DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

P A R

M^R. PIERRE BAYLE.

QUATRIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE.

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR MR. DES MAIZEAUX.

TOME PREMIER.

A—B.



DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

PAR

M^R. PIERRE BAYLE.

QUATRIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE.

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR MR. DES MAIZEAUX.

TOME PREMIER.

A — B.

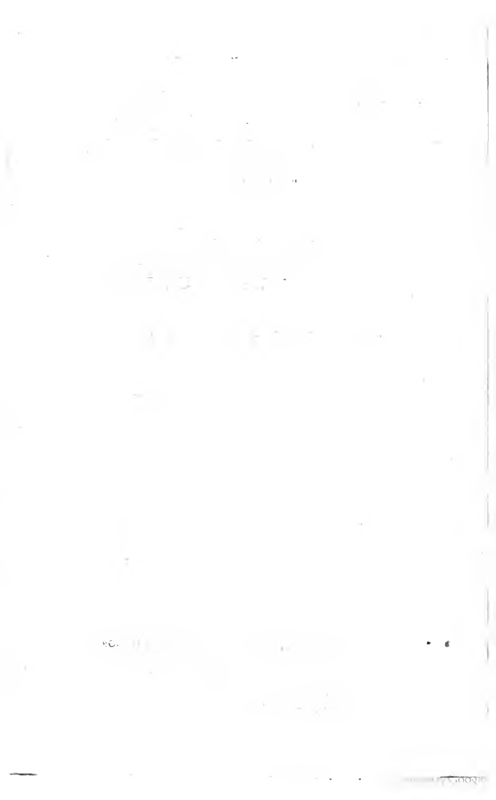


A AMSTERDAM, Chez P. BRUNEL; R. & J. WETSTEIN & G. SMITH; H. WAESBERGE; P. HUMBERT; F. HONORÉ, Z. CHATELAIN; & P. MORTIER.

A LEIDE, Chez SAMUEL LUCHTMANS.

M D C C X X X.

AVEC PRIVILEGE.



PRIVILEGIE.

DE STAATEN VAN HOLLAND ENDE WEST-FRIESLAND, doen te weten: Alzoo Ons te kennen is gegeven by *Pierre Brunel*, *R. en J. Wetstein* en *W. Smith* en *P. Humbert*, alle Burgeren en Boekverkopers der Stad Amsterdam, hoe dat zy in den Jaare 1720. van *Michael Böhm* Boekverkoper tot Rotterdam gekogt hadden alle zyne Exemplaren van DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE de Mr. BAYLE in vier Stukken in Folio, met Ons Privilegie aan dito *Michael Böhm* en *Charles Levier* verleent, in den Jare 1715. en alzoo de voorsz. Privilegie in 't kort stont te expireren, ende de Supplianten besig zynde het zelve Boek weder te Drukken, ende zeer groote kosten daar toe hadden moeten aanwenden, zoo ook tot de merkelyke verbeeteringe als vermeerderinge, en wel voornamentlyk het Leven van den Autheur, bevreest zynde dat de Supplianten dit voorsz. Werk mochte worden nagedrukt, keerden zy zich tot Ons, verzoekende vernieuwinge van dito Privilegie om het voorsz. *Dictionaire Historique & Critique* de Mr. *Bayle*, *augmenté avec la Vie de l'Autheur*, door de bovengemelde Supplianten ofte namaals door hunne Erfgenamen, ofte by Verkoop of Transport hun recht verkrygende, alleen te mogen hier te Lande te drukken, doen drukken, uytgeven en verkopen, met verbodt het zelve Boek in 't geheel of ten deelen hier te Lande na te drukken, te doen nadrukken, ofte buyten 's Lands nagedrukt zynde, hier te Lande in te brengen, uyt te geven ofte te verkopen, op de verbeurte van alle de nagedrukte, ingebragte of verkofte Exemplaren, nessens eene boete van drie duyzend Guldens te verbeuren, t'elkens en zoo dikmaals dezelve zullen werden achterhaalt; ZOO IS'T, dat wy de sake en het voorsz. versoek overgemerkt hebbende, ende genegen wesende, ter bede van de Supplianten uyt onze rechte wetenschap, Souveraine macht ende authoriteyt, dezelve Supplianten geconsenteert, geaccordeert ende geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren en octroyeeren haar by dezen, dat zy geduurende den tydt van Vyftien eerst agtereenvolgende jaren het voorsz. Boek, genaamt *Dictionaire Historique & Critique* de Mr. *Bayle*, *augmenté avec la Vie de l'Autheur*, in vier Stukken in Folio, in dier voegen als zulks by de Supplianten is versogt, en hier voorn. uytgedrukt staat, binnen de voorsz. onze Landen alleen zullen mogen drukken, doendrukken, uytgeven en verkoopen, verbiedende daaromme alle en een ygelyken het zelve Boek, in 't geheel ofte ten deel te drukken, naar te drukken, te doen nadrukken, te verhandelen, of te verkopen, ofte elders nagedrukt, binnen den zelven onzen Lande te brengen, uyt te geven, ofte te verhandelen en verkoopen, op verbeurte van alle de nagedrukte, ingebrachte, verhandelde ofte verkogte exemplaren, ende een Boete van drie duysent guldens daar en boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den Officier die de Calange doen zal, een derde part voor den Armen, der plaatsen daar het Casus voorvallen zal, en het resterende derdepart voor de Supplianten, ende dit t'elkens, zoo menigmaal als dezelve zullen werden achterhaalt: Alles indien verstaande, dat Wy de Supplianten met desen Onsen Octroye alleen willende gratificeeren tot verhoedinge van hare schade, door het nadrukken van het voorsz. Boek, daar door in genigen deele verstaan, den inhouden van dien te authoriseeren, ofte te advouëren, ende veel min het zelve onder onse protectie ende bescherminge eenig meerder credit, aansien, ofte reputatie te geven, nemaar de Supplianten, in cas daar inne jets onbehoorlyks zoude influëren, alle het zelve tot haren laste zullen gehouden wesen te verantwoorden, tot dien eynde wel expressselyk begeerende, dat by aldien zy dezen Onzen Octroye voor het zelve Boek zullen willen stellen, daar van geen geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zullen mogen maken, nemaar gehouden wezen het zelve Octroye in 't geheel ende zonder eenige Omissie daar voor te drukken, ofte te doen drukken, ende dat zy gehouden zullen zyn een Exemplaar van voorsz. Boek op groot Papier, gebonden en welgeconditioneert, te brengen in de Bibliotheek van onze Universiteit tot Leyden, binnen den tydt van ses weken, na dat zy Supplianten het zelve Boek zullen hebben beginnen uyt te geven, op een boete van ses hondert gulden, naar expiratie der voorsz. ses weken by de Supplianten te verbeuren, ten behoeve van de Nederduytsche Armen van de Plaats alwaar de Supplianten woonden, en voorts op pœne van metterdaadt versteken te zyn van het effect van dezen Octroye. Dat ook de Supplianten, schoon by het ingaan van dit Octroy een Exemplaar gelevert hebbende aan de voorsz. Onze Bibliotheek, by zoo verre zy geduurende den tyd van dit Octroy, het zelve Boek zouden willen herdrukken met eenige Observatien, Nooten, Vermeerderingen, Veranderingen, Correctien, ofte anders, hoe genaamt

of

of ook in een ander Formaat, gehouden zullen zyn wederom een ander Exemplaar van het zelve Boek geconditioneert als voorn. te brengen in de voorsz. Bibliotheek, binnen de zelve tydt, en op de Boete en Pœnaliteit als voorsz. Ende ten eynde de Supplianten dezen Onzen Consente ende Octroye mogen genieten als naar behoren; Lasten Wy alle ende eenen jegelyken dien het aangaan mag, dat zy de Supplianten van den inhoude van dezen doen, laten ende gedogen, rustelyk, vredelyk, ende volkomentlyk genieten ende gebruyken, cesserende alle belet ter contrarie. Gegeven in den Hage onder Onzen groten Zegelen hier aan doen hangen, op den veertienden December in het Jaar Onzes Heeren ende Saligmakers Zeventien honderd negen en twintig,

J. G. V. BOETZELAAR.

Ter Ordonnantie van de STATEN

WILLEM BUYS.

Aan de Supplianten zyn nevens dit Octroy ter hand gestelt, by Extract authentyk Haar Ed. Groot Mog. Resolutien van den 28. Juny 1715. en 30. April 1728. ten eynde om zich daar na te reguleren.

A SON



A

SON ALTESSE ROIALE
MONSEIGNEUR
LE DUC D'ORLEANS, REGENT DE FRANCE.



ONSEIGNEUR,

P*erſonne n'ignore que* VOTRE ALTESSE ROIALE *redoute les loüanges autant qu'*ELLE *les mérite ; tan-*

* *dis*

dis que les plus grands hommes les regardent comme la recompenſe de la Vertu, il ſemble que pour Vous elles n'en ſoient que l'inconvenient : mais, MONSEIGNEUR, *plus on eſt inſtruit là-deſſus de Votre goût, plus on a de peine à s'y conformer. La Modeſtie qui refuſe l'encens, opiniâtre, pour ainſi dire, à l'offrir; l'admiration ſecouë le joug qu'on lui impoſe; & c'eſt ce ſentiment de liberté qui Vous attire aujourd'hui l'hommage d'un Republicain.*

J'oſe donc, MONSEIGNEUR, *mettre ſous les auſpices de* VOTRE ALTESSE ROIALE, *le fameux Ouvrage que je donne au Public: mais avec toute la liberté de mon Païs & toute la franchiſe de mon Auteur, je Vous avouerai,* MONSEIGNEUR, *que je n'aurois pas reclamé Votre Protection, ſi je connoiſſois dans l'Europe un Prince plus éclairé & plus zelé pour l'avancement des Lettres.*

Cet Ouvrage, MONSEIGNEUR, *a été deja imprimé deux fois à Rotterdam; il n'a eu juſques ici d'autre recommandation que lui-même; il a plû juſques dans les choſes qui n'en ont pas été aprouvées; & ſi l'Auteur y eſt quelquefois digne de cenſure, il eſt toûjours curieux & agréable, ou par la rare ſubtilité de ſes raiſonnemens, ou par les ſeules graces de ſon ſtile: mais,* MONSEIGNEUR, *cet Ouvrage deja ſi gouté eſt devenu en quelque ſorte nouveau & en même tems plus digne d'être offert à* VOTRE

AL-

ALTESSE ROIALE, *par le grand nombre d'additions de la main de l'Auteur que j'ai recueillies dans cette Edition. Tout ce qui sort d'un pareil Ecrivain sera toûjours precieux au Public ; & l'on me saura gré sans doute des nouvelles richesses que je repands dans la Litterature.*

Pour moi, MONSEIGNEUR, *je me feliciterai toûjours de l'occasion qui s'est presentée de Vous rendre mes très-humbles hommages, & de mettre Votre Nom à la tête d'un Ouvrage presque aussi célèbre dans le monde que Vos Vertus; car où les ignore-t-on,* MONSEIGNEUR? *où ne sait-on pas ce qu'Elles ont fait pour la France? Votre Valeur l'a servie long-tems aux depens de Votre sang même sous les ordres du plus grand de ses Rois; aujourd'hui Depositaire de l'Autorité Roiale, Vous la servez par toutes les qualitez qui distinguent les Souverains : Votre Prudence, ou plûtôt Votre Droiture, a dissipé toutes les inquietudes de Vos Voisins ; Votre Justice & Votre Bonté Vous ont fait trouver pour acquiter les Dettes de l'Etat & pour y repandre de nouveaux Trésors, ces prodigieuses ressources qui étonnent les Nations, & dont elles seroient jalouses, si Votre Equité & celle que fait attendre le Jeune Monarque qui s'éleve sous Votre Exemple ne les rassuroient contre Votre Puissance.*

C'est ainsi, MONSEIGNEUR, *qu'un Hollandois dans le sein de sa Republique se fait honneur de rendre justice à Vos Vertus, & qu'il croit faire des Vœux pour*

 la

la Prosperité de sa Patrie, en priant le Ciel de benir Vos Intentions & de conserver Vos Jours. Je suis avec le plus profond respect,



MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ROIALE,

Le très-humble & très-obéïssant Serviteur

MICHEL BOHM.

AVERTISSEMENT

Sur cette quatriéme Edition.



SI les Editions réïterées d'un gros Livre sont une preuve de l'approbation du Public, on peut dire qu'aucun Livre n'a été si généralement estimé que le Dictionaire de Mr. Bayle. Il est rare de voir qu'un Ouvrage aussi étendu que celui-là ait été imprimé tant de fois en si peu de tems. Cette Edition est la quatriéme, sans compter celle qu'on imprima à Geneve en 1715.

Mr. Bayle laissa après sa mort plusieurs nouveaux Articles, qu'il destinoit pour le *Supplement* de son Dictionaire. Ils furent inserez dans la troisiéme Edition imprimée à Rotterdam en 1720. C'est sur cette Edition que celle-ci a été faite: mais elle lui est préferable par bien des endroits.

I. Elle est infiniment plus exacte & plus correcte. On a confronté les Epreuves avec les Editions publiées par Mr. Bayle en 1696 & 1702, & on a eu sous les yeux l'exemplaire même de Mr. Bayle de l'édition de 1702, où il y a plusieurs additions & corrections de sa main. De cette maniere, on a rétabli des expressions & des phrases entieres, qui avoient été omises, changées, ou alterées dans l'édition précédente.

II. On a fait la même chose à l'égard des Articles du *Supplement*. On les a comparez avec le Manuscrit original de Mr. Bayle; & par ce moyen on a rétabli le texte dans sa pureté, on a retranché tout ce qui s'y étoit glissé d'étranger.

III. Les passages Grecs, Latins &c, ont été revûs & corrigez avec beaucoup de soin.

IV. On a rempli quelques Citations qui n'étoient qu'indiquées dans l'Edition de 1720.

V. On a mis dans leur rang les Articles qui étoient déplacez dans l'Edition précédente, ou qui avoient été renvoyez à la fin du quatriéme Tome.

VI. On trouvoit à la fin de ce même Tome des Remarques critiques, qui avoient été communiquées aux Libraires: elles sont inserées ici dans le corps de l'Ouvrage chacune à sa place; mais on les a distinguées du texte de Mr. Bayle, en les mettant *à linea*, précédées d'une lettre greque, qui leur sert de renvoi, & de cette marque §; & suivies de ces mots REM. CRIT. Quelques-unes ont été omises par mégarde, & on les a placées à la fin du second Tome * auquel elles se rapportent.

* Il y en a aussi d'autres ci-dessous.

VII. On a ajouté à la fin du quatriéme Tome un Ecrit imprimé à Paris en 1706, sous le titre de *Remarques critiques sur la nouvelle Edition du Dictionaire historique de Morery donnée en* 1704. Mr. Bayle fit réimprimer cet Ecrit, & l'accompagna d'une Préface qui contient d'excellentes instructions pour perfectionner le Dictionaire de Moreri. Il y joignit aussi des Observations historiques & critiques, qui tendent au

tirées de ses *Ecrits & de sa Vie publiée en Anglois*. L'Auteur auroit pû pousser plus loin sa critique, & éviter quelques méprises, s'il avoit été à portée de consulter le Journal de Mr. Bayle. Comme il ne s'est pas proposé de donner une Histoire exacte & suivie, il a quelquefois abandonné son sujet. Il s'est jetté dans des digressions, qu'on a neanmoins adoptées dans la nouvelle édition de l'Ouvrage de Mr. du Revest, jointe au *Supplement* du Dictionaire de Mr. Bayle imprimé à Geneve en 1722. On a plus songé à grossir ce petit Ouvrage qu'à le perfectionner. D'ailleurs, les additions sont entassées sans ordre: il s'y trouve plusieurs faussetez, & il y manque beaucoup de faits importans.

J'ai joint à la Vie de Mr. Bayle trois petites Pieces, qui servent de preuve, & qu'on pourra mettre à la fin par maniere d'Appendix. La premiere c'est le *Calendarium Carlananum*. La Traduction Françoise explique ce qui n'est dit qu'en peu de mots, ou par abreviation dans l'Original. La seconde Piece, c'est l'*Ordonnance* de Mr. de la Reynie, Lieutenant Général de Police, portant condamnation de la *Critique Generale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg*. Elle a quelque chose de singulier. La troisiéme contient les *Actes du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam concernant le Dictionaire de Mr. Bayle*. On y voit toutes les procedures du Consistoire, & les déclarations de Mr. Bayle. Cette Piece n'avoit point encore vû le jour.

Vous pourrez prendre de tout ceci, Monsieur, ce que vous jugerez à propos, pour votre Avertissement. Il me semble que vous ne sauriez vous dispenser d'y nommer les personnes qui m'ont fourni des Memoires. C'est une reconnoissance qui leur est dûe. Mais je puis bien m'en reposer sur vous: mes interêts ne sauroient être en de meilleures mains. Il ne me reste donc, Monsieur, qu'à vous demander la continuation de votre Amitié, & à vous assûrer du parfait devouement avec lequel je serai toûjours vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur DES MAIZEAUX.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

BERAULT (MICHEL) pag. 585, *ajoutez*:

(C) *Il nous a apris une Epoque qui est assez curieuse*.] Il dit (1) qu'environ l'an 1585, lors que ceux de la Religion étoient occupez *à soutenir les fureurs & plus que gigantines efforts de la Ligue*, on *tenoit de particulier certain estre venu de Paris & de la Cour d'Henri III*, que quelques *jeunes hommes autrefois sortis d'entre les Reformez preparoient contre* . . . . à l'Imprimé jusqu'à cette nouvelle exclusivement. „ Comme „ Dieu, ajoute-t-il, donne toujours aux siens quelques moyens de faire profit des plus ennemies . . . . à l'Imprimé . . . à ceux ci . . . .

(1) Berault, *Preface de la Defense de la Vocation des Ministres*.

BRAUNBOM, pag. 659, col. 1, avant (8) ajoutez: *Auro dives, ... falsa . . . , dubia stabilia*.

Remarques critiques oubliées entre celles qu'on a mises à la fin du Tom. II.

ADAM (JEAN) Rem. (M) sur ces mots, *Saint Paul auroit dit choses*.] Au Ch. 6. du l. 2. de la Confession de Sanci, il est parlé d'un Frere Gilles qui disoit que S. Paul se feroit bien passé de dire beaucoup de choses qui sentoient le fagot.

BOLSEC: Remarque K. *Calvin condamné à la Fleur de lis*.] L'Ex-Ministre Cayet qui en 1597 vingt ans après Bolsec, publia son *Discours de la vraie Eglise*, &c. avance, mais sans se mettre en peine de le prouver, à la page 83 de ce Livre, que Calvin *fut banni de son païs, pour sedition*. Voila tout ce qu'on trouve de personnel contre Calvin dans cet Ouvrage, d'ailleurs tout rempli de passion contre ce Réformateur. Or un homme tel que Cayet, qui hazarde ainsi une telle accusation, moindre assûrement que celle de Bolsec, sans insister sur celle-ci, & même sans la relever, fait bien voir que cette accusation de Bolsec n'avoit jamais fait la moindre impression, & qu'il ne s'attendoit pas que la sienne dût non plus en faire jamais aucune.

CAYET, sur ces mots, *Pierre Victor Palma*.] J'aurois cru que, comme d'ailleurs je ne sache pas que Cayet, avant son retour à l'Eglise Romaine, se soit jamais surnommé en Latin *Palma*, & que le nom de *Victor* lui fut donné lors de sa Confirmation (1), apparemment pour prognostic de ses futures Victoires sur les Heretiques qu'il venoit de quitter, il en seroit de même du surnom *Palma*, puis que la *Palme* est le symbole de la *Victoire*. Mais *Palma* est le nom Latin de je ne sai quelle Seigneurie, & Cayet est qualifié *Sieur de la Palme*, dans le Privilege qui lui fut accordé le 17 Juin 1596. pour l'impression de celui de ses petits Traitez de Controverse, qu'il intitula *le vrai Orthodoxe*, &c.

(1) *Mem. de la Ligue Tom. VI. pag. 350. Edit. de 1599.*

CALVIN, Rem. (P) au 2 alinea, sur ces mots, *Prater Epistolicas*.] Je croi qu'il faut *Apostolicas* il me semble d'avoir lu ainsi dans *Landi Consolatoriae de Principatu*, &c.

CANICEUS, sur ces mots, CANICEUS (JAQUES) *Auteur de quelques Lettres d'Amour*.] M. Bayle fait ici deux fautes touchant cet Auteur, lequel, pour le dire en passant, étoit de la ville de Parme. Premierement il le nomme mal *Caniceus*, & cela sur la foi de son édition d'Agrippa, *de vanitate Scientiarum*, ch. 64. au lieu que dans les bonnes éditions de ce Traité, nommément dans celles de 1530. & 1539. on lit *Caviceus*. En second lieu, M. Bayle suppose que le livre, attribué là à Caviceus par Agrippa, soit un volume de *Lettres d'Amour*. Or, c'est un Roman Italien en 3. livres, intitulé *Il Peregrino*, où l'Auteur fait l'histoire de ses propres amours avec certaine *Genevre* sa maitresse. *Jacobus Caviceus*, dit Benedictus Curtius, sur le 4. des Arrets d'Amour, *ab Genevrae amoribus, diversorum rationum . . . . . . , & agros labores, doloresque, ... aditus, ut . . . peregrinus vocaretur sit, suo opere perscripsit*. Et n'est ce même Roman que dans le même chap. 64. Agrippe met entre les modernes histoires galantes, sous le titre d'Histoire amoureuse du *Peleran*. Ce qui a trompé M. Bayle, ce sont ces paroles précedentes d'Agrippa dans le même chapitre: *Nam hac (lenocinio) . . . . disciplina amatoriae longiores epistolae, ... quarum exempla pleraque ex recentioribus Aeneas Sylvius, & Jacobus Caviceus, & plerique alii reliquerunt*. Le Roman en question contient en effet plusieurs *Lettres d'Amour*, & de même le Roman d'*Aeneas Sylvius*, mais ce n'est point là le titre de ces livres, particulierement de celui de *Caviceus*, duquel je dirai par parenthese que l'edition que j'ai in 8. Venise, 1526, du 5. Fevrier, chez *Nicolo Zoppino*, n'est ni la premiere, ni la derniere, le titre portant: *Cometo & novamente stampato & . . . . .*, & le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford parlant d'une autre de l'année 1547. aussi in 8. & pareillement de Venise. George Anselme, qui a composé en Italien, & joint au Roman de *Caviceus* la Vie de cet Auteur, le fait naître le premier de Mai 1443. & dit qu'il mourut âgé de 68. ans, un mois, & deux jours, peu après la publication de son livre, qui par conséquent aura paru pour la premiere fois vers l'an 1510. Il avoit, pendant le cours de sa vie, mis au jour quelques autres Ouvrages. D'autres, partie achevez, partie seulement commencez, tomberent entre les mains de ses heritiers. On ne dit point ce qu'ils en ont fait. J'oubliois de dire que notre homme etoit Prêtre, & qu'entre autres peccadilles de sa jeunesse, il fit un enfant à une Nonnain, & commit même un assassinat, ce qui, après l'extraction des prisons Episcopales où Caviceus avoit été enfermé, le reduisit à faire pendant trois ans le métier de pirate, tantôt dans le Bras de S. George, tantôt dans l'Archipel; mais qu'étant de retour, & ses jeunesses oubliées ou pardonnées, il se fit sage & donna de si belles preuves d'un excellent genie, qu'en cette double considération son Historien lui pardonne volontiers sa premiere vie.

CANINIUS, Remarque (F), sur ces mots, *que Clenard &c.*] A la page 87. des Lettres de Clenard, edit. de Plantin 1566. in 8. il y en a une du 12. d'Avril 1541. Or, dans une autre Lettre, qui est la derniere du l. 2. & qui est datée de l'an 1538. l'Auteur se donnoit 40. ans. Donc, en 1542. lors qu'il est mort, il en avoit 46.

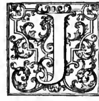
CAYET, Remarque (A), sur ces mots, *étant un Boucher*.] Jean Nevizan, l. 4. n. 138. de sa *Forest nuptiale*, voulant prouver à sa maniére, que ce n'est pas toujours la Noblesse d'extraction qui fait les Rois: *Facit Dantes in Purgatorio . . . . . dum loquitur de Ugone Capeto, qui fuit filius Macellarii, & tamen fuit Rex Franciae, à quo . . . Philippus & Ludovicus descenderunt. Sed Guaguinus in . . . .* Soit oubli, soit malice, ce trait de notre ancienne Histoire, que Dante pouvoit avoir lû dans la même source où Guaguin l'avoit trouvé, pourroit bien être la source du conte que ce Poëte a debité.

CARDAN, Remarque (X), sur ces mots, *2. édition de l'Ouvrage de Cardan &c.*] Il se fit du vivant de Scaliger deux éditions du livre *de la Subtilité*. La premiere à Nuremberg, 1550. *in folio*, & la seconde à Bâle en 1554. aussi *in folio*, celle-ci corrigée & augmentée par l'Auteur *en plus de 1100. endroits*, dit le titre, & à cet égard, si Scaliger, dans ses *Exercitations*, a critiqué des endroits que Cardan eût corrigez dans l'édition de 1554. c'est à bon droit que celui-ci s'en est plaint, & que Naudé & M. Bayle ont approuvé sa plainte. Mais cette plainte ne regarde point le passage dont parle M. de la Monnoye, tom. 4. pag. 305. du nouveau *Menagiana*. Ce scandaleux passage qui, dans la 1. édition est de la page 259. se trouve sans aucun changement pag. 350. de la 2. édition, & ce n'est que dans une 3. de Bâle, 1560. *in 8.* corrigée *de nouveau*, & augmentée *en plus de 1000. endroits*, que le passage en question a été retiré.

PREFACE



PREFACE
DE LA
PREMIERE EDITION.



J'AUROIS mille choses à représenter dans cette Préface; mais comme je ne le saurois faire sans une longueur excessive, qui rebuteroit d'abord les Lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même, que de ne pas ménager leur délicatesse. Je me borne donc à cinq ou six points.

1. Pourquoi on n'a pas fait cet Ouvrage selon le Plan que l'on avoit publié en 1692. *Voiez ce Plan, à la fin de ce* Dictionaire, *Tom. IV. page 606. & suivantes.*

Je déclare premiérement, que cet Ouvrage n'est point celui que j'avois promis dans le Projet que je publiai d'un Dictionaire Critique l'an 1692. L'Objection, que j'avois le mieux prévenue & réfutée, est celle à quoi l'on s'est attaché le plus, pour condamner le Plan que je voulois suivre: & peut-être y a-t-il eu bien des Lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne, que parce qu'ils remarquoient que je m'étois fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de se roidir contre le goût général; & puis que tout le monde a jugé que presque toutes les Fautes, dont j'ai fait mention dans les Articles du Projet, importent peu au Public, l'ordre a voulu que j'abandonnasse mon entreprise. J'avois dessein de composer un Dictionaire de Fautes: la perfection d'un tel Ouvrage demande que toutes les Fautes, petites & grandes, y soient marquées; car ce seroit sans doute une perfection dans un Dictionaire de Géographie & dans une Carte, si tous les Bourgs & tous les Villages y étoient marquez. Puis donc que la meilleure maniere d'exécuter mon Projet eût été la plus exposée aux murmures du Public, car elle eût multiplié les Observations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du dessein; j'ai dû croire, que vu le goût qui est à la mode, il y avoit dans le Plan même de mon entreprise un vice réel, que l'exécution n'auroit jamais pu guérir. Si je conteste quelque chose à ceux qui ont dit, que la plupart des Erreurs que j'ai censurées ne sont point de conséquence, c'est qu'ils suposent qu'elles n'étoient pas toutes de cette nature: & moi je soutiens qu'il n'y en avoit aucune qui fût importante, & qu'encore que généralement parlant elles ressemblassent à celles qui ont été observées par les grans Critiques (1), elles ne pouvoient rien contribuer au bien public. Ce n'est pas de là que dépendent les destinées du genre humain. Un récit, plein de la plus crasse ignorance, est aussi propre que l'exactitude historique à remuer les passions. Que dix mille personnes très-ignorantes vous entendent dire en Chaire, que la mere de Coriolan obtint de lui ce que *ni le sacré College des Cardinaux, ni le Pape même, qui étoient allez au devant de lui, n'avoient jamais pu obtenir* (2), vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la sainte Vierge, que si vous n'avanciez pas une bévue. Dites leur, *Quoi Chrétiens! vous ne serez pas touchez de voir nôtre Sauveur Jesus-Christ à l'arbre de la Croix, tout meurtri de coups, & l'Empereur Pompée fut bien ému de compassion, lors qu'il vit les éléphans de Pyrrhus percez de fleches* (3); vous ferez autant d'effet que si vous disiez de Pompée une chose très-véritable. Il est donc certain que la découverte

(1) *Examinez les Remarques de* Scaliger *sur la* Chronique d'Eusebe, *vous trouverez que ses Corrections se réduisent à un tems, un lieu, un nom d'homme, &c. pris pour d'autres.*

(2) *On assure dans le* Recueil des bons Mots, *imprimé l'an* 1693, *pag.* 123 *de Hollande, que cela a été actuellement prêché.*

(3) *On assure dans le* Furetieriana, *pag.* 127 *de l'Edition de* Bruxelles, *que Furetiere entendit prêcher cela en Flandre.*

verte des Erreurs (4) n'est importante ou utile, ni à la prospérité de l'Etat, ni à celle des Particuliers. Or voici de quelle maniere j'ai changé mon Plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du Public. J'ai divisé ma composition en deux Parties : l'une est purement Historique, un Narré succinct des Faits : l'autre est un grand Commentaire, un mélange de Preuves & de Discussions, où je fais entrer la Censure de plusieurs Fautes, & quelquefois même une tirade de Réfléxions Philosophiques ; en un mot, assez de varieté pour pouvoir croire, que par un endroit ou par un autre chaque espece de Lecteur trouvera ce qui l'accommode.

(4) On parle des Erreurs de Fait, & l'on excepte celles de Religion. A l'égard des autres on ne prétend pas exclure toute exception.

Cette nouvelle Oeconomie a renversé toutes les mesures que j'avois prises : la plupart des matériaux que j'avois prêts ne m'ont plus servi de rien ; il a falu travailler sur nouveaux frais. Ma principale vue avoit été de marquer les Fautes de Mr. Moreri, & celles de tous les autres Dictionaires qui sont semblables au sien. En cherchant les Preuves nécessaires à montrer ces Fautes, & à les rectifier, j'avois trouvé que plusieurs Auteurs anciens & modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme Mr. Moreri s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la Mythologie, & les Familles Romaines, que dans l'Histoire moderne, j'avois principalement fait des Recueils sur les Dieux & sur les Héros du Paganisme, & sur les grans Hommes de l'ancienne Rome. L'Ouvrage, que je me proposois de publier, eût contenu une infinité d'Articles semblables à l'ACHILLE, au BALBUS, & aux CASSIUS de mon Projet. Tous ces vastes Recueils me sont devenus inutiles ; car j'ai apris que ces matieres ne plaisoient qu'à très-peu de gens, & qu'on laisseroit moisir dans les magasins du Libraire un Volume *in Folio*, qui rouleroit presque tout sur de tels sujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis : on ne trouvera dans mes deux Volumes que peu d'Articles de cette nature ; & peut-être ne les y trouveroit-on pas, s'ils n'eussent été tout dressez avant que j'eusse connu bien certainement le goût des Lecteurs.

II. Raisons qui ont fait que cet Ouvrage n'a pu être composé en peu de tems.

Voilà l'une des raisons qui ont retardé la publication de cet Ouvrage. Bien d'autres en ont causé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui se trouve déjà dans les autres Dictionaires, ou d'éviter, pour le moins le plus qu'il seroit possible, la répétition des Faits qu'ils ont raportez. Je me privois par là de tous les matériaux les plus faciles à rassembler, & à mettre en œuvre. Rien n'est plus commode pour les Auteurs d'un Dictionaire Historique, que de parler ou des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois, ou des Cardinaux, ou des Peres de l'Eglise, ou des Conciles, ou des Hérétiques, ou des grands Seigneurs, ou des Villes, & des Provinces, &c. C'est donc un très-grand desavantage que de s'interdire ces matieres-là, comme on le doit faire à tout moment, lors qu'on se propose de fuir les Articles qui se lisent dans le Dictionaire de Moreri. Si vous voulez donner les mêmes Articles que l'on y trouve, il faut se borner aux choses qui y ont été omises. La peine de les séparer des autres, dans les Originaux que vous consultez, n'est pas petite ; mais celle de les lier ensemble après les vuides qui s'y rencontrent, lorsqu'on les a détachées de ce que Moreri raporte, est beaucoup plus grande. Nonobstant toutes ces Difficultez j'étois résolu à donner l'Article de la plupart des Personnes mentionnées dans la Bible ; mais j'apris qu'on feroit paroître bien-tôt à Lion un Dictionaire tout particulier sur ces matieres (5). Le parti qui restoit à prendre étoit le Recueil de ce qui a été dit par les Rabins touchant ces Personnes ; mais aiant sçu qu'on imprimoit à Paris la Bibliotheque Orientale de feu Mr. d'Herbelot, je cessai de travailler à de tels Recueils (6). Nonobstant les mêmes Difficultez, j'eusse composé les Articles qui se raportent à l'Histoire Ecclésiastique, si je n'eusse consideré que Mr. du Pin donnoit aux Lecteurs de Dictionaire tout ce qu'ils pouvoient desirer. Son Ouvrage est propre, & pour les Savans, & pour ceux qui ne le sont pas. Les Editions de Hollande le font courir par toute la

(5) Il est intitulé Le Dictionaire de la Bible. *C'est un in folio, imprimé, à ce que porte le Titre, l'an 1693, & composé par Mr.* Simon, *Prêtre, Docteur en Theologie.*

*(6) J'avois déja fait l'Article d'*ADAM, *d'*EVE, *de* CAIN, *d'*ABEL, *d'*ABRAHAM, *&c. que je donne dans cet Ouvrage.*

Terre : tous les Curieux l'achetent, & l'étudient. J'eusse donc été blâmable de parler des choses qui s'y rencontrent : faut-il faire acheter deux fois les mêmes Histoires ? J'ai donc mieux aimé m'abstenir d'une matiere si féconde, & si aisée à trouver, que de redire ce que l'on pouvoit aprendre plus commodément ailleurs.

Je me suis vu resserré par d'autres endroits. A peine cet Ouvrage étoit commencé, que j'ouïs dire que l'on imprimoit à Londres une Traduction Angloise du Dictionaire de Moreri, avec une infinité d'Additions (7) ; & qu'on travailloit en Hollande à un ample Suplément de ce même Dictionaire. Dès lors je me crus obligé à ne plus parler des Hommes illustres de la Grand' Bretagne : je jugeai que de l'Edition Angloise ils passeroient tous dans le Suplément de Hollande, & qu'ainsi l'on acheteroit deux fois la même chose, si je n'y mettois bon ordre en me privant d'une matiere aussi riche que celle-là, & aussi propre à faire honneur à un Dictionaire. La même raison a fait que je discontinuai la recherche des Hommes illustres qui ont fleuri dans les Provinces Unies (8), & que j'ai très peu parlé de ce qui concerne ou l'Histoire, ou la Géographie de cet Etat. Je compris sans peine que le Suplément de Hollande traiteroit de toutes ces choses amplement & exactement. Je compris aussi qu'on y narreroit, avec beaucoup d'étendue, ce qui s'est fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces Histoires modernes. D'autre côté, j'ouïs dire qu'on alloit donner à Paris une nouvelle Edition de Mr. Moreri fort augmentée. Cela me fit prendre le parti de suprimer beaucoup de choses, & d'arrêter mes Recherches sur plusieurs sujets, que je n'eusse pu traiter qu'imparfaitement, en comparaison de ce que nous en pourroient aprendre ceux qui travailloient à cette nouvelle Edition. Ils sont sur les lieux, & à portée de consulter les Bibliotheques mortes, & les Bibliotheques vivantes. Il faut donc leur laisser toute entiere cette occupation, & ne leur pas faire le chagrin d'effleurer une matiere qui sera lue avec plus d'empressement, si elle paroît dans tout son lustre par leur moien, avant que d'autres l'entament.

(7) *Elle a paru, si je ne me trompe, l'an 1695.*

(8) *On m'a parlé que de quelques-uns dont on avoit déjà en main ou les Vies ou les Oraisons funebres.*

Mais outre ces nouvelles Editions & ces nouveaux Suplémens du Dictionaire de Moreri, il y a eu d'autres choses qui m'ont mis fort à l'étroit. Mr. Chappuzeau travaille depuis long-tems à un Dictionaire Historique. On peut être très-certain qu'on y trouvera, parmi une infinité d'autres matieres, ce qui regarde la Situation des Peuples, leurs Mœurs, leur Religion, leur Gouvernement, & ce qui concerne les Maisons Roiales, & la Généalogie des grands Seigneurs (9). Vous y trouverez en particulier, avec beaucoup d'étendue, tous les Electeurs, tous les Princes, & tous les Comtes de l'Empire ; leurs Alliances, leurs Intérêts, leurs principales Actions. Vous y verrez par cet endroit-là les Païs du Nord, & le reste de l'Europe Protestante. J'ai donc cru qu'il faloit que je me tusse sur ces grands sujets, afin de n'exposer pas les Lecteurs à la fâcheuse nécessité d'acheter deux fois les mêmes choses. Je me suis vu même gêné à l'égard des Hommes savans du XVI. Siecle ; car je savois que Mr. Teissier faisoit imprimer, avec de nouvelles Additions, les Commentaires qu'il a ramassez si curieusement sur les Eloges tirez de Mr. de Thou (10). Je craignois toûjours en parlant de ces Savans, que les Faits que j'en dirois ne fussent les mêmes que ceux de Mr. Teissier ; & cette pensée m'a souvent determiné à suprimer mes Recueils.

(9) *Voiez le Plan qu'il publia de son* Dictionaire *l'an* 1694.

(10) *Cette seconde Edition a paru l'an* 1696.

Je ne fais point tout ce long détail, afin de fournir à mes Amis la matiere d'une Apologie, contre ceux qui mépriseront mon Dictionaire, & qui diront, *Faloit-il faire traîner si long-tems la composition d'un tel Ouvrage ? On en pardonneroit les défauts, si l'Auteur n'eût mis que peu de mois à le composer ; mais un si petit effet d'un si long travail ne mérite point de grace. On ne suporte que la lenteur qui fait produire un chef-d'œuvre* (11). Mes Amis pourroient répondre, que les Ecrivains les plus diligens auroient de la peine à grossir leur

(11) *Diu parturis leana catulum, sed leonem.*

leur Compilation avec plus de promtitude, s'ils s'interdisoient les matieres les plus abondantes, & les plus aisées, ce qu'ils savent que d'autres ont compilé, & ce qu'ils prévoient que d'autres compileront. Mais je ne souhaite point qu'en ma faveur on allegue ces excuses. Ce que j'ai dit ne tend qu'à resoudre les questions que l'on pourra faire, *Pourquoi il manque tant de grans sujets dans mon Livre; pourquoi l'on y trouve tant de sujets inconnus, tant de noms obscurs; pourquoi tant de sécheresse à certains égards, tant de profusion à certains autres? S'est-on assez méconu, pour prétendre pouvoir faire ce que Pline a cru extrémement dificile* (12)? &c. Soit renvoié au détail que je donne ci-dessus: on y verra la solution de tous ces doutes.

J'avoue de bonne foi que les Auteurs laborieux & diligens auront lieu de me regarder comme un Ecrivain peu actif. J'ai mis plus de quatre années à la composition de ces deux Volumes (13). D'ailleurs ils sont parsemez de longs Passages qui ne m'ont du rien coûter: rien de ce que je dis de mon chef ne sent un Auteur qui retouche son travail, & qui châtie la licence de ses prémieres Pensées, & du prémier arrangement de ses Paroles. Qu'on juge donc que je suis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela est vrai: j'en ai de la honte, & j'en serois beaucoup plus confus, si je ne savois qu'une santé fort souvent interrompue, & qui me demande beaucoup de ménagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit éxécuter à des Auteurs bien robustes, & qui aiment le travail. Je sai d'ailleurs que la servitude de citer à laquelle je me suis assujetti (14), fait perdre beaucoup de tems; & que la disette prodigieuse des Livres qui m'étoient fort nécessaires accrochoit ma plume cent fois le jour. Il faudroit pour un Ouvrage comme celui-ci la plus nombreuse Bibliotheque qui ait jamais été dressée: au lieu de cela, j'ai très peu de Livres (15). L'oserai-je confesser? Le style est une autre cause de ma lenteur: il est assez négligé; il n'est pas éxemt de termes impropres, & qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes: je l'avoue, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en récompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses plus fatigantes (16). Les plus grans Maîtres, les plus illustres Sujets de l'Académie Françoise, se dispensent de ces scrupules, & nous n'avons guere que trois ou quatre Ecrivains qui ne s'en soient pas guéris. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au dessus de ces vetilles qui font perdre beaucoup de tems, & qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs & naturels de l'expression, quand on la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouër ce pesant joug, qu'au cas qu'on reimprime ce Dictionaire, mon principal soin sera très-assûrément de rectifier, selon les Loix rigoureuses de notre Grammaire, toutes les Fautes de Langage qui sont demeurées dans cette Edition (17). Il en est resté un très-grand nombre; car pendant la prémiere année de mon travail je m'attachois beaucoup moins à ces scrupules: ainsi, l'on trouvera des Articles répandus dans tout l'Ouvrage qui choquent les regles superstitieuses dont j'ai parlé: ils furent faits en ce tems-là, & je n'ai pas eu le loisir de les refondre quand il a falu les donner aux Imprimeurs. On pourra trouver de semblables Fautes par tout l'Ouvrage, soit qu'attentif à quelque autre chose je ne les aie pas remarquées en corrigeant les épreuves, soit que les Imprimeurs n'aient pas pu m'accorder le tems qui m'eût été nécessaire pour raccommoder ce qui ne me plaisoit pas. Les bons Avertissemens que m'a donnez MONSIEUR DRELINCOURT, & ses Corrections justes & fines que j'ai eu soin de marquer aux marges de mon Exemplaire, me seront d'une utilité infinie en revoiant cette Edition (18).

Ce qui doivent considerer ceux qui trouveront que l'on n'a pas mis assez de tems à composer ce Dictionaire;

Voilà ce que j'avois à représenter à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionaire m'ait coûté un si long tems. Mais il ne faut pas que je néglige ceux qui pourroient croire que je me suis trop hâté. Il y a plusieurs personnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux si gros

(12) *Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem.* Plin. in *Præfat.* Nat. Hist.

(13) *J'ai commencé cet Ouvrage au Mois de Juillet* 1692, *& l'ai achevé au Mois d'Octobre* 1696.

(14) *Je cite les pages, lors même que je renvoie à d'autres endroits de mon* Dictionaire.

(15) *On m'en a prêté quelques-uns fort obligeamment: j'en ai beaucoup de reconnoissance, & je mettrois ici volontiers le nom & l'éloge de ceux qui ont eu cette bonté, si je ne craignois de blesser leur modestie.*

(16) *Comme d'éviter les équivoques, les vers, & l'emploi dans la même période d'un* on, *d'un* il, *de* pour, *de* dans, *&c., avec diférens raports: de faire qu'un* il *au commencement d'une période se raporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la précédente, &c.*

(17) *Notez qu'il ne m'a pas été possible d'effectuer cette promesse dans la seconde Edition. Les Imprimeurs ne me donnoient point le tems nécessaire à bien revoir le premier travail, & à fournir le nouveau, c'est-à-dire les Additions qui ont été en grand nombre.*

(18) *Professeur en Medecine à Leide. Voiez ce qui a été dit de son éxacte connoissance de la Langue Françoise, Tom. II. pag.* 309, *col.* 2. *Il m'a fourni aussi plusieurs Remarques d'Erudition.*

Notez que par la raison alleguée dans la précédente Note marginale je n'ai guere pu me prévaloir, non plus que des autres que j'avois marquées aux marges.

gros volumes *in Folio.* Bien des Auteurs n'achevent un petit Livre que dans un an, soit qu'ils traitent comme des Pensées, & comme des Expressions de rebut, tout ce qu'ils produisent sans une longue méditation; soit qu'ils aient des affaires qui les arrachent souvent de leur Cabinet; soit qu'une paresse naturelle, ou une obéïssance trop scrupuleuse au précepte qu'ils ont apris au College, *Interpone tuis interdum gaudia curis*, les engagent à de fréquentes interruptions de leur travail. Ces Messieurs là se préviennent aisément contre un Ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de tems; & ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, si cent feuilles d'impression n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'apliqueront sans doute le *canis festinans cæcos edit catulos*, & ils se confirmeront dans leur préjugé par la lecture du détail qu'ils auront vu ci-dessus. Ils rabattront du travail donné aux choses tout le tems que j'ai donné à couper les vers (19), & à l'unité des relatifs. Ils savent que c'est un soin long & pénible, & qu'il n'y a rien qui demande plus de patience qu'un bon tissu de Citations. Ils ne croiront pas que sous prétexte qu'il y a beaucoup de matieres étrangeres dans cet Ouvrage, je puisse dire que sans me hâter je l'ai fait croitre en peu de tems; car, diront-ils, une juste aplication d'une infinité de Passages est plus pénible, qu'un long attirail de Raisonnemens, & de Réflexions (20). Il faut chercher ces Passages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à-propos, il les faut lier avec vos propres Pensées, & les uns avec les autres. Il est impossible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde; mais je les prie de ne me pas apliquer le *canis festinans &c.*, avant que de m'avoir lu. La voie des préjugez est trompeuse; & s'ils veulent des préjugez favorables, je leur dirai que je me souviens aussi-bien qu'eux du Distique de Caton, *Interpone tuis interdum gaudia curis, &c.*, mais que je m'en sers très-peu. Divertissemens, parties de plaisir, jeux, collations, voiages à la campagne, visites, & telles autres récréations, nécessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait; je n'y perds point de tems. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement délivré de plusieurs occupations qui ne m'étoient guere agréables, & j'ai eu le plus grand & le plus charmant loisir qu'un homme de Lettres puisse souhaiter. Avec cela un Auteur va loin en peu d'années; son Ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte négligemment.

(19) *La Prose Françoise est toute pleine de Vers, si l'on n'est en garde continuellement contre ce defaut.*

(20) *Voiez la Remarque (E) de l'Article d'*EPICURE.

III. Eclaircissement sur la maniere de citer que l'on a suivie.

Je ne doute point que la méthode que j'ai suivie en raportant les Passages des Auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros Livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs Passages: quelquefois j'en donne le sens en nôtre Langue, & puis je le raporte, & en Grec, & en Latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans nécessité? Faloit-il copier une longue Citation d'un Auteur moderne que l'on trouve chez tous les Libraires? Faloit-il citer Amyot en son vieux Gaulois? Pour bien répondre à ces Critiques, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nier que leurs Objections ne soient spécieuses. Je leur avoue qu'elles sont plausibles, & qu'elles m'ont tenu en balance assez long-tems; mais enfin des Raisons encore plus specieuses m'ont déterminé au choix que j'ai fait. J'ai considéré qu'un Ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de Bibliotheque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes, qui aiment les Sciences, n'ont pas le moien d'acheter des Livres; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantieme partie des Volumes qu'ils achetent. Ceux qui en ont le loisir seroient bien fachez de se lever à tout moment, pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le Livre même, qu'ils ont sous les yeux, les propres paroles des Auteurs qu'on prend pour témoins. Si l'on n'a pas l'Edition citée, on se détourne pour long tems; car il n'est pas toûjours aisé de trouver dans son Edition la page qu'un Auteur cite de la

sienne. Ainsi, pour m'accommoder aux intérêts des Lecteurs qui n'ont point de Livres, & aux occupations ou à la paresse de ceux qui ont des Bibliotheques, j'ai fait ensorte qu'ils vissent en même tems les Faits Historiques, & les Preuves de ces Faits, avec un assortiment de Discussions & de Circonstances qui ne laissât pas à moitié chemin la curiosité. Et parce qu'il s'est commis beaucoup de supercheries dans les Citations des Auteurs, & que ceux qui abregent de bonne foi un Passage n'en savent pas conserver toûjours toute la force, on ne sauroit croire combien les personnes judicieuses sont devenues défiantes. Je puis dire avec raison que c'est une espece de témérité en mille rencontres, que de croire ce qu'on attribue aux Auteurs, lors qu'on ne raporte pas leurs propres paroles. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'esprit du Lecteur; & pour empêcher qu'il ne soupçonnât ou *subreption* ou *obreption* dans mon raport, j'ai fait parler chaque témoin en sa Langue naturelle; & au lieu d'imiter le Castelvetro, qui finissoit ses Citations par *& cætera*, avant même qu'il eût copié l'endroit nécessaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là, & par la tête, & par la queuë, afin que l'on comprît mieux de quoi il étoit question, ou que l'on aprît incidemment quelque autre chose. Je sai bien que cette conduite seroit absurde dans un petit Traité de Morale, dans une Piece d'Eloquence, ou dans une Histoire; mais elle ne l'est point dans un Ouvrage de Compilation tel que celui-ci, où l'on se propose de narrer des Faits, & puis de les illustrer par des Commentaires. Ces allongemens seroient blamables, s'ils faisoient qu'au lieu d'un Volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un Livre à mettre à la poche ce fût un *in folio* ou un *in quarto*; mais ne s'agissant que de voir si un Tome *in folio* sera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'est pas la peine de se géner. Qu'il n'ait que 250 feuilles, il n'aura pas mieux les commoditez d'un petit Livre, que s'il contient 350 feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros Livres ne sont pas faits pour être lus page à page. Ils coûteroient un peu moins s'ils n'avoient que deux cens feuilles, me dira-t-on: je répons que si un Libraire se conduisoit par cette regle, il n'imprimeroit jamais un Ouvrage de plusieurs Volumes, ne continssent-ils que des essences de Pensées, sans aucune syllabe de trop; car ils seroient toûjours trop chers pour les personnes mal accommodées. La peine de traduire Amyot, ou Vigenere, en nouveau François, n'eût servi de rien; il sufit que mon Lecteur puisse entendre les Faits qu'ils racontent.

ECLAIRCISSEMENT sur les Citations de Brantome, & semblables.

Les gens graves & rigides blâmeront sur tout les Citations de Brantome, ou de Montaigne, qui contiennent des Actions & des Réfléxions trop galantes. Il faut dire un mot là-dessus. Quelques personnes de mérite, qui prenoient à cœur les intérêts du Libraire, ont jugé qu'un aussi gros Livre que cet Ouvrage, farci de Citations Greques & Latines en divers endroits, & chargé de Discussions peu divertissantes, effraieroit les Lecteurs qui n'ont point d'étude, & ennuieroit les gens doctes; qu'il étoit donc à craindre que le débit n'en tombât bien-tôt, si l'on n'attiroit la curiosité de ceux mêmes qui n'entendent pas le Latin. On me fit comprendre qu'un Ouvrage, qui n'est acheté que par les Savans, ne dédommage presque jamais celui qui l'imprime, & que s'il y a du profit à faire dans une impression, c'est lors qu'un Livre peut contenter, & les gens de Lettres, & ceux qui ne le sont pas; qu'il faloit donc qu'en faveur de mon Libraire je raportasse quelquefois ce que les Auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matieres est semblable à la liberté qu'on prend de faire sa Vie: dans quelques personnes c'est la marque d'un défaut (21), dans d'autres ce n'est qu'une juste confiance en leurs bonnes mœurs (22), & que je pouvois justement me mettre au nombre de ces derniers; qu'enfin, si j'avois trop de répugnance à déférer à ces avis, je devois du moins souffrir qu'on fournît de tels Mémoires au Libraire, & même quelquefois des Réfléxions dogmatiques, qui excitassent l'attention.

(21) *Plerique suam ipsi vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati sunt.* Tacitus, in Vita Agricolæ, Cap. I.

(22) *Voiez les Remarques des Articles* VAYER & VIRGILE.

tention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces Remontrances, & j'ajoûtai que je n'avois point de droit de m'opoſer à leurs Suplémens; que j'avois laiſſé au Libraire une pleine autorité d'inſérer, même ſans me conſulter, les Mémoires que ſes Correſpondans & ſes Amis lui enverroient; & que je voudrois qu'à l'égard de tout le Livre, ils vouluſſent faire ce qu'ils témoignoient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'eſt-à-dire qu'ils ajoûtaſſent à mes Compilations, qu'ils en retranchaſſent, qu'ils les arrangeaſſent, comme ils le trouveroient bon. Il eſt certain que j'ai toûjours ſouhaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail, que le ſoin de compiler: j'euſſe voulu que d'autres priſſent la peine de donner la forme aux matériaux, d'y ajoûter, & d'y retrancher; & j'eus beaucoup de plaiſir lors que les perſonnes dont je parle m'aſſûrérent, qu'elles ſe ſouviendroient de notre converſation. C'eſt à quoi je ſuplie mes Lecteurs de prendre garde. Quant aux Réfléxions Philoſophiques qu'on a quelquefois pouſſées, je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'en faire excuſe; car puis qu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme, que le meilleur uſage qu'il puiſſe faire de ſa Raiſon eſt de captiver ſon Entendement à l'obéïſſance de la Foi, elles ſemblent mériter un remerciment des Facultez de Théologie.

IV. Remarques ſur la hardieſſe que l'on a eue de critiquer pluſieurs Auteurs.

Je n'ai que deux mots à dire ſur une choſe qui paroît très-importante. J'ai raporté les Erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'eſt-ce pas une entrepriſe téméraire & préſomptueuſe? La Réponſe à cette Queſtion ſeroit bien longue, ſi je ne m'en raportois à ce que j'ai déjà dit là-deſſus dans mon Projet (23). Je ſuplie mon Lecteur d'y avoir recours. J'ajoûterai ſeulement que ſans ſortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des Fautes dans les Livres des Hommes illuſtres. On ne laiſſe pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vue. Quand des Officiers ſubalternes, & les Soldats mêmes, diſent librement que leurs Généraux ont fait quelques Fautes dans le cours de la Campagne, ils ont quelquefois raiſon; mais ils ne prétendent pas être plus capables qu'eux de commander une Armée: ils ſe reconoiſſent infiniment inférieurs en capacité, auſſi-bien qu'en rang (24). Voilà mon portrait. J'ajoûte encore que quand il s'agit de ce qui n'eſt pas avantageux à la mémoire d'un homme, je ne m'en rens point garant, je ne fais que raporter ce que d'autres diſent, & je cite mes Auteurs. C'eſt donc à ceux-ci, & non pas à moi, que les parens doivent adreſſer leurs plaintes. Un Hiſtorien moderne a déclaré dans une Préface, que *c'eſt à ceux qui nous ont preſcrit les Loix inviolables de l'Hiſtoire* (*) *qu'il faut s'adreſſer, pour leur faire rendre compte de leurs Ordonnances, ſi l'on en eſt peu ſatisfait; & non pas aux Hiſtoriens, qui doivent indiſpenſablement obéir, & dont toute la gloire qu'ils peuvent eſpérer conſiſte à bien éxécuter leurs ordres.* Ma cauſe eſt encore plus favorable, puis que je ne ſuis que le Copiſte des Auteurs déjà imprimez. Des deux Loix inviolables de l'Hiſtoire qu'il raporte, j'ai obſervé religieuſement celle qui ordonne de ne rien dire de faux: mais pour l'autre, qui ordonne d'oſer dire tout ce qui eſt vrai, je ne me ſaurois vanter de l'avoir toûjours ſuivie; je la crois quelquefois contraire, non ſeulement à la Prudence, mais auſſi à la Raiſon.

(23) *Numero VI. Voiez ci-deſſous Tom. IV. pag.* 610, 611.

(24) *Conſultez ce Vers d'Horace*, *Quam de ſe loquitur non ut majore reprenſis.* Sat X. *Libri I*, *Verſ.* 55.

(*) Ne quid veri non audeat, ne quid falſi audeat. *Cicer.* Les paroles de *Ciceron*, au II. Livre *de Oratore*, folio m. 74 *A*, ſont, *Quis neſcit primam eſſe Hiſtoriæ Legem, ne quid falſi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?*

Ne croiez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai; je ne garantis que mon intention, & non pas mon ignorance. Je n'avance rien comme vrai, lors que ſelon ma perſuaſion c'eſt un menſonge (25); mais combien y a-t-il de choſes que je n'ai pas bien compriſes, ou dont les idées ſe ſont confondues enſemble pendant la compoſition? Combien de fois arrive-t-il à notre plume de trahir notre penſée? Nous avons deſſein d'écrire un chifre, ou le nom d'un homme; & quelquefois, faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choſes, nous en écrivons un autre. Ainſi, je ne doute point qu'outre mes péchez d'omiſſion qui ſont infinis, il ne m'en ſoit échapé un très-grand nombre de commiſſion. Je m'eſtimerai très-redevable

(25) *Entendez ceci de ce que j'avance de mon chef, & de la fidelité avec laquelle je raporte ce qui me ſemble être le ſens de ceux que je cite.*

vable à ceux qui auront la bonté de me redresser; & si je ne m'étois pas attendu aux bons Avis des Lecteurs intelligens & équitables, j'aurois gardé plusieurs années cet Ouvrage dans mon Cabinet, selon le conseil des Anciens (26), afin de le corriger, & de le rendre un peu moins indigne des yeux du Public: mais considérant qu'il me restoit des matériaux pour deux autres gros Volumes, je me suis hâté de me produire. J'ai compris sans peine que je serois secouru plus utilement & plus à-propos, quand on sauroit ce qui me manque, & en quoi je manque. J'espere qu'avec ces secours la suite de cet Ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge me le permet (27). Je ne voi rien à quoi il me semble que je puisse mieux emploier, ni plus agréablement, le loisir dont je jouïs, loisir qui me paroît préférable à toutes choses (28), & qui a toûjours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des Sciences; car combien y en a-t-il qui soupirent après le tems où ils puissent assûrer,

Me jam fata meis patiuntur ducere vitam
Auspiciis, & sponte mea componere curas (29)?

Il me semble au reste que je puis dire avec raison, que ce à quoi je vais travailler sera plus considérable par la qualité même des matériaux, que ne l'est ce que je donne aujourd'hui. Le hazard & la surprise ont eu plus de part à cela, qu'un choix raisonné. Voici comment. Je diférois le plus qu'il m'étoit possible la composition des Articles qui me paroissoient les plus curieux, & de la plus grande importance. J'espérois de jour en jour plus de matieres, & plus d'éclaircissemens, & en attendant je préparois d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les Articles que je dressois ont pu occuper beaucoup de place, & de l'autre que mes Recueils pour les Articles que je diférois de préparer se sont fort multipliez. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux Volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que l'on doit garder entre les lettres de l'Alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre tems; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de choses sur un grand sujet, lors que j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prens plutôt le parti de n'en dire rien, que celui de l'entamer. La proportion, que j'ai gardée entre les lettres de l'Alphabet, a été cause que j'ai renvoié quelques Articles d'une lettre à l'autre. Il a donc falu accorder la préférence à ces Articles promis (30), ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoioit a eu sa juste étendue, avant que l'on pût dresser ceux qui devoient être fort longs. Je souhaite que mes Lecteurs songent à ceci, lors qu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines personnes dans cet Ouvrage (31).

V. De quelle maniere on s'est comporté envers Moreri.

C'est ici que je dois dire de quelle maniere je me suis conduit à l'égard du Dictionaire de Mr. Moreri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passez sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son Dictionaire avec assez d'étendue. II. Quand j'ai donné les mêmes Articles que je voiois dans son Ouvrage, j'ai été déterminé, ou parce qu'il en disoit peu de chose; ou parce qu'aiant la Vie de quelque Personne illustre, je me trouvois en état de donner un Narré complet; ou parce que de plusieurs choses détachées & assez curieuses, je pouvois former un Suplément raisonnable. Dans tous ces trois cas, j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes Faits dont il avoit fait mention. Je n'ai pas pu le faire toûjours aussi pleinement dans le second cas, que dans les deux autres; car en abrégeant une Narration exacte de la Vie d'un grand Homme, il est nécessaire de donner par ordre la suite de ses Actions, & de faire des Articles bien liez en quelque façon continus. Pourroit-on faire cela, en ne disant absolument rien qui eût déja été dit de cette Per-

(26) *Nonumque prematur in annum* Horat. de Arte Poet.

(27) *Dum superest Lachesi quod torqueat, & pedibus me Porto meis, nullo dextram subeunte bacillo.* Juven. Satir. III, Vers. 27.

(28) *Nec Otia divitiis Arabum liberrima muto.* Horatius, Epist. VII. Libri I.

(29) Voiez Virgile, au IV. de l'Eneide, Vers 340.

(30) *Notez qu'il y a quelques-uns de ces Articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux Volumes. on a été obligé de les renvoier à un autre tems.*

(31) *Par exemple, un* Scaliger, *un* Saumaise, *un* Seldenus, *&c.*

Personne? Ainsi, dans un très-petit nombre d'Articles de ce caractere, il sera possible d'avérer que le Dictionaire de Moreri avoit raporté quelque chose qui se trouvera mêlée parmi plusieurs Faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, & que sur des points peu considérables, il n'eût pas été nécessaire d'en faire ici l'Observation; & je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, & d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces: outre qu'il y a des occasions où l'on ne sauroit se trop prémunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque Fait qui ne me soit point conu par d'autres Livres que par la Compilation de Mr. Moreri, je la cite fort soigneusement. Je m'en défie beaucoup; & c'est pourquoi je n'ai rien voulu risquer sur une telle caution: je la mets à la brêche; c'est à elle à essuier les assauts. IV. Quand je ne cite point cet Auteur, & que néanmoins je débite quelque chose qui se trouve dans son Ouvrage, c'est une preuve certaine que je l'ai puisée à une autre source. Je pourrois jurer qu'il n'y a aucune parole ni syllabe qui lui ait été volée: je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement; & jamais je ne m'abstiens de le citer, que lors que j'ai su les choses par des Recherches aussi pénibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoie le Lecteur à l'égard des Faits tant soit peu considérables: il seroit absurde de se servir de renvoi pour le jour de la naissance, pour le nom de la patrie, &c.; car ce renvoi tiendroit plus de place dans une page que la chose renvoiée, & dépiteroit très-justement tous les Lecteurs. VI. Cette conduite n'est pas l'effet de la crainte de passer pour Plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule; car personne jusqu'ici n'a poussé l'extravagance jusques à traiter de Plagiaires ceux qui raportent les événemens qu'un autre avoit raportez, mais qui les vont prendre à la source, & qui n'emploient ni le tour, ni l'ordre, ni les expressions d'un autre. Il n'y a point d'aparence qu'à l'avenir personne s'avise de définir si folement le Plagiat. Une définition si absurde nous conduiroit à ce dernier point de l'impertinence, c'est que le plus excellent Historien, qui entreprendroit d'écrire la Vie de Charles-Quint, seroit nécessairement le Plagiaire du plus misérable Chroniqueur qui ait ramassé des Rhapsodies sur les actions de ce grand Prince. VII. J'ai mis à part dans une Remarque les Erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui se rencontrent dans les Articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne soient pas moins considérables, ni moins fréquentes dans ces Articles, que dans ceux que j'ai donnez. IX. Je me suis réglé à l'Edition de Lion 1688, qui est la cinquieme & la derniere que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les Editions de Hollande sont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il faloit proportionner mes Corrections à celle-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne se servent que des Editions de France, & qui encore aujourd'hui les recherchent & les achetent préférablement à la sixieme & à la septieme (32).

Il résulte de tout cela, que mon Dictionaire n'est point destiné à diminuer le débit de l'autre; & qu'au contraire il l'augmentera, & qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeunesse qui a besoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus scrupuleuse, j'ai relevé jusqu'aux plus petites Fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui est des Fautes qui sont ailleurs, je les ai laissées en repos, comme je l'ai déja dit. Je ne souhaite point que l'idée méprisante, que cela pourra donner de son travail, diminue la reconoissance qui lui est due. J'entre dans les sentimens d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin (33): les prémiers Auteurs des Dictionaires ont fait bien des Fautes; mais ils ont rendu de grans services, & ils ont mérité une gloire dont leurs

(32) *Ce sont des Catholiques passionnez, qui ont oüi dire que les Editions de Hollande ont souvent réprimé le zèle de Mr. Moreri.*

(33) *Hoc erat, experto frustra Varrone Atacino, Atque quibusdam aliis, melius quod scribere possem, Inventore minor: neque ego illi detrahere ausim Hærentem capiti multa cum laude coronam.* Horat. Sat. I. *Libri X. v. 46.*

leurs Succeſſeurs ne doivent jamais les fruſtrer. Mr. Moreri a pris une grande peine, qui a ſervi de quelque choſe à tout le monde, & qui a donné des inſtructions ſuffiſantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumiere dans des lieux où d'autres Livres ne l'auroient jamais portée, & qui n'ont pas beſoin d'une conoiſſance éxacte des circonſtances. Elle continue à la répandre de toutes parts, & avec plus de pureté, depuis les deux Editions de Hollande. Elles ſont infiniment meilleures que celles de France; car elles ont été revues par l'un des plus habiles Auteurs de ce Siecle. Je parle de MONSIEUR LE CLERC, dont toute l'Europe admire la profonde érudition, ſoutenue d'un eſprit juſte & pénétrant, & d'un jugement exquis. Il y a corrigé un nombre infini de Fautes, & il y a fait de très-belles Additions; & perſonne n'auroit été plus propre que lui à perfectionner cet Ouvrage-là, ſi des occupations plus relevées & plus importantes lui avoient permis de prendre ce ſoin. Je ne ſaurois ſoufrir l'injuſte caprice de ceux qui ſe plaignent des fréquentes Editions du Moreri, & qui regardent comme des empoiſonneurs publics les Libraires qui les procurent.

VI. Pourquoi l'Auteur met ſon Nom à la tête de cet Ouvrage.

Ceux qui verront mon Nom à la tête de ce Livre, & qui ſauront que pendant le cours de l'impreſſion j'ai dit en toutes rencontres, que je ne l'y mettrois pas, méritent un petit coin dans cette Préface. Non ſeulement j'ai dit cela en cent occaſions, mais je l'ai écrit en divers endroits (34), & pluſieurs perſonnes ſavent que tous mes Amis ont fortement combatu ma réſolution, ſans que les raiſons innombrables que la fécondité de leur génie & leur bonté généreuſe leur ſuggéroit aient rien gagné ſur moi. Je ne blâme point ceux qui ſe nomment à la tête de leurs Ouvrages; mais j'ai toûjours eu une antipathie ſecrette pour cela. On ne donne point raiſon des antipathies non plus que des goûts; cependant je pourrois dire que la réfléxion a fortifié en moi la diſpoſition naturelle. Cette ſage indiférence, que l'ancienne Philoſophie a tant prêchée, m'a toûjours plu. Cet illuſtre qui travailloit plus à être honnête homme, qu'à le paroître (35), toûjours en peine comment il pratiqueroit la vertu, jamais en peine s'il en ſeroit loüé, m'a ſemblé depuis long-tems un très-beau modele; & jamais aucune cenſure ne m'a paru plus ſenſée, que celle qu'on emploia contre certains Philoſophes qui mettoient leur Nom à des Traitez où ils condamnoient le deſir des loüanges (36). En effet, pourquoi blâmez-vous ceux qui courent après la réputation, ſi vous publiez vous-même que vous condamnez cette foibleſſe? En conſéquence de ces idées rien ne m'a ſemblé plus beau, que d'étendre ſur tous les ſervices, qu'on tâche de rendre au Public, le même deſintéreſſement qui ſe doit trouver ſelon l'Evangile dans les actes de charité. Voilà les Maximes qui me portoient à ne pas mettre mon Nom à la tête de ce Dictionaire. Les médiſans ne m'en croiront point; ils ſe perſuaderont que mes ſcrupules étoient fondez ſur le peu d'honneur que l'on aquiert en paroiſſant à la tête d'un gros Ouvrage de Compilation, qu'ils apelleront *Egout de Recueils*, *Rhapſodie de Copiſte*, *&c.* De tous les emplois, diront ils, que l'on puiſſe avoir dans la République des Lettres, il n'y en a point de plus mépriſable que celui des Compilateurs: ils ſont les porte-faix des grans Hommes. A la vérité ils ne ſont pas inutiles: *Telles gens*, diſoit Scaliger (37), *ſont les crocheteurs des hommes doctes qui nous amaſſent tout: cela nous ſert de beaucoup; il faut qu'il y ait de telles gens.* Mais les métiers les plus vils ne ſont-ils pas néceſſaires? & l'utilité qu'ils aportent les tire-t-elle de leur baſſeſſe? Il y a donc plus de vanité que de modeſtie, à ne vouloir point paſſer pour un Auteur porte-faix, & à vouloir ſortir de la Claſſe des Ecrivains, dont les Productions ne ſont pas tant un travail d'eſprit qu'un travail de corps, & qui portent leur cervelle ſur leurs épaules. Les médiſans croiront ce qu'il leur plaira; ce n'eſt point contre eux qu'il faut raiſonner: je dirai donc ſeulement que ce n'eſt point par in-

(34) *C'eſt-à-dire dans des Lettres miſſives.*

(35) Vir bonus eſſe quam videri malebat. *Voiez la Remarque (H) de l'Article* AMPHIARAUS, *&* *la Remarque (L) de l'Article* CESAR.

(36) Ciceron *raporte le Fait, mais il n'eſt pas de ceux qui le blâment.* Ipſi illi philoſophi etiam in illis libellis quos de contemnenda gloria ſcribunt, nomen ſuum inſcribunt in eo ipſo in quo prædicationem nobilitatemque deſpiciunt, prædicari de ſe ac nominari volunt. *Cicero pro Archia Poeta, fol. m. 164. D. Voiez le auſſi* Tuſcul. Quæſt. *Libr. I, folio 247, D, &* Valere Maxime, *Libr VIII, Cap. XIV, num. 3, in Extran.*

(37) *In* Scaligeranis, *Voce* Du Maine, *p. m. 142.*

inconstance, mais pour obéir à l'Autorité souveraine, que je fais ce que j'ai dit si souvent que je ne voulois point faire. On a trouvé à propos, pour apaiser le diférent de quelques Libraires, que je me nommasse. Sans cela, le Sieur Reinier Leers n'eût pu obtenir le Privilege dont il avoit, à ce qu'il a cru, un besoin indispensable. J'obéïs donc aveuglément. Je n'aurois donc point à craindre le Tribunal même du redoutable Caton le Censeur (38).

Il me reste à dire un mot sur mon *Errata*, & sur deux ou trois autres petites choses.

Je comprens sous le mot d'*Errata* mes Additions & mes Corrections. S'il étoit complet, il contiendroit plus de pages qu'il n'en contient. Je n'impute pas tout aux Imprimeurs, quelque grand que soit l'exercice qu'ils donnent à notre patience, sur tout lors qu'ils ne corrigent point tout ce qu'on leur marque à la marge des épreuves. J'ai éprouvé là-dessus la fatalité du métier, & je l'oublie autant que je puis, *animus meminisse horret*. Je me charge néanmoins d'une partie du fardeau; mais je suplie ceux, qui me voudront critiquer, de prendre bien garde à mon *Errata*: je les suplie aussi, quand ils trouveront quelque chose qui leur paroîtra mauvaise, de voir si elle n'est pas dans les Auteurs que je cite; car si mes Traductions ne sont pas de mot-à-mot, elles sont du moins fidelles à l'égard du sens: elles doivent donc contenir une irrégularité, lors que mes Auteurs ont parlé ou pensé confusément.

Si quelques-uns croient qu'ils ont été critiquez mal-à-propos dans ce Dictionaire, & s'ils publient pour leur justification quelque petit Imprimé, où le droit de représailles soit mis en pratique, on trouvera bon, je m'assûre, qu'au lieu de me détourner de mon travail pour leur répondre, je prenne la résolution de renvoier tout cela à la suite de cet Ouvrage. Je conviendrai ingénument de mes Erreurs, & je m'en retracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus décisif qu'il n'auroit falu; mais dans le vrai ce sont seulement des doutes que je propose; & si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les Savans à me fournir leurs instructions, & à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

(38) Ποστούμιον Ἀλβῖνον, ἱστορίαν Ἑλληνιστὶ γράψαντα, καὶ συγγνώμην αἰτούμενον, ἐπισκῶψαι, φήσας δοτέον εἶναι τὴν συγγνώμην, εἰ τῶν Ἀμφικτυόνων ψηφισαμένων ἀναγκασθεὶς ὑπέμεινε τὸ ἔργον. *Postumium Albinum qui Historias scripserat Græcè, veniam petentem irrisit, dandam dicens, si illud opus Amphictyonum decreto subactus assumpsisset.* Plut. in Catone Majore, pag. 343. B.

J'ai suivi presque par tout l'Orthographe d'Erudition; mais j'ai rangé les *y* comme les *i*. On n'en a pas usé de même dans la Table des matieres; je m'en suis aperçu un peu trop tard.

Je ne me suis avisé que depuis la lettre M (39), de distinguer mes Citations d'avec celles des Auteurs dont je raporte des passages. Depuis cet endroit-là jusques à la fin, les Citations que l'on marque par des chifres sont dans les Livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, & quelquefois par des étoiles. Avant la lettre M, on les a marquées les unes & les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.

(39) *A la page 141, ou environ.*

Le 23 d'Octobre 1696.

On a retouché un peu cette Préface pour y changer quelque terme ou quelque arrangement de mots: mais on n'y a rien ajouté hormis à la marge quelques Citations & quelques Notes.



AVERTISSEMENS
SUR LA
SECONDE EDITION.



A prémiere chose, dont j'avertis mes Lecteurs, est que presque toutes les Remarques, qu'ils ont pu voir ci-dessus (1), conviennent & doivent être apliquées au travail de cette seconde Edition.

(1) *Dans la Préface de la prémiere Edition.*

Je les avertis en second lieu, que j'ai été bien fâché qu'un amas de circonstances, dont il seroit fort inutile de les entretenir, m'ait cootraint de joindre, à ce qui avoit déjà paru, ce que je faisois de nouveau. Je n'ignorois pas que cela pourroit déplaire à ceux qui avoient acheté la prémiere Edition; mais enfin j'ai espéré qu'ils seroient assez raisonables pour recevoir mes excuses.

Ils n'ont pas dû s'imaginer que la seconde Edition ne seroit en rien préférable à la prémiere; car il a falu nécessairement qu'ils crussent que je corrigerois toutes les Fautes dont je me pourrois apercevoir, & que les Additions & les Corrections qui étoient à la fin de chaque Tome seroient insérées chacune en sa place naturelle. Cela seul pouvoit donner la préférence à la seconde Edition, & causer quelque chagrin à ceux qui avoient acheté l'autre. Il étoit donc impossible de ne leur pas donner quelque mécontentement. On se trouvoit donc réduit de ce côté-là à la diférence du plus au moins: mais de l'autre côté il s'agissoit de la satisfaction toute entiere de ceux qui n'avoient point encore le Livre, & qui le vouloient avoir. Ils eussent été bien mécontens de la division en deux Alphabets. On pouvoit s'imaginer avec quelque vraisemblance qu'ils étoient en plus grand nombre, que ceux qui s'étoient pourvus de la prémiere Edition. Une longue expérience a fait conoitre, que cette sorte d'Ouvrages Alphabétiques se réimpriment plusieurs fois, lors même qu'ils sont très-défectueux. On s'est donc trouvé dans l'alternative, ou de ne contenter pas tout-à-fait un certain nombre de gens, ou d'en contenter tout-à-fait un plus grand nombre: la raison a donc voulu qu'on prît le dernier parti.

Il y avoit un milieu à suivre: c'étoit d'imprimer à part les Additions, & de les insérer aussi dans la seconde Edition. Ceux, qui n'avoient pas encore acheté, eussent eu par ce moien tout l'Ouvrage sous un seul Alphabet. Ceux, qui avoient acheté, n'eussent été obligez qu'à se pourvoir des Additions, & ils eussent trouvé plus suportable l'incommodité des deux Alphabets, que celle de paier deux fois une même chose. J'aurois pris cet expédient, si j'avois cru que les Additions seroient aussi grandes qu'elles l'ont été; mais lorsque l'on commença cette seconde Edition, je me figurois qu'elles ne pourroient monter qu'à un petit nombre de feuilles, & que ce ne seroit point la peine de les publier à part. Les choses ont changé de face pendant le cours de l'impression; mais l'occasion de se servir de ce milieu étoit perdue, quand on a pu croire que les Additions pourroient composer un Tome. On y prendroit mieux garde si cette seconde Edition avoit des suites; car en ce cas-là on prendroit de telles mesures que chacun pourroit acheter separément ce qui seroit ajoûté.

(2) *Les Nouvelles Litéraires de Paris aprenent que Mr. Vautier travaille à une nouvelle Edition du Moreri, & cela non seulement pour l'augmenter & le corriger, mais aussi pour le refondre. Il est bien capable d'y réussir. C'est lui qui a donné l'Edition de Paris 1699.*

Si cette excuse ne sufit pas, en voici une autre. Le Public doit être si accoutumé aux fréquentes Editions des Dictionaires corrigées & augmentées chaque fois, qu'il ne seroit pas raisonable de se fâcher que j'aie suivi un usage que tant d'exemples autorisent. J'en pourrois citer beaucoup; mais je me contente d'alléguer le Dictionaire de Moreri, dont il s'est fait neuf Editions en vingt-cinq ans, toûjours avec de nouvelles Additions & Corrections. La neuvieme sera sans doute suivie de plusieurs autres sur le même pied, tant en France (2), qu'en Hollande. Je ne demanderois point que l'on m'excusât si j'étois coupable de tant de rechutes; mais il me semble que l'on me doit tenir pour justifié sur cette prémiere fois, & principalement puis que je n'ai pas dessein de réitérer cette conduite.

Disons

Disons quelque chose de cette seconde Edition. Elle n'est pas augmentée de la moitié, mais il ne s'en faut guere; & si elle n'est pas exempte des Fautes de la prémiere autant qu'il l'auroit falu, & que je le souhaitois, elle est pourtant beaucoup moins défectueuse. La révision m'a fait trouver dans la prémiere Edition plusieurs méprises qui venoient de la négligence des Imprimeurs. On y a remédié, comme aussi à plusieurs autres dont le plus grand nombre venoit des Auteurs que j'avois citez, & que je n'avois pas pu rectifier, à cause que les Livres nécessaires pour cela n'étoient pas en ma puissance. Il y a quelques Fautes que je n'eusse pas corrigées, si on ne m'en eût averti. On discernera facilement celles-là: car j'ai été soigneux d'indiquer (3) les sources des Avis, ou des Eclaircissemens, ou des Suplémens, qui m'ont été communiquez. Après tout, je ne suis pas sans beaucoup de crainte, qu'il ne soit resté plus de Fautes que je n'en ai réparé: c'est le sort des Dictionaires de ne marcher vers la perfection que fort lentement, & qu'à diverses reprises. Il leur manque une infinité de choses la prémiere fois qu'ils se montrent, le tems les leur donne peu-à-peu. Quoiqu'il en soit, j'ai été si mécontent de ma prémiere Edition en la faisant repasser sous l'examen, que je la desavoue, & l'abandonne (4), & que je n'en veux plus être responsable qu'à l'égard des choses que j'en ai fait reimprimer; & j'attens de l'équité des Lecteurs, que s'ils veulent me reprendre, ils s'assûreront avant que d'en venir-là, si l'endroit qu'ils croiront fautif se trouve dans la seconde Edition. Je les prie aussi très-instamment de s'assûrer, si cet endroit-là est corrigé dans l'Errata, ou dans les Additions que j'ai mises à la fin de chacun de ces trois Volumes.

(3) *Soit en général, soit en nommant les gens, soit en mettant des étoiles ou des points à la place de leur Nom, quand j'ai sçu ou cru qu'ils ne vouloient pas être nommez. Il y a très peu d'exceptions à ceci.*

(4) *Ceci se doit entendre principalement des Exemplaires qui furent reimprimez, & dont je ne revis pas les épreuves, Les imprimeurs y ont fait de grosses Fautes, comme j'en avertis le Public à la fin de mes* Refléxions sur un Imprimé qui a pour Titre, Jugement, &c.

Voiez ci-dessous les pages Tom. IV. pag. 666 de cette quatrieme Edition. On pourra discerner ces Exemplaires si l'on prend garde qu'ils contiennent sur la derniere page du I. Volume un Suplément d'Errata.

Il y a une sorte de Corrections que j'ai faites comme d'office, & en conséquence d'un engagement dont le Public fut informé (5). Je m'y suis conduit avec tout le soin possible, & avec une très-forte intention de satisfaire les mécontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que l'Article de DAVID pouvoit contenir de desagréable. C'est la plus grande supression qui ait été nécessaire: les autres ne sont pas considérables, ni quant à leur nombre, ni quant à leur étendue. On a pu remédier à tout aux dépens de quelques mots ou de quelques lignes, & principalement par le moien de quatre Eclaircissemens qui sont à la fin de cet Ouvrage.

(5) *Dans une* Lettre touchant ce qui s'est passé dans le Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam au sujet du Dictionaire Critique.

Cette Lettre *se trouve ci-dessous Tom. IV. pages 665 & 666 de cette quatrieme Edition.*

Je ne dirai presque rien des Additions, je ne veux prévenir personne, chacun en jugera comme il l'entendra; mais je ne veux pas dissimuler, que la peine qu'elles m'ont causée ne m'a point permis de corriger les Articles de la prémiere Edition avec toute la sévérité, & avec toute la diligence, que j'aurois voulu y aporter. Il est malaisé que pendant que les Imprimeurs travaillent sans discontinuation, l'Auteur suffise à ces trois choses, à faire la révision de deux gros Volumes *in folio*, à les augmenter de plus d'un tiers, & à corriger les épreuves.

Il y a telle Addition qui amene du dérangement sur plusieurs endroits, qu'il faut retoucher & rajuster, si l'on ne veut pas se contredire, ou débiter du galimatias. Pour bien corriger un Dictionaire, il faudroit se faire une loi de ne le pas augmenter; car il en va de ces Ouvrages comme des Villes ou des fruits. On ne donne guere à une Ville une belle symmetrie lors qu'on s'attache beaucoup plus à l'agrandir, qu'à réparer les vieilles maisons. Un tel agrandissement sert plutôt à faire paroître les disproportions & les irregularitez, qu'à les ôter. Et pour ce qui est des fruits, on sait bien qu'ils ne meurissent que quand ils cessent de recevoir de nouveaux sucs. Mais voilà le sort ordinaire des Ouvrages de Compilation. Quand on les reimprime on songe plus à y joindre de nouvelles choses, qu'à mettre les vieilles en meilleur état. On est dégoûté des vieilles que l'on a relues tant de fois, & l'on trouve dans les autres un attrait de nouveauté qui s'empare de toute l'attention de l'Auteur. Cela produit un mauvais effet, la plupart des vieilles Fautes demeurent, & l'on en ajoûte de nouvelles.

MOIENS de discerner ce qu'il y a de nouveau dans cette Edition.

J'ai cru qu'on seroit bien aise de discerner dans cette Edition ce que j'y ai ajoûté, & j'ai fait ensorte qu'on le pût facilement. Voici à quelles Marques.

I. Les Articles nouveaux ont cette figure ☞ à côté de la prémiere ligne (6).

II. Les Additions au Texte des vieux Articles commencent par un *àlinea*.

III. Toutes les Remarques du Commentaire qui se raportent à cet *àlinea* sont nouvelles.

IV. Celles où l'on met au commencement la lettre Greque Δ avec une lettre majuscule de l'Alphabet ordinaire, le sont aussi.

V. Les Additions aux vieilles Remarques commencent par un *àlinea* dont le prémier mot est en lettres majuscules. Elles s'étendent presque toûjours jusques au commencement de la Remarque suivante: si elles ne s'étendent pas jusques-là, elles finissent par un mot qui est en gros caractères.

VI. Il y a quelques Additions jointes au corps des Articles sans être *àlinea*. On les connoîtra presque toutes par la parenthese qui y est insérée, & qui contient la lettre Greque Δ avec une lettre majuscule de l'Alphabet ordinaire. Cela veut dire que le plus souvent elles sont le Texte d'une nouvelle Remarque.

VII. Les Additions que l'on ne peut discerner par aucun de ces caractères ne sont pas considérables.

(6) *On n'a pas cru devoir conserver ces distinctions dans cette quatrieme Edition, où il n'y a point d'Additions de l'Auteur.*

Plusieurs personnes m'aiant conseillé de ne pas laisser périr le Projet que je publiai l'an 1692. à la tête de quelques Essais de ce Dictionaire, je l'ai fait reimprimer à la fin des Dissertations du dernier Volume.

Il y a certaines choses dont j'ai dit en divers endroits, que j'en avertissois une fois pour toutes. Le hazard peut faire que jamais les Lecteurs ne tombent sur ces endroits-là, les Livres tels que celui-ci n'étant pas de ceux que l'on lit de suite & d'un bout a l'autre. L'on m'a donc conseillé d'indiquer ici les lieux où j'ai donné quelques Avertissemens généraux. Je croi qu'il sufira de marquer la page 228, au texte: la 333, à la 2 colonne: la 499, & la 552, au texte: la 779, & la 811, à la 2 colonne: la 1343, à la 1 colonne: la 1371, à la 2 colonne: la 1474, & la 1996, au texte: & la 2507, à la 2 colonne (7).

OBSERVATIONS touchant la Table des Matieres.

Bien des gens m'ont recommandé de mettre de bonnes Tables à la fin du Livre. Je tombe d'accord qu'il n'y a guere d'Ouvrages ou elles soient plus nécessaires que dans celui-ci. J'avois formé d'assez bons plans, & peut-être pourrois-je dire, qu'il y a peu de personnes plus propres à les éxécuter que ceux qui ont travaillé longtems à de vastes Compilations; car s'ils ont voulu vérifier les passages (8), ils ont été obligez d'aller aux Tables des Matieres à tout moment, ils y ont été trompez mille & mille fois: ils en ont donc connu les défauts, & ils ont appris ce qu'il faut faire pour les éviter. Peut-être donc que j'aurois pu composer une bonne Table; mais je n'ai eu ni le tems, ni la patience nécessaire à un travail si pénible & si ennuieux. Je n'ai pas même trouvé à-propos que la personne dont on s'est servi, & qui eût pu éxécuter fort éxactement tous les plans qu'on lui eût marquez, s'engageât dans tout le détail que quelques Lecteurs demandent. Ils voudroient une Table particuliere des Auteurs citez, censurez, ou corrigez, & ainsi de cent autres choses. J'ai considéré que de telles Tables seroient si longues qu'elles rebuteroient beaucoup de gens. Je sai par ma propre expérience, & par celle de plusieurs autres, que les Articles d'une Table chargez d'une demie page de chifres ne servent presque à personne; car ou sont les gens qui, pour chercher un passage, veuillent se donner la peine d'en consulter vint? Dans une Table de Mr. de Saumaise (9) l'Article de *Plinius* contient plus de trois colonnes de chifres, celui de *Strabo* en contient deux, celui de *Theophrastus* près de trois. A quoi peut servir cela à un Lecteur? Sera-t-il assez stupide pour emploier toute une journée à tenter fortune sur cette incroiable quantité de pages citées? Le remede à cela seroit de marquer que l'on cite Pline pour telle & pour telle chose; mais si vous ne faites pas une nouvelle Distribution Alphabétique, la vue de deux ou trois pages occupées par un seul Nom rebutera tout le monde. Or cette Distribution Alphabétique de ce qui concerne chaque Auteur que l'on a cité est un travail de galérien. Et puis ne fait-on pas que de cent Lecteurs, il s'en trouve à peine quatre qui se soucient que l'Indice des Matieres soit bon? La plupart des gens ne le consultent jamais: on prendroit donc une peine horriblement fatigante, & qui ne seroit utile qu'à peu de personnes. C'est sur ces raisons, & sur plusieurs autres, que j'ai cru qu'il sufisoit de donner la Table que l'on verra à la fin du Livre, & d'en faire seulement une autre qui ne contient que le Catalogue des Articles. Vous remarquerez s'il vous plait, que la Table des Matieres ne contient point le Nom de tous les Auteurs que j'ai citez; & que lors qu'elle le contient, elle ne marque pas tous les endroits ou je les cite. Ce seroit donc se tromper que de raisonner ainsi, un tel Auteur ne paroit pas dans la Table, ou n'y paroit que trois fois, donc il n'a pas été cité, ou il ne l'a été que trois fois.

La principale raison, qui m'a fait résoudre à ne point donner à éxécuter tous les plans de Table que j'avois en tête, est qu'il m'a semblé qu'un mot d'avis pouvoit supléer tous les défauts. Il n'y a qu'à conseiller une chose au petit nombre de Lecteurs qui se sert de cette partie d'un Livre.

Quand ils liront quelque endroit qui leur paroîtra mériter d'être retenu, ou retrouvé au besoin, ils n'auront qu'à voir s'il est marqué dans la Table; & s'il ne s'y trouve point, ils n'auront qu'à le marquer eux-mêmes à la marge de la Table, sous le Mot qui leur paroitra le plus commode, ou sur un papier à part. C'est la méthode dont se servent ceux qui trouvent défectueuses les Tables des Livres, & qui ont dessein de prévenir le dommage qu'elles leur pourroient causer.

Aiant reçu trop tard les Mémoires pour l'Article de la Ville d'ESTAMPES, & pour celui de FEVRET, & pour la Maison MENUTOLI qui a donné des Cardinaux, & plusieurs personnes illustres de tous états, je n'ai pu les emploier. J'ai reçu aussi trop tard un Article tout dressé, & parfaitement bien dressé. C'est celui de RAOUL Archevêque de Bourges, fils de Raoul Comte Seigneur de Turenne. Il n'eût pas été à-propos, ce me semble, de placer tous ces Articles dans les *Addenda* qui sont à la fin de chaque Volume (10).

Très-peu de gens lisent ces sortes d'*Addenda*, & personne ne trouve bon qu'ils remplissent bien des pages. Je suis si persuadé qu'on ne les consulte guere, que je prie ici tout de nouveau mes Lecteurs, de ne me condamner sur rien avant que d'avoir examiné mes *Addenda*, où je rectifie plusieurs choses. Je les prie aussi d'y consulter

(7) *Ces pages sont, dans la troisieme Edition, la 217, au texte: la 309, à la 2 colonne: la 464, & la 512, au texte: la 717, & la 769, à la 2 colonne: la 1269, à la 2 colonne: la 1294, à la 2 colonne: la 1388, & la 1873, au texte: & la 2384, à la 2 colonne.*

On trouvera les mêmes endroits dans cette quatrieme Edition au Tom. I. p. 219. au texte: p. 312. col. 2. p. 468. & 518. au texte: au Tom. II. p. 27. 59. 563. & 586. col. 1. p. 684. au texte: au Tom. III. p. 278. au texte. p. 814. col. 2.

(8) *C'est ce que j'ai fait autant que j'ai pu, & toutes les fois que j'ai eu assez de Livres.*

(9) Salmasius, in Indice Auctorum citatorum in Exercitationibus Plinianis.

(10) *Ces quatre Articles se trouveront à la fin de cette troisieme Edition parmi les Articles communiqués à l'Auteur, &, afin de remedier en quelque sorte à l'inconvénient dont il se plaint ici, on les a insérez dans la* Liste Alphabétique des *Articles de ce Dictionaire, avec cette marque de Distinction ‡. Dans cette quatrieme Edition on les a insérez à leur place.*

consulter nommément l'Addition des Articles BRUN (11) & BUDÉ, dans laquelle je parle de l'ancienne Noblesse de ces deux Familles; celle de l'Article FONTEVRAUD, & de l'Article LEON X (12), & l'Article VERSORIS que je donne tout entier dans les *Addenda* du dernier Volume (13).

Je n'ai rien à répondre à ceux qui se plaignent de ce que mon Ouvrage ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. C'est le destin inévitable des Ecrits *miscellanées*. Chaque Lecteur y trouve trop de ceci, trop peu de cela. Ceux qui aiment les Généalogies n'y en trouvent pas assez : ceux qui ne les aiment pas y en trouvent trop. Ceux qui se plaisent aux Raisonnemens Philosophiques, y en voudroient davantage; ceux qui ne les aiment pas, y en voudroient beaucoup moins. Les uns voudroient que je n'eusse pas donné l'Article de tant de Ministres: d'autres s'étonnent que j'en aie tant oublié. Je les prie tous de se souvenir d'un bon mot de Pline, *Pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres* (14). Je cite sur cela un beau Passage de Scioppius (15).

Que si j'ai parlé d'une certaine Famille plutôt que d'une autre qui n'étoit pas moins considérable, ou qui l'étoit encore plus, je l'ai fait sans acception de personnes. Ma seule regle a été que j'avois des matériaux pour les unes, & non pour les autres.

Je dois une Réponse particuliere à ceux qui ont trouvé à redire que j'aie parlé de si peu de grans Guerriers. Deux causes m'ont réduit à cette grande sécheresse. L'une est, comme j'en ai averti suffisamment (16), que j'ai évité de me rencontrer avec les autres Dictionaires, tant à l'égard des Editions déjà faites, qu'à l'égard des Editions à venir. La plupart des Généraux d'Armée anciens & modernes se trouvent dans le Moreri; on y trouve sur tout les Connêtables, les Amiraux, & les Maréchaux de France, &c. Ces Articles ne coutoient que la peine de copier le Pere Anselme. Je me suis persuadé que tous les fameux Guerriers Septentrionaux & Allemans paroitroient avec beaucoup de détail dans le Dictionaire de Mr. Chappuzeau. Je n'ai donc point cru qu'il fallût que je me tournasse de ce côté-là. Mais voici une autre raison encore plus forte. Je ne me suis point vu en état de donner l'Article des Hommes de Guerre tel que je l'aurois voulu. Le travail du Pere Anselme est bon & utile, & a demandé une patience & des Recherches incroiables; mais il ne peut point satisfaire la curiosité des Lecteurs. Ce n'est presque rien que de savoir qu'une telle année un Général prit ou secourut une Ville, qu'il gagna une Bataille, &c. On souhaite outre cela de savoir quel étoit son caractere; s'il excelloit en courage comme Marcellus, ou en prudence comme Fabius le *cunctateur*; s'il étoit plus propre à conquérir qu'à conserver; si par trop de feu il s'éblouissoit un jour de Bataille, ou s'il demeuroit tranquille dans le plus fort du péril; par quels coups de tête il gagna une Bataille qui étoit déjà presque perdue; par quelle faute il fut vaincu en une telle occasion. On souhaite encore de savoir si en effet il remporta la victoire, comme l'assûrent les Ecrivains de son Parti; ou s'il la perdit comme l'assûrent les Ecrivains du Parti contraire. Ces Disputes-là sont innombrables (17). Je me croirois obligé de les discuter, & de mettre en parallele les Relations des deux Partis, afin qu'en établissant pour principe les Faits dont elles conviennent, soit à l'égard du combat, soit à l'égard de ses suites, on pût parvenir par la voie des conséquences à quelque sorte de certitude.

Par exemple, si je parlois du Maréchal de Luxembourg, je voudrois marquer le caractere qui le distinguoit des autres Guerriers, donner quelque détail sur les occasions où il fit paroître ce en quoi il excelloit, & ce en quoi ses talens étoient d'un ordre inférieur. J'éviterois les péchez de commission & d'omission que je trouve sur son Chapitre dans le Dictionaire de Moreri. Je ne dirois pas qu'il *defit les Armées* de Hollande *près de Bodegrave* l'an 1672; qu'il prit Bodegrave (18) l'an 1673; qu'il fit lever le siege de Charleroi l'an 1674. Car le prémier de ces trois Faits est une hyperbole inexcusable (19), & les deux autres sont absolument chimériques. Je ne dirois pas qu'en 1673. *il passa au travers de l'Armée ennemie au nombre de soixante & dix mille hommes, quoi qu'il n'en eût que vingt mille.* C'est une hyperbole qu'on ne pardonneroit point aux Poëtes. Je ne dirois pas qu'en 1678 *il battit l'Armée des Hollandois à S. Denys proche de Mons*; mais j'examinerois le problême du gain de cette Bataille. Je ne dirois pas qu'en 1692 il *prit* à Steinkerke *le canon, le bagage, &c.*, des ennemis; car c'est un Fait manifestement réfuté par la propre Relation qu'il fit lui-même de ce Combat, & qui fut imprimée en France tout aussi-tôt. Je n'omettrois point la rebellion où il s'obstina depuis l'an 1649 jusqu'à la paix des Pyrenées. Je n'omettrois point sa Campagne de Philisbourg (20) sous prétexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrois point sa prison de la Bastille, & je tâcherois de percer le voile épais sous lequel on tient couvertes les procédures de la Chambre de l'Arcenal contre lui. Cela est d'autant plus à-propos pour l'honneur de sa mémoire, qu'il a couru d'étranges bruits, & bien ridicules, touchant son Procès. J'examinerois ce que tant de gens s'imaginent, sans beaucoup de raison peut-être,

(11) *Le Plenipotentiaire d'*[illegible] *à la Paix de Munster.*

(12) *J'y donne deux Lettres de cet homme, qui n'avoient jamais été imprimées, & qui sont bien curieuses.*

(13) *Toutes ces Additions ont été mises en leur lieu* [illegible] *dans cette quatrième.*

(14) *Conférez ce que dessous dans la Rem. (F) de l'Article* POQUELIN *à l'alinea.*

(15) Unde Seneca: non est, quod mireris, ex eadem materia suis quemque studiis apta colligere. In eodem prato bos herbam quærit, canis leporem, ciconia lacertum. Cum Ciceronis libros de republica prehendit hinc philologus aliquis, hinc grammaticus, hinc philosophiæ deditus, alius alio suam curam mittit. Et Plinius cum dixisset multos esse, quos ea quibus nos capimur & ducimur, partim ut inepta, partim ut molestissima offendant: *Demus, inquit, alienis oblectationibus veniam ut nostris impetremus.* Scioppius, Element. Philosoph Stoicæ Moralis, Cap. CLII, folio 147.

(16) *Dans la Preface de la prémiere Edition.*

(17) *L'origine bien souvent en est que par des raisons de Politique on se sert du nom de Victoire dans les prémieres Relations d'un Combat qui se vendent au milieu des rues. Ce titre qui ne devroit être que passager devient primordial. C'est comme un nom de batême qu'on porte toujours. Conférez ce qui est dit ci-dessous, Tom. IV. pag. 584, 586.*

(18) *Notez que Bodegrave n'est qu'un Village.*

(19) *Conférez l'Article* BODEGRAVE.

(20) *En 1676.*

être, qu'il auroit rendu de plus grans services à la France pendant ses dernieres Campagnes, s'il n'eût préféré au bien public ses intérêts particuliers qui étoient de faire durer la Guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres trop limitez. Ces gens-là prétendent qu'il n'étoit à la tête de l'Armée, que comme les Légats du Pape à la tête du Concile de Trente, c'est-à-dire, qu'il attendit par la poste un renouvellement continuel d'inspiration. Enfin, je tâcherois de trouver le véritable milieu quant à ses mœurs, entre son Oraison funebre, & certains Ecrits qui ont été imprimez (21).

Il n'y a personne qui ne voie qu'étant hors d'état de remplir un Plan de cette nature, je suis fort excusable de n'entamer point de tels Articles.

J'ai oublié dans la Préface de la premiere Edition l'une des causes qui me portent à citer de longs Passages Latins; c'est qu'il y a bien des gens qui lisent mon Livre sans avoir qu'une petite conoissance du François, mais le Latin leur est bien conu, & ainsi, par le secours de la Citation, ils peuvent entendre parfaitement ce que je veux dire.

Ceux qui se donneront la peine de jetter les yeux sur les marges de ce Dictionaire, sont priez de se souvenir que les Citations, que j'ai fait marquer par un chifre, sont celles que j'ai trouvées dans les Auteurs dont je raporte des Passages. Ce n'est point à moi à répondre de celles-là.

(21) *On ne parle pas de tous; car la plupart sont des Satires si fades, si impertinentes, & si manifestement suspectes de calomnie, qu'on ne doit y avoir aucun égard.*

Le 7 de Décembre 1701.



LA VIE

LA VIE
DE
MONSIEUR BAYLE.
PAR
Mr. DES MAIZEAUX.

1647. MR. BAYLE naquit au Carla, Bourg du Comté de Foix entre Pamiers & Rieux, le 18 de Novembre 1647. Il reçut avec le Baptéme le nom de PIERRE. Son Pere, d'une bonne Famille originaire de Montauban, s'appelloit JEAN. Il étoit Ministre du Carla, & avoit épousé JEANNE DE BROGUIERE, dont la Mere étoit de la Maison de Ducasse; de sorte que Messieurs Bayle apartenoient à deux Maisons du Païs de Foix illustres par leur Noblesse, Ducasse, & Chalabre dont Bruguiere est une branche. Mr. Bayle eût deux Freres: un ainé nommé JACOB, qui fut collegue de son Pere dans l'Eglise du Carla; & un Cadet nommé JOSEPH, & surnommé *du Peyrat*, d'un bien qui apartenoit à sa Famille, lequel mourut jeune.

Mr. Bayle fit remarquer en lui, dès son enfance, un esprit vif & subtil, une conception aisée & facile, une memoire très-heureuse: mais il avoit de plus, ce qui est necessaire pour faire valoir de si grands avantages, le desir ardent de savoir & d'apprendre. Il interrogeoit ses parens avec un air empressé & attentif, ne se rendoit point aux réponses qu'on lui faisoit qu'il n'en conçût clairement tout le sens, & ne perdoit rien des petites instructions qu'il recevoit dans cette école domestique. Son Pere cultiva avec beaucoup de soin de si heureuses dispositions. Aprés lui avoir appris la Langue Latine, il lui fit
1660. commencer l'etude de la Greque à l'âge de douze ans & demi (1); & le fortifia pendant quelques années dans la connoissance de ces deux Langues, par la lecture des meilleurs Auteurs. Mais enfin les fonctions de son Ministere lui prenant beaucoup de tems, & ses soins ne répondant pas aux progrès que son fils étoit capable de faire; il prit le parti de l'envoyer à l'Academie de Puylaurens pour y achever ses humanitez. Mr. Bayle y arriva
1666. au mois de Février de l'an 1666 (2). Il étoit dans sa dix-neuviéme année: mais ni les passions qui regnent ordinairement à cet âge, ni l'éloignement de la maison paternelle n'affoiblirent point la forte passion qu'il avoit pour les Lettres. Il mettoit à profit jusques aux heures de récréation; & tandis que les autres Ecoliers s'occupoient de ces amusemens qui sont si chers à la jeunesse, il se retiroit dans sa chambre pour se livrer aux plaisirs qui naissent de l'aplication à l'étude.

(1) Le 29 de Juin 1660.

(2) Le 12 de Fevrier 1666.

Au mois de Septembre suivant (3), il profita du tems des Vacances pour aller voir sa Famille. Mais ce tems destiné à la dissipation, devint pour lui un tems de travail: il s'attacha si fort à l'étude qu'il en tomba malade. A peine fut-il guéri, que se livrant de nouveau à sa passion dominante, il retomba; & eût ainsi plusieurs rechutes, qui le retinrent
1668. au Carla plus de dix-huit mois. On l'envoya à Saverdun (4) chez Mr. Bayze, qui avoit épousé Paule de Bruguiere, sa tante. Le but de ce voyage étoit de le faire changer d'air, & de le priver de l'étude: malheureusement il trouva des livres. Mr. Rival Ministre de Saverdun, en avoit un très-grand nombre: ce fut une tentation pour le jeune Bayle, qui pensa lui coûter la vie. Des lectures presque continuelles le jetterent dans une fievre dangereuse, dont il pût à peine se guerir. Il fut long-tems à se remettre. Dés qu'il se trouva en état de sortir, on le fit transporter à une maison de campagne de Mr. Bayze, située sur les bords de l'Ariege, qui rend ce lieu très-agréable. Le souvenir des doux momens qu'il avoit passez auprés de cette riviere, l'a porté à lui consacrer un Article dans son Dictionaire (5).

(3) Le 9 de Septembre.

(4) Le 10 de Mai 1668.

(5) Voyez l'Article ARIEGE.

Dés que sa santé fut tout-à-fait rétablie il retourna au Carla (6), & bien-tôt après à Puylaurens (7), pour y continuer ses études. Il les reprit avec une nouvelle ardeur, mêlant toûjours à ses exercices Academiques la lecture de tous les Livres qui lui tomboient entre les mains, sans en excepter les Livres de Controverse. Mais Plutarque & Montagne étoient ses Auteurs favoris. Le long séjour qu'il avoit fait chez son Pere avant que d'aller à l'Academie, & les frequentes maladies qu'il eût ensuite, avoient si fort retardé ses
1669. études qu'il ne commença la Logique qu'à vingt & un an. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il s'est plaint dans quelcun de ses ouvrages, de ce qu'*il avoit commencé tard d'étudier* (8).

(6) Le 27 de Septembre.

(7) Le 5 de Novembre.

(8) *Reflexions sur un Imprimé, qui a pour titre Jugement du Public... sur le Dict. Crit.* § XIX, p. 259. du T. IV du *Dict. Crit.*

Il redoubla son application pour tâcher de regagner le tems perdu; & les progrès qu'il

faisoit à Puylaurens n'étant pas à son gré assez rapides, il resolut de quitter cette Academie pour aller à Toulouse, qui est une des plus célebres Universitez de France. Il y arriva au mois de Fevrier 1669 (1). Il se logea dans une maison particuliere; & alloit entendre les Leçons de Philosophie qui se faisoient dans le College des Jésuites. Il n'y avoit rien là d'extraordinaire. Les Reformez envoyoient souvent leurs enfans étudier chez les Jésuites, quoi que cela eût été défendu par les Synodes. Cependant le séjour de Toulouse eut des consequences affligeantes pour la Famille de Mr. Bayle: il changea de Religion. La lecture qu'il avoit faite à Puylaurens de quelques Livres de Controverse, l'avoit déja beaucoup ébranlé; ses doutes augmenterent à Toulouse par les disputes qu'il eût avec un Prêtre, qui logeoit en même maison que lui. Il se crût dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit répondre aux raisonnemens qu'on lui faisoit, & un mois après son arrivée à Toulouse, il embrassa la Religion Romaine (2). Il fut immatriculé, & dès le lendemain il reprit l'étude de la Logique. 1669.

(1) Le 19 de Fevrier.

(2) [illegible] de Mars.

La nouvelle de son Changement penétra de douleur toute sa Famille, & particulierement son Pere de qui il étoit tendrement aimé. Mr. Bertier, Evêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche le jeune Bayle ne devoit pas s'attendre à recevoir aucun secours de ses parens, se chargea généreusement des frais de son entretien. Mr. Bayle en marque sa reconnoissance dans une Lettre qu'il écrivit en 1693, à Mr. Pinson Avocat au Parlement de Paris (A).

On se fit beaucoup d'honneur à Toulouse de l'aquisition d'un homme qui donnoit de si grandes esperances, & dont le merite étoit relevé par la qualité de Fils de Ministre. Lorsque son tour vint de soûtenir des Theses publiques, on voulut que la solemnité s'en fit avec beaucoup d'éclat. Les personnes les plus distinguées du Clergé, du Parlement & de la Ville s'y trouverent: l'Université n'avoit jamais vû chez elle un Auditoire si auguste, & si nombreux. Les Theses étoient ornées du Portrait de la Vierge (3), à qui elles etoient dediées; & ce Portrait étoit accompagné de plusieurs Figures emblematiques qui designoient la Conversion du Répondant. La clarté, la pénétration, & la modestie avec laquelle il repondit, lui attirerent l'aplaudissement de tout le monde. 1670.

(3) Qui [illegible] Portrait [illegible] entre [illegible].

Mr. Ros de Bruguiere, un de ses Oncles maternels, marié à une Demoiselle Catholique, s'étant trouvé à Toulouse lorsque Mr. Bayle soutint ses Theses, en porta un exemplaire au Carla, & Madame Ros de Bruguiere en para sa chambre. Le Pere de Mr. Bayle, étant venu voir Mr. Ros de Bruguiere, on lui apprit la maniere dont son Fils s'étoit distingué dans cette Dispute publique, les honneurs qu'on lui avoit faits, & les applaudissemens qu'il y avoit reçus. Ce bon homme écoutoit cela avec plaisir, & sembloit avoir oublié dans ce moment le chagrin que son Fils lui avoit donné par son changement de Religion. Mais Madame Ros de Bruguiere lui ayant montré les Theses, dès qu'il vit la figure de la Vierge avec ces paroles VIRGINI DEIPARÆ, il fut saisi d'une si grande indignation, qu'il fit effort pour s'en approcher: mais on l'en empêcha, de peur qu'il ne les mit en pièces dans le transport de sa douleur. Il sortit précipitamment, jettant un torrent de larmes, & protesta qu'il ne rentreroit point dans cette maison, tant qu'un objet si cruel pourroit se présenter à sa vuë.

Cependant les Catholiques, non contens d'avoir gagné le jeune Bayle, formerent le dessein de gagner encore toute sa Famille. On crut qu'il falloit commencer par l'aîné. Mr. l'Evêque de Rieux chargea Mr. Bayle de lui écrire; ajoûtant que s'il pouvoit l'engager seulement de venir à Toulouse, sa Conversion étoit sûre. Mr. Bayle qui croyoit sincerement avoir pris le bon parti & qui aimoit son Frere, lui écrivit la Lettre suivante (4):

(4) Cette Lettre est datée du 21 Avril 1670. J'ai vû l'Original entre les mains. La Suscription est: *A Monsieur Bayle, Fils, Ministre du Carla, au Carla.*

„ Monsieur mon très-cher Frere,

„ L'affection ardente que j'ai pour vôtre personne, & le desir dont je brûle de vôtre
„ bonheur, ne me permettant pas de negliger aucune occasion de procurer vôtre bien,
„ je me sens obligé de vous prier très-instamment de venir passer quelques jours en cette
„ Ville, pour me donner le moyen de vous entretenir de plusieurs choses qui vous sont
„ très-importantes & pour la vie presente & pour celle qui est à venir. Je me persuade
„ que si j'avois la liberté de vous bien découvrir l'état des choses comme elles sont, & la
„ disposition favorable où elles se trouvent, je ferois quelque effect sur vôtre esprit, &
„ vous ferois avouer que cette suprême sagesse qui gouverne le Monde a travaillé d'une
„ façon particuliere à ajuster tant de ressorts, & que comme elle ne fait rien qui ne
„ puisse

(A) *Mr. Bayle en marque sa reconnoissance dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. Pinson en 1693.*] On venoit de publier ces paroles dans le MENAGIANA: *Mr. Bayle est Fils d'un Ministre. Mr. l'Evêque de Rieux, qui avoit contribué à sa Conversion, le fit étudier à Toulouse à ses depens; mais après ses études, il rentra dans la Secte qu'il avoit quittée.* Ces expressions parurent trop générales à Mr. Bayle. Il s'en plaignit à Mr. Pinson. „ La maniere, dit-il (a), dont Mr Ménage a parlé „ de moi est un peu trop vague, & propre à faire „ naître de fausses idées: chacun s'imaginera que j'ai „ fait toutes mes études sous les auspices & par la li„ beralité de Mr. l'Evêque de Rieux: voici ce qui en „ est. Ayant fait mes études de Grammaire, de La„ tin, & de Rhetorique, ou chez mon Pere, ou à „ l'Academie de Puylaurens; je commençai ma Phi„ losophie à la même Academie, & poussai seulement „ cette étude pendant quatre ou cinq mois, après „ quoi j'allai à Thoulouse tout plein de doutes sur ma „ Religion par des lectures de Livres de Controverse. „ Je me trouvai logé avec un Prêtre qui disputant a„ vec moi ne fit qu'augmenter mes doutes, & après „ tout me persuader que j'étois dans une mauvaise „ Religion. J'en sortis, & je continuai ma Philoso„ phie dans le College des Jésuites de Thoulouse. „ Mr. l'Evêque de Rieux, dans le Diocèse duquel j'é„ tois né, ayant sçû mon changement & l'indignation „ de ma Famille contre moi, & d'ailleurs que j'etois „ studieux & de bonnes mœurs, & de quelque sorte „ d'esprit, m'honora de sa protection, & me donna „ dequoi payer ma pension, ne recevant rien de chez „ moi, à cause de l'indignation de mon Pere. J'a„ chevai ainsi ma Philosophie: c'est-à-dire, que je „ demeurai à Thoulouse pendant dix huit mois, après „ quoi les premieres impressions de l'education ayant „ regagné le dessus, je me crus obligé de rentrer dans „ la Religion où j'étois né, & m'en allai à Geneve, „ où je continuai mes études. Je ne dis pas cela „ pour avoir honte des bienfaits de ce grand Prélat. „ J'en conserve avec respect, & avec beaucoup de re„ connoissance le souvenir: mais enfin on se doit à „ soi-même & à son prochain le soin d'empêcher „ qu'on ne se fasse des idées fausses, outrées, & hyper„ boliques des choses &c.

(a) Cette Lettre n'a point été [illegible] [illegible].

1670. „ puisse avancer sa gloire & nôtre salut, elle a voulu par la rencontre de tant de choses differentes, qui toutes semblent vouloir concourir à vôtre bien, tenter le plus heureux & le plus glorieux changement qui se puisse operer dans l'esprit de mon Pere, & dans le vôtre.

„ Vous me direz sans doute que ce sont ici tous mysteres, où vous ne comprenez rien, & que ce sont des énigmes pour vous; mais je vous réponds que pour peu que je m'entretienne avec vous sur ce chapitre, vous comprendrez facilement quel est mon dessein; & vous verrez ensuite clair comme le jour, avec quel grand fondement je vous auray dit que la disposition qui a rangé quantité de choses où vous avez grand interêt vous est si favorable qu'il y a tout sujet d'en esperer quelque chose de surnaturel.

„ Je ne m'expliqueray pas plus ouvertement sur ce sujet, parce que j'espere que vous ne me refuserez pas la grace que je vous demande, de me venir voir le plûtôt qu'il vous sera possible, & que dans l'entretien que j'auray alors tête à tête avec vous, nous aurons lieu d'en parler amplement. Venez donc, mon cher Frere, s'il vous est possible, avant que cette semaine ne se passe; venez satisfaire l'impatience d'un homme qui soupire pour l'amour de vous plus de quatre fois, & qui souhaite passionnement que vous vous mettiez aux termes d'être bien-heureux. Vous ne vous repentirez pas sans doute d'être venu, tant ce que j'ai à vous dire est de nature à contenter une ame solidement raisonnable, comme est la vôtre.

„ Et certainement je vous ferois tort, si je croyois que vous fussiez malade d'une maniere incurable, & jusques au point de ne trouver rien de bon, dès là qu'il n'est pas conforme à vôtre sentiment. J'ai meilleure opinion de vous; & ceux qui vous connoissent ne font nulle difficulté de croire qu'avec la bonté de vôtre naturel & la probité dont vous faites profession, il n'est point de proposition raisonnable que l'on ne puisse vous faire goûter, quoy que vous n'y soyez point accoûtumé, & quoy que vous ayez une nuée de préjugez pour le contraire. Sur ce fondement je m'assure que ce que j'ai à vous dire ne vous déplaira pas; & ne vous effaroucbera pas si fort que vous soyez capable de fermer tout-à-fait l'oreille à quiconque vous en voudroit parler.

„ Si je m'étois adressé à beaucoup de gens qu'il y a, pour leur faire la même priere que je vous fais de me donner quelque audience, il pourroit bien être qu'ils me tiendroient d'abord pour suspect, se défieroient de moi & condamneroient tout ce que je serois capable de leur dire: mais pour vous, je vous crois incapable de me condamner avant que de m'avoir entendu; & ne fut-ce que par curiosité il me semble que vous voudrez savoir ce que ce peut être, & que vous suspendrez vôtre jugement jusques à ce que vous l'ayez apris: en quoi je ne puis remarquer dans vôtre esprit qu'une disposition a bien faire.

„ Il ne me resteroit pour asseoir quelque bonne esperance, qu'à vous croire bien résolu de former ce jugement qui est fondé sur une verité que l'experience de tous les siecles confirme d'une maniere incontestable, qu'en fait de Religion toutes les innovations sont très-pernicieuses, & qu'un particulier qui se veut ériger de son autorité privée en Réformateur ne peut passer que pour un factieux, un schismatique, un semeur de zizanie, & une tête animée d'orgueil, d'opiniatreté, & d'envie. Et en effet, quelle apparence que Dieu laisse tomber l'Eglise Chrétienne dans la ruine & dans la desolation, qu'il lui cache toutes ses clartez, qu'il la prive de toutes ses lumieres, & qu'en même tems il revête un homme du commun, un simple particulier, d'une abondance de grace si extraordinaire qu'il soit comme le restaurateur de la Verité & un phare qui remette les errans dans le chemin; enfin, qu'il soit le canal & le vehicule, la base & la colomne de la vraye Foy, & qu'on puisse dire de luy ce qu'un Poëte disoit d'un jeune Prince qui sembloit être né pour la gloire de son tems:

„ *Hunc saltem everso Juvenem succurrere sæclo*
„ *Ne prohibete* (1).

(1) Virgil. Georg. Lib. I. v. 500, 501.

„ En verité il y auroit de la temerité, de l'imprudence, & de l'aveuglement à se persuader de telles illusions. Il est bien plus de l'ordre de la providence de Dieu, & du soin que le St. Esprit prend des fidelles en gouvernant l'Eglise par la communication de ses lumieres de laquelle il gratifie les Lieutenans du Fils de Dieu en Terre, que ce soit l'Eglise qui instruise, qui corrige, & qui reforme les particuliers & les abus qu'ils pourroient laisser couler dans leur conduite, ou qui les guerisse de leurs erreurs; que non pas que les particuliers reforment l'Eglise & la redressent de nouveau. Car comme il y auroit bien de la folie à soûtenir que Dieu dans le dessein de conserver des eaux du déluge dequoi reparer le genre humain, fit périr tout ce qu'il y avoit dans l'Arche de Noé, & suscita en même tems un certain homme qui s'étoit sauvé dans quelque caverne avec sa Femme, ou qui s'étoit derobé à la fureur & à l'inclemence des eaux dans je ne sai quels azyles inviolables: ainsi c'est bien rever à credit & tout son sou, que de prétendre que le St. Esprit dans le dessein de conserver toûjours comme un peu de levain de la Foy contre les ravages des hérétiques & des infidelles, a laissé tomber l'Eglise, qui est son Epouse, dans l'idolatrie, la superstition & l'aveuglement; & a tiré de l'obscurité d'une cellule, ou d'un coin de Chapelle Luther & Calvin, pour propager la Foi, la restituer dans ses droits, & la relever de dessous ses ruines.

„ Encore pourroit-on penser, quoi que sans apparence de raison ni de verité, que Dieu voulut conserver ces deux hommes pour être les propagateurs de l'Evangile dans la corruption générale que l'on suppose qui avoit envahi toute la face de l'Eglise, parce qu'ils s'étoient conservez purs & nets de tous ces desordres & de toutes ces abominations prétenduës; comme il conserva Lot & Noé, en recompense de ce qu'ils n'avoient point trempé dans les vices de leurs siecles. Mais pour avoir une telle pensée, il faudroit être tout-à-fait ignorant des choses les plus universellement connuës, puis

„ qu'il est de notorieté publique que ces deux grands porteurs de Réformation étoient tout-à-fait perdus & abymez dans le vice (1); pour ne pas dire qu'ils ont debuté d'une maniere extremement criminelle, c'est-à-dire, qu'ils ont commencé par violer des vœux, dont la justice & la sainteté obligent à une observance la plus reguliere qui soit (2). 1670.

„ Voilà, mon cher Frere, les réflexions dont je voudrois vous savoir muni, quand vous viendrez en cette Ville, car asseurement vous en seriez d'autant plus disciplinable. D'ailleurs, l'instabilité & la caducité de tout vôtre parti, qui n'est en ce Royaume que par tolerance, & parce qu'il ne prend pas au Roy la fantaisie de l'exterminer, me fait craindre pour vous toutes les fois que j'y pense. Et en effet, ne subsister que parce que l'humeur d'un Monarque qui peut tout ce qu'il veut sur cette affaire, ne le porte pas à suspendre son concours avec lequel il vous souffre; à vôtre avis, n'est-ce pas être exposé à toutes les heures du jour d'être détruit, puis qu'il n'en est point où l'humeur d'un Souverain ne puisse passer d'une extremité à l'autre?

„ Ainsi j'ai un grand sujet de souhaiter que vous imitiez les Pharisiens & les Saducéens qui vinrent au Baptême de St. Jean, à qui il demanda qui les avoit portez de fuir l'ire à venir? J'espere qu'un jour moyennant la grace du St. Esprit & la benediction de Dieu, l'on pourroit vous faire un pareil interrogat, qui vous seroit bien doux & bien commode. J'en prie le souverain maitre de toutes choses, & voudrois avoir donné tout mon sang pour operer vôtre salut. Ce que je dis non seulement pour vous en particulier; mais aussi pour mon Pere, ma Mere, mon second Frere, & tous mes parens: trop heureux si comme un autre Joseph je pouvois être l'instrument de la conservation de toute ma Maison! Adieu, mon cher Frere: faites reflexion sur ce que je vous ai dit, & venez au plûtôt pour savoir ce que c'est que vous veut dire Vôtre très-humble, très-obeïssant, & très-passionné serviteur. Vous verrez l'accomplissement de ce que dit St. Paul; *quand on cherche le regne de Dieu & sa justice, toutes les autres choses sont ajoutées de surcroit* (3)".

Cette Lettre ne fit pas beaucoup d'impression sur Mr. Bayle l'aîné, par raport à la Religion. Il regarda du même œil, & les belles esperances qu'on lui donnoit, & les lieux communs de controverse qu'on lui opposoit. Mais il fut très-sensible à certaines expressions, qui lui faisoient craindre que son Frere n'eût pris avec la Religion Romaine l'esprit d'aigreur qu'elle inspire à ses devots. Son Pere plus indulgent, les attribua à quelque Convertisseur, qui avoit dicté la Lettre. Il dit qu'il ne reconnoissoit point là son Fils, & qu'il esperoit de le voir bien-tôt rentrer dans le bon chemin.

On avoit envoyé à Toulouse Mr. Naudis de Bruguiere, son Cousin germain, jeune homme qui avoit beaucoup d'esprit & de pénétration. Il logeoit dans la même Maison où Mr. Bayle demeuroit. Ils disputoient souvent de Religion; & après avoir poussé vivement les objections qu'on peut faire de part & d'autre, ils les examinoient de sang froid, & en cherchoient le fort ou le foible. Mr. Naudis savoit bien sa Religion: l'étroite amitié qu'il y avoit entr'eux bannissoit l'aigreur de la dispute, la rendoit plus libre, & l'examen plus impartial. Ces disputes familieres, que le simple hazard sembloit faire naitre, embarrassoient souvent Mr. Bayle & lui rendoient suspects certains dogmes de l'Eglise Romaine; de sorte qu'il s'accusoit quelquefois interieurement de les avoir embrassez sans les avoir assez examinez. Car il regardoit l'Examen en fait de Religion comme un devoir indispensable; comme le seul moyen de s'assurer de la verité, & par consequent le seul de connoitre la volonté de Dieu, & de se mettre en état de la suivre. Il se confirmoit d'autant plus dans ces sentimens, que quelque soumission que l'Eglise Romaine exigeât, c'étoit pourtant par la voye de l'Examen qu'on avoit voulu operer sa conversion.

Dans ce tems-là, Mr. de Pradals de Larbon vint à Toulouse. C'étoit un de ces hommes dont l'esprit, l'enjoûment, & les manieres gagnent d'abord l'affection de ceux qui les voyent. Aussi étoit-il recherché avec empressement des personnes les plus distinguées de la Province. Mr. Bayle le Pere l'avoit prié de voir son Fils toutes les fois qu'il iroit à Toulouse: il esperoit que Mr. de Pradals s'attireroit bien-tôt la confiance du jeune Bayle: & en effet il y réussit si bien que Mr. Bayle lui avoua un jour qu'il croyoit avoir été un peu trop vite dans le nouveau parti qu'il avoit pris, & qu'il trouvoit à present plusieurs choses dans la Religion Romaine qui lui paroissoient contraires à la Raison & à l'Ecriture. Mr. de Pradals charmé de cet aveu, en informa d'abord la Famille de Mr. Bayle, & ce fut pour elle un sujet de joye inexprimable. On resolut de lui envoyer son Frere aîné, & on pria Mr. de Pradals de leur menager une entrevuë. Mr. Bayle l'aîné étant allé à Toulouse avec Mr. de Pradals, celui-ci invita le jeune Bayle à diner, ainsi qu'il avoit accoûtumé de faire. Après qu'il se fut entretenu quelque tems avec lui, & que les Domestiques se furent retirez, Mr. Bayle l'aîné, qui étoit dans un cabinet, en sortit & se présenta devant son Frere. Tout ce que la joye, & la douleur, & la surprise ont de plus fort, saisit le jeune Bayle, & ne lui permit pas de parler. Il se jetta aux genoux de son Frere, & les arrosoit de ses larmes. Mr. Bayle l'aîné ne put retenir les siennes, & l'ayant relevé il lui parla d'une maniere si tendre & si touchante, que le jeune Bayle ne songea qu'à lui découvrir le fond de son cœur, en lui marquant l'impatience qu'il avoit de quitter Toulouse, & de renoncer aux erreurs qui l'avoient séduit. Cependant comme son évasion devoit sans doute irriter Mr. l'Evêque de Rieux & les Peres Jésuites, on crut qu'il falloit garder certains ménagemens, qui firent differer de quelques jours le départ de Mr. Bayle. Ce fut au mois d'Août de l'année 1670, qu'il exécuta son dessein.

Il sortit secretement de Toulouse (4), où il avoit demeuré dix-huit mois, & se retira auprès de Mazeres dans le Lauragais, à une Maison de campagne de Mr. du Vivié, à six lieuës de Toulouse & à trois lieues du Carla. Son Frere aîné s'y rendit le lendemain avec quelques Ministres du voisinage; & le jour suivant (5) il fit son abjuration entre les mains de Mr. Rival Ministre de Saverdun, & en presence de son Frere aîné, de

(1) Voyez la *Critique Generale de l'Histoire du Calvinisme*, Lettre XI, § 9. & dans le *Dictionaire Critique*, les Articles de CALVIN & LUTHER.

(2) Voyez la *Critique Generale* &c. Lettre IX.

(3) Ces paroles ne sont pas de St. Paul, mais de Jesus-Christ: *Evang. de St. Matth. Chap. VI. vs. 33.*

(4) Le 19 d'Août.

(5) Le 21 d'Août.

1670. de Mr. Guillemat Ministre de Mazeres, & de Mr. Rival Ministre de Calmont & Neveu du Ministre de Saverdun. Le même jour on le fit partir pour Geneve.

Mr. Bayle se trouvant obligé dans la suite, de refuter les calomnies qu'on avoit publiées au sujet de son séjour à Toulouse, & de ses études chez les Jésuites; a fait l'histoire de son Changement de Religion, & de son retour à l'Eglise Reformée (*B*).

Mr. Bayle arriva à Geneve le 2. de Septembre, & y reprit le cours de ses Etudes. Il avoit apris chez les Jésuites la Philosophie Peripatéticienne; & comme il la possedoit bien, il la défendoit avec beaucoup de chaleur (1). Cependant il crut devoir examiner la Philosophie de Des Cartes, qu'on professoit à Geneve; & il ne fut pas long-tems sans préferer les principes raisonnez de la nouvelle Philosophie, aux subtilitez infructueuses des Sectateurs d'Aristote. Mr. Bayle avoit trop de talens pour n'être pas bien-tôt distingué à Geneve. La maniere avantageuse dont tout le monde parloit de lui fit que Mr. de Normandie, Syndic de la République, le pria de se charger de l'éducation de ses enfans (2). Mr. Bayle le fit, & c'est chez Mr. de Normandie qu'il contracta avec Mr. Basnage une amitié qui a duré jusques à la mort; Mr. Basnage qui étudioit alors à Geneve, étant logé chez Mr. de Normandie. Il ne lia pas une amitié moins forte avec Mr. Minutoli; elle fut toûjours cultivée par une correspondance que ni le tems, ni l'éloignement des lieux ne fit jamais negliger. Mr. Bayle eut aussi des liaisons particulieres avec Messieurs Pictet & Leger, qui ont été Professeurs en Théologie dans l'Academie de Geneve; & s'aquit d'une maniere particuliere l'estime & la bienveillance de plusieurs personnes distinguées dans l'Etat ou dans l'Eglise: tels qu'étoient Mr. Fabry, Syndic; Messieurs Turretin, Bourlamachi, Sartoris &c.

(1) *Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée* &c pag. 140, 141.

(2) Il entra chez Mr. de Normandie le 21 de Novembre.

1672. Il n'y avoit pas deux ans que Mr. Bayle étoit à Geneve, lorsque Mr. le Comte de Dhona, Seigneur de Copet, Baronie dans le Pays de Vaud à deux lieues de Geneve, pria Mr. Basnage de lui chercher un Gouverneur pour ses Fils. Mr. Basnage lui nomma Mr. Bayle, comme une personne extremement propre à les bien former. Il en parla en même tems à Mr. Bayle, qui eut d'abord quelque repugnance à prendre le parti qu'on lui proposoit. Il ne pouvoit se resoudre à perdre les agrémens qu'il trouvoit à Geneve, pour s'enterrer à la Campagne. Cependant il y alla (3), & donna ses soins à l'éducation de Mr. le Comte de Dhona, qui a été Gouverneur & ensuite Ministre d'Etat du Roi de Prusse; à celle du Comte de Dhona Ferrassiere, qui a été Lieutenant Général dans les Troupes de Hollande, Gouverneur de Mons, & qui perdit la vie à l'affaire de Denain (4); & à celle d'un troisieme Frere, qui mourut jeune. Il demeura deux ans auprès de ces Seigneurs; & pendant ce tems-là il cherchoit à égayer sa solitude par le commerce de Lettres qu'il entretenoit avec Mr. Minutoli, & avec Mr. Constant qui a ensuite rempli les premieres charges de l'Academie de Lausanne. Les Lettres qu'il leur écrivoit, rouloient sur tout ce qui lui venoit dans l'esprit, Philosophie, Litterature, Nouvelles politiques qu'il aimoit passionnément (5): il avouoit lui-même qu'il écrivoit sans s'attacher à une suite reguliere de pensées (6). Ce commerce ne fut cependant pas capable d'adoucir l'ennui qui le saisit à Copet, & il prit la resolution de quitter ce lieu. Il en informa Mr. Basnage, qui étoit retourné en France, en lui demandant ses bons offices. Mr. Basnage lui aprit qu'un de ses parens, qui étudioit à Geneve, avoit ordre de revenir à Rouen; il pria Mr. Bayle de l'accompagner, & le flata qu'il lui procureroit quelque chose dans cette Ville (7). Mr. Bayle reçut cette nouvelle avec beaucoup de plaisir; l'embarras étoit de trouver un prétexte pour quitter Mr. le Comte de Dhona. Mr. Bayle eut recours à celui-ci, qui devoit naturellement empêcher le Comte de s'opposer à la perte qu'il alloit faire; il dit que son Pere, qui étoit dangereusement malade, lui ordonnoit de partir en toute diligence pour se rendre auprès de lui (8).

(3) Le 31 de Mai.

(4) Le 24 de Juillet 1712.

(5) Voyez dans les *Lettres de Mr. Bayle*, imprimées à Amsterdam en 1729, la Lettre à Mr Minutoli du 29 de Février 1673 p. 24.

(6) Lettres à Mr. Minutoli du 31 de Janvier, & du 2 de Mai 1673, p. 20, 23, 26; & du 8 de Mars 1674, p. 37, 38.

1674. Il quitta Copet le 29. du mois de Mai de l'année 1674, après avoir donné à ses Eleves une personne propre à les conduire. Il ne s'arrêta à Geneve qu'autant de tems qu'il faloit pour voir ses amis; & arriva à Rouen, avec le parent de Mr. Basnage, le 15 du mois de Juin. Il entra d'abord chez un Marchand pour travailler à l'instruction de son Fils. C'étoit le Poste que Mr. Basnage avoit procuré à Mr. Bayle. Ce Marchand avoit une Terre auprès de Rouen, où Mr. Bayle fut obligé d'aller passer cinq ou six mois avec son disciple. L'ennui qui l'avoit chassé de Copet vint le retrouver dans cette campagne. Il eut recours aux mêmes remedes pour le dissiper: il écrivoit des Lettres à ses parens, & à ses amis, & même il composoit quelques petits ouvrages. Quand Mr. Minutoli le pressa de les lui envoyer, il le pria de l'en dispenser. „ Il me suffit, lui écrivit-il (9), que „ vous n'ignoriez pas que je me suis entretenu avec vous durant ma solitude de Norman- „ die: cela vous marquant assez que vous êtes toûjours present à mon souvenir, je vous „ épar-

(7) Lettre à Mr. Minutoli du 17 de Mai 1674, p. 52.

(8) Lettre à Mr. Constant du 1/19 & du 13/23 de Mai 1674, p. 49, 53.

(9) Lettre du 17 de Mars 1675, p. 66.

(*B*) *Mr. Bayle refutant des Calomnies, a fait l'Histoire de son changement de Religion, & de son retour à l'Eglise Reformée.*] „ Ce qu'il y a de vrai, dit-il (*a*), „ est que Mr. Bayle pendant qu'il faisoit sa Philosophie dans l'Academie de Puy Laurens, ne se borna „ pas tellement à la lecture de ses cahiers, qu'il ne „ lut aussi quelques Livres de Controverse, non pas „ dans l'esprit qu'on fait ordinairement, c'est-à-dire, „ pour se confirmer dans les opinions préconçues, „ mais pour examiner selon le grand principe des Protestans, si la Doctrine que l'on a succée avec le lait „ est vraye, ou fausse: ce qui demande qu'on entende les deux parties. C'est pourquoi il fut curieux „ de voir dans leurs propres Livres les raisons des „ Catholiques Romains. Il trouva des objections si „ specieuses contre le dogme qui ne reconnoit sur la „ terre aucun Juge parlant, aux décisions duquel les „ particuliers soient obligez de se soumettre, quand „ il arrive des disputes sur le fait de la Religion, que „ ne pouvant se repondre à lui-même quand il lisoit „ ces Objections, & moins encore deffendre ses principes contre quelques subtils Controversistes avec „ lesquels il disputa à Thoulouse, il se crût Schismatique, & hors de la voie du salut, & obligé de se „ réunir au gros de l'arbre, dont il regarda les Communions Protestantes comme des branches retranchées. S'y étant réuni il continua ses études de „ Philosophie (*b*) dans le College des Jésuites, comme font dans tous les pays où l'Eglise Romaine domine presque tous ceux qui etudient, de quelque „ qualité & condition qu'ils soient. Mais le culte excessif qu'il voyoit rendre aux Créatures lui ayant „ paru très suspect, & la Philosophie lui ayant fait „ mieux connoitre l'impossibilité de la Transubstantiation, il conclut qu'il y avoit du Sophisme dans „ les objections auxquelles il avoit succombé, & laissant un nouvel examen des deux Religions, il retrouva la lumiere qu'il avoit perdue de vue, & la „ suivit, sans avoir égard ni à nulle avantages temporels dont il se privoit, ni à mille choses fâcheuses qui lui paroissoient inévitables en le suivant ".

(*a*) *Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée*, p. 130, & suiv.

(*b*) Il n'avoit encore étudié que quatre ou cinq mois en Philosophie. Voyez la *Chimere démontrée*, p. 112 & la Lettre à Mr Pin ci dessus Rem. A.

„ épargnerai la peine de lire un cahos de pensées indigestes, que mon chagrin me faisoit „ rediger par écrit". Etant revenu à Rouën au commencement de l'hiver, le seul avantage qu'il y trouva fut de s'entretenir souvent avec Mr. Basnage le Pere, Mr. Bigot, Mr. de Larroque, & quelques autres personnes distinguées par leur savoir & par leur merite. Il n'y passa que cet hiver. Ayant reconnu que son éleve n'avoit aucune disposition à l'étude, il en avertit ses parens, & le quitta.

1675. Toute sa passion étoit pour Paris. Les Arts & les Sciences qui y fleurissoient, le grand nombre d'excellentes Bibliotheques, les Conferences qui se tenoient toutes les semaines sur toutes sortes de sujets chez de savans particuliers qui se faisoient un plaisir d'y recevoir ceux qui souhaitoient y assister, étoient de si puissans attraits pour Mr. Bayle, qu'il ne pût y resister. Il pria ses amis de lui faciliter les moyens de pouvoir rester dans cette grande Ville. On proposa de le mettre auprès d'un jeune Gentilhomme de Province qui y étoit attendu, & Mr. Bayle partit de Rouën le 1 de Mars 1675, pour s'y rendre. Il n'y trouva pas le jeune homme qu'on lui destinoit (1): mais à la recommandation de Mr. le Marquis de Ruvigny, il fut fait Gouverneur de Messieurs de Beringhen, Freres de Mr. de Beringhen Conseiller au Parlement de Paris, & de Madame la Duchesse de la Force. Il entra chez eux le 3 d'Avril, un mois après son arrivée à Paris.

(1) Lettre à Mr. Minutoli du 17 de Mars 1675.

Lorsqu'il étoit encore à Rouen, les instances pressantes de sa Mere l'engagerent à se faire peindre par Mr. Ferdinand, qu'un President à Mortier avoit fait venir à Rouen. Quand Mr. Bayle fut à Paris, il envoya à sa Mere ce Portrait, & l'accompagna d'une Lettre si tendre, si respectueuse, & qui marque si bien la situation de son esprit, que je ne saurois me dispenser de l'inserer dans ces Memoires. La voici. Elle est datée du 16 Avril (2):

(2) Elle [illegible]

„ Ma très-honorée Mere,

„ J'avois fait mon compte de vous envoyer tout à la fois, & le Portrait de mon Cœur, „ & celui de mon Visage: mais il ne m'a pas été possible de trouver des expressions assez „ fortes pour representer la grandeur de ma tendresse & de mon respect; si bien que pour „ ne pas faire tort à mon Cœur, j'ai pris le parti de vous envoier seulement l'ouvrage du „ Peintre. J'esperois qu'il me seroit aussi facile de bien representer ce qui se passe dans „ mon ame, qu'il lui a été facile de me portraire d'après le naturel. Il me sembloit déja „ que mille termes propres & significatifs s'empressoient à qui viendroit le premier au „ bout de ma plume. Cependant lorsqu'il a été question de venir au fait, je n'ai rien „ trouvé dans mon imagination de ce qui m'étoit necessaire, & il m'a fallu abandonner „ cette entreprise malgré moi.

„ Pour suppléer à cela, ma tres-honorée Mere, imaginez-vous ce qu'il y a au monde „ de plus reconnoissant, de plus tendre, & de plus respectueux; & vous aurez l'idée de „ ce que je suis à vôtre égard, & que je n'ai pû exprimer dans une Lettre. Il m'est bien „ doux que vous ayez tant souhaité mon Portrait: il me le seroit beaucoup, si vous étiez „ persuadée que je suis innocent de vous l'avoir tant fait attendre. Si je ne puis avoir le „ vôtre, du moins vous aurai-je toujours peinte dans mon cœur, sur lequel vous avez „ été mise comme un cachet.

„ Puisse le bon Dieu, qui a toûjours déployé ses gratuitez sur nous, favoriser de plus „ en plus nôtre Maison, vous accordant à vous, ma très-honorée Mere, une vie longue, „ & exempte de soucis, de chagrins & de maladies; & à moi une protection qui vous „ laisse goûter les joies & les douceurs que le bonheur des personnes qui nous sont cheres „ a coûtume de nous apporter.

„ Je suis d'un naturel à ne pas craindre la mauvaise fortune, & à ne faire pas des vœux „ ardens pour la bonne. Néanmoins cet équilibre & cette indifference cessent dans mon „ esprit dès que je viens à faire réflexion que vôtre amitié pour moi vous fait sentir tout „ ce qui m'arrive. C'est pourquoi dans la pensée que mon malheur vous feroit un tour- „ ment, je voudrois être heureux: & quand je songe que mon bonheur feroit toute vô- „ tre joie, je serois fâché que ma mauvaise fortune me continuât ses persécutions, aux- „ quelles pour mon interêt particulier j'ose me promettre de n'être jamais trop sensible. „ Je suis avec la plus ardente passion, ma très-honorée Mere, Vôtre, &c."

Le séjour de Paris mit Mr. Bayle au comble de ses desirs. Il jouïssoit du commerce des gens de Lettres, & se trouvoit à portée de consulter toute sorte de Livres. Mr. Basnage étoit alors à Sedan où il achevoit ses études de Théologie. Mr. Bayle lui faisoit part de ce qu'il y avoit de nouveau dans la Litterature, & Mr. Basnage lisoit ses Lettres à Mr. Jurieu, Ministre & Professeur en Théologie dans l'Academie de Sedan. Comme Mr. Jurieu reviendra plus d'une fois dans ces Memoires, je commencerai ici à faire son Caractere. Il avoit l'esprit pénétrant, l'imagination feconde, il écrivoit bien & facilement. Quoi qu'il s'éloignât des sentimens des Réformez en plusieurs choses, il ne laissoit pas de s'ériger en zelé defenseur de l'Orthodoxie (C). Présomptueux, il vouloit dominer partout, & son orgueil lui faisoit souffrir impatiemment tous ceux dont il regardoit le merite comme capable d'égaler ou d'obscurcir celui qu'il croyoit avoir. L'attachement qu'il avoit pour ses Amis étoit reglé sur la déference qu'ils avoient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeoit, c'étoit assez pour s'attirer son indignation, & pour s'en faire

(C) *Quoiqu'il s'éloignât des sentimens des Réformez en plusieurs choses, il ne laissoit pas de s'ériger en zele defenseur de l'Orthodoxie.*] Il avoit publié en 1670 une Réponse au Livre de *la Réunion du Christianisme*, écrit par Mr. Dhuisseau, Ministre de Saumur: mais sa Réponse fut condamnée dans le Synode de Saintonge, comme contenant des propositions hérétiques. Il fit ensuite une dissertation sur la Necessité du Baptême, où il défendoit une des erreurs de l'Eglise Romaine, & on eut bien de la peine à le resoudre à supprimer cet Ecrit. On ne trouva pas moins de difficulté à lui faire retrancher de son *Apologie de la Morale des Reformez* (a) des propositions heretiques. Cependant il se ligua avec quelques autres Théologiens pour persecuter Mr. Pajon, Ministre d'Orleans, qui avoit sur la Grace un Systême particulier, mais qui revenoit dans le fond au dogme de la Prédestination absolue & de la Perseverance finale enseignée par les Eglises reformées de France (b).

(a) Ce Livre parut en 1674.
(b) Voyez le *Repos* à *l'Apologie de Mr. Jurieu* par Mr. de Bauval, p. 10.

1675. faire un ennemi implacable. Cet esprit imperieux & turbulent lui faisoit porter la discorde par tout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde. C'est par là qu'il avoit été obligé de quitter les Eglises de Mer & de Vitry, & qu'il s'étoit attiré plusieurs mortifications à Sedan, où il ne laissoit pas que d'avoir un parti considerable.

Mr. Pithois, un des Professeurs en Philosophie, étant mort dans ce tems-là, Mr. Basnage proposa Mr. Bayle à Mr. Jurieu, comme une personne tres capable de remplir la Chaire vacante. Mr. Jurieu promit qu'il le serviroit de tout son credit; & il y étoit d'autant plus disposé que Mr. Brazi, Fils de l'autre Professeur en Philosophie que M. Jurieu n'aimoit pas, travailloit à se faire choisir à la place de Mr. Pithois, ce qui l'avoit fort alarmé. Ainsi ce n'étoit pas tant par consideration pour Mr. Bayle, que „ (1) pour flater sa passion favorite, qui étoit l'envie de dominer. Son parti n'étoit pas aussi fort „ qu'il le souhaitoit dans l'Academie, & si le parti opposé avoit réussi dans le dessein de „ donner la Chaire de Philosophie au Concurrent de Mr. Bayle, Mr. Jurieu ne prevoyoit „ pour lui que chagrins & qu'amertumes, de sorte que qui que ce soit qui lui fut tombé „ entre les mains, il auroit remué Ciel & Terre pour l'établir sur l'exclusion de ce Con„ current qu'il redoutoit". Il pria Mr. Basnage d'écrire a Mr. Bayle de venir incessamment à Sedan: mais celui-ci s'en excusa, craignant que son changement de Religion, dont Mr. Basnage avoit seul le secret dans ce pais-là, ne vint à être connu; & qu'on ne prit occasion de l'Arrêt contre les Relaps (*D*), pour lui faire des affaires, & pour maltraiter les Reformez de Sedan. Le refus de Mr. Bayle surprit extremement Mr. Jurieu, & il en voulut savoir la cause. Mr. Basnage la lui dit; mais Mr. Jurieu ne crut pas que cela dût l'empêcher de venir, puisqu'étant seuls dépositaires de ce secret, il ne couroit aucun risque. Mr. Basnage lui écrivit une seconde fois, le rassura & Mr. Bayle partit de Paris le 22. d'Août pour se rendre à Sedan.

(1) *Lettre sur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimerique*, p. 41.

Aussi-tôt qu'il y fut arrivé (2), Mr. Basnage le fit connoitre de quelques Amis qu'il avoit dans le parti opposé à Mr. Jurieu, & particulierement de Mr. Du Rondel, Professeur en Eloquence. Ils promirent de lui rendre justice. Mr. Bayle sentit bien-tôt le besoin qu'il avoit de ce secours. Il avoit trois Concurrens, & on fit tout ce qu'on pût pour l'eloigner, parce qu'il étoit étranger, & que ses Concurrens étoient enfans de la Ville. Mais enfin on en vint à la dispute. Les Competiteurs convinrent de faire leurs Theses sans Livre, sans préparation, entre deux soleils. On leur donna pour sujet *le Temps*. Ils s'enfermerent le 28. de Septembre pour les composer; & Mr. Bayle soûtint publiquement les siennes le 23 & le 24 d'Octobre l'après-dinée. Il disputa avec tant de netteté d'esprit, de précision, & de force de raisonnement, que malgré le credit & les brigues de ses Concurrens, le Senat Academique lui adjugea la victoire. On trouve ces particularitez dans les Lettres qu'il écrivit à Messieurs Constant & Minutoli (*E*).

(2) Il arriva à Sedan le 31 d'Août.

Il fut reçu Professeur le 2 de Novembre: il en prêta serment le 4; & le 11 il fit l'ouverture de ses Leçons publiques.

Peu de tems après il apprit que l'Academie de Geneve avoit choisi Mr. Minutoli pour Professeur en Histoire & aux Belles-Lettres: ce fut Mr. Minutoli lui-même qui l'en informa, sans oublier le détail de l'examen qu'il avoit subi, & des oppositions qu'il avoit trouvées. Mr. Bayle le felicita de son nouvel emploi, & le remercia de toutes ces particularitez. „ Les circonstances, dit-il (3), que vous m'avez aprises de vôtre glorieux „ établissement en la Charge de Professeur, m'ont été infiniment agréables; car quoi „ que je susse en gros que vous aviez fait paroitre vôtre esprit & vôtre érudition d'une „ maniere fort éclatante, & que j'en eusse déja conçu une incroyable satisfaction; néanmoins, l'ordre & le détail que vous m'en avez apris, a redoublé cette satisfaction: car „ nous

(3) Lettre du 4 d'Avril 1676, p. 104.

(*D*) *L'Arrêt contre les Relaps.*] On appelloit *Relaps* les Reformez qui après avoir embrassé la Religion Romaine l'abandonnoient pour reprendre la Protestante. Dès l'année 1657, on commença d'inquieter plusieurs Reformez, sous prétexte qu'ils étoient Relaps; mais cela se faisoit sans ordre exprès de la Cour (*a*). La premiere Déclaration qui parut contre eux fut donnée au mois d'Avril 1663; elle portoit qu'ils seroient punis suivant la rigueur des Ordonnances; expression qui a proprement parler ne signifioit rien, puis qu'il n'y avoit point encore d'Ordonnance qui eut défini la peine de ce nouveau Crime. On ne laissa pas de se prévaloir de cette Déclaration pour maltraiter les Reformez; on pretendit même qu'elle avoit un effet retroactif; ce qui aiant causé une infinité de desordres, le Roi se vit obligé de donner un Arrêt au mois de Septembre 1664, pour defendre qu'on l'etendît à ce qui s'étoit passé avant qu'elle eut été enregistrée dans les Parlemens. Cependant ce Prince n'étant pas content des termes vagues & indeterminez de sa premiere Déclaration, il en donna une autre au mois de Juin 1665, où il condamnoit les Relaps à être bannis à perpetuité du Royaume. Mr. Bayle étoit dans le cas de cette seconde Declaration; qui aiant encore paru trop moderée, fut enfin suivie d'une troisiéme, en mois de Mars 1679, par laquelle on declaroit que les Relaps seroient condamnez à faire amende honorable, bannis à perpetuité hors du Royaume, & leurs biens confisquez (*b*). La crainte qu'avoit Mr. Bayle d'être reconnu & inquieté comme Relaps, le porta à prier ses amis de changer l'Orthographe de son nom dans la suscription de leurs Lettres, & de l'écrire *Bele* & non pas *Bayle* (*c*).

(*a*) Voyez l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, Tom. III. p. 66. 512, 920, 428.

(*b*) Voyez la même *Histoire*, Tom. III. p. 510, 512; & le Recueil d'Edits, Declarations, &c. qui est à la fin de ce Tome, p. 109. 111 & Tom. IV. p. 16. 1745 & le Recueil d'Edits &c. de ce Tome p. 7, 106.

(*c*) Voyez les Lettres à Mr. Minutoli du 17. de Mars 1671. p. 74. & du 6. de Fevrier 1676. p. 101.

(*E*) *On trouve ces particularitez dans les Lettres qu'il écrivit à Messieurs Constant & Minutoli.*] „ Il y a environ quatre mois, dit-il à Mr. Constant (*a*), que „ je quittai Paris, pour suivre la Vocation qui me fut „ adressée de venir être ici Professeur en Philosophie. „ Y etant arrivé, j'y rencontrai l'état des choses si en„ gagé dans plusieurs petites intrigues Academiques, „ qu'il fallut me rabbatre de ma Vocation sur le ha„ zard de la dispute. Je m'y suis exposé, & Dieu a „ tellement suppleé à mon ignorance, soit en me for„ tifiant dans mes foiblesses, soit en me faisant trou„ ver des Antagonistes, qui n'étoient pas plus forts „ que moi; qu'enfin la pomme m'a été donnée...... „ Je prends la liberté de vous envoyer le seul exem„ plaire de mes *Theses*, qui me reste. Ce sont des „ Theses à la fourche, que nous convinmes de faire „ sans Livre & sans preparation, entre deux soleils, „ pour prevenir la supercherie que des Troupes Auxi„ liaires eussent pu nous jouer, si on eut eu la liberté „ de composer chez soi. Par malheur il nous echut „ une matiere extremement epineuse".

(*a*) Lettre du 17 de Decembre 1675. p. 97, 98.

Voici comment il en parle à Mr. Minutoli. „ Diverses raisons, dit-il (*b*), m'ayant determiné d'em„ brasser la Vocation qui me fut adressée pour une „ Charge de Professeur en Philosophie, je quittai Pa„ ris sur la fin du mois d'Août dernier, & m'en vins „ ici, où j'ai été contraint de rassembler tumultuaire„ ment mes idées de Philosophie dissipées, pour en„ trer en lice avec trois concurrens, qui s'étoient „ toujours tenus en haleine. Je vous laisse à juger si „ cela ne m'a pas bien tenu en sollicitude. Enfin, „ soit bonheur, soit ignorance à mes Competiteurs, „ j'ai été reçu; & je suis obligé de travailler, comme „ un forçat, aiant à composer mon Cours au jour la „ journée, & donnant cinq heures tous les jours à „ mes Ecoliers. Ce sont des corvées qui m'ont étour„ di; & c'est seulement parce qu'on s'accoutume à „ tout, que je commence à respirer".

(*b*) Lettre du 6. de Fevrier 1676. p.

„ nous autres Philosophes, nous aimons la methode plus que tout ; & sans elle, rien ne „ nous paroit charmant. Je dis cela, Monsieur, afin de vous faire esperer que vous ne „ serez plus exposé à mes irrégularitez, & que je ne vous accablerai plus d'un ramas con- „ fus & indigeste de pensées & de paroles, comme j'ai fait ci-devant. Mon nouveau „ grade m'inspire l'esprit de Methode, & vous vous en sentirez, ou personne ne s'en „ sentira. Mais qui auroit dit, Monsieur, que dans vôtre propre Patrie vous éprouve- „ riez tant de traverses ? On ne s'est pas étonné ici que l'on ait remué Ciel & Terre, „ pour m'éloigner de la Profession de Philosophie, car j'étois étranger, & mes Antago- „ nistes étoient enfans du lieu ; au contraire, on s'est étrangement scandalisé de ce qu'il „ s'est trouvé des personnes qui m'ont été favorables : mais, en verité, il y a lieu à la „ surprise, que tous vos Compatriotes n'aient pas donné les mains sans balancer à vôtre „ promotion, qui sera si fructueuse & si glorieuse à l'Academie".

Quelque opposition que Mr. Bayle eût essuyé à Sedan, son merite força bien-tôt tout le monde à l'estimer & à l'aimer. Mr. le Comte de Guiscard, Gouverneur de Sedan, l'invitoit souvent à venir s'entretenir avec lui. Mr. du Rondel, qui a été ensuite Professeur aux Belles-Lettres à Mastricht, lui donna toute son amitié, & la lui a continuée jusqu'à sa mort. Mr. Jurieu même fut si touché des belles qualitez de Mr. Bayle, si charmé de sa douceur, de sa modestie, & de sa droiture, qu'il eût pour lui un épanchement de cœur, dont il ne se croioit peut-être pas capable. Il en a fait un aveu public en 1691, dans le tems qu'il avoit honteusement rompu avec lui, & qu'il travailloit à le perdre. „ Cet homme, dit-il (1), nous fut indiqué pour remplir une chaire de Philo- „ sophie vacante dans l'Academie de Sedan, où j'avois l'honneur d'être Professeur en „ Theologie, & l'un des Moderateurs de l'Academie. Un de ses amis nous l'indiqua „ comme un garçon d'esprit, très-habile & très-capable de faire fleurir les sciences qu'il „ seroit appellé à cultiver. On ne nous trompa pas en cela. Il vint & se fit connoitre „ dans toutes les actions publiques de son Examen. Mais son ami & lui n'aiant pas jugé „ à propos de me faire un mystere de sa revolte, & du long séjour qu'il avoit fait entre „ les Jesuites de Thoulouse (2), cela me jetta dans le dernier embarras, à cause de l'Ar- „ rêt contre les Relaps. Cependant comme je le crus, sur ses protestations, revenu de „ bonne foi, nous primes le parti de garder le silence & de passer outre. Il fut plusieurs „ années dans l'Academie, vivant honnêtement, ne faisant & ne disant rien qui scandali- „ sât. La beauté de son genie & les maximes honnêtes m'attacherent tellement à lui que „ je l'aimai plus fortement que je n'ai jamais aimé personne, je l'avoue".

La Composition de son Cours de Philosophie l'occupa pendant deux ans : c'étoit un surcroit de travail qui remplissoit les intervalles de ses fonctions Academiques, & ne lui laissoit pas le tems d'écrire à ses amis, „ Je n'ai, dit-il à Mr. Minutoli (3), pû faire ré- „ ponse autrement que par un Billet à vôtre belle Lettre du premier d'Avril, à cause des „ fatigantes occupations où m'ont engagé pendant ces deux années, la multitude d'exer- „ cices qu'il m'a fallu faire à mes Ecoliers, & la composition d'un *Cours*. Me voici, „ par la grace de Dieu, delivré de cette facheuse corvée. J'ai achevé mon Cours ; mes „ *Theses* pour les Maitres-es-Arts sont soûtenues. Enfin je suis dans les Vacances".

Mais encore long-tems après, les Vacances étoient le seul tems où il pût prendre 1678.
quelque relâche. La Revision de son Cours, les Additions qu'il y faisoit, & ses Leçons publiques & particulieres, ne lui laissoient aucun loisir. C'est ainsi qu'il en parle à Mr. Minutoli dans une autre Lettre (4).

Mr. Ancillon, Ministre de Mets, lui avoit fait present d'un Livre de Mr. Poiret, im- 1679.
primé à Amsterdam en 1677, sous le titre de *Cogitationes rationales de Deo, Anima, & Malo* ; & l'avoit prié de faire des Remarques sur cet Ouvrage. Mr. Bayle lui envoya en 1679 un Ecrit Latin, contenant les difficultez qui l'avoient arrêté en le lisant d'un bout à l'autre. Il l'accompagna d'une Lettre de remerciment, où il s'excusoit de ce que ses occupations ne lui avoient pas permis de satisfaire plûtôt à sa demande, ni de donner à ses Objections toute la force & la regularité qu'il auroit souhaité. *At etenim*, dit-il, *non mihi tantum otii fuit quantum ad id consilium exequendum requirebatur : quippe muneris mei pensum adeò laboriosum est, præsertim Viro nondum tanto oneri assuefacto, nondum scientia requisita satis instructo, ut vix par esse valeam prælectionibus præter solitum frequentibus quas mihi imponit, nedum ad sexcentas alias occupationes, quæ nemini non ex inopinato eveniunt, mentem adjungere valeam.* Mr. Ancillon communiqua cet Ecrit à Mr. Poiret, & celui-ci y fit une réponse, qu'il envoya à Mr. Ancillon, avec une Lettre où il le remercioit de lui avoir suscité un Adversaire qui faisoit paroître tant de précision, de jugement, de pénétration, & de politesse. Mr. Poiret insera les Objections de Mr. Bayle avec sa Réponse dans la nouvelle Edition de son Livre, imprimée à Amsterdam en 1685, & y joignit les deux Lettres dont je viens de parler. Ce petit ouvrage fait voir que Mr. Bayle avoit medité profondement sur les matieres les plus sublimes de la Philosophie. Mr. Poiret se tira assez mal de quelques unes de ses difficultez (5).

Mr. Bayle profita des Vacances de l'Automne pour aller faire un tour à Paris, d'où il passa à Rouen pour voir Mr. Basnage (6).

L'affaire de Mr. de Luxembourg faisoit alors beaucoup de bruit. Il avoit été déferé à 1680.
la Chambre des Poisons comme coupable d'impietez, de malefices, & d'empoisonnemens, & il s'étoit constitué prisonnier : mais il fut déchargé des accusations intentées contre lui, & les procedures furent supprimées. Mr. Bayle qui en avoit appris plusieurs particularitez étant à Paris, se divertit à composer une Harangue, où ce Maréchal plaidoit sa cause devant ses Juges, & se justifioit d'avoir fait un pact avec le Diable, 1. pour jouir de toutes les Femmes qu'il voudroit. 2. pour être toujours heureux à la Guerre. 3 pour gagner tous ses procès. 4. pour avoir toujours les bonnes graces du Roi. Ces quatre points faisoient la division de la Harangue, qui contenoit une satire très-vive contre le Maréchal, & contre plusieurs autres personnes. Mr. Bayle fit ensuite, sous le nom d'un autre, la Critique de cette Harangue, qui est encore plus satirique que la Satire même. Il envoia ces deux Pièces à Mr. Minutoli & le pria de lui en dire son sentiment : &

pour

(1) *Apologie du Sr. Jurieu*, p. 24. col. 1.

(2) Mr. Bayle n'a jamais demeuré chez les Jesuites.

(3) Lettre du 29 d'Août 1677, p. 119.

(4) Lettre du 15 de Decembre 1678, p. 140.

(5) Voyez la Lettre à Mr. des Maizeaux du 3 de Juillet 1701, p. 1037.

(6) Lettre à Mr. Minutoli du 5 de Janvier 1680, p. 151.

1680. pour l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui cacha qu'il en étoit l'Auteur. „ Je „ vous envoye, dit-il (1), la Copie d'une Harangue qu'on a fait au nom du Duc de „ Luxembourg, pour trouver moyen de décrire une partie de sa Vie. Si j'ai le tems, „ je ferai copier une espece de Censure de ladite Harangue. Vous m'obligerez de m'ap„ prendre vôtre sentiment sur ces Piéces-là ; car un de mes Amis de Paris, qui connoit „ l'Auteur de la seconde Piece, & qui peut-être par prévention pour son ami, panche à „ croire que la Harangue ne vaut rien ; m'a engagé à lui promettre que je lui écrirois „ mon sentiment sur l'une & sur l'autre. Or comme je n'ai pas le tems, & que d'ailleurs „ vous êtes bien plus capable que moi d'anatomiser ces sortes d'ouvrages, pour en faire „ voir le fort & le foible, je vous supplie, Monsieur, d'y donner quelques heures. Je „ donnerai à mon Ami ce qu'il souhaite, & je suis sûr qu'il fera plus de cas de vôtre ju„ gement que du mien ; car il connoit le prix des choses ; & qu'il aimera mieux que je „ le satisfasse de vôtre bourse que de la mienne".

(1) Lettre du 14 de Mars 1680, p. 162, 163. Voiez aussi la Lettre du 1. de Janvier 1681 p. 169.

Dans ce tems-là, le Pere de Valois, Jesuite de Caen, déguisé sous le nom de Louïs de la Ville, publia à Paris un Livre intitulé, *Sentimens de Mr. Des Cartes touchant l'essence & les proprietez du Corps, opposez à la Doctrine de l'Eglise, & conformes aux Erreurs de Calvin, sur le sujet de l'Eucharistie.* L'Auteur ne se contentoit pas d'opposer aux Cartesiens l'autorité du Concile de Trente, il les combattoit aussi par le raisonnement, en affoiblissant autant qu'il lui étoit possible les raisons dont Messieurs Clercelier, Rohault, & le Pere Malebranche s'étoient servis pour prouver que l'étendue est l'essence de la matiere. Mr. Bayle lut cet ouvrage qu'il trouva bien écrit. Il jugea qu'on y prouvoit invinciblement ce qu'on vouloit prouver, c'est-à-dire, que les Principes de Mr. Des Cartes, étoient contraires à la foi de l'Eglise Romaine, & conformes a la doctrine de Calvin ; ce qui dans le fonds, dit Mr. Bayle dans une Lettre à Mr. Minutoli, n'étoit pas difficile à prouver (2). Comme il vouloit faire soûtenir des Theses raisonnées à ses Ecoliers, il fit sur le même sujet une Dissertation, où en défendant le principe de Mr. Des Cartes, il rétablit dans toute leur force les raisons des Philosophes que le Pere de Valois avoit attaquées, & ruina toutes les exceptions & toutes les subtilitez de ce Pere. Il s'attacha sur tout à montrer que la pénétrabilité de la matiere est impossible.

(2) Lettre du 24 de Mars 1680, p. 145.

Il parut aux mois de Novembre & de Decembre de l'année 1680. une des plus grandes Cometes qu'on ait vues. Le peuple, c'est-à-dire presque tout le monde, en étoit saisi de frayeur & d'étonnement. On n'étoit pas encore revenu de cet ancien préjugé que les Cometes sont les présages de quelque événement funeste. Mr. Bayle, comme il nous l'apprend lui-même (3), se trouvoit incessamment exposé aux questions de plusieurs personnes alarmées de ce pretendu mauvais présage. Il les rassuroit autant qu'il lui étoit possible, mais il ne gagnoit que peu de chose par les raisonnemens philosophiques ; on lui répondoit toûjours que Dieu montre ces grands Phenomenes, afin de donner le tems aux pécheurs de prévenir par leur penitence les maux qui leur pendent sur la tête. Il crut donc qu'il seroit très-inutile de raisonner davantage, à moins qu'il n'employât un argument qui fit voir que les attributs de Dieu ne permettent pas qu'il destine les Cometes à un tel effet. Il medita là-dessus, & il s'avisa bien-tôt de cette raison Théologique, que *si les Cometes étoient un présage de malheurs, Dieu auroit fait des Miracles, pour confirmer l'Idolatrie dans le monde.* Il ne se souvenoit point de l'avoir luë dans aucun Livre, ni d'en avoir jamais oui parler : ainsi il y découvroit une idée de nouveauté qui lui inspira la pensée d'écrire une Lettre sur ce sujet qui pût être inserée dans le MERCURE GALANT. Il com-
1681. mença à y travailler le 11 de Janvier de l'année 1681, & fit tout ce qu'il pût pour ne point passer les bornes d'une telle Lettre ; mais l'abondance de la matiere ne lui permit pas d'être assez court, & il fut obligé de regarder sa Lettre comme un Ouvrage qu'il faudroit imprimer à part. Il n'affecta plus alors la brieveté ; il s'étendit à son aise sur chaque chose ; mais néanmoins il ne perdit pas de vuë Mr. de Visé, Auteur du MERCURE GALANT. Il prit la résolution de lui envoyer sa Lettre, & de le prier de la donner à son Imprimeur, & d'obtenir ou la permission de Mr. de la Reynie, Lieutenant-Général de Police, si elle suffisoit ; ou le privilege du Roi, s'il en faloit venir là. Il la lui envoya le 27 de Mai. Mr. de Visé garda quelque tems son Manuscrit ; sans savoir le nom de l'Auteur ; & quand on fut lui en demander des nouvelles, il répondit qu'il savoit d'une personne à qui il l'avoit donné a lire que Mr. de la Reynie ne prendroit jamais sur soi les suites de cette affaire, & qu'il faloit recourir à l'Aprobation des Docteurs avant que de pouvoir solliciter un Privilege du Roi, détail peinible, long, & ennuyeux, où il n'avoit pas le loisir de s'engager. On retira le Manuscrit, & Mr. Bayle ne songea plus à faire imprimer à Paris sa Lettre sur les Cometes. Cependant comme il l'avoit composée dans cette vuë, il avoit pris le stile d'un Catholique Romain & imité le langage & les éloges de Mr. de Visé sur les affaires d'Etat. Cette conduite étoit absolument necessaire à quiconque se vouloit faire imprimer à Paris, & il crut que l'imitation du *Mercure Galant* en certaines choses, rendroit plus facile à obtenir, ou la permission de Mr. de la Reynie, ou le Privilege du Roi. C'est aussi ce qui l'obligea de feindre que sa Lettre avoit été écrite à un Docteur de Sorbonne.

(3) Voyez l'*Avertissement* sur la 3 edition des *Pensées diverses sur la Comete* &c.

Les Réformez de France se trouvoient alors dans une triste situation. Il y avoit longtems qu'on travailloit à leur ruine. On les dépouilloit peu-à-peu de leurs Privileges, & il ne se passoit point d'année qu'on ne fit quelque infraction à l'Edit de Nantes. Enfin on résolut de supprimer leurs Academies. Il y avoit lieu de croire que celle de Sedan seroit épargnée. La Principauté de Sedan étoit un Etat souverain, jusques en l'année 1642. Le Duc de Bouillon la ceda à Louïs XIII, qui promit de laisser les choses dans l'état où il les trouvoit. Louïs XIV ratifia le Traité, où il fut accordé de nouveau que la Religion Protestante y seroit maintenuë avec tous les Droits & Privileges, dont elle se trouvoit en possession. Mais tous ces avantages ne purent sauver l'Academie. Louis XIV ordonna même qu'elle fut cassée la premiere. L'Arrêt fût rendu le 9 de Juillet 1681, & signifié le 14 du même mois.

Dans ce tems-là il y avoit à Sedan un Jeune homme de Rotterdam, nommé Mr. Van

Zoelen, parent de Mr. Van Zoelen qui a été ensuite Bourguemestre dans la même Ville. 1681.
Ce jeune homme (1) avoit logé à Sedan avec Mr. Bayle, & s'étoit fortifié dans ses études par de frequentes conversations avec lui. Il avoit conçu pour ce Professeur une amitié fort étroite, de sorte que le jour même que l'Arrêt qui supprima l'Academie fut venu, il prit la résolution de l'envoyer à Mr. Paets son parent, l'un des Conseillers de la Ville de Rotterdam, très-savant & qui favorisoit les gens de Lettres. On lui fit connoitre en lui envoyant cet Arrêt, que Mr. Bayle étoit sans emploi; on dit beaucoup de bien de lui, & on reçut une réponse qui témoignoit beaucoup d'inclination à lui rendre service. Mr. Bayle écrivit là-dessus à Mr. Paets pour le remercier des sentimens favorables qu'il avoit pour lui, & pour lui demander la continuation de sa bienveillance. Mr. Paets joignoit à beaucoup d'esprit & de pénétration un grand amour pour les Sciences, & particulierement pour la Philosophie. Son merite lui avoit acquis une grande autorité: il en auroit eu encore davantage sans les divisions qui regnoient dans la Republique. On le regardoit comme le Chef du parti opposé à la Maison d'Orange (2); & de là vient qu'il trouva quelque difficulté à rentrer dans la Magistrature après son Ambassade extraordinaire en Espagne (3). Cependant il triompha de la jalousie; & la déference que les Magistrats de Rotterdam avoient pour ses conseils régloit toutes leurs deliberations.

Mr. Bayle songea en même tems à procurer à Mr. Jurieu un établissement à Rotterdam, & engagea Mr. Van Zoelen à lui rendre ses bons offices auprès de Mr. Paets. Mr. Van Zoelen partit de Sedan pour aller en personne solliciter à Rotterdam, & il parla si fortement à Mr. Paets, qu'il voulut bien s'employer pour Mr. Jurieu (4).

Mr. Bayle resta six ou sept semaines à Sedan après la destruction de l'Academie, en attendant des réponses de Hollande. Mais enfin ennuié de n'en pas recevoir, il quitta Sedan le 2 de Septembre & arriva à Paris le 7 du même mois, sans savoir encore s'il iroit à Rotterdam, ou en Angleterre, ou s'il s'arrêteroit en France (5). Avant qu'il partît Mr. le Comte de Guiscard fit tous ses efforts pour le porter à embrasser la Religion Romaine. Il lui proposa de grands avantages, mais qui ne furent pas capables de le tenter (6). Enfin il étoit prêt à aller à Rouen & à passer de là en Angleterre, lorsqu'il reçut la Réponse de Mr. Paets, qui marquoit que la Ville de Rotterdam lui donnoit une pension, avec le droit d'enseigner la Philosophie. Mr. Paets ajoûtoit, que l'affaire de Mr. Jurieu étoit en bon train. Ainsi il quitta Paris le 8 d'Octobre, & le 30 il arriva à Rotterdam où il fut reçu très-gracieusement par la Famille de Mr. Van Zoelen, & par Mr. Paets (7).

Mr. Jurieu suivit de près Mr. Bayle; mais à peine fut-il à Rotterdam qu'il lui échapa des brusqueries qui indignerent fort contre lui Mr. Paets, & on ne les lui pardonna qu'en consideration de Mr. Bayle (8). La Ville de Rotterdam érigea en leur faveur une ECOLE ILLUSTRE: Mr. Jurieu fut nommé Professeur en Théologie; Mr. Bayle Professeur en Philosophie & en Histoire, avec cinq cens florins de pension annuelle. Il prononça le 5 de Decembre la Harangue d'entrée, qui fut généralement applaudie; & le 8 il fit sa premiere Leçon de Philosophie à un fort grand nombre d'Etudians.

Peu de tems apres, il donna sa Lettre sur les Cometes à Mr. Leers, Libraire de Rotterdam, homme d'esprit & de merite, afin qu'il la fit imprimer. Et comme il prit toute sorte de précautions pour n'être pas reconnu Auteur de cet ouvrage, il ne changea rien dans le style de Catholique Romain, ni dans le langage & les éloges imitez du Mercure Galant. Il crut que rien ne seroit plus propre qu'un tel langage à faire juger que cette Lettre n'étoit point l'Ecrit d'un homme sorti de France pour la Religion. Pendant le cours de l'impression, il insera plusieurs choses qui n'étoient pas dans le Manuscrit qu'il avoit envoyé à l'Auteur du Mercure Galant (9). Cet Ouvrage fut achevé d'imprimer le 11 de Mars 1682, & il parut sous ce titre: *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne. Où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la Philosophie, & de la Théologie, que les Cometes ne sont point le présage d'aucun malheur. Avec plusieurs Reflexions Morales & Politiques, & plusieurs Observations Historiques; & la refutation de quelques erreurs populaires. A Cologne chès Pierre Marteau, M. DC. LXXXII.* 1682.

Pour se mieux cacher, Mr. Bayle y ajoûta une Préface, ou Avis au Lecteur, sous le nom d'une personne qui publioit cette Lettre sans en connoitre l'Auteur. Dans cette Preface, l'Editeur après avoir marqué plusieurs raisons qui l'avoient porté à faire imprimer cet Ouvrage, allegue encore celle-ci; „ J'ai été, dit-il, confirmé dans ce même „ dessein par une raison bien plus forte. J'ai sçu de bonne part que le Docteur de Sor„ bonne à qui cette Lettre a été écrite y prépare une réponse fort exacte & fort travail„ lée. Il seroit fort à craindre veu son indifference pour la qualité d'Auteur, qu'il ne se „ contentast de travailler pour son Ami, si on ne l'engageoit en publiant la Lettre qu'il „ en a receue à faire part au public des belles & savantes reflexions qu'il aura faites sur „ des points considerables; comme sont la conduite de la Providence à l'égard des an„ ciens Payens: la question, *Si Dieu a fait des miracles parmi eux, quoi qu'il feust qu'ils* „ *en deviendroient plus Idolatres:* la question, *Si Dieu a quelquefois établi des présages par*„ *mi les Infideles:* la question, *Si un effet purement naturel peut être un présage asseuré d'un* „ *évenement contingent:* la question, *Si l'Atheisme est pire que l'Idolatrie, & s'il est une* „ *source necessaire de toute sorte de crimes:* la question, *Si Dieu pouvoit aymer mieux que* „ *le monde fust sans la connoissance d'un Dieu, qu'engagé dans le culte abominable des Ido*„ *les*, & plusieurs autres sur lesquelles, un grand & savant Theologien comme celui-la, „ peut avoir des pensées très-instructives, & très-dignes de voir le jour".

Mais malgré tous ces déguisemens, on sut bien-tôt que Mr. Bayle étoit l'Auteur de la Lettre sur les Cometes. Le Sieur Leers avoit montré le Manuscrit à Mr. Paets, & lui avoit dit de qui il le tenoit; & Mr. Paets n'en fit point de mystere à ses amis (10): il crut même rendre un bon service à l'Auteur en le découvrant (11). Mr. Jurieu le sut aussi par cette voie ou immédiatement ou médiatement, & en ayant parlé à Mr. Bayle avec un petit reproche sur ce que d'autres savoient le secret pendant qu'il ne le savoit pas, Mr. Bayle lui déclara comment tout s'étoit passé, & s'éclaircit avec lui touchant quelques

(1) *Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée*, Préface, p. clxxj, clxxij.

(2) Il étoit beaufrere de Mr. Corneille de Wit.

(3) Voyez la *Gazette de Londres* du 4 Octobre 1675, à l'Article de la Haye du 1 d'Octobre.

(4) *Chimere demontrée*, Preface, p. clxxiij & clxxiv.

(5) Ibid. p. clxxiij; & Lettre à Mr. Minutoli du 27 de Septembre 1681, p. 172.

(6) *Cabale Chimerique*, p. 290.

(7) *Chimere demontrée*, Preface, p. clxxv.

(8) Ibid. p. clxxv, clxxvj.

(9) Preface de la 2. édition.

(10) *Chimere demontrée*, Preface, p. clxxxi.

(11) *Cabale Chimerique*, p. 206.

1682. ques points du Livre (1). Mr. Jurieu parloit de cet Ouvrage avec éloge (2): mais dans le fond, il souffroit impatiemment l'honneur qu'en recevoit Mr. Bayle; jaloux comme il étoit de la gloire de ses Amis.

Madame Paets mourut dans ce tems-là. Elle donna une preuve de l'estime qu'elle avoit pour Mr. Bayle en lui leguant deux mille florins pour acheter des Livres. Mr. Bayle conserva toûjours le souvenir de cette générosité, comme nous le verrons dans la suite.

Mr. Maimbourg venoit de publier son *Histoire du Calvinisme*. Cet Ouvrage avoit pour objet des matieres très-importantes : il s'agissoit de prononcer sur l'esprit & sur la conduite des Reformez de France, depuis qu'ils s'étoient separez de l'Eglise Romaine. Mr. Maimbourg avoit employé tous les artifices de sa plume, pour leur attirer le mépris & la haine des Catholiques. Mr. Bayle, indigné de la mauvaise foi & du dessein pernicieux de cet Auteur, resolut de refuter son Histoire. Il profita des Vacances de Pâques pour y travailler, & écrivit sa Réponse en forme de Lettres. Mais il ne jugea pas à propos de suivre son Adversaire pié à pié. Il crut que pour détromper le Public, & montrer le peu d'estime que meritoit Mr. Maimbourg, il suffisoit, en supposant même comme veritables les faits qu'il rapportoit, de donner des considerations générales sur son Histoire, qui découvrissent sa malignité, son emportement, & les maximes cruelles & sanguinaires qu'il tâchoit d'inspirer à ses Lecteurs. Mr. Bayle s'égaya sur diverses particularitez de la vie & des Disputes de cet Ecrivain, & en fit un Portrait très-ressemblant, mais peu avantageux. „ (3) Ce n'étoit point une critique amere & chagrine : c'étoit „ un badinage ingenieux; & cependant plein de sens & de raison, plus propre à embarrasser, ou a déconcerter son Adversaire, que des argumens graves & serieux".

Il commença à y travailler le 1 de Mai, & l'acheva le 15 du même mois : de sorte que cet Ouvrage, quoi qu'assez gros, fut fait dans l'espace de quinze jours, comme il le dit lui-même dans la derniere Lettre. Il prit toutes les précautions possibles pour se cacher. Dans l'Avertissement, il faisoit dire au Libraire, que ce recueil de Lettres lui étant tombé entre les mains, il avoit crû le devoir publier incessamment; & qu'on l'avoit chargé de faire savoir au Lecteur, que ces Lettres avoient été effectivement écrites à un Gentilhomme de Campagne du pays du Maine, dans le tems qui étoit porté par la date de chacune. Il ne voulut pas même le faire imprimer à Rotterdam : mais étant allé voir Amsterdam, il y porta son Manuscrit & le donna à Abraham Wolfgang Libraire, le 30 du mois de Mai. Ce Livre parut au commencement de Juillet sous ce titre : *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. A Ville-Franche chez Pierre Le Blanc. M. DC. LXXXII.* Mr. Bayle en reçut des exemplaires le 11 de ce mois.

Cet Ouvrage eut l'approbation, non seulement des Réformez qui y étoient si bien défendus contre les attaques de Mr. Maimbourg; mais même des Catholiques judicieux & moderez. Il en passa plusieurs Exemplaires en France qui furent recherchez avec empressement. Le Prince de Condé, Prince bien capable de juger du merite d'un Ouvrage, ne pouvoit se lasser de le lire. Il est vrai qu'il n'aimoit pas Mr. Maimbourg. Cet Historien, pour plaire à la Cour qui lui faisoit pension, avoit affecté de ne point parler de son Altesse, en faisant l'éloge de ses Ancêtres. Mr. Bayle ne manqua pas de le relever là-dessus (4), & Mr. le Prince lui en sut bon gré. Cet Ouvrage chagrina cruellement Mr. Maimbourg: l'estime qu'on en faisoit le mettoit au desespoir. Il sollicita plusieurs fois Mr. de la Reynie de le condamner: mais Mr. de la Reynie qui l'avoit lû avec plaisir, & qui n'étoit pas fâché qu'on eût mortifié Mr. Maimbourg, le renvoyoit toûjours. Enfin, il s'adressa au Roi, & en obtint un ordre à Mr. de la Reynie de faire brûler en Greve, *la Critique generale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg*, & de défendre à tous Imprimeurs & Libraires d'imprimer, vendre, ou debiter cet Ouvrage. Mr. de la Reynie obeït, & mit dans sa Sentence tout ce que Mr. Maimbourg voulut : on y découvre aisément le style d'un Auteur & d'un Auteur irrité (5): mais pour se venger de Mr. Maimbourg, il fit imprimer plus de trois-mille Exemplaires de cette Sentence, & les fit afficher par tout Paris; ce qui excita tellement la curiosité du public, que chacun vouloit avoir la Critique de Mr. Maimbourg.

Cet Ouvrage fut enlevé en Hollande presque aussi-tôt qu'il parut; & dès le mois d'Août, Mr. Bayle prépara une nouvelle Edition. Il l'augmenta de la moitié; & y mit une Préface, où il continuoit à dépayser les Lecteurs & à leur donner le change. Cette Edition fut achevée d'imprimer vers la fin de Novembre : il en reçut des exemplaires le 29 de ce mois.

On chercha long-tems en France parmi les meilleures plumes du parti Protestant, l'Auteur de la Critique de Mr. Maimbourg; & à la fin on se fixa à Mr Claude, qui soutenoit glorieusement la cause des Réformez. Les amis même de Mr. Bayle, qui savoient qu'il étoit l'Auteur de la Lettre sur les Cometes, ne pensoient point à lui attribuer cette Critique, à cause de la difference du style. Ainsi ce fut un pur hazard qui le découvrit, comme il nous l'a appris lui-même en faisant voir qu'il n'y a rien de plus incertain que les conjectures tirées de la difference ou de la conformité du style, pour reconnoitre l'Auteur d'un Livre anonyme. „ Je sai par experience, dit-il (6), que tous les Ecrits „ d'un homme ne se ressemblent point. La Critique Générale du P. Maimbourg fut „ publiée peu de tems après les Pensées sur les Cometes : cependant personne ne parut „ croire que ces deux Livres venoient de la même main. La premiere édition de la Critique fut toute debitée avant que l'on jettast des soupçons sur le veritable Auteur: tout „ le monde le croyoit en France. La seconde edition l'auroit peut-être mieux découvert; mais sans un pur hazard il seroit aparemment encore inconnu. Ce hazard fut, „ que cet Auteur répondant à la lettre d'un Anonyme que son Libraire lui avoit envoiée, „ oublia de prier le Libraire de ne donner point l'original de la Réponse, mais une copie. Cet Anonyme ami de Mr. Claude le fils lui demanda, en lui montrant ma réponse, s'il en connoissoit l'écriture. Mr. Claude lui ayant dit de qui c'étoit, il n'en „ falut pas davantage pour mettre l'Auteur dans la necessité de ne plus faire de mystere. „ Par la conformité du style on n'auroit jamais découvert la chose. Car quoi que l'Au-

 „ teur

(1) Preface, ubi supr. p. clxxj.

(2) Chimere demontree p. 207.

(3) Eloge de Mr. Bayle, par Mr. de Beauval.

(4) Lettre XIX, p. 269, 260.

(5) On trouvera cette Sentence à la fin de ces Memoires.

(6) Cabale Chimerique, p. 204, 205.

„ teur n'y tâchast pas, il donna au stile de la Critique de Maimbourg un caractère fort „ different de celuy des Pensées sur les Cometes". 1682.

Mr. Jurieu fit aussi une Réponse à Mr. Maimbourg, mais plus ample & plus détaillée. Elle parut en 1683, sous ce titre: *L'Histoire du Calvinisme & celle du Papisme mises en parallele; ou Apologie pour les Reformateurs, pour la Reformation, & pour les Reformez: divisée en quatre Parties: contre un Libelle intitulé Histoire du Calvinisme par Mr. Maimbourg* (1). Cet Ouvrage étoit bien écrit; l'Auteur y refutoit Mr. Maimbourg avec beaucoup de force: mais on n'y trouvoit pas ce tour aisé & naturel, ces reflexions vives & piquantes, cette maniere de relever sans aigreur les défauts de son Adversaire & de traiter les matieres de controverse sans emportement; ce qui faisoit le caractère de la *Critique Générale*. On sentit bien-tôt cette difference. Les Catholiques même, malgré les préjugez de la Religion, ne pouvoient s'empêcher de faire l'éloge du Livre de Mr. Bayle, dans le tems qu'ils affectoient de mépriser celui de Mr. Jurieu. „ C'est un beau livre, „ disoit Mr. Ménage (2), que la Critique du Calvinisme du P. Maimbourg, & lui-mê„ me ne pouvoit s'empêcher de l'estimer. Il me l'a avoué, quoi qu'ordinairement il af„ fectât d'en parler comme d'un Livre qu'il n'avoit pas lû. A la Religion près, je trou„ ve tout ce qu'a dit Mr. Bayle fort vif & très-sensé. J'ai voulu lire ce que Mr. Jurieu „ a fait sur le même sujet; il y a bien de la difference. Le Livre de Mr. Bayle est le Li„ vre d'un honnête homme, & celui de Mr. Jurieu celui d'une vieille de prêche. C'est „ un méchant rechauffé de tout ce que du Moulin & les autres ont dit de plus fade con„ tre la Religion Catholique". Le jugement si different qu'on faisoit de ces deux Ouvrages, déplut infiniment à Mr. Jurieu. Il regarda Mr. Bayle comme son concurrent, & ne pût lui pardonner d'avoir enlevé tous les suffrages. Cet incident jetta dans son cœur des semences de haine & de jalousie.

(1) On l'imprima en deux volumes in 4. & en quatre volumes in 12.

(2) Menagiana, Tom. II. p. 11. 12. édition de Paris 1694.

Parmi les gens de Lettres avec qui Mr. Bayle avoit eu des liaisons à Sedan, on doit compter Mr. Fetizon, jeune Ministre, natif de cette Ville. Il avoit quitté Sedan pour aller exercer son Ministere en Champagne dans la Maison de Mr. de Briquemau (3). Il écrivit à Mr. Bayle qu'il avoit composé, en forme d'Entretiens, l'Apologie des Reformez par rapport aux Guerres civiles de France. Mr. Bayle souhaita de voir cet Ouvrage, & Mr. Fetizon le lui envoya, & le dédia à *Philarete*, c'est-à-dire, à Mr. Bayle lui-même. Mr. Bayle trouva cet Ouvrage digne de voir le jour, & le fit imprimer (4). Il parut au commencement de l'année 1683, sous ce titre: *Apologie pour les Reformez; où l'on voit la juste idée des Guerres civiles de France; & les vrais fondemens de l'Edit de Nantes. Entretiens curieux entre un Protestant & un Catholique.* PATRICE, le Catholique Romain, allegue tout ce qu'on a dit de plus fort & de plus odieux contre les Reformez, au sujet des Guerres civiles; & n'oublie pas les accusations qu'on leur a faites, d'être animez d'un esprit de faction & de revolte, & d'avoir des sentimens contraires à l'indépendance des Rois: EUSEBE, le Protestant, les justifie de s'être armez pour défendre leur Religion, leurs vies, & les droits de la Maison de Bourbon; & fait voir par le témoignage même de Louïs XIII, qu'ils ont toûjours été fidelles à leurs Princes legitimes; & que bien loin que leurs sentimens soient opposez à l'autorité souveraine des Rois, ils tendent à l'établir & à la confirmer; au lieu que les Catholiques Romains rendent cette autorité dépendante du Peuple, ou du Pape.

(3) La Terre de Mr. de Briquemau située sur la riviere d'Aisne, s'appelloit St. Loup. Mr. de Briquemau ayant quitté ensuite le Royaume de France pour la Religion, Mr. l'Electeur de Brandebourg le fit Gouverneur de Lypstadt dans le pays de Cleves.

(4) *A la Haye chez Abraham Arondeus* in 12.

Sur la fin de l'année 1682, on sollicita fortement Mr. Bayle à se marier. Le parti qu'on lui proposoit étoit avantageux. „ C'étoit une Demoiselle jeune, jolie, de très„ bon sens, douce, sage, maîtresse de ses volontez, & qui avoit du moins quinze mille „ écus (5)". Mademoiselle du Moulin, petite-fille du fameux Pierre du Moulin, Sœur de Mademoiselle Jurieu, & ensuite Femme de Mr. Basnage, avoit entamé cette affaire, & l'avoit mise en si bon train, qu'il ne restoit plus de difficulté que du côté de Mr. Bayle. Il avoit toûjours paru fort éloigné du Mariage: les soins & les embarras d'une Famille ne lui sembloient pas convenir à un homme de Lettres, à un Philosophe, qui fait consister tout son bonheur dans l'étude & dans la meditation. D'ailleurs, content du necessaire, les richesses lui paroissoient plûtôt un embarras qu'un bien. Mademoiselle du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces sentimens, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes: mais elle ne put y réüssir.

(5) Lettre de Mademoiselle du Moulin à Mr. Bayle du 10 de Decembre 1682, dans les *Lettres de Mr. Bayle*, p. 134.

L'année suivante, Mr. Bayle donna une nouvelle Edition de sa Lettre sur les Cometes, plus ample & plus exacte que la premiere. Elle fut achevée d'imprimer le 2 de Septembre 1683, & il en reçut cent-vingt exemplaires du Libraire pour envoyer à ses amis. Il supprima le titre de la premiere Edition, & y substitua celui-ci: *Pensées diverses, écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Decembre* 1680. *A Rotterdam chez Reinier Leers.* M. DC. LXXXIII. Il retrancha aussi la longue Preface de l'Edition précédente, & y mit un petit Avertissement, sous le nom du Libraire, pour marquer en quoi cette seconde Edition étoit préferable à la premiere. 1683.

Dans ce tems-là quelques Amis de Mr. Bayle lui envoyerent des Ouvrages de Controverse qu'ils avoient composez, & le prierent de les faire imprimer, s'il le jugeoit à propos. Le premier qu'il reçut, étoit la refutation d'un Memoire dressé par l'Assemblée du Clergé de France en 1682, où l'on proposoit & approuvoit dix-sept *Methodes*, ou differentes manieres de disputer contre les Reformez. Cette refutation étoit de Mr. Basnage, alors Ministre à Rouen. Elle étoit accompagnée d'une Lettre à Mr. Bayle, sous le nom d'un Ami de l'Auteur, & qui contenoit plusieurs particularitez curieuses sur cette Assemblée du Clergé (6). Cet Ouvrage parut sous ce titre: *Examen des Methodes proposées par Mrs. de l'Assemblée du Clergé de France en l'Année* 1682 (7). Mr. Basnage avoit souhaité que le Manuscrit fut communiqué à Mr. Jurieu; & Mr. Jurieu fit imprimer son *Approbation* à la tête du Livre. Les autres Ouvrages qu'on envoya à Mr. Bayle étoient des Reponses à un Livre de Mr. Brueys, Avocat de Montpellier. Mr. Brueys s'étoit distingué parmi les Reformez par une refutation du Livre de Mr. Bossuet, Evêque de Condom & ensuite de Meaux, intitulé: *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique.* Mais il changea ensuite de Religion, & se conformant à la methode ordinaire des Nouveaux

(6) Elle a pour titre, *Lettre sur la derniere Assemblée du Clergé*, A. M. L. A. R. c'est à dire, à Mr. Bayle à Rotterdam.

(7) Il fut imprimé à Rotterdam chez Isaac de Graef, mais le titre porte *à Cologne chez Pierre Marteau*, in 12.

Con-

1683. Convertis, il écrivit contre le parti qu'il avoit quitté. Son Livre parut en 1683, sous ce titre : *Examen des Raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, fait sans prévention sur le Concile de Trente, sur la Confession de Foi des Eglises Protestantes, & sur l'Ecriture Sainte.* Il étoit écrit d'une maniere douce, insinuante, & avoit un air de desinteressement qui pouvoit d'abord imposer & surprendre les esprits foibles & superficiels ; on crut qu'il faloit y répondre. Mr. Jurieu qui avoit opposé au Livre de Mr. de Meaux un Ouvrage intitulé, *Préservatif contre le changement de Religion*, en publia une *Suite* contre le Livre de Mr. Brueys. Mr. de Larroque fils du Ministre de Rouen, & reçu Ministre dans un des derniers Synodes, se mit aussi sur les rangs. Il fit une Réponse à Mr. Brueys, & l'envoya à Mr. Bayle, qui la donna d'abord à l'imprimeur. Elle a pour titre, *Le Proselyte abusé : ou fausses vuës de Mr. Brueys dans l'examen de la séparation des Protestans* (1). On y trouve une Epitre dedicatoire *à Monsieur* * * * *Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam*, où Mr. de Larroque rend compte de la Composition, du but, & du plan de cet Ouvrage. Mr. Bayle ne voulut pas que son nom parut à la tête de l'Epitre dedicatoire, quoi qu'il fût facile à ceux qui connoissoient la Hollande, ou qui avoient quelque commerce avec les gens des Lettres, de voir qu'elle lui étoit addressée. Il a parlé fort avantageusement du Livre de Mr. de Larroque. „ C'est, dit-il (2), le „ coup d'essai d'un jeune Auteur plein d'esprit, qui fait voir à son Adversaire en le suivant pas à pas qu'il a fait de lourdes fautes. La raillerie vient quelquefois sur les rangs „ un peu forte, mais délicate. L'érudition y tient aussi fort bien sa partie.

Mr. Lenfant qui étudioit alors la Theologie à Geneve, écrivit aussi contre Mr. Brueys. Mais ayant apris que d'habiles gens travailloient sur le même sujet, il auroit supprimé sa Réponse, si Mr. Bayle & Mr. Jurieu ne l'eussent pas exhorté à l'achever & à la donner au Public (3). Après avoir fait quelque séjour à Geneve il alla à Heidelberg, & de-là il envoya son Manuscrit à Mr. Bayle, & le pria d'y faire les changemens qu'il jugeroit à propos. Mr. Lenfant ne voulut point descendre dans le détail de la dispute : il se contenta de raisonner sur des principes géneraux. Son Livre parut au commencement de l'année 1684, sous le titre de *Considerations générales sur le Livre de Mr. Brueys, intitulé, Examen des raisons qui ont donné lieu à la separation des Protestans, & par occasion sur ceux du même caractere* (4). On mit à la tête de cet Ouvrage un *Avertissement*, où après avoir montré combien le Livre de Mr. Brueys étoit capable de faire illusion, & la necessité qu'il y avoit d'y répondre ; on attribuoit sa conversion à des motifs purement mondains, & on l'attaquoit même sur ses mœurs. Cet Avertissement étoit suivi d'une longue *Lettre de l'Auteur à un de ses Amis, en lui envoyant son Manuscrit*, c'est-à-dire, à Mr. Bayle. Mr. Lenfant y donnoit le caractere du Livre de Mr. Brueys, & en marquoit plusieurs endroits foibles. Cette Réponse est écrite avec beaucoup d'esprit, de jugement, & de moderation ; qualitez, qui regnent dans tous les Ouvrages de Mr. Lenfant.

1684. Mr. Bayle s'étoit toûjours plû à ramasser ces sortes de Pieces qu'on appelle fugitives, parce qu'elles disparoissent presque aussi-tôt qu'elles ont paru. Le seul moyen de les conserver, c'est d'en assembler assez pour faire un volume. C'est ce que Mr. Bayle fit à l'égard de quelques Ecrits qui regardoient la Philosophie de Des Cartes. Il les publia sous ce titre : *Recueil de quelques Pieces curieuses concernant la Philosophie de Mr. Descartes. A Amsterdam chez Henry Desbordes. M. DC. LXXXIV.* Il y mit une Preface, où il faisoit l'histoire de ces Pieces, & deploroit la servitude où les Ecrivains se trouvoient en France. „ Ce seroit un grand malheur pour toute la République des Lettres, dit-il, si „ on étoit par tout aussi formaliste & aussi pointilleux à l'égard de l'impression des Li„ vres, qu'on l'est en France depuis quelque tems, où l'Inquisition qui s'y établit à „ grands pas, empêche de paroitre plusieurs beaux Ouvrages, & rebute les plus celebres „ Auteurs. Et qui ne seroit rebuté de voir que ceux qui sont établis pour l'approbation „ des Livres, gardent un Manuscrit des trois ou quatre ans sans y regarder, & qu'ils en „ désapprouvent tout ce qui sent une ame élevée au dessus de la servitude & des opinions „ populaires? Quelle mortification pour un Auteur, qui ne trouve jamais que les presses „ roulent assez vite sur ses Ouvrages, de voir qu'après un delay de trois ou quatre ans, „ on lui ordonne de supprimer ce qu'il estime le plus dans ses Ecrits, s'il n'aime mieux „ les voir condamnez à une éternelle prison, par le refus qu'on lui fera d'un Privilege du „ Roi"? Ce Recueil contient 1. Une espece de Concordat passé entre les Jesuites & les Peres de l'Oratoire, par lequel ceux-ci s'engagent à ne point enseigner la Philosophie de Des Cartes, ni la Doctrine de Jansenius. 2. Des Remarques sur ce Concordat. 3. Un Eclaircissement sur le Livre de Mr. de la Ville, ou plûtôt du Pere de Valois (5). Cet Ecrit est de Mr. Bernier, si connu par ses Voyages, & par son Abregé de la Philosophie de Gassendi. Le Pere de Valois l'avoit mis au rang des nouveaux Philosophes qui détruisent le dogme de la Transsubstantiation, en soutenant que l'essence de la matiere consiste dans l'étendue. Son Livre fit beaucoup de bruit en France, & allarma tous les Cartesiens. Mr. Regis, qui tenoit des Conferences à Paris, fut obligé de les rompre. Mr. Bernier craignoit pour lui-même, & composa cet Eclaircissement, où il tâche de concilier les principes de sa Philosophie avec les Décisions de l'Eglise. Ce Recueil contient encore 4. une Réponse du Pere Malebranche au Pere de Valois, qui avoit fait paroitre beaucoup d'animosité contre lui, & s'étoit particulierement attaché à rendre sa foi suspecte. Cette Réponse est suivie d'un Memoire pour expliquer la possibilité de la Transsubstantiation. 5. Les Theses raisonnées que Mr. Bayle fit soutenir à ses Ecoliers en 1680 : *Dissertatio in qua vindicantur à Peripateticorum exceptionibus rationes quibus aliqui Cartesiani probarunt essentiam corporis sitam esse in extensione.* Mr. Bayle joignit à cette Dissertation quelques Theses de Philosophie, où il soutient entr'autres choses, que le Lieu, le Mouvement, & le Tems n'ont point été encore définis que d'une maniere inexplicable. 6. Une Piece qui avoit été imprimée à Paris, sous le titre de *Meditations sur la Metaphysique par Guillaume Wander.* Mr. l'Abbé de Lanion en est l'Auteur (6). On y trouve le précis de la Metaphysique Cartesienne, & tout ce qu'il y a de meilleur dans les Meditations de Des Cartes. Il semble même que tout y soit mieux digeré, plus court,

(1) *A Rotterdam chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV, in 12.

(2) *Nouvelles de la République des Lettres*, Mars 1684, p. 101. Voyez aussi la Lettre à Mr. Lenfant du 26 de Novembre 1683, p. 204.

(3) Voyez les Lettres à Mr. Lenfant, du 8 de Septembre, & du 26 de Novembre 1683, p. 201, & suiv.

(4) *A Rotterdam chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV, in 12.

(5) Voyez ci dessus p. xxv.

(6) Voyez la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. XXVI, p. 213, 214.

court, & plus moüelleux que dans celles de Des Cartes, & qu'on soit allé plus avant que 1684.
lui. C'est le jugement qu'en porte Mr. Bayle.

L'Eclaircissement de Mr. Bernier fut refuté dans un Livre imprimé à Paris en 1682, sous ce titre : *La Philosophie de Mr. Descartes contraire à la Foi de l'Eglise Catholique. Avec la Refutation d'un Imprimé fait depuis peu pour sa défense.* Cet Imprimé, c'est l'Ecrit de Mr. Bernier. L'Auteur de ce Livre dit qu'ayant vû celui de Mr. de la Ville, il trouva qu'on y avoit fort bien attaqué le Systeme des Cartesiens au sujet de l'essence du Corps, mais qu'on n'avoit pas refuté leur sentiment sur les accidens ou les qualitez de la matiere: de sorte qu'il avoit crû devoir traiter ce dernier point, & y joindre une nouvelle discussion du premier, pour faire un Ouvrage complet. Ainsi il divisa son Livre en deux parties. Dans la premiere, il fit voir que „si l'essence du corps consiste dans l'é„tendue actuelle, le Corps de Jesus-Christ ne sauroit être réellement & de fait dans l'Eu„charistie, puisqu'une chose ne sauroit exister sans son essence; mais qu'il y est seule„ment en figure, c'est-à-dire, eu pûre imagination & pensée, ou en apprehension ima„ginaire, qui le fait croire present où il n'est pas": & dans la seconde, il prouve „qu'en „établissant, comme fait Des Cartes, qu'il n'y a rien dans la substance que la substance „même, & que les qualitez & les accidens que l'on y conçoit ne sont que de simples „apparences qui abusent nos sens, & leur font accroire qu'il y a quelque chose de réel „en la substance, qui n'y est pas effectivement, mais qui est seulement en nôtre pensée; „on détruit la Doctrine de l'Eglise, qui enseigne que dans l'Eucharistie, la substance du „pain & du vin étant détruite & toute changée au Corps & au Sang de Jesus-Christ, „les accidens qui étoient en elle, restent encore, ce qui suppose necessairement que ces „accidens sont réellement distincts de la substance & peuvent subsister sans elle". Ce Livre n'est guère connu, Mr. Bayle n'en parle point, & je n'en parle ici que par le raport qu'a cet Ouvrage au Recueil que Mr. Bayle avoit fait imprimer.

La maniere de faire savoir au Public, par une espece de Journal, ce qui se passe dans la République de Lettres est une des plus belles Inventions du dernier siecle. La gloire en est due à Mr. de Sallo, Conseiller Ecclesiastique au Parlement de Paris, qui fit paroitre le *Journal des Savans* l'an 1665. On reçut par tout cet Ouvrage avec aplaudissement, & on l'imita en Italie & en Allemagne. Mr. Bayle étoit surpris de voir qu'en Hollande, où il y avoit tant d'habiles Gens & tant de Libraires, & une si grande liberté d'imprimer, on ne se fût pas encore avisé de donner un Journal de Literature. Il avoit été tenté plusieurs fois de le faire, mais considerant qu'un Ouvrage de cette nature demandoit beaucoup de tems & d'application, il s'en étoit abstenu. Cependant on vit paroitre vers la fin du mois de Fevrier 1684 un Journal imprimé à Amsterdam chez le Sieur Henry Desbordes, sous le titre de *Mercure Savant du mois de Janvier* 1684. C'étoit une entreprise du Sieur de Blegny, Chirurgien de Paris, homme fertile en projets. En voici quelques exemples. Voyant qu'on tenoit des Conferences sur la Philosophie & sur d'autres Sciences; il se mit aussi sur le pié d'en tenir, & érigea chez lui une *Academie des nouvelles Découvertes*. Il donnoit des leçons particulieres aux Garçons Chirurgiens sous le nom de Cours de Chirurgie, & aux Garçons Apoticaires, sous le nom de Cours de Pharmacie : il s'avisa même de faire un Cours de Perruque, pour les Garçons Perruquiers. On y étoit reçu moyennant une certaine somme d'argent. Il se mêloit aussi de la Medecine, & vint jusqu'à prendre les qualitez de „Conseiller, Mede„cin Artiste ordinaire du Roy & de Monsieur, & préposé par ordre de sa Majesté à la „recherche & verification des nouvelles Découvertes de Medecine". En 1679 il entreprit une espece de Journal intitulé, *Nouvelles Découvertes dans toutes les parties de la Medecine*. Il le publioit tous les Mois: mais la maniere outrageante dont il traitoit plusieurs personnes de merite, donna lieu à uu Arrêt du Conseil, qui fit cesser ce Journal en 1682. Le Sieur de Blegny n'osant plus faire imprimer de Journal en France, jetta les yeux sur la Hollande, & s'associa avec Mr. Gautier, Medecin de Niort, qui demeuroit à Amsterdam. Il lui envoyoit des Memoires. Du reste, ce nouveau Journal ne contenoit point d'Extraits de Livres, mais plusieurs petites Pieces qui rouloient presque toutes sur la Medecine. On y trouvoit aussi des Chansons avec la Musique, des Poesies, & des Nouvelles politiques. La médisance y regnoit encore plus que dans le Journal de Medecine.

Un Ouvrage si mal conçu & si mal executé piqua Mr. Bayle, & lui fit reprendre la pensée qu'il avoit eue de donner un Journal. Mr. Jurieu l'y exhorta fortement. Il étoit bien aise d'avoir une plume assurée qui fit le panegyrique des Livres qu'il publieroit (1). Mr. Bayle se rendit à ses sollicitations, & commença de travailler à son Journal le 21 de Mars 1684. Le 4. d'Avril il convint avec le Sieur Desbordes pour l'impression, & se détermina à le donner tous les Mois sous le titre de *Nouvelles de la Republique des Lettres*, à commencer par le mois de Mars. Il ne parut du *Mercure Sçavant* que les mois de Janvier & Fevrier; sur quoi quelques personnes s'imaginerent que Mr. Bayle en étoit l'Auteur, ce qui l'obligea de désavouer formellement cet Ouvrage (2). Les *Nouvelles* du mois de Mars ne parurent que le 2 du mois de Mai, & celles du mois d'Avril le 2. de Juin: mais il travailla avec tant de diligence que celles de Juillet furent publiées au commencement d'Août, & ainsi des autres, les Nouvelles de chaque mois paroissant les premiers jours du mois suivant. Dans la Préface il rendit compte du plan qu'il s'étoit fait, & qui ne differoit pas beaucoup de celui des autres Journalistes. Il divisa chaque Journal en deux parties: la premiere contenoit des Extraits détaillez, & la seconde un Catalogue de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques. Cela lui donnoit lieu de parler d'un plus grand nombre de Livres & de faire connoitre plusieurs Ouvrages, dont il ne croioit pas devoir donner l'Extrait. Il ornoit ses Extraits de mille traits curieux & interessans sur l'Histoire des Auteurs, sur leurs Ouvrages, sur leurs disputes; & de plusieurs reflexions fines & délicates. Il ne travailloit pas uniquement pour les Savans: il avoit aussi en vue de plaire & de se rendre utile aux gens du monde (3). En un mot, „tout étoit vif & animé dans ses Extraits; il avoit l'art d'égaier toutes ses matieres, & „de renfermer en peu de mots l'idée d'un livre, sans fatiguer le Lecteur par un mauvais „choix,

(1) Chimere démontrée, Préface, p. clxxvij.

(2) Voyez l'Avertissement mis au revers du titre des Nouvelles de Mai 1684 de la 3. édition.

(3) Voyez la Lettre à Mr. le Clerc du 18 de Juin 1684. p. 213. & suiv.

1684. „ choix, ou par de froides & ennuieuses reflexions. Il étoit sage & retenu dans ses jugemens: „ ne voulant ni choquer les Auteurs, ni se commettre en prostituant les louanges (1)". On trouva d'abord qu'il louoit trop, & cela l'obligea à être plus économe de ses louanges (2). Il recevoit avec plaisir les avis qu'on lui donnoit, & en savoit profiter. Cet Ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Mr. Bayle s'étoit flaté qu'il ne seroit pas défendu en France, cependant il le fut; mais cette défense n'empêcha pas qu'il n'y en passât tous les mois un grand nombre d'exemplaires. Tout le monde s'empressoit à le lire.

Les Etats de la Province de Frise, qui connoissoient Mr. Bayle par sa Lettre sur les Cometes (3), le nommerent, le 29 de Mars, pour être Professeur en Philosophie dans l'Academie de Franeker, avec neuf cens florins d'appointements (*F*). Leur Résolution lui fut communiquée par une Lettre du 21 d'Avril, laquelle il reçut le 9 de Mai. Il y répondit le lendemain, & demanda quelque tems pour déliberer: mais le 9 de Juin il écrivit une Lettre de remerciement, & refusa des appointements qui étoient presque le double de ceux qu'il recevoit. Le veritable Philosophe connoit des biens superieurs aux richesses.

Pendant que Mr. Bayle déliberoit sur la Vocation de Franeker, il aprit (4) la mort de son frere Joseph. C'étoit un jeune homme très-estimable. Aprés avoir commencé ses études de Theologie à Puylaurens, il alla à Geneve en 1682, pour les achever, & y demeura plus d'un an. Il partit ensuite pour Paris, où on le demandoit (5) pour etre Gouverneur de Mr. Dusson fils de M. le Marquis de Bonac (6). Il y mourut le 9 de Mai 1684, regretté de tous ceux qui le connoissoient (7). Il joignoit à beaucoup d'esprit & de pénetration, un grand fond de pieté & de modestie. Il étoit savant, laborieux, & capable de grossir le nombre des hommes illustres. Mr. Bayle l'aimoit tendrement, & il en étoit tendrement aimé. Il ressentit très-vivement cette perte. „ Je vous suis infiniment obli„ gé, dit-il à Mr. Lenfant (8), de la part que vous avez pris à la mort de mon pauvre „ frere. Tout le monde m'en écrivoit, ou m'en disoit beaucoup de bien. Je l'aimois „ tendrement, & il m'aimoit peut-être encore davantage. Dieu soit loué, qui l'a voulu „ retirer de ce monde, & me priver des consolations que j'en attendois! Vous avez per„ du un bon ami, qui vous estimoit extremement; ainsi, Monsieur, vous avez eu quel„ que interêt à regretter cette mort".

Il parut dans ce tems-là une troisiéme Edition de la *Critique Générale du Calvinisme.* La seconde Edition avoit été réimprimée à Geneve, mais cela n'empêcha pas que ce Livre ne vînt bien-tôt a manquer. Dans l'Avertissement de cette troisiéme Edition, Mr. Bayle dit qu'étant très-assûre que c'étoit pour la derniere fois qu'on imprimoit cet Ouvrage, il auroit bien voulu l'approcher de la perfection autant qu'il eût été possible, en y faisant les additions & les changemens necessaires; mais qu'il n'avoit osé le faire de peur de trop chagriner ceux qui l'avoient déja acheté deux fois, & qu'on entendoit souvent se plaindre des nouvelles Editions revûes, corrigées, & augmentées, parce qu'elles donnent du dégout pour les précedentes, & du regret d'y avoir mis son argent. C'est pourquoi il avoit fait ensorte que cette troisiéme Edition ne fut pas fort differente de la precedente; & il avertit tous ceux qui avoient la seconde, qu'ils pouvoient s'en tenir là, & que celle-ci ne devoit point les tenter. Ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'elle ne soit moins mauvaise que les deux autres, c'est que l'avantage n'est pas assez grand pour meriter qu'on y songe. Mais il ne faut pas prendre ces expressions au pied de la lettre: cette troisiéme Edition contient des Additions & des Corrections importantes. Il fit aussi quelque changement dans la disposition des Lettres, mais il s'attacha particulierement à corriger le stile, par le retranchement des expressions ambigues, ou des rimes. Il remarque à cette occasion la difficulté qu'il y a d'écrire en François de telle sorte qu'on évite les vers, les consonances, & les phrases où un même mot peut avoir differens rapports, & faire des sens differens.

1685. Au commencement de l'année 1685, il publia une suite de cet Ouvrage sous ce titre: *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. Premiere Partie, où en justifiant quelques endroits qui ont semblé contenir des contradictions, de faux raisonnemens & autres méprises semblables; on traite par occasion de plusieurs choses curieuses, qui ont du rapport à ces matieres. A Ville-Franche chez Pierre le Blanc: M. DC. LXXXV.* Cet Ouvrage est precedé d'une longue Preface, ou Avis au Lecteur, où Mr. Bayle assûre qu'aprés avoir eu beaucoup de peine à consentir que l'on commença d'imprimer cet Ouvrage il avoit été souvent tenté d'en interrompre l'impression, considerant combien il est rare de n'échouer pas, lorsqu'aprés avoir fait un livre qui a eu quelque sorte de succés, on se hazarde de lui donner une suite. „ Ces suites, con„ tinue-t-il, font dire presque toûjours, que l'Auteur ne s'est pas soutenu, qu'il en de„ voit demeurer où il en étoit, qu'il devoit mieux connoitre ses forces, & qu'il a eu „ grand tort de s'exposer à ne pas répondre à l'opinion qu'on avoit conçuë de lui". Il montre que ces jugemens sont quelquefois raisonnables, mais que le plus souvent ils sont très-injustes, & que si la suite d'un Livre n'est pas aussi estimée que l'ouvrage qui a precedé, ce n'est pas tant par la faute de l'Auteur, que par celle des Lecteurs. Mais comme la disgrace n'en est pas moindre, il conclud que si on en excepte un petit nombre d'Auteurs privilegiez, tous les autres ont sujet de craindre la comparaison que l'on fait entre leurs Ouvrages, si le premier a eu le bonheur de plaire. Il ajoute que jamais personne

(1) Eloge de Mr Bayle, par Mr de Bauval.
(2) Voyez l'Avertissement mis à la tête du Mois d'Août 1684.
(3) Voyez l'Avertissement de l'*Addition aux Pensées diverses sur les Cometes.*
(4) Le 16 de Mai.
(5) Lettres à Mr Minutoli du 9 de Juillet 1682, p. 613, & du 15 de Juillet 1684, p. 157, 158.
(6) Voyez l'Article AUBIGNÉ.
(7) Voyez la Lettre de Mr. le Comte de Dhona à Mr. Bayle, du 28 de Septembre 1684, p. 217, 218.
(8) Lettre du 8 d'Août 1684, p. 219, 220.

(*F*) *Les Etats de Frise le nommerent pour être Professeur en Philosophie dans l'Academie de Franeker.*] Voici les propres termes de leur Résolution.

Extract uit een Register der Resolutie van de Edele Mogende Heeren Gedeputeerden Staten van Friesland.

Dominus Baylius geeligeert tot Professor Philosophiæ tot Franecker op een Tractement van seven honderd vyftig Caroli Guldens buyten hondert vyftig Caroli Guldens wegens immuniteyt. Resolutie den 29 Maart 1684.

Accordeert met het voorsz. Register gemaakt en berustende onder my ondergeschreve

C. DE HERTOGHE.

sonne n'eut tant de sujet que lui de redouter cette comparaison; & il marque plusieurs circonstances qui avoient heureusement concouru à faire valoir la *Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme* & qui ne subsistoient plus pour favoriser ces *Nouvelles Lettres*. Mais qu'enfin il avoit souffert qu'on les publiât, bien résolu de regarder avec une parfaite indifference tous les jugemens qu'on en pourroit faire. Il avertit néanmoins le Lecteur, qu'on trouvera dans le second Tome quelques endroits qui n'ont pas toute la gravité qu'on attendra peut-être de ce Livre; & qu'on pourra même croire qu'il y en a quelques uns qui penchent trop vers la bagatelle. Ainsi il déclare qu'il n'a point pretendu écrire en Docteur, ni pour les personnes savantes; mais pour une infinité de gens qui aiment à lire; & qui n'ayant pas beaucoup d'étude, ne cherchent à proprement parler qu'un honnête amusement, qui les instruise, & qui ne les fatigue pas. Ceux, dit-il, qui voudront juger de ce livre, doivent se souvenir que tel a été le but de l'Auteur. Nous n'avons que la premiere Partie de cet Ouvrage: Mr. Bayle se proposoit d'en donner encore deux Parties: il avoit même commencé d'y travailler; mais il ne les a pas achevées. „On „ avoit dessein au commencement, dit-il, de faire suivre cette premiere partie par deux „ autres, dont la premiere devoit contenter ceux qui ont dit qu'on avoit touché en trop „ peu de mots dans la Critique Générale, plusieurs choses dignes de grande considera„ tion, comme le Colloque de Poissi, la premiere prise d'armes, la version des Pseaumes „ &c.; & la seconde devoit expliquer quelques difficultez de Controverse. Mais quoi„ que depuis assez long-tems on ait quelque chose de prêt sur l'une & l'autre de ces deux „ parties, il y a beaucoup d'apparence que d'autres occupations empêcheront d'y mettre „ la derniere main". 1685.

Mr. Bayle envoya un exemplaire de cet Ouvrage à Mr. Lenfant & l'assura qu'il pouvoit lui en marquer les defauts sans craindre de le chagriner, „ Je vous prie, dit-il (1), „ d'agréer un Exemplaire d'une Suite de la *Critique Générale* . . . . . Je ne suis pas con„ tent de ce dernier Livre; & vous me ferez plaisir de m'en faire remarquer naivement „ les défauts. Ne craignez pas que j'en sois faché le moins du monde. Mes Amis ne „ me sauroient plus obliger qu'en me disant franchement leurs griefs sur mes petites pro„ ductions. J'ai été à l'essai sur cela, & je puis dire par experience que je ne sens pas „ le moindre chagrin de leurs censures".

(1) Lettre du 2 d'Avril 1685, p. 227.

Cette Suite n'eut pas le même succès que la *Critique Générale*. Tout ce que Mr. Bayle avoit dit dans la Preface, pour faire sentir la difference qu'il y avoit entre ces deux Ouvrages, & pour donner une juste idée de celui-ci, fut inutile. On n'y fit aucune attention. On ne voulut même pas entendre ce qu'il avoit dit dans la IX. Lettre touchant les droits de la Conscience errante, & les erreurs de bonne foi; quoi qu'il eût pris toutes les précautions possibles pour se bien expliquer. Il s'en plaignit six mois aprés dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, à l'occasion de quelques plaintes du Pere Malebranche sur la negligence des Lecteurs. „ Il faut avouer, dit-il (2), que la plûpart des „ Lecteurs sont d'étranges gens, on a beau les avertir de mille choses, on a beau leur „ recommander ceci ou cela avec de très-humbles priéres, ils n'en suivent pas moins leur „ humeur & leur coûtume. On a fait des Historietes sur les précautions inutiles des „ Meres & des Maris. Je m'étonne qu'on n'en fasse sur celles de Messieurs les Auteurs. „ J'en connois un dont l'ouvrage n'est sorti de dessous la presse que depuis 6 mois, qui „ n'avoit rien oublié pour se garantir des jugemens temeraires; sa Preface avoit donné „ des avis fort essentiels, & dans les lieux où il se défioit du Lecteur il avoit marqué ex„ pressément qu'on prendroit le change si on n'examinoit bien tout de suite ce qu'il di„ soit; il avoit même porté ses précautions jusques à marquer en gros caractéres son veri„ table sentiment, & à menacer en quelque façon ceux qui s'y méprendroient qu'ils se„ roient inexcusables. Tout cela n'a de rien servi: il n'a pas laissé d'aprendre que des „ gens même du métier ont donné dans le panneau qu'il avoit pris tant de soin de faire „ éviter".

(2) Juillet 1685 Art. VIII, p. m. 780, 781.

Mr. Bayle commença la seconde année de ses *Nouvelles de la Republique des Lettres*, c'est à dire le mois de Mars 1685, par une addition dans le Titre qui les tira du nombre des Ouvrages anonymes; il y ajouta ces paroles: *par le Sieur B. . . . . Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam*. Il y joignit un Avertissement, où il dit qu'il avoit crû devoir faire connoitre distinctement au Public le lieu où ces Nouvelles étoient composées, afin qu'on vit que Messieurs de Rotterdam honoroient les Muses de leur Protection, & que cet Ouvrage venoit de la plume d'un des Professeurs qu'ils avoient établi dans leur nouvelle *Ecole illustre*; & il declare que s'il ne leur dédie pas cet Ouvrage selon les formes accoutumées, il ne laisse pas de le leur consacrer tout entier. Il s'exprima encore plus fortement dans un des Articles de ce Mois de Mars, en donnant l'extrait d'un Livre, où l'on remarquoit que la Ville de Rotterdam avoit toûjours favorisé les belles Lettres. „ Ce „ qu'elle a fait depuis trois ans, ajouta Mr. Bayle (3), est une preuve bien sensible de „ son inclination pour les Sciences. On voit bien que je veux parler de L'ECOLE IL„ LUSTRE que Messieurs les Magistrats DE ROTTERDAM eurent la generosité de „ fonder en l'année 1681. Si le public recevoit quelque instruction, & quelque délasse„ ment utile de ces *Nouvelles de la Republique des Lettres*, ce seroit à ces Messieurs qu'on „ en seroit redevable, puisque c'est d'eux que je tiens cette douce tranquilité de vie qui „ me permet de soûtenir ce rude travail. C'est à l'ombre de ce glorieux Sénat que „ se composent ces Recueils, *ille nobis haec otia fecit*, & je suis bien aise de trouver ici na„ turellement une occasion favorable de témoigner ma reconnoissance, & de protester „ que si l'on dit quelque chose à l'avantage de ces Nouvelles, je le consacre entierement „ à la gloire de cette Ville".

(3) Art. VIII, p. m. 212.

Le 8 de Mai 1685, Mr. Bayle aprit que son Pere étoit mort le Samedi 30. du mois de Mars precedent. C'étoit une nouvelle bien affligeante: mais la douleur redoubla lorsqu'il fut informé que son frere ainé étoit detenu prisonnier pour cause de Religion. Mr. l'Evêque de Rieux ignora ce qu'étoit devenu Mr. Bayle jusqu'à ce que la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme* fit du bruit en France, & qu'on sût qu'il en étoit l'Auteur.

Cet

1685. Cet Ouvrage renouvella le chagrin qu'on avoit eu de son évasion, lors qu'il étoit à Toulouse, & de son retour à la Religion Reformée. On avoit cherché plusieurs fois à s'en venger sur son Frere, mais la conduite sage & prudente de ce Ministre, l'avoit toûjours derobé aux poursuites de ses ennemis. Enfin, on s'adressa à Mr. de Louvois, homme violent & vindicatif, qui faisoit alors exercer des cruautez inouïes contre les Reformez de plusieurs Provinces. Mr. de Louvois qui s'étoit offensé de quelques traits de la *Critique générale* sur la conduite qu'on tenoit à l'égard des Reformez, ordonna que Mr. Bayle le Ministre du Carla fût arrêté. On envoya chez lui une troupe d'Archers, qui l'arracherent de son cabinet & le conduisirent dans les prisons de Pamiers le 11 de Juin. De là il fut transferé le 10 de Juillet à Bourdeaux au Château Trompete, & mis dans un cachot puant & infect. On vouloit qu'il abandonnât sa Religion: mais ni les promesses, ni les menaces, ni les outrages ne furent pas capables de l'ébranler. Il fit paroitre une constance & une fermeté qui étonna ses persecuteurs: il louoit Dieu de l'avoir appellé à souffrir pour la Verité. La délicatesse de son temperament ne fut pas à l'épreuve d'un traitement si inhumain: il mourut le 12 de Novembre, aprés cinq mois de Prison. C'est ainsi qu'il (1) „couronna la pieté qu'il avoit témoignée toute sa vie, par une très-belle „ mort, qui fut admirée de ceux mêmes qui avoient fait tout ce qu'ils avoient pû pour „ le faire mourir Papiste, & des attaques desquels il triompha glorieusement". Il étoit bien versé dans l'Histoire sacrée & prophane, & dans la connoissance des Auteurs anciens & modernes. Le zele qu'il avoit pour sa Religion étoit accompagné de douceur & de sagesse. Quoiqu'il ressentit vivement tous les maux qu'on faisoit aux Reformez, il conserva toûjours une fidelité inviolable pour la personne du Roi, & une parfaite soûmission à ses ordres, persuadé qu'un Chrétien ne doit opposer à son Souverain que les supplications & les larmes (2).

Mr. Paets étoit alors en Angleterre de la part des Etats; & comme on y agitoit beaucoup la question de la Tolerance, il écrivit le 12 de Septembre une Lettre Latine à Mr. Bayle sur cette matiere, que Mr. Bayle fit imprimer à Rotterdam sous ce titre: *H. V. P. ad B. **** (3) *de nuperis Angliæ motibus Epistola; in qua de diversorum à publica Religione circa divina sententiarum disseritur Tolerantia.* Dans cette Lettre, Mr. Paets admiroit d'abord la revolution qui s'étoit faite dans l'esprit & dans les sentimens des Anglois à l'égard de Jaques II. Il louoit ce Prince de n'avoir point dissimulé sa Religion en montant sur le throne; & il esperoit qu'il tiendroit fidellement à ses sujets Protestans la parole qu'il leur avoit donnée, de les laisser jouir tranquillement de la Religion qu'ils professoient. Le reste de la Lettre étoit employé à refuter ceux qui enseignent que les Rois ne doivent souffrir qu'une Religion dans leurs Etats, & que les Peuples ne doivent souffrir un Prince que de leur Religion. Il faisoit voir que rien n'étoit plus opposé au génie de l'ancien Christianisme que l'esprit de persecution; & après avoir examiné les raisons que les Politiques & les Theologiens alleguent pour défendre l'Intolerance, il combattoit l'autorité infaillible que l'Eglise Romaine s'arroge. Dans une Apostille, il éclaircissoit & confirmoit certaines choses qu'il avoit dites, & montroit qu'il seroit facile de ne faire qu'une même Societé de toutes les Sectes Protestantes. Mr. Bayle jugeant que cette Lettre étoit très-propre à inspirer des sentimens de douceur & de moderation, voulut bien la traduire en François. Sa Traduction parut au mois d'Octobre, intitulée, *Lettre de Monsieur H. V. P. à Monsieur B***. sur les derniers troubles d'Angleterre: où il est parlé de la Tolerance de ceux qui ne suivent point la Religion dominante* (4). Elle fut aussi traduite en Flamand. Mr. Bayle en donna un Extrait dans ses Nouvelles du mois d'Octobre 1685; & Mr. Paets étant mort après l'impression de cet Article, il y ajouta en peu de mots, dans une nouvelle édition, l'éloge de ce grand homme. „ Ce „ n'est pas la premiere fois, dit-il (5), que *l'illustre Mr. Paets*, Auteur de la Lettre „ dont nous venons de parler, a raisonné fortement sur le chapitre de la tolerance. Il y „ a quelques autres Lettres de sa façon sur cette même matiere dans le recueil des *præstantium ac eruditorum Virorum Epistolæ* imprimé d'abord *in 4*, & réimprimé *in fol.* à „ Amsterdam en l'année 1684. Ce sont de beaux monumens de son éloquence & de la „ solidité de son esprit. Il auroit pû très-facilement en produire de beaucoup plus considerables, s'il avoit voulu devenir Auteur, car il étoit grand Theologien, grand Jurisconsulte, grand Politique, & grand Philosophe; il concevoit les choses fort heureusement; & il les aprofondissoit d'une maniere surprenante; jamais homme ne raisonna plus fortement, ni ne donna un tour plus majestueux à ce qu'il avoit à dire, mais „ il étoit né pour de plus grandes occupations que pour celle d'être Auteur. L'Ambassade Extraordinaire d'Espagne qu'il soutint si avantageusement pour sa patrie consternée des grands progrès de la France, a fait connoitre ce qu'il pouvoit dans les affaires „ d'Etat. Quelle perte qu'un si grand homme n'ait pas vécu davantage! A peine avoit-il atteint 55 ans lorsqu'il mourut le 8 du mois d'Octobre de la presente année 1685; „ aussi recommandable par son intrepidité, par sa probité, par sa générosité, par sa bonne foi, & par toutes les autres qualitez qui font l'honnête homme, que par son grand „ esprit & par sa profonde érudition. C'est comme Journaliste de la République des „ Lettres que je suis obligé de parler ainsi. Mais que n'aurois-je pas à dire si je parlois „ selon les sentimens de reconnoissance dont je suis tout penetré pour les bienfaits que „ j'ai reçus de cet illustre Defunt?"

Mr. Bayle se trouva alors engagé dans une dispute avec Mr. Arnauld, au sujet du Pere Malebranche. Ce Docteur dans ses *Reflexions Philosophiques & Theologiques sur le nouveau Systeme de la Nature & de la Grace* du Pere Malebranche, avoit vivement combattu le sentiment de ce Pere, *que tout plaisir est un bien, & rend actuellement heureux celui qui le goute.* Mr. Bayle faisant l'Extrait de cet Ouvrage de Mr. Arnauld, se déclara pour le Pere Malebranche. „ Il n'y a rien, dit-il (6), de plus innocent ni de plus certain que de dire, que *tout plaisir rend heureux celui qui en jouit pour le tems qu'il en jouit, & que néanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps.* . . . Mais,

(1) *Cabale Chimerique,* p. 218.

(2) Voyez son Discours à Mr. Daguesseau Intendant de la Generalité de Montauban, & sa Réponse au Consistoire de Mazeres, dans l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, imprimée à Amsterdam 1716, p. 18 & *suiv.*

(3) C'est-à dire, *Henri van Paets ad Baelium.*

(4) *A Rotterdam chez Reinier Leers,* 1686, in 12.

(5) Art. II. pag. 1093, 1094, de la 3. edition.

(6) Nouvelles du Mois d'Août 1685, Art. III. p. 875.

„ dira-t-on, c'est la vertu, c'est la grace, c'est l'amour de Dieu, ou plûtôt c'est Dieu seul qui est nôtre beatitude. D'accord en qualité d'instrument ou de cause *efficiente*, comme parlent les Philosophes; mais en qualité de cause *formelle*, c'est le plaisir, c'est le contentement qui est nôtre seule felicité". Il venoit de remarquer que „ ceux qui avoient tant soit peu compris la doctrine du Pere Malebranche touchant le plaisir des sens, s'étonneroient sans doute qu'on lui en fit des affaires; & que s'ils ne se souvenoient pas du serment de bonne foi que Mr. Arnauld venoit de prêter dans la Preface de ce dernier Livre, ils croiroient qu'il a fait des chicanes à son Adversaire afin de le rendre suspect du côté de la Morale". Mr. Arnauld qui prenoit aisément feu, publia un Ecrit intitulé: *Avis à l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres*, où il se plaignoit de cette Reflexion de Mr. Bayle, & soutenoit que non seulement il avoit bien pris, mais aussi bien refuté le sens du Pere Malebranche. Mr. Bayle donna le précis de cet Ecrit dans les Nouvelles de Decembre, & promit de profiter des Vacances pour l'examiner avec soin. En effet, il y travailla, & sa Réponse fut achevée d'imprimer le 25 de Février, intitulée, *Réponse de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres à l'Avis qui lui a eté donné sur ce qu'il a dit en faveur du P. Malebranche touchant le plaisir des sens*, &c. (1). Mr. Arnaud ne se rendit pas. Il fit une Replique sous le titre de *Dissertation sur le prétendu bonheur du plaisir des sens, pour servir de Replique à la Réponse qu'a faite Mr. Bayle pour justifier ce qu'il a dit dans ses Nouvelles de la République des Lettres du mois de Septembre* (2) 1685, *en faveur du Pere Malebranche contre Mr. Arnauld* (3). Mr. Bayle auroit répondu à cette Replique s'il n'avoit pas été malade lorsqu'elle parut, & il jugea qu'il seroit trop tard de la refuter, lorsque sa santé lui permit d'écrire. Il n'en a dit qu'un mot dans un autre de ses Ouvrages (4). 1685.

Mr. Bayle ayant remarqué dans ses Nouvelles de Septembre 1685 (5), qu'il s'étoit glissé plusieurs fautes dans le Traité des Auteurs anonymes publié par Mr. Deckherr, Avocat de la Chambre Imperiale de Spire; Mr. d'Almeloveen, qui se proposoit de donner une nouvelle Edition de cet Ouvrage, le pria de le lire, & de lui marquer les erreurs qui s'y trouvoient. Un Savant, nommé Mr. Vindingius, avoit déja écrit une Lettre à Mr. Deckherr, qui avoit été imprimée dans la seconde Edition de ce Livre, où il rectifioit quelques méprises de cet Auteur, & lui fournissoit quelques supplemens: mais cette Lettre n'étoit pas non plus exempte de fautes. Mr. Bayle corrigea l'un & l'autre, & ajouta la découverte de plusieurs Auteurs anonymes, dans la Réponse qu'il fit à Mr. d'Almeloveen. Il la finit en disant qu'il auroit pû fournir des Remarques plus amples & plus curieuses, s'il avoit eu le tems de consulter ses Memoires & ses Amis, & s'il n'eût pas craint de déplairre aux Auteurs qui avoient voulu se cacher. Cette Lettre fut écrite le 6 & 7 de Mars 1686; & Mr d'Almeloveen la joignit à la nouvelle édition du Livre de Mr. Deckherr, imprimée à Amsterdam sous ce titre: *Johannis Deckherri Doctoris & Imperialis Cameræ Judicii Spirensis Advocati & Procuratoris, de Scriptis adespotis, pseudepigraphis, & suppositiis Conjecturæ: cum Additionibus Variorum. Editio tertia altera parte auctior.* Mr. Bayle en parla dans ses Nouvelles d'Avril 1686 (6), & marqua quelques fautes d'impression qui se trouvoient dans sa Lettre.

La cruelle Persecution qu'on faisoit aux Reformez en France avoit sensiblement touché Mr. Bayle: mais il fut pénétré de douleur, lorsqu'il aprit qu'au mois d'Octobre 1685. on avoit revoqué l'Edit de Nantes, qui étoit le gage & la sûreté de leurs droits & de leurs libertez; & qu'on avoit envoyé chez eux des Dragons qui y logeoient à discretion & commettoient toute sorte de desordres & de violences pour les forcer à embrasser la Religion Romaine. Les uns se soûmirent exterieurement, & les autres se refugierent dans les pays étrangers, pour y servir Dieu selon les lumieres de leur Conscience. Cependant les Convertisseurs ne laissoient pas de nier hardiment qu'on eût fait aucune violence aux Reformez; à peine s'en trouva-t-il deux ou trois qui avouerent le *logement des gens de guerre*, que les Protestans appelloient la *Croisade Dragonne*, les *Conversions à la Dragonne*, ou simplement la *Dragonnade*. Mr. Bayle fit plusieurs reflexions là-dessus dans ses Nouvelles de la République des Lettres avec beaucoup de sagesse & de retenuë. Mais enfin, la vûe de tant d'injustices, de cruautez, & de supercheries pousserent sa patience à bout: lassé d'une infinité d'Ecrits où l'on ne parloit que de la *gloire immortelle* que *Louis le Grand* s'étoit aquise en *détruisant l'Heresie* & rendant *la France toute Catholique* (7); il publia au mois de Mars de l'année 1686. un petit Livre intitulé, *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand*. Mais afin qu'on ne pût pas même soupçonner qu'il en étoit l'Auteur, il supposa dans le titre que ce Livre avoit été imprimé *à St. Omer*, & y mit un Avertissement où le Libraire disoit que le Manuscrit lui avoit été donné par un Missionaire nouvellement revenu d'Angleterre, qui lui avoit conseillé de l'imprimer, persuadé que ce seroit une preuve de l'emportement des Hérétiques. 1686.

Ce petit Ouvrage est composé de trois Lettres. La seconde qui fait le corps du Livre, est écrite à un Chanoine par un Refugié de Londres, qui avoit été son Ami. C'est une censure très-forte & très-amère de la conduite qu'on avoit tenuë en France à l'égard des Reformez. On y accuse tous les Catholiques François sans exception d'avoir eu part à la Persecution: On fait un portrait affreux de l'Eglise Romaine; la mauvaise foi & la violence, dit-on, en sont le veritable caractéristique: on reproche aux Convertisseurs leurs artifices ridicules, & leurs chicaneries basses & grossieres: on se plaint de l'injustice des Arrêts, & particulierement de celui qui permettoit aux enfans de sept ans de faire choix de la Religion Catholique: on montre la fausseté des raisons alleguées dans l'Edit qui revoque celui de Nantes: on fait une vive peinture de la Dragonnade: on represente les sermens des Catholiques, entant que Catholiques, comme une pure mommerie: on se moque de leur prétendu zele: on attribue au Clergé Catholique la ruine de la Religion Chrétienne: on compare la conduite des Convertisseurs à celle des Payens qui persecutoient les Chrétiens: on accuse les Catholiques d'avoir rendu le Christianisme odieux aux autres Religions; & on soûtient que les loix de l'humanité, & cette charité générale

(1) A Rotterdam, chez Pierre de Graef 1686. in 12.

(2) Il falloit dire du mois d'Août.

(3) Imprimée à Cologne (Rotterdam) 1687 in 8.

(4) Dictionaire Critique, Article d'EPICURE. Rem. G.

(5) Art. VII. pag. 1019.

(6) Art. I. du Catalogue des Livres nouveaux. p. 460.

(7) Le Sieur Gautereau, nouveau Converti, publia un Livre intitulé: *La France toute Catholique sous le regne de Louis le Grand, ou Entretiens de quelques François de la Religion prétenduë Reformée, qui ayant abjuré leur Heresie, font l'Apologie de l'Eglise Romaine &c.* Lyon 1685. 1. vol. in 12.

1686. générale que nous devons à tous les hommes, obligeoient un honnête homme à faire savoir à l'Empereur de la Chine ce qui venoit de se passer en France, & à l'avertir que les Missionnaires qui ne demandoient d'abord que d'être soufferts, n'avoient pour but que de se rendre les Maitres, & qu'il ne pouvoit pas compter sur la fidelité de leurs proselytes. Enfin, on dit que les Prêtres & les Moines portent la discorde, la sedition, & la cruauté par tout où ils vont. Voila une idée générale de cette Lettre.

On verra sans doute, avec plaisir le jugement qu'en fit Mr. Bayle dans son Journal. „ On y trouvera sans doute, dit-il (1), trop de feu, & trop d'essor d'imagination, mais „ la beauté des pensées, & le fondement solide qu'elles ont quant à la substance du fait, „ feront excuser apparemment ce qui peut y être d'excessif. Assurément on y dit aux „ Convertisseurs de France dequoi leur faire sentir une vive confusion, si leur métier „ souffroit qu'ils fussent sensibles à quelque chose. Le tour qu'on prend, & le vif dont „ on l'accompagne depuis le commencement jusques à la fin feront trouver à peu de Lec„ teurs cette Piece longue, quand même elle le seroit".

(1) Nouvelles de Mars 1686, Art. III. des Livres nouveaux p. m. 346.

C'est ainsi qu'en parloit Mr. Bayle, feignant de n'en connoitre point l'Auteur. Le Chanoine piqué de cette Lettre, l'envoye à un autre Refugié de Londres ami de l'Auteur, & le prie de lui en dire son sentiment. Il l'assure qu'il rendra graces à Dieu d'avoir beni les voies douces & charitables dont on s'étoit servi contre une Religion rebelle à Dieu & à l'Eglise, & qu'il tâchera par ses prieres d'obtenir la grace de sa Conversion. Enfin, il l'exhorte à lire les Lettres de St. Augustin, qui font voir, dit-il, l'injustice des plaintes des Reformez, & justifient sans replique les voies dont on s'étoit servi pour les ramener. Cette Lettre est la premiere des trois. Dans la troisiéme, le Refugié répond au Chanoine avec beaucoup de douceur & de moderation. Il condamne les saillies & les expressions hyperboliques de son ami: il avoue qu'il y avoit en France une infinité d'honnêtes gens, & même des Prêtres & des Moines, qui avoient généreusement compati aux miseres des Reformez, & leur avoient rendu de bons services; & que son ami avoit tort de dire qu'il ne s'étoit pas trouvé un seul honnête homme en France; mais qu'à l'égard des Convertisseurs il les abandonnoit à tous les traits de la plume de son Confrere, & à toute l'étendue de ses invectives, aussi-bien que ces Ecrivains Catholiques qui nioient qu'on eût employé la violence contre les Reformez. Il lui fait là-dessus quelques questions assez vives; & dit qu'ayant representé à son Ami le grand nombre d'honnêtes gens qu'ils avoient trouvez parmi les Catholiques de France, il lui avoit soutenu que tous ces honnêtes gens avoient agi en cela non pas comme Catholiques simplement, mais comme François; & qu'il faut faire plus de fond sur un homme, entant qu'instruit des regles de la civilité & de l'honnêteté Françoise, qu'entant qu'instruit par son Curé dans le Catechisme de sa Religion. Il ajoute qu'il s'étoit moqué de cette distinction, mais que son Ami lui avoit montré un Cahier traduit de l'Anglois, où cette pensée se trouvoit. „ Il „ y a ici, dit-il (2), un savant Presbiterien bon Filosophe qui a fait un Commentaire „ filosophique sur ces paroles de la parabole, *contrain les d'entrer*, lequel commentaire „ n'est pas encore imprimé. On le traduit en nôtre Langue. On m'en a preté quel„ ques Cahiers, que j'ai lus avec un singulier plaisir. Les Anglois sont les gens du mon„ de qui ont l'esprit le plus-profond, & le plus-meditatif. Je ne pense pas que jamais „ on ait mieux prouvé que toute contrainte est vicieuse & contraire à la raison & à l'E„ vangile en matiére de Réligion. S. Augustin, & les 2. Lettres ausquelles on nous ren„ voie y sont abimez, & on lui fait voir que s'il n'avoit pas mieux raisonné contre les „ Hérétiques de son siecle que pour les Persecuteurs, les Conciles qui ont condamné „ Pelage sur le rapport, & ouï sur ce les conclusions de S. Augustin, auroient bien été „ faciles à contenter ou à mécontenter. Je hâterai le plus qu'il me sera possible la tra„ duction & l'impression de cet Ouvrage. Je suis seur qu'il se trouvera bien des Catho„ liques qui l'approuveront nonobstant l'esprit dominant de vôtre Robe".

(2) Ce que c'est que la France toute Catholique, p. 101.

L'Ouvrage qu'on annonce ici est intitulé *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, Contrain les d'entrer; *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives, qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des Conversions par la contrainte, & où l'on refute tous les Sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des persecutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F. A Cantorbery chez Thomas Litwel M. DC. LXXXVI.* Mr. Bayle rapporta ce titre dans ses Nouvelles du mois d'Août 1686 (3); & ajouta: „ Nous avons parlé dans les dernieres „ Nouvelles de Mars p. 345. du *Ce que c'est que la France toute Catholique*, qui est un pe„ tit Traité où l'on a fait esperer la publication de ce Commentaire. Ce sera sans doute „ un Commentaire d'un tour nouveau. Le titre nous en est venu d'outre-mer depuis „ deux jours, & l'on nous a promis de nous envoyer bien-tôt l'Ouvrage même. Nous „ verrons s'il est aussi foudroyant pour la Nation des Convertisseurs qu'on nous l'insinué „ dans la lettre d'avis". Mais cela n'étoit qu'une feinte. Le Livre s'imprimoit à Amsterdam chez Wolfgang, qui avoit imprimé *la France toute Catholique*. L'impression en fut achevée au mois d'Octobre, & Mr. Bayle en parla dans ses Nouvelles du mois de Novembre (4).

(3) Art II. des Livres nouveaux p. m. 961.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties. Dans la premiere, Mr. Bayle refute le sens literal de ces paroles *Contrain les d'entrer*; & comme ce n'est point ici un Commentaire Theologique, ou Critique, mais un *Commentaire philosophique*, c'est-à-dire, un ouvrage de pur raisonnement, il pose d'abord pour principe, que *la lumiere naturelle, ou les principes généraux de nos connoissances sont la regle matrice & originale de toute interpretation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement*; ou, ce qui revient à la même chose, que tout dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, soit qu'on le propose autrement, est faux lorsqu'il est refuté par les notions claires & distinctes de la lumiere naturelle, principalement à l'égard de la Morale: & il montre que tous les Theologiens, sans en excepter même les Catholiques Romains, conviennent de cette maxime. Après avoir établi & prouvé ce principe, il fait voir que le sens literal de ces paroles est faux, 1. Parce qu'il est contraire aux idées les plus pures & les plus distinctes

(4) Art III. du Catalogue des Livres nouveaux, p. m. 1140. & suiv.

de la raison. 2. Parce qu'il est contraire à l'esprit de l'Evangile. 3. Parce qu'il contient 1686. le renversement général de la Morale divine & humaine; qu'il confond le vice avec la vertu, & que par là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables, & tend à la ruine universelle des Societez. 4. Parce qu'il fournit aux Infidelles un sujet legitime & raisonnable de défendre l'entrée & le séjour de leurs Etats aux Predicateurs de l'Evangile, & de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent. 5. Parce qu'il renferme un commandement universel dont l'execution ne peut qu'étre compliquée de plusieurs crimes. 6. Parce qu'il ôte à la Religion Chrétienne une forte preuve contre les fausses Religions, & particulierement contre le Mahometisme qui s'est établi par la persecution. 7. Parce qu'il a été inconnu aux Peres de l'Eglise des trois premiers siecles. 8. Parce qu'il rend vaines & ridicules les plaintes des premiers Chrétiens contre les persecutions payennes. 9. Enfin, parce qu'il exposeroit les vrais Chrétiens à une oppression continuelle, sans qu'on pût rien alleguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes contestez entre les persecutez & les persecuteurs, ce qui n'est qu'une miserable petition de principe qui n'empécheroit pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *seconde partie*, Mr. Bayle répond aux Objections qu'on lui pouvoit faire, & qu'il reduit à celles-ci: 1. „Qu'on n'use point de violence afin de gêner la conscience, „ mais pour reveiller ceux qui refusent d'examiner". Il refute cette excuse, & examine ce qu'on appelle *opiniâtreté*. 2. „Qu'on rend odieux le sens literal en jugeant des voies „ de Dieu par les voies des hommes: qu'encore que les hommes soient en état de mal ju- „ ger lorsqu'ils agissent par passion, il ne s'ensuit pas que Dieu ne se serve de ce moyen „ pour accomplir son œuvre par les ressorts admirables de sa Providence". Mr. Bayle fait voir la fausseté de cette pensée, & quels sont les effets ordinaires des persecutions. 3. „Qu'on outre malignement les choses en faisant paroitre la contrainte commandée par „ Jesus-Christ sous l'image d'échafauts, de roues, & de gibets; au lieu qu'on ne devoit „ parler que d'amandes, exils, & autres petites incommoditez". Il montre l'absurdité de cette excuse, & que supposé le sens literal, le dernier suplice est plus raisonnable que les chicanneries, les emprisonnemens, les exils, & logemens de Dragons dont on s'étoit servi en France. 4. „Qu'on ne peut condamner le sens literal sans condamner en même „ tems les loix que Dieu avoit établies parmi les Juifs, & la conduite que les Prophetes „ ont quelquefois tenue". Mr. Bayle fait voir que certaines choses ont été permises, ou même commandées sous l'ancienne Loi pour des raisons qui étoient particulieres à la Republique Judaïque & qui n'ont point lieu sous l'Evangile. 5. „Que les Protestans ne „ peuvent blamer le sens literal de contrainte sans condamner les plus sages Empereurs & „ les Peres de l'Eglise, & sans se condamner eux-mêmes puisqu'ils ne souffrent point en „ certains lieux les autres Religions, & qu'ils ont quelquefois puni de mort les Héréti- „ ques, Servet par exemple". Mr. Bayle blame la conduite des anciens Empereurs Chretiens qui ont persecuté, & n'excuse l'Intolerance des Princes Protestans que lorsqu'elle est un acte de politique necessaire au bien de l'Etat. Sur ce pié-là, il soutient qu'il est permis de faire des Loix contre le Papisme, en vertu de ce qu'il enseigne la Persecution, & qu'il l'a toûjours exercée lorsqu'il en a eu le pouvoir. *Le suplice de Servet*, ajoute-t-il, & d'un très-petit nombre d'autres gens semblables, errans dans les doctrines les plus essentielles, est regardé à present comme une tache hideuse des premiers tems de notre Reformation, facheux & déplorables restes du Papisme, & je ne doute point que si le Magistrat de Geneve avoit aujourd'hui un tel procès en main, il ne s'abstint bien soigneusement d'une telle violence.

La 6. Objection est, „que l'opinion de la Tolerance ne peut que jetter l'Etat dans „ toute sorte de confusions, & produire une bigarrure horrible de Sectes qui defigurent „ le Christianisme". Mr. Bayle tire de cette Objection une preuve pour son sentiment: „ car si la multiplicité de Religions nuit à un Etat, c'est uniquement, dit-il (t), parce „ que l'une ne veut pas tolerer l'autre, mais l'engloutir par la voie des persecutions. *Hinc* „ *prima mali labes*, c'est-là l'origine du mal. Si chacun, ajoute-t-il, avoit la Tolerance „ que je soutiens, il y auroit la même concorde dans un Etat divisé en dix Religions, „ que dans une Ville où les diverses espéces d'Artisans s'entre-supportent mutuellement. „ Tout ce qu'il pourroit y avoir, ce seroit une honnête émulation à qui plus se signale- „ roit en pieté, en bonnes mœurs, en science; chacune se piqueroit de prouver qu'elle „ est la plus amie de Dieu en témoignant un plus fort attachement à la pratique des bon- „ nes œuvres; elles se piqueroient même de plus d'affection pour la patrie si le Souverain „ les protegeoit toutes, & les tenoit en équilibre par son équité: or il est manifeste qu'une „ si belle émulation seroit cause d'une infinité de biens, & par consequent la Tolerance est „ la chose du monde la plus-propre à ramener le siecle d'or & à faire un concert & une „ harmonie de plusieurs voix & instrumens de diferens tons & notes, aussi agreable pour „ le moins que l'uniformité d'une seule voix. Qu'est-ce donc qui empêche ce beau con- „ cert formé de voix & de tons si diferens l'un de l'autre, c'est que l'une des deux Reli- „ gions veut exercer une tirannie cruelle sur les esprits, & forcer les autres à lui sacrifier „ leur conscience; c'est que les Rois fomentent cette injuste partialité, & livrent le bras „ seculier aux desirs furieux & tumultueux d'une populace de Moines & de Clercs: en „ un mot, tout le desordre vient non pas de la tolerance mais de la non-tolerance". Il montre après cela en quel sens les Princes doivent être les *Nourriciers de l'Eglise*. La 7. Objection est, „qu'on ne peut nier la contrainte dans le sens literal sans introduire une „ Tolerance générale". Mr. Bayle avoue que la consequence est vraye; mais il nie qu'elle soit absurde. Il fait voir qu'il n'y auroit aucun inconvenient à tolerer non seulement les Juifs, mais même si cela etoit necessaire, les Mahometans & les Payens, & à plus forte raison les Sociniens. Il examine les restrictions des demi-tolerans; & après avoir fait quelques remarques sur ce qu'on appelle *blasphême*, il conclud qu'on n'étoit pas en droit de punir Servet comme blasphemateur.

(t) *Commentaire philosophique* &c. *seconde partie*, Chap. VI. p. 383. 384.

La 8. & derniere Objection, c'est „qu'on rend odieux le sens literal de contrainte en „ suposant faussement qu'il autorise les violences que l'on fait à la Verité" Mr. Bayle

repond

1686. répond que la consequence est juste; & que si on admet le sens literal, les Heretiques auront le même droit de persecuter les Orthodoxes, que les Orthodoxes pretendent avoir de persecuter les Heretiques. Pour le prouver il pose pour principe, qu'on est toûjours obligé de suivre les mouvemens de sa Conscience; qu'on peche toûjours si on ne les suit pas, quoi qu'on puisse pecher quelquefois en les suivant. Ce Principe est fondé sur cette maxime, que *tout ce qui est fait contre le dictamen de la conscience est un peché*; d'où il s'ensuit, que tout homme qui fait une action que sa conscience lui dicte être mauvaise, ou qui ne fait pas celle que sa conscience lui dicte qu'il faudroit faire, ofense Dieu & peche necessairement. De sorte que si Dieu avoit ordonné par une Loi positive, que tout homme qui connoit la Verité doit employer le fer & le feu pour la defendre; tous ceux à qui cette Loi seroit revelée, se trouveroient dans une necessité indispensable d'y obeir. Or comme un Heretique est persuadé que ses sentimens sont veritables, il est donc obligé de faire pour ses Erreurs ce que Dieu auroit commandé de faire pour la Verité; & par consequent les Heretiques seroient autorisez à persecuter les Orthodoxes qu'ils regardent comme des errans, s'il étoit vrai que Dieu eût commandé de persecuter l'Erreur. Il fortifie cette preuve en distinguant la Verité absolue d'avec la Verité putative ou apparente. Il dit que comme nous n'avons point de marque assurée pour discerner si ce qui nous paroit être la Verité l'est absolument; lorsqu'il se rencontre que l'Erreur est ornée des livrées de la Verité, nous lui devons le même respect qu'à la Verité; & que vû la foiblesse de l'homme & l'état où il se trouve, la sagesse infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connussions la Verité absolue, mais qu'il nous a imposé une charge proportionnée à nos forces, qui est de chercher la Verité, & de nous arrêter à ce qui nous paroit l'être apres l'avoir sincerement cherchée, d'aimer cette Verité apparente, & de nous regler sur ses preceptes quelque difficiles qu'ils soient.

Dans la Preface intitulée *Discours préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du Commentaire*, l'Auteur dit qu'il a composé cet Ouvrage à la sollicitation d'un Refugié Auteur de *la France toute Catholique*, & que l'ayant fait pour être traduit en François, & à l'occasion des Persecutions qui avoient été faites en France aux Protestans, il n'avoit cité aucun Livre Anglois, mais s'étoit borné à ceux qui étoient très-connus aux Convertisseurs François. Il y attaque de nouveau l'esprit de persecution, & refute quelques Controversistes Catholiques avec beaucoup de force & de vehemence. „ L'Auteur, dit Mr. Bayle parlant de cet Ouvrage dans son Journal (1), a mis à la tête de „ son Livre un long discours préliminaire, qu'on pourroit justement nommer une *Oraison Philippique*. La definition qu'il y donne d'un Convertisseur est presque aussi cruelle „ que la chose definie; tout le reste est à peu près sur le même ton". Ce Discours est precedé d'un Avis au Lecteur, où le Libraire promet de donner incessamment la troisiéme Partie, qui contenoit la refutation des raisons de St. Augustin pour justifier les persecutions.

(1) Novembre, ubi sup. p. 1348, 1349.

Les *Nouvelles de la Republique des Lettres* aquirent à Mr. Bayle l'estime non seulement des particuliers, mais même de plusieurs Corps illustres. L'Academie Françoise, à qui il avoit envoyé son Journal, lui en témoigna sa reconnoissance par une Lettre où on l'assuroit que toutes les voix s'étoient réunies à reconnoitre son merite, & l'utilité de son present (2). La Societé Royale d'Angleterre, lui écrivit une Lettre, où elle dit (3) qu'*ayant remarqué le soin particulier qu'il avoit de ramasser tout ce qui se passoit de curieux parmi les Gens-de Lettres, & les beaux talens qu'il faisoit éclater dans ces Nouvelles*, elle souhaitoit d'entretenir avec lui *une correspondance fixe & certaine*, dont *il se pourroit tirer des avantages communs*. Elle ajoutoit que *pour premiere marque de l'estime qu'elle avoit pour lui*, elle lui envoyoit *l'Histoire naturelle des Poissons* par Mr. Willoughy revue & augmentée par Mr. Ray. Il reçut aussi des Lettres très-obligeantes de la Societé de Dublin (4). C'étoit une Compagnie de personnes savantes & curieuses, qui s'étoient associées pour travailler à l'avancement des Sciences & des beaux Arts: mais elle ne subsista que quelques années.

(2) Lettre de Mr. de Benserade du 18 de Mai 1685, p. 242.

(3) Lettre de Mr. Hoskyns, Secretaire de la Societé Royale, du 23 de Mai 1686, p. 256.

D'un autre coté, son Journal l'engagea dans quelques disputes; & lui attira quelques plaintes auxquelles il satisfit en s'expliquant, ou en corrigeant de bonne grace les fautes qu'il avoit faites d'apres des Memoires peu exacts qu'on lui avoit communiquez. Mais on lui fit des reproches auxquels il fut très sensible, tant par la maniere dont ils furent faits, que parce qu'il s'agissoit d'une Tête couronnée. C'est un des évenemens les plus memorables de la Vie de Mr. Bayle, & qui merite bien que je rapporte ici toutes les Pieces qui le regardent.

(4) Lettre de Mr. Smyth, Secretaire de la Societé de Dublin, du 2. de Decembre 1686, p. 272.

Dans les Nouvelles du Mois d'Avril 1686 (5), il parla d'un Imprimé qui couroit sous le nom de la Reine Christine de Suede. C'étoit une Réponse au Chevalier de Terlon, où cette Princesse condamnoit la persecution de France. „ Il y a beaucoup d'apparence, „ dit-il, que tous les Confessionaux François seroient rigides pour la Reine de Suede, „ s'il étoit vrai qu'elle eût repondu au Chevalier de Terlon la Lettre qu'on fait courir, „ où elle condamne hautement le procede de la France convertissante, & sur tout lors- „ qu'elle fait reflexion à la conduite du Clergé François contre le Chef de l'Eglise. Il y „ a bien des Protestans qui n'osent croire qu'une Reine qui fait profession de la Catholicité ait écrit une telle Lettre". On pria Mr. Bayle de placer cette Lettre dans son Journal, & il l'insera dans celui du mois de Mai (6). La voici (7):

(5) Art. VI. des Livres nouveaux, p. m. 472.

(6) Art. IV. p. 529 & suiv.

„ Puisque vous desirez de sçavoir mes sentimens sur la pretenduë extirpation de l'Hérésie en France, je suis ravie de vous le dire sur un si grand sujet. Comme je fai profession de ne craindre & de ne flatter personne, je vous avoueray franchement que je „ ne suis pas fort persuadée du succés de ce grand dessein, & que je ne sçaurois m'en réjouir, comme d'une chose fort avantageuse à nôtre sainte Religion. Au contraire je „ prévois bien des préjudices, qu'un procedé si nouveau fera naitre par tout.

(7) Elle est datée de Rome le 2 de Février 1686.

„ De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincerité de ces nouveaux Convertis? „ je souhaite qu'ils obeissent sincerement à Dieu, & à leur Roi; mais je crains leur opiniâtreté, & je ne voudrois pas avoir sur mon compte tous les Sacriléges, que commet-

„ tront ces Catholiques forcez par des Missionnaires, qui traitent trop cavaliérement 1686. nos saints Mystéres. Les gens de guerre sont d'étranges Apôtres; je les crois plus propres à tuer, violer & voler, qu'à persuader. Aussi des Relations, desquelles on ne peut douter, nous apprennent qu'ils s'acquittent de leur Mission fort à leur mode. J'ay pitié des gens qu'on abandonne à leur discretion: je plains tant de Familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône, & je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France, sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nez dans l'erreur, mais il me semble, qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine; & comme je ne voudrois pas pour l'Empire du monde avoir part à leur erreur, je ne voudrois pas aussi être cause de leurs malheurs.

„ Je considére aujourd'hui la France comme une malade, à qui on coupe bras & jambes pour la guerir d'un mal, qu'un peu de patience & de douceur auroient entierement guéri. Mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse, & qu'il ne se rende enfin incurable, que ce feu caché sous les cendres ne se rallume un jour plus fort que jamais, & que l'hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus loüable que le dessein de convertir les Hérétiques, & les infidéles. Mais la maniére dont on s'y prend est fort nouvelle, & puis que nôtre Seigneur ne s'est pas servi de cette methode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure.

„ J'admire & ne comprens pas ce zéle & cette Politique qui me passent, & je suis de plus ravie de ne les comprendre pas. Croyez-vous que ce soit à present le tems de convertir les Huguenots, de les rendre bons Catholiques dans un siécle, où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect, & la soûmission, qui sont dûs à l'Eglise Romaine, qui est l'unique & l'inébranlable fondement de nôtre Religion, puis que c'est à Elle à qui nôtre Seigneur a fait cette magnifique promesse, *que les portes de l'Enfer ne prévandront pas contre elle*? Cependant jamais la scandaleuse liberté de l'Eglise Gallicane n'a été poussée plus près de la Rebellion, qu'elle est à present. Les derniéres propositions signées & publiées par le Clergé de France sont telles, qu'elles n'ont donné qu'un trop apparent Triomphe à l'hérésie, & je pense que sa surprise doit avoir été sans égale, se voyant peu de temps après persecuté par ceux, qui ont sur ce point fondamental de nôtre Religion des dogmes & des sentimens si conformes aux siens.

„ Voilà les puissantes raisons, qui m'empêchent de me réjouir de cette prétenduë extirpation de l'hérésie. L'interest de l'Eglise Romaine m'est sans doute aussi cher que ma vie; mais c'est ce même interest qui me fait voir avec douleur ce qui se passe, & je vous avoüe aussi que j'aime assez la France pour plaindre la désolation d'un si beau Royaume. Je souhaite de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures, & que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu, & du Roi Vôtre Maitre. Je m'assure même que vous ne douterez pas de la sincerité de mes vœux, & que je suis.

(1) Art. I. des Livres nouveaux, p. m. 552. (2) Art. VI. des Livres nouveaux, p. m. 726.

Dans ce même Mois (1) il dit: *Nous avons été assurez de bonne part que la Reine Christine a écrit la Lettre que nous avons inserée ci-dessus.* Et dans celui de Juin (2), il dit encore: *On nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le dernier mois, que Christine est le veritable Auteur de la Lettre qu'on lui attribuë contre les persecutions de France. C'est un reste de Protestantisme.*

Peu de tems après, Mr. Bayle reçut la Lettre suivante:

„ Monsieur,

„ Vous ne trouverez pas mauvais j'espere, que l'on vous donne un petit avis qui pourra dans la suite vous être de quelque utilité, comme vous verrez. Vous êtes un homme d'esprit, & ceux qui lisent vos *Nouvelles de la Republique des Lettres*, pour peu qu'ils s'y connoissent, avoüent que vous en avez parfaitement: mais, Monsieur, ne sçauroit-on être bel esprit sans offenser les gens, & sans s'attirer des affaires? & vous qui sçavez tant de choses, devriez-vous ignorer le respect qu'on doit aux têtes couronnées; & que ce sont des choses sacrées, où l'on ne touche pas sans danger du foudre, & du tonnerre. Je vous dis ceci au sujet de la Reyne de Suede, de qui vous avez pris la liberté de parler bien cavalierement dans vos Nouvelles, à propos d'une Lettre qu'on a imprimée sous son nom. Vous en faites mention en quatre endroits: mais le dernier est assurement d'un Esprit qui a pris l'essor un peu plus loin qu'il ne faloit.

„ Quand au Nom illustre de *Christine* vous auriez du moins ajouté celui de *Reyne*, vous n'auriez fait que vôtre devoir. Ne m'allez pas dire que les grands Historiens, comme vous, traitent ainsi les plus grands Monarques, & qu'ils disent tout court *Louis* XIV. & *Jaques* II, en parlant du Roi de France & de celui d'Angleterre. Le nombre de quatorze, & de deux porte avec soi quelque distinction, & corrige en quelque maniere la liberté de cette expression. Mais qui diroit par exemple, *Louis s'est mis en tête de convertir les Protestans, avec une Mission de dragons:* ou, *Jaques veut par la douceur rétablir, s'il peut, sa Religion dans son Royaume*; ce seroit une maniere de parler bien ridicule. Il ne l'est pas moins, Monsieur, de dire comme vous faites dans vôtre dernier mois de Juin page 726. *on confirme que Christine est le veritable auteur* &c, en parlant d'une des plus illustres Reynes qu'il y ait eu, & qu'il y aura peut-être jamais dans le monde. Il falloit assurement accompagner ce Nom de quelque titre, non seulement par le respect que vous devez à une si grande Princesse en parlant de sa Majesté; mais même selon le Stile des gens qui se piquent de bien écrire.

„ Mais ce n'est pas encore ce qu'il y a de plus defectueux dans cet endroit de vos Nouvelles. Ce sont, Monsieur, deux ou trois mots avec lesquels vous finissez cet article. *C'est un reste*, dites-vous, *de Protestantisme.* Vous vous seriez bien passé de dire cela. La passion de faire le bel esprit vous a emporté; mais vous vous etes trompé, il n'y a point d'esprit là dedans, il n'y a que de l'insolence. On ne parle point ainsi d'une Reyne qui fait profession, avec tant de zele & de bon exemple, d'une Religion

contraire

1686. „ contraire à celle des Protestans, qui a tout sacrifié pour elle, & dont toutes les actions dementent ce que vous dites, qu'il y ait en sa Majesté aucun *reste* de vôtre Religion. Il ne faut pour s'en convaincre que lire cette même Lettre dont vous parlez dans vos Nouvelles, il ne faudroit qu'en lire plusieurs autres qu'elle a encore écrites sur le même sujet. Elle n'est point Catholique à la maniere de France: elle l'est à la maniere de Rome, c'est à dire, de St. Pierre & de St. Paul. C'est pourquoi elle est contre ces Persecutions, parce qu'effectivement cette maniere de couvertir les héretiques, n'est pas originaire des Apôtres.

„ Au reste tout ce que je vous dis ici est de mon chef, & parce que mon devoir m'oblige de vous le dire, étant un des serviteurs de la Reyne. Que s'il arrive que sa Majesté vienne à lire vos *Nouvelles*, je ne sai pas ce qu'elle dira, ni ce qu'elle fera; mais, Monsieur, croyez-moi, de quelque protection dont vous vous vantiez auprès des Magistrats de la Ville de Rotterdam, cela ne vous sauveroit pas du ressentiment d'une si grande Princesse, si elle l'avoit entrepris. Et Messieurs les Magistrats de Rotterdam sont trop justes & trop raisonnables pour vouloir vous proteger dans une pareille occasion.

„ Sa Majesté ne desavoue pas la Lettre qu'on a imprimée sous son nom, & que vous rapportez dans vos *Nouvelles*. Il n'y a que le mot de *je fais* à la fin, qui n'est pas d'elle. Un homme d'esprit, comme vous, devoit bien avoir fait cette reflexion, & l'avoir corrigé. Une Reyne comme elle ne peut se servir de ce terme qu'avec très peu de personnes, & Mr. de Terlon n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstance verifie assez que ce n'est pas la Reyne qui s'est avisée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde sçait. Si vous en voulez faire mention dans vos *Nouvelles*, vous le pouvez; mais point de plaisanterie là dessus, comme vous avez fait dans le mois d'Avril page 472: profitez seulement de l'avis, & croyez qu'en cela je suis veritablement,

„ Monsieur,

„ Vôtre très humble serviteur.

„ P.S. Si je ne mets pas ici mon nom, c'est seulement parce que cela n'est pas necessaire, & que ma Lettre n'a pas besoin de réponse. Quand il sera tems de me faire connoitre à vous je le ferai: mais c'est à vous de vous corriger, si vous le trouvez à propos".

Mr. Bayle se justifia dans un Article des Nouvelles du Mois d'Août (t) intitulé, *Reflexions de l'Auteur de ces Nouvelles sur une Lettre qui lui a été ecrite touchant ce qu'il a dit de la Reyne de Suede*. Voici sa Reponse: (t) Art. IX, p. m. 912. & suiv.

„ Celui qui a écrit cette Lettre ne se nomme point, & ne marque ni le tems ni le lieu où il l'a écrit. Il marque seulement que *tout ce qu'il me dit est de son chef*, & que son devoir l'y oblige *étant un des Serviteurs de la Reine*. Voions de quoi il se plaint, & puis qu'il s'agit d'une Tête Couronnée ne croyons pas que l'aigreur & la colére qu'il temoigne soit une raison de ne lui pas justifier nôtre conduite bien tranquillement.

„ Il se plaint en 1 lieu de ce qu'*au nom Illustre de Christine je n'ai pas ajouté du moins celui de Reine dans mon dernier mois de Juin p. 726.* Mais je suis fort assuré que les gens un peu raisonnables ne penseront point que ce soit avoir manqué de respect à cette grande Princesse. Elle a rendu son nom si fameux, que mon expression en cet endroit-là ne doit point passer pour équivoque. Nommer les gens par leur nom sans y ajoûter quelque titre est pour l'ordinaire une marque ou de mépris, ou de familiarité, mais ce n'est pas une régle générale, car il y a des personnes dont le nom seul réveille toutes les idées de leur grande élevation, & alors il est indifferent de leur donner leurs principaux titres, ou de les passer sous silence. On ne gâte rien en les leur donnant, c'est une superfluité tout au plus qui ne nuit point. Si on les supprime on ne gâte rien non plus; c'est une omission sans conséquence. Les Têtes Couronnées sont de ce nombre de personnes, & de là vient qu'on dit plus souvent dans la conversation & dans l'Histoire, *François I*, *Charles-Quint*, *Henri IV*, *Philippe II*, que *le Roi François I*, *l'Empereur Charles-Quint*, *&c.* On suppose que le rang où Dieu a élévé ces Princes ne souffre pas que le lecteur interprête pour une incivilité la suppression de leurs qualitez, ainsi on va au plus court sans scrupule. Je sçai bien, comme le remarque l'Auteur de la lettre, que le nombre de *premier*, ajoûté au nom de *François*, porte avec soi quelque distinction; mais cela même fait voir qu'en cas que le seul nom de *François* renfermât une distinction, il ne seroit pas nécessaire d'ajoûter le nombre *premier*. C'est ainsi qu'on dit tous les jours qu'*Alexandre* a été disciple d'Aristote, que *Soliman* s'est saisi de la Hongrie. On n'a que faire ni de dire que le premier étoit Roi de Macedoine, & que le second a été Sultan, ni d'ajoûter le nombre ordinal qui leur convient. Nos Ecrivains les plus exacts diroient sans scrupule, *Constantin*, *Theodose*, *Justinien sont les veritables Auteurs d'une telle Loi.* Veut-on un exemple domestique? Qui est-ce qui n'a point dit ou écrit soit durant la vie du Roi de Suede Gustave Adolphe, soit après sa mort, *Gustave a fait ceci ou cela?* & d'où vient qu'il n'est pas nécessaire en parlant de lui d'ajoûter le titre de Roi, ni le nombre ordinal qui lui convient dans la suite des Rois de Suede? c'est parce qu'il a rendu si fameux le nom de *Gustave*, qu'il se distingue suffisamment par ce seul nom. Nous voilà dans le cas. La Reine de Suede sa fille a donné un tel éclat au nom de *Christine* qu'il suffit de lui donner ce nom-là pour reveiller toutes les idées de sa Royauté, de ses qualitez, & de ses actions. Comme donc ce n'est point manquer de respect pour le pere, que de le nommer simplement *Gustave*, ce n'est point en manquer pour la fille, que de la nommer simplement *Christine*; mais au contraire c'est vouloir insinuer qu'ils meritent leur nom par excellence, & qu'il enferme lui seul tout leur éloge.

„ La 2. plainte roule sur ce que j'ai dit que la Lettre de cette Reine contre les persecutions de France *est un reste de Protestantisme*. On se plaint de cela fort violemment. Mais c'est qu'on n'a pas compris la force de ces paroles. On s'est imaginé que j'ai voulu dire que cette Princesse n'avoit pas abjuré sincerement la Religion Protestante, &

„ c'est

„ c'est à quoi je n'ai pas seulement songé. Il n'est pas nécessaire pour quitter sincere- 1686.
ment une Religion de se dépouiller de tout ce qu'on y a appris, & d'embrasser géneralement tout ce qui s'enseigne dans la Communion où l'on passe. Je trouverois fort injustes ceux qui tiendroient pour suspecte la conversion d'un Catholique Romain qui après s'être rangé à la Communion des Protestans declareroit qu'en certaines choses l'Eglise Romaine lui semble meilleure que la Protestante, comme dans le celibat des Prêtres, dans le Carême, dans les jeûnes du Vendredi & du Samedi. On auroit raison de croire que ce seroient des *restes de Catholicisme*, mais on pourroit dire cela sans cesser de croire qu'il auroit abjuré de bonne foi son *Catholicisme*, & embrassé le *Protestantisme* comme la seule Religion qui meine au port de salut. C'est donc juger des choses sans les comprendre que de donner à mon expression le sens qu'on lui donne. Voici le sens qu'on doit lui donner.

„ Que si la Reine de Suéde desapprouve la conduite des Convertisseurs de France, c'est en vertu des principes de Religion qu'elle avoit appris avant son voiage de Rome, & non pas à cause des nouvelles instructions qu'on lui a données en ce païs-là. Ce n'est point à Rome qu'on peut apprendre à blâmer les persecutions. Il est même vrai que l'esprit général du *Catholicisme* est d'exterminer les sectes, car non seulement on a fait à Rome des réjouïssances publiques pour ce qui s'est fait en France; non seulement le Pape en a fait l'éloge en plein Consistoire & par des Brefs, mais aussi tous les Catholiques de l'Europe y ont donné leur approbation du moins par leur silence. Comment est-ce donc que la Reine de Suéde auroit les maximes qu'elle a si elle ne les avoit apportées de son païs? C'est, dit l'Auteur de la Lettre, *qu'elle n'est point Catholique à la maniére de France, elle l'est à la maniere de Rome, c'est à dire, de S. Pierre & de S. Paul.* Mais c'est ce que l'on a appellé *restes de Protestantisme*, & ainsi cet Auteur & moi avons réellement la même pensée.

„ La derniére chose dont il me blâme, c'est de n'avoir pas ôté *je suis* de la Lettre que j'ai inserée dans mes Nouvelles. *Il n'y a que ce mot*, dit-il, *qui ne soit pas de sa Majesté. Une Reine comme elle ne peut se servir de ce terme qu'avec très-peu de personnes, & Mr. de Terlon n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstance vérifie assez que ce n'est pas la Reine qui s'est avisée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde sçait.* A cela j'ai a répondre que je n'ai pas crû que la bonne foi voulût que je retranchasse cette conclusion *je suis*, parce qu'en la retranchant je donnois lieu de soupçonner que j'avois écarté de cette Lettre une marque de supposition, afin de faire trouver plus vrai-semblable au public qu'elle avoit été écrire par la Reine de Suéde. Au reste, il m'est tombé entre les mains la Copie d'une Lettre où cette Princesse témoigne qu'elle est étonnée & fachée de la publication de l'autre, quoi qu'elle soit encore dans les mêmes sentimens. Les curieux seroient bien-aises de voir ici tout du long cette seconde Lettre, mais le droit des gens ne souffre pas que je m'accommode à ce desir. Ce sont deux choses bien differentes d'inserer une piéce fugitive déja imprimée, & d'inserer un Ecrit non imprimé. Il faut pour de simples Manuscrits ou attendre le consentement de ceux qui y ont quelque droit, ou avoir lieu de supposer qu'ils ne se soucient pas de ce que l'on en fera".

L'inconnu ne fut pas entierement satisfait de la Réponse de Mr. Bayle: il lui écrivit encore cette Lettre:

„ Monsieur,

„ La Reine a vû la Réponse que vous avez faite à ma Lettre & il faut vous rendre justice d'un côté, si vous avez eu tort de l'autre. Sa Majesté ne trouve pas que ce soit manquer au respect qu'on lui doit, que de ne l'appeller simplement que du nom de *Christine*. Elle a rendu en effet ce Nom si illustre, qu'il n'a plus besoin d'aucune autre distinction; & tous les titres les plus nobles, & les plus augustes, dont on pourroit l'accompagner, ne sçauroient rien ajoûter à l'éclat qu'il s'est déja acquis dans le monde. J'avois cru que ce n'étoit pas bien parler, que de traiter ainsi un Prince pendant qu'il vivoit; mais je me suis abusé, & ceux qui sont du rang & aussi pleins de gloire que la grande Christine, ont des régles à part, & n'ont besoin que de leur nom pour répandre dans l'esprit des gens, ce respect & cette veneration, que les titres des autres impriment. Vous l'emportez sur cela, Monsieur, & je me rends.

„ Mais il n'en est pas de même du mot de *Protestantisme*, qui vous est échapé un peu mal à propos; & où vous employez toute la finesse de vôtre esprit pour vous justifier. Il faut suivre mon exemple, & confesser que vous avez tort. La Reine qui pour tout le reste est assez contente de vos excuses, ne l'est point du tout en cet endroit de vos justifications: ce n'est pas devant un esprit comme le sien qu'il faut chercher des faux-fuyans. Quand on a commis quelque faute auprès d'elle le plus court & le plus sûr est de l'avoüer; & en tout cas vôtre esprit, ingenieux comme il est, devoit vous avoir suggeré quelque chose de plus digne de sa Majesté, que les raisons que vous avez apportées pour vous justifier. Ce n'est pas qu'elle se mette en peine de tout ce que vous sauriez dire d'elle. Une Reine comme elle ne peut que mépriser également les louanges & les blasphemes de certaines gens: mais elle est née pour rendre justice, & vous pourriez vous vanter d'être le seul au monde qui l'eût offensée impunément, si vous n'aviez pas pris le parti que vous avez pris, qui est celui de la justification.

„ Mais il faut achever, Monsieur, & vous dédire entierement & nettement, si vous voulez qu'on soit tout à fait satisfait de vous. La Reine veut du moins que vous sachiez, & toute la terre avec vous, qu'elle ne doit rien à la Religion des Protestans; & que si Dieu permit qu'elle y nacquit, elle y renonça depuis qu'elle eut atteint l'age de raison, & sans aucun retour: que la Religion Catholique lui parut dès ce tems-là l'unique & la veritable; & que c'est sur les saintes maximes de celle-ci, & non pas sur

celles

1686. „ celles des Protestans que Sa Majesté a condamné dans sa Lettre les manieres dont on „ en use en France pour convertir les Huguenots, & le Pape a rendu à cette Lettre la „ justice qu'elle meritoit.

„ Vous n'avez pas raison de dire, comme vous faites, que dans celle que je vous ai „ écrite, on vous traite avec un peu trop d'*aigreur* & de *colere*, car je crois que vous m'a„ vez quelque obligation, & que vous pourriez avoir bien plus sujet de vous plaindre, si „ je ne vous avois pas écrit. Et afin que vous le sachiez, je vous donne avis que je suis „ un des moindres Serviteurs de la Reyne, & qu'il y a dans ce pays nombre de personnes „ qui font gloire d'être dans les interêts de sa Majesté, & qui sont gens à vous parler „ bien d'un autre ton que moy, si vous ne vous corrigez pas à l'avenir.

„ Je ne vous ai rien dit du mot de *fameuse* dont vous vous êtes encore servi en par„ lant de la Reyne (t), & qui n'a pas plû à sa Majesté. Je sçai que ce mot n'a pas tout„ à-fait la même signification dans nôtre Langue que dans le Latin, & dans l'Italien, & „ que nous le prenons plus souvent en bonne qu'en mauvaise part. Mais il faut sur tou„ tes choses éviter ces ambiguitez en parlant des têtes couronnées; au sujet desquelles „ vous n'ignorez pas, qu'on a dit, qu'on ne devoit employer que des paroles d'or & de „ soye. Et sur tout à l'égard d'une Reyne comme celle dont nous parlons, qu'on peut „ dire hardiment & sans craindre d'offenser les autres, qu'elle n'a point d'égale; je dis „ même pour le rang, car les autres Reynes, à proprement parler, ne sont que les pre„ mieres sujettes de leurs maris ou de leurs fils: mais la grande Christine est Reyne d'u„ ne maniere si noble & si relevée qu'elle ne connoit que Dieu au-dessus d'elle.

(t) Mr. Bayle ne s'étoit point servi de cette expression: il avoit seulement dit que Christine avoit [illegible] *si* [illegible] comme il le dit ensuite de Gustave Adolphe.

„ Voilà, Monsieur, ce que j'avois encore à vous dire, & la réponse que je puis fai„ re à la vôtre. J'espere que vous continuerez de profiter de mes avis, & le tems vous „ pourra faire voir que je suis plus que vous ne pouvez croire

„ Monsieur,

„ Votre très-humble Serviteur.

P. S. „ Au reste vous parlez dans vos *Nouvelles* du mois d'Aout, de la Copie d'une se„ conde Lettre de la Reyne qui vous est tombée entre les mains, & que vous faites diffi„ culté de mettre au jour. Sa Majesté seroit assez curieuse de voir cette Lettre, & vous „ lui feriez plaisir de la lui envoyer. Vous pourriez même prendre de là occasion de lui „ écrire. Cet avis est à suivre, & vous pourroit être de quelque utilité: ne le negligez „ pas. Mais j'ai à vous avertir, en cas que vous en profitiez, qu'il ne faut point vous „ servir du Titre de *Serenissime* avec la Reyne: il est un peu trop commun pour elle, & „ sa Majesté n'en veut point du tout. Vous mettrez simplement au-dessus de vôtre Let„ tre, *A Sa Majesté la Reyne Christine, à Rome.*

Mr. Bayle profita des ouvertures qu'on lui donnoit, & il écrivit à la Reine Christine, le 14. de Novembre, la Lettre qui suit:

„ Madame,

„ Je ne prendrois pas la hardiesse d'écrire aujourd'huy à *Vôtre Majesté*, si une per„ sonne, qui a l'honneur d'être à son service, ne m'eût conseillé de le faire, & de lui „ envoier une Copie d'une Lettre, qui m'est tombée entre les mains. J'ai cru, Mada„ me, qu'un conseil comme celui-là justifieroit ma témérité, & que je devois profiter de „ cette occasion de témoigner à la plus illustre Reine du monde, mon très-profond res„ pect. Je ne sçai pas le nom de celui qui me procure ce glorieux avantage. Il n'a pas „ trouvé à propos de se faire connoitre à moi, que par le Titre d'*un des Serviteurs de Vô„ tre Majesté*; & il faut lui rendre ce témoignage, qu'il répond par son zéle pour vos in„ térêts à la qualité qu'il se donne.

„ C'est de lui que j'ai apris qu'il y avoit certaines choses dans les *Nouvelles de la Ré„ publique des Lettres*, qui ne paroissent pas conformes au respect que tout le monde doit à „ *Vôtre Majesté*, non seulement à cause de ses qualitez heroïques & extraordinaires, mais „ aussi à cause du rang sublime où Dieu l'a fait naitre. Comme je me sentois innocent, „ je me sentis saisi d'une surprise que je ne saurois exprimer, & en même tems d'une dou„ leur accablante, lors que je vis qu'on interprétoit mes paroles d'une maniere si opposée „ à mes véritables intentions, & à tout ce que le sens commun doit inspirer à toute per„ sonne raisonnable. Car, Madame, y a-t-il un homme, qui ait tant soit peu de lumie„ re & de raison, qui ne sache la Gloire presqu'infinie qui environne Vôtre Majesté, & „ les hommages respectueux que toute la Terre lui doit; & quand on est capable d'ou„ blier son devoir à cet égard, quelle honte ne doit-on pas se faire à soi-même? Je puis „ protester à Vôtre Majesté, Madame, que depuis que je sçai lire, je sçai qu'elle est „ l'admiration de tout l'Univers, & qu'il n'y a point d'homme de Lettres qui soit plus „ pénétré & plus rempli des justes éloges que les Savans lui ont donné. Je puis dire que „ je sçai encore par cœur tous les endroits de l'*Alaric* (2) qui regardent Vôtre Majesté „ dont l'Auguste Nom brille de toutes parts. Ainsi je n'avois garde de rien dire, ni de „ rien penser que je crusse contraire à ce qui est deu à une si grande Reine. Ma douleur „ fut donc très-grande, quand je sçus que des personnes, qui ont l'honneur d'être au „ service de Votre Majesté, Madame, me trouvoient coupable. J'ai aussi-tôt travaillé „ à ma justification; & j'apprens, Madame, qu'à peu de chose près, Votre Majesté s'est „ declarée pour mon Apologie. C'est ma plus grande consolation; & je suis très-assuré „ qu'il ne me sera pas plus difficile de faire voir en tout mon innocence, quand il plaira „ à Votre Majesté, Madame, de me faire sçavoir ses ordres.

(2) Scudery a fait un pompeux eloge de la Reine Christine dans le 8 Livre de son Poeme, intitulé, *Alaric ou Rome vaincue.*

„ La seconde Lettre que j'ai recuë sur ce sujet, me marque une chose que Votre „ Majesté veut que je rende publique. C'est qu'elle renonça à la Religion de sa naissan„ ce, *dès qu'elle eut l'âge de raison.* Si Vôtre Majesté me l'ordonne, je publierai encore

„ ce nouvel Eclaireissement; mais j'ai cru, que puisque je me donnois l'honneur, par le 1686.
„ conseil d'un de vos Ministres, d'envoyer à Votre Majeste la Copie d'une Lettre, &
„ en même tems de lui rendre mes hommages les plus humbles, je devois attendre ce
„ qu'il lui plaira de me faire commander. Je supplie très-humblement Votre Majesté de
„ me pardonner tout ce qui me peut être échapé, qui a donné sujet de mal juger de mes
„ intentions; & je lui proteste le plus sincerement du monde, que ma plus forte passion
„ est de témoigner à toute la terre l'admiration, la vénération, & la soumission profon-
„ de, avec quoi je suis, &c.

La Reine lui fit cette Réponse le 14 de Decembre 1686.

Monsieur Bayle. J'ai reçu vos excuses; & j'ai bien voulu vous témoigner par la presente que j'en suis satisfaite. Je sai bon gré au zéle de celui qui vous a donné occasion de m'écrire; car je suis ravie de vous connoitre. Vous temoignez tant de respect & d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur; & sachez que rien ne m'avoit choquée que ce reste de Protestantisme, *dont vous m'accusiez. C'est sur ce sujet que j'ai beaucoup de délicatesse, parce qu'on ne peut m'en soupçonner, sans offenser ma gloire, & m'outrager sensiblement. Même vous feriez bien d'instruire le Public de votre erreur & de votre repentir. C'est ce qui vous reste à faire pour mériter que je sois entierement satisfaite de vous.*

Pour la Lettre que vous m'avez envoyée, elle est de moi sans doute; & puisque vous dites qu'elle est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoyer des Exemplaires. Comme je ne crains rien en France, je ne crains aussi rien à Rome. Mon bien, mon sang, & ma vie même, sont devouez au service de l'Eglise; mais je ne flatte personne, & ne dirai jamais que la vérité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma Lettre; car je ne déguise pas mes sentimens. Ils sont, graces à Dieu, trop nobles, & trop dignes, pour être desavouez. Toutefois, il n'est pas vrai que cette Lettre est écrite à aucun de mes Ministres. Comme j'ai des envieux & des ennemis, j'ai aussi des amis & des serviteurs partout; & j'en ai peut-être en France, malgré la Cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure verité, c'est sur quoi vous pouvez vous régler.

Mais vous ne ferez pas quitte à si bon marché que vous le croiez. Je veux vous imposer une pénitence; qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoier des Livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin, & en François, Espagnol, ou Italien, & en quelque matiere & science que ce soit; pourvu qu'ils soient dignes d'être vus. Je n'excepte pas même les Romans, ni les Satyres; & sur tout, s'il y a des ouvrages de Chymie, je vous prie de m'en faire part au plutôt. N'oubliez pas aussi de m'envoier votre Journal. Je fournirai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'en envoyiez le compte. Ce sera me rendre le plus agréable & important service que je puisse recevoir. Dieu vous prospere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

Il ne restoit à Mr. Bayle que d'*instruire le public de son erreur & de son repentir, pour meriter que cette Princesse fût entierement satisfaite de lui:* C'est ce qu'il fit à la tête de ses Nouvelles du mois de Janvier 1687. „Nous avons apris avec une satisfaction incroyable, dit- 1687.
„ il, que LA REINE DE SUEDE ayant vû l'article 9 du Journal d'Aout 1686, a eu
„ la bonté d'agréer l'éclaircissement que nous y avons donné. Proprement il n'y avoit
„ que ces paroles *restes de Protestantisme*, qui eussent eu le malheur de lui déplaire; car
„ comme Elle a beaucoup de délicatesse sur ce sujet, & qu'Elle veut que toute la Terre
„ sache qu'après avoir bien examiné les Religions, Elle n'a trouvé que la Catholique
„ Romaine de veritable, & qu'Elle l'a embrassée sincerement, c'est offenser sa gloire que
„ de donner lieu aux moindres soupçons contre sa sincerité. C'est pourquoi nous som-
„ mes très-marris d'avoir employé une expression que l'on a prise en un sens different de
„ celui où nous l'entendions, & nous nous fussions bien gardez de nous en servir si nous
„ eussions preveu cela; car outre le respect que nous devons avec tout le monde à une si
„ GRANDE REINE, qui a été l'admiration de tout l'Univers dès ses premieres années,
„ nous entrons avec ardeur dans l'engagement particulier qu'ont les personnes de Lettres
„ à lui rendre leurs hommages, à cause de l'honneur qu'Elle a fait aux Sciences d'en vou-
„ loir connoitre à fond toutes les beautez, & de les proteger d'une façon éclatante".

C'est ainsi que Mr. Bayle sortit avec honneur de cette affaire, & qu'il sçût non seulement apaiser une Reine irritée, mais encore s'attirer des marques de sa bien-veillance. Elle eut bien-tôt le déplaisir d'aprendre qu'il n'étoit point en état de satisfaire à la *penitence* qu'elle avoit bien voulu lui *imposer*. Il succomba sous le poids d'un travail trop opiniâtre. Outre ses leçons publiques & particulieres, il étoit occupé de son Journal; occupation qui seule demanderoit le travail de plusieurs hommes. La composition du *Commentaire philosophique* acheva d'épuiser ses forces. Le 16. de Fevrier 1687, il fut attaqué d'une fievre qui ne lui permit pas d'achever les Nouvelles de ce Mois-là. Cependant comme il esperoit que cette indisposition n'auroit point de suites, il publia au revers du titre; „qu'un mal d'œil & une assez petite fievre qui l'avoit quitté plusieurs fois &
„ qui étoit revenue aussi-tôt qu'il avoit voulu recommencer son travail, l'obligeoient en-
„ fin à publier incomplettes les Nouvelles de ce mois & à avertir aussi le Public que cel-
„ les de Mars paroitroient bien-tôt". Mais sa fievre accompagnée de maux de tête, augmenta de telle sorte, qu'il fut obligé de renoncer tout-à-fait à ce travail. Il engagea Mr. de Bauval à continuer cet Ouvrage, & Mr. de Bauval commença cette continuation, qui s'imprimoit à Rotterdam chez le Sieur Leers, par le mois de Septembre 1687, sous le titre d'*Histoire des Ouvrages des Sçavans*. „Dès le mois d'Avril dernier, dit-il dans
„ la Préface, l'Auteur de la République des Lettres ayant été attaqué de quelques indis-
„ positions & de quelques maux de tête, que Mr. de Balzac appelleroit les tranchées de
„ ses belles productions, me fit proposer de continuer son travail, auquel il étoit obligé
„ de renoncer. J'avoué que flatté peut-être par la gloire qu'il eût jetté les yeux sur moi,
„ j'acceptai le parti sans faire toutes les reflexions que meritoit l'entreprise. Je crû que
„ son choix me tiendroit lieu de merite, & d'excuse auprès du public, & je me suis dé-
„ terminé

1687. „ terminé à donner quelques essais. Puis que je suis entré dans ce détail, ajoute-t-il, „ l'on voudra savoir aussi sans doute, pourquoi je n'ai pas continué sous le même titre de „ Mr. Bayle. Il est vrai que cela eût été plus naturel: mais mes engagemens particuliers „ pour Rotterdam, l'abondance des meilleurs Livres qui se trouvent chez Mr. Leers, & „ quelques autres raisons dont il n'est pas necessaire de s'expliquer, m'ont fait préferer le „ changement. Après tout, j'ai crû qu'il étoit bon de traiter le public comme ces per- „ sonnes affligées par la perte d'une personne cherie, qu'il ne faut jamais ramener dans les „ lieux qui peuvent rappeller le souvenir & reveiller les idées de l'objet qui cause leur „ tristesse. On auroit toûjours cherché dans les Nouvelles de la République des Lettres, „ l'illustre Auteur qui leur a donné la naissance: & le même titre mal soutenu n'auroit „ servi qu'à redoubler les regrets d'avoir perdu un homme inimitable".

Cependant le Sieur Desbordes, qui avoit imprimé les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, les fit continuer par Mr. de Larroque & par quelques autres personnes, jusqu'au mois d'Août de la même année; & Mr. J. Barin, Ministre François, y travailla seul depuis le mois de Septembre jusqu'au mois d'Avril 1689.

Nous avons vû le soin que Mr. Bayle avoit pris pour n'être pas crû l'Auteur du *Commentaire philosophique*. Il tâchoit de dépaiser même ses Amis. „ Ces Messieurs de Lon- „ dres, disoit-il à Mr. Lenfant (1), ont une étrange démangeaison d'imprimer. On leur „ attribue un *Commentaire philosophique* sur les paroles de Saint Luc *Contrain- les d'entrer*, „ qui en faisant semblant de combattre les Persecutions Papistiques, va à établir la Tole- „ rance des Sociniens". Il feignoit que ce *Commentaire* venoit de Londres, parce que quelques Ministres Refugiez, qui y étoient alors, passoient pour être grands Tolerans, & s'étoient même rendus suspects de Socinianisme. On ne laissa pas de le soupçonner d'en être l'Auteur. Pour arrêter ce soupçon il fit publier au revers du titre des Nouvelles du Mois d'Avril 1687 (2) que „ quelques personnes mal-intentionnées pour l'Auteur de la „ Critique Générale du Sieur Maimbourg, ayant affecté de lui attribuer le Commentaire „ Philosophique sur *contrain- les d'entrer*, il s'étoit crû obligé de se plaindre de ce mauvais „ office, & de déclarer qu'il regarderoit comme des persecuteurs à son égard, ceux qui „ continueroient à debiter une conjecture aussi opposée que celle-là à toutes les regles de „ la critique. Il vaudroit autant, ajoutoit-il, attribuer à Balzac les Lettres de Voiture, „ & à Blondel celles de Baudius".

(1) Lettre du 5 de Février 1687, p. 281, 282.

(2) Il y a des exemplaires où cela ne se trouve point.

Le *Commentaire Philosophique* ne plût point à Mr. Jurieu. Comment auroit-il pû goûter un Ouvrage où la douceur, la moderation, ou pour tout dire en un mot, la Tolerance, étoit si fortement établie? Il entreprit de le refuter, & intitula sa Réponse, *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conscience & le Prince. Pour détruire le dogme de l'indifference des Religions & de la tolerance universelle, contre un Livre intitulé Commentaire philosophique sur ces paroles de la Parabole Contrains- les d'entrer.* Il debute (3) en se representant comme un nouvel Ecrivain, que l'*autorité* d'un Ami, & son propre *chagrin* contre ce Livre *alloient ériger en Auteur malgré la nature & malgré lui.* Il dit ensuite à son Ami ce qu'il pense de ce Livre; *c'est qu'il est original & non pas copie, qu'il est né François & non pas Anglois.* Il y ajoute, *qu'il n'est pas d'un seul Auteur.* „ Cela paroit, dit-il, un ouvrage de cabale, & une conspiration contre la verité. Il n'est „ rien de plus inégal que le style. Dans la premiere partie il est clair & assez fort, & il „ y a des endroits dans la seconde où l'on trouve des embarras & des obscurités qui ne pa- „ roissent point être du genie qui parloit auparavant. Le prétendu traducteur affecte de „ se servir quelquefois de vieux mots François & qui ne sont plus du bel usage; mais je „ trouve la fraude un peu grossiere, car d'ailleurs il paroit sçavoir assez de François pour „ écrire plus correctement". Mais dans l'Avis au Lecteur, il dit sans détour, que *les Auteurs de ce Commentaire philosophique sont des Theologiens François & par consequent Refugiez.* Lorsque Mr. Jurieu voulut ensuite faire un crime à Mr. Bayle d'avoir composé cet Ouvrage, Mr. Bayle le rappella toûjours à la declaration qu'il fait ici, que c'est l'ouvrage de quelques Theologiens François. Voici comment il tâche d'adoucir ce faux jugement dans un Ecrit satirique publié en 1691 contre plusieurs Theologiens François, & particulierement contre Mr. Bayle. „ L'année suivante de nôtre dispersion, dit-il (4), „ parut un méchant Livre intitulé *le Commentaire philosophique*, où cette pernicieuse doc- „ trine de l'indifference des Religions & des dogmes dans la Religion Chrêtienne, est „ établie avec une témerité & une hardiesse qui va jusqu'à l'insolence. Je puis dire que „ ce Livre me navra & me frapa jusqu'au vif. On devinoit assez par la neufviéme Let- „ tre du 3. Tome de la Critique Générale où en étoit la source. Mais le style & plu- „ sieurs autres circonstances faisoient comprendre que c'étoit un ouvrage de Cabale, & „ qui paroissoit publié de concert par plusieurs personnes".

(3) Des Droits des deux Souverains &c. p. 8. & suiv.

(4) Apologie du Sr. Jurieu, p. 4. col. 2.

Mr. Bayle avoit fini la troisiéme Partie du Commentaire Philosophique, & l'avoit donnée à l'Imprimeur avant que de tomber malade. L'impression en fut achevée avant la fin de Février; mais il n'en reçut des exemplaires que le 20 de Juin. Elle est intitulée, *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ contrain-les d'entrer: troisieme Partie, contenant la Refutation de l'Apologie que S. Augustin a faite des Convertisseurs à contrainte. A Cantorbery chez Thomas Litwel.* 1687. On y refute deux Lettres de St. Augustin, l'une écrite à un Evéque Donatiste nommé Vincent, qui avoit témoigné à ce Pere combien il étoit surpris de son inconstance, en ce qu'ayant crû autrefois qu'il ne falloit point employer l'autorité des Puissances seculieres contre les Hérétiques, mais seulement la parole de Dieu & les raisons, il soûtenoit alors tout le contraire; & l'autre, adressée à Boniface, qui exerçoit la charge de Tribun dans l'Afrique, où St. Augustin prétend qu'on peut employer le bras seculier pour détruire les Hérétiques. L'Archevêque de Paris avoit fait imprimer ces deux Lettres en 1685, precedées d'une longue Preface intitulée *Conformité de la Conduite de l'Eglise de France pour ramener les Protestans: avec celle de l'Eglise d'Afrique pour ramener les Donatistes à l'Eglise Catholique.* C'est aussi le titre de tout le Livre. Mr. Bayle avoit refuté quelques endroits de cette Preface dans son Discours préliminaire. Il ne se borna pas ici aux deux Lettres dont je viens de parler,

il répondit aussi à ce que St. Augustin avoit dit sur cette matiere dans quelques autres Lettres. 1687.

Dès qu'il eut vû la Réponse de Mr. Jurieu, il écrivit une Lettre à son Libraire, datée de Londres le 3. de Mai 1687. „ Si vous avez, lui dit-il, encore du tems pour cela, (& „ il n'importe que vous ayez deja vendu quelques exemplaires) je vous prie, Monsieur, „ de publier ce qui suit à la tête de la 3. Partie". Il dit ensuite qu'il vient de lire le Traité *des droits des deux Souverains &c. contre un Livre intitulé Commentaire Philosophique* &c, & qu'il l'a trouvé une fausse & très-foible attaque de ce Commentaire. „ L'Auteur, ajoute-t-il, avoue dès l'entrée que malgré lui & la nature, son chagrin & la volonté d'un de ses amis le vont ériger en Auteur. C'est avoir peu de jugement que d'avoüer une telle chose. Le chagrin ne doit pas entrer dans la composition d'un Ouvrage. . . . . . Son Ouvrage est vicieux dans les endroits qui devroient être le plus essentiellement solides, puisqu'il ne roule que sur une fausse position de l'état de la question & qu'il s'y bat contre un fantôme, je veux dire contre une opinion qu'il m'impute faussement. Il se tue de prouver que l'on péche & que l'on offense Dieu très-souvent en agissant selon les lumieres de la conscience. Qui lui nie cela? Ne l'ai-je pas dit très-clairement en plus d'un lieu? Il m'accuse aussi d'introduire l'indifference des Religions, & au-contraire il n'y eût jamais de doctrine plus opposée à cela que celle qui établit qu'il faut toûjours se conduire selon sa conscience. Pareilles illusions regnent dans l'endroit où il parle de la puissance legislatrice du Souverain en matiere de Religion. Pour les citations de l'Ecriture, elles sont fort frequentes dans son livre; mais la pluspart mal entenduës & à la S. Augustin. En un mot cet Auteur s'est ingeré dans les choses qu'il n'a point veuës, & a continuellement commis le Sophisme de ne point prouver ce qu'il faloit.

L'indisposition de Mr. Bayle continuant toujours, il forma le dessein de changer d'air, & d'aller prendre les eaux d'Aix la Chapelle. Il partit de Rotterdam le 8. d'Août & alla à Cleves, où il arriva le 13. du même mois. Le lendemain il alla loger chez Mr. Ferrand, Ministre du Chateau de Cleves, & y demeura jusqu'au 15. de Septembre qu'il passa à Bois-le-Duc, & de là à Aix la Chapelle accompagné de Mr. Prelat Ministre de Rotterdam, & de Mr. Farjon Ministre de Vaals. Il revint à Rotterdam le 18. d'Octobre: mais il fut obligé de se reposer encore quelques mois, comme il le marque à Mr. Constant, dans une Lettre du 22. de Mars 1688. „ Il y a plus de 13. mois, dit-il (1), que „ je tombai malade. Depuis ce tems-là, je n'ai fait que trainer & languir, & je commence seulement à ce retour de Printems à pouvoir reprendre un peu d'exercice literaire. A mon retour d'Aix-la-Chapelle, où j'avois été boire les eaux, je trouvai ici Mr. vôtre fils . . . . . mais malheureusement pour moi, j'étois quasi hors d'état encore de parler beaucoup, sans exciter ma petite fievre lente; ce qui a été ma continuelle persecution durant ma maladie: pour peu que je me mélasse de conversation, j'empirois mon mal". Il s'explique plus particulierement dans sa Lettre à Mr. Lenfant du 20 de Juillet. „ Vous me faites bien de l'honneur, dit-il (2), de vous souvenir comme vous „ faites, d'un homme quasi mort au monde, & effacé de la mémoire des vivans . . . . . J'ai fait un voyage à Cleves, un autre à Aix; & à mon retour ici, je me suis plongé tout l'Hiver dans un Quiétisme le plus grand du monde, ne lisant ni n'écrivant pas une panse d'a. Enfin, quand j'ai crû m'être assez reposé, je n'ai repris le travail, que pour mes Leçons de Philosophie, d'abord publiques, & puis aussi particulieres; & à l'égard du reste j'ai gardé & je garde encore une pleine & parfaite oisiveté . . . . . . Je ne me suis pas encore remis à lire: je ne parcours pas même les Journaux; & de peur que je ne me sente tenté de rompre le doux charme de la paresse, je vai rarement chez les Libraires: ainsi je ne sai point ce qui se passe de nouveau chez eux. Le hazard fait quelquefois que j'entends dire qu'il court tel & tel Livre".

Tous les gens de Lettres avoient été affligez de la maladie de Mr. Bayle: ils furent ravis d'aprendre son rétablissement. Mr. du Tot de Ferrare, Conseiller au Parlement de Rouen, homme de beaucoup de merite, & très versé dans le style lapidaire (3), en témoigna sa joye par cette belle Inscription:

In
Doctissimi Bælii
Sanitatem restitutam
SOTERIA.

QUÆ TE MORS VETAT GLORIA,
ÆGROTARE PROHIBET.
OMNIBUS CAROS ET UTILES
SCRIPTORES
CRITICA FACE ELUCIDASTI,
CENSORIA NOTA EMENDASTI.
QUÆSITOR URNAM MOVENS
MAGNUM IN NOMEN ITUROS
ÆTERNITATI
PRONUBA MANU DICASTI.
LABORIBUS TUIS ALIENOS ABSUMIS.
DELICIIS NOSTRIS NUSQUAM ABSUMENDUS.
IN HOC VENERANDUS
QUOD NEMINEM CONTEMPSISTI:
IN HOC VERENDUS
QUOD NEMINEM FORMIDASTI:
DIGNUS QUI VERITATIS ANNOS EXÆQUES.
QUI LABANTEM SUSTENTAS COGNATAM VERITATI

LIBER-

(1) *Lettres* &c. ubi sup. p. 269, 284.

(2) Ibid. p. 285, 286.

(3) Voyez son Eloge dans les *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, Decembre 1704, Art. IV p. 440 & suiv. Ed. de Holl.

1687. LIBERTATEM.
NON AD UNIUS UTILITATEM REGIONIS NATUS,
ITA EXILIUM TOLERAS
UT VIDEARIS OPTASSE:
ITA CUNCTOS EMINUS COMINUS REFICIS,
UT VIX CREDARIS ULLIBI ABESSE.
THEATRUM ERUDITIONIS CIRCUMDUCTILE
FACTUS ES ORBI.
SUBSELLIA QUÆ DICENDO FATIGARE NON POTES,
TE SILENTEM FERRE
TE QUIESCENTE QUIESCERE
NE SPERA.
VALE, VIVE, SCRIBE.

ENCÆNIA RENOVATÆ FACUNDIÆ
FAUSTIS LITERATORUM ACCLAMATIONIBUS
CELEBRANTUR.

Mr. Bayle avoit songé à quitter Rotterdam. La mort de Mr. Paets, & l'humeur violente de Mr. Jurieu l'en avoient degouté. Il pria le célébre Mr. Abbadie, qui étoit alors à Berlin, de lui procurer un établissement dans cette Ville. Il favoit que l'Electeur de Brandebourg protegeoit généreusement les François Refugiez: d'ailleurs il avoit plusieurs Amis à Berlin, & entr'autres Mr. Lenfant. Mr. Abbadie s'adressa à Madame la Maréchalle de Schomberg, qui connoissant le merite de Mr. Bayle, répondit qu'elle étoit charmée du dessein qu'il avoit de venir à Berlin, & promit d'engager Mr. de Schomberg à en parler à l'Electeur. Mais ce grand Prince tomba malade dans ce tems-là, & sa mort (1) empecha les effets de la bonne volonté de Madame de Schomberg.

(1) Il mourut le 9 de Mai 1688.

Mr. Bayle fit publier au revers du titre des Nouvelles de la Republique des Lettres du mois d'Octobre 1687, cet Avertissement sous le nom du Libraire: „ Nous avons reçu „ une Lettre dattée de Londres, par laquelle on nous donne avis que Jean Fox de Bruggs „ est le veritable Nom par Anagramme de l'Auteur du *Commentaire Philosophique*, & qu'il „ nous donnera bien-tôt occasion de parler de la Réponse qu'il fait imprimer au *Traité* „ *des Droits des deux Souverains*". C'étoit pour preparer le Public à voir bien-tôt une suite du *Commentaire Philosophique*. Elle parut, en effet, sous ce titre: *Supplement du Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jesus-Christ*, Contrain-les d'entrer. *Où entre autres choses l'on acheve de ruiner la seule échapatoire qui restoit aux Adversaires, en démontrant le droit égal des Herétiques pour persécuter à celui des Orthodoxes. On parle aussi de la nature & origine des erreurs. A Hambourg pour Thomas Litwel* 1688. Dans une longue Preface, l'Auteur dit qu'ayant apris qu'il y avoit un Livre intitulé *le vrai Systême de l'Eglise &c.* (2), où l'on combatoit son sentiment sur la Tolerance & les droits de la Conscience, & que le Livre *des Droits des deux Souverains* n'étoit pas le coup d'essai d'un jeune Auteur, mais l'Ouvrage d'un homme qui s'étoit fait souvent imprimer; il avoit resolu de leur répondre, & de diviser son Livre en trois parties. La 1. pour quelques supplemens qui lui paroissoient fort-propres à reduire tout-à-fait au silence les Contraignans. La 2. pour répondre à trois Chapitres du *vrai Systeme de l'Eglise* où l'on soutenoit un sentiment different du sien, & à toutes les objections de l'Auteur *des Droits des deux Souverains*, & tout ce qu'il avoit dit directement pour son opinion. Il ajoûte qu'il avoit pressé avec tant d'ardeur l'exécution de ce projet, qu'il en étoit venu à bout avant la fin de Decembre 1687, & qu'on avoit envoyé le Manuscrit à l'Imprimeur: mais que s'étant ensuite aperçu que cet Ouvrage seroit trop gros, il avoit crû devoir supprimer les deux dernieres parties: qu'ainsi „ il avoit fait savoir au Libraire d'arreter l'impression, & qu'il s'étoit ren- „ contré heureusement qu'on n'en étoit pas encore venu jusqu'à ce qu'il avoit dit sur l'é- „ tat d'Angleterre, sur les loix penales, la supression du Test, &c: choses qui n'étoient „ pas de saison, vû le train où les affaires sembloient tendre". Il allegue plusieurs raisons de cette prolixité, & entr'autres celle-ci. „ Elle est venuë en partie, dit-il, de ce que ceux „ qui ont traduit mon Anglois n'ont pû, disent-ils, ôter à l'Ouvrage l'air du païs natal „ sans se servir d'un stile diffus, outre qu'ils se sont divertis à y mêler bien des choses, „ tantôt dépendantes d'un Sisteme, tantôt d'un autre, d'imiter ici la maniere de penser „ de certains Auteurs, & non pas leur stile, là le stile de quelques autres, & non leur „ maniere de penser, & de faire ainsi plusieurs disparates, qui font, disent-ils, que les „ Lecteurs ont donné mon Commentaire à bien des gens differens, sans s'approcher ni „ d'eux ni de moi dont le nom n'étoit couvert que sous une anagramme tant soit peu li- „ centieuse, & ils se sont un divertissement de se déguiser si bien, & de donner le change „ aux chercheurs des péres d'un livre anonyme ou pseudonyme". Le reste de la Preface est employé à faire voir par un passage du *vrai Systeme de l'Eglise* que son sentiment est le même que celui de cet Auteur, & par consequent qu'il est orthodoxe, qu'ainsi c'est à cet Auteur à se répondre à lui-même, & à répondre à l'Auteur *des Droits des deux Souverains*. C'est ainsi que Mr. Bayle mettoit Mr. Jurieu, Auteur de ces deux Livres, en contradiction avec lui-même. Il ajoûte ensuite quelques reflexions qui tendent à confirmer ce qu'il a dit dans ce *Supplement*.

(2) Cet Ouvrage parut en 1686.

Le Sieur Leers imprimoit alors le *Dictionaire* de Mr. Furetiere: mais l'Auteur étant mort pendant que cet Ouvrage étoit sous la presse, ce Libraire pria Mr. Bayle d'y faire une *Preface*. C'est un excellent morceau

1689. Au commencement de l'année 1689, il parut une brochure intitulée, *Réponse d'un Nouveau Converti à la Lettre d'un Refugié. Pour servir d'addition au livre de Dom Denys de Ste. Marthe, intitulé, Réponse aux Plaintes des Protestans. Suivant l'Imprimé à Paris chez Etienne Noel, à la place de Sorbonne. M. D.C. LXXXIX* (3). Le Pere de Sainte Marthe, Benedictin de la Congregation de St. Maur, avoit publié à Paris en 1688 un

(3) C'est un grand in 12 de 80 pages menu Caractere.

Livre intitulé, *Réponse aux Plaintes des Protestans touchant la prétendue Persecution de France. Où l'on expose le sentiment de Calvin, & de tous les plus celebres Ministres, sur les peines dûës aux Herétiques.* Il prétendoit que les Reformez se plaignoient injustement des rigueurs exercées contr'eux, puisqu'on auroit dû les traiter beaucoup plus rigoureusement, si on avoit suivi les Loix des premiers Empereurs Chrétiens, & les maximes des Reformateurs qui enseignent qu'on doit faire mourir les Hérétiques. Il leur reprochoit aussi d'avoir pris les armes pour la defense de leur Religion, & il accusoit les Protestans en général d'être portez à l'independance, & ennemis du pouvoir monarchique. *La Réponse d'un Nouveau Converti*, qui sert d'Addition à cet Ouvrage, est datée de Paris le 20 de Decembre; & *la Lettre d'un Refugié* est datée d'Amsterdam le 6. du même mois. Le Refugié, qui s'étoit retiré en Hollande après une longue prison, rapelle au Nouveau Converti les disputes qu'ils avoient eues, particulierement sur le brûlement de Servet, & sur la prise d'armes des Reformez. Il dit que son Ami le renvoyoit toûjours au Livre du Pere de Sainte Marthe; & il ajoûte qu'au lieu de s'engager dans la discussion de tous ces faits, „ il aime mieux employer son tems à l'Oraison & à la Meditation des excel„ lentes promesses que Dieu faisoit aux Reformez dans l'Apocalypse": mais que depuis son arrivée en Hollande il avoit eu occasion de consulter les plus habiles du parti qui lui avoient donné ces quatre Réponses au sujet de Servet: 1. „ Qu'au pis aller ce n'est tout „ au plus qu'une faute personnelle, le parti n'ayant point trempé à ce procez. 2. Que „ s'il y a eu quelques Docteurs qui ayent écrit autrefois pour la justification de ces sortes „ de procedures, ils n'ont pas fait des disciples, & qu'il y a long tems qu'on est gueri „ parmi les Reformez de ces sentimens violens. 3. Que la Doctrine que quelques-uns peu„ vent avoir euë sur cette matiere, regardoit un si petit nombre d'Herétiques, qu'elle „ ne doit pas servir de sujet de recrimination à des gens dont les cruautez sont si généra„ les. 4. Enfin que la pratique des Reformez les justifie assez, puis que depuis Servet il „ ne se trouve pas que l'on ait puni des Sociniens parmi eux, & que jamais on n'a étendu „ cette Theorie de Calvin sur les Papistes". Pour ce qui regarde la prise d'armes des Sujets opprimez pour cause de Religion, il dit que des gens très-habiles & très-pieux l'ont assuré qu'elle étoit licite lorsque les Sujets n'avoient pour but que de se procurer la liberté de suivre les lumieres de leur conscience, prêts en toute autre chose à donner des marques de leur fidelité à leur Souverain; qu'ainsi les Reformez ne devoient pas avoir honte de ce que leurs Peres avoient pû dire & faire à cet égard. Il lui envoye les deux dernieres *Lettres Pastorales* de Mr. Jurieu, & l'exhorte à rentrer dans l'Eglise Protestante. „ Vous „ ne sauriez mieux prendre votre tems, dit-il, pour vous retirer du milieu de la Babylon „ spirituelle. Vous pourriez bien vous y perdre pour le tems aussi bien que pour l'eter„ nité, & les grands succez dont Dieu a déja favorisé la sainte & heroique expedition „ du plus accompli Prince qui soit aujourd'hui sur la terre, nous font voir que le tems „ est enfin venu où la vraye Eglise doit jouir d'une florissante prosperité. Vous m'en„ tendez, vous savez que je ne veux pas seulement dire que tout va mal en Angleterre „ pour vous, mais aussi que Dieu a frapé vos Roys & le Pape plus que tous les autres du „ plus grand étourdissement qui se soit veu, & le plus fecond en beveuës". 1689.

Le Nouveau Converti commence sa Réponse par la critique d'une des Pastorales; & ensuite il examine les quatre Réponses qu'on avoit fournies au Refugié touchant Servet. Il les reduit à ces quatre Questions: 1. „ Si le suplice de Servet vint de la mauvaise humeur „ de quelque particulier, ou s'il fut communement aprouvé par les Protestans. 2. Si les „ Protestans d'aujourd'hui ont d'autres pensées que ceux du Siecle precedent sur le su„ plice des hérétiques. 3. Si la Doctrine des Reformateurs sur la peine des hérétiques, „ se peut justifier en disant qu'elle ne regardoit qu'un petit nombre d'hérétiques, en „ comparaison du grand nombre d'errans; que les Docteurs Catholiques estimoient pu„ nissables. 4. Si la pratique des Calvinistes à l'égard de la peine des hérétiques, peut „ justifier les dogmes de leurs Theologiens là dessus". Le Nouveau Converti prend la negative sur toutes ces Questions; & en refutant la seconde, il refute en même tems ce que Mr. Bayle dans sa *Critique Generale* & Mr. Jurieu dans son *Apologie de la Reformation*, avoient repondu à Mr. Maimbourg sur le sujet de Servet; & ce que Mr. Jurieu dans ses *Pastorales*, & Mr. Rou dans sa *Seduction éludée* avoient répondu sur le même sujet à Mr. l'Evêque de Meaux. Jusques ici il garde beaucoup de moderation; mais il attaque violemment les Protestans dans la suite de cet Ecrit intitulée, *Reflexions sur les guerres civiles des Protestans, & la presente invasion de l'Angleterre.* Il dit que la Revolution d'Angleterre ne l'a point surpris, parce qu'il sait dequoi est capable une Religion accoutumée à porter les peuples à la revolte. Il ajoûte que cet évenement est une apologie de la conduite des Princes qui ont purgé leur Royaume d'une telle Secte; & que la promptitude de ce changement, dont les Protestans s'applaudissent, est un témoignage que la crainte d'être opprimé par les Catholiques n'a point été le ressort de cette affaire; qu'on n'a détroné le Roi Jaques que parce qu'il n'avoit pas voulu épouser les passions des ennemis de la France, jaloux de sa prosperité, mais que toutes les ligues formées contre Louïs XIV ne faisoient qu'augmenter sa gloire, & agrandir par tout l'idée de son pouvoir formidable. Il soutient que les Princes Catholiques ont donné de plus grands exemples de tolerance que les Protestans. Il insulte à tout le corps des Refugiez sur les hautes esperances de quelques-uns qu'il represente attendant, comme les Juifs, un Messie qui subjugueroit les Rois Papistes, & iroit faire son entrée triomphante dans Rome. Il trouve qu'il y a de la vanité aux François Reformez à regarder leur parti en France comme s'il étoit tout le parti Protestant, & la ruine de leurs Temples comme celle de toute la Religion Protestante. Il les accuse de se repaître de visions, de songes, & d'explications chimeriques de l'Apocalypse, comme si l'Edit de Nantes avoit été le but & l'objet principal des Oracles du St. Esprit dans ce livre sacré. Enfin, il les accuse d'être animez de *l'esprit de Rebellion & de satyre*, & atteints d'une *maladie inveterée & incurable de se soulever d'un côté contre leurs legitimes Souverains & de l'autre de remplir toute la terre des plus infames calomnies qui se puissent imaginer.* A la tête de ce petit Livre, il y a un Avis du Libraire de

Hollande,

1689. Hollande, où l'on dit que l'Auteur de cette Réponse l'avoit envoyée de Paris in 4°. à celui de la Lettre: qu'on ne doute point que Mr. Pelisson n'y ait eu beaucoup de part, encore que le stile en soit different du sien; parceque c'est à un de ses intimes qu'a été écrite la Lettre qui y a donné lieu. On ajoute qu'un très habile Auteur travailloit incessamment à une Replique, où l'on verroit l'une des plus delicates Questions de Morale, & surtout pour ce tems-là, traitée avec tous les agrémens & la fidelité possibles; & qu'on esperoit de la distribuer dans peu de mois.

Mr. Bayle parle de cet Ecrit dans une de ses Lettres à Mr. Rou". On vient, dit-il (1), de nous critiquer à Paris, vous & moi, „ mais moins que Mr. Jurieu, dans une *Réponse* „ *d'un Nouveau Converti* &c, laquelle Réponse on pretend être d'un Eleve ou Proselyte „ de Mr. Pelisson. Si Mr. Pelisson y a quelque part, il faut qu'il ait cru le bruit très- „ faux qui a pu arriver jusqu'à ses oreilles, que j'étois l'Auteur d'une Lettre volante, qu'on „ a imprimée à Amsterdam en réponse à ses *Chimeres de Mr. Jurieu* (2); car Mr. Pe- „ lisson dans son dernier Livre, avoit parlé fort honnêtement de moi: au lieu que ce „ *Nouveau Converti* en parle durement. L'Ouvrage dont je vous parle est court, & assez „ mal écrit; mais outrageant pour le parti. On l'a réimprimé en ce pays". Mr. Bayle parloit ainsi d'après l'Avis du Libraire: mais tout ce qu'on y disoit n'étoit qu'un jeu. Cet Ecrit n'avoit pas été imprimé à Paris; & on ne vit point paroitre la Replique que le Libraire promettoit.

(1) Lettre du 14 de Fevrier 1689, p. 301.

(2) C'est un Ecrit de 8 pages in 4°. intitulé *Réponse à l'Auteur des Chimeres de Mr. Jurieu.*

Plusieurs personnes crurent en Hollande que Mr. Pelisson étoit l'Auteur de la *Réponse d'un Nouveau Converti* (3). On se le persuadoit d'autant plus aisément, qu'on savoit qu'il avoit beaucoup travaillé aux Conversions, & publié quelques Traitez de Controverse sous le titre de *Reflexions sur les differens de la Religion.* Mr. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette *Réponse* (G): & sur ce qu'on accusoit les Protestans de soutenir qu'il étoit permis de se servir du glaive pour punir les Hérétiques, il dit qu'on verroit bientôt quelle seroit leur conduite à cet égard. „ La premiere partie de cet Ouvrage, dit-il (4), est „ employée à prouver que même selon nos principes il est permis de persecuter les Héré- „ tiques, & de les poursuivre même jusqu'à la mort. A Dieu ne plaise qu'il nous arrive „ de passer jusqu'à ces excès. Mais au moins nous prions cet Auteur de s'en souvenir si „ quelque jour nous sommes en état d'humilier & d'abbaisser son parti. S'il est permis „ de tuer les hérétiques & les Chretiens idolatres, il doit être permis à plus forte raison „ de les mortifier sans violenter leur conscience, par tout ce qui les peut induire à recon- „ noitre leur aveuglement. Le tems nous apprendra quel parti aura desormais plus besoin „ de la moderation de l'autre.

(3) Mr. Pelisson desavoua cet Ecrit dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Fevrier 1690, p. 270.

(4) *Lettre pastorale* du 1. d'Avril 1689, p. 117. col. 1.

Cette menace étoit fondée sur le systeme prophetique de Mr. Jurieu (*H*). Il avoit trouvé dans l'Apocalypse que la persecution des Reformez en France cesseroit en 1689, & que la Reformation seroit établie dans tout le Royaume par l'autorité même du Roi. On voioit déja en France, disoit-il, des prodiges & des miracles qui étoient les avancoureurs

(G) *Mr. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette Réponse.*] Dans une de ses *Lettres Pastorales*, qui contient quelques *Reflexions sur les Libelles qui venoient de France à l'occasion des affaires du tems*; après avoir parlé des Ecrits qu'on publioit en France contre les Protestans, il ajoute, „ (a) Nous voyons paroitre „ depuis peu un Libelle sous le titre de *Réponse d'un* „ *Nouveau Converti à la Lettre d'un Refugié pour ser-* „ *vir d'addition au Livre de Dom Denis de St. Mar-* „ *the.* Ces Messieurs ont beau se cacher sous des noms „ deguisez, on les connoit toujours. Nous n'avons „ pas de Nouveau Converti qui puisse écrire de cet air „ & de cette force sur la matiere. Il faut être pene- „ tré d'un esprit de persecution & plein d'un vieux le- „ vain pour écrire ainsi. Ne vous y trompez donc „ pas, ce n'est point un Nouveau Converti (b), c'est „ un vieil ecolier des Jesuites & qui a très bien pro- „ fité de leurs leçons". Mr. Huet Ministre Refugié, qui etoit alors à Dort & qui passa ensuite à la Haye, fit une Reponse à cet Ecrit qui fut très-estimée. Elle parut sous le titre de *Lettre écrite de Suisse en Hollande pour suppléer au defaut de la Réponse que l'on a voit promise de donner, à un certain Ouvrage que Mr. Pelisson a publié sous le nom d'un nouveau Converti* &c. Mais comme il y établissoit la Tolerance politique, & qu'en defendant ce que Mr Bayle avoit dit au sujet du supplice de Servet il abandonnoit Mr. Jurieu, celui-ci en fut si piqué qu'il le denonça au Synode de Leyden (c), composé de ses creatures, & le fit suspendre du Ministere. Il se dechaina ensuite contre lui dans ses Libelles, & particulierement dans son *Tableau du Socinianisme*, où il s'efforçoit d'établir l'Intolerance (d). Cependant ce n'étoit pas à Mr. Huet qu'il en vouloit: Mr. Bayle étoit son veritable objet. En faisant condamner le sentiment de Mr. Huet sur la Tolerance, il cherchoit à rendre odieux Mr. Bayle qu'il regardoit comme l'Auteur du *Commentaire Philosophique.* Il n'osoit pas s'attaquer à lui, & il exhaloit son courroux contre Mr. Huet & l'immoloit à sa fureur. Il a lui-même découvert ce secret, en racontant ses prouesses contre les Heterodoxes, avec toute la malignité dont il étoit capable. „ On vit peu de tems après, dit- „ il (e), paroitre le *Commentaire Philosophique.* Et ce „ fut le travail de ce Livre qui pensa lui renverser la „ tête. Je compris que le mal étoit sans remede: „ mais je ne pus pas me resoudre à rompre avec lui „ entierement, je me contentai à renoncer à ce qu'on „ appelle les ouvertures du cœur, & les confidences „ d'amitié. Je le croyois encore honnête Payen (f); „ en poursuivant la condemnation de son abominable doctrine sur les Droits de la conscience errante „ dans nos Synodes, un reste de consideration pour „ mon ancienne amitié me fit épargner son nom: Sur „ tout parce qu'il se trouvoit un autre nom pour qui „ j'avois moins d'égards & sous lequel je pouvois faire mes poursuites".

(a) *Lettre pastorale* du 1. d'Avril 1689. pag. 117. c. 1. de l'edition in 4°.

(b) Mr. Pelisson avoit embrassé la Religion Romaine en 1670.

(c) Au mois de Mai 1691.

(d) Voyez les Lettres de Mr. Lenfant du 25 de Mai & à Mr. Constant du 18 de Juillet 1690, avec les Remarques p. 381, 382, 385, 386.

(e) *Apologie du Sr. Jurieu*, p. 24. col. 2.

(f) Voyez *la Chimere démontrée*, Preface, p. CLXXVI & suiv.

(H) *Cette menace étoit fondée sur le Systeme prophetique de Mr. Jurieu.*] Il avoit publié en 1686 un Livre intitulé, *L'Accomplissement des Propheties, ou la delivrance prochaine de l'Eglise. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le Papisme est l'Empire Antichrétien; que cet Empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer dans peu de tems; que la persecution presente ne peut durer plus de trois ans & demi: après quoi commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siecle, & s'achevera dans le commencement du siecle prochain; & enfin le Regne de Jesus-Christ viendra sur la terre.* Il y prédisoit que la *Persecution* des Reformez en France *ne pouvoit durer plus de trois ans & demi*; que *la Reformation seroit établie par autorité royale*, & que *la France renonceroit au Papisme & le Royaume se convertiroit.* Il ajoûtoit que *la Providence destinoit à ce Royaume une grande élevation; qu'il arriveroit au comble de gloire, en batissant sa grandeur sur les ruines de l'Empire Papal*; & que *la totale Reformation de la France se feroit sans effusion de sang* (g). Mr. Jurieu parloit avec tant de confiance & d'un ton si decisif, qu'il fut cru d'une infinité de Reformez, tant en France que dans les pays etrangers. On croit facilement ce que l'on souhaite, & une situation triste & affligeante augmente la credulité. Il y eut plusieurs Refugiez qui retournerent en France pour y attendre l'accomplissement de ces magnifiques promesses. On a pretendu (h) que tout cela n'étoit qu'un artifice pour engager les Reformez à faire un soulevement en France: mais Mr. Jurieu s'imaginoit réellement & de bonne foi n'avoir penetré *tous les profonds mysteres* de l'Apocalypse (i). Il regardoit avec admiration les Propheties de Drabicius, de Cotterus, & de Christine Poniatovia, & les égaloit presque aux Ecrits des anciens Prophetes.

(g) Voyez Mr. de Beauval, Reponse à l'Avis de Mr. Jurieu, p. 23.

(h) Brueys, *Histoire du Fanatisme de nôtre tems* &c. Voyez dans le *Dictionaire critique* l'Article KOTTERUS, Rem. H & I.

(i) *Accomplissement des Propheties*, dans l'*Avis à tous les Chretiens.*

On

reurs de ces évenemens (*I*). Si quelqu'un doutoit de ces prétendus miracles, il les mettoit au rang des impies & des prophanes (*K*). C'est par là que Mr. de Bauval encourut son indignation (1), & que Mr. Bayle ralluma son animosité & sa haine (2). Mais la suite fit voir qu'il s'étoit trompé, & il crut alors que la Reformation ne pouvoit être rétablie en France que par la force des armes (*L*). C'étoit sa derniere ressource: il tourna toutes ses vûes de ce côté-là. Dans ses Ecrits il préparoit les peuples à cette grande revolution (*M*). Il s'attacha à prouver que l'autorité des Souverains vient des Peuples, & qu'il y a un pact mutuel entre le peuple & le Souverain (3). Il soutint qu'on pouvoit défendre sa Religion par les armes (4). Il fit aussi l'Apologie de la Revolution d'Angleterre, & du Roi Guillaume (5) que l'on attaquoit violemment dans plusieurs Libelles publiez en France (*N*). On vit encore paroitre d'autres Ouvrages sur ce sujet composez par des Refugiez. Il se trouva même quelques personnes qui abusant de la liberté que l'on a de se faire imprimer en Hollande, publierent des Ecrits romanesques & satiriques contre Louïs XIV, contre le Roi Jaques, & contre la Reine son épouse: mais ces Libelles n'étoient goûtez que de la plus vile populace, & la plupart n'étoient pas écrits par des Refugiez. 1689.

Au milieu de cette guerre d'Auteurs politiques & satiriques, on vit paroitre sur la fin du mois d'Avril 1690, un Livre intitulé, *Avis important aux Refugiez sur leur prochain retour en France. Donné pour Etrennes à l'un d'eux en 1690. Par Monsieur, C. L. A. A. P. D. P. A Amsterdam chez Jaques le Censeur*, 1690. Ce Livre étoit écrit en forme de Lettre à un Ami, datée de Paris le 1. de Janvier 1690. Dès l'entrée, l'Auteur railloit les Refugiez sur les esperances qu'ils avoient conçues de voir des evenemens extraordinaires en 1689. „ Voici, dit-il, l'année 1689. expirée, sans qu'il soit rien arrivé „ de fort memorable. Vous vous promettiez monts & merveilles dans cette année-là; „ qu'elle seroit fatale à l'Eglise Romaine en général, plus fatale encore à la France, qu'on „ ne verroit que grandes crises d'affaires, que revolutions miraculeuses, & tout ce en „ un mot qui est le plus digne d'une année climaterique du monde. Vous avez vu au „ contraire 1690.

(1) Saurval, *Reponse à l'Avis de Mr. Jurieu*, p. 21 & suiv. 39. 40.

(2) Idem, *Lettre sur les differends de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle*, p. 4.

(3) *Lettres pastorales* du 15 d'Avril & du 1. de Mai 1689.

(4) Lettre du 1 Janvier 1689.

(5) Lettre du 15 de Mai 1689.

(*I*) *On voioit déja en France, disoit-il, des prodiges & des miracles qui étoient les avancoureurs de ces grands evenemens.*] Il mettoit au rang des miracles ce qu'on écrivoit alors de France, que dans le Bearn & dans les Cevennes on avoit oui des Anges chanter des Pseaumes dans l'air (*a*); qu'on voyoit à Cret en Dauphiné une Bergere qui avoit des extases pendant lesquelles elle disoit des choses excellentes & divines, & annonçoit une délivrance prochaine (*b*); que dans le Dauphiné plusieurs centaines d'enfans avoient de semblables extases. „ L'Esprit de Dieu, disoit-il (*c*), est „ tombé sur les enfans de cette Province, de la même „ façon qu'il étoit tombé sur la Bergere du voisinage „ de Cret. Quand cette jeune fille fut arrêtée, elle „ declara en presence des Juges que la peine qu'ils se „ donnoient étoit inutile, qu'on la pouvoit faire mou„ rir, mais que Dieu susciteroit d'autres enfans qui „ parleroient mieux qu'elle. Cela est arrivé d'une „ maniere si admirable que les plus aveugles sont o„ bligez d'y voir le doit de Dieu. Il y a peut-être „ aujourd'hui dans un seul canton du Dauphiné, sans „ conter ceux des autres Provinces, deux ou trois „ cens enfans qui tombent en extase, qui s'endor„ ment & durant leur sommeil annoncent les choses „ merveilleuses de Dieu, prient d'une maniere excel„ lente, exhortent, menacent, promettent, chan„ tent les Pseaumes de David, & predisent même les „ choses futures: & quand ils sont reveillez, ils re„ tournent à leur premiere simplicité. Il y a plus, „ c'est que dans le Vivarets l'Esprit de Dieu a saisi „ tout un peuple veillans & dormans avec des signes „ & miracles, tels que depuis le commencement du „ monde il ne s'est vu rien de semblable, ni d'appro„ chant. La relation vous en instruira (*d*).

(*K*) *Si quelcun doutoit de ces pretendus miracles, il le mettoit d'abord au rang des impies & des prophanes.*] Dans la Pastorale que je viens de citer, il les traite de blasphemateurs, qui s'opposoient à l'esprit de Dieu. „ Donnez vous garde, dit-il (*e*), de ce malheureux „ esprit du monde qui s'oppose à l'esprit de Dieu, & „ qui va dans cette occasion quelquefois jusqu'au blas„ phême. La temerité de ceux qui ont tourné en ri„ dicule & le miracle de la Bergere & celui des voix „ celestes qui ont été entendues par tant de temoins „ fidelles, recevra la juste confusion qu'elle merite. „ Je souhaite qu'elle soit une confusion salutaire, & „ que Dieu ne leur impute pas ce peché, leur fasse la „ grace de voir de leurs yeux les choses qui sont pre„ sagées par ces signes avantureux. . . . Bienheu„ reux sont les sages qui n'imitent point ces temerai„ res decideurs. . . . On ne craint point le triom„ phe de ceux qui voyant approcher le temps marqué „ pour la delivrance insultent à ceux qui l'esperent. „ Dieu est maitre des tems & des evenemens: ils ar„ rivent quand il le juge à propos. Nous pouvons „ nous tromper dans nos supputations; mais il ne se „ trompe pas dans les siennes". C'est ainsi qu'il parloit au mois de Mars de l'année 1689, voyant que rien n'étoit arrivé de ce qu'il avoit prédit.

(*L*) *Mais la suite fit voir qu'il s'étoit trompé, & il se persuada que la Religion ne pouvoit être rétablie en France que par la force des armes.*] Ses *trois ans & demi* qui commençoient à la revocation de l'Edit de Nantes en Octobre 1685, expiroient au mois d'Avril 1689, cependant on ne voyoit aucun changement en France par rapport à la Religion. Cela donnoit lieu de traiter ses prédictions de chimeriques, & d'insulter à la credulité de ceux qui y avoient ajouté foi. Il se trouva donc obligé d'abandonner ce qu'il avoit avancé sur la maniere dont la Reformation s'établiroit en France. Selon ses premieres vûes, cette Reformation devoit se faire sans violence, sans *effusion de sang, par autorité royale*: mais la Revolution d'Angleterre, & la confederation de tant de Princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompheroit par voie de conquête (*f*); & il avoua „ qu'il croyoit fermement que „ Dieu avoit fait naitre le Roi Guillaume pour être „ l'executeur de ses grands desseins, pour abaisser & „ humilier les persecuteurs de France (*g*)". Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. „ Il imagina, après „ y avoir revé plusieurs nuits de suite, une maniere „ de pontone, pour faire debarquer en depit des mi„ lices qui seroient sur les Côtes de France, autant „ de soldats qu'on voudroit sans beaucoup de diffi„ culté (*h*).

(*M*) *Dans ses Ecrits il préparoit les peuples à cette grande revolution.*] Dans ses *Lettres Pastorales* il fit plusieurs reflexions sur les affaires du tems, où il étaloit les merveilles de la providence dans la situation presente de l'Europe & particulierement de l'Angleterre (1). Il exhortoit les Reformez de France à être fermes & inebranlables, & leur promettoit une prompte delivrance. Il discontinua ses *Pastorales* au mois de Juillet 1689, & dès le mois suivant, il donna un nouvel Ouvrage qui paroissoit tous les mois sous ce titre: *Les soupirs de la France Esclave qui aspire après la liberté.* Le but de cet Ouvrage étoit de faire voir que les anciennes libertez de la France étoient perdues, & qu'il étoit absolument necessaire d'en reformer le gouvernement & de le rendre aristocratique.

(*N*) *On attaqua violemment la Revolution d'Angleterre & le Roi Guillaume dans plusieurs Libelles publiez en France.*] Mr. de Visé, outre ce qu'il publioit tous les mois dans son *Mercure Galant*, donnoit tous les mois un volume sur *les affaires du tems.* Mr. le Noble publia aussi plusieurs Libelles. Le Pere de Sainte Marthe mit au jour un Livre intitulé, *Entretiens touchant l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux Protestans le caractere de l'Antichristianisme que Monsieur Jurieu a reproché à l'Eglise Romaine.* Paris 1689. Il n'y eut pas jusqu'au celebre Mr. Arnauld qui ne se mit sur les rangs par un Ecrit dont le titre étoit, *Le vray Portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Absalom, nouvel Herode, nouveau Cromwel, nouveau Neron.* Mr. Jurieu refuta cet Ecrit, dans un Ouvrage imprimé à la Haye en 1689, sous le titre d'*Apologie pour leurs Serenissimes Majestez Britanniques, contre un infame Libelle intitulé, le vray Portrait de Guillaume Henry de Nassau &c.*

(*a*) *Lettre pastorale* du 1. Decembre 1686, p. 40 & suiv.

(*b*) Lettre du 1. d'Octobre 1688, p. 10 & suiv.

(*c*) Lettre du 15 de Mars 1689, p. 107, 108.

(*d*) Cette Relation est un Ecrit de 14 pages in 4°, intitulé *Lettre de Geneve contenant une Relation exacte des petits Prophetes du Dauphiné.*

(*e*) Lettre du 15 de Mars 1689, p. 108.

(*f*) *Chimere demontrée*, p. lvj, lvij.

(*g*) *Lettre pastorale* du 1. Juillet 1689, p. 198, col. 2.

(*h*) *Chimere demontrée*, p. lviij, lix.

(1) Voyez les *Pastorales* du 15 Fevrier, p. 99, du 1 de Mars p. 110, & du 15 de Mars p. 107, de l'année 1689.

1690. „ contraire toutes choses rouler si naturellement, si uniment & si fort tout d'une piece, qu'il seroit mal-aisé de rencontrer dans l'Histoire une guerre aussi generale que celle-ci, dont la premiere Campagne dans la plus grande animosité des parties, ait été aussi peu chargée d'évenemens que l'année 1689. Pour le moins est-il certain que l'affaire que vous regardiez comme la plus immanquable, savoir votre rétablissement, n'est point arrivée. Je ne vous le dis pas, continuoit-il, pour vous insulter; à Dieu ne plaise; vous savez mes sentimens : vous n'ignorez pas que j'ai desapprouvé la conduite qu'on a tenuë envers vous, & que j'ai un regret extreme de ce que la France s'est privée de tant d'honnêtes gens, & de personnes de merite qui ont été chercher un asyle dans les pays étrangers. De sorte que si je vois avec plaisir que l'année 1689. n'a point répondu à vos predictions, ce n'est nullement à cause du prejudice que vous en recevez, mais à cause qu'on doit être bien aise, en faveur de la raison & du bon sens, que la superstition des nombres, & la credulité populaire soit dementie par des experiences palpables qui puissent autant l'affoiblir, qu'elle se seroit fortifiée par les évenemens à quoi vous vous etiez attendus". Apres cela il felicitoit son Ami sur les dispositions favorables qu'on disoit être dans l'esprit du Roi de France pour le rétablissement des Reformez, & l'assuroit qu'en géoéral tout ce qu'il y avoit de plus raisonnable dans les trois Ordres du Royaume approuveroit qu'on leur laissât une honnête liberté. „ Mais permettez-moi, ajoutoit-il, de vous avertir d'une chose, vous Monsieur, & tous vos Confreres Refugiez en divers Pays étrangers, c'est de faire une espece de quarantaine avant que de mettre le pied en France, afin de vous purifier du mauvais air que vous avez humé dans les lieux de vôtre exil, & qui vous a infecté de deux maladies très dangereuses, & tout à fait odieuses, l'une est l'esprit de satyre; l'autre un certain esprit Republicain qui ne va pas moins qu'à introduire l'anarchie dans le monde, le plus grand fleau de la Societé Civile. Voila deux points sur lesquels je prens la liberté de vous parler en ami".

Sur le premier point, qui regarde les *Ecrits satyriques*, il se plaint amerement de tant de Libelles pleins d'injures & de contes scandaleux dont le public étoit inondé, & où les Refugiez paroissoient, dit-il, ne respirer que l'animosité & la vangeance. Il les impute à tout le corps des Refugiez, parce qu'il ne les avoit pas desavouez publiquement. Il remonte même jusqu'à leurs Ancêtres & les accuse d'avoir introduit la licence des Libelles diffamatoires. Il soutient que cet acharnement satyrique est toûjours une marque infaillible de l'Heresie; & fait voir combien la médisance est éloignée de l'esprit du Christianisme. Il rapelle les Refugiez à la patience des premiers Chrétiens, & oppose à l'intemperance de leur plume la moderation des Catholiques d'Angleterre refugiez en France, & des Ecrivains François. Il n'épargne pas l'Empereur, ni même le Pape parce qu'il n'étoit pas ami de la France. Cependant, il se represente comme plein d'amour, de charité, & de compassion pour les Refugiez: il proteste qu'il ne leur a parlé si fortement que pour les porter à s'amender, & à faire un desaveu public de leurs satyres. C'est ainsi qu'il adoucit l'amertume de ses reproches & de ses insultes. Il passe ensuite aux *Ecrits seditieux*, & comprend sous ce nom tous ceux où l'on soutenoit „ que les Souverains & les sujets s'obligent reciproquement & par voie de Contract à l'Observation de certaines choses, de telle maniere que si les Souverains viennent à manquer à ce qu'ils avoient promis, les sujets se trouvent par là degagez de leur serment de fidelité, & peuvent s'engager à de nouveaux Maitres, soit que tout le peuple desapprouve le manquement de parole de ces Souverains, soit que la plus nombreuse & la plus considerable partie y consente". Il prétend que c'est sur ce fondement que les Reformez ont apuyé toutes leurs guerres civiles, & qu'ils établissent leurs maximes seditieuses. Il combat vivement cette Doctrine, se servant de la maniere de disputer que l'on apelle *reductio ad absurdum*, & soutient avec beaucoup de chaleur le dogme de la Souveraineté absolue des Rois. Il ramasse tous les reproches que Mr. Arnaud dans son *Apologie pour les Catholiques*, & d'autres Controversistes avoient faits aux Protestans, touchant les principes de Buchanan, de Junius Brutus, & de Pareus; & exhorte les Refugiez à faire quelque chose qui montrât qu'ils n'étoient point infectez de ces heresies politiques. Il met la mort de Charles I Roi d'Angleterre sur le compte des Presbyteriens, & reproche à l'Eglise Anglicane d'avoir abandonné la saine doctrine de la soumission duë aux Souverains, qu'elle avoit defenduë avec tant de zele, pour passer dans le dogme presbyterien de la justiciabilité des Monarques. Enfin il represente les Protestans, & particulierement les Refugiez, comme des seditieux qui portent par tout la rebellion & l'anarchie; & declare que les Princes ne sauroient compter sur leur fidelité.

Toutes ces invectives sont suivies d'une espece de digression intitulée, *Reflexions sur l'irruption des Vaudois*. Il avoue que les Vaudois ont été traitez injustement, mais il soutient qu'ils sont inexcusables d'être entrez les armes à la main dans leur pays, & d'avoir fait la guerre à leur Prince; ce qui lui donne occasion de revenir au pouvoir absolu des Souverains. Après cela vient la *Conclusion*. „ Vous voiez presentement, dit-il, en quoi consiste la *Quarantaine* que les Catholiques les mieux intentionez pour vous souhaitent que vous fassiez avant que de mettre le pied en ce Royaume, c'est de protester publiquement ou que vous n'avez jamais aprouvé les libelles diffamatoires & seditieux que vos Auteurs ont publiez par monceaux, ou que vous avez un veritable repentir de les avoir aprouvez, & un regret extreme de n'avoir pas connu le mal qu'il y avoit là dedans, ou de n'avoir pas eu la force de crier contre". Il reprend encore cette matiere; & fait ensuite plusieurs reflexions sur la Campagne de 1689, qui tendent à relever la grandeur de la France & la gloire de Louis XIV. De là, il passe à la Revolution de Siam, dont on étoit fort content en Hollande à cause de l'échec que la France y avoit reçu. Il dit que les Controverses des Protestans étoient empirées depuis quatre ou cinq ans, sur tout à l'égard de leurs guerres civiles; & il met en opposition la fidelité des Catholiques François pour Henri IV, & celle des Protestans Anglois pour Jaques II. Il permet à son Ami de publier cette Lettre, & d'y faire les changemens qu'il jugeroit à propos. Il

finit par une priere très-devote, & par des vœux pour la conversion de son Ami au Catholicisme; mais „si l'heure, ajoute-t-il, n'est pas encore venue pour cet heureux changement, fasse le Ciel qu'au moins vous soiez revêtus des sentimens que tout honnête homme doit avoir pour sa patrie". 1690.

Si on compare cet *Avis aux Refugiez* avec la *Réponse d'un Nouveau Converti à la Lettre d'un Refugié*, on trouvera une grande conformité entre ces deux Ouvrages; mêmes sentimens, mêmes reproches, mêmes insultes. L'un n'est, pour ainsi dire, que le prélude ou l'ébauche de l'autre. Dans l'*Avis* les matieres sont plus étendues, plus ornées, plus attachantes; le style est plus correct, plus vif, & plus vehement.

Ce Livre est précedé d'une Preface dont l'Auteur, Refugié à Londres, est aussi zelé Protestant que celui de la Lettre paroit ardent Catholique. Il dit que cet Ecrit le surprit extrêmement dès la lecture des premieres pages: que c'étoit l'Ouvrage d'un de ses anciens amis, Avocat de titre, mais qui s'étoit moins occupé au Barreau qu'à la lecture des Livres de Controverse: qu'il doit lui rendre ce témoignage qu'il avoit hautement desaprouvé les *Dragonneries*; & qu'il ne comprenoit pas pourquoi il l'avoit choisi pour le rendre le dépositaire d'un tas d'indignitez versées sur le papier avec la derniere aigreur, tant contre tout le corps des Protestans, que contre ceux qui avoient cherché hors de France, leur cruelle maratre & non pas à proprement parler leur patrie, un asyle pour y servir Dieu selon la pureté de la foi. „Le sujet, dit-il, de ces manieres si dures, si outrées & si éloignées de l'équité & de la moderation que j'ai toujours remarquées en lui, c'est premierement que les Refugiez étant en lieu de pouvoir se plaindre en liberté des traitemens barbares & veritablement dignes de la Religion de l'Antechrist autant qu'indignes de toute sorte d'humanité, qu'ils ont souffert en leur pays, ont publié leurs plaintes contre la France assez vivement. C'est en second lieu, que les Protestans de l'Angleterre & de l'Ecosse n'ont pas été assez simples après tant d'experiences qu'on a de la mauvaise foi & de la cruauté de l'Eglise Romaine, de se laisser mener à la tuerie comme des brebis muettes, ayant mieux aimé selon les loix & les privileges de leur Nation secouer le joug, s'affranchir de l'esclavage, & recevoir le liberateur que Dieu leur a suscité, comme il fit souvent à son peuple d'Israël au tems des Juges". Il ajoute qu'il a resolu de faire à cet ancien ami une Réponse si vigoureuse qu'il se repentist de l'avoir si durement & si malignement provoqué; mais que l'on connoitroit bien mieux la justice de son ressentiment, si on voioit cet Ecrit tel qu'il l'avoit reçu: qu'il en avoit retranché une infinité d'endroits d'un emportement inoui, & n'avoit conservé que certaines choses qu'il se proposoit de discuter & de refuter exactement dans la Réponse qu'il préparoit. Il donne le plan de cette Réponse, & ajoute qu'en attendant qu'elle parût, il avoit jugé à propos de publier cet Ecrit afin que ses Freres sçussent sur quel pied on les regarde, & quelles reflexions empoisonnées on fait contr'eux; esperant que quelqu'un prendroit la plume pour faire leur Apologie, en ne s'arrêtant qu'au gros de ces deux points, les *Ecrits satyriques* & les *Ecrits seditieux*, pendant qu'il épluchera les autres articles par le menu, & qu'il n'y laissera rien qu'il ne refute amplement & fortement. Il invite l'Auteur des *Lettres sur les matieres du tems* à le faire, & dit qu'il y est d'autant plus interessé qu'on l'a mis au rang des Auteurs qu'on traite de Satiriques. Il rend compte des changemens qu'il a fait dans l'Ecrit de son Ami; & finit par l'éloge du *Roi Guillaume favori de Dieu*. „On le peut à bon droit, dit-il, surnommer tel, & lui apliquer ce que l'Ecriture dit de David, que Dieu a trouvé en lui un homme selon son cœur, qu'il l'a conduit par la main, & l'a fait seoir sur le thrône, avec cette avantageuse difference qu'au lieu que David ne fut mis en possession du Royaume de son Beaupere reprouvé de Dieu, que quelque tems après sa mort, Dieu a anticipé cette faveur pour le Roi Guillaume, lui aiant donné les Couronnes de son Beau-pere de son vivant". Il ajoute que les Princes les plus animez contre la Religion Protestante, que la très-serenissime Maison d'Autriche dont le zele pour sa Religion est assez connu, & tous les Princes Catholiques d'Allemagne, ont aplaudi à cette *bien heureuse Revolution*: & qu'elle étoit visiblement un ouvrage miraculeux de la Providence, qui avoit confondu & le conseil de France & celui de Jaques II; puisqu'y ayant une infinité de moyens de traverser puissamment cette entreprise, ils avoient pris précisément la seule route qui la rendoit immanquable.

L'*Avis aux Refugiez* fut imprimé secretement à la Haye. On y fit d'abord plusieurs Réponses. Mr. Tronchin du Breuil justifia les Refugiez dans ses *Lettres sur les matieres du tems* (1): Mr. de Bauval fit voir dans son Journal (2) combien les plaintes de cet Auteur étoient injustes & déraisonnables: & Mr. Coulan Ministre Refugié à Londres, répondit plus au long dans un Ouvrage intitulé, *La Défense des Refugiez contre un Livre intitulé l'Avis &c* (3). Voici le jugement que Mr. Bayle fit de ces Réponses, dans un Ouvrage publié en 1692. Après avoir designé l'*Avis aux Refugiez*, il ajoute, (4) „J'entens cette maniere de Sermon où l'on nous a censurez d'un prétendu penchant pour les libelles & pour les guerres civiles avec autant de vehemence, que jamais Ministre en ait temoigné dans un Sermon de jour de jeûne, en decriant ses Auditeurs comme coupables de la transgression du Decalogue. Et puisque l'occasion s'en presente, continue-t-il, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut-être ne sont-ils pas cause que les méchans petits livres satyriques tombent un peu moins dru parmi nous qu'auparavant; mais au moins est-il certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes plumes du parti à faire savoir au public, que c'est à tort qu'on veut rendre le corps des Refugiez responsable de ces mauvais livres: si bien que dans toute la posterité nous aurons des Actes contemporains, pour nous purger des malignes imputations qu'on tâchera de verser sur nôtre Cause. Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes, qui ont donné le desaveu l'ont fait anonymement; car ayant répondu pour le général, sans que personne se soit pourvû contre leur declaration, c'est une marque que le corps y acquiesce. Joignez à cela, que le nom de celui qui écrit tous les 15. jours sur les matieres du tems d'une maniere si fine & si judicieuse est desormais connu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable „Histoire

(1) *Lettres sur les matieres du tems*; Lettres du 1. & du 15 de Mai, du 1. de Juin, & du 15 de Septembre, 1690.

(2) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Avril 1690, Art. X. p. 363.

(3) A Deventer 1691, in 12. pag. 117.

(4) *Projet & Fragmens d'un Dictionaire critique*, p. 110.

1690. „ Histoire des Ouvrages des Savans, y a-t-il quelqu'un qui ne le connoisse par son
„ nom. . . . . . Quant à celui qui vient de donner la Defense des Refugiez, contre
„ l'*Avis important*, ce ne peut être qu'une personne très-digne d'en être crue, lorsqu'elle
„ assure quelque chose comme de la part de ses Confreres. Il satisfait pleinement aux re-
„ proches qui regardent l'esprit satyrique, & il éclaireit son sentiment sur l'autre point
„ avec une grande dexterité d'esprit. Tout bien consideré, on trouvera qu'encore qu'un
„ desaveu qui auroit precedé les sanglans reproches de l'adversaire, & qui auroit été fait
„ par des gens chargez d'une procuration Synodale auroit été & plus glorieux & plus
„ authentique, il n'y a neanmoins que des chicaneurs outrez, qui puissent revenir à la
„ charge". On a fait quelques autres Réponses à cet Ouvrage (*O*).

Mr. de Bauval donna dans son Journal du mois de Mai 1690, l'Extrait d'une Lettre de l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez* (1). „ Je vous avouerai, dit cet Auteur, que j'ai été
„ surpris de voir mon Ouvrage public. Je ne l'avois point confié à mon ami dans ce des-
„ sein-là. Sur tout il y a certains endroits que je ne puis approuver. Ce sont ceux où
„ il est parlé de la maniere dont on vous a traitez en France. Vous jugez bien que quand
„ je penserois ce qu'il me fait dire, je n'aurois pas eu l'imprudence au milieu de Paris de
„ debiter de pareilles choses. Je vous l'enverrai peut-être bien-tôt réimprimé avec les
„ changemens necessaires". Et dans le mois de Février 1691, il publia l'Extrait d'une Lettre de Paris, qui portoit que cet Ouvrage étoit sous la presse. „ On réimprime ac-
„ tuellement ici, disoit l'Auteur de cette Lettre (2), l'*Avis aux Refugiez* avec Privilege
„ du Roi. L'Auteur qui s'étoit tenu clos & couvert, à cause de diverses choses qui ne
„ pouvoient qu'irriter Mr. l'Archevéque de Paris, & le P. de la Chaize, a trouvé moyen
„ de faire sa paix, en ajoûtant ou diminuant ce qui pouvoit leur déplaire". En effet, il s'imprimoit avec Privilege du Roi daté le 20. d'Octobre, & on en vit les deux premieres feuilles en Hollande le mois de Mars suivant (3). On retrancha la Preface de la premiere édition, & on y substitua cet *Avis au Lecteur*: „ Cet Ecrit ayant été envoyé par l'Au-
„ teur aux Pays étrangers, à un de ses amis, il y a été imprimé avec divers changemens,
„ contraires à son intention. C'est ce qui oblige de le faire réimprimer en France en sa
„ forme veritable & naturelle. Il proteste sincerement qu'il n'a eu aucun dessein que de
„ faire son devoir, en faisant connoître à ceux à qui il prend interest, certaines veritez
„ importantes, sur lesquelles on ne fait pas assez de reflexion, & qu'il a si peu regardé la
„ faveur & les esperances de la Cour, qu'il a même évité d'en être connu, se cachant
„ pour cette bonne action avec autant de soin qu'on se cache pour les mauvaises". Mais cette Edition fut interrompue par la mort du Libraire. On la reprit quelques mois après, & elle fut achevée d'imprimer le 9 de Decembre 1692, avec un nouveau Privilege du 19 de Septembre dont voici l'exposé: „ Nostre amée Marie Madelene Guellerin, veuve de
„ Gabriel Martin, vivant Imprimeur & Libraire dans nostre bonne Ville de Paris, Nous
„ a fait remontrer que par nos Lettres du 20. Octobre 1690. signées, *le Petit*, & scel-
„ lées, Nous avons permis à l'Auteur du Livre, intitulé, *Avis important aux Refugiez*
„ *sur leur prochain retour en France*, de faire imprimer, vendre, & distribuer ledit Ou-
„ vrage par tout nostre Royaume, pendant le temps & espace de dix années, lequel Au-
„ teur a cedé son droit au dit feu Gabriel Martin, mary de l'Exposante; mais ayant af-
„ fecté de demeurer inconnu au public, il fit difficulté de laisser enregistrer ledit Privi-
„ lege expedié en son nom, sur les Registres de la Communauté des Libraires de nostre
„ Ville de Paris: ce qui avec la maladie & la mort de feu Gabriel Martin, interrompit
„ l'impression dudit Ouvrage deja commencé, & le retarderoit encore, s'il ne nous plai-
„ soit en consequence du Traité fait avec ledit Auteur, & de son consentement faire met-
„ tre ledit Privilege au nom de l'Exposante. A ces causes desirant favorablement traiter
„ la dite Exposante, Nous lui avons permis & accorde, permettons & accordons par ces
„ Presentes de continuer ou faire continuer l'impression dudit Livre &c.

On ne parloit plus en Hollande de l'*Avis aux Refugiez*; cet Ecrit étoit tombé dans l'oubli (4), lorsque Mr. Jurieu s'avisa tout d'un coup, au mois de Janvier de l'année 1691, de faire dire à Mr. Basnage qu'il regardoit Mr. Bayle comme l'Auteur de ce Libelle, & qu'il falloit qu'il sortît des sept Provinces. Mr. Basnage tâcha de lui faire prendre d'autres sentimens, mais il ne fut point écouté. Mr. Bayle dit alors à Mr. Basnage qu'il avoit eu dessein de répondre à cet Ecrit, & que pour convaincre Mr. Jurieu de son erreur, il alloit reprendre son travail. Il pria en même tems Mr. Basnage d'assurer Mr. Jurieu qu'il étoit prêt de s'éclaircir avec lui sur ce sujet & d'aller satisfaire à tous ses doutes (5). Tout cela n'appaisa point Mr. Jurieu. La haine qu'il avoit conçue depuis long tems contre Mr. Bayle, s'étoit changée en fureur: il crut avoir trouvé une occasion propre à le diffamer. S'il avoit été le maitre il lui auroit fait perdre la vie. „ Puisqu'il n'é-
„ toit pas en mon pouvoir, dit-il (6), de faire tomber sur lui toute la peine qu'il meri-
„ toit, au moins ai-je voulu l'exposer à l'infamie publique". C'est dans cet esprit que Mr. Jurieu travailla à un *Examen* de l'*Avis aux Refugiez*, où d'abord il s'attacha à en découvrir l'Auteur. Après avoir loué la forme du Livre, il entreprit de faire voir, que l'Auteur du Livre & celui de la Preface n'étoient qu'une seule & même personne: que cet Auteur étoit Protestant, & en Hollande; & que la Preface faite pour le cacher, l'avoit découvert. Enfin, il le caracterisa d'une maniere qu'on voyoit facilement qu'il vouloit designer

(1) Pag. 416.

(2) Pag. 179, 180.

(3) Jurieu Derniere Conviction, p. 19. col. 2. & Chimere démontrée, p. 207, 209.

(4) Cabale Chimerique, p. 198, 152. Derniere Conviction, p. 11. col. 1. Chimere démontrée p. 911, 151.

(5) Memoires MS. de Mr. Basnage. Voyez aussi Chimere démontrée, p. 116.

(6) *Apologie du Sr. Jurieu*. p. 45. col. 1.

(*O*) *On a fait quelques autres Réponses à cet Ouvrage.*] Mr. Nizet, Avocat, & Professeur en Droit à Mastricht, publia en 1690, une *Réponse sommaire à l'Avis aux Refugiez* (a). Mr. Abbadie s'attacha à ce qui regardoit la Revolution d'Angleterre, & fit imprimer à Londres en 1692 la *Défense de la Nation Britannique, où les Droits de Dieu, de la Nature, & de la Societé sont clairement établis, au sujet de la Revolution d'Angleterre, contre l'Auteur de l'Avis aux Refugiez.* Mr. de Larrey y a fait une Réponse generale & fort étenduë sous ce titre: *Réponse à l'Avis aux Refugiez, par M. D. L. R. A Rotterdam chez Reinier Leers M. DCCIX.* C'est un Ouvrage de commande. Le Sieur Leers voulant donner une nouvelle édition de l'*Avis aux Refugiez*, engagea Mr de Larrey à faire cette Réponse, pour l'y joindre. Il reimprima l'*Avis* sur l'édition de Paris, & avec la date de cette édition, & le nom de l'Imprimeur. Mais il y remit la Preface qu'on avoit retranchée à Paris. L'*Avis* & la *Réponse* de Mr. de Larrey sont deux volumes in 8o.

(a) *Réponse sommaire au Livre intitulé Avis important aux Refugiez, sur leur prochain retour en France. Par Monsieur G. N. A. à M.* Mastricht 1690, pagg. 75. sans l'Avis au Lecteur, & la Preface écrite par un Professeur en Theologie à Mastricht.

designer Mr. Bayle, quoi qu'il ne se hazardât pas de le nommer. Mais quand il falut rendre raison de ce qui pouvoit avoir porté Mr. Bayle à écrire cet Ouvrage, il se trouva extremement embarassé. „ Quel doit être, dit-il (1), le but de cet Auteur? Vit-on „ jamais un dessein plus bizarre? quelle vûe a-t-il eu? D'abord j'ai crû que c'étoit un „ de nos Sceptiques qui n'avoit d'autre but que de se joüer de la verité, & défendre le „ pour & le contre; de faire un Livre contre nous, & de le détruire ensuite par un autre „ Ouvrage pour nous, à dessein de faire voir que la verité, aussi bien dans les faits que „ dans le droit, est dans le puits de Démocrite; qu'on peut douter de tout, assurer, de„ fendre & combattre tout. Et je suis encore dans la pensée qu'il est entré un peu de ce„ la dans ses veuës. Je crois qu'il auroit tenu sa promesse si on n'avoit pas tant fait de „ bruit. Nous aurions eu une méchante refutation, car il y auroit parlé contre son cœur, „ & contre ses maximes; Au lieu qu'ici il parle selon ses pensées". 1690.

Après cela Mr. Jurieu entreprend de découvrir le veritable but de l'Auteur. Il dit que cet Auteur, „ souverainement entêté de la puissance indépendante & sans bornes des „ Souverains, voyant avec chagrin que depuis quelques années on avoit écrit avec assez „ de liberté contre son Idole le Roi de France; & étaot sur tout indigné contre la revo„ lution d'Angleterre & le détrônement du Roi Jaques; la patience lui avoit enfin écha„ pé, & qu'il n'avoit pû s'empêcher de faire une Apologie pour le Roi de France & „ pour le Roi Jaques (2): & que c'étoit là ce qui l'avoit obligé de se cacher sous le voile „ d'un Papisme outré, & d'une haine violente contre la Religion Protestante (3)". Il „ avouë que ce voile l'auroit arrêté & tenu en suspens sans la Preface (4)". Cependant il ne croioit pas que cet Auteur fût aussi animé contre la Religion Protestante qu'il sembloit l'être. „ On lui fait la justice, dit-il, de croire qu'il n'est pas si malin contre la „ Religion Protestante qu'il le veut paroître, & que son emportement contre nous fait „ une partie de la Comedie; afin de pouvoir défendre derriere ce rideau épais, & le Roi „ de France, & le Roi Jaques, & la Puissance arbitraire" (5). Il ne croyoit pas même qu'aucun motif d'interêt l'eût engagé à écrire en faveur de ces Princes. „ Il faut lui „ rendre ce témoignage, dit-il, que l'interêt ne sauroit avoir de part dans ces apparences „ de zéle. Car il n'avoit aucun dessein de se faire un merite de son Ouvrage auprès des „ Puissaoces, puisqu'il a pris toutes sortes de seuretez pour n'être pas connû" (6).

Mais il ne rendoit cette justice à l'Auteur, que pour le rendre plus ressemblant à Mr. Bayle. Il faisoit la même chose en parlant de l'*Avis*. D'abord, il disoit de cet Ouvrage tout ce qu'il pensoit de Mr. Bayle qui étoit son objet. Il trouvoit que le *stile en étoit coulant, facile, égayé*; que *les figures en étoient naturelles, les metaphores heureuses, les ornemens bien choisis & bien placez*; *qu'il attachoit par un charme secret*; qu'*il étoit plein d'une litterature agréable*, & que *l'érudition y étoit fort bien dispensée* (7). Tout cela convenoit à Mr. Bayle dans l'opinion publique. Ensuite il disoit que cet Auteur *frapoit coup sur coup, pour atterrer ses Adversaires, & renfermoit avec beaucoup d'art en peu d'espace tout ce qui s'étoit jamais dit de plus terrassant* contre les Reformez; *que son Livre étoit le plus pernicieux Ouvrage qui eût été fait contr'eux depuis la reformation*; *faisant voir la Reformation du côté le plus hideux* (8): parce que cela étoit encore necessaire pour son but, qui étoit de rendre Mr. Bayle odieux. Mais quand il refutoit le Livre, & que venant à s'échauffer il oublioit son premier dessein, ce n'étoit plus qu'un Ouvrage si *extravagant pour le fonds qu'il ne faloit ni sisteme, ni principe, ni raison*, pour en composer un semblable. Ouvrage qui *étoit tout superficie, & rien dedans*; *c'étoit une petite figure de cire bien polie & bien peignée, bien assortie de blanc & de vermeil, mais il n'y avoit dedans ni chair, ni os, ni nerfs*; on *n'y trouvoit que deux difficultez assez maigres que l'Auteur avoit engraissées de la fertilité de son imagination & du tresor de ses recueils* (9): *deux miserables difficultez*, tout *le reste* étant *dorure, broderie, invectives, historietes, reproches, & bagatelles*; des *reflexions hors d'oeuvre & qui ne faisoient pas des preuves* (10): ouvrage où il n'y avoit point de *systeme* (11), c'étoit *un bon petit recueil du Polyanthea* & *pure pedanterie* (12): ouvrage enfin si peu *sagement & solidement écrit*, *que c'étoit prendre les hommes pour des betes*, *qui se laissent mener par le nés & par les oreilles* (13). Ses jugemens n'avoient d'autre régle que sa passion. Il representoit l'*Avis* comme un Ouvrage formidable, pour pouvoir le donner avec plus de vraisemblance à Mr. Bayle, & il attribuoit à Mr. Bayle le dessein d'avoir voulu faire l'Apologie du Roi de France & du Roi Jaques, parce que dans la situation presente des affaires rien n'étoit plus capable d'aigrir les esprits contre lui.

Il y avoit alors à Geneve un Marchand nommé Goudet, peu affairé mais grand faiseur de Projets. Il se mit en tête d'ajuster les differens des Princes, & de devenir le pacificateur de l'Europe. Il composa un Ouvrage intitulé, *Huit Entretiens où Irene & Ariste fournissent des idées pour terminer la presente guerre par une Paix générale*. Ces Entretiens contenoient un Projet de Paix, où le Sieur Goudet assignoit aux Princes & aux Etats de l'Europe les territoires qu'ils devoient posseder. La France, par exemple, devoit garder la Franche Comté, la Flandre conquise, & le Luxembourg; mais il faloit qu'elle rendit tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la Paix des Pirennées, & en Allemagne depuis la Paix de Nimegue, excepté Strasbourg. Elle devoit aussi demolir Mont-Royal, le Fort Louïs, Hunningue & Fribourg; en recompense on lui donnoit la Ville de Mons & tout le Hainault, & quelques terres qui se trouvoient à sa bienseance. On lui donnoit encore la Lorraine; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ses nouveaux Etats: mais il changea ensuite cet Article, & lui donna le Brabant & le reste des Pays bas apartenant à l'Espagne. La France devoit remettre aux Suisses la Ville de Fribourg & la forteresse d'Hunningue demolis; & l'Empereur devoit leur ceder les quatre Villes forestieres, le Brisgau, & le Suntgau. On cedoit encore à la France la Principauté d'Orange, le Comtat d'Avignon & le Venaissin; & en échange on donnoit au Prince d'Orange le Bailliage de Gex, & au Pape un tribut annuel de cinquante mille écus, que le Duc de Savoye lui payeroit, en consideration dequoi ce Duc auroit Casal & Pignerol. On accorderoit aux Reformez de France un Edit perpetuel qui leur assureroit la même liberté de conscience que les Catholiques ont en Hollande,

(1) Examen d'un Libelle &c.
(2) Ibidem. p. 38.
(3) pag. 38, 40, 41.
(4) p. 40.
(5) p. 40, 41.
(6) p. 49.
(7) p. 1, 6.
(8) p. 7.
(9) p. 91, 92.
(10) p. 97, 98.
(11) p. 180.
(12) p. 210.
(13) p. 38.

1690. Hollande; mais on ne leur permettroit pas de dogmatiser contre la Religion Romaine. Les Hollandois auroient tout le commerce des Indes, & la France demoliroit quelques places des Pays-bas qui pouvoient leur donner de l'ombrage. Il vouloit que le Roi Guillaume fût reconnu Roi d'Angleterre, & que le Roi Jaques fût fait Roi de Jerusalem & de toute la Palestine. Les Princes Chrêtiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Baviere devoit être Empereur de Constantinople; & le Comte de Tekely devoit avoir Belgrade & les Provinces de Servie, Bulgarie, Bosnie, Rascie, Moldavie, & Valaquie. Ces deux dernieres devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Isle de Rhodes, & „ les a„vantages que l'on en recueilliroit, disoit le Sieur Goudet (1), c'est qu'aux dépens de l'in„fidéle on donneroit de l'occupation en des Pays éloignez à cette humeur inquiéte & „remuante des François, qui ont peine à demeurer dans le repos & d'en laisser jouir les „autres, ce qui n'est pas d'une petite conséquence pour l'interêt general". Pour rendre la paix perpetuelle, les Princes de l'Europe devoient donner tous les ans aux Suisses six cens mille écus, pour l'entretien de quarante mille hommes qui seroient toûjours prêts à fondre sur celui qui voudroit la rompre; & ces troupes en cas de besoin, seroient jointes par trente mille hommes que l'Empereur & les Princes de l'Empire entretiendroient sur pied.

(1) Second Entretien &c, pag. 27, 28.

Le Sieur Goudet admirant la sublimité de son génie dans le Projet de Paix qu'il avoit formé, le communiquoit à tous ceux qu'il pouvoit engager à le lire. Il en entretint le Resident de France qui s'en moqua (2). Mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaisons que Mr. Minutoli, dont il étoit allié, avoit avec Mr. Bayle, il le pria de lui envoyer ce Projet de Paix pour savoir „ son jugement aussi bien que celui de plusieurs au„tres personnes illustres dans les pays étrangers (3)". Mr. Minutoli envoya, au mois de Septembre 1690, les six premiers Entretiens à Mr. Bayle, sans lui en nommer l'Auteur, & lui marqua en même tems „ que si l'on ne faisoit pas état de bien sauver dans ce „ Projet les interêts du Protestantisme, & de ses chers freres les Refugiez, il n'auroit „ pas seulement daigné jetter les yeux dessus; mais que celui qui avoit la chose en main „ l'avoit assûré que la suite lui ôteroit tous les scrupules qu'il pourroit avoir là-des„sus (4)".

(2) Extrait d'une Lettre ecrite de Geneve, &c, dans la Chimere demontrée, p. 204.

(3) Lettre de Mr. Minutoli à Mr Jurieu, ibid. p. 194.

(4) Cabale Chimerique, p. 5, 6.

L'Article des Refugiez avoit été reservé pour le septiéme Entretien, qui ne fut point envoyé à Mr. Bayle. Mr. Minutoli le pria de communiquer les six premiers à Mr. le Baron de Groeben, Gouverneur du Prince Louis frere de l'Electeur de Brandebourg; à Mr. Burnet, Evêque de Salisbury; à Mr. Hulst, Resident des Etats à Bruxelles; à Mr. Frémond d'Ablancourt, & à Mr. de Bauval: enfin, il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens & de personnes d'Etat qu'il seroit possible, & de faire savoir ce qu'ils en penseroient (5). Mr. Bayle en fit faire des copies, & les envoya aux personnes que Mr. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. „ Non „ seulement on ne trouvoit pas l'Ouvrage bien écrit, mais on y trouvoit des visions, des „ idées de Republique Platonique, & de cette Republique Chrétienne dont Mr. de Sulli „ nous a conservé le plan (6)". Mr. Bayle ne le lut point; car outre l'aversion extreme qu'il avoit pour la lecture d'un Manuscrit, ses autres occupations, & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire l'en detournerent entierement (7). Il fit savoir à Mr. Minutoli le jugement qu'on en portoit, & ajoûta „ que l'Auteur pouvoit compter „ comme une chose certaine que tout plan de paix génerale qui ne depouilleroit pas la „ France de tout ce qu'elle avoit conquis depuis long temps, & qui ne l'affoibliroit pas „ jusques au point de ne pouvoir plus être suspecte à ses voisins, seroit rejetté (8)". Dans le tems qu'on faisoit des Copies de cet Ecrit, Mr. Bayle étant entré dans la Boutique du Sieur Acher, Libraire de Rotterdam, ce Libraire „ (9) le pria de jetter les yeux sur un „ Manuscrit qu'on lui avoit mis en main, & de lui dire ce qu'il en croyoit, & si ce ne „ seroit pas un ouvrage de debit. Mr. Bayle n'eut pas plûtôt vu la premiere page, qu'il „ connut & dit tout haut, en presence de plusieurs Refugiez qui étoient dans cette Bou„tique, que c'étoit un Ecrit qu'il avoit donné à copier, & il en parut faché, parce „ qu'il craignit que le Copiste ne se fût mis dans la tête de donner à imprimer cet Ou„vrage. Car il n'avoit reçu commission de Geneve que de le faire voir en Manuscrit, „ & de savoir ce que les connoisseurs en pensoient, afin que l'Auteur rajustât les choses, „ selon les differentes vues qui lui seroient suggerées. . . . . Mais le Sieur Acher le ras„sura en lui disant que celui dont il tenoit cette Copie ne s'en désaisiroit qu'en la ren„dant à Mr. Bayle; & comme il le crut maitre de l'Ouvrage, il le pria de lui en procu„rer l'édition. Mr. Bayle lui répondit qu'il n'avoit aucun ordre de faire imprimer cette „ piece; & que si on en venoit là, & que la chose fût laissée à sa disposition, il le prefe„reroit à tout autre. Il en parut fort reconnoissant.

(5) Ibidem, p. 10 & suiv.

(6) p. 19; 34.

(7) p. 7 & suiv.

(8) p. 20, 77.

(9) p. 16 & suiv.

„ Quelque tems après Mr. Minutoli ecrivit à Mr. Bayle, que l'Auteur se disposoit à „ publier à Lausanne les six premiers Entretiens, pendant qu'il acheveroit les deux au„tres. Mr. Bayle le dit au Sieur Acher, qui ne trouva pas à propos de changer de des„sein, vû qu'il n'y avoit pas d'aparence qu'une édition de ce pays-là empêchât qu'une „ édition de Hollande ne se vendit bien, étant plus belle & plus à portée de se repandre „ par tout, que celle de Suisse. Il proposa donc uniquement pour lui faire plaisir, qu'on „ leur envoyât les feuilles de l'édition de Lausanne à mesure qu'elles seroient tirées, y „ ayant à Rotterdam un Libraire qui les réimprimeroit. On agrea la proposition, & „ d'ordinaire en ordinaire Mr. Minutoli fit esperer à Mr. Bayle qu'on lui enverroit les „ feuilles avec les corrections de l'Auteur. Il lui marqua que l'Ouvrage seroit considé„rablement augmenté, & que la forme en seroit presque toute changée en mieux; que „ l'Auteur insistoit particulierement sur le point de la Garantie; & qu'il avoit mis l'Ar„ticle des Refugiez en un état qui avoit plû à plusieurs d'entr'eux. Comme les feuilles „ ne venoient point, Mr. Minutoli prioit Mr. Bayle de tenir le Libraire en haleine. . . . ." (10) Durant les „ delais des feuilles, le Sieur Acher s'avisoit de tems en tems de dire à „ Mr. Bayle qu'il n'imprimeroit point ce Project sans savoir s'il pourroit déplaire. Mr.

(10) p. 22, 23.

„ Bayle lui répondit toûjours qu'il feroit bien de le donner à lire à qui bon lui sembleroit; & comme il dit à Mr. Bayle qu'il s'en rapporteroit aussi à lui, Mr. Bayle lui repliqua qu'il ne le fist pas, qu'il ne l'avoit point lu, & qu'il ne le liroit point pendant qu'il seroit manuscrit. Il lui marqua même fort naïvement ce qu'en pensoient Messieurs d'Ablancourt, de Bauval, & quelques autres qui l'avoient lu. Ce qui n'avoit garde de le rebuter; car les Propheties de Mr. Jurieu [qu'il avoit imprimées] lui avoient fait connoitre par experience que les livres les plus remplis de chimeres étoient les meilleurs de tous pour l'Imprimeur. . . . . Enfin, (1) lorsque Mr. Bayle ne savoit plus que penser du retardement des feuilles, il aprit pendant le siege de Mons (2) qu'il y avoit à la Haye des exemplaires de la premiere édition. Cela lui fit conseiller au Libraire de renoncer au Projet de Paix, d'autant plus que le Siege de cette place de quelque côté qu'il tournât, changeroit l'état des choses: & il trouva qu'il avoit déja pris cette bonne resolution". 1690.

[(1) Ibid. p. 24.]

[(2) Mons capitula le 9 d'Avril 1691, après 16 jours de tranchée ouverte.]

L'Ecrit de Mr. Jurieu contre l'*Avis aux Refugiez* & contre Mr. Bayle étoit actuellement sous la presse, lorsque les six premiers *Entretiens* du *Projet de Paix*, imprimez à Lausanne, lui tomberent entre les mains. Cet Ouvrage lui étoit inconnu. „ (3) Mr. Minutoli n'avoit jamais parlé nommément de Mr. Jurieu dans ses Lettres à Mr. Bayle, parmi ceux à qui il falloit montrer le manuscrit. Il crut sans doute que cela étoit inutile, ayant oui parler de leurs grandes liaisons, & qu'en priant seulement son ami de le communiquer aux habiles gens, c'étoit dequoi être certain que Mr. Jurieu le verroit des premiers. Mr. Bayle n'auroit pas manqué de le lui montrer d'abord, encore que son Ami ne lui en eust pas donné nommément la commission; mais il craignit que Mr. Jurieu ne prist pour une insulte, de voir que Mr. Bayle lui presentast à lire un Projet de Paix, où l'on s'éloignoit si étrangement de son Systeme. Car Mr. Bayle comprit bien par la premiere Lettre de Mr. Minutoli que selon le Projet, la Religion des Protestans ne devoit pas être en France la Religion dominante. Comme il n'avoit jamais gouté ce Systeme, & que peut-être il en avoit parlé trop librement devant ses espions, il avoit déja encouru la haine secrete de Mr. Jurieu, de sorte que sur une matiere aussi chatouilleuse que la gloire d'avoir bien ou mal prédit de grands évenemens, il craignoit avec raison que la moindre chose ne le piquast, & ne fust prise, venant d'une telle main, pour une insulte".

[(3) *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée* &c. p. 194, 195, dans la Note.]

Mr. Jurieu fut, en effet, extremement irrité contre ce Projet de Paix: mais il ne se posseda plus lorsque le Sieur Acher lui aprit que cet Ecrit avoit été envoyé depuis longtems à Mr. Bayle, & qu'il lui raconta ce qui s'étoit passé entre Mr. Bayle & lui, au sujet du Manuscrit. Toûjours plein de visions, & devenu furieux contre Mr. Bayle, il bâtit un systeme mille fois plus chimerique que le chimerique Projet de Paix. Il mit à la tête de son *Examen* de l'*Avis aux Refugiez*, un *Avis important au Public*, où il declara que tout ce qu'il avoit dit „ du dessein de l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez* n'étoit que les efforts d'un esprit qui ne voyoit goute dans un lieu ténebreux. Il est vrai, ajouta-t-il, qu'il y avoit de l'éblouissement, & l'on a peine à comprendre à present comment dès l'abord on n'a pas au moins deviné tout le mystere (4). . . . . Ceux qui sont suspects & qui le doivent être n'ont pas trouvé un meilleur moyen de justifier leurs amis que ce mot *cui bono?* Et j'avouë que ce nœud me donnoit à moi-même un scrupule qui ne me laissoit à la verité nullement douter de la source du livre, mais qui me jettoit dans l'embarras: quand enfin Dieu qui veut que les mysteres d'iniquité se découvrent, a permis qu'une autre découverte imprevuë nous ait donné lieu de penêtrer plus avant. On sçaura donc que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un particulier qui ait dessein de defendre l'autorité des Rois. Ceux qui se sont imaginez cela, continue-t-il, se sont trompez (5). C'est ici l'Ouvrage d'une cabale qui s'étend du midi au nord & qui a son centre dans Paris & à la Cour de France (6). „ Il ajoutoit qu'il y avoit à Geneve un parti François qui se couvoit sous les ombres du Résident de France; que dans ce parti il y avoit des gens de toute condition & de tout caractere; & que cette cabale communiquoit avec une autre toute semblable qui étoit en Hollande (7). Que ces deux partis François de Geneve & de Hollande communiquoient ensemble: qu'ils avoient un même but, qui étoit de tirer la France d'affaire, par une paix aussi avantageuse qu'elle le pourroit souhaiter: que leur dessein étoit de désunir les Alliez, & d'inspirer aux Peuples contre leurs Souverains un esprit de revolte qui forçat les Alliez à recevoir la paix aux conditions qu'on leur voudroit donner: & enfin que ces deux partis ne faisoient rien que de concert avec la Cour de France & par son ordre (8)". Que conformément aux vues & aux instructions de cette Cour, Mr. Bayle qui étoit le Chef de la Cabale du Nord, avoit écrit l'*Avis aux Refugiez*; & le Sieur Goudet, Agent de la Cabale du Sud, avoit composé ses *Entretiens sur la Paix*, minutez par le Resident & corrigez à Versailles, lesquels Mr. Bayle s'étoit chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, & particulierement en Hollande & en Angleterre (9). Après cela il traitoit Mr. Bayle d'*impie*, de *prophane*, d'*homme sans honneur & sans Religion*, de *traitre*, de *fourbe*, & d'*ennemi de l'Etat*; *digne d'être detesté & puni corporellement*.

[(4) Avis important au Public, p. 4. & suiv.]

[(5) Ibid. p. 6.]

[(6) Ib. p. 7.]

[(7) Ib. p. 7, 8, 9.]

[(8) Ib. p. 49.]

[(9) Ib. p. 17. & suiv.]

Cependant il avouoit que l'Accusation touchant l'*Avis aux Refugiez* n'étoit fondée que sur de simples *présomptions*. „ Peut-être, dit-il (10), que quelques-uns de ceux qui veulent paroître desinteressez diront que c'est pousser trop cruellement les gens, que c'est les exposer à la haine publique sans les avoir pleinement convaincus. . . . . mais quand il s'agit de travailler à la seureté publique faut-il des convictions, & sur des presomptions fortes ne découvre-t-on pas les mal-intentionnez afin qu'on s'en donne de garde?" Ce qu'il y a de singulier, c'est que pendant qu'il accusoit ainsi Mr. Bayle de s'être proposé dans cet Ecrit, la ruine des Protestans; il lui échapoit des aveus qui détruisoient cette accusation. „ L'Auteur, disoit-il (11), a cru que dans la suitte cela ne leur feroit pas plus de mal que cent autres libelles qui ont été faits contr'eux: que celuy-cy s'oublieroit comme les autres; & que pour le present cela feroit du bien à la France & par

[(10) Ib. p. 180, 181.]

[(11) Ib. p. 17.]

„ acti-

1690. „ accident aux Protestans mesmes, parce que cela contribueroit à séparer la ligue & à „ faire faire la paix". Et à l'égard du *Projet de Paix*, après l'avoir representé comme un Ecrit concerté avec la Cour de France, & capable de desunir les Alliez, il dit que *cet Ouvrage est plein de visions & qu'il faudroit être Visionnaire pour s'amuser à les refuter* (1). Mais ces reflexions qui auroient pû ouvrir les yeux à une personne desinteressée, ne firent aucune impression sur Mr. Jurieu: il ne cherchoit pas à disculper Mr. Bayle, mais à le trouver coupable. Il s'en prit aussi à Mr. de Bauval. Il l'accusa d'avoir supposé la Lettre qu'il avoit inserée dans son Journal, où l'on disoit que l'*Avis aux Refugiez* se réimprimoit à Paris (2). Mais comme les premieres feuilles de cette nouvelle édition avoient été vuës en Hollande, il pretendit que c'étoit un artifice dont on s'étoit avisé pour se mettre à l'abri des soupçons; & que le Privilege du Roi, qui se trouvoit dans la premiere feuille, étoit faux.

Son Ecrit contre l'*Avis aux Refugiez* parut sous ce titre: *Examen d'un Libelle contre la Religion, contre l'Etat, & contre la Revolution d'Angleterre: intitulé Avis important aux Refugiez sur leur prochain retour en France* (3). Cet Ecrit, comme on l'a déja dit, étoit precedé de l'*Avis important au Public.*

Mr. Bayle n'eut pas plûtôt lû cet *Avis au Public*, qu'il „alla dire à Mr. le Grand Bail„ lif de Rotterdam, que si son Accusateur vouloit entrer en prison avec lui, & subir la „ peine qui lui seroit duë, si lui Mr. Bayle n'étoit pas coupable; il étoit tout prêt à y „ entrer (4). Il avertit aussi deux des principaux Magistrats de Rotterdam, & deux ou „ trois autres personnes de la Haye également illustres par leur merite & par leurs em„ plois, des accusations qui lui étoient intentées par Mr. Jurieu; & qu'il ne demandoit à „ l'Etat que la justice de n'être pas condamné sans être entendu (5)". Peut-être auroit-il bien fait de s'en tenir là. Mr. Jurieu n'auroit jamais osé comparoitre contre lui devant les Magistrats. Il n'avoit aucune preuve juridique à alleguer: on se seroit moqué de ses présomptions, & il auroit été declaré calomniateur. Mais comme il avoit denoncé publiquement Mr. Bayle comme Chef d'une Cabale qui conspiroit contre l'Etat, Mr. Bayle crut qu'il devoit se justifier par la même voie. Il intitula sa Réponse, *la Cabale Chimerique: ou Refutation de l'Histoire fabuleuse qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de paix, dans l'Examen d'un Libelle &c. intitulé Avis important aux Refugiez sur leur prochain retour en France. A Rotterdam chez Reinier Leers MDCXCI.* In 12.

Mr. Bayle y raconta d'abord ce qu'il avoit fait au sujet du *Projet de Paix*; & dit ce que nous avons déja rapporté. Il marqua toutes les faussetez que Mr. Jurieu avoit avancées dans sa narration, & tous les égaremens où il s'étoit jetté. A l'égard de l'*Avis aux Refugiez*, qui faisoit le second chef de l'accusation, il avoit d'abord resolu de traiter ce sujet dans un Ouvrage à part; mais ayant consideré que cet Ouvrage pourroit grossir sous sa plume, & ne paroître pas si tôt, il jugea à propos de donner en attendant un *Prelude de Réponse.* Il convint avec Mr. Jurieu que l'*Avis aux Refugiez* étoit l'Ouvrage d'un Protestant: mais il s'engagea à faire voir par tout ce que la probabilité a de plus fort, qu'il faloit que ce Livre eût été composé en France. Ainsi, il refuta toutes les suppositions que Mr. Jurien avoit faites pour montrer qu'il avoit été écrit en Hollande, & que si l'Auteur étoit à Paris il se montreroit. Il fit voir la difference qu'il y avoit entre la maniere d'écrire de cet Auteur & la sienne. Il refuta les caracteres par lesquels Mr. Jurieu avoit prétendu designer l'Auteur de l'*Avis*, pour en conclure que c'étoit Mr. Bayle. Il fit voir le ridicule de ses remarques & de ses chicanes sur la nouvelle Edition de cet Ouvrage qu'on faisoit à Paris. Il montra que les Présomptions de Mr. Jurieu ne l'autorisoient point à le dénoncer publiquement comme traitre, impie, criminel de leze-majesté divine & humaine; & prouva que pour le rendre coupable il avoit employé la fourberie, la mauvaise foi, & la plus noire malice. Il fit voir que les Caracteres que Mr. Jurieu donnoit à l'Auteur de l'*Avis*, formoient des présomptions que Mr. Bayle n'en étoit pas l'Auteur, incomparablement plus fortes que tout ce qu'il avoit allegué pour prouver qu'il l'étoit. Enfin, il recapitula les Accusations de Mr. Jurieu, & les reduisit à vingt-cinq Articles, dont le dix-huitiéme étoit „(6) que Mr. Bayle ne faisoit pas quasi myste„ re de son Athéisme; qu'il n'édifioit le public par aucune action de Religion; qu'il „ étoit sans Religion, & sans amour pour Dieu, de sorte que sa premiere Divinité s'a„ pelloit Louis XIV. Voila, ajoutoit Mr. Bayle, dix-huit articles dont on est bien „ sûr que mon Adversaire ne se tirera jamais. Le dernier seul l'occuperoit toute sa vie, „ sans qu'il y pût trouver que matiere de confusion. Je l'attends là avec beaucoup d'im„ patience. C'est un point si capital, qu'il y faut vaincre ou crever. Il faut qu'il le „ prouve ou par mes Ecrits, ou par des témoins dignes de foy, ou en averant par des „ signes non équivoques, que Dieu lui a tellement conferé le don de Prophetie, qu'il „ voit dans le cœur des gens tout ce qui s'y passe. . . . La passion l'a tellement aveuglé, „ qu'il n'a pû s'apercevoir que si sa cause eût été bonne, il l'auroit gâtée lui-même par „ le grand nombre de faits dont il l'a chargée. Car quand il réussiroit sur tous les autres „ articles, échoüant sur le dernier, pourroit-il justement éviter la corde? L'Atheisme „ n'est-il pas puni par tout du dernier suplice? Et un Accusateur ne doit-il pas subir la „ même peine, lorsqu'il se trouve convaincu de faux temoignage, que l'Accusé auroit „ subie, s'il eût été convaincu? . . . . Je le repete encore, un Accusateur qui s'embar„ rasse si étourdiment & si follement, excite plûtôt la compassion que la colere. Qui ne „ riroit de voir un Ministre engagé à prouver qu'un homme qui de notorieté publique „ communie quatre fois l'an, & assiste assez souvent aux prieres publiques, & à la meil„ leure partie du Sermon, ne fait *aucune action de Religion?* Je lui montrerai que ma pre„ tenduë impieté ne consiste qu'en ce que je n'ai pas voulu aplaudir à ses faux miracles, „ à ses faux Prophetes, à ses prétenduës revelations; & je ne me ferai jamais une honte „ d'avoir contribué à soutenir mes confreres les Refugiez sur le bord du fanatisme, & à „ l'avoir empêché luy-même indirectement de pousser plus loin ses chimeres (7)".

Comme ce n'étoit point ici une de ces disputes qui s'élevent entre les gens de Lettres

sur

(1) Ib. p. 10.

(2) Voyez ci dessus p. Lb

(3) A la Haye chez Abraham Troyel 1691, in 12.

(4) Cabale Chimerique, p. 108, 109, de la 2. édition. C'est celle que je cite dans ces Memoires.

(5) Ibid. p. 81.

(6) Ibid. p. 114 & suiv.

(7) Ibid. p. 118.

fur quelque point d'érudition ou de fcience, mais qu'il s'agiffoit de l'honneur, & même de la vie, fi le crime d'Etat eût été prouvé; Mr. Bayle ne crut pas devoir ménager fon Délateur: il le démasqua fi bien, que fon orgueil & fa fierté ne furent pas à l'épreuve d'un fi rude coup. Il eut recours au Magiftrat, & prefenta à *Meffieurs les Venerables Bourguemeftres* de Rotterdam une Requête où il s'étoit peint d'aprés nature. La voici. 1692

Le Sieur Jurieu qui a l'honneur de defendre la caufe de Dieu depuis tant d'années, & par tant de travaux, demande juftice à vos Seigneuries d'un Libelle horrible compofé par le Sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un fcelerat, un fourbe, un calomniateur, un méchant homme; & où il traite les Princes qui ont fecoué le joug du Papisme de fcelerats & d'affaffinateurs, & dit plufieurs autres chofes infamantes contre la Reformation. Le Sieur Jurieu implore la protection de fon innocence, & que ledit Livre foit defendu, laceré & déchiré; l'Auteur puni ainfi qu'il appartient pour des injures fi atroces; & qu'il foit permis audit Sr. Jurieu de fe défendre en public, promettant pourtant de le faire avec la modeftie & la moderation Chrétienne; & que défenfes foient faites au Sieur Bayle de plus compofer d'autres Livres contre le Sieur Jurieu.

„ C'eft là, difoit Mr. Bayle (1), un des plus violens Ecrits & en même tems quelque „ chofe d'auffi burlesque qu'il y en ait jamais eu au monde. Demander qu'il foit permis „ à un Accufateur en crime de Leze Majefté divine & humaine au premier chef d'écrire „ contre l'Accufé, & qu'il foit défendu à celui-ci d'écrire contre fon Accufateur, n'eft-„ ce pas avoir perdu le fens? Un Cavalier qui demanderoit permiffion à fon Prince de fe „ battre en duel avec fon ennemi qu'on attacheroit à un arbre pieds & poings liez, feroit „ moins ridicule. Mais la hardieffe qu'il a d'accufer Mr. Bayle devant ces Meffieurs, „ *d'avoir traitté* dans la Cabale Chimerique *les Princes qui ont fecoué le joug du Papifme* „ *de fcelerats & d'affaffinateurs, & d'avoir dit plufieurs autres chofes infamantes contre la* „ *Reformation*, eft une calomnie fi furieufe que quand il n'auroit eu d'autre difgrace dans „ ce Procez que la Conviction d'avoir avancé une telle fauffeté dans une femblable Re-„ quête, il auroit raifon de fe repentir de fa belle Dénonciation".

(1) Chimere demontrée, Preface, p. lxv, lxvj.

Les Bourguemeftres de Rotterdam prirent un parti bien plus conforme à leur équité & à leur fageffe. „ Ils exhorterent tant Mr. Bayle que Mr. Jurieu à s'accorder le plûtôt „ que faire fe pourroit; & leur defendirent de rien écrire l'un contre l'autre, qui n'eût „ été examiné par Mr. Bayer Penfionnaire de la Ville. Ils defendirent auffi la continua-„ tion des petits Libelles anonymes qui avoient été publiez à Rotterdam contre la *Caba-* „ *le Chimerique* (2)". Nous parlerons bien-tôt de ces Libelles.

(2) Chimere demontrée, p. 4.

Ce que Mr. Jurieu avoit dit fur la pretenduë Cabale de Geneve, lui attira l'indignation & le mépris de toute cette Ville. Voici ce qu'un des Syndics écrivit là-deffus à un de fes Amis en Hollande (3): *Je vous dirai, Monfieur, que l'on a été fcandalifé en ce païs de la maniere d'écrire de Mr. Jurieu, & qu'il s'eft perdu de reputation parmi tout ce qu'il y a d'honnêtes gens & de bon fens. On ne peut concevoir ce qui l'a obligé d'écrire comme il a fait contre cette Ville. Ce qu'il en a dit eft abfolument faux & inventé à plaifir. Tout ce qu'il y a de vrai eft qu'un nommé Goudes Marchand s'eft voulu mêler d'écrire certains projets de paix &c.* Voici encore l'Extrait d'une Lettre écrite par un particulier (4): „ Il n'eft pas poffible, dit-il, que l'on ne regarde avec indignation un homme qui toû-„ jours plein d'un noir venin, mord fans difcernement tout ce qui fe rencontre à fon paf-„ fage & Amis & Ennemis, jufques aux Etats mefme. Que lui a fait le Magiftrat de „ Geneve pour tacher comme il fait de le brouiller avec fon peuple, & de le mettre mal „ auprés de tous les Proteftans & des Confederez? Mais tout ce que je puis vous dire fur „ cela, Monfieur, c'eft qu'on a regardé ici fes calomnies avec un profond mépris".

(3) Ibid. Preface, p. xxxv, xxxvj.

(4) Ibid. p. xvj, xxxj.

Mr. Minutoli écrivit à Mr. Jurieu une Lettre très-forte fur le même fujet. *Je ne fay,* dit-il (5), *fi nos Confeils, & tant de perfonnes importantes fi indignement traitées fur un point qui intereffe auffi avant leur confcience & leur honneur, ne chercheront point à vous donner toutes les plus mortifiantes preuves de leur jufte reffentiment: mais je fay très-bien qu'il faudroit que j'euffe oublié toutes les regles de la Juftice, fi je ne me mettois pas aux champs en faveur de Mr. Bayle, qui par l'avanture que je vous diray tient uniquement de moi pour ce fait, ce dont il vous plait de lui faire un fi grand crime.* Il faifoit enfuite un détail de tout ce qui s'étoit paffé entre Mr. Bayle & lui, au fujet du Projet de Paix; détail, qui étoit parfaitement conforme au narré que Mr. Bayle en avoit donné dans fa *Cabale Chimerique*, & que j'ai rapporté ci-deffus. Il reprochoit à Mr. Jurieu de ce que fur des conjectures frivoles, il l'avoit placé auffi-bien que Mr. Bayle dans fa pretenduë Cabale. *En confcience, voudriez-vous bien,* lui difoit-il, *que fur quelques préfomptions femblables, quand on les auroit contre vous, quelqu'un s'avifaft, fans autre examen, de vous dénoncer inceffamment par un Ecrit public & vous & vos amis pour des gens fans honneur, fans foy & fans Religion?* Il l'exhortoit à reconnoitre fon erreur, & a ne pas l'obliger de rendre cette Lettre publique, pour la juftification de Mr. Bayle.

(5) Lettre de Mr. Minutoli à Mr. Jurieu du [illegible] de Mai 1691; dans la Chimere demontrée &c. p. 149, 150.

Mr. Jurieu reçut auffi des Lettres de quelques Amis qu'il avoit à Geneve, qui l'avertiffoient de ne faire aucun fonds fur la Cabale de Geneve, & de ne pas traiter de chofe ferieufe le Projet de Paix (6); mais cela ne l'empecha pas de publier, à l'infçu & malgré la défenfe du Magiftrat, un Ecrit intitulé: *Nouvelles Convictions contre l'Auteur de l'Avis aux Refugiez. Avec la nullité de fes juftifications. Par un Ami de Mr. Jurieu. Premiere Partie.* Il écrivit fous le nom d'un Ami, afin de fe fouftraire à la defenfe du Magiftrat par ce déguifement. Il foûtint dans cet Ecrit tout ce qu'il avoit dit touchant la Cabale de Geneve & le Projet de Paix. Cette premiere Partie fut bien-tôt fuivie d'une feconde, fous le titre de *Derniere Conviction contre le Sieur Bayle, Profeffeur en Philofophie à Rotterdam au fujet de l'Avis aux Refugiez, pour fervir de Factum fur la plainte portée aux Puiffances de l'Etat.* Dans ce dernier Ecrit, il ne parla plus de cette dangereufe Cabale qui s'étendoit du Midi au Nord, qui avoit fon centre à la Cour de France, & dont le deffein étoit de faire foulever la Hollande & l'Angleterre, de confondre tous les projets des Alliez, & de procurer ainfi à la France la Monarchie univerfelle, & par confequent la ruine de la Religion Proteftante. Il voioit qu'il s'étoit rendu par-là auffi meprifable

(6) Ibid. Preface p. xj, xij.

que

1690. que ridicule. Ainsi il changea la question, & n'accusa plus Mr. Bayle que d'*avoir voulu faire imprimer un Projet de Paix à l'insçu de l'Etat, contraire à ses intentions & à ses interêts* (1). A l'égard de l'*Avis aux Refugiez*, il ne fit que repeter & amplifier les accusations qu'il avoit intentées contre Mr. Bayle: & au lieu de se justifier des faussetez & des calomnies que Mr. Bayle avoit reduites à vingt-cinq Articles, il se répandit en injures & en invectives. Il osa méme nier que le Magistrat lui eût defendu d'écrire, aussi-bien qu'à Mr. Bayle. „ Certes, dit-il, il faudroit avoir bien mauvaise opinion des Puissances qui gouvernent & la Ville & l'Etat, pour croire qu'elles fussent capables de mettre de l'égalité entre un homme accusé d'être traitre à l'Etat, & celui qui par zele pour l'Etat porte ses plaintes contre luy. Il n'y auroit aucune justice à ôter à un homme aussi violemment attaqué que l'a été Mr. Jurieu, le droit de se défendre. Il a interêt pour l'édification de l'Eglise, de justifier son nom par tout où ses Ouvrages l'ont porté (2)". Cependant comme il étoit très-vrai qu'on avoit defendu également à l'un & à l'autre de rien publier qui n'eût été examiné par Mr. Bayer (3): ce Magistrat lisant cet endroit du Factum fut extremement surpris de la hardiesse de Mr. Jurieu à soutenir le contraire (4).

Avant la publication de la *derniere Conviction* de Mr. Jurieu, on vit paroitre divers Libelles anonymes contre la *Cabale Chimerique*, où l'on repetoit ses accusations, & où l'on rencherissoit même sur loi par de nouvelles calomnies. Tels étoient, la *Lettre écrite à M. B. Prof. en Phil. & en Hist. à Rotterdam sur la Cabale Chimerique.* C'étoit une violente Declamation d'un Ministre creature de Mr. Jurieu. *Remarques générales sur la Cabale Chimerique de Mr. Bayle:* avec une *I. & II. Suite* de ces *Remarques*. On les attribua d'abord à Mr. Bazin de Limeville, Refugié à Rotterdam (5): mais il protesta qu'il n'y avoit aucune part (6); & on aprit ensuite qu'elles étoient de Mr. Robethon. Mr. Bayle fit imprimer sous le nom d'un Ami un écrit de 12 pages, intitulé *Lettres sur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimerique*, où il informoit le Public des raisons qui l'empéchoient de répondre à ces Libelles. Il dit que la Defense du Magistrat lui avoit fait supprimer la Réponse qu'il avoit promise dans sa *Cabale Chimerique*; & que tout le monde étoit persuadé que Mr. Jurieu avoit faussé la promesse qu'il avoit donnée aux Bourguemestres, en publiant ses pretenduës *nouvelles Convictions*. Il ajoutoit qu'il se proposoit de répondre à ce dernier Libelle de Mr. Jurieu, mais qu'il ne jugeoit pas à propos d'employer son tems à refuter tant d'autres Ecrits qui ne faisoient que repeter les mémes choses; que gloser sur quelque passage de la *Cabale Chimerique* mal entendu & mutilé; & que débiter des faussetez avec autant de témerité que de malignité. Il en donne quelques exemples tirez des deux Ecrits dont je viens de parler. Le Ministre, Auteur de la Lettre à Mr. Bayle, voulut repliquer. Il publia un Ecrit de 21. pages, intitulé, *Courte Refutation de la Lettre écrite en faveur du S. B. pour la défense de sa Cabale Chimerique.* Il crut que Mr. de Bauval étoit l'Auteur de la Lettre sur les petits Livres. Je rapporterai ici une de ses accusations, la réponse de Mr. Bayle, & la replique de l'Accusateur. Cela suffira pour donner une idée de ces deux Ecrits, & du caractere de leur Auteur. Le Ministre après avoir accusé Mr. Bayle d'Avarice, ajoute: „(7) Quand je parle de vôtre avarice, je ne prens pas ce terme à la rigueur. On dit, que vous n'aimez pas l'argent à dessein de thésaurizer. Je le veux croire, puisqu'on le dit. Vous l'aimez pourtant pour l'usage, qu'il vous plaist d'en faire, de quoi je ne me méle point. . . . . Mais, Monsieur, croyez-vous, qu'on ne sache pas dans le monde la veritable raison, pour laquelle vous avez discontinué vos Nouvelles de la Republique des Lettres? On n'ignore pas que l'incommodité, qui vous survint, en fournit le pretexte. Mais on sait aussi, que vous prétendiez en tirer une plus grande recompense, que celle que vous en tiriez d'abord, & que le Libraire n'ayant pas voulu vous accorder l'augmentation, que vous demandiez, vôtre traité fut rompu, & que vous discontinuâtes vôtre Ouvrage pour cela. C'est-à-dire, que l'appetit vous estoit accreu à mesure, que vôtre reputation se fortifioit". Qui pourroit s'imaginer qu'on voulût rapporter un fait avec tant de confiance, sans avoir pris toutes les mesures necessaires pour s'en assûrer? Cependant écoutons Mr. Bayle. *Je ne sçai*, dit-il (8), *comment qualifier la fausseté d'un certain déclamateur, qui vient de publier comme une chose certaine que Mr. Bayle ne discontinua les Nouvelles de la Republique des Lettres, que parce que son Libraire ne lui voulut pas donner tout l'argent qu'il lui demandoit. Le Libraire est plein de vie. Il s'appelle Henry Desbordes, il demeure à Amsterdam dans le Kalverstraat: on peut s'éclaircir de ce qui en est avec la plus grande facilité du monde; & voici un homme qui sans prendre la peine de s'en informer, ce qui n'eust retardé que d'un jour ou deux la publication de sa merveilleuse Lettre, ose s'embarrasser dans un infame mensonge publiquement, sur quoi on le peut couvrir de confusion s'il est capable de quelque honte, par l'exhibition de la signature du Sieur Desbordes.* Mais cet Auteur n'étoit pas capable de rougir. Il répondit froidement, „(9) On n'a pas creu estre obligé de consulter Henry Desbordes sur le fait, qu'on a avancé touchant l'interruption des Nouvelles de la Republique des Lettres. On en a parlé, comme on a fait, sur le témoignage d'un Imprimeur, qui travailloit en ce temps-là pour le dit Desbordes, parce qu'il n'a eu aucun interêt à déguiser les choses. Ainsi on a creu, qu'il les disoit, comme elles sont. On s'en rapporte, à ce qui en est, parce que la chose est fort peu importante en elle méme, & qu'elle ne fait ni grand bien, ni grand mal à l'affaire principale". Voila quelle étoit la methode de ces faiseurs de Libelles. Ils publioient sur des oui-dire tout ce qu'ils pouvoient recueillir de plus infamant contre Mr. Bayle; & lorsqu'on les avoit convaincus de fausseté, ils disoient qu'*ils s'en rapportoient à ce qui en étoit.* Et en cela, ils ne faisoient qu'imiter Mr. Jurieu qui remplissoit ses Factums d'imaginations & de faussetez. C'est ainsi qu'il repeta plusieurs fois que Mr. Bayle avoit *demeuré trois ans chez les Jesuites de Toulouse*; quoi qu'il n'eût jamais demeuré chez eux, & que son séjour à Toulouse n'eût été que de dix-huit mois, comme nous l'avons déja vû. Il avoit des espions par tout, qui lui écrivoient ou lui rapportoient ce qu'on disoit, & qui d'ordinaire le rapportoient infidellement. On juge bien que ces espions étoient la lie des Refugiez: il y en avoit même de si décriez que quelques-uns de ses partisans en furent honteux. Un de ses amis ne pût s'empécher de lui écrire, qu'il

(1) *Derniere Conviction* &c. p. 13, col. 1.

(2) Ibid.

(3) *Chimere demontrée*, p. 115, 290: & Preface, p. lxxv.

(4) Lettre à Mr. Lenfant du 24 d'Août 1691, p. 390, 391.

(5) Bauval, *Copie d'une Lettre à M. S. . . . touchant l'Auteur des Remarques Generales sur la Cabale Chimerique*, p. 1, & suiv.

(6) *Entretiens sur le grand scandale causé par un Livre intitulé la Cabale Chimerique*, p. 157.

(7) *Lettre écrite à M. B. sur sa Cabale Chimerique*, p. 27, 28.

(8) *Lettre sur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimerique*, p. 6, 7.

(9) *Courte Refutation de la Lettre écrite en faveur du S. B. pour la défense de sa Cabale Chimerique*, p. 15, 16.

qu'il se deshonnoroit par ses liaisons avec un certain Ministre Refugié de Londres: Mr. Jurieu lui répondit, *c'est un fripon, il est vrai; mais, il est orthodoxe:* ce qui fit qu'on appelloit ordinairement ce Ministre, *le fripon orthodoxe.* 1690

Il parut encore un Ecrit, de 12. pages, contre la Lettre de Mr. Bayle, intitulé, *Lettre à Monsieur * * * au sujet d'un Libelle qui a pour titre, Lettre sur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimerique.* L'Auteur attribue cette Lettre à Mr. de Bauval avec plus d'assurance que n'avoit fait celui de la *Lettre à Mr. Bayle.* Du reste, le même esprit se remarquoit dans l'un & dans l'autre. Avant-que ces trois Ecrits parussent, Mr. de Bauval en publia un de 8 pages, intitulé, *Copie d'une Lettre écrite à M. S. . . . touchant l'Auteur des Remarques Générales sur la Cabale Chimerique.* Après avoir raillé finement l'Auteur des *Remarques Générales*, qu'il croyoit être Mr. de Limeville, il rapportoit la Requête de Mr. Jurieu & en découvroit tout le ridicule. Il fit aussi quelques reflexions sur l'injuste inégalité que Mr. Jurieu prétendoit qu'on devoit mettre entre lui & Mr. Bayle.

La premiere Edition de la *Cabale Chimerique* ayant été bien-tôt distribuée, Mr. Bayle en fit une seconde corrigée & fort augmentée. Il mit au revers du titre un petit Avertissement, où il prioit le Lecteur de ne pas juger de cet Ouvrage par les premiers Chapitres, dans lesquels on avoit dû être sec, & où l'on n'avoit pas pû éviter les minuties; mais qu'on trouveroit que la suite étoit un peu plus vive & moins ennuyeuse, si on se donnoit la peine de lire tout. Cette édition ne parut pas aussi-tôt qu'elle eut été achevée d'imprimer. Mr. Bayle en arrêta assez long-tems la vente, à cause que les Bourguemestres de Rotterdam avoient defendu à tous les Libraires de cette Ville, de debiter ce qui s'imprimeroit sur cette affaire (1). Mais lorsqu'il vit que Mr. Jurieu publioit ses Factums, il se crut endroit de donner aussi la seconde édition de la *Cabale Chimerique.* Cependant il ne voulut pas marquer dans le titre qu'elle eût été imprimée à Rotterdam, ni que ce fût une seconde édition corrigée & augmentée. Comme ce titre est un peu different du premier, je le rapporterai ici: *La Cabale Chimerique: ou Refutation de l'Histoire fabuleuse & des calomnies que Mr. Jurieu vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de Paix, & touchant le Libelle intitulé, Avis important aux Refugiez sur leur prochain retour en France, dans son Examen de ce libelle. A Cologne chez Pierre Marteau. MDCXCI.* In 12. 1691.

(1) Lettre à Mr. Minutoli, du 27 d'Aout 1691, p. 382.

Dans cette édition, Mr. Bayle poussa très-vivement Mr. Jurieu sur l'accusation d'Athéisme. Il insista sur cet article par tout ce qui en pouvoit marquer l'importance; il somma d'une maniere distinguée son Accusateur de le prouver, il employa les defis, les insultes, & en un mot tout ce qu'il y a au monde de plus capable d'imposer à la partie adverse la necessité de prouver (2). Mr. Jurieu se voyant ainsi pressé, s'adressa à son Consistoire & promit de prouver son accusation: mais il s'en desista peu de jours après, & s'offrit seulement de servir de Commissaire à la Compagnie si elle vouloit le charger de quelques Memoires, ce qui la surprit extremement (3). Il avoit harangué dans le Consistoire plus d'une fois contre Mr. Bayle avec le dernier empottement, jusques à déclarer qu'*il ne vouloit pas plus avoir de reconciliation avec lui, qu'avec le Diable* (4). Il s'efforça inutilement de faire casser les Actes du Consistoire, qui portoient, entr'autres choses, qu'*il s'étoit desisté des accusations qu'il avoit intentées contre Mr. Bayle touchant la Religion, & qu'il ne pourroit porter en premiere instance qu'au Consistoire les plaintes qu'il pourroit avoir à faire contre lui* (5). Cependant il publia un Ecrit intitulé, *Courte Revûe des Maximes de Morale & des Principes de Religion de l'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes, & de la Critique Générale sur l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg: Pour servir de Factum aux Juges Ecclesiastiques, s'ils en veulent connoitre* (6). Il y rapporta quelques endroits de ces deux Ouvrages, & tâcha de faire voir qu'ils portoient à l'irreligion. Le même jour que cet Ecrit tomba entre les mains de Mr. Bayle, il en publia un sous ce titre: *Déclaration de Mr. Bayle, Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam, touchant un petit Ecrit qui vient de paroître sous le titre de Courte Revûë des Maximes de Morale &c.* (7). Mr. Bayle fit voir que Mr. Jurieu changeoit l'état de la question, il le somma de nouveau de prouver l'accusation d'Athéisme, & s'engagea de se justifier de toute Hétérodoxie dès que ce premier & principal point seroit vuidé. Il ajouta quelques propositions extraites des Livres de Mr. Jurieu, pour servir d'addition à celles dont on avoit demandé la condamnation au Synode tenu à Leyde au commencement de Mai 1691. „ La *Courte Revûe* ayant été distribuée au Consistoire, fit prendre la resolution d'examiner un procès aussi important „ que celui-là; mais d'ailleurs on ne fonda ni sur les discours, ni sur les Ecrits de l'Accusateur aucun prejugé contre la Doctrine de Mr. Bayle. On se mit en devoir de juger selon les formes; Mr. Bayle se declara toûjours prêt à montrer son innocence, & „ il ne tînt pas à lui qu'on ne jugeât (8)": mais on ne fit aucune procedure.

(2) Pag. 347.

(3) *Chimere démontrée*, p. 14.

(4) Ibid. p. 10.

(5) Lettre à Mr Lenfant du 24 d'Aout 1691, p. 380.

(6) In 4. pagg. 8.

(7) In 12. pagg. 24.

(8) *Addition aux Pensées sur les Cometes* &c. p. 15, 16.

Quelques Amis de Mr. Bayle prirent son parti jusques à écrire en sa faveur. Mr. de Bauval publia *une Lettre sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle*, où il démontra qu'à regarder les choses du côté de l'honnête homme, & des devoirs de la societé civile, Mr. Jurieu ne pouvoit sauver l'indignité de son procedé envers Mr. Bayle. Il se defendit ensuite contre les attaques de Mr. Jurieu. Nous avons vû que ce Théologien l'avoit accusé d'avoir supposé dans son Journal l'Extrait d'une Lettre où l'on disoit que l'*Avis aux Refugiez* se réimprimoit à Paris. Il revint à la charge dans ses *Convictions*, & lui imputa de nouveaux crimes. Il l'accusa d'avoir *publié* l'*Avis aux Refugiez*, & d'être un *homme sans Religion.* Il soutint que cet Extrait de Lettre étoit faux. „ On a certitude, dit-„ il (9), qu'il est faux. Et là dessus on defie ces Messieurs de mettre la Lettre d'où cet „ Extrait a été tiré entre les mains de quatre persoones d'honneur qu'on nommera de part „ & d'aotre, & qui examineront d'où elle vient, quand elle a été écrite, & ce qui est „ dit devant & après. On les defie de cela, dit-il, & s'ils ne le font ce sera une preuve „ que la Lettre est ou supposée ou écrite par un Correspondant qui entre dans l'affaire, „ ou pleine de choses qui decouvriroient leur mystere. C'est un deffy auquel on sçait „ très bien qu'ils ne deféreront pas. Ils n'oseroient". Mr. de Bauval le prit au mot. Il le fit sommer par un Notaire de nommer deux arbitres, & promit d'en nommer deux autres, devant lesquels il representeroit cette Lettre: mais Mr. Jurieu recula, & ne voulut

(9) *Nouvelles Convictions* &c. p. 10. col. 1.

jamais

1691. jamais qu'on en vînt à l'examen qu'il avoit proposé. Mr. Bayle parle de cet Ecrit de Mr de Bauval dans une de ses Lettres à Mr. Minutoli. „ De tous mes Amis, dit-il (1), „ il n'y a que Mr. de Bauval frere de Mr. Basnage, qui ait mis la main à la plume pour „ moi. Mr. Jurieu le hait pour le moins autant qu'il me hait, & le mêle dans tous ses „ Libelles avec une malhonnêteté tout-à-fait brutale; & enfin il le fait Auteur avec moi „ de l'*Avis aux Refugiez*. Mr. de Bauval a donc fait une *Lettre* de deux feuilles & demie „ sur nôtre different, qui le pique finement & adroitement". Mr. Huet publia aussi un Ecrit en faveur de Mr. Bayle, intitulé, *Lettre d'un des Amis de Mr. Bayle aux Amis de Mr. Jurieu*. Il y relevoit plusieurs passages des *Nouvelles Convictions* & des *Remarques générales*. Ce petit Ouvrage est écrit fort sensément, & avec beaucoup de moderation.

(1) Lettre à Mr. Minutoli du 27 d'Août 1691, p. 595.

Mr. Jurieu n'excita pas moins de plaintes par ses sentimens hétérodoxes, que par son esprit violent & persecuteur. Quelques Eglises demanderent aux Synodes qu'on examinât ses Livres: on dressa une liste des hérésies & des profanations qui s'y trouvoient (*P*), & on l'envoya au Synode qui se tenoit à Leyde, sous le titre de *Lettre à Messieurs les Ministres & Anciens qui composent le Synode assemblé à Leyden, le 2. de Mai* 1691. Cette dénonciation, jointe aux disputes qu'il avoit eues dans les Synodes avec plusieurs Ministres, l'obligea à publier un Ecrit intitulé, *Apologie du Sr. Jurieu, Pasteur & Professeur en Theologie, adressée aux Pasteurs & Conducteurs des Eglises Walones des Pays-Bas*: mais au lieu d'y justifier sa doctrine, il étala avec beaucoup de faste & d'ostentation les grands services, qu'il prétendoit avoir rendu à l'Eglise; & après avoir fait son propre panégyrique, il se repandit en injures & en invectives contre les Ministres complaignans, & s'y déchaina de nouveau contre Mr. Bayle. C'est là qu'il avoue que *puis qu'il n'étoit pas en son pouvoir de faire tomber sur lui toute la peine qu'il meritoit, au moins avoit-il voulu l'exposer à l'infamie publique* (2): & il se plaignoit douloureusement de *la clemence de l'Etat* (3). L'Ecrit de Mr. de Bauval l'avoit piqué jusqu'au vif: il s'emporta violemment contre lui; & quoi qu'il eût refusé de s'en tenir aux termes du defi qu'il lui avoit fait; il ne laissa pas de soutenir *qu'il l'avoit convaincu d'être complice de l'Avis aux Refugiez*, & qu'il étoit *le principal Acteur de la Comedie de l'édition de Paris* (4). Mr. de Bauval publia une *Réponse à l'Apologie de Mr. Jurieu*, où il refuta ses calomnies, & fit voir qu'il se vantoit ridiculement d'avoir été le soutien de l'Eglise & le Champion de l'Orthodoxie. Il l'interpella encore publiquement de convenir d'arbitres pour décider de leur demêlé à toute rigueur: mais il l'interpella inutilement. Dans la suite, Mr. de Bauval voyant qu'il ne vouloit ni lui faire reparation, ni en venir à un éclaircissement, donna au Consistoire de Rotterdam une Declaration par laquelle *il protestoit qu'il regardoit Mr. Jurieu comme un Calomniateur & un malhonnête homme* (5).

(2) Apologie du Sr. Jurieu, p. 25, col. 1.

(3) Ibid. p. 24. col. 2.

(4) Ib. p. 26. col. 2.

(5) Voyez les Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu &c. p. 16.

Mr. Bayle publia une Réponse aux derniers Ecrits de Mr. Jurieu, sous ce titre: *La Chimere de la Cabale de Rotterdam, demontrée par les Pretendues Convictions que le Sr. Jurieu a publiées contre Mr. Bayle. A Amsterdam chez Henry Desbordes, dans le Kalverstraat. M. D.C. XCI.* Cette Réponse, écrite sous le nom d'un Ami de Mr. Bayle, contient trois parties. 1. *La Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les Nouvelles Convictions qu'un Ami de Mr. J. a publiées: ou Lettre d'un Ami de Mr. Bayle à Monsieur* ***. C'est la Refutation du Factum publié par Mr. Jurieu, pour soutenir la Cabale du Projet de Paix. Elle finit par la Lettre que Mr. Minutoli avoit écrite sur ce sujet à Mr. Jurieu. 2. *Remarques générales sur le Factum de Mr. Jurieu contre Monsieur Bayle, au sujet de l'Avis aux Refugiez.* On ne s'y attache point à refuter en detail ce que Mr. Jurieu avoit avancé, dans sa *derniere Conviction*; mais on lui marque une longue liste de choses à prouver, sans quoi ce Factum ne pouvoit avoir aucune force. 3. Une longue *Preface, où l'on montre la maniere de bien juger de quel côté est la victoire dans ce Procès.* On y faisoit connoitre le détail de la dénonciation de Mr. Jurieu & des suites qu'elle avoit euës. Cette dénonciation se reduisoit à ces trois chefs, *la Cabale de Genéve*; *l'Avis aux Refugiez*; & *le Commerce avec la Cour de France*. Mr. Bayle y joignit des *Reflexions sur l'Apologie du Sieur Jurieu*, où il découvrit plusieurs faussetez que Mr. Jurieu avoit avancées, & entr'autres celle-ci; que Mr. Bayle lui étoit redevable de son établissement à Rotterdam. Mr. Bayle fit voir que c'étoit tout le contraire. Dans l'*Avis au Lecteur*, il marquoit qu'il y avoit long tems que ce Livre étoit composé, hormis les dernieres feuilles de la Preface; & qu'il

(*P*) *Les Profanations qui se trouvoient dans les Livres de Mr. Jurieu.*] Mr. Jurieu s'étant plaint en 1690 que Mr. de Bauval le cherchoit dans son Journal par tout où il n'étoit pas; Mr. de Bauval repondit que cette plainte étoit injuste. „ Je ne l'ay fait, dit-il (*a*), „ qu'une seule fois en parlant de la tolerance; & je „ l'ay menagé en mille occasions. Il y auroit long-„ tems qu'il m'auroit foudroyé comme il vient de fai-„ re, si je ne l'avois évité, lors même qu'il se pre-„ sentoit naturellement. Ay-je fait remarquer toutes „ les tâches que Mr. de Meaux & le P. de Ste. Marthe „ ont fait observer dans ses ouvrages? L'un n'a-t-il „ pas relevé avec de grands étonnemens, que Mr. „ Jurieu ne pouvant fixer le tems de la chûte de l'An-„ techrist, en eust * apporté cette raison: *que Dieu* „ *en matiere de Propheties n'y regarde pas de si près?* „ L'autre ne lui a-t-il pas réproché un certain † Cha-„ pitre de l'Accomplissement des Propheties qui por-„ te ce beau titre? *Arrangement de ce que le S. Esprit* „ *a derangé dans les visions.* D'autres n'ont-ils pas „ crié avec chagrin contre sa *Religion des Jesuites*? La „ après avoir rapporté un *Motet*, où l'on fait dire par „ le Roi de France à Jaques II. qui venoit d'aban-„ donner ses trois Royaumes, *sieds toi à ma dextre jus-* „ *qu'à ce que j'aye mis tes ennemis sous le marchepied de* „ *tes pieds*, Mr. Jurieu reprend sur le ton badin: *Voilà* „ *une admirable metamorphose! Le Roi est devenu Dieu* „ *le Pere, le Roi d'Angleterre est devenu Dieu le Fils:* „ *afin que cette Trinité soit complete, je suis d'avis que* „ *nous fassions du Prince de Galles le S. Esprit.* Il avoit „ fait une plaisanterie à peu près pareille en trouvant cette ressemblance entre Jesus Christ & le Prince de Galles: *que comme Joseph mari de la Vierge n'étoit pas le vray pere du premier* Jesus, *Jaques II. mari de la Reine pourroit bien aussi n'estre pas pere du second.*

(*a*) Réponse à l'Avis de Mr. Jurieu, p. 6.

(*) Acc. des Proph. Tom. II. Ch. 12. 1. Ed.

(†) Ibid. Tom. II. Ch. 1. 1. Ed.

Ces expressions peu édifiantes & peu respectueuses pour la Religion, furent dénoncées aux Synodes. L'Auteur de la *Reponse à la seconde Apologie de Mr. Jurieu*, en fit un Article exprès, sous le titre de *Profanations de Mr. Jurieu*, & en donna plusieurs exemples, entr'autres ceux-ci (*b*): *Les Apôtres n'imitoient pas ces Operateurs qui arrivez dans un lieu, la premiere chose qu'ils font c'est de faire quelque coup de leur métier &c. Les Disciples d'Aristote doivent être bien surpris de voir que le Verbe éternel est devenu Cartesien sur ses vieux jours.* Mr. Saurin dans son *Examen de la Theologie de Mr. Jurieu* remarque qu'à cette raillerie on pourroit ajouter celle-ci qui lui ressemble fort: *Dieu peut-il faire ce miracle? peut-être croyent-ils que non, & que desormais il est trop vieux pour faire des choses grandes & extraordinaires* (c).

(*b*) Réponse à un Libelle intitulé seconde Apologie de Mr. Jurieu, p. 19. & suiv.

(*c*) Examen de la Theologie de Mr. Jurieu Tom. I. p. 114.

& qu'il auroit paru peu de jours après les pretenduës *Convictions* de Mr. Jurieu, si les Imprimeurs avoient été aussi diligens que l'Auteur. Il indiquoit ensuite le contenu de chaque Partie; & faisoit quelques reflexions sur le honteux procedé de Mr. Jurieu dans toute cette affaire. Au reste, Mr. Bayle gardoit plus de mesures avec Mr. Jurieu dans cet Ouvrage qu'il n'avoit fait dans sa *Cabale Chimerique*, comme il le remarque lui-même. 1691.

Mr. Bayle publia presque en même tems des *Entretiens sur le grand scandale causé par un Livre intitulé, la Cabale Chimerique. A Cologne chez Pierre Marteau* 1691. Cet Ouvrage contient cinq Entretiens. PHILODEME & AGATHON, les deux Interlocuteurs, regardent Mr. Jurieu comme un grand Serviteur de Dieu, qui a usé ses forces au service de l'Eglise; & trouvent fort mauvais que Mr. Bayle l'ait traité si durement. Ils se rendent compte des Conversations qu'ils ont eues avec des *Cabalistes*; rapportent les raisons que ces Cabalistes alleguoient en faveur de Mr. Bayle, & les réponses qu'ils leur ont faites. C'est une Ironie continuelle, sous laquelle on fait le portrait de Mr. Jurieu, & on justifie Mr. Bayle sur plusieurs choses.

Les mortifications que Mr. Jurieu avoit reçues au dernier Synode (1); la necessité où il se voyoit de preparer des Apologies pour le Synode prochain, contre les plaintes qu'on faisoit de toutes parts au sujet de sa doctrine; & avec tout cela, le chagrin de voir malgré toutes ses oppositions, Mr. Basnage, son beau-frere reçu Ministre ordinaire de l'Eglise de Rotterdam; tout cela le desola si fort qu'il tomba malade de ses vapeurs au mois de Septembre 1691 (2). Il se trouva hors d'état d'écrire, & trois ou quatre mois se passerent sans qu'on vît rien paroitre sur sa dispute avec Mr. Bayle. Mais enfin son Champion, l'Auteur des *Remarques générales*, s'avisa de paroitre encore, & publia un Ecrit contre la *Chimere de la Cabale*, intitulé, *Le Philosophe degradé. Pour servir de troisiéme suite aux Remarques Générales sur la Cabale Chimerique de Mr. Bayle.* Les Amis de Mr. Bayle lui conseilloient de mépriser cet Ecrit: cependant il crut qu'il étoit necessaire de le refuter. Voici les raisons qu'il en allegue à Mr. Silvestre. „ Si vous aviez lû, dit-il (3), „ le Libelle auquel vous ne me conseillez pas de répondre, je suis sûr que vous aprouveriez que j'aye fait sentir à l'Auteur ses iniquitez insupportables, & ce que j'en fais „ c'est principalement pour couper en herbe une infinité de semblables petits Libelles „ qu'il se prepare de nous donner, & où il ne prendroit garde à aucune falsification, si „ on ne le menaçoit de les lui bien mettre à compte. Enfin je croirois desobliger Mr. „ Sartre si je n'opposois que le silence à son temoignage". Pour éclaircir ce fait, je remarquerai que Mr. Jurieu publia dans sa *Courte revuë* une Lettre écrite de Londres, où l'on assuroit qu'une personne *qui avoit étudié avec Mr. Bayle à Puylaurens* (c'est à dire, Mr. Sartre Ministre Refugié à Londres) avoit dit que Mr. Bayle *se débaucha à un tel point qu'il se fit Papiste, & alla même demeurer à Toulouse environ trois ans chez les Jesuites:* que cette personne lui ayant écrit sur son changement de Religion, en reçut *une reponse aigre d'un veritable Papiste animé déja par les Jesuites:* qu'elle le vit ensuite *à Geneve après sa sortie de Toulouse*, & que Mr. Bayle *se souvenant de sa Lettre & de la reponse*, lui *fit des excuses*, & *le pria de ne pas parler de cette affaire*. Mr. Bayle s'inscrivit en faux contre toutes ces circonstances, dans sa *Chimere démontrée*, excepté son changement de Religion. Il nia qu'il eût jamais *demeuré chez les Jesuites*; & somma l'Auteur de la Lettre de déclarer le nom de celui qui prétendoit que Mr. Bayle lui avoit fait une *reponse aigre*, & ensuite des *excuses* à Geneve: sur quoi l'émissaire de Mr. Jurieu, Auteur de la Lettre, engagea Mr. Sartre à en écrire une à Mr. Bayle, où il avouoit qu'il avoit dit que Mr. Bayle „ étant à Puylaurens, s'en étoit absenté; qu'on avoit sû quelques jours après qu'il s'étoit jetté dans „ le Convent des Jesuites de Toulouse; qu'il lui avoit écrit sur ce sujet une Lettre telle „ qu'un jeune homme pouvoit la faire dans cette occasion; & qu'il en avoit reçu une „ Lettre fort piquante: & qu'il avoit ajoûté à cela, qu'environ trois ans après il avoit „ vu Mr. Bayle à Geneve, & que Mr. Bayle lui fit connoître qu'il l'obligeroit de ne parler pas de ce qui lui étoit arrivé à Toulouse, parce que cela lui pouvoit faire tort dans „ le dessein qu'il avoit de faire quelque sejour à Geneve (4)". L'Auteur du *Philosophe degradé* publia un Extrait de cette Lettre; mais il supprima l'endroit où Mr. Sartre déclaroit, „ qu'il n'osoit assurer, ni que Mr. Bayle eût reçu la Lettre de lui Mr. Sartre, „ ni qu'il y eût repondu, & que plusieurs personnes qui virent la Lettre reçue par lui „ Mr. Sartre crurent que Mr. Bayle n'en étoit pas l'Auteur (5)". Cependant l'Auteur de ce Libelle produisit cette Lettre comme une preuve de ce qu'on avoit avancé contre Mr. Bayle, & pour le convaincre de mauvaise foi. C'est là proprement ce qui obligea Mr. Bayle de répondre à cet Ecrit. Sa Réponse a pour titre, *Avis au petit Auteur des petits Livrets, sur son Philosophe degradé. M. D.C. XCII.* Il y donna plusieurs exemples de la mauvaise foi & de l'étourderie de cet Auteur, & de ses vaines redites. Il releva aussi quelques faussetez qu'il prétendoit fonder sur la Lettre de Mr. Sartre. Il lui aprit qu'il avoit écrit à ce Ministre, & qu'il attendoit sa réponse; & que Mr. Sartre l'avoit déja fait assurer par un Ami commun qu'il éclairciroit la chose d'une maniere dont Mr. Bayle seroit content.

Nous avons vû que Mr. Jurieu pressé par Mr. Bayle de prouver l'accusation d'Athéisme qu'il lui avoit intentée, promit à son Consistoire de prouver cette Accusation; qu'ensuite il s'en desista, & offrit seulement de fournir des Memoires sur cette affaire; que sans attendre l'ordre du Consistoire, il mit au jour sa *Courte revuë*, ce qui obligea Mr. Bayle de publier une *Déclaration*, où il montra que Mr. Jurieu changeoit l'état de la question, & il le somma en même tems de prouver ce point capital. Mr Jurieu ne répondit point à ces sommations réiterées, & ne fit plus de démarche auprès du Consistoire cette année-là. Mais il s'avisa de renouveller les procedures dès que le Consistoire eut été changé au mois de Janvier 1692. „ D'abord, dit Mr. Bayle (6), il ne voulut point être reconnu „ pour partie, mais peu après il convint lui-même qu'il devoit soûtenir cette qualité; il „ recusa qui bon lui sembla, & comme presque en même tems je m'adressai au Consistoi- „ re pour demander justice des calomnies atroces publiées contre moi, il sembloit qu'on „ alloit voir une issue de cette affaire selon les formes; mais l'Accusateur laissa passer plusieurs 1692.

(1) Le Synode de Naerden tenu au mois d'Août 1691. Il ordonna que Mr. Jurieu produiroit ses defenses contre l'accusation d'heresie, & d'impieté portée contre lui par cinq Eglises.

(2) Lettre à Mr. Constant du 2 d'Octobre 1691, p. 408.

(3) Lettre du 17 Decembre 1691, p. 421, 422.

(4) Lettre de Mr. Sartre à Mr. Bayle du 4 d'Octobre 1691, p. 399, 400.

(5) *Avis au petit Auteur des petits Livrets* &c. p. 19, 20.

(6) *Addition aux Pensées diverses sur les Cometes* &c., p. 18, 19.

1692. „ fieurs femaines fans comparoitre, alleguant de Dimanche en Dimanche (1) diverses excuses. Enfin il notifia à la Compagnie qu'il feroit prêt pour un tel jour: j'en fus averti, & je ne manquai pas de comparoître, mais au lieu d'entrer en matiere l'Accusateur demanda qu'on nous renvoyât au Synode. Il apuya sa demande sur toutes les raisons qu'il pût imaginer. Moi au contraire je fis tout ce qu'il me fut possible pour obtenir que le Consistoire retint en premiere instance le jugement de la cause, & je proposai qu'on priât quelques Ministres des Eglises Wallonnes du voisinage, & quelques Ministres de l'Eglise Flamande de Rotterdam de se joindre au Consistoire, & qu'on priât même Messieurs les Magistrats de deputer quelques personnes de leur Corps pour assister à la discussion de cette cause: mais toutes mes demandes furent rejettées à la pluralité des voix; ma partie obtint que l'affaire fut renvoyée au Synode. Il se trouva en personne au Synode qui se tint peu de jours après à Ziric-zée, & n'y dit pas un mot de notre procès, il ne voulut pas même consentir qu'on communiquât les Actes du Consistoire au Synode, quoi que le Consistoire eût chargé ses Deputez de le faire".

Dans ce tems-là, Mr. Bayle deguisé sous le nom de *Carus Larebonius*, publia un Ouvrage Latin contre le Livre de Mr. Jurieu intitulé *le vray Systeme de l'Eglise:* & comme il n'y a point de titre à quoi l'oreille soit plus accoûtumée qu'à celui du *Janua Linguarum reserata* de Comenius (2), il l'intitula *Janua Cœlorum reserata cunctis Religionibus, à celebri admodum viro Domino Petro Jurieu, Roterodami verbi divini Pastore & Theologiæ Professore. Porta patens esto. Nulli claudatur honesto. Amstelodami excudebat Petrus Chayer, M. D.C. XCII.* In 4. Il y avoit long tems que cet Ouvrage étoit composé; car il en parloit dans la *Cabale Chimerique* comme d'un Ecrit prêt à être mis sous la presse. „ Je connois un homme, disoit-il (3), qui a une Dissertation Latine prête à être donnée à l'Imprimeur, sous le titre de *Janua Cœlorum reserata*, où il montre que le *Systeme de l'Eglise* de cet Auteur est l'éponge de la Reformation, qu'il en ruine toute la necessité, & qu'il sauve tous les honnêtes gens dans toutes sortes de Religions". C'étoit attaquer Mr. Jurieu par l'endroit le plus sensible: cet Ouvrage passoit pour le meilleur qu'il eût fait; & de tous ses Ecrits Mr. Nicolle n'avoit trouvé que celui-là qui fût digne de réponse (4). Mr. Bayle y fait voir que Mr. Jurieu, tout intolerant qu'il étoit, avoit ouvert la porte des Cieux, non seulement à toutes les Sectes du Christianisme, mais même aux Juifs, aux Mahometans, & aux Payens. Ce Livre, écrit dans une Langue entendue de tous les Savans, mortifia extremement Mr. Jurieu. Il n'osa pas se hazarder d'y répondre. Mais ayant enfin publié un Ecrit pour la deffense de sa Doctrine intitulé, *Seconde Apologie pour Mr. Jurieu: ou Réponse à un Libelle sans nom presenté aux Synodes de Leyden & de Naerden, sous le titre de Lettre à Messieurs les Ministres & Anciens qui composent le Synode assemblé à Leyden, le 2. de Mai* 1691; il y mit à la fin une espece d'Avertissement, où il affecta de mépriser cet Ouvrage; & rapporta l'extrait de deux Lettres écrites par des personnes qui en disoient beaucoup de mal, mais qui avouoient en même tems qu'elles ne l'avoient point lû. L'Auteur de la *Lettre* adressée au Synode de Leyde refuta cette *Apologie* de Mr Jurieu par un Ecrit, intitulé, *Examen de la Doctrine de Mr. Jurieu. Pour servir de réponse à un Libelle, intitulé, seconde Apologie de Mr. Jurieu.* Il ne laissa pas échaper ce mauvais artifice de Mr. Jurieu". On ne peut guère voir, dit-il (5), de plus plaisante fanfaronnade que celle de Mr. Jurieu sur le Livre intitulé *Janua Cœlorum reserata*, où d'habiles gens pretendent que son *Systeme de l'Eglise* est bouleversé sans retour. Il y répond par deux extraits de Lettres feints ou veritables, dont l'un dit qu'il n'a point lû le Livre, & l'autre qu'il en a lu 5 ou 6 Sections, qui sont 10 ou 12 pages. C'est se tirer bien cavalierement d'affaire, & prendre les gens pour des dupes, que de croire que le Public s'en tienne au jugement de cet anonyme qui est peut-être Mr. Jurieu lui-même. Comme un Livre Latin est desormais inaccessible pour lui, & qu'il n'a garde de s'y accrocher, il s'est fait du jugement de deux inconnus un prétexte de mépriser un Ouvrage, qu'il est dans l'impuissance de refuter". Mr. Bayle avertit au commencement du *Janua Cœlorum reserata* que ce Livre est écrit dans le stile des Scholastiques, *non tam stilo in Rhetorum scholis quam in Peripateticorum Lycæo obtinente.* Il s'y servit aussi de leur methode dogmatique; ce qui dégoûta bien des gens de la lecture de cet Ouvrage, & fut cause qu'on ne le rechercha pas avec le même empressement que ses autres Ecrits. Car du reste, on y trouve la même netteté & la même force de raisonnement.

L'Auteur des *Remarques Générales* parut de nouveau sur la scene, par des *Lettres sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle. Où l'on découvre les contradictions de ce dernier, qui peuvent servir de nouvelles Convictions.* Ces Lettres sont au nombre de cinq. Elles sont datées de Coppenhague; mais cela n'empêcha pas qu'on n'en réconnût bien-tôt l'Auteur. Il y repetoit sous une nouvelle forme ce qu'on avoit écrit contre Mr. Bayle, & déguisoit ou passoit sous silence ce que Mr. Bayle avoit répondu. Celui-ci publia à cette occasion un Ecrit intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets. Concernant ses Lettres sur les differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle. A Amsterdam, M. D.C. XCII.* Il y marque les raisons qui l'empêchent de répondre à cet Auteur, & se contente de donner un échantillon des faux raisonnemens, de la malignité, & des déguisemens frauduleux dont il étoit plein. Il y insera (6) la Réponse que Mr. Sartre avoit faite à sa Lettre, & où *il avouoit que lorsqu'il avoit dit qu'après le depart de Mr. Bayle de Puylaurens on sut qu'il s'étoit allé jetter au Convent des Jesuites à Toulouse, il avoit* seulement *voulu dire que cela fut dit ainsi à Puylaurens, & cru de même de tout le monde:* qu'à l'égard *des autres petites circonstances du tems qu'il y pourroit avoir eu depuis que Mr. Bayle avoit été à Toulouse jusqu'à ce qu'il le vid à Geneve, & du lieu particulier où ils se parlerent ensemble la premiere fois, que ce fut environ trois ans ou moins . . . . . . quand ce seroit sa memoire qui l'auroit trompé en cela, la chose étoit de très-peu de consequence pour l'un aussi bien que pour l'autre:* & que pour ce qui regardoit la *Réponse* qui lui auroit été écrite de Toulouse, *puisque Mr. Bayle ne demeuroit pas d'accord de l'avoir écrite, il n'avoit garde de l'assurer, n'en ayant aucune certitude.* C'est à dire, qu'il retracta tout ce qu'il avoit avancé, & dont Mr. Jurieu & ses suppôts avoient fait un sujet de triomphe.

(1) Ce sont les jours ordinaires que les Consistoires s'assemblent.

(2) Voyez dans le Dictionaire historique & critique l'Article COMENIUS.

(3) Pag. 163, 164. de la 1. Edit. & p. 192, 193. de la 2. Edit.

(4) Voyez l'Article COMENIUS, Rem. M.

(5) Examen &c., p. 24, col. 1.

(6) Nouvel Avis &c., p. 14 & suiv. Lettres de Mr. Bayle, p. 419, & suiv.

1692.

Mr. Bayle joignit à cet Ecrit une *Lettre de Monsieur * * * à l'Auteur de l'Avis au petit Auteur des petits Livrets.* L'Auteur de cette Lettre louë Mr. Bayle d'avoir à sa priere supprimé les reflexions qu'il étoit sur le point d'envoyer à l'Imprimeur sur la violente incartade qu'on trouvoit dans la seconde Apologie de Mr. Jurieu contre l'Auteur du *Janua Cœlorum reserata.* Il montre combien cet Ouvrage étoit mortifiant pour Mr. Jurieu, & fait une apologie ironique de la colere de ce Ministre. Il répond aussi au reproche qu'on avoit fait à l'Auteur sur sa Latinité. „ Je trouve très vraisemblable, dit-il (1), „ que Mr. Larebonius ne s'est jamais attendu à un tel reproche, tant parce qu'il a declaré „ au commencement & à la fin de son Livre qu'il a choisi tout exprès le stile des Scho„lastiques, que parce qu'il ne croyoit pas que son Adversaire fût en état de juger du stile „ Latin autrement qu'un aveugle des couleurs. Il y a autant d'injustice à trouver mau„vais qu'on se serve du stile des Universitez dans un Ouvrage de pur raisonnement, qu'à „ vouloir qu'on écrive en beau François la refutation de quelques miserables Factums „ dans laquelle on n'a été occupé qu'à inventorier des mensonges, & des contradictions. „ Depuis quand se pique-t-on de beau stile dans les Ecritures de procès, dans les Fac„tums, dans des Inventaires? A-t-on refuté ceux du dénonciateur avec l'application „ qu'on apporte à la composition d'un Ouvrage qu'on veut rendre digne par lui-même „ d'être lu? On savoit que peu de gens prendroient la peine de lire ces sortes de refuta„tions; la lecture n'en étoit pas necessaire aux gens dépréoccupez; & les demonstra„tions d'Euclide ne feroient que blanchir sur les gens préocupez; on a sçu cela, ainsi „ on n'a eu garde de perdre son tems après le stile". Cet Ami dit ensuite que si Mr. Bayle eût voulu le croire, il auroit abandonné l'Auteur des petits Livrets à son mauvais génie, sans daigner lui faire un mot de réponse; & qu'il est bien faché de voir qu'il continue à le refuter. Vous aurez beau, dit-il, le convaincre d'avoir pitoyablement raisonné, d'avoir cité à faux, & repeté les mêmes choses sans avoir eu égard à ce qu'on avoit répondu; tout cela ne sera pas capable de l'empêcher d'écrire, & de rallumer le feu à mesure qu'il s'apercevra que le tems commence à l'éteindre. Il fait voir ensuite que cet Auteur avoit avancé plusieurs choses que Mr. Bayle auroit dû relever, puisqu'il s'étoit mis sur le pied de lui répondre encore une fois.

Mr. Bayle mit à la tête de cet Ecrit un Avis au Lecteur, où il avouë que la plûpart de ses Amis lui conseilloient de ne pas répondre à l'Auteur des Remarques sur la Cabale Chimerique; que s'il les avoit crus il n'auroit pas fait semblant de savoir que ces petits Libelles fussent dans la nature des choses, & qu'ils avoient été fachez qu'il en eût refuté quelques morceaux: cependant, que comme c'est une matiere où il y a du pour & du contre, il n'avoit pas suivi tout à fait leur avis, mais qu'il avoit pris un certain milieu, qui étoit de publier quelque chose afin d'apprendre au public pourquoi il ne répondoit point pied à pied aux Ecrits de ce faiseur de Remarques. „ Les principales raisons, dit-il, pour„quoi on ne s'engage pas à ces sortes de reponses sont, 1. Que cet Auteur ne fait que „ repeter les mêmes choses sans repliquer aux refutations qu'on y a opposées. 2. Que le „ public n'est déja que trop fatigué de tant de petites discussions. 3. Que cet Auteur fal„sifie si grossierement les endroits qu'il tâche de refuter, qu'on doit se promettre de l'e„quité des Lecteurs désinteressez qu'ils découvriront par eux-mêmes les fautes du per„sonnage, mais comme on auroit tort d'en vouloir être cru sur sa parole, il a fallu don„ner quelques preuves de ceci; c'est pourquoi on a eu soin & dans le premier Avis au „ petit Auteur, & dans le second, de montrer par quelques échantillons de quoi il est ca„pable en fait de citer à faux, & de tirer de mauvaises consequences. De plus il a fallu „ prier tous les Lecteurs qui se voudront porter pour juges, de confronter par tout ail„leurs les pieces des deux parties: voila d'un côté ce qui a fait qu'on lui répond quelque „ chose, & de l'autre ce qui a fait qu'on ne répond pas à tout". Mr. Bayle remarqua aussi que ce petit Ecrit auroit paru plûtôt, si on n'avoit pas sçu que Mr. Jurieu avoit sous la presse un gros Factum dont ses Emissaires parloient avec de grands éloges selon leur coûtume; & que pour n'en pas faire à deux fois, il avoit resolu de differer la publication de ce second Avis jusqu'à ce qu'il eût vu par la lecture de ce Factum, s'il meritoit d'être refuté, auquel cas il en auroit joint la refutation avec cet autre Ecrit. Mais comme il venoit d'aprendre que ce Factum ne paroitroit pas encore, il n'avoit pas voulu differer plus long tems la publication de ce nouvel Avis; & qu'il promettoit par avance, si la chose en valoit la peine, de renverser bien-tôt toutes les nouvelles machines du Délateur.

Ce Factum parut quelque tems après sous le titre de *Factum selon les formes, ou Disposition des preuves contre l'Auteur de l'Avis aux Refugiez, selon les regles du Barreau: qui font voir que sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condamne un criminel accusé.* Mr. Jurieu y mit un Avertissement, où il dit qu'une maladie qui le retenoit depuis huit mois dans une grande foiblesse l'avoit empêché de continuer à écrire contre l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez*; mais que d'autres y avoient suppleé. Il ajoûte que ce *Factum* étoit l'Ouvrage d'un Avocat de Paris, à quelques chapitres près qu'il y avoit ajoûtez. Cet Ecrit n'a rien de nouveau que la forme. On y repete les pretenduës *présomptions* de Mr Jurieu, cent fois refutées; on les range sous differens chefs, & on les accompagne d'un Commentaire tiré des Libelles de Mr. Jurieu & de ses Adherans. Mr Bayle méprisa sagement cet Ecrit: il ne voulut pas seulement le lire, comme il l'aprend à Mr. Minutoli. „ Mr. Jurieu, dit-il (2), a publié tout de nouveau un gros *Factum* contre moi, que per„sonne ne m'a conseillé de lire, (& j'ai suivi ce conseil,) où il ne fait que repeter tou„tes ses anciennes chicanneries, sans faire semblant de savoir qu'on les a refutées pleine„ment. Il a fait, à ce qu'on m'a dit, revenir sur les rangs la *Cabale de Geneve* & du *Pro„jet de Paix*, sans avoir égard ni à ce qu'il vous a écrit, pour vous reconnoitre innocent, „ ni à l'aveu que font ses plus outrez partisans, qu'il a eu tort de m'attaquer sur cela, & „ qu'il devoit se contenter de l'autre accusation". Les partisans de Mr. Jurieu souhaitoient qu'il ne se fût attaché qu'à l'accusation qui regardoit l'*Avis aux Refugiez*: mais ils n'en jugeoient ainsi qu'après coup, & parce qu'ils voyoient que tout ce qu'il avoit dit de la Cabale de Geneve & du Projet de Paix étoit évidemment faux & chimerique.

(1) Nouvel Avis &c, p. 65. Voyez aussi l'Article Comenius, ubi sup.

(2) Lettre du 18 d'Août 1692, p. 441.

C'est

1692. C'eſt là le dernier Ecrit qui parut ſur ce ſujet. Le ſilence judicieux de Mr. Bayle mit fin à cette conteſtation. Il avoit ruiné toutes les prétendues *Préſomptions* de Mr. Jurieu, & les Ecrits de ſes partiſans n'étoient, comme on l'a deja remarqué, que fades & ennuyeuſes repetitions, raiſonnemens ridicules, & fauſſes interpretations de ce qu'il avoit dit.

Cependant, on ne convenoit point du veritable Auteur de l'*Avis aux Refugiez*. Dès que cet Ouvrage fut connu en France, on l'atribua a Mr. Peliſſon. Mr. Wellwood célèbre Medecin de Londres, qui publioit toutes les ſemaines un Ecrit anonyme ſous le titre d'*Obſervateur*, en parla ſur ce pié-là dans ſa feuille du 22 d'Août 1690, ſix mois avant que Mr. Jurieu ſe fût aviſé de l'attribuer à Mr. Bayle. Car ce ne fut qu'au mois de Janvier 1691 qu'il commença de dire qu'il croyoit que Mr. Bayle en étoit l'Auteur, & le Livre qu'il publia là-deſſus, ne parut que ſur la fin d'Avril (1). „ On vient de me mettre entre les mains, dit Mr. Wellwood (2), un Livre qui depuis quelque tems fait „ grand bruit dans le monde, intitulé *Avis aux Refugiez*, écrit par un Savant de France, „ dans la vûe de noircir la Conduite des Proteſtans de l'Europe en général, par rapport „ à la derniere Revolution d'Angleterre. . . . . . non ſeulement j'en connois l'Auteur, „ mais je puis encore aſſûrer mon Lecteur qu'il a été écrit en conſequence d'un ordre du „ Roi Jaques & du Roi de France, qui lui a été porté par l'Archevêque de Paris". L'*Obſervateur* de Mr. Wellwood ayant été traduit en François, & imprimé en Hollande ſous le titre d'*Hiſtoire du Tems*, Mr. Jurieu s'emporta violemment contre cet endroit (3). Il dit que c'étoit *une piece de commande*; *tout de même que la fauſſe édition, le faux privilege*, & l'*Extrait de la Lettre de Paris dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans*. „ On n'a pas été en peine, ajoûta-t-il, d'en deviner la ſource: C'eſt en Angle- „ terre la même perſonne (4) qui là eſt la ſeule à nier que le S. Bayle ſoit Auteur du „ Livre de l'*Avis*; & qui dit par tout, *que le vray Auteur s'en découvrira à Paris*. En „ même tems il fourre cela dans un Journal en faveur de ſes Amis de deçà la Mer, & à „ leur priere. Il n'eſt pas même hors d'apparence que cela ait été fourré dans la ſeule „ verſion Françoiſe. Car il n'y a fauſſeté dont ces Meſſieurs ne ſoient capables". Et après avoir traité Mr. Wellwood d'une maniere outrageante, il lui fait des excuſes ridicules (5). Il les repeta dans l'Avertiſſement du *Factum ſelon les formes*. „ Je dois avertir le Public, dit-il, que les duretez qui ſe trouvent dans les *dernieres Convictions* con- „ tre l'Auteur de l'*Hiſtoire du Tems* doivent être anéanties. Alors je ne connoiſſois en fa- „ çon du monde cet Auteur. Depuis j'ai ſçû que c'eſt un très-honête & très-habile „ homme".

Mr. Wellwood publia en 1692, une Apologie de ſon *Obſervateur*, ſous le titre d'*Appendix*, où il juſtifia quelques endroits de cet Ouvrage, & entr'autres celui qui regardoit l'*Avis aux Refugiez*. „ Ce Livre, dit-il (6), avoit à peine été reçu en France, & on „ ne l'avoit pas encore vû en Angleterre, lorsqu'une perſonne de qualité & de merite en „ France, qui a été depuis envoyée aux Galeres pour cauſe de Religion, me l'annonça, „ ajoûtant qu'il avoit été écrit de concert avec la Cour de France, & que tout le monde „ à Paris en regardoit Mr. Peliſſon comme l'Auteur. J'écrivis là-deſſus à mon Ami de „ s'informer plus particulierement de cette affaire, & il me répondit, *que conformément à* „ *ma priere, il avoit employé un de ſes Amis qui connoiſſoit intimément Mr. Peliſſon, de s'in-* „ *former de lui touchant la verité de ce bruit commun*; & *que Mr. Peliſſon avoit bien vou-* „ *lu laiſſer croire à la perſonne qui lui parloit, qu'il en étoit l'Auteur, quoi qu'il ne voulût* „ *pas lui-même l'avouer poſitivement; ajoutant qu'il n'étoit pas à propos pour lui, ou pour le* „ *ſervice du Roi, qu'il reconnût ce Livre publiquement pour ſien, quand même il en ſeroit* „ *l'Auteur*. En un mot, cette illuſtre perſonne me dit, que non ſeulement c'étoit ſon „ ſentiment, mais encore le ſentiment univerſellement reçu à Paris, que Mr. Peliſſon „ étoit l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez*: ce qu'il confirma par un grand nombre d'argu- „ mens probables qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter ici. Le Livre même paroiſſant à „ Londres peu de tems après, je pris occaſion de rapporter ce que mon Ami m'en avoit „ dit; & en même tems j'aſſurai ſur ſon temoignage, que je croyois en *connoitre l'Auteur*, „ voulant dire Mr. Peliſſon avec qui j'avois fait quelque connoiſſance à Paris il y a neuf „ ans".

Mr. de la Baſtide (7) croyoit auſſi que Mr. Peliſſon étoit l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez*. Il le diſoit ouvertement, & par là il s'attira la haine de Mr. Jurieu (8). Le témoignage de Mr. de la Baſtide étoit d'un grand poids. Il avoit vecu dans une étroite amitié avec Mr. Peliſſon pendant plus de vingt-cinq ans; il avoit été avec lui Commis de Mr. Fouquet; & lorsque Mr. Peliſſon fut mis à la Baſtille, il entretenoit avec lui un commerce regulier de Lettres ſur des matieres de controverſe: car dès ce tems-là Mr. Peliſſon penchoit vers le Catholiciſme. Une ſi grande liaiſon lui avoit fait connoitre le tour d'eſprit & les expreſſions favorites de Mr. Peliſſon. Mr. de la Baſtide avoit beaucoup lu ſes Ouvrages de Controverſe: il en avoit même refuté quelques uns. Lors que l'*Avis aux Refugiez* parut, il trouva une ſi grande conformité entre cet Ecrit & les Livres de Mr. Peliſſon, qu'il ne balança pas à l'en croire l'Auteur. Cependant il ne jugea pas à propos d'écrire ſur ce ſujet durant la vie de Mr. Peliſſon: mais après ſa mort il compoſa une Diſſertation (9) pour prouver cette conformité. „ Je me ſuis propoſé, dit-il, de „ mettre ici ſur le papier diverſes Obſervations générales & particulieres, qui toutes en- „ ſemble, ſont connoitre évidemment que c'eſt en effet l'Auteur des *Reflexions ſur les* „ *differens de la Religion*, qui l'eſt auſſi de l'*Avis aux Refugiez*, & que ce dernier Ecrit „ n'eſt proprement qu'une ſuite, & comme une Appendice des autres". Dans ſes Obſervations générales il remarque que Mr. Peliſſon avoit une grande connoiſſance des Belles Lettres, & de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Prophane: qu'il avoit étudié l'Ecriture Sainte, les Peres, les Controverſiſtes: qu'il étoit très-verſé dans le Droit Romain, dont il aimoit à employer les autoritez ſur toutes ſortes de matieres, ayant frequenté le Barreau pendant quelques années: qu'étant chargé d'écrire l'Hiſtoire du Roi, il recueilloit tout ce qu'on publioit, & faiſoit des memoires & des obſervations ſur tout ce qui ſe paſſoit

par

(1) Cabale Chimerique, p. 217.

(2) Mercurius reformatus, or the New Obſervator, Vol. I. Num. 9.

(3) Dernieres Convictions &c. p. 14. col. 2.

(4) Mr. de la Baſtide.

(5) Pag. 16, col. 1.

(6) An Appendix to Mercurius reformatus &c. p. 12.

(7) Voyez ſon Eloge dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Decembre 1704, Art. XIV, p. 548.

(8) Voyez la Revue de l'Hiſtoire de Mr. Bayle, &c. dans le Recueil imprimé à Amſterdam en 1716. ſous le titre l'Hiſtoire de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages &c. p. 182 & ſuiv.

(9) Cette Diſſertation a été publiée dans la Revue de l'Hiſtoire de Mr. Bayle &c. p. 297. Mr de la Baſtide m'en donna une copie qui eſt plus exacte que celle qu'on a imprimée.

par rapport aux affaires d'Etat & de la Religion: enfin, que dans ses Traitez de Controverse on trouve des apostrophes ou des exhortations frequentes aux Protestans; des élévations & des prieres à Dieu; & des éloges du Roi de France: caracteres qui pris ensemble conviennent à l'Auteur de l'*Avis*, & ne paroissent convenir qu'à lui seul. Mais pour rendre cette conformité plus sensible, il rapporte dans ses Observations particulieres, un très grand nombre d'endroits de l'*Avis*, & les met en parallele avec des endroits tout semblables des *Reflexions*, & particulierement avec le troisiéme volume de ces Reflexions publié en 1689 sous le titre de *Chimeres de Mr. Jurieu*. Il fait voir, par exemple, que vers la fin de cet Ouvrage, Mr. Pelisson insultoit aux Refugiez au sujet des Propheties de Mr. Jurieu qui les assuroient de leur rétablissement en France en l'année 1689; & que c'est précisement par là que l'*Avis* commence. Dans les *Reflexions*, Mr. Pelisson dit que Mr. Jurieu *répand son fiel & son venin sur nos tems, contre tout ce que la verité peut avoir aujourd'hui ou de protecteurs ou de défenseurs les plus illustres, sans respect ni de rang, ni de merite:* Dans l'*Avis*, *il n'y a rien*, dit l'Auteur, *de si auguste ni de si éminent que vous ayez crû digne de vôtre respect; les têtes couronnées, que toutes sortes de raisons devoient garantir de l'insulte de vos Libelles diffamatoires, ont été l'objet de la plus enorme & de la plus furieuse calomnie dans plusieurs de vos Livres.* Dans l'un & dans l'autre, on cite souvent les Loix Romaines; on fait valoir l'autorité du grand nombre; on se moque des Propheties de Drabitius, & des petits Prophetes du Dauphiné; on raisonne sur la situation des affaires de l'Europe; on s'attache à relever la gloire de Louïs XIV, &c. On ne sauroit nier que ce Parallele ne soit infiniment plus fort que les vagues ressemblances que Mr. Jurieu alleguoit pour donner cet Ouvrage à Mr. Bayle. A l'égard de la Preface, on juge bien que Mr. de la Bastide ne l'atribuë pas à l'Auteur du Livre. Il ne lui paroit pas naturel qu'un Auteur veuille non seulement se refuter lui-même, mais satiriser son propre Ouvrage, & en faire un portrait afreux. 1692.

Mr. de la Bastide finit sa Dissertation en répondant à une difficulté qui s'offroit naturellement. „ Que si l'on demande aujourd'hui, dit-il, pourquoi l'Auteur ne se seroit-il point declaré sur ce dernier Ecrit comme sur les autres, pour ne pas perdre, au moins parmi ceux de sa communion, le merite de l'esprit, de l'érudition, & du zele qu'il semble y étaler? Outre les raisons secretes, qu'on ne pénétre pas toûjours, il paroit assez que son dessein n'étoit pas de se cacher entierement, ou pour toûjours, mais seulement de se tenir quelque tems derriere son Tableau, pour voir ce que le Public en diroit. Car on trouve vers la fin, qu'il dit à *celui* à qui il l'adresse, qu'il peut *le faire imprimer*, & qu'il lui recommande seulement de *ménager son nom*; comme s'il eût voulu dire qu'il n'étoit pas à propos de le nommer ouvertement, mais qu'on pouvoit bien le laisser entendre. Etant né Protestant, proche parent & allié de plusieurs d'entre les Refugiez, il étoit naturel qu'il eût quelque repugnance à paroitre hautement l'Auteur d'un Ecrit qui les rendoit odieux & suspects aux Puissances, & qui sembloit fermer la porte à leur Rétablissement. Mais sa principale raison étoit apparemment, qu'ayant laissé couler en divers endroits de cet Ecrit des sentimens assez libres, & des expressions assez fortes contre la maniere dont on avoit persecuté ceux de nôtre Communion, soit qu'il l'eût fait sans reflechir assez sur les consequences, soit pour s'insinuer ainsi dans l'esprit des Protestans, l'Archevêque de Paris & les Jesuites lui en firent une affaire, comme le bruit en fut public. Il arriva, en effet, qu'une Edition de l'*Avis* ayant été commencée à Paris par le Sieur Martin Imprimeur ou Libraire ordinaire de Mr. Pelisson, elle fut arrêtée & interrompuë, quoi qu'elle eût été entreprise par son ordre: & depuis on a vû aussi que quelque tems avant sa mort, il en fit faire lui-même une nouvelle édition sous ses yeux; mais que ce ne fut qu'après avoir ôté ou changé les endroits qui avoient choqué ceux de sa Communion, & y avoir mis aussi une courte Preface de sa façon en la place de celle qu'on y voyoit auparavant".

Il est pourtant vrai que peu de tems après que l'*Avis* eut paru, Mr. Pelisson écrivit en Hollande pour s'informer qui en étoit l'Auteur, & qu'il tâcha de l'obliger à se découvrir par l'esperance d'une recompense considerable (1). Cela supposeroit que cet Auteur etoit inconnu à Mr. Pelisson, & par consequent que ce n'étoit pas lui qui avoit écrit l'*Avis*. Mais Mr. de la Bastide auroit pû répondre, que Mr. Pelisson ne faisoit cela que pour se mieux cacher; & que d'ailleurs cette supposition est détruite par le Privilege de l'Edition de Paris, où l'on expose que l'Auteur de l'*Avis* avoit *obtenu un Privilege le* 20. *d'Octobre* 1690, mais qu'*ayant affecté de demeurer inconnu au public, il avoit fait difficulté de laisser enregistrer ledit Privilege, expedié en son nom, sur les Registres de la Communauté des Libraires de Paris:* ce qui fait voir que le nom de cet Auteur étoit connu à la Chancelerie, & qu'ainsi il n'étoit pas necessaire d'écrire en Hollande pour s'en informer.

Mr. Bayle nous aprend dans une de ses Lettres, écrite au mois d'Octobre 1690, que *la voix publique donnoit* alors l'*Avis aux Refugiez* à Mr. de Larroque (2). Mr. de Larroque sortit de France au mois de Fevrier 1686 (3), & l'année suivante il publia des *Remarques critiques* contre le premier Tome de l'Histoire de l'Heresie par Varillas, qui furent estimées. J'ai déja parlé de sa Réponse à Mr. Brueys. Après avoir voyagé en Angleterre, en Allemagne & en Dannemare, il repassa en Hollande, & de là il retourna en France vers le mois de Juin 1690 (4), c'est-à-dire, un mois ou six semaines après que l'*Avis aux Refugiez* eut paru, & embrassa la Religion Romaine. Lorsque je commençai de travailler à la Vie de Mr. Bayle en 1707, je priai Mr. Basnage de me fournir quelques éclaircissemens. Voici ce qu'il me répondit au sujet de l'*Avis aux Refugiez* (5). „ Puis que vous voulez que je vous parle avec une pleine confiance sur ce qui regarde Mr. Bayle; je ne croy point qu'on doive remuer l'affaire de l'*Avis aux Refugiez*. Ce n'est pas que je le soupçonne d'en être l'Auteur. Je n'ai point encore abandonné ma premiere conjecture: c'est que le Manuscrit lui en avoit été confié. Il le fit imprimer, il y ajouta une Preface, & quelques traits de sa main. Mr. Hartsoeker m'a confirmé dans ma conjecture, parce qu'il m'a assuré que Mr. de Larroque, étant prisonnier à Paris, citoit souvent cet Ouvrage comme une production qui lui apartenoit. Mais

„ comme

(1) Examen de l'Avis aux Refugiez, p. 24, 25. Chimeres demontrées, Preface, p. C2.

(2) Lettre à Mr. Constant du 14 d'Octobre 1690, p. 339.

(3) Lettre à Mr. Basnage du 17 de Fevrier 1686, p. 152.

(4) Lettre à Mr Constant, ... p. 139, 140.

(5) Lettre du 19 d'Aout 1707.

1692. „ comme c'est un sujet odieux, il vaut mieux le laisser tomber que de faire criailler de „ nouveau ses ennemis". Il dit aussi dans un Memoire plus étendu, qu'il m'envoya quelque tems après: „ J'ai toujours cru (1), & je crois encore que Mr. Bayle étoit l'Auteur „ de la Preface, & que le Manuscrit lui en avoit été confié par Mr. de Larroque, qui „ changea de Religion peu de tems après, & qui a toûjours reclamé cet Ouvrage com„ me sien. C'est là, si je ne me trompe, tout le mystere qui a rendu les defenses de Mr. „ Bayle si foibles: il n'osoit dire ce qu'il pensoit du Livre & de l'Auteur qui a toujours „ été son Ami". Mr. Basnage remarque que Mr. de Larroque *a toûjours reclamé cet Ouvrage comme sien*; & en effet, on a toûjours oüi dire à Mr. de Larroque, lorsqu'il s'agissoit de certaines choses, *j'ai dit*, ou *j'ai prouvé cela dans mon Avis aux Refugiez*; & ses Amis ont souvent dit, comme une anecdote Literaire, qu'il étoit l'Auteur de ce Livre. C'est un fait attesté par des personnes très-dignes de foi.

Voilà deux sentimens fort opposez, & qui ont néanmoins chacun leurs partisans. Cependant il y en a encore un troisiéme, qui semble avoir prévalu: plusieurs personnes attribuent cet Ouvrage à Mr Bayle, quoique par des raisons differentes. Les uns se fondent sur le témoignage de Mr. Jurieu: mais quel fond peut-on faire sur son témoignage? D'ailleurs, il avoit tellement lié la pretendue *Cabale de Geneve* avec l'affaire de l'*Avis aux Refugiez*, qu'il ne lui étoit plus permis de les séparer. La fausseté d'une de ces accusations bien averée, detruisoit nécessairement l'autre. Cependant lorsqu'il fut convaincu que cette Cabale n'étoit qu'une Chimere, il ne laissa pas de persister à soûtenir l'Accusation touchant l'*Avis aux Refugiez*. Mais trouvant ensuite que cette séparation ne lui étoit pas favorable, il n'eut pas honte de reprendre l'accusation de la Cabale.

D'autres attribuent cet Ecrit à Mr. Bayle, parce qu'ils croient y reconnoitre son stile. Mais c'est justement ce qui auroit dû faire juger qu'il n'en étoit pas l'Auteur: car outre que les preuves tirées de la conformité du stile sont incertaines, c'est que le stile de cet Ecrit paroit fort different de celui des autres Ouvrages de Mr. Bayle: il est plus pur, plus coulant, plus régulier. Mr. de Larrey, qui avoit bien examiné l'*Avis aux Refugiez*, & qui étoit très-porté à le donner à Mr. Bayle, n'a pas osé prononcer. *Pour moi*, dit-il (2), *je ne me sens ni assez persuadé pour entreprendre de persuader les autres, ni assez hardi pour décider sur un fait problematique.*

Enfin, on donne cet Ecrit à Mr. Bayle sur le témoignage du Sieur Moetjens, qui l'a imprimé. On assure que ce Libraire a dit à plusieurs personnes que Mr. Bayle en étoit l'Auteur. Pour moi, ayant apris que Mr. Louïs, qui en a corrigé les Epreuves, confirmoit le rapport du Sieur Moetjens, je l'ai prié de me donner là-dessus quelques Eclaircissemens. Il n'a pas trouvé à propos de me répondre: mais il a dit de bouche à une personne qui ne se distingue pas moins par son merite que par ses Ouvrages, & qui avoit eu la bonté de lui rendre ma Lettre, „ qu'il connoissoit l'écriture de Mr. Bayle avant „ que de corriger cet Ouvrage, & que depuis ce tems-là il a eu diverses occasions de la „ connoître parfaitement: que tout le Manuscrit d'un bout à l'autre étoit écrit de la „ main de Mr. Bayle, & qu'il en conservoit un morceau qu'il avoit coupé d'une des „ feuilles, avant que de la rendre au Sieur Moetjens". Voila ce que j'ai pu aprendre de plus positif sur ce sujet. Quand même on ne douteroit point après cela, que Mr. Bayle ne fût l'Auteur de cet Ouvrage, on ne sauroit néanmoins sans injustice l'accuser de tous les desseins pernicieux, de toutes les vûes criminelles que Mr. Jurieu lui atribuoit. Les circonstances où Mr. Jurieu fit revivre cet Ecrit aggraverent ses Accusations. La persecution avoit forcé les Refugiez d'abandonner tous leurs biens, de renoncer à toutes les douceurs de leur patrie, pour se retirer dans les pays étrangers: leur playe étoit encore sanglante. Dans cet état, on souffre impatiemment la censure, & on s'irrite contre la raillerie. On prend tout en mauvaise part: on n'entre point dans l'intention de celui qui parle, & on se fait des applications mal fondées. Cependant c'est cette même intention qui doit être la regle de nos jugemens. C'est par là qu'on distingue une raillerie innocente, d'un reproche amer; une reprimande salutaire, d'une violente invective. Or il n'est pas possible de concevoir que Mr. Bayle ait voulu fletrir tout le Corps des Refugiez, qu'il ait pris à tâche de les rendre odieux aux Princes, & de mettre un obstacle invincible à leur retour. Il auroit démenti son caractere, sa conduite, & tous ses autres Ouvrages où il a si bien defendu les Réformez, & a été si sensible à leurs maux. D'ailleurs, les plus fortes Censures de l'*Avis* ne regardoient qu'une très-petite partie des Refugiez, une poignée de Refugiez retirez en Hollande. Il n'y avoit qu'eux qui écrivissent. Les Refugiez de Suisse, d'Allemagne, & d'Angleterre n'avoient rien fait imprimer (3): Mr. Bayle ne l'ignoroit pas; il ne pouvoit donc les avoir en vûë, non plus que ceux de Hollande qui n'avoient point écrit, & qui blamoient même la conduite de quelques uns de leurs confreres.

Ainsi, quand Mr. Bayle seroit l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez*, on ne pourroit dire autre chose, touchant les motifs qui l'auroient porté à écrire cet Ouvrage, sinon, Qu'il étoit chagrin de voir qu'on repaissoit de chimeres & de visions apocalyptiques l'esprit d'un grand nombre de Refugiez, ce qui les rendoit la risée de toute l'Europe: Qu'ayant une aversion extrême pour l'esprit de satire, & de médisance, il étoit indigné de voir que des Refugiez écrivissent des Libelles contre des personnes respectables, & même contre des têtes couronnées; qu'on s'étoit vangé cruellement sur son Frere de la Critique de Mr. Maimbourg, & qu'à plus forte raison il y avoit lieu de craindre qu'on ne se vangeât de ces Ecrits satiriques, sur les Reformez qui restoient en France: Qu'il savoit que dans ce Royaume, les Rois se regardent comme absolus, & qu'il n'y est pas permis de dire le contraire; qu'ainsi il avoit voulu faire entendre que les Ecrits des Refugiez qui attaquoient cette Souveraineté, ne servoient qu'à les rendre odieux, & à empêcher leur retour: Qu'ayant été élévé dans les sentimens de l'indépendance & de la Souveraineté des Rois, sentimens qui étoient enseignez dans les Eglises Reformées, il ne falloit pas être surpris qu'il eût combattu si vivement l'opinion contraire: Qu'il étoit mal instruit des affaires d'Angleterre: il ne croyoit pas que la Religion Anglicane courût aucun risque; & il re-

(1) Mémoire MS. de Mr. Basnage.

(2) Dans la Preface de sa Réponse à l'Avis aux Refugiez.

(3) *Il faudra, dit Mr Jurieu, justifier les Refugiez, qui sont à Londres & repandus dans toute l'Angleterre, qui sont à Berlin, en Brandebourg, en Hesse, en Suisse, dans toute l'Allemagne & à Geneve; car je n'entens point parler que dans tout ces lieux il paroisse de ces Ecrits qu'on apelle des Libelles. La Province de Hollande est le seul théatre où l'on voit paroître tous ces Ecrits.* Examen de l'Avis aux Refugiez, p. 67, 68.

gardoit la Revolution comme un effet de la Politique, & non pas de la necessité : Qu'il avoit pris le masque d'un Catholique Romain, pour donner plus d'autorité à ses rémontrances; pour les rendre plus vives, plus piquantes, & plus capables de faire impression : „ Que puisque l'Auteur de l'*Avis*, selon Mr. Jurieu lui-même, s'étoit proposé de *mettre les Refugiez en état de rentrer en France*, ce qui *n'étoit point l'esprit des Papistes François* (1), il falloit, ainsi que le remarquoit Mr. Bayle (2), qu'il eût plus à cœur les interêts des Protestans que ceux des Papistes, & qu'ainsi ce qu'il disoit en Papiste outré n'étoit pas son veritable sentiment, mais le discours d'un homme qui vouloit soutenir le personnage, sous lequel il s'étoit déguisé : Que cet Auteur, comme disoit encore Mr. Bayle (3), n'avoit fait que ramasser les vieilles & les nouvelles objections des Catholiques les plus passionnez & les plus malins, les reflexions des flateurs sur les évenemens de la premiere Campagne, le poison que l'on répandoit sur tout le corps des Refugiez pour la faute de quelques Auteurs &c : le tout afin de fournir matiére à un desaveu utile, & à une réponse qui confondit la malice des persecuteurs des Reformez, & la vanité des flateurs, & qui tirât les Refugiez du ridicule où les mettoient leurs Propheties; chose qui fut autrefois très-funeste aux Protestans fugitifs des Etats de l'Empereur (4)". On pourroit ajouter, que Mr. Jurieu, qui infatuoit les Refugiez de ses Propheties, & qui avoit publié plusieurs Ecrits que l'Auteur de l'*Avis* traitoit de Libelles; que Mr. Jurieu, dis-je, qui étoit le principal objet de cet Auteur, s'étoit aquis une espece de domination sur les Refugiez (Q), de sorte qu'il n'étoit pas possible d'obtenir 1692.

(1) Examen de l'Avis, p. 13.

(2) Chimere demontrée, preface, p. cxx, cxi.

(3) Ibid. p. cxj, cxij.

(4) Voyez l'Article COMENIUS, Rem. K.

(Q) *Mr. Jurieu s'étoit aquis une espece de domination sur les Refugiez.*] Voici quelques-uns de ses exploits. Il s'érigea en Inquisiteur de la Foi, & attaqua plusieurs Ministres François, dont la plûpart étoient refugiez en Hollande. Il les accusa de Socinianisme & les dénonça aux Synodes. Tout leur crime étoit d'avoir des sentimens de moderation : mais la Tolerance étoit, selon lui, la plus grande de toutes les Heresies. C'est par là qu'il persecuta cruellement Mr. Huet (a). Il denonça comme Heretiques ou fauteurs d'Heretiques Mr. de la Conseillere Ministre de Hambourg, Mr. Jaquelot, Mr. Papin, &c. Mr Papin étoit Neveu de Mr. Pajon, & avoit les mêmes sentimens que lui sur les matieres de la Grace (b). Il les defendit contre Mr. Jurieu dans un Ouvrage qui a pour titre *Essais de Theologie* &c. Mr. Jurieu resolut de le perdre. Il prit pour prétexte un petit Livre de Mr. Papin intitulé, *La Foi reduite à ses veritables Principes, & renfermées dans ses justes bornes.* Cet Ouvrage tendoit au même but que celui de Mr. Dhuisseau (c), c'est-à-dire, à reunir les Chrétiens en les ramenant aux principes fondamentaux de la Religion, & à leur inspirer un esprit de tolerance sur les matieres controversées. Il fut publié sans la participation de Mr. Papin. Le Manuscrit s'en trouva *dans le Cabinet d'un homme distingué par son rang & par son merite* (d), & il fut mis entre les mains de Mr. Bayle qui y ajouta deux pages au commencement & le fit imprimer en 1687 sous le titre qu'on vient de voir (e). Mr. Jurieu fit condamner ce Livre par le Synode, & persecuta si violemment Mr. Papin, qu'il le força de retourner en France, & de se jetter entre les bras de Mr. l'Evêque de Meaux. Mr. Bayle en parle dans une de ses Lettres à Mr. Minutoli. „ Vous savez, dit-il (f), que Papin s'est revolté, ce qu'il n'auroit pas fait, si la refutation qu'il a faite d'un Livre de notre Faux-Prophete ne l'eut exposé à la persecution violente de ce fanatique, qui ne pouvant disconvenir des contradictions & des sophismes dont Papin l'avoit convaincu, se vangea en écrivant par tout qu'on se gardât bien de donner de l'emploi au Sieur Papin; que c'étoit un dangereux Heretique, &c. Papin eut beau chercher du pain en Allemagne, en Hollande, en Angleterre; il y trouva par tout la porte fermée, par les menées de son ennemi. Ainsi la faim le fit retourner en France, où il a remis à Mr. l'Evêque de Meaux les Lettres que Mr Burnet lui avoit écrites, en approbation d'un Livre intitulé *La Foi reduite à ses veritables bornes*".

(a) Voyez ci-dessus Rem. G.

(b) Voyez ci-dessus, Rem. C.

(c) Voyez la [illegible] Remarque.

(d) Lettre de Mr. Pepin à Mr. Jurieu, inserée dans la *Lettre Pastorale aux fideles de Paris, d'Orleans & de Blois*, &c. p. 6. col. 1.

(e) Preface du Livre de Mr. Papin, intitulé *les deux voies opposées en matiere de Religion*, &c. p. 21, 22, de l'edit. de Liege 1713.

(f) Lettre du 11 de Novembre 1692 p. 474, 475.

Lorsque Mr. Jurieu se trouvoit dans l'impossibilité d'accuser d'Heresie ceux à qui il vouloit du mal, il tâchoit de les rendre suspects au Gouvernement, & les representoit comme des mal-intentionnez. Il soupçonna Mr. le Gendre, Ministre à Rotterdam, d'être l'Auteur d'un Ecrit sur les petits Prophetes du Dauphiné, & sur ce soupçon il l'accusa devant son Consistoire *d'entretenir des correspondances en France, & d'avoir une haine secrete contre l'Etat* : mais Mr. le Gendre lui en demanda reparation, & déclara qu'il le tenoit pour *un Calomniateur & un malhonnête homme*. Cette declaration fut mise par écrit, signée, & livrée au Consistoire : Mr. Jurieu recula autant qu'il put, mais Mr. le Gendre le pressa sans quartier, & il fut forcé d'acquiescer honteusement. Son accusation fut lacerée en sa presence & de son consentement (g). Sa haine s'étendoit jusques sur les parens & sur les amis de ceux qu'il haïssoit, quoi qu'ils n'eussent jamais rien eu à démêler avec lui. Il les denonçoit aux Ministres d'Etat comme des traitres & des espions de la France. Sans respect pour la Confiance, qui fait le lien de la Societé civile, il publioit dans ses Libelles tout ce qu'on lui rapportoit ou qu'on lui écrivoit; & lorsqu'il avoit pris en aversion ceux qui avoient été ses amis, il employoit contr'eux ce qu'ils lui avoient dit en confidence (h).

(g) Beauval, *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu* &c. p. 50, 61, & 17.

Voici encore quelques traits du Portrait de Mr. Jurieu: c'est Mr. de Bauval qui le peint.

(h) Ibid. p. 13, 14.

„ Mr. Jurieu, dit-il (i), a porté en tous lieux le trouble & la discorde. Sa main a toujours été contre tous, & celle de tous contre lui. La discorde entra avec lui dans l'Academie de Sedan. Il la partagea en brigues & en cabales. Ceux qui présagerent ce que l'on devoit attendre de lui, par sa premiere démarche, lorsqu'il fut installé dans la Chaire de Rotterdam, n'ont point mal auguré. Il prêcha sur ces paroles, *O que les pieds de ceux qui annoncent la paix sont beaux* : & en descendant de Chaire il intenta procès à son Collegue pour le pas; il eut pourtant la confusion de succomber dans cette querelle de préséance & de vanité. Depuis quelques années Mr. Jurieu a mis tout en combustion parmi nous; son esprit vain & ambitieux a porté par tout le flambeau de la guerre. *Bella gerimus nullos habitura triumphos.* Il a divisé la Nation Françoise que les communs malheurs de leur fuite devroient avoir réunis; il tâche de cantonner, pour ainsi dire, son Parti. Les haines qu'il seme, & qu'il nourrit avec tant de soin, sont autant de barrieres pour les tenir sequestrez. Il s'est érigé en Inquisiteur Général pour acquerir de la gloire aux dépens de la reputation de ses Freres. Il se comporte en Evêque Universel. Il a armé les Eglises les unes contre les autres, & par les querelles dont il a été l'Auteur, il a ravalé & abaissé la gravité & la dignité des Assemblées Ecclesiastiques. D'un côté, l'on a vu les Membres du Synode d'Amsterdam & de Leyden se plaindre devant le Public que ces deux Compagnies engagées par Mr. Jurieu avoient commis des iniquitez &, qui pis est, des faussetez, que l'on n'a pu excuser jusqu'à present : & de l'autre, Mr Jurieu mal satisfait du Synode de Ziricsée adresse un Imprimé plaintif à Messieurs les Etats, où il accuse cette Assemblée *de violence, d'oppression, de toutes sortes d'excès, & d'avoir entrepris de violer toutes les loix fondamentales de la liberté de l'Eglise & de l'Etat.* Rien n'avilit davantage les Compagnies que ces accusations reciproques qui les decrient & les deshonnorent. Mr. Jurieu est la cause originaire de tous ces desordres. Il accuse, il frape à droit & à gauche. Il declare que les Conseils de ses amis qui lui remontrent qu'il devroit laisser le monde en repos, sont *des conseils de la chair & du sang* (k). Il ne prend plus la plume que pour faire des Libelles diffamatoires, & il n'a pas plutôt mis les armes bas qu'il les reprend à la premiere occasion. Il est toujours l'aggresseur, & le poursuivant. Il emploie le fer & le feu pour exterminer tout ce qui ne reconnoit point son empire Despotique; il appelle à son aide la fraude & la calomnie; & sous les Etendarts de la Religion il iroit volontiers extirper à la façon de l'interdit tout ce qui refuse de plier les genoux devant lui. Assurément Mr. Jurieu a fait à un bon nombre de fugitifs un nouveau genre de persecution peut être plus sensible que celle qui les a chassez de leur Patrie. Il leur a ravi le repos qu'ils étoient venus chercher dans l'exil; & pour comble de leur malheur & de leurs miseres, ils ont trouvé dans leur propre Nation un injuste Oppresseur, qui sous d'autres noms leur fait éprouver les iniquitez du zéle furieux contre lequel ils cherchoient un azile".

(i) Ibid. p. 7.

(k) Apologie du Sr. Jurieu, p. 55. col. 2.

1692. d'obtenir un desaveu des Ecrits dont on se plaignoit, qu'en y interessant tout le Corps. Ce moyen même ne réussit point: les Synodes qui auroient dû faire ce desaveu, garderent le silence; personne n'osant parler, crainte de s'attirer une violente persecution de la part de Mr. Jurieu. On pourroit encore dire, qu'en général les reproches que Mr. Bayle mettoit dans la bouche d'un Catholique, avoient été refutez mille fois; & que Mr. Bayle lui-même y avoit répondu avec succès dans ses Lettres contre Maimbourg: Enfin, que Mr. Bayle avoit dessein de refuter l'*Avis* (1), & qu'on auroit dû l'engager à y travailler au lieu de l'en détourner par des accusations outrageantes.

Voila, ce me semble, le jugement qu'une personne équitable & désinteressée pourroit faire de cet Ecrit, & du but de l'Auteur si c'est Mr. Bayle. Cependant, *Mr. Bayle a toûjours protesté à ceux qui étoient le plus avant dans sa confidence, que le Livre n'étoit point de lui; ainsi il faut l'effacer du catalogue de ses Ouvrages; du moins cela suffit pour ne le point alleguer en preuve contre lui, & puis qu'il l'a constamment nié, l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir sa memoire.* Ce sont là les propres paroles de Mr. de Bauval (2).

Les accusations qu'on intenta à Mr. Bayle avoient interrompu ses travaux litteraires. L'étude demande un plein repos & une parfaite tranquillité. Mr. de Bauval avoit annoncé dans le Mois de Novembre de l'année 1690 (3), un Ouvrage intitulé, *Projet d'un Dictionaire critique, où l'on verra la Correction d'une infinité de fautes répandues soit dans les Dictionaires, soit dans d'autres Livres.* „ C'est, ajontoit Mr. de Bauval, le titre d'un Livre qu'un habile homme a dessein d'entreprendre. Comme il veut avoir l'avis & les „ lumieres des Savans sur son dessein, il va faire imprimer une Preface, dans laquelle il „ expliquera particulierement son Projet". Cet Auteur, c'étoit Mr. Bayle. Il se proposoit de publier ce *Projet* peu de mois après, & on en commença l'impression au mois de Decembre suivant. Les Articles des trois premieres Lettres étoient presque tous dressez, & pendant qu'on les auroit imprimez, Mr. Bayle devoit préparer les autres avec la Preface. Mais les violentes attaques de Mr. Jurieu l'obligerent d'interrompre ce travail dès que la premiere feuille eut été tirée, de sorte qu'il abandonna son Projet peu de tems après l'avoir formé. Il se passa plus d'un an avant qu'il le reprit; & lorsqu'enfin le Sieur Leers le pressa d'y travailler, il fallut qu'il se jettât sur les premieres matieres que le hazard lui presenta, avant que d'avoir pû rassembler les Livres dont il avoit besoin (4).

Cet Ouvrage parut au Mois de Mai 1692 (5), sous ce titre: *Projet & Fragmens d'un Dictionaire critique. A Rotterdam chez Reinier Leers. M. D.C. XCII.* In 8. Dans une longue Preface, adressée à Mr. du Rondel Professeur aux Belles Lettres à Mastricht, Mr. Bayle donna une idée de ce Projet. Il dit qu'il avoit dessein de composer un *Dictionaire*, qui contiendroit toutes les faussetez ou erreurs de fait qui se trouvoient dans les autres Dictionaires, & un supplement à leurs omissions sur chaque Article. Il promettoit même de ne se pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils fussent; mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'Auteurs, quand l'occasion s'en presenteroit. Après cela, il faisoit voir l'utilité d'une telle compilation. „ Ne seroit-il pas à souhaiter, dit-„ il, qu'il y eût au monde un *Dictionaire critique*, auquel on pût avoir recours, pour être „ assuré si ce qu'on trouve dans les autres Dictionaires, & dans toute sorte d'autres Livres „ est veritable? Ce seroit la pierre de touche des autres Livres, & vous connoissez un „ homme un peu precieux dans son langage, qui ne manqueroit pas d'appeller l'Ouvra-„ ge en question, *La Chambre des assurances de la Republique des Lettres*. . . . . Vous „ voyez bien que si, par exemple, j'étois venu à bout de recueillir sous le mot SENE-„ QUE, tout ce qui s'est dit de faux de cet illustre Philosophe, on n'auroit qu'à consul-„ ter cet article pour savoir ce que l'on devroit croire, de ce qu'on liroit concernant Se-„ neque dans quelque Livre que ce fut: car si c'étoit une fausseté, elle seroit marquée „ dans le recueil, & dès qu'on ne verroit pas dans ce recueil un fait sur le pied de fausse-„ té, on le pourroit tenir pour veritable. Cela suffit pour montrer que si ce dessein „ étoit bien executé, il en resulteroit un Ouvrage très-utile, & très-commode à toutes „ sortes de Lecteurs". Mr. Bayle ajoûte qu'il sentoit bien ce qu'il faudroit faire pour executer parfaitement cette entreprise, mais qu'il sentoit encore mieux qu'il n'étoit point capable de l'executer: qu'ainsi il se bornoit à ne produire qu'une ébauche, qui ne contiendroit qu'un volume *in folio*; laissant aux personnes qui avoient la capacité requise, le soin de la continuation, en cas qu'on jugeât que ce Projet, rectifié par tout où il seroit necessaire, meritât d'occuper la plume des habiles gens. Mais que comme il avoit prévu que cette Ebauche auroit assez d'étenduë pour l'engager à un très-penible travail, & que d'ailleurs il se defioit beaucoup de la maniere dont il executeroit son Projet, il avoit pris la resolution de hazarder quelques Fragmens de cet Ouvrage, afin de pressentir le goût du public, & par là se déterminer ou à poursuivre son dessein, ou bien à l'abandonner. Ces *Fragmens* contenoient les Articles d'ACHILLE, d'ANTOINE ARNAULD, de JEANNE D'ARRAGON, de L. CORNELIUS BALBUS, de l'Auteur déguisé sous le nom d'ETIENNE JUNIUS BRUTUS, des CASSIUS en général, & en particulier de SPURIUS CASSIUS VISCELLINUS, de L. CASSIUS LONGINUS, de C. CASSIUS LONGINUS, de T. CASSIUS SEVERUS, qui lui donne occasion de faire une *Digression concernant les Libelles diffamatoires*. Il y suit aussi les Articles de L. CASSIUS HEMINA de C. CASSIUS LONGINUS, de CATIUS, de COMENIUS, d'ERASME, de la Maréchalle de GUEBRIANT, de l'HIPPOMANES, du JOUR, de Madame DES LOGES, des trois sœurs ANNE, MARGUERITE, & JEANNE SEYMOUR, de MARIE TOUCHET, & de ZEUXIS. Tous ces Articles étoient *personnels*, excepté ceux de l'*Hippomanes* & du *Jour* que Mr. Bayle appelloit *réels*, parce qu'ils n'apartiennent ni à des personnes, ni à des lieux, ni par consequent aux Dictionaires Historiques & Geographiques (6).

1693. Le Plan de ce nouveau Dictionaire ne fut pas goûté, quoiqu'un pareil Ouvrage eût pû être d'une très-grande utilité. Mr. Bayle l'abandonna; mais en même tems il forma le dessein d'un autre Dictionaire, auquel il travailla avec tant de diligence, que l'impres-

(1) Voyez la *Chimere demontrée*, p. 177, & la *Réponse à l'Apologie de Mr. Jurieu* par Mr. de Bauval, p. 8.

(2) *Eloge de Mr. Bayle.*

(3) Pag. 136.

(4) Voyez l'Avis du Libraire, imprimé au revers du titre du *Projet & Fragmens* &c.

(5) L'Avis du Libraire est daté du 5 de Mai 1692.

(6) Au commencement de l'Article HIPPOMANES, p. 297.

sion en fut commencée au mois de Septembre de l'année 1693. Cependant il avoit été souvent detourné de ce travail par l'embarras que lui causoit Mr. Jurieu. Il en fit le recit à Mr. Constant le 29 de Juin, pour s'excuser de ne lui avoir pas écrit plûtôt. „ J'ai été dans de grands embarras, dit-il (1), depuis trois ou quatre mois, à cause des machinations de mon Accusateur, qui ayant interessé le Consistoire Flamand dans sa querelle contre moi, a obtenu que cette Compagnie feroit examiner mon Livre des Cometes, & iroit dénoncer aux Bourguemestres, que ce Livre est plein de propositions dangereuses & impies, en sorte qu'il n'est nullement de leur devoir de donner pension à un Professeur qui a de tels sentimens. Voilà le biais dont il se sert, debouté par la nullité & la témerité de ses autres accusations. Il a fallu que j'aye fait des visites, afin d'éclaircir les gens sur les pretendues Hérésies de ce Livre; & ici, on ne fait pas en quinze jours ce que l'on feroit ailleurs dans une après-dinée". 1693.

(1) Lettre du 29 de Juin 1693, p. 510.

C'est aux sollicitations de ces Ministres Flamands que Mr. Bayle attribua la disgrace qui lui arriva peu de tems après. Voici de quelle maniere il en parle à Mr. Minutoli le 5 de Novembre. „ Nos Magistrats, dit-il (2), m'ont ôté ma charge de Professeur, avec la pension de cinq cens florins, qui y étoit annexée; ils ont même revoqué la permission qu'on m'avoit donnée d'enseigner en particulier. Ils resolurent cela le 30 d'Octobre passé; & Lundi dernier (3), Messieurs les Bourguemestres m'en donnerent connoissance dans leur Chambre. Tout ce qu'il y a ici de plus raisonnable crie contre cette injustice; & une partie de nos Conseillers, les plus anciens dans leur charge, & les plus habiles, s'opposerent de toute leur force à cette resolution: mais ils furent inferieurs en nombre. Si l'on n'avoit pas cassé l'année passée sept ou huit Bourguemestres ou Conseillers de cette Ville, pour mettre à leur place d'autres gens, cela ne me seroit pas arrivé. Ce qui me console est de voir le mécontentement de la Ville là-dessus, & les irregularitez de ce procedé, & l'injustice du fondement. Ce fondement est mon Livre des *Pensées diverses sur les Cometes*, que les Ministres Flamands ont fait accroire aux Bourguemestres contenir des choses dangereuses & antichrêtiennes. C'est ce que je m'étois offert de réfuter; & je maintiens, & le prouverai clair comme le jour, que mon Livre des Cometes n'avance rien qui soit contraire à nôtre Confession de Foi, ni à l'Ecriture. Quoiqu'il en soit, on a condamné ma Doctrine sans m'entendre, sans me demander si je convenois de la fidelité des Extraits & du sens, qu'on donnoit à mes paroles; & les Magistrats ne m'ont pas donné lieu de refuter mes Accusateurs. Il n'a été rien dit ni de l'*Avis aux Refugiez*, ni du *Projet de Paix*, que je voulois donner à imprimer. Cela eût été plus odieux".

(2) Lettre du 5 de Novembre 1693, p. 537, 538.

(3) Le 2 de Novembre.

Dans une autre Lettre, il lui dit: „ (4) Vous avez peut-être ouï dire en vos quartiers que j'ai perdu ma charge à cause de l'*Avis aux Refugiez*: car les émissaires du personnage, mortifiez au dernier point du mépris qu'ont fait nos Superieurs, & de sa pretenduë Denonciation de la *Cabale* de Geneve, & de ses Factums redoublez à l'occasion de la Calomnie par rapport audit *Avis*; ont écrit d'ici par tout, que c'étoit l'Accusation touchant ce Livre, qui avoit produit cet effet. Absurdité manifeste; car on ne se feroit pas contenté de m'ôter la permission d'enseigner, si on s'étoit fondé sur une accusation de Libelle contre l'Etat. On ne s'est fondé, vous en pourriez jurer, que sur la plainte qu'avoit faite le Consistoire Flamand contre mes Cometes; & la plûpart des opinans demeurerent d'accord qu'ils n'avoient point lû ce Livre, & une partie s'opposa à la revocation de ma pension. C'est donc uniquement pour mon Traité des Cometes. Le Consistoire Flamand, composé presque tout de gens qui n'entendent, ni le François, ni autre chose qu'un peu de Lieux-Communs de Theologie; mal-intentionné d'ailleurs contre moi depuis mon arrivée en ce pays, parce que le Patron que j'y avois, & qui a été le Fondateur de *l'Ecole Illustre*, (c'étoit feu Mr. Paets, grand Républicain,) leur étoit fort odieux: le Consistoire, dis-je, n'a fait autre chose que consulter la Version qu'on lui avoit montrée en Flamand des extraits de mon Livre, faits par mon Accusateur avec la plus grande mauvaise foi du monde".

(4) Lettre, à Mr Minutoli du 8 de Mars 1694, p. 542.

Mr. Bayle écrivit la même chose, mais d'une maniere plus circonstanciée, à Mr. de Naudis son Cousin, le 28 de Decembre. Comme cette Lettre n'a point été imprimée, on sera sans doute bien aise de la trouver ici.

„ Vous saurez que le 30 d'Octobre dernier la pension de cinq cens francs & la permission que j'avois de faire des Leçons publiques & particulieres me furent ôtées par le Conseil de cette Ville, qui est composé de vingt-quatre personnes qu'on nomme en Flamand *Vroedschap*. Les Bourguemestres qui sont quatre en nombre, & tirez de ces vingt-quatre, me firent savoir cette resolution, sans me dire pourquoi ils m'ôtoient ce qu'ils m'avoient accordé l'an 1681. J'ai sçû que plusieurs Membres du Conseil s'opposerent vigoureusement à cette injustice, mais la pluralité des voix l'emporta. Distinguons la cause de ceci d'avec le pretexte.

„ Le pretexte dont ils colorent leur conduite quand on leur en parle en particulier, & qui fut même allegué par quelques-uns en opinant le jour qu'on m'ôta ma Charge, est que le Livre que je publiai ici en 1682. sur les Cometes contient des propositions pernicieuses, & telles qu'il n'est pas d'un Magistrat Chrêtien de souffrir que les jeunes gens en soient imbus. Pour mieux faire valoir ce pretexte, les Auteurs de ce complot ont obtenu par une longue suite d'intrigues que quelques Ministres Flamands opiniâtres, grands ennemis des étrangers & de la nouvelle Philosophie, & violens & seditieux, examinassent le Livre des Cometes, & jugeassent qu'il contenoit une mauvaise Doctrine. Tout cela s'est fait avec un grand mystere, & sans m'avertir de rien, & sans avoir égard aux déclarations publiques que j'ai cent fois renouvellées aux Bourguemestres, aux Ministres &c. en conversation, que j'étois prêt de montrer que mes Cometes ne contiennent rien qui soit contraire, ou à la droite Raison, ou à la Confession de Foi des Eglises Reformées. Une infinité d'honnêtes gens sont ici dans l'indignation d'une conduite si violente, & qui ne se pratique point dans l'Eglise Romaine: car on y écoute un Auteur accusé d'Hétérodoxie, & on l'admet à donner des éclaircissemens,

„ ou

1693. „ ou à retracter ses erreurs. Cela, mon cher Cousin, doit diminuer vos regrets de n'être point sorti de France. Vous serez cent fois meilleur Reformé si vous ne voiez nôtre Religion qu'où elle est persecutée: vous seriez scandalizé si vous la voyiez où elle domine. Venons à la Cause de ma disgrace.

„ Vous devez savoir que le Gouvernement Républicain a cela de propre, que chaque Ville ou chaque Bourg est composé de deux ou plusieurs factions. En Hollande il y a par-tout deux partis: l'un est très-foible en credit, mais composé de gens de bien & d'honneur; l'autre domine fierement, & abuse presque toûjours de sa fortune. J'avois en venant ici mes Patrons, mes bien faicteurs, ceux qui m'accueilloient civilement, dans le parti foible, qui n'étoit pas alors si foible: j'ai toûjours cultivé leur Amitié, & ne me suis point accommodé aux maximes des Courtisans. Je n'ai point cherché à m'insinuer dans l'esprit de ceux de l'autre parti, qui s'élevoient de jour en jour; cela m'eût paru d'une ame lâche & venale. Ainsi une bourrasque étant survenuë dans cette Ville il y a plus d'un an, qui renversa une partie de nos Magistrats, à la place desquels on en substitua d'autres de ce parti tout puissant, la balance n'a pû être égale; & pour montrer ce qu'on pouvoit faire contre ceux qui ne rampent pas devant ces nouveaux venus & qui persistent dans leurs liaisons avec leurs anciens amis, on m'a cassé aux gages. Et comme le pretexte étoit de prétendues doctrines dangereuses à la jeunesse, il a fallu qu'on ait joint la defense d'enseigner en particulier, à celle d'enseigner en public. Par là on a bouché les deux sources de ma subsistance. Je n'ai jamais eu un sou de mon patrimoine, jamais eu l'humeur d'amasser du bien, jamais été en état de faire des épargnes. Je me fondois sur ma pension que je croyois devoir durer autant que ma vie: mais je vois à cette heure qu'il n'y a rien de ferme en ce monde. Vous pouvez juger que j'avois de grandes raisons de m'inquieter pour l'avenir dans un pays où il fait cher vivre. Mais par la grace de Dieu, je n'ai encore senti nulle inquietude, mais une parfaite resignation aux ordres d'enhaut.

„ Vous seriez surpris, si je finissois sans vous parler du Ministre François qui a écrit contre moi tant de Libelles & tant de Calomnies. Je vous dirai que toutes ces Calomnies sont tombées par terre, & qu'il n'y a eu que le Livre des Cometes, imprimé il y a pres de douze ans, qui ait été mis en jeu. Ce sont d'ailleurs quelques Ministres Hollandois qui ont fait les poursuites contre moi clandestinement. Ces Ministres m'en vouloient de longue main, parce qu'ils haïssent les Amis & les Patrons que j'ai eu d'abord en cette Ville; & qu'entêtez d'Aristote, qu'ils n'entendent pas, ils ne peuvent ouïr parler de Des Cartes sans fremir de colere".

Mr. Bayle n'étoit pas bien instruit du sujet de sa Disgrace: c'étoit un secret qu'on n'avoit pas voulu lui reveler. Certaines circonstances dépendantes de la situation des affaires publiques en furent la veritable cause. La France victorieuse de tous côtez, commençoit à se lasser de la guerre. Les grands efforts qu'elle avoit faits pour se rendre superieure à ses ennemis, l'avoient épuisée d'hommes & d'argent. La Paix lui auroit été avantageuse à tous égards. Elle l'avoit faite proposer en 1692 à l'Empereur, au Roi d'Espagne, & au Duc de Savoye par le Pape & par quelques Princes neutres: mais on n'avoit point écouté ses propositions. Se voyant rebutée de ce côté-là, elle voulut sonder les Provinces Unies, & se servit de Mr. Amelote, son Ambassadeur en Suisse, pour faire connoitre ses intentions à quelques personnes qui étoient en credit. Elle promettoit aux Etats une forte barriere pour couvrir leur pays, une pleine & entiere liberté pour le Commerce, & tous les autres avantages qu'ils pourroient desirer. Mr. Halewyn, Bourguemestre de Dort, fut seduit par de si grandes promesses, & entra dans une espece de négociation avec Mr. Amelote à l'insçu de l'Etat. Le Roi Guillaume en fut informé, & on arrêta Mr. Halewyn avec son frere qu'on regardoit comme son complice. Mr. Bayle en parle dans une de ses Lettres à Mr. Minutoli. „ On n'a su au vrai, dit-il (t), ce que c'étoit que l'affaire de ces Messieurs, que par la sentence des Juges; car pendant l'instruction du procès, le secret a été grand. On a trouvé que Mr. Halewyn le Conseiller, n'a été mêlé en rien; mais son frere, Bourguemestre de Dort, a été trouvé coupable d'avoir eu commerce avec Mr. Amelote, Ambassadeur de France en Suisse, pour negocier la paix en ce Pays-ci. Il a avoué cela, & prétendu que c'étoit le devoir de tout bon patriote, de travailler à la cessation d'une guerre si ruïneuse; qu'il n'étoit point le seul qui eût écouté les propositions de la France; & qu'il avoit fait part de tout ce qu'il en savoit à celui à qui d'autres avoient fait ces propositions. Quoi qu'il en soit, il a été condamné à une prison perpetuelle, & à la confiscation de ses biens. On n'a pas imprimé dans la sentence toutes les réponses & justifications qui avoient été inserées dans la minute de la sentence; & l'on est communément persuadé, qu'il ne prétendoit pas trahir ce Pays, & qu'il étoit aussi affectionné au bien de la République, que ceux qui ne veulent point la paix: la difference des uns aux autres ne consistant, qu'en ce que les uns croient que la continuation de la guerre est avantageuse; & les autres qu'elle est desavantageuse. Mais malheureusement pour lui, le commerce avec l'ennemi, & la hardiesse de se mêler, sans une commission speciale de son Souverain, de traiter la paix, est un crime d'Etat; ce qui fait dire aux desinteressez que la peine, à laquelle le coupable a été condamné, est trop douce. Vous ne sauriez croire, ajoûte Mr. Bayle, les esperances que nôtre Prophete avoit conçues de la détention de ces Messieurs. Il esperoit qu'on découvriroit toute la pretenduë *Cabale de Geneve*, que vous, que Mr. Goudet & les Syndics qu'il a eu en vue, que Messieurs Basnage & moi, serions trouvez envelopez dans les dépositions: & il se glorifioit déja d'avoir été le premier, qui avoit éventé la mine du *malheureux Complot*, disoit-il, *du Projet de Paix, qui se tramoit en Suisse*. Mais toutes ses esperances ont été chimeriques, selon sa coûtume, & il a paru que nous ne songions à rien moins qu'à Mr. Amelote & à Messieurs Halewyn".

(t) Lettre du 14 de Septembre 1693. p. 321, 322.

Tout innocent qu'étoit Mr. Bayle, il ne laissa pas de se ressentir de ces negociations clandestines: elles furent cause de sa disgrace. Les mouvemens que Mr. Jurieu s'étoit donné auprès des Magistrats avoient été inutiles. Il est vrai qu'il avoit porté les Minis-

tres Flamands à agir en sa faveur contre Mr. Bayle, mais leurs sollicitations n'eurent aucun effet. 1693. La Regence de Rotterdam avoit été changée en 1692 par ordre du Roi Guillaume, qui déposa sept Magistrats protecteurs de Mr. Bayle. Cependant ceux qui leur succederent n'avoient d'abord aucune mauvaise intention contre lui: ils déclarerent qu'ils vouloient rendre justice, & promirent d'entendre ses raisons en cas de besoin. Mais les secretes menées de la France firent ressouveoir le Roi Guillaume du Projet de Paix dont Mr. Jurieu avoit fait tant de bruit: & comme on avoit procuré la Paix de Nimegue par de semblables Ecrits semez à Amsterdam & ailleurs, il crut qu'on vouloit se servir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand Prince qui n'avoit pas le tems d'examiner ce Projet ridicule, s'alarma sur l'idée de la Paix, & s'imagina qu'il y avoit, comme le disoit Mr. Jurieu, une Cabale pour la faire conclure, dont Mr. Bayle étoit le chef connu. Il ordonna aux Magistrats de Rotterdam de lui ôter sa Charge de Professeur & sa pension; & cet ordre fut executé, sans qu'on l'eût appellé ni entendu malgré les promesses qu'on lui avoit faites du contraire. Il est très-certain que l'*Avis aux Refugiez* n'y entra pour rien. Le Roi Guillaume ne poussoit pas l'attention pour les Refugiez jusques à s'embarasser des plaintes qu'ils pouvoient faire contre ce Livre. Mais le *Projet de Paix* l'inquiétoit; il en craignoit les suites (1). Les Magistrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce Projet chimerique, obéirent aux ordres du Prince, dont ils étoient les créatures: cependant il semble qu'ils eurent honte de leur conduite, puisqu'ils en cacherent la cause à Mr. Bayle. Il paroit même que ceux qui étoient du secret donnerent le change à ceux qui n'en étoient pas, & leur firent accroire qu'il s'agissoit du Livre sur les Cometes.

(1) Tiré d'un Memoire de Mr. Basnage.

Mr. de Bauval rend ce témoignage à Mr. Bayle (2), „ qu'il reçut sa disgrace avec „ une fermeté philosophique, & même avec trop d'indifference; sur tout sans chagrin „ par rapport à sa fortune. Il ne se soucioit nullement d'amasser du bien, parce qu'en „ effet il n'en avoit pas besoin. Sa temperance & sa sobrieté supléoient à tout, de sorte „ qu'avec peu, il ne manquoit de rien. Il n'étoit pourtant pas dans l'indigence; bien „ loin de là. Aussi ne se donna-t-il aucun mouvement pour se procurer un autre emploi. „ Il se trouva plus libre & plus à lui-même, étant déchargé de l'ennuyeuse occupation „ d'enseigner & de faire des leçons". Mr. Bayle s'explique ainsi lui-même, dans une de ses Lettres à Mr. Minutoli, qui lui avoit temoigné la part qu'il prenoit à sa disgrace. „ Je l'ai reçue, dit-il (3), comme doit faire un Philosophe Chrétien, & je continue, „ Dieu merci, à posseder mon ame dans une grande tranquilité. La douceur & le repos „ dans les études où je me suis engagé & où je me plais, seront cause que je me tiendrai „ dans cette Ville, si on m'y laisse, pour le moins jusqu'à ce que mon Dictionaire soit „ achevé d'imprimer: car ma presence est tout à fait necessaire au lieu où il s'imprime. „ Du reste n'étant ni amateur du bien, ni des honneurs, je me soucierai peu d'avoir des „ Vocations; & je n'en accepterois pas quand bien même on m'en adresseroit. Je n'aime „ point assez les conflicts, les Cabales, les *Entre-mangeries Professorales*, qui regnent dans „ toutes nos Academies. *Canam mihi & Musis*". En effet, il fut si charmé de cette situation tranquile & indépendante, qu'il refusa des offres très-avantageuses, & ne voulut pas même se prévaloir de la liberté que la Régence vouloit lui accorder d'instruire les enfans des Conseillers qui le souhaitoient avec passion. Mr. Basnage le sollicita plusieurs fois de leur donner cette satisfaction, mais ses sollicitations furent inutiles. Mr. le Comte de Guiscard, qui avoit voulu l'avoir pour ami à Sedan, le pria de se charger de l'éducation de son fils (4). Il lui offrit mille écus d'appointemens, & l'assura qu'il avoit pris des mesures à la Cour pour le faire jouïr d'une pleine liberté de conscience: mais Mr. Bayle s'excusa sur la necessité où il se trouvoit d'achever son *Dictionaire*, que l'on imprimoit actuellement.

(2) *Eloge de Mr. Bayle.*

(3) Lettre du 2 de Mars 1694, p. 541.

(4) Voyez l'Article GUISCARD, Rem. C.

La conduite de Mr. Jurieu faisoit assez voir qu'il se croyoit en droit de haïr ses ennemis 1694. & de les persecuter. Mais il disoit que *ses ennemis étoient les ennemis de Dieu*; & il déclaroit solemnellement qu'il faisoit profession de *fouler aux pieds toutes les considerations humaines, & de n'avoir aucun égard aux liaisons & aux amitiez du monde lorsqu'il y alloit de la gloire de Dieu*. Il se revêtoit ainsi du caractere de defenseur de la cause de Dieu, pour pouvoir traiter indignement tous ceux qui avoient eu le malheur de lui deplaire: & quoique rien ne soit plus opposé aux maximes de l'Evangile que la haine du prochain, il n'eut pas honte de la prêcher dans deux Sermons: l'un, sur ces paroles de David, *n'aurois-je point en haine ceux qui te haïssent? je les hai d'une parfaite haine* (5): & l'autre, sur celles de Jesus-Christ, *aimez vos ennemis, & benissez ceux qui vous maudissent* (6). Tout le monde fut surpris de voir enseigner dans la chaire une Morale si scandaleuse. Mr. Bayle la denonça dans une feuille volante, intitulée, *Nouvelle Hérésie dans la Morale, touchant la haine du Prochain, prêchée par Mr. Jurieu dans l'Eglise Walonne de Rotterdam, les Dimanches 24 de Janvier, & 21 de Fevrier 1694. Denoncée à toutes les Eglises Reformées, & nommément aux Eglises Françoises recueillies dans les différens endroits de leur exil.* Il y exposa d'abord la doctrine que Mr. Jurieu avoit prêchée sur l'Amour du Prochain. „ On ne vous dira point en detail, dit-il, toutes les maximes & toutes les propositions pernicieuses que l'on a extraites de ces deux derniers Sermons, on se contentera „ de vous dénoncer en général que sa doctrine revient à ceci. I. Que les sentimens de „ haine, d'indignation & de colere sont permis, bons & louables contre les ennemis de „ Dieu; c'est à dire, comme il l'a expliqué lui-même, contre les Sociniens, & les autres Hérétiques de Hollande, contre les superstitieux, les Idolatres, &c. II. Que l'on „ doit témoigner ces sentimens de haine & d'indignation en rompant toute societé avec „ ces gens-la, en ne les saluant point, en ne mangeant point avec eux, &c. III. Que „ ce n'est point seulement les hérésies & les mauvaises qualitez de ces gens-là qu'il faut „ haïr, mais qu'il faut haïr leur personne & la detester. Une des objections qu'il s'est „ faites, & qu'il a rejettées avec des airs les plus dédaigneux, est celle qui porte qu'il faut „ faire la guerre à l'erreur & au vice, & avoir néanmoins de la charité pour la personne „ du pecheur". Mr. Bayle marqua ensuite les fausses interpretations que ce Ministre avoit données à l'Ecriture pour l'amener à son sens; les consequences pernicieuses que cette

(5) Pseaume CXXXIX, ℣. 21, 22.

(6) Evangile selon St. Matthieu, Chap. V. ℣. 44.

1694. te doctrine pouvoit avoir ; & la necessité où se trouvoient les Conducteurs des Eglises
Wallonnes de flétrir cette mauvaise Morale, qui ne tendoit qu'à jetter la Hollande dans
la confusion, & y faire cesser le commerce. „ Car que seroit-ce, dit-il, si les Reformez
„ ne vouloient ni saluer ceux qui sont d'une autre Religion, ni manger, ni negocier avec
„ eux ; que seroit-ce s'il leur étoit permis & louable de haïr la personne de tous les Pa-
„ pistes, de tous les Arminiens, Mennonites, &c. & s'ils n'étoient obligez par l'Evan-
„ gile qu'à leur souhaiter les biens spirituels, sans être obligez de leur procurer aucun
„ bien temporel, de les tirer d'une fosse si on les y voioit plongez, de leur donner l'aumô-
„ ne si on les voioit dans l'indigence? Ce pays pourroit-il prospérer selon de telles maxi-
„ mes? Ne sont-elles donc pas séditieuses & tendantes à bouleverser le Gouvernement,
„ non moins qu'hérétiques? Celui qui les prêche, ignore-t-il que c'est censurer avec
„ une hardiesse étonnante le Souverain & les loix du Gouvernement sous lequel nous vi-
„ vons?

Mr. Bayle se pressa trop de publier cette Dénonciation. Il en fut blamé. Mr. Jurieu faisoit actuellement imprimer ces deux Sermons, & ils étoient prêts à paroitre. Si on en eût attendu la publication, ils auroient fourni des preuves visibles de sa pernicieuse Morale. Aussi dès qu'il vit la Dénonciation il les supprima, & publia une feuille volante sous le titre de *Reflexions sur un Libelle en feuille volante*, *intitulé*, *Nouvelle Hérésie dans la Morale* &c, où il nia qu'il eût prêché la doctrine qu'on avoit dénoncée. Mr. de Bauval prit de là occasion de mettre la Morale de Mr. Jurieu dans tout son jour, & de faire voir que la conduite de ce Ministre étoit conforme à sa Morale. Cet Ecrit est intitulé, *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'Amour du prochain: où l'on traite incidemment cette question curieuse: s'il faut haïr Mr. Jurieu.* Mr. de Bauval montra fort bien que Mr. Jurieu en suprimant ses Sermons donnoit une preuve qu'il avoit prêché ce
dont on lui faisoit un crime. „ Si la Morale des Sermons de Mr. Jurieu, dit-il (1), n'a (1) *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu &c.* p. 2, & suiv.
„ rien de scandaleux, il est assez surprenant qu'il en ait suspendu l'impression. Il pouvoit
„ s'en tenir aux négations de son Libelle, sans s'engager plus avant ; mais l'on sçait qu'ils
„ ont été sous la presse. Les feuilles ont été montrées, & tout d'un coup il a changé de
„ resolution. La raison qu'il apporte de cette interruption, & de ce retardement forti-
„ fie le soupçon au lieu de l'affoiblir. *On est*, dit-il, *très bien averti que ces Messieurs*
„ *sont en embuscade & qu'ils ont preparé leurs batteries pour trouver des hérésies dans ces*
„ *Sermons, & l'on ne juge pas à propos de leur donner pour le present le plaisir de l'escrime,*
„ *on attendra un peu que leur feu soit passé.* Mais si Mr. Jurieu n'apprehende rien du cô-
„ té de l'orthodoxie, bien loin de supprimer ses Sermons sur les menaces de ces Messieurs,
„ il falloit se moquer de leurs préparatifs, & rendre toutes leurs bateries inutiles. Ces
„ Messieurs qu'il designe ne sont point des Avanturiers pour s'aller escrimer contre des
„ phantômes ; & après tout le Public, qui est le juge commun, auroit vangé Mr. Ju-
„ rieu, si on l'avoit chicané mal à propos. S'ils avoient scandalizé le monde, tant pis
„ pour eux ; ce seroit à leurs perils & risques. Pour Mr. Jurieu, si sa Morale est droite,
„ l'impression de ses Sermons auroit imposé à ces Messieurs la necessité de se taire, & au-
„ roit achevé d'étouffer les murmures qu'ils ont élévez là-dessus. Mais, il faut l'avouer,
„ cette suspension si subite d'un dessein commencé, est si peu ordinaire à Mr. Jurieu qu'il
„ laisse comprendre par là, qu'il n'a interrompu le cours de l'impression que pour ne
„ point exposer sa doctrine à la censure inévitable du Public. C'est du moins un violent
„ prejugé que la dénonciation l'ait arrêté tout court, & que ce qui devroit être une nou-
„ velle raison de hâter la publication de ses Sermons, l'a forcé à la renvoyer à un avenir
„ incertain. Cette prudence d'attendre que *le feu de ces Messieurs soit un peu passé*, ap-
„ paremment n'est autre chose qu'un rafinement, pour laisser effacer la memoire encore
„ trop fraîche & trop recente de ses Sermons, & pour leur donner ensuite plus impuné-
„ ment une forme toute differente à la faveur de l'oubli. Si Mr. Jurieu a enseigné, com-
„ me il nous en assûre, *que nous devons pardonner à nos ennemis: que nous ne devons cher-*
„ *cher aucune vangeance: qu'il faut souffrir patiemment les injures*, c'est là l'Evangile in-
„ contestablement: il ne hazarde rien ; cependant son incertitude fait entrevoir qu'il est
„ embarrassé, & qu'il medite quelque fraude pour se sauver: car il promet *ou des Sermons*
„ *ou un Traité.* On diroit qu'il ne sait de quel côté se tourner. On n'a point tant d'in-
„ quiétude quand on n'a prêché que la Morale de l'Evangile. On a fait du bruit pour
„ ses Sermons. C'est donc ses Sermons qui doivent paroitre ou rien. Un Traité sur la
„ matiere ne decidera point la question. De plus, si Mr. Jurieu n'a debité que les maxi-
„ mes qu'on vient de marquer, d'où sont venues les rumeurs & l'émotion de son Auditoi-
„ re? D'où vient que les Ministres Reformez de Rotterdam ont désaprouvé sa Morale
„ d'une commune voix? On le defie de s'en rapporter à leur témoignage. D'où vient
„ que quelques-uns de ses Auditeurs choquez & revoltez contre lui ont renoncé à l'en-
„ tendre à l'avenir? Tant qu'il a marché dans la route ordinaire, il n'a point vû ces for-
„ tes de soulevemens. Bien davantage, d'où naissent les difficultez des Commissaires de
„ son Consistoire pour l'approbation qu'il a demandée? Comment n'ont-ils pû encore
„ trouver assez de biais & d'adoucissemens pour ne rien risquer? C'est une présomption
„ bien grande que sa Morale les épouvante. Autrement ils auroient accordé l'approba-
„ tion sans balancer".

Le jugement de Mr. Saurin est conforme à celui de Mr. de Bauval. Ce Théologien déclare que „ ce qu'on peut dire de plus favorable de ces deux Sermons, c'est que toutes
„ les bonnes ames qui les entendirent en furent scandalisées & pénétrées de douleur ; &
„ que les amis de Mr. Jurieu en furent mortifiez (2)". Il dit que Mr. de Bauval avoit fort bien remarqué que c'étoit une mauvaise défaite de prétendre, comme faisoit Mr. Jurieu, qu'il ne vouloit pas publier ses Sermons, parce que ses Dénonciateurs *étoient en embuscade*, *& qu'ils avoient préparé leurs batteries pour y trouver des hérésies à quelque prix que ce fut.* Il trouve ce pretexte ridicule. „ J'admire, dit-il, (3), la bravoure de Mr. (2) *Examen de la Theologie de Mr. Jurieu &c.* Tom. II. p. 808.
„ Jurieu, qui refuse fierement de se battre, parce qu'il voit l'ennemi prêt à lui prêter le (3) Ibid. p. 812.
„ colet: si on ne savoit pas d'où il est, on lui donneroit une autre patrie que la sienne.

A par-

„ A parler serieusement, Mr. Jurieu ne pouvoit rien dire de plus pauvre, ni de plus capable de faire triompher ses dénonciateurs. Ou il craignoit que ces Messieurs trouvassent effectivement des hérésies dans ses Sermons, ou il ne le craignoit pas. S'il le craignoit, il se sentoit donc coupable. S'il ne le craignoit pas, il devoit publier ses Sermons incessamment & convaincre ses accusateurs de calomnie, a la face de toute la terre". Mr Saurin fortifie ce raisonnement de plusieurs autres reflexions; & il parle ensuite de l'Ecrit de Mr. de Bauval. „ On a fait, dit-il (1), *des Considerations sur les deux Sermons de Mr. Jurieu*, dans lesquelles on refute ses *Reflexions*, & l'on prouve qu'il a veritablement prêché la haine du prochain, & qu'il ne sauroit s'en dédire. Mr. Jurieu, ajoute-t-il, a repliqué à cet Ouvrage par un autre, qui porte pour titre, *Apologie pour les Synodes, & pour plusieurs honnêtes gens, déchirez dans la derniere satyre du Sieur de Bauval, intitulée, Considerations sur deux Sermons* &c. Il semble, continue Mr. Saurin, qu'en faisant l'Apologie des autres, & la sienne même sur certains articles, Mr. Jurieu ne devoit pas oublier de faire celle de sa doctrine sur la haine du Prochain. C'est là ce qu'on devoit voir principalement dans ce dernier écrit, & c'est ce que les personnes sensées & qui ont de la jalousie pour la gloire de Dieu, pour la pureté de nôtre Morale, & pour la reputation de Mr. Jurieu, souhaitoient & esperoient d'y voir. Mais leur espérance a été trompée. Mr. Jurieu se répand sur plusieurs autres matieres, & ne dit pas un mot de celle-là". 1694.

(1) Ibid. p. 127, 128.

On trouvera, peut-être, que je me suis trop étendu sur ce sujet: mais comme il est difficile de s'imaginer que la fureur puisse porter un Ministre du St. Evangile jusques à lui faire prêcher la haine du Prochain, j'ai voulu faire voir par de bonnes autoritez que Mr. Jurieu avoit en effet prêché cette detestable doctrine, & que Mr. Bayle avoit été bien fondé à la dénoncer.

Mr. Bayle publia presque en même tems un Ouvrage intitulé, *Addition aux Pensées diverses sur les Cometes, ou Réponse a un Libelle intitulé, Courte revuë des Maximes de Morale & des principes de Religion de l'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes &c. Pour servir d'instruction aux Juges Ecclesiastiques qui en voudront connoitre. A Rotterdam chez Reinier Leers. M. D.C. XCIV. In 12.* Il y marque les raisons qui l'avoient porté à ne pas refuter plûtôt ce Libelle. Mr. Jurieu n'avoit point répondu aux sommations & aux défis de Mr. Bayle touchant l'accusation d'Athéisme, quoi qu'il l'eût portée devant le Consistoire; il s'en étoit même desisté. Il avoit ensuite publié la *Courte Revuë*, où il denonçoit quelques propositions des Pensées sur les Cometes, & des Nouvelles Lettres contre Maimbourg, comme dangereuses, hététiques, &c: il s'étoit adressé au Consistoire pour faire condamner ces propositions, & lorsqu'on étoit prêt à examiner cette affaire, il avoit demandé qu'elle fût renvoyée au Synode; cependant il avoit laissé passer quatre Synodes sans en parler. Ce Libelle ne contenoit aucune objection contre le Livre sur les Cometes, qui ne pût être refutée par ce Livre même: & Mr. Bayle avoit dessein de donner une nouvelle Edition de cet Ouvrage, avec des Additions qui devoient contenir de nouvelles preuves, de nouveaux éclaircissemens, & de nouvelles solutions à toutes les difficultez qu'on pouvoit faire sur ce qu'il avoit avancé. C'est là qu'il se proposoit de refuter la *Courte revuë*. Mais ayant appris au mois de Février de l'année 1694, que Mr. Jurieu avoit fait nommer des Commissaires dans son Consistoire pour prononcer sur les extraits qu'il avoit produits dans ce Libelle; un changement si soudain & si peu attendu lui fit craindre quelque mauvais dessein, & l'obligea de publier cette Réponse. „ Mr. Jurieu, dit-il, (2), veut jouër dans son Consistoire un personnage qu'il n'a pû jouër jusqu'ici à mon égard. Il ne veut plus être ma partie, il veut être mon juge, & faire en sorte qu'on ne parle plus d'accusation d'Atheïsme, mais qu'on examine seulement s'il y a dans mes Ouvrages quelques propositions erronées, dangereuses, & punissables canoniquement. Toutes les apparences sont qu'il veut que l'on juge sans m'entendre, & sur la seule autorité de ses extraits, & des consequences qu'il y a jointes. C'est donc à ce coup que la dispute va paroitre devant les Tribunaux Ecclesiastiques, & cela sur un nouveau pied. Or comme il pourroit bien arriver que le tout se passeroit sans que j'en eusse nulle connoissance, il est absolument necessaire que je recoure à la voye d'un Factum public, qui puisse servir d'instruction aux Juges qui en voudront, & ôter à ceux qui n'en voudroient pas tout lieu de prétendre cause d'ignorance. Je me bornerai à de courtes observations, tant parce que je suis bien aise que la longue Apologie de mes Cometes qui paroitra dans la troisiéme édition puisse avoir la grace de la nouveauté, que parce que je ne veux point laisser à ceux qui fuyent la lumiere dans ce procès le pretexte dont on a coutume de se servir en pareils cas; c'est à dire, que la longueur d'un Factum a ôté le courage d'en entreprendre la lecture".

(2) *Addition aux Pensées diverses sur les Cometes &c.* p. 25, 26. *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*, à la Preface, & aux pages 46 & suiv.

Il fit voir que Mr. Jurieu avoit donné une fausse idée de ce qui avoit été dit dans les Pensées sur les Cometes, & qu'il en avoit tiré des consequences fausses & absurdes. Par exemple, ce Ministre assure que dans ce Livre Mr. Bayle prétend que „ Dieu ne fait jamais de prodiges & de choses extraordinaires pour être des présages de l'avenir, comme Tremblemens de terre, Metéores extraordinaires, Signes qui se voyent au Ciel & en la Terre, apparitions, voix, naissances de Monstres, débordemens; & qu'il soutient que toutes ces choses se font par des voyes naturelles & nécessaires & que Dieu n'a aucunement dessein de presager par ces sortes de choses ses jugemens à venir sur les hommes, ni même de manifester sa divinité". Mais ce n'est point là le sentiment de Mr. Bayle. Il établit que *Dieu ne produit jamais par des voies miraculeuses les Cometes, les tremblemens de terre, les inondations, les monstres &c. dans la vuë de menacer les infideles des maux que sa justice leur prépare; car il ne sauroit se persuader que cette conduite qui ne nous paroit propre qu'à fomenter la superstition abominable des idolatres, soit conforme à l'idée que nous avons de la bonté, de la sagesse, & de la sincerité de Dieu.* Il ne prétend pas nier que Dieu ne fasse jamais en aucun pays du monde ce qu'on appelle *prodiges*, *présages*; il prétend seulement que les choses qui paroissent également & indifferemment parmi les nations infideles & parmi les enfans de Dieu, ne sont point des productions miraculeuses destinées, à menacer le genre humain,

1694. humain. Sa doctrine tend à donner de Dieu une idée qui nous represente vivement sa sagesse, sa bonté, sa veracité. Elle nie certains présages: mais c'est à cause qu'ils feroient tort à ces divines perfections.

Mr. Bayle entra dans le détail des extraits de Mr. Jurieu, & découvrit sa mauvaise foi & son peu de discernement. Il refuta ses Objections sur le parallele de l'Idolatrie payenne & de l'Athéisme, sur les mœurs des Athées &c; & justifia ce qu'il avoit dit dans ses Nouvelles Lettres contre Maimbourg touchant les droits de la Conscience errante. Il exposa ensuite le veritable état de la question entre lui & son Adversaire, & marqua de quelle maniere se devoient conduire les Juges Ecclesiastiques qui connoitroient de ce different. Il ajouta une Requête à toutes les Universitez Chrétiennes, pour les prier de décider sur l'exposé qu'il leur faisoit de ses sentimens. Enfin il denonça douze Propositions extraites de la *Courte revue*, comme étant fausses, teméraires, & impies.

Cet Ouvrage rompit toutes les mesures de Mr. Jurieu, & le réduisit au silence. C'étoit beaucoup: mais Mr. Bayle avoit mis ses preuves dans une si grande évidence, qu'il n'étoit pas possible d'y repliquer. Cependant ce n'étoit que l'Ouvrage de quelques jours. „ Je l'ai fait, dit-il (1), avec tant de facilité, que les trois ou quatre jours que j'ai donnez à cela auroient été un tems trop long si j'avois voulu faire une plus ample Réponse, mais la resolution d'être court a été cause que j'ai eu besoin de plus de tems. J'ai tellement ruiné ce Libelle, qu'il n'y reste pierre sur pierre. On verra que ma partie n'entend point sa Religion, qu'il combat les maximes qu'il a soutenues dans d'autres livres, & qu'il nie les choses les plus évidentes. Le pis est que ses extraits sont si visiblement infidelles, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait été dans l'erreur de bonne foi".

Un Officier, ami de Mr. Bayle, ayant fait connoitre le desir qu'il avoit de voir une reconciliation entre lui & Mr. Jurieu, Mr. Bayle lui fit remarquer que la chose étoit impossible. „ La nature de la querelle que j'ai ici, dit-il (2), ne permet point de reconciliation: il ne peut y avoir que ce qu'on appelle dans vôtre métier *cessation de tous actes d'hostilité* Car il s'agit de savoir, si j'ai été d'une Cabale qui machinoit la ruine de la Religion & de l'Etat, ou non. Il m'en a accusé publiquement, & je lui ai montré que cette Cabale étoit une Chimere la plus ridicule dont on ait jamais parlé. Il m'a accusé d'avoir fait un Livre intitulé *Avis aux Refugiez* où on condamne les Libelles diffamatoires qui s'impriment en ce païs-ci contre le Roi de France & le détronement du Roi Jaques; & je lui ai fait voir que toutes les preuves qu'il allegue contre moi sont impertinentes. . . . . S'il se reconcilioit avec moi, il faudroit qu'il se reconnût lui-même un infame Calomniateur: & si je me reconciliois avec lui, il faudroit que je me reconnusse coupable. Voila ce qui rend la reconciliation impossible. Pour moi, je ne me soucie point de reconciliation. Il me suffit que nos Souverains n'ayent fait nul cas de ses accusations: car pendant qu'il n'y aura point de procedure contre moi, il resulte qu'on se moque de ses pretendues preuves. Car quant à la Charge qu'on m'a ôté, c'est un autre fondement".

1695. Mr. Bayle continuoit de donner tous ses soins à l'impression de son *Dictionaire*. Le premier Volume fut achevé d'imprimer au mois d'Août de l'année 1695 (3). Le Public prevenu en faveur de Mr. Bayle attendoit ce livre avec impatience: mais Mr. Bayle peu prévenu en sa faveur craignoit au contraire pour la réussite de cet Ouvrage. „ Si le Public, disoit-il à Mr. le Duchat (4), a conçu quelque esperance, ou quelque bonne opinion de mon Dictionaire (de quoi j'ai lieu de douter, ne sachant pas sur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me préparer à bien des murmures; on se trouvera frustré & vilainement abusé, car je vous avoue ingenument que cet Ouvrage n'est qu'une compilation informe de passages cousus les uns à la queuë des autres, & que rien ne sauroit être plus mal proportionné au goût délicat de ce siecle: mais il n'y a remede, *jacta est alea*".

1696. Cependant les Libraires des pays étrangers se reglant sur le goût du Public, en demanderent un si grand nombre d'exemplaires, que ce qu'on avoit imprimé du premier volume ne suffisoit pas; de sorte que le Sieur Leers fut obligé d'en faire tirer mille de plus du second, & de réimprimer un pareil nombre du premier: sur quoi quelques personnes s'imaginerent qu'on avoit fait une seconde Edition de l'Ouvrage entier (5). Mr. Bayle n'eut aucune part à cette réimpression; & il se plaignit qu'il s'y étoit glissé beaucoup de fautes (6). Il n'en put pas revoir les épreuves: l'impression du second Volume l'occupoit si fort qu'il n'avoit pas même le tems d'écrire à ses Amis. „ Vous excuseriez mon silence, écrivoit-il à Mr. Constant (7), si vous saviez l'accablement de travail où je me trouve, pour l'impression de mon Dictionaire Historique & Critique. Le Libraire veut l'achever, à quelque prix que ce soit, cette année; de sorte qu'il faut que je lui fournisse incessamment nouvelle copie, & que je corrige chaque jour des Epreuves, où il y a cent fautes à raccommoder, parce que mon Original, plein de ratures & de renvois, ne permet ni aux Imprimeurs, ni au Correcteur d'Imprimerie, de se tirer d'un tel labyrinthe: & ce qui me retarde beaucoup, c'est que n'ayant pas sous ma main tous les Livres qu'il faut que je consulte, je suis obligé d'attendre jusqu'à ce que je les ai fait chercher, quand quelque personne de cette Ville les a". Il se plaignoit aussi que le frequent retour de ses douleurs de tête, lui faisoit perdre beaucoup de tems. „ Je suis bien aise, dit-il (8), que vos migraines vous ayent quitté. Elles m'auroient fait le même plaisir si j'avois pû vivre sans étudier; mais le travail opiniâtre les entretient, & les fait revenir très-souvent. Je perds par là plusieurs jours de chaque mois, ce qui m'oblige ensuite à m'apliquer davantage pour regagner le tems perdu".

On avoit en Angleterre une idée si avantageuse du Dictionaire de Mr. Bayle, qu'un Seigneur qui ne se distinguoit pas moins par son esprit, que par son rang & par ses emplois (9), souhaita que cet Ouvrage lui fut dedié. Il chargea Mr. Basnage d'assurer Mr. Bayle qu'il lui en témoigneroit sa reconnoissance par un present de deux cens Guinées. Les Amis de Mr. Bayle, & particulierement Mr. Basnage, le solliciterent long-tems de satisfaire au desir de ce Seigneur: mais ils le solliciterent en vain. Il dit qu'il s'étoit si

(1) *Addition aux Pensées diverses*, dans l'Avertissement.

(2) Lettre MSS à Mr. *** du 29 Nov. 1694.

(3) Voyez la Lettre à Mr. Constant du 28 d'Août 1695 p.570.

(4) Lettre du 9 de Janvier 1696, p.576

(5) Voyez les Lettres à Mr. Constant du 4 de Juillet 1697 p. 654 & à Mr. Coste du 15 de Juillet de la même année, p. 660, 662.

(6) Lettre à Mr. le D. E. M. S. du 7 de Juillet 1698, p. 718 & suiv.

(7) Lettre du 31 de Mai 1696, p. 587, 589.

(8) Ibid. p. 591.

(9) Le Duc de Shrewsbury.

souvent moqué des Dédicaces, qu'il ne vouloit pas s'exposer à en faire. Ce n'étoit ce- 1696.
pendant qu'un prétexte pour colorer son refus. Le veritable fondement de la longue & opiniâtre resistance qu'il fit dans cette occasion, c'est qu'il ne vouloit flatter ni louer personne qui eût quelque rang à la Cour d'un Roi dont il avoit sujet de se plaindre; & ce Seigneur étoit alors dans le Ministere (1).

(1) Il étoit Secretaire d'Etat.

Le second Volume fut achevé d'imprimer le 24 d'Octobre, & l'Ouvrage parut sous ce 1697.
titre: *Dictionaire historique & critique. Par Monsieur Bayle. A Rotterdam chez Reinier Leers, M. DC. XCVII.* Dans la Preface, Mr. Bayle avertit d'abord que cet Ouvrage n'est point celui qu'il avoit promis par le *Projet* publié en 1692. Son premier dessein étoit, comme nous l'avons vû, de ne rapporter que les erreurs des Dictionaires & des autres Livres, petites ou grandes; mais ayant apris qu'un simple recueil de fautes dégouteroit les Lecteurs, & qu'on vouloit de l'historique, il fut obligé d'abandonner cette entreprise. „ Voici de quelle maniere, dit-il, j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du Public. J'ai divisé ma composition en deux parties: l'une est purement historique, un narré succinct des faits; l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves & de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, & quelquefois même une tirade de reflexions philosophiques: en un mot assez de varieté pour pouvoir croire, que par un endroit ou par un autre chaque espece de lecteur trouvera ce qui l'accommode". Il ajoûte que ce changement avoit rendu inutiles la plûpart des materiaux qu'il avoit préparez; & que c'étoit là une des raisons qui avoient retardé la publication de cet Ouvrage. Une autre raison, c'est qu'il s'étoit fait une loi d'éviter avec soin toutes les matieres qu'on pouvoit trouver dans les Dictionaires qui avoient déja paru, ou qu'il prévoyoit que l'on trouveroit dans ceux que d'habiles gens promettoient. Il en usa de même à l'égard de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de Mr. Du Pin, & des Additions de Mr. Teissier aux Eloges des Hommes Savans tirez de l'Histoire de Mr. de Thou. Il n'avoit pas voulu exposer les lecteurs à la necessité d'acheter deux fois la même chose: mais en même tems, il s'étoit privé de tous les materiaux les plus faciles à rassembler & à mettre en œuvre. On peut ajoûter à ces raisons, le changement qu'il fit dans le choix des Articles. D'abord il se proposoit de donner des Articles *réels* aussi-bien que des Articles *personnels*: mais on lui fit connoitre que ceux-là n'étant point historiques, ne seroient pas goutez; ce qui le priva encore d'un grand nombre de materiaux. Cependant pour ne pas laisser perdre les Articles de l'HIPPOMANE & du JOUR, qui avoient paru dans le *Projet*, il les mit à la fin de tout l'Ouvrage, sous le titre de *Dissertations*. Il attribua aussi le retardement de cet Ouvrage à la foiblesse de sa santé, à l'exactitude qu'il avoit observée dans les Citations, à la disette où il se trouvoit des Livres nécessaires, & aux difficultez du stile qui demande beaucoup d'attention pour éviter les équivoques, les vers, & les faux rapports.

Il alleguoit toutes ces considerations pour répondre à ceux qui auroient pû trouver étrange qu'il eût mis plus de quatre années à la composition de ces deux volumes. Mais comme d'autres personnes pouvoient au contraire s'étonner qu'il eût pû faire dans cet espace de tems deux si gros volumes *in folio*, & croire qu'il s'étoit trop hâté; il remarque qu'un travail non interrompu peut aller fort loin en peu de tems, & qu'il n'avoit point été dissipé par ces recréations qui sont fort ordinaires aux gens de Lettres: „ je me souviens aussi-bien qu'eux, dit-il, du distique de Caton, *Interpone tuis interdum gaudia curis*, &c. mais je m'en sers très-peu. Divertissemens, parties de plaisir, jeux, collations, voiages à la campagne, visites, & telles autres recreations, necessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait; je n'y perds point de tems. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement delivré de plusieurs occupations qui ne m'étoient guere agréables, & j'ai eu le plus grand & le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un Auteur va loin en peu d'années, son ouvrage peut croitre notablement de jour en jour sans qu'on s'y comporte negligemment".

Après cela, il explique pourquoi il a cité de longs passages d'Auteurs Grecs & Latins; & pourquoi au lieu de les traduire lui-même, il a souvent employé la version d'Amyot ou de Vigenere. Il ajoute que les personnes graves & rigides blameront apparemment les Citations de Brantome ou de Montaigne, qui contiennent des actions & des reflexions trop galantes; mais que des gens de merite qui prenoient à cœur les interêts du Libraire, avoient jugé que pour faire rechercher universellement cet Ouvrage, il falloit que ceux même qui n'entendoient pas le Latin, & qui ne s'embarrassoient point des discussions de Théologie & de Philosophie, y trouvassent dequoi s'occuper agréablement; qu'on lui avoit dit que s'il avoit trop de repugnance à suivre cet avis, il devoit du moins souffrir qu'on fournit de tels memoires au Libraire, & même quelquefois des reflexions dogmatiques qui excitassent l'attention; & qu'il avoit consenti que le Libraire y inserât tous les memoires qu'on lui enverroit: qu'à l'égard des reflexions philosophiques qu'on avoit quelquefois poussées, il ne croyoit pas qu'il fût necessaire d'en faire excuse; car comme elles ne tendoient qu'à convaincre l'homme, que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison, est de captiver son entendement sous l'obeïssance de la foi, elles ne pouvoient que meriter un remerciment de la part des Théologiens.

Il fait ensuite quelques remarques sur la liberté qu'il avoit prise de relever les fautes de plusieurs Ecrivains célebres, ou de marquer leurs défauts. Il déclare qu'il ne prétend rien diminuer de l'estime qu'ils se sont justement aquise; & d'ailleurs, que la plûpart du tems il ne fait que rapporter ce que d'autres en disent, & n'est que le Copiste des Auteurs déja imprimez. „ Des deux loix inviolables de l'Histoire, dit-il, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurois vanter de l'avoir toûjours suivie; je la crois quelquefois contraire non seulement à la prudence, mais aussi à la raison". Cependant il étoit très-éloigné de croire que cet Ouvrage fut exempt de fautes. „ Je ne doute point, „ dit-il,

1697. „ dit-il, qu'outre mes pechez d'omission qui sont infinis, il ne m'en soit échapé un très-
„ grand nombre de commission. Je m'estimerai très redevable à ceux qui auront la bon-
„ té de me redresser; & si je ne m'étois point attendu aux bons avis des Lecteurs intelli-
„ gens & équitables, j'aurois gardé plusieurs années cet Ouvrage dans mon cabinet, se-
„ lon le conseil des anciens, afin de le corriger & le rendre un peu moins indigne des
„ yeux du public: mais considerant qu'il me restoit des materiaux pour deux autres gros
„ volumes, je me suis hâté de me produire. J'ai compris sans peine que je serois secouru
„ plus utilement & plus à propos, quand on sauroit ce qui me manque, & en quoi je
„ manque. J'espere qu'avec ces secours la suite de cet Ouvrage sera meilleure qu'elle
„ n'eût été. J'y vai travailler incessamment tandis que l'age me le permet. Je ne vois
„ rien à quoi je puisse mieux employer, ni plus agréablement, le loisir dont je jouïs, loi-
„ sir qui me paroit preferable à toutes choses, & qui a toûjours paru infiniment souhai-
„ table à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des Sciences".

Il marque après cela, de quelle maniere il s'est conduit à l'égard du Dictionaire de Moreri. Il dit qu'il a passé sous silence beaucoup de sujets, parce qu'ils se trouvent avec assez d'étenduë dans cet Ouvrage: que quand il a donné les mêmes Articles qui se voient dans le Moreri, il y a été determiné, ou parce que cet Auteur en disoit peu de chose; ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, il se trouvoit en état d'en faire un narré complet; ou parce que de plusieurs choses détachées & assez curieuses, il pouvoit former un suplement raisonnable: qu'il renvoye le lecteur à ce Dictionaire à l'égard des faits tant soit peu considerables: que lorsqu'il a donné le même Article que Moreri, il a mis à part dans une Remarque les erreurs qu'il a trouvées dans cet Auteur; mais qu'il n'a point touché à celles qui se rencontrent dans les Articles qui ne leur sont pas communs, quoi qu'elles ne soient pas moins considerables, ni moins frequentes dans ces Articles que dans les autres: d'où il conclut que son Dictionaire n'est point destiné à diminuer le debit de l'autre, & qu'au-contraire il l'augmenteroit, & qu'il en rendroit la lecture plus agréable.

C'est ici le premier & le seul Ouvrage où Mr. Bayle ait mis son nom. Ce n'étoit pas son dessein: il avoit dit en toutes rencontres, pendant le cours de l'impression qu'il ne s'y nommeroit point; & il avouë à la fin de sa Preface, que ses Amis s'étoient efforcez en vain de le faire changer de sentiment; mais qu'enfin il avoit été obligé de consentir que son nom y parut. „ Ce n'est point par inconstance, dit-il, mais pour obéir à l'autorité
„ souveraine, que je fais ce que j'ai dit si souvent que je ne voulois point faire. On a
„ trouvé à propos pour appaiser le different de quelques Libraires que je me nommasse.
„ Sans cela le Sieur Leers n'eût pû obtenir le Privilege, dont il avoit, à ce qu'il a cru, un
„ besoin indispensable. J'obeïs donc aveuglément". Voici le sujet de ce differend. Le Sieur Leers ayant prié les Etats de Hollande de lui accorder un Privilege, les Libraires qui avoient imprimé le Moreri s'y opposerent, prétendant que le Dictionaire de Mr. Bayle étoit un Ouvrage semblable à celui de Moreri, que cette concurrence étoit défenduë par le Privilege que les Etats leur avoient donné, & qu'elle leur causeroit une grande perte. Et comme ils savoient que Mr. Bayle ne vouloit point se nommer, ils se prévaloient de cet incident pour representer son Dictionaire comme un Livre sans aveu. Les Etats ne laisserent pas d'accorder un Privilege au Sieur Leers, mais à condition que Mr. Bayle se nommeroit dans le titre (s). (s) Cette condition est exprimée dans le Privilege.

En effet, l'Ouvrage de Mr. Bayle n'a presque rien de commun avec celui de Moreri. C'est un Dictionaire d'une espece nouvelle & singuliere. Il y regne une varieté infinie. Dans le Texte ou le Corps des Articles, il fait avec beaucoup d'exactitude & de précision l'histoire des personnes dont il parle, mais il se dédommage dans les Remarques qui sont au-dessous du Texte, & qui lui servent de Commentaire. Il donne le caractere de ces personnes, il démêle les circonstances de leur vie, & les motifs de leur conduite, il examine le jugement qu'on en a fait ou qu'on en peut faire. Il traite des matieres très-importantes de Religion, de Morale, & de Philosophie. Il semble même que le Texte ait quelquefois été fait pour les Remarques. Les actions ou les sentimens d'une personne obscure & presque inconnuë, lui donnent occasion d'instruire ou d'amuser agréablement le Lecteur. Ainsi plusieurs Articles qui semblent ne rien promettre, sont souvent accompagnez des choses les plus curieuses. Il fait par tout la fonction d'un Historien exact, fidelle, desinteressé; & d'un Critique moderé, pénétrant, & judicieux. En parlant des Philosophes il s'attache à découvrir leurs Opinions, & à en faire sentir le fort & le foible.

Persuadé que les disputes de Religion, qui ont causé des maux infinis dans le monde, ne viennent que de la trop grande confiance que les Théologiens de chaque parti ont en leurs lumieres; il prend à tâche de les humilier, & de les rendre plus retenus & plus moderez, en montrant qu'une secte aussi ridicule que celle des Manichéens leur peut faire des objections sur l'origine du mal & la permission du peché, qu'il n'est pas possible de resoudre. Il va même plus loin. Il établit en général, que la Raison humaine est plus capable de refuter & de détruire, que de prouver & de bâtir; qu'il n'y a point de matiere Théologique ou Philosophique sur quoi elle ne forme de très-grandes difficultez, de maniere que si on vouloit la suivre avec un esprit de dispute aussi loin qu'elle peut aller, on se trouveroit souvent reduit à de facheux embarras; qu'il y a des doctrines certainement veritables qu'elle combat par des objections insolubles; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections, mais reconnoitre les bornes étroites de l'esprit humain, & l'obliger elle-même à se captiver sous l'obéissance de la foi, & qu'en cela la raison ne se dément point, puis qu'elle agit conformement à des principes très-raisonnables. Il donne en même tems plusieurs exemples des difficultez que la Raison trouve dans la discussion des sujets les plus importans; & le plus souvent il le fait en simple Raporteur. Il tâchoit d'inspirer la même retenue à l'égard des matieres historiques. Il faisoit voir que plusieurs faits qu'on n'avoit jamais revoqué en doute, étoient très-incertains, ou même évidemment faux: d'où il étoit facile de conclurre qu'il ne faut pas croire legerement les Historiens.

riens, mais plûtôt s'en defier, & suspendre son jugement jusqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait assurez de la verité de leurs recits. 1697.

Le Public fut agréablement surpris de trouver que cet Ouvrage surpassoit l'idée avantageuse qu'on s'en étoit faite. Les Libraires de Paris voyant qu'on le demandoit avec beaucoup d'empressement, formerent le dessein de le réimprimer, & demanderent un Privilege à Mr. Boucherat, Chancelier de France. Mr. Boucherat chargea Mr l'Abbé Renaudot, Auteur de la Gazette, de l'examiner pour voir s'il n'y avoit rien contre l'Etat, ou contre la Religion Catholique. Cet Abbé au lieu de s'attacher à ces deux points, dressa un Memoire critique, où il dit que cet Ouvrage étoit plein de *digressions:* qu'on *n'y trouvoit aucun systeme de Religion:* que Mr. Bayle *n'y citoit les Peres que pour les tourner en ridicule:* qu'il établissoit par tout le *Pelagianisme*, & le *Pyrrhonisme:* qu'il *avoit placé en differens endroits tout ce qui s'étoit dit ou écrit de plus mauvais depuis cinquante ans contre la Religion Catholique:* qu'il faisoit *par tout des éloges des Ministres Calvinistes pleins de faussetez*; & qu'il *trouvoit aussi par tout de quoi rendre le Regne de* Louïs XIV *odieux à l'occasion de la revocation des Edits, & des plaintes des Refugiez:* qu'*il y regnoit par tout une affectation visible de ramasser tout ce qu'il y avoit d'odieux & d'infamant sur la personne de nos derniers Rois*; & qu'il *avoit recueilli de propos deliberé plusieurs histoires fabuleuses pour rendre suspecte la conversion de Henry IV.:* que *dans l'Article de François I. il y avoit une digression très-injurieuse contre le Roi d'Angleterre, pour donner lieu à établir la possibilité de la supposition du Prince de Galles:* qu'il *y regnoit par tout une obscenité insupportable:* que Mr. Bayle *n'avoit aucune lecture que des livres modernes de Religion, & des herétiques:* qu'il *n'avoit pas la moindre connoissance de l'Histoire; son antiquité & sa literature rouloient sur des extraits de ce qu'il avoit pris dans des traductions Françoises:* qu'il *mesuroit ridiculement le moderne avec l'ancien, & comparoit l'Abbé de St. Real avec Cornelius Nepos, lorsqu'il s'agit du merite de Pomponius.* „ On peut juger, dit-il, de la capacité „ d'un homme, qui dans l'extrait de la vie de Pomponius Atticus traduit *librarii*, par Li„braire". Cet exemple que l'Abbé Renaudot rapportoit de l'ignorance de Mr. Bayle, est une preuve bien marquée de la précipitation de ce Censeur: car Mr. Bayle avoit averti à la marge, qu'*il faut entendre par ce mot les Copistes & les Relieurs selon la maniere d'accommoder les livres en ce tems-là.*

On voit par là quel fond il y avoit à faire sur le jugement de cet Abbé. Il avoit parcouru sans attention le Dictionaire de Mr. Bayle, & n'y avoit rien vû qu'au travers des prejugez qu'il avoit conçus contre cet Ouvrage. Il étoit d'ailleurs naturellement décisif, temeraire, violent & emporté contre les Protestans. Il se piquoit d'une vaste literature, & d'une profonde connoissance de l'Antiquité; mais ceux qui ont examiné ses Ouvrages ne conviennent pas que son savoir fût égal à l'opinion qu'il vouloit qu'on en eût. On a découvert mille bevuës dans l'Ecrit de cet Abbé sur *l'Origine de la Sphere*, & montré qu'il n'avoit pas même entendu les Auteurs qu'il copioit (1). Cependant on refusa sur son rapport le Privilege que les Libraires de Paris demandoient pour réimprimer le Dictionaire de Mr. Bayle, & on en défendit même l'entrée en France. C'est ce que Mr. Bayle souhaitoit (2). „ Je vous dirai confidemment, écrit-il à un de ses Amis (3), „ que j'ai une joye très-vive de ce que l'on n'a point permis en France l'entrée de mon „ Dictionaire. Ce n'est pas par la raison que la défense excitera davantage la curiosité; „ car *nitimur in vetitum*. J'ai deux autres raisons. L'une, que si l'on en eût permis „ l'entrée, les Libraires de Lyon l'eussent contrefait, & y eussent laissé glisser mille fau„tes d'impression. Leur édition eût empêché le débit de celle de Mr. Leers, & eût „ multiplié les exemplaires d'une premiere édition, toûjours défectueuse, quand un gros „ ouvrage a été fait précipitamment, & avec aussi peu de secours de Bibliotheques, que „ j'en ai eu. La défense me fait esperer que l'édition unique de Mr. Leers se debitera, & „ qu'il en faudra faire une seconde, à la correction de laquelle j'employerai toutes les for„ces que j'aurai; très-petites, je l'avouë, mais enfin je les appliquerai mieux, & j'at„tends de vos lumieres & de vos bons avis, dequoi être bien dirigé dans la correction. „ L'autre raison, encore plus importante, est que si mon Dictionaire eût eu l'entrée li„bre en France, mes ennemis de ce pays-ci, gens factieux & adroits à empoisonner les „ choses, eussent inferé de là, que mon Livre ne disoit rien en faveur des Protestans, ni „ contre la France: *marque*, diroit-on, *de l'attachement criminel dont on soupçonne l'Au„teur, à la cause de l'ennemi commun du repos de l'Europe.* Il m'est donc avantageux „ que mon Dictionaire ait été défendu; néanmoins quoi que je souhaitasse qu'il le fût, „ je n'ai rien dit qui pût plaire à nos Visionaires. Quand il a été question des affaires de „ l'Europe, j'ai évité de toucher à rien, & pour & contre: & l'on se plaint même en „ Angleterre, qu'indirectement je condamne la derniere Révolution, & que je me dé„clare trop contre le Droit des Peuples, en faveur de l'autorité despotique des Monar„ques".

(1) Voyez les Remarques de Mr Des Vignoles sur cet Ecrit de l'Abbé Renaudot à Bibliotheque Germanique, Tom. V. Art. II. p. 153 & suiv.

(2) Voyez la Lettre à Mr Janiçon du 11. de Fevrier 1697, p. 625, 626.

(3) Lettre à Mr. *** du 19 de Mai 1697, p. 641, 643.

Mr. Bayle critiqua Mr. Jurieu en plusieurs endroits de son Dictionaire. Il ne faisoit en cela qu'executer son plan, qui demandoit qu'il relevât les erreurs de fait, ou les faux raisonnemens des Auteurs dont il avoit occasion de parler. „ J'ai quelquefois, dit-il (4), „ critiqué mon ennemi avec quelque force. Il en est outré, & cherche tous les moyens „ imaginables de se vanger. Il a eu d'abord des émissaires qui ont declamé contre l'Ou„vrage, disant qu'il contient des impietez; & après ces criailleries, il a engagé son „ Consistoire à examiner l'ouvrage. J'ai mes Réponses toutes prêtes, & je ne crains „ rien pourvû qu'on veuille, je ne dis pas suivre exactement les regles de l'équité, mais „ s'abstenir seulement de les violer sans pudeur, & sans mesure".

(4) Lettre à Mr. Constant du 4 de Juillet 1697, p. 654.

Les Partisans de Mr. Jurieu s'étant trouvez les plus forts dans le Consistoire de Rotterdam, il s'en prévalut pour y faire examiner le Dictionaire de Mr. Bayle. Cependant il publia plusieurs Extraits de Lettres anonymes écrites de Paris, de Londres, de Geneve, & de quelques Villes de Hollande, dans la vuë de décrier cet Ouvrage. En effet, les Auteurs de ces Lettres en disoient beaucoup de mal; mais la plûpart ne l'avoient point lû, & n'en parloient que par ouï dire. Mr. Jurieu y joignit le Memoire de l'Abbé Renaudot;

1697. naudot; & les extraits que Mr. Bayle avoit fait des Livres de ce Ministre dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, „ afin disoit-il, d'opposer les louanges magnifiques „ que Mr. Bayle lui avoit données & à ses ouvrages, aux critiques du Dictionaire". Il accompagna le tout de plusieurs Reflexions, où il renouvelloit ses anciennes calomnies, & faisoit de nouveaux efforts pour diffamer Mr. Bayle, & faire mépriser son Dictionaire. Cependant il avouoit qu'il n'en avoit pas seulement lû le titre. Il intitula cette compilation, *Jugement du Public*, *& particulierement de Mr. l'Abbé Renaudot*, *sur le Dictionaire critique du Sr. Bayle.*

Mr. Bayle publia là-dessus un Ecrit intitulé, *Reflexions sur un Imprimé qui a pour titre*, *Jugement du public*, &c. Il dit qu'en publiant cet Ecrit son principal but étoit d'avertir le public, qu'il travailloit à une défense, qui auprès de tous les lecteurs non préoccupez seroit une démonstration de l'injustice de ses censeurs: mais que cette apologie ne meritant pas la destinée des feuilles volantes qui la plûpart du tems ne passent pas la premiere semaine qui les a vû paroitre, il la gardoit pour être mise au commencement ou à la fin d'un *in folio*. Par la même raison, ajoute-t-il, on renvoye là presque tout ce que l'on pourroit dire de considerable contre l'Ecrit qui vient de paroitre; & on se reduit à un petit nombre d'observations faites à la hâte. Il remarque d'abord que le titre de l'Ecrit de Mr. Jurieu étoit trompeur. „ Ce Libelle-là, dit-il (1), est fort mal intitulé: il ne doit avoir „ pour titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot commenté par celui qui le publie*; car tous „ les autres Juges sont moins que fantômes: ce sont des êtres invisibles; on ne sait s'ils „ sont blancs ou noirs. C'est pourquoi leur temoignage & un zero sont la même cho- „ se. . . . . . . Quelle maniere de proceder est-ce que cela! faire consister le Jugement „ du public en de telles pieces. J'en pourrois produire de bien plus fortes à mon avanta- „ ge si la modestie le permettoit. Outre cela que de Lettres ne pourrois-je pas publier, „ où mon adversaire est representé & comme un mauvais Auteur, & comme un mal-hon- „ néte homme! mais Dieu me garde d'imiter l'usage qu'il fait de ce que les gens s'entr'é- „ crivent en confidence. C'est une conduite que les Payens mémes ont detestée".

(1) *Reflexions sur un Imprimé qui a pour titre Jugement du public &c.* p. 1. (& p. 61, du Tom. IV. du *Dict. crit.* de cette IV. Edit.)

Il observe que Mr. Jurieu n'a nommé de tous ses témoins que celui qui étoit le plus recusable. „ L'Auteur de ce prétendu jugement du public, dit-il (2), n'a guere été sa- „ ge dans la distinction qu'il a faite. Il suprime le nom de tous ses temoins excepté celui „ qu'il devoit cacher principalement, nom odieux & méprisé dans tous les païs qui font „ la guerre à la France. Je ne me veux point prévaloir de la préocupation publique: je „ veux bien ne le pas considerer du côté de sa Gazette, qui le décrie par tout comme un „ homme habitué à donner un tour malin au mensonge. Je veux le representer par son „ beau côté.

(2) Ibid. p. 1, 2. (p. 611.)

„ Mr. l'Abbé Renaudot passe pour très-docte, & pour être d'un goût si delicat, qu'il „ ne trouve rien qui lui plaise. Il ne faut donc rien conclure de son mépris: c'est une „ preuve équivoque. On m'a dit de plus qu'il est fort devot. Il ne faut donc pas s'é- „ tonner qu'il trouve trop libre ce qui dans le fond n'excede point les libertez qu'un hon- „ néte homme se peut donner, à l'exemple d'une infinité de grands Auteurs". Il ajoûte qu'à l'égard des gayetez un peu trop fortes qu'on trouvoit dans son Dictionaire, il ne doutoit point qu'on ne fût satisfait quand on auroit vu l'apologie qu'il préparoit sur ce point-là: & il promettoit de retoucher l'Article de David de telle maniere: qu'il ne pourroit plus servir de prétexte aux déclamations de ses censeurs. „ J'ai déclaré en toute occa- „ sion, dit-il, & je le déclare ici publiquement, que s'il y a des dogmes heterodoxes „ dans mon Ouvrage: je les deteste tout le premier, & que je les chasserai de la seconde „ édition. On n'a qu'à me les faire connoitre".

Il marque ensuite plusieurs faussetez que les Auteurs des Extraits avoient debitées au sujet de son Dictionaire: il refute les calomnies & les insinuations malignes de Mr. Jurieu; & fait voir qu'il se vantoit ridiculement de l'avoir reduit à vivre de la pension d'un Libraire: il dit qu'il l'avoit critiqué sans affectation & l'avoit traité sur le même pié que les autres Ecrivains dont il avoit relevé les fautes; qu'il lui avoit rendu justice lors qu'on l'avoit censuré mal à propos, & que ce n'étoit pas sa faute s'il n'avoit pas eu plus souvent occasion de le justifier; que ce qu'il avoit blamé dans quelques-uns de ses Ouvrages, n'étoit pas la méme chose que ce qu'il y louoit autrefois; qu'il le louoit alors de bonne foi, & qu'il l'avoit ensuite critiqué avec raison, étant mieux instruit.

A l'égard de Mr. Renaudot, Mr. Bayle se contenta de marquer deux ou trois faussetez de fait qui étoient dans son Memoire, se reservant à l'examiner à fond lors que cet Abbé s'en seroit déclaré l'Auteur. „ Si je refute jamais le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, „ dit-il, ce ne sera qu'après avoir su qu'il le reconnoit pour sien, tel qu'on vient de l'im- „ primer; car il est si rempli de bevuës, de faussetez, & d'impertinences, que je m'i- „ magine qu'il n'est point conforme à l'original: on y a cousu peut-être de fausses pieces „ à diverses reprises en le copiant. Il avoit prévenu une infinité de personnes, mais „ d'habiles gens ayant lu mon Dictionaire firent cesser bien-tôt cette prévention. Mr. „ l'Abbé ne l'ignore point, car il a dit dans une Lettre *que je dois être content de l'appro-* „ *bation de tant de gens*. Aussi le suis-je. Il n'étoit question que de savoir si mon Ouvra- „ ge choquoit l'Église Romaine ou la France. On ne lui avoit point demandé si j'ai lû „ les bons Auteurs, ou si je mets en balance les anciens avec les modernes. Si plusieurs „ Lecteurs l'ont contredit sur le chapitre de mon ignorance, je les en desavouë: il n'en „ dit pas assez, & s'il veut faire mon portrait de ce côté-là, je lui fournirai bien des me- „ moires".

Cette dispute n'eut point de suites. Mr. De Wit s'interessa pour l'Abbé Renaudot, & fit promettre à Mr. Bayle de ne point écrire contre lui. Mr. Bayle tint religieusement sa promesse: il poussa même la délicatesse si loin, qu'il ne voyoit qu'avec peine que je voulois inserer dans les Oeuvres de Mr. de St. Evremond, la Réponse que ce célébre Écrivain avoit faite au Jugement de cet Abbé. „ Pour ce qui regarde, m'écrivit-il (3), „ l'Apologie dont Mr. de St. Evremond a bien voulu m'honorer; comme vôtre Amitié „ pour moi s'est déja declarée publiquement, je ne sai si Mr. l'Abbé Renaudot ne me

(3) Lettre du 7 de Mars 1702, p. 867 & suiv.

 „ croiroit

„ croiroit pas coupable d'une infraction indirecte de la treve que Mr. De Wit avoit conclue entre nous, s'il paroissoit dans un Ouvrage que vous auriez fait réimprimer, quelque chose qui concernât la querelle d'Allemand que cet Abbé me fit. Vous savez qu'en publiant des *Reflexions* sur le *Jugement* de cet Abbé, je promis de l'examiner & de le refuter plus amplement. Il est sensible plus qu'homme du monde, & quoi qu'il soit savant il craint les démêlez literaires. Il veut bien jouir de la liberté de critiquer de vive voix; mais sans avoir la necessité d'en venir aux discussions de plume. Feu Mr. De Wit, son grand ami, m'exhorta très-fortement à la paix, & me témoigna être fâché des Reflexions que j'avois publiées. Mr. Leers qui a beaucoup d'obligations à cet Abbé qui lui rend en toutes rencontres de bons offices, en reçut une Lettre qui marquoit qu'il n'entreroit qu'à regret dans des démêlez de cette nature. En un mot, par deference pour Mr. De Wit, & par complaisance pour Mr. Leers, & considerant tout ce que l'Abbé alleguoit pour ses excuses; je consentis, haïssant naturellement les guerres literaires de personne à personne, que Mr. De Wit nous fit convenir de mettre en oubli le passé, & qu'il ne fût plus parlé de ce different. J'ai observé ma parole avec la derniere exactitude; car il n'y a pas un seul mot dans la seconde Edition de mon Dictionaire qui porte la moindre marque du souvenir du Jugement de l'Abbé. Je laisse, Monsieur à vôtre discretion à décider, si en inserant la Réponse de Mr. de St. Evremond on ne donneroit pas lieu à l'Abbé de dire que ce que je ne faisois pas par moi-même, je le faisois par un Ami, en renouvellant la memoire du procès". Mr. de St. Evremond avoit lû le Dictionaire de Mr. Bayle avec beaucoup de plaisir: il se divertit à faire cette Réponse, qui contient une raillerie fine & délicate (1). 1697.

La premiere impression du *Dictionaire* de Mr. Bayle étant presque toute venduë, on 1698.
songea à en donner une seconde Edition. Elle fut commencée le 26. de Mai 1698.

Mr. Jurieu avoit publié son prétendu *Jugement du Public* pour porter les Compagnies Ecclesiastiques à condamner le Dictionaire de Mr. Bayle. Il fit presenter ce Libelle au Synode, qui se tenoit alors à Delft; mais le Synode n'y fit aucune attention. Le Consistoire même de Rotterdam garda beaucoup de moderation. Mr. Bayle y fut ouï: on lui communiqua les Remarques qu'on avoit faites sur son Dictionaire; on déclara qu'on étoit content de ses Réponses; & on l'exhorta d'instruire le Public de tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire. C'est ce qu'il fit dans une feuille volante, intitulée, *Lettre de l'Auteur du Dictionaire historique & critique à Monsieur le D. E. M. S. au sujet des procedures du Consistoire de l'Eglise Walonne de Rotterdam contre son Ouvrage.* On la peut lire à la fin du *Diction. crit.* Tom. IV. pag. 665 de cette IV. Edition.

Mr. Jurieu chagrin de ce que le Consistoire ne s'étoit pas prété à sa passion, fit tous ses efforts pour l'engager à reprendre cette affaire. Le Consistoire avoit été changé au commencement de l'année 1698, il se flattoit d'y trouver plus de docilité. On nomma en effet des Commissaires; mais ils ne jugerent pas à propos de rien changer dans ce qui avoit été déja arrêté: leur examen se reduisit à quelques remarques sur l'Ecrit que Mr. Bayle avoit publié. Le Consistoire approuva leur rapport & déclara, que cet Ecrit avoit paru plus tard qu'on ne l'esperoit (2); que Mr. Bayle ne l'avoit point envoyé à la Compagnie; que le nombre des exemplaires qu'on en avoit imprimé étoit trop petit; que Mr. Bayle ne s'étoit pas assez étendu sur ce que la Compagnie avoit exigé de lui, & n'avoit pas fait connoitre qu'il s'y étoit soumis sans reserve: qu'ainsi elle auroit été en droit de lui demander davantage; mais qu'elle se contenteroit de lui representer ces choses verbalement, & de l'exhorter à corriger la seconde Edition de son Dictionaire sur les Remarques qu'elle lui avoit communiquées, & à profiter des avis qu'elle lui avoit donnez: qu'on en dresseroit un Memoire où l'on pourroit ajoûter de nouvelles remarques; & que comme Mr. Jurieu avoit été fort maltraité par Mr. Bayle dans cet Ouvrage, on exhorteroit Mr. Bayle à se conduire à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition que dans les autres Livres qu'il publieroit; „ la Compagnie n'ayant pû voir qu'avec douleur qu'on eût eu si peu de ménagement pour un Pasteur dont le ministere & les travaux avoient été & étoient encore en singuliere édification à l'Eglise". On nomma des Commissaires pour dresser ce Memoire, & on les chargea de le communiquer à Mr. Bayle. On y fit entrer ce qui regardoit Mr. Jurieu. On y ajoûta aussi quelques remarques; & entr'autres choses on y exhorta Mr. Bayle „ à prendre garde de ne pas refuter legerement ce que nos Théologiens ont dit de certains Papes, vicieux, puisque s'il pouvoit alleguer quelques conjectures pour la défense de ces Papes, sur certains faits, on pouvoit lui opposer de fortes raisons pour leur condamnation, & qu'il étoit injuste de prendre sans necessité le parti de seducteurs qui ont fait tant de mal à l'Eglise, & de vouloir faire passer nos Auteurs pour des Accusateurs temeraires". Cette affaire n'alla pas plus loin; & Mr. Jurieu ne put porter le Consistoire à se prêter davantage aux desirs de vangeance dont ce Ministre étoit animé (3).

Mr. Bayle publia en 1699 une troisiéme édition de ses *Pensées diverses sur les Cometes.* 1699.
Il supprima l'Avertissement de la seconde & en mit un autre où il explique d'abord pourquoi le style de cet Ouvrage est celui d'un Catholique Romain, soit qu'il s'agisse de Religion, soit qu'il s'agisse d'affaires d'Etat. Il marque ensuite ce qui lui avoit donné occasion d'écrire ce Livre, le dessein qu'il avoit de le faire imprimer à Paris, & les autres particularitez que j'ai rapportées. Il remarque encore qu'il avoit promis que cette Edition seroit augmentée d'un grand nombre de nouvelles preuves, & de nouvelles réponses aux difficultez: cependant qu'elle étoit tout à fait conforme à la seconde, sans addition ni diminution. La raison qui l'avoit engagé à n'y rien ajoûter, c'est, dit-il, que l'Ouvrage n'étant déja que trop semblable aux rivieres qui ne font que serpenter, il n'eut pû y joindre de nouvelles digressions sans en rendre la lecture très-ennuyeuse: cette consideration l'avoit obligé de reserver ses Additions pour un nouveau volume qui seroit imprimé à part dès qu'il seroit plus avancé dans la composition du Dictionaire critique à quoi il continuoit de travailler. „ Si je renvoye, ajoute-t-il, la partie à ce tems-là, c'est qu'ayant examiné tout de nouveau les difficultez qu'on se peut former sur le parallele que j'ai é-

„ tabli

(1) Cette petite piece fut inserée dans la premiere édition des Oeuvres de Mr. de St. Evremond, imprimée à Londres en 1705, 2. vol. in 4. & elle se trouve dans toutes les éditions suivantes.

(2) Le Consistoire avoit travaillé à cette affaire depuis le 3. de Novembre 1697 jusqu'au 7. de Janvier 1698. L'Ecrit de Mr. Bayle ne parut que six mois après; il est daté du 6. de Juillet 1698.

(3) On trouvera à la suite de ces Memoires les Actes du Consistoire de Rotterdam, concernant le Dictionaire de Mr. Bayle.

1699. „ tabli entre le Paganisme & l'Atheïsme; il m'a semblé qu'on les peut resoudre toutes „ par les principes que j'ai posez, & par l'application des reponses que j'ai déja em- „ ployées. Il n'y a donc rien qui presse". Cette nouvelle édition s'étoit faite pendant qu'il travailloit à la revision & à la réimpression de son Dictionaire. Lors qu'elle fut achevée, il n'eut plus rien qui le détournât d'un travail qui augmentoit tous les jours, & qui ne lui donnoit plus un moment de relâche. „ Je ne serois pas excusable, écrivoit-il „ à Mr. Marais (1), d'avoir tardé si long tems à vous écrire, si je n'étois extraordinaire- „ ment occupé, tant à la revision de mon *Dictionaire*, dont on fait une seconde édition, „ qu'à la correction des épreuves. A peine puis-je suffire à ces deux occupations; & „ c'est un bonheur pour moi que la troisiéme Edition de mes *Pensées sur les Cometes* soit „ achevée, pour me laisser un peu de loisir. J'en ai relu toutes les feuilles, avant qu'on „ les imprimât; & quoique je n'y aie fait aucune addition, mais seulement quelque petit „ changement au stile, cela n'a pas laissé de me faire perdre assez de momens". Cette édition est divisée en deux volumes. On joignit au second tome une seconde édition de l'*Addition aux Pensées diverses sur les Cometes*, qui avoit paru en 1694.

(1) Lettre du 7. de Septembre 1699. p. 751, 754.

Dans ce tems-là, Mr. le Clerc, déguisé sous le nom de *Théodore Parrhase*, donna un Ouvrage intitulé, *Parrhasiana: ou Pensées diverses sur des matieres de Critique, d'Histoire, de Morale, & de Politique*, dans lequel il y avoit un article qui concernoit Mr. Bayle. Celui-ci avoit établi dans son Dictionaire, que les Manichéens pouvoient faire aux Théologiens Chrétiens des difficultez au sujet du mal moral & du mal physique, qu'il n'étoit pas possible de resoudre par les lumieres de la raison. Mr. le Clerc soutint, au contraire, que le systeme d'Origene, abandonné de tous les Chrétiens, suffisoit pour lever ces difficultez, & refuta le Manichéen de Mr. Bayle, sous le personnage d'un Origeniste; ajoutant que „ si un homme de cette sorte peut réduire un Manichéen au silence; que ne „ feroient pas ceux, qui raisonneroient infiniment mieux, que les Disciples d'Orige- „ ne (2)? Du reste, il déclara qu'en répondant aux objections Manichéenes, il ne pré- „ tendoit faire aucun tort à Mr. Bayle; qu'il ne soupçonnoit nullement de les favoriser. „ Je suis persuadé, dit-il (3), qu'il n'a pris la liberté philosophique de dire, en bien des „ rencontres, le pour & le contre, sans rien dissimuler; que pour donner de l'exercice „ à ceux qui entendent les matieres qu'il traite, & non pour favoriser ceux dont il expli- „ que les raisons. On doit prendre les difficultez qu'il propose, pour des objections „ qu'il est permis de faire, dans un Auditoire de Théologie & de Philosophie; où plus „ on pousse une difficulté, plus elle fait d'honneur à ceux qui la peuvent résoudre. C'est „ une justice qu'il a droit de demander à ses Lecteurs, & qu'on ne lui peut refuser. Pour „ moi, continue-t-il, je la lui accorde très-volontiers, mais je croi pouvoir demander à „ mon tour, qu'il me soit permis de répondre à ses objections; sans que l'on fasse une ap- „ plication odieuse à la personne des réponses, qui ne regardent que les difficultez".

(2) *Parrhasiana*, Tom. I. p. 304.

(3) Ibid. p. 302, 303.

1700. L'année suivante, la Princesse Sophie Electrice douairiere d'Hannovre, & l'Electrice de Brandebourg sa fille depuis Reine de Prusse, eurent la curiosité de voir la Flandre & la Hollande. Ces Princesses, moins illustres par l'élévation de leur rang que par leurs connoissances & leurs lumieres, étoient l'admiration de toute l'Europe. Elles honoroient les Savans d'une bienveillance particuliere, aimoient à s'entretenir avec eux, & leur faisoient souvent des questions très-embarassantes. Mr. Bayle leur étoit parfaitement connu par ses Ouvrages: le desir de voir la Hollande, s'étoit augmenté par le plaisir d'y connoitre personnellement un Philosophe si célébre. Après avoir parcouru la Flandre, elles étoient à peine arrivées à Rotterdam (4), qu'elles envoyerent prier Mr. Bayle de les venir voir. Mais il étoit fort tard, & Mr. Bayle étoit au lit accablé d'une violente migraine: il leur fit témoigner le regret qu'il avoit de n'être pas en état de leur aller rendre ses respects. Ces Princesses partirent le lendemain pour la Haye, sans avoir vû Mr. Bayle, que son indisposition retenoit chez lui: mais Mr. le Comte de Dhona ayant fait connoitre à Mr. Basnage, qui étoit allé à la Haye, le desir que leurs Altesses avoient de voir Mr. Bayle, Mr. Basnage l'en informa. Il vint, & fut reçu des deux Princesses avec beaucoup de distinction. La Princesse Sophie s'entretint long tems avec lui en particulier: elle lui fit plusieurs questions, & ils se jetterent sur de grandes matieres. Pendant ce tems-là, Mr. Basnage entretint l'Electrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'estime de Mr. Bayle & de ses Ouvrages qu'elle portoit toujours avec elle. Ils demeurerent avec Mr. le Comte de Dhona par ordre de leurs Altesses. Ces Princesses voulurent les mener à Delft: mais Mr. Bayle apporta quelque retardement au départ, & on se sépara à la Haye (5).

(4) Le 18 d'Octobre 1700.

(5) Memoire MSS. de Mr. Basnage.

1701. Il parut en 1701. un Ouvrage intitulé, *Dissertation apologetique pour le Bien-heureux Robert d'Arbrisselles, Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud. Sur ce qu'en a dit Mr. Bayle dans son Dictionaire historique & critique* (6). Mr. Bayle parlant de Robert d'Arbrisselles (7) dit qu'on l'avoit accusé de coucher avec quelques unes de ses Religieuses, afin qu'en irritant les passions, il fit triompher plus glorieusement sa vertu. Il est certain que Geoffroy, Abbé de Vendôme & Cardinal, avertit le Bienheureux Robert des bruits qui couroient là dessus, & le railla sur le *nouveau genre de Martyre* qu'il avoit imaginé. Le Pere de la Mainterme, Religieux de Fontevraud, a entrepris la défense du Fondateur de son Ordre; & Mr. Bayle avoue dans son Dictionaire qu'*il trouve très-fortes les raisons de l'Apologiste*, & qu'*il n'a garde d'affirmer ce qu'on disoit de Robert*. Cet aveu donna occasion au Pere Souri, Religieux de ce même Ordre (8), d'examiner cette matiere plus à fond, de la mettre dans un nouveau jour. Sa Dissertation est écrite en forme de Lettre addressée à Mr. Bayle. Il le loue d'avoir donné à entendre qu'il ne croyoit pas que ce qu'on disoit du Bienheureux Robert fût vrai, & donne en même tems de grands éloges à son Dictionaire. „ Il y a long temps, dit-il (9), que la République des Lettres vous est „ obligée; mais le dernier service que vous venez de lui rendre par vôtre admirable Dic- „ tionaire, y met la derniere main. Ce n'est pas assez dire que vous nous avez donné un „ Livre, vous nous avez donné une Bibliotheque toute entiere. La Nouveauté du des- „ sein, le discernement des faits historiques, l'exactitude de vos citations, cette atten-

„ tion

(6) A Anvers (Amsterdam) chez Henry Desbordes.

(7) A l'Article FONTEVRAUD.

(8) Voyez la *Reponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LXVII. p. 614.

(9) *Dissertation apologetique* &c, p. 1. & suiv.

tion quoique retenuë qui regne dans tout ce prodigieux Ouvrage à ne rien avancer de faux, à oser dire ce qui est vrai, selon les loix inviolables d'un veritable Historien; tout cela me fait dire que ce seroit dommage que vous eussiez succombé à la tentation de supprimer un si sçavant livre. Pour moi petit particulier je l'ai reçu avec une reconnoissance que je ne puis vous exprimer, Monsieur, & j'entre au moins parmi le peuple des lecteurs en celle que vous doit le public des grandes découvertes que vous venez de lui donner, & j'en profiterai. 1699.

„ La difference de parti n'y fait rien, chacun saura bien démêler ce qui lui sera propre. Vous ne faites pas grand cas de nos Saints; mais cette prévention ne vous empêche point de trouver mauvais qu'on leur impute des faussetez évidentes, & on ne peut assez vous savoir gré de vôtre droiture & de vôtre sincerité à cet égard. Cet amour de la Verité merite que Dieu vous éclaire un jour sur toutes les veritez révélées.

„ Je me sens la même équité pour vos Reformateurs. Je n'ai jamais goûté ni les exagerations ni les impostures des faux zelez; encore moins les hardiesses de Bolsec, Auteur plein de ressentiment; quelque tenté qu'on puisse être de croire ce qu'on a dit de scandaleux de vôtre Patriarche qui s'est déclaré avec tant d'éclat contre la plus ancienne des Eglises. Ce n'est point par des impostures qu'on doit l'attaquer, & la verité de ma Religion qu'il a voulu anéantir, n'avoit pas besoin de ces secours. Je ne crois point malgré l'hétérodoxie, tout ce que disent de vos Docteurs les Catholiques, que quand ils sont soûtenus de preuves incontestables; & le Catholicisme ne m'impose point non plus sur le mal que les Protestans disent des nôtres quand les raisons sautent aux yeux. Je ne vous dis point cela, Monsieur, pour vous faire passer plus aisément ce que je prendrai la liberté de vous remontrer, ni pour me donner pour modele sur la sincerité à un homme qui en peut servir aux autres. Quand je n'en userois pas ainsi, un exemple aussi mince que celui d'un homme obscur comme moi ne vous detourneroit pas de vôtre chemin, & vous ne laisseriez pas d'être foudroyant contre les faiseurs de contes. Celui dont il s'agit ici, qu'on a fait du B. H. Robert d'Arbrissellcs, ne sçauroit manquer *d'appartenir à vôtre Dictionaire; car s'il est veritable, vôtre Dictionaire peut s'en saisir entant qu'Historique; s'il est faux, il peut s'en saisir entant que Critique.*

„ Mais je suis très assuré que vous ne le croyez pas vray, vous l'avouez vous-même, Monsieur, ... *Je n'ai garde*, dites-vous, *d'affirmer ce qu'on dit de lui, car je trouve très fortes les raisons de l'Apologiste.* Mais me permettrez-vous, Monsieur, de vous dire que vous ne vous étes peut-estre pas assez récrié en cet endroit contre la fausseté, ni avec tant de vivacité que vous l'avez fait en d'autres qui n'étoient fondez que sur des OUI DIRE".

C'est là la seule chose que le Pere Souri auroit desirée dans Mr. Bayle: il est d'ailleurs très-content de lui. „ Encore une fois, dit-il (1), nous n'avons qu'à nous loüer à cet égard de vôtre bon goût, & de vôtre equité. Oserois-je cependant, ajoûte-t-il, vous dire que le plaisant en cet Article vous a fait un peu oublier vos propres maximes, & vous a empéché d'en dire davantage que les deux lignes favorables que je viens de citer? Jamais conte n'a été plus digne de vôtre censure que celui-là. Vous songez bien à divertir vos Lecteurs, & vous avez vos raisons; vôtre intention n'est pas pourtant de les divertir aux dépens de la verité, & vous ne l'avez jamais perduë de vuë à nôtre égard".

(1) Ibid. p. 9, 9.

Mr. Bayle rendit compte de cet Ouvrage dans une Addition à l'Article FONTEVRAUD. „ Cette apologie, dit-il, est si bien tournée & si solide, que tout homme raisonnable y devra acquiescer; & quoi que j'aie suffisamment fait connoitre que je n'ajoutois aucune foi aux bruits qui coururent touchant ce partage de lit &c. je déclare ici qu'en tous les endroits où j'ai parlé de cela sans y aposer la répetition de mon sentiment, je souhaite qu'elle y soit sous-entenduë". Mr. Bayle rend au Pere Souri toute la justice qui lui étoit duë. „ L'honnêteté, dit-il, la politesse, l'esprit & l'érudition de l'Auteur y paroissent avec éclat, & je suis bien faché de ne me trouver point digne des louanges qu'un si habile homme a bien voulu me donner par compliment".

La seconde Edition du *Dictionaire critique* fut achevée d'imprimer le 27 de Decembre 1701, & parut au commencement de l'année 1702. Elle étoit augmentée de près de la moitié. Cette augmentation étoit contraire à l'intention de Mr. Bayle. Il n'avoit dessein que de faire quelques additions aux Articles déja publiez: il ne se proposoit pas d'y en mettre de nouveaux; il les reservoit pour un Alphabet à part sous le titre de *Suite* ou de *supplement du Dictionaire critique* (2). Mais le Libraire souhaita qu'ils parussent dans cette seconde Edition, & il fut obligé de ceder à ses importunitez. Ce changement lui fit beaucoup de peine, comme il le temoigne dans l'Avertissement. Il distingua les Additions de telle maniere qu'on pouvoit les discerner d'un coup d'œil. Il corrigea avec beaucoup de soin les fautes de la premiere édition dont il s'étoit apperçu lui-même, ou que ses Amis lui avoient fait remarquer. Il donna des témoignages de sa reconnoissance à ceux qui lui avoient fourni des memoires, & les nomma lorsqu'il crut pouvoir le faire sans les désobliger. Cependant il avoua que les Additions qu'il avoit faites ne lui avoient pas permis de rendre les Articles de la premiere Edition aussi corrects qu'il l'avoit souhaité. „ Je ne veux pas dissimuler, dit-il, que la peine que ces Additions m'ont causée, ne m'a point permis de corriger les Articles de la premiere Edition avec toute la severité & avec toute la diligence que j'aurois voulu y apporter. Il est bien malaisé que pendant que les Imprimeurs travaillent sans discontinuation, l'Auteur suffise à ces trois choses, faire la revision de deux gros volumes *in folio*, à les augmenter de plus d'un tiers, & à corriger les épreuves". 1702.

(2) Voyez les Lettres à Mr. de la Monnoye du 19 d'Août 1697, p. 641, & à Mr. Marais du 2 d'Octobre 1698, p. 727.

En parlant des Corrections qu'il avoit faites dans la premiere édition, il n'oublie pas celles qu'il s'étoit engagé d'y faire. „ Il y a, dit-il, une sorte de corrections que j'ai faites comme d'office, & en consideration d'un engagement dont le public fut informé. Je m'y suis conduit avec tout le soin possible, & avec une très-forte intention de satisfaire les mécontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que l'Article de David pou-

„ voit

1702. „ voit contenir de désagreable. C'est la plus grande suppression qui ait été necessaire; „ les autres ne sont pas considerables, ni quant à leur nombre, ni quant à l'étendue. On „ a pu remedier à tout aux dépens de quelques mots ou de quelques lignes, & principa- „ lement par le moyen de quatre Eclaircissemens qui sont à la fin de cet Ouvrage". Mr. Bayle retrancha, en effet, tout ce que le Consistoire de Rotterdam avoit désaprouvé dans l'Article de David: mais avant même que cette édition fût finie plusieurs personnes ayant déclaré qu'elles ne l'acheteroient point, si cet Article ne s'y trouvoit pas tel qu'il avoit paru d'abord; le Libraire fut obligé de le faire réimprimer à part (1), afin qu'on pût le joindre à cette nouvelle édition. Quelques Amis de Mr. Bayle lui conseillerent d'y inserer le *Project* qu'il avoit publié en 1692 avec quelques essais de son Dictionaire; & il le plaça à la fin des Dissertations du dernier volume (2).

(1) Voyez la Lettre à Mr. ... du 20 d'Août 1705, p. 1041.

(2) Voyez la Lettre à Mr. Des Maizeaux du 1. de Novembre 1701, p. 812.

Il n'y a point d'ouvrage qui ait plus besoin d'une bonne Table des matieres, que le Dictionaire de Mr. Bayle. Le Sieur Leers avoit eu soin d'avertir à la tête du Project, qu'il n'oublieroit pas cet article, & Mr. Huet en fit une fort exacte pour la premiere édition: mais le Sieur Leers prévoyant qu'on seroit long tems à l'imprimer, en supprima la moitié, ce qui la defigura de telle sorte que Mr. Bayle crut en devoir informer le Public dans un petit Avertissement qu'il mit à la fin. L'autre moitié fut conservée, & donnée à l'Auteur de la Table de la seconde édition, qui en profita le mieux qu'il pût. Mais cette nouvelle Table, vû le grand nombre d'Additions, étoit très-défectueuse. Mr. Bayle indique ici un moyen de suppléer à ce défaut. Il remarque en même tems que sachant par experience les qualitez que doit avoir une bonne Table, il auroit bien pû en faire une, mais qu'il n'avoit eu ni le tems, ni la patience necessaire à un travail si pénible, & si ennuyeux. Il ajoûte qu'il n'avoit pas même trouvé à propos que la personne dont on s'étoit servi, s'engageât dans tous les détails que quelques lecteurs demandoient, & il en donne la raison.

Il parle ensuite de ceux qui pourroient se plaindre de ce que son Dictionaire ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. Il dit que c'est le sort inévitable des Ecrits qui contiennent un mélange de plusieurs choses, & où il régne une grande diversité. Il déclare que s'il a parlé d'une certaine Famille plûtôt que d'une autre qui n'étoit pas moins considerable, ou qui l'étoit encore plus, il l'a fait sans aucune acception de personnes, & uniquement parce qu'il avoit des memoires pour les unes & non pas pour les autres. Enfin, il répond à ceux qui avoient trouvé à redire qu'il eût donné si peu d'Articles des fameux Guerriers. Il dit que cela vient, non seulement de ce qu'il avoit évité de se rencontrer avec les autres Dictionaires, mais sur tout de ce qu'il n'étoit pas en état de faire ces Articles tels qu'il les auroit voulu. Il en donne un exemple, en montrant sur quel plan il travailleroit à l'Article du Maréchal de Luxembourg, s'il avoit les secours & les lumieres necessaires pour le remplir.

Il accompagna cette Edition de quatre Eclaircissemens, pour satisfaire aux engagemens qu'il avoit pris avec le Consistoire de Rotterdam. Ils sont précedez d'une Observation générale, où il raporte les raisons qu'il avoit de croire qu'on ne se scandaliseroit pas de la liberté de philosopher dont il s'étoit servi quelquefois. Dans le premier Eclaircissement, il se justifie sur ce qu'on le blâmoit d'avoir dit qu'il y avoit eu des Athées de speculation & des Epicuriens qui avoient surpassé en bonnes mœurs les Idolatres; & fait voir que la conduite de ces Athées ne sauroit faire aucun préjudice à la veritable Religion, ni y donner aucune atteinte. Mais il promet de traiter plus amplement cette matiere dans la Suite de ses Pensées sur les Cometes. Le second Eclaircissement regarde les objections des Manichéens. Il le finit par ces six propositions, qui contiennent le précis de sa doctrine:

„ I. Que c'est le propre des mysteres évangeliques d'être exposez à des objections que „ la lumiere naturelle ne peut éclaircir.

„ II. Que les incredules ne peuvent tirer legitimement aucun avantage de ce que les „ maximes de Philosophie ne fournissent point la solution des difficultez qu'ils proposent „ contre les mysteres de l'Evangile.

„ III. Que les Objections des Manichéens sur l'origine du mal, & sur la Predestina- „ tion, ne doivent pas être considerées en general entant qu'elles combattent la Predesti- „ nation, mais avec cet égard particulier que l'origine du mal, les Decrets de Dieu sur „ cela, & le reste sont un des plus inconcevables mysteres du Christianisme.

„ IV. Qu'il doit sufire à tout bon Chrétien, que sa foi soit appuyée sur le temoigna- „ ge de la parole de Dieu.

„ V. Que le Systême Manichéen consideré en lui-même est absurde, insoûtenable, & „ contraire aux idées de l'ordre; qu'il est sujet aux retorsions, & qu'il ne sauroit lever „ les difficultez.

„ VI. Qu'en tout cas, ajoûte-t-il, on ne sauroit se scandaliser de mes aveus, que l'on „ ne soit obligé de regarder comme scandaleuse la doctrine des Théologiens les plus or- „ thodoxes, puisque tout ce que j'ai dit est une suite naturelle & inévitable de leurs sen- „ timens, & que je n'ai fait que rapporter d'une maniere plus prolixe, ce qu'ils enseignent „ d'une façon moins étenduë".

Dans le troisiéme Eclaircissement, il fait voir que les Objections d'un Abbé Pyrrhonien contre quelques dogmes du Christianisme, rapportées dans son Dictionaire, ne font rien contre la Religion. Il pose d'abord comme une maxime certaine & incontestable, *que le Christianisme est d'un ordre surnaturel, & que son analyse est l'autorité supreme de Dieu nous proposant des mysteres, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croions avec toute l'humilité qui est due à l'être infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé.* De là, ajoûte-t-il, resulte necessairement l'incompetence du tribunal de la Philosophie pour le jugement des controverses des Chretiens, vû qu'elles ne doivent être portées qu'au tribunal de la Revelation. Il fait le caractere des Pyrrhoniens & montre que de tous les Philosophes qui ne doivent point être reçus à disputer sur les mysteres du Christianisme avant que d'avoir admis pour regle la Revelation, il n'y en a point d'aussi indignes d'être écoutez que les sectateurs du Pyrrhonisme. Dans le quatriéme Eclaircissement,

il examine les plaintes qu'on avoit faites qu'il y avoit des Obscenitez dans son Dictionaire. 1702.
Il exprime cette accusation en ces termes: „ que l'Auteur rapporte des faits historiques qui lui sont fournis par d'autres Auteurs qu'il a soin de bien citer, lesquels faits sont sales & malhonnêtes; qu'ajoûtant un commentaire à ses narrations historiques pour les illustrer par des temoignages, & par des reflexions, & par des preuves &c. il allegue quelquefois les paroles de quelques Ecrivains qui ont parlé librement, les uns comme Medecins, ou Jurisconsultes, les autres comme Cavaliers ou Poëtes: mais qu'il ne dit jamais rien qui contienne ni explicitement ni même implicitement l'aprobation de l'impureté; qu'au contraire il prend à tâche en plusieurs rencontres de l'exposer à l'horreur, & de refuter la Morale relâchée". Il prouve ensuite par des raisons, par des autoritez, & par des exemples que ces sortes d'obscenitez ne sont pas du nombre de celles qu'on peut censurer avec raison.

Mr. Bayle fit une addition à l'Article d'Origene à l'occasion du *Parrhasiana* de Mr. le Clerc. „ On trouve dans cet Ouvrage, dit-il, quelques reflexions sur la dispute des Manichéens & des Orthodoxes. Elles sont precedées d'une observation aussi équitable qu'on la pouvoit esperer d'un très-honnête homme, elles sont, dis-je, precedées d'un jugement tout-à-fait conforme à l'équité, à la verité, & à la raison touchant les vues dans lesquelles je me suis donné la liberté de raporter les objections des Manichéens, & d'avouer que la lumiere naturelle ne fournit pas aux Chrétiens dequoi les resoudre, soit qu'on suive le systême de Saint Augustin, soit qu'on suive celui de Molina, & des Remontrans, soit qu'on recoure à celui des Sociniens. Theodore Parrhase soutient le contraire, & pretend qu'un Origeniste peut *fermer la bouche aux Manichéens*. . . . . *Si un homme de cette sorte*, continue-t-il, *peut reduire un Manicheen au silence, que ne feroient pas ceux qui raisonneroient infiniment mieux que les Disciples d'Origene?* Nous examinerons ce qu'il suppose que *pourroit dire un Origeniste après avoir lu toutes les Objections des Manichéens*". Mr. Bayle reduit la réponse de l'Origeniste à ces trois propositions: 1. Dieu nous a fait libres, pour donner lieu à la Vertu, & au Vice, au blâme & à la louange, à la recompense & aux peines. 2. Il ne damne personne simplement pour avoir peché, mais pour ne s'être pas repenti. 3. Les maux physiques & moraux du genre humain sont d'une durée si courte en comparaison de l'éternité, qu'ils ne peuvent pas empêcher que Dieu ne passe pour bienfaisant & pour ami de la vertu. C'est dans cette derniere proposition, dit Mr. Bayle, que se trouve toute la force de l'Origeniste, & voici pourquoi, c'est qu'il suppose que les tourmens de l'enfer ne dureront pas toujours, & que Dieu après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra ensuite eternellement heureuses. Le bonheur éternel qui leur sera conferé remplit, selon l'Origeniste, l'idée d'une misericorde infinie, quand même il auroit été precedé de plusieurs siecles de soufrance; car plusieurs siecles ne sont rien en comparaison d'une durée infinie, & il y a infiniment moins de proportion entre le tems que cette Terre doit durer & l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années. Ainsi nous ne pouvons pas nous étonner raisonnablement que Dieu regarde les maux que nous souffrons, comme presque rien; lui qui seul a une idée complette de l'éternité, & qui regarde le commencement & la fin de nos souffrances comme infiniment plus proches que le commencement & la fin d'une minute. Il faut raisonner de même des vices & des actions vicieuses, qui a l'égard de Dieu ne durent pas long tems, & qui dans le fond ne changent rien dans l'Univers. Si un Horloger faisoit une Pendule, qui étant montée une fois allât bien pendant une année entiere, excepté deux ou trois secondes, qui ne seroient pas égales, lorsqu'elle commenceroit à marcher, pourroit-on dire que cet Ouvrier ne se piqueroit pas d'habileté, ni d'exactitude dans ses Ouvrages? De même si Dieu redresse un jour, pour toute l'éternité, les desordres que le mauvais usage de la Liberté aura causé parmi les hommes, pourra-t-on s'étonner qu'il ne les ait pas fait cesser, pendant le moment que nous aurons été sur cette terre.

Mr. Bayle remarqua qu'un Manichéen pouvoit répondre,

1. Qu'il ne convient point à la bonté idéale ou souverainement parfaite de faire un present dont on prévoit les mauvais effets sans qu'on les arrête quoi qu'on le puisse: son attribut essentiel & distinctif est de disposer son sujet à faire des biens, qui par les voies les plus courtes & les plus certaines dont il se puisse servir, rendent heureuse la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut essentiellement & necessairement tout ce qui peut convenir à un être malicieux: & il est certain qu'un tel être se porteroit aisément à répandre des faveurs dont il sauroit que l'usage deviendroit funeste à ceux à qui il les communiqueroit. Or en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pû renvoyer la felicité de la créature après plusieurs siecles de misere, ni lui donner un franc arbitre dont il étoit très-certain qu'elle feroit un usage qui la perdroit. Mais si la bonté infinie du Créateur lui permettoit de donner aux créatures une liberté dont elles pourroient faire un mauvais usage aussi-tôt qu'un bon usage, il faudroit pour le moins dire qu'elle l'engageroit à veiller de telle sorte sur leurs démarches qu'elle ne les laisseroit pas actuellement pecher. Pour ce qui est de la raison allegueé par l'Origeniste, qu'il falloit accorder la liberté à la créature afin de donner lieu à la Vertu & au Vice, au blâme & à la louange, à la recompense & aux peines; on pourroit répondre que bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un être infiniment saint, & infiniment liberal à donner le franc arbitre aux créatures, elle devoit au contraire l'en détourner. Le Vice & le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte; tout y doit être louable, la vertu seule y doit paroitre, le Vice en doit être bani. Et comme tout doit être heureux dans l'empire d'un souverain être infiniment bon & infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. La vertu, la louange, les bienfaits peuvent fort bien exister sans que le Vice, le blâme & les peines ayent aucune existence que celle qu'on nomme idéale ou objective. L'Origeniste reconnoit que cela arrivera, lorsque toutes les créatures libres jouiront d'une felicité éternelle, qui succedera à quelques siecles de souffrance. S'il répond, que ces bienfaits ne seroient

pas

1702. pas une recompense au cas que les créatures n'eussent point été douées de liberté; on repliquera qu'il n'y a nulle proportion entre une felicité éternelle, & le bon usage que l'homme fait de son franc arbitre; qu'ainsi, le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un homme de bien, ne peut point être consideré proprement parlant comme une recompense; c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas pretendre, selon l'exactitude des termes, que le franc arbitre a dû être conferé aux hommes afin qu'ils pussent meriter le bonheur du Paradis, & l'obtenir à titre de recompense.

2. L'impenitence n'étant autre chose, qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les hommes qu'à cause qu'ils ne se repentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont peché. Il est vrai que généralement parlant c'est une marque de misericorde, que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute: mais quand on promet de pardonner sous la condition du repentir à des gens dont on est très-assuré de l'impenitence, on ne promet rien proprement parlant, & l'on est tout aussi resolu à châtier, que si on ne leur ofroit aucune grace: si on vouloit tout de bon les exempter de la peine, on les empêcheroit d'être impenitens, chose très-facile à celui qui est maître des cœurs.

3. L'Origeniste n'oseroit déterminer la durée des tourmens qui precedent l'éternité bien heureuse: car non seulement on l'ignore, mais aussi on craindroit ou de la faire trop courte, & d'être accusé de lâcher la bride au pecheur; ou de la faire trop longue & de ne point donner une juste idée de la misericorde de Dieu. On n'oseroit la faire, par exemple, ni de cent ans, ni d'un million d'années. On ne se fie donc guere à la nullité de proportion entre la durée d'un million de Siecles, & une durée infinie; & on ne voit pas que ce soit resoudre la dificulté, que de dire, qu'il y a infiniment moins de proportion entre la durée de la terre, & l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années. Ce qui se peut assurer de ces cent millions d'années se peut aussi assurer d'autant de millions de siecles qu'il y a de goutes dans l'Ocean; puisqu'il n'y a nulle proportion entre le fini & l'infini. Cependant on ne sauroit concevoir, que le suplice d'une créature continué pendant cent millions de siecles, soit compatible avec la souveraine bonté du Créateur. Ce nombre d'années qui n'est rien en comparaison de l'éternité, paroit néanmoins une durée très-longue quand il est consideré en lui-même, & par rapport à la personne soufrante. Or que l'on diminue ce nombre tant que l'on voudra, on n'y trouvera autre chose qu'une diminution de rigueur, & on ne parviendra à la suprême bonté de Dieu qu'en suprimant jusqu'à la derniere minute les suplices des enfers. Nous louons la justesse d'un Horloger, lorsque sa pendule ne se détraque que de deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un Ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions; sa bonté, sa sainteté, sa sagesse &c. sont absolument simples, & sans nul mélange des qualitez contraires, sans le plus petit mélange qui se puisse concevoir, ou qui puisse être dans la nature des choses.

Mr. Bayle observe que quand même Origene pourroit répondre aux Objections des Manichéens, il ne s'ensuivroit pas qu'on pût les resoudre à plus forte raison par des principes beaucoup meilleurs, & plus orthodoxes que les siens: car tout l'avantage qu'il peut trouver dans cette dispute, procede des faussetez qui lui sont particulieres, donnant d'un côté beaucoup d'étendue aux forces du franc arbitre, & substituant de l'autre à l'éternité des peines de l'enfer, qu'il supprime, une felicité éternelle. En faisant succeder une éternelle beatitude aux tourmens que soufriront les damnez pendant quelques siecles, on leve la plus accablante de toutes les difficultez des Manichéens; car leur plus fort argument est fondé sur l'hypothese que tous les hommes, à la reserve de quelques-uns, seront damnez éternellement; & c'est là le sentiment de toutes les societez Chrétiennes, si l'on en excepte les Sociniens.

1703. On imprima à Paris en 1701. un volume intitulé, *Naudæana & Patiniana. Ou Singularitez remarquables, prises des Conversations de Mess. Naudé & Patin.* Dans ces sortes d'Ouvrages on se sert du nom de quelque Auteur célèbre pour debiter plusieurs particularitez historiques & literaires, qui se raportent au tems qu'il a vécu, & qu'on prend même quelquefois de ses Ecrits. Ces Recueils ne seroient pas méprisables, si on pouvoit compter sur les faits qui y sont rapportez: mais on y avance ordinairement une infinité de choses qui sont fausses, incertaines, ou destituées de plusieurs circonstances essentielles. Pour les rendre utiles, il faudroit les accompagner d'un Commentaire qui leur servît de correctif & de supplement. C'est ce que fit le Pere de Vitri à l'égard du *Naudæana*. Il y fit des Corrections & des Additions, dont il rendit compte dans une courte Préface. „ Tout le monde fait, dit-il, avec quelle avidité les *Ana* sont à present reçus. „ Mais il n'est personne aussi qui ignore que le peu d'exactitude, qui s'y trouve, diminuë „ beaucoup le plaisir que pourroient faire naître au Lecteur la varieté des matieres & la „ liberté des sentimens qui sont ordinairement inseparables de ces sortes de Livres. C'est „ donc pour inspirer en quelque façon la pensée de les rendre doresnavant plus utiles „ que j'ai entrepris d'ajoûter une espece de Commentaire au pretendu *Naudæana*. L'unique but que je m'y propose est de fixer les époques de tous les faits dont il y est parlé, „ d'y ajoûter quelquefois des circonstances absolument necessaires, enfin de ne rien laisser „ avancer à l'Auteur qui ne soit soutenu du temoignage de quelque autre digne de foi". Le Pere de Vitri nous aprend qu'il avoit formé le dessein de faire aussi des Corrections & des Additions au *Patiniana*, mais que quelques raisons l'avoient obligé de se restaindre au *Naudæana*. Il envoya ses Additions à Mr. Bayle, qui les fit imprimer à Amsterdam (1), avec le *Naudæana* & le *Patiniana*, sous le titre de *seconde Edition revuë, corrigée, & augmentée d'Additions au* Naudæana *qui ne sont point dans l'Edition de Paris*. Mr. Bayle y ajoûta un Avertissement, sous le nom du Libraire, où il dit que cette Edition étoit incomparablement meilleure que celle de Paris; qu'on y avoit corrigé un très-grand nombre de fautes qui defiguroient si fort les noms propres qu'ils en étoient méconnoissables; qu'un avoit mis ensemble les endroits qui apartenoient à la même personne, & qui se trouvoient dispersez çà & là dans l'édition de Paris, & qu'enfin, ce qui étoit beaucoup plus consi-

(1) Chez François van der Plaats, MDCCIII.

considerable, on donnoit des suplemens très-curieux & fort necessaires, dont le Manuscrit étoit venu de France. 1703.

La seconde Edition du Dictionaire critique avoit fatigué Mr. Bayle. Pour se délasser il composa un Ouvrage intitulé *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Dans la Préface, il avertit qu'en composant cette Réponse, il s'étoit proposé de faire un Livre qui *tint le milieu entre ceux qui servent aux heures d'étude, & ceux qui servent aux heures de recreation*. Dans cette vuë il se contente de couler legerement sur certaines choses qui auroient pû être aprofondies: il passe promptement d'une matiere à une autre afin d'introduire la varieté, & lorsqu'il a falu donner quelque suite à certains sujets, il le fait de telle sorte que chaque chapitre les represente par des côtez differens. Il ajoûte, qu'il auroit pû employer certaines pensées, ou certains faits qui ont une liaison essentielle avec les choses qu'il a dites; mais qu'il s'en étoit abstenu pour ne pas repeter des choses très-connues. Il ne doute point que certains Lecteurs ne jugent que dans cet Ouvrage il y a un peu trop de citations: mais il fait voir que cette plainte est injuste. C'est aller contre la nature des choses, dit-il, que de pretendre, que dans un Ouvrage destiné à prouver & à éclaircir des faits, l'Auteur ne se doit servir que de ses propres pensées, ou que pour le moins il doit citer rarement. Mr. Bayle ajoûte „ que ce n'est point ici un Livre dans le „ goût qui regne depuis quelques années, & dont peut-être le public se lasse déja. Ce „ n'est point un recueil de pensées détachées, ou de maximes, ou de caracteres, ou de „ bons mots, ou de bons contes. Qu'est-ce donc? Il seroit, répond-il, peut-être bien „ difficile de le définir, & l'on en laisse le soin à chaque Lecteur; on dira seulement que „ cet Ouvrage ressemble un peu aux écrits qui parurent en si grand nombre dans le XVI „ Siecle, sous le titre de *Diverses Leçons*, ou sous un titre qui revenoit à cela".

(1) A Rotterdam chez Reinier Leers MDCCIV.

Cet Ouvrage contient un mélange agréable & instructif de plusieurs discussions historiques, critiques, & literaires. On y trouve aussi quelques remarques philosophiques, & quelques observations politiques. Aussi-tôt que ce Livre parut en Hollande, un de mes Amis me l'annonça comme une production de Mr. Bayle. Je demandai à Mr. Bayle, s'il étoit vrai qu'il en fût l'Auteur; & voici ce qu'il me répondit: „ (2) Je ne suis point „ surpris qu'on vous ait écrit que j'étois l'Auteur d'un Livre nouveau intitulé *Réponse aux* „ *questions d'un Provincial*. Tout le monde veut ici que je l'aie fait; & si j'avois de l'am„ bition je m'opposerois à ce bruit, car cet Ouvrage n'est pas fort propre à donner de la „ reputation à un homme. C'est un amas de petites Observations, qui ne peuvent plai„ re qu'à ceux qui ne negligent pas les Curiositez Literaires, & qui, à l'exemple du Pu„ blic, ne les traitent pas de bagatelles". Quelque tems après, je le priai de me dire si cet Ouvrage n'auroit pas une suite, & lui marquai le jugement que quelques personnes en faisoient. „ Je ne repete point, me répondit-il (3), ce que je pense vous avoir témoigné „ assez clairement, que j'abandonne tous les interêts de la *Réponse aux Questions d'un Pro-* „ *vincial*. Il est pourtant vrai que je sai que le Libraire ne se propose point d'en donner „ d'autres parties: je veux dire, qu'il n'y a sur ce sujet ni plan, ni dessein arrêté, & il „ n'a rien sous la presse d'aprochant. On ne peut nier, ajoûta-t-il, que ceux qui disent „ que l'Ouvrage n'interesse pas assez le Public, n'aient raison; mais ils doivent consi„ derer qu'un Auteur ne peut guere interesser le Public, à moins qu'il ne discute des ques„ tions qui concernent l'honneur & la gloire de tout un Peuple, ou de tout un corps de „ Religion; ou à moins qu'il ne traite de quelque dogme important dans la Morale, ou „ dans la Politique. Tous les autres sujets dont les gens de Lettres remplissent leurs Li„ vres, sont inutiles au Public; & il ne les faut considerer que comme viandes creuses en „ elles-mémes, mais qui contentent néanmoins la curiosité de plusieurs Lecteurs selon la „ diversité des goûts. Qu'y a-t-il, par exemple, de moins interessant pour le Public, „ que la *Bibliotheque choisie* du Sieur Colomiés; Ouvrage, qui a été neanmoins regardé „ comme très-bon en son espece, & duquel les curieux de Particularitez Literaires sont „ presque enchantez? Je vous pourrois nommer plusieurs autres Livres qui se font lire, „ sans contenir rien qui interesse le Public".

(2) Lettre du 9. de Novembre 1703. p. 916. Voyez aussi la Lettre à Mr. Maizeaux du 4 d'Août 1704. p. 1001.

(3) Lettre du 7 de Fevrier 1704. p. 913.

Mr. Teissier fit imprimer à Berlin en 1704. de *Nouvelles Additions aux Eloges des Hommes Savans tirez de l'Histoire de Mr. de Thou. Tome troisiéme*. Mr. Bayle avoit critiqué dans son Dictionaire plusieurs passages des deux premiers Tomes: Mr. Teissier convint dans celui-ci que quelques unes des remarques de Mr. Bayle étoient bien fondées, & entreprit de défendre les autres endroits qui avoient été censurez. Mais il fit paroitre en méme tems beaucoup d'estime & de respect pour Mr. Bayle. „ Je lui ai beaucoup d'o„ bligation, dit-il (4), de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de lire cet Ouvrage, & „ de m'indiquer les endroits où je me suis mépris. Les autres Auteurs qu'il a critiquez „ devroient, aussi bien que moi, lui en temoigner leur gratitude, & reconnoitre qu'il a „ rendu un grand service à la Republique des Lettres en découvrant leurs bevûes". Mr. Teissier sembloit méme se défier de la justesse de ses réponses. „ Je ne sai, dit-il, si j'au„ rai bien soutenu ma cause; car j'ai à faire à un redoutable Adversaire, je veux dire, à „ un Critique d'une vaste érudition, d'un jugement exquis, d'une exactitude extrême, „ & qui s'est signalé par plusieurs victoires, qu'il a remportées sur les plus grands Héros „ de la République des Lettres". 1704.

(4) Nouvelles Additions &c. dans l'Avertissement.

Mr. Bayle répondit à Mr. Teissier par un Memoire inseré dans *l'Histoire des Ouvrages des Savans* (5). Il dit que deux raisons l'avoient porté à se hâter de publier ce Memoire: l'une pour témoigner à Mr. Teissier combien il étoit sensible à sa politesse, & le cas qu'il faisoit de son Ouvrage; & l'autre, pour prevenir les consequences qu'on eût pû tirer des reponses de Mr. Teissier. „ Ce seroit, dit-il, un très-facheux préjugé contre tout mon „ Dictionaire si entre les Observations critiques qui se rapportent aux additions de Mr. „ Teissier, il y en avoit un aussi grand nombre de mal fondées qu'il le prétend. J'ai donc „ cru qu'il étoit de mon devoir de faire quelques discussions, afin de mettre tous les Lec„ teurs en bon état de juger de la dispute". Il fait voir ensuite, que Mr. Teissier lui impute des choses qu'il n'a point dites, qu'il le rend responsable de ce qu'ont avancé les Auteurs qu'il cite; qu'il s'est quelquefois exprimé d'une maniere peu exacte, & qui a donné lieu

(5) Mai 1704. p. 200 & suiv.

1704. lieu de mal prendre sa pensée, & que si pour apuyer son sentiment, il a allegué des Auteurs qui disent en effet ce qu'il rapporte, Mr. Bayle en a cité d'autres pour établir le sien, qui ont plus de poids & d'autorité. Il conclut son Memoire en excusant les fautes qui ont pû échaper à Mr. Teissier. „ Voila, dit-il, ce que j'ai à dire pour la défense „ de mes remarques: je laisse aux Lecteurs à décider si elles ont été justes, mais je décla- „ re en même tems que s'ils décidoient en ma faveur, ils ne laisseroient pas d'être obli- „ gez de convenir que Mr. Teissier est très-excusable, puisqu'il a suivi des Auteurs qui „ devoient sembler bien instruits des choses. Personne, ajoute-t-il, n'a été plus persua- „ dé que moi, que mes petites observations ne feroient aucun préjudice à son Ouvrage, „ & personne n'est plus interessé que moi à bannir de la Republique des Lettres cette „ fausse & pernicieuse maxime, qu'afin qu'un Livre soit estimable, il doit être sans dé- „ faut. L'affaire ne va pas mal pour certains Ouvrages, & sur tout pour les Dictionai- „ res, lorsqu'il n'y a dans chaque page l'une portant l'autre que sept ou huit choses à cor- „ riger".

Mr. Bayle se servit aussi du Journal de Mr. de Bauval pour repousser les attaques d'un Anonyme (1), qui avoit publié à Paris un Livre intitulé, *la Distinction & la Nature du Bien & du Mal. Traité où l'on combat l'erreur des Manichéens, les sentimens de Montagne & de Charron, & ceux de Monsieur Bayle*, &c. (2). On avoit parlé fort avantageusement de cet Ouvrage dans quelques Ecrits imprimez à Paris, & on disoit même que Mr. Bayle ne pouvoit pas se dispenser d'y répondre. Mr. Bayle le fit venir, & après l'avoir examiné, il trouva qu'il n'avoit pas besoin d'y répondre par rapport à ceux qui savoient ce qu'il avoit dit des Manichéens; & qu'un petit Memoire suffisoit, par rapport à ceux qui ne le savoient pas. Il ne s'agissoit que de faire voir que l'Anonyme n'avoit rien compris dans l'état de la question, ou qu'il avoit fait semblant de n'y rien comprendre. Dans ce Memoire (3), Mr. Bayle remarqua que tout ce que cet Auteur avoit dit de son chef, ou qu'il avoit tiré de Saint Augustin n'aboutissoit qu'à montrer: „ 1. Que le Systeme „ des deux principes est faux, absurde, & visiblement contraire aux idées de l'Etre sou- „ verainement parfait. 2. Que ce systeme est sur tout absurde, ridicule, & abominable „ dans les détails où les Manichéens descendirent". Mais il ne s'agissoit pas de ces deux propositions: Mr. Bayle les avoit expressément avouées, & par consequent il étoit inutile de s'attacher à les lui prouver. Il avoit seulement soutenu que l'hypothese des deux principes, quelque fausse & quelque impie qu'elle soit, attaque l'autre hypothese par des Objections que la lumiere naturelle ne peut resoudre. C'étoit-là la seule chose que l'Anonyme devoit combattre, & c'étoit précisément ce qu'il avoit negligé de faire. Il s'étoit contenté d'agir offensivement contre les Principes des Manichéens, au lieu de se tenir sur la défensive, & de repousser les attaques que les Manichéens peuvent faire contre les Chrétiens les plus Orthodoxes. Il s'agissoit, non pas de porter des coups, mais de parer ceux que l'on portoit. Ainsi Mr. Bayle fait voir que cet Auteur n'ayant pas touché aux Objections des Manichéens, il ne se trouvoit point interessé dans la dispute, & que c'étoit assez qu'il declarât publiquement pourquoi il ne lui répondoit pas.

L'Anonyme prétendoit qu'on pouvoit facilement détruire le Systeme des deux principes, en posant avec Saint Augustin que le Mal n'est point un Etre, mais une simple privation; & Mr. Bayle avouë que cette doctrine étant une fois prouvée, elle refutoit solidement les Manichéens entant qu'ils disoient que le Mal est une substance: mais qu'un Manichéen auroit pû se tirer aisément d'affaire, en montrant que ce n'étoit qu'une dispute de mots, & un mal-entendu entre St. Augustin & ses Adversaires. Enfin, il avertit l'Anonyme que s'il juge à propos de traiter regulierement cette dispute, il n'a qu'à recommencer, puis qu'il n'est pas plus avancé que lorsqu'il écrivit le premier mot de son Livre: mais que s'il n'a point d'autres choses à alleguer que celles qu'il trouvera dans St. Augustin, il fera mieux de ne point écrire. „ Elles pourroient, ajoute-t-il, mettre „ sans doute dans un beau jour les absurditez de la Secte Manichéenne; mais il n'est point „ question de cela, il ne s'agit que de se défendre, & nullement d'attaquer; il ne suffi- „ roit pas même de confondre par des objections les Impietez des Manichéens, il fau- „ droit entrer dans une dispute où l'on pût vaincre ceux qui ne donneroient pas la même „ prise que les Adversaires que St. Augustin a refutez: il faudroit se figurer que l'on com- „ bat contre des Sceptiques, qui rebutez des embarras des deux principes rejettent cette „ hypothese sans vouloir embrasser l'autre jusques à ce qu'on l'ait degagée des difficultez „ qui l'accompagnent. En un mot, il faudroit montrer par la lumiere naturelle qu'il y „ a une très-étroite liaison entre les crimes & les miseres du Genre humain, & les idées „ d'une cause infiniment sainte, infiniment puissante, infiniment libre". L'Anonyme ne voulut pas s'engager dans une discussion si épineuse: il prit le parti du silence.

Mr. Bayle s'aquitta enfin de la promesse qu'il avoit faite tant de fois, de publier une défense de ses *Pensées sur les Cometes*. Il commença à y travailler au mois de Novembre 1703, & resolut de ne point quitter cet Ouvrage qu'il ne l'eût achevé (4). L'impression en fut commencée au mois suivant (5), & le Livre parut au mois d'Aout de l'année 1704, sous le titre de *Continuation des Pensées diverses, écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Decembre* 1680. *Ou Réponse à plusieurs difficultez que Monsieur * * * a proposées à l'Auteur* (6). Dans l'Avertissement, Mr. Bayle dit que quoi qu'il eût promis cet Ouvrage diverses fois depuis dix ans, il ne s'étoit pas pressé de le donner, pour plusieurs raisons qu'il allegue: qu'ainsi „lorsqu'il prit tout d'un „ coup la resolution d'y travailler, il se trouva sans préparatifs & obligé d'en ressusciter „ les idées, de sorte que les materiaux avoient été rassemblez & mis en œuvre en même „ tems. Il n'y a eu dans les Pensées diverses, ajoute-t-il, qu'une seule chose qui m'ait „ determiné au dessein d'une Apologie, c'est le parallèle de l'Athéisme & du Paganisme, „ mais me voiant engagé par là à prendre la plume pour ma justification, je crus que je „ devois aussi satisfaire à plusieurs difficultez qui m'avoient été proposées concernant d'au- „ tres endroits de l'Ouvrage, & je me persuadai qu'il ne falloit se regler dans l'arrange- „ ment des réponses que sur celui des Objections que l'on n'avoit disposées que selon l'or-

(1) Cet Anonyme étoit un Chartreux de Paris, nommé Dom Alexis Gaudin. Il étoit neveu de l'Abbé Gaudin, Chanoine de Notre-Dame.

(2) Imprimé à Paris en 1704.

(3) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Aout 1704 p. 369 & suiv.

(4) Lettre à Mr. Des Maizeaux du 9 de Novembre 1703, p. 936.

(5) Voyez la Lettre à Mr Minutoli du 16 de Decembre 1703, p. 940.

(6) A Rotterdam chez Reinier Leers, MDCCV 2 voll. in 12.

 „ dre

„ dre de mes Chapitres. J'ai suivi cette vuë jusques à la fin du premier tome, mais il a „ falu l'abandonner dans le second pour éviter l'engagement à faire un livre beaucoup „ plus gros que je ne m'étois proposé. Je n'ai donc mis dans le second tome que ce qui „ apartenoit au parallele du Paganisme & de l'Atheïsme, & neanmoins je n'ai pu expe„ dier toute cette affaire. Il me reste encore à discuter quelques Objections sur ce sujet„ là que j'ai reservées pour un troisiéme volume". 1704.

Mr. Bayle fait ensuite une remarque qui lui paroit essentielle. „ Je suplie le lecteur, „ dit-il, de se bien mettre dans l'esprit que cette longue dispute, où j'ai soutenu que le „ Paganisme étoit pour le moins aussi mauvais que l'Atheïsme, est une chose tout-à-fait „ indifferente à la vraie Religion. Les interêts du Christianisme sont tellement separez de „ ceux de l'Idolatrie paienne, qu'il n'a rien à perdre ni à gagner soit qu'elle passe pour „ moins mauvaise, ou pour plus mauvaise que l'irreligion. Cette dispute est donc du „ genre de ces problemes où l'on peut prendre indifferemment tel parti qu'on veut sans „ qu'il y aille de l'orthodoxie. Il a toûjours été libre de soutenir ou que l'Arianisme est „ pire que le Sabellianisme, ou qu'il ne l'est pas; que l'heresie Nestorienne est plus ou „ moins pernicieuse que l'Eutychienne, & ainsi de plusieurs autres questions, où ceux „ qui se trompent ne peuvent être accusez de donner atteinte à la foi pourveu que d'ail„ leurs ils adherent aux decisions des anciens Conciles, &c." Il previent après cela quelques objections, & fait quelques remarques qui tendent à éclaircir cette matiere. Nous avons vû qu'il avoit promis de répondre fort au long dans cet Ouvrage à l'Ecrit de Mr. Jurieu intitulé *Courte Revuë*: il nous apprend ici pourquoi il ne l'a pas fait. „ Au „ reste, dit-il, quand je publiai en 1694. une Addition à mes Pensées diverses, pour re„ futer en peu de mots un imprimé qui avoit pour titre *Courte Revuë*, &c. j'en promis „ une ample refutation, néanmoins je n'y ai eu aucun égard dans cet Ouvrage, car j'ai „ trouvé que ma réponse préliminaire étoit plus que suffisante".

Les principales Objections discutées dans le premier Tome de cette *Continuation* des Pensées sur les Cometes regardent ces six Questions. 1. Si le consentement de tous les peuples à reconnoitre une Divinité, est une preuve certaine & démonstrative qu'il y a un Dieu. 2. S'il y a quelque certitude dans l'Astrologie. 3. Si la Religion paienne enseignoit la pratique de la vertu ou des bonnes mœurs. 4. Si toutes choses ont été faites pour l'homme. 5. Si les Historiens doivent rapporter des choses incroyables & superstitieuses. 6. Si on a exageré le Polytheïsme des Payens. Le second Tome est destiné à faire voir qu'on avoit eu raison de dire dans les Pensées sur les Cometes, que *l'Atheïsme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie*. Mr. Bayle indique les Ecrivains qu'il avoit deja alleguez dans cet Ouvrage, & il en cite plusieurs autres, parmi lesquels il y a des Peres de l'Eglise, & des Docteurs Catholiques & Protestans, qui ont dit qu'il y avoit des choses aussi mauvaises ou plus mauvaises que l'Athéisme, ou qui ont même déclaré que l'Athéisme étoit pire que l'Idolatrie, & qui cependant n'ont point été exposez à la censure des Tribunaux Ecclesiastiques. Il conclud de là qu'il a été en droit de soutenir cette même opinion; & que si un grand nombre d'Ecrivains ont assuré le contraire, cela ne prouve autre chose si ce n'est que la question dont il s'agit, est un probleme abandonné à la discretion de tout le monde, & sur lequel il est permis sans préjudice de l'orthodoxie de se ranger à la negative, ou à l'affirmative.

Cet Ouvrage engagea Mr. Bayle dans quelques disputes. Il avoit critiqué en passant le Systeme de Messieurs Cudworth & Grew sur les *Natures plastiques & vitales*. Ces Messieurs supposent que ce sont des substances immaterielles, qui ont la faculté de former les plantes & les animaux, sans savoir ce qu'elles sont. Mr. Bayle remarqua (1) que ces Messieurs affoiblissoient par là, sans y penser & contre leur intention, la preuve la plus sensible que nous ayions de l'existence de Dieu prise de la structure admirable de l'Univers, & donnoient lieu aux Stratoniciens de l'éluder par la retorsion. Car si Dieu a pû donner à une nature plastique la faculté de produire l'organisation des animaux sans avoir l'idée de ce qu'elle fait; on en conclura que la formation de ce qu'il y a de regulier dans l'Univers, n'est pas incompatible avec le defaut de connoissance, & qu'ainsi le Monde peut être l'effet d'une cause aveugle.

(1) *Continuation des Pens. div.* &c. Tom. I. p. 90, 91.

Mr. le Clerc, qui avoit adopté cette hypothese, se crut obligé de la défendre (2). Il trouva mauvais que Mr. Bayle eût dit qu'elle donnoit lieu d'éluder par la retorsion un des raisonnemens qui embarrassent le plus les Athées. Il se plaignit de ce que cette remarque faisoit naitre des idées desavantageuses de la Religion & de la capacité de Messieurs Cudworth & Grew, & qu'il s'y trouvoit lui-même interessé. Il dit que si Mr. Bayle avoit bien compris leur sentiment, il se seroit aperçu qu'ils ne donnent aucune prise aux Athées, parce que les Natures plastiques & vitales qu'ils admettent, ne sont que des instrumens dans la main de Dieu, qu'elles n'ont aucune force que celle que Dieu leur a donnée, que Dieu regle leurs actions, que ce sont des causes instrumentales produites & employées par la principale; & qu'on ne peut pas dire qu'un bâtiment a été fait sans art, parce que non seulement les marteaux, les regles, les équierres, les compas, les haches, les scies, mais encore les bras des hommes, qui se sont servis de ces outils, sont des choses destituées d'intelligence. Il suffit que l'esprit de l'Architecte ait conduit tout cela, & l'ait employé pour parvenir à ses fins. Il est donc visible, ajouta-t-il, que les Athées, qui nient l'existence de la Cause intelligente, qui a conduit & reglé la formation de toutes choses, ne peuvent pas retorquer l'argument, que nos deux Philosophes leur ont opposé.

(2) *Bibliotheque Choisie*, Tom. V. Art. IV. p. 283 & suiv.

Mr. Bayle répondit (3), qu'il étoit très-éloigné d'avoir voulu donner aucune atteinte à l'orthodoxie ou à la capacité de ces Messieurs, & qu'il s'étoit même expliqué là-dessus. Il ajoûta que le défaut qu'il avoit trouvé dans leur hypothese, ne leur étoit pas particulier: que tous les Philosophes anciens & modernes, excepté les Cartesiens, se trouvoient dans le même cas. Il fit voir que si ces Messieurs avoient regardé leurs Natures plastiques comme de simples instrumens en la main de Dieu, ils seroient tombez dans tous les inconveniens de l'hypothese Cartesienne, qu'ils vouloient éviter; qu'ainsi il falloit supposer

(3) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Août 1704. Art. VII. p. 380 & suiv.

1704. poser qu'ils ont cru qu'elles étoient des principes actifs qui n'ont pas besoin d'être poussez & dirigez sans interruption, mais qu'il suffit que Dieu les place où il faut, & qu'il veille sur leurs demarches pour les redresser s'il est necessaire. Or cela posé, il soutint que la retorsion avoit lieu. Car en allegant comme une preuve de l'existence de Dieu l'ordre & la symmetrie du Monde, on supose que pour produire un Ouvrage regulier, il en faut avoir l'idée: cependant selon Mr. Cudworth, les natures plastiques qui produisent les plantes & les animaux n'ont point d'idée de ce qu'elles font. Si on répond qu'elles ont été créées par un Etre qui sait tout, & dont elles ne font qu'executer les idées, le Stratonicien repliquera que si elles les executent en qualité de causes efficientes, c'est une chose aussi incomprehensible que celle qu'on lui objette, vû qu'il est aussi mal aisé d'executer un plan qu'on ne connoit pas, & qu'un autre connoit, que de suivre un plan qui n'est connu de personne. Puisque vous convenez, dira le Stratonicien, que Dieu a pû donner aux créatures une faculté de produire d'excellens ouvrages separée de toute connoissance; vous devez aussi avouer qu'il n'y a point de liaison necessaire entre la faculté de produire d'excellens ouvrages, & l'idée de leur essence & de la maniere de les produire; & par consequent vous avez tort de prétendre que ces deux choses ne peuvent pas être separées dans la Nature, & que la Nature ne peut avoir d'elle-méme ce qu'ont, selon vous, les êtres plastiques par un don de Dieu. Pour abreger cette dispute, Mr. Bayle la reduisit à cette question de fait: *Ces Messieurs ont-ils enseigné que les natures plastiques & vitales ne sont que des instrumens en la main de Dieu?* Mr. le Clerc, dit-il, semble l'affirmer par l'exemple d'un Architecte qui fait un bâtiment très-regulier, quoi que les outils dont il s'est servi soient destituez d'intelligence. Il est visible, ajoûta Mr. Bayle, qu'à l'égard de l'Architecte tous ces outils, & ses bras mémes sont des instrumens passifs qui ne se meuvent qu'autant qu'on les pousse. Si les natures plastiques & vitales sont dans le même cas, j'avoue qu'il n'y a nulle retorsion à craindre; mais d'ailleurs Dieu sera seul la cause prochaine & immediate de toutes les generations; ce qui fera admettre le dogme Cartesien que l'on vouloit rejetter.

Mr. le Clerc repliqua (1), que Mr. Cudworth ne regardoit pas les Natures plastiques comme des instrumens passifs; qu'elles sont sous la direction de Dieu, qui les conduit quoi que nous n'en sachions pas la maniere; que si elles agissent regulierement, c'est sous les ordres néanmoins de Dieu, qui intervient comme il lui plait & quand il lui plait; que la seule difference qu'il y a entre leur action & la faculté des Bêtes qui font diverses choses regulierement lorsque les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font, est que nous ne savons pas comment Dieu intervient, & que nous voions comment les hommes agissent. Mais quoi qu'il en soit, ajoûta-t-il, les Athées ne peuvent pas retorquer contre Mr. Cudworth son argument, parce que c'est Dieu qui est l'Auteur de l'ordre avec lequel agit la Nature plastique, & que selon l'idée des Athées, la matiere se meut d'elle-méme, sans aucune cause qui la regle, ni qui lui ait donné le pouvoir de se mouvoir regulierement. Si l'on disoit qu'elle l'a d'elle-méme, ce ne seroit pas retorquer l'argument, ce seroit faire une supposition, qu'il seroit facile de renverser.

(1) Bibliotheque Choisie, Tom. VI Art. VII. p. 422. & suiv.

Mr. Bayle dupliqua (2), & rapella d'abord l'état de la question. Il dit que la retorsion étoit fondée sur ce que, si on supose qu'il y a des Etres qui ont la faculté d'organiser les animaux, sans savoir ce qu'ils font, on ne sauroit refuter ceux qui pretendent que le Monde a pû être produit sans l'operation d'une cause intelligente. Il seroit inutile de leur répondre que ces Etres ont reçu d'une cause intelligente cette faculté: car en faisant cette réponse, on ne laisseroit pas de reconnoitre la compatibilité de pouvoir organiser la matiere avec le defaut de connoissance, & par consequent on se refuteroit soi-méme. Mr. Bayle examina ensuite la replique de Mr. le Clerc. Il avoua qu'on pouvoit très-bien concevoir qu'une créature destituée de connoissance pouvoit faire sous la direction de Dieu certaines choses aussi regulierement qu'une cause intelligente; mais qu'alors cette créature sera un instrument passif en la main de Dieu. Ainsi les natures plastiques de Mr. Cudworth ne peuvent pas être la cause efficiente de l'organisation, mais tout au plus l'instrument. Elles ne sont pas plus capables de discernement au premier moment de la conception que dans tous les autres momens qui suivent jusques à ce que l'organisation soit achevée; il faut donc que Dieu les aplique, & les dirige sans interruption depuis le commencement jusqu'à la fin: d'où il suit necessairement qu'elles ne sont qu'un instrument passif entre ses mains, & qu'ainsi Mr. Cudworth ne peut éviter la retorsion qu'en suposant ce que suposent les Cartesiens. L'exemple des bêtes, ajoûta-t-il, confirme la difficulté; car si nous faisons la revue de tous les services que nous en tirons, il se trouvera qu'en tout ce où leurs connoissances ne leur servent point de guide, il faut les pousser ou les diriger comme si elles étoient de pures machines.

(2) Histoire des Ouvrages des Savans, Decembre 1704. Art. XII p. 540. & suiv.

Mr. le Clerc avoit dit que Madame Masham, fille de Mr. Cudworth, lui avoit écrit une Lettre où elle *se plaignoit avec raison du procedé de Mr. Bayle, à l'égard de son Pere*; & qu'on lui avoit laissé la liberté de l'imprimer, mais qu'il avoit cru ne le devoir pas faire; parce qu'il pourroit arriver que Mr. Bayle changeroit de sentiment, quand il auroit mieux compris le Systeme de Mr. Cudworth. On avoit prevenu Madame Masham contre Mr. Bayle: mais il en appella à ce qu'il avoit d'abord répondu à Mr. le Clerc, & ajoûta que si cette Dame qui avoit beaucoup de lumieres vouloit bien l'examiner, elle trouveroit qu'on l'avoit mal informée. En effet, lorsqu'elle eût vû les éclaircissemens de Mr. Bayle, elle pria Mr. le Clerc de supprimer la Lettre qu'elle lui avoit écrite (3).

(3) Voyez les Lettres à Mr. Coste du 30. d'Avril, & 3. de Juillet 1705, p. 1017 & suiv.

Mr. le Clerc continua de soutenir que Mr. Cudworth ne donnoit point lieu à la retorsion. Il dit (4) que la conception d'un dessein, comme celui de former les animaux, est incompatible avec le defaut de connoissance dans la premiere cause; mais qu'il ne l'est point dans les causes secondes, qui agissent sous la direction de cette premiere cause: qu'il n'est pas necessaire que Dieu les dirige & les pousse continuellement, comme on fait les instrumens passifs; & „ (5) qu'il l'avoit prouvé par l'usage que les hommes font des Bê„tes; dont ils ne remuent nullement les organes, qui agissent néanmoins d'une maniere „ reguliere, pour produire un certain effet, qu'ils ne connoissent pas. On ne les pousse „ point,

(4) Bibliotheque Choisie, Tom. VII. Art. VII. p. 282. & suiv.

(5) Ibid. p. 286, 287.

„ point, comme le dit Mr. Bayle, de même que si elles étoient de pures machines; puis- 1704.
„ que ce sont elles qui remuent leurs membres. Par exemple, peut-on dire qu'un Chien,
„ qui placé dans une espece de tambour le fait tourner en marchant, & par là fait tour-
„ ner une broche & ce qui y est attaché, soit employé simplement comme un tourne-
„ broche? On fait aller un tourne-broche, par le seul poids, mais on ne fait pas remuer
„ les jambes d'un chien; c'est lui-même qui les remue & si l'on mettoit en sa place
quelque machine que ce fût, elle ne feroit jamais le même effet. J'avoue, „ ajoûte-
„ t-il, que je ne puis pas dire comment Dieu applique à la matiere & dirige des Na-
„ tures Formatrices immaterielles, sans être l'Auteur de toutes leurs actions; mais on
„ ne peut pas rejetter cette pensée comme absurde, après les preuves directes que l'on en
„ a rapportées. Autrement il faudroit rejetter tout ce dont on n'a pas des idées complet-
„ tes, & exactes, ce qui feroit tomber dans un ridicule Pyrrhonisme". Sur ce que Mr.
Bayle avoit dit qu'il preferoit le Systeme des causes occasionelles aux autres, parce qu'il
lui sembloit le plus propre à établir l'existence de Dieu; Mr. le Clerc déclara qu'il ne
vouloit s'engager dans aucune dispute là-dessus. „ J'ai crû seulement, dit-il (1), qu'a-
„ près avoir proposé le sentiment de Mr. Cudworth, comme probable, je devois faire
„ voir que Mr. Bayle avoit tort de dire qu'il donnoit lieu aux Athées de détruire, par
„ une retorsion, le meilleur argument qu'on peut produire contr'eux, & qui est tiré de
„ l'ordre de l'Univers. Après l'avoir fait, il ne me reste plus rien à dire là-dessus. Je
„ ne veux pas entrer dans des choses personnelles, ni pénetrer dans des desseins; que l'on
„ ne peut découvrir, qu'en chagrinant ceux que l'on en pourroit soupçonner".

(1) Ibid. p. 288.

Mr. Bayle recapitula cette dispute, & l'examina plus à fond (2). Il remarqua que
l'hypothese de Mr. Cudworth, savoir que Dieu a l'idée de l'organisation des animaux,
n'ôte pas ce qu'il y a d'incomprehensible & d'impossible dans la supposition qu'il fait que
la veritable cause efficiente & immediate de l'organisation ne connoit quoi que ce soit; &
que les Stratoniciens peuvent se servir de la seconde hypothese pour contester l'autre:
qu'ils lui montreront que ces deux choses paroissent également impossibles, l'une que les
inventeurs d'une machine ne connoissent rien, l'autre qu'ils la fassent executer par des
gens qui n'en ont aucune idée. Mr. Bayle ajoûta que l'exemple d'un chien qui fait tour-
ner la broche étoit hors du cas qu'il avoit proposé: car il n'avoit pas dit que nous sommes
obligez de *pousser & de diriger les bêtes* dans les services que nous en tirons, mais seule-
ment qu'*en tout ce où leurs connoissances ne leur servent point de guide, il faut que nous les
poussions ou que nous les dirigions tout comme si elles étoient de pures machines.* „ (3) Un
„ chien mis dans une espece de tambour n'ignore pas qu'il doit marcher, & qu'il sera ba-
„ tu s'il se repose: n'est-il pas menacé ou même frapé toutes les fois qu'il interrompt son
„ action? Il ne manque donc pas de certaines connoissances qui lui servent de guide, il
„ voit les objets qui l'entourent, il craint, & il agit par cette crainte ou par quelqu'au-
„ tre passion sur la faculté *locomotive*; & dans la situation où il est, il ne peut se remuer
„ sans que le tambour tourne sur son centre, & fasse tourner la broche. Il n'est donc pas
„ necessaire de le pousser ou *de lui faire remuer les jambes*, il sufit d'exciter en lui un sen-
„ timent ou une passion qui les lui fasse remuër. Observons, continua Mr. Bayle, que
„ le mouvement qu'il se donne est continuellement sous la direction d'une autre cause.
„ Ce n'est pas un mouvement qui le fasse aller de lieu en lieu. Le chien demeure toû-
„ jours dans la même place quoiqu'il ne cesse de se remuër. D'où vient cela? C'est que
„ son mouvement est determiné sans aucune interruption par la disposition du tambour à
„ être tout tel qu'il est. Voilà donc un exemple qui prouve qu'en tout ce où la connois-
„ sance des bêtes ne leur sert point de guide, il faut ou les pousser ou les diriger si nous
„ voulons les faire servir à quelque chose. Tous les muletiers, tous les cochers confirme-
„ ront ceci. Un cocher se peut tenir en repos quand ses chevaux savent le chemin, ou
„ se contenter de prendre garde s'ils s'éloignent de leur chemin; mais dès qu'ils ignorent
„ s'il faut changer de route, il est obligé d'agir pour leur donner la direction necessaire".
Mr. Bayle ajoûta qu'à l'égard des *preuves directes que l'on avoit rapportées* de l'existence
des natures plastiques, il ne les croyoit point assez bonnes pour qu'il falût ou embrasser ce
sentiment, ou être Pyrrhonien; mais qu'il ne vouloit point entrer dans cette recherche.

(2) Réponse aux questions d'un Provincial. Tom. III Chap. CLXXIX & suiv.

(3) Ibid. Chap. CLXXXI, p. 1279, 1280.

La fin de la derniere replique de Mr. le Clerc donna lieu à Mr. Bayle de dire (4), que
Mr. le Clerc „ n'avoit pas assez reflechi sur une chose qui est très-facile à connoitre, c'est
„ que le même zéle qui engage un homme à soutenir qu'une certaine raison a beaucoup
„ de solidité pour l'existence de Dieu, peut engager un autre homme à soutenir qu'elle
„ est foible & dangereuse. Ces deux hommes peuvent tendre au même but, ils ne dife-
„ rent que dans la maniere de juger de la qualité d'un argument. Ils doivent donc l'un
„ & l'autre, dit Mr. Bayle, s'abstenir de toute expression soupçonneuse, s'en abstenir,
„ dis-je, non pas en disant qu'ils s'en veulent abstenir, car cela ne laisse pas de porter
„ coup, mais par un parfait silence. L'équité se doit présenter d'abord à leur esprit &
„ les empêcher de rien dire qui puisse plaire à la malignité des Lecteurs. Les plus ardens
„ defenseurs de l'orthodoxie se sont toûjours conservez dans la possession d'examiner les
„ argumens de l'existence divine, & de tout autre article de foi & de rejetter ceux qui
„ leur paroissent foibles". Il fit voir que dans l'Eglise Romaine on reconnoit la diffe-
rence qu'il y a entre contester un dogme, & contester quelques raisons alleguées pour le
prouver; & que cette liberté est encore plus grande chez les Protestans. „ Quoi qu'il
„ en soit, continua-t-il (5), vous comprendrez facilement que la dispute sur les natures
„ plastiques de Mr. Cudworth n'interesse point la Religion. C'est une hypothese inven-
„ tée depuis peu, & suivie de peu de gens. Qu'elle fournisse un pretexte de chicane ou
„ non aux Athées, peu importe. Cela ne nuit point à tant d'autres argumens victorieux
„ que ce savant Anglois emploie & developpe merveilleusement contre l'Atheïsme. Le
„ Systeme des Peripateticiens a été pendant plusieurs Siecles dans le même cas que celui
„ de ces natures plastiques, & y est encore. Ainsi la dispute dont je vous parle, n'est
„ que l'affaire de deux particuliers, qu'une pure question de Logique, & de Physique.
„ Il ne s'agit que de voir si Mr. Bayle a raison de dire qu'une certaine retorsion est faisa-
„ ble, ou si Mr. le Clerc a raison de soutenir le contraire, & n'a pas donné occasion à
„ ses

(4) Ibid. Chap. CLXXXII, p. 1286, 1287.

(5) Ib. p. 1290, 1291.

1704. „ ses Lecteurs de découvrir les embarras & les défauts de ses natures plastiques".

Mr. le Clerc prit la chose bien autrement. „ Lorsque Mr. Bayle, dit-il (1), accusa „ Mr. Cudworth de donner lieu aux Athées de retorquer quelques-uns des raisonnemens, „ qu'on fait contr'eux ; je crus d'abord que c'étoit faute de bien entendre la pensée de „ Mr. Cudworth, car en effet il ne l'entendoit pas. . . . . . mais comme j'ai vû qu'il ne „ vouloit recevoir aucun éclaircissement la-dessus, après lui en avoir donné par trois fois, „ je n'ai plus douté qu'il n'eût dit cela, à dessein d'excuser les Athées, comme il le fait „ dans ses Ouvrages des *Pensées sur les Cometes*, & de leur *Continuation*. . . . . . Fâché, „ comme il semble, de voir Mr. Cudworth triompher des Athées, d'une maniere très- „ glorieuse & très-avantageuse pour le Christianisme, ce qu'il n'a pas osé nier ; il a fallu, „ à quelque prix que ce fut, qu'il ternit la maniere de philosopher de ce grand homme, „ en l'accusant de fournir des armes à ceux qui nient qu'il y ait un Dieu". Mr. le Clerc dit ensuite que toute la difficulté est reduite presentement à cette seule proposition: „ S'il „ peut y avoir une Nature immaterielle & agissante par elle-même, qui forme en petit, „ par la faculté qu'elle en a reçuë de Dieu, des machines, telles que sont les corps des „ Plantes & des Animaux, sans néanmoins en avoir d'idée". Il soutint que cela se pouvoit, en suposant toûjours que celui qui a fait cette Nature, a en lui-même des idées claires de ce qu'elle fait, sans quoi il seroit impossible qu'un Nature aveugle agit avec ordre. Mais qu'il ne s'ensuit pas que cette Nature soit un pur instrument passif entre les mains de Dieu ; parce que selon la suposition, c'est une Nature agissante. Il allegua l'exemple des Bêtes, que les hommes employent, comme des instrumens actifs, à tirer des chariots chargez & à tourner des meules, dans un certain ordre ; sans qu'elles sachent ni ce qu'elles font, ni pourquoi elles le font, ni si elles observent quelque ordre, ou non. Il donna aussi une liste des principales actions des Oiseaux ; & dit que quelque admirables que soient ces actions, elles sont faites sans connoissance, puis qu'autrement, il en faudroit conclure que ces animaux ont beaucoup plus d'esprit & raisonnent infiniment mieux que l'homme ; ce qui seroit une très-grande absurdité. Il avoua qu'il n'avoit point d'idée claire des substances plastiques, qu'il ne connoissoit pas comment Dieu les aplique à la matiere, ni comment il les dirige, sans être néanmoins l'auteur de leurs actions : mais qu'il avoit une idée très-claire d'un instrument actif, qui est l'auteur de ses propres actions, sans savoir néanmoins ce qu'il fait, parce qu'il voyoit que les bêtes étoient à divers égards des instrumens de cette nature ; & que c'étoit-là de quoi il s'agissoit. Il ajouta qu'il ne falloit pas, comme faisoit Mr. Bayle, détacher du sentiment de Mr. Cudworth une seule proposition, comme s'il n'avoit avancé que cela seul, & la faire prendre aux Athées pour la retorquer: que Mr. Cudworth n'a pas soutenu en général, que ce qui n'a point d'idée de l'ordre peut agir avec ordre ; mais qu'un être tout-puissant qui a l'idée de l'ordre peut en faire d'autres qui ne l'aient pas & qui néanmoins l'observent ; parce qu'il leur peut donner une certaine activité, qu'ils ne peuvent exercer que de la maniere qu'il veut, & qu'il les aplique à la matiere, sur laquelle ils agissent d'eux-mêmes, quoi que nous ne sachions pas comment. Après avoir ainsi expliqué le sentiment de Mr. Cudworth, il dit qu'il ne veut pas „ s'arrêter à refuter en détail les comparaisons de Mr. Bayle, qui ne sont „ point justes, qui font disparoître le vrai état de la question, & qui ne roulent que sur „ des idées confuses, qu'il brouille à dessein pour favoriser les Athées. Je ne m'arrêterai „ pas non plus, ajoute-t-il, à relever de menus raisonnemens, pour montrer qu'il ne m'a „ pas bien entendu, & qu'il n'a pas bien pris garde, dans quelle vuë je parlois. Ce se- „ roit ennuyer le Lecteur, & l'on ne pourroit éviter des redites facheuses & des discus- „ sions fatigantes de bagatelles".

Mr. Bayle regarda sa derniere réponse comme la fin de cette dispute, & se contenta de faire quelques reflexions sur la replique de Mr. le Clerc. „ On peut desormais, dit- „ il (2), tenir pour finie la dispute concernant les êtres plastiques de Mr. Cudworth. „ Ce n'est pas que Mr. le Clerc ne s'en fasse encore une grande affaire ; mais il ne fait que „ paraphraser ce qu'il avoit déja dit, & il laisse en leur entier toutes nos repliques. On „ n'a donc pas besoin de les soutenir d'aucune nouvelle remarque ; il sufit de suplier les „ Lecteurs de les comparer avec son dernier Ecrit". Il observa que Mr. Leibniz avoit reconnu pour bonne la retorsion des Stratoniciens. „ Mais ne parlons plus de retorsion, „ ajouta-t-il ; Mr. le Clerc y remedie suffisamment par la necessité qu'il suppose qu'il y a, „ que Dieu intervienne dans le travail de ces natures plastiques. On lui a prouvé qu'une „ direction interrompuë ne suffiroit pas, d'où il s'ensuit que Dieu les dirige sans inter- „ mission, ce qui fait qu'elles ne peuvent passer que pour une cause instrumentale. Or „ en ce cas-là il ne reste plus de sujet de disputer ; car Mr. Bayle a toujours posé cette al- „ ternative, ou que la retorsion des Stratoniciens avoit lieu, ou que les natures plasti- „ ques n'étoient pas une veritable cause de l'organisation du *fœtus*. La consequence que „ l'on doit tirer de la réponse de Mr. le Clerc, est qu'elles ne sont qu'un instrument en „ la main de Dieu, soit qu'il les dirige immediatement, soit qu'il les place comme un „ ressort dans une machine dont la forme soit la cause permanente de la direction de tou- „ tes les pieces, soit qu'il se serve de quelqu'autre determination équivalente à celle-là. „ Et qu'on ne me dise pas qu'elles sont douées d'activité, car cela n'empêche point qu'el- „ les ne soient un pur instrument". Il dit qu'il avoit démontré que Mr. le Clerc ne pouvoit pas se prévaloir de la comparaison des bêtes ; & que de supposer, comme il faisoit, que les Oiseaux exécutent plusieurs choses avec une regularité merveilleuse, quoi qu'ils ne soient dirigez ni par leurs propres connoissances, ni par les loix du méchanisme ; c'étoit ramener les facultez occultes des Scholastiques. „ Ce seroit, ajouta-t-il (3), une „ espece d'inhumanité que de pousser davantage Mr. le Clerc: il avoue lui-même ses em- „ barras, ce qui est un signe qu'ils le reduisent à l'extremité. Le voila donc assez puni, „ & principalement si l'on considere que s'étant infatué de ses natures plastiques au point „ qu'il l'a fait, il s'est immolé à la moquerie de tous les Philosophes modernes. Ils ne „ peuvent comprendre qu'un homme qui avoit paru de bon goût en d'autres choses, ai- „ me mieux donner dans le plus absurde galimatias, que de se défaire de son entêtement".

(1) *Biblioth. Chois.*, Tom. IX. Art. X. p. 161, 162.

(2) *Réponse pour Mr. Bayle à Mr. le Clerc, au sujet du 3 & du 10 Articles du IX Tome de la Bibliotheque Choisie*, p. 1.

(3) Ibid. p. 34.

Il dit qu'il étoit persuadé que si Mr. Cudworth avoit prévu les consequences de son Systeme, il l'auroit reformé ; & que s'il avoit été au monde lorsque la premiere réponse de Mr. le Clerc parut, il auroit été bien surpris qu'on s'interessât à sa gloire avec si peu de necessité: que l'observation de Mr. Bayle concernoit autant Thomas d'Aquin, Scot, & tels autres génies superieurs, que Mr. Cudworth, & que Mr. Grew: que ce dernier ne s'en étoit pas mis en peine, quoi que Mr. le Clerc l'y eût excité en quelque façon. „ Mr. Cudworth, dit-il (t), n'auroit pas eu moins d'indiference pour une objection à „ quoi il n'avoit pas plus de part que tout le genre humain, & eût soupçonné sans doute „ qu'il ne servoit que de prétexte pour les premieres semences d'une querelle. Il y a „ *quelque anguille sous roche*, se fût-il imaginé, quelque vieux levain, quelque abscez qui „ s'étoit formé depuis long-tems, & qui veut crever enfin". Mr. Bayle dit encore que connoissant la sensibilité de Mr. le Clerc, il avoit gardé de grands ménagemens avec lui, & s'étoit abstenu de lui reprocher qu'il avoit mal entendu le dogme de Mr. Cudworth: que Mr. le Clerc pour couvrir l'impuissance où il se trouvoit de refuter ses raisons les avoit traitées de bagatelles: enfin, que la victoire remportée sur lui au sujet des natures plastiques l'avoit démonté; qu'il ne se possedoit point quand il retouchoit cette matiere, & qu'il s'abandonnoit à la calomnie ; semblable à ces Curez de village qui crieroient *à l'Hérétique brûlable*, si quelcun de leurs Paroissiens reconnoissant dans le fond la verité d'une doctrine, ne convenoit pas de la force des raisons qu'ils lui en avoient données. 1704.

Voilà à quoi se reduisit la dispute que Mr. Bayle eut avec Mr. le Clerc, au sujet des Natures plastiques de Mr. Cudworth.

Sur la fin de l'année 1705, Mr. Bayle publia tout à la fois un second & troisiéme Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial.* Dans la Preface du second Tome il remarqua que ces deux volumes differoient du premier, en ce que celui-là contenoit beaucoup de diversitez literaires & historiques, & peu de matieres de raisonnement; & qu'au contraire ceux-ci contenoient beaucoup de matieres de raisonnement, & peu de diversitez literaires & historiques. „ On n'avoit point ouï dire, ajoute-t-il, que personne se fût „ plaint qu'il y avoit trop de matieres de raisonnement dans la premiere partie, & l'on „ avoit su que bien des gens s'étoient plaints de n'y en trouver pas assez. On a donc ju- „ gé à propos de changer les proportions, en faisant prédominer dans cette suite de l'Ou- „ vrage ce qui n'étoit qu'un accessoire dans le premier tome". Le plan de cet Ouvrage lui fournissoit naturellement l'occasion d'y faire entrer toute sorte de sujets: il en profita pour examiner quelques Ecrits qui venoient de paroitre, & où il se trouvoit interessé. 1705.

Mr. King, Evêque de Londonderry, & depuis Archevêque de Dublin, avoit publié un Livre sur l'Origine du mal (2): Mr. Bayle examina ses principes: mais comme il n'avoit pas cet Ouvrage, & qu'il eût été difficile de le trouver en Hollande, il se borna à faire des observations générales sur les longs Extraits que Mr. Bernard en avoit donné dans ses *Nouvelles de la Republique des Lettres* (3). Mr. King avoit composé cet Ouvrage pour lever les difficultez que les Manichéens font dans le Dictionaire de Mr. Bayle au sujet du mal physique & du mal moral. L'experience nous aprend que l'homme n'est pas seulement exposé aux maladies, aux douleurs, aux chagrins, & à diverses autres sortes de miseres; mais encore qu'il est sujet à commettre une infinité de crimes. Il s'agit de concilier ces faits avec les notions communes de la souveraine bonté & de la souveraine sagesse de l'Etre infiniment parfait. Mr. King avoit un grand fonds de discernement & de justesse d'esprit. Sa pénétration lui fit comprendre toute l'étendue & toutes les consequences de la difficulté; il employa de nouveaux principes pour la resoudre. Il posa que la fin que Dieu s'étoit proposée dans la création de l'Univers, a été non pas de se procurer de la gloire, comme le disent la plûpart des Theologiens, mais d'exercer sa puissance, & de communiquer sa bonté: que la terre n'a point été formée pour l'homme, & que c'est l'ignorance ou l'orgueil humain qui ont inspiré cette pensée chimerique: que la somme du bonheur qu'il y a dans le monde est au-dessus de celle du malheur qui s'y trouve; qu'on en a une preuve évidente dans l'horreur que les hommes ont pour la mort, & dans la passion violente qu'ils ont pour la vie, lors même qu'ils sont accablez des maux dont ils se plaignent le plus amerement: que l'homme ayant été tiré de la matiere, il est necessairement sujet aux maladies, à la tristesse &c ; mais que les douleurs & les passions sont utiles & necessaires pour la conservation du corps humain, puisqu'elles l'avertissent de ce qui pourroit le détruire; que les maux sont tellement liez avec le bien qu'ils en sont inséparables; que ce sont des inconveniens qui suivent necessairement des loix de la nature; que le mal physique a été aussi necessaire à l'universalité des êtres, que l'égalité des diametres est necessaire à un cercle; & que ces maux necessaires n'interessent point la bonté de Dieu.

Mais la grande difficulté regarde le mal moral, c'est-à-dire, les mauvais choix de l'homme, les mauvaises déterminations de sa volonté, &c, en un mot, tout ce qu'on appelle des vices. Pour la resoudre, Mr. King a recours au denouement ordinaire, qui est le franc arbitre; mais il en donne une idée bien differente de celle des autres Theologiens. Il le fait consister dans le pouvoir de choisir, indépendamment des autres facultez de l'agent libre, & de la qualité des objets; de sorte que ce pouvoir n'est pas déterminé par la bonté des objets, mais les objets sont rendus bons & agréables par son choix & par sa détermination. Cette parfaite indépendance est la source du bonheur de l'homme, puisqu'elle le rend le maitre de ses déterminations, & l'arbitre de son sort. Par consequent, Dieu auroit troublé la felicité du premier homme dans sa source, s'il ne l'eût point laissé dans la liberté de choisir ce qu'il lui plairoit. Il falloit donc que l'homme fût capable de faire un mauvais choix & de tomber dans le peché. Dieu ne pouvoit empêcher le mauvais usage de la liberté qu'en trois manieres. 1. En ne créant aucun être doué de cette liberté. 2. En employant sa toute-puissance pour empêcher que les agens libres n'abussent de leur liberté. 3. En transportant l'homme dans une autre habitation, où il n'y eût eu aucune occasion qui pût le porter à faire un mauvais choix. Mais si aucune de ces trois manieres n'a été praticable, il faut conclure que la permission du peché est legitime.

(t) Ibid. p. 14, 15.

(2) De Origine Mali. Auctore Guilielmo King, S. T. D. Episcopo Derensi, Dublini, MDCCII. In 8. Il fut réimprimé à Londres la même année.

(3) Mois de Mai & de Juin 1703.

1705. gitime. Or 1. Si Dieu n'eût point créé d'êtres libres, le monde n'eût été qu'une pure machine, incapable d'aucune action, car la matiere est muë, mais ne se meut pas. D'ailleurs, Dieu a créé le monde pour exercer ses Vertus, & pour se plaire dans son Ouvrage. Or plus une créature lui est semblable, plus elle est suffisante à elle-méme, plus lui doit-elle être agréable. Mais l'on ne sauroit douter que celle qui se meut d'elle-même, qui se plait en elle-méme, qui est capable de recevoir & de reconnoitre un bienfait, ne suit plus excellente, & ne doive plaire davantage à celui qui l'a faite, que celle qui est incapable d'agir, de sentir, de reconnoitre un bienfait. 2. Si Dieu interposoit sa toute-puissance pour empêcher les mauvais choix de la liberté, il en arriveroit de plus grands inconveniens, que de l'abus méme qu'on peut faire de cette liberté. Il ne faut pas une moindre puissance pour empêcher l'action de la liberté, que pour arrêter le cours du Soleil. Il faudroit d'ailleurs que Dieu changeât entierement sa maniere d'agir avec les agens libres, qui est de les retenir dans le devoir par les motifs des peines & des recompenser. Il empécheroit ce qui nous plait le plus dans nos déterminations, qui est d'être bien persuadez que nous aurions pû ne pas nous déterminer. Ce seroit vouloir ôter à Dieu l'exercice de l'une des plus excellentes de ses Vertus, que de vouloir qu'il interposât sa puissance, pour empêcher toutes les mauvaises déterminations de la volonté, qui sont l'exercice le plus excellent de sa sagesse, & dans lequel elle reloit d'une façon toute particuliere. 3. Pour ce qui regarde le troisiéme moyen d'empêcher les mauvais choix de la liberté, ce seroit vouloir détruire entierement le genre humain, qui a été fait pour habiter sur la terre & non ailleurs. Il est vrai que les bons doivent être un jour transportez dans un autre lieu, pour y demeurer éternellement, mais ce n'est qu'après qu'ils auront été préparez sur la terre, comme les sauvageons dans une pépiniere, avant que d'être transportez dans un jardin, pour produire les fruits qu'on en attend.

C'est ainsi que Mr. King répondit aux objections fondées sur le mal physique & sur le mal moral. Comme il suppose que ses Adversaires n'admettent point la Revelation, il n'employe que des principes tirez de la lumiere naturelle. Mr. Bayle ne convint pas que son systême levât les difficultez, & il le refuta par plusieurs raisons qu'il dévelopa avec beaucoup de précision & de force.

Mr. Bernard fournit à Mr. Bayle le sujet d'un autre Article fort important. Il donna un Extrait critique de la *Continuation des Pensées sur les Cometes* (1), & attaqua Mr. Bayle sur la question, Si le consentement général des peuples est une preuve de l'existence de Dieu, & sur le parallele de l'Athéïsme & du Paganisme. On prétend qu'il en usa ainsi pour effacer les soupçons qu'on avoit eu de son Orthodoxie, & pour faire sa cour à Mr. Jurieu (2). Cependant il garda de grands ménagemens pour Mr. Bayle. „ Comme je „ suis persuadé, dit-il (3), que Mr. Bayle cherche la Vérité de bonne foi, je suis con„ vaincu, sans avoir eu besoin de le consulter, qu'il ne trouvera pas mauvais que je lui „ propose quelques difficultez dans cèt Extrait, à mesure qu'elles me viendront dans l'es„ prit, en observant d'ailleurs toutes les régles de l'honnêteté, de l'estime, & du respect „ que j'ai pour sa personne, & pour son merite". Mr. Bayle refuta fort au long les Observations de Mr. Bernard sur le consentement général des peuples, dans le second Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial.*

Dans le troisiéme Tome, il examina ce qui le concernoit dans un Livre de Mr. Jaquelot intitulé, *Conformité de la Foi avec la Raison: ou Défense de la Religion, contre les principales Difficultez repanduës dans le Dictionaire historique & critique de Mr. Bayle* (4). Mr. Jaquelot avoit quité la Haye pour aller à Berlin, où il étoit Chapelain du Roi de Prusse. Il se déclara alors ouvertement pour l'Arminianisme; ce qu'il n'avoit pas osé faire en Hollande sous la domination des Synodes Wallons. Il avoit mis au jour en 1697 un gros volume, intitulé, *Dissertation sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette verité par l'histoire universelle de la premiere antiquité du Monde; par la refutation du systême d'Epicure & de Spinosa; par les caracteres de divinité qui se remarquent dans la Religion des Juifs, & dans l'établissement du Christianisme. On y trouvera aussi des preuves convaincantes de la revelation des Livres sacrez* (5). Mr. Bayle citant cet Ouvrage dans son Dictionaire (6), se servit d'une expression qui déplut à Mr. Jaquelot jusques à exciter sa colere. „ (7) Il fut outré de dépit en voiant que Mr. Bayle avoit cité la Dissertation sur l'exis„ tence de Dieu sans lui donner que l'éloge de *beau livre*. Il en murmura hautement, „ & fit retentir ses plaintes en divers lieux. Il est vrai qu'il n'osa dire qu'elles fussent fon„ dées sur ce que l'on n'avoit employé que le positif *beau* au lieu du superlatif *très-beau*, „ ou de quelque épithete sublime. Il prétendit que l'on avoit employé ironiquement le „ terme de *beau*. Mr. Bayle aiant su cela lui fit protester par un ami commun qu'il avoit „ pris ce terme dans sa signification naturelle, & il est sûr qu'il s'en est servi à l'égard „ d'un Livre dont personne ne le soupçonnera jamais d'avoir prétendu parler ironique„ ment (8). Plusieurs personnes augurerent dès ce tems-là que Mr. Jaquelot écriroit „ contre Mr. Bayle avec l'animosité d'un grand ennemi, qu'il voileroit néanmoins un „ peu dans sa premiere attaque, parce qu'il sauroit que la replique lui ouvriroit un assez „ beau Champ". En effet, Mr. Jaquelot *déclara* dans la Préface de cet Ouvrage, *qu'il n'avoit aucun dessein d'attaquer la personne, ni le cœur de Mr. Bayle. J'estime*, dit-il, *son érudition, son esprit, sa pénétration & tous ces beaux talens qui distinguent un homme dans l'Empire des Lettres. Je le repete encore une fois*, ajouta-t-il, *je n'ai aucun dessein de pénétrer dans son intention: j'en laisse le jugement à Dieu & à sa propre conscience. Il déclare que ce sont des difficultez qu'il propose uniquement, afin qu'on y réponde.*

La plus grande partie de cet Ouvrage est une recapitulation de ce que Mr. Jaquelot avoit dit dans ses Dissertations sur l'existence de Dieu, & sur le Messie (9). Ce qui regarde Mr. Bayle se reduit à ces trois points. 1. à la liberté d'indifference. 2. à l'Origine du mal. 3. aux Objections que le Pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes revelez. Mr. Bayle remarque là-dessus que le titre du Livre de Mr. Jaquelot est trompeur, en ce qu'il donne à entendre que cet Ouvrage est entierement destiné à refuter Mr. Bayle, au lieu que ce qui le concerne n'en fait que la moindre partie. Il y trouve un autre défaut bien

(1) *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Février & Mars 1705.

(2) Voyez l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages* &c, ubi supr. p.272, 273.

(3) *Nouvelles* &c, Février 1705, p. 225.

(4) A Amsterdam, MDCCV.

(5) C'est un in 4. de 705 pages. Voyez le Jugement que Mr. Bayle fait de cet Ouvrage dans sa Lettre à Mr. l'Abbé du Bos du 13 de Decembre 1696, p. 607, & suiv.

(6) A l'Article PERGAME, Ville d'Asie, Rem. C, lettre (f).

(7) *Entretiens de Maxime & de Themiste, ou Réponse à l'Examen de la Theologie de Mr. Bayle par Mr. Jaquelot*, p. 14, 15.

(8) C'étoit un Livre de Mr. Basnage.

(9) Ces *Dissertations* parurent en 1699.

bien plus essentiel. „ Il n'y a point de Lecteurs, dit-il (1), qui à la vuë de ce titre ne „ doivent juger que Mr. Bayle a attaqué la Religion, & cependant il s'est reduit à mon„ trer que les objections philosophiques contre ce que la Theologie nous enseigne sur „ l'origine & sur les suites du peché, sont si fortes que nôtre raison est trop foible pour „ les resoudre, & qu'ainsi nous nous devons comporter quant au mystere de la Predesti„ nation tout comme quant aux autres mysteres Evangeliques ; les croire sur l'autorité „ de Dieu quoi que nous ne puissions ni les comprendre, ni les faire quadrer aux maxi„ mes des Philosophes. S'il a répandu dans son Dictionaire quelques autres difficultez, „ elles sont toutes marquées au même coin". Mr. Bayle ajoute, que si c'est la attaquer la Religion, il faudra dire que les Théologiens les plus orthodoxes l'attaquent aussi, lorsqu'ils disent que la Trinité, l'Incarnation, la Prédestination, & encore plus particulierement l'Origine du mal, sont des mysteres que nôtre raison ne sauroit comprendre, mais qu'elle doit croire en se soumettant à l'autorité de Dieu qui les a revelez. Il apelle en témoignage une foule de Theologiens qui tout d'une voix recusent la raison, & ne demandent point son consentement quand il s'agit d'articles de foi revelez. Il cite nommément Mr. Jurieu, qui imploroit vainement la raison pour resoudre les difficultez qui se presentoient à son esprit. „ Quand je tourne, dit Mr. Jurieu (2), les yeux sur le mon„ de, sur l'histoire & sur les évenemens, j'y trouve des abîmes, où je me perds, j'y ren„ contre des difficultez accablantes. Il est vrai que je voy Dieu qui crée toutes choses, „ bonnes dans le commencement. L'homme sortant des mains de Dieu étoit juste, pur & „ saint. Mais aussi-tôt je trouve que Dieu abandonne cette créature qu'il venoit de met„ tre au monde, & qu'il la laisse tomber dans le peché: Peché dont les suites doivent „ être si funestes & si terribles. . . . . . . (3) Je trouve dans la conduite de Dieu des „ choses qui me sont incomprehensibles, j'ai beaucoup de peine à reconcilier la haine „ qu'il a pour le peché avec la Providence. . . . . . . (4) Y a-t-il personne qui soit assez „ peu sincere pour dire que cela ne lui fait point de peine, & qu'il accorde cela facile„ ment avec la haine infinie que Dieu a pour le péché? Si Dieu hait le péché infini„ ment, pourquoi le prévoyant ne l'a-t-il pas empêché? Pourquoi a-t-il fait des crea„ tures, dont les autres creatures pouvoient abuser? Pourquoi a-t-il fait naître des hom„ mes qu'il savoit bien se devoir damner? Pourquoi n'arrête-t-il ces hommes dans leurs „ courses criminelles? Pourquoi n'arrête-t-il la plus part des hommes dans ces courses „ qui les ménent à l'enfer? Il auroit pû sauver un million de personnes, & n'en laisser „ perdre qu'une. Au contraire il n'en sauve qu'un cent, & en laisse perdre un million. „ C'est peut-être qu'il ne peut rien dans cette affaire: Mais qui est-ce qui peut résister „ à sa volonté, & puis qu'il sauve cent personnes, pourquoi n'en pourroit-il pas sauver „ des millions par les mêmes moyens? . . . . Diroit-on qu'un Roi auroit une souverai„ ne aversion pour les maux & pour les calamités de son peuple, qui prévoyant que les „ trois quarts & demi se vont perdre & se jetter dans le précipice leur ouvriroit le che„ min, leur feroit faire large, & les laisseroit courir les pouvant empêcher? . . . . „ (5) Le sens commun de tous les hommes va là; c'est à croire que celui qui pouvoit „ empêcher la chute du premier homme tout aussi facilement comme il l'a permise, & „ qui a ouvert toutes les voyes dans lesquelles les hommes se sont égarés, les pouvant fer„ mer si facilement, peut être consideré comme auteur d'un mal, qu'il devoit empêcher „ selon ses principes & la haine qu'il a pour le mal, & qu'il eût pû arrêter sans aucune „ peine. . . . . . (6) On a beau dire que Dieu avant que d'avoir rien decerné sur l'éve„ nement, avoit prevû que l'homme posé dans ces circonstances tomberoit, & que tous „ ses enfans se perdroient: cela ne diminue rien de la difficulté. Car je pourrai toûjours „ dire: Puis qu'ainsi est que Dieu avoit prevû qu'Adam posé dans ces circonstances se „ perdroit lui & une infinité de millions d'hommes, par son libre arbitre, & que cepen„ dant il l'a posé dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le premier Auteur de „ tous les maux. . . . . Et si l'on veut parler sincerement, on avouera que l'on ne „ sçauroit rien répondre pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain. . . . . „ (7) Pour conclure, je soûtiens qu'il n'y a aucun milieu commode depuis le Dieu de S. „ Augustin, jusqu'au Dieu d'Epicure qui ne se méloit de rien, ou jusqu'au Dieu d'Aris„ tote dont les soins ne descendoient pas plus bas que la Sphere de la Lune. Car tout „ aussi-tôt qu'on reconnoit une Providence generale & qui s'étend à tout, de quelque ma„ niere qu'on la conçoive la difficulté renaît, & quand on croit avoir fermé une porte, „ elle rentre par une autre".

Voila quels étoient les sentimens de Mr. Jurieu en 1686. Il ne parle pas moins fortement dans un Ouvrage publié dix ans aprés. „ A quel point d'aveuglement, dit-il (8), „ faut-il être monté pour dire que devant ce tribunal de la raison nous gagnerons nôtre „ cause, sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la satisfaction, sur le peché du prémier hom„ me, sur l'éternité des peines, sur la resurrection des corps? Ceux qui disent cela ne le „ peuvent croire: On ne nous persuadera jamais qu'ils parlent de bonne foy. Car toutes „ les fausses lumieres de la raison se revoltent contre ces mysteres. Et ces fausses lumie„ res sont telles qu'il est impossible de les distinguer des vrayes, que par les lumieres de „ la foy".

Voila précisement & en racourci tout ce que Mr. Bayle a mis dans la bouche des Manichéens dans son Dictionaire. Toutes ses objections sur l'origine du mal sont contenuës dans celles de Mr. Jurieu: elles aboutissent toutes à démontrer qu'il n'y a point d'hypothese qui puisse resoudre les difficultez que nôtre raison propose sur la providence de Dieu à l'égard du mal, & par consequent qu'il faut s'en tenir à la seule revelation. Or cela étant, Mr. Bayle demande, pourquoi Mr. Jaquelot n'a jamais songé à soulager Mr. Jurieu sur les difficultez qui l'incommodoient si fort qu'il semble gémir sous leur poids; & pourquoi il s'est cru obligé de prendre la plume contre Mr. Bayle, puis qu'il s'est tenu dans un si long silence à l'égard de Mr. Jurieu qui a pourtant dit les mêmes choses.

Mr. Bayle vient ensuite aux trois principaux points qui le regardent. Mr. Jaquelot lui reprochoit d'avoir fait tous ses efforts pour détruire le franc arbitre, afin de donner plus

1705.

(1) *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. III. Chap. CXXIX. p. 642, 643.

(2) *Jugement sur les methodes rigides & relâchées d'expliquer la Providence & la Grace*, p. 28 de l'edition de 1686.

(3) Ibid. p. 63, 64.

(4) Pag. 92, 93.

(5) Pag. 99.

(6) Pag. 100, 102.

(7) Pag. 105.

(8) *La Religion du Latitudinaire*, p. 385, 386.

1705. plus de force à ses objections, & de faire voir que l'homme étoit injustement puni pour des crimes qu'il commettoit nécessairement & inévitablement. Mr. Bayle répond qu'il n'a rien nié ni affirmé expressement sur le franc arbitre: qu'il n'avoit garde de s'engager dans une question préliminaire qui aerocheroit pour toûjours la question principale. C'est un sujet si embarrassant & si fecond en distinctions & en équivoques, que les disputans ont des ressources infinies, & qu'il leur arrive souvent de tomber eux-mêmes en contradiction: & qu'enfin il lui laissoit le choix de suivre telle hypothese qu'il jugeroit à propos, & d'aller s'il vouloit jusqu'au Pelagianisme, qui est presque le seul poste où l'on se puisse bien servir de la liberté d'indifference.

Avant que d'en venir à la question sur l'Origine du Mal, Mr. Bayle remarque qu'il ne s'agit entre lui & Mr. Jaquelot d'aucun article de foi, & qu'ils sont parfaitement d'accord sur le fond du dogme. Il s'agit seulement de savoir si nôtre raison peut comprendre l'accord réel & effectif qui se trouve entre les atributs de Dieu, & le Systeme de la predestination, & si elle peut satisfaire aux difficultez qui nous dérobent la connoissance de cet accord: il est question de savoir si elle peut non seulement convaincre, mais éclairer aussi nôtre esprit sur ce sujet. Mr. Jaquelot prend l'affirmative avec les Theologiens Rationaux, & Mr. Bayle prend la negative & se conforme à l'hypothese des premiers Reformateurs, & de leurs disciples. Il marque ensuite ce que Mr. Jaquelot a dû faire pour venir à bout de son dessein: il a dû prouver que l'on peut faire connoitre à nôtre raison la parfaite intelligence qui se trouve entre la doctrine theologique du peché, & un certain nombre de maximes philosophiques; & il rapporte sept propositions theologiques d'un côté, & dix-neuf maximes philosophiques de l'autre, qu'il faut concilier pour établir la concorde de la foi avec la raison.

Mr. Jaquelot croit que toutes les difficultez qui regardent le mal moral se peuvent resoudre par le moyen du libre arbitre, qui selon lui est „ le pouvoir que l'homme a sur ses „ actions, de sorte qu'il fait ce qu'il veut, parce qu'il le veut, si bien que s'il ne le vou„ loit pas, il ne le feroit pas, & feroit même le contraire". Un être, dit-il, qui a cette liberté est le plus excellent & le plus parfait de tous les êtres créez: la capacité de faire un bon ou un mauvais usage de son intelligence, & l'empire sur ses actions, est assurément l'endroit par lequel l'homme aproche de plus près la Divinité: Dieu aiant formé cet Univers pour sa gloire, c'est à dire, pour être connu dans ses Ouvrages, & pour recevoir des créatures l'adoration & l'obéissance qui lui est due, un être libre étoit seul capable de contribuer à ce dessein: les adorations d'une créature qui ne seroit pas libre ne contribueroient pas davantage à la gloire du Créateur qu'une machine de figure humaine qui se prosterneroit devant lui par ressorts, ou un éloge prononcé par un automate. Dieu aime la sainteté. Mais quelle vertu y auroit-il, si l'homme étoit déterminé necessairement par sa nature à suivre le bien, comme le feu est déterminé à brûler? Il n'y pouvoit donc avoir qu'une créature libre qui pût executer le dessein de Dieu. Mr. Jaquelot conclut de là, qu'encore qu'une créature libre pût abuser de son franc arbitre, néanmoins un être libre étoit quelque chose de si relevé & de si auguste, que son excellence & son prix l'emportoit de beaucoup sur les suites les plus facheuses que pouvoit produire l'abus qu'on en feroit.

Mr. Bayle répond, que si le principe de Mr. Jaquelot étoit vrai, l'amour necessaire que Dieu a pour la vertu ne meriteroit aucune louange: la sainteté des Anges & des Bienheureux seroit une sainteté machinale, & les Demons ne meriteroient aucun blâme pour leur haine contre Dieu, puisqu'il ne dépend pas d'eux de faire autrement. Il ajoûte, que puis qu'une des plus sublimes perfections de Dieu est d'être si determiné à l'amour du bien, qu'il implique contradiction qu'il puisse ne le pas aimer; une créature déterminée au bien, seroit plus conforme à la nature de Dieu, & par consequent plus parfaire qu'une créature qui a un pouvoir égal d'aimer le vice & de le haïr. Mr. Jaquelot dit que l'état des bienheureux est un état de recompense, dans lequel leur connoissance est si épurée qu'elle porte toûjours la liberté au bien, & ne la sollicite jamais au mal. C'est à dire, qu'ils joüiront toûjours du libre arbitre, & cependant ils ne se tourneront jamais au mal. Or puisqu'il avoue que cet état est un état de recompense, il le doit considerer comme un état plus parfait & plus excellent que celui où nous vivons. Dieu pouvoit donc unir dans l'homme constamment & invariablement la liberté & la pratique de la vertu. Alors tout le prix que la liberté peut donner au culte & à l'obéissance que l'on rend à Dieu, se trouveroit sur la terre comme dans le Paradis. Par consequent, la gloire & la sainteté de Dieu n'ont aucun besoin des êtres libres abandonnez au mauvais usage de leur liberté, puisqu'ils peuvent être fixez au bon usage sans être moins libres. Mr. Jaquelot auroit plus de raison d'exalter les avantages & les prerogatives de la liberté, & de la faire passer pour la plus insigne faveur que la créature pût recevoir, si elle n'eût servi qu'à rendre l'homme heureux. Mais Dieu ayant prevû que ce present si magnifique seroit l'instrument de la perdition des hommes, il n'a pû le leur faire par un principe de bonté. Le present étoit trop dangereux & il ne les auroit élévez si haut que pour leur faire faire une plus grande chute. Il leur auroit fait plus de bien, s'il avoit revoqué un don qui leur a été si fatal.

Mr. Bayle fait une autre réponse à Mr. Jaquelot encore plus forte. Tous les Theologiens conviennent, & Mr. Jaquelot avec eux, que l'operation de la grace ne donne aucune atteinte au libre arbitre, & que Dieu qui est le maitre des cœurs, dirige infailliblement la liberté de l'homme comme il lui plait, sans violer les droits de cette liberté. D'où il s'ensuit évidemment, que Dieu en affermissant l'homme dans le bon choix, & en le dirigeant infailliblement au bien, ne préjudicie point à son franc arbitre, & qu'en le préservant finalement du peché il ne le prive point de cette liberté si précieuse dont il l'avoit revêtu. S'il est necessaire que les hommes puissent pecher, il n'est point necessaire qu'ils pechent effectivement, & Dieu peut les en empêcher sans donner atteinte à leur liberté. Cependant Dieu bien loin de disposer constamment l'homme au bien, le constitue d'une telle maniere & lui prépare telles circonstances, qu'il a prévû qu'il succomberoit, & l'a

doué d'une faculté dont il favoit bien qu'il feroit un mauvais ufage. Ainfi en accordant à l'homme une liberté même illimitée, la difficulté renait toûjours, favoir, fi la permiffion & la prévifion du peché peuvent s'accommoder avec la bonté, & avec la fainteté de Dieu. Mr. Bayle fe fert de plufieurs autres raifonnemens pour prouver que quelque parti que l'on prenne, on ne peut pas faire fervir le franc arbitre à refoudre les difficultez fur l'Origine & fur les fuites du mal moral; & il montre que Mr. Jaquelot a été contraint de fe couvrir du même retranchement que les Prédeftinateurs. Il fait voir les affreufes confequences qui fuivent de cette réponfe de Mr. Jaquelot, que puis que la permiffion du peché étoit neceffaire à la manifeftation de la gloire de Dieu, elle a été jufte & conforme à toutes les perfections divines. Il examine l'hypothefe de Mr. Jaquelot fur le mal phyfique, & l'idée qu'il donne des peines éternelles de l'enfer. 1705.

Le troifiéme chef de la difpute entre Mr. Bayle & Mr. Jaquelot regarde les Objections que le Pyrrhonifme peut fonder fur quelques dogmes revelez. On trouve dans le *Dictionaire critique* à l'Article de PYRRHON le recit d'une difpute entre un Abbé Pyrrhonien & un Abbé bon Catholique Romain. Le principe commun aux deux parties eft que les myfteres de l'Eglife Romaine, la Trinité, l'Incarnation, la Tranfubftantiation, la chûte d'Adam, le peché originel, font des dogmes indubitablement vrais. De cette fuppofition reconnuë pour veritable par les deux difputans, l'Abbé Pyrrhonien infere que l'évidence n'eft pas le caractere certain de la Verité, puisqu'il y a diverfes propofitions évidentes qui font fauffes dès que l'on admet la verité des myfteres. Mr. Jaquelot prétend que Mr. Bayle a voulu prouver par là que la Trinité & l'union hypoftatique impliquent contradiction; & il défend ces deux myfteres en expofant ce que les Théologiens difent là deffus. Mais Mr. Bayle lui fait voir qu'il a mal pris la penfée de l'Abbé Pyrrhonien. Le but de fes Objections eft feulement de montrer que ces dogmes font combattus par des propofitions évidentes, & qu'ils nous ôtent la certitude que nous fondions fur cette évidence. Mr. Jaquelot auroit dû prouver que cela eft faux, & faire voir que cet exemple de la fauffeté des propofitions évidentes ne donne aucun lieu aux Pyrrhoniens de fe defier des propofitions qui nous paroiffent les plus claires. Mais il prend le change, & fe fait un fantôme pour le combattre. Il prend pour une même chofe, d'avouër que les myfteres évangeliques doivent être crus encore que nôtre raifon ne puiffe pas les comprendre, & de vouloir ruiner la religion en prétendant qu'elle eft toûjours oppofée à la raifon. Mr. Bayle s'étonne qu'un efprit fi pénétrant n'ait point vû qu'il n'étoit nullement queftion d'expliquer les difficultez de nos myfteres; on les fupofoit veritables dans l'objection, & il falloit même qu'on les fupofât veritables, puisque de là on vouloit conclure que l'évidence n'eft pas le caractere certain de la verité. C'eft uniquement cette confequence que Mr. Jaquelot auroit dû détruire.

Au refte, la difpute n'empêcha pas que Mr. Bayle ne rendît juftice au merite de Mr. Jaquelot. Il avoua qu'il avoit un beau génie, beaucoup de pénétration, & un Style vif & éblouïffant, qu'il avoit joint l'étude de la Philofophie moderne à celle de la Théologie, & qu'il s'étoit fignalé dans des Ouvrages de raifonnement.

Mr. Bayle défendit auffi dans cet Ouvrage la réponfe qu'il avoit faite dans fon Dictionaire à l'Origenifte de Mr. le Clerc. Celui-ci avoit donné de nouveaux éclairciffemens dans fa replique (1) qui tendoient à faire voir que le Syfteme de l'Origenifte levoit les difficultez du Manichéen, qui foutenoit qu'il n'étoit pas poffible d'accorder la permiffion & la fuite du peché, avec la bonté idéale ou fouverainement parfaite de Dieu. Pour prouver cet accord, Mr. le Clerc remarqua

(1) *Bibliothèque choifie*, Tom. VII. Art. VIII. p. 330 & fuiv.

1. Que Dieu qui a tiré l'homme du néant n'a pas été obligé de le créer fi parfait qu'il ne lui fût pas poffible de s'écarter de fon devoir, & que c'eft une grande marque de fa bonté qu'il lui ait donné le moyen d'être heureux, en gardant les regles qu'il lui a prefcrites, fans être engagé par aucune neceffité à les violer.

2. Qu'on exaggere le mal que la liberté a fait aux hommes, & qu'ils auroient évité fi celui qui les a faits les avoit créez d'une nature à ne pouvoir pas s'éloigner de leur devoir.

3. Que pour prevenir le mauvais ufage que l'homme pourroit faire de fa liberté, & pour le conduire au bonheur, la bonté divine avoit bien voulu lui faire propofer des recompenfes éternelles, & des peines illimitées dans l'Evangile: il ne tient qu'à lui d'éviter ces peines, & d'obtenir les recompenfes.

4. Dieu favoit bien ce qui arriveroit, mais il n'a pas été obligé de prévenir par fa toute-puiffance le mal qu'il prevoyoit devoir arriver par la faute de l'homme, parce que ce mal n'eft que d'une très-courte durée en lui-même, & dans toutes fes fuites, & ne fait aucun defordre dans l'Univers que Dieu ne puiffe redreffer en un moment, & qu'il ne redreffe enfin pour toute l'éternité.

5. L'inconvenient de paffer par le mal avant que de reffentir tous les effets de la bonté divine, émane de la nature de l'homme, qui ne pouvoit fe trouver dans le degré d'imperfection où elle eft, fans être fujette à ce qui eft arrivé.

6. Dieu qui a prévu que l'homme tomberoit, ne le damne pas parce qu'il tombe, mais feulement parce que pouvant fe relever, il ne fe releve pas, c'eft à dire, qu'il conferve librement fes mauvaifes habitudes jusqu'à la fin de fa vie.

7. C'eft là un degré de mifericorde qui eft deja très-confiderable, puisque perfonne n'eft damné que par fa propre faute, & qu'on peut profiter de cette bonté de Dieu pour fe relever de fes fautes & éviter les peines de l'autre vie.

8. Dieu a donné plufieurs autres marques de fa bonté aux hommes. Il les a douez de mille excellentes qualitez; il les a environnez de mille biens fenfibles, qu'ils goûtent avec beaucoup de plaifir, & qui leur font aimer la vie; il leur a donné le pouvoir de fe rendre heureux après la mort; il donne fans delai le bonheur éternel à ceux qui fe font repentis de leurs fautes, & fe contente de faire paffer les impenitens par des peines moderées avant que de les mettre en poffeffion de ce même bonheur.

9. Dieu a confideré comme un rien les maux de l'homme, en comparaifon du bonheur qu'il

1705. qu'il leur avoit destiné. La durée des maux qu'il souffre ici-bas, & dans l'autre monde, n'est rien si on la compare à l'éternité. Si le Manichéen dit que selon ce principe un certain nombre de siecles quelque grand qu'on le suppose ne pouvant avoir aucune proportion avec la durée infinie, des tourmens de plusieurs millions d'années pourroient être aussi compatibles avec les idées de la bonté, & ne seroient pas moins un rien que ceux qui ne dureroient qu'un jour: l'Origeniste répondra, que puisqu'il n'y a nulle proportion entre le fini & l'infini, quelque longs que soient les tourmens d'une créature, puis qu'ils doivent finir il n'y aura aussi nulle proportion entre la severité de Dieu & sa bonté. Il ajoûtera, qu'il ne définit point la durée des peines; elles seront plus longues & plus courtes selon que la justice le demandera. La durée des supplices sera moins longue lorsqu'ils seront plus grands; & il y aura autant de varieté dans les peines, qu'il y en a eu dans les pechez. Que les raisonnemens que l'on fait contre des supplices de plusieurs siecles, ne regardent point l'Origeniste; parce qu'il ne croit pas qu'ils durent si long tems, quoi qu'il ne puisse pas en déterminer précisement la durée.

10. Ce qu'on vient de dire se peut appliquer également au mal moral & au mal physique, ou aux vices & aux souffrances des hommes.

Mr. Bayle répondit (t):

(t) *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. III. Chap. CLXXII. & suiv.

1. Que le principe qu'on pose, savoir, qu'il n'est point contraire aux idées de la bonté qu'une créature soit plus parfaite que l'autre, est très-veritable; qu'ainsi les hommes n'ont aucun sujet de se plaindre de ce qu'ils manquent de la perfection qui consiste à ne pouvoir pas s'écarter de son devoir. Mais que ce n'est point aussi le fondement des Objections. On ne les fonde que sur ce que Dieu a permis qu'ils s'écartassent actuellement de leur devoir, & qu'ils sentissent actuellement les maux dont leur nature avoit été créée susceptible. Voila, dit-il, ce qui ne paroit pas conforme aux idées de la bonté, lors même qu'on fait attention à la remarque de l'Origeniste, que si les hommes observoient les regles que Dieu leur a prescrites, & qu'aucune necessité insurmontable ne les engage de violer, ils seroient heureux. Nous ne pouvons concevoir que la bonté d'un pere soit telle qu'elle doit être, lorsqu'il attache le bonheur de ses enfans à une condition qu'il sait très-bien qu'ils ne suivront pas, & qu'il leur permet de ne point remplir, quoi qu'il pût très-aisément leur procurer les moyens sûrs & infaillibles de la remplir.

2. L'objection n'est pas fondée sur ce que l'homme n'a pas été immuablement fixé au bien. La créature est essentiellement muable, & ainsi ce seroit une absurdité de demander pourquoi elle n'a pas été immuable. On demande seulement pourquoi il lui a été permis de se tourner vers le mal. La consequence de l'acte à la puissance est necessaire, mais celle de la puissance à l'acte ne l'est point du tout. C'est pourquoi la dispute ne roule pas sur la possibilité du changement, mais sur le changement actuel du bien au mal. Or Dieu pouvoit l'empêcher sans donner aucune atteinte au franc arbitre. On dira que Dieu n'étoit pas obligé de le prevenir: mais on change par là l'état de la question; car lorsque les Orthodoxes s'engagent à satisfaire aux difficultez des Manichéens, il ne s'agit pas toûjours de Dieu consideré entant que juste; il s'agit très-souvent de Dieu consideré entant que bon. Or quoique Dieu entant que juste ne soit obligé de donner aux créatures que ce qu'il leur a promis sur le pied de recompense, il est obligé entant que bon de leur faire des presens utiles, c'est-a-dire, qu'il est de l'essence de la bonté de faire de bons presens. Ce n'est point faire un bon present de donner une chose que l'on sait devoir être funeste à celui qui la recevra.

3. Dieu savoit que ses promesses & ses menaces n'empêcheroient pas les hommes de se perdre, & que cent autres secours qu'il ne leur fourniroit point les auroient conduits au bonheur, sans prejudicier à leur libre arbitre. Comment accordera-t-on avec une telle prévision les idées de la bonté? N'est il pas très-évident qu'un veritable bienfaicteur choisit les voyes les plus sûres qu'il connoisse & qu'il ne compte pour rien celles dont il connoit l'inutilite?

4. Loueroit-on la bonté d'un Prince qui laisseroit regner les desordres dans ses Etats, parce qu'enfin il y sauroit bien remedier? Comment ne voit-on pas qu'un tel Prince repareroit alors non seulement les fautes de ses Sujets, mais aussi les siennes propres & que pour le moins pendant quelque tems il auroit cessé d'être bon, de sorte qu'on pourroit trouver en lui la vicissitude de la bonté & de la malice?

5. Nôtre nature a été sujette à pecher, cela est sûr; mais s'ensuit-il qu'il fallût necessairement qu'elle pechât? Point du tout. La bonté de Dieu a donc été parfaitement libre de ne pas permettre qu'Adam sujet au peché, pechât actuellement; & c'est en vain qu'on voudroit insinuer qu'elle eût agi contre la nature des choses, si elle eût épargné aux hommes un inconvenient à quoi ils étoient sujets, c'est-à-dire, dans lequel il étoit possible qu'ils tombassent. Mais n'étoit-il pas aussi possible qu'ils n'y tombassent point?

6. On ne veut pas moins une chose lors qu'on en rend infaillible l'évenement, que lors qu'on l'en rend necessaire. Or les causes de la damnation des reprouvez, & leur damnation par consequent, ont été rendues infaillibles dès là qu'ils ont été mis dans les conjonctures où Dieu avoit prévu qu'ils pecheroient jusqu'à leur mort, & où il avoit decreté de ne leur point donner de secours. Il les a donc faits pour le peché, & pour les peines des enfers; & si cette objection est forte contre les Predestinateurs, elle le doit être contre l'Origeniste.

7. Que ce soit un degré de misericorde très-considerable, que de voir un homme abuser de son franc arbitre pendant cinquante ou soixante années sans le secours d'aucune grace, lors qu'on sait que cet abus le damnera, c'est ce que les idées de la raison ne font point voir. Elles montrent avec la derniere évidence, que la bonté va au secours, non seulement de ceux qui n'ont pas assez de force pour se tirer d'un peril, mais aussi de ceux qui ayant toute la force & toute l'adresse necessaire, ne s'en servent point.

8. Les douceurs de cette vie sont mêlées de tant de maux, qu'elles ne peuvent remplir le caractere de la bonté idéale. Quant à cette multitude innombrable d'impenitens qui après un rigoureux purgatoire passent au séjour des bienheureux, nous ne saurions voir

dans

dans leur sort les caracteres de la bonté idéale. Voici une peinture de la conduite qu'Origene attribue à Dieu. Un Prince destine à un Gentilhomme la place de Favori. Il le trouve sujet à de grands defauts, il a des moiens infaillibles de l'en corriger, & ne s'en sert point. Il se contente d'employer les promesses & les menaces qu'il sait ne devoir produire aucun bon effet. Le jeune homme se laisse entrainer à ses mauvaises inclinations malgré les menaces & les promesses du Prince, il est chassé, il est châtié très-rudement, mais enfin on le rappelle à la Cour, & tout le reste de sa vie il jouït du poste de Favori. Un tel Prince pourroit-il passer pour un Heros en bonté? Si on aime quelcun, si on a de la bonté pour lui, on lui épargne autant qu'on peut le malheur de faire des fautes, & sur tout lorsqu'elles doivent être suivies de châtiment; & il n'y a qu'un seul moien de justifier les gens qui exposent leurs amis à quelque chagrin, ou à quelque punition, c'est lorsqu'ils ne peuvent autrement les corriger de quelque vice. Nous ne sommes point ici dans ce cas-là puisque nous supposons un Roi qui a des moiens efficaces de corriger les defauts du Gentilhomme, & qui au lieu de s'en servir recourt à des voies qu'il connoit fort inutiles. 1705.

9. Les bornes que l'on donne à la durée des peines de l'autre vie, les degrez & les varietez qu'on suppose qu'il y aura, tout cela est très-propre à prouver que les marques de la bonté de Dieu éclatent infiniment plus dans le sort des hommes que les marques de sa haine; & qu'ils ont sans comparaison plus de sujet de se louer de la beneficence de leur Créateur, que de se plaindre de sa sévérité. Mais enfin la bonté infinie, qui doit être pure & sans nul mélange de la qualité contraire, la bonté idéale, en un mot, ne paroit point dans l'Origenisme: elle nous échape lors même que nous y trouvons tous ces adoucissemens. Un pere qui aimeroit mediocrement ses enfans, voudroit-il que de grands établissemens qu'il leur destineroit, fussent précedez de la permission de faire des fautes, & du châtiment de ces fautes pendant quelques jours? Le voudroit-il, s'il pouvoit les rendre également heureux sans ce préliminaire? Peu de gens voudroient acheter la faveur d'un Prince, à condition de souffrir la question trois fois la semaine pendant six mois. Il ne faut pas s'imaginer que les tourmens de l'enfer soient peu de chose, sous pretexte qu'ils ne durent peut-être que cinquante ou soixante ans. Ce terme, il est vrai, n'est rien en comparaison de l'éternité. Mais il est d'une longueur affreuse, par rapport à la sensibilité humaine. Qui diroit à un gouteux, „ les douleurs horribles que vous souffrez, ne dure- „ ront que cinquante jours de suite, après quoi vous serez sain pendant cinquante ans", le mettroit au desespoir.

10. Ce que l'Origeniste a repliqué, ne peut pas s'appliquer également au mal moral & au mal physique. Nos idées ne trouvent point d'égalité entre ces deux sortes de maux: elles trouvent incomparablement plus condamnable un pere qui n'empêche point ses fils, quand il le peut, de commettre un crime, qu'un pere qui leur permet de manger ce qui nuit à leur santé.

Quelques Seigneurs Anglois avoient fait tous leurs efforts pour tirer Mr. Bayle de sa solitude, & le faire venir en Angleterre. Ils souhaitoient de l'avoir chez eux comme ami, afin de pouvoir profiter de ses momens de recreation. Je ne nommerai que le Comte de Huntington, qui joignoit à beaucoup de savoir toutes les qualitez d'un honnête homme (1). Il lui offrit une rente viagere de deux cens Livres sterling, avec toute la liberté & tous les agrémens qu'il pouvoit souhaiter. On voulut aussi l'attirer à la Haye. Le Comte d'Albemarle souhaitoit passionément qu'il vint demeurer avec lui (2). Mr. le Baron de Walef alla à Rotterdam pour lui en faire la proposition, & il redoubla ses instances dans une Lettre qu'il lui écrivit. „ Si vos Amis, dit-il (3), vous portent à refuser la propo- „ sition que j'ai eu l'honneur de vous faire, leur amitié ne peut être qu'interessée, & rien „ ne peut les faire agir que le motif de vous posseder à Rotterdam. N'avez-vous pas as- „ sez honoré cette Ville de vôtre presence; & la capitale de la Hollande n'est-elle pas en „ droit avec tous ses avantages de vous inviter à la préferer à un séjour destiné pour le „ commerce? Je ne vous parlerai point de l'extrême consideration qu'on y a pour vous, „ ni des hommages qu'on y rendra à vôtre merite. Vous y êtes peu sensible. Mais avec „ l'amitié d'un Seigneur qui vous estime infiniment, vous trouverez des Bibliotheques & „ des Promenades propres à nourrir vôtre Philosophie, & à l'entretenir agréablement. „ Permettez-moi de me servir de vos propres armes. Vous avez fait voir avec vôtre élo- „ quence ordinaire, combien un homme de Lettres doit preferer le séjour de la premiere „ Ville d'un Etat au séjous des Villes subalternes (4). Ou renoncez à vos propres senti- „ mens, ou accordez-nous la grace que nous demandons. Je ne vous repete plus ce que „ Mylord d'Albemarle m'avoit chargé de vous dire. Vous trouverez chez lui une vie „ plus douce que je n'ai pû vous la représenter. Autant que vous surpassez les autres „ hommes par vôtre profond savoir, & par l'élévation de vôtre esprit; autant excelle-t-il „ par son ame généreuse & bien faisante, par sa probité, & par cette égalité d'humeur, „ qui fait un des plus doux charmes de la vie, & qui est si peu connuë chez les Grands. „ . . . . . . Conservez pour vos amis une santé que vous ménagez si peu par rapport à „ vous-même; & prévenez dans une retraite tranquille & assurée, les incommoditez at- „ tachées à une vieillesse aussi respectable que la vôtre". Mylord Albemarle lui écrivit aussi, & confirma tout ce que Mr. le Baron de Walef lui avoit marqué de sa part. „ Je „ souhaiterois de tout mon cœur, dit-il (5), pouvoir trouver quelque expression, pour „ vous engager à m'accorder la grace que je vous demande. Je tâcherai de vivre avec „ vous d'une maniere à ne vous point faire repentir du parti que vous prendrez, en vous „ laissant une liberté entiere sans aucune contrainte, & autant que vous en pouvez avoir „ à present. C'est sur quoi vous pouvez compter".

Mr. Bayle répondit à Mr. le Baron de Walef qu'il se trouvoit malheureux de ce que son état present étoit tel qu'il faloit de toute necessité qu'il y persistât, „ La providence, „ ajoûta-t-il (6), mêle de telle sorte le destin de certaines personnes, que lorsqu'elles se- „ roient disposées à jouïr d'un bien, il ne se presente pas; & qu'il se presente lorsqu'el- „ les ne peuvent plus en jouïr. Voila mon sort. Je me compte pour un Vieillard cassé: „ mon

(1) Ce Seigneur mourut jeune, & sans avoir été marié, le 2 de Mars 1705.

(2) Il se proposoit de lui confier l'education de son fils, lorsqu'il seroit en age de profiter de ses instructions.

(3) Lettre du 9 de Fevrier 1706, p. 1045.

(4) Voyez la Réponse aux Questions d'un Provincial, Tom. I. Chap. I.

(5) Lettre du 11 de Fevrier 1706, p. 1047.

(6) Lettre du 12 de Fevrier 1706, p. 1049, 1069.

1705. „ mon tempérament est si foible, que je ne puis éviter d'être malade, ou bien incommodé si je ne me tiens dans l'uniformité de vie qu'une longue habitude m'a rendue necessaire. Je n'ai consulté aucun de mes amis; car en examinant moi-même les raisons que j'eus l'honneur de vous representer, & que vous combatites avec tout l'esprit & avec toute l'éloquence imaginable, j'ai trouvé invinciblement, qu'il ne me convient point du tout de déménager. . . . . . La bonne fortune vient à moi trop tard. Si elle se fût présentée plûtôt, elle m'eût rendu le plus content de tous les hommes : j'aurois suivi avec la plus grande ardeur les raisons qui me font juger que le séjour de la Capitale est avantageux aux gens de Lettres. Plût-à-Dieu que vers l'année 1690, plûtôt ou un peu après, une condition aussi douce, aussi glorieuse que celle qu'il a plû a Mylord d'Albemarle de m'offrir, se fut présentée ! C'eût été le comble de mes souhaits, & le vrai moyen d'aquerir plusieurs connoissances & plusieurs dégrez d'esprit & de lumieres qui me manquent, & que je n'aurai jamais". Mr. Bayle écrivit en même tems à Mr. le Comte d'Albemarle pour le remercier de l'honneur qu'il avoit bien voulu lui faire: mais on n'a pû recouvrer cette Lettre.

Mr. le Clerc s'étoit flaté que Mr. Bayle avoueroit que son Origeniste levoit toutes les difficultez du Manichéen, mais voiant qu'il persistoit a soûtenir le contraire, il en conclut que Mr. Bayle plaidoit sa propre cause, & il intitula sa Réponse, *Défense de la Bonté & de la Sainteté Divine, contre les Objections de Mr. Bayle.* „ Lors, dit-il (t), que je lûs, dans la premiere Edition du *Dictionaire Critique* de Mr. Bayle, les objections, qu'il fait contre la Bonté & la Sainteté de Dieu, & auxquelles il soûtient qu'aucun Théologien Chrétien ne peut répondre; je crûs que c'étoit une maniere de jeu d'esprit de l'Auteur, qui s'étoit diverti à donner de l'exercice aux Théologiens. . . . . . J'ai été dans cette opinion, jusqu'à ce que j'ai vû les deux derniers volumes de ses *Réponses à un Provincial*, où il soûtient serieusement le parti des Manichéens, contre la Bonté divine. . . . . . Mais s'il se croit obligé, par honneur, de soûtenir une These opposée à tout le Christianisme, qu'il défie, ce me semble, d'une maniere très-odieuse, & très-insultante; il trouvera bon, s'il lui plait, que nous soûtenions aussi le parti, que non seulement l'honneur, mais encore l'amour de la Verité & de la Conscience nous obligent de défendre. Je m'étois flatté que Mr. Bayle reviendroit peut-être, de lui-même, à reconnoître la Bonté & la Sainteté de Dieu, dans sa conduite; après les moyens qu'on lui avoit donnez de se tirer de ce mauvais pas, sans interesser sa reputation; en sortant satisfait de la dispute & en remerciant ceux qui auroient levé ses difficultez, comme l'on a accoûtumé de faire dans les Auditoires de Théologie & de Philosophie. Mais comme il fait tout le contraire, & qu'il prétend qu'on ne lui a pas répondu solidement; il faut que nous fassions voir que nous n'avons guere peur de ses raisonnemens, & que nous en montrions le ridicule sans biaiser davantage".

(t) Bibliotheque Choisie, Tom. IX Art III. p. 103 & suiv.

Mr. le Clerc fait d'abord une recapitulation de cette dispute, & quittant ensuite le personnage d'un Origeniste, il répond aux difficultez de Mr. Bayle en son propre nom. Il déclare qu'il n'a d'autre Confession de foi que le Nouveau Testament, & que c'est le seul Livre qu'il se croit obligé de défendre. Mais comme la plus forte objection des Manichéens est fondée sur l'éternité des peines, qui paroit si clairement revelée dans l'Evangile; après avoir rejetté le sentiment d'Origene, il expose le sien propre. „ Pour moi, dit-il (z), je répondrois que la nature des peines de l'autre vie ne nous est pas bien connuë, que nous ne savons pas s'il n'y aura point d'abord divers supplices très-sensibles, & diversifiez néanmoins selon la grandeur des péchez, & si Dieu, faisant ensuite cesser ces supplices violens, ne se contentera pas d'abandonner ceux qui auront abusé obstinément de ses graces, aux remors de leur conscience; qui leur reprochera leurs fautes & qui les inquietera encore, par la pensée de la perte qu'ils auront faite du bonheur, dont ils sauront que d'autres jouissent. Ce pourroit être-là *le ver qui ne meurt point; & le feu qui ne s'éteint point.* Il me semble qu'il n'y a rien là que de très-juste. Les pécheurs ont pû éviter ces peines, en se repentant, & ils ne l'ont pas fait. Ils sont dignes de quelque supplice à cause de cela". Mr. le Clerc ne détermine rien sur la durée, ni sur les circonstances de ces supplices : il dit néanmoins qu'il y a apparence que la condition des personnes condamnées sera supportable. Mais il ne prétend pas donner toutes ces conjectures comme une doctrine Evangelique & assurée : il veut seulement faire voir qu'on peut trouver un sens très-raisonnable dans les paroles de Jesus-Christ touchant les peines de l'autre vie. Il ajoute que d'autres conjectureront peut-être plus heureusement que lui: cependant il est persuadé que la conduite qu'il attribue à Dieu n'a rien qui soit incompatible avec sa bonté infinie: mais que s'il y a quelque chose dans ce qu'il a dit, qui soit indigne de la Bonté & de la Justice de Dieu, il est très-assuré que Dieu ne le fera point. C'est-là, continue-t-il, ce que j'apellois raisonner infiniment mieux qu'Origene, parce qu'Origene assure ce qu'il ne sait point comme s'il le savoit, lorsqu'il dit que les peines des damnez ne seront point éternelles. Il regarde pourtant l'Opinion d'Origene comme tolerable, & infiniment meilleure, dit-il, que le parti que prend Mr. Bayle, en s'en éloignant, d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint.

(z) Ibid. p. 143.

Il s'attache ensuite à faire voir que la Raison ne sauroit tromper, si on en fait un bon usage; qu'elle nous sert à prouver la verité de la Religion Chrétienne, & à entendre le sens de l'Ecriture sainte : qu'il y a dans la Theologie aussi-bien que dans la Philosophie plusieurs choses que la Raison ne peut comprendre, mais ces choses-là ne sont jamais opposées à la Raison, & il ne faut pas les rejetter parce qu'on ne les comprend point: qu'ainsi il ne faut jamais opposer les lumieres de la Revelation à celles de la Raison, ni supposer qu'elles peuvent se contredire, à moins qu'on ne rejette l'une ou l'autre, & qu'on ne se précipite dans le Pyrrhonisme, puis que la Verité ne peut être contraire à elle-même: d'où il conclut que Mr. Bayle, qui soutient qu'il faut renoncer aux notions communes de la bonté & de la sainteté, ne sauroit, s'il raisonne consequemment, croire que Dieu soit bon & saint; & qu'il ne sacrifie point la raison à la foi, mais ruine la raison par elle-même, & envelope la revelation dans le même sort, pendant qu'il tâche de se couvrir en

faisant semblant d'humilier sa Raison, pour parler avec le commun des Théologiens dont il se moque. 1705.

Mr. Bayle opposa à Mr. le Clerc un Ecrit intitulé, *Réponse pour Mr. Bayle au sujet du III. & du XIII. Articles* (1) *du IX Tome de la Bibliotheque Choisie* (2). 1706. „ On avoit bien cru, dit-il, que Mr. le Clerc se fâcheroit de la deroute de son Origeniste, & de ses Natures Plastiques, mais non pas qu'il en concevroit une colere qui l'empêcheroit de faire attention aux desordres du parti qu'il choisiroit. On n'a donc point vu sans surprise la maniere de se vanger qui lui a paru preferable à toutes les autres; mais au lieu de s'irriter contre lui, l'on a eu une veritable compassion de sa conduite. L'on n'a pû voir sans pitié qu'un homme qui jouït de beaucoup de gloire dans la Republique des Lettres, ait été si sensible à un échec de peu d'importance. Il devoit s'en consoler à la vuë des autres exploits qui lui ont mieux réussi, ou pour le moins ne se pas livrer à un chagrin qui le poussât à declamer d'une façon tout-à-fait indigne d'un homme d'honneur & de jugement. Il s'est ingeré à fouiller dans le cœur de Mr. Bayle, il lui a imputé des desseins horribles, il a repeté cent fois ses accusations, toûjours d'une maniere vague, toûjours sans aucun vestige de preuve, toûjours sans avoir égard aux déclarations nettes & précises qui se trouvent en mille endroits des écrits de Mr. Bayle". Il remarque que la République des Lettres ne seroit qu'un païs de brigandage, s'il étoit permis d'y attaquer ses adversaires sous prétexte qu'ils cacheroient un mauvais dessein au fond de leur cœur; & il ajoûte que cette conduite ne convient point à Mr. le Clerc qui a si bien peint ceux qui pour rendre leurs adversaires odieux, se couvrent du pretexte des interêts de la Religion. „ Lui convient-il après cela, dit-il (3), de declamer comme il a fait contre Mr. Bayle precisément lorsqu'il a vû que par la voie legitime de la dispute il ne pouvoit plus soutenir le choc? Lui convient-il de se donner pour un homme rongé du zéle de la maison de Dieu? Ce zéle qui a été si tardif, seroit à naître si Mr. Bayle avoit renoncé à sa remarque sur Mr. Cudworth, & s'il n'avoit point refuté les raisons de l'Origeniste". Il oppose à Mr. le Clerc les plaintes qu'il avoit faites contre ceux qui avoient accusé Grotius de favoriser le Socinianisme, en donnant à quelques passages de l'Ecriture un autre sens que le commun des Controversistes orthodoxes, & qui en avoient conclu que son intention étoit de sapper les fondemens du Christianisme. „ Personne, dit-il (4), ne s'est élévé avec plus de force contre de telles accusations que Mr. le Clerc. N'a-t-il donc pas bonne grace de dire aujourd'hui que Mr. Bayle fait l'apologie des Athées, & qu'il a pour but de ruïner la Religion? Cette pretendue apologie est-elle autre chose que la rejection d'une fausse preuve"? Il ajoute que Mr. le Clerc lui-même a été obligé de se defendre plusieurs fois de l'accusation de Socinianisme, dont il demeure chargé.

Mr. Bayle donne après cela le précis de sa doctrine sur le sujet dont il s'agit, & la reduit à ces trois propositions (5):

„ I. La lumiere naturelle & la revelation nous apprennent clairement qu'il n'y a qu'un Principe de toutes choses, & que ce Principe est infiniment parfait.

„ II. La maniere d'accorder le mal moral & le mal physique de l'homme avec tous les attributs de ce seul Principe de toutes choses infiniment parfait, surpasse les lumieres philosophiques, de sorte que les objections des Manichéens laissent des difficultez que la raison humaine ne peut resoudre.

„ III. Nonobstant cela il faut croire fermement ce que la lumiere naturelle & la revelation nous apprennent de l'unité & de l'infinie perfection de Dieu, comme nous croions par la foi & par nôtre soumission à l'autorité divine le mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation, &c."

Mr. Bayle ajoute, qu'il sera très-assûrément reputé orthodoxe sur la premiere & sur la troisiéme proposition; & que si on l'attaque sur la seconde, on attaquera Luther & Calvin & tout le corps des Eglises Protestantes, & même presque tout le Christianisme. Il est persuadé que jamais personne ne prouvera que ces trois propositions ne sont pas ce qu'il enseigne constamment dans ses Ouvrages, ou que s'il les a établies dans quelques endroits, il a établi les trois propositions contraires dans quelques autres.

Il fait ensuite quelques considerations générales sur ce qu'il y a de dogmatique dans l'Ecrit de Mr. le Clerc, ne voulant pas entrer dans des détails de critique qui le méneroient trop loin. „ On suprimera donc, dit-il (6), beaucoup de remarques qui montreroient où Mr. le Clerc prend les choses à contre sens, où il déguise l'état de la question, où il se plaint mal à-propos qu'on n'a pas bien entendu ses pensées, où il trouve des contradictions chimeriques, où il se donne la liberté de distinguer en deux especes ce qui n'en fait qu'une, où il retranche ce qui ne l'accommode pas, où il ajoute ce qui l'accommode, &c". Mr. le Clerc imputoit à Mr. Bayle *d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint*; „ quelle horrible calomnie! s'écrie Mr. Bayle (7), quelle imposture malicieuse! ou pour le moins quel manque de discernement! Mais à qui persuadera-t-on que Mr. le Clerc habile homme autant qu'il l'est, a bronché par stupidité, & pour n'avoir pas sû distinguer deux choses visiblement differentes? l'une est de dire que Dieu est infiniment bon & saint, quoique nôtre raison ne connoisse pas la maniere dont sa bonté & sa sainteté s'accordent avec la misere, & avec le peché de l'homme; Mr. Bayle ne dit que cela; l'autre est d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint. Mr. Bayle n'a jamais fait une telle chose".

Mr. Bayle ne s'arréte point sur l'Origenisme: il prétend que Mr. le Clerc n'a rien dit de nouveau sur ce sujet, & qu'il n'a point repliqué aux raisons de son adversaire; qu'ainsi elles subsistent dans toute leur force, & qu'il suffit de prier le Lecteur de comparer les pieces de part & d'autre pour s'en convaincre. Il ne s'arréte guere davantage sur ce que Mr. le Clerc avoit dit touchant l'excellence & l'usage de la Raison. Il remarque seulement que le resultat de la dispute Manichéenne que l'on a décrite, a été toûjours qu'il falloit en inferer la necessité de captiver son entendement sous l'autorité de Dieu; & que c'est un principe commun à tous les Chrétiens qui admettent le mystere de la Trinité & quel-

(1) L'Article XIII (ou plutôt X) de la *Bibliotheque Choisie* regarde les Natures plastiques, dont on a deja parlé.

(2) Cet Ecrit est daté du 25 d'Avril 1706.

(3) *Réponse pour Mr. Bayle &c*, p. 1.

(4) Ibid. p. 7.

(5) Ibid. p. 12.

(6) Ibid. p. 20.

(7) Ibid. p. 22.

1706. quelques autres. „ Mr. le Clerc, ajoute-t-il (1), propose beaucoup de difficultez là-„ dessus, comme si le plus afreux Pyrrhonisme étoit inévitable, au cas que les veritez re-„ velées ne fussent pas conformes aux notions communes. On n'a rien à dire contre ce-„ la, si ce n'est qu'il y a long-tems que les Unitaires font ces objections, & que les Ca-„ tholiques Romains, les Lutheriens, & les Reformez les refutent". Il defie Mr. le Clerc d'oser dire qu'il n'abandonne pas les notions communes, lorsqu'il reconnoit en Dieu trois personnes réellement distinctes, coëssentielles & consubstantielles: & par consequent que c'est à lui à répondre aux difficultez qu'il propose contre le principe ordinaire des Théologiens, à la confirmation duquel Mr. Bayle fait servir toute la dispute en question.

(1) Ibid. p. [illegible]

Mr. Bayle fait un parallele de son sentiment avec celui de Mr. le Clerc, afin, dit-il, que tout le monde puisse connoitre si Mr. le Clerc a eu raison d'intituler son Ecrit, *Défense de la Bonté & de la Sainteté Divine contre les objections de Mr. Bayle.* Il suppose que Mr. le Clerc & lui disputent avec un disciple de Zoroastre sur l'unité du Principe de toutes choses. Mr. Bayle, dit-il, commencera l'attaque, & forcera l'ennemi dans tous ses retranchemens. Mais ce n'est pas là la difficulté: il s'agit de resister au Zoroastrien, lorsqu'il attaquera à son tour, & qu'il s'attachera à faire voir que le peché & ses suites ne s'accordent point avec l'idée d'un seul Etre infiniment bon & infiniment saint. Mr. Bayle l'arrêtera tout d'un coup, en lui déclarant qu'il n'admet point pour la regle de la bonté & de la sainteté de Dieu, les idées que nous avons de la bonté & de la sainteté en général: & en lui opposant son systeme, conforme aux principes des Théologiens les plus orthodoxes, il défendra heureusement cette These: „ Dieu est infiniment bon & saint, quoi-„ que nos lumieres soient trop petites pour concilier sa bonté & sa sainteté avec les mi-„ seres & avec les crimes du genre humain en cette vie, & avec les crimes & les tour-„ mens éternels du plus grand nombre des hommes dans la vie à venir". Mais Mr. le Clerc qui accordera à son Adversaire que les notions communes, c'est-à-dire, les idées que nous avons de la bonté & de la sainteté en général, nous doivent servir de regle pour juger de la bonté & de la sainteté de Dieu, sera obligé de s'éloigner du sentiment des autres Chrétiens, en niant d'abord avec Origene l'éternité des peines de l'enfer; & ne trouvant pas même ce poste soûtenable, il sera forcé de se jetter dans des conjectures, & de reduire la bonté & la sainteté de Dieu à un probleme, dont on n'apprendra la solution que dans l'autre monde. Sur quoi Mr. Bayle observe que Mr. le Clerc s'étoit précisément mis dans le cas sur lequel il fondoit son accusation. Car selon lui, le grand crime de Mr. Bayle est de croire qu'aucun systeme Chrétien n'est capable de resoudre les objections Manichéennes contre la bonté & la Sainteté de Dieu: or Mr. le Clerc est persuadé de la même chose, puis que sur l'éternité des peines il abandonne tous les Systemes des Chrétiens, & même celui d'Origene, & qu'il se retranche seulement dans des *peut-être*, & des probabilitez. D'où il s'ensuit que selon Mr. le Clerc il n'y a aucun systeme Chrétien qui puisse resoudre les objections du Manichéisme contre la bonté & la sainteté de Dieu. „ C'est néanmoins, ajoute-t-il (2), le seul fondement de l'accusation qu'il a intentée à „ Mr. Bayle: il s'est donc percé lui-même du coup qu'il lui a porté. Il a mal tiré de ce „ fondement de l'accusation plusieurs consequences, qui sont les calomnies qu'il a debi-„ tées contre Mr. Bayle. Il a dit que ceux qui soutiennent qu'on ne peut répondre aux „ objections du Manichéisme, attaquent la bonté & la sainteté de Dieu, & l'accusent de „ n'être ni bon ni saint, & ne sont point recevables à dire qu'ils le croient bon & saint; „ car n'aiant aucune raison de croire qu'il le soit, ils tombent manifestement en contra-„ diction, &c. Ces consequences & toutes les autres que je n'articule pas, retombent „ également sur l'accusateur & sur l'accusé. Cela ne peut plus souffrir de doute".

(2) Ibid. p. 66.

Pour terminer cette dispute Mr. Bayle offre (3) à Mr. le Clerc de subir le jugement des Facultez de Théologie de Leyde, d'Utrecht, de Franeker, de Groningue &c. Il lui propose de faire dresser une Requête qu'on présentera à ces Facultez, & où l'on marquera la peine qu'il voudra que l'on inflige à celui qui perdra sa cause. Mr. Bayle signera cette Requête conjointement avec lui. Mr. le Clerc y joindra les propositions qu'il aura extraites des Livres de Mr. Bayle, & les communiquera à sa partie, qui au cas qu'elles se trouvent en autant de mots dans ses Ouvrages, & sans aucune mutilation essentielle les souscrira. Les Facultez de Théologie connoitront par cette Requête & par ces extraits ce que l'on demande d'elles, c'est qu'il leur plaise de prononcer sur cette question: *Les propositions extraites des Livres de Mr. Bayle sont-elles de bonnes preuves des accusations que Mr. le Clerc lui a intentées? Mr. le Clerc le pretend, & Mr. Bayle le nie, & soutient de plus qu'elles n'ont rien d'opposé aux Confessions des Eglises Reformées de France, & du Païs-Bas.* Mais comme Mr. le Clerc, ajoute-t-il, déclare qu'avant que d'avoir examiné le second & le troisieme volume de la *Réponse au Provincial*, il consideroit comme un jeu d'esprit les objections de Mr. Bayle, & qu'elles n'empêchoient point qu'il ne le crût orthodoxe; Mr. Bayle croit que pour abreger la peine des Professeurs, il suffira que les Facultez de Théologie prennent la peine d'examiner ces deux tomes-là. On pourra même, continue-t-il, leur épargner la principale partie de cette peine, si Mr. le Clerc marque les pages de toutes les propositions qu'il aura extraites, & si Mr. Bayle marque les pages que son Délateur aura omises & dont la connoissance sera nécessaire aux Juges pour s'instruire mieux de l'état de la question.

(3) Ibid. p. 72 & suiv.

Les ennemis de Mr. Bayle ne se contenterent pas de le représenter comme un homme qui travailloit à détruire la Religion, ils tâcherent de le faire passer pour criminel d'Etat. C'étoit assez bien imiter Mr. Jurieu. Cependant comme les sentimens de Mr. Bayle étoient trop bien connus en Hollande pour qu'une pareille accusation pût faire quelque effet sur les personnes raisonnables, ses ennemis crurent qu'ils devoient travailler à le détruire en Angleterre, où ils esperoient de trouver plus de facilité. On n'oublia rien pour prévenir le Comte de Shaftsbury. Mais on se trompa dans les efforts qu'on fit auprès de ce Seigneur: il connoissoit trop bien Mr. Bayle, avec qui il avoit eu de grandes liaisons pendant le séjour qu'il avoit fait à Rotterdam. Il pénétra les motifs de cette accusation,

& s'en divertit avec ses amis. On écrivit aussi au Comte de Sunderland: on l'assura que Mr. Bayle avoit eu des conferences avec le Marquis d'Allegre, prisonnier de guerre, lors qu'il passa en Hollande pour venir en Angleterre. On ajoûta que Mr. Bayle semoit par tout des principes favorables à la Monarchie & au pouvoir absolu; qu'il élévoit perpetuellement la grandeur de la France, & rabaissoit le pouvoir des Alliez, les grandes actions de leurs Généraux, &c. Mylord Sunderland ardent & impétueux, qui avoit autant d'aversion pour les maximes qu'on attribuoit à Mr. Bayle, qu'il avoit de passion pour l'abaissement de la France, & pour la gloire du Général Anglois (1), ne parloit de Mr. Bayle qu'avec des transports d'indignation & de colere. Je tâchai de le ramener, mais inutilement: sa prévention étoit trop forte. J'avouë que j'en fus alarmé. Je craignois qu'il ne portât la Cour à se plaindre aux Etats de Hollande, qui, vû les circonstances du tems, ne pouvoient rien refuser à l'Angleterre; & que sur de si puissantes représentations, on ne donnât ordre à Mr. Bayle, simple particulier, de sortir des dix-sept Provinces. C'étoit apparemment le but de ses ennemis. J'eus recours à Mylord Shaftsbury, & lui fis connoitre le danger où se trouvoit Mr. Bayle. Ce Seigneur me promit de parler à Mylord Sunderland; mais en même tems il me dit qu'il seroit à souhaiter que pour fermer la bouche à ses ennemis, Mr. Bayle prit occasion dans quelcun de ses Ouvrages de parler du succès des armes des Alliez, qui étoit principalement dû à la sagesse & à l'activité du Conseil d'Angleterre, & à l'habileté du Général Anglois. Il ajouta que cela pouvoit se faire sans affectation, & sans s'éloigner de la qualité d'Historien; & me fit connoitre que je lui ferois plaisir de l'insinuer à Mr. Bayle comme de mon chef. 1706.

(1) Il avoit épousé la fille du Duc de Marlborough.

Je crus devoir rendre compte à Mr. Bayle de ce qui se passoit, & de la conversation que j'avois euë avec Mylord Shaftsbury. Il me répondit (2) que Mr. Silvestre lui avoit déja apris *la mauvaise humeur* de Mylord Sunderland, fondée sur ce qu'il avoit eu des conferences avec le Marquis d'Allegre; mais que c'étoit *la plus grande fausseté du monde*. A l'égard de l'autre chef d'accusation, qui étoit le principal sujet de l'animosité de Mylord Sunderland, Mr. Bayle dit „ qu'il défioit ses plus violens ennemis de trouver dans ses „ Ouvrages la moindre ombre d'affectation de parler à l'avantage du Roi de France & de „ ses Ministres & Généraux, ni au désavantage des Alliez: car il ne faut pas, ajouta-t-il, „ mettre en ligne de compte les Pensées sur les Cometes; livre, comme j'en ai averti au „ devant de la troisiéme édition, qui fut fait dans la vuë de le faire imprimer à Paris, &c. „ On sait que l'Abbé Renaudot se fonda, entr'autres choses, pour empêcher que mon „ Dictionaire n'entrât en France, sur ce qu'il contenoit des choses contre l'Etat". Il rejetta bien loin le parti qu'on lui avoit conseillé de prendre, pour détruire les calomnies de ses ennemis. Incapable de flatter par des vuës interessées, ou même de louer hors de saison, il envisagea de ce côté-là ce qui lui étoit proposé, & déclara qu'il ne lui convenoit point de faire cette démarche. „ Au reste, dit-il, le plan que vous me marquez, „ comme une chose qui désarmeroit mes ennemis, est un conseil de bon ami; je vous en „ remercie de tout mon cœur; mais il est impratiquable pour moi. Il ne me conviendroit „ pas à mon âge de cinquante-neuf ans, qui est quant à la foiblesse de temperament que „ la nature m'a donnée, une vieillesse plus infirme qu'à l'égard des autres hommes l'âge de „ soixante-dix, où de soixante-quinze ans; qui d'ailleurs lute depuis plus de six mois „ contre une maladie de poitrine, mal héréditaire dont ma mere & sa mere sont mortes, „ & qui par consequent ne me permet pas de me proposer un long séjour en ce monde: „ il ne me conviendroit pas, dis-je, d'écrire en courtisan & en flateur des personnes en „ place. Mes ennemis voudroient bien que cette inégalité de conduite me pût être re- „ prochée".

(2) Lettre du 23 de Juillet 1706, p. 1096, & suiv.

Mr. Bayle écrivit aussi à Mylord Shaftsbury (3), pour le remercier des nouvelles marques de bienveillance qu'il lui donnoit: il lui protesta qu'il n'étoit point vrai qu'il eût eu des conferences avec le Marquis d'Allegre; qu'il n'avoit même su que par les Gazettes que ce Marquis avoit été en Hollande, & qu'il étoit passé en Angleterre. Il ajouta que Mylord Shaftsbury savoit mieux que personne quels étoient ses principes sur le Gouvernement, puis qu'il avoit eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois; & il le pria de détromper Mylord Sunderland. Mylord Shaftsbury y réussit. Il lui représenta que Mr. Bayle enfermé dans son cabinet & uniquement occupé de ses Livres & de ses Ecrits, ne se mêloit en aucune maniere des affaires d'Etat, que ce n'étoit ni son génie ni son talent, & que toutes ces accusations n'étoient qu'un effet de l'animosité de quelques Auteurs qui avoient eu des disputes avec lui, & qui s'éforcoient de le rendre odieux. Mylord Sunderland reconnut enfin qu'on lui en avoit imposé, & rendit justice à Mr. Bayle. Mylord Shaftsbury l'en informa tout aussi-tôt, & Mr. Bayle lui témoigna (4) combien il étoit sensible à ses généreuses attentions, & la joie qu'il avoit d'apprendre „ que les impressions „ calomnieuses dont ses ennemis avoient prevenu Mylord Sunderland, étoient heureuse- „ ment dissipées par ses soins".

(3) Lettre du 21 de Juillet 1706, p. 1100, & suiv.

(4) Lettre du 29 d'Octobre 1706, p. 1121, & suiv.

Dans ce tems-là, Mr. Bayle reçut un petit Livre imprimé à Paris sous ce titre: *Remarques critiques sur la nouvelle Edition du Dictionaire historique de Morery, donnée en* 1704. L'Auteur avoit tiré presque toutes ses Remarques du Dictionaire de Mr. Bayle, se les étoit appropriées, & ne laissoit pas de le critiquer quelquefois. Mr. Bayle jugea que cet Ecrit meritoit d'être connu en Hollande, & pour le rendre plus utile il voulut bien le faire réimprimer (5), avec des Notes qui éclaireissoient plusieurs faits où l'Auteur s'étoit trompé, ou qu'il ne rapportoit pas avec assez d'exactitude. Il indiqua même les fautes qu'il avoit faites contre l'usage de la Langue Françoise, & ses expressions ambigues ou équivoques. Enfin, il y ajoûta une longue Préface pour servir d'instruction aux nouveaux Editeurs du Moreri. Le rapport qu'a cet petit Ouvrage avec le Dictionaire de Mr. Bayle, engagea un de mes Amis (6) à me le demander, pour le joindre à la quatrieme Edition de ce Dictionaire. Je le lui envoiai, accompagné de quelques Observations, où j'ai marqué les endroits que l'Auteur a tirez du Dictionaire critique, & où j'ai distingué les fautes qu'il a reprises dans le Moreri & qu'on a ôtées des dernieres Editions, d'avec celles qui restent à corriger dans l'Edition de 1725.

(5) A Rotterdam en 1706.

(6) Mr. de la Motte.

Mr.

1706. Mr. Bayle donna en ce même tems un quatriéme Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Il dit dans la Préface, datée du 25. de Novembre 1706, que ce quatriéme Tome auroit pû paroitre beaucoup plûtôt, si les Presses du Libraire n'eussent été occupées à de grands ouvrages commencez depuis long tems, & qu'il importoit de finir. Les cinq prémieres feuilles avoient été imprimées avant le commencement du mois d'Avril. La principale & la plus ample partie de ce volume regarde la critique que Mr. Bernard avoit faite du second Tome de la *Continuation des Pensées diverses* qui roule sur le Paralléle de l'Athéïsme & du Paganisme. Mr. Bayle se flate que les Lecteurs y trouveront un mélange de raisonnemens, d'autoritez, & d'histoires qui ne leur permettra pas de s'ennuyer. „ Ils ne doivent pas craindre, dit-il, sous prétexte que c'est ici une réponse à „ Mr. Bernard, de rencontrer des choses peu interessantes. Tout y est aussi dogmatique, „ & aussi dégagé de diférens personnels que si on n'avoit eu en vuë ni Mr. Bernard, ni „ aucun autre particulier".

Mr. Bernard avoit aussi fait des Extraits critiques du premier & du second Tome de la Réponse au Provincial (2): Mr. Bayle dit qu'il auroit bien souhaité de mettre dans ce quatriéme Volume la refutation qu'il avoit faite de ces Extraits. „ Cette Refutation, „ ajoûte-t-il, est achevée depuis longtems, & roule sur des matieres qui ne sont pas moins „ curieuses qu'importantes. Elle est telle en un mot qu'un Auteur peut avoir de l'impa- „ tience de la voir publique. Cependant il a falu trouver bon qu'elle fût renvoyée au „ Tome qui suivra celui-ci". Ce cinquiéme Tome ne parut qu'après la mort de Mr. Bayle, & il n'eut pas le tems de le revoir, de le corriger, & de le grossir autant qu'il l'auroit pû. Cependant il y traite diverses questions importantes, & y examine plusieurs faits historiques avec une exactitude qu'il poussoit jusqu'au scrupule.

Mr. le Clerc ne laissa pas sans replique la derniére réponse de Mr. Bayle. Il renouvella ses accusations avec beaucoup de vehemence (3): il soutint que Mr. Bayle n'avoit pas répondu à ses principales difficultez, & que ce qu'il lui oppoloit de nouveau étoit vain & frivole. Mr. Bayle lui avoit offert de prendre les Academies de Hollande pour juges de leur differend: Mr. le Clerc répondit qu'il y avoit une voie bien plus sûre & plus honorable pour Mr. Bayle; c'est, dit-il, de solliciter lui-même une aprobation de son Dictionaire, de ses Pensées sur les Cometes, & de ses Réponses aux Questions d'un Provincial, par laquelle ces Academies déclarent qu'elles n'y ont rien trouvé contre leurs sentimens, & particulierement dans les Articles & les Chapitres concernant les Manichéens, & la Prédestination. S'ils lui accordent cette aprobation, ajoûte-t-il, je dirai que j'ai eu tort de nier qu'il fût de leur sentiment.

Mr. Bayle repliqua, dans un Ouvrage intitulé *Entretiens de Maxime & de Themiste: ou Réponse à ce que Mr. le Clerc a écrit dans son X Tome de la Bibliotheque choisie contre Mr. Bayle* (4). Maxime & Themiste examinent & critiquent tour à tour l'Ecrit de Mr. le Clerc. Ils s'attachent à justifier les principes de Mr. Bayle, & à faire voir que Mr. le Clerc en a tiré de fausses conséquences. Ils se plaignent de ce qu'il a souvent déguisé l'état de la question, & passé sous silence ce qu'on lui avoit opposé de plus fort & de plus convaincant. On voit par là que cette dispute avoit dégeneré en reproches d'Auteur à Auteur & qu'elle étoit devenuë en quelque maniere personnelle. Ces reproches étoient accompagnez de plusieurs termes durs & outrageans. Un bel esprit d'Angleterre (5) disoit qu'il ne devoit pas y avoir plus d'aigreur dans un Ouvrage de Controverse, que dans un Billet-doux. Cette maxime ne regarde pas moins les Philosophes que les Controversistes; ou pour mieux dire, tous les Savans devroient étre Philosophes à cet égard. Mais lors qu'un Auteur voit qu'on attaque sa personne, son honneur & sa reputation, il lui est bien difficile de se retenir. Il se croit obligé de repousser ces outrages, & il lance à son tour des traits perçans contre son ennemi.

Les attaques qu'on livroit de tous côtez à Mr. Bayle, redonnerent du courage à Mr. Jurieu. Il crut que l'occasion étoit favorable & qu'il en devoit profiter. Il publia un petit Livre intitulé, *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint, & convaincu* (6). Il y fait revenir ses anciennes accusations contre Mr. Bayle, quoi qu'on les eût refutées d'une maniere à le reduire au silence. Il donne de grands éloges à Messieurs Jaquelot & Bernard, qu'il avoit persecutez comme suspects d'hérésie: il en donne même à Mr. le Clerc, qu'il haïssoit mortellement. Mais ces Messieurs avoient écrit contre Mr. Bayle; il les apelloit en témoignage, & il ne vouloit pas décrier ses témoins. Cependant il ne peut pas s'empêcher de mêler quelque amertume à ses douceurs; il rapella malignement leurs anciennes disgraces, & leurs sentimens heterodoxes. Mais il se servit d'un détour: il rapporta sous le nom de Mr. Bayle & de ses amis les raisons qu'on pouvoit alleguer pour recuser ces trois témoins, au nombre desquels il se rangea lui-même. „ Il est admirable, dit-il (7), „ & ses amis avec lui, dans les reproches qu'ils font contre ces témoins: le Théologien „ de Rotterdam est un entêté, idolâtre de ses productions, qui aime souverainement les „ superlatifs, & qui n'a pas été content du peu de louanges qu'on a données à ses ouvra- „ ges: Mr. Jaquelot a été piqué de ce qu'il avoit apris que Mr. Bayle avoit parlé du Li- „ vre de l'existence de Dieu avec assez peu d'estime. De plus c'est un homme plus que „ suspect, & qui ne s'est pas tiré avec honneur des affaires, qu'il a eues; un autre a été „ repris par les Synodes; le troisiéme est un Pelagien & un Socinien, convaincu d'héré- „ sie & d'impiété". Mr. Jurieu s'efforce de trouver quelque difference entre ses principes & ceux de Mr. Bayle. On jugera s'il y réussit par l'exposé qu'il donne de son propre systeme, & qu'il reduit à ces trois points (8): 1. „ Que Dieu ne peut avoir eu dans ses „ actions, dans ses Décrets & dans sa Providence d'autre fin que sa propre gloire; d'où „ il s'ensuit que toutes les dispositions de la divine providence sont justes, sages & rai- „ sonnables, quelques dures qu'elles paroissent au sens de la chair, & opposées aux inte- „ rets des creatures. 2. Qu'il n'y a dans l'homme, ni dans les choses humaines, rien de „ semblable à ce qui est en Dieu; les noms d'*Etre*, de *Substance*, de *Substance qui pense*, „ de *Volonté*, d'*Intelligence*, de *Liberté*, de *Droit*, de *Justice*, & tous autres semblables, „ sont tous noms équivoques, qui ne signifient pas en Dieu ce qu'ils signifient dans „ l'homme;

(1) A Rotterdam chez Reinier Leers MDCCVII.

(2) *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Janvier 1706, Art. IV. p. 49. & Fevrier Art. II. p. 159.

(3) *Bibliotheque choisie*, Tom. X. Art. VIII. p. 264 & suiv.

(4) A Rotterdam chez Reinier Leers MDCCVII.

(5) Le Comte de Falkland, tué à la bataille de Newbury le 20 de Septembre 1643.

(6) Le titre porte qu'il est imprimé à Amsterdam, mais on n'y a pas marqué le nom du Libraire.

(7) *Le Philosophe de Rotterdam* &c. p. 18, 49.

(8) Ibid. p. 113 & suiv.

„ l'homme: qu'ainsi c'est en vain que l'on compare & la conduite & les droits de Dieu à l'égard de l'homme, à ceux des hommes avec les autres hommes, & tous les argumens qu'on en tire sont des sophismes, n'ayant pas d'autre appui que des comparaisons entre des choses qui ne sont nullement comparables, c'est Dieu & la creature, & les droits de Dieu & ceux de l'homme. 3. Mais ce qui va *décider* de tout, c'est *le souverain droit de Dieu sur les creatures:* cette *puissance sans bornes* doit imposer silence à l'homme, sur tout ce qui le chagrine, ou qui incommode sa raison dans la conduite de la providence; & par consequent cela reduit en poudre toutes les profanes & impies difficultez que l'Auteur du Dictionaire prête aux Manichéens, & aux Pauliciens, & qu'il étale avec tant de pompe".

(1) Chap. IX & XI.

Mr. Jurieu fait voir que St. Paul a prévu & rapporté ces difficultez dans son Epître aux Romains (1), & qu'il y répond en montrant que le souverain droit de Dieu sur les créatures doit imposer silence à la raison. Mr. Jurieu remarque que St. Paul conclut la dispute par cette belle & grande exclamation: *O profondeur des tresors de la sagesse & de la science de Dieu! Que ses jugemens sont impénétrables, & ses voies incomprehensibles! Car qui a connu les desseins de Dieu? Ou qui est entré dans le secret de ses conseils?* „ Il est plus clair que le jour, ajoûte Mr. Jurieu (2), que dans ces paroles l'Apôtre veut reprimer la temerité de ces mauvais Savants, qui veulent que nous levions toutes les difficultez par la voye de la raison humaine, & par leurs axiomes Philosophiques, & que nous avoüions que la raison humaine est incompatible avec la revelation divine, comme si ce qui est au dessus de la raison, étoit toûjours contraire à la raison". On voit que Mr. Jurieu avoit ici en vûe Mr. Bayle: mais il n'oublia pas Mr. le Clerc, ni Mr. Jaquelot. „ Il faut avouer aussi, ajoûte-t-il, que cette pieuse exclamation de S. Paul fait voir l'égarement de ces Theologiens, qui veulent trouver dans des maximes Pelagiennes le moyen d'accorder la raison & la revelation. Certainement s'il est vrai, comme ces Messieurs le prétendent, qu'il n'y a qu'à faire l'homme maitre absolu de son libre arbitre & de ses actions, pour sortir de ce labyrinthe, cette exclamation, *ô profondeur* &c. *que ses jugemens sont incomprehensibles* &c. paroit peu juste & peu necessaire. Car le chemin est tout uni quand on dit, Dieu a abandonné l'homme parce qu'il a fait un mauvais usage de son libre arbitre". Il ne fait ici que repeter ce qu'il venoit d'exprimer d'une maniere plus forte & plus étenduë. „ Je voudrois bien savoir, dit-il (3), pourquoi un nombre de Theologiens si considerables se fait une frayeur d'entrer dans cette voye [*du souverain droit de Dieu sur les créatures*]; & aiment mieux nous faire les éloges de la creature libre, & de l'excellence de la liberté. Cela est bon; mais cela ne sert à rien dans l'occasion presente, & d'ailleurs cela conduit au Pelagianisme. En fermant une porte, comme on croit, à l'impieté des Manichéens, & des Pyrrhoniens, on en ouvre une autre, ou bien on en laisse une autre ouverte; car on ne sauroit s'empêcher d'avouer que Dieu est l'auteur de ce franc arbitre qu'il a donné à l'homme, & qu'il en est le maitre, pour arrêter le cours de ces desordres quand bon lui semble. Ainsi par cette voye on ne fermera jamais la bouche aux profanes".

(2) *Le Philosophe de Rotterdam* &c. p. 128, 129.

(3) Ibid. p. 118, 120.

Voila précisement ce que disoit Mr. Bayle: cependant il ne voulut tirer aucun avantage de cet Ecrit; il ne le jugea pas digne de son attention. Il avoit déja assez montré la conformité de sa doctrine avec celle de Mr. Jurieu.

Mr. Jaquelot n'avoit pas commencé sa dispute avec Mr. Bayle pour la finir si tôt, il revint à la charge: mais au lieu de s'en tenir aux trois points qui faisoient l'essentiel de cette controverse, il se jetta sur d'autres matieres qui n'y entroient qu'incidemment, ou qui n'y avoient même aucun rapport. Il ne laissoit pas de tendre à son but, qui étoit de representer Mr. Bayle comme une personne qui attaquoit la Religion. Il intitula sa replique, *Examen de la Théologie de Mr. Bayle, répandue dans son Dictionaire Critique, dans ses Pensées sur les Cometes, & dans les Réponses à un Provincial; où l'on defend la Conformité de la Foi avec la Raison, contre sa Réponse.* Voici le jugement que Mr. Bayle fit de cet Ouvrage, en écrivant à un de ses Amis (4): „ Je vous dirai en confidence, que l'Ouvrage de Mr. Jaquelot est plein de malignité, de mauvaise foi, & de foibles raisonnemens. Il abandonne aussi bien que moi les notions communes de la bonté & de la sainteté; & par consequent il est percé de tous les coups que Mr. le Clerc me porte. Je n'oublierai pas de faire cette remarque, qui embarassera le délateur; car il est ami de Mr. Jaquelot, qui a fait passer par ses mains son manuscrit". Mr. Bayle répondit à Mr. Jaquelot sous la forme d'Entretiens, comme il avoit fait à Mr. le Clerc: *Entretiens de Maxime & de Themiste: ou Réponse à l'Examen de la Theologie de Mr. Bayle par Mr. Jaquelot.* Mr. Bayle remarque d'abord que dans la Replique de Mr. Jaquelot qui contient 472 pages, les 304 premieres pouvoient être negligées, parce qu'elles ne regardoient point le fonds de cette controverse. La dispute avoit été reduite à ces trois points, 1. à la liberté d'indiference: 2. à l'origine du mal: 3. aux Objections que le Pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes revelez. A l'égard du premier point, Mr. Bayle remarque qu'il n'est pas necessaire de s'y arrêter. „ Mr. Jaquelot, dit-il (5), auroit dû l'abandonner entierement dans sa Replique, puis que Mr. Bayle lui avoit donné la carte blanche, c'est-à-dire, qu'il lui avoit permis de se montrer tout à fait Pelagien, & puis qu'il l'avoit combattu quant à l'origine du mal, sans suposer que le principe de la liberté d'indiference. Mr. Jaquelot, ajoûte-t-il, n'a pas laissé de remanier comme une afaire capitale la question si l'homme possede cette liberté. La démangeaison de dogmatiser à l'Arminiene l'a engagé à cela; il a fait paroitre la même impatience que les nouveaux proselytes qui publient incessamment les motifs de leur conversion".

(4) Lettre à Mr. la Croze du 21 d'Octobre 1706, p. 1121.

(5) *Entretiens de Maxime & de Themiste* &c. p. 6, 7.

Mr. Bayle reproche ensuite cinq fautes à Mr. Jaquelot. La premiere, c'est d'avoir attaqué la doctrine de Mr. Bayle sans faire semblant de savoir qu'elle est la même que celle des Reformez, & puis d'avoir fait semblant de croire qu'elle en est très-differente. La seconde, c'est de croire que la même doctrine est innocente ou condamnable selon la diversité des intentions de ceux qui l'enseignent. Mr. Bayle avoit fait voir que Mr. Jurieu avoit enseigné, avant lui, qu'aucun Systeme ne peut resoudre les objections qu'on peut

faire

1706. faire touchant la chute d'Adam & ses suites, & qu'il avoit exposé les mêmes difficultez que Mr. Bayle. On avoit demandé à Mr. Jaquelot, pourquoi il n'avoit pas combattu plus tôt cette doctrine, qui selon lui tend à faire Dieu Auteur du Peché, & à détruire la Religion. Mr. Jaquelot répond ici (1), qu'il n'a point écrit contre Mr. Jurieu *parce qu'il le croit de bonne foi dans son systeme, sans donner aucune atteinte directe aux fondemens de la Religion*; mais qu'il a voulu refuter Mr. Bayle seul, parce qu'il le croit mal persuadé du Systeme établi par le Synode de Dordrecht, & mal intentionné pour les principes de la Religion. Mr. Bayle trouve cette distinction fort singuliere. Personne, dit-il, ne s'étoit encore avisé de séparer de telles choses. On avoit toûjours cru que si deux Auteurs enseignoient la même doctrine, il n'étoit pas possible de refuter celle de l'un sans refuter celle de l'autre. Il rapella à Mr. Jaquelot la déclaration qu'il avoit faite dans la Préface de son premier livre, *qu'il n'avoit aucun dessein d'attaquer la personne ni le cœur de Mr. Bayle*, ni de *penétrer dans son intention:* déclaration, qu'il avoit repétée dans le corps de l'Ouvrage en ces termes: *Je ne veux point pénétrer les vûes secretes de cet Auteur..... gardons-nous des jugemens téméraires* (2). Mais dans son second livre, il ne cesse d'affirmer que Mr. Bayle a de tres-mauvaises intentions. On lui demande, d'où lui sont venues ces nouvelles lumieres; & on atribue ce changement de conduite à une passion irritée du mauvais succès de l'attaque. On ajoûte, que Mr. Jaquelot, lors même qu'il écrivoit sa Réplique, ayant prévu que la chaleur de la dispute & le besoin des prétextes le contraindroicot à repeter mille fois ses jugemens téméraires, en avoit donné un désaveu dans les formes & une espece de retractation: *Je souhaite seulement*, dit-il (3), *qu'on se souvienne que je ne prétens parler ni de la personne de Mr. Bayle, ni de son cœur........ Le Titre de ce Chapitre*, dit-il quelques pages après (4), *montre assez que je ne veux parler ni de l'intention, ni du cœur de Mr. Bayle.*

(1) *Examen de la Theologie de Mr. Bayle*, p. 66, 67.

(2) *Conformité de la Foi avec la Raison* &c, p. 222.

(3) *Examen* &c p. 60.

(4) Ibid. p. 78.

La troisiéme faute qu'on reproche à Mr. Jaquelot, c'est de soutenir encore dans sa Replique, que Mr. Bayle ôte à l'homme toute sorte de liberté. On lui avoit déja répondu que Mr. Bayle n'avoit rien affirmé ou nié sur cette matiere; & que cette discussion étoit inutile, puis que Mr. Bayle consentoit de disputer avec lui comme avec un Pelagien. On l'avoit toûjours combattu en supposant la liberté d'indifference, & en faisant voir que cette liberté n'affoiblissoit point les objections Manichéenes. Ainsi Mr. Bayle n'avoit aucun interêt à la refuter, quoi qu'il eût pû le faire sans détruire toute sorte de liberté; puisque les Contre-Remontrans qui rejettent la liberté d'indifference, ne laissent pas de soûtenir que l'homme agit librement en ce qu'il agit volontairement & avec deliberation. Mr. Bayle n'a jamais entrepris d'ôter à l'homme cette espece de liberté. On montre ensuite ce qui a pu faire illusion à Mr. Jaquelot, & le détourner du veritable état de la question sur cet article.

La quatriéme faute de Mr. Jaquelot, c'est qu'il attaque Mr. Bayle sur la concorde de la foi & de la raison, & dit au fond la même chose que lui. On avoit cru en lisant le titre de son premier livre, *Conformité de la Foi avec la Raison* &c. qu'il avoit entrepris de prouver cette Conformité selon le plan qui se trouve dans la Réponse au Provincial, & qui revient à ceci: „ (5) Il faut montrer non seulement qu'on a des maximes philosophiques qui sont favorables à nôtre foi, mais aussi que les maximes particulieres qui nous sont objectées comme non conformes à nôtre Catechisme, y sont effectivement conformes d'une maniere que l'on conçoit distinctement......" (6) Cet accord demande „ non seulement que vôtre these soit conforme à plusieurs maximes philosophiques, mais „ aussi qu'elle ne soit pas victorieusement combattuë par quelques autres maximes de la „ raison. Or elle en sera combattuë victorieusement si vous ne pouvez vous defendre que „ par des distinctions inintelligibles, ou qu'en vous excusant sur la profondeur impenetrable du sujet". Il étoit facile à Mr. Jaquelot, ajoûte-t-on, de s'apercevoir avant que de lire ce plan, que c'est-là ce qu'on demande, lors qu'on souhaite la Conformité de la Foi avec la Raison. Mais il s'en faut bien qu'il ait travaillé sur cette idée. „ Quand je „ parle de la Conformité de la Foi avec la Raison, dit-il dans son dernier livre (7), je „ veux dire qu'il ne faut point renoncer à la Raison pour admettre la Religion. Car „ quoi qu'il y ait des Mysteres dans la Religion que la Raison ne sçauroit bien comprendre, il ne s'ensuit pas, que ces Mysteres soient contraires à la Raison: de même qu'il „ ne s'ensuit pas que la divisibilité des corps à l'infini ni le mouvement soient contraires „ à la Raison, encore qu'elle ne puisse répondre aux difficultez qui combattent ces propositions". On remarque que si Mr. Jaquelot ne prétend autre chose, il a attaqué très-mal-à-propos Mr. Bayle, puis que Mr. Bayle n'a jamais dit qu'il faut renoncer à la Raison pour admettre la Religion; & qu'au contraire, il a repeté mille fois que l'on ne sauroit agir plus conformément à la raison, qu'en préferant l'autorité de l'Ecriture aux maximes philosophiques qui s'oposent à nos mysteres. Ainsi l'on montre que c'est en vain que Mr. Jaquelot veut mettre de la difference entre sa doctrine & celle de Mr. Bayle; & que par l'état de la question donné par Mr. Bayle, il paroit que Mr. Jaquelot & lui n'ont point de dispute réelle.

(5) *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. III. p. 405.

(6) Ibid. p. 407.

(7) *Examen* &c.

La cinquiéme faute qu'on trouve dans Mr. Jaquelot, c'est d'avoir entrepris un accommodement dont personne n'avoit besoin. Il déclare que son but a été de faire voir qu'il ne faut point renoncer à la Raison pour admettre la Religion. Or tout le monde savoit que ceux qui admettent la Trinité, & les autres mysteres de l'Evangile se croient très-raisonnables, & que bien loin de renoncer à la Raison, ils se fondent sur les axiomes philosophiques qui ont le plus haut degré d'évidence & de certitude. Ils se fondent sur ce que Dieu ne peut tromper ni être trompé, & que par consequent il doit être toujours cru sur sa parole; & ils employent la Raison pour discerner le vrai sens de l'Ecriture. On savoit aussi que ce n'étoit pas un juste sujet de rejetter une doctrine, que de voir qu'elle est exposée à de très-grandes difficultez; & que la préeminence de la nature divine ne nous permet pas de la soumettre aux mêmes devoirs qui lient les hommes les uns aux autres. Toutes ces veritez sont très-connues, & ce n'est pas ce qu'on attend de ceux qui promettent de

de faire voir la Conformité de la Foi avec la Raison. On s'attend qu'ils montreront que nos Systemes theologiques sont unis à la raison par les maximes mêmes qu'elle fournit à l'ennemi, & qui sont le fondement des objections; & que la solution qu'ils donneront, découvrira le lieu qui joint ensemble ces maximes philosophiques & ces hypotheses theologiques. Mais c'est ce que Mr. Jaquelot n'a point fait. Il a été si effraye du plan d'accommodement qu'on lui marquoit entre sept propositions theologiques & dix-neuf propositions philosophiques qu'il n'a osé s'en aprocher: il n'a pû prendre d'autre parti que de dire que ces dix-neuf propositions „ sont des maximes fausses, dont on ne doit faire „ aucun usage dans la question dont il s'agit (t)". Mr. Bayle avoit avoué qu'il falloit renoncer aux notions communes de la bonté & de la sainteté, quand il est question de juger de la providence de Dieu à l'égard du mal. Cet aveu avoit fait de la peine à plusieurs personnes. C'est là-dessus que Mr. le Clerc s'étoit fondé pour accuser Mr. Bayle de détruire la Religion. Mais puisque Mr. Jaquelot recuse aussi les notions communes, & qu'il affirme que les damnez souffriront éternellement, il se doit croire envelopé dans l'accusation de Mr. le Clerc, comme complice des prétenduës impietez de Mr. Bayle. On tire de là une nouvelle preuve qu'il n'y a rien de plus trompeur que le titre du premier Ouvrage de Mr. Jaquelot: *Conformité de la Foi avec la Raison; ou Défense de la Religion contre les principales difficultez repanduës dans le Dictionaire de Mr. Bayle.* Pour rectifier ce titre, il faudroit y faire ce changement: *Conformité imparfaite de la Foi avec quelques-unes des maximes de la Raison; ou dispute contre Mr. Bayle à qui l'on avoue que les maximes philosophiques qu'il a cru irréconciliables avec nos Systemes de Theologie, le sont effectivement.* 1706.

(t) Ibid. p. 117.

On examine après cela les cinq principes que Mr. Jaquelot substitue aux notions communes qu'il a rejettées, & on fait voir qu'ils ne sont pas capables de satisfaire la Raison. On observe que Mr. Jaquelot ne pouvant pas répondre aux difficultez que Mr. Bayle avoit faites contre son premier livre, n'avoit eu d'autre ressource que d'inventer un nouveau Systeme qui pût lui servir à échaper aux Objections qu'il ne lui étoit pas possible d'éluder, s'il eût persisté dans ses premiers dogmes. On fait voir que par ce nouveau Systeme, Mr. Jaquelot retracte tout ce qu'il avoit dit dans son premier Ouvrage pour justifier par les interêts de la gloire de Dieu la permission du peché. On fait l'examen de ce Systeme, & on montre qu'il est inutile pour résoudre les difficultez dont il s'agit. On soutient qu'il s'ensuit visiblement du Systeme de Mr. Jaquelot que Dieu a voulu le peché, & en a été la cause proprement dite. On prouve que ce Ministre a vainement prétendu que le franc arbitre levoit toutes les difficultez sur l'origine du mal. On refute sa doctrine sur la permission du mal, & ce qu'il a répondu au sujet du mal physique, & du Pyrrhonisme; & on repond à plusieurs remarques qu'il avoit faites sur le troisiéme Tome de la Réponse au Provincial. Enfin on marque les raisons que l'on a euës de ne point examiner les 303 premieres pages de la Replique de Mr. Jaquelot, & pourquoi l'on se contente d'un petit nombre d'observations, qui regardent principalement le recueil des difficultez qu'il a tirées du Dictionaire critique & accompagnées de ses reflexions.

Du reste, on se plaint dans cet Ouvrage, que Mr. Jaquelot n'a pas répondu à un grand nombre de difficultez embarrassantes; qu'il est plein de supercheries & de déguisemens; qu'il foule aux pieds la bonne foi afin de suivre les mouvemens d'une haine personnelle; qu'il ne cherche qu'à chicaner & qu'à faire perdre de vuë les difficultez; qu'il mutile les passages de son adversaire, & affecte de parler avec mépris de son livre: on remarque qu'il s'étourdit quelquefois jusques à combattre ses propres principes; qu'il s'abandonne trop à sa présomption; qu'il est trop orgueilleux pour convenir qu'il se soit jamais trompé, &c. Ce stile n'étoit pas naturel à Mr. Bayle: il disputoit sans sortir jamais des bornes de la moderation. Il dissimuloit au contraire ou excusoit les défauts de ses adversaires, & assaisonnoit sa critique de mille traits polis & obligeans. Mais il fut aigri & piqué, parce qu'il vit qu'on attaquoit sa personne encore plus que sa doctrine, & qu'on n'oublioit rien pour le livrer à l'indignation publique. Ce procedé parut très-deraisonnable aux personnes désinteressées. Mr. de Bauval s'en plaignit. „ Si Mr. Bayle, dit-il (z), a eu „ des intentions secretes, & des desseins dangereux contre la Religion, c'est le procès personnel de Mr. Bayle; & ce n'est pas la cause du Public. Ceux qui ne cherchent que „ la verité, se mettront peu en peine de discuter, si l'on est bien fondé dans les accusa- „ tions qu'on intente à Mr. Bayle. Ils se reduiront à la question générale. Or il est sin- „ gulier que ses Antagonistes ne s'attaquent qu'à lui là-dessus, puis qu'il est constant que „ presque tous les Catholiques Romains, & la plus grande partie des Protestans soutien- „ nent hautement la même chose (R). Pourquoi s'acharner sur lui seul, & le prendre à „ partie?

(z) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Decembre 1706, p. 144.

(R) *La plus grande partie des Protestans soutiennent hautement la même chose.*] Ceux qui entreprirent de refuter Mr. Bayle par les principes des Arminiens, n'oserent pas nier que sa doctrine ne fût la même que celle des Reformez. Ils se retrancherent seulement à dire qu'il avoit de mauvaises intentions. Ils attaquoient cependant le sentiment des Reformez, & prétendoient qu'il donnoit lieu aux Objections de Mr. Bayle. Mr. Jaquelot ayant vû que Mr. Jurieu déclaroit que c'étoit en vain qu'on exaltoit le libre arbitre de l'homme, & que cette hypothese n'étoit pas capable de resoudre les difficultez (a) fit une Addition à son dernier Livre, dans laquelle il chargea le Systeme de Mr. Jurieu, de toutes les conséquences des Manichéens. C'est ainsi que les Adversaires de Mr. Bayle se refutoient les uns les autres, & lui adjugeoient tour à tour la victoire. „ Je ne conçois pas, dit Mr. Jaquelot (b), „ comment un Théologien, qui a bien compris les „ difficultez de Mr. Bayle, contre les hypotheses de „ ceux qui se contentent pour toute réponse *d'imposer* „ *silence à la Raison*, ne s'aperçoit point, qu'il s'en- „ suit de cette méthode, que la Raison humaine se- „ roit convaincuë par des consequences légitimes & „ nécessaires que *Dieu est la cause du mal, & l'Auteur* „ *du peché*". Il déclare que „ (c) tous ceux qui ne „ voudront point abandonner les hypothéses, sur les- „ quelles Mr. Bayle a fondé ses difficultez, sont obli- „ gez indispensablement de montrer la fausseté de ses „ conséquences & de ses Objections, d'une maniere „ qui puisse satisfaire la conscience d'une personne é- „ clairée & raisonnable. Autrement, c'est une opi- „ niâtreté pure, & un faux honneur, que de vouloir „ demeurer dans des principes, d'où on tire de si hor- „ ribles conséquences". Mr. le Clerc approuva ce jugement. „ Mr. Jaquelot remarque fort bien, dit-il (d), „ que si l'on accorde à Mr. Bayle, que la Raison ne „ peut

(a) Voyez ci-dessus, p. XCII.

(b) *Addition à l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle* &c., p. 471, 476.

(c) Ibid. p. 478.

(d) *Bibliotheque Choisie*, Tom. XI, p. 410, 412.

1706. „ partie? Pourquoi ne compter pour rien la foule des Théologiens qui sont de son côté? C'est-là un des points principaux de la dispute entre lui, & ses Adversaires, & sur quoi pourtant ils ont très-peu insisté. Il semble que c'est à quoi ils devroient principalement s'attacher: autrement on pourroit les soupçonner, de songer moins a deffendre la verité, qu'à se vanger de Mr. Bayle".

Il y avoit plus de six mois que Mr. Bayle étoit incommodé d'une ardeur de poitrine qui l'affoiblissoit sensiblement. Comme c'etoit un mal de famille, il le jugea mortel, & ses amis ne purent le faire consentir à prendre des remedes. Il voioit aprocher la mort, sans la desirer, ni la craindre. Il travailloit sans relâche, & avec la même tranquillité d'esprit que si la mort n'eut pas dû interrompre son travail. Dans la Lettre de remerciement qu'il écrivit à Mylord Shaftsbury, il lui rendit compte de ses occupations & de sa maladie. „ J'aurois crû, dit-il (t), qu'une querelle avec des Theologiens me chagrineroit; mais j'éprouve par experience qu'elle me sert d'amusement, dans la solitude à quoi je me suis reduit. Car comme mon mal est une affection de poitrine, rien ne m'incommode autant que de parler; & c'est pourquoi je ne reçois ni ne fais aucune visite; mais je m'amuse à refuter Mr. le Clerc & Mr. Jaquelot, que je trouve perpetuellement coupables de mauvaise foi".

(t) Lettre du 29 d'Octobre 1706, p. 1124. Voyez aussi la Lettre à Mademoiselle Bruneave du 28 d'Octobre 1706, p. 1122, 1138.

Sa Réponse à Mr. le Clerc étoit déja imprimée, aussi bien que la meilleure partie de sa Replique à Mr. Jaquelot: il avoit répondu à ce qu'il y avoit d'essentiel dans le dernier Livre que celui-ci avoit publié, & il ne lui restoit à faire que quelques remarques qu'il avoit reservées pour la fin, lorsque la mort l'arrêta. Voici ce que Mr. Leers m'écrivit à ce sujet (a): „ Mr. Bayle est mort fort tranquillement, & sans qu'il y eût personne auprès de lui. La veille de sa mort, après avoir travaillé toute la journée, il donna de la Copie de sa Réponse à Mr. Jaquelot à mon Correcteur, lui disant qu'il se trouvoit très-mal. Le lendemain à neuf heures du matin, son hôtesse entra dans sa Chambre: il lui demanda, mais en mourant, si son feu étoit fait, & mourut un moment après, sans que ni Mr. Basnage, ni moi, ni aucun de ses amis ayent été présens". Il mourut le vingt-huitiéme de Decembre de l'année 1706, âgé de cinquante neuf ans, un mois, & dix jours. Il avoit fait un Testament en faveur de Mademoiselle Bayle sa Niece, fille de son

(a) Lettre de Mr. Leers, du 18 de Janvier 1707.

„ peut rien repliquer aux conséquences qu'il tire du Dogme de la Predestination absolue, contre la Religion; c'est avouer que ces conséquences sont bien tirées, & par consequent que le Dogme est faux. Il en faut convenir ou renoncer à toute Logique". Mr. le Clerc ajoute, „ que l'interêt politique, que quelques personnes eurent autrefois de soutenir la Predestination absolue, ayant cessé, il seroit bien tems qu'on revint d'un Dogme, dont on voit que l'on tire des conséquences, auxquelles on avoue qu'on ne peut pas répondre".

D'un autre côté, Mr. la Placette, peu content des hypotheses de Messieurs le Clerc & Jaquelot, se crut obligé de répondre aux Objections des Manichéens par les principes des Reformez. Mais comme il avoit un grand fonds de moderation, il poussa ses égards pour Mr. Bayle jusqu'à ne vouloir pas même le nommer. Son Livre a pour titre, *Réponse à deux Objections, qu'on oppose de la part de la Raison à ce que la Foi nous apprend sur l'Origine du Mal, & sur le Mystere de la Trinité* &c (e). „ Quelques Auteurs distingués, dit-il (f), ont entrepris de répondre à ces Objections, surtout à la premiere, qui est la plus plausible. Mais comme ils ont bâti sur des fondemens qui ne me paroissent nullement solides, & qui ne sont pas même reçus par-tout, il étoit à souhaiter qu'un autre se mit sur les rangs, & qu'il examinât ces Objections en les comparant avec des principes plus sûrs, & moins contestés". Mr. le Clerc parlant de cet Ouvrage de Mr. la Placette remarqua (g) „ qu'il avoit été composé avant la mort de Mr. Bayle, mais qu'heureusement il n'avoit pas été publié de son vivant. Si Mr. Bayle, dit-il, l'avoit vû, je suis sur que de l'humeur dont il étoit, il se seroit mis à couvert de la réputation de l'Auteur. Il auroit dit qu'il étoit prêt à souscrire à ce Livre, sans changer de sentiment, & auroit pretendu être aussi orthodoxe que Mr. de la Placette, à qui d'ailleurs personne ne le comparera". N'étoit ce pas avouer que les principes de Mr. Bayle étoient conformes à ceux de ce savant & judicieux Theologien!

(e) Imprimé à Amsterdam en 1707.

(f) *Réponse à deux Objections* &c; Preface, fol. * 3.

(g) *Bibliotheque Choisie*, Tom. XIII, p. 315, 316.

Mr. Naudé publia en 1708, un Livre intitulé, *La souveraine perfection de Dieu dans ses divins Attributs & la parfaite integrité de l'Ecriture, prise au sens des anciens Reformez, defendue par la droite Raison contre toutes les Objections du Manichéisme repandues dans les Livres de Mr. Bayle* (h). Dans cet Ouvrage, Mr. Naudé oppose aux Objections Manichéennes le sentiment des Supralapsaires, persuadé que c'est le seul systeme, où l'on en trouve le denouement. Ainsi, il est fort éloigné d'aprouver les hypotheses de Messieurs King, le Clerc, & Jaquelot. Il les refute même avec beaucoup de vivacité, & s'étend fort au long à faire voir que Mr. Jaquelot n'a pas répondu solidement à Mr. Bayle. Enfin, il soutient que Mr. Bayle a triomphé de Mr. Jaquelot & de Mr. le Clerc. „ Mr. Jaquelot, dit-il (i), en suivant un systeme qui n'est qu'une pure invention humaine, tâcha de justifier Dieu du blâme d'estre, en aucune maniere, auteur du peché. D'abord il s'en acquitte très-mal, puis qu'en tirant de sa doctrine des consequences très-necessaires, il s'ensuivre que Dieu est l'auteur du peché, quoi que Mr. Jaquelot puisse dire au contraire, & le dernier Ouvrage de Mr. Bayle (k) vient de prouver cette verité d'une maniere invincible. D'ailleurs il fait encore Dieu auteur du peché, d'une autre maniere bien plus odieuse. Il nie positivement des dogmes fondez sur cent passages de l'Ecriture. Il le rend par consequent menteur, ce qui suffit pour renverser le Christianisme par son fondement. Enfin Mr. Jaquelot est souvent en contradiction avec lui-même, & souvent aussi opposé à la droite Raison. Voila donc malgré sa Réponse, tous les Chretiens dans le detroit où Mr. Bayle prétend les avoir poussez. Mr. le Clerc avec son Origenisme, continue Mr. Naudé, avance encore moins que Mr. Jaquelot, puisqu'il est dans une opposition plus formelle avec l'Ecriture, & que d'ailleurs il retombe dans les mêmes inconveniens. Aussi l'un & l'autre viennent d'estre écrasez par ce dernier Ouvrage de Mr. Bayle. J'en fais juges ceux qui ont esté spectateurs du combat".

(h) Imprimé à Amsterdam, en deux voll. in 12.

(i) *La souveraine Perfection de Dieu* &c. Preface, p. xxxiv, xxxv.

(k) *Entretiens de Maxime & de Themiste*, &c.

On ne sera peut-être pas fâché de savoir ce que Mr. Basnage pensoit sur cette dispute. „ Deux Ouvrages, m'écrivit-il (l), viennent de paroitre contre Mr. Bayle; l'un de Mr. de la Placette, l'autre de Mr. Jaquelot que je n'ai pas vu. Il me semble qu'on peut mettre ces Messieurs aux mains les uns avec les autres. Dès le moment qu'on est Prédestinateur aux termes du Synode de Dordrecht, on regarde les Réponses de Mrs. le Clerc, Bernard, & Jaquelot comme mauvaises; & les Arminiens s'imaginent qu'on ne peut lui répondre dans le systeme ordinaire. On ne peut pas dire qu'on lui répond bien quelque systeme qu'on prenne. Car au contraire, chaque parti prétend que l'autre se trompe, s'égare, & ne peut soutenir le poids des difficultez de Mr. Bayle. Ce ne sont pas deux routes differentes qu'on prend pour parvenir au même but: ce sont des chemins opposez, dont l'un prend la droite & l'autre la gauche; & chacun soutient que son chemin est le seul qu'on puisse prendre. Ajoutez à cela, que Mr. Bayle a obligé Mr. Jaquelot à se déclarer Arminien, après avoir mangé le pain des Orthodoxes dix-huit ans, avec des protestations solemnelles dans nos Synodes qu'il ne l'étoit pas: & Mr. le Clerc a été forcé de lâcher pied sur l'éternité des peines. Il a abandonné la doctrine reçue des anciens & des modernes, sans justifier la Providence, ni lever la difficulté qui reste toujours. Car outre le mal moral, il y a assez d'autres maux physiques, pour donner lieu aux plaintes & aux objections des hommes".

(l) Lettre du 19 d'Août 1707.

son Frere aîné: mais cette Demoiselle étant morte à Toulouse au mois d'Octobre de la même année 1706, il en fit un autre où il nomma pour son heritier Mr. de Bruguiere, qui étoit son Cousin du côté de sa Mere. Il lui laissa en argent dix mille florins, & tous ses Manuscrits, à la reserve des Articles qu'il avoit composez pour le supplement de son Dictionaire, lesquels il legua à Mr. Leers. Il donna tous les Livres de Theologie & d'Histoire Ecclesiastique à Mr. Basnage son exécuteur testamentaire; & les autres à Mr. Paets, Tresorier de l'Amirauté de Rotterdam, comme une marque de sa reconnoissance pour les bienfaits qu'il avoit reçus de cette illustre famille. Il donna aussi à Mademoiselle Paets une Medaille d'or, dont Mr. le Comte de Dhona lui avoit fait present (1). On choisit l'Eglise Françoise de Rotterdam pour le lieu de sa Sepulture: il avoit laissé cent florins aux pauvres de cette Eglise. 1706.

Il fut universellement regretté. Le *Journal des Savans* se joignit à la voix publique, en disant que l'*année ne pouvoit guere finir par une perte plus sensible à la République des Lettres* (2). Il étoit en relation avec un grand nombre de personnes distinguées. Outre celles que j'ai déja nommées dans ces Mémoires, il avoit pour amis en France, Mr. le Duc de Noailles, Mr. de Bonrepaux, Mr. l'Abbé Bignon, Mr. Thomassin de Mazaugues Conseiller au Parlement d'Aix, le Pere Mallebranche, les deux Peres Lamy, Monsieur & Madame de la Sabliere, Mr. l'Abbé Nicaise, Mr. l'Abbé du Bos, Mr. Rainssant & Mr. Oudinet Gardes du Cabinet des Medailles du Roi, Mr. Bayle Medecin & Professeur à Toulouse, Messieurs Perrault, de Longe-pierre, de la Monnoye &c: en Angleterre, Mr. Burnet Evêque de Salisbury, Messieurs Cappel, Dubourdieu, Abbadie, la Riviere, le Vassor, Pujolas &c: en Allemagne, Mr. le Comte de Reckheim, Messieurs Leibniz, Thomasius, Buddæus, &c: en Italie, Mr. Magliabecchi Bibliothecaire du Grand Duc de Toscane: en Hollande, Mr. le Comte de Frise, Mr. le Marquis de Bougi, Mr. Le-Leu de Wilhem, Mr. Fremont d'Ablancourt, Mr. Basnage, Mr. Basnage de Flottemanville, Messieurs Grævius, Drelincourt, Regis, &c: en Flandres, Madame la Comtesse de Tilly, Mr. le Baron le Roi, &c: à Geneve, Messieurs Chouet, Turretin, Leger, Pictet, &c.

Il avoit beaucoup travaillé dans sa jeunesse à faire des Extraits des Livres qu'il lisoit, & à faire des observations sur ces Livres. Il avoit aussi composé ou ébauché quelques Ouvrages. Ses Recueils lui furent d'un grand secours lorsqu'il travailla pour le public. Il n'en fit alors presque plus: sa memoire lui suffisoit pour lui indiquer les sources dont il avoit besoin. Voici la liste des principaux Manuscrits qu'on a trouvez parmi ses papiers:

Dissertationis super Virgilii & Homeri Poematis nuper à quodam Gallo compositæ refutatio: inchoata 9 Decembris 1671. C'est contre le Pere Rapin.

Amico suo charissimo ac plurimum colendo Jacobo Abbadie Epistola super quæstione, an Deus possit sapientiori perfectiorive modo se gerere quam de facto se gessit.

Bælius Fetizoni, vel Responsio Bælii ad Observationes Fetizonis super Epistola prædicta.

Collectanea quædam ad Chronologiam, Geographiam, & Historiam pertinentia.

Lectiones historicæ. Ces Leçons composent un corps d'Histoire, à commencer depuis la Création du Monde jusqu'aux Empereurs Romains. Les fautes de Chronologie des Auteurs y sont marquées, & les points les plus difficiles de l'Histoire y sont éclaircis.

Lectiones philosophicæ. Ces Leçons de Philosophie sont mêlées de plusieurs traits d'érudition. Spinoza y est vivement refuté.

Cursus philosophicus. Ce Cours de Philosophie est divisé en quatre parties; la Logique, la Morale, la Physique, & la Metaphysique. Dans la Logique, Mr. Bayle expose les raisons que nous avons de douter de beaucoup de choses; & en même tems il fait voir qu'il y a plusieurs connoissances qui ont tout ce que requiert la science, comme on parle dans les Ecoles, & que par consequent il y a une science. Dans la Physique il recherche les causes des Phenomenes, & les explique avec beaucoup de netteté & de précision.

„ Abregé des Vies des Hommes illustres de Plutarque, sur la Traduction d'Amiot, „ avec des recueils ou extraits de l'Histoire Romaine qui servent à lier les Vies des illut- „ tres Romains": de sorte que remplissant par les autres Historiens les vuides qui se trouvent dans Plutarque, Mr. Bayle a fait un corps complet d'Histoire Romaine.

„ Indice historique". C'est un Recueil de tout ce que Mr. Bayle lisoit de curieux & de remarquable touchant l'Histoire. Il est commencé dès l'an 1672. Les matieres y sont distinguées par Chapitres, & rangées par ordre alphabetique. Par exemple sous la lettre *A*, il traite de l'Antiquité que les Egyptiens & d'autres peuples se vantent d'avoir: on y trouve aussi des remarques sur l'Empire d'Allemagne. Sous la lettre *B*, il décrit quelques Batailles memorables; & les honneurs rendus aux Bêtes. Sous la lettre *C*, il décrit les Ceremonies singulieres qui s'observoient en differentes rencontres, & particulierement celles qui regardent les Clefs des Villes. Il rapporte de quelle maniere de grands hommes ont rendu compte des affaires dont ils étoient chargez &c. Il y a aussi dans ce Volume quelques Recueils separez qui roulent sur la Chronologie & sur l'Histoire.

„ Jugemens, ou Journal de Litterature". Ce Recueil contient des reflexions critiques sur les Livres qu'il avoit lus, & celles qu'on lui avoit communiquées par lettres, ou de vivo voix.

„ Lettres sur la querelle de Girac & de Costar, & quelques autres Lettres sur divers „ sujets".

„ Harangue de Mr. de Luxembourg à ses Juges: & une Lettre au sujet de cette Ha- „ rangue (3)".

„ Lettre sur le Pyrrhonisme historique".

„ Lettre pour justifier les Reformez sur la premiere prise d'armes".

„ Lettre historique & critique sur le Colloque de Poissy".

Ces trois Lettres devoient servir de Suite aux *Nouvelles Lettres* sur l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg (4).

„ Discours historique sur la Vie de Gustave Adolphe Roi de Suede". Nous n'en avons que les deux premiers Chapitres, mais ils sont fort longs. Ils ont été composez après l'année

(1) Voyez la Lettre à Mr. Ancillon du 13. d'Août 1702, p. 9[illegible].

(2) Journal des Savans, Janvier 1707, p. 107 edit. de Hollande.

(3) Voyez ci dessus, an. 1680, p. xxiv, xxv.

(4) Voyez ci dessus, an. 1685, p. xxxii.

1706. l'année 1683, car il y est parlé du dernier siege de Vienne par les Turcs. Le premier Chapitre contient ce que Gustave a fait jusqu'à la Treve conclue avec la Pologne l'an 1629, quelque tems avant qu'il entrât en Allemagne pour faire la Guerre à l'Empereur Ferdinand II. Le second traite de l'origine de la Maison d'Autriche, & des differentes situations où elle s'est trouvée. On y donne le caractere des derniers Empereurs, & on fait voir que Ferdinand II. s'attira toutes ses disgraces, & ruina le pouvoir de la Maison d'Autriche, pour s'être livré aux conseils des Espagnols, & pour avoir cruellement persecuté les Protestans. Ce Chapitre contient ce qui s'est passé en Allemagne & en Boheme jusqu'en l'année 1620. C'est dommage que Mr. Bayle n'ait pas fini cet Ouvrage: mais tout imparfait qu'il est, & quoi que le stile en soit même un peu negligé, on ne laisse pas de sentir qu'il vient de main de maitre. On y trouve par tout des reflexions fines & judicieuses, & des traits vifs & hardis tant sur les choses que sur les personnes. Il peut servir de modele aux Historiens.

Les nouveaux Articles que Mr. Bayle avoit dressez pour le *Supplement* de son *Dictionaire*, & qu'il legua au Sieur Leers, ne sont pas en fort grand nombre. Il disoit lui-même que *ce Supplement n'étoit point avancé, & qu'il se sentoit du dégout pour cette espece de travail, depuis qu'il s'étoit occupé pendant quelques années à des matieres de raisonnement* (1). Il avoit promis que ces nouveaux Articles ne seroient point incorporez dans la nouvelle Edition de son Dictionaire, & qu'ils seroient imprimez & vendus à part, pour ne pas obliger le public à acheter deux fois la même chose (2): mais le Sieur Leers ayant quitté la Librairie, son fonds tomba entre les mains de deux Libraires, qui sans égard aux intentions de Mr. Bayle, les firent inserer dans leur édition du Dictionaire, imprimée en 1620. Et ce qui est encore plus essentiel, on defigura cette édition par des innovations qu'on y fit: la temerité fut même poussée si loin, qu'on changea quelquefois le style de Mr. Bayle, & qu'on lui supposa des periodes entieres. On avoit tronqué & mutilé de même la nouvelle édition du *Commentaire philosophique*, imprimée à Rotterdam par les mêmes Libraires en 1713. mais on s'est conformé à l'Edition originale de Mr. Bayle dans le Recueil de ses *Oeuvres diverses*, qui contiendra en quatre volumes in folio tous les Ouvrages qu'il a publiez, & quelques Ecrits posthumes (3).

(1) Lettre à Mr. Des Maiseaux du 21 de Septembre 1706, p. 1114.

(2) Voyez la Lettre à Mr Minutoli du 2. de Janvier 1701. p. 840. & la Lettre à Mr. Marais du 6 de Mars de la même année, p. 859.

(3) Ce Recueil s'imprime à la Haye. Les trois premiers Volumes ont deja paru.

On n'avoit pas mieux traité les *Lettres de Mr. Bayle*, que j'avois envoyées à ces Libraires, & qu'ils imprimerent en 1714. On s'ingera d'y faire plusieurs changemens, & d'y retrancher plusieurs choses. On y joignit des Notes, pleines de bevûes grossieres en fait de Literature, d'insinuations basses & malignes, & de traits calomnieux contre des personnes distinguées, sans épargner Mr. Bayle. J'ai rétabli ces Lettres sur les Originaux, dans l'Edition qui en a été faite à Amsterdam en 1729, & je les ai accompagnées de tous les éclaircissemens qui m'ont paru necessaires.

Mr. Bayle avoit une imagination vive, brillante & feconde; un grand fonds de discernement, & de pénétration; un style naturel & hardi, mais peu chatié. Sa conversation étoit vive, enjouée, & d'autant plus agréable qu'elle étoit toûjours utile. Sa memoire heureuse & fidelle lui rendoit à propos tout ce qu'il lui avoit confié. Il disputoit sans chaleur, & sans prendre un ton dogmatique: & on voit dans ses Ecrits qu'il étoit si éloigné d'offenser, qu'il a au contraire trop penché du côté des louanges. Fidelle & constant dans son Amitié, personne ne fut jamais plus officieux, ni plus desinteressé que lui. Loin d'être avide de Presens, il n'acceptoit qu'avec peine ceux qu'il ne pouvoit honnêtement refuser (*S*). Plein d'amour pour la verité, il étoit très-sensible aux secours qu'on lui fournissoit pour la découvrir, & faisoit usage de ces secours avec une extrême reconnoissance. Il haïssoit toute sorte de supercherie & de mauvais détours.

Veritablement Philosophe dans ses mœurs sans faste, sans ambition, il ne se préferoit à personne. Il étoit sobre jusqu'à la frugalité. Indifferent pour tous les plaisirs hormis ceux de l'esprit, il sembloit ne connoitre les passions que pour en discourir, & non pour en sentir les effets. Modeste jusqu'au scrupule, il auroit toûjours caché son nom, s'il lui eût été possible de le faire: il n'a pas tenu à lui que le public ne vît jamais son Portrait (*T*). Jaloux jusqu'à l'excès, & peut-être jusqu'à la foiblesse, de la gloire de sa Nation, il souffroit impatiemment qu'elle fut attaquée, & méprisoit dans le fond du cœur ceux qui n'en jugeoient pas comme lui.

La

(*S*) *Loin d'être avide de Presens, il n'acceptoit qu'avec peine ceux qu'il ne pouvoit honnêtement refuser.*] En voici un exemple, qui ne m'a pas paru indigne de la curiosité du public. Mr. le Comte de Shaftsbury ayant remarqué que Mr. Bayle n'avoit point de Montre, en acheta une dans un voyage qu'il fit en Angleterre, pour la lui donner lorsqu'il feroit de retour à Rotterdam. La difficulté étoit de la lui faire accepter. Il la tiroit souvent de sa poche, quand ils étoient ensemble, comme pour voir quelle heure il étoit, sans que Mr. Bayle y fit aucune attention. Enfin, il la prit un jour entre ses mains, & après l'avoir considerée, il ne put s'empêcher de dire, que cette Montre lui paroissoit très-bien faite. Mylord Shaftsbury saisit cette occasion pour la lui presenter. Mais Mr. Bayle confus & piqué de ce que ce Seigneur sembloit avoir pris ce qu'il avoit dit sans dessein, comme un moyen indirect de lui demander sa Montre, s'excusa fortement & avec beaucoup d'action. Ils contesterent long tems, & Mylord Shaftsbury ne pût le faire consentir à la recevoir qu'après l'avoir assuré qu'il l'avoit apportée exprès d'Angleterre pour lui, & après avoir confirmé ce qu'il disoit en lui faisant voir sa propre Montre.

Quelques années après, ce Seigneur me dit qu'il vouloit envoyer à Mr. Bayle quelques Livres Grecs & Latins imprimez en Angleterre, & me chargea de dresser une liste de ceux qui pourroient lui être le plus agréables. J'en fis confidence à Mr. Bayle, afin qu'il me marquât lui-même ceux qui lui conviendroient le mieux. Mais il ne voulut pas le faire. „ Il n'est „ point necessaire, me répondit-il (*a*), de donner à „ Mylord Shaftsbury aucune liste de Livres. Je l'en „ remercie très-humblement; j'ai un assez bon *memento* par une belle Montre qu'il voulut à toute „ force que j'acceptasse de sa part. Un tel meuble „ me paroissoit alors très-inutile, mais présentement „ il m'est devenu si necessaire, que je ne saurois plus „ m'en passer; de sorte qu'à tous momens je sens „ combien je lui suis redevable d'un si beau present".

On voit par là le jugement qu'il faut faire de ceux qui ont dit qu'il étoit pensionnaire de la Cour de France, &c.

(*a*) Lettre du 3 d'Avril 1705. p. 1014, 1015.

(*T*) *Il n'a pas tenu à Mr. Bayle que le public n'ait jamais vû son Portrait.*] On le lui demanda avec de grandes instances, pour le faire graver & le mettre à la tête de la Traduction Angloise de son Dictionaire: mais il répondit qu'il *ne pouvoit pas se resoudre à se faire peindre, ni à faire paroître son visage à la tête de son Livre:* qu'il ne lui étoit pas possible de *vaincre sa repugnance*, & qu'il *supplioit qu'on lui pardonnât cette foiblesse, si on vouloit ainsi l'apeller* (*a*). La Portrait

(*a*) Lettres à Mr. Des Maizeaux du 3 d'Avril 1705. p. 1015. & du 3 de Juillet, p. 1024.

La fecondité de son imagination, & la vaste étenduë de ses lumieres, le jettoient souvent dans des digressions, qu'il avoit cependant l'art de ramener comme utiles, & même comme necessaires aux consequences qu'il vouloit tirer. Sa pénétration lui faisoit tout d'un coup appercevoir les differentes faces des sujets les plus abstraits : il en découvroit tous les principes, & en dévelopoit toutes les consequences. Les difficultez qu'il y trouvoit le rendoient très-reservé dans ses jugemens, & ne lui laissoient souvent que des raisons de douter. Cette retenue l'a fait accuser de Pyrrhonisme. Mais si c'est être Pyrrhonien que de douter des choses douteuses, tous les hommes ne devroient-ils pas être Pyrrhoniens? 1706.

On s'est plaint qu'il avoit été un peu trop libre dans son Dictionaire, & qu'il s'étoit émancipé sur le chapitre des femmes. Cependant ce ne sont guere que des citations d'Auteurs très-connus, & dont on a estimé le merite. Mr. Bayle moins sensible à ces sortes de traits, que ne le sont aparemment ceux qui les condamnent, n'étoit point choqué du style de ces Ecrivains. Il regardoit leurs expressions peu mesurées & peu polies, comme des expressions de la bonne nature, ou si l'on veut, comme des libertez innocentes & de simples jeux d'esprit, parce qu'elles n'excitoient aucun déréglement dans son cœur. Ses mœurs ont toûjours été si pures & si reglées, que ses ennemis les plus violens ne lui ont jamais rien reproché là-dessus. Mais en cela, comme en toute autre chose, il ne s'est point effarouché des apparences du vice, parce qu'il aimoit solidement la vertu.

On ne doit tirer aucune consequence contre la Religion de Mr. Bayle, de ce qu'il a rapporté dans son Dictionaire les difficultez qu'on peut faire sur quelques dogmes importans. Les loix de la dispute demandoient qu'il alleguât fidellement le pour & le contre. Mais il est visible qu'il n'a pas voulu détruire ces dogmes, puis que les raisons qu'il rapporte en leur faveur, sont plus fortes que celles qu'il leur oppose. Mr. Jaquelot l'avouë lui-même dans sa *Reponse* aux Entretiens de *Maxime & de Themiste*, qui n'est qu'un tissu d'invectives contre Mr. Bayle. „ Les Libertins, dit-il (1), qui liront les Ouvrages de „ ce Philosophe avec assez d'esprit pour comprendre ce qu'ils lisent, pourront aisément „ reconnoitre qu'il a avancé des raisons sur l'existence de Dieu & sur la nature spirituelle „ de l'Ame, incomparablement plus fortes, que celles qu'il a prêtées aux Payens & à „ d'autres, pour combattre ces importantes veritez". Il repete la même chose dans la Preface. *Mr. Bayle*, dit-il (2), *raisonne avec beaucoup plus de force & plus d'évidence, lorsqu'il s'agit d'établir l'existence de Dieu, que quand il propose les difficultez qu'il a prêtées à Simonide contre cette verité. . . . . . On doit faire le même jugement de la spiritualité de l'Ame, si on lit avec application ce qu'il en a dit, pour, & contre: & recevoir, par consequent*, l'existence de Dieu, *& la* spiritualité de l'Ame, *les deux sources de la Religion comme des principes très-conformes à la Raison.*

(1) Répon'e aux Entretiens de Mr. Bayle, &c. p. 238, 257.

(2) Ibid. Preface fol. * 5.

Mais ceux-mêmes qui n'approuvent point les sentimens de Mr. Bayle, admirent la beauté, la fertilité de son génie, & l'étenduë de son savoir; & ceux qui ne lui rendent pas cette justice, & qui affectent, ou font semblant de le mépriser pour s'élever en l'abaissant, décrient moins Mr. Bayle que leur propre discernement, & font plus paroitre leur présumption que leur capacité. Il est ordinaire de trouver des hommes qui joignent beaucoup de savoir à peu de génie, beaucoup d'esprit à peu d'érudition, beaucoup de solidité à peu d'agrément : mais il est rare d'en trouver qui ayent réuni aussi parfaitement toutes ces qualitez que Mr. Bayle. C'est ce qui a fait dire à Mr. de Saint Evremond (3):

(3) Oeuvres de Mr. de St. Evremond, Tom. V. p. 277. edit. d'Amsterdam 1726.

Qu'on admire le grand savoir,
L'érudition infinie
Où l'on ne voit sens, ni génie;
Je ne saurois le concevoir:
Mais je trouve BAYLE *admirable,*
Qui profond autant qu'agréable,
Me met en état de choisir
L'instruction, ou le plaisir.

Le 13 de Decembre 1729.

F I N.

trait qu'il avoit envoyé à sa Mere, étoit destiné à demeurer dans sa famille; & s'il a été rendu public, nous en sommes redevables à Mr. Marais, Avocat au Parlement de Paris, & à Madame de Merignac, Dame d'un merite superieur, & fort amie du nom & des Ouvrages de Mr. Bayle. Ils ignoroient que Mr. Bayle se fut fait peindre; mais la Lettre qu'il écrivit à sa Mere en lui envoyant son Portrait (b), étant tombée entre les mains de Mr. Marais, après la mort de Mr. Bayle, ils decouvrirent que ce Portrait étoit à Montauban chez une parente de Mr. Bayle. Madame de Merignac en fit venir une Copie, qu'elle donna, à sa mort (c) à Mr. de Francastel Sous-Bibliothecaire du College Mazarin; & Mr. Marais en fit faire une Copie sur celle-là. Ce sont les deux seules Copies qui soient dans Paris. L'Academie de Francfort sur l'Oder en demanda une troisieme à Mr. Marais, pour mettre dans une salle où l'on a déja rassemblé quatre-vingt & deux Portraits d'hommes illustres. Mr. Bayle y paroit d'un visage brun, avec des traits vifs & de fort beaux yeux.

(b) Voyez ci dessus, an. 1675, p. xeii.

(c) Cette Dame mourut le 11. de Novembre 1722. Elle s'apelloit Magdeleine Felle d'Ostel, & sortoit d'une famille distinguée en Flandre. Elle étoit veuve de Mr de Merignac.

On y reconnoît aisément son esprit & sa vivacité. On a fait à Paris quelques Estampes d'après ce Portrait. Il y en a une qui a été gravée par les soins de Madame de Merignac & de Mr. Marais. Mr. Marais invita Mr. de la Monnoye à faire des Vers pour mettre au-dessous de cette Estampe, & il fit ce Distique Latin:

Baelius hic ille est, cujus dum scripta vigebunt
Lis erit oblectent, erudiantne magis.

On en a gravé une autre pour mettre à la tête de l'Edition du Dictionnaire de Mr. Bayle, faite à Geneve en 1715. On y trouve ces quatre Vers François de Mr. de la Monnoye, qui sont une imitation des Latins:

Tel fut l'illustre Bayle, honneur des beaux esprits,
Dont l'élegante plume, en recherches fertile,
Fait douter qui des deux l'emporte en ses Ecrits,
De l'agréable, ou de l'utile.

CALENDARIUM

Anni Æræ Christi.	Anni ætat.		Années de l'Ere Chrétienne.	Années de mon age.	
	Epocha nativit.			Epoque de ma naissance.	
	18. *Nov.* 1647.			Le 18. de Novembre 1647.	
1660. 29. *Jun.*	13. *curr.*	Initium stud. *L. G.*	1660. le 29. de Juin.	13. courante.	Je commençai à apprendre le Grec.
1661, *Fer. 1. sive Domin. die* 25. *Decembr.*	15. *ineuns.*	Iª. Synaxis.	1661. le Dimanche 25. de Decembre.	15. au commencement.	Je fus reçu à la Sainte Cene.
1666, *Fer.* 6. *die* 12. *Febr.*	19. *curr.*	*Iª. Profectio ex Lare pater. Pdlrm; ubi ascript. Iª. Class.*	1666, le Samedi 12. de Fevrier.	19. courante.	Je sortis de la maison paternelle pour aller à Puylaurens, où j'entrai dans la premiere Classe.
1666, 3. *Non. Mai.*		*Sub Virodunensi Clepoin.*	1666, le 5. de Mai.		J'eus pour Regent Clepoin de Verdun.
1666.		*Excursus in triduum Castra.*	1666.		Voyage de trois jours à Castres.
1666, *die* 9. *Sept.*	19. *curr.*	*Reditus Carlan.*	1666, le 9. de Septembre.		Retour au Carla.
1668, *die* 29. *Mai.*	21. *curr.*	*Profect. Saverd. & mansio usque ad* 4. *Kal. Oct. proximas.*	1668, le 29. de Mai.	21. courante.	Voyage à Saverdun, où je sejournai jusqu'au 28. de Septembre suivant.
1668, *die lunæ* 5. *Novemb.*	21. *adfectus.*	*Egressus Carlan. & profect. Pdlrm. mansio usque ad d.* 19. *fer.* 3. *mensis Febr.* 1669. *Logicus.*	1668, le Lundi 5. de Novembre.	21. presque finie.	Départ du Carla, pour aller à Puylaurens, où je demeurai jusqu'au Mardi 19. de Fevrier 1669. Etude de la Logique.
1669, *die Feb.* 19.	22. *curr.*	*Advent. TLSm.*	1669, le 19. de Fevrier.	22. courante.	Arrivée à Toulouse.
1669, *die* 19. *Mart fer.* 3.	22. *curr.*	*Transit. ad defec. sub Ignat..no cognomine: postera die iterum Logicus: sub Ignat..no cognomine urbi qua sedes Imper.* (1)	1669, le Mardi 19. de Mars.	22. courante.	Changement de Religion..... Le lendemain je repris l'étude de la Logique.
1670, *die* 19. *Aug. fer.* 3.	23. *curr.*	*Profect. ex TLSm. & advens, ad villam D. del Vivié ad Mazer.*	1670, le Mardi 19. d'Août.	23. courante.	Je sortis de Toulouse & arrivai à la Maison de Campagne de Mr. du Vivié près de Mazeres.
1670, *die* 21. *Aug.*	23. *curr.*	*Redit. ad patern. Leg. intra privat. par. moderante Rivall. Saverd. Test. Fratre, Guillemat. & Rivall. respective Eccles..bus Carlan. Mazer. Calmon.*	1670, le 21. d'Août.	23. courante.	Je retournai à la Religion Reformée, & fis en secret mon abjuration de la Religion Romaine entre les mains de Mr. Rival, Ministre de Saverdun; & en présence de mon Frere Ministre du Carla, de Mr. Guillemat Ministre de Mazeres, & de Mr. Rival Ministre de Calmont.
1670, *die* 23. *Aug.*	23. *curr.*	*Profect. Lemann. advens. die* 2. 7*br. fer.* 3.	1670, le 21. d'Août.	23. courante.	Je partis pour Génève, où j'arrivai le Mardi 2. de Septembre.
1670, *die* 21. *Nov.*	23. *adfec.*	*Ingress. apud Dm. Neustria cognom.*	1670, le 21. de Novembre.	23. vers le fin.	J'entrai chez Mr. de Normandie.
1672, *die* 23. *Mai.*	25. *curr.*	*Transitus Copet..nr. apud Dom. Comit.*	1672, le 23. de Mai.	25. courante.	J'allai à Copet chez le Comte de Dhona.
1674, *fer.* 3. *d.* 29. *Mai.*	27. *curr.*	*Profect. ex Copet, & iter in Neustr. apud D. Rip. advens. ab* 15. *Jun. prox.*	1674, le Mardi 29. de Mai.	27. courante.	Je quittai Copet pour aller en Normandie chez Mr. Rip. J'y arrivai le 15. de Juin suivant.
1675, *Kal. Mart.*	28. *curr.*	*Egress. Roth. ad Urbem: inibi ingress. apud Dm. Ber..gh.* 3. *apr. prox.*	1675, le 1. de Mars.	28. courante.	Je partis de Rouen pour Paris, où j'entrai chez Mr. de Beringhem le 3. d'Avril suivant.
1675, *fer.* 3. *die Aug.* 27.	28. *curr.*	*Iter Sed. advens. ultima Aug. die prox.*	1675, le Mardi 27. d'Août.	28. courante.	Voyage de Sedan, où j'arrivai le dernier jour d'Août.
1675, *die* 28. *Sept.*	28. *curr.*	*Inclus. cum rival. ad comp. Thes. qua prop.* 22. *Octo. &* 23. *post merid.*	1675, le 28. de Septembre.	28. courante.	Je fus enfermé avec mes concurrens pour composer mes Theses, que je soutins le 22. & 23. d'Octobre après midi.
1675, *die* 2. *Nov.*	28. *adfec.*	*Recept. à curat. & 4. Nov. prox. Sacramenti præsto ad spartam Philosoph. qua* 14. *Jul.* 1681. *interdict. diplom. regio.*	1675, le 2. de Novembre.	28. vers la fin.	Je fus reçu par le Senat Academique, & le 4. de Novembre, je prêtai serment pour la Chaire de Professeur en Philosophie, supprimée par Edit du Roi le 14. de Juillet 1681.
1675, *fer.* 2. *Nov.* 11.	28. *adfec.*	*I. Exercit. in audit.*	1675, le Lundi 11 de Novembre.	28. vers le fin.	Je fis l'ouverture de mes Leçons publiques.
1681, *fer.* 3. *d.* 2. *Sept.*	34. *curr.*	*Profect. Sed. in urbem, advens. die* 7. *prox.*	1681, le Mardi 2. de Septembre.	34. courante.	Départ de Sedan pour Paris, où j'arrivai le 7.
1681, *fer.* 4. *d.* 8. *Oct.*	34. *adf.*	*Profect. Urbe Rott. vocat. jussu D. Pa...*	1681, le Mecredi 8. d'Octobre.	34. vers le fin.	Je quittai Paris pour Rotterdam; où j'étois appellé par Mr. Paets.
1681, *fer.* 5. *d.* 30. *Oct.*	34. *adf.*	*Advent. Rott.*	1681, le Jeudi 30. d'Octobre.	34. vers le fin.	J'arrivai à Rotterdam.
1681, *fer.* 6. *d.* 5. *Dec.*	35. *ineuns.*	*Or. inaug. ob Prof. pph. & hist. in Sch. ill. recens erect.*	1681, le Vendredi 5. de Decembre.	35. au commencement.	Oraison inaugurale pour la charge de Professeur en Philosophie & en Histoire, dans l'Ecole illustre nouvellement établie.
1681, *fer.* 2. *d.* 8. *Decem.*	35. *ineuns*	*I. Lec. pph.*	1681, le Lundi 8. de Decembre.	35. au commencement.	Premiere Leçon de Philosophie.

(1) On n'a pas pu découvrir le sens de ces paroles: *Sub Ignat..no* (Ignatiano) *cognomine Urbi qua sedes Imperii.*

ANNI AERAE CHRIST.	ANN. AETAT.		ANNÉE DE L'ERE CHRÉTIENNE.	ANNÉE DE MON AGE.	
1682, *fer.* 4. *d.* 11. *Mart.*	35. *curr.*	Epist. de comet. *absol. impress. Jun. compos.* 11. *Januar.* 1681. *missa in Urb.* 27. *Mai. inseq.*	1682, le Mecredi 11. de Mars.	35. courante.	Fin de l'impression de la *Lettre sur les Cometes*, composée le 11. de Janvier 1681, & envoyée à Paris le 27. de Mai suivant.
1682, *fer.* 3. *d.* 31. *Mart.*	35. *curr.*	*Nunc. à D. J. Dam. Pa. . . paulo ante defunctam legasse duo m. Lb. Biblioth. comp.*	1682, le Mardi 31. de Mars.	35. courante.	J'appris de Mr. J. que Madame Paets morte depuis peu, m'avoit fait un legs de deux mille florins pour acheter des livres.
1682, *fer.* 6. *die* 1. *Mai.*	35. *curr.*	*Inchoata* Crit. G. de l'Hist. du C. *absol.* 15. *d. post. tradita* 30. *Mai Wolf. accepta ab illo die* 11. *Jul. dedit libr. in L.*	1682, le Vendredi 1. de Mai.	35. courante.	Je commençai la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme*; je l'achevai le 15. du même mois, & le 30. je la donnai à Wolfgang, de qui je la reçus imprimée le 1. de Juillet qu'elle fut rendue publique.
1682, *mense Aug.*	35. *curr.*	*Visa, emend. & aucta. accepta edit.* 2ª. *die lunæ* 29. *Nov. dedit libr. in L.*	1682, au Mois d'Août.	35. courante.	Je revis, corrigeai & augmentai cet Ouvrage & j'en reçus la seconde édition lors qu'elle parut le Lundi 29. de Novembre.
1682, *mens. Oct.*	35. *exeunt.*	*Accepta à D. Fetiz. m. s.* Apolog. pro bell. civil. *quam mihi sub nomine* Philar. *d. d. & c. impress. Hag. incepta die* 21. *Feb.* 1683.	1682, au mois d'Octobre.	35. vers la fin.	Je reçus en manuscrit, *l'Apologie des Guerres civiles* par Mr. Fetizon, qu'il m'a dediée sous le nom de *Philarete*, & qui fut imprimée à la Haye d'où on me l'envoya le 21. de Fevrier 1683.
1683, *fer.* 4. *die* 2. *Sept.*	36. *curr.*	*Absol.* 2ª. *edit.* Ep. ad D. S. contra præs. Com. *dedit Typog.* 120. *Exempl.*	1683, le Mecredi 2. de Septemb.	36. courante.	Seconde édition de la *Lettre à un Docteur de Sorbonne contre les présages des Cometes*, achevée d'imprimer. Le Libraire m'en donna 120. exemplaires.
1683, *fer.* 4. *die* 24. *Nov.*	37. *ineunt.*	*Absol. imprimi à Typogr. Graef* Examen Method. *à D. Basn. Past. Rothom. compositum, & mihi dicat.*	1683, le Mecredi 24. du Novemb.	37. au commencement.	Le Sieur de Graef finit l'impression de *l'Examen des Methodes* par Mr. Basnage, Pasteur de l'Eglise de Rouen, qui me l'a dedié.
1683, *mens. Dec.*	37. *ineunt.*	*Absol. imp.* Prosel. ab. in 12. *cujus aut. D. La R. filius mihi dicav.*	1683, au mois de Decembre.	37. au commencement.	On a achevé d'imprimer *le Proselyte abusé* in 12. écrit par Mr. de Larroque le fils, & qui m'est dedié.
1684, *fer.* 6. *die* 21. *Jan.*	37. *curr.*	*Accept. Liber Heidelb. in Brueys exarat. à Theol. Cand. Lenf. postea tradit. Leers Typogr.*	1684, le Vendredi 21. de Janvier.	37. courante.	Je reçus de Heidelberg un Livre contre Mr. Brueys, composé par Mr. Lenfant Etudiant en Theologie. Je le donnai à imprimer au Sr. Leers.
1684, *fer.* 5. *die* 16. *Mart.*	37. *curr.*	*Acceptum exempl. tractat. in quibus dissertat. lat. in L. à Villa denuò excus. Amstel.*	1684, le Jeudi 16. de Mars.	37. courante.	Je reçus un exemplaire du Recueil qui contient la Dissertation Latine contre Louis de la Ville, réimprimée à Amsterdam.
1684, *fer.* 3. *die* 21. *Mart.*	37. *curr.*	*Inchoat.* Nouv. Repub. Litter. *& die* 4. *Apr. insequ. transact. cum Des B Typ. Amst. & die* 17. *Maii accepta exempl. mens.* 1. *die v.* 2. *Junii accept. exempl. mensis April.*	1684, le Mardi 21. de Mars.	37. courante.	Je commençai les *Nouvelles de la République des Lettres*; & le 4. d'Avril suivant je fis accord avec Des Bordes Libraire d'Amsterdam. le 27. de May je reçus des Exemplaires du premier mois (de Mars) & le 2. de Juin, j'en reçus du mois d'Avril.
1684, *fer.* 3. *die* 9. *Mai.*	37. *curr.*	*Accept. Littera vocat. date Leovard.* 21. *April. Sty. vet. ad Philosoph. Profess. Franek. postera die respons. petens moram; die v.* 9. *Junii sequente respons. aliud gratias ag.*	1684, le Mardi 9. de Mai.	37. courante.	Je reçus des Lettres datées de Leuwarde du 21. d'Avril, vieux style, où l'on m'offroit la Chaire de Professeur en Philosophie dans l'Academie de Franeker. J'y fis réponse le lendemain, & je demandai qu'on me donnât du tems pour y penser. Le 9. de Juin suivant je remerciai.
1684, *fer.* 3. *die* 16. *Mai.*	37. *curr.*	*Accept. Litera Paris. à D. de Frejeville nunciant. obitum Fratris Jos. qui defunc. Paris. de morb.* 9. *Mai.*	1684, le Mardi 16. de Mai.	37. courante.	Je reçus des Lettres écrites de Paris par Mr. de Frejeville, qui m'aprenoient la mort de mon Frere Joseph, mort de Maladie à Paris le 9. de Mai.
1685, *fer.* 2. *die* 5. *Mart.*	38. *curr.*	*Accept. Exemplar* Nouv. Lettres 2. vol. in 12.	1685, le Lundi 5. de Mars.	38. courante.	Je reçus un exemplaire des *Nouvelles Lettres sur l'Histoire du Calvinisme* en deux volumes in 12.
1685, *fer.* 2. *die* 8. *Mai.*	38. *curr.*	*Accept. nuntius obit. patris qui contigit die Sabb.* 31. *mensis Martii.*	1685, le Lundi 8. de Mai.	38. courante.	J'apris la nouvelle de la mort de mon Pere, qui arriva le Samedi 31. de Mars.
1685, *fer.* 4. *die* 27. *Jun.*	38. *curr.*	*Accepta Amstel. Litera Saverd. scripta nunciant. Fratrem ductum die* 10. *Jun. in carcer. Appam. unde* 10. *Jul. transv. Burdig. in arcem quæ vulgò Chat. Tr. ubi obiit die* 12. *Novembr. in sequent.*	1685, le Mecredi 27. de Juin.	38. courante.	On reçut à Amsterdam des Lettres écrites de Saverdun, qui marquoient que mon Frere avoit été conduit en prison à Pamiers le 10. de Juin. Le 10 de Juillet il fut transferé à Bourdeaux au Château Trompete, où il mourut le 12. de Novembre suivant.
Mense Octobr.	38. *exeunt.*	*Versa Gallicè Epistola A. Paets* de nuperis. *Vide Novell. p.* 1070.	Au mois d'Octobre.	38. vers la fin.	Je traduisis en François la *Lettre* de Mr. Paets *de nuperis* &c. Voyez les Nouvelles de la Republique des Lettres; p. 1070.
1686, *men. Feb. die* 25 *fer.* 2.	38. *curr.*	*Absoluta impress.* Responsionis ad Mons. Arnal. circa de sens. volupt. opinion. Mallebr.	1686, le Lundi 25. de Février.	39. courante.	On acheva l'impression de la *Reponse à l'Avis de Mr. Arnauld touchant l'opinion du Pere Mallebranche sur le plaisir des sens.*
Die 6. *&* 7. *men. Mart.*	39. *curr.*	*Composita* Epist. *appendix fut. Libri Deckherri* de adesp.	Le 6. & 7. du mois de Mars.	39. courante.	Je composai la *Lettre* qui devoit être mise à la fin du Livre de Deckherrus sur les *Auteurs anonymes.*

** **

Anni aerae Christ.	Anni aetat.		Années de l'Ere Chrétienne.	Années de mon age.	
Die 22. *Mart. fer.* 6.	39. *curr.*	. . . .	Le Vendredi 22. de Mars.	39. courante.	. . . .
Die 28. *Octob. fer.* 4.	39. *desin.*	. . . . (a)	Le Mecredi 28. d'Octobre.	39. vers la fin.	. . . .
1687, *fer.* 1. *die* 16. *Feb.*	40. *curr.*	*Incepi morbo laborare quo intermittere coact.* Nouv. de la R. *non prorsus perfect. mens. Febr.*	1687, le Dimanche 16. de Fevr.	40. courante.	Je fus attaqué d'une maladie qui m'obligea de discontinuer les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, sans pouvoir achever le mois de Fevrier.
		Abruptum omnino opus transf. in potest. D. de Beauv. qui novum adorn. mens. 7b. Abruptum quoque Colleg.			J'abandonnai tout à fait cet Ouvrage, & le remis à Mr. de Beauval qui fit paroitre un nouveau Journal au mois de Septembre. J'interrompis aussi mes Leçons.
Die 10. *Jun.*	40. *curr.*	*Recept.* 3. *pars* Com. ph. *quae ante morb. absoluta fuer. & Typog. trad & ante fin. Febr. prorsus typis descr.*	Le 10. de Juin.	40. courante.	Je reçus la troisiéme partie du *Commentaire Philosophique*, qui avoit été achevée avant ma maladie, & donnée au Libraire, & qu'on avoit achevé d'imprimer, avant la fin de Fevrier.
Die 8. *Aug.*	40. *curr.*	*In viam me dedi tend. Cliv. quo perventum die* 13. *Aug. postero die in hosp. D. Ferrand Past. in Castello usque ad* 15. *Septemb. Hinc Sylv. Ducis, inde Aquis gr. cum D. D. Pial. & Farjon. Versus* 18. *Oct.*	Le 8. d'Août.	40. courante.	Je fis un tour à Cleves, où j'arrivai le 13. d'Août. Le lendemain j'allai loger chez Mr. Ferrand, Ministre du Château, & je demeurai chez lui jusqu'au 15. de Septembre. De là, je passai à Bois le Duc & ensuite à Aix la Chapelle avec Messieurs Pielat & Farjon. Je revins à Rotterdam le 18. d'Octobre.

(a) Ces deux endroits sont coupez dans l'Original : l'un, regardoit l'impression de la *France toute Catholique* &c. ; & l'autre, celle de la premiere & seconde Partie du *Commentaire Philosophique*, qui parurent en même tems. La troisiéme partie se trouve ci-dessous au 10 de Juin 1687.

ORDONNANCE

DE

Mr. DE LA REYNIE,

Lieutenant Général de Police de la Ville, Prevôt & Vicomté de Paris,

Touchant

LA CRITIQUE GENERALE DE L'HISTOIRE DU CALVINISME DE Mr. MAIMBOURG.

DE PAR LE ROY,

ET MONSIEUR LE PREVÔT DE PARIS, OU MONSIEUR SON LIEUTENANT GE'NE'RAL DE POLICE.

SUR ce qui nous a été representé par le Procureur du Roy; Que quelques personnes mal-intentionnées ont fait apporter & debité en cette Ville plusieurs exemplaires d'un Livre qui a pour titre, *Critique generale de l'Histoire du Calvinisme de Monsieur Maimbourg*, imprimé, suivant qu'il est marqué sur la premiere page, à Ville-Franche chez Pierre le Blanc en 1682. dans lequel l'Auteur dudit livre au lieu d'une juste & sage Critique permise aux hommes de Lettres & d'Erudition, a eu la temerité d'avancer sous ce titre specieux de *Critique* plusieurs faits calomnieux & supposez, qui tendent sous un faux zele de Religion, à corrompre la fidelité des sujets: Et d'autant qu'il est de l'interest public d'empêcher le debit d'un Livre aussi pernicieux, & que ceux qui s'en trouveront être les Autéurs, ou qui l'auront imprimé, fait apporter en cette Ville, vendu ou debité, soient punis suivant la disposition & la rigueur des Ordonnances; Requeroit le Procureur du Roy, que sur ce il fust par nous pourveu. VEU ledit Livre intitulé, *Critique generale de l'Histoire du Calvinisme de Monsieur Maimbourg*, imprimé à Ville-Franche chez Pierre le Blanc en 1682. suivant qu'il est marqué; ledit Livre contenant 338 pages, & divisé en 22. Lettres : NOUS faisant droit sur ledit Requisitoire, Avons declaré le Livre intitulé, *Critique generale de l'Histoire de Monsieur Maimbourg*, diffamatoire, & calomnieux, rempli d'impostures temeraires & seditieuses; & comme tel ordonnons qu'il sera laceré & brulé en place de Gréve, par les mains de l'Executeur de la Haute-Justice; & qu'à la requeste & diligence du Procureur du Roy, il sera informé contre ceux qui ont composé, imprimé, fait apporter en cette Ville, vendu & debité ledit Livre, & le Procez fait & parfait aux coupables, suivant la rigueur des Ordonnances. FAISONS tres-expresses deffenses à tous Imprimeurs & Libraires d'imprimer, vendre & debiter ledit Livre, à peine de la vie, & à toutes autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en faire aucun commerce ou debit, à peine de punition exemplaire : Et sera la presente Ordonnance publiée & affichée aux lieux ordinaires & accoûtumés; mesme en la Chambre des Libraires & Imprimeurs de cette Ville, afin qu'il n'en soit pretendu cause d'ignorance. Ce fut fait & donné par Messire GABRIEL NI-

COLAS DE LA REYNIE, Conseiller d'Etat ordinaire, Lieutenant Général de Police de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, le sixiesme jour de Mars mil six cens quatre-vingt-trois.

Signé,

DE LA REYNIE.

DE RIANTZ. SAGOT, *Greffier.*

L'Ordonnance ci-dessus a été leuë, publiée & affichée à son de Trompe & Cry public, aux lieux ordinaires & accoûtumez, par moy Marc-Antoine Pasquier, Juré Crieur Ordinaire du Roy, en ladite Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, y demeurant ruë du milieu de l'Hôtel des Ursins, Accompagné d'Estienne du Bos Juré Trompette du Roy, Philippe le Sieu & Louis la Coste, commis Trompettes, le neufiéme jour de Mars 1683.

Signé,

PASQUIER.

DE L'IMPRIMERIE DE DENIS THIERRY, RUE S. JAQUES.

ACTES DU CONSISTOIRE DE L'EGLISE WALLONE DE ROTTERDAM *concernant le* DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE *de* MR. BAYLE.

Le 3. Novembre 1697.

MEssieurs les Commissaires nommez dans le dernier Acte du 15. Septembre dernier, ont fait rapport qu'ils avoient examiné les Extraits que Messieurs de Superville & le Page, Pasteurs, ont fait touchant les passages du Livre du Sieur Bayle intitulé, *Dictionaire Historique & Critique*, qui regardent les saletez, & qu'ayant conferé lesdits Extraits avec ledit Livre, ils y avoient trouvé des réflexions sales, des expressions & des questions peu honnêtes, & quantité de citations obscénes, comme cela est plus amplement exprimé dans un Mémoire qu'ils en ont produit, où les passages en sont marquez : sur quoi la Compagnie a trouvé à propos que ledit Mémoire sera gardé par le Secretaire, pour être produit quand la Compagnie sera la déliberation générale à l'égard dudit Livre, & cependant les autres Membres de la Compagnie pourront encore examiner ledit Mémoire, & y faire leurs remarques entre ci & quinze jours; & il a été trouvé à propos par provision, que cet Acte, & les Actes semblables qui seront faits sur ce sujet, ne seront pas enregîtrez dans le Livre des Actes que par ordre exprès de la Compagnie.

Le 17. Novembre 1697.

Le tems de quinze jours marqué dans l'Acte précédent, pour faire des remarques sur le Memoire mentionné dans ledit Acte, étant échu presentement, il a été demandé si les autres Membres de la Compagnie y avoient fait des remarques; sur quoi personne n'aiant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans ledit Memoire est arrêté, & tenu pour être le sentiment de la Compagnie.

Le même Jour.

Messieurs les Commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avoient examiné les Extraits que Messieurs de Superville, & le Page, Pasteurs, ont fait touchant des passages du susdit Livre du Sieur Bayle dans l'Article de DAVID, & qu'ayant conferé lesdits Extraits avec ledit Livre, ils y avoient trouvé que le Sieur Bayle fait en général un portrait afreux de la conduite, & du gouvernement de ce Roi Prophete, & qu'en particulier il traite plusieurs de ses actions d'une maniere indigne & scandaleuse, comme cela est plus amplement exprimé dans un Memoire que lesdits Commissaires en ont produit, où les passages en sont marquez : sur quoi la Compagnie a trouvé à propos que ce Memoire sera gardé comme le précedent, & les autres Membres de la Compagnie pourront encore examiner ledit Memoire & y faire leurs remarques entre ci & quinze jours.

Le 1. Decembre 1697.

Le tems de quinze jours marqué dans l'Acte précédent pour faire des remarques sur le Memoire à l'égard de l'Article de DAVID, mentionné dans ledit Acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres Membres de la Compagnie y avoient fait des remarques; sur quoi personne n'aiant temoigné en avoir fait, le rapport contenu dans ledit Memoire est arrêté, & tenu pour être les sentimens de la Compagnie.

Le même jour.

Messieurs les Commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avoient examiné les Extraits que Messieurs de Superville, & le Page, Pasteurs, ont fait touchant les passages du susdit Livre du Sieur Bayle dans les Articles des MANICHE'ENS, MARCIONITES, & PAULICIENS; & qu'ayant conferé lesdits Extraits avec ledit Livre, ils y auroient trouvé que le Sieur Bayle non seulement y avance des argumens dont les Manichéens se sont servis autrefois, mais que de plus il y fait des argumens nouveaux en faveur du Manichéisme, qui tendent même à combattre les Hypothéses de tous les Théologiens Protestans, & qu'enfin il fait triompher l'Hypothése des Manichéens, dont lesdits Commissaires en ont été fort scandalisez, comme cela est plus amplement exprimé dans un Memoire que lesdits Commissaires en ont produit, où les passages en sont marquez : Sur quoi la Compagnie a trouvé à propos que ce Memoire sera gardé comme les précedens, & les autres Membres de la Compagnie pourront encore examiner ledit Memoire, & y faire leurs remarques entre ci & quinze jours.

Le 8. Decembre 1697.

Messieurs les Commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avoient examiné les Extraits que Messieurs de Superville & le Page, Pasteurs, ont fait touchant des passages du susdit Livre du Sieur Bayle dans l'Article de PYRRHON, & qu'ayant conferé lesdits Extraits avec ledit Livre, lesdits Commissaires avoient dressé un Memoire de ce qu'ils y avoient trouvé de scandaleux & de blâmable, lequel Memoire ils ont produit à la Compagnie; sur quoi la Compagnie a trouvé à propos que ce Memoire sera gardé comme les précédens, & que les autres Membres de la Compagnie pourront encore examiner ledit Memoire, & y faire leurs remarques entre-ci & huit-jours.

Le 15. Decembre 1697.

Le tems de quinze jours marqué dans le second Acte du premier de ce mois, pour faire des remarques sur le Memoire à l'égard de l'Article des MANICHE'ENS, MARCIONITES, & PAULICIENS mentionné dans ledit Acte, & aussi le tems de huit jours marqué dans l'Acte précédant celui-ci, pour faire des remarques sur le Memoire à l'égard de l'Article de PYRRHON, mentionné dans ledit Acte, étant échus presentement; il a été demandé si les autres Membres de la Compagnie y avoient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans lesdits deux Memoires est arrêté, & tenu pour être le sentiment de la Compagnie.

Le même jour.

Messieurs les Commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avoient examiné les Extraits que Messieurs de Superville & le Page, Pasteurs, ont fait des passages du susdit Livre du Sieur Bayle dans divers Articles, à l'égard des *Athées*, ou des *Epicuriens*; & qu'ayant conferé ces Extraits avec ledit Livre, lesdits Commissaires avoient dressé un Memoire de ce qu'ils y avoient trouvé de scandaleux, & de blâmable; lequel Memoire ils ont produit à la Compagnie: sur quoi la Compagnie a trouvé à propos que ce Memoire sera gardé comme les précédens, & que les autres Membres de la Compagnie pourront encore examiner ledit Memoire, & y faire leurs Remarques entre ci & Samedi prochain.

Mon-

Le même jour.

Monsieur le Page, l'un de nos Pasteurs, a rapporté à la Compagnie que le Sieur Bayle étoit venu chez lui, le 10. de ce mois, lui dire qu'il avoit apris que le Consistoire examinoit son *Dictionaire Critique*, que cela l'avoit surpris, parce qu'il ne croyoit pas que les Dictionaires fussent sujets à l'examen; qu'on l'avoit assuré que nous trouvions à redire aux Articles de DAVID, des MANICHE'ENS, ou PAULICIENS, des PYRRHONIENS, & à diverses expressions & citations trop libres; que cela étant, il se proposoit d'adoucir & rectifier ces choses dans une seconde Edition, soit en ajoûtant, soit en retranchant, & qu'il souhaitoit que nôtre Compagnie fût informée de cette déclaration qu'il faisoit, & dont il esperoit qu'elle seroit satisfaite: sur quoi la Compagnie ayant deliberé, a trouvé à propos de se rassembler extraordinairement Jeudi prochain sur l'affaire dudit Sieur Bayle.

Le Jeudi 19. Decembre 1697.

La Compagnie étant extraordinairement assemblée suivant l'Acte précedent, & ayant fait relire les quatre premiers Memoires dans l'affaire du Sieur Bayle, mentionnez dans les Actes précédens; elle a trouvé à propos d'avertir par la bouche du Secretaire le Sieur Bayle de se trouver devant elle Mardi prochain après midi, à trois heures & demi pour ladite affaire.

Le Samedi 21. Decembre 1697.

Le tems marqué dans le second Acte du 15 de ce mois, pour faire des remarques sur le Memoire à l'égard de divers Articles concernant des *Athées*, ou des *Epicuriens*, mentionnez dans ledit Acte, étant échu presentement, il a été demandé, si les autres Membres de la Compagnie y avoient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait: le rapport contenu dans ledit Memoire est arrête, & tenu pour être le sentiment de la Compagnie.

Le Mardi 24. Decembre 1697.

La Compagnie étant extraordinairement assemblée suivant l'Acte du 19. de ce mois a comparu devant elle le Sieur Bayle, à qui la Compagnie ayant exposé par la bouche du Président, qu'elle avoit trouvé dans le Livre dudit Sieur, intitulé *Dictionaire Historique & Critique*, divers passages qui ont paru a la Compagnie scandaleux. Et en premier lieu, qu'il se trouvoit dans sondit livre des expressions, citations & reflexions impures; là-dessus ledit Sieur Bayle a dit " qu'il n'étoit point préparé à répondre, n'ayant pas sçû ce qui lui seroit proposé par la
„ Compagnie, & a ajoûté qu'il y avoit de la difference entre un Ecrivain Philosophe, ou Historien, & entre un
„ Théologien; qu'un Historien doit être fidele, & sans partialité, & qu'il est responsable quand il fait de faux
„ rapports; qu'il pourroit demander à cette Compagnie vingt audiences de deux heures chacune pour exposer ses
„ raisons; mais qu'il ne vouloit point se servir de ce moyen, & qu'il vouloit éviter la longueur; qu'il soûtenoit
„ qu'il n'avoit rien avancé dans sondit livre comme son sentiment, qui fût contraire à nos Confessions de Foi, &
„ qu'il y avoit maintenu les points de la Religion; qu'on ne devoit pas s'arrêter à ce qui n'est que des bagatelles;
„ qu'on pourroit critiquer sur les Extraits que la Compagnie a fait faire à l'égard des faits & à l'égard du droit,
„ mais qu'il ne vouloit point entrer dans cette discussion; que dans la Préface dudit Livre il avoit declaré qu'il se-
„ roit prêt à corriger ce qui pourroit s'y trouver devoir être corrigé; & que dans ses Reflexions qu'il avoit pu-
„ bliées contre un Imprimé intitulé, *Jugement du Public* &c, il avoit fait une semblable declaration; qu'il de-
„ claroit encore à cette Compagnie d'être resolu de changer dans une seconde Edition ce que la Compagnie y
„ trouveroit à redire, & que deja il travailloit à la correction dudit Livre.

Sur quoi la Compagnie ayant deliberé, & fait rentrer le Sieur Bayle, lui a fait dire par Mr. le Président, qu'elle n'entreroit pas à present dans une réponse aux raisons susdites alleguées par ledit Sieur; & touchant la résolution qu'il a declarée, qu'elle paroissoit à la Compagnie d'être vague; que ledit Sieur avoit parlé de changer dans une seconde édition & non point de retracter; que la Compagnie n'étoit pas assurée quand cette seconde édition se feroit, & aussi que divers empêchemens survenans en pourroient empêcher l'exécution; que les remarques que la Compagnie a faites sur ledit Livre étoient d'importance. Sur quoi le Sieur Bayle a dit, " qu'il seroit prêt non
„ seulement à faire des changemens dans ledit Livre: mais aussi de retracter ce qu'il y seroit trouvé devoir être re-
„ tracté, & que même dès à present, s'il y avoit des propositions, étans de lui, qui seroient contraires à nôtre
„ Religion, qu'il les déclaroit hérétiques.

Après quoi la Compagnie lui a fait dire qu'elle lui feroit indiquer les passages dudit Livre, & les remarques de la Compagnie, & ensuite elle a nommé Messrs. Pielat, de Superville & le Page, Pasteurs, Messrs. de Fanueil, Diodati, & Vermande, Anciens; & Messieurs de Tinnebacq & de Peyster, Diacres, pour indiquer audit Sieur Bayle les passages & les remarques contenues dans les cinq Memoires qui sont faits sur ce sujet: & pour entendre ce que ledit Sieur dira là dessus, en suite en faire rapport à la Compagnie.

Le 5. Janvier 1698.

Messieurs les Commissaires, nommez dans l'Acte du 24. Decembre dernier, ont fait rapport, qu'ayant été assemblés le 30 suivant, ils avoient exposé au Sieur Bayle en substance les remarques contenues dans les cinq Memoires faits à l'égard de son Livre, mentionnez dans ledit Acte, & qu'ayant entendu les éclarcissemens & les réponses générales, & aussi les offres dudit Sieur sur ce sujet, ils avoient trouvé à propos que ledit Sieur mit par écrit ce qu'il avoit dit devant eux, ce que le Sieur Bayle ayant fait, ils en ont produit un Memoire, signé dudit Sieur, lequel étant lu devant la Compagnie, après des reflexions là-dessus, elle a trouvé à propos de prier les mêmes Commissaires de dresser un projet de Réponse audit Memoire, & de le communiquer à la Compagnie, qui se rassemblera extraordinairement pour cela Mardi prochain, & a ordonné que le Sieur Bayle soit averti de se trouver audit jour devant elle.

MEMOIRE *presenté à Messieurs du Consistoire de l'Eglise Walonne de Rotterdam, le Dimanche 5. de Janvier 1698, au sujet du* DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

„ MESSIEURS,

„ Ce que j'eus l'honneur de vous dire le 24. du mois passé; & de repeter plus amplement à Messieurs vos Com-
„ missaires Lundi dernier, lorsqu'ils me lurent leurs Remarques, je le donne par écrit aujourd'hui à la Compagnie
„ avec des explications plus particularisées.

„ Cela se reduit à deux points: le premier est, que j'ai une infinité de choses à alleguer tant en raisons qu'en
„ exemples pour ma justification, sans la discussion desquelles, on ne peut vuider cette affaire équitablement par
„ la voye du jugement. Le second est, que si pour éviter les longueurs, & autres inconveniens, vôtre Com-
„ pagnie trouve à propos de la terminer par voye d'accommodement, j'en faciliterai les moyens de tout mon pos-
„ sible. Pour cet effet, je déclare en premier lieu très-sincerement que mon intention n'a jamais été d'inserer
„ dans mon Dictionaire aucune chose qui donnât un juste sujet de scandale aux bonnes ames. J'ai toûjours esperé
„ que la liberté que je prenois à certains égards seroit favorablement interpretée par les reflexions que l'on feroit
„ que c'est un Laïque & un Philosophe qui parle, & cela dans une Histoire, une Critique, & un vaste Com-
„ mentaire, & que j'ai eu soin de mettre par tout où ils étoient nécessaires, des correctifs & des éclaircissemens
„ qui ramenent mon Lecteur au principe le plus orthodoxe de nôtre Communion, savoir, que l'Ecriture est

„ la règle de ce que nous devons croire, soit que la raison le puisse comprendre, soit qu'elle ne le puisse pas. J'ai esperé aussi que chacun se souviendroit que la qualité d'Historien imposé la necessité de rapporter bien des choses qu'un autre Auteur ne diroit pas sur le fort & le foible de chaque parti, & que les Peres de l'Eglise ont rapporte des détails d'impuretez, & d'obscénitez qui font horreur.

„ Je déclare en second lieu, que je suis extrémement fâché que contre mon intention & mes esperances, plusieurs personnes ayent été offensées de la liberté que j'ai prise; si j'avois prévû cela je m'en serois abstenu avec un grand soin. Pour y remedier d'une maniere éficace, je promets de rectifier dans une seconde édition, à laquelle je travaillerai incessamment, les endroits qui ont donné lieu aux plaintes. Cela me paroit facile, soit par des retranchemens, soit par des additions, soit par des changemens d'expression. La lecture des Remarques de Messieurs vos Commissaires m'a fait connoitre ces endroits, plus distinctement que je ne les connoissois. Je me conduirai dans la correction avec de très-grands égards auxdites Remarques, d'autant plus que je reconnois qu'elles ont été faites par des personnes très-habiles, & aux bons avis & aux lumieres que Messieurs les Pasteurs de cette Eglise voudront bien me communiquer, & je considererai beaucoup plus si une chose peut choquer une partie de mes Lecteurs, que si dans le fond elle est veritable & n'est pas contraire à nos Confessions de Foi.

„ Je promets en particulier de refondre de telle sorte l'Article du Prophete DAVID, qu'il n'y restera aucune pierre d'achopement. Quant à ce qui se rapporte à l'Hérésie des *Manichéens*, j'ai déclaré assez nettement qu'elle est horrible, extravagante, contraire aux notions communes, & que par l'Ecriture sainte on la ruine sans aucune peine. J'ai seulement établi que ses objections sur l'Origine du mal ne peuvent être résolues par les forces de nôtre raison, & je n'ai point crû que ce fut dire autre chose que ce que tous nos Théologiens avouent de l'incomprehensibilité de la Prédestination. Cependant je promets de mediter de nouveau sur cette matiere, & de chercher des raisons Philosophiques contre ces objections; & si Messieurs vos Pasteurs veulent bien se donner la peine de m'en fournir, je les mettrai en œuvre le mieux qu'il me sera possible, & avec d'autant plus de joie que le Manichéisme est une hérésie abominable à l'égard de la Morale, & ridicule & monstrueuse à l'égard de la Metaphysique. Ce que je promets à l'égard de cet Article se doit aussi entendre en particulier à l'égard de celui de PYRRHON.

„ En un mot je déclare que je recevrai avec joye, & pour en profiter, tous les avis qui me pourront être communiquez, afin de rendre mon Livre plus utile au public, & plus édifiant aux Eglises, sur tout je recevrai avec beaucoup de soumission les bons avis de la Compagnie.

„ Il ne me reste, Messieurs, que deux choses à vous déclarer. La premiere est, que je n'ai jamais eu dessein d'avancer comme mon sentiment aucune doctrine qui fût contraire à la Confession de Foi de l'Eglise Reformée dont je fais profession, & dans laquelle je demande à Dieu la grace de me faire vivre & mourir. S'il se trouve donc dans mes Ouvrages quelque doctrine de cette nature, je la desavoue, & je la retracte entierement dès aujourd'hui. La seconde chose est, que j'ai tout lieu d'esperer que la Compagnie n'ayant en vûë que la paix & l'édification du Public, sera pleinement contente de ce que dessus; car c'est, ce me semble, tout ce qu'on peut exiger d'un Auteur en semblables cas: outre qu'en prenant la voye de jugement, elle ne peut ignorer qu'il y aura beaucoup de longueurs, que j'ai des raisons justificatives à alleguer sur chaque point; qu'il faudra peut-être passer d'un Tribunal à un autre, & en venir même à des Ecrits imprimez, qui ne serviront qu'à exciter de nouveaux troubles sans aucun fruit pour l'Eglise, &, au contraire, au contentement de nos Adversaires.

„ Si tout ce que je viens de dire ne produisoit pas l'entiere pacification de cette affaire, & si nonobstant cela l'on en venoit à la voie du jugement, je demande qu'aucune des choses que j'ai deduites ci-dessus ne puisse préjudicier à ma cause, ni aux prétentions de recusation, s'il en faut faire, ni aux voies d'appel si le cas y échoit. Je demande aussi qu'on ne prenne point pour une partie de mon plaidoyé, ce que j'ai dit, soit à vôtre Compagnie, soit à Messieurs vos Commissaires.

Et étoit signé,

BAYLE

Le Mardi 7. Janvier 1698.

La Compagnie étant extraordinairement assemblée, suivant l'Acte dernier, & se trouvant incomplete, bien que tous les Membres fussent avertis specialement pour resoudre sur ce sujet, & considerant la brieveté du tems à cause que le Consistoire doit changer Dimanche prochain; après avoir examiné le projet de Ré, onse dressé par Messieurs les Commissaires, mentionnez dans l'Acte précedent, elle a trouvé à propos de faire seulement la lecture dudit projet au Sieur Bayle, lequel en ayant demandé copie, la Compagnie n'a pas pris de resolution là-dessus, mais a trouvé à propos de se rassembler encore Jeudi prochain.

Le Jeudi 9. Janvier 1698.

La Compagnie étant encore extraordinairement assemblée suivant l'Acte précédent, & ayant lû de nouveau le projet dressé par Messieurs les Commissaires & communiqué au Sieur Bayle, selon qu'il est mentionné dans l'Acte précédent, l'a approuvé unanimement: dont la teneur s'ensuit.

La Compagnie continuant à deliberer sur l'affaire qui regarde Mr. Bayle, après avoir entendu ledit Sieur Bayle dans ses éclaircissemens & réponses générales, tant en plein Consistoire le Mardi 24. Decembre dernier, que le Lundi 30. de ce mois en presence des Commissaires qui lui ont communiqué de vive voix la substance des cinq Memoires dressez par la Compagnie sur son Dictionaire, & ont fait rapport de tout Dimanche dernier 5 du present mois; après avoir aussi examiné l'Ecrit, presenté à la Compagnie le même jour Dimanche dernier par ledit Sieur Bayle, & signé de sa main, dans lequel il explique plus distinctement ses intentions, & ses desseins.

La Compagnie déclare qu'elle est bien aise de voir,

1. Que ledit Sieur Bayle proteste de vouloir vivre & mourir dans la profession de la Religion Reformée que Dieu lui a fait la grace de connoitre, & dans laquelle il a perseveré jusqu'à present, désavouant & retractant des aujourd'hui tout ce qu'il pourroit avancer dans ses Ouvrages contre nôtre Confession de Foi, posé qu'il s'y trouvât quelque chose de tel, ce qu'il ne croit pas, puisqu'il a toûjours eu une intention toute opposée.

2. Que ledit Sieur Bayle est extremement fâché de ce que contre ses intentions & ses esperances, plusieurs personnes ont été offensées de la liberté qu'il a prise dans son Dictionaire, & que s'il avoit prévû cela, il s'en seroit abstenu avec un grand soin.

3. Qu'il a en horreur le *Manichéisme*, comme une Hérésie que l'Ecriture renverse de fond en comble, & qui est abominable, & monstrueuse par rapport tant à la Morale qu'à la Metaphysique, ajoûtant qu'il travaillera fortement à la refuter. Ce qu'il promet aussi à l'égard du *Pyrrhonisme*.

4. Qu'en particulier il se propose de corriger tellement l'Article de DAVID dans une seconde édition, qu'il n'y restera plus nulle pierre d'achopement.

5. Qu'enfin pour remedier aux plaintes qu'on a faites contre son Dictionaire, il se propose de travailler incessamment à une seconde édition: dans laquelle il changera, corrigera, rectifiera, retranchera tout ce qui peut avoir choqué, & que pour rendre cette édition plus correcte, il aura de grands égards aux Memoires qui lui ont été communiquez par la Compagnie, & à tous les avis qu'elle voudra bien lui donner.

La Compagnie est bien aise de voir Mr. Bayle dans ces dispositions: mais elle ne peut aprouver diverses autres choses

choses que ledit Sieur Bayle a inserées dans son Ecrit, comme entr'autres, ce qu'il prétend pouvoir justifier ce qu'il a avancé dans son Dictionaire, si l'on en vient à une discussion, ni qu'il parle des raisons qu'il alleguera alors comme de raisons capables de le disculper, de maniere qu'il semble que ce ne soit que par condescendance, & pour ne pas offenser les bonnes ames qu'il veuille bien corriger & rectifier son Ouvrage, & non pas que dans le fond il y soit obligé, ni que cet Ouvrage en ait besoin, parce qu'en qualité de Laïque, de Philosophe, d'Historien, & de Commentateur, il lui a été permis d'avancer beaucoup de choses, qu'on ne souffriroit pas dans un autre Auteur. La Compagnie ne peut goûter ces exceptions, ainsi que le Président representera plus au long à Mr. Bayle, & cependant voulant bien prendre la voie d'indulgence pour tâcher de terminer cette affaire, elle estime que pour y parvenir, il faut,

1. Que Mr. Bayle acquiesce aux Remarques qui lui ont été faites par la Compagnie, qu'il en reconnoisse la solidité, & promette d'en profiter en s'y conformant dans une seconde édition. Ces Remarques regardent 1. les *Obscénitez* répanduës dans l'Ouvrage; 2. l'Article de *David*; 3. le *Manichéisme*; 4. le *Pyrrhonisme*; 5. les louanges excessives données aux *Athées* avec les consequences qu'il en tire. Sur quoi il déclarera qu'il est faché d'avoir donné sujet de plainte.

2. Il est nécessaire que ledit Sieur Bayle promette qu'à l'avenir il se gardera bien de rien avancer dans ses Ecrits qui puisse choquer soit la pureté de la Morale, soit la verité de la Doctrine: mais qu'au contraire il consacrera les talens que Dieu lui a départis, à la défense de l'une & de l'autre, & à l'édification de l'Eglise.

3. Que pour reparer le scandale du passé, & procurer l'édification publique, Mr. Bayle sera fortement exhorté à n'attendre pas une seconde édition de son Dictionaire qui pourroit trop tirer en longueur, mais à travailler au plûtôt de faire imprimer quelque Ouvrage dans lequel il fasse connoître au public les sentimens qu'il nous a témoigné avoir sur les points qui lui ont été proposez.

Ensuite Mr. Bayle étant entré; Mr. le President lui a fait de nouveau lecture dudit projet, qui étoit désormais la resolution de la Compagnie; & lui a demandé ce qu'il avoit à repondre là-dessus. Sur quoi ledit Sieur Bayle a témoigné qu'il acquiesçoit à cette résolution, & a en même tems delivré le Memoire écrit & signé de sa main, tel qu'il suit.

„ MESSIEURS,

„ Etant persuadé que la Compagnie ne cherche en finissant cette affaire qu'à procurer de bonne foi l'édification „ du Public & la Gloire de Dieu, & voulant concourir avec elle de tout mon possible pour ce grand bien, j'ac„ cepte les conditions contenuës dans l'Acte qui me fut lû le 7. du courant; & je déclare en particulier quant aux „ Remarques qui m'ont été communiquées par la Compagnie, que j'y acquiesce comme à une regle que je suivrai „ ponctuellement dans la correction de mon Dictionaire, pour une nouvelle édition.

„ Je satisferai aussi autant qu'il me sera possible à l'exhortation de la Compagnie touchant un Ecrit anterieur „ à la nouvelle édition, & j'espere que cela ne tardera pas beaucoup.

„ J'espere & je le demande très-humblement à la Compagnie, qu'elle ne permettra point que ses Remarques, & au„ tres papiers touchant cette affaire tombent entre les mains de gens qui en pûssent abuser pour publier des Ecrits „ qui ne feroient que troubler l'édification des ames, & par eux-mêmes, & par les réponses qu'on feroit peut„ être contraint d'y faire. A Rotterdam le 9. de Janvier 1698.

Et étoit signé,

BAYLE.

Ensuite Mr. Bayle s'étant retiré, la Compagnie deliberant sur sa réponse, a resolu de s'en contenter, parce qu'il accordoit tout ce qu'on lui demandoit, qu'il acquiesçoit aux remarques de la Compagnie sur son *Dictionaire*, & promettoit de publier au plûtôt un Ecrit qui feroit savoir au public ses bonnes dispositions. Elle a estimé qu'en terminant ainsi cette affaire, l'Eglise en seroit plus édifiée, que par de longues contestations; outre que ce seroit le moyen le plus éficace pour engager Mr. Bayle à faire servir ses talens à l'avancement du regne de nôtre Seigneur. Ayant donc été rappellé dans la Compagnie, le Président lui a declaré 1. que la Compagnie étoit contente de sa Réponse; 2. qu'elle l'assuroit que les Ecrits communiquez de part & d'autre ne seroient donnez à personne pour être publiez, que ce n'étoit pas l'usage de la Compagnie, & qu'elle savoit bien que quand des affaires étoient terminées, on ne devoit pas donner lieu à les recommencer par des Imprimez; 3. qu'elle ne doutoit pas aussi qu'il ne satisfit de son côté à la promesse qu'il faisoit de publier dans peu un Ecrit par lequel il informeroit le public des bons sentimens qu'il nous avoit temoignés, & que le plûtôt que cet Ecrit paroitroit seroit le mieux. Ce que ledit Sieur Bayle a encore promis. Après quoi le President lui a representé que plus Dieu lui avoit departi de talens, plus il étoit en obligation de les consacrer à sa gloire. Qu'il devoit travailler à édifier l'Eglise, qu'on esperoit qu'il s'y appliqueroit à l'avenir, que la Compagnie l'y exhortoit fortement, & que moyenant cela elle prioit Dieu de répandre sa benediction sur ses travaux. Mr. Bayle a assuré qu'il répondroit aux intentions de la Compagnie, & l'a remerciée de ses bons souhaits.

Tous les susdits Actes jusques à ce jour 11. Janvier 1698. ont été lus & approuvez par la Compagnie, ce 11. Janvier 1698. *Ainsi signé*, LE PAGE, Pasteur; PIELAT, Pasteur; DE SUPERVILLE, Pasteur; BASNAGE, Ministre; J. V. KAEREN Ancien; F. VAN SCHONHOVEN, Ancien; JEAN FANUEIL, Ancien; JACOB VERMANDE, Ancien; THEODORE SISMUS, Diacre, & Secretaire; D. PRINS, Diacre; GOUERT COOLBRANT; PIERRE BALDE; ISAAC REEDORS, Diacre; G. ALLART, Diacre; JEAN DE PRYSTER, Diacre.

Le 7. Decembre 1698.

Messieurs les Commissaires nommez dans l'Acte du 28. Septembre, pour travailler dans l'affaire de Mr. Bayle, ont fait rapport de leur Commission, sur quoi la Compagnie trouve que;

1. La Lettre imprimée dudit Sieur Bayle a paru plus tard qu'on avoit lieu d'esperer, & qu'il auroit été à souhaiter que Mr. Bayle l'eût fait imprimer plûtôt, conformément à ses promesses.

2. Que ledit Sieur Bayle n'en a envoyé aucun Exemplaire à la Compagnie: bien qu'il fût en obligation de lui faire voir qu'il avoit satisfait à son engagement.

3. Que le nombre des Exemplaires de cette Lettre a été trop petit & qu'il ne s'en trouve plus, il y a long-tems, chez les Libraires; de maniere qu'il semble qu'on ait eu dessein de supprimer cette Lettre, aussi-tôt qu'on l'a publiée, & de ne la mettre entre les mains que de moins de personnes qu'il seroit possible, ce qui est contre l'intention de la Compagnie qui souhaitoit que le Public fût informé des déclarations que Mr. Bayle a fait sur cette affaire.

4. Ce qui est le plus important, que Mr. Bayle a passé bien legerement sur les matieres dont on avoit été choqué, & qu'il en parle même comme de choses soûtenables, prétendant pouvoir defendre ce qu'il a avancé dans son *Dictionaire*, parce qu'en qualité de Commentateur, & d'Historien, il lui a été permis de parler autrement que s'il avoit fait le Dogmatique: excuse qu'il avoit alleguée au Consistoire par son Ecrit du 5. de Janvier 1698. mais qu'on lui témoigna alors n'être nullement recevable, ce qui fit qu'il acquiesça purement aux remarques de la Compagnie, dont il reconnut la solidité, & auxquelles il promit de se soumettre; circonstance qu'il devoit déclarer dans la Lettre imprimée, comme étant essentielle à la satisfaction qu'on lui demande.

Pour ces Causes & autres, la Compagnie estimant que la Lettre imprimée de Mr. Bayle ne satisfait qu'en partie

à

à ce qu'il avoit promis, qu'ainsi la Compagnie feroit en droit de lui demander davantage, que cependant pour ne point se départir de la voie d'indulgence qu'on a déja prise, la Compagnie peut se contenter de representer ces choses verbalement à Mr. Bayle, & de l'exhorter fortement à s'acquitter ponctuellement de ses promesses : & la Compagnie prendra cette voie dans la persuasion que ledit Sieur Bayle dans la seconde Edition de son Dictionaire corrigera de bonne foi les choses qu'on lui a indiquées, & profitera des avis qui lui ont été donnez; ce qui est le principal but que la Compagnie s'est proposé en tout ceci, parce qu'elle le regarde comme important à la gloire de Dieu, & à l'Edification de l'Eglise.

De plus, afin que Mr. Bayle qui a promis de profiter des avertissemens de la Compagnie, le puisse faire plus aisément, la Compagnie estime qu'il est à propos que les Pasteurs qui ont déja travaillé à cette affaire dressent quelques Memoires succints concernant les Remarques que la Compagnie a fait, auxquelles ils en pourront joindre quelques autres sur des Matieres importantes, afin qu'après que la Compagnie aura approuvé lesdits Memoires, ils soient mis entre les mains de Mr. Bayle pour s'en souvenir & y avoir égard.

La Compagnie estime aussi que notre très-honnoré Frere Mr. Jurieu, l'un de nos Pasteurs, ayant été fort mal traité par Mr. Bayle dans son Ouvrage; il est à propos de donner là-dessus à ce dernier un avertissement, & de l'exhorter à se conduire à l'avenir avec plus de moderation, tant dans la seconde édition de son Dictionaire, que dans les autres volumes qu'il promet au public, la Compagnie n'ayant pu voir qu'avec douleur, qu'on ait eu si peu de ménagement pour un Pasteur, dont le Ministere & les travaux ont été, & sont en singuliere édification à l'Eglise.

Le 20. Decembre 1698.

Messieurs les Commissaires nommez dans l'Acte du 7. Decembre, ont lû dans la Compagnie, les Memoires succints concernant les Remarques que la Compagnie a faites sur l'Ecrit de Mr. Bayle, & aussi leurs Remarques sur les plus importantes matieres du Dictionaire dudit Sieur Bayle, lesquelles sont approuvées par la Compagnie, & resolu de les communiquer à Mr. Bayle par Messieurs Pielat, Superville, Le Page, & Fanueil.

MEMOIRE *succint des principales choses auxquelles Mr. Bayle doit avoir égard, pour les corriger dans la seconde édition de son* DICTIONAIRE.

La Compagnie ayant apris que l'on travaille actuellement a la seconde édition du *Dictionaire Historique & Critique*, croit devoir avertir Mr. Bayle en consequence de ce qui s'est passé ci-devant entre le Consistoire & lui, qu'il doit se souvenir des choses suivantes, pour y avoir égard dans la correction qu'il a promis de faire de son Livre.

1. Il évitera avec soin toutes les obscénitez, & retranchera tant les expressions, que les citations, questions & reflexions sales, se souvenant que la pureté de l'esprit aussi bien que celle du corps est une des choses qui nous sont le plus recommandées dans l'Ecriture, & que toutes les personnes sages doivent extremement prendre garde à ne pas favoriser le libertinage, qui n'est que trop commun en ce siecle, & pour lequel la jeunesse n'a que trop de panchant.

2. Il reformera entierement l'Article de DAVID, de maniere que les bonnes ames n'en pourront plus être scandalisées, comme il l'a promis : & pour cela il se conformera a ce que l'Ecriture Sainte nous dit de ce grand Prophete. Il doit même en faire l'Apologie, & remarquer que dès le vivant de Saül, David étoit Roi de droit; & bien loin de juger des Actions de ce Prince par le train commun & ordinaire des Rois de la Terre, il fera voir qu'il étoit autorisé pour exterminer les Cananéens; que le Grand-Sacrificateur par lequel il consultoit Dieu, lui servoit de regle particuliere; que l'on se doit taire, ou l'Ecriture se tait; & que son silence bien loin de donner prise contre David est plûtôt équivalent à une approbation; enfin il aura soin de bien relever l'autorité prophetique & canonique des Ecrits de David.

3. A l'égard du *Manichéisme*, au lieu de faire voir les sophismes des Manichéens, & de leur prêter des raisons & des objections nouvelles qu'ils n'ont pas alleguées, comme aussi de tâcher de décharger leur hypothése des difficultez qui la rendent ridicule, Mr. Bayle les refutera, & se gardera bien de donner gain de cause à une hérésie si détestable & si monstrueuse. Pour cet effet il corrigera les Articles MANICHE'ENS, MARCIONITES, PAULICIENS, comme aussi divers endroits de son Livre qui semblent favoriser leur opinion, ou les difficultez qu'on allegue contre la permission du mal.

4. Il en usera de même à l'égard des *Pyrrhoniens*, & du *Pyrrhonisme* qui est l'extinction de toute Religion, & reformera l'Article PYRRHON, prenant bien garde & là & par tout ailleurs de donner atteinte à nos mysteres.

5. Il ne donnera point de louanges outrées aux *Athées*, ou *Epicuriens*. Il corrigera les endroits qui peuvent contenir quelque affectation en leur faveur, & n'affoiblira point la necessité de croire un Dieu & une Providence, & même une vie à venir par rapport à l'avantage de la Société civile, & à la reformation des mœurs. Il inserera plûtôt des clauses qui servent à imprimer dans l'esprit des Lecteurs une grande horreur pour l'Athéisme, & il travaillera à montrer qu'encore que des Athées ayent été reglez dans les mœurs, que cela n'est point venu de l'Athéisme, mais seulement d'un amour propre qui a toûjours été déreglé. Il pourra même alleguer les exemples qu'il peut savoir de plusieurs Athées qui ont été très-vicieux, & très-infames.

6. Outre ces cinq Chefs capitaux, dont on a déja parlé à Mr. Bayle, & qu'il s'est engagé de corriger, comme il a aussi promis à la Compagnie de recevoir tous les autres avertissemens qu'on lui voudroit donner & d'en profiter, le Consistoire l'exhorte à prendre garde en sixiéme lieu, à ne pas refuter legerement ce que nos Théologiens ont dit de certains Papes vicieux; puisque s'il peut alleguer quelques conjectures pour la defense de ces Papes sur certains faits, on peut lui oposer de fortes raisons pour leur condamnation, & qu'il est injuste de prendre sans necessité le parti des seducteurs qui ont fait tant de mal à l'Eglise, & de vouloir faire passer nos Auteurs pour des accusateurs temeraires.

7. Il reverra aussi les Articles de NICOLLE & de PELISSON, qui contiennent diverses choses, lesquelles semblent mener au Pyrrhonisme, & sont injurieuses à la voie d'Examen par laquelle les Protestans prétendent que l'on peut & que l'on doit parvenir à la connoissance de la verité.

8. Il prendra garde en parlant de la Providence, de ne pas exagerer & grossir les difficultez des prophanes, & de ne pas donner un air de superiorité à leurs objections sur nos réponses, en refutant même celles qui sont conformes à l'Ecriture : sur quoi on lui indique particulierement l'Article de RUFFIN. Il reverra aussi celui de XENOPHANES dans lequel il exagere les victoires du Démon.

9. Il est encore à souhaiter qu'il menage davantage les Expressions de l'Ecriture, dans les allusions qu'il fait quelquefois.

Mr. Bayle aura égard à tous ces chefs pour y conformer sa correction, & travaillera aussi à repurger son Ouvrage de tout ce qui peut avoir choqué les vrais fideles. La Compagnie déclarant qu'elle n'a fait ces remarques que sur ce qui lui a paru de plus essentiel, & qu'elle ne prétend pas par là approuver le reste de l'Ouvrage.

Elle se croit aussi obligée d'avertir Mr. Bayle que Mr. Jurieu, l'un de nos Pasteurs, ayant été fort mal-traité dans son Livre, elle souhaire qu'il se conduise à l'avenir avec plus de moderation, tant dans la seconde édition de son Dictionaire, que dans les autres volumes qu'il promet au public, & elle l'y exhorte, n'ayant pû voir qu'avec douleur qu'on ait eu si peu de ménagement pour un Pasteur, dont le Ministere & les travaux ont été & sont en singuliere édification à l'Eglise.

Aprouvé & resolu en Consistoire le 20. Decembre 1698.

DIC-

DICTIONAIRE
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE
DE
Mr. BAYLE.

A.

AARON, grand Prêtre des Juifs, & Frere de Moïse. Son Histoire est trop facile à trouver dans le Pentateuque, dans le Dictionaire de Moréri, dans celui de Mr. Simon, pour ne me dispenser pas d'en faire ici un Article. Je dirai seulement, que la foiblesse, qu'il eut de condescendre aux desirs superstitieux des Israëlites dans l'afaire du Veau d'Or, a donné lieu à bien des mensonges (*A*). Un certain Moneau, ou Moncæius, publia, vers le commencement du XVII Siecle, une Apologie d'Aaron (*a*), qui fut condamnée à Rome par l'Inquisition, comme le Jésuite Cornélius à Lapide l'avoit prédit à l'Auteur (*b*). On supose dans cette Apologie, qu'Aaron eut dessein de représenter le même Objet que Moïse représenta quelque tems après, je veux dire un Chérubin, & que, contre son intention, les Israëlites adorérent cette Figure. Un Docteur de Sorbonne, Chanoine d'Amiens (*c*), réfuta solidement ces Supositions, l'an 1619. Il y en a qui disent, que la crainte d'être assommé fit qu'Aaron eut cette criminelle complaisance, & qu'il espéroit qu'en proposant aux Femmes de fournir leurs Pendans d'Oreille, il éluderoit la demande de ce Peuple, comme si elles eussent du aimer mieux n'avoir point de Divinité visible, que se priver de leurs Ornemens; mais, qu'il éprouva que rien ne coute à des Esprits enivrez de superstition & d'Idolatrie (*d*). L'Ecriture Sainte ne favorise nullement ceux qui prétendent que le Veau d'Or n'étoit que de Bois doré (*B*).

Je

(*a*) *Elle a pour Titre* Aaron purgatus. *On la rimprima à Francfort, l'An* 1675, *in 8. L'Edition de Lepsic* 1619, *in 12. dont il est fait mention au XVII Tome de la Bibliotheque Universelle, ne difere de celle de Francfort, qu'en ce que les Libraires ont imprimé un nouveau Titre.*

(*b*) Cornel. à Lapide Commentar. in Exod. Cap. XXXII, V. 4, pag. 605.

(*c*) *Il se nomme* Vifortin: *son Livre a pour Titre* Destructio Pseudo-Cherubi Monæi.

(*d*) *Idem* Cornel. à Lapide, *ibid.*

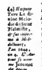
(*A*) *Donné lieu à bien des mensonges.*] I. Le Rabin Salomon a cru (1) que le Veau, que les Israëlites adoroient, étoit vivant & animé, & qu'Aaron, le voiant marcher & manger à la maniere des autres Veaux, lui dressa un Autel. Il y a quelque chose de semblable dans l'Alcoran (2). II. Plusieurs Rabins, pour disculper Aaron, disent que ce ne fut point lui qui fit le Veau d'Or: qu'il n'y contribua qu'en jettant l'Or dans le feu, pour se delivrer de l'importunité du Peuple: mais, que certains Magiciens, qui s'étoient mélez avec les Israëlites à la sortie d'Egypte, donnérent la Figure de Veau à cet Or. Comme l'Ecriture déclare que ce fut un Ouvrage de fonte, à quoi l'on emploia le Burin, nous pouvons suposer deux choses: ou que l'on fit un Moule semblable à un Veau, dans lequel on jetta l'Or fondu; ou, qu'après avoir fait une masse d'Or, on la convertit en Veau, par le moien de la Sculpture. III. Plusieurs ont cru qu'Aaron ne fit point un Veau tout entier, mais seulement une tête. IV. On conte (3), *que la Poudre du Veau d'Or, que Moïse fit brusler & mesler dedans de l'Eau dont les Israëlites burent, s'arresta sur les Barbes de ceux qui l'avoient adoré, & eurent les Barbes dorées, que fut une marque speciale pour recongnoistre ceux qui avoient adoré le Veau.* Ce Conte a été inseré au Chapitre xxxii de l'Exode, dans une Bible Françoise imprimée à Paris, l'an 1538, par Antoine Bonnemere, qui dit en sa Préface, *Cette Bible en François a esté la premiere fois imprimée à la requeste du Tres-Chrestien Roi de France Charles VIII. de ce Nom, assavoir en l'an 1495, & depuis a esté corrigée & imprimée.* La même Preface fait savoir, que le Traducteur François *n'a rien ajousté que pure Vérité comme elle est en la Bible Latine, & que rien n'en a esté laissé, sinon choses qui ne se doivent point translater.* Ainsi, l'on doit prendre pour un fait certain ce qui regarde les Barbes dorées, & une autre chose de semblable alloi, qui a été inserée au même Chapitre xxxii: c'est *que les Enfans d'Israel crachérent si fort contre Hur, qui refusoit de faire des Dieux, qu'ils l'estouffèrent.* Le Livre (4), d'où j'emprunte ceci, a été fait par un Ministre Wallon, qui ne manque pas de se récrier sur la hardiesse que l'on a eue d'ajouter certaines choses d'un côté, pendant que de l'autre on faisoit des supressions. Double attentat: Version obreptice & subreptice; Traditions puériles inserées: &, néanmoins, on ne promet dans la Préface *que pure Vérité*, & on déclare, *que cette Translation a été faite, non pas pour les Clercs, mais pour les Lais & simples Religieux & Heremites, qui ne sont pas lettrez comme ils doivent.* Cela même rend plus blamable l'infidélité du Traducteur: les habiles Gens se peuvent garantir du piege; les Ignorans ne le peuvent pas. Au reste, la Barbe d'Or n'est pas l'unique Chimere que les Rabins aient forgée. Ils ont dit que l'Eau, que Moïse fit avaler, imprégnée des Corpuscules du Veau d'Or, fit le même effet, à-peu-près, que les Eaux de Jalousie. Elle causa des enflures, & des ulceres, à ceux qui étoient coupables; & ne fit nul mal aux innocens (5).

(*B*) *Que le Veau d'Or n'étoit que de Bois doré.*] L'Ecriture dit expressément (6), que ce fut un Veau de fonte; &, si elle dit ensuite (7), que Moïse le brûla & le réduisit en poudre, cela ne doit pas nécessairement s'entendre comme si cette Idole avoit été faite d'une Matiere combustible: cela peut signifier que Moïse réfondit cet Or, & qu'il le divisa en parties très-menuës, qui, étant jettées dans l'eau, y devinrent imperceptibles, comme celles qu'on dit que le Tage & le Pactole charrient. Ainsi, François Junius pourroit bien s'être trompé, quand il a dit (8), *Quamvis non eam existimari possit Vitulus iste totus ex Auro fuisse conflatus, quam Auri laminis tantummodo obductus, cætera ligneus, ut quem S. Littera tradant combustum, atque in cineres versum.* Il a eu plus de sujet de mettre Aaron à la tête de son Catalogue des anciens Sculpteurs, Architectes, Peintres, Statuaires, &c. Aaron mériteroit cette place par le droit d'Antiquité, quand même l'Ordre Alphabetique ne la lui donneroit pas. Cela me fait souvenir de ceux qui disent, qu'il faloit que Moïse fut en perfection la Chimie, puis qu'il savoit faire de la Poudre d'Or, ou réduire l'Or en Poudre. Plusieurs croient qu'Aaron ne fit qu'ordonner à des Orfevres la fonte du Veau d'Or, & qu'il n'y mit point la main lui-même: & que Moïse n'ordonna point aux Israëlites de boire la Poudre d'Or; mais, que l'aiant jettée dans le Torrent, qui étoit le seul endroit d'où ils pouvoient boire, l'on a eu raison de dire qu'il leur avoit fait avaler l'Idole qu'ils avoient adorée (9).

(1) *Apud* Cornel. à Lapide in Exod. pag. 605.

(2) *Affirmatur Talmudisti, compositum, comedentem manducantem, tremuerunt, perierunt.* Azota xxx Latini Codicis, xx Arabici, *apud* Seldenum de Diis Syris, Synt. I, Cap. IV, pag. 54.

(3) *Voiez* Jeremie de Pours, *à la page* 829 *de sa* Divine Melodie.



(4) *Il a pour Titre* La divine Melodie du Saint Psalmiste, *& fut imprimé à Middelbourg, l'an* 1644, *in* 4. *L'Auteur se nomme* Jeremie de Pours.

(5) *Voiez* Salian, *Tom. II, pag.* 165. Bocharti Hierozoic. *Part. I, Lib. II, Cap.* XXXIV.

(6) Exode Ch. XXXII, V. 4.

(7) *Le même, V.* 20.

(8) *In Catalogo Artificum, pag.* 1.

(9) *Voiez* Rivet *sur le Ch.* XXXII *de l'Exode, Oper. Tom. I, pag.* 1184.

Je ne croi point que l'on doive dire, que Dieu suspendit en faveur d'Aaron l'action du feu, tout comme en faveur des trois Hébreux qui furent jettez dans la Fournaise de Babylone. C'est néanmoins l'Opinion de quelques Auteurs (C).

(C) *C'est néanmoins l'Opinion de quelques Auteurs.*] Un Cordelier, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, pretend que le Miracle, par lequel le Buisson d'Horeb fut conservé au milieu des Flammes (10), se renouvella quelque tems aprés, lors que le feu ôta la vie à deux Fils d'Aaron, sans que leurs Chemises reçussent aucun dommage, & lors qu'Aaron fit cesser la Plaie qui faisoit mourir un grand nombre d'Israëlites (11). *Sicuti factum est, quando egressus ignis à Domino Nadab & Abiud ignem alienum & prophanum coram Domino offerentes devoravit, id est interfecit: Vestibus & Tunicis eorum lineis intactis remanentibus. Idem Judicium est de Aarone summo Sacerdote, qui citissimè profectus est ad Populum quem Ignis egressus à facie Domini interficiebat; stetitque illæsus inter mortuos, ac viventes, licet esset in medio Flamma fulgentissima, & flagrantissima, secundum Josephum Libro IV Antiq. Cap. III* (12). Il ajoute à cela, entre autres Exemples, celui de Sydrach, Misach, & Abdénago, qui sortirent sains & saufs de la Fournaise de Babylone. Prenez bien garde, qu'il ne cite point l'Ecriture, mais Josephe, pour ce qui concerne Aaron; & que l'Ecriture (13) ne dit point si la Plaie, qu'Aaron arrêta, & qui fit perir 14700 Personnes, étoit un Feu extraordinaire, ou quelque autre chose. L'Historien des Juifs a suprimé entierement ce Miracle; il ne fait mention que du Feu, qui consuma les deux cens cinquante Hommes qui ofroient le Parfum. L'Ecriture en parle aussi (14); mais, comme d'un fait anterieur au ravage qu'Aaron arrêta. Notez que Josephe se contente d'observer que le Feu extraordinaire, qui consuma Coré, avec les 250 Hommes qui ofroient le Parfum, ne fit aucun mal à Aaron. Il ne touche point les circonstances pour lesquelles le Cordelier Nodin le prend à témoin. Raportons ses termes: Ἀφ' οὗ πάντες, ὅσοι διακόσιοι καὶ οἱ πεντήκοντα καὶ Κορὲς ἦξαν ἐπ' αὐτοῖς, ἐφθάρησαν ὡς καὶ τὰ σώματα αὐτῶν ἀφανῆ γενέσθαι. περιεσώζετο δὲ μόνος Ἀαρὼν μηδὲν ὑπὸ τοῦ πυρὸς βλαβεὶς, τῷ τὸν θεὸν εἶναι τὸν ὡς ἔδει καῦσαι ἀπεσταλκότα (15). *Cujus* (Ignis) *vi ac impetu ducenti illi & quinquaginta, una cum Core, ita sunt absumpti, ut ne cadaverum quidem reliquiæ comparuerint: solus Aaron superfuit illæsus, ne manifestum esset divinitùs coortum hoc incendium.* Il reconoît là avec raison le doit de Dieu; mais, sans spécifier si le feu toucha immediatement le Corps d'Aaron, ou si seulement Dieu l'empêcha de s'en aprocher. Il ne faloit donc pas que le Pere Nodin descendît du Genre à l'Espece, ni qu'il citât pour cela l'Historien Juif. La plupart des fautes de cette nature, qui sont innombrables dans les Livres, viennent, ou de ce que l'on ne consulte pas les Originaux, ou de ce que l'on se donne la hardiesse de les altérer par des Paraphrases, pour les faire mieux servir à ses Hypotheses.

(10) Exode, Chap. III, ỳ. 2.
(11) Levitique, Ch. X, ỳ. 2, & 5.
(12) Joannis Nodin, Comment. in Cap. III. Exodi, pag. 143, col. 2.
(13) Nombres, Chap. XVI, ỳ. 46. & suiv.
(14) Nombres, Chap. XVI, verset 35.
(15) Joseph. Antiq. Lib. IV, Cap. III, pag. 107, G.

„ AARSENS (François) Seigneur de Somelsdyek & de Spyek, &c. étoit un des plus „ grands Ministres que les Provinces-Unies aient eus pour la Négociation (A). Son Pere, qui „ étoit un autre habile Homme, étoit dans un Poste, où il lui étoit facile de faire donner de „ l'Emploi à son Fils (B). Jean d'Olden-Barnevelt, qui avoit alors la principale direction des „ Affaires de Hollande & de toutes les Provinces-Unies, le fit envoier en France, en qualité d'A- „ gent. Ce fut là, où il aprit à négocier avec ces grands Maitres, Henri IV, Villeroi, Rôni, „ Silleri, Jeannin, &c: & il y réussit, en sorte qu'ils aprouvérent sa conduite. Il eut ensuite „ le Caractere d'Ambassadeur, & fut le prémier qui fut considéré en cette qualité dans cette „ Cour-là, & du tems duquel le Roi Henri IV déclara que l'Ambassadeur des Provinces-Unies „ prendroit rang immédiatement après celui de Venise. Il fut aprés cela emploié auprés de „ cette République (C), & auprés de plusieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, à l'occasion des „ mouvemens de Boheme (D). Il a, outre cela, fait plusieurs Ambassades extraordinaires en

„ France

(A) *Etoit un des plus grands Ministres . . . pour la Négociation.*] Ses Ennemis ne lui disputent point cette qualité; car, quand ils disent, *Qu'il* (1) *étoit le plus dangereux Esprit que les Provinces Confederées ayent jamais porté: & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours étrangeres, sous la fausse & trompeuse aparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise; qu'il étoit ardent & persuasif: qu'il trouvoit des raisons pour apuyer les plus mauvaises causes; que* (2) *c'étoit un Esprit intriguant, qui avoit eu des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les actions étoient non seulement suspectes, mais odieuses au Roi*; & qu'ayant gagné le Secrétaire de l'Ambassadeur de France à la Haie, il savoit (3) les plus particulieres intentions des Ministres de cette Couronne: quand, dis-je, ils lui donnent ces qualitez, ils en font l'Homme du monde le plus capable des Ambassades les plus importantes, & des Négociations les plus delicates. Au reste, Mr. du Maurier, qui se déchaine cruellement contre François Aersens, fournit lui-même aux Lecteurs le moien de ne se laisser pas preocuper par ses Invectives; car il nous aprend que son Pere, & cet Ambassadeur Hollandois, *furent toujours* (4) *Ennemis*; qu'il y avoit *une incompatibilité insurmontable* entre leurs Naturels, & que *la grande aversion*, qui s'étoit élevée entre eux, *s'augmentoit de jour en jour, au lieu de diminuer*. Il nous aprend même, que son Pere harangua le 13 de Novembre 1613 devant les Etats Généraux contre François Aersens (5), & lui *reprocha d'avoir osé parler irrévéremment de Leurs Majestez & de Messieurs de leur Conseil, qui etoient les plus fermes Soutiens de la Liberté des Provinces confederées*, & l'accusa *d'audace, de legéreté en ses langages ordinaires, & d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé*. Nous voilà suffisamment munis d'antidote. Qui ne sait qu'il faut bien rabatre de la signification des termes, quand un Ennemi parle de son Ennemi?

(B) *Son Pere . . . étoit dans un Poste . . . à donner de l'Emploi à son Fils.*] Il s'apelloit (6) Corneille Aersens, & étoit Greffier des Etats: il avoit connu Mr. du Plessis-Mornai auprés de Guillaume Prince d'Orange, & il le pria de prendre son Fils à sa suite. Cela fut fait, & dura quelques années. Ce Fils, entendant la Langue Françoise, & les Affaires du Roiaume, succéda l'an 1598 à Levin Calüard, qui étoit mort Résident auprés du Roi Henri IV. pour les Provinces-Unies, & ne fut que Résident des Etats jusqu'en 1609. Mais, comme on conclut alors une Tréve de douze ans, dans laquelle l'Espagne avoit traité avec les Provinces-Unies comme avec des Peuples libres, il fut reconnu par Henri IV pour Ambassadeur (7). *Pendant son séjour en France, qui fut de 15 ans, il reçut de grands bienfaits du Roi, & même des Honneurs, car, il fut annobli, & fait Chevalier & Baron; ce qui fut cause qu'en suite il fut reçu en Hollande entre les Nobles de la Province.* Il devint ensuite si odieux à cette Cour, qu'elle souhaitta qu'on le rapellât, à ce que dit Mr. du Maurier. Voiez ci-dessous la Remarque (D).

(C) *Auprès de cette République.*] C'est à ce tems-là, qu'il faut apliquer ce que le Cardinal Pallavicin a reproché au Pere Paul. *Il* (8) *dit qu'il a une Lettre du Sieur de Zuilichem, Secrétaire du Prince d'Orange, où il raconte, que s'étant rencontré à Venise, dans une Entrevue fortuite du Sieur de Sommerdick, Ambassadeur de Hollande, & de* Fra Paolo, *ce Pere avoit dit à ce Ministre, qu'il ressentoit une extrême joie de voir le* Répresentant *d'une République qui tenoit le Pape pour le vrai Antechrist.* L'Auteur du Livre intitulé *Cancellaria secreta Anhaltina* raporte quelques Fragmens de Lettre, par où il paroit que François Aarsens, en allant à Venise, avoit des Lettres de Créance pour negocier avec les Cantons Protestans, & qu'il en reçut de grands honneurs. Ce fut un an aprés la Deputation des Ministres Suisses au Synode de Dordrecht. *Gratias se imprimis egisse quod Civitates & Oppida non Catholica Prædicantes suos anno* PRÆTERLAPSO *ad Synodum Dordracensem demiserint* (9).

(D) *A l'occasion des mouvemens de Boheme.*] Ce fut en l'an 1620: & il est à remarquer „ que le Roi de France „ (10) défendit à ses trois Ambassadeurs, le Duc d'Angoulême, le Comte de Bethune, & l'Abbé des Preaux, de „ recevoir les Visites de Mr. d'Aarsens, qui alloit de la part „ des Etats des Provinces-Unies négocier avec quelques „ Princes d'Allemagne & d'Italie, touchant les mêmes Af- „ faires de Boheme, qui faisoient le sujet de l'Ambassade „ de France. L'Ordre, qu'on leur envoya, portoit que „ ce n'étoit pas à cause des Etats, avec lesquels le Roi vou- „ loit continuer de vivre en bonne intelligence; mais, à „ cause de Mr. d'Aarsens en particulier, pour en avoir mal „ usé touchant le service & la dignité de Sa Majesté. „ Ceux qui ont quelque connoissance des affaires de ce „ tems-là, ne peuvent pas ignorer que ce fut parce qu'Aar- „ sens s'étoit mis à la tête de ceux qui s'opposerent en l'an „ 1619 à l'affaire, que le Roi fit negotier à la Haye, avec „ beaucoup d'empressement, par Boissise & du Maurier, Am- „ bassadeurs. „ Ajoutons à ces paroles de Mr. Wicquefort un Passage de Mr. du Maurier, qui les éclaircit. *L'an 1618*, dit-il (11), *Mr. de Boissise eut commandement du Roi de faire plainte en son Nom aux Etats Généraux d'un Libelle diffamatoire, écrit, signé, & publié, par François Aersens, au grand scandale & deshonneur de Messieurs du Conseil de Sa Majesté, dont lors il ne put tirer aucune raison.* Il y a de l'aparence que la plainte étoit fondée sur ce qu'on avoit accusé le Conseil de France de trahir le Roi, en favorisant ceux qui machinoient en Hollande le retour de cette Republique sous le joug du Roi d'Espagne; car, s'il en faut croire du Maurier, le grand Lieu-commun de Mr. Aarsens, & le Texte continuel de tous ses Livres, & des Placards attachés aux coins des Rues, étoit que la Faction de Barnevelt s'entendoit avec l'Espagne, pour abolir la Religion Réformée & la Liberté tout à la fois dans les Provinces-Unies. C'est ici que l'on peut dire, *Se non è vero, è ben trovato*: rien ne confirmeroit mieux que cette invention la profonde habileté de Mr. Aarsens.

(1) Du Maurier, Memoires, pag. 376.
(2) Là même, pag. 378.
(3) Là même, pag. 384.
(4) Là même, pag. 386.
(5) Là même, pag. 381.
(6) Là même, pag. 377, 378.
(7) Là même.
(8) Voiez la Preface de l'Histoire du Concile de Trente, traduite par Amelot de la Houssaye.
(9) Cancell. Anhalt. pag. 231.
(10) Wicquef. de l'Ambass. Tom. I, pag. 638.
(11) Du Maurier, pag. 362.

„ France & en Angleterre (*E*), dont il a fait des Recueils fort éxacts & très-judicieux. On y „ peut remarquer, que toutes les Instructions que l'Etat lui a données, & toutes les Lettres de „ Créance qu'il a emportées en ses dernieres Ambassades, sont toutes de sa façon: tellement qu'il „ faut croire, qu'il étoit l'Homme de tout le Païs, qui savoit le mieux, non seulement négocier, „ mais aussi instruire l'Ambassadeur de ce qu'il devoit négocier. Et de fait, il a fait honneur à „ l'Etat en toutes ses Ambassades, aussi bien qu'au Caractere dont ses Souverains l'ont revêtu; „ quoi que lui, ni sa Postérité, ne doivent point (*F*) regretter le tems qu'il a emploié au service „ de la Patrie (*a*)". Il est mort fort âgé, laissant un Fils (*G*), qui a passé pour le plus riche de Hollande, & qui a été fort connu sous le nom de Monsieur de Sommerdyck (*b*).

(*a*) *Tiré de* Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur *Tom. II, pag.* 435, *&* 436.

(*b*) *C'est ainsi qu'on prononce, quoi que le nom soit* Sommelsdyck.

(*E*) *Ambassades extraordinaires en France, & en Angleterre.*] Il eut cet Emploi en Angleterre l'an 1620, & l'an 1641 (11). La premiere fois, il étoit le premier des trois Ambassadeurs extraordinaires; & il fut le second, la derniere fois. Dans cette Ambassade-ci, il eut pour Collegues le Seigneur de Brederode, qui le précédoit, & Heemsvliet, qui le suivoit. Le sujet de l'Ambassade étoit le Mariage du Prince Guillaume, Fils du Prince d'Orange. L'Ambassade extraordinaire de France est de l'an 1624 (13). *Comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume, & qu'il ignoroit le mécontentement que les précédens avoient eu de cet* Ambassadeur, *il en fit état; & le connoissant éclairé ... il s'en aida pour parvenir à ses fins.* Aarsens fut envoié l'an 1628, ou en France, ou en Angleterre: ne pouvant s'embarquer, à cause des glaces, il revint à la Haie. On prit à mauvais augure que des Chiens l'eussent renversé. *Assensum a Canibus forte occursantibus in terram dejectum Malevoli occasionem prabuit sinistra ipsi ominandi* (14).

(11) Wicquef. de l'Ambass. *Tom. I, pag.* 610, *&* 750.

(13) Du Maurier, *pag.* 316.

(14) Barlæus, Epist. LXXVI, *pag.* 207.

(*F*) *Regretter le tems.*] Du Maurier dit que François Aarsens mourut riche de cent mille Livres de Rente (15).

(*G*) *Laissant un Fils qui a passé pour le plus riche de Hollande.*] Il étoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il laissa deux Fils, dont l'Aîné, nommé François, Seigneur de la Plaate, se noia, passant d'Angleterre en Hollande, l'an 1659, après un Voiage de huit ans en divers endroits de l'Europe. L'autre, nommé Corneille, a porté le nom de Sommerdyck: il a été Colonel dans les Armées de Hollande, puis Gouverneur de Surinam, où il fut tué par la Garnison mutinée, l'an 1688. Il avoit épousé la Fille aînée de Mr. le Marquis de Saint André-Mombrun, dont il a eu plusieurs Enfans, & qui est morte à la Haie l'an 1695, ou environ. De sept Sœurs qu'il avoit, il y en a trois qui ont été mariées à des Personnes de Qualité: les quatre autres se sont jettées dans une Devotion superstitieuse, avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le Sieur Labbadie, Ministre schismatique, comme si c'eut été un Apôtre (16).

(15) Du Maurier, *pag.* 377.

(16) *Voiez les* Memoires de du Maurier, *pag.* 327, 330.

ABARIS, Scythe de Nation (*A*), & Fils de Seuthus. On en débitoit tant de choses fabuleuses, qu'il semble qu'Hérodote même se fit un scrupule de les raporter, & de s'en bien informer. Il se contenta de dire (*a*), qu'on disoit que ce Barbare avoit porté une Fléche par tout le Monde, & ne mangeoit rien. C'est n'avoir pas sû la chose par son Merveilleux; car ceux qui l'ont sûe de ce côté-là, ont prétendu qu'Abaris étoit porté sur sa Fléche au travers de l'Air (*B*), comme sur un Cheval Pégase: & qu'ainsi, les Rivieres, les Mers, & les Lieux inaccessibles aux autres

(*a*) Herodot. *Lib. IV, Cap.* XXXVI.

(*A*) *Scythe de Nation.*] C'est Suidas, qui lui donne cette qualité, & qui remarque fort distinctement, qu'il vint de Scythie en Grece; & qu'avec la fléche, dont Apollon lui fit présent, il vola de Grece jusques au Païs des Scythes Hyperboreens. Τοῦτο ὁ αὐθομολογούμενος ὀϊστῷ ποταμίῳ ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος μέχρι τῶν Ὑπερβορέων Σκυθῶν. Ἐδόθη δὲ αὐτῷ παρὰ τοῦ Ἀπόλλωνος (1). *Hujus illa Fabulis celebrata Sagitta volantis ex Græcia*, (& non pas *ex Scythia*, comme on lit dans la Traduction ordinaire) *usque ad Hyperboreos Scythas.* Eusébe le fait aussi venir de Scythie en Grece (2). Si l'Article d'Abaris n'étoit pas en desordre dans Suidas, on en pourroit legitimement conclure, que l'Auteur y a designé trois sortes de Regions: la Scythie, où Abaris étoit né; la Grece, où il alla faire un Voiage; & une autre Scythie, où il fit aussi un Voiage: c'étoit celle des Hyperboreens. On pourroit, d'ailleurs, en conclure, qu'il ne se servit du vol de sa fléche, que dans son second Voiage; &, par conséquent, que ce fut en Grece qu'Apollon la lui donna. Toutes ces conséquences seroient justes, si l'on avoit à faire à un Ecrivain éxact, ou si l'on étoit assuré qu'il a dit les choses telles qu'on les voit aujourd'hui dans ses Ouvrages; &, alors, il faudroit dire que Suidas a suivi une opinion très-particuliere: car presque tous les Auteurs, qui nous parlent d'Abaris, assurent qu'il étoit Hyperboréen (3), & que lors qu'il fit le Voiage de Grece, il étoit parti du Païs des Hyperboreens; & s'ils parlent de sa Fléche volante, ils ne manquent pas de dire qu'il l'avoit avant que d'aller en Grece.

(*B*) *Etoit porté sur sa Fleche au travers de l'Air.*] Les paroles de Jamblique expriment cela fort nettement. Ὀϊστῷ τῷ ἐν Ὑπερβορείοις Ἀπόλλωνος δωρηθέντι αὐτῷ ἐποχούμενος, ποταμούς τε καὶ πελάγη καὶ τὰ ἄβατα διέβαινεν ἀεροβατῶν τρόπον τινά (4). *Cum Apollinis, ejus qui ab Hyperboreis colebatur, Jaculo sibi donato inequitaret, Fluvios & Maria, ac Loca inaccessa per Aerem quodammodo incedens permeabat.* Mr. Petit, en raportant ce qui concerne cette Fléche, s'est souvenu de ce qu'on débite ordinairement, que les Sorcieres vont au Sabat à cheval sur un bâton (5). L'un des Journalistes, en faisant l'Extrait du Livre de Mr. Petit, n'oublia pas les Vers de Villon, où un Sorcier est apellé un Chevaucheur d'Escouvettes (6). Je raporterai tout le passage, parce qu'il donne lieu à une petite Observation. Mr. Petit *nous allegue les Ravissemens d'Elie, le Transport d'Habacuc, celui de Pythagoras, & le Dard qu'Apollon l'Hyperboréen avoit donné à Abaris. C'étoit un Dard merveilleux, & fort semblable à ce manche de Balai, qui sert de Cheval aux Sorcieres, à ce qu'on dit, pour s'en aller entre deux Airs à l'Assemblée Sabbathique* (7). Avant que la petite Observation paroisse, il faut que je raporte ce passage d'un autre Journal: Mr. Petit *raconte, après Jamblichus, l'Histoire ou la Fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avoit donné le pouvoir de voler dans les Airs, porté par une fleche, comme nos Sorciers vont au Sabat, à califourchon sur un Balai* (8). Ces paroles font l'explication de ce Texte de Mr. Petit: *Auctor est Jamblichus, in Vitâ Pythagoræ, Cap. XXVIII, id munus Abaridi Hyperboreo ab Apolline concessum fuisse, ut per Aerem quocunque vellet cursum, magico invectus Jaculo, tendere posset* (9). Chacun voit que l'Epithete *Hyperboreo* se peut raporter, ou au mot *Abaridi*, qui précede, ou au mot *Apolline*, qui suit. La Langue Latine est toute pleine de ces équivoques; mais, il est sur, par les paroles de Jamblique (10), qui sont citées là-même (11), que c'est seulement Apollon, qui est traité d'Hyperboréen. Ce seroit une chicane tout-à-fait vaine, que de critiquer sur cela le Journaliste; puis qu'outre qu'Abaris a pu être chargé de cette Epithete, comme on l'a vu dans la premiere Remarque, on sait bien que les Auteurs des Journaux sont dispensez de la servitude rigoureuse d'une Traduction. Je ne dois pas oublier que la Fleche d'Abaris étoit d'Or, & qu'elle lui étoit si nécessaire, pour se conduire, qu'il fut obligé d'avouer, que sans elle, il ne pouvoit pas discerner les chemins qu'il devoit tenir (12). Pythagore lui arracha cet aveu, en lui faisant une petite malice: il lui déroba cette Fleche, & il falut alors qu'Abaris, étonné comme un Aveugle qui a perdu son bâton, confessât ses nécessitez. Cela me fait souvenir de certaines gens, qui se vantent de trouver, avec leur Baguette, les chemins perdus. Si tout ce que l'on en dit étoit véritable, je ne crois point que, toutes compensations faites, leur bâton fût moins merveilleux que la fleche d'Abaris; car, si d'un côté il n'a point la force de les faire voler, il découvre d'ailleurs, non seulement les Trésors, les Métaux, les Bornes des Champs, les Larrons, & les Homicides; mais aussi, les Adulteres de l'un & de l'autre Sexe. Un grand Philosophe, consulté sur une partie de ces faits en 1689, répondit, que *rien de cela ne se pouvoit faire, sans le secours de l'action d'une Cause intelligente, & que cette Cause ne pouvoit être autre que le Demon* (13). En écrivant ceci, j'aprens que le principal de ces Devins à la Baguette (14), aiant fait l'Été dernier (15), à Lion, des épreuves surprenantes de son Art, a été mandé à Paris; & que, sur ce grand Théatre, il a fait tant de découvertes, qu'il a obligé bien des gens à dire, que nous voilà plus en état qu'on n'y fut jamais, de decider, par des Phenomenes incontestables, que les Demons produisent cent choses, pourvu qu'on les y détermine par le jeu de quelques Causes occasionnelles, comme est l'aplication d'un certain Bâton (16). Cela pourroit être d'une éficace rétroactive en faveur du Dard d'Abaris; car, pourquoi n'y auroit-il pas eu anciennement une Fléche comme celle-là, s'il se trouve aujourd'hui un Bâton, qui fasse ce que l'on conte de l'Homme de Dauphiné? Ce seroit une matiere à Recherches Metaphysiques, que cette affectation du Bâton; car l'ancien Proverbe, *Virgula Divina*; notre Phrase commune, *le Tour du Bâton*, & ce que les Joueurs de Gobelets disent à tous coups, *par la vertu de ma petite Baguette*; semblent tirer leur origine de l'usage fréquent que la Tradition commune donne au bâton dans les Sortileges. Quelles vertus n'attribuoit-on point anciennement à la Verge de Mercure? Les Ailes d'Or, qu'il mettoit à ses Talons, n'étoient point tellement le principe de son vol, que sa Verge n'y concourut aussi, avec une vertu très-puissan-

(1) Suidas, *in Voce* Ἄβαρις.

(2) Eusebii Chronic. n. 1454.

(3) Herodot. *Lib. IV, Cap.* XXXVI; Diod. Sicul. *Lib. III, Cap.* XI; Apollonii admir. Hist. *Sect* IV; Jamblichi Vita Pythag. *Cap.* XXVIII, *pag.* 127, *& seq*; Harpocration, *in Voce* Ἄβαρις. Scholiastes Aristoph. *in* Equit; Eusebius, n. 1568; *&c.*

(4) Jamblichus Vita Pythagoræ, *pag.* 122.

(5) Petitus, de Sibylla, *Lib. II, Cap. VII, p.* 200.

(6) *Non est, le deab en vif brusler. Comme un Chevaucheur d'Escouvettes.*

(7) Nouvell. de la Républ. des Lettr. *Octob.* 1686, *Art.* 1.

(8) Biblioth. Univers. *Tom. II, pag.* 134.

(9) Petit, *ubi suprà, pag.* 128.

(10) *Voiez-les ci-dessus Citation* (4).

(11) *A la page* 199 *de Mr. Petit.*

(12) Jamblichus, *ubi suprà*, *pag.* 138.

(13) *Le P.* Mallebranche, *dans le* Mercure Galant *du Mois de Janv.* 1693.

(14) Jaques Aymar, *Paisan de St. Véran en Dauphiné.*

(15) *En* 1692.

(16) *Voiez ci-dessous la Remarque* (*G*).

autres Hommes, ne lui causoient nul retardement. Cette Fléche avoit apartenu à Apollon; & c'étoit aparemment avec celle-là, qu'il avoit tué les Cyclopes, Fabricateurs de la Foudre dont Jupiter s'étoit servi contre le pauvre Esculape (*b*). Apollon, aprés cette tuerie, aiant caché son Dard sous une Montagne, au Païs des Hyperboréens, le recouvra d'une façon toute merveilleuse; car les Vens le lui reportérent, dès que Jupiter se fut apaisé envers lui (*c*). Ce n'est pas une petite affaire, que de savoir en quel tems Abaris vivoit (*C*): il y a là-dessus une grande variété de sentimens, qui a fait broncher quelques Modernes (*D*). Il semble qu'il y ait moins de discorde sur l'occasion qui l'engagea à sortir de sa Patrie, afin de voiager par le Monde. Une grande Peste, dit-on (*d*), ravageant toute la Terre, on n'eut point d'autre réponse d'Apollon, si ce n'est que les Athéniens feroient des vœux pour toutes les autres Nations. Cela fit que divers Peuples envoiérent des Ambassadeurs à Athenes, & que l'Hyperboréen Abaris fut un de ces Ambassadeurs. Il étoit déjà assez vieux; &, comme il s'en retourna en son Païs, afin de consacrer à Apollon l'Hyperboréen, dont il étoit Prêtre, l'Or qu'il avoit ramassé (*e*), on pourroit prétendre qu'une Collecte pieuse fut l'un des motifs de son voiage de Gréce. Il renouvella, pendant ce voiage, l'Alliance des Hyperboréens & des Habitans de l'Ile de Délos (*f*). Il se méloit de prédire l'avenir; &, comme il sémoit ses Prophéties par tout où sa Vie vagabonde le conduisoit, on

(*b*) Hygin. Astr. Poët. *Lib. II. cap. XV*, *pag.* 386.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) Harpocration, *in Voc.* Ἄβαρις.

(*e*) Jamblichi Vita Pythag. *Cap. XIX*, Spanhemius Notæ in Callimach. *pag.* 490.

(*f*) Diodor. Sicul. *Lib. II. Cap. XLVII*, *pag.* 126.

puissante; & il semble même qu'elle lui ait servi de Cheval:

Et primùm pedibus Talaria nectit
Aurea, quæ sublimem Alis, sive Æquora suprà
Seu Terram, rapido pariter cum Flamine portant.
Tum Virgam capit: hac Animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub tristia Tartara mittit,
Dat Somnos, adimitque, & lumina Morte resignat.
Illa FRETUS, *agit Ventos, & turbida tranat*
Nubila (17).

Si nous avions le Traité sur la Verge de Mercure, que Batthius avoit promis (18), on y verroit assurément une Compilation bien curieuse, & peut-être plus instructive, que le Traité du Cynique Antisthenes sur le Bâton de Minerve. Cette Déesse avoit aussi son Bâton, avec quoi elle faisoit paroitre les gens, ou jeunes, ou vieux, selon l'exigence des cas (19). La Sorciere Circé faisoit bien plus que tout cela avec le sien (20); puis que, d'un seul petit coup de sa Baguette, elle transformoit les Hommes en Bêtes, & les Bêtes en Hommes. Erasme, qui joint à tous ces Exemples la Verge avec laquelle Moïse fit tant de choses resteculeuses (21), devoit remarquer que le Demon, le Singe des Oeuvres de Dieu, a pris son modele là-dessus, pour ériger le Bâton en l'une de ses principales Causes occasionnelles. Mr. Huet pretend, que ce que les Poëtes ont chanté de la Verge de Mercure, &c. a son origine dans la Verge de Moïse (22). Notez que le Diable fut bien prompt à imiter; car les Magiciens de Pharao firent, par le moien de leurs Verges, quelques Miracles, qui ressembloient à ceux du vrai Dieu (23). N'oublions point les Brachmanes, qui portoient toujours un Anneau & un Bâton, ausquels ils attribuoient de grandes vertus (24). J'en dirai peut-être davantage sous le mot *Rabdomantie*.

(*C*) *En quel tems Abaris vivoit.*] Son Ambassade d'Athenes est placée par quelques-uns sous la 21 Olympiade; par Hippostrate sous la troisieme; & par Pindare au tems du Roi Crésus (25). Eusebe s'étoit rangé à ce dernier sentiment; puis qu'il avoit situé le voiage d'Abaris, & le commencement du Regne de Crésus, sous la seconde année de la 54 Olympiade: mais il donna peu après dans une honteuse variation; car il fit fleurir ce Devin la derniere année de la 82 Olympiade. *Abaris Hyperboranus Hariolus agnoscitur* (26). Mr. de Valois semble preferer à tout autre sentiment celui de Porphyre & de Jamblique (27), selon lequel Abaris aura vécu l'an 2 de la 54 Olympiade, contemporain de Pythagore. On infere cela de ce que Porphyre & Jamblique raportent, que Pythagore montra sa Cuisse d'Or à Abaris, Prêtre d'Apollon l'Hyperboréen. Si les Lettres, qui courent sous le nom de Phalaris, n'étoient pas un Ouvrage fait à plaisir, on devroit être assuré qu'Abaris a vécu en même tems que ce Tyran; mais il n'y a nulle apparence qu'ils se soient jamais écrit les Lettres qu'on trouve dans ce Recueil. Cependant, c'est une raison à alléguer, pour montrer qu'Abaris & Phalaris ont été contemporains; car il y a quelque sorte de présomption, que celui, qui a suposé ces Lettres à Phalaris, a observé la Chronologie, afin que ses fictions eussent plus de vraisemblance. Suidas met la tyrannie de Phalaris sous la 52 Olympiade. Le sentiment d'Hippostrate pourroit être fortifié par la raison que voici. Suidas observe qu'en la 5 Olympiade, les Athéniens firent pour tous les Grecs les Sacrifices qu'on nommoit Προηρόσια (28). Ils se faisoient avant que l'on labourât la Terre, & dans la vûë d'obtenir la bénédiction divine sur la prochaine Moisson. Or le Scholiaste d'Aristophane raporte, que quand les Athéniens firent pour tout le monde le Sacrifice nommé Προηρόσια, il y avoit eu une Famine, ou même aussi une Peste, par toute la Terre, qui avoit obligé les Peuples à recourir à l'Oracle; & que l'Oracle avoit répondu, que si les Athéniens offroient un tel Sacrifice, le mal cesseroit (29). Ce fut donc alors, que tant d'Ambassades furent envoiées à Athenes; & qu'Abaris y fut envoié de la part du Peuple Hyperboréen. Hippostrate ne se seroit donc gueres éloigné de la verité, en mettant ce voiage d'Abaris sous la 3 Olympiade. Si les conjectures de Scaliger sur un passage de Firmicus Maternus, concernant le *Palladium*, sont bonnes, il y a eu des Auteurs, qui ont fait remonter prodigieusement le tems d'Abaris; il faudroit, selon cela, qu'il eût vécu long-tems avant la Prise de Troie. Nous verrons bien-tôt ce que c'est. D'autres l'ont fait redescendre jusques au Siecle d'Aléxandre le Grand: il est vrai que ce n'est que par un Enthousiasme d'Orateur; à quoi si nous voulions prendre garde, nous nous taillerions trop de besogne. La description, que le Sophiste Himérius nous a laissée (30), de l'equipage avec lequel Abaris se presenta aux Athéniens, convient merveilleusement à un Barbare: *mais il n'étoit Scythe*, dit-il, *que dans son habit: sa langue étoit Grecque; &, dès qu'il la remuoit, on croioit entendre un discours sorti du milieu de l'Académie, ou du Lycée.* Quelle absurdité! Platon & Aristote avoient-ils déja fondé des Ecôles au tems d'Abaris? Quelqu'un (31) a voulu concilier ces difficultez, en suposant qu'il y a eu deux Abaris; mais sa suposition est insuffisante: il en faudroit cinq ou six, pour bien reussir; deux n'otent pas les divisions: ce n'est pas la peine.

(*D*) *Varieté de sentimens, qui a fait broncher quelques Modernes.*] Vossius prefere à tout autre sentiment l'opinion de ceux qui font fleurir Abaris entre la 30 & la 38 Olympiade. *Ce tems-là*, dit-il (32), *est, selon Eusebe, celui de la Tyrannie de Phalaris; Phalaris Tyrannidem exercuit ab Olympiade XXX* (il falloit dire XXXI) *An. II, usque ad Olympiadis XXXVIII An. II, teste Eusebio.* Or Abaris a été contemporain de ce Tyran. Il réfute, par cette hypothese, ceux qui disent qu'Abaris a été Disciple de Pythagore; car il observe que Pythagore fleurit l'an 1 de la 60 Olympiade, & mourut vers la fin de la 70. Il remarque, qu'un Disciple de Pythagore n'a pu écrire des Lettres à Phalaris. Enfin, il assure, que tous les Anciens ont fait Abaris antérieur, non seulement à Pythagore; mais aussi, à Solon. *Antiqui omnes de Abari loquuntur ut non Pythagora modo, sed Solone etiam antiquiori* (33). Il n'y a guere de solidité dans ces Remarques de Vossius; car le même Eusebe, qui en est le fondement, a situé, en un autre lieu, Phalaris sous l'an 3 de la 53 Olympiade, & le voiage d'Abaris sous l'an 2 de la 54. Vossius devoit prendre garde à cela, & se souvenir que le passage d'Eusebe, qu'il ne cite pas, a été préferé par Scaliger (34) à celui qu'il cite. Scaliger se fonde sur ce que le commencement de la Tyrannie de Phalaris a été placé par Suidas sous l'Olympiade 52. Outre qu'Orose remarque que Cyrus, & ce Tyran, ont été contemporains (35). Il est donc visible, que les consequences, que Vossius a tirées de ce qu'Abaris & Phalaris ont vécu en même tems, ne sont guere bonnes; car Abaris auroit pu écrire à Phalaris après l'Olympiade 52, & voir Pythagore après l'Olympiade 60 (36). Quoi qu'il en soit, on n'a pas dû dire, que, suivant tous les Anciens, Solon a vécu après Abaris; car nous savons qu'il donna ses Loix aux Athéniens en la 46 Olympiade (37), & qu'Eusebe met Abaris sous la 82 (38).

Mr. Morén s'est mal servi des Observations de Vossius. Il trouve de l'opposition entre ceux qui disent qu'Abaris vivoit avant Solon, & ceux qui *disent que c'étoit du tems de Tullus Hostilius, ou d'Ancus Martius, Rois des Romains.* Ce ne sont pas deux sentimens differens: il n'y a point de Chronologue, qui voulût se faire un scrupule d'assurer que ces deux Rois ont précedé Solon. Ce passage de Vossius, *fuerit igitur* (Phalaris) *temporibus Tulli Hostilii & Anci Martii* (39), & le précedent, ont trompé Mr. Morén. Disons en passant, qu'il s'est laissé abuser par ces paroles de Cœlius Rhodiginus, *Hujus* (Abaridis) *& Gregorius Theologus commeminit in Epitaphio ad magnum Basilium* (40). Il a cru que *Saint Grégoire parle d'Abaris dans un Epitaphe qu'il adresse à Saint Basile le Grand* (41). Je n'ai rien trouvé touchant Abaris dans les Vers de Saint Grégoire de Nazianze sur la mort de Saint Basile. J'espérois d'y rencontrer les 5 ou 6 lignes, que le Giraldi raporte comme tirées *ex Monodia in Divum Basilium* (42). Le mot de *Monodia* est une adresse vers une Piéce de Poësie; mais, ici, c'est une adresse trompeuse. Je me suis tourné vers la Prose de ce grand Theologien, c'est-à-dire, vers son Oraison funebre de St. Basile, & je n'y ai pas trouvé le quart de la citation du Giraldi. Il y a une erreur particuliere, en ce que Mr. Morén s'est exprimé comme si cette Epitaphe n'eût point été faite pour Saint Basile.

(17) Virgile, *Æn. Liv. IV.* ♮. 239. *Voiez aussi* Homere, Iliade & Odyss. *Liv. dern.*; Ovide, Metam. *Liv. I.* ♮. 75. *au sujet d'Argus*; Horace, *Ode X*, ♮. 18. *& XXIV*, ♮. 16. *du L. vol. I*, Stace, Theb. *Liv. I.*

(18) *De Virga Mercurialis potestate & potentia, proferam Tractationem satis non Terendam dummodo in Superstitionem ne Commentarii.* Barthius in Stat. *Tom. II*, *pag.* 291.

(19) Homer. Odyss. N. & Π.

(20) *Ibid.* K.

(21) *Sur le Proverbe* Virgula Divina. *Chil. I*, *Cent. I*, *n.* 97.

(22) Huetii Demonstr. Evang. *Propos. IV*, *pag.* 258.

(23) *Voiez les Chapitres VII & VIII de l'Exode.*

(24) Philostrate Vita Apoll. *Lib. III.*

(25) *Apud* Harpocrationem.

(26) Eusebii Chron. *n.* 1568.

(27) Henr. Valesii Notæ in Notas Maussaci in Harpocrat. *pag.* 83.

(28) *in Mot* Προηροσίαι.

(29) Scholiast. Aristophan. *in* Equit.

(30) *Apud* Photium, *pag.* 1116.

(31) Eduard. Simsonius, *apud* Konig. Bibl. vet. & nova, *pag.* 1.

(32) Vossius de Poëtis Græcis, *Cap. III. pag.* 16.

(33) *Id. ib.*

(34) Scaliger. Animadv. in Eusebium, *n.* 1412. *pag.* 94.

(35) *Id. ib.* *n.* 1390. *pag.* 84.

(36) *Notez, qu'Abaris, selon Jamblique, étoit vieux, quand il fut instruit par* Pythagore.

(37) Scaliger *ubi supra*, *n.* 1422. *pag.* 86.

(38) *Voiez la Remarque precedente, Citation* (26).

(39) Vossius *ubi supra*.

(40) Cœlii Rhodig. Antiq. Lect. *Lib. XVI*, *Cap. XXII*, *pag.* 881.

(41) *Cette faute n'est point dans les Editions de Hollande.*

(42) Giraldus de Poetis, Dialogo III, *circa init.* *pag.* 118.

on auroit pu l'apeller un Oracle ambulatoire (*E*). Quelques-uns disent que ce fut lui qui fabriqua le *Palladium* (*F*), ce Gage fatal de la conservation des Villes qui le possédoient, & qu'il le vendit aux Troiens. Il le fit des Os d'un Homme (*g*); Matiere, dont je ne pense pas que les Faiseurs de Talismans se servent jamais. On prétend qu'il pouvoit prédire les Tremblemens de Terre, chasser la Peste, & apaiser les Tempêtes (*G*); & qu'il fit des Sacrifices dans Lacédémone, qui eurent tant d'efficace, que ce Païs-là, fort exposé à la Peste, n'en fut depuis jamais afligé (*h*). Il composa beaucoup de Livres (*i*); *l'Arrivée d'Apollon au Païs des Hyperboréens*; *les Noces du Fleuve Hébrus*; *une Théogonie*, où il expliquoit la Génération des Dieux; *un Recueil d'Oracles*, *& un autre de Conjurations*, ou d'Exorcismes, ou, si l'on aime mieux, (*k*) de Prieres expiatoires. Tous ces Ouvrages étoient en prose, excepté le prémier. Ceux, qui auroient toute la Harangue du Sophiste Himérius, de laquelle Photius nous a conservé un Morceau (*l*), connoîtroient mieux qu'on ne le peut faire par ce Fragment-là, si les grans Eloges que ce Sophiste donne à quelqu'un s'adressent à Abaris. Du moins, est-il indubitable, qu'il le loue d'avoir parlé bon Grec (*m*). D'autres assurent que ses manieres aisées & simples, & sa probité, le rendirent recommandable à toute la Grece (*n*). Je n'ai point trouvé que Callimaque & Lucien parlent de lui; quoi qu'un grand Critique l'assure (*o*). Si sa Fléche avoit eu le don, qu'on attribuë à la Baguette de Jaques Aymar (*H*), il auroit pu faire de grands biens au Monde, & ne pas craindre le

(*g*) *Rasure, de Peste.*

(*h*) Jamblich. *ubi supra*, *Cap. XIX*, *pag. 95*; & *Cap. XXVIII*, *pag. 131*. Apollonius, *etiam ubi supra*.

(*i*) Suidas, *in Voce* Ἄβαρις.

(*k*) *Le Mot Grec, dans* Suidas, *est* καθαρμούς.

(*l*) Photii Bibliotheca, *pag. 1116*.

(*m*) *Voiez la Remarque* (*C*) *vers la fin*.

(*n*) Strabo, *Lib. VII*, *pag. 202*.

(*o*) Casaubon. Notæ in Strabon. *Lib. VII*, *pag. 115*.

(*E*) *Un Oracle ambulatoire.*] Clément d'Aléxandrie met Abaris entre ceux qui se méloient de prédire l'avenir. Προγνωστὸς δὲ καὶ Πυθαγόρας ὁ μέγας προσανεῖχεν αἰεί. Ἄβαρίς τε ὁ Ὑπερβόρεος (43). *Præscientiæ autem Pythagoras quoque magnus semper mentem adhibuit, & Abaris Hyperboreus.* Nous avons deja raporté (44) l'Epithete d'*Hariolus*, dont on le regale dans la Chronique d'Eusebe. Un Commentateur de Saint Gregoire de Nazianze a raporté qu'Abaris parcourut toute la Grece, & y rendit des Oracles (45). Apollonius assure le même Fait: & il dit de plus, que ces Oracles subsistoient encore. Ἔγραψε δὲ καὶ χρησμοὺς [illegible] (46). *Scripsit autem & Oracula Regionibus quas observans lustrabat, quæ ad hoc usque tempus extant.* Le Scholiaste d'Aristophane (47) dit aussi qu'on les avoit de son tems. Abaris n'étoit pas le seul de son Métier, qui errât ainsi par le Monde, & qui semât de toutes parts ses Prédictions à tour de bras: c'étoit le propre des Devins; & c'est pourquoi Artémidore prétend, que lors qu'on songe qu'on devient Prophéte, c'est le plus souvent une marque qu'on voiagera, & qu'on se tracassera; *car*, ajoute-t-il, *les Devins ont accoutumé de mener une vie vagabonde.* Φέρει δὲ καὶ ἀποδημίας πολλάκις καὶ [illegible] *Portendit sæpe etiam Peregrinationes & Motus hoc Somnium ei qui vidit, propterea quod Vates vitam errabundam agunt* (48). Ils avoient cela de commun avec les Joueurs de Gobelets, & avec toutes sortes de Charlatans. Abaris faisoit plus que des Prédictions: on prétend qu'il bâtissoit des Temples; celui de Proserpine du Salut, Κόρης Σωτείρας, dans Lacédémone, fut son Ouvrage (49). Platon en fait un vrai Charlatan, ou plutôt un Enchanteur, qui se méloit de guerir les Maladies avec des paroles (50).

(43) Stromat. *Lib. I*, *pag. 334*.

(44) *Ci-dessus*, *Citation* (22).

(45) Nicetas in Orat. XX Gregor. Nazianz. *pag. 774*.

(46) Apollon. admir. Hist. *Sect. IV*.

(47) *in Equit.*

(48) Artemidor. *Lib. III*, *Cap. XXI*.

(49) Pausanias *Lib. III*, *pag. 94*. *Il dit aussi, que d'autres en attribuent la construction à Orphée.*

(50) Plato in Charm. *pag. 461*.

(*F*) *Qui fabriqua le* Palladium.] On doit cette découverte au grand Scaliger. Il a corrigé en deux endroits *avarus* par *Abaris* (51), dans un passage de Julius Firmicus Maternus (52). Voici ce passage ainsi corrigé: *Palladis etiam quod sit Numen audite. Simulacrum est ex ossibus Pelopis factum. Hoc Abaris Scytha fecisse perhibetur; jam quale sit considerate quod Scytha Barbarus consecravit. Ecquid aliquid apud Scythas humana Ratione compositum, & illa efferata Gens & crudelis atque inhumana semper atrocitate grassata, in constituendis Religionibus rectum aliquid potuit invenire? Simulacrum hoc Trojanis Abaris vendidit, stultis hominibus vana promittens.* Scaliger a corrigé deux fautes presque semblables dans un passage du Scholiaste d'Aristophane (53). Au lieu de βαριν, il faut lire Ἄβαριν; &, au lieu de βαρίδος, il faut lire Ἀβάριδος; ce qui fait un sens beaucoup plus intelligible. Ὅτε δὴ καὶ Ἄβαριν φασὶ τὸν Ὑπερβόρειον ἐλθόντα [illegible] Ἑλλάδα Ἀπόλλωνι [illegible] Ἀβάριδος. Le sens est, qu'Abaris étant allé dans la Grece, pour consulter Apollon, ou pour lui faire des Offrandes, s'arrêta à son service, & écrivit les Oracles qui portoient encore le nom d'Abaris. Mr. de Valois corrige (54) de son côté un endroit de Proclus (55), où Pythagore est cité ἐν τῷ πρὸς Ἄβαριν λόγῳ; il croit qu'il faut lire Ἄβαριν. Ainsi, il y auroit eu un Ouvrage de Pythagore (56) adressé à notre Abaris. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pythagore, si l'on en croit Jamblique (57), expliqua son Traité de la Nature, & son Livre des Dieux à cet Hyperboréen. Plutarque fait mention d'un Livre intitulé *Abaris*, & composé par Heraclide (58), où l'on voioit, je pense, toutes les Avantures vraies ou romanesques de ce fameux Hyperboréen. Au reste, je m'étonne que Scaliger, qui étoit en si bonne humeur de nous découvrir des fautes, nous ait renvoiés au Giraldi, comme à une source de docte Instruction touchant Abaris: car, quelque savant que soit le Giraldi, il n'a pas été fort exact sur cet Article (59). Il dit que Valerius Harpocration a parlé des Merveilles de la Fléche; &, qu'au raport d'Hérodote, elle fit voler Abaris jusques sur les Terres des Hyperboréens. Mais il est sûr qu'Harpocration ne parle point de la Fléche, & qu'Herodote ne parle point du Vol d'Abaris, ni ne désigne aucun Lieu particulier, où cet Homme fût allé. Charles Etienne, & Moréri, ont commis cette derniere faute: *Legatus Athenas veniens ad suos Hyperboreos rediit nihil comedens*, dit Charles Etienne; *Retournant de Grece en Scythie, il fit ce long Voiage sans manger*, dit Moréri; & elle est plus digne d'excuse, que la précipitation, qui a poussé le premier à dire, que nous avons encore les Oracles d'Abaris. C'est avoir copié sans jugement, & sans considerer, que depuis le tems qu'on pouvoit parler ainsi, ces Oracles ont été perdus. Nous ferons ailleurs (60) une reflexion generale sur les bévues qui naissent de ce principe.

(51) Scaligeri Notæ in Euseb. *n. 1454*.

(52) De Errore profan. Relig.

(53) *in Equit.*

(54) Valesii Notæ in Notas Maussac. in Harpocration. *pag. 83*.

(55) In Timæum Platonis, *pag. 141*.

(56) *Conferatur* Jamblich. *ubi supra*, *Cap. XIX*, *pag. 92*.

(57) Jambl. *ibid.*

(58) Plut. quomodo audiendi Poet. *initio*.

(59) *Voiez la Remarque* (*D*) *vers la fin*.

(60) *Dans la Remarque* [illegible] *sur l'Article* BALBUS (*Jean*), *à la fin*.

(*G*) *Prédire les Tremblemens de Terre*, &c.] Porphyre attribue cette vertu à Pythagore, comme aussi celle de chasser la Peste, & d'arrêter la Grêle, de calmer les Orages, & de faire cesser les Tempêtes sur la Mer & sur les Fleuves, pour procurer à ses Amis un heureux Trajet (61). Il ajoute qu'Empedocle, Epiménide, & Abaris, aiant après cela de Pythagore, le pratiquerent en plusieurs rencontres, πολλαχῇ [illegible]. Un Auteur moderne (62), aiant raporté que *Pherecydes Précepteur de Pythagore* (63), & qu'Anaximandre, & Abaris (64), prédisoient les Tremblemens de Terre, fait cette demande assez plaisamment: *N'est-ce point*, dit-il, *qu'à considerer la Terre comme un grand Animal, ils avoient l'Art de lui tâter le Pouls, & de reconnoître par là les Convulsions qui lui devoient arriver?* Or, soit que la Fléche d'Abaris fût l'instrument avec lequel il exploitoit tant de merveilles, soit qu'elle n'y contribuât pas, il est sûr que les Voiages de cet Homme-là pouvoient être d'une grande utilité au Genre humain. Voiez la Remarque suivante.

(61) *In Vitâ* Pythagor.

(62) La Mothe le Vayer, *Tom. XI*, *pag. 127*.

(63) *Il cite* Diog. Laërt. in Pherecyd. Cicero. *I*. de Divin.

(64) *Tom. Lam* [illegible] Apollonius, surnommé Dyscole, Cap. V. *C'est le même que j'ai cité ci-dessus.*

(*H*) *Qu'on attribuë à la Baguette de Jaques Aymar* (65).] Jamais chose ne fit plus de bruit, & ne donna occasion à tant de Livres. Je viens d'aprendre que ceux qui s'en promettoient tant d'avantages, & tant de victoires sur les Mécréans, se trouvent bien loin de leur compte. La seule Histoire de tout ceci mériteroit un Article; & peut-être en toucherons-nous quelque chose sous le mot *Rabdomantie*, ou en quelque autre occasion. Mais, quoi qu'il en soit, je ne me dédirai pas de ce que j'avance concernant l'utilité de cette Baguette. Entre les mains d'un aussi grand Voiageur qu'Abaris, elle eût porté la Réformation des Mœurs par tout le Monde, beaucoup plus éficacement que ne l'ont pu faire tout ce qu'il y a jamais eu de Missionaires & de Prédicateurs. Car, si un tel Homme revenoit au Monde, la jalousie, ce fleau de tant de Maris, en seroit bien-tôt chassée. Les Italiens, & les Peuples Orientaux, n'auroient que faire de donner des Geôliers à leurs Femmes, ou d'être eux-mêmes leurs propres Argus. Chacun s'en fieroit à leur bonne-foi. on n'auroit qu'à les recommander à la Baguette. Et, non seulement les Hommes se délivreroient d'un soin pénible (66), & qui ne sert quelquefois qu'à hâter leur infortune; mais, ils se verroient eux-mêmes dans la nécessité de garder la Foi conjugale, lors qu'ils auroient besoin de cette réputation. La Tenuë des Grands Jours jetteroit moins de terreur dans l'ame des Criminels, que l'arrivée d'un Abaris. Le plus grand nombre des crimes, les péchés les plus dangereux, savoir ceux qui se commettent dans l'espérance que le Public n'en saura rien, cesseroient entierement au souvenir de la Baguette, & ce seroit alors que l'on pourroit dire;

(65) *Voiez ci-dessus la Remarque* (*B*).

(66) *Fœmineæ* [illegible] *viri* [illegible] *Morem.* Ausonii Edyll. XV.

Tutus Bos etenim rura perambulat,
Nutrit rura Ceres, almaque Faustitas.
\- - - - - - - -
Culpari metuit Fides,
Nullis polluitur casta Domus stupris.
\- - - - - - - -
Laudantur simili Prole Puerperæ.
Culpam Pœna premit comes (67).

J'avouë qu'il est difficile de comprendre que le Démon, l'ennemi juré du Genre humain, ait choisi de telles Loix d'engagement avec l'Homme; & c'est à quoi ne prennent pas assez garde ceux qui ne sauroient souffrir, ni qu'on révoque en doute les vertus de la Baguette, ni qu'on les explique méchaniquement.

(67) Horatii Od. V, *Lib. IV*.

(p) Origenes contra Celsum, Lib. III, pag. 129.

le reproche d'inutilité, qu'Origene lui a fait (p). Mais on vient (q) d'aprendre que (I) le Regne de

(q) On écrit ceci l'An 1693.

(I) *Le Regne de cette Baguette a été fort court.*] A peine a-t-il duré dans Paris, autant de tems qu'il en a falu pour composer, & pour imprimer, un Article de ce Dictionaire. Mr. le Prince de Condé, dont les Lumieres ne peuvent être que fatales aux Imposteurs & aux Credules, vu l'education d'où il les a prises, a renversé tous les Trophées des Partisans de Jaques Aymar. Ce pauvre Homme a échoüé d'une maniere si pitoiable dans les essais qu'on a voulu faire de ses forces à l'Hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa réputation (68). Le Public a su comment les choses s'y étoient passées: il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude; puis que c'est par l'ordre de ce grand Prince, que le monde a été informé de ce détail. Aussi, ne se retranche-t-on point dans cet asile; on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la Baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les Fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur tems, & que ce n'est pas dans un Siecle aussi philosophe que celui-ci, qu'il faut produire ces Gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison; mais, tout bien compté, ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de Particuliers presentement qu'autrefois, qui sont capables de resister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avoue; mais, à cela près, je vous reponds que notre Siecle est aussi dupe que les autres: &, après ce que nous avons vu au sujet d'une Explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne plus dire, *Le Monde n'est plus grue.* Il l'est autant que jamais; toutes les impostures, qui flatent ses passions, lui plaisent; il n'a point de honte d'être convaincu qu'un l'avoit trompé; il n'en respecte pas moins le trompeur; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompez. Voici ce qu'un de nos Nouvellistes (69) vient de nous aprendre en confirmation de cela: „ Les Temoignages du Chatelet sont de si fortes preuves contre Jaques Aymar, qu'aucun de ceux, qui ajoutent foi aux effets pretendus de la Baguette, n'a osé les contredire. Mais ce qui fait voir le ridicule des Esprits crédules, c'est qu'il n'y en a presque aucun, qui se soit rendu. Mr. Vallemont, qui vient de publier un Traité *de la Physique occulte de la Baguette divinatoire*, pretend expliquer comment le Paisan de Dauphiné a pu se tromper dans les épreuves que lui a fait faire Mr. le Prince; quoi qu'il ait veritablement la vertu & les talens dont il se vante. Ces sortes de Philosophes, de même que les Explicateurs de Prophéties, car ce sont des Gens assez d'une même trempe, sont des manieres de Visionnaires, qui ne veulent jamais avoir tort; & qui, encore que convaincus de la fausseté des choses qu'ils ont avancées, traitent d'Esprits-forts les Gens de bon sens, qui ne donnent pas dans leurs chimeres ".

(68) Voiez les Lettres Historiques, & le Mercure Politique, du Mois de Mai 1693.

(69) Mercure Historique du Mois de Mai 1693, pag. 565.

Depuis l'Impression de ce que je viens de dire, trois ou quatre années s'écoulerent, sans que j'entendisse parler de Jaques Aymar. Nos Nouvellistes l'avoient perdu de vue, & l'avoient abandonné dans sa Retraite: mais enfin, ils le remirent sur leur Theatre, au Mois d'Avril 1697, & cela, pour lui faire joüer un rôle bien divertissant, & qui d'ailleurs pourroit être d'une merveilleuse utilité, si le conte qu'ils raportent étoit veritable. *Il y a quelque tems*, disent-ils (70), *que le Prieur des Chartreux de Villeneuve lès Avignon passa par Orange, avec* Jaques Aymar, *par le moyen duquel il pretendoit découvrir quelques Bornes perdues. Mais, par occasion, on l'emploia à un autre usage. On avoit exposé depuis trois jours un Enfant à la porte du Convent des Capucins, le Recteur de l'Hôpital requit Jaques Aymar d'en découvrir l'Auteur. Celui-ci y consentit; se transporta à la porte des Capucins, où l'on avoit raporté l'Enfant; &, à la vue d'une foule de Peuple, il suivit le chemin que le mouvement de sa Baguette lui indiquoit; & alla tout droit dans un Village du Comtat Venaissin, nommé Camaret; & de là dans une Metairie, qu'il assura être le Lieu où l'Enfant étoit né. J'oubliois de dire, qu'en chemin faisant, il rencontra un Homme à cheval; & que, par le mouvement de sa même Baguette, il reconnut que c'étoit le Pere de l'Enfant exposé. Le Juge du Lieu, ou de son propre mouvement, ou à la sollicitation des Personnes intéressées, pria Jaques Aymar & ceux qui le faisoient agir, de ne plus faire de recherche, & qu'il feroit reprendre l'Enfant; ce qui a été executé.* Je fais trois Observations sur ce Recit. La prémiere, qu'il n'est pas certain que ce ne soit pas une fable; car combien y a-t-il de Gens, qui se divertissent à forger des contes, qu'ils font inserer dans les Nouvelles publiques? Ils les envoient à un Auteur, sans se nommer: ils choisissent une Scéne un peu éloignée; &, après tout, ils savent que peu de Gens feront des informations. Ma seconde Observation est, que quand même tout ce qu'on raporte dans le Mercure Historique seroit véritable, on ne pourroit pas faire taire les Incredules. *Jaques Aymar*, diroient-ils, *savoit la route qu'il faloit prendre, un faux-Frere, parmi ceux qui connoissoient l'intrigue de l'Accouchement, fut ravi de donner l'allarme, & d'ouvrir un beau champ de causerie.* En tout cas, il seroit un Homme à excepter de la Règle, *Nul Prophète en son Païs:* la honte, qu'il essuia dans la Capitale du Roiaume: cette suite, dis-je, de mauvais succès, dont Mr Buissiere (71) a publié une Relation éxacte, ne l'eut pas décredité dans sa Province. Je remarque, en troisiéme lieu, que cette proprieté de la Baguette auroit de très-bons usages dans le Monde. Elle déchargeroit le Public des Fondations qu'il a falu faire pour l'entretien des Enfans trouvez; car elle feroit connoître ceux qui les ont mis au monde, & on les obligeroit à les nourrir. De plus, elle augmenteroit la crainte des suites, qui est un frein de l'incontinence, sans lequel les desordres de l'Impureté seroient beaucoup plus frequens & plus scandaleux. Le Sexe feminin, plus souvent bridé par cette crainte que l'autre, & quelquefois moins, garderoit mieux le depot. Choisir à l'écart une petite Maison, pour y accoucher; y faire venir une Sage-Femme les yeux bandez, & par une route détournée; faire porter l'Enfant au milieu des Rues, pendant les ténebres de la Nuit; cela, & le reste des précautions, seroit inutile, en cas que la Baguette eut la vertu dont on parle. Elle marqueroit le chemin jusques à la chambre de l'accouchement, mieux qu'un Chien ne fait la piste d'un Lievre jusques au gîte. Elle mettroit fin à tant de parjures (72) qui se commettent par ceux qui ne veulent pas se charger de la nourriture d'un Batard, comme la Mere les y voudroit obliger, en se presentant pour cela sans aucune honte devant les Juges.

(70) Mercure Historique & Politique, Mois d'Avril 1697, pag. 440, 441.

(71) Mr. Buissiere, Apoticaire de Mr. le Prince de Condé, est l'Auteur du Livre qui a pour Titre, Lettre à Mr. l'Abbé D. L. sur les veritables effets de la Baguette de Jaques Aymar, par P. B. à Paris chez Louis Lucas, 1694.

(72) Le Conte porte, que Jaques Aymar reconnut qu'un Cavalier qui passoit étoit le Pere de cet Enfant exposé.

Comme rien n'est aussi capable de détromper les Crédules, que de faire voir que Jaques Aymar est tombé d'accord lui-même de sa fourberie, je veux mettre ici ce fait-là dans la derniere évidence. J'ai là-dessus une preuve plus positive que le Témoignage de Monsieur Robert, Procureur du Roi au Chatelet de Paris. La Lettre (73), qu'il écrivit au Pere Chévigni, Assistant du Pere General de l'Oratoire, contient seulement quelques-uns des mauvais succès de la Baguette, & puis ces paroles: „ J'ai oui dire, que depuis, en plusieurs autres Expériences, faites à Versailles & à Chantilli, sa Baguette n'avoit pas été plus heureuse, que même il avoit été convaincu de supposition, & l'avoit avoué: mais je ne le sai que par le bruit commun, n'ayant pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille sadaisé, qui marque combien les Hommes sont faciles à donner croiance aux choses nouvelles, & qui leur paroissent si extraordinaires ". Voici plus de précision. Mr Buissiere m'a fait l'honneur de m'écrire, que Messieurs Dodard & Sauveur, Membres de l'Academie des Sciences, l'ont sollicité à donner une seconde Edition de sa Lettre, & à s'y nommer; qu'il la fera donc rimprimer, & qu'il y mettra son nom, *puis que Monseigneur le Prince de Condé veut bien qu'il le fasse, par son ordre, pour desabuser les Partisans de la Baguette*, qu'il y joindra la Relation de la recherche (74) que fit Jaques Aymar des Meurtriers qui avoient assassiné un Archer du Guet dans la Rue Saint Denis; &, qu'afin que les Partisans de la Baguette soient entierement desabusez, il y joindra encore la confession faite à Mr. le Prince de Condé par Jaques Aymar, *qu'il ne savoit rien de tout ce qu'on luy avoit attribué, & que ce qu'il avoit fait jusqu'ici n'avoit été que pour gagner sa vie. Cet aveu sincere lui attira un present de trente Louis d'Or, que S. A. S. lui fit donner, afin qu'il se retirât le plus promptement qu'il pourroit dans son Village, parce que n'étant plus sous sa protection, les Personnes, qu'il avoit accusées à faux, l'eussent fait arrêter. Mr Robert m'a dit*, c'est Mr. Buissiere qui parle, *que si on l'avoit mis entre ses mains, pour en faire justice, il l'auroit fait condamner aux Galeres, la preuve étant sans replique.* La même Lettre m'aprend, qu'un Garçon de 14 ans, qu'on avoit instruit, avoit deja abusé beaucoup de Personnes, *mais, comme cela étoit trop près des faits de Jaques Aymar, il trouva les esprits en garde. Le petit Garçon échoua, à la confusion du Gentilhomme qui l'avoit produit.* Mr. Buissiere fut chargé de l'examiner: il le trouva assez rusé pour son age: *on le tint enfermé quelques jours, sans aucune communication au Gentilhomme; un peu d'argent, & quelques promesses de l'établir, & quelques menaces, firent qu'il avoua tout.* Cette Lettre de Mr. Buissiere est datée de Paris, le 25 de Juillet 1698. Joignons à cela l'Extrait d'une Lettre de Mr. Leibniz, que l'Auteur voulut bien que l'on publiat dans le Journal de Mr. Tenzelius, l'an 1694, avec celle (75) de Mr Robert. Il assure, qu'il a oui dire à Madame la Duchesse d'Hanover, Belle-Sœur de Mr. le Prince de Condé, qu'elle avoit reconnu dans son Hotel, à Paris, les Impostures de Jaques Aymar, & qu'elle opina conformément à ce Prince, qu'il valoit mieux faire connoitre au Public la fausseté de ces choses, que de la laisser inconnuë, sous pretexte que la persuasion de la Baguette avoit fait peur à quantité de Scelerats, & procuré la restitution de quelques vols. Elle declara, que Jaques Aymar avoit enfin avoüé la fraude, & qu'il en avoit demandé pardon, & qu'il avoit dit pour ses excuses, que sa hardiesse avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenue, que la credulité d'autrui. (76) *Is* (Princeps Condæus) *Aimarum Lugduno accersiverat indaginis causa: excussum multis modis Hominem & deprehensum, tandem ad confessionem fraudis adegit; quam sibi ignosci petiit supplex, & graviora metuens, causatus non tam propria audacia, quam aliena credulitate Hominum falli volentium, & velut obtrudentium sibi, quæ aliquis ne jactare ausus fuisset, sese in hoc impulsum eo tandem pervenisse, unde pedem commode non potuerit referre. Facile condonavit homini magnanimus Princeps; sed erant, qui suaderent dissimulari comperta, & conservari famam Hominis vel Artis, nihil dolo, quod constaret, Furibus aliisque malis Hominibus magnum metum fuisse injectum, & ob famam adventantis alicubi rerum furtivarum pretia fuisse relata: Sed Ducissa pariter nostra ut Princeps egregii sententiæ fuit, potiorem habendam rationem veritatis.* Mr. Leibniz ajoute à cela une réflexion très-digne de lui, qu'il vaudroit bien mieux

Aveu que Jaques Aymar a fait de sa fourberie. Reflexions sur cela.

(73) Elle est imprimée avec celle de Mr. Buissiere, cité ci-dessus.

(74) Mr. Robert en a parlé dans sa Lettre.

(75) Mr. Paitch, à la page 778 de l'Ouvrage cité ci-dessous, nomme Chevigni le Pere à qui cette Lettre fut écrite. C'est apparemment une faute d'Impression, pour Chevigni.

(76) Leibnitius apud Tenzelii Colloq. Menstr. Anni 1694. Je raporte ceci comme je le trouve dans l'Ouvrage de Mr. Paitch, de la Profession en Philosophie à Kiel, de inventis nov-antiquis, pag. 779, Edit. 1700.

de cette Baguette a été fort court, & qu'il a enfin trouvé son heure fatale à l'Hôtel de Condé à Paris.

mieux éxaminer de quelle maniere tant de personnes de merite avoient pu être trompées à Lion, que de rechercher les Causes physiques de la pretendue vertu de la Baguette. (77) *Et scripsi nuper Parisios, utilius, & examine dignius, mihi videri Problema Morale vel Logicum, quomodo tot Viri insignes Lugduni in fraudem ducti fuerint, quam illud Pseudo-Physicum, quod tractavit Vallemontius, meliori materiâ dignus, quomodo Virga corylacea tot miracula operetur? Nam Moralis illa Quæstio, excussa pro dignitate, maliorum Errorum popularium Origines sæpe speciosas aperiret.* Je m'imagine que si les Magistrats de Lion, qui firent pendre le Meurtrier, que Jaques Aymar avoit découvert à Beaucaire, eussent menacé de faire brûler tout vif, comme un malheureux Magicien, l'Auteur de la Découverte, & qu'ils lui eussent présenté le Bourreau, avec tous les Instrumens de la Question, ils lui eussent fait avouer comment il avoit apris tout le secret de l'assassinat, & qu'il trouveroit à Beaucaire, en tel & tel lieu, l'un des Assassins. Il est très-aparent, que des personnes, qui vouloient le mettre en réputation, afin de partager avec lui le profit de la Baguette, lui firent jouer ce rôle. Mr. Bussiere remarque dans son Imprimé (78), que cet Homme avoit *une Cabale de Gens, qui le prônoient par tout à Paris, & qui firent mettre dans le Mercure Galant du Mois de Février* 1693, qu'il avoit trouvé ceci & cela; *& il n'y eut jamais rien de plus faux.* La prévention étoit telle, qu'il auroit gagné des Sommes immenses, s'il avoit pu se maintenir. Jugez si ses Partisans n'avoient pas de fortes raisons de le seconder. „Il n'y eut jamais d'Imposture „plus accréditée que celle-là (79): on étoit si prévenu en „faveur de ce Personnage, qu'on lui faisoit faire des cho„ses à quoi il n'avoit jamais pensé, & qu'on lui cherchoit „des raisons pour l'excuser, quand il ne reussissoit pas. „Il imposoit par un air simple & grossier en aparence, & „en ne parlant que le Patois de son Païs; mais, au fond, „il n'étoit rien moins que ce qu'il paroissoit. Le mouve„ment de sa Baguette faisoit illusion; on voioit tourner „entre ses mains un morceau de bois fourché si adroite„ment, qu'on ne s'apercevoit point du mouvement in„sensible de son poignet, qui le determinoit à tourner avec „vitesse, & avec force, par le ressort qu'il faisoit faire „à sa Baguette. Outre sa naïveté aparente, il affectoit „fort d'être dévot, d'aller souvent à Confesse, tous les „jours à la Messe, & autres marques extérieures d'une „grande Catholicité: & de dire qu'il avoit soigneusement „gardé son Pucelage, *sans lequel*, disoit-il, *il ne pourroit „reussir avec la Baguette.* Il ne vouloit point aller pendant „le jour dans les Rues; *crainte*, disoit-il, *d'être assommé „par les Voleurs & les Filoux.* Mais tout cela n'étoit qu'a„fin que la nuit lui servît de voile, pour mieux cacher tou„tes ses ruses. Quelque ridicules que fussent toutes ses „manieres, elles ne laissoient pas de trouver des Aproba„teurs, &, par consequent, des Prôneurs. Que si on n'avoit „pas eu le soin de l'empêcher de sortir de l'Hôtel de Con„dé, parce que Mgr. le Prince, qui l'avoit fait venir à Paris, „pour satisfaire sa curiosité, vouloit lui faire faire les épreu„ves qu'il avoit méditées, avant que le Public l'eût mis en „pratique; il auroit été accablé par la Multitude, qui cou„roit en foule pour l'aller consulter. L'un lui demandoit, „*si on ne pourroit pas découvrir les Voleurs qui avoient fait un „tel Vol, en un tel tems, en tel lieu, &c?* Un autre lui ve„noit demander, *si un tel Saint n'étoit pas le véritable, plu„tôt que celui de cette Paroisse, qui se vantoit de le posseder „aussi?* D'autres lui aportoient des Reliques, pour savoir „si elles étoient les vraies d'un tel Saint? J'ai vu un jeune „Accordé, Ouvrier en Soie, assez idiot, lui donner deux „Ecus, pour savoir si son Accordée avoit son Pucelage? „Ceux qui avoient part au gâteau, avoient soin de faire „venir l'eau au Moulin, & de faire paier la Consulte par „avance, si on en vouloit avoir une bonne issue.„

Un tel Homme auroit été dans Paris un fond assuré de gain, & une Mine inépuisable, pour ceux qui auroient eu part au profit. Les Personnes soupçonnantes, & les Personnes soupçonnées, l'auroient païé à qui mieux mieux; il eût tiré de l'argent, & des Maris & des Femmes, & des Galans & des Maîtresses: la Baguette n'auroit pas tourné, ou auroit tourné, selon qu'il eût plus reçu des uns que des autres. Je croi que si l'on pouvoit découvrir tout le mystere de ces sortes de prétendus Prodiges, on y trouveroit un complot de Gens qui cherchent à s'enrichir: les uns se vantent d'un talent extraordinaire; les autres travaillent sous main à établir la persuasion. Mais je croi qu'il y a des Charlatans, qui n'ont pas besoin d'Emissaires; la credulité du Public leur prépare suffisamment les voies de l'Imposture. Il n'y a pas long-tems, qu'il a couru par les Villes de Hollande je ne sai quels Allemans, qui se vantoient de guérir toutes sortes de Maladies, sans leur donner aucun remede. *Il ne faut*, disoient-ils, *que nous envoier de leur Urine.* On ne parloit que de leurs succès: chacun en contoit des circonstances merveilleuses; leur Logis étoit, comme le Lavoir de Bethesda, plein & entouré d'infirmes. Je ne pense pas que ceux, qui prônoient le plus la drogue de ces Gens-là, fussent de l'intelligence, pour partager le profit. Les uns se plaisoient à recommander la chose, parce qu'elle tenoit du Prodige; les autres y pouvoient trouver quelque agrément, à cause que l'inutilité des Remedes ordinaires les mettoit de mauvaise humeur à l'égard des Medecins. L'illusion ne fut point longue: un Mois ou deux en firent raison. On réfuta cette Chimere (80): & il y eut tant de Gens, qui s'y trouvérent trompez, qu'ils passerent de l'aprobation au dernier mepris.

Notons que Mr. Leibniz observa, avec beaucoup de raison, que si l'on n'avoit pas pu oposer aux Esprits credules ce qui se passa chez Mr. le Prince de Condé, il auroit falu encore tirer au bâton avec ces Gens-là. Mais il est à craindre, que l'on n'oublie bientôt la déroute de Jaques Aymar, & que l'on ne soit trop disposé à recevoir la même Scéne, si de semblables motifs la font revenir dans sept ou huit ans. *Nisi Princeps Condæus cognoscenda res tantùm studii suo & sumtus impendisset, laboraremus adhuc & conflictaremur cum quibusdam Ingeniis, quibus gratius est per mira falli, quam nuda Veritatis simplicitati acquiescere* (81).

(77) Leibnitius, apud Tenzelii Colloquia Menstr. Anni 1694, pag. 779.

(78) Lettre sur les vent. Effets de la Baguette, pages 13, 24.

(79) Mr. Bussiere, dans la Lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 15 de Juillet 1698.

(80) *Mr. Lufneu, un très habile Médecin de Rotterdam, publia un petit Traité de ce Cas, en Flamand & en François, pour montrer la vanité & le ridicule de cette Pratique. Voiez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mai* 1697, *pag.* 408 *& suiv*; *& le Journ.* des Savans *du* 13 *de Janv.* 1698, *pag.* 34, *Edit. de Holl.*

(81) Leibnitius, apud Tenzelii Colloq. Menstr. Anni 1694, pag. 780.

ABARIS, Ville d'Egypte. Voiez l'Article PITHOM.

ABBEVILLE, en Latin *Abbatis-Villa*, Capitale du Comté de Ponthieu en Picardie, sur la Riviere de Somme, à cinq lieuës de la Mer, au Diocese d'Amiens, n'étoit autrefois, comme son nom le témoigne, qu'une Maison de Campagne, qui apartenoit à un Abbé. On croit que cet Abbé étoit Saint Riquier, ou quelqu'un de ses Successeurs, qui, trouvant cette situation agréable & bien commode, à deux lieuës de son Abbaïe de Centule, y fit bâtir prémierement une Maison (a), & puis un Château, où il y eut un Prieuré dépendant de l'Abbaïe (b). Hugues Capet, en voulant faire une Place forte, pour arrêter les courses des Nations barbares, l'ôta aux Moines (c); &, l'aiant fortifiée, la donna à Hugues son Gendre, qui prenoit le Titre d'*Avoüé*, à cause que le Roi son Beau-Pere lui avoit commis la Protection de l'Eglise de Saint Riquier. Son Fils Angelram se contenta de ce Titre, jusques à ce qu'il eût tué en Bataille le Comte de Boulogne, & qu'il se fût marié avec la Veuve de ce Comte; car alors, il se qualifia Comte de Ponthieu: Nom, qui est demeuré à ses Descendans (d). Abbeville est devenuë très-considerable dans la suite des tems. Elle est si grande, *qu'à peine se trouvera-t-il dans toute la France dix ou douze Villes qui la surpassent, ou qui seulement l'égalent en son circuit* (e). Sanson, de qui j'emprunte ces paroles, faisoit état, en l'année 1636, qu'*elle contenoit 35 ou 40 mille Personnes.* C'étoit sa Patrie; & il est remarquable, qu'en fort peu de tems, elle donna trois bons Géographes, lui, Pierre Du-Val (f), & le Pere Philippe Briet, Jésuite. La Riviere de Somme se partage là en divers Bras, qui passent au dedans & au dehors de la Ville. On n'est point demeuré d'accord de ce que le même Sanson assure (g), qu'Abbeville a été de tout tems la Capitale du Ponthieu (A); & que les autres Villes du Ponthieu n'ont rien d'ancien, en comparaison de celle-là (B). Encore

(a) Le P. Labbe, Tableau method. de la Geograph. Roiale, pag. 121. Edit. in 12.

(b) Sirmond, Notæ in Epist. XXXVI Alexandri III.

(c) Hariulfus, Centulensis Monachus, in Chronico Monasterii sui, Lib. IV. Cap. XII, apud Hadr. Valesium, Notit. Gall. pag. 1.

(d) Valesii Notitia Galliar. pag. 1.

(e) Sanson, Recherche de l'Antiquité d'Abbeville, pag. 2.

(f) Fils d'une Sœur de Sanson.

(g) Sanson, Antiquité d'Abbeville, pag. 59, 60.

(A) *A été de tout tems la Capitale du Ponthieu.*] Le P. Labbe le réfute ainsi sur ce point: *Vous n'avies pas lu, Monsr. Sanson, les Titres & Memoires de l'Abbaye de St. Riquier, qui disent, que sous Louis le Débonnaire, l'an* 815, *il y avoit dans l'enceinte des Murailles de Centule deux mille cinq cens Maisons, plusieurs Artisans, quantité de Rues, &c; qu'Abbeville est mise au rang des Bourgs & Villages, qui en dépendoient* (1). S'il en faut croire le Vers tant chanté dans le Païs,

Turribus a centum Centula nomen habet,

les cent Tours, qui flanquoient les Murailles de Centule, lui donnérent son Nom (2).

(B) *N'ont rien d'ancien, en comparaison de celle-là.*] „Cela est faux„, disent ceux de St Riquier (3), „& qu'avez-vous „dans Abbeville, qui marque quelque Ancienneté; puisque „votre Eglise Collegiale de St. Wulfran reconnoît pour Fon„dateur Guillaume de Talvas, & Jean son Fils, après l'an „onze cens de Salut: & que le Prieuré de St. Pierre, Ordre „de St. Benoit, ne fut fondé que quelques années aupara„vant: car, pour la Paroisse de Nôtre-Dame du Châtel, cela „ne ressent encore que le Village.„ Quant à Frédégaire, que Sanson avoit cité comme un Témoin de l'existence d'Abbeville au tems du Maire Ebroin, on lui répond (4), qu'il faut lire au Chapitre XCVI, non pas *atque Abarivo villa evadens aufugit*; mais, *atque à Bacivo villâ evadens aufugit*,

(1) Labbe, Tableau methodiq. pag. 120.

(2) La même, pag. 116, 117.

(3) Là même, pag. 326.

(4) Labbe, Tableaux methodiq. pag. 121.

core moins lui a-t-on laissé passer la prétention, que cette Ville s'apelloit autrefois *Britannia* (*C*), & qu'elle étoit l'une des plus florissantes de toute la Gaule, long-tems avant Jesus-Christ. Nous dirons en son lieu les suites de la Querelle que le Pere Labbe lui fit là-dessus (*D*). Abbeville a de beaux Privileges ; & , comme elle n'a jamais eté prise, on la nomme Pucelle du Pais (*h*), & elle se dit en sa Devise *semper fidelis*, toûjours fidele. Qui voudra voir amplement tout ce qui concerne cette Ville, les Privileges de ses Majeurs, les Hommes illustres qui y sont nez, ou qui y sont morts, &c. (*i*), doit consulter l'*Histoire Généalogique des Comtes de Ponthieu*, imprimée à Paris, chez François Clousier, l'an 1657, *in folio*. L'Auteur n'a marqué son Nom que par ces Lettres, F.I.D.J.M.C.D.; mais on sait qu'elles signifient *Frere Ignace de Jésus Maria, Carme Déchaussé*. Voiez l'Article SANSON (Jaques).

(h) Du-Val, dans son Traité de la France, pag. 70.

(i) C'est une raison que j'ai mise un & cætera; car ce Livre est tout plein de Matieres étrangeres: on y trouve le Ch. Bayard, & d'autres Personnes, qui n'ont aucune relation au Ponthieu.

(C) *Que cette Ville s'apelloit autrefois* Britannia.] Il fonda ce sentiment sur un Passage de Strabon, où il crut trouver, (5) *Que les Deputez de Marseille estans devant Scipion, interrogez par lui de ce qu'ils sçavoient de Britannia, Narbo, & Corbilo, pas un d'entr'eux n'en sçut rien dire de merite, encore que ce fussent les meilleures Villes de toute la Gaule.* Il supose que ce fut l'an 532 de Rome, que les Deputez de Marseille firent voir cette ignorance. Sa raison est que celui, qui leur faisoit ces Questions, étoit le même Scipion, qui perdit la premiere Bataille qu'Annibal gagna sur les Romains. Il supose que ce Scipion, voulant savoir des nouvelles de la marche d'Annibal, navigea jusques à l'embouchure du Rhône; & que ce fut là, que les Deputez de Marseille, qui le vinrent complimenter, ne surent repondre à ses Questions. Ceci sera examiné dans l'Article de Pytheas. Voions les autres Hypothèses de Sanson. Il remarque, I. Que la Ville de Narbonne a été l'une des plus anciennes, & des plus florissantes Villes de la Gaule; & que (6), neanmoins, elle n'est nommée qu'apres celle de *Britannia*, parmi les trois dont Scipion voulut savoir des nouvelles. II. Que le *Belgium* des Commentaires de Jules César *estoit une Region entre les Belges* (7), qui comprenoit le Beauvaisis, l'Amienois, l'Artois, *& peut-estre encore les* Vermanduois, & les Senlisiens. III. Que les Habitans des Cotes de la Grande-Bretagne étoient sortis du *Belgium* (8), & qu'ils avoient retenu le nom des Citez desquelles ils étoient sortis: c'est César, qui nous l'aprend. IV. Que selon le Denombrement de Pline (9), il faut que les Peuples qu'il nomme *Britanni* aient habité dans le Ponthieu (10). V. Que de tous les Endroits du *Belgium*, d'où il est passé des Peuples en Angleterre, il n'y en a point qui doive tenir en ligne de compte autant que celui qui est situé sur la Mer, c'est-à-dire, autant que le Païs de Ponthieu. Il infere de tout cela, que les *Britanni* de Pline sont les principaux du *Belgium* qui aient passé en Angleterre (11); que d'abord ils y ont gardé leur ancien Nom, & qu'ensuite ils l'ont rendu general à tout le Païs; & qu'ils ne s'apelloient pas *Britanni*, sans que leur Capitale eut le nom de *Britannia*. Il faut donc que la Capitale du Ponthieu soit cette ancienne *Britannia*, dont Scipion voulut savoir des nouvelles. Or Abbeville est la Capitale du Ponthieu; elle étoit donc sous le nom de *Britannia* la plus florissante Ville des Gaules, dès avant la seconde Guerre Punique.

(5) Sanson, Recherche de l'Antiquité d'Abbeville, pag. 4.

(6) Pag. 2.

(7) Pag. 39.

(8) Pag. 39, 40.

(9) Libro IV, Cap. XVII.

(10) Sanson, Recherche d'Abbeville, pag. 46.

(11) Cluvier, German. Ant. Lib. II, Cap. XXVII, aime mieux lire Brianni, que Britanni.

Sans doute, il y a de l'erudition & de l'esprit dans cette longue gradation d'Hypothèses & de consequences, de la maniere que l'Auteur la soutenue: mais il n'en sauroit resulter qu'un pur Roman, & que des Chimeres; puis que le fondement de tout est un passage mal entendu. Voici le Fait. Strabon raporte (12), que Polybe a mis entre les Contes fabuleux de Pytheas, qu'aucun des Habitans de Marseille, qui avoient eu commerce avec Scipion, n'eut pu lui rien dire de considerable, lors qu'il les questionna sur la Bretagne; non plus qu'aucun Habitant de Narbonne, ni aucun Habitant de Corbilon, les meilleures Villes du Païs: c'est là le vrai sens du Texte Grec, comme on le peut recueillir, non seulement par les Régles de la Grammaire; mais aussi, par l'humeur du Pelerin dont il est ici question. Περὶ δὲ εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων, ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκιπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ (13). Je parle de Pythéas: cet Homme, pour mieux faire valoir ses hableries & ses fanfaronneries, affectoit de se vanter, qu'il aprenoit à ses Lecteurs mille choses qui avoient eté ignorées jusqu'à ce tems-là. Il ne faut donc pas douter qu'il n'avançât hardiment, que sa Relation de la Bretagne donnoit les prémieres connoissances que l'on eût eues de cette Ile; & que, pour le prouver, il ne se servit de cet Argument, c'est que Scipion n'en avoit pu rien aprendre d'aucun des Habitans de Marseille, ni des Habitans de Narbonne, ni des Habitans de Corbilon sur la Loire, quoi que ce fussent les plus florissantes Villes de la Gaule. Chacun voit combien Sanson a pris de travers les paroles de l'ancien Geographe, à quoi aparemment cette Traduction Latine ne contribua pas peu. *Cuius* (Corbilonis) *mentionem faciens Polybius, simul Pythea refert commentum, Massiliensium scilicet qui Scipionem convenerunt nullum quicquam habuisse dignum memoratu quod diceret interrogatus de Britannia, neminque Narbonensium & Corbilonensium, cum hæ tres Urbes Galliæ omnium essent optimæ.* On peut aisément croire, lors qu'on n'est pas assez attentif, que ces trois meilleures Villes de Gaule, dont le Traducteur fait mention, s'apellent *Britannia, Narbo, & Corbilo*. Mais, si l'on est attentif, on voit que Βρεττανικὴ se prend là pour l'Ile *Britannia*; c'est ainsi que Strabon a de coutume de s'exprimer sans l'addition du mot νῆσος, *insula* (14).

(12) Strabo, Lib. IV, pag. 190.

(13) Idem, ibid.

(14) Voiez, entre autres Endroits, Liv. I, pag. 71.

(D) *La Querelle que le Pere Labbe lui fit là-dessus.*] Il fit sa Déclaration de Guerre, & son premier acte d'hostilité, par ces paroles: *Britanniam Abbavillæus Chalcographus interpretatur* Abbeville, *lepidissimo commento, quod non tam ex Pythea mendacis, quam ex ignoratione Linguæ Græcæ editum malignam in lucem demonstrabimus alias, cum primum singularem illum de Britannia tractatum nancisci & legere datum fuerit.* C'est ainsi qu'il s'exprima dans son *Pharus Galliæ antiqua*, imprimé à Moulins, en 1644. Il n'avoit pas lu encore le Livre que Sanson avoit publié sur ce sujet à Paris, l'an 1636. Il avoit seulement vu le nouveau Phenomene *de Britannia*, non pas dans la grande Carte de l'ancienne Gaule, publiée par Sanson, l'an 1627; mais, dans la petite Carte, qui vint apres celle-là. Aiant enfin lu ce Livre, il en refuta les fondemens, en l'année 1646, dans ses *Tableaux methodiques de la Geographie Royale*; & n'oublia point de remarquer, que selon le sens que le Sieur Sanson donnoit au Texte de Strabon, il faudroit dire que les Habitans de Marseille étoient dans une profonde ignorance par raport à la Ville de Narbonne, l'an 532 de Rome: quoi qu'il y eut quatre cens ans, à-peu-près, que Marseille étoit bâtie; & quoi que Narbonne fût une Ville tres-florissante. Sanson n'avoit pas manqué de sentir la difficulté; & il la para le moins mal qu'il lui fut possible (15). Mais, à qui persuadera-t-on, qu'à cause que les Marseillois avoient souvent guerre avec leurs Voisins, ils n'avoient pas eu le tems de savoir ce que c'étoit que Narbonne? Le passage de Justin (16), que Sanson raporte, ne nous aprend-il pas, qu'avant l'an 362 de Rome, ils avoient souvent vaincu les Carthaginois, & qu'ils avoient fait alliance avec les Peuples d'Espagne? Le P. Labbe ne se trouva pas trop bien de son triomphe; car Sanson fit des sorties sur lui à son tour, qui renverserent presque tout le *Pharus Galliæ antiqua*. Notez, qu'à l'égard de son Hypothèse touchant *Britannia*, il écrivit une Replique (17), qui n'a pas été imprimée.

(15) Sanson, Recherche de l'Antiq. d'Abbeville, pages 76, & suiv.

(16) Justinus, Libr. XLIII, Cap. V. & VI.

(17) Voiez la Remarque (A) de l'Article PYTHEAS, à la fin.

ABBOT (*a*) (GEORGE) Archevêque de Cantorbéri, & Auteur de plusieurs Livres (*A*), étoit Fils d'un Tondeur de Drap, & nâquit à Guildford, dans le Comté de Surrei, l'an 1562. Il fit ses Etudes à Oxford, & y devint, en 1597, Principal du College de l'Université. Deux ans après, on lui donna le Doienné de Winchester, qu'il garda jusques à ce qu'en l'an 1609 il succéda à Thomas Morton au Doienné de Glocester. Jusques là, son élévation n'avoit été, ni fort éclatante, ni fort promte: mais, dans la suite, elle fit de très-grands progrès en fort peu de tems. Il obtint l'Evêché de Lichtfield, le 3 de Décembre 1609; l'Evêché de Londres, au Mois de Février 1610; & l'Archevêché de Cantorbéri, au Mois de Mars suivant (*b*). Son Erudition, & le Talent qu'il avoit de bien prêcher, contribuérent moins à ces grands sauts de sa Fortune, que la faveur du Comte de Dunbar, dont il avoit été Chapelain. Sa conduite ne plut pas à tout le monde. On trouvoit étrange, qu'il eut plus de considération, chez lui, pour son Sécrétaire, que pour ses Chapelains; & qu'il fit, hors de sa Maison, plus d'honneur aux Gens du monde, qu'aux Gens d'Eglise. On crut, que n'aiant jamais passé par les Bénéfices subalternes

(a) Il y en a qui disent Abbut.

(b) Ex Athenis Oxoniensibus, Volum. I.

(*A*) *Et Auteur de plusieurs Livres.*] Les principaux sont, *Quæstiones sex Theologica totidem Prælectionibus disputata*, imprimées à Oxford, en 1598. *Doctor Hill's Reasons for Papistry, unmasked*; c'est-à-dire, *Les Raisons du Docteur Hill* (1), *pour les Papistes, demasquées*, à Oxford, en 1604. *Des Sermons sur le Prophete Jonas. L'Histoire du Massacre de la Valteline. Une Géographie*, dont la neuviéme Edition, qui n'a pas été la derniere, est de l'an 1607. Ces trois derniers Ouvrages sont en Anglois; comme aussi le Traité *de la Visibilité perpétuelle de la vraie Eglise*, imprimé à Londres, en 1624, auquel il n'a point mis son nom.

(1) C'étoit un Homme, qui avoit embrassé la Religion Romaine.

nes à charge d'Ames ; je veux dire, que n'aiant jamais essuié les difficultez qui se trouvent dans la direction d'une Paroisse, il étoit par là devenu moins propre à user d'indulgence envers les Ministres. La sévérité qu'il avoit pour eux, & sa connivence sur la Propagation des Non-Conformistes, étoient deux choses qui faisoient parler contre lui. La derniere a été cause qu'un Auteur moderne a dit, que si Laud avoit succédé à Bancroft, & que le Projet de Conformité n'eût pas souffert l'interruption qu'il souffrit sous Abbot, il n'y a point de doute qu'on n'eût fait cesser le Schisme dans l'Angleterre (c). Abbot devint desagréable au Roi Jaques, pour avoir été contraire au dessein que ce Prince avoit formé de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Les Ennemis de l'Archevêque, s'étant aperçus de cela, crurent avoir trouvé une occasion favorable de le perdre ; parce qu'ils espérérent de surprendre la Religion du Roi Jaques, en alléguant la sainteté des anciens Canons. Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'Abbot avoit tué par mégarde le Concierge du Parc de Bramzel, qui apartenoit à Mylord Zouch. L'Evêque de Lincoln, qui étoit Garde des Sceaux, fit entendre à Mylord Buckingham, que l'Archevêque de Cantorbéri étoit déchu *ipso facto* de sa Dignité, par le meurtre qu'il avoit commis. Il allégua les Loix d'Angleterre, & la sévérité de l'ancienne Discipline. Il fit craindre que les Papistes ne tirassent avantage, de ce qu'on laisseroit éxercer les fonctions d'Archevêque, & de Primat du Roiaume, à un Homme qui avoit les mains teintes de sang. En un mot, il fit si bien, qu'on expédia une Commission à quelques Evêques, & quelques autres Seigneurs, pour éxaminer le fait. L'issuë n'en fut point agreable aux Ennemis de George Abbot ; car on jugea qu'il n'étoit point devenu irrégulier par ce meurtre involontaire. Ceci se passa en 1621. Six ans après, il s'éleva contre lui une nouvelle tempête, qui le renversa. Il ne s'en faut pas étonner : le Favori (d) lui vouloit du mal ; & ne pouvoit digérer, que de certaines Personnes, qui lui étoient odieuses, fussent trop souvent à la Table de l'Archevêque, l'une des meilleures de ce tems-là. Le prétexte, dont on se servit, fut que ce Prelat refusa son Aprobation à un Sermon du Docteur Sibthorp sur l'obéissance Apostolique, encore que le Roi lui eût commandé de l'aprouver. Alors, on le suspendit de toutes les fonctions de la Primatie, & on les fit éxercer par quelques Prélats, &, entre autres, par Guillaume Laud, qui depuis fut son Successeur (e). Abbot se retira dans le Lieu de sa Naissance, & puis au Château de Croyden, où il mourut, le 4 d'Août 1633. On voit son Tombeau, avec divers ornemens, & avec diverses Inscriptions, dans l'Eglise de Guildford. Il fonda un Hôpital bien renté dans cette Ville. Il y a un autre George ABBOT (B), qui a publié en Anglois une *Paraphrase sur Job*, de courtes *Notes sur les Pseaumes* ; *Vindiciæ Sabbati* (f). Il vivoit en 1640.

(c) Ex Fullero Libro, cui Titulus, Worthies of England.

(d) Le Duc de Buckingham.

(e) Tiré des Historical Collections de Jean Rushworth, Tome I ; où l'on voit un long Memoire de George Abbot sur les Procedures de sa suspension.

(f) Athenæ Oxonienses, Tom. I.

(B) *Un autre George* ABBOT] C'est à quoi n'a pas pris garde le Sieur Henninges Witte, dans son *Diarium Biographicum* : où il donne à l'Archevêque de Cantorbéri les Ouvrages de cet autre George : les *Paraphrases sur Job*, & *sur les Pseaumes* ; & les *Vindiciæ Sabbati*. Il lui donne aussi un *Traité contre les Evêques*, & un autre *contre les Brownistes*. Ce seroit une chose bien rare, que le Primat d'Angleterre eût écrit contre les Evêques.

ABBOT (ROBERT) Frere ainé du précédent, nâquit, comme lui, à Guildford (a), & fit, comme lui, ses Etudes à Oxford, dans le College de Bailleul. L'un de ses prémiers Emplois fut la Charge de Lecteur à Worchester, d'où il passa à celle de Ministre de l'Eglise de tous les Saints au même Lieu ; &, peu après, à celle de Ministre de la Paroisse de Bingham, dans la Province de Northampton. Tout cela se fit entre l'an 1581, & l'an 1588. Il fut reçu Docteur en Théologie à Oxford, l'an 1579, & il devint Chapelain ordinaire du Roi Jaques, dès les prémieres années de son Regne. Il fut fait, en 1609, Principal du College de Bailleul. Trois ans après, il fut élevé à la Charge de Professeur Roial en Théologie dans l'Université d'Oxford. Il choisit, pour ses Leçons, une matiere si agréable au Roi Jaques, & il la traita si profondément & si doctement, qu'on a cru que ce fut la seule cause de sa Promotion à l'Evêché de Salisbury. La matiere, qu'il choisit, fut l'Autorité des Rois, laquelle il mit à couvert de toutes les subtiles attaques de Bellarmin & de Suarez. C'est ce qu'on peut voir dans le Livre *De supremâ Potestate Regiâ*, imprimé à Londres, en 1619. Il avoit publié lui-même, en 1613, un Livre Latin, qui ne fut pas moins agréable que ses Leçons : ce fut une Réponse à l'Apologie que le Jésuite Eudæmon-Joannes avoit publiée pour son Confrere Henri Garnet. Il ne jouit pas long tems de sa Prélature ; car, aiant été sacré le 3 de Décembre 1615, il mourut de la Pierre, le 2 de Mars 1618 (b). Il n'y avoit pas encore deux ans qu'il avoit convolé en secondes Nôces ; ce qui avoit fort déplu à l'Archevêque de Cantorbéri, son Frere (c). On s'est étonné, qu'aiant fait paroitre son Savoir & son Mérite, tant de vive voix, que par écrit ; réüssissant à tout, à prêcher, à faire des Livres & des Leçons, à disputer, à soutenir une Thêse, à présider ; & dévélopant à merveilles les Questions les plus difficiles ; il soit monté si tard à la Prélature. On en a donné trois raisons : prémiérement, il n'étoit pas ambitieux ; secondement, on le soupçonnoit d'être Puritain ; troisiêmement, enfin, ses Parens avoient de la peine à consentir que l'Eglise fut ornée des dépouilles de l'Académie, & qu'il quitât la qualité de Professeur, pour prendre celle d'Evêque (d). Cette derniere raison me semble très-fausse. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont comparé les deux Freres l'un avec l'autre, donnent l'avantage à George, en fait de prêcher éloquemment ; & à Robert, en fait de prêcher savamment. Ils disent que George étoit plus propre aux affaires ; & que Robert étoit plus profond Théologien. Ils ajoutent, que la gravité de George étoit accompagnée d'un air sévere ; &, que celle de Robert avoit l'air riant (e). Celui-ci passe pour un Calviniste mitigé ; car il expliquoit, selon l'Hypothêse des Infralapsaires, le Dogme de la Prédestination. Je donne les Titres de ses Ouvrages (A). Il y a eu depuis lui un

(a) En 1560.

(b) Le Sieur Witte comte mort à l'onziéme Mars 1617. Ce que l'a trompé, est que les Anglois ne commencent pas l'Année comme les autres Nations.

(c) Athen. Oxoniens.

(d) Fuller, Worthies of England.

(e) Là même.

(A) *Je donne les Titres de ses Ouvrages*] Outre ceux, dont j'ai parlé, il fit *Le Miroir des Subtilitez Papistiques*, à Londres, en 1594. *Sermons sur le Pseaume cent-dix*, au même Lieu, en 1601. *La Defense du Catholique Reformé de Guillaume Perkins, contre le Docteur Bishop* : & une *Replique à la Reponse du même Docteur*, à Londres, en 1611. Ces quatre Ouvrages sont en Anglois, & j'en ai abrégé les Titres. *Antichristi Demonstratio contra Pontifices*, à Londres, en 1603 (1). *Exercitationes de Gratiâ & Perseverantiâ Sanctorum*, à Londres, en 1618. Son *Commentaire Latin sur l'Epitre de St. Paul aux Romains* fut trouvé dans son Cabinet : il contient quatre Volumes, & il a été donné à la Bibliotheque d'Oxford, par le Docteur Edouard Corbet, Mari de Marguerite Brent, Fille de Marthe Abbot ; laquelle Marthe fut la Fille unique & Héritiere de notre Robert, Evêque de Salisburi (2). L'Epitre aux Romains ne fournit point de sujet de Controverse, sur lequel ce docte Prelat n'étende le grand talent qu'il avoit pour la Polemique.

(1) Scaliger loüe fort ce Livre dans le Scaligerana, pages 1, & 2.

(2) Voiez les Auteurs Anglois, que j'ai citez, dans le Corps de cet Article.

un Robert Abbot, natif de Cambridge, qui a publié divers Livres en Anglois. Il a été Ministre à Londres, après l'avoir été au Païs de Kent, & ailleurs (*f*). Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a coupé cet Auteur en trois : on y parle de trois Robert Abbot, auxquels on partage les Livres qui n'ont été composez que par une seule & même Personne.

(*f*) Athen. Oxonienses.

ABDAS, Evêque dans la Perse, au tems de Théodose le Jeune, fut cause, par son zèle inconsidéré, d'une très-horrible persécution, qui s'éleva contre les Chrétiens. Ils jouïssoient dans la Perse d'une pleine Liberté de Conscience, lors que cet Evêque s'émancipa de renverser un des Temples où l'on adoroit le Feu. Les Mages s'en plaignirent d'abord au Roi (*A*), qui fit venir Abdas ; &, après l'avoir censuré fort doucement, lui ordonna de faire rebâtir ce Temple. Abdas n'en voulut rien faire, quoi que le Prince lui eût déclaré, qu'en cas de desobéïssance, il feroit démolir toutes les Eglises des Chrétiens. Il éxécuta cette menace (*a*), & abandonna les Fideles à la merci de son Clergé (*B*) ; qui, n'aiant vu qu'avec douleur la Tolérance qu'on leur avoit accordée, se déchaina contre eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le prémier Martyr, qui périt en cette rencontre : il fut, dis-je, le prémier Martyr, si l'on peut ainsi nommer un Homme, qui, par sa (*b*) témérité (*C*), exposa l'Eglise à tant de malheurs. Les Chrétiens, qui avoient déjà oublié l'une des principales parties de la Patience Evangélique, recoururent à un remède, qui causa un autre déluge de sang. Ils implorerent l'assistance de Théodose ; ce qui alluma une longue Guerre entre les Romains & les Perses (*c*). Il est vrai que ceux-ci eurent le desavantage ; mais étoit-on assuré, qu'ils ne batroient pas les Romains ; & que, par le moien de leurs Victoires, la Persécution particuliere des Chrétiens de Perse ne deviendroit pas générale sur les autres parties de l'Eglise ? Voilà ce que le zèle indiscret d'un simple Particulier peut faire naitre. A peine trente ans suffirent à la violence des Persécuteurs (*d*). Ceux qui ont suprimé cette raison du déchaînement des Perses, ne sont pas excusables (*e*). On peut leur intenter, dans la République des Lettres, la même Action, que l'on intente dans le Barreau à certaines réticences des Vendeurs (*f*) ; & il seroit à souhaiter, que le Public fût plus sévere qu'il ne l'est, contre les Historiens qui suppriment certaines choses. Il y en a si peu, qui ne le fassent, qu'il seroit desormais tems d'y remédier, si on le pouvoit.

(*a*) Ex Theodoreti Hist. Eccl. Lib. V, Cap. XXXIX.

(*b*) Vedelius, Theologien Protestant, blame cet Evêque. Voiez Voetii Disputat. Tome III, pag. 910.

(*c*) Socratis Hist. Eccles. Lib. VII, Cap. XVIII.

(*d*) Theodoreti Hist. Eccl. Lib. V. Cap. XXXIX.

(*e*) Voiez la Remarque (*C*).

(*f*) *Cum ex duodecim Tabulis satis esset ea praestari quae essent lingua nuncupata, quae qui infitiatus esset dupli poenam subiret, a Jurisconsultis etiam Reticentiae poena est constituta. Quidquid enim esset in Praedio vitii, id statuerunt, si Venditor sciret, nisi nominatim dictum esset, praestari oportere.* Cicero de Offic. Lib. III, Cap. XVI. Voiez aussi Grotius de Jure Belli, Lib. II, Cap. XII, num. 9, & Puffendorf de Jure Nat. Lib. V, Cap. III.

ABDE-

(*A*) *Au Roi.*] C'étoit Isdegerdes, si l'on s'en raporte à Theodoret (1) ; mais, selon Socrate (2), la Persécution ne commença que sous Vararanes, Fils & Successeur d'Isdegerdes. Baronius (3) n'ose décider lequel des deux a raison.

(*B*) *A la merci de son Clergé.*] J'apelle ainsi les Mages, qui avoient, entre autres choses, le soin de la Religion. C'étoient eux, qui prenoient garde que l'on n'innovat rien sur ce point-là. Theodoret les compare à des Tourbillons de vent, qui soulevent les flots de la Mer. [illegible] *Triginta jam elapsis annis permansit nihilominus tempestas, à Magis, tanquam quibusdam Ventis ac Turbinibus, suscitata* (4). Ce fut leur fonction, dans la tempête qui agita si violemment l'Eglise de Perse, pendant trente ans. Socrate raporte qu'ils se servirent de diverses impostures, pour arrêter les progrès de la Religion Chrétienne, lors qu'ils virent que l'amitié qu'Isdegerdes avoit conçuë pour le Saint Evêque Maruthas, leur donnoit lieu d'aprehender qu'il n'abandonnât leur Religion (5). Ils furent assez hardis, pour cacher un Homme sous terre, dans le Temple où le Roi alloit adorer le Feu ; auquel Homme ils donnérent ordre de crier, quand le Roi seroit présent, qu'il falloit chasser ce Prince, puis qu'il avoit eu l'impiété de croire qu'un Prêtre Chrétien fut ami de Dieu. Si ce que les Impies débitent très-faussement étoit veritable ; savoir, que la Religion n'est qu'une invention humaine, que les Souverains ont établie, afin de tenir les Peuples sous le joug de l'Obeïssance, ne faudroit-il pas avouer, que les Princes auroient été pris tout les prémiers dans le piege qu'ils auroient tendu ? Car bien loin que la Religion les rende maîtres de leurs Sujets, qu'au contraire, elle les soumet à leurs Peuples, en ce sens qu'ils sont obligés d'être, non pas de la Religion qui leur paroit la meilleure ; mais de celle de leur Peuple : &, s'ils en veulent avoir une qui soit differente de celle-là, leur Couronne ne tient plus qu'à un filet. Voiez comment les Mages de Perse menaçoient leur Prince, quoi qu'il n'eût encore que caressé un Evêque. N'a-t-on pas dit que le dernier Roi de Siam avoit été renversé du Trône, pour avoir été trop favorable aux Missionaires Chretiens (6) ? Le même Socrate, qui nous aprend les artifices que les Mages emploiérent pour traverser la Propagation de l'Evangile, nous aprend aussi, qu'après la mort d'Isdegerdes, ils inspirérent à son Fils un tel esprit de Persécution, qu'on vit exercer contre les Chrétiens une cruauté affreuse. Ils avoient tâché en vain d'inspirer le même esprit à son Pere ; car peu s'en falut qu'il n'embrassât l'Evangile. Socrate le temoigne : il a tort de n'avoir point avoué de bonne-foi, que l'incartade de l'Evêque Abdas fournit aux Mages un prétexte très-plausible. Conferez ceci avec la Remarque (*B*) de l'Article Junius (*François*), Professeur à Leide.

(*C*) *Un Homme, qui, par sa témérité.*] Tous les Historiens Ecclésiastiques n'ont pas eu la mauvaise-foi, que je viens de reprocher à Socrate ; car Theodoret a confessé ingénument, que l'Evêque, qui démolit un Temple, donna lieu à la terrible Persécution que les Chrétiens eurent à souffrir en Perse (7). Il ne nie point que le zèle de cet Evêque ne fût à contre-tems ; mais il soutient, que le refus de rebâtir un tel Temple est digne d'admiration, & de la Couronne : *car*, ajoute-t-il, *c'est une aussi grande impiété, ce me semble, de bâtir un Temple au Feu, que de l'adorer.* Nicéphore a copié tout cela de Théodoret (8). Pour moi, je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fussent-ils Métropolitains ou Patriarches, qui se puissent jamais dispenser de cette Loi de la Religion Naturelle, *Il faut reparer, par restitution, ou autrement, le dommage qu'on a fait à son Prochain.* Or est-il qu'Abdas, simple Particulier, & Sujet du Roi de Perse, avoit ruiné le bien d'autrui ; & un bien d'autant plus privilegié, qu'il apartenoit à la Religion dominante ; il étoit donc indispensablement obligé d'obéir à l'ordre de son Souverain, touchant la restitution, ou le rétablissement, du bien qu'il avoit ruiné : & c'étoit une mauvaise excuse, que de dire, que le Temple qu'il auroit fait rebâtir auroit servi à l'Idolatrie : car ce n'eût pas été lui qui l'auroit emploié à cet usage, & il n'auroit pas été responsable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il apartenoit. Seroit-ce une raison valable, pour s'empêcher de rendre une bourse qu'on auroit volée à quelqu'un, que de dire que ce quelqu'un est un Homme qui emploie son argent à la débauche ? Laissez-le faire : vous n'avez pas à répondre à Dieu de l'abus qu'il fera de son argent ; laissez-lui son bien : quel droit y avez-vous ? Outre cela, quelle comparaison y avoit-il entre la construction d'un Temple, sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi Idolatres qu'auparavant, & la destruction de plusieurs Eglises Chretiennes ? Il faloit donc prévenir ce dernier mal, par le premier ; puis que le Prince mettoit cela au choix de l'Evêque. Enfin, qu'y a-t-il de plus capable de rendre la Religion Chrétienne odieuse à tous les Peuples du Monde, que de voir, qu'après que l'on s'est insinué sur le pied de gens qui ne demandent que la liberté de proposer leur Doctrine, on a la hardiesse de démolir les Temples de la Religion du Païs, & de refuser de les rebâtir, quand le Souverain l'ordonne ? N'est-ce pas donner lieu aux Infideles de dire ? *Ces Gens ne demandent d'abord que la simple Tolerance ; mais, dans peu de tems, ils voudront partager avec nous les Charges & les Emplois ; & puis devenir nos Maitres. Ils s'estiment d'abord très-heureux, si l'on ne les brûle pas ; ensuite très-malheureux, s'ils ont moins de Privileges que les autres, & puis encore très-malheureux, s'ils ne sont pas les seuls qui dominent. Pendant un certain tems, ils ressemblent à César, qui ne vouloit point de Maitre ; & puis, ils ressemblent à Pompée, qui ne vouloit point de Compagnon.*

Nec quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem,
Pompejusve parem (9).

Les Persécuteurs de ceux de la Religion avoient inspiré malignement cette pensée à Charles IX, qui, dit-on, se servit un jour de ces paroles, en parlant à l'Amiral de Coligni : *Per innanzi, vi contentavate d'un poco di licenza. hora, la volete del pari ; fra poco, vorrete esser soli, & cacciar noi altri fuori del Regno* (10). Voilà les inconveniens inévitables à quoi s'exposent ceux qui soutiennent si chaudement, qu'il faut emploier la force du Bras séculier à l'établissement de l'Orthodoxie. C'étoient les principes d'Abdas : car que n'eût-il point fait à main armée contre les Idolâtres, sous un Empereur Chrétien ; puis que, sous un Prince Payen, qui toléroit l'Evangile, il démolit un Temple que les Payens vénéroient très-particuliérement ? Conférez avec ceci ce que vous trouverez dans la Remarque (*B*) de l'Article Brahe (*George*.)

(1) Theodoreti Hist. Eccl. Lib. V, Cap. XXXIX.

(2) Socratis Hist. Eccl. Lib. VII, Cap. XVIII.

(3) Baronius, ad Ann. 420.

(4) Theodoreti Hist. Eccl. Lib. V, Cap. XXXIX.

(5) Socratis Hist. Eccl. Lib. VII, Cap. VIII.

(6) On écrit ceci en 1694.

(7) Theodoreti Hist. Eccl. Lib. V, Cap. XXXIX.

(8) Lib. XIV, Cap. XIX. Je trouve dans Saldeni Otia Theol. pag. 699, que Socrate vocat exitium istum nostri oppositum, ce que fit l'Evêque, Cassiodore Hist. Tripart. Lib. X. Cap. XXX ; mais il est sûr que ce Compilateur est emprunté de Théodoret. Voetius Disput. Theol. Tom. III, pag. 910, cite Eusebe, qui n'en a pu parler.

(9) Lucanus, Lib. I, V. 125. Vide etiam Florum, Lib. IV, Cap. II.

(10) Davila, Hist. delle Guerre Civili di Francia, Lib. IV, pag. 159, sopra l'anno 1566.

ABDERAME, Gouverneur d'Espagne pour Iscam, Calife des Sarrazins au VIII Siecle, tâcha d'étendre sur la France leur Domination, peu aprés qu'ils eurent conquis toute l'Espagne. Ils avoient lieu d'être contens (*A*) de ce qu'ils avoient déjà subjugué ; &, néanmoins, il étoit fort naturel de n'en demeurer pas en si beau chemin. Si nous avions une Histoire particuliere d'Abderame, composée par un homme de son parti, on y verroit sans doute qu'il étoit fort propre à satisfaire l'ambition excessive de son Maitre ; & que c'étoit un des plus grands Capitaines de l'Univers. Ce ne seroient que grandes Actions, & que Triomphes. Je sai que des Auteurs Chrétiens en parlent avantageusement ; &, dans le fond, ce n'est pas un petit Eloge, que d'avoir pénétré, comme il fit, jusques au cœur de la France : mais enfin, il n'est rien tel qu'une Plume de son parti. Abdérame leva promptement l'obstacle qu'Eudes, Duc d'Aquitaine, lui avoit suscité ; puis qu'en peu de tems il réduisit à la nécessité de se tuer le Gouverneur de Cerdaigne (*a*), qui s'étoit soulevé à la sollicitation de ce Duc. Il en usa fort honnêtement envers sa Veuve (*B*), qui étoit Fille du Duc Eudes, & parfaitement belle femme. Dés qu'il eut calmé cette Sédition, il s'apliqua avec tant de soin à l'Armement formidable, qui lui étoit nécessaire pour s'emparer de la France, qu'il y mena l'année d'aprés (*b*) une des plus grandes Armées qu'on eût vues depuis long-tems. Elle se répandit au long & au large, & porta par tout la désolation & l'effroi. La mémoire n'en est pas encore périe, non pas même parmi le petit peuple, dans les Pais qui souffrirent ces cruels ravages. On ne sait point si les Gascons, dont le Duc étoit ami de celui des Aquitaines, résistérent (*C*), ou s'ils se soumirent aux Sarrazins : on sait seulement qu'Abdérame, s'étant avancé jusqu'à Bourdeaux, prit la Ville, & en fit brûler toutes les Eglises. Après quoi, il gagna une sanglante Bataille sur Eudes (*D*), un peu au delà (*c*) de la Dordogne (*E*). Il traversa le Poitou, il pilla l'Eglise de Saint Hilaire de Poitiers, & prit le chemin de Tours, pour en faire autant au Trésor de l'Eglise de Saint Martin. Ce fut alors, que Charles Martel, secondé du Duc d'Aquitaine, arrêta ce fier torrent. La grande Armée d'Abdérame, le nombre des Villes qu'il pilla, & celui des Eglises qu'il brûla, en passant dans le Périgord, & dans la Saintonge, rendirent sa marche si lente, qu'Eudes eut le tems de refaire une Armée considérable, avant que de se joindre à Charles Martel. Après la jonction, ils allérent jusques au delà (*d*) de Tours, à la rencontre d'Abdérame. Les deux Armées en présence passérent prés de sept jours à s'escarmoucher ; mais enfin, le septiéme jour, qui fut un Samedi du mois d'Octobre de l'année 732 (*F*), la

(a) *Il s'apelloit Munuza. Voiez son Article.*

(b) *En 731.*

(c) *C'est par raport aux Pyrénées.*

(d) *C'est par raport à Paris.*

(*A*) *D'être contens.*] Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une aussi longue suite de Victoires, & de grandes Conquêtes, que celle que l'on remarque dans l'Histoire des Sarrazins. L'idée (1), qu'un Poëte Romain se faisoit d'une vaste Domination, ne comprend qu'une partie de leur Empire. La Raison vouloit qu'ils s'arrêtassent, & qu'ils ne s'arrêtassent pas. Cela paroit contradictoire, & ne laisse pas d'être vrai. S'ils se fussent arrêtez, on auroit pu les en louer pour bien des raisons : mais on eut aussi trouvé beaucoup de raisons de les en blamer ; car on les eut accusez de foiblesse, & d'imprudence : on eût dit qu'ils n'avoient osé, ni su, profiter des occasions que la Providence leur mettoit en main ; &, qu'avec un peu plus de hardiesse & de grandeur d'ame, ils auroient été en état de conquerir tout le monde. Voilà une médisance, qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions. Quand on ne peut point nier qu'ils les aient faites, on se retranche à dire que c'est peu de chose, en comparaison de ce qu'un autre auroit fait dans un cas semblable : on se dedommage par là de l'aveu que l'on est contraint de faire. Les Païens auroient apellé cela une Critique de la Fortune, sur le mauvais choix de ceux à qui elle présente les occasions.

(1) *Latius regnes avidum domando Spiritum, quam si Libyam remotis Gadibus jungas, & uterque Pœnus serviat uni.* Horat. Od. II, Lib. II.

(*B*) *Envers sa Veuve.*] Nous dirons ailleurs (2), que la Fille d'Eudes, mariée à ce Gouverneur de Cerdaigne, étoit la plus belle Princesse de son tems ; &, qu'aiant été amenée à Abdérame, après la mort de son Mari, elle fut envoiée au Calife. C'est un endroit sur lequel un Historien Sarrazin ne passeroit pas aussi légérement que nous faisons, nous autres Auteurs Chrétiens. Il mettroit cela au dessus de tout ce que les Grecs & les Romains ont publié, les uns à la gloire d'Alexandre, les autres à la gloire de Scipion. Alexandre se comporta chastement envers la Femme & envers les Filles de Darius, qui étoient devenuës ses Prisonnieres (3). Scipion se contint à l'égard d'une jeune Fille tres-belle, qu'il avoit en sa puissance, & la renvoia à l'Homme de Qualité, auquel elle étoit fiancée (4). Un Historien panégyriste trouveroit dans les circonstances de la conduite d'Abdérame de quoi lui donner la place d'honneur. Il ne tenoit qu'à lui de garder la Veuve d'un Chef rébelle : c'étoit une Beauté extraordinaire ; cependant il n'y toucha pas.

(2) *Dans l'Article* MUNUZA.

(3) *Voiez la Remarque* (G) *de l'Article* MACEDONIA.

(4) Valer. Maxim. *Lib. IV, Cap. III.*

(*C*) *Si les Gascons .... résistérent*] Les Historiens les plus exacts (5) remarquent qu'Abdérame entra en France par le Païs qui est entre la Garonne & l'Océan, & que ce Païs étoit alors sous la Domination du Duc des Gascons, & non pas sous celle du Duc d'Aquitaine. Ils ne parlent point du Siege d'Arles, que Mr. Moréri fait faire au Général des Sarrazins, avant que de l'envoier à leur secours dans l'Aquitaine, & avant que de le rendre maitre du Languedoc, du Querci, &c. Ce sont des brouilleries d'autant plus grandes, qu'il est sûr que les Sarrazins étoient maitres du Languedoc, avant qu'Abdérame eût passé les Pyrénées. Le chemin, qu'il tint, me servira ci-dessous à la justification du Duc d'Aquitaine. Les brouilleries d'Augustin Curion (6) sont encore plus confuses. Il veut qu'Abdérame soit entré en France avant la mort de Munuza ; qu'il y ait gagné une Bataille contre Eudes ; qu'y étant retourné, après la mort de Munuza, il ait passé le Rhône, & fait un carnage horrible à Arles ; qu'après cela, il ait mis le Siege devant Toulouse, sans la prendre, puis devant Bourdeaux, avec tout le succès qu'il auroit pu souhaiter ; & qu'enfin, il ait pillé & brulé à Tours l'Eglise de Saint Martin.

(5) Mézerai, Cordemoi.

(6) Histor. Saracen. *Lib. II, pag.* 111, 112.

(*D*) *Une sanglante Bataille sur Eudes.*] La perte des Chrétiens fut telle, si nous en croïons Isidore, Evêque de Badajos (7), que Dieu seul sait le nombre des François qui y moururent. Selon Mezerai, le Duc Eudes *se batit aussi courageusement qu'il se pouvoit ; mais, à la fin, il succomba, avec une perte inestimable de ses tiens* (8).

(7) Isidorus Pacensis, Chronic.

(8) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. I, pag.* 190.

(*E*) *Un peu au delà de la Dordogne.*] Je ne comprens point ce que veut dire Mr. de Cordemoi, que si Eudes eût attendu Charles Martel, *comme il le devoit attendre, les Sarrazins n'auroient jamais passé la Dordogne* (9). Ne l'avoient-ils point passée, avant que la Bataille se donnât (10), & avant que Charles Martel *eut passé la Loire* (11) ? à quoi pouvoit donc servir de l'attendre, pour empêcher le passage de la Dordogne ? Il faloit dire, que si Eudes eût attendu Charles Martel, il eût empêché les Sarrazins de se répandre dans la Saintonge & dans le Poitou ; parce qu'en ce cas-là il n'auroit point perdu la Bataille qu'il perdit ; &, qu'aïant toutes ses Troupes, il auroit pu tenir l'Armée ennemie en respect, à la faveur des Postes avantageux qu'il auroit choisis. Conservant ainsi ses Troupes, jusques à l'arrivée de Charles, il rendoit la défaite entiere des Sarrazins plus probable, en quelque Province qu'on les rencontrât. Il seroit peut-être difficile de décider, si l'ardeur qui empêcha Eudes de fuir la Bataille est plus digne de censure, que le phlegme & que la grave lenteur, avec quoi Charles marcha vers le Loire. C'étoient deux Hommes, qui jouoient au plus fin. Eudes souhaitoit de vaincre sans Charles Martel ; & celui-ci n'étoit pas fâché que les Sarrazins désolassent l'Aquitaine, & batissent les Troupes d'Eudes. Cela le délivroit des obstacles qu'il craignoit de ce côté-là, pour son grand dessein de se faire Roi ; & la gloire, d'avoir délivré la France, devoit croître à proportion que ce Rival y auroit eu une moindre part. Il y a des Ecrivains Espagnols, qui disent qu'Eudes fut battu entre le Garonne & la Dordogne (12). Mr. de Mézerai a eu de meilleurs Mémoires, quand il a écrit (13) qu'Eudes *n'avoit osé attendre les Sarrazins au delà des Rivieres ; mais s'étoit retiré en deça de la Dordogne. & là, s'étant reconcilié avec Martel, il assembla ses Troupes, attendant qu'il le vint joindre avec celles des François. Abdérame ne lui en donna pas le tems ; &, poussant toujours en avant, passa la Riviere pour l'attaquer dans son Camp. Le Duc l'attendit de pied ferme, & se batit aussi courageusement qu'il se pouvoit.* Ceci montre, que ce n'est pas tant de son impatience qu'il se faut plaindre, que de la patience de Charles Martel.

(9) Cordemoi, Hist. de France, *pag.* 404.

(10) *Eudes ne vainquit point, quand il sut qu'Abderame avoit passé la Dordogne : il le combatit.* Cordemoi, *là même.*

(11) *La même.*

(12) *Dans* Catel, Mémoir. de l'Hist. du Languedoc, *pag.* 526, 529.

(13) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. I, pag.* 192.

(*F*) *De l'année 732.*] N'est-il pas bien étrange, qu'une Victoire comme celle-ci n'ait pu échaper aux varietez Chronologiques ? Catel le met sous l'an 725, dans le page 529 de ses Mémoires (14) ; mais, dans la page 531 (l'intervalle n'est pas bien grand,) il la pose sous l'an 727. *L'Année après, dit-il, qui fut l'an sept cens vingt-huit, Eudo, Duc d'Aquitaine, mourut.* Calvisius, en citant les Annales de Fulde, la pose sous l'an 726. Le Pere Pétau la pose sous l'an 725 (15). C'étoit autrefois la foule des Ecrivains, qui prenoit, ou l'An 725, ou l'an 726 : mais, depuis quelque tems, on se range à l'an 732. C'est là que le P. Labbe, Mézerai, Cordemoi, &c, s'en tiennent, avec les *Annales de Mets*, & les plus anciennes Chroniques.

(14) Dans l'Histoire du Languedoc.

(15) Petavii Rationar. Temp. *Part. I, Lib. VIII.*

la Bataille se donna, avec une très-grande perte pour les Sarrazins. Il ne faut pas croire, néanmoins, que le nombre de leurs Morts ait été tel (G) que plusieurs Historiens hyperboliques l'ont débité. Abderame resta sur la place; les débris de son Armée se retirérent plus aisément (e) qu'ils n'avoient lieu de l'espérer (H). Le Duc d'Aquitaine, que l'on a faussement accusé d'avoir attiré cette irruption (I), contribua extrémement au gain de cette Bataille (K). Il est étonnant, qu'une Journée de cette importance n'ait pas été bien décrite par les Ecrivains de

(e) *Voiez l'Hist. de France de Cordemoi, Tom. I, pag. 403. & suiv.*

(G) *Le nombre de leurs Morts ait été tel.*] On le fait monter communement à 370 ou 375 mille, & celui des François à quinze cens. C'est la suputation d'Anastase le Bibliothecaire (16); c'est celle de Paul Diacre, & de plusieurs autres Historiens. Mais on ne s'y fie plus. Mezerai dit nefternens, qu'il n'y avoit en toute l'Armée des Sarrazins, que quatre-vingt ou cent mille Hommes. Il faut bien se souvenir qu'ils se batirent jusqu'à la nuit, sans lacher le pied (17), & que le lendemain on ne les poursuivit pas, quand on eut su qu'ils avoient marché toute la nuit. Or il seroit presque impossible de faire un si prodigieux carnage, sur des gens qui tiennent bon: une tuerie de tant de milliers de Soldats ne se fait qu'à la poursuite des Fuiars, lors qu'on ne donne nul quartier. Puis donc que ce fut la nuit, qui separa les Combatans, il faut regarder comme un Conte Romanesque ce qu'on lit dans du Haillan, que *le Roi Abderame, & presque tous les principaux des siens, furent trouvez entre les grands monceaux des Morts, seulement estoufez de la presse qui recula sur eux.* S'il y avoit eu alors des Nouvellistes hebdomadaires, on eût couru moins de risque de se tromper, en jugeant du nombre des Sarrazins selon les Gazettes qui auroient précédé la Bataille, qu'en prenant pour regle les Relations du Combat. Pendant la marche de ces Barbares, les Nouvellales autorisés, ou même gagés du Public, auroient representé leur Armée comme peu nombreuse, & ils l'auroient affoiblie de jour en jour par les Desertions, & par les Maladies, qu'ils y auroient fait regner. Après la Victoire, ils se seroient ravisés; ils auroient apris de bonne main, que cette Armée étoit innombrable. On pourroit donc être trompé, & par les Gazettes anterieures, & par les posterieures; mais, s'il y avoit à choisir, je conseillerois, à tout hasard, de se fier plutôt aux premieres, qu'aux dernieses.

(16) *Histoire de la Relation écrite par Eudes au Pape Gregoire II. Voiez ci-dessous la Remarque (K).*

(17) *Voiez la Remarque suivante.*

(H) *Se retirerent plus aisement qu'ils n'avoient lieu de l'esperer.*] Pour rectifier les idées qu'on se forme populairement de cette grande Victoire, il est bon de considérer ce que les Historiens les plus exacts en ont dit. „Les Sarrazins eurent beau lancer des traits; les Ecus des François, passés les uns sur les autres, les en garentirent; &, quand les Sarrazins vinrent l'Epée à la main, tout leur effort ne pouvant ébranler un si grand Corps, & si bien uni, ne servit qu'à les rompre eux-mêmes. Charles, qui savoit prendre ses avantages, ne manqua pas en cet état de les faire charger: il en fut tué un prodigieux nombre par les François, qui combatirent toujours fort serrez. Abderame même demeura sur la place; mais la nuit survenant mit fin au Combat, sans que Charles conût tous ses avantages. Il ne voulut pas qu'on suivît les restes de l'Armée des Sarrazins, pour eviter les embûches qui sont toujours à craindre, quand les Ennemis sont en grand nombre. Il fit même retirer ses Soldats en ordre, & l'Epée haute, dans leur Camp, où ils passerent la nuit; &, dès le point du jour, il les remit en Bataille, à la vue du Camp des Ennemis. On y voioit tant de Pavillons, que bien que le Champ, où l'on avoit combatu le jour précédent, fut tout couvert de Corps de Sarrazins, Charles avoit sujet de croire qu'ils avoient encore un grand nombre de Soldats sous leurs Tentes, & pensoit qu'ils alloient sortir; mais enfin, après avoir long-tems attendu, on s'aperçut qu'ils avoient abandonné leur Camp, & des Espions vinrent donner avis qu'ils avoient marché toute la nuit vers la Septimanie. Mais il regarda cette fuite d'une Armée, qu'il croioit encore plus nombreuse que la sienne, comme une ruse pour l'attirer dans quelque Embuscade, & se contenta de se saisir du Camp des Sarrazins, où il trouva tout leur Equipage, avec le butin qu'ils avoient fait (18). Voila ce qui porte à dire, *que Charles n'usa pas trop bien de ce grand avantage* (19). Je veux croire qu'il étoit, comme tant d'autres (20), plus habile à vaincre, qu'à bien profiter de la Victoire; mais qui sait s'il ne trouva pas à propos de laisser retirer tranquillement les Sarrazins, afin qu'ils fussent plus capables de ruiner le Duc d'Aquitaine, qu'il regardoit comme un dangereux Ennemi? Quelle peine, lui, & son Fils Pepin, n'eurent-ils pas à subjuguer cette Famille? Elle fut la derniere, qui flechit le genou devant ces Usurpateurs. Au reste, le mauvais succès d'Abderame n'empêcha pas ses Successeurs de revenir quelques années après, & de faire bien du mal.

(18) Cordemoi, Hist. de France, Tom. I, pag. 405.

(19) Mezerai, Abregé Chronologiq. Tom. I. pag. 192.

(20) *Voiez la Remarque (.4) de l'Article* CESAR.

(I) *Que l'on a faussement accusé d'avoir attiré cette irruption.*] Jamais accusation n'a été plus contraire aux apparences, que celle-ci. Prémierement, Eudes (21) avoit marié sa Fille avec le Gouverneur de Cerdaigne, afin de l'engager à une Guerre Civile, qui empêchât les Sarrazins de passer les Monts; son Beau-Fils avoit péri malheureusement dans cette entreprise; & sa Fille, tombée au pouvoir d'Abderame, avoit été envoiée au Calife des Sarrazins. En second lieu, on ne voit point qu'Eudes ait fait aucune démarche, pour faciliter l'entrée de ces gens-là: il ne leur donna point de passage sur ses Terres; ce fut par le Païs du Duc des Gascons, qu'ils entrerent dans les Gaules, & qu'ils s'avancérent jusques à Bourdeaux. De plus, on ne voit point que les Sarrazins aient eu aucune sorte de ménagement pour les Terres du Duc d'Aquitaine: ils le traitérent en Ennemi, depuis le commencement jusques à la fin; bien loin de lui restituer quelque chose de ce qu'ils lui avoient ôté dans leurs précédentes Expeditions, comme il seroit arrivé sans doute, s'il avoit négocié avec eux pour l'Entreprise d'Abderame. Enfin, quelle necessité y avoit-il que quelqu'un sollicitât ce Général à venir en France? Les Sarrazins n'y étoient-ils pas deja entrez? N'avoient-ils point déja pris Narbonne, Carcassone, & ne s'étoient-ils point deja etendus jusques au Rhône? L'Expédition d'Abderame ne fut qu'une suite de ce que ses Predecesseurs avoient si bien commencé: il voulut continuer leurs Conquêtes au dela (22) des Monts; &, afin de donner du relief à ses Entreprises, il ne voulut point suivre une route déja tracée. Il alla prendre le passage des Pyrénées du côté de la Biscaie: c'étoit le moien de conquerir dès le prémies pas; mais, s'il avoit pris la route du Roussillon, comme autrefois Annibal, il feroit entré d'abord dans une Province deja conquise. Et, pour ce qui est de ce grand nombre d'Annalistes, qui ont diffamé là-dessus le Duc d'Aquitaine, il ne faudroit balancer les raisons qui le justifient: car ce sont des gens, dont les derniers n'ont presque que copies les premiers; & ceux-ci avoient puisé dans une Tradition qui devoit son origine aux artifices de la Cabale de Charles Martel. Cette Cabale, pour bien des raisons, devoit imputer au Parti contraire une intelligence avec les ennemis de la Religion & de l'Etat. Vous ne verrez point qu'un Isidore de Badajos, un Sébastien de Salamanque, un Roderic de Tolede, & tels autres Historiens Espagnols, dégagés des impressions de cette Cabale, accusent Eudes d'avoir attiré les Sarrazins. Or, voiez ce que c'est que de naître heureux. Je crois que Charles Martel n'avoit pas attiré ces Infidelles: néanmoins, les soupçons en devoient tomber sur lui, plutôt que sur Eudes; puis que c'étoit Eudes qui devoit être le prémier accablé: & que Charles avoit lieu de croire, que pendant que les Sarrazins le delivreroient d'un si redoutable Ennemi, il se prépareroit à les repousser, & que le bonheur de les vaincre lui abrégeroit beaucoup le chemin du Trône. Voilà de grandes prises pour les malins Interpretes de la Conduite des Grands; &, néanmoins, Charles n'a point été soupçonné d'intelligence avec Abdérame.

(21) *Voiez son Article.*

(22) *C'est par raport à l'Espagne.*

(K) *Contribua extrémement au gain de cette Bataille.*] Il y a quelques Historiens, qui ne disent pas qu'il ait combatu ce jour-là avec Martel; mais d'autres le disent expressément. Voici les paroles de Paul Diacre; *Deinde post decem annos, cum Uxoribus & Parvulis venientes*, il parle des Sarrazins, *Aquitaniam Galliæ Provinciam quasi habitaturi ingressi sunt, Carolus siquidem cum Eudone Aquitaniæ Principe tunc discordiam habebat, qui tamen in unum se conjungentes contra eosdem Sarracenos pari consilio dimicarunt; nam irruentes Franci super eos trecenta septuaginta quinque millia Sarracenorum interemerunt, ex Francorum verò parte mille & quingenti tantum ibi ceciderunt; Eudo quoque cum suis super eos irruens pari modo multos interficiens omnia devastavit* (23). Reginon a parlé aussi de la reconciliation de Charles & d'Eudes: il a dit qu'elle fut faite avant la Bataille; &, qu'après cela, ils attaquérent de concert les Sarrazins. Sigebert partage de telle sorte la gloire de cette Journée entre ces deux Chefs, qu'il semble ne vouloir donner à Eudes que l'avantage d'avoir forcé le Camp des Sarrazins, & d'avoir abimé les débris de leur Armée; *Eudo quoque reconciliatus Castra Sarracenorum irrupit, & Reliquias eorum contrivit.* Roderic, Archevêque de Tolede, nous fournira une bonne preuve; car il dit (24) que les plus grandes forces de Charles Martel étoient composées *d'Alemans, de Gots, & de François, qui étoient refiez* à Eudes, après la Bataille que les Sarrazins gagnerent près de la Dordogne. N'oublions pas la Lettre qu'Eudes écrivit au Pape Gregoire II, où il lui fit un narré de la Bataille. Marianus Scotus, & Othon de Frisingen, parlent de cette Lettre. Anastase le Bibliothecaire en parle aussi (25); & ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'il donne toute la gloire de l'action au Duc d'Aquitaine, sans dire quoi que ce soit de Charles Martel: &, pour ce qui est du nombre des Morts, 370 mille du côté des Sarrazins, & 1500 du côté des François. Il en donne pour son garant cette Lettre d'Eudes, d'où il tire une particularité assez burlesque: c'est que le jour de la Bataille, Eudes fit hacher en petits morceaux trois Eponges benites, que le Pape lui avoit envoiées, *de celles qui servoient à l'usage de la Table*, & en donna à manger à ses Soldats; ce qui leur porta tant de bonheur, qu'aucun de ceux qui en mangerent ne fut, ni tué, ni blessé.

(23) Histor. Longob. *Libr. VI. Cap. XLVI. apud* Catel, Memoires du Languedoc, *pag.* 530.

(24) Roderic. Histor. Arabum, *dans les Memoires de* Catel, *page* 529.

(25) *Dans les* Memoir. de Catel de l'Hist. du Languedoc, *page* 530.

Pour entendre cet *usage de la Table*, souvenez-vous de ces paroles de Martial, *Hæc tibi sorte datur tergendis spongia Mensis, Utilis* (26).

(26) *Martial. Epigr. CXLIV, Libri XIV.*

de ce tems-là, & que néanmoins les Modernes aient osé en débiter tant de choses particulieres (*L*).

(*L*) *Les Modernes aient osé en débiter tant de choses particulieres.*] Je me servirai de la judicieuse réflexion de l'Historien, qui m'a servi de principal Guide dans cet Article. *L'on ne peut trop remarquer*, dit-il (27), *cette journée, & l'on ne peut assez blâmer les anciens Annalistes, de n'avoir raporté aucune circonstance d'une Action si memorable. Mais, d'un autre côté, quand on aime un peu la Vérité, on a peine à excuser ce que des Auteurs modernes* (28), *dont le merite est grand d'ailleurs, ont écrit de cette Bataille. Ils en parlent, comme s'ils avoient été presens à tous les Conseils, & comme s'ils avoient vu tous les mouvemens des deux Armées: ils decrivent, non seulement les Armes des François & des Sarrazins; mais la maniere dont Charles & Abderame rangerent leurs Troupes. Ils raportent de longues Harangues, remplies de choses qui ne sont, ni vrayes, ni convenables: ils disent de quelles ruses se servit Abderame, l'adresse dont Charles en evita l'effet. & achevent par la description des postures differentes où on trouva les Corps de ceux qui demeurerent sur le Champ de Bataille; sans oublier la plainte des Mourans, & les loüanges que les Chefs de l'Armée de France, c'est-à-dire, Charles & Eudes, se donnérent l'un à l'autre.*

(27) Cordemoi, Histoire de France, pag. 406.

(28) *Il cite en marge* Paul Emile, & Fauchet.

ABDERE, Mignon d'Hercule. Voiez la Remarque (*D*) de l'Article suivant.

ABDERE, Ville maritime de Thrace, proche l'Embouchure du Nestus (*a*). Il y en a (*b*), qui veulent que la Sœur de Diomede l'ait bâtie (*A*), & qu'elle lui ait donné son nom; mais, qu'en la 31 Olympiade, ceux de Clazomene la rebâtirent, & lui firent porter le leur. Si l'on en croit Hérodote, ils ne firent qu'en jetter les fondemens, sous la conduite de Timésius (*c*): on les chassa (*B*), on rendit nulle leur entreprise; & ce sont les Teïens, qui, à proprement parler, bâtirent Abdere, lors que se voiant prêts de tomber entre les mains d'Harpagus, Lieutenant de Cyrus, ils aimérent mieux abandonner leur Patrie, que de se voir sous la Domination des Barbares. Ils s'embarquérent donc tous, & allérent achever ce que Timésius n'avoit fait que commencer (*d*). Il en courut un Proverbe (*e*), qu'Erasme n'a pas trop bien entendu (*C*). Je ne parle pas de l'opinion, qui attribue à Hercule la Fondation de cette Ville (*D*): il vaut mieux se souvenir

(*a*) Herodot. *Lib. VII, Cap. CIX, CXXVI.*

(*b*) Solin, *Chap. X.* Voiez aussi Mela, *Lib. II, Cap. II.*

(*c*) Voiez son Article.

(*d*) Herodot. *Lib. I, Cap. CLXVIII.*

(*e*) Strabo, *Libro XIV*, pag. 443.

(*A*) *La Sœur de Diomede l'ait bâtie.*] Il n'y a point d'homme, qui puisse ajouter foi à Mr. Moréri, sans être persuadé qu'Abdere, bâtie par les Teïens, a porté le nom de Diomede, qui en étoit Roi; & que c'est Herodote, qui nous l'aprend. Or ce n'est qu'un tas de mensonges; car, en 1 lieu, ce qui regarde Diomede est un fait du Tems poetique; mais l'abandon de Teos par ses Habitans, & leur retraite dans la Thrace, où ils bâtirent Abdere, est un fait du Tems historique, & qui se raporte à la 59 Olympiade. C'est donc une étrange bevuë, que de joindre ces deux choses de telle maniere, qu'on met le Tems de la Fable apres celui de la Verité. Si vous voulez suivre Herodote touchant la construction d'Abdere par les Teïens, ne nous allez plus parler de Diomede, qui, en cas qu'il ait jamais été, étoit mort depuis plusieurs Siecles: ou, si vous voulez parler de cet ancien Roi de Thrace, avertissez-nous que vous raportez une opinion differente de celle qui concerne les Teïens. En 2 lieu, Herodote, quand il parle de la construction de cette Ville, ne fait pas plus de mention de Diomede, que du Grand Turc. Enfin, il n'est pas vrai qu'Abdere ait porté le nom de Diomede. Il faloit dire, que selon Solin, la Sœur de Diomede l'avoit bâtie, & lui avoit donné son nom; d'où Mr. de Saumaise a eu grand droit de conclure, que cette Sœur s'apelloit *Abdéra* (1). Il y a, dans Goltzius, une Medaille, où l'on voit une tête de Femme, avec cette Inscription, ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ (2). Nos plus savans Medaillistes la raportent à la Sœur de Diomede, Fondatrice d'Abdere (3).

(1) Salmasii Exercitat. Plinian. pag. 160.

(2) *Abdera Virginis; κόρης Doricè pro κόρης.*

(3) Spanhemii Epist. ad Laurent. Begerum.

(*B*) *On les chassa.*] Herodote le dit expressément, ὑπὸ Θρηΐκων ἐξελαθεὶς, *à Thracibus expulsus* (4). Nous verrons, dans la Remarque suivante, une méprise de Pinédo sur ce sujet. Toutes les aparences veulent que les Imprimeurs soient la seule cause de cette autre méprise, *Thracibus ejectis*, qui se voit dans la docte Lettre de Mr. de Spanheim à Mr. Béger. Ils ont mis *ejectis*, au lieu de *ejectus*.

(4) Herodot. *Libr. I, Cap. CLXVIII.*

(*C*) *Un Proverbe, qu'Erasme n'a pas trop bien entendu.*] Voici le Proverbe, *Ἄβδηρα καλὴ Τηΐων ἀποικίη; Abdere la belle Colonie des Teïens.* Cela veut dire, selon Erasme, *si vous me chagrinez trop, je sai bien où je me retirerai. Hoc Ænigmate proverbiali significamus, non deesse quo confugiamus, si quis præter modum pergat esse molestus* (5). Le Portugais Pinédo, contraint d'abandonner sa Patrie, afin de se garantir des avanies de l'Inquisition, adopte ce Proverbe en ce sens-là; mais il ajoute qu'il n'en prend pas toujours bien de faire ces sortes de retraite, & qu'il en parle par expérience. *Quo* (Proverbio) *significabatur non deesse quo confugiamus, si nobis contumelia inferantur, ut fecere Teii. sed hoc non semper feliciter solet evenire, & doctus & expertus loquor* (6). S'il n'avoit pas eu plus de raison de se plaindre, que de dire, comme il fait dans la même page, que les Teïens avoient chassé le Clazomenien Timésius, qui commençoit à bâtir Abdere, ses plaintes seroient les plus mal fondées du monde: mais revenons à Erasme. Ce que j'ai à lui critiquer n'est pas tant l'explication du Proverbe, que ce qu'il ajoute, que peut-être Cicéron a fait allusion à cela dans ses Epitres à Atticus. Il en cite deux endroits (7), dans lesquels il est visible que Cicéron ne parle d'Abdere, que pour la representer comme un Lieu où les Affaires se traitoient sotement, & sans rime ni raison. Mais, si Erasme, qui s'est servi d'un *peut-être*, ne laisse pas de mériter quelque censure, que dirons-nous de ce ton affirmatif de Moréri; *Ciceron fait sans doute allusion?* Qu'en dirons-nous, lors que nous saurons à quoi l'on raporte cette allusion? Ce n'est pas au fait qu'Erasme a conjecturé; la faute seroit plus legere: c'est à un certain éclat, qu'*il est sûr que ceux de Clazomene, chassés de l'Asie, donnérent* à la Ville d'Abdere, *qui la rendit si celebre, & qui donna l'occasion à ce Proverbe des Grecs*, ABDERE LA BELLE. Je le répete encore; il est visible que Cicéron ne parle d'Abdere, que pour en tourner en ridicule le Gouvernement. C'est donc une grande faute, que d'avoir dit, *qu'il fait sans doute allusion* à l'éclat, à la gloire, & à la beauté de cette Ville. Mais, de plus, il n'est pas vrai que les Clazoméniens soient la cause de ce prétendu grand éclat, qui fit naitre le Proverbe. J'avoue, que, selon Solin, ils rebâtirent Abdere, que le tems avoit fait tomber en ruine, & qu'ils la firent plus grande qu'elle n'étoit; mais voila tout ce que nous lisons d'eux: &, si l'on consulte Hérodote, on trouvera que les Thraces ne leur donnérent pas même le tems de la bâtir. Apres tout, n'est-il pas certain que Strabon raporte expressément le Proverbe aux Teïens, qui, pour n'être pas exposés à l'insolence des Perses, se refugiérent à Abdere? Le nom des Teïens n'est-il pas contenu dans le Proverbe? Outre cela, que Moréri nous dise un peu où il a trouvé, que quand les Clazomeniens vinrent bâtir cette Ville dans la Thrace, on les avoit chassés de l'Asie. Hérodote, ni Solin, n'en disent pas un seul mot. Enfin, je ne voi personne, qui n'entende le Proverbe plutôt au desavantage qu'à l'avantage d'Abdere: Erasme même n'a point rejetté l'Explication de Vadianus, quoi que peu glorieuse à cette Ville. *Existimat convenire Proverbium ubi quis fortunam tenuem, sed eam libertate conjunctam, anteponit amplis opibus, sed obnoxiis servituti. Cujus sententiæ non refragor; nam damnatus est Abderitarum aer & item pascua.* Voiez Isac Vossius sur Pomponius Méla (8).

(5) Erasmus, Adag. *Chiliade II, Cent. IV, num. 53.*

(6) Pinedo in Stephan. de Urbib. pag. 1.

(7) Epist. XVI, *Libr. IV, &* Epist. VII, *Libr. VII.*

(8) *Pag.* 185.

(*D*) *Qui attribuë à Hercule la Fondation de cette Ville.*] Mr. de Saumaise (9) n'a prouvé, que par le témoignage de Tzetzès, que la Fondation d'Abdere ait été attribuée à Hercule: il pouvoit en donner un meilleur garant: car nous aprenons d'Apollodore (10) qu'Hercule aiant enlevé les Cavales de Diomede, fut averti que les Bistons avoient pris les Armes; que là-dessus, il donna ces Cavales à garder à un jeune homme qu'il aimoit, nommé Abdere, & marcha contre les Bistons; qu'il en tua une partie; qu'il mit les autres en fuite; qu'il tua aussi Diomede; mais, qu'à son retour, il trouva que les Cavales avoient mis Abdere en piéces; qu'il bâtit une Ville auprès du Tombeau de ce jeune homme; & qu'il livra ces Cavales à Euryshée. Etienne de Byzance dit seulement, que la Ville d'Abdere fut ainsi nommée, à cause d'Abdere, Mignon d'Hercule (11); il ne dit point si ce fut Hercule qui la bâtit, ou si ce fut le jeune Mignon. Ce dernier Sentiment est raporté par Marcien d'Heraclée (12). Le VII Livre de Strabon, si on l'avoit tout entier, décideroit peut-être la chose: les Extraits, que l'on en a, marquent seulement, que le nom de la Ville d'Abdere est celui d'un Homme, qui fut mangé par les Chevaux de Diomede. Remarquez qu'Hygin semble dire fort clairement, qu'Abdere étoit un des Domestiques de Diomede, & qu'il fut tué par Hercule: *Diomedem, Regem Thraciæ, & Equos quatuor ejus, qui carne humana vescebantur, cum Abdero Famulo interfecit* (13). Mr. de Saumaise dit là-dessus, qu'il ne faut point chercher l'uniformité dans les Fables: il a raison; on trouve le blanc & le noir sur les mêmes choses dans les Ecrivains du Tems fabuleux: mais, peut-être, qu'on pourroit dire qu'Hygin a voulu signifier, qu'Hercule, secondé d'Abdere, tua ce cruel Roi de Thrace, qui nourrissoit de chair humaine ses Chevaux. Je ne garantis point ce sens. Vigenere avoit déja remarqué l'oposition, qui se trouve entre Hygin & Philostrate (14). On pouvoit encore dire, que ce dernier est tres-different d'Apollodore; car il veut (15) que Diomede ait abandonné Abdere à ses Cavalles: qu'Hercule, allant délivrer son Favori, l'ait trouvé à demi mangé; & que, pour punir Diomede, il l'ait fait servir de nourriture à ses Ca-

(9) Salmasii Exercitat. Plin. pag. 160.

(10) Apollodori Biblioth. *Lib. II.*

(11) Ἀπὸ Ἀβδήρου τοῦ ὑπὸ Ἡρακλέους ἐρωμένου. Saumaise *a fort bien dit, qu'au lieu d'Ἀβδήρου, il faut lire Ἀβδήρου, qui est le nom qu'Apollodore* (il dit Apollonius) *a donné au Mignon d'Hercule.* Pinedo, & Berkelius *disent qu'il faut corriger ainsi; mais, ils n'avertissent pas que* Saumaise *l'avoit remarqué avant eux. Le premier cite* Apollonius, *& n'a pas pris garde que c'est une faute d'impression, ou de memoire, dont Saumaise, pour* Apollodore. *On pourroit citer* Philostrate.

(12) *Apud* Salmasii Exercit. Plinian. pag. 60.

(13) Hyginus Fab. XXX.

(14) Vigénere, Annotat. sur le Sepulcre d'Abdere de Philostrate.

(15) Philostr. in Iconib.

va-

venir de quelques singularitez qu'on a débitées touchant Abdere. Les Pâturages des Environs avoient une telle force, qu'ils donnoient la rage aux Chevaux (f). Il y eut si grande multitude de Grenouilles & de Rats dans cette Ville (g), au tems de Cassander, Roi de Macédoine, que les Habitans furent contraints de se retirer ailleurs (E): mais il faut croire qu'ils y retournerent bien-tôt (F), ou que d'autres allérent occuper leur place. Les Abdérites ont été fort décriés du côte de l'Esprit & du Jugement (G); &, néanmoins, il est sorti beaucoup de grands Hommes de leur Ville; un Protagoras, un Démocrite, un Anaxarque, l'Historien Hécatée, le Poete Nicænetus, & plusieurs autres, dont les Catalogues des Hommes illustres faisoient mention (h). Rien n'est plus étrange que la maladie qui regna pendant quelques Mois dans Abdere (H), du tems de Lysimachus (i). C'étoit une Fiévre chaude, qui se dissipoit au septiéme jour, par quelque crise; mais elle causoit un tel trouble dans l'imagination des Malades, qu'elle les convertissoit en Comédiens. Ils ne faisoient que réciter des morceaux de Tragédie, & sur tout de l'Andromede d'Euripide, comme s'ils eussent été sur le Théatre: de sorte qu'on voioit dans

(f) Plinius, Libro XXV, Cap. VIII.

(g) Justin. Libro XV, Cap. II.

(h) Πλεῖστοι δ' Ἀβδηριτῶν ... Plur ... Abderitas exstitere, de quibus disserunt ... Stephanus Byzant. Verbo Ἄβδηρα.

(i) Lucianus, Quomodo Histor. sit conscribenda, initio.

vales (16). Philostrate ne veut point, comme Apollodore, qu'Hercule ait fait batir une Ville auprès du Sepulcre de son Ami; mais, d'ailleurs, Apollodore ne dit point, comme Philostrate, qu'Hercule ait ordonné des Jeux, ou des Exercices, en l'honneur d'Abdere. Je croi qu'il n'y a qu'un seul Auteur (17), qui ait dit que Patrocle fut Frere de ces Abdere. On pretend pouvoir prouver par les Medailles, que les Abdérites aimoient mieux raporter le nom de leur Ville a Abdera, Sœur de Diomede, qu'au Mignon d'Hercule (18).

(16) Vigénere des Sentimens, que Tatian, dans son Discours contre les Gentils, dit qu'Hercule trouva Abdere a demi mangé.

(17) Ptolem. Hephæst. apud Photium, pag. 484.

(18) Spanhemius Epistola ad Laur. Beger.

(E) *De se retirer ailleurs.*] Justin dit que Cassander, aiant peur qu'ils n'envahissent la Macedoine, entra en Traité avec eux, & les plaça sur les Frontieres. On s'est un peu moqué de cette peur de Cassander (19): lui, qui faisoit trembler toute la Grece, pouvoit-il craindre que les Habitans d'une seule Ville, qui fuioient des Rats & des Grenouilles, ne s'emparassent malgré lui de tout un Païs? Mr. Moréri, qui aparemment n'avoit jamais su qu'on eût demandé raison de cette peur a l'Historien Justin, a fait tout ce qu'il faloit pour lui epargner cette Censure; car il declare *que Cassander reçut les* Abdéritains *dans la Macédoine, avec beaucoup de bonté.* Ceux, qui s'en fieront a son Dictionaire, ne songeront pas à critiquer cet ancien Historien. On ajoute, que cette bonte de Cassander se deploia *l'an* 3650 *du Monde, selon la Chronologie d'Eusebe.* Qui croiroit, en lisant cela, qu'Eusebe n'a pas dit un seul mot de cette action de Cassander, & qu'il ne compte point les Tems selon les Années du Monde? Venant au fond, je dis, que, selon Justin, les Abdérites furent placés par Cassander sur les Frontieres du Pais, avant qu'il tuat les Fils d'Alexandre: or, selon Calvisius (20), il acheva de s'en defaire l'an du Monde 3641; ainsi, la Chronologie de notre homme est aussi fausse, que la bonte de Cassander est contraire au seul Historien qu'il a pu suivre.

(19) Vide Glareanum, dans le Justin Variorum de Mr. Grævius, pag. 111.

(20) Moreri suit ordinairement la Chronologie de Calvisius.

(F) *Qu'ils y retournérent bien-tôt, &c.*] Ce que Lucien raporte de la maladie des Abdérites, arriva sous le Regne de Lysimachus; &, par conséquent, est posterieur à l'avanture des Grenouilles: car, selon Justin (21), elle précéda le tems auquel Lysimachus & Cassander prirent la qualité de Roi. Ajoutez a cela, qu'au tems du dernier Roi de Macedoine, la Ville d'Abdére etoit assez florissante. Le Preteur Lucius Hortensius la pilla; mais sa conduite fut desaprouvée par le Senat Romain, & la liberté fut renduë aux Abdérites (22).

(21) Justin, Lib. XV, Cap. II.

(22) Livius, Lib. XLIII. c. 4. etc.

(G) *Les Abderites ont été fort decriés du côté de l'Esprit & du Jugement.*] On a deja vu comment Cicéron les accommode dans ses Lettres a Atticus. Il n'est pas plus obligeant dans un autre Livre (23), où, après avoir raporté une Opinion qu'il croit ridicule, il ajoute, *Quæ quidem omnia sunt Patriâ Democriti, quam Democrito digniora.* Juvénal, ne pouvant nier que Démocrite n'eut beaucoup d'esprit & de sagesse, pretend que c'est une preuve que les grands Hommes peuvent naître sous un air grossier, & dans le Pais des Sots:

(23) Cicero de Natur. Deor. Lib. I, c. 42.

Cujus prudentia monstrat
Summos posse Viros, & magna exempla daturos,
Vervecum in Patriâ, crassoque sub aëre nasci (24).

(24) Juvenal Satir. X, Vers. 48.

Martial n'a guere jugé plus avantageusement des Abdérites, quand il a dit,

Si patiens fortisque tibi, durusque videtur,
Abderitanæ pectora Plebis habes (25).

(25) Martial. Epigr. XXV, Lib. X.

Vigénere s'abuse grossiérement sur ce Passage: il le croit adressé au Criminel, qui représenta sur le Théatre l'action de Mutius Scévola, en mettant la main dans le feu (26); mais il s'adresse à ceux qui seroient si dupes, qu'ils prendroient cela pour un acte de constance, vu que ce Criminel ne l'avoit fait, que pour s'exemter d'être brûlé vif.

(26) Vigenere, Annot. sur le Sepulcre d'Abdere, de Philostrate.

Nam cùm dicatur tunica præsente molesta
Ure manum, plus est dicere, non facio (27).

(27) Martial. Epigr. XXV, Lib. X.

Isac Vossius, qui étoit quelquefois assez singulier dans ses pensées, a fait pour les Abdérites une Apologie d'un tour nouveau. Il avoue, que plusieurs d'entr'eux naissoient ou devenoient fous: mais il prétend que ce n'étoit pas une marque de stupidité; vu que la Folie ne s'attaque pas à des lourdauts & à des stupides, qui n'ont rien à perdre, & qu'elle s'empare tres-souvent des plus grands Esprits (28). Et, quant à ce qu'Hippocrate a fait mention de plusieurs Abdéritains, dont la Fiévre avoit été accompagnée de délire (29), Mr. Vossius prétend que ce n'est point de là qu'est né le Proverbe, qui décrioit cette Ville; mais plutôt de la passion agreable qui succedoit a leur Fiévre. *Ex affectu jucundissimo, qui ipsorum febribus succedere solebat, ut testatur Lucianus, Scripto de conscribenda Historia* (30). Ils devenoient passionnez pour les Vers & pour la Musique, & ils faisoient les Comediens dans les Ruës. Une folie comme celle-là, dit-il, ne tombe point sur des gens grossiers & phlegmatiques: *Tam elegans insania non cadit in crassos & pituitosos, nedum in vervecea capita.* Cet Auteur auroit dû se souvenir de la maxime d'Aristote, *qu'une Hirondelle ne fait pas le Printems.* Pourquoi tourne-t-il en coutume & en habitude une sorte de Fievre, qui n'arriva qu'une fois? Ce qu'il cite de Lucien est un fait unique, qui ne fonde point de tels Proverbes. Je dirai, en passant, qu'Erasme n'a pas bien pris la pensée de Cicéron (31); car on doit inferer des paroles de ce Romain, non pas que les Habitans d'Abdere fussent stupides, mais, que par un grand egarement d'imagination, ils donnoient dans des Paradoxes incroiables & insoutenables. *Abderitanis naturâ peculiarem fuisse Mentis stuporem indicat M. Tull. in Libris de Naturâ Deorum*: c'est ce que dit Erasme (32). De fort habiles gens (33) citent cela comme le propre Texte de Cicéron: tant il est vrai que les Recueils de nous autres Gens de Lettres tiennent du naturel de la Renommée; ils aquierent de nouveaux traits en changeant de place (34). Ceux, qui pretendent que le terme d'Ἀβδηρολόγος, qui se trouve proverbialement dans le Discours de Tatien contre les Grecs, signifie un Conteur de Sornettes, un Diseur de Billevesées, ne confirment point l'accusation de stupidité, que l'on intentoit aux Abdérites: un Niais, un Sot, un Butor, n'en donnent pas a garder aux gens. Outre que Tatien aplique son mot aux Doctrines de Démocrite, qui, sans doute, n'étoient pas les reveries d'un gros Animal.

(28) Isac. Vossius in Pompon. Melam, pag. 115.

(29) Hippocr. Lib. III, de Morb. vulgar.

(30) If. Vossius, in Pomp. Melam, pag. 115.

(31) Celle qui est au I Livre De Naturâ Deorum.

(32) Adagior. Chil. IV, Centur. VI, num. 27.

(33) Cicero, de Naturâ Deorum, Abderitanos stupore Mentis obnoxios scribit. Laur. Begerus Observ. in Numism. quæd. pag. 16. Vous aussi Lloyd & Hofman, au mot Abdera.

(H) *La Maladie qui régna pendant quelques Mois dans Abdere.*] Lucien, qui en a decrit les symptômes, a prétendu en trouver la cause dans ce que je m'en vai dire. Archelaus, bon Comédien, avoit joué l'Andromede d'Euripide devant les Abdéritains, au milieu d'un Eté fort chaud: plusieurs sortoient du Theatre avec la Fievre; &, comme ils avoient l'imagination toute imprimée de la Tragédie, les réveries, que la Fiévre leur causa, ne faisoient que leur representer Andromede, Persée, Meduse, & ce qui s'ensuit; & reveilloient de telle sorte les idées de ces Objets, & du plaisir de la Représentation, qu'ils ne pouvoient s'empecher de réciter & d'entonner a l'imitation d'Archélaus. Je pense que les prémiers, qui donnerent cette Comédie dans les Ruës, apres que leur Fievre continue fut passée, gaterent plusieurs autres Convalescens. Les dispositions étoient favorables alors aux progrés de cette contagion. L'Esprit est sujet aux Maladies epidémiques tout comme le Corps; il n'y a qu'à commencer sous de favorables auspices, & lors que la matiere est bien préparée. Qu'il s'éleve alors un Heresiarque, ou un Fanatique, dont l'imagination contagieuse, & les passions véhementes sachent bien se faire valoir, ils infatueront en peu de tems tout un Pais, ou, pour le moins, un grand nombre de Personnes. En d'autres Lieux, ou en d'autres Tems, ils ne sauroient gagner trois Disciples. Voiez-moi ces Filles de Miles, qui furent pendant quelque tems si dégoutées du monde, qu'on ne put les guérir de la fantaisie de se tuer, qu'en menaçant d'exposer nues, aux yeux du Public, celles qui se tueroient (35). Le remede seul témoigne que leur passion n'étoit qu'une maladie d'Esprit, où le raisonnement n'avoit nulle part. On vit à Lion quelque chose de semblable, vers la fin du XV Siecle (36). La difference qu'il y a entre ces Maladies, & la Peste, ou la petite Vérole, c'est que celles-ci sont incomparablement plus fréquentes. Je croirois volontiers que le ravage, que le Comedien Archelaus, & le Soleil, firent dans l'esprit des Abdérites (37), est moins une marque de stupidité, que de vivacité: mais c'étoit toujours une marque de foiblesse; & je m'en raporte à ceux qui ont observé quelles gens etoient les plus ébranlez de la Représentation d'une Piéce de Théatre. *Quos* (*Terrores*, ou *Errores*) *auxerunt Poetæ; frequens enim consessus Theatri, in quo sunt mulierculæ & pueri, movetur audiens tam grande Carmen:*

(34) *Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.* Virgil. Æn. Libr. IV, 175.

Adsum atque advenio Acherunte vix via alta atque ardua,
Per speluncas saxis structas asperis, pendentibus,
Maximis, ubi rigida constat crassa caligo inferûm (38).

(35) Plutarch. de Virtutibus Mulierum.

(36) Brodæus, Miscell. Lib. V, Cap. XXVII.

(37) *La Maxime ordinaire des Philosophes, Sol & Homo generant Hominem, étoit vérifiable d'une façon speciale.*

(38) Cicero, Tuscul. Lib. I, c. 16.

dans toutes les Rues je ne sai combien de ces Acteurs pâles & maigres, qui faisoient des exclamations tragiques. Cela dura jusques à l'Hiver suivant, qui fut fort froid, & par là plus propre à faire cesser cette rêverie. Mr. Moréri raporte très-mal ce fait (*I*). Mr Bèger (*k*), qui a publié ses Conjectures sur une Médaille des Abdérites (*K*), qu'il croioit avoir été frapée pour être un Monument de cette fâcheuse Maladie, a changé de sentiment, lors qu'il a vu la belle Dissertation qui lui a été écrite sur ce sujet (*l*), où l'on trouve bien des choses concernant la Ville d'Abdere. J'en raporte quelques-unes dans la derniere Remarque. Il se faisoit à certains jours dans cette Ville une espéce de Cérémonie, qu'on pourroit apeller en quelque maniere *Auto de Fé*; car c'étoit, sans doute, un acte de Religion. On dévoüoit une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre. Je croi qu'il n'y a qu'Ovide, qui en parle; il met cela entre les Malédictions qu'il souhaite à son Ennemi :

(k) Laurentius Begerus. *Son Livre a été imprimé à Berlin, in 4. l'An 1691.*

(l) *Par Mr.* Ezechiel Spanheim. *Elle est imprimée avec le Traité de Mr.* Beger.

Aut te devoveat certis Abdera diebus,
Saxaque devotum grandine plura petant (*m*).

(m) Ovid. in Ibim, *Vers.* 404.

Les Commentateurs sont muëts sur ce Passage. Il faut qu'on ne trouve pas l'origine ni les circonstances de cette Cérémonie. Je dirai ailleurs (*n*), qu'il y avoit dans Abdere un Temple de Jason, que Parménion fit détruire.

(n) *Dans l'Article* JASON.

(*I*) *Mr. Moréri raporte très-mal ce fait* (39).] Il n'est pas vrai que les Abdérites mourussent sur les Théatres, ni que la Maladie qu'ils eurent alors ait donné lieu au Proverbe, *Abderitica Mens*. On mettroit bien en peine les gens, si on les obligeoit de prouver qu'il y a eu autrefois un tel Proverbe : il ne suffiroit pas de soûtenir que les Abdérites passoient communément pour des sots : il faudroit montrer, qu'on se servoit des propres termes, *Abderitica Mens*, pour signifier cette opinion générale : or il est sûr qu'Erasme n'a cité personne, qui ait emploié ces termes. Mais laissons cet incident; abandonnons même, comme fausse, la reflexion que voici : c'est qu'une chose aussi passagere que le fut cette maladie des Abdérites, de laquelle Lucien est le seul qui ait parlé; & encore ne l'a-t-il fait, que pour en former l'exorde d'une Dissertation : c'est, dis-je, qu'un fait comme celui-là ne semble pas pouvoir donner lieu à un Proverbe qui diffame éternellement tout un Peuple. Car, si l'on me dit, par exemple, que le *Sero sapiunt Phryges*, pouvoit n'avoir été fondé que sur une seule faute des Phrygiens, je donnerai d'abord une bonne différence; puis qu'il est certain, que dès que la chose eut été tournée en Proverbe, on ne l'apliquoit pas aux Phrygiens, plus qu'à une autre Nation : au lieu que les reproches, qu'on faisoit aux Abdérites, les regardoient littéralement & continuellement, & de la maniere que ceux qu'on fait aux Normans, & aux Gascons, regardent ceux à qui on les fait (40). Mais, encore un coup, traitons cela de fausse chicane, & contentons-nous de ce coup à bout-portant. Le Proverbe de Mr Moréri, *Abderitica Mens*, ne servoit qu'à imputer aux Abdérites beaucoup de bêtise, or la maladie, dont parle Lucien, n'étoit point bêtise, ce n'étoit qu'une imagination déreglée, & une sorte de folie, qui attaque plutôt les gens de beaucoup d'esprit, qu'un sot & un hébété : donc Mr. Moréri a eu tort de dire, que son Proverbe eût pour fondement la fureur que Lucien a raportée. Si je nomme Lucien, ce n'est pas que je ne sache que Mr. Moréri n'a cité que Cœlius Rhodiginus, comme on le lui a déja reproché (41). C'est Charles Etienne, qui lui a fourni cette citation. Lui, & une infinité d'autres gens, ont rempli, & remplissent tous les jours, les espérances que cet Auteur Italien conçut, en se résolvant de ne point citer. Il espéra qu'on le citeroit lui-même; ce que l'on n'auroit point fait, s'il avoit mis à la marge de son Livre le nom des Anciens qu'il copioit.

(39) *Il a commis bien d'autres fautes. Voiez les Remarques* (*A*), (*C*) & (*E*).

(40) *Il est sûr que les Proverbes, qui attaquent la Normandie & la Gascogne, sont fondez sur des défauts permanens & d'habitude, qui passent de generation en generation.*

(41) *Dans l'Edition de Hollande de son Dictionaire.*

(*K*) *Sur une Médaille des Abdérites.*] D'un côté, elle représente un Gryphon, & de l'autre, une Tête d'Homme, sans barbe, couronnée de Laurier, avec ces mots, ΕΠΙ ΔΙΟΣ ΑΑΙΟΥ. Mr. Bèger conjecturoit que cette Médaille, consacrée à Apollon, sous le Titre de Jupiter malfaisant, *sub Jove sinistro*, la même chose qu'à Rome *sub Vejove*, avoit été destinée à signifier les trop chaudes influences du Soleil, qui étoient cause des imperfections pour lesquelles on diffamoit les Abdérites, & qui, cependant, les rendoient de bons Disciples d'Apollon. Mr. de Spanheim entend par cette Inscription le Preteur, ou le Gouverneur d'Abdere (42); & il dit que le Gryphon aiant été le Symbole de Téos, comme il paroît par plusieurs Medailles, il ne se faut pas étonner que les Habitans d'Abdere, Colonie des Teïens, aient marqué la même Symbole dans leurs Monumens publics. C'est ainsi que les Colonies en usoient à l'égard de leur Ville Mere : l'exemple de Syracuse, & de Corfou, qui avoient pour Armes un Pégase, à l'imitation de Corinthe, en est une preuve. Pour ce qui est de la Tête couronnée de Laurier, elle represente, ou Abdérus le Mignon d'Hercule, ou Timesius le Clazoménien, révéré comme un Héros par les Teïens domiciliés à Abdere (43). Isac Vossius entend, par l'Inscription de cette Médaille, *Jupiter frumentarius*; comme si ζευς λαιος étoit la même chose que ζευς ἐπικαρπιος (44) : & il fonde son explication sur ce que la Ville d'Abdere étoit environnée d'un bon Terroir, propre par tout, ou aux Moissons, ou aux Pâturages; d'où vient que les Triballes, dans leur extrême disette, se jettent là, selon Diodore de Sicile, comme sur la plus fertile Campagne que l'on pût trouver (45). Mr. de Spanheim ne lui nie point cela, & il raporte un autre passage de Diodore de Sicile, où Abdere est comptée pour l'une des plus puissantes Villes qui fussent alors dans la Thrace (46). Il en raporte aussi un d'une Lettre attribuée à Hippocrate, où l'on se contente de dire qu'Abdere n'est pas une Ville obscure, μὴ πόλεως οὐκ ἀφανοῦς : mais il ne laisse pas de réfuter Vossius sur le sens de la Médaille. Je ne finirai point, sans remarquer qu'on auroit grand tort de prendre pour une preuve de peu d'esprit ce qui se passa entre ceux d'Abdere & Hippocrate, au sujet de Démocrite (47). Le grand intérêt qu'ils prirent à la santé de ce fameux Philosophe, leur Concitoien, fait honneur à leur jugement. Il est vrai qu'Hippocrate ne confirma point l'opinion qu'ils avoient conçue touchant Démocrite : ils le croioient fou; & il paroît plus sage qu'eux à Hippocrate. Cela n'y fait rien; je suis sûr, que dans toutes les Villes de la Grece, on auroit jugé de Démocrite, comme ses Compatriotes en jugérent. On en feroit aujourd'hui autant d'un Philosophe, qui se moqueroit de tout; qui diroit que l'Air est rempli d'Images; qui étudieroit le chant des Oiseaux; qui s'enfermeroit dans les Sépulcres, &c; & il n'y auroit que les Esprits du prémier ordre, & qui volent au-dessus des Préjugés, qui fussent capables de juger sainement de lui : or ces gens-là sont très rares, en tout tems, & en tous lieux. Ils sont aussi rares, & peut-être plus, que les gens-de-bien, qui, au dire de Juvénal, égalent à peine le nombre des Embouchures du Nil (48).

(42) Ἐπὶ Διὸς Λαίου *filius*.

(43) *C'est ainsi que Mr. de Spanheim nomme celui qu'Herodote apelle* Τεμένιος.

(44) *Is. Vossius in Pomp. Melam, pag.* 115.

(45) Diod. Sicul. *Lib. XV. pag.* 354.

(46) *Idem, Lib. XIII, pag.* 194.

(47) *Voiez les Lettres écrites de part & d'autre à ce sujet parmi celles d'Hippocrate.*

(48) *Rari quippe boni; Numerus vix est totidem, quot Thebarum Portæ, vel divites Ostia Nili.* Juvenal. *Sat. XIII, Vers.* 26.

ABDIAS de Babylone, Auteur qui mérite d'être placé parmi les plus hardis Légendaires. C'est un Imposteur, qui se vante d'avoir vu nôtre Seigneur Jésus-Christ, d'avoir été l'un des soixante-douze Disciples, d'avoir assisté aux actions & à la mort de plusieurs Apôtres, d'avoir suivi en Perse Saint Simon & Saint Jude, & d'avoir été établi par eux le prémier Evêque de Babylone. L'Ouvrage, qui court sous son nom, est divisé en dix Livres, & a pour titre, *Historia Certaminis Apostolici*. Wolfgang Lazius (*a*) en trouva le Manuscrit dans une Caverne de Carinthie; &, quoi qu'il fût habile homme, il se laissa tellement tromper par cet Ecrivain fabuleux, qu'il se prépara à le donner au Public comme une Piéce importante. Il ajoûta foi à l'Inscription de ce Manuscrit, qui portoit qu'Abdias, Evêque de Babylone, établi par les Apôtres mêmes, avoit composé en Hébreu cette Histoire de leurs actions, & qu'Eutropius l'avoit traduite en Grec (*b*), & Africanus en Latin. Il la publia à Bâle (*c*), l'an 1551, avec quelques autres Vies de Saints. Elle a été depuis imprimée plusieurs fois en divers Lieux (*A*). Mr. Fabrice remarque que

(a) *Medecin à Vienne en Autriche, & Historiographe de l'Empereur Ferdinand I. Voiez l'Epître Dédicatoire de son Edition.*

(b) *La Préface de Julius Africanus dit qu'Eutropius étoit Disciple d'Abdias.*

(c) *Chez Oporin, in folio.*

(*A*) *Imprimée plusieurs fois en divers Lieux.*] Mr. du Pin, qui a marqué les Editions de 1557, de 1560, & de 1571, &, outre cela, une Edition de Bâle, de 1532 (1), & une de Paris, de 1583, a oublié la prémiere, qui étoit la plus digne d'être marquée. Comme je n'ai point sa *Bibliotheque Ecclésiastique* de l'Edition de Paris, je n'oserois mettre sur son compte la prétenduë Edition de Bâle de 1532. Or, à cause qu'il ne marque qu'une Edition de Paris, qui est celle de 1583, ses Lecteurs ont lieu de croire que les autres, qu'il a marquées, ne sont point de Paris : cependant il est certain, que cet Ouvrage y fut publié l'an 1560, in 8, avec la Préface d'un Docteur de Sorbonne, nommé Jean Faber. L'Abréviateur de Gesner, & Mr. Cave, en marquent une de Paris, en 1571, in 8. Dans l'*Eponymologium* de Magirus, on avance faussement que cet Ouvrage fut imprimé la prémiere fois à Paris, en 1551.

(1) *C'est ainsi qu'il y a dans l'Edition d'Amsterdam, Tom. I. pag.* 18.

(d) Jo. Alb. Fabricius in Codice Apocrypho Novi Testam. pag. 401.

(e) Et non pas en 1581, comme vont Moréri.

(f) Labbe, de Script. Eccles. Tom. I, pag. 1.

que ceux, qui ont dit qu'elle a été inserée dans la Bibliotheque des Peres, se trompent (d). Laurent de la Barre l'insera dans son Histoire des Peres, à Paris, en 1583 (e). Ce n'est point le Pape Gelase, comme Mr. Moréri l'avance, mais le Pape Paul IV, qui *a rejetté comme Apocryphe* l'Ouvrage de notre Abdias (f). Plusieurs Ecrivains, tant parmi les Catholiques, que parmi les Protestans, ont reconnu l'imposture. Ceux-ci prétendent avoir dessillé les yeux aux autres (B): on ne leur accorde point cela (C). La gloire seroit au fond très-petite; car ce Fourbe a usé de si peu d'adresse, qu'il a cité Hegesippe, qui a fleuri cent trente ans ou environ après l'Ascension de notre Seigneur (g). Il a parlé aussi d'un Disciple des Apotres, nommé Crathon, *qui fit*, dit-il, *une Histoire en dix Livres de tout ce que Saint Simon & Saint Jude avoient fait & souffert dans la Perse, pendant treize ans; laquelle Histoire*, poursuit-il, *Africain l'Historiographe a mise en Latin* (h). Où trouveroit-on cet Africain, qu'en la personne de Julius Africanus, mort environ l'an 230 (i)?

(g) Voiez Vossius, de Hist. Græcis, pag. 200.

(h) Abdiæ Hist. Certam. Apost. Lib. VI, pag. 83.

(i) Cave, Histor. Liter. pag. 72.

(B) *Avoir dessillé les yeux aux autres.*] Consultez Rivet, au Chapitre VI du I Livre de son *Criticus sacer*, ou, après avoir observé la prévention de Lazius, & l'autorité qu'Hardingus & Bellarmin ont donnée à notre Abdias, il ajoute: *Ejus nugas & mendacia non est quod operosius persequamur, quia jam oculatioribus Pontificiis ita patent*, EX NOSTRORUM ANIMADVERSIONIBUS, *ut eos tam putidi commenti pudeat* (2). Il cite Baronius, Molanus, Possevin, & même Bellarmin devenu plus sage; il les cite, dis-je, comme des Auteurs qui convenoient de la batardise de cette Histoire des Apôtres.

(2) Riveti Operum Tom. II, pag. 1076.

(C) *On ne leur accorde point cela.*] Le Pere Labbe s'emporte d'une etrange maniere contre Rivet, à cause du passage que l'on vient de voir. Il peut avoir raison de soutenir que les Catholiques ont reconu l'Imposture, avant que les Protestans leur fournissent là-dessus aucune lumiere: mais on ne sauroit l'excuser de son aigreur injurieuse: car voici comme il parle (3). *Hasce quisquilias ab otioso Fabulatore, qui merito jure Pseudo-Abdias dicitur, conflatas interpolatasve nullius fidei atque autoritatis esse apud Fratres docuerant jampridem Catholici Tractatores, Sixtus Senensis, Joannes Hesselius, Joannes Molanus, Cardin. Baronius, Possevinus, Salmero, Miræus, aliique, ut sileam Vossium, Cocum, Rivetum, similesque Heterodoxos Criticos, in alienis ab Ecclesiâ Catholicâ Castris militantes, atque ex Catholicorum duntaxat Scriptis & Observationibus suffarcinatos. Mentitur enim pro more Andreas Rivetus, qui Libri I, Cap. VI, effutire ausus est, oculatiores Pontificios ex suorum, hoc est, Hæreticorum Hominum Animadversionibus edoctos, nugas & mendacia illius Operis deprehendisse, ita ut eos tam putidi commenti pudeat. Sed, amabo, quis Calvini Catulus hoc commentum subodoratus est ante Hesselium, Molanum, Sixtum, ipsumque adeo Paulum IV, Romanum Pontificem, qui inter Scripta a se damnata rejecit?* Je croi que l'on condamna encore ce Livre à Rome depuis la mort de Paul IV: car je ne pense pas que Claude d'Espente veuille parler de la condamnation faite sous ce Pape, lors qu'il dit, *Qualiscumque Autor sit Abdias, superiore certe quam hæc scriberemus Anno, a Romanis Inquisitoribus proscriptus est.* Ces paroles sont dans le Chapitre V du Livre V *de la Continence*. Le Continuateur de Magirus a tort d'en conclure (4), que l'année, dont il s'agit là, est 1568. Cet Ouvrage de la Continence ne fut-il pas imprimé en 1565 (5)? Pierre Paul Verger, Auteur Protestant, mort en 1565, avoit crié contre l'imposture de cet Abdias, dans son *Idolum Lauretanum*, composé en Italien, traduit en Latin, & imprimé en 1554, in 4.

(3) Phil. Labbe, Dissert. de Script. Eccles. Tom. I, pag. 1.

(4) Eponymol. Critic. pag. 2.

(5) Voiez Launoi Hist. Colleg. Navarr. pag. 710.

ABDISSI (A), Patriarche de Muzal, dans l'Assyrie, au delà de l'Eufrate, vint à Rome l'an 1562; &, aiant rendu ses homages à Pie IV, reçut de lui le *Pallium*. Comme le Concile de Trente etoit alors assemblé, le Cardinal da Mula, Protecteur des Chrétiens Orientaux, ne manqua pas d'ecrire sur ce sujet à cette Assemblée. Ses Lettres furent lues dans la XXII Session. Elles aprenoient, que les Peuples sujets à ce Patriarche avoient été instruits à la Foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Thadée, & par un des Disciples, nommé Marc; que leur Créance étoit tout-à-fait semblable à la Romaine; qu'ils avoient les mêmes Sacremens & les mêmes Cérémonies; qu'ils en gardoient des Livres écrits dès le tems des Apôtres; que ce Patriarchat s'étend jusque dans le cœur des Indes, & comprend beaucoup de Peuples, les uns Sujets du Turc, les autres du Sophi de Perse, les autres du Roi de Portugal. L'Ambassadeur de ce dernier protesta tout aussi-tôt, que les Evêques Orientaux, qui etoient Sujets du Roi son Maitre, ne reconnoissoient aucun Patriarche. On lut ensuite la Confession de Foi d'Abdissi, datée du 7 de Mars 1562 (a), où il promettoit d'avoir & d'enseigner à ses Inferieurs une parfaite & perpétuelle conformité de Sentimens avec l'Eglise Romaine. Enfin, on lut les Lettres qu'il écrivoit au Concile, pour s'excuser de ce qu'il n'y alloit pas (B), & pour suplier les Peres de lui envoier leurs Décrets, qu'il promettoit de faire observer ponctuellement. Toutes ces choses avoient été déjà lues dans une Congrégation, sans exciter autrement les réfléxions de personne; mais la Protestation de l'Ambassadeur de Portugal fit prendre garde aux absurditez de ce récit: on commençoit à murmurer; les Evêques Portugais alloient prendre la parole, quand le Promoteur, au nom des Légats, détourna le coup. Voilà comment Fra Paolo conte le fait (b): nous examinerons ceci en un autre lieu (c).

(a) Elle est dans Onufre, in Vita Pii IV; dans Surius, Commentar. pag. 714; & dans Sponde, Contin. Annal. ad Ann. 1562.

(b) Hist. du Concile de Trente, Liv. VI.

(c) Dans l'Article HERBD-JASU.

ABEL,

(A) ABDISSI.] Onufre Panvini le nomme Abdysu, ce qui, dit-il, signifie *Servus Jesu* (1). Surius, & Mr. de Sponde, lui donnent le même nom; Mr. de Thou le nomme *Abisus*, & ajoute qu'il etoit fils de Jean, *de Domo Marcia*, de la Ville de Gezire sur le Tigre (2). J'avoue que je n'entens pas assez ce que c'est que ce *Domus Marcia*, pour me contenter de la traduction Françoise que j'en pourrois faire. Je n'aquiesce donc pas à cette *Maison de Marc*, qu'il a plu à Mr. Moreri d'emploier. Aubert le Mire nomme *Abdiesu* le Patriarche en question, & dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint Pachôme (3); qu'il avoit succedé au Patriarche Simon Sulacha (4), Moine du même Ordre, qui etoit venu se soumettre au Pape Jules III; qui etoit d'une Erudition admirable; qu'il entendoit beaucoup de Langues, & qu'il savoit extrémement bien les Saintes Lettres. Les Memoires de Mr. de Thou portoient que cet Homme entendoit le Chaldeen, l'Arabe, & le Syriaque, & qu'il répondoit pertinemment aux questions tres-difficiles qu'on lui faisoit. Panvini, Surius, & Mr. de Sponde, assurent la même chose avec plus de circonstances. Dans la Profession de Foi, qu'ils raportent, il dit qu'il avoit ete Moine de St. Antoine, dans le Monastere des Saints Rochas & Jean, Freres. Il avoit fait faire beaucoup de progres à la Foi Romaine, si nous en croions Aubert le Mire: mais ses Successeurs laisserent tout déperir; de sorte que Léonard Abel, Evêque de Sidon, Nonce Apostolique en ces Païs-là, en l'année 1583, trouva que le Patriarche Donha Simon, qui étoit le second depuis Abdiesu, s'étoit retiré vers les Confins de la Perse. Les affaires du Pape n'etoient pas en meilleur état, lors que Pierre Strozza, Secrétaire de Paul V, publia à Rome, & à Cologne, en 1617, sa Dispute *de Chaldæorum Dogmatibus* (5).

(1) Panvin. in Vita Pii IV.

(2) Thuan. Histor. Lib. XXXII.

(3) Aub. Miræus, Politiæ Eccles. Lib. II, Cap. V, pag. 217.

(4) Mr. de Thou le nomme Salaka: Mr. de Sponde, Sulaca. Voiez la Remarque (A), de l'Article HERBD-JASU.

(B) *Pour s'excuser de ce qu'il n'y alloit pas.*] Cela montre que Mr. Moreri s'est fort trompé, lors qu'il a dit *qu'Abdissi se trouva au Concile de Trente, & qu'il y présenta sa Profession de Foi, en la Session* XXII. Aubert le Mire a commis la même faute, *qui & Tridentino Concilio interfuit*, dit-il (6), en parlant de son *Abdiesu*. Ce qu'il y a de plus surprenant est que Moreri a cite Mrs. de Thou & de Sponde, dont le premier ne dit pas un mot de ce pretendu Voiage du Patriarche au Concile, & le dernier dit expressement qu'on lut les Lettres où Abdysu faisoit ses excuses, de ce qu'il n'alloit pas à Trente. Je remarquerai par occasion une faute qui s'est assurement glissée dans Mr. de Thou: il dit (7) que ce Patriarche etoit venu *Ad Apostolorum limina Pontificem salutaturus, ut ab eo confirmatus partem de Corpore Sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imagineroit là-dessus, qu'il etoit venu pour demander le Bras, ou quelque autre morceau du Corps de St. Pierre: car c'est faire sa Cour à Rome, que de declarer qu'on y est venu pour en remporter de tels présens? Mais je suis persuadé, qu'au lieu de *partem*, il faut lire *Pallium*, comme il y a dans Mr. de Sponde, qui, à cela pres, se sert des mêmes expressions que Mr. de Thou. C'est ce qu'on peut voir dans la Continuation des Annales de Baronius, à l'année 1562.

(5) Aubertus Miræus, Politiæ Eccles. Lib. II, Cap. V, pag. 219.

(6) Idem, ibidem, pag. 217.

(7) Thuani Hist. Lib. XXXII, pag. 640, vol. 2. Edit. Francof. Anno 1621.

ABEL, second Fils d'Adam & d'Eve, fut Berger. Il offrit à Dieu des prémiers-nez de sa Bergerie, dans le même tems que son Frere Caïn offrit des Fruits de la Terre. Dieu eut pour agréable l'Oblation d'Abel; mais non pas celle de Caïn : ce qui chagrina de telle sorte ce dernier, qu'*il s'éleva contre l'autre*, *& le tua*. C'est tout ce que Moïse nous en aprend (a); mais, si l'on vouloit s'étendre sur tout ce que la curiosité de l'Esprit humain a enfanté là-dessus, on auroit une infinité de choses à dire. Nous n'avons garde de nous embarquer dans une telle déduction, ni de hasarder des conjectures sur l'âge qu'avoit Abel lors qu'il fut tué. Il est impossible d'avoir quelque certitude sur cette matiere; tant parce que l'on ne sait pas combien a duré l'état d'Innocence (*A*), qu'à cause que l'on ne sait pas de combien Abel étoit plus jeune que Caïn (*B*), ni en quelle année du Monde il fut tué par son Frere (*C*). Je ne hasarderai point non plus mes conjectures sur la Question s'il mourut vierge (*D*); ou sur la querelle que Caïn lui

(*A*) *Combien a duré l'état d'Innocence.*] Les Auteurs sont fort partagés sur ce point. Quelques-uns veulent qu'Adam ait peché le jour même de sa Création, & qu'il n'ait demeuré dans le Paradis que six, ou sept, ou dix heures (1). D'autres allongent le terme jusques à six, à huit, ou à dix jours; d'autres, jusques à trente-quatre ans. Ils se fondent presque tous sur des raports qu'ils imaginent entre Adam & Jesus-Christ : car, par éxemple, ceux qui disent, ou qu'Adam demeura quarante jours dans le Paradis terrestre, ou qu'il y demeura trente-quatre ans, en donnent pour raison, ou que Jesus-Christ fut quarante jours sans manger, ou qu'il vécut sur la Terre trente-quatre ans (2). Il seroit superflu d'avertir les gens d'esprit, que cette sorte de raisons ne prouvent rien. On peut faire d'assez bonnes objections à ceux qui ne font durer que quelques heures l'état d'Innocence, mais on en peut faire de beaucoup plus fortes à ceux qui le font durer des semaines, ou des années. Car, n'en deplaise à quelques Rabins, c'est un fait certain, par le Texte de Moïse, qu'Adam ne conut sa Femme qu'après la sortie du Paradis. Or pourquoi auroit-il tant différé la consommation de son Mariage? N'avoit-il pas reçu la Benédiction nuptiale de la bouche de son Créateur? N'avoit-il pas ses ordres duement expediés & signifiés pour *foisonner*, pour *multiplier*, & pour *remplir la Terre*? La plus solide raison, qu'on puisse alleguer, pourquoi cette consommation ne se fit qu'après la Chute, c'est que la Femme fut tentée & séduite aussi-tôt presque que formée. Voilà comment St. Augustin satisfait à cette difficulté : *Mox creatâ Muliere, antequam convenirent, facta est illa transgressio* (3). L'autre raison, qu'il allegue, savoir qu'il faloit attendre l'ordre de Dieu (4), est tout-à-fait nulle : car, comme je l'ai déja dit, cet ordre avoit été notifié authentiquement. Si l'on pouvoit une fois prouver que l'Innocence du prémier Homme dura plusieurs jours, on rendroit presque indubitable l'opinion de ceux qui disent, que sans le fruit defendu, Adam & Eve auroient éternellement gardé leur Virginité, & que ce ne fut que sur la prevision de leur Chute, que Dieu produisit la diversité des Sexes. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions dire certainement à quel âge ils commencérent d'engendrer. Nous refuterons ailleurs (5) les reveries de ceux qui ont dit que Caïn ne fut conçu que long-tems après le péché d'Adam, soit que son Pere se fût voulu sévrer des plaisirs du Mariage plusieurs années par pénitence, soit qu'il se fût attaché à une autre femme qu'à Eve.

(*B*) *De combien Abel étoit plus jeune que Caïn.*] La Narration de Moïse semble prouver clairement que Caïn & Abel n'étoient point Freres jumeaux : neanmoins, l'un des plus judicieux Interpretes de l'Ecriture a cru avec quelques Rabins qu'ils l'étoient. *Rabbini, & ex eis Calvinus, putant ex eodem conceptu Evam peperisse gemellos Caïn & Abel* (6). Quand on lui accorderoit cela, toute l'incertitude ne seroit pas évanouie; vu qu'on ne sait pas avec précision l'année de la Naissance de Caïn. Mais, encore un coup, il n'y a nulle aparence, qu'Abel ait été son Frere jumeau; & il n'y a nulle certitude, qu'il soit né un an après Caïn. Reconnoissons pourtant, qu'il est très-probable que Caïn naquit l'an premier du Monde, & qu'Abel naquit l'année d'après. La Révélation de Méthodius est une Piéce Apocryphe, & une chimere. On a dit (7), qu'il lui fut révélé d'enhaut, pendant sa prison pour la Foi, qu'Adam & Eve sortirent Vierges du Paradis; qu'ils demeurerent en cet état quinze années consecutives, entiérement occupez à pleurer leur Chute; qu'au bout de ce terme, ils engendrérent un Fils & une Fille tout à la fois, savoir Caïn, & Calmana; qu'ensuite, ils se remirent dans la continence pendant quinze autres années, après quoi ils engendrérent un Fils & une Fille, comme la prémiere fois, savoir Abel & Delbora; & qu'en l'an 130 d'Adam arriva le meurtre d'Abel par Caïn; ce qui jetta Adam & Eve dans un deuil qui dura cent ans; après quoi ils engendrérent Seth. Les Habitans de l'Ile de Ceylan prétendent que le Lac salé, qui est sur la Montagne de Colombo, *est l'amas des larmes qu'Eve répandit cent ans entiers sur la mort d'Abel* (8). Les Rabins veulent qu'Adam ait pleuré cette même mort cent ans durant, dans la Valée des Larmes auprès d'Hébron, sans aucun commerce charnel avec sa Femme (9); ce qui auroit peut-être duré plus long-tems, si un Ange ne l'eût averti de la part de Dieu, qu'il eut à s'aprocher d'Eve, puis que le Messie ne vouloit pas descendre de Caïn. Pures chimeres; le Monde n'avoit pas alors besoin d'un tel deuil : il demandoit, au contraire, qu'on se consolât bientôt par la réparation de la bréche; de sorte qu'il est très-probable qu'Adam & Eve adoucirent promptement leur ennui, par la consolation réciproque de se donner un nouveau Fils, à la place de celui que Caïn leur avoit tué. Cependant, on ne sauroit croire combien cette fable de la longue séparation d'Adam & d'Eve, quant au lit, a été prônée. Nous en parlerons dans l'Article de LAMECH.

(*C*) *En quelle année du Monde il fut tué par son Frere.*] On trouve probable que ce meurtre fut commis la même année que Seth vint au Monde; c'est-à-dire, le 130 d'Adam : on le trouve, dis-je, probable, quand on songe qu'Eve, donnant le nom de Seth à un Fils dont elle étoit accouchée, se sert de cette raison, *Car Dieu m'a donné une autre Lignée, au lieu d'Abel, que Caïn a tué* (10). Mais il faut tomber d'accord, que cela est beaucoup plus propre à prouver que Seth fut le prémier Fils qu'Eve mit au Monde depuis la mort d'Abel, qu'à prouver que cette mort ait été bientôt suivie de la naissance de Seth. St. Augustin ne veut pas même accorder à Seth le Droit d'Aînesse sur tous les Enfans qu'Adam & Eve ont engendrez depuis le meurtre d'Abel. Il explique les paroles d'Eve, non pas d'un remplacement de Fils; mais d'un remplacement de Vertu : c'est-à-dire, que Seth fut considéré comme celui qui succéderoit à la pieté & à la sainteté d'Abel. *Potuit Adam divinitus admonitus dicere postea quam Seth natus est, suscitavit enim mihi Deus Semen aliud pro Abel* (11); *quando talis erat futurus qui impleret ejus sanctitatem* (12). Il est sûr que tout ceci n'est que matiere à conjectures, & que si les paroles d'Eve, raportées ci-dessus, laissoient à nos Reflexions toute leur liberté naturelle, nous ferions remonter bien haut le meurtre d'Abel : car voici à quoi la lumiere naturelle nous conduit. Caïn & Abel firent leurs Offrandes à Dieu, dès que la Récolte de l'un & la Bergerie de l'autre leur en fournirent les moiens : ils s'aperçurent dès la prémiere fois (13), que Dieu mettoit de la difference entre leurs présens : le dépit de Caïn le precipita peu après dans le dessein de tuer son Frere : il le tua donc avant l'âge de soixante ans; car ce fut l'an cinquante du Monde, à ce que dit Eusebe, qu'Adam assigna à ses deux Fils le genre de vie qu'ils auroient à suivre. Ce n'étoit pas s'en aviser tard, dit-on; puis qu'en ce tems-là, l'Enfance duroit à proportion autant que la vie. A la bonne heure, je ne contesterai rien là-dessus; que Caïn & Abel n'aient donc pas été en état avant l'âge de cinquante ans, l'un de labourer la Terre, l'autre de garder des Brebis; au moins, en auront-ils été capables à cet âge-là. Or, cela posé, qu'y a-t-il de plus naturel, que de croire qu'ils firent leurs Oblations au bout de deux ou trois ans, pour le plus tard; & que dans un semblable intervalle, pour le plus tard, l'envieux & le jaloux Caïn se défit d'Abel? Qu'y a-t-il de plus éloigné de l'aparence, que de dire, comme l'on fait ordinairement, que les deux Freres commencérent l'exercice de leur Vacation l'an 50 du Monde; qu'ils firent leurs Offrandes l'an 100, & que Caïn tua Abel l'an 130? La Raison, ni l'Ecriture, ne nous conduisent point à suposer un ressentiment caché si long-tems dans le cœur de Caïn (14). Un Auteur fort judicieux (15) a mis la naissance de Seth environ cent ans après la mort d'Abel. Quelques Auteurs (16) ont mis cette mort à l'an du Monde 102 : mais la foule est pour l'an 130, que l'on croit être le même que le 129 d'Abel. Je pourrois citer, pour ce sentiment, Cajétan, Torniel, Pérérius, Cornelius a Lapide, Salian, & plusieurs autres Commentateurs, dont les Ouvrages peuvent être comparez aux Enfans d'une même Famille;

- - - - Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse Sororum (17).

Tous les Partis, tous les Corps, toutes les Communautez, ont ainsi plusieurs Auteurs, qui se moulent les uns sur les autres.

(*D*) *S'il mourut vierge.*] Quelques Peres de l'Eglise ont soutenu l'affirmative (18), & les Herétiques, dont je parlerai ci-dessous, qui prenoient leur nom d'Abel, la soutenoient aussi : cependant il ne paroit guere probable à ceux qui croient qu'Abel a vécu cent vingt-neuf ans, qu'il soit mort Garçon. Il étoit alors trop necessaire de peupler le Monde, pour se piquer de continence. Le P. Salian ne fait pas difficulté de reconnoitre, que le Celibat d'Abel n'est nullement vraisemblable; ni de montrer, que St. Jerôme & St. Augustin n'ont point douté de son Mariage (19); & que St. Irénée n'a point dit ce que Génébrard lui a fait dire (20); savoir, qu'Abel a été vierge, Prêtre, & Martyr : trois qualitez, qui ont été cause que l'on a dit que l'Eglise avoit commencé en lui. C'est un autre Auteur,

(a) Genese, Chap. IV.

(1) Pererius in Genesim, Lib. VI, Quæst. I.

(2) Cornel. à Lapide in Genes. Cap. III, V. 23.

(3) August. Lib. IX, de Genesi ad lit. Cap. IV.

(4) Forte etiam dici, quia nondum Deus jusserat ut convenirent: cur enim non ad hoc juxta divinam expectaretur auctoritas, ubi nulla Concupiscentia, tanquam stimulus, inobedientis carnis urgebat? Id. Ibid.

(1) Dans la Remarque (B) de l'Article d'Eve.

(6) Cornel. à Lapide in Genes. Cap. IV, V. 2.

(7) Autor. Historiæ Scholast. in Hist. Libri Genes. Cap. XXV, apud Pererium in Genes. Cap. IV, V. 1.

(8) Voiez Chevreau, Histoir. du Monde, Tom. IV, pag. 255, Edit. de Hollande, en 1687.

(9) Apud Salian. Tom. I, pag. 190.

(10) Genes. Chap. IV, V. 25.

(11) St. Augustin attribue à Adam ce que ne fut dit, selon l'Ecriture, que par Eve.

(12) August. de Civit. Dei, Lib. XV, Cap. XV.

(13) L'Ecriture ne parle que d'une Oblation de ces deux Freres: ainsi, la supposition du P. Salian, Tom. I, pag. 185, que Caïn ne reconnut qu'à la longue, & après plusieurs Offrandes rejettées, sa réjection, & la faveur de son Frere auprès de Dieu, est nulle.

(14) Voiez ce qui sera raporté ci-dessous, Remarque (F), du Targum de Jérusalem, & des Annales d'Eutychius.

(15) Cunæus de Rep. Hebr. Lib. III, Cap. I.

(16) Saint Romuald, Abrégé Chronol.

(17) Ovidius, Metam. Lib. II, V. 13.

(18) St. Jérôme, St. Basile, St. Ambroise, dans Cornel. à Lapide in Gen. Cap. IV, V. 2. mais le P. Salian, Annalium Tom. I, pag. 184, montre, que St. Jérôme n'a pas été de ce sentiment.

(19) Salianus, Annal. Tom. I, pag. 184.

(20) Chronol. Lib. I.

lui fit. Les uns veulent que leur différent ait été une dispute de Religion (*E*); les autres, qu'ils se soient brouillés pour une femme (*F*). On ne parle pas moins diversement de la maniere dont se fit cet abominable Fratricide (*G*). Quant à la maniere dont ils conurent la préférence que Dieu donna à l'oblation d'Abel, il n'y a pas tant de disputes. On croit assez communément, qu'il tomba un feu céleste sur la Victime d'Abel (*H*), & que rien de semblable ne parut sur les Offrandes de Caïn. Mais comme on n'a que trop de panchant à entasser supositions sur supositions, afin de faire trouver du merveilleux en toutes choses, il s'est trouvé des gens, qui ont dit (*b*) qu'il parut une Figure de Lion au milieu des flâmes qui tombérent sur le Sacrifice d'Abel; ce qui, selon eux, avoit relation au Lion de la Tribu de Juda, dont la venue avoit déjà été promise. J'ai rassemblé dans les Remarques un assez grand nombre de différens sentimens sur les choses qui concernent Abel. C'est avoir rassemblé bien des mensonges, & bien des fautes. Or, comme c'est le but & l'esprit de ce Dictionaire, le Lecteur ne doit point donner son Jugement sur ce ramas, sans se souvenir de ce but. Et cela soit dit une fois pour toutes.

(*b*) *Apud* Salianum, *Tom. I, pag.* 190. *& apud* Bisselium, Ruinae illustr. Decade I, *pag.* 241, 271.

teur, qui lui attribue ces trois belles qualitez (21). Mais, s'il faloit que la Tradition d'Eutychius, qui sera raportée ci-dessous, fût véritable, il ne faudroit plus révoquer en doute la Virginité d'Abel; car sa mort, selon cette Tradition, précéda le Mariage des deux Freres.

(21) Autor mirab. Sacrae Script. *apud* August. *Tom. III, Libr. I, Cap. III, citante* Saliano, Annalium *Tom. I, pag.* 184.

(*E*) *Ait été une dispute de Religion.*] Le Targum de Jérusalem débite, que lors que Caïn & Abel furent aux Champs, celui-là soutint, qu'il n'y avoit ni Jugement, ni Juge, ni Vie éternelle, ni récompense pour les Justes, ni peine pour les Impies; & que le Monde n'avoit pas été créé par la Miséricorde de Dieu, ni n'étoit point gouverné par sa Miséricorde: *attendu*, dit-il à son Frere, *que mon oblation n'a pas été acceptée, & que la vôtre l'a été.* Abel lui répondit selon les mêmes paroles dont Caïn s'étoit servi; si ce n'est qu'il mit le oui, où l'autre avoit mis le non: &, quant au principal grief, sa réponse fut de dire, que parce que ses œuvres avoient été meilleures que celles de Caïn, son Oblation avoit plu, & non pas celle de Caïn. La dispute s'étant échauffée, Caïn se jetta sur Abel & le tua (22). Ce fut un mauvais commencement des Disputes de Religion, & un facheux présage des desordres épouvantables qu'elles devoient causer dans le Monde. Voila de plus un exemple de la sotte vanité de l'Homme: il n'est jamais tant porté à douter de la Providence, que lors que les choses n'arrivent pas selon ses souhaits. Quand elles lui sont favorables, il dissipe ses doutes: c'est qu'il s'imagine tenir un rang assez relevé dans l'Univers, pour ne pouvoir être méprisé par un Dispensateur équitable & judicieux des biens & des maux. *Eslis in Superis, aut Statim, cum convaluisset à periculoso morbo vir eximiae probitatis Rutilius Gallicus. At contra, ubi quid contigerat contra quam aequum esse censerent, Deos aut nullos esse, aut crudeles, aut injustos esse dicebant ...... Itaque in Morte Tibulli Ovidius,*

(22) Paraphr. Hierosolym. *apud* Pagium, *citante* Saliano, *Tom. I, pag.* 128. *Voiez sur ce sujet divers Jours de Rhétorique de* Jean Bisselius, *Jesuite Allemand* Illustr. Ruinarum *Decad. I, pag.* 228, *& seq.*

(23) Muretus, Orat. III, *Vol. II.*

> *Cum rapiant mala fata bonos, ignoscite fasso,*
> *Sollicitor nullos esse putare Deos.*

C'est ainsi que parle l'un des meilleurs Orateurs du XVI Siecle (23).

(*F*) *Se soient brouillés pour une femme.*] Eutychius, Patriarche d'Alexandrie, dit dans ses Annales (24), qu'Eve enfanta, avec Caïn, une Fille nommée Azrun; &, avec Abel, une Fille nommée Owain: & que le tems de marier les deux Fils étant venu, Adam destina Owain à Caïn, & Azrun à Abel; & mal-traita Caïn, parce qu'il vouloit sa Sœur jumelle, qui étoit plus belle. Eutychius ajoute, que pendant que les deux Freres alloient presenter leurs Oblations sur une Montagne, par ordre d'Adam, qui vouloit qu'ils fissent cet acte de Religion, avant que d'epouser leurs Femmes, & que le succès de leur Sacrifice decidât de leur different, Satan inspira secrétement à Caïn de se defaire d'Abel, pour l'amour d'Azrun: ce qui empêchant que son Ofrande ne fût agréable à Dieu, augmenta le depit de Caïn contre son Frere; de sorte qu'ils ne furent pas plutôt descendus de la Montagne, qu'il lui donna un coup de pierre sur la tête, & le tua. La belle Azrun, que Caïn épousa après ce coup (25), & qu'il amena avec lui dans son exil, fut donc la cause du crime de Caïn. Il est vrai qu'elle en fut la cause innocente; mais c'est toujours vérifier ce qu'a dit un Poete Latin, touchant l'antiquité des Guerres suscitées pour des Femmes: *Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli caussa* (26). Les Archontiques (27) & les Cabbalistes (28), s'accordent avec cette Tradition d'Eutychius. J'ai lu dans le Commentaire du Pere Mersenne sur la Genese, à la page 1415, & à la 1431, qu'il y a quelques Rabins, qui disent

(24) Eutychii Annales. *Je me sers de la Traduction de* Pocockius. *L'Interprete de l'*Historia Patriarch. Heidegg. *Tom. I, pag.* 192, *a mis* Procopius.

(25) Eutychius. *Vide* Hottinger. Historiam Orient. *pag.* 27.

(26) Horat. *Satira III, Lib. I, V.* 107.

(27) *Heretiques, dont* Epiphane *parle,* Haeresi XL.

(28) *Dans* Heideggeri Historia Orient. *pag.* 193. *Voiez aussi* Seldenus, de Jure Nat. & Gent. *Lib. III, Cap. II. qui cite* Rabbi Eliezer in Pirka, *Cap. XXI.*

qu'Abel eut deux Sœurs jumelles, & que Caïn souhaita de les épouser. Ce fut, disent-ils, la cause de la dispute. Le désir de la Polygamie seroit donc bien vieux. Au reste, il paroit, & par le recit du Targum, & par celui de ce Patriarche d'Alexandrie, que la mort d'Abel suivit de près le Sacrifice où Dieu se declara pour lui. Cette Chronologie est mille fois plus probable que la vulgaire, qui met un espace de trente ans entre l'Oblation des deux Freres, & le Fratricide de Caïn.

(*G*) *De la maniere dont se fit cet abominable Fratricide.*] Nous venons de voir que ce fut avec un coup de pierre, selon quelques-uns. D'autres disent que Caïn dechira son Frere à belles dents. *Hebraeorum nonnulli tradunt eum fuisse morsibus à Cain dilaceratum* (29). D'autres, qu'il l'assomma avec une Machoire d'Ane: les Peintres se reglent sur cette suposition. D'autres veulent qu'il se soit servi d'une fourche. St. Chrysostome lui met en main une épée; St. Irénée lui donne une faulx; Prudence lui donne une maniere de serpe:

(29) Perer. in Genes. *Lib. VII, ad Vers. 8 & 9, Cap. IV.*

> *Frater probatae sanctitatis aemulus*
> *Germana curvo colla frangit sarculo* (30).

(30) Prudent. in Hamartig. praef. 14.

Voiez Salian & Bisselius: celui-là, à la page 189 du I Volume de ses Annales; celui-ci, à la page 234 & à la 257 du premier Tome des *Illustrium Ruinarum.* *En tout cas*, dit-on (31), *Abel ne fut ni noié, ni étranglé; car l'Ecriture témoigne qu'il perit avec effusion de sang.* Quelques-uns suposent qu'il se defendit courageusement, & qu'il eut d'abord tout l'avantage: il jetta Caïn par terre, & lui fit un bon quartier; mais Caïn se releva, & le tua. Le Pere Mersenne raporte cette Vision dans la page 1431 de son Commentaire sur la Genese.

(31) Pererius, in Genesim, *Cap. IV, V.* 8, 9.

(*H*) *Qu'il tomba un feu céleste.*] St. Jérôme a raporté cette Tradition (32), & l'a confirmée par Theodotion, qui l'avoit suivie dans sa Version de l'Ecriture. *Nisi illa Interpretatio vera esset, quam Theodotion posuit, Et inflammavit Dominus super Abel & super Sacrificium ejus; supra Cain verò & Sacrificium ejus non inflammavit* (33). Elle est communément aprouvée par les Peres de l'Eglise. Ce qui la rend vraisemblable, est qu'en plusieurs occasions un feu descendu du Ciel a fait connoitre que Dieu agréoit le Sacrifice. A la consécration d'Aaron, on eut ce signe de l'aprobation de Dieu (34). Gedeon, David, Salomon, (quelques-uns y ajoutent Nehemie,) ont été aussi honorez de cette faveur spéciale dans quelques-uns de leurs Sacrifices (35). Cornelius à Lapide dit que Calvin & Luther se sont moqués, comme d'une Fable Judaique, de cette descente du feu céleste sur la Victime d'Abel (36); mais Mr. Heidegger lui cite un passage de Luther, qui témoigne visiblement le contraire. *Etsi Moses illud signum, quo Deus ostendit sibi Abel munera grata esse, non ostendit, tamen verisimile est fuisse ignem caelo demissum, quo oblatio hausta & consumpta in oculis omnium* (37). Les Theologiens Protestans ont donné en foule dans cette Hypothèse (38), & quelques-uns d'eux l'ont confirmée par les paroles d'un Pseaume (39), que Clement Marot a traduites de cette façon:

(32) Hieron. Tradition. Hebraic.

(33) Hieron. Quaest. Hebraic.

(34) Levit. *Cap. IX.*

(35) *Consultez le Livre des Juges, Chap. VI, le I Livre des Rois, Chap. XVIII, le I des Chroniq. Chap. XXI, le II des Chroniq. Chap. VII, le II des Macab. Chap. I.*

(36) Cornel. à Lapide in Genes. *Cap. IV, V.* 4, *pag.* 57.

(37) Lutherus ad Genes. *Cap. IV, V.* 4, *apud* Heidegg. Hist. Patriarch. *Tom. I, pag.* 184.

> *De tes Offertes & Services*
> *Se veuille souvenir,*
> *Et faire tous tes Sacrifices*
> *En cendre devenir.*

Les Paiens se sont vantez de cette sorte de marques extraordinaires de l'aprobation du Ciel en quelques lieux, comme nous le montrerons dans l'Article EGNATIA. On sait assez que le Diable est le Singe du vrai Dieu.

(38) *Voiez* Saldeni Otia Theol. *pag.* 337.

(39) *C'est le XX.*

ABELARD (PIERRE) en Latin *Abaelardus*, a été un des plus fameux Docteurs du XII Siecle. Il naquit au Village de Palais (*A*), à quatre lieues de Nantes en Bretagne; &, comme il avoit l'esprit fort subtil, il n'y eut rien dans ses études, à quoi il s'apliquât avec autant de succès, qu'à la Logique. Il voiagea en divers lieux, par la seule envie de s'aguerrir dans cette Science; disputant par tout, lançant de toutes parts ses Syllogismes, & cherchant avec ardeur les occasions de se signaler contre une Thêse. Jamais Chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occasions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abélard termina ses courses

(*A*) *Il naquit au Village de Palais.*] Son Pere avoit un peu étudié, avant que de porter les armes, & il eut grand soin de faire instruire tous ses Enfans, & sur tout l'aîné. On ne sauroit bien dire si Abélard étoit cet aîné; car il parle sur cela d'une maniere qui a donné lieu à deux opinions differentes. Voici ses paroles: *Primogenitum suum quanto chariorem habebat, tanto diligentius erudire curavit. Ego verò, quanto amplius in studio literarum profeci, tanto ardentius in eis inhaesi, & in tanto earum amore illectus sum, ut militaris gloriae pompam cum haereditate & praerogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens, Martis curia penitus abdicarem ut Minervae gremio educarer.* Pâquier, en vertu de

ses à Paris, où il trouva un célébre Professeur en Philosophie, nommé Guillaume des Champeaux (a). Il fut d'abord son Disciple bien aimé; mais cela ne dura pas long-tems: le Professeur avoit trop de peine à répondre aux subtiles objections de ce Disciple, pour ne concevoir pas du chagrin & de la haine contre lui. Les Factions nâquirent bien-tôt: les Ecoliers avancés en âge, transportez d'envie contre Abélard, seconderent la passion du Maitre. Cela ne fit qu'augmenter la présomption de ce jeune homme; il se crut desormais trop habile, pour ne s'ériger pas en Docteur. Il choisit pour cela un grand Théatre; car il s'en alla lever une Ecôle à Melun (B), où la Cour de France demeuroit en ce tems-là. Champeaux fit tout ce qu'il put, pour empêcher l'érection de cette Ecôle; mais comme il avoit des Ennemis, qui avoient un grand pouvoir, son oposition fut la principale cause, qui fit reussir le dessein de son rival (b). La reputation de ce nouveau Maitre de Dialectique fit de merveilleux progrés, & éclipsa celle de Champeaux. Ces succès enflérent de telle sorte Abélard, qu'il transporta son Ecôle à Corbeil, afin de serrer de près son Ennemi par de fréquentes disputes; mais l'aplication, avec laquelle il étudioit, lui causa une Maladie, qui le contraignit d'aller prendre l'air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & puis il retourna à Paris, où il trouva que Champeaux, qui avoit résigné sa Chaire à un autre, & embrassé la Religion des Chanoines Réguliers, ne laissoit pas d'enseigner chez eux. Il disputa contre lui, avec tant de force, touchant la nature des Universaux, qu'il l'obligea de renoncer à son sentiment, qui étoit dans le fond un Spinozisme non dévelopé (C). Cela fit tellement mépriser ce Moine, & tellement estimer son Antagoniste, qu'on n'alloit plus aux Leçons de Dialectique de Champeaux; & que le Professeur même, que Champeaux avoit substitué à sa place, voulut devenir l'Ecolier de Pierre Abélard. Celui-ci ne fut pas plutôt installé sur cette Chaire, qu'il se vit exposé de plus en plus aux traits de l'envie. Le Chanoine Régulier fit en sorte, que sous prétexte de quelques actions très-sales, on cassâe celui qui avoit cédé sa place à Pierre Abélard, & qu'on lui donnât pour Successeur un Ennemi de ce dernier. Alors Abélard sortit de Paris, & s'en alla à Melun, pour y enseigner la Dialectique, comme la prémiere fois. Il n'y demeura pas long-tems; car, dès qu'il eut su que Champeaux s'étoit retiré dans un Village avec toute sa Communauté, il se vint poster sur le Mont Sainte Genevieve, & y dressa son Ecôle comme une espece de baterie (D), contre celui qui enseignoit à Paris. Champeaux, voiant sa Créature ainsi assiégée dans son Ecôle, ramena les Chanoines Réguliers à leur Couvent; mais, au lieu de degager son Ami, il fut cause que ses Ecoliers l'abandonnerent: abandon, qui fut suivi quelque tems après de l'entrée de ce pauvre Philosophe dans un Couvent. Alors le débat ne fut qu'entre Abélard & Champeaux: ce furent eux seuls, qui dispu-

(a) *Guillelmus Campellensis, il étoit Archidiacre de Paris.*

(b) *Quoniam de Potentibus terra nonnullos ibidem habebat amulos, fretus eorum auxilio voti me compotem effeci, & plurimorum mihi assensum ipsius invidia manifesta conquisivit.* Abælardi Epist. I. pag. 5.

de ces expressions, ne balance point à le prendre pour le Fils aîné (1); mais d'autres disent positivement qu'il étoit cadet. C'est le sentiment du Pere Alexandre. *Militaris gloria pompam cum hereditate primo genitis Fratribus derelinquens*, dit-il (2), en parlant d'Abélard. Il y en a même, qui le font le plus jeune de la Famille (3). Si j'avois à choisir, je ne préfererois pas la derniere explication à la prémiere. Il ne faut pas douter que le surnom *Palatinus*, qu'il portoit, n'eût pour fondement le mot Latin *Palatium*, qui étoit le nom de sa Patrie. Il étoit si connu sous le nom de *Peripateticus Palatinus*, que Jean de Sarisberi ne le qualifie jamais autrement (4). Il y en a, qui soupçonnent, que la raison de cette Epithete venoit de quelque Palais magnifique où il faisoit ses Leçons (5). Ce n'est point cela.

(B) *Une Ecole à Melun.*] Je n'ai pas trouvé, en comparant la Relation d'Abélard, avec l'Abregé que Paquier en donne, qu'elle ait été abregée fort exactement. Voici l'ordre de ses Avantures, selon l'Abregé. Abélard *se vint camper à Corbeil*, la premiere fois qu'il quitta Paris: il revint à Paris, lors que Champeaux se fut fait Moine: il fut contraint d'en sortir pour la seconde fois; &, alors, il s'en alla à Melun: il retourna à Paris, aiant su que Champeaux étoit allé résider à son Evêché de Chalons: Champeaux, averti de ce retour, revint à Paris, pour traverser Abélard: celui-ci fut enfin contraint de quitter la partie, & se fit Ecolier d'Anselme, Lecteur en Theologie à Paris: il devint ensuite lui-même Lecteur en Theologie, & fut prié par un Chanoine de *vouloir donner tous les jours une heure de Leçons* à sa Niece. Il accepta le parti volontiers; &, *après avoir quelque tems continué ce metier, Amour se mit de la partie entre eux.* Il y a plusieurs fautes dans ce Narré. I. Abélard ne se campa à Corbeil, qu'après avoir été à Melun. II. Quand il sortit de Melun pour la seconde fois, Champeaux s'étoit retiré dans un Village auprès de Paris, & non pas à son Evêché de Chalons: cette Prélature ne lui avoit pas encore été donnée; il n'étoit que Chanoine Regulier: & je m'étonne que Paquier n'ait pas senti l'absurdité des démarches qu'il faisoit tenir à un Evêque, en le tirant de son Siege Episcopal, pour le faire disputer à Paris contre un Régent de Philosophie. III. Abélard n'eut point du dessous en cette rencontre: il ne sortit de Paris, que pour aller voir sa Mere, qui vouloit se faire Religieuse. IV. Anselme enseignoit la Theologie à Laon, & non à Paris. V. Le Chanoine ne demanda point des Leçons pour sa Niéce: ce fut Abélard, qui fit prier le Chanoine de le prendre dans sa Maison. VI. Abélard avoit desiré la jouissance d'Heloïse, avant que de lui avoir fait aucune Leçon. Dans quelle défiance ne doit-on pas être à l'égard d'une infinité de Livres; puis que Paquier bronche tant de fois en si beau chemin?

(C) *Un Spinozisme non dévelopé.*] J'en fais Juges tous ceux qui entendront ces paroles. *Erat in ea sententia de communitate Universalium; ut eamdem essentialiter rem totam simul singulis suis inesse astrueret individuis, quorum quidem nulla esset in essentia diversitas, sed sola multitudine accidentium varietas* (6). Les Scotistes, avec leur *universale formale à parte rei*, ou leur *unitas formalis à parte rei*, ne s'éloignent point de ce sentiment. Or je dis que le Spinozisme n'est qu'une extension de ce Dogme; car, selon les Disciples de Scot, les Natures universelles sont indivisiblement les mêmes dans chacun de leurs Individus: la Nature humaine de Pierre est indivisiblement la même que la Nature humaine de Paul. Sur quel fondement disent-ils cela? C'est que le même Attribut d'Homme, qui convient à Pierre, convient aussi à Paul. Voilà justement l'illusion des Spinozistes. *L'Attribut*, disent-ils, *ne differe point de la Substance à laquelle il convient: donc, par tout où est le même Attribut, là aussi se trouve la même Substance; &, par consequent, puis que le même Attribut se trouve dans toutes les Substances, elles ne sont qu'une Substance.* Il n'y a donc qu'une Substance dans l'Univers, & toutes les diversitez, que nous voions dans le Monde, ne sont que differentes modifications d'une seule & même Substance. L'Adversaire d'Abélard n'eût eu rien de bon à dire contre cela; & je ne voi point ce que le Cordelier Frassen (7), qui n'a rien changé à la Doctrine de Scot, au milieu des Lumieres Philosophiques qui ont éclairé ce Siecle, pourroit répondre à Spinoza. Mais les autres Scholastiques n'auroient besoin, pour renverser totalement ce mauvais Systême, que de distinguer entre *idem numero*, & *idem specie*, ou *similitudine*. Pierre & Paul n'ont point la même Nature, ni le même Attribut, si, par *même*, vous entendez autre chose que *semblable*.

(D) *Comme une espece de baterie.*] Il faut l'entendre lui-même. *Qui locum nostrum ab amulo nostro fecerat occupari, extra Civitatem in monte S. Genovefa, Scholarum nostrarum castra posui, quasi eum obsessurus qui locum occupaverat nostrum. Quo audito Magister noster statim ad urbem impudenter rediens, Scholas quas tunc habere poterat, & Conventiculum fratrum ad pristinum reduxit Monasterium, quasi militem suum quem deseruerat ab obsidione nostra liberaturus* (8). La Vie d'Abélard, que Mr. Thomasius (9) a publiée en Allemagne, m'aprend une chose qu'André du Chêne, François d'Amboise, & peut-être tous ceux qui avoient parlé d'Abélard, ont ignorée. C'est qu'au milieu de ses ennuis & de ses persécutions, & depuis qu'il eut placé Heloïse dans le Paraclet, il retourna sur le Mont Sainte Genevieve, pour y faire des Leçons publiques. C'est de quoi Jean de Sarisberi, qui y fut son Ecolier, ne nous permet pas d'être en doute. *Cum primum*, dit-il (10), *adolescens admodum, studiorum causa migrassem in Gallias anno altero postquam illustris Rex Anglorum Henricus, Leo justitia, rebus excessit humanis, contuli me ad Peripateticum Palatinum* (11), *qui tunc in monte Sancta Genovefa clarus Doctor & admirabilis omnibus prasidebat. Ibi ad pedes ejus prima artis hujus rudimenta accepi, & pro modulo ingenioli mei quicquid excidebat ab ore ejus tota mentis aviditate excipiebam. Deinde post discessum ejus, qui mihi praproperus visus est, adhasi Magistro Alberico, qui inter cateros* opinatissimus *Dialecticus enitebat, & erat re vera* nominalis sectæ *acerrimus impugnator.* Voilà manifestement l'année 1136. Il faut donc que Pierre Abélard soit retourné à Paris long-tems après le Concile de Soissons, & qu'il en soit sorti peu d'années avant le Concile de Sens.

(1) Paquier, Recherch. de la France, Livre VI, Chap. XVII.

(2) Natal. Alexander, Sacul. XI, & XII, Part. III, pag. 2.

(3) Du Pin, Biblioth. Tom. IX, pag. 108.

(4) Voiez, son Policraticus, pag. 119, & son Metalogicus, pag. 746, 802, 814, &c. Edit. de Leide, en 1639, in 8.

(5) Jac. Thomasius, in Vitâ Abælardi. Voiez ci-dessous, Citation (13).

(6) Abælardi Epist. I, pag. 5.

(7) Voiez le Capucin Casimire de Toulouse, en Atom. Peripatet. Tom. V. pag. 120.

(8) Abælardi Epist. pag. 6.

(9) Il est fils de Jaques Thomasius, Professeur à Leipsic, Auteur de cette Vie d'Abélard, imprimée à Hall, en 1695. Voiez ci-dessous, Citation (13).

(10) Jo. Saresber. Metalog. Lib. II, Cap. X, pag. 802.

(11) C'est-à-dire, Abélard, comme l'Auteur l'explique lui-même pag. 814. In hac opinione, dit-il, deprehensus est Peripateticus Palatinus Abelardus noster.

disputérent le terrain; & ce ne fut pas le plus vieux qui eut l'avantage. Pendant que ce choc subsistoit encore, Abélard fut obligé d'aller voir sa Mere, qui, à l'exemple de son Mari, vouloit entrer en Religion. Etant retourné à Paris, il trouva que son Emule étoit devenu Evêque de Châlons: ainsi, pouvant renoncer à son Ecôle, sans qu'on pût le soupçonner d'avoir quitté le Champ de Bataille, il ne songea qu'à étudier en Théologie; &, pour cet effet, il se transporta à Laon (*E*), où l'Ecolâtre Anselme faisoit des Leçons en cette Science avec beaucoup de réputation. Il ne fut pas fort content de la capacité de cet homme (*F*); &, au lieu d'assister à ses Leçons, il s'avisa d'en faire à ses Condisciples. Il leur expliqua les Prophéties d'Ezéchiel d'une maniere qui leur fut si agréable, qu'il y eut bien-tôt foule dans ce nouvel Auditoire. La jalousie d'Anselme ne le permit pas long-tems: il défendit à ce nouveau Maître de continuer ses Leçons. Abélard s'en retourna à Paris, y expliqua publiquement Ezéchiel, & s'aquit bien-tôt en Théologie la même réputation qu'en Philosophie; &, outre cela, il gagnoit beaucoup d'argent. Pour avoir tous les aises de la vie, il crut qu'il lui faloit une Maîtresse, & il jetta les yeux sur Héloïse, Niéce d'un Chanoine, préférablement à cent autres Filles ou Femmes, dont il se trouvoit très-capable de se faire aimer (*G*). Ce Chanoine, nommé Fulbert, aimoit l'argent, & souhaitoit avec passion qu'Héloïse fût savante. Abélard lui tendit des pieges par ces deux endroits. *Prenez-moi en pension chez vous*, lui dit-il, *je vous fais maître du prix*. Le bonhomme, s'imaginant qu'il donneroit à sa Niéce un habile Précepteur, qui, bien loin de lui couter de l'argent, lui paieroit une fort grosse pension, donna tête baissée dans le piége (*c*): il pria Maître Abélard de bien instruire la jeune Fille, tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Ce prétendu Précepteur répondit fort mal à l'attente de Fulbert: il parla bien-tôt d'amour à son Ecoliere; & il s'amusoit beaucoup plus à la tâtonner & à la baiser (*H*), qu'à lui expliquer un Auteur. Ils s'abandonnérent d'autant plus à ces sortes de plaisirs, qu'ils n'en avoient point gouté auparavant. Il ne faisoit plus que par maniere d'aquit ses Fonctions publiques, & n'inventoit plus rien que des vers d'amour (*I*). Les Ecoliers

(*c*) *Tantum autem nostro magisterio commisit, ut quoties mihi a Scholis reverso vacaret, tam in die quam in nocte ei docendæ operam darem, & eam si negligentem sentirem vehementer constringerem.* Abælardi Epist. pag. 11.

(*E*) *Il se transporta à Laon.*] Othon de Frisingen a mal arrangé les choses, quand il a dit qu'Abelard étudia d'abord sous Rozelin, & puis sous Anselme de Laon, & sous Guillaume des Champeaux, Evêque de Châlons (12). L'ordre des tems n'est point sa guide; &, d'ailleurs, ce Guillaume ne fut point Evêque, pendant qu'Abelard fut son Disciple. Je viens de jetter les yeux sur un Livre (13), où l'on conjecture qu'Abelard succéda l'an 1119 à ce Guillaume en la Charge de Professeur en Théologie. Mais, premierement, il ne paroît point que ce prétendu Prédecesseur ait enseigné cette Science. De plus, il est très-certain qu'Abelard fit des Leçons en Théologie à Paris avant l'année 1119; car il n'est pas possible que tout ce qui lui arriva depuis ses premieres Leçons, jusques au Concile de Soissons, se soit passé dans deux ans: or l'on a de bonnes preuves que ce Concile fut convoqué l'an 1121. Joignez à cela que Guillaume des Champeaux devint Evêque de Châlons l'an 1113 (14); & que, comme cette Promotion l'éloigna des Ecoles de Paris, Abelard s'en alla à Laon, pour y étudier en Théologie. Je ne sai pourquoi d'autres disent que ce fut à Châlons qu'il s'en alla, pour y faire cette étude (15).

(12) Otho Frising. de Gestis Frideric. I, Lib. I, Cap. XLVII.

(13) Historia Sapientiæ & Stultitiæ, collecta à Christiano Thomasio, Tom. I, pag. 81. *On y trouve la Vie* d'Abelard, *dont on a parlé ci-dessus, c'est-à-dire, celle que* Jaques Thomasius *a composée.*

(14) *Voiez les Notes de* du Chesne *sur la Relation d'*Abelard, *pag.* 1147.

(15) Du Pin, Biblioth. Tom. IX, pag. 109 Edit. de Holl.

(*F*) *Content de la capacité de cet Homme.*] C'étoit un Vieillard, qui n'avoit jamais eu beaucoup de genie; de sorte qu'on le mettoit aisément à bout, dès qu'on le tiroit de sa routine. Il ne payoit que de verbiage ceux qui le poussoient l'épée aux reins, comme faisoit le pointilleux & le subtil Abelard, dont on connoîtra mieux le caractere, si on lit ce que je m'en vais copier. *Accessi ad hunc igitur senem, cui magis longævus usus quam ingenium vel memoria nomen comparaverat. Ad quem si quis de aliqua Quæstione pulsandum accederet incertus, redibat incertior. Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem & ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis aspicientibus a longe conspicua videbatur, sed propinquantibus & diligentius intuentibus infructuosa reperiebatur. Ad hanc itaque cum accessissem, ut fructum inde colligerem, deprehendi illam esse ficulneam cui maledixit Dominus, seu illam veterem quercum cui Pompejum Lucanus comparat dicens,*

- - - Stat magni nominis Umbra
Qualis frugifero quercus sublimis in agro.

Ce Passage meritoit d'être copié: il montre le tour d'esprit d'Abelard, & ce que sont un grand nombre de personnes.

(*G*) *Très-capable de se faire aimer.*] C'étoit le propre de notre homme, que la vanité; &, d'ailleurs, étant beau garçon, & à la fleur de son âge, sachant faire des vers, aiant une réputation extraordinaire, & ne manquant point d'argent, il faut trouver moins étrange qu'il ait espéré qu'on lui ouvriroit la porte, en quelque lieu qu'il s'adressât; *Tanti quippe tunc nominis eram, & juventutis & formæ gratia præeminebam, ut quamcunque feminarum nostro dignarer amore nullam vererer repulsam* (16). Pour un Philosophe, qui avoit vécu dans la continence (17), il ne raisonna pas en mal-habile homme sur ces matieres, lors qu'il espéra que la conquête d'Heloïse seroit plus aisée que celle d'une autre; qu'il l'espéra, dis-je, par la raison que le savoir d'Heloïse donneroit lieu à un commerce reglé de Lettres, où l'on oseroit mieux declarer les choses, que dans la Conversation. *Tanto facilius hanc mihi puellam consensuram credidi, quanto amplius eam litterarum scientiam & habere & diligere noveram, nosque etiam absentes scriptis internuntiis invicem liceret præsentare, & pleraque audacius scribere, quam colloqui* (18). Les Billets doux, & les Vers tendres, ne sont pas de foibles machines; &, sur tout, lors qu'on fait chanter soi-même les Chansons passionnées que l'on compose. Abelard toucha de telle maniere le cœur d'Heloïse, & lui mit le feu au corps si furieusement par sa belle plume, & par sa belle voix, que la pauvre Femme n'en put guerir de sa vie. *Duo*, lui dit-elle (19), *fateor, tibi specialiter inerant, quibus feminarum quarumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratia.* Voiez la Remarque (*F*) de son Article, où ce passage, raporté un peu plus au long, aprendra combien ces choses ont de force sur le Sexe.

(16) Abælardi Opera, pag. 10.

(17) [illegible]. Abælardi Opera, pag. 9.

(18) Abæl. Oper. pag. 10.

(19) Ibid. pag. 48.

(*H*) *A la tâtonner & à la baiser.*] Pour mieux cacher le jeu à l'Oncle, il faisoit semblant de se servir quelquefois de la permission qu'on lui avoit accordée de châtier Heloïse. Il dit que l'amour, & non pas la colere préceptorale, le portoit à donner le fouet à son Ecoliere de tems en tems, & que c'étoient des coups les plus doux du monde. Voici le plan qu'il nous donne des Leçons qu'il faisoit à la jeune Fille. *Sub occasione disciplinæ amori penitus vacabamus, & secretos recessus, quos amor optabat, studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quam de lectione verba se ingerebant, plura erant oscula quam sententiæ. Sæpius ad sinus quam ad libros reducebantur manus: crebrius oculos amor in se reflectebat, quam lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus, verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, quæ omnium unguentorum suavitatem transcenderent* (20). Mais il y eut des occasions où tout de bon il voulut recourir au fouet: c'étoit lors qu'elle ne se trouvoit point d'humeur, ou que le respect de quelque Fête solennelle lui inspiroit quelque scrupule. Voiez la Remarque (*E*) de l'Article d'HELOÏSE. N'oublions pas la reflexion d'Abelard sur la simplicité du Chanoine. *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me obstupui quam si agnam teneram famelico lupo commisisset. Qui cum eam mihi non solum docendam, verum etiam vehementer constringendam traderet, quid aliud agebat quam ut votis meis licentiam penitus daret, & occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis & verberibus facilius flecterem.* Comme il cite assez souvent les anciens Poëtes, je m'étonne que sa *jeune brebis livrée à un loup affamé* ne l'ait pas fait souvenir de ces paroles de Virgile,

Eheu, quid volui misero mihi? Floribus austrum
Perditus, & liquidis immisi fontibus apros (21).

(20) Ibid. pag. 11.

(21) Virgil. Ecl. II, V. 58. Voiez les Nouvel. Lettr. contre le Calvin. de Maimbourg, pag. 42.

(*I*) *Que des vers d'Amour.*] Depuis qu'il eut goûté les plaisirs de la jouïssance, il ne se plaisoit point à faire Leçon; & il demeuroit à son Auditoire le moins qu'il pouvoit. La nuit étoit un tems tout-à-fait perdu pour ses Etudes (22): il vaquoit à d'autres choses; il auroit donc voulu avoir à lui tout le jour, pour étudier. Voilà pourquoi son Ecôle lui étoit fort ennuieuse. Aussi, ne faisoit-il que répeter ses vieilles Leçons, & s'il lui venoit quelque pensée, elle ne rouloit pas sur quelque difficulté philosophique; mais sur des Chansons amoureuses, qui furent chantées long-tems en plusieurs Provinces. *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio, sed ex usu cuncta proferrem, nec jam nisi recitator pristinorum essem inventorum; & si qua invenire liceret carmina essent amatoria, non Philosophiæ secreta. Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, sicut & ipse nosti, frequentantur & decantantur regionibus, ab his maximè quos vita similis oblectat* (23). Voilà donc un fait constant, qu'il savoit faire des Vers; mais je ne saurois croire qu'il soit l'Auteur du fameux Roman de la Rose, & qu'il y ait fait le Portrait de son Heloïse,

(22) *Tædiosum mihi vehementer erat ad Scholas procedere vel in eis morari pariter & laboriosum, cum nocturnas amori vigilias, & diurnas studio consecrarem.* Abælardi Opera, pag. 12.

(23) *Ibid.*

liers ne tardérent pas à sentir que ses Leçons étoient fort déchues, & ils en devinérent bien-tôt la cause. Le dernier, qui ouït parler des amours de Pierre Abélard, fut le bon-homme Fulbert, chez qui se jouoit la Farce. Il n'en crut rien pendant quelque tems; mais il ouvrit enfin les yeux, & fit sortir de chez lui son Pensionaire. La Niéce se sentit grosse quelque tems après, & l'écrivit à son Galant, qui trouva bon qu'elle sortit de chez son Oncle. Il l'envoia en Bretagne chez sa Sœur, où elle accoucha d'un Fils (*d*); &, pour apaiser le Chanoine, il lui offrit d'épouser sécrétement Heloïse. Il fit gouter beaucoup plus facilement cette proposition à l'Oncle, qu'à la Niéce; car un excès de passion fort singulier faisoit qu'Heloïse aimoit mieux être la Maîtresse que la Femme d'Abélard, comme nous le dirons ailleurs (*e*). Enfin elle consentit à ce Mariage secret; mais elle protestoit avec serment dans l'occasion qu'elle n'étoit point mariée. Fulbert, qui avoit mieux aimé couvrir la honte de sa Famille, en divulgant ce Mariage, que tenir la parole qu'il avoit donnée à Abélard de n'en point parler, maltraita souvent sa Niéce, quand il vit son obstination à nier qu'elle fût Femme d'Abélard. Là-dessus elle fut envoiée dans le Monastere d'Argenteuil, par son Mari, qui lui fit prendre l'Habit de Religieuse, au Voile près. Les Parens d'Heloïse s'imaginérent qu'il leur jouoit là un second tour de perfidie, & furent si transportez de colere, qu'ils envoiérent chez lui des gens, qui entrérent de nuit dans sa Chambre, & qui lui coupérent ces mêmes parties viriles, avec lesquelles il avoit deshonoré la Famille du Chanoine. Il en fut si honteux, qu'il s'alla cacher dans les ténebres de la Vie monastique. Ce fut la honte, & non la dévotion, qui le poussa à prendre l'habit de Moine dans l'Abbaïe de St. Denis (*f*). Les desordres de cette Abbaïe, où les impuretez de l'Abbé étoient autant supérieures à celles des simples Moines, que sa Dignité l'élevoit au dessus d'eux, chassérent bien-tôt Abélard: il voulut devenir Çenseur; & il se rendit par là si fâcheux, que l'on fut ravi de s'en défaire. Il se choisit un lieu de retraite sur les Terres du Comte de Champagne (*K*), & y dressa une Ecôle, où il attira un si grand nombre d'Auditeurs (*L*), que l'envie des autres Maîtres, qui se voioient abandonnez à cause de lui par leurs Ecoliers, commença à lui susciter de nouvelles persécutions. Il s'étoit fait à Laon deux Ennemis redoutables (*g*), qui n'eurent pas plutôt aperçu le préjudice que leurs Ecôles de Reims recevoient de sa grande réputation, qu'ils cherchérent les occasions de le perdre. Ils les trouvérent dans un Livre qu'il dicta sur le Mystere de la Trinité (*M*): ils prétendirent y avoir découvert une Hérésie effroiable; & ils obtinrent, par le moien de leur Archevêque, la Convocation d'un Concile à Soissons, environ l'an 1121 (*N*). Ce

(*d*) On le nomma Astrolabius.

(*e*) Dans l'Article HELOÏSE.

(*f*) *In tam misera me convictum professione, confusio, fateor, pudoris potius quam devotio conversionis ad monasteriorum latebras claustrorum compulit.* Abælardi Epist. *pag.* 18.

(*g*) Albericus Remensis, & Lotulphus Lombardus. *Ce dernier est nommé* Leutaldus Novariensis *par* Othon de Frisingen.

loïse, sous le nom de *Beauté*. C'est pourtant ce que j'ai lu dans un Livret imprimé en Hollande (24). Celui (25), qui se donna tant de peine, pour ramasser & pour conferer les Manuscrits d'Abelard, me paroit plus digne de foi que ce Livret. Or il dit positivement, que le Roman de la Rose est l'Ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin, qui fut faite par Jean de Meun. Plusieurs autres Ecrivains bien informez assurent la même chose. L'Histoire d'Abelard & d'Héloïse a été inserée dans ce Roman.

(*K*) *Sur les Terres du Comte de Champagne.*] On découvre cela, en conferant deux passages. Voici le premier: *Ad Cellam quandam recessi, scholis more solito vacaturus* (26). Voici le second: *Nocte latenter aufugi, atque ad terram Comitis Theobaldi proximam, ubi antea in Cella moratus fueram, abscessi* (27). Pâquier n'a rien compris au premier; puis qu'il y a trouvé ce sens: *Se retirant en un arriere-coin du Monastere, lisoit tantost en Philosophie, tantost en Theologie* (28). Ce ne fut nullement dans l'enceinte de l'Abbaïe de Saint Denis, qu'Abelard dressa une Ecôle: il n'en eût pas eté moins importun aux Moines, dont il censuroit les déréglemens; & c'étoit à cause de ses censures, qu'ils souhaitérent de se défaire de lui. Mr. du Cange explique très-doctement, selon sa coutume, ce que c'est que *Cella* Voiez la Remarque (*A*) de l'Article PARACLET, où j'explique les diverses Stations de Pierre Abelard.

(*L*) *Un si grand nombre d'Auditeurs.*] Touchant le grand nombre d'Ecoliers qu'il eut, voiez la Remarque (*A*) de l'Article FOULQUES, Prieur de Deuil.

(*M*) *Sur le Mystere de la Trinité.*] L'occasion, qui porta notre Abelard à écrire sur cette matiere, fut que ses Ecoliers lui en demandoient des raisons Philosophiques. Ils ne se paioient point de paroles, ils aimoient mieux des Idées, & ils disoient hautement, qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde, que de prêcher une chose qui est incomprehensible, tant à celui qui parle, qu'à ceux qui écoutent. *Humanas & Philosophicas rationes requirebant, & plus quæ intelligi, quam quæ dici possent, efflagitabant; dicentes quidem verborum superfluam esse prolationem quam intelligentia non sequeretur, nec credi posse aliquid nisi primitus intellectum; & ridiculosum esse aliquem aliis prædicare, quod nec ipse nec illi quos doceret intellectu capere possent, Domino ipso arguente quod cæci essent duces cæcorum* (29). Là-dessus, il se mit à leur expliquer l'Unité de Dieu, par des Comparaisons empruntées des choses humaines. Pâquier l'accuse d'avoir soutenu, *Qu'on ne devoit croire une chose dont on ne pouvoit rendre raison, qui estoit en bon langage*, poursuit-il, *destruire le Fondement général de nostre Foi* (30). Je ne lui demande pas, qui lui a dit qu'un Professeur aprouve toutes les fantaisies de ses Ecoliers, lors qu'il a la complaisance d'en prévenir autant qu'il peut les mauvaises suites; car il y a quelque aparence qu'Abelard trouvoit assez raisonnable les Maximes qu'il attribue à ses Auditeurs: mais il ne faut pas apuïer cette aparence sur le Passage que Pâquier allegue; il vaut mieux la fonder sur ces paroles de Saint Bernard: *Quid magis contra Fidem, quam credere nolle quidquid non possis Ratione attingere? Denique exponere volens* (Abælardus) *illud Sapientis, qui credit cito levis est corde, cito credere est, inquit, adhibere fidem ante rationem* (31). Le Traité qu'Abélard composa sur ce sujet plut extrémement à tout le monde, hormis à ceux qui étoient du même Metier que lui; c'est-à-dire, qui étoient Professeurs en Théologie. Fachés qu'un autre eût trouvé des Explications & des Eclaircissemens, qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils criérent à l'Heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le Peuple ne lapidât Abélard. *Duo illi prædicti æmuli nostri ita me in Clero & Populo diffamaverunt, ut penè me Populus paucosque qui advenerant ex discipulis nostris prima die nostri adventus lapidarent, dicentes me tres Deos prædicare & scripsisse, sicut ipsis persuasum fuerat* (32). Leurs Cabales toutes puissantes extorquérent du Legat du Pape (33) la condamnation qu'on a vue dans le corps de cet Article. Ils avoient fait accroire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il est certain qu'il étoit très-orthodoxe sur le Mystere de la Trinité, & que tous les procès qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui procédoient, ou de malice, ou d'ignorance. La Comparaison, qu'il emprunta de la Logique, (c'étoit son fort que la Logique,) va plutôt à réduire à une les Personnes divines, qu'à multiplier en trois l'Essence de Dieu: & voila, néanmoins, qu'on l'accuse, non pas de Sabellianisme (34): mais de Trithéisme. Sa Comparaison est, que comme les trois Propositions d'un Syllogisme ne sont qu'une même Verité: de même, le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, ne sont qu'une même Essence. *Sicut eadem oratio est propositio, assumptio, & conclusio; ita, eadem essentia est Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus* (35). Les inconveniens, qui peuvent sortir d'un tel paralléle, n'égalent point, ou, pour le moins, ne surpassent point ceux qui naissent du paralléle de la Trinité avec les trois Dimensions de la Matiere. Ainsi, puis qu'on ne doute pas de l'Orthodoxie de Mr. Wallis, Mathematicien d'Oxford, qui a fait extrémement valoir le Paralléle des trois Dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abélard, sous pretexte de la Comparaison du Syllogisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que sur le pied du Syllogisme, & sur celui des trois Dimensions, il s'en faudroit bien que le Mystere de la Trinité ne fut ce qu'il est. Notez qu'un Ministre s'étoit servi du Paralléle des trois Dimensions, l'an 1685. Cela paroit par les Nouvelles de la Republique des Lettres, à l'Article III du mois de Juillet, à l'Article X du mois d'Aout, & à l'Article XII du mois de Septembre. Il fut réfuté par un autre Ministre, l'an 1694. Voiez l'*Examen de la Theologie de Mr. Jurieu* par Mr. Saurin, page 831.

(*N*) *Environ l'an* 1121.] Le Pere Aléxandre (36) prouve fortement cela, tant contre Jean Picard, Chanoine de St. Victor, qui a mis ce Concile à l'an 1116, que contre Binius, qui l'a mis à l'an 1136. On avoit deja censuré dans la Preface des Oeuvres de Pierre Abelard, les fautes Chronologiques de Binius, & celles de quelques autres. On avoit dit que Platine avoit placé sous le Pape Lucius II, le Synode qui condamna Abelard; que Binius avoit donné dans cette erreur de Platine; qu'il en avoit commis une autre, en mettant sous l'année 1140, le Concile de Soissons, & celui de Sens; & que Génébrard n'a mis qu'une année d'intervalle entre ces Conciles. Pour justifier que ce sont des fautes, on avoit dit que le Pontificat de ce Lucius, qui ne fut pas d'un an tout entier, tombe sur l'année

(24) Histoire d'Eloïse & d'Abelard, en 1693, in 12.

(25) François d'Amboise. *Voiez sa Preface Apologetique à la tête des* Oeuvres d'Abelard, *qu'il fit imprimer à Paris, l'an* 1616, *in* 4.

(26) Abælardi Oper. pag. 19.

(27) *Ibid. pag.* 26.

(28) Pâquier, Recherch. de la France, *Liv. VI, Chap. XVII.*

(29) Abælardi Oper. *pag.* 20.

(30) Pâquier, Recherch. de la France, *Liv. VI, Chap. XVII.*

(31) Bernard. Epist. CXC.

(32) Abælardi Oper. *pag.* 20.

(33) *Conon, Evêque de Preneste. Il présida à ce Concile de Soissons.*

(34) Othon de Frisingen, de Gest. Frideri. *Lib. I, cap. XLVII, dit pourtant qu'on l'accusa de l'Heresie de Sabellius au Concile de Soissons.*

(35) Abælardi Oper. *pag.* 20.

(36) Nat. Alexander, Hist. Eccl. *Sæc. XI, & XII, Part. III, pag.* 48, *& seq.*

Ce Concile, fans avoir donné lieu à Abélard de fe défendre, le condamna à jetter lui-même fon Livre au feu, & à s'enfermer dans le Cloître de St. Médard. On lui ordonna, peu après, de retourner au Couvent de St. Denis, où la liberté qu'il s'étoit donnée de cenfurer les mœurs corrompuës de l'Abbé & des Religieux, l'avoit expofé à la haine de tant de gens. Il lui échapa de dire, qu'il ne croioit pas que leur Saint Denis fût Denis l'Aréopagite, dont il eft parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout auffi-tôt, & raporté à l'Abbé, qui en eut beaucoup de joie; parce qu'il fe voioit en main un prétexte de mêler aux accufations de fauffe Doctrine les accufations de Crime d'Etat (*O*): chofe que ces Meffieurs ne manquent jamais de pratiquer, pour fatisfaire fûrement leur vengeance. L'Abbé affembla fon Chapitre, fans perdre tems, & déclara qu'il alloit livrer à la Juftice du Roi celui qui avoit l'audace de renverfer la Gloire & la Couronne du Roiaume. Abélard ne jugeant point que de pareilles menaces fuffent peu de chofe, fe fauva de nuit en Champagne, & obtint, après la mort de l'Abbé, la permiffion de vivre monaftiquement où il voudroit. Les raifons politiques, qui concoururent à cela, font affez curieufes (*P*). Enfuite de cette permiffion, il fe choifit une Solitude dans le Diocéfe de Troies, & y bâtit un Oratoire, qu'il nomma le *Paraclet* (*h*). Une grande multitude d'Écoliers l'y allérent joindre; ce qui réveilla l'envie qui l'avoit tant de fois perfécuté. Mais, à ce coup, il tomba dans les plus dangéreufes mains du monde; je veux dire, qu'il fut en bute à deux foi-difans Reftaurateurs de l'ancienne Difcipline, & grans Zélateurs, qui, comme de nouveaux Apôtres (*Q*), s'étoient aquis la faveur des Peuples. Ils repandirent tant de médifances contre fa perfonne, qu'ils lui débauchérent les principaux de fes Amis, & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'ofer le lui témoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere, qu'il fut fur le point d'abandonner le Païs de Chrétienté (*i*); mais fon étoile ne lui permit pas de fe procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des Chrétiens, & à des Moines, pires que des Turcs (*k*). Les Moines

(*h*) *Nous devons dans l'Article* PARACLET *pourquoi il donna ce nom à fon Oratoire, & nous raporterons les chicanes qu'on lui fit à ce fujet.*

(*i*) *Voiez la* Remarque (E) *de l'Article de* (Jean Paul) ALCIAT.

(*k*) *Porrò in Chriftianos atque Monachos, gentibus longè fæviores ac pejores.* Abælardi Epift. *pag.* 32.

l'année 1145, & qu'il fe paffa 20 années entre la tenue du Concile de Soiffons, & la tenue du Concile de Sens. On foutient que l'Evêque de Prenefte, qui préfida au Concile de Soiffons, en qualité de Legat du Pape, fortit de France environ l'an 1120, & qu'il n'y revint plus. On pouvoit remarquer plus d'une faute dans ces paroles de Platine, qu'on a citées: *Qui* (Abælardus) *præfente etiam Ludovico Rege, rationibus victus, non modo fententiam mutavit, fed etiam monafticam vitam & religionem induit, ac deinceps unà cum difcipulis quibufdam in loco deferto fanctiffimè vixit.* Prémierement, il eft certain qu'Abelard s'étoit fait Moine, avant que l'on tînt aucun Concile contre lui. En fecond lieu, c'eft au Concile de Sens, que Louis VII affifta, pour voir ce qui fe pafferoit dans la caufe de cet Heretique. Or il eft faux que dans ce Concile Abelard fe foit rendu aux raifons de fes Adverfaires, & qu'il ait abjuré fes opinions. Il demanda dès l'entrée, qu'on le renvoiât au Pape. En troifiéme lieu, il n'eft pas moins faux qu'il ait vécu depuis ce tems-là dans un Lieu defert avec quelques Difciples; car il paffa tout le refte de fes jours chez les Moines de Clugni. On voit bien que Platine a mis pêle-mêle ce qui regarde les deux Conciles affemblez contre Abelard. La plupart des fautes, que je viens de relever, font reprochées à Bedeforet dans la Preface mentionnée ci-deffus; où, d'ailleurs, on le cenfure avec raifon d'avoir glofé fur l'Epitaphe d'Abelard, comme fi les louanges outrées que l'on y lit étoient une preuve de fon imprudence, & de fon orgueil infupportable. Il eft certain que cette Epitaphe fut compofée par l'Abbé de Clugni, après la mort d'Abelard. Plufieurs Hiftoriens ont mal diftingué les deux Conciles, qui traiterent la caufe de ce Perfonnage. Paul Emile veut que celui de Sens foit le prémier où elle ait été examinée (37): du Haillan debite le même menfonge, & l'accompagne de plufieurs autres (38); comme qu'Abelard n'ofa comparoître; que tous fes Ecrits furent condamnez au feu; & que la feconde fois qu'il fut cité, les Prelats difputerent longuement, avant que de le condamner. Philippe de Bergame foutient que l'Heretique (39) aiant été convaincu en préfence du Roi Louis, par les puiffantes raifons de ces doctes & catholiques Prelats, abjura fes fauffes Doctrines, fe fit Moine, & paffa le refte de fes jours fort faintement dans un Defert avec quelques-uns de fes Difciples. On trouveroit mille Chroniqueurs, qui ont copié les uns des autres ces mêmes menfonges. Un petit Livre (40), que j'ai déjà cité, met dans la bouche d'Heloïfe ces paroles, *Que n'avenciévous point ces deux faux Prophêtes, qui declamerent fi fortement contre vous au Concile de Rheims?* Ces deux faux Prophetes font St. Bernard, & St. Norbert. Heloïfe n'a point dit qu'ils aient été dans quelque Concile; &, en tout cas, ce n'eft point dans celui de Rheims.

(37) Pauli Æmilii Hift. Franc. *in Ludovico VII.*

(38) Du Haillan, Hift. de France, *fous Louis VII.*

(39) *Il le nomme* Baliardus, *in* Supplem. Chron. *ad An.* 1135.

(40) Hiftoire d'Heloïfe & d'Abelard, avec la Lettre paffionnée qu'elle lui écrivit. *Imprimée à la Haie, en* 1693, *in* 12.

(*O*) *Les accufations de Crime d'Etat.*] C'eft un artifice, dont on s'eft fervi tant de fois, depuis que les Juifs l'emploierent contre nôtre Seigneur (41), qu'il eft étrange qu'on l'ofe emploier encore aujourd'hui. Ne devroit-on pas craindre qu'une lâcheté, auffi ufée de vieilleffe que celle-là, ne fût incapable de féduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde eft trop indifciplinable, pour profiter des maladies des Siecles paffez. Chaque Siecle fe comporte comme s'il étoit le premier venu; &, comme l'Efprit de perfecution & de vengeance a taché jufqu'à préfent d'intéreffer les Souverains dans fes querelles particulieres, il tachera de les y mêler jufques à la fin du Monde: & nous pouvons bien apliquer ici la Sentence de Salomon, *Ce qui a été, c'eft ce qui fera; & ce qui a été fait, c'eft ce qui fe fera* (42). Nos defcendans diront, auffi-bien que nous,

Qui méprife Cotin, n'eftime point fon Roi,
Et n'a, felon Cotin, ni Dieu, ni Foi, ni Loi (43).

(41) Evang. de St. Luc, Ch. XXIII. Verf. 2.

(42) Ecclef. Chap. I. Verf. IX.

(43) Defpreaux, Sat. IX, 305, 306.

(*P*) *Sont affez curieufes.*] Abélard, ne pouvant avoir de l'Abbé de St. Denis la permiffion de fe retirer, eut recours aux machines de la Politique. Il favoit que plus les Moines de St. Denis fe plongeoient dans le defordre, plus la Cour exerçoit d'autorité fur cette Abbaïe, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à fon Confeil, qu'il n'étoit pas de l'intérêt de Sa Majefté, qu'un Religieux comme lui, qui cenfuroit éternellement la mauvaife vie de ces Moines, demeurât long-tems parmi eux. On entendit à demi mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé, & aux confidens de l'Abbé, pour quelle raifon ils vouloient retenir par force un Moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur; & qui, à caufe de cela, ne leur étoit bon à rien, & pouvoit aifément leur procurer quelque honte. La conclufion fut qu'Abélard fe retira. Je me fouviens, à ce propos, d'avoir demandé un jour à un homme, qui me contoit mille & mille déreglemens des Ecclefiaftiques de Venife, comment il fe pouvoit faire que le Senat fouffrît des chofes qui faifoient fi peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. On me fit réponfe que le bien public obligeoit le Souverain à ufer de cette indulgence: &, pour m'expliquer cette enigme, on ajouta que le Senat étoit bien aife que le peuple eût le dernier mépris pour les Prêtres & pour les Moines; car, dès lors, ils font moins capables de le faire foulever. *L'une des raifons*, me dit-on, *pourquoi les Jefuites ne plaifent point là au Souverain, c'eft qu'ils gardent mieux le* Decorum *de leur Caractere; & qu'ainfi, fe faifant plus refpecter au menu Peuple, par un exterieur plus reglé, ils font plus en état d'exciter une Sédition.* J'ai de la peine à m'imaginer qu'un defordre auffi affreux que celui-là foit veritable. Où en feroit-on, fi l'Autorité Souveraine avoit befoin de fe maintenir par un tel expedient, & fi le Clergé fe rendoit plus formidable par fes bonnes que par fes mauvaifes mœurs? Ce defordre feroit mille fois plus deplorable que celui dont parle Tacite, lors qu'il dit, que fous un mauvais Gouvernement, la grande reputation n'expofe pas à moins de perils, que la mauvaife. *Intravit animum militaris gloriæ cupido, ingrata temporibus, quibus finiftra erga eminentes interpretatio, nec minus periculum ex magnâ famâ, quam ex mala* (44). Mais voions les paroles mêmes d'Abélard. *Intervenientibus amicis quibufdam noftris Regem & Confilium ejus fuper hoc compellavi, & fic quod volebam impetravi. Stephanus quippe Regis tunc Dapifer, vocato in partem Abbate & familiaribus ejus, quæfivit ab eis cur invitum retinere vellent, ex quo incurrere facilè fcandalum poffent, & nullam utilitatem habere; cum nullatenus vita mea & ipforum convenire poffent. Sciebam autem in hoc Regis Confilii fententiam effe, ut quo minus regularis Abbatia illa effet, magis Regi effet fubjecta atque utilis, quantum videlicet ad lucra temporalia. Unde me facilè Regis & fuorum affenfum confequi crediderem, ficque actum eft* (45). Quelques pages après, il dit qu'un Seigneur Breton s'étoit prevalu de la mauvaife vie des Moines de Ruis, afin de s'emparer de leurs biens (46). Oter à des gens, qui, par la fainteté de leur vie fe font aquis la vénération des peuples: ôter, dis-je, à de telles gens ce que la charité des Fidelles leur a donné, n'eft pas une petite entreprife; mais on ne croit pas rifquer beaucoup, en l'ôtant à des perfonnes qui fcandalifent le Public.

Pourquoi le Senat de Venife aime, dit-on, les déreglemens du Clergé.

(44) Tacitus in Vita Agricolæ, Cap. V.

(45) Abælardi Oper. pag. 27.

(46) *Ex inordinatione fcilicet ipfius Monafterii nactus occafionem.* Abælardi Oper. pag. 33.

(*Q*) *Qui, comme de nouveaux Apôtres.*] Lifez ce qui fuit. *Quidam adverfum me novos Apoftolos quibus mundus plurimum credebat excitaverant. Quorum alter* (c'étoit St. Norbert) *Regularium Canonicorum vitam; alter* (c'étoit S. Bernard) *Monachorum fe refufcitaffe gloriabatur* (47). Heloïfe, à la page quarante-deuxiéme, les nomme de faux Apôtres. Voiez ci-deffus la fin de la Remarque (*N*), où l'on réfute l'Auteur de la nouvelle Hiftoire d'Eloïfe & d'Abelard.

(47) Abælardi Oper. pag. 21.

nes de l'Abbaïe de Ruis, au Diocese de Vannes, l'élurent pour leur Supérieur (*R*) : il espéra que ce seroit pour lui un asyle ; mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des Moines, & la violence d'un Seigneur qui leur ôtoit la meilleure partie de leurs revenus, de sorte qu'ils étoient contrains de nourrir de leur propre bourse leurs Concubines & leurs Enfans (*l*), l'exposérent à mille chagrins, & même aux plus grands dangers (*S*). Sur ces entrefaites, l'Abbé de St. Denis chassa les Religieuses d'Argenteuil. Abélard, mu de pitié pour Héloïse, leur Prieure, lui fit présent de l'Oratoire du Paraclet, où elle s'établit avec quelques-unes de ses Compagnes. Depuis ce tems-là, il fit souvent des voiages de Bretagne en Champagne, pour les intérêts d'Héloïse, & pour se délasser un peu des embarras de son Abbaïe. On en causa, nonobstant la mutilation (*T*), que ce pauvre homme avoit autrefois souferte. Voilà jusqu'où il a conduit l'Histoire de ses malheurs, dans une Lettre qui subsiste encore. Le reste de sa Vie doit être cherché dans d'autres Ecrits, & consiste principalement en ce qu'il eut un nouveau procès d'Hérésie devant l'Archevêque de Sens. Il demanda qu'il lui fût permis de justifier sa Doctrine dans une Assemblée publique. Cela lui fut accordé : on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roi Louïs VII voulut assister en personne. Ce fut l'an 1140. St. Bernard y fut mandé, pour y soutenir le personnage d'Accusateur. On lut d'abord à l'Assemblée les Propositions qui avoient été extraites des Livres de Pierre Abélard : & cette Lecture fit tant de peur à l'Accusé, qu'il interjetta Apel au Pape. Le Concile ne laissa pas de condamner les Propositions (*m*) ; mais il n'ordonna rien contre la Personne accusée, & rendit compte de tout au Pape Innocent II, en le priant de confirmer la Condamnation. Le Pape n'y manqua pas (*n*) : il ordonna que les Livres d'Abélard fussent brûlez, & qu'on l'enfermât ; & lui défendit de plus enseigner. Il s'apaisa quelque tems après, à la sollicitation de Pierre le Vénérable, qui avoit reçu fort humainement cet Hérétique dans son Abbaïe de Clugni, & qui l'avoit même reconcilié avec St. Bernard (*o*), le promoteur de l'opression (*V*), que l'innocence avoit souferte dans ce Concile. La Retraite de Clugni fut la derniere dont Abélard eut besoin. Il y trouva toute sorte de charité : il y fit des Leçons aux Moines ; il y fut également humble & laborieux. Enfin, étant devenu infirme, persécute de la gale (*p*), & de plusieurs autres incommoditez, on l'envoia dans le Prieuré de St. Marcel, Lieu très-agréable sur la Saone, auprès de Chalon. Il y mourut le 21 d'Avril 1142 (*X*), à l'âge de 63 ans. Son corps fut envoié à Héloïse (*Y*), qui le fit enterrer au Paraclet (*q*). Nous parlons de ses Ecrits dans l'Article de François D'AMBOISE ; &, pour ce qui est de ses erreurs, & de ses persécutions Synodales, nous en toucherons quelque chose dans l'Article de BERENGER de Poitiers. Il est remarquable, qu'il ne se fit nul scrupule de son Mariage, quoi qu'il fût dans la Cléricature, & possesseur d'un Canonicat (*r*). J'ai été surpris de voir qu'il ne fait aucune mention de son Maître (*s*) Roscelin (*Z*), qui passoit en ce tems-là pour un subtil Logicien, &

(*l*) *Unusquisque de proprio olim marsupio se & concubinas suas cum filiis & filiabus sustentaret.* Abælardi Epist. pag. 18.

(*m*) *Voiez* la Vie de St. Bernard, par Geofroi, *Moine de Clairvaux*, *Livre III*, *Chap. V*, & la CLXXXIX Lettre de St. Bernard. *Elle est inserée dans les* Oeuvres d'Abelard, *page* 272.

(*n*) *Voiez la Lettre* CXCIV *de St.* Bernard *& les* Oeuvres d'Abel. *pag.* 301.

(*o*) *Voiez* la Lettre de *cet Abbé à Innocent II*, *dans les* Oeuvres d'Abelard, *pag.* 311.

(*p*) *Plus solito scabie & quibusdam corporis incommoditatibus gravabatur.* Abælardi Oper. *pag.* 341.

(*q*) *Voiez la* Lettre *de* Pierre le Venerable *à Heloïse*, *dans les* Oeuvres d'Abelard, *pag.* 337.

(*r*) *Quid te Clericum atque Canonicum facere oporteat.* Abælardi Epist. I, *pag.* 16.

(*s*) Otho Frising. de Gest. Frid. *Lib. I*, *Cap.* *XLVII.* Aventini Annal. Bojor. *Lib. VI.*

(*R*) *Les Moines de l'Abbaïe de Ruis . . . l'élurent pour leur Superieur.*] Le Bénédictin, qui a tant travaillé sur les Antiquitez de Paris, a eu grand tort de censurer Belleforêt, qui avoit dit qu'Abélard posséda une Abbaïe dans la Bretagne. *Qu'il ait esté Abbé en Bretagne, cela est faulx : car, au sortir du Paraclit, il se retira à Cluny, & a perseveré en icelle Congrégation jusques à la mort* (48). Voila un Auteur bien mal informé. Il ignore que Pierre Abélard eut une Abbaïe en Bretagne, avant & après la cession du Paraclet. S'il avoit bien lu la Lettre (49), dont il cite quelques passages, il y auroit vu cela avec la derniere évidence.

(*S*) *Et même aux plus grands dangers.*] Les Moines tâchérent souvent de l'empoisonner ; &, ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cause de ses précautions, ils essaiérent de l'empoisonner par le Pain & par le Vin de l'Eucharistie. Un jour, n'aiant pas mangé d'une viande, qui lui avoit été preparée, il vit mourir son Compagnon, qui la mangea. Les Excommunications, dont il foudroioit les plus mutins de ses Religieux, ne remediérent pas au desordre. Enfin, il craignit plus le poignard que le poison, & se compara à celui que le Tyran de Syracuse fit mettre à sa Table, sous une Epée qui ne pendoit qu'à un fil (50).

(*T*) *On en causa, nonobstant sa mutilation.*] La medisance se déchaînoit si furieusement contre ce pauvre homme, qu'encore qu'on sût qu'il n'avoit plus de quoi contenter une femme, on ne laissoit pas de dire qu'un reste de volupté sensuelle le tenoit attaché à son ancienne Maîtresse. *Quod me facere sincera charitas compellebat, solita derogantium pravitas impudentissimè accusabat, dicens me adhuc quadam carnalis concupiscentiæ oblectatione teneri, qui pristinæ dilectæ subsistere absentiam vix aut nunquam paterer.* C'est la plainte que l'on trouve dans la page 35 de sa Relation. Il se consola par l'exemple de St. Jérome, dont l'amitié pour Paule servit d'entretien aux médisans ; & il crut réfuter invinciblement la calomnie, en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Le P. Théophile Raynaud s'est moqué de cette raison, parce qu'il avoit lu quantité d'exemples de commerce impur entre des Femmes & des Hommes mutilez. *Ex quibus omnibus liquet quam frigida fuerit Petri Abelardi apologia, cum redarguens de nimiâ familiaritate cum amicâ quidem suâ Heloisa & aliis Monialibus Paraclitensibus reposuit, eunuchos, quales ipse factus erat, tuto & absque omni periculo posse versari cum fœminis* (51). J'en dirai quelque chose dans l'Article COMBABUS. Héloïse aimoit si ardemment Abélard, quoi qu'on le lui eût châtré, que les vertus de cet homme pouvoient courir de grands risques auprès d'elle. Voiez nos Remarques sur l'Article de cette Femme. Ces paroles de Virgile,

---- *Notumque furens quid femina possit*
Triste per augurium Teucrorum pectora ducunt (52),

représentent en quelque maniere la conduite de ceux qui craindroient que la passion d'Héloïse n'ait eu trop de force sur la chasteté de son Abélard.

(*V*) *Le promoteur de l'opression.*] C'est de quoi nous parlerons dans l'Article de BERENGER de Poitiers.

(*X*) *Le 21 d'Avril 1142.*] Cela montre que le nouvel Auteur de la Vie d'Abelard s'est fort abusé, en le faisant vivre l'an 1170. Je parle de l'Auteur d'un petit Livre imprimé à la Haie, en 1693, où l'on trouve, avec *l'Histoire abrégée d'Eloïse & d'Abelard*, trois autres petites Pieces.

(*Y*) *Son corps fut envoié à Heloïse.*] Pâquier assûre qu'Abélard, *par son Testament, ordonna d'être inhumé dans le Monastere* du Paraclet (53). François d'Amboise l'assûre aussi (54) : mais il n'en donne point d'autre preuve, que le témoignage de Pâquier. Ce qui me rend incrédule là-dessus est que Pierre le Vénérable n'en fait aucune mention dans la Lettre qu'il écrit à Héloïse, où il lui rend compte des dernieres heures d'Abélard (55). Bien plus, l'Absolution d'Abélard fait foi, que l'on n'envoia son corps au Paraclet, qu'afin de gratifier Héloïse. C'est une marque qu'elle avoit demandé cette faveur. Or quel droit auroit eu l'Abbé de Clugni, de faire d'une Disposition testamentaire la matiere d'un bienfait. Le Kalendrier de l'Abbaïe du Paraclet confirme puissamment tout ceci ; car on y trouve ces paroles : VIII *Kal. Januar. obiit Petrus Cluniacensis Abbas, cujus* CONCESSU *habet Ecclesia nostra corpus Magistri nostri Petri* (56). Le silence d'André du Chesne, dans ses Notes sur l'Epitre où Abélard raconte ses Infortunes, est une grande raison pour moi contre Pâquier. Il y en a, qui, sans parler de Testament, disent qu'on donna à Héloïse le corps de feu son Mari, comme il avoit témoigné par ses Lettres qu'il souhaitoit que l'on fît (57) : mais on ne cite, ni ces Lettres, ni personne qui les ait citées. J'ai trouvé l'endroit à la page 53 de ses Oeuvres. Il étoit alors dans son Abbaïe de Ruis, & craignoit d'être assassiné de jour en jour. *Quod si me Dominus in manibus inimicorum tradiderit* (écrit-il à Héloïse) *scilicet ut ipsi prævalentes me interficiant, aut quocunque casu viam universæ carnis absens à vobis ingrediar, cadaver obsecro nostrum ubicunque vel sepultum, vel expositum jacuerit, ad cœmiterium vestrum deferri faciatis, ubi filiæ nostræ, imo in Christo sorores, sepulcrum nostrum sæpius videntes ad preces pro me Domino fundendas amplius invitentur.* Voici l'Absolution d'Abelard : elle devoit être mise sur son Tombeau ; & c'est pour un tel usage qu'Héloïse l'avoit demandée à Pierre le Vénérable (58). *Ego Petrus, Cluniacensis Abbas, qui Petrum Abælardum in Monachum Cluniacensem recepi, & corpus ejus furtim delatum Heloissæ Abbatissæ & Monialibus Paracleti concessi, authoritate omnipotentis Dei & omnium Sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis* (59). Belleforêt a débité un grand mensonge, lors qu'il a dit que les os de Pierre Abélard furent deterrez & brûlez (60). La Préface Apologétique du Sieur d'Amboise réfute cela invinciblement.

(*Z*) *Son Maître Roscelin.*] Salabert, Prêtre d'Agen, révoque en doute dans sa Dissertation sur la Secte des Nominaux (61), que Roscelin ait été Précepteur de Pierre Abélard. Nous examinerons ses raisons dans l'Article ROSCELIN.

(48) Du Breul, Antiq. de Paris, pag. 112 *Edition de* 1612, *in* 4.

(49) *Celle* d'Abelard, *qui contient la Relation de sa Vie.*

(50) Abælardi Opera, pag. 18, & 40.

(51) Th. Raynaud, de Eunuchis, pag. 248.

(52) Virgilii Æneid. *Lib. V*, *v.* 6.

(53) Pâquier, Recherch. de la France, *Liv. VI*, *Chap. XVII.*

(54) *Præf. Apologet.* Oper. Abælardi.

(55) *In* Operib. Abælardi, *pag.* 337.

(56) *Apud* Andr. Quercetanum, (*sive* du Chesne) *in* Notis ad Histor. calamit. Abælardi, *in ejus* Operibus.

(57) Cave, Histor. Liter. Script. Eccles. *pag.* 852.

(58) *Voiez les* Oeuvres d'Abelard, *pag.* 343.

(59) *In* Oper. Abæl. *pag.* 345.

(60) Belleforest, Chroniq. de France.

(61) *Elle a pour Titre*, Philosophia Nominalium vindicata, *& est imprimée à Paris*, *en* 1651, *in* 8.

& que l'on regarde comme le Fondateur de la Secte des Nominaux. Il a eu de l'attachement lui aussi pour cette Secte, qu'il trouva très-propre *à la vivacité de son esprit pénétrant, aigu, & inventif* (t). Il effraioit les gens *par le moien de cette Science, & les foudroioit & terrassoit par tant de sortes d'Ergoteries & de Syllogismes, qu'il ne les rendoit pas moins estonnez que confus.* Je ne croi pas qu'il se soit jamais mêlé de l'Explication du Droit Civil (*AA*), comme quelques-uns le prétendent. On verra, dans la derniere Remarque, le Catalogue des erreurs de Mr. Moréri (*BB*). Vous trouverez dans un Ouvrage du Pere Jacob (u) une longue Liste d'Auteurs qui ont parlé d'Abélard.

(t) Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI. pag. 160.

(u) *C'est en lui De claris Scriptoribus Cabilonensibus, pag.* 142.

(*AA*) *De l'Explication du Droit Civil.*] François d'Amboise se trompe, ce me semble, lors qu'il croit qu'Accurse a parlé de notre Pierre Abélard, dans la Glose sur la Loi *Quinque pedum præscriptione.* Voiez les paroles d'Accurse: *Sed Petrus Baslardus, qui se jactavit quod ex qualibet quantumcumque difficili litera traheret sanum intellectum, hic dixit* NESCIO (62). Alciat loue la modestie de ce Pierre Baslard, qui avouoit de si bonne foi son ignorance là-dessus: *Magnus ille Andreas Alciatus in illo quem de quinque pedum præscriptione scripsit Tractatu, postquam Petrum Baslardum celebrem sua tempestate Professorem laudavit quod ingenuè fassus esset eam Legem à se non intelligi, &c.* C'est ainsi que parle François d'Amboise (63): & ses propres expressions suffisent à le condamner; car, afin qu'Alciat ait raisonné juste, il faut que le Professeur célebre qu'il a loué ait été Professeur en Droit. Quelle merveille seroit-ce, qu'un Professeur de Dialectique avouët qu'il n'entend point un certain endroit embrouillé du Code? Aussi, voions-nous que ce Baslard est un Professeur en Droit dans Pierre Crinitus, qui le nomme *Joannes Bajalardus.* Concluons qu'il ne s'agit point ici de notre Pierre Abelard, & que Pasquier, qui a cru faire une Remarque qui ne devoit pas être oubliée, en lui apliquant ce qu'a dit Accurse (64), auroit mieux fait de n'en rien dire. Au moins, devoit-il bien prendre garde qu'il y a dans le Passage d'Accurse, non pas *Petrus Abellardus*, comme il le prétend; mais, *Petrus Baylardus.* Que s'il étoit vrai, que ce Glossateur eût eu en vue notre Abelard, il faudroit dire, ce me semble, qu'il se seroit abusé; car on ne voit aucune raison de croire qu'Abelard se soit mêlé de Jurisprudence. Voions les paroles de Crinitus: *Quæsitum est superiori ætate à viris doctioribus quidnam in Jure nostro civili præscriptio quinque pedum signaret, qualisque foret in ea intellectus. Quam rem Laurentius Valla & alii complures cum non satis perciperent hac una se ratione defendebant, quod Joannes Bajalardus, inter eos qui* JUS CIVILE PROFITENTUR *Vir consultissimus, ingenue affirmavit, se illud ignorare* (65). Thomasius ne devoit pas conclure de ce passage, que Pierre Abelard ait été quelquefois nommé *Baialard* (66).

(62) *Apud* Fr. d'Amboise, Praf. Apol. Operum Abælardi.

(63) *Voici les paroles d'Alciat*, Adeò autem existimata est difficilis, ut Petrum Baylardum, non incelebrem tempestate sua Professorem, ingenuè fassus sit eam à se non intelligi.

(64) Pasquier, Recherch. de la Fr. *Livr.* VI, *Chap.* XVII.

(65) Crinitus de honestâ Discipl. *Lib.* XXV. *Cap.* IV.

(66) Jacob. Thomas. in Vitâ Petri Abælardi, num. 4.

Voici une Observation, que Mr. de la Monnoie me communiqua, après avoir lu ma Remarque (*AA*). Je suis sûr que l'on aura plus d'avances, pour se bien déterminer, quand on aura comparé ses pensées avec les miennes; c'est pourquoi je me persuade qu'il me permettra de mettre tous mes Lecteurs en état de comparer. *Je suis persuadé*, dit-il, *que c'est d'Abelard qu'Accurse, sur la Loi* Quinque pedum, *a entendu parler. Abélard, j'en conviens, ne faisoit pas profession de Jurisprudence; mais il passoit pour universel, & pour un Homme qui prétendoit ne rien trouver au dessus de son intelligence*; qui totum scibile sciebat, *comme on a dit de lui dans son Epitaphe. Accurse, dans l'endroit cité, ne nous en donne point d'autre idée que celle-là; & ceux, qui, sur les paroles du Glossateur, ont cru que* Petrus Baylerdus, *ou* Baslardus, *avoit été un célebre Professeur en Droit, se sont trompez. Il n'y en a jamais eu de ce nom-là.* Baslardus *n'est autre qu'A*belard, *& c'est une des dix ou douze manieres dont on a écrit le nom de cet Auteur. Les Italiens, très-sujets à ces sortes de retranchemens, ont dit* Baslardus *pour* Abaslardus, *comme* Ragona *pour* Aragona, Naldo *pour* Arnaldo, Berto *pour* Alberto *ou* Lamberto. *On ne niera pas, du moins, que Jaques Philippe de Bergame, Moine Augustin, n'ait apellé notre Abélard* Baliardus (67). C'est l'Observation de Mr. de la Monnoie. Je m'en vais dire une chose, dont je ne m'avisai pas dans la prémiere Edition. Je croi qu'Abelard mourut avant que l'Etude du Droit Romain fut connue en France. On l'avoit ressuscitée en Italie quelques années auparavant (68), & l'on peut bien s'imaginer que l'Enfance de cette nouvelle vie dura quelque tems. Il est donc hors d'aparence, qu'on ait eu recours à notre Dialecticien François, pour l'explication d'une Loi particuliere, difficile au souverain point, & d'un très-petit usage. On ne s'amuse guere à débrouiller de pareilles choses, qu'après qu'on prétend avoir éclairci les plus importantes, ou lors qu'on tâche de renchérir sur les premiers Interpretes. Il se passe donc du tems, avant qu'on en vienne-là. S'il étoit permis d'emploier les Regles de Mr. Menage, on diroit peut-être, que le *Baslardus* d'Accurse est une corruption du mot Bulgarus, *Bulgarus, Balgarus, Baslgarus, Baslgardus, Baslardus.* Ceux qui copient mal les Noms propres, & ceux qui ne les prononcent pas bien, peuvent introduire peu-à-peu de grands changemens. Peut-être avoit-on dit du Jurisconsulte Bulgarus, ce qu'Accurse, trompé par ces corruptions de nom, attribua à *Petrus Baslardus.*

(67) *Voiez ci-dessus, Citation* (59).

(68) *Voiez l'Article* IRNERIUS.

(*BB*) *Des Erreurs de Mr. Moréri.*] I. Il est faux qu'Abelard ait enseigné la Théologie à Corbeil, & à Melun. II. Dire que tous les Auteurs avouent qu'Heloïse étoit Niéce du Chanoine Fulbert, est une mauvaise preuve contre Papyre Masson, qui a dit qu'elle étoit Fille naturelle d'un Chanoine. Rien n'empêche que Fulbert n'eût eu une Sœur, qui ne se soit pas bien conduite: je dis une Sœur; car il étoit Oncle maternel d'Heloïse, *Avunculus.* Je m'étonne qu'André du Chêne (69) ait cru pouvoir réfuter Papyre Masson, par la même preuve dont Mr. Moréri se sert. III. Il ne paroit pas qu'Abelard se soit introduit chez le Chanoine, sous prétexte d'enseigner la Théologie à Heloïse: pourquoi spécifie-t-on ce que les Auteurs qu'on doit suivre ne disent qu'en général? Ces termes, *Erat cupidus ille valde, atque erga neptem suam ut amplius semper in doctrinam proficeret literatoriam plurimùm studiosus* (70), ne désignent-ils pas moins la Théologie qu'une autre Science? IV. Il ne paroit point qu'Heloïse ait eu beaucoup d'estime pour Abelard, avant même qu'ils fussent logés ensemble. V. Il n'est pas vrai qu'il la mena en Bretagne, quand elle se fut dérobée de chez son Oncle: il l'envoia bien dans cette Province; mais il se tint à Paris, se précautionnant le mieux qu'il pouvoit contre les entreprises de Fulbert, jusques à ce qu'il l'eût apaisé, en lui promettant d'épouser sa Niéce. Alors il fut la joindre en Bretagne, comme on le voit dans la Relation de ses infortunes. *L'Histoire abregée d'Heloïse & d'Abelard*, qu'on a imprimée depuis peu (71), n'est point exacte sur ce point. On y supose qu'Abelard sortit de Paris en même tems que de la Maison du Chanoine; qu'il y retourna, quand il eut su que son Ecoliere étoit grosse; & qu'il *l'enleva de nuit, afin de l'épouser clandestinement, en attendant que ses Parens lui permissent de l'épouser publiquement.* Il n'avoit nul dessein de l'épouser, quand il l'enleva, & il ne prétendit jamais que son Mariage dût être connu dans le monde. VI. Heloïse ne *lui dit point franchement, qu'elle ne prétendoit pas par ce Mariage de priver... l'Eglise d'un Docteur, qui, selon son espérance, y seroit bientôt un illustre Prélat.* Rien de semblable ne se trouve dans la longue déduction qu'Abélard nous a laissée des raisonnemens d'Heloïse contre leur Mariage. Voiez l'Article d'HELOÏSE (72). VII. Il ne dit point qu'il l'eût épousée pour *le repos de sa conscience:* pourquoi Mr. Moréri veut-il mieux savoir les motifs de ce Mariage, qu'Abelard même ne les a sus? VIII. Il ne faloit pas joindre ensemble les Nôces, & le Couvent d'Argenteuil: il y eut un milieu entre ces deux choses. Héloïse ne fut envoiée dans ce Couvent, que parce que son Oncle la mal-traitoit, fâché de ce qu'elle nioit fortement son Mariage. IX. C'est donc une étrange fausseté, que de dire que *ce Mariage ne fut pas si secret que Fulbert n'en fut averti;* car, ce fut en sa présence, qu'on benit les Noces dans une Eglise. *Post paucos dies, nocte secretis orationum vigiliis in quadam Ecclesia celebratis, ibidem summo mane avunculo ejus atque quibusdam nostris vel ipsius amicis assistentibus nuptiali benedictione confœderamur* (73). X. Il n'est pas vrai qu'Abélard ait fait leçon à un grand nombre d'Ecoliers en Champagne, depuis que la mauvaise vie des Moines de Ruis l'eut contraint d'y retourner, & dans le tems que l'Abbé Suger fit sortir les Religieuses d'Argenteuil. Le Pere l'Enfant a copie quelques-unes de ces fautes (74).

(69) Not. ad Hist. calamit. Abælardi.

(70) Abælardi Oper. pag. 11.

(71) *A la Haie, en* 1693, *in* 12.

(72) *A la Remarque* (*X*).

(73) Abælardi Oper. pag. 16.

(74) L'Enfant, *Religieux Dominicain*, Hist. genér. de tous les Siecles, au 21 *Avril. C'est un Ouvrage en 6 Volum. in* 12, *dressé selon les jours de l'Année, & imprimé à Paris, l'An* 1684.

ABE'LIENS, ou ABE'LONIENS, Secte d'Hérétiques, qui s'étoit formée à la Campagne proche d'Hippone, & qui étoit déja éteinte du tems de St. Augustin. Elle avoit d'étranges Principes, & peu propres à la faire durer (*A*). Elle ordonnoit à chacun d'avoir sa chacune, elle ne

(*A*) *Peu propres à la faire durer.*] C'étoit un état trop violent, que celui de continence, entre un homme & une femme, qui avoient d'ailleurs toutes choses communes, & dont la Société étoit censée un vrai Mariage: c'étoit, dis-je, un état trop violent, pour durer beaucoup; *nullum violentum durabile.* Les Abeliens n'étoient que des Encratites & des Novatiens mitigés: ceux-ci condamnoient hautement le Mariage; les Abéliens le louoient, & le retenoient. Il est vrai que ce n'étoit presque que de nom: ils en *avoient l'aparence; mais ils en rejettoient la force. Hi nomen quidem conjugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & affectum earum prorsus sustulerunt* (1). S'ils avoient cru que le Mariage étoit un Sacrement, ils auroient eté sur cet article ce que les Zuingliens ont été sur celui de l'Eucharistie: ils n'eussent admis que la figure, & point du tout de realité. Or c'est ce qui a dû contribuer à l'extinction de la Secte. [Vous trouverez dans le Dictionaire de Furetiere (2), que]

Boire & manger, coucher ensemble,
C'est Mariage, ce me semble.

Voilà l'idée naturelle, qu'on se forme de cet état; &, dans cette idée, le dernier des trois Attributs passe pour le principal,

(1) Danæus in Lib. Augustini de Hæres. *cap.* LXXXVII.

(2) Furetiere, *au Mot* Mariage.

ne trouvoit point bon, & ne souffroit point que l'Homme fût seul, il faloit, selon les Statuts de l'Ordre, qu'il eût une Aide semblable à lui : mais, il ne lui étoit pas permis de s'apuier sur cette Aide, je veux dire, de s'unir corporellement avec sa Femme : c'étoit pour lui l'Arbre de Science de bien & de mal, dont le fruit lui étoit sévérement defendu. Ces gens-là régloient le Mariage sur le pié du Paradis terrestre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur : ou plutôt, ils se régloient sur l'exemple d'Abel : car ils prétendoient qu'Abel avoit été marié, mais, qu'il étoit pourtant mort, sans avoir jamais conu de femme. C'étoit de lui, que leur Secte avoit pris son nom (a). Quand un homme & une femme étoient entrez en cette sorte de Société, ils adoptoient deux enfans, un garçon & une fille, qui succédoient à leurs Biens, & qui se marioient sous les mêmes conditions de ne faire point d'enfans, mais d'en adopter deux, qui différassent en Sexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage, qui leur fournissoient des enfans à adopter. Voilà ce que St. Augustin nous en aprend (b), &, comme il est presque le seul qui en parle, il faut croire que cette Secte ne fut conue qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long-tems. On croit qu'elle commença sous l'Empire d'Arcadius, & qu'elle finit sous celui de Théodose le Jeune. Tous ceux qui la composoient, réduits enfin à un seul Village, se réünirent à l'Eglise Catholique.

(a) Voiez Bochart, Geogr. Sacr. Libr. II. Cap. XVI. qui croit que la Fable de la continence d'Adam, pendant 130 ans, après la mort d'Abel, a donné lieu au nom de ces Heretiques.

(b) August. de Hær. Cap. LXXXVII. Vide etiam Lambert. Danæum.

cipal, & pour la différence spécifique. C'est celui-là, que l'on nomme la Consommation du Mariage : sans celui-là, le Contract le plus solennel, les Fiançailles, la Bénédiction nuptiale, ne passent que pour des Préliminaires, dont on se dégage facilement. C'est celui-là qui serre le nœud, & qui le rend indissoluble. C'est la fin, le but, & la couronne de l'œuvre ; c'est le *non plus ultra*. Il y avoit donc peu d'aparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du Dogme seroit passée, voulussent avoir le nom & le lien de Gens mariez, & se priver de ce que le Celibat avoit des lois de plus éclatant, sans gouter les fruits & les delices du Mariage. Il n'a donc pas été nécessaire, quand j'ai dit que les principes de cette Secte étoient peu propres à la faire durer, que je fisse quelque allusion au bon-mot qu'on attribue à Sixte V : *Non si chiava in questa Religione, non durara* (3). Les adoptions y tenoient lieu de generations ; &, à cause de cela, on ne pouvoit pas dire des Abéliens, ce que Florus remarque touchant les premiers Habitans de Rome : *Res erat unius ætatis, populus virorum* (4). Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette Secte auroit pu durer éternellement : *Per sæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna est in qua nemo nascitur*. C'est ce que Pline a dit des Esseniens (5), & ce que l'on dit tous les jours des Moines.

(3) Confess. Cathol. de Sancy, L. II, Cap. I.

(4) Florus, Lib. I, Cap. I.

(5) Plinius, Lib. V, Cap. XVII.

ABELLI (ANTOINE) Docteur en Théologie, Jacobin, Abbé de Notre-Dame de Livri en l'Aulnoi, Confesseur de la Reine Mere, & auparavant son Prédicateur, fit imprimer des *Sermons sur les Lamentations de Jérémie*, à Paris, l'an 1582. Je ne fais que copier la Croix du Maine, & du Verdier Vau-Privas, &, si je ne corrige point les fautes, qu'ils peuvent avoir commises, au moins, proposerai-je mes doutes (A). Si Mr. Moréri en avoit fait autant, peut-être sauroit-on aujourd'hui la verité ; car rien ne pousse davantage les Curieux à faire part au public de leurs éclaircissemens, que l'aveu, que font les Auteurs, qu'ils ne savent pas telle ou telle chose. C'est ce qui m'obligera à proposer souvent mes doutes. Mr. Moréri avoit tant d'occasions, que je n'ai pas, de consulter ceux qui pouvoient rectifier ces sortes de choses, qu'il devoit plus faire ici que copier la Croix du Maine.

(A) *Proposerai-je mes doutes.*] Il me paroit un peu étrange, qu'un Jacobin jouïsse d'une Abbaïe, & qu'on lui en donne le nom. Je ne connois point de Païs en France, qui s'apelle l'Aulnoi. Si l'on a voulu dire *le Laonois*, c'est une autre chose : mais, d'ailleurs, je ne trouve aucune Abbaïe nommée Livri dans le Diocese de Laon (1). L'Abbaïe de ce nom est au Diocese de Paris. Enfin, je trouve dans l'Acte, par lequel l'Université de Paris prêta Serment de fidélité à Henri IV, le 22 d'Avril 1594 ; j'y trouve, dis-je, entre ceux qui le signérent, un François Abély, Abbé d'Ivri, Predicateur & Aumonier du Roi (2). C'est à ceux, qui en auront les occasions sous la main, à vérifier si l'on n'auroit pas ici assemblé sur une seule personne ce qui ne convenoit qu'à plusieurs (3).

Mes doutes m'ont procuré un bon éclaircissement, que j'insére ici. „ L'Aunoi, ou L'Aulnoi, est fort bien. „ C'est l'Abbaïe de Notre-Dame de Livri, en L'Aunoi, *in Alneto* (4), de l'Ordre de St. Augustin, dans le Doyenné „ de Chelles, Diocese de Paris. Il faut supposer, que pour „ parvenir à cette Abbaïe, Antoine Abelli passa de l'Ordre de St. Dominique dans celui de St. Augustin, ce qui „ est une chose fort aisée, & qui se pratique tous les jours. „ A l'égard de François Abély, Abbé d'Ivri, je crois qu'il „ y a faute, & que ce François, qui fut apparemment Successeur d'Antoine, doit être qualifié Abbé de Livri, n'y „ aiant en France nulle Abbaïe du nom d'Ivri." Cet éclaircissement m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie. Mr l'Abbé Baudrand m'a fait savoir que cette Abbaïe de Livri *est à trois Lieues de Paris, en allant vers Meaux, dans un petit Quartier qu'on apelle l'Aulnoy, où il y a dix ou douze Villages, & dont on ne sait plus les Confins.* Ces deux éclaircissemens levent suffisamment mes difficultez.

(1) Voiez l'Etat de la France, imprimé en 1680, Tom. II, pag. 321, 322.

(2) Voiez l'Histoire du College de Navarre, par Mr. de Launoi, pag. 372.

(3) Cela n'arrive que trop aux Bibliographes.

(4) Claud. Robertus, in Nomenclatura Abbatiarum Galliæ.

ABELLY (LOUÏS) Evêque & Comte de Rhodez, mort le 4 d'Octobre 1691, âgé de 88 ans (a), étoit de Paris, & il y fut Curé de Saint Josse. Il a composé divers Ouvrages, &, entre autres, un Traité de Théologie, intitulé *Medulla Theologica* (b), qui a été cause que Mr. Despréaux lui a donné l'Epithéte de moelleux (A), & qui est fort éloigné des Maximes des Jansé-

(a) Mercure Galant d'Oct. 1691.

(b) La premiere Edition est de Paris, en 1651. in 4. & la seconde en 2 Vol. in 12, l'an 1659.

(A) *L'Epithéte de moelleux.*] Ne faisons pas difficulté de remonter un peu haut, en raportant ce passage ; car, outre qu'il ne faut pas craindre que la longueur de la Citation déplaise à personne, elle servira à confirmer ce que je dois dire dans la Remarque suivante.

Alain tousse & se leve, Alain (1), ce savant Homme,
Qui de Bauni vingt fois a lu toute la Somme,
Qui posséde Abelli, qui sait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le Latin d'A Kempis.
N'en doutez point, leur dit ce savant Canoniste,
Ce coup part, j'en suis sûr, d'une main Janseniste ;
Mes yeux en sont témoins : j'ai vu moi-même hier
Entrer chez le Prélat le Chapelain Garnier.
Arnaud, cet Hérétique ardent à nous détruire,
Par ce Ministre adroit tente de le seduire.
Sans doute il aura lu dans son Saint Augustin
Qu'autrefois Saint Louis érigea ce Lutrin.
Il va nous inonder des torrens de sa Plume,
Il faut, pour lui répondre, ouvrir plus d'un Volume.
Consultons sur ce point quelque Auteur signalé ;
Voions, si des Lutrins Bauni n'a point parlé.
Etudions enfin, il en est tems encore,
Et, pour ce grand Projet, tantôt, dès que l'Aurore
Rallumera le jour dans l'onde enseveli,
Que chacun prenne en main le MOELLEUX ABELI (2).

(1) On désigne l'Abbé Aubers, Chanoine de la Ste. Chapelle, fameux Moliniste, Frere de Mr. Aubert, qui a fait l'Histoire du Cardinal Mazarin, Suite du Menagiana, pag. 2, Edit. de Hollande.

(2) Oeuvres de Despreaux, Lutrin, Chant IV. 169, &c.

Quand ces Vers ne contiendroient autre chose que l'accolade de Bauni & d'Abelli, ils signifieroient assez l'Anti-Jansénisme de ce dernier ; mais ils contiennent plusieurs autres traits, qui vont au même but, & qui portent coup. L'Auteur a mis en marge une Note, qui explique la raison de l'Epithéte, & il a bien fait. Quand je songe aux conjectures, que formeroient les Critiques, si la Langue Françoise avoit un jour le destin qu'a eu la Langue Latine, & que les Oeuvres de Mr. Despreaux se conservassent, je me represente bien des chimeres. Car suposons que la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly fût entiérement perdue, & que presque aucun Auteur qui en eût parlé ne subsistât, & qu'il n'y eût point de Note à la marge du Lutrin vis-à-vis de *moelleux* ; quels mouvemens les Critiques ne se donneroient-ils point, pour trouver la raison de cette Epithéte, & combien de faussetez ne diroient-ils pas (3) ? Je m'imagine que quelqu'un, mal satisfait des conjectures de tous ses Predecesseurs, diroit enfin, que l'Ecrivain Abelly avoit été caractérisé par cette Epithéte, à cause qu'on avoit voulu faire allusion aux Offrandes d'Abel, qui ne furent point séches comme celles de Caïn ; mais un veritable Sacrifice de Bêtes. Il citeroit sur cela le *Sacrum pingue dabo, nec macrum sacrificabo* : Il diroit que les parties des Victimes n'étoient pas toutes également considérables, & que la graisse, sous laquelle il faut aussi comprendre la moelle, étoit d'un usage singulier. Plus il seroit docte, plus le verroit-on courir d'extra-

(3) Conferez ce que dit le P. Bouhours dans le IV Dialogue de la Maniere de bien penser, pag. 199. on s'y sert de ces paroles de Mr. Despreaux. Profes dans l'Ordre des Célestins.

Jansénistes (*B*). Il a fait aussi la *Vie de Vincent de Paul*, Instituteur & prémier Supérieur Général de la Congrégation de la Mission; un Livre sur les *Principes de la Morale Chrétienne*; un autre sur les *Hérésies*; un autre sur la *Tradition de l'Eglise touchant le Culte de la Sainte Vierge*, &c. Ce dernier Ouvrage, imprimé pour la seconde fois à Paris, l'an 1675, fit un grand plaisir aux Protestans, parce qu'il leur fournit de bonnes armes contre les Convertisseurs, qui vouloient leur faire accroire, que s'il y avoit quelque chose d'excessif dans cette espéce de Dévotion, ce n'étoit que des pensées Monacales, ou des abus que les Evêques corrigeoient journellement. Ce même Livre servit à ceux de la Religion contre celui de Mr. l'Evêque de Condom (*c*). En effet, Mr. Abelly se rendit le Protecteur des pensées les plus outrées concernant la Dévotion envers la Vierge Marie. C'étoit ruiner les efforts de l'autre Prélat, & les vues de ceux qui ont publié ou aprouvé les *Avis salutaires de la Sainte Vierge à ses Dévots indiscrets*. Mr. Abelly étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris : il fut fait Evêque de Rhodez, lors que Mr. de Péréfixe, Précepteur du Roi, monta à l'Archevêche de Paris : & il résigna son Evêché à un autre, lors que son grand âge ne lui permit plus d'en éxercer les fonctions, & se retira dans la Maison de St. Lazare. Il révéla, dans la Vie de Mr. Vincent, un sécret qui plut à beaucoup de monde (*C*).

(*c*) *Intitulé* Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique.

d'extravagance en extravagance, & accumuler de chiméres. En cet endroit, comme en plusieurs autres, verroit-on vérifiée l'espérance dont il est parlé dans la IX Satire de Mr. Boileau :

Et deja vous croiez dans vos Rimes obscures,
Aux Saumaises futurs preparer des tortures.

Quelqu'un a dit qu'il seroit à souhaiter qu'on fit déja un bon Commentaire sur les Satires de cet Auteur (4)*. Il est certain que cette sorte d'Ecrits deviennent bien-tôt obscurs, quant à un grand nombre de choses. Le Catholicon d'Espagne, & la Confession Catholique de Sancy, en sont une preuve. Le Public est fort redevable à l'Auteur, qui publia des Remarques sur la derniere de ces deux Satires l'an 1693, & sur la premiere l'an 1696. Il est curieux, & pénétrant, & fort propre pour ce travail.

(4) Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Oct.* 1684, *Art. V.*

*[Ce dessein a été executé depuis la mort de Mr. *Boil.* par Mr. *Brossete.* Il publia en 1716 à Geneve les Oeuvres de Despreaux avec des Eclaircissemens Historiques donnez par l'Auteur même, 2 *Vol.* in 4. On les a reimprimées à Amsterdam en 1719, *in fol.* & in 4. En 1622 à la Haye, en 4 *Vol. in* 12. Add. *de l'Ed. d'Amst.*]

(*B*) *Des maximes des Jansénistes.*] Un de ces Messieurs s'est plaint fort amerement, de ce que Mr. de la Berchere, Archevêque d'Aix, avoit ordonné au Directeur de son Seminaire *de suivre Abelly*, & de ne plus enseigner la *Theologie Morale* (5) de Grenoble. Il dit qu'on trouve dans la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly trois méchans principes, dont le I *renverse la plus certaine Regle de la bonne Conscience, reconnue par les Payens memes, qui n'ont pas cru qu'il fut permis de faire une chose dont l'on doute si elle est juste, ou injuste.* Le II *reduit à rien le plus grand de tous les Commandemens, qui est celui qui nous oblige d'aimer Dieu plus que toutes choses.* Le III *est directement oposé au soin qu'a pris Mr. le Cardinal Grimaldi de faire observer les Regles de St. Charles dans le Sacrement de Pénitence, en marquant un grand nombre de Cas dans lesquels les Confesseurs doivent, ou refuser, ou differer l'Absolution.* On accuse donc Mr. Abelly d'enseigner, I, *Que l'on peut suivre une Opinion moins probable & moins sure, en faisant ce qui est péché selon l'Opinion contraire, qui nous paroit plus probable :* II, *Qu'il n'est point certain que le Précepte d'aimer Dieu plus que toutes choses oblige jamais par lui-même; mais seulement par accident :* III, *Qu'on peut sans scrupule absoudre toujours ceux dont la vie est une continuelle vicissitude de Confessions & de Crimes.* Voiez l'*Avis aux Révérends Peres Jesuites d'Aix en Provence, sur un imprimé qui a pour Titre, „ Ballet dansé à la Reception de Monseigneur l'Archevêque „ d'Aix.*" On publia cet Avis, l'an 1687, in 12.

(5) *Composée par Mr. Genet, que le Cardinal Grimaldi, Predecesseur de Mr. de la Berchere, avoit fait venir dans son Séminaire, pour y enseigner lui-même sa Morale, & qui a depuis été fait Evêque de Vaison.*

Il est aisé de conoître qu'il s'agit du Livre de Mr. Abelly dans cet endroit du Menagiana. „ Comme on parloit de la „ moelle d'A..., Mr. l'Abbé le Camus, à présent Cardinal, dit : *la Lune étoit en décours, quand il fit cela* (6)." Nouvelle preuve du mépris des Jansénistes pour cet Ouvrage.

(6) Menagiana, *pag.* 63 *de la* 1 *Edit. de Hollande.*

(*C*) *Un sécret, qui plut à beaucoup de monde.*] Il a fait favoir au Public, que Mr. Vincent ne voulut plus avoir de liaison avec l'Abbé de St. Cyran, après lui avoir entendu dire, que le Concile de Trente n'étoit qu'*une Cabale, & une Assemblée des Scholastiques & du Pape* (7).

Un homme, qui seroit persuadé de cela, ne pourroit pas être Catholique Romain.

(7) Abelly, Vie de Vincent de Paul, *Liv. II, Chap. XII. Voiez les* Préjugez legitimes contre le Jansenisme, *pag.* 134.

ABERDON, Ville Episcopale d'Ecosse, sous l'Archevêque de St. André, avec une Académie. Les Ecossois la nomment *Aberdeen*. On peut la considérer comme divisée en deux; car il y a Aberdon à l'Embouchure de la Done, & Aberdon à l'Embouchure de la Dée. La prémiére se nomme la vieille Aberdon, *Old-Aberdeen*, & l'autre la nouvelle Aberdon, *New-Aberdeen*. Elles ne sont éloignées l'une de l'autre, que de mille pas. Le Siege de l'Evêché, & l'Académie, sont à la vieille Aberdon : l'autre est plus riche, & plus marchande. L'Académie fut créée l'an 1480. L'Evêché y est depuis l'an 1100 : il y fut transféré de Murtlac, comme nous l'aprend Hector Boéthius, Historien Ecossois (*a*). Cette Ville se nomme en Latin indifféremment *Abredonia*, *Aberdonium*, & *Aberdona*. Mr. Moréri a voulu rafiner sur cet Article (*A*), & n'y a pas trop réussi.

(*a*) *Apud* Baudrand, Lexic. Geograph. *pag.* 4.

(*A*) *Mr. Moréri a voulu rafiner sur cet Article.*] Il trouve mauvais que quelques-uns aient dit qu'Aberdonne ou Aberdoen, *Abredonia*, *Aberdona*, ou *Devana*, est une Ville. *Il n'y a point de Ville*, poursuit-il, *qui porte ces noms en toute l'Ecosse; mais il y a deux villes, dont l'une est nommée New-Aberdon, & l'autre Old-Aberdon : & si ce nom se rencontre, ce n'est qu'en quelques Livres ou Cartes peu exactes.* Il seroit inutile de prouver, que non seulement dans le Langage ordinaire, on ne se sert point de la distinction de vieille & de nouvelle Aberdon; mais aussi, qu'on s'en sert très-peu dans les Livres. Car où sont les Auteurs, qui ont dit *l'Evêché de la vieille Aberdon*, *l'Académie de la vieille Aberdon?* Où sont les Historiens, qui ne se contentent pas de dire *Aberdon* tout court, quand ils veulent désigner cette Ville Episcopale? Mr. Moreri ne se souvenoit pas apparemment de sa Critique, lors que dans l'Article d'Ecosse il étoit, *Saint André a une Université, & Aberdonne l'autre;* car, autrement, il auroit dû dire *Old-Aberdon*.

ABGILLUS (Jean) Fils d'un Roi des Frisons, mena une vie si éxemplaire, qu'on le surnomma *le Prêtre*. Il accompagna Charlemagne à l'Expédition de la Palestine; &, au lieu de s'en retourner en Europe, comme fit Charlemagne, après la prise de Jérusalem, il poussa jusques aux Indes, y fit de vastes Conquêtes, & y fonda l'Empire des Abyssins, qui, de son nom, fut apellé *l'Empire du Prêtre Jean*. Il a composé deux Histoires, dont l'une comprend le Voiage de Charlemagne à la Terre Sainte, & l'autre l'Expédition qu'il fit lui-même aux Indes. Ce dernier Ouvrage contient la description du Païs, & celle des différens Peuples qui l'habitent. Si Suffridus Pétri (*a*) a été capable de s'imaginer que ces Histoires soient autre chose qu'un des ces méchans Romans, qu'on faisoit dans les Siecles d'ignorance, & où l'on faisoit entrer Charlemagne, avec autant de hardiesse, que si c'eût été un Héros imaginaire, un Palmérin d'Olive, un Huon de Bourdeaux, un Geofroi à la grand' dent : si, dis-je, Suffridus Pétri a été capable de s'imaginer cela, il est digne de toutes les duretez que Vossius lui a dites (*b*) : car que peut-on débiter de plus fabuleux, que la Conquête de Jérusalem par Charlemagne?

(*a*) *Il parle de cet Auteur & de ses deux Livres, dans son Traité des Scriptor. Frisiae.*

(*b*) *O hominem valdè simplicem, ac prope dixerim insipientem, qui talia alios ac sibi ita commenta habuerit fidem!* Vossius de Histor. Lat. *pag.* 300.

ABYDE, Ville d'Egypte. Etienne de Byzance veut qu'elle ait été une Colonie de Milésiens (*A*), à laquelle un Homme, nommé Abyde, ait donné son nom. Strabon en parle comme d'une

(*A*) *Une Colonie de Milésiens.*] Cela n'est gueres aparent. J'avoue qu'ils établirent des Colonies en Egypte; mais ce fut proche des Embouchures du Nil : leur puissance consistoit alors en forces de Mer, & leur Commerce ne demandoit pas qu'ils eussent un poste si éloigné de la Côte, que l'étoit Abyde. De plus, ils ne s'établirent en Egypte, qu'au tems de Cyaxare, Roi des Medes (1). Or Abyde étoit considérable avant ce tems-là; puis que Memnon y avoit non seulement établi sa Cour, mais encore, y avoit fait bâtir un Palais magnifique.

(1) Strabo *Lib. XVI, pag.* 551.

d'une Ville fort délabrée; mais il dit qu'il paroissoit qu'elle avoit été autrefois fort grande, & la prémiére du Païs, aprés Thebes (a). Le fameux Roi Memnon y demeura, & y fit bâtir un magnifique Palais (b). Le Temple & le Sépulchre d'Osiris servoient d'un grand ornement à cette Ville, & la rendoient extrêmement recommandable. Les plus grands Seigneurs d'Egypte affectoient d'y être enterrez, afin d'avoir leur Tombeau au même lieu qu'Osiris avoit le sien (c). L'Oracle du Dieu Bésa n'étoit pas un ornement médiocre à ce lieu-là. Tous les Peuples du Voisinage avoient beaucoup de dévotion pour cette Divinité, qui répondoit par écrit, quand on n'avoit pas la commodité de le consulter en personne. Il suffisoit alors de lui écrire ce que l'on avoit à demander (d). Cet Oracle subsistoit encore sous l'Empire de Constantius, Fils de Constantin le Grand, & causa bien des desordres (B). Abyde étoit à 7500 pas du Nil, vers l'Occident (e); mais on y avoit conduit un Canal, qui lui portoit les Eaux de cette Riviere (f). Elle étoit au dessous de Diospolis & de Tentyris (g), & au dessus de Ptolemaïde (h), qui étoit la plus grande Ville de la Thebaïde, & aussi grande que Memphis. Les Habitans d'Abyde avoient en abomination le bruit des Trompetes (C). On a fort parlé des épines, qui croissoient dans leur Territoire (D): on a dit qu'elles étoient toujours chargées de fleurs, qui avoient la figure d'une Couronne. On croit qu'aujourd'hui elle s'apelle *Abutich*. Jean Léon ne dit point ce que Mr. Moréri lui impute, qu'elle soit au lieu où le Patriarche Joseph fut enseveli (E). Il y avoit sur la Côte de l'Hellespont une Ville nommée ABYDE, dont je ne parlerai pas pour le coup, quoi que le Dictionaire de Moréri ait besoin d'être rectifié à son sujet.

(a) Strabo, *Libr. XVII*, pag. 1167. Edit. 1587.
(b) *Memnonis regia & Osiris templo inclytum*. Plin. *Libr. V, Cap. IX*. Strabo, *Libr. XVII*, pag. 559.
(c) Plutarch. de Iside & Osir. pag. 359.
(d) Ammian. Marcel. *Lib. XIX, Cap. XII*, pag. 227, 228.
(e) Plin. *Lib. V, Cap. IX*.
(f) Strabo, *Lib. XVII*, pag. 179.
(g) Plin. *Lib. V, Cap. IX*.
(h) Strabo, *Libr. XVII*, pag. 579.

(B) *Et causa bien des desordres.*] Voici comment. Ceux qui consultoient par écrit l'Oracle, laissoient quelquefois leur Lettre dans le Temple, après avoir reçu la réponse (1). Il y eut des gens malins, qui envoiérent quelques-unes de ces Lettres à Constantius; &, comme c'étoit un petit génie, soupçonneux, crédule, vetilleux, il se mit dans une colere horrible. *Qui ut erat angustè pectoris, obsurdescens in aliis etiam nimium seriis, in hoc titulo ima, quod ajunt, auricula mollior, & suspicax, & minutus, acri felle concaluit* (2). Tout aussi-tôt, il expedia une Commission, pour faire faire le procés aux coupables; car on pretendoit que plusieurs personnes avoient consulté ce Dieu touchant la vie de l'Empereur, & touchant le nom de la Personne qui régneroit après lui. Le Chef de la Commission, Homme violent & avare, trouva le moien d'envelopper qui il voulut dans ces procès. Ce fut l'occasion d'une infinité de violences, comme vous pourrez le lire dans Ammien Marcellin.

(C) *En abomination le bruit des Trompetes.*] C'est Elien, qui nous l'aprend, pourvu que nous le corrigions selon la conjecture de Berkelius (4). *Σάλπιγγος ἦχον βδελύττονται Βουσιρῖται, καὶ Ἄβυδος ἡ Αἰγυπτία (il y a dans les Editions d'Elien Ἄβυδοι Αἰγύπτιοι) καὶ Λύκων πόλις. Busiritæ, & Abydus Ægyptia, & Lycopolis, Tuba sonitum detestantur* (5). Strabon confirme cette conjecture, lors qu'il dit, qu'il étoit defendu d'emploier aucune Musique, soit de Voix, soit d'Instrumens, aux preludes des Sacrifices que l'on offroit à Osiris dans son Temple d'Abyde (6).

(D) *Des épines, qui croissoient dans leur Territoire.*] Athénée nous aprend ceci (7): mais il faut ôter de son Livre le mot Ἄβυδον, & y substituer Ἄβυδος. C'est une conjecture très-raisonnable du même Berkelius (8). Voici le fait dont parle Athenée. Les épines, qui croissent autour du Temple de Tindium, passoient pour être toujours fleuries; mais, selon la Remarque d'Hellanicus (9), cela venoit de ce qu'il se faisoit des Assemblées en ce lieu-là, pendant lesquelles on jettoit sur ces épines diverses sortes de Bouquets. Demetrius raporte qu'il croissoit de cette espèce d'épines autour d'Abyde, & qu'il couroit une Fable parmi les Egyptiens, que les Soldats d'Ethiopie, que Tithon envoioit au Roi Priam, aiant ouï dire que Memnon avoit été tué, jetterent auprès d'Abyde leurs Couronnes de Fleurs sur ces épines, d'où il arriva que les Fleurs qu'elles produisirent ressemblérent à des Couronnes (10).

(E) *Le Patriarche Joseph fut enseveli.*] Mr. Moréri cite *Jean Leon*, pag. 8. On croit d'abord qu'il indique la 8 page; mais on ne trouve qu'au Livre 8 ce qu'il faut chercher. Or voici ce qu'on y trouve: que c'est une erreur de croire que la Ville nommée *Mesre Hatichi* est celle où demeuroient les Rois d'Egypte du tems de Joseph & de Moïse. Il réfute cette pensée, par la raison que ces anciens Rois demeuroient au côté occidental du Nil; ce qu'il prouve par deux raisons. 1, Par la situation de la Ville que l'Ecriture dit que les Juifs bâtirent à Pharao; 2, Par la situation d'un Edifice fort ancien, qu'on dit être la Sepulture de Joseph. Quelques pages après, il remarque que la Ville, où est cette Sépulture, est sur un bras du Nil, & s'appelle aujourd'hui *El Fium*. Je n'ai point trouvé qu'il dise rien de notre Abyde.

(1) Amm. Marcell. *Libro XIX, Cap. XII*, pag. 227, 228.
(2) Amm. Marcell. *ad Ann. 359.*
(4) Berkel. in Stephan. de Urbibus, pag. 14.
(5) Ælian. de Animal. *Lib. X, Cap. XXVIII.*
(6) Strabo, *Libr. XVI*, pag. 160.
(7) Athenæus, *Lib. XV, Cap. VII.*
(8) Berkelius in Steph. de Urbibus, pag. 14.
(9) *In Ægyptiacis, apud* Athen. *Lib. XV, Cap. VII.*
(10) Demetrius *in Libris Rerum Ægyptiacarum, apud* Athenæum, *Libr. XV, Cap. VII.*

ABIME'LECH, Roi de Guérar, au Païs des Philistins, étoit contemporain d'Abraham. Ce Patriarche s'étant retiré, avec sa Famille, au Païs de Guérar, sa Femme Sara, toute âgée qu'elle étoit de 90 ans (a), ne s'y trouva pas en sûreté: elle fut enlevée par Abimélech, qui la trouva assez belle, pour en vouloir faire sa Femme. Abraham auroit évité cet accident, s'il avoit déclaré qu'il étoit le Mari de Sara; mais, comme il craignit qu'on ne le tuât, il se mit à dire qu'elle étoit sa Sœur, & il la pria de dire qu'il étoit son Frere (b). C'étoit la seconde fois qu'il emploioit cet expédient (c), qui, sans doute, ne merite point les éloges que Saint Chrysostome lui a donnez (A). On croit que le Roi des Philistins fut frapé d'une maladie, qui le rendit im-

(a) *Voiez les dernieres Remarques de l'Article* SARA.
(b) Genese, *Chap. XX.*
(c) *Il l'avoit emploié*, Genese, *Chap. XII.*

(A) *Les éloges que St. Chrysostome lui a donnez.*] Nous toucherons en un autre lieu (1) ce qu'il y a de blâmable dans cette dissimulation d'Abraham. Chacun jugera ce qu'il lui plaira sur la rechute. Le peril, que l'honneur de Sara avoit essuié la prémiére fois, semble d'abord devoir rendre moins excusable la réiteration du mensonge; mais, d'autre côté, ne semble-t-il pas que l'on est plus excusable, lors qu'on emploie un remede qui a réussi, que lors qu'on l'essaie; & n'est-il pas hors de doute, que le prémier essai avoit eu tout le succès qu'Abraham avoit espéré? Non seulement, on ne lui ôta point la vie; mais on le combla de presens, & on lui rendit sa Femme, sans qu'on l'eût touchée: chose, à quoi peut-être il ne s'étoit pas attendu. Je me sers d'un *peut-être*; car je n'oserois écrire ce que Saint Chrysostome osa prêcher; *Vous savez*, disoit-il à ses Auditeurs, *que rien ne chagrine plus un Mari, que de voir sa Femme soupçonnée d'avoir été au pouvoir d'un autre; &, neanmoins, ce Juste ici emploie tous ses efforts, pour que l'acte d'Adultere s'accomplisse* (2). On devoit attendre, après cela, que le Prédicateur censurât ce Patriarche; mais, au contraire, on voit qu'il donne de très-grands éloges à son courage, & à sa prudence: à son courage, qui lui avoit fait surmonter les mouvemens de la Jalousie, jusques à lui permettre de conseiller de telles choses; & à sa prudence, qui lui avoit montré cet expédient si sûr de se tirer des embarras & des périls qui l'environnoient. St. Chrysostome n'oublia pas de représenter vivement la terrible force de la jalousie, afin de faire comprendre le grand courage, qui avoit surmonté cette passion; mais d'autre côté, il releva la prudence d'Abraham, en disant, que comme il vit que Sara étoit trop belle, pour pouvoir échaper à l'incontinence des Egyptiens, soit qu'elle se dît Femme, soit qu'elle se dît Sœur, il voulut qu'elle se dît Sœur, parce qu'il espéroit de sauver sa vie par ce moien. *Voiez*, s'écrie St. Chrysostome, *avec quelle prudence ce Juste imagine un bon moien de rendre vaines toutes les embuches des Egyptiens.* Puis, il l'excuse d'avoir consenti à l'adultere de sa Femme, sur ce que la Mort, qui n'avoit pas été encore dépouillée de sa tyrannie, inspiroit alors beaucoup de fraieur. *Ὅτι οὔπω ἦν καταλυθεῖσα τοῦ θανάτου ἡ τυραννὶς διὰ τοῦτο καὶ τῇ μοιχείᾳ τῆς γυναικὸς αἱρεῖται κοινωνῆσαι ὁ δίκαιος, καὶ μονονουχὶ ὑπηρετήσασθαι τῷ μοιχῷ εἰς τὴν τῆς γυναικὸς ὕβριν ἵνα τὸν θάνατον διαφύγῃ* (3): *Quia nondum mortis erat soluta tyrannis propterea in adulterium uxoris consentit justus, & quasi servit adultero in mulieris contumeliam ut mortem effugiat.* Après cet éloge du Mari, il passe aux louanges de la Femme, & dit qu'elle accepta de bon cœur la proposition, & qu'elle fit tout ce qu'il faloit pour bien jouër cette Comédie (4). Là-dessus, il exhorte les Femmes à imiter celle-là, & il s'écrie; *Qui n'admirerois cette grande facilité à obéir? Qui pourroit jamais assez louer Sara, de ce qu'après une telle continence, & à son age, elle a voulu s'exposer à l'adultere, & livrer son corps à des Barbares, afin de sauver la vie de son Epoux* (5)? Je ne pense pas qu'aujourd'hui un Prédicateur osât manier de la sorte une matiere aussi delicate que celle-là: il donneroit trop de prise à la raillerie des profanes; & je doute fort que les Habitans d'Antioche, naturellement médisans, eussent pu ouïr un tel Sermon, sans s'émanciper à des réflexions malignes. St. Ambroise n'a pas donné de moindres éloges à la charité de Sara (6), & nous verrons, dans l'Article ACINDYNUS (*Septimius*), que St. Augustin a été presque dans une semblable illusion. C'est une chose étrange, que ces grandes Lumieres de l'Eglise, avec toute leur vertu & tout leur zèle, aient ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie, ni celle d'un autre, par un crime.

(1) *Dans les Remarques de l'Article* SARA.
(2) Ὁ μὲν τὸν δίκαιον καὶ συνεβούλευε καὶ ταῦτα ποιεῖ, ὥστε εἰς ἔργον τὴν μοιχείαν ἐκβῆναι. Chrysost. Homil. XXXII in Genes.
(3) Chrysost. Homil. XXXII in Genes.
(4) *Πάντα ποιεῖ ὥστε τὸ δρᾶμα λαθεῖν. Omnia facit ita ut fabula & fictio illa lateat.* Id. ib.
(5) Τίς οὐκ ἀγάσαιτο ταύτην τὴν εὐπείθειαν; τίς δὲ μετὰ τοσαύτην σωφροσύνην, καὶ ἐν ἡλικίᾳ τοσαύτῃ, ὑπὲρ τοῦ τὸν δίκαιον διασῶσαι, τὸ οἰκεῖον σῶμα ἐκδοῦναι εἰς μοιχείαν βαρβάροις; Id. ibid.
(6) Ambr. de Abrah. Lib. I, Cap. II.

impuissant (*B*) : &, quoi qu'il en soit, il est sûr que la Providence de Dieu empêcha qu'il ne satisfit la passion qu'il avoit conçue pour Sara. Il fut averti en songe, qu'elle étoit mariée avec un Prophète, & qu'il mourroit, s'il ne la rendoit à son Mari. Il ne manqua pas de la lui rendre, ni de lui faire des reproches de leurs mensonges. Abraham s'excusa, entre autres raisons, sur ce qu'en effet il étoit Frere de Sara, né du même Pere qu'elle, quoi qu'ils n'eussent pas la même Mere. C'est ainsi que l'Ecriture le fait parler. Mr. Moréri substitue, mal-à-propos, aux paroles du Texte sacré celles de Josephe, qui supose faussement, qu'Abraham dit que Sara étoit Fille de son Frere (*d*). Il a suivi le même Auteur sur un fait dont l'Ecriture ne dit pas un mot; savoir, sur une prétendue Alliance contractée entre Abimelech & Abraham, lors de la restitution de Sara. L'Ecriture s'est contentee de dire qu'Abimelech fit de grands présens à ce Patriarche, & lui offrit la permission de séjourner où il voudroit dans ses Etats. Il est vrai qu'il y eut entre eux une Alliance; mais elle ne fut faite que quelques années après (*e*). Ce fut le Traité de Beersebah. Josephe, comme s'il avoit eu des Mémoires préférables à ceux de Moïse (*C*), ose mettre ce Traité avant la naissance d'Isac, au lieu que l'Ecriture le met après la rejection d'Ismaël, qui n'avint qu'après qu'Isac eut été sevré. Mr. Moréri a suivi le même Guide, lors qu'il assûre, que le même Abimélech *temoigna beaucoup de bonne volonté* à Isac, qui s'étoit retiré au Païs de Guérar. Il ne seroit pas impossible que ce fut le même Abimélech; mais il y a beaucoup d'aparence que c'étoit le Successeur de celui qui avoit enlevé Sara (*D*). Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'une Famine

(*d*) Joseph. Antiq. *Libr. I, Cap. XI.*

(*e*) Genese, *Chap. XXI, V. 22, 32.*

(*B*) *D'une maladie qui le rendit impuissant.*] Pour éteindre l'ardeur de sa convoitise, Dieu lui envoia une grande maladie, qui mit à bout toute la Science des Médecins. Dieu l'avertit en songe, de ne rien faire à la Femme de cet Etranger. Abimelech, se trouvant un peu mieux, quelque tems après, declara à ses Amis d'où venoit sa maladie, & rendit Sara à Abraham. Voilà comment Josephe conte la chose (7) : peu soigneux, à son ordinaire, de se conformer aux Narrations de Moïse; ou plutôt, assez hardi, pour le démentir. Car Moïse ne dit-il pas qu'Abimelech, après le Songe, se leva de grand matin, & appella tous ses Serviteurs, afin de leur communiquer ce qu'il avoit apris en dormant (8) ? Auroit-il pu faire cela, s'il avoit été abandonné des Medecins ? Josephe sentoit bien la difficulté; mais, pour l'ôter, il supose hardiment, contre l'autorité de l'Ecriture, que ce Prince ne communiqua son Songe à ses amis, que quand sa maladie fut un peu passée, quelque tems après le Songe. Il y en a qui croient qu'Abimelech ne fut point incommodé en sa personne; mais, seulement, en la personne de ses Femmes (9) : & que, quand l'Ecriture raporte que Dieu le guérit, cela ne signifie, sinon qu'il leva le Scellé qui avoit eté aposé chez lui sur toute matrice (10). Je ne me ferois pas fort tirer l'oreille, pour aprouver cette explication; car je ne voi aucune trace de maladie pour Abimelech dans tout le Chapitre XX de la Genese, hormis dans ces paroles du Verset 17, *Dieu guerit Abimelec, sa Femme, & ses Servantes : puis enfantérent.* Mais comme le Verset suivant ne fait mention que de l'incommodité de ces Femmes, il est assez probable que c'étoit en cela que consistoit tout le mal que Dieu avoit envoie a Abimelech. Je donne ailleurs (11) la réponse a le Question que l'on me peut faire : *Pourquoi ce Prince, s'il se portoit bien, ne satisfit pas la passion qui lui fit enlever Sara ?* Je ne m'étonne pas des rêveries que les Juifs ont debitées sur cette avanture; je m'étonnerois beaucoup plus de leur conduite, s'ils n'avoient pas forgé cent chimeres concernant notre Abimelech. Ils disent que tous les conduits du Corps furent bouchés dans sa Maison, tant aux Hommes qu'aux Bêtes, tant aux Males qu'aux Femelles; de sorte que rien ne pouvoit y entrer, ni en sortir (12). On ne pouvoit plus ni manger, ni boire; on ne pouvoit plus rien chasser du ventre, &c. Les Hommes furent d'ailleurs frapez d'une si grande froideur, qu'Abimelech fut hors d'état d'exercer aucune fonction virile, tant envers Sara, qu'envers toute autre. Un célebre Théologien Protestant (13) adopte cette Tradition, quant à la derniere partie, & rejette tout le reste, comme ridicule, ou superflu. Il dit, que comme le Diable empêche quelquefois par ses ligatures (14), que les personnes mariées ne puissent se rendre le devoir conjugal, il n'est pas hors d'aparence que Dieu ait envoié une pareille affliction à la Famille d'Abimélech, pour une bonne & sainte fin, qui étoit de conserver la pudicité de Sara, & de faire paroître très-certainement qu'elle n'avoit reçu aucune atteinte dans cette Maison. Il croit donc que tous les Domestiques d'Abimelech furent frapez du mal de sterilité : les Hommes, par une impuissance semblable à celle qui vient des Sortileges; les femmes, par une entiere fermeture des portes de la vie, ou par un retrecissement, qui les rendit inhabiles à concevoir. *En voila trop de la moitié*, dira-t-on; *& il suffisoit aux desseins de Dieu, que les Hommes fussent malefictés* : mais il faut répondre, que la cloture des parties féminines étant un fait dont Moïse parle nommément, il n'y a pas moien de le renvoier comme superflu. Voici deux Explications de ce fait, qui n'aplanissent pas entiérement le chemin. Les uns veulent que Moïse ait voulu dire, que le Femme & les Servantes d'Abimélech ne purent pas accoucher quand le terme fut venu : elles eurent bien des tranchées, & bien des douleurs; mais ce fut comme au tems dont parle le Prophete Esaïe, *Venerunt Filii usque ad os matricis, & vis non est ad partum* (15). Les autres disent, qu'il a voulu dire qu'elles ne concevoient plus. La prémiere Explication ne peut s'accorder avec la Genese, à moins qu'on ne supose que toutes les Femmes qui apartenoient a Abimélech se trouvérent grosses au tems de l'enlevement de Sara (16) : ce qui n'est

(7) Joseph. Antiq. *Libr. I, Cap. XI.*

(8) Genese, *Chap. XX, V. 8.*

(9) Saliani Annal. *Tom. I, pag. 469.*

(10) Genese, *Chap. XX, V. 18.*

(11) *Dans la Remarque (C) de l'Article* SARA.

(12) *Apud* Mercerum. *Vide* Riveti Exercit. in Genes. Operum, *Tomo I, pag. 385.*

(13) Rivet, *la même.* Heidegger *le fuit pas-à-pas*, Hist. Patriarch. *Tom. II, pag. 165.*

(14) *On apelle cela vulgairement nouer l'eguillette.*

(15) Esaïe, *Chap. XXXVII, V. 3.*

(16) *L'Eternel avoit entiérement resserré toute matrice de la maison d'Abimelech.* Genes. *Chap. XX, V. 18.*

point vraisemblable. La seconde demanderoit que Sara eût demeuré plus long-tems qu'elle n'a fait dans la Maison de ce Prince; car il ne faut pas peu de tems, pour savoir si tout un grand nombre de Femmes a perdu la faculté de concevoir. Ces embarras ont obligé un très-savant Interprete à dire, que le punition, que Dieu envoia sur la Famille d'Abimélech, fut connue d'une maniere qui ne nous est pas connue (17). Au reste, les Rabins ne mettent pas une grande difference entre l'affliction personnelle d'Abimelech, & l'affliction personnelle du prémier Ravisseur (18) de Sara. Ils disent de celui-ci, qu'il fut atteint de le maladie *Ratan*, qui est le plus incommode de tous les ulceres, & celui particulierement qui est le plus oposé aux corvées amoureuses (19). Salomon Iarchi veut que la plaie de ce Roi d'Egypte ait été un mal de tête, causé par un Ver, qui s'étoit formé dans son cerveau : *Morbus perturbans cerebri ob innatum ipsi vermiculum, quo qui laborant in concubitus graves sit, & liberi gignuntur ulcerosi* (20). Quelques-uns croiront que ces dernieres paroles gatent tout; car ils s'imaginent qu'il faut, pour l'honneur de Sara, que la Plaie de Pharao l'ait rendu absolument impuissant. Voiez nos Remarques sur l'Article de cette sainte Femme.

(*C*) *Des Mémoires préferables a ceux de Moïse.*] Il y a long-tems que j'ai conçu de l'indignation contre Josephe, & contre ceux qui l'épargnent sur ce sujet. Un homme, qui faisoit profession ouverte du Judaïsme, dont la Foi étoit fondée sur la Divinité de l'Ecriture, ose raconter les choses autrement qu'il ne les lit dans la Genese : il change, il ajoute, il suprime des circonstances; en un mot, il se met en oposition avec Moïse, de telle sorte, qu'il faut que l'un des deux soit un faux Historien. Cela est-il suportable; & n'en faut-il pas conclure, ou qu'il ne s'est gueres soucié de scandaliser sa Nation, ou qu'il a cru que le sentiment particulier, qu'il avoit sur la faillibilité, & par consequent sur la non-inspiration de Moïse, etoit commun parmi les Juifs ? Il méritoit bien que Théodore de Beze lui donnât ce coup : *Hoc ego semel pronuntio, quod tu nunquam falsum esse ostendes, si verus est multis locis Josephus, mentitum esse multis locis Mosem & sacros omnes Scriptores. Sed nos potius istos pro veris ipsius Dei interpretibus, illum vero pro Sacerdote rerum sacrarum valde imperito, atque etiam negligente & prophano Scriptore habebamus* (21). Je croi que tous les anciens Historiens ont pris la même licence, a l'égard des vieux Mémoires qu'ils consultoient. Ils y ont cousu des suplémens; &, n'y trouvant pas les faits developez & embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus, & habillés comme il leur a plu : & aujourd'hui, nous prenons cela pour Histoire.

(*D*) *C'etoit le Successeur de celui qui avoit enlevé Sara.*] Je ne me fonde point sur la longue vie qu'il faudroit donner à Abimélech, s'il avoit été encore au monde, lors qu'Isac s'en alla en Guérar. Ce voiage est posterieur à l'achat que fit Jacob du Droit d'aînesse : on peut donc suposer qu'Isac avoit alors 80 ans; car il en avoit 60, lors qu'Esaü & Jacob naquirent : & Esaü étoit déja grand Chasseur, quand il vendit son Droit d'aînesse. D'autre côté, Abimélech, qui enleva Sara, étoit Roi & marié, avant qu'Isac vint au monde : il auroit donc eu cent bonnes années pour le moins, lors qu'Isac fit le voiage de Guérar. Mais est-ce une affaire ? En ce tems-la, les Hommes ne vivoient-ils pas plus de cent cinquante ans (22) ? On a peine à croire, quand on le lit, que des personnes habiles (23) soient capables d'objecter ces paroles de l'Ecclésiastique, *Omnis potentatus vita brevis* (24); comme si, en suposant le Canonicité de cet Ouvrage, il étoit contre le Révélation que le regne d'un Homme eût duré cent ans. Qui ne voit, que si ce passage avoit la force qu'on lui attribue, il faudroit nier toutes les Histoires, qui aprennent qu'il y a eu des Regnes qui ont duré plus de cinquante ou soixante ans ? Qu'est-ce donc qui me porte à croire que l'Abimélech, qui enleva Sara, n'est point le même, qui traitta Alliance avec Isac ? Le voici. Ce dernier Abimélech crut bonnement, sur le parole d'Isac, que Rébecca n'étoit que sa Sœur; &, lors qu'il en fut desabusé, non par les paroles, mais par les actions d'Isac, il le reprit doucement de son mensonge, sans lui dire, *Vous chassez de race; Abraham, votre Pere, m'avoit*

(17) Mercerus *apud* Rivetum, Oper. *Tom. I, pag. 395.*

(18) *Pharao, Roi d'Egypte.*

(19) *Apud* Mercerum, *in* Riveti Ope. *Tom. I, pag. 395.*

(20) *Apud* Heidegg. Hist. Patriarch. *Tom. II, pag. 166.*

(21) Th. Beza, Respons. ad Balduinum, Oper. *Tom. II, pag. 200.*

(22) *Abraham vécut 175 ans, & Isac 180.*

(23) Pererius in Genes. *Cap. XXVI, Praef.* Saliani Annal. *Tom. I, pag. 580.*

(24) *La Version de Geneve porte,* Toute Tyrannie est de petite durée. *Chap. XI, Vers. 14.*

Famine étant survenue, Isac se retira en Guérar, où régnoit alors un ABIMELECH. La beauté de Rébecca fut cause que son Mari se servit des mêmes ruses, qu'Abraham avoit emploiées à cause de la beauté de Sara. Isac aiant peur qu'on ne le tuât, si l'on venoit à savoir qu'il fut le Mari de la belle Rébecca, la fit passer pour sa Sœur. Abimélech découvrit à un certain jeu (*E*), qu'il aperçut entre eux deux, en regardant par sa fenêtre, que ce n'étoit point cela; &, aiant fait venir Isac, *Quoi que ce soit*, lui dit-il, *c'est votre Femme; comment donc avez-vous dit, c'est ma Sœur? Quelle conduite avez-vous tenue ici? Peu s'en est falu que quelqu'un du Peuple n'ait couché avec votre Femme* (*F*), *& que vous n'aiez attiré sur nous un crime.* En même tems, il défendit, sous peine de mort, à tous ses Sujets, de faire la moindre injure à Isac, ni à Rébecca. Cette remontrance, & cette Ordonnance, ne pouvoient venir que d'un bon cœur, & méritoient bien que nos Modernes prissent mieux garde à leurs paroles (*f*). La prospérité d'Isac changea cette bonne amitié d'Ahimélech. On lui déclara franchement, lors qu'on eut vu qu'il aqueroit de grandes richesses, qu'il eût à se retirer. Il obéit; &, n'aiant pas laissé de prospérer, malgre les traverses qu'on lui suscita en divers endroits, à l'occasion des Puits qu'il faisoit faire, il se vit recherché d'Alliance par Ahimélech; a quoi il répondit favorablement (*g*).

(*f*) Tursellin, *dans son Epit. Hist. pag. 10 Edit. de Franeker, en 1692, s'est fort abusé dans ces paroles*, Hanceus Geratas annonæ causa profectus, Dei numine conjugis pudicitiam ab Abimelechi Regis libidine intactam servat.

(*g*) *Tiré du Chap. XXVI de la Genese.*

n'avoit deja joué le même tour. Or quelle aparence, que s'il eut ete deja attrapé par Abraham, il eût donne encore une fois dans le même piege, ou, qu'y aiant donne, il n'eût pas fait une aigre censure à Isac, tant sur les mensonges de son Pere, que sur les siens propres? Il n'auroit pas oublié ceux d'Abraham, qui lui avoient causé beaucoup de dommage. St. Chrysostome trouvoit si vraisemblable ce que je viens de dire, qu'il avança courageusement en Chaire, qu'Abimelech fit des reproches à Isac sur la supercherie d'Abraham. *Rex adhuc habens recentem memoriam eorum quæ tempore Patriarchæ rapta Sara toleraverat, increpabat eum reumque arguens dicebat, cur hoc fecisti? . . . . . Hanc deceptionem & olim sustinuimus a patre tuo* (25). Mais tout cela n'a point d'autre fondement, que les privileges de la Rhétorique, lesquels on etend quelquefois presque aussi loin que ceux des Poetes & des Peintres.

(25) Chrysost. Homil. LI & LII.

- - - - *Pictoribus atque Poetis*
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas (26).

(26) Horat. de Arte Poet. V. 9.

Deux choses semblent favoriser le sentiment, que le Sieur Moréri a suivi. I. Le Roi de Guérar, au tems d'Abraham, a le même nom, qu'au tems d'Isac; & il a un Général d'Armée, qui s'apelle Picol, en l'un & en l'autre tems. II. Rebecca, quelque belle qu'elle soit, n'est pas enlevee, comme l'avoit été Sara; c'est qu'Abimélech avoit eu le tems de vieillir, & se souvenoit des mauvaises suites de l'Enlévement de Sara. Je repons, 1, qu'il y a eu des noms affectez a tous les Rois d'un certain Païs: comme celui de Pharao aux Rois d'Egypte. Pourquoi celui d'Abimélech n'auroit-il pas été commun à tous les Rois de Guérar? Picol étoit peut-être un nom de Charge. Peut-être aussi que la Charge avoit passé du Pere au Fils. Je répons, 2, que l'Abimelech d'Isac pouvoit n'être plus un jeune Homme, quoi qu'il ne fût pas celui qui avoit enlevé Sara. Je croi franchement que c'étoit un bon Vieillard: puis qu'il ne forma aucun dessein sur la belle Rébecca, laquelle il ne croioit point mariée; & puis qu'il ne dit point a Isac qu'elle avoit été en danger de sa part, mais seulement de la part de ses Sujets: &, comme ceux-ci vivoient dans un tel débordement, que toute belle femme étrangere, qui ne passoit pas pour mariée, couroit grand risque, je ne vois point de cause plus vraisemblable de la continence d'Abimélech envers Rébecca, que la vieillesse. *Il vient un tems qu'on est trop sage*, disent les jeunes Libertins.

(*E*) *A un certain jeu.*] Quelques-uns se sont imaginez que l'Ecriture avoit voulu exprimer honêtement, sous le mot de Jeu, le devoir conjugal, qu'Isac rendoit à sa Femme, lors que, par hasard, Ahimélech, regardant par la fenêtre, rencontra sous ses yeux un tel objet. *Putant quidam honeste significari eo vocabulo copulam carnalem. Sed non fit verisimile Isaac prudentissimum & sanctissimum virum tam incautè rem habuisse cum uxore, ut id per fenestram prospicere, ut Scriptura inquit, Rex posset Abimelech. Credibilius igitur est eo vocabulo significatos esse tales jocos & blanditias in amplexando & osculando, quales inter conjuges agitari turpe non est extra conjugium vero nefas est* (27). D'autres ne veulent point ouïr parler de cette sorte d'interpretation: ils disent qu'Isac étoit trop sage & trop reglé, pour avoir si mal pris ses mesures; & que, dans ces occasions, il se gardoit bien d'être en lieu où ses Voisins le pussent voir par les fenetres. *Il faut donc*, disent-ils, *entendre, par le mot de Jeu, certains passe-tems, qui, pour n'être pas le dernier Acte de la Comedie, ne laissent pas d'être trop forts entre des gens qui ne sont point mariez, quelque parenté qu'il y ait d'ailleurs entr'eux.* Ces passe-tems doivent signifier quelque autre chose, que causer familièrement, que railler, que rire ensemble; car un Frere & une Sœur font tout cela tres-honêtement, & sans qu'on en puisse conclure ce qu'Abimelech conclut du Jeu d'Isac & de Rébecca. Cette explication me paroît incomparablement plus raisonnable que la premiere: &, néanmoins, il faut avouër que la tendresse empêchoit quelquefois Isac d'avoir cette grande précaution, que les Moralistes rigides éxigeroient d'un Patriarche: car enfin, on ne peut nier qu'Abimelech, regardant par les fenêtres, ne l'ait surpris se divertissant avec Rebecca à un certain jeu, d'où l'on pouvoit conclure certainement qu'ils étoient Mari & Femme. Prenez garde, qu'ils étoient mariez depuis 40 ans: Isac étoit donc âgé de 80 ans. St. Augustin, dans ses Livres contre Faustus le Manichéen, grand Frondeur des Patriarches, fait l'Apologie d'Isac d'une maniere solide (28); &, dans le fond, c'est être trop rigoureux, que de vouloir qu'un Patriarche, ou qu'un Prélat marié, ne puisse prendre de petites récreations avec sa Femme, sans fermer tous les volets des fenêtres. Car il faut avoir cette bonne opinion de leur preudhomie, que si la Nature vouloit passer des petites caresses aux plus grandes, ils se soutiendroient assez sur un chemin si glissant, pour donner ordre que l'on n'en vit rien des fenêtres du Voisin. Cornelius à Lapide ne fait ce qu'il réfute, quand il s'emporte contre les Auteurs de la premiere Explication. *Judæi impuri*, dit-il (29), *jocum hunc intelligunt copulam conjugalem. Sed apage hos Cynicos. Quis credat Isaac publicè, & spectante Rege, tam inverecundum, lubricum, & cynicum fuisse?* Ce n'est pas de quoi il s'agit: personne ne pretend qu'Isac fût alors au milieu des rues; il étoit dans sa chambre, & n'avoit pas bien fermé les fenêtres: voila tout; &, si c'est trop, vous ferez vous-même obligé de condamner le Patriarche, & de faire le Caton envers lui. On sait que Caton chassa du Sénat un Manlius, parce qu'en plein jour, & en présence de sa Fille, il avoit donné un baiser a sa Femme (30). Ce Manlius auroit été Consul aparemment à la prochaine élection. On cherche des mysteres allegoriques (31) dans ce Jeu d'Isac & de Rebecca, ausquels, sans doute, ni eux, ni l'Historien Sacré, ne songérent point. Je ne mets pas ces sortes d'erreurs au nombre de celles que je compile: ce seroit la mer à boire. Il seroit a souhaiter, que la plupart de ces imaginations mystiques fussent inconues à tout le monde.

(27) Pererius in Genes. Cap. XXVI.

(28) August. contra Faust. Lib. XXII, Cap. XLVI. Mr. Thiers cite une partie de ce passage, pag. 4 de son Traité des Jeux & des Divertissemens.

(29) Cornel. à Lapide in Genes. Cap. XXVI. V. 8.

(30) Plutarch. in Cat. Majore, pag. 346.

(31) Voiez Pererius in Genes. Cap. XXVI.

(*F*) *Peu s'en est falu que quelqu'un du Peuple n'ait couché avec votre Femme.*] Il faloit que les Philistins fussent de terribles gens sur le chapitre de l'amour; puis qu'Abimélech, leur Roi, est surpris que personne n'eût couché avec Rébecca, qui ne passoit que pour Sœur d'Isac. Nous aprenons de là, en même tems, qu'ils respectoient le Mariage. Quant aux Filles, on croioit assez en ces Païs-là, qu'elles étoient pour le prémier occupant. Temoin Dina, la Fille de Jacob, quand elle voulut s'aller promener: on l'empaumma tout aussi-tôt; on jouït d'elle; & puis on lui parla de Mariage (32).

(32) Genes. Chap. XXXIV.

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, SIEUR D'). Cherchez PERROT.

ABRABANEL (*a*) (ISAAC) Rabin célebre, nâquit à Lisbonne (*A*), l'an 1437, d'une Famille qui se disoit descendue du Roi David (*B*). Il se poussa beaucoup à la Cour d'Alfonse V, Roi de Portugal, & y fut honoré des plus grandes Charges: ce qui dura jusques à la mort de ce Prince; mais il éprouva un étrange changement sous le nouveau Roi. Abrabanel étoit âgé de

(*a*) *On le nomme aussi* Abrabanel, Abarbanel, Abarbinel, Abravanel, Avravanel, Abarbenel.

(*A*) *Nâquit à Lisbonne.*] Ses Ancêtres étoient de Castille. *E majoribus Castellam Hispaniæ, ex parentibus Olyssiponem Lusitaniæ agnovit patriam.* C'est ainsi que parle le Journal de Leipsic (1). Don Nicolas Antonio veut que la Famille d'Abrabanel ait eu son établissement à Seville, pendant plusieurs Siecles (2). Il l'avoit apris de Bartolocci; & il cite (3) le Rabin Salomon ben Virga, qui a dit a-peu-près la même chose dans son Histoire des Juifs (4), traduite en Latin par Gentius, & citée ci-dessous.

(*B*) *Qui se disoit descendue du Roi David.*] Abrabanel a dit quelque part (5), qu'au tems de la destruction du prémier Temple, il passa deux Familles de la Race de David en Espagne, dont l'une s'établit a Lucene, & l'autre à Seville, où elle laissa Posterité. Il fait en un autre lieu (6) l'Histoire de cette Transmigration. Le Rabin Salomon ben Virga introduit un certain Thomas, qui fait une longue deduction de la même Histoire à Alfonse, Roi d'Espagne, & lui débite que la Famille des Abrabanel descendoit des Rois

(1) Acta Lipsiens. *Mens. Nov.* 1686, *p.* 529.

(2) (3) N. Ant. Bibl. Hisp. *Tom. I. pag.* 617, *&* *Tom. II, pag.* 406.

(4) *Ou* Schevet Jehuda.

(5) (6) Comment. in Zachar. *Cap. XI, fol.* 291. *& in* II Reg. *Cap. XXV, fol.* 303; *apud* Acta Lips. *Nov.* 1686, *pag.* 528.

de 45 ans (*C*), lors que Jean II succéda à son Pere Alfonse. Tous ceux, qui avoient gouverné les Affaires sous le Regne précédent furent chassés; &, si nous ajoutions foi à notre Rabin, nous croirions qu'on machina sourdement leur mort, sous prétexte qu'ils avoient dessein de livrer au Roi d'Espagne la Couronne de Portugal. Il ne savoit rien de cela, lors que, pour obéir à l'ordre qu'il avoit reçu de se rendre auprès du Roi, il s'en alloit à Lisbonne en diligence; mais aiant apris en chemin ce que l'on brassoit contre sa tête, il se sauva promtement dans les Etats du Roi de Castille. Tous ses Biens furent confisqués, dès le retour des Soldats qui avoient eu ordre de l'amener mort ou vif. Il perdit alors, avec tous ses Livres, un commencement de *Commentaire sur le Deutéronôme*, à quoi il eut beaucoup de regret. Quelques Auteurs Chrétiens (*D*) ne conviennent pas que la cause de cette disgrace soit aussi peu fondée sur sa mauvaise conduite, qu'il le dit. Ils font le même jugement de ses autres persécutions (*E*). Quoi qu'il en soit, s'étant établi dans la Castille, il se mit à enseigner, & à composer. Il fit, en 1484, son *Commentaire sur le Livre de Josué, sur celui des Juges, & sur ceux de Samuel:* puis, il fut apellé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & il y eut des Emplois pendant 8 ans; c'est-à-dire, jusques à ce qu'on chassât les Juifs des Etats du Roi Catholique, en 1492. Il fit tout ce qu'il put, par ses prieres & par ses lamentations (*F*), pour détourner cette terrible tempête; mais il n'obtint rien; & il falut qu'il sortit, comme tous les autres, avec sa Femme & ses Enfans. Il se retira à Naples, & y composa, en 1493, son *Commentaire sur les Livres des Rois*. Comme il étoit Courtisan, il n'oublia pas de se faire bien valoir par la conoissance qu'il pouvoit avoir aquise de la Cour de Portugal, & de celle d'Aragon; de sorte qu'il s'insinua dans les bonnes graces de Ferdinand, Roi de Naples; & puis dans celles d'Alfonse. Il suivit la fortune de ce dernier, lors que Charles VIII, Roi de France, le chassa de Naples; car il fit avec lui le trajet de la Sicile (*G*). Après la mort d'Alfonse, il se retira à Corfou, & y commença son *Commentaire sur Esaïe*, l'an 1495. Il eut la consolation de recouvrer, par je ne sai quelle avanture, ce qu'il avoit autrefois écrit sur le Livre du Deutéronome. Il repassa en Italie, l'année suivante, & s'alla confiner à Monopoli, dans la Pouille (*b*), où il écrivit plusieurs Livres. Il acheva son Deutéronome, & il composa son *Sevach Pesach* (*c*), & son *Nachalath Avoth* (*d*), l'an 1496. L'année suivante, il composa son *Majene Hajeschua* (*e*); &, en 1498, son *Maschmia Jeschua* (*f*), & son *Commentaire sur Esaïe*. Quelque tems après, il fit un voiage à Venise, pour y terminer les differens, qui s'étoient émus entre les Venitiens & les Portugais, au sujet des Epiceries; & il fit paroitre tant de prudence & tant de capacité, qu'il s'aquit l'estime & la faveur des Puissances. Il composa à Venise son *Commentaire sur Jérémie*, l'an 1504. Quelques-uns veulent qu'il ait aussi composé alors le *Commentaire sur Ezéchiel, & sur les douze petits Prophètes*. Il fit, en 1506, le *Commentaire sur l'Exode*, & il mourut à Venise, l'an 1508 (*H*), à l'âge de 71 ans. Il laissa trois Fils: Juda, Joseph, & Samuël (*I*). L'ainé a été Médécin & grand Poëte, & a composé plusieurs Vers à la gloire de son

(*b*) *Notez qu'il y séjourna encore sept ans.* Bartolocci, Bibl. Rabbin. *Tom. III, p.* 875.
(*c*) *C'est-à-dire*, Le Sacrifice de Paques.
(*d*) *C'est-à-dire*, L'Heritage des Peres.
(*e*) *C'est-à-dire*, Les Fontaines du Salut.
(*f*) *C'est-à-dire*, Le Predicateur du Salut.

Rois de Juda; mais Alfonse n'en veut rien croire, & forme des dificultez insurmontables contre ces Généalogies (7). Les Juifs, pour se tirer d'embarras, suposent qu'Abrabanel perdit ses Livres Généalogiques dans le tumulte de ses démenagemens (8). Mr. Huet raporte (9), que Manassé ben Israel assûre dans son *Conciliator*, que ces deux Familles issues de David se retirerent en Espagne, après la ruine du second Temple. Ce Rabin avoit un interêt tout particulier à ce conte ridicule; car sa Femme étoit de la Famille des Abrabanel (10). Au reste, il n'est pas aisé de savoir qui est cet Alfonse, qui s'entretient si long-tems avec ce Thomas, dans le Livre de Salomon ben Virga. Quelques-uns l'apellent Roi de Portugal (11); &, comme ils veulent que l'Abrabanel, dont Thomas lui parle, soit notre Rabin, on ne doit pas douter qu'ils ne le prenent pour le Roi Alfonse V. Don Nicolas Antonio croit qu'il s'agit là d'un tout autre Abrabanel, & que cet Alfonse est le dernier Roi de Castille, qui ait porté ce nom-là (12). Il pourroit avoir raison jusques ici: mais il a tort, quand il met près de deux Siecles, entre ce Roi, & notre Rabin; car ce dernier vint au monde l'an 1437, & ce Roi mourut l'an 1350, à l'age de 38 ans.

(*C*) *Agé de 45 ans.*] Nicolas Antonio a inséré à la fin de sa Bibliotheque d'Espagne ce que le P. Bartolocci lui avoit dit touchant Isaac Abrabanel. Il a corrigé par là quelques fautes qui étoient deja imprimées dans l'Article de ce Rabin: mais il me semble qu'il n'a point parlé exactement, lors qu'il a dit: *Juvenis adhuc, sed bene doctus in Castellæ regnum transiit, cum Joanni II, Portugalliæ Regi, parum esset gratus* (13). Il s'agit là d'un age, qui pour l'ordinaire n'ait pas pu donner le tems d'aquérir de l'erudition. C'est ce qu'on ne sauroit dire de l'age de 45 ans. Il est donc certain, que l'Auteur de la Bibliothéque Espagnole a cru que le Rabin étoit fort au dessous de cet age, quand il s'enfuit en Castille: il s'est donc trompé.

(*D*) *Quelques Auteurs Chrétiens, &c.*] Ils disent qu'Abrabanel méritoit bien le traitement qu'il souffrit; & qu'il auroit été puni encore plus sévérement, lors que sa malice eut été conue, si le naturel debonnaire du Roi Jean ne l'eut porté à se contenter de le banir. Ils ajoutent que les remors de la conscience firent prendre à ce Rabin la résolution de quitter le Portugal, & de se sauver de nuit en Castille, avec une promtitude extraordinaire (14).

(*E*) *Ils font le même jugement de ses autres persécutions.*] Ils disent qu'il se fourra à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, par le moien de la Banque qu'il faisoit dans le Roiaume de Castille, qu'il amassa de grands tresors, en se servant adroitement de tous les artifices de sa Nation; qu'il tyrannisoit les pauvres; que ses usures rongeoient tout; qu'il eut la vanité d'aspirer aux Titres les plus illustres, & les plus affectez aux Maisons Nobles d'Espagne, & qu'étant d'ailleurs ennemi juré de la Religion Chrétienne, il contribua plus qu'aucun autre à la tempête qui l'accabla avec toute sa Nation (15).

(7) *In Schevet Jehuda, f.* 11. & *seqq. apud* Acta Lipf. *Nov.* 1686, *pag.* 528.
(8) Acta Lipsiens. *Nov.* 1686, *pag.* 529.
(9) Huetii Demonstr. Evangel. *pag.* 708, *Edit. Lipf. An.* 1694, *in* 4.
(10) *Id. ib.*
(11) Acta Lipf. 1686, *pag.* 529.
(12) Nicol. Anton. Bibl. Hisp. *Tom. I, pag.* 627.
(13) *Id. Tom. II, pag.* 626.
(14) *Ex Actis Lipsiens. Nov.* 1686, *p.* 529. *Voiez aussi le P.* Bartolocci, Bibl. Rabbin. *Tom. III, p.* 874.
(15) Act. Lipf. *Nov.* 1686, *pag.* 530. Bartolocci Biblioth. Rabbin. *Tom. III, pag.* 679.

(*F*) *Par ses prières & par ses lamentations.*] Il raconte lui-même dans l'un de ses Livres (16), ce qu'il fit en cette rencontre. Salomon ben Virga le raporte dans son Histoire des Juifs (17), avec la description tragique des malheurs épouvantables, qui accompagnerent les trois cens mille Juifs, qui furent contraints de sortir dans un même jour des Etats du Roi Catholique.

(*G*) *Il fit avec lui le trajet de la Sicile.*] Nicolas Antonio, corrigeant, sur les conversations qu'il avoit eues avec le P. Bartolocci, son article d'Abrabanel, dit que ce Rabin suivit en Sicile le Roi Ferdinand, que les François avoient renversé du Trône, & qu'après la mort de ce Prince il se retira à Corfou (18). Voila sans doute une faute; on prend Ferdinand pour Alfonse: c'est avec Alfonse (19) qu'Abrabanel passa en Sicile, comme le P. Bartolocci le remarque (20), & non pas avec Ferdinand. Il demeura à Messine, jusques à ce qu'Alfonse fut mort, au commencement de l'année 1495, & puis il s'en alla à Corfou (21). C'est là que fut commencé le Commentaire sur Esaïe, en 1495. S'il n'étoit passé en cette Ile, qu'après la mort de Ferdinand, on peut tenir pour très-certain, qu'il n'auroit pas pu y être en 1495. Ainsi l'*Appendix* de Nicolas Antonio auroit eu besoin d'un autre *Appendix*, qui le corrigeat.

(*H*) *L'an* 1508.] Le P. Bartolocci marqua cette année à Don Nicolas Antonio, qui avoit deja fait imprimer, que notre Rabin étoit Professeur en Langue Hébraïque à Padoue, environ l'an 1510. Nous avons ici une preuve de la négligence de Mr. Moreri. Il avoit en main la Bibliotheque d'Espagne de cet Auteur, & il ne prit point la peine de consulter les *Appendix*, qui en font une considerable Partie, & qui éclaircissent & corrigent plusieurs endroits de l'Ouvrage. Ainsi, il nous a donné la faute concernant ce Professorat de Padoue, sans savoir que l'Auteur l'avoit corrigée lui-même à la fin du Livre, & s'en étoit excusé, sur ce qu'il avoit suivi Buxtorfe. *Venetias inde profectus memoratur, ex qua urbe in Germaniam aut in Professionem Patavinam Hebraicæ linguæ, quod Buxtorfium & alios sequuti nos literis in* Bibliotheca *nostrâ mandavimus, potuit conferre se. Constat autem Venetiis eum septuaginta* (22) *annos natum superioris sæculi anno octavo diem suum obiisse. Quocum non bene convenit quod circa annum decimum Professorem, ut ibidem diximus, Patavinum egerit* (23). C'est ce que dit Nicolas Antonio. Il ne nie pas absolument cette Profession de Padoue; il se contente de dire qu'il n'en avoit pas bien marqué le tems. Il ne faloit donc point que Mr. Moréri nous vînt dire, qu'en 1510, Abrabanel *enseignoit la Langue Hebraïque à Padoue*.

(*I*) *Il laissa trois Fils Juda, Joseph, & Samuel.*] Il semble d'abord qu'il en auroit laissé quatre, s'il étoit vrai, comme le raporte Nicolas Antonio (24), que ce Léon, qui a fait des Dialogues de l'Amour, étoit son Fils. Mais il faut savoir que l'Auteur de ces Dialogues pourroit bien être le même que Juda, Fils ainé d'Abrabanel. Ce Juda étoit nommé vulgairement *Messer Leone* (25). Son Livre de l'Amour est fort conu, Denis Sauvage, & Pontus de Tiard, l'ont mis

(16) Comment. in Libros Regum, *init. apud* Nicol. Anton. Bibl. Hisp. *Tom. I, pag.* 627.
(17) *Apud* Nicol. Anton. Biblioth. Hisp. *Tom. I, pag.* 627.
(18) Nicol. Anton. Bibl. Hisp. *Tom. II, pag.* 680.
(19) *Il étoit le II de ce nom. Il succéda à Ferdinand le Batard, & eut pour successeur Ferdinand II.*
(20) Bartolocci, Bibl. Rabbin. *Tom. III, pag.* 875.
(21) *Idem ibidem.*
(22) *Il faloit dire* 71.
(23) Nicol. Anton. Bibl. Hisp. *Tom. II, pag.* 626.
(24) N. Anton. Bibl. Hisp. *Tom. I, pag.* 510.
(25) Bartolocci, Bibl. Rabbin. *Tom. III, pag.* 840.

son Pere. On dit que Samuël embrassa le Christianisme à Ferrare, & qu'il y reçut le nom d'Alfonse, qui étoit celui du Duc. Abrabanel a fait plusieurs autres Livres (*K*), dont on ne sauroit marquer la date, & dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimez. Plusieurs Nobles Vénitiens, & les principaux des Juifs, célébrérent ses Funérailles avec assez de pompe. Son Corps fut enterré à Padoue, dans un Cimetiére qui étoit hors de la Ville. On enterra peu après au même lieu le Rabin Juda Menz, qui avoit été Recteur de l'Académie. Le Siege de l'an 1509 ruina de telle sorte les environs de la Place, qu'on ne sauroit plus discerner ce Cimetiére. Abrabanel avoit de grands dons : il va de pair avec le fameux Maïmonides ; & il y a même des gens, qui le mettent au dessus de lui. Les Juifs prétendent, qu'il a ruiné de fond en comble toutes les raisons & toutes les objections des Chrétiens. Ceux-ci, méprisant avec raison tout ce qu'il a dit concernant nos Controverses Judaïques, font beaucoup de cas de ses autres Interprétations. Ils le trouvent subtil, clair, savant, sincere. Il ne canonise point les Opinions de ses Maitres, & il censure assez librement le Plagiat, & les autres fautes dont il les trouve coupables. Son grand défaut est d'avoir été trop sensible aux persécutions, que les Juifs avoient souffertes, & ausquelles il avoit eu sa bonne part. Le souvenir de cette infortune l'animoit d'une telle fureur contre les Chrétiens, qu'il les traite avec le dernier emportement. Il n'a presque point fait de Livre, où il n'ait marqué les traits de son desir de vangeance, & de son indignation ; & il ramenoit à force de bras & de machines toutes sortes de matieres à l'état misérable où sa Nation étoit réduite. Il espéroit de ranimer par ce moien la Synagogue mourante (*g*) ; & je croi aussi, qu'il trouvoit là un soulagement à l'opression de sa bile, qui l'auroit étouffé peut-être, s'il ne s'en étoit déchargé sur le papier. Il ne seroit pas le seul, qui se seroit bien trouvé de ce reméde. On connoit des gens, qui en ont eu grand besoin, quoi qu'ils n'ignorassent pas comme lui les Préceptes de l'Evangile. Je ne trouve point son Professorat de Padoue (*L*), ni son Voiage d'Orient (*M*). Ce sont des Faits où Mr. Moréri s'est lourdement abusé. Je n'en dis guere moins du Voiage d'Allemagne (*N*).

(*g*) *Ex Actis Eruditorum Lipsiens. Mens. Novembr. 1686, pag. 528, & seqq.*

Abrabanel étoit un Homme infatigable dans le travail de l'Etude : il y passoit des nuits entieres ; & il pouvoit jeûner fort long-tems. Il écrivoit avec une grande facilité : la haine impla-

mis en François. On en cite ordinairément l'Auteur sous le nom de *Leo Hebræus*. Il est nommé *Mestre Leon Abarbanel Medico Hebreo*, dans la Traduction Espagnole imprimée à Venise, l'an 1568, in 4.

Juda Abrabanel quitta son pere, lors que les François conquirent le Roiaume de Naples ; & se retira à Genes, pour y éxercer la Médécine (26). Samuël Abrabanel vivoit encore sous le Pontificat de Jules III, comme il paroit par le Requête qu'il présenta au Cardinal Sirlet, Protecteur des Neophytes (27). Il se retira de Naples, l'an 1540, & emporta avec soi la valeur de deux cens mille Ecus (28). Son Pere lui dédia le Commentaire *in Pirke Avoth*, qu'il composa l'an 1496 (29).

(26) Bartolocci, Bibl. Rabbin. pag. 781.

(27) *Idem, ibid.*

(28) *Idem, ibid. pag. 481, ex R. Davide Gans.*

(29) *Idem, ibid. pag. 882.*

(*K*) *Abrabanel a fait plusieurs autres Livres.*] Voici ceux qu'on marque dans le Journal de Leipsic (30) : *des Commentaires sur la Genese, sur le Levitique, & sur les Nombres* : *Rasch Amana* (31) : *Sepher Jeschuoth Meschicho*, qui est un Ouvrage sur les Traditions qui concernent le Messie ; *Zedek Olamim* ; cela regarde les Peines & les Récompenses de l'autre Vie · *Sepher Jemoth Olam* ; c'est une Histoire depuis Adam. *Maamar Machase Schaddai* ; c'est un Traité de la Prophétie, & de le Vision d'Ezéchiel, contre le Rabin Maimonides : *Sepher Atereth Sekenim* ; *Miphaloth Elohim* (32) ; *Sepher Schamaim Chadaschim* : *Lahakath Nebiim*. Le Sieur Théophile Spizélius remarque que Jean Buxtorfe le Fils lui a montré un grand nombre de Dissertations tirées des Ouvrages d'Abrabanel, lesquelles il avoit traduites en Latin (33). Elles ne peuvent qu'être semblables à celles du même Rabin, que le même Buxtorfe a traduites & publiées avec le Livre *Cosri*. Il montra aussi d'autres Traductions, qu'il avoit faites de quelques Livres de ce Rabin. Le *Commentaire sur Haggée* a été traduit en Langue Latine par Adam Scherzerus, & inséré dans le *Trifolium Orientale*, publié à Leipsic, l'an 1663. On a publié dans la même Ville, en 1686, in folio, le *Commentaire sur Josué, sur les Juges, & sur Samuel*. Voiez ce que l'on a dit de cette Edition dans le Journal de Leipsic, d'où j'ai tiré cet Article. En la même année 1686, on imprima à Leide le *Commentaire sur Hosée, avec la Préface sur les XII petits Prophetes* ; le tout traduit en Latin, & accompagné de Notes, par François *ab Husen*. Monsieur de Veil, Juif converti, publia à Londres, l'an 1683, la *Préface d'Abrabanel sur le Levitique*. Voiez le Journal de Leipsic, au mois de Janvier 1684. Nicolas Antonio vous donnera les Titres de quelques autres Ouvrages de ce Rabin, avec le tems & le lieu de l'Impression quelquefois, selon que le Bibliothéque Rabinique de Plantavit a pu le lui aprendre. Mr Moréri ne devoit pas dire qu'Abrabanel a écrit un Commentaire sur le Thalmud ; mais seulement une Piéce du Thalmud, intitulée *Pirke Avoth*. Nicolas Antonio, son unique source, lui a pu si bien expliquer cela, qu'il ne devoit point s'y tromper. Le Pere Simon, qui aprend beaucoup de choses curieuses touchant les Livres d'Abrabanel, observe que le Livre composé par ce Rabin, *sous le Titre de* Nahalat Avoth, Profession des Peres, *est un Commentaire sur le Traité Pirke Avoth, & que l'un & l'autre ont été imprimez à Venise, in quarto, en 1545 ; qu'il y a une savante Préface de cet Auteur au commencement de son Livre Nahalat Avoth, où il explique la Succession de la Tradition parmi les Juifs, ce qui est une chose fort embarrassée* (34).

(30) Acta Lipsi. Nov. 1686, pag. 531.

(31) *C'est-à-dire*, Caput Fidei. *Il a été traduit en Latin par Guillaume Vorstius, & imprimé, avec ses Notes, à Amsterdam, en 1638.* Nicol. Anton. Bibl. Hisp. *Tom. I, pag. 619.*

(32) *C'est-à-dire*, Ouvrages de Dieu. *Il y traite doctement de la Création du Monde, & examine d'où Moïse a tiré tout ce qui est écrit dans le Livre de la Genese.* Simon, Hist. Crit. du V. Test. pag. 137.

(33) Spizelii Specimen Bibl. Universal.

(34) Hist. Crit. du Vieux Testam. pag. 137.

(*L*) *Je ne trouve point son Professorat de Padoue.*] Voiez ci-dessus la Remarque (*H*). Les savans Hommes, qui nous ont donné (35) un Abrégé historique de la Vie d'Abrabanel, & qui l'ont suivi presque d'année en année, depuis sa sortie d'Espagne, jusques à sa mort, n'auroient pas laissé passer une circonstance si remarquable : ainsi, je conclus, que puis qu'ils n'en parlent pas, l'Auteur n'en a point parlé. Or il n'y a gueres d'aparence, qu'aiant dit beaucoup de choses, qui ne lui pouvoient pas faire autant d'honneur qu'une Profession à Padoue, il n'eût rien dit de cette Charge, s'il en avoit été actuellement revêtu. Et, si d'autres que lui en avoient parlé avec quelque fondement, je croi que Messieurs de Leipsic ne l'auroient pas ignoré, ni voulu passer sous silence. C'est donc un fait un peu apocryphe, pour ne rien dire de pis.

(35) *Dans les* Acta Lipsiens. *Nov. 1686, pag. 528 & seqq.*

Joignez à cela, que le Pere Bartolocci, qui a donné une suite éxacte des Avantures de ce Rabin, ne parle point de cet Emploi.

(*M*) . . . . . . *ni son Voiage d'Orient.*] Je le tiens pour faux, par la raison que je viens de raporter, tirée du silence de ces Messieurs : mais, quand même ce Voiage auroit été effectif, Mr. Moréri ne laisseroit pas d'avancer une grande fausseté. Il supose, 1, qu'Abrabanel enseignoit la Langue Hébraïque à Padoue, en 1510 : &, en 2 lieu, que l'envie de faire éclater sa haine contre les Chrétiens l'obligea à *passer en Orient, pour y vivre avec ceux de sa Secte, & que ce fut alors qu'il composa ce grand nombre d'Ouvrages que nous avons de lui* Nous avons vu qu'il mourut l'an 1508 : c'est assez pour juger qu'on vient de nous dire des chimeres.

(*N*) . . . . . *Ce sont des Faits où Moréri s'est lourdement abusé. Je n'en dis guere moins du Voiage d'Allemagne.*] Je n'osois le traiter de faux, pendant que j'étois persuadé que Don Nicolas Antonio avoit bien cité Buxtorfe ; car, en suposant qu'il l'a bien cité, on doit croire qu'Abrabanel a parlé de son Voiage d'Allemagne, dans son Commentaire sur *Pirke Avoth*. *Profugus ergo is in Germaniam venit, quod ipse ait* in Commentariis ad librum Talmudicum Pirke Avoth. . . . *Buxtorfio teste in Tractatu* de Abbreviaturis Hebræorum, *pag.* 100 (36). Je me reduisois donc à dire dans cette suposition, qu'il étoit du moins certain qu'Abrabanel n'alla pas en Allemagne dès qu'il fut éxilé des Terres du Roi Catholique ; puis qu'en les quitant il s'embarqua pour le Roiaume de Naples, & qu'il y arriva quelque tems après. Ainsi je ne laissois pas de trouver encore en faute Mr. Moréri ; Abarbinel, dit-il, fut du nombre *des Exilez. Il se retira en Allemagne, & puis en Italie.* Et j'avois lieu d'être d'autant plus surpris de cette faute, que je savois que Don Nicolas Antonio l'avoit corrigée, après avoir été mieux instruit par le Pere Bartolocci. Mais, aiant consulté le Livre qu'on a cité, j'ai vu que l'Auteur ne dit nullement qu'Abrabanel dise qu'il a voiagé en Allemagne. Voici ce que dit Buxtorfe : *Hic titulus* (Morenu, id est, Doctor noster) *novus est, infra ducentos annos natus in Germaniâ, inde in Italiam traductus, quod valdè miratus fuit Don Isaac Abarbinel ex Hispaniâ in has terras veniens, ut ipsemet scribit in Commentario* Pirke Abhoth, Cap. 6 (37). Je ne saurois plus douter que Don Nicolas Antonio n'ait mal entendu Buxtorfe ; & c'est une méprise, dont il ne s'est pas retracté dans l'endroit où il nous aprend ce que le Pere Bartolocci lui avoit dit concernant Abrabanel. Notez que ce Pere prouve démonstrativement la fausseté de ce Voiage d'Allemagne, duquel dit-il (38), quelques-uns parlent, en citant Buxtorfe. Je ne doute point que cela n'arrête la course de cette fausse Citation.

(36) Nic. Anton. Bibl. Hisp. Tom. I, pag. 518.

(37) Buxtorf. de Abbreviat. Hebraeor. pag. 115 Edit. secunda.

(38) Bartolocc. Bibl. Rabbin. Tom. III, pag. 408.

(b) Bartol. Bibl. Rabb. Tom. II, pag. 275.

placable, qu'il témoignoit contre les Chrêtiens en écrivant (O), ne l'empêchoit pas de vivre avec eux d'une maniere civile, enjouée, douce, & flateuse (b).

(O) *Qu'il témoignoit contre les Chrêtiens en écrivant.*] Ses Commentaires sur l'Ecriture, & principalement ceux qu'il a faits sur les Prophêtes, sont si remplis de venin contre Jésus-Christ, contre l'Eglise, contre le Pape, contre les Cardinaux & tout le Clergé, & contre tous les Chretiens en general, mais plus encore contre les Catholiques Romains, que le Pere Bartolocci auroit voulu que l'on n'en eût point permis la lecture aux Juifs (39). Aussi remarque-t-il que celle des Commentaires sur les derniers Prophètes leur a été interdite, & qu'ils n'osent pas les garder. *In his etiam pluribus in locis canino dente Christianam Religionem mordet & lacerat, ideoque merito illorum lectio & retentio Judæis interdicta est, nec eos apud se retinere audent, publicè saltem & palam, propter metum Christianorum* (40).

(39) Bartolocci, Biblioth. Rabbin. Tom. III, p. 876, 879.
(40) Idem, ibid. p. 878.

ABRAHAM, le pere & la souche des croians, étoit fils de Tharé. Il descendoit de Noé par Sem, dont il étoit éloigné de neuf dégrés. L'opinion, qui le fait naître l'an 130 de Tharé (a), me paroit plus vraisemblable, que celle qui le fait naître l'an 70 du même Tharé. Il y a beaucoup d'aparence qu'il nâquit dans la même ville d'où l'Ecriture Sainte nous aprend que son pere se retira, pour aller au pais de Canaan (b). C'étoit une ville de Chaldée, qui s'apelloit Ur. Abraham en sortit avec son pere, & s'arrêta avec lui à Charan, jusques à ce que son pere y fût mort. Apres cela, il reprit son prémier dessein, qui avoit été le voiage de la Palestine. On peut voir dans l'Ecriture les diverses stations qu'il fit dans la Terre de Canaan: son voiage d'Egypte, où on lui enleva sa femme, qui étoit aussi sa sœur de pere (c): son autre voiage en Guérar, où elle lui fut pareillement enlevée, & puis rendue, tout comme la prémiere fois: la victoire, qu'il remporta sur quatre Princes, qui avoient pillé Sodôme: sa complaisance pour sa femme, qui voulut qu'il se servit d'Agar leur servante, afin d'avoir des enfans (d): l'alliance que Dieu traita avec lui, scellée du signe de la Circoncision: son obéïssance à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'immoler son fils unique: la maniere dont cet acte fut empêché: son mariage avec Ketura: sa mort, à l'âge de 175 ans: & sa sépulture, auprés de Sara, sa prémiere femme, dans la caverne de Macpela. Il seroit inutile de s'étendre sur ces choses. Ceux de la Religion les savent sur le bout du doit; ils vont les prendre à la source, dés leurs plus tendres années: &, pour ce qui est des Catholiques Romains, ils n'ont pas besoin qu'un nouveau Dictionaire les en instruise; celui de Mr. Simon, & celui de Moréri, le font assez. Il seroit plus du caractere de cette Compilation de s'arrêter aux faussetez, & aux traditions incertaines, qui regardent Abraham; mais le nombre seroit capable de rebuter les plus infatigables Ecrivains. Car que n'a-t-on point suposé touchant les motifs de sa conversion (A)? Quels exploits ne lui a-t-on pas fait faire contre l'Idolatrie (B), soit

(a) C'est, selon les Hebreux, le 352 depuis le Deluge, & le 2008 depuis la Creation du Monde.
(b) Genese, XI, 31.
(c) Voiez l'Article de Sara.
(d) Voiez l'Article d'Agar.

(A) *Touchant les motifs de sa conversion.*] C'est une opinion assez commune, qu'Abraham suça avec le lait le poison de l'Idolatrie; & que Tharé, son pere, faisoit des statues, & enseignoit qu'il les faloit adorer comme des Dieux (1). Quelques Juifs ont douté, qu'Abraham éxerça assez long-tems le métier de Tharé (2); c'est-à-dire, qu'il fit des Idoles, & qu'il en vendit. D'autres disent, que l'impieté, qui regnoit en ce pais-là, étant l'adoration du Soleil & des Etoiles, Abraham croupit long-tems dans ce malheureux bourbier. *Ipsum longo tempore Chaldæorum delirio de astrorum divinitate immersum fuisse* (3). Maimonides donne pour un fait certain, qu'Abraham fut élevé dans la Religion des Zabiens, qui ne reconnoissoient d'autre Dieu que les Etoiles (4). Il s'en tira par les reflexions qu'il fit sur la nature des Astres. Il en admiroit les mouvemens, la beauté, l'ordre; mais il y remarquoit aussi des imperfections: & il conclut de tout cela, qu'il y avoit un Etre superieur à toute la machine du Monde, un Auteur & un Directeur de l'Univers. Suidas cite bien Philon, pour prouver qu'Abraham s'éleva jusques à la connoissance de Dieu par ces sortes de reflexions; mais comme il raporte, sur la foi du même Auteur, qu'Abraham, dés l'age de 14 ans, avoit atteint ce haut degré de lumiere, & avoit eu le courage de dire à Tharé, *Renoncez à ce pernicieux trafic d'Idoles, avec quoi vous trompez le monde*, nous n'avons pas ici un deta[il] uniforme de la longue idolatrie d'Abraham. Il est certain que Josephe, sans avouër que ce Patriarche ait été pendant quelque tems infecté d'idolatrie, louënt, que par son esprit, & par la consideration de l'Univers, il connut l'unité de Dieu, & la Providence; & qu'il fut le premier, qui osa combattre là-dessus l'erreur populaire (5). Il trouva une oposition assez redoutable, pour se resoudre à abandonner sa Patrie. Voila peut-être la prémiere fois qu'on s'est exposé au bannissement par zele de Religion. Abraham, sur ce pied-là, seroit par raport à ce genre de peine, sous la Loi de Nature, ce que St. Etienne a été, par raport au dernier suplice, sous la Loi de Grace. Il seroit le Patriarche des Réfugiés, non moins que le Pere des Croians. Je ne voi pas qu'on puisse nier que son pere n'ait été un idolatre, puis que l'Ecriture Sainte l'assure, en le nommant par son nom (6); mais tout ce qu'on pourroit inferer de là, seroit qu'Abraham, avant l'âge de discernement, auroit été de la Religion de son pere. C'est le sort inévitable des enfans, d'être en cela les fidéles sectateurs des personnes qui les élevent. A quatorze ans, comme le raporte Suidas, il fit usage de sa Raison: il connut l'abime où son pere étoit plongé, & il l'en retira, de sorte que, quand Dieu lui commanda de sortir de son pais, Tharé voulut être du voiage. St. Epiphane raporte, que l'Idolatrie aiant commencé au tems de Sarug, bis-aieul du Patriarche Abraham, les idoles ne consisterent qu'en plate peinture; & que ce fut Tharé, qui commença d'en faire d'argille (7).

(1) Suidas, in Ἀβραάμ.
(2) Apud Genebrard. in Chron.
(3) Philo, apud Suidam, Tom. I, pag. 13.
(4) Maimonides, More Nevoch. Cap. XXIX, pag. 8.
(5) Joseph. Antiq. Lib. I, Cap. III. Voiez aussi Recognit. Clement. Lib. I.
(6) *Vos peres ont habité jadis au delà du fleuve, Taré pere d'Abraham & de Nacor, & ont servi d'autres Dieux.* Josué, Chap. XXIV, ℣. 2.
(7) Epiph. adverf. hæref. Lib. I, pag. 7, 8.

(B) *Quels exploits ne lui a-t-on pas fait faire contre l'Idolâtrie?*] Je ne voudrois pas accuser Philon de s'être contredit: encore qu'on vienne de voir qu'il débite dans l'un de ses Ouvrages, qu'Abraham a été long-tems infecté des extravagances des Chaldéens (8): & dans le Dictionaire de Suidas, qu'Abraham connut à l'âge de quatorze ans les absurditez de l'Idolâtrie: car quel fond y a-t-il à faire, en égard aux nombres & aux citations, sur un Auteur aussi estropié & aussi falsifié que le Suidas d'aujourd'hui? Peut-être avoit-il écrit, non pas *quatorze ans*; mais, *cinquante ans*. Il y a une vieille Tradition, qui donne ce dernier age à Abraham sortant du giron de l'Idolatrie. On conte (9) que son pere, aiant entrepris un voiage, lui commit la vente de ses statues; & qu'un homme, qui faisoit semblant d'en acheter, lui demanda, *Quel âge as-tu? Cinquante ans*, lui répondit Abraham. *Malheureux que tu es*, reprit l'autre, *tu adores, à l'age de cinquante ans, un Etre qui n'a qu'un jour!* Cela confondit Abraham. Quelque tems aprés, une femme lui vint aporter de la farine, afin qu'il l'offrit aux statues; mais il prit une hache & les brisa, puis mit cette hache entre les mains de la plus grande. Tharé de retour demande d'où est venu ce fracas? Abraham lui répond, qu'il s'étoit élevé une dispute entre ces Idoles, à qui commenceroit de manger l'offrande qu'une femme avoit aportée; *& là-dessus, ce Dieu, que vous voiez plus grand que les autres, s'est levé & les a brisez tous à coups de hache.* Tharé lui répond, que c'est se moquer de lui, & que ces Idoles n'avoient pas l'esprit de faire cela. Abraham tourna tout aussi-tot contre le culte de ces faux Dieux ces paroles de son pere: mais Tharé n'entendit point raillerie; il livra son fils à l'Inquisition. Nimrod, le grand Inquisiteur, aussi bien que le Conquerant du pais, exhorta d'abord Abraham à l'adoration du feu; ensuite, aprés quelques réponses & quelques répliques de part & d'autre, il le fit jetter au milieu des flames: *Que ton Dieu vienne t'en tirer*, lui dit-il. Haran, frere d'Abraham, fut fort attentif à l'événement; car il résolut en lui-même de suivre le parti qui vaincroit; d'être de la Religion de Nimrod, si le feu brûloit Abraham, & de la Religion d'Abraham, si le feu ne le brûloit pas. Abraham sortit sain & sauf du milieu des flames; & alors Nimrod aiant demandé *En qui crois-tu* à Haran, & reçu cette réponse, *Je croi au Dieu d'Abraham*, le fit jetter dans une fournaise. Haran y fut si maltraité, qu'il en mourut peu de tems aprés, en presence de son pere (10). La raison, pourquoi le feu eut tant de prise sur lui, est que sa foi n'étoit pas aussi vive que celle d'Abraham, & qu'il n'étoit pas prédestiné à de grandes choses, comme Abraham (11). Cette tradition n'est pas nouvelle; puis que St. Jérome la raporte: & il semble même l'adopter, en ce qui concerne la conservation miraculeuse d'Abraham au milieu des flames (12); car, pour la cruauté superstitieuse de Tharé, revêtant le personnage de Delateur au St. Office contre son propre fils, il n'en parle pas. St. Epiphane, qui n'en parle point non plus, soutient, au contraire, que Tharé survécut à Haran son fils, en punition de l'audace qu'il avoit eue de faire des Dieux d'argille; &, qu'avant lui, aucun pere n'avoit vu mourir de mort naturelle ses enfans (13). L'equivoque du mot *Ur* (14) a pu donner lieu à ces fables. Ceux qui pressent les paroles où Dieu dit à Abraham, *Je suis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Caldéens* (15), s'imaginent qu'il le sauva d'une grande persécution, puis qu'il se servit de la même phrase à la tête du Decalogue, pour signifier la délivrance d'Egypte (16); mais c'est chercher des mystéres sans necessité. Nous ne voions

(8) Χαλδαϊκοῖς ἐμμείνας χρόνον. *Per longum tempus Chaldaico immersus delirio.* Philo, de Abrahamo, pag. 362.
(9) R. Moses Haddarschan in Bereschit Rabba, apud Heidegger. Histor. Patriarch. Tom. II, pag. 26.
(10) *Il apparoit cette circonstance par Genese, XI, 28.*
(11) *Judæi apud Lyranum & Tostatum, citante Saliano, Annal. Tom. I, pag. 402.*
(12) Hieron. Tradit. Hebraic. in Genesim.
(13) Epiph. de Hæref. Lib. I, pag. 8.
(14) *C'est le nom propre d'une Ville, & il signifie aussi le Feu. Au II Livre d'Esdras, Chap. IX, la Version Latine porte, Qui elegisti eum de igne Chaldæorum.*
(15) Genese, XV, 7.
(16) Paulus Burgensis, in Addit. ad Postillam Lyrani in Genes. Cap. XI.

soit dans la Chaldée, soit dans la ville de Charan (C)? Combien de Sciences (D), & combien de Livres (E), ne lui attribue-t-on pas? Les Juifs lui attribuent le privilege d'être né circoncis (e), & la même ame qu'à Adam (f). Ils croient que cette ame a été celle de David, & qu'elle sera celle du Messie, comme l'a remarqué Bartolocci dans sa Bibliothéque Rabinique. Les Mahométans se sont aussi mêlez de conter des réveries concernant ce Patriarche, comme on le peut voir dans l'Alcoran, & dans un de leurs principaux Auteurs, nommé *Kessæus*. Ils lui font faire le voiage de la Méque, & ils prétendent qu'il y commença à bâtir le Temple (F). Voiez la Bibliothéque Orientale de Mr. d'Herbelot, depuis la page 12, jusqu'à la page 16: on y trouve mille curiositez. Si nous avions le Livre qu'Hécatée avoit composé sur Abraham (g), nous y verrions peut-être bien des choses dont on n'a point oui parler. Les Chrétiens n'ont pas voulu être les seuls qui ne débitassent point de sornettes touchant Abraham: ils lui ont fait planter des arbres d'une vertu bien singuliere (G).

(e) *Apud* Hottingeri Historiam Oriental. *Lib. I, Cap. VI.*

(f) *Extendentes de eum quo, partes tot Juifs, ont cru la Métempsychose.*

(g) Joseph. Antiquit. *Lib. I, Cap. VII.*

Voici

voions aucune trace de cette persecution dans l'Ecriture: ainsi, l'on peut mettre à proportion au même rang des pensées imaginaires le feu qui ne fit aucun mal à Abraham, & ce que Maimonides emprunte (17) d'un certain Livre qui traitoit de l'agriculture des Egyptiens. On y trouvoit qu'Abraham, aiant soutenu dans une dispute publique contre les idolâtres, que le feu n'étoit point digne des honneurs divins, fut mis en prison, dépouillé de tous ses biens, & condamné au bannissement. Le Roi craignit que l'autorité & l'éloquence d'un tel homme ne détournassent le peuple d'adorer le feu. Cedrenus fait mourir Haran pour une très-mauvaise cause; puis que c'est pour avoir tâché de tirer du feu les idoles de Tharé, qu'Abraham y avoit jettées. Ce fut en vain qu'il y tâcha: il fut consumé lui-même par les flames.

(17) *Apud* Paulum Burgens. *in* Addit. ad Lyrani Postill. in Genes. *Cap. XI.* Voiez *son* Moreh Nevochim, *Part. III, Cap. XXIX.*

(C) *Soit dans la ville de Charan.*] On prétend, qu'il y devint Convertisseur; & que, tandis qu'il travailloit à faire des proselytes parmi les hommes, Sara faisoit la même chose parmi les femmes (18): & que c'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Genese, où il est dit qu'Abraham sortit de Charan, avec Sara sa femme, avec Lot fils de son frere, avec tout le bien qu'ils avoient acquis, & avec *toutes les ames qu'ils avoient faites* (19). On ne veut point entendre par là une génération d'enfans; mais une propagation de foi: & on confirme (20) cette explication par la métaphore dont l'Apôtre Saint Paul s'est servi au verset 19 du Chapitre IV de son Epitre aux Galates: *Mes petits enfans, pour lesquels enfanter je travaille derechef, jusques à ce que Christ soit formé en vous.* Il est plus vraisemblable que ces ames, *qu'ils avoient faites*, étoient les esclaves qu'ils avoient achetez, & les enfans qui étoient nez de ces esclaves; sans que pour cela il faille douter qu'Abraham n'ait tâché d'instruire les infideles, autant que son zéle & sa sagesse le lui suggeroient: & que s'il en convertit quelques-uns, pendant son sejour à Charan, ils n'aient pu le suivre au païs de Canaan. Il y a des gens, qui veulent que son pere n'ait servi les faux Dieux, que depuis son arrivée à Charan (21). Cela paroit absurde: car, comme il est fort probable (22) que cette famille abandonna la Chaldée, pour eviter la persecution qu'elle avoit sujet de craindre, à cause de son éloignement de l'idolâtrie, il seroit bien étrange que le Chef ne se fût corrompu que dans le païs où il se refugia. Mais il pourroit bien être, que le culte des idoles, dont Abraham avoit gueri Tharé, avant qu'ils sortissent de leur païs, ressuscita dans l'ame du bon vieillard: car, en ces tems d'ignorance, il n'étoit pas donné à beaucoup de gens de maitriser pour toujours le panchant naturel à l'idolatrie. On croit même que Nachor, le troisiéme fils de Tharé, ne fut jamais bien converti, & qu'il se retira neanmoins de sa patrie, afin d'aller joindre son pere à Charan (23). Ce pourroit bien être lui, qui retraça dans l'ame de ce vieillard le culte idolâtre, qu'Abraham en avoit ôté. Il est certain que Laban, petit-fils de ce Nachor, servoit les idoles. Quelques Peres de l'Eglise ont cru que Tharé n'a été fidele, ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. Voiez les Homelies XXXI & XXXVII de Saint Chrysostome. Comment le prouveroient-ils? & comment leur prouveroit-on le contraire? Il y a, sur l'histoire d'Abraham, cent embarras, où, ni ceux qui soutiennent le pour, ni ceux qui soutiennent le contre, ne manquent point de raisons. Mais le pauvre Pere Bolduc, qui a cru que ce Patriarche érigea des Monasteres à Charan, & qu'il n'amena avec lui, dans la Palestine, que les Moines les plus novices (24), n'est point de ceux qui peuvent alléguer quelque raison.

(18) Voiez Onkelos, *Paraphrase Chaldaïque*, & Fagius, qui l'a traduite.

(19) Genes. *Cap. XII, Vers. 5.*

(20) Voiez Salian. Ann. *Tom. I, pag.* 400.

(21) Tostat. *apud* Pererium in Genes. *Cap. XI.*

(22) *Cela est fondé sur le temoignage de* Josephe, & *sur le Livre de* Judith, *Chap. V.* St. Augustin *l'assure, de Civit. Dei, Liv. XVI, Chap. XIII.*

(23) Voiez St. Augustin, *là même.*

(24) Voiez Heidegg. Hist. Patriarch. *Tom. II, pag.* 28.

(D) *Combien de Sciences.*] Il savoit, dit-on, l'Astronomie. C'est ce que Bérose en disoit, sans le nommer, si nous en croions Josephe (25). On veut aussi qu'il ait enseigné l'Arithmetique & l'Astronomie aux Egyptiens. Josephe l'assûre (26); & Nicolas de Damas le confirmeroit, s'il disoit qu'Abraham enseigna la Geometrie & l'Arithmétique aux Egyptiens; mais il ne le dit pas. Mr. Heidegger, à la page 144 de son II Tome, cite le IV Livre des Histoires de Nicolas de Damas, comme si l'on y trouvoit cela; mais c'est avoir pris les paroles de Josephe, pour celles de ce Nicolas, dans le Chapitre XVI du IX Livre de la Preparation Evangélique d'Eusebe. Ce Patriarche communiqua aux Pheniciens & aux Egyptiens l'Astronomie, à ce que disent Eupoleme, & Artapan (27); mais, après tout, ce ne sont point articles de foi. Les Auteurs, qui lui attribuent ces choses, affoiblissent le poids de leur témoignage, par les faussetez qu'ils y mêlent. L'un dit qu'Abraham a régné à Damas (28); un autre dit qu'il séjourna vint ans en Egypte, avec toute sa famille, auprès du Roi Pharethon (29): un autre lui fait l'injustice de penser, qu'un des motifs de son voiage d'Egypte, fut le desir de connoitre les dogmes des Egyptiens touchant la Divinité, afin de les suivre s'ils étoient meilleurs que les siens, ou de desabuser ces gens-là, s'ils avoient une croiance erronée (30). Quelques modernes ne croient pas qu'il ait enseigné les Mathématiques aux Egyptiens (31); la raison qu'ils en donnent me paroit fausse: c'est, disent-ils, que la détention de Sara auprès du Roi d'Egypte donnoit tant de martel en tête à Abraham, qu'il n'étoit guéres en état de donner leçon sur des Sciences aussi abstraites que celles-là, qui tout comme la Poësie demandent le repos & la liberté d'esprit;

(25) Joseph. Antiq. *Lib. I, Cap. VII.*

(26) *Idem, ibid. Cap. VIII.*

(27) *Apud* Alex. Polyhist. *citatum ab* Eusebio, Præp. *Lib. IX, Cap. XVII, & XVIII.*

(28) Nicol. Damasc. *apud* Joseph. Antiq. *Lib. I, Cap. VII.* Justin *le dit aussi, Livr. XXXVI, Chap. II.*

Carmina secessum scribentis & otia quærunt.

Mais il faloit prendre garde que Josephe a fort bien distingué les tems: il dit que ce fut après la liberté de Sara, qu'Abraham eut des conferences avec les Savans d'Egypte, & lors qu'il avoit le cœur content, tant à cause que Pharao l'avoit comblé de bienfaits, qu'à cause qu'il étoit persuadé que sa femme lui étoit revenue sans avoir souffert aucune atteinte à son honneur.

(29) Artapan, *apud* Euseb. Præp. *Lib. IX, Cap. XVIII.*

(30) Joseph. Antiq. *Lib. I, Cap. VIII.*

(31) Voiez Salian, *Tom. I, pag.* 414.

(E) *Et combien de Livres.*] Il y a un Livre de la création, qui lui est attribué depuis long-tems (32). Il en est fait mention dans le Thalmud (33): le Rabin Chanina, & le Rabin Hoschaia, avoient accoutumé d'y lire la veille du jour du Sabat. L'Auteur du Livre intitulé *Cozri* dit que cet Ouvrage d'Abraham est profond, & qu'il a besoin d'une explication prolixe; qu'il enseigne l'unité de Dieu; qu'à certains égards, il semble dire des choses bien differentes; mais, qu'à d'autres égards, il ne tend qu'à un même but. Tous les Juifs n'ont pas attribué ce Livre à ce grand Patriarche. Il y en a qui ont déclaré hautement, que c'est un Ouvrage supposé, & qui condamnent la hardiesse du Rabin Akiba, qu'ils croient le véritable Auteur de la piéce (34). *Quis dedit potestatem R. Aquibæ scribendi librum Jezira, nomine Abrahami patris nostri* (35)? Le Suplement de Moréri a sur ce sujet un article bien curieux, tiré de l'Histoire Critique du Pere Simon. Consultez-la, à la page 48, & 536, de l'édition de Rotterdam. Aux prémiers siécles du Christianisme, les Hérétiques Séthiens débitérent une Apocalypse d'Abraham, comme Saint Epiphane le remarque (36). Origene a cité un prétendu Ouvrage de ce Patriarche, où un bon & un mauvais Ange sont introduits disputant de son salut, ou de sa perte (37). L'Assomption d'Abraham étoit aussi un Ouvrage supposé (38). La Bibliothéque du Monastere de Sainte Croix, sur le Mont d'Amara en Ethiopie, contient, dit-on (39), les Livres qui furent composez par Abraham, dans la vallée de Mamré, *où il enseigna la Philosophie à ceux par le moien desquels il défit les cinq* (40) *Rois qui avoient pris Loth son neveu.* Au reste, l'Ouvrage de la création, supposé à Abraham, fut imprimé à Paris l'an 1552, traduit en Latin par Postel, & accompagné de Notes. Rittangel, Juif converti, & Professeur à Konigsberg, en donna une Traduction Latine, avec des Notes, l'an 1642 (41).

(32) Voiez *la Remarque (A) de l'Article* Akiba.

(33) Voiez Heidegger, Hist. Patriarch. *Tom. II, pag.* 142.

(34) Abraham Zachut *in Libro Juchasin, pag.* 12, *apud* Heidegger. *ibid.*

(35) *Præfat.* in Zohar Mantuani, *apud eund.* Heidegger. *ibid.*

(36) Epiphan. advers. Hæres. *pag.* 286.

(37) Origen. Homil. XXXV, in Lucam, *apud* Heidegger. *ibid.*

(38) *In* Synopsi Athanasii, *Liber, qui Assumptio Abrahami dicitur, inter rejectos numeratur.* Heidegger. *ibid.*

(F) *Qu'il y commença à batir le Temple.*] Ils content qu'Adam, chassé du Paradis, pria le bon Dieu de lui permettre de bâtir une maison, sur le plan de celle qu'il avoit vue dans le Ciel; une maison, dis-je, qui fût le lieu où il dirigeat ses priéres, & autour duquel il marchât par devotion. Dieu fit tomber une tente, qui ressembloit à la maison qu'Adam avoit vue. Adam se servit de cette tente, pour les usages qu'il souhaitoit. Après sa mort, Seth bâtit une maison de pierre & de boue sur ce modele: le deluge la ruina; mais Abraham & Ismaël la réparerent par l'ordre de Dieu. D'autres l'ont successivement reparée, à mesure qu'elle se ruinoit; & enfin, Hejaaus, l'an 74 de l'Hegire, la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui: & c'est l'Oratoire du Temple de la Méque (42). Voiez la Remarque (I) de l'Article Agar.

(39) Kircherus, *dans le* Gallois, Traité des Biblioth. *page* 142, *Edition de Paris.*

(40) *Il faloit dire quatre.*

(41) Spanheim Specim. Biblioth.

(42) *Ex* Pocockii Notis in Specim. Hist. Arab. *pag.* 115.

(G) *D'une vertu bien singuliere.*] Gretser temoigne avoir lu dans un Manuscrit Grec de la Bibliothéque d'Augsbourg, qu'Abraham planta un cyprès, un pin, & un cédre, qui se réunirent en un seul arbre; chacun neanmoins retenant en proprieté ses racines & ses branches: que cet arbre fut coupé, lors qu'on prepara les materiaux du Temple de Salomon; mais qu'il ne fut point possible de l'ajuster en aucun endroit: que Salomon, voiant cela, resolut de le faire servir de banc: que la Sibylle y étant menée ne voulut jamais s'y asseoir, & qu'elle predit que le Redempteur des hommes mourroit triomphamment sur ce bois: que Salomon l'entoura de trente croix d'argent, & que cette situation dura jusques à la mort de J. Christ (43). Cela me remet en mémoire le chêne de Mamré, sous lequel on prétend

(43) Gretser, de Cruce, *Lib. I.*

Voici encore quelques réveries des Rabins. Ils disent que la servitude d'Egypte fut la punition de quelques fautes qu'Abraham avoit commises ; car il avoit contraint les disciples de la sagesse à prendre les armes, & permis que des personnes instruites en la Loi de Dieu se replongeassent dans l'Idolâtrie. C'est ainsi qu'ils entendent les paroles de l'Ecriture où il est dit, *qu'il arma 318 de ses serviteurs nez dans sa maison* (*h*), & qu'il rendit (*i*) les personnes que le Roi de Sodome lui redemandoit (*k*). Le Pere Bartolocci s'échaufe beaucoup sur cette matiere, & n'emploie pas une bonne réfutation (*H*). Ils disent aussi, I, que la vue d'une pierre précieuse, qui pendoit du cou d'Abraham, guérissoit tous les malades ; & que Dieu pendit cette pierre au soleil, après la mort d'Abraham (*l*) : II, que ce Patriarche enseigna la Magie aux enfans qu'il avoit eus de ses Concubines (*m*).

(*h*) *Genese, Chap. XIV, Vers. 14.*
(*i*) *Là même, ℣. 21.*
(*k*) Bartolocci, Bibl. Rabbin. *Tom. III, pag. 120.*
(*l*) Bartolocci, Biblioth. Rabbin. Tom. III, pag. 162.
(*m*) *Idem, ibid. pag. 590 & Tom. I, pag. 703.*

prétend qu'Abraham ait quelquefois cherché la fraicheur (44). On a dit que ce chêne vivoit encore sous l'Empire de Constans (45). *Drys, id est, quercus Mambre juxta Hebron, in qua, usque ad ætatem infantiæ meæ & Constantii Regis imperium, terebynthus monstrabatur pervetus, & annos magnitudine indicans, sub qua habitavit Abraham. Miro autem cultu ab Ethnicis habita est, & velut quodam insigni nomine consecrata* (46). Et quelques-uns même ont poussé l'extravagance jusques à dire qu'on l'a vu il n'y a que trois cens ans. Il ne faut pas, disent-ils, le distinguer de cette canne de Seth, que le Voiageur Mandeville (ô quel témoin !) vit proche de la ville d'Hébron (47).

(44) *La Version des Septante, Genese, XVIII, Vers. 1, sub arbore ... *
(45) Isidor. Lib. XVII, Cap. VII, apud Bonifacium, Histor. Ludicr. pag. 175. *Il aurait mieux fait, s'il eût cité ce que je cite de St.* Jerôme.
(46) Hieron. in Locis Hebr. Litt. D. *Voiez la Remarque* (G) *de l'Article* BARCOCHEBAS.
(47) *Voiez* Bonifacii Hist. Ludicr. *pag. 189. Son Livre fut imprimé à Venise, chez Baleonius, en 1652, in 4. & réimprimé à Bruxelles, chez J. Mommartius, en 1656, aussi in 4.*

(*H*) *Et n'emploie pas une bonne réfutation.*] Il prétend que ces paroles du Roi de Sodome : *Donnez-moi les personnes, & prenez les biens pour vous* (48), signifient selon le sens literal & véritable, *laissez rentrer dans le culte des idoles ceux que vous avez instruits en votre foi* ; mais qu'Abraham protesta devant tout le peuple, qu'il n'en feroit rien. L'Auteur cite les versets 22 & 23 du Chapitre XIV de la Genese, & puis il accuse d'impudence & de blasphême les Thalmudistes, qui ont dit que le Patriarche acquiesça aux desirs du Roi de Sodome. Il a raison de les condamner, en ce qu'ils suposent que ce Prince redemandoit des personnes converties à la vraie Religion ; car on ne redemandoit point les domestiques du Patriarche, on redemandoit seulement les Sujets que les quatre Rois avoient pris en pillant Sodome (49). Mais le Pere Bartolocci a grand tort de suposer qu'Abraham ne les rendit pas. Ce qu'il cite de l'Ecriture est visiblement sa condamnation.

(48) *Genese, Chap. XIV, Vers. 21.*
(49) *Il est dit au Verset 16, qu'Abraham ramena Lot, son Frere, & aussi les Femmes & le peuple.*

ABRAM (NICOLAS) Jésuite Lorrain, né au Diocese de Toul, l'an 1589, entra dans la Société en 1606, & fit profession du quatriéme vœu en 1623. Il étoit bon Humaniste ; & il parut à ses Supérieurs assez grand Theologien, pour être élevé à la profession en Théologie dans l'Université de Pont-à-Mousson. Il exerça cette charge pendant 17 ans ; & mourut le 7 jour de Septembre 1655. Il avoit enseigné les Humanitez, avant que de commencer la profession en Théologie (*a*). Il publia plusieurs Livres (*A*). C'est une chose assez étrange, qu'aiant été un Auteur de distinction, il ait été si peu conu dans les païs étrangers (*B*).

(*a*) *Tiré de* Nathan. Sotuel, Bibl. Societ. Jesu, *pag. 622.*

(*A*) *Il publia plusieurs Livres.*] Des *Notes sur la Paraphrase de l'Evangile de Saint Jean*, composée en vers Grecs par *Nonnus* : un *Commentaire sur quelques Oraisons de Ciceron* : un *Commentaire sur Virgile* : un Récueil de Traités Théologiques, intitulé *Pharus Veteris Testamenti, sive sacrarum Quæstionum Libri XV* : les *Axiomes de la Vie Chrétienne* : & une *Grammaire Hebraïque*, en vers Latins. Il a traduit en François de l'Italien de Bartoli la *Vie de Vincent Caraffa*, l'*Homme de Lettres*, & la *Pauvreté contente* (1). Son Commentaire sur Ciceron est un Ouvrage d'un grand travail ; les analyses de Logique y sont bonnes & exactes ; les Notes y sont remplies de beaucoup de literature : mais comme il a versé là-dedans avec trop de profusion les fruits de ses veilles, il est tombé dans une longueur qui rebute les moins paresseux. Ce Commentaire ne comprend que les Oraisons du dernier Volume, jusques à la II Philippique inclusivement ; &, néanmoins, il est en deux Tomes in folio. Ils furent imprimez à Paris, l'an 1631. Le Commentaire sur Virgile est beaucoup plus court ; ce qui est cause qu'il a rendu plus de service dans les Ecôles. On voit à la fin de son *Pharus Veteris Testamenti* (2), un long Traité *de Veritate & Mendacio*, où il ne donne pas dans les Maximes des Casuistes rigides.

Mr. de la Monnoie m'a averti, I, que ce Jésuite a supléé, en soixante & onze vers Grecs de sa façon, l'histoire de la femme adultere, qui manquoit au VIII Chapitre de la Paraphrase de Nonnus (3) : II, que Reinesius parle de ce Nicolas Abram dans la page 155 de ses Lettres *ad Hoffmannum & Rupertum*. J'ai consulté cet endroit-là, & j'y ai trouvé cet éloge : *Si me tum tot rationibus audire hoc noles, vel hujus* (Nic. Abrami) *auctoritati cede. Est enim sanè quam doctissimus, & maximè idoneus explicando Tullio.* Joignons à ce témoignage celui d'un autre Savant du même païs. *Ad intelligendas, atque ad usum transferendas, Orationes Ciceronis sufficit Commentarius* Jo. Thomæ Freigii, *nisi quis addere malit prolixos Commentarios* Nicolai Abrami Jesuitæ *multa rerum varietate instructos* (4).

(*B*) *Si peu conu dans les païs étrangers.*] Ses Notes sur la Paraphrase de Nonnus furent imprimées à Paris, chez Sebastien Cramoisi, l'an 1622, & il ne paroit pas qu'Heinsius en eut conoissance, lors qu'en 1627, il publia cette même Paraphrase, avec un grand Commentaire. C'est ce qu'il nomme *Aristarchus Sacer*. Mr. Cave n'avoit point non plus oui parler des Notes de ce Jésuite, puis qu'il n'en dit rien dans l'endroit où il raporte les différentes éditions de Nonnus (5). Aubert le Mire, & le Pere Oudin, n'en disent pas davantage : celui-là, dans son *Auctarium de Scriptoribus Ecclesiasticis*, imprimé l'an 1639 ; celui-ci, dans son *Supplementum de Scriptoribus Ecclesiasticis*, imprimé l'an 1686. De la maniere que Mr. Simon cite plusieurs fois cet Ouvrage du P. Abram (6), on voit bien qu'il en fait cas, & que ce n'est pas un Livre qui mérite d'être inconu. Mais voici un fait plus singulier. Martin Schoockius, dont le fort étoit une vaste & prodigieuse lecture, déclara sur ses vieux jours, qu'il n'avoit jamais oui parler d'un Auteur qui s'apellât Nicolas Abraham. *Hunc si tutius fuerit nescio quis Nicolaus Abrahamus (jam primum eum nosse incipio) prolixo examine haud opus fuisset* (7).

(1) *Ex* Nathan. Sotuel, Bibl. Scriptor. Societ. Jesu, *pag. 622.*
(2) *Imprimé à Paris, en 1648, in folio.*
(3) *C'est une erreur. François Nansius, qui donna une Edition de Nonnus, l'an 1572, est le veritable Auteur de cet endroit suplée.* Mr. de la Croze *m'a averti que* Mr. Simon *parle de cela, à la page 310 de son* Histoire Critiq. des Commentateurs.
(4) Joh. Andreas Bosius de Prudentiâ & Eloquentiâ comparandâ, *pag. 900.*
(5) Historia Literaria Scriptorum Ecclesiasticorum, *pag. 290, de l'Edition de Londres, en 1688, in folio.*
(6) Hist. Crit. des Comment. du Nouv. Testam. *Ch. XXIII.*
(7) Schoockius de Fermento Panis, *pag. 107. Il est imprimé l'an 1662.*

ABSTEMIUS (LAURENT) né à Macerata, dans la Marche d'Ancone, s'attacha à l'étude des belles Lettres, & y fit assez de progrès. Il les enseigna dans Urbin, & y fut Bibliothécaire du Duc Guido Ubaldo (*a*), auquel il dédia un petit Livre, où il expliquoit quelques passages difficiles des anciens Auteurs (*b*). Ce fut sous le Pontificat d'Alexandre VI, qu'il publia cet Ouvrage, & un autre, qui a pour titre *Hecatomythium*, & qui fut dédié à Octavien Ubaldini, Comte de Mercatelli. La raison de ce titre fut tirée de ce que l'Ouvrage étoit un recueil de cent fables (*c*). Il en doubla le nombre dans la suite. On les a souvent imprimées (*A*), avec celles des anciens faiseurs d'Apologues, Esope, Phedre, Gabrias, Avienus, &c, que Névelet a rassemblées en un corps, & accompagnées de quelques Notes. Abstemius ne s'est pas toujours borné à l'idée de ces anciens originaux ; il méle quelquefois parmi ses fables ce que l'on appelle un conte pour rire, & il n'épargne pas toujours le Clergé (*B*). On trouve de ses conjectures sur quelques

(*a*) *Voiez* Gruteri Thes. Crit. *Tom. I, pag. 878.*
(*b*) Opusculum de nonnullis Locis obscuris. *Voiez* Epist. dedicat. *sive* Hecatomythii.
(*c*) *Voiez en l'Epitre dedicatoire.*

(*A*) *On les a souvent imprimées.*] Gesner marque l'édition de Strasbourg, en 1522. Celle, dont Névelet a eu soin, est plus moderne de 88 ans. Les Notes, qu'il y a jointes, sont peu de chose ; & ce n'est point sans doute pour l'amour d'elles, qu'on a renouvellé souvent l'impression. Il n'en a point fait sur les fables d'Abstemius : aussi n'en avoient-elles pas besoin.

(*B*) *Il n'épargne pas toujours le Clergé.*] En voici une preuve. La CIV de ses fables est qu'un Prêtre fut commis par son Prélat à la garde d'un Convent, où il y avoit cinq Religieuses, de chacune desquelles il eut un garçon au bout de l'an. L'Evêque, aprenant cette nouvelle, s'en facha, fit venir le Prêtre, lui fit une rude mercuriale, & le traita de perfide, de sacrilége, d'homme qui avoit osé violer le Temple du Saint Esprit. *Seigneur*, lui répondit-on, *vous m'avés commis cinq talens, voici j'en ai gagné cinq autres par dessus.* Le Prélat prit tant de plaisir à une réponse si facétieuse, qu'il donna pleine absolution au Prêtre. *Quo dicto tam faceto permotus Episcopus, hominis veniam dedit.* La moralité, que l'Auteur a mise au bas de la fable, ne vaut pas mieux que la fable même ? par raport à de semblables profanations de l'Ecriture. *Puis qu'on ne peut pas*, dit-il (1), *se justifier d'un crime par de bonnes raisons, il faut recourir à quelque plaisanterie.* Il est certain que cela a réussi en plusieurs rencontres ; mais un Evêque, qui se paieroit d'une profanation aussi goguenarde que celle qu'on vient de lire, ne feroit gueres mieux son devoir, que le Gardien des cinq Religieuses.

(1) *Fabula indicat, quomodo nonnunquam, arbitrio jocando. Abstemii Fabul. CIV.*

ques passages des anciens dans le prémier volume du Trésor Critique de Gruterus, on y en trouve, dis-je, sous le titre d'*Annotationes variæ*. Elles sont en bien petit nombre, & ne remplissent pas quinze pages. Il y a une Préface de sa façon à la tête de l'Aurelius Victor, qui fut imprimé à Venise, en 1505 (*d*). Je ne sai pas s'il survêcut de beaucoup à cette édition. Il est un de ceux que Laurent Valle a censurez.

(*d*) Epitome Bibliot. Gesneri.

Prenez garde aux observations que l'on m'a communiquées depuis la prémiere édition (*C*).

(C) *Prenez garde aux observations que l'on m'a communiquées depuis la prémiere édition.*] „ Les conjectures d'Abstemius, inserées dans le I volume du Trésor Critique de „ Gruter, ne sont qu'un extrait de l'Ouvrage intitulé *Obscurorum Locorum* (a), dédié au Duc d'Urbin. Gruter, qui „ nous a donné cet extrait, a mis au commencement une „ petite Note marginale, dans laquelle il dit que Laurent „ Valle a critiqué cet Abstemius. Je doute fort de ce fait; „ nulle trace de cette prétendue critique ne se trouvant „ dans les Oeuvres de Laurent Valle, que d'ailleurs Abstemius a hautement loué dans la Préface de son second „ *Hecatomythium*, & avec qui aparemment il n'a pas dû „ avoir de grands demêlez, lui aiant survêcu tout au moins „ 48 ans. Il est le prémier, que je sache, qui ait écrit „ le conte des talens multipliés. Le Bandel, Verville, & „ d'autres, l'ont depuis raporté". Ces paroles sont tirées d'une Lettre qui m'a été écrite par Monsieur de la Monnoie.

(a) *Voiez ci-dessus la Citation* (b) *de cet Article.*

ABUCARAS (THEODORE) a été un Prélat (*A*) fort zèlé pour l'orthodoxie, & il l'a fait paroitre par plus de quarante Dissertations qu'il a écrites, ou contre les Juifs, ou contre les Mahométans, ou contre les Hérétiques, ou en général sur des matieres de Religion. Genébrard mit en Latin quinze de ces Dissertations, & les publia. Gretser les joignant aux autres (*B*), que le Pere Turrien, ou lui, avoient traduites, donna une édition qui sembloit complete (*a*). Mais il oublia quelque chose; car Mr. Arnoldus fit imprimer à Paris, en 1685, un Traité d'Abucaras, qui n'étoit jamais sorti de dessous la presse. Il l'avoit trouvé dans la Bibliothéque d'Oxford. Il ne l'accompagna point de Notes; parce qu'il n'osa toucher au grand mystere que l'Auteur examine dans ce Traité (*b*); c'est celui de l'Incarnation, & de l'Union hypostatique. On est en peine sur le tems auquel Abucaras a vécu. Le Jésuite Turrien le croit disciple de Jean Damascene. C'est le placer au VIII siecle. Gretser le fait un peu plus jeune (*C*), car il ne le distingue point de celui qui fut si mêlé dans les troubles de l'Eglise de Constantinople, au tems du Patriarche Ignace & de Photius. Cet Abucaras suivit d'abord le parti de Photius, & se chargea d'aller pour lui en Ambassade avec Zacharie, Evêque de Chalcédoine, a la Cour de l'Empereur Louis II. Il devoit présenter à ce Prince le Livre que Photius avoit composé contre le Pape Nicolas, & l'exciter à secouër le joug du Pape. Mais à peine s'étoit-il mis en chemin, que Basile le Macedonien, qui avoit usurpé l'Empire, après avoir fait mourir l'Empereur Michel, le rapella, & lui commanda de se tenir coi. Deux ans après (*c*), il se présenta au Concile de Constantinople, & demanda humblement pardon de ce qu'il avoit suivi le parti de Photius, & protesta qu'on l'y avoit entrainé par violence & par artifice. Il obtint ce qu'il souhaitoit: le Patriarche le reçut à la paix de l'Eglise, & lui donna place dans l'Assemblée (*d*). Mr. Arnoldus avoit connu en Angleterre un savant homme, qui croioit qu'Abucaras avoit vécu au VII siecle (*e*). On inséra les Oeuvres de cet Auteur dans le Suplément de la Bibliothéque des Peres à l'édition de Paris en 1624.

(*a*) *Elle est Grecque & Latine, & imprimée à Ingolstad en 1606, in 4.*

(*b*) Arnoldi Præfatio.

(*c*) En 869.

(*d*) Nicetas Paphlagon in Vita Ignatii apud Cave, Hist. Literar. Scriptor. Eccl. pag. 557.

(*e*) Arnoldi Præfatio.

(*A*) *Un Prélat.*] Les uns l'apellent *Archiepiscopum Cariæ* (1); les autres, *Episcopum Cariæ*, Καρῶν Ἐπίσκοπον, *Carum Episcopum* (2). Mr. Arnoldus croit qu'Abucaras étoit Evêque de Charran, dans la Mesopotamie: ç'a été aussi le sentiment de Josias Simler (3). Photius avoit destiné Abucaras à la Prélature de Laodicée, comme Mr. Cave le remarque.

(*B*) *Gretser les joignant aux autres.*] Le Journal des Savans donna une idée très-fausse de l'édition de ce Jésuite. *Génébrard*, dit-on (4), *a traduit & publié 15 Dissertations de cet Auteur, & Gretser les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anastase Sinaïte dans 2 Manuscrits de la Bibliothéque de Baviere.* Si l'on avoit entendu le Latin de Mr. Arnoldus, on ne seroit pas tombé dans cette faute. *Theodori Abucaræ Dissertationes quindecim jamdiu Latine vertit & edidit Genebrardus, deinde Theodorum Anastasio Sinaïta ob argumenti similitudinem conjunxit Jacobus Gretserus, dedique ex duobus codicibus MSS. Ducis Bavariæ Maximiliani* (5). On voit trois choses dans ce Latin: 1, que Gretser publia les Oeuvres d'Abucaras, après que Génébrard en eut publié une quinzaine de piéces: 2, que Gretser les publia sur deux Manuscrits du Duc de Baviere: 3, qu'il les joignit avec Anastase Sinaïte. Il ne paroît presque rien de tout cela dans le Journal des Savans. On n'y voit pas que Gretser ait publié plus de piéces que Génébrard, ni que les Manuscrits de Baviere aient servi à l'édition d'Abucaras: & on y voit qu'ils ne servirent qu'à l'édition d'Anastase, de quoi Mr. Arnoldus n'avoit dit mot. Au reste, il ne faut pas croire que toutes les Oeuvres d'Anastase Sinaïte aient été publiées avec Théodore Abucaras: il n'y a que le Traité intitulé Ὁδηγὸς, i. e. *Dux viæ adversus Acephalos*, que l'on ait joint aux Oeuvres d'Abucaras, dans l'édition du P. Gretser.

(*C*) *Gretser le fait un peu plus jeune.*] En lisant la Préface de Mr. Arnoldus, on est presque convaincu, que ce Jésuite n'a osé rien avancer touchant l'âge d'Abucaras. *Gretserus verò quis fuerit Abucaras, quo sæculo floruerit, ab Antonio Velsero SS. Theol. D. Ecclesiæ Frisingensis Canonico, Præposito Spaltensi, cujus honori librum suum dedicavit, disserere volebat* (6). Mr. Arnoldus ne disant que cela de Gretser, insinue manifestement qu'il n'en faut pas chercher davantage dans la Préface de ce Jésuite. On y trouve néanmoins d'autres choses: savoir, que l'Abucaras, dont il est parlé dans la Vie de Saint Ignace, Patriarche de Constantinople, est le même que celui qui a composé les Dissertations.

(1) Cave, Histor. Liter. Script. Eccles. pag. 557. Oudin, Supplem. pag. 219.

(2) Spizelii Specim. Biblioth. Konigii Bibl. vet. & nova; & Arnoldi Præfatio.

(3) Simler, Epit. Biblioth. Gesneri.

(4) Journal XXIII de 1685, pag. 368 Edit. de Holl.

(5) Arnoldi Præfatio.

(6) Arnoldi Præfatio.

ABUDHAHER. C'est le nom du Chef des Karmatiens (*A*), sous lequel ils profanérent & désolérent la Mèque, l'an 317 de l'Hégire (*B*). Ils depouillérent les Pélerins, & en tuérent 1700, dans l'enceinte même de la *Caaba* (*a*), pendant que ces pauvres superstitieux faisoient le tour de cet Oratoire sacré, selon la rubrique de leurs dévotions. Les Karmatiens ne se contentérent pas de ce carnage; ils enlevérent du Temple la pierre noire, qu'on y vénéroit comme un présent descendu du Ciel (*b*); ils abatirent la porte du Temple, & remplirent de corps morts le puits *Zamzam*, l'une des plus saintes & des plus sacrées parties du lieu. Pour surcroit d'affliction, Abudhaher faisoit mille railleries de la Religion Mahométane; il amena son cheval à l'entrée de la *Caaba*, afin de lui faire faire ses ordures en cet endroit-là: & il disoit aux Mahométans, qu'ils étoient bien fous de donner à cet édifice le nom de Maison de Dieu; *car*, ajoutoit-il, *si Dieu faisoit cas de ce Temple, il m'auroit déjà écrasé de sa foudre, moi, qui ai profané d'une maniere si outrée* (*C*) *cette maison*: La

(*a*) *C'est ainsi qu'on nomme la partie du Temple, qui est destinée à l'Adoration & à l'Oraison.*

(*b*) *Voiez la remarque* (*K*) *de l'Article* AGAR.

(*A*) *Des Karmatiens.*] C'est le nom d'une Secte, qui s'éleva dans l'Arabie, environ l'an 278 de l'Hegire (1). Le prémier Chef de cette Secte fut un blasphemateur & un imposteur, qui, attirant dans son parti ceux d'entre les habitans de la campagne & des deserts, qui avoient le moins de Religion & de lumieres, s'aquit une pleine autorité sur eux. On peut voir dans Pocock (2) diverses étymologies du nom des Karmatiens. Ils furent peu de chose au commencement; mais ils firent des progrès incroiables. Ils s'emparerent de la plus grande partie des Provinces d'Eraki & de Hejazi; & se répandirent dans la Syrie, & jusques aux portes du grand Caire (3).

(*B*) *L'an 317 de l'Hégire.*] Abulfeda & Ahmed Ebn Yusef marquent cette année, & disent qu'on ne recouvra la pierre qu'en 339: mais Safioddin abrége le tems: il met l'enlévement de la pierre à l'an 319, & la restitution à l'an 335 (4).

(*C*) *D'une maniere si outrée.*] Ahmed Ebn Yusef dit que jamais la Religion Mahométane n'a souffert une affliction comparable à celle-là (5).

(1) *C'est notre année* 891.

(2) Pocock. Notæ in Specim. Hist. Arab. pag. 371. *Ce Specimen est imprimé à Oxford, in* 1650.

(3) Pocock, Notæ in Specimen Hist. Arab. pag. 371.

(4) *Ibid.* pag. 319.

(5) *Ibid.*

La dévotion des Mahométans envers ce Temple ne dimioua point pour cela; ils continuérent à y aller tous les ans en pélerinage. Lors que les Karmatiens l'eurent aperçu, ils se résolurent à leur renvoier la pierre noire, après l'avoir gardée vingt-deux ans. Ils voulurent plaisanter quelque tems après, & se moquer de la sottise de ces dévotions. *Voilà des gens*, disoient-ils, *qui croient avoir la pierre noire; mais nous leur en avons envoié une autre, à la place de celle-là: l'objet donc de leur dévotion est un être faux & supposé.* Ils songeoient par de tels discours à quelque chose de plus solide (*D*), que n'est le plaisir d'insulter. On leur répondit, qu'ils n'avoient qu'à venir voir l'épreuve qu'on vouloit faire, & que si la pierre nageoit sur l'eau, elle seroit la véritable. Elle nagea effectivement en présence des Karmatiens; & ainsi, on racla de tous les esprits les doutes, & les scrupules, que les railleries de ces profanes pouvoient faire naitre (*c*). Voilà un petit échantillon de la Légende des peuples Orientaux.

(*c*) Pocockii Notæ in Specimen Hist. Arab. pag. 128, 129. ex Abulfeda & Almoda Ebn Yusef.

Vous trouverez beaucoup de choses curieuses touchant les Karmatiens, & Abudhaher, dans la Bibliothéque Orientale de Mr. d'Herbelot (*d*). Il les nomme Carmathes, & il écrit *Abu Thaher* le nom de leur chef.

(*d*) Dans l'Article CARMATH, pag. 256, & suiv.

(*D*) *A quelque chose de plus solide.*] Ils avoient espéré d'attirer à eux les Caravanes des Pelerins; car ils s'étoient imaginez que ces bonnes gens iroient au lieu où seroit la pierre. Voilà pourquoi ils ne voulurent point la mettre à rançon: ils n'écouterent, ni les prieres, ni les promesses. Mais, voiant qu'on ne discontinuoit point d'aller à la Méque, & que personne ne venoit faire ses dévotions à la pierre qu'ils avoient chez eux, ils la rendirent. Ce ne fut pas sans s'y reserver quelque droit; car, lors qu'ils dirent qu'ils n'avoient rendu qu'une fausse pierre, ils pretendirent sans doute jetter des scrupules dans les esprits, & partager pour le moins les pelerinages, tôt ou tard. Ceux de la Méque en prévinrent les conséquences, & s'avisérent de publier que leur pierre avoit passé par l'épreuve, & y avoit été vérifiée.

ABULFEDA (ISMAEL) Prince de Hamah, ville de Syrie, succéda à son frere, l'an 743 de l'Hegire (*A*), qui répond à l'an 1342 de Jésus-Christ, & mourut trois ans après, à l'âge d'environ soixante & douze ans (*a*). Il aimoit l'étude, &, en particulier, celle de la Géographie, comme on le peut connoitre par l'Ouvrage qui a pour titre: *Chorasmiæ & Mawaralnahræ, hoc est, regionum extra fluvium Oxum descriptio ex tabulis Abulfedæ Ismaelis, principis Hamah* (*b*). Il fut imprimé à Londres, l'an 1650. L'Auteur y cite quantité d'Auteurs Arabes. Il le composa longtems avant que de monter sur le Trône, car on a marqué à la fin du Livre, qu'il fut achevé l'an 721 de l'Hégire, qui étoit le 1321 de Jésus-Christ. Le docte Jean Gravius est celui à qui l'on est redevable de l'édition de Londres, dont j'ai parlé. Il joignit à l'original, qui est en Arabe, une Traduction Latine, & une Préface, où il nous aprend qu'il a consulté cinq differens Manuscrits: le prémier est celui qu'Erpénius avoit copié sur l'exemplaire de la Bibliothéque Palatine; le second est cet exemplaire même, qui est aujourd'hui à la Bibliothéque du Vatican: deux autres apartenoient à Pocock; le cinquiéme avoit été acheté à Constantinople. On aprend de plus dans cette Préface, que Ramusius est le prémier qui ait loué cet Ouvrage d'Abulfeda, & qui en ait indiqué l'usage; qu'ensuite Castaldus s'en servit à corriger les longitudes & les latitudes de divers lieux; qu'Ortelius en parle souvent dans son Thrésor Géographique, non pas comme l'aiant vu, mais sur la foi de Castaldus; qu'Erpénius, fâché que personne ne l'eût encore donné au public, resolut de le publier, & qu'il l'auroit fait, si la mort ne l'eût emporté au beau milieu de sa course; que Schickard fut le prémier qui en tira plusieurs remarques d'une profonde érudition, & inconues jusques alors, qu'il a inférées dans son *Tarich Persicum*: mais, comme l'exemplaire de la Bibliotheque Impériale, qui lui fut prêté par Tengnagelius, n'étoit pas lisible en divers endroits, il laissa le principal de la peine & de la gloire à Jean Gravius (*c*). Il est surprenant que Mr. Moréri ait pu entasser autant de fautes dans un seul Article (*B*), qu'il en a entassé dans l'Article

(*a*) Pocock, dans ses Notes sur le Specim. Hist. Arab. pag. 363, dit qu'il naquit l'an 672 de l'Hegire.

(*b*) Le Titre Arabe signifie Canon, ou plutôt, Rectification Terrarum, à ce que dit Gravius. C'est pourquoi, Konig n'a pas eu tort de dire qu'Abulfeda a fait un Ouvrage de Geographie, intitulé Directionum Regionum.

(*c*) Inferez de là, que Fabricius, dans son Specimen Linguæ Arab. pag. 90, a tort de dire, dans Konig, que Schickard a traduit en Latin l'Ouvrage d'Abulfeda. Spizelius dans son Specim. Bibl. cité de même Fabrice, comme aiant dit que Schickard a traduit tout cet Ouvrage.

(*A*) *L'an 743 de l'Hégire.*] C'est ce que témoigne l'Auteur Arabe du Livre intitulé *Al Sacerdan* (1). Ainsi, le Jésuite Blancanus s'est abusé, lors qu'il a mis Abulféda au quatrieme siecle du Christianisme (2). Cette erreur devoit le garantir de l'autre méprise, où il est tombé, en donnant à ce Geographe le titre de *Prince de Syrie, d'Assyrie, & de Perse*. Un peu d'attention auroit pu lui faire comprendre, qu'un Auteur Arabe, & Mahometan, ne pouvoit pas être Roi de Perse quatre cens ans après Jesus-Christ. Vossius, aiant raporté le sentiment de Blancanus, s'est contenté de dire qu'il croioit qu'Abulfeda n'étoit pas à beaucoup près si ancien: mais, au reste, il lui donne les qualitez de Prince de Syrie, d'Assyrie, & de Perse (3); Simler les lui donne aussi. Il s'aproche assez du vrai, quant à la chronologie; puis qu'il dit qu'il y avoit trois cens ans qu'Abulfeda florissoit (4). Au lieu de cela, Mr. Moréri lui impute d'avoir cru avec Blancanus, que ce Prince de Syrie vivoit dans le III ou le IV siecle: *Mais il est sûr*, ajoute Mr. Moréri, *qu'il a vécu beaucoup plus tard, & peut-être dans le VIII, ou dans le IX, ou même l'an* 1200. Il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*: il faloit assurer qu'il vivoit dans le XIV siecle; puis que son Ouvrage fut achevé l'an 721 de l'Hégire, comme on le déclare sur la fin. Il s'est glissé une faute d'impression dans le Moréri de Hollande en cet endroit. On fait dire à Jean Gravius, que notre Abulfeda vivoit au commencement du XIII siecle; cependant, il a mis la mort de ce Prince à l'an 1345. Ce qui me fait de la peine, est de voir que le docte Edouard Pocock assure qu'Abulfeda prit possession du gouvernement de la Province de Hamah l'an 710 de l'Hégire (5). On ne peut accorder cela avec ce que Jean Gravius a établi. Or il est plus raisonnable de s'en raporter à ce dernier, qu'à l'autre; parce qu'Abulféda est la principale matiere de Gravius, au lieu que Pocock n'en parle que comme d'un fort petit accessoire. Mais n'est-il pas bien fâcheux, que des gens de la force de Pocock en fait d'érudition Orientale, ne soient point un guide bien sûr; &, que dans le même tems qu'ils publient une chose, un de leurs collegues en fasse voir la fausseté?

(1) Apud Gravium, Præfatione.

(2) Il le nomme Abifelden dans sa Chronol. Mathematic.

(3) Vossius de Mathematic. Discipl. pag. 250.

(4) Il le nomme Abifelden, & Abulfedeam, Voiez l'Epitome Biblioth. Gesneri.

(5) Pocock, Notæ in Specim. Hist. Arab. pag. 363.

(*B*) *Mr. Moreri ait pu entasser autant de fautes dans un seul Article.*] On vient d'en voir quelques-unes, & voici le reste. I. En disant que quelques-uns croient qu'Abulfeda étoit de Nubie, il le confond manifestement avec l'Auteur de la *Geographia Nubiensis*, dont nous parlerons en son lieu. Pour le moins, il fait connoitre qu'il ignore que ces deux Auteurs doivent être distinguez; car, s'il l'avoit su, il n'auroit point raporté l'opinion de ces gens-là, sans y aposer sa censure. II. Il confirme cette prémiere observation, quand il ajoute qu'Abulfeda *a traité sa Geographie par Climats*. Cela convient mieux à celui qui nous a donné la *Geographia Nubiensis*, qu'à Abulfeda. On n'a vu de ce dernier que la description de quelques parties de l'Asie situées au delà de l'Oxus, lesquelles il met sous les Climats 25 & 26. La Géographie de Nubie est tout autrement disposée. On n'y conoit que sept Climats: on s'en tient à cette division des Anciens; c'est à elle qu'on raporte la description qu'on y donne de toutes les parties du Monde connu. Je remarquerai en passant, qu'Abulfeda commence le prémier Climat à l'Arabie, & non pas, comme la *Geographia Nubiensis*, à la côte la plus Occidentale de l'Océan Atlantique; & qu'il prend, pour le premier Méridien, celui qui passe sur le Cap de Saint Vincent. III. *On n'a vu*, dit Mr Moréri, *jusqu'à présent que les prémiers* Climats *d'Abulfeda, on nous fait esperer les autres cette année.* Voilà un grand mensonge: ce qu'on a publié d'Abulfeda se raporte, non pas aux premiers Climats, mais au vingt-cinq & au vingt-six. IV. Un Auteur ne devroit jamais se servir du terme vague de *cette année*: car au bout de dix ans, son Lecteur ne sait plus où il en est: il faut recourir à la date de la prémiere impression; on ne la trouve qu'en quelques Livres: &, dans ceux où on la trouve, elle n'est pas toujours un bon garant, puis qu'il se passe quelquefois bien des années entre la composition, & la publication d'un Livre. Nous avons ici un exemple de l'embarras où l'on jette les Lecteurs par les termes de *cette année*. Où est l'homme, qui, lisant Moréri, puisse deviner en quel tems on promettoit les autres Climats d'Abulfeda? Cette année-là est bien longue, elle a régné jusques à la sixieme édition inclusivement. V. *Guillaume Postel est le premier qui a apporté en Europe cet Ouvrage, dont il publia un Abregé en Latin.* Voilà deux nouvelles fautes de Moréri. De tous les Auteurs qu'il cite, il n'y a que Simler, qui ait relation à cela.

Or

l'Article d'Abulfeda. Spizelius ne favoit pas en 1668, ni Konig en 1678, qu'Abulfeda eût été en Angleterre (*d*).

(*d*) *Spizel. in Specim. Bibliot. Univers.*

Or Simler ne dit autre chose, finon que Postel, aiant aporté ce Livre de l'Orient, laissa à Venise, l'abrégé qu'il en traduisit, au Sieur Ramusius (6), qui avoit dessein de publier un second Tome du nouveau Monde. Il y a bien de la différence entre aporter un Livre de l'Orient, & être le prémier qui l'aporte de l'Orient: entre publier un Livre, & en laisser le Manuscrit à un homme qui s'en peut servir. Il est sûr que Ramusius n'a point publié ce que Postel lui laissa; &, s'il est vrai que l'Abulfeda, qui étoit en Arabe dans la Bibliotheque Palatine, comme le remarque Mr. Moréri, ait été aporté en Europe par Postel, & que cet Exemplaire soit le prémier qu'on ait eu dans l'Occident, il ne laisse pas d'être vrai que Mr. Moréri fait dire aux gens plus qu'ils ne disent, & qu'on a raison de se plaindre ici de ses falsifications. Celles-ci meritoient particuliérement d'être relevées.

(6) Simler *le nomme mal Rhamnusius & Spizelius lui donne le même nom.*

ABULPHARAGE (GREGOIRE) fils d'un Médecin nommé Aaron, fut Médecin lui aussi, & s'aquit une grande réputation en son Art; de sorte qu'on l'alloit consulter des païs les plus éloignés. Il étoit de Malatia (*A*), proche de l'Eufrate, & il seroit à présent fort peu connu, s'il s'étoit borné à la conoissance de la Médecine; mais il entendoit l'Histoire, & il nous reste un Ouvrage de sa façon en ce genre-là, qui fait honneur à sa mémoire. Ce n'est pas que notre siécle en juge aussi avantageusement que les Orientaux en ont jugé. Ces gens-là sont excessifs dans leurs éloges, soit à cause que les véritables Savans sont fort rares parmi eux, soit par le caractere de leur génie. Quoi qu'il en soit, il y a cent Historiens dans l'Occident, dont les compositions ne cédent pas en bonté à celles d'Abulpharage, & à qui personne ne s'est jamais avisé de donner les titres qu'on lui a donnez (*B*). Il vivoit sur la fin du XIII siécle, & faisoit profession du Christianisme (*C*). Cela n'empêcha point que plusieurs Mahométans n'étudiassent sous lui (*D*). Un certain bruit, qui a couru, que se voiant près de la mort il abjura sa Religion, doit être mis au nombre de mille fables de cette nature, qui se débitent dans toutes les Sectes (*E*). Il a divisé par Dynasties l'Histoire qu'il a composée en Arabe. C'est un *Abrégé de l'Histoire universelle*, depuis le commencement du Monde, jusques à son tems. Sa division est en dix Parties. On peut voir dans le Suplément de Moréri ce que chacune contient. Edouard Pocock (*a*) publia ce Livre d'Abulpharage, en 1663, avec la Version Latine qu'il en avoit faite. Il y a joint un suplément, qui contient en abrégé la suite de cette Histoire à l'égard des Princes Orientaux. Il avoit déja publié en 1650, avec beaucoup de savantes Notes, un petit extrait de la IX Dynastie de cet Auteur. C'est ce qu'il intitula *Specimen Historiæ Arabum, sive Gregorii Abul Farajii, Malatiensis, de origine & moribus Arabum succincta narratio.* Il s'en faut bien qu'Abulpharage ne soit aussi exact sur les affaires des Grecs & sur celles des Romains, que sur celles des Sarrazins, & des Tartares Mogols. Ce dernier morceau est le meilleur de l'Ouvrage. On y trouve d'une maniere très-instructive, & qui paroit digne de foi, les prodigieuses conquêtes de Zingis-Chan. Tout ce qu'Abraham Zacuth en a dit dans son Juchasin a été pillé, & bien d'autres choses aussi, dans l'Histoire d'Abulpharage. On ne sauroit deviner, en vertu de quoi Abraham Ecchellensis a donné (*b*) à notre Auteur le nom de *Gregorius Bar Hebræus Syrus* (*c*) (*F*).

(*a*) *Professeur Roial en Hebreu à Oxford, & Lecteur en Langue Arabe.*

(*b*) *In Præfat. Bibliot. Hebdoy Aurtorum, Paris, & alibi.*

(*c*) *Tiré des Préfaces de Pocock.*

(*A*) *Il étoit de Malatia.*] C'est en vain que j'ai cherché cette Ville dans les Préfaces de Pocock, dans le Thrésor d'Ortelius, & dans la Geographie de Mr. Baudrand. Le hasard m'a été plus favorable que mes recherches; car en feuilletant pour d'autres choses ce qu'on apelle la Geographie de Nubie, j'y ai trouvé que Malatia étoit une ville forte, à 52 mille pas de Samosate, tirant vers la source de l'Eufrate (1).

Mr. Baudrand m'a fait favoir qu'il a parlé de cette ville sous le mot *Melita & Melitene*. Cela est vrai: il la pose dans la petite Arménie, sur l'Eufrate, & dit qu'on la nomme aujourd'hui *Malatiah.*

(1) *Geogr. Nubiens. Clim. IV, par. 5, & pag. 197.*

(*B*) *Les titres qu'on lui a donnez.*] Voici ce que Pocock a trouvé à la tête d'un éxemplaire d'Abulpharage, écrit l'an 900 de l'Hegire: *Dixit Dominus noster, pater sanctus, eximius, doctrina & eruditione insignis, doctorum rex, excellentium excellentissimus, temporum suorum exemplar, sæculi phœnix, sapientum gloria, Doctor divina ope fulcitus*, Mar Gregorius Abul-Pharaj, *filius excellenter sapientis Ahronis Medici Malatiensis.* Et voici ce qu'il a trouvé à la fin d'un autre éxemplaire: *Pater & Dominus noster, rex doctorum & corona virorum virtute præstantium, dubiorum in Theologicis occultorum Ἐπιλύτης, Christianorum Princeps primarius, Sectæ Jacobiticæ medulla*, Mar Gregorius, *dominus, pater, unicum ævi decus, & sæculi phœnix.* Ajoutons ce qu'il a trouvé à la tête d'une Grammaire Syriaque, composée par cet Auteur: *Pater noster sanctus, rex doctorum*, Mar Gregorius, *Doctor Orientis, qui idem est Abul Pharaj, filius Ahronis Medici Melitenensis, i. e. Malatiensis.*

(*C*) *Faisoit profession du Christianisme.*] Nous venons de voir qu'il étoit de la Secte des Jacobites. Cela est plus croiable, selon Pocock, que ce qu'un savant Juif a debité, qu'Abulpharage étoit de la Secte des Melchites. *Cui potius fidem habemus, quam docto cuidam Judæo, qui eum vocat* Ebnol' Koff *Christianum Malatiensem, secta Melchitam* (2).

(2) *Pocock, Pref. Specimin. Hist. Arab.*

(*D*) *Plusieurs Mahometans n'etudiassent sous lui.*] L'un des éxemplaires de Pocock contient ces paroles d'un Mahometan: *Auctor libri est* Abul-Faraj Ebn Hocima, *vir multa lectionis variisque scientiis instructus & penitus imbutus, præcipue autem Medicina gloria sæculo suo clarus, adeo ut ad eum è plagis occidentalibus frequentes contenderent. Christianus erat, à quo tamen didicerunt multi è Moslemorum eximie docti. Ferunt ipsum morte propinquum à fide Christiana defecisse.* Ebn Chalecan, Auteur fameux, qui a fait la Vie des hommes illustres, est celui qui a écrit ces paroles, s'il en faut croire la remarque écrite d'une autre main au même lieu de l'éxemplaire (3).

(3) *Pocock, Præf. Compend. Dynast.*

(*E*) *Qui se débitent dans toutes les Sectes.*] Nous venons de voir ce qu'on fit courir touchant les dernieres heures d'Abulpharage. Les Mahometans avoient de la peine à convenir qu'un si grand homme eût été intérieurement Chretien: ils aimoient mieux croire qu'il avoit detenu la vérité en injustice, jusques à ce que les aproches de la mort fissent cesser les raisons de feindre. Voila une prévention qui regne par tout. Chacun s'imagine que les véritez de sa Religion sont si claires, que les habiles gens d'un autre parti ne manquent pas de les voir, & qu'il n'y a que des considérations humaines, qui les détournent d'en faire une ouverte profession. On se flate donc, qu'à l'arrivée de l'heure fatale, où le sort de l'eternité frape plus fortement l'esprit (4), ces dissimulateurs rendent gloire à la verité, & jettent bas le masque.

Nam veræ voces tum demum pectore ab imo
Ejiciuntur, & eripitur persona, manet res (5).

C'est de ce mauvais principe, que sont venus tant de contes inserez dans le Dictionaire de Moréri, touchant Pierre du Moulin, Joseph Scaliger, &c. C'est encore la source de je ne sai combien de discours qu'on fait dire à certaines gens, *La Religion que je professe est meilleure que l'autre pour ce monde-ci; mais non pas à l'article de la mort.* Voiez la Remarque (*DD*) de l'Article MAHOMET.

(4) *Dii longæ noctis quorum jam numina nobis Mors instans majora facit. Vide apud Silium Italicum. Lib. VIII, v. 140.*

(5) *Lucret. Lib. III, v. 57.*

(*F*) *Le nom de* Gregorius Bar Hebræus Syrus.] A l'occasion de cela, je ferai cette petite remarque. Pocock raporte deux passages, où notre Auteur est nommé *Mar Gregorius*, & un où il est nommé *Mor Gregorius*: il ne fait nulle réflexion sur le prémier de ces deux mots; il ne dit jamais qu'Abulpharage ait été apellé Mare. Je dis là-dessus, qu'on auroit bien pu se tromper dans le Suplément de Moréri, en disant que le nom de cet Auteur étoit Marc Grégoire. On aura pris *Mar*, qui est un titre d'honneur, tel que celui de *Monsieur* en notre Langue; on l'aura pris, dis-je, pour Marc, nom de batême. Je voi la même faute dans la *Perpétuité de la foi défendue* (6): le Patriarche de Babylone, qui se reunit à l'Eglise Romaine, sous le Pape Paul V, y est nommé Marc Elie. Mais l'Auteur, qu'on cite (7) l'avoit nommé Mar Elias.

(6) *Livr. V, Chap. X.*

(7) *Petrus Strozza de Chaldæor. Dogmat. Vide* Aub. Miræum, Polit. Eccles. *pag.* 219.

ABUMUSLIMUS (*a*), Général d'Armée sous les prémiers Califes de la race d'Abbasi. La Province de Chorasan se donna à cet Abbasi l'an 125 de l'Hégire (*b*). Il l'accepta, & mourut la même année. Ibrahim, son fils & son successeur, envoia dans ce païs Abumuslimus, qui n'avoit que dix-neuf ans. Cette grande jeunesse ne l'empêcha pas de chasser Nasrus, qui commandoit

(*a*) *Mr. d'Herbelot, qui en a fait un long Article, le nomme* Abou-Moslem.

(*b*) *C'est notre année 742.*

mandoit dans la Province au nom du Calife Merwan. Après la mort d'Ibrahim, arrivée l'an 131 de l'Hégire, Saffahus, son frere, fut élevé à la dignité de Calife. Il laissa le gouvernement de la Province de Chorasan à Abumuslimus, & se servit de lui, pour faire tuer son Conseiller Abumuslimas, qui lui étoit devenu suspect. Il mourut l'an 136, & eut pour successeur Almansor, son frere, qui, après avoir reçu d'Abumuslimus de très-importans services, le fit mourir traitreusement. Abdalla s'étoit soulevé dans la Syrie : Abumuslimus, envoié contre lui à la tête d'une belle armée, le défit entiérement. Almansor, plus sensible à la calomnie qu'il prétendoit qu'Abumuslimus avoit dite contre lui, qu'à l'importance de sa victoire, le manda, afin de le faire tuër. Abumuslimus, plein d'une juste défiance, refusa d'aller trouver son maître ; mais s'étant laissé leurrer par les caresses qu'on lui fit faire, il se rendit auprès d'Almansor, qui le jetta dans le Tigre. Cela se fit en l'année 137 de l'Hégire, qui répond à notre année 754. On compte qu'Abumuslimus avoit été cause de la mort de six cens mille personnes. Il passoit pour se connoitre un peu en Magie, & il étoit d'une Secte, dont celle du malheureux Spinoza n'est pas dans le fond fort differente (*A*). Erpénius n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là (*B*). Ce que je viens de dire (*c*), & les deux Remarques que l'on va voir, sont des choses dont je ne me rens point garant. Je les raporte sur la foi d'autrui. Il n'y a de moi là-dedans, que le parallèle du Spinozisme ; & je ne suis pas trop persuadé, que celui, qui critique Erpénius, entende mieux que lui l'endroit en question.

(*c*) *Tiré d'Elmacin Histor. Saracen. Libr. II, Cap. I, & sequent.*

(*A*) *D'une Secte dont celle de Spinoza n'est pas fort differente.*] La Secte, dont Abumuslimus faisoit profession, enseignoit une sorte de metempsychose, qui n'étoit guere semblable à celle de Pythagoras (1). Celle-ci ne détruisoit point les ames : elle ne faisoit que les envoier d'un corps à un autre corps : mais l'autre metempsychose est ainsi décrite par le fameux Voiageur Pietro della Valle, dans l'endroit où il fait mention de certains hérétiques Mahométans, qui s'apellent *Ehl Elcabbik*, *hommes de vérité*, *gens de certitude*. „ Ils croyent, „ dit-il (2), „ qu'il n'y a point „ d'autre Dieu que les quatre élémens . . . . qu'il n'y a „ point d'ame raisonnable, ni d'autre vie après celle-ci : „ mais, que tout l'homme n'est qu'un mélange des quatre „ élémens, dont l'homme est composé pendant sa vie, „ conjoints ensemble & animez par cette étroite union qui „ les tient liez les uns aux autres, & qui en mourant se résout, „ & se dissipe dans les quatre élemens simples, & par conséquent s'en retourne à Dieu, duquel il a été crée : & „ ainsi de toutes les autres choses qui sont sur la terre, & „ dans le ciel : en un mot, qu'il n'y a pour tout que les „ quatre élemens, qui sont Dieu, qui sont l'homme, & „ qui sont toutes choses; & que, par conséquent, les quatre „ élemens sont eternels, & le monde, avec toutes ses vicissitudes & changemens, éternel ". Quelque difference qu'il y ait entre ce dogme & le systême de Spinoza, le fond est toujours le même : on tient de côté & d'autre, que l'Univers n'est qu'une seule substance, & que tout ce qu'on apelle générations & corruptions, mort & vie, n'est qu'une certaine combinaison, ou dissolution de modes. Elmacin apelle *metempsychose de résolution* celle qu'Abumuslimus étoit.

(*B*) *Erpenius n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là.*] Il lui fait dire qu'Abumuslimus suivit la Secte de la succession descendante, *profitebatur sectam successionis descendentis* (3). Il faloit dire qu'il suivoit la Secte qui enseignoit la métempsychose de résolution, *profitebatur sectam eorum qui tradunt metempsychosim resolutionis.* C'est ainsi que le Sieur Bespier a censuré & corrigé la Traduction d'Erpénius en cet endroit-là (4).

(1) Bespier, Remarques sur l'Etat present de l'Empire Ottoman, par Ricaut, pag. 666.

(2) Pietro della Valle, Tom. III, pag. 192, cité par Bespier, là-même.

(3) Elmac. Histor. Saracen. Libr. II, Cap. III, pag. 100.

(4) Bespier, Remarq. sur l'Etat de l'Emp. Ottoman de Ricaut, pag 663.

ACACIA, ou ACAKIA (MARTIN). Cherchez AKAKIA.

ACAMAS, fils de Thesée (*a*), suivit les autres Princes Grecs au siege de Troie. Il fut député aux Troiens avec Diomede, pour redemander Hélene. Cette ambassade fut inutile, quant au dessein principal ; mais elle valut à Acamas ce qu'on apelle bonne fortune en fait de galanterie. Laodice, fille de Priam, devint si amoureuse de lui, qu'aiant apellé en vain à son secours l'honneur & la honte, elle fut contrainte d'ouvrir son cœur à Philobie, femme de Persée, & de lui demander assistance, pour un des plus pressans besoins où l'on se pût rencontrer (*b*). Philobie, touchée de compassion, pria son mari de faire que Laodice pût contenter son envie. Persée eut pitié de cette pauvre Demoiselle : &, d'ailleurs, aiant de la complaisance pour sa femme, il fit amitié avec Acamas, & en obtint une visite dans la ville (*c*) dont il étoit Gouverneur. Laodice ne manqua pas de s'y rendre, accompagnée de quelques Troiennes. Il y eut un magnifique festin, après quoi Persée la plaça dans un même lit avec Acamas, auquel il dit que c'étoit une des concubines du Roi. Laodice s'en retourna fort contente ; &, au bout de neuf mois, elle accoucha d'un garçon, qu'elle fit élever par Æthra, aieule paternelle d'Acamas (*A*). Cet enfant eut nom Munitus (*B*) : nous dirons dans les Remarques ce qu'il devint (*d*). Acamas fut un des braves qui s'enfermérent dans le cheval de bois (*e*). Il eut depuis, dans la Thrace, une avanture assez semblable à la premiere ; mais les suites en furent très-malheureuses. Phyllis, la fille du Roi, devint amoureuse de lui : on passa bien-tôt aux propositions de mariage ; la Belle lui fut promise, dotée

(*a*) Pausanias, Lib. I, pag. 54 & Lib. X, pag. 125, & 343.

(*b*) Παραχαλεῖν τε αὐτὴν ὅπως ἂν τῷ δεομένῳ, ἀρήγειν αὐτῇ, *illamque sic adhortasse, ut quoniam tam tempestive jam non perveniret, auxilium ferret.* Parthenius Erotic. Cap. XVI.

(*c*) *Elle se nommoit Dardanus.*

(*d*) *Tiré d'Hégésippe Libr. I, de Rebus Milesiorum, cité par Parthenius, Erotic. Cap. XVI, & de Tzetzes sur Lycophron.*

(*e*) Tryphiodorus de Excid. Troja. *Vide etiam* Pausaniam, *Libr. I, pag. 28.*

(*A*) *La fit élever par Æthra, aieule paternelle d'Acamas.*] Il faut savoir que Castor & Pollux, faisant une irruption dans l'Attique, pour recouvrer Helene leur sœur, prirent la ville d'Aphidnes. C'étoit là que cette Belle avoit été envoiée par son ravisseur. Æthra, Mere de Thesée, y avoit été envoiée en même tems. Ils la firent prisonniere, & l'emmenerent à Lacedemone. Elle s'y trouva, lors que Paris enleva Helene ; & on l'y embarqua pour Troie. Demophoon, & Acamas, suivirent les autres Grecs, principalement afin de delivrer cette bonne femme leur aieule, ou en paiant sa rançon, ou par la prise de la ville (1). Ils la rencontrérent dans les rues, durant le saccagement de Troie ; &, aiant apris qui elle étoit, ce ne furent qu'embrassemens réciproques (2). Ce fut alors qu'Æthra fit reconoitre Munitus par son pere Acamas (3). Elle l'avoit élevé ; car Laodice lui avoit fait confidence de ce qui s'étoit passé dans la maison de Persée. Jean Cornarius a fait une assez grosse bévue dans sa Traduction de Parthénius : il a rendu ces paroles : ὃν ὑπ' αἴθρᾳ τεθρέφθαι μετὰ Τροίας ἅλωσιν διακομισθῆναι ἐπ' οἴκου, par celles-ci, *quem sub dio enutritum post Troiæ captivitatem transportavit in domum.* Il faloit dire *élevé par Æthra*, & non pas *nourri à la belle étoile.* Nous allons citer Plutarque, qui raporte que quelques-uns traitoient tout ceci de fabuleux.

(*B*) *Eut nom Munitus.*] Il suivit son pere en Thrace, & y mourut d'une morsure de serpent (4). Il est nommé Munychus, Μούνυχος, dans Plutarque, à la Vie de Thésée ; mais, puis que Parthénius, Lycophron, & Tzetzes, le nomment constamment Munitus, Μούνιτος, il faut croire que le texte de Plutarque a été altéré en cet endroit-là, ou que l'Auteur ne se souvenoit pas bien de la vraie prononciation de ce mot. Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, quand nous citons de mémoire quelque Auteur, d'y brouiller quelque syllabe, & quelquefois même plus d'une ? Je parlerai plus amplement de cela dans l'Article EPHORA. Je ne sai s'il ne faut pas imputer à un défaut de mémoire ce que dit Plutarque, que ce fut Demophoon qui coucha avec Laodice. Peut-être l'avoit-il lu dans quelques Auteurs, que nous ne conoissons point : peut-être aussi que Tzetzes avoit lu dans quelqu'un de ces Ecrivains perdus, que les avantures de Phyllis regardoient Acamas. Quoi qu'il en soit, il semble que l'on ait usé de compensation & de dédommagement envers ces deux freres. Si Plutarque ôte d'un coté à Acamas les bons momens passez avec Laodice, & s'il les transporte à Demophoon ; d'autre côté, Tzetzes ôte à celui-ci les nuits agréablement passées auprès de Phyllis, & les transporte à Acamas. Parlons plus serieusement. Si Meursius avoit bien pesé les passages où le fils de Laodice est apellé Munitus, il ne se fut pas servi des paroles de Plutarque, pour prouver que le port de Munychia n'avoit point tiré son nom de Munychus fils de Pantacles, comme on le dit ordinairement, mais de Munychus fils de Demophoon & de Laodice (5). Voici les termes de Plutarque, Οἱ δὲ καὶ τοῦτο τὸ ἔπος διαβάλλουσι, καὶ τὴν περὶ Μουνύχου μυθολογίαν, ὃν ἐκ Δημοφῶντος Λαοδίκης κρύφα τεκούσης ἐν Ἰλίῳ συνεκθρέψαι τὴν Αἴθραν λέγουσιν (6). Alii hunc versum rejiciunt, (*c'est celui où Homere dit qu'Hélene mena Æthra avec elle à Troie*) & Munychi fabulam quem ex Demophoonte à Laodice clam editum illa crevisse sub Æthra memorant.

(1) Scholiast. Euripid. in Heccub. Pausanias, Libr. X, pag. 343.

(2) Quintus Calaber, Lib. XIII, v. 496, Pausanias, Libr. X, pag. 342.

(3) Tzetzes sur Lycophron, cité par Meursius, sur les Epitres d'Ovide, pag. 143.

(4) Parthenii Erotic. Cap. XVI.

(5) Meursius, Libr. I, Cap. XIV, Lect. Atticar. cité par Meziriac, qui reprend cette faute dans son Comment. sur les Epitres d'Ovide, pag 144.

(6) Plut. in Theseo, sub fin. pag. 16.

dotée de la couronne. Il demanda permission d'aller faire un tour chez lui. Phyllis s'y oposa, avec toutes les prieres dont elle put s'aviser ; &, ne pouvant obtenir de lui qu'un serment qu'il revieudroit, elle lui fit présent d'une boete consacrée, disoit-elle, à Rhéa, mere des Dieux. Elle lui recommanda de ne l'ouvrir, que lors qu'il n'auroit plus d'espérance de revoir la Thrace. Acamas aborda dans l'Ile de Cypre (C), & résolut de s'y établir. Phyllis s'en pendit, après avoir vomi cent imprécations contre ce perfide. Il ouvrit la boete, & se trouva saisi d'étranges visions. Il monta sur un cheval, & le poussa si mal à propos, & d'une maniere si étourdie, qu'ils furent tous deux renversés ; d'où il avint qu'Acamas s'enferra dans son épée. Tzetzes raconte cette histoire (f) ; mais il a confondu Acamas avec Demophoon (g) ; car c'est de ce dernier, que tous les Auteurs racontent ce qui concerne la malheureuse Phyllis. Voiez la Lettre passionnée qu'Ovide feint qu'elle écrivit à Demophoon. Il paroit par cette Lettre, que leur mariage avoit été consommé (h). N'oublions point qu'une des tribus d'Athenes fut nommée Acamantide (D), du nom de notre Acamas (i) ; & cela, par la désignation de l'Oracle. Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville de la grande Phrygie (E), & lui fait avoir une guerre contre les Solymes. Je n'oserois décider si la mere d'Acamas étoit Phedre, ou Ariadne (F). Nous parlons dans la Remarque (D) de quelques autres ACAMAS, sur lesquels Mr. Moréri s'est comporté à son ordinaire.

(f) Tzetzes in Lycophron.
(g) *Qui étoit aussi fils de Thesée.*
(h) *Turpiter hospitium lecto cumulasse jugali Poenitet, & lateri conseruisse latus.* Ovid. Epist. Phyll. II. 57.
(i) *Pausanias, Libr. I, pag. 5, & Libr. X, pag. 321. Voiez aussi* Suidas, *& Stephanus* Byzantinus.

(C) *Acamas aborda dans l'Ile de Cypre.*] Il y avoit dans cette Ile une montagne nommée Acamas, qui avoit tiré son nom du fils de Thesée. Hésychius l'atteste, & remarque que la riviere Bocarus, qui passoit par Salamine, avoit sa source dans cette montagne. Les Géographes parlent du promontoire Acamas, fort notable dans la même Ile (7). Il y en a même, qui observent, que toute l'Ile s'apelloit autrefois Acamantis (8) : mais personne, que je sache, entre les Anciens, n'a dit, que le promontoire Acamas emprunta son nom d'une ville, qu'*Acchamas Athénien, ami des Troyens, qui s'en estoit fui*, batit sur ce promontoire, & à laquelle il donna son nom. Cette ville, & l'amitié de l'Athenien Acamas pour les Troiens, sont aussi chimériques l'une que l'autre. Je voudrois bien savoir où Frere Etienne de Lusignan, *Lecteur en Théologie aux Freres Prescheurs de Paris*, au XVI siécle, avoit trouvé cette rare érudition (9).

(D) *Une des tribus d'Athenes fut nommée Acamantide.*] Mr. Moréri apelle cette tribu *Acamante* ; mais je ne vois point d'Auteur François, qui ne dise *la tribu Acamantide*. Pour n'en faire pas à deux fois, marquons ici une autre erreur de cet Ecrivain (10). Il dit qu'Homere, au II Livre de l'Iliade, fait mention d'un ACAMAS, Prince Thrace, qui vint au secours de Priam, & d'un ACAMAS, *fils d'Antenor, que sa pudeur admirable fit mettre au nombre des Dieux*. Il est vrai qu'Homere, au livre cité, parle de ce Prince Thrace, & qu'il dit ailleurs qu'Ajax le tua (11). Il est vrai encore qu'il parle d'Archilochus & d'Acamas fils d'Antenor, & qu'il les fait bien experts dans toutes sortes de combats, μάχης εὖ εἰδότε πάσης ; mais, pour la déification du chaste Acamas, il n'en parle nullement. Il s'en faut peu que Mr. Moréri n'en soit le créateur ; car il le seroit, rigoureusement parlant, si Charles Etienne ne lui avoit fourni ce fond à bâtir ; *Fuit & alius ejusdem nominis filius Antenoris, qui tempore belli Trojani cælebs erat, & Diis similis habebatur.* Comme cet Auteur ne cite personne pour ce fait-là, je n'ai pu faire des recherches sur ce célibat ; & si j'osois donner carriere à la conjecture, je dirois que *cælebs* a été mis pour *celebris* par les Imprimeurs, dans quelque Livre que Charles Etienne copia : sans que neanmoins je veuille nier qu'Homere n'ait observé quelquefois que tels & tels furent tuez avant que d'être mariés (12). Mais posons le cas que ce Troien fût garçon, & qu'on lui ait donné l'éloge de semblable aux Dieux, en faudroit-il conclure que sa pureté fut si admirable, qu'elle lui fit obtenir les honneurs divins ? Si tous ceux, à qui Homere distribue l'épithete θεοείκελος, avoient été déifiés, que seroient devenues les épaules du pauvre Atlas (13) ?

(E) *Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville de la grande Phrygie.*] Il la nomme *Acamantium*. Les Geographes n'en disent quoi que ce soit. L'Abréviateur de cet Ecrivain, ou les Copistes, ont estropié de telle sorte ce passage, qu'on n'y sauroit trouver de sens, si l'on n'y suplée quelque chose. Mais supléez-y ce qu'il vous plaira, vous n'en serez pas mieux instruit de la guerre d'Acamas & des Solymes.

(F) *Etoit Phedre, ou Ariadne.*] Je voi deux savans hommes apointez contraires sur cette question. Méziriac affirme qu'Acamas étoit fils de Phedre (14) ; mais toute la preuve, qu'il semble en donner, est que Démophoon, frere d'Acamas, étoit fils de Phedre : ce qu'il prouve par la Lettre que Sabinus a écrite à Phyllis, sous le nom de Démophoon. Mr. de Valois prétend qu'Ariadne étoit la mere d'Acamas (15), & il cite pour cela le Scholiaste d'Homere (16) : il ajoute que Démophoon étoit frere d'Acamas, selon ce Scholiaste, & qu'Euripide le confirme (17). Ni l'un ni l'autre de ces Messieurs n'a remarqué, qu'il est inutile dans cette question qu'Acamas & Démophoon aient été freres : car ils pouvoient l'être, encore que l'un fût fils d'Ariadne, & l'autre de Phedre.

(7) Strabo, Libr. XIV ; Ptolem. Lib. V, Cap. XIV ; Plin. Lib. V, Cap. XXXI.
(8) Philonides apud Plin. Libr. V, Cap. XXXI. Stephanus, verbo Κούριον.
(9) Hist. de Cypre, fol. 4, & 29.
(10) *On supprime ici les autres fautes qui avoient été marquées dans la I Edition. Comme ces fautes se trouvent toujours dans plusieurs Editions de Moreri, on a cru qu'on feroit bien de les remettre ici dans cette 3 Edition du Diction. Critiq. Les voici.* I. Il cite le I Livre de Strabon, touchant Acamas, promontoire de l'Ile de Chypre ; c'étoit le XIV, qu'il faloit citer. II. Il nomme Acamante le Fils de Thesée. III. Il dit que Suidas fait mention d'*Acamantides*, Philosophe d'Heliopolis : Suidas le nomme *Acamantius*.
(11) Homer. Iliad. *Libr. VI. Vers. 7.*
(12) Homer. Iliad. *Lib. IV. v.* 474.
(13) *Voiez* Juvenal, *dans sa XIII Satyre, Vers. 47, où il dit : ... contentaque sidera paucis Numinibus miserum urgebant Atlanta minori Pondere.*
(14) Méziriac, *sur les Epitres d'Ovide, pag.* 187.
(15) Henr. Valesius in Harpocrat. *pag.* 4. & 5.
(16) In Odyss. Λ.
(17) In Jone.

ACARNANIE, Païs situé sur la mer Ionienne, entre l'Etolie & le Golfe d'Ambracie. On dit que les Taphiens, & les Teleboes, en furent les prémiers maitres, & que Céphale le subjugua, après avoir été établi Seigneur des Iles voisines de Taphos, par Amphitryon (a). On ajoute qu'Alcmeon, fils d'Amphiaraus, s'en rendit le maitre, après la seconde guerre de Thebes, & qu'il lui fit porter le nom de son fils Acarnan (b). Il s'étoit associé avec Diomede, & ils avoient conquis l'Etolie, qui fut le partage de ce dernier. Quelque tems après, on les somma de se trouver à l'expédition de Troie : l'un d'eux, savoir Diomede, fut joindre les autres Grecs ; mais Alcmeon se tint coi dans l'Acarnanie (c). Cela fut utile après plusieurs siécles aux Acarnaniens ; car ils s'en firent à Rome un grand mérite (A) ; y ayant représenté, qu'entre tous les Grecs, il n'y avoit eu que leurs ancêtres, qui n'allassent pas au siége de Troie. Cette belle raison fut alléguée par le peuple Romain, lors qu'il embrassa leur parti, contre l'Etolie (B) : tant il est vrai, qu'en

(a) Strabo, Libr. X, pag. 317.
(b) Id. ibid. pag. 312.
(c) Id. ibid.

(A) *Ils s'en firent à Rome un grand mérite.*] L'Historien Ephore, qui n'avoit jamais songé à leur en fournir l'occasion, la leur fournit néanmoins ; car, quand ils furent ce qu'il racontoit touchant Alcmeon, ils s'en prévalurent adroitement auprès des Romains, qui pretendoient que le fondateur de Rome descendoit d'Enée. C'est la conjecture de Strabon. Τούτοις δ' ὡς εἰκὸς τοῖς λόγοις ἐπακολουθήσαντες οἱ Ἀκαρνᾶνες, συστήσασθαι λέγονται Ῥωμαίους, καὶ τὴν αὐτονομίαν παρ' αὐτῶν ἐξανύσασθαι λέγοντες, ὡς οὐ μετάσχοιεν μόνοι τῆς ἐπὶ τοὺς προγόνους τοὺς ἐκείνων στρατείας· οὔτε γὰρ ἐν Αἰτωλικῷ καταλόγῳ φράζοιντο, οὔτε ἰδίᾳ· οὐδὲ γὰρ ὅλως τοὔνομα τοῦτ' ἐμφέροιτο ἐν τοῖς ἔπεσι (1). *Verisimile est Acarnanes hanc secutos narrationem, callidè eo produxisse Romanos, ut ab iis obtinerent liberum patriarum legum usum : quòd se solos non interfuisse bello contra Romanorum majores gesto dicerent, ut qui neque in Ætolico censu, neque seorsim, neque omnino in versibus Homericis commemorarentur.* Ils se fondérent sur un mensonge ; car Strabon fait voir (2) par le Catalogue du II Livre de l'Iliade (3), que les Acarnaniens fournirent leur quote part pour l'expédition de Troie.

(B) *Fut alleguée par le peuple Romain, lors qu'il embrassa leur parti, contre l'Etolie.*] Après la mort d'Alexandre, fils de Pyrrhus, Roi des Epirotes, l'Acarnanie eut tout à craindre des Etoliens, & ne se confioit pas beaucoup à la veuve de ce Prince, tutrice de ses deux fils. C'est pourquoi ils implorérent l'assistance des Romains. Elle ne leur fut pas refusée. On fit savoir aux Etoliens, qu'ils eussent à laisser en repos une Nation, qui étoit la seule, qui n'avoit pas assisté les Grecs contre les Troiens. *Acarnanes quoque diffisi Epirotis adversus Ætolos auxilium Romanorum implorantes, obtinuerunt à Romano Senatu, ut Legati mitterentur, qui denunciarent Ætolis, præsidia ab urbibus Acarnaniæ deducerent ; paterenturque esse liberos, qui soli quondam adversus Trojanos, auctores originis suæ, auxilia Græcis non miserint* (4). Plutarque raporte deux faits aussi ridicules que celui-là. „ Agathocles le tyran de Syracuse ... se moqua de ceux de Corfou, qui lui demandérent pour quelle ocasion il fourrageoit leur Isle : *pour autant*, dit-il, *que vos ancestres jadis receurent Ulysses*. Et semblablement, comme ceux de l'Isle d'Ithace se plaignissent à lui, de ce que ses soudards prenoyent leurs moutons : *& vostre Roi*, leur dit-il, *estant jadis venu en la nostre, ne prit pas seulement nos moutons ; mais, davantage, creva l'œil à nostre berger* (5)". Ce que je vais dire est encore plus badin : *Mahumet second de ce nom, Empereur des Turcs, escrivant à nostre Pape Pie second*, „ *Je m'estonne* (dit-il) *comment les Italiens se bandent con-*
„ *tre*

(1) Strabo, Libr. X, pag. 318.
(2) Id. ibid.
(3) *Homere designe seulement leur païs, & ne le nomme pas Acarnanie.*
(4) Justin. Lib. XXVIII, Cap. I. Voiez La Mothe le Vayer, Lettre XCV, à la page 225 du Tom. II.
(5) Plutarchus de sera Numinis Vindictâ. *Je me sers de la Version d'Amiot, pag.* 271, *du 2 Tome, in* 8.

qu'en certaines occasions, la politique ne refuse point de se servir des prétextes les plus ridicules. Les Etoliens & les Acarnaniens se tinrent unis long tems (d), soit pour repousser les Macédoniens & les autres Grecs, soit pour maintenir leur liberté contre les armes Romaines ; mais enfin ils s'épuisérent, & ils perdirent courage. L'année n'étoit que de six mois dans l'Acarnanie (e). Les habitans de ce païs-là étoient fort lascifs, si l'on en croit quelques Dictionaires (C). Il est plus certain que la modestie n'y paroissoit pas dans les vétemens des femmes (D). Il n'est point vrai que Ciceron parle d'une ville qui eût nom Acarnanie (E).

(d) Strabo, Libro X, pag. 317.
(e) Macrobius, Saturnal. Libr. I, Cap. XII, pag. 240.

J'ai dit que les habitans de ce païs-là se tinrent long-tems unis avec les Etoliens ; mais j'ajoute qu'il y eut souvent des guerres entre ces deux Peuples, & que les Etoliens firent de grands maux aux autres. Polybe nous aprend cela, lorsqu'il raconte que les Acarnaniens, à la prémiere sollicitation qui leur en fut faite par le Roi de Macédoine, déclarérent la guerre aux Etoliens (f). Il leur donne l'éloge d'avoir tenu une politique fort loüable, qui est d'avoir préféré l'honnête à l'utile ; & cela, dans les périls les plus pressans (g).

(f) Polybii Hist. Lib. IV. Cap. XXX.
(g) Id. ibid.

„ *tre moy, attendu que nous avons nostre origine commune des* „ *Troyens : & que j'ai, comme eux, interest de venger le sang* „ *d'Hector sur les Grecs, lesquels ils vont favorisant contre* „ *moi* (6)". Voiez comment des maux chimériques, forgés par des Poëtes, ont servi d'apologie à des maux réels.

(C) *Ses habitans étoient fort lascifs, si l'on en croit quelques Dictionaires.*] Citons d'abord Mr. Lloyd : *Molliores & lasciva nomine leguntur* (Acarnanes) ; *teste Luciano in Dial. Meretricis, unde proverbium* Porcellus Acarnanius *in lascivos.* Mr. Hofman a transporté tout ce passage dans son Dictionaire ; & voici comment Moréri a parlé : *Les Acarnaniens furent aussi accusez d'être trop lascifs & trop delicats. C'est de là qu'est venu ce vilain proverbe des anciens,* Porcellus Acarnanius. Vous lirez la même chose dans les Notes de Pinedo sur Etienne de Byzance (7). J'ai consulté les Dialogues des Courtisanes de Lucien, & je n'y ai point trouvé que les habitans d'Acarnanie passassent pour des voluptueux & pour des efféminez. Il est vrai que la Courtisane Musarium, aiant à répondre à sa mere, qui lui reprochoit de ne gagner rien par les faveurs qu'elle accordoit à Chéréas, & qui trouvoit fort étrange qu'elle eût fait la sourde oreille à un paisan d'Acarnanie, lui répondit, *Quoi donc, j'aurois quitté Chereas pour me livrer à ce lourdaut qui sent le bouquin ? Chéreas est sans poil pour moi, comme l'on parle, & un cochon Acarnanien* (8). Erasme supose, que par cochon d'Acarnanie, on entendoit un favori efféminé (9), & que c'étoit une allusion à la Comedie d'Aristophane, où un cochon est le symbole des instrumens de la volupté vénérienne. *Allusum, opinor, ad porcellum, quem inducit Aristophanes in* Ἀχαρνεῦσι, *symbolum eorum membrorum, quibus obscoenæ voluptates peraguntur* (10). Je ne croi pas que l'on entende le mystere de la réponse de Musarium : &, pour moi, j'avoue que je n'y entens rien : c'est pourquoi je ne critiquerai pas ceux qui assurent que les habitans d'Acarnanie étoient reputez lascifs. Mais, si cela est, je m'étonne un peu que les Auteurs n'en fassent pas de mention. Au reste, Erasme ne se trompe point sur la signification figurée du mot χοιρίσκος. Les Latins avoient adopté cette figure. *Nostræ mulieres*, dit Varron (11), *maximè nutrices, naturam, quâ fœmina sunt, in virginibus apellant* porcum, *& Græce* χοῖρον. Voiez les Origines Italiennes de Mr. Ménage, au mot *Potta*. Voici une conjecture, dont je ne suis pas content, & que je n'avance, qu'afin d'essaier si elle pourra fournir quelque ouverture à ceux qui auront plus de génie & plus de science que moi. Chéréas repaissoit toujours d'espérances sa Courtisane ; c'étoit son seul paiement (12). *Dès que mon pere sera mort*, disoit-il, *dès que je serai en possession de mon patrimoine, vous disposerez de tous mes biens, & je vous épouserai.* Musarium, leurrée par ces promesses, lui prêtoit son corps & sa bourse. N'avoit-elle pas raison de dire à sa mere, *Voici un galant, que je ne puis, ni plumer, ni tondre ; mais c'est un pourceau d'Acarnanie, que je nourris : le profit viendra tout-à-coup ?* C'est en effet le propre de ces animaux : on ne gagne rien à les nourrir, qu'après qu'ils ont été engraissés, & qu'on a fait pour cela toutes les dépenses nécessaires, mais enfin, on se dédommage avec usure. L'Acarnanie étoit peut-être, comme aujourd'hui la Westphalie, un païs fécond en pourceaux. C'est de là peut-être que les Traiteurs des grandes villes de la Grece faisoient venir beaucoup de cochons, pour les nourrir (13), & voilà pourquoi la Courtisane se servit de l'épithête Ἀκαρνανικός.

(6) Montagne, Essais, Livr. II, Ch. XXXVI, pag. 763.
(7) Thomas de Pinedo in Steph. Byzan. pag. 30.
(8) Λελέιος μοι, φασί, Χαιρέας καὶ χοιρίσκος Ἀκαρνανικός. Lævis mihi, ut aiunt, Chæreas & Porcellus Acarnanius. Lucian. Dialog. Meretric. pag. 728. Tom. II.
(9) In eos lenes & amabiles atque in deliciis habitos dicitur. Erasm. Chil. II, Centur. III, num. 69, pag. 441.
(10) Id. ibid.
(11) Varro, de Re Rustica, Lib. II, Cap. IV.
(12) Luciani Dialog. Meretric. pag. 722, 723.

(D) *La modestie n'y paroissoit pas dans les vêtemens des femmes.*] La maniere, dont Apollonius censure les Dames Atheniennes, nous aprend cela. *Ces vostres pompeux habillemens de pourpre*, leur dit-il (14), *d'incarnatin, de roses seiches, & feuilles mortes, jaunes, vertes, & autres semblables, dont vous vous roulle-poullez à guise d'une prairie au mois de May, d'où est-ce que vous en avez attiré l'usage ? Car il ne se trouve point que les femmes de l'Acarnanie se soient onc ainsi attifées.* C'est ainsi que le Traducteur François s'exprime. Le Traducteur Latin (15) avoit dit, *Coccinea neque etiam purpurea croceaque vestes unde à vobis sumptæ ? Cum neque Acarnanides mulieres ita exornentur.* On voit manifestement qu'Apollonius n'eut point raisonné de la sorte, si les femmes d'Acarnanie n'eussent eu la réputation de s'habiller d'une maniere immodeste. Il semble que cela puisse favoriser les Dictionaires, qui assurent que les Acarnaniens étoient diffamez comme gens lascifs ; mais, au fond, la conséquence seroit tirée un peu par force. Ces Auteurs-là ont besoin d'une autorité plus précise. Artus Thomas n'a rien compris dans les paroles d'Apollonius, qu'il s'est mêlé de commenter. *Les Acarnaniens*, dit-il (16), *ont été autrefois fort adroits à la course des chariots, au rapport de Pausanias livre 6 & dernier des Eliaques, ayant esté le temps passé tenus pour gens sages & fort grands politiques, pour avoir si bien dressé leur Estat & leur Republique, qu'il y en a qui disent qu'Aristote a fait cent cinquante livres sur le seul argument du gouvernement & loix de cette nation, mais les livres se sont perdus avec la police ; voilà pourquoy Philostrate parle icy de leurs femmes.* O ! le misérable Commentaire ! le sens du texte y est pris tout de travers.

(13) Ὀψοποιοὶ κατακλείσαντες τοῖς δελφακίοις τρέφουσι. Voluti conquisita mulieres surgunt porcellos nutriunt. Athen. Lib. XIV, pag. 656.
(14) Philostr. in Vita Apollonii, Lib. IV, Cap. VII. Je me sers de la Version de Vigenere.
(15) Alemannus Rhinuccinus, pag. 167.
(16) Artus Thomas, Sieur d'Embry, Annotat. sur la Vie d'Apollonius, Livr. IV, Chap. VII, pag. 800, du I Vol.

(E) *Il n'est point vrai que Ciceron parle d'une ville qui eût nom Acarnanie.*] Mr. Moréri l'assure pourtant. *Elle est dans la Sicile*, ajoute-t-il, *& célébre par un Temple dédié à Jupiter.* Il cite *Cicero, Or. in Verrem*, & *Servius in lib. V. Æneid.* Mr. Hofman va beaucoup plus loin ; car il marque deux circonstances : l'une, que cette ville étoit proche de Syracuse ; l'autre, qu'elle fut brûlée par les Goths. Il avoit lu tout cela dans Charles Etienne. La vérité est que Cicéron parle, non d'Acarnanie, mais d'Acradine, l'une des quatre parties de Syracuse. *Ea tanta est urbs ut ex quatuor urbibus maximis constare dicatur, quarum una, &c. . . . altera autem est urbs Syracusis, cui nomen Acradina est : in qua forum maximum, pulcherrima porticus, ornatissimum prytaneum, amplissima est curia, templumque egregium Jovis Olympii* (17). Servius, cité par Mr. Moréri, a dit seulement que l'Acarnanie est une partie de l'Epire (18), non pas un petit païs d'Egypte, comme veut Mr. Hofman (19).

(17) Cicero in Verrem, Orat. VI, fol. 77 verso.
(18) Servius in V Lib. Æneid. v. 298.
(19) Item, regiuncula Ægypti. Servius in Æneid. Libr. V. Hofman, Voce Acarnania.

ACCARISI (FRANÇOIS) Jurisconsulte Italien, né à Ancone, fit ses études à Siene. Bargalio & Benevolente y enseignoient la Jurisprudence avec assez de réputation. Il eut pour eux beaucoup d'amitié ; mais pour le prémier bien plus que pour l'autre. Les raisons de cette inégalité étoient naturelles. Bargalio avoit eu toutes sortes d'ouvertures de cabinet pour ce disciple (a) ; il l'avoit loüé extrêmement dans une Harangue qui est imprimée, & qui contient les éloges des Accarisi ; & il lui avoit commis en mourant le soin de faire imprimer sa belle Dispute *de Dolo*. Le prémier emploi public de notre Accarisi fut d'expliquer les Institutes, à Siene ; ce qu'il fit pendant six ans. On lui commit ensuite l'explication des Pandectes ; &, comme plusieurs Ultramontains alloient étudier à Siene, le Grand Duc Ferdinand I voulut qu'ils y trouvassent un Professeur qui expliquât le Droit Civil, de la maniere que Cujas l'avoit expliqué. Accarisi fut choisi pour cette charge, & s'en aquitta dignement ; après quoi, il fut promu à celle de Professeur ordinaire en Droit, vacante par la mort de Bargalio, & la remplit avec gloire, pendant vingt ans. Sa réputation se répandit : toutes les Universitez d'Italie le souhaitérent, & lui offrirent des conditions très-avantageuses. Il résista long-tems à ces tentations, par la considération des douceurs dont il jouïssoit à Siene. Mais, à force de revenir à la charge, on le gagna enfin, & on lui fit perdre la résolution qu'il avoit prise de mourir dans son prémier poste ; résolution, qui n'a presque point d'exemple parmi les personnes de son caractere (A). Ce fut Rainuce Farnese, Duc de Parme, qui

(a) Ab illo fuisse fuerat omnium suorum studiorum particeps. Nic. Erythræus, Pinacoth. II, Cap. XXV.

(A) *Résolution, qui n'a presque point d'exemple parmi les personnes de son caractere*] Un des plus ordinaires défauts des Professeurs est de ne pouvoir se fixer aux Académies, où ils commencent d'avoir de l'emploi. Au lieu de regarder cette prémiere vocation comme une espece de mariage, ils ne la considérent que comme un engagement passager, que comme un *interim*, & une place d'entrepos. Ils y demeurent en attendant mieux. Ils n'ont pas plus d'attachement pour

qui le fit succomber à la tentation, en ajoutant aux promesses qu'il lui fit, & à la gloire de succéder à Sforce Oddus, & à Philippe Marini, le grade de son Conseiller, dont il l'honora. Le Grand Duc ne souffrit point qu'Accarisi fût long-tems au service d'un autre Prince: il le fit revenir bien-tot (*B*), en lui donnant la prémiere Chaire de Jurisprudence dans l'Université de Pise. Accarisi quitta donc le Duc de Parme, & alla éxercer à Pise l'emploi qu'on lui avoit présenté. Il l'éxerça jusques à sa mort, qui arriva quatre ans après: ce fut le 4 d'Octobre 1622, qu'il mourut à Siene. L'Auteur (*b*), qui me fournit cet Article, & qui est le seul que Mr. Moréri ait cité, ne dit point qu'Accarisi ait écrit *divers Traités de Droit*, ni que Rainuce Farnese ait tâché en vain de l'attirer. Ce sont deux faussetez de Mr. Moréri, qui d'ailleurs n'a pas entendu ce que c'est que *IV. Non. Octobris*; car il s'est imaginé que cela signifioit *le 26 Septembre*. Nous lui marquons une autre méprise dans la seconde Remarque.

(*b*) Janus Nicius Erythræus, Pinacoth. *II*, *Cap. XXV.*

pour la seconde vocation, que pour la prémiere; & ils attendent à planter leurs tabernacles pour la derniere fois, qu'ils soient parvenus aux meilleures Chaires. On a dit de quelques personnes, qu'en peu de tems elles font tout le tour des Religions: il y en a d'autres, qui font aussi-tôt qu'elles peuvent tout le tour des Academies. Quelques-uns de ceux qui ne deménagent pas, se font bien paier leur constance. Il en coute une bonne augmentation de gages à qui veut les retenir. Tacite, qui a sans doute compris bien des défauts sous les termes de *professoria lingua* (1), n'en eut pas exclus celui dont je parle, s'il l'avoit connu. Les gens d'Eglise ne sont pas éxemts de cette petite infirmité: on sait les plaintes des Moralistes rigides contre certains Prélats, qui, commençant par un Evêché d'un mediocre revenu, passent de dégré en dégré jusques aux plus éminentes Metropoles. C'est une polygamie spirituelle, ou quelque chose de pis: car, selon l'esprit des anciens Canons (2), il se contracte un mariage spirituel entre un Pasteur & son Troupeau. Les Communions à plus petits Bénéfices n'ignorent pas les effets de cette humeur.

Parcius ista viris tamen objicienda memento (3).

Voiez la Remarque (G) de l'Article ALCIAT (*André*).

(1) Tacit. Annal. *Lib. XIII*, *Cap. XIV.*

(2) *Ne a virginitatis proprie ... fœminæ ... amplexetur.* Hieronymus Epist. ad Oceanum Tom. II, pag. 744. cité dans l'Avis aux Jésuites d'Aix sur un Ballet, &c. pag. 37.

(3) Virgil. Eclog. *III*, *Vers. 7.*

(*B*) *Il le fit revenir bien-tot.*] Voilà le succès de tant de sollicitations, & de gratifications, que le Duc de Parme avoit emploiées, pour attirer Accarisi. Il l'eut enfin, je l'avoue; mais on le lui ôta bien-tot, par les mêmes voies, dont il s'étoit servi, pour l'ôter aux autres. Mr. Moréri dit pourtant qu'Accarisi n'alla point trouver ce Duc, & qu'*il auroit trop fait de violence à son inclination, s'il eût quitté sa patrie, où il etoit arrêté par les bienfaits de Ferdinand, Grand Duc de Toscane.* Nouvelle faute, que l'on ne sauroit excuser; car nous lisons dans Nicius Erythræus, que lors qu'Accarisi alla servir le Duc de Parme, il y avoit pour le moins vint ans qu'on lui avoit conferé la nouvelle charge que le Grand Duc Ferdinand avoit fait créer dans le College de Siene. Nous lisons aussi dans le même Auteur, qu'Accarisi ne professa que quatre ans à Pise, où il fut apellé peu après son engagement de Parme. Or il mourut en 1622, quatre ans après qu'il eut accepté la Chaire de Pise. Il faut donc que le Duc de Parme soit venu à bout de son dessein environ l'an 1616, auquel tems il n'y avoit point de Grand Duc qui se nommât Ferdinand. Mr. Moréri dit lui-même dans l'Article MEDICIS, que Ferdinand I mourut en l'année 1609, & que Ferdinand II succéda à son pere l'an 1621.

ACCARISI (JAQUES) natif de Boulogne, & Docteur en Théologie. Je n'ai rien à ajouter à ce que Mr. Moréri en a dit, si ce n'est, I, que les *Harangues*, qu'il a données au public, sont des pieces qu'il avoit récitées à Rome, à Cologne, à Mantoue, & ailleurs: II, qu'il a professé la Rhétorique pendant quatre ans à Mantoue, dans l'Académie que le Duc Ferdinand y établit l'an 1627 (*a*).

(*a*) *Ex Aub. Miræo*, Script. Eccl. Sec. XVII, pag. 231.

ACCIAIOLI (DONAT) homme illustre, tant par son érudition, que par les emplois qu'il eut à Florence sa patrie, a fleuri dans le XV siecle. Il auroit pu devenir beaucoup plus docte qu'il ne l'a été, si les affaires publiques lui avoient permis de donner plus de tems à ses études, & si la délicatesse de son tempérament ne l'eût empêché de jouïr d'une longue vie (*a*). Sa probité, & son desintéressement, n'ont pas besoin d'autres preuves, que du peu de bien qu'il laissa à ses enfans. Ses filles furent mariées aux dépens du public (*b*), comme autrefois celles d'Aristide; & cela marquoit en même tems combien sa patrie étoit satisfaite des services qu'elle avoit reçus de lui. On l'avoit envoié en France, pour demander du secours contre le Pape Sixte IV, qui harceloit extrémement les Florentins; mais il mourut avant que d'avoir passé les Alpes (*c*). Ce fut à Milan, au mois d'Aout 1473: il couroit sa 39 année (*d*). Son corps fut porté à Florence, & enterré dans l'Eglise des Chartreux (*e*): l'Epitaphe, que l'on voit sur son tombeau, est de la façon de Politien. Les Ouvrages, qu'on a de lui, se réduisent à la *Traduction Latine de quelques Vies de Plutarque* (*A*), à la *Vie de Charlemagne*, & à des *Commentaires sur la Morale*, & *sur la Politique d'Aristote*. Cette Vie de Charlemagne, aiant été quelquefois jointe avec celles de Plutarque, a donné lieu à une étrange bévue de George Wicélius. Il a débité cette Vie comme un Ouvrage de Plutarque (*f*), tant il étoit versé dans la doctrine des tems. Quelques-uns ont accusé Acciaioli de plagiat (*B*), par raport au Commentaire sur la Morale d'Aristote: d'autres ont outré les loüan-

(*a*) Jovius in Elogiis, *Cap. XVI.*

(*b*) Volaterr. *Lib. XXI.*

(*c*) Jovius in Elogiis, *Cap. XVI.*

(*d*) Varillas, Anecd. de Florence, pag. 169.

(*e*) Jovius in Elogiis, *Cap. XVI.*

(*f*) *In Hagiologio*, *fol.* 178 *apud* Vossium de Hist. Lat. pag. 624.

(*A*) *De quelques Vies de Plutarque.*] Il en auroit traduit quatre, si nous en croïions Vossius (1), & Konig (2); celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, & celle de Démétrius: mais, comme il ne paroit pas que, ni la Vie de Scipion, ni la Vie d'Annibal, par Plutarque, soient dans la nature des choses, il est beaucoup plus probable qu'Acciaioli a composé de son chef les Vies de ces deux grans Capitaines (3), qu'il n'est probable qu'il les ait traduites du Grec. C'est à quoi Vossius ne semble pas avoir pris garde. Aparemment, l'Abréviateur de la Bibliotheque de Gesner lui a servi de mauvais guide. Le P. Ménétrier assure qu'Acciaioli fut un imposteur, en se vantant d'avoir traduit sur le Grec la Vie d'Annibal (4).

(*B*) *Quelques-uns ont accusé Acciaioli de plagiat.*] On prétend qu'il s'apropria les Leçons de Jean Argyropylus, & qu'il en bâtit le Commentaire qu'il publia sur la Morale d'Aristote, sans rendre à chacun ce qui lui apartenoit. *Scripta, quæ sub nomine Acciaioli ea de re circumferuntur, non Acciaioli commentaria, sed Argyropyli Prælectiones Florentiæ habitæ, & ab Acciaiolo descripta editaque à plerisque existimantur.* C'est ainsi que parle Simon Simonius dans l'Epitre dédicatoire d'un Livre imprimé en 1567 (5). Gabriel Naudé renouvella cette accusation long-tems après, d'une maniere fort positive. *Argyropylus Byzantinus*, dit-il (6), *cujus Prælectiones Florentiæ habitas non absque manifesto plagii crimine sibi postea vendicavit Donatus Acciaiolus.* Mr. Moreri a confondu la Morale d'Aristote avec le Commentaire sur cette Morale: *On a même cru*, dit-il, *que la Morale d'Aristote à Nicomachus, que Donat avoit publiée, étoit de la façon du même Argyropile;*

(1) Vossius de Hist. Lat. pag. 524.

(2) Konigii Bibl. vet. & nov. pag. 4.

(3) Poccianus, de Script. Flor. pag. 12, *le dit expressément: doctavit proprio Marte Vitam Annibalis & Scipionis.*

(4) Voiez le Journal des Savans du 2 Sept. 1697, pag. 354.

(5) Sim. Simonii Comment. in Aristotel. Ethic.

(6) Naudæi Bibliogr. polit. p. 16.

mais Volaterran soutient le contraire. Voilà comment cet Auteur savoit traduire le Latin le plus aisé, je veux dire le Latin de Vossius: il avoit lu ces paroles dans Vossius, *Imò, Commentaria illa in Nicomachia Aristotelis multi arbitrantur non ipsius esse Acciaioli, sed Prælectiones esse Argyropoli, ab Acciaiolo autem descriptas, inque lucem emissas. Nihil tale tamen de eo Volaterranus* (7). C'est confondre deux fois les choses; c'est prendre le Commentaire pour le texte: c'est prendre le silence d'un homme pour la refutation formelle d'une accusation. Le docte Conringius a justifié notre Donat contre Naudé: non pas, en montrant qu'Argyropylus n'avoit point fourni les matériaux de l'Ouvrage; mais en disant qu'Acciaioli avoit indiqué sa source (8). Quel aveu peut-on demander plus authentique que celui-ci? *Joannes Argyropylus Byzantinus, cum Florentiæ inter cætera Philosophiæ opera Aristotelis libros, qui ad Nicomachum de moribus scribuntur, mirificè esset complexus, eos tuo nomine Latinos fecit, publiceque deinde explicuit, non sine magna audientium approbatione habent enim libri 2. summam dignitatem, admirabilemque doctrinam, ordinem verò prope singularem. Itaque si accurata & exquisita quædam explanatio accedat, magnum auditoribus afferent fructum; quod ego jam inde ab initio mecum considerans una cum plerisque aliis, qui hujus quoque præceptoris disciplinam sequuntur, in iis audiendis præcipuam curam diligentiamque adhibui . . . . . Postea verò cum viderem hos libros à te & ab iis omnibus, qui ingenio vehementer excellunt, libentissimè legi, ulterius progrediendum ratus EXPOSITIONEM HUJUS DOCTORIS, accommodatam præcipuè menti Philosophi, literis mandare constitui, ut iis, qui adesse non potuerunt, ... hæc quæ nos EX EJUS ORE*

(7) Vossius de Hist. Lat. pag. 624.

(8) Conring. Introd. in Polit. Arist. pag. 649. 659. *apud* Thomasium de Plagio Literar. pag. 153.

louanges qu'ils lui ont données pour ce Livre (*C*). Il a eu beaucoup de part à l'estime du Cardinal de Pavie, comme il paroit par les Lettres qu'il en recevoit, & que l'on trouve parmi celles de ce Cardinal, qui ont été publiées.

On trouvera ci-dessous un suplément considérable (*D*).

ACCEPIMUS *percipere & ipsi pro arbitrio possent; quare traductionem illius ac ordinem explicandi pluribus verbis secuti sumus, lata interdum & diffusa oratione utentes, ut explanatio aperta magis magisque omnibus esset communis* (9). Si Vossius avoit eu connoissance de ce passage, se feroit-il contenté d'oposer aux accusateurs d'Acciaioli le silence de Volterran? Il pouvoit lire cela dans un Ouvrage de Gesner (10). N'est-il pas bien étrange, qu'un pauvre Auteur, qui avoit si solennellement declaré dans sa Preface, qu'il ne donnoit qu'une Traduction paraphrasée des Leçons d'Argyropylus, ait été pendant long-tems accusé de plagiat?

(9) Donat. Acciaioli Præfat. ad Commentar. Medicen Commentar. in Ethica Arist. ad Nicomach.

(10) Gesn. Biblioth. fol. 218 verso.

(*C*) *Outre les louanges.*] Cela paroit par le paralléle du texte de Paul Jove avec la paraphrase de Mr. Varillas. *Eruditis & perelegantis commentationis magnum lumen attulisse judicatur Moralibus* Aristotelis, *explosis scilicet sophistarum interpretum ineptiis, quum illustratis Græcis placita secutus, tortiore ubique vestigio niteretur* (11). Voilà le texte; & voici la paraphrase. *Il ne laissa pas de traduire les Morales d'Aristote beaucoup plus éxactement que ceux qui l'avoient precédé dans cette sorte de travail, ni de les purger des interpretations ridicules que les anciens & les Sophistes nouveaux leur avoient données, par un admirable commentaire, où il montra que quiconque s'engage dans ce labirinthe, sans un autre guide que le fameux Eustachius, ne sauroit éviter de s'égarer* (12). Il n'est pas besoin que j'avertisse que l'Auteur des Anecdotes va plus loin que son Latin, tant à l'égard d'Acciaioli, qu'à l'égard d'Eustratius (13); & qu'au lieu de louër ce dernier, comme il en a l'intention, il le ravale au dernier rang des Interpretes: il devoit dire *avec un autre*, & non pas *sans un autre.* Que diroit le P. Bouhours de *par un admirable Commentaire?* Ces paroles sont si mal placées, qu'elles font penser que les Sophistes ont donné des interprétations ridicules par un admirable Commentaire.

(11) Jovius, Elogior. Cap. XVI.

(12) Varillas, Anecdot. de Florence, pag. 169.

(13) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Eustachius.

(*D*) *On trouvera ci-dessous un suplément considérable.*] J'en puis parler avec cet éloge, puis qu'il s'agit d'un mémoire qu'un fort habile homme (14) m'a communiqué. „ Le Traité, que Matthieu Palmieri a laissé, de l'origine „ de la famille des Acciaioli, peut beaucoup servir à recti„ fier & a remplir l'Article de Donat Acciaioli. Ce Traité, „ écrit en Latin par Matthieu Palmieri, a été traduit en Ita„ lien par un Donat Acciaioli, Chevalier de Rhodes. L'o„ riginal jusqu'ici n'a point paru: la Traduction seule a été „ imprimée à Florence, in 4, l'an 1588, chez Barthélemi „ Sermartelli, à la suite de l'Histoire des Ubaldini, & de la „ Vie de Nicolas Acciaioli, Grand Senéchal des Roiaumes „ de Sicile & de Jérusalem. Il y est dit que nôtre Donat „ naquit en 1428; qu'il fut enterré aux dépens du public; „ que Christophle Landin fit son Oraison funebre (*). „ Les autres particularitez seroient trop longues à raporter . . . . . . Sabellic, dans son Dialogue *de reparatione* „ *Linguæ Latinæ* (Dialogue, pour le dire en passant, qu'on „ cite ordinairement comme d'un anonyme) & Vives, „ *libro V de tradendis disciplinis*, ont parlé avec éloge de la „ Vie de Charlemagne par Donat Acciaioli. L'Histoire Flo„ rentine de Leonard d'Arezzo, traduite de Latin en Ita„ lien par ce Donat, a été imprimée à Venise, in folio, „ en 1473, au raport du Pere Labbe, page 341 de son „ *Supplem. novæ Biblioth. MSS*".

(14) Mr. de la Monnoie.

(*) Poccianti, de Script. Florent. pag. 51, observe cela.

ACCIAIOLI (ZENOBIUS) Florentin, & Moine de l'Ordre de Saint Dominique, s'est distingué par les Ouvrages qu'il a donnez au Public. Il faloit qu'il eût de l'érudition, puis que sous le Pape Leon X il fut Bibliothéquaire du Vatican. Il éxerça cette charge, depuis l'an 1518, jusques à sa mort, qui arriva l'année 1520. Il vécut 58 ans. Il entendoit le Grec & l'Hébreu, & il a traduit en Latin quelques Ouvrages des anciens Peres: *Olympiodore sur l'Ecclésiaste*; le *Traité d'Eusebe contre Hierocles*; les *XII Livres de Theodoret de Græcarum Affectionum Curatione*; *Justin Martyr.* Comme il étoit Poete & Orateur, il a loué le Ciel & la Terre, tant en vers qu'en prose. Nous avons de lui des *Poemes & des Sermons* sur l'Epiphanie, & des *Vers & des Harangues* en l'honneur de Léon X. On a publié quelques *Lettres*, qu'il avoit écrites à Pie de la Mirandole; un Traité *de Laudibus Urbis Romæ*; le *Panegyrique de la ville de Naples*, récité dans le Chapitre Général de l'Ordre; & la *Chronique du Couvent de St. Marc de Florence.* Il rassembla en un volume les *Epigrammes Greques* de Politien, & les publia l'an 1495 (*a*).

(*a*) Tiré d'Ambroise d'Altamura, Biblioth. Ordin. Prædicat. pag. 248.

Ambroise d'Altamura, que j'ai suivi pas-à-pas dans cet Article, s'est aparemment dispensé des loix de l'éxactitude; car voici ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit. *Des Ouvrages de Zénobe Acciaioli, nous n'avons que la* Traduction du Livre d'Eusebe contre Hierocles, *celle d'*Olympiodore sur l'Ecclésiaste, *& celle de* Theodoret de la guérison des fausses opinions des Gentils. *Les Poësies dont parle Gyraldus, soit Greques, soit Latines, n'ont jamais été imprimées. Quelques-uns croient qu'il ne mourut qu'en 1537, parce que Jerôme Aléandre, son Successeur dans la charge de Bibliothécaire du Vatican, ne commença que la même année à remplir cette place, ainsi que Zénobe l'avoit remplie l'an 1518, après Philippe Beroalde le jeune, mort la même année.*

ACCIUS (LUCIUS) Poëte tragique Latin, fils d'un affranchi (*A*), seroit né sous le Consulat d'Hostilius Mancinus, & d'Atilius Serranus, l'an de Rome 583, si nous en croiïons la Chronologie de St. Jerôme. Mais nous montrerons ci-dessous, qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier (*B*).

Il

(*A*) *Fils d'un affranchi.*] Plus je considere ces paroles de Moréri, *Martinus & Serranus, que l'ancienne Rome avoit vus élevez à la dignité du Consulat, furent ses proches parens*, plus je trouve difficile de deviner une autre cause de ce mensonge, que celle-ci. Il avoit lu dans Charles Etienne, *natus parentibus libertinis, Marcino & Serano Consulibus*, &, ne faisant pas assez d'attention au mot *libertinis*, ni a celui de *parentibus*, il crut devoir dire que le Poëte étoit proche parent de ces deux Consuls. Au moins, devoit-il changer *Marcinus* en *Mancinus.* Voici comme parle St. Jerome: *Lucius Accius Tragœdiarum scriptor clarus habetur, natus, Mancino & Serrano Consulibus, parentibus libertinis* (1). Le P. Briet attribue à Aulugelle deux ou trois choses touchant Accius, qu'il ne faloit attribuer qu'à St. Jerôme (2).

(1) In Chron. Eusebii, ad ann. 1 Olymp. 160.

(2) Brietius, de Poët. Lat. pag. 1.

(*B*) *Qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier.*] Je parle ainsi, sans avoir des raisons démonstratives contre cette Chronologie: je n'ai que des embarras à montrer de part & d'autre. Ciceron avoit parlé plusieurs fois avec Accius: j'en aporte la preuve dans la Remarque (*H*). Or Ciceron étoit né l'an 647 de Rome; & il n'y a gueres d'aparence, qu'avant l'âge de 20 ans, il ait pu avoir de frequentes conversations avec ce Poëte: il faudroit donc qu'Accius eût été encore en vie l'an 667 de Rome. Il auroit eu donc alors 84 ans, selon la Chronique d'Eusebe. J'avoue qu'il n'y a rien la d'impossible; mais il faut bien que la vraisemblance n'y soit pas, puis que Gyraldus n'a pu croire que le Poëte avec lequel Ciceron avoit tant de fois parlé, fût le même Lucius Accius dont on cite tant de Tragédies. Il croit qu'il y a eu deux Poëtes nommez Accius. Joignez à cela que Corradus, qui n'admet point cette distinction, n'ose faire concourir la 20 année de Ciceron qu'avec la 70 d'Accius: de sorte qu'à cause du passage de Ciceron, il place la naissance d'Accius 40 ans plus bas que St. Jerôme ne l'a placée (3). Mais ce n'est pas le tout: Ciceron, dans sa I Philippique, nous aprend que l'on avoit représenté une Tragedie d'Accius, pendant la célébration des jeux que Brutus devoit donner, & ausquels il n'assista point, à cause qu'il étoit sorti de Rome depuis le meurtre de Jules César. Cette Piéce fut fort aplaudie; mais les aplaudissemens eurent plus de relation à Brutus, qu'à Accius. Ils seroient revenus de loin sur ce Poëte, & par un saut de soixante ans: *Nisi forte Accio tum plaudi & sexagesimo post anno palmam dari putabatis, non Bruto.* Si vous comptez ces soixante ans depuis la mort d'Accius (4), il faudra qu'il soit decédé l'an 650 de Rome, &, par consequent, que Ciceron mente, quand il raconte qu'il a souvent oui dire certaines choses à Accius. Si vous les comptez depuis le tems que cette Piéce commença de paroitre sur le theatre, vous ferez raisonner l'Orateur assez foiblement: car il suposera qu'on n'aplaudit qu'aux premieres representations d'une bonne piéce de théatre; ce qui est très-faux. Il vaut mieux, néanmoins, prendre ce parti, que de mettre la mort d'Accius à la 3 année de Ciceron. Si donc le passage de la I Philippique ne prouve point qu'Accius soit mort avant l'an 667 de Rome, prolongeons la vie de ce Poëte jusques là: mais, comme nous n'avons pas lieu d'être assurez de l'exactitude de Saint Jerôme (5), ne faisons pas difficulté de dire qu'Accius pouvoit être encore un homme de soixante à soixante-dix ans; & que s'il a vécu autant que Pacuve, rien n'empêche qu'on n'entende de lui & de César ce que dit Valere Maxime. *Is* (Poëta Accius) *Julio Cæsari amplissimo & florentissimo viro in Collegium poëtarum venienti nunquam assurrexit.*

(3) Corrad. in Brut. Ciceron. pag. 198.

(4) P. Manuce, in Philipp. I, sub finem, les compte ainsi, aiant oublié ce que Ciceron a dit de ses Conversations avec Accius. Remarquons en passant, que l'opinion raportée dans les Jugemens des Savans sur les Poëtes, Tom. II, pag. 21, est fausse; savoir, qu'Accius mourut l'an 618 de Rome, en l'Olymp. 161.

(5) Voiez la Remarque (*G*).

Il se fit conoître avant la mort de Pacuvius ; car on représenta l'une de ses piéces la même année que Pacuvius (*C*) produisit sur le théatre une piece de sa façon. Celui-ci avoit alors 80 ans : l'autre n'en avoit que 30. On ne sait point le nom de la piéce qu'Accius fournit cette année-là ; mais on sait celui de plusieurs de ses Tragédies, par le moien de quelques Auteurs qui les ont citées (*a*). Il prit les plus grands sujets qui eussent paru sur le théatre des Athéniens : *Andromaque*, *Andromede*, *Atrée*, *Clytemnestre*, *Medée* (*D*), *Meleagre*, *Philoctete*, *la Thebaïde*, *Terée*, *les Troades*, &c. Il n'emprunta pas toujours des Grecs la matiere de ses piéces : il en fit une, dont le sujet fut entiérement Romain : elle s'apelloit *Brutus* (*E*), & traitoit de la destitution de Tarquin. S'il est vrai qu'il ait fait une piéce intitulée *les Nôces*, & une autre intitulée *le Marchand* (*b*), on auroit raison de croire qu'il faisoit aussi des Comédies (*F*). Il ne se borna pas à faire des piéces de théatre : il composa quelques autres Livres, & nommément des *Annales*, que Macrobe, Priscien, Festus, & Nonius Marcellus, ont citées. Il eut pour ami & pour patron Decimus Brutus, qui fut Consul l'an de Rome 615, & qui remporta en Espagne plusieurs victoires, qui lui valurent l'honneur du triomphe quelque tems après (*c*). Ce Brutus prit tant de plaisir aux vers où Accius l'avoit loué, qu'il en orna l'entrée des Temples & des Monumens (*G*) qu'il fit construire de la dépouille des ennemis. On pouvoit faire cela beaucoup plus par un principe de vanité, que par un principe d'amitié ; & ce pouvoit être moins une preuve qu'on aimât le Poëte, qu'une preuve qu'on aimoit les louanges : mais, en tout cas, cela faisoit voir que Decimus Brutus trouvoit beaux les vers d'Accius. Or c'étoit un homme, qui pouvoit juger d'un Ouvrage de cette nature (*H*). Je ne trouve point que Ciceron ait accusé *Accius d'une rudesse de style un peu trop affectée* ; cela regarde un autre Poëte (*I*), comme Mr. Moréri l'eût facilement reconu, s'il ne s'en fût point fié à

(*a*) Nonius Marcellus, Varron, Aulugelle, &c.

(*b*) Vossius, de Poët. Lat. pag. 7, cite ces deux Piéces ; & la derniere sur l'autorité de Varron : je n'ai point trouvé cela dans Varron.

(*c*) L'an 616. Voiez les Fastes de Sigonius.

vexit, non majestatis ejus immemor, sed quod in comparatione communium studiorum aliquanto superiorem se esse consideret. Quapropter insolentiæ crimine caruit, quia ibi voluminum, non imaginum certamina exercebantur (6). Cette derniere pensée revient à celle dont l'Auteur (7) d'une Satire contre l'Academie Françoise (8) se servit. J'avoue que ce n'est pas sans quelque difficulté, que l'on peut étendre la vie du Poëte Accius jusques à la grande prosperité de Jules César ; & c'est ce qui a obligé Corradus à suposer qu'il s'agit de Sextus Julius César dans ce passage de Valere Maxime. Mais, pourquoi n'entendroit-on point ce Caius César, qui fut tué par les satellites de Marius, & qui, n'aiant été qu'Edile, ne laissoit pas d'avoir un si grand credit, que ses disputes avec le Tribun Sulpitius exciterent la guerre civile (9) ? Il étoit un des prémiers Orateurs de son tems, & bon Poëte tragique. Quoi qu'il en soit, souvenons-nous que César fut Poëte de fort bonne heure. *Feruntur & à puero & ab adolescentulo quædam scripta, ut* Laudes Herculis, *Tragœdia* Oedipus (10).

(6) Valer. Maxim. Lib. III, Cap. VII.

(7) Saint Evremont, selon quelques-uns. Voiez l'Histoire de l'Academie Françoise, pag. 69 ; mais dans le Chevræana, pag. 307, on attribue cette Satire au Comte d'Etlan.

(8) Intitulée, La Comedie des Academistes. Là, Godeau avant dit à Colletet, Colletet, je vous trouve un gentil violon, reçoit cette Réponse, Nous sommes tous egaux, etant fils d'Apollon.

(9) Ascon. Pedian. in Orat. pro M. Scauro.

(10) Sueton. in ejus Vita, Cap. LVI.

(*C*) *La même année que Pacuvius.*] Ciceron le raporte, sur le temoignage même d'Accius. *Ut Accius iisdem Ædilibus ait se & Pacuvium docuisse fabulam, cum ille octoginta, ipse triginta annos natus esset* (11). Il y a dans Ciceron *iisdem Ædilibus* ; mais quelques-uns aiant mal écrit ou mal lu cela, ont débité que ces deux Poetes publiérent leurs Ouvrages dans la même maison, *in iisdem ædibus*, peu d'années l'un après l'autre, *paucis quidem annis interpositis* (12). Ce qui est visiblement une double falsification. Corradus croit qu'Accius avoit écrit cette circonstance de sa vie dans ses Annales (13) : mais Vossius prétend que ce fut dans un Ouvrage intitulé *Didascalica* (14). Il en donne pour raison, qu'Accius traitoit de la Poësie & des Poetes dans cet Ouvrage, comme on le peut recueillir de ce que Charisius & Aulugelle en ont cité. Mais cette raison n'est nullement forte : Vossius se refute lui-même, en refutant Corradus. Celui-ci a recouru aux Annales d'Accius ; *parce*, disoit-il, *qu'un Poete ne parle pas de lui-même dans une piece de théatre.* Les Prologues de Terence font voir le contraire. Comment Vossius, qui s'est servi de cette raison, n'a-t-il pas vu qu'Accius pouvoit fort naturellement faire récitet dans un Prologue, qu'une de ses pieces avoit été produite sur le théatre en même tems qu'une piéce de Pacuvius ? Joignez à ceci, qu'outre les Annales & les *Didascalica*, Accius avoit fait des Livres, qui n'étoient point piéces de theatre.

(11) Cicero in Bruto.

(12) Crinitus de Poet. Lat. Cap. V ; Glandorp Onomast. pag. 3.

(13) Corrad. in Comm. Brut. pag. 142.

(14) Vossius de Histor. Lat. pag. 30.

(*D*) *Medée.*] La conjecture du Pere Lescalopier me paroit fort vraisemblable, que les vers citez par Ciceron, au II livre de la Nature des Dieux, apartenoient à la Medée de notre Poete (15). Ces vers décrivent l'étonnement où l'on suposoit un berger, qui, n'aiant jamais vu de vaisseau, découvrit du haut d'une montagne celui qui portoit les Argonautes. Le bon Pierre Crinitus, en consequence de ce passage, se figure que Ciceron avoit allégué une Tragedie d'Accius, intitulée *les Argonautes* (16). Quand même ce Poëte auroit composé une semblable Tragédie, Crinitus ne laisseroit pas d'être blâmable ; puis qu'il l'auroit assûré sur un tres-méchant fondement. L'Auteur, dont je viens de raporter la conjecture, ne devoit pas nous prouver par le témoignage de Crinitus, que les Grammariens font mention de la Medée d'Accius : il devoit citer tout droit Nonius Marcellus. Je viens de voir dans les fragmens des Poetes tragiques, recueillis par Scriverius, que les vers touchans le vaisseau des Argonautes apartiennent à la Tragédie intitulée *Medée*.

(15) Voiez Lescalopier, Commentar. in Cicer. de Nat. Deorum, p. 382.

(16) Crinit. de Poët. Lat. Lib. I, Cap. VII.

(*E*) *Elle s'apelloit* Brutus.] Manuce a cru faussement, qu'elle fut representée quand on celebra les jeux Apollinaires, ausquels le frere de Marc Antoine présida en la place de Brutus, qui s'étoit absenté de Rome (17) ; mais il est clair, par les Lettres de Ciceron, que la Tragedie d'Accius, qui fut representée en cette rencontre, étoit le Teree (18). Il est surprenant que la plupart des Commentateurs de Ciceron aient ignoré cela. Maturantius a cru qu'on représenta l'Atrée : Béroalde & Hégendorphin ont cru qu'on représenta le Brutus.

(17) Paulus Manutius in Philipp. I Cicer. sub fin.

(18) Ciceron. Epist. ad Attic. Lib. XVI, Ep. II & V.

(*F*) *Qu'il faisoit aussi des Comédies.*] Le Grammarien Donat ne nous permet pas d'en douter ; car il met entre les perfections de Terence de s'être contenté de faire des Comédies, sans avoir jamais succombé à la tentation de faire des Tragédies : *ce qui, avec d'autres choses*, ajoute-t-il, *a été au dessus des forces de Plaute, d'Afranius, & d'Accius, & de presque tous les plus grands Poetes comiques.* Comme je ne m'attache pas servilement à traduire mot à mot, il est bon de raporter les propres paroles de cet Auteur. *Hæc cum artificiosissima Terentius fecerit, tum illud est admirandum, quod & morem retinuit ut Comœdiam scriberet, & temperavit affectum, ne in Tragœdiam transiliret, quod cum aliis rebus minimè obtentum esse à Plauto, & ab Afranio, & ab Accio, & multis ferè magnis Comicis invenimus* (19). On pourroit recueillir de là, qu'Accius au commencement ne faisoit que des Comédies ; mais, comme les Tragédies firent sa grande réputation, je ne sai si Donat a eu toute l'exactitude nécessaire, lors qu'il l'a ainsi placé parmi les Poëtes comiques. Mr. Dacier a très-bien su que c'étoit un Poete tragique, & il l'a dit expressément dans sa remarque sur ce vers d'Horace ;

Nil comis tragici mutat Lucilius Atti ? (20)

Néanmoins il a traduit ce vers en cette maniere, *Lucilius . . . . . ne trouve-t-il rien à changer dans les Comedies d'Attius ?*

(19) Donat. de Tragœd. & Comœd.

(20) Horat. Sat. X, Lib. I, ℣. 53.

(*G*) *Il en orna l'entrée des Temples & des Monumens, &c.*] Ciceron & Valere Maxime nous l'aprenent. *Decimus quidem Brutus*, dit le prémier (21), *summus ille vir & imperator, Accii amicissimi sui carminibus templorum ac monumentorum aditus exornavit suorum.* Voici ce que dit Valere Maxime. *Similiter honoratus animus erga poetam Attium D. Bruti suis temporibus clari ducis exstitit, cujus familiari cultu & prompta laudatione delectatus, ejus versibus templorum aditus, quæ ex manubiis consecraverat, adornavit* (22). Scriverius a cité un autre passage en ces propres termes : *Amatus etiamnum in tantum Attius à Decimo Bruto fuisse dicitur, ut Attianis versibus templorum & monumentorum frontes & aditus exornare consueverit* (23). Il le donne pour les propres paroles de Ciceron *in Bruto* ; mais je suis sûr qu'elles ne s'y trouvent point. Aparemment, quelque Auteur moderne l'a trompé de cette façon. Il avoit cité Ciceron *in Bruto* touchant l'âge de Pacuvius, & d'Accius ; & puis il avoit raporté ce qui concerne D. Brutus, & s'étoit contenté d'exprimer le sens des paroles de Ciceron, & n'avoit pas laissé de citer *idem Cicero.* Sur cela, Scriverius s'est imaginé qu'on avoit cité les propres paroles de Ciceron, & qu'on les avoit tirées du même Livre qui avoit été cité auparavant, & il n'a point pris la peine de vérifier. Voilà comment les Compilateurs les plus laborieux & les plus habiles aiment à trouver besogne faite. Vossius, trompé sans doute par Scriverius, cite Ciceron *pro Archia & in Bruto*, touchant cette action de D. Brutus (24). L'illusion est peut-être plus ancienne que je ne dis : Scriverius pourroit bien ne l'avoir pas eue de la prémiere main. Quelque soigneux qu'il ait été de recueillir tout ce qui a été dit d'Accius, il n'a point cité le passage de Columella que nous verrons ci-dessous (25).

(21) Ciceró pro Archia Poëta. Cap. XI.

(22) Val. Maxim. Lib. VIII, Cap. XIV.

(23) Scriver. in Testimon. de Attio.

(24) Vossius de Poët. Lat. pag. 7.

(25) Dans la Remarque (N).

(*H*) *Qui pouvoit juger d'un Ouvrage de cette nature.*] Paterculus fait en peu de mots un grand éloge de ce Brutus par raport à la vertu militaire (26) ; mais voici comment Ciceron le loue du côté de l'érudition. *D. Brutus, M. filius, ut ex familiari ejus L. Accio poeta sum audire solitus, & dicere non inculte solebat, & erat cum literis Latinis, tum etiam Græcis, ut temporibus illis, satis eruditus* (27).

(26) Vell. Patercul. Lib. II, Cap. V.

(27) Cicero in Bruto, Cap. XXVIII.

(*I*) *Cela regarde un autre Poete.*] Savoir Attilius, dont Ciceron parle, non seulement dans l'une de ses Lettres à Atticus, *Hoc enim Attilius, poeta durissimus* (28) ; mais aussi, dans un autre endroit. Cet autre passage mérite d'être raporté un peu au long ; parce qu'il aprend de quelle maniere il

(28) Idem, Epist. XX, Lib. XIV, ad Attic.

à ses précurseurs Ce n'est pas que la dureté de style n'ait été jamais reprochée à Accius, qui d'ailleurs a été un Poëte fort estimé *(d)*. On peut voir dans Aulugelle la réflexion de bon sens qu'il oposa à ce reproche *(K)*. La réponse qu'il fit à ceux qui lui demandoient pourquoi il ne plaidoit pas, lui qui réussissoit si bien sur le théatre, n'est pas moins sensée *(L)*. Il étoit de petite taille; cependant il se fit dresser une très-grande statue dans le Temple des Muses *(e)*. La considération qu'on avoit pour lui fut telle, que l'on châtia un Comédien *(M)*, qui n'avoit fait que le nommer sur le théatre. Nous verrons, dans les Remarques, si on peut lui attribuer ce que Valere Maxime raconte d'un Poete ACCIUS, qui ne se leva jamais pour faire honneur à Jules César dans les assemblées des Poetes. Ciceron a parlé avec beaucoup de mépris d'un ACCIUS, qui avoit fait une Histoire : &, comme le Poëte tragique a composé des Annales, il y en a qui veulent que ce soit lui que Ciceron ait maltraité en cet endroit-là. D'autres ne le croient point *(N)*. Il y eut

(d) Voiez la Remarque *(H)*.

(e) *Notatum ab Auctoribus & L. Accium Poëtam in Camenarum æde maxima forma Statuam sibi posuisse, cum brevis admodum fuisset.* Plinius, Hist. Nat. Lib. XXXIV, Cap. V. Charles Etienne dit faussement que Dec. Brutus lui dressa cette Statue. Lloyd, & Hofman ont adopté cette faute.

il faut juger de ceux qui méprisent leur propre langue, & les Auteurs de leur Nation. *A quibus tantum dissentio, ut cum Sophocles vel optimè scripserit Electram, tamen malè conversam Attilii mihi legendam putem, de quo Licinius,*

> *Ferreum* (29) *scriptorem opinor, verum scriptorem tamen*
> *Ut legendus sit.*

Rudem enim esse omnino in nostris poëtis aut inertissimæ segnitiæ est, aut fastidii delicatissimi. Mihi quidem nulli satis eruditi videntur quibus nostra ignota sunt (30). Suetone fait mention de l'Electra d'Attilius, comme nous le ferons voir dans l'Article de ce Poete. L'Electra étoit sans doute une Tragedie: cependant Attilius n'est compté qu'au nombre des Poetes comiques, dans le catalogue de Volcatius Sedigitus (31); &, selon la remarque de Vossius, les morceaux que Ciceron, Varron, & Macrobe (32), citent de lui, sentent plus le comique, que le tragique. Qui prétendroit faire de cela une difficulté, seroit dans une grande illusion. Mrs. Corneille & Racine ne sont-ils point des Poetes tragiques simplement & absolument? néanmoins, ils ont fait des Comédies; & si Moliere s'étoit avisé de composer quelque Tragedie, comme on dit que Scarron s'en voulut enfin mêler, eut-il cessé d'etre tout court un Poëte comique? *A majori parte sumitur denominatio.* Voiez la Remarque *(F)*. Mais, pour revenir à la pretendue accusation contre le style d'Accius, je dois dire que Ciceron a cité souvent ce Poete, & que dans l'Oraison pour Sextius, il l'a traité de grand Poete : *Summi poëtæ ingenium non solum arte sua, sed etiam dolore exprimebat.* L'endroit est curieux : on y voit que le fameux Acteur Esope se servoit des vers d'Accius, qui avoient quelque raport à l'exil de Ciceron; qu'il s'en servoit, dis-je, pour faire sentir au peuple cette injustice. Les Romains étoient fort accoutumez à faire des aplications au tems présent, lors qu'ils entendoient certaines pensées à la Comédie. Voiez Suetone (33) & la I & la X Philippique de Ciceron : elles nous aprenent, que pendant qu'on joüoit une Tragedie d'Accius, le peuple ne cessoit de temoigner par ses aplaudissemens l'amitie qu'il avoit pour Brutus.

(29) C'est ainsi que Vossius, de Poët. Lat. pag. 7 range les paroles de Licinius.

(30) Cicero de Finib. Lib. I, initio.

(31) Apud A. Gell. Lib. XV, Cap. XXIV.

(32) Je croi que Vossius, de Poet. Lat. pag. 2 se trompe touchant Macrobe.

(33) Sueton. in Cæsar. cap. LXXXIV.

(K) La réflexion de bon sens qu'il oposa à ce reproche] Accius, allant en Asie, passa par Tarente, & y vit Pacuve, qui s'y étoit retiré sur ses vieus jours. Il fut le voir la Tragedie d'Atrée en poche, & lui en fit la lecture. Telles gens ne separent guere ces choses-là. Pacuve y trouva d'un côté beaucoup de grandeur & de cadence; & de l'autre, beaucoup de dureté & de crudité. Accius avoüa la dette avec joie, & en tira un bon augure pour ses productions à venir; les esprits étant semblables aux pommes, qui ne valent jamais rien, si elles ne sont dures & vertes avant que de murir. Mais il vaut mieux peser les paroles de l'original. *Tum Pacuvium dixisse aiunt, sonora quidem esse quæ scripsisset & grandia, sed videri ea tamen sibi duriora paulum & acerbiora. Ita est, inquit, Accius, uti dicis, neque id sane me pænitet, meliora enim fore spero quæ deinceps scribam. Nam quod in pomis est, itidem, inquit, esse aiunt in ingeniis, quæ dura & acerba nascuntur, post fiunt mitia & jucunda: sed quæ gignuntur statim vieta & mollia, atque in principio sunt uvida, non matura mox fiunt, sed putria. Relinquendum igitur visum est in ingenio quod dies atque ætas mitificet* (34). Cela me fait souvenir d'un conseil que Lipse donnoit aux jeunes gens. La passion énorme, qu'il avoit conçue pour je ne sai quel style concis, qui dégoute ou qui fait rire la plupart de ceux qui lisent les Lettres de ce grand homme, ne l'empêcha pas de condamner la jeunesse qui affecte la brièveté. Il disoit que c'étoit le chemin de la maigreur, & qu'il faloit avoir à cet âge-là plusieurs superfluitez, que l'on donnât à émonder aux années suivantes. *Adeo*, dit-il (35), *juventutem ad brevitatem non voco, ut etiam absterream, sive quia tuto adsumere vix potest, & brevitatis imitatio facillimè ætatem hanc decipit: sive quia nec utiliter potest, & juvenilis illo brevitatis studio aridus plerumque & exsuccus stilus evadit, nec facile ad laudatam illam temperiem venitur, nisi intrò ubertas quædam & luxuries sit quam ætas paullatim depascat.* Balzac étoit dans le même sentiment. *Amputanda plura sunt efflorescenti illi ætati quam inserenda, fatiloque est remedium ubertatis, sterilia nullo labore superantur* (36). Mais, pour revenir à Accius, on n'a pas eu tort de dire dans le Dictionaire de Charles Etienne, & dans ceux qui ont été bâtis sur le même fond, que Quintilien l'a excusé sur le tems où il vivoit. *Tragœdiæ scriptores Accius atque Pacuvius clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere, & autoritate personarum. Cæterum nitor, & summa in excolendis operibus manus, magis videri potest temporibus quàm ipsis defuisse. Virium tamen Accio plus tribuitur, Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant,*

(34) Aul. Gellius, Lib. XIII, Cap. II.

(35) Lips. in Institut. Epistol.

(36) Balzac Epist. Select.

volunt (37). On diroit que Quintilien copie ces vers d'Horace :

> *Ambigitur quoties uter utro sit prior, aufert*
> *Pacuvius docti famam senis, Accius alti* (38).

Il y a un passage d'Ovide, qui semble reprocher je ne sai quoi de sauvage & de farouche au style de notre Accius; mais, tout bien compté, j'aimerois mieux entendre par là les actions cruelles dont il avoit fait la description dans ses Tragédies. La pensée d'Ovide est que si l'on jugeoit des mœurs d'un homme par ses Ecrits, Accius seroit feroce; Terence aimeroit la bonne chere; ceux qui décrivent la guerre seroient braves:

> *Accius esset atrox, conviva Terentius esset,*
> *Essent pugnaces, qui fera bella canunt* (39).

(37) Quintil. Institut. Orat. Lib. X, Cap. I.

(38) Horat. Epist. I, Lib. II, ℣. 10.

(39) Ovid. Trist. Lib. II, ℣. 359.

(L) N'est pas moins sensée] C'est Quintilien, qui nous a conservé ce petit fait. *Ajunt Accium interrogatum cur causas non ageret, cum apud eum in tragœdiis tanta vis esset, hanc reddidisse rationem, quòd illic ea dicerentur quæ ipse vellet, in foro dicturi adversarii essent quæ minimè vellet* (40). „Dans „mes Tragédies„, répondit-il, „je dis tout ce qu'il me plait; „mais, dans le Barreau, il me faudroit entendre ce que je „ne voudrois pas". Je connois un homme d'esprit, qui emploia une semblable raison, pour détourner son fils de l'étude de la Jurisprudence, & pour l'encourager à l'étude de la Théologie. *Quoi de plus commode*, lui disoit-il, *que de parler devant des gens qui ne vous contredisent pas? C'est l'avantage des Prédicateurs. & quoi de plus incommode, que d'être obligé à entendre, dès que vous avez cessé de parler, un homme qui vous refute, & qui vous fait rendre compte sans quartier de tout ce que vous avez dit? C'est la condition d'un Avocat.*

Cela me fait souvenir d'une pensée de Montagne. „Au don d'éloquence„, dit-il (41), „les uns ont la facilité & la promtitude, & ce qu'on dit le boute-hors, si „aisé, qu'à chaque bout de champ ils sont prests : les autres, plus tardifs, ne parlent jamais rien qu'elabouré & „prémedité. . . . . Si j'avois à conseiller de mesmes en ces „deux divers avantages de l'éloquence, de laquelle il „semble en notre siecle que les Prescheurs & les Advocats „fassent principale profession, le tardif seroit mieux Prescheur, & l'autre mieux Advocat: parce que la charge de „celuy-là luy donne autant qu'il luy plaist de loisir pour se „préparer; & puis sa carriere se passe d'un fil & d'une suite „sans interruption : là où les commoditez de l'Advocat le „pressent à toute heure de se mettre en lice; & les responses imprévues de sa partie adverse le rejettent de son „branle, ou il luy faut sur le champ prendre nouveau party. . . . . La part de l'Advocat„, ajoute-t-il (42), „est „plus difficile que celle du Prescheur : & nous trouvons, „ce me semble, plus de passables Advocats que de Prescheurs, au moins en France."

(40) Quintil. Inst. Orat. Lib. V, Cap. XIII.

(41) Essais de Montaigne, Livr. I, Chap. X, au commencement, pag. 52, 53.

(42) Là même, pag. 54.

(M) Que l'on châtia un Comédien.] Se voiant traduit devant les Juges, en réparation d'injure, il dit pour sa défense, qu'il étoit permis de nommer un homme qui donnoit ses pièces de théatre à représenter. Publius Mutius, devant qui la cause fut débatue, le condamna. Le Poete satirique Lucilius n'eut pas le même succès; car on renvoia absous le Comédien qui l'avoit nommément offensé sur le théatre: tant il est vrai que les Juges ne sont pas tous de la même humeur, ou qu'il y a des gens que l'on considere plus que d'autres. Celui qui nous aprend ces deux procès, s'exprime ainsi : *Mimus quidam nominatim Accium poëtam compellavit in scena: cum eo Accius injuriam agit: hic nihil defendit, nisi licere nominari eum, cujus nomine scripta dentur agenda . . . .* (43). *Cajus Cælius judex absolvit eum injuriarum, qui Lucilium poëtam in scena nominatum læserat. Publius Mutius eum, qui L. Accium poëtam nominaverat, condemnavit* (44). Glandorp n'a point su où l'on trouvoit cette histoire : il ne la raporte (45) que sur la foi d'un Auteur moderne, dont il copie la fausse glose; savoir, que le défendeur fut condamné, parce qu'il avoit prononcé tout simplement le nom d'Accius, sans titres d'honneur, ni complimens, *Sine præfatione honoris nominaverat* (46).

(N) D'autres ne le croient point.] Si j'avois à prendre parti, je me rangerois au leur; car, outre que Ciceron, qui a tant de fois nommé, & tant de fois cité notre Accius, ou avec éloge, ou sans le blâmer, auroit mauvaise grace de lui venir dire des injures dans le I livre des Loix; je remarque que ces injures sont tout-à-fait oposées au caractere de celui qui fait le sujet de cet Article. L'élévation, la grandeur, la force, étoient le caractere d'Accius; & nous avons qui

(43) Ad Rhetoricor. ad Herenn. Lib. I.

(44) Ibid. Lib. II.

(45) Glandorp. Onomast. pag. 2.

(46) Cannavus, dont Glandorp ne cite pas l'endroit; mais on le trouve dans le Commentaire in Plin. Epist. III, Lib. V, pag. 291.

eut en ce même tems un assez bon Orateur nommé Accius, contre lequel Ciceron défendit Cluentius. Il étoit de Pisaure; & cela peut le faire passer pour parent de notre Poete (O). Il n'est point vrai que Ciceron *parle aussi d'un autre célèbre Orateur de ce nom, surnommé Navius.* Mr. Moréri a fait là une bévue : il n'a pas consideré que cet *Accius Navius* n'est pas different du fameux Devin (*f*), dont il parle quelques pages après, dans l'Article Actius Nævius. Il ne se trompe pas moins, lors qu'il distingue du Poëte tragique celui qui a fait les Annales citées par Macrobe. Ce qu'il ajoute, qu'*Aulu-Gelle parle aussi d'Accius l'Historien, distinct du Poete tragique, au chapitre 9 du 3 livre*, est doublement faux. Cet Auteur ne parle d'aucun Accius en cet endroit-là ; & par tout ailleurs, lors qu'il parle d'Accius, c'est le Poete tragique qu'il faut entendre. Il y a eu des gens, qui se sont exposez à la raillerie, pour avoir imité ou admiré le Latin de cet Accius (*P*), dans les siécles d'une meilleure latinité.

(*f*) Cicero, *Lib. I de* Divinatione, *en sorte l'Histoire* Moreri *est bâtie, de* Divin. *in* Vete *qui est une fausse* Citation.

(47) *Dans la Remarque* (K).

ouï (47) le témoignage qu'Horace & Quintilien lui ont rendu là-dessus. Joignons-y deux vers d'Ovide, & un arrêt décisif de Paterculus.

Ennius arte carens, Animosique Accius oris,
Casurum nullo tempore nomen habent (48).

(48) Ovidius, Amor. *Lib. I, Eleg. XV, ℣. 19.*

Clara etiam per idem ævi spatium fuere ingenia, in togatis Afranii, in Tragœdiis Pacuvii atque Attii usque in Græcorum comparationem evecti, *magnumque inter hos ipsos facientis operi suo locum; adeo quidem ut in illis limæ, in hoc pene plus videatur fuisse* sanguinis (49). Si le nouveau témoin, que je vais produire, étoit de la force des précédens, ce qui suit encheriroit de beaucoup sur tout ce que j'ai deja raporté ; car voici Accius sur la tête du grand Euripide : *Accius poeta junior suo ingenio præcelluit Euripidem, qui fuit altus & ingenio sublimis* (50). Un autre nous donne Accius & Virgile pour les deux plus excellens Poetes de Rome : *An Latio Musa non solis adytis suis Accium & Virgilium recepere, sed eorum & proximis, & procul a secundis, sacras concessere sedes* (51) ? Quelle aparence qu'un tel homme ait fait une Histoire digne de cette censure de Ciceron ? *Nam quid Accium memorem, cujus loquacitas habet aliquid argutiarum, nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis Latinis? In orationibus autem multus & ineptus, ad summam impudentiam* (52). Remarquez bien que les Annales du Poete Tragique Accius étoient en vers, & que Ciceron ne parle là que de ceux qui avoient écrit l'Histoire en prose Latine; car il ne dit rien d'Ennius. Nos meilleurs Critiques pensent que ce passage de Ciceron est corrompu, & qu'il faut lire, non pas *Accium*, mais *Macrum*. Ainsi la censure tombera sur l'Historien Licinius Macer. Vossius embrasse ce sentiment (53) ; mais lors qu'il aporte en preuve l'amitié qui étoit entre Sisenna & celui que Ciceron maltraite ; lors, dis-je, qu'il en conclut que Ciceron n'a point parlé d'Accius, il se trompe : car, ne lui en déplaise, Accius & Sisenna ont eu à-peu-près le même âge. Sisenna étoit vieux après la guerre civile de Marius & de Sylla (54), c'est-à-dire, vers l'an 672 de Rome, & Accius n'étoit point mort en 665.

(49) Patercul. *Libr. II, Cap. IX.*

(50) Acron in Horat. Epist. I, *Libr. II.*

(51) Columella de Re Rust. *Libr. I, Præf.*

(52) Cicero de Legibus *Lib. I, initio.*

(53) Voss. de Hist. Lat. *Libr. I, Cap. X.*

(54) Vell. Patercul. *Libr. II, Cap. IX.*

(O) *Passer pour parent de notre Poete.*] St. Jerôme remarque, en parlant du Poete Accius, qu'il fut mené à Pisaure, lors que les Romains y envoiérent une Colonie ; & qu'il y avoit auprès de la ville une terre nommée *fundus Accianus* (55). C'étoit la portion, qui lui échut, dans le partage que l'on fit des terres aux habitans de cette nouvelle Colonie. Sur cela, Scaliger observe, que la Colonie de Pisaure ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne ; c'est-à-dire, l'an de Rome 568, quinze ans avant la naissance d'Accius (56). Disons donc que St. Jerôme s'est trompé : Rome étoit un séjour plus propre qu'une Colonie à un Poëte qui étoit la gloire du théatre en ce tems-là : mais ne croions pas que ce mensonge soit sans aucun fondement. Le pere d'Accius suivit peut-être ceux qui conduisirent la Colonie de Pisaure ; & peut-être que le patron auquel il devoit sa liberté, fut un des principaux Commissaires de ce nouvel établissement. En cas qu'il eût suivi son patron, il y auroit pu être partagé de la terre que l'on apella dans la suite *fundus Accianus*, & il auroit pu laisser entre autres enfans le pere de l'Orateur Accius. Voici comment Ciceron a parlé de cet Orateur. *T. Accium Pisaurensem, cujus accusationi respondit pro A. Cluentio, qui & accurate dicebat & satis copiose, eratque præterea doctus Hermagoræ præceptis, quibus etsi ornamenta non satis opima dicendi, tamen ut hastæ velitibus amentatæ, sic apta quædam & parata singulis causarum generibus argumenta traduntur* (57). Scaliger ne censure pas St. Jerôme, d'avoir mis pêle-mêle la grande reputation & la mort de Pacuvius sous la 3 année de la 156 Olympiade (58), & la grande réputation d'Accius sous la 2 année de la 160 Olympiade. Il ne peut sortir de là que des confusions pour ceux qui savent que Pacuvius avoit 50 ans plus qu'Accius. Car, si l'on suposoit que Pacuvius mourut âgé d'environ 90 ans, en l'année sous laquelle St. Jerôme parle de sa mort, il faudroit dire qu'Accius étoit âgé d'environ 40 ans la 3 année de la 156 Olympiade : &, cependant, il naquit, selon St. Jerome, sous le Consulat de Mancinus & de Serranus, qui tombe sur la 2 année de la 152 Olympiade. Il faut donc, comme je l'ai dit dans la seconde Remarque, se défier ici un peu de ce Chronologue.

(55) *In* Chron. Euseb. *num.* 1876.

(56) Scalig. Anim. in Euseb. *ibid. ex* Paterculo, *Libr. I, Cap. XV.*

(57) Cicero *in* Bruto, *Cap.* 78. *Voiez aussi l'Oraison* pro Cluentio.

(58) *Pacuvius Brundusinus Tragœdiarum scriptor clarus habetur; vixitque Romæ quamdiu pictu-ram exercens & fabulas vendidit. Deinde Tarentum transgressus prope nonagenarius diem obiit.* Chron. Euseb. *num.* 1863.

(P) *Le Latin de cet Accius.*] Perse & Martial se sont bien moqués de ces gens-là :

Est nunc Brisæi (59) *quem venosus liber Acci,*
Sunt quos Pacuviusque & verrucosa moretur
Antiopa, ærumnis cor luctificabile fulta (60).

(59) Casaubon, *sur cet endroit de* Perse, *conjecture qu'il faut lire* Briseis, *& que c'étoit le Titre d'une Tragedie d'*Accius. Scriverius, *au* Testim. *de* Attio, *n'avoit de trouvé que* Perse *ne parle pas du Poëte tragique.*

(60) Pers. Sat. I, ℣. 76.

Voici ce qu'en dit Martial, dans l'épigramme XCI du II livre,

Attonitusque legis terrai frugiferaĩ,
Accius & quidquid Pacuviusque vomunt.

Si l'on avoit imité ces vieux Auteurs, comme nos plus beaux esprits imitent aujourd'hui Marot, & les autres Poetes du XVI siecle, dans des Contes, dans des Balades, dans des Odes Pindariques, dans des Rondeaux, &c, faits exprès en vieux langage, je ne voi pas que personne eût pu raisonnablement y trouver à mordre ; mais, aparemment, c'étoit tout de bon, qu'on emploioit ce style moisi & suranné : on le prenoit pour la parfaite éloquence, soit qu'on le debitât tout pur, soit qu'on le mêlât avec celui de son siécle. Voiez les bons conseils que Phavorin donne à un jeune homme de ce goût-là (61). On n'est point sujet aujourd'hui à cette sorte de maladie, & l'on trouve beaucoup plus de gens, qui se dégoutent trop tôt d'un mot ordinaire, ou qui courent trop ardemment après les mots nouveaux nez, qu'on n'en trouve qui veuillent retenir avec trop d'affectation (62) les vieux termes. Si l'on emploie le vieux langage, c'est par forme de plaisanterie, c'est par jeu d'esprit, c'est pour un Ouvrage burlesque. Ce n'est qu'en Latin, qu'il se trouve encore des Auteurs, qui se plaisent à débiter les plus vieilles phrases. Il y avoit sans doute parmi les anciens Romains une autre espèce de gens, lors que le Latin fut venu à sa perfection. Ces gens-là étoient admirateurs perpétuels des vieux Poëtes, sans se servir, ou sans vouloir que l'on se servît de leurs expressions surannées : ils vouloient seulement mortifier les Ecrivains de leur tems, en les mettant au dessous des vieux Auteurs. Horace avoit bien compris leur intention ;

(61) *Apud* Aul. Gell. *Libr. I, Cap. X, quem vide etiam ibid. Cap. VII.*

(62) *L'Orateur* Sisenna *avoit cette affectation.* Cicer. *in* Bruto. Salluste *en a été accusé,* Sueton. *in* Aug. *Cap.* LXXXVI, *& in* Vit. Gramm. *Cap. XVI & de l'affectation contraire, c'est-à-dire, de forger des mots nouveaux.* Aul. Gell. *Libr. I, Cap. XV.*

Sic fautor veterum, ut tabulas peccare vetantes,
Quas bis quinque viri sanxerunt : fœdera regum
Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annosa volumina vatum,
Dictitet Albano Musas in monte locutas.
- - - - - - - - -
Jam Saliare Numæ carmen qui laudat, & illud
Quod mecum ignorat, solus vult scire videri,
Ingeniis non ille favet, plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit. (63).

(63) Horat. Epist. I, *Libr. II, ℣. 23.*

C'est encore une maladie dont notre siécle est éxemt. On se contente de mettre la Grece & l'ancienne Rome au dessus de notre siecle ; mais on ne prefere pas les Harangues & les Poësies du XV & du XVI siécle à celles qu'on fait aujourd'hui.

ACCO. Charles Etienne débite que c'étoit une vieille Femme, qui devint folle de chagrin, en voiant dans un miroir de quelle maniere la vieillesse l'avoit enlaidie. Il cite le chapitre XV du VI Livre de Cœlius Rhodiginus ; mais on n'y trouve rien qui aproche de cela (*a*). Le Continuateur de Moréri ajoute que cette femme *se plaisoit à parler avec son image devant un miroir, & que souvent elle faisoit semblant de réfuser ce qu'elle souhaitoit fort. Plutarque ajoute*, poursuit-il, *que c'est un mot dont les meres se servoient pour épouvanter les petits enfans, & les retenir en leur devoir.* Il cite le XVI Livre de Cœlius Rhodiginus, & Ciceron 2 *ad Atticum* : je ferai ci-dessous la critique de ce passage (*A*). En attendant, voici ce que dit Rhodiginus dans un lieu qu'on ne cite point.

(*a*) Lloyd *ne change rien, si ce n'est qu'il cite* Rhodiginus *au Livre XVI, Cap. II.*

(*A*) *La critique de ce passage.*] I. Nul des trois Auteurs qu'on cite n'a dit, qu'Acco devint folle, pour s'être vue laide dans un miroir, & qu'elle faisoit semblant de refuser ce qu'elle souhaitoit fort. C'est à Plutarque nommement, que l'on attribue d'avoir dit cela ; puis qu'après avoir exporté la sotise d'Acco, ses illusions touchant son image, & sa dissimulation, on s'exprime ainsi, *Plutarque ajoute.* C'est dire que Plutarque a débité ces trois faits ; &, par conséquent,

point (b). Acco radotoit de telle forte, que lors qu'elle fe regardoit dans le miroir, elle s'entretenoit avec fon image, comme fi c'eût été une autre femme : on la voioit ufer de fignes, de promeffes, de menaces, de fouris, & de tout ce qui a lieu dans une converfation. D'autres écrivent qu'elle tâchoit quelquefois d'enfoncer un clou à coups d'éponge, comme fi elle eût tenu un marteau. Rhodiginus n'en dit pas davantage. Pour ce qui eft de Plutarque, il dit feulement que Chryfippe n'aprouvoit point que l'on nous fit peur de la juftice de Dieu, pour nous détourner du péché (c); *car*, difoit-il, *on ne manque pas de raifons qui combatent ce qui fe dit fur les punitions divines, & qui montrent que ce difcours reffemble à celui des bonnes femmes, qui font peur d'Acco & d'Alphita aux petits enfans* (B), *afin d'empêcher qu'ils n'abufent de leur loifir.* Plutarque fait voir enfuite que Chryfippe fe contredifoit lui-même.

(b) *Le Chap. II, du XII Livre, il dit qu'il a tiré tout l'Epitome des Adages de Tarræus & de Didyme.*

(c) *Plut. de Stoicorum repugnant. pag. 1040. B.*

quent, c'eft tromper le monde; vu que cet Auteur dit feulement ce que j'ai cité de lui. II. Quelle négligence n'eft-ce pas, que de citer *Ciceron 2. ad Atticum?* Veut-on citer la II Lettre, ou bien le II Livre? Faut-il laiffer deviner cela aux Lecteurs? Faut-il leur laiffer la peine de chercher quelle Lettre c'eft, quel livre c'eft? Ceux, qui auront la patience de le chercher, perdront bien leur peine. Ils trouveront dans la XIX Lettre du II livre, *Certè fumus perisse omnes quod enim αναχωρῆσαι tamdiu?* C'eft ma III cenfure. Ciceron eft cité à faux : il n'a rien dit d'Acco. Le mot Grec, dont il s'eft fervi, & dont plufieurs autres Auteurs fe fervent, pour fignifier ce que nous apellons *pateliner*, biaifer, faire le difficile fur des chofes que l'on fouhaite paffionnément : ce mot, dis-je, qu'Erafme a mis entre fes proverbes (1), a fait foupçonner qu'Acco avoit été un hypocrite; mais ce n'eft qu'une conjecture, & il ne doit pas être permis de citer Plutarque, ni Ciceron, ni même Cœlius Rhodiginus, pour des conjectures que d'autres gens ont avancées.

(B) *Qui font peur d'Acco & d'Alphito aux petits enfans.*] Je ne penfe pas qu'il y ait de païs au monde, où l'on n'ait une femblable coutume. J'ai oui condamner cela par de fort habiles Docteurs. Les anciens Romains avoient leur *Manducus*, dont ils menaçoient les enfans, comme je le dirai fous ce mot-là.

(1) *Voiez Acciffare, in Adagiorum Chil. II, Cent. II, num. 88.*

ACCORDS (ESTIENNE TABOUROT, SEIGNEUR DES) Avocat au Parlement de Dijon, & puis Avocat du Roi au Bailliage & à la Chancellerie de la même ville, nâquit l'an 1549 (a). Ce fut un homme d'efprit, & d'érudition; mais qui donna trop dans les bagatelles. Cela paroit par l'ouvrage qu'il intitula *Bigarrures*, dont la prémiere Edition eft de Paris, en 1582 (A). Je l'ai cité quelquefois (b). Ce ne fut point fon prémier Livre; car il avoit fait impri-

(a) *On voit autour de fon Portrait, qu'en 1584. il avoit 35 ans.*

(b) *Voiez la Table des Matieres, au mot Accords.*

(A) *L'Ouvrage, qu'il intitula* Bigarrures, *dont la prémiere Edition eft de Paris, en 1582.*] Il marque cette année-là, dans l'Avant-propos de la feconde Edition; & il doit être plus croiable que la Croix du Maine, & que du Verdier Vau-Privas, qui mettent la premiere Edition des Bigarrures à l'an 1583. Le prémier Livre de ces Bigarrures eft divifé en XXII Chapitres, qui traitent, entre autres chofes, des *Rebus de Picardie*, des *Equivoques*, des *Anti-Strophes*, des *Vers retrogades*, des *Allufions*, des *Acroftiches*, de l'*Echo*, des *Vers Leonins*, des autres *fortes de Vers folaftrement & ingenieufement practiqués*, des *Epitaphes*, &c. Tout cela eft *rempli de faceties & gayanfetez*, comme l'affure la Croix du Maine (1). L'Imprimeur ne manqua pas d'expofer qu'il publioit cet Ouvrage fans la permiffion de l'Auteur, *qui déclara tout ouvertement*, dit-il (2), *que l'age, le tems, & fa profeffion, lui avoient fait changer d'humeur, & de volonté, & qu'il lui feroit mal-feant d'advouer ce qu'il avoit fait en fes premiers ans & verdeur de folaftre jeuneffe, ayant à grand' peine accomply dixhuict ans; & qu'après qu'il avoit donné preuve de fa fuffifance en quelque brave & docte fubjet, il adviferoit de ne point efioufer fes petits enfans naturels & illegitimes, conceus hors mariage : car ainfi nommoit-il fes trois premiers Livres. De forte que j'ay connu apertement que c'eftoit une exquife recherche, pour nous entretenir, qui m'a occafionné de mettre en lumiere ce que j'en avois de copié.* L'Auteur, de fon côté, ne manqua pas de prétendre caufe d'ignorance. „ Je fus fort eftonné, „ déclara-t-il (3), „ quand je vy la premiere impreffion de ce Livre, duquel je penfois que la mémoire fuft efteinte. Mais, le relifant, quafi comme chofe nouvelle, que je n'avois veu y avoit quatorze ans; je conneu incontinent, & mon génie, & mon ftyle du tems que je l'avois baily pour me chaftouiller moy-mefme, afin de me faire rire le prémier, & puis après les autres : tellement que je n'avois obfervé autre ordre, finon d'entaffer pefle-mefle les exemples, felon qu'ils me venoient en fantaifie. N'eftant ce Livre que pieces rapportées, fans aucune curiofité, & fait feulement par petits papiers, à diverfes fois adjouftez, defquels je reconneu toutes fois qu'une grande partie avoit efté perdue. Tellement, que comme chafcun eft amateur de fon Ouvrage, je me délibéray lors d'envoyer le furplus des Adjonctions, qui eftoient crues depuis ce temps-là, avec celles que l'on avoit omifes". Quoi qu'il en foit, il avoue & il adopte cette feconde Edition. *Occafion de quoy*, continue-t-il (4), *j'ay releu ce folaftre Livre, de bout à autre, ce que jamais auparavant je n'avois fait; afin de le remettre en lumiere, felon ma vraye conception. Et, pour ce que depuis ce temps-là quelques petites curiofitez me font venues en memoire, & autres m'ont efté amiablement envoyées par un des plus doctes de noftre France, fur le mefme fubject, je les ay adjoufté par forme d'Adjonction de l'Auteur.*

Pâquier ne trouva pas bon que Tabourot eût augmenté fes Bigarrures. C'étoit faire voir qu'on s'arrêtoit trop long-tems à des endroits par où il ne faloit que paffer. Il faut les confiderer comme des hôtelleries de voiageur, & non pas comme fon logis. Ce doivent être des promenades, & non pas un féjour fixe. La jeuneffe peut excufer ceux qui donnent quelques heures à ces badinages; mais, fi, quelques années après, on s'aplique à les retoucher, & à y faire des Additions, il femble que l'on ait deffein de blanchir fous ce harnois, *& tanquam ad Sirenum fcopulos confenefcere.* Voilà le fens que je donne à ces paroles de la Lettre, qui fut écrite par Pâquier au Sieur Tabourot, l'an 1584. *J'ay leu vos belles Bigarrures, & les ay leues de bien bon cœur, non feulement pour l'amitié, que je vous porte; mais auffi, pour une gentileffe & naïveté d'efprit, dont elles font pleines : ou, pour mieux dire, pour eftre bigarrées & diverfifiées d'une infinité de beaux traits. J'euffe fouhaité, qu'à la feconde impreffion on n'y euft rien augmenté. S'il m'eft loifible de deviner, il me femble que l'on y a adjoufté plufieurs chofes, qui ne reffentent en rien de voftre naïf; & croirois aifément que c'euft efté quelque autre qui vous euft mal à propos preflé cefte nouvelle charité. Il faut en tels fujets que l'on penfe que ce foit un jeu, non un vœu, auquel fichions toutes nos penfées. Vous cognoiftrez par là, que je vous aime & honore; puifque, pour la premiere fois, je vous parle fi librement* (5).

Je croi que Des Accords ne profita guere de cet avis, & qu'il fit encore d'autres Additions à fes Bigarrures, quand on les rimprima. J'ai l'Edition de Paris, en 1614, où l'on voit, non feulement le *IV Livre* des *Bigarrures*; mais auffi, les *Contes facetieux du Sr. Gaulard, Gentil-Homme de la Franche-Comté Bourguignote*, & les *Efcraignes Dijonnoifes, recueillies par le Sieur des Accords.* Ce quatriéme Livre n'eft précedé, ni du fecond, ni du troifieme. L'Auteur donne plufieurs raifons pourquoi il le nomme néanmoins le quatriéme (6); & il dit, entre autres chofes, que *ce volume entier ne feroit pas bien bigarré, s'il fuivoit la façon des ordinaires Efcrivains.* Il avoue, que pour le faire mieux vendre, il y a joint les *Contes du Sieur Gaulard. Ceux*, dit-il (7), *qui n'ont acheté que le premier Livre, pour gauffer & rire, feront contraints d'achepter auffi ceftuy-cy, allechés par ce que j'y ay entremeflé de follaftre : comme font les Apophtegmes, autrement propos niais, ou plutot confiderations abfurdes de Monfieur Gaulard; fur le moule duquel on en a voulu figurer quelques autres par la France, comme j'ay efté adverty : mais ceux qui le font ont tort d'ofter la gloire à noftre Comtois Bourguignon. Et, par ainfi, je ferai comme la veuve du Caftillan, qui ne vouloit vendre fon cheval, fans fon chat.*

Notez que le quatriéme Livre des Bigarrures eft plus férieux que le prémier. Il eft divifé en trois Chapitres. Le I contient *quelques traits* utiles pour l'inftitution des enfans; le II regarde le *changement de furnom* : & le III plufieurs *particulieres obfervations fur les vers François.* L'Ouvrage finit par un difcours *des faux forciers & de leurs impoftures.* Tout cela eft plein de chofes curieufes, & que l'on peut lire utilement. Ce caractere particulier du quatriéme Livre eft une des raifons que l'Auteur emploie, pour fe juftifier de l'avoir donné au public avant le fecond & le troifiéme. Il faut que je cite fes paroles. Elles témoignent qu'il n'avoit point abandonné fes badinages, depuis la Lettre que Pâquier lui avoit écrite; car il s'excufe d'y perféverer. *Ce que j'en ai fait* (8), dit-il (9), *a efté principalement, afin de faire entendre, par les difcours de ce Livre, que j'ai l'efprit difpofé à autres chofes qu'à des lafcivetez, pour fermer la bouche à un tas de calomniateurs ignorans, qui me l'ont malignement objetté. Et, pour le regard de ceux qui trouvent à dire qu'un homme de ma profeffion fe mefle encore de follaftrer, tantoft en profe, tantoft en vers : je les renvoye à la docte epiftre liminaire des épiftres Françoifes du fçavant Pafquier, qui a bien monftré, tant par vives raifons, qu'exemples, comme il ne faut pas affubjettir l'efprit à une feule profeffion fi opiniaftrement que l'on ne luy permette s'égayer en la fource abondance de la vivacité d'iceluy. Je loue certainement ceux qui, à la façon des Allemans, fe peuvent contenter à n'embraffer qu'une feule profeffion : mais, il ne faut pas auffi blafmer ceux qui, ayant l'efprit capable d'en manier diverfes, les fçavent fi bien exercer, qu'en chaque efpece ils ne devront rien ou peu de refte à chacun des particuliers qui s'adonnent à une. L'on fçait affez que l'efprit du François eft plein de telle vivacité & variété, que c'eft malgré luy, fi l'on l'attache à une fcience feule. Pourquoi donc* trouve-

(1) *La Croix du Maine, Biblioth. Françoife, page 80.*

(2) *André Pafquier, Au Lecteur, à la tête des Bigarrures.*

(3) *Avant-Propos de l'Auteur fur les Editions des Bigarrures. Il eft daté de Verrouy, le 30 au mois de Septembre 1584.*

(4) *Là-même, folio 2 v.*

(5) *Pafquier, Lettres, Livre VIII, Tome I, pages 492, 493.*

(6) *Dans fa Préface du IV Livre des Bigarrures.*

(7) *La même, folio A iij.*

(8) *C'eft-à-dire, en publiant le IV Livre de fes Bigarrures avant le II & le III.*

(9) *Préface du IV Livre des Bigarrures, folio A ij.*

imprimer quelques *Sonnets* (c) : ce que n'ont point su, ni la Croix du Maine, ni du Verdier Vau-Privas. L'Ouvrage, qu'il intitula *Les Touches*, fut imprimé à Paris, l'an 1585 (*B*). C'est un recueil de Poësies ingénieuses, à la vérité ; mais la plupart sur des matieres obscenes, & qu'il traitoit trop librement, selon la mauvaise coutume d'alors. Il regne un semblable esprit dans ses Bigarrures. On lui en fit des reproches, qui l'obligérent à se justifier (*C*). On lui attribue un *Dictionaire des Rimes Françoises* (*D*). Au reste, la *Seigneurie des Accords* est un fief imaginaire qu'il ne fonda que sur la devise de ses aieux (*E*). Remarquez que GUILLAUME TABOUROT,

(c) *Voiez le IV. Livre de ses Bigarrures. Edition de Paris, chez Maurroy, en 1662, in 12, pag. 477.*

trouve-t-on mauvais que je laisse aller le tems (que les autres jouent) à cette honneste occupation, qui n'est pas du tout vaine & sans fruit, si l'on y regarde de près ?

Voici une autre raison, qui marque en particulier, qu'il ne plioit que pendant un tems sous les attaques de ses Censeurs, & qu'il n'avoit pas dessein de suprimer le II Livre, quoi qu'un peu lascif. „Au second„, dit-il (10), „je „traicte de mesme les *Périphrases*, *Hyperboles*, *Métonymies*, „*Metaphores*, *Synecdoches*, &c, avec la plus propre dic„tion Françoise que j'ay peu choisir, & si gracieux exem„ples, qu'on ne les pourroit lire sans plaisir. Mais pour „ce qu'il y en a d'aussi lascifs & chatouilleux aux oreilles „de nos veaux critiques, que les prémiers : je les laisse „pour une autre saison ; & suis expressément sauté au „quatriésme de plein vol, pour contenter les plus serieux „esprits, qui auront dequoy me sçavoir gré d'aucunes In„ventions non touchées, que je sçache, par aucuns cy„devant".

(10) *Preface du IV. Livre des Bigarrures, folio A iij.*

(*B*) *L'Ouvrage, qu'il intitula* Les Touches, *fut imprimé à Paris, l'an 1585.*] Il le divisa en trois Livres, & dédia le premier à un Prelat, à Pontus de Tyard, Seigneur de Bissy, & Evêque de Chalon. Il se vante (11) de les avoir faits en deux mois, à Verdun sur Saone, l'an 1585 (12) ; & il dit que ce sont des *Epigrammes*, à qui le surnom de *Touches* convient véritablement : *Car c'est une espece de legere escrime, ou, avec l'espée rabatue, je donne simplement une Touche, qui perce à grand' peine la peau, & ne peut vivement entamer la chair* (13). On avertit ailleurs (14), que *Touches, selon l'Autheur, est un mot tiré des escrimeurs, qui appellent* Touche *le coup qu'ils donnent avec leurs espées rabatues, duquel la marque apparoist sur l'habit de celui qui est touché, à cause de la craye dont on blanchit l'espée ; &c.* Les Touches du Seigneur des Accords, qui s'impriment ordinairement à la suite de ses Bigarrures, sont différentes de celles dont je viens de parler.

(11) *Dans l'Epitre Dédicatoire.*

(12) *Ceci confirme qu'il ne se fera point aux Avis d'Etienne Pasquier.*

(13) *Epitre Dédicatoire des* Touches.

(14) *Avertissement des* Touches *imprimées avec les Bigarrures.*

(*C*) *On lui fit des reproches sur ses obscénitez, qui l'obligérent à se justifier.*] J'ai cité ailleurs (15) son apologie ; & j'ajoute ici, que son Imprimeur lui a rendu un témoignage, qui la pourroit confirmer. „Qui m'a occasionné„, dit-il (16), „de mettre en lumiere ce que j'en avois de co„pié, avec les libres adjonctions des mots, tant sales & „lubriques que vous pourriés dire ; pourveu qu'ils soient „ingenieux : car encore que l'Auteur ayt voulu avoir égard „aux chastes aureilles, & sciemment obmettre plusieurs „propos, si est-ce que luy ayant ouy dire à luy-mesme, „que c'estoit *ipsum evitare Priapum*, & qu'il y avoit infinis „beaux traits, qui perdoient leur grace, sans cette liberté ; „j'ay enfin mieux aymé suivre sa conception, que son con„seil. Il me pardonnera, si je fonde si avant ce qu'il a dans „le cœur, & prendray pour ma defense envers luy ces vers „de Catulle :

(15) *Dans la Remarque (M) de l'Article* MAROT.

(16) *André Pasquet, Avis au Lecteur au-devant des Bigarrures.*

„ *Castum esse decet pium Poetam*
„ *Ipsum ; versiculos nihil necesse est,*
„ *Qui tum denique habent salem & leporem,*
„ *Si sunt molliculi & parum pudici :* (*)

(*) Catul. XVI. ỳ. 5.

„ Et oseray bien dire, que tant s'en faut que cela offense „personne (hormis quelques hypocrites ;) qu'au contraire, „cela servira à la jeunesse d'advertissement de ne se pas „tant amuser à ces recherches curieuses, puisqu'elle les ver„ra icy toutes aprestées, & en telle quantité, que l'abon„dance leur en engendrera un dégoust, qui les occasionne„ra de mettre le nez aux bons Livres & lire chose dont ils „pourront retirer du fruit : car je suis ferme en cette opi„nion, que la multitude & facilité grande des Livres que „nous avons aujourd'hui abastardissent les esprits de re„chercher & lire curieusement les bons Livres, mesmes „quand ils s'estiment asseurez d'avoir des recueils, qui leur „enseignent où gist le lievre, & où sont les viandes tou„tes maschées prestes à avaler. Quant à la lasciveté, je ne „puis penser qu'elle les puisse tant offenser, que les Pria„pées de Vergile, Epigrammes de Catulle, de Martial, „Amours d'Ovide, Comédies de Térence, Pétronius Ar„biter, & bref tout ce qui est de plus beau & rare en l'An„tiquité, qu'on leur propose, comme choses sérieuses & à „imiter, devant les yeux ; au lieu que les lascivetez icy „rapportées représentent folastrement ce qui y est comme „chose légere & de peu d'effect. Du surplus, il n'y a rien „que curieux, gentil, & ingénieux en ce Livre ; & ne s'en „devroit pas l'Auteur cacher, sous ombre qu'il estime le su„ject si léger". Cela veut dire que Des Accords se donnoit cette licence, non pas pour favoriser les passions du cœur ; mais pour amuser l'esprit, & pour n'ôter pas à ses vers le sel qui les pouvoit rendre plus agréables & plus piquans, selon le goût qui régnoit depuis plusieurs siecles. Il n'ignoroit pas la Maxime, *Que les saletez grossieres sont moins dangereuses, que les délicates* (17) : car voici comme il la mit en œuvre, pour se disculper.

(17) *Voiez mes Eclaircissemens sur les Obscénitez, num. XII.*

„ *Des Amadis* (18).
„ Qui voudra voir ces Escrits,
„ Les lise auprès de s'amie,
„ Car ils donneront envie
„ A tous deux d'estre lascifs.

(18) *Des Accords, aux Touches imprimées avec ses Bigarrures, à Paris chez Maurroy, en 1662, in 12, page 82.*

„ *D'un Lecteur d'Amadis, qui blasmoit les Bigarrures.*

„ Toi, qui permets les lectures
„ D'Amadis, & ne veux pas
„ Qu'on lise les Bigarrures,
„ Cauteleusement tu as
„ Apperceu que les mots gras
„ N'entrent vivement dans l'ame,
„ Pour suborner une dame,
„ Comme les mignards appas".

Je me souviens ici d'une pensée de Sorel. *Les Poetes*, dit-il (19), *qui composent des Ouvrages sujets à la censure de la Justice*, & que *l'on brusle en place de Greve, sont de grands sots, car ils s'imaginent que cela est fort agreable à ceux qui aiment le plaisir des femmes : & cependant, l'on ne sçauroit lire leur Cabinet Satyrique, que l'on n'ait envie de quitter le déduit pour long-temps, à cause que cela est si sale & si vilain, que cela fait de l'horreur.* Pour ne rien dissimuler, il faut que j'observe qu'il ajoute un correctif à cela. *Mais, quand j'y pense*, poursuit-il (20), *en ce cas-là l'on me pourroit dire qu'il n'en faudroit donc pas défendre la lecture, puisqu'elle fait hayr le vice : mais ceci n'est entendu que par les bons esprits, & l'on ne doit pas donner des pensées qui puissent faire entrer en tentation. Il n'y a que trop de personnes, qui se plaisent à vivre dans l'ordure.*

(19) *Sorel, Remarques sur le Berger extravagant, Livre XI, page 179, Edition de Rouen, en 1646, en 2 volumes in 8.*

(20) *La même, page 170.*

(*D*) *On lui attribue un* Dictionaire des Rimes Françoises.] La Croix du Maine l'avoit fait *Auteur du Livre intitulé des Rithmes Françoises* (21) ; mais il se retracta, & il reconnut (22) qu'il faloit l'attribuer à Jean le Fevre, natif de Dijon, Sécrétaire du Cardinal de Givri, & Chanoine de Langres. Cette rétractation est juste ; car Des Accords reconoit que cet Ouvrage ne lui apartient point. Voions ce qu'il dit, en finissant son chapitre de la Poësie Françoise. *Je réserve*, dit-il (23), *d'en dire plus amplement mon opinion au recueil que je fais des arts poetiques François : où Pelletier a fort doctement & laborieusement, Ronsard divinement & fort à propos, comme toute chose, & le Quintil Censeur assez gentillement selon son temps, ont desja deffriché les espines, avec quelques autres ; desquels, avec mention de leur nom, & rapport de leur propre texte, je m'aiderai en brief, pour faire une* Suitte du Dictionaire des Rimes Françoises *de nostre oncle Monsieur le Fevre, que je feray voir un de ces jours.*

(21) *Bibliotheque Françoise, page 152.*

(22) *La même, page 223 & notez qu'il dit que ce Dictionaire des Rithmes Françoises fut imprimé à Paris, chez Galiot du Pré, l'an 1572.*

(23) *Des Accords, Bigarrures Livre IV, Chapitre III, vers à la fin, page 404 de l'Edition deja citée.*

Ce qui me fait croire, qu'il a tenu sa parole, est un passage que je trouve dans la Préface du *Dictionaire des Rimes Françoises*, imprimé *l'an 1596, par les héritiers d'Eustache Vignon, in octavo.* L'Auteur débute de cette façon. *J'ay premierement recueilli*, dit-il (24), *par maniere de passe-temps, ce* Dictionaire, (*à peu près tel qu'il est pour la quantité des mots, desireux de subvenir à la défectuosité de ma trompeuse memoire. Depuis, m'estant venu en main celuy du Seigneur Des Accords, enrichi de plusieurs annotations pour la rime, il m'a pris envie de revoir le mien, & philosopher aussi un peu sur ce subject ; ce qui n'a point esté sans profit.*

(24) *Préface de ce Dictionaire des Rimes.*

(*E*) La Seigneurie des Accords *est un fief imaginaire, qu'il ne fonda que sur la devise de ses aieux.*] Laissons le parler lui-même. „Et pource que„, dit-il (25), „par le discours du „changement de surnom (26), je blasme ceux qui l'entre„prennent ; & qu'il semble, que pour m'estre appellé *Sei„gneur des Accords*, je me declare digne de la peine que je „veux être donné à autruy : je veux bien que tu sçaches, que „je n'ay point tant desdaigné ces escrits, qu'ès *Lettres Ac„crostiches* (27) des chapitres du prémier Livre, je n'aye „mis mon nom ; &, au second, tu cognoistras encor l'an & „le lieu où il fut fait. Mais, comme le sujet estoit de le„gere estoffe, je n'y mis pas mon nom, mais une Seigneu„rie prise sur ma devise, le corps de laquelle est un „Tambour (28), & pour l'esprit j'ay mis ces mots, *A „tous Accords*, selon que mes pere, ayeul, & bisayeul, „l'avoient porté de suite. Tu verras, au chapitre des par„ticulieres remarques sur la poësie Françoise, l'occasion „pourquoy ceste devise fut érigée en Seigneurie.„ Il est bon de voir ce qu'il raconte dans le chapitre où il nous renvoie. Il avoit envoié un Sonnet à „une honeste & gra„cieuse Damoiselle, fille de feu ce grand & docte President „de Bourgogne, Mr. Bégat, lequel„, dit-il (29), „me „faisoit cet honneur de m'aymer : .... Et pource„, continue-t-il, „qu'au dessous du Sonnet j'avois mis seule„ment ma devise, *A tous Accords*, ce fut la premiere, qui „en

(25) *Préface du IV. Livre des Bigarrures.*

(26) *C'est le II Chapitre du IV Livre des Bigarrures.*

(27) *En effet, les premieres Lettres du I Chapitre est un E, celle du II une S, & ainsi de suite jusqu'à la premiere du Chapitre XVI, qui est un T : & par là toutes ensemble font* ESTIENNE TABOUROT. *D'autres auteurs ont fait une telle chose. Voiez Mr. Baillet dans ses Auteurs deguisez, pages 442-446.*

(28) *C'étoit donc une* Devise parlante, *& une Allusion manifeste à son Nom* Tabourot.

(29) *Bigarrures Livre IV, Chap. III, pages 431, 432.*

(d) Voiez La Croix de Maine, page 156.

ROT, son pere, qui fut Avocat au Parlement de Dijon, Conseiller du Roi & Maitre extraordinaire de la Chambre des Comptes, est fort loué par Pierre de St. Julien, dans le Livre *de l'Origine des Bourguignons* (*d*). Il mourut le 24 de Juillet 1561, dans sa 46 année (*e*).

(e) Voiez son Epitaphe, dans les Bigarr. de son bois, page 325.

„ en sa réponse me baptisa du nom du *Seigneur des Accords*, „ comme aussi son pere m'appella ainsi plusieurs fois: qui „ a cette cause, qu'en tous mes discours de ce temps-là, j'ay „ choisy ce surnom, & même en ces Livres„. Il se donna par Anagramme le nom de *Torvobatius*, comme l'assure Mr. Baillet (30).

(30) Auteurs deguisés, pages 440, 607.

ACCURSE, Professeur en Jurisprudence, au XIII siecle, étoit Florentin. Il s'aquit un très-grand nom par les Gloses qu'il composa sur le Corps du Droit. On dit qu'il ne commença que sur le tard à étudier la Jurisprudence, & qu'il avoit bien quarante ans (*A*), lorsqu'il se mit à ouïr les Leçons du fameux Azo. Il s'étoit apliqué avant ce tems-là à d'autres études. Les progrès, qu'il fit dans le Droit Civil, furent si grands, qu'il devint un célébre Professeur en cette Science. Il l'enseigna à Boulogne; & puis, s'enfonçant dans la retraite, il composa une *Glose continue sur tout le Droit*, laquelle parut si commode & si utile aux jeunes gens, qu'on ne parla plus des Gloses qui avoient precédé celle-là, & qui, sans doute, n'étoient point si bien disposées, ni si complettes. Les contradictions, que l'on remarque dans Accurse, viennent, selon quelques-uns, non pas de son inconstance, ou d'un défaut de mémoire; mais, de ce qu'en raportant les diverses opinions de ceux qui l'avoient précédé, il ne faisoit conoitre les Auteurs que par la prémiere lettre de leur nom. On veut que cette lettre, étant disparue de divers endroits, ait été cause que les Lecteurs aient pris pour son sentiment ce qu'il n'avoit dit que comme témoin de la doctrine d'un autre. Son autorité étoit autrefois si grande (*B*), que quelques-uns l'ont nommé l'Idole des Avocats (*a*). La plupart des Interpretes ont pris autant (*b*) ou plus (*c*) de soin d'expliquer sa Glose, que de commenter le texte même des Loix. Quelques Critiques, grands amateurs de la politesse du langage, ont horriblement crié contre la barbarie de cet Auteur (*C*); mais on convient assez généralement que c'étoit un grand génie, & que ses défauts viennent du siecle où il a vécu (*D*). Il vécut fort à son aise, aiant belle maison à la ville, belle maison à la campagne, & deux fils qui étudioient bien, comme on le verra bien-tot. Il y a des gens, qui lui donnent une fille fort savante (*E*), & installée à la profession du Droit Civil. Il mourut l'an 1229 (*F*), à l'âge de 78 ans. Son tombeau se voit à Boulogne, dans l'Eglise des Cordeliers, avec cette inscription très-courte & très-simple, *Sepulchrum Accursii Glossatoris Legum, & Francisci ejus filii.*

(a) Tori de Panzirol. de claris Legum Interpr. Lib. II, Cap. XXIX. pag. 147, & seq.

(b) Arth. Duck de Usu & Author. Juris Civ. Rom. Lib. I, Cap. V, apud Pope Blount Cens. celebr. Autor. pag. 256.

(c) Forsteri Histor. Juris Civil. Lib. III, Cap. XII.

(*A*) *Et qu'il avoit bien quarante ans.*] D'autres disent qu'il n'en avoit que vint-huit. *Jam quadragenarius, vel, ut alii scribunt, XXVIII annos natus, Jus civile ab Azone audivit.* C'est ainsi que parle Panzirole, dans la page 147 de la seconde Edition, qui est celle de Venise, en 1655 (1). Mr. Pope Blount, citant Panzirole & Konig, met trente-sept ans, & non vint-huit (2). La citation de Konig est bonne: mais celle de Panzirole ne l'est pas; à moins que mon Edition ne soit differente de la premiere. Forster it auroit été plus propre à être cité; car il raporte qu'Accurse devint disciple d'Azo, à l'age de trente-sept ans (3). Voiez ci-dessous la Remarque (*F*).

(1) Panzirol. de clar. Leg. Interpr. Lib. II, Cap. XXIX.

(2) Pope Blount, Cens. Celebr. Autor. pag. 255.

(3) Forst. Histor. Juris Civil. Lib. III, Cap. XII.

(*B*) *Son autorité étoit autrefois si grande.*] Je ne saurois rien alleguer ici de plus à propos, ni de plus divertissant, qu'un passage cité par un des Jurisconsultes modernes, qui ont le moins estimé les Glossateurs. *Nosti quanta sit autoritas glossatoris. Nonne bene dixit Cyn glossam emendam propter praesumptam idololatriam per advocatos, significans quod sicut antiqui adorabant idola pro Diis, ita advocati adorant glossatores pro Evangelistis. Volo enim potius pro me glossatorem quam textum; nam si allego textum, dicunt advocati diversae partis & etiam judices, credis tu quod glossa non ita viderit illum textum sicut tu, & non ita bene intellexerit sicut tu? Ego recordor (& si illud pronovo) quod, dum essem Scholaris, eram satis acutus, & dum semel essemus multi socii in una collatione, aliquid sui unum textum allegare contra sententiam Doctoris mei: tantam audaciam habui. Dixit mihi, ornus, Tu loqueris contra glossam quae dicit sic. Et ego respondi, Ecce glossa dicit sic, ego dico sic; ignarus auctoritatis glossatorum. Credebam enim quod essent communis apostilla, quales sunt in libris grammaticae, sicut super Virgilio & Ovidio: sed tamen non ita est; fuerunt enim glossatores maximae scientiae viri & autoritatis. Ecce aliud non esset quam glossarum ordinatio, & de quibus potest dici id quod arbitror de nullo dici posse, videlicet quod totum Corpus Juris viderunt. Magis ergo standum est eis qui viderunt, quam nobis qui non vidimus* (4). Hotman cite quelques autres passages du même Auteur, qui confirment la même chose, & qui nous aprenent, que devant les Juges, la Glose, mise en balance contre le sentiment de deux Interpretes, l'emportoit toujours. *Si sententia glossatoris duobus Doctoribus est contraria, profecto in judiciis praevaleret sententia ipsius glossa* (5).

(4) Raphaël Fulgosius in L. Si in Solutum, C. de Action. & Oblig. apud Fr. Hottomannum, Praef. Consiliorum.

(5) Idem, ibid. eodem.

(*C*) *Crié contre la barbarie de cet Auteur.*] Louis Vives est un de ceux-là (6). Voiez aussi Bernartius dans son Traité du profit qu'aporte la lecture de l'Histoire. Il s'est trouvé, parmi les Jurisconsultes du XVI. siecle, bien des Auteurs, qui ont censuré cette barbarie. Il semble qu'Alciat les ait mis en branle, & qu'il ait commencé de donner du gout pour l'union des belles Lettres & du Droit Civil. Budée, l'un des plus ardens censeurs d'Accurse, a contribué aussi à cela (7). On ne peut nier que l'ignorance des belles Lettres n'ait fait tomber les Glossateurs dans plusieurs bévues. Albéric Gentil s'est fort déclaré leur partisan: il n'a pas voulu avouër qu'Accurse ait mis en usage la maxime, *Graecum est, non potest legi* (8), qui lui a été reprochée (9). Il croit que ces paroles ne se trouvent nulle part dans ce Glossateur, & il se fait plus habile dans la langue Grecque, qu'on ne le pense ordinairement. Quoiqu'il en soit, le proverbe, *Graecum est, non potest legi*, passe pour avoir tiré son origine de la coutume des Glossateurs. On pretend, que lors qu'ils tomboient sur un mot Grec, ils cessoient d'interpreter, & en donnoient pour raison que c'étoit du Grec, qui ne pouvoit être lu; &, après avoir ainsi sauté cette fosse, ils reprenoient l'explication du Latin.

(6) Ludov. Vives, de Causis corrupt. Artium Lib. I, pag. 32, & Lib. VII, pag. 206. Vide etiam Brassicanum inter Epistol. Eobani Hessi.

(7) Voiez Pâquier, Recherch. de la France, Livr. IX, Chapitre XXXIX, pag. 901, qui donne le premier rang à Budée, & le second à Alciat.

(8) Alb. Gentilis de Juris Interpretibus, fol. 29.

(9) Vide Sich. in Praefat. ad Codicem Theodosianum, & Alciatum, Cap. XVI. Libr. II Dispunct.

(*D*) *Que c'étoit un grand genie, & que ses defauts viennent du siecle où il a vécu.*] Je ne citerai que deux Auteurs. *Hanc significationem in animo habuit F. Accursius Glossatorum veterum Coryphaeus, homo ingenii prorsus stupendi, qui in tantis disciplinarum tenebris ipsam disciplinarum disciplinam accuratissime intellexit, cum non jurisdictionem, sed jurisditionem scribendum censuit* (10). Voila ce que dit un Allemand; voions ce qu'a dit un François: *Antiqui*, (interpretes juris) *inter quos Accursius & Bartolus principatum tenent, de sermone non valde anxii, rerum quas tractant curam solam habuerunt: quas cum nossent, quantum in illa barbarie & codicum depravatione nosse poterant, explicare nisi inconditè & barbarè nequiverunt, quod non tam eis quam seculo illi tribuendum, quo lingua & bona litera prorsus jacebant* (11). Notez que Bartolus donne à Accurse le prénom *Franciscus*: il n'est pas le seul qui le fasse (12). J'avois suivi ces gens-là dans la prémiere Edition; mais je les abandonne dans celle-ci.

(10) Barthii Animad. ad Claudian. in Rufin. Lib. II. ℣. 89. pag. 1200, 1201.

(11) Rolandus Maresius, Epist. XL, Libr. I, pag. 176, 177, Edit. Lips. 1687.

(12) Arthus Duck, & Pope Blount, le font aussi. Voiez Pope Blount Cens. cel. Aut. pag. 256.

(*E*) *Une fille fort savante.*] Panzirole n'en parle que par un on dit. *Filiam quoque habuisse dicitur, quae jus civile Bononiae publicè docuit* (13). Dès qu'un fait de cette nature est douteux, il s'en faut très-peu qu'il ne soit faux; car de telles choses sont trop singulieres, pour demeurer dans l'incertitude, quand elles sont véritables. Aussi je n'ajoute pas beaucoup de foi à ce que je viens de lire dans le Theatre de Paul Fréher, qu'Accurse eut quelques filles, qui, à cause de leur excellente érudition, furent emploiées à faire des Leçons publiques à Boulogne (14). Freher agreera, s'il lui plait, que je me défie de Jean Frauenlobius, dont il cite un Livre Allemand.

(13) Panzirol. de cl. Leg. Interpr. Libr. II, Cap. XXIX, pag. 149.

(14) Paul. Freher. Theatr. Viror. Erudit. pag. 784.

(*F*) *Il mourut l'an 1229.*] Vous ne voiez rien de semblable dans le Théatre de Paul Freher, qui a été compilé avec tant de peine, & pendant un si long-tems. Vous y voiez, au contraire, qu'Accurse florissoit l'an 1236; qu'il mourut l'an 1279; & qu'il fit les Gloses sur les Authentiques, l'an 1236 (15). Il est cité lui-même, pour ce dernier fait, par Jean Fichard, dans la Vie des Jurisconsultes (16).

(15) Idem, ibid.

(16) Apud Freher. ibid.

Cette citation est fausse; car voici une observation qui m'a été communiquée de bon lieu (17). „ Volaterran „ dit qu'Accurse commença d'étudier en Droit à quaran- „ te ans, & qu'il mourut l'an 1279, en la 78 année de „ son âge (18); d'où il s'ensuivroit qu'il seroit né l'an „ 1201. Cependant Accurse lui même nous aprend, sur „ l'Authentique *ut prap. nom. Imper.* au mot *indictiones*, „ qu'il écrivoit actuellement en l'année 1220, &, sur la „ loi penultieme au Code *de accusationibus*, qu'il écrivoit „ en l'année 1227: ce qu'il n'auroit pu faire, si le calcul „ de Volaterran avoit lieu; autrement, Accurse auroit tra- „ vaillé sur le Droit long-tems avant que d'y avoir etudié. „ Ces époques de 1220, & de 1227, excluent celle de „ 1236, qui est fausse, & qui ne peut être admise par „ ceux qui mettent la mort d'Accurse en 1229„.

(17) C'est par Mr. de la Monnoie.

(18) Volaterr. Libr. XXI, pag. 781. Il remarque qu'Accurse commença ses Etudes sous l'Empire de Frederic II. Or cet Empereur regna depuis l'an 1212, jusqu'à 1250.

(d) Panzirol. de cl. Leg. Interpr. Lib. II, Cap. XIX.

filii (d). Il difoit qu'on n'avoit que faire de la Théologie, pour conoître les chofes divines (G); puis que les Loix Romaines nous en inftruifoient affez. Mr. Moréri allegue très-mal le Sieur Catel (H). François Hotman n'a pas eu raifon de dire qu'Odofred enfeigna Azo & Accurfe; car Odofred & Accurfe furent tous deux difciples d'Azo, & puis Profeffeurs en même tems à Boulogne. Albéric Gentil a remarqué cette faute de François Hotman (e).

(e) Alberic. Gentil. in Dialog. de Juris Interpretibus, fol. 60.

(G) *Qu'on n'avoit que faire de la Théologie, pour conoître les chofes divines.*] Conringius l'en a cenfuré comme il faloit. Voici fes paroles : *Ridicula eft* Accurfii *gloriatio* in gl. ad l. 10. fect. 2. ff. de J. & J. *nihil opus effe Theologiæ ftudio, ad cognofcenda divina, ut quæ ex Legum Romanarum libris affatim quæas peti* (19).

(19) Conring. de civili prudent. Cap. III, apud Pope Blount Cenf. cel. Aut. pag. 226.

(H) *Mr. Moréri allegue très-mal le Sieur Catel.*] Comparons le texte de ces deux Auteurs l'un avec l'autre : il ne faut que cela, pour conoître la bévue. Catel, aiant dit que Montpellier eft *une des premieres villes* de France, en laquelle le Droit Romain a été lu publiquement, ajoute : „ Car nous trouvons que le grand & ancien Jurifconfulte „ Placentin, qui vivoit avant le Gloffateur Accurfe, a lu „ publiquement le Droit dans la ville de Montpellier, de „ laquelle il fait fouvent mention dans fa Somme, qu'il „ compofa, (felon qu'il en a efcrit fur les Inftitutes,) demeurant à Montpellier; ainfi qu'ont remarqué ceux qui „ ont efcrit fa Vie. Il mourut dans Montpellier, le 12 Février 1192, & eft enterré dans le cimetiere Saint Barthélemi (20)". Or voici les paroles de Moréri : *Le Sieur Catel foutient qu'Accurfe mourut à Montpellier en 1192.* Ce qu'il ajoute a bon befoin de correction : *D'autres*, dit-il, *comme Fifchard, & Trithême, le placent dans le fiecle fuivant; même le dernier dit qu'il profeffoit à Bologne en 1240. Mais peut-être fe font-ils trompez, en confondant ce grand homme avec François Accurfe fon fils, qui avoit beaucoup de fcience & de mérite, & qui fut Profeffeur en Droit à Bologne & Confeiller de Richard Roi d'Angleterre.* On a dû placer le pere au XIII fiécle, & on ne couroit en cela précifément aucun rifque de le confondre avec le fils : de forte que le doute de Mr. Moréri eft très-mal fondé. Il n'y avoit point en ce tems-là un Roi d'Angleterre nommé Richard.

(20) Catel, Memoir. de l'Hift. du Languedoc, pag. 281.

ACCURSE (CERVOT) fils du précédent, fe hâta beaucoup plus que fon pere de fe faire graduer; car il voulut être Docteur en Droit, avant l'âge de 17 ans : & il vint à bout de fa demande, après qu'on eut long-tems difcuté fi les Loix le permettoient (a). Il fe mêla de faire des Glofes, & les joignit avec celles de fon pere; mais on n'en fit pas beaucoup de cas. *Deterior Interpres ineptas Gloffas & longè à vero diftantes paternis addidit, quæ Cervotianæ vocatæ ut plurimum rejiciuntur* (b).


(a) Panzir. de cl. Leg. Interpr. Lib. II, Cap. XIX.
(b) Idem, ibidem.

ACCURSE (FRANÇOIS) frere aîné du précédent, fut fi eftimé par ceux de Boulogne, que lors qu'ils eurent apris qu'il devoit fuivre le Roi d'Angleterre en France, pour y enfeigner le Droit, ils lui défendirent de s'abfenter, & le menacérent de lui confifquer tous fes biens, s'il fortoit hors de leur ville. Il crut être plus fin qu'eux, en vendant tous fes biens à un ami; mais fa fineffe fut nulle : on ne laiffa pas de les confifquer. Cela le contraignit de revenir; & il en obtint la reftitution. Il avoit enfeigné à Toulouse, & s'étoit trouvé un jour fort embarraffé, en expliquant la matiere des intérêts. Jaques de Ravanne, l'un des plus doctes Jurifconfultes de fon tems, fe fourra parmi les auditeurs *incognitò*, en faifant de l'Ecolier, & lui fit des objections qui demeurérent fans bonne réponfe. Quelques-uns ont dit qu'Accurfe, à fon retour à Boulogne, y fut Profeffeur en Droit avec Bartole; & qu'aiant eu avec lui une difpute, fur la leçon d'une Loi, il falut envoier à Pife, pour y confulter l'ancien Manufcrit des Pandectes. Mais quelle aparence qu'il ait vécu jufques au tems que Bartole étoit Profeffeur (A) (a)?


(a) Tiré de Panzirol. de clar. Leg. Interpr. Lib. II, Cap. XIX.

(A) *Qu'il ait vécu jufques au tems que Bartole étoit Profeffeur?*] Bartole naquit l'an 1313, & fut reçu Docteur en Droit à l'âge de vint & un an, c'eft-à-dire l'an 1334 (1) : il faudroit donc qu'Accurfe le fils eut vécu pour le moins fix vints ans, s'il avoit vu Bartole enfeigner le Droit; car il avoit été émancipé de fon pere (2). Prenons qu'il n'eut que quinze ans, lors qu'il fut émancipé, & que l'année de fon émancipation ait été la derniere de fon pere, c'eft-à-dire l'an 1229, nous ne laifferons point de trouver, qu'en 1334, il auroit eu fix vints ans. La conjecture de Panzirole eft affez bonne : c'eft que l'Accurfe, qui fut collegue de Bartole, étoit fils d'un ACCURSE, qui enfeignoit le Droit à Reggio, fa patrie, vers l'an 1273, & qui lut auffi à Padoue (3). Guillaume Duranti fait fouvent mention de lui.

(1) Panzirol. de cl. Leg. Interpr. Cap. LXVII.
(2) Idem, ibid. Cap. XXIX.
(3) Idem, ibid. Cap. XLII.

Donnons encore ici une obfervation de Mr. de la Monnoie. „ Antoine Auguftin parle en plufieurs endroits (4) „ de fes *Emendationes* de cette difpute de Bartole tou„ chant la leçon d'un certain mot du paragraphe dernier „ de la loi *fi creditor* au *D. de diftract. pign*, & incline à croi„ re que ce fut plutôt avec Balde, qu'avec François fils „ d'Accurfe, que Bartole eut cette difpute. Aléxandre „ d'Imola, cité par le même Antoine Auguftin, a auffi „ cru, que c'eft entre Balde & Bartole, que la contefta„ tion étoit furvenue. Mais Bartole lui-même aiant po„ fitivement écrit que c'étoit avec François fils d'Accurfe, „ l'expedient que Pancirole fournit paroit le plus receva„ ble" : &, comme on le vient de voir, c'eft auffi le parti qui m'a paru le plus probable.


(4) Et fur tout au Livr. IV, Chap. XVII.



ACCURSE (MARIE ANGE, en Latin MARIANGELUS,) eft un des Critiques qui ont vécu au XVI fiécle. Il étoit d'Aquila (A), dans le Roiaume de Naples. Sa grande paffion étoit de chercher & de conférer les vieux Manufcrits, afin de corriger les paffages des Anciens. Les *Diatribes*, qu'il fit imprimer à Rome, in folio, l'an 1524, *fur Aufone, fur Solon*, & *fur Ovide*, montrérent de quoi il étoit capable en ce genre d'érudition. Il avoit fort travaillé fur *Claudien* (B); mais cet Ouvrage n'a point été publié, encore que l'Auteur eût fait favoir qu'il y avoit corrigé environ fept cens paffages fur les anciens Manufcrits. Barthius a témoigné du chagrin de ce qu'un pareil Ouvrage n'eft point forti de deffous la preffe (a), & de ce qu'on ne rimprimoit point les autres (b). Il ne méprife point Accurfe du côté de l'efprit, & il le trouve fouvent

(a) Barth. in Statium, Tom. II, pag. 199. Tom. III, pag. 1602; in Claudian. pag. 826; & Adverfarior. Lib. XX, Cap. XVIII.


(b) On l'a fait à l'égard d'Aufone dans l'Edition d'Amfterdam, en 1671; mais non pas felon toute l'étendue du Titre, qui promet Notas integras Accurfii.

(A) *Il étoit d'Aquila*] Outre le témoignage du Toppi, aprouvé par le filence de Léonard Nicodeme, voici des vers qui confirment cette vérité.

Ut volucrum Regina fupervolat æthera, & alis
Immotum lumen Solis in orbe tenet;
Sic illa genitus Mariangelus Urbe - - -
Altra qua à Jove nobile nomen habet,
Felix ingenio folers fpeculatur, &c.

Ils font dans une piéce de François Arfillus (1), imprimée à la fin d'un Recueil de vers, intitulé *Coryciana*, qui fut publié à Rome, l'an 1524. Il y a dans ce Recueil un *Protrepticon* de notre Accurfe *ad Coricium* (2), qui contient 87 vers. La piéce d'Arfillus a pour titre, *De Poetis urbanis ad Paulum Jovium*. Pierius Valerianus, contemporain d'Accurfe, le furnomme *Aquilanus*, non feulement dans fon Commentaire fur le XII Livre de l'Eneide; mais auffi, dans des vers Latins (3), qu'il lui adreffe. Comptons donc à coup fûr pour une faute ce que Barthius a dit de la patrie d'Accurfe. Il l'a fait naître à Amiterne (4). Konig, n'aiant point fu que cela fut faux, l'a adopté tout du long. Ces paroles d'Accurfe, *Nec placuit reticere, ne quis (quod Salluftius civis ait meus,) me defidiam in confcientiam duceret* (5), ont trompé Barthius. Or, voici pourquoi Accurfe a traité Sallufte de compatriote; Sallufte, dis-je, qui étoit natif d'Amiterne : c'eft que la ville d'Aquila a profité de la ruine d'Amiterne, & lui a été fubftituée en quelque façon. Elle n'eft qu'à cinq milles des mafures d'Amiterne. Confultez Mr. Baudrand.

(1) L. Nicodemo le nomme mal Arfilira dans fes Addizioni alla Bibliotb. Napolet. pag. 170.
(2) C'étoit un Allemand, nommé Goritz, à ce que j'ai apris de Mr. de la Monnoie.
(3) Lib. IV. Amorum, apud Nicodem. Add. alla Bibl. Napolet. pag. 170.


(4) Ipfe Salluftius civis, Amiternimus nempe. Barth. in Stat. Tom. II, pag. 199.
(5) Mariang. Accurf. in Teftudine.

(B) *Il avoit fort travaillé fur Claudien*] Puis que les fatigues de fon voiage d'Allemagne & de Pologne ne l'empéchérent pas de corriger près de fept cens fautes dans ce Poëte, on peut s'imaginer que, pendant un meilleur loifir, il s'apliqua fortement au même travail. *Talis*, dit-il (6), *non Alei legitur in codicibus* (Claudiani) *etiam noviffimè recognitis. Qui tantum abeft ut non etiam nunc verfibus fint claudi ac deformes, ut eos ex vetuftis exemplaribus, dum Germaniam Sarmatiafque nuper peragramus, feptingentis fere mendis emaculandum duxerimus.*

(6) Accurfii Diatr. in Aufonium. On a retranché ces paroles dans l'Edition d'Aufone de 1671.



vent judicieux. Ce Critique faisoit des vers en Latin & en Italien (*C*) : il entendoit & la Musique & l'Optique ; & il voiagea au Septentrion (*D*). Ceux, qui nous aprenent cela, pouvoient ajoûter, qu'il entendoit parfaitement la langue Françoise, l'Espagnole, & l'Allemande ; qu'il ramassa un grand nombre d'Antiques, qui furent mises dans le Capitole ; & qu'il passa trente-trois ans à la Cour de Charles-Quint, auquel il étoit fort agréable, & dont il reçut bien des faveurs (*c*). Il ne faut pas oublier que son Edition de *Marcellin* est plus ample de cinq Livres que les précédentes (*d*) (*E*). Cette Edition est d'Augsbourg, en 1533. Il prétend avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Historien (*e*). Il publia, en la même année, & dans la même ville, les *Lettres de Cassiodore* en douze Livres, accompagnées du *Traité de l'Ame* ; & c'est à lui que l'on doit la prémiere Edition de cet Auteur (*f*). Comme il y avoit de son tems quelques Ecrivains Latins qui aimoient à se servir des termes les plus surannez, il se moqua d'eux fort plaisamment dans un Dialogue qu'il publia l'an 1531 (*F*). Il y joignit un petit Traité de Volusius Metianus, ancien Jurisconsulte (*g*). Il a fait aussi un Livre touchant l'invention de l'Imprimerie (*G*). On l'accusa de plagiat, au sujet de son Ausone ; car on débita qu'il s'étoit aproprié le travail de Fabricio Varano, Evêque de Camerin : mais il s'en purgea avec serment, & protesta qu'il n'avoit jamais lu de Livre dont il eût tiré quelque chose qui eût servi à orner le sien. La forme de son serment est remarquable (*H*). On auroit vu sortir de dessous la presse plusieurs autres Ouvrages de sa façon, si son fils Casimir, qui étoit homme de lettres (*I*), avoit vêcu plus long-tems (*h*).

(*c*) Nicolo Toppi, Biblioth. Napoletana, pag. 206.

(*d*) Henr. Valesii Præf. in Ammian. Marcell.

(*e*) Toppi, Biblioth. Napolet. pag. 206.

(*f*) Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioth. Napoletana, pag. 170.

(*g*) *Il a pour Titre*, Distributio, item vocabula ac notæ partium in rebus pecuniariis, pondere, numero, mensura.

(*h*) Toppi, Biblioth. Napolet. pag. 206.

(*C*) *Faisoit des vers en Latin & en Italien.*] Voici ce qu'Accurse nous aprend sur ce sujet dans une Fable intitulée *Testudo*, qu'il a jointe à ses Diatribes. Il y raconte les persécutions qu'il souffroit à Rome, de la part de ses envieux, & comment ils lui faisoient un crime des choses les plus innocentes. *Novistis*, dit-il en s'adressant à deux jeunes Princes de la Maison de Brandebourg, ausquels il a dédié son Livre, *ipsi principes, quam mihi vestiam prope (ut ajunt) militarem probro verterint, tum fidibus scire, musicam callere, Philosopho indignum prædicant, quantumque invaserint, quod & Opticen cum literarum studiis, vernaculosque cum Latinis numeris, conjunxerim.* Il dit là qu'il travailloit à l'Histoire de la Maison de Brandebourg, sur les mémoires qu'on lui fournissoit.

(*D*) *Et il voiagea au Septentrion.*] Nous l'avons déjà entendu lui-même, faisant savoir à ses lecteurs le grand nombre de passages qu'il corrigeoit sur les arçons de la selle, en traversant l'Allemagne & la Pologne. Ce qui suit nous aprendra, qu'il remarquoit jusqu'aux moindres choses, jusqu'aux chansons avec quoi l'on endormoit les enfans ; mais il n'en tiroit pas de fort bonnes conséquences. On le va voir : *Nuper*, dit-il (7), *non in Pannonia solum, atque adeo apud septentrionales plerosque populos, verum etiam ultra Sauromatas, non sine admiratione audivimus, ad suadendum nutricio more infantibus somnum, dici La la, La la, tum & La la, La la, & La la, La la. Quod nostrates fere Nanna, Nanna, & Ninna, Ninna, etiam mora quadam vocem suspendentes passim dicere consueverunt. Movit porro nos majori quadam admiratione, quod infantes ipsi & horriduli & sordiduli vix dum fari incipientes mammam atque tatam Latine balbutiunt, ipsis quoque matribus non intellecti. Ut videri possint & hæ quoque voces naturales magis quam arbitrariæ.* Il a tort de s'imaginer que les meres n'entendissent pas ce que leurs petits enfans vouloient dire ; c'étoient elles qui leur avoient apris ces mots.

(7) Diatrib. in Auson.

(*E*) *Son Edition de* Marcellin *est plus ample de cinq livres que les précédentes.*] Le Toppi avoit de mauvais mémoires sur ce fait. Il n'a point dit ce qu'il faloit dire, & il a dit ce qu'il ne faloit pas avancer. Il n'a point dit qu'Accurse eut joint cinq nouveaux Livres à ceux qu'on avoit déjà ; il n'a parlé que du sixiéme. Or il est faux que le sixiéme ait été trouvé : il nous manque encore les XIII premiers Livres de cet Historien. Leonard Nicodeme a relevé là-dessus comme il faloit Nicolas Toppi (8).

(8) Leon. Nicodemo, Addizioni alla Bibliothec. Napolet. pag. 170.

(*E*) *Dans un Dialogue qu'il publia l'an 1531.*] Comme tous ceux, qui auront mon Livre, n'auront pas celui de Léonard Nicodeme, copions amplement le titre de ce Dialogue. *Osco, Volsco, Romanoque Eloquentia interlocutoribus, Dialogus ludis Romanis actus. In quo ostenditur verbis publica moneta signatis utendum esse, prisca vero nimis & exoleta tanquam scopulos esse fugienda. Si quid itaque, lector optime, antiquitatem amas, ut facit debes, libellum hunc ingenti quamvis pecunia à Bibliopola te tibi redemisse non pœnitebit. Nam præter quam quòd vocibus partim Oscis, partim Volscis conscriptus est, Latinæ quoque istæ verba exoletiora nimisque prisca quibus Aborigines, Picus, Evandrus, Carmentaque ipsa loquebantur, affatim collata sunt. Quæque omnia apud Ennium, Pacuvium, Plautum, aliosve hujus nota priscos Autores abstrusiora leguntur. Itemque recentiorum cacatas Apulei & Capellæ chartas, hujusmodive aliorum. Quæ ut certè sunt evitanda, ita tamen ab eo qui docti nomen feras agnoscenda sunt, ne cum aliquando in eas offenderis, de illorum sensu et turpiter hæsitandum non sit.* (9). Voici le jugement qu'André Schottus fait de ce Livre : *De Apuleio metamorphoseos ex Lucio Patrensi, seu Luciani, scriptore audi, amabo, quæ in Dialogo olim ante hos ipsos octoginta annos à Mariangelo Accursio (homine, ut illis temporibus pereruditio), quique Nasonem, Ausonium, ac Solinum, Diatriba illustravit) Oscè ac Volscè conscripto, ut sæculi degenerantis nimium à prima eloquentia insaniam veluti aceto aspersa satyra perstringeret, audi inquam, & risum contine si potes, &c.* (10).

(9) *Tiré de* Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioth. Napolet. pag. 170.

(10) Andr. Schottus, *Libro I.* Quæst. Tullianar. pag. 10, *apud* Leon. Nicodemum, Addizioni alla Bibl. Napoletana, pag. 170.

Notez que ce Livre de notre Accurse est in 8 : mais notez sur tout ce qui m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie. „ Le Dialogue de Marie Ange Accurse contre ces corrupteurs de la langue Latine, peut avoir été imprimé l'an 1531 ; mais il faut croire qu'il avoit déja paru quelques années auparavant, puisque Geoffroi Tory le cite dans son *Champ fleuri*, imprimé par lui-même, in 4, l'an 1529. *Semblablement*, dit-il, *mille autres façons de dire que Hieronyme Avance, natif de Veronne, allegue au commencement de ses Annotations, qu'il a très-diligeamment faites sur les Oeuvres du Poete Ancien nommé Lucretius, que je laisse aux curieux & amateurs d'Antiquité, & de laquelle chose on peult amplement voir & lire en un Dialogue intitulé Osci & Volsci Dialogus ludis Romanis actus.* Cette piéce est désignée par Paul Jove dans l'éloge de Battiste Pio, qu'elle attaquoit principalement. Le titre du Dialogue est assez particulier, & bien honnêtement long ; mais j'ai peine à en construire les prémiers mots, *Osco, Volsco, Romanoque eloquentia interlocutoribus.* Il faudroit, ce me semble, *& eloquentia, &c*".

(*G*) *Un Livre touchant l'invention de l'Imprimerie.*] Je ne me vante point de l'avoir vu : j'avance cela sur la foi du Toppi (11) ; mais voici un fait dont je suis bien assuré. On a cru que notre Accurse avoit écrit de sa main au prémier feuillet d'une Grammaire de Donat *imprimée sur velin*, que ce Donat, *avec un autre Livre intitulé* Confessionalia, *étoient les prémiers Livres imprimez, & que Jean Faust, Bourgeois de Mayence, inventeur de l'art, les avoit mis sous la presse l'année* 1450 (12). Mr. Chevillier observe que cet Accurse vivoit en l'an 1500 (13) ; &, néanmoins, il met quelque différence entre son témoignage, & celui qui fut rendu par Ulric Zel, Libraire de Cologne, l'an 1499 : il y met, dis-je, quelque différence à l'égard du tems. *Il y avoit*, dit-il, *un plus long tems* que le Donat étoit imprimé, lors qu'Accurse écrivoit cela, que lors que Zel en parloit (14). Chacun comprend qu'une année de plus ou de moins est ici sans conséquence. De plus, doit-on dire qu'un homme, qui a passé trente-trois années à la Cour de Charles-Quint, vivoit l'an 1500 ?

(11) Toppi Bibliot. Napolet. pag. 206.

(12) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 21. *Il cite le Livre* de Bibliotheca Vaticana, *composé par* Ange Roccha, *& imprimé à Rome, l'an* 1591. Boxhornius, *dans son* Theatr. Holl. *pag.* 132, *cite fort au long ce Passage d'Ange Roccha.*

(13) Chevillier, Origine de l'Impr. de Paris, pag. 21 & 281.

(14) *La-même*, pag. 284.

(*H*) *La forme de son serment est remarquable.*] La voici : *Quod diis hominibusque, fas, fidesque audiat, sacramenti religione, ut si quid est jurejurando sanctius, affirmo, idque rite pariter ac sine dolo malo dici, cæterisque accipi volo, me nec alium unquam scripta perlegisse ac ne conspexisse quidem, unde vel tantillum lucubrationi nostræ redimiri juvarique datum fuerit. Quam unius laborasse, quoad ejus fieri licuerit, at si quippiam alterius, post observationem quoque meam, aditum occurreret, à nostris protinus aboleverimus. Quod si pejerem, tum Pontifex perjurio, malus autem genius Diatribis contingat, usque adeo ut si qua bona aut saltem mediocria in ipsis fuerint, imperitorum turba pessima, bonis levinsculæ tricisque viliora censeantur, fama si qua maneat munera, vento evolent proque vulgi levitate ferantur* (15). Combien de réflexions pourroit-on faire sur ce serment !

(15) Mariang. Accursius in Testudine, ad calcem Diatrib.

(*I*) *Son fils Casimir . . . étoit homme de lettres.*] C'est aparemment celui que le docte & le fameux patron des doctes, Vincent Pinelli, eut pendant quelque tems dans sa maison ; car, encore que le Gualdo donne le nom de François au fils d'Accurse, il a peur de se méprendre, en le lui donnant. Voici comme il parle. *Præter hos domi habuit Benedictum Octavianum, rei philosophicæ theologicæque doctum . . . . Mariangeli Accursii filium Franciscum, ni fallor, insignem moribus & doctrinâ* (16).

(16) Gualdus, in Vitâ Vinc. Pinelli.

ACHE'E, en Latin ACHÆUS, cousin germain de Seleucus Ceraunus, & d'Antiochus le Grand (*A*), Rois de Syrie, devint un puissant Monarque, & posséda assez long-tems les Etats dont

(*A*) *Cousin germain de Seleucus Ceraunus, & d'Antiochus le Grand.*] Il étoit fils d'Andromaque, qui étoit frere de Laodice, femme de Seleucus Callinicus, & mere de ces deux Princes (1). Observons qu'il fut bon fils ; car, aiant su qu'Andromaque étoit en prison dans Aléxandrie, il n'oublia rien pour le tirer de cette captivité. Les Rhodiens,

(1) Polybil Histor. Lib. IV, Cap. XIII, pag. 324, & Lib. VIII, Cap. VI, pag. 552.

dont il s'étoit emparé; mais enfin, ses usurpations furent punies d'une terrible maniere. Il rendit d'abord de très-grands services, & avec une admirable fidélité, à ses Souverains; car, aiant accompagné Seleucus Ceraunus dans l'expédition contre Attalus, il fit mourir les deux Capitaines qui avoient ôté la vie à ce Seleucus, & il regagna toutes les Provinces qu'Attalus avoit conquises, & refusa le titre de Roi, que les suffrages des Troupes, & la faveur des circonstances lui mettoient en main (a). Il résista généreusement à ces tentations, & ne voulut vaincre que pour le successeur légitime du Monarque dont il avoit vengé la mort, c'est-à-dire, pour Antiochus frere puiné de Seleucus. Mais la bonne fortune l'aveugla; car, dès qu'il vit que ses victoires l'avoient rendu maitre de tous les Etats d'Attalus, si vous en exceptez la seule ville de Pergame, il se fit apeller Roi. Il soutint cette usurpation avec beaucoup de prudence & de courage; & il n'y eut au deçà du Taurus aucun Prince qui se fit craindre autant que lui (b). Les grandes & belles Provinces, qu'il possédoit au deçà de cette montagne, ne sufirent pas à son ambition; il songea aussi à la conquête de la Syrie, quand il eut apris qu'Antiochus étoit allé faire la guerre a Artabazane (c). Il espéra, ou que cette expédition feroit périr Antiochus, ou qu'elle seroit si longue, qu'il auroit le tems de s'emparer de la Syrie, avant le retour de ce Monarque. Il compta aussi beaucoup sur la rébellion de quelques Provinces, qui venoient de se soulever. Il partit donc de Lydie, avec une grande armée, &, pendant sa marche, il écrivit aux Sujets d'Antiochus; mais, quand il fut proche de Lycaonie, il s'aperçut que ses soldats ne vouloient point porter les armes contre leur ancien Roi. Cela fit qu'il leur déclara qu'il désistoit de son entreprise. Il rebroussa chemin; &, aiant pillé la Pisidie, il leur distribua un butin si considérable, qu'il regagna entiérement leur amitié (d). Inférons de là en passant, que ceux, qui disent qu'il se déclara Roi de Syrie, parlent sans éxactitude. Antiochus, aiant fini glorieusement la guerre qu'il avoit faite à Artabazane, envoia des Ambassadeurs à Achée, pour se plaindre de ce qu'il prenoit le titre de Roi, & favorisoit ouvertement les Egyptiens (e). Ce reproche ne fut pas entiérement sans effet, car nous trouvons qu'Antiochus fit une trêve avec leur Prince (f), parce qu'il savoit qu'Achée, son allié en aparence, étoit réellement dans leurs intérêts. Cela montre que l'usurpateur eut quelques égards pour les plaintes d'Antiochus, & qu'il fit semblant de se joindre à lui contre Ptolomée Roi d'Egypte. Celui-ci tâcha vainement de le faire comprendre au Traité de paix: Antiochus en rejetta toujours la proposition, & ne pouvoit soufrir que le Roi d'Egypte osât lui parler pour des rebelles (g); &, dès qu'il eut les mains libres, il s'apliqua fortement à recouvrer les Etats qu'Achée avoit usurpez. Il en vint à bout: il le confina dans Sardes, il l'y assiégea, il prit la ville après un long siége (h); & il se trouva des traitres dont l'intrigue fit donner Achée dans le panneau. Ils l'engagérent à sortir de la citadelle de Sardes, & ils le livrérent à Antiochus, qui le fit punir du dernier suplice cruellement & ignominieusement. Il lui fit couper les extrémitez des membres, & puis la tête, qui fut cousue dans une peau d'âne; & il fit attacher le reste du corps sur une croix (i). Ceci se passa l'an 540 de Rome. Ce fut un éxemple propre à servir en deux façons (B). Je ne marque point les fautes de Mr. Moréri: on les connoitra aisément par la seule comparaison de son narré avec le mien; mais pour les fautes de François Patrice, je les marquerai nettement (C).

(a) Ce fut vers la fin de la 139 Olympiade, & l'an de Rome 531. Calvisii Chronol. pag. 278.
(b) Tiré de Polybe Livre IV, Chap. XIII, pag. 122.
(c) Prince, dont les Etats étoient situez proche de la Mer Caspie. Voiez Polybe, Livre V, Chap. XIII, pag. 408.
(d) Polybii Histor. Libr. V, Cap. XIII.
(e) Idem, ibid.
(f) Idem, ibid. Cap. XV.
(g) Idem, ibid. pag. 418.
(h) Idem, ibid. Libr. VII, Cap. III.
(i) Idem, ibid. Libr. VIII, Cap. V, & VI.

diens, aiant connu là-dessus ses dispositions, envoiérent des Ambassadeurs au Roi Ptolomée, pour lui demander Andromaque. Leur dessein étoit d'en faire un présent à Achée, afin de l'engager à ne pas tenir aux Byzantins la promesse qu'il leur avoit faite de les secourir. Il y avoit alors une forte guerre entre les Rhodiens & les Byzantins. Le Roi d'Egypte fit quelque difficulté de se défaisir d'Andromaque: il savoit qu'un prisonnier tel que celui-là lui pourroit être de quelque utilité en tems & lieu: car il étoit encore brouille avec le Roi de Syrie, & il n'ignoroit pas la grande puissance d'Achée. Mais, pour faire plaisir à ceux de Rhodes, il voulut bien enfin leur remettre ce prisonnier; afin que, s'ils le jugeoient à propos, ils l'envoiassent à son fils. C'est ce qu'ils firent, &, par ce moien, & par quelques autres, ils se procurérent l'amitié d'Achée, & ôtérent au Byzantin le principal fondement de ses espérances (2). Notez qu'Achée fut marié à Laodice fille du Roi Mithridate (3), laquelle avoit été très-bien élevée par Loghasis, Bourgeois de Selge, ville de Pisidie (4). Cette Dame soutint le siege de Sardes avec son mari, & se vit contrainte de se rendre, après qu'il eut été mis à mort (5).

(B) *Ce fut un éxemple propre à servir en deux façons.*] Car ce fut un avertissement de se tenir dans la défiance, & de ne point abuser des faveurs de la fortune. Copions les paroles de Polybe, l'Auteur de cette moralité. Καλὸν δύο τρόπους ἂν ἀσφαλὲς ἀπόδειγμα γενόμενος τοῖς ἐσομένοις· καθ' ἕνα μὲν, πρὸς τὸ μηδενὶ πιστεύειν ῥᾳδίως· καθ' ἕτερον δὲ, πρὸς τὸ μὴ μεγαλαυχεῖν ἐν ταῖς εὐπραγίαις, πᾶν δὲ προσδοκᾶν ἀνθρώπους ὄντας (6). *Exemplum posteris duobus modis utile: primum, ut nemini temere esse credendum discamus: deinde, rebus lætis, ut spiritus ne attollamus, sed ut homines, humani nihil a nobis alienum putemus.*

(C) *Pour les fautes de François Patrice, je les marquerai nettement.*] Il pretend que les Sujets d'Achée, accablez d'impôts, se soulevérent, & le massacrérent avec toute sa famille, & jetterent son cadavre dans le Pactole, pour lui faire boire des eaux dorées. *Achæus, Lydiæ Mæoniæque Rex, gentilitio avaritiæ crimine ardebat; is siquidem crebra ac gravia populis tributa semper imperabat, in quibus exigendis sævus, improbus, atque inexorabilis erat: verum cùm tantam injuriam diutius populi ferre nequirent, nocturnâ tesserâ inter se datâ, subito hominum concursu illum cum omni familiâ trucidaverunt, & regiâ incensâ ejus cadaver unco tractum in Pactolum flumen demerserunt, ut auriferas aquas semper potaret* (7). Remarquez d'abord qu'il se trompe, en prétendant que nôtre Achée étoit Lydien, issu des anciens Rois du païs, & héritier de leur avarice. Il songeoit, & aux richesses de Crésus, & aux demandes de Midas (8): il eût mieux valu se souvenir qu'Achée étoit Syrien. Mais cette faute est petite, en comparaison du reste; car toutes les circonstances de ce narré sont des mensonges. Mr. de Boissieu se persuade que les mauvais interprétes de ces paroles d'Ovide,

Morte vel intereas capti suspensus Achæi,
Qui miser auriferâ teste pependit aquâ (9),

ont trompé cet Ecrivain. Il observe avec raison, qu'elles signifient qu'on pendit le corps d'Achée proche du Pactole (10). Il ajoute que Zarottus est le premier qui ait entrevu la pensée du Poëte, & que Léopardus l'a conue pleinement; & qu'ainsi, Lipse n'a pas dû se glorifier de la prémiére découverte du vrai sens de ce passage. *Hanc esse Poetæ nostri mentem primus vidit Zarottus, sed quasi per nebulam; & omnino Paulus Leopardus Emendat. Lib. I, cap. 20, ideò non erat, quod Justus Lipsius Lib. I. de Cruce, cap. 4, principem sibi hujus loci explanationem tribueret. Valeat autem Alciatus cum sua illa explicatione, quam Libro IX, capite 24, Parergωn Juris inseruit* (11). Quoi qu'il en soit, François Patrice place très-mal ses éxemples. Achée ne fut point puni pour son avarice; mais pour son ambition. Aquilius, qu'on lui associe (12), à cause que Mithridate lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, n'a rien de commun avec la vengeance qu'Antiochus emploia.

(2) Polyb. Libr. IV, Cap. XIII.
(3) Idem, Libr. VIII, Cap. VI, pag. 531.
(4) Idem, Libr. XV, Cap. XVII, pag. 421.
(5) Idem, Libr. VIII, Cap. VI, pag. 532.
(6) Idem, Libr. VIII, pag. 530, Edit. Casauboni.
(7) Franciscus Patricius, de Regis Institutione, Libr. IV, Tit. IX.
(8) Ovidii Metam. Libr. XI, ℣. 103.
(9) Ovidius in Ibin, ℣. 301.
(10) Dionys. Salvagnii Boessii Notæ in Libellum Ovidii in Ibin, pag. 49.
(11) Idem, ibid.
(12) Patricius de Reg. Instit. Libr. IV, Tit. IX, pag. 241.

ACHEMENES, a été le pere de Cambyses, & le grand-pere de Cyrus, prémier Roi de Perse, si nous en croions Hérodote (a). Il y a d'autres passages, où cet Auteur semble parler d'un Achemenes beaucoup plus ancien que celui-là; car il dit que la Nation Persane étoit divisée en plusieurs especes, dont la plus illustre étoit composée de Pasargades, sous lesquels étoient compris les Achemenides, dont les Rois de Perse descendoient (b). Il introduit ailleurs (c) Cambyses fils de Cyrus, exhortant au lit de la mort les principaux Seigneurs de Perse, & sur tout les Achemenides, a ne point souffrir que les Medes recouvrassent la Roiauté. Cela semble donner l'idée d'un Achemenes tige de ces Achemenides, beaucoup plus ancien que l'aieul de Cyrus.

(a) Herod. Libr. VII, Cap. XI.
(b) Idem, Libr. I, Cap. CXXV.
(c) Idem, Libr. III, Cap. LXV.

Etienne de Byzance fait mention d'un ACHEMANES fils d'Egée, qu'il prétend avoir donné son nom à une Province de Perse nommée Achemenie. D'autres disent que cet Achemenes fut fils de Persée (*d*); d'autres inferent cela de ce que les Rois de Perse étoient descendus de Persée (*A*). Presque tous les Commentateurs d'Horace veulent que l'Achemenes, dont il parle dans l'Ode XII du II Livre, comme d'un homme très-opulent, ait été un Roi de Perse (*B*); mais, si cela est, il faut qu'il ait régné avant que les Medes eussent subjugué les Perses; car, depuis que ceux-ci eurent fondé cette grande Monarchie, que l'on compte pour la seconde universelle, on ne leur voit aucun Roi de ce nom-là. Cyrus passe constamment pour leur prémier Roi; & ceux qui veulent qu'il y en ait eu deux avant lui, les distinguent fort nettement, & de son pere Cambyses, & de son aieul Achemenes (*e*). Quoi qu'il en soit, l'epithête d'Achemeniens est souvent donnée aux Perses dans les anciens Poetes Latins; &, encore aujourd'hui, la Perse se nomme *Azemia* (*f*), & les Perses *Agemis* (*g*).

(*d*) Nicolaus *Lib. II*, Histor. *apud* Etymol. Magni *Au-torem*.

(*e*) Marsham, Chron. Can. *pag.* 605 *Edit. Lips.*

(*f*) Bizarl, Hist. Pers. *Libr. I, pag.* 5.

(*g*) Teixera *in Hist. Indiæ, Cap.* 15, *apud* Pinedo in Steph. Byz. *pag.* 141.

(*A*) *De ce que les Rois de Perse étoient descendus de Persée.*] Mr. Chévreau attribue à Herodote d'avoir dit *que les Persides, c'est-à-dire ceux de la maison de Persis, ou Persée, étoient sortis des* Achemenides *alies des* Pasargades (1). Il assure dans la même page, que *selon le temoignage d'Herodote, les Rois de Perse venoient de* Persée *ou* Persis, *&* que *les* Persides *étoient descendus des* Achemenides, *c'est-à-dire du premier qui eut le nom d'*Achæmen *dans cette famille.* Tout cela est fort brouillé. Herodote ne dit point en général, que les Persides fussent sortis des Acheemenides: il ne dit cela que des Rois de Perse (2); c'est-à-dire, de Cyrus, & de ceux qui ont regné après lui (3). Il distingue les Perses en plusieurs classes, parmi lesquelles il y en a une qu'il qualifie en particulier du nom de Perses, une autre qu'il nomme les Pasargades, sous lesquels il met les Achemenides. Ailleurs (4), il dit bien que les Perses aquirent le nom de Perses, depuis que Persée fils de Jupiter & de Danaé leur eut laissé son fils Perses, qu'il avoit eu d'Andromede; mais il ne dit pas, comme le supose Mr. Chevreau, que les Rois de Perse tirassent leur extraction de Persée. Le raisonnement de Mr. Chevreau va là, que Cyrus n'étoit point inferieur en naissance aux Rois de Medie, ni aux Rois de Perse, puis que ceux-ci descendoient d'Achemen aussi bien que Cyrus: il prouve qu'ils en descendoient, parce que les Persides en descendoient. Outre les faussetez, que j'ai déja relevées, il supose celle-ci, que le premier, qui porta le nom d'Achemen, étoit antérieur à Persée fils de Jupiter. Mr. Dacier avoit fort bien retenu ce qu'il cite de memoire de cet endroit de Mr. Chevreau (5).

(*B*) *Ait été un Roi de Perse.*] Mr. Moreri dit bonnement qu'Achemenes a été le *premier Roi des Perses*, & que de lui *sont descendus tous les Princes qui ont gouverné cette Monarchie jusques à Darius.* Mais d'abord je voudrois bien lui demander, pourquoi, quand il parle de Cyrus, il lui attribue la premiere fondation de la Monarchie des Perses; & pourquoi, en donnant la liste des Rois de Perse, il ne met point Achemenes au dessus de Cyrus, mais celui-ci au dessus de tous les autres? Il ne faut point se mêler de se tromper, ou il faut le faire consequemment. Puis, je voudrois bien qu'il me dit de quel Darius il parle; car il y a eu deux ou trois Rois de ce nom en Perse. Parle-t-il de celui qui fut vaincu par Alexandre le Grand? Mais, en ce cas, il feroit trop le confit; les anciens ne demeurent pas d'accord que ce Darius fut de la famille roiale. S'il parle de Darius fils d'Hystaspes, il s'exprime mal: ce terme *de tous les Princes* n'est pas à propos, quand de plus de douze on ne veut parler que de deux. Je ne sai pourquoi Mr. Dacier borne l'epithete d'*Achemenides* au tems de Darius fils d'Hystaspes, quand il dit *que les descendans d'Achemenes Roi de Perse porterent son nom jusques à* ce Darius (6). Je ne doute point qu'ils ne l'aient porté encore après lui; car, outre que Xerxes son fils raporte son extraction en ligne directe à Achemenes (7), nous voions en ce même tems un Tigranes, General des Medes, qualifié *Achemenide* (8): & nous trouvons un Achemenes, dont je parle ci-dessous, qui étoit frere de Xerxes. Je ne dis rien de Sapor, apellé *Achemenes* dans Ammian Marcellin: c'est un passage corrompu (9). Mr. Chevreau, étonné sans doute de voir cinq generations entre ce Xerxes & Cyrus, croit que ce Prince compte d'un côté ses ancêtres paternels, & de l'autre ses ancêtres maternels; ensorte qu'il ne se fasse sortir d'Achemenes que du côté maternel: mais c'est ce qu'on ne trouve pas dans Hérodote; à moins qu'on ne change le texte Grec, selon la conjecture fort vraisemblable de Mr. de Saumaise (10).

(1) Chévreau, Hist. du Monde, *Livr. I, Chap.* V, *pag.* 95, 96 *Edit. de Holl. en* 1687.

(2) Herodot. *Libr. I, Cap.* CXXV.

(3) Περσέων βασιλῆες... Ἀχαιμένεος ἐόντες. *Persarum Reges... ab Achæmene genus ducere.* Plato in I Alcibiad. *pag.* 440, E.

(4) Herodot. *Libr. VII, Cap.* LXI.

(5) Dacier sur Horace, *Tom. II, pag.* 248.

(6) Dacier sur Horace, *Tom. II. pag.* 243.

(7) Herod. *Libr. VII, Cap. XI.*

(8) *Ibidem, Cap. LXII.*

(9) *Voiez* Mr. de Valois in Amm. Marcell. *Lib.* XIX *Cap. II, pag.* 210.

(10) Salmas. Exercit. Plinian. *pag.* 1183.

ACHEMENES, fils de Darius I du nom, Roi de Perse, & frere de Xerxes de pere & de mere (*a*), eut le commandement de l'Egypte après que Xerxes l'eut remise sous le joug de l'obéissance, qu'elle avoit osé secouer (*b*). Quelque tems après, il commanda la flote d'Egypte, dans la fameuse & funeste expédition contre la Grece (*c*). On ne trouve point quels autres emplois il eut pendant la vie du Roi son frere; mais on voit que l'Egypte, s'étant encore révoltée, après la mort de ce Monarque, on y envoia Achemenes, pour la remettre dans son devoir (*d*). Cette entreprise fut malheureuse; car il fut batu par Inarus, Chef des rebelles assistez des Atheniens.

(*a*) Herodot. Hist. *Libr. VII, Cap. XCVII.*
(*b*) *Ibidem, Cap. VII.*
(*c*) *Ibidem, Cap. XCVII.*
(*d*) *Ibidem, Libr. III, Cap. XII.* Diod. Sicul. *Libr. XI.*

ACHERI (LUC D') Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, naquit à Saint-Quentin, en Picardie, l'an 1609. Il s'est rendu célebre par la publication de plusieurs Livres, qui n'étoient encore qu'en manuscrit dans l'obscurité des Bibliotheques. Il commença en 1645, par l'Edition de l'Epitre attribuée à St. Barnabé. Le Pere Hugues Ménard, Religieux de la même Congrégation, avoit eu dessein de publier cette Epitre, & l'avoit déja éclaircie par diverses Notes; mais, la mort l'aiant empéché d'exécuter sa résolution, ce fut le P. Luc d'Acheri qui l'exécuta. On vit donc sortir de dessous la presse, par ses soins, l'*Epitre de St. Barnabé*, en Grec & en Latin, avec les Notes du P. Ménard, en l'année 1645. Au bout de trois ans, Dom Luc publia la Vie & les *Oeuvres de Lanfranc, Archevêque de Cantorberi*, & la *Chronique de l'Abbaïe du Bec*. En 1651, il publia la Vie & les *Ouvrages de Guibert, Abbé de Nogent*, avec quelques autres Traités. Aiant ensuite ramassé plusieurs pieces rares & curieuses, & espérant d'en recouvrer un grand nombre de semblables, il forma le dessein d'en publier la plus ample Compilation qu'il pourroit, sous le titre modeste de *Spicilege*. Il fit voir le jour à son prémier tome l'an 1655. Ce volume a été suivi de douze autres, dont le dernier fut imprimé en l'année 1677 (*a*). Ce Recueil, en XIII volumes in quarto, est fort estimé de ceux qui cherchent à éclaircir dans un grand détail les matieres ecclésiastiques: mais on n'y trouve guere de Traités qui n'aient été composez depuis la décadence de l'Empire Romain en Occident. Le même Auteur a publié la *Regle des Solitaires*, composée par le Prêtre Grimlaïe, & quelques Ouvrages Ascétiques (*A*). Ses Préfaces & ses petites Notes font voir qu'il avoit de l'habileté. Il a eu part au travail critique qui paroit dans les prémiers volumes des *Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoit*; & c'est à lui, & au P. Mabillon, que le titre de ces Actes attribue le travail de les avoir assemblez, & publiés. Luc d'Acheri mourut à Paris le 29 d'Avril 1685, dans l'Abbaïe de St. Germain des Prez, où il avoit été Bibliothécaire (*b*).

(*a*) *Voiez*, dans le Journal des Savans du 28 de Fevrier 1678, pourquoi ce Spicilege n'a pas été continué.
(*b*) *Voiez* le Journal des Savans du 26 de Novembre 1685, & Mr. Baillet, Tom. III des Jugem. des Savans, pag. 518.

(*A*) *Et quelques Ouvrages Ascétiques.*] Il ne mit pas son nom au Recueil qu'il en publia, & dont je m'en vais donner le titre, tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe. *Asceticorum, vulgo spiritualium, Opusculorum, quæ inter Patrum Opera reperiuntur, Indiculus Christianæ pietatis cultoribus ab Asceta Benedictino Congregationis sancti Mauri digestus. Parisiis, in* 4, 1648. Mr. Teissier, dans ses Additions à cet Ouvrage du P. Labbe, dit que Luc d'Acheri publia la *Vie de St. Augustin*, à Paris, en la même année.

ACHILLE. Il y a eu plusieurs personnes de ce nom. Le prémier, qui l'ait porté, n'avoit point d'autre mere que la Terre, & rendit un fort bon office à Jupiter; car, aiant reçu la Déesse Junon

Junon dans son antre, lors qu'elle fuioit les poursuites amoureuses de ce Dieu, il lui tint des discours si persuasifs, qu'elle consentit à consommer le mariage (*A*). On ne nous a point apris comment elle témoigna sa gratitude à un hôte qui sut lui inspirer une telle docilité; mais nous savons que Jupiter, en reconnoissance de ce service, promit à Achille, que desormais tous ceux qui s'appelleroient comme lui feroient parler d'eux. C'est pour cela que le fils de Thetis a été célebre. Le Précepteur de Chiron se nommoit ACHILLE; & de là vint que Chiron imposa le nom d'Achille au fils de Thetis, son disciple. Cela seul suffiroit à renverser toutes ces étymologies froides & forcées du mot *Achille*, que l'on fait dépendre des qualitez personnelles du fils de Thétis (*B*). L'inventeur de l'Ostracisme parmi les Athéniens s'apelloit ACHILLE. Un fils de Jupiter & de Lamie porta ce nom. C'étoit un si bel homme, que par sentence du Dieu Pan, il remporta le prix de beauté qu'on lui disputoit. Venus, indignée de ce jugement, rendit Pan amoureux d'Echo, & le changea de telle sorte (*C*), qu'il devint un objet affreux. Un autre ACHILLE, fils de Galate, vint au monde avec des cheveux blancs. Il y a eu 54 autres ACHILLES très-renommez, deux desquels ne se distinguérent que par des actions de chien (*a*). Nous allons faire un Article à part pour celui de tous qui a eu le plus de gloire.

(a) *Tiré du VI. Livre de* Ptolomée fils d'Hephæstion, Nova ad variam Eruditionem Historia, *apud* Photium, num. 190, *pag.* 488, 489.

(*A*) *Qu'elle consentit à consommer le mariage.*] Ces paroles de Photius, συνελθεῖν τῷ Διΐ, signifient cela (1), comme il paroit par cette suite, καὶ πρῶτον μιχθῆναι Ἥρας καὶ Διὸς τούτου γενομένου φασὶν, *&* *ce fut alors, dit-on, que Jupiter jouit de Junon pour la premiere fois.*

(1) *Le P.* Schottus *les a mal traduites par* ad Jovem *redire.*

(*B*) *Etymologies . . . . que l'on fait dépendre des qualitez personelles du fils de Thetis.*] Il n'y a rien de plus plaisant, que de voir ce que la Grece a inventé sur ce sujet. Elle merite là-dessus, non seulement l'epithete de menteuse (2), & de fabuleuse (3), mais aussi celle de *malè feriata*, que notre terme d'*oiseuse* n'est pas encore en possession de signifier pleinement.

(2) *Graeia mendax.* Juvenal. Sat. X. ℣. 174.

(3) Μυθοῦσσα Ἑλλὰς, *Fabulorum parens Græcia.* Nonn. Dionysi. *Lib.* I.

Demandez aux Grammairiens Grecs pourquoi ce Héros fut nommé ACHILLE: les uns vous répondront, parce qu'il donna beaucoup d'inquiétude à sa mere & à ses ennemis: d'autres, parce qu'il chagrina beaucoup les Troiens: d'autres, parce qu'aiant apris le secret de la Medecine, il apaisoit les douleurs: d'autres, parce qu'il n'avoit qu'une levre: d'autres, parce qu'il étoit propre au commandement: d'autres, parce qu'il n'avoit jamais teté: & d'autres, parce qu'il sortit de chez son Precepteur Chiron, sans avoir jamais mangé des fruits de la terre. Qui voudroit montrer par quelles analyses de Grammaire ils trouvoient dans le nom d'Achille tant d'étymologies différentes, hérisseroit de trop de Grec cet endroit ici. C'est pourquoi je renvoie le Lecteur, s'il lui plait, au grand *Etymologicum*, à Eustathius (4), à Tzetzes (5), &c. Messieurs Lloyd & Hofman, qui, à l'exemple de Fungérus, & de plusieurs autres, ont enrichi de ses assortimens étymologiques l'Article du fils de Pelée, devoient pour le moins nous avertir qu'on a pris bien de la peine pour rien, en voulant à toute force que le mot *Achille* dépendît des qualitez personelles du Héros de l'Iliade. Ils auroient pu réfuter cette prétention, en montrant qu'il y a eu des Achilles avant celui-là; & nous indiquer une raison mille fois plus naturelle que toutes les autres pourquoi celui-là fut nommé Achille: c'est celle que j'ai raportée, savoir que le Précepteur de son Précepteur avoit été ainsi apellé.

(4) Eustath. in Iliad. *Lib.* I.

(5) Tzetzes in Lycophron.

(*C*) *Et le changea de telle sorte.*] Photius, qui nous a conservé quelques fragmens des sept Livres que Ptolomée fils d'Hephæstion avoit remplis des plus curieuses bagatelles de l'Antiquité fabuleuse, a tronqué de telle sorte ce qui regarde Achille fils de Jupiter & de Lamie (6), qu'il faut se donner la peine de conjecturer que ce fut avec la Déesse Venus, qu'il entra en concurrence sur la beauté. On fonde cette conjecture sur l'indignation de Venus, contre le Juge qui conféra le prix à Achille. Venus, pour punir ce Juge, le rendit amoureux d'Echo, & si laid, que sa seule figure le faisoit haïr. C'est ainsi que Schottus a entendu le texte de Photius. Mais Mr. de Méziriac partage les effets de la colere de Venus à Pan & à Achille: celui-là devint amoureux, & celui-ci *le plus laid homme du monde* (7). C'est en vain que l'on consulteroit l'original, pour savoir si la Version d'André Schottus est meilleure que celle de Méziriac: car, si d'un côté l'on peut dire, que les regles d'une Grammaire exacte sont pour Schottus, l'on peut dire de l'autre, que les Auteurs Grecs ne s'assujettissoient pas à de telles regles, & qu'il n'est point rare que s'agissant de plusieurs personnes dans une de leurs periodes, le pronom *le*, *lui*, se raporte indifferemment, ou à la personne la plus éloignée, ou à la personne la plus prochaine. Les Latins n'y sont pas plus scrupuleux. C'est la Grammaire Françoise, qui est en cela d'une merveilleuse éxactitude; car elle veut que l'on répete plutot deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laisser en suspens l'esprit du lecteur. Si l'on consulte la raison, ou pour ou contre Méziriac & le Pere
9 Schottus, on aura de la peine à trouver quelque point fixe. Il se peut faire qu'une personne, qui a perdu son procès, ne se vange que du juge. Apollon se contenta de punir Midas, qui avoit blâmé la sentence de superiorité prononcée en faveur d'Apollon, & au préjudice de Pan (8). Par là, Méziriac perdroit sa cause: mais on se vange aussi quelquefois & de son juge, & de son rival (9); &, sur ce pied-là, le Pere André Schottus auroit mal traduit: car, selon lui, Venus indignée ne fait aucun mal à celui qui remporte la victoire. Il est vrai aussi, que selon l'autre Interprete, elle ne fait pas grand mal au juge inique, elle se contente de lui donner de l'amour pour une Nymphe, qui, selon la tradition des anciens (10), eut une fille de lui. Tout bien compté, il semble que Méziriac a du dessous: &, s'il avoit raison, Photius ou son Ptolomée seroient blamables, de n'avoir pas déclaré que la même Venus, qui rendit Pan amoureux d'Echo, le rendit malheureux dans ses amours. Il faloit nécessairement marquer cette circonstance: & on le pouvoit faire sans choquer le sentiment de tout le monde; car quelques-uns ont parlé des rigueurs de cette Nymphe pour le Dieu Pan. C'est peut-être le plus mal-aisé de tous les Ouvrages de plume, que celui de bien abréger: il faut un discernement peu commun, pour juger quelles sont les circonstances dont la suppression obscurcit ou n'obscurcit pas un abrégé. Justin n'est pas le seul qui ait manqué de ce fin discernement. Je me suis servi de cette pensée quelque autre part dans cet Ouvrage.

(6) Photius, Bibliotheca num. 190.

(7) Méziriac, Epitres d'Ovide, pag. 235.

(8) Ovidius, Metam. *Lib.* XI. ℣. 173.

(9) *Amœbæ, Marsyas, Thamyris, les filles de Pierus, sont une preuve qu'on se vange aussi quelquefois d'un Compétiteur.*

(10) *Il y avoit une tradition differente de celle-là: nous en parlons dans l'Article* PAN.

J'avois mis ici dans la prémiere Edition une espece de Préface à l'Article suivant, que je ne suprime qu'à regret. Elle contient un Eloge de feu Mr. DRELINCOURT, *Professeur en Médecine à Leide. Tout le monde a trouvé que je m'éloignois si étrangement de l'usage, & que je plaçois si mal une telle Piece, que pour faire cesser une Censure si générale, je suis obligé d'effacer cela. Mais je déclare que j'entens que ce témoignage de ma gratitude & de mon estime soit censé demeurer ici, comme s'il y étoit répété de mot-à-mot.*

ACHILLE, fils de Pelée & de Thetis, a été l'un des plus grans Héros de l'ancienne Grece. Il nâquit à Phthia dans la Thessalie (*a*), & fut plongé dès son enfance dans les eaux du Styx, afin d'être rendu invulnérable: & il le seroit devenu par tout le corps, si sa mere eût eu l'esprit de le prendre par un talon, après l'avoir tenu par l'autre (*b*); mais, comme elle n'eut point cette précaution, il y eut un des talons de son fils, qui demeura sujet aux blessures: & ce fut aussi par cet endroit que la mort se saisit de lui. Il ne faut pas croire cependant, que les Auteurs soient bien d'accord sur cela; car on en voit qui parlent de plusieurs blessures reçues par Achille en divers endroits du corps (*c*). Je raporterai, dans les Remarques, une autre précaution de Thetis: c'est, qu'afin de rendre son fils immortel, elle l'oignoit d'ambrosie, & le mettoit sous la braise (*d*). On le fit élever sous la discipline du Centaure Chiron: c'étoit la meilleure Ecôle du monde en ces siecles-là. Chiron le nourrit d'une façon assez singuliere; puis qu'au lieu de lait, ou de pain, ou de tels autres alimens, il lui donnoit à manger de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages (*A*). Les Etymologistes n'ont pas négligé leurs intérêts en

(a) Servius in Æneid. *Lib.* II, ℣. 197.

(b) *Voiez la Remarque* (*A*), *num.* V.

(c) Dictys Cret. *Lib.* III; Dares; Ptolomæus Hephæst. *Lib.* VI *apud* Phot. Biblioth. num. 190; Eustathius in Odyss. XI.

(d) *Voiez la Remarque* (*A*), *num.* V.

(*A*) *De la mouëlle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages.*] Libanius en trois endroits (1), & Priscien en un endroit (2), ne parlent que de la mouëlle de lion: Grégoire de Nazianze y joint la mouëlle de cerf (3): le Scholiaste d'Homere celle d'ours (4): l'Auteur du grand Etymologicum ne parle que de la mouëlle de cerf (5): Apollodore parle de celle de sanglier & de celle d'ours, & y joint les entrailles de lion (6): Stace joint ensemble les en-

(1) Liban. Progymn. pag. 70, D; pag. 97, C; pag. 110, A; &c. (2) *In Præexerc. Rhetor.* (3) Orat. XX, pag. 324.

(4) *In Iliad. Lib.* XVI.

(5) *In* [illegible]

(6) Apollod. Bibl. *Lib.* III.

en cette rencontre : ils ont mis à profit cette tradition ; car ils prétendent que c'est de là qu'est venu

(7) Statii Achilleid. Lib. II, ℣. 382.

(8) Philostrat. in Heroic. pag. 705, & in Icon. II, pag. 781, C.

entrailles & la mouëlle du lion, ou, selon la leçon de quelques vieux Manuscrits, les entrailles de lion, & la mouëlle de louve (7). Voiez ci-dessous num. II. Philostrate joint au miel & au lait la mouelle des faons de biche, & la mouelle des chevreuils (8) : Tertullien se contente de parler simplement & d'une maniere indéterminée de mouelle de bêtes sauvages (9) : Eustathius s'exprime d'une façon encore plus vague, puis qu'il ne parle que de mouelle d'animaux (10) : Suidas dit simplement mouelle (11).

(9) Tertullian. de Pallio ; voiez ci-dessous num. VIII. (10) Eusth. in Iliad. Lib. I, pag. 11, Vers. 88. (11) Suidas, verbo χιλός.

I. Girac a mal nie qu'Achille ait été nourri de mouelle de lion.

(12) Replique à Costar, Sect. VII, pag. 38 Edit. de Holl. in 8.

Au reste, c'est une tradition si vulgaire parmi les Anciens, que Chiron nourrit Achille de mouelle de Lion, qu'on ne sauroit assez admirer qu'un aussi savant homme que l'étoit Mr. de Girac, ait accusé Mr. Costar *d'une grossiere ignorance* (12), pour s'être servi de ces paroles : *Vous vous etes nourri des votre enfance du suc, de la substance, & de l'ame des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la mouelle des lions.* Mr. de Girac fait là-dessus une demande, qui n'est pas d'un Critique exact, puis qu'elle change l'etat de la question, & qu'elle fait dire à Mr. Costar plus qu'il n'a dit. *Ou est-ce qu'il a trouvé*, dit-il, *qu'Achille ne se nourrissoit que de la mouelle des lions ?* Mais voici bien pis. Aiant allegué entre plusieurs autres raisons, pour soutenir son sentiment, que selon Plutarque, *Achille fut nourri de choses qui n'ont point de sang*, il ajoûte, *qu'il ne croit point qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fut nourri de mouelle de lions* : &, neanmoins, il cite lui-même tout aussi-tôt St. Gregoire de Nazianze remarquant que St. Basile n'avoit pas eu, comme Achille, *un Centaure auprès de soi, qui lui presentat* DES MOUELLES FABULEUSES DE LIONS ET DE CERFS. *Ce qui fait voir*, poursuit Mr. de Girac, *que St. Grégoire a tenu cela pour une chose feinte & suppositée.* Soit : mais il ne laissera pas d'être un témoin digne de foi. Car, pour l'être en ces choses-là, il n'est pas nécessaire, ni que l'on soit persuadé des faits qu'on raporte, ni qu'ils éxistent reellement, ni même qu'ils soient possibles : il suffit que l'on ne forge pas de sa tête ce que l'on avance. Or, sans aucun doute, St. Grégoire de Nazianze est dans le cas. Il n'assure point, sans l'avoir lu, ce qu'il raporte du Centaure Chiron, & d'Achille. Il ne le croit pas, je l'avoue ; mais il ne l'invente pas aussi : & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander la-dessus, ni la vérité morale, ni la vérité physique ; mais, seulement, la vérité de relation. Mr. de Girac, qui veut que la mouelle *des cerfs ait été la seule nourriture du Héros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens*, a trouvé sans doute dignes de foi les Auteurs qui le raportent, quoi qu'il n'y ait aucun lieu de croire, ni qu'ils l'aient cru effectivement, ni que la chose soit veritable. Il a mis sans doute dans le même rang St. Grégoire de Nazianze, pour ce qui regarde la mouelle de cerf. Il ne peut donc point le récuser, quant à celle de lion ; &, par consequent, il a lui-même produit un témoin digne de foi, immediatement après avoir dit qu'il ne croioit pas qu'il y en eut.

II. Preuves qu'Achille fut nourri de mouelle de lion.

(13) In Progymn. Rhetoricis ex Hermogene.

Je trouve moins surprenant qu'il ait cité là St. Grégoire de Nazianze, que de voir qu'il ait ignoré ce que deux Auteurs modernes, qui sont entre les mains de tout le monde, avoient mis dans la derniere evidence. L'un est Mr. de Meziriac, qui a prouvé, par le témoignage du Scholiaste d'Homere sur le XVI de l'Iliade ; par celui de Libanius, dans ses deux Harangues, l'une pour, & l'autre contre Achille : & par celui de Stace, au II Livre de l'Achilleïde ; que ce Heros fut nourri de mouelle de lion. L'autre est Barthius, qui, sur ce passage de Stace, a cité pour le même fait, outre les deux textes de Libanius, ces paroles de Priscien : *Deinde sequitur victus, ut in Achille, quod* MEDULLIS LEONUM *pastus est* (13). Ces témoins sont aussi valables, que ceux que Mr. de Girac produit, pour justifier que l'on donnoit à Achille une autre nourriture.

Il ne faut pas dissimuler que Barthius nous ôte le témoignage de Stace pour la mouelle de lion : car, au lieu de *lubens*, il prétend qu'il faut lire *lupa*, dans le passage où Achille parle ainsi :

(14) Statii Achill. Lib. II, ℣. 382. D'autres lisent lubens ou libens, dans ce dernier Vers.

Dicor & in teneris & adhuc crescentibus annis
Thessalus ut rigido senior me monte recepit,
Non ullas ex more dapes habuisse, nec almis
Uberibus satiasse famem, sed spissa leonum
Viscera, semianimesque lupa traxisse medullas (14).

III. Passage de Plutarque mal traduit.

(15) Vigenere, Comment. sur Philostr. de la Nourrit. d'Achille, Edit. in 4, pag. 144.

(16) Plutarque, des Propos de Table, Livr. IV, Chap. 4.

Ce que Mr. de Girac fait dire à Plutarque nous découvre qu'il n'a pas consulté le Grec : &, comme il allegue là quelques-unes des remarques dont Vigénere s'est servi dans ses Notes sur Philostrate, il se pourroit bien faire qu'il n'a point eu d'autre mauvais guide, que ces paroles de Vigénere : *Plutarque dit que Chiron nourrit Achille dès sa naissance de choses qui n'avoient point de sang* (15). Il y a déja bien des années que Méziriac a fait voir, dans son Commentaire sur l'Epitre de Briseïde à Achille, qu'Amiot avoit en cela trompé Vigenere, & qu'au lieu de dire avec Amiot, *Mais ce Philinus ici, comme un nouveau Chiron, nourrit son fils en la maniere que fut eslevé Achille dès son enfance, de viande dont il n'a point esté tiré de sang, c'est-a-savoir des fruits de la terre* (16), il faut dire, *Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon tout au rebours d'Achille* (ἀντιστρόφως τῷ Ἀχιλλεῖ) *à savoir de viandes non sanglantes* (17). On pouvoit envelopper Xylander dans la même erreur ; car sa traduction Latine porte, *Nostrum autem quo pacto Achillem Chiron nutriens iste statim à natalibus* SANGUINE CARENTIBUS. Il y a une lacune dans ce passage de Plutarque ; mais le mot ἀντιστρόφως n'en devoit pas etre moins intelligible pour le sens *d'au rebours*, que les Dictionaires lui donnent communément.

(17) Méziriac, Epitres d'Ovide, pag. 248.

IV. Proprieté des os du lion. S'il est vrai qu'ils soient sans mouelle.

(18) Notez qu'Hofman, Continuat. Lexici universal. Tom. I, pag. 1000, n'attribue cela qu'aux dents du lion, & de jeter des etincelles en se choquant.

(19) Athenæi Deipnosoph. Lib. VIII, Cap. XI.

(20) Dans son Traité pro Hermetis, Ægyptiorum, & Chemicorum Sapientiâ, imprimé à Coppenhague, l'an 1674, in 4.

Ce que j'ai dit, en prouvant la validité du témoignage de St. Grégoire, montre que Mr. de Girac a cité mal-à-propos Elien, Pline, & Aristote, pour montrer que les lions n'ont point de mouelle : ou, que s'ils en ont, *c'est si peu que rien.* Il auroit pu citer aussi Galien, au Livre XI de l'usage des parties, Chap. XVIII : & il ne semble pas que ce fait doive être revoqué en doute, puis qu'ordinairement les Modernes le passent aux anciens Naturalistes, lors même qu'ils les accusent de plusieurs méprises sur le sujet des lions. Consultez Vossius au Chapitre LII du III Livre *de Origine & Progressu Idololatriæ*, Franzius & Bochart aux Livres *de Animalibus Sacræ Scripturæ*, le Pere Hardouin dans son Commentaire sur le Chapitre XXXVII du Livre onzième de Pline, &c (18). Si l'on en croioit Vossius, on prétendroit qu'Athénée auroit chicané Aristote sur ce fait-là : mais, quand on consulte Athénée même, on voit qu'il ne dit rien touchant la mouelle, & qu'il se contente d'attaquer la dureté des os du lion (19), laquelle Aristote fait si grande, qu'il dit que lors qu'ils s'entrechoquent, il en sort des etincelles, comme d'un caillou. On pourroit nier cela, sans douter qu'ils ne fussent destituez de mouelle. Ce pourroit donc être un fait constant, & que Mr. Furetiere auroit dû mêler parmi les autres remarques qu'il raporte sous le mot *Lion*, si l'on n'avoit enfin verifié le contraire. Borrichius parle de deux anatomies de lion faites à Coppenhagen, l'une il y avoit seize ans, l'autre depuis deux ans, & il assure qu'elles firent voir beaucoup de mouelle, *copiosam medullam*, dans les os de cet animal, & même dans la plupart des os ; & il cite Severin, qui raporte que Tibere Carrafa nourrit un lion, dont les os furent trouvez creux & mouelleux, comme ceux des autres bêtes (20). Mais, quand même il seroit constant que les lions n'ont point de mouelle, M. de Girac n'auroit pas dû recourir à cette raison, puis que ce n'est pas ainsi qu'on réfute les faits empruntez de la Mythologie Paienne, & principalement lors qu'on a dit qu'aucun Auteur digne de foi n'en parle. Le seul témoignage de quelques Auteurs anciens suffit alors à faire perdre hautement le procès, quand même les Naturalistes nous aprendroient l'impossibilité de la chose.

V. Remarques contre Barthius. Auteurs decisifs s'y trouvent quelquefois attrapez.

(21) Apollodor. Biblioth. Libr. III ; Schol. Homeri Iliad. II, ℣. 14 ; Scholiast. Aristoph. pag. 184, A.

(22) Voiez les Epitres d'Ovide de Meziriac, pag. 248.

D'où paroit que Barthius s'engage dans une réfutation superflue, lors qu'en commentant les vers de Stace, que j'ai raportez ci-dessus, il s'écrie fort serieusement : *C'est une étrange fable*, ingens fabula ; *puis qu'un enfant, qui prendroit quelque chose de semblable, ne fut-ce qu'en suçant, periroit, n'y ayant pas jusqu'à l'haleine des lions, qui ne soit venimeuse, principalement pour un tel âge.* Ensuite de quoi, il cite un passage d'Aristote, portant que les lions n'ont point de mouelle. Peine perdue que tout cela ; parce que les Anciens eux-mêmes, qui avoient un peu examiné les choses, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Ne seroit-on pas bien de loisir, si l'on s'amusoit à réfuter par la Physique ce qui a été dit du talon du même Achille, & de sa levre brulée ? On a dit que sa mere l'aiant plongé dans les eaux du Styx, pour le rendre invulnérable, ne put procurer cet avantage au talon, parce qu'elle tenoit son fils par là. Fulgence, au Chapitre VII du III Livre, & le Scholiaste d'Horace, sur l'Ode XIII du Livre V, marquent qu'elle le tint par le talon. Ceux qui disent qu'il mourut d'une blessure au talon, comme Hygin, au Chapitre CVII, & Quintus Calaber au vers 62 du III Livre, conviennent au fond avec les deux autres. Servius, sur le vers 57 du VI Livre de l'Eneïde, dit en général qu'il étoit invulnérable, *excepta parte qua à matre tentus est.* D'autres ont dit, que pour consumer tout ce que le corps de son fils avoit de mortel, elle le mettoit sous la braise toutes les nuits, & que le jour elle l'oignoit d'ambrosie ; & qu'il n'y eut qu'une des levres de l'enfant qui fut brulée ; ce qui avint à cause qu'il s'étoit leché cette partie.

Il y a plusieurs Auteurs, qui raportent cette conduite de Thetis, & qui disent même, que par ce manege, elle avoit fait périr six de ses enfans, lors que son mari l'y aiant surprise, fut cause qu'Achille, qui étoit le septiéme, en réchapa (21). Néanmoins, Tretzes s'inscrit en faux contre ce conte, & dit *qu'il ne sait d'où Lycophron a pu pêcher cette menterie, que Thetis ait eu sept enfans de Peleus* (22). Autre exemple à joindre à celui de Mr. de Girac, pour montrer le danger à quoi l'on s'expose par une confiance trop décisive : car Mr. de Méziriac cite *quatre Auteurs fort graves, qui tous s'accordent à ce qu'écrit Lycophron.* On a bien raison de dire, lors qu'on entend parler, ou de quelque phrase extraordinaire, ou de quelque fait inoui, *que cela est bon pour attraper les parieurs*, c'est-à-dire certains Savans téméraires, qui sont toujours prêts, en ces sortes de rencontres, à parier, que l'on ne trouvera point une telle chose dans aucun Auteur. Ils ne manquent gueres de perdre. Mais, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils nient quelquefois les choses les plus aisées à trouver. J'en donnérai divers éxemples dans ce Dictionaire.

Ne

venu le nom d'Achille (*B*). Il ne se contenta pas de lui aguerrir le corps aux exercices les plus pénibles;

Ne quittons point Barthius, sans rémarquer, qu'il prétend que la leçon *lupo*, au lieu de *lubens*, fait beaucoup d'honneur à Stace, qui, par là, ne se trouve point en oposition avec Aristote, & observe les mêmes distinctions qu'Apollodore; puis que celui-ci a dit, que Chiron faisoit manger des entrailles de lion, & des mouelles de sanglier & d'ours à son Achille (23). Mais, peu après, Barthius, reprenant l'air de refutation, rejette comme une absurdité manifeste cette mouelle de louve: & dit qu'il faut qu'un enfant, qui ne prendroit une telle nourriture qu'une fois, ne laisseroit pas de mourir avant le lendemain. *C'est pourquoi*, ajoûte-t-il, *Grégoire de Nazianze accommode mieux la chose, en joignant la mouelle de cerf avec celle de lion.* On ne voit pas comment Barthius est d'accord ici avec lui-même, aiant dit dans la page précedente, que la réjection de la mouelle de lion étoit à Stace une marque de jugement, & que l'aproche des lions est très-dangereuse à l'enfance.

(23) Barth. Comment. in Achill. *Lib. II, Vol. III, pag.* 1733.

VI. On a dû feindre qu'Achille fut nourri de mouelle de lion.

Remarquons aussi, que la raison pour laquelle Apollodore & quelques autres ont plutôt parlé des entrailles, que de la mouelle des lions, pour la nourriture d'Achille, semble venu de ce qu'ils auront oui dire, que ces animaux sont presque sans mouelle; car il étoit d'ailleurs plus convenable de lui faire avaler cette mouelle, que de lui fournir un autre aliment, vu la caractere sous lequel les Poëtes la représentent. Ce n'est pas tant sous l'idée de bravoure, quoi qu'on l'en partage dans un degré éminent, que sous celle d'une colere indomtable. C'est par là qu'Homere se propose de le decrire dans l'Iliade, ou, selon la remarque d'Horace, il prend pour thême, *Gravem Pelidæ stomachum cedere nescii* (24), & où il débute par

(24) Horat. Od. VI. *Lib.* I, ℣. 5.

Μῆνιν ἄειδε θεὰ Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος,
Iram cane Dea Pelidæ Achillis.

Or il est certain, que pour faire remonter à la cause de ce caractere, par des fictions propres à la poësie, & imprimées du merveilleux de ces anciens siecles, la mouelle de lion étoit quelque chose de mieux imaginé que toute autre nourriture. C'est dans la mouelle que se trouvent les parties les plus succulentes de l'animal, & même, à ce qu'on pretend, les parties spécifiques & séminales. Homere nous insinue par l'exemple du petit Astyanax, que c'étoit le morceau d'un enfant gâté;

Ἀστυάναξ, ὃς πρὶν μὲν ἐπὶ γούνασι πατρὸς
Μυελὸν οἶον ἔδεσκε καὶ οἰῶν πίονα δημόν.
Astyanax, qui prius quidem sui super genua patris,
Medullam solam comedebat & ovium pinguem adipem (25).

(25) Homer. Iliad. *Lib.* XXII. ℣. 500.

Et les railleurs disent quelquefois aux meres, que c'est celui du gendre de la maison. D'ailleurs, il n'y a point d'animal aussi colere que le lion; & c'est de lui qu'on suposoit que Prométhée avoit emprunté la principe qui avoit assujetti le premier homme à la colere:

Fertur Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undique
Desectam, & insani leonis
Vim stomacho apposuisse nostro (26).

(26) Horat. Od. XVI, *Lib.* I, ℣. 13.

Ce n'est pas qu'on n'eût pu trouver assez bien son compte, en donnant une lionne pour nourrice à Achille. Virgile a suivi cette idée, pour des reproches de cruauté:

- - - - - *Duris genuit te cautibus horrens*
Caucasus, Hyrcanæque admorunt ubera Tigres (27).

(27) Virgil. *Lib.* VI, ℣. 366. Macrob. Saturn. *Lib.* V, *Cap.* XI.

Et le Capitan de la Comédie des Visionaires ne s'en éloigne pas dans cette Rodomontade:

Le Dieu Mars m'engendra d'une fiere Amazone,
Et je suçai le lait d'une affreuse lionne.

VII. Pourquoi on a feint la mouelle de cerf. La vitesse du pied étoit autrefois une qualité héroïque.

Par cette clef, on entendra pourquoi quelques-uns ont choisi la mouelle de cerf préférablement à toute autre pour Achille: c'est qu'ils étoient frapez de la tradition, qui lui donnoit beaucoup de vitesse à la course, & qui a porté Homere à l'honorer incessamment, ou de l'éloge de *πόδας ὠκὺς*, *allant bien du pied*, ou de quelque autre épithete de même signification, *ποδώκης, ποδάρκης, πόδας ταχὺς, ποσὶ τάχιστος, ἀρειΐθοος*, &c. Présentement, c'est ainsi que nous recommanderions le mérite d'un Laquais Basque; mais, anciennement, c'étoit une qualité heroïque (28): & ainsi, on ne pourroit tout au plus blâmer Homere, que d'en avoir fait une cheville de vers repétée trop souvent. On a donc cru qu'il faloit feindre, qu'un Héros d'une vitesse extraordinaire avoit été nourri de mouelle de cerf, &, on s'est tellement apliqué à cette notion, qu'on n'a pas pris garde que la mouelle d'un animal si timide, étoit d'ailleurs très-peu propre à ce foudre de guerre, & à ce cœur de lion, *Ἀχιλλῆα ῥηξήνορα θυμολέοντα* (29): *Achillem frangentem viros, animo leonino*, qui, dans l'extrême mépris qu'il témoigna au Général de l'armée, lui dit entre autres injures,

(28) *Voiez la prodigieuse vitesse, que Virgile donne à une jeune Amazone nommée Camille, dans le VII Livre de l'Eneide,* ℣. 807, *&* *là-dessus le Pere* La Cerda.

Va sac à vin, yeux de chien, cœur de cerf.

C'est ainsi que Vigénere traduit (30) ce vers du I Livre de l'Iliade,

Οἰνοβαρὲς, κυνὸς ὄμματ' ἔχων, κραδίην δ' ἐλάφοιο.

(29) Homer. Iliad. *Lib.* VII, ℣. 228.

(30) Vigénere, Comment. sur Philostr. de la Nourriture d'Achille, *pag.* 544.

Je ne pense pas que, si l'on décidoit la chose à la pluralité des voix, l'on jugeât que la mouelle de cerf ait été la nourriture d'Achille, ni que Mr. de Girac pût trouver la confirmation de ce qu'il a dit trop légérement, que cette mouelle *a été la seule nourriture du Héros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens.* Mais, quand cela seroit vrai, un vieux Traducteur François du Traité *de Pallio* (31), ne seroit point excusable, d'avoir déterminé à cette mouelle ce que Tertullien avoit dit en général de celle des bêtes sauvages. Les Traducteurs n'ont point ce droit-là. *Ille ferarum medullis educatus (unde & nominis consilium* (32), *quandoquidem labiis vacuerat ab uberum gustu:) Lui, qui avoit esté nourri de mouelle de cerf, (d'on il fut nommé à dessein, attendu qu'il n'avoit jamais sucé mammelle de ses levres)* &c. Theodore Marcilius a bronché aussi sur ces paroles, aiant prétendu que Tertullien designe l'etymologie *sine chilo, ἄνευ χυλοῦ* (33); ce qui est visiblement faux, comme Mr de Saumaise l'a remarqué. On auroit pu remarquer une autre méprise de ce même Auteur. La voici: c'est qu'Achille, selon Velius Longus, cité par Cassiodore, devoit son nom au mot *χεῖλος*, comme s'il eût été de ces personnes qu'on nommoit *Chilones*, ou *Labeones*, c'est-à-dire, qui avoient de grosses levres. Lucrece leur donne le nom de *labiosus* (34), & remarque qu'un Amant, qui veut excuser les imperfections de sa Maitresse, dit, *labiosa, φίλημα, une grosse lippue est un beau & spacieux champ de baisers.* Mais il est faux que sur ce pied-là Achille doive son nom à *χεῖλος, levre*: c'est plutot sur le pied d'avoir été mutile en cette partie; quoi que Mr. de Saumaise l'ait nié, contre un passage formel de Photius, dont j'ai deja fait mention, & contre ce qu'en a dit positivement un vieux Poete nommé Agamestor (35), cité par Tzetzes. Voici les paroles de Saumaise, *Si chilones dicti à magnis & improbis labris, Achilles dictus fuerit quasi ἄνευ χειλέων, non quod sine labris fuerit, sed quod laborum ministerio non usus fuerit infans* (36). Je ne nie point qu'Apollodore ne dise que le fils de Thetis, nommé Lagyron auparavant, fut nommé Achille par Chiron, à cause qu'il n'avoit jamais apliqué ses levres à la mammelle. *Ὅτι τὰ χείλη μαστοῖς οὐ προσήνεγκε* (37), *quod mammis labra minime admovisset.*

VIII. Fautes de quelques Interpretes de Tertullien.

(31) Edmond Richer, qui publia sa Version à Paris en 1600, in 8.

(32) *Mr. de* Saumaise *aprouve ceux qui lisent* concilium.

(33) Not. Crit. in Tertul. de Pall. *pag.* 77, *Edit. Paris. An.* 1624, in 8.

(34) Lucret. *Lib.* IV.

(*B*) *Que c'est de là qu'est venu le nom d'Achille.*] Nous avons parlé des étymologies de ce nom dans la Remarque (*B*) de l'Article precedent; mais il faut parler en particulier de celle dont il s'agit ici. Elle va toujours de compagnie avec la tradition qui porte, qu'Achille ne fut nourri que de chair & de mouelle d'animaux. La liaison de ces deux choses est fondée sur ce que la mot Grec *χυλὸς* signifie proprement la nourriture que la terre nous fournit. Mais quelques Auteurs ont là-dessus une assez plaisante opinion. La voici, selon les propres termes du Pere Gautruche, dans son Histoire Poetique. Je choisis cet Ouvrage plutôt qu'un autre, parce qu'il a été imprimé plusieurs fois, & en plusieurs langues, & qu'il passe pour être propre à tout le monde (38). Or il n'y a point de fautes qu'il faille plus soigneusement remarquer, que celles qui peuvent séduire beaucoup de gens. *Au lieu de lait*, c'est le Pere Gautruche qui parle (39), *& des autres viandes communes, Chiron ne le nourrissoit que de mouelle de lion, ou de sanglier, pour faire naitre en sa personne le courage & la force de ces animaux. De là vient, selon l'opinion de quelques-uns, que n'étant ainsi nourri d'aucune viande, on le nomma Achille, c'est-à-dire,* SANS CHILE. Quoi que la derniere période de ce passage ne paroisse pas dans les dernieres Editions, je ne laisserai pas de remarquer, 1, Que c'est une erreur de dire que l'on n'est nourri d'aucune viande, lors que l'on n'est nourri que de mouelle d'animaux; car la mouelle est comprise incontestablement sous le mot de viande, par oposition même aux alimens qui sont permis durant le Carême: 2, Qu'il est faux que la mouelle ne se convertisse pas en chile, & que ceux qui ne seroient nourris que de mouelle, seroient sans chile. Ces remarques ne paroitront pas superflues à ceux qui considéreront, que cette doctrine du Pere Gautruche se trouve dans une infinité d'Exemplaires de son Ouvrage, & dans d'autres Ecrivains (40); & que, dans l'Edition où l'on a suprimé les fautes, on ne dit pas pourquoi on les a ôtées.

(35) *Dans son Poëme sur les Nôces de* Thetis & de Pelée, *qu'on pretend avoir précédé celui* d'Hesiode *sur le même sujet. Mr* Vossius, *in* Lorenzo Crasso, *ne disent rien de ce Poëte.*

(36) Salmas. in Tertull. de Pallio, *pag.* 281. *Edit. An.* 1656.

(37) Apollodor. Biblioth. *Lib.* III, *pag.* 235.

(38) *Il s'en est fait une Edition à Utrecht, en 1690, à laquelle on a ajoûté la Traduction en Latin & en Flamand. La Traduction Latine avoit déjà paru à part. Les Anglois la publiérent en leur langue l'an* 1671.

(39) Histoire Poët. *Livr.* II, *Chap.* XV, *pag.* 158, *Edit. de la Haie, en* 1681, *qui est la quatorziéme.*

(40) *Entre autres dans le* Dictionaire Historique de Juigné.

L'erreur est venue de ce que le terme *χυλὸς*, dont Euphorion s'est servi dans des vers citez par l'Auteur du grand Etymologicum, & par Eustathius, a été pris pour cette substance molle & blanchâtre, en quoi l'estomac convertit les alimens, & que les Medecins apellent *chyle*, du mot Grec *χυλὸς*: au lieu qu'il faloit entendre par *χυλὸς*, comme a fait Mr. de Méziriac (41), après Eustathius, *la nourriture qu'on prend des choses que l'on seme en terre.* Natalis Comes a mal traduit Euphorion; car il lui fait dire qu'Achille n'avoit point goûté de lait (42). Vigenere & Fungerus, se fortifiant faussement de l'autorité de St. Grégoire de Nazianze, ne rencontrent pas mieux. Ils attribuent à St. Gregoire ce qui n'est que dans la Version Latine des Commentaires de Nicetas Serron, Archevêque d'Heraclée, dans l'onziéme siécle, sur les Oraisons de ce Pere (43). Fungérus conclut qu'Achille a été nourri *sine cibo*, de ce qu'on ne lui donna à manger que de la mouelle de cerf. L'autre veut que *χυλὸς* signifie *suc*, & qu'Achille ait été nourri *sans suc, pource qu'il fut nourri, non de viandes accoutumées aux hommes, mais de chairs de bêtes sauvages toutes crues* (44). François Alunno adopte la moitié de cette der-

(41) Méziriac, Epitres d'Ovide, *pag.* 248, *où le Poëte* Euphorion *est mal nommé* Euphoron.

(42) Natal. Comes, Mythol. *Lib.* IX, *Cap.* XII.

(43) *Cette Version est imprimée avec les* Oeuvres de St. Grégoire.

(44) Vigénere, Comment. sur Philostr. de la Nourrit. d'Achille, *pag.* 548.

pénibles ; il lui orna aussi l'ame de plusieurs belles connoissances. Mais, si nous en croions Homere, c'est à Phenix, & non pas à Chiron (C), qu'il faut donner la qualité de Précepteur, & de pere nourri-

(45) *Dans sa Fabrica del Mondo, qui est un Dictionaire sur Boccace, Dante, Petrarque, &c, imprimé à Venise, en 1580, in folio.*

(46) Comment. sur les Emblêmes d'Alciat, *pag. 224 de l'Edit. de* Thuilius, *à Padoue, en* 1661, *in 4.*

derniere erreur. *Fu nutrito*, dit-il (45), *nel monte Pelio da Chirone Centauro, ne mai in quel tempo mangio cibo cotto, perche fu nominato Achille, perche a ne Greco significa senza, & chilos* CIBO COTTO. Il y en a, qui, prenant le mot χιλὸς simplement pour nourriture, fondent l'étymologie d'Achille sur ce que son Precepteur Chiron, au bout d'un certain tems, ne lui fournit plus ni mouelle de bêtes sauvages, ni quoi que ce soit à manger, de sorte qu'il fut obligé de vivre de ce qu'il prenoit à la chasse (46). Mais étoit-ce vivre sans nourriture ? Cette explication est peut-être pire que les précédentes.

(C) *Si nous en croions Homere, c'est à Phenix, & non pas à Chiron, &c*] Il y a bien des gens, qui ne prenent point garde à cela. Decimator dit qu'Achille, après avoir été élevé par Chiron, qui lui enseigna l'Art militaire, la Musique, & la Morale, fut mis sous la direction de Phenix, qui lui aprit à bien parler, & à bien vivre, comme il s'en vante lui-même (47). Il prouve cela, à l'égard de la Musique & de la Morale, par ces vers d'Ovide au I Livre *de Arte amandi.* ℣. 11.

(47) Decimator in Thesauro Linguarum. *C'est un gros in folio, imprimé à Leipsic, l'an 1606, pour la prémiere fois.*

Phyllirides puerum cithara profecit Achillem,
Atque animos mollis contudit arte feros.

Je les raporte sans rien changer, ni à l'orthographe, ni à *cithara profecit*, qui doit être changé en *citharâ perfecit*. Chacun peut voir qu'il ne s'agit là que de la Musique, & nullement de l'étude de la Morale. Ses preuves à l'égard de Phenix sont ces paroles d'Homere :

Τοὔνεκά με προέηκε διδασκέμεναι τάδε πάντα,
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων (48).
Propterea me misit ut docerem ista omnia,
Verborumque orator essem, actorque rerum.

(48) Homer. Iliad. *Lib. IX.* ℣. 442.

Mais, pour peu qu'on lise avec réfléxion le Livre de l'Iliade, d'où cette autorité est empruntée, on verra que Décimator s'est abusé. Les expressions de Phenix témoignent qu'il fut le prémier Précepteur d'Achille. *Vous ne vouliez rien manger*, représente-t-il à ce Héros, *à moins que je ne vous prisse sur mes genoux, & que je ne vous coupasse les morceaux. Le vin, que vous vomissiez sur ma poitrine, pendant votre enfance malaisée, a souvent salí mes habits.*

- - - - Ἐπεὶ οὐκ ἐθέλεσκες ἅμ' ἄλλῳ
Οὔτ' ἐς δαῖτ' ἰέναι, οὔτ' ἐν μεγάροισι πάσασθαι
Πρίν γ' ὅτε δή σ' ἐπ' ἐμοῖσιν ἐγὼ γούνεσσι καθίσσας,
Ὄψου τ' ἄσαιμι προταμών, καὶ οἶνον ἐπισχών,
Πολλάκι μοι κατέδευσας ἐπὶ στήθεσσι χιτῶνα
Οἴνου, ἀποβλύζων ἐν νηπιέῃ ἀλεγεινῇ (49).
- - - - Non enim volebas cum alio
Neque ad convivium ire, neque in ædibus cibum sumere:
Ante quam te meis ego genibus impositum,
Opsonio satiavi secato antea, & vinum admovens,
Sæpe mihi rigasti ad pectora vestem
Vino, ejectans in infantiâ difficili.

(49) Id. ibid. ℣. 482.

(50) *Le prémier Auteur de ce Thesaurus, s'apelle* Basilius Faber, Soranus. *Il étoit Recteur d'un College à Erford, & il publia son Livre l'an 1571, après avoir emploié 28 ans à enseigner la langue Latine. L'Ouvrage fut reimprimé en 1623, avec les Corrections & les Additions de* Buchnerus, *qui est mort en 1661, à l'age de 70 ans, après avoir été Professeur en Poësie pendant 43 ans, & en Eloquence pendant 30 ans, à* Wittemberg. *Il corrigea encore & augmenta ce* Dictionaire, *pour l'Edition de 1655. Enfin,* Christophle Cellarius *l'a corrigé tout de nouveau, premierement pour l'Edition de l'année 1662, ensuite pour celle de 1690, & enfin pour celle de 1696.*

Il a falu nécessairement que je citasse ce Grec ; car c'est un discours si étrange, qu'on auroit cru aisément qu'il n'est pas tel que je le traduis. Voiez ci-dessous le paragraphe XI. Mais, quoi qu'il en soit, cela montre, que si l'on veut se servir de l'autorité d'Homere à l'egard de Phenix, il faut renonces à ce que d'autres reportent touchant Chiron ; ou que, du moins, il ne faut pas donner à Chiron la prémiere éducation d'Achille, & moins encore la faire durer jusques à ce qu'il eut apris à son disciple l'Art militaire, la Musique, & la Morale. Quand on est en état d'aprendre ces choses, on ne mange plus sur le giron de son pere nourricier, & on ne lui rejette point du vin sur ses habits. Joignez à cela, que ceux qui font élever Achille par Chiron, disent qu'il fut tiré de dessous sa discipline, pour être envoie sous l'habit de fille à la Cour du Roi Lycomede, où son déguisement lui facilita bien-tôt les occasions de voir de près la fille du Roi, comme il y parut par l'enfant qu'elle mit au monde. Or, depuis qu'il fut pere, il n'y a point d'aparence qu'on lui ait donné de Précepteur : par conséquent, point de tems où placer les fonctions de Phenix après celles de Chiron. Les fautes de Decimator se trouvent dans le *Thesaurus Scholasticæ Eruditionis* de la derniere édition, quoi que cet Ouvrage ait été souvent corrigé par de doctes Humanistes (50). Dempsterus a dit aussi, qu'Achille, aiant été instruit par Chiron pendant son enfance, fut élevé par Phenix, quand il fut devenu plus grand (51). Remarquez que je n'entens point nier, que depuis qu'Achille fut pere, on n'ait recommandé à Phenix de lui enseigner comment il se faut conduire dans le métier des armes, & dans les conseils de guerre (52). Mais je n'apelle point cela lui avoir donné un Précepteur.

(51) Dempsteri Paralip. ad Rosinum, *Lib. II, Cap. XI.*

(52) Homer. Iliad. *Lib. IX,* ℣. 440.

Je ne sai si Malherbe avoit jamais pris garde à ceci ; mais il est sûr qu'il s'est exprimé en homme qui auroit bien observé qu'il ne faut donner qu'un Précepteur à Achille. Voici comme il parle de ce guerrier au IV Livre de ses Poësies, page 106 :

De quelque adresse qu'au giron,
Ou de Phenix, ou de Chiron,
Il eut fait son aprentissage.

Il faut lui donner seulement Phenix, si l'on veut s'en raporter à Homere, qui ne fait nulle mention du préceptorat de Chiron ; & il faut ne lui donner que Chiron, si l'on s'en reporte à la foule des Auteurs. Mr Ménage a dit néanmoins, dans ses Notes sur cet endroit de Malherbe, *que Chiron fut le premier Gouverneur d'Achille, & Phenix le second.* Je ne m'arrête point à l'autorité de Tzetzes, qui, par une explication allégorique de ce qu'il avoit lu dans quelques Auteurs, que Phenix, aveuglé par son propre pere, fut mené à Chiron, qui lui rendit la vue, prétend que cela veut dire que Chiron lui mit en main le jeune Achille ; car outre qu'il n'y a rien de plus froid, ni de plus forcé, que cette pensée, il faut savoir que Tzetzes ne prouve nullement le fait. Il veut accorder, par ses prétendues allégories, Homere avec Lycophron : mais comment accordera-t-il Homere, qui dit qu'Achille, tout petit enfant encore, étoit sous la conduite de Phenix : comment, dis-je, accordera-t-il cela avec ceux qui font élever Achille par Chiron depuis l'age de six ans, jusqu'à l'age de puberté (53), jusques à ce que non seulement il eut apris à se tenir à cheval sur le dos de son Précepteur (54) ; mais aussi, qu'il se fût endurci aux éxercices les plus rudes (55) : sans compter tant d'autres choses que Chiron lui enseigna, l'Art militaire, la Musique, la Morale, (comme Decimator vient de nous le dire,) la Médecine, & en particulier la Botanique, & la Jurisprudence, comme un ancien Auteur nommé Staphylus (56), & plusieurs autres nous l'aprennent ? Statius, au II Livre de l'Achilleïde ; Claudien, dans son Ouvrage sur le III Consulat d'Honorius ; Sidonius Apollinaris, dans son Poëme IX ; spécifient ce qu'Achille aprit de Chiron. Notez que l'on donne à Chiron dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat, & cela sur le témoignage d'Homere, ce qui ne convient qu'à Phenix, si nous en croions Homere. Rien n'est plus fréquent que ces *qui pro quo* parmi les Auteurs.

(53) Pindar. Nem. *Od. III.*

(54) *Τῷ αὐτῷ πώλῳ καὶ διδασκάλῳ χρώμενος. Eodem utens & pullo & præceptore.* Greg. Nazianz. Orat. XX.

(55) Statii Achil. *Lib. II,* ℣. 382.

(56) *Il est cité par* Natal. Comes, *Lib. IX, Chap. XII, & dans les* Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat.

IX. Examen d'un passage où Homere parle de Chiron.

J'ai dit qu'Homere n'a point parlé du préceptorat de Chiron. Que veulent donc dire, me demandera-t-on, ces paroles d'Eurypyle à Patrocle dans l'onzieme Livre de l'Iliade ;

- - - - Ἐπὶ δ' ἤπια φάρμακα πάσσε
Ἐσθλά, τά σε προτί φασιν Ἀχιλλῆος δεδιδάχθαι,
Ὃν Χείρων ἐδίδαξε δικαιότατος Κενταύρων (57).

(57) Homer. Iliad. *Lib. XI,* ℣. 829.

Mettez sur ma blessure les médicamens salutaires que l'on dit que vous avez apris d'Achille, qui a été instruit par Chiron le plus juste des Centaures ? Je répons qu'elles signifient, non pas que Chiron ait été Précepteur d'Achille ; mais seulement, qu'il lui aprit des remedes. Chacun voit la différence de ces deux choses. Monconis, dans ses Voiages, nomme cent personnes qui lui aprenoient des recepter, & des secrets de guérison : ces gens-là pourtant n'avoient pas été ses pédagogues, ne l'avoient point élevé dans son enfance. Les Professeurs en Médecine, qui enseignent, ou publiquement cent bons remedes à leurs Auditeurs, ou en particulier quelques recepter fort rares à des amis distingués, sont-ils pour cela ce qu'on apelle Précepteur ou Gouverneur d'un jeune homme ? Et, sans sortir de ce passage d'Homere, ne voions-nous pas Achille, qui aprend des remedes à Patrocle, duquel néanmoins il n'avoit pas été Précepteur ? Pour entrer donc dans la pensée d'Homere, il faut dire qu'Achille fut élevé par Phenix depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à l'âge où l'on peut aprendre à bien parler, & à faire de belles actions ; mais qu'il ne laissa pas, dans cet intervalle de tems, ou après, d'ouir les leçons de Chiron. C'est ainsi qu'un Scholiaste a pris la pensée d'Homere : car il remarque qu'Apollonius, qui feint que Chiron descendit au bord de la mer, pour souhaiter un bon voiage aux Argonautes : & que sa femme l'y accompagna tenant Achille entre ses bras, & le montrant à Pelée, a suivi les Poetes qui sont venus après Homere, & suposé avec eux que Chiron nourrit le petit Achille, chose dont Homere n'avoit fait aucune mention. *Ἠκολούθησεν Ἀπολλώνιος τοῖς μεθ' Ὅμηρον ποιηταῖς, ὑπὸ Χείρωνος λέγων τὸν Ἀχιλλέα τραφῆναι. Ὅμηρος δὲ οὐδὲν τοιοῦτον λέγει* (58).

(58) Schol. Apollon. *in I Lib.* ℣. 558.

X. Auteurs qui ont parlé du préceptorat de Chiron & de celui de Phenix.

Apollonius a été fort excusable, puis qu'il n'a fait que suivre la foule ; car qui n'a point parlé de Chiron comme de celui qui avoit élevé Achille ? N'est-ce point ce qu'Orphée (59), ce que Pindare (60), ce qu'Euripide (61), ce que tant d'autres Poëtes (62) ont chanté ? Xenophon (63), Platon (64), Apollodore (65), Pline (66), Plutarque (67), Pausanias (68), Clément d'Alexandrie (69), Philostrate (70), Libanius (71), St. Grégoire de Naziance (72), & plusieurs autres moins anciens (73), n'ont-ils point dit la même chose ? Mais, d'autre côté, ceux qui ont fait mention du précepto-

(59) Argonaut. ℣. 379.

(60) Nem. *Od. III.*

(61) Iphig. in Aul. ℣ 209, 709. (62) Senec. Troad. *Act. III,* ℣. 835, Stat. Silv. I, *Lib. II,* ℣ 89 ; Achil. *Lib. I,* ℣. 196, *& passim alibi* ; Val. Flaccus, *Lib. I,* ℣. 254, *&* 407 ; Ausonius, Protrept. ℣. 20 ; Claudian. de III Consul. Honor. ℣. 21. (63) De Venat. *pag.* 972, *A, &* 974 C. (64) Hipp. *Tom. I, pag.* 371, C. 1. de Republ. *Tom. II, pag.* 391, B. (65) Biblioth. *Lib. III.* (66) Hist. Nat. *Lib. XXV, Cap. V,* (67) Sympos. *Lib. IV. Cap. I, pag.* 660, *F ; &* de Music. *pag.* 1146, *A.* (68) *In* Lacon. *pag.* 197. (69) Stromatum *Lib. I, pag.* 306, B (70) *In* Heroic. *pag.* 221, *A, &* 705, *A.* (71) Progymn. *pag.* 71, *A ; pag.* 97, *C ; pag.* 120, *A ; pag.* 142, *C ; pag.* 143, *A &* Declamat. *IV, pag.* 239, *D,* (72) Orat. XX, *pag.* 324. (73) Eustath. in Homer. *pag.* 21, 19, *&* 840 ; Scholiast. Homeri in Iliad. *Lib. I,* ℣. 50, *& Lib. XVI,* ℣. 14, *&* 36.

nourricier d'Achille. Les inquiétudes de Thetis ne lui permirent pas de laisser son fils dans l'antre de Chiron pendant tout le tems qu'elle auroit voulu; elle l'en tira qu'il n'avoit encore que neuf ans (e), & le cacha parmi des filles, déguisé en fille, à la Cour de Lycomedes, Roi de l'Ile de Scyros, dès qu'elle eut su les préparatifs que l'on faisoit contre les Troiens. La raison de sa conduite, la voici: elle savoit, d'un coté, que si son fils alloit à Troie, il n'en reviendroit jamais; & de l'autre, que Calchas avoit prédit qu'on ne prendroit jamais la ville de Troie sans Achille. La ruse de Thetis ne lui servit de rien: le devin Calchas découvrit aux Grecs où étoit Achille (f), qu'ils avoient cherché en divers endroits, sans le trouver; &, là-dessus, Ulysse aiant été député à la Cour de Lycomedes, y deméla aisement Achille (D), & l'en retira sans peine, quoi qu'il fût tellement aimé de la Princesse Déidamie, fille du Roi, qu'elle lui avoit permis de l'engrosser (E). Voilà d'où sortit Neoptolemus, ou Pyrrhus, comme nous le dirons en son lieu. Achille fit une infinité de beaux combats pendant le long siége de Troie, & avant que l'on eût campé devant la ville. La grosse querelle qui s'éleva entre Agamemnon & lui, par leurs garces, (car Agamemnon aiant rendu Chryseïs, qui étoit la sienne, enleva Briseïs, qui étoit celle d'Achille (g),) obligea celui-ci à se tenir dans sa tente, sans se vouloir plus mêler de guerre: & rien ne fut capable de le faire changer de résolution, que la mort de son cher ami Patrocle, auquel il avoit prêté ses armes, dont Hector l'avoit dépouillé, aussi bien que de la vie (h). Vulcain, à la priere de Thetis, fit alors de nouvelles armes à Achille (i) (F). La mort de Patrocle fut vengée bientôt après;

(e) Apollodor. Biblioth. Lib. III, pag. 195.

(f) Statius, Achilleid. Lib. I, Vs. 495. seqq.

(g) Homer. Il. Lib. I, Vs. 329. seqq.

(h) Ibidem, Lib. XVI, Vs. 812.

(i) Ibidem, Lib. XVIII, Vs. 462 seqq.

ceptorat de Phenix (74), ne sont pas en plus petit nombre. Il ne faut donc pas tant s'étonner que même, selon quelques anciens Auteurs, Phenix & Chiron aient été tous deux Précepteurs d'Achille: il se faut contenter de dire que ces Auteurs-là n'avoient point éxaminé la chose de près, ou qu'ils n'avoient eu aucun égard à l'incompatibilité qui résulte des circonstances du preceptorat de Phenix, & des circonstances du preceptorat de Chiron.

J'ai donc pu nier dans le Projet, que Stace, en parlant de Phenix & de Chiron comme de deux Précepteurs d'Achille, puisse aporter quelque secours à Decimator & à ses complices; car, outre que Stace ne marque point s'ils éxercérent cet emploi, en même tems, ou l'un après l'autre, ni lequel des deux fut le prémier, on ne peut le mettre d'accord avec Homere, qui, en cas de concurrence, le doit emporter hautement sur lui. Considérez bien ces deux passages:

Non tibi certasset juvenilia fingere corda
Nestor, & indomitus Phœnix moderator alumni,
Quique tubas acres lituosque audire volentem
Æaciden, alio frangebat carmine Chiron (75).

C'est le prémier; & voici l'autre:

- - - - Tenero sic blandus Achilli
Semifer Æmonium vincebat Pelea Chiron.
Nec senior Peleus natum comitatus in arma
Troica, sed caro Phœnix haerebat alumno (76).

Xénophon (77) & Lucien (78), qui donnent ces deux Precepteurs à Achille, sont exposez à la même baterie que Stace; &, au pis aller, sont-ils Homere, que Decimator a donné pour son garant? Notez, qu'encore que Stace dise que Phenix accompagna Achille à Troie (79), il ne s'ensuit pas qu'il le fasse successeur de Chiron; car il exprime assez clairement que Phenix avoit été auprès d'Achille avant ce voiage: il nomme celui-ci *alumnus* de Phenix (80). Pour ce qui est de Tzetzes, qui nous conte dans son Commentaire sur Lycophron, que Pelée aiant mené Phenix à l'antre de Chiron, où Achille étoit élevé, lui dit, *Voila ton fils, conduis-le donc comme un bon pere doit elever son fils*, il ne prouve rien contre moi, & il n'est point favorable a ceux qui voudroient recourir à la distinction de Gouverneur & de Précepteur, qui est si claire dans Plutarque a l'égard du fils de Philippe Roi de Macédoine. Voiez l'Article LYSIMACHUS. Je ne pense pas que les Poëtes nous la fassent voir quant au même tems dans ces siécles si reculez; &, en tout cas, il ne paroit point que Pelée ait commis à Phenix la Coadjutorerie de Chiron: & si Tzetzes, en s'exprimant tout-à-fait mal, avoit voulu dire cela, il ne mériteroit point de creance. C'est un Auteur trop nouveau venu, pour mériter d'être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder, ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens qui ont attribué à Chiron l'education du petit Achille.

Finissons cette trop longue Remarque par un trait qui paroitra bien hardi. Je ne saurois qu'y faire. J'ose avancer qu'il ne faut que lire le discours de Phenix dans le IX Livre de l'Iliade, pour admirer ceux qui admirent encore aujourd'hui ce Poëme. Car sont-ce là des discours dignes de la majesté du Poëme Epique? Et Horace, qui, au raport de Mr. Moréri (81), se vante dans la VI Satire du I Livre, qu'il avoit apris l'Iliade par cœur, avoit sans doute oublié cette Harangue chargée de mille inutilitez, lors qu'il donna à l'Auteur de l'Iliade cet éloge, qu'il court toujours à son but, qu'il va vite à la conclusion: *semper ad eventum festinat* (82). Si cela étoit, amuseroit-il un Deputé de l'Armée Greque, chargé d'une commission très-importante & très-pressante, l'amuseroit-il, dis-je, à de petits contes de nourrice, & au recit de ses vieilles avantures?

(D) *Y deméla aisément Achille.*] Mr. Moréri prétend, avec peu d'exactitude, qu'Ulysse le découvrit, *lui ayant fait présenter par un Marchand des bijoux & des armes*: car, si l'on s'en tient à ce qu'Ulysse lui-même en dit dans sa Harangue aux Généraux de l'Armée, ce fut lui qui présenta, non seulement à Achille, mais aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour, *ces bijoux & ces armes* (83). Si l'on s'en raporte à Hygin, & au jeune Philostrate, c'est encore Ulysse, qui les presenta, étant l'un des Ambassadeurs que les Grecs envoiérent à Lycomede, pour lui demander Achille. Que si l'on s'en raporte à Stace, l'on dira bien que ce ne fut pas Ulysse même, le Chef de l'Ambassade Greque, qui fit l'etalage; mais non pas, qu'il le fit faire par un Marchand. Quelques modernes disent qu'il le fit lui-même, deguisé en Marchand (84). Je n'oserois soutenir qu'ils forgent cela; mais il est bien sûr qu'ils ne l'ont pas pris dans les bonnes sources. Langius prétend que Lycomede fit tout ce qu'il put par ses pleurs & par ses prieres, pour empêcher qu'Achille ne suivit Ulysse (85), & il accuse Ciceron d'avoir pris le fils pour le pere dans ces paroles. *Nec enim . . . Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter suum impedientem audire voluisset.* C'est Langius qui se trompe, & non pas Ciceron. Voiez la Remarque (A) de l'Article PYRRHUS fils d'Achille.

(E) *Elle lui avoit permis de l'engrosser.*] Achille étoit alors si jeune, qu'il y a peu d'exemples d'une faculté générative aussi prematurée que la sienne. Néanmoins, la bonne instruction avoit été encore plus promte, & il n'y avoit pas eu là le desordre dont Montagne se plaignoit dans le chapitre XXV du I Livre de ses Essais. *On nous aprend à vivre*, dit-il, *quand la vie est passée. Cent escoliers ont pris la verolle, avant que d'estre arrivez à leur leçon d'Aristote de la Tempérance.* Mais, si l'on vouloit moraliser sur l'Histoire Poëtique, on diroit à Montagne, que cette avanture du fils de Pelée est un avertissement, qu'on a beau faire prendre le devant a l'éducation, elle ne laisse pas de succomber sous le poids de la nature.

Je dirai en passant, que les fictions des anciens seroient un peu plus suportables qu'elles ne le sont, s'ils s'étoient donné la peine de ne pas tant se contredire les uns les autres; mais il paroit qu'ils ont regardé leur Histoire fabuleuse, comme un païs où chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit, sans dépendance d'autrui. Apollodore dit qu'Achille n'avoit que neuf ans, lors qu'on l'amena dans l'Ile de Scyros, & que l'on parloit déjà de l'expédition de Troie (86). Selon Stace, les preparatifs des Grecs avoient déja duré un an, lors qu'Ulysse fut envoie à l'Ile de Scyros, pour en retirer Achille. Quand Ulysse y arriva, Achille etoit déjà pere (87): jugez si la nature avoit été lente à lui accorder les forces viriles, & s'il differa long-tems a les exercer sur la jeune Déidamie. Stace n'a pas osé retenir le calcul d'Apollodore: il donne pour le moins douze ans à Achille, avant que de le tirer de l'antre de Chiron (88). Je ne sai pas comment Barthius a pu trouver, que, selon le calcul de Stace, il faloit que le fils d'Achille eût plus d'un an, lors de l'Ambassade d'Ulysse (89); car, quand même ce jeune Héros auroit joui de la Belle dès le premier jour, son fils paroit pu n'avoir que trois mois à l'arrivée d'Ulysse. Il y en a qui ont dit qu'il réitera la dose à sa Maîtresse, après les premieres couches, & qu'il en eut un autre fils (90). Mais, puis qu'il étoit né avant le voiage des Argonautes (91), entre lequel & l'expédition de Troie les Chronologues mettent pour le moins trente ans (92), jugez si les anciens Poëtes ont bien concerté leurs calculs.

(F) *Vulcain . . . fit alors de nouvelles armes à Achille.*] Personne ne doit trouver mauvais, que Charles Etienne, & Mrs. Lloyd, Hofman, Moréri, &c, parlent des armes impénétrables, que Thetis fit faire à son fils par Vulcain pour l'expédition de Troie. Car, encore qu'elle lui eut deja rendu le corps invulnérable, en le plongeant dans le Styx, on sait qu'il y a peu de précautions qui paroissent superflues à la tendresse maternelle. Malherbe a voulu marquer ces deux précautions de Thetis, quand il a dit,

Bien que sa mere eût à ses armes
Ajouté la force des charmes (93).

Mais, néanmoins, il ne les a pas marquées; parce que son expression fait plutot penser, que Thetis donna des armes fées

(74) Voiez les principaux Scholiast. Homeri in Iliad. Lib. IX, v. 130. & 448. Dictys, Lib. II. Xenophon, Conv. pag. 897, A. Plato Lib. II, de Republ. Tom. II, pag. 190, E. Cicero de Orat. Lib. III, Cap. 15. Strabo, Lib. IX, pag. 297. Quintil. Lib. II, Cap. III. Statius, Silva III Lib. V, v. 191. Plutarch. Tom. II, pag. 26, & 73. Lucian. Dial. Mort. Philostr. Lemn. pag. 196. Libanius, Progymn. pag. 99.

(75) Stat. Lib. V, Silva III, Vs. 191.

(76) Idem, Lib. II, Silva I, Vs. 88.

(77) In Conviv.

(78) In Dial. Achil. & Ant.

(79) Statius, Lib. II, Silv. I, Vs. 88, & Lib. III, Silv. II, Vs. 96.

(80) Meursius, & Canterus, entendent par le mot ἀμειστρόφος, dont Lycophron s'est servi, pour designer Phenix, que celui-ci avoit été le pere nourricier d'Achille.

XI. Homere critiqué touchant le discours de Phenix.

(81) Dans l'Article d'HORACE; mais c'est une fausseté.

(82) Horat. de Arte Poët. Vs. 148.

(83) Ovidii Metamorph. Lib. XIII, Vs. 179.

(84) Textor, Officin. Lib. II, Cap. XXXIII; Nat. Comes, Mythol. Lib. VI, Cap. I; Vigenere, sur Philostrate, au Sommaire de la Nourrit. d'Achille; Pomey, in Pantheo Mythico; &c.

(85) In Ciceron. de Amicit. Cap. XX.

(86) Ὠς ἐγένετο ἐννεαετὴς. Barthius cite ces paroles dans la page 1570, & dans la 1685 du III Tome de son Commentaire sur Stace; &, néanmoins, il dit dans la page 1584, qu'Apollodore ne marque point l'âge d'Achille.

(87) Stat. Achill. Lib. II, Vs. 294.

(88) Ibid. Vs. 396.

(89) Barth. in Statium, Tom. III, pag. 1684, 1736.

(90) Voiez Eustathius in Iliad. XI, & Ptol. Hephæst. apud Photium.

(91) Apollon. Argon. Lib. I, Vs. 118. Valer. Flaccus, Argon. Lib. I, Vs. 212.

(92) Voiez Calvisius sur l'an du Monde 2727, & 2767; &, le P. Labbe, Chronol. Franc. Tom. I, pag. 127.

(93) Malherbe, Livr. III, pag. 72.

(k) Homer. Iliad. Lib. XXII, v. 312.
(l) Id. Lib. XXIV, v. 551.
(m) Quintus Calab. Lib. III, v. 62. Euripid. in Philoctete.

après (G), Achille se batit avec Hector (k), & l'aiant tué l'attacha à son chariot, & le traîna autour des murailles de Troie (H). Priam en personne lui alla demander le cadavre, & l'obtint moiennant une grosse rançon (l). Il y a plusieurs opinions sur la mort d'Achille : les uns disent qu'Apollon le tua (m), ou qu'il aida Pâris à le tuer (n), en dirigeant sa fléche sur la partie qui n'étoit point invulnerable ; les autres disent que Pâris le tua en trahison dans un Temple où Achille s'étoit rendu, pour y traiter de son mariage avec Philoxene fille de Priam (o). Les Grecs lui firent de magnifiques funerailles, dont le Dictionaire de Moréri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude (I), pour ne rien dire de pis. Ils l'enterrérent au Promontoire de St-

(n) Virgil. Æn. Lib. VI. Vs. 57. Ovidius, Metam. Lib. XII, Vs. 180. seqq.
(o) Dictys Cret. Lib. IV. Dares Phrygius. Hyginus, Cap. CX, Servius in Æneid. VI, Vs. 57.

sées à son fils, que penser, qu'outre qu'elle lui avoit charmé le corps, les armes qu'elle lui donna étoient à l'epreuve. Mr. Ménage, qui censure justement l'equivoque de l'expression, reconnoit d'ailleurs que Thetis usa de ce double expedient, qui dans le fond ne choque pas le vraisemblable (94). De plus, ce n'est pas à l'Auteur d'un Dictionaire à suprimer une chose, sous ombre qu'elle a été faite inutilement. Il lui suffit qu'elle se trouve dans les Livres, sauf à lui à nous fortifier dans le besoin par les sages reflexions. Or il est certain qu'un ancien Auteur, nommé Philarque, ou Phylarque, avoit laissé par écrit, que Thetis, voiant qu'elle ne pouvoit éviter qu'Achille n'allât au siege de Troie, fut suplier Vulcain de faire des armes pour Achille, à l'epreuve de toute force humaine (95). Vulcain, aiant fait ces armes, declara qu'il ne les livreroit point, qu'après avoir obtenu de Thetis ce qu'elle pouvoit accorder de plus précieux. Elle s'en defendit, offrant de temoigner sa reconnoissance par toute sorte d'autres services : mais voiant qu'il ne vouloit que le service personnel, elle lui promit de paier de sa personne, pourvu que les armes fussent propres à Achille ; ce qu'il faudroit essaier sur elle-même, qui étoit de la taille de son fils. Vulcain, content de son marché, livra les armes à Thetis, qui les endossa, & s'enfuit. Ce pauvre boiteux, ne pouvant l'atteindre, lui jetta son marteau, & la blessa au talon.

(94) Ménage, Observ. sur Malherbe, pag. 372.
(95) Apud Natal. Comitem, Mythol. Lib. IV, Cap. VII. Tzetzes sur Lycophron, pag. 16. en tant ur qualcune aleph. Ce que je raporte, & que Natalis Comes ne raporte pas, se trouve aussi le Scholiaste de Pindare in Nem. Od. IV.

On a donc pu dire en général, que Thetis fit faire à son fils des armes impenetrables pour sa premiere campagne. Mais, puis qu'Homere est la principale source où il faloit puiser pour cet Article, il ne faloit pas oublier, qu'après la mort de Patrocle, à qui Hector avoit ôté les armes d'Achille, Thetis en obtint d'autres de Vulcain. C'est un des plus beaux Episodes de l'Iliade, & il a servi de modele à Virgile, pour l'un des meilleurs morceaux de l'Eneide. Il meritoit donc bien qu'on en touchât quelque mot. Remarquez, que selon Servius, les armes que Patrocle portoit, quand il fut tué, avoient été faites à Pelée par Vulcain (96).

(96) Servius in Æneid. Lib. I, v. 483.

(G) *La mort de Patrocle fut vangée bien-tôt après.*] Moréri a eu raison de dire qu'Achille reprit bien-tôt les armes, que la perte de Briseïs lui avoit fait mettre bas. En effet, puis que toute l'Iliade ne comprend qu'une année (97), selon le sentiment du P. Mambrun, dans son Traité du Poëme Epique, il faut que depuis la retraite d'Achille, jusqu'à son retour à l'Armée après la mort de Patrocle, il ne se soit passé que peu de mois. Ainsi, Malherbe tomba dans une étrange bevue, lors qu'il debita comme un fait certain, qu'Achille avoit été neuf ans devant la ville de Troie sans se batre.

(97) Mr. Ménage, Observat. sur Malherbe, pag. 441. croit qu'elle en comprend beaucoup moins.

Achille, à qui la Grece a donné cette marque,
D'avoir eu le courage aussi haut que les cieux,
Fut en la même peine, & ne put faire mieux,
Que soupirer neuf ans dans le fond d'une barque (98).

(98) Malherbe, Poës. Liv. V, pag. 125.

Sarrazin, trompé aparemment par cet endroit de Malherbe, qu'il voulut imiter, avoit dit dans une Ode qui est fort belle,

Achille, beau comme le jour,
Et vaillant comme son épée,
Pleura neuf ans pour son amour,
Comme un enfant pour sa poupée.

Mais Mr. Ménage a corrigé cette faute (99) dans l'Edition qu'il a procurée des Oeuvres de Sarrazin : il fit mettre *neuf mois*, au lieu de *neuf ans*. Au reste, cette comparaison d'Achille avec un enfant qui pleure *pour sa poupée*, a son fondement dans l'Iliade, où nous voions qu'Achille, après avoir perdu sa concubine Briseïs, court fondant en larmes faire ses plaintes à sa mere, & que sa bonne mere le console, tout comme s'il eut été un petit garçon.

(99) Ménage, Observat. sur Malherbe, pag. 441.

Χειρί τέ μιν κατέρεξεν, ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζε,
Τέκνον, τί κλαίεις; τί δέ σε φρένας ἵκετο πένθος;
Ἐξαύδα, μὴ κεῦθε νόῳ ἵνα εἴδομεν ἄμφω (100).
Manuque ipsum demulsit, verbumque dixit & nomen :
Fili quid fles? quis vero tibi mentem invasit mæror,
Dic, ne cela animo, ut sciamus ambo.

(100) Homer. Iliad. Lib. I, v. 361.

La majesté de l'Epopée souffroit ces naïvetez en ce tems-là. N'en disons donc rien. Convenons du beau genie d'Homere, convenons de la fécondité & de l'eloquence de sa Muse; mais disons aussi, *Sed ille, si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum*, &c. (101).

(101) Horat. Sat. X, Lib. I, v. 68.

(H) *Le traîna autour des murailles de Troie.*] Personne peut-être n'avoit dit avant Virgile, que le cadavre d'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troie. *Ter circum Iliacos raptaverat Hectora muros* (102). Homere n'avoit marqué le nombre des tours, que par raport au sépulcre de Patrocle ; & il n'est pas hors d'aparence que Virgile ait converti en trois circuits autour des murailles les trois circuits autour du sepulcre, desquels Homere avoit expressément fait mention (103) : qu'il les ait, dis-je, convertis de cette sorte, ou par un défaut de mémoire, ou pour faire un meilleur vers. La liberté de cette metamorphose n'a été imitée presque de personne : vous ne voiez pas plus les trois circuits des murailles dans les Auteurs qui ont vécu après Virgile, que dans ceux qui l'ont précedé. Sophocle (104), Euripide (105), Ovide (106), Seneque (107), Stace (108), Dictys de Crete (109), Platon (110), Ciceron (111), Hygin (112), Philostrate (113), Libanius (114), Servius (115), Tzetzes (116), Eustathius (117), parlent bien du traînement d'Hector ; mais non pas du nombre des tours. Il n'y a que l'Auteur de la petite Iliade en vers Latins, autant qu'il m'en peut souvenir, qui ait marqué nommement trois courses autour des murailles, & trois courses autour du tombeau. Cet Auteur se nomme Pindarus Thebanus : il a été cité par le vieux Scholiaste de Stace ; ce que Vossius n'a point su (118). Barthius a souvent parlé de lui dans le gros volume de ses *Adversaria*, & ailleurs (119). Je sai qu'Ausone, dans le sommaire du XXII Livre de l'Iliade, debite qu'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troie ; mais je sai aussi qu'il en a été censuré, & que cette faute a fait croire à l'un de ses Commentateurs, qu'Ausone n'a point fait tous les sommaires que nous avons sous son nom (120). Au reste, le traitement de ce cadavre, les discours qu'Achille tint à Hector prêt à expirer, la liberté qu'il accorda à qui voulut d'insulter & de fraper ce corps mort, cette ame venale, qui se laissa enfin persuader, à force de riches présens, de rendre à Priam le corps de son fils, sont des choses si éloignées, je ne dirai pas de la vertu heroïque, mais de la generosité la plus commune, qu'il faut necessairement juger, ou qu'Homere n'avoit aucune idée de l'Heroïsme, ou qu'il n'a eu dessein que de peindre le caractere d'un brutal. Il nous représente Achille, qui souhaite d'avoir assez de brutalité pour manger crue la chair d'Hector :

(102) Virgil. Æneid. Lib. I, Vs. 483.
(103) Homer. Iliad. Lib. XXIII, Vs. 13. & XXIV, Vs. 16.
(104) In Ajace, Vs. 1045.
(105) In Andromach. Vs. 105, 399.
(106) Metam. Lib. XII. Vs. 591. Amor. Lib. II, Eleg. I, Vs. 32, & in Ibin, Vs. 333.
(107) In Troad. Act. III. Vs. 413. & in Agam. Act. III, Vs. 447.
(108) Achilleid. Lib. I, Vs. 6.
(109) Lib. III.
(110) De Republ. Lib. III, Tom. II, pag. 391, B.
(111) Tuscul. I.
(112) Cap. CVI.
(113) In Heroic. pag. 697.
(114) Progymn. pag. 100, D.
(115) In Virgil. Ecl. IX, Vs. 6.
(116) Pag. 75.
(117) In Homeri Iliad. X, Vs. 401.
(118) Vossius, Hist. Lat. pag. 319.
(119) Voiez son Commentaire sur Stace, Tom. I, pag. 140, & Tom. III, pag. 591, 1609.
(120) Voiez les Diatribes de Mariang. Accursius sur Ausone.

Αἲ γάρ πως αὐτόν με μένος καὶ θυμὸς ἀνήη
Ὤμ' ἀποταμνόμενον κρέα ἔδμεναι (121).
Utinam enim ullo pacto ipsum me furor & animus stimularet
Crudas dissecantem carnes comedere.

(121) Iliad. X, Vs. 346.

Il n'a pas même compris, que pour faire plus d'honneur à son Heros, il ne faloit pas donner à son ennemi autant de lâcheté & de foiblesse qu'il lui en donne.

(I) *Funerailles, dont le Dictionaire de Moréri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude.*] Cet Auteur a dit que les Dieux pleurérent dix-sept jours la mort d'Achille ; mais il ne faloit pas citer Homere, sans citer le lieu où il parle de cela. Ce ne peut pas être dans l'Iliade ; car il y a fort bien observé la regle, qui defend d'ensevelir le Heros d'un Poëme Epique dans le Poëme même. Virgile l'a observée aussi. Il eut donc falu dire, qu'Homere parle des funerailles d'Achille dans le XXIV Livre de l'Odyssée, où il amene cet épisode à l'occasion des Galans de Penelope tuez par Ulysse. C'est à tort, que dans l'Edition d'Amsterdam, on a fait venir les Continuateurs d'Homere à la place d'Homere. Ce n'est pas tout : il n'eût point falu dire *les Dieux* en général, sans specifier ce qu'Homere marque, que Thetis, accompagnée des Déesses Marines, vint au Camp des Grecs, pour rendre à son fils les devoirs funebres conjointement avec eux, & que les neuf Muses y tinrent bien leur partie par leurs chants lugubres. On pouvoit citer Pindare, pour ce dernier fait.

Τὸν μὲν οὐδὲ θανόντ' ἀοιδαὶ
ἔλιπον. ἀλλά οἱ
παρά τε πυρὰν, τάφον
θ' Ἑλικώνιαι παρθένοι
στᾶν, ἐπὶ θρῆνόν τε πο-
λύφαμον ἔχεαν. ἔδο-
ξ' ἦρα καὶ ἀθανάτοις
ἐσλόν γε φῶτα καὶ φθίμενον ὕ-
μνοις θεᾶν διδόμεν (122).

(122) Pindar. Isthm. Od. VIII, pag. 753.

Quem ne mortuum quidem carmina defecerunt : sed & ejus rogo & sepulcro Heliconia virgines adstiterunt, & lamentationem memorabilem effuderunt. Placuit ergo immortalibus strenuum virum etiam mortuum hymnis Dearum tradere. Ce que le Dictionaire ajoûte, sur la foi d'Homere encore, qu'ensuite de ces dix-sept jours, *les jeunes gens de Thessalie firent les funerailles d'Achille, où ils pleurerent couronnez de fleurs d'Amaranthe*, devroit être naturellement au même endroit de l'Odyssée, où est le deuil de dix-sept jours. Cependant, il n'y est pas ; & j'ai bien peur que Mr. Moréri ne se soit servi de quelque Livre, où l'on avoit mal raporté la cérémonie, dont Philostrate

Sigée (*K*); &, après la prise de la ville, ils immolérent Philoxene sur son tombeau, comme son Ombre le demanda. Ce guerrier, le plus violent de tous les guerriers, & si brave que son nom devint celui de la suprême bravoure (*L*), aimoit beaucoup la Musique (*M*), & la Poesie (*p*), & passoit

(*p*) *Voiez la Remarque (B) de l'Article* ACHILLEA.

lostrate fait mention dans le Tableau de Neoptoleme. C'est qu'aiant été ordonné aux Grecs, par l'oracle de Dodone, d'aller faire tous les ans l'Anniversaire d'Achille, les Thessaliens furent les premiers qui joignirent des couronnes d'Amarante aux autres ceremonies.

(*K*) *Ils l'enterrerent au promontoire de Sigée.*] Presque tous les Dictionaires le remarquent. Lloyd, rejettant les autres citations de Pline, qu'il avoit trouvées en mauvais état dans Charles Etienne, garde celle du chap. XII du IV livre, mais à tort; car Pline ne parle point là du tombeau qui étoit à Sigée: il parle de celui qu'on disoit être dans une Ile du Pont Euxin. C'est au chapitre XXX du V livre, qu'il dit qu'il y avoit eu une ville nommée *Achilleon*, auprès du sepulcre d'Achille, sur la côte de Sigée. Il est étonnant, qu'après la correction de ce passage, Isaac Vossius se soit avisé d'accuser Pline de mettre le tombeau d'Achille au rivage de Rhetée, & celui d'Ajax au rivage de Sigée (123). Pline a fait tout le contraire. Solin, par un abus qui lui est assez ordinaire, a transporté ce sepulcre sur un autre Cap voisin, savoir sur celui de *Rhetée*, où étoit le tombeau d'Ajax (124). Cette méprise se trouve dans les Emblêmes d'Alciat.

(123) Vossius in Melam, pag. 98.

(124) Solini Polyhistor. Cap. XL.

(125) Alciati Emblema XXXXV.

Æacidæ tumulum Rhæteo in littore cernis (125).

Ses Commentateurs avouent qu'il s'est trompé, à la réserve de Pignorius, qui a soutenu le contraire. Il est pourtant certain, par le témoignage unanime des Auteurs, que le tombeau d'Achille étoit au rivage de Sigée. Nous avons deja dit qu'on y alloit tous les ans lui offrir des sacrifices: la tradition étoit, que son fantome s'y faisoit voir armé, & en posture menaçante; ce qui n'empêcha point Apollonius de vouloir s'aboucher avec lui (126). Je croi même qu'on a dit qu'il se faisoit des miracles à ce tombeau. Voiez l'Article suivant.

(126) Philostr. in Vita Apollon. Lib. IV. Cap. III, & IV.

(*L*) *Son nom devint celui de la suprême bravoure.*] Mr. Moréri, sans citer livre ni chapitre, pretend qu'Aulugelle a dit, que quand on veut parler de quelque soldat genereux, on dit que c'est un Achille: mais il est faux qu'Aulugelle dise cela. Il dit seulement, au chapitre XI du II. livre, que Sicinius Dentatus, pour avoir fait des actions fort surprenantes à la guerre, fut nommé l'Achille Romain. Notre Auteur en raporte quelques circonstances prises de cet endroit d'Aulugelle, sans nous avertir d'où il les prend; de sorte qu'il le cite, non quand il le faut, mais quand il ne le faut pas: non quand il lui emprunte son bien, mais quand il lui donne ce qui ne lui est point dû. S'il avoit cité Servius (127), il eût allégué de meilleures preuves. Or ce n'étoit point seulement la vigueur martiale, c'étoit aussi celle qu'on faisoit paroitre au service de Venus, qui faisoit donner le nom d'Achille; témoin ce débauché, qui, se sentant deja mort quant aux parties qu'on ne nomme pas, dit dans Petrone, *Funerata est illa pars corporis quâ quondam* ACHILLES *eram**. Il avoit aparemment plus de regret à cela, que Milon à la perte de la force de ses bras; & il auroit paru plus blamable à Ciceron, que cet Athlete, pour de tres-bonnes raisons. *Quæ vox potest esse contemptior quàm Milonis Crotoniatæ, qui cum jam senex esset, athletasque se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse, at hi quidem jam mortui sunt? Non verò tam isti quàm tu ipse nugator, neque enim ex te unquam es nobilitatus, sed ex lateribus & lacertis tuis* (128).

(127) Servius in Virgilii Eclog. III, Vers. 79, & in Eclog. IV, Vers. 34.

* Petron. Satyr. C. 129.

(128) Cicero de Senectute, Cap. IX.

Le Dictionaire de Charles Etienne, dans l'Edition de Paris en 1620, revue & corrigée par Frédéric Morel, Professeur Roial, & dans celle de Geneve en 1662, corrigée encore d'une infinité de fautes, à ce que le titre porte, attribue à Aulugelle bien cité, non pas que *les soldats généreux*, mais que les Capitaines d'une valeur extraordinaire étoient apellez *Achille*; & que l'argent s'apelloit *Achilléen*, parce qu'il étoit insurmontable, ou lors qu'il étoit insurmontable. *Tantæ fortitudinis fuisse fertur* (Achilles) *ut teste Gellio, lib. 2, cap. 11, insignis fortitudine duces Achilles appellentur, & argentum vocetur Achilleum, quod sit insuperabile & insolubile* (129). Le texte Latin de Charles Etienne peut s'entendre en ces deux façons; & j'avoue même, qu'aux depens d'une mauvaise situation de paroles, & de beaucoup d'inéxactitude, dont on se reconoitroit coupable, on se pourroit sauver de l'accusation d'avoir imputé à Aulugelle ce qui regarde ce prétendu argent *Achilleen*. Mais, ni Charles Etienne, ni ses Correcteurs, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui l'ont suivi pied-à-pied, ne peuvent se justifier d'avoir pris *argentum*, pour *argumentum*. Car c'est pour une objection insoluble, qu'on se sert de l'épithete d'*Achillea*; & l'on apelle ordinairement dans les Ecoles le principal argument d'une Secte, son Achille. Ce qui ne vient pas tant de ce qu'Achille étoit un invincible guerrier, que de la difficulté tout-à-fait embarrassante que Zenon d'Elée proposoit contre l'éxistence du mouvement (130). Il mettoit une tortue en comparaison avec Achille, pour montrer que jamais un mobile lent, qui précéderoit tant soit peu un mobile vite, n'en pourroit être devancé. Calepin, citant d'ailleurs fort mal Aulugelle, met *argumentum*, & non pas *argentum*; ce qui nous aprend que le mal vient d'une ancienne source, qui a formé comme deux branches de Copistes. Les uns aiant à moitié chemin perdu *argumentum*, aparemment par la faute de l'Imprimeur qui substitua *argentum*, ont été cause que leurs descendans conservent de main en main ce dernier mot: les autres, à cet égard, n'ont point encore forligné; ainsi, ceux qui vont à eux, comme ont fait les Correcteurs de Calepin, évitent le défaut qui s'est glissé dans l'autre branche.

(129) Car. Stephanus in Dictionario, Voc. Achilles.

(130) Aristotel. Lib. VI, Physic. Cap. IX, & ibi Simplicius & Themistius. Diogenes Laert. Lib. IX, in Zenone.

(*M*) *Aimoit beaucoup la Musique.*] Mr. Moréri en a parlé avec très-peu d'exactitude: il a dit *qu'Homere fait souvent conoitre, que le son de la Lire avoit un merveilleux pouvoir, pour faire passer la colere d'Achille, & calmer cette passion furieuse qui avoit tant donné de peine aux Troyens.* Il ajoute qu'*Athenée l'a remarqué aussi, après Theopompe.* Mais il est certain, qu'on ne remarque dans Homere, sinon que les Deputez de l'armée trouvérent Achille, chantant sur la lyre les belles actions des grands hommes, pour se divertir.

Τὸν δ' εὗρον φρένα τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ

Τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν ἄειδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν (131).

(131) Homer, Iliad. Lib. IX, Vers. 186.

Achille, offensé par Agamemnon, avoit alors abandonné de dépit & de colere la cause commune. C'est tout ce qu'Homere nous en aprend. Pour des réfléxions, il n'en fait point sur l'occupation où les Deputez trouvérent Achille: c'est Athénée, qui en conclut, qu'Homere a voulu signifier, que la lyre étoit d'un grand secours à ce Heros, pour moderer l'ardeur violente de sa colere (132). Il n'est pas vrai qu'Athenée fasse cette remarque après Theopompe; & je suis fort trompé, si la cause de l'égarement de Moréri n'est un passage de Vossius au Traité de la Musique. Ce savant homme aiant cité Athenée, pour l'observation qu'on vient de voir, dit tout de suite, que les Ambassadeurs des Gétes, qui alloient, pour quelque Traité de paix ou de treve, vers des gens dont il faloit apaiser l'irritation, se presentoient jouant de la lyre (133), & allegue pour son garant Athenée, qui raporte cela du XLVI livre de l'Histoire de Théopompe. Mr. Hofman est à-peu-près dans la même erreur que je viens de remarquer. On eut trouvé un peu mieux son compte dans Philostrate; car il observe que Chiron, aiant aperçu qu'Achille ne pouvoit vaincre sa colere, lui enseigna la Musique (134).

(132) Athenæus, Lib. XII, pag. 624.

(133) Vossius de Musice, pag. 49. Le Passage d'Athenée est pag. 627.

(134) In Heroic. pag. 705. C. Vide etiam Ælianum Hist. Var. Lib. XIV, C. XXIII.

Il y a eu des gens, qui ont voulu dire qu'Achille chantoit sur la lyre, non les beaux exploits des grans hommes; mais les maux que l'amour lui faisoit souffrir.

Tales cantata Briseide venit Achilles
Acrior, & positis erupit in Hectora plectris (135).
Ille Pelethroniam cecinit miserabile carmen
Ad citharam, citharâ tensior ipse suâ (136).

(135) Statius, Silv. IV, Lib. IV, Vers. 33.

(136) Propert. Carm. LXIX.

Ce sont, je croi, des médisances, qu'on peut réfuter par la réponse que fit Aléxandre le Grand à celui qui lui offroit la lyre de Paris: *Je m'en soucie peu*, lui dit-il: *mais je verrois volontiers celle d'Achille, sur laquelle il chantoit les actions des Heros du tems passé.* Plutarque, qui raporte ainsi la chose, dans la Vie de ce Prince, lui attribue ailleurs (137) une autre réponse, savoir celle-ci: *Je n'ai que faire de celle-là; car j'ai celle d'Achille, au son de laquelle il se reposoit, en chantant les louanges des vaillans personnages: mais celle de Paris avoit une harmonie trop molle, & trop feminine, sur laquelle il chantoit des chansonnettes d'amour.* Ce n'est pas le seul exemple, qui montre que Plutarque se rendoit tellement maître de certains faits, qu'il les tournoit, & les apliquoit tantot d'une façon, tantot de l'autre. Assûrément, Alexandre n'a point répondu ces deux choses; &, aparemment, c'est la derniere qui est de l'invention de l'Historien. Pour ce qui regarde ces paroles, *car j'ai celle d'Achille*, on croit aisément qu'Alexandre eût voulu l'avoir; mais qui doute qu'il ne soit très-faux qu'il l'ait euë? Elien raporte le fait conformément à la prémiere narration de Plutarque (138). Un Commentateur d'Elien assûre qu'Homere représente en divers endroits Achille chantant sur la lyre les exploits des grans Capitaines (139). Il se trompe: Homere ne le fait qu'en un seul lieu; & son erreur, étant celle d'un homme tout autrement fort de reins que Moréri en fait de literature, pourroit consoler Moréri, s'il étoit en vie. Kuhnius ne corrige point cette faute (140). Stace, qui, contre les termes formels d'Homere, supose qu'Achille pendant sa retraite chantoit ses amours, & sa Briseïs, temoigne en d'autres endroits, que dès sa plus tendre jeunesse, il avoit emploié ses instrumens de Musique dans l'antre de Chiron, à celébrer les grandes actions des anciens.

(137) Plutarque de la Fortune d'Alex. Livr. I, Chap. VI.

(138) Ælian. Histor. Var. Lib. IX, Cap. XXXVIII.

(139) Scheffer. in hunc locum Æliani.

(140) Kuhnius in Ælian. ibid.

- - - - - - - *Nec major in istis*
Sudor, Apollineo quam fila sonantia plectro
Cum quaterem, priscosque virûm mirarer honores (141).

(141) Statius, Achill. Lib. II, Vers. 442.

Ce furent les combats d'Hercule, ceux de Pollux, & ceux de Thesée, qu'il chanta devant sa mere, qui l'étoit allé voir dans cet antre, à quoi il joignit les fameuses nôces de son pere.

- - - - *Canit ille libens immania laudum*
Semina, qui tumidæ superarit jussa novercæ
Amphitryoniades: crudum quo Bebryca cæstu
Obruerit Pollux: quanto circumdata nexu
Ruperit Ægides Minoi brachia Tauri,
Maternos in fine thoros, superisque gravatum
Pelion (142).

(142) Idem, ibidem. Lib. I, Vers. 188.

J'avoue cependant, que Philostrate le fait chanter, sous la disci-

passoit pour le plus bel homme de son tems (*N*). Si sa beauté le rendit aimable aux femmes, il ne les aimoit pas moins de son côté (*O*); & l'on a dit même que ses amours s'étoient répandues sur les personnes de son sexe (*P*). Nous verrons, dans l'Article suivant, ce qu'il fit après sa mort, & un miracle qu'il opéra, dont Tertullien a parlé. Je vous renvoie à l'*Homericus Achilles* de feu Mr. Dreincourt (*q*), comme à un recueil de littérature le plus complet qui se puisse voir touchant ce Héros du Paganisme.

(*q*) *Imprimé à Leide l'An* 1693. *Voiez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mai* 1693, *pag.* 518.

discipline de Chiron, diverses matieres, qui avoient infiniment moins de raport à la guerre qu'à l'amour; Hyacinthe, Narcisse, Adonis, Hilas, &c (143).

(143) Philostrate, in Heroic. pag. 705, les nomme, τοὺς ἀρχαίους ἔλληνας, ce que Vigenere traduit, les Anciens, qui estoient en mesme eage qu'Achille. *Cela est très-équivoque: il eût mieux valu se servir du mot de siécle, que de celui d'âge: &, sans doute, Philostrate a voulu dire, non qu'ils étoient contemporains de ce Achille, mais qu'ils l'avoient entre eux.*

Achevons cette Remarque par quelque chose qui concerne la lyre même d'Achille. Quelques-uns disent que Corybas, fils de Jasus & de Cybele, étant passé en Phrygie, avec son oncle Dardanus, y établit le service de Cybele, donna son nom aux Corybantes qui étoient les Prêtres de cette Déesse, & y transporta la lyre de Mercure (144). Elle fut gardée à Lyrnesse, d'où Achille l'emporta, lors qu'il se saisit de cette Ville. Homere n'est pas de ce sentiment: puis qu'il dit que la lyre de ce Héros avoit été trouvée dans la ville d'Ection, c'est-à-dire dans Thebes de Phrygie, lors que les Grecs la pillérent (145).

(144) Diodor. Sicul. *Lib. V.*

(145) Homer. Iliad. *Lib. IX.* v. 188.

(*N*) *Le plus bel homme de son tems.*] Au lieu de ce fait, dont on a des preuves si authentiques, Mr. Moréri s'est contenté d'observer que *Philostrate dit qu'Achille étoit de belle taille.* Achille se vante lui-même dans le XXI Livre de l'Iliade d'être grand & beau, καλός τε μέγας τε: & lors qu'Homere a voulu parler de Nirée, il a remarqué, qu'après Achille, c'étoit le plus beau de tous les Grecs;

> Νιρεὺς, ὃς κάλλιστος ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθε
> Τῶν ἄλλων Δαναῶν, μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα (146).
> *Nireus, qui formosissimus vir ad Ilium venit*
> *Cæterorum Danaorum, post laudatissimum Peliden.*

(146) Ibid. *Lib. II.* v. 673.

Voiez le Scholiaste d'Homere sur le vers 131 du I Livre de l'Iliade, où il dit qu'Achille, le plus beau de tous les Heros, avoit tellement le visage d'une femme, qu'il lui fut aisé de passer pour fille à la Cour de Lycomede (147). *Plurimus illo Invictæ virtutis decor* (c'est Stace qui parle) *fallitque tuentes Ambiguus, tenuisque latens discrimine sexus* (148). Pour ce qui est de la taille, je ne remarquerai point ce que Philostrate dit dans la Vie d'Apollonius, que l'Ombre d'Achille, évoquée par ce Philosophe, parut d'abord de cinq coudées, & puis de douze, & d'une beauté qu'il n'étoit pas possible d'exprimer (149). Je ne dirai point non plus, avec Lycophron, qu'Achille avoit neuf coudées; ce n'est point ce qu'on nomme belle taille: cela n'est bon que pour Quintus Calaber, qui l'a converti en Géant (150); &, ce ne seroit pas le moien de justifier le Sieur Moréri. Disons donc, qu'il est fort vrai que l'Auteur qu'il cite (151), donne une belle & haute taille à ce Heros, & un visage d'où il sortoit des raions, *un nez, ni aquilin, ni crochu, mais tel qu'il devoit toujours demeurer.* C'est ainsi que Vigénere a traduit, sur la Version Latine apparemment: j'aimérois mieux traduire *tel qu'il devoit être*, & donner au verbe μέλλω cette signification.

(147) *Voiez* le Banquet de Platon.

(148) Statius, Achill. *Lib. I*, v. 335. Dictys Cretensis, *Lib. I.*

(149) Philostrate, *de la* Vie d'Apollonius, *Livr. IV. Chap. V.* Vigenere *au Livre III, &* dit que l'Ombre *apparut premierement de la hauteur de sept coudées.*

(*O*) *Il ne les aimoit pas moins de son côté.*] La lubricité d'Achille fut un fruit précoce, & de durée. Nous avons vu, que dès l'âge de dix ans, il engrossa Deïdamie. Les suites furent dignes d'un si prompt début. Il ne tarda pas long-tems à traiter de la même sorte Iphigenie (152); & si Diane crut qu'on lui avoit offert une vierge pour victime, en la personne de cette fille d'Agamemnon, elle fut prise pour duppe: Achille avoit mis bon ordre, qu'au pis aller, Iphigenie ne sortit point de ce monde, avant que d'avoir gouté les joies de la conception, & les douleurs de l'enfantement. Il vit Helene sur les murailles de Troie, & en devint si furieusement amoureux, qu'il en perdit le repos, & qu'il recourut à sa mere, pour la prier de trouver quelque moien de le faire jouir de cette femme (153). Bel emploi pour une mere! Thetis ne laissa pas de l'accepter, & d'inventer une maniere de maquerelage, qui consista à faire acroire à son fils qu'il jouissoit de la belle Helene; mais ce ne fut qu'un songe: &, néanmoins, ce régal imaginaire apaisa les tourmens d'Achille. On eut beau lui ôter sa Briseïs, il ne coucha pourtant point seul: il avoit eu trop de soin de ses provisions de lit. Il pouvoit trouver des relais chez lui, en cas de besoin: Diomedée prit la place de Briseïs (154). Dès qu'il eut vu Polyxene, fille de Priam, il voulut en faire sa femme; &, n'aiant pu satisfaire ce desir pendant sa vie, il demanda après sa mort qu'on la lui sacrifiât, afin qu'il en pût jouir aux champs Elysées (155). Il avoit si bien mérité en ce monde d'être nommé (156) ἐρωτικὸς, ἀνέραστος, ἀκρατὴς, ἐρωτικώτατος (157), qu'on crut que même dans l'autre il avoit besoin de femmes; & c'est pour cela qu'on l'y a marié avec Medée & avec Helene. Il fut accusé d'être devenu amoureux de l'Amazone Penthesilée, peu après lui avoir ôté la vie, & d'avoir assouvi sa passion sur ce corps de femme frais tué (158). Nous en parlerons dans l'Article de THERSITE. Voiez aussi l'Article de TANAIS.

(153) Tzetzes, in Lycophron.

(154) Homer. Iliad. *Lib. IX*, v. 660.

(155) Seneca in Troad. v. 945.

(156) Libanius, Progymn. *pag.* 101, B, & *pag.* 127, A, & Declam. IV, *pag.* 216, B, & Orat. IX, *pag.* 258, C.

(157) Plutarch. *in* Amator. *pag.* 760, D.

(*P*) *S'étoient répandues sur les personnes de son sexe.*] Il y en a qui veulent que Troilus, fils de Priam, soit mort étouffé entre les bras du lascif Achille, qui le vouloit violer, & qui trouva trop de resistance (159). On a donné un tour fort malin au choix qu'Ajax suggera à Menelas: il lui conseilla de faire porter à Achille par le bel Antilochus la nouvelle de la mort de Patrocle. Philostrate, qui dit assez clairement quelles pouvoient être les liaisons du Héros avec le messager choisi, s'est trompé sur l'auteur du choix (160); car ce ne fut point Menelas, comme il le dit, qui jetta les yeux sur Antilochus: ce fut Ajax, qui le proposa à Menelas (161). Mais c'est principalement envers Patrocle, qu'on a donné un tour criminel à la tendresse d'Achille. Platon prend son parti là-dessus contre Eschyle (162). Xenophon est en cela de l'avis de Platon (163). Sextus Empiricus traite la chose en homme de sa profession: je veux dire, pyrrhoniquement (164). Mais Lucien & Philostrate (165) y mettent tout leur venin: l'un d'eux pretend qu'Achille ne se tint point assez sur ses gardes en pleurant la mort de son ami, & qu'il se laissa échaper la vérité par ces paroles, μηρῶν τε τῶν σῶν εὐσεβὴς ὁμιλία κάλλιον (166), *femorumque tuorum sancta conversatio melior.* Que dirai-je de ces deux vers de l'Epigramme XLIV du Livre onziéme de Martial?

> *Bryseis multum quamvis aversa jaceret,*
> *Æacidæ propior levis amicus erat.*

(158) Tzetzes in Lycophr. Libanius, Progymn. *pag.* 101, C; & *pag.* 152, A.

(159) Servius in Æneid. Lycophron, v. 307, & ibi Tzetzes.

(160) In Antil. *pag.* 070, & Icon. *pag.* 789, D.

(161) Homer. Iliad. *Lib. XVI*, v. 628, 651, 659, 655.

(162) In Conviv. *Tom. III*, *pag.* 180, A.

(163) In Conviv. *pag.* 898, A.

(150) Q. Calaber, *Lib. I*, v. 1141 *Lib. III*, v. 716, 922. (151) Philostrate *in* Heroic. *pag.* 705. (152) *Vide* Tzetzem in Lycophron.

(164) Sext. Empir. Pyrrh. Hyp. *III*, *pag.* 152, *A.* (165) Philostr. *in* Epist. *pag.* 903, *A.* (166) Lucian. *in* Amorib. *pag.* 1071, *Tom. I*, *Edit. Salmuriensis.*

ACHILLEA, Ile du Pont Euxin, que l'on a nommée aussi l'Ile des Héros, l'Ile Macaron (*a*), ou l'Ile des Bienheureux, Leuce, &c, étoit, selon quelques-uns, vis-à-vis du Borysthene, &, selon quelques autres, vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné, à cause que l'on y voioit le tombeau d'Achille (*b*), & qu'elle étoit consacrée à ce Héros. Thetis, ou Neptune, la lui donnérent (*c*); & il y obtint les honneurs divins, Temple, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'ensuit. Quelques-uns parlent de cette Ile comme si elle avoit été inhabitée, & s'il n'y avoit eu aucune sûreté à vouloir y passer la nuit (*d*): c'est ce qui faisoit que les gens qui y prenoient terre se rembarquoient vers le soir, après avoir vu les antiquitez du lieu, le Temple, & les dons qui avoient été consacrez à Achille. Ce Héros n'y étoit point seul; les ames de plusieurs autres Héros y avoient aussi leur demeure (*A*): &, quant à lui, il faloit bien qu'il y fût en corps & en ame; puis qu'il y épousa Helene, & qu'il en eut un fils, qui s'apella Euphorion, que Jupiter aima criminellement & sans succès, & qu'il tua d'un coup de foudre, pour le punir de son refus (*e*). D'autres disent qu'Achille y avoit pour femme Iphigenie, que Diane y avoit transportée, après lui avoir communiqué le don d'une immortelle jeunesse avec la nature divine (*f*). D'autres, enfin, veulent que la femme, qu'il épousa dans l'autre monde, fût la fameuse Medée (*g*): mais la plus commune opinion lui donnoit Helene pour femme. C'est le sentiment que Philostrate & Pausanias ont suivi (*h*). Le prémier raconte, que si les étrangers, qui abordoient dans cette Ile, ne pouvoient point faire voile le jour même, il faloit qu'ils passassent la nuit dans leurs vaisseaux, où Achille & Helene les venoient voir, buvoient avec eux, & chantoient

(*a*) Plinii Hist. Natur. *Lib. IV. Cap XII. & XIII*, Pausan. *Lib. III*, *pag.* 102.

(*b*) Mela, *Lib II*, *Cap VII.* Scylax, *pag.* 28.

(*c*) *Autor* Periplí Ponti Euxini ab If. Vossio *editus:* Quintus Calaber, *sub fin. Lib. III.*

(*d*) Amm. Marcell. *Lib. XXII*, *Cap. VIII.* *Vous trouverez ses paroles dans la Remarque* (*A*).

(*e*) Ptolem. Hephæst. *apud* Photium, *pag.* 480.

(*f*) Anton. Liberalis, *Cap. XXVII.*

(*g*) Tzetzes in Lycophr. Schol Apollon. *Lib. IV.*

(*h*) Pausanias, *Lib. III*, *pag.* 102.

(*A*) *Les ames de plusieurs autres Héros y avoient aussi leur demeure* (1).] C'est ce qui paroit par un passage de Pausanias, où il raconte que Leonyme, Général des Crotoniates, étant allé à l'Ile de Leuce, pour y aprendre le remede qui le guériroit d'une blessure, raporta qu'il y avoit vu Achille, les deux Ajax, Patrocle, Antilochus, &c (2). Je m'étonne qu'Ammien Marcellin oublie cela dans l'endroit où il raporte que cette Ile étoit un lieu dangéreux. *In hac Taurica*, dit-il (3), *insula Leuce sine habitatoribus ullis Achilli est dedicata: in quam si fuerint quidam fortè delati, visis antiquitatis vestigiis temploque & donariis eidem heroi consecratis vespere repetunt naves, aiunt enim non sine discrimine vitæ illic quemquam pernoctare.* Peut-être aussi ignoroit-il cette particularité.

(1) Dionys. Periheget.

(2) Pausan. *Lib. III*, *pag.* 102.

(3) Amm. Marcell. *Lib. XXII*, *Cap. VIII.*

toient non seulement leurs amours, mais aussi les vers d'Homere (i). Il ajoûte qu'Achille cultivoit alors avec d'autant plus de soin le talent de la Poësie, dont Calliope l'avoit gratifié (B), qu'il n'en étoit point détourné par des occupations belliqueuses. Il ajoûte encore, que ceux, qui passoient auprès de ce rivage, entendoient une musique qui leur donnoit une admiration mêlée d'horreur, & qu'ils entendoient aussi un bruit de chevaux, un cliquetis d'armes, & des cris comme à la guerre. Maxime de Tyr, & Arrien, ne disent pas des choses moins surprenantes (C). Il ne faut point douter que ce ne fût là, qu'Achille fit le miracle dont Tertullien a parle (D). Il en fit bien d'autres, dont celui qu'il exploita contre l'impiété des Amazones (E), qui vouloient piller son Temple, ne fut pas le moins éclatant. Celui qui concerne le vol des oiseaux (F) a été mal

(B) *Le talent de la Poësie, dont Calliope l'avoit gratifié.*] Il y a des gens, qui veulent que quand Plutarque raporte, que Minerve, la Déesse des Sciences, coula des goutes de nectar & d'ambrosie à Achille, qui ne vouloit rien manger, il nous insinue que ce Héros avoit une science universelle. Ἡ Ἀθηνᾶ τῷ Ἀχιλλεῖ νέκταρός τι καὶ ἀμβροσίας ἐνέσταξε μὴ προσιεμένῳ τροφήν (4). *Minerva Achillem nutrimentum respuentem nectare & ambrosia instillatis aluit.* C'est une des autoritez emploiées par Lorenzo Crasso (5), pour prouver qu'Achille doit tenir rang parmi les Poëtes Grecs. Dans le langage des pointes, ce seroit de la science infuse, ou bien il n'y en auroit jamais eu. Mais, quoi qu'il en soit, les paroles de Plutarque ne servent de rien à prouver ce que Lorenzo Crasso en infére; il s'agit là d'une véritable nourriture du corps, comme il paroit par le XIX Livre de l'Iliade, d'où elles ont été prises. Homere nous conte que Jupiter s'étant aperçu qu'Achille, après la mort de Patrocle, ne vouloit ni manger ni boire, dit à Minerve de lui infuser du nectar & de l'ambrosie dans le corps, afin qu'il ne mourût pas de faim. Ἡ δ' Ἀχιλλῆϊ νέκταρ ἐνὶ στήθεσσι καὶ ἀμβροσίην ἐρατεινὴν στάξ', ἵνα μή μιν λιμὸς ἀτερπὴς γούναθ' ἵκοιτο. *Et nectarque & ambrosiam amabilem instilla in pectora, ut ne ipsum fames occupet* (6). C'est à Philostrate qu'il faut recourir, pour prouver que ce Héros a été Poëte (7). C'est un témoin qui parle fort clairement là-dessus.

(C) *Maxime de Tyr, & Arrien, ne disent pas des choses moins surprenantes.*] Celui-là dit qu'Achille demeuroit dans une Ile proche du Pont Euxin, à l'oposite du Danube, & qu'il y avoit des Temples & des Autels; qu'on auroit eu bien de la peine à y descendre, avant que d'avoir offert des sacrifices; que l'équipage des vaisseaux avoient souvent vu Achille sous la figure d'un jeune blondin, qui, avec ses armes d'or, dansoit une danse guerriere: quelques-uns l'entendoient chanter, sans le voir; d'autres le voioient & l'entendoient tout ensemble. Il arriva que quelqu'on, s'étant endormi, sans y penser, dans cette Ile, fut éveillé par Achille, & conduit dans une tente, où on lui donna à souper. Patrocle versoit à boire, & Achille jouoit de la lyre: Thetis & les autres Dieux étoient présens (8). Arrien avoit ouï dire, & le croioit, que ceux, qui étoient jettez sur cette Ile par quelque tempête, alloient consulter l'Oracle d'Achille, pour savoir s'il leur étoit expédient de lui immoler la victime qu'ils choisiroient eux-mêmes au pâturage; qu'en même tems ils consignoient sur l'Autel le prix qu'elle leur sembloit valoir; que si l'Oracle rejettoit leur proposition, ils ajoutoient quelque chose à ce prix, jusques à ce qu'ils pussent conoitre par son aquiescement, qu'ils avoient atteint la juste valeur; que cela fait, la Victime se presentoit d'elle-même au Temple, & ne s'enfuioit plus; qu'Achille aparoissoit en songe à ceux qui s'aprochoient de l'Ile, & leur montroit le lieu qui étoit le plus commode pour l'abordage; qu'il se montroit aussi quelquefois à ceux qui veilloient, &c (9). Arrien trouvoit cela digne de foi, entre autres raisons, parce qu'Achille étoit mort jeune, & qu'il avoit été extrémement beau, & si constant en amour & en amitié, qu'il voulut même mourir pour l'objet de ses amours, ὡς καὶ ἐπαποθανεῖν ἑλέσθαι τοῖς παιδικοῖς. L'équivoque de ce dernier mot, & la moindre reflexion sur le peril où il s'exposa, afin de venger la mort de Patrocle, suffiront à bien des gens, pour mettre Arrien parmi ceux qui disent que la passion de ces deux personnes passoit l'amitié (10). Voiez la Remarque (P) de l'Article ACHILLE, & ci-dessous (11) l'une des merveilles qu'Arrien a debitées. C'est celle de ces oiseaux, qui balioient chaque jour le Temple de l'Ile d'Achillea.

(D) *Le miracle dont Tertullien a parlé.*] Tertullien, comme le remarque Mr. Moréri, nous aprend qu'Achille guérit en songe un Athlete, nommé Cleonyme (12): c'est-à-dire, très-aparemment, que Cleonyme crut voir en songe Achille, qui lui enseignoit le remede nécessaire. Tertullien se sert de ce fait, & de plusieurs autres semblables, contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconnoitre rien de surnaturel dans les songes. Cette avanture n'est gueres conue; car on n'en trouve rien dans un grand nombre d'Auteurs, qui ont amplement parlé d'Achille. Pamelius, dans son Commentaire sur Tertullien, ne fait que nous renvoier à Homere, qui, autant qu'il m'en peut souvenir, ne parle point de ce songe. Un passage cité par Leon d'Allazzi (13), donne quelque jour à ce fait: il porte que Leonyme, Général de ceux de Crotone dans la guerre contre ceux de Locres, fut blessé sans savoir par qui, en attaquant une partie des Troupes ennemies qui ne se retranchoit jamais, parce qu'on la consacroit aux Héros, dont on croioit que la protection lui devoit suffire; que ce Général ne pouvant guerir consulta l'Oracle de Delphes, qui lui aprit qu'Achille, qui l'avoit blessé, le gueriroit aussi; que sur cela, il fut à l'Ile de Leuce faire ses priéres à ce Héros; qu'il vit en dormant quelques Héros; qu'Achille fut celui qui le guérit; que les autres lui ordonnerent de faire savoir aux hommes certaines choses; & qu'Helene en particulier le chargea de dire à Stesichorus, qui étoit devenu aveugle pour avoir écrit contre elle, qu'il se retractât, s'il vouloit recouvrer la vue. Il est clair que cette histoire, & celle que Pausanias (14) & Conon (15) racontent, sont la même quant au fond: mais, dans Pausanias, c'est Ajax fils d'Oïleüs qui blessa Leonyme, & qui le guérit. Dans Conon, ce n'est point Leonyme qui fut blessé & gueri par cet Ajax; mais Autoleon. Il y a quelques autres diversitez, que je ne remarque point, me contentant de conjecturer que le Cleonyme de Tertullien est venu de ce Leonyme. Au reste, l'Auteur cité par Leon d'Allazzi (16) dit une chose que je ne dois pas oublier: c'est qu'Homere, gardant des brebis auprès du tombeau d'Achille, obtint par ses offrandes & par ses suplications que ce Héros se montrât à lui; mais, il se fit voir environné de tant de lumiere, qu'Homere n'en put soutenir l'éclat. Il fut non seulement ébloui de cette vue, mais aussi aveuglé.

(E) *Celui qu'il exploita contre l'impiété des Amazones.*] Qu'il me soit permis de conter le fait selon la Version de Vigénere: elle a ses graces, & ses agremens, quoi qu'en vieux Gaulois. Voici donc comment parle cet Auteur, après avoir dit que les Amazones firent faire des vaisseaux, pour aller piller le Temple d'Achille. *Estans abordées en l'Isle*, dit-il (17), *la premiere chose qu'elles firent fut de commander à ces estrangers de l'Hellespont d'aller coupper tous les arbres plantez en rond autour du temple: mais les coignées se venans rembarrer contr'eux-mesmes les exterminerent là sur la place, & tomberent tous roides-morts au pied des arbres. Et là dessus les Amazones s'estans espandues à l'entour du temple, se mirent à vouloir presser leurs montures; mais Achille les ayant regardées felonneusement & d'un mauvais œil, de la mesme sorte que quand devant Ilion il s'alla ruer sur le Scamandre, donna un tel espouvante à leurs chevaux, que ceste frayeur se retrouva assez plus forte que la bridde, si que se cabrans ils rebondirent en arriere, estimans que ce qu'ils portoient sur leur dos fust une charge extraordinaire & estrange, & à guise de bestes sauvages se retournerent contre leurs cavalcatrices, les jettans par terre & foullans aux pieds, les crins herissez de la furie où ils estoient & les oreilles dressées encontremont, ainsi que de cruels lyons les desmembroient à belles dents, & leur devoroient bras & jambes, faisans un fort piteux carnage de leurs entrailles. Apres donques qu'ils se furent saoullez de cette chair, ils se prindrent à bondir & a galopper à travers l'isle plains de rage & forcenerie, & les babines teintes de sang, tant qu'ils parvindrent au hault d'un cap, d'où descouvrans la marine aplanie en bas, & cuidans que ce fust une belle large campaigne, ils s'y jetterent à corps perdu & ainsi perirent. Quant aux vaisseaux des Amazones, un impetueux tourbillon de vents estant venu donner à travers, d'autant mesmes qu'ils estoient vuiddes & destituez de tout appareil pour les gouverner, ils venoient à se froisser l'un contre l'autre, ny plus ny moins qu'en quelque grosse rencontre navalle, dont ils se brisoient & mettoient à fonds, specialement ceux qui estoient renversez & choquez en flanc de droit fil par les esperons & proues des autres, comme il advient ordinairement ou des vaisseaux desgarnis de leurs conducteurs, de maniere que le bris de ce naufrage se venans rencontrer vers le temple où il y avoit force personnes à demy mortes respirantes encore, & plusieurs membres horriblement dispersez çà & là avec la chair que les chevaux inaccoustumez à telle pasture avaient rejettée, ce lieu sainct devoit estre bien prophané: mais Achilles l'eut bientost purgé reconcilié & expié comme il estoit aisé à faire en une isle de si peu d'estendue où les flots battoient de toutes parts à l'environ, si qu'Achilles y ayant attiré le sommet des ondes tout fut lavé & nettoyé en moins de rien.*

(F) *Celui qui concerne le vol des oiseaux.*] Ce que Moréri fait dire à Pline, *qu'on n'y voit point voler d'oiseau*, est mal exposé. Voici les paroles de Pline: *Perdices non transvolant Bœotiæ fines in Atticam, nec ulla avis in Ponto, insula qua sepultus est Achilles, sacratam ei ædem* (18). C'est-à-dire, *Les Perdrix ne volent pas au delà des frontieres de la Béotie dans l'Attique, ni aucun oiseau ne vole au delà du Temple d'Achille, qui est dans une Ile du Pont Euxin.* Mr. de Saumaise prétend, qu'il faut entendre par ces paroles, qu'aucun oiseau n'élevoit jamais son vol au dessus de ce Temple; & il prouve, par un passage d'Antigonus Carystius, qu'on débitoit cela anciennement (19). Et comme d'ailleurs il prouve par un passage formel d'Arrien que les oiseaux entroient dans ce Temple tous les matins, afin d'y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les ailes, & afin de balier ensuite le Temple avec leurs ailes (20), il insulte Solin, pour avoir dit, *qu'aucun oiseau n'entre dans le Temple d'Achille, & que s'il arrive à quelqu'un de s'en aprocher, il s'en éloigne au plus vite tout aussi tôt.* Mr. de Saumaise veut que Solin n'ait rien qu'il n'ait emprunté de Pline, & que celui-ci ait dit la même

(i) Philostrat. in Heroic.

(4) Plutarch. de facie in orbe Lunæ, pag. 938. Edit. Paris. 1624.

(5) Istoria de' Poëti Greci, pag. 6. qui il raporte la Version Latine de Plutarque comme s'il y avoit alluit & non aliuit: Aluit est pour le moins aussi bon.

(6) Homer. Iliad. Lib. XIX. v. 347.

(7) Philostr. Heroic. in Achille, folio 1191 & in Neoptol. folio 332.

(8) Maximus Tyrius, Oratione XXVII.

(9) Arrian. in Periplo Ponti Euxini.

(10) Quelques Savans ont pensé qu'Arrien fait l'Eloge d'Adrien, sous le nom d'Achille, afin de faire sa cour à l'Empereur Hadrien. Voiez Casaubon. in Spartianum, Vit. Hadriani, Cap. XIV, & Tristan, Comment. Historiq. Tom. I, dans Hadrien.

(11) Dans la Remarque (F).

(12) Tertull. Lib. de Anima, Cap. XLVI.

(13) Allatius de patriâ Homeri, pag. 145.

(14) Pausan. Lib. III, pag. 102.

(15) Phot. Biblioth. Codice 186, Narrat. 18. Voiez Meziriac sur les Epitres d'Ovide, pag. 112, où il releve quelques bevues faites par Vigenere sur le passage de Pausanias.

(16) Il se nomme Hermias; le passage, que Leon d'Allazzi en raporte, est tiré d'un Commentaire in Phædrum Platonis non imprimé.

(17) Philostrate dans le Neoptoleme, de la Trad. de Vigenere, Tom. II, folio 341, de l'Edition in 4.

(18) Plinii Hist. Nat. Lib. X, Cap. XXIX.

(19) Salmas. Exercit. Plinian. in Solin. Cap. XIX, pag. 203.

(20) In Periplo Ponti Euxini. Philostrate a dit à-peu-près la même chose. En cette isle (dit-il, selon la Traduction de Vigenere, Tom. II, folio 337, verso de l'Edition in 4.) il y a certaine engeance d'oiseaux tous blancs, mais aquatiques & sentans leur marine, dont Achille se sert à nettoyer son sacré bosquet, le baliant de l'eventement de leurs aisles, & l'arrousans de leur pennage mouillé d'eau de mer, qu'ils volletent pour cest effect ne bien peu soubslevez de terre.

mal raporté par Mr. Moréri, qui d'ailleurs nous fait un Article à part d'une fontaine ACHILLEE (G), dans laquelle Achille s'étoit lavé, & qui avoit une propriété merveilleuse. Achille n'étoit pas le seul, qui fit des miracles dans l'Île de Leuce : Helene sa femme s'en méloit aussi (k), comme nous le dirons dans l'Article de STESICHORE. L'abondance est ici plus nuisible que la disette (H).

(k) Voiez la Remarque (D).

me chose qu'Antigonus Carystius ; mais il est plus vraisemblable, que Pline n'a point eu en vue la pensée d'Antigonus Carystius, & que Solin avoit lu ce fait ailleurs revetu de circonstances plus particulieres que celles de Pline. Car quelle negligence ne seroit-ce point à ce dernier, si, pour nous faire conoitre que les oiseaux ne voloient jamais au dessus d'un Temple, il s'étoit servi d'une expression qui signifie qu'ils ne voloient jamais au delà ? Ces deux choses sont si peu la même, qu'il n'y a rien de plus aisé, que de ne passer jamais par dessus une maison, & neanmoins de la laisser derriere soi. Il n'est pas plus difficile de s'élever en volant jusqu'au dessus d'une maison, sans passer plus outre. De plus, les Anciens aimoient si fort à diversifier les miracles, qu'il n'est gueres aparent, après ce qu'on débitoit dès le tems d'Antigonus Carystius, qu'on ait attendu jusques à Solin à débiter que les oiseaux s'enfuioient à la vue du Temple d'Achille. Quoi qu'il en soit, on ne pourroit pas prouver par Pline contre Solin, que les oiseaux y entrassent ; &, en tout cas, Mr. Moreri fera dire à Pline plus qu'il n'a dit, & se sera laissé tromper par ces paroles de Charles Etienne dans les deux Editions ci-dessus cotées (21), *Achillis insulam nulla avis transvolat. Plin. 10. 29. 10.* Mais il prendra sa revanche avec usure sur Mr. Hofman, qui attribue la même chose à Strabon aussi. C'est sans doute pour avoir vu que Mr. Moreri citoit Strabon immediatement après Pline, & pour n'avoir pas pris garde, que cette citation de Strabon, avec celle de Pomponius Mela, qui la suit, se raporte à d'autres choses contenues dans l'article. *Nullam hic avem volare*, (dit-il) *Plin. l. 10. c. 19. habet & Strabo l. 13* (22).

(21) Dans la Remarque (L) de l'Article ACHILLE, vers le milieu.

(22) Hofman. Voce Achilles.

(G) *Un Article à part d'une fontaine* ACHILLÉE.] Cet Article m'avoit paru d'abord un sujet à critiquer : il me sembloit que cette fontaine ne s'apelloit pas ainsi en nom propre substantif, ou substantifié ; mais, en epithete, ou en nom adjectif, commun à toutes les choses qui apartiennent à Achille. En un mot, *fons Achilleus*, & fontaine d'Achille, me sembloient la même chose. Or, comme il seroit ridicule de faire un Article de *Jacobée*, pour cette fontaine de Jacob, dont il est parlé au chap. IV de Saint Jean (23), laquelle un Traducteur Latin pourroit apeller s'il vouloit *fontem Jacobæum*, il me sembloit aussi qu'on n'en devoit pas faire un de l'epithete d'*Achilleus*, dont Freinshemius se sert en parlant de la fontaine d'Achille. Mais, après avoir consulté Athenée (24), j'ai trouvé que cette critique seroit douteuse, parce qu'il m'a paru qu'on peut mettre en contestation, si cette fontaine s'apelloit Ἀχίλλειον substantivement, ou adjectivement, & si elle ne peut pas entrer en son ordre alphabetique, avec autant de raison que les Iles d'*Achillea*. Elle y entre dans le Thresor Géographique d'Ortelius (25), sous le mot *Achillaeum*, & puis sous le mot *Achilleus fons* ; ce qui, en tout cas, vaut mieux que l'Achillea, *fons Meloes*, de Mr. Hofman.

(23) Ceux qui traduisent, il y avoit là une Fontaine de Jacob, suivent mieux de dire, la Fontaine de Jacob étoit là ; ou, comme de Port-Royal, il y avoit là un Puits, qu'on apelloit la Fontaine de Jacob.

(24) Ἐν Μολύκρῳ κρήνην εἶναι Ἀχίλλειον καλουμένην. Athenæus, Lib. II, Cap. VI.

(25) Edit. Hanov. An. 1611, in 4.

Je n'examine point si Freinshemius a bien expliqué le passage d'Athenée, qui regarde les singularitez de cette fontaine (26). Je me contente de dire, qu'au moins on devoit citer Athenée, comme Freinshemius l'a cité, c'est-à-dire au VI chapitre, & non au 2 du 2 Livre. Mr. Hofman cite comme Mr. Moreri, & ils avoient été précédez en cela par Ortelius. C'est peu de chose, si on le compare avec l'erreur de nous donner Aristobule fils de Cassander, au lieu d'Aristobule natif de Cassandrie. C'est ce que fait Mr. Moreri.

(26) Freinshem. Supplem. in Q. Curt. 2, 7, 24.

On ne sauroit trop se plaindre de la négligence de ceux qui font des Additions aux Dictionaires ; car bien souvent ils y cousent des choses qui sont contraires à celles qui y sont deja ; &, en général, ils oublient d'accommoder de telle sorte l'Addition au fond sur quoi ils la posent, qu'il n'en résulte point de dissonance :

AVIS à ceux qui font des Additions à un Dictionaire.

Primo ne medium, medio ne discrepet imum (27).

(27) Horat. de Arte Poet. v. 152.

Par exemple, ceux, qui ont augmenté le Dictionaire de Charles Etienne, n'ont point fait difficulté d'y fourrer, sous le mot *Achillea*, ces paroles d'Ortélius toutes crues, & sans le moindre changement, *Video a Nebrissensi Cacoariam, & à Carolo Stephano Cacariam in suis Dictionariis poni, sed pro Ponti insula, quam dicunt apud Melam Colligaria dici, ex depravata forte lectione, &c.* : ce qui fait un sens assez singulier ; car c'est faire parler Charles Etienne de son propre Dictionaire dans le Dictionaire même, comme si c'étoit un autre Ouvrage qu'il citât : & encore paroit-il incertain en se citant, de ce qu'il avoit avancé sans nulle marque d'incertitude dans l'endroit qu'il cite.

(H) *L'abondance est ici plus nuisible que la disette.*] Si l'on rencontre dans cet Ouvrage le récit de plusieurs prodiges, & de plusieurs traditions miraculeuses, ce ne sera pas un signe que je veuille les faire passer pour véritables : je ne crains point les delateurs de ce côté-là : si c'étoit mon intention, je n'en raporterois que très-peu. Je sai bien qu'en ces sortes de matieres la credulité est la source de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pépiniere que celle-là (28) ; mais, enfin, on en abuse avec tant d'excès, qu'on guerit tous ceux qui ne sont pas incurables. La credulité est une mere, que sa propre fecondité étouffe tôt ou tard, dans les esprits qui se servent de leur Raison. Il auroit donc été de l'interêt des Païens, qui ont voulu deifier leurs Heros, de ne leur attribuer que peu de miracles : la maxime πλέον ἥμισυ παντός, *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis*, étoient ici de saison. Ceux, qui ont tant multiplié les saints Suaires, les images de la Sainte Vierge faites par St. Luc, les cheveux de la même Sainte, les chefs de Saint Jean Batiste, les morceaux de la vraie croix, & cent autres choses de cette nature, devoient aussi songer à ces deux maximes ; car, à force de redoubler la dose, ils ont enervé leur venin, & ont fourni tout à-la-fois le poison & l'antidote : *ipsa sibi obstat magnitudo* (29). Achille, dans l'Ile de Leuce, a eu la même destinée qu'en allant à Troie : les mêmes miracles, qui ont pu tromper les Lecteurs, les ont pu detromper, comme la même lance, dont il avoit blessé Telephe, lui fournit l'emplâtre qui guerit parfaitement la blessure.

(28) *Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eo etiam plura nunciabantur.* T. Livius, Lib. XXXIV, Cap. 45.

(29) Florus, in Proœm.

Vulnus Achilleo quæ quondam fecerat hosti,
Vulneris auxilium Pelias hasta tulit (30).
Mysus & Æmonia juvenis qua cuspide vulnus
Senserat, hac ipsa cuspide sensit opem (31).

(30) Ovid. Remed. Amor. Lib. I, v. 47.

(31) Propert. Lib. II, Eleg. I, v. 64.

Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se desabusent par la multiplication des prodiges est si petit, en comparaison de ceux qui ne se desabusent pas, que ce n'est pas la peine de changer son train, & de prendre pour son etoile polaire, en faisant voguer la flotte de ses marchandises (32), les deux maximes que j'ai raportées. Nous verrons dans la Remarque (Q) de l'Article de PYRRHUS, Roi d'Epire, une fausseté de Camerarius, touchant un prétendu miracle de notre Achille.

(32) Quarti pour la devise, on a l'on peut le ... de mettre la Figure.

ACHMET, fils de Seirim. On a un Livre de sa façon, qui contient l'interprétation des songes, selon la doctrine des Indiens, des Perses, & des Egyptiens. Il fut traduit de Grec en Latin, environ l'an 1160, par Leon Tuscus (a), qui le dédia à Hugues Echerien (A). On le publia en Latin, l'an 1577 (b), sur un Manuscrit fort mutilé, qu'on trouva dans la Bibliothéque de Sambucus (c) ; mais on le donna comme un Ouvrage d'Apomasares (d). Le docte Leunclavius fit savoir lui-même cette méprise au public, dans ses Annales des Turcs (e). Mr. Rigault est le prémier qui a publié cet Ouvrage en Grec. Il le joignit, à cause de la conformité des matieres, avec l'Artemidore, qu'il fit imprimer à Paris, en l'année 1603. Il ne changea rien à la Traduction Latine de Leunclavius, & ne fit point de Notes sur le texte (f). Il croit qu'Achmet fils de Seirim n'est point différent de celui dont Gesner a fait mention. Celui de Gesner étoit fils d'Habramius, & Médecin, & a composé un Ouvrage divisé en sept Livres, & intitulé *Peregrinantium viatica*, qui étoit en Grec dans la Bibliothéque de Don Diegue Hurtade de Mendoza, Ambassadeur à Venise de la part de l'Empereur, lors que Gesner composoit son Livre (g). Jean Antoine Sarrazin possedoit le même Ouvrage (h), comme il l'assûre dans ses Notes sur Dioscoride. Les deux exemplaires Grecs de la Bibliothéque du Roi de France, sur lesquels Mr. Rigault publia le Livre des songes, ne portent point que l'Auteur se nommât Achmet fils de Seirim. Il est vrai, que comme le commencement y manque, on peut soupçonner, que lors qu'ils étoient entiers, le nom de cet Auteur y paroissoit à la tête. Mais enfin, ce ne sont que des conjectures, qui peuvent être fortifiées

(a) Rigaltii Præf. Libri Achmetis.

(b) Leunclavius, à Francfort, in 8.

(c) Barthius, Adversar. Lib. XXXI, Cap. XIV.

(d) Id est Albumasar seu Albumasar. Vide Catal. Oxoniens. pag. 35.

(e) Rigaltii Præf. in Achmet.

(f) On le pourroit dans le Catalogue d'Oxford, pag. 1.

(g) Gesn. Biblioth. folio 2, verso.

(h) Rigalt. Præf. in Achmet.

(A) *Hugues Echerien.*] Barthius le nomme *Hugonem Etherianum*, & dit que c'étoit un excellent Auteur, *Scriptorem suo ævo luculentum* (1). Il y a une faute d'impression dans Barthius, aussi bien que dans ces paroles de Mr. Rigault, *Hugoni Echeriano dedicavit*. Il faloit dire *Hugonem Eterianum*, *Hugoni Eteriano*. Allatius, au chapitre XI du II Livre *de perpetuo consensu Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis*, ecrit mal *Hugo Ætherianus*. Baronius, Bellarmin, & plusieurs autres, écrivent *Hugo Etherianus* ; mais *Eterianus* est plus correct. C'est le nom d'un Auteur Ecclésiastique du XII siécle. Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

(1) Barth. Adversar. Lib. XXXI, Cap. XIV.

fiées par une autre considération : c'est qu'on a écrit d'une main plus fraîche le nom d'Achmet sur l'un des deux éxemplaires. Ce nom ne paroissoit pas dans l'éxemplaire, dont Leon Tuscus se servit au XII siécle, pour faire sa Traduction : c'est ce qu'on infere de la Version Italienne, que l'on a de cet Ouvrage, composée par Tricasso (*i*). Mr. Rigault en a tiré le Prologue, & l'a donné en Latin ; quoi qu'il estime que ce n'est point Achmet même, mais Leon Tuscus, qui l'a composé (*k*). Barthius avoit la Traduction de ce Leon, & il croit que son éxemplaire fut écrit au tems même de ce Traducteur (*l*). Les échantillons, qu'il en donne, font voir qu'on n'avoit point traduit à la lettre, & qu'on avoit retranché bien des choses. Ce qu'il y a de considérable, c'est que le nom d'Achmet, & celui de Seirim, sont au titre du Manuscrit, avec ceux de *Syrnacham*, de *Baram*, & de *Tarphan*. Le prémier de ces trois derniers personnages (*m*), étoit Interprête des songes à la Cour du Roi des Indes ; & le second l'étoit à celle de Saanisan, Roi de Perse ; & le troisiéme, à celle de Pharao, Roi d'Egypte (*n*). Barthius conjecture de là, qu'Achmet, & Seirim, étoient aussi deux Interprêtes de songes dans quelque Cour Barbare. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage a été compilé par un Chrétien ; car l'Auteur le commence au nom de la Sainte Trinité (*o*). Mr. Rigault ne regarde le texte Grec, que comme une ancienne Traduction de l'Ouvrage. L'Original étoit en Arabe.

Lambécius fait fleurir Achmet au IX siécle, à la Cour de Mamoum, Calife de Babylone. Mr. du Cange n'est pas de ce sentiment. Voiez son Glossaire Grec, au mot Μαμὼν.

(*i*) Patrice Tricasso des Cerasari, *Mantuan*, Voiez la Bibliotheque de Du Verdier, *pag.* 940.
(*k*) Ex Præfat. Rigaltii.
(*l*) Barthii Adversar. *Libr.* XXXI, *Cap.* XIV.
(*m*) Syrbacham, *in Editione* Rigaltii.
(*n*) *Cela paroit par le commencement du II, du III, & du IV chapitre du Livre.*
(*o*) *Voiez la fin du II Chapitre.*

ACIDALIUS (VALENS) auroit été un des bons Critiques de ces derniers siécles, si une plus longue vie lui eût permis de porter à leur perfection les talens qu'il avoit reçus de la nature (*a*). Il nâquit à Wistoch, dans la Marche de Brandebourg, & aiant vu diverses Académies d'Allemagne, d'Italie, & de quelques autres païs, où il se fit fort aimer (*A*), il s'arrêta à Breslaw, capitale de la Silésie. Il y attendit assez long-tems quelque emploi ; mais, comme rien ne venoit, il passa dans la Communion Romaine, & y trouva bientôt le Rectorat d'une Ecôle (*B*). On dit qu'à peine quatre mois furent expirez, qu'il lui arriva un accident tout-à-fait étrange. Il suivoit une procession du Saint Sacrement, & il tomba tout-à-coup en phrenésie. On le porta chez lui, & il mourut bientôt après. Quelques-uns dirent qu'il s'étoit tué lui-même (*C*). Ce fut dommage ; car il avoit de l'esprit, & il travailloit beaucoup. Cette grande aplication fut la cause de sa mort, si nous en croions Mr. de Thou (*b*) qui dit, que pour avoir trop veillé, en composant ses *Divinations sur Plaute* (*D*), il devint sujet à un mal (*E*) qui l'emporta dans trois jours, le 25 de Mai 1595. Il ne faisoit que commencer sa 29 année (*F*). Nous avons plusieurs Ouvrages de sa façon (*c*). On lui avoit imputé à tort un petit Livre (*G*), qui fut imprimé l'an 1595,

(*a*) *Adolescens summæ spei & eruditionis.* Thuan. Hist. *Libr.* CXIII. *pag.* 467.
(*b*) *Ibidem.*
(*c*) *Voiez la Remarque (D).*

(*A*) *Où il se fit fort aimer.*] Par le commerce de Lettres qu'il entretenoit avec Vincent Pinelli, Jérôme Mercurial, Antoine Riccoboni, Ascagne Persio, &c, on peut voir la considération qu'avoient pour lui les Illustres d'Italie : il avoit demeuré trois ans en ce païs-là (1).

(*B*) *Le Rectorat d'une Ecôle.*] C'est Barthius, qui l'assûre : *Rector Scholæ Neussanæ factus*, dit-il (2). Je croi qu'il faloit dire *Neissana* ou *Nissana*. Neisse, qu'Acidalius nomme toujours *Nyssa* dans ses Lettres, est à trois ou quatre lieues de Breslaw. L'Evêque de ce nom y réside (3). Celui qui l'étoit alors avoit pour son Chancelier Jean Matthieu Wacker, qui aimoit les Sciences & les Savans. Il fit venir Acidalius à Neisse, & le logea chez lui. Voiez les Lettres d'Acidalius (4). Je n'ai point remarqué dans celles qu'il a écrites de ce lieu-là, qu'il ait jamais fait mention du Rectorat de l'Ecole.

(*C*) *Qu'il s'étoit tué lui-même* (5).] Christien Acidalius, frere de Valens, n'a pas osé franchir le mot, quand il s'est plaint des calomnies qui avoient été repandues touchant la mort de son frere ; mais il ne faut plus douter, après ce que Barthius avoit écrit dans l'un de ses Livres, que le sujet de ces plaintes ne fût le bruit que l'on fit courir, qu'Acidalius s'étoit tué : chose, qui fit bien pousser les exclamations en Chaire. Voici comme parle Christien Acidalius, après avoir dit que son frere fut enterré pompeusement. *Ut mirari satis nequeam calida malorum in judicando nimium præcipitantium & temerariorum ingenia, qui & ipsius morbi & loci etiam sæpe ignari quicquid maledicendi libido dictavit, vel fama quæ*

Tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri,

de obitu ipsius sparsit propagare porro in exteras etiam regiones & propaginare, imo nescio quas non tragœdias etiam in concionibus ad plebem, ubi regnare solent, excitare non erubuerint (6). Il ne nie point que son frere n'eut eu des transports au cerveau, qui bouleverserent sa Raison : *Gravissimum illud febrium acutarum symptoma paraphrenitidem aliquoties sensit, quod extremum malorum animam etiam sua sede ejecit* (7). Mais il soutient que de tres-habiles Medecins, & la famille de Mr. Wacker, chez qui Valens étoit malade, l'assistérent jusques à sa mort. Il n'y a peut-être rien sur quoi la fabuleuse renommée débite plus de mensonges, que sur les maladies & sur la mort des hommes Illustres : c'est pourquoi, les Predicateurs, & en général tous les Moralistes, devroient être extremement réservez à faire des réflexions là-dessus. On ne sauroit se défier, autant qu'il le faut, de la témeraire credulité, ou de la malice artificieuse de ces sortes de Nouvellistes.

(*D*) *Ses Divinations sur Plaute.*] Il eut d'un côté le plaisir de les voir annoncées dans le Catalogue de Francfort (8), & de l'autre le déplaisir de faire cent plaintes contre la lenteur de son Libraire. En un mot, elles ne parurent qu'après sa mort. Barthius fait cas de cet Ouvrage. *Pauci*, dit-il (9), *cum Comicis locum affectati sunt . . . . solus Acidalius rectum sensum percepit, ut alia multa in Comico.* Mr. Teissier dit qu'on estime fort le *Commentaire* d'Acidalius *sur Quinte Curce* (10). Il le dédia à l'Evêque de Breslaw, qui l'en récompensa bien, comme les remercimens le témoignent dans la LXXXIX Lettre de l'Auteur. Il fit des *Notes sur Tacite, sur les XII Panegyriques*, & *sur Velleius Paterculus*, outre des *Harangues*, des *Lettres*, & des *Poësies* (11). Ce dernier Ouvrage, inséré dans les Délices des Poëtes Allemans, contient des vers épiques, des odes, & des épigrammes, que Borrichius ne trouve que médiocres (12). Sa Dissertation *de Constitutione Carminis Elegiaci* plait à Barthius (13).

(*E*) *Il devint sujet à un mal.*] Mr. de Thou n'explique point quelle étoit cette maladie ; mais on aprend d'ailleurs, qu'Acidalius s'échauffa tellement le sang, lors qu'il emploia trop de veilles à commenter Plaute, qu'il fut sujet depuis ce tems-là à des fiévres chaudes. Voici comme son frere en parle. *Uratislaviæ, quæ Silesiorum Metropolis, per sesquiannum plus minus utrumque se mihi præstitit*, (præceptorem & patrem ;) *donec inde Nyssam evocatus familiari morbo suo, quem ex nimiis vigiliis in adornandis Plautinis Divinationibus suis contraxerat, biliosi alias etiam habitus juvenis*, FEBRI SCILICET ACUTISSIMA *opprimeretur* (14). Il fut grievement malade plus d'une fois en Italie ; & il écrivoit à ses amis, que la fiévre étoit son mal ordinaire en ce païs-là. Voiez ses Lettres, à la page 97, & à la 119.

(*F*) *Il ne faisoit que commencer sa 29 année.*] C'est ainsi que je traduis ce Latin de Mr. de Thou, *cum vix annum 28 excessisset.* Du Rier traduit, *n'ayant pas encore atteint sa vingt-huitième année.* Je laisse à juger aux lecteurs s'il a mieux rencontré que moi. Mr. Baillet ne donne que 27 ans & quelques mois à notre Acidalius (15). Il a peut-être découvert que l'on n'avoit pas apris à Mr. de Thou avec toute sorte d'exactitude l'age de ce jeune Auteur.

(*G*) *On lui avoit imputé à tort un petit Livre, &c.*] Gesler l'a justifié de cette fausse imputation, comme il paroit par ce passage de Placcius ; *Prioris* (16) *auctor quomodo non ex vero sit habitus* Valens Acidalius, *vide apud* Geslerum *decadis* 3. *n.* 8 (17). Nous parlerons de cette Dissertation dans l'Article GEDICCUS : mais, sans aller plus loin, je dois dire ici sur quel fondement elle fut attribuée à notre Acidalius. Comme il cherchoit à dédommager le Libraire qui avoit imprimé son Q. Curce, & qui se plaignoit souvent d'y avoir perdu (18), il lui tomba entre les mains un Ecrit que plusieurs personnes avoient deja fait copier : c'est celui dont il est ici question. Il le lut, & l'aiant trouvé plaisant, il le copia, & l'offrit à son Libraire, comme une copie secrette. Il ne l'exhorta pas neanmoins à la mettre sous la presse : on crut sans doute qu'il suffisoit de lui dire qu'elle pourroit le dédommager du mauvais debit de Q. Curce ; mais on lui declara que c'étoit à lui à voir ce qu'il vouloit faire là-dessus, & à bien examiner si les railleries trop libres de la piece ne le commettroient pas. Cela ne réfroidit point le Libraire ; il se hata d'imprimer. On cria terriblement contre la Dissertation ; on le mit en Justice : &, parce qu'il avoua d'où la copie lui étoit venue, on se déchaina d'une maniere épouventable contre Valens Acidalius, qui s'étonna qu'on s'allarmât tant pour des jeux d'esprit,

(1) Valens Acidal. in Epist. pag. 209, 215.
(2) *Apud* Konig. Bibliothecæ pag. 6.
(3) *Nissa ad flum. cognominem, Episcop. Wratislaviensis sedes.* Bono in Cluverii Introd. *Lib. III, Cap. XIII*, pag. 196 *Edit. Amstel. An.* 1697.
(4) *Pag.* 229, 319.
(5) Barthius *avoit écrit cela de sa main sur son Exemplaire des* Poësies d'Acidalius. Voiez Konigii Biblioth. vet. & nov. pag. 2.
(6) Christian. Acidalius *in Præfat.* Epist. Valentis Acidalii, *Hanoviæ editarum, Anno* 1606.
(7) *Id. ibid.*
(8) Valens Acidal. Epist. pag. 117, 326.
(9) Barth. in Statium *Tom. I*, pag. 919.
(10) Teissier, Eloges tirez de Mr. de Thou, *Tom. II*, pag. 225.
(11) [illegible]
(12) Borrich. Dissert. de Poët. pag. 123.
(13) *In* Claudian. *apud* Konigii Biblioth. *pag.* 6.
(14) Christ. Acidal. *Præfat.* Epistolar. Val. Acidalii.
(15) Baillet, Jugem. sur les Poët. num. 1346.
(16) *C'est-à-dire*, Disputationis Mulieres non esse Homines.
(17) Placcius de Anonymis, *pag.* 72.
(18) [illegible] Valens Acidal. Epist. apolog. ad [illegible] Epistolarum.

1595, dont le sujet étoit *que les femmes ne sont pas des animaux raisonnables, mulieres non esse homines.* J'ai lu quelque part qu'il étoit Medecin (*H*), & qu'il auroit fait des Notes sur Aulugelle, s'il avoit encore vécu quelque tems (*d*). Il paroit par ses Lettres, qu'il avoit travaillé sur Apulée. Mr. Baillet l'a inséré parmi ses *Enfans célèbres*, aiant dit qu'*il travailloit sur Plaute à dix-sept ou dix-huit ans, sans parler de diverses Poesies Latines que nous avons de lui, & qui sont de même tems.* Un de ses prémiers Ouvrages imprimez est le Velleius Paterculus, qu'il publia à Padoue, l'an 1591. Il dit lui-même qu'il eut honte de ce fruit précoce de sa plume (*e*), & il s'étonna qu'on eût voulu le rimprimer en France (*f*). Lipse, qui lui écrivit quelques Lettres remplies d'estime & d'amitié (*g*), le regardoit comme un grand homme à venir. *Ipse Valens (non te fallam augur) gemmula erit Germaniæ vestræ, vivat modo.* C'est ce qu'il écrivit à Monavius, en 1594, comme on le peut voir au commencement des Lettres d'Acidalius.

(*d*) Nisi immature vita functus quaedam morsicabiliter propensionem. Scopp. de Arte Crit. pag. 18.
(*e*) Val. Acidal. Epistolar. pag. 70, 78, 127.
(*f*) Val. Acidal. Epistolar. pag. 160, 161, 209, 255.
(*g*) La X, & la XXVI de la Centuria ad Ital. & Hisp.

d'esprit. *Obstupesco ad judicia saculi nostri, & tam irritabiles animos illorum (bonos non tango) θεολογικῶν. Jocos nemo fere jam admittit, & ex levissima quisque re gravem calumniandi caussam & ansam capiat* (19). Il pria son bon ami Monavius d'interceder pour le Libraire auprès des Magistrats & des Professeurs de Leipsic, & de faire en sorte qu'ils ne fissent rien qui pût fletrir l'honneur de lui Acidalius. Il craignoit de n'en être pas quitte pour les diffamations dont on l'accabloit : il n'étoit pas sans quelque peur que l'on n'excitât contre lui la fureur du peuple ; & sur tout il desiroit passionnement de n'avoir rien à demêler avec les Prédicateurs. *Nomen sic traductum jam in vulgus calumniosis fabulis satis sit, quod est nimio plus satis : ulterius ne quid furori populari concedatur. In primis à Theologis & Concionatoribus ne quid mecum sit mihi, cum quibus nolo committi, nec quicquam magis opto quam illorum Irabantius edictis nunquam misceri, nec scriptis publicis incessi* (20). Il mourut peu de mois après ; &, comme la memoire du scandale que causa la publication de ce Livre étoit encore toute fraîche, on fut beaucoup plus disposé à crier & à tempêter sur le genre de sa mort. *Quæ calumniarum & mendaciorum lerna inde potissimum nata est, quod recens adhuc esset fabula illa in Apologetica epistola satis retutata, quæ multorum animis alte admodum insederat, ut facile esset improbis quidvis in invidiam trahere, convicus proscindere, & e plaustro quasi calumniari* (21). Au reste, il assûre que l'Ecrit en question couroit depuis assez long-tems de main en main, & qu'aparemment il avoit été composé dans la Pologne.

(19) Acidalii Epistola Apologet. ad calcem Epistolar.
(20) Ibid.
(21) Christ. Acidal. Praef. Epistolar. Val. Acidal.

Peu de gens s'étonneront qu'Acidalius ait cru qu'il auroit à faire à une trop forte partie, s'il se commettoit avec les Predicateurs ; car comme on est fort enclin à mal juger de son prochain, on se figure assez ordinairement qu'ils ressemblent à Eole :

Æole namque tibi divum pater atque hominum rex,
Et mulcere dedit fluctus & tollere ventos (22),

Mais, de telle maniere, qu'ils sont plus capables d'exciter une tempête, que de l'apaiser. Ce dernier effet demande des hommes graves :

Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem ....
Ille regit dictis animos, & pectora mulcet (23).

Il n'en faut pas tant pour produire l'autre.

(*H*) *Qu'il étoit Medecin.*] On lui donne cette qualité dans un Ouvrage de Scioppius (24). Il arriva en effet jusqu'au Doctorat : mais ce fut seulement *ad honores* ; car il ne pratiqua jamais, & n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des Manuscrits qu'il se proposât de guerir. *Medicum τῷ πράξει nec ago, nec agere propositum unquam fuit. certo consilio tamen inter ejus artis Candidatos nomen dedi, nec pœnitet, eo, quod pertt, inde jam ablato, &c* (25). Un peu auparavant, il avoit dit, *Dabam illis (in Italia) me τοῖς Ἀσκληπιάδαις, quorum sacris & in Italia fueram initiatus* : ce qu'il dit ailleurs (26) signifie davantage, *Inde redieat tum solenni illorum* (studiorum Medicinæ) *honore.*

(22) Virgil. Æneid. Lib. I. Vs. 65.
(23) Ibidem, Vs. 151.
(24) Scioppius de Arte Criticâ, pag. 18.
(25) Val. Acidal. Epist. pag. 215, ad eosem pag. 194, 209.
(26) Ibid. pag. 249.

ACINDYNUS (GREGOIRE) Moine Grec du XIV siécle. Il se joignit à Barlaam qui, depuis son entrée dans l'Eglise Grecque, avoit pris à tâche de confondre les Hesycastes, qui s'étoient fort multipliés parmi les Religieux du Mont Athos. Les Hesycastes étoient des dévots contemplatifs, dont le nom fait assez conoitre que dès ce tems-là il y avoit des Quiétistes dans le monde. Ils croioient voir dans le fort de leurs oraisons une lumiere semblable à celle qui parut sur Jésus-Christ, lors de la Transfiguration à la montagne de Thabor, & ils disoient que cette lumiere étoit increée, quoi qu'elle fût très-distincte de l'essence de Dieu (*a*). Acindynus, secondant l'impétuosité de Barlaam, écrivit contre les illusions de ces fanatiques, & fut un des tenans contre eux dans un Concile de Constantinople. Mais il eut le malheur de rencontrer des Antagonistes, qui avoient plus de crédit que lui, ni que Barlaam, & qui leur firent essuier bien des censures, & bien des condamnations en divers Conciles. Le mauvais succès, qu'il avoit eu à celui de Constantinople, environ l'an 1337, ne l'empêcha point d'accuser publiquement d'hérésie les fauteurs de Grégoire Palamas. C'est pourquoi, il se vit cité par le Patriarche de Constantinople, l'an 1341. Il se trouva au Concile, & fut condamné à se taire, sous peine d'excommunication. Six ans après, on le poussa encore plus vivement, parce que Jean Cantacuzene, qui étoit devenu Empereur, aimoit Palamas. Les censures & les excommunications, qui tombérent à diverses fois sur la tête d'Acindynus, le réduisirent enfin à une vie plus tranquille, & tout-à-fait obscure. Jaques Gretser, Jésuite Allemand, publia à Ingolstad, en l'année 1616, les deux Livres d'Acindynus, *De essentia & operatione Dei*. Leon d'Allazzi a publié un Poëme (*b*), & quelques fragmens de ce même Auteur (*c*), qui, aiant eu la destinée de passer pour hérétique assez long-tems (*A*), a trouvé enfin des Juges plus éclairez & plus équitables (*B*).

(*a*) Voiez les Auteurs citez par le P. Maimbourg, Hist. du Schisme des Grecs, Livr. V, pag. 149, 150, Edit. de Holl.
(*b*) Græc. Orthod. Tom. I, à pag. 756, ad 770.
(*c*) In Libro II, Cap. XVI, de Consensu, &c, apud Appendic. Cave, Hist. Liter. Script. Eccles. pag. 34. Consul ex cod. Apendice, ... Acindynus.

(*A*) *De passer pour hérétique assez long-tems.*] Comme dans la chaleur de la dispute on ne songe qu'à presser son adversaire, on ne s'éblouit que trop souvent à un tel point, qu'on ne s'aperçoit pas que l'on passe d'une extremité à l'autre, ou qu'au moins on pousse ses raisons si loin, qu'elles prouvent trop. Je ne doute point que Barlaam & Acindynus n'aient par-là donné prise à leur adversaire Palamas, & qu'étant orthodoxes dans le fond, ils n'aient quelquefois raisonné en heretiques. Prateolus n'a pas manqué de les placer dans son Catalogue ; mais il est impossible de rien comprendre dans l'arrêt de leur condamnation, tel qu'il le raporte. Ce qu'il y a de moins obscur dans son Livre, à l'égard de Barlaam & d'Acindynus, est que le Concile, qui fut convoqué pour les condamner, fut celébré en présence du bienheureux & très-celebre Empereur Michel Andronic Paleologue, & de Jean son fils, sous Henri VII, Empereur d'Allemagne, & le Pape Jean XXII, environ l'an 1313 de Jésus-Christ (1). Tout cela fourmille de fautes ; car, 1, dans le siécle (2) dont il s'agit ici, il n'y a point d'autre Empereur de Constantinople, qui puisse être traité de bienheureux par un Catholique Romain, que Michel Paleologue. Il se réunit avec le Saint Siege, & il mourut dans cette union. Or il ne se nomme pas Michel Andronic : il n'eut point de fils nommé Jean : & il mourut l'an 1283. En 2 lieu, l'Empereur, dont le fils se nomme Jean, ne se nomme qu'Andronic Paleologue, ne commença de regner qu'en 1328, & n'eut point pour contemporains Henri VII, & Jean XXII. Enfin, il est faux qu'Acindynus ait été condamné environ l'an 1313. Le P. Gaultier n'oublie point dans ses Tables chronologiques Barlaam & Acindynus : il les loge au quartier des Heretiques ; & cela, sur le témoignage de Prateolus.

(*B*) *A trouvé enfin des Juges plus équitables.*] Voiez les Auteurs citez par Mr. Moréri : je veux dire, Pontanus sur Cantacuzene, & les Annales de Mr. de Sponde. Voiez aussi celles de Bzovius, le Pere Gretser (3), le Pere Maimbourg (4), & les Auteurs qu'il cite dans l'Ouvrage indiqué à la marge.

(1) Prateoli Elench. Hæret. pag. 86, Edit. Colon. An. 1605, n. 4.
(2) On prend ici ce mot en général pour l'espace de cent années, à les commencer où l'on veut.
(3) Gretseri Notæ in Cantacuzenum, & in Editione Acindyni.
(4) Maimbourg, Hist. du Schisme des Grecs, Livr. V.

ACINDYNUS (SEPTIMIUS) fut Consul de Rome avec Valerius Proculus, l'année que Constantin, fils du grand Constantin, fut tué auprès d'Aquilée (*a*). Il avoit été Gouverneur d'Antioche, & il arriva une chose sous son gouvernement, qui mérite d'être raportée. St. Augustin en fait le récit (*b*). Un certain homme, ne portant pas à l'Epargne la livre d'or à laquelle il avoit été taxé, fut mis en prison par Acindynus, qui lui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne re-

(*a*) En 340, selon Calvisius.
(*b*) August. de Sermone Domini in monte, Libr. I, Cap. XVI.

cevoit cette somme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer, sans que ce pauvre homme se vit en état de satisfaire le Gouverneur. Il avoit à la vérité une belle femme; mais qui n'avoit point d'argent: ce fut néanmoins de ce côté-là que l'espérance de sa liberté lui aparut. Un homme fort riche, brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or d'où dépendoit la vie de son mari, & ne demanda pour toute reconoissance que de passer une nuit auprès d'elle (c). Cette femme, instruite par l'Ecriture que son corps n'étoit point sous sa puissance, mais sous celle de son mari, communiqua au prisonnier les offres de ce Galant, & lui déclara qu'elle étoit prête de les accepter, pourvu qu'il y consentît, lui, qui étoit le véritable maître du corps de sa femme; & s'il vouloit bien racheter sa vie aux dépens d'une chasteté qui lui apartenoit toute entiere, & dont il pouvoit disposer. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, prêtant même en cette rencontre son corps à son mari: non, par raport aux desirs accoutumez; mais par raport à l'envie qu'il avoit de vivre (d). On lui donna bien l'argent qu'on avoit promis; mais on le lui ôta adroitement, & puis on lui donna une autre bourse, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à son logis, (car elle avoit été trouver le Galant à sa maison de campagne,) n'eut pas plutôt aperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingénue. Acindynus commença par se déclarer coupable; puis que ses rigueurs & ses ménaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes: il se condamna à paier au Fisc la livre d'or; ensuite, il adjugea à la femme la Terre d'où avoit été prise celle qu'elle avoit trouvée dans la bourse. St. Augustin n'ose décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise (A): & il panche beaucoup plus à l'aprouver, qu'à la condamner (B); ce qui est assez surprenant (C). Nous avons vu ci-dessus (e) le même relâchement de Morale dans Saint Chrysostôme, au sujet de la conduite d'Abraham & de Sara.

(c) *Pollicens pro una nocte, si ei misceri vellet, se auri libram daturum.* Augustin. de Serm. Domin. in Monte, Lib. I, Cap. XVII.

(d) *Illa corpus suo non marito dedit, non concumbere, ut solet, sed vivere cupienti.* Augustinus, ibid.

(e) Dans la Remarque (A) de l'Article ABIMELECH.

(A) *N'ose décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise.*] Cela est clair par ces paroles: *Nihil hoc in alteram partem disputo; liceat cuique æstimare quod velit* (1). Ailleurs, il met en question, si la chasteté d'une femme perdroit son intégrité, en cas que pour la vie de son mari, & par son ordre, elle couchât avec un autre homme? *Scrupulosius disputari potest utrum illius mulieris pudicitia violaretur, etiam si quisquam carni ejus commixtus foret, cum id ut se fieri pro mariti vitâ, nec illo nesciente sed jubente permitteret, nequaquam fidem deserens conjugalem, & potestatem non abnuens maritalem* (2). Rivet, aiant cité ces paroles, ajoute (3) que St. Augustin raporte que le cas arriva sous l'Empereur Constantin (4), lors qu'Acindynus, &c.

(B) *Beaucoup plus à l'aprouver, qu'à la condamner.*] Cela paroit manifestement par ces paroles: *Non ita est existimandum ne hoc etiam femina, viro permittente, facere posse videatur: quod omnium sensus excludit. Quanquam nonnulla causa possit existere ubi & uxor mariti consensu pro ipso marito hoc facere debere videatur .... Nihil hoc in alterum partem disputo. . . . Sed tamen narrato hoc facto* (savoir celui de la femme dont le mari étoit en prison sous Acindynus) *non ita respuit hoc sensus humanus, quod in illa muliere viro jubente commissum est, quemadmodum antea, cum sine ullo exemplo res ipsa poneretur, horruimus* (5). Je ne sai donc sur quoi se fonde le Théologien Protestant, que j'ai cité dans la Remarque précédente, lors qu'il assure que St. Augustin panche plus vers la condamnation, que vers la justification de cette femme. *Quo facto Acindini explicato, liberum unicuique permittit Augustinus æstimare quod velit, quamvis in eam partem propensior videatur, quod id fieri non liceat* (6).

(C) *Ce qui est assez surprenant.*] Un grand Théologien comme lui ne devoit-il pas savoir, que notre vie, qui n'est qu'un bien temporel & périssable, ne nous doit pas être assez precieuse, pour nous sembler digne d'être rachetée par la désobéissance à la Loi de Dieu? Car comme cette désobéissance est un péché, qui nous soumet à une peine éternelle, & un mal moral, qui blesse un Etre infini, il n'est pas moins contre la prudence, que contre la droite raison, d'aimer mieux commettre un péché, que perdre sa vie. Je ne dis rien des abimes de corruption, que l'on ouvre de toutes parts sous nos pieds, en nous disant qu'une chose, qui seroit un crime, si on la faisoit sans avoir dessein de sauver sa vie, devient innocente, lors qu'on la fait pour sauver sa vie. Le prisonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & consenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à sa femme de coucher avec le Galant, afin de gagner une livre d'or; mais parce qu'il n'y consent, qu'afin de sauver sa vie, ce n'est plus un consentement à l'adultere, c'est une chose permise. Qui ne voit, que si une telle Morale avoit lieu, il n'y auroit point de précepte dans le Decalogue, dont la crainte de la mort ne nous dispensât? Où sont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'est pas obligée d'obeir au commandement de ne point souiller son corps, quand cela peut épargner à son mari le dernier suplice, elle ne sera point obligée à y obeir, quand il s'agira de sauver sa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimassions persone plus que nous-mêmes. On pourra donc impunément transgresser la loi de la chasteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux témoignage, l'abjuration de sa Religion, &c? Les plus grands hommes sont sujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien difficile de conoître, que Saint Paul n'a point prétendu qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers & du quart: Saint Paul, dis-je, lors qu'il a dit que la femme n'a point la puissance de son corps, & que cette puissance est à son mari? Cependant vous voiez que Saint Augustin s'embarrasse dans ces paroles de l'Apôtre, & qu'il fait grand fond sur la distinction *marito jubente, potestatem non abnuens maritalem.* Nous verrons ailleurs (7), qu'il s'est servi de cette doctrine de Saint Paul, pour justifier Abraham & Sara, touchant le concubinage d'Agar. Ecoutons un Théologien, qui, pour avoir vécu plusieurs siecles après ce Pere, ne laisse pas d'être meilleur Moraliste sur ce point. *Qua in re* (savoir l'avanture de la femme dont le mari étoit prisonnier d'Acindynus) *mirum est talem ac tantum virum potuisse dubitare, cum ex sacra Scriptura constet apertissimè malum aliquod pœnæ nunquam esse redimendum malo culpæ, & vitam potius esse deponendam, quam ut eam nobis aut aliis servemus id facientes ex quo Deus offenderetur. Nullo modo itaque concedendum est licitum esse adulterii remedium vel marito, vel uxori vitandæ alterius necis causâ; quin potius mortem expectare convenit, imo vero ultro expetere quam alterutrius castitatem prodere, ob cujus conservationem multæ pudicissimæ fœminæ non solum ab aliis occidi sustinuerunt, sed etiam (quod tamen probare nolim) sibi ipsis vim intulerunt, non solum inter Ethnicas, sed etiam inter Christianas* (8). Il cite l'exemple de Sophronie: j'en parlerai en son lieu.

Lisez les *Amœnitates Juris* de Mr. Ménage, au chapitre intitulé, *De mariti lenocinio: Adulterarum viros ordinarî non potuisse.* C'est le X chapitre de cet Ouvrage. Voiez-en la page 52 de l'Edition de Leipsic, en 1680, in 8.

(1) August. de Sermone Domini in Monte, Lib. I, Cap. XVI.

(2) Augustinus contra Faust. Manich. Lib. XXII, C. XXXVII.

(3) Riveti Exercit. LXXIII in Genes. Oper. Tom. I, pag. 281.

(4) Il y a Constantius dans l'Ouvrage de St. Augustin, que j'ai cité.

(5) August. de Sermone Domini in Monte, Lib. I, Cap. XVI.

(6) Riveti Oper. Tom. I, pag. 281.

(7) Dans la Remarque (I) de l'Article SARA.

(8) Riveti Oper. Tom. I, pag. 281.

ACONCE (JAQUES) en Latin ACONTIUS, Philosophe, Jurisconsulte, & Théologien, nâquit à Trente, au XVI siécle (a). Il embrassa la Réformation; &, aiant passé en Angleterre, au tems de la Reine Elisabeth, il reçut mille marques de bonté de cette Princesse, comme il le témoigne à la tête du Livre qu'il lui dédia (A). C'est le fameux Recueil des *Stratagêmes du Diable*, qui a été si souvent traduit, & si souvent imprimé. La prémiere Edition est celle de Bâle, en 1565: l'Auteur mourut peu après en Angleterre (b). Jacques Grasserus en procura une seconde

(a) Moreri le met faussement au XV. siécle.

(b) Grasserus, in Epist. ad Lectorem, editionis Stratagematum Satanæ.

(A) *A la tête du Livre qu'il lui dédia.*] Au lieu d'Epitre dédicatoire, il se contenta d'une inscription canonisante, qui commence par, DIVÆ ELISABETHÆ, ANGLIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆ, REGINÆ. Il déclare qu'il lui dédie son Livre, afin de lui témoigner sa gratitude: *In signum memoriamque grati animi ob partum ejus liberalitate, quum in Angliam propter Evangelicæ veritatis professionem extorris appulissem, humanissimeque exceptus essem, literarum otium.* Il dit dans sa Lettre à Wolfius, que sa pension soulageoit en quelque sorte son indigence, & lui donnoit quelque loisir pour étudier. *Ut autem quicquid est operæ id etiam in artem* (muniendorum oppidorum) *conferrem, ex parte privatis sum rationibus adductus, etenim in hoc voluntario meo exilio inopiam UTCUNQUE sublevat, & otii ad alia studia suppeditat NONNIHIL, impetrato mihi ab hujus sapientissimæ atque optimæ Reginæ liberalitate honesto stipendio* (1). Quelles restrictions! & qu'elles marquent qu'il est difficile de contenter les éxilez!

Notez qu'il obtint cette Pension, non pas en qualité de Théologien; mais en qualité d'Ingénieur: cela paroit par la raison qu'il allegue pourquoi il donnoit son tems à un Ouvrage de la fortification des villes.

(1) Acontii Epist. ad Wolfium de Ratione edendorum Librorum, pag. 412.

conde Edition à Bâle, l'an 1610, où l'on trouve bien la Lettre d'Aconce *de Ratione edendorum Librorum*, dans laquelle il donne des conseils si salutaires à ceux qui se veulent ériger en Auteurs; mais on n'y trouve pas son Traité *de la Méthode* (c), qui est une bonne piéce (B), quoi que l'Auteur ne l'eût publiée que comme un Essai (d). Il avoit composé en Italien un Ouvrage touchant la maniere de fortifier les villes, lequel il mit lui-même en Latin, pendant son séjour en Angleterre (e); mais je ne croi pas qu'on l'ait jamais imprimé. Il travailloit aussi à une Logique (f), à quoi la mort aparemment l'empêcha de mettre la derniere main. Ce fut dommage; car c'étoit un homme qui pensoit juste, qui avoit beaucoup de discernement, & beaucoup de pénétration. Il s'étoit formé l'idée la plus raisonnable de cet Ouvrage, & il se croioit obligé d'y travailler avec d'autant plus de soin, qu'il prévoioit qu'on alloit passer dans un siécle encore plus éclairé que celui où il vivoit (C). Sa conjecture étoit bien fondée (D). Il n'a pas eu sur la Religion les mêmes principes que Calvin : il panchoit beaucoup vers la tolérance; & il a eu en général certaines maximes, qui l'ont rendu fort odieux à quelques Théologiens Protestans (E). J'ai trouvé peu de choses concernant ses avantures. Il dit lui-même en passant, qu'il avoit emploié une bonne partie de sa vie à l'étude de Bartole, de Balde, & de semblables Ecrivains barbares, & plusieurs années à la Cour (g).

La Lettre d'Aconce, qui a été publiée l'an 1696 (h), fait voir un esprit éxact, qui entendoit la bonne Logique. Elle est datée de Londres, le 5 de Juin 1565, & sert d'éclaircissement à une chose qu'il avoit dite de Sabellius, & qui avoit été critiquée. Notez, qu'encore que la plupart des Théologiens Protestans regardent cet homme avec horreur, il y en a parmi eux qui l'ont fort loüé (F).

(c) *Voiez-en le Titre à la fin de la Remarque (B).*
(d) *Post illud tempus, quo ex.idit nob.s inchoatum illud de Methodo Opusculum, fuit ros his sedem ac locum mutasse,* Argentoratum *primo, deinde ac Angliam,* Acontius, in Epist. ad Joh. Wolfium Tigurinum de Ratione edendorum Librorum, pag. 410. *Elle est datée de Londres le 30 de Novembre 1562.*
(e) Acontius, Epistola ad Wolfium, *pag.* 410.
(f) *Ibidem, pag.* 411.
(g) *Idem, ibid.*
(h) *Par Mr. Crenius, à la page 131, & suiv. de la II Partie des* Animadversiones Philologicæ & Historicæ.

(B) *Qui est une bonne piéce.*] C'est le jugement qu'en a fait un savant Cartésien (2), dans une Lettre qu'il écrivit au Pere Mersenne, peu après que les Meditations de Mr. Des Cartes eurent vu le jour. „ Il témoignoit goûter sur „ toutes choses la Méthode avec laquelle *Monsr. Descartes* „ avoit traité son sujet; il en admiroit les proprietez, & „ relevoit les avantages qu'elle avoit sur celles des écoles „ ordinaires : mais, sur tout, il estimoit son jugement, & „ les raisons pour lesquelles il avoit preferé la methode „ *analytique*, ou de résolution, à la methode *synthetique*, „ ou de composition, tant pour enseigner, que pour dé„ montrer. Il n'avoit encore trouvé rien de semblable jus„ ques là, hors le petit Livre de la Methode, composé par „ Jaques Acontius, qui, outre cet excellent Traitté, avoit „ encore donné un bel essai de la Methode analytique, „ dans son Livre des *Stratagêmes de Satan*, qu'il conseille de „ lire à tous ceux qui aiment la paix de l'Eglise; quoi„ qu'Acontius n'y fût pas exemt des prejugés de sa Com„ munion, & qu'il ait eu intention d'y favoriser ceux de „ son parti (3)". Cette petite piece d'Aconce, sous le titre de *Methodus sive recta investigandarum tradendarumque Artium ac Scientiarum ratio*, fut inserée, l'an 1658, dans un Recueil de Dissertations *de Studiis bene instituendis*, qui fut imprimé à Utrecht.

(2) Heulonius. *Sa Lettre est datée du 19 d'Août 1641.* Voiez Baillet, Vie de Des Cartes, *Tom. II, pag.* 128.
(3) Baillet, *la même.*

(C) *Qu'on alloit passer dans un siécle encore plus éclairé que celui où il vivoit.*] Il faut l'entendre lui-même : voici ce qu'il dit, après avoir touché les autres raisons qui rendoient fort difficile l'éxécution de son projet. *Intelligo etiam nos in seculum incidisse cultum præter modum, nec tam certe verear eorum, qui regnare nunc videntur, judicia, quam exorientem quandam seculi adhuc paulo cultioris lucem pertimesco. Etsi enim multos habuit habetque ætas nostra viros præstantes, adhuc tamen videre videor nescio quid magis futurum* (4).

(4) Acontii Epist. ad Wolfium, *pag.* 412.

(D) *Sa conjecture étoit bien fondée.*] Je croi que le XVI siécle a produit un plus grand nombre de savans hommes, que le XVII; &, néanmoins, il s'en faut beaucoup que le prémier de ces deux siécles ait eu autant de lumieres, que l'autre. Pendant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe plusieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philosophie, & celle des langues vivantes, aiant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde literature; mais, en récompense, il s'est repandu dans la Republique des Lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis : les gens sont aujourd'hui moins savans, & plus habiles. Aconce avoit donc raison de voir en éloignement un siecle qui seroit un juge plus à craindre pour la Logique qu'il méditoit, que ne le pouvoit être le siécle d'alors. Ce n'est pas moi, au reste, qui m'érige ainsi en juge de la superiorité de nôtre siécle : je ne fais que me conformer au sentiment des connoisseurs les plus fins. Nous sommes dans un tems, dit l'un d'eux (5), où l'on devient sensible au sens & à la raison plus qu'à tout le reste. „ En quoi on peut dire à la loüange de notre sié„ cle, que nous conoissons déjà mieux le caractére des „ Auteurs anciens, & que nous sommes plus entrez dans „ leur esprit, que ceux qui nous ont précédez. La diffe„ rence, qu'il y a entre eux & nous, est qu'on se piquoit „ bien plus d'érudition dans le siécle passé, que dans celui„ ci. . . . . C'étoit le génie de ce tems-là, où rien n'a „ été plus en vogue que la grande capacité, & une pro„ fonde literature : on étudioit à fond les Langues : on „ s'appliquoit à réformer le texte des anciens Auteurs par „ des interprétations recherchées, à pointiller sur une equi„ voque, à fonder une conjecture pour bien établir une „ correction : enfin, on s'attachoit au sens literal d'un Au„ teur; parce qu'on n'avoit pas la force de s'élever jusqu'à „ l'esprit, pour le bien connoitre, comme on fait à pré„ sent, qu'on est plus raisonnable & moins savant, & „ qu'on fait bien plus d'état du bon sens tout simple, que „ d'une capacité de travers".

(5) *Le Pere Rapin, dans la Preface de la* Comparaison de Thucydide & de Tite Live.

(E) *Odieux à quelques Théologiens Protestans.*] Afin qu'on ne m'accuse point d'avancer ceci en l'air & sans preuve, je citerai les paroles d'un Ministre de la Haie. „ *Jacobus Acontius*, dit-il (6), (*de quo jure quod de* Origene *dici solet*, ubi „ bene, nemo melius; ubi male, nemo pejus.) . . . . . „ *fuit* . . . . *vir verè doctus, sed ingenio ne acris quidem, ma* „ *& elatioris, & justo liberalioris . quin à nescio quali scepti*„ *cismo & indifferentismo in ipsam* Theologiam *introducendo* „ *haudquaquam alienus, quod tractatu suo de* Stratagematis Sa„ tanæ *testatum satis fecit*, libello (*Simone Goulartio judice*) „ omnium malorum pessimo (*). *Voetius et adscribit* (†), „ quod vel imperite vel subdole communem confessionis „ conceptum molitus sit, sub cujus vexillo militari possint „ & ipsi Ariani". Ce qui vient d'être raporté de Simon Goulart ne se trouve point, que je sache, dans ses Livres : je croi qu'on ne le tient que d'Uytenbogard, qui a dit dans quelqu'un de ses Ouvrages, que lors qu'il étudioit à Geneve, il fut censuré de la lecture d'Acontius par Simon Goulart, & averti que le Livre des Stratagêmes de Satan étoit le plus méchant Livre du monde, *esse librum omnium malorum pessimum* (7). J'ai trouvé un autre passage de Voetius concernant cette matiere : ce Docteur y met Aconce parmi les Herétiques, qui sortirent d'Italie, sous le pretexte de la Reformation (8); & il assure, que si l'on avoit pris garde au venin qui est caché dans quelques endroits de son Livre (‡), on l'auroit excommunié, ou contraint de signer un formulaire d'orthodoxie. *Judicetur quis anguis in herba latuerit, quod hic vir in fundamentalibus assertionibus nunquam τὸ ὁμοούσιον trium personarum statuerit, nec adversarios, Samosatenum, Photinum, Arrium, Eunomium, Pneumatomachos, aut eorum errores rejecerit, contentus solos illos rejectos, qui negarent filium non esse alium à patre* (9).

(6) Sildenus de Libris, &c. *pag.* 117, 118.
(*) Trigland. Hist. Eccles. *pag.* 292.
(†) Voetius, Polit. Eccles. *Part. III, in Indice, & pag.* 37, 198.
(7) Uytenbogard, Historia, *Belgicè conscripta, Cap. I, pag.* 7. *Edit. in* 4.
(8) Voetius, Disput. Theol. *Tom. I, pag.* 485.
(‡) *Pag.* 114, 123, 141, *Edit. Basil. An.* 1610.
(9) Voetius, Disput. Theol. *Tom. I, pag.* 501.

(F) *Il y en a parmi* les Protestans, *qui l'ont fort loüé.*] Mr. Crénius fournit des preuves de ces deux faits. Il observe (10) que Conrad Bergius déclare qu'Aconce a raisonné prudemment & pieusement. Ce Bergius étoit Ministre & Professeur en Theologie à Breme. Le Livre, où il parla de la sorte, est intitulé, *Praxis Catholica divini Canonis contra quasvis Hæreses & Schismata, &c*, & fut imprimé à Breme, l'an 1639, in 8. Rivet, en aiant eu un exemplaire *ex dono autoris*, y écrivit quelques Remarques, dont je raporte celle qui concerne Aconce. *Miror cur pag. 524, tanti faciat vir doctus judicium Acontii, hominis ambiguæ fidei & Socinianorum vel prodromi, vel commilitonis, cujus rei gratiâ ab Arminianis toties recusus est & commendatus, etiam in varias linguas vulgares translatus. Huic homini scopus fuit, ut ex toto libro apparet, ad tam pauca necessaria doctrinam Christianam arctare, ut omnibus sectis in Christianismo pateret aditus ad mutuam communionem. Vellem doctiss. & pium virum à talibus laudandis & imitandis abstinuisse* (11). Le Livre, qui me fournit ce passage, m'aprend aussi, qu'Isac Junius (12), Ministre de Delft, mettoit Aconce, les Remontrans, & Socin, dans la même classe, & le regardoit comme un homme, qui vouloit reduire à l'unité toutes les sectes, & les enfermer dans une même arche, comme Noé enferma toutes sortes d'animaux dans la sienne, où elles furent conservées, quoi qu'elles se nourrissent de différente pâture. On voit dans le même Livre le jugement que Peltius faisoit d'Aconce : c'est qu'en réduisant à un petit nombre les points nécessaires au salut, & en demandant la tolérance pour les opinions qui combatoient les autres articles, il n'y avoit point d'hérésies à quoi il n'ouvrît la porte (13). Enfin, on voit dans le même Ouvrage, que non seulement Arminius & Grevinchovius ont donné beaucoup de louanges à notre Aconce; mais aussi, qu'Amésius, & George Pauli (14), Théologiens Réformez, l'ont fort loüé. *Jacobo Arminio tamen in Respons. ad Excerpta Theol. Leidens. pag. 65. Acontius est* divinum prudentiæ ac moderationis lumen. *Amesio præfat. ad Puritan. Anglicanos & Grevinchovio in Abstersione calumn. Simonis pag. 185. apud B. Hulsemannum in Dedicat. Supplementi Breviarii Theologici pag. 6 idem Acontius est δυνατώτατος ἐν ταῖς γραφαῖς*, qui sementem Ecclesiæ Anglicanæ calore & rore cœlesti fovit sedulo (15).

(10) Thom. Crenius, Animadv. Philolog. & Historicar. Parte II, *pag.* 82.
(11) Rivet. *apud* Crenium, *ibid. pag.* 10.
(12) Isaac Junius *in* Examine Apologiæ Remonstrantium, *pag.* 41. *apud* Crenium, *ibid.*
(13) Peltius *in Dedicatione* Harmoniæ, *apud* Crenium, *ibid. pag.* 31.
(14) *In* Reformato Augustano, *seu* Apologet. pro Dictaris suis de Aug. Confess. *apud* Crenium, *ibid. pag.* 32.
(15) Crenius, *ibid. pag.* 32.

ACOSTA

ACOSTA (Uriel) Gentilhomme Portugais, nâquit à Porto, vers la fin du XVI. siecle. Il fut élevé dans la Religion Romaine, dont son pere faisoit sincérement profession (a), quoi qu'issu de l'une de ces familles Juives, qui avoient été contraintes à vive force de recevoir le batême. Il fut elevé aussi de la maniere que le doivent être les enfans de bonne famille : on lui fit aprendre plusieurs choses, & enfin la Jurisprudence. La nature lui avoit donné de bonnes inclinations (A); & la Religion le pénétra de telle sorte, qu'il souhaita ardemment de pratiquer tous les preceptes de l'Eglise, afin d'éviter la mort éternelle, qu'il craignoit beaucoup. C'est pourquoi il s'apliqua soigneusement à la lecture de l'Evangile, & des autres Livres spirituels, & à consulter les Sommes des Confesseurs : mais plus il s'attachoit à cela, plus il sentoit croitre ses difficultez ; & enfin elles l'accablerent si fort, que n'y pouvant trouver aucun dénoûment, il se vit livré à des inquiétudes mortelles. Il ne voioit pas qu'il lui fût possible de s'aquiter ponctuellement de son devoir, à l'égard des conditions que l'Absolution demande, selon les bons Casuistes ; & ainsi il desespéra de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais, comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion à laquelle il étoit accoutumé depuis son enfance, & qui s'étoit profondément enracinée dans son esprit par la force de la persuasion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne seroit pas possible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & si ces choses-là sont bien conformes à la raison. Il lui sembloit que la raison lui suggéroit incessamment dequoi les combatre. Il avoit alors environ vint-deux ans, & voilà l'etat où il se tint : il douta ; &, quoi qu'il en fût, il décida, que par la route où l'éducation l'avoit mis, il ne sauveroit jamais son ame. Il étudioit cependant en Droit, & il impétra un Bénéfice (b) à l'âge de vingt-cinq ans. Or, comme il ne vouloit point être sans Religion, & que la profession du Papisme ne lui donnoit point de repos, il lut Moïse & les Prophêtes, y trouva mieux son compte que dans l'Evangile, & se vit enfin persuadé que le Judaïsme étoit la vraie Religion : mais, ne pouvant pas le professer dans le Portugal, il se résolut à sortir de son païs. Il résigna son Bénéfice ; & il s'embarqua pour Amsterdam, avec sa mere & avec ses freres, qu'il avoit eu le courage de catéchiser (B), & qu'il avoit effectivement imbus de ses opinions. Dès qu'ils furent arrivez là, ils s'aggregérent à la Synagogue, & furent circoncis, selon la coutume. Il changea son nom de Gabriel en celui d'Uriel. Peu de jours lui suffirent, pour reconoître que les mœurs & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moïse : il ne put garder le silence sur une telle non-conformité ; mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit suivre de point en point leurs dogmes, & leurs usages ; & que s'il s'en écartoit tant soit peu, on l'excommunieroit. Cette menace ne l'étonna point : il trouva qu'il siéroit mal à un homme, qui avoit quitté les commoditez de sa patrie, pour la liberté de conscience, de céder à des Rabins, qui étoient sans jurisdiction (C) ; & qu'il ne feroit paroître, ni du cœur, ni de la piété, s'il trahissoit

(a) *Pater meus erat Christianus.* Uriel Acosta, *dans son* Exemplar Vitæ humanæ, *inseré par Mr.* Limborch *à la fin de son* Amica Collatio cum Judæo de Veritate Religionis Christianæ, *imprimée à Amsterdam, en* 1687, *in* 4.

(b) *La Dignité de Tresorier dans une Eglise Collégiale.*

(A) *La nature lui avoit donné de bonnes inclinations.*] Il étoit si tendre, & si porté à la compassion, qu'il ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes, quand il entendoit le recit de quelque malheur arrivé à son prochain. La pudeur avoit jetté de si profondes racines dans son ame, qu'il ne craignoit rien autant que ce qui pouvoit le deshonorer. Courageux & susceptible de colere dans une occasion légitime, il s'opposoit à ces insolens & à ces brutaux, qui se plaisent à insulter, & il se joignoit au parti foible. C'est le temoignage qu'il se donne. *Infirmorum partes adjuvare cupiens*, dit-il (1), *& illos potius me socium adjungens.*

(B) *Qu'il avoit eu le courage de catéchiser.*] Il n'oublie pas les circonstances qui etoient propres à relever le sacrifice qu'il faisoit à sa Religion. Il observe qu'il renonça a un Benéfice lucratif & honorable, & à une belle maison, que son pere avoit fait batir dans le meilleur quartier de la ville (2). Il ajoute le peril de l'embarquement ; car ceux qui sont descendus des Juifs ne peuvent sortir du Roiaume, sans en obtenir du Roi une permission spéciale. *Navem adscendimus, non sine magno periculo (non licet illis qui ab Hebræis originem ducunt a regno discedere, sine speciali Regis facultate* (3).) Enfin, il dit que si l'on eût su qu'il parloit de Judaïsme à sa mere & à ses freres, on l'eût fait périr. Sa charité le porta à négliger ce danger. *Quibus ego fraterno amore motus ea communicaveram, quæ mihi super religione visa fuerant magis consentanea, licet super aliquibus dubitarem : quod quidem in magnum malum meum poterat recidere, tantum est in eo regno periculum de talibus loqui* (4). Nous pouvons voir-là en passant, que les Espagnols & les Portugais n'ont rien oublié de tout ce que la politique la plus fine & la plus severe peut inventer, pour maintenir un parti. Ils ont emploié tout cela pour le soutien du Christianisme, & pour la ruine du Judaïsme, & l'on auroit grand tort de les accuser d'avoir mis l'Eglise sous la protection célefte, avec les dispositions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prieres. On diroit plutot qu'ils ont suivi les avis qu'un Poete Païen a donnez sur une affaire d'agriculture :

Non tamen ulla magis præsens fortuna laborum est,
Quam si quis ferro potuit rescindere summum
Ulceris os : Alitur vitium, vivitque tegendo,
Dum medicas adhibere manus ad vulnera pastor
Abnegat, & meliora Deos sedet omina poscens (5).

Ou bien, on diroit qu'ils se sont réglez sur les reproches que Caton fit aux Romains, lors qu'il les blâma de se confier en l'assistance des Dieux, qui n'éxaucent jamais les fainéans, ajoutoit-il ; car la paresse est une marque de l'irritation du Ciel. *Vos . . . . . inertia & mollitia animi alius alium exspectantes cunctamini, videlicet Diis immortalibus confisi, qui hanc Rempubl. in maximis sæpe periculis servavere. Non votis, neque suppliciis muliebribus auxilia Deorum parantur : vigilando, agendo, bene consulendo, prosperè omnia cedunt. Ubi socordiæ te atque ignaviæ tradideris, nequicquam Deos implores : irati infestique sunt* (6). Enfin, on diroit que la leçon, pour laquelle ils ont le plus de docilité, est la derniere partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a raporté de cette façon : *Il faut, pour ainsi dire, s'abandonner à la providence de Dieu, comme si toute la prudence humaine etoit inutile ; & il faut se gouverner par les regles de la prudence humaine, comme s'il n'y avoit point de providence* (7). Ils se moqueroient sans doute de tout Auteur, qui les blâmeroit de traiter le Christianisme comme un vieux palais qui a besoin d'étançons de toutes parts, tant il menace de ruine ; & le Judaïsme, comme une forteresse, qu'il faut canonner & bombarder incessamment, si on le veut affoiblir. On peut justement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cause ; mais enfin, elle a besoin d'aide, & la défiance est la mere de la sureté. Voiez la Remarque (B) de l'Article Drabicius, & la Remarque (E) de l'Article Lubieniezki.

(C) *A des Rabins, qui étoient sans jurisdiction.*] Il y a sans doute une grande difference entre les Tribunaux que notre Acosta avoit à craindre dans son païs, & le Tribunal de la Synagogue d'Amsterdam. Celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques : mais l'Inquisition des Chretiens peut faire mourir ; car elle livre au bras séculier ceux qu'elle condamne. Je ne m'étonne donc pas qu'Acosta ait eu moins de peur pour l'Inquisition des Juifs, que pour celle de Portugal : il savoit que la Synagogue n'avoit point de Tribunaux qui se mélassent des proces civils, ni des proces criminels ; & ainsi il regardoit ses excommunications comme un *brutum fulmen* : il ne découvroit à la suite de cette peine canonique, ni la mort, ou quelque autre fonction de Bourreau, ni la prison, ni les amendes pécuniaires. Il crut donc, qu'aiant eu assez de courage, pour ne trahir pas sa Religion dans le Portugal, il devoit à beaucoup plus forte raison avoir la hardiesse de parler selon sa conscience parmi les Juifs, dussent-ils l'excommunier ; car c'étoit tout ce que pouvoient faire des gens qui n'ont point de Magistratures. *Quia minime decebat ut propter talem metum terga verteret ille qui pro libertate natale solum & utilitates alias contempserat, & succumbere hominibus, præsertim* Jurisdictionem *non habentibus, in tali causa nec pium nec virile erat ; decrevi potius omnia perferre & in sententia perdurare* (8). Mais il lui arriva ce qui arrive à presque tous ceux qui jugent des maux combinez. Ils s'imaginent que c'est dans l'union de deux ou trois peines que consiste l'infortune, & qu'on ne seroit pas fort à plaindre, si l'on n'avoit à souffrir que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire, quand la providence ne les fait passer que par l'une de ces deux ou trois disgraces. Ils la sentent beaucoup plus rude qu'ils n'avoient cru qu'elle le seroit. L'Inquisition de Portugal parut terrible au Juif Acosta. Pourquoi ? Parce qu'il la voioit jointe avec le pouvoir ou immédiat ou médiat d'emprisonner, de torturer, de bruler les gens. S'il ne l'eût considérée qu'entant qu'elle excommunie, il n'en eût pas

(1) Uriel Acosta, in Exemplari Vitæ humanæ, *pag.* 346.

(2) *Ibid. pag.* 347.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Virgil. Georgic. *Lib.* III, *Vers.* 452.

(6) Sallust. in Bello Catilin. *pag.* 160.

(7) Cotin, Oeuvres Galantes, *Tom.* I, au Discours sur la Verité des Songes, *pag.* 220.

(8) Acosta, Exemplar Vitæ hum. *pag.* 347.

hissoit ses sentimens dans une pareille rencontre : c'est pourquoi, il continua son train. Aussi fut-il excommunié ; &, avec un tel effet, que ses propres freres, je parle de ceux qu'il avoit instruits au Judaïsme, n'osoient lui parler, ni le saluer, quand ils le trouvoient dans les rues. Se voiant en cet état, il composa un Ouvrage pour sa justification ; & il y fit voir, que les observances, & les traditions des Pharisiens, sont contraires aux Ecrits de Moïse. A peine l'eut-il commencé, qu'il embrassa l'opinion des Sadducéens : car il se persuada fortement, que les peines & les récompenses de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie ; & se fonda principalement sur ce que Moïse ne fait aucune mention, ni du bonheur du Paradis, ni du malheur de l'Enfer. Dès que ses Adversaires eurent appris qu'il étoit tombé dans cette opinion, ils en eurent une extrême joie ; parce qu'ils prévirent que cela leur seroit d'un grand usage pour justifier auprès des Chrétiens la conduite de la Synagogue contre lui, &c. De là vint, qu'avant même que son Ouvrage s'imprimât, ils publiérent (c) un Livre touchant l'immortalité de l'ame, composé par un Médecin, qui n'oublia rien de tout ce qui étoit le plus capable de faire passer Acosta pour un Athée. On excita les enfans à l'insulter en pleine rue, & à jetter des pierres contre sa maison. Il ne laissa pas de publier un Ouvrage contre le Livre du Médecin, & d'y combatre de toutes ses forces l'immortalité de l'ame (d). Les Juifs s'adressérent aux Tribunaux d'Amsterdam, & le déférerent comme une personne qui renversoit tous les fondemens du Judaïsme & du Christianisme. On le fit emprisonner, on le relâcha sous caution au bout de huit ou dix jours, on confisqua l'Edition du Livre, & on lui fit paier une amande de trois cens florins. Il ne s'arréta point là : le tems & l'expérience le poussérent beaucoup plus loin. Il examina si la Loi de Moïse venoit de Dieu, & il crut trouver de bonnes raisons, pour se convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'esprit de l'homme ; mais, au lieu d'en tirer cette conséquence, *Je ne dois donc pas rentrer dans la Communion Judaïque*, il en tira celle-ci, *Pourquoi m'obstinerois-je à en demeurer séparé toute ma vie, avec tant d'incommoditez, moi, qui suis dans un païs étranger, dont je n'entens point la langue ? Ne vaut-il pas bien mieux faire le singe entre les singes ?* Aiant considéré ces choses, il retourna au giron du Judaïsme, quinze ans après son excommunication, & il rétracta ce qu'il avoit dit, & signa ce qu'on voulut. Il fut déféré quelques jours après, par un neveu qu'il avoit chez lui. C'étoit un jeune garçon, qui avoit pris garde que son oncle n'observoit point les loix de la Synagogue, ni dans son manger, ni sur d'autres points. Cette accusation eut d'étranges suites ; car un parent d'Acosta, qui l'avoit reconcilié avec les Juifs, se crut engagé d'honneur à le persécuter à toute outrance (*D*). Les Rabins, & tout leur peuple, se revêtirent du même esprit, & principalement, lors qu'ils eurent su que notre Acosta avoit conseillé à deux Chrétiens, qui étoient venus de Londres à Amsterdam, de ne pas se faire Juifs. On le cita au grand Conseil de la Synagogue, & on lui déclara qu'il seroit encore une fois excommunié, s'il ne faisoit les satisfactions qu'on lui prescriroit. Il les trouva si dures, qu'il répondit qu'il ne pouvoit pas les subir. Là-dessus, ils résolurent de le chasser de leur communion ; & l'on ne sauroit représenter les avanies qui lui furent faites depuis ce tems-là, & les persécutions qu'il eut à souffrir de la part de ses parens. Aiant passé sept années dans ce triste état, il prit le parti de déclarer qu'il étoit prêt à se soumettre à la sentence de la Synagogue ; car on lui avoit fait entendre, qu'au moien de cette déclaration, il se tireroit d'affaire commodément, parce que les Juges satisfaits de sa soumission tempéreroient la sévérité de la discipline. Mais il y fut attrapé : on lui fit subir à toute rigueur la pénitence qui lui avoit été d'abord proposée (*E*). Voilà ce que j'ai tiré, sans déguisement ni altération,

(c) *L'an* 1623.

(d) *Cet Ouvrage est intitulé* Examen Traditionum Philosophicarum ad Legem scriptam.

pas en grand' peur. Voilà le sujet de son mépris pour les menaces de la Synagogue d'Amsterdam. Mais il connut par experience, que la simple faculté d'excommunier est bien terrible, quoi qu'entierement privée des fonctions du bras seculier. On le regardoit comme un hibou, depuis son excommunication. Ses propres freres n'osoient pas même le saluer : *Ipsi fratres mei, quibus ego præceptor fueram, me transibant, nec in platea salutabant, propter metum illorum* (9). Les petits enfans couroient après lui, avec des huées dans les rues, & le chargeoient de malédictions : ils s'attroupoient devant son logis, & ils y jettoient des pierres : *jamque faces & saxa volant.* Il ne pouvoit être tranquille, ni dans sa maison, ni dehors. *Pueri illorum, à Rabbinis & parentibus edocti, turmatim per plateas conveniebant, & elatis vocibus mihi maledicebant, & omnigenis contumeliis irritabant, hæreticum & defectorem inclamantes. Aliquando etiam, ante fores meas congregabantur, lapides jaciebant, & nihil intentatum relinquebant ut me turbarent, ne tranquillus etiam in domo propriâ agere possim* (10). Les maux, à quoi son excommunication l'assujettit, furent si rudes, qu'il se sentit enfin incapable de les suporter ; car, quelque haine qu'il eût pour la Synagogue, il aima mieux y revenir, par une reconciliation simulée, que d'en être séparé ouvertement. Aussi disoit-il à quelques Chrétiens, qui vouloient se faire Juifs, qu'ils ne savoient pas quel joug ils alloient se mettre sur la tête. *Nesciebant quale jugum suis verticibus imponerent* (11). Mais quels furent ses embarras, lors que n'aiant pas voulu subir la penitence ignominieuse, que la Synagogue lui prescrivoit, il se vit encore dans les liens de l'excommunication ? On crachoit en le rencontrant, & l'on instruisoit à cela les petits garçons. *Multi eorum transeuntes me in platea spuebant, quod etiam & pueri illorum faciebant ab illis edocti; tantum non lapidabar, quia facultas deerat* (12). Ses parens le persecuterent; personne ne l'alloit voir dans ses maladies. Coupons court. On le véxa en tant de manieres, que l'on extorqua enfin de lui la soumission que l'on demandoit. *Duravit pugna ista per annos septem, intra quod tempus incredibilia passus sum* (13). Nous verrons dans la Remarque (*E*) quelle fut la peine qu'on lui imposa. Il connut alors, plus que jamais, combien sont terribles ceux-mêmes, qui, sans aucune jurisdiction, disposent des loix de la discipline.

(9) Acosta, Exemplar Vitæ hum. pag. 347.

(10) *Ibid.*

(11) *Ibid.* pag. 348.

(12) *Ibid.* pag. 349.

(13) *Ibid.*

Je me garde bien de dire que les raisons des Indépendans soient considerables : eux, qui trouvent si mauvais que l'Eglise s'attribue le droit d'excommunier, c'est-à-dire, d'infliger des peines, qui sont quelquefois plus infamantes que la fleur de lis, & qui exposent à plus de malheurs temporels, que les peines afflictives, à quoi les Juges civils condamnent. Les arrêts des Juges ne suprimeni point les actes ou les offices de l'humanité, & encore moins les devoirs de la parenté. Mais l'excommunication anime quelquefois les peres contre les enfans, & ceux-ci contre les peres : elle étoufe tous les sentimens de la nature : elle rompt les liens de l'amitié & de l'hospitalité : elle réduit les gens à la condition des pestiferez, & même à un abandon beaucoup plus grand.

(*D*) *Un parent .... se crut engagé .... à le persécuter à toute outrance.*] Voici les maux qu'il lui fit. Acosta étoit sur le point de convoler en secondes nôces, il avoit beaucoup d'effets entre les mains de l'un de ses freres, & un grand besoin de continuer le commerce qui étoit entre eux. Ce parent lui fut contraire sur tous ces chefs ; il empêcha le mariage, & il engagea le frere à retenir tous ces effets-là, & à ne plus negocier avec son frere. Ces procedures doivent être considerées comme l'une des raisons qui confirmoient Acosta dans ses impietez ; car il se persuada sans doute, que ces passions & ces injustices pouvoient être autorisées par quelques passages du Vieux Testament, où la Loi ordonne aux freres, aux peres, & aux maris, de n'épargner point la vie de leurs freres, de leurs enfans, & de leurs femmes, en cas de revolte contre la Religion (14). Et il faut savoir qu'il se servoit de cette preuve contre la Loi de Moïse ; car il pretendoit qu'une Loi, qui renversoit la Religion naturelle, ne pouvoit pas procéder de Dieu, l'Auteur de cette Religion (15). *Or, dit-il, la Religion naturelle établit un lien d'amitié entre les parens.* Voiez ce que Mr Limborch a répondu à ce sophisme (16).

(14) *Voiez le Livre du Deuteronome, Chap. XIII.*

(15) Acosta, Exemplar humanæ Vitæ, pag. 352.

(16) Philippus à Limborch in Refutat. Urielis Acostæ, pag. 161, & seqq.

(*E*) *A toute rigueur la pénitence, qui lui avoit été d'abord proposée.*] Voici la description qu'il en fait. Une grande foule d'hommes & de femmes s'étant rendue à la Synagogue, pour voir ce spectacle, il entra, & au tems marqué il monta en chaire, & lut tout haut un écrit, où il confessoit qu'il avoit merité mille fois la mort, pour n'avoir point gardé le jour du Sabat, ni la foi qu'il avoit donnée, & pour avoir deconseillé la profession du Judaïsme à des gens qui se vouloient convertir : que pour l'expiation de ces crimes, il étoit prêt de souffrir tout ce qu'on ordonneroit, & qu'il promettoit de ne retomber jamais dans de telles fautes,

tention, & sans prétendre garantir les faits : voila, dis-je, ce que j'ai tiré d'un petit Ecrit composé par Acosta (e), & publié & réfuté par Mr. Limborch (f). On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort, & depuis qu'il eut résolu de s'oter la vie. Il éxécuta cette étrange résolution, un peu après qu'il eut manqué son principal ennemi (g) : car dès que le pistolet, qu'il avoit pris pour le tuer, dans le tems qu'il le vit passer devant sa maison, eut fait faux-feu, il ferma sa porte ; &, prenant un autre pistolet, il s'en tua (h). Cela se fit à Amsterdam ; mais on ne sait pas au vrai en quelle année (F). Voilà un éxemple, qui favorise ceux qui condamnent la liberté de philosopher sur les matieres de Religion ; car ils s'apuient beaucoup sur ce que cette méthode conduit peu-à-peu à l'Athéisme, ou au Déisme (G). Je toucherai la réfléxion, que fit Acosta, sur ce que les Juifs, pour le rendre plus odieux, affectoient de dire, qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan (H).

(e) Intitulé, Exemplar humanæ Vitæ.

(f) Voiez, ci-dessus la Citation (a).

(g) C'étoit son frere ou son cousin. Limborch, in Præfat. Exemplar. Vitæ hum.

(h) Limborch, ibid.

tes. Etant descendu de chaire, il reçut ordre de se retirer à un coin de la Synagogue, où il se deshabilla jusqu'à la ceinture, & se dechaussa, & le portier lui attacha les mains à une colonne : ensuite, le Maitre Chantre lui donna trente-neuf coups de foues, ni plus, ni moins ; car, dans ces sortes de ceremonies, on a soin de n'excéder pas le nombre prescrit par la Loi. Le Predicateur vint ensuite, & le fit asseoir par terre, & le déclara absous de l'excommunication ; de sorte que l'entrée du Paradis n'étoit plus fermée pour lui, comme auparavant. *Et ita, jam porta cœli mihi erat aperta, quæ antea fortissimis seris clausa me a limine & ingressu excludebat* (17). Acosta reprit ses habits, & s'alla coucher par terre à la porte de la Synagogue, & tous ceux qui sortirent passerent sur lui. J'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici ce petit morceau des ceremonies Judaïques (18).

(17) Acosta, Exemplar hum. Vitæ, pag. 150.

(18) Je l'ai tiré de l'Exemplar humanæ Vitæ, d'Acosta, pages 149 & 150.

(F) *On ne fait pas au vrai en quelle année.*] Il y a beaucoup d'aparence, qu'il se tua peu après la cérémonie de son absolution, enragé du traitement qu'il avoit soufert contre l'espérance qu'il avoit conçue d'une peine mitigée. Mais cela ne peut point fixer le tems avec précision, puis qu'on ignore l'année où il fit cette pénitence. Si l'on savoit combien il y avoit de tems qu'il étoit excommunié, quand le Livre du Medecin fut mis au jour, l'an 1623, il ne seroit pas difficile de calculer juste ; puis qu'il observe que sa prémiere excommunication dura 15 ans, & que la seconde en dura sept, & que celle-ci suivit de près celle-là. On supose dans la Bibliotheque universelle, qu'il se tua environ l'an 1647 (19) ; mais d'autres disent que ce fut en 1640 (20).

(19) Biblioth. Univers. Tom. VII, pag. 327.

(20) Joh. Helvicus Willemerus in Dissertat. philologica de Sadducæis, pag. 40. Il cite Mulleus, Judaïsm. Proleg. pag. 71.

(G) *Que cette méthode conduit peu-à-peu à l'Athéisme, ou au Déisme.*] Acosta leur sert d'éxemple. Il ne voulut point aquiescer aux décisions de l'Eglise Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes à sa raison ; & il embrassa le Judaïsme, parce qu'il le trouva plus conforme à ses lumieres. Ensuite, il rejetta une infinité de traditions Judaïques, parce qu'il jugea qu'elles n'étoient point contenues dans l'Ecriture : il rejetta même l'immortalité de l'ame, sous prétexte que la Loi de Dieu n'en parle point ; & enfin, il nia la Divinité des Livres de Moïse, parce qu'il jugea que la Religion naturelle n'étoit point conforme aux ordonances de ce Législateur. S'il eût vécu encore six ou sept ans, il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parce que sa miserable raison lui eût fait trouver des difficultez dans l'hypothese de la providence & du libre arbitre de l'Etre éternel & nécessaire. Quoi qu'il en soit, il n'y a personne, qui, en se servant de la raison, n'ait besoin de l'assistance de Dieu ; car, sans cela, c'est un guide qui s'égare : & l'on peut comparer la Philosophie à des poudres si corrosives, qu'après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, elles rongeroient la chair vive, & carieroient les os, & perceroient jusqu'aux mouelles. La Philosophie réfute d'abord les erreurs ; mais, si on ne l'arrête point là, elle attaque les véritez : &, quand on la laisse faire à sa fantaisie, elle va si loin, qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir. Il faut imputer cela à la foiblesse de l'esprit de l'homme, ou au mauvais usage qu'il fait de ses prétendues forces. Par bonheur, ou plutôt par une sage dispensation de la Providence, il y a peu d'hommes qui soient en état de tomber dans cet abus.

(H) *Affectoient de dire qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahometan.*] Il y avoit en cela, répondoit-il, & de la malice & de l'ignorance ; car, s'il eut été Chrétien, ils l'eussent consideré comme un idolâtre abominable, qui, avec le Fondateur du Christianisme, eût été puni du vrai Dieu comme un révolté. S'il eût suivi la Religion Mahométane, ils n'eussent point parlé de lui moins odieusement. Il ne pouvoit donc en nulle maniere se garantir des coups de leur langue, à moins qu'il ne s'attachât devotement aux traditions pharisaïques. Considérons ses propres paroles : *Scio adversarios istos*, dit-il (21), *ut nomen meum coram indoctâ plebe dilanient, solitos esse dicere,* „ *Iste nullam habet religionem, Judæus non est, non Christianus, non Mahometanus. Vide prius, Pharisæe, quid dicas ; cæcus enim es, & licet malitiâ abundes, tamen sicut cæcus impingis. Quæso, dic mihi, si ego Christianus essem, quid fuisses dicturus ? Planum est, dicturum te, fœdissimum me esse idololatram, & cum Jesu Nazareno Christianorum Doctore pœnas vero Deo soluturum, à quo defeceram. Si Mahometanus essem, notum etiam omnes quibus me honoribus fuisses cumulaturus : & ita nunquam linguam tuam possem evadere : unicum mihi effugium habens, nempe ad genua tua procumbere, & fœdissimos pedes tuos, tuas inquam nefarias & pudendas institutiones osculari* ". Il se sert d'une autre reponse ; car, il demande à ses adversaires, si, outre les trois Religions qu'ils ont nommées, & dont les deux dernieres leur paroissent moins une Religion qu'une révolte contre Dieu, ils en reconoissent quelque autre ? Il supose qu'ils reconoissent une Religion naturelle comme veritable, & comme un moien de plaire à Dieu, & qui suffit à sauver toutes les Nations, excepté les Juifs. C'est celle qui est contenue dans les sept préceptes que Noé & ses descendans jusqu'à Abraham observérent. *Il y a donc selon vous*, dit-il, *une Religion sur laquelle je puis m'apuier, quoi que je descende des Juifs ; car, si mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de me mêler dans la foule des autres peuples, je ne laisserai pas de me donner cette licence.* Là-dessus, il fait l'eloge de la Religion naturelle.

(21) Acosta, Exemplar hum. Vitæ, pag. 151.

Par sa prémiere réponse, il est aisé de conoitre, que les Juifs lui faisoient une objection plus specieuse que forte : elle avoit moins de solidite, que d'eclat : elle étoit plus propre à les amener à leurs fins, que conforme aux loix exactes du raisonnement : elle étoit au fond un peu suspecte de supercherie. Voici d'où vient son éclat. L'esprit de l'homme est tellement fait, que par les premieres impressions, la neutralite en fait de culte de Dieu le choque plus rudement que le faux culte ; & ainsi, dès qu'il entend dire que certaines gens ont abandonné la Religion de leurs peres, sans en prendre une autre, il se sent saisi de plus d'horreur, que s'il aprenoit qu'ils étoient passez de la meilleure à la pire. Cette prémiere impression l'éblouit, & le remue de telle sorte, qu'il se regle là-dessus pour juger de ces gens-là ; & c'est à quoi il proportionne les passions qu'il conçoit contre eux. Il ne se donne point la patience d'éxaminer profondément, si en effet il vaut mieux s'aller ranger sous les étendars du Diable, dans quelqu'une des fausses Religions que cet ennemi de Dieu & des hommes a établies, que de garder la neutralité. On peut donc croire, que les Pharisiens, qui persécutoient Acosta, ne faisoient valoir leur objection, qu'à cause qu'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à interesser les Chrétiens dans ce procès. J'avoue qu'ils auroient fait moins de vacarmes, s'il eût embrassé le Christianisme à Amsterdam, ou le Mahometisme à Constantinople ; mais ils ne l'eussent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apostat : leur ménagement n'auroit eté qu'une retenue de politique, & l'effet d'une juste crainte du ressentiment de la Religion dominante. A juger des choses selon les prémieres impressions, il n'y a guere de Protestans, qui, sur la nouvelle que Titius auroit quitté la profession de l'Eglise Réformee, sans entrer dans aucune autre Communion, ne prétendissent qu'il seroit plus criminel, que s'il s'etoit fait Papiste ; mais je demanderois volontiers à ces Protestans, *Vous êtes-vous bien fondez ? Avez-vous bien éxaminé ce que vous diriez, en cas qu'il fut devenu un grand devot du Papisme, qu'on le vit charge de reliques, & courir à toutes les Processions, & qu'en un mot il pratiquât tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolatrie, & dans les superstitions des Moines ? Pourriés-vous répondre que vous ne changeriez pas de langage, si vous aprenés qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahométan, ou adorateur des Pagodes de la Chine ?* Encore un coup, c'est ainsi que l'esprit de l'homme est tourné : la premiere chose qui le frape est la regle de ses passions ; il profite de l'etat present, & ne cherche point ce qu'il diroit sous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittés, & n'a point pris de parti ailleurs ; c'est par là qu'il faut l'attaquer : son indifference doit être son plus grand crime : s'il s'étoit fait Paien, nous l'attaquerions par là, & nous dirions, ou pour le moins nous le penserions, *Encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché au gros de la Religion naturelle, passe ; mais, &c.*

Combien l'idée de Neutralité en matiere de Religion choque & souleve les Esprits.

Par la seconde reponse, Acosta ôtoit à ses adversaires un grand avantage : il se mettoit à couvert de cette forte baterie, *Il vaut mieux avoir une fausse Religion, que de n'en avoir aucune.* Nonobstant cela, nous concluons que c'étoit un personnage digne d'horreur, & un esprit si mal tourné, qu'il se perdit misérablement par les travers de sa fausse Philosophie.

ACRONIUS (JEAN) enseigna les Mathématiques & la Médecine à Bâle, avec beaucoup de réputation, & composa quelques Livres, *De Terræ Motu, de Sphærâ, de Astrolabis & Annuli Astronomici Confectione.* Il étoit de Frise, & mourut à Bâle, à la fleur de son âge, l'an 1563. Cet Auteur a échapé à la diligence de Vossius (a), quoi que Swertius & Valere André l'eussent mis dans

(a) Il n'en parle pas dans son Livre de Scientiis Mathematicis.

dans leur Bibliothéque des Païs-bas, où d'ailleurs ils ont oublié un autre JEAN ACRONIUS, qui étoit Ministre, & natif peut-être de la même Province que le précédent. Ce Ministre étoit un esprit fort inquiet, & fort séditieux. Il abandonna l'Eglise de Wesel, dans un tems où elle couroit un grand risque; il fit conoitre à Deventer, qu'on n'auroit pu l'y faire Pasteur, sans établir dans la ville un fort mauvais citoien; il se separa peu honnêtement de l'Eglise de Groningue; il n'eut pas à Franeker la science qui lui étoit nécessaire pour la profession en Théologie où il se fourra. Enfin il fut Ministre à Haerlem, & s'y comporta comme de coutume: il contredisoit, il critiquoit tout. L'Historien de cette ville ne lui ôte pas la qualité d'homme fort docte; mais il lui donne aussi celle d'un esprit turbulent (b). Quelqu'un le compare à Heshusius, contre lequel on fit courir ce distique,

(b) Theodore Screvelius.

Quæritur, Hesbusi, quartâ cur pulsus ab urbe?
In promptu causa est, seditiosus eras.

Acronius a fait en Flaman un Livre *de Jure Patronatus*, où il a inséré plusieurs citations du Droit Canonique (c). Je lui donnerois volontiers l'*Elenchus orthodoxus pseudo-Religionis Romano-Catholicæ*, qui fut imprimé à Deventer, l'an 1615. Il pourroit bien être aussi l'Auteur du Traité *de Studio Theologico*, que le Sieur Konig attribue à celui qui a écrit de la Sphere. Le même Konig parle d'un RUARD ACRONIUS, qui publia des *Expositions catéchétiques*, en l'année 1606. On auroit pu ajouter, qu'au commencement des troubles de l'Arminianisme, il composa quelque chose contre l'hypothése des Arminiens touchant le pouvoir des Magistrats dans les matieres de Religion; & que ce fut lui, qui publia un Sermon qu'Uytenbogard avoit prêché à la Haie, avant les troubles, fort différent de la doctrine qu'il soutint depuis sur cette question (d). Ruard Acronius fut l'un des six tenans des Réformez contre les Arminiens, dans la fameuse Conférence de la Haie, en 1611.

(c) Voiez Martin. Schoockii Exercitat. Sacr. pag. 211 Edit. in 4.

(d) Ex Voetii Polit. Eccles. Tom. I, pag. 226.

ACTOR (A) est le nom de plusieurs personnes dans l'Histoire fabuleuse. C'est ainsi que s'appelloit l'un des compagnons d'Hercule dans la guerre des Amazones, qui, aiant été blessé, voulut s'en retourner chez lui, & mourut en chemin (a). C'est aussi le nom du grand-pere de Patrocle; car Menetius, pere de Patrocle, étoit fils d'ACTOR, & d'Egine. Cet Actor étoit Locrien, selon quelques-uns (b); mais il s'établit dans l'Ile d'Oenone, après avoir épousé Egine, fille du fleuve Asopus, & y devint pere de Menetius. D'autres disent qu'il étoit Thessalien, fils de Myrmidon, qui étoit fils de Jupiter (c); & que la Nymphe Egine, aiant déjà eu un enfant de Jupiter, nommé Æacus, s'en alla en Thessalie, où Actor fut d'assez bonne volonté pour l'épouser, sans se faire un scrupule du noviciat par où elle avoit passé (d). Il en eut plusieurs enfans, qui conspirérent contre lui (e), ce qui l'obligea à les chasser, & à donner son Roiaume à Peleus, avec sa fille Polymele. Peleus étoit fils d'Æacus, & par conséquent petit-fils d'Egine: il étoit réfugié à Phthie, où Actor regnoit; il s'y étoit, dis-je, refugié, après qu'il eut tué son frere Phocus. Il y a eu un ACTOR, fils d'Hyppasus, qui fit le voyage des Argonautes (f): & un autre, qui étoit fils de Neptune & d'Agamede (B), fille d'Augeus (g), & un autre (h), qui étoit fils d'Axeus (C), & pere d'Astyoque, dont le Dieu Mars eut deux fils, qui commandérent au siége de Troie les troupes d'Aspledon & d'Orchomene, villes de Béotie. Un autre ACTOR, fils de Phorbas, bâtit une ville dans l'Elide, son païs natal, à laquelle il donna le nom d'Hyrmine, qui étoit celui de sa mere (i). Augias, Roi d'Elide, qui, selon quelques-uns, étoit son frere (k), & dont les étables nettoiées par Hercule ont fait tant de bruit, l'associa lui & ses deux fils à son Roiaume (l). Ses deux fils se nommoient Eurytus & Cteatus, & poetiquement *Molionides*, à cause que leur mere s'apelloit Molione. Voiez l'Article MOLIONIDES. Enfin, il y a eu un ACTOR, parmi les Aurunces, qu'on nous a désigné comme un brave de la prémiere volée (D).

(a) Carol. Stephanus, in Dictionar. Histor.
(b) Scholiast. Homeri in Iliad. Lib. XVIII.
(c) Eustath. in Iliad. I; Scholiast. Apollon. in Lib. IV.
(d) Scholiast. Pindari in Olymp. IX.
(e) Eustath. in II. Iliad.
(f) Hygin. Cap. XIV.
(g) Id. Cap. CLVII.
(h) Homer. Iliados Lib. II; Pausan. in Bœoticis.
(i) Pausan. Lib. V, pag. 148.
(k) Apollodor. Bibliotheca L. II, pag. 138 Edit. Salmuriensis.
(l) Pausan. Lib. V, pag. 148.

(A) *ACTOR.*] Mr. Moréri a changé sans raison ce mot en celui d'*Actorius*, mais cette faute est legere, en comparaison de celle où il tombe peu de lignes après, lors qu'il prouve par ces paroles, *Qua fuit Actorida cum magno semper Achille*, qu'Ovide, dont il les cite, a parlé d'un *Actorius*. Comment n'a-t-il point vu qu'il n'est point question en cet endroit d'un homme qui s'apellât *Actorius*, ou *Actorides*; mais, de Patrocle, que les Poetes, quand la versification le demande, ont accoutumé de désigner par le nom patronymique *Actorides*, qui veut dire *issu d'Actor*?

(B) *Fils de Neptune & d'Agamede.*] Munckerus, dans son Commentaire sur la CLVII Fable d'Hygin, pretend que le Scholiaste d'Homere veut que cet Actor soit fils de Neptune & de Molione; mais ce n'est pas ce que dit le Scholiaste. Homere, dans le 749 vers du II Livre de l'Iliade, fait mention de deux freres, qu'il nomme Ἀκτορίωνε Μολίονε, *Actoriones Molienas*. Son Scholiaste dit là-dessus qu'il faut entendre par ces mots, Cteatus & Eurytus, fils d'Actor & de Molione, ou, selon quelques-uns, de Molione & de Neptune. Homere les croioit fils de ce Dieu; car, il ajoute qu'ils auroient été tuez, si Neptune leur pere ne fût venu à leur secours dans la mêlée, en les couvrant d'un brouillard épais.

Εἰ μὴ σφῶε πατὴρ εὐρυκρείων Ἐνοσίχθων
Ἐκ πολέμου ἐσάωσε, καλύψας ἠέρι πολλῇ (1).
Nisi ipsos pater late dominans Neptunus
Ex pugna ereptos servasset, tectos caligine multa.

(1) Homer. Iliad. Lib. XI, ℣. 750.

(C) *Qui étoit fils d'Axeus.*] Homere le nomme Azeus, Οὓς τέκεν Ἀστυόχη δόμῳ Ἄκτορος Ἀζείδαο (2). Méziriac (3) releve une faute de l'Auteur du grand Etymologicum, qui a cru que l'Actor, dont Homere parle ici, est le grand-pere de Patrocle. C'est à quoi Homere ne songeoit point. Il parle d'un Actor Beotien, petit-fils d'Erginus, & arriere-petit-fils de Clymenus. Meziriac cite pour cette filiation Eustathius sur le II Livre de l'Iliade, & Pausanias *in Bœoticis*; mais Pausanias donne Clymenus pour grand-pere à Actor, & non pas pour bisaieul (4).

(2) Idem, Iliad. Lib. II.
(3) Epîtres d'Ovide, pag. 44.
(4) Pausan. Lib. IX, pag. 212.

(D. *Un ACTOR . . . . qu'on nous a designé comme un brave de la prémiere volée.*] C'est Virgile, qui nous l'a ainsi depeint. Voici comme il s'en exprime dans le XII Livre de l'Enéide:

- - - - Validam vi corripit hastam,
Actoris Aurunci spolium, quassatque trementem,
Vociferans: Nunc o nunquam frustrata vocatus
Hasta meos, nunc tempus adest: te maximus Actor,
Te Turni nunc dextra gerit. . . . (5).

(5) Virgil. Æneid. Lib. XII, ℣. 93 & seqq.

ACTUARIUS (A), Médecin Grec, dont on a plusieurs Ouvrages (B). Ambroise Leon de Nole, qui en a traduit quelques-uns, & qui lui donne beaucoup de loüanges, avoue qu'il n'a pu

(A) *ACTUARIUS.*] Quelques-uns l'apellent Jean, fils de Zacharie (1); d'autres aiment mieux le faire fils de Jean Zacharie (2). Vossius, qui a pris ce dernier parti, au chapitre XIII de son Livre *de Philosophia*, parle peu après d'un Jean Actuarius, qui vivoit du tems de Constantin Ducas (3), comme on l'infere de ce qu'il avoit une sœur, sur laquelle Michel Psellus composa une Monodie. S'il se trouvoit que ce Jean Actuarius ne differât pas du Médecin dont il s'agit ici, Vossius auroit eu tort de les distinguer, & de ne pas donner au Medecin le nom de Jean: mais, par la Remarque (C), il n'est guéres aparent qu'ils soient la même personne. Au reste, Mr. du Cange fait voir que le titre d'*Actuarius* marque une dignité particuliere, affectée aux Médecins à la Cour de Constantinople; & il avoue qu'il ignore la raison de tout cela, après toutes les recherches du Pere Poussines. Il avoue aussi, qu'il ne sait point si notre Actuarius, qu'il nomme Jean fils de Zacharie, possédoit cette dignité (4).

(3) *Il commença à régner l'an 1059.*

(1) Ryde, Catal. Biblioth. Oxon. & Merckliaus, in Lindeno renovato.
(2) Gesner, Biblioth. & eius Epitomatores.

(B) *Dont on a plusieurs Ouvrages.*] Ils furent imprimez à Paris, en un volume in folio, par Henri Etienne, l'an

(4) Du Cange, Gloss. Inf. Græc. pag. 44.

pu découvrir quel homme c'étoit, ni quelle étoit sa patrie (a). Pierre Castellan, dans la Vie des illustres Médecins, & Wolfgang Justus, dans la Chronologie des Médecins, avouent la même chose (b). Mr. Moreau, dans son Traité de la Saignée durant la pleuresie, croit qu'il a vécu environ l'an 1100 (C).

(a) Apud Gesnerum, Bibliothecæ folio 3 verso.

(b) Vide Mercklinum, dans son Lindenius renovatus, pag. 6.

l'an 1567. Ils l'avoient déja été ailleurs, en 3 volumes in 8. Ils ont été aussi imprimez separément plus d'une fois. Les principaux sont, *De Actionibus & Affectibus Spiritus animalis ejusque Nutritione, Libri II. De Urinis, Libri VII*, traduits premiérement en Latin par Ambroise Leon, & imprimez à Venise, l'an 1519, & puis revus & ornez de Notes par Jaques Goupil. *De Medicamentorum Compositione*; Ruel a traduit ce Traité: *Methodi medendi Libri VI*, traduits par Henri Mathisius, de Bruges, & imprimez à Venise, l'an 1554 (5).

(C) *Qu'il a vécu environ l'an 1100.*] Mr. du Cange n'ose le placer sous l'empire d'Aléxis (6), encore que son Livre *de Affectibus Spiritus animalis*, soit dédié à Joseph Racendytes, & que Nicetas, au Livre II de l'Histoire d'Aléxis, nombr. 5, parle d'un Racendytes. Il aprouve ce que Lambécius a décidé touchant le tems de ce Medecin (7): c'est qu'il a vécu sous l'empire d'Andronic le Vieil; puis que, dans le manuscrit de l'un de ses Livres, qui est à la Bibliothéque de l'Empereur, il y a un titre qui montre qu'il est dédié à Apocauchus. Or on sait qu'Apocauchus a vécu sous cet Andronic. Mr. du Cange a observé qu'Actuarius raconte au commencement de sa methode des remedes, qu'il fut envoié par l'Empereur son maître aux Scythes Hyperboréens. Voilà Mr. Moreau un peu éloigné de son compte; car Andronic le Vieil ne commença son empire qu'en l'an 1283, & ne mourut qu'en 1332.

(5) Mercklinus, in Lindenio renovato, pag. 6, 7.

(6) Il entend, mais il eût mieux fait de l'exprimer, Aléxis l'Ange, qui commença à regner l'an 1195.

(7) Lambec. de Bibl. Cæsar. Lib. VI, pag. 113.

ACUÑA (a) (CHRISTOPHLE DE) Jésuite Espagnol, natif de Burgos, entra dans la Société l'an 1612, âgé de 15 ans. Après avoir donné quelques années à l'étude, il passa en Amérique, & travailla aux conversions dans le Roiaume de Chili & dans le Pérou, & fut Professeur en Théologie morale. Il revint en Espagne, l'an 1640, & rendit compte au Roi son maître de la commission qu'il avoit reçue d'éxaminer la riviere des Amazones. Il publia l'année suivante à Madrit une Relation de cette riviere. Il fut envoié à Rome, en qualité de Procureur de sa Province; &, aiant passé en Espagne, honoré du titre de *Qualificateur* de l'Inquisition, il s'en retourna aux Indes Occidentales. Il étoit à Lima, lors que le P. Sotuel, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire, publioit à Rome, l'an 1675, la Bibliothéque des Auteurs Jésuites. La Relation de notre Acuña est intitulée, *Nuevo Descubrimiento del gran Rio de las Amazonas*. L'Auteur fut dix mois de suite sur cette riviere, & eut ordre de s'instruire éxactement de tout ce qui le pourroit mettre en état de faire savoir au Roi les moiens d'en rendre la navigation aisée & avantageuse. Pour cet effet, on le fit embarquer à Quito (b) avec Pierre Texeira, qui avoit remonté cette riviere jusques là, & qu'on fut bien aise de renvoier. L'embarquement se fit au mois de Février 1639 (A). Ils n'arrivérent à Para, qu'au mois de Décembre suivant. On croit que les révolutions de Portugal, qui firent perdre aux Espagnols tout le Bresil, & la Colonie de Para à l'embouchure de la riviere des Amazones, furent cause qu'on suprima la Relation de ce Jésuite (c): on craignit, que ne pouvant plus servir aux Espagnols, elle ne fût d'ailleurs très-utile aux Portugais. Les exemplaires en devinrent extrémement rares; de sorte que ceux, qui ont publié à Paris (d) la Version Françoise de ce Livre, ont débité qu'il n'en restoit plus aucun, excepté celui dont le Traducteur s'étoit servi, & peut-être celui de la Bibliothéque du Vatican. Mr. de Gomberville est l'Auteur de cette Version Françoise: on ne l'a publiée qu'après sa mort, & l'on y a joint une longue Dissertation, qui mérite d'être lue. La Relation le mérite aussi beaucoup. Ceux, qui ne l'auront pas, en pourront prendre quelque teinture dans le Journal de Paris (e), dans celui de Leipsic (f), & dans l'Histoire de Mr. Chévreau (g).

(a) On prononce Acugna; mais les Espagnols écrivent Acuña.

(b) C'est une Ville du Pérou.

(c) Voiez la Préface de la Traduction Françoise.

(d) En 1682, in 12.

(e) Du 19 Avril 1683.

(f) Pag. 318 Anni 1681.

(g) Chévreau, Hist. du Monde, Tom. IV, pag. 171 Edit. de Holl.

(A) *Au mois de Février 1639.*] J'avoue franchement que je n'ai pas la Relation du Pere Christophle de Acuña (1): ainsi je prens cette date dans Mr. Chévreau, & je la préfere au mois de Janvier, marqué dans le Journal de Leipsic; parce que la faute, que les Imprimeurs de ce Journal ont laissé glisser à la page précédente, me donne quelque sujet de me défier. Je voi dans la page 324 de ce Journal, que le Gouverneur du Bresil fit remonter la riviere des Amazones à Pierre Texeira l'an 1639, & que Texeira ne put arriver à Quito qu'au bout d'un an (2). Il ne se rembarqua donc point à Quito au mois de Janvier 1639, comme on l'assure dans la page 325. Mr. Chévreau est plus croiable, quand il débite, que Pierre Texeira partit au mois d'Octobre 1637, & rendit compte de son voiage au Viceroi du Pérou (3), l'an 1638, en Septembre (4). Mr. Chévreau ne nomme pas bien l'Auteur de la Relation, puis qu'il l'apelle Christofe d'*Acuna*.

(1) Je ne dis point d'Acuña; car j'ai remarqué dans Don Nicolas Antonio, que les Espagnols ne mettent point d'Apostrophe entre l'Article de, & un nom propre commençant par une Voielle.

(2) Alla erudit. Lipſ. anni 1681.

(3) Il l'apelloit le Comte de Chincon.

(4) Chévr. Hist. du Monde, Tom. IV, pag. 171.

ADA, fille d'Hecatomne (a), & sœur d'Artemise, Reine de Carie, épousa son propre frere Idriée, & régna avec lui dans la Carie, après la mort d'Artemise, qui ne survécut que deux ans à Mausole son Mari (b). Idriée régna sept ans (A), & mourut de maladie, sans laisser posterité. Sa veuve, aiant régné environ quatre ans, fut chassée du trône par Pexodare son cadet (c), qui, pour se maintenir dans l'usurpation, s'allia avec un Seigneur Persan, nommé Orontobate, auquel il donna sa fille en mariage (B). Elle avoit nom Ada, comme la Reine détronée, & avoit pour mere Aphneis, fille de Synnesis, Roi de Cappadoce. Orontobate succéda à son beau-pere dans le

(a) Strab. Lib. XIV, pag. 452.

(b) Diodor. Sicul. Lib. XVI. C'est de lui que je tire la durée des autres Regnes.

(c) Strab. & Diod. ibid.

(A) *Idriée régna sept ans.*] C'est Diodore de Sicile qui le dit (1). Mr. Chévreau, qui a converti les années en mois (2), auroit eu peut-être plus de raison d'allonger le terme, qu'il n'en a eu de l'accourcir; car Idriée étoit encore vivant, lors qu'Isocrate fit sa Philippique. Or, si l'on en croit Hermippus (3), il la fit peu avant sa mort, & peu avant la mort de Philippe: il faudroit donc qu'Idriée eût vécu jusques à la 110 Olympiade; puis qu'Isocrate mourut peu de jours après la bataille de Cheronée, qui se donna l'an 2 de la 110 Olympiade, deux ans seulement avant la mort de Philippe. Comme donc le regne d'Idriée n'a commencé qu'environ l'an 3 de la 107 Olympiade, (car j'ai montré dans les Remarques de l'Article d'ARTEMISE, que son mari Mausole, auquel elle survécut deux ans, ne mourut qu'à la fin de la 106,) on n'a pas assez des sept années que Diodore lui donne. Je croi néanmoins sa Chronologie plus certaine que celle d'Hermippus. Où est-ce qu'Hermippus placeroit le regne d'Ada, & celui de Pexodare, qui ont duré, l'un quatre ans, & l'autre six, & qui ont précédé l'expedition d'Aléxandre?

(B) *Il donna sa fille en mariage.*] Mr. de Valois a cru que Philippe, Roi de Macédoine, demanda cette même fille de Pexodare pour Aridée son frere, & il a cité Plutarque (4). Cet Historien ne nous aprend pas si la fille de Pexodare, de laquelle il fait mention, s'apelloit Ada; mais on peut très-bien l'inférer de ce qu'il dit qu'elle étoit l'aînée (5): car on sait d'ailleurs qu'Orontobate, aiant épousé une fille de Pexodare nommée Ada, se crut possesseur légitime du Roiaume de Carie. Jusques là donc, Mr. de Valois me semble très-bien fondé; mais il n'a pas eu raison de dire que Philippe rechercha cette alliance pour Aridée son frere: ce fut Pexodare, qui la rechercha, & qui envoia pour cet effet un Ambassadeur à Philippe. D'autre côté, Aridée n'étoit point le frere, mais le fils de Philippe. Plutarque le dit expressément. Il ajoûte une chose, qu'il n'est pas inutile de savoir, pour mieux conoître les obliquitez des Cours. Les amis d'Aléxandre l'allarmérent sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare: ils lui mirent dans la tête que Philippe ne vouloit avancer Aridée par un gros mariage, qu'afin de le mettre plus en état de succéder au Roiaume. Aléxandre, pour rompre ce coup, dépêcha un homme à Pexodare, afin de lui représenter qu'il devoit plutôt jetter les yeux sur Alexandre, que sur Aridée, qui étoit bâtard, & presque fou. Pexodare ne balança point sur le choix, mais Philippe, aiant eu le vent de ce manege, censura vivement Aléxandre, & lui dit qu'il seroit bien lâche, & bien indigne de lui succéder, s'il se contentoit de la fille d'un Carien, vassal d'un Prince barbare. En même tems, il éxila tous les confidens de son fils, & écrivit aux Corinthiens de lui envoier pieds & poings liez l'homme qu'Aléxandre avoit dépêché en Carie. C'étoit un Comédien, nommé Thessalus,

(1) Diodor. Sicul. Lib. XVI.

(2) Chevreau. Hist. du Monde, Tom. IV, pag. 11 Edition de Hollande.

(3) Voiez le Sommaire de cette Harangue.

(4) Valesii Notæ in Harpocrat. pag. 99.

(5) Plut. in Alexandro, pag. 669.

(d) Arrian. Lib. I.

le Roiaume, au bout de six ans, & défendit Halicarnasse contre Aléxandre (d). Les révolutions, qui arrivérent en ce tems-là, furent favorables à Ada : elle implora la protection de ce Conquérant contre l'Usurpateur, lui livra la ville d'Alinde, qui étoit encore à elle, & lui promit de travailler à le rendre maître de plusieurs autres (e). Aléxandre lui fit un très-bon accueil, & la rétablit dans sa prémiere autorité sur toute la Carie, lors qu'il eut subjugué la ville d'Halicarnasse. Elle crut lui pouvoir marquer sa gratitude, en lui envoiant toutes sortes de rafraîchissemens, confitures, pâtisseries, viandes délicates, avec les meilleurs cuisiniers qu'elle put trouver : mais il lui répondit qu'il n'avoit que faire de tout cela, & que Léonidas son Gouverneur lui avoit autrefois donné de plus excellens cuisiniers, en lui aprenant, *que pour dîner avec appétit, il faloit se lever matin & se promener, & que pour faire un souper délicieux, il faloit faire un sobre dîner* (f).

(e) Diodor. Sicul. Lib. XVII. Strab. Lib. XIV.

(f) Plut. in Alexandro, pag. 677.

ADAM, tige & pere de tout le genre humain, fut produit immédiatement de Dieu le sixiéme jour de la création. Son corps aiant été formé de la poudre de la terre (A), Dieu lui soufla aux narines respiration de vie, c'est-à-dire, qu'il l'anima, & qu'il en fit ce composé qu'on apelle homme, qui comprend un corps organisé, & une ame raisonnable. Le même Dieu, qui avoit produit Adam, le plaça dans un beau jardin (a); &, pour le mettre en état d'imposer un nom aux animaux, il les fit venir vers lui : puis, il fit tomber sur lui un profond sommeil, & lui ôta une côte (B), de laquelle il forma une femme. Adam reconut que cette femme étoit *os de ses os, & chair de sa chair*, & vêcut avec elle, sans qu'ils eussent honte de se voir nuds. Il y avoit dans le jardin un arbre, dont Dieu leur avoit défendu de manger, à peine de la vie. Cependant, la femme, séduite par un serpent (b), ne laissa pas d'en manger, & de persuader à Adam d'en manger aussi. Dès lors, ils s'aperçurent qu'ils étoient nuds (C), & se firent des ceintures avec des feuilles de figuier cousues ensemble. Dieu vint leur prononcer la peine dont il vouloit punir leur crime, les chassa du jardin, & leur fit des habits de peau. Adam donna le nom d'Eve à sa femme, & consomma son mariage. Il devint pere de Caïn & d'Abel, & puis de Seth, & de plusieurs autres fils & filles, dont on ne sait pas le nom, & il mourut à l'âge de 930 ans (c). Voilà tout ce que nous savons de certain sur son chapitre. Une infinité d'autres choses, que l'on a dites de lui, sont, ou très-fausses, ou très-incertaines : il est vrai qu'on peut juger de quelques-unes, qu'elles ne sont point contraires à l'analogie de la foi, ni à la probabilité. Je mets en ce dernier rang ce que l'on dit de sa vaste science (D) : nous ne lisons rien dans la Genese, qui ne soit moins propre à nous donner cette idée, qu'à nous en éloigner; néanmoins il pourroit être qu'Adam sortit des mains de son Créateur avec les sciences infuses, & qu'il ne les perdit point par son péché, non plus que les mauvais Anges ne sont pas devenus moins savans depuis leur chute, & que les crimes des

(a) On l'apelle ordinairement le Paradis terrestre, & le Jardin d'Eden.

(b) Touchant ce Serpent, voiez les Remarques de l'Article d'Eve.

(c) Voiez les cinq premiers Chapitres de la Genese.

(A) *De la poudre de la terre.*] Photius, si l'on en croit le Pere Garasse (1), a raporté que les Egyptiens disoient *que la Sapience pondit un œuf dans le paradis terrestre, d'où nos premiers peres sortirent comme une paire de poulets.* Je ne pense pas que Photius ait dit cela, & je serois fort trompé, si ce n'est point une paraphrase trop licentieuse de ce Jésuite, forgée sur ce que Photius raporte touchant un certain homme marin, nommé Oe, que quelques-uns faisoient issu ἐκ τοῦ πρωτογόνου ᾠοῦ (2), c'est-à-dire, selon le P. Garasse, en un autre Livre (3), *de la race du premier de tous les hommes, qui s'apelloit l'œuf*, ou, selon le P. Schottus, *à primo parente Ovo*. Il y auroit mille recherches à faire sur l'Oeuf, qui servit, selon la doctrine des Anciens, à la génération des choses, lors que le Chaos fut débrouillé. Nous en toucherons quelques particularitez sous le mot ARIMANIUS.

(1) Garasse, Doctr. curieuse, pag. 232.

(2) Photius ex Helladio, Biblioth. pag. 1592, num. 279.

(3) Somme Theologique, pag. 126. où il raporte ceci avec mille altérations.

(B) *Et lui ôta une côte.*] Un Auteur moderne (4), voulant montrer aux Catholiques Romains, qu'ils ont tort de se croire plus habiles que les Protestans, leur reproche entre autres bévues celle d'un Predicateur (5), qui dit qu'Adam avoit été formé de l'une des côtes d'Eve. Il raportoit qu'un Philosophe, aiant proposé ces trois questions à Theodore, disciple de St. Pacome : *Quel homme n'est point né, mais est mort? Quel homme est né, mais n'est point mort? Quel homme est né & mort, mais non pas pourri?* eut pour réponse, que les trois personnes en question étoient Adam, Enoch, & la femme de Loth. *Adam n'est point né*, ajouta le Prédicateur; *car il a été formé de l'une des côtes d'Eve.* Son Sermon a été imprimé à Vienne en Autriche, l'an 1654, avec l'aprobation du Sous-Doien des Professeurs en Théologie, qui étoit alors le Pere Leonard Bachio, Jésuite. Cet Aprobateur declare qu'il a lu le Livre, & qu'il n'y a rien trouvé contre la foi, ni contre les bonnes mœurs. Preuve du peu d'attention avec quoi les Censeurs des Livres examinent certains manuscrits.

(4) Daniel Francus, Disquis. de Indicib. Librorum prohib. Lib. I. Epist. ded. ad.

(5) Arnoud Florentin Schilling, Clerc Regulier de St. Paul, & Barnabite.

(C) *Ils s'aperçurent qu'ils étoient nuds.*] L'Ecriture dit que leurs yeux furent ouverts. Cette expression fit croire au peuple qu'Adam & Eve furent aveugles, jusques à ce qu'ils eurent transgressé le commandement de Dieu. *Neque enim cæci creati erant, ut imperitum vulgus opinatur* (6). St. Augustin refute solidement cette fausseté en divers endroits de ses Ecrits (7), & dit que cette ouverture des yeux de nos prémiers peres, consista en ce qu'ils s'aperçurent de certains mouvemens corporels qu'ils ignoroient auparavant, & qui leur donnérent de la honte : *Extitit in motu corporis quædam impudens novitas, unde esset indecens nuditas, & fecit attentos, reddidique confusos* (8).

(6) August. de Civit. Dei, Lib. XIV, Cap. XVII.

(7) Ibid. & Lib. XI. de Genesi ad litter. Cap. XXXI; & Lib. I, de Nupt. & Concupisc. Cap. V; & Lib. I Locutionum in Genes. num. 9, & Lib. II de Peccat. Merit. & Remiss. Cap. XXII.

(8) Id. de Civit Dei, Lib. XIV, Cap. XVII.

(D) *Ce que l'on dit de sa vaste science.*] Mr. Moréri ne se contente pas d'assûrer en général qu'Adam *avoit une parfaite connoissance des Sciences, & sur tout de l'Astrologie, dont il aprit plusieurs beaux secrets à ses enfans*, il ajoûte que *Josephe dit qu'Adam grava sur deux diverses tables des observations qu'il avoit faites sur le cours des Astres.* J'ai cherché cela dans Josephe; mais j'y ai seulement trouvé, que les descendans de Seth, fils d'Adam, inventérent l'Astrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions sur un pilier de brique, & sur un pilier de pierre; afin de les préserver de la destruction générale, qui, selon les prédictions d'Adam, devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le déluge (9). Quand on est capable de falsifier de la sorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas assez près au texte de ses témoins, pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils deposent : ainsi, je ne m'étonne nullement que Mr. Moréri attribue à nôtre prémier pere d'avoir imposé le nom aux plantes : je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le fasse Auteur que du nom des bêtes. Ceux, qui inférent de cette imposition de noms, qu'Adam étoit un grand Philosophe, ne raisonnent pas assez bien pour mériter d'être réfutez. Pour revenir à la vaste science qu'on attribue à Adam, je dis que, selon l'opinion commune (10), il savoit plus de choses dès le prémier jour de sa vie, qu'aucun homme n'en peut aprendre par une longue expérience. Il n'y avoit guéres que l'avenir casuel, les pensées du cœur, & une partie des individus, qui échappassent à son esprit. Cajetan, qui a osé lui dérober la parfaite conoissance des astres & des élémens, en a été fort censuré. Quelques-uns aiant voulu mettre en dispute si Salomon ne doit point être excepté de la thése générale, qui met les lumieres d'Adam au dessus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnez à reconoître qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il est vrai que Pinédo en excepte la Politique; mais on n'a point d'égard à son sentiment particulier : on prononce que l'entendement spéculatif du premier homme étoit imbu de toutes les conoissances philosophiques & mathématiques, dont le genre humain est naturellement capable; & que son entendement practique possédoit une prudence consommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, soit en particulier, soit en public : &, outre cela, toutes les Sciences morales, & tous les Arts liberaux, la Rhétorique, la Poësie, le Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun sait les louanges qui ont été versées à pleines mains sur la mémoire d'Aristote, comme si l'on s'étoit étudié à renvier les uns sur les autres. On avoit déja épuisé toutes les idées, & toutes les comparaisons, lors qu'un bon Chartreux, voulant escalader un superlatif auquel on n'eût point encore porté la vue, soutint que la science d'Aristote étoit aussi étendue que celle d'Adam (11). Quelques Rabins se sont contentez d'égaler en fait de science le prémier homme à Moïse & à Salomon (12); mais quelques autres ont soutenu qu'il surpassoit en cela les Anges, & en ont allégué pour preuve le témoignage de Dieu lui-même (13). Ils disent que les Anges aiant parlé de l'homme avec quelque sorte de mépris, lors que Dieu les consulta sur sa création, Dieu leur repliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux; &, pour les en convaincre, il leur présenta toutes sortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne surent que répondre. Tout aussi-tôt, il fit la même question à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre : & interrogé quel seroit son nom, & quel étoit celui de Dieu, il répondit tout-à-fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabins, voici le sens qu'il faut donner à cet Aphorisme de leurs Docteurs, *La taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde jusques à l'autre*, c'est qu'il conoissoit toutes choses (14).

(9) Joseph. Antiquit. Lib. I, Cap. II.

(10) Voiez Salian. Annalium Tom. I, pag. 107, 125.

(11) Henri de Hassia. Il vivoit au commencement du XV siécle.

(12) Apud Rivini, Serpent. seduct. pag. 50.

(13) Ibid. pag. 49, 16, 17.

(14) Ibid. pag. 16.

des gens doctes ne leur font pas perdre les sciences qu'ils possédoient. On peut mettre encore au rang des choses probables ce que disent quelques-uns touchant la beauté d'Adam (E) ; mais il est tout-à-fait faux qu'il ait été créé avec les deux sexes (F). C'est avoir bronché lourdement sur les paroles de l'Ecriture (d), que de s'être imaginé une semblable réverie. Les révélations d'Antoinette Bourignon (G) seroient alleguées mal-a-propos, pour confirmer cette fausse glose. Autant

(d) *Dieu donc créa l'homme à son Image, il le créa à l'Image de Dieu, il les créa mâle & femelle.* Genese I, 27.

(E) *Touchant la beauté d'Adam.*] Si l'on s'étoit contenté de dire, qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût probable ; mais on a donné sur cette maniere dans les gaietez de la Rhetorique, & de la Poetique, & même dans la vision. On a debité que Dieu, voulant créer l'homme, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma sur ce modele le corps d'Adam. Par là, Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à son image. On ajoute que cette aparition de Dieu sous la forme humaine fut le prémier prélude de l'Incarnation : c'est-à-dire, que la seconde personne de la Trinité se revêtit des aparences de la même nature qu'il devoit un jour prendre jusques à la chair & aux os ; & que, sous l'aparence du plus bel homme qui ait jamais été, il travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont il s'étoit revêtu. *Hanc speciem divinamque pulcritudinem clementissimus formosissimusque assumens, quam erat post multa tempora usque ad carnem & ossa assumpturus, creabat hominem, largiens ei speciem hanc tantam, ipse primus Archetypus, speciosissimus ipse speciosissima prolis creator* (15). Il ne faut pas s'étonner, après cela, qu'on fasse ces exclamations : *Quantam qualemve credas fuisse primi hominis illius venustatem ? quantum in ore decus, quas gratias insedisse* (16) ? Car enfin, cette forme, dont le Verbe se revêtit, étoit semblable à la forme qui fut vue par St. Pierre sur le Thabor, & par Moïse sur le Mont de Sinaï, & à celle que Moïse & Elie firent paroître le jour de la Transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Adam voioit lui-même son propre Ouvrier, & la maniere dont son corps étoit formé par les belles mains de son Auteur. *Cum fingeretur homo manus illas divinas aspexit ambrosiosque vultus illos, pulcherrima brachia corpus suum fingentia, singulosque artus ducentia* (17). C'est un fort habile homme, qui a debité toutes ces visions (18) : & il ne manque point de gens, qui en aprouvent une partie pour le moins.

(15) Eugubin. in Cosmopœia, apud Salian. Annal. Tom. I, pag. 108.

(16) Id. ibid.

(17) Id. ibid.

(18) Salian. Annal. Tom. I, pag. 106.

(F) *Il est faux qu'il ait été créé avec les deux sexes.*] Un grand nombre de Rabins ont cru que le corps d'Adam fut créé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre ; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules : les têtes regardoient des lieux directement oposez, comme les têtes de Janus (19). Or ils prétendent que Dieu, quand il fit Eve, n'eut besoin d'autre chose que de diviser ce corps en deux : celui où étoit le sexe masculin fut Adam ; celui où étoit le sexe feminin fut Eve. Manassé Ben-Israel, le plus habile Rabin qui ait vécu dans le XVII siécle, a soutenu ce bisarre sentiment (20), si l'on en croit Mr. Heidegger. Le docte Maimonides, l'honneur & la gloire de la Nation Judaïque, l'avoit déjà soutenu (21), si l'on en croit le même temoin. Eugubin ne s'en est éloigné qu'à l'égard de la situation des deux corps ; car il pretend qu'ils étoient collez ensemble par les cotez, & qu'ils se ressembloient en tout, hormis le sexe. Le corps male étoit à la droite, & embrassoit l'autre par le cou avec sa main gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pareille avec sa main droite. Chacun étoit animé, chacun tomba dans un profond assoupissement, lors que Dieu voulut former Eve, c'est-à-dire, la separer du corps mâle. Il ne faut que savoir lire l'Ecriture, pour réfuter pleinement toutes ces visions. Avant que de passer à d'autres choses, je dirai un mot de ces Androgynes, dont Platon a parlé assez amplement (22). C'étoient des corps hermaphrodites, à quatre bras & à quatre jambes, & à deux visages sur un seul cou tournez l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnoit beaucoup de force, & par là beaucoup d'insolence ; ils ne songeoient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On delibéra dans le Ciel sur la maniere de les mettre à la raison, & l'avis de Jupiter passa, qui croit qu'il les faloit partager en deux. Chacune des piéces conserva une forte inclination pour se reunir avec l'autre ; & voilà l'origine de l'amour, si l'on en croit ce Philosophe. Mais il falut faire des changemens à la situation de certains membres, afin que la réunion fût feconde. Je remarquerai en passant, que ceux qui parlent de ces Androgynes de Platon, ne raportent pas pour l'ordinaire la chose telle qu'elle est. Ils lui font dire qu'au commencement les hommes avoient cette nature-là ; mais il ne le dit que de quelques-uns : il reconoit qu'il y avoit aussi comme à présent des mâles & des femelles. Voiez les Remarques de l'Article SALMACIS. L'Auteur d'un Livre intitulé *Le nouveau Visionaire de Rotterdam* (23), assure, que selon les Rabins, Adam & Eve, avant leur peché, étoient tous deux hermaphrodites (24). Je ne sache que lui qui attribue cette opinion aux Rabins.

(19) Apud Heideggerum, Hist. Patriarch. Tom. I, pag. 128.

(20) Concilia. in Genesim, apud Heideggerum, Hist. Patriarch. Tom. I, pag. 128. Voiez Hoornbeck, qui le refute au Cap. I. du IV Livre de convertendis Judæis.

(21) In Moreh Nebochim, pag. 2, Cap. XXX, apud Heidegg. Hist. Patriarch. Tom. I, pag. 128. Mais notez, comme m'en a averti Mr. Van Dale, que Mr. Heidegger ne raporte pas fidelement l'Opinion que Manassé ben Israël, & Maimonides, ont aprouvée le plus.

(22) Plato in Convivio, pag. 1181 Edit. Francof. An. 1602.

(23) Imprimé l'an 1686.

(24) Nouv. Vision. de Rotterdam, pag. 16.

(G) *Les revelations d'Antoinette Bourignon.*] Les Livres de cette Demoiselle font foi qu'elle a eu des sentimens fort particuliers ; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que ce qui regarde le prémier homme. Elle pretend, qu'avant qu'il péchât, il avoit en soi les principes des deux sexes, & la vertu de produire son semblable sans le concours d'une femme : & que le besoin, que chaque sexe a présentement de s'unir à l'autre pour la multiplication, est une suite des changemens que le péché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle (25), *croyent d'avoir esté créez de Dieu comme ils se trouvent à présent, quoi que cela ne soit veritable ; puis que le péché a defiguré en eux l'œuvre de Dieu : &, au lieu d'hommes qu'ils devoient estre, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre, & avec douleurs & miseres.* On explique dans un autre Ouvrage (26) le détail de tout ce mystere, selon qu'il fut revelé de Dieu à la Demoiselle Bourignon. Elle crut voir en extase comment Adam étoit fait avant le péché, & comment il pouvoit produire tout seul d'autres hommes. Bien plus, elle crut aprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fecondité, par la production de la nature humaine de Jésus-Christ. Quoi que le passage soit un peu long, je ne laisse pas de le raporter tout entier, afin qu'on découvre mieux l'étendue des égaremens dont notre esprit est capable.

(25) Préface du Livre intitulé, Le nouveau Ciel & la nouvelle Terre, imprimé à Amsterdam, en 1679.

(26) Vie continuée de Madem. Bourignon, pag. 315.

„ Dieu lui représenta dans l'esprit, sans l'entremise des yeux corporels, qui auroient esté accablez sous le poids d'une si grande gloire, la beauté du prémier Monde, & la maniere dont il l'avoit tiré du cahos : tout estoit brillant, transparent, rayonnant de lumiere & de gloire ineffable. Il lui fit paroistre de la mesme maniere spirituelle Adam, le premier homme, dont le corps estoit plus pur & plus transparent que le cristal, tout leger & volant, pour ainsi dire : dans lequel, & au travers duquel, on voyoit des vaisseaux & des ruisseaux de lumiere qui pénétroit du dedans en dehors par tous ses pores, des vaisseaux qui rouloient dans eux des liqueurs de toutes sortes, & de toutes couleurs, très-vives & toutes diafanes, non seulement d'eau, de lait, mais de feu, d'air, & d'autres. Ses mouvemens rendoient des harmonies admirables : tout lui obeïssoit ; rien ne lui résistoit & ne pouvoit lui nuire. Il estoit de stature plus grande que les hommes d'à présent ; les cheveux courts, annelez, tirans sur le noir, la levre de dessus couverte d'un petit poil : &, au lieu des parties bestiales que l'on ne nomme pas, il estoit fait comme seront retablis nos corps dans la vie éternelle, & que je ne sai si je dois dire. Il avoit dans cette région la structure d'un nés, de meîme forme que celui du visage ; & c'estoit-là une source d'odeurs & de parfums admirables : de là devoient aussi sortir les hommes, dont il avoit tous les principes dans soi ; car il y avoit dans son ventre un vaisseau où naissoient de petits œufs, & un autre vaisseau plein de liqueur qui rendoit ces œufs feconds. Et, lors que l'homme s'eschauffoit dans l'amour de son Dieu, le desir où il estoit qu'il y eust d'autres creatures que lui, pour louër, pour aimer, & pour adorer cette grande Majesté, faisoit répandre par le feu de l'amour de Dieu cette liqueur sur un ou plusieurs de ces œufs, avec des delices inconcevables : & cet œuf rendu fécond sortoit quelque tems après par ce canal hors de l'homme en forme d'œuf, & venoit peu après à éclore un homme parfait. C'est ainsi que dans la vie éternelle il y aura une génération sainte & sans fin, bien autre que celle que le peché a introduite par le moyen de la femme, laquelle Dieu forma de l'homme, en tirant hors des flancs d'Adam ce viscere qui contenoit les œufs, que la femme possede, & desquels les hommes naissent encore à présent dans elle, conformément aux nouvelles découvertes de l'Anatomie. Le prémier homme, qu'Adam produisit par lui seul en son estat glorieux, fut choisi de Dieu pour être le Trone de la Divinité, l'organe & l'instrument par lequel Dieu vouloit se communiquer éternellement avec les hommes. C'est là JESUS-CHRIST, le premier né oint à la nature humaine, Dieu & Homme tout ensemble (27)". Je voudrois que l'Auteur du *Nouveau Visionaire de Rotterdam* n'eut pas insulté, comme il a fait d'une maniere trop enjouée, les Visions de cette fille, & celles du Ministre qu'il attaque. On pouvoit tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam & d'Eve, sans égaier si fort ce sujet.

(27) Là-même.

Je joins à cela deux petites reflexions seulement. L'une est, qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciteroit ; car, selon ses principes, la matiere crasse, qui a eté jointe depuis le péché au corps de l'homme, & qui pourrit dans le tombeau, ne ressuscitera point (28), & la resurrection n'est autre chose que le rétablissement de l'homme dans son état d'innocence : état, où, selon les belles révélations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois (29) à Paris, un Hérétique nommé Amauri, qui soutenoit entre autres erreurs, *qu'à la fin du monde, les deux sexes seront reunis ensemble dans une même personne, & que cette reunion avoit commencé en* JESUS-CHRIST : *& que si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes* (30). Faber d'Etaples a cru, que dans l'état d'innocence, Adam auroit engendré de lui-même son semblable, sans l'aide d'aucune femme (31). La Bourignon n'a donc pas été la premiere, qui ait enseigné ces choses ; mais elle y a

(28) Préface du Nouveau Ciel.

(29) Au commencement du XIII Siécle.

(30) Prateolus Elench. Haret. voce Almaricus, & Defensio Relationis de Ant. Burign. in Act. erudit. Lipsiens. insertæ, pag. 150.

(31) Apud Cornel. à Lapide in Genes. Cap. II, v. 24.

tant vaudroit-il emploier à cet usage les narrations romanesques de Jaques Sadeur (*H*). Il n'est pas plus vrai qu'Adam ait été produit avec la circoncision (*e*); & que, comme cela lui déplut, il ait commis la faute de ceux dont St. Paul a fait mention dans l'une de ses Epitres (*f*). Rangeons aussi parmi les contes ce que l'on a dit de sa taille gigantesque (*I*), de ses Livres (*K*), & de son sépulcre (*L*), & d'un arbre planté sur ce sépulcre (*M*), &c; mais gardons-nous bien d'avoir

(*e*) *Les Juifs l'assurent.* Voiez Bartolocci, Bibl. Rabbin. Tom. I, pag. 291.

(*f*) I Epître aux Corinthiens, *Chap. VII, ℣. 18.*

y a mis beaucoup du sien, comme vous dirés cette perpétuelle propagation, qui se fera, dit-elle, dans le Paradis, de la maniere que les hommes auroient multiplié sur la terre, s'ils avoient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse, qui croioit que les parties nécessaires à la generation ne se trouvoient point dans nos prémiers peres, avant qu'ils péchassent; mais qu'après qu'ils eurent péché, elles sortirent comme une excrescence, ou comme les écrouelles viennent à la gorge? *Nonnbat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationi hominis necessarias, postea accessisse ut strumam gutturi* (32). Ma seconde réfléxion est, que cette femme attribue à Jesus-Christ né d'Adam toutes les aparitions de Dieu, desquelles le Vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut *se revestir de la corruption de nostre chair & de nostre sang* dans les entrailles de la Sainte Vierge, *il y renferma son corps, soit en le réduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa premiere conception ou naissance, soit d'une autre maniere inconcevable à nostre raison grossiere* (33).

Ces deux réfléxions, qui suffisoient dans la prémiere Edition de cet Ouvrage, ne suffirent pas dans la seconde: car il s'est trouvé des gens si bourrus, qu'ils ont dit que mon Article d'Adam contenoit des obscenitez insupportables. Il faut leur repondre, qu'ils sont trop les delicats & les scrupuleux, & qu'ils ignorent les droits de l'Histoire. Ceux, qui font la Vie d'un mechant homme, peuvent & doivent représenter en general les déreglemens de son impudicité, &, quelque choix qu'ils fassent des termes, ils raporteront toujours nécessairement des choses impures, & qui salissent l'imagination. Cela est inevitable. Tout ce qu'ils peuvent éviter, c'est le detail, & les phrases trop grossieres. Or c'est ce que j'ai évité. Ceux qui font l'Histoire des sectes dont les dogmes ou les actions ont été impures, se trouvent dans la même necessité. Les plus grans scrupules de stile ne pourront jamais empêcher qu'ils ne présentent des images sales & obscénes à leurs Lecteurs. Ce qui me justifie ici en particulier, est que je raporte des absurditez, qui sont contenues dans un Livre qui se vend publiquement. Outre cela, j'ai pour moi l'éxemple des anciens Peres, qui ont inseré dans leurs Ouvrages les plus affreuses impuretez des Hérétiques.

(32) Paracelsus, apud Vossium de Philosophiâ, *Cap. IX. pag. 71.*

(33) Vie continuée, de Mlle. Bourignon, pag. 317.

(*H*) *Les narrations romanesques de Jaques Sadeur.*] C'est une prétendue relation de certains peuples hermaphrodites de la Terre Australe. Voiez l'Article de Sadeur.

(*I*) *De sa taille gigantesque.*] Philon a cru qu'Adam surpassoit tous les autres hommes, & quant au corps, & quant à l'ame (34); mais les Talmudistes vont infiniment plus loin: ils assurent qu'Adam s'étendoit depuis l'un des bouts du monde jusques à l'autre, quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut peché, Dieu apesantit sa main sur lui, & lui reduisit la taille à la mesure de cent aunes (35). Quelques-uns disent que Dieu fit cela à la requête des Anges, qui avoient peur de ce géant; mais ils suposent que Dieu laissa au premier homme la hauteur de neuf cens coudées. Voiez le premier volume de la Bibliothéque Rabbinique du Pere Bartolocci, à la page 65 & à la 66. Barcepha fait mention de quelques Auteurs, qui disoient que le Paradis terrestre étoit separé de notre Monde par l'Ocean; & qu'Adam, chassé de ce Paradis, traversa la mer à pied pour venir dans notre Monde, & qu'il la trouva par tout guéable, tant sa taille étoit enorme (36). Voilà justement l'Orion ou le Polyphême des Poëtes:

Quam magnus Orion
Cum pedes incedit medii per maxima Nerei
Stagna viam scindens, humero supereminet undas (37).
Summo cum monte videmus
Ipsum inter pecudes vasta se mole moventem
Pastorem Polyphemum, & littora nota petentem (38).
. . . .
. . . . *Graditurque per aequor*
Jam medium, necdum fluctus latera ardua tinxit (39).

(34) Philo de Opific. Mundi.

(35) In Libro Sanhedrim.

(36) In Tractatu de Paradiso.

(37) Virgil. Æn. Libr. X, ℣. 763.

(38) Id. ibid. Libr. III, ℣. 655.

(39) Id. ibid. Libr. III, ℣. 664.

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers peres, que les Auteurs de Moïse Barcepha. Voici ce que nous aprend Mr. de Monconis: *Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Mégin, & qu'après y avoir fait sa priere, elle alloit au pied de la montagne, qui en est distante d'une lieue, attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours suivans à la Mégin; & qu'étant toutes le neuvième de la douzième lune, qui est* Diel Heghe, *à la fin, dis-je, du neuvième jour entrant au dixième, qui est à l'*Asser*, toutes les trois Caravanes montent au dessus de cette montagne, au sommet de laquelle (qui est fort bas, comme de ces monts de terre qui se trouvent seuls au milieu des plaines) ils croyent qu'Eve avoit la tête appuyée lors qu'Adam la connut la premiere fois, & qu'elle avoit ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, sur deux autres, distant l'un de l'autre de deux portées de mousquet, à chaque endroit desquels on a fait mettre une colomne, entre lesquelles il faut pour être bon Agi, c'est-à-dire Pelerin, passer en allant & en revenant de la montagne, au sommet de laquelle est une Mosquée qui est faite comme une niche où il ne peut entrer que sept ou huit personnes* (40). Je voi qu'on cite un Jean Lucidus, qui a cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Géans (41), & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'Ecriture selon la Vulgate, *nomen Hebron ante vocabatur Cariath-arbe: Adam maximus ibi inter Enacim situs est* (42). St. Jerome s'imagine, en vertu de ce passage, qu'Adam a été enterré à Hebron (43). Mais on lui montre, que ni l'Hébreu, ni la Version des LXX, ne disent quoi que ce soit qui concerne Adam, ou quelque tombeau (44). La Version de Geneve porte, *le nom de Hebron estoit auparavant Kariath-Arbah*, lequel Arbah *avoit esté fort grand homme parmi les Hanakins.* Il y a dans l'Ile de Ceilan une montagne, qu'on nomme *le Pic d'Adam*; parce que, selon la tradition du païs, elle a été le lieu de sa résidence (45). On y trouve encore les traces de ses pieds, longues de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouveroit point là une taille aussi gigantesque que celle que d'autres attribuent à Adam: Pythagoras, dis-je, qui par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Héros (46). On dit aussi qu'il y a sur cette montagne quelques monumens des pleurs qui furent versés sur la mort d'Abel; mais d'autres disent qu'Adam & Eve pleurérent cette mort dans une caverne qui est en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de trente pieds (47).

(40) Monconis, Voiag. I Part. pag. 372, 373, Edit. de Lion.

(41) Joh. Lucidus de Emendat. Tempor. Lib. I, Cap. IV, apud Pererium in Genes. Libr. IV, Quæst. III.

(42) Josué, Cap. XIV, ℣. ult.

(43) Hieron. in Matth. Cap. XXVII.

(44) Pererius in Genes. Libr. IV, Quæst. III.

(45) Ludovic. Romanus Patricius in sua Navigat. apud Hilleluim, Hilhr. Rimnsium Decade I.

(46) A. Gellius, Noct. Att. Libr. I, Cap. I.

(47) Apud Saldenum, Otiorum Theolog. pag. 146.

(*K*) *De ses Livres.*] Les Juifs prétendent qu'Adam fit un Livre sur la creation du Monde, & un autre sur la Divinité (48). Masius parle du prémier (49). Un Auteur Mahometan, homme fabuleux, raporte qu'Abraham, étant allé au païs des Sabéens, ouvrit le cofre d'Adam, & y trouva ses Livres, avec ceux de Seth, & avec ceux d'Edris (50). Ce dernier nom est celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils disent qu'Adam avoit une vintaine de Livres tombez du Ciel, qui contenoient plusieurs loix, plusieurs promesses, & plusieurs menaces de Dieu, & les prédictions de plusieurs évenemens (51). Quelques Rabins attribuent le Pseaume XCII à Adam, & il se trouve des Manuscrits, où le titre Chaldaïque de ce Pseaume porte, que c'est la louange & le Cantique que le premier homme recita pour le jour du Sabath (52). Le bon Eusebe Nieremberg, la crédulité même, raporte deux Cantiques qu'il a fidélement copiés de l'Apocalypse du bienheureux Amadeus, dans la Bibliothéque de l'Escurial (53). Adam, dit-on, est l'Auteur de ces deux pieces: il fit l'une la prémiere fois qu'il vit Eve; l'autre est le Pseaume pénitenciel, que lui & sa femme récitérent après leur peché.

(48) Heidegg. Hist. Patr. Tom. I, pag. 421.

(49) Vide Salian. Tom. I, pag. 210.

(50) Apud Stanleium, Philosoph. Orient. Libr. III. Cap. III.

(51) Hotting. Hist. Orient. pag. 22, citante Lysino in Polygamiâ triumph. pag. 145.

(52) Gaspar. Schottus, Techn. curios. pag. 556.

(53) Libr. II, Cap. XIII, de Orig. sacræ Scupt. apud Schottum, ibid. pag. 556.

(*L*) *De son sepulcre.*] Nous avons déjà vu que St. Jérôme s'est imaginé sans nul fondement qu'Adam avoit été enterré à Hebron; mais on n'auroit pas moins de droit de croire cela avec lui, que de penser avec tant d'autres qu'Adam fut enterré sur le Calvaire (54). J'avoue que cette derniere opinion est meilleure *per la predica*: car elle est beaucoup plus seconde en allusions, en antithéses, en moralitez, & en toutes sortes de belles figures de Rhetorique: mais une semblable raison n'est guéres propre qu'à servir de preuve envers ceux qui demanderoient pourquoi le sentiment de St. Jérôme a eu moins de sectateurs que l'autre. Concurrence à part, qu'il nous suffise de savoir que les Peres ont cru fort communément que le premier homme mourut au lieu où Jerusalem fut batie depuis, & qu'on l'enterra sur une montagne voisine, qui a été apellée Golgotha, ou le Calvaire: c'est celle où Jesus-Christ fut crucifié. Si vous demandez comment le sepulcre d'Adam a pu résister aux eaux du déluge, & comment ses os ont pu maintenir leur place, afin d'y recevoir l'aspersion du sang de notre Seigneur: car c'est là le point & le mystere,

Hic hominem primum suscepimus esse sepultum,
Hic patitur Christus, pio sanguine terra madescit,
Pulvis Adæ ut possit veteris cum sanguine Christi
Commixtus, stillantis aqua virtute lavari (55):

si, dis-je, vous faites cette question, Barcepha vous allégüera un Docteur fort estimé en Syrie (56), qui a dit que Noé demeura dans la Judée; qu'il planta dans les campagnes de Sodôme les cedres dont il batit l'Arche; qu'il transporta avec lui dans l'Arche les os d'Adam; qu'après qu'il en fut sorti, il les partagea à ses trois fils; qu'il donna le crane à Sem, & que les descendans de Sem s'étant mis en possession de la Judée, enterrérent ce crane au même lieu où avoit été le tombeau d'Adam.

(54) Vide Salian, Ann. Tom. I, pag. 225, où il montre que St. Jerome même adopte en quelques endroits l'opinion commune.

(55) Tertullianus Carmen contra Marcion. Libr. II, Cap. IV.

(56) Dominum Jacobus Orrohaita (sive Edessenus) de Ephræm, qui a vécu au IV siécle, a été son Disciple. Voiez Salian, Annal. Tom. I, pag. 225. Cornel. à Lapide in Genesim, pag. 105.

(*M*) *D'un arbre planté sur ce sepulchre.*] Cornelius à Lapide dit que les Hebreux content que Seth, par le commandement d'un Ange, mit de la semence de l'arbre defendu dans la bouche d'Adam déja enterré, & que de là sortit un arbre, dont la Croix de Jesus-Christ fut faite; & qu'il étoit juste que le même bois, qui avoit fait pécher Adam, fût celui sur lequel Jésus-Christ expiât le péché d'Adam (57). Ce Jésuite nous renvoie à Pinedo, qui a raconté

(57) Cornel. à Lapide in Genesim, Cap. II. ℣. 9, pag. 74.

d'avoir sur l'affaire de son salut les incertitudes de l'Abbé Rupert (g), & encore plus de le croire condamné aux flâmes infernales, comme faisoient les Tatianites (h). Rien ne nous oblige d'adopter le sentiment d'Origene, de St. Augustin, de St. Athanase, & de plusieurs autres, qu'Adam fut des prémiers parmi ceux qui ressuscitérent avec Jésus-Christ (i) : encore moins est-on obligé de croire que sa repentance l'auroit fait mourir de tristesse, si Dieu ne lui avoit envoié l'Ange Raziel, pour le consoler (k). Mais la raison veut que nous croïons que sa foi & ses prieres lui firent trouver miséricorde, & qu'il fit une belle mort, sans que pour cela il faille s'imaginer qu'il harangua ses enfans, avant que de rendre l'ame, & qu'il leur recommanda nommément d'honorer leur mere, & de l'enterrer auprès de lui. On se donne trop de liberté, quand on forge de telles Harangues directes (N). Nous avons raporté ailleurs (l) ce qui se dit de la durée de son état d'innocence.

(g) Rupert. Comment. in Genes. Libr. III, Cap. XXXI.

(h) Epiphan. Hær. XLVI. Eusebius Hist. Libr. IV, Cap. XXVII.

(i) Apud Cornel. à Lapide in Genes. Cap. V, v. 5.

(k) Vide Reuchlinum de Art. Cabbal. pag. 8. & Heidegger. Histor. Patriarch. Tom. I, pag. 160.

(l) Dans la Remarque (A) de l'Article d'Abel.

té au long cette fable. Mais que veut-il dire par les Hébreux ? Il entend sans doute les Juifs. Or les Juifs conviennent-ils que Jésus-Christ ait expié le péché d'Adam par le suplice de la croix, auquel leur Nation le condamna sous Ponce Pilate ? Quand un Auteur est plein d'une chose, il s'imagine que les autres le sont aussi, & il ne s'aperçoit pas toujours de l'absurdité où il tombe, en leur attribuant ses propres pensées. Cette fable, au reste, a été raportée diversement ; car on trouve dans un Rabin, qui a vécu long-tems avant Jésus-Christ, & dont l'Ouvrage est intitulé *Gale Rasejah* (58), que les Anges portérent à Adam dans le desert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, & qu'elle devint un arbre dont Moïse se servit utilement : car après en avoir tiré la verge, qui lui servit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jetta dans les eaux ameres, pour les adoucir, & celui où il attacha le serpent d'airain. Quelques-uns disent qu'Adam envoia Seth à la porte du Jardin d'Eden, pour prier les Anges, qui en défendoient l'entrée, de lui accorder une branche de l'arbre de vie, ce qu'ils firent (59).

(N) *Quand on forge de telles Harangues.*] C'est au P. Salian que j'en veux. Non content de la Harangue, il a fait une longue Epitaphe pour Adam, où il a designé son nom par ces trois Lettres J. S. P. (60). Il a fait aussi des Epitaphes pour Abel, pour Abraham, pour Sara, &c. En vérité, cela n'est gueres pardonnable qu'à des Auteurs frais émoulus d'une Regence de Rhetorique ; & je suis fort persuadé, que les Sirmonds, les Petaus, les Hardouins, & les autres grands Auteurs de la Societé des Jésuites, jugeroient de cela comme j'en juge.

(58) *Voiez, touchant ce Rabin & son Ouvrage*, les Nouvelles de la Republ. des Lettres, Juil. 1686, *Art. III, pag.* 770, *& suiv.* *tiré de* Morbus de nuco Serpente.

(59) *Voiez* Saldeni Otia Theolog. pag. 608.

(60) *Elles veulent dire*, Jacobus Salianus posuit.

ADAM, Archidiacre de la Chambre patriarchale, & Supérieur des Religieux de la Chaldée, fut envoié à Rome, au commencement du XVII siécle, par Elie, Patriarche Nestorien de Babylone. Ce Patriarche, aiant fait éxaminer par ses Evêques la profession de foi que le Pape Paul V lui avoit envoiée, chargea Adam de la présenter a ce Pape, avec les changemens qu'ils y avoient faits ; mais il lui donna ordre en même tems d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire. C'étoit une ambassade d'Obédience, que celle de notre Adam. Ce Religieux, étant arrivé a Rome, s'aquitta de sa commission avec le plus de soin qu'il put. Il avoit porté avec lui un Ecrit, où il prétendoit allier la Foi des Orientaux avec celle de l'Eglise Romaine, & faire voir que leurs differens n'étoient qu'une dispute de mots (A). Il avoit d'abord montré cet Ecrit à son Patriarche, & puis par son ordre à tous les Evêques du parti ; & il avoit été un an entier à aller de ville en ville, pour le faire aprouver à ces Evêques. Pierre Strozza, Sécrétaire de Paul V, fut chargé de répondre à cet Ecrit. La Réponse aprocha plus de la dureté, que de la condescendance : il n'expliqua rien favorablement, & il falut que le Légat du Patriarche se soumit, non seulement aux dogmes, mais aussi aux expressions de Rome. Il signa tout ce qui lui fut proposé de la part du Pape ; &, ne se contentant pas d'abjurer toutes les erreurs de sa Nation, il fit des Livres, & les adressa à ses Compatriotes, pour leur communiquer les lumieres qu'il avoit aquises à Rome. Il en partit après un séjour de trois années, & il porta à son Patriarche Elie un Bref de Paul V, qui rejettoit tous les moiens d'accommodement que ce Patriarche avoit proposez, & l'obligeoit à condamner tous les termes qui pourroient couvrir l'erreur (a). Adam fut accompagné de deux Jésuites (b), qui eurent ordre de travailler à l'entiere réunion de cette secte.

(a) *Tiré du Chap. X du Livre V de la* Perpetuité de la foi défendue. *Mr. Arnaud cite le Traité de* Pierre Strozza de Dogmatibus Chaldæorum.

(b) Nic. Godignus de Rebus Abassinorum, *Lib. I, apud* Aub. Miræum, de Statu Relig. Christ. pag. 116.

(A) *Leurs differens n'étoient qu'une dispute de mots.*] Le Sr. de Moni, dans son Histoire Critique du Levant, paroit fort persuadé, que le Patriarche Elie avoit raison de soutenir qu'il n'y a qu'une pure question de nom entre les Nestoriens d'aujourd'hui, & les Catholiques. *Le Nestorianisme d'aujourd'hui*, dit-il (1), *n'est qu'une hérésie imaginaire, toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivoques, d'autant que les Nestoriens prenent le nom de personne d'une autre façon que ne font les Latins.* Pourquoi donc n'aquiesça-t-on pas aux éclaircissemens que le Patriarche de Babylone fit donner ? C'est que, pour garder le *decorum*, & par une fausse délicatesse de point d'honneur, il faloit toujours soutenir que le Nestorianisme étoit une dangéreuse hérésie : autrement, il auroit falu prostituer l'honneur des Conciles Oecuméniques. C'est ce que le Sieur de Moni auroit dit en païs de liberté ; mais, en France, il a falu qu'il se soit servi d'expressions un peu moins dévelopées. *Comme les Conciles*, a-t-il dit (2), *ont condamné l'hérésie de Nestorius, il étoit, ce semble, nécessaire qu'on fit voir à Rome que le Nestorianisme étoit une véritable hérésie, puis qu'elle avoit été condamnée par l'Eglise dans un Concile général.* Il ajoûte, avec les mêmes ménagemens, que *quelques-uns pourroient inférer* des actes mêmes des anciens Conciles, *que le Nestorianisme n'est qu'une hérésie de nom, & que si Nestorius & S. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pu concilier leurs opinions* (3).

(1) Moni, Hist. Critique de la Creance & des Coutumes des Nations du Levant, pag. 98.

(2) Moni, Hist. Critiq. du Levant, pages 93, 94.

(3) *Là-même*, pag. 94.

ADAM (JEAN) Jésuite François, a été un fameux Prédicateur (A) dans le XVII siécle. Il étoit du Limousin, & il entra chez les Jésuites l'an 1622, à l'âge de quatorze ans (a). Ses Supérieurs l'aiant trouvé propre à réüssir dans la Chaire, l'apliquérent à cela, après qu'il eut régenté les Humanitez & la Philosophie. Il a éxercé le métier de Prédicateur pendant quarante ans, & s'est fait ouïr dans les principales villes de France, & au Louvre même (b). Il commença, comme de raison, par les Provinces ; mais, lors qu'il s'y fut suffisamment signalé, on l'envoia sur le grand théatre du Roiaume. Les conjonctures du tems le favorisérent : les disputes du Jansénisme avoient déja fort échauffé les esprits ; & jamais homme ne fut plus propre que le P. Adam à être détaché contre le parti, en Avanturier téméraire. Il étoit hardi & bouillant, & avoit toutes les parties nécessaires à un grand Déclamateur. Le Carême, qu'il prêcha à Paris, dans l'Eglise de Saint Paul, en l'année 1650, fit du fracas. Le Prédicateur poussa les choses si loin, que s'il n'eût pas eu de puissans patrons, on lui eût interdit la Chaire (B). Il eut assez de bonne foi (C), pour reco-

(a) Sotvel, Biblioth. Scriptoris Jesu, pag. 397.

(b) *Idem, ibid.*

(A) *A été un fameux Prédicateur.*] Voiez la Lettre que Mr. de Balzac lui écrivit le 15 de Janvier 1643 (1), après avoir lu les XV Sermons que ce Jésuite lui avoit envoiés.

(B) *On lui eût interdit la Chaire.*] C'est ce que nous aprenons d'une Lettre de Guy Patin, écrite le 12 d'Avril 1650. *Notre Archevêque*, dit-il, *a défendu la chaire à Mr. Brousfel, Docteur de Navarre, & Chanoine de S. Honoré, qui est grand Janseniste, & point du tout Mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le Pere Adam, Jésuite, eût éprouvé la même rigueur, pour avoir prêché contre S. Augustin, dans l'Eglise de Saint Paul, & l'avoir apellé l'Africain échauffé, & le Docteur bouillant, sans le credit des Jésuites & des Capucins, qui en ont detourné l'Archevêque* (2).

(C) *Il eut assez de bonne foi, &c.*] Il faut entendre ceci *cum grano salis*, avec quelque restriction : & l'on se tromperoit, si l'on s'alloit figurer que ce Jésuite ne retint rien des obliquitez artificieuses de ceux qui ont pretendu que Saint Augustin n'est favorable, ni aux Calvinistes, ni aux Jansenistes ; car, dans le même Sermon, qui excita tant de plaintes, & qu'il

(1) *Cette Lettre est l'une du III Livre de la I Partie des* Lettres choisies, pag. 109 Edit. de Hollande.

(2) Patin, Lettre XXXVII, pag. 162 du I Tom. Edit. de Geneve, en 1691, in 12.

reconoître que St. Augustin n'étoit nullement favorable au Molinisme ; & il s'échauffa bien fort contre cet ancien Docteur. Les Jansénistes ne laissérent pas tomber cette incartade (*D*). Ils publiérent un Ecrit contre son Sermon, & ne se contentérent pas de faire l'apologie de St. Augustin : ils réfutérent quelques autres propositions de ce Jésuite, & nommément celle qui se raportoit à l'inspiration des Ecrivains Canoniques (*E*). Le Pere Adam n'eut point d'égard aux plaintes que l'on fit de son Sermon, & d'un Livre où il avoit débité beaucoup de choses choquantes contre le même Saint Augustin. Il ne se rétracta de rien, & il continua d'écrire sur le même ton. Les Jansénistes renouvellérent leurs plaintes & leurs écritures, & il s'éleva un conflict particulier entre eux & le P. Adam. Ils critiquérent les Livres qu'il publia, & il en fit quelques-uns à l'usage des ames dévotes, pour contrequarrer les desseins de ces Messieurs. C'est dans cette vue qu'il

qu'il divisa en deux parties, il destina la seconde à *montrer par la doctrine de ce Pere, que J. CHRIST étoit mort pour tous les hommes, sans en excepter aucun* ; & il avoit deja publie un Livre intitule, *Calvin defait par soi-même, & par les Armes de Saint Augustin, qu'il avoit injustement usurpées sur les matieres de la Grace, de la Liberte, & de la Predestination* (3). Or il ne faisoit aucune difficulté de dire, que Jansenius & Calvin enseignent la même chose sur les matieres de la Grace, & il repondit, peu de jours après son Sermon, à quelqu'un qui lui en reprochoit l'excès, *Je ne crains rien : personne ne peut attaquer mon Sermon, ni mon Livre de la Grace, qu'il n'entreprenne de soutenir Calvin* (4). Qu'est-ce donc que l'on doit entendre par la bonne foi que je lui donne? On doit entendre, que la liberte, avec laquelle il expliquoit ses pensées sur les defauts de Saint Augustin, marquoit clairement qu'il vouloit bien que l'on sut, qu'il ne tenoit pas Saint Augustin pour un bon modele de foi dans ces matieres.

(3) Défense de St. Augustin, contre le P. Adam, pag. 2.

(4) *Là-même.*

(*D*) *Les Jansénistes ne laissérent pas tomber cette incartade.*] Peu de jours après, ils publierent un Ecrit de soixante pages in quarto, dont voici le titre, *Defense de Saint Augustin contre les Erreurs, les Calomnies, & les Invectives scandaleuses, que le Pere Adam Jesuite a prêchées dans l'Eglise de Saint Paul, le second Jeudi du Carême, sur ce texte de l'Evangile de la Chananee*, „ *Je ne suis envoye qu'aux brebis perdues de la maison d'Israel.* „ Ils l'accuserent d'avoir dit : „ I, Que Saint Augustin étoit embarrassé & obscur en ses „ Ecrits ; qu'etant un esprit Africain, ardent & plein de „ chaleur, il s'étoit souvent trop emporte, étoit tombe „ dans l'excès, avoit passé au delà de la verité, en combatant les ennemis de la Grace, comme il arrive quelquefois qu'un homme, qui a dessein de fraper son ennemi, le „ frape avec tant de violence, qu'il le jette contre un arbre, & lui donne un contre-coup, contre son intention. „ II, Que St. Augustin, même en établissant contre les „ Pélagiens le peché originel, s'étoit emporte jusqu'à l'excès de l'erreur, en disant que le peche originel étoit puni, dans les enfans qui mouroient sans Batême, de la peine du feu & du dam. III, Que St. Augustin n'étoit pas „ bien assure en ce qu'il a écrit ; puis que, selon la remarque de Monsieur Gamache, il a changé trois fois dans la „ matiere de la Grace". Ces reproches, & quelques autres de cette nature, avoient deja paru dans un Livre du Pere Adam. Ceux qui n'auront pas ce Livre, les trouveront dans un Ouvrage qu'il est facile de consulter, je veux dire dans les *Vindiciæ Augustinianæ*, où le Pere Adam est le prémier des adversaires modernes de St. Augustin, que le Pere Noris ait réfutez.

(*E*) *Qui se raportoit à l'inspiration des Ecrivains Canoniques.*] „ Que personne ne s'étonne si le P. Adam a dit en „ son Sermon, que St. Augustin a excedé par l'ardeur de „ son zéle, puis qu'il a écrit dans un mechant livre plein „ de faussetez & d'erreurs, (*) *que cette foiblesse n'est pas si* „ *criminelle que Dieu ne la souffre en la personne des Auteurs* „ *qu'il inspire, & que nous apellons Canoniques . . . . & que* „ *le feu naturel de St. Paul etoit bien capable de le porter dans* „ *des expressions de cette nature* . . . . Pour prouver qu'il y a „ quelquefois *de la foiblesse dans les Auteurs Canoniques*, & „ qu'ils parlent *suivant leur imagination dans l'expression des* „ *choses que Dieu leur a revelées*, il dit, *que lors que le Pro-* „ *phete Helie se plaint de l'impieté de son siécle, il dit à Dieu,* „ *que la foi est éteinte dans le cœur de tous les hommes, & qu'il* „ *est resté seul de tous ceux qui l'adoroient sur la terre . . . .* „ *David assure que l'on n'a jamais vu plus de desordre & plus* „ *de corruption que de son tems, qu'il ne se trouve pas un seul* „ *homme qui fasse une bonne action*". Voila le dogme, que les censeurs du Pere Adam lui reprocherent. Il en résultoit, que la doctrine inspirée, & l'expression de l'inspiré, étoient deux choses différentes : que Dieu étoit l'Auteur unique de la premiere ; mais qu'il laissoit l'autre à l'imagination de celui qu'il inspiroit, & qu'il n'empêchoit pas que cette imagination n'allât plus loin que le St. Esprit. C'étoit sans doute la pensée du P. Adam ; car l'éxemple d'Elie & de David, qu'il allegue, ne serviroit de rien à un homme qui seroit persuadé, que Dieu révéla qu'Elie étoit le seul adorateur du vrai Dieu, & qu'au tems de David il n'y avoit pas un seul honnête homme sur la terre. Il faut donc que celui, qui emploie ces éxemples, soit persuadé que Dieu n'avoit point révelé cela ; mais seulement, que le nombre des gens de bien étoit petit. Sur ce pied-là, l'imagination de l'inspire rend universel ce qu'on lui donne avec restriction : elle tombe dans le sophisme, *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter* ; en un mot, elle sophistique la révélation, elle trompe l'Eglise, elle ment. Les Jansénistes ne manquérent pas de s'écrier que cette doctrine étoit impie, & qu'elle ouvroit la porte à mille attentats

(*) *Troisiéme Partie, Chap. VII, pag. 622.*

contre l'autorité de l'Ecriture (5) : *Car, si Dieu souffre*, disent-ils (6), *quelque foiblesse dans les Auteurs Canoniques qu'il inspire, s'il y a un feu naturel en St. Paul, qui ne soit point celui de Dieu, tout ce qu'un libertin ou un heretique trouvera dans les Livres saints contre son sentiment, il dira que c'est ce qui vient de la foiblesse ou du feu naturel de l'homme, & non de l'esprit de Dieu . . . . Vouloir reconnoitre* dans l'Ecriture *quelque chose de la foiblesse & de l'esprit naturel de l'homme, c'est donner la liberté à chacun d'en faire le discernement, & de rejetter ce qui lui plaira de l'Ecriture, comme venant plutot de la foiblesse de l'homme, que de l'esprit de Dieu . . . . Le libertin dira que le feu de l'enfer ne durera pas toujours, & que lors que St. Matthieu a dit, allez maudits au feu éternel, c'est une expression excessive, pour marquer la longue durée & la grandeur des peines preparées aux méchans, suivant l'imagination de cet Evangeliste* (7). Ces Messieurs pretendirent que le P. Adam n'en avoit usé ainsi, que *pour se pouvoir defaire des expressions de St. Paul, qui lui sembloient dures, & contraires a ses sentimens, & pour enseigner l'art de se jouer de la force invincible des paroles du Docteur des nations sur la Grace & sur la Prédestination divine, aussi bien que celles de St. Augustin.* S'il se voit pressé par le chapitre neuviéme de l'Epitre aux Romains, où St. Paul dit, que Dieu fait misericorde à celui qu'il veut, & endurcit celui qu'il veut, il pourra *répondre que c'est le feu naturel de St. Paul, qui l'a porté dans des expressions de cette nature ; que c'est la foiblesse que Dieu souffre dans les Auteurs Canoniques ; que c'est l'expression d'une chose revelée suivant l'imagination, le naturel, & le temperament de St. Paul* (8). Je ne raporte point ce qu'ils repondoient sur ce qui avoit été cité d'Elie & de David. Je dirai seulement, qu'ils trouverent une grosse erreur de fait dans la premiere de ces citations ; car l'Auteur Canonique, qui a raporté la plainte d'Elie, ne l'a point raportée comme l'expression d'un homme inspiré, mais comme l'expression d'un homme qui se trompoit, & à qui Dieu révéla qu'il se trompoit. Ainsi cet Auteur, en raportant une fausse plainte d'Elie, ne s'est nullement écarté de l'éxactitude la plus historique. Ces Messieurs firent souvenir le public, qu'„ entre les propositions extraites des Leçons publiques des Jesuites de Louvain, reconues par eux, & censurées par les Facultez de „ Louvain & de Douai, l'an 1588, l'on voit les deux suivantes : I. *Afin qu'quelque chose soit Ecriture sainte, il n'est* „ *pas necessaire que toutes les paroles soient inspirées du St. Esprit.* II. *Il n'est pas necessaire que toutes les véritez, & toutes les sentences, soient immediatement inspirees par le St. Esprit a l'Auteur sacré*". Mais ces deux propositions-là, quelque qualification qu'elles méritent d'ailleurs, sont bien différentes du dogme du P. Adam, & infiniment moins dangereuses (9).

(5) Défense de St. Augustin, contre le P. Adam, pag. 11.

(6) *Là-même.*

(7) *Là-même, pag. 16.*

(8) *Conferez ce qui est dit pag. 574 de l'Avis aux Refugiez.*

Je me suis étendu sur ceci, parce que j'ai remarqué que c'étoit un fait, qui a été ignoré de ceux, qui, à l'occasion des *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande*, ont tant écrit pendant ces dernieres années sur l'inspiration des Livres Sacrez. Au reste, toutes les Communions ont leur P. Adam : il se trouve par tout des Ecrivains, à qui d'autres doivent faire la même leçon qui fut faite à ce Jesuite. Voici celle que Mr. Saurin, Ministre d'Utrecht, a faite à Mr. Jurieu, Ministre de Rotterdam (10). „ La comparaison, qu'a „ fait M. J., de l'imagination des Prophetes, laquelle a „ reçu des impressions d'enhaut, avec une roue, qui, étant „ mise en branle, ne cesse pas d'aller quand la main cesse „ de la remuer (11), est encore une autre profanation. „ Car, s'il ne l'a point apliquée aux grands Prophetes, cela „ y va de plein droit : ou bien, il devoit montrer que leur „ imagination ebranlée ne rouloit pas au delà de l'impression, par sa propre impétuosité, de même que la roue, „ que l'on a mise en branle, comme il dit que cela arrivoit à d'autres *inspirez, en qui Dieu produit ces mouvemens* „ *extraordinaires pour signe & pour prodige, & qui vont souvent plus loin qu'ils ne devroient.* A quelle marque veut-il „ que l'on reconoisse ces gens-là, que Dieu envoye pour „ signes, si leur imagination une fois remuée confond ce „ qui vient de Dieu avec leur folie, & s'ils débitent le vrai „ & le faux avec l'extérieur de gens *hors du sens, & qui* „ *sont dans un mouvement déréglé?* Ce mélange d'inspiration „ divine & d'extravagance cachées sous le même exterieur „ qui *ressemble à la manie*, blesse l'idée que nous avons de „ la sagesse de Dieu (12)". Il y a des gens d'une imagination si ardente, qu'ils ne reportent jamais, sans l'outrer, ce qu'on leur a dit. Ils se contentent de retenir la chose, & ne se chargent pas des expressions de celui qui leur a parlé : ils en substituent d'autres, qui sont revêtues de tout leur feu, & par conséquent une image peu fidelle de ce qu'on leur avoit dit. Ces gens-là croient aisément que les Prophetes & les Apôtres ont ainsi traité les idées que le St. Esprit leur communiquoit.

(9) Voiez la Reponse de Mr. Simon aux Sentimens de quelques Theologiens de Hollande, *Chap. XII, & son Histoire Critique du Nouveau Testament, Chap. XXIII. Voiez aussi la Bibliothéque universelle, Tom X, pag. 131, Tom. XI, pag. 20, & Tom. XIX, pag. 299.*

(10) *En 1692.*

(11) *Voiez la XV Lettre Pastorale de 1689.*

(12) Saurin, Examen de la Doctrine de Mr. Jurieu, pour servir de Reponse à un Libelle intitulé, *Seconde Apologie de Mr. Jurieu, pag. 21.*

qu'il fit sortir de dessous la presse les Pseaumes de David, les Hymnes, & les Prieres de l'Eglise, en Latin & en François. Personne n'ignore que les Jansénistes cherchérent à se rendre recommandables par des Traductions Françoises de cette sorte de Livres. Ils critiquérent les Muses du Pere Adam; je veux dire, la Version qu'il avoit faite des Hymnes en vers François (F). Mais ce combat de plume ne dura entre eux & lui que fort peu de tems. Ses Ecrits commencérent en 1650, & finirent en 1651 (G). Aparemment, on trouva qu'il rendoit plus de services à l'Eglise, & à sa Société, par ses autres dons, que par sa plume. Il fut envoié à Sedan, afin d'y établir un College de Jésuites. Il en feroit difficilement venu à bout, pendant la vie du Maréchal de Fabert, l'homme du monde le moins bigot, & le plus ferme sur le principe de la bonne foi. Ceux de la Religion se trouvoient fort à leur aise sous son gouvernement; les choses changérent après sa mort (c). Ils furent inquiétez en mille manieres par ce Jésuite, & obligés de paier des sommes, & de céder des fonds, qui lui donnérent moien d'établir le College qu'il méditoit. Il publia un projet, auquel Mr. de St. Maurice, Professeur en Théologie à Sedan (d), oposa une Réponse, qui demeura sans repartie. Il demeura quelques années à Sedan, & y avança les affaires de son Ordre, & le projet des conversions, autant qu'il put. Mais enfin les Puissances mêmes se dégoutérent de lui; &, soit que l'on redoutât son esprit hardi & intriguant, soit que l'on vit que sa maniere de prêcher n'avoit pas toute la gravité requise dans un lieu où il y avoit une Académie de Protestans; on fut bien aise que ses Supérieurs le retirassent : j'ai même ouï dire qu'on en fit quelques instances. Il avoit été envoié à Loudun, pour y prêcher, pendant que ceux de la Religion y tinrent un Synode National, sur la fin de l'année 1659. Ce fut aparemment ce qui l'engagea à la composition d'un Ouvrage, qui l'a fait conoître aux Protestans de France, plus qu'autre chose, & plus que bien des Auteurs de la prémiere volée n'en sont conus. Un Ministre de Poitiers (e), aiant changé de Religion, peu après la clôture de ce Synode, écrivit une Lettre, où il critiqua fort malignement le jeûne que cette Compagnie avoit ordonné à toutes les Eglises Réformées du Roiaume (f). Mr. Daillé, qui avoit été le Modérateur de cette Assemblée, répondit à la Lettre de cet Ex-Ministre. Celui-ci lui repliqua : le P. Adam voulut être de la partie, & publia une Réponse à l'Ecrit de Mr. Daillé (H), l'an 1660. Mr. Daillé leur répondit à tous deux dans un même Livre. Il n'a peut-être jamais fait d'Ouvrage qui lui ait mieux réussi que celui-là, ni qui ait été tant lu par toutes sortes de gens, parmi ceux de la Religion; & voila pourquoi le P. Adam, qui s'y trouve presque à chaque période, & souvent sous un caractere d'esprit qui fait impression, leur est plus conu que cent Auteurs qui le surpassent. Cet Ouvrage de Mr. Daillé demeura sans repartie (I), & il ne faut pas s'en étonner : ceux, qui auroient dû repliquer, n'étoient pas de la force d'un tel adversaire, qui, même dans une mauvaise cause, auroit pu les mener batant. Je ne sai point en quelle année le P. Adam fut le Procureur de la Province de Champagne à Rome : la Bibliothéque des Jésuites ne le marque pas (g); mais elle m'aprend, qu'en 1674, il étoit Supérieur de la Maison Pro-

(c) *Arrivée au mois de Mai 1662.*

(d) *Il s'en alla à Mastricht, depuis sa sortie de France après la Revocation de l'Edit de Nantes, jusqu'à sa mort, arrivée le 29 d'Août 1700. Le P. Adam lui tendit cent sortes de pieges; mais il trouva un Adversaire qui se démela de tout habilement.*

(e) *Il s'apelloit Mr. Cottibi.*

(f) *Voiez la Vie de Mr. Daillé, pag. 88, & suiv.*

(g) *Rexit Collegium Sedanense in Provincia Campaniae, a quâ delectus est Procurator ad Urbem.* Sotuel, Biblioth. Societ. Jesu, pag. 397.

(F) ***La Version qu'il avoit faite des Hymnes en vers François*** (13).] Ce qu'on trouve là-dessus dans la IX partie des Difficultez proposées à Mr. Steyaert, mérite que je le raporte : „ Il y a long-tems qu'un Livre de prieres n'a esté „ plus estimé, que celui qui a pour titre : *L'Office de l'Eglise „ & de la Vierge, en Latin & en François, avec les Hymnes „ traduites en vers* : qu'on appelle autrement *Les Heures de „ Port-Royal*. Il s'en fit en un an quatre Editions : ce qui „ donna tant de jalousie aux Jésuites, qu'il n'y a rien qu'ils „ n'ayent fait pour les décrier. Ils y firent de méchantes „ objections, qui furent aussi-tost repoussées. Ils y opposé- „ rent les Heures du P. Adam, sous le nom d'*Heures Ca- „ tholiques*, comme si les autres eussent esté hérétiques. Les „ Hymnes y estoient aussi traduites en vers : mais si ridi- „ culement, que cela ne fit que relever l'éclat de celles de „ Port-Royal. Enfin, ils les déférérent à l'Inquisition de „ Rome, & emploiérent tout leur crédit pour les y faire „ condamner (14)". Le Cardinal Spada fit entendre à Mr. de St. Amour, que si l'on accusoit au Tribunal de l'Inquisition cet Ouvrage du Pere Adam, elle le condamneroit. Mr. de St. Amour répondit, que *si les Heures, qu'il défendoit, avoient à estre flestries ...., il aimoit autant qu'elles le fussent seules, que dans la compagnie de celles du P. Adam; & qu'il ne jugeoit pas qu'il fallust accoustumer ces Peres à composer un méchant livre, dès qu'ils en verroient paroistre un bon, qui ne leur plairoit pas, dans l'espérance qu'ils auroient de faire condamner l'un & l'autre, sous ombre de tenir la balance égale, & de mettre la paix entre les uns & les autres* (15).

(13) *Voiez la Replique de Mr. Daillé, Part. II, pag. 19, Part. III, pag. 114, & 424.*

(14) Difficultez proposées à Monsr. Steyaert, *IX Part. pag. 42.*

(15) *Là-même, pag. 45.*

(G) *Commencérent en 1650, & finirent en 1651.*] Le P. Sotuel ne marque que cinq Ouvrages du P. Adam. Le dernier est sa *Réponse à une Lettre de Mr. Daillé*, & parut en 1660; & voici les titres des precedens : *Calvinus a seipso & à S. Augustino profligatus*, Parisiis, 1650, in 8; *Psalmi Davidis, Latinè & Gallicè, cum Canticis andecim quibus utitur Ecclesia*, Parisiis, in 12; *Fidelium Regula, ex Sacra Scripturâ & sanctis Patribus deprompta*, Parisiis, 1651, in 12; *Preces Catholicæ, Latinè & Gallicè*, Parisiis, 1651, in 8, & 12.

(H) *Une Réponse à l'Ecrit de M. Daillé.*] Le P. Sotuel intitule cet Ouvrage, *Responsum ad Epistolam D. Allix Ministri Charentonensis Heretici*. C'est latiniser miserablement le nom de Mr. Daillé; & c'est une marque que le P. Sotuel ne lisoit gueres les Livres de Controverse. Car où est le Controversiste, à qui les Livres Latins de Mr. Daillé soient inconus, & qui ne sache, par conséquent, que ce Ministre se nommoit en Latin *Dallæus*? Tous ceux, qui savent confusement qu'il y a eu un Ministre de Charenton nommé Mr. Allix, croiroient sans hésiter, que le P. Adam a fait un Livre contre lui, s'ils n'avoient point d'autres lumieres que celles que l'Article de ce Jésuite fournit dans le Continuateur d'Alegambe : & voilà comment les moindres fautes sur les noms propres sont capables de faire illusion aux Lecteurs. Un homme, qui auroit pris une fois Mr. Allix pour l'*Allius* de ce Continuateur, seroit capable de le mettre au Catalogue des enfans célebres, & de l'envoier à Mr. Baillet (16), comme une addition; car il le croiroit imprimé dès l'année 1660, & réfuté par un Jésuite fameux.

(I) *Cet Ouvrage de Mr. Daillé demeura sans repartie.*] Les curieux ne seront pas fachés de voir ici ce que le fils de cet habile Ministre a observé touchant ce Livre. *Il est entre les mains de tout le monde*, dit-il, *& il a été si bien reçu, qu'on en a déja fait deux éditions. Ceux de notre Communion, pour lesquels il étoit fait principalement, y trouvent avec satisfaction la plûpart de nos controverses traitées d'une façon fort capable de les instruire, & notre Religion justifiée de tous les blâmes dont ses ennemis la chargent ordinairement. Et si l'on peut tirer quelque avantage du silence de nos parties, il semble qu'ils ayent passé condamnation eux-mêmes; puis que jusqu'à présent ils n'y ont rien opposé, ni l'un ni l'autre, quoi qu'ils ayent souvent promis le contraire, & qu'on leur en ait fait des reproches plus d'une fois* (17). Mr. Daillé le fils venoit de dire une chose, qui insinue manifestement que le P. Adam fut le Convertisseur du Ministre Cottibi. Je dois donc la remarquer comme l'une des prouesses de celui qui fait le sujet de cet Article. Ecoutons donc encore une fois l'Historien de Mr. Daillé. „ Non seulement le Néophyte Romain, „ qui étoit la partie intéressée, se défendit lui-même, en „ mettant au jour une assez grosse Réponse; mais, de plus, „ comme si sa cause n'eût pas été en sûreté entre ses mains, „ il vint à son secours un fameux Jésuite, de qui quelqu'un „ de sa Communion a dit qu'il n'est le prémier homme du „ monde que de nom seulement. On entend assez par là „ que c'est le P. Adam, qui, pour soutenir SON PROSÉ- „ LITE, fit paroitre en même tems que lui une seconde „ Réponse, à-peu-près de même taille & de même force „ que la sienne".

Ce *prémier homme* du passage qu'on vient de lire m'a fourni dans la premiere Edition de ce Dictionaire une Note marginale, qui sera présentement une partie du corps de cette colonne. Voici ce que c'est : „ J'ai ouï dire que la „ Reine Mere, aiant demandé à un grand Seigneur, qui „ l'avoit accompagnée à un Sermon du P. Adam, ce qu'il „ en pensoit, il la remercia d'y avoir été si bien convaincu „ de l'opinion des Préadamites. On lui demanda l'expli- „ cation de cette énigme : il répondit, *Ce Sermon m'a fait „ voir très-clairement, qu'Adam n'est pas le prémier homme „ du monde*". Vous trouverez ce conte dans la suite du Menagiana (18), & vous y aprendrez que le grand Seigneur, qui répondit cela à la Reine, étoit le Prince de Guemené, & que le Sermon, qui donna lieu à ce bon mot, *fut très-mal reçu à la Ville & à la Cour* (19). Le Pere Adam y fit *une comparaison fort odieuse des Parisiens avec les Juifs qui avoient crucifié notre Seigneur. Il compara la Reine à la Vierge, & le Cardinal Mazarin à St. Jean l'Evangéliste.* Notez que d'autres donnent ce bon mot à Benserade. Lisez sa Vie, au devant de la derniere Edition de ses Oeuvres (20).

(16) *Il publia en 1688 un Livre intitulé,* Des Enfans devenus célebres par leurs Etudes, ou par leurs Ecrits.

(17) Abrégé de la Vie de Mr. Daillé, pag 15. *Il a été imprimé l'an* 1670.

(18) *Pag. 19 de l'Edit. de Hollande.*

(19) *C'étoit un Sermon de la Passion, prêché par le P. Adam à Saint Germain de l'Auxerrois.*

(20) *Celle de l'an 1697.*

Professe à Bourdeaux. Je pense qu'il mourut dans cet emploi, environ l'an 1680. Il avoit publié quelques Sermons de controverse sur la matiere de l'Eucharistie, qui fut l'Evangile du jour par toute la France, pendant la querelle de Mr. Arnaud & de Mr. Claude : il les avoit, dis-je, publiés depuis l'impression de l'Ouvrage du P. Sotuel, & il les avoit prêchés, je pense, dans le fort de cette contestation. Ils ne sont pas mal tournez ; mais ils tiennent un peu trop du Dramatique, par le personnage d'Interlocuteur qu'on y donne quelquefois à Mr. Claude. Je n'en parle que par ouï-dire. Le P. Adam passa par les mains du P. Jarrige ; mais beaucoup plus doucement que plusieurs autres : & il en fut quitte à bon marché (K). Au reste, il ne fut pas le prémier qui parla peu obligeamment de St. Augustin (L), & qui tâcha de persuader que St. Paul outroit les choses par son tempérament trop vif (M).

(K) *Il en fut quitte à bon marché.*] Je trouve trois passages qui le concernent, dans les Libelles de l'Ex-Jésuite Jarrige. Voici le prémier. *Le Pere Jean Adam, l'un des meilleurs Prédicateurs qu'ils ayent, interpretoit à une Ursuline du Convent de Saint Macari le Traité de la génération, & parloit avec autant de clarté des parties qui contribuent à la procreation des enfans, que le Sieur du Laurens dans son Anatomie* (21). Le second contient ces paroles : *Tous ceux, qui l'an 1646 estoient dans le College de Poictiers, sçavent les querelles de Jean Adam & de Jaques Biroat, deux personnes les plus considerables de l'Ordre. Ils se sont si hostilement attaquez, qu'ils ont fait paroitre, par un secret de la providence de Dieu, leurs puantes ordures, & Jaques Biroat a demeuré convaincu, &c* (22). Le troisiéme porte que *le plus excellent de leurs hommes de Chaire, nommé Jean Adam, est fils d'un Cordonnier* (23). De ces trois passages, il n'y a que le prémier qui puisse faire du tort à la mémoire du P. Adam ; car le second fait tomber sur la tête du seul Biroat les ordures qui se découvrirent en consequence de leurs demêlez. Ainsi tout ce que la Chronique scandaleuse & les Anecdotes avoient révelé au P. Jarrige, concernant le P. Adam, se réduisoit à quelques Leçons d'Anatomie, faites à une Religieuse, sur la génération des enfans. Encore un coup, c'est sortir à peu de frais des mains de Jarrige. On me l'avouëra, pour peu que l'on fasse reflexion sur le caractere de son Ouvrage. Si cet Auteur nous avoit dit l'age de la Religieuse, nous pourrions plus surement juger de la faute. Parler de ces choses avec une jeune Religieuse est sans doute un grand péché, à cause qu'il est moralement impossible qu'une telle conversation n'excite des sentimens impurs ; mais je voudrois bien qu'un Casuiste de bon sens, qui ne fut ni trop relaché, ni trop rigide, examinat cette question : *Une Religieuse, d'un age si avancé, qu'elle ecouteroit une Leçon d'Anatomie sur les organes de la generation avec la même indifference que l'explication des parties de l'oreille, pecheroit-elle par la curiosité d'entendre cette Leçon ?* Je croi qu'on m'avouera qu'il est fort permis à une femme, de quelque condition qu'elle soit, de savoir tout ce qui se dit touchant la circulation du sang. Ce n'est point un péché à elle de savoir que les plus subtiles parties du chyle passent des intestins aux veines lactées, & de là successivement dans le reservoir de Pequet, dans le canal torachique, dans la veine souclaviere, dans la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, dans l'artere du poumon, dans la veine du poumon, dans le ventricule gauche du cœur, dans l'aorte. Elle peut savoir sans péché le jeu des valvules qui sont aux extrémitez des veines & des arteres, les anastomoses, la secretion de l'urine, &c. Pourquoi seroit-elle donc criminelle d'achever tout son cours d'Anatomie, & d'étudier exactement tout ce qui se dit sur les parties, tant interieures qu'exterieures, qui sont destinées à la procreation des enfans ? Le crime ne sauroit consister dans la simple conoissance de ces choses : il faudroit donc qu'il consistat dans les pensées impures qui accompagneroient, qui précéderoient, qui suivroient cette étude-là : mais j'ai suposé qu'on fut dans le même calme que si l'on etudioit l'Anatomie de l'oreille. Voila le cas & l'espece sur quoi il faut raisonner. Ne m'érigeant point en Casuiste, je donne la chose à décider à qui il apartiendra : & je dis seulement, que pour jouer au plus sur, il vaut mieux que les personnes qui ne sont pas de profession à devoir conoître ces choses, & sur tout celles qui ont fait vœu de continence, n'aient jamais une telle curiosité, & ne la contentent jamais : de sorte que le Pere Adam n'auroit pu convenir du fait, sans avoüer qu'il étoit tombé en faute. La plus grande charité des gens n'iroit gueres qu'à ceci : c'est que son audience en étoit logée à la maxime, *Amare liceat, si potiri non licet. Dum caremus veris, gaudia falsa juvant.*

(21) Jarrige, Jésuites mis sur l'Echafaut, Chap. X.

(22) Là-même.

(23) Jarrige, Reponse à Jaquesbeaufes, Chap. XIV.

Doute proposé aux Casuistes sur une Curiosité Anatomique.

(L) *Il ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de St. Augustin.*] Mr. Sarrau écrivit à Mr. de Saumaise, en 1646, que les Jésuites disoient tous les jours en Chaire, que St. Augustin n'étoit point la regle de la foi, & que, pour se debarrasser des objections qu'on lui faisoit, il avoit avancé bien des choses indiscrétement. *Non est hic Pater regula fidei. Ut se expediret ab argumentis hereticorum sui temporis multa liberius & inconsideratius dixit, quibus non tenemur* (24). Le P. Adam, quatre jours après son Sermon, avoüa à une personne, qui lui representoit le préjudice que cette prédication pouvoit causer, *Que Gabriel à Porta, Jésuite, disoit souvent, qu'il seroit à desirer que jamais St. Augustin n'eût écrit de la Grace* (25). Long-tems avant la naissance du Jansenisme, il y avoit eu des Théologiens, qui avoient déclaré fort librement que St. Augustin poussoit les choses trop loin ; & que, quand il avoit en tête certains adversaires, il s'éloignoit de leur erreur si ardemment, qu'il sembloit passer jusques à l'extremité oposée : par exemple, qu'en combatant l'erreur des Pelagiens, il sembloit s'avancer trop vers celle des Manichéens ; & qu'en combatant les Manichéens, il sembloit adopter l'hérésie de Pélage. Un Irlandois, nommé Paulus Leonardus, cite là-dessus Génébrard, Cornelius Mussus Evêque de Bitonte, Cajetan, & Sixte de Sienne (26). Mais le P. Annat en cite bien d'autres, dans le même Livre où il s'efforce de prouver que St. Augustin n'est point du sentiment de Jansenius (27). Voiez ce que le P. Noris a répondu à cette grande nuée de témoins, produite contre ce grand Evêque d'Hippone. Quelques Protestans ne s'éloignent pas de cette pensée, que St. Augustin outroit les choses. Je ne parle pas du Commentaire philosophique (28), où l'on aprouve en quelque maniere le jugement du Pere Adam ; ni de la Bibliothéque Universelle (29), où St. Augustin est representé tout tel que le P. Adam l'auroit voulu : je parle de Mr. Daillé, qui, non seulement enveloppe St. Augustin dans l'accusation generale qu'il fait aux Peres, de sembler donner dans un précipice, quand ils en fuïent un autre (30) ; mais qui l'accuse aussi d'avoir traité trop les choses à la maniere flotante des Philosophes Academiciens (31). Il a paru depuis quelque tems un petit Livre intitulé *Avis important à Mr. Arnaud sur le Projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes*, dans lequel on parle d'un tiers parti qui se forme, qui ne sera, ni Janseniste, ni Moliniste, & qui mettra St. Augustin entre ciel & terre, ni trop haut, ni trop bas. Ce milieu pacifieroit les troubles, si l'on vouloit être bien raisonnable. Par là, il seroit permis d'être Janseniste, ou Moliniste, selon que le cœur en diroit. Ne doit-il pas suffire aux Jésuites que St. Augustin ne soit point la regle de la foi ? En demandoient-ils davantage dans les Livres dont les Députez des Jansenistes (32) tirérent plus de cent propositions, qui attaquoient l'autorité de ce Pere ?

(24) Vide Epistol. Sarravii, pag. 196.

(25) Défense de St. Augustin contre le P. Adam, pag. 24.

(26) Paulus Leonard, Respons. ad Expostulationes contra Scientiam mediam, pag. 117, 118.

(27) Annat. Augustinus vindicatus à Baynania.

(28) Part. III, pag. 4. Voiez aussi le Supplément, pag. 2.

(29) Tome XIV, pag. 287.

(30) Daillé, de l'Emploi des Peres, pag. 152.

(31) Là-même, pag. 339.

(M) *De persuader que St. Paul outroit les choses par son temperament trop vif.*] Il y a dans la censure du Sermon du P. Adam (33) un passage du P. Caussin, où St. Paul & St. Augustin sont comparez à *deux grandes mers, qui s'enflent par impetuosité d'esprit tellement en une rive, qu'ils semblent vouloir laisser l'autre à sec pour un tems ; mais, comme l'Océan, après s'estre largement repandu d'un costé, retourne dans les limites que Dieu lui a ordonnées, aussi ceux-ci, après avoir couru sur les esprits rebelles, qui s'élevent contre la verité, retournent dans une egalité paisible, pour édifier la maison de Dieu* (*). Voila cette roue, qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons vu qu'un Ministre a comparé l'esprit prophetique (34). St. Paul & St. Augustin se débordent de tems en tems ; mais ils retournent ensuite comme la marée dans les bornes que Dieu leur marque. O ! le beau moien de répondre à tous les passages de St. Paul, qui incommodent ! On n'a qu'à dire qu'il avoit alors inondé toute la campagne, & qu'il faut l'attendre à son retour dans le lit que Dieu lui avoit donné. Le Chevalier Edwin Sandis m'aprend une chose, qui vient trop bien ici, pour n'y être pas inserée. *J'ai sû de très-bonne part*, dit-il (35), *qu'en Italie ils ont une si vive jalousie contre quelques parties de l'Escriture, & sur tout contre les Epistres de St. Paul, que quelques Jésuites n'agueres en publiques predications, & autres leurs fauteurs en conversations privées, exaltans St. Pierre comme un esprit excellent, censuroient St. Paul comme personne de cerveau bouillant & fougueux, qui s'estoit laissé emporter en la plus part de ses disputes si immodérément aux saillies de son zèle, & à l'acrimonie de son esprit, qu'il ne faloit pas faire grand estat de ses assertions : ains, que sa lecture est fort perilleuse, sentant l'heretique en divers endroits ; & que peut-estre il eust mieux valu qu'il n'eust jamais escrit. En conformité de quoy, j'ai ouy dire à des Catholiques Romains plus d'une fois, qu'on a ja souvent & par plusieurs fois consulté bien à certes entr'eux de censurer en quelque maniere, & reformer les Epistres de St. Paul. Quoy qu'à dire ce que j'en pense, je n'y puisse prester foy : tant est l'entreprise en soy blasphématoire & abominable, & tant feroit deja peu le scandale en ces tems. Mais, comme qu'il en soit, il est certain, qu'ils estiment St Paul au dessous de tous les Escrivains sacrez. & je sçay de propre science, & ouïe, que quelques-uns d'entr'eux enseignent en leurs chaires, que ce St. Apostre n'avoit autre assurance de sa predication, que la conference qu'il en fit avec St. Pierre & qu'il n'osa publier ses Epistres, que tout premier St. Pierre ne les eust aprouvées.* Voilà des gens bien mal adroits ; car, si les Epîtres de Saint Paul furent aprouvées par Saint Pierre, elles ont toute l'authenticité qu'on peut souhaiter.

(32) En 1658. Voiez le Memorial historique touchant les V Propositions, pag. 22.

(33) Pag. 17.

(*) De la Cour sainte Tom. III, Maxime VI de la Predestination, num. 2.

(34) Ci-dessus Remarque (E), vers la fin.

(35) Relation de la Religion, Chap. XXVI, pag. 215.

ADAM (Melchior) a vêcu dans le XVII siécle. Les soins infatigables qu'il a pris de recueillir, d'ajuster, & de publier les Vies d'un très-grand nombre de Savans, méritoient que quel-

quelqu'un lui rendît un semblable office ; &, cependant, je ne pense pas que personne le lui ait rendu. Mr. Moréri s'étoit engagé à parler de lui ; mais il ne se souvint plus de sa promesse, lors que le tems de l'éxécuter se présenta (a). L'engagement, & la non-éxécution, ont subsisté jusques ici dans toutes les Editions de son Dictionaire (b). Il étoit difficile d'oublier un Ecrivain dont on empruntoit si souvent beaucoup d'Articles. Pour moi, qui me sens très-redevable à ses travaux, je voudrois lui témoigner ma gratitude, en donnant un long détail de sa Vie ; mais je n'ai su trouver nulle part les matériaux nécessaires. Voici ce que j'ai trouvé. MELCHIOR ADAM naquit dans le territoire de Grotkaw en Silésie, & fit ses études dans le College de Brieg, où les Ducs de ce nom avoient grand soin de faire fleurir les belles Lettres, & sur tout la Religion Réformée (c) : j'entens celle qu'un Catholique Romain apelleroit le Calvinisme. Le jeune homme aprit dans cette Ecôle à être bon Réformé. Il eut part, pour continuer ses études, aux libéralitez qu'un grand Seigneur (d) avoit destinées à l'entretien d'un certain nombre d'Ecoliers. Il devint Recteur d'un College à Heidelberg (e) ; & ce fut dans cette Ville, qu'il publia, en l'année 1615, le prémier volume de ses *Hommes illustres*. Ce prémier volume, qui contenoit les Philosophes, &, sous ce nom-là, les Poëtes, les Humanistes, les Historiens, &c, fut suivi de trois autres : celui, qui contient les Théologiens, fut imprimé l'an 1619 : celui des Jurisconsultes vint ensuite ; & enfin, celui des Médecins. Ces deux derniers furent imprimez en 1620. Tous les Savans, dont on voit la Vie dans ces 4 Tomes in 8, ont vêcu au XVI siécle, ou au commencement du XVII, & sont Allemans ou Flamans ; mais il y a une vintaine de Théologiens des autres païs, dont notre Auteur publia les Vies séparément, en l'année 1618. Tous ses Théologiens sont Protestans. Quoi qu'il n'ait composé que peu de ces Vies, il n'a pas laissé de donner beaucoup de tems à cet Ouvrage, & d'y prendre beaucoup de peine, parce qu'il a mis en abrégé les Ecrits qui lui fournissoient les matériaux ; soit que ce fussent des Vies proprement dites, soit que ce fussent Oraisons funebres, Programmes, Eloges, Préfaces, ou Mémoires de famille. Je ne dis rien des Sommaires qu'il a mis aux marges en fort grand nombre. Il a oublié quelques personnes, qui n'étoient pas moins considérables que plusieurs de celles dont il a parlé (A). Les Luthériens ne sont pas contens de lui (f) ; ils le trouvent trop partial, & ne veulent pas que son Recueil serve de regle pour juger de l'Allemagne savante (g). Il mourut l'an 1622. Il a fait d'autres Ouvrages (B). Consultez Mr. Baillet, à la page 177 & 178 du II Tome des Jugemens des Savans.

(a) *Sous le mot* Adam, *il dit* cherchez Melchior Adam, *mais quand on va à* Melchior, *on ne trouve rien là-dessus.*

(b) *On écrit ceci* 10 *Juin* 1698.

(c) Melch. Adam. in *Epist. Dedicat.* German. Theol.

(d) Joachim Bergerus. *Voiez l'Epitre Dedicatoire de ses* Philosophes d'Allemagne.

(e) Henn. Witte, Diarium Biograph.

(f) *Vide* Konig. Biblioth. vet. & nov. *pag.* 8, *ubi citatur* Henningi Witte, *Præfat.* Memor. Theologorum, *pag.* 17, *&* 18.

(g) Morhofius, Polyhistor. *pag.* 192, 209.

(A) *Il a oublié quelques personnes qui n'étoient pas moins considérables que celles dont il a parlé.*] Il l'avoue lui-même ; mais il déclare qu'il n'y a point eu en cela quelque affectation, & que le défaut de Mémoires en a été la seule cause. Il se proposoit de supléer ces oublis dans d'autres Volumes. Voici ses paroles : *Quadam mihi monendus aut rogandus es, mi lector. Primùm, ne prateritos aut omissos non paucos queraris, haud indignos, qui hoc in theatro appareant. In eo mea, mi lector, culpa nulla est: sed penuria fecit historia: quam nancisci nullam uspiam potui. Malui itaque prorsus tacere de multis præstantibus viris, quàm, ut ille de Carthagine, pauca dicere ; & trita illa*, Natus est, obiit, *scribere. Suppleri tamen poterit hic defectus, volente Deo, & mutuas operas tradentibus bonis patriæque amantibus, si hujus Voluminis Tomus secundus fuerit adornatus. Quod idem dictum volo, de reliquis Vitis* Jurisconsultorum & Politicorum, Medicorum, *ac* Philosophorum (1).

(B) *Il a fait d'autres Ouvrages.*] Savoir *Apographum Monumentorum Heidelbergensium. Notæ in Orationem Julii Cæsaris Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi. Parodia & Metaphrases Horatianæ* (2). Il n'est pas vrai, comme on l'assûre dans le Catalogue d'Oxford, qu'il soit l'Auteur d'une *Historia Ecclesiastica Ecclesiæ Hamburgensis & Bremensis*. C'est l'Ouvrage d'un Chanoine de Breme, nommé ADAM, qui vivoit dans l'onziéme siécle. Conringius & Possevin, qui l'ont mis dans le dixiéme, se sont trompez. Voiez Mollerus, à la page 65 de la I Partie de l'*Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ*.

(1) Melch. Adam, *Præfat.* Theolog. Germanorum.

(2) *Ex* Diario Biograph. Henningi Witte.

ADAM, Menuisier de Nevers, & Poëte François. Cherchez BILLAUT.

ADAMITES (a), secte ridicule, qui, selon quelques Auteurs, étoit une branche des Carpocratiens & des Valentiniens (b). Théodoret lui donne un certain Prodicus pour fondateur (A). St. Epiphane témoigne que le nom d'Adamites leur venoit d'un certain Adam, qui vivoit au tems qu'ils furent ainsi apellez (c). Il y a plus d'aparence qu'Adam, la tige de tout le genre humain, étoit la source de ce nom-là, comme nous l'aprend St. Augustin (d) ; car ces misérables imitoient la nudité dans laquelle nos prémiers peres vêcurent pendant l'état d'innocence, & condamnoient le mariage, par la raison qu'Adam ne connut Eve qu'après son péché, & après sa sortie du Paradis. Ils croioient donc que si l'homme eût persévéré dans son innocence, il ne se fût fait aucun mariage. Aussi faisoient-ils profession de continence, & de vie monastique (e). Quant à la nudité, ils ne l'observoient que lors qu'ils étoient assemblez (B) pour les exercices de leur Religion (f). Ils s'assembloient dans un poele, afin de chasser le froid par le moien du feu qu'ils allumoient sous la chambre : ils quittoient leurs habits en y entrant, & se mettoient, aussi bien les femmes que les hommes, aussi bien les Ministres que les Laïques, au même état que l'on est en sortant du ventre de la mere. On s'asseioit pêle-mêle sur des bancs qui étoient les uns au dessus des autres, & l'on faisoit ses dévotions ; après quoi, l'on reprenoit ses habits, & l'on retournoit chez soi. Si quelqu'un faisoit quelque faute, on ne le recevoit plus dans l'assemblée (C) : on disoit, qu'aiant

(a) St. Augustin *les nomme* Adamianos, *après S. Epiphane, qui les apelle* Ἀδαμιανούς.

(b) *Vide* Danæum in August. de Hæres. *Cap.* XXXI.

(c) Epiphan. in Synopsi Tom. I, *Libr.* II, *pag.* 397.

(d) August. de Hæres. *Cap.* XXXI.

(e) *Voiez la Remarque* (C).

(f) Epiph. Hæres. LII.

(A) *Théodoret lui donne un certain Prodicus pour fondateur* (1).] Baronius le place sous l'année 120, & le fait antérieur à Valentin ; ce qui l'oblige de censurer en un autre endroit (2) ceux qui le mettent entre les disciples de Valentin. Selon cela, Lambert Daneau, que j'ai cité, ne seroit pas digne de créance. Je parlerai à part de ce Prodicus.

(B) *Ils ne l'observoient que lors qu'ils étoient assemblez.*] Daneau s'est donc abusé, lors qu'il a mis au nombre de leurs erreurs, qu'il faut que les Chrétiens de l'un & de l'autre sexe aillent nus par les rues. *Oportere Christianos homines versari in* PUBLICO, *in cœtu Ecclesiæ, in precibus, nudos, sive mares sint, sive fœminæ* (3).

(C) *On ne le recevoit plus dans l'assemblée.*] St. Epiphane témoigne que ces gens-là professoient la continence & la vie monastique, & qu'ils condamnoient le mariage. Μονάζοντές τε καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες καὶ γάμον μὴ δεχόμενοι (4). *Monachorum ac continentium instituta sectantur, nuptiasque condemnant.* Il ne faut donc point douter que leur discipline ne condamnât la fornication & l'adultere ; & qu'ainsi, ils n'excommuniassent, & ne chassassent de leurs assemblées, ceux qui commettoient cette faute. Et il est à remarques, qu'encore que cet ancien Pere ne veuille pas convenir de ce que disoient les Adamites ; savoir, qu'ils se dépouilloient à cause qu'ils n'avoient point de honte de leur nudité, non plus qu'Adam : il est, dis-je, à remarquer, qu'encore que St. Epiphane aime mieux attribuer leur conduite à une lascivete insatiable, qui vouloit procurer des amorces à la vue (5), il ne dit pas néanmoins qu'il se fit des actions impures dans leurs assemblées. C'est donc faussement que Baronius lui impute de les avoir apellées des bordels, *lupanaria* : il s'est servi du terme de φωλεὸς, *latibulum*, & de celui de σπήλυγγα, *caverna* (6) ; & cela dans la signification de taniere, d'antre, & de caverne simplement, comme il paroit de ce qu'il remarque que c'est le nom qu'il voudroit donner aux conventicules des Hérésies. Manifestement, il fait allusion à ce qui est dit dans l'Evangile, qu'on avoit fait de la maison de Dieu une caverne de brigans (7). La notion d'impureté corporelle, ou de commerce charnel entre les deux sexes, n'a point lieu ici. Le P. Gaultier a donc grand tort de dire, en citant St. Epiphane, que les Adamites, aiant laissé leurs habits à la porte de leurs assemblées, se méloient indifferemment avec les femmes

(1) Theodoret. Hæret. Fabul. *Libr.* I.

(2) Baronius ad Ann. 175, num. 16.

(3) Danæus, in August. de Hæres. Cap. XXXI, *folio* 83.

(4) Epiphan. in Synopsi Tom. I, *Libr.* II, *pag.* 397.

(5) Ἕνεκα ἀκορέστου ἡδονῆς κόραις ὀφθαλμῶν ἐμπαιζομένης τὴν θέλξιν. *Id est infatiabilis libidinis tribuunt quæ ejusmodi oculorum illecebras eliciat.* Epiphan. Hæresi LII, *pag.* 460.

(6) Epiph. Hæresi LII, *pag.* 459.

(7) Matth. XXI, 13.

qu'aiant mangé comme Adam du fruit défendu, il devoit être chassé comme lui du Paradis; c'est ainsi que ces gens-là nommoient leur Eglise. Voilà ce que St. Epiphane en raporte *(D)*, non pas pour l'avoir lu dans quelques Livres, ou pour l'avoir apris de quelqu'un d'entr'eux; mais sur ce qu'il en avoit ouï dire à plusieurs autres personnes. Il ne fait point si de son tems cette secte étoit entierement abolie, ou si elle subsistoit encore. Evagrius fait mention de quelques Moines de la Palestine, qui, par un excès de devotion, & pour bien mortifier leur corps, s'en alloient, tant hommes que femmes, dans des solitudes, tous nus, excepté les parties que la pudeur défend de nommer, & s'exposoient là d'une maniere fort étrange *(E)* aux rigueurs du chaud & du froid *(g)*. Nous parlerons des Adamites modernes sous le mot PICARDS. Je vois que les Catholiques & les Protestans se reprochent les uns aux autres *(F)* d'avoir de ces Adamites dans leurs païs: peut-être n'ont-ils pas plus de raison les uns que les autres de se le reprocher. Si je n'avois pas d'autre caution que Lindanus *(b)*, je ne croirois pas qu'en 1535 on vit des Adamites à Amsterdam, riches &

(g) Evagr. Hist. Eccl. Libr. I, Cap. XXI.

(b) Lindan. Dubitantii Dial. II, pag. 371.

mes qui leur tomboient sous la main, *mulieribus promiscuè utentes* (8). Pour la citation d'Alphonse de Castro, qu'on voit après celle de St. Epiphane à la marge du P. Gaultier, elle ne peut que multiplier le nombre des faux accusateurs. Lambert Daneau, qui accuse de la même impureté les Adamites, ne cite point St. Epiphane, mais Clement d'Alexandrie cité par Théodoret: *Extinctis in suo cœtu lucernis promiscuè coeunt, quemadmodum ex Clemente Strom. notat Theodoretus* (9). On verra bientôt que ce passage n'a pas été bien allegué. Il est assez étrange que St. Epiphane & St. Augustin n'aient rien ouï dire de cela; car ce sont des choses que la renommée ne laisse point perir, lors qu'une fois elle s'en trouve saisie, à moins que la fausseté n'en devienne tout-à-fait palpable. Encore n'arrive-t-il pas toujours en ce cas-là, que la renommée lache prise. Voiez dans la Remarque suivante le moien d'accorder ces deux Peres avec Clement d'Aléxandrie.

(8) Gaultier. Tabul. Chronogr. Seculo II, Cap. XXXIII.

(9) Danæus in Augustin. de Hæres. Cap. XXXI, folio 83.

(D) Voila ce que St. Epiphane en raporte.] Il ne dit point que chacun se ruât sur sa chacune, dans leurs assemblées: c'est ce qui a été touché dans la Remarque precedente. Il leur impute encore moins les heresies de Prodicus, dont le P. Gaultier donne la liste (10), & que Moreri leur impute pour la plupart. Moreri n'est pas aussi blamable en cela, qu'en ce qu'il assure que St. Epiphane nomme leurs temples *des lieux infames, à cause des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de prostitution.* Cet Auteur ajoute, *qu'ils rejettoient la priere.* Daneau le dit aussi, sur la foi de Clement d'Alexandrie. *Deum à nobis precandum & orandum esse negans, quia scit ipse per se quibus egeamus. Clemens hoc de illis tradit lib. 7. Strom.* (11). Cependant, St. Epiphane & St. Augustin disent le contraire; *Γυμνοὶ γὰρ ὡς ἐκ μητρὸς .... συνάγονται, καὶ οὕτως τὰς ἀναγνώσεις καὶ εὐχὰς καὶ πᾶν ὁτιοῦν ἐπιτελοῦσι. Ils s'assemblent tout aussi nus qu'ils étoient au sortir du ventre de leurs meres, & en cet état ils font leurs lectures, leurs* ORAISONS, *& leurs autres exercices de Religion.* C'est ainsi que parle St. Epiphane, dans le Sommaire du II Livre du I Tome: & voici les termes de St. Augustin, *Nudi itaque mares fœminæque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi* ORANT, *nudi celebrant sacramenta* (12). Le moien d'accorder ces deux derniers Peres avec Clement d'Alexandrie, seroit de supofer que les Adamites, ausquels celui-ci donne Prodicus pour fondateur, ne suivoient pas toutes les erreurs de Prodicus. Cette supposition n'a rien d'extraordinaire: il ne faut quelquefois que trente ou quarante ans, pour rendre une secte fort dissemblable à celui qui l'a fondée. Ainsi l'on n'est point exact, lors qu'on attribue aux Adamites toutes les extravagances de Prodicus, sous pretexte qu'il a été leur fondateur. En effet, il est constant, par le temoignage de St. Epiphane, & par celui de St. Augustin, qu'ils se depouilloient totalement dans leurs assemblées; mais Clement d'Alexandrie, bien loin de dire rien de semblable des Sectateurs de Prodicus, observe, qu'avant que d'en venir aux prières, ils faisoient ôter les chandelles qui leur auroient donné de la honte. *Τὸ καταισχῦνον αὐτῶν τὴν πορνικὴν ταύτην δικαιοσύνην ἐκποδὼν ποιησαμένους φῶς τῇ τοῦ λύχνου περιτροπῇ μίγνυσθαι* (13). *Lumine amoto quod eorum fornicatoriam hanc justitiam pudore afficiebat aversa lucerna coire.* Ainsi Daneau n'a pas eu raison d'apliquer aux Adamites ce que ce Pere avoit dit des Sectateurs de Prodicus. En un mot, quand je considere les calomnies des Paiens contre les prémiers Chrétiens, & celles des Catholiques contre les Protestans, par raport aux assemblées nocturnes, je ne croi pas de leger tout ce que le gros de l'arbre impute.

(10) Gaultier. Tabul. Chronogr. Seculo II, Cap. XXXIII.

(11) Danæus in August. de Hæres, Cap. XXXI, folio 83.

(12) August. de Hæres. Cap. XXXI.

(13) Clem. Alex. Stromat. Libr. III, pag. 430.

(E) D'une maniere fort étrange.] Ils renchérirent sur les autres Moines, dont le même Evagrius fait mention, qui, n'aiant pas un habit en propre, vu que celui qui avoit été porté un jour par un Religieux servoit le lendemain à un autre, avoient du moins l'usage de quelque habit (14). Les Solitaires, dont je parle, se contentérent de porter une ceinture; &, quant au reste, ils renoncérent, autant qu'ils purent, à l'humanité: ils ne voulurent point se nourrir des alimens qui servent aux autres hommes: ils se nurent à paitre, comme font les animaux; & ils ne paissoient qu'autant qu'ils en avoient besoin pour ne mourir pas. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes: leur figure changea, & leur sentiment aussi. Dès qu'ils voioient d'autres personnes, ils prenoient la fuite, & s'ils se voioient poursuivis, ils se sauvoient à toute jambe, ou dans quelque trou inaccessible. Quelques-uns rentroient dans le monde, & faisoient semblant d'être fous, afin de temoigner plus de mépris pour la gloire. Ils alloient manger dans les Cabarets, ils entroient dans les bains publics, ils conversoient & ils se lavoient avec l'autre sexe; mais avec tant d'insensibilité, que ni la vue, ni le toucher, ni même l'embrassement d'une femme, ne leur causoient aucune emotion. Ils étoient hommes avec les hommes, & femmes avec les femmes: ils vouloient être de tous les deux sexes. *Μετὰ ἀνδρῶν δὲ ἄνδρας εἶναι, μετὰ γυναικῶν τε αὖ γυναῖκας, ἑκατέρας τε μετέχειν ἐθέλειν φύσεως καὶ μὴ μιᾶς εἶναι* (15). *Cum viris quidem viri sunt, fœminæ verò cum fœminis, non enim unius sed utriusque simul sexus esse cupiunt.* Il y a de l'aparence qu'ils n'avoient pas beaucoup de peine à contrefaire les fous, & qu'ils l'étoient effectivement; c'est à eux pour le moins qu'on peut apliquer ce que Rutilius Numatianus n'a pas eu raison de dire de toutes sortes de Solitaires:

(14) Evagrius, Hist. Eccles. Libr. I, Cap. XXI.

(15) Evagrius, Hist. Eccles. Libr. I, Cap. XXI.

Quænam perversi rabies tam stulta cerebri,
Dum mala formides, nec bona posse pati (16)?

(16) Rutil. Itiner. Libr. I, v. 445.

Au reste, leur nudité étoit bien contraire aux principes de ces Religieux dont je parlerai dans la Remarque suivante, & ne pourroit pas même bien s'accorder avec la doctrine du P. Sanchez.

(F) Se reprochent les uns aux autres.] Mr. Moreri assure qu'il y a des Adamites *en Angleterre, où ils font leurs assemblées de nuit, & n'aprennent que ces mots, „Jure, parjure, & ne découvre point le secret".* On a eu raison de lui dire, dans l'Edition d'Amsterdam, qu'il n'y a point de telles gens en Angleterre, *que la police y est trop bonne, pour y souffrir une infamie de cette nature, qui ne pourroit pas demeurer cachée: & qu'il n'y a guéres d'apparence non plus, qu'il y en ait en Pologne*; car il avoit dit qu'il s'y trouve *encore de ces devoyés.* Il ne pourroit pas se defendre, en disant, qu'il ne pretend point que ces gens-là se montrent nus au public, mais seulement qu'ils se deshabillent dans leurs conventicules nocturnes, ce qu'une bonne police peut ignorer: il ne pourroit point, dis-je, alleguer cela pour sa justification, puis qu'il venoit de parler des Adamites de Boheme, qui alloient toujours nus, à ce qu'on prétend. Il faut donc que Mr. Moreri, s'il a entendu ce qu'il disoit, assure qu'il y a encore aujourd'hui en Angleterre des gens, qui, par principe de Religion, vont toujours nus, tant hommes que femmes. Or c'est ce que la police ne souffriroit pas, & ne sauroit ignorer. Voila donc un Catholique, qui soutient qu'il y a des Adamites dans les païs Protestans. Je ne dis rien de ces contes vagues & ridicules touchant la Hollande, qui se voient dans le *Sorberiana*, à la page 17. Mais voions d'autre coté un Ministre, qui dit qu'il y a des Moines en Italie, nomoiez Adamites, qui vont nus en consequence des vœux qu'ils font, conformément aux regles les plus sacrées de leur Ordre. *At ne nunc quidem*, dit-il (17), *nomen ejus* (hæresis Adamianorum) *extaret, nisi Monachi quidam, qui se falso pietatis & vitæ austerioris prætextu commendarunt, horum hæreticorum impudentes prorsus mores retinuissent, & inter sanctissima ordinis & regulæ suæ præcepta posuissent, quales ii qui etiam nunc hodie Adamitæ dicuntur, ubique plurimum in Italia . . . Vivunt enim nudi, non necessitate quadam adacti vel inopia vestimentorum, sed ex voti professione.* Je voudrois qu'il eût eu plus d'empressement pour prouver ce fait, que pour faire une oposition entre la conduite de ces gens-là, & celle des anciens Moines, qui ne s'étoient jamais vus nus (18), & qui disoient qu'un homme de leur profession ne pouvoit contempler lui-même sa nudité, sans faire une chose indigne de lui (19). Un Casuiste moderne, qui n'est pas des plus rigides (20), compte néanmoins pour un peché veniel, *propria verenda aspicere ex quadam curiositate, absque alia mala intentione & periculo* & pour un péché mortel, *aspicere verenda alterius sexus aperta vestibus ita fibulibus, ne parum aspectus obscœni* (21). Voir nager une personne nue de different sexe est, selon lui, un peché mortel. Deux hommes d'un caractere grave, comme deux Prelats, qui s'entrevoient nus, commettent, dit-il (22), un péché mortel. Le Bernia parle d'un homme, qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à ses parties honteuses (23). Pourquoi un Casuiste ne pourroit-il pas exiger qu'on s'abstint de les toucher à nud, aussi bien que de les contempler à nud? Un ancien Philosophe, par affectation de chasteté, n'y alloit ni avec le gant, ni sans gant: il s'éloignoit bien en cela du principe d'Anacharsis (24). Cet ancien Philosophe etoit le severe Xenocrate. *Aristoteles, irridens Chalcedonium Xenocratem, quod me endo virilibus non admoveret manum, inquit, „Pura quidem manus, at inquinata mens* (25)".

(17) Lamb. Danæus in August. de Hæres. Cap. XXXI.

(18) Apud Socrat. Hist. Eccles. Libr. IV, Cap. XXIII, & Sozomen. Libr. I, Cap. XIII.

(19) Voiez dans l'Historia ludicra de Balthasar Boniface, pag. 581, comment St. Jerôme soutient, Se quoque ipsam virginem erubescere debere, nec se sibi nudam ostendere; & des Exemples sur cela touchez par Theodoret.

(20) Sanchez, de Matrimon. Lib. IX, Disput. XLVI, num. 27, & 28.

(21) Ibid. num. 22, & 26.

(22) Ibid. num. 27, & 28.

(23) Voiez la Mothe le Vayer, Hexam. rust. pag. 70.

(24) Vide Plutarchum de Garrul. pag. 505, & Clement Alexandrin, Stromat. Lib. V, pag. 508.

(25) Athen. Libr. XII, pag. 530.

Nous dirons dans la Remarque (O) de l'Article HADRIAN VI, que la Mothe le Vaier n'a point dû prendre au pied de la lettre le passage du Bernia.

& de fort bonne famille, courir tout nus; & qu'il y en eut d'assez fanatiques, pour monter sur des arbres, où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du Ciel, jusques à ce qu'ils tombérent eux-mêmes à demi-morts sur la terre. Je citerai ailleurs (i) un Ecrivain (k) qui atteste une partie de ces faits.

(i) Dans la Remarque (B) de l'Article PICARDS.

(k) Lambertus Hortensius, in Hist. Tumult. Anabaptist.

ADONIS, mignon de la Déesse Venus, étoit fils de Cinyras, Roi de Cypre (A). Les Poëtes ont prétendu que Myrrha (a), fille de ce Roi (b), devint si éperdûment amoureuse de son pere, qu'elle se fit introduire dans son lit, sans qu'il sût qui elle étoit. Quelques-uns disent qu'elle se servit de l'artifice des filles de Lot (c). Adonis fut le fruit de cet inceste. Il étoit parfaitement beau; & il parut si aimable aux yeux de Venus, qu'elle l'enleva (B), & qu'elle quitta tout pour être avec lui. Le Ciel même lui sembla un séjour peu agréable, en comparaison des montagnes & des bois, où elle suivoit Adonis, qui étoit un grand chasseur (C). Jugez si les Poëtes n'ont pas distillé toutes les figures de leur art (d), pour representer la douleur inexprimable qui saisit le cœur de cette Déesse, lors qu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis (D). Jamais deuil n'a été plus célébré, ni plus immortalisé, que celui-là: presque tous les peuples du monde en perpétuérent le souvenir par un grand attirail de cérémonies anniversaires (E). Quelques Auteurs disent que ce ne fut

(a) Voiez l'Article MYRRHA.

(b) Ovid. Metam. Lib. X, ℣. 417.

(c) Hyginus, Cap. CLXIV.

(d) Ovidius, Metam. Lib. X. Bion, Ἐπιτάφ. Voiez aussi Theocrite, Ἐπιτάφ. &c. entre les Modernes, Mr. Menage, dans ses Poësies Greques, pag. 167.

(A) *Fils de Cinyras, Roi de Cypre.*] Presque tous les Auteurs conviennent que Cinyras regnoit en cette Ile (1), encore que quelques-uns aient dit qu'il avoit regné premierement dans l'Assyrie (2). Voiez l'Article BYBLOS. Ovide le fait naître dans l'Ile de Cypre; mais il veut que Myrrha, fuiant son pere, qui la vouloit tuer, après qu'il eut connu son inceste, ait traversé l'Arabie, & soit accouchée d'Adonis au païs des Sabéens (3). Il n'eût pas mal fait de remarquer en quatre mots, que Cinyras étoit passé de l'Ile de Cypre dans l'Arabie, ou que Myrrha s'étoit embarquée dans cette Ile. Lors qu'Adonis naquit, sa mere avoit déja été metamorphosée en l'arbre d'où coule la myrrhe. Nous aprenons de Ptolomée fils d'Hephestion, que Venus, cherchant Adonis, dont elle avoit su la mort, le trouva à Argos, ville de Cypre, dans le Temple d'Apollon Erithien. Il y avoit donc des gens, qui disoient qu'il avoit été tué dans cette Ile. Properce est de ce nombre, lors qu'il dit dans la XIII Elegie du II Livre,

> *Testis, qui niveum quondam percussit Adonim*
> *Venantem Idalio vertice, durus aper.*

Il y avoit à Amathonte, dans l'Ile de Cypre, un Temple d'Adonis & de Venus (4). Strabon dit que Byblus étoit le séjour du Roi Cinyras, & qu'on y voioit des Temples d'Adonis (5). Notez qu'Antoninus Liberalis conte que Myrrha, qu'il apelle Smyrna, étoit née au mont Liban, & que son pere s'apelloit Theias (6). Aparemment, Panyasis lui avoit donné le même nom, & non pas celui de Thoas, qu'on lit aujourd'hui dans Apollodore (7). On le lit aussi dans Probus sur la X Eclogue de Virgile, avec cette circonstance, que ce Thoas étoit Roi de Syrie & d'Arabie: c'est d'Antimachus que Probus emprunte cela.

(B) *Venus .... l'enleva.*] Ce fait n'a été guere remarqué par les anciens Ecrivains: je m'en étonne; car il étoit connu d'un chacun. Les Peintres en faisoient la matiere de leurs tableaux, tout comme du ravissement de Ganymede: c'est ce que Plaute nous aprend.

> ME. *Dic mihi; numquà vidisti tabulam pictam in pariete,*
> *Ubi aquila catamitum raperet, aut ubi Venus Adoneum?*
>
> PE. *Sæpe* (8).

(C) *Le Ciel lui sembla un séjour peu agréable en comparaison ... des bois où elle suivoit Adonis, qui étoit un grand chasseur.*] Lisez ce passage d'Ovide:

> *Abstinet & cœlo: cœlo præfertur Adonis:*
> *Hunc tenet: huic comes est: assuetaque semper in umbrâ*
> *Indulgere sibi, formamque augere colendo,*
> *Per juga, per silvas, dumosaque saxa vagatur* (9).

Virgile représente Adonis sous une autre idée, que sous celle de chasseur,

> *Nec te pœniteat pecoris, divine poëta,*
> *Et formosas oves ad flumina pavit Adonis* (10).

Peu de gens, ce me semble, ont parlé de ce mignon de Venus comme d'un Berger. Servius debite sur ce passage certaines choses, qui ne sont pas moins éloignées de la tradition commune que celle-là. Quelques-uns ont dit que cette inclination pour la chasse étoit l'ouvrage des Muses (11). Elles vouloient du mal à Venus, de ce qu'elle avoit inspiré à plusieurs d'entr'elles de l'amour pour les mortels. Afin d'en tirer vengeance, elles chantérent devant Adonis quelques airs, qui lui donnérent une passion violente pour la chasse. C'est peut-être par là qu'il devint odieux à Diane; car gens de même metier ne s'aiment pas trop. Quelques-uns ont dit que la colere de Diane fut cause qu'un sanglier tua ce jeune homme (12).

(D) *Lors qu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis.*] Theocrite feint que Venus s'étant fait amener ce sanglier le querella rudement; mais qu'il lui fit ses excuses sur la passion violente qui l'avoit saisi à la vue d'une si belle cuisse. Il la voulut baiser, & le fit d'une maniere trop emportée. Il en eut tant de regret, qu'il trouva que ses défenses méritoient d'être coupées, & qu'il les brûla lui-même (13). C'est ainsi qu'un Ecrivain docte & poli (14) a expliqué le dernier vers de cette Idylle de Theocrite. Les Editions portent ἔκαιε τὼς ἔρωτας, *excussit amores*; mais il étoit qu'il faudroit lire ὀδόντας, *dentes*, au lieu d'ἔρωτας. Ce terrible baiser me fait souvenir d'une pensée du Cavalier Marin: il introduit le Dieu Pan, qui se vante que les taches qu'on voit sur la Lune sont les impressions des baisers qu'il lui a donnez. Il faloit qu'il y allât d'une grande force. Quelles caresses! pour peu qu'on y ajoutât, elles ressembleroient à celles des singes. On dit qu'ils étouffent quelquefois leurs petits, à force de les caresser. Qu'auroit dit Horace sur tout ceci, puis que pour une bien plus petite chose il a parlé de cette maniere?

> *Sive puer furens*
> *Impressit memorem dente labris notam.*
> *Non, si me satis audias,*
> *Speres perpetuum dulcia barbare*
> *Lædentem oscula, quæ Venus*
> *Quintâ parte sui nectaris imbuit* (15).

Nous parlerons peut-être de ces sortes de morsures dans l'Article FLORA.

Notez qu'un très-bon Critique m'a fait savoir que la correction ὀδόντας pour ἔρωτας n'est point necessaire. *La véritable explication de ce vers*, dit-il, *est que le sanglier τῷ πυρὶ προσελθὼν, en se jettant dans le feu, ἔκαιε τὼς ἔρωτας, brula en même tems ses amours. Il y a non seulement de la raison, mais de la finesse, à dire que ce sanglier, brulé auparavant par son amour, avoit trouvé à son tour le secret de le brûler. Politien a bien fait valoir cette pensée dans l'Epigramme qu'il fit sur Pic de la Mirande, qui jetta au feu ses vers d'amour. Ajoutez à tout ceci, qu'il est bien dificile de s'imaginer comment l'amoureux sanglier auroit pu mettre ses dens au feu & les bruler, sans se bruler lui-même.*

(E) *Grand attirail de cérémonies anniversaires.*] Aristophane, dans sa Comedie de la Paix, compte la fête d'Adonis pour l'une des principales fêtes des Atheniens. Presque tous les peuples de la Grece la célébroient: les femmes y jouoient le principal personnage, en pleurant la mort de ce galant, ou de ce mari (16) de Venus. *Femina miserabilis plancta in primævo flore succisam spem gentis solitis fletibus conclamabant, ut lacrymare cultrices Veneris sæpe spectantur in solemnibus Adonidis sacris* (17). Elles y faisoient des funérailles en peinture, comme nous l'aprend Plutarque, dans la Vie d'Alcibiade, & dans celle de Nicias. Les Courtisanes n'étoient pas des moins empressées à celébrer cette grande solemnité, comme on le peut recueillir d'un passage du Poëte Diphilus, raporté par Athenée (18). On n'oublioit pas de dresser deux lits, dans l'un desquels on couchoit la figure de Venus, & dans l'autre celle d'Adonis. C'est ce qu'on aprend de Theocrite (19). Les Esprits forts se moquoient d'un culte de Religion, qui consistoit à pleurer: *Quid absurdius quam ... homines jam morte deletos reponere in Deos, quorum omnis cultus esset futurus in luctu* (20). St. Augustin aprouve cette raillerie: *Sacra sunt Veneris*, dit-il (21), *ubi amatus ejus Adonis aprino dente extinctus juvenis formosissimus plangitur.* Les peuples de Syrie étoient encore plus fous à cet égard-là, que les Grecs; puis qu'ils ne se contentoient pas de gemir & de pleurer: ils se donnoient aussi la discipline; &, après s'être fouettez, & avoir assez pleuré, ils faisoient le sacrifice des morts pour Adonis, & se rasoient la tête. Les femmes, qui ne vouloient pas être rasées, devoient se prostituer tout un jour aux étrangers; & l'argent qu'elles gagnoient étoit emploié à un sacrifice, qu'on offroit à Venus. Le deuil finissoit par la joie; car on feignoit qu'Adonis avoit recouvré la vie. Lucien, qui nous aprend ces circonstances, dit aussi que les Syriens prétendoient qu'Adonis avoit été tué par un sanglier dans leur païs (22). Voiez la Remarque (F), où nous dirons, entre autres choses, que cette fête se celebroit encore à Alexandrie, au tems de St. Cyrille. La procession étoit pompeuse; puis que la Reine même y portoit le simulacre d'Adonis. Arsinoe, femme de Ptolomée Philadelphe, reçoit sur cela de l'encens de Theocrite (23). Les femmes, qui accompagnoient la Reine, portoient des fleurs & des fruits, & cent autres choses. On prétend que tout cela, & le simulacre même d'Adonis, devoit être jetté dans la mer, ou

(1) Voiez Meursius de Insulâ Cypro, Lib. II, Cap. IX.

(2) Apollodor. Lib. III, pag. 232.

(3) Ovid. Metam. Lib. X, ℣. 480. & 512.

(4) Pausan. in Bœoticis.

(5) Strabo, Lib. XVI, pag. 500.

(6) Antonin. Liberalis, Cap. XXXIV.

(7) Vide Munckeri Notas in Hygin. Cap. LVIII.

(8) Plaut. in Menæchmis, Act. I, Scen. II, ℣. 34.

(9) Ovid. Metam. Lib. X, ℣ 532.

(10) Virgil. Eclog. X, ℣. 18.

(11) Tzetzes sur Lycophron.

(12) Apollod. Lib. III, pag. 238.

(13) Theocr. Εἰδύλλ. XXXI, ou XXX, selon d'autres Editions.

(14) Mr. de Longepierre: Voiez sa Traduction de Bion, pag. 47 Edit. de Paris, en 1686, in 12.

(15) Horat. Od. XIII, Lib. I.

(16) Venus, dans l'Idylle XXXI de Theocrite, le nomme son Mari. Τὸν ἐμὸν ἄνδρα ... Voiez aussi Bion, dans l'Idylle sur la mort d'Adonis, ... & Ciceron, de Natura Deor. Lib. III, cap. 23 parle d'une Venus de Syrie, mariée à Adonis. Voiez l'Idylle XV de Theocrite, & Firm. Maternum, de Error. prof. Relig. pag. 21.

(17) Amm. Marcel. Lib. XIX, Cap. I.

(18) Athen. Lib. VII, pag. 290.

(19) Theocr. Eidyll. XV.

(20) Cicero de Naturâ Deor. Lib. I, Cap. XV.

(21) August. de Civit. Dei Lib. VI, Cap. VII. Voiez aussi Firm. Matern. de Errore profan. Relig. pag. 21.

(22) Lucianus de Dea Syria.

(23) Theocrit. Eidyll. XV. Voiez le Sommaire de cette Idylle.

fut pas un sanglier ; mais un Dieu, sous la forme de cette bête, qui tua Adonis. Ce fut Mars, selon quelques-uns (e) ; ce fut Apollon, selon quelques autres (f). Mars, disent ceux-là, fit le coup, afin de satisfaire sa jalousie, & pour se venger de Venus, qui lui préferoit ce rival. Apollon, disent ceux-ci, se porta à cet excès de violence, afin de venger son fils Erymanthus, qui avoit été aveuglé, pour avoir vu Venus pendant qu'elle se lavoit, fraiche sortie d'entre les bras de son Adonis (g). L'endroit de la plaie semble indiquer quelque principe de jalousie (h) : mais la seconde tradition ne s'accorde pas avec ceux qui ont débité qu'Adonis étoit un hermaphrodite, qui, entant que mâle, jouïssoit de Venus ; &, entant que femelle, se donnoit à Apollon (i). D'autres, sans lui donner les deux sexes, n'ont pas laissé de dire qu'il étoit le favori de Venus & de Bacchus (F). Il y a un Scholiaste, qui assure qu'Adonis fut aimé de Jupiter (k), & que Proserpine en devint amoureuse dans les Enfers (G). Elle ne laissa pas d'avoir quelque compassion pour sa rivale désolée, qui demandoit avec instance la resurrection de son Amant (l) : elle voulut bien consentir à s'en passer pendant six mois, en faveur de Venus. Il fut donc dit qu'Adonis passeroit six mois avec Venus, & six mois avec Proserpine. Le Scholiaste que j'ai cité nous dit là-dessus le blanc & le noir (H) ; & quelques-uns ne parlent pas si avantageusement de la complaisance de Proserpine (m). On allégorise ce partage d'année, comme s'il faloit entendre par là, ou le tems que les semences sont successivement sous la terre & sur la terre (n), ou le tems emploié par le Soleil à parcourir tour-à-tour les signes méridionaux du Zodiaque, & les signes septentrionaux (o). Ces explications me paroissent moins solides, que la pensée de ceux qui réduisent la fable d'Adonis à l'histoire d'Osiris (p). Les anciens ne convenoient pas du païs où étoit la scène d'Adonis : les uns la mettoient dans la Syrie ; les autres dans l'Ile de Cypre, ou en Egypte, comme on le verra dans les Remarques. On a dit d'Hercule deux choses bien oposées, par raport à notre Adonis : l'une, qu'il en fut amoureux, & que la jalousie porta Venus à indiquer au Centaure Nessus comment il pourroit dresser des embûches à Hercule (q) : l'autre, que ce Heros, voiant sortir beaucoup de monde d'un Temple dans une ville de Macédoine, y voulut entrer pour y faire ses dévotions ; mais, qu'aiant apris qu'Adonis étoit la Divinité qu'on y adoroit, il s'en moqua (r). Quelqu'un débite qu'Adonis étoit né de Jupiter, sans le concours d'aucune femme (s). St. Jérôme a cru que le Prophête Ezechiel a parlé de la fête d'Adonis (I). Au reste, il est difficile de comprendre pourquoi les anciens ont feint

(e) Servius in Eclog. X; Firm. Matern. pag. 28; Nonnus, Dionys. Lib. XLI; Cyrillus in Isaïam.

(f) Ptolem. Hephæst. apud Photium, p. 472.

(g) Δεῖν ἰδεῖν λουομένην Ἀφροδίτην, ἀπὸ τῆς Ἀδώνιδος μίξεως. Quod post congressum cum Adonide lavantem Venerem vidisset. Ibidem.

(h) Trux aper insequitur, totosque sub inguine dentes Abdidit. Ovid. Metam. Lib. X. ℣. 715.

(i) Ptolem. Hephæst. apud Photium, p. 483.

(k) Scholiast. Theocriti in Syracus. seu Eidyll. XV.

(l) Vide Seldenum de Diis Syris, Lib. II, Cap. XI, pag. 219, & la Remarque (I).

(m) Voiez la Remarque (G).

(n) Scholiast. Theocriti, Eidyll. XV.

(o) Macrobius, Saturnal. Lib. I, Cap. XXI.

(p) Voiez le III Volume de la Bibliothéque Universelle, pag. 7. Berkelium in Stephanum Byzant. Voce Ἀμαθοῦς.

(q) Ptolem. Hephæst. apud Photium, p. 478.

(r) Scholiast. Theocriti, ad ℣. 21 Eidyll. V. Zenobium & Apostolium in Proverb.

(s) Val. Probus in Ecl. X. Virgil. ex Philostephano.

ou dans des fontaines. Voiez Hesychius, Zenobius, Suidas, le Scholiaste de Theocrite, citez par Fasoldus, aux pages 75 & 76 de son Ierologie des anciens Grecs. Les jardins d'Adonis ont passé en proverbe, pour signifier une chose de passade, & qui n'est pas faite pour durer. C'est manifestement en ce sens-là que Platon, que Plutarque, & que l'Empereur Julien, se sont servis de ce proverbe, dont l'origine venoit de ces pots, & de ces corbeilles de fleurs, qu'on portoit en procession pendant la fête d'Adonis. Voiez Erasme à la page 23 de ses Adages. Au reste, il y a de l'aparence que la célébration de cette fête n'a pas moins duré à Antioche qu'à Alexandrie. Julien l'Apostat fit son entrée dans la premiere de ces deux villes, l'an 362, lors qu'on y célébroit la fête d'Adonis, ce qui fut pris pour mauvais augure. *Evenerat autem iisdem diebus, annuo cursu completo, Adonia ritu veteri celebrari, amato Veneris, ut fabulæ fingunt, apri dente ferali deleto, quod in adulto flore sectarum est indicium frugum. Et visum est triste, quod amplam urbem Principumque domicilium introeunte Imperatore nunc primum ululabiles undique planctus & lugubres sonus audiebantur* (24). Une pareille chose parut de mauvais augure aux Atheniens en deux occasions (25).

(24) Amm. Marcell. Lib. XXII, Cap. IX.

(25) Plutarch. in Alcib. pag. 200, in Nicia, pag. 532.

(F) *Favori de Venus & de Bacchus.*] Dans l'endroit où Athénée raporte quelques exemples d'expressions énigmatiques (26), il n'oublie point l'oracle qui fut rendu à Cinyras : le voici.

> Ὦ Κινύρα βασιλεῦ Κυπρίων ἀνδρῶν δασυπρώκτων
> Παῖς σοι κάλλιστος μὲν ἔφυ θαυμαστότατός τε
> Πάντων ἀνθρώπων, δύο δ' αὐτὸν δαίμον' ἔχητον,
> Ἡ μὲν ἐλαυνομένη λαθρίοις ἐρετμοῖς, ὁ δ' ἐλαύνων.
> *O Cinyra, rex Cypriorum quibus hirtus podex est,*
> *Infans tibi genitus est formosissimus & pulcritudinis*
> *Inter universos homines summopere admiranda.*
> *Illum duo numina in potestate habebunt,*
> *Occultis & avius callibus alterum ille subiget, illum verò alter.*

(26) Athen. Lib. X, Cap. XXII, pag. 456.

Athénée ajoute que cela signifioit Venus & Bacchus ; car tous deux l'aimerent. Platon le Comique avoit raporté cet Oracle (27). Il n'est pas le seul Poete, qui ait parlé de ces amours de Bacchus. On trouve deux vers dans Plutarque, qui assurent que Bacchus, aiant vu le bel Adonis dans l'Ile de Cypre, en devint amoureux, & l'enleva (28). Ce que Plutarque ajoûte est curieux, & pourroit en un besoin faire leçon à ceux qui nous donnent tant de génealogies Orientales de la Religion & de la Mythologie Paienne. Un des Interlocuteurs de Plutarque soutient fort serieusement & fort gravement, qu'Adonis & Bacchus sont la même Divinité, & que les Juifs s'abstenoient du porc à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier. Or il prétend que leur Religion, leurs fêtes, leurs cérémonies, étoient à-peu-près ce qu'on faisoit dans la Grece pour Bacchus ; & il dit même que leurs Lévites étoient ainsi apellez, à cause de Λυσιος ou d'Ευιος, *Lysius, Evius*, deux noms de cette Divinité. Ausone déclare que Bacchus, Osiris, Adonis, &c. étoient un seul & même Dieu (29). Macrobe va encore plus loin (30).

(27) In Adonide, apud Athen. Lib. X, Cap. XXII, pag. 456.

(28) Plut. Sympos. Lib. IV, Cap. V.

(29) Auson. Epigramm. XXX.

(30) Macrob. Saturnal. Lib. I, Cap. XVIII, & XXI.

(G) *Proserpine en devint amoureuse dans les Enfers.*] S'il en faut croire Apollodore (31), elle n'attendit pas tant à l'aimer ; & n'attendit pas même qu'il fut sorti du berceau. Venus, charmée de la beauté de cet enfant, le mit dans un coffre, & ne le montra qu'à Proserpine. Celle-ci protesta qu'elle le vouloit garder. Il falut que Jupiter prononçât sur le different ; & voici de quelle maniere il le partagea : qu'Adonis seroit libre pendant les quatre premiers mois de l'année, & qu'il passeroit auprès de Proserpine les quatre suivans, & auprès de Venus les quatre autres. Il auroit mieux valu mettre la portion d'Adonis au milieu de l'an ; & peut-être l'avoit-on ainsi dit, avant que les Abbréviateurs ou les Copistes d'Apollodore eussent mis sa Bibliothéque dans l'état où nous l'avons. Quoi qu'il en soit, Adonis ne voulut point des vacances que Jupiter lui avoit données : Il y renonça en faveur de Venus ; car il lui fit présent de ses quatre mois. D'autres (32) disent, 1, que la Muse Calliope, chargée de la decision de cette dispute par Jupiter, ordonna qu'Adonis seroit six mois à Venus, & six mois à Proserpine : 2, Que Venus, indignée qu'on ne lui donnât qu'à moitié ce qu'elle vouloit avoir tout entier elle seule, inspira à toutes les femmes de Thrace un tel amour pour Orphée fils de Calliope, que chacune le voulant ôter aux autres, elles le mirent en cent pieces. L'une des plaintes, que Venus fait de son fils dans les Dialogues de Lucien, est qu'il l'envoie courir tantôt sur le mont Ida pour Anchise, tantôt sur le mont Liban pour le bel Assyrien, dont il lui enlevoit la moitié, par le soin qu'il avoit pris de le faire aimer de Proserpine (33). Arnobe (34) & Clement Alexandrin (35) ont parlé des amours de cette derniere Deesse pour Adonis : & c'est sans raison que Sylburgius voudroit mettre dans le Pere Grec Ἀδώνιδι, au lieu de Ἀδώνιδι ; car, si on lisoit Ἀδώνιδι, on feroit dire à Clément Alexandrin une fausseté : savoir, que l'amour de Proserpine pour Pluton étoit un adultere. Méziriac est l'Auteur de cette derniere Remarque. Voiez la page 403 de son Commentaire sur les Epîtres d'Ovide. Le jugement de Calliope me fait souvenir de ces deux vers,

(31) Apollodori Bibl. Lib. III, pag. 240.

(32) Hyginus, Astronom. Lib. II, Cap. VII.

(33) Lucian. Dial. Veneris & Lunæ.

(34) Arnob. Lib. IV, pag. 141.

(35) Clem. Alex. in Protrep. pag. 21.

> *Et vitula tu dignus & hic, & quisquis amores,*
> *Aut metuet dulces, aut experietur amaros* (36).

(36) Virgil. Ecl. III, ℣. 99.

(H) *Nous dit là-dessus le blanc & le noir.*] D'un côté, & avec peu de vraisemblance, qu'Adonis séjournoit six mois chez Proserpine, & six mois chez Venus, sans les toucher, lit à part ; Ἄνευ τοῦ συγκαθεύδειν καὶ προσπελάζεσθαι (37) : &, de l'autre, qu'il passoit six mois entre les bras de Proserpine, & autant entre les bras de Venus. Ἓξ μῆνας ἐποίησεν ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Ἀφροδίτης αὐτὸς καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Περσεφόνης (38). Remarquez qu'on disoit quelque chose de semblable touchant les conventions de Ceres & de Pluton ; savoir, qu'il fut accordé que Proserpine demeureroit avec lui six mois, & qu'elle iroit achever l'année chez Ceres. Les anciens n'étoient point assez feconds : ils apliquoient à trop de sujets le dénouement de leurs fables. D'ailleurs, l'Egypte, la Phénicie, l'Ile de Cypre, qui ont été la scene d'Adonis, ne sont pas assez éloignées du Soleil, depuis le mois de Septembre jusques au mois de Mars, pour qu'on puisse dire qu'Adonis est alors dans le sepulcre, ou dans les Enfers : & je ne sai pas à quoi songeoit Mr. Moréri, avec *ces six mois que les jours sont si courts & les nuits si longues.* Dans les païs dont je parle, la difference du plus long jour de l'année, & du plus court, ne donne point lieu à cette expression. Il y auroit bien d'autres choses à corriger dans l'Adonis de cet Auteur.

(37) Scholiast. Theocriti, ad ℣. 21, Eidyll. V.

(38) Ibid.

(I) *Que le Prophête Ezechiel a parlé de la fête d'Adonis.*] Saint Jerôme a cru que le Thammus de ces paroles d'Ezechiel, *Il me fit entrer par l'huis de la porte de la maison de l'Eternel qui est vers Aquilon, & voici il y avoit là des femmes* qui

feint que Venus cacha, ou même qu'elle enterra ce fien mignon fous des laitues (K); puis qu'ils obfervoient que cette plante rend inhabile à l'acte vénerien. On comprendroit peut-être leur allégorie, s'ils avoient entendu par là que Venus avoit mis fur les dens fon favori, & qu'elle l'avoit fait tellement paffer par l'alembic, qu'il n'étoit plus comparable qu'à la *terra damnata*, & qu'au *caput mortuum* des Chymiftes; mais ils ne parlent pas d'une telle explication. Ils n'ont pas dit tous qu'il foit mort de fa bleffure (L). Il y avoit auprès de Byblos une riviere nommée ADONIS, qui defcendoit du mont Liban. Elle devenoit rouge une fois l'an, à caufe que les vens y transportoient beaucoup de pouffiére, qui reffembloit à du vermillon. On ne manquoit pas alors de dire que c'étoit le tems de pleurer Adonis; que c'étoit le tems où il recevoit des bleffures fur le Liban, & où fon fang couloit dans cette riviere (t).

(t) Lucian. de Dea Syria.

qui eftoient affifes pleurantes Thammus (39), eft Adonis. Il n'a pas oublié de remarquer les deux faces de cette fête: d'abord on pleuroit Adonis comme mort; & puis on le chantoit, & on le louoit comme revenu au monde: *Plangitur a mulieribus quasi mortuus, & poftea revivifcens canitur atque laudatur* (40). St. Cyrille nous aprend diverfes particularitez de cette fête. Il dit qu'on la celebroit encore dans Alexandrie (41); &, quand il explique ces paroles, *Malheur fur le pais .... qui envoye par mer des Ambaffadeurs, & ce en des vaiffeaux de jonc fur les eaux* (42), il veut que l'on les entende des Lettres que l'on envoioit pour faire favoir qu'Adonis étoit retrouvé. *Ils prenoient*, dit-il (43), *un vafe de terre; & enfuite, écrivant une Lettre aux femmes de Bibles, comme fi Adonis eût été veritablement retrouvé, & la mettant dans ce vafe, ils le fcélloient, & le mettoient fur la mer, après avoir employé quelques ceremonies. Ce vafe, à ce qu'ils affuroient, fe rendoit de lui-même à Bibles dans certains jours de l'année, & quelques femmes ebriées de Venus l'y recevant ceffoient de pleurer, après avoir ouvert la Lettre, comme fi Venus eût retrouvé fon Adonis.* Lucien dit qu'il a vu à Byblos la tête de carton, que les Egyptiens y envoioient tous les ans, fans autre céremonie que de la jetter dans la mer. Les vens la portoient tout droit à Byblos dans fept jours, qui étoit le tems ordinaire qu'on emploioit pour paffer d'Egypte à cette ville. Procope de Gaze raconte ceci tout de même que Saint Cyrille (44). Selon ce dernier, les Grecs croioient que Venus étoit defcendue dans les Enfers, pour le recouvrement d'Adonis; &, comme ils difoient qu'à fon retour l'on avoit fu qu'elle l'avoit retrouvé (45), il faloit que les commencemens triftes & lugubres de la fête fe terminaffent par de grandes réjouiffances.

(39) Ezechiel, Cap. VIII, ℣. 14. Je me fers de la Verfion de Geneve.

(40) Hieron. Libr. III. Comment. in Ezechiel.

(41) Cyrill. in Efaiam, Libr. II.

(42) Efaïe, Cap. XVIII, ℣. 1 & 2.

(43) Cyrill. in Efaiam, Libr. II. Je me fers de la Traduction de Mr. de Longepierre, qui raporte ce paffage dans fes Notes fur Bion, pag. 45.

(44) Procop. Gaz. Comment. in Efai. Cap. XVIII.

(45) Ἀναβεβηκέναι δὲ ἐξ ᾅδου καὶ μὴν καὶ ἀνευρῆσθαι λεγούσης τὸν ζητούμενον πανηγυρίζειν καὶ ἀνευρημένου. Cyrill. in Efaiam, Libr. II.

(K) *Sous des laitues.*] C'eft Callimachus, qui a dit que Venus cacha Adonis fous des laitues (46). Selon Cratinus, elle en fit autant à Phaon, pour qui elle avoit beaucoup d'amour. Qu'avoit fait Athénée de fon bon fens, lors qu'il avança que les Poëtes ont voulu fignifier par une femblable allegorie, que les laitues caufent une efpece d'impuiffance à ceux qui en mangent ordinairement? Si elles avoient cette vertu, Venus les auroit-elle choifies, pour en faire une couverture à fes mignons? Ne les eût-elle pas abhorrées jufqu'au nom & à la vue? N'eût-elle pas craint que leur fimple attouchement ne fît un mauvais effet? Remarquez une difference entre Callimachus & Eubulus: ce dernier a dit, qu'après qu'Adonis fut mort, Venus l'enterra fous des laitues: d'où il infere que cette plante n'eft bonne que pour les morts (47). L'origine de tous ces contes pourroit bien être ce que l'on difoit, qu'Adonis, aiant bien mangé d'une certaine laitue qui croiffoit dans l'Ile de Cypre, fut tué par un fanglier. Ceux qui feront réflexion fur l'endroit où le fanglier le bleffa, trouveront fans peine le denouement de tout ceci. Adonis étoit devenu impuiffant, pour avoir trop mangé de ces laitues: voilà pourquoi on a feint qu'aprés celà il reçut à l'aine une bleffure mortelle. Il ne faut donc point préférer le mot καλάθυγον à celui de κατάθυγον (48); & il eft beaucoup plus raifonnable de penfer que Nicander a parlé de cette laitue comme d'un aliment d'Adonis, que de croire qu'il en ait parlé comme d'un azyle qu'Adonis chercha contre le fanglier.

(46) Apud Athenæum, Libr. II, Cap. XXVIII, pag. 69.

(47) Ibidem.

(48) Dans le paffage de Nicander, raporté par Athenée, là-même.

J'avertirai mon Lecteur, que Mr. de la Monnoie n'eft pas de ce fentiment. Voici une Remarque, qu'il a bien voulu me communiquer. „Le καλάθυγον des Manufcrits „eft préferable de beaucoup au καλαθυγὸν des Imprimez. „Nicandre, dans l'endroit que cite Athénée, parle d'une „forte de laitue, fous laquelle, dit-il, Adonis s'étoit réfugié, lors que le fanglier le tua. Cela fait un fort bon „fens; au lieu qu'il y en auroit trop peu à dire que c'eft de „cette laitue qu'Adonis avoit trop mangé, lors que le fanglier le tua: l'expreffion ne feroit, ni claire, ni fuivie; „& ce ne feroit qu'un mêlange confus de l'allégorie & de „la fable. Il faut prendre garde de plus que θρίδαξ étant „du féminin, il faudroit ἥς ou ἣν καλάθυγον, parce qu'alors ὃ fe prend adverbialement pour *que*". Il eft certain que Cafaubon a préferé καλαθυγὸν à καλάθυγον (49): il a confirmé fon fentiment par les paroles qui fe trouvent dans la même page d'Athénée, ἐν καλαῖς θριδακίναις ἀποκρύψαι (50), *in pulchris lactucis abdidiffe*: mais il auroit dû prendre garde qu'Athénée ne les raporte qu'après avoir cité un long paffage d'un Poëte, qui a dit que fi quelqu'un mange de ces laitues, il ne peut rien faire avec une femme (51). Remarquez bien que les paroles de ce Poëte fuivent immediatement ce qu'a dit Nicander. Or c'eft un figne qu'Athenée n'a point écrit ὃ κατάθυγον, mais ἣν ou ἧς καλάθυγον. C'en eft un figne d'autant plus clair, que nous voions que cet Auteur aiant cité Callimaque, qui a dit que Venus cacha Adonis fous des laitues, obferve que c'eft une allegorie deftinée à montrer que ceux qui mangent ordinairement de cette herbe, deviennent laches & invalides par raport à cette Deeffe: Ἀλληγορεῖν τῶν ποιητῶν ὅτι ἀδρανεῖς εἰσι πρὸς ἀφροδίσια οἱ συνεχῶς χρώμενοι θριδακίῳ. *Ea quidem allegoria Poetas innuentibus, qui affiduè lactucâ vefcuntur, ad Venerem effe invalidos.* Il ne faut point fe faire une afaire de ce que Nicander auroit mêlé fort confufement l'allégorie avec la fable; car les Poëtes font tout pleins de ce mélange. Remarquons de plus, qu'il a entendu très-mal le mot qu'il a voulu expliquer. Βρένθιν λέγεσθαι φησὶ παρὰ Κυπρίοις θρίδακα (52). *Lactucam a Cypriis dicit vocari Brenthin.* Il a pris un fapin pour une laitue (53). Cette faute l'a dû conduire à changer la tradition; car il a bien vu qu'il eut été ridicule de fupofer qu'Adonis fe refugia fous une laitue. Il a donc conté qu'elle lui fervit d'aliment.

(49) Cafaubon. in Athen. Libr. II, Cap. XXVII, pag. 144.

(50) Cafaubon lit καλαθύμνοις. C'eft le même fens.

(51) Amphis in Ialemo.

(52) Athenæus, Libr. II, Cap. XXVIII, pag. 69.

(53) Voiez la Bibliotheque Univerfelle, Tome III, pag. 28.

(L) *Ils n'ont pas dit tous qu'il foit mort de fa bleffure.*] Confultez fur cela le troifiéme Tome de la Bibliotheque Univerfelle (54). On peut ajouter aux Remarques que l'on y trouve un paffage de Ptolomée fils d'Hepheftion (55): c'eft celui où il eft dit que ce vers de l'Hyacinthe d'Euphorion,

(54) Pag. 31.

(55) Apud Photium, pag. 472.

Κωκυτὸς μοῦνος τὸν ἀπ' ἕλκεα νίψεν Ἄδωνιν,
Solus Cocytus fua vulnera lavit Adonim,

n'a pas été entendu. Il fignifie toute autre chofe que ce que l'on penfe; car il nous aprend qu'un certain Cocyte, difciple de Chiron, avoit guéri Adonis de la bleffure du fanglier. Les céremonies de la fête nous doivent perfuader qu'Adonis n'en mourut pas. On s'affligeoit au commencement, comme s'il eut été mort; & enfuite, l'on fe réjouiffoit, comme s'il fût revenu au monde. „Il n'eft pas difficile de deviner, que l'on a formé cette fable fur quel„ques expreffions fortes des Egyptiens ou des Pheniciens, „qui difoient que ceux qui étoient gueris d'une grande ma„ladie, ou échappez d'un grand peril, avoient été tirez „du tombeau. On en trouve divers éxemples dans les „Pfeaumes (56)." Ajoûtez à cela „que c'etoit la cou„tume des Orientaux, de confacrer des figures d'or des „parties du corps dans lefquelles ils avoient été incommo„dez. On en trouve un éxemple dans le I Liv. de Samuel, „ch. vi. ℣. 4. Adonis ayant été bleffé dans l'aine, & étant „guéri de fa bleffure, il confacra un *phallus* d'or..... „L'on avoit un très-grand refpect pour cette figure dans „les myfteres d'Ofiris (57)". Nous trouvons ici la confirmation de la Remarque précédente: les nuages fe diffipent; on commence à voir le jour. Venus crut avoir perdu pour jamais, non pas la vie, mais le fexe de fon mari; foit qu'effectivement un fanglier lui eût maltraité cette partie, foit qu'un fortilege, ou bien quelque autre principe que nous ne connoiffons pas, y eût jetté un dévolu, & une funefte mortification; voilà le fujet de fes larmes. Mais la plaie aiant été confolidée, ou le charme aiant été levé, Venus fe perfuada que fon mari reffufcitoit, & qu'il lui revenoit du plus profond des Enfers: voilà le fujet de fa joie; &, afin de conferver la mémoire de tout cela plus myftérieufement, & plus honorablement tout enfemble, il fut dit que tous les ans la fête d'Adonis feroit célébrée de telle & de telle maniere. Il feroit aifé d'adapter à cette hypothefe les explications de Macrobe: fon Soleil defcendant aux parties inferieures du Zodiaque, & puis remontant aux fuperieures: fon fanglier, l'image du froid, & par conféquent de ceux qui apartienent au titre du Droit Canonique *De frigidis & maleficiatis*: fa Venus defolée, à caufe qu'elle eft veuve de fon Soleil, & puis riante au retour de ce bel aftre qui la rend féconde. Chacun voit qu'il ne feroit pas difficile de faire ufage des conventions de Venus & de Proferpine, je veux dire de ces femences concentrées au fein de la terre pendant quelques mois, dont elles fortent enfuite pour la propagation de l'efpece.

(56) Biblioth. Univerf. Tom. III, pag. 31.

(57) Là-même, pag. 32.

ADRASTE, Roi d'Argos, fils de Talaüs & de Lyfianaffe (a), fille de Polybe, Roi de Sicyone, s'aquit une grande réputation dans la fameufe guerre de Thebes, où il s'engagea pour foutenir les droits de Polynice fon gendre (A), qui avoit été exclus de la Couronne de Thebes par Eteocle

(a) Paufan. Libr. II, pag. 50.

(A) *Les droits de Polynice fon gendre.*] Paufanias dit qu'Adrafte avoit marié fa fille avec Polynice, avant les difputes pour la fucceffion de Thebes (1): mais d'autres prétendent que ce mariage ne fe fit qu'après que Polynice exclus par fon frere fe fut retiré chez Adrafte. Ils content que Tydée s'y retira en même tems: & que ces deux refugiés étoient

(1) Paufan. Libr. IX, pag. 286.

Eteocle son frere (*b*), nonobstant les conventions passées entre eux. Adraste, suivi de Polynice, & de Tydée son autre gendre, de Capanée & d'Hippomedon fils de ses sœurs, d'Amphiaraüs son beau-frere, & de Parthenopée (*c*), marcha contre la ville de Thebes : & c'est là cette expédition des sept *Preux*, qui a été tant chantée par les Poetes. Ils y périrent tous, à la reserve d'Adraste, que son cheval sauva. C'étoit un cheval d'importance, nommé Arion : il en faudra parler en son lieu. Cette prémiere guerre fut suivie de quelques autres ; car Adraste, n'aiant pu obtenir les corps des Argiens qui avoient été tuez devant Thebes, eut recours aux Athéniens (*d*), qui, sous la conduite de Thésée, contraignirent le nouveau Roi de Thebes (*e*) à faire ce que souhaitoit Adraste. Cette satisfaction ne termina point la guerre ; car les fils de ceux qui avoient si mal réussi dans la prémiere expédition en firent une seconde dix ans apres, qui fut nommée la guerre des *Epigones* (*B*), & qui se termina par la prise & par le saccagement de Thebes. Aucun des Chefs n'y périt (*f*), excepté Ægialeus fils d'Adraste. Ce fut une espece de compensation pratiquée par la fortune (*g*). Cette perte toucha si sensiblement Adraste, d'ailleurs affoibli par sa vieillesse, qu'il en mourut de chagrin (*C*) à Megare (*h*), comme il ramenoit l'armée victorieuse qui avoit pris la ville de Thebes. C'est une marque qu'il fut en personne à la seconde expédition, (*D*) de quoi pourtant il n'y a gueres d'Ecrivains qui aient parlé. Ceux de Megare honorerent beaucoup sa mémoire ; mais ce n'étoit rien en comparaison de ce que firent ceux de Sicyone (*E*). Ceux-ci lui dresserent un tombeau au milieu de leur grande place, & lui instituerent des fêtes & des sacrifices qu'ils célebroient chaque année pompeusement. On peut voir dans Herodote comment Callisthene Tyran de Sicyone fit cesser ces choses en haine des Argiens (*i*). Il faut savoir qu'Adraste avoit été Roi de Sicyone (*k*), en vertu du testament de Polybe son aieul maternel, chez qui il se réfugia une fois, se voiant contraint de sortir d'Argos (*F*) ; & que, pendant son regne, il rendit fort illustre la ville de Sicyone (*l*), par des jeux Pythiques qu'il y établit (*m*). Il y a des Ecrivains, qui remarquent que son Roiaume héréditaire fut celui de Sicyone, & qu'il obtint celui d'Argos par élection ; la douceur de son naturel aiant été cause que ceux d'Argos le prierent (*G*) de venir humaniser leurs mœurs barbares. Homere ne dit pas tout cela ; mais seulement, qu'il régna en prémier lieu à Sicyone (*n*). Servius le dit aussi, sur le VI Livre de l'Eneide ; & on lit la même chose dans Pindare (*o*), & dans son vieux Scholiaste. Ordinairement, on ne lui donne que deux filles, Argie femme de Polynice, & Deipyle femme de Tydée (*p*) ; mais il eut encore deux fils, Ægialeüs & Cyanippus, & une fille qui s'apelloit Ægialée, qui épousa Diomede son neveu fils de Tydée, & le chagrina extrémement par ses impudicitez. Quelques-uns disent qu'il fut le prémier qui bâtit un Temple à la Déesse Nemesis, & que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée (*H*). Mais je ne doute pas qu'ils ne le confondent avec un autre ADRASTE. Celui, qui bâtit le prémier autel à cette Déesse, le bâtit sur la riviere d'Æsepe dans la Phrygie (*q*). On ne trouve point que notre Adraste ait jamais été en Asie, & nous trouvons un Roi de ce nom dans la Phrygie au tems du siége de

(*b*) Pausan. Lib. IX, pag. 286.
(*c*) Hygin. Cap. LXX, Apollod. Lib. III, Diodor. Sicul. Lib. V, Cap. VI.
(*d*) Pausan. Lib. I, pag. 37.
(*e*) Eteocle & Polynice s'entretuerent.
(*f*) Hygin. Cap. LXXI.
(*g*) Voiez la Remarque (H).
(*h*) Pausan. Lib. I, pag. 41.
(*i*) Herod. Lib. V, Cap. LXVII.
(*k*) Id. ibid. & Pausan. Lib. II, pag. 50.
(*l*) Pindar. Nem. Od. IX.
(*m*) Scholiast. Statii, apud Barthium, Tom. II, pag. 261, in hæc verba Statii, Thebaidos Lib. II, ℣. 179, Quis te solio Sicyonis avito Excitum infrenos componere legibus Argos Nesciat?
(*n*) Homer. Il. Lib. II, ℣. 79.
(*o*) Pindar. Nem. Od. IX.
(*p*) Stat. Theb. Lib. I, ℣. 291.
(*q*) Antimachus apud Strabonem, Lib. XIII, pag. 403.

étoient couverts, celui-ci d'une peau de sanglier, celui-là d'une peau de lion ; ce qui fut cause qu'Adraste leur fit épouser ses filles, se souvenant d'un Oracle (2) qui lui avoit commandé de les marier avec un sanglier & un lion (3). Le Suplement de Moréri dit faussement que Tydée, interrogé pourquoi il portoit la peau d'un sanglier, repondit que c'étoit parce qu'Oenée son pere étoit le vainqueur du *sanglier de Calydonne*. Il ne fit point cette réponse ; & ce n'étoit point Oenée, mais Meleagre, qui avoit tué ce furieux sanglier. On raporte mal dans le même Suplement l'Oracle qui avoit été rendu à Adraste.

(*B*) *La guerre des Epigones.*] Si l'on avoit bien pris garde, en composant le III Volume de Moréri, que cette guerre n'est posterieure à la précédente que de dix ans, on n'auroit pas traduit le mot d'*Epigones*, par *ceux qui naquirent après le siege de Thebes* : on se seroit contenté de dire *ceux qui survécurent à leurs peres*, ou bien on eut dit en general, *les descendans des premiers Chefs*.

(*C*) *Qu'il en mourut de chagrin.*] Le Suplément de Moréri lui impute *de s'être jetté dans le bucher de son fils*, & cite *Hygin fab.* 242. & *Herodote liv.* 5. Or il est à remarquer qu'Herodote ne dit rien d'Adraste, qui ait été emploié dans cet Article du Suplement. La seule chose, que l'on pourroit soupçonner avoir été prise d'Herodote, est au commencement de l'Article, en ces termes : *Adraste fut obligé de se retirer en la ville de Sicyone, chez le Roi Polybe, qui lui fit un bon accueil, & lui donna sa fille Amphitee en mariage* ; mais cela même est fort éloigné d'Herodote, qui dit que Polybe laissa son Roiaume par testament à Adraste fils de sa fille. Voiez la Remarque suivante. La citation d'Hygin est encore plus mauvaise ; car Hygin ne parle point là de notre Adraste, mais d'un autre, qui fut pere d'Hipponoüs, & qui se jetta dans le feu, pour obeir à un ordre d'Apollon. Hipponoüs, par le même principe, en fit tout autant. L'Auteur de l'*Index* d'Hygin, dans l'Edition d'Amsterdam en 1681, donne pour fils à Hercule cet Adraste, & cet Hipponoüs ; &, néanmoins, il pretend que le même Adraste est le pere d'Ægialée, dont Hygin parle au chapitre LXXI, & qui est visiblement le beau-pere de Polynice & le fils de Talaus. C'est avoir mal entendu ces paroles : *Hercules Jovis filius ipse sese in ignem misit. Adrastus, & Hipponous ejus filius, ipsi se in ignem jecerunt ex responso Apollinis* (4).

(*D*) *Qu'il fut en personne à la seconde expedition.*] Je puis joindre à Pausanias un second témoin, savoir Pindare, qui dit positivement, qu'Adraste, aiant recueilli les os de son fils, ramena heureusement l'armée à Argos (5). Il ne le fait donc point mourir en chemin à Megare, comme fait Pausanias ; mais, néanmoins, voila deux autoritez uniformes sur ce point-ci, qu'Adraste se trouva à la seconde guerre de Thebes.

(*E*) *En comparaison de ce que firent ceux de Sicyone.*] Le Scholiaste de Pindare raporte (6) que Dieutuchide soutient qu'on n'avoit à Sicyone que le cenotaphe d'Adraste, & que son véritable tombeau étoit à Megare (7).

(2) Il est dans le Scholiaste d'Euripide ad Phœniss. ℣. 425. Voiez aussi Stace, Theb. Libr. I, ℣. 395.
(3) Hygin. Cap. LXIX. Apollodore, Lib. III, dit que l'un d'eux portoit sur son Bouclier la figure d'une tête de sanglier.
(4) Hygini Fabul. Cap. CCXLII.
(5) Pindar. Pyth. Od. VIII.
(6) Schol. Pindari in Nem. Od. IX.
(7) Dieuchides, Historiæ Megaricæ, Lib. III.

(*F*) *Se voiant contraint de sortir d'Argos.*] On a dit dans le Suplement de Moréri, qu'Adraste *fut chassé* du Roiaume d'Argos *par Amphiaraüs son beau-frere, & obligé de se retirer en la ville de Sicyone* ; mais, par une negligence peu excusable, on n'a cité persone qui ait dit cela : c'est donner bien du pain à courir à un Lecteur qui veut avoir des garans. J'ai tant cherché, qu'enfin j'ai trouvé une source dans Pindare, où j'ai vu qu'Adraste sortit d'Argos, & qu'il se retira à Sicyone, à cause des attentats d'Amphiaraüs, & à cause du renversement de la famille de Talaus, laquelle n'avoit plus la souveraine puissance (8). Ce Poete ajoute qu'Adraste arrêta le cours de ce mal, & que le mariage d'Eriphyle avec Amphiaraüs fut le lien qui reunit les esprits par la pacification des troubles. Amphiaraüs n'étoit donc pas beau-frere d'Adraste, quand ce dernier fut obligé de se retirer à Sicyone. Pindare ne dit point que ce Prince fugitif ait épousé la fille du Roi Polybe, ni que Talaus ait été tué par Amphiaraüs ; mais l'un & l'autre de ces deux faits, dont le premier est si oposé à Herodote, se trouvent dans le Scholiaste de Pindare. Diodore de Sicile dit que le mariage d'Amphiaraüs avec Eriphyle sœur d'Adraste n'apaisa point les diferens, puis qu'un peu avant la guerre de Thebes ces deux beaux-freres disputoient encore à qui régneroit (9). Ils furent divisés sur un autre point : Amphiaraüs ne vouloit pas être de l'expedition, & Adraste souhaitoit passionnement qu'il en fut. Eriphyle fut choisie l'arbitre de tous leurs démêlez, & donna gain de cause à son frere. Apollodore dit en partie la même chose ; quoi qu'assez confusement (10). Barthius a mal raporté ce que dit Diodore de Sicile ; car il supose qu'Eriphyle étoit fille d'Adraste (11). La Version Latine de cet Historien, imprimée à Bale, en 1548, dit faussement qu'Eriphyle adjugea la couronne à son mari.

(*G*) *Ceux d'Argos le prierent.*] Si Mr. Moréri avoit su cela, il se seroit bien gardé de dire qu'Adraste, *après 4 ans de regne, quitta la ville de Sicyone, sans qu'on en sache le sujet, & vint regner à Argos, où il eut deux filles* (12) *&c.* Mais, quoi qu'il en soit, voici un morceau pour le Pyrrhonisme historique, les anciens apointez contraires sur les deux Roiaumes d'Adraste ; je veux dire, sur l'ordre & le titre de la possession. Voiez l'Article TALAUS.

(*H*) *Et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée.*] Le Scholiaste de Pindare veut que ce nom ait été donné à la Déesse Nemesis, à cause de la compensation dont j'ai parlé. Adraste avoit été le seul des chefs qui ne périt point à la prémiere guerre de Thebes ; & son fils fut le seul des chefs qui périt à la seconde. Le contrepoids est beaucoup plus juste, selon l'hypothese de ceux qui donnent toute la conduite de la seconde guerre aux Epigones ; mais ceux qui pretendent qu'Adraste y alla, & qui lui donnent la gloire d'en avoir ramené l'armée victorieuse, suposent necessairement qu'il y commandoit. C'étoit donc à lui à y perir, afin que la balance devint égale entre lui & les six Collegues qu'il avoit eus la prémiere fois.

(8) Pindar. Nem. Od. IX.
(9) Diod. Sicul. Lib. V, Cap. VI.
(10) Apollod. Libr. III, pag. 187.
(11) Barth. in Stat. Tom. II, pag. 870. Voiez aussi pag. 914.
(12) Il faloit dire, trois filles & deux fils.

de Troie (r). Il vaut donc mieux attribuër l'établissement de ce culte de Nemesis a un Prince Asiatique nommé Adraste, qu'à un Roi d'Argos de même nom. Herodote parle d'un ADRASTE, qui se réfugia à la Cour de Cresus, Roi de Lydie, & qui tua par mégarde le fils de ce Roi (f). L'Article de cet Adraste est assez bon dans le Dictionaire de Moréri (I).

(r) Homer. Iliad. *Libr. II*, *v.* 117.

(f) Herod. *Lib. I*, *cap. XXXV*, *& seqq.*

(I) *Est assez bon dans le Dictionaire de Moréri.*] Je n'y ai trouvé que les petites fautes suivantes. I. On y fait Adraste fils de Gordius, au lieu de le faire fils de Midas, & petit-fils de Gordius, conformément à la Traduction Latine d'Herodote. Je sai bien que le texte Grec porte qu'il étoit fils de Gordius, & petit-fils de Midas (13) : mais je sai aussi d'une part que Mr. Moréri n'étoit pas homme à réctifier les Versions par les Originaux Grecs ; & de l'autre, qu'il y a une leçon Greque conforme à la Traduction. II. On ne devoit pas suprimer que Cresus usa envers Adraste des cerémonies expiatoires, que l'on emploioit pour la purification des homicides involontaires. III. Il ne faloit pas dire qu'Adraste se tua sur le corps du fils de Cresus ; mais sur son tombeau : car Herodote remarque que Cresus, aiant excusé & consolé le meurtrier, fit enterrer son fils. IV. Enfin, il ne faloit pas citer *Clio*, ou *Li.* Les noms des Muses, donnez aux Livres d'Herodote, ne servent de rien dans les citations, & principalement lors qu'on fait un Livre François d'un usage aussi populaire que le Dictionaire de Moréri ; mais en tout cas, il faloit achever l'evaluation de *Clio* a *Livre premier.*

(13) Herod. *Libr. I*, *Cap. XXXV.*

ADRIANI (JEAN-BAPTISTE) né à Florence, l'an 1511, d'une famille Patricienne, a écrit en Italien l'*Histoire* de ce qui se passa *de son tems.* Son Ouvrage est une Continuation de Guicciardin, & commence à l'an 1536 (A). Le jugement & la bonne foi, la diligence & l'éxactitude, y regnent beaucoup ; & il paroit que Cosme, grand Duc de Toscane, Prince d'un esprit vaste & d'une prudence consommée, avoit communiqué ses Mémoires à l'Auteur (B). Mr. de Thou, de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, reconoit ingénument qu'il a pris beaucoup de choses dans cette Histoire, & qu'il n'y en a point qui lui ait fourni plus de materiaux que celle-là (a). Il trouve étrange que les Italiens ne considérent pas Adriani à proportion de son mérite. Outre cette Histoire, on a six *Harangues* de la façon de cet Auteur : savoir l'Oraison funebre de Charles V ; celle de l'Empereur Ferdinand ; celle d'Eleonor de Tolede, femme de Cosme, Duc de Florence ; celle d'Isabelle, Reine d'Espagne ; celle de Cosme, grand Duc de Toscane ; & celle de Jeanne d'Autriche, femme de François de Medicis (b). Il mourut à Florence, l'an 1579. Je le croi aussi Auteur d'une longue *Lettre touchant les anciens Peintres & Sculpteurs*, qui est à la tête du III Volume du Vasari.

Il étoit fils du docte MARCEL VIRGILE (c), Sécrétaire de la République de Florence, & Professeur aux belles Lettres dans l'Académie. Il lui succéda dans cette charge de Professeur (d), & laissa un fils nommé MARCEL ADRIANI, qui fut très-docte, & qui éxerça le même Emploi (e), & qui prit le titre de *il Torbido* dans l'Académie *de gli Alterati* (f). Il y a des gens qui trouvent notre Jean-Baptiste un peu partial contre le Pape Paul III (g).

(a) Thuan. Hist. *Libr. LXVIII*, *sub fin.*

(b) Jacobo Rilli, Notizie Litterarie ed Istoriche intorno à gli Uomini illustri dell' Academia Fiorentina, *pag.* 45.

(c) Michael Poccianti, de Script. Florent. *pag.* 303.

(d) Rilli Notizie Litterarie, *pag.* 251.

(e) *La meme*, *pag.* 251.

(f) *Le Bocchi*, *au I Livre des Eloges joints au* Rilli, *pag.* 48.

(g) Spondan. Annal. *ad Ann.* 1545, *num.* 19, *pag.* 492.

(A) *Et commence à l'an* 1536.] Ne l'aiant point, il faut que je m'en raporte au témoignage de Mr. de Thou ; mais j'avertis mon Lecteur, que selon Mr. de Sponde (1), notre Adriani a commencé son Histoire à l'an 1537, & l'a finie à l'an 1574. Elle comprend XXII Livres, & fut imprimée à Florence, chez les Giunti, l'an 1583, in folio, & a Venise, en deux Volumes in 4, l'an 1587. Marcel Adriani, fils de l'Auteur, fut celui qui publia cette Histoire. Il la dedia à François de Medicis, grand Duc de Toscane. Elle comprend l'espace de 44 ans, si nous en croions le Bocchi (2).

(B) *Avoit communiqué ses Mémoires à l'Auteur.*] Mr. de Thou avoit déjà dit dans le XXXVII Livre ce qu'il pensoit là-dessus, à l'occasion des secretes conferences qu'eut Catherine de Medicis avec le Duc d'Albe, lors de l'entrevue de Baionne. *Ceux de la Religion, gens fort soupçonneux,* dit-il (3), *ont publié qu'on machina dans ces conferences l'extirpation de leur secte. Ce qui est arrivé ensuite aprendra certainement a notre postérité si cela est faux ou non.* Il ajoute que Jean-Baptiste Adriani, Historien très-sincere & très-judicieux, & à qui aparemment les Mémoires du Duc de Florence avoient fourni bien des choses (4), a débité qu'on avoit conclu dans cette entrevue, selon l'avis du Roi d'Espagne expliqué par le Duc d'Albe, que l'on abatroit les principales têtes des Protestans ; &, qu'après cela, l'on feroit main basse sur eux tous, à la maniere des Vêpres Siciliennes. Je voudrois que d'Aubigné n'eût pas enchéri sur l'Auteur qui lui servoit d'original. *Presque tous les Historiens*, dit-il (5), *&, entre ceux-là, Jean-Baptiste Adrian, qui avoit entre les mains les chiffres & secrets du Duc de Florence, ont voulu comme d'un consentement que là ayent esté projettées les guerres des Pais-bas, & les massacres qui ont depuis ensuivi.* Il n'y a point de doute que Mr. de Thou ne soit en cela l'Original que d'Aubigné a copié ; mais le Copiste ne se donne-t-il pas trop de licence ? Ne donne-t-il pas comme un fait certain ce que Mr de Thou n'avoit donné que comme une chose aparente ? Ne parle-t-il pas des chiffres & des secrets du grand Duc, de quoi Mr. de Thou n'avoit rien dit ? car *Commentarii* ne signifie point chiffres & secrets. Plus une accusation est atroce, plus doit-on s'arrêter aux termes d'une déposition ; lors même que comme ici les aparences sont très-favorables. Si Zeiller avoit jetté les yeux sur cet endroit de Mr. de Thou, il n'auroit pas ose dire que l'Histoire d'Adriani finit à la mort de Charles V (6).

(1) Spond. Annal. *ad Ann.* 1534, *num.* 18, *pag.* 426.

(2) *Le Bocchi au I Livre des Eloges joints au* Rilli, *p.* 48.

(3) *Genus hominum suspicax.* Thuan. Hist. *Libro XXXVII*, *pag.* 749, *ad Ann.* 1565.

(4) *Ex Cosmi Etruriæ Ducis Commentariis, ut vero simile est, multa hausit.* Id. ibid.

(5) D'Aubigné, Hist. *Tom. I*, *Livr. IV*, *Chap. V.*

(6) Zeiller, de Historicis, *Part. II*, *pag.* 2.

ADRIANUS, ou ADRIAN, ou plutôt ADRIEN, Empereur, Pape, &c. Cherchez HADRIEN.

ADRICHOMIA (CORNELIE) Religieuse de l'Ordre de Saint Augustin, au XVI siécle, fille d'un Gentilhomme Hollandois, s'aquit beaucoup de réputation, par la conoissance de la Poësie, dont elle fit un usage conforme à sa profession ; car elle mit en vers les *Pseaumes de David*, & composa plusieurs autres *Poëmes sacrez.* Jaques Faber d'Etaples admiroit l'esprit & l'érudition de cette fille. Cornelius Musius eut de grandes liaisons de bonne & chaste amitié avec elle. C'est ce que François Swert nous en aprend (a). Je m'étonne que Valere André, dont le Recueil des Ecrivains du Païs-bas est beaucoup plus ample que celui de François Swert, ne dise rien de cette illustre Hollandoise. Il ne pouvoit pas ignorer ce que l'autre en avoit dit.

(a) Swertii Athen. Belgic. *pag.* 201.

ADRICHOMIUS (CHRISTIEN) nâquit à Delft en Hollande, l'an 1533. Ce fut un Prêtre zélé pour sa Religion, & qui s'apliquoit à l'étude. Il fut assez long tems Directeur des Religieuses de Sainte Barbe dans le lieu de sa naissance ; mais, les guerres civiles de Religion l'aiant contraint de s'éxiler, il se retira d'abord en Brabant (A), & puis à Cologne, où il entreprit un Ouvrage considérable, qui fut imprimé après sa mort (B). La matiere, qu'il donna à ses études, fut la Description de la Terre Sainte en général, & celle de la ville de Jérusalem en particulier ; comme on le peut conoître par son *Theatrum Terræ sanctæ*, imprimé avec des Cartes Géographiques, à Cologne, l'an 1593, in folio. Cet Ouvrage contient, outre ce que j'ai déjà marqué, une Chronique du Vieux & du Nouveau Testament. On en fait assez de cas, & on l'estimeroit davantage, si l'Auteur ne s'étoit pas trop fié au Manethon, au Berose, & à tels autres Ecrits chiméri-

(A) *En Brabant.*] L'Auteur, que Mr. Moréri & moi citons, s'exprime ainsi : *Inde à primis Gueso-Calvinistis pulsus, Machliniæ, Trajecti, & Coloniæ vixit* (1). Je ne doute nullement que Mr. Moréri ne se soit trompé, en prenant ici *Trajectum* pour Utrecht ; il eût mieux valu le prendre pour Maestricht.

(1) Valer. Andreas, Bibl. Belg. *pag.* 132.

(B) *Un Ouvrage considérable, qui fut imprimé après sa mort.*] Ce que Mr. Moréri assûre, qu'Adrichomius publia lui-même cet Ouvrage, & que le Théatre de la Terre Sainte est distinct de la Description de la Terre Sainte &c, sont deux mensonges.

mériques du Moine Annius de Viterbe. Il prenoit quelquefois le titre de *Christianus Crucius*, & il publia sous ce nom, à Anvers (a), la *Vie de Jésus-Christ*, avec une Harangue *de Christiana beatitudine*, qui avoit été prononcée dans un Chapitre général (b). Il mourut à Cologne, au mois de Juin 1585, la treizième année de son éxil, & fut enterré dans le Monastere des Chanoinesses du Nazareth, dont il avoit été Directeur pendant quelque tems (c).

(a) En 1578.
(b) Le 23 Juillet 1578.
(c) Ex Valer. Andrea, Bibl. Belg. pag. 132.

ÆGIALE'E, fille d'Adraste, Roi d'Argos. Cherchez EGIALE'E. J'en dis autant de tous les noms qui commencent en Latin par la diphthongue Æ, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par E : on les trouvera à la lettre E, selon leur rang.

ÆRODIUS, savant Jurisconsulte du XVI siécle. Cherchez AYRAULT.

AFER (DOMITIUS) célèbre Orateur sous Tibere, & sous les trois Empereurs suivans, étoit de Nimes (a). Peu après sa Preture, ne se trouvant pas dans une grande élévation, & se sentant beaucoup d'envie de se pousser de quelque maniere que ce fût, il se porta pour accusateur contre Claudia Pulchra, cousine d'Agrippine (b). Il gagna cette cause, & se vit par ce succès au nombre des prémiers Orateurs, & dans les bonnes graces de Tibere, qui haïssoit mortellement Agrippine (A). Les éloges, que son éloquence reçut de cet Empereur, lui firent prendre goût au métier ; de sorte qu'il n'étoit guere sans avoir en main quelque accusation, ou quelque cause de personnes accusées : ce qui donna plus de réputation à sa langue, qu'à sa probité ; jusques à ce que, même du côté de l'éloquence, il perdit beaucoup de sa gloire, lors que la vieillesse, lui aiant usé l'esprit (c), ne put néanmoins l'obliger à ne plaider plus (B). L'accusation de Claudia Pulchra tombe sur l'an de Rome 779. L'année d'après, son fils Quintilius Varus fut accusé par le même Orateur, & par Publius Dolabella (d). Personne ne s'étonnoit qu'Afer, qui avoit été long tems pauvre, & qui n'avoit pas bien ménagé le gain de l'accusation précédente, revint à la charge ; mais on s'étonnoit qu'un parent de Varus, d'aussi grande Maison que l'étoit Publius Dolabella, se fût associé à ce délateur. Afer mourut sous l'empire de Neron, l'an de Rome 812 (e). L'on dit que ce fut à table, pour avoir trop mangé (f). Quintilien, qui, dans sa jeunesse, s'étoit fort attaché à lui (C), en parle souvent (g). Il dit qu'on voioit dans ses Plaidoiers plusieurs narrations agréables, & qu'il y avoit des recueils publiés de ses bons mots, dont il raporte quelques-uns. Il parle aussi des Livres que cet Orateur avoit publiés sur les témoins. Bien lui en prit une fois, d'avoir l'esprit aussi présent que flateur ; car il eût été perdu sans cela. Ce fut lors que Caligula devint sa partie (h), & plaida en personne contre lui (i). Domitius, au lieu de se défendre, se mit à répéter, avec des témoignages d'admiration, le Plaidoier de ce Prince (D), & puis se mit à genoux,

(a) Euseb. Chronic. num. 2060.
(b) Tacit. Ann. Lib. IV, Cap. LII.
(c) *Nisi quod ætas extrema multum etiam eloquentiæ demsit, dum fessa mente retinet silentii impatientiam.* Tacit. Ann. Lib. IV, Cap. LII. Voiez dans la Remarque (C) le passage du Chap. XI du XII Livre de Quintilien.
(d) Tacit. Annal. Lib. IV, Cap. LXVI.
(e) Tacit. Annal. Lib. XIV, Cap. XIX.
(f) Euseb. Chronic. num. 2060.
(g) Quintil. Lib. V, Cap. VII, & Lib. VI, Cap. III. Vide etiam Plin. Epist. XIV, Lib. II, & dit Cattaneum, pag. 121.
(h) Dio Cassius, Lib. LIX, ad annum 792.
(i) Il lui fit son Plaidoier.

(A) *Tibere, qui haïssoit mortellement Agrippine.*] Cette Princesse doutoit si peu que ce fut lui, qui eut suscité ce procès, qu'elle n'en temoigna point de ressentiment à Domitius. Celui-ci, la rencontrant un jour dans les rues, se detourna : elle crut que la honte l'avoit porté à faire cette démarche ; &, l'aiant fait apeller, elle lui dit de ne rien craindre, & que ce n'étoit point lui, mais Agamemnon, qui étoit cause de tout cela. Θάρσει Δομίτιε· οὐ γάρ σύ μοι τούτων αἴτιος εἶ, ἀλλ' Ἀγαμέμνων. *Bono sis animo, Domiti; non enim tu horum causa es, sed Agamemnon* (1). C'est une marque qu'elle avoit lu l'Iliade.

(1) Dio Cassius, ad Ann. 782, pag. 732.

(B) *La vieillesse, lui aiant usé l'esprit, ne put néanmoins l'obliger à ne plaider plus.*] Ce defaut n'est que trop commun : il n'y a pas beaucoup de gens, qui sachent faire leur retraite bien à-propos, ni qui puissent dire comme Horace,

Est mihi purgatam crebro qui personet aurem;
Solve senescentem mature sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat (2).

(2) Horat. Epist. I, Lib. I, v. 7.

Les Poetes & les Orateurs devroient être les plus diligens à se retirer ; parce qu'ils ont plus de besoin que les autres d'un grand feu d'imagination : cependant il ne leur arrive que trop de se tenir dans la carriere jusques au dernier déclin de l'age. Il leur semble qu'on a condamné le public à boire jusques à la lie tout leur pretendu nectar. Mais si autrefois les Legislateurs renfermerent dans certaines bornes le tems où l'on se pouvoit marier, (car ils defendirent aux femmes de 50 ans, & aux hommes de 60 de le faire (3), & s'ils supoferent, qu'après un certain age, il ne faloit plus songer à procréer des enfans, soit à cause de l'extinction, soit à cause de l'affoiblissement des facultez ;) chacun devroit aussi se faire des bornes pour la production des Livres, qui est une maniere de generation à quoi tout âge n'est nullement propre. La comparaison emploiée par Horace me fait souvenir d'un precepte que Virgile nous a laissé : les vieux Poetes s'en devroient faire l'aplication.

(3) *Quod est quare apud Poetas salacissimus Jupiter desierit liberos tollere? utrum sexagenarius factus est, & illi lex Papia fibulam imposuit?* Lactant. Lib. I, Cap. XVI. *Caput Papiæ Poppææ legis a Tiberio Cæsare, quasi sexagenarii generare non possent, additum abrogavit.* Sueton. in Claud. Cap. XXIII, & ibi Commentatores.

Hunc quoque, ubi aut morbo gravis, aut jam segnior annis
Deficit, abde domo, nec turpi ignosce senectæ.
Frigidus in Venerem senior, frustraque laborem
Ingratum trahit; &, si quando ad prælia ventum est,
Ut quondam in stipulis magnus sine viribus ignis,
Incassum furit (4).

(4) Virgil. Georg. Lib. III, v. 95.

Les vieux Poëtes, dis-je, devroient profiter de cette leçon, & ne pas vouloir monter sur le Parnasse, lors même qu'ils sont devenus semblables à ce cheval dont Pline a parlé après Aristote. *Generat mas ad annos trigintatres . . . . quinte & ad quadraginta durasse tradunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis* (5). Ils obscurcissent par là leur premiere gloire, à l'exemple de notre Domitius Afer. Voiez ce qui sera dit de Jean DAURAT, dans son Article. Il y en a qui consacrent à des Poesies dévotes leurs Muses sur le retour : ce sont pour l'ordinaire des fruits insipides (6). Je dis, pour l'ordinaire ; car, sur toutes sortes de sujets, on a de fort excellens Ouvrages, composez par des vieillards.

(5) Plin. Lib. VIII, Cap. XLII.
(6) Voiez Baillet, Jug. sur les Poet. Tom. III, pag. 246. Voiez aussi ce qu'il dit des Ecrits composés en vieillesse, Tom. I, des Jug. des Sav. p. 189.

(C) *Quintilien . . . . s'étoit fort attaché à lui.*] Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, dans leurs Dictionaires, Glandorp à la page 306 de son *Onomasticon*, & plusieurs autres remarquent que Quintilien nous aprend cette particularité au Livre V. *Confitetur senem Domitium sibi adolescentulo cultum* : mais ils disent tous qu'il ajoute que l'autorité que Domitius avoit eue étoit fort diminuée, *sed priore auctoritate multum imminuta*. Je n'ai point trouvé cela dans cet endroit de Quintilien. *Sufficiebant*, dit-il (7), *alioquin Libri duo a Domitio Afro in hanc rem compositi, quem adolescentulus senem colui, ut non lecta mihi tantum ea, sed pleraque ex ipso sint cognita.* Il auroit falu citer le chapitre XI du XII Livre de Quintilien. C'est là qu'on trouve la decadence de l'autorité de notre Domitius, & l'on y trouve comme la confirmation du precepte que l'Auteur venoit de donner touchant la retraite que les Orateurs doivent faire, quand l'age ne leur permet plus de soutenir leur prémiere gloire. *Non quia prodesse unquam satis sit*, dit-il (8), *& illa mente, atque illa facultate prædito non conveniat operis pulcherrimi quam longissimum tempus ; sed quia decet hoc quoque prospicere, ne quid pejus quam fecerit, faciat. Neque enim scientia modo constat Orator, quæ augetur annis, sed voce, laterum firmitate : quibus fractis aut imminutis ætate, seu valetudine ; cavendum est, ne quid in Oratore summo desideretur, ne intersistat fatigatus, ne quæ dicat parum audiri sentiat, ne se quæratur priorem. Vidi ego longe omnium, quos mihi cognoscere contigit, summum Oratorem, Domitium Afrum valde senem, quotidie aliquid ex eâ, quam meruerat, auctoritate perdentem, cum agente illo, quem principem fuisse quondam fori non erat dubium : alii (quod indignum videbatur) riderent, alii erubescerent, quæ occasio illis fuit dicendi, malle eum deficere, quam desinere. Neque erant illa qualiacunque mala, sed minora. Quare, ut nunquam in has ætatis veniat insidias, receptui canet, & in portum integra nave perveniet.* Je ne marque point les grandes & capitales omissions de Moreri : on les peut assez conoitre par la seule confrontation. Je marquerai seulement, que la citation de Suetone, & de Dion *in Caligula*, ne vaut rien : car outre que ce n'est pas la coutume de citer Dion autrement que par raport à tel ou tel Livre ; & que ce n'est que son Abréviateur Xiphilin, qui est cité par raport à tel ou tel Empereur ; il n'est pas vrai que Suetone, ni dans la Vie de Caligula, ni dans aucun Livre qui nous reste de lui, parle de Domitius Afer. Ainsi, lors que Scaliger avance dans ses Notes sur la Chronique d'Eusebe, que ce qui a été dit de cet Orateur par Saint Jérôme a été pris de Suetone, il faut necessairement qu'il ait egard à des Livres qui se sont perdus depuis la mort de ce Pere. Mr. Hofman nous donne deux Domitius Afer au lieu d'un, & tombe dans la mauvaise citation que l'on vient de censurer à Mr. Moréri.

(7) Quintil. Instit. Lib. V, Cap. VII.
(8) Idem, Lib. XII, Cap. XI, initio.

(D) *Le Plaidoier de ce Prince.*] Caligula étoit si charmé de cette piece, que lors qu'un de ses Affranchis, qui avoit fort contribué à l'apaiser, lui voulut faire des reproches touchant

les

genoux, & cria merci, en déclamant qu'il redoutoit plus l'éloquence de Caligula, que sa qualité d'Empereur. Non seulement, on lui pardonna; mais aussi on l'éleva au Consulat, par la destitution de ceux qui étoient alors en charge. Sa faute étoit bien légere: il avoit érigé une statue à Caligula, & marqué dans l'inscription que ce Prince étoit Consul pour la seconde fois, à l'âge de 27 ans. Il croioit faire sa cour par là; mais l'Empereur le mit en Justice, prétendant qu'il lui reprochoit sa jeunesse & l'inobservation des Loix (k).

(k) Dio, Lib. LIX.

Afer eut des enfans adoptifs. Pline le jeune vous l'aprendra, & vous en dira des circonstances curieuses (E). L'Abbé Faydit dans ses Remarques sur Virgile, page 3, le fait de la Maison Roiale des Domitiens.

le procès intenté à Domitius, il lui répondit, *Je ne devois pas suprimer un discours de cette importance.* C'est autant que s'il avoit dit, *Quoi! j'aurois travaillé inutilement à ce plaidoiré? J'aurois mieux aimé renoncer aux louanges que ma rhetorique meritoit, que d'exposer la vie de Domitius?* Il n'y a que trop de Grands, qui prendroient cela pour un grand desordre: ils croient que tout doit être sacrifié à leurs passions. Ceux qui ont dit que le Cardinal de Lorraine aima mieux exposer le Catholicisme à tous les dangers du Colloque de Poissi, que de se priver de la gloire d'y étaler son savoir & son éloquence (9), ne le connoissoient pas mal.

(9) Voiez la Remarque (D) de l'Article de (Charles de) LORRAINE.

(E) *Des circonstances curieuses.*] Domitius Afer adopta deux freres, qui furent nommez Domitius Tullus, & Domitius Lucanus. Il fit ensuite confisquer les biens de leur pere, & leur laissa les siens malgré lui en quelque façon; car il y a beaucoup d'aparence qu'une surprise de la mort l'empêcha de révoquer le testament qu'il avoit fait à leur avantage. Domitius Lucanus, gendre de Curtius Mantia, se rendit odieux à son beau-pere. Il eut une fille, en faveur de qui Mantia ne voulut faire son testament, qu'à condition que Lucanus l'émanciperoit; mais, quand elle eut été émancipée, Domitius Tullus l'adopta. Ce fut une collusion des deux freres. Ils vivoient en communauté de biens: & ainsi, dès que la fille eut été remise sous la puissance paternelle, par le moien de l'adoption, Domitius Lucanus eut part à l'héritage de Mantia; quoi que celui-ci eût pris bien des précautions pour l'en empêcher (10). Domitius Tullus fut l'heritier de son frere, préférablement à la fille qui leur étoit commune. Il avoit fait espérer sa succession à bien des gens, & s'étoit procuré par là toutes les caresses, tous les présens, toutes les assiduitez empressées qu'on met en usage auprès des riches vieillards, dont on brigue l'héritage; mais il les trompa tous. La fille, qu'il avoit adoptée, fut son héritiere, & tous ses legs furent destinez à ses parens. Il se souvint sur tout de sa femme; car il lui laissa beaucoup de bien. Elle s'étoit deshonorée en l'epousant, vu le pitoiable état où l'age & les maladies l'avoient réduit. Il eût pu dégouter en cet état une femme, qui auroit été à lui dès le tems qu'il étoit jeune & vigoureux. A combien plus forte raison devoit-il paroitre desagréable à une epouse qui commençoit son commerce par un si mauvais endroit? Neanmoins, cette femme suporta si constamment tous les dégouts de sa condition, & soutint avec tant de charité la vie infirme & caduque de son mari, qu'elle se rehabilita envers le public. Ce pauvre homme étoit si perclus de tous ses membres, qu'il faloit que ses domestiques lui lavassent & lui corassent les dens; & de là vint qu'il se plaignoit d'être obligé chaque jour à lecher les doigts de ses esclaves. Cependant il n'avoit aucune envie de mourir (11). Les paroles de Pline, qui nous aprenent tout cela, & qui contiennent tant de caractères des mœurs, méritent d'être raportées. *Accepit* (uxor) *amœnissimas villas, accepit magnam pecuniam uxor optima & patientissima: ac tanto melius de viro merita, quanto magis est reprehensa, quòd nupsit. Nam mulier natalibus clara, moribus proba, ætate declivis, diu vidua, mater olim, parum decore secuta matrimonium videbatur divitis senis ita perditi morbo, ut esse tædio posset uxori, quam juvenis, sanusque duxisset. Quippe omnibus membris extortus & fractus tantas opes solis oculis obibat: ac ne in lectulo quidem, nisi ab aliis movebatur. Quinetiam, fœdum miserandumque dictu, dentes lavandos, fricandosque præbebat. Auditum est frequenter ab ipso, quum quereretur de contumeliis debilitatis suæ, se digitos servorum suorum, quotidie lingere. Vivebat tamen, & vivere volebat, sustentante maxime uxore, quæ culpam inchoati matrimonii in gloriam perseverantiâ verterat* (12). Les vertus de cette femme seroient sans doute plus admirables, si elle eut prévu la longue durée des infirmitez de l'homme qu'elle epousoit. Mais enfin, elle merita d'être louée; car si l'esperance d'acheter au prix de quelques degouts tres-facheux, mais courts, un douaire très-ample, la trompa, elle ne fit point paroitre par son dépit, que sa condition lui déplût: elle fit toujours son devoir de bonne grace. Que de bons portraits dans cette Lettre de Pline! Que ce misérable perclus, qui craint la mort, représente vivement la foiblesse humaine! defaut, dont nous parlerons ailleurs (13), & qui en ce tems-là étoit beaucoup plus honteux qu'aujourd'hui; car on prenoit pour une action de courage la resolution de mettre soi-même une fin à des maladies trop longues. Quel desordre, d'autre coté, que de voir un homme, qui a une fille, & des petits-fils, faire savoir qu'il cherche des heritiers hors de sa maison, & qu'on n'a qu'à faire le siege de son héritage dans les formes, pour prendre la place! Quel trafic sordide! Quelles ruses! C'etoient de semblables gens, qui trouvoient leur compte auprès de ceux qui briguoient des successions.

(10) *Fuit fratribus illis quasi fato datum ut divites fierent invitissimis à quibus facti essent.* Plinius Epistola XVIII Libri VIII.

(11) Ibidem, pag. 493.

(12) Plinius, Epistolâ XVIII Lib. VIII.

(13) Dans l'une des Remarques de l'Article de MECENAS.

- - - - *Dominus tamen & Domini Rex*
Si vis tu fieri, nullus tibi parvulus aula
Luserit Æneas, nec filia dulcior illo.
Jucundum & carum sterilis facit uxor amicum (14).

(14) Juvenal. Sat. V, v. 134.

Mais, si cette avarice étoit lâche, celle des gens qu'elle dupa ne l'etoit pas moins. Ils eussent eté moins blamables, s'ils eussent brigué la faveur d'un homme qui n'auroit point eu d'enfans, & s'ils n'eussent point crié contre Domitius Tullus après sa mort. On se moqua de leurs plaintes, qui faisoient conoître leur honte: on loua le defunt, & l'on jugea que sa conduite étoit bonne pour un siecle aussi corrompu que celui-là. Servons-nous encore du pinceau de Pline. *Varii tota civitate sermones: alii fictum, ingratum, immemorem loquuntur, seque ipsos, dum insectantur illum, turpissimis confessionibus produnt, qui de illo ut de patre, avo, proavo, quasi orbi querantur: alii contra hoc ipsum laudibus ferunt, quod sit frustratus improbas spes hominum, quos sic decipere pro moribus temporum prudentia est* (15).

(15) Plinii Epistola XVIII Libri VIII.

AFRANIUS Quinctianus, Sénateur Romain, perdu de réputation à cause de ses impudicitez infames, entra dans la grande conspiration contre Neron, qui coûta la vie à Seneque, l'an de Rome 818. Il avoit une raison personelle de vouloir du mal à ce Prince, qui avoit fait contre lui une cruelle satire en vers. Il nia long-tems qu'il fût de cette conspiration; mais il le confessa enfin, trompé par l'espérance d'avoir sa grace. Il témoigna, en souffrant le dernier suplice, plus de fermeté que l'on n'auroit dû s'en promettre de la vie qu'il avoit menée (a).

(a) Tacit. Annal. Lib. XV, Cap. XLIX, LVI, LXX.

AGAR, servante, & puis concubine du Patriarche Abraham, étoit Egyptienne (a). Il y a quelque aparence qu'il la prit à son service, lors qu'il revint d'Egypte, après avoir recouvré sa femme, que le Roi Pharao avoit enlevée. Mais c'est une fable que de dire, comme font les Juifs (A), qu'Agar etoit fille de ce Roi. Chacun sait que Sara, se voiant stérile depuis long-tems (B), pria

(a) Genese, Chap. XVI, v. 1.

(A) *Comme font les Juifs.*] On croit que le Paraphraste Chaldéen est le premier qui ait publié cette fausse tradition. Il pretend que Pharao, aiant enlevé Sara, lui donna sa propre fille Agar, pour servante, & que Sara la fit venir avec elle au païs de Chanaan. C'est aussi la pensée du Rabin Josué (1). Un autre Rabin conte la chose, comme si Pharao, aiant remarqué les prodiges qui s'étoient faits sur sa personne, depuis qu'il avoit enlevé Sara, avoit dit à Agar, *Ma fille, il vaut mieux que tu sois servante dans cette maison-là, que maitresse dans une autre* (2). Mais Abraham Zachutle ne la fait point d'une si bonne Maison: il se contente de dire, qu'elle étoit servante de Churia, femme de Pharao: & que Churia, après la mort de son mari, la donna à Sara (3). St. Chrysostome veut que ce soit Pharao lui-même, qui ait donné cette servante à Abraham (4). En effet, l'Ecriture observe, qu'entre autres présens qu'il lui fit, il lui donna des servantes (5). S'il lui donna celle-ci, ne doutons point qu'il ne la choisît entre les personnes dont la condition étoit de servir. Je croirois volontiers ce que dit Philon, qu'elle avoit embrassé la Religion d'Abraham (6); mais, quant à ce qu'il ajoute, que ce Patriarche cessa d'en jouir, dès qu'il se fut aperçu qu'elle étoit grosse, je n'ai garde de le nier, ni de l'affirmer. Ce sont des mysteres, dont il ne faut point être curieux: il faut suposer qu'ils se passent sous les voiles de la nuit, ou derriere le rideau, & les laisser dans leurs ténebres naturelles. Les Juifs, toujours guindez sur les miracles, attribuent la conversion d'Agar aux prodiges qui se firent chez Pharao, à cause du rapt de Sara (7).

(B) *Depuis long-tems.*] Il est dit dans la Genese, qu'Abraham avoit habité dix ans au païs de Chanaan, lors qu'il coucha avec Agar; d'où les Juifs ont inferé, qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme, lors que pendant dix ans il l'a éprouvée sterile (8): absurde consequence; tant parce qu'il y avoit plus de dix ans qu'Abraham étoit marié avec Sara, lors qu'elle lui proposa sa servante (9), que parce qu'il ne songeoit à rien moins qu'à la quitter, lors qu'il eut vécu dix ans avec elle au païs de Chanaan sans procréation de lignée.

(1) R. Josua, filius Karchæ, in Pirke Eliezer, Cap. XXVI, apud Heidegger. Histor. Patriarch. Tom. II, pag. 181.
(2) Salom. Jarchi, apud Heideg. ibid.
(3) In Libro Juchasin, apud Heideg. ibidem.
(4) Apud Cornel. à Lapide in Gen. p. 171.
(5) Genese, XII, 16.
(6) In Libro de Abrah.
(7) apud Cornel. à Lapide in Gen. p. 171.
(8) Abenezra in Genes. XVI, 3, apud Heideg. Hist. Patriarch. pag. 197.
(9) La stérilité de Sara étoit connue avant qu'Abraham sortît de son païs, pour venir à Chanaan. Voiez Genese, XI, 30.

pria son mari d'essaier s'il pourroit avoir des enfans de cette servante ; & qu'Abraham, vaincu par ces sollicitations, & faisant même, selon la Version de quelques Interprêtes, un acte d'obéïssance (C), s'aprocha d'Agar, avec tout le succès que sa femme s'en pouvoit promettre : sa femme, dis-je ; car c'étoit pour son compte, qu'elle souhaitoit que sa servante fît des enfans : & n'en pouvant donner par elle-même à son mari, elle vouloit du moins lui en donner par procureur (b). Ceux, qui trouveront peu conforme aux manieres de notre siécle, qu'il ait falu emploier de grandes prieres auprès d'Abraham pour de telles choses, & sur tout que ces prieres soient venues de sa propre femme, doivent une bonne fois se bien mettre dans l'esprit, que tous les tems & tous les peuples du monde ne sont point semblables. Quoi qu'il en soit, Agar se sentant grosse devint si fiere, qu'on eût dit qu'elle venoit de faire un très-grand exploit ; mais on rabatit bientôt son insolence. Sara, qui ne put souffrir de s'en voir traitée de haut en bas, la mal-traita de telle sorte, qu'elle la contraignit de deserter la maison (D). Agar n'y rentra qu'après s'être humiliée, suivant l'ordre que lui en donna un Ange, qui lui annonça qu'elle accoucheroit d'un fils, qui auroit des querelles avec tout le monde (E). Elle accoucha un peu après d'Ismaël, qui fut élevé chez son pere, jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, pour le moins (F). On ne sait pas si la concorde des deux femmes fut bien grande pendant ce tems-là ; mais on sait qu'enfin Agar fut obligée de décamper avec son fils. Sara le voulut absolument : & cela, pour avoir vu qu'Ismaël se moquoit de quelque chose (G). Abraham congédia la mere & l'enfant, avec un très-petit viatique : la bouteille d'eau qu'il leur donna aiant été vuidée, la pauvre Agar vit l'heure que son fils mouroit de soif (H). De peur d'être presente à ce spectacle, elle s'écarta du lieu où elle avoit mis Ismaël. Un Ange vint à son secours, & lui decouvrit un puits, où elle remplit sa bouteille : par ce moien, elle sauva la vie à son enfant. Elle le maria ensuite à une femme d'Egypte. Voila jusqu'où l'Ecriture conduit son Histoire. C'est sans aucune raison que plusieurs Rabins prétendent qu'Agar est la même que Kethura, qui fut femme d'Abraham après la mort de Sara (c). Mais cette erreur est infiniment plus suportable que la ridicule superstition des Sarrazins, qui honoroient comme une sainte relique la pierre sur laquelle Agar (I), disoient-ils, accorda la derniere faveur à Abraham. Leurs

(b) *Ecce conclusit me Dominus ne parerem, ingredere ad ancillam meam, si forte saltem ex illa suscipiam filios*: c'est-à-dire, selon la Version de Geneve, *Voici l'Eternel m'a empêchée d'enfanter; vien, je te prie, vers ma servante, peut-être serai-je edifiée de par elle*. Genese, Chap. XVI, ℣. 2.

(c) Targum Jonathanis, Paraphrasis Hierosolymitana, Jarchius, R. Eliezer, *apud* Heidegg. Hist. Patriarch. *Tom. II, pag.* 116.

(C) *Faisant même, selon la Version de quelques Interprêtes, un acte d'obéissance.*] La Vulgate porte, *cumque ille acquievisset deprecanti*; & la Version de Geneve, *& Abraham* OBEIT *à la parole de Sara* (10). St. Augustin a donné ce dernier sens aux paroles de l'Ecriture ; car après avoir observé qu'Abraham eut tout-à-fait la complaisance de s'attacher à Agar, & de la quitter, selon que Sara changea de desirs, il fait cette exclamation, *O! virum viriliter utentem feminis, conjuge temperanter, ancilla* OBTEMPERANTER, *nulla intemperanter* (11)! Il s'étoit deja servi de cette expression, *Usus est eâ* (concubina,) *non ad explendam libidinem, nec insultans, sed potius* OBEDIENS *conjugi* (12).

(10) Genese, Cap. XVI, ℣. 2.

(11) August. de Civit. Dei, Lib. XVI, Cap. XXV.

(12) *Ibidem.*

(D) *La mal-traita de telle sorte, qu'elle la contraignit de deserter la maison.*] Qui auroit jamais deviné que cela serviroit un jour d'apologie à ceux qui persécutent les sectes? Cependant l'esprit fécond & imaginatif de St. Augustin y a trouvé ce secret. Il a soutenu par la conduite de Sara envers Agar, que la vraie Eglise peut infliger des chatimens à la fausse, l'exiler, la tourmenter, & ce qui s'ensuit. On l'a relancé en peu de mots bien fortement dans le Commentaire Philosophique sur les fameuses paroles, *contrain-les d'entrer* (13).

(13) Comment. Philos. *Part. III, pag.* 22.

(E) *Qui auroit des querelles avec tout le monde.*] *Ce sera*, lui dit l'Ange (14), *un brutal, ou un âne sauvage. Sa main sera contre un chacun, & les mains d'un chacun seront contre lui.* S'il étoit permis de chercher ici des types à la St. Augustin, ne diroit-on pas qu'Ismaël a été l'emblême de certains Controversistes misanthropes, qui ne font que mordre le tiers & le quart, & qui, pour mieux declarer la guerre au genre humain, sortent à tout moment de leur sphere, écrivent sur toutes sortes de matieres à tors & à travers, & toujours en style de libelle diffamatoire ? Tous les ages, & tous les païs, fournissent de ces copies d'Ismaël. Il y a même de ces copies, qui different de l'original, en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres sur tout le monde, peu de gens prenent la peine de leur en rejetter: on les laisse jouïr en repos de la malheureuse impunité qui augmente leur audace, & leur frenésie.

(14) Genese, XVI, 12.

(F) *Jusqu'à l'age de 15 ou 16 ans, pour le moins.*] En voici la preuve. Ismaël avoit 14 ans, lors qu'Isac naquit ; car il étoit né lors qu'Abraham avoit 86 ans (15), & Abraham étoit agé de cent ans, lorsque Sara enfanta Isâc (16). Or celui-ci étoit sévré avant que l'on chassât Ismaël; donc, &c. Je ne m'arrete point à l'opinion de ces Juifs, qui croioient qu'Isâc avoit teté pendant douze ans, ou pendant cinq ans (17) ; car, si j'y faisois quelque fond, j'aurois donné une plus longue durée au séjour d'Ismaël chez Abraham, que celle qu'on vient de lire. Voiez la Remarque (H).

(15) Genese, XVI, 12.

(16) Genese, XXI, 5.

(17) *Apud* Hieronymum, *Cap* XXI *in* Tradit. Hebraicis. *Vide* Salian. Annal. *Tom. I, pag.* 474. Cornelius à Lapide, in Genes. *pag.* 199, *tient pour certain qu'Isac ne fut sevré qu'à cinq ans.* Salian, *pag.* 474. *cite pour la même opinion, qui est à son avis*, St. Jerôme, Del Rio, Pererius.

(G) *Qu'Ismaël se moquoit de quelque chose.*] La Version des Septante porte, que la mauvaise humeur de Sara vint de ce qu'elle aperçut Ismaël jouant avec Isâc. La Vulgate les a suivis en cela, *Cum vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum filio suo.* Le texte Hebreu ne particularise rien : il nous laisse à deviner si le fils d'Agar se moqua de Sara, ou d'Isâc, ou du festin qui fut fait quand on sevra Isâc, ou de telles autres choses; ou bien, s'il fit trop le familier & le superieur avec Isâc ; ou enfin, s'il le voulut batre. Il y a des Interpretes, qui ont là-dessus bien des pensées frivoles ; car ils croient que Sara vit, ou qu'Ismaël faisoit des actes d'idolatrie, ou qu'il poussoit le jeu à des impudicitez, ou qu'il vouloit batre Isâc. *Hebræi nonnulli accipiunt de lusu idololatria, quasi videlicet idola fingentem & colentem Ismaelem vidisset Sara. . . . . Alii venereum hunc fuisse lusum statuunt . . . . & detectionem turpitudinis. Neque desunt, qui Ismaelem fratri necem molitum esse existiment* (18). Il faisoit bien plus, selon quelques-uns, que le vouloir batre ; car ils pretendent qu'il lui tira un coup de fléche, pour le tuer (19). Le mot Hébreu, dit-on (20), signifie quatre choses dans l'Ecriture : le passetems, l'idolatrie, le jeu d'amour, & un combat à outrance. Pour prouver la troisiéme signification, on se sert du Chapitre XXVI de la Genese, où il est dit *qu'Abimelech, regardant par la fenêtre, vit Isac se jouant avec Rebecca sa femme.* Mais c'est etendre la signification de ce mot au delà de ses justes bornes, que de pretendre qu'il signifie en cet endroit-là l'œuvre de la chair. Il suffit de le prendre pour une certaine privauté, qui prouve entre honnetes gens, qu'on n'est point frere & sœur, mais mari & femme ; car c'est la conclusion qu'Abimelech en tira. Je ne trouverois rien de plus plausible que ceci : c'est qu'Ismaël avoit temoigné des airs de mepris, qui firent craindre à Sara, qu'il ne voulut un jour disputer le droit d'aînesse, si l'on n'y remedioit de bonne heure.

(18) Heidegg. Hist. Patriarch. *pag.* 205.

(19) R. Eliezer, Pirke, *Cap.* XXX, *dans le même Ouvrage* d'Heidegger, *qui cite aussi le* Baal Haturim.

(20) Lyranus, *apud* Pererium in Genes. *Cap.* XXI.

(H) *Que son fils mouroit de soif.*] En suposant que la moquerie, dont Sara fut si choquée, se passa à l'occasion du festin qui fut donné lors que l'on sevra Isâc, il faudroit qu'Ismaël eut eté chassé à l'age d'environ seize ans. Que si l'on suposoit que cette moquerie fut de beaucoup posterieure au festin, on augmentera d'autant l'age qu'il avoit en sortant de chez son pere. Mais prenons la chose au pis : ne lui donnons que seize ans. N'est-il pas bien etrange, qu'à cet age-là, sa mere soit contrainte de le porter sur ses epaules, de le mettre sous un arbrisseau, de le lever, de le prendre dans ses mains, & de lui donner à boire ? Qu'on lise cet endroit de l'Ecriture, tout y porte, par raport à Ismaël, l'image d'un enfant qui est au maillot, ou peu s'en faut. On ne sauroit sortir de cet abime, en suposant que ce fait n'a pas été mis à sa place ; car il est expressement declaré, que Sara fit chasser Ismaël, parce qu'elle ne vouloit point qu'il partageat l'heritage avec Isâc. Ismaël ne fut donc chassé qu'après la naissance d'Isâc; &, par consequent, il devoit être aussi propre que sa mere à chercher de l'eau, & il n'étoit plus οἷος ὢν ἄρθῆναι, un petit enfant à être porte sur les épaules, &c. (21). Je prévoi que l'on me dira, que la Version des Septante, ni la Vulgate, ne disent pas qu'Ismaël ait été mis sur le dos d'Agar; & qu'ainsi, l'on doit conclure que le texte Hebreu ne favorise pas nettement ma suposition. Hé bien, abandonnons-la : le reste du narré me suffit, & je m'en raporte au jugement de tous les Lecteurs qui considéreront la chose sans préjugé. La meilleure solution seroit peut-être de dire, que comme l'on vivoit plus long-tems en ces siecles-là, on ne sortoit pas de l'enfance aussi-tot que nous en sortons. Voila qui seroit fort bien, s'il n'en resultoit qu'Ismaël avoit vint ans, lors qu'il fut chassé ; car il faut que selon cette réponse Isâc ait tété plus long-tems que l'on ne tetoit au siecle des Maccabées. Or dans ce siécle on tetoit trois ans (22) : il faudroit donc croire avec Saint Jérome, & avec plusieurs modernes, la vieille tradition Hebraïque dont j'ai parlé ; savoir, que l'on ne sevra Isâc qu'à cinq ans. Je m'étonne que ceux qui la suivent (23), ne sentent pas la dificulté ; car elle ne laisse pas d'être grande, quoi que l'on supose, comme je fais, qu'Isâc teta moins de tems que les Maccabées.

(21) C'est-à-dire, *de la maniere que les gens sont faits aujourd'hui.*

(22) *La Mere des Maccabées dit à son fils qu'elle l'a alaité trois ans.* II Maccab. *Chap. VII. ℣.* 27.

(23) Moreri *est de ce nombre.*

(I) *La pierre sur laquelle Agar.*] Quels contes ! comme si Abraham, qui étoit un grand Seigneur, & dont le train montoit à plus de trois cens domestiques capables de porter les armes, n'avoit pas eu un lit à donner à une concubine de cette espece. Il ne la prenoit qu'à la sollicitation de son epouse : c'étoit Sara, qui faisoit en quelque maniere les

Leurs Ecrivains ne marquent pas cette raison, & ne reconoissent qu'un raport très-éloigné entre Agar & cette pierre (K). Un Auteur cité par Eusebe vouloit sans doute parler d'Agar, lors qu'il disoit qu'Abraham épousa une servante Egyptienne, dont il eut une douzaine d'enfans, qui s'emparérent de l'Arabie, & la partagerent entre eux (d). Les Rabins ont avancé une autre fable, savoir qu'Ismael ressuscita avant que de naitre: *car*, disent-ils, *sa mere perdit son fruit en punition de sa vanité, & par les fatigues du voiage; mais sa déférence pour l'Ange, qui lui conseilla de s'humilier sous sa maitresse, obligea Dieu à ranimer son enfant.*

(d) Melo, apud Alexand. Polyhist. citante Euseb. Præp. Ev. Lib. IX, Cap. XIX.

Cornelius à Lapide assûre dans la page 171 de son Commentaire sur le Pentateuque, que Tostat a cru cette rêverie. C'est à tort que l'on accuse Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Abraham & Sara, au sujet du concubinage d'Agar : mais on a plus de raison de trouver foible l'apologie de St. Augustin pour cette conduite du Patriarche. Voiez les Remarques (I) & (K) de l'Article de SARA.

les fonctions de paranymphe : cela ressembloit plus à des noces, qu'à toute autre chose; & l'on nous viendra dire qu'un tel mariage se consomma sur une pierre. Ce conte seroit bon à droites, s'il s'agissoit d'un maitre, qui auroit eu peur de sa femme, & que cent raisons auroient obligé à faire son coup à la dérobée, par tout où il en auroit trouvé l'occasion : persuadé que s'il la laissoit échaper, pour attendre un meilleur gîte, il ne la retrouveroit peut-être de la vie. Quoi qu'il en soit, nous aprenons d'Euthymius Zagabenus, que les Sarrazins honoroient & baisoient une pierre, qu'ils nommoient Brachthan, & que quand on leur en demandoit la raison, les uns repondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit connu Agar sur cette pierre, les autres que c'étoit à cause qu'il y avoit attaché son chameau en allant immoler Isac (24). Le même Auteur dit que cette pierre étoit la tête de la statue de Venus, la Divinité que les anciens Ismaelites avoient adorée. Le Formulaire des anathêmes, que doit réciter un Sarrazin qui embrasse le Christianisme, confirme tout ce que dit cet Auteur; car il marque que cette pierre est une figure de Venus (25), & que les Sarrazins en parloient comme d'une chose qui avoit servi à Abraham pour ce que dessus. Par occasion, je dirai que la pierre, qui étoit adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le Dieu Mars, étoit toute noire & toute brute. Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἦν μέλας, τετράγωνος, ἀτύπωτος. *Simulacrum autem est lapis niger, quadratus, nullam figuram incisam habens* (26). *Ridetis temporibus priscis Persas fluvium coluisse* ... INFORMEM *Arabas lapidem* (27). Maxime de Tyr, qui l'avoit vue, dit seulement qu'elle étoit quarrée (28). La Mere des Dieux, que les Phrygiens adoroient avec un zéle tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre, & ils ne donnerent qu'une pierre aux Ambassadeurs Romains, qui souhaitoient d'établir à Rome le culte de cette Divinité. *Is Legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem quem matrem Deûm incolæ esse dicebant tradidit, ac deportare Romam jussit* (29). Quelque mauvaise que fût l'idolatrie de ceux qui adorérent la pierre dont Jacob fit un monument qu'il oignit, & qu'il consacra à Dieu (30), elle étoit plus tolerable que celle des Sarrazins; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet, pendant une nuit qu'il avoit passée, pour ainsi dire, avec Dieu, tant les songes & les visions qui l'occupérent représentoient les choses célestes. Les Sarrazins n'auroient osé en dire autant par raport à leur prétendue pierre d'Agar. Scaliger a ramassé une érudition très-curieuse touchant cette pierre de Jacob (31) ; mais ce que le savant Pocock a dit, touchant celle que les Sarrazins honoroient, n'est pas moins considérable. J'en vais raporter quelque chose.

(K) *Qu'un raport très-éloigné entre Agar & cette pierre.*] Pour savoir exactement leur Religion là-dessus, il faut consulter Pocock (32). La pierre noire, qu'ils vénerent, est au Temple de la Meque, à l'un des coins, à deux coudées & un tiers de terre. Ils suposent que c'étoit l'une des pierres precieuses du Paradis, & qu'elle en descendit avec Adam; qu'elle y fut reportée, au tems du Déluge; qu'elle fut renvoiée au monde, lors qu'Abraham bâtissoit le Temple; & que ce fut l'Ange Gabriel, qui la mit entre les mains de cet Architecte (33). Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, & plus brillante que le Soleil; mais elle devint noire, pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois. D'autres disent que les pechés des hommes lui firent perdre sa blancheur & son éclat : d'autres avouent qu'on l'a salie à force de la baiser, & de la toucher. Ce que St. Jean Damascene & Euthymius assûrent, qu'on y a gravé une tête, qui est celle de Venus, seroit fort difficile à prouver par les Livres des Arabes. Il y a une autre pierre, qu'ils estiment sacrée, & sur laquelle ils prétendent que se voit une figure; mais c'est une figure de pied, & non pas une figure de tête: c'est la trace des pieds d'Abraham, qui s'apuioit sur cette pierre, ou en bâtissant le Temple (34), ou pendant que sa bru (35) lui lavoit la tête, lors qu'il eut été faire une visite à Ismael (36). Cette derniere pierre est enfermée dans un coffre de fer. Ahmed Ebn Yusef se vante de l'avoir vue & baisée, & d'y avoir bu de l'eau du puits *Zamzam*, & d'avoir pris garde que la trace du pied droit est plus enfoncée que celle du gauche, & que les doits y sont aussi longs que ceux de la main (37). On cacha cette pierre dans une des montagnes de la Meque, lors que les Karmatiens firent mille profanations dans le Temple, & en enlevérent la pierre noire (38). Or, puis qu'Euthymius & le Catechisme à l'usage des Sarrazins convertis remarquent, que la pierre, sur laquelle on prétendoit qu'Abraham avoit eu à faire avec Agar, ou à laquelle il avoit lié le chameau, étoit au milieu de l'Oratoire, *in medio* οἴκου τοῦ εὐχῆς, ce n'est point de la pierre noire qu'il faut entendre cela; car elle est fichée dans un coin du Temple: mais de la pierre où se voit la trace des pieds d'Abraham. De plus, encore qu'aucun Ecrivain Arabe ne dise, que la raison pourquoi on vénere cette pierre est qu'elle a fourni à ce Patriarche les usages dont Euthymius a parlé, il est à croire que la tradition raportée par Euthymius regarde plutôt la pierre où les pieds d'Abraham sont imprimez, que la pierre noire; d'où l'on doit conclure deux choses : 1, Qu'Euthymius, & le Catechiste des Sarrazins, n'ont gueres connu distinctement les erreurs de ces gens-là, par raport au culte des pierres : 2, Que les Ecrivains Arabes ne reconoissent point de raport prochain & direct entre Agar & la vénérable pierre de la Meque. Agar n'y a que voir, qu'entant qu'Abraham y posa ses pieds, pendant que la femme d'Ismaël lui lavoit la tête. Il y a une troisiéme pierre considerable à la Meque : elle est blanche, & passe pour être le sépulcre d'Ismael ; elle est dans une espece de parquet, proche les fondemens du Temple. De toutes ces choses, on peut recueillir qu'il est très-facile de tromper l'homme en matiere de Religion, & très-difficile de l'y détromper. Il aime ses préjugés, & il trouve des conducteurs qui le favorisent là-dedans, & qui disent dans leur ame, *Quandoquidem populus vult decipi, decipiatur*. Ils y trouvent leur compte, & quant à l'autorité, & quant au profit : les plus desinteressez aprehendent, lors que la maladie est invéterée, que le remede ne fût pire que le mal. Ceux-ci n'osent guérir la plaie : les autres ne la voudroient pas guérir. C'est ainsi que l'abus se perpetue : les mal-honnêtes gens le protegent ; les honnêtes gens le tolerent.

(24) Euthymius Zigabenus, in Panoplia, apud Vossium de Orig. Idol. Lib. II, Cap. XXXI, & Lib. VI, Capite XXXIX.

(25) Ἐκτύπωμα τῆς Ἀφροδίτης ἔχειν, effigiem Veneris habere. Vossius, de Origine Idololatriæ Lib. II, Cap. XXXI, pag. 467 Edit. Francofurt.

(26) Suidas in Θεὸς Ἄρης.

(27) Arnobius, Lib. VI, pag. 196.

(28) Maxim. Tyrius, Dissert. XXXVIII, pag. 184.

(29) Livius, Histor. Lib. XXIX, Cap. XI.

(30) Genese, XXVIII, ℣. 18.

(31) Scalig. Animadv. in Euseb. num. 2110.

(32) Pocockii Notæ in Specimine Historiæ Arab. pag. 115 & sequentibus.

(33) Voiez la Remarque (F) de l'Article ABRAHAM.

(34) Ex Abulfeda.

(35) La femme d'Ismaël.

(36) Ex Ahmed Ebn Yusef, & Safiodino.

(37) Ahmed Ebn Yusef, in Vita Ismaëlis.

(38) Voiez l'Article ABUTAHER.

AGATHON

AGATHON, Poëte Tragique, & Poëte Comique (A), disciple de Prodicus (a) & de Socrate (b), est fort célebre par sa beauté dans les Dialogues de Platon (c), où d'ailleurs on lui attribue un bon naturel (d). Il y a quelques Auteurs, qui raportent qu'il étoit fort honnête homme, & que sa table étoit magnifique (e). Ils se fondent peut-être sur les festins qu'il donna après que

(a) Vide inter Platonis Opera eum Dialogum, qui titulus Protagoras, pag. 220.

(b) Scholiastes Aristophanis in Ranas, Act. I, Scen. II.

(c) Plato in Protagora, pag. 220, & in Convivio, pag. 1175.

(d) Plato in Protagorâ, pag. 220.

(e) Ἀγαθὸς τὸν τρόπον καὶ τὴν τράπεζαν λαμπρός. Moribus bonus, & mensâ lautus. Scholiast. Aristoph. in Ranas, Act. I. Sc. II. Voiez aussi Suidas in Ἀγάθων.

(A) *Poëte Tragique, & Poëte Comique.*] Personne ne doute qu'il n'ait fait des Tragédies : il suffit donc de prouver qu'il a fait des Comedies. J'ai à citer là-dessus le Scholiaste d'Aristophane sur la II scene du I acte des Grenouilles. Οὗτος ὁ Ἀγάθων κωμῳδοποιὸς τοῦ Σωκράτους διδάσκαλος. *Hic Agathon Comicus Socrate doctus.* Notez qu'il parle du même Poëte, qui est l'un des interlocuteurs de Platon dans le Festin, & qui très-certainement composa des Tragédies. Je cite aussi ces paroles de Philostrate, Καὶ Ἀγάθων δὲ ὁ τῆς τραγῳδίας ποιητής, ὃν ἡ κωμῳδία σοφόν τε καὶ καλλιεπῆ οἶδε, πολλαχοῦ τῶν ἰαμβείων γοργιάζει (1). *Enimvero etiam Agatho tragicus, quem Comœdia sapientem & elegantem agnovit in iambis suis sæpe Gorgiæ stylum imitatur.* Je sai bien que ces paroles peuvent signifier qu'on le loüa dans les Comedies ; mais elles peuvent aussi être prises en ce sens : c'est qu'il fit paroitre son habileté, & son élegance, dans les Comédies qu'il composa. Un docte Critique conjecture que c'est en faveur de notre Agathon, que Socrate dit qu'il apartient à un même homme de composer des Tragedies & des Comédies ; & que si quelqu'un posséde l'art des Tragédies, il est dès là Poëte Comique (2). Τοῦ αὐτοῦ ἀνδρὸς εἶναι κωμῳδίαν καὶ τραγῳδίαν ἐπίστασθαι ποιεῖν, καὶ τὸν τέχνῃ τραγῳδοποιὸν ὄντα καὶ κωμῳδοποιὸν εἶναι (3). *Ejusdem viri officium esse tragœdiam comœdiamque componere, eumque qui arte tragicus est esse quoque comicum.* Je trouve assez vraisemblable que l'on multiplie les êtres sans necessité, lors qu'on nous donne un Agathon Poëte Comique, different du nôtre. C'est ce qu'ont fait Vossius (4), Moréri, Hofman, &c.

(1) Philostr. de Vitis Sophist. Lib. I.

(2) Kuhnius in Æliani Var. Histor. Lib. II, Cap. XXI, pag. 104.

(3) Plato in Convivio in fine, pag. 1207.

(4) Vossius de Poëtis Græcis, pag. 30, 50.

que sa prémiere Tragédie eut remporté la victoire (f), & qu'il eut été couronné en présence de plus de trente mille hommes (g), l'an 4 de la 90 Olympiade (h). Platon supose, que les discours, qu'il raconte sur la nature de l'amour, dans l'un de ses Livres (i), furent tenus le jour d'après ce couronnement, au second festin qu'Agathon donna. Les pieces de ce Poete étoient si remplies d'antitheses, qu'il dit un jour à un homme, qui les en vouloit ôter, *Vous ne prenez pas garde que vous arrachez Agathon à Agathon* (k). Il fut le mignon de Pausanias le Ceramien, & il le suivit à la Cour d'Archelaus, Roi de Macédoine (l). Il se brouilloit souvent avec lui; mais c'étoit afin de lui procurer par la réconciliation un plaisir plus vif. C'est ainsi qu'il s'en expliqua à ce Prince, qui lui demandoit la cause de leurs frequentes querelles, comme nous l'aprenons d'Elien, au Chapitre XXI du second Livre de son Histoire diverse. J'ai dit ailleurs (m) ce que l'on conte de la passion d'Euripide pour Agathon. La réponse de celui-là est mal raportée dans les Dictionaires historiques (B). Il semble que le Scholiaste d'Aristophane nous aprenne qu'Agathon mourut à la Cour d'Archelaus (C): & l'on pourroit conclure des paroles d'Aristophane, qu'il ne vivoit plus, lors que la Comédie des Grenouilles fut jouée (D); c'est-à-dire, l'an 3 de la 93 Olympiade (n). Il ne nous reste d'Agathon, que ce qu'on en trouve dans Aristote, dans Athenée, &c, qui l'avoient cité. Ce sont d'assez belles sentences, & qui confirment ce que l'on a dit de sa passion pour les antithéses (E). J'en raporterai un exemple, où l'on verra une maxime de très-bon sens sur la tromperie des aparences (F). Aristophane le satirise beaucoup du côté des mœurs, dans

(f) Plato in Convivio, init. pag. 1174.

(g) Id. ibid. pag. 1176.

(h) Voiez Athenée Livr. V, pag. 217 & Casaubon. sur Athen. pag. 379.

(i) Dans son Convivium.

(k) Ælian. var. Histor. Libr. XIV, Cap. XIII. Voiez aussi Athenée, Liv. V, pag. 187.

(l) Plato in Protagorâ, pag. 220; Athen. Libr. V, pag. 216; Maximus Tyrius, Sermon. X, pag. 106; Æliani var. Hist. Libro II, cap. XXI.

(m) Dans la Remarque (O) de l'Article EURIPIDE. Voiez aussi Scholiast. in Ranas Aristophanis, Act. I, Scen. II.

(n) Voiez Samuel. Petiti, Miscellan. Libr. I, Cap. XIV, pag. 50.

(B) *La reponse d'Euripide est mal raportée dans les Dictionaires historiques*] Je la donne ailleurs (5) comme elle doit être: la voici dans un grand desordre. *Agatho Philosophus Pythagoricus, frequens antithetis, adhibitus quondam convivio ab Archelao Rege, cujus erat familiarissimus, interrogatusque ab eo, cum jam esset annorum* 80, *si robur adhuc ullum servaret? „ Sane, inquit, non solum Ver, sed Autumnus solet bona & prosperitatem adferre* (6). „ Comptons les fautes. I. L'Agathon, qui aimoit les antitheses, & qui fut à la Cour d'Archelaus, n'étoit point Pythagoricien. II. Il n'avoit qu'environ 40 ans, lors qu'Archelaus donna lieu à la réponse dont il s'agit (7). III. Ce ne fut point Agathon, mais Euripide, qui fit la réponse. IV. La question ne rouloit point sur la force, mais sur la beauté; & la réponse ne rouloit pas sur les biens de la fortune. V. Ce seroit une absurdité, que de prendre pour l'automne de la vie l'age de 80 ans. VI. Je ne pense point qu'aucun Philosophe de la secte de Pythagore se soit nommé Agathon. Toutes ces fautes de Charles Etienne se rencontrent dans la seconde Edition de Lloyd, & l'on y voit même plus exactement marqué le pretendu témoignage d'Elien (8). Cette exactitude nuit à l'Auteur; car, puis qu'il n'ignoroit pas en quel chapitre se pouvoit trouver la chose, il est plus inexcusable d'avoir copie tous les mensonges du Dictionaire qu'il corrigeoit. Mr. Hofman l'a suivi lettre pour lettre, & a distingué de cet Agathon celui qui alla à la Cour d'Archelaus. Mr. Moréri a parlé aussi d'un Agathon Philosophe Pythagoricien, qui, à l'age de 80 ans, répondit à ce Monarque, que *l'automne donne des fleurs & des fruits aussi bien que le printems*. Il parle ensuite d'Agathon Poete Tragique, & d'Agathon Poete Comique.

(C) *Qu'Agathon mourut à la Cour d'Archelaus.*] Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μέχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνῆν ἐν Μακεδονίᾳ (9): c'est-à-dire, *il demeura avec plusieurs autres dans la Macédoine auprès du Roi Archelaus, jusques à sa mort*. Cela peut signifier, ou jusqu'à la mort d'Archelaus, ou jusqu'à la mort d'Agathon. C'est pourquoi, je ne donne point ces paroles comme une preuve certaine.

(D) *Qu'il ne vivoit plus, lors que la Comédie des Grenouilles fut jouée.*] Nous y trouvons ces trois vers,

ΗΡ. Ἀγάθων δὲ ποῦ 'στιν; ΔΙ. ἀπολιπών μ' ἀποίχεται,
Ἀγαθὸς ποιητὴς, καὶ ποθεινὸς τοῖς φίλοις.
ΗΡ. Ποῖ γῆς ὁ τλήμων; ΔΙ. ἐς μακάρων εὐωχίαν (10).
HE. *Ubi verò est Agatho?* BA. *reliquit me, & abiit,*
Bonus Poëta, & amicis optatissimus.
HE. *Quò abiit miser?* BA. *ad beatorum convivium.*

(E) *Qui confirment ce que l'on a dit de sa passion pour les antitheses.*] Mr. Kuhnius a raporté trois sentences d'Agathon, dans la vue de faire sentir ce goût (11). Les deux premieres ont été citées par Aristote, & l'autre par Athenée. Le sens de celle-ci est, *Si je vous dis la verité, je ne vous plairai point; & si je vous plais, je ne vous dirai pas la verité* (12). Celles qu'Aristote allegue signifient, l'une, que la seule chose, qui est impossible à Dieu, est de faire que ce qui a été fait, n'ait été fait (13): l'autre, que la fortune aime l'art, & que l'art aime la fortune (14). Vossius s'est imaginé que cette derniere sentence est d'Agathon le Comique (15); mais il eut mieux fait de la donner au Tragique, & de prendre garde que l'esprit d'antithese la lui adjuge. Je dis ceci, sans prétendre qu'il soit certain qu'Agathon Poëte Tragique differe d'Agathon Poete Comique. Mr. Moreri, selon sa coutume, a copie Vossius. Je m'étonne que Mr. Kuhnius n'ait pas allégué ceci.

Τὸ μὲν πάρεργον ἔργον ὡς ποιούμεθα,
Τὸ δ' ἔργον ὡς πάρεργον ἐκπονούμεθα (16).
Operis loco ducimus accessorium,
Et in opere satagimus ut accessorio.

(F) *Une maxime de très-bon sens sur la tromperie des aparences.*] Agathon observe qu'il est vraisemblable que plusieurs choses arrivent, qui ne sont pas vraisemblables. Εἰκὸς γίνεσθαι πολλὰ καὶ παρὰ τὸ εἰκός. *Verisimile est & multa fieri præter verisimile.* C'est ainsi que Vossius raporte cette sentence, & il observe qu'Aristote l'a alléguée en plus d'un endroit (17). Voici de quelle maniere ce grand Philosophe l'a citée dans le chapitre XXIV du II livre de sa Rhetorique.

Τάχ' ἄν τις εἰκὸς αὐτὸ τοῦτ' εἶναι λέγοι,
Βροτοῖσι πολλὰ τυγχάνειν οὐκ εἰκότα (18).
Fortasse aliquis verisimile id ipsum esse dixerit,
Mortalibus multa evenire non verisimilia.

On peut comparer à cette maxime celle de St. Bernard: *Ordinatissimum est, minus interdum ordinate fieri* (19): c'est-à-dire, *Il est tout à fait de l'ordre, que de tems en tems il se fasse quelque chose contre l'ordre.* Mr. de Balzac raporte si mal cette pensée d'Agathon, qu'il fait d'une très-belle maxime un mensonge affreux. *Combien que les affaires du monde*, dit-il (20), *changent quelquefois de cours, prenant un autre chemin que le leur accoustumé, & que cela seulement soit vraysemblable, ainsi que disoit Agathon, que beaucoup de choses arrivent contre la vraysemblance; toutesfois, communement parlant, semblables entreprises produisent semblables évenemens.* L'adverbe *seulement* produit là un monstre; &, si c'étoit une faute d'impression (21), je m'étonnerois qu'un Correcteur d'imprimerie n'en eut pas été épouvanté. Car qu'y a-t-il de plus énorme, que de soutenir qu'il n'est jamais vraisemblable qu'une chose arrive conformément à la vraisemblance? Voila le bel axiome, que l'on prête à notre Agathon, dans le Prince de Balzac; mais la suite du discours témoigne, que si la pensée de ce Poëte a été gâtée sur le papier, elle ne l'a pas été dans l'esprit de l'Ecrivain: il est sûr que Balzac a voulu dire avec Agathon, que *cela* MEME *est vraysemblable, que beaucoup de choses arrivent contre la vraysemblance.* Euripide trouvoit si beau cet Aphorisme, qu'il l'a repeté cinq fois; car, dit Mr. Costar (22), il a fini *sa Medée, son Alceste, son Andromaque, ses Bacchantes, & son Helene, par cette sentence* (*). „ Les Dieux se jouent de la „ prevoiance des hommes, & trompent également leurs „ esperances & leurs craintes. Ils detournent quelquefois „ des evenemens, que tout le monde attendoit; &, ou„ vrant des passages & des chemins inconnus, font réussir „ des desseins apparemment impossibles. „ Seneque s'est très-bien servi de cette pensée, pour rassurer ceux qui s'étonnent des aproches aparentes & très-probables de la mauvaise fortune. *Combien de choses*, dit-il, *sont arrivées que personne n'attendoit; combien d'autres n'ont jamais paru, quoi que tout le monde les attendît? Il n'y a rien de si assuré parmi celles que l'on redoute, qu'il ne soit encore plus certain que nos craintes & nos esperances n'ont quelquefois aucune suite.* Les paroles de Seneque ont plus de force, il vaut mieux les copier. *Verisimile est aliquid futurum mali? Non statim verum est. Quam multa non exspectata venerunt, quam multa exspectata nunquam comparuerunt? . . . multa intervenient quibus vicinum periculum vel prope admotum, aut subsistat, aut desinat, aut in alienum caput transeat . . . . habet etiam mala fortuna levitatem: fortasse erit, fortasse non erit. Interim dum non est meliora propone . . . . . nihil tam certum est ex his quæ timentur, ut non certius sit & formidata subsidere, & sperata decipere* (23). Le Cardinal Pallavicin s'est fort emporté contre Fra-Paolo, qui a pris la reception de la doctrine de Zuingle par les Cantons Evangeliques, comme une preuve manifeste qu'une cause plus relevée que Zuingle s'étoit mêlée là-dedans. Je laisse là les réflexions du Pallavicin: mais je copie ce qu'il emprunte d'Aristote, qu'il arrive quelquefois que les choses les plus probables sont fausses; car, si elles étoient toujours séparées de la fausseté, elles seroient certaines, & non pas probables. Vous allez voir qu'on se fonde sur cette maxime, pour accuser de témérité & de présomption ceux qui se mêlent de juger de la providence de Dieu. Un tel est Chretien, & dévot, donc, il est predestiné au salut: un tel est Mahometan, & scélérat; donc, il est predestiné à la damnation: Conséquences temeraires, puis qu'elles trompent quelquefois. C'est le Cardinal Pallavicin, qui le remarque: voici le passage tout entier. *Per tanto che osservo le prosperità della miglior causa ad una volontà che Dio habbia di farla stabilmente prevalere alla rea; discorro con poca probabile e fragile: quantunque talora s'ingannano, sotmae l'insegnamento del Filosofo: Che talvolta*

(5) Dans la Remarque (O) de l'Article EURIPIDE.

(6) Carolus Stephanus in Voce AGATHO, pag. 117.

(7) Voiez la Remarque (O) de l'Article EURIPIDE.

(8) Ælian. var. Histor. Lib. XIII, Cap. IV. Lloyd, Voce AGATHO.

(9) Schol. Aristoph. in Ran. Act. I, Scen. II.

(10) Aristophan. in Ranis, Act. I, Scen. II, ỹ. 83.

(11) Gustum antithetorum Agathonis dare possumus. Kuhnius in Ælianum Lib. XIV, Cap. XIII, pag. 715.

(12) Athen. Libr. V, Cap. XIII, p. 211.

(13) Arist. Ethic. Eudemior. Libr. V, Cap. II, pag. 182.

(14) Id. ibid. Cap. IV, pag. 123.

(15) Vossius, de Poetis Græcis, pag. 39.

(16) Agath. apud Athen. Libr. V, init.

(17) Vossius, Instit. Poetic. Lib. I, pag 16.

(18) Agath. apud Arist. Rhetoric. Lib. II, Cap. XXIV, pag. 448.

(19) Bernardi Epistola CCLXXVI ad Eugen. III.

(20) Balzac, dans son Prince, num. 142, pag. 000 Edit. de Rouën, en 1632, in 4.

(21) Seulement, au lieu de saulement. Notez qu'il y a des Gasconismes, où seulement signifie mème. Voiez les Remarq. de Vaugelas, Tom. II, pag. 120.

(22) Costar, Suite de la Defense de Voiture, pag. 406.

(*) Πολλὰ δ' ἀέλπτως κραίνουσι θεοί, καὶ τὰ δοκηθέντ' οὐκ ἐτελέσθη, τῶν δ' ἀδοκήτων πόρον εὗρε θεός.

(23) Senec. Epistola XXIV, pag. 187.

dans l'une de ses Comédies (o). Je croi que nous le devons distinguer de cet Agathon, que le Philosophe Platon aima tendrement (G). La faute de Budé fut sans doute volontaire, lors qu'il dit, dans le chapitre XXV de l'Institution du Prince, qu'Euripide, à la table d'Archelaus, baisa une Dame, qui avoit nom la belle Agathe.

(o) In Thesmophoriazusis.

ta il più probabile è falso; perciòche se da falsità fosse esente, non saria probabel, mà certo. E se basta il potersi ingannare acciòche ogni giudicio, quantunque dubitativo della Providenza divina chiamisi presontuoso, chiamerassi presontuoso chiunque dall haverlo Dio fatto nascere frà Christiani e viver divotamente, prende conghiettura che l'habbia destinato alla vita eterna; e'l contrario s'avvisa di chi nacque Saraceno e vive scelerato: essendo manifesto poter succedere che il primo si danni, e'l secondo si salvi (24).

Non seulement les Médecins doivent profiter de la sentence d'Agathon; mais aussi les Nouvellistes. Un Professeur de Leipsic exhorte les Médecins *à ne parler qu'avec beaucoup de précaution, s'ils veulent faire honneur à la Medecine. Il veut qu'ils ne promettent point trop, qu'ils n'épouvantent pas aussi excessivement, & qu'ils parlent toujours conditionnellement, & avec un Peut-être* (25). Tout cela, en vertu de la maxime de Seneque, qu'on a vue ci-dessus. On peut donner un semblable avis aux grans raisonneurs sur les nouvelles: je parle des raisonneurs, qui ont beaucoup de sagacité, & beaucoup de jugement. Ils devinent juste en mille occasions: il leur arrive cent fois l'année de n'avoir pas lieu de se repentir du ton décisif, avec lequel ils se sont moqués des espérances ou des menaces des Gazetiers. Cela les rend plus hardis à rejetter magistralement toutes les nouvelles qui choquent la vraisemblance, mais ils s'y échaudent quelquefois: car l'évenement confirme en quelques rencontres les nouvelles les plus impertinentes, & les plus extravagantes, qui se puissent débiter, & qu'ils avoient condamnées comme des chimeres, ou comme des démarches incompatibles avec la sagesse qui a tant paru dans le Conseil d'un Etat. Cette regle se dément, elle attrape les raisonneurs qui s'y fient trop. Il est donc de la prudence d'aller un peu bride en main, & de ne pas prononcer des arrêts définitifs, sous prétexte que l'on a pour soi les aparences les plus plausibles. Mais, si même dans ce cas-là, il est juste de ne point faire le Dictateur, quel blâme ne méritent pas ceux qui se mêlent de promettre, contre toutes les aparences, les plus grans succès, & de publier ces promesses comme fondées sur l'Apocalypse?

(24) Pallavicini, Istoria del Concilio, *Lib. III, Cap. VIII, pag.* 303.

(25) Biblioth. Universelle, *Tom. XIV, pag.* 80, 81, *dans l'Extrait des* Miscellanea curiosa Medica de Christianus Langius.

(G) *Cet Agathon, que le Philosophe Platon aima tendrement.*] Ce Philosophe fit un distique tout-à-fait tendre, & si plein de sens, qu'un Poëte Latin y trouva de la matiere pour dix-sept vers. Raportons ici tout un chapitre d'Augelle (26). *Celebrantur duo isti Græci versiculi, multorumque doctorum hominum memoriâ dignantur, quod sint lepidissimi & venustissimæ brevitatis. Neque adeo pauci sunt veteres scriptores, qui eos Platonis esse Philosophi affirmant, quibus ille adolescens luserit, quum tragœdiis quoque eodem tempore faciendis præluderet.*

Τὴν ψυχὴν, Ἀγάθωνα φιλῶν, ἐπὶ χείλεσιν ἔσχον.
Ἦλθε γὰρ ἡ τλήμων ὡς διαβησομένη (27).

Hoc distichon amicus meus οὐκ ἄμουσος adolescens in plures versiculos licentius liberiusque vertit: qui quoniam mihi quidem visi sunt non esse memoratu indigni, subdidi.

Dum semihulco savio
Meum puellum savior;
Dulcemque florem spiritus
Duco ex aperto tramite:
Animula ægra & saucia
Cucurrit ad labias mihi,
Rictumque in oris pervium,
Et labra pueri mollia,
Rimata itineri transitus,
Ut transiliret nititur.
Tum si moræ quid plusculæ
Fuisset in cœtu osculi:
Amoris igni percita
Transisset, & me linqueret:
Et mira prorsum res foret,
Ut ad me fierem mortuus,
Ad puerum at intus viverem.

Notez que Platon n'étoit âgé que de quatorze ans, lors que notre Poëte Agathon remporta le prix de la Tragedie (28): il n'y a donc pas beaucoup d'aparence qu'il ait soupiré pour lui, ce fut pour un Agathon beaucoup plus jeune.

(26) L'XI du XIX Livre.

(27) *Notez que Diogene Laerce Livr. III, num.* 32, *en raportant ces deux Vers Grecs, dit qu'ils furent faits par Platon, pour Agathon. On les a traduits ainsi dans l'Edit. en Grecque-Latine de Diogene Laerce*, Suavis dans Agathonem, animam ipse in labra tenebam: Ægra etenim properans tanquam abitura fuit.

(28) Athen. *Lib. V, Cap. XVIII, pag.* 217.

AGESILAUS, I du nom, Roi de Sparte, succéda à son pere Doryssus, qui étoit le cinquiéme Roi depuis Eurysthenes. Le regne de cet Agesilaüs a été fort long (*A*), & néanmoins il ne fournit presque rien à un Auteur. Les Histoires de ces tems si reculez (*a*) ne se sont pas conservées. Pausanias ne devoit pas dire que Lycurgue ait donné des loix à Lacedemone (*B*) sous ce regne (*b*). Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, confondent cet Agesilaüs avec Agesilaüs II: car ils disent de ce dernier, qu'il fut le sixiéme Roi de Lacedemone.

(*a*) *Le Regne d'Agesilaüs commence l'an du Monde* 3092, *selon* Helvicus, 24 *ans après la mort de Salomon.*

(*b*) Pausan. *Lib. III, pag.* 82.

(*A*) *Son regne a été fort long.*] En disant cela, je défere plus à l'autorité d'Eusebe, qu'à celle de Pausanias. Celui-ci assure que Doryssus, & son fils Agesilaüs, n'ont fait que se montrer sur le trône: Αἱ ὀλίγῳ σφᾶς τὸ χρεὼν ἐπιλαβὸν ἀμφοτέρους. *Mors brevi utrumque oppressit* (1); mais Eusebe les fait regner soixante-treize ans: il donne vint-neuf ans au regne du pere, & quarante-quatre au regne du fils. Calvisius cite Pausanias pour cette durée: c'est bien choisir ses témoins.

(*B*) *Que Lycurgue ait donné des loix à Lacedemone.*] Meursius prouve dans ses Antiquitez de Lacedemone, que Lycurgue publia ses loix l'an trentiéme d'Archelaüs, fils & successeur d'Agesilaüs.

(1) Pausan. *Lib. III, pag.* 82.

AGESILAUS, II du nom, Roi des Lacedemoniens, étoit fils d'Archidamus. Il avoit peut-être assez d'ambition pour souhaiter de régner à l'exclusion d'Agis son frere aîné; mais, quoi qu'il en soit, on ne s'aperçut qu'après la mort d'Agis, qu'il eût envie, que pour l'amour de lui, on troublât l'ordre de la succession. Cette envie eut tout le succès qu'il pouvoit attendre; car on fit l'injustice à Leotychide (*A*), fils d'Agis, de l'exclure de la couronné en faveur d'Agesilaüs (*a*). Celui-

(*a*) *Cela arriva, selon* Calvisius, *l'an 2 de la 95 Olympiade.*

(*A*) *On fit l'injustice à Leotychide, &c.*] On ne peut qualifier autrement la maniere dont il fut traité, si l'on en examine bien les raisons. Agesilaüs ne nioit point, que selon les loix du païs, la couronne n'apartînt aux fils de son frere; mais il soutenoit que Leotychide n'étoit pas fils d'Agis: &, pour le prouver, il se servoit de ces deux moiens. Il disoit, en 1 lieu, que Timea, mere de Leotychide, s'étoit tellement coiffée d'Alcibiade, qui s'étoit réfugié à Lacedemone, que son mari soupçonna que l'enfant qu'elle eut quelque tems après n'avoit point d'autre pere que ce galant. Cela regardoit Leotychide: c'étoit lui, que Timea mit au monde vers ce tems-là; c'étoit lui, qu'Agis n'avoit reconu pour son fils qu'au lit de la mort. Agesilaüs alleguoit, en 2 lieu, le témoignage de Neptune. Il disoit qu'Agis avoit été chassé du lit de sa femme par un tremblement de terre, & que Timea étoit accouchée de Leotychide plus de dix mois après (1). Ces deux raisons ne valoient rien: la maxime, *Pater est quem nuptiæ demonstrant*, les ruine de fond en comble. Si, toutes les fois qu'un mari prend quelque ombrage de voir son épouse sensible aux visites & aux tête-à-tête d'un étranger, il faloit exclure de la succession les enfans qui naissent vers ce tems-là, où en seroit-on? Ainsi, quand même ce qu'a dit un Historien seroit vrai, que Timea ne faisoit point de scrupule devant ses femmes de donner à son fils entre les dens le nom d'Alcibiade, plutôt que celui de Leotychide (2), il n'y auroit eu rien à conclure juridiquement de ce fait-là en faveur d'Agesilaüs. Il auroit falu savoir de Timea même ce qu'elle entendoit par ce langage (3); & si c'étoit tout de bon, ou par bravade, ou par une folle plaisanterie, qu'elle l'avoit emploie. Bien moins auroit-on pu alléguer l'indiscrétion d'Alcibiade, s'il eût été vrai qu'il se vantât d'avoir eu à faire à Timea, non par un principe de galanterie, mais par l'ambition de donner des Rois à Lacedemone (4). Cent raisons comme celles-là ne devoient point balancer l'acte par lequel Agis, au lit de la mort, & en présence de bons temoins, avoit reconu Leotychide pour son fils. La seconde raison d'Agesilaüs étoit une badinerie; car que Neptune soit tant qu'on voudra la cause des tremble-terres, comment auroit-on prouvé qu'Agis n'osa plus coucher avec Timea, depuis le tremblement en question? Un accouchement postérieur de dix mois (5) aux dernieres caresses d'un mari ne fait point de preuve en Justice; la maxime, *Pater est quem nuptiæ demonstrant*, & les décisions même des Médecins, dissipent tous ces ombrages. Ainsi l'on peut dire que ceux de Lacedemone, gens qui se piquoient d'une morale tout-à-fait severe, ôterent une couronne, pour des raisons qui seroient insufisantes dans un Tribunal bien réglé à exclure de la succession d'un arpent de terre. Mais le malheur de Leotychide fut que Lysander, le plus intriguant, le plus fourbe, & le plus facheux de tous les hommes, accrédité dans la ville à proportion de son savoir faire, & des victoires qu'il avoit gagnées sur les ennemis, se mit en tête de faire couronner Agesilaüs (6). Il n'y a point de loi fondamentale, qui puisse tenir contre de pareilles gens: alleguez-leur la Loi divine, ils l'expliquent à leur mode. C'est ce que fit Lysander, quand il eut apris qu'un Prophete de Lacédemone vouloit faire valoir en faveur de Leoty-

(1) *Ex Plut. in* Agesilao, *pag.* 597, & Xenoph. de Reb. Græc. *Lib. III, pag.* 214.

(2) Duris, *apud Plutarc. in* Agesilao, *pag.* 597.

(3) *Selon les Maximes du Droit, le Témoignage qu'une personne porte contre elle-même n'est point reçu.*

(4) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 224.

(5) *Notez que les Anciens donnoient dix Mois au terme de l'Accouchement*, Matri longa decem tulerunt fastidia menses. *Voiez Virgil. Ecl. 4, v.* 61, & La Cerda, *sur cet endroit.*

(6) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 597, & Xenophon de Rebus Græcis, *Lib. III, pag.* 214.

Celui-ci répara, par un grand nombre de belles actions, ce qu'il y eut d'irrégulier dans cette prémiere démarche; &, tout petit qu'il étoit, de mauvaise mine, & boiteux (B), il aquit à juste titre la réputation d'un grand Capitaine. Il étoit brave, vigilant, promt: il menageoit bien ses avantages, il profitoit bien des occurrences, il entendoit toutes les ruses de la guerre, & il s'étoit mis sur un pied, qu'il trompoit ses ennemis, lors même qu'il leur faisoit savoir ses véritables intentions (C). Il n'étoit pas bien aise qu'ils ignorassent le métier des armes; car il ne savoit alors comment les faire donner dans le piége (b). Il savoit aussi tromper ses propres soldats, en substituant aux mauvaises nouvelles qu'il recevoit une relation suposée d'un grand triomphe (c). Cela vaut la peine d'être remarqué, afin de desabuser ceux qui croient que ce n'est que depuis l'invention de la Gazette que l'on trompe le public. Dès qu'Agesilaüs fut sur le Trône, il conseilla aux Lacedemoniens de prévenir le Roi de Perse, qui faisoit de grans préparatifs de guerre, & d'aller l'attaquer dans ses Etats (d). Il fut choisi pour cette expédition, & il remporta tant d'avantages sur l'ennemi, que si la Ligue que les Atheniens & les Thebains avoient formée contre Lacedemone n'eût traversé ses entreprises, il auroit porté ses armes victorieuses jusques au centre de la Monarchie des Perses. Il renonça de bonne grace à tous ces triomphes, pour venir au secours de la Patrie, & il la tira d'affaire très-heureusement, par la bataille qu'il gagna sur les Alliés dans la Béotie (D). Il en gagna une autre auprés de Corinthe (e); mais il eut ensuite le déplaisir de voir les Thebains remporter des victoires signalées sur ceux de Lacedemone. Ces malheurs l'exposerent aux murmures de bien des gens; mais, aprés tout, ils n'obscurcirent point sa gloire. Il avoit été malade pendant les prémiers avantages que l'ennemi remporta (f); &, lors qu'il fut en état d'agir, il arrêta par sa valeur, & par sa prudence, les suites des dernieres victoires des Thebains: de sorte qu'on crut, que s'il avoit été en bonne santé au commencement, on n'auroit pas eu du pire, & que sans lui tout auroit été perdu à la fin (g). On ne peut nier qu'il n'aimât la guerre plus que l'intérêt de ses sujets ne le demandoit (h); car, s'il eût pu vivre en paix, il eût épargné à sa Patrie beaucoup de pertes, & ne l'eût point engagée à des entreprises qui ne se terminérent que par une extrême diminution de la puissance des Lacedemoniens. Cette avidité insatiable de guerres & de combats, le poussa sur ses vieux jours à une chose qui fut généralement desaprouvée (i). Il avoit plus de quatre-vints ans, lors qu'il entreprit de mener des Troupes en Egypte, pour soutenir Tachus, qui s'étoit soulevé contre les Perses. N'étant pas content de ce Tachus, il l'abandonna, pour se jetter dans le parti de Nectanabe, parent de Tachus. Il rendit de grans services à ce Nectanabe, aprés quoi il voulut s'en retourner à Lacedemone; mais il mourut de maladie en chemin, l'an 3 de la 104 Olympiade (E). Il étoit âgé de quatre-vint-quatre ans, dont il en avoit régné quarante-un (k). Mr. Moréri a fait ici quelques fautes (F). Nous verrons dans

(b) Plut. in Agesilao, pag. 617, E.
(c) Id. pag. 605. Xenophon de Rebus Græc. Libr. IV, pag. 384.
(d) Cornel. Nepos in Agesil. Vitâ, Cap. II.
(e) Ex Cornelio Nepote, ibid.
(f) Plutar. in Agesil. pag. 611, B.
(g) Talem se imperatorem præbuit, ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi illo fuisset, Spartam futuram non fuisse. Corn. Nepos, in Agesil. Vitâ, Cap. VI.
(h) Plut. in Agesilao, pag. 616, B.
(i) Id. ibid. C.
(k) Plut. in Agesil. pag. 617, 618. Cornel. Nepos, in Agesil.

Leotychide un Oracle, qui défendoit aux Lacedemoniens de laisser regner un boiteux. *Cela*, dit Lysander, *ne regarde pas les defauts du pied; mais les defauts du sang, & ce seroit Leotychide, qui feroit clocher votre Roiaume; lui, qui n'est pas de la race de vos Rois.*

(B) *Tout petit qu'il étoit, de mauvaise mine, & boiteux*] Il étoit tout le premier à faire des railleries de sa mauvaise jambe (7); & c'est le parti que prenent en pareil cas toutes les personnes d'esprit. On fait avorter par là tous les complots des moqueurs. *Materia petulantibus, & per contumeliam urbanis detrahitur, si ultro illam & prior occupes. Nemo aliis risum præbuit, qui ex se cepit. Vatinium hominem natum & ad risum, & ad odium, scurram fuisse venustum ac dicacem, memoriæ proditum est. In pedes suos ipse plurima dicebat, & in fauces concisas: sic inimicorum, quos plus habebat quam morbos, & in primis Ciceronis urbanitatem effugit* (8). La gaieté d'Agesilaüs, & la force avec laquelle il soutenoit les plus rudes exercices, reparoient tous ses defauts corporels (9); car, sans cela, son exterieur meprisable lui eut fait grand tort. Λέγεται δὲ μικρός τε γενέσθαι καὶ τὴν ὄψιν εὐκαταφρόνητος. *Dicitur autem fuisse pusillus & specie aspernanda* (10). Les Ephores avoient mis à l'amende le Roi Archidamus son pere, parce qu'il avoit épousé une petite femme (11): d'où ils conclurent, qu'il ne leur vouloit donner que des Roitelets. Cornelius Nepos parle plus expressement que Plutarque de la mauvaise mine d'Agesilaüs. *Atque hic tantus vir*, dit-il (12), *ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore, exiguus & claudus altero pede, quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem, atque ignoti faciem ejus cum intuerentur, contemnebant.* Jamais le *minuit præsentia famam* ne fut plus vrai qu'à son égard. Sa renommée l'avoit précédé en Egypte, & l'y avoit représenté sous les idées les plus pompeuses. Dès qu'on sut son debarquement, on courut en foule pour le voir: jugez de la surprise où l'on fut, en voiant un petit bout d'homme, couché sur l'herbe, mal-habille, mal-propre. On ne se put empêcher de rire, & de lui apliquer la fable d'une montagne qui enfante une souris (13). Le mepris ne diminua point, lors qu'on eut vu ce qu'il choisit parmi les rafraîchissemens que le Roi lui envoia (14). Voiez ci-dessous la Remarque (G).

(C) *Il trompoit ses ennemis, lors même qu'il leur faisoit savoir ses veritables intentions*] C'est parce qu'ils ne croioient pas qu'un Capitaine si fin donnat à conoître son dessein. *Vidit si quo esset iter facturus palam pronunciasset, hostes non credituros aliasque regiones occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum ac pronunciasset. Itaque cum ille Sardes se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit* (15). On ne pourroit pas faire ici une juste aplication de cette pensée de Mr. de Wicquefort. *George Downing, Ambassadeur d'Angleterre, n'avoit pas assez de probité, ni de prudence, pour se persuader, qu'il n'y a point de Ministre qui trompe plus seurement ni plus agréablement, que celui qui ne trompe jamais; parce qu'en batant le grand chemin, ceux qui cherchent les detours & les faux fuyans ne le rencontrent point en leurs routes* (16). La comparaison entre un tel Ministre & notre Agesilaüs clocheroit beaucoup; car ce Roi de Lacedemone, en publiant ce qu'il vouloit faire, ne trompa ses ennemis, que parce qu'en d'autres rencontres il avoit caché ses desseins. Un Géneral, qui s'est établi sur ce piedlà, ne sauroit guere se servir d'un stratagême plus sûr, que de faire courir un bruit sincere de ses marches. La ruse est alors très-bonne, parce qu'elle est d'un tour nouveau, & que les ennemis n'y ont pas été encore attrapez. Lisez ce passage de Xenophon: c'est Cambyses, qui parle à Cyrus son fils, & qui compare les nouvelles ruses de guerre avec les nouveaux airs de Musique. Καὶ ὥσπερ μὲν καὶ ἐν τοῖς μουσικοῖς τὰ νέα καὶ ἀνθηρὰ εὐδοκιμεῖ, πολὺ δὲ καὶ ἐν τοῖς πολεμικοῖς μᾶλλον τὰ καινὰ μηχανήματα εὐδοκιμεῖ. ταῦτα γὰρ μᾶλλον καὶ ἐξαπατᾷν δύναται τοὺς πολεμίους (17). *At sicut in Musicis quoque nova & florida habentur plurimum in pretio, sic in rebus bellicis nova inventa existimantur longe illustriora; quoniam hæc magis queunt hostes decipere.* Nous dirons ailleurs (18), qu'il y a des gens, qui, à force d'être fots, évitent qu'on ne les trompe.

(D) *Qu'il gagna sur les Alliés dans la Beotie.*] La bataille se donna à Coronée. Xenophon, qui y servit sous le Roi Agesilaüs, le témoigne (19), & Plutarque le dit aussi (20). Lambin, dans son Commentaire sur ces paroles de Cornelius Nepos, *apud Coroneam, quos omnes gravi prælio vicit*, a voulu corriger sans necessité le mot Χαιρώνειαν de Plutarque, par celui de Κορώνειαν. Plutarque a fait mention de ces deux lieux, sans prétendre que la bataille se soit donnée au premier. *Mais*, dit Lambin, *Agesilaus put-il, au sortir de la Phocide, s'avancer dans la Beotie jusques à Cheronée, si Cheronée est dans la Phocide?* Non, sans doute; mais ce si est faux, & Lambin témoigne par là qu'il ne savoit guere de Géographie. Voiez le Commentaire de Kirckmaier sur Cornelius Nepos, à la page 722. Charles Etienne a erré encore plus grossiérement, lors qu'il a mis Coronée dans le Peloponnese. Mrs. Lloyd, & Hofman, l'ont suivi dans cette faute.

(E) *Il mourut de maladie en chemin, l'an 3 de la 104 Olympiade*] Une tempête l'aiant obligé de relâcher, ou le porta dans un lieu desert, nommé le Port de Menelaa, & il y mourut (21). *Hic cum ex Ægypto reverteretur .... venissetque in portum, qui Menelai vocatur, jacens inter Cyrenas & Ægyptum, in morbum implicitus decessit* (22). Ce fut l'an 3 de la 104 Olympiade, selon Calvitiut, mais on voit par là, que son calcul ne vaut rien; car depuis la 3 année de la 95 Olympiade, commencement selon lui du régne d'Agesilaüs, jusques à la 3 année de la 104 Olympiade, il n'y a que 36 ans: &, néanmoins, il en donne 41 à ce régne. Mettons-en donc le commencement, avec Helvicus, à la 2 année de la 93 Olympiade, & la fin à la 3 année de la 104.

(F) *Mr. Moreri a fait ici quelques fautes.*] Il est faux, I, que Leotychide fut fils naturel du Roi Agis: II, Que Lysander ait soutenu avec chaleur les prétentions de Leotychide (23): III, Qu'Agesilaüs ait jamais campé auprès de la ville d'Heronce, dans la Beotie (24): IV, Qu'il ait eu l'air noble & plein de majesté (25): V, Qu'il ait dit que l'Oracle, qui excluoit de la Couronne les boiteux, se devoit

(7) Plut. in Agesilao, pag. 596, E.
(8) Seneca de Constantia Sapientis, Cap. XVII, pag. 692.
(9) Plut. in Agesilao, pag. 596.
(10) Id. ibid.
(11) Id. ibid.
(12) Corn. Nepos in Vitâ Agesil. Cap. VIII.
(13) Plut. in Agesilao, pag. 616. Voiez l'Article de TACHOS.
(14) Cornel. Nepos in Vitâ Agesilai, Cap. VIII.
(15) Idem, ibid. Cap. III. Vide etiam Plut. in Agesil. pag. 600, F.
(16) Wicquef. Memoires des Ambassad. pag. 170.
(17) Xenophon, Cyropæd. Lib. I, circa fin. pag. 32.
(18) Dans la Remarque (L) de l'Article SIMONIDE.
(19) Xenophon, de Reb. Græc. Libr. IV, pag. 325.
(20) Plut. in Agesilao, pag. 605.
(21) Plut. pag. 618.
(22) Corn. Nepos in Vitâ Agesil. sub fin.
(23) Sur ces deux prémieres fautes voiez la Remarque (A).
(24) Je ne crois pas que ni dans la Beotie, ni ailleurs, il y ait eu une Ville nommée Heronce.
(25) Voiez la Remarque (B).

dans l'Article de Conon, si Cornelius Nepos & Justin ont fait leur devoir sur l'Histoire d'Agesilaus. Ce Prince ne voulut jamais souffrir que l'on fit son effigie, soit en bosse, soit en plate peinture (*l*); & il le défendit même par son testament. Quelques-uns ont cru qu'il en avoit usé de la sorte, parce qu'il n'ignoroit pas sa laideur; *diffidens formæ suæ* (*m*). Jamais personne n'a vécu dans une plus grande simplicité que lui (G). Mais il savoit très-bien loger l'esprit, le cœur, & la religion d'un Souverain (*H*), sous cet extérieur de réforme, & sous cette frugalité philosophique. Il avoit une si grande tendresse pour ses enfans, qu'il s'amusoit avec eux aux exercices les plus puériles (*I*), comme est celui d'aller à cheval sur un bâton. Il

(*l*) Plut. in Agesilao, pag. ... Voiez aussi Ciceronis Epistol. ad Famil. XII Lib. V.

(*m*) Apuleius, in Apologiâ, pag. 282.

voit entendre des defauts de l'aese, ou de celui de la naissance. Ces deux dernieres fautes apartiennent au Suplément de Moréri. Je ne remarquerai pas qu'on nomme mal l'Egyptien à qui Agesilaus rendit du service: il ne s'apelloit point *Nactenebon*.

(G) *N'a vécu dans une plus grande simplicité.*] Il n'y avoit presque personne dans son Armée plus mal-habillé que lui (26). Après son expédition d'Asie, où il avoit aquis une si haute réputation, qui avoit reçu de nouveau un si grand éclat à la bataille de Coronée, il vécut dans Sparte, tout comme auroit fait un bon Lacedemonien du vieux tems. Il ne changea rien dans ses habits, dans ses bains, dans ses repas; &, ce qui étoit peut-être plus difficile, il ne souffrit point que sa femme fut mieux vêtue qu'auparavant, ni qu'elle distinguât sa fille dans les Processions par des ornemens qui surpassassent ceux des autres filles. Il ne fit aucune réparation aux portes de son logis, quoi qu'elles fussent si vieilles, & si delabrées, qu'il sembloit que c'étoient les mêmes qu'Aristodeme y avoit mises (27). Notez qu'Aristodeme étoit celui des Heraclides, qui eut pour sa part la ville de Sparte, & duquel descendirent les Rois de Lacedemone divisés en deux familles, à cause des deux fils qu'il laissa. *In hoc* (Agesilao) *illud in primis fuit admirabile, cum maxima munera ei ab regibus & dynastis civitatibusque conferrentur, nihil unquam in domum suam contulit, nihil de victu, nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes* (28) *progenitor majorum suorum fuerat usus, quam qui intrarat nullum signum libidinis, nullam luxuriæ videre poterat: contra plurima patientiæ atque abstinentiæ. Sic enim erat instructa ut nulla in re differret a cujusvis inopis atque privati* (29). Quand on eut su qu'Agesilaus étoit arrivé en Egypte, on lui envoia de toutes sortes de provisions: il ne choisit que les plus communes, & laissa à ses valets les parfums, les confitures, & tout ce qui s'y trouvoit de plus délicieux (30). Les Egyptiens, au lieu d'admirer cela, se moquerent de ce Prince, & le prirent pour un niais, qui ne savoit pas encore ce qu'il y avoit de bon au monde. *Ille præter vitulina & hujusmodi genera obsonii, quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit, cætera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contemserunt, quod eum ignorantiâ bonarum rerum illa potissimum sumpsisse arbitrabantur* (31). Vous trouverez dans Plutarque, 1, que ce Prince se comporta de la même sorte, quand les Thasiens lui envoiérent des présens: 2, qu'il se moqua d'eux, quand ils lui offrirent les honneurs divins (32).

(26) Plut. in Agesilao, pag. 603, C.

(27) Id. ibid. pag. 606.

(28) On doit ce me semble faire dire, comme Plutarque, Aristodemus; car Agesilaus ne descendoit pas d'Eurysthenes, mais de Procles, le second fils d'Aristodeme.

(29) Corn. Nepos in Agesilao, Cap. VII.

(30) Plut. in Agesilao, pag. 216.

(31) Cornel. Nepos in Agesil. Cap. VIII.

(32) Plut. in Apophth. pag. 210. Voiez aussi Athenee, Livr. XIV, pag. 657.

(*H*) *Le cœur, l'esprit, & la religion d'un Souverain.*] Plutarque témoigne, que ceux, qui gouvernoient dans Lacedemone, ne reconnoissoient point d'autre justice, que ce qui servoit au bien & à l'agrandissement de l'Etat (33). C'étoit parmi eux la regle & la mesure du Droit & de l'Honnête: si une chose étoit utile au public, elle passoit dès là pour légitime. Je croi que Plutarque dit la verité; mais il ne devoit pas mettre en jeu la seule ville de Sparte. Celle d'Athenes (34), & celle de Thebes, n'avoient point de meilleurs principes; ce sont généralement parlant les maximes de tous les Etats: la différence des uns aux autres n'est que du plus au moins; les uns sauvent mieux les aparences que les autres. Quoi qu'il en soit, Agesilaus étoit tout pénetré de cette méchante Morale. Se voiant soupçonné d'avoir induit Phebidas à surprendre la citadelle de Thebes en pleine paix, & par une fraude qui faisoit crier toute la Grece, il représenta qu'il faloit avant toutes choses examiner si cette action étoit profitable à la patrie, & que chacun devoit faire de son propre mouvement ce qui tendoit à l'avantage de l'Etat (35). Il obtint que Phebidas seroit disculpé, & qu'on envoiroit une garnison dans la citadelle. Dans son expédition d'Egypte, n'abandonna-t-il point Tachus, qui l'avoit pris à sa solde, & n'embrassa-t-il pas les interêts de Nectanabe, par la seule raison qu'il étoit plus important aux Lacedemoniens de soutenir celui-ci que celui-là? Action, qui, sous le masque du bien public, étoit une trahison toute pure, comme Plutarque l'a remarqué. *Ἀτόπῳ καὶ ἀλλοκότῳ πράγματος παρακαλύμματι τῷ συμφέροντι τῆς πατρίδος χρώμενος. Ἐπεὶ ταύτης γε τῆς προφάσεως ἀφαιρεθείσης τὸ δικαιότατον ὄνομα τῆς πράξεως ἦν προδοσία* (36). *Absurdo & indigno facinori commodum prætexens patriæ: quando hoc quidam velamento detracto nomen istius facti verissimum erat proditio.* En conversation, Agesilaus ne parloit que de justice: c'étoient les plus beaux discours du monde que les siens (37). Entendant dire qu'une certaine chose étoit agréable au grand Roi (38), *Par où est-il plus grand Roi que moi, s'il n'est plus juste*, demanda-t-il? Voilà une belle théorie; mais la pratique n'y repondoit pas, lors qu'il s'agissoit de son Roiaume. Je veux croire, que pour des interêts particuliers, il n'auroit pas facilement contrevenu à ses lumieres; & c'est par là que je prétens qu'il avoit l'esprit & la religion d'un Souverain. Combien y a-t-il de Rois & de Princes zélez pour leur Religion, équitables &

(33) Plut. in Agesilao, pag. 217. Idem in Alcibiade.

(34) Voiez la Remarque (C) de l'Article Aristide.

(35) Plut. in Agesilao, pag. 606.

(36) Id. ibid. pag. 617.

(37) Id. ibid. pag. 208.

(38) Les Grecs parloient ainsi du Roi de Perse. Voiez la Remarque (A) de l'Article Artaban IV.

honnêtes de leur personne? Mais s'agit-il de nuire à leurs ennemis, ils suivent tous, ou presque tous, les maximes de Lacedemone. Ce seroit, je croi, un Livre de bon débit, que celui de *La Religion du Souverain*: il feroit oublier celui de *La Religion du Medecin*.

J'ai oui dire depuis deux jours à un homme de mérite, qu'un Prince Italien demandant des conditions trop avantageuses, lors qu'il négocioit un Traité de paix avec un puissant Monarque, qui lui avoit enlevé la plupart de ses Etats, l'Envoié de ce Monarque lui répondit; *Mais quelle assurance voulez-vous que le Roi mon maître puisse prendre, s'il vous rend tout ce que vous demandez?* *Assurez-le*, repliqua le Prince, *que je lui engage ma parole, non pas en qualité de Souverain; car, entant que tel, il faut que je sacrifie toutes choses à mon agrandissement, & à la gloire & à l'avantage de mes Etats, selon que les conjonctures s'en offriront. Dites-lui donc que je lui engage ma parole, non pas sous cette qualité-là; ce ne seroit rien promettre: mais comme Cavalier, & honnête-homme.* Quoi que ce langage ne réponde point aux idées de ceux qui ont introduit dans le style de la Chancelerie la formule, *nous promettons en foi & parole de Roi*, il est pourtant très-sincere & très-raisonnable.

Faisons encore deux Remarques. Prémierement, je distingue entre ce que croioit Urbain VIII, & ce que croioit Maphée Barberin. La Religion du Souverain, entant que tel; & la Religion, personnellement parlant, sont deux choses.

Autre Remarque. Agesilaus avoit un respect extrême pour ses Dieux: il ne souffroit point qu'on pillât, ou qu'on profanât leurs Temples, ni en Grece, ni aux païs des Barbares; & il mettoit au nombre des sacrileges ceux qui maltraitoient un ennemi refugié dans un Temple (39). Pendant la marche de ses Troupes, il alloit toujours loger dans les Temples les plus sacrez, afin d'avoir les Dieux pour témoins des actions les plus secretes de son domestique. *Ἐποιεῖτο μὲν γὰρ ἀποδημίαν καθ' αὑτὸν ἐν τοῖς ἁγιωτάτοις ἱεροῖς, ἃ μὴ πολλοὶ καθορῶσιν ἀνθρώπων πράττοντας ἡμᾶς, τούτων θεοὺς ποιούμενος ἐπόπτας καὶ μάρτυρας. Tendebat enim, cum iter faceret, solus in sanctissimis delubris, ac quibus rebus paucos adhiberemus arbitros, earum Deos faciebat inspectores* (40). Voila sa Religion personnelle; mais, dès qu'il se regardoit comme Roi, le bien & l'avantage de son Roiaume étoit sa Divinité principale, à laquelle il sacrifioit la vertu & la justice, les Loix divines & les Loix humaines. Je ne sai si tous ceux, qui citent cette Sentence d'Euripide,

(39) Corn. Nepos, in Vitâ Agesil. Cap. IV.

(40) Plut. in Agesilao, pag. 603.

Nam, si violandum est jus, regnandi gratiâ
Violandum est: aliis rebus pietatem colas (41);

(41) Cicero, Officior. Lib. III, Cap. XXI.

en comprennent toute l'énergie: on y voit l'esprit, & de ceux qui acquierent des Roiaumes, & de ceux qui gouvernent les Etats; ils vont quelquefois jusqu'à la superstition. Regardez la conduite particuliere d'Agesilaus: tout y est dans l'ordre, *aliis rebus pietatem colas*: il ne sort de l'équité, qu'entant qu'il regne, *regnandi gratiâ violandum est*. Entant qu'homme, il vous dira sincerement, comme un autre, *amicus usque ad aras*: mais, entant que Souverain, s'il parle selon sa pensée, il vous dira, *J'observerai le Traité de paix, pendant que le bien de mon Roiaume le demandera; je me moquerai de mon serment, dès que la maxime d'Etat le voudra.* Que s'il aimoit mieux que les Perses violassent la Treve, que de commencer lui-même à la violer, c'est qu'il esperoit un grand profit de cette conduite des Perses. *Multum in eo consequi se ducebat, quod Tissaphernes perjurio suo & homines suis rebus abalienaret, & Deos sibi iratos redderet* (42).

Notre bon Agesilaus, qui eut cru blesser la belle Morale, s'il avoit été bien vêtu, & s'il eût fait bonne chere, ne se faisoit nul scrupule d'être l'Usurpateur d'un Roiaume. C'est ainsi que certains Casuistes damnent sans rémission les femmes qui s'ajustent trop soigneusement: ils ne peuvent souffrir, ni leurs rubans, ni leurs pierreries; mais non seulement ils permettent aux hommes de se soulever, & de s'engager à une guerre civile; ils les y exhortent aussi.

(42) Cornel. Nepos in Agesil. Cap. II.

(*I*) *Aux exercices les plus puériles.*] Un jour, qu'on le surprit à cheval sur un baton, avec ses enfans, il se contenta de dire à celui qui l'avoit vu en cette posture, *Attendez à en parler que vous soiez pere* (43). On ne pourroit pas citer ici ces vers d'Horace,

(43) Plut. in Agesilao, pag. 610. Ælianus, Var. Hist. Lib. XII, Cap. XV.

Ædificare casas, plostello adjungere mures,
Ludere par impar, EQUITARE IN ARUNDINE LONGA,
Si quem delectet barbatum, amentia verset (44):

(44) Horat. Sat. III, Libr. II, pag. 247.

Car ce Poëte n'entend point parler de ceux qui par complaisance pour leurs propres enfans, s'amuseroient à de telles choses dans leur logis. La Mothe le Vayer n'est point exact, lors qu'il dit, que *le Roi Agesilaus, aussi bien qu'Alcibiade, furent surpris* folâtrant au milieu des petits garçons; & que le Philosophe Socrate en faisoit gloire (45). On ci-

(45) La Mothe le Vayer, Tom. I, pag. 217. Edit. in 12.

Il ne fera pas inutile de remarquer le peu de cas qu'il faisoit de ceux, qui tiroient beaucoup de gloire de nourrir & de dresser des chevaux, pour la dispute du prix aux jeux Olympiques. Il voulut leur faire voir que ce n'étoit pas grand' chose, & que c'étoit une affaire de dépense, & non pas une preuve de merite & de vertu; &, pour cet effet, il persuada à sa sœur d'aspirer à cette victoire (n). Cette Dame, aiant fait dresser des chevaux à cet exercice, se mit sur les rangs, & gagna le prix. Ce fut la prémiere femme qui remporta cette gloire (o). Elle s'apelloit Cynisca. Je ne croi pas que Dicearque l'ait ignoré, lui, qui se plaignoit de ne trouver pas quel étoit le nom de la fille d'Agesilaus (K). Il l'auroit su, s'il avoit fait ce que fit Plutarque (L).

(n) Plutarc. in Agesilao, pag. 606, D.

(o) Pausan. Lib. III, pag. 88, & 96.

te Seneque au dernier chapitre du I Livre *De Tranquillitate*. Il y a là plusieurs choses qui manquent d'exactitude. I. Il auroit falu spécifier qu'Agesilaus ne folâtroit qu'avec ses enfans. II. Le Traité *De Tranquillitate* ne contient qu'un Livre. III. Il n'est rien dit, ni d'Alcibiade, ni d'Agesilaus, dans le chapitre cité. IV. Il n'y est point dit que Socrate faisoit gloire de folâtrer avec les enfans: on se contente de dire qu'il n'en avoit point de honte. *Cum pueris Socrates ludere non erubescebat.* V. Valere Maxime, & Elien, qui raportent ce jeu de Socrate, disent qu'Alcibiade l'y surprit. *Non erubuit tunc cum interposita arundine cruribus suis cum parvulis filiolis ludens ab Alcibiade risus est* (46). Σωκράτης δὲ κατελήφθη ποτὲ ὑπὸ Ἀλκιβιάδου παίζων μετὰ Λαμπροκλέους ἔτι νηπίου (47). *Socrates etiam aliquando deprehensus est ab Alcibiade ludere cum Lamprocle adhuc infante*; mais je ne me souviens pas d'avoir lu que d'autres y aient surpris Alcibiade. VI. Ces deux Auteurs observent que c'étoit avec ses propres enfans que Socrate folâtroit.

(46) Valer. Maximus, Lib. VIII, Cap. VIII, sub fin.

(47) Ælian. Var. Hist. Lib. XII, Cap. XV.

(K) *Je ne croi pas que Dicéarque ait ignoré ..... le nom de la fille d'Agesilaus.*] Cynisca fut, non seulement la prémiere femme, qui gagna aux jeux Olympiques le prix de la course de chevaux; mais aussi, la plus illustre de toutes celles qui dans la suite remportérent une semblable victoire (48). Le Poëte Simonide l'honora d'une Epigramme (49). Elle consacra, pour un monument de sa victoire, des chevaux d'airain, qui furent placés à l'entrée du Temple de Jupiter Olympien (50). Sa figure, faite par Apelles, & ornée de plusieurs inscriptions, se voioit au Temple de Junon à Elide (51). Les Lacedemoniens lui érigérent un monument de Heros, Ἡρῷον (52). Il n'y a donc point d'aparence que le nom de la sœur d'Agesilaus ait été inconu à aucun Historien Grec.

(L) *Il auroit su le nom de la fille d'Agesilaus, s'il avoit fait ce que fit Plutarque.*] Ce dernier Historien nous aprend, que Dicéarque s'étoit mis fort en colere, de ce qu'on ne savoit pas le nom, ni de la fille d'Agesilaus, ni de la mere d'Epaminondas. Ὁ Δικαίαρχος ἠγανάκτησεν. *Stomachatur Dicearchus, &c* (53). *Pour moi*, continue-t-il, *j'ai trouvé dans les Registres des Lacedemoniens, que la femme d'Agesilaus se nommoit Cleora, & que l'une de ses deux filles s'apelloit Apolia, & l'autre Prolyta.* On ne doit pas trouver mauvais que Dicéarque se soit fâché de la négligence des Historiens: car nous aimons naturellement à conoître la famille des grans hommes. Il étoit un peu étrange, que le nom des filles & de la femme d'Agesilaus ne se trouvât que dans les Archives de Lacedemone.

(48) Pausf. Lib. III, pag. 88.

(49) Id. ibid.

(50) Idem, Lib. V, pag. 159.

(51) Idem, Lib. VI, pag. 178.

(52) Idem, Lib. III, pag. 96.

(53) Plutarc. in Agesilao, pag. 606.

AGESIPOLIS, I du nom, Roi de Lacedemone, succéda à Pausanias son pere, qui s'étoit réfugié dans un Temple (a), dès qu'il avoit su qu'on desaprouvoit la conduite qu'il avoit tenue, en concluant une paix avec les Thebains. On le laissa dans cet asyle, & l'on éleva sur le Trône Agesipolis, sous la tutele d'Aristodemus (b). Ce fut en la 3 année de la 96 Olympiade (c). Il étoit majeur, lors que les Lacedemoniens résolurent d'attaquer tout à la fois les Atheniens, & les Thebains; mais, comme ils jugérent, qu'il ne seroit pas de la prudence, pendant une telle guerre, de n'être pas assûrez des Argiens, ce fut par ceux-ci qu'ils commencérent (d). Agesipolis, chargé de les attaquer, se fit un scrupule, sur ce qu'ils lui demandérent une treve. Il voulut donc s'éclaircir avec Jupiter, sur un tel cas de conscience, & il le consulta en personne, dans le fameux Temple d'Olympe. Il lui demanda, si l'on pouvoit rejetter les propositions de treve, que les Argiens faisoient; & si l'on ne pouvoit pas prétendre, qu'ils prenoient très-mal leur tems, vu qu'ils avoient attendu à parler de paix, que les Troupes de Lacedemone fussent à la veille de les attaquer? L'Oracle répondit, que les demandes des Argiens étoient injustes, & qu'on pouvoit les refuser saintement (e). Agesipolis, pour mieux prendre ses précautions, courut aussitôt à Delphes, afin de savoir si le sentiment du fils (f) seroit conforme à celui du pere (g) (A)? Le Réponse d'Apollon

(a) Dans celui de Minerve, à Tegée. Pausanias, Lib. III, pag. 86.

(b) Id. ibid.

(c) Diodor. Siculus, Lib. XIV, Cap. XC.

(d) Xenophon, de Rep. Græc. Lib. IV, pag. 212.

(e) Ὁ δὲ θεὸς ἐπεσήμαινε ... [illegible] Qui Deus respondit fas esse ... Xenoph. de Reb. Græc. Lib. IV, pag. 212.

(f) C'est-à-dire, d'Apollon.

(g) C'est-à-dire, de Jupiter.

(A) *Si le sentiment d'Apollon seroit conforme à celui de Jupiter?*] Recueillons de ceci une verité, qui est d'ailleurs assez manifeste: c'est que la Religion des Païens étoit fondée sur des idées de Dieu aussi fausses que l'Athéisme. Je ne parle point des sentimens du commun peuple; je ne parle point de l'abus de quelques particuliers: je parle du culte public, pratiqué par les personnes les plus éminentes, & soutenu de la majesté de l'Etat. Voici un Roi de Lacedemone, qui, aprés les sacrifices que l'on offroit solemnellement, & comme des préliminaires d'une expédition (1), & aprés même la réponse favorable du plus grand des Dieux, va consulter une autre Divinité, incertain si elle refutera, ou si elle confirmera, cette réponse. Il croioit donc que les décisions de Jupiter n'étoient pas telles que l'on put toujours les suivre en sûreté de conscience; & il suposoit, que les lumieres d'Apollon n'étoient pas toujours conformes à celles de Jupiter. N'étoit-ce pas croire que tous les Dieux, sans exception du plus grand, étoient bornés dans leurs conoissances, & que d'eux aux hommes il n'y avoit que la difference du plus au moins? *Le tot capita tot sensus, autant de sentimens que de têtes*, avoit lieu, selon cela, dans le Ciel, à-peu-près comme sur la terre. On consultoit Jupiter, comme l'on consulte le plus fameux Avocat d'un Parlement, lors qu'on a dessein de s'engager à un procés. La réponse de cet Avocat n'assûre pas les plaideurs prudens: ils sont bien aises d'avoir l'avis de quelques autres Jurisconsultes; &, il y a tel homme, qui fait consulter son affaire dans toutes les Cours du Roiaume aux plus habiles Docteurs. Les Païens en usoient ainsi à l'égard de leurs Oracles: ils en consultoient plusieurs sur les mêmes cas; afin de voir si les Dieux se contrediroient les uns les autres, & afin de prendre mieux leurs mesures par la comparaison des réponses. Ainsi, leurs Dieux étoient aussi chimériques, que la Divinité de Spinoza; car il est aussi impossible, qu'une Nature bornée soit Dieu, qu'il est impossible, que le Monde soit l'Etre suprême, qui gouverne toutes choses par une sage providence. Confirmons ce que j'avance sur la fausse idée que les Païens se formoient de Dieu. Ils n'étoient point scandalisés du sort différent qu'avoient les victimes. Celles, qu'on offroit à une Divinité, faisoient espérer, pendant que celles, que l'on offroit à une autre, faisoient craindre. Apollon & Diane, enfans jumeaux de Jupiter, se contredisoient quelquefois: le frere rejettoit une victime, la sœur l'admettoit. Le Paganisme ne trouvoit rien là de scandaleux: il eut bien voulu plus de concorde dans les promesses du bien; mais enfin, il ne croioit pas que la nature divine donnât l'exclusion à l'ignorance, au caprice, à la discorde: il aquiesçoit donc à cela, comme à des effets inévitables de la nature des choses. Ne croiez pas que les objections de Ciceron aient dessillé les yeux à beaucoup de gens. *Quid quum pluribus Diis immolatur, qui tandem evenit ut litetur aliis, aliis non litetur? Quæ autem inconstantia Deorum est, ut primis minentur extis, bene promittant secundis? Aut tanta inter eos dissensio, sæpe etiam inter proximos, ut Apollinis exta bona sint, Dianæ non bona* (2)?

(1) Ἐπεὶ δὲ τὰ διαβατήρια θυομένῳ ἐγένετο, ἐλθὼν εἰς τὴν Ὀλυμπίαν χρηστηριαζόμενος, *Quum pro finibus transeundis sacrificasset, Olympiam divertens consulturus profectus est.* Xenoph. de Gestis Græc. Lib. IV, pag. 212.

Un Auteur moderne s'est servi de cette conduite de notre Agesipolis, pour faire voir, que par raport aux Oracles, le plus grand des Dieux du Paganisme ne conservoit point son avantage, ni sa superiorité. *Les Oracles de Jupiter*, dit-il (3), *tels qu'estoient ceux de Trophonius, de Dodone, & de Hammon, n'avoient pas tant de credit, que celui de Delphe.... Car, ni en durée, ni en estime, ils n'ont jamais égalé ce dernier. Et cela se prouve, outre le consentement de la plupart des Auteurs qui en ont parlé, par ce que rapporte Xenophon de Agesipolis* (*), *qui, après avoir consulté Jupiter Olympien, & receu sa réponse, fut à Delphe trouver Apollo, lui demandant, comme à un Juge de dernier ressort, s'il estoit du mesme avis que son pere? Aristote attribue cette espece de raillerie dévote, à un Hegesippus, au second livre de ses Rhetoriques.* Ce passage fournit la matiere de deux Notes. La I est, que les idées de l'Eglise Gallicane, touchant le Concile, & sur le Pape, parlant même *ex cathedra*, peuvent être comparées à celles du Paganisme, touchant les Oracles de Jupiter, & celui de Delphes. Le Jupiter Olympien, répondant à une question, trouvoit dans l'esprit des peuples beaucoup de respect: on rendoit bien des hommages à son autorité; mais enfin, son jugement, quand même il auroit été rendu *ex cathedra*, ou plutôt *ex tripode*, ne passoit pas pour *irreformable*. Voilà le Pape de l'Eglise Gallicane. L'Apollon de Delphes étoit le *Juge de dernier ressort*: voilà le Concile. Ma II Note est, qu'Agesipolis y procéda tout de bon: il n'y eut point dans son fait *une raillerie dévote*. Pour ce qui est d'Hegesippus, je n'en répons point. Il fut peut-être assés malin, pour vouloir tendre des piéges aux Oracles; afin de les insulter, s'ils ne s'entr'accordoient pas. *C'est une honte*, auroit-il pu dire, *que vous répondiez le oui & le non.* Ἡγήσιππος ἐν Δελφοῖς ἐπηρώτα τὸν θεόν, κεχρημένος πρότερον Ὀλυμπίασιν, εἰ αὐτῷ ταὐτὰ δοκεῖ ἅπερ τῷ πατρί, ὡς αἰσχρὸν ὂν τἀναντία εἰπεῖν.

(2) Cicero, de Divinat. Lib. II, Cap. 17.

(3) La Mothe le Vayer, Lettre CVI, Tom. XI, pag. 449.

(*) Lib. IV, Historiæ.

pollon fut toute semblable à celle de Jupiter; &, alors, Agesipolis ne balança plus, & fit marcher son armée du côté d'Argos. Les Argiens lui envoiérent deux Herauts, pour lui demander la paix: il leur répondit, que les Dieux avoient trouvé bon qu'il n'aceptât point ces offres, & continua sa marche. Il y eut un tremblement de terre, le prémier jour qu'il campa dans leurs Etats; &, comme une partie des troupes jugea que c'étoit un signe qu'il faloit s'en retourner, il dissipa leur superstition, par la remarque que ce prodige étoit arrivé après leur entrée dans le païs ennemi. Il marcha donc plus avant, s'aprocha de la ville d'Argos, & la serra de bien près. Il l'eut peut-être subjuguée, si la foudre, qui lui tua quelques soldats, & si quelque autre mauvais présage ne l'eût obligé à se retirer (h). N'oublions pas son émulation: dès qu'il fut entré au païs des Argiens, il s'informa jusqu'où Agesilaüs l'avoit ravagé quelque tems auparavant; & il n'eut cette curiosité, que pour renchérir sur les exploits de ce Prince, qu'il tâchoit de surpasser, comme s'il avoit été un athlete aparié avec lui (i). La paix générale, que les Lacedemoniens procurérent à la Grece (k), par les négociations d'Antalcidas leur Ambassadeur à la Cour de Perse, l'an 2 de la 98 Olympiade, fut bien-tôt suivie de la guerre particuliere qu'ils déclarérent aux habitans de Mantinée. Agesilaüs, aiant prié qu'on le dispensât du commandement des troupes, ce fut Agesipolis, qui marcha contre l'ennemi. Il ravagea le territoire de Mantinée, & il subjuga enfin cette ville. L'expédient, dont il se servit, est trop curieux, pour n'être pas raporté (B). Il y a quelque aparence, que ce fut dans cette guerre, que Pelopidas & Epaminondas furent dégagés du péril (C) à quoi leur courage & leur amitié les exposérent. Il fut envoié quelques années après (D), avec une bonne armée, contre les Olynthiens (l). Amyntas, Roi de Macédoine, & Derdas, Prince d'Elimée (m), le secondérent vigoureusement. Il s'aprocha d'Olynthe; &, ne voiant point paroître l'armée ennemie, qu'il vouloit combatre, il ravagea le païs, & se rendit maître de la ville de Torone. Mais, comme les grandes chaleurs de l'été ne l'empêchoient point de fatiguer extrémement, il fut attaqué d'une fievre continue, qui l'emporta dans sept jours (n), l'an 14 de son regne (o). Voiez ce que je critique à Mr. Moréri (E). Agesilaüs ne fut point aise de cette perte, comme on l'auroit cru (F): il en pleura, & en eut un long regret, à ce que dit Xenophon (p). Notez qu'Agesipolis ne laissa point de postérité (q), & que Cleombrotus,

(h) Xenophon, de Reb. Græc. Libr. IV, pag. 314.

(i) Ὥσπερ πένταθλος πάντη ἐπὶ τὸ πλεῖον ὑπερβάλλειν ἐπειρᾶτο. Tanquam enim pentathlus omnino aliquo superare contendebat, Xenophon, ibid.

(k) Diodorus Sicul. Libr. XIV, Cap. CXI, pag. 650.

(l) Xenoph. de Reb. Græc. Libr. V, pag. 329.

(m) Xenophon, de Reb. Græc. Libr. V, pag. 327, dit Ἐλιμίας ἄρχων, imperans, apparemment, c'est une faute de Copiste, pour Ἐλιμείας.

(n) Id. ibid. pag. 329.

(o) Diodorus Sicul. Libr. XIV, Cap. CXI, pag. 650, & Lib. XV, Cap. XXIII, pag. 674, ad annum 2 Olymp. 100.

(p) Voiez la Remarque (F).

(q) Pausan. Lib. II, pag. [illegible]

ποιεῖν (4). *Hegesipus Delphis interrogabat Deum, cum accepisset prius Oraculum Olympiæ, num ipsi eadem viderentur quæ patri, quasi turpe esset contraria dicere.* Si notre Agesipolis avoit eu un mauvais dessein contre Apollon, à l'exemple de ce malin personage, dont Esope a fait l'histoire (5), il y auroit été atrapé; car la réponse de Delphes fut semblable à celle d'Olympe.

(B) *L'expédient, dont il se servit, est trop curieux, pour n'être pas raporté.*] Il boucha le cours de la riviere, qui passoit par le milieu de la ville: cela causa une inondation, qui affoiblit de telle sorte les fondemens des maisons & des murailles, que les habitans craignirent qu'elles ne tombassent; &, comme ils virent, que si quelque pan de muraille se renversoit, leur ville seroit emportée d'assaut, ils capitulérent. Ils n'obtinrent que des conditions tres-dures; car on les força d'aller demeurer à la campagne, divisés en quatre cantons, & l'on demantela leur ville; on auroit puni de mort leurs Magistrats, si le pere d'Agesipolis n'eût intercédé pour eux (6). Xenophon, qui narre toutes ces choses, ne touche point une circonstance, que Pausanias raporte. Agesipolis détourna vers les murailles de la ville le cours de la riviere. Or la brique de ces murailles n'étant point cuite se fondoit dans l'eau, comme la cire se fond par la chaleur du Soleil. La raison, pourquoi les Mantinéens avoient préferé la brique crue à la brique cuite, est qu'elle ne se brisoit pas, & ne se dérangeoit pas, lors qu'on batoit les murailles. Agesipolis n'inventa point ce stratagême; il ne s'en servit qu'aprés avoir su que Cimon l'avoit emploié pour se rendre maître de la Ville d'Eione sur le Strymon (7).

(C) *Que Pelopidas & Epaminondas furent dégagés du péril.*] Plutarque raconte que les Thebains envoiérent du secours aux Lacedemoniens dans l'expedition de Mantinée; & que l'aile, où ces deux braves combatirent, aiant plié, ils ne reculérent point. Pelopidas reçut sept blessures, & tomba sur un monceau de corps morts. Epaminondas courut à lui, & s'oposa seul à plusieurs, bien résolu de mourir, plutôt que d'abandonner son ami. Il fut blessé en deux endroits, & se défendoit néanmoins vigoureusement, lors qu'Agesipolis, menant des troupes de l'autre aile de l'armée, les degagea l'un & l'autre (8). Vous me direz, que Xenophon ne parle d'aucune bataille, quand il raconte ce qui se passa dans cette guerre de Mantinée: mais je vous répondrai, que Pausanias observe, qu'Agesipolis avoit gagné une bataille, avant que de mettre le siege devant la ville, Ὡς δὲ ἐκράτησεν ὁ Ἀγησίπολις τῇ μάχῃ, καὶ εἰς τὸ τεῖχος κατειλήσεν τοὺς Μαντινέας (9). *Cum vero Agesipolis Mantinenses prælio superatos intra mœnia compulisset*; & j'ajoûterai, que Xenophon même remarque, qu'il y avoit des troupes auxiliaires dans l'armée de Lacedemone (10). Notez, que l'événement, dont Plutarque fait mention, précéda la supercherie, avec laquelle Phebidas se rendit maître de la forteresse des Thebains (11). Ce caractere chronologique convient à l'expédition d'Agesipolis contre Mantinée.

(D) *Il fut envoié quelques années après, &c.*] Je ne fais cette remarque, que pour censurer Pausanias, qui conte qu'Agesipolis, abandonnant à regret la guerre d'Argos, tourna toute sa colere contre les Olynthiens. Οὕτω μὲν δὴ ἐκ τῆς Ἀργολίδος ἀνέζευξεν ἄγων ἐπὶ δὲ Ὀλυνθίους ἐτράπετο αὖθις στρατιάν (12). *Invitissimus itaque ille ex Argivorum finibus castra movet, & contra Olynthios belli impetum convertit.* Qui ne croiroit, en lisant cela, que l'expédition d'Olynthe fut une suite immédiate de celle d'Argos? Qui ne s'imagineroit qu'Agesipolis, en sortant de l'Argolide, prit la route de la Macédoine? Cependant cela est faux. Il se passa quelques années entre ces deux expeditions. La guerre de Mantinée, dont le même Pausanias a dit quelque chose, suivit celle d'Argos, & preceda de six ans celle d'Olynthe. Notons ici une faute de Calvisius. Il place la guerre d'Argos sous l'an 4 de la 96 Olympiade, peu après la mort de Pausanias, Roi de Macédoine (13). Or Agesipolis monta sur le trône la même année que mourut ce Pausanias (14); &, parce qu'il étoit mineur, on le mit sous la tutele d'Aristodemus (15). Il faudroit donc, si Calvisius étoit éxact, que la guerre d'Argos concourût, ou a-peu-près, avec la prémiere année du regne d'Agesipolis, & que cette guerre eût été conduite par Aristodemus; car il est certain, que sous la minorité d'Agesipolis, on mit son tuteur à la tête des armées, lors qu'il écheoit à ce Roi d'aller en campagne (16). Calvisius ne manque pas d'observer qu'Aristodemus y alla l'an 3 de la 96 Olympiade, à cause du bas age d'Agesipolis (17). Voici en quoi il se trompe: c'est qu'il met la premiere année de son regne à l'an 2 de la 96 Olympiade, & la guerre d'Argos trop peu après la mort de Pausanias, Roi de Macedoine.

(E) *Voiez ce que je critique à Mr. Moréri.*] „ Agesipolis „ fut surpris d'une fievre ardente, & revint toujours à la „ fraîcheur des eaux d'un certain Temple de Bacchus, qui „ étoit à Aphite, il s'y fit porter, & mourut le 7 jour de „ sa fievre, après être sorti de ce Temple, pour ne le point „ souiller par sa mort. „ Ce sont les paroles de Mr. Moréri. Il y auroit de l'injustice à critiquer l'expression *revint toujours à la fraîcheur*; car il est aisé de voir que les Imprimeurs ont mis *revint* au lieu de *rêvant* (18). Mais on peut dire deux choses. L'une, qu'il auroit falu s'exprimer ainsi: *Se souvenant du Temple de Bacchus, qu'il avoit vu à Aphite, il souhaita de jouir de l'ombre & de la fraîcheur des eaux claires de ces endroits-là. Il y fut porté en vie, mais il mourut hors du Temple, le 7 jour de sa fievre* (19). En second lieu, c'est une glose chimérique, que de nous venir conter, que, par un respect religieux pour la sainteté du Temple, il ne voulut pas y mourir. Xenophon, ou quelque autre Auteur digne de foi, ont-ils dit cela? Pour n'en faire pas à deux fois, critiquons ici la faute que Mr. Moréri a faite dans l'Article d'Agesipolis II. Il assure que ce Prince, aiant *été en otage durant sa jeunesse*, répondit à ceux qui lui en faisoient reproche, *C'est parce que les Rois portent les defauts de leur Empire.* Cette réponse est aussi fausse, que contraire à ce bon mot,

Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi (20),

c'est-à-dire,

Les Princes font les folies, & leurs sujets en portent la peine.

Voici le fait. On lui dit un jour, *Tout Roi que vous êtes, vous avez été en otage, avec les principaux de la jeunesse de Lacedemone: vos femmes & vos enfans n'y ont point été. C'est parce qu'il étoit juste*, répondit-il, *que nous portassions nous-mêmes la peine de nos propres fautes* (21).

(F) *Agesilaus ne fut point aise de cette perte, comme on l'auroit cru.*] Xenophon nous porte à croire, qu'il regnoit entre ces deux Princes une émulation fort propre à produire l'inimitié. Mais Plutarque nous les représente comme fort unis. Il observe qu'Agesipolis doux & modeste, & s'intrigant peu dans les affaires publiques, se laissa gagner par son collegue Agesilaus (22), qui, le connoissant de complexion amoureuse, lui parloit toujours de beaux garçons, & le poussoit de ce côté-là, & l'y servoit même.

(4) Aristotel. Rhetor. Libr. II, Cap. XXIII, pag. 441, F.

(5) Æsopus, Fabulâ XVI, cujus Titulus Κακοπράγμων, Malignus. C'étoit un homme, qui avoit un Moineau à la main, & qui demandoit à l'Oracle, Ce que je tiens vit-il, ou non? Son dessein étoit d'étouffer le Moineau, en cas que l'Oracle eût répondu, Il vit, &c.

(6) Xenophon, Libr. V, pag. 318.

(7) Pausanias, Libr. VIII, pag. 242, 243.

(8) Plutarchus in Vita Pelopidæ, pag. 280.

(9) Pausan. Libr. VIII, pag. 242.

(10) Xenophon, Lib. V, pag. 323.

(11) Plut. in Pelopid. pag. 280.

(12) Pausanias, Libr. II, pag. 86.

(13) Sethus Calvisius, Chronol. ad ann. Mundi 3557, pag. 162.

(14) Diodorus Sicul. Libr. XIV, Cap. XC, pag. 637.

(15) Xenophon de Reb. gestis Græcor. Libr. IV, pag. 304. Pausanias, Lib. II, pag. 96.

(16) Xenophon, de Reb. gestis Græcor. Libr. IV, pag. 302.

(17) Calvisius, Chronol. pag. 160.

(18) On a mis révant, dans les Editions de Hollande.

(19) Voiez Xenophon, Libr. IV, pag. 329, 330.

(20) Horat. Epist. II, Libr. I, Vers. 14.

(21) Plutarch. in Apophth. Laconic. pag. 215.

(22) Plut. in Agesilao, pag. 607, A.

Esdans

(r) Pausan. L. II, p. 14.
(s) Diod. L. XV. c. LX.
(t) Plut. in Apophth. pag. 215.

brotus, son frere & son successeur, fut pere d'AGESIPOLIS II (r), qui ne régna qu'un an (s), & de qui les apophthegmes ont été plus mémorables que les actions. Personne ne parle de celles-ci, & l'on trouve dans Plutarque (t) un petit recueil de ceux-là.

Εἶχε δ' ἔρωτα ἐπὶ τοῖς ἐρωμένοις τὸν Ἀγησίπολιν, ὥσπερ ἐν αὐτῷ, ἀεὶ τινος ὑπῆρχε λόγου περὶ τῶν ἐν ὥρᾳ καὶ προῆγε τὸν νεανίσκον εἰς τοῦτο, καὶ συνεραστὴς συνέπραττεν (23). *Qui autem tenere secret Agesipolim, sicut se, amoribus, sermonem assidue de formosis adolescentibus inferebat, eodemque illum impellebat, sociusque erat et in amore & adjutor.* Il ajoute que cette espece d'amours n'avoit rien de criminel à Lacedemone.

(23) Plut. in Agesilao, pag. 607, A.

Voici un passage Grec, qui nous aprend qu'Agesilaüs regreta la perte de ce collegue. Ἀγησίλαος δὲ τοῦτο ἀκούσας, ἀχ ὥσπερ ἄν τις ᾤετο, ἐφήσθη ὡς ἀντιπάλῳ, ἀλλὰ καὶ ἐδάκρυσε καὶ ἐπόθησε τῆς συνουσίας (24). *Agesilaus his auditis, non, ut quidam existimassent, ob adversarii casum lætatus est, sed humaniter mortem illius lachrymatus est, & consuetudinem desideravit.*

(24) Xenophon, de Gest. Græc. Lib. V, pag. 330.

(a) Il étoit éloigné de lui de cinq degrez de generation. Plut. in Agide, pag. 796.

AGIS, Roi de Lacedemone, issu d'Agesilaüs II en droite ligne (a), eut une fin très-malheureuse. Il s'étoit mis en tête de réformer son Roiaume, par le rétablissement des Loix de Lycurgue; mais il succomba sous le poids d'une entreprise, qui ne pouvoit être que desagréable à tous ceux qui possédoient de grans biens, & qui s'étoient tellement accoutumez aux douceurs d'une vie voluptueuse, qu'ils n'étoient plus capables de s'accommoder de l'ancienne discipline de Lacedemone. Agis, à la fleur de son âge, par un desir de gloire assez rafiné (A), conçut le dessein de cette réforme, & la pratiqua tout le prémier en sa personne: ses habits, & sa table, étoient selon les manieres du vieux tems; ce qui méritoit d'autant plus d'admiration, qu'Agesistrata sa mere, & Archidamia sa grand' mere, l'avoient élevé mollement (b). Lors qu'il sonda la disposition des esprits, il trouva les jeunes gens moins oposez à son projet, que ceux qui avoient joui du relâchement de discipline plusieurs années. La plus grande difficulté paroissoit devoir venir de la part des femmes (B). Elles avoient alors plus de credit que jamais; car leur regne n'est jamais plus grand, que lors que le luxe est à la mode. La mere d'Agesilaüs ne trouvoit nullement son compte à cette réformation; elle y auroit perdu ses richesses, qui la faisoient entrer de part dans mille sortes d'intrigues; ainsi elle s'oposa d'abord au dessein d'Agis, & le traita de vision. Mais Agesilaus son frere, qu'Agis avoit engagé dans ses intérêts, la sut tellement manier, qu'elle promit de seconder l'entreprise. Elle tâcha de gagner les femmes; mais, au lieu de se laisser persuader, elles s'adressérent à Leonidas, l'autre Roi de Lacedemone, & le supliérent très-humblement de faire avorter les desseins de son collegue. Leonidas n'osa point s'y oposer ouvertement, de peur d'irriter le peuple, à qui la reformation étoit agréable, parce qu'elle devoit lui être utile. Il se contenta de la traverser par des intrigues, & en semant des soupçons, comme si Agis eût aspiré à la tyrannie, par l'abaissement des riches, & par l'élevation des pauvres. Agis ne laissa point de proposer au Sénat ses nouvelles Loix, qui portoient l'abolition des dettes, & un nouveau partage des terres. Leonidas, soutenu par les gens riches, s'oposa si fortement à ce projet, qu'il y eut un suffrage de plus pour la rejection, que pour l'admission. Il paia chérement le succès de son affaire. Lysander, l'un des Ephores, qui avoit été le grand promoteur de la réforme, le mit en Justice, allégua les signes célestes (C), & poussa un Prince du sang roial, qui s'apelloit Cleombrotus, & qui étoit gendre de Leonidas, à s'assûrer du Roiaume. Leonidas, transi de peur, se réfugia dans un Temple, où sa fille, femme de Cleombrotus, l'alla joindre. On le cita; &, parce qu'il ne comparut point, on le déclara déchu de sa dignité, & on la conféra à Cleombrotus. Il obtint la permission de se retirer à Tegée. Les nouveaux Ephores firent un procès d'innovation à Lysander & à Mandroclidas: ceux-ci persuadérent aux deux Rois de s'unir, & de casser ces Ephores. La chose fut éxécutée; mais, non pas, sans que la ville fût dans un grand trouble. Agesilaüs, l'un des Ephores substituez à ceux que l'on venoit de casser, auroit fait mourir Leonidas sur le chemin de Tegée, si Agis ne lui eût envoié une bonne escorte. La réformation auroit pu alors s'établir, si Agesilaüs n'avoit trouvé le moien d'éluder les bonnes intentions des deux Rois. Sur ces entrefaites, les Achéens demandérent du secours: on leur en donna; & ce fut Agis qui eut le commandement des troupes. Il aquit beaucoup de réputation dans cette Campagne (D). A son retour, il trouva les choses si brouillées, par la mauvaise conduite d'Agesilaüs,

(b) Ἐντεθραμμένος πλούτῳ καὶ τρυφαῖς γυναικῶν τῆς τε μητρὸς Ἀγησιστράτας καὶ τῆς μάμμης Ἀρχιδαμίας, αἳ πλεῖστα χρήματα Λακεδαιμονίων ἐκέκτηντο. *Enutritus esse in opibus & deliciis mulieribus matris Agesistratæ & aviæ Archidamiæ, quæ in Lacedæmone erant pecuniosissimæ.* Plutarch. in Agide, pag. 797.

(A) *Par un desir de gloire assez rafiné.*] La narration de Plutarque (1) nous insinue clairement, qu'Agesistrata fit voir à son fils le préjudice qu'il se feroit à lui-même, par son plan de reformation, vu les grans biens qu'elle possédoit: mais il la pria de vouloir sacrifier ses richesses à la gloire de son fils. *Car jamais*, lui dit-il, *je ne pourrai aller du pair avec les autres Monarques sur le chapitre des richesses: les valets des Satrapes, les valets des Financiers de Seleucus & de Ptolomée sont plus riches que tous les Rois de Lacedemone: mais, si par ma temperance, & par la grandeur de mon ame, je m'éleve au dessus du luxe de ces Princes, & si je puis introduire dans mon Roiaume l'égalité des biens, j'arriverai à la veritable grandeur, je passerai pour grand Prince.* C'est là un rafinement de l'amour propre. On vous surpasseroit, quelque progrès que vous fissiez par une certaine route, prenez-en une toute contraire, où vous n'aurez point de rivaux: ceux, qui vous mettront en balance avec d'autres, pourront soutenir, qu'en son genre votre merite ne cede point à celui d'autrui. Mais, l'oseroit-on dire, si la dispute rouloit sur des qualitez de même espece, les unes visiblement inferieures, & les autres visiblement supérieures, comme l'auroient été l'opulence d'Agis, & celle des Rois de Syrie?

(1) Plutarch. in Agide, pag. 798.

(B) *De la part des femmes.*] Les Lacedemoniens étoient les meilleurs maris du monde: ils communiquoient à leurs femmes les affaires de la Republique, beaucoup plus qu'elles ne communiquoient à leurs maris les affaires du ménage (2). Au tems dont nous parlons, presque toutes les richesses de Lacedemone étoient tombées en quenouille: elles se trouvoient à la disposition du sexe; & c'est ce qui fit échouer le dessein du Prince. Les Dames craignirent de perdre tout à la fois leurs richesses, leurs plaisirs, & leur crédit, & peut-être ne se trompoient-elles pas. Mais laissons parler Plutarque. *Or, faut-il noter*, dit-il (3), *que la plus-part de la richesse de Lacedemone estoit pour lors entre les mains des femmes, ce qui rendit l'entreprise plus difficile: car les femmes y resistérent, non seulement pource que par icelle elles venoient à perdre leurs delices, esquelles pour n'avoir pas cognoissance du vray bien, elles constituoient leur felicité; mais aussi, parce qu'elles voyoient que l'honneur qu'on leur faisoit, & la puissance & autorité qu'elles avoient à cause de leurs richesses, leur venoient à estre retranchées de tout poinct.*

(2) Idem, ibid.
(3) Plut. là même. Je me sers de la Version d'Amiot.

(C) *Les signes célestes.*] Voici ce que c'est. Une fois tous les neuf ans, les Ephores contemploient le Ciel, pendant une nuit sereine & sans Lune; &, s'ils voioient tomber une étoile, ils jugeoient que les Rois avoient péché contre Dieu, & ils les suspendoient de leur dignité, jusques à ce qu'il vint un Oracle, ou de Delphes, ou d'Olympe, qui les réhabilitât (4). Lysander, se vantant d'avoir vu ce phénomene, intenta un procès au Roi, & produisit des témoins, qui déclarérent que Leonidas avoit eu deux enfans d'une femme Asiatique. Or il y avoit une ancienne Loi, qui defendoit aux Heraclides (5) de faire des enfans à une femme étrangere. Quelle bisarrerie, qu'un Gouvernement comme celui-là, où la fortune des Rois n'étoit attachée qu'au bon plaisir d'un Ephore qui avoit vu tomber une étoile, ait subsisté si long-tems!

(4) Plutarch. in Agide, pag. 800.
(5) C'est-à-dire, aux descendans d'Hercule, du nombre desquels étoient les Rois de Lacedemone.

(D) *Il aquit beaucoup de réputation dans cette Campagne.*] Aiant joint, auprès de Corinthe, Aratus, Général des Achéens, il fut d'avis de donner bataille à l'ennemi, au delà de l'Isthme; mais il soumit son sentiment à celui de ce Général, qui trouva plus à propos de ne point donner bataille. Aratus l'avoue lui-même dans son Livre. Un certain Baton, de Sinope, ne laissa pas de publier qu'Agis dissuada le combat, auquel Aratus étoit résolu (6). N'est-il pas bien étrange, qu'un Historien débite des choses touchant un Général, qui sont démenties par les relations de ce Général? Est-il bien croiable que ces relations soient menteuses au préjudice de leur Auteur? On peut soutenir cette

(6) Plutarch. in Agide, pag. 802.

gesilaüs, qu'il lui fut impossible de se maintenir. Leonidas fut rapelé à Lacedemone: Agis se retira dans un Temple; & Cleombrotus dans un autre. La femme de ce dernier se conduisit d'une maniere qui la rendit admirable à tout le monde (c). Leonidas se contenta de faire éxiler son gendre; après quoi, il s'apliqua tout entier à la ruine d'Agis. Un des Ephores, qui souhaitoit de ne point rendre ce qu'Agesistrata lui avoit prêté, fut le principal instrument de l'infortune de cette famille. Agis ne sortoit de son Asyle, que pour aller se baigner. Un jour, qu'il retournoit du bain à son Temple, cet Ephore l'entraina dans la prison. On lui fit son proces, on le condamna à la mort, & on le livra à l'Exécuteur. Sa mere & sa grand'-mere demandoient avec instance, que pour le moins on accordât à un Roi de Lacedemone la permission de plaider sa cause devant le peuple. On craignit que ces paroles ne fissent trop d'impression, & l'on se hâta dès l'heure même d'étrangler Agis. L'Ephore, débiteur d'Agesistrata, permit à cette Princesse d'entrer en prison: il permit la même chose à la grand'-mere, & puis il les fit étrangler l'une après l'autre. Agesistrata mourut d'une maniere tout-à-fait glorieuse (d). L'Epouse d'Agis (e), Princesse très-riche, & fort sage, & l'une des plus belles femmes de la Grece, fut arrachée de son logis par le Roi Leonidas, & contrainte d'épouser le fils de ce Prince. C'étoit un jeune garçon, peu capable encore du mariage. Il régna après son pere, & eut une fin pour le moins aussi tragique que celle d'Agis, dont il avoit tâché d'exécuter les desseins. Il s'apelloit Cleomene (f). Mr. Moreri ne raporte pas comme il faut ce que dit Agis (E) à ceux qui plaignoient sa destinée. Les autres Dictionaires sont très-fautifs sur cet Article (F). Meursius ne devoit pas dire que cet Agis régna neuf ans (g); car le passage de Diodore de Sicile, qu'il allegue, regarde un autre Agis. Celui, dont il est ici question, perdit la vie dans la 135 Olympiade. Les considérations de Plutarque, sur le suplice de ce Roi, se verront dans l'Article AMPHARES.

(c) Elle s'apelloit CHELONIS. Voiez son Article.

(d) Voiez l'Article AMPHARES.

(e) Elle se nommoit Agiatis.

(f) Tiré de Plutarque, in Vita Agidis & Cleomenis.

(g) Meurs. de Regno Lacedæm. pag. 67.

cette hardiesse pendant quelques mois, & pour cause; mais quand les événemens ont passé ce terme, il ne faut plus contredire les grands Acteurs.

(E) *Mr. Moréri ne raporte pas comme il faut ce que dit Agis.*] Voici ce que dit Agis, en voiant pleurer un des Sergens: *Ne me pleures point; car, puis qu'on me fait mourir avec une injustice si criante, je suis d'un plus grand mérite que les auteurs de ma mort* (7). Au lieu de cela, Mr. Moreri lui fait dire. *Ne pleure point; car ceux qui pleurent sont beaucoup plus à plaindre que moi.* Ce n'est point la seule faute de cet Article. Mr. Moréri dit faussement, 1, *Qu'au commencement du régne* d'Agis, un Ephore, nommé Epitadeus, fit ordonner *que les peres pourroient desheriter leurs enfans*: 2. Qu'*Agis rectifia les termes de cette Ordonnance, qui repeupla en peu de tems la Ville*: 3, que les plus considerables donnérent les mains au dessein d'Agis. Lisez Plutarque, vous verrez, 1, qu'il y avoit long-tems qu'Epitadeus avoit fait passer son Décret: 2, qu'Agis n'eut point le bonheur d'y faire changer la moindre chose: 3, que ce furent les gens riches, qui s'opposérent à son dessein. Est-ce consulter les originaux? Est-ce les entendre?

(7) Plut. in Agide, pag. 908.

(F) *Les autres Dictionaires sont très-fautifs sur cet Article.*] Charles Etienne confond cet Agis avec un autre plus ancien, & le distingue de celui que les Lacedemoniens pendirent. Mr. Hofman ne commet que la premiere de ces deux fautes. Lloyd n'en corrige aucune.

AGREDA (a) (MARIE D') Religieuse visionaire, & fameuse par un Ouvrage que la Sorbonne a censuré, a vêcu au XVII siécle. François Coronel son pere, & Catherina de Arena sa mere, qui demeuroient à Agreda, ville d'Espagne, fondérent un Couvent dans leur maison, le 19 de Janvier 1619. Une révélation particuliere les y poussa. Notre Marie y prit l'habit de Religieuse, le même jour que sa mere, & que sa sœur; elle y fit profession avec sa mere, le 2 de Fevrier 1620 (b). Elle fut élue Supérieure, l'an 1627; &, pendant les dix prémieres années de sa Supériorité, elle reçut de Dieu & de la Vierge Marie plusieurs commandemens d'écrire la Vie de la Sainte Vierge. *Elle résista* à ces ordres, *jusqu'à l'an 1637, qu'elle commença à l'écrire. L'aiant achevée, elle la brûla, avec plusieurs Ecrits qu'elle avoit composez sur d'autres sujets*: elle suivit en cela *le conseil d'un Confesseur, qui la conduisoit en l'absence de son Confesseur ordinaire. Ses Supérieures, & le prémier Confesseur, l'en reprirent très-aigrement, & lui commandérent d'écrire une seconde fois la Vie de la Sainte Vierge. Dieu & la Vierge lui réitérérent le même commandement. Elle commença* d'obéïr le 8 de Décembre (c) 1655. Elle divisa cet Ouvrage *en trois parties, contenues en huit livres, qui ont été imprimez à Lisbonne, à Madrit, à Perpignan, & à Anvers. Le prémier a été traduit d'Espagnol en François, sur l'Edition de Perpignan, par le Pere Croset, Récolet.* Cette Traduction fut imprimée à Marseille, l'an 1696 (d). Il y a tant de folies dans cet Ouvrage (A), si capables néanmoins de plaire aux dévots outrez de la Sainte Vierge, que la Faculté de Théologie de Paris jugea à propos de le censurer (B). Elle en vint à bout, malgré les opositions,

(a) On la nomme aussi ordinairement, pour abréger; mais ce n'est point son nom de Famille: ce n'est que le nom de la Ville où étoit le Monastere dont elle étoit Superieure.

(b) La Profession de sa sœur fut differée, parce qu'elle n'avoit pas l'âge. Journal des Savans du 10 de Janvier 1696, pag. 11, 12. Edition de Hollande.

(c) C'est le jour de la Conception de la Vierge, dans le Kalendrier.

(d) Tiré du Journal des Savans du 10 de Janvier 1696.

(A) *Il y a tant de folies dans cet Ouvrage.*] On y voit, „ qu'aussi-tôt que la Vierge fut venue au monde, le Tout-puissant ordonna aux Anges de transporter cet aimable enfant dans le Ciel Empyrée; ce qu'ils firent plusieurs fois. Que Dieu assigna cent de chacun des neuf Chœurs des Anges, c'est-à-dire 900, pour la servir: & qu'il en destina 12 autres, pour la servir en forme visible & corporelle: & encore 18 des plus relevez, qui descendoient par l'échelle de Jacob, pour faire les Ambassades de la Reine au grand Roi. Que pour mieux ordonner cet invincible escadron, on y mit à la tête le Prince de la Milice celeste, St. Michel. Que la prémiere conception du corps de la très-Ste. Vierge se fit en un jour de Dimanche correspondant a celui de la création des Anges. Que si la Vierge ne parla pas dès sa naissance, ce n'est pas qu'elle ne le pût faire; c'est qu'elle ne le voulut pas. Qu'avant l'âge de 3 ans, elle balayoit la maison, & les Anges l'aidoient, &c. Il y a je ne sai combien de pareilles imaginations." Voilà les extraits, qu'un Journaliste Protestant en a donnez (1). Un autre Journaliste, qui est un bon Catholique, nous assûre (2), qu'*on ne trouve dans les six prémiers Chapitres, que des visions, par lesquelles la Sœur Marie de Jesus dit, que Dieu lui decouvrit les mysteres de la Sainte Vierge, & les décrets qu'il fit de créer toutes choses* . . . . . . que dans le vingtiéme Chapitre (3), *elle fait le récit de ce qui arriva à la Sainte Vierge, pendant les neuf mois qu'elle fut dans le sein de Sainte Anne, qu'elle vient ensuite à la naissance de la Sainte Vierge, au nom qui lui fut donné, aux Anges qui furent chargés de sa garde, aux occupations des dix-huit prémiers mois de son enfance, à l'entretien qu'elle eut avec Dieu a la fin de ces dix-huit mois, à ses conversations avec Saint Joachim & Sainte Anne, & aux saints exercices ausquels elle s'ocupa jusqu'à ce qu'elle fut mise dans le Temple de Jerusalem.* Si quelqu'un s'imaginoit, que parmi tant de visions, il n'y a rien qui concerne l'Apocalypse, il se tromperoit lourdement; car notre Marie, non contente d'avoir expliqué le XII chapitre des Révélations de St. Jean, s'est fort étendue à expliquer le XX *par raport à la Conception de la Sainte Vierge* (4). Il seroit bien surprenant qu'elle eût pu voguer sur cette mer plusieurs années, sans donner dans cet écueil. Si vous souhaitez de conoitre le Titre de son Ouvrage dans la Traduction de Thomas Croset, lisez ce qui suit. *La mystique Cité de Dieu, miracle de la Toute-puissance, abime de la Grace, Histoire divine de la Vie de la Très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, notre Reine & Maîtresse, manifestée dans ces derniers siécles par la Sainte Vierge à la Sœur* Marie de Jesus, *Abesse du Convent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agreda, de l'Ordre de Saint François, & écrite par cette même Sœur, par ordre de ses Supérieurs & de ses Confesseurs.*

(1) Histoire des Ouvrages des Savans, Novemb. 1696, pag. 140, 141.

(2) Journal des Savans du 10 de Janvier 1696, pag. 12.

(3) La-même, pag. 13.

(4) Journal des Savans du 16 de Janvier 1696, pag. 13.

(B) *La Faculté de Théologie de Paris jugea à propos de la censurer.*] La censure, qu'elle publia, ne m'est conue que par le Journal des Savans, où j'ai vu, I. Que la sixiéme proposition condamnée porte, *que Dieu donna à la Sainte Vierge tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il put, & lui put donner tout ce qui n'étoit pas l'être de Dieu* (5). II. Que la septieme proposition est conçue en ces termes: „ Je déclare, par la force de la vérité, & de la lumiere en laquelle je vois tous ces mysteres ineffables, que tous les privileges, les graces, les prérogatives, les faveurs, & les dons de la très-pure Marie, y comprenant la dignité de Mere de Dieu, dépendent & tirent leur origine d'avoir esté immaculée, & pleine de grace en sa Conception; desorte que, sans ce privilege, tous les autres pa-„roitroient

(5) Journal des Savans du 26 de Novembre 1696, pag. 717.

sitions, & les vacarmes épouvantables d'une partie des Docteurs qui la composent *(C)*. Cette censure, quelque juste qu'elle soit, n'a pas laissé de scandaliser une infinité de gens. On croit que la

„ seroient défectueux, ou comme un superbe édifice sans „ un fondement solide & proportionné (6)". III. Que *la neuvième proposition explique à la lettre de la Sainte Vierge les paroles du VIII Chapitre des Proverbes, & insinue que par elle les Rois sont élevez & maintenus sur le Trône, les Princes commandent, & les Puissans de la terre administrent la Justice* (7). IV. Que *la treizième proposition est, que si les hommes avoient des yeux assez pénétrans pour voir les lumieres de la Sainte Vierge, elles suffiroient pour les conduire à l'éternité bienheureuse* (8). V. Qu'*outre ces propositions, il y en a plusieurs autres comprises sous l'Article quatorzième, & qui sont respectivement condamnées comme téméraires, comme contraires à la sagesse des regles que l'Eglise prescrit, à quoi il est ajouté que la plupart ressentent la fable & les rêveries des Auteurs apocryfes, & exposent la Religion Catholique au mepris des impies & des heretiques* (9). VI. Qu'*au reste, la Faculté declare qu'elle ne pretend pas aprouver plusieurs autres choses contenues dans ce Livre, & principalement les endroits où l'Auteur abuse du texte de l'Ecriture, en l'apliquant à son propre sens, & ceux où il assure que des opinions qui sont purement scolastiques, lui ont esté revelées.* Faisons là-dessus quelques petites Reflexions.

En I lieu, les Scholastiques enseignent communément, que le caractere distinctif de Dieu & des creatures, est que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, & que les creatures n'ont rien qui ne procede d'ailleurs. C'est ce qu'ils expriment par les mots barbares d'*aseitas*, & d'*abalietas*: d'où ils concluent, que tous les attributs de Dieu sont communicables à la créature, hormis l'*aseitas*; &, par conséquent, qu'il est possible qu'une creature soit éternelle, *a parte ante, & a parte post* (10), & infinie quant à la science, quant à la puissance, quant à la présence locale, quant à la bonté, quant à la justice, &c. Ils enseignent communément, que par la puissance *obédientielle*, les creatures sont susceptibles de la faculté d'operer tous les miracles, & même de la vertu de créer. Si donc Dieu a conferé effectivement à la Sainte Vierge tout ce qu'il a pu lui conferer, il s'ensuit, selon les dogmes de l'Ecole, dont la Sœur Marie de Jesus faisoit grand cas, que la Sainte Vierge a éxisté de tout tems, qu'elle peut tout, qu'elle sait tout, qu'elle remplit tous les lieux, & qu'à tous egards elle est infinie. Je n'ai que faire de supposer que notre Abbesse d'Agreda s'est reglée sur les dogmes des Scholastiques Espagnols; car peu m'importe qu'elle les ait sus, ou qu'elle les ait ignorez. Elle enseigne nettement, que Dieu a donné à la Ste Vierge tout ce qu'il a pu, & qu'il a pu lui donner tous ses attributs, hormis l'essence même divine. Cela me suffit, pour tirer la conclusion que j'ai tirée; &, cela étant, ne doit-on pas s'étonner, que la Sorbonne ait seulement dit, que *cette proposition est fausse, téméraire, & contraire à la doctrine de l'Evangile* (11)? Une telle censure ne sent-elle pas la molesse? Faloit-il se contenter de ces foibles qualifications? Suffisoit il d'assurer que l'on se trompe temerairement, lors qu'on aplique à la Sainte Vierge le sens littéral de ces paroles de Salomon, *Par moi regnent les Rois, & les Puissans de la terre administrent la justice* (12)?

Voici ma II Réfléxion. Ceux qui ont éxaminé attentivement tout ce qui s'est dit de la puissance de la Sainte Vierge, & toute la part qu'on lui donne au gouvernement de l'Univers, ont pris garde que les derniers venus, voulant encherir sur les Auteurs precédens, ont été cause que l'on a trouvé enfin les dernieres bornes de la flaterie. Mais comme les raisons d'aller toujours plus avant n'ont jamais cessé; car lors que la devotion des peuples doit servir de revenu à beaucoup de gens qui veulent vivre à leur aise, il la faut reveiller, & la ranimer de tems en tems par des ragouts d'une nouvelle invention: comme, dis-je, cela fait qu'il est utile de franchir les bornes, il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas rompu la barriere, & qu'entre plusieurs Religieux & plusieurs Nonains, qui ont tant cherché à rafiner, il n'y ait eu encore personne, qui ait dit que la Sainte Vierge gouvernoit seule le monde. D'où vient que l'Espagne n'a point encore produit des Ecrivains, qui se soient vantez de conoître par revelation, qu'une longue experience ayant fait connître à Dieu le Pere la capacité infinie de la Sainte Vierge, & le bon usage qu'elle avoit fait de la puissance dont il l'avoit revêtue, il avoit résolu d'abdiquer l'Empire de l'Univers; & que Dieu le Fils, ne croiant pas pouvoir suivre un meilleur éxemple, avoit suivi la même résolution: de sorte que le St. Esprit, toujours conforme aux volontez des deux personnes dont il procede, aprouvant ce beau dessein, toute la Trinité avoit remis le gouvernement du monde entre les mains de la Sainte Vierge, & que la céremonie de l'abdication, & celle de la translation de l'Empire, s'étoit faite solennellement en presence de tous les Anges; qu'il en avoit été dressé un acte dans la forme la plus authentique; que depuis ce jour-là, Dieu ne se mêloit de rien, & se reposoit de tout sur la vigilance de Marie; que les ordres avoient été expédiés à plusieurs Anges d'aller notifier sur la terre ce changement de gouvernement, afin que les hommes sussent à qui & comment il faloit avoir recours à l'avenir dans les actes d'invocation; que ce n'étoit plus à Dieu, puis qu'il s'étoit déclaré lui-même *emeritus, & rude donatus*, ni à la Sainte Vierge comme à une Mediatrice, ou à une Reine subordonnée, mais comme à l'Impératrice souveraine & absolue de toutes choses? D'où vient, encore un coup, qu'une telle extravagance est encore à naître? *En avez-vous jamais oui parler*, me demanda-t-on un jour? *Non*, répondis-je, *mais je ne voudrois pas jurer que cette pensée n'ait jamais paru, & encore moins qu'elle n'éclora jamais de quelque cerveau malade de dévotion; & peut-être que si Marie d'Agreda eut vécu encore dix ans, elle eut enfanté ce monstre* (13), *& nous eût donné une copie de l'acte de l'abdication, où nous eussions vu que la Trinité, voulant desormais vivre en repos, & reconnoître les obligations qu'elle avoit à la Sainte Vierge, qui soutenoit si sagement depuis tant de siecles une partie considérable des fatigues de la regence du monde, n'avoit cru pouvoir rien faire de plus à propos, ni choisir une récompense plus convenable à ses merites, que de se demettre en sa faveur de l'autorité absolue sur toutes choses.* Il faut pourtant avouer, que l'idée de l'action inaliénable de Dieu est si clairement conue dans toutes les Communions Chrétiennes, qu'il n'y a point lieu d'aprehender que ce monstre d'abdication y pût vivre quelque tems, supose qu'il y pût naître. Nous ne devons pas craindre cela de nos jours: que cela nous suffise; ne nous tourmentons point de ce que l'on pourra voir dans cent ans d'ici: *nostros manebit ne cura nepotes.*

Je dis, en III lieu, qu'il n'y a rien de plus vrai que la Remarque de la Sorbonne, que le Livre de l'Abbesse d'Agreda contient plusieurs choses, qui exposent l'Eglise Romaine *au mepris des impies & des heretiques.* Bien a valu à la Religion Chretienne, que les Celsus, & les Porphyres, n'aient pas pu la combatre par les armes que de tels Ecrits infinis en nombre peuvent fournir aujourd'hui. Que n'eut point dit en ce tems-là contre l'Eglise un Auteur Païen, qui auroit eu la véhemence & le caractère d'Arnobe? Si Henri Etienne, & Philippe de Marnix, revenoient au monde, quels suplemens ne feroient-ils point par la mystique Cité de notre Marie d'Agreda: l'un à son Apologie d'Herodote, l'autre à son Tableau des différens de la Religion?

IV. Enfin, je dis que nos prétendus Auteurs à révélation se moquent du monde. Ils nous donnent comme revelé ce qu'ils ont apris par la lecture. Voici l'Abbesse d'Agreda, qui affirme, *que des opinions, qui sont purement Scholastiques*, lui ont été enseignées divinement (14).

(C) *Malgré les oppositions. . . . . d'une partie des Docteurs qui la composent.*] Voici quelques extraits d'un Imprimé qui a pour titre: *L'Affaire de Marie d'Agreda, & la maniere dont on a cabalé en Sorbonne sa condamnation* (15). C'est une Lettre d'un Anonyme à un Anonyme. *L'odeur de sainteté, dans laquelle est morte cette bonne Religieuse, & la canonisation, que l'on poursuit en la Cour de Rome, m'avoit donné une si haute idée de sa personne, que je fus surpris d'aprendre que la Faculté de Theologie de Paris s'assembloit pour condamner ses Ouvrages.* C'est ainsi que parle l'Auteur (16). Après cela, il supose, *que c'étoient quelques ames venales, qui, à la sollicitation de trois Prelats, ausquels ils sont devouez, en poursuivoient la condamnation* (17). „ En voici toute l'intrigue „, continue-t-il (18). „ Monseig. **, Prelat plus „ attaché aux sentimens de S. Thomas, qu'un jeune Jacobin qui ne doit jurer qu'*in verba Magistri*, n'a pu souffrir „ jusqu'à présent, que la Faculté ait donné avec tant de „ precipitation dans l'Immaculée Conception de la Vierge. „ La haine, qu'il portoit au F. Thomas Croset, Recollet, & Traducteur de ce Livre, causée par le raport „ qu'on lui avoit fait de ce que le Traducteur avoit dit „ contre lui, après le refus qu'il lui avoit fait d'une Station „ dans son Diocese; & l'envie de dédommager A. . . , „ Imprimeur du Roi, demeurant à présent ici, de la perte „ considerable qu'il avoit faite sur ses Ouvrages, & qui „ avoit pris l'impression de ce Livre, imprimé chez H. . . „ demeurant à Marseille, furent le fondement du trouble „ qui est dans la Faculté; car, pour faire vendre un Livre, il suffit qu'on le veuille condamner. Chacun y court „ comme au feu; & ce Livre, qui ne valoit que 20. f., „ A. . le vend 10. liv., sans ce qui s'en debite sous le manteau, d'une Impression contrefaite. Ce Prélat, pour „ reussir mieux dans son dessein, prevint Monseigneur. . . ., „ Prélat des plus moderez du Roiaume: tous deux se joignirent à Monseigneur . . . . ., d'un génie fort médiocre & susceptible de prévention, donnant dans la cérémonie & dans la bagatelle: il faut que vous remarquiés „ que ces Seigneurs se tiennent tous par la main. Ces „ Triumvirs parlérent donc à leurs créatures, & gagnérent „ Monsieur le Fevre" Syndic de Sorbonne, *qui proposa à la Faculté, le 20 Mai, le Livre de Marie d'Agreda.* On nomma des Députez, pour l'éxaminer. Ils *raportérent* (19) 68 *propositions, qu'ils qualifierent d'hérétiques, de téméraires, de scandaleuses, & qui offensoient les oreilles chastes.* Elles furent imprimées, avec les qualifications des Députez, *& distribuées à Messieurs les Docteurs* (20) *pour y dire leurs sentimens à la prémiere Assemblée* (21). Le Pere Méron, Cordelier, *dont nous avons de très-beaux Ouvrages, tant de Philosophie, que de Chronologie*, supplia la Faculté *de vouloir ne pas se précipiter dans la condamnation d'un Livre, dont le souverain Pontife s'étoit réservé la connoissance, & avoit député des Cardinaux qui l'examinoient à présent* (22) . . . . . . *La cabale se déchaina contre lui; & il fut contraint de dire, que si l'on passoit outre, sans avoir égard à sa supplique, qu'il appelloit de tout ce qui se feroit contre ce Livre, au Pontife.* Il declara néanmoins, que *si cet appel blessoit en quelque maniere les* droits

(6) Journal des Savans du 20 de Novembre 1696, pag. 717.

(7) Là-même, pag. 718.

(8) Là-même, pag. 719.

(9) Là-même, pag. 720.

(10) C'est-à-dire, qu'elle n'ait ni commencement, ni fin.

(11) Journ. des Savans, Nov. 1696, pag. 717.

(12) Là-même, pag. 712.

(13) Notez, qu'abusant comme elle faisoit de l'Ecriture (voiez le Journal des Savans de Nov. 1696, pag. 720,) elle n'eut pas manqué de se prevaloir de ce qui est dit dans St. Jean, Chap. V, ℣. 22. Le Pere ne juge personne; mais il a donné tout jugement au Fils: & dans la I aux Corinthiens, Chap. XV, ℣. 24. Quand Christ aura remis le Roiaume à Dieu le Pere.

(14) Journ. des Savans, Nov. 1696, pag. 718.

(15) Quoi qu'on marque au Titre, qu'on l'a imprimé à Cologne, l'an 1697, je croi qu'il a été imprimé à Paris. C'est une in douze de 40 pages.

(16) Pag. 2.

(17) Pag. 12.

(18) Pag. 13, & suiv.

(19) Dans l'Assemblée du 2 de Juillet. Là-même, pag. 18.

(20) Là-même, pag. 19.

(21) Indiquée au 14 du Mois de Juillet.

(22) Là-même, pag. 20.

la prévision de ce scandale obligea la Compagnie à insérer dans son Acte une déclaration (*D*), qui eût été sans cela bien superflue ; puis qu'il ne s'agissoit point des choses spécifiées dans cette déclaration. N'oublions pas que le pere de Marie d'Agreda se fit Moine dans un *Couvent de l'Ordre de Saint François, où deux de ses fils estoient déjà Religieux, & qu'il y vécut avec un grand exemple, & y mourut saintement* (e). Encore moins faut-il oublier qu'on travaille à Rome à faire canoniser Marie d'Agreda. Voiez la Remarque (*C*), au commencement.

(e) Journal des Savans, du 16 de Janvier 1696, pag. 51.

droits de l'Eglise Gallicane, *il s'en desistoit* (23). Depuis ce jour-là, jusqu'au tems de l'Assemblée, on mit en usage plusieurs brigues. *Le jour de l'Assemblée venu*, Messieurs du Saussoy & Gobillon condamnerent le Livre (24) .... „ Mais Monsieur le Caron montra, qu'il n'y avoit rien qui meritât d'estre censuré, ce qu'il appuia de bonnes raisons. Chacun eut ses partisans, qui parurent dans vint-neuf Assemblées consécutives. Le Syndic baptisa ceux du party de Monsieur le Caron, *Agredins*, nom qui leur reste". L'affaire fut concluë le 17 de Septembre. *On cria dans la salle de l'Assemblée, d'une telle maniere qu'il sembloit qu'on fust dans une hale* (25) ...... *Le lendemain, Messieurs du Flos & du Mas, cy-devant Conseillers au Parlement de Paris, protesterent de nullité contre la censure, & firent signifier leurs protestations au Doyen & Syndic de la Faculté, qui subsiste, ne s'en estant pas désistez par aucun Acte* (26). *Depuis ce tems, le Syndic & les Députez se sont assemblez, & ont fait une autre censure ..... qui fut lue le premier Octobre ; mais, auparavant la lecture, Monsieur le Syndic fit sçavoir à la Faculté l'opposition qui lui avoit esté signifiée par ces deux Messieurs. Il dit de plus, que Monseigneur de Paris les ayant fait venir dans l'Archevesché, les avoit convaincus par de si bonnes raisons, que Monsieur l'Abbé du Mas s'y estoit laissé aller, & qu'il estoit sûr que lors que Monsieur du Flos auroit ouy la lecture de la censure, comme elle estoit, il y donneroit les mains. L'on lut donc l'ouvrage du Syndic, & l'on fut surpris qu'il y avoit des propositions nouvelles & censurées, dont on n'avoit point entendu parler dans la Faculté, qu'on en avoit retranché plusieurs condamnées, &c* (27). Mes Lecteurs jugeront ce qu'il leur plaira de ces extraits.

(23) Affaire de Marie d'Agreda, pag. 15.
(24) Là-même, pag. 55, 56.
(25) Là-même, pag. 57.
(26) Là-même, pag. 58.
(27) Là-même, pag. 59.

(D) *Que la prévision de ce scandale obligea la Compagnie à insérer dans son Acte une declaration.*] „ Elle a fait, avant toutes choses, une protestation solennelle, qu'elle ne prétend rien diminuer par cette censure du légitime culte que l'Eglise Catholique rend à la Sainte Vierge ; qu'elle l'honore comme Mere de Dieu ; qu'elle a une confiance particuliere en son intercession ; qu'elle se tient au sentiment de ses Peres touchant la Conception Immaculée ; & qu'elle croit son Assomption au Ciel en Corps, & en Ame (28)". L'Auteur de la Lettre, dont on a vu des extraits dans la Remarque précédente, dit que la censure, où l'on *a établi pour dogme la Conception & l'Assomption de la Vierge*, fut faite par le Syndic & les Deputez, depuis que le Corps de la Faculté eut mis la derniere main au jugement (29). Cela montre, que l'on n'eut pas le courage de publier la censure de la Faculté, sans y joindre des préservatifs ; &, par là, nous pouvons conoître à quels périls on s'expose, quand on desaprouve les erreurs les plus palpables qui amplifient les honneurs de la Sainte Vierge. On s'expose, non seulement à l'indignation des peuples ; mais aussi, à celle des Moines, & de plusieurs autres Ecclesiastiques. On cherche donc des moiens de parer le coup par des préfaces étudiées (30). Quelle servitude ! & qu'elle fait voir que le mal est incurable ! Ce que Tite Live disoit de la République Romaine convient aujourd'hui à l'Eglise de ce nom. *Labente deinde paulatim disciplinâ, velut desidentes primo mores sequatur animo : deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est* (31). Elle ne peut souffrir, ni le mal, ni le remede. L'Ouvrage de Marie d'Agreda est manifestement plein de fables, & de doctrines absurdes ; cependant, comme il favorise les fausses idées que l'on veut avoir de la dignité éminente, & du pouvoir illimité de la Sainte Vierge, il faut se servir de toutes sortes de machines, pour venir à bout de le censurer dans Paris. L'Auteur de la Lettre (32) fait plus de tort qu'il ne pense à son Eglise, & à sa Nation, lors qu'il étale les brigues, qui ont eté emploiées par ceux qui vouloient faire censurer la Cité mystique de cette Abbesse Espagnole. Il n'eût point falu cabaler, si les esprits n'eussent été dans un endurcissement prodigieux : il n'eût point falu recourir à des adoucissemens. La censure auroit été faite du bonnet ; & personne n'en eût murmuré. Tous les Tribunaux de l'Inquisition eussent prévenu la Faculté de Théologie de Paris, au lieu qu'ils sont tous demeurez muëts jusqu'à présent, si je ne me trompe : eux, qui sont si alertes à condamner les Ouvrages qui s'oposent tant soit peu aux traditions les plus douteuses, mais favorables à l'augmentation du culte des Saints (33).

(28) Journ. des Savans, Nov. 1696, pag. 716, 717.
(29) Affaire de Marie d'Agreda, pag. 50.
(30) *Notez, que par raport aux dévots, on a apliqué sur ce sujet un deux Vers de Mr. Despreaux* Un Auteur à genoux, dans une humble Préface, Au Lecteur qu'il ennuie a beau demander grace.
(31) Livius, Historiar. Libr. I, initio.
(32) *Dont on a raporté le Titre au commencement de la Remarque* (C).
(33) *Les* Acta Sanctorum *des Jésuites d'Anvers ont été condamnez, par l'Inquisition de Tolede.*

Notez, qu'il y a une raison particuliere, qui peut obliger la Sorbonne à quelque ménagement, & l'exposer aux oppositions de plusieurs Docteurs. C'est qu'on a tiré tant de conséquences de l'épithête de *Mere de Dieu*, qu'il n'y a presque point de pensée outrée touchant l'excellence & la pouvoir de la Vierge, qui ne puisse être en quelque façon soutenue par les argumens *ad hominem* que ces conséquences fournissent. On vous mene de degré en degré presque par tout où l'on veut : les subtilitez des Scholastiques vous desolent ; si vous reculez, on vous convainc d'inconséquence. De là est venu, que ceux qui se sont piqués de raisonner conséquemment, & de favoriser tout à la fois la dévotion populaire, ont mieux aimé s'avancer toujours de plus en plus, que de reculer. Et, néanmoins, leur systême n'est pas encore d'une figure réguliere : il y manque la Divinité de Marie au sens litéral ; puis que, selon l'ordre, la Mere de Dieu doit être Déesse, & univoquement de même nature que son Fils. Elle la seroit, si l'on vouloit adopter l'imagination du Cavalier Borri (34), mais on l'a condamnée. Un jour viendra peut-être, qu'on en conoîtra la nécessité, & qu'on quarrera par ce moien la figure irréguliere. C'est le vœu, croit-on, de beaucoup gens (35). Tout est possible en ce genre-là, sous certaines circonstances, comme vous diriez la combinaison des intérêts temporels, & des intérêts spirituels. Tout passe, lors que les Princes concourent avec les Chefs d'un parti Ecclésiastique, pendant certaines dispositions des affaires générales.

Finissons par dire, que si la Faculté de Théologie de Paris a espéré que sa censure ôteroit du chemin de ceux qu'on nomme Nouveaux Réunis une pierre d'achopement, elle s'est trompée : car les oppositions, qu'il lui a falu surmontes dans son propre Corps, & le mécontentement, qui a éclaté après la publication de la censure, ont beaucoup plus scandalisé les Réunis, que la censure n'auroit pu les édifier. Outre que leur grand sujet de scandale est tout entier dans la Préface de cette censure : Préface, qui est un signal élevé de la continuation d'une controverse capitale ; je veux dire, d'un culte, dont les excès ont excité quelques curieux à philosopher, pour en découvrir l'origine (36).

(34) *Voiez la Remarque* (B) *de l'Article* BORRI, *& le Texte de cet Article, un peu au dessus de l'Endroit auquel se raporte cette Remarque.*
(35) *O si angulus ille Proximus accedat, qui nunc denormat agellum.* Horat. Sat. VI. Libr. II, v. 8.
(36) *Voiez la Remarque* (N) *de l'Article* NESTORIUS.

AGRICOLA. Un nombre presque infini d'Auteurs portent ce nom ; mais comme il n'y en a que trois ou quatre, qui me soient un peu conus, je ne parlerai que de ceux-là.

AGRICOLA (GEORGE) Médecin Allemand, excella dans la conoissance des Métaux. Il nâquit à Glaucha, dans la Misnie, le 24 de Mars 1494. Les découvertes, qu'il fit dans les montagnes de Boheme, après son voiage d'Italie, lui donnérent une passion si ardente de conoître à fond tout ce qui concerne les métaux, que lors même, que par le conseil de ses amis, il se fut engagé à pratiquer la Médecine à Joachimstal (*a*), il donnoit le plus de tems qu'il pouvoit à l'étude des fossiles. Pour mieux satisfaire cette passion, il se transporta à Chemnits, où il s'apliqua tout entier à cette étude. Il y dépensoit, non seulement la pension qu'on lui avoit obtenue de Maurice Duc de Saxe ; mais aussi, une partie de son bien : de sorte qu'il remporta de ses travaux beaucoup plus de gloire, que de profit. Il composa plusieurs Ouvrages sur la matiere qui lui tenoit le plus au cœur, & quelques autres sur divers sujets (*A*). Il éxamina ce que Budé, Leonard Portius, & Alciat, avoient observé touchant les poids & les mesures, & y remarqua bien des fautes. Alciat se voulut défendre, & n'y trouva point son compte. Bodin soutient, qu'en comparaison d'Agricola, les Aristotes & les Plines n'ont été que des aveugles, sur les questions métalliques (*b*). Il ne faut pas oublier, que lors que le Duc Maurice, & le Duc Auguste, allerent joindre

(a) *C'est-à-dire, la Vallée de Joachim. C'est une Ville de Misnie.*
(b) Bodin. in Method. Histor. *Voiez dans* Pope Blount, Censura celebriour. Authorum, pag. 419, *un grand nombre d'Eloges très-honorables d'Agricola.*

(*A*) *Il composa plusieurs Ouvrages sur la matiere qui lui tenoit le plus au cœur, & quelques autres sur divers sujets.*] Voici les titres de quelques-uns. *De Ortu & Causis Subterraneorum. De Natura eorum quæ effluunt ex Terra. De Natura Fossilium. De medicatis Fontibus. De subterraneis Animantibus. De veteribus & novis Metallis. De Re Metallicâ.* Je compte pour un Ouvrage de Politique, sa Harangue *de Bello Turcis inferendo* (1) ; pour un Ouvrage de Controverse, son Traité *de Traditionibus Apostolicis* ; & pour un Ouvrage de Médecine, son Traité *de Peste*. Melchior Adam ignore si ces deux derniers Ouvrages ont jamais été imprimez : je l'ignore aussi, quant au Traité de Controverse ; mais je sai que l'autre parut à Bâle, l'an 1554, & qu'il avoit été depuis imprimé deux fois, avant que Melchior Adam publiât son Livre. Voiez Merckhn dans son *Lindenius renovatus*.

(1) *Imprimée à Bâle, l'an 1538.*

dre en Bohême l'armée de Charles-Quint, Agricola les servit, pour leur témoigner sa fidélité, quoi qu'il falût qu'il abandonnât le soin de son bien, ses enfans, & sa femme qui étoit enceinte (c). Il mourut à Chemnits, le 21 de Novembre 1555, très-bon Papiste. L'ardeur avec laquelle il combatit sur ses vieux jours la doctrine Protestante, dont il n'avoit point paru fort éloigné au commencement (B), le rendit si odieux aux Luthériens, qu'ils le laisserent cinq jours sans sépulture (C). Il falut qu'on allât tirer de Chemnits ce cadavre, pour le transporter à Zeits, où il fut enterré dans la principale Eglise (d). Voilà des fruits du zéle aveugle. (D).

(c) *Vetere prognato cum dulcissimis liberis domo relicta, fortunis etiam omnibus posthabitis, cum imperandum, quo erat devinctus, nullo modo ar-[illegible] putaret, in exercitu eorum* [illegible]. *Melchior Adam, Vita Medic. pag.* 79.

(d) *Id. ibid. p.* 77, *& seqq.*

(B) *Il n'avoit point paru fort éloigné au commencement de la doctrine Protestante.*] Il avoit desaprouvé, non seulement le trafic sordide des Indulgences; mais aussi, plusieurs autres choses. Voici quatre vers de sa façon, qu'on afficha en l'année 1519 dans les rues de Zwickaw (2). Ils regardent les Indulgences de Rome.

Si nos inverto salvabit cistula nummo,
Heu nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Christe, tua servatos morte beasti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris.

Melchior Adam a cru que quatre choses empêchérent la conversion d'Agricola. I. Les Ecrits téméraires de quelques Théologiens. II. La vie scandaleuse de quelques Sectateurs de la Reforme. III. Le brisement des images & la révolte des Paisans. IV. L'inclination naturelle qu'il avoit pour la pompe des cérémonies (3). De ces quatre choses, les trois premieres degouterent entiérement Erasme du parti des Protestans. Un grand nombre d'autres personnes, qui avoient soupiré après la réformation de l'Eglise, s'achoperent au même piege qu'Erasme; & de là vient que Théodore de Beze rencontre tant de personnes dans son chemin, qui avoient d'abord gouté la bonne semence, & puis s'étoient replongées au bourbier (4). Quand on parle de cela à des gens qui peuvent entendre raison, on les voit dire, que dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit pas moien de se soutenir, ni de s'avancer avec un style débonnaire, & par la pure patience: & qu'ainsi, la providence de Dieu, dont les voies sont toujours infiniment sages, laissa voir l'homme dans le grand ouvrage de la Réformation, afin de parvenir plus naturellement à son but, qui étoit, comme l'expérience nous l'aprend, d'empêcher qu'aucune des deux Religions n'achevât de ruiner l'autre. C'est bien dit. Il y a certains moiens, qui par cela même qu'ils sont fort propres à faire la moitié de l'œuvre, sont incapables de la faire toute.

(C) *Ils le laisserent cinq jours sans sépulture.*] Scaliger a condamné avec raison cette conduite. *Agricolam*, dit-il (5), *quo nihil doctius, Lutherani mortuum sepelire noluerunt, quia manserat Pontificius. Italus quidam scripsit & hortatus est, ut sepelirent hominem Christianum; barbaries magna.* Je n'oserois soutenir qu'il est faux qu'un Italien ait exhorté par une Lettre à cet office d'humanité; mais je n'y voi aucune aparence: la mémoire de Scaliger, ou celle de ses pensionaires, ont confondu aparemment les objets. Il y a une Lettre de Matthiole, où il fait ses doléances, de ce qu'un vénérable vieillard, tel que George Agricola, n'avoit pu trouver dans sa patrie autant de terre qu'il en faloit pour couvrir son corps. *Id. Mattholus ad Caspar. Naevium Med.* (*lib. 2. epist.*) *queritur, hunc praeclarum probumque senem in patria tantum terra non invenisse, quo suum operiretur cadaver* (6). De cela, on a pu forger qu'un Italien exhorta par une Lettre ceux qui avoient le corps de ce savant homme à l'inhumer. Qu'on ne s'étonne point que je fasse peu de cas de ce que dit ici le grand Scaliger; car quel fond pourrois-je faire sur lui concernant Agricola, puis qu'il avoit dit un autre jour que c'étoit un grand impie, qui n'avoit merité qu'à peine d'être enterré? *Non minus eruditus & in consenda metallorum natura curiosus fuit quam vere impius, nulli addictus religioni, ut post mortem vix sepeliri meruerit* (7).

(D) *Voilà des fruits du zéle aveugle.*] Il n'y a point aujourd'hui de Protestant, qui ne condamne la conduite que l'on tint envers ce cadavre; & je ne doute pas, que dès ce tems-là, la plupart des Lutheriens ne la condamnassent. Melchior Adam paroit en jetter toute la faute sur le Ministre du lieu. Il est maintenant plus aisé de voir le desordre de ce faux zéle; le tems a calmé les ressentimens, qui, comme des tempêtes impétueuses, déroboient la vue du Ciel.

Eripiunt subito nubes coelumque diemque
Teucrorum ex oculis: ponto nox incubat atra (8).

A quoi ne se porte-t-on pas, pour user de représailles, & lors qu'on a sujet de parler ainsi?

Res dura, & regni novitas, me talia cogunt
Moliri (9).

Le Sieur Freher remarque qu'Agricola se mit tellement en colere dans une dispute de Théologie, qu'il gagna une fiévre chaude, qui l'emporta (10). Il ne cite que Melchior Adam, qui n'en dit rien. Il faut croire qu'Agricola avoit irrité les Luthériens par des marques d'une aversion excessive. Pierre Albinus le représente (11) comme un Catholique Romain obstiné. Comparez cela je vous prie avec le prémier *Scaligerana.*

(2) *Il y enseignoit le Grec.*

(3) Melch. Adam, Vit. Medicor. pag. 80.

(4) Voiez son Histoire des Eglises.

(5) *In Scaligeranis, pag.* 8.

(6) Melch. Adam, Vit. Medicor. pag. 80.

(7) Scaligerana prima, pag. 80.

(8) Virgil. *Æneid. Lib. I, v.* 88.

(9) *Dido, apud* Virgilium *Æn. Libr. I, v.* 563.

(10) Paul. Freheri Theatr. Viror. illustr. pag. 1258.

(11) *Dans la Chronique de Misnie.*

AGRICOLA (JEAN) Théologien Saxon, né à Islebe (a) le 20 d'Avril 1492 (b), ne causa que des desordres dans la Religion Protestante qu'il embrassa. On dit qu'il avoit suivi l'Electeur de Saxe, en qualité de son Ministre à la Diete de Spire, l'an 1526, & à celle d'Augsbourg, l'an 1530; mais il est sûr qu'il ne fit ces deux voiages, qu'en qualité de Ministre du Comte de Mansfeld. Il est vrai que ce Comte les fit avec l'Electeur de Saxe, & que pendant ce tems-là son Ministre prêcha quelquefois devant l'Electeur; & voilà l'origine de la méprise. Agricola ne réussit pas mal à prêcher: cela lui fit croire qu'il étoit un grand personnage, & qu'il pouvoit s'élever au dessus de Mélanchthon. C'est pourquoi, il écrivit contre lui, en 1527 (c). Son humeur inquiete & ambitieuse l'engagea en 1536 à demander permission de sortir de sa patrie, où il exerçoit le Ministere & la Principalité du College. Sa demande fut accompagnée de plaintes, & parut si déraisonnable au Comte de Mansfeld, qu'il n'obtint son congé qu'avec de fâcheux reproches d'ingratitude, d'avarice, & d'ivrognerie; outre qu'on lui dit qu'il avoit éxercé sa charge négligemment, & plus disputé contre les Evangéliques, que contre les Catholiques. Il s'en alla à Wittemberg, & y obtint une chaire de Professeur & de Ministre. Il enseigna des doctrines peu édifiantes touchant l'usage de la Loi sous l'Evangile: en un mot, il devint fondateur de la secte Antinomienne (d). Luther, qui avoit été son bon ami (A), l'attaqua bien rudement, & l'obligea à promettre qu'il rétracteroit ses erreurs; mais pendant que l'on travailloit à dresser le formulaire qu'il devoit signer, Luther fit de nouveaux Livres, dont Agricola se sentit tellement piqué, qu'il présenta (e) à l'Electeur une requête fort choquante contre son Antagoniste, où il se plaignoit entre autres choses, qu'on lui imputoit des sentimens qu'il n'avoit pas. Luther lui répondit avec tout son feu; &, pour ne demeurer pas chargé de la note de calomniateur public, il fit venir des attestations d'Islebe, sur quelques conversations particulieres d'Agricola. Les Théologiens de Wittemberg accoururent au secours de Luther, & prononcérent que ses accusations étoient bien fondées. L'Electeur de Saxe bien embarrassé avoit fait donner des Juges aux Parties, & témoigné qu'il souhaitoit qu'on trouvât des voies d'accommodement; & puis il fit promettre à Agricola de ne se point retirer avant la fin du procès. Cette promesse fut violée: Agricola se retira tout doucement à Berlin (f), sans attendre la réponse à la demande qu'il avoit faite de son congé. L'Electeur de Brandebourg tâcha de le reconcilier avec Luther; mais il n'y eut rien à faire que sous l'une ou l'autre de ces deux conditions, ou qu'Agricola reviendroit poursuivre le jugement du procès, ou qu'il donneroit par écrit une rétractation de ses erreurs, & des injures qu'il

(a) *Ville de la Comté de Mansfeld. Il étoit aussi connu sous le nom d'Islebius, que sous celui d'Agricola.*

(b) Melch. Adam, Vit. Theologor. pag. 400.

(c) *C'étoit touchant le Formulaire de la Visite Ecclesiastique, dressé par Melanchthon.*

(d) *Voiez l'Article* ISLEBIENS.

(e) *Le 30 Mars 1540, pendant l'Assemblée de Smalcalde.*

(f) *En* 1540.

(A) *Luther . . . . avoit été son bon ami.*] Ils étoient de la même ville. Nous trouvons qu'Agricola servit de Sécrétaire à Luther dans la Conférence de Leipsic, en 1519 (1), & qu'il fut envoié à Francfort, en 1525 (2), avec une Lettre de Luther aux Magistrats, pour y être l'un des Ministres de l'Evangile. L'Auteur que je cite (3) censure Mr. Varillas, qui a dit que Luther n'entreprenoit rien de considérable sans Agricola. C'est pousser la chose trop loin, & l'on ne sauroit donner des preuves de ce fait-là.

(1) Seckendorf. Hist. Luth. *Lib. I, p.* 92, *liter. c.*

(2) *Ibid. pag.* 248, *lit. c.*

(3) Seckendorf Hist. Luth. *Libr. III, pag.* 206, *num.* 8.

qu'il avoit dites à Luther. Il choisit ce dernier parti (B), & publia un Livre à Berlin, où il demanda pardon à ceux qu'il avoit pu offenser par ses erreurs, & à Luther nommément, & protesta de vouloir vivre & mourir dans la foi qu'il avoit combatue. Luther ne se fia point à ces belles protestations. Agricola s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui témoigna qu'il n'avoit jamais eu un deplaisir aussi grand, que celui que son démêlé avec l'homme de Dieu lui avoit donné (g); & que puis qu'il ne gagnoit rien par l'offre de son serment, il remettoit sa cause au Juge du monde : supliant néanmoins très-humblement Monsieur l'Electeur de lui faire paier trois mois de gages qui lui étoient dûs, dont il avoit bon besoin pour nourrir sa femme & ses neuf enfans (h). Je ne pense pas qu'il ait jamais pu rentrer en grace, ni auprès de l'Electeur, ni auprès de Martin Luther. Il s'en consola sans doute par l'éclat que lui donnoit à Berlin sa charge de Prédicateur de Cour, & par le choix que l'on fit de sa personne, pour la composition d'un Ouvrage qui fit grand bruit. Je parle de l'*Interim*, qu'il dressa avec Jules Phlug, & avec Michel Heldingus (i), l'an 1548. On prétend que l'Empereur récompensa largement Agricola de la peine qu'il avoit prise en cette rencontre. La guerre, qui s'éleva quelque tems après en Allemagne entre les Théologiens Protestans (k), fit conoitre que ce Ministre étoit un esprit dangereux, & un grand brouillon. Il faisoit l'empressé, pour pacifier les choses, & n'épargnoit point, dans les Conférences que l'on tenoit sur ces matieres, le don de langue dont il étoit pourvu; mais il n'accommodoit rien. Il mourut à Berlin, en 1566. Il avoit été Surintendant (l) de la Marche de Brandebourg (m). On dit qu'il auroit voulu ramener l'usage des saintes huiles envers les malades, & qu'il ne doutoit point que les guérisons miraculeuses n'y eussent été attachées, comme anciennement (n). Il ne fit que peu de Livres (C). On outre les choses, quand on dit qu'il rentra dans la Papauté (D).

(g) *Voiez la Remarque (B).*
(h) *Tiré de la* Reponse de Seckendorf au Lutheranisme du P. Maimbourg, *Livr. III, pag.* 306, 310.
(i) *On le nommoit ordinairement* Michael Sidonius, *parce qu'il étoit Evêque titulaire de Sidon.*
(k) *C'étoit sur la Question des choses indifferentes en la Religion.*
(l) *C'est ainsi qu'on nomme parmi les Luthériens les Ministres qui ont l'inspection sur plusieurs Eglises.*
(m) Micrælius, Hist. Eccles. *pag.* 718 *Edition. Ann.* 1679.
(n) Melch. Adam. Vit. Theolog. *pag.* 418.

(B) *Il choisit ce dernier parti.*] Il y a quelque aparence qu'il se porta à cette bassesse, par ces deux raisons. Prémierement : il ne voioit rien à esperer du jugement de son procès : il ne pouvoit le gagner, sans que Luther fût declaré calomniateur de ses freres. Or il auroit falu être le plus crédule de tous les hommes, pour espérer de gagner en Saxe un procès à ce prix-là. Les peuples auroient lapidé les Juges, qui auroient flétri de la sorte la réputation d'un Réformateur. L'Eglise, eût-on dit, a besoin de la bonne renommée de Luther : les Papistes tireroient trop d'avantage de sa flétrissure. N'avons-nous pas vu des gens, qui ne sont que des Pygmées en comparaison de Luther, se dérober par cette voie aux peines canoniques qu'ils méritoient ? La seconde raison d'Agricola fut aparemment qu'il craignoit de perdre, en ne se soumettant pas, le quartier de gages qui lui étoit dû. Lisez ce qui suit : *Neque tamen hoc scripto factum, ut speraverat, Luthero de vera conversione sua fidem fecit; id quod ipse* Agricola *literis* d. 19. Decemb. *apud Electorem Saxonem queritur*, nihilque tota vita sibi gravius accidisse quam simultatem illam cum viro Dei quem ipse patris loco veneratus sit, & in cujus obsequio mori velit, apud quem tamen nihil proficiat ne juramenti quidem oblatione, ideo se Deo causam committere. *Petit tamen* ut sibi, ad alendam uxorem novemque liberos, trimestre, *quod restare sibi dicit*, salarium non denegetur, se enim id diligenti lectione promeritum (4).

(C) *Il ne fit que peu de Livres.*] L'*Explication de trois cens Proverbes Allemans* fut un des prémiers. Il y maltraitta beaucoup Ulric, Duc de Wirtemberg (5). On en fit des plaintes, qui obligerent l'Auteur à reconoître sa faute dans une Lettre fort soumise. Cela n'empêcha point que le Duc Ulric n'alleguât, entre autres griefs, à la Diete de Francfort, l'an 1536, que l'on protégeoit dans la Comté de Mansfeld Jean Agricola, dont il avoit été maltraité par des medisances publiques (6). L'Auteur augmenta de plus de quatre cens Proverbes son Ouvrage, dans la seconde Edition. Il fit des *Commentaires sur St. Luc*; il refuta l'Explication du Pseaume dix-neuvième, publiée en Allemand par Thomas Muncer, &c (7).

(D) *Il ne rentra pas dans la Papauté.*] C'est un fait certain, qu'en sortant de Saxe, il se retira à la Cour de Brandebourg, & que l'Electeur Joachim II, qui avoit établi la Réformation dans ses Etats, en l'année 1539 (8), le reçut honorablement, & le fit son Predicateur. Il n'est pas moins certain, qu'il a joui toute sa vie de la faveur de ce Prince : c'est donc une fausseté, que de dire, comme font Melchior Adam & Paul Freher, qu'Agricola étoit Papiste, *cum Pontificiis sese adjunxerat*, lors que Charles-Quint se servit de lui pour la construction de l'*Interim*. Il se relâcha, je l'avoue, sur bien des choses, dans cet *Interim*; mais Phlug, & l'Evêque de Sidon, ne se relâchérent-ils pas aussi sur bien d'autres ? Etoient-ils pour cela Luthériens ? Le projet de ces trois personnes ne contenta, ni les Protestans, ni les Catholiques; cela est très-sûr : mais il y a une grande distinction à faire entre ceux, qui, pour le bien de la paix abandonneroient quelques parties de la Réformation, & ceux qui sortent actuellement de la Communion Protestante, pour entrer dans la Communion de Rome. Agricola étoit sans doute de cette prémiere classe de gens; mais, n'aiant pas été de la seconde, il ne doit point passer pour Papiste. Trouvez donc une faute dans ces paroles de Micrælius ; *Joh. Agricola .... noster primo, deinde suus, tandem Pontificiorum* (9). Je ne sai, si, quand il dit trois lignes après, *Homini Epicuræo similior quam pio Theologo, ut scribit Osiander ad annum* 1566, *quo obiit Agricola*, il entend un homme voluptueux, ou un homme qui tenoit l'indifférence des Religions.

(4) Seckendorf. Hist. Luther. *pag.* 310, *num.* 16.
(5) *Idem, Lib. II, pag.* 115.
(6) Seckendorf. Hist. Luther. *pag.* 192, *lit.* A.
(7) Melch. Adam. Vit. Theolog. *pag.* 421.
(8) Seckendorf. Hist. Luthen. *Lib. III, pag.* 250 *& seqq.*
(9) Micrælius, Syntagm. Hist. Ecclesiæ, *pag.* 733.

AGRICOLA (MICHEL) Ministre Luthérien, à Abo, dans la Finlande, est le prémier qui a traduit le Nouveau Testament en la langue du pais, ce qui contribua beaucoup à la propagation du Luthéranisme (a).

(a) *Ex* Micrælio, Hist. Ecclesiast. *pag.* 733.

AGRICOLA (RODOLPHE) a été un des plus savans hommes du XV siécle. L'Italie, qui en ce tems-là traitoit de barbare tout ce qui étoit au delà des Alpes, n'avoit rien à quoi la Frise ne pût comparer son Agricola, sans avoir peur d'être vaincue. Ce grand homme étoit de basse naissance (A) : il nâquit environ l'an 1442, dans le village de *Bafflon*, à deux milles de Groningue. Il fit conoitre dès les basses classes ce qu'il seroit un jour ; &, à peine avoit-il reçu le dégré de Maître és Arts à Louvain, qu'il auroit trouvé une Chaire de Professeur, s'il avoit eu cette envie. Son inclination le porta plutôt à voiager. Il passa de Louvain à Paris, après avoir vêcu dans la prémiere de ces deux villes comme un Athlete ; je veux dire, avec beaucoup de sobrieté, de chasteté, & d'aplication au travail (B). De Paris, il alla en Italie, & s'arrêta deux ans

(A) *Il étoit de basse naissance.*] Je sai bien que dans la Vie d'Agricola, parmi celles des Professeurs de Groningue, on assûre qu'il étoit d'une des plus considérables familles de Frise ; *Ex Agricolarum familiâ apud Frisios inter honoratiores semper habitâ, vir hic incomparabilis oriundus* : mais comme cette Vie n'est point différente de celle qu'on trouve dans Melchior Adam, elle ne sauroit balancer le témoignage d'Ubbo Emmius. Or voici ce que dit Ubbo Emmius, l'homme du monde qui conoissoit le mieux son païs de Frise : *Obscuris natalibus apud Bafloos ortus* (Rodolphus Agricola) *tantum sibi in literis nomen paravit per omnem Europam, ut, &c* (1).

On (2) m'a indiqué deux preuves du sentiment d'Emmius dans les Lettres d'Agricola. L'une est, que sa sœur utérine fut envoiée à Groningue, pour aprendre à travailler en pêleterie, *pellicea opera & texturam pulvinariam*; l'autre est, que le pere de cette fille étoit Receveur de l'Eglise de son village. Il fut fort désolé, lors qu'un de ses fils déroba la somme de cent florins des deniers de cette recette. *Venit ad me nudius tertius pater suus turbatus & gemens, & prope cum lacrimis questus est mihi, Henricum fratrem nostrum pridie quàm dies clam sibi abstulisse centum florenos nostra moneta ex pecuniâ sacrâ, cujus curam, ut scis, ille gerit.* Notre Rodolphe, étant à Groningue, écrivit cela à Jean son frere utérin.

(B) *Comme un Athlete ; je veux dire, avec beaucoup de sobrieté, de chasteté, & d'aplication au travail.*] Les Anciens remarquent que les Athletes s'endurcissoient au travail, & s'abstenoient du vin & des femmes.

Qui studet optatam cursu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer : sudavit & alsit :
ABSTINUIT VENERE ET VINO (3).

Cette abstinence fut insigne dans Agricola ; & c'étoit une chose bien rare à l'égard du prémier point, au païs où il vivoit.

(1) Ubbo Emmius, Histor. Frisic. *Lib. XXX, ad ann.* 1490, *pag.* 437.
(2) Mr. de la Monnoie.
(3) Horat. de Arte Poët. *v.* 412 *& seqq.*

ans à Ferrare (C), où le Duc le gratifia de plusieurs bienfaits. Théodore Gaza expliquoit Aristote dans cette ville. Agricola, qui fut l'un de ses Auditeurs, se fit entendre à son tour, & ne fit pas moins admirer son style que son accent. On avoit du chagrin en ce païs-là, qu'un tel homme ne fût pas né en Italie. Il n'eût tenu qu'à lui, lors qu'il eut regagné son païs natal, d'y occuper des charges considérables; mais l'amour des Livres l'empêcha de songer à ces sortes d'établissemens, on l'en retira bien-tôt. Il avoit accepté enfin une charge dans Groningue, & il suivit la Cour de Maximilien I pendant six mois, pour les affaires de cette Ville. Il s'aquitta heureusement de sa commission, & n'eut pas beaucoup de sujet de se louer de la gratitude de ses maîtres: aussi les laissa-t-il là, & se remit à voiager. Il n'avoit garde, amateur de sa liberté comme il étoit, d'accepter la Principalité de College, que ceux d'Anvers lui offrirent. Comment l'auroit-il acceptée, puis qu'il avoit refusé d'entrer sous des conditions très-avantageuses chez l'Empereur Maximilien? Il préféroit le repos & l'indépendance à toutes choses: c'étoit avoir le goût bon. Après avoir mené une vie fort ambulatoire, il se fixa au Palatinat, où l'Evêque de Worms, auquel il avoit enseigné le Grec, trouva le moien de l'arrêter. Ce fut l'an 1482 qu'il alla au Palatinat; il y passa tout le reste de sa vie (D), tantôt à Heidelberg, tantôt à Worms. L'Electeur Palatin se plût à l'entendre discourir sur l'antiquité, & souhaita qu'il composât un *Abrégé de l'ancienne Histoire*. Agricola le fit en habile homme. Il lut en public à Worms; mais ses Auditeurs étant plus faits aux chicaneries de la Dialectique, qu'aux belles Lettres, n'avoient pas le tour d'esprit qu'il souhaitoit. Il commença à étudier en Théologie à l'âge d'environ quarante ans; &, n'espérant pas d'y réüssir, sans l'intelligence de l'Hebreu, il s'attacha à l'étude de cette langue: &, avec le secours d'un Juif, il commençoit à y faire de bons progrès (E). La mort, qui le vint saisir à Heidelberg, le 28 d'Octobre 1485 (a), ne lui donna pas le tems de continuer. Il se résigna chrétiennement aux ordres d'enhaut, & fut enterré en habit de Cordelier dans l'Eglise des Freres Mineurs de cette Ville. La description qu'on a faite de son caractere peut persuader aisément que c'étoit un fort honnête homme, franc, sans envie, modéré, de belle humeur. Il ne se maria jamais, quoi qu'il eût aimé, ou fait semblant d'aimer, quelquefois. Il avoit en ses jeunes ans résolu de se marier; mais, après avoir examiné profondement ce qu'il alloit faire, il abandonna ce dessein, non pas tant par la crainte des incommoditez domestiques, que par une certaine paresse naturelle qu'il se sentoit (F), qui le faisoit succomber aux moindres soins. On ne diroit pas qu'un homme aussi enfoncé que lui dans les études de l'antiquité, ait su chanter sur les Instrumens les chansons qu'il faisoit lui-même: cependant il donnoit quelquefois ce régal aux Dames (G). On prétend, que sur le chapitre de la Religion, il avoit senti quelques avant-gouts de la lumiere qui parut au siécle suivant (H). Il laissa ses Livres à Adolphe Occo, natif de Frise, & Médecin de la ville d'Augsbourg (b). Mr. Moréri n'a pas eu raison de dire qu'Erasme & Agricola firent conoissance à Ferrare.

(a) Erasme avoit donc été trompé, lors qu'il avoit out dire qu'Agricola mourut avant l'âge de quarante ans. Adagior. Chil. I, Cent. IV, num. 39.

(b) Tiré de Melchior Adam, Vit. Philosoph. pag. 13, & suivant.

vivoit. *Lovanii vixit honestissimè ab omni compotatione ac comessatione contra gentis suæ morem alienissimus. Tantus erat in eo bonarum literarum amor, tam indefessum studium, ut turpes Veneris fornices & lustra ne noverit quidem* (4). Elle étoit rare par tout, & l'est encore à l'égard de l'autre point. Car à la honte du Christianisme, & des Lettres, on ne voit presque par tout dans les Ecoliers qu'un penchant horrible à la débauche. Ils ne valoient peut-être pas mieux anciennement; &, en ce cas-là, je m'étonnerois qu'on n'eût pas mis en proverbe, *Sine Venere & Baccho friget Musa*, comme l'on y mit, *Sine Cerere & Baccho friget Venus*. Il semble que depuis long-tems la jeunesse qui étudie se conduit comme si la prémiere de ces deux maximes étoit véritable.

(4) Melch. Adami Vitæ Philosoph. pag. 15.

(C) *Et s'arrêta deux ans* (5) *à Ferrare.*] Il y aprit le Grec, & y enseigna le Latin: il disputoit avec Guarin, à qui écriroit le mieux en prose; & avec les Strozza, à qui feroit mieux des vers: &, pour ce qui regarde la Philosophie, il en discouroit avec Théodore Gaza (6).

(5) En 1476, & 1477.

(6) Valerii Andreæ Bibl. Belg. pag. 798.

(D) *Ce fut l'an 1482, qu'il alla au Palatinat; il y passa tout le reste de sa vie.*] Melchior Adam l'assure. *Cum hoc* (Joanne Camerario Dalburgio) *ab anno 1482 partim* Heidelbergæ, *partim* Wormatiæ, *ad ultimum vitæ actum usque vixit conjunctissimè* (7). Mais Mr. de la Monnoie l'a trouvé en faute; car voici ce qu'il me marque. „ Rodolphe Agricola, dans une Lettre qu'il écrit *Jacobo Barbiriano*, mal datée de XCII, au lieu de XXCII, & dans une autre de même date à Jean son frere, dit qu'en un voiage qu'il fit cette même année à Heidelberg, il donna sa parole à Jean d'Alburg, Chancelier du Comte Palatin, & Evêque de Vormes, de retourner auprès de lui l'année suivante. On reconoit cependant par ses autres Lettres, qu'il n'y retourna point avant le milieu de l'année 1484. Ainsi, le calcul de Vossius, pag. 566 *de Hist. Lat.* touchant les trois ans de la régence de Rodolphe à Heidelberg (8), n'est point juste. Sigismond de Foligni, autrement Sigismundus Fulginas, se trompe aussi, quand il dit que Rodolphe mourut en chemin, au retour de Rome en son païs. Rodolphe partit de Rome en 1480, & mourut cinq ans après à Heidelberg. On ne voit point par la lecture de ses Oeuvres, qu'il ait fait à Vormes la fonction de Professeur". On a une Lettre de Pierre Schottus, datée du 18 de Fevrier 1484, dans laquelle il témoigne qu'il avoit apris avec beaucoup de plaisir qu'Agricola avoit commencé de faire des Leçons à la jeunesse dans Heidelberg. *Argentinam reversus, cum intellexissem ..... te Heidelbergæ cœpisse purgare & linguas juvenum & aures, ut illæ nil scelerosum balbutiant, hæ verò tam teretes & dulcibus elegantiis delibutæ, omnes illas stolorum insulsas & verbosas ineptias quasi magicas incantationes declinent: tum ego vehementer sum gavisus* (9).

(7) Melch. Adami Vitæ Philosoph. pag. 16.

(8) Notez, que Melchior Adam ne dit point qu'Agricola ait jamais enseigné la Philosophie dans Heidelberg. Vossius suppose qu'il l'y enseigna trois ans.

(9) Centuria Epistolarum Philologicarum à Goldasto editarum, pag. 55, 56.

(E) *Il commençoit à y faire de bons progrès.*] On fait de lui-même, qu'au commencement cette étude lui parut très-difficile. *Studia Hebræa ... primum & plurimum negotii, ubi scribit ipse, exhibuerunt, ut sibi viderentur cum Antæo luctari* (10). Ensuite, aiant rencontré un Juif, qui entendoit passablement cette langue, il alla en peu de mois jusques à pouvoir traduire sans faute quelques Pseaumes de David. *Nactus Judæum ejus linguæ utcunque peritum paucis mensibus tantum profecit, ut aliquot Psalmos Davidicos in Latinam linguam citra culpam transtulerit* (11). Il n'y a pas là de quoi dire avec Vossius, qu'Agricola étoit très-docte en Hébreu, *Hebraicè doctissimus* (12): on peut, sans faire injustice, dégrader ce superlatif, & le traiter comme un Cavalier que l'on démonte, pour l'incorporer dans l'Infanterie. Gesner a mieux distingué que Vossius: celui-ci a mis le superlatif au Latin, au Grec, & à l'Hébreu d'Agricola, indifféremment; mais voici comment Gesner s'est exprimé; *Græci & Latini sermonis peritus, & Hebraicæ linguæ non ignarus* (13). Il emprunte de Tritheme ces paroles. Konig enchérit sur Vossius; car il se sert du superlatif *callentissimus*. Voiez ci-dessous la III faute de Varillas. Remarquons aussi que Tritheme ne parle point éxactement, lors qu'il assûre qu'Agricola avoit fait une Traduction du Pseautier sur l'original Hebreu (14); car on ne met point parmi les Ouvrages d'un Auteur les thémes qu'il fait en aprenant une langue: or il est manifeste, que la Traduction que faisoit Agricola de quelques Pseaumes de David, étoit un thême que son Juif lui corrigeoit. Ce Juif s'étoit converti à la Religion Chrétienne. Jean Dalburg, Evêque de Worms (15), ne l'entretenoit chez lui, que pour l'amour d'Agricola, si nous en croions Valere André. *Primus exsulantes è Germaniâ Græcas restituit literas, quibus ætate provectior etiam Hebraicas adjecit, præceptore usus Judæo quodam ad fidem converso, quem Wormatiensis Episcopus* Joannes Dalburgius *solius Rodolphi causâ, domi suæ alebat* (16).

(10) Melch. Adami Vitæ Philosoph. pag. 18.

(11) Id. ibid. pag. 19.

(12) De Histor. Lat. pag. 566.

(13) Gesneri Biblioth. folio 535.

(14) Apud Valerium Andr. Bibl. Belg. pag. 798 Gesner l'assûre aussi.

(15) Et non d'Heidelberg, comme dit Bullart, Academie des Scienc. Tom. I, pag. 176.

(16) Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 798.

(F) *Par une certaine paresse naturelle qu'il se sentoit.*] Comme je ne saurois atteindre à la force de ses expressions, je raporterai les mots Grecs dont il se servit. *Uxorem nunquam duxit, quanquam in priore ætate ducturum destinarat. Sed postquam incepit diligentius se ipse introspicere, aversus est ab eo consilio non incommodis rei œconomicæ, sed deterruit ipsum genus vitæ suæ & animus levissimis etiam curis impar, nal* Φιλόπονος τε τῆς φύσεως (*verba sunt ipsius, epistolâ quadam ad Caprionem*) ἦγε μᾶλλον ἀπραγμοσύνῃ καὶ ῥαθυμίᾳ τις παιδὸς τοῦ βίου (17).

(17) Melch. Adami Vitæ Philosoph. pag. 19. Voiez aussi la Vie d'Agricola, parmi celles des Professeurs de Groningue.

(G) *Il donnoit quelquefois ce régal aux Dames.*] Voici comme parle son Historien. *Puellas amare se nonnunquam simulabat, verùm nunquam deperibat. In earum gratiam vernaculâ linguâ quædam carmina scripsit elegantissimè, quæ virginibus primariisque amicis præsentibus voce & testudine modulatissimè canebat* (18). Il entendoit toute sorte de musique: *Canebat voce, flatu, pulsu* (19).

(18) Melch. Adami Vitæ Philosoph. pag. 18.

(19) Ibid.

(H) *Quelques avant-gouts de la lumiere qui parut au siécle suivant.*] Quelqu'un, qui avoit oüi discourir entre eux Agricola & Wesselus, témoigne qu'ils déploroient les ténébres de l'Eglise; & qu'ils blâmoient la Messe, le célibat, & la doctrine des Moines sur la Justification par les œuvres (20).

(20) Ibid. & Vitæ Professorum Groningensium.

rare (*I*). Le Sieur Paul Freher n'a pas entendu tout ce qu'il a copié d'Erasme (*K*) à la loüange d'Agricola. Nous aprenons du même Erasme, qu'Agricola mourut pour n'avoir pas été secouru assez tot des Médecins (*L*). Reuchlin prononça l'Oraison funebre de ce savant homme (*c*). Mr. Varillas nous fournira ici bien des fautes (*M*), & nous donnera lieu de raporter ce qui concerne la publication d'un des Livres d'Agricola: c'est celui *de Inventione dialecticâ* (*N*).

(c) Valer. Andreæ Bibl. Belg. pag. 798.

(*I*) *Mr. Moréri n'a pas eu raison de dire qu'Erasme & Agricola firent connoissance à Ferrare.* La preuve en est facile à donner. Erasme naquit l'an 1467. Il etudioit à Deventer, à l'age de douze ou treize ans. Agricola etoit à Ferrare, l'an 1476, & 1477. Comment donc auroit-il pu contracter dans cette ville une amitie eternelle avec Erasme? Si Mr. Moréri avoit lu le prognostic d'Agricola touchant Erasme, il n'auroit pas dit que ce fut à Ferrare qu'ils se connurent. Agricola étoit revenu d'Italie, lors qu'aiant lu les thémes des Ecoliers d'Hegius à Deventer, il trouva je ne sai quoi dans celui d'Erasme, qui lui donna envie de voir cet enfant; &, après l'avoir bien considéré, il dit que ce seroit un grand homme. Erasme n'avoit pas vint ans, lors qu'Agricola mourut; & il n'étoit point encore sorti des tenebres, où des tuteurs impertinens l'avoient détenu: il ne pouvoit donc pas y avoir entre lui & Agricola cette amitié dont Mr. Moréri parle. Voici, pour n'en faire pas à deux fois, quelques autres méprises de cet Ecrivain. *Agricola*, dit-il, *étoit savant en tout genre de literature, & même en la langue Greque.* C'est comme si l'on disoit, *un tel est savant dans toutes les parties de la Theologie, & même dans les questions de la Grace.* La langue Greque n'est-elle pas une des plus nobles parties de la literature? Je ne sai où Mr. Moréri a lu qu'Agricola fut Syndic de la ville de Groningue pendant deux ans.

(*K*) *Tout ce qu'il a copié d'Erasme* (21).] Il aplique à notre Agricola ce qu'Erasme a dit d'un autre. Il faut savoir qu'Erasme, aiant bien loüé Agricola, confesse qu'une des raisons qui le rendoient si enclin à lui donner des éloges, étoit que lui Erasme avoit eu pour maitre un homme (22) qui avoit eté disciple d'Agricola (23). La-dessus, il nous étale le mérite de cet homme, & il dit entre autres choses que l'envie même ne le pourroit critiquer en chicanant, que d'avoir trop méprisé la renommée, de s'être peu soucié de l'avenir, & de n'avoir rien écrit que par forme d'amusement. Freher raporte cette remarque, comme si elle concernoit Agricola: par où il attribue à Erasme une fausseté; car les Oeuvres d'Agricola recueillies en un corps (24), & imprimées à Cologne, l'an 1539, font foi qu'il a écrit beaucoup de choses avec soin, & avec toute son industrie.

(21) *Dans son Theatrum Viror. eruditor. pag. 1430.*
(22) *Alexandre Hegius.*
(23) Erasmi Adagiorum Chiliade I, *Centur. IV, num. 12, pag. 148.*
(24) *Par les soins d'Alard* d'Amsterdam. *Elles comprennent deux volumes in 4.*

(*L*) *Il mourut pour n'avoir pas été assez tot secouru des Médecins.*] Voici ce qu'Erasme nous en aprend: on ne sera pas fâché de le voir dans ses propres termes. *Veluti si quis in morbo capitali Medicum opperiatur insignem aut procul accersendum; qua res hominem illum vere divinum extinxit* Rodolphum Agricolam; *etenim, dum cunctatus Medicus, mors anteverterit* (25).

(25) Erasm. Adagior. Chil. III, *Cent. III, num. 42, pag. 709.*

(*M*) *Mr. Varillas nous fournira ici bien des fautes*]. I. *Agricola*, dit-il (26), *eut la memoire si vaste, qu'il ne lui échapa jamais rien de ce qu'il avoit une fois retenu.* C'est une hyperbole, dont je ne trouve nul fondement dans l'Histoire de ce grand homme, encore que l'on s'y soit fort étendu sur ses talens. Auroit-on oublié celui-là, qui est le plus extraordinaire qui se puisse voir? II. *Il devint savant jusqu'au prodige, avec des Livres d'emprunt, & sans maitre.* L'hyperbole est ici accompagnée d'une fausseté palpable: car nous lisons dans sa Vie, qu'il fut envoié de très-bonne heure au College (27); & qu'après l'étude de la Grammaire, il alla étudier à Louvain, où il logea au College du Faucon, & y fit toutes les fonctions d'un Ecolier de Philosophie: & il s'attacha d'ailleurs à quelques personnes qui avoient du gout pour la belle Latinité. A Ferrare, il fut un auditeur assidu de Theodore de Gaza. *Ibi Theodorum Gazam Aristotelis scripta enarrantem, diligenter audivit* (28). Il est bien vrai que dans ses voiages il ne portoit avec lui que peu de Livres, & que laissant le reste de sa Bibliotheque chez ses amis, il se servoit de Livres d'emprunt, selon qu'il en avoit besoin; mais, outre qu'il n'y a point d'homme de lettres, qui n'en use ainsi en voiageant, oseroit-on dire qu'Agricola a tout apris pendant ses voiages? III. *Il commença ses études par où les autres avoient accoutumé de les finir; c'est-à-dire, par la langue Hébraïque. Il la voulut savoir, non seulement dans sa pureté; mais encore, avec toutes les altérations que le tems & le rafinement des Rabins y ont produits. Il eut le même soin de s'introduire en la Langue Greque . . . . Enfin, il se mit au Latin, sans avoir égard aux remontrances de ceux qui prétendoient l'en dissuader, sur ce que l'habitude d'écrire & de prononcer l'Hébreu sembloit avoir introduit dans son esprit de l'incompatibilité avec les phrases & les expressions Romaines.* Où est l'homme qui puisse lire cela sans étonnement, s'il sait que notre Rodolphe n'aprit l'Hébreu que peu d'années avant sa mort, & que les progrès qu'il y fit furent mediocres (29)? Je m'imagine que Mr. Varillas a été trompé par ce Latin. *Transiit enim*, c'est une apostrophe à Agricola, *Hebraicas, Græcasque literas usque adeo stupenda celeritate, ut nequaquam Groningæ in ultima Frisia, sed Hierosolymis Athenisque natus ac educatus à doctissimis crederere. Latinas porro tanta felicitate didicisti, docuistique, ut* &c (30). Voila pourquoi, ce me semble, Mr. Varillas s'est imaginé qu'Agricola aprit d'abord la langue Hebraïque, puis la Greque, & enfin la Latine, & qu'il composoit & parloit souvent en Hébreu. IV. *Il fit un progrès si surprenant dans le Latin, qu'Erasme, si peu accoutumé à louer en autrui les richesses qu'il possédoit, ne se pouvoit lasser de l'admirer, principalement après qu'il eut donné au public ses Commentaires si polis, & si dignes du siecle d'Auguste, sur la Retorique & la Logique d'Aristote.* Erasme étoit si peu de chose, lors qu'Agricola mourut, que c'est mal chercher les progrès de son admiration, que de les chercher dans les années qui ont précédé la mort d'Agricola. C'est d'ailleurs un anachronisme, que de dire, que cet illustre Frison a vécu jusques au tems que la possession des belles Lettres empêchoit Erasme de les *louer en autrui*. Voici encore deux observations. Les Commentaires sur la Logique d'Aristote ne parurent qu'après la mort de l'Auteur. C'est Erasme qui nous l'aprend, & qui dit même qu'ils étoient tronqués. *Latitabant apud nescio quos Commentarii Dialectices, nuper in publicum prodierunt, sed mutili* (31). A coup sûr, ce n'est pas dans cet Ouvrage qu'on peut admirer le Latin d'Agricola, ni les manieres polies du siecle d'Auguste. V. *L'Electeur Palatin . . . fit venir Agricola à Heidelberg . . . lui donna la premiere chaire pour l'Eloquence dans l'Université . . . & le fit son Conseiller d'Etat.* La Vie d'Agricola, ni parmi celles des Professeurs de Groningue, ni dans Melchior Adam, ne dit rien de tout cela. C'est à l'Evêque de Worms qu'elle attribue d'avoir attiré Agricola au Palatinat.

(26) Varillas anecdotes de Florence, *pag. 124.*
(27) *Puer admodum in ludum literarum missus,* Adami Vitæ Philosoph. *pag. 11.*
(28) *Ibid. pag. 15.*
(29) *Voiez ci-dessus la Remarque (E), & jugez-y aussi* d'Erasme: *Extremo vitæ tempore ad literas Hebraicas . . . totum animum appulerat.* I Erasm. Adagior. Chiliad. I, *Cent. IV, num. 39, pag. 145.*
(30) Paul. Jovius, Elogiorum *Cap. XXXII.*
(31) Erasm. Adagior. Chil. I, *Cent. IV, num. 39, pag. 145.*

(*N*) *C'est celui* de Inventione dialecticâ.] Voici une Remarque, qui m'a été communiquée depuis la prémiere Edition. „ Rodolphe Agricola n'a fait nuls Commentaires réglez sur la Logique ni sur la Rhetorique d'Aristote. Nous „ n'avons de lui que les trois livres *de Inventione dialecticâ*, imprimez prémiérement à Louvain, l'an 1516, „ par les soins d'Alard d'Amsterdam, qui les publia en mauvais ordre, tels qu'il les avoit pu recouvrer. Quelque „ tems après, un certain Jaques le Febvre, de Deventer, „ fit courir le bruit qu'il avoit un manuscrit *de Inventione* „ *dialecticâ*, plus ample de trois livres que l'Edition de Louvain. C'étoit un mensonge. Alard, qui alla trouver après ce le Febvre à Deventer, aiant vu son manuscrit, „ ne le trouva, ni plus ample, ni plus correct, que celui sur lequel l'Edition de Louvain avoit été faite. Il „ en fit des reproches à le Febvre, qui s'excusa comme il „ put, quoi qu'assez mal. Depuis l'an 1528, Pompée „ Occo, aiant eu de la succession d'Adolphe son oncle le „ propre manuscrit d'Agricola, le mit entre les mains d'Alard, qui l'aiant reconu bien complet & bien conditionné le fit imprimer à Cologne, in 4, avec de longs Commentaires, l'an 1539. Quelques années auparavant, Jean „ Matthieu Phrissemius, à qui Alard avoit communiqué son „ manuscrit, l'avoit fait imprimer en la même ville, commenté de sa façon. Cet Ouvrage, qui est le chef-d'œuvre „ de Rodolphe, a toujours été généralement estimé, pour „ l'exactitude du style (32) & du raisonnement". Ceci vient du même lieu que l'Observation contenue dans la Remarque (D) (33).

(32) *Tout cela peut être vrai, encore que cet Ouvrage soit fort éloigné des manieres polies du siecle* d'Auguste, *& qu'il soit même moins eloquent que d'autres Pieces d'Agricola.*
(33) *C'est-à-dire, de* Mr. de la Monnoie.

AGRIPPA (HENRI CORNEILLE) grand Magicien, si l'on en croit beaucoup de gens (*A*), a été un fort savant homme dans le XVI siecle. Il nâquit à Cologne le 14 de Septembre 1486 (*a*), d'une famille noble & ancienne (*B*). Voulant marcher sur les traces de ses ancêtres (*b*), qui, depuis plusieurs générations avoient exercé des charges auprès des Princes de la Maison d'Autriche, il entra de fort bonne heure au service de l'Empereur Maximilien. Il y eut

(a) Agrippa, Epistola XXVI *Libri VII, pag. 1041, Edit. Lugd. in 8.*
(b) Agrippa, Epist. XVIII *Libri VI, pag. 970, &* Epist. XXI, *Libri VII, pag. 1031. Voiez aussi pag. 926.*

(*A*) *Grand Magicien, si l'on en croit bien des gens.*] Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio, sont ses principaux accusateurs. Nous verrons dans la Remarque (*P*) les bévues où ils sont tombez. Elles sont palpables; &, néanmoins, une infinité de personnes se persuadent encore aujourd'hui, sur l'autorité de ces Ecrivains, qu'Agrippa étoit consommé dans la science du Grimoire.

(*B*) *D'une famille noble & ancienne.*] Elle s'apelloit *de Nettesheym.* Mr. Teissier, à la page 99 du II tome de ses Additions aux Eloges tirez de Mr. de Thou, assûre qu'Agrippa *étoit natif de Nettesheim, dans le pais de Cologne.* Melchior Adam, qu'il cite, ne dit point cela: il le fait naître à Cologne même (1), & nous renvoie à une Lettre d'Agrippa, où on lit ces propres paroles adressées aux Magistrats de Cologne: *Possem vobis horum verissima exempla referre, nisi civium vestrorum pudori parcendum & patria mea rationem habendam duxeram. Sum enim & ego, si forte nescitis, civitate vestrâ oriundus, & primâ pueritiâ apud vos enutritus* (2). Thevet,

(1) Melch. Adami Vitæ Medic. *pag. 16.*
(2) Agrippa, Epist. XXVI *Libri VII, pag. 1041.*

eut d'abord un emploi de Sécrétaire; mais, comme il étoit aussi propre à l'épée qu'à la plume, il prit ensuite le parti des armes, & servit sept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie (C). Il se signala dans plusieurs rencontres, & il obtint en recompense de ses beaux faits le titre de Chevalier. Il voulut joindre à ses honneurs militaires les honneurs académiques (D); il se fit donc recevoir Docteur en Droit, & en Medecine. On ne peut nier que ce ne fût un très-grand esprit, & qu'il n'eût la connoissance d'une infinité de choses & de plusieurs langues (E); mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre, & son humeur inconstante, le rendirent malheureux. Il changeoit éternellement de poste: il se faisoit par tout des affaires; &, pour comble d'infortune, il s'attira par ses Ecrits la haine des gens d'Eglise. On voit par ses Lettres qu'il avoit été en France avant l'année 1507 (c), qu'il voiagea en Espagne l'an 1508 (d), & qu'il étoit à Dôle en 1509 (e). Il y fit des Leçons publiques (F), qui le commirent avec le Cordelier Catilinet. Les Moines, en ce tems-là, soupçonnoient d'erreur ou d'hérésie tout ce qu'ils n'entendoient pas: comment auroient-ils souffert qu'Agrippa expliquât impunément le mystérieux Ouvrage de Reuchlin *de Verbo mirifico?* Ce fut la matiere des Leçons qu'il fit à Dôle, en l'année 1509, avec un fort grand éclat. Les Conseillers mêmes du Parlement l'alloient entendre (f). Pour mieux s'insinuer dans la faveur de Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Païs-Bas, il fit alors le *Traité de l'Excellence des Femmes* (g); mais la persecution qu'il souffrit de la part des Moines l'empêcha de le publier. Il leur quitta la partie, & s'en alla en Angleterre (h), où il travailla sur les Epitres de Saint Paul (i), quoi qu'il eût entre les mains une autre affaire fort secrete. Etant repassé à Cologne, il y fit des Leçons publiques sur les questions de Théologie qu'on nomme *quodlibetales*; après quoi, il alla joindre en Italie l'armée de l'Empereur Maximilien, & y demeura jusques à ce que le Cardinal de Sainte Croix l'apellât à Pise. Agrippa y auroit fait paroître ses talens, en qualité de Théologien du Concile, si cette assemblée avoit duré. Ce n'eût pas été le moien de plaire à la Cour de Rome, ni de mériter la Lettre obligeante qu'il reçut de Leon X (G), & d'où nous pouvons conclure qu'il changea de sentiment. Il enseigna depuis publiquement la Théologie à Pavie, & à Turin (k). Il fit des Leçons sur Mercure Trismegiste à Pavie, l'an 1515 (l). Sa sortie de cette ville, la même année, ou l'année suivante, tint plus de la fuite, que de la retraite. Cela paroît par sa Lettre XLIX du premier livre comparée avec la LII. Il avoit dès lors femme & enfans (H). Il paroît par le second livre de ses Lettres, que ses

(c) Agrippa, Epist. I. Libri I.

(d) Epist. X Libri I.

(e) Epist. XVII Libri I.

(f) Voiez son Expostulatio cum Joanne Catilineto, Fratrum Franciscanorum per Burgundiam Provinciali Ministro, Operum Tom. II, pag. 508.

(g) Voiez l'Epitre Dédicatoire de ce Traité, datée d'Anvers, au mois d'Avril 1529.

(h) C'est de Londres que son Expostulatio est datée, en 1510.

(i) Agrippa, Defensio Propofit. pag. 596.

(k) Id. Ibid. pag. 596.

(l) Agrippa, Operum Tom. II. pag. 1071.

Thevet, par une plus grande faute, a débité, qu'Agrippa *naquit à la ville de Nestre* (3). Je ne sai rien du pere de notre Agrippa, sinon qu'il servit la Maison d'Autriche (4), & qu'il mourut vers le commencement de l'année 1518 (5).

(C) *Il servit sept ans* . . . . . . *dans l'armée d'Italie.*] Le Sieur Freher, qui ne se hasarde que rarement à sortir des bornes de ceux qu'il copie, a voulu ici agir en maître, & faire voir qu'il pouvoit dire ce que Melchior Adam n'avoit point dit. Mal lui en a pris; car il fait commencer ces sept années à l'an 1508, & finir à l'an 1515. S'il avoit bien su son Agrippa, il n'auroit pas ignoré que cet Auteur étoit en Espagne l'an 1508, à Dôle l'an 1509; en Angleterre l'an 1510. Il faut que cette semaine d'années ait commencé en 1511, & qu'Agrippa ait prétendu avoir passé au service militaire de l'Empereur tout le tems qu'il demeura en Italie. Mais ses propres Lettres l'eussent trahi, si l'on se fut mis à compter. On ne voit point, que depuis qu'il monta en chaire à Pavie en 1515, il ait eu de l'emploi dans les armées. Quant au reste, le Sieur Freher, en tout ce qu'il copie de Melchior Adam, se contente des fautes de cet Auteur, il n'y en ajoute point d'autres. Voiez son Théatre, à la page 1221.

(D) *Il voulut joindre à ses honneurs militaires, les honneurs académiques.*] Il est bon de voir comment il s'exprime. *Utriusque Juris & Medicinarum Doctor evasi, antea etiam Auratus Eques; quem Ordinem non precario mihi redemi, non à transmarina peregrinatione mutuavi, non in Regum inthronisatione impudenti insolentia surripui, sed in publicis praeliis media acie bellica virtute commerui* (6).

(E) *Plusieurs langues.*] Il en savoit huit; &, de ce grand nombre, il n'y en avoit que deux, qu'il n'entendît pas en perfection. Il nous le dira lui-même, sans faire trop le modeste: n'aprehendons pas de lui faire tort, en l'estimant selon le prix où il se met. *Octo linguarum mediocriter doctus, sed illarum sex adeo peritus, ut singulis non loqui modo & intelligere, sed & eleganter orare, dictare, & transferre noverim, tum praeter multimodam etiam abstrusarum rerum cognitionem, peritiam, & cyclicam eruditionem, utriusque Juris & Medicinarum Doctor evasi* (7). Il travailla de fort bonne heure à la Pierre Philosophale, & il paroît qu'on l'avoit vanté à quelques Princes comme un excellent sujet pour le grand Oeuvre; ce qui mit quelquefois en risque sa liberté (8). Il est sûr qu'un homme, qu'on croiroit capable de faire de l'or auroit à craindre que quelque Prince ne l'emprisonnât. On voudroit se servir de lui, & empêcher que d'autres Princes ne s'en servissent.

(F) *Il fit des Leçons publiques à Dôle.*] Il semble se contredire lui-même sur ce sujet; car tantot il assûre qu'il les fit sans avoir de gages, & tantot qu'il avoit des gages: *Publicis Praelectionibus, quas ad honorem Illustrissimae Principis Margaretae & univ. studii Dolani feci* GRATIS. C'est ainsi qu'il parle dans sa Plainte contre le Cordelier Catilinet (9). Mais ailleurs, il dit qu'il fut aggrégé au Corps des Professeurs en Théologie, & gratifié d'une pension. *In Dola Burgundiae publ. lectura sacras literas professus sum, ab quam ab hujus studii Doctoribus in Collegium receptus, insuper regentia &* STIPENDIIS *donatus sum* (10). Le moien d'accorder ces choses est de dire qu'au commencement il lisoit gratis, & dans la suite pour de l'argent.

(G) *La Lettre obligeante qu'il reçut de Leon X* (11).] Elle est datée de Rome, le 12 de Juillet 1513, & signée *Petrus Bembus*. Il y est loué de son zéle pour le Saint Siege Apostolique; & cela, sur le bon témoignage que le Nonce lui avoit rendu. *Ex literis venerabilis fratris Ennii Episcopi Verulani nuncii nostri, aliorumque sermonibus de tua in sanctam Sedem Apostolicam devotione, deque tua in ejus libertate incolumitateque tuenda studio diligentiaque intelleximus: quod quidem nobis gratissimum fuit. Quapropter te in Domino magnopere commendamus, laudamusque illum animum atque virtutem* (12). Notons que ce Bref ne peut pas servir à disculper Agrippa par raport aux accusations de Nécromantie (13); car il précéda de plusieurs années la mauvaise réputation de cet homme-là.

(H) *Il avoit dès lors femme & enfans.*] Quoi que je me serve du nombre pluriel, je sai qu'il n'avoit qu'un fils. *Quorsum, quaeso, in tam suspecta tempestate una cum uxore filioque ac familia confugissem, relicta Papia domo ac supellectile, rebusque omnibus?* C'est ainsi qu'il parle dans la XLIX Lettre du II livre. Il étoit fort content de sa femme; & voici ce qu'il en dit en un autre lieu: *Ego quidem Deo omnipotenti innumeram habeo gratiam, qui uxorem mihi conjunxit secundum cor meum, virginem nobilem bene moratam, adolescentulam, formosam, quae ita ad meam vivit consuetudinem, ut ne contumeliosum verbum inter nos intercidat, atque quo felicissimum me dixero, quorsum se res vertunt, in prosperis & adversis, semper aequè mihi benigna, affabilis, constans, integerrimi animi, sani consilii, semper apud se manens* (14). Il n'y a qu'une chose qu'il ne dit pas: c'est si elle étoit riche ou non; car, d'ailleurs, il la représente dotée de tout ce qu'il pouvoit souhaiter, belle, jeune, vertueuse, de famille noble, & d'une complaisance qui ne se démentoit jamais. Il la perdit l'an 1521, & voulut, je ne sai pourquoi, qu'elle fût enterrée à Metz, où il ne demeuroit plus (15). Il avoit soin de recommander que l'on s'aquitât de tous les anniversaires qu'il avoit fondez pour l'ame de la défunte (16). Il convola en secondes noces à Geneve, l'an 1522 (17). Il ne se loue pas moins de cette seconde femme, que de la prémiere. *Ante biennium hoc*, dit-il (18), *secundam uxorem duxi, virginem nobilem pulcherrimamque, quae adeo ad meam vivit consuetudinem, ut nescias istane priorem, anne hanc illa, utra alteram in amando obsequendoque aequet aut superet.* La derniere surpassoit de beaucoup l'autre en fécondité: il ne vint qu'un fils de la prémiere; la seconde accoucha trois fois dans deux ans, & une quatrieme fois l'année suivante: *Duos ista mihi filios peperit, ambo superstites, filiamque unam quae vita excessit* (19). . . *Uxor mea jam partui proxima est* (20). Il ne dit pas si elle étoit riche; mais un de ses amis assûre qu'elle l'étoit. *Te nunc degere Gebennis, illicque proba, nobili, formosa, ac locuplete ducta uxore in arvis Apollineis experimentis clarere singulariter* (21): mais il ne me le persuade point; car les Lettres d'Agrippa, depuis le second mariage, ne prêchent pas moins la misere, qu'auparavant. Le troisieme fils, qu'il eut de son second mariage, eut le Cardinal de Lorraine pour parrain (22). Lors qu'il partit de Paris pour Anvers, au mois de Juillet 1528, il laissa sa femme grosse à Paris (23). Elle accoucha de son cinquieme fils à Anvers le 13 de Mars 1529 (24), & mourut au mois d'Août 1529, à Anvers, extrémement regrettée de son mari, comme on le voit dans la LXXXI Lettre du V livre: elle avoit près de 27 ans accomplis. Je n'ai point remarqué qu'il fasse mention de son troisieme mariage dans ses Lettres; mais on sait d'ailleurs, qu'en l'année 1535, il répudia sa femme: *Ubi conjugem Mechliniensem Bonnae repudiasses anno tricesimo quinto supra sesquimillesimum*

(3) Thevet, Histoire des Hommes illustres, Tom. VII, pag. 223, Edit. de Paris, en 1671, in 7 vol. in 12.

(4) Agrippa, Epist. XVIII Libri VI, pag. 970.

(5) Idem, Epist. XIX Libri II, pag. 738.

(6) Idem, Epist. XXI Libri VII, pag. 1021. Voiez aussi pag. 737, 977.

(7) Idem, Epist. XXI Libr. VII. pag. 1026.

(8) Idem, Epist. IV & X Libri I.

(9) Idem, Operum Tom. II, pag. 510.

(10) Idem, Defens. Propofit. pag. 596.

(11) C'est la XXXVIII du I Livre, parmi celles d'Agrippa.

(12) Oper. Agrippae, Tom. II. pag. 710.

(13) On l'emploie à cet usage en quelque façon, dans Crenii Animadv. Philol. & Histor. Part. II, pag. 14 & 19.

(14) Agrippa, Epist. XIX Libr. II. pag. 732.

(15) Epist. VIII Libri III, pag. 785.

(16) Epist. XIX Libri IV, pag. 846.

(17) Epist. XXXIII Libri IV, pag. 800. Vide etiam pag. 851.

(18) Epist. LX Libri III, pag. 818.

(19) Ibid.

(20) Epist. LXXIV. Libri III, pag. 828.

(21) Epist. XXXIII Libri III, pag. 800.

(22) Epist. LXXVI Libri III, pag. 827.

(23) Epist. LV Libri V, pag. 901.

(24) Epist. LXVIII Libri V, pag. 941.

ses amis travaillérent en divers lieux à lui procurer quelque établissement honorable, ou à Grenoble, ou à Geneve, ou à Avignon, ou à Mets. Il préféra le parti qui lui fut offert dans ce dernier lieu; & je trouve, que dès l'an 1518 (m), il y éxerçoit l'emploi de Syndic, d'Avocat, & d'Orateur de la ville (n). Les persécutions, que les Moines lui suscitérent, tant parce qu'il avoit réfuté l'opinion commune touchant les trois maris de Ste. Anne, que parce qu'il avoit protegé une paisane accusée de sorcelerie (I), lui firent abandonner la ville de Mets. Ce qui le poussa à écrire sur la Monogamie de Ste. Anne, fut de voir que Jaques Faber d'Etaples, son ami, étoit mis en piéces par les Prédicateurs de Mets, pour avoir soutenu ce sentiment (o). Agrippa se retira en son pais de Cologne, l'an 1520, quittant volontiers une ville que ces Inquisiteurs séditieux avoient rendue l'ennemie des belles Lettres, & du véritable mérite (p). C'est la destinée de tous les pais où pareilles gens s'impatronisent, de quelque Religion qu'ils soient. Il sortit de sa patrie l'an 1521; & s'en alla à Geneve (q): il n'y gagnoit pas beaucoup d'argent, puis qu'il se plaint de n'être pas assez riche pour faire un voiage à Chambéri (r), afin d'y solliciter lui-même la pension qu'on lui faisoit espérer du Duc de Savoie. Cette espérance n'aboutit à rien; & alors Agrippa sortit de Geneve, & s'en alla à Fribourg en Suisse (s), l'an 1523 (t), pour y pratiquer la Médecine, comme il avoit fait à Geneve. L'année suivante, il s'en alla à Lion, & obtint une pension de François I. Il entra chez la mere de ce Prince, en qualité de Médecin; mais il n'y fit point fortune, & ne suivit pas même cette Princesse (u), lors qu'elle partit de Lion, au mois d'Août 1525, pour aller mener sa fille sur les frontieres d'Espagne. On le laissa morfondre à Lion, & implorer vainement le crédit de ses amis, pour le paiement de ses gages. Avant que de les toucher, il eut le chagrin d'être averti qu'on l'avoit raié de dessus l'etat (x). La cause de sa disgrace fut qu'aiant reçu ordre de sa maitresse de chercher par les regles d'Astrologie le cours que les affaires de France devoient tenir, il desaprouva trop librement que cette Princesse voulût l'appliquer à ces vaines curiositez, au lieu de se servir de lui dans des choses plus importantes. La Dame prit en mauvaise part cette leçon (y), mais elle fut encore plus irritée, lors qu'elle sut que l'Astrologie d'Agrippa promettoit de nouveaux triomphes au Connétable de Bourbon (K). Agrippa, se voiant cassé, murmura, pesta, menaça (L), écrivit, & dit tout ce

(m) Agrippa, Epist. XII, Libri II.

(n) Voiez sa IV Harangue, Operum Tomo II, pag. 1090.

(o) Epist. XXV Libri II, pag. 743. Voiez aussi pag. 746.

(p) Epist. XXXII Libri II, pag. 749.

(q) Epist. VII Libri III, pag. 724.

(r) Epist. XXIV Libri III, pag. 734.

(s) Et non pas en Brisgaw, comme dit Melchior Adam.

(t) Agrippa, Epist. XLI Libri III, & sequent.

(u) Epist. LXXIX Libri III, pag. 228.

(x) Epist. III Libri IV, pag. 869.

(y) Epist. XXXVII Libri IV, pag. 819, item pag. 270.

lesimum. C'est ce que nous aprend Jean Wier (25), qui avoit été son domestique. Si Thevet avoit su toutes ces choses, il ne se seroit pas contenté de nous aprendre qu'Agrippa *espousa Mademoiselle Lowyse Tyssie, issue de fort noble maison, l'an de son âge 23. & de salut* 1509 (26). Il eut parle en general pour le moins des deux autres mariages. Melchior Adam en savoit plus que Thevet; car il n'a pas ignoré qu'Agrippa avoit eu deux femmes: *Duum uxorum maritus nobilium, & liberorum aliquot parens*; mais, outre qu'il paroit avoir ignoré le troisiéme mariage, il a fait plusieurs fautes de Chronologie, quand il a parlé du premier. Voici ses paroles: *Mortuo* Maximiliano, *sub diversis & principibus & civitatum magistratibus per* Italiam, Hispaniam, Angliam, Galliam, *egit, multaque egregia facinora designavit. Tandem, laborum terra marique exantlatorum satur ac quietis & otii cupidus, ducta uxore, virgine nobili, sedem in Allobrogibus fixit, ne procul negotiis sibi ac musis viveret. Invitatus autem ab inclyta* Mediomatricum *repub. munus syndici, advocati, & oratoris, obivit* (27). Notez que l'Empereur Maximilien mourut le 12 de Janvier 1519, & qu'Agrippa fit le voiage d'Espagne en 1508, & celui d'Angleterre en 1510. Voila donc deja un anachronisme. Après son retour d'Angleterre, il s'arrêta a Cologne quelque tems, & puis s'en alla en Italie. Il y étoit encore l'an 1517 (28). Il étoit à Mets l'an 1518 (29); il ne retourna point en Italie, depuis qu'il en fut sorti pour venir à Mets: voilà donc un nouvel anachronisme. Remarquez aussi, qu'en l'année 1515, il étoit déja marié (30). Où sont donc ces grandes fatigues essuiées par mer & par terre, depuis la mort de l'Empereur Maximilien, ausquelles il voulut mettre fin par le mariage? Comment a-t-il pu se fixer avec sa femme au pais des Allobroges; lui, qu'on voit mener une vie fort ambulatoire avec elle dans l'Italie? Ajoûtez à cela, qu'avant son voiage de Mets, il n'avoit point planté le piquet au pais des Allobroges; & qu'il étoit Syndic de Mets, avant que Maximilien fut decedé. Melchior Adam est tout plein de semblables fautes. Une partie de celles que je viens de marquer sont d'autant plus excusables, qu'on les a faites après Agrippa, qui, faute de memoire, ou autrement, exposa à Marguerite Reine de Hongrie, que depuis la mort de Maximilien, il avoit fait tels & tels voiages, &c. Voiez sa Lettre XXI du VII Livre. Il feroit beau voir quelqu'un occupé à accorder Melchior Adam avec Thevet. Selon celui-ci, Agrippa se marie à 23 ans; selon l'autre, il ne se marie qu'après une infinité de voiages & d'affaires, las du travail, & cherchant enfin quelque repos.

(25) Wier. de Magis, Cap. V, pag. 181.

(26) Thevet, Hommes illustr. pag. 222, 223.

(27) Melch. Adami Vit. Medicor. pag. 17.

(28) Agrippa, Epist. I Libri II, pag. 728.

(29) Epist. XII Libri II, pag. 710.

(30) Epist. XLVII & XLVIII Libri I.

(I) *Il avoit protegé une paisane (a) accusée de sorcélerie*] Le Dominicain Nicolas Savini, Inquisiteur de la foi a Mets, vouloit que l'on mit cette femme a la question, sur le simple prejugé que l'on tiroit de ce qu'elle etoit fille d'une sorciere, qui avoit été brûlée (31). Agrippa fit tout ce qu'il put, pour faire observer éxactement les procédures; &, neanmoins, il n'empêcha pas que la femme ne fût apliquée à la question: mais il donna lieu à faire conoître qu'elle n'étoit point coupable. On condamna à l'amende les accusateurs (32). La peine fut trop douce, & trop éloignee du talion.

§. (a) CETTE Paisane étoit de Vapey (*), Village situé aux portes de Metz, & appartenant au Chapitre de la Cathedrale. Du reste il avoit paru dans le Clergé Messin, principal accusateur de cette femme, tant de passions basses, & en toutes manieres une si grande ignorance des belles Lettres & de la bonne Philosophie, qu'à cet égard, dans sa Lettre du 2. Juin 1519, Agrippa traitant la Ville de Metz *d'omnium bonarum litterarum virtutumque noverca*, ce pourroit bien être lui qui par ces flétrissantes paroles auroit donné lieu au Proverbe *Metis avara, scientiarum noverca.* REM. CRIT.

(31) Epist. XXXIX Libri II, pag. 754.

(32) Epist. XL Libri II, pag. 757. Vide etiam pag. 763.

(*) Villa Vapeya.

(K) *Il promettoit de nouveaux triomphes au Connetable de Bourbon.*] Les plaintes d'être emploié a des sotises d'Astrologie étoient fort propres à déplaire. *Scripsi Seneschallo, ut admoneat illam ne ad tam indignum artificium ingenio meo diutiùs abutatur, nec in has nugas ulteriùs impingere cogar, qui multo fœlicioribus studiis illi inservire queam* (33). Mais le pis fut que ces sotises faisoient decouvrir des prospéritez pour le parti odieux. „ Redut in mentem scripsisse me Seneschallo, compertisse me in Borbonii natalitiis revolutionibus illum frustratis vestris exercitibus „ etiam in hunc annum victorem fore .... dixique intra me, *O infelix propheta! hoc vaticinio jam omnem Principis tuæ gratiam concacasti: hoc est ulcus, hic antrax, hic carbo, hic cancer ille, quem noli me tangere dicunt, quem tu imprudens tetigisti etiam cauterio* (34)". Ceux qui savent la carte de ce tems-là, voient fort bien que notre Astrologue ne pouvoit pas faire plus mal sa cour à la mere de François I, qu'en promettant de bons succès à ce Connétable. Agrippa fut dès lors regardé comme un Bourboniste (35). Pour réfuter ce réproche, il represénta le service qu'il avoit rendu à la France, en detournant quatre mille bons fantassins de suivre le parti de l'Empereur, & en les attachant a celui de François I. Il allégua le refus qu'il fit des grans avantages qu'on lui prometroit quand il sortit de Fribourg, en cas qu'il voulût entrer au service du Connétable. Il paroit par la IV & par la VI Lettre du V Livre, qu'il avoit des correspondances etroites avec ce Prince au commencement de l'année 1527. Il lui donnoit des avis & des conseils, refusant pourtant de l'aller joindre, & lui promettoit la victoire. Il l'assura que les murailles de Rome tomberoient dès les prémieres attaques: il n'oublia que le principal; c'est que le Connetable y seroit tué. *Jam fata illis propinquam stragem suamque perniciem denunciant: mox illa superba mœnia vix oppugnata corruere videbis. Eia ergo nunc, strenuissime Princeps, quem tanta victoria ducem fata constituunt, rumpe moras, perge intrepide quo te ipsa prospere, aggredere fortiter, pugna constanter, habes electissimorum militum armatas acies. adest cælorum favor, adest & justi belli vindex Deus; nihil formidaveris, ingens siquidem te manet gloria triumphus* (36). La mort de ce Connetable, arrivée avant qu'Agrippa sortît de Lion, me fait songer à trois fautes de Melchior Adam. Il dit qu'Agrippa, attiré prémierement par le Connétable, & puis par le Chancelier, s'en alla à la Cour de Bourgogne, & se trouva peu après fort malheureux, à cause de la mort de ces deux patrons. C'est tomber trois fois dans l'anachronisme. I. Le Connetable étoit mort avant qu'Agrippa sortît de France, & jamais il n'avoit songé à l'attirer a la Cour de la Princesse Marguerite (37). II. Le Chancelier Gattinara le voulut bien attirer; mais ce fut à la Cour de Charles-Quint: & c'étoit une vocation qu'Agrippa distinguoit fort clairement de celle qui lui etoit proposée par raport à la Cour de Marguerite (38). III. Il etoit deja dans le Païs-Bas, lors que ce Chancelier lui faisoit faire des propositions.

(33) Epist. XXIX Libri IV, pag. 814.

(34) Agrippa, Epist. LXII Libri IV, pag. 880.

(35) Ibid. pag. 221.

(36) Epist. VI Libri V, pag. 900. Cette Lettre fut écrite de Lion le 20 de Mars 1527.

(37) C'est ce que l'on entend par la Cour de Bourgogne.

(38) Agrippa, Epist. LXXXIV Libri V, pag. 912.

(L) *Agrippa, se voiant cassé, murmura, pesta, menaça.*] Il avoit usé de menaces avant même qu'on lui ôtat sa pension: le dépit de n'être point paié de ses gages, & de se voir méprisé, lui fit dire qu'il se porteroit a faire quelque mechant coup: *Crede mihi*, écrit-il à un ami (39), *eo se inclinant res mea atque animus, ne tuis precibus illius que celeri* adjuvar

(39) Epist. XXV Libri IV, pag. 830.

ce que son humeur mal endurante lui suggéroit ; mais enfin il falut songer à un nouvel établissement. Il jetta les yeux sur le Païs-Bas ; &, aiant obtenu à Paris, après une infinité de longueurs, le passeport qui lui étoit nécessaire, il arriva à Anvers au mois de Juillet 1528 (z). Une des causes de ces longueurs fut la brusquerie du Duc de Vendôme, qui, au lieu de signer le passeport, le déchira, en disant qu'il ne vouloit point signer pour un Devin (aa). En l'année 1529, Agrippa se vit apellé tout à la fois par Henri Roi d'Angleterre, par le Chancelier de l'Empereur, par un Marquis Italien, & par Marguerite d'Autriche, Gouvernante du Païs-Bas (bb). Il choisit ce dernier parti, & accepta la Charge d'Historiographe de l'Empereur, que cette Princesse lui fit donner. Il publia pour prélude l'*Histoire du Gouvernement de Charles-Quint* : & bientôt après, il falut qu'il fit l'*Oraison funebre* de cette Dame, dont la mort fut en quelque maniere la vie de notre Agrippa ; car on avoit terriblement prévenu contre lui l'esprit de cette Princesse (L). On lui rendit les mêmes mauvais offices auprès de Sa Majesté Impériale (cc). Le Traité *de la Vanité des Sciences*, qu'il fit imprimer en 1530, irrita furieusement ses ennemis (dd). Celui qu'il publia bien-tôt après à Anvers (ee), *de la Philosophie occulte* (ff), leur fournit encore plus de prétextes de le diffamer. Bien lui valut que le Cardinal Campege, Légat du Pape, & le Cardinal de la Mark, Evêque de Liege, parlassent pour lui (gg). Leurs bons offices ne firent pas qu'il pût recevoir un sou de sa pension d'Historiographe, & n'empêchérent point qu'il ne fût mis dans les prisons de Bruxelles, l'an 1531 (hh). Il n'y demeura pas long-tems. Il fit une visite l'année suivante à l'Archevêque de Cologne (ii). Il lui avoit dédié sa Philosophie occulte, & il en avoit reçu une Lettre remplie d'honnêtetez (kk). La crainte des créanciers fut cause qu'il se tint dans le païs de Cologne plus long-tems qu'il n'auroit voulu (ll). Il s'oposa vigoureusement aux Inquisiteurs, qui avoient fait arrêter l'impression de sa Philosophie occulte, lors qu'il en faisoit faire à Cologne une nouvelle Edition, corrigée & augmentée. Voyez la XXVI Lettre de son septiéme Livre, & les suivantes. En dépit d'eux, on acheva l'impression : c'est celle de l'an 1533. Il se tint à Bonn, jusques en l'année 1535. Alors il eut envie de retourner à Lion. On l'emprisonna en France, pour quelque chose qu'il avoit écrite contre la mere de François I ; mais il fut élargi, à la priere de quelques personnes, & il s'en alla à Grenoble, où il mourut la même année 1535 (mm). Quelques-uns disent qu'il mourut à l'Hôpital ; mais, selon Gabriel Naudé, ce fut *chez le Receveur général de la Province de Dauphiné, le fils duquel a été prémier Président* de Grenoble (nn). Mr. Allard, page 4 de la Bibliothéque de Dauphiné, assûre qu'Agrippa mourut à Grenoble, *dans la maison qui apartient à la famille de Ferrand, rue des Clercs, qui étoit alors au Président Vachon, & qu'il fut enterré aux Jacobins.* Il vécut toujours dans la Communion Romaine : ainsi on n'a pas dû dire qu'il a été Luthérien (N). Je ne croi

(z) Agrippa, Epist. LI Libri V, pag. 932.

(aa) Confestim, scis, audito nomine meo, praeceps sua rejecit & rupit papyrum, certum, inquiens, se nequaquam signaturum in favorem Divinatoris. Epist. XXX Libri V, pag. 910.

(bb) Epist. LXXXIV Libri V, pag. 951.

(cc) Epist. XV Libri VI, pag. 969.

(dd) Epist. XX Libri VI, pag. 974.

(ee) Epist. XIV Libri VI, pag. 968.

(ff) Voiez la Remarque (Q).

(gg) Agrippa, Epist. XX Libri VI, pag. 975; Epist. XII Libri VII, pag. 1010; Epist. XXI Libri VII, pag. 1022.

(hh) Epist. XXIII Libri VI, pag. 980.

(ii) Epist. VI Libri VII.

(kk) Epist. I Libri VII.

(ll) Epist. XXI Libri VII, pag. 1026.

(mm) Joh. Wierus de Magis, Cap. V, pag. 112.

(nn) Naudé, Apolog. des grands Hommes, pag. 427.

adjuvet auxilio, malo aliquo utar consilio, siquidem & malis artibus nonnunquam bona fortuna parta est. Après qu'il eut su sa destitution, il écrivit plusieurs Lettres foudroiantes, & menaça de faire des Livres où il découvriroit tous les défauts des Courtisans qui l'avoient perdu (40). Il se porta jusques à dire brutalement, qu'il tiendroit desormais la Princesse, dont il avoit été Conseiller & Medecin, pour une cruelle & perfide Jesabel. *Nec ultra illam ego pro Principe mea, (jam enim esse desiit,) sed pro atrocissima & perfida quadam Jesabele mihi habendam decrevi* (41). Que n'auroit-il point fait dans une telle colere, & dans un tel desir de vengeance, s'il avoit eu autant de crédit auprès des Démons, qu'on a voulu le persuader ? Je ne sache point que quelqu'un ait dit, que cette indignation d'Agrippa devint funeste à quelques personnes de la Cour de France. Ce malheureux homme ne fut pas plus satisfait de la Cour de Charles-Quint. Il présenta une requête au Conseil Privé de ce Prince, dans laquelle il se fit tout blanc de son épée, & représenta qu'il pouvoit faire du bien & du mal. Ses menaces étoient les plus intelligibles du monde ; mais on y fut insensible impunément. *Cogeretis me acceptam ex repulsa injuriam ad novarum rerum licentiam transferre, & malo aliquo consilio cum quale Hermocles dedit Pausaniæ, uti oportere . . . Quum & malis artibus sæpissimè bona fortuna parta est . . . Sed interea meminaritis inter Æsopi Apologos esse murem aliquando subvenisse leoni, & scarabeum expugnasse aquilam* (42).

(M) *On avoit . . . prévenu contre lui l'esprit de cette Princesse.*] Voila ce qu'il nous aprend là-dessus, après s'être plaint qu'on le laissoit mourir de faim. *Quod ad te scribam non habeo aliud, nisi quod ego hic egregie esurio, ab istis aulicis diis totus præteritus. Quid magnus ille Jupiter* (43), *suspicari nequeo. Ego quanto fuerim in periculo, jam primum rescivi ; tantum enim dictum est mihi, prævaluerant cucullones illi apud Dominam, sed muliebriter religiosam Principem, ut nisi illa mox periisset, jam ego, quod maximum crimen est, monachalis majestatis sacræque cucullæ reus tanquam in religionem Christianam impius periturus fuissem* (44). Ordinairement une maîtresse est plus à craindre qu'un maître, quand on est accusé d'irreligion.

(N) *On n'a pas dû dire qu'il a été Luthérien.*] J'avoue que je n'ai point remarqué dans ses Lettres, que quand il parle de Luther, il se serve de paroles ou de réflexions injurieuses. J'avoue aussi, qu'il s'informe assez curieusement de ce que Luther, ou les Sectateurs de Luther, publioient sur les matieres de controverse ; mais cela ne veut pas dire qu'il aprouvât les dogmes de ce Réformateur. Les plus rigides Protestans de la Confession de Geneve ne pourroient-ils pas donner ordre qu'on leur achetât tout ce que les Sectaires de Transilvanie font imprimer ; & ne seroit-on pas bien ridicule de prétendre sur cela, qu'ils sont du sentiment de ces hérétiques ? Ceux qui embrassoient la réformation de Luther, ne traitoient pas ce Docteur avec cette indifference que l'on voit dans les Lettres d'Agrippa ; c'est-à-dire, sans le louër, ni le blamer. Si Agrippa étoit l'Auteur de la LXXXII Lettre du III Livre, il ne faudroit plus être en doute qu'il n'eût été un bon & franc Luthérien ; mais, encore qu'on ait mis au titre, *Agrippa ad Amicum*, il est certain qu'elle n'est pas d'Agrippa : en voici la démonstration. Celui qui a écrit cette Lettre, marque que sa femme étoit accouchée d'un fils au mois de Novembre 1525. Or la femme d'Agrippa étoit accouchée d'un fils au mois de Juillet précédent : cela est clair par la Lettre LXXVI du III Livre, où l'on voit même que le Cardinal de Lorraine fut parrain de cet enfant. Il est donc incontestable qu'Agrippa n'a point écrit la Lettre en question. Je laisse à dire qu'il n'étoit point à Strasbourg, mais à Lion, au tems que cette Lettre fut écrite de Strasbourg. Ainsi ceux qui voudroient procurer une telle preuve à Sixte de Sienne, qui a dit qu'Agrippa étoit Luthérien (45), (o) ne lui fourniroient rien qui vaille. Quenstedt a refuté Sixte de Sienne par le VI chapitre du Traité de la Vanité des Sciences, où Agrippa traite Luther d'Heresiarque. Cette refutation est infiniment plus solide, que celle dont s'est servi un Théologien d'Utrecht, en alleguant la profession de Théologie à laquelle Agrippa fut élevé à Dôle & à Pavie, & l'emploi qu'il eut auprès du Cardinal de Sainte Croix, pour le Concile de Pise (46). Cela ne prouve rien du tout, parce que tous ces honneurs d'Agrippa précédérent la prémiere prédication de Luther contre le Pape. Si l'on me demande pourquoi Agrippa parle plus durement de Luther dans son Livre de la Vanité des Sciences, que dans ses Lettres, je ne répondrai point que c'est un Ouvrage où il se proposoit de critiquer tout le monde : j'aime mieux me servir d'une autre raison. Quand il composa ce Traité, il étoit aparemment revenu de l'esperance qu'il avoit d'abord conçue de Luther. Je croi, qu'aussi bien qu'Erasme, il avoit regardé au commencement ce Réformateur comme un Héros, qui feroit cesser la tyrannie que les Moines mendians, & le reste du Clergé, éxerçoient sur l'esprit & sur la conscience. Ignorans & voluptueux, ils fomentoient mille basses superstitions, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les belles Lettres : ils ne vouloient, ni sortir de la barbarie, ni souffrir que les autres en sortissent ; de sorte qu'il suffisoit d'être bel esprit, savant, poli, pour être l'objet de leurs violentes déclamations. Agrippa, Erasme, & quelques autres grans Génies, furent ravis que Luther eût rompu la glace : ils en attendirent une crise, qui délivreroit de l'oppression les honnêtes gens ; mais quand ils virent que les choses ne prenoient pas le train qu'ils auroient voulu, ils furent les prémiers à jetter la pierre contre Luther. Disons pourtant qu'Agrippa fut sujet à diverses alternatives. Il protestoit à Erasme, en lui envoiant sa Déclamation sur la Vanité des Sciences, qu'il n'avoit point d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Catholique. *Illud te admonitum volo, me de his quæ ad Religionem attinent nequaquam secus sentire quam sentit Ecclesia Catholica* (47). Il souhaitoit en dédiant l'Apologie de cette Déclamation au Légat du Pape, que Dieu purgeât son Eglise de l'impiété des Hérétiques (48) ; &, peu après, il écrivit à Melanchthon le plus honnêtement du monde (49) : il le pria de saluer de sa part l'invincible Hérétique Martin Luther : *Salutabis mihi invictum illum hæreticum Martinum Lutherum, qui, ut in Actibus*

(40) Voiez la LII & la LXII du IV Livre.

(41) Epist. LXII, Libr. IV, pag. 884. Voiez la LII Lettre du Livre V, toute pleine de fureur, & la XIII du même Livre, où il dit que cette Princesse fut fort mal conseillée, si elle le renvoia sans son-venu.

(42) Agrippa, Epist. XXII Libri II, pag. 979.

(43) C'est-à-dire, Charles-Quint.

(44) Agrippa, Epist. XV Libri VI, pag. 969.

(45) Sixti Senensis Biblioth. Sancta, Libr. V, Annotat. LXXIII, apud Quenstedt de Patriis illustr. Virorum, pag. 144. Delrio, Disquis. Libr. II, Quæst. XVI, & Tannerus sur le Traité de St. Thomas de Potentia Angelorum, Quæst. III, font Agrippa Protestant. Voiez Voet. Disp. Part. III, pag. 616.

(46) Voetii Disputat. Theologic. Part. III, pag. 616.

(47) Agrippa, Epist. XXXVI Libri VI, pag. 999.

(48) Epist. XII Libri VII, pag. 1008.

(49) Voiez la Lettre XIII du VII Livre, pag. 1011. Il paroit assez favorable à la nouvelle Religion dans les Lettres XVIII & LII du III Livre.

croi point qu'il ait écrit pour le divorce de Henri VIII (O). Quant à la Magie, dont on l'accuse, je consens que chacun en croie ce qu'il voudra. Une chose sai-je bien, c'est que les Lettres qu'il écrivoit à ses intimes amis, sans prétendre qu'elles fussent un jour imprimées, portent toutes les marques d'un homme stilé aux réflexions de Religion, & au langage du Christianisme. Ses accusateurs n'ont pas été bien informez de ses avantures (P); & cela énerve leur témoignage. On

hue ait Paulus, servit Deo secundum sectam quam heresim vocant; & lui témoigna souhaiter de sortir de Babylone. *Utinam hic Nabuchodonosor* (il parle de Charles-Quint) *aliquando ex bestia redires in hominem, aut ego relinquere possem istud Ur Chaldæorum* (50). Un tems a été qu'on lui recommandoit les freres (51): ainsi ce qu'on vient de voir qu'il écrivit à Melanchthon étoit un retour de certains premiers mouvemens que ses disgraces, & les injustes procedures des Theologiens Catholiques, lui inspiroient. En tout cas, il est bien certain qu'il a vécu, & qu'il est mort dans la Communion Romaine. Nous toucherons quelques-unes de ses opinions dans la Remarque (T).

(50) Epist. XII Libri VII, pag. 1013.

(51) Epist. XVI & XXXIV Libri III. Vide etiam Epist. XV ejusdem Libri.

§. (α) AGRIPPA, au *Ch.* 19 de son Apologie, parle si magnifiquement de Luther, & avec tant de mépris des principaux adversaires de ce Reformateur, que c'est apparemment là-dessus que s'est fondé Sixte de Sienne, pour avancer qu'Agrippa étoit Lutherien. Comme c'étoit ici un endroit à alléguer cette Piece, plutôt que certaines Lettres d'Agrippa, on peut croire que Mr. Bayle ne l'avoit pas lue si exactement que ces Lettres. REM. CRIT.

(O) *Je ne croi pas qu'il ait écrit pour le divorce de Henri VIII.*] J'ai lu dans l'Ouvrage d'un fort habile homme, que Crammer aiant fait „ un voiage en Allemagne, où il aquit la connoissance du celebre Cornelius Agrippa, l'entretint de l'affaire du divorce, & lui en representa si bien la necessité, „ que ce grand homme défendant avec chaleur les poursuites de Henri, fut fort maltraité par l'Empereur, & mourut enfin en prison (52)". Celui, qui a critiqué cet Ouvrage, a répondu entre autres choses: I, *Que R. Wakfeld, qui écrivoit en ce tems-là pour Henri VIII, a dit positivement qu'il répond au Livre de l'Evêque de Rochester, & à un autre qu'on croit être de Vives, ou d'Agrippa*: II, *Qu'Agrippa est mort en France, & nullement prisonnier en Allemagne* (53). J'ai trouvé dans les Lettres d'Agrippa certaines choses qui me persuadent qu'il ne fut point du sentiment de Crammer. L'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale à Londres (54) écrivit à Agrippa, le 26 de Juin 1531, pour l'exhorter à soutenir les intérêts de la Reine (55), & le fit souvenir d'un endroit de la Vanité des Sciences, qui censure Henri huit: *Hodie adhuc nescio cui regi persuasum audio, ut liceat sibi jam plus viginti annorum uxorem demittere, & nubere pellice* (56). Agrippa fit réponse, que de bon cœur il s'engageroit à cette entreprise, pourvu que l'Empereur lui expédiât, ou ses ordres, ou sa permission. Il marqua très-fortement qu'il detestoit ces lâches Théologiens, qui aprouvoient le divorce; & voici ce qu'il dit touchant la Sorbonne. *Non est mihi incognitum quibus artibus res hæc apud Parisiorum Sorbonam tractata est, quæ cæteris tanti sceleris ansam temerario porrexit exemplo. Vix me contineo quin, quam imitatus poetam illum exclamem*, Dicite, Sorbonici, in Theologia quid valet aurum? *Quantum pietatis & fidei illorum pectore clausum putabimus, quorum venalis magis quam sincera conscientia est, qui extinguendas universo orbi Christiano determinationes auro venales fecerunt, ac servatam tot annis fidei & sinceritatis opinionem nunc tandem extrema avaritiæ infamia corruperunt* (57)? Il ne laisse pas de représenter le peril où il s'exposeroit, en écrivant contre un divorce que tant de Théologiens avoient aprouvé: *gens*, dit-il, *qui me veulent beaucoup de mal, à cause de ma Vanité des Sciences*. L'Ambassadeur revint à la charge; lui fit espérer que la Reine d'Angleterre écriroit, ou à l'Empereur, ou à la Reine de Hongrie, touchant l'ordre d'écrire sur cette matiere; & lui expliqua pourquoi Erasme, Vivès, & les autres bonnes plumes du tems, ne devoient pas être choisis aussi-tôt que lui (58). Agrippa se comptoit pour engagé à cet Ouvrage; car dans la Lettre qu'il écrivit à la Reine de Hongrie, après qu'il se fut retiré à Bonn, il represente comment il donnoit toutes ses veilles à son emploi d'Historiographe, quoi qu'il n'en eut encore retiré aucun profit. *Je ramasse des Memoires*, dit-il, *pour l'Histoire de la guerre d'Italie, & de Hongrie: &, outre cela, j'ai un plus grand dessein en tête, c'est d'écrire pour la Reine Catherine votre tante*. Voici ses propres termes. *Sed longè majus his negotium pro vestri sanguinis decore, pro tua, inquam, matertera Angliæ celebratissima Regina meis humeris impositum suscepi, in quo liceat multi hactenus operam suam collocarant, nullus adhuc nodum rei dissecuit* (59). Je ne pense pas que ce dessein ait jamais été exécuté. L'Auteur, en disgrace à la Cour Impériale, trouva bon sans doute de ne se pas exposer à l'indignation du Roi d'Angleterre. Si Crammer l'avoit gagné (β), il faudroit qu'il eût fait cette conquête pour le plutôt en l'année 1532; & si Robert Wakefeld publia son Livre avant l'année 1532 (60), il est sûr que le Traité qu'il réfute, & qui passoit pour être de Vives ou d'Agrippa, n'est nullement d'Agrippa. Notez que Sanderus, qui nomme plusieurs Auteurs qui écrivirent contre le divorce (61), ne parle point de ce dernier.

(52) Histoire de la Reformation d'Angleterre, par le Docteur Burnet (à present Evêque de Salisbury.) à l'An. 1530, Livr. II, pag. 230, Edition d'Amsterdam.

(53) Le Grand, Histoire du Divorce de Henri VIII, Tom. II, pag. 216. Voiez aussi Tom. I, pag. 240.

(54) Il est nommé dans les Lettres d'Agrippa, Eustochius Chapusius, & dans celles d'Erasme, Eustathius Chapusius.

(55) Agrip. Epist. XIX, Libri VI, pag. 978.

(56) Agrip. de Vanitate Scientiar. Cap. LXIII, pag. 224.

(57) Agrippa, Epist. XX Libri VI, pag. 974.

(58) Epist. XXIX Libri VI, pag. 986. Vide etiam Epistol. XXXIII, pag. 996.

(59) Epist. XXI Libri VII, pag. 1024.

(60) Mr. le Grand, Tome I, pag. 240, dit que cet Ouvrage est intitulé Cotnet. Or, selon le Catalogue d'Oxford, part 246, le Cotnet fut imprimé à Londres, l'an 1527.

(61) Sanderi Hist. Schismatis Angliæ

§. (β) AGRIPPA ne s'étoit pas encore laissé gagner en 1533, tems auquel, si ne me trompe, il publia son *Apologie* contre les Docteurs de Louvain; & il n'a pu le faire depuis, sans la même honteuse prévarication qu'il y reproche à la Sorbonne: *Eadem*, y dit-il, parlant de ce Corps fameux, *his recentibus annis determinavit, Papam non posse dispensare, ut frater ducat uxorem fratris mortui sine liberis, atque propterea matrimonium inter Angliæ Regem & Cæsaris amitam, velut contra Jus naturale & divinum, indispensabile, pro incestuoso, abominabile, & sacrilego adulterio damnarunt, magna Sorbonæ infamia. Cum non multis annis ante pro Augustino Furnario Cive ac Patricio Genuensi determinavissent oppositum* (*). Ce n'est pas, au reste, dans la seule Edition de 1536 que se trouve le passage que, sous la Lettre X, Crenius remarque avoir été retranché du Traité de la Vanité des Sciences dans l'Edition de Lyon. Ce passage reparoit encore dans l'Edition de 1539, & on le trouve dans toutes les precedentes Editions de ce Traité. REM. CRIT.

(*) Agrippa Apolog. &c. Cap. 2.

(P) *Ses accusateurs n'ont pas été bien informez de ses avantures.*] J'ai dit dans la premiere Remarque, que Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio, sont ses principaux accusateurs; & j'ai promis de montrer leurs fautes: les voici donc.

I. Paul Jove le fait mourir à Lion, dans un méchant cabaret, & le charge du soupçon infame de Magie, par la raison que vous allez voir. *Agrippa*, dit-il (62), *menoit toujours avec lui un Diable sous la figure d'un chien noir. Aux aproches de la mort, comme on le pressoit de se repentir, il ota au chien un colier garni de clous qui formoient des inscriptions nicromantiques, & lui dit*, Va t'en malheureuse bête, qui es cause de ma perte totale. *Ce chien prit tout aussi-tôt la fuite vers la Saone, s'y jetta, & n'en sortit point.* Cet Auteur avoit donné de grans éloges à Agrippa du coté de l'esprit & de la science, jusques à dire que cette science lui avoit procuré la dignité de Chevalier, que l'Empereur lui avoit donnée. *Ter educatus in literis & à Cæsare eruditionis ergo Equestris ordinis dignitate cohonestatus* (63). Commençons par là notre critique.

(62) Paulus Jovius in Elogiis, Cap. XCI.

(63) Id. ibid.

Il est certain, par le témoignage d'Agrippa, que son Ordre de Chevalerie fut la recompense de ses exploits militaires (64). D'ailleurs, il n'est pas mort à Lion; & enfin, Jean Wier, son domestique, témoigne que ce chien noir étoit un vrai chien, & qu'il l'a souvent mené avec un cordon de crin. *Silentio involvi*, dit-il (65), *dimissis ab veritatis prærogativam non patior quod in diversis aliquot scriptoribus* (*) *legerim, Diabolum forma canis ad antrorsum Agrippæ habitum comitem ipsi fuisse, & postea nescio quibus modis evanuisse. Satis equidem mirari hic nequeo tantæ existimationis viros tam insulsè aliquando loqui, sentire, & scribere ex manifesto vulgi rumore. Canem hunc nigrum mediocris staturæ, gallico nomine Monsieur, (quod Dominum sonat,) nuncupatum novi ego si quis alius familiarissimè, quem numerum non raro ubi Agrippam sectarer, loco ex pilis contextata alligatum duxi; at vere naturalis erat canis masculus, cui alia femellam fere colore & reliqua corporis constitutione similem, quam Gallicè Madamoiselle (Dominam) appellabat, me præsente, adjunxit.* Cet Auteur ajoute qu'Agrippa aimoit follement ce chien, qu'il le baisoit souvent, qu'il le faisoit quelquefois manger à sa table, qu'il le souffroit dans son lit, & que pendant que lui Wier & Agrippa etudioient sur la même table, ce chien se tenoit toujours couché entre eux deux au milieu d'un tas de papiers. Or comme Agrippa étoit des semaines toutes entieres sans sortir de son poële, & qu'il ne laissoit pas de savoir presque tout ce qui se passoit en divers païs du monde, il y avoit des badauts, qui disoient que son chien étoit un Diable, qui lui aprenoit tout cela. Il n'y a pas long-tems qu'un soldat Réfugié me disoit fort serieusement, que pourvu que Mr. de Mélac (66) eut son dogue, il revenoit toujours victorieux. Il m'assûra que dans l'opinion générale des soldats, ce dogue étoit un Esprit familier, qui revéloit à son maître les postes des ennemis, & leur nombre, leurs desseins, &c. Mr. de Melac n'étoit point fâché peut-être qu'on crût cela: cette opinion pouvoit faire que les soldats ne craignissent rien sous sa conduite (67). Voilà de quelle nature étoient les bruits sur lesquels Paul Jove s'étoit fondé.

(64) Voiez ci-dessus la Remarque (D).

(65) Joann. Wier de Magis, Cap. V, pag. 111.

(*) Jovius in Elogiis, & in hoc Andreas Hondorff in Libro Exemplorum German. & alii.

(66) Lieutenant General dans les Armées de France: il servoit dans les Armées d'Allemagne pendant la Guerre qui a été terminée l'an 1697.

(67) Voiez ce que Plutarque raconte de la biche de Sertorius dans la Vie de ce General. Voiez la Remarque (B) de l'Article LAMIAS, à la fin.

II. Passons à Thevet. *On ne peut nier*, dit-il (68), qu'A*grippa n'ait esté miserablement ensorcelé de la plus fine & exécrable magie qu'on puisse imaginer, & de laquelle, au veu & sceu d'un chacun, il a fait profession si évidente (ainsi que le present discours le justifiera) qu'il n'est possible de rateler au arriere par negatives, palliations, ou deguisemens.* Or voions à quoi se reduisent les preuves que ce present discours aporte. En premier lieu, Antoine de Leve *cherissoit tellement ce personnage, que par son conseil, advis, & prudence il venoit à bout des desseins de ses hautes & superbes entreprises; ce qui a fait que certains envians à cet Espagnol ses victoires ont dit que par art magique & Agrippa il a grippé sur ses ennemis avec ses mains podagres & crochues, ce que beaucoup de vaillans Capitaines n'eussent sceu par le cliquetis de leurs armes & combats furieux* (69). En second lieu, les enseignemens d'Agrippa *sont tellement déraisonnables, que le Docteur Jean Vuier, quoi qu'en plusieurs endroits de ses œuvres il le loue & exalte grandement comme son bon maistre, il est neantmoins quelquefois contraint de lui donner un coup de pied & le desavouer* (70). On nous renvoie au chapitre 44 du 2 Livre des Illusions & Aparitions des Esprits (71), pour y trouver que Jean Vuier se

(68) Thevet, Histoire des Hommes illustres, Tom. VII, pag. 221, Edition de Paris, an 1671, en 8 vol. in 12.

(69) Le même, pag. 223.

(70) Le même, pag. 225.

(71) Je n'ai pu en trouver des Livres qui ait ce Titre, ni cette Division, dans les Oeuvres de Jean Wier, imprimées à Amsterdam, en 1660, in 4.

On aura lieu d'être furpris de leurs bévues, & de l'effet qu'ils ont produit, nonobſtant la négligence avec laquelle ils ont recherché les faits. Après tout, s'il a été Magicien, il eſt une forte preuve de l'impuiſſance de la Magie; car jamais homme n'a échoüé plus de fois que lui, ni ne s'eſt vu plus fouvent que lui dans la crainte de manquer de pain. Les Financiers de François I, & ceux de Charles-Quint, étoient fans doute très-perfuadez de fon innocence à cet égard; vu la maniere dont ils le joüoient, quand il s'adreſſoit à eux, pour toucher fes gages. Il y a des erreurs de

fe moque (avec Cardan au 18 Livre de la Subtilité) *des réveries d'Agrippa, qui forgeoit des apparitions plus que ridicules.* En troiſiéme lieu, *fon Livre de la Philoſophie cachée a eſté condamné & cenſuré par les Chreſtiens . . . . ; &, pour cette occaſion, fut contraint Agrippa d'abandonner la Flandres, où il ne peut eſtre fouffert, faiſant profeſſion de la magie: de maniere qu'il prit la route d'Italie, où il ſéjourna l'eſpace de trois ans ou environ, & y épancha plus que n'eut été requis du poiſon avec telle abondance, que pluſieurs gens de bien appercevans qu'il en avoit en ſi peu de tems infecté l'air de l'Italie, lui donnérent la chaſſe ſi vive qu'il n'eut rien de plus haſtif que de ſe retirer à Dole, où il leut publiquement le Livre de* Verbo mirifico (72). En quatriéme lieu, *il obſcurcit tellement la Bourgogne des fumées & brouillard de ſes ſciences noires, que s'il n'eut fait un trou à la nue, il eſt bien à craindre qu'avec le ſoc on ne l'eut éclairé de plus prés qu'il n'eut ſceu ſouhaiter.* En cinquiéme lieu, *il ſe rendit à Lyon, fort pauvre & dénué de facultez, il chercha tous les moyens qu'il put pour vivoter, remuant le mieux qu'il pouvoit la queue du baſton, & il gagnoit ſi peu qu'il mourut en un chetif cabaret, abhorré de tout le monde, qui le déteſtoit comme un maudit & éxécrable Magicien, parce que toujours il menoit en ſa compagnie un Diable ſous la figure d'un chien.* Thevet ajoûte à cela le reſte du conte que Paul Jove a inſéré dans ſes Eloges.

Il feroit facile de montrer la nullité de ces cinq preuves. Il n'eſt pas beſoin de réfuter la I, puis que Thevet a reconu qu'Antoine de Leve ne s'adreſſoit point à Agrippa *pour quelques preſtigieux & iniques charmes* (73), *mais pluſtoſt, pour la rare merveille de ſon eſprit* (74); & que l'Empereur ne *le prit à ſon ſervice*, par l'interceſſion d'Antoine de Leve, que *pour l'aſſeurance qu'il avoit que par ſon meur & raſſis jugement il pourroit ſurvenir aux grandes affaires qui lui étoient tombées ſur les bras.* Voila donc l'accuſé hors d'affaire, par la confeſſion même de l'accuſateur: il eſt bien plus malaiſé de juſtifier celui-ci d'une très-craſſe ignorance. Je n'ai remarqué dans les Lettres d'Agrippa aucun veſtige de ſes liaiſons avec Antoine de Leve, & je m'étonne, que ſur la foi d'un Auteur comme Thevet, tant d'habiles gens aient debité qu'Agrippa *fut favori d'Antoine de Leve, & Capitaine en ſes troupes* (75). Il ne fut jamais au ſervice des Eſpagnols: il ne ſervit que dans les troupes de l'Empereur Maximilien; & je ne penſe pas, que depuis la Harangue qu'il fit à Pavie, l'an 1515, il ait endoſſé le harnois. Voici quelques mots de cette Harangue. *Neque mireris, Marchio Illuſtris, Joannes Gonzaga ſtrenuiſſ militum dux, quod cum me proximis his annis fœliciſſimis Cæſareis caſtris Præfectum cognoſceres, nunc me ſacrarum literarum propoſitum pulpito cernas* (76). Il fit encore quelque féjour en Italie: il y eut pour patron Guillaume Paleologue, Marquis de Monferrat, à qui il dedia fon Traité *de triplici ratione cognoſcendi Deum*, l'an 1516 (77): il enſeigna à Turin; & il repaſſa les Alpes vers le commencement de l'année 1518 (78). Qu'on me montre qu'Antoine de Leve ait fervi l'Empereur Maximilien. Mais voici une ignorance encore plus craſſe. Agrippa n'obtint le titre de Conſeiller & Hiſtoriographe de Charles-Quint, que par le moien des amis qu'il rencontra à la Cour de la Princeſſe Marguerite, Gouvernante du Païs-Bas. Charles-Quint n'étoit point alors dans le Païs-Bas: il y vint quelque tems après, ſi prévenu contre Agrippa, que fans les bons offices du Cardinal Campege, & du Cardinal de la Mark, il l'auroit fait mettre dans un cachot. Le Sieur Clavigni de Sainte Honorine, dit que la fin d'Agrippa n'eût pas été moins funeſte que celle de Lucilius Vaninius, ſi le Cardinal Campege, & Antoine de Leve, fes Protecteurs, n'euſſent détourné Charles-Quint de le faire punir (79). Il ne vit point Agrippa, & ne lui fit point païer fes gages, tant s'en faut qu'il fe foit fervi de fes conſeils, pour ſe débarraſſer *des grandes affaires qui lui étoient tombées ſur les bras.* C'eſt une plaiſante preuve de l'habileté d'Agrippa dans le Droit, que de dire que *Charles-Quint le reçut au nombre de ſes Conſeillers. A la Jurisprudence*, dit Thevet (80), *il avoit donné une ſi vive atteinte, que (comme j'ai ci-deſſus remarqué) l'Empereur Charles-le-Quint le reçut au nombre de ſes Conſeillers.* Il avoit dit dans la page précédente, qu'*Agrippa fut ſi bien reçu à la Cour de cet Empereur, qu'il fut du nombre de ſes Conſeillers.* Ne fait-on pas que le titre de Conſeiller du Roi ſe donne à une infinité de gens, à des Médecins, à des Hiſtoriographes, à des Auteurs, qui entrent dans les Conſeils du Prince auſſi peu que le dernier de tous les Bourgeois? La II raiſon de Thevet ne prouve rien. Agrippa a parlé de quelques aparitions ſi ridicules, que même l'un de ſes meilleurs amis s'en eſt moqué; donc il a été Magicien. Que deviendroient Bodin, Martin Del Rio, le Loyer, & la plupart des Démonographes, ſi cette maniere de raiſonner avoit lieu? La III raiſon fourmille de fauſſetez. Si Agrippa eût fait profeſſion de Magie, on ne ſe fût pas contenté de le faire fortir de Flandres; on ne punit pas ſi doucement une telle profeſſion. Il ne fut jamais en Italie, depuis les cenſures de ſa Philoſophie occulte. Cet Ouvrage ne parut qu'en 1531. Si Agrippa *eût épanché* dans

(72) Thevet, Hommes illuſtr. pag. 226.

(73) *Là-même*, pag. 223.

(74) *Là-même*, pag. 225.

(75) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 405. *Voiez auſſi* Teiſſier, Elog. tirez de Mr. de Thou, Tom. *II*, pag. 59. *Voiez ci-deſſous Citation* (79).

(76) Agrippa, Oper. Tom. *II*, pag. 1075.

(77) *Ibid.* pag. 480, & 712.

(78) *Voiez ſes Lettres*, pag. 718, 720.

(79) Clavigni de Ste Honorine, de l'Uſage des Livres ſuſpects, pag. 106.

(80) Thevet, Hommes illuſtr. pag. 222, 223.

l'Italie avec tant d'abondance le poiſon de ſa Magie, le Cardinal de Sainte Croix l'auroit-il choiſi pour l'un des Théologiens du Concile de Piſe? Le Pape lui auroit-il écrit un Bref ſi honnête, en l'an 1525 (81)? Bien loin que notre Agrippa chaſſé d'Italie ſe ſoit retiré à Dôle, il n'alla en Italie qu'après avoir quitté Dôle. La IV raiſon ſupoſe faux. Agrippa ſe fit des affaires à Dôle, pour avoir donné dans les hypothéſes de Capnion, dont il expliquoit le Livre *de Verbo mirifico.* On fait les longues querelles des Moines & de Capnion. Le Cordelier Catilinet, aimant mieux prêcher contre Agrippa devant la Princeſſe Marguerite, que diſputer ou s'éclaircir avec lui à Dôle, prit le parti de l'aller diffamer à Gand ſur la chaire de vérité: mais il ne l'accuſa point de Magie; il ne l'accuſa que d'attachement à la Cabale Judaïque, & de pervertir l'Ecriture par des explications Cabaliſtiques (82). Les déclamations mal placées de ce Cordelier, qui, au lieu de prévenir la Cour & le peuple contre un Profeſſeur abſent, devoit l'accuſer dans les formes devant les Juges Académiques, n'empêchérent point que le célébre Jean Colet ne logeât Agrippa chez lui à Londres, & que l'Empereur Maximilien, aieul de la Princeſſe Marguerite, ne lui donnât de l'emploi en Italie (83). La V raiſon de Thevet a déja été refutée: il n'a fait que copier Paul Jove; & ils ont été l'un & l'autre aſſes imprudens pour parler de la miſére d'Agrippa. Beau moien de perſuader à un Lecteur judicieux, que cet homme étoit un grand Magicien! Belle methode de le perſuader au peuple, lors qu'on fait d'ailleurs, que *dès qu'il y a un Prince ou Seigneur auquel l'heur rit, ſoudain on lui jette le chat aux jambes qu'il contreſe Agrippa* (84)!

III. Quant à Martin Del Rio, il raconte ces trois ou quatre choſes. I. Agrippa en voiageant païoit dans les hôtelleries en monnoie qui paroiſſoit très-bonne; mais, au bout de quelques jours, on s'apercevoit qu'il avoit donné des morceaux de corne, ou de coquille (85). II. Charles-Quint le chaſſa de ſa Cour & de ſes Etats, & avec lui deux autres perſonnes de condition, qui lui avoient promis de grans tréſors par le moien de la Magie (86). III. Le même Empereur ne remit point la peine de mort à Agrippa; mais il le condamna au banniſſement, après qu'il eut ſu ſa fuite (87). IV. Agrippa tenoit à Louvain un penſionaire fort curieux. Un jour qu'il fortit hors de la ville, il recommanda à ſa femme de ne laiſſer entrer perſonne dans ſon cabinet. Le penſionaire en obtint pourtant la clef: il y entre, & y lit un Livre de conjurations: il entend fraper à la porte une & deux fois ſans interrompre ſa lecture: le Démon vent favoir qui l'apelle & pourquoi; &, parce qu'on ne fait que lui répondre, il étrangle le lecteur. Agrippa, revenant à ſon logis, voit les Démons qui fautent ſur ſa maiſon; il les apelle, & aprend d'eux ce qui étoit arrivé. Il donne ordre à l'homicide d'entrer dans le cadavre, & de lui faire faire quelques tours de promenade à la place la plus frequentée des Ecoliers, & puis de ſe retirer. Cela fut fait. Le penſionaire, après trois ou quatre tours de promenade, tomba roide mort. On penſa long-tems que ce fût de mort ſubite; mais certaines marques de ſuffocation rendirent la choſe ſuſpecte dès le commencement: enſuite, le tems aprit tout; & Agrippa, fugitif dans la Lorraine, commença d'y vomir les héréſies qu'il avoit retenues dans le cœur (88).

La miſere d'Agrippa, & la peur qu'il fait paroître tant de fois dans ſes Epitres de n'avoir pas dequoi manger, réfutent pleinement la prémiere de ces hiſtoires. Quand on a un moien ſi court de païer ſes créanciers, on ne doit pas être en peine de quoi vivre: c'eſt la piſtole volante. Il n'eſt point vrai que Charles-Quint ait jamais chaſſé Agrippa de ſes Etats: il étoit trop habile homme, pour punir de cette maniere un Magicien diſpenſateur des tréſors; il auroit craint que les autres Princes ne profitaſſent à ſon dommage des ſecrets d'un tel bani. Del Rio réfute la ſeconde hiſtoriette par la troiſiéme; car il pretend dans la troiſiéme, que ſa Majeſté Impériale eût fait mourir Agrippa, ſi elle l'eût eu en ſa puiſſance, & que l'arrêt de banniſſement fut poſtérieur à la fuite de ce Magicien. Pures fables. Agrippa préſentoit requête ſur requête au Conſeil de cet Empereur, ou pour être païé de ſes gages, ou pour avoir ſon congé (89); &, quand il fut las de n'obtenir rien, il s'en alla à Cologne, où il parla le plus hardiment du monde aux Magiſtrats, contre les Moines qui arrêtoient l'impreſſion de ſon Ouvrage (90). Il vécut tranquillement à Bonn, juſques à ce qu'il en partit pour aller en France. Charles-Quint auroit-il fouffert cela à un homme qu'il auroit bani de ſes Etats? L'eût-il fouffert à un Magicien, qui n'auroit évité le dernier ſuplice, que par la fuite? Sur la quatriéme hiſtoriette, ſoit renvoié à Gabriel Naudé, dont voici les paroles: *On la peut nier encore plus raiſonnablement avec Ludwigius* (*), *que Delrio ne l'aſſeure, veu qu'il l'a traduite mot pour mot d'un Livre intitulé le Theatre de la Nature, divulgué en Italien & en Latin ſous le nom de Strozza Cicogna, & en François & Eſpagnol ſous celui de Valderama* (91). On peut ſe ſervir

(81) Agrippa. Epiſt. XXXVIII Libri I, pag. 780.

(82) *Voiez l'Expoſtulatio d'Agrippa, au II Tome de ſes Oeuvres*, pag. 508.

(83) Agrippa, Oper. Tom. *II*, pag. 596.

(84) Thevet, Hommes illuſtr. pag. 224.

(85) Del Rio, Diſquiſit. Magicar. *Libr. II*, *Quæſt. XII*, num. 10.

(86) *Ibid.*

(87) Del Rio, Diſquiſit. Magicar. *Libr. V*, *Sect. II.*

(88) *Ibid. Libr. II*, *Quæſtion. XXIX*, *Sect. I.*

(89) *Vide* Operum *ejus Volumen II*, *à pag. 971, uſque ad paginam 984; item pag. 1017, & ſequent.*

(90) *Ibid.* pag. 1032.

(*) *Quæſt. XV* Dæmonomag. *folio 187.*

(91) Naudé, Apol. pour les grands Hommes, pag. 425.

de fait dans les moiens dont quelques-uns se sont servis pour faire son Apologie (*Q*). Mr. Moréri s'est déclaré hautement pour lui ; & c'est ce qu'on ne devoit pas attendre de sa plume. Ses fautes

vir d'une autre réfutation : la voici. Del Rio remarque que la femme, qui avoit prêté la clef au pensionnaire, fut repudiée depuis par Agrippa. Il faut donc que ce soit la troisiéme femme de ce Magicien. Or la seconde ne mourut qu'en 1529 : il faut donc que l'avanture du pensionaire soit posterieure à l'an 1529 : il faudroit donc qu'Agrippa eût pris la fuite vers la Lorraine depuis l'an 1530, ou environ : il faudroit que depuis qu'il fut installé à la charge d'Historiographe de Charles-Quint, il eût été louer une maison à Louvain, pour y tenir des pensionaires : mais rien n'est plus faux que cela ; car, I, il n'alla point en Lorraine comme fugitif : il y alla pour exercer une belle charge à Mets, laquelle lui avoit été offerte avec tous les agrémens possibles, pendant qu'on lui présentoit ailleurs des conditions honorables (92). II. Il n'alla en Lorraine, qu'en 1518 : & il avoit encore alors sa prémiere femme. III. Les doctrines, qu'il soutint en ce païs-là, & pour lesquelles il fut exposé aux vexations de quelques Moines, n'étoient, ni magiques, ni heretiques : elles rouloient sur la question si Ste. Anne mere de la Ste. Vierge a eu trois maris, & un enfant de chacun ; ou si elle n'a eu qu'un mari, & une fille. Agrippa soutint ce dernier parti (93), qui fait infiniment plus d'honneur que l'autre à la mémoire de Ste. Anne. IV. Il ne paroit point qu'il ait demeuré ailleurs qu'à Anvers & à Malines, depuis qu'il fut fait Historiographe de l'Empereur, jusques à ce qu'il se retira chez l'Electeur de Cologne ; & je ne pense pas que jamais il ait tenu de pensionaires à Louvain. On pourroit donc se dispenser de répondre à Martin Del Rio, & à ses consors, jusques à ce qu'ils eussent un peu arrangé les circonstances des tems & des lieux.

(92) Agrippa, Epist. IX & X Libri II ; mais, sur tout, voiez, son Remerciment à Messieurs de Mets, pag. 1092.

(93) Voiez, les Oeuvres d'Agrippa, Tom. II, pag. 181, 747.

Je m'étonne que le célebre Naudé n'ait pas eu la prévoiance d'objecter aux accusateurs d'Agrippa le grand nombre de faussetez historiques dont je viens de les convaincre.

(*Q*) *Il y a des erreurs de fait dans les moiens . . . . . de son Apologie.*] J'ai Gabriel Naudé en vue. Il tâche de justifier Agrippa, entre autres raisons, *par la faveur de deux Empereurs, & autant de Rois* (94). C'est suposer que Charles-Quint eut de l'amitié pour Agrippa ; mais on n'a qu'à lire les plaintes de cet Auteur (95), pour voir clairement le contraire. De plus, Naudé supose qu'on ne s'avisa de crier contre la Philosophie occulte, que long-tems après qu'elle eut été publiée : il prétend qu'on ne cria contre ce Livre, que pour se venger des injures qu'on croioit avoir reçues dans celui de la Vanité des Sciences. Il est fort vrai que ce dernier Livre irrita furieusement plusieurs personnes. Les Moines, les Suppôts des Académies, les Prédicateurs, les Theologiens, s'y reconurent. Agrippa étoit un esprit trop ardent. *Ex ejus Libro* (de Vanitate Scientiarum) *qualicumque gustu deprehendi hominem esse ardentis ingenii, variæ lectionis, & multæ memoriæ, alicubi tamen majore copia quam delectu ; ac dictione tumultuosa verius quam composita. In omni genere rerum vituperat mala, laudat bona. Sed sunt qui nihil aliud sustinent quam laudari* (96). Ses peintures étoient trop fortes, les couleurs en étoient trop noires, ses traits étoient trop marqués. On s'en fâcha donc, je l'avoue ; mais il n'est pas vrai que cette colere ait eu un effet rétroactif sur un Livre qu'on eut laissé en repos plusieurs années. Naudé eût mieux fait de garder cette pensée pour une autre application : il eût trouvé où la placer tôt ou tard, quand même il n'auroit pas eu autant de lecture qu'il en avoit. Je m'explique. Il n'est point rare que des zélateurs laissent long-tems en repos un Livre, & celui qui l'a composé, quel que puisse être d'ailleurs ce Livre, pourvu qu'il n'attaque point personnellement ces zélateurs. Mais si au bout de 10, 15, 20 ans, ils se brouillent avec l'Auteur ; si quelque nouvel Ouvrage vient faire des descriptions où l'on puisse reconoitre ce que l'on cache le plus soigneusement que l'on peut au peuple ; le prémier Livre ne peut plus jouir de son repos, il devient hérétique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zéle de la maison de Dieu : on le persuade aux bonnes gens ; mais ceux qui ne sont point dupes voient bien quelle est la passion honteuse que l'on couvre sous le beau masque des interêts de la piété. Rendons justice aux Théologiens de Louvain : ils ne méritent pas la flétrissure dont l'Apologiste d'Agrippa les charge par un tel endroit ; la Philosophie occulte ne fut imprimée qu'après la Declamation de la Vanité des Sciences ; il suffit de leur reprocher, qu'ils userent de mille chicaneries, pour trouver des propositions condamnables dans cette Declamation. Voici la forte réponse qui leur fut faite : elle est au second volume d'Agrippa, & commence à la page 252.

(94) Naudé, Apol. pour les grands Hommes, pag. 409.

(95) Agrippa, Epist. Libro VI, pag. 971 & alibi passim. Voiez le II Volume de ses Oeuvres, pag. 251, 447, 584, & les Endroits notez ci-dessus dans la Citation marginale du Texte (*L*).

(96) Erasmus, Epist. Libr. XXVII pag. 1083.

MORCEAU de la Conduite inique des faux Dévots.

Faisons en peu de mots l'Histoire de cette *Philosophie occulte*. Agrippa fit cet Ouvrage dans ses jeunes ans (97), & le montra à l'Abbé Tritheme, dont il avoit apris bien des choses (98). Tritheme en fut charmé, comme il paroit par la Lettre qu'il lui écrivit le 8 d'Avril 1510 (99) ; mais il lui conseilla de ne le communiquer qu'à des personnes affidées. Je ne sai si l'Auteur le communiqua à trop de gens, ou si les prémiers qui en eurent une copie manquérent de discrétion : la vérité est qu'il en courut diverses copies manuscrites presque par toute l'Europe. Il n'est pas besoin d'avertir que la plupart étoient fort défectueuses : cela ne manque jamais d'arriver en pareils cas. On se préparoit à l'imprimer sur une de ces mauvaises copies : c'est ce qui détermina l'Auteur à le publier lui-même, avec les Additions & les changemens dont il l'avoit embelli depuis qu'il l'avoit montré à l'Abbé Tritheme. Melchior Adam se trompe, quand il dit qu'Agrippa, aiant corrigé & augmenté ce Livre, dans un age plus avancé, le fit voir à l'Abbé Tritheme. Il avoit réfuté dans son Ecrit de la Vanité des Sciences sa Philosophie occulte ; &, neanmoins, il la publia, afin d'empêcher que d'autres ne l'imprimassent pleine de fautes & mutilée (100). Il la fit aprouver par des Docteurs en Théologie, & par des personnes que le Conseil de l'Empereur commit spécialement à cette lecture. *Liber ille jam nuper per aliquos Ecclesiæ Prælatos & Doctores sacrarum humanarumque literarum eruditissimos, & ex Cæsaris consilio ad hoc specialiter deputatos commissarios examinatus & probatus fuerit, deinde etiam totius Cæsarei consilii assensu admissus, & ejusdem Cæsareæ Majestatis authentico diplomate & appensa in rubra cera Cæsaris aquila privilegiatus, insuper Antverpiæ, & postea etiam Parisiis, sine contradictione impressus & publice venditus & distractus sit* (101). Sur ces aprobations, il obtint un privilege de sa Majesté Impériale, il fit imprimer son Livre à Anvers, & le dedia à l'Electeur de Cologne. Son Epitre dédicatoire est datée de Malines, au mois de Janvier 1531 ; & c'est la XIII du VI livre de ses Lettres. Ce Livre parut l'an 1531. Il fut réimprimé d'abord à Paris. Ces deux Editions se vendirent sans nul obstacle. L'Auteur fit travailler à une troisiéme à Cologne. Le Pere Conrad d'Ulme, Inquisiteur de la foi, en eut le vent, & fit arrêter l'impression : mais la vigoureuse requête d'Agrippa aux Magistrats eut sans doute son effet, puis qu'il y a une Edition de Cologne de la Philosophie occulte en 1533. Elle contient trois livres, au lieu que les précédentes ne contenoient que le prémier (102). On y joignit, après la mort d'Agrippa, un quatriéme livre, qui n'est point du même Auteur. *Optimo jure his* (libris magicis) *annumeratur abominabilis libellus nuper in lucem ab impio homine emissus, tributusque Henr. Corn. Agrippæ, meo olim hospiti & præceptori honorando, ultra annos quadraginta jam mortuo, ut hinc falso ejus manibus jam inscribi sperem, sub titulo quarti libri de occulta philosophia, seu de ceremoniis magicis, qui insuper clavis librorum trium de occulta Philosophia omniumque magicarum operationum jactatur* (103). C'est ainsi que parle Jean Wier. J'ai vu une Edition in folio de la Philosophie occulte, en 1533, sans le lieu de l'impression. Le privilege de Charles-Quint y est à la tête, en François, daté de Malines, le 12 de Janvier 1529, si je ne me trompe.

(97) Voiez-en la Preface.

(98) Agrippa, Epist. XXXIII Libri III, pag. 860.

(99) Elle est à la tête de Livre, & à la page 704 du II Tome de ses Oeuvres.

(100) Voiez-en la Preface.

(101) Agr. Epistola XXVI Libri VII, pag. 1033. Voiez aussi pag. 1045.

(102) Voiez l'Epitre dédicatoire du II & du III Livre au même Electeur de Cologne.

(103) Wierus, de Magis, cap. V, pag. 108.

Voions présentement les mensonges qui sont répandus dans ces paroles de Naudé : „ Les Théologiens de Louvain censurérent rigoureusement sa Déclamation contre „ les Sciences : Jean Catilinet, Cordelier, déclama publiquement contre l'explication qu'il avoit faict à Dole *de* „ *Verbo mirifico* : les Jacobins de la ville de Mets escrivirent „ contre les propositions qu'il avoit divulguées, pour soutenir l'opinion de Faber Stapulensis touchant la Monogamia de Sainte Anne : & toutefois, pas un de ces Censeurs ne pût trouver aucun sujet de rien dire, ou remarquer sur les deux premiers livres de sa Philosophie occulte, qui furent imprimez LONG-TEMS AUPARAVANT „ toutes ces pieces, tant à Paris, qu'à Anvers, & ailleurs . . . „ (104) " Notez qu'il répête ces mêmes mots LONG TEMS AUPARAVANT, dans la page 416. Pour comprendre toute la faute, il faut se souvenir que Catilinet déclama l'an 1509 ; que les Jacobins de Mets écrivirent sur Ste. Anne l'an 1519 ; & que la Déclamation sur la Vanité des Sciences parut en 1530, un an avant la Philosophie occulte. „ L'avarice des Libraires, & la vanité de certains esprits „ . . . . . . , ajoûte Naudé (105), „ font tort à la mémoire de cet Auteur, lui attribuant un 4 livre plein de cérémonies magiques, vaines, superstitieuses, & abominables, & le mettant en „ lumiere avec les trois de sa Philosophie occulte . . . . . „ Wierus assûre (*), pour la defense d'Agrippa, que ce „ livre ne fut divulgué que 27 ans apres sa mort, & qu'assurément il ne l'avoit point composé (106). „

(104) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, pag. 412.

(105) Là même, pag. 418.

(*) Lib. II, de Prestigiis.

(106) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, pag. 414.

Ces paroles de Naudé, *27 ans après sa mort*, comparées avec le passage Latin que l'on a vu ci-dessus (107), peuvent causer de l'embarras ; mais, pour débrouiller cela, il suffit de prendre garde aux diverses Editions de Jean Wier. Il revit & il augmenta six fois son Ouvrage. Naudé avoit sans doute une Edition que l'Auteur avoit préparée l'an 1562. Il s'étoit alors passé 27 années depuis la mort d'Agrippa. Mon Edition fut préparée 13 ou 14 ans après : voila pourquoi l'Auteur y emploie cette phrase *ultra annos quadraginta jam mortuo*. Il retint toujours son *nuper*, & il est blamable en cela ; car il trompe par ce moien ses lecteurs. Il leur fait acroire que le quatriéme livre *Philosophiæ occultæ* ne fut imprimé que 27 ou 40 ans après la mort d'Agrippa : ce qui est faux. Il arrive rarement à ceux qui augmentent plusieurs fois leurs Livres, de changer par tout les particules qui marquent les dates du tems.

(107) Citation (103).

En faveur de ceux qui n'auront pas les Ouvrages d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Declamation contre les Sciences fut imprimée l'an 1530, & la Philosophie occulte l'an 1531. Par une Lettre imprimée avec celles d'Agrippa, & datée le 10 de Janvier 1531 (108), on aprend que l'Electeur de Cologne avoit reçu un exemplaire

(108) C'est la XIV du VI Livre, pag. 961.

HISTOIRE du Livre de la Philosophie occulte.

tes ne sont pas nombreuses dans cet Article (*R*). Nous avons déja marqué les principaux Livres d'Agrippa, & nous en parlerons plus en détail dans les Remarques. Il suffit d'ajoûter qu'il a fait un *Commentaire sur l'Art de Raymond Lulle*, & une *Dissertation sur l'origine du Peché*, où il établit que la chute de nos prémiers peres vint de ce qu'ils s'aimérent impudiquement. Il promettoit un Ouvrage contre les Dominicains (*S*), qui auroit réjoui bien des gens, & hors de l'Eglise Romaine, & dans l'Eglise Romaine. Il eut quelques opinions qui n'étoient pas de la routine (*T*), & jamais Protestant ne parla avec plus de force que lui contre l'audace des Légendaires (*o*o).

(*o*o) *Voiez la Preface de son Traité de la Monogamie de Ste. Anne, Operum Tom. II, pag.* 1053.

Il ne faut pas oublier la clef de sa Philosophie occulte. Il la gardoit uniquement pour ses amis du prémier ordre, & il l'expliquoit d'une maniere qui n'est guere diférente des spéculations de nos Quiétistes (*V*). Disons aussi que l'Edition de ses Oeuvres, faite à Lion,

de la Vanité des Sciences, & vu quelques feuilles de la Philosophie occulte, qui s'imprimoit à Anvers. L'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné a pris une peine bien inutile dans son *Errata*: il y a fait mettre 1567, au lieu de 1467. Son Livre porte que le Traité de la Vanité des Sciences fut composé dans Grenoble, l'an 1467. Corrigez selon l'*Errata*, vous supoferez que ce Livre fut composé 32 ans aprés la mort de son Auteur. Il auroit autant valu ne point corriger. Je pense qu'on se tromperoit, quelque année que l'on mit; car je ne croi pas que cet Auteur eut sejourné jamais à Grenoble considérablement, lors qu'il y alla mourir.

(*R*) *Les fautes* de Moreri *ne sont pas nombreuses dans cet Article.*] I. On y voit *Cohors*, au lieu de *Gohors*; *Gattinaria*, au lieu de *Gattinara*, *Ranclin*, au lieu de *Reuchlin*; *Carlinemm*, au lieu de *Carlinensus*. II. On y voit qu'Agrippa *obtint une chaire de Professeur à Padoue*: cela est faux; il faloit dire *Pavie*. Mr. Teissier a été trompé aussi par la ressemblance des mots: il a mis *Paris* pour *Pavie*; peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression: en tout cas, le lecteur doit être averti qu'il ne doit pas croire ce qu'il trouve dans Mr. Teissier; savoir, qu'Agrippa a été *Professeur des Lettres saintes à Dole & à Paris* (109). Il est à craindre que quelque Compilateur ne ramasse tout ce qu'il trouvera épars en plusieurs Livres, & qu'il ne nous vienne débiter l'un de ces jours qu'Agrippa a professé les Lettres saintes à Dole, à Paris, à Pavie, à Turin, à Padoue, à Cologne, &c. Il est arrivé sans doute plus d'une fois, par une semblable cause, qu'on a multiplié faussement les charges d'un homme, avec bien des reflexions à son avantage sur l'etendue de son mérite. III. Ces paroles jettent dans la confusion: *Le Cardinal de Sainte Croix le voulut engager à le suivre au Concile qu'on devoit assembler à Pise, &, dans le même tems, le Roi d'Angleterre, Marguerite d'Autriche, & Gattinari, Chancellier du même Charles V, l'apellerent à leur service.* Les regles de notre Grammaire veulent qu'on raporte tout cela à un même tems: &, sur ce pied-là, Moreri auroit debité un grand mensonge; car ce fut en 1529, long-tems aprés l'affaire de Pise, qu'Agrippa se vit recherché par Henri VIII, par Marguerite d'Autriche, & par le Chancelier de Charles-Quint. Mais, d'ailleurs, si l'on veut bien chicaner, on niera qu'on ait apliqué à la même année les offres de tous ces emplois. Un lecteur prévoit la possibilité de ces chicanes; & ainsi, il ne sait à quoi s'en tenir. IV. Il n'y a point de chicanerie à trouver en faveur de ce qui suit: *Mais Agrippa, qui aimoit extrémement la liberté, prefera le plaisir de voiager à ces avantages; &, aprés avoir passé quelque tems à Fribourg, à Geneve, & ailleurs, il se retira à Lion.* Pitoiable anachronisme, compliqué d'autres faussetez! Moreri prétend donc qu'aucun parti ne fut accepté: néanmoins celui de la Princesse Marguerite le fut; &, lors qu'on l'offrit, Agrippa ne songeoit plus à voiager: il en avoit passé son envie; il avoit été à Geneve, à Fribourg, & à Lion. V. Il n'est pas vrai que Paul Jove, Del Rio, Thevet, & quelques autres, soutiennent qu'Agrippa *avoit deux démons sous la forme de deux petits chiens, & qu'il en nommoit un Monsieur, & l'autre Mademoiselle.* Paul Jove, Thevet, &c, parlent seulement d'un chien, sans dire quel nom il portoit. VI. Il ne faloit pas distinguer le Livre de la Vanité des Sciences, d'avec les autres Oeuvres d'Agrippa, qui composent deux volumes; car ce Livre est en tête du second volume. Je ne dis rien du desordre qui regne dans le narré de Moreri, par rapport à la Chronologie.

(109) Teissier, Elog. tirez de Mr. de Thou, Tom II, pag. 99, Edition d'Utrecht, en 1696.

(*S*) *Il promettoit un Ouvrage contre les Dominicains.*] Comme ils étoient les principaux Directeurs de l'Inquisition, il ne faut pas s'étonner qu'il leur en voulût plus particuliérement qu'à d'autres. La patience lui échapoit, lors qu'il les voioit si indulgens pour les erreurs de leurs confreres, & si durs envers les propositions équivoques des autres gens. Cette indulgence auroit été moins scandaleuse, si elle ne se fût trouvée qu'en eux; mais le mal est que les peuples sont si sots, que pendant qu'ils louent le zéle d'un Inquisiteur, qui trouve des hérésies par tout où bon lui semble; ils ne souffrent pas que l'on use de récrimination contre lui, & qu'on étale aux yeux du public ses doctrines pernicieuses. Agrippa devoit là-dessus parler de la belle maniere aux Dominicains, & sur d'autres choses aussi. *Neque tamen putetis*, dit-il (110) aux Magistrats de Cologne, *hunc solum articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alios multos quos cum hic nimis longum vobisque tædiosum foret referre enumerabo alibi, in re scilicet Libro, quem* de Fratrum Prædicatorum Scelenbus & Hæresibus *inscripsi, ubi infecta sæpius veneno sacramenta, ementita sæpissimè miracula, interemptos veneno Reges & Principes, proditas urbes & respublicas, seductos populos, assertasque hæreses, & cætera ejusmodi horum illorum facinora flagitiaque in varias transfusa linguas, omnique populo exposita dilucidè narrabo.*

(110) Agr. Operum Tom. II, pag. 1037.

(*T*) *Il eut quelques opinions qui n'étoient pas de la routine.*] J'ai déja touché celle qui regardoit la chute d'Adam. Les autres n'étoient pas si scabreuses, & n'avoient point d'autre mal que d'être conformes aux hypotheses des Reformateurs. Sa *Dissertation du Mariage*, dediée à Louïse de Savoie, mere de François I, donne de bonnes atteintes à la loi du celibat, & marque assez clairement que l'adultere rompt l'engagement conjugal. Un de ses amis (111) lui fit savoir que cette Dissertation avoit deplu à la Cour, & qu'on n'avoit osé d'abord la presenter à la Princesse. Voiez ce qu'il repondit. Il n'aprouvoit point les images, & de tout son cœur il auroit donné dans une Reforme qui n'auroit pas produit l'erection d'autel contre autel (112).

(111) Capellanus, *Medecin de François I. Voiez les* Lettres d'Agrippa, *pag.* 191, 213, 226.

(112) *Vide* Gesnerum *in Biblioth. fol.* 109. *verso.*

(*V*) *Il expliquoit sa* Philosophie occulte *d'une maniere qui n'est guere diferente des speculations de nos Quiétistes.*] Citons encore une observation de Naudé, destinée à faire voir, que sous pretexte de cette clef, on ne peut pas soutenir qu'Agrippa est le vrai Auteur du 4 livre de la Philosophie occulte. *Sans qu'il faille objecter*, dit-il (113), *ce que le mesme Agrippa dit en quelques endroits de ses Epistres* (*), *qu'il se reservoit la clef des trois livres qu'il avoit publiez* (114): *car, outre que l'on pourroit respondre avec beaucoup de probabilité, qu'il faisoit mention de cette clef pour se faire courtiser par les curieux, comme Jacques Gohory* (†) *&* *Vigenere* (‖) *disent qu'il se vantoit à mesme dessein de sçavoir la pratique du miroir de Pythagore, & le secret d'extraire l'esprit de l'or d'avec son corps, pour convertir en fin or l'argent & le cuivre duquel il avoit esté separé, & non plus: outre cette raison, dis-je, il explique assez ce qu'il entendoit par une telle clef, quand il dit en la 19 Epist. du livre 5,* „ *Hæc est illa* „ *vera & mirabilium operum occultissima Philosophia, Clavis* „ *ejus intellectus est: quanto enim altiora intelligimus, tanto* „ *sublimiores induimus virtutes, tantoque, & majora, & facilius, & efficacius operamur.*„ Naudé s'est arrêté-là; mais Mr. de la Monnoie ne s'y est pas arrêté, il me fait la grace de m'avertir que les pensées d'Agrippa sont assez conformes à celles des Quiétistes. On en sera persuadé, si l'on examine ce que je vais raporter. Agrippa fait mention de cette clef dans deux Lettres qu'il écrivit à un Religieux (115), qui s'attachoit fort aux Sciences occultes. Il lui représente, que tout ce que les Livres aprenent touchant la vertu de la Magie, & de l'Astrologie, & de l'Alchymie, est faux & trompeur, quand on l'entend à la lettre, qu'il y faut chercher le sens mystique: sens, qu'aucun des Maîtres n'avoit encore developé, & qu'il étoit presque impossible de decouvrir, sans le secours d'un bon interprete; à moins qu'on ne fût illuminé de l'esprit de Dieu, ce qui arrive à très-peu de gens (116). *O quanta leguntur scripta de inexpugnabili magicæ artis potentia, de prodigiosis astrologorum imaginibus, de monstrifica alchimistarum metamorphosi, deque lapide illo benedicto, quo, Midæ instar, contacta æra mox omnia in aurum argentumve permutentur. quæ omnia comperiuntur vana, ficta, & falsa, quoties ad literam practicantur* (117). „ Il ne faut point chercher hors de nous-mêmes „, ajoute-t-il, „ le principe de ces grandes opérations. Il est chez „ nous: c'est un esprit interieur, qui peut très innocemment effectuer tout ce que les Magiciens & les Alchymistes promettent. Je ne vous écrirai point sur cela; „ car ce ne sont point des choses qu'il faille confier au „ papier. L'esprit les communique à l'esprit en peu de „ mots consacrez. „ *Atque hoc est, quod te nunc scire volo, quia nobis ipsis est omnium mirabilium effectuum operator: qui, quicquid portentosi Mathematici, quicquid prodigiosi Magi, quicquid invidentes Naturæ persecutores Alchimistæ, quicquid dæmonibus deteriores malefici Necromantes promittere audent, ipse novit discernere & efficere, idque sine omni crimine, sine Dei offensâ, sine religionis injuriâ. In nobis, inquam, est ille miraculorum operator,*

Nos habitat, non tartara: sed nec sydera cœli.
Spiritus in nobis qui viget, illa facit.

Verbum de his nobis quàm latissimè tecum conferendum esset, & coram. Non enim committuntur hæc literis, nec scribuntur calamo, sed spiritu spiritui paucis sacrisque verbis infunduntur, idque, si quando nos ad te venire contigerit (118). Je tire ceci d'une Lettre datée de Lion, le 24 de Septembre 1527. L'autre Lettre fut écrite dans la même ville le 19 de Novembre suivant. Agrippa y étale son mystere: il dit que la vraie & la solide Philosophie consiste à être uni avec Dieu par un contract essentiel & immediat, qui puisse nous transformer en Dieu. „ L'entendement, ajoûte-t-il, „ est la clef de cette Philosophie; mais, pour être uni avec „ Dieu, il doit être détaché de la matiere, & mort au monde, à la chair, à tous les sens, & à tout l'homme animal „. Son Latin exprimera mieux ce galimatias. *Quod ad*

(113) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, pag. 414, 415.

(*) Epistola LI, Libro IV, XIV Libri V.

(114) Naudé se trompe: ils n'étoient pas publiez encore.

(†) *Libro de Myst. not. Comment. in Paracels. de Vitâ longâ, folio* 85.

(‖) *En ses Chiffres, folio* 18, *&* 27.

(115) *Aurelium ab Aquapendente, Augustinianum.*

(116) *Nisi fuerit divino numine illustratus, quod datur paucissimis.* Agrippa, Epist. XIV Libro V, pag 904.

(117) *Idem, ibid.*

(118) *Idem, ibid.*

Lion, en deux volumes in 8, est mutilée dans un endroit qui pouvoit déplaire aux gens d'Eglise (*X*).

ad postulatum philosophiam attinet, te scire volo, quòd omnium rerum cognoscere opificem ipsum Deum, & in illum toto similitudinis imagine ceu essentiali quodam contactu sive vinculo transire, quo ipse transformeris, efficiarisque Deus, ea demum vera solidaque philosophia sit: quemadmodum de Moyse ait Dominus, inquiens: Ecce ego constitui te Deum Pharaonis. *Hæc est illa vera & summa mirabilium operum occultissima philosophia. Clavis ejus intellectus est. Quantò enim altiora intelligimus, tanto sublimiores induimus virtutes, tantoque majora, & faciliùs, & efficaciùs operamur. Verùm intellectus noster carne inclusus corruptibili, nisi viam carnis superaverit, sortitusque propriam naturam fuerit, divinis illis virtutibus non poterit uniri (non enim, nisi sibi quàm simillime congrediuntur) ac pervidendis illis occultissimis Dei & Naturæ secretis omnino inefficax est. atque*

Hoc opus, hic labor est, superas evadere ad auras.

. . . . . *Mori enim oportet, mori, inquam, mundo & carni, ac sensibus omnibus, ac toti homini animali, qui velit ad hæc secretorum penetralia ingredi: non, quòd corpus separetur ab animâ: sed, quod anima relinquat corpus. De qua morte Paulus scribit Colossensibus.* Mortui estis, & vita vestra abscondita est cum Christo: *& alibi clariùs de seipso ait,* Scio hominem, in corpore, vel extra corpus, nescio (Deus scit) raptum, usque ad tertium cœlum: *& quæ reliqua sequuntur* (119). „ Cette précieuse mort, continue-t-il, n'est accordée qu'à un petit nombre de gens cheris de Dieu, ou „ gratifiés d'une influence benigne de l'etoile, ou soutenus „ de leurs merites, & du secret de l'art. „ *Hac, inquam, pretiosa in conspectu Domini morte mori oportet, quod contingit paucissimis, & forte non semper. Nam id*

(119) *Idem, Epist. XIX Libri V, pag. 909.*

Pauci, quos æquus amavit
Jupiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,

Diis geniti potuere: primùm, qui non ex carne & sanguine, sed ex Deo nati sunt: proximè, qui Naturæ beneficio ac cœlorum genethliaca dono ad id dignificati sunt: cæteri meritis nituntur & arte, de quibus viva vox te certiorem reddat (120). Il reconoit ingenument qu'il n'est pas du nombre de ces favoris du Ciel, & qu'il n'espere pas même de parvenir à ce haut degre de bonheur; car il s'etoit toujours trouvé dans les tourbillons de la matiere, homme sensuel, attaché à une femme, à la chair, au monde, aux soins domestiques, &c. Il veut seulement, qu'on le considere comme un portier qui montre aux autres le chemin qu'il faut tenir (121). *Veruntamen hoc te admonitum volo, ne circa me decipiaris, ac si ego aliquando divina passus, tibi ista prædicem, una solo quòd nihi arrogare velim, vel concedi posse sperem, qui hactenus humano sanguine sacratus miles, semper ferè aulicus, tum carnis vinculo charissimæ uxori alligatus, omnibusque instabilis fortunæ flatibus expositus, totusque a carne, à mundo, a domesticis curis transversum actus, tam sublimia immortalium deorum dona non sum adsecutus: sed accipi me volo velut indicem, qui ipse semper pro foribus manens, aliis, quod iter ingrediundum sit, ostendo* (122).

(120) *Agr. Epist. XIX Libri V, pag. 909.*

(121) *Confessez, avec tous les Soufles de la Foi dont le Sieur Pasfort parle dans son Livre de La Foi devoilée par la Raison. On en trouve des Extraits dans les Nouvelles de la Repub. des Lettres, Oct. 1685, pag. 1140 & suiv.*

(*X*) *Mutilée dans un endroit qui pouvoit déplaire aux gens d'Eglise.*] L'Auteur déclame dans cet endroit-là contre la loi du célibat, & dit que peut-être ceux qui en sont les protecteurs, aiment mieux souffrir le concubinage que le mariage des Prêtres, parce qu'ils retirent un gros revenu de la permission qu'ils leur donnent de tenir des concubines. Il ajoute qu'il a lu qu'un certain Prelat se vanta à table, d'avoir dans son Diocese onze mille Prêtres concubinaires, qui lui donnoient un écu chacun tous les ans. Voila un passage qui ne paroit pas dans l'Edition de Lion. Mr. Crenius, qui a fait cette decouverte, s'est bien plaint de cette superchere. Voici ses paroles: *Malâ fide, per Beringos fratres, Lugduni anno MDC in 8o, editæ sunt Henrici Cornelii Agrippæ . . . . . Opera; utpote in qua multa omissa sunt editione, quæ in prioribus erant. Atque ne hoc gratis dixisse videar, capias exemplum è tractatu de Incertitudine & Vanitate Scientiarum atque Artium, in cap. C. LXIV, pag. m 309, de Lenonia, sequentia hæc, quæ ex optima, recognita, plena, & scholiis* marginaribus (*retineo vocem in titulo libri positam*) *illustrata editione, sine loci ad ditione, anno M D XXXVI, in 8o, excusa, admodum rara, desumta sunt, in Lugdunensi planè dempta sunt.* Jam vero etiam lenociniis militant leges atque canones, cum in potentium favorem pro iniquis nuptiis pugnant, & justa matrimonia dirimunt: sacerdotesque sublatis honestis nuptiis turpiter scortari compellunt: maluerunt que illi legislatores sacerdotes suos cum infamiâ habere concubinas, quam cum honestâ famâ uxores, fortè quia ex concubinis proventus illis est amplior. De quo legimus gloriatum in convivio quendam Episcopum, habere se undecim millia sacerdotum concubinariorum, qui in singulos annos illi aureum pendant. *Hæc omnia, & alia fortè plura, neque enim integrum hactenus contuli, pro more erasærunt Adversarii, clarum relinquentes documentum illorum quid editionibus tribuendum* (123).

(122) *Agr. Epist. XIX Libri V, pag. 909, 910.*

(123) *Thomas Crenius, Animadvers. Philolog. Historic. Parte II, pag. 13, 14.*

AGUIRRE. La Bibliothéque des Ecrivains Espagnols fournit cinq ou six Auteurs qui ont ce nom-là. Le plus considérable de tous est, ce me semble, MICHEL DE AGUIRRE, nâtif d'Aspeitia, au Diocese de Pampelonne, dans la Province de Guipuscoa. C'étoit un Jurisconsulte, qui, pendant qu'il étoit membre du College de Saint Clément à Boulogne, ecrivit pour les prétensions du Roi d'Espagne, Philippe II, sur la Couronne de Portugal (*A*). Il éxerça la charge de Juge en divers Tribunaux du Roiaume de Naples, & puis il eut en Espagne la charge de Conseiller au Conseil de Grenade. Il mourut en 1588 (*a*). Ceux qui continueront l'Ouvrage de Don Nicolas Antonio, auront un AGUIRRE infiniment plus célebre à y placer. Je parle de JOSEPH SAENZ DE AGUIRRE, Bénédictin, l'un des savans hommes du XVII siécle. Il étoit Censeur & Sécrétaire du Conseil Suprême de l'Inquisition en Espagne, prémier Interprête de l'Ecriture dans l'Université de Salamanque, & il avoit été plus d'une fois Abbé du College de Saint Vincent, lors qu'en 1686 il fut honoré du chapeau de Cardinal, par le Pape Innocent XI. Il avoit entrepris un très-grand Ouvrage (*b*), & il n'a pas laissé de s'y apliquer tout de bon depuis son Cardinalat. Ceux qui voudront s'en former une juste idée, doivent lire le *Prodrome* qu'il publia à Salamanque, l'an 1686 (*B*); ou, s'ils ne l'ont pas, les Extraits qu'en donnérent les Journalistes (*C*). On l'a cru pendant quelque tems l'Auteur d'un Ouvrage fort docte contre les décisions du Clergé de France de l'an 1682 (*D*); mais on a su enfin le contraire (*c*). Les conjectures n'étoient

(*a*) *Ex N. Antonii Bibliothecâ Scriptorum Hispaniæ, Tom. II, pag. 102.*

(*b*) *L'Edition de tous les Conciles tenus en Espagne.*

(*c*) *Voiez la Remarque* (*D*).

(*A*) *Il écrivit pour les prétensions du Roi d'Espagne . . . . sur la Couronne de Portugal.*] Son Livre fut imprimé a Venise, l'an 1581, sous ce titre, *Responsum pro successione regni Portugalliæ pro Philippo Hispaniarum Rege, adversus Bononiensium, Patavinorum, & Perusinorum collegia.* Besoldus l'a inséré dans son Recueil de Conseils.

(*B*) *Le* Prodrome *qu'il publia à Salamanque, en* 1686.] En voici le titre: *Notitia Conciliorum Hispaniæ atque novi Orbis, Epistolarum decretalium & aliorum Monumentorum sacræ antiquitatis ad ipsam spectantium, magna ex parte hactenus ineditorum, quorum editio paratur Salmanticæ cum Notis & Dissertationibus, sub auspiciis Catholici Monarchæ Caroli II. studio & vigiliis M. Fr. Josephi Saenz de Aguirre. Salmanticæ, apud Lucam Perez, Universitatis Typographum*, 1686, in 8.

Notez que ce Cardinal n'a pas suivi en toutes choses dans l'éxécution les idées de son Projet. Ceux qui n'auront point les IV Tomes in folio, qu'il a publiés à Rome, sous le titre de *Collectio maxima Conciliorum omnium Hispaniæ & novi Orbis &c*, n'auront qu'a lire les Extraits que les Journalistes de Leipsic en donnent dans leurs *Acta Eruditorum* de l'an 1696.

(*C*) *Les Extraits qu'on donnérent les Journalistes.*] Messieurs de Leipsic en parlérent dans leurs *Acta* du mois de Fevrier 1688. L'Abbé de la Roque en donna un Extrait dans son Journal du 13 de Janvier 1687. Je m'étonne que ce Journal n'ait point paru dans les Editions de Hollande. L'Article, qui concerne l'Ouvrage dont je parle ici, est très-curieux: l'on y donne des avis fort adroitement a Mr. le Cardinal de Aguirre, sur ce qu'il a declaré qu'il vouloit garantir pour bonnes plusieurs Decretales, que *tous les Savans* jugent suposées.

(*D*) *On l'a cru l'Auteur d'un Ouvrage fort docte* (1) *contre les décisions du Clergé de France de l'an* 1682.] En voici le titre: *Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, continens amplam discussionem Declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis Parisiis mandato regio congregatis, anno* 1682: *Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. Leodii, apud Matthiam Hovium,* 1684, *Superiorum permissu.* J'ai lu une Preface de l'Abbé Faydit (2), où, entre autres choses, il fait esperer *la refutation des principales maximes du Traité* de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ adversus quatuor propositiones Cleri, *imprimé à Liege, & attribué à Monsieur le Cardinal d'Aguirre, & à Monsignor Cazzoni.* Et voici comment il parle dans la page 184. *L'Auteur du Traité* de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, *ou plutôt les Auteurs; car j'aprens qu'ils sont plusieurs qui ont travaillé à cet Ouvrage, & que tous les Docteurs Romains y ont épuisé toute leur science, quoi que ce soit un tres-mediocre Ouvrage: ces Auteurs, dis-je, soutiennent, &c.* Mais voions un peu ce que dit l'Auteur de la *Lettre d'un Abbé a un Prélat de la Cour de Rome sur le Décret de l'Inquisition du 7 Décembre* 1690, *contre 31 propositions.* „ Nous-mêmes (3), „ dans nos Assemblées, nous n'avons pas seulement la li-

„ berté

(1) *Voiez ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la République des Lettres, Mois de Juillet 1685, Article I.*

(2) *Voiez l'Extrait d'un Sermon preché le jour de St. Polycarpe, à St. Jean en Greve, à Paris, imprimé a Liege, en 1689.*

(3) *C'est un Evêque, que l'on fait parler, pag. 59.*

toient pas sans aparence, vu l'attachement de ce Cardinal aux doctrines des Ultramontains, & l'ardeur qu'il a fait paroitre pour éloigner l'accommodement de la Cour de Rome avec la France, qui fut néanmoins conclu au mois d'Octobre 1693. La dépense, qu'il a faite, pour l'impression de deux volumes de Don Nicolas Antonio, son ancien ami, est fort louable. J'en parlerai dans l'Article ANTONIO.

„ berté de proposer ce que nous jugerions d'avantageux pour notre cause. Vous savez à qui il tient. C'est ce qui a fait qu'un des Livres, qui auroit dû être plus fortement réfuté par nos Théologiens, & même flétri par une censure épiscopale, court la France impunément, & que ceux qui en suivent les sentimens le répandent & en font par tout l'eloge, se vantant qu'on n'a osé y répondre. Il me nomma aussi-tôt le Livre *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, qui est un in 4, dont l'Auteur n'est pas si inconu qu'il s'imagine. C'est une chose honteuse, continua-t-il, que le Clergé de France souffre sans dire mot, que cet Auteur, qui est un Religieux François, enseigne une doctrine que nous tenons tous comme heretique; car il soutient tout franc, que nous n'avons pas de droit divin notre Jurisdiction Episcopale ". L'Anatomie de la sentence contre le P. Quesnel m'aprend (4) que le Livre *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, fut composé à Rome, à l'instance des Ministres du St. Siege, & imprimé par leur ordre, & par les soins de Mr. l'Internonce de Brusselles, dans Brusselles même, quoi que sous le nom de Liege. Mais, si le Cardinal de Aguirre n'est pas l'Auteur de ce Traité-là, il est toujours vrai qu'il a écrit contre les décisions de l'Assemblée de 1682. La Lettre, qu'on vient de citer, me l'aprend d'une maniere qui merite d'être raportée, afin que mon Lecteur sache le jugement que l'on fait en France du Livre de ce Cardinal. „ A peine nos 4 Articles eurent-ils paru „, ajoute-t-on (5), „ qu'une foule d'Ecrivains s'élevérent pour les combatre; & à peine s'est-il trouvé quelqu'un en France, qui ait pris la plume pour les défendre. Je ne dis pas que les Ouvrages qui les combatent soient formidables. Ils font pitié la plupart; mais ils ne laissent pas de faire du mal dans les pais où l'on est deja disposé en faveur de la doctrine qu'ils défendent ..... Et enfin, les récompenses éclatantes dont la Cour de Rome fait paier le zèle de ceux qui se déclarent pour elle, donnent du prix & du lustre aux Ouvrages les moins considerables & les plus obscurs. N'est-ce pas par là que le Cardinal d'Aguirre est devenu ce qu'il est, de Moine Espagnol qu'il étoit auparavant? L'Abbé de St. Gal n'avoit-il pas été nommé à un Evêché, & n'avoit-on pas dessein de le faire Cardinal (6), pour récompense d'un Ouvrage fait contre les 4 Articles, aussi bien que celui du Cardinal d'Aguirre "? Au reste, trois ans avant que la Lettre d'où ce passage est tiré fut imprimée, on s'étoit plaint publiquement (7) de ce que les Pensionaires du Clergé laissoient le *Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* sans y répondre. L'Histoire des Ouvrages des Savans nous a apris (8), que l'Auteur de ce *Tractatus* est un Prêtre François, nommé Antoine Charlus, réfugié à Rome, à cause de la Regale. Peut-être le faudroit-il apeller Charlas; car, aparemment, il est de la même famille qu'un Religieux de ce nom, natif de l'Ile en Jourdain (9), mort dans son éxil, après avoir souffert plusieurs disgraces pour les affaires de l'Evêque de Pamiers (10).

(4) *Pages* 76, 77.

(5) Lettre d'un Abbé à un Prelat, *pag.* 55, 56.

(6) *Il le fut fait l'an* 1696. *Il s'apelloit* Sfondrate. *Il mourut quelque tems après.*

(7) *Dans les Sentimens d'Erasme, publiez à Cologne, l'an* 1688, *pag.* 155.

(8) *Dans le mois de Mai* 1696, *pag.* 416.

(9) *Au Diocese de Toulouse.*

(10) *François de Caulet.*

AJAX, fils d'Oïlée, fut un des principaux Seigneurs, qui allérent au siége de Troie. Comme il étoit fils d'un Prince, dont les Etats avoient beaucoup d'étendue aux païs des Locriens, il ne lui fut pas mal-aisé d'équiper quarante vaisseaux pour cette fameuse expédition (*a*). Il se signala en plusieurs rencontres: & on prétend qu'il y a trois vers dans le II Livre de l'Iliade, qui ne sont point d'Homere, parce qu'ils donnent une insigne supériorité à Ajax fils de Telamon sur l'Ajax de cet Article (*b*); ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'Homere a dit d'eux en un autre endroit (*c*). Il est sûr que notre Ajax peut être comparé à tout autre Prince qui fût dans l'armée Greque (*d*), pour ce qui regarde le courage, la hardiesse, la promtitude (*A*). Quant au jugement, & à la conduite, c'est une autre chose; & ce n'étoit point son fort. Les Poetes l'ont fait si intrépide, qu'ils ont même dit que les Dieux tombant sur lui avec leurs foudres & leurs tempêtes, ne pouvoient dompter son audace; de sorte qu'il leur fût plus facile de le perdre, que de l'humilier (*B*). L'action, qui l'exposa à cette colere des Dieux, étoit infame & brutale au dernier point. Il avoit violé Cassandre, fille de Priam, dans le Temple même de Minerve, où elle avoit cru trouver un asyle. Les Grecs mêmes furent choqués d'une violence si profane, & Ulysse fut d'avis qu'on le lapidât (*e*). Il paroit par quelques passages des anciens Auteurs, qu'Ajax n'avouoit point le fait, & qu'il s'en voulut purger par serment (*f*). Il avoue bien qu'il enleva cette fille dans le Temple même de Minerve, & qu'il l'arracha du simulacre de cette Déesse qu'elle tenoit embrassé

(*a*) Homer. Iliad. *Lib. II.* ✝. 41, *in Descript.*

(*b*) Scholiast. Hom. in Iliad. *Lib. II.* ✝ 35, *in Descript.*

(*c*) Homer. Iliados *Lib. XIII*, ✝. 701.

(*d*) Philostr. in Heroic.

(*e*) Pausan. *Libro X*, *pag.* 147.

(*f*) *Id. ibid. pag.* 343.

(*A*) *La promtitude*] Homere lui donne ordinairement l'épithete ταχὺς, *velox* (1). Les trois mains, que d'autres lui ont données, ne signifioient que la rapidité de son action dans le combat. *A multis Historicis Græcis tertiam manum dicitur post tergum habuisse, quod ideo est fictum quia sic celeriter utebatur in prælio manibus, ut tertiam habere putaretur* (2). Plusieurs Interprètes entendent de lui ces mots d'Horace, *& celerem sequi Ajacem* (3). Mr Hofman adopte leur explication; car il confirme par ces paroles l'Οἰλῆος ταχὺς υἱὸς d'Homere. Je ne savois ce qu'il vouloit dire, en confirmant par ces mots Grecs ce que le Compilateur de son Dictionaire avoit dit touchant la vitesse des pieds d'Ajax: *Quod autem supra, Ajacem pedibus velocem fuisse scribit hujusce Dictionarii compilator, Homerum habet authorem.* Je trouvois étrange, je trouvois incompréhensible, que Mr. Hofman parlât du Compilateur de son Dictionaire, comme d'un Auteur distinct de lui; mais enfin, j'ai rencontré la solution de cette énigme. Mr. Hofman avoit tiré mot à mot du Dictionaire de Lloyd ce que je viens de citer. Dans Lloyd, la chose n'a point de difficulté, parce que cet Auteur n'a donné son Dictionaire, que comme une augmentation, & une correction de celui d'un autre. Il y a dans les Livres un grand nombre d'obscuritez qui procedent du même principe que celle de ce passage de Mr. Hofman. On ne change point ce qu'il faut changer, quand on abrege, ou quand on transplante les passages d'un Auteur (4).

(*B*) *Il fut plus facile de le perdre, que de l'humilier.*] Minerve avoit en quelque maniere joie de son reste, pour le punir: elle avoit excité une tempête furieuse; il avoit vu périr son vaisseau: & neanmoins, il s'étoit sauvé sur un rocher. Καί νύ κεν ἔκφυγε κῆρα, καὶ ἐχθόμενός περ Ἀθήνῃ Εἰ μὴ ὑπερφίαλον ἔπος ἔκβαλε, καὶ μέγ' ἀάσθη. *Et sane effugisset mortem, quantumvis invisus Palladi, nisi impium dictum protulisset, & graviter facinus patrasset* (5). Alors il avoit chanté le triomphe avec un blasphême horrible, *Malgré les Dieux*, s'écria-t-il (6), *j'en rechaperai.* Φῆ ῥ' ἀέκητι θεῶν φυγέειν μέγα λαῖτμα θαλάσσης. *Dixit vel invitis Diis fore ne effugeret ingentes fluctus maris.* Neptune, indigné de cette audace, fendit le rocher en deux avec son trident, de sorte que la portion sur laquelle Ajax étoit assis tomba dans la mer. C'est ainsi, qu'Homere le conte dans le IV Livre de l'Odyssée. Quintus Calaber particularise les choses avec beaucoup plus d'étendue: il est si prolixe, que ce seul endroit témoigne qu'il n'étoit pas un grand maitre. Quoi qu'il en soit, il nous aprend que Minerve, non contente des foudres que Jupiter lui mit en main, voulut encore que Neptune lui prêtât tous ses orages. La tempête fut la plus horrible qu'on se puisse figurer: Minerve lançoit la foudre à tous momens; elle mit en feu & en piéces le vaisseau d'Ajax: ce furieux homme ne laissa pas de se sauver au travers des ondes les plus agitées, & de braver tous les Dieux sur le rocher qu'il gagna.

Φῆ δὲ καὶ εἰ μάλα πάντες Ὀλύμπιοι εἰς ἓν ἵκωνται
Χωόμενοι, καὶ πᾶσαν ἀνασταίωσι θάλασσαν
Ἐκφυγέειν (7).
Jactavit autem, etiamsi cuncti Cœlites in unum convenirent
Irati, & totum ex imo eruerent mare,
Effugiturum se.

Il falut, pour venir à bout de lui, l'accabler sous la chute d'une montagne, comme l'on en avoit usé autrefois envers Encelade. Seneque, dans la Tragédie d'Agamemnon, s'accorde à cela: lisez la prémiere scene du troisiéme acte, vous y verrez la description d'une résistance, & d'une fierte, poussées jusques aux dernieres bornes. Le Festin de Pierre ne donne rien qui en aproche. On ne souffriroit pas aujourd'hui que les Poetes portassent si loin leurs fictions sur le theatre. Voila donc un Poete Latin, & deux Poëtes Grecs, qui attribuent à Neptune la mort d'Ajax; mais Virgile, & Hygin (8), en donnent toute la gloire à Minerve.

- - - Pallasne exurere classem
Argivûm, atque ipsos potuit submergere ponto
Unius ob noxam & furias Ajacis Oïlei?
Ipsa Jovis rapidum jaculata è nubibus ignem
Disjecitque rates, evertitque æquora ventis.
Illum expirantem transfixo pectore flammas
Turbine corripuit, scopuloque infixit acuto (9).

(1) *Voiez sur tout les derniers Vers du XIV Livre de l'Iliade.*

(2) Servius in Æneid. *Libr. I*, ✝. 41.

(3) Horat. Od. *XV*, *Libri I*, ✝. 18.

(4) *Voiez la Remarque (G) de l'Article* ACHILLEA, *vers la fin.*

(5) Homer. Odyssea *Libr. IV*, ✝. 502.

(6) *Id. ibid.* ✝. 504.

(7) Quint. Calaber, *Libr. XIV*, ✝. 564.

(8) Hygin. *Cap. CXVI.*

(9) Virgil. Æneid. *Libr. I*, ✝. 39.

embrassé (g); mais il soutient qu'il ne la viola pas, & que ce fut Agamemnon qui fit répandre ce mauvais bruit, afin de pouvoir garder Cassandre, dont il s'étoit saisi, & que lui Ajax reclamoit comme le prémier occupant. Nous verrons dans les Remarques comment Minerve tira raison de cette injure (C). Le corps d'Ajax fut jetté par les vagues de la mer sur l'Ile de Delos, où Thetis l'enterra (D). Quelques Auteurs ont debité qu'il se sauva de la tempête, & qu'il arriva en bonne santé chez lui (E). Les Locriens ont eu une singuliere vénération pour sa mémoire (h). Nous dirons dans l'Article de CASSANDRE comment ils furent obligés d'expier son crime. Il avoit tellement aprivoisé un serpent long de 15 pieds, qu'il s'en faisoit suivre comme d'un chien. Il le faisoit manger à sa table (i).

(g) Philostr. in Heroicis.

(h) *Voiez la Remarque (D) de l'Article* ACHILLEA.

(i) Philostr. in Heroicis.

(C) *Comment Minerve tira raison de cette injure.*] Voiez la Remarque précédente. J'ajouterai seulement ici, que la tempête qu'elle excita fit perir un grand nombre de vaisseaux proche des rochers de Caphatée, au voisinage de l'Ile d'Eubée, qui s'apelle aujourd'hui Negrepont. On ne pourroit, sans une extrême imprudence, & sans suposer un faux principe, condamner les Poetes Grecs, qui ont fait châtier par cette Déesse toute une Nation pour le crime d'un particulier,

Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei;

ou, comme dit un autre Poëte,

Quicquid Oilides commiserat, omnibus unus
Peccavit Danais, omnibus ira nocens (10).

L'objection prouveroit trop, & pourroit être rétorquée contre l'histoire de David. Il est vrai, non seulement dans les Ecrivains profanes, mais aussi dans les Ecrivains sacrez, que

Quidquid delirant Reges plectuntur Achivi (11).

(D) *L'Ile de Delos, où Thetis l'enterra.*] Lycophron nous aprend cette particularité (12), depuis que les Interprêtes l'ont arrachée du milieu de ses énigmes. Voiez ce que Canterus & Meursius ont dit là-dessus: mais ne vous fiez pas à tout ce qu'ils disent; car ils se trompent sur le passage de Pausanias, qu'ils emploient pour confirmer leurs conjectures. Pausanias ne parle point du tombeau du fils d'Oilée (13); il ne parle que de celui d'Ajax fils de Telamon. La critique de Meursius sur le Grec de Pausanias n'est point juste: il voudroit qu'au lieu de lire τὴν ἔφοδον πρὸς τὸ μνῆμα οὐ χαλεπὴν ποιῆσαι, on lût τὴν ἔφοδον πρὸς τὸ μνῆμα οἱ χαλεπὴν ποιῆσαι. Selon cette correction, le Mysien, qui parloit à Pausanias, lui auroit dit, que la mer lui avoit rendu mal-aisée l'aproche de ce tombeau; mais, au contraire, il racontoit à Pausanias que la mer avoit été cause qu'on y avoit vu la grosseur d'un des os d'Ajax. Il faut donc entendre que la mer aiant fait ébouler des terres, avoit rendu cet endroit plus accessible, moins escarpé, &c.

(E) *Quelques Auteurs ont debité qu'il se sauva de la tempête, & qu'il arriva en bonne santé chez lui.*] Mr. Lloyd a cité ces paroles de Timæus Locrus, *Hist. lib. 2.* Μετὰ τὴν Τροίας ἅλωσιν πολλοὶ τῶν Λοκρῶν περὶ τὰς Γυρὰς ναυαγήσαντες ἀπεφθάρησαν, οἱ δὲ λοιποὶ σὺν Αἴαντι μόλις ἐς Λοκρίδα διεσώθησαν. C'est-à-dire, *Après la prise de Troie, plusieurs Locriens firent naufrage, & périrent auprès des Gyres* (14); *le reste se sauva à peine avec Ajax, & revint dans le païs.* Il y a quelque aparence, qu'au lieu de *Timæus Locrus*, il auroit falu citer *Timæus Tauromenita*.

(10) Sabinus in Epist. Ulyssis.

(11) Horat. Epistol. II, Libri I, ℣. 14.

(12) Lycophron, ℣. 400.

(13) Pausan. Lib. I, pag. 34.

(14) *Rochers de la mer Egée. Voiez les* Peintures de Philostrate.

AJAX, fils de Telamon (a), étoit après Achille le plus vaillant Capitaine Grec (A) qui fût au siége de Troie. Il y commandoit les Troupes de Salamine (b), & il y fit plusieurs beaux exploits, que l'on peut lire dans l'Iliade, dans Dictys de Crete, dans Quintus Calaber, & au XIII Livre des Métamorphoses, dans la harangue qu'il fit au sujet de la dispute touchant les armes d'Achille. Il perdit sa cause; car elles furent adjugées à Ulysse, son compétiteur. Il en fut si indigné, qu'il en devint fou (c). Il se rua sur des troupeaux, & y fit une grande tuerie, s'imaginant qu'il tuoit ceux qui l'avoient offensé, en lui disputant les armes d'Achille, ou en les donnant à un autre. S'étant aperçu qu'il n'avoit tué que des bêtes, il devint encore plus furieux, & se tua. On a dit que sa fureur fit beaucoup de bien aux assiégeans (B). Il fut condamné, selon quelques-uns, non par les suffrages des Princes Grecs, mais par la décision des Troiens, ausquels on avoit demandé lequel leur avoit fait plus de mal, Ajax ou Ulysse (d). Le fondement de cette opinion est expressément contenu dans l'onziéme Livre de l'Odyssée. Ajax ressembloit en plusieurs choses à Achille; il étoit colere & mal endurant comme lui (e), & invulnérable par tout le corps, à une partie près (C). On conoitroit peu la Mythologie, si l'on croioit que les causes & les circonstances de sa mort n'ont pas été raportées en plusieurs manieres, dont les unes détruisent les autres (D). Un

(a) *Voiez, dans la Remarque (A) de l'Article* TELAMON, *la Genealogie d'Ajax, tant du côté paternel, que du maternel.*

(b) *Son pere regnoit dans cette Ile. Il donna 12 Vaisseaux à Ajax.* Homeri Iliad. Lib. II.

(c) Sophocl. in Ajace. Quintus Calaber, Lib. V.

(d) Eustathius, & Scholiastes in Odyssea Lib. XI; Scholiast. Aristophan. in Equit.

(e) Plutarch. Symposiac. Lib. I, sub fin. pag. 629. Cicero de Officiis, Lib. I, Cap. XXXI.

(A) *C'étoit après Achille le plus vaillant Capitaine Grec.*] C'est sur le témoignage de plusieurs Poëtes, que je fais cette restriction:

Ἀνδρῶν δ' αὖ μέγ' ἄριστος ἔην Τελαμώνιος Αἴας,
Ὄφρ' Ἀχιλεὺς μήνιεν. (ὁ γὰρ πολὺ φέρτατος ἦεν.) (1)
Virorum verò longè præstantissimus erat Telamonius Ajax,
Interea dum Achilles in odio permanebat; (nam is multo
fortissimus erat.)

Pindare apelle Ajax κράτιστον, Ἀχιλλέος ἄτερ, μάχᾳ (2); *strenuissimum, excepto Achille, in pugna.* Sophocle en dit autant (3). Horace n'en dit pas moins, *Ajax Heros ab Achille secundus* (4). Plutarque raporte comme une tradition qui ne recevoit point de difficulté, qu'Ajax étoit le plus beau, le plus grand, & le plus vaillant de tous les Grecs, après Achille (5). Cela est bati sur ces paroles d'Homere:

Αἴανθ' ὃς πέρι μὲν εἶδος πέρι δ' ἔργα τέτυκτο
Τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα (6).
Ajacem, qui eximius & forma & rebus gestis fuit,
Inter alios Græcos post Achillem, in quo nihil desiderabatur.

Plutarque fonde là-dessus l'objection qu'il fait à Platon, qui a feint que l'ame d'Ajax ne fut corollée que la vintième. Τί οὖν (εἶπεν) ὁ δευτερεῖα μὲν ὁ Αἴας κάλλους καὶ μεγέθους καὶ ἀνδρείας ἀπὸ Φθερῶν μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα? *Quid (inquit) nonne Ajax semper ab Achille secundus habetur pulchritudine, magnitudine, & fortitudine?* Mr. Moreri raporte ce passage tout falsifié: voici ses paroles. *Plutarque remarque en ses Questions de table, pour quelle raison Platon ne donne après Achille que la 22 place à l'ame d'Ajax, qui étoit estimé le prémier en beauté, en force, & en courage; & il fait voir que ce Philosophe se jouoit par la différente signification des noms.*

(B) *Sa fureur fit beaucoup de bien aux assiégeans.*] On auroit néanmoins grand tort d'en conclure que le vrai courage a besoin d'un tel secours. Les utilitez du vice n'empêchent pas qu'il ne soit mauvais. Je vous renvoie à ce beau passage de Ciceron. *Non desiderat fortitudo advocatam iracundiam: satis est instructa, parata, armata per se. Nam isto modo quidem licet dicere utilem vinolentiam ad fortitudinem, utilem etiam dementiam, quod & insani & ebrii multa faciunt sæpe vehementius.*

Semper Ajax fortis, fortissimus tamen in furore.
Nam facinus fecit maximum, quum Danais inclinantibus
Summam rem perfecit manu, prælium quum restituit insaniens,
Dicamus igitur utilem insaniam (7).

(C) *Il étoit invulnerable par tout le corps, à une partie près.*] Voici l'origine de cette singularité. Hercule, voiant Telamon fâché d'être sans enfans, pria Jupiter de lui donner un garçon, qui eut la peau aussi dure que celle du lion de Nemée, & autant de courage que ce lion (8). Il vit une aigle, après avoir cessé de prier, & la prenant pour un bon augure, il promit à Telamon un fils tel qu'il venoit de lui souhaiter & ordonna que cet enfant fût nommé Ajax, à cause de l'aigle (9) qui avoit fourni le presage. Il revint voir Telamon, après la naissance d'Ajax; &, se faisant donner cet enfant tout nud, il l'envelopa de la peau de son lion de Nemée: d'où il arriva, que tout le corps d'Ajax devint invulnérable, excepté la partie qui se trouva sous le trou qui étoit dans cette peau, à l'endroit où Hercule portoit son carquois (10). On n'est point d'accord touchant la partie qui se trouva sous ce trou: les uns la mettent sous l'aisselle (11), d'autres au cou (12), d'autres au côté (13); d'autres à la poitrine. Tzetzes sur Lycophron se range à ce dernier sentiment; & Ovide paroit en être au XIII Livre des Métamorphoses, vers. 391.

Dixit, & in pectus tum denique vulnera passum,
Quà patuit ferro letalem condidit ensem.

(D) *On a raporté des circonstances de sa mort, dont les unes détruisent les autres.*] Car il y a des Auteurs, qui veulent qu'il se soit donné la mort, dans la fureur qui le transporta, après avoir perdu le procès des armes d'Achille: d'autres disent,

(1) Homer. Iliados Lib. II, ℣. 275.

(2) Pindar. Nem. VII.

(3) Sophoc. in Ajace.

(4) Horat. Sat. III, Lib. II, ℣. 193.

(5) Plutarc. Symposiac. Lib. IX, Quæst. V, pag. 740, A.

(6) Homeri Odyssea Lib. XI, ℣. 549; vide etiam ℣. 468.

(7) Cicero Tuscul. Lib. IV, Cap. 23 & seq.

(8) Pindar. Isthmic. Ode VI. Apollodor. Lib. III.

(9) *Les Grecs nomment l'Aigle* Αἰετός.

(10) Suidas in Ἀσφαλέστερον; Scholiastes Sophoclis in Ajacem; Scholiast. Homeri in Iliad. Lib. XXIII, & Tzetzes in Lycophr.

(11) Suidas in Ἀσφαλέστερον.

(12) *Apud* Tzetzem; *item* Scholiastes Homeri in Iliados Lib. XXIII.

(13) Scholiast. Sophoclis in Ajacem.

Un des caractéres d'Ajax étoit l'impiété (*E*) : ce n'est pas qu'il crût que les Dieux n'avoient pas un grand pouvoir, c'est qu'il s'imaginoit que les plus lâches pouvant vaincre par leur entremise, il n'y avoit point de gloire à vaincre de cette façon. Il ne vouloit être redevable de la victoire qu'à son courage. On a feint que son ame aiant la liberté de choisir un corps (*f*), pour retourner dans ce monde, préféra celui d'un lion à celui d'un homme : tant elle detestoit le genre humain, en se souvenant de l'injustice qu'on lui avoit faite touchant les armes d'Achille. Nous dirons ailleurs (*g*) quelque chose de la postérité qu'il laissa, d'où sortit la famille de Miltiade. Les Poetes ont donné à Ajax le même éloge que l'Ecriture Sainte donne au Roi Saül, à l'égard de la taille (*h*). Il fut le sujet de plusieurs piéces de théatre, tant en Grec, qu'en Latin (*i*). Le fameux Comédien Esope n'aimoit pas à les jouer (*k*). Les Grecs rendirent beaucoup d'honneur à ce brave Capitaine après sa mort (*l*). Ils lui dresserent un superbe monument sur le Promontoire de Rhetée (*F*). On a conté quelques avantures miraculeuses touchant ce tombeau (*G*).

La

(*f*) Plato de Republ. *Lib. X*, *pag.* 781.

(*g*) *Dans l'Article* TECMESSE.

(*h*) *Voiez la Remarque* (*G*).

(*i*) *Auguste en avoit commencé une. Voiez Suetone, dans sa Vie, Chap. LXXXV.*

(*k*) Cicero de Officiis, *Lib. I, Cap. XXXI.*

(*l*) Quintus Calaber, *Lib. V*, Dictys Cret. *Lib. V.*

disent, qu'il n'eut point de démêlé avec Ulysse touchant ces armes; mais touchant le Palladium, qu'on avoit enlevé de Troie au saccagement de la place. Ces deux narrez sont incompatibles, vu que les armes d'Achille furent adjugées à Ulysse, avant la prise de Troie, & qu'Ajax se desespera peu après l'adjudication. Quoi qu'il en soit, Dictys de Crete raconte qu'Ulysse remporta le Palladium sur Ajax, par le jugement des Chefs, & qu'Ajax, transporté de colere, menaça de tuer ceux qui lui avoient fait cette injustice; mais que le lendemain, il fut trouvé mort dans sa tente, transpercé d'un coup d'épée (14). Ulysse, soupçonné de cet homicide, & voiant les murmures de l'armée, s'embarqua, & mit à la voile le plus promtement qu'il put. Suidas (15) & Cedrenus avouent bien qu'Ajax & Ulysse disputerent le Palladium; mais non pas que les Juges aient prononcé en faveur de l'un ou de l'autre. Ils disent qu'on se separa, avant qu'il y eût rien de decidé; & que la nuit suivante Ajax fut trouvé roide mort. Il y en a qui veulent que son combat avec Paris lui ait été aussi funeste qu'à son adversaire : il y reçût une blessure dont il mourut (16); & il y tua Paris (17). D'autres disent que les Troiens, avertis par un Oracle, que le fer ne pouvoit rien sur son corps, & que si on vouloit le faire mourir il faloit l'accabler de boue, le firent perir de cette façon (18).

(14) Dict. Cret. *Lib. V.*

(15) Suidas *in voce* Παλλάδιον.

(16) Dares Phrygius, & Scholiast. Sophocl. *in Argument.* Ajacis.

(17) Dares Phrygius.

(18) *Apud* Scholiast. Sophocl. *ib.*

(*E*) *Un de ses caracteres étoit l'impieté.*] Quand il partit pour l'armée, son pere lui recommanda de joindre toujours à la force de son courage l'assistance du bon Dieu. Ajax lui répondit, que les poltrons mêmes sont souvent victorieux avec une telle assistance, mais que pour lui, il s'en passeroit, & qu'il étoit assuré de vaincre sans cela.

Τέκνον, δορὶ
Βούλου κρατεῖν μὲν, σὺν θεῷ δ' ἀεὶ κρατεῖν.
Ὁ δ' ὑψικόμπως κἀφρόνως ἠμείψατο,
Πάτερ, θεοῖς μὲν κἂν ὁ μηδὲν ὢν ὁμοῦ
Κράτος κατακτήσαιτ'. Ἐγὼ δὲ καὶ δίχα
Κείνων, πέποιθα τοῦτ' ἐπισπάσειν κλέος (19).

Mi fili, inquit, virtute
Velis vincere, sed auxiliante Deo semper velis vincere.
Ipse vero superbè ac stultè respondebat,
Adjuvante Deo, inquit, etiam ignavi
Vincere solent. Ego vero, vel absque
Auxilio divino, confido me istam attracturum esse gloriam.

(19) Sophocles, *in Ajace, pag.* 80, 81.

On trouve encore un passage tout semblable dans le même Auteur.

Εἰ δέ τις θεῶν βλάπτοι, φύγοι γ' ἂν χὠ κακὸς τὸν κρείσσονα (20).
Sed cum Deus adversatur, tunc etiam ignavi effugiunt è manibus virorum fortium.

(20) *Ibid. pag.* 32.

Minerve se voulut mêler un jour de lui donner des avis; il lui répondit fierement : *Ne vous mettez point en peine de mon poste; j'en rendrai bon compte : vous n'avez qu'à garder vos bons offices pour les autres Grecs* (21). Une fois, elle s'offrit à conduire le chariot d'Ajax dans la mêlée : il ne le voulut point souffrir (22). Il fit même effacer de son écu la chouette qu'on y avoit peinte (23). Il craignit aparemment que cette peinture ne fut prise pour un acte de devotion envers Minerve, & pour une defiance de ses propres forces. On ne seroit pas équitable, si l'on n'aprenoit ici aux Lecteurs, qu'il n'est pas si indevot dans Homere; car, s'il n'y prie pas Jupiter, en se preparant au combat contre le vaillant Hector, il demande pour le moins que d'autres fassent des prieres à ce Dieu, ou tout bas, de peur que les Troiens ne l'entendent, ou même tout haut; *car*, ajoute-t-il, *je ne crains personne* (24). Il n'y a pas là dequoi le donner pour un modele de devotion, comme on le fait dans le Commentaire sur les Emblêmes d'Alciat. *Rectè Ajax apud Homerum quo Deos invocat sese ad arma componens; neque enim putat sibi feliciùs res benè gerendæ auspicium capere posse, quàm ab invocatione numinis* (25). C'est mal raporter le fait; le passage du XVII de l'Iliade, vers 645, ne sert de rien ici. Il ne veut pas que les Troiens sachent qu'on prie Dieu pour le bon succès de ses armes; cela peut recevoir deux explications : il craignoit peut-être que les Troiens ne prissent cette invocation de Dieu pour une marque qu'on se défioit de sa valeur; ou bien, il craignoit que les Troiens, avertis des vœux que les Grecs feroient pour lui, n'en fissent de semblables, ou même de plus ardens, pour leur Hector. La prémiere de ces deux explications lui laisse une vanité fort injurieuse à Dieu : la seconde lui laisse beaucoup de persuasion du pouvoir céleste. Mais, à quoi sert cela, puis qu'il consent qu'on prie tout haut; qu'il y consent, dis-je, par la confiance qu'il met en sa force & en son adresse; en un mot, par la raison qu'il ne craint rien, & qu'il se soucie peu que les Troiens fassent des contre-prieres, ou qu'ils n'en fassent pas? Est-ce là un exemple de pieté, que le Commentateur d'Alciat doive proposer? Un homme disoit l'autre jour que les Princes Catholiques font fort mal de laisser mettre dans les Gazettes les pelerinages de Lorette, les offrandes, les vœux, les prieres de quarante heures, qu'ils ordonnent pour obtenir une glorieuse Campagne; car, dès que leur ennemi le fait, il ordonne les mêmes choses chez lui, & promet encore plus de largesses aux Saints & aux Saintes. On lui répondit que cela montroit la bonne foi de ces Princes : ils ne veulent pas surprendre les arrêts du Ciel; ils ne veulent pas, comme Ajax, ôter à leur adverse partie la connoissance de leurs requêtes, & les moiens de se pourvoir contre : ce seroit vouloir qu'on prononçât sans avoir ouï les deux parties.

(21) *Ibid. pag.* 81.

(22) Scholiastes Sophoclis.

(23) *Idem.*

(24) Homeri Iliad. *Lib. VII*, *v.* 194.

(25) Comment. in Emblem. *CXXVII*, Alciati, *pag.* 547.

(*F*) *Les Grecs lui dresserent un superbe monument sur le promontoire de Rhetée.*] Ce fut un de ceux qu'Alexandre voulut voir & honorer (26). Nous dirons ailleurs (27), qu'on a tort d'accuser Pline d'avoir ignoré la vraie situation de ce tombeau. Mais, s'il est vrai que les Grecs aient erigé ce monument, que veut dire Horace, quand il censure Agamemnon d'avoir laissé Ajax sans sepulture?

(26) Diodor. Sicul. *Lib. XVII.*

(27) *Dans la Remarque* (*K*) *de l'Article* ACHILLE.

Cur Ajax heros ab Achille secundus
Putrescit, toties servatis clarus Achivis,
Gaudeat ut populus Priami, Priamusque inhumato,
Per quem tot juvenes patrio caruere sepulcro (28)?

(28) Horat. Satir. *III*, *Libr. II*, *v.* 193.

Je répons que ce Poëte ne fait qu'emploier un des incidens de la Tragédie d'Ajax : c'est celui où Sophocle feint qu'Agamemnon ne vouloit pas consentir qu'Ajax jouît des honneurs de la sepulture. Il céda enfin aux fortes instances de Teucer. Remarquez qu'il y a des Auteurs, qui disent que l'on ne brula point le corps d'Ajax; & qu'il y en a, qui disent que l'on le brula. Dictys de Crete & Quintus Calaber sont de ce dernier parti : Philostrate est du premier. Il dit que Calchas déclara que la Religion ne souffroit pas que l'on brulât ceux qui se tuoient eux-mêmes (29). Voiez dans le même Philostrate comment les Atheniens se distinguerent à honorer ce Heros. Pausanias nous aprend que l'une de leurs tribus portoit le nom d'Ajax (30), & que les honneurs qu'ils decernerent, tant à lui, qu'à Eurysaces son fils, subsistoient encore (31). Ceux de Salamine avoient bâti un Temple à Ajax (32). Toute la nation Greque l'invoqua quelque tems avant la bataille de Salamine (33), & lui consacra ensuite, comme une partie des premices destinées aux Dieux, l'un des vaisseaux qu'on prit sur les Perses dans cette mémorable journée (34).

(29) Philostrat. in Heroicis.

(30) Pausan. *Libr. I, pag.* 18. Plutarch. Sympos. *Libr. I, Quæst. X, pag.* 628; Herodot. *Libr. V*, *Cap. LXVI.*

(31) Pausan. *ibid. pag.* 33.

(32) *Id. ibid.*

(33) Herodot. *Libr. VIII*, *Cap. LXIV.*

(34) *Id. ibid. Cap. CXXI.*

(*G*) *On a conté quelques avantures miraculeuses touchant son tombeau.*] Ulysse, aiant fait naufrage sur les côtes de Sicile, perdit entre autres choses les armes d'Achille. Le bouclier sortit ensuite de dessous les ondes auprès du sepulchre d'Ajax, & y fut apendu; mais, le lendemain, il fut frapé de la foudre. Voila ce que Ptolomée fils d'Hephestion raporte (35). Pausanias dit en géneral, que la tempête porta sur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille, après le naufrage d'Ulysse (36). La matiere étoit trop belle, & trop feconde en moralitez, pour n'être pas empaumée par les Poetes. Voiez dans l'Anthologie ce que les Grecs ont chanté sur ce sujet (37). Alciat en a tiré l'un de ses Emblêmes (38). Quant aux prodiges, ou aux merveilles, qui firent parler d'Ajax après sa mort, voiez Pausanias, à la page trente-quatriéme du prémier Livre. Ne finissons point cette Remarque, sans dire, que les vagues aiant entrouvert le tombeau d'Ajax, on fut curieux d'y regarder, & l'on remarqua qu'un os du genou étoit aussi grand qu'un de ces disques ou palets dont on se servoit dans les jeux de prix (39). L'homme, qui le raconta à Pausanias (40), vouloit qu'il jugeât par là quelle avoit été la taille d'Ajax. Homere la lui donne tout-à-fait avantageuse.

(35) *Apud* Photium, *pag.* 484.

(36) Pausanias, *Libr. I*, *pag.* 14.

(37) Anthol. *Libr. I*, *Cap. XXII*, *num.*

(38) *C'est la XXVIII.*

(39) Pausanias, *Libr. I*, *pag.* 14.

(40) *Voiez dans la Remarque* (*D*) *de l'Article precedent, quelques fautes concernant ce passage de* Pausanias.

Ἀνὴρ ἠΰς τε μέγας τε
Ἔξοχος Ἀργείων κεφαλὴν ἠδ' εὐρέας ὤμους (41).
Vir latusque magnusque,
Procerissimus Argivorum tum capite tum latis humeris.

(41) Homer. Iliad. *Lib. III*, *v.* 226.

La faute que Ronsard crut avoir faite touchant Ajax (*H*) fut corrigée dans une nouvelle Edition.

(*H*) *Ronsard crut avoir fait une faute touchant Ajax.*] Il avoit mis Ajax parmi les braves qui prirent Troie: mais il l'en ota dans la deuxieme Edition de la Franciade, aiant été averti par Florent Chretien, qu'Ajax se tua avant la prise de cette ville (42). Aparemment, il ne savoit pas que, selon quelques Auteurs, ce grand Capitaine ne mourut qu'après le saccagement de Troie: car, s'il l'avoit su, il auroit dit à Florent Chrétien qu'il n'ignoroit pas ce qu'Homere, Sophocle, Ovide, & quelques autres ont raconté; mais qu'il savoit aussi ce que d'autres avoient dit, & qu'il avoit mieux aimé se conformer à Dictys de Crete, qu'à Homere: & ainsi, il n'eut point fait l'aveu d'une faute. C'est un aveu tres-mal plaisant à un Poëte, & même aux autres Auteurs.

(42) *Voiez les Notes de Florent Chretien sur le Philoctete de Sophocle.*

AJAX, fils de Teucer, fit bâtir un Temple à Jupiter, dans Olbe; ville de Cilicie. Le Prêtre de ce Temple étoit Seigneur du païs, qu'on apelloit *Trachiotide*. Plusieurs Tyrans tâchérent d'envahir ce païs-là, & de s'y maintenir; de sorte qu'il devint un vrai théatre de brigandage. Après qu'on eut exterminé ces Tyrans, il fut apellé le païs de Teucer, & la Prêtrise. Voilà les noms qu'il avoit du tems de Strabon, qui ajoûte que la plûpart des Pontifes qu'on y avoit vus avoient porté le nom de Teucer, ou celui d'Ajax; & qu'Aba, fille de Zenophanes, l'un des Tyrans, étant entrée par mariage dans cette famille, se rendit maitresse du païs, après que son pere l'eut gouverné sous le titre de Tuteur. Elle fut confirmée dans la possession par Marc Antoine & par Cleopatre, ausquels elle avoit fait sa cour habilement. Après sa mort, le païs revint au pouvoir de ceux qui en devoient être les possesseurs légitimes. C'est là tout ce que Strabon nous en aprend (*a*). Recueillons de là, que le Suplement de Moréri est tout plein de fautes dans cet Article (*A*). La Remarque que je joins à cet Article le prouvera suffisamment.

(*a*) *Ex Strab. Lib. XIV, pag.* 462.

(*A*) *Le Suplément de Moréri est tout plein de fautes dans cet Article.*] Apres l'avoir bien mesuré, je trouve que le meilleur moien d'être court, c'est de rapporter tout entier l'Article du Suplément: le voici. *Ajax, fils de Teucer, Roi de Salamine en l'Ile de Cypre, ayant succédé à son pere, consacra un Temple à Jupiter en la ville d'Olbus. Il se maintint dans la possession de ce Royaume contre plusieurs Princes, qui s'en vouloient rendre maitres, & le laissa à ses descendans, qui porterent presque tous le nom d'Ajax ou de Teucer. Strabon, l.* 14. Je remarque contre cela, I. Qu'il n'y a point de lecteur, qui ne soit tenté de croire, en vertu de ce narré, que la ville d'Olbus étoit dans l'Ile de Cypre. II. Qu'il n'est point vrai que Strabon dise qu'Ajax succéda à son pere au Roiaume de Salamine. L'infatigable Meursius, qui a tant cherché les noms de tous ceux qui ont régné dans l'Ile de Cypre, n'a pas trouvé un seul Ajax (1). III. Qu'il n'est point vrai que plusieurs Princes aient taché d'ôter à Ajax le Roiaume de Salamine. Leurs attentats regardoient la Trachiotide, le patrimoine ou le domaine de l'Eglise de Jupiter Olbien dans la Cilicie; & Strabon ne dit pas qu'on ait taché d'en dépouiller Ajax, ni même qu'Ajax en ait été possesseur. On peut bien bâtir un Temple, sans en être le Pontife, & sans jouir des biens qu'on lui attribue. IV. Que supposé qu'Ajax eût été tout à la fois Prince & Prêtre de la Trachiotide, il seroit faux qu'il en eût conservé la possession, & qu'il l'eut laissée à ses descendans: il est clair par la narration de Strabon, que la suite des successions légitimes fut interrompue quelquefois.

(1) *Voiez son Traité de Cypro, Lib. II, Cap. VII, & seqq.*

AJAX, Ecclésiastique recommandable par sa piété & par ses bonnes mœurs, sous l'empire de Théodose. Il avoit un frere nommé Zenon, qui étoit de la même sagesse que lui. Ils la firent éclater d'abord, non pas dans la solitude, mais dans la ville de Gaza; puis ils s'attachérent à la vie monastique. Ils reçurent souvent de rudes coups, à cause qu'ils soutenoient courageusement la foi orthodoxe contre les Païens. Ajax avoit épousé une très-belle femme; mais on dit qu'il ne la conut que trois fois, d'où sortirent trois garçons: après quoi il se sépara d'elle par raport au commerce conjugal, & gouverna sagement l'Eglise de *Botolium*. Il éleva deux de ses fils à l'étude des choses divines & au célibat, & maria le troisieme (*a*).

(*a*) Sozom. *Lib. VII, Cap. XXVIII.*

AIGUILLON, petite ville de Guienne, sur le confluent du Lot & de la Garonne, à quatre lieues au dessous d'Agen (*A*), fut érigé en Duché-Pairie, pour le Duc de Maienne, l'an 1599. Les Lettres en furent vérifiées au Parlement l'année suivante (*a*); mais la posterité de ce Duc aiant manqué, on renouvella l'erection sous le regne de Louïs XIII, l'an 1638, par Lettres qui furent vérifiées la même année (*b*). Le Cardinal de Richelieu fit faire cela en faveur de la Dame de Combalet sa niece, qui a été depuis si conue sous le nom de Duchesse D'AIGUILLON. Nous parlerons d'elle en son lieu (*c*). Elle a laissé, par son testament, cette Duché à Marie Magdeleine Terese de Vignerod sa niece, sœur du Duc de Richelieu (*d*). Rien n'est plus singulier dans l'Histoire, que la résistance faite par la Ville d'Aiguillon (*B*), en 1346, au Duc de Normandie, qui depuis fut le Roi Jean. On a honte aujourd'hui de lire cela; & nos guerriers ne sauroient assez admirer que l'art militaire fût alors si misérable, en comparaison de ce qu'il est à présent. Si le Duc de Normandie, fils aîné du Roi de France, avoit emporté Aiguillon après quatorze mois de siege, il se seroit rendu digne d'un grand triomphe; & aujourd'hui, une ville comme étoit alors celle-là ne feroit presque point d'honneur à un Colonel qui l'emporteroit d'emblée. Les Romains faisoient à-peu-près cette réflexion, lors qu'ils comparoient les prémieres guerres de leur

(*a*) *Le* 2 *de Mars.*

(*b*) *Le* 19 *de Mai.*

(*c*) *Dans l'Article de (Marie de) Vignerod.*

(*d*) *Voiez l'Etat de la France, Tom. II, pag.* 22 *&* 89. *Edit. de* 1680.

(*A*) *Au dessous d'Agen.*] Si j'avois voulu marquer au milieu de quelles villes celle d'Aiguillon est située, je n'aurois pas pris Agen & Nérac, comme a fait Mr. Moreri; car ce sont trois lieux, qui font un triangle: mais j'aurois pris Agen & Tonneins, l'une au dessus, & l'autre au dessous d'Aiguillon, sur la Garonne. La faute, que je reprens ici, est d'autant plus considérable, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en conclue que Nerac est sur la même riviere.

(*B*) *Rien n'est plus singulier..... que la résistance d'Aiguillon.*] Papyre Masson dit que ce siege dura quatorze mois. *Acilionem* (1) *urbem irrita Joannis postea Regis Francorum, & tunc Ducis Normanniæ, quatuordecim mensium obsidione memorabilem* (2). La nombreuse armée du Duc de Normandie n'est pas moins à considerer que la durée du siege. Le Duc s'étoit rendu à *Toulouse, au commencement de Janvier, avec cent mille hommes portans armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulême, d'où elle se rabatit sur Tonneins, & de là vint assieger Aiguillon, ... bien muni & bien fortifié pour ce tems-là* (3). Les manieres de l'attaque sont une troisieme circonstance à considerer. *Dans tout ce siecle* (4), *on ne voit point de siege plus memorable, soit pour les attaques, soit pour les deffenses. On y donna trois assauts par jour, une semaine durant; après, on en vint à l'artillerie, & aux machines par terre & par eau* (5). Voici une citation, qui embrasse les deux passages de Mezerai. Je la tire de Catel. *Froissard, au chap. cent vingt-uniesme du premier volume, escrit, comme lors que le Duc de Normandie avec cent mille François assiegea la ville d'Aiguillon tenue par les Anglois, il envoya querir a Tolose huit des plus grands engins qui estoient dans la dite ville; &, lors qu'on voulust assaillir ceux d'Aiguillon, il fut arresté par les Seigneurs François, que ceux de Tolose, Carcassonne, & Beaucaire, assailliroient du matin jusques a midi, & ceux de Rouergue, Cahors, & Agenois, quand les autres se roient retirez, jusques à Vespres* (6). Que Mezerai ne fasse durer qu'une semaine les trois assauts par jour, c'est une chose qui ne répond point à l'attente où il avoit mis son lecteur; car qu'est-ce qu'une semaine en quatorze mois? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juste idée qu'il devoit donner, de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de chronologie. Selon lui, le Duc de Normandie arrive à Toulouse au mois de Janvier 1346, il emploie trois mois à prendre quelques bicoques: ensuite, il prend Angoulême, & puis, retourne vers la Garonne, prend Tonneins, assiege Aiguillon, & en leve le siege, à cause de la bataille de Creci. Cette bataille se donna le 26 d'Aout 1346. Non seulement, il est impossible, selon cette narration de Mezerai, que le siege d'Aiguillon ait duré quatorze mois; mais aussi, que vu la coutume de ces tems-là, ce siege ait été fort

(1) Baudrand la nomme Aguillonum.

(2) Papyr. Masso, Descript. Flumin. Galliæ.

(3) Mézerai, Abregé Chron. à l'An 1346, *Tom. III, pag.* 24 *Edit. de Holl. en* 1673.

(4) *C'étoit le XIV.*

(5) *Là-même.*

(6) Catel, Memoires pour l'Histoire du Languedoc, *pag.* 561.

leur ville (C) avec les conquêtes qu'ils firent long-tems après. Mézerai s'embarrasse beaucoup à l'affaire dont je parle (e). Aiguillon n'eut pas entiérement contre les Anglois le même avantage que contre le Duc de Normandie; car, lors qu'ils l'assiégérent, en 1430, ils ne prirent point le château: ils prirent seulement la ville, & ils la pillerent (f).

(e) Voiez la Remarque (B).

(f) Darnalt, Antiquitez d'Agen, pag. 100.

fort long: & c'est parler improprement, que de dire que le Duc de Normandie s'y etoit opiniatré (7). Il faloit mettre à l'an 1345 l'arrivée de cet Prince à Toulouse.

(7) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 24.

(C) *Lors qu'ils comparoient les prémieres guerres de leur ville.*] Voiez Florus, & son style plein d'exclamations. *Sora (quis credat?) & Algidum terrori fuerunt. Satricum atque Corniculum provinciæ. De Verulis & Bovillis, pudet, sed triumphavimus. Tibur nunc suburbanum & æstiva Præneste deliciæ, nuncupatis in Capitolio votis petebantur. Idem tunc Fæsula, quod Carræ nuper; idem nemus Aricinum, quod Hercynius saltus. Fregellæ, quod Gesoriacum. Tiberis, quod Euphrates. Coriolos quoque (pro pudor) victus, adeo gloriæ fuit, ut captum oppidum Caius Marcius Coriolanus quasi Numantiam aut Africam nomen indueret* (8). Mais quelque honte qu'il y eut pour les François, à n'avoir pu prendre Aiguillon avec tant de gens commandez par le fils aine de leur Roi, ce fut une grande gloire pour les Anglois, d'avoir défendu si long-tems ce poste.

(8) Florus, Cap. XI Libri I.

AILLI (a) (PIERRE D') Evêque de Cambrai (b), & Cardinal, nâquit à Compiegne en Picardie (A), l'an 1350. Sa famille étoit fort obscure: quelques-uns disent qu'il fut Sous-portier du College de Navarre (c); mais ils se trompent. Il n'entra dans ce College, qu'environ l'an 1372. Il y fut reçu Boursier, parmi les Etudians en Théologie. Il étoit alors Procureur de la nation de France dans l'Université de Paris, & capable de s'ériger en bon Auteur, comme il le témoigna par des *Traités de Logique* (B) selon les hypotheses des Nominaux, & par des *Traitez sur la nature de l'Ame*, & *sur celle des Météores*. Il fit paroitre tant de pénétration & de netteté dans ces Ouvrages, qu'il jetta par là les fondemens de cette haute réputation où il s'est vu élevé. Il ne réüssit pas moins dans l'explication de Pierre Lombard, en l'année 1375. Cette heureuse application à la science de l'Ecôle ne l'empêcha pas de devenir bon Prédicateur. Il obtint le Doctorat en 1380, & un Canonicat à Noion. Il fut rapellé à Paris quatre ans après, pour y exercer la charge de Grand Maitre du College de Navarre. Il y eut une infinité de disciples & entre autres Jean Gerson, & Nicolas de Clemangis. Il plaida avec tant de force, en 1387, devant le Pape (d), contre un Jacobin (e) apellant de la sentence que la Faculté de Théologie de Paris avoit prononcée contre lui, qu'il obtint la confirmation de cette sentence. Il fit aussi un Traité contre ce même Jacobin. Cela le mit dans une telle réputation, qu'en 1389 il fut fait Confesseur & Aumônier de Charles VI (C), & Chancelier de l'Université. Cinq ans après, on lui conféra la prémiere dignité de la Sainte Chapelle de Paris; c'est celle de Thresorier. Tant de differens emplois n'empêchérent pas qu'il ne s'apliquât fortement à chercher les moiens les plus efficaces de faire cesser le schisme qui divisoit l'Eglise Romaine. Il alla trouver, de la part du Roi, l'Antipape Benoit XIII, en 1394; & il lui rendit un temoignage si avantageux à son retour, qu'il fut résolu au Conseil du Roi de le reconoitre pour le Pape legitime. Il obtint l'Evêché du Puy en Vellai (f), sur la fin de l'année 1395, & celui de Cambrai, au commencement de l'année suivante. Il fut fort consideré de Boniface IX; & il se servit de cette faveur, pour faire établir un Théologal dans toutes les Eglises Episcopales du Roiaume. Il prêcha à Genes, l'an 1405, sur le mystere de la Trinité, devant le Pape Benoit XIII, & persuada à ce Pape de faire célebrer à toute l'Eglise la fête de la Trinité. Il fit admirer son érudition & sa prudence dans le Concile de Pise, l'an 1409. Il avoit soutenu à Paris, dans toutes les assemblées, où l'on avoit délibéré sur les rémedes du schisme, que la seule voie de l'éteindre étoit la convocation d'un Concile général. Deux ans après, il fut promu au Cardinalat (g): il alla en Allemagne, l'an 1414, en qualité de Légat du Pape. Il présida à la troisiéme Session du Concile de Constance: il composa trois Ecrits, pendant la tenue de ce Concile: l'un, *de emendandâ Ecclesiâ*; un autre, *de duodecim Honoribus beati Josephi*; un autre, *de Modo & Forma eligendi Papæ*, & personne n'eut plus de part que lui aux affaires de cette grande Assemblée, qui dura trois ans. Il mourut l'an 1425 (D), & fut enterré dans sa Cathédrale de Cambrai. Il fit de grans biens au College de Navarre (E), & destina de grandes

(a) En Latin, Petrus de Alliaco, ou ab Alliaco, ou ab Alyaco, ou Aliacensis, ou Alliacus, ou Aillacus, &c.

(b) Thevet & Vossius, de Hist. Lat. p. 541; de Sc. Math. p. 182, 228. c'est-à-dire Archevêque.

(c) Voiez la Remarque (A).

(d) C'est l'Antipape Clement VII, qui siegeoit à Avignon.

(e) C'étoit un Aragonnois, nommé Jean de Montesono, qui nioit la Conception immaculée de la Vierge.

(f) Selon Moréri, ce fut l'Evêché de Belley; mais il se trompe.

(g) Moréri dit que ce fut à Pise: il se trompe.

(A) *Nâquit à Compiegne en Picardie.*] Cela paroit par les Registres publics de l'Eglise de Cambrai (1): on peut donc mettre dans la liste des mensonges de Thevet ce qu'il dit touchant la patrie de Pierre d'Ailli. *Il fut natif d'Allemagne*, dit-il (2), *en un village fort obscur, dit Ailly, dont aussi, pour la vileté de ses parens, il a tiré sa denomination. Il fut si pauvre, qui pour avoir moyen de vacquer à l'estude des lettres, il fut contraint de servir de sous-Portier au College de Navarre.* Volaterran avoit deja publié que Pierre d'Ailli étoit Allemand (3).

(1) Apud Launoium, Hist. Gall. Nav. p. 127.

(2) Thevet, Hommes Illustres, Tom. III, pag. 86 de l'Edit. in 12.

(3) Gesnerl Biblioth. fol. 543 verso.

(B) *Par des Traités de Logique.*] Il l'entendoit parfaitement; & c'est à cela, qu'il fut redevable de la force & de l'adresse avec quoi il soutenoit ses opinions, & renversoit celles d'autrui. Le célebre Wesselus, de Groningue, en parle de cette maniere. *Quis unquam ad illum apicem Theologiæ quo Petrus de Alliaco conscendit absque definitionibus, divisionibus, argumentationibus, instantiis logicalibus, perveniret? In disputationibus dico ubi discussione diserta opus est. Quomodo Petrus Joannem de Montesono in Rota de errore quatuordecim illarum conclusionum convicisset, nisi distinctione multiplici, aut elenchi ignorantia antecedente vel consequente delusum docuisset? Opus igitur Theologicis Logicam inferre. Ex Gerson ipse, quo tandem tantus ipse Theologus, nisi per accuratissimam illam suam Magistri Petri Logicam evasit* (4)? On doit remarquer, que Mr. de Launoi croit que ces mots du passage qu'on vient de lire, *Rota de errore, &c*, étoient le Titre d'un Livre fait par Pierre d'Ailli: mais j'aimerois mieux entendre par *Rota* le lieu ou le Pape entendit les Disputans. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute la Dialectique qui contribua puissamment à cet éloge de Pierre d'Ailli: *Aquila Franciæ atque aberrantium a veritate malleus indefessus* (5).

(4) Wesselus de Potestate Papæ, Cap. IX, apud Launoium, Hist. Navar. pag. 469.

(5) Launoium, ibid. pag. 134, 476.

(C) *Aumônier de Charles VI.*] Voyez du Peyrat, à la page 345 des Antiquitez de la Chapelle du Roi. Il y observe que Pierre d'Ailli *n'a jamais porté la qualité de grand Aumosnier de France, ny de grand Aumosnier du Roy, lesquelles estoient encores incognues, & n'ont commencé à paroistre que sous les regnes de Charles VIII, & de François I, quoi que die l'Autheur de la Gaule Chrestienne* (*), *en quoi s'est trompé de mesme le Continuateur des Annales de Baronius.*

(*) Claudius Robertus, in Gallia Christiana, folio 60.

(D) *Il mourut l'an 1425.*] C'est une chose etrange, qu'un homme de ce rang & de cette distinction soit mort, sans qu'on sache au vrai, ni où, ni en quelle année. Les uns disent qu'il mourut en Allemagne, l'an 1416. Les autres, qu'il mourut à Avignon, le 8 d'Août 1425, étant Légat du Pape en France (6). D'autres disent bien qu'il mourut à Avignon; mais ils mettent sa mort à l'année 1426 (7). Mr. de Launoi se contente de la marquer à l'année 1425, dans la page 479 de son Livre; mais, dans la page 129, il avoit dit que Pierre d'Ailli étoit mort Légat du Saint Siege en Allemagne, l'an 1423: *Anno postquam vastatum est à Burgundionibus quinto*. Or, dans la page 126 de ce même Livre, il avoit mis ce ravage sous l'an 1418. Les Registres de l'Eglise de Cambrai portent qu'il mourut le 9 d'Octobre 1425, étant Légat du Saint Siege dans la basse Allemagne; & qu'au mois de Juillet suivant, on porta son corps à Cambrai, où on l'enterra derriere le grand autel (8). La difference de 1416, & de 1426, est venue d'une faute d'impression: le chiffre 1, mis par megarde au lieu du chiffre 2, a fondé deux sentimens.

(6) Labbe, de Scriptor. Ecclesiast. Tom. II, pag. 179.

(7) Vossius de Histor. Lat. pag. 548. Bellarmin, de Script. Ecclesiast. pag. 184, met la même Année, mais sans marquer aucune Ville.

(8) Apud Launoium, Hist. Gymn. Navarræ, pag. 137.

(E) *Il fit de grans biens au College de Navarre.*] Il en a été apellé le second fondateur (9). C'est lui qui y fit bâtir la maison des Theologiens; mais ce n'est point lui qui y fit batir la Bibliotheque. Mr. de Sponde, qui l'assûre, s'est trompé: c'est l'ouvrage de Charles VIII. *Spondanus in Annalibus Ecclesiasticis prodidit ab eo extructam esse Bibliothecam. Sed aberras; id est opus Caroli octavi Regis, cujus & nomen μονογράμμον in Bibliotheca vitro ceutres depingitur, & statua in occidentali turbinatæ parietis cono erecta conspicitur* (10.) Il est bien vrai que Pierre d'Ailli voulut qu'une partie des biens qu'il laissoit à ce College servit à acheter des Livres, & qu'il donna souvent des Livres (11). Je ne sai point s'il donna sa propre Bibliotheque comme Aubert le Mire l'a débité

(9) Launoius, ibid. pag. 134, 475.

(10) Ibidem, pag. 471.

(11) Ibidem, pag. 134, 135.

des sommes par son testament aux services que l'on feroit en plusieurs Eglises pour le repos de son ame (*h*). Mr. de Launoi, dont j'emprunte tout ce que l'on vient de lire, n'oublie point de regarder comme une tache sur un beau corps la doctrine de Pierre d'Ailli touchant la puissance Ecclésiastique. Il veut que l'on impute cela au malheur du tems (*i*) : mais je m'étonne qu'il ait oublié une autre tache de ce Docteur; je veux dire son entêtement pour l'Astrologie judiciaire (*F*). Au reste, notre Pierre d'Ailli, qui soumettoit à la puissance Ecclésiastique les Sceptres & les Couronnes, qui travailloit à la multiplication des fêtes, qui fonda un si grand nombre de Messes pour le repos de son ame, qui condamna Jean Hus au suplice (*G*), ne laisse pas de paroitre dans le Catalogue des témoins de la vérité (*H*), comme un précurseur de Luther & de Calvin. Les Cartésiens le mettent aussi au nombre de leurs précurseurs dans la question des accidens (*I*). Il avoit été chassé de son Eglise Episcopale, si nous en croions Erasme, qui ajoûte que cet éxil lui procura le chapeau de Cardinal (*k*). Il composa beaucoup de Livres (*K*), dont quelques-uns n'ont

(*h*) *Tiré de l'Historia Regii Navarræ Gymnasii*, de Mr. de Launoi, *pag.* 467, *& suiv.*

(*i*) *Dictam doctrinam docuit ... temporis ... ejus ... pro ... ore.* Launoius, *ibid. pag.* 410.

(*k*) *Petrum Aliacum, cum Cameracensis Civitas Episcopum ejecit, Roma ex more fecit Cardinalem.* Erasm. de Ratione conscrib. Epistolarum, *Epist.* ...

buté. *Alliacus*, dit-il (12), *anno* 1425 *Avenione moriens Bibliothecam suam legavit Navarræ Parisiis Collegio, quam ibi magna cum voluptate aliquando vidimus.* Je n'ai point vu que Mr. de Launoi le dise: son silence seul seroit capable de réfuter l'Ecrivain Flamand.

(*F*) *Son entêtement pour l'Astrologie judiciaire* (13).] Bellarmin n'a point oublié cette tache. *Unum est*, dit-il (14), *in quo reprehenditur hic auctor, quod videlicet sensisse videatur Christi nativitatem prænosci potuisse ex genethliacis observationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem stellæ, quæ apparuit Magis.* D'autres observent que Pierre d'Ailli, dans son Livre *de Concordia Historiæ & Astrologiæ divinatricis*, a soutenu que le déluge de Noé, la naissance de Jesus-Christ, & tels autres miracles, & tous les prodiges, ont pu être devinez & predits par l'Astrologie (15); & qu'il *a raporte les naissances, changemens, & ruines des Republiques & des Religions, aux conjonctions des hautes Planettes* (16). Bodin ajoute que *Jean Pic, Prince de la Mirande, prend les hypotheses de Pierre d'Arliac* (*a*) (17) *pour certaines, sans autrement s'enquerir plus avant de la verité, combien que de* 36 *grandes conjonctions, que ce Cardinal a remarquees, depuis* 115 *ans après la creation du Monde, jusques à l'an de Jesus-Christ* 1385, *il ne s'en trouve pas six veritables* (18). Ce passage de Bodin a été ainsi changé dans l'Edition Latine: *Mirum mihi visum est quamobrem J. Picus Mirandula princeps illius hominis errores sine pudendos in cælestium orbium doctrinam pro certis & compertis demonstrationibus habuerit; cum enim post orbem conditum anno centesimo decimo quinto usque ad annum Christi* 1385, *trigonum sex Jovis & Saturni conjunctiones tradiderit, non tamen illius eo quo decuit loco ac tempora descripsisse.* Le même Bodin attaque ces hypotheses par le fondement: *Le Cardinal d'Arliac*, dit-il (19), *prend sa cause aux grandes conjonctions au sens de la création du monde, supposant à son compte qu'il y a* 7158 *ans, suivant l'erreur d'Alphons, qui est reprouvée de tous les Hebrieux, & maintenant d'un commun consentement de toutes les Eglises .... Et par ainsi, c'est un erreur insupportable de supposer la grande conjonction des trois hautes planetes l'an de la creation* 320, *& poser qu'il y ait à present* 7118 *ans: c'est-à-dire, douze cens ans devant que le monde fust cree.* Cette maniere de combatre Pierre d'Ailli ne sauroit être décisive presentement, vu le poids des hommes doctes, qui préferent le calcul de la Bible Greque, touchant la durée du monde, au calcul du Texte Hebreu. Vossius a plus de raison de l'insulter sur la naissance de l'hérésie d'Arius, que sur la durée du monde. Voici les paroles de Vossius: on y voit que notre Astrologue a mis le commencement de cette heresie sept cens ans après Jesus-Christ; ce qui est une très crasse ignorance. *Valde etiam futile est fundamentum quod artis ista ponit. Ait ab initio mundi usque ad diluvium fluxisse annos* 2042 (20), *à diluvio ad natalem Christi* 3102. *His ita constitutis, annus est in eo ut ostendat quandocunque mirandum aliquid contigit in terris etiam illustrem aliquam stellarum conjunctionem apparuisse in cælis. Atqui falsissimum est quod sibi sumit de anno vel diluvii vel natalis Domini: nec levis est error, sed spississimus; in priore quidem numero annorum pene sexcentorum, in altero autem paulo pauciorum* (21). *Quid mirum? Omnino Cameracensis fuit Chronologiæ imperitissimus, ut vel arguit quod Arrianam hæresim cœpisse dicat anno Christi septingentesimo, quam verisimiliter tum pene extinctam dixisset. Ortam vero constat fere initio sæculi quarti* (22). Si Thevet eût écrit avec jugement, auroit-il parlé de Pierre d'Ailli en ces termes? „ Je desirerois que tous ceux qui se meslent „ d'astrologiser daignassent un peu mettre le nez avant dans „ ses Livres: ils n'y perdroient leurs peines; car outre les „ singulieres observations que je viens de ramentevoir (23), „ ils y trouveroient la sentence minutée à l'encontre de „ ceux, qui sous le nom de la vraye Astrologie, prennent plaisir de s'embeguiner du faux masque d'Astrologie, introduisans une idolatrie des astres du tout abominable (24)". Cette pretendue idolatrie n'étoit pas plus à craindre au tems de Thevet, que le culte religieux de la terre; de sorte que, si les Livres de Pierre d'Ailli n'étoient bons qu'à convertir cette sorte d'idolatres, on n'avoit presque point à faire d'eux. Mais comme d'autre côté ils étoient propres à entretenir le credit de l'Astrologie, par les vertus que cet Auteur attribue aux conjonctions des Planetes, choses dont Thevet ne dit pas un mot, leur lecture étoit infiniment plus préjudiciable que profitable.

§. (*a*) *De Alliaco* est le nom vulgaire Latin de Pierre d'Ailli (*Alliacus*): & c'est de là que Bodin a fait d'*Arliac* par le changement de la prémiere des deux *ll* en *r*, comme en *Varlet*, *Merlin*, *Merlusine*, faits de *Vallet*, *Mellin*, *Mellusine*. Rem. crit.

(12) Miræus in Auctario de Script. Eccles. *cap.* CCCLIV, *pag.* 265.

(13) Voiez la Remarque (K) vers la fin.

(14) Bellarmin de Script. Ecclesiast. *pag.* 384. Il nous renvoie à Sixte de Sienne, Bibliotheca Sancta *Annot.* XV & LXXXI, & *Libr.* VI, *Annot.* X.

(15) Vossius de Scientiis Mathemat. *pag.* 235.

(16) Bodin, de la Republique, *Livr.* IV, *pag.* 148 de la 1 Edition.

(17) *C'est ainsi qu'il le nomme.*

(18) Bodin, de la Republique, *Livr.* IV, *pag.* 142.

(19) *Pag.* 149.

(20) Vossius a voulu dire 2242.

(21) Vossius, *dans son Hypotyposis, a dit* ... *erreur de plus de six cens ans.*

(22) Vossius, de Scientiis Mathemat. *pag.* 213.

(23) *Il n'avoit parlé que de la Sidéation de tous les paralléles de Ptolomée à douze.*

(24) Thevet, Histoire des Hommes illustres, Tom. VII, *pag.* 29.

(*G*) *Qui condamna Jean Hus au suplice.*] Ce ne fut point sans l'exhorter à se soumettre, & sans lui déclarer que c'étoit le meilleur parti à prendre. *Examinatis dictis testium, & revocatis articulis erroneis in Patrum consessu, Cardinalis Cameracensis, Judaa causa deputatus à Concilio, dixit ad Joannem Huss.* „ *En via duæ propositæ sunt tibi, ut ex his eligas unam;* „ *aut te offeras omnino totum in potestatem & gratiam Concilii,* „ *ejusque decretis super hac re acquiescas; ita nam que fiet ut* „ *Concilium ob honorem Domini nostri Regis Romanorum nunc* „ *præsentis, ac fratris ejus Bohemiæ Regis clementer acturum sit* „ *tecum; aut si ex dictis articulis quosdam tenere ac defendere* „ *intendas, & desideres aliam audientiam, concedetur tibi quidem; sed tunc scias hic esse magnos & illuminatos viros qui* „ *fortissima habent adversus articulos tuos fundamenta, & verendum est ne inde gravioribus involvaris erroribus. Id consulendo dixerim tibi, non ut judex* (25)". Mr. de Launoi, aiant raporté cela, ajoûte, que cet Heretique aima mieux soutenir opiniâtrément ses opinions, & être brulé, que suivre le conseil salutaire du Cardinal d'Ailli. *Verum litigiosus homo dogmata sua armis pertinaciter propugnare maluit & comburi, quam usque adeo salubre Cardinalis Alliaci consilium sequi.*

(*H*) *Il paroit dans le Catalogue des temoins de la verité.*] „ Par la determination du Concile de l'Eglise Françoise, il „ fut delégué, pour dénoncer aux deux Papes, qui s'entrequerelloient pour la Papauté, qu'ils se demissent du „ Siege Papal. Pour responce, lui fut dit que les Papes de „ Rome sont exempts de toute tasche de schisme; mais „ que c'estoient les Prelats François, qui de gayeté de cœur „ schismatisoient. Pour cette occasion, il fut depuis renvoyé, suivant l'avis du Concile tenu à Paris, avec le Sieur „ Jean Maingre, Maréchal de Boucicaud, lequel par apres „ estrilla bien l'Antipape à Avignon, comme aussi le Cardinal d'Ailli lui lava la tête du long & du large (26). Et „ c'est ce que Henri Pantaleon semble le coucher au roolle „ de ceux qui en cette saison crierent & de voix & d'escrits contre l'ambition des Papes, corruption de l'Eglise, „ schismes & divisions qui lors pulluloient grandement; disant qu'il a escrit un Livre intitulé de le reformation de „ l'Eglise, lequel pourtant ne se trouve pas au Catalogue de „ ses Livres, qui sont en grand nombre, tant en Théologie, qu'en Mathematiques (27)". Rien n'est plus vrai que ce qu'assure Pantaleon touchant ce Livre de Pierre d'Ailli. Quant au Catalogue des témoins de la vérité, compilé par Flacius Illyricus, on y trouve Pierre d'Ailli, condamnant le dogme de la transsubstantiation (28), & donnant au Concile de Constance un projet de reformation, selon lequel la Cour de Rome eut été privée de tant de moiens qu'elle emploioit pour amasser de l'argent; les Prélats eussent été obligés à bien vivre & à remplir leurs fonctions; la pompe des cérémonies, les fêtes superflues, l'abus des jeunes, & la canonisation des Saints, eussent été abolies; le nombre des Moines, des Images, & des Temples, eut été diminué (29). Nous pouvons croire certainement que tous les Ecrits de Pierre d'Ailli ne sont pas propres à plaire à la Cour de Rome, puis que l'on en a inferé trois ou quatre dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum* (30). Orthuinus Gratius avoit deja inferé dans ce *Fasciculus* le Traité de ce Cardinal *de Emendatione Ecclesiæ*. Ce que j'ai dit, touchant la diminution des Moines, ne s'accorde pas avec ce que Thevet avoit oui dire: que Pierre d'Ailli composa un Livre intitulé *le Bouclier de Pauvreté*, où il faisoit l'apologie des Religieux Mendians (31).

(*I*) *Les Cartesiens le mettent aussi au nombre de leurs précurseurs dans la question des accidens.*] Un Professeur de Louvain, des plus oposez à Mr. Des Cartes, devint *l'un de ses plus zélez sectateurs, après avoir trouvé dans des Auteurs fort approuvez de l'Eglise son sentiment de la transsubstantiation, qui étoit presque le seul point qui l'arrêtoit. Il mit quelque tems après dans ses Theses Theologiques un extrait du Livre que le Cardinal d'Ailli, Evêque de Cambrai, a fait sur le Maitre des Sentences, pour faire voir que ce Cardinal propose l'opinion de Mr. Des-Cartes*, touchant les Accidens de l'Eucharistie, *& l'accorde avec la definition du Concile œcumenique de Constance* (32).

(*K*) *Il composa beaucoup de Livres.*] Ses *Commentaires sur le Maitre des Sentences*, & les *quatre Traités*, qui ont été mis dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, furent imprimez à Strasbourg, en 1490. On imprima au même lieu, & en même tems, un volume de ses *Traités* & de ses *Sermons*. Une partie de ces Traités fut rimprimée à Douai, l'an 1634, par les soins de Leandre de St. Martin, Pro-

(25) Launoi, Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 474, *ex Historia Constantiensis Relatione, apud* Brovium, *ad ann.* 1415, *num.* 47.

(26) *Voiez ce que dit l'Historien Monstrelet, ... de Froissard sur cette matiere, dans son Mystere d'Iniquité, pag.* 498, *& suiv. Edit. de Saumur, en* 1611, *in folio.*

(27) Thevet, Hommes illustr. *Tom.* VII, *pag.* 28.

(28) *Voiez la* Dissertation *de Mr* Allix, *à la tête de la* Determination *Fr. Joannis Parisiensis, imprimée à Londres, en* 1686, *in* 8, *pag.* 71, 72.

(29) *Voiez* du Plessis, Myst. d'Iniquité, *pag.* 532.

(30) *Imprimé à Londres, l'an* 1690.

(31) Thevet, Hommes illustr. *pag.* 30.

(32) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. IV, *pag.* 124.

n'ont encore jamais été imprimez (*L*). Il se méla même de rimailler en langue vulgaire (*M*). Consultez les Auteurs citez par Mr. Moréri : &, au lieu de Frissart, auquel il renvoie, lisez Froissard.

Professeur en Hébreu à Douai. Thevet assure qu'il a un Livre de Pierre d'Ailli, *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix, le Printems, Aoust, au commencement que l'art d'Imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de Mathematiques* (33). Cela ne peut être; car l'Imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an 1440. Il eut pu dire qu'on imprima à Louvain, en 1487, le *Sacramentale* de cet Auteur, & à Paris, en 1488 (34), ses *Quæstiones in Spheram mundi Joannis de Sacrobosto, cum Commentariis Petri Ciruelo Daroncnsis Hispani* Ses *Meteores* furent imprimez à Strasbourg, l'an 1504, & à Vienne en Autriche, l'an 1509. Sa *Vie du Pape Celestin V* fut imprimée à Paris, l'an 1539 (35), & se trouve dans les Vies des Saints, compilées par Surius. Le titre de cet Ouvrage fait quelque peine, parce qu'il donne à Pierre d'Ailli la qualité de Confesseur de Charles V; mais il vaut incomparablement mieux suposer qu'on a mis là Charles cinquiéme, au lieu de Charles sixiéme, que de dire qu'il y a eu un autre Pierre d'Ailli. Possevin, qui a cru cela, s'est fort trompé. Je ne voi point de matiere, qui ait autant tenu au cœur à ce Cardinal, que l'Astrologie; car outre qu'il presenta au Concile de Constance un Ecrit sur la réformation du Calendrier, il a composé les Livres suivans : *Tractatus de vero Cyclo lunari*; *Vigintiloquium de Concordantiâ astronomicæ veritatis cum Theologiâ*; *Tractatus de Concordiâ astronomicæ veritatis & narrationis historicæ* (36); *Tractatus elucidarius astronomicæ concordiæ cum Theologia & cum historica narratione*; *Apologetica Defensio astronomicæ veritatis* (37); *Alia secunda apologetica Defensio ejusdem* (38); *Tractatus de Concordia discordantium Astronomorum.*

Le Sieur du Peyrat assûre (39), que Bodin, *en sa Préface de la Demonomanie des Sorciers*, fait mention d'un Livre composé par le *Cardinal d'Ailly*, *où il a soustenu qu'il n'y a pas une seule demonstration necessaire en Aristote, hormis celle par laquelle il a demonstré qu'il n'y avoit qu'un Dieu.* Il y a là deux petites choses à reprendre; car Bodin ne dit point, comme du Peyrat l'insinue, que Pierre d'Ailli ait fait un Traité particulier sur cette matiere; & il dit que cet Auteur a remarqué dans Aristote quelques autres demonstrations, quoi qu'en petit nombre (40).

(*L*) *Quelques-uns n'ont jamais été imprimez.*] Ils sont dans la Bibliothéque du College de Navarre (41) : Mr. de Launoi en donne la Liste. Il y en a qui contiennent la réponse à des questions bien curieuses, comme, *Utrum esse tria supposita unius naturæ sit perfectio : Utrum libertas creaturæ rationalis ante & post lapsum intrinsecè sit æqualis : Utrum creatura rationalis conscientia erronea ejus actum excusare possit.* Cette derniere question me fait souvenir de certains Ecrits, qui ont paru en Hollande depuis quelque tems sur les droits de la conscience erronée. On y a prouvé d'une maniere si demonstrative, que toute action faite contre les lumieres de la conscience est essentiellement mauvaise, & qu'il la faut éviter necessairement & indispensablement, que ceux qui ont voulu combatre cette doctrine se sont précipitez dans ce sentiment affreux, *qu'il ne faut pas toujours agir selon les lumieres de sa conscience*; d'où il s'ensuit, qu'on fait quelquefois une bonne action en agissant contre les lumieres de sa conscience : Monstre de doctrine, qui renverse toute la Morale, & en comparaison duquel le Probabilisme le plus outré est un sentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela, c'est que ce sont des fanatiques, qui se sont jettez dans ce précipice : eux, qui ont plus d'intérêt que personne à travailler pour les droits de la conscience.

(*M*) *De rimailler en langue vulgaire.*] Je cite en marge mon garant, qui assûre que Pierre d'Ailli *a escrit plusieurs Vers François, en rithme usitée de son tems, lesquels ont esté mis en Vers Latins par Nicolas de Clemangis. J'en ai vû*, dit-il (42), *quelques-uns imprimez il y a plus de cent ans.* Il ajoute que le même Auteur *a escrit en François un Livre intitulé, Les sept Dégrez de l'Eschelle de Penitence, figurez & exposez sur les sept Psalmes penitentiels, imprimé à Paris.* Je crains que la Croix du Maine ne nous trompe, quant à ce dernier Ouvrage; car M. de Launoi marque positivement qu'Antoine Belard fit une Version Françoise du *Traité Latin* de Pierre d'Ailli *sur les sept Pseaumes Penitentiels*, & que Denys de Harsi imprima cette Traduction, à Lion, l'an 1544, in 16 (43).

Voici un suplement: „Les vers François de Pierre d'Ailli, „ desquels la Croix du Maine a parlé, sont au nombre de „ 32 seulement, & contiennent une courte description de „ la vie d'un tiran. Nicolas de Clemangis en a fait une „ Paraphrase en vers Latins hexametres, imprimée avec „ les François de Pierre d'Ailli, à la fin du Livre intitulé *Le* „ *Mespris de la Cour*, traduit de l'Espagnol de Guevare, en „ François, Italien, & Alleman, à Geneve, in 16, chez „ Jean de Tournes, en 1605. La Paraphrase de Clemangis se voit aussi à la fin de ses Epitres, page 355 de l'Edi„ tion de Leide. A l'egard de la Traduction d'Antoine „ Belard, Antoine du Verdier, page 51 de sa Bibliothéque, „ dit que c'est en 1542 qu'elle fut imprimée, chez Denys „ de Harsi, in 16, à Lion (44)".

(33) Thevet, Hommes illustr. Tom. VII, pag. 82.
(34) Selon Gesner, Biblioth. folio 547 verso, ce fut en 1468.
(35) Tout ceci est tiré de Mr. de Launoi, Hist. Gymn. Navarræ, pag. 478 & suiv. & du P. Labbe de Script. Ecclesiast. pag. 180.
(36) Il le fit à Cologne, l'an 1414.
(37) Il la fit à Cologne, au mois de Septembre 1414.
(38) Faite à Cologne, au mois d'Octobre 1414.
(39) Dans ses Antiquitez de la Chapelle du Roi de France, pag. 345.
(40) Bodin, Préf. de la Demonomanie, pag. 14.
(41) On en trouve une partie à Cambridge, dans le College d'Emmanuel. Oudin, Supplem. de Script. Eccles. pag. 690.
(42) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. pag. 382.
(43) Launoii Hist. Gymnasii Navarræ, pag. 479.
(44) Mr. de la Monnoie, Remarques MSS.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on (*a*), le pere de ces quatre Preux, que nos vieux Romans ont tant chantez. On les apelle ordinairement *les quatre fils Aimon*. Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre, nommé *Bayard*. Je ne parlerois pas d'une chose, qui ne passe que pour un conte à dormir debout, si je n'avois à dire que ces grotesques de nos vieux Romanciers, & les fables qu'ils ont écrites de nos Paladins, ont fait irruption dans le Sanctuaire. La superstition des peuples les a introduites dans la Religion; & si quelqu'un avoit dit à ces impertinens Ecrivains, *Hæ nugæ seria ducent in mala* (*b*), il n'auroit pas été un mauvais devin. L'Histoire de Luxembourg, composée par Jean Bertels, Abbé d'Epternach, nous aprend que Renaud, l'aîné de ces quatre freres, a été martyrisé pour le nom de Jésus-Christ, qu'il a été canonisé, que l'Eglise célebre sa fête, & qu'on lui a consacré des Temples, & entre autres l'Eglise de Saint Renaud, dans le païs de Cologne, à laquelle est annéxé un Couvent de filles. On voit aussi à Cologne l'Eglise du même Saint, auprès de celle de St. Maurice; &, dans cette Eglise, l'image des quatre freres sur la muraille. Ils sont sur le même cheval, & leur aîné Renaud a un diadême (*α*) autour de la tête, comme une marque de sa sainteté. On prétend, qu'après avoir été un grand guerrier sous Charlemagne, il se fit Moine à Cologne (*c*), qu'il mourut Martyr, & qu'à cause qu'il fit des miracles après sa mort, on lui bâtit une Eglise (*d*).

(*a*) Johan. Bertels Hist. Luxemb. in Dict. pr. Opp. de Christianod.
(*b*) Horat. de Arte Poetica.
(*c*) Ferrarius in Catal. Sanctorum, ad 7. Januar.
(*d*) Voez. Voetii Disput. Theol. Tom. III, pag. 508.

(*α*) Le mot d'usage est *Aureole*, du Latin *Aureola*, employé en cette signification, mais bien ironiquement, par l'Université de Cracovie, dans ces paroles de la pag. 585, du T. I. (2. Ed. Amst. 1726) de l'*Histoire du Concile de Constance* de Mr. Lenfant. *Si fines inclyti Regni Poloniæ tanquam Vulpeculæ . . . . subintrare satagerent* (Hussitæ) *non segniùs apud nos ac apud vos fatibus flammeis vestitis, pro suis dogmatibus ignitas exciperent* aureolas. Voiez Menage au mot *Aureole* de son *Dict. Etym.* REM. CRIT.

AYRAULT (PIERRE) en Latin *Ærodius*, Lieutenant Criminel au Siege Présidial d'Angers, sa patrie, nâquit l'an 1536. Il fit ses Humanitez & son Cours de Philosophie à Paris : ensuite, il fut étudier en Droit à Toulouse; d'où il passa à Bourges, pour profiter des Leçons de Duarenus, de Cujas, & de Doneau, trois des plus excellens Jurisconsultes de ce tems-là. Aiant pris à Bourges le dégré de Bachelier, il alla revoir sa patrie, y fit quelques Leçons publiques sur le Droit Civil, & y plaida quelques causes. Il avoit alors 22 ans. Il retourna à Paris, quelque tems après, & y devint l'un des plus célebres Avocats du Parlement (*A*). Il y publia, en 1563, les *Déclamations de Quintilien*, qu'il corrigea en divers endroits, & qu'il accompagna de Notes. L'année suivante, il fit imprimer dans la même ville un Traité *du Retrait lignager*, composé par François

(*A*) *Il devint l'un des plus célébres Avocats du Parlement.*] Antoine Loisel, en son Dialogue des Avocats du Parlement de Paris, met notre Ayrault dans la Liste des plus fameux, & lui donne la prééminence sur Bodin. Il est vrai qu'il remarque que Bodin ne reussit pas dans le Barreau. Voici comme parle Loisel; *Maistre Pierre Ayrault fut aussi pourveu de l'estat de Lieutenant Criminel à Angers, dont il estoit, & s'y retira sur la fin des Grands jours de Poictiers de l'an 1567, encore qu'il plaidast assez bien & doctement, mieux beaucoup que ne faisoit Maistre Jean Bodin, Angevin, quelque grande & exquise doctrine qui fust en lui; car il ne lui succeda jamais en plaidoirie qu'il ait faite* (1). On imprima à Paris, l'an 1568, quelques *Plaidoiés* de Pierre Ayrault (2). Ils furent imprimez

(1) Loisel, apud Menag. in Vitâ P. Ærodii, pag. xxvi.
(2) Il y en a XXII. Le XX est celui qu'il avoit préparé pour les Curez de Paris, contre les Jésuites en 1564.

çois Grimaudet, Avocat du Roi à Angers, & y mit une Préface *de la nature, variété & mutation des Loix.* Il publia, en 1567, un Livre intitulé, *Decretorum Rerumve apud diversos populos & omni antiquitate judicatarum libri duo . . . . Accedit Tractatus de origine & auctoritate rerum judicatarum.* Il l'augmenta beaucoup dans les autres Editions (*B*). Il quitta Paris l'année suivante, pour aller éxercer dans sa patrie la charge de Lieutenant Criminel. Il l'éxerça avec tant d'éxactitude, que comme un nouveau Cassius, il fut apellé l'*Ecueil des accusez.* Pendant les desordres de la Ligue, il éxerça par *interim* (*C*) la charge de Président au même Siege, & s'en aquitta avec la même intégrité que de l'autre. La ville d'Angers lui témoigna son estime en plusieurs manieres, & principalement par la charge d'Echevin perpétuel, qu'elle lui donna. Il fut fort brouillé avec Philippe Gourreau, Maître des Requêtes, son compatriote; & il publia une *Lettre Apologétique* contre lui, en 1577 (*a*). Il fut ferme dans le bon parti contre la Ligue: & il étoit obligé de l'être, non seulement par la charge qu'il avoit au Présidial; mais aussi, par celle de Maître des Requêtes du Duc d'Anjou, qu'il avoit eue conjointement avec le Jurisconsulte Baudouin, avant que ce Prince montât sur le trône. La *Harangue*, qu'il fit à ce Duc faisant son entrée à Angers le 7 de Janvier 1570, a été imprimée avec le *Discours* (*D*) qu'il lui adressa pour le louër de ses victoires, & de la restauration de l'Université d'Angers. Ce discours roule principalement sur ce que Baudouin avoit dédié à ce Prince deux anciens Panégyriques: celui qu'Eumenius avoit fait de Constantius, & celui que Pacatus avoit fait de Theodose. Le *Discours*, qu'Ayrault publia l'an 1589, *sur la mort de Henri III, & sur le scandale qu'en avoit l'Eglise*, témoigne son attachement au parti de ce Monarque. Il n'y mit, ni son nom, ni celui de l'Imprimeur. Mr. de Thou en a parlé avec éloge (*b*). On a trouvé parmi les papiers de l'Auteur la Version Latine qu'il en avoit faite. Il écrivit en ce tems-là un *Discours*, où il exhortoit Henri IV à se faire Catholique: mais de tous ses Ouvrages, celui qui l'a fait le plus conoitre dans les païs étrangers, & sur tout parmi les Protestans, est le *Traité de la Puissance paternelle* (*E*). Il le composa pendant le procès qu'il eut avec les Jésuites, au sujet de son fils ainé, qui avoit pris l'habit de leur Ordre (*c*). Il l'avoit envoié dans leur College de Paris, afin de le rendre plus capable de lui succéder un jour, & il eut quelque tems après le chagrin d'aprendre qu'ils lui avoient persuadé d'entrer dans leur Corps. Il en fit ses plaintes au Parlement de Paris (*d*); &, quand il eut su qu'ils l'avoient fait évader, il présenta requête au Pape, & obtint des Lettres de Henri III au Cardinal d'Est, Protecteur des affaires de France, & au Marquis de Pisani, Ambassadeur de cette Couronne (*e*), par lesquelles Lettres le Roi demandoit très-instamment qu'on sollicitât un ordre du Pape, pour la liberté du jeune garçon. Tout cela fut inutile. Le Traité de la Puissance paternelle, qu'il adressa trois ans après à ce fils desobéissant, ne fut pas plus efficace. Quoi qu'Ayrault eût d'autres fils, il ne laissa pas de se chagriner excessivement de la perte de celui-là. Il avoit épousé à Paris, en 1564, Anne Des Jardins, fille de Jean Des Jardins, Médecin de François I, de laquelle il eut quinze enfans (*F*), dont dix étoient en vie, quand il mourut à Angers, le 21 de Juillet 1601, âgé de 65 ans (*f*). J'emprunte de Mr. Ménage cet Article (*g*).

(*a*) *Il en fit deux Editions dans la même année, à Angers, la seconde plus ample que la premiere. Cette Piece est en Latin.*

(*b*) Thuan. Historiar. *Lib. XCV.*

(*c*) *Voiez l'Article suivant.*

(*d*) *Le 19 de Mai* 1586.

(*e*) *Elles sont datées du 18 de Juillet* 1586.

(*f*) Sainte Marthe *s'est trompé dans* l'Eloge de Pierre Ayrault, *où il ne lui a donné que 63 ans de vie.*

(*g*) *Ex Vitâ Petri Ærodii, ab Ægidio Menagio, ejus ex filiâ Nepote scripta, & typis data Parisiis, anno* 1675, *in 4.*

mez à Rouën, en 1614, avec les Notes & les Additions d'un jeune Jurisconsulte. Mr. Ménage, qui dit cela (3), pouvoit ajouter qu'on les imprima à Paris, en 1598, in 8, avec quelques autres *Opuscules* de Pierre Ayrault. Les Curez de Paris le choisirent en 1564, pour plaider leur cause contre les Jésuites; cependant il ne la plaida pas: & peut-être que cela vint de ce qu'on ne trouva pas à propos que les interêts des Curez fussent separez de ceux de l'Evêque de Paris. C'est la conjecture du Sieur du Boulai (4). Quoi qu'il en soit, son Plaidoié fut rendu public, comme je viens de le dire dans la Note marginale (2).

(*B*) *Il augmenta beaucoup son Livre dans les autres Editions.*] La seconde Edition est de Paris, en 1573, in 8, & contient six Livres. La troisiéme est in folio, & a pour titre, *Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectæ.* Elle est aussi de Paris, en 1588. Après la mort de l'Auteur, on imprima les mêmes Pandectes, à Paris, l'an 1615, avec le petit Traité *de patrio Jure.* Il les avoit revues & corrigées. Mr. Ménage en avoit promis (5) une nouvelle Edition, qu'il devoit accompagner de petites Notes marginales, qui auroient indiqué les sources d'où Ayrault avoit tiré ses exemples. L'Ouvrage est fort docte; *Continet enim res ab omni antiquitate apud Iudæos, Græcos, Romanos, Francos, alios judicatas* (6). Celui qu'il fit en François, *de l'Ordre & Instruction judiciaire dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, conferé à l'usage de nostre France*, est bon & curieux. Il fut imprimé pour la prémiere fois, à Paris, en 1575, in 8. La seconde Edition, qui est de Paris, en 1588, in 4, fut augmentée de deux Livres. La troisiéme fut augmentée d'un Livre, à Paris, l'an 1598, in 4 (7). Ainsi l'Ouvrage comprend quatre Livres. Le quatriéme Livre, qui traite *des Procès faits au cadaver, aux cendres, à la mémoire, aux bestes brutes, choses inanimées, & contumax*, avoit été imprimé à part, à Paris, en 1591, in 8. J'ai oublié de dire que son Traité *de Decretis Rebusve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatis*, fut imprimé à Francfort, l'an 1580, sur la prémiere Edition. Les Abréviateurs de Gesner n'ont conu notre Pierre Ayrault, que par cette Edition d'Allemagne. Ils ont mal cru qu'il s'apelloit Paul.

(*C*) *Par* interim.] Mr. Menage fait durer deux ans cet *interim*: *Et Præturæ munere per biennium functus Ærodius est* (8); &, neanmoins, il dit qu'Ayrault ne fut nommé à cette charge, que l'onziéme de Mai 1589: & qu'Henri le Grand en pourvut un autre au commencement de l'année 1590, *ineunte anno* 1590 (9).

(*D*) *Sa* Harangue *a été imprimée avec le* Discours *etc.*] Mr. Ménage n'a pas bien marqué le tems auquel ces deux piéces furent imprimées: il dit que ce fut en 1577, & qu'alors le Prince qui y est loué étoit Roi de Pologne & Duc d'Anjou. C'est dire assez clairement qu'il n'étoit pas Roi de France: neanmoins le Duc d'Anjou fut sacré à Reims au mois de Février 1575, & il étoit censé Roi de France, dès le jour que Charles IX décéda (10). Soiez assûré que la Harangue & le Discours en question parurent en 1570; &, par conséquent, lors que celui qu'on y louoit n'étoit pas encore Roi de Pologne.

(*E*) *Le Traité de la Puissance paternelle.*] L'Auteur l'écrivit en François, & en Latin: un de ses compatriotes, nommé Jacob Frubert, le traduisit en Italien (11). Voions ce qu'en dit Mr. Ménage. *Ego cum fugitivo filio tanquam cum absente reo, hoc est annotatione & programmate:*

Qualis populea mærens philomela sub umbra
Amissos queritur fœtus (12),

& quæ sequuntur; notum enim tibi carmen est: talis Petrus Ærodius amissum filium insolabiliter in Scriptis suis queritur. Vide quæso. . . . quot ipse questus fundat in Libro tertio Ordinis judiciarii, modo fratrem Johannem Ærodium, modo Renatum filium compellans. Quis vero tam ferus ac ferreus est, qui cum querelas ejus legat in Libello illo aureo, & tot laudibus a Stephano Pascasio celebrato (13), *quem de Patrio Jure ad fugitivum filium contra Jesuitas scripsit, a gemitu & lacrimis temperare possit? . . . . At non solus Ærodius fatum suum gemuit, ingemuere & alii: lege Stephani Pascasii & Johannis Bodini* (14) *ea de re ad Petrum Ærodium Epistolas. Lege Antonii Arnaldi Advocati Parisiensis. . . . Orationem pulcherrimam, habitam in Senatu Parisiensi, contra Jesuitas, anno MDLXXXXIV* (15). Mr. Ménage a raporté dans ses Remarques ce qu'Antoine Arnauld dit là-dessus, & ce qui fut répondu par Pierre Barni, Procureur des Jesuites du College de Clermont. La réponse va là, que les Jesuites ne voulurent jamais recevoir en France René Ayrault, *bien qu'il eust pour le moins 18 ans*; mais, que *sans leur veu de couvrir, il s'en alla en Allemagne, où il fut receu* (16). Voiez la Remarque (*A*) de l'Article suivant.

(*F*) *Il eut quinze enfans.*] Nous destinons un Article particulier à son fils ainé. PIERRE AYRAULT, son second fils, succéda aux vertus & à la charge de son pere, & fut Président en la Sénéchaussée d'Angers, Conseiller de ville, & Maire. Il procura, en 1603, une profession en Droit dans l'Académie d'Angers à Guillaume Barclai. La *Harangue*, qu'il fit à Marie de Medicis, mere de Louis XIII, à Angers, le 16 d'Octobre 1619, se voit au VI Tome du Mercure François. Il fut député à l'Assemblée des Notables, convoquée à Rouën en 1617. Il a laissé posterité. JEAN AYRAULT, son frere, fut Avocat au Parlement de Paris. GUILLAUME AYRAULT, leur frere, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, Docteur de Sorbonne, eut beaucoup de part à l'amitié de Louis Servin, Avocat Général au Parlement de Paris. GUYONNE AYRAULT, l'une de leurs sœurs, épousa Guillaume Menage, Avocat du Roi au Présidial d'Angers. De ce mariage est sorti feu Mr. Ménage (17), l'un des plus doctes hommes de France.

(3) *In Vitâ* Petri Ærodii, *pag.* 26.

(4) *In Historia* Academ. Parisiens. *Tom. VI, pag.* 966, *apud* Menag. *in* Testim. de P. Ærod. *pag.* xvij.

(5) *In Vitâ* P. Ærodii, *pag.* 28.

(6) *Ibidem, pag.* 27.

(7) *C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de Mr.* Menage. *Quem (sc. librum) anno* 1588 *duobus libris, & anno* 1598 *tertio auctiorem in eadem urbe publicavit.* Vita Petri Ærodii, *pag.* 17.

(8) *Ibidem, pag.* 24.

(9) *Ibidem, pag.* 23.

(10) *C'étoit le 30 de Mai* 1574.

(11) Menag. in Vitâ P. Ærodii, *pag.* 28.

(12) Virgil. Georgic. *Lib. IV, v.* 511.

(13) *Voiez la X Lettre du Livre XI des* Lettres de Pâquier.

(14) *Mr.* Menage *produit la* Lettre de Bodin, *pag.* 241.

(15) Menage Vita Ærodii, *pag.* 37.

(16) *Ibidem, pag.* 231.

(17) *Ex Vitâ* P. Ærodii. *Voiez la Citation (g) de cet Article.*

AYRAULT (René) fils ainé du précédent, causa un très-grand chagrin à son pere. Il nâquit à Paris l'onzième de Novembre 1567, & fut donné à instruire aux Peres Jésuites (a). Pierre Ayrault les estimoit alors & les aimoit (b), & n'auroit pas accepté de plaider contre eux pour les Curez de Paris, comme il l'avoit accepté en l'année 1564. Aiant vu dans son fils ainé un esprit fort vif, beaucoup de mémoire, & plusieurs qualitez aimables, il pria très-instamment le Provincial des Jésuites, & le Recteur du College de Clermont, lors qu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune maniere à entrer dans leur Religion : il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à consacrer à l'Eglise ; mais qu'il destinoit celui-là à remplir sa charge, & qu'il en vouloit faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Neanmoins les grans talens de ce jeune homme firent souhaiter aux Jésuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur Société ; de sorte qu'apres qu'il eut étudié deux années en Rhétorique sous le Pere Jaques Sirmond, ils lui donnérent l'habit de leur Ordre, en 1586. Son pere, sans l'avis duquel cela s'étoit éxécuté, fait beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, & les somme de lui rendre son enfant. Ils répondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. Ayrault impetre chefs de monitoire, & obtient un Arrêt du Parlement, qui ordonne aux Jésuites du College de Clermont de ne point recevoir dans leur Ordre René Ayrault, & de notifier aux autres Colleges cette défense. On n'obéït pas à cet Arrêt : on transporte le jeune homme de lieu en lieu, on lui change le nom, on l'envoie en Lorraine, en Allemagne, en Italie (A). Henri III fait agir aupres du Pape son Ambassadeur & le Protecteur de ses affaires ; Ayrault en écrit à sa Sainteté ; le Pape se fait montrer le rôle de tous les Jésuites du monde ; René Ayrault, revêtu d'un autre nom, ne paroit pas dans ce rôle (c). Trois ans de peines & de recherches n'aiant rien produit, le pere recourt à sa plume, fait un Livre de la Puissance paternelle, & l'adresse à René son fils (d). René y fit une Réponse ; mais ses Supérieurs ne trouvérent pas à propos de la publier. On aima mieux que Richeome, Provincial des Jésuites de Paris, réfutât l'Ouvrage de Pierre Ayrault (B). Voici les avantures de René. Il entra dans l'Ordre, à Treves, le 12 de Juin 1586 : il passa ensuite à Fulde, où il répéta ses études de Rhétorique. Il parcourut l'Allemagne, & y fut pris par les Protestans : il alla à Rome, & y étudia un an en Philosophie, sous Mutius Vitelleschi (e). Il continua cette étude l'annee suivante à Milan, & vint l'achever à Dijon (f). Aiant regenté les Classes dans la même ville, pendant quatre ans, avec beaucoup de succés, il en sortit, lors que les Jésuites furent banis de plusieurs villes du Roiaume, l'an 1594, & s'en alla en Piémont, où il régenta deux ans. Il vint ensuite à Avignon, & y étudia pendant quatre ans en Théologie. Après quoi, il retourna à Rome, d'où il fut envoié à Milan, pour y enseigner la Rhétorique. Il le fit pendant quelques années, & puis il revint en France : il y passa par les plus illustres emplois de son Ordre. Il régenta la Philosophie, il prêcha, il fut Prefect de College. Il fut Recteur à Reims, à Dijon, à Sens, à Dole, à Bezançon : il fut Assistant du Provincial, & Procureur de la Province de Champagne, & puis de celle de Lion à Rome. Enfin, il mourut à la Fleche, le 18 de Décembre 1644 (g). Son pere, par acte passé devant Notaire & témoins, le priva de sa bénédiction, l'an 1593 ; mais il ne persévéra pas dans sa colere jusques à sa mort ; car on trouva parmi ses papiers un Ecrit où il lui donnoit sa bénédiction (C).

(a) Menagii Vita P. Ærodii, pag. 245.

(b) Quos tunc ipse & amabat, & magni faciebat, quia & eos viderat Academiam & vitae sectam habere aliquando volunt. Vita Ærodii, pag. 31. Voiez-en aussi la page 245, où il cite Ayrault au Livre III de son Ordre judiciaire.

(c) Voiez le Texte de l'Article précédent, vers la fin.

(d) Voiez la Remarque (E) de l'Article précédent.

(e) Il a été Général des Jésuites.

(f) En ce tems-là, le cours de Philosophie duroit 3 ans.

(g) Ex Vita Ærodii. Voiez la citation (g) de l'Article précédent.

(A) *En Lorraine, en Allemagne, & en Italie.*] Antoine Arnauld, dans son Plaidoié de l'an 1594, exposa que les Jésuites *avoient soustrait* René Ayrault, *dès l'âge de 14 ans, & qu'ils le tenoient en Italie, & en Espagne.* Il ne paroit pas qu'on lui ait jamais fait voir l'Espagne (1) ; & il n'étoit guéres loin de sa 19 année, quand il prit l'habit de Jésuite.

(1) *Hispaniam quoque numquam se vidisse ... ex ... tum ..., Menagii Vita P. Ærodii, pag. 27.*

(B) *On aima mieux que Richeome .. refutât l'Ouvrage de P. Ayrault.*] Sa Reponse n'a pas été imprimée, non plus que celle de René Ayrault. *Quia indecorum visum est adversus parentes scribere filios, prohibitus est à Rectoribus suis Responsionem vulgare. Igitur id aggressus est Ludovicus Richeomus .. quod me docuit privata ipsius Renati Ærodii ad ipsum Richeomum Epistola, cujus exemplar, qua sua est humanitas, misit ad me Roma Petrus Possinus Presbyter Societatis Jesu doctissimus, idemque Jesuitica Historiæ scriptor celeberrimus. Sed neque Responsionem suam vulgavit Richeomus : qua de causa nescio* (2).

(C) *Son Pere laissa un Ecrit où il lui donnoit sa bénédiction.*] Il étoit signé de sa main, & contenoit ce qui suit. *Dieu doint sa paix, son amour, & sa grace, à mon fils René Ayrault. Je lui donne ma benediction, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit. Et je lui pardonne tout ce en quoy il peut m'avoir offensé. Et je prie Dieu l'assister de son benoist saint Esprit, quelque estat, ou vacation, qu'il puisse entreprendre* (3).

(2) Menag. Vita P. Ærodii, pag. 28.

(3) Menag. Vita P. Ærodii, pag. 217.

AITZEMA (Leon d') Gentilhomme de Frise, né à Doccum, l'an 1600, a été Conseiller des villes Hanséatiques, & leur Resident à la Haie. Il a compilé une *Histoire des Provinces-Unies*, qui a eu beaucoup de débit, & qui est d'un grand usage à ceux qui sont emploiez aux Affaires politiques ; car on y trouve mot à mot les Traitez de paix, les Instructions & les Memoires des Ambassadeurs, les Lettres & les Réponses des Souverains, les Capitulations des villes, & autres Actes publics, chacun en sa langue originale, & puis traduit en Flamand. C'est en cette derniere langue, que cette Histoire est écrite. On en a fait deux Editions (A). Quoi qu'elle soit principalement considérable, à cause des Piéces authentiques que l'Auteur y a ramassées avec beaucoup de patience & d'aplication, je ne voudrois pas juger du reste comme a fait Mr. de Wiquefort (B). J'ai ouï dire que cet Historien a parlé d'une maniere desintéressée de ce qui regarde les disputes de Religion. Mr. Arnaud l'a cité pour une chose qui n'est pas trop avantageuse aux Protestans (a). Valere André parle d'un Leon Aetsma, Frison, qui fit imprimer ses vers Latins de jeunesse à Francker, l'an 1617 (b). Quelques-uns croient que ce Poëte ne différe point de l'Historien

(a) Voiez l'Apologie pour les Catholiques, Part. II, pag. 267.

(b) Valer. Andr. Bibliotheca Belgica, pag. 623.

(A) *On a fait deux Editions de son Histoire.*] La prémiere comprend XV Volumes in 4, qui ont été imprimez l'un après l'autre : le prémier en 1657, & le dernier en 1671. Le premier commence à la cessation de la Treve qui avoit été conclue par les soins de Henri le Grand entre l'Espagne & les Provinces-Unies, & s'etend depuis l'année 1621, jusques à l'année 1625. Le dernier comprend l'Histoire de l'an 1668. La seconde Edition est en VII Volumes in folio, qui ont été imprimez en 1669, & en 1671. Le dernier de ces Volumes contient une Table génerale des six autres, avec la *Relation de la Paix de Munster*, & un Traité qui a pour titre *Le Lion retabli*, & qui est la narration des choses qui se passerent dans les Provinces-Unies en 1650, & en 1651, par raport à quelques charges importantes dont la vacance fut remplie. Ce Traité avoit déjà paru l'an 1652, in 4. La Relation de la paix de Munster avoit été imprimée en Latin, l'an 1654.

(B) *Comme a fait Mr. de Wicquefort.*] C'est d'Aitzema qu'il parle dans les paroles que l'on va lire. „ L'Histoire, „ *ou le recit des affaires d'Etat & de guerre*, qui a été écrite „ en Hollande en quatorze ou quinze Volumes, contient „ plusieurs Traitez, Résolutions, & autres Piéces authentiques ; de sorte qu'elle peut servir comme d'Inventaire à „ ceux qui n'ont point d'accés aux Archives de l'Etat ; „ mais ce que l'Auteur y a ajouté du sien ne vaut pas la „ gazette, de quelque façon qu'on le puisse prendre. Il n'a „ point de stile, son langage est tout-à-fait barbare, & ce „ n'est qu'un chaos que tout le composé de son Ouvrage. „ Cela lui est commun avec la plûpart de ceux qui en ce „ païs se mêlent d'écrire l'Histoire sans ordre & sans permission, & presque toûjours sans jugement & sans vérité (1)". Avouons que ce jugement est bien sec & bien desavantageux, & qu'il choque bien des gens.

(1) Wicquefort, de l'Ambassadeur, Tome I, pag. 172. Voiez aussi la pag. 446.

torien dont je parle dans cet Article (c). Leon d'Aitzema mourut à la Haye, le 23 de Février 1669, après y avoir éxercé environ 40 ans la charge de Résident des Villes Hanséatiques, qui lui avoit été procurée par FOPPIUS D'AITZEMA, son oncle, Résident de Hollande à Hambourg (C). Notre Leon étoit un fort honnête homme, officieux, affable, libéral envers les pauvres, & très-versé dans la Politique. Il parloit plusieurs Langues, l'Alleman, le François, l'Italien, l'Anglois. Son pere étoit Sécrétaire de l'Amirauté de Frise (d). Il ne sera pas inutile de remarquer qu'on a déjà vu trois Volumes in folio de la Continuation d'Aitzema : le prémier s'étend depuis 1669, jusqu'à 1679; le second, depuis 1679, jusqu'à 1687; & le troisiéme, depuis 1687, jusqu'à 1692 (e). Un Ministre, nommé AITZEMA, a écrit en Flamand sur les Sibylles.

(c) Konig. Bibliotheca, pag. 19.

(d) Elle résidoit alors à Docum; présentement elle réside à Harlingen.

(e) Ces Volumes sont imprimez à Amsterdam, le premier en 1685, le second en 1688, & le troisiéme en 1698.

(C) FOPPIUS D'AITZEMA, *son oncle, Résident de Hollande à Hambourg.*] J'ai trouvé un endroit qui le concerne dans l'un des Volumes de Mr. Pufendorf. J'y ai vu, qu'en 1636, ce Foppius, Envoié des Provinces-Unies à l'Empereur, assura dans Ratisbone, que Salvius lui avoit écrit que les Suedois vouloient commencer à negocier la paix à la Cour de Vienne, & que Salvius nia cela (2). Néanmoins, Foppius s'empressoit extrémement à négocier la paix : mais la Suede ne le crut point propre à un tel ouvrage; & l'on trouvoit ridicule qu'il se fit de fête pour un tel dessein, & sur tout, quand on songeoit que depuis qu'il étoit passé dans la Communion de Rome, il emploioit toutes sortes de moiens à s'insinuër dans les bonnes graces de l'Empereur. *Nec Aitzema idoneus tantæ rei autor habebatur, omnibus qui hominem norant irridentibus, quod ipse huic se ingereret non dubitaret; quem præsertim est suscepta sacra Romana gratia Cæsaris omnibus modis adeptare constabat* (3).

(2) Pufendorf, de Rebus Suecicis, Lib. IX, pag. 296, num. 13, ad Ann. 1637.

(3) Idem, ibid.

AKAKIA (MARTIN) Professeur en Médecine, dans l'Université de Paris, au XVI siécle, étoit de Châlons en Champagne (A). Il s'apelloit *Sans-malice*; mais, selon la coutume d'alors, il changea son nom en celui d'*Akakia* (B), qui signifie en Grec la même chose que *Sans-malice* en François. Il le transmit à ses descendans, qui l'ont toujours porté, jusques à cette heure. Il fit des progrès considérables à Paris, sous le Professeur Pierre Brissot (a), & aprit de lui la plupart des choses qu'il publia ensuite sur Galien (C). Il fut reçu Docteur en la Faculté de Médecine de Paris, l'an 1526. François I, dont il fut l'un des principaux Médecins, le considéra beaucoup. Je ne sai point en quelle année il devint Professeur en Médecine : mais il l'étoit au tems que Gesner publia sa Bibliothéque, c'est-à-dire, l'an 1545. Il mourut l'an 1551. Il avoit pris pour Armes de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre cubes aussi d'or, avec cette devise, *Quæcunque ferat fortuna, ferenda est*; *Faut suporter fortune, quoi qu'elle aporte.* Il prit pour femme Marie Chauveau, veuve de Silvain de Monthelon, & en eut un fils, qui fut Professeur en Médecine, comme l'on va voir. Presque tous ses descendans ont marché dans la même route; mais il s'en est trouvé un, qui s'est mélé d'autre chose que de Médecine (D). Ceux qui ont mis la mort de notre Martin Akakia à l'année 1605, se sont étrangement abusez (E). Marot a parlé de lui avec éloge : ce qu'il en a dit a été cité par Mr. Ménage (b).

(a) Moreau, in Vitâ Brissoti.

(b) Ménage, Orig. de la Langue Françoise, pag. 4.

(A) *Il étoit de Châlons en Champagne.*] Mr. Moréri, n'aiant pas entendu ce que veut dire *Catalaunensis*, a cru bonnement qu'Akakia étoit Catalan. *Il étoit de Catalogne*, dit-il; &, pour comble de méprise, il nous renvoie à Quenstedt, qui a marqué positivement que ce Médecin étoit de *Châlons, ville dont l'Evêque se dit Comte & Pair de France* (1).

(B) *Il s'apelloit Sans-malice; mais . . . , il changea son nom en celui d'*Akakia.] C'est ce que témoignent René Moreau, dans la Vie de Sylvius, & Gabriel Naudé, dans son jugement sur Augustin Niphus (2). Voiez aussi la Mothe le Vaier, à la page 277 du XII Tome de ses Oeuvres; & Mr. Ménage, dans les Origines de la Langue Françoise (3). Le Pere Labbe croit *que tout cela n'est qu'un ex post facto, ou allusion gentille faite après coup, ou bien un sobriquet qu'on lui auroit donné, & qui auroit en suite passé en nom de famille* (4). Il se fonde sur deux raisons : la prémiere est, qu'Ἀκακία signifie, non pas *un homme éloigné de toute malice; mais éloignement de la malice.* La seconde est, que ce Medecin de François I. auroit *écrit Acacia, ou Akakia*, s'il avoit pris un nom métamorphosé de la Langue Greque. Pour confirmer la prémiere, il ajoûte que ce Médecin, *s'il est vrai qu'il s'appellast auparavant* Sans-malice, *eust mieux fait de quitter ce nom feminin Ἀκακία, pour en prendre un plus masle & qui eust du rapport à Ἀκάκιος*, Acacius, *mots usitez parmy les Grecs & les Latins. Qui est-ce qui ne se mocqueroit de la simplicité ou bestise de celui qui ayant pour nom de famille*, pelé, *ou* vertueux, *tourneroit son nom en Grec, & s'appelleroit Ἀλωπεκίας, ou Ἀρετή!* Ces raisons-là sont très-foibles. On peut avouër, quant à la seconde, que dans l'ordre il faloit écrire, ou *Acacia*, ou *Akakia*; mais je pense qu'effectivement cet habile Medecin signoit de la derniere maniere. A l'égard de l'autre raison, il est facile de voir que le Pere Labbe ne dit rien qui vaille; car le nom masculin Ἀκάκιος ne répond pas aussi juste que le féminin Ἀκακία au mot François *Sans-malice*. La comparaison de *pelé* ou *vertueux*, est hors de propos, puis qu'il est certain que *Sans-malice* n'a point la nature d'un nom adjectif, & que si un homme, qui auroit porté le nom *Avec-pelure*, eût voulu le gréciser, il eut dû prendre celui de *Synalopecia* plutôt que celui de *Synalopetius*.

(C) *Il publia diverses choses sur Galien.*] Il publia, en 1538, une Traduction Latine des deux Livres de Galien *de Ratione curandi*, & l'accompagna d'un *Commentaire* (5). Après cela, il traduisit l'*Ars Medica, quæ & ars parva*, du même Galien. Cet Ouvrage fut imprimé à Lion, en 1548. Il est aussi l'Auteur d'un Livre imprimé à Paris, l'an 1555, sous le titre de *Synopsis eorum quæ quinque prioribus libris Galenus de facultatibus simplicium medicamentorum continentur.*

(D) *Un de ses descendans se méla d'autre chose que de Medecine.*] Une Lettre de Guy Patin, datée du 22 Juillet 1661, contient ces paroles. „ Le Roi a fait mettre à la Bastille le „ frere de Mr. Akakia, notre Collegue, pour avoir écrit „ quelque chose qui a déplu à Mr. le Prince. Il avoit été „ employé, il n'y a pas lontems, pour le mariage du Duc „ d'Enguien, & avoit été Sécrétaire de l'Ambassade de Po„ logne ". Tout le monde a su les plaintes qu'un ami de la Maison d'Autriche, déguisé sous le nom de *Stanislaus Lysimachus, Eques Polonus*, publia en 1683 contre les intelligences que la France entretenoit avec le Comte de Tekeli, par le moien d'Akakia & de du Vernay-Boucauld. Je viens de lire dans un Imprimé qui a pour titre, *Journal d'Amsterdam* (6), que ce même Mr. Akakia eut beaucoup de part aux intrigues qui tendoient à faire tomber la Couronne de Pologne sur la tête du Duc de Longueville, par la déposition du Roi Michel. On assure, dans ce Journal, que l'Empereur en avoit fait faire des plaintes au Roi de France, & qu'il avoit nommé *entre autres Mr. Akakia, comme un des principaux conducteurs de cette affaire*: que Mr. Akakia *fut mis à la Bastille; mais qu'il n'en eut que plus d'attention à l'intrigue qu'il avoit commencée, & plus de loisir pour entretenir les correspondances qu'il avoit liées : que ses lettres & sa négotiation allerent toujours leur train, nonobstant cet emprisonnement;* & que l'affaire fut si avancée, qu'il n'y eut que la mort de Mr de Longueville (7), qui en empéchat l'éxécution. Les médailles étoient déja toutes préparées. Ce second emprisonnement de Mr. Akakia ne dura que cinq ou six mois, s'il en faut croire une personne que j'ai consultée depuis la lecture de ce Journal. Cette personne m'a dit de plus, que Mr. Akakia eut tant de joie de se voir choisi pour aller fomenter les troubles de la Hongrie, qu'encore qu'il fût bien malade, il se trouva bien-tôt assez de santé pour partir. Ne faisant prendre la route d'Allemagne, il s'en alla en Angleterre, où il s'embarqua pour la Suede, d'où il se rendit par mer à Riga, & de là en Pologne, où il est mort. C'étoit un homme d'intrigue, & qui agit vivement pour la conclusion de la paix d'Olive.

(E) *Ceux qui ont mis sa mort à l'année 1605, se sont abusez.*] C'est ce qu'a fait l'Auteur du *Diarium Biographicum* (8); car voici comme il parle sous cette année-là : *Martinus Akakia, Gallus* CATALAUNENSIS, *Medicinæ Doctor & Professor Lutetiæ Parisi.* Après quoi, il donne le titre de quelques Livres, dont Akakia de Châlons est véritablement l'Auteur. Si l'on avoit su que Brissot, dont notre Akakia fut disciple, n'étoit plus en France l'an 1519, on n'auroit pas alongé la vie de ce disciple jusques à l'année 1605; ou bien, on auroit dû dire quelque chose d'une vieillesse aussi extraordinaire que l'auroit été celle-là. Ce qui a pu tromper l'Auteur du *Diarium*, est qu'en l'année 1605, il mourut un Médecin, qui s'apelloit Akakia. Il étoit petit-fils du disciple de Brissot. Guy Patin en parle de cette maniere, avec sa liberté Cynique : *Deux Docteurs de notre Compagnie travailloient* à l'Apologie de Theodore Mayerne Turquet; *savoir, Seguin notre ancien, qui a toujours porté les Charlatans, & son beau-frere Akakia, qui mourut l'an 1605, de la vérole qu'il avoit raportée d'Italie, où il étoit allé avec Mr. de Béthune, Ambassadeur à Rome* (9). Si notre Martin Akakia eut pû gagner un tel mal au tems de cette Ambassade, il auroit été sans contredit le plus vieux paillard de l'Europe.

(1) Quenst. de Patriis Viror. Eruditorum, pag. 51.

(2) Au feuillet 0 iii.

(3) A la page 4 de l'Edition de Paris, en 1694, in folio.

(4) Labbe, Etymologies des mots François, pag. 20.

(5) Gesner, in Biblioth. folio 500.

(6) Il a paru au Mois de Septembre 1693.

(7) Il fut tué au passage du Rhin, le 12 de Juin 1672.

(8) Henningus Witte, Professeur à Riga en Livonie.

(9) Patin, Lettre VIII de la 1 Edition.

AKAKIA (Martin) Parisien, fils du précédent, fut reçu Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, l'an 1572. Tristan de Rostaing, Chevalier de l'Ordre, & Amiot, Evêque d'Auxerre, se rendirent ses patrons (*A*), & lui firent donner par Charles IX, en 1574, la charge de prémier Lecteur & Professeur Roial en Chirurgie. Quatre ans après, il devint second Médecin de Henri troisiéme (*a*). Comme il se plaisoit à porter des Leçons fort étudiées dans les Ecôles Roiales, & que cela lui prenoit beaucoup de tems, il craignit que la visite des malades, & les fonctions qu'il lui faloit faire à la Cour, ne fussent un fardeau trop pesant pour lui : de sorte que, pour ne pas succomber à tant de peines, il se démit de sa chaire de Professeur, sous le bon plaisir du Roi, entre les mains de Jean Martin, homme très-capable de cette charge, comme ses Ecrits le témoignent (*B*). Mais ce Jean Martin, aiant bien considéré qu'elle seroit incompatible avec ses autres affaires, s'il la vouloit remplir en conscience, la rendit à Martin Akakia. Celui-ci disposa tout aussi-tôt de cet emploi, en faveur de Pierre Seguin son beau-fils, & mourut fort peu après, l'an 1588, à l'âge d'environ quarante-neuf ans. Il laissa deux fils, dont je vais parler, & une fille, qui fut mariée à Pierre Seguin, l'un des plus doctes Médecins de la Faculté de Paris, & qui éxerça la profession de son beau-pere dans le College Roial, depuis l'an 1588, jusques en 1599. Le Traité *de Morbis muliebribus*, & les *Consilia Medica*, de notre Martin, ne sont presque conus de personne, que sous la fausse suposition qu'ils viennent de la même main que les Traités de Martin Akakia de Châlons. Je n'ai point vu de Bibliographe, qui distingue les Ecrits du pere, d'avec les Ecrits du fils : on attribue les uns & les autres à Martin Akakia *Catalannensi*. J'y aurois été trompé, aussi bien que Mr. Moréri, si je n'eusse recouru aux lumieres de quelques amis (*C*). Les deux Livres *de Morbis muliebribus* ont été inserez dans le Recueil qu'un Médecin, nommé Israel Spachius, fit imprimer à Strasbourg, en 1597, de divers Traites touchant les maladies du sexe ; &, pour les *Consilia Medica*, on les trouve dans le Recueil de pareils Ouvrages, que Scholzius fit imprimer à Francfort, en 1598. Il y a beaucoup d'aparence qu'Israel Spachius a cru que les deux Livres *de Morbis muliebribus* étoient un Ouvrage du disciple de Brissot. C'est lui sans doute qui mit au titre, *Martini Akakiæ, Medici Regii, & in Universitate Parisiensi Professoris Medicinæ doctissimi, &c.* L'Ouvrage n'avoit jamais été imprimé ; il couroit en manuscrit. Spachius savoit en général que Martin Akakia l'avoit fait, & il crut bonnement que cet Akakia étoit le même dont le public avoit déja vu des Livres ; ainsi il lui donna les qualitez de l'Akakia de Châlons, & non pas celle de Professeur Roial, que l'Auteur se seroit donnée, s'il avoit publié lui-même son Livre.

(a) Voiez la Remarque (F).

(*A*) *Tristan de Rostaing & Amiot furent ses patrons.*] On n'en sauroit donner une preuve plus convenable, que les paroles que je vais citer d'un Panegyrique de Henri trois : *Vix dum* (c'est Martin Akakia qui parle) *igitur in publica professione, quâ nos Carolus Rex Christianissimus, Tristando Rostagnio Equite Torquato fortissimo, & Jacobo Amyoto Altissiodorensium Episcopo de nobis referentibus, cohonestaverat, quadriennium compleveramus, cum Tu nos inter tuos Medicos allegisti & conscripsisti.* Ce Panegyrique fut imprimé à Paris, l'an 1578 ; en voici le titre : *Martini Akakiæ, Regii & Medici & Professoris, ob suam in ordinem Regiorum Medicorum cooptationem, Panegyricus, Henrico Valesio Regi Christianissimo dicatus.*

(*B*) *Les Ecrits de J. Martin temoignent sa capacité.*] René Moreau a eu soin de faire imprimer deux Ouvrages de cet Auteur : *Prælectiones in Librum Hippocratis Coi de Morbis internis*, à Paris, en 1637, *Prælectiones in Librum Hippocratis Coi de Aere, Aquis, & Locis*, à Paris, en 1646. Il a mis l'Eloge de l'Auteur à la tete du prémier. On voit à la tete du second quelques Vers Latins d'Antoine Mornac à la louange du même Martin, qui fut l'un des Commissaires à la fameuse Conference de du Perron, & de du Plessis.

(*C*) *J'ai recouru aux lumieres de quelques amis.*] Monsr. le Professeur Drelincourt a eu la bonté de m'apendre que Martin Akakia, Auteur du Traité *de Morbis muliebribus*, cite non seulement Fernel, & Amatus Lusitanus ; mais aussi l'Ouvrage de Scaliger contre Cardan, & la *Cosmocritice* de Corneille Gemma. Fernel dedia ses Livres à Henri II, qui ne commença à régner qu'en 1547. Amatus Lusitanus composa sa II Centurie (1) à Rome l'an 1551 (2) ; à Rome, dis-je, où le Pape Jules III l'avoit apelé. Le Livre de Scaliger contre Cardan ne fut imprimé qu'en 1557. Celui de Corneille Gemma fut écrit à l'occasion de l'étoile de l'an 1572, & ne fut imprimé qu'en 1575. Il faut donc que ce Martin Akakia ait été en vie l'an 1575. Les remarques de Mr Drelincourt, que l'on vient de lire, le prouvent manifestement. Or comme j'avois lu que Martin Akakia étoit Professeur Roial en Médecine dès l'an 1577, & que Pierre Seguin fut mis à sa place le 20 de Septembre 1594 (3), je souhaitai de savoir ce que Guillaume Du-Val a dit là-dessus dans son Catalogue des Professeurs du College Roial. Je l'ai su par le moien de Mr. Pinsson des Riolles (4), qui a pris la peine le plus obligeamment du monde de m'envoier plusieurs particularitez concernant les *Akakia*. Il m'a fait savoir entre autres choses, I, Que Martin Akakia de Chalons, Medecin de François prémier, mourut l'an 1551. De ce fait, & des remarques de Mr. Drelincourt, il resulte nécessairement que l'Auteur du Livre *de Morbis muliebribus* n'est pas *Martin Akakia Catalannensis* : II, Qu'il est bien vrai que Pierre Seguin fut pourvu dès l'année 1588 de la charge de Lecteur Roial en Chirurgie, par la demission de Martin Akakia son beau-pere ; mais qu'il eut besoin de prendre de nouvelles Lettres, l'an 1594. En voici la raison : pendant les guerres civiles, le nombre des Lecteurs Roiaux se multiplia beaucoup plus que la fondation ne portoit ; plusieurs personnes avoient obtenu subrepticement les provisions de cette charge. Henri quatre cassa une partie de ces Lecteurs en 1594, & redonna de nouvelles Lettres à ceux qui furent retenus. Pierre Seguin fut de ceux-ci. Voila pourquoi sa promotion a été marquée sous l'an 1594, par l'Auteur des Antiquitez de Paris ; mais si cet Auteur étoit éxact, il ne se contenteroit pas de dire que Pierre Seguin fut mis à la place de Martin Akakia le 20 de Septembre 1594. Il craindroit de faire juger à ses Lecteurs que Martin Akakia mourut cette même année, & que Pierre Seguin commença alors d'être Professeur Roial. Or quiconque diroit cela, débiteroit deux grans mensonges.

(1) C'est celle qu'Akakia cite, sans la designer, mais où qu'il cite se trouve Centur. II, Curatione XXXIX, pag. 187.

(2) Il le dit lui-même, page 236.

(3) Antiquitez de Paris de du Breul, pag. 568.

(4) Avocat au Parlement de Paris.

AKAKIA (Martin) fils du précédent, fut reçu Docteur en Médecine, à Paris, le prémier de sa Licence, en 1598. Il devint Professeur Roial en Chirurgie l'année d'après, par la démission de Pierre Seguin son beau-frere (*a*). Il fit un voiage à Rome, & mourut de maladie à Paris, sans laisser postérité, l'an 1605. Il est enterré avec son pere, à St. Germain de l'Auxerrois. Son frere **Jean Akakia**, promu au Doctorat en Médecine, à Paris, le prémier de sa Licence, l'an 1612, fut Médecin de Louïs XIII, & mourut en Savoie, l'an 1620. Il laissa plusieurs enfans (*A*).

(a) Il se démit de sa Charge, aiant été fait Lecteur Roial en Médecine, le 10 Septembre 1599, par la démission de Jean Duret.

(*A*) *Jean Akakia laissa plusieurs enfans.*] I. Martin Akakia, Professeur Roial en Chirurgie (1), qui se démit de sa charge en faveur de Mathurin Denyau, & mourut quelques années après, en 1677, laissant un fils qui a été Commis du Contrôlle général des Finances, & une fille mariée à Mr. le Vayer de Boutigni, Conseiller au Parlement de Paris. II. Roger Akakia : c'est l'homme d'intrigue, dont j'ai parlé ci-dessus, dans la Remarque (*D*) du prémier Akakia. III. Charles Akakia, Ecclésiastique fort pieux, attaché à Port-Roial. IV. Simon Akakia, dit du Plessis, Agent des Dames de Port-Roial. V. N. Akakia, connu sous le nom de Mr. du Lac. Il prend soin de l'Edition des Livres de feu Mr. de Saci sur l'Ecriture. Il y a eu d'autres enfans de Jean Akakia, outre ces cinq.

(1) Il l'étoit déja, lors que Guillaume du Val publia son Catalogue, en 1644.

AKIBA, fameux Rabin, a fleuri peu après que Tite eut ruiné la ville de Jerusalem. Il n'étoit Juif que du côté de sa mere, & l'on prétend que son pere descendoit de Sisera, Général d'armée de Jabin, Roi de Tyr. Akiba vécut à la campagne, jusqu'à l'âge de quarante ans, & n'y eut pas un emploi fort honorable ; puis qu'il y gardoit les troupeaux de Calba Schwa, riche bourgeois

gebis de Jerusalem. Enfin il entreprit d'étudier, à l'instigation de la fille de son maître, laquelle lui promit de l'épouser, s'il faisoit de grans progrès dans les sciences. Il s'apliqua si fortement à l'etude, pendant les vint-quatre ans qu'il passa aux Académies, qu'aprés cela il se vit environné d'une foule de disciples, comme un des plus grans Maîtres qui eussent été en Israël. Il avoit jusqu'à vint-quatre mille Ecoliers. Il se déclara pour l'imposteur Bar-cochebas (a), & soutint que c'étoit de lui qu'il faloit entendre ces paroles de Balaam, *une étoile sortira de Jacob*, & qu'on avoit en sa personne le véritable Messie (b). Il ne se contenta pas de faire envers lui ce que Samuel avoit fait envers les deux prémiers Rois des Juifs, je veux dire de l'oindre (c): il voulut de plus faire la fonction de son Ecuier. (d). Les troupes, que l'Empereur Hadrien envoia contre les Juifs, qui sous la conduite de ce faux Messie, avoient commis des massacres épouvantables, exterminérent cette faction. AKIBA fut pris, & puni du dernier suplice, avec beaucoup de cruauté (e): on lui déchira la chair avec des peignes de fer, mais de telle sorte qu'on faisoit durer la peine, & qu'on ne le fit mourir qu'à petit feu (f). Il vêcut six-vints ans, & fut enterré avec sa femme dans une caverne, sur une montagne qui n'est pas loin de Tiberiade. Ses vint-quatre mille disciples furent enterrez au dessous de lui sur la même montagne (g). Je raporte ces choses, sans prétendre qu'on les croie toutes. On s'imagine qu'il a supoſé un Ouvrage au Patriarche Abraham (A). Quelques-uns lui attribuent un attentat encore plus condamnable que celui-là: c'est d'avoir altéré le Texte Hébreu de la Bible (B), afin de pouvoir répondre à une objection des Chrétiens (C). Les Juifs lui donnent de grans éloges (D), & le regardent comme celui qui leur a apris toute la Loi non écrite (E). La Remarque, que nous faisons là-dessus, contiendra quelques particularitez de sa Vie. S'il faloit juger de ses Leçons par ses préceptes de garderobbe (F), on auroit lieu de les traiter de ridicules.

(a) C'est-à-dire en Hebreu, Fils de l'Etoile.

(b) Vide Joh. à Lent Schediasma Historico-Philologicum de Judæorum Pseudo-Messiis, pag. 9.

(c) Ibidem, pag. 14.

(d) Ibidem, pag. 9 & 15.

(e) Ibidem, pag. 14, ex Tractatu Talmudico Taanith, fol. 22.

(f) Lent, de Pseudo-Messiis, pag. 13, ex Tractatu Talmudico Berachos, folio 61.

(g) Ibidem, pag. 13, ex Autoris Libelli de Cippis, ab Hottingero editi, & Latinè translati.

(A) *On s'imagine qu'il a supoſé un Ouvrage au P. Abraham.*] Ce Livre est intitulé *Sepher Jezirah*, c'est-à-dire, *Le Livre de la Création*. Voiez la Remarque (F) de l'Article ABRAHAM, & ajoutez-y ce suplement. Lambecius ne devoit pas dire, que ce Livre de la création fut imprimé à Mantoue la premiere fois (1); car l'Edition de Mantoue, in 4, accompagnée du Commentaire d'Abraham Ben-Dior, & de celui de plusieurs autres Rabins, dont vous trouverez les noms à la page 536 de l'Histoire Critique du Vieux Testament, avoit été precedée par l'Edition de Paris, en 1552, in 8. Le même Livre a été imprimé à Bâle, in folio, l'an 1587, avec plusieurs autres de même trempe. Il est d'un grand poids chez les Cabalistes: ils s'en servent à faire des miracles, disent-ils (2).

(1) Lambecii Histor. Literariæ Prodromus, pag. 18, apud Placcium de Pseudonymis, pag. 114.

(2) Placcius, ibid.

(B) *On l'accuse d'avoir altéré le texte Hebreu de la Bible.*] Cette alteration se raporte à l'âge qu'avoient les Patriarches, lors qu'il leur naissoit des enfans. Personne n'ignore, qu'en cette année-là ils étoient plus vieux, selon la Bible des Septante, que selon la Bible Hébraïque. Adam, par exemple, si nous suivons le texte Hebreu, avoit cent trente ans, lors que sa femme accoucha de Seth; mais selon la Version des Septante, il étoit alors dans sa deux cent trentiéme année. La plupart des Théologiens veulent qu'on préfere le texte Hebreu, au texte Grec. Ceux qui tiennent l'autre parti, sont en petit nombre; mais en recompense, ce ne sont pour l'ordinaire que des Savans d'élite. Le Pere Dom Paul Pézron, Religieux de l'etroite Observance de Citeaux, & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, s'est rangé au petit nombre. Il a débité, entre autres choses, que les Juifs ont alteré le texte Hebreu dans le tems qui a coulé depuis la ruine de Jerusalem sous Tite, jusques à la douziéme année de l'Empereur Hadrien (3). Il le prouve par la Version d'Aquila, publiée l'an douze de cet Empereur, & assez conforme au texte Hébreu d'aujourd'hui. Or comme cet Aquila, en passant du Christianisme au Judaïsme, se mit sous la discipline d'Akiba, il paroit fort vraisemblable au Pere Pézron, qu'il faut imputer à ce Rabin cette altération de l'Ecriture. Il est certain qu'Akiba *étoit alors en grande estime parmi les Juifs, & sur tout parmi ceux de la Palestine; car il fut environ quarante ans le maître du College qu'ils avoient à* Jabné, *ou à* Tyberiade, *proche le lac de Genezareth* (4). . . . . *Il avoit beaucoup de disciples, passoit pour le plus savant d'entre les Juifs, & avoit tant de créance dans leur esprit, que ce fut lui qui déclara que* Barcochebas *étoit le Messie* (5).

(3) Pézron, de l'Antiquité des Tems, Chap. XVI, pag. 212 Edit. de Paris, en 1687, in 4.

(4) Là même, pag. 190.

(5) Là-même, pag. 191.

(C) *Afin de pouvoir répondre à une objection des Chrétiens.*] „ Jamais les Chrétiens ne disputerent contre les Juifs plus „ fortement qu'en ce tems-là„ , dit le même Auteur (6); „ & jamais aussi ils ne les combatirent plus efficacement. „ Car ils ne faisoient que leur montrer d'un côté les Evangi„ les, & de l'autre les ruines de Jerusalem, qui étoient de„ vant leurs yeux, pour les convaincre que JESUS-CHRIST, „ qui avoit si clairement predit sa désolation, étoit le Pro„ phete que Moïse avoit promis . . . . . Mais ils les pres„ soient vivement par leurs propres traditions, qui portoient „ que le Christ se manifesteroit après le cours d'environ *six* „ *mille ans*, en leur montrant que ce nombre d'années étoit „ accompli. Cela les embarrassoit étrangement; & c'est „ sans doute la raison pourquoi il dit dans le Talmud, „ qu'*Akiba*, & *Samsas*, supputoient les années (7), dont on „ tiroit contr'eux de si puissans argumens". Il est certain que les Juifs pouvoient répondre à l'objection des six mille ans, si la Bible étoit telle que nous l'avons aujourd'hui: car il s'en faut bien qu'elle ne nous donne ce nombre d'années depuis Adam jusqu'à J. Christ.

(6) Là-même.

(7) Talmud, in Tractatu de Synodrio.

(D) *Les Juifs lui donnent de grans éloges.*] Ils l'apelloient *Sethumtaab* (8), c'est-à-dire, l'authentique. Il faudroit un volume tout entier, dit l'un d'eux (9), si l'on vouloit parler dignement de lui. Son nom, dit un autre, a parcouru tout l'Univers, & nous avons reçu de sa bouche toute la Loi orale: *Hujus nomen* (*inquit* Autor Libri Zemach David) *exiit ab una extremo mundi usque ad aliud, atque totam legem oralem ex ejus ore accepimus* (10).

(8) Vide Joh. à Lent de Pseudo-Messiis, pag. 9.

(9) Zacutus, in Juchasin, pag. 64, apud Lent, pag. 19.

(10) Konig, Biblioth. pag. 19.

(E) *Et croient qu'il leur a apris toute la Loi non écrite.*] Voiez le passage qu'on vient de citer, & le Livre que le Pere Paul Pézron a publié à Paris, l'an 1691 (11). On y trouve (12), que Rabbi Akiba, fils de Joseph, est le prémier Compilateur des *Deuterroses*, ou des traditions Judaïques, & le chef des *Traditionaires*; qu'il ramassa les traditions qu'Hillel, Simeon, & autres anciens Docteurs, avoient inventées; qu'il y en ajouta d'autres de son invention; qu'elles eurent cours toutes ensemble jusqu'à la fin du V siecle, auquel tems on y en joignit d'autres, dont le Talmud fut composé; qu'Akiba (13) se servit du Raban Meir, le plus celebre de tous ses disciples, pour *rédiger par écrit une partie de ces traditions dont on a depuis composé la Misne* (14); qu'il fut Assesseur du Patriarche (15), & le maître d'Aquila, & du Rabin Jose, qui est l'Auteur de la grande Chronique des Juifs (16); qu'il devint chef des écoles Judaïques, la même année que Joseph acheva ses Antiquitez, qu'il occupa cette place durant quarante ans; qu'il est très-souvent cité dans le *Pirke-Eliezar*; & qu'il souhaitoit la damnation éternelle à tous ceux qui lisoient les Ouvrages des Chrétiens.

(11) Intitulé: Defense de l'Antiquité des Tems.

(12) Pag. 61.

(13) Pag. 63, ex Tzemach David, pag. 99.

(14) Les Juifs pretendent que le Rabi Juda, qui la compila, naquit le même jour qu'Akiba mourut. R. Juda princeps natus est illo die quo obiit R. Akiba, de quo ajunt, sol exortus est & sol occidit. Voiez Pézron, Defense de l'Antiquité des Tems, pag. 96.

(15) Nerva permit aux Juifs de se choisir un Patriarche de leur Nation.

(16) Ex Hieronymo in Cap. VIII Isaiæ.

(F) *Ses Preceptes de garderobbe.*] La Nation Judaïque a été livrée à un tel esprit de puériles & de chimeriques observances, que leurs plus graves Docteurs ont étendu le Rituel jusques aux actions les plus machinales, comme est celle d'aller au privé. Malheur à qui ne sait pas bien s'orienter; car les quatre points cardinaux de l'horison ne sont pas également favorables. Je ne puis dire qu'en Latin le reste de leurs ridicules superstitions. *Dixit R. Akiba, ingressus sum aliquando post Rabbi Jesuam in sedes secretas locum, & tria ab eo didici. Didici 1, quod non versus Orientem & Occidentem, sed versus Septentrionem & Austrum, convertere nos debeamus. Didici 2, quod non in pedes erectum, sed jam considentem se retegere liceat. Didici 3, quod podex non dextrâ sed sinistrâ manu abstergendus sit. Ad hæc objeci ibi Ben Hasas; usque adeo vere perfricuisti frontem erga magistrum tuum ut cacantem observares? Respondit ille, Legis hæc arcana sunt ad quæ discenda id necessario mihi agendum fuit* (17). Voilà un merveilleux Docteur, qui, même sur sa chaise percée, expliquoit sans dire mot les mystéres de la Loi.

(17) Ex Barajetha in Massech. Berachot, folio 62, apud Lent, pag. 20.

ALABASTER (GUILLAUME) Théologien Anglois, nâquit à Hadley, dans la Comté de Suffole. Il fut un des Docteurs du College de la Trinité à Cambridge, & il accompagna le Comte d'Essex, en qualité de Chapelain, à l'expédition de Cadis, sous le regne d'Elizabeth. On veut que les prémieres pensées de changer de Religion lui soient venues, pour s'être laissé ébloüir à la pompe des Eglises de la Communion Romaine, & au respect dont il lui sembla que les Prêtres y sont honorez, &, qu'aiant paru chancelant, il ait trouvé des personnes qui ménagérent ces dispositions, qui profitérent de telle sorte des plaintes qu'il faisoit d'avoir été peu avancé en Angleterre, qu'il ne hésita plus à passer dans le Papisme, dès qu'il eut bien considéré que l'esperance d'un meilleur avancement ne seroit pas trop bien fondée. Quoi qu'il en soit, il s'ag-

gréger à la Communion Romaine, & n'y trouva point ce qu'il avoit espéré. Il s'en dégoûta bientôt : il ne s'accommoda point d'une Discipline, qui ne lui passoit en compte aucun des dégrés où il étoit déja monté. Aparemment, il ne s'accommodoit pas mieux de ce culte des créatures, que les Protestans sont accoutumez de regarder avec horreur ; ainsi il repassa en Angleterre, pour y reprendre sa prémiere Religion. Il y obtint un Canonicat dans l'Eglise de Saint Paul, & puis la Cure de Tharfield, dans la Province de Hartford. Il entendoit fort bien la langue Hébraïque ; mais il se gâta l'esprit par l'étude de la Cabale, dont il s'entêta. On en vit des preuves dans le Sermon qu'il fit, quand il fut reçu Docteur en Théologie à Cambridge. Il prit pour texte le commencement du prémier Livre des Chroniques, *Adam*, *Seth*, *Enos*; &, après avoir touché le sens litéral, il se jetta dans le mystique, soutint qu'Adam signifioit là malheur & misere, & ainsi des autres (*a*). Sa méthode d'expliquer l'Ecriture ne fut point au goût des Catholiques Romains (*A*) : je dirai dans les Remarques ce qu'ils en penserent, & comment il se tiroit de l'objection que l'on fait sur les trois jours & trois nuits que Jesus-Christ devoit être dans le ventre de la terre, comme Jonas au ventre de la baleine (*b*). Je ne dois point oublier qu'on faisoit un très-grand cas de ses Vers. Il fit une Tragédie Latine, intitulée *Roxana*, dont la représentation dans un College de Cambridge fut accompagnée d'un accident très-notable (*c*). Il y eut une Dame, qui fut si épouventée du dernier mot de la Tragédie, *Sequar*, *Sequar*, tant il fut prononcé d'un air furieux, qu'elle en perdit l'esprit pour toute sa vie. Alabaster vivoit encore en 1630. Son *Apparatus in Revelationem Jesu Christi* fut imprimé à Anvers, l'an 1607. Quant au *Spiraculum tubarum, seu fons spiritualium Expositionum ex æquivocis Pentaglotti* (*d*) *significationibus*, & son *Ecce sponsus venit, seu tuba pulcritudinis, hoc est demonstratio quod non sit illicitum nec impossibile computare durationem mundi & tempus secundi adventus Christi*, ils sont imprimez à Londres (*e*). On peut juger par ces seuls Titres quel étoit le goût du personnage ; mais on en jugera mieux par les paroles d'André Rivet, que je citerai (*B*). Il ne faut pas oublier son *Lexicon Hebraicum*, in folio. Je n'ai point parlé des *Motifs de Conversion*, qu'il publia après avoir embrassé le Catholicisme : on sait assez

(*a*) *Ex Libro* Fulleri, *cui Titulus* Worthies of England.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*c*) Fuller, Worthies of England.

(*d*) *C'est ainsi que porte le* Catalogue d'Oxford. *Il faloit dire* Pentateuchi.

(*e*) *Voiez le* Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford.

(*A*) *Sa méthode d'expliquer l'Ecriture ne fut point au goût des Catholiques Romains.*] François Garasse, Jésuite, après avoir raporté une opinion assez grotesque d'Isidore de Peluse (1), continue ainsi. „ L'exposition d'Alabastes est encores plus esloignée du sens commun ; car il s'en va ravaudant sur des fantaisies Rabinesques, qui sont à la vérité plaisantes, si elles estoient aussi solidement fondées, comme elles sont subtilement controuvées. Il dit en son Apparat, ch. 12, que Jonas & N. S. ont demeuré ponctuellement trois jours & trois nuicts, l'un dans le ventre de la terre, & l'autre dans le ventre de la baleine, en la façon qui s'ensuit. *Jonas*, dit-il, *fut porté jusques au centre du monde, comme il le depose luy mesme :* Ad extrema montium descendi, terræ vectes circumdederunt me. *Or est-il, qu'estant en cet endroit, il avoit le jour & la nuict tout à la fois ; car regardant vers nostre hemisphere, il avoit le jour en face, & la nuict à dos : & puis le lendemain, tout au contraire ; de façon que n'ayant que demeuré un jour & demi, il y a demeuré trois jours entiers, d'autant qu'il faut doubler l'espace, pource qu'il avoit tout à la fois ce que nous avons successivement. Ainsi, nostre Seigneur estant dans le ventre de la terre, a eu comme Jonas le jour & la nuict tout à la fois ; d'autant que son ame s'en est allée jusques au centre de la terre, afin d'avoir le jour d'un costé, & la nuict de l'autre, & par ainsi accourcir le terme de sa demeure sans forcer la vérité, tant il avoit d'impatience de laisser ses Disciples desolez.* Je dis que cette invention faict tort à l'Escriture sainte, d'autant qu'elle est trop contrainéte & sophistiquée, & ressemble justement les fantaisies des Rabins ; & partant, ce n'est pas sans sujet que le Livre d'Alabaster a esté condamné à Rome : mais il fut si idolastre de ses inventions, qu'il fit encores pis que Heliodore, pource qu'il quitta sa religion, pour ne quitter pas ses grotesques dangereuses, qu'il a fait sur l'Escriture sainte (2) ". Joignons le jugement d'un Jésuite du Païs-Bas à celui de ce Jésuite François. Bonfrerius, aiant condamné ceux qui par les machines de la Cabale trouvent tout dans chaque passage de l'Ecriture, poursuit ainsi : *Quod nuper fecit insulse nimis & irreligiose* Gulielmus Alabaster, *qui in illo suo Apparatu ex manibus hujusmodi fundamentis, ut dicunt quisquilis, conatus est nobis suam mysticam theologiam, & (ita ipse vocat) interiorem Scripturæ sensum ad medullam (re ipsa aliud nihil quam deliramenta & somnia) exprimere. Qua ex re male audiit & Romæ censoriam Ecclesiæ virgulam merito expertus est. Quis enim ferat quempiam in re tam seria, Scripturæ inquam interpretatione, pro probatis mercibus vendere quæ ipse parum sano cerebro deliraris* (3) ? Il raporte ensuite quelques éxemples des explications chimériques de cet homme.

Nous entendrons bien-tôt un Protestant, qui reproche aux Catholiques Romains d'avoir toleré les visions de cet Alabaster.

J'ai été averti par un habile homme, que les Lecteurs n'aiment pas qu'on leur indique en général qu'un tel ou un tel ont avancé une opinion chimérique. Cela réveille leur curiosité : ils voudroient la contenter sur le champ, & quelquefois même sans être obligés d'aller prendre un autre Livre, qu'ils ont dans leur cabinet. Cet habile homme auroit donc voulu, ou que je n'eusse rien dit d'Isidore de Peluse, ou qu'aiant marqué en général, que son opinion étoit grotesque, je l'eusse raportée, vu principalement que le Livre de Garasse ne se trouve guere dans le cabinet des particuliers. Je profite de cet avis, j'en sai par expérience les fondemens : & c'est pourquoi, en plusieurs autres rencontres, j'ai mieux aimé joindre des queues à mes Commentaires, qu'exciter en vain l'avidité des Lecteurs. Isidore de Peluse, pour trouver le nombre complet, a suposé que les ténebres de la passion doivent être prises pour une nuit, & que le retour de la lumiere jusques au coucher du Soleil, doit être pris pour un jour. Lisez ce qui suit : „ Je respons qu'il est vrai que ce passage (4) a bien donné de la peine, pour l'accorder avec la vérité de l'histoire, & que ç'a esté un des principaux argumens dont Julian l'Apostat a tasché de renverser la vérité de l'Evangile ; mais qu'il n'est point si desespéré, qu'on n'en tire bien une vraye & naturelle exposition, sans recourir aux fantaisies : ce que quelques-uns ont faict à la bonne foy, comme nous avons veu cy-dessus touchant l'heure de la resurrection. S. Isidore de Peluse, au premier Livre de ses Epistres, en l'Epistre CXIV, en rapporte une exposition nouvelle, en ces termes : *Sic habeto, sexta hora Parasceves in crucem actus est Dominus, ab hac hora usque ad nonam tenebræ extiterunt, has in noctem intellige : rursus hora nona lux, has tu pro die habe : nox rursum Parasceves, tum dies Sabbathi, tum nox Sabbathi Dominici dies.* Suyvant cette exposition, il est vray que Jesus-Christ demeura trois jours & trois nuicts dans les entrailles de la terre ; mais ce sont des jours & des nuicts réduictes au petit pied (5) ".

(*B*) *On jugera de son goût par les paroles d'André Rivet, que je citerai*] *Anno* 1607, dit-il (6), *quidam Pontificius Anglus*, Gulielmus Alabastrus, *edidit Antverpiæ Librum cui titulum fecit*, Apparatus in Revelationem Christi, *in quo profitetur se* novam & admirabilem rationem *afferre* investigandi Prophetiarum mysteria ex Scripturâ se ipsam interpretante. *Ille novam Cabbalam instituit, ex qua quodlibet ex quolibet educit, & mutatis vel inversis aut separatis & disjunctis Ebræorum vocabulorum literis aut syllabis, vel etiam ex iisdem variorum numerorum ratione excogitata, novis etiam significationibus contra grammaticæ rationem assignatis, diversis nominibus aut verbis omnia pervertit, & ipsi adeo commentum placet ut quamvis sæpè excipiat se nolle præjudicare Latinæ versioni, cum tamen valeat ex ea nullis fiduciales sensum quem sibi proponit posse erui, non veretur dicere pag.* 61, Deum, Christi & Religionis Christianæ mysteria per illam verborum formam in Ebræo legis codice expressisse, quæ sensum carnalem & à divina mente alienum lectori prima fronte offerret, atque ita voluisse ut in Ecclesia Christiana nulla passim legeretur versio quam quæ secundum Ebræorum verborum corticem conciperetur, ut hoc modo sapientia divina non esset cuivis profano obvia. *Sed postea idem, per totum illud opus ita sapientiam illam divinam ex Scriptura, si Deo placet, penetralibus haurit, ut ne ulli quidem hactenus ex Patribus sanctissimis, vel ejus loci talis interpretatio in mentem unquam venerit, ut ipsis quidem omniscii Pontificibus.* Mr. Rivet, aiant donné deux éxemples des visions de ce personage (7), continue ainsi son discours : *Alia hujus farinæ multa, pag.* 57 *& seqq. afferuntur à nugatore blasphemo, quibus syllabas unius nominis & verbi seorsim accipiens, & à sua radice divellens, omnia sursum deorsum vertit. Et tamen in regno Pontificio toleratur hæc novitas, ubi simplex scripturæ ex ipsa scriptura interpretatio hæreseos insimulatur. Sed de his hactenus. Videant Pontificii an sui Alabastra non debeant nigrum præfigere theta : nos hominis insolentissimam audaciam detestamur, etsi eum Jesuita Possevinus suis Catholicis Scriptoribus inseruerit, Appar. Sacri Tomo primo.* Notez, I, que l'Ouvrage, dont ceci est tiré, parut pour la prémiere fois en 1626, & que l'Edition in folio, dont je me sers, imprimée l'an 1652, avoit été revue, corrigée, & augmentée par l'Auteur : II, que le Livre d'Alabaster avoit été condamné à Rome, le 30 de Janvier 1610 ; & que l'Auteur

(1) *Voiez la troisieme, à la fin de cette Remarque.*

(2) Garasse, Doctrine curieuse, *imprimée à Paris, chez Chapelet, l'an* 1623, *in* 4, *pag.* 193, 194.

(3) Bonfrerius, *dans les Prolegomenes de son* Commentaire sur le Pentateuque, *imprimé en* 1625, *in fol.*

(4) *Celui du Chapitre XII de St. Matthieu, où il est dit que Jesus-Christ devoit demeurer dans* le ventre de la terre trois jours & trois nuits.

(5) Garasse, Doctrine curieuse, pag. 192, 193.

(6) Riveti Isagoge ad Scripturam Sacram. *Cap. XV*, Operum *Tom. II*, pag. 937.

(7) *L'un est sur le Verset 9, du Chapitre XXXVII*, de la Genese, *l'autre, sur le Verset 8 du Chap. XL du même Livre.*

assez que c'est la coutume de ceux qui changent de Religion. Cette coutume étoit même plus en vogue en ce tems-là qu'aujourd'hui. Le public n'avoit pas eu encore le tems de se dégoûter de cette sorte de Livres. Celui d'Alabaster fut réfuté par Roger Fenton (*f*).

(*e*) Alabaster's Motives. *London*, 1599, in 4.

(*f*) Sa Réponse est intitulée, An Answer to

l'Auteur étoit revenu au giron de l'Eglise Anglicane depuis assez long-tems, lors de la prémiere Edition du Livre de Mr. Rivet. Voici les termes, dont se servit la Congrégation de l'*Index*: je les raporte, parce qu'il semble que l'on en pourroit inferer, que l'Apparat d'Alabaster fut rimprimé à Rome, avec des changemens & des corrections. *Apparatus in Revelationem Jesu Christi*, Auctore *Gulielmo Alabastro Anglo*, Antuerpiæ 1607: *Et Antithesis Benedicti à Benedictis* Veneti, *contra Gulielmum Whitakerum*, *nisi fuerint ex* CORRECTIS AB AUCTORIBUS ET ROMÆ IMPRESSIS, *cum approbatione P. Mag. Sacri Palatii*. Mais peut-être n'a-t-on voulu signifier, sinon qu'en cas que ces Auteurs corrigeassent leurs Ouvrages, & les fissent imprimer à Rome, avec l'aprobation du Maitre du Sacré Palais, alors il seroit permis de lire cette nouvelle Edition. Je croi que c'est le vrai sens. Samuel André, Théologien Allemand, a fait un Livre (8) contre la Cabale de Henri Morus (9), où il raporte quelques exemples des chimeres d'Alabaster (10).

(8) *Voiez l'Index Librorum prohibitorum*, *imprimé à Rome*, *sous Alexandre VII*, *pag.* 206.

(9) *Il est intitulé*, Examen Cabbalæ Henr. Mori. (10) Andr. Examen Cabb. Mori, *pag.* 15.

ALAINS, peuples barbares, qui contribuérent beaucoup à la ruine de l'Empire Romain. Pline les place dans l'Europe, au delà des embouchures du Danube (*a*): mais Josephe marque plus précisément leur situation; car il les met proche des Marais Meotides, & du Tanaïs (*b*). Il décrit une furieuse irruption, qu'ils firent dans la Médie, & dans l'Arménie, sous l'empire de Vespasien. Ce fut alors que Vologeses, Roi des Parthes, fit prier cet Empereur de le secourir contre les Alains, & de lui envoier pour Général l'un de ses fils: sur quoi Domitien fit tout son possible, pour obtenir cette commission (*c*). Voilà ce qui a pu engager Mr. Moréri à nous dire, en confondant un peu les tems, que ces barbares *s'étoient déja fait conoitre dès le tems de Domitien*. Mais ce défaut d'exactitude chronologique est peu de chose, si on le compare avec le reste. Il nous conte que les Alains se joignirent aux Vandales, aux Sueves, & puis aux Goths, au commencement du V siecle; qu'ils combatirent contre les François, l'an 505; qu'ils ravagérent les Gaules; qu'ils avoient pour Chef Gonderic, fils de Aodegigile; que vers l'an 509, ils passérent en Espagne; qu'ils s'y établirent, & qu'ils y furent défaits par Vallia, Roi des Wisigots, en 418. Il n'est pas aisé de comprendre que de pareilles méprises puissent ne pas sauter aux yeux du lecteur; car enfin, des peuples vaincus en 418, dans un païs où ils sont passez environ l'an 509, devroient réveiller l'attention la plus languissante. La vérité est que Mr. Moréri a fait un anachronisme de cent ans. Les Alains s'avancerent, en 406, des bords du Danube jusques au Rhin, sans trouver nulle résistance; &, aiant été joints par les Vandales réchapez d'une bataille perdue contre les Francs, ils entrérent dans les Gaules. Leur Roi s'apelloit Respendial: celui des Vandales s'apelloit Gunderic, & étoit fils de Godisigile, qui avoit été tué dans la derniere bataille. Plusieurs autres Nations barbares s'unirent à ces deux-là, & causerent une désolation prodigieuse dans toutes les Gaules. Une partie des Alains, sous la conduite d'Utace, qui avoit succedé à Respendial, passa en Espagne, l'an 409, & s'établit dans la Province de Carthagene, & dans la Lusitanie: l'autre partie tint bon dans les Gaules, sous la conduite de deux Rois. Les Alains d'Espagne, défaits par Vallia, Roi des Wisigoths, près de Merida, en 418, furent contrains de se soumettre à Honorius. Leur Roi Vatace perdit la vie dans le combat (*d*). Nous trouvons encore, sous l'an 464, des Alains, qui secouent le joug des Huns, après la mort d'Attila, & qui entrent dans l'Italie, pour y fixer leur demeure; mais Ricimer marchant contre eux, avec les troupes de l'Empire, les defait de telle sorte près de Bergame, qu'il ne s'en sauve que tres-peu, & que leur Roi même Biorg est tué dans le combat. Il y avoit long-tems que les Huns, aiant fait beaucoup de ravage & de carnage dans le païs des Alains, s'étoient associés avec ceux qui échapérent à leur fureur. C'est Ammien Marcellin qui nous l'aprend (*e*). Il fait une assez longue description des mœurs des Alains (*f*): il dit que c'étoient les mêmes peuples, que l'antiquité avoit nommez Massagetes (*A*); il veut qu'ils aient habité dans les vastes solitudes de la Scythie, & communiqué leur nom aux Nations voisines en les subjugant, & répandu ce nom jusques au Gange. Quoi qu'il les représente cruels & sauvages (*B*), il ne leur fait pas égaler à cet égard la brutalité des

(*a*) Plinius, Hist. Natur. *Lib. IV*, *Cap. XII*, *& non pas Cap. II*, *comme dans Moreri*.

(*b*) Joseph. de Bello Judaico, *Libro VII*, *Cap. XXIX*.

(*c*) *Cum Vologeses Parthorum Rex auxilia adversus Alanos, & unum ex liberis Vespasiani ducem deposceret, omni ope contendit ut ipse potissimum mitteretur.* Sueton. in Domit. *Cap. II*.

(*d*) Cordemoi, Histoire de France, *aux Années que je marque*.

(*e*) Ammian. Marcell. *Lib. XXX*, *Cap. III*.

(*f*) *Voiez la Remarque* (*B*).

(*A*) *C'étoient les mêmes peuples que l'antiquité avoit nommez Massagetes.*] Il y a deux passages sur cela dans Ammien Marcellin (1). Le prémier est au chapitre V du Livre XXIII, & ne soufre aucune difficulté. Lucullus *per Albanos & Massagetas, quos Alanos nunc appellamus, hac quoque natione perrupta vidit Caspios lacus.* L'autre est au II chapitre du XXXI Livre, dans un endroit où les manuscrits sont si brouillés, qu'il a falu recourir aux conjectures de la Critique, pour y trouver ce que j'attribue ici à Marcellin. Ce n'est donc que suivant la conjecture du docte Mr. de Valois, que cet Historien a dit là, *adusque Alanos pervenit, veteres Massagetas.* Or comme le premier passage prouve manifestement que Marcellin plaçoit les Alains dans l'Asie, il me semble que l'on pourroit contester à ce savant Commentateur l'explication qu'il donne à ces paroles du texte: *Hister advenarum magnitudine fluente Sauromatas prætermeat adusque Tanaim pertinentes qui Asiam terminat ab Europa. Hoc transito in immensum extentas Scythiæ solitudines Alani inhabitant* (2). Mr. de Valois veut que *Hoc transito* se raporte au Danube, & non pas au Tanaïs; & il allegue sur cela Pline, Denis Characenus, Orose, & Tsetzes, qui placent les Alains dans la Sarmatie, & au delà du Danube: mais il ne s'agit pas de ce que d'autres en ont dit; il n'est question que du sentiment de Marcellin: &, sur ce pied-là, il me semble que *Hoc transito* se doit raporter à Tanaïs, puis qu'outre que les Massagetes n'ont point habité entre le Tanaïs & le Danube, nous voions que peu après cet Historien met les Alains au voisinage des Amazones, & qu'il les fait courir en brigans, d'un côté jusques dans la Médie & dans l'Armenie, & de l'autre jusques aux Marais Meotides & au Bosphore Cimmérien. *Parte alia prope Amazonum sedes Alani sunt Orienti acclines, diffusi per populosas gentes & amplas, Asiaticos vergentes in tractus quos dilatari ad usque Gangen accepi fluvium* (3). . . . *latrocinando & venando adusque Mæotica stagna & Cimmerium Bosporum itidemque Armenios discurrentes & Mediam* (4).] Toutes ces choses témoignent qu'il n'a pas suivi le sentiment des Auteurs qui ont placé les Alains dans la Sarmatie d'Europe; car qui s'aviseroit jamais de donner pour une chose notable, que des brigans, situez en ce lieu-là, ravageassent non seulement la Médie & l'Arménie, mais aussi les Marais Meotides? Marcellin ne seroit pas le seul qui mettroit ces barbares dans l'Asie. Mr. de Valois ne cite-t-il pas Procope (5), qui les met entre le Caucase & les Portes Caspiennes? Au reste, que veut dire Mr. Moréri par ces paroles: *Pline les met dans la Sarmatie de l'Europe, où est aujourd'hui la Lithuanie?* Il veut dire sans doute, en cas qu'il sache parler nettement François, que la Sarmatie des anciens est la Lithuanie d'aujourd'hui: mais cela est faux; car la Lithuanie n'est qu'une petite portion de l'ancienne Sarmatie Europeenne. Remarquez que Ptolomée reconoit deux sortes d'Alains, les uns en Europe, les autres en Asie.

(*B*) *On les représente cruels & sauvages.*] Ils n'avoient point d'autres maisons que leurs chariots. C'étoit là qu'ils faisoient & qu'ils nourrissoient leurs enfans; & ils ne s'arrêtoient en un même lieu, qu'autant que le pâturage y duroit. La chair & le lait étoient leur seul aliment, ils ne labouroient point la terre. *Nec enim ulla sunt illis tuguria, aut versandi vomeris cura: sed carne & copia victitant lactis, plaustris supersidentes. . . . absumptisque pabulis velut carpentis civitates impositas vehunt, maresque supra cum feminis coeunt, & nascuntur in his & educantur infantes* (6). Ils s'accoutumoient de bonne heure à monter à cheval, & ils regardoient comme une bassesse de marcher à pied. Ils aimoient tellement la guerre, qu'ils estimoient heureux ceux qui y perdoient la vie, & qu'ils accabloient d'injures, & de reproches de lâcheté, ceux qui mouroient de vieillesse, ou de maladie. Il n'y avoit rien de quoi ils tirassent plus de vanité, que d'avoir tué un homme. Ils coupoient la tête à ceux qu'ils tuoient: Ils les écorchoient, & ils employoient

(1) Moréri cite le I Livre, qui est perdu.

(2) Amm. Marcell. Liv. XXXI, Cap. II.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

(5) Henr. Valesius in Marcell. Lib. XXXI, Cap. II.

(6) Ammian. Marcell. Lib. XXXI, Cap. II.

des Huns; & il remarque qu'ils éxerçoient leurs brigandages jusqu'aux Palus Meotides, & jusques dans la Médie & dans l'Arménie.

ploioient cette dépouille à des ornemens de leurs chevaux. Ils n'avoient aucun Temple; & ils ne rendoient du culte qu'à une épée nue fichée en terre. C'étoit leur Dieu Mars, patron des païs où ils habitoient. Ils devinoient l'avenir, par le moien de quelques verges choisies avec des enchantemens. *Judicatur ibi beatus, qui in prælio profuderit animam: senescentes enim & fortuitis mortibus mundo digressos, ut degeneres & ignavos conviciis atrocibus insectantur: nec quidquam est quod elatius jactent, quam homine quolibet occiso: proque exuviis gloriosis, interfectorum avulsis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant bellatoriis. Nec Templum apud eos visitur, aut delubrum, &c* (7). C'est là la Peinture qu'Ammien Marcellin nous fait de ces Barbares; & il est bon de représenter à ceux qui ne voient que des peuples civilisés, qu'il y en a d'autres si féroces, qu'on a plus de sujet de les prendre pour des bêtes brutes, que pour une partie du genre humain. Cela peut fournir bien des réflexions, tant physiques que morales, & faire admirer les plis infinis dont notre nature est susceptible, & dont pour un bon l'on peut compter plus de cent mille de mauvais.

(7) *Ibidem.*

ALAIS, ville de France, dans les Sevennes, au Diocese de Nimes, à cinq lieues d'Usés (*a*), est la capitale d'une ancienne Seigneurie, qui a été érigée en Comté, & possédée par Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. C'est sous le nom de Comte d'Alais qu'a été long-tems connu Louis Emanuel de Valois (*b*), Colonel Général de la Cavalerie légere de France, & Gouverneur de Provence, fils de ce Duc d'Angoulême, & pere de Françoise Marie de Valois, femme de Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse. Par ce mariage, le Comté d'Alais fondit dans la Maison de Lorraine établie en France; car du mariage du Duc de Joyeuse, avec Françoise Marie de Valois, sortit Louis Joseph de Lorraine, Duc de Guise, qui mourut à Paris, de la petite vérole, le 30 de Juillet 1671, âgé de 21 an (*c*).

La ville d'Alais est devenue Episcopale depuis la révocation de l'Edit de Nantes (*A*). Quelques-uns veulent qu'elle soit l'*Alesia* décrite par Jules César au VII Livre de ses Commentaires. Mr. de Mandajors, qui en est Maire, a fait une Dissertation sur ce sujet. Voiez le Journal des Savans du 9 de Mai 1695, à la page 321 de l'Edition de Hollande.

(*a*) *Ex Baudrandi Lexico Geographico.*

(*b*) *C'est ainsi que Gassendi parle de lui, & auquel il a écrit sous le nom de* Lotois, Ludovico Valesio.

(*c*) *Le Pere Anselme, Genealogie de la Maison de France, pag. 175, 176.*

(*A*) *La ville d'Alais est devenue Episcopale depuis la révocation de l'Edit de Nantes* (1).] Ce n'est pas sans cause, que je marque cette époque; car il est certain que la suppression de cet Edit a donné lieu à la création de ce nouvel Evêché. Ce païs-là étoit rempli de gens de la Religion, qui avoient été forcés par une mission dragonne à signer un formulaire Papistique. On crut donc qu'il seroit utile de ne les tenir pas aussi éloignés de leur Prelat, qu'ils l'eussent été, s'ils avoient été soumis au Diocese de Nimes. Cette nouvelle Eglise Episcopale *a été composée de deux Eglises Collégiales: de celle de Psalmodi, & de celle de la ville d'Alez; & a 23 Chanoines & 12 Prébendiers.* Son premier Evêque, *François Chevalier de Saulx, Abbé de Psalmodi, & Docteur de Sorbonne,* fut sacré *par Mr. le Cardinal de Bonzi, Archevêque de Narbonne, dans l'Eglise des Religieuses de la Visitation de Montpelier, le 29 d'Aout 1694. Il est issu d'une des plus anciennes & des plus nobles familles du Poitou* (2). Voiez la Lettre que Mr. Pontier lui a écrite, & qu'il a publiée à Paris, en 1695. Le Journal des Savans en a fait mention (3).

(1) *Faite l'An 1685.*

(2) Journal des Savans *du 9 de Mai* 1695, *pag.* 322. *Edit. de Hollande.*

(3) *Là même, pag.* 323.

ALALCOMENE, petite Ville de Beotie. On la nomma ainsi, ou à cause d'Alalcomenée, qui fut le pere nourrissier de Minerve, selon quelques-uns (*a*), ou à cause d'Alalcomenie, l'une des filles d'Ogyges, laquelle nourrit Minerve (*A*), selon quelques autres (*b*). Cette Déesse étoit née en ce lieu-là (*c*), & y avoit un Temple, & un simulacre d'ivoire, extrémement respectez des peuples (*d*). Ce respect fut cause, à ce que dit Strabon, qu'Alalcomene, quoi que facile à emporter, ne fut jamais saccagée; & que tout le monde s'abstint d'emploier la violence contre ce lieu-là (*e*). Mais Pausanias assûre que la statue de Minerve en fut enlevée par Sylla, & qu'ensuite le Temple commença d'être négligé. Il ajoûte que de son tems les murailles s'en étoient fendues, à cause qu'un gros tronc de lierre avoit poussé ses branches entre les pierres. Parmi les épithetes de Minerve, celle d'*Alalcomenienne*, Ἀλαλκομενηΐς, qu'Homere lui donne, n'est pas la moins digne de considération (*f*). Plutarque raporte qu'Ulysse, étant né dans Alalcomene, voulut qu'une ville d'Ithaque portât ce nom, afin de mieux conserver la mémoire du lieu où sa mere étoit acouchée de lui (*g*). Etienne de Byzance ne dit rien de cela, lors qu'il parle d'Alalcomene, & il nomme Alcomene la ville de l'Ile d'Ithaque. Ce que dit Mr. Moréri, qu'Alalcomene étoit considérable par le tombeau de Tiresias, & que selon Plutarque elle eut depuis le nom d'Ithaque, est faux (*h*). Mr. Hofman fait encore plus de fautes (*B*).

(*a*) Stephan. Byzant. *Voce* Ἀλαλκομένιον. Pausan. *Libro IX, pag.* 308.

(*b*) Pausan. *Libr. IX, pag.* 308, *selon l'interpretation de* Scalig. in Euseb. num. 220.

(*c*) Strabo, *Libro IX, pag.* 285.

(*d*) Pausan. *Libro IX, pag.* 308.

(*e*) [illegible] ... Strabo, *Libro IX, pag.* 285.

(*f*) Homer. Il. Δ, & E. Stat. Theb. *Libr. VII, Vers.* 330.

(*g*) Plutarch. Question. Græcarum, pag. 301.

(*h*) *Voiez l'Article* TIRESIAS.

(*A*) *Alalcoménie ... nourrit Minerve.*] Scaliger prétend, I, que Pausanias avoue que quelques-uns ont attribué l'éducation de Minerve à Alalcomenie, fille d'Ogyges; mais c'est plutot deviner ce qu'on croit que Pausanias a dû, ou a voulu dire, que s'attacher à la lettre de son Texte, comme le reconnoitront tous ceux qui examineront l'original: II, qu'Etienne de Byzance fait mention de cette fille d'Ogyges (1); c'est ce qui ne se trouve point dans l'endroit où cet Auteur parle de la ville d'Alalcomene.

(*B*) *Mr. Hofman fait encore plus de fautes.*] Il dit, I, qu'Alalcomene étoit une ville de Beotie, qui avoit pris son nom de l'Alalcomene des Beotiens, *denominata à Bœotorum Alalcomenæo.* Il est très certain qu'il prend, après Mr. Lloyd, ce dernier mot, non pas pour le nom d'un homme, mais pour celui d'une ville (2). Mr. Lloyd a raison; car voici ce qu'il dit. *Alalcomena urbs Ithacæ denominata à Bœotorum* Alalcomenæo, *ut Plut. in Hellen. refert pag. 537. Edit. Steph. afferens simul causam nominis.* Tout cela est vrai; mais comme Mr. Hofman, au lieu de ces paroles de Mr. Lloyd, *Urbs Ithacæ*, a mis *Urbs Bœotiæ*, & a gardé la suite sans changement, il est tombé dans cette double méprise: c'est que d'un côté, il assûre qu'une ville de Beotie a pris son nom d'elle-même, & de l'autre, que c'est Plutarque qui l'a dit. II. Il impute faussement à Plutarque d'avoir avancé dans la page 537, que le sepulcre de Tiresias & le Temple de Minerve ont rendu célebre cette ville de Beotie, d'où est venu que le Poëte a dit Ἀλαλκομενηΐς Ἀθήνη. Mr. Lloyd attribue toutes ces mêmes choses à Plutarque, excepté celle qui concerne le tombeau de Tiresias. III. Mr. Hofman nous donne comme une autre ville celle qu'il nomme *Alalcomenium, op. Bœotiæ, ad lacum Copaïdem inter Haliartum & Coronæam, Templo Minervæ clarum.* C'est multiplier les êtres sans nécessité. Je ne pense pas qu'aucun des Auteurs citez par Moréri dise, que le Prince Alalcomene mit dans la Ville de ce nom la statue de Venus.

(1) Scaliger in Euseb. num. 220. pag. 21.

(2) *Cette Ville est nommée du Genre neutre* Ἀλαλκομένιον, *tantôt du feminin au singulier* Ἀλαλκομενία, *tantôt au pluriel* Ἀλαλκομεναί. Voiez Berkelius sur Etienne de Byzance p. 89. *il a oublié de dire que* Plutarq. Quæst. Græc. *p.* 301. *l'a nommée* Ἀλαλκομένιον.

ALAMANDUS (Louïs) en François *Aleman*, Archevêque d'Arles, & Cardinal du titre de Ste. Cecile, a été un des grans hommes du XV siecle. Ceux qui parlent des affaires où il fut mêlé, l'apellent ordinairement le Cardinal d'Arles. Il n'étoit point Bourguignon, comme l'ont debité quelques Auteurs; mais il ne s'en faloit gueres, puis que le païs de Bugei lui a donné la naissance. C'est ce que Guichenon a fait voir dans son Histoire de Bresse, comme Mr. Moréri l'a remarqué. Pour ne pas répéter ce qu'il en dit, je m'arrêterai à d'autres choses. Le Cardinal d'Arles présida au Concile de Bâle, qui déposa Eugene IV, & qui élut l'Antipape Felix V (*a*). Il a été fort loüé par Enée Silvius, comme un homme tout-à-fait propre à présider à de telles Compagnies, ferme & vigoureux, illustre par sa vertu, savant, & d'une mémoire admirable pour récapituler tout ce que les Orateurs & les Disputans avoient dit (*b*). Un jour, qu'il harangua contre la supériorité du Pape sur le Concile, il se fit admirer de telle sorte que plusieurs

(*a*) *Il étoit Duc de Savoie, & se nommoit* Amedée.

(*b*) Æneas Silvius de Gestis Basileensis Concilii, *Libr. I.*

ſieurs l'allérent baiſer, & que d'autres s'empreſſérent à baiſer ſa robe. On élevoit ſon habileté juſques au ciel: habileté, qui avoit fait, qu'encore qu'il fût François, il avoit ſurpaſſé les Italiens, quelque fins qu'ils fuſſent (c). Il ſavoit fort bien emploier les machines de la dévotion; car, un jour de ſeſſion, il fit porter par des Prêtres dans l'aſſemblée toutes les Reliques qui ſe purent trouver à Bâle, & les fit mettre à la place des Evêques abſens. Cela produiſit un tel effet, que lors qu'on vint, ſelon la coutume, à invoquer le St. Eſprit, chacun ſe mit à pleurer. Il ne fit pas moins pleurer les aſſiſtans, lors qu'il officia le jour d'une autre ſeſſion, & que la tête chauve toute nue, il diſtribua la communion à tous ceux qui ſe préſentérent, leur donna à tous le baiſer de paix, & les exhorta à communier dignement (d). Il fut infléxible à tout, pendant la peſte qui s'éleva dans la ville: la mort d'une partie de ſes domeſtiques, & les prieres de perſonne, ne le purent obliger de ſortir; il aima mieux ſauver le Concile, au péril de ſa vie, par ſa préſence, que ſauver ſa vie, au péril du Concile, par ſon abſence (e). Il étoit extrémement laborieux, & ſi ſobre, qu'il y eut des Conclaviſtes, qui ne purent ſouffrir, qu'en diminuant leur ordinaire, on leur repréſentât l'exemple de ce Cardinal. La réponſe, que fit là-deſſus un Polonois, vaut la peine d'être lue (A). Il ne faut pas demander ſi le Pape Eugene foudroia le Préſident d'un Concile où il avoit été depoſé. Il le priva de toutes ſes dignitez, & le traita de fils de la gehenne (B). Cependant Louïs Alamandus ne laiſſa pas de mourir en odeur de ſainteté (C), & de faire tant de miracles après ſa mort, qu'à la requête des Chanoines & des Céleſtins d'Avignon, & ſur les inſtances du Cardinal de Clermont, Légat *à latere* de Clément VII, il fut béatifié par ce Pape, l'an 1527 (f). Oderic Raynaldus a prétendu qu'il ſe repentit de tout ce qu'il avoit fait dans le Concile de Bâle; mais on ne ſauroit donner nulle preuve de ce repentir (g), ni contredire ce point de fait, qu'un an avant ſa mort (h), il fut un de ceux, qui, au Concile de Lauſanne, parlérent du Concile de Bâle comme d'une aſſemblée ſainte & ſacrée (i). Il mourut à l'âge de 60 ans (k), le 16 de Septembre 1450 (l). Les uns diſent que ce fût en Savoie, à l'Abbaïe de Hautecombe, où les Moines lui bâtirent une Chapelle, & l'invoquerent durant la célébration de la Meſſe (m); les autres diſent qu'il mourut à Salon (n). Son corps eſt à Arles: la Bulle de Clement VII en permit la tranſlation des lieux humides & ſouterrains à tout autre plus commode dans la même Egliſe. Je voi des gens qui aſſûrent, après Jaques Philippe de Bergame (o), que Louis Alamandus publia pluſieurs Opuſcules dignes de lui; mais je ne voi perſonne, qui marque le titre de ces Opuſcules, ni les Bibliotheques où ils ſont.

Les Janſéniſtes, qui ont critiqué Oderic Raynaldus, au ſujet du prétendu repentir de notre Louis Aleman, ſe ſont expoſez eux-mêmes à la cenſure (D).

(c) *Prudentiam ejus magnopere commendabant, qui licet origine eſſet Gallicus, Italos tamen hac dote, ſumme hominum aſtutiâ, ſuperaſſet.* Æneas Silvius de Geſtis Concil. Baſil. *Libr. I.*

(d) *Idem, Libr. II.*

(e) *Idem, ibid. Je rapporte ſes paroles Latines, dans la Remarque (A).*

(f) *Voiez-en la Bulle dans* Laun. Epiſt. *XI Part. I, pag. 79, 80, Edit. Cantabr. An. 1689, in folio.*

(g) Launoius, *ibid. pag.* 81.

(h) *C'étoit l'An* 1449.

(i) *Sacri Baſileenſis Concilii.* Diploma Concilii Lauſanenſis, *apud* Raynaldi Annal Eccleſiaſt. *ad Ann.* 1449.

(k) *Voiez la Bulle de Clement VII, dans* Laun. Epiſtolar. *pag.* 79, 80.

(l) *Ex ejus Epitaphio.*

(m) Petrus Monodius in Amedeo Pacifico, *Cap.* 56. (*Il faloit dire* 78.) *apud* Laun Epiſt. *pag.* 80.

(n) Moreri.

(o) Jacobus Philippus Bergom. Chronicon, *Libr. XV.*

(A) *La réponſe . . . . d'un Polonois, vaut la peine d'être lue*] „ Quelle comparaiſon! „, s'écria-t-il, lors qu'on lui propoſa l'exemple de Louis Alamandus. „ Vous me parlez d'un François, ſobre, qui n'a point de ventre, ou, „ pour mieux dire, qui n'eſt point homme: je puis voir à „ travers le rideau qui nous ſépare tout ce qu'il fait; je ne „ l'ai jamais vu encore, ni manger, ni boire; il ne dort, „ ni nuit, ni jour; il lit perpétuellement, ou il négocie; „ il ne ſonge à rien moins qu'à ſon ventre: ce n'eſt point „ mon homme; je n'ai rien de commun avec de ſemblables gens. „ *Quos inter*, (ce ſont les paroles d'Enée Silvius au ſujet de la nourriture de ceux qui étoient entrez dans le Conclave,) *Cracovienſis Archidiaconus diminutionem* (cibariorum) *tulit. Cui cum aves & aruina carnes afferrentur, ſubſtracta avicula ſunt, orante in porta famulo ut quod plus eſſet, id Domino dimitteretur; ſperabat namque ex avium partem, ex avibus autem non ſperabat. Dominus tamen aviculam præoptaſſet. Ideoque cum ſpolium ſenſit, neque conqueſtus eſt publiceque teſtatus, nunquam ſe diem, poſtquam Sacerdos fuit, tuliſſe pejorem. At cum rogaretur in admirationem haberet, quomam id obtigiſſet Cardinali* (Arelatenſi) „ *Proh!* „ *inquit, Cardinalem mihi æquiparas, hominem Gallicum,* „ *parcum, eventrem, aut ut verius loquar, non hominem. Ego* „ *apud eum meo infortunio ſum locatus, omnia quæ facit per-* „ *luſtrat mihi cortina indicat, nec adhuc bibere eum, aut co-* „ *medere vidi; & quod mihi moleſtius eſt, inſomnes noctes in-* „ *ſomnesque dies ducit* (*quamquam nulla eſt apud nos dies*) *aut* „ *legit ſemper, aut negotiatur. Nulla ei minor quàm ventris* „ *eſt cura: mihi nihil cum eo commune eſt* (1). „ Voila comment ſont bâtis ceux qui dans les plus grandes affaires ſont capables de ſurmonter les obſtacles les plus forts. Cela demande des gens laborieux, & detachés des plaiſirs des ſens, & intrepides. Donnons en Latin le témoignage de la fermeté de Louis Alamandus contre la crainte de la peſte. *Neque illum preces, neque domeſticorum funera, flectere potuerunt, volentem potius cum vitæ periculo ſalvare Concilium, quam cum periculo Concilii ſalvare vitam; ſciebat enim, quoniam ſe recedente pauci remanſiſſent, facileque commuti frans in ea abſentiâ potuiſſet* (2).

(B) *On le traita de fils de la gehenne.*] Dans une Bulle donnée à Florence, l'an 1442, on l'apelle *iniquitatis filium, rebellionum & facinorum multorum reum*, & l'on y dit que les Conciles de Ferrare, & de Florence, l'avoient condamné & dépouillé de toutes ſes dignitez, *à Ferrarienſi & Florentino Conciliis damnatum & univerſis dignitatibus privatum fuiſſe* (3).

(C) *Cependant il ne laiſſa pas de mourir en odeur de ſainteté.*] Cet exemple, & celui de Pierre de Luxembourg, béatifié par la même Bulle de Clément VII (4), ſont un peu embarraſſans pour les Controverſiſtes du parti Romain; car enfin, ſi, ſelon leur prétention, tout homme, qui n'eſt point uni au Pape, eſt hors de l'Egliſe, comment ſe peut-il faire, que non ſeulement on ſe ſoit ſauvé dans les deux Obediences, mais qu'on y ait auſſi mérite le grade de Saint? La meilleure réponſe qu'on puiſſe faire eſt de dire, que la diſtinction du vrai Pape & du faux Pape étant au deſſus des forces des particuliers, & une pure queſtion de fait, l'erreur étoit invincible, &, par conſéquent, ne devoit point préjudicier à ceux qui étoient dans la bonne foi, quant à la queſtion de droit. Mais, gare les repliques, & les conſéquences; qui naiſſent de là en faveur d'autres erreurs.

(D) *Les Janſeniſtes, qui ont critiqué Raynaldus . . . . ſe ſont expoſez eux-mêmes à la cenſure.*] Ils alleguent d'abord les injures, dont ce Continuateur de Baronius a chargé le Cardinal d'Arles, & ils obſervent enſuite, qu'*il a eſté contraint d'avouer en deux divers endroits, l'an* 1426, *n.* 26, *&* *l'an* 1450, *n.* 20, *que Dieu a fait reconnoître la ſainteté de ce Cardinal par des miracles ſi viſibles & ſi bien atteſtez, que Clement VII l'a mis au nombre des Bienheureux. . . . .* (5). *La maniere, dont cet Autheur ſe tire de ce mauvais pas*, continuent-ils, *eſt tout-à-fait horrible*, „ & ne peut eſtre fondée „ que ſur une maxime très-pernicieuſe, qui eſt que des „ gens coupables de crimes publics puiſſent devenir Saints, „ & eſtre reconnus pour Saints par l'Egliſe, ſans qu'ils ayent „ donné aucun témoignage de ſe repentir de leurs crimes; „ & que toutes choſes, au contraire, faſſent voir qu'ils y ont „ perſeveré. Car ſi le Cardinal d'Arles a commis des cri- „ mes, & a deu eſtre eſtimé un très meſchant homme, en „ faiſant tout ce qu'il a fait dans le Concile de Baſle, jamais „ homme n'a eſté plus conſtant dans ſes crimes; puiſque, „ lors même que les Peres du Concile de Baſle, où il pré- „ ſidoit, ſe réunirent à Nicolas V, ce ne fut point en re- „ connoiſſant en aucune ſorte qu'ils euſſent mal-fait, ny „ de reſiſter à Eugene, ny de le dépoſer, ny d'élire Amé- „ dée; mais ce fut au contraire, en proteſtant qu'ils n'a- „ voient rien fait que pour le bien de l'Egliſe, & qu'ils ne „ s'uniſſoient à Nicolas V, qu'en l'eliſant de nouveau, „ après la ceſſion volontaire de Felix & l'union ſe fit, ſans „ qu'on les obligeât à rien deſavouër de tout ce qu'ils „ avoient fait; mais ce fut au contraire Nicolas V, qui „ confirma ce qui avoit eſté fait à Baſle. De ſorte que, „ ſi tout ce qu'a fait le Cardinal d'Arles dans ce Concile „ avoit eſte criminel, jamais homme n'auroit témoigné „ plus d'opiniaſtreté dans le crime. D'où il s'enſuit, que „ ſi cela n'a pas empeſché qu'il ne devinſt Saint, il faudroit „ dire que la perſévérance dans les plus grands crimes n'em- „ peſche pas qu'on ne ſoit Saint, ce qui eſt horrible. Et, „ cependant, c'eſt une ſuite néceſſaire de ce diſcours de „ Raynaldus, l'an 1450, n. 20. *Hoc anno*, dit-il, *Ludo-* „ *vicum Alamandum Archiepiſcopum Arelatenſem . . . vitâ* „ *ceſſiſſe tradunt, atque miraculis poſt mortem coruſcaſſe affir-* „ *mant, eumque Clemens VII velutí Beatum coli permiſit* „ *exarato diplomate Pontificio 9. Apr. an.* 1527. *Itaque ado-* „ *randa eſt divina miſericordia, quæ exiguo temporis fluxu Lu-* „ *dovicum ipſum nefandi & pernicioſiſſimi ſchiſmatis auctorem,* „ *propagatorem hæreſeos, qui ex erronea conſcientiâ innumera* „ *in Dei Eccleſiam mala invexerat, ac tot annorum curſu in* „ *pertinacia obfirmatus profanaverat Sacramenta, pœnitentem* „ *ac reverſum in gremium Eccleſiæ ad ſanctitatis culmen brevi* „ *evexit.* Si cet Autheur s'eſtoit contenté de dire que le „ grand zêle qu'avoit ce Saint homme pour la reformation „ de l'Egliſe l'avoit emporté à des actions trop violentes, „ quoy qu'il les fit par un bon motif, cela auroit eſté ſup- „ portable, & ne ſeroit pas ſi contraire aux temoignages „ que Dieu a rendus de ſa ſainteté. Mais de le faire paſ- „ ſer pour méchant homme, pour un Hérétique, & pour „ un Schiſmatique opiniaſtre, qui auroit profané les Sacre- „ mens par une infinité de ſacrileges, & vouloir qu'en ſuite

„ en

(1) Æneas Silvius de Geſtis Baſilenſis Concilii, *Libr. II.*

(2) *Id. ibid.*

(3) *Vide* Launoium, Epiſt. XI *Partis I, num.* 41, *pag.* 80.

(4) *Voiez* Mr Claude, Defenſe de la Reformation, *III Partie, vers la fin.*

(5) Remarques ſur le XVIII Tome des Annales Eccleſiaſtiques, *pag.* 211. *Ces* Remarques *ſont imprimées dans un* Recueil de diverſes Pieces pour la defenſe des Cenſures de la Faculté de Theologie de Paris, contre un Bref & une Bulle d'Alexandre VII. *Je me ſers de l'Edition de Genève* (*on a mis* à *Cologne*), *à* Mundet chez Bernard Raenfeld,) *en* 1687, *in* 8.

„ en un an ou deux il soit devenu Saint à canoniser, sans avoir donné aucune preuve de son repentir de tant de crimes qu'on luy impute, c'est avoir une estrange idée de la sainteté, ou plustost, c'est aimer mieux allier ensemble la malice & la sainteté, que d'avouer qu'un Pape s'est trompé, en declarant un homme mechant, lors même que Dieu l'a déclaré saint. Mais la Bulle de Clement VII, de la Beatification de ce Saint homme, rapportée par Ciaconius, suffit pour confondre cet Escrivain, puisque le Pape luy rend temoignage, non d'avoir fait une grande pénitence des crimes qu'il auroit commis, mais d'avoir rendu a Dieu son ame très pure, après avoir vescu 60. ans. „

Ces Messieurs censurent très-justement Raynaldus à l'égard de la hardiesse avec laquelle il assure le repentir d'Aleman, & ils réfutent d'une maniere demonstrative sa prétention; mais ils ont tort de l'accuser de ce dogme horrible, qu'ils étalent si pompeusement: il n'est point vrai qu'il joigne ensemble la sainteté & l'impenitence; car il supose, au contraire, que ce Cardinal se repentit, & il reconoit en cela une adorable miséricorde du bon Dieu.

Au reste, si je dis ici que Mr. Claude a reproché aux Jansénistes d'avoir souflé le chaud & le froid touchant Oderic Raynaldus (6), ce n'est que pour faire voir qu'on leur attribue les Remarques que je leur ai attribuées.

(6) Claude, *Preface de la Reponse à la Perpetuité de la Foi defendue*, pag. xxviij, xxix.

ALAMOS (BALTHASAR) nâquit à Medina-del-Campo, dans la Castille. Aiant étudié en Droit à Salamanque, il entra au service d'Antoine Perez, Sécrétaire d'Etat sous le Roi Philippe II, & il eut beaucoup de part à l'estime & à la confidence de son maître: de là vint que l'on s'assûra de sa personne, après la disgrace de ce Ministre. On le détint en prison onze ans. Philippe III, parvenu à la couronne, le mit en liberté, suivant les ordres que son pere lui en donna dans son testament. Alamos mena une vie privée, jusques à ce que le Comte Duc d'Olivarez, Favori de Philippe IV, l'apellât aux emplois publics. On lui donna la charge d'Avocat Général dans la Cour des causes criminelles, & dans le Conseil de guerre: ensuite, il fut Conseiller au Conseil des Indes, & puis au Conseil du patrimoine Roial. Il étoit Chevalier de St. Jaques, homme d'esprit & de jugement, & qui avoit la plume meilleure que la langue. Il vécut 88 ans, & ne laissa que des filles. Sa *Traduction Espagnole de Tacite*, & les *Aphorismes politiques*, dont il en borda les marges, lui ont aquis beaucoup de réputation; mais non pas sans que les sentimens soient partagés là-dessus (*A*). Cet Ouvrage, publié à Madrid l'an 1614, devoit être suivi d'un *Commentaire* (*B*), qui n'a jamais été imprimé, que je sache. L'Auteur avoit composé le tout pendant sa captivité, & il avoit même travaillé en cet état à obtenir un privilege pour l'impression (*C*). Il laissa quelques autres Ouvrages, qui n'ont pas été imprimez; *Advertimientos al govierno*, adressés au Duc de Lerme, vers le commencement du regne de Philippe III; *El Conquistador*: c'étoient des Conseils, touchant des conquêtes à faire dans le nouveau monde; *Puntos politicos o de Estado*. Don Garsias Tellode de Sandoval, Chevalier de Calatrava, gendre d'Alamos, a donné conoissance de ces manuscrits à Don Nicolas Antonio (*a*), duquel j'ai tiré la plus grande partie de cet Article.

(*a*) *Voiez la Bibliotheca Scriptorum Hispanic.*, Tom. I, pag. 141.

(*A*) *Les sentimens sont partagés touchant son travail sur Tacite*.] Ce partage concerne beaucoup plus les Aphorismes, que la Traduction, comme on le va voir par les citations suivantes. „ Quant aux Aforismes d'Alamos, ce n'est point ce que l'on pense; car vous n'y trouvez presque rien qui sente l'Aforisme, ni qui aproche même de la force de ce qui est exprimé dans le texte de la Version. Au lieu que l'Aforisme devroit être plus sentencieux que le texte, les paroles du texte sont toujours plus sentencieuses, que l'Aforisme. Enfin, pour trancher court, l'Aforisme n'est le plus souvent qu'une Version paraphrasée de la Version même: chose fade & ennuieuse pour des lecteurs, qui ont de l'intelligence & de la delicatesse. Cela suposé, je ne fais point de dire, que la Traduction d'Alamos est beaucoup meilleure, que les Aforismes. Et c'est un jugement, qu'a fait avant moi l'Auteur de la Bibliografie Historique-Politique dans l'article des Historiens Latins. *Le Tacite illustre*, dit-il, (c'est le titre de la Version d'Alamos,) *est fort estimé de nos voyageurs; mais, à en juger sainement, les Notes n'en valent pas mieux que les impertinentes Pensées nouvelles de Louis d'Orleans sur cet Auteur, ni que les Remarques auliques & politiques du Comte Hannibal Scot de Plaisance, lesquelles Juste Lipse apelle à bon droit des Notes de plomb.* Cependant, certain Sécrétaire Espagnol, nommé *Juan Oñate*, n'a pas laissé de prendre la peine d'aranger ces Aforismes sous des titres particuliers, par ordre alfabetique, & n'a pas fait dificulté de les intituler, *Alma de Cornelio Tacito*: &, de plus, un Jerome Canini les a traduits en Italien, & les a incorporez à la Version Italienne d'Adriano Politi, comme quelque chose de bien excellent, témoin ce titre: *Opere de Corn. Tacito, illustrate con* NOVABILISSIMI AFORISMI *del Signor D. Baldassar Alamo* (1)."

Voilà deux Auteurs, qui parlent avec mepris de ces Aphorismes; & deux, qui en font beaucoup de cas. On s'étonnera moins de cette difference de sentimens, si l'on se souvient, qu'en l'année 1683, Mr. Amelot n'avoit pas la même opinion là-dessus, qu'il a fait paroitre en 1686 & en 1690. Consultons la Preface de son Tibere (2). *Il est bien vrai*, dit-il, *qu'Alamos n'a pas seulement traduit Tacite, mais y a fait encore un grand nombre de Remarques, qu'il apelle Aforismes, & qu'Antoine de Covarruvias, son Aprobateur, dit être la principale partie de son Ouvrage* (†)....... *J'avoue que le sien est excellent, soit pour la Traduction, qui est aussi claire que l'original est obscur, soit pour les Aforismes, qui sont à toutes les marges, dont la plupart sont proprement des Parafrases & des Versions des sentences de Tacite, & les autres des Conclusions morales ou politiques, tirées des evenemens qu'il raconte; mais quelque aplaudissement que ce Livre ait eu dans le monde, je ne laisse pas d'espérer que le mien y sera très-bien reçu de ceux qui sont capables d'être juges en cette sorte de matiere, & même d'autant mieux que ce que j'ai fait étoit beaucoup plus dificile à faire que ce qu'Alamos a fait. Car tous ses Aforismes .... sont autant de pieces & de morceaux, &, comme dit le proverbe, du sable sans chaux & sans ciment, au lieu que dans mes chapitres, je fais un discours continu de toutes les citations Latines qui sont aux marges, & même un corps uniforme de toutes pieces diferentes. A quoi Juste Lipse dit qu'il faut avoir travaillé pour savoir combien cela est dificile.* Voici les paroles de Lipse, telles qu'elles sont citées par Mr. Amelot. *Nec verò nudas aut sparsas sententias dedimus, ut diffluerent, & esset, quod dicitur, arena sine calce. sed eas aut inter se haud indecenter vinximus, aut interdum velut cemento quodam commissimus nostrorum verborum, è mille aliquot particulis uniforme hoc & cohærens corpus formantes. Hoc totum quam arduum mihi fuerit, frustra dixerim apud non expertum .... re ma or mihi molestia quod per hac aliena vestigia sic iverim, tamquam in liberrimo ingenii cursu* (‡).

(*B*) *Cet Ouvrage devoit être suivi d'un Commentaire.*] Le privilege du Roi fait expressément mention de ce Commentaire. Antoine Covarruvias en parle comme d'un Livre qu'il a lu; & il nous en aprend même la forme, & les principales parties. C'est dans l'aprobation qu'il a donnée à l'Ouvrage d'Alamos, imprimée à la tête de la Traduction. Un autre Aprobateur parle nommément du Commentaire. Alamos, dans ses Prefaces, en parle plus d'une fois, & promet d'éclaircir là les obscuritez de Tacite: cependant Nicolas Antonio n'en dit pas un seul petit mot: &, ce qui est plus étrange, il ne parle pas même de la Traduction: il dit seulement qu'Alamos fit des Aphorismes sur les Oeuvres de Tacite.

(*C*) *Il avoit travaillé en prison à obtenir un Privilege pour l'impression.*] Je ne remarque pas cela, afin d'alonger l'Article, comme quelques lecteurs accoutumez à précipiter leurs jugemens se pourront imaginer. Je me propose l'instruction d'un petit procès qu'on a intenté à Don Nicolas Antonio, avec beaucoup d'aparence de raison. Il prétend qu'Emanuel Sueiro traduisit les Oeuvres de Tacite en Espagnol, après qu'Antoine de Herrera en eut traduit quelque partie, & après que Balthasar de Alamos, & Carlos Coloma, les eurent traduites toutes entieres: *Post Antonii de Herrera aliqualem, Balthasaris de Alamos, & Caroli Colomæ, illustrium virorum integram operam in hunc met Autoris interpretationi positam* (3). Or il reconoit que la Version de Sueiro fut imprimée à Anvers, en 1613; & il est certain que celle d'Alamos fut imprimée à Madrid, en 1614. C'est la date que Don Nicolas Antonio a donnée aux Aphorismes d'Alamos (4). D'ailleurs Alamos a exposé dans sa Preface les raisons qui ne l'avoient pas empêché de publier son Tacite, depuis que la Traduction de Sueiro avoit vu le jour (5). Il ne semble donc pas qu'il soit possible de répondre pour le Bibliothecaire des Ecrivains Espagnols à cette objection de Mr. Amelot de la Houssaie: *Temoignage*, dit-il, en citant ce que je viens de citer, *que Don Nicolas Antonio s'est mépris, quand il fait la Version d'Emanuel Sueiro posterieure à celle d'Alamos* (6). Je ne vois que ce seul raison d'excuse: c'est de dire que peut-être Sueiro n'ignoroit pas, lors qu'il entreprit son Ouvrage, qu'Alamos avoit déja obtenu un privilege, pour en publier un tout semblable, qui avoit été vu & aprouvé par Antoine Covarruvias. La nouvelle avoit pu lui en venir jusqu'à Anvers; car, dès l'an 1594, le Roi Philippe II avoit donné ordre à ce Covarruvias d'examiner tout ce travail d'Alamos: &, dès l'an 1603, Philippe III avoit accordé la permission de l'imprimer. Alamos conte tout cela dans son Avis au lecteur: ce qui, pour le dire en passant, renverse la conjecture de ceux qui se voudroient imaginer qu'il ne borda d'Aphorismes sa Traduction, qu'afin d'*encherir sur celle de Sueyro* (7). Les Aphorismes étoient l'une des parties principales de son travail, dès le tems qu'il fut aprouvé par Antoine Covarruvias.

(1) Amelot de la Houssaye, Disc. Critique, à la tête de sa Traduction des Annales de Tacite, imprimée à Paris, l'an 1690. Ce Discours Critique avoit deja paru à la tête de sa Morale de Tacite, en 1686. Il est un peu augmenté dans l'Edition des Annales.

(2) Imprimé à Amsterdam, en 1683.

(†) Aun es la principal parte, y de mas momento, desta Obra.

(‡) Lipsius, Præfatione Doctr. Civilis.

(3) Nicol. Antonius Bibl. Hisp. Tom. I. pag. 279.

(4) Id. ibid. pag. 140.

(5) Y aunque agora avia salido otro Tacito, traduzido por Manuel Sueyro, no quise que dexasse de publicarse el mio, &c.

(6) Amelot, Disc. Critique, au devant de la Morale de Tacite, & de la Version de ses Annales.

(7) Amelot, la même.

ALBERT.

ALBERT LE GRAND, Religieux Dominicain, Evêque de Ratisbonne, & l'un des plus célèbres Docteurs du XIII siecle, nâquit à Lawingen, sur le Danube, dans la Suabe, l'an 1193, ou l'an 1205 (*A*). On pourra voir dans le Dictionaire de Moréri les diverses charges qu'on lui conféra, & le succès avec lequel il enseigna dans plusieurs villes (*a*). Je m'arrêterai principalement à quelques mensonges qu'on a fait courir sur son sujet. On a dit qu'il exerça le metier de Sage-femme; & l'on a trouvé fort mauvais, qu'un homme de sa profession se fût érigé en Accoucheur (*b*). Le fondement de ce conte est qu'il a couru un Livre sous le nom d'Albert le Grand, où il y a plusieurs instructions pour les Sages-femmes, & tant de conoissance de leur art, qu'il semble, qu'afin d'y être si habile, il ait falu l'exercer. Mais les Apologistes d'Albert le Grand soutiennent qu'il n'est point l'Auteur de ce Livre (*B*), non plus que de celui *de Secretis Mulierum* (*C*), où il y a bien des choses, qui n'ont pû être exprimées qu'en termes sales & vilains; ce qui a bien fait crier contre celui qui a passé pour l'avoir écrit. Ses Apologistes ne peuvent pas toûjours recourir à la négation du fait: ils avouent que l'on trouve dans son Commentaire sur le Maître des Sentences quelques Questions touchant la pratique du devoir conjugal (*D*), dans lesquelles il a falu se servir des mots qui choquent le plus les chastes oreilles (*c*); mais ils alleguent ce qu'il observa lui-même pour sa justification, que l'on aprenoit tant de choses monstrueuses au Confessional, qu'il étoit impossible de ne pas toucher à ces Questions. Il est certain qu'Albert le Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné prise sur lui par cet endroit à d'autres accusations. On a dit qu'il travailloit à la pierre philosophale (*E*); & même, qu'il étoit un insigne Magicien (*F*); & qu'il avoit fabriqué une machine semblable à un homme, laquelle lui servoit d'oracle, & lui expliquoit toutes les difficultez qu'il lui proposoit. Je croirois facilement, que comme

(*a*) Voiez aussi Bullart, Academie des sciences Tom. II, pag. 141, & ci-dessous la Remarque (H).

(*b*) Voiez Theophili Raynaudi Hoploth. Sect. II, Serm. III, Cap. X, pag. 161.

(*c*) Idem ibid.

(*A*) *Il nâquit l'an* 1193, *ou l'an* 1205.] Vossius a raison de censurer Nicolas Reusnerus, qui a mis la naissance d'Albert à l'an 1293, & la mort à l'an 1382: c'est avoir commencé son Livre par une bévue. *Quæ magna est incogitantia peccantis in ipso operis ingressu, veluti limine in portâ, ut dici solet, nam ab hoc Alberto Icones & Elogia sua auspicatur* (1). Voila comment parle Vossius, sans se souvenir, qu'à la page 62, par une faute qui n'est pas moindre que celle-là, il avoit mis l'état florissant d'Albert à l'an 1160, & sa mort à l'an 87 de sa vie, en 1268; & qu'il l'avoit fait contemporain d'Urbain IV, & de l'Empereur Rodolphe.

(1) Vossius de Scient. Mathemat. pag. 362.

(*B*) *Il n'est point l'Auteur d'un Livre touchant les Accouchemens.*] Cet Ouvrage est intitulé *de naturâ rerum*, & traite amplement, & par le menu, du metier des Sages-femmes. L'Auteur soutient que cette matiere peut très-bien apartenir à la plume d'un Religieux, à cause que l'ignorance des Accoucheuses fait perir beaucoup d'enfans, & les prive pour jamais de la béatitude celeste. Pierre de Prusse, Moine de l'Ordre de St. Dominique, soutient que ce Livre *de naturâ rerum* a été composé par Thomas de Cantopré, disciple d'Albert le Grand; & il ne nie pas qu'on n'y trouve plusieurs preceptes sur la maniere de procurer un heureux accouchement, qui ne peuvent être exprimez sans des termes sales: mais ce n'est point la nature; c'est la sensualité humaine, qui a sali ces objets (2). *Admodum succenset in blaterones illos, qui Alberto imposuerant, quod ex se obstetricem . . . fassus tamen Cantipratanum ad instructionem obstetricum in Opere perperam supposito præceptori ejus Alberto tradidisse modos & vias felicis obstetricationis, cujus præcepta chartis commissa non vere tradi possunt absque expressione multorum quæ libido non natura fœdavit* (3). C'eût été quelque chose de bien singulier, que de voir Albert le Grand entreprendre sur le metier des Sages-femmes, & mettre la main à l'œuvre. Voiez la Remarque (*A*) de l'Article HEROPHILE.

(2) Petrus de Prussiâ in Alberti Magni Vitâ, Cap. XVIII.

(3) Theoph. Raynaudi Hoploth. Sect. II, Serm. III, Cap. X, pag. 382.

(*C*) *Non plus que de celui* de Secretis Mulierum.] Naudé se sert de ces deux preuves. I. Albert ne s'est pas nommé au commencement de cet Ouvrage: celui, qui l'a commenté, débite un mensonge, lors qu'il soutient le contraire. II. On se sert fort souvent de l'autorité d'Albert dans ce Livre: il faut donc juger que l'Auteur *a vescu quelque temps après lui* (4). Ces deux preuves ne valent rien; & la consequence qu'on tire de la seconde est nulle. Cent raisons differentes obligent les gens à ne point mettre leur nom au commencement d'un Livre: il n'y a point d'Auteurs qui se citent plus volontiers eux-mêmes, que ceux qui suprIment leur nom; il n'est rien de plus ordinaire, que de citer des Auteurs contemporains. Voiez ci-dessous la Remarque (*K*).

(4) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 524.

(*D*) *Il a traité quelques Questions touchant la pratique du devoir conjugal.*] Pierre de Prusse, ne pouvant disputer le terrain sur le fait, se retranche sur le droit, & montre dans le XVIII Chapitre de son Livre (5), *qu'il est avantageux & nécessaire de savoir les choses naturelles, sans exception des impudiques*; & qu'ainsi, Albert le Grand, & quelques autres Casuistes, ont eu raison de travailler sur des sujets remplis d'ordure: car, sans cela, les Confesseurs ne seroient pas en état de remédier aux desordres de leurs pénitens. *Qualia item multa ab Alberto de usu conjugii in 4. S. d. 31. sub finem, scripto comprehensa fatetur, illud ex ipso Alberto ibidem præfatum (dicendum primo, quod hujusmodi turpes quæstiones, nunquam tractari deberent nisi illa cogerent monstra quæ his temporibus in confessione audiuntur) ne ergo Confessarii rudes sint medicinæ quam facere debent adeo frequentibus morbis, jussum censuit Albertus in illud obscœnum stylum demittere* (6). Il seroit à souhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eut que les Confesseurs, qui nourrissent leur esprit de ces puantes écritures; mais il faut qu'il y ait des Livres où l'on trouve la résolution des cas de conscience qui concernent ce vilain sujet. *Necessarium est enodationem solidam atque legitimam dubiorum circa fœditates illas emergentium prostare alicubi apud probatos Doctores, cujusmodi fuit Albertus, qui proinde reprehensione vacat, etiamsi illam veluti scriptionis putorem suis commentariis immiserit* (7). Mais il seroit encore plus necessaire d'abolir ce qui rend nécessaires ces sortes d'Ecrits; car, quelque bonne que puisse être l'intention des Auteurs, c'est à des Livres de cette nature qu'on peut apliquer mieux qu'à cent autres le *peccare docentes historias* (8).

(5) Le Titre de ce Chapitre est, Quod scire naturalia etiam impudica utile sit & necessarium.

(6) Theoph. Raynaudi Hoploth. Sect. II, Serm. III, Cap. X, pag. 161.

(7) Idem, ibid.

(8) Horat. Od. VII. Libr. III. v. 19.

(*E*) *On a dit qu'il travailloit à la pierre philosophale.*] Naudé nous aprend que Mayer, le grand fauteur des Alchymistes, *n'a point eu honte d'asseurer en ses Symboles de la table d'or des douze nations* (*), *que St. Dominique avoit* eu premierement la conoissance de la pierre philosophale, *& que ceux à qui il l'avoit laissée la communiquerent à Albert le Grand, qui acquitta par le moyen d'icelle en moins de trois ans toutes les debtes de son Evesché de Ratisbonne* (9). Mayer se fonde sur trois Livres de Chymie, qu'il attribue à Albert le Grand. On lui répond qu'il a tort de les lui attribuer (10); & on le prouve, tant parce qu'il *n'y en a pas un qui soit recueilli dans ses Oeuvres, ou spécifié par Trithème*, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (†). Pour prouver ce dernier fait, on n'imite point Velcurion (‡), ni Gutbert (‡), qui ont soutenu qu'Albert le Grand *se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son troisième Livre des Mineraux* (**): on n'a garde de se servir de cette preuve, *vu qu'il y soustient une opinion du tout contraire*; mais on montre que l'Auteur du Livre de la quinte-essence *se qualifie Religieux de l'Ordre de St. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il estoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement raporter à Jean de Rupescissa.*

(*) Libr. VI.

(9) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 519.

(10) La-même, pag. 520.

(†) Libr. III de Auro.

(‡) Libr. III Physic. Cap. XIII.

(‡) Alchym. impugnata Livr. II, Cap. VII.

(**) Tractatu I, Cap. IX.

(*F*) *On a dit . . . . qu'il étoit un insigne Magicien.*] Il y a long-tems que Trithème l'a voulu justifier de cette accusation. Cela paroit par ces paroles: *Non fuerunt post eum similes ei, qui in omnibus literis, scientiis & rebus tam doctus, eruditus, & expertus fuerit. Quod autem de Necromantia incusatur, injuriam patitur vir Deo dilectus* (11). Naudé prétend, qu'on ne peut fonder cette accusation, que sur deux Ouvrages qui ont couru sous le nom d'Albert le Grand, & sur l'Androïde. Voila donc deux preuves: voions ce qu'il dira de chacune.

I. Le premier des deux Ecrits est celui *De Mirabilibus*, l'autre est le *Miroir d'Astrologie, où il est traicté des Autheurs licites & defendus, qui ont escrit* de cette Science (12). François Pic (††), & Martin Delrio (‡‡), conviennent *que c'est faire un grand tort* à Albert le Grand de *le croire Autheur de celuy* de mirabilibus; *& qu'ainsi ne soit, le dernier le descharge en ces propres termes:* Alberto Magno tributus Liber de mirabilibus, vanitate & superstitione refertus est, sed magno Doctori partus suppositius. *Le Miroir d'Astrologie a esté condamné par Gerson* (‡‡), *& Agrippa* (*), *comme superstitieux au possible, & par François Picus* (†), *& beaucoup d'autres, à cause que son Autheur maintient en iceluy une opinion grandement erronée en faveur des Livres de Magie qu'il soustient, sauf un meilleur advis, devoir estre conservez soigneusement, parce que le temps approche, que pour certaines causes, lesquelles il ne spécifie, l'on sera contraint de les feuilleter, & s'en servir en quelques occasions* (13). Il semble donc, que si notre Albert avoit composé un tel Livre, il le faudroit prendre pour un Magicien; mais Naudé n'accorde point cette consequence, vu que le Jésuite Vasquez *dit formellement* (‡), *que les Livres de Magie sont nécessaires, & les Magiciens permis de Dieu, afin que les libertins soient aucunement retirez de l'Atheisme* (14). D'ailleurs, Naudé pose en fait que Roger Baccon est l'Auteur de cet Ouvrage, comme François Picus le soutient dans son prémier Livre contre les Astrologues (15). Voilà pour la prémiere preuve de l'accusation. Voions maintenant ce qu'on repond à la seconde.

(11) Trithem. de Scriptor. Ecclesiast. pag. 195.

(12) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 523, 524.

(††) Libr. VII de Praenot. Cap. VII.

(‡‡) Disquisit. Mag. Livr. I, Cap. III.

(‡‡) Libro de Libris Astrolog. non tolerandis. Proposit. III.

(*) In Epistola.

(†) Libr. VII de Praenot. Cap. II.

(13) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, pag. 525.

(‡) Part. I, Quaest. II, Art. III, Disput. XX, Cap. IV, in princip.

(14) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, pag. 527.

(15) La-même, pag. 526.

II. Il y a des gens, qui ont cru qu'on pouvoit faire des *testes d'airain sous certaines constellations*, & en tirer des réponses qui servoient de guide dans toutes les affaires que l'on avoit. Un certain Yepes raporte (‡) qu'Henri de Villeine en avoit fait une à Madrid, qui fut brisée par le commande-

(‡) Apud Emanuel. de Moura, Sect. II, Cap. XV, Art. VI.

comme il favoit les Mathématiques, il avoit fait une tête, dont les ressorts pouvoient former quelques voix articulées; mais quelle sottise n'est-ce pas que de fonder là-dessus une accusation de Magie? Quelques-uns prétendent qu'il y a un grand miracle qui a parlé pour sa justification (*G*). Quoi qu'il fût aussi capable qu'un autre d'inventer l'artillerie, on a lieu de croire que ceux, qui lui en attribuent l'invention, se trompent (*H*). On raconte (*d*), que naturellement il avoit l'esprit fort grossier, & tellement incapable d'instruction, qu'il étoit sur le point de sortir du Cloître, parce qu'il desespéroit d'aprendre ce que son habit de Moine demandoit de lui; mais que la Ste. Vierge lui aparut, & lui demanda en quoi il aimoit mieux exceller, ou dans la Philosophie, ou dans la Théologie; qu'il choisit la Philosophie; que la Ste. Vierge l'assûra qu'il y deviendroit incomparable; & qu'en punition de n'avoir point choisi la Theologie, il retomberoit avant sa mort dans sa prémiere stupidité. On ajoûte, qu'après cette aparition, il eut infiniment de l'esprit, & qu'il profita dans toutes les Sciences, avec une promtitude qui étonna tous les Maitres; mais, que trois ans avant sa mort, il oublia tout-d'un-coup ce qu'il favoit: & qu'étant demeuré court, en faisant une Leçon de Théologie à Cologne, & aiant tâché en vain de rapeler ses idées, il comprit que c'étoit là l'accomplissement de la prédiction. On a donc dit, que par des voies miraculeuses, il avoit été métamorphosé d'âne en Philosophe, & puis de Philosophe en âne. Il feroit très-inutile que je remarquasse que ce sont des fables: ceux qui m'en croiroient n'ont pas besoin de mes avis, & en feroient ce jugement sans les attendre; &, quant à ceux qui en jugent autrement, ils ne changeroient pas d'opinion en lisant ici que je ne suis pas de leur gout. Nôtre Albert étoit fort petit (*I*). Il mourut à Cologne, le 15 de Novembre 1280, âgé ou de 87 ans, ou de 75. Il a écrit

(*d*) *Voiez le I Volume des Annales de Bzovius.*

mandement de Jean II, Roi de Castille. Virgile, le Pape Silvestre, Robert de Lincolne, & Roger Baccon, ont eu de semblables têtes, si l'on en croit certains Ecrivains (16). Albert le Grand a été jugé plus habile; car on pretend qu'il *avoit composé un homme entier de cette sorte, ayant travaillé 30 ans sans discontinuation à le forger sous divers aspects & constellations, les yeux par éxemple . . . . lors que le soleil estoit au signe du Zodiaque correspondant à une telle partie, lesquels il fondoit de metaux meslangez ensemble, & marqués des caracteres des mesmes signes & planetes & de leurs aspects divers & nécessaires: & ainsi la teste, le col, les espaules, les cuisses, & les jambes, façonnez en divers temps, & montez & reliez ensemble en forme d'homme, avoient cette industrie de reveler audit Albert la solution de toutes ses principales difficultez* (17). C'est ce qu'on apelle l'Androide d'Albert le Grand. Elle fut brisée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put suporter avec patience son trop grand caquet. *Henri de Assia & Barthelemi Sibille asseurent* qu'elle etoit *composée de chair & d'os; mais par art, non par nature: ce que toutefois estant jugé impossible par les Autheurs modernes, & la vertu des images, anneaux, & cachets planetaires estant en grande vogue, l'on a tousiours creu depuis . . . . que telles figures avoient esté faites de cuivre, ou de quelque autre metail, sur lequel on avoit travaillé avec la faveur du ciel & des planetes* (18). C'est sur ce pied-là que Naudé refute les accusateurs d'Albert; c'est-à-dire, qu'il supose que la prétendue Androide étoit composée de metal. Il montre par de tres-fortes raisons, qu'elle ne pouvoit, ni entendre, ni parler, ni servir d'instrument au Diable pour la parole; & que si le Diable avoit parlé dans cette machine, il l'auroit fait sans le concours des organes metalliques qui la composoient. Il n'auroit donc pas été nécessaire d'emploier tant de tems & tant de cerémonies pour forger cette machine: une bouteille, ou une trompette, n'auroient pas été moins propres à soudre toutes les difficultez d'Albert le Grand. Enfin, Naudé remarque, que ceux qui parlent de cette Androide n'aportent aucune preuve du fait. Tostat, avec tout son esprit & toute sa science, ne laissoit pas d'être fort crédule: ainsi son autorité n'établit rien. Si l'on veut soutenir qu'une tradition répandue comme celle-là doit avoir quelque fondement, Naudé en donne un fort plausible (19): c'est qu'Albert le Grand peut avoir eu dans son cabinet une tête, ou une statue d'homme, semblable à ces machines de Boece, dont Cassiodore a dit (*): *Metalla mugiunt, Diomedis in ære grues buccinant, æneus anguis insibilat, aves simulatæ fritinniunt, & quæ propriam vocem nesciunt ab ære dulcedinem probantur emittere cantilenæ.*

(*G*) *Un grand miracle . . . a parlé pour sa justification.*] Selon le Pere Theophile Raynaud, les accusateurs d'Albert disent, qu'un jour des Rois, il traita Guillaume Comte de Hollande, & Roi des Romains, qui passoit par la ville de Cologne; & que, pour rendre remarquable son repas, il changea l'hiver en un été plein de fleurs & de fruits. *Horridam hyemem in florigeram fructiferamque æstatem vertit, ut scribit Trithemius in Chron. Spanh. anno* 1254 (20). Trithème le raporte en effet. On ajoute à cela la tête parlante, le Livre *de Mirabilibus*, & celui *de Secretis Mulierum.* Le Pere Theophile ne s'amuse point à oposer à ces sortes d'accusations les éloges que plusieurs Historiens donnent à la vertu de l'accusé. Il recourt au témoignage que Dieu lui-même a rendu à la sainteté d'Albert par diverses opérations miraculeuses, & en préservant de toute corruption son cadavre, jusques à aujourd'hui: *Testimonium quod eius sanctitati Deus perhibuit, patratis in eius gratiam miris plerisque operibus, & ipsius Alberti corpore ad hunc usque diem a tabe & putrefactione exempto.* Cet Apologiste ajoute que la metamorphose de l'hiver en été, & la tête parlante, sont deux grans mensonges, & que les deux Livres en question ont été faussement attribuez à Albert le Grand: & que St. Thomas n'avoue point (†) qu'il ait autrefois brisé chez son maître cette tête parlante. *Hyeme in veris amœnitatem versa, & caput æneum articulatè loquens, ad Deum Fabulinum sunt ableganda tanquam crebra & falso iactata de tanto viro . . . . . Libri autem Magni qui Alberto affingebantur sunt suppositii* (21). Voici ce que ce Jesuite raporte de quelques machines, qui rendent des sons tres-harmonieux. Il veut bien qu'Albert ait eu une tête si artistement composée, que l'air que l'on y souffloit y ait pu prendre les modifications requises pour former la voix humaine. Quant à l'exemption de pourriture, voici ce que j'en ai lu dans Thévet. „Nostre „ Albert, apres avoir vécu 87 ans, mourut l'an de notre „ salut 1280, à Cologne, où il s'estoit retiré pour estu- „ dier; & là, au milieu du Chœur du Convent des Jaco- „ bins, son corps est enterré, & ses entrailles furent por- „ tées à Ratisbonne, lequel, du tems de l'Empereur Char- „ les le Quint, estoit encore entier, & fut deterré par son „ commandement, & apres remis en son premier monu- „ ment (22)." Le Jésuite Raderus a fait quelques Vers Latins sur l'incorruption de ce corps (23). Ils finissent ainsi:

Illas (24) doctas mirentur sæcula chartas,
Miror ego salvas post tria sæcla manus.

Mr. Moréri, au lieu de trois cens ans, n'en met que deux cens. Ce n'est, ni sa coutume, ni son génie, d'amoindrir les choses cette nature.

(*H*) *Ceux, qui lui attribuent l'invention* de l'artillerie, *se trompent.*] „ Jean Matthieu de Luna (†), qui vivoit il y „ a plus de six-vingts ans (25), soustient, contre l'opinion „ toutesfois de Polydore, Magius, Mayes, Pancirole, „ Florence Rivault, Beroldus, & tous les Autheurs qui „ ont écrit de l'invention des bastons à feu, que ce fut „ Albert le Grand, qui trouva le prémier l'usage du gros „ canon, de l'arquebuse, & du pistolet (26); sans néan- „ moins que j'aye remarqué dans tous ces Autheurs au- „ cune chose qui peust approcher de cette opinion, sinon „ que telles machines furent mises en pratique de son tems, „ & par un Moine Allemand, qu'ils nomment Berthold „ Schuuartz, ou par un Chymiste, lequel, au jugement „ de Cornazanus, Autheur assez ancien, demeuroit en la „ ville de Cologne, en laquelle il est certain qu'Albert le „ Grand demeura tousjours depuis qu'il eut pris l'habit de „ Jacobin." Voilà comment Naudé réfute son Jean Matthieu de Luna. La derniere chose qu'il affirme est fausse; car ceux qui ont fait l'Histoire d'Albert le Grand disent qu'il entra dans l'Ordre de St. Dominique l'an 1222; qu'après que ses Superieurs l'eurent envoié à Cologne, pour y enseigner la Théologie & la Philosophie, & qu'il se fut aquité de cet emploi avec l'étonnement de ses auditeurs, il alla se faire admirer à Hildesheim, à Friboug, à Ratisbonne, & à Strasbourg; qu'il retourna à Cologne, l'an 1240; qu'il y eut, entre autres disciples, Thomas d'Aquin, auquel il laissa sa Chaire, lors qu'il s'en alla professer dans la ville de Paris; qu'apres avoir enseigné trois ans dans Paris, il retourna à Cologne; qu'il fut fait Provincial de son Ordre, l'an 1254; qu'il fit les visites des Provinces à pied; qu'il alla à Rome, par ordre d'Alexandre IV; qu'il y exerça la charge de Maître du sacré Palais; qu'il y fit des Leçons en Théologie; qu'il retourna en Allemagne, l'an 1260; qu'il y fut élu Evêque de Ratisbonne; qu'au bout de 3 ans, il obtint la permission de quitter son Evêché; qu'il retourna dans sa cellule de Cologne; que le Pape lui commanda peu après d'aller prêcher la Croisade par toute l'Allemagne & la Boheme; qu'en 1274, il assista au Concile de Lion; qu'il y eut le caractere d'Ambassadeur de l'Empereur; & qu'enfin il retourna à Cologne (27). Comment se peut-il faire que Naudé, qui avoit tant lu, ignorât toutes ces courses d'Albert le Grand?

(*I*) *Notre Albert étoit fort petit.*] „ Quelques-uns écri- „ vent, que baisant les pieds de sa Sainteté, quand il fut „ arrivé à Rome, le Pape lui commanda de se lever, le „ croyant encore à genoux, quoi qu'il fût dessus ses „ pieds (28)." On conte la même chose de quelques autres personnes. Voiez la Remarque (*H*) de l'Article de JEAN

(16) Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 528.

(17) *Là-même, pag. 529, 530.*

(18) *Là-même, pag. 531, 532. Il cite Pereg. Qu. III, Dual. Cap. II, Qu. III.*

(19) *Là-même, pag. 539, 540.*

(*) Lib. I variarum Epist. XLV.

(20) Theoph. Raynaudi Hoploth. *Sect. II, Serm. I, Cap. XIV, pag. 149.*

(†) *Lib. III Contra Gent. Cap. CIV.*

(21) Th. Raynaudi Hoploth. *pag. 150.*

(22) Thévet, Histoire des Hommes illustres, *Tom. II, pag. 87.*

(23) Bullart *les vanter*, Academie des Scienc. *Tom. II, pag. 149.*

(24) *C'est-à-dire*, d'Aristote.

(†) *Libro de Rerum Inventorib. Cap. XII, folio 10.*

(25) *C'est* Naudé *qui parle, pag. 518 de l'Apologie des* grands Hommes, *imprimée à Paris, l'an 1625, in 8.*

(26) Moreri, *au lieu de cela, ne parle que de la Poudre à canon, de quoi* Naudé *ne dit rien.*

(27) *Voiez* Bullart, Académie des Scienc. *Tom. II, pag. 146. & suiv.*

(28) *Là-même, pag. 148.*

écrit un si prodigieux nombre de Livres, qu'ils montent à 21 volumes in folio dans l'Edition de Lion, en 1651. Un Jacobin de Grenoble, nommé Pierre Jammy, l'a procurée.

On (*e*) m'a communiqué deux ou trois particularitez, que l'on verra ci-dessous (*K*).

(*e*) *Mr. de la Monnoie*

JEAN ANDRE': & souvenez-vous de la distinction des Logiciens entre *quantitas molis*, & *quantitas virtutis*. Le petit Albert le Grand y fait penser (29).

(*K*) *On verra ci-dessous quelques particularitez.*] „ Le Livre „ *de Secretis Mulierum*, attribué mal à propos à Albert le „ Grand, est l'Ouvrage d'un de ses disciples nommé *Henricus de Saxonia*, sous le nom duquel il a été imprimé „ plus d'une fois. Voici les termes de Simler: *Henricus de* „ *Saxonia, Alberti Magni discipulus, liber de secretis mulierum,* „ *impressus Augustæ anno D.* 1498, *per Antonium Sorg* (30). „ Et, dans le Catalogue de Mr. de Thou, vous trouve„ rez, *Henrici de Saxonia de secretis mulierum, de virtutibus* „ *herbarum, lapidum, quorundam animalium, aliorumque;* „ *in* 12. *Francof.* 1615 (31). Il est visible que le nom d'Al„ bert, plus fameux que celui de Henri, a donné lieu à la „ supposition. . . . . . Jean Pic de la Mirande dit qu'Al„ bert le Grand condamna dans un âge plus mûr les Livres „ de Magie qu'il avoit composez étant jeune . . . . . . „ Androïde n'est point le mot dont on se sert, quand on „ parle de l'homme artificiel d'Albert le Grand. C'est un „ mot absolument inconnu, & purement de l'invention de „ Naudé, qui l'a emploié hardiment comme établi."

(29) *Dans un autre ordre, le non est in tanto corpore mica salis, amene la même distinction.*

(30) Simler, Epitome Biblioth. Gesneri pag. 332.

(31) *A la page 156 de la II Partie du* Catal. Biblioth. Thuan.

ALBRET, famille. Elle a été pendant quelques siecles l'une des plus illustres de France, par les grans hommes qu'elle a produits, dont le mérite a brillé dans les dignitez les plus éminentes du Roiaume. Tout le monde sait qu'elle a possédé la Navarre & le Bearn. Mr. Morери parle au long de cette famille: j'y renvoie mes lecteurs, & je n'examine pas même si tout ce qu'il en a dit est correct. Je remarquerai seulement une chose qu'il ne dit pas: c'est qu'il ne reste plus de mâle de cette grande Maison, depuis que le Marquis d'Albret (*a*) fut tué en Picardie, dans la maison du Marquis de Bussi-Lamet. Il avoit épousé la fille unique du Maréchal d'Albret son oncle, l'an 1662; mais il ne vint nuls enfans de ce mariage. Aparemment, le Maréchal consulta plus les intérêts de sa Maison, que l'inclination du cousin & de la cousine; car on dit qu'il n'y eut guere de bonne intelligence entre le mari & la femme. Elle s'est remariée avec le Comte de Marsan, l'un des fils du Comte d'Harcourt. Le Marquis d'Albret, son prémier mari, étoit en état d'arriver aux prémieres charges de la guerre. Il étoit déja Maréchal de Camp, & il devoit achever la Campagne de 1678, sous le Maréchal de Schomberg, qui fut envoié sur les frontieres de Champagne, au commencement du mois d'Août. Pendant que son Camp volant s'aprochoit de Charleville, le Marquis d'Albret lui demanda congé pour quelques jours. On n'a point douté que ce ne fût pour une affaire de galanterie. Quoi qu'il en soit, il fut tué chez le Gentilhomme ci-dessus nommé, qui se tira fort bien d'affaire, en justifiant son *alibi* (*b*). Voilà le lit d'honneur où périt le seul rejetton qui restât de tant de Héros. Sa famille avoit mérité de finir dans une occasion plus glorieuse. Le Maréchal d'Albret étoit mort Gouverneur de Guienne, deux ans auparavant. Il avoit obtenu, en 1653, le Bâton de Maréchal de France: ceux qui ont dit qu'il le mérita, pour s'être assûré de la personne du Prince de Condé, ne savent pas bien la chose. Ce ne fut point lui qui l'arrêta, (ce fut Mr. de Guitaud (*c*):) il ne fit que conduire les Princes au Bois de Vincennes. Il commandoit alors les Gendarmes de la garde. Il avoit apris en Hollande le métier de la guerre, & s'apelloit le Comte de Miossens. C'est sous ce nom là, qu'il reçoit beaucoup d'éloges, dans un Ecrit de Mr. de St. Evremont (*d*). Il fut fait Chevalier des Ordres du Roi, le 1 de Janvier 1662, & Gouverneur de Guienne, au mois de Novembre 1670. Il avoit épousé, en 1645, Magdeleine de Guénegaud, fille puinée de Gabriel de Guénégaud, Trésorier de l'Epargne (*e*). Il a été l'un des Héros de Scarron: cela paroît clairement dans les Ouvrages de cet Ecrivain.

(*a*) *Il s'apelloit* Charles Amanieu d'Albret.

(*b*) *Voiez la* Lettre CXX *de* Bussi-Rabutin, *I Partie, pag.* 262, *Edition de Hollande.*

(*c*) *Voiez* Benjaminus Priolus, de Rebus Gallicis, *Libr. V. Cap. III.*

(*d*) *Voiez les* Oeuvres diverses de St. Evremont, *Tom. II, pag.* 71, 97 *& suiv. Edition de Hollande, en* 1693.

(*e*) *Voiez le* P. Anselme *Tom. II, pag.* 285.

ALBUNEA, lieu célèbre, proche de Tibur (*a*), en Italie. Voiez la derniere Remarque de l'Article TIBUR.

(*a*) *Aujourd'hui Tivoli.*

ALBUTIUS SILUS (CAIUS) Orateur célébre du tems d'Auguste, étoit nâtif de Novare, & il s'y étoit avancé jusques à la charge d'Edile; mais il en sortit à cause d'une insulte qui lui fut faite par des gens qui avoient perdu leur procès. C'étoit lui qui avoit été leur Juge, & qui leur prononçoit la sentence: dans ce même tems, ils le renversérent de son Tribunal, en le tirant par les pieds. Cet affront l'obligea à sortir tout aussi-tôt de sa patrie, & à s'en aller à Rome, où il s'associa avec l'Orateur Munacius Plancus. L'émulation les aiant brouillés, il dressa un auditoire à part; & enfin il se hasarda à plaider des causes. Il lui arriva quelques disgraces dans le Barreau (*A*), qui l'obligérent à y renoncer. Etant vieux & incommodé d'un abscès, il s'en retourna à Novare, où aiant convoqué le peuple, il représenta dans une longue Harangue les raisons qui l'empêchoient de vouloir vivre, & se laissa mourir de faim (*a*). Seneque le pere, qui l'avoit ouï quelquefois, parle de lui amplement, & raporte plusieurs extraits de ses Harangues (*b*). Il lui donne l'éloge de n'avoir pu, ni souffrir, ni faire une injure; & il apelle cela une grande probité, *Homo summæ probitatis, qui nec facere injuriam, nec pati sciret.* Seneque le Philosophe auroit mieux défini la nature de la probité. Albutius composa une *Rhétorique*, comme il est aisé de le recueillir d'un passage de Quintilien (*c*).

(*a*) Sueton. de claris Rhetorib. *Cap. VI.*

(*b*) Seneca, *Præfatione Libri III* Controv. *& alibi passim.*

(*c*) *Albutius, non obscurus Professor atque Auctor, scientiam bene dicendi esse consentit.* (*Rhetoricam.*) Quintil. Instit. *Libr. II, Cap. V.*

(*A*) *Il lui arriva quelques disgraces dans le Barreau.*] Il croioit un jour ne pousser qu'un beau lieu commun, en disant à son adverse partie, *Jurez par les cendres & par la mémoire de vôtre pere, & vous gagnerez vôtre cause.* Après qu'il eut enluminé & achonné cette pensée le mieux qu'il put, l'Avocat, qui lui étoit oposé, se mit à dire, *Nous acceptons la condition.* Albutius repliqua, qu'il n'avoit point offert ce parti, qu'il n'avoit dit cela que comme une figure de Rhétorique, & que l'on banniroit les figures, si l'on prenoit ainsi les choses au pied de la lettre. L'autre Avocat repliqua, qu'on pouvoit vivre sans ces figures, & qu'elles n'avoient qu'à périr si elles vouloient. Les Juges donnérent lieu au serment; & ainsi, Albutius perdit sa cause, pour s'être amusé à de faux brillans de declamation. Il en eut tant de dépit, qu'il renonça au métier (1). Voici ce qu'en dit Suetone. *Cum in lite quâdam centumvirali ab adversario, quem ut impium erga parentes incessebat, jusjurandum quasi per figuram sic obtulisset, „Jura per patris matrisque cineres qui inconditi jacent" & alia in hunc modum, arripiente eo conditionem, nec judicibus aspernantibus, non sine magnâ sui invidia negotium afflixit* (2). Depuis ce tems-là, les Maitres recommanderent à leurs Eleves de ne se point servir de ces figures mal à propos (3).

(1) Seneca, *Præfatione Libri III* Controv.

(2) Sueton. de claris Rhetorib. *Cap. VI.*

(3) Quintil. *Libr. IX, Cap. II.*

ALBUTIUS (TITUS) Philosophe de la secte d'Epicure, alla de Rome à Athenes, dès sa prémiere jeunesse, & prit un tel goût aux manieres Greques, qu'il aimoit mieux passer pour

Grec, que pour Romain (a); ce qui donna lieu à une plaisanterie de Scevola (A), laquelle Lucilius tourna fort malignement dans l'une de ses Satires, comme nous l'aprenons de Ciceron (b). Nous aprenons de ce même Auteur, I, qu'Albutius étoit un Epicurien passionné (c), & qu'il auroit été meilleur Orateur, s'il avoit eu moins d'attachement à la secte d'Epicure (d). II, qu'il entendoit bien l'érudition Greque (e), & qu'il avoit publié quelques *Harangues* (f). III, qu'il avoit été dans les charges de la République; qu'il avoit gouverné la Sardaigne en qualité de Pro-Préteur (g); & qu'il n'obtint point du Sénat la procession (B) qu'il avoit demandé qu'on fit en action de graces aux Dieux pour ses exploits; qu'il fut accusé de concussion (C), & bani (D); & qu'il s'en alla philosopher à Athenes (h). La plaisanterie de Scevola fut une semence d'inimitié entre eux deux (E). Les Dictionaires ne sont pas ici éxemts de fautes

(a) Cicero in Bruto, Cap. 26 & 35.
(b) Idem, Libr. I de Finib. Cap. 3.
(c) Idem, Libr. I de Natura Deorum, Cap. 33.
(d) Idem, in Bruto, Cap. 26 & 35.
(e) Cicero in Bruto, d. l.
(f) Ibid.
(g) Idem, de Provinc. Consular. Cap. 7, & in Pisonem, Cap. 38.
(h) Cicero, Tuscul. V, Cap. 37.

(A) *Son goût pour les manieres Greques donna lieu à une plaisanterie de Scevola.*] Elle consistoit en ce que, quand il recevoit visite d'Albutius à Athenes, il le saluoit en Grec, & le faisoit saluer en la même langue par tout son monde. On ne peut sentir le ridicule qu'il y avoit là dedans, si l'on ne songe à l'action même. Voici comment Ciceron s'exprime: *Res vero bonas verbis electis graviter ornateque dictas quis non legat, nisi qui se plane Græcum dici velit, ut à Scævola est Prætor salutatus Athenis Albutius, quem quidem locum cum multa venustate & omni sale idem Lucilius, apud quem præclare Scævola,*

Græcum te, Albuti, quàm Romanum atque Sabinum
Municipem Ponti, Titi, Anni, Centurionum
Præclarorum hominum ac primorum signiferumque,
Maluisti dici. Græce ergo Prætor Athenis,
Id quod maluisti, te, cum ad me accedis, saluto:
Χαῖρε, inquam, Tite: lictores, turma omnis, cohorsque,
Χαῖρε. Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus (1).

(1) Cicero de Finib. Lib. I, Cap. 3.

Voilà Ciceron, qui dit positivement qu'Albutius étoit alors Préteur à Athenes; &, néanmoins, les Vers de Lucilius témoignent qu'Albutius, faisant des visites à Scevola, étoit salué en Grec, & avec des airs moqueurs, qui le piquerent, & qui le rendirent ennemi de Scevola. N'est-il pas clair comme le jour, que selon Lucilius, c'étoit Scevola, & non pas Albutius, qui exerçoit la Préture? Si Albutius eut été Préteur, il eut reçu & non pas fait les visites; &, s'il en eut fait, on n'auroit pas osé les recevoir avec des plaisanteries piquantes. Je m'étonne donc, ou que Ciceron ait donné la Préture à Albutius; ou que s'il l'a donnée à Scevola, comme il est très-aparent, on n'ait pas corrigé la faute qui s'est glissée dans les Editions. Il faudroit lire, *ut a Scævola est Prætore salutatus Athenis Albutius* (2), & non pas, *ut a Scævola est Prætor salutatus Athenis Albutius*. Mr. Dacier cite ces Vers de Lucilius, & les traduit de telle sorte qu'il declare que Scevola étoit Préteur à Athenes, lors qu'il se moquoit d'Albutius, qui lui alloit faire sa cour (3). Corradus estime qu'Albutius étudioit à Athenes, & que Scevola y passa, en faisant le voiage de Rhodes, dont il est parlé dans le premier Livre de l'Orateur (4).

(2) Corradus in Brutum Cicer. pag. 180, veut que l'on corrige ainsi. D'autres Critiques font du même sentiment. Voiez le Ciceron de Mr. Grævius.
(3) Dacier sur Horace, Satir. II, Livr. II, pag. 121 Edition de Hollande.
(4) Corrad. in Brutum Ciceronis, pag. 180.

(B) *Il n'obtint point du Sénat la procession &c.*] Ciceron parle de cela, afin d'ôter aux amis de Gabinius & de Pison la consolation qu'ils en tiroient. Il leur fait voir que les choses n'étoient point pareilles: *Hac consolatione utuntur etiam T. Albutio supplicationum hunc ordinem denegasse, quod est primum dissimile: res in Sardinia cum mastrucatis latrunculis a Proprætore, una cohorte auxiliaria gesta, & bellum cum maximis Syriæ gentibus ac tyrannis consulari exercitu imperioque confectum. Deinde Albutius, quod a Senatu petebat, ipse sibi in Sardinia ante decreverat: constabat enim, Græcum hominem ac levem in ipsa provincia quasi triumphasse. Itaque hanc ejus temeritatem Senatus supplicatione denegandâ notavit* (5). On croit qu'Albutius commandoit dans la Sardaigne l'an 649 de Rome (6).

(5) Cicero de Provinc. Consular. d. l.
(6) Pighius, Commentario in usum Delphini, in Ciceronem de claris Oratorib.

(C) *Il fut accusé de concussion.*] On n'en peut douter, après avoir lu ces paroles: *Mutius autem Augur, quod pro se opus erat, ipse dicebat, ut de pecuniis repetundis contra T. Albutium. Is oratorum in numero non fuit, Juris civilis intelligentia, atque omni prudentiæ genere præstitit* (7). Il n'est pas si certain que Mutius Scevola ait été l'accusateur; j'aimerois mieux dire, qu'il se trouva seulement mêlé dans cette cause, & obligé d'éclaircir ou de soutenir quelque chose qui le concernoit, & qui alloit à la charge de l'accusé. Il avoit assez d'éloquence pour un coup de cette nature; mais, d'ailleurs, il n'étoit point Orateur: c'est ce que nous lisons clairement dans les paroles que j'ai citées. Quelques Critiques y aiment mieux cette leçon: *Mutius autem Augur, quod opus erat, per se ipse dicebat* (8): peu m'importe: car, en lisant ainsi, on ne laisse pas d'avoir lieu de conjecturer que Scevola ne fit qu'intervenir dans cette cause, & parler sur quelque incident. Cette conjecture, dont je parlerai encore dans la Remarque (E), se confirme puissamment par une raison que Ciceron allegua contre celui qui lui disputoit la charge d'accuser Verres. Il dit que Caius Julius, aiant une semblable dispute contre Cneius Pompée, dans l'affaire d'Albutius, se servit de deux moiens: l'un, que ce Pompée avoit été le Questeur d'Albutius; l'autre, que les habitans de Sardaigne l'avoient prié d'accuser Albutius (9). Il fut jugé que Pompée ne feroit point l'accusateur. On peut donc conclure que cette fonction demeura à Caius Julius. Le Lecteur, qui ne le savoit pas, aprendra ici, en chemin faisant, qu'on n'aprouvoit point à Rome qu'un Magistrat superieur fût accusé par son subalterne. *Neque fere unquam venit in contentionem de accusando qui Quæstor fuisset, quin repudiaretur. Itaque, neque L. Philoni in C. Servilium nominis deferendi potestas est data, neque M. Aurelio Scauro in L. Flaccum, neque Cn. Pompejo in T. Albutium: quorum nemo propter indignitatem repudiatus est, sed ne libido violandæ necessitudinis auctoritate Judicum comprobaretur* (10). Apulée vient troubler ce que j'ai taché d'établir; car il dit dans sa seconde Apologie, que C. Mutius accusa A. Albutius. Mais il est facile de répondre à cette objection; puis que d'un côté les personnes dont parle Apulée ne s'apellent point comme celles dont il s'agit ici, & que de l'autre on ne sauroit apliquer au Scevola dont il est ici question ce qu'Apulée remarque de son C. Mutius. Il est certain que notre Albutius s'apelloit Titus, & non pas Aulus; & que notre Scevola se nommoit Quintus Mucius: &, comme il étoit Augure, on le designoit souvent par cette charge, *Quintus Mucius Scævola Augur*. L'accusateur, dont parle Apulée, étoit un jeune homme, qui faisoit son coup d'essai, pour se mettre au monde, pour se faire conoitre dans le Barreau: *Neque autem gloriæ causa me accusat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium . . . . . quippe homines eruditissimi, juvenes laudis gratiâ primum hoc rudimentum forensis operæ subibant, ut aliquo insigni judicio civibus suis noscerentur, quem mos incipientibus adolescentibus ad illustrandum ingenii florem apud antiquos concessus, diu exolevit* (11). C'est ce qui ne convient point à notre Mutius Scevola; il fut Consul l'an 636 de Rome (12): il étoit vieux, quand Ciceron n'avoit que 18 ans; c'est-à-dire, l'an de Rome 665: & Albutius ne fut accusé qu'après son retour de Sardaigne, où il étoit Pro-Préteur en l'année 649. Voiez la Remarque suivante. Peut-être que les Copistes d'Apulée ont peu-à-peu, en passant de faute en faute, converti *C. Julius*, en *C. Mutius*. Il est certain que C. Julius a été l'accusateur d'Albutius; & si Apulée l'avoit nommé, il seroit à cet égard dans l'exactitude; mais on ne sauroit le justifier, en ce qu'il avance que tous les accusateurs, qu'il a nommez, étoient de jeunes avanturiers, qui cherchoient à signaler par quelque cause célèbre leur avénement au monde. Il emprunte de Ciceron tous ces exemples, comme l'illustre Mr. Grævius l'a judicieusement remarqué (13), pourquoi donc les réduit-il tous à une espece, puis que Ciceron en a fait diverses classes (14)? N'est-ce point à cause qu'ils ne lui eussent de rien servi, s'ils eussent été divisez? Voila une cause très-féconde de la falsification des faits. Quand on ne les trouve pas tels qu'on les souhaite, on leur donne, en les alléguant, le pli & l'entorse dont on a besoin.

(7) Cicero in Bruto, d. l.
(8) Corrad. in Brutum Ciceronis, pag. 180. Douza in Lucilium, pag. 99.
(9) Cicero, Divinatione in Verrem, Cap. 19.
(10) Idem, ibid.
(11) Apul. Apolog. II.
(12) Cicero, in Lælio, init.
(13) Grævius, Notis in Cicer. de Offic. Libr. II, Cap. XIV.
(14) Il donne son Accusation contre Verres pour un exemple: il n'a donc point prétendu citer seulement ceux qui avoient accusé dans leur premiere jeunesse.

(D) *Il fut bani.*] Nous ne trouvons point cela aux mêmes endroits de Ciceron, où il est parlé du procès d'Albutius, & il ne faut point s'en étonner; car quand on ne fait point la Vie d'un homme, on se contente de dire de lui ce qui concerne le sujet présent. Lors que Ciceron a dit quelque chose du procès d'Albutius, il n'avoit en vue que les personnes qui avoient parlé, ou voulu parler, contre l'accusé: il n'étoit donc pas necessaire qu'il touchât à l'issue de cette cause. Lors qu'il a parlé de l'exil d'Albutius, il n'avoit en vue que de montrer le bon usage que l'on peut faire de l'exil; il ne faloit donc pas qu'il remarquât pourquoi Albutius avoit été exilé. C'est à nous à faire un tissu de ces différens passages; &, par ce moien, nous trouverons qu'Albutius aiant été accusé de concussion, à la requête des habitans de Sardaigne, fut condamné & bani. *Albutius cum in Sardinia triumphasset, Romæ damnatus est* (15). *Quid T. Albutius, nonne animo æquissimo Athenis exul philosophabatur? cui tamen illud ipsum non accidisset, si in republica quiescens Epicuri legibus paruisset* (16). Mr. Gassendi a très-mal cité ce passage, puis qu'au lieu de *si in republica . . . . paruisset*, il a dit *nisi in republica . . . . . paruisset* (17). Ceux qui voudront quelque preuve de ce que j'ai dit, qu'Albutius fut accusé à la requête des habitans de Sardaigne, n'auront qu'à lire ceci. *Julius hoc secum auctoritatis ad accusandum afferebat, quod ut hoc tempore nos ab Siculis, sic tum ille ab Sardis rogatus ad causam accesserat* (18). Joignez à cela ces paroles du chapitre XVI du II Livre des Offices: *Aut patrocinio, ut nos pro Siculis, pro Sardis Julius*. C'est ainsi qu'il faut lire avec Lambin, ou *pro Sardis, contra Albutium Julius*, avec Manuce. Consultez Suetone (19).

(15) Cicero in Pison. Cap. 38.
(16) Idem, Libr. V, Tusculan. Cap. 37.
(17) Gassendi, de Vit. Epic. Libr. II, Cap. 6 1, pag. 175, in folio, où les Citations en marge sont très-mal.
(18) Cicero, Divination. in Verrem, Cap. 19.
(19) Sueton. in Julio, Cap. LV.

(E) *La plaisanterie qui lui fit Scevola fut une semence d'inimitié entre eux deux.*] C'est ce que Lucilius remarqua dans ses Satires, *Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus*. Un savant homme a cru qu'ils étoient souvent aposez contraires, & qu'ils le furent nommément dans la cause de Granius, accusé par Albutius, & défendu par Mutius. Il dit que pour le moins Mutius eut beaucoup de joie de l'absolution de Granius. Il prouve cela par un passage de Ciceron, auquel il avoue que d'autres ont donné une explication différente:
savoir

tes *(F)*. Je ne croi pas que notre Titus Albutius soit le même que celui dont Horace parle (G) dans la II Satire du II Livre. On ne trouve rien de ce Médecin ALBUTIUS, qui est mis par Pline au nombre des plus célèbres *(s)*.

(s) Plinius, *Libr. XXIX, Cap. I.*

favoir, qu'Albutius accusa Mutius de concussion. *Sæpe inter se dissentirent & contenderent, ut quum Albutius Granium oppugnabat, & Mutius cum defendebat, certe illo absoluto gaudebat, ut libro secundo de Oratore scriptum videbis, quamvis aliter alii verba illa sint interpretati, & putarint ipsum Scævolam ab Albutio de pecuniis repetundis accusatum fuisse, quod ut nos de viro tali credamus adduci non possumus* (20). Je ne saurois m'accommoder, ni du sens que ce Critique rejette, ni de celui qu'il aprouve. J'aimerois mieux croire que Ciceron a voulu dire que Scevola fut mêlé dans le procès de concussion qui fut intenté à Albutius; & tellement mêlé, que de sa condamnation devoit résulter la justification d'Albutius. Je supose, selon cette conjecture, que Scevola plaida sa cause à la charge d'Albutius, & que de là est venu qu'il a passé pour l'accusateur. Je supose qu'il se tira pleinement d'affaire, ce qui servit à la conviction d'Albutius. Je supose, outre cela, que ce dernier se servit des Regîtres du crieur Granius, pour convaincre Scevola, & que sa preuve fut jugée insufisante. Granius fut très-aise de l'absolution de Scevola, & en fut raillé, comme s'il se fut réjoui que les Juges n'eussent eu aucun égard à ses Livres, ou à ses procès verbaux. Voici les paroles de Ciceron: *Bella etiam est familiaris reprehensio quasi errantis, ut quum objurgavit Albius Granium, quod quum ejus tabulis quiddam Albutio probatum videretur, & valde absoluto Scævola gauderet, neque intelligeret contra suas tabulas esse judicatum* (21). Si l'on vouloit d'autres preuves de l'inimitié d'Albutius & de Scevola, je pourrois dire que Lucilius a introduit Scevola se moquant du style d'Albutius (22). Je voudrois bien savoir d'où le P. Proust a pris que la colere de Lucilius contre notre Scevola, venoit de l'amitié qu'il avoit pour Albutius, contre lequel Scevola avoit plaidé (23)? Si Lucilius étoit ami d'Albutius, il a vérifié la maxime, *qu'un railleur préfere ses railleries à ses amis* (24); car nous avons vu comment ce Poete satirique se divertissoit aux dépens d'Albutius.

(20) Cortadius in Brutum Cicer. pag. 129.

(21) Cicero, *Libr. II de Oratore. Cap.* 70.

(22) *Voiez ci-dessous la Remarque* (G).

(23) Proust, Comment. *in usum Delphini* in Ciceron. de Orat. *Libr. I, num.* 72.

(24) *Dummodo risum Excutiat sibi, non hic cuiquam parcet amico.* Horatius Sat. IV, *Libr. I, ℣.* 34.

(F) *Les Dictionaires ne sont pas ici exemts de fautes.*] I. Charles Etienne pretend que Varron a parlé de notre Titus Albutius; & cela, comme d'un Poete, qui avoit fait des Satires à la maniere de Lucilius, *Luciliano stylo*. Mais, quand on consulte Varron, on trouve qu'il a parlé d'un Lucius Albutius. *Nonne etiam L. Albutius, homo (ut scitis) apprime doctus, cujus Luciliano charactere sunt libelli, dicebat, ut Albano fundum suum pastionibus semper vinci à villa, agrum enim minus dena millia reddere, villam plus vicena* (25). II. Il n'est pas vrai que Lucilius se soit moqué d'Albutius, comme d'un homme qui mêloit des mots Grecs avec son Latin: Charles Etienne n'a pas pris le sens de ce Poete: il s'est imaginé que le χαῖρε apartenoit à Albutius; cependant, c'est à Scevola, & à ses gens, qu'il le faut donner. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont point corrigé ces deux fautes. Prenez bien garde, que je ne pretens pas nier qu'Albutius ne mêlât du Grec à son Latin. III. Ce que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, suposent est très-incertain, que le pere de l'empoisonneuse Canidia soit le même Albutius, dont il est parlé dans la II Satire du II Livre d'Horace. Mr. Dacier croit que ce sont deux Albutius (26). IV. Ces trois Auteurs de Dictionaires se trompent, lors qu'ils prennent l'Albutius de la II Satire du II Livre d'Horace pour un avare fiéffé. Nous verrons bientôt que cela est faux. V. Mr. Moreri se trompe, quand il s'imagine que l'Albutius, dont Ciceron parle *au commencement du I Livre des Fins*, n'est pas le même que celui dont il fait mention au I Livre de la Nature des Dieux, & au V Livre des Questions Tusculanes. VI. Il n'est pas vrai qu'Horace dise qu'il y avoit un Albutius *le plus avare de tous les hommes, qui avoit accoutumé de châtier ses domestiques avant qu'ils entreprissent ce qu'il leur commandoit, de peur, disoit-il, qu'il n'oubliât de le faire s'ils oublioient de se bien aquiter de ce qu'il leur commandoit*. Mr. Moréri, qui donne tout ce discours à Horace, a été trompé par Charles Etienne, encore que ce dernier n'attribue pas formellement à Horace ce petit conte. Voici tout ce que dit Horace sur ce sujet.

(25) Varro de Re Rusticâ, *Libr. III, Cap. II.*

(26) Dacier, Remarq. *sur la Satire I du II Livre, pag.* 40.

Mundus erit, qui non offendet sordidus, atque
In neutram partem cultus miser: hic neque servis
Albuti senis exemplo, dum munia didit
Sævus erit: neque, sicut simplex Nævius unctam
Convivis præbebit aquam (27).

(27) Horat. Satir. II, *Libr. II, ℣.* 65.

Il établit que la veritable propreté n'est point outrée, & qu'elle s'éloigne, non seulement de la saleté, mais aussi, d'une *exactitude trop scrupuleuse, & trop recherchée* (28). S'il avoit vu le soin excessif & servile que l'on prend de la netteté des maisons en quelques endroits de Hollande, il auroit nommé cela une fausse propreté. Albutius & Nævius sont les deux éxemples qu'il aporte de l'extremité vicieuse: le prémier est l'éxemple du trop de façon; le dernier est l'éxemple du trop peu de façon. Quelques Interpretes ont pris le change: ils ont pris Nævius pour un prodigue, & Albutius pour un avare (29). Mais peut être ne s'agit-il point là d'avarice, & de prodigalité: peut-être ne s'agit-il que de propreté, & de mal-propreté. Ce dernier defaut est joint quelquefois avec la depense superflue. Il y a des gens prodigues, & en habits, & en meubles, & en repas, qui cependant ne passent point pour se mettre bien, ni pour donner aux ornemens de leurs chambres un arrangement bien entendu, ni pour avoir une bonne table. Quoi qu'il en soit, Albutius n'est point ici un éxemple d'avarice. Je finis par observer, que la barbarie d'Albutius pour ses esclaves n'est pas une chose que Mr. Moréri ait forgée: il l'avoit lue dans son patron (30): mais il n'a point su que la source en est dans un ancien Scholiaste. *Asper ut exigenda à singulis imposita ratione castigandoque, adeo ut servos nonnunquam castigaret prius & cædoret quam peccassent, dicens vereri se ne cum peccassent, cædere tunc ei non vacaret* (31).

(28) *Voiez M. Dacier sur ce passage.*

(29) *Le vieux Commentateur, Lambin, Cruquius, &c. ad h. l.*

(30) Charles Etienne.

(31) *Vetus* Commentator in Horat. *ad h. l.*

(G) *Je ne croi pas que ce soit le même que celui dont Horace parle.*] Nous venons de voir que l'Albutius d'Horace étoit d'une éxactitude outrée, qu'il ne pardonnoit rien à ses domestiques, qu'il vouloit que l'un fit précisément ceci, & l'autre cela, & qu'il entroit là-dessus dans un détail pedantesque. Celui, dont parle Lucilius, *qui affectoit si fort en tout la politesse & l'élegance des Grecs, qu'il vouloit passer pour Grec* (32), étoit justement taillé pour fournir l'exemple dont Horace avoit besoin; car tout homme, qui affecte les manieres des païs étrangers, y mêle je ne sai quoi de forcé & d'exorbitant, qui fait passer la chose dans le ridicule. Voiez ce que font certains Provinciaux si souvent jouez par Moliere, à l'égard des modes qu'ils ne savent jamais tenir dans le milieu. J'ai de la peine à croire qu'Horace ait amené sur la scene Albutius le Grec, l'Albutius de Lucilius; mais je ne trouve pas si étrange que Torrentius ait cru cela. Mr. Dacier aime mieux dire que l'Albutius d'Horace étoit fils de celui de Lucilius. Je croi que l'affectation d'Albutius pour le Grec regardoit le langage principalement, ou l'on sait d'ailleurs, par les railleries de Lucilius, qu'il aimoit un artifice trop étudié. *Collocationis est componere & struere verba, sic ut neve asper eorum concursus neque hiulcus sit, sed quodammodo coagmentatus & levis. In quo lepide soceri* (33) *persona lusit is qui elegantissime id facere potuit, Lucilius,*

(32) *Voiez Mr. Dacier, Remarques sur la Satire II du II Livre d'Horace.*

Quàm lepide lexeis compostæ, ut tesserulæ omnes
Arte, pavimenta, atque emblemate vermiculato.

Quæ cum dixisset in Albutium illudens, &c (34). Ces Vers de Lucilius representent une certaine espece d'Ecrits qu'on pourroit nommer un ouvrage de Marqueterie, un ouvrage à la Mosaïque.

(33) *Mucius l'Augure c'est ce nous apprenons que Lucilius le fait quelquefois parler dans ses Satires.*

(34) Cicer. de Oratore, *Libr. III, Cap.* 43. *Voiez aussi* son Orator, *C.* 44 *& seq.*

ALCASAR (LOUÏS DE) Jésuite Espagnol *(a)*, nâquit à Séville, l'an 1554. Il entra chez les Jésuites, l'an 1569, malgré la résistance de sa famille, qui possédoit de grans biens. Après avoir régenté la Philosophie, il enseigna la Théologie à Cordoue & à Séville, pendant plus de vint ans. Il s'apliqua sur tout à la recherche des secrets de l'Apocalypse, & il emploia près de 20 bonnes années à ce travail *(b)*. L'Ouvrage, qu'il a composé là-dessus, est un des meilleurs que les Catholiques Romains aient produit sur l'Apocalypse *(A)*. Il est intitulé *Vestigatio arcani sensus in Apocalypsi*, & il a été imprimé diverses fois *(B)*. On prétend que Grotius y *a pris beaucoup*

(a) *On l'a fait Portugais dans l'Index de l'Apocalypse de Mr. de Meaux.*

(b) Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 537.

(A) *Son Commentaire est un des meilleurs que les Catholiques Romains aient produit sur l'Apocalypse.*] Voici ce qu'en dit Nicolas Antonio. *Insignem posuit operam in adornando atque illustrando* Apocalypsis *libro obscurissimo. Edidit namque lucubrationes suas ad ipsum, ingeniosas quidem, eruditas, elaboratasque, ut censet Cornelius à Lapide. Sed quisnam sponsor erit, tolo eum quamvis acuto & forti scopum collimasse* (t)? Je suis sûr qu'il n'y a point de banqueroutier, ni de prisonnier pour dettes, qui ne trouvât caution bourgeoise plus aisément que n'en trouveroient les explicateurs de l'Apocalypse, s'il y avoit un tribunal sur la terre, qui taxât à de grosses sommes ceux qui auroient cautionné les fausses explications. Pendant qu'on flatte ses passions, en croiant sans rien risquer, on est credule: mais pour les cautions que Don Nicolas Antonio demande, c'est en vain que vous les demanderiez.

(t) Nicol. Antonius Biblioth. Script. Hisp. *Tom. II, pag.* 14.

(B) *Imprimé diverses fois.*] Le P. Alegambe ne marque que l'Edition d'Anvers, chez Jean Keerberge, en 1614; &, tout aussi-tôt, il dit que l'autre volume fut posthume. Si le prémier n'avoit été imprimé qu'en 1614, il auroit été posthume; & ainsi, on n'auroit pas eu raison de distinguer par là l'un d'avec l'autre. Il faut donc croire, comme le remarque Nicolas Antonio, que le prémier fut imprimé à Anvers, chez Jean Keerberge, l'an 1604. Outre cette Edition,

beaucoup de ses idées (c). L'Auteur soutient que l'Apocalypse est parfaitement accomplie jusqu'au XX chapitre ; & il y trouve les deux témoins, sans parler d'Elie, ni d'Enoch (d). Il ne fait aucune difficulté d'abandonner les anciens Peres : &, comme toutes ses principales études n'avoient pour but que l'explication de ce Livre, l'autre Ouvrage, qu'on a de lui, n'est qu'un Commentaire des endroits du Vieux Testament, qui ont du raport aux Révelations de St. Jean. Il fut imprimé après sa mort sous ce titre, *In eas Veteris Testamenti partes quas respicit Apocalypsis, nempe Cantica Canticorum, Psalmos complures, multa Danielis aliorumque librorum capita, libri V.* Voilà donc deux Volumes in folio, qui ne sont à proprement parler qu'un Commentaire sur l'Apocalypse ; mais il y a un *Appendix* à chacun : celui du premier Volume est un Traité *de sacris Ponderibus & Mensuris* ; & celui du second, un Traité *de Malis Medicis*. Alcasar mourut à Séville, le 16 de Juin 1613, à l'âge de 60 ans (e). Vous trouverez l'éxamen de quelques-unes de ses Hypotheses apocalyptiques dans l'Ouvrage que Mr. Heidegger publia à Leide, l'an 1687, sous le titre de *Mysterium Babylonis magnæ* (f).

(c) *Mr. de Meaux, Pref. de l'Apocalypse, pag. 11 Edition de Hollande.*

(d) *La même.*

(e) Alegambe *lui avoit donné 63 ans. le P.* Sotuel *a corrigé cette faute.*

(f) *A la I & a la II Dissertation.*

tion, Nicolas Antonio parle de celle de 1619, *Antverpiæ, apud Nutios*, & de celle de Lion, en 1616. Draudius cotte ces deux dernieres Editions, &, outre cela, une d'Anvers, chez Keerberge, en 1611 (a). Le P. Sotuel, avec l'Edition de 1614, ne marque que les deux dernieres de Nicolas Antonio, & continue de dire que l'autre volume a été posthume. Sa revision d'Alegambe n'a donc pas été aussi exacte qu'elle devoit l'être.

(a) Draud, Bibliotheca Classica, *pag. 22.*

ALCÉE, natif de Mitylene, dans l'Ile de Lesbos, a été un des plus grans Poetes Lyriques de l'antiquité. Il y en a qui veulent qu'il ait été l'inventeur de cette espece de Poesie (a). Il florissoit dans la 44 Olympiade (b), en même tems que Sappho, qui étoit de Mitylene, aussi bien que lui. *La Chronique scandaleuse* (A) *dit qu'Alcée s'avisa un jour de demander je ne sai quoi à Sappho, & que Sappho, qui n'étoit pas ce jour-là de si belle humeur que d'ordinaire, lui refusa ce qu'elle lui offrit peut-être le lendemain* (c). Quoi qu'il en soit, il se mêla d'autre chose que de Vers : il voulut donner des preuves de son courage à la guerre, & n'y fut pas tout-à-fait heureux ; car il ne se sauva qu'en fuiant, & qu'en abandonnant ses armes, lors que les Atheniens gagnérent une bataille contre ceux de Lesbos (d) : mais il trouva dans cette disgrace une assez douce consolation, puis que les vainqueurs firent apendre ses armes au Temple de Minerve à Sigée ; ce qu'ils n'eussent point fait avec cette distinction, s'ils n'eussent jugé qu'elles seroient un monument très-glorieux de leur victoire (e). Alcée n'oublia point cette circonstance dans les Vers qu'il fit sur le malheur qui lui étoit arrivé (B). Sa Muse, à laquelle il donnoit de l'occupation au milieu des armes, soit pour des chansons à boire, soit pour des chansons d'amour, & pour louer la personne qu'il aimoit (f), qui n'étoit que trop une aide semblable à lui (C) : sa Muse, dis-je, ne garda point le silence sur la défaite des Lesbiens. On sait d'ailleurs, qu'elle ne badinoit pas toûjours, & qu'elle pouvoit traiter noblement les matieres les plus graves (D), & sur tout un beau lieu commun contre les tyrans. Alcée suivoit alors une pente fortifiée par ses propres avantures, & par des intérêts personnels ; car il avoit été aux prises avec ceux qui avoient voulu empiéter sur la liberté

(a) *Dic Lambino, Barbiton, tertio, Lesbio primum modicate civi.* Horat. Od. XXXII, *Lib. I, ℣. 5.*

(b) Euseb. in Chronic.

(c) Le Fevre, Vie des Poetes Grecs, *Pag. 27.*

(d) Herod. *Lib. V, Cap. XCV.*

(e) *La même.*

(f) Horace: *Je raporte ses paroles ci-dessous dans la Remarque* (C).

(A) *La Chronique scandaleuse, &c.*] J'ai raporté les propres paroles de Mr. le Fevre, & je suis fort trompé s'il a pris ailleurs que dans la Rhétorique d'Aristote ce petit conte. Aristote cite ces mots d'Alcée ;

Θέλω τί τ' εἰπῆν, ἀλλά με κωλύει
Αἰδώς :

& cette réponse de Sappho,

Αἰ δ' ἦχες ἐσθλῶν ἵμερον, ἢ καλῶν,
Καὶ μή τι εἰπῆν γλῶσσ' ἐκύκα κακὸν,
Αἰδώς κέ σε οὐκ εἶχεν ὄμματ'
Ἀλλ' ἔλεγες περὶ τῶ δικαίω (1).

Voici le sens de ces Vers. Alcée declare qu'il voudroit bien dire quelque chose ; mais que la honte l'en empêche. Sappho lui repond, que s'il avoit desiré des choses bonnes & honnêtes, & si sa langue n'eût pas été prête à prononcer quelque mal-honnêteté, la honte ne lui seroit point montée au visage, & qu'il feroit une proposition raisonnable. Ceux à qui il est donné de juger des Livres de Mr. le Fevre, gens, comme il a dit dans sa premiere Journaline, *qui ont l'ame capable de plusieurs formes, & qui sentent à demi mot le beau & le fin des pensées & des expressions*, voient bien que ces paroles d'Alcée sont une de ces declarations d'amour qui demandent l'heure du berger, & que Sappho comprenoit parfaitement ce qu'il vouloit dire. Sa réponse est sage ; mais elle est peut-être d'un trop grand sens froid, selon cette suposition.

(1) Aristot. Rhetoric. *Lib. I, Cap. IX. Notez que je rangé & que j'accentue ce Grec comme* Scaliger *sur* Eusebe, *pag. 85 Edition de 1658.*

(B) *Il a avoué le malheur qui lui étoit arrivé de fuir* (2).] Celui de tous les Poëtes Latins, qui ressemble le mieux à Alcée, a confessé, aussi bien que lui, dans ses Poësies, qu'il s'étoit sauvé du combat, en jettant ses armes, comme un meuble très-inutile à des fuiards.

Tecum Philippos & celerem fugam
Sensi, relicta non bene parmula,
Quum fracta virtus & minaces
Turpe solum tetigere mento (3).

Archilochus avoit eu la même avanture avant Alcée, & s'en étoit confessé publiquement (4). Horace n'auroit pas été peut-être de bonne foi jusques à ce point, s'il n'avoit eu ces grans exemples devant les yeux. Chabot se trompe, quand il soutient que Plutarque a refuté Herodote sur la fuite d'Alcée (5). Plutarque s'est contenté de dire qu'Herodote a suprimé une belle action de Pittacus, mais non pas la mauvaise action d'Alcée (6).

(2) Herod. *Lib. V, Cap. XCV,* & Strabo, *Lib. XIII, pag. 412, 413.*

(3) Horat. Od. *VII, Lib. II, ℣. 9.*

(4) *Voiez la Remarque (H) de son Article.*

(5) Chabot. in Horat. Od. *XIII, Lib. II.*

(6) Plutarc. de Malign. Herodoti, *pag. 858.*

(C) *La personne qu'il aimoit n'étoit que trop une aide semblable à lui.*] Horace nous aprend que la Maîtresse d'Alcée étoit un garçon, qui se nommoit Lycus, & qui avoit les yeux & les cheveux noirs.

Qui ferox bello tamen inter arma,
Sive jactatam religarat udo
Littore navim,
Liberum & Musas, Veneremque & illi
Semper hærentem puerum canebat,
Et Lycum nigris oculis, nigroque
Crine decorum (7).

C'est aparemment le même que celui qui avoit une tache au doit, laquelle lui servoit d'une parure tout-à-fait charmante, selon le goût de ce Poete. *Nævus in articulo pueri delectat Alcæum, at est corporis macula nævus, illi tamen hoc lumen videbatur* (8). Ciceron dit en un autre lieu, qu'encore qu'Alcée eut témoigné beaucoup de courage, il avoit rempli ses Vers d'une excessive pederastie : *Fortis vir in sua republica cognitus, quæ de juvenum amore scripsit Alcæus* (9) ? Entant qu'amoureux, il se compare à un pourceau, qui, mangeant un grain de gland, en devore déja des yeux un autre. *Moi pareillement*, disoit-il, *pendant que je jouis d'une belle fille, j'en souhaite une autre.* Α' ὡς τὰς βαλάνους τὰς μὲν ἔχει, τὰς δ' ἔραται λαβεῖν. Κἠγὼ παῖδα καλὴν τὴν μὲν ἔχω, τὴν δ' ἔραμαι λαβεῖν. Scipion Gentilis raporte cela dans ses Notes sur l'Apologie d'Apulée, page 65.

(7) Horat. Od. *XXXII, Lib. I, ℣. 6.*

(8) Cicero de Natura Deorum, *Lib. I, Cap. 28.*

(9) *Idem,* Tuscul Quæst. *IV, Cap. 33.*

(D) *Sa Muse pouvoit traiter noblement les matieres les plus graves.*] C'est ce qui a fait dire à Horace :

Et te sonantem plenius aureo,
Alcæe, plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli,
Utrumque sacro digna silentio
Mirantur umbræ dicere. sed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus (10).

(10) Horat. Od. *XIII, Lib. II, ℣. 26.*

Mr. Dacier remarque sur ces paroles, I. *Que le stile d'Alcée étoit noble & fort, & qu'il traitoit des matieres plus relevées que celles que traitoit Sappho, qui dit de lui dans Ovide,*

Nec plus Alcæus consors patriaque Lyræque
Laudis habet, quamvis grandius ille sonet.

II. Qu'Horace lui *donne le plectre d'or, parce qu'il parle de cette partie de ses Ouvrages, où il decrivoit les guerres civiles qui étoient arrivées à Mitilene, & les diverses factions des Tyrans Pittacus, Myrsilus, Megalagyrus, les Cleanactides, & de* quelques

liberté de sa patrie, & nommément avec Pittacus (*E*), qui ne laissa pas de devenir Usurpateur, quoi qu'il ait été un des sept Sages de la Grece. Il remit en liberté Alcée, qui étoit devenu son prisonnier, & dit que la remission d'un crime vaut mieux que le châtiment (*g*). Il y en a qui disent qu'Alcée fut *chassé avec beaucoup d'autres ; mais qu'enfin, il se mit à la tête de ces exilez, fit la guerre aux tyrans, & les chassa* (*h*). Je ne trouve dans Denis d'Halicarnasse, sinon que les habitans de Mitylene élurent Pittacus pour leur Chef, contre le Poete Alcée, & ses adhérens, qu'on avoit banis (*i*). D'autres veulent, qu'aiant abusé de la clemence de Pittacus, & n'aiant point cessé de cabaler & d'invectiver, on cessa d'user de suport à son égard (*k*), & que c'est ce qu'Ovide a voulu signifier par ces paroles :

Utque lyræ vates fertur periisse severæ
Causa sit exitii dextera læsa tui.

Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'Alcée passoit pour un homme qui s'oposoit aux innovations : non pas, parce que c'étoient des innovations ; mais parce que d'autres que lui les introduisoient (*l*). C'est un défaut qui lui est commun avec bien des gens. Il ne nous reste que des lambeaux de ses Poësies.

(*g*) Heraclitus, apud Diogenem Laert. in Pittaco, *Lib. I, num. 76.*

(*h*) Dacier, *sur l'Ode XIII du II Livre* d'Horace.

(*i*) Dionys. Halicarn. Ant. Rom. *Lib. 6, Cap. LXXXII.*

(*k*) *Vide* Dionys. Salvagnium Boessium, Comment. in Ibin, *pag. 102 & 103 Edit.* in 4.

(*l*) Οὐδ' αὐτὸς καλῶς φέρων τοῖς τότε καθεστῶσι πράγμασι, *Ne ipse quidem partes studiis eusmodi moniandicanas regentum*, Strabo, *Lib. XIII, pag. 421.*

quelques autres (11), *& que ces Poësies étoient apellées* Στασιωτικὰ ποιήματα, *Poësies sur les seditions*. Il cite ce passage de Quintilien : *Alcæus in parte operis aureo plectro merito donatur quà tyrannos insectatur. Multum etiam moribus confert, in eloquendo brevis, & magnificus, & diligens, plerumque Homero similis, sed in lusus & amores descendit, majoribus tamen aptior* (12). Joignez à cela l'épithete de *menaçantes*, qui a été donnée à ses Muses, *& Alcæi* MINACES, *Stesichorique graves Camœnæ* (13).

(*E*) *Il fut aux prises avec Pittacus.*] Il vomit contre lui des injures fort grossieres : il l'apella *pied-plat*, *grosse bedaine*, &c, comme nous l'aprenons de Suidas, sous le mot Σαράπους, & de Diogene Laerce, dans la Vie de Pittacus. La modération de celui-ci fut fort louable, & a paru telle à Valere Maxime. *Pittaci quoque moderatione pectus instructum, qui Alcæum poetam & amaritudine odii & viribus ingenii adversus se pertinacissimè usum, tyrannidem à civibus delatam adeptus, tantummodo quid in opprimendo posset admonuit* (14).

(11) Strab. *Lib. XIII, pag. 424.*

(12) Quint. *Lib. X, Cap. I.*

(13) Horat. Od. *IX, Libri IV, ℣. 7.*

(14) Valer. Maxim. *Lib. IV, Cap. I, num.*

ALCÉE, Athenien (*a*), Poëte tragique, fut le prémier, selon quelques-uns, qui composa des Tragédies. Si l'on en croit Suïdas, il est différent d'ALCÉE Poete comique, le cinquiéme de l'ancienne Comédie, & fils de Miecus. Il renonça, ce semble, à sa patrie, qui étoit la ville de Mitylene, & se dit Athenien (*b*). Il laissa *dix Pieces*, dont l'une étoit intitulée *Pasiphaé* : ce fut celle qu'il produisit, lors qu'il disputa avec Aristophane, en la 4 année de la 97 Olympiade (*c*). Athenée cite quelques-unes des autres. On ne sait pas bien si l'Endymion, cité par Pollux, apartient à Alcée le tragique, ou à Alcée le comique : mais il y a de l'aparence que la Piece intitulée *Cœlum* étoit du prémier ; puis que Macrobe la cite comme une Tragédie (*d*). Je trouve dans Plutarque un Poete ALCÉE, qui differe de tous les précédens (*e*), & qui est peut-être le même que celui dont Porphyre a fait mention, comme d'un faiseur d'Iambes satiriques & d'Epigrammes, qui avoit fait un Poeme touchant les larcins de l'Historien Ephore (*f*). L'Alcée de Plutarque vivoit en la 145 Olympiade, l'an de Rome 555, comme il paroit par la chanson qu'il composa sur la bataille, que Philippe Roi de Macédoine perdit dans la Thessalie. Cette chanson faisoit fuir Philippe plus vite qu'un cerf, & amplifioit le nombre des morts, afin de lui faire plus de dépit. Néanmoins Plutarque assûre, que Titus Flaminius, qui avoit gagné cette bataille, se trouva plus choqué des Vers d'Alcée, que Philippe ; à cause que la chanson nommoit les Etoliens avant les Romains, & sembloit par là donner aux Etoliens le principal honneur de cette victoire. Philippe se défendit contre la chanson d'Alcée par une autre chanson (*A*). Il faut avoüer que Plutarque donne au Consul Romain une sensibilité bien outrée. On parle aussi d'un ALCÉE Messénien, qui vivoit sous l'Empire de Vespasien, & sous celui de Titus (*g*). Il y a quelques-unes de ses Epigrammes dans l'Anthologie. Je ne sai point lequel de tous ces Alcées souffrit, pour ses impudicitez, un genre de mort bien singulier (*B*). Mr. Vossius, à la page 42 de ses Notes sur Catulle, croit que ce fut celui qui satiria Philippe Roi de Macédoine. Il le prend pour le Comique, & se trompe ; puis que ce Comique étoit contemporain d'Aristophane.

(*a*) Suidas.

(*b*) Μιτυληναῖος, εἶτα Ἀθηναῖος. Idem.

(*c*) Scholiast. Aristophan. in *Argumento Pluti.*

(*d*) Macrob. Saturn. *Lib. V, Cap. XX.*

(*e*) Plut. in Flaminio, *pag. 373.*

(*f*) Porphyr. apud Euseb. Præpar. Evang. *Lib. X, Cap. III, pag. 467.*

(*g*) Tzetzes in Lycophr. apud Gyrald. de Poët. Dial. *X, pag. 118 Edit.* anni 1696.

(*A*) *Philippe se défendit contre la chanson d'Alcée par une autre chanson.*] Voici quelle en étoit la substance :

Sans feuille aucune, & sans escorte aussi,
Ami passant, on a fait ici tendre,
Sur ce costau, cette potence-ci,
Expressément pour Alcæus y pendre (1).

(*B*) *Un de ces Alcées souffrit un genre de mort bien singulier.*] Mr. Vossius raporte (2) cette Epitaphe tirée d'une Anthologie, qui n'est encore qu'en Manuscrit :

Ἀλκαίου τάφος οὗτος ὃν ἔκτανεν ἡ πλατύφυλλος
Τιμωρὸς μοιχῶν γῆς θυγάτηρ ῥάφανος.

Cela signifie qu'Alcée mourut de la peine des adulteres, qui consistoit dans une certaine maniere d'empaler. C'est qu'on leur fichoit au fondement une des plus grosses raves que l'on trouvât. Au défaut de raves, on prenoit un poisson, qui avoit la tête fort grosse, comme nous l'aprend le Scholiaste de Juvenal sur ces paroles de la X Satire, *quosdam mœchos & mugilis intrat*. Par là, on comprend cette menace de Catulle :

Ah ! tum te miserum, malique fati,
Quem attractis pedibus, patente portâ,
Percurrent raphanique mugilesque (3).

Lucien parle de cette sorte de punition ; mais il ne décide pas si le criminel en mouroit, & n'est pas peu different de son Scholiaste. Ils disent tous deux qu'on batoit bien le paillard ; mais le Scholiaste dit qu'on ne lui fichoit la rave, que lors qu'il étoit prêt d'expirer sous les coups qu'il avoit reçus. Lucien nous insinue tout le contraire ; car le rufien dont il parle, aiant été bien batu, sauta en bas du toit, & s'enfuit avec la rave qui lui bouchoit le derriere. Κατὰ τοῦ τέγους ἁλλόμενος διέφυγε ῥαφανῖδι τὴν πυγὴν βεβυσμένος (4). *De tecto desiliens aufugit natibus raphano oppletis.* Mr. Vossius ne devoit pas conclure de ce passage de Lucien, que ce suplice n'étoit pas mortel ; car il y a bien de l'aparence, que si le patient ne se fut sauvé, il lui en eût coûté la vie tôt ou tard. Les deux Vers, que Mr. Vossius cite, & qu'il prend pour le discours d'une adulteresse, qui disoit à sa commere, que si au lieu de la rave, on se servoit du suplice de la croix contre leurs galans, personne ne viendroit plus vers elles : ces deux Vers, dis-je, sont une meilleure preuve, que les paroles de Lucien (5). Les Commentateurs de Diogene Laerce ont fort bien compris à quoi Menedeme visoit, lors qu'il dit à un adultere insolent, que le suc des raves étoit utile : Πρὸς δὲ τὸν θρασυνόμενον μοιχὸν, ἀγνοεῖς, ἔφη, ὅτι οὐ μόνον κράμβη χυλὸν ἔχει χρηστὸν, ἀλλὰ καὶ ῥαφανῖδες (6). *Audacter exultantem adultero, ,, Ignoras ,, , inquit, ,, non modo brassicæ succum inesse utilem, sed & raphano''.*

(1) C'est ainsi qu'Amiot a traduit ce Grec : Ἄφλοιος καὶ ἄφυλλος, ὁδοιπόρε, τῷδ' ἐπὶ νώτῳ Ἀλκαίῳ σταυρὸς πήγνυται ἠλίβατος. Plutarch. in Flamin. *pag. 373.*

(2) Isaac. Vossius in Catullum, *pag. 42.*

(3) Catul. Epigr. *XV. Voiez, sur ce passage* Parthenium, Muret, Achille, Statius.

(4) Lucian. de Morte Peregrini.

(5) *Ex* Hesychio *in* ῥαφανιδωθῆναι. *Vi. et. aussi le* Scholiaste d'Aristophane sur les Nuées.

(6) Diog. Laert. *Lib. II, num. 128. Vid. etiam* Aldobrandinum & Menagium.

ALCHABITIUS, Astrologue Arabe, a composé une *Introduction à la conoissance des Influences célestes* (*A*). Il a écrit aussi *de la Conjonction des Planetes*, & un *Traité d'Optique*, qui fut trouvé

(*A*) *Il a composé une Introduction à la conoissance des Influences célestes.*] Le titre du Livre dans Gesner, & dans Simler, est *Isagoge ad magisterium judiciorum astrorum, vel ad scrutanda stellarum magisteria.* Vossius le donne d'une autre maniere, mais qui revient au même sens : *Isagoge ad scrutanda astrorum indicia* (1). Je pense que ma traduction Françoise y revient aussi ; mais Mr. Moreri, aiant pris un mot pour un autre dans Vossius, *initia* pour *indicia*, nous a donné un titre

(1) Vossius de Scient. Mathem. *pag. 199.*

trouvé dans un Couvent d'Allemagne, & aporté à l'Auteur du Livre *De Lumine Animæ*. Ses Ouvrages d'Astrologie, traduits par Jean de Seville (*a*), furent imprimez à Venise, en 1491, avec l'Exposition de Jean de Saxe, & en 1521, avec les Corrections d'Antoine de Fantis, Médecin de Trévise, en Italie (*b*). On ne sait pas bien en quel tems a vécu Alchabitius.

(*a*) Joannes Hispalensis.

(*b*) Gesner, in Biblioth. & ex eo Vossius de Scient. Mathem. pag. 314. & 349.

titre assez incompréhensible, *l'Introduction pour conoitre le commencement des Astres*. Il paroit que Vossius avoit cru lire *mdicarum*, ou Gesner & Simler ont mis *judiciorum*.

Notez que le Traité d'Alchabitius, *de la Convention des Planetes*, a été traduit en François par Oronce Fine (2); & que Mr. de la Mare, dans sa Préface sur les Oeuvres des quatre freres Guions, cite les Notes manuscrites de Pierre Saumaise, Conseiller au Parlement de Dijon, sur Alchabitius *de Immutatis Planetarum*. Je tiens cela de Mr. de la Monnoie.

(2) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, pag. 20.

ALCHINDUS, Médecin & Astrologue parmi les Arabes. Cardan l'a compté entre les douze esprits sublimes, qu'il regardoit comme les prémiers de tous ceux qui ont excellé dans les Sciences (*a*). C'est renchérir sur Albohazen Haly, & sur Haly Rodoan, qui lui ont déféré le titre de grand Astrologue; & sur Rasis, & Mesué, qui le traitent de très-docte & très-expérimenté Médecin; & sur Averroës, & Wimpina, qui l'apellent subtil Philosophe. On peut juger de son esprit, & de son érudition, par les deux Livres imprimez que l'on a de lui, *De Temporum Mutationibus*, & *De Gradibus Medicinarum compositarum investigandis*. On en trouve beaucoup d'autres citez fort souvent par les Auteurs, sous les titres *De Ratione sex Quantitatum*; *De quinque Essentiis*; *De Motu diurno*; *De Vegetabilibus*; & *De Theoricâ Magicarum Artium*. Ce dernier Ouvrage a donné sujet à tous les Démonographes de parler d'Alchindus comme d'un pernicieux Magicien. François Pic, & Conrad Wimpina, ont discouru amplement des hérésies, des blasphêmes, & des absurditez, qu'on remarque dans ce Livre. Le fameux Jean Pic ne paroit pas en avoir jugé si desavantageusement, puis qu'il a dit qu'il n'avoit reconu que trois hommes qui eussent effleuré la Magie naturelle & permise, savoir Alchindus, Roger Baccon, & Guillaume Evêque de Paris. Ce qu'il y a de plus certain, au dire de Gabriel Naudé, dont j'emprunte cet Article, est, I, que cet Ouvrage est rempli de superstitions, & de doctrines tout-a-fait contraires à notre foi, & telles qu'on le doit attendre d'un Mahométan qui écrit fort librement ce qu'il pense: II, qu'il n'y auroit nulle aparence de l'accuser de Magie, puis que bien loin de s'amuser à la Magie Teurgique ou Goetique, son dessein n'a été autre que de raporter à la nature tout ce que l'on attribue aux Anges bons ou mauvais; c'est ce qu'ont fait depuis lui Pierre d'Apono & Pomponace (*b*). Ces gens-là, pour trouver leur compte, supolent que les choses sublunaires dépendent entierement des Cieux, & qu'elles reçoivent toutes leurs propriétez les unes des autres, & que chacune les reçoit du total, par le moien de certains raions corporels, qui, passant des plus petites jusques aux plus grandes, sont la cause, à ce qu'ils disent, de tout ce qui se fait dans la nature. Nous ne savons pas au vrai quand Alchindus a vécu; mais on ne peut pas le mettre au dessous du XII siecle, puis qu'Averroes fait mention de lui. Il y a un JACOBUS ALKINDUS, que quelques-uns confondent avec celui dont je parle (*A*).

(*a*) Cardan, de Subtil. Libr. XVI. Naudé, dans son Apolog. des grans Hommes, pag. 354, amplifie trop le témoignage de Cardan.

(*b*) Naudé, la même, & pag. suivantes.

(*A*) *Quelques-uns confondent un* Jacobus Alkindus *avec celui dont je parle*.] Wolfgang Justus fait vivre ce *Jacobus Alkindus* sous le Pape Eugene troisieme, en 1145, contemporain d'Averroës & d'Avicenne: il dit que c'étoit un Médecin & un Philosophe Arabe (1). Les Bibliographes attribuent les mêmes Livres à *Alchindus*, & à *Jacobus Alkindus*. Vossius semble les distinguer; car quand il parle d'Alchindus, il ne lui donne que le Traité *De sex Quantitatibus*, & ne marque point son âge: mais il met *Jacobus Alkindus* en 1835, & il lui donne entre autres Livres un Traité *De Radiis Stellarum* (2). C'est sans doute le même Livre que Gesner allegue sous le titre *De Radiis Stellicis*, & qu'il croit être de Jaques Alkindus, quoi que le nom de Jaques n'y soit pas joint à celui d'Alkindus. On jugeroit par le titre seul qu'il apartient à celui qui a été suspect de Magie.

(1) *Apud* Merckliunm, in Lindenio renovato.

(2) Vossius, de Scient. Mathemat. pag. 21, & 179.

ALCIAT (ANDRE') grand Jurisconsulte, a fleuri au XVI siecle. Il étoit fils d'un riche Marchand de Milan (*A*), & il naquit en cette Ville au mois de Mai 1492 (*a*). On pretend que sa mere ne sentit presque aucune douleur, lors qu'elle accoucha de lui (*b*). Après avoir étudié les Humanitez sous Janus Parrhasius, qui enseignoit à Milan (*c*), il fut étudier en Droit à Pavie & à Boulogne (*d*), & s'attacha principalement aux Leçons de Jason, dans la prémiere de ces Universitez, & à celles de Charles Ruinus, dans la seconde (*e*). Après sa promotion au Doctorat, il s'apliqua au Barreau, dans la ville de Milan (*f*), jusques à ce qu'il se vit apellé pour une Chaire de Droit par l'Université d'Avignon (*B*). Il remplit cette charge avec tant de capacité, que François premier le crut propre à faire fleurir la Jurisprudence dans l'Académie de Bourges.

(*a*) Voiez la Remarque (A).

(*b*) Panzir. de claris Legum Interpret. Libr. II, Cap. CLXIX, pag. 353.

(*c*) Minos, in Vita Alciati.

(*d*) Mr. Teissier Elog. tirez de Mr de Thou, Tom. I, pag. 35, suivant Claude Minos, dit, qu'Alciat étudia à Verone. Je n'ai point trouvé cela.

(*e*) Panzir. de claris Legum Interpret. Libr. II, Cap. CLXIX.

(*f*) Minos, in Vita Alciati.

(*A*) *Il étoit fils d'un riche Marchand de Milan*.] J'ai suivi Panzirole, le seul des Auteurs que j'ai consultez, qui le fasse fils d'un homme de cette profession: *Ex Joanne pecunioso negotiatore Mediolani fere nullo parentis dolore natus & educatus fuit* (1): les autres le font plutot fils d'un Gentilhomme d'ancienne famille: *Andreas Alciatus in pago Alciato seu Alzato Mediolanensi natus è nobili Alciatorum familia*. C'est ainsi que Claude Minos debute (2). On ne peut pas m'objecter qu'en certains lieux la qualité de Marchand & celle de Gentilhomme ne sont pas incompatibles; car lors qu'elles sont jointes, un Historien ne parle guere de la plus foible, sans parler de la plus forte. Puis donc que Panzirole n'a parlé que du négoce du pere d'Alciat, il semble qu'il n'ait pas été du sentiment de Claude Minos.

(*B*) *Il s'apliqua au Barreau de Milan, jusques à ce qu'il se vit apellé . . . par l'Université d'Avignon*.] Pour le coup, je me garde bien d'adopter le recit de Panzirole. Si je l'adoptois, il faudroit que j'assurasse qu'Alciat, aiant été fait Docteur en Droit Civil & en Droit Canon, l'an 1517, à l'age d'un peu plus de 22 ans, enseigna premiérement à Pavie, & ensuite à Avignon: *Primum itaque Ticini professus, postea Avenione docuit* (3). Si je disois cela, je dementirois Alciat lui-même, qui, dans une Harangue qu'il recita à Pavie, declare, que lors qu'il obtint six cens écus de gages à Avignon, il n'étoit jamais monté en chaire: *Avenione cum nunquam ad eam diem cathedram ascendissem stipendium sexcentorum merebar* (4). Le récit de Panzirole est d'ailleurs suspect de fausseté; il marque une extrême négligence: on y voit qu'Alciat n'a point encore 23 ans en 1517; & cependant, son Epitaphe raportée par Panzirole trois pages après témoigne qu'il avoit près de 59 ans au mois de Janvier 1550: il en avoit donc 25 en 1517. Ce que Panzirole assure, qu'Alciat publia ses *Paradoxes* & ses *Dispunctiones*, environ l'an 1517, ne peut pas être éclairci par Claude Minos; car jamais cahos de Lavie ne fut plus absurde que l'endroit où ce dernier Ecrivain a parlé de l'Edition des Paradoxes d'Alciat. *Duodecim post annos*, dit-il (5), *cum civilis & pontificii juris professoris insignibus donatus esset*, *Paradoxa & Dispunctiones in publicum emisit*, *opus*, *ut ipse dicit*, *elaboratum horis succisivis*, *& à candidato adhuc & tirone*. On ne sauroit comprendre à quoi se raporte le terme *duodecim*; car tout ce qui precéde est le récit de diverses stations d'Alciat, & de sa maniere d'enseigner le Droit. Si l'on pouvoit entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ses Paradoxes douze ans après sa promotion au Doctorat, on dissiperoit tout le cahos; mais alors, que deviendroit Panzirole, qui place l'Edition de ce Livre environ le tems du Doctorat, c'est-à-dire environ l'an 1517? Que deviendroit Tiraqueau, qui assure „ qu'Alciat fit un Ouvrage important avant l'age „ de *vingt* ans (6)? C'est celui que nous avons sous le titre „ de *Paradoxes du Droit Civil*, qu'il divisa en six livres, & „ qu'il dédia au Chancelier du Prat, étant à Bourges, en „ 1529, douze ans après l'avoir publié dans son païs, en „ prenant le bonnet de Docteur; mais dix-sept ou dix- huit

(1) Panzir. de claris Legum Interpret. Libro II. Cap. CLXIX, pag. 353.

(2) Minos, in Vita Andreæ Alciati. Ghilini, Lorenzo Crasso, Paul Freher, Baillart, &c. le font sortir d'ancienne Noblesse.

(3) Panzir. de claris Leg. Interpret. pag. 353

(4) Voiez les Commentaires sur ses Emblemes, pag. 612 Edit. de Padoue, en 1661, in 4.

(5) Minos, in Vita Alciati.

(6) Tiraq. de Jur. Primogen. pag. 158. cité par Baillet, Enfans celebres, pag. 126, où vous trouverez aussi citez, Ghilini, Theatrum Litterat. pag. 1, & Picinell. Athen. Milan. pag. 26, 28.

Il l'y attira donc, en 1529 (C); &, dès l'année suivante, il lui fit doubler sa pension, qui avoit été d'abord de six cens écus. Alciat professa cinq ans a Bourges, & y aquit de la gloire: mais il se servit d'une ruse, pour obtenir une augmentation de gages (D). Il méloit beaucoup de Litérature à l'explication des Loix, & chassoit heureusement la barbarie de langage, qui avoit régné jusques là dans les Leçons & dans les Ecrits des Jurisconsultes. Mr. de Thou le loue fort noblement là-dessus; Mr. de Thou, dis-je, qui d'ailleurs étoit mal instruit de son Histoire (E). La Harangue, que ce Professeur fit sur le champ à François I, qui étoit entré dans son Au-

(7) Baillet, Enfans celebres, pag. 126.

(8) Dans les Recherches de Pasquier, Livr. IX, Chapitre XXXIX, pag. 901.

(9) Voiez la Preface des Paradoxes, au devant de l'Edition de 1529.

„ huit ans après l'avoir composé (7). „ L'Ouvrage que je cite m'aprend que le coup d'essai d'Alciat fut l'*Explication & la Correction des Termes Grecs qui se trouvent dans le Digeste*; que ce Livre parut d'abord en Italie, & quelques années après à Strasbourg, en 1515. J'ai lu quelque part (8), que *la prémiere Dedicace* qu'Alciat ait faite de ses Oeuvres est de l'année 1513, & que c'est celle des trois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il publia ses Paradoxes, dédiés au Chancelier Antoine Du Prat, environ l'an 1517 (9). Il publia environ le même tems ses *Dispunctiones*, dédiées à Jean de Selve, Président du Sénat de Milan, & ses *Prætermissa*, dédiés à Jaques de Minut, Conseiller au même Senat, & ancien Professeur en Jurisprudence à Orléans. Il étoit Professeur à Avignon dès l'année 1521; car, dans l'Epître dedicatoire de son Traité *de Verborum significatione*, datée de Bourges le 1 de Mai 1529, il dit qu'il y avoit 8 ans qu'il l'avoit dicté à ses écoliers.

(10) A commencer l'Année au Mois de Janvier.

(11) Epist. Gudii, &c. pag. 76.

(12) Epist. Gudii, &c. pag. 78.

Je viens d'aprendre que Budé, dans une Lettre écrite à Christophle Longueil, au mois de Février 1520 (10), a fait mention d'une visite qu'Alciat lui avoit rendue quelque tems auparavant a Avignon. C'est Mr. de la Monnoie, qui m'a fait part de cette particularité. J'ajoute qu'on a publié à Utrecht quelques *Lettres* de nôtre Alciat, qui témoignent qu'il étoit Professeur en Jurisprudence à Avignon dès l'an 1518 (11); que ses gages montoient à cinq cens écus; & qu'il avoit sept cens auditeurs. Deux ans après, il écrivit qu'on lui donnoit six cent écus, & quelques autres gratifications; & que son auditoire étoit composé de plus de 800 persones, parmi lesquelles on pouvoit compter des Prelats, des Abbez, des Comtes (12). Il quitta cette profession, & s'en retourna à Milan, vers la fin d'Octobre 1522. Entre plusieurs choses qui l'engagérent à cette retraite, celle-ci fut la principale, qu'on ne lui païoit point ses gages assez promptement, depuis que la ville d'Avignon s'étoit endettée a cause de la maladie contagieuse: outre qu'on lui fit entendre, que si la peste revenoit, il faudroit qu'il consentît à une diminution de gages. Il rejetta cette condition (13). Il s'apliqua au Barreau dans sa patrie, & trouva cet emploi plus lucratif qu'il ne l'avoit espéré (14). Il s'arrêta en Italie jusques a ce qu'il eût accepté la profession qui lui fut oferte dans l'Académie de Bourges (15).

(13) Ibid. pag. 94.

(14) Ibidem.

(15) Ibid. pag. 106.

(16) Il dit dans la 2 page de son Calvinisme de Berri, qu'Alciat fit sa premiere Leçon à Bourges, le Lundi 19 d'Avril 1529.

(17) Panzirol. de clar. Leg. Interpretibus, Lib. II, Cap. CLXIX.

(C) *François I . . . l'attira à Bourges . . . en 1529.*] J'ai mieux aimé suivre Minos & Mr. Catherinot (16), que Panzirole. Ce dernier anticipe d'un an cette vocation. *Deinde, anno* 1528 *Bituriges quò magna studiosorum multitudo ad ejus famam confluxit, amplo* 1200 *aureorum stipendio à Rege Francisco est conductus* (17). Je n'objecte point à Panzirole, que la pension ne fut d'abord que de 18 cens francs, & qu'en la doublant l'année suivante, on la porta à la somme qu'il a marquée: j'ai de plus grands reproches d'inéxactitude a lui faire. Il dit I, qu'Alciat ne put demeurer en France que peu d'années, parce que François Marie, Duc de Milan, lui ordonna de revenir, & le menaça de la confiscation de tous ses biens, en cas de desobeïssance; II, qu'Alciat, étant retourné chez lui, enseigna quelques années a Pavie, jusques a ce qu'a cause des guerres il s'en allât à Boulogne, l'an 1532. Il est certain qu'Alciat sejourna cinq ans à Bourges: cela paroit par les Vers qu'il fit en la quittant.

(18) Minos, in Vitâ Alciati.

Urbs Biturix, invitus amans te desero amantem,
Quinque per æstates terra habitata mihi (18).

Puis donc qu'au dire de Panzirole il y avoit été appellé l'an 1528, il faut qu'il ne l'ait quittée qu'en 1533. Comment auroit-il donc pu enseigner quelques années à Pavie, depuis sa sortie de Bourges, & aller ensuite à Boulogne, l'an 1532? Sa *Dissertation du Duel*, dédiée à François I, est datée d'Avignon le 1 de Mars 1529. La Préface de ses Paradoxes est datée de Bourges le 24 d'Août 1529. Voilà qui est decisif contre Panzirole. Il nous reste deux faussetez à relever: l'une de Mr. Moréri, l'autre de Paul Freher. Celui-là dit que *la libéralité de François I attira Alciat en France, où il enseigna à Avignon*: selon celui-ci, Alciat alla enseigner dans cette ville, lors qu'il ne faisoit que de sortir de l'Ecole de Parrhasius (19). C'est une fausseté absurde, que de dire que la libéralité d'un Roi de France fait venir un Professeur au païs d'autrui; & qui ne sait, que depuis qu'Alciat eut quitté l'Ecole de Parrhasius, il alla étudier à Pavie & à Boulogne, & qu'il fut reçu Docteur en 1517, & qu'il fit imprimer des Livres avant que de professer dans Avignon?

(19) Freheri Theatr. illustr. Theatrum, pag. 826.

(D) *Il se servit d'une ruse, pour obtenir une augmentation de gages.*] Ce fut de faire par ses intrigues qu'on lui adressât une vocation de la part de l'Académie de Padoue. Vossius, qui m'aprend cela, craignoit, qu'en diférant de répondre à ceux qui lui ofroient une profession dans l'Académie de Cambrige, il ne se fût rendu suspect d'un pareil manege: car, ajoûte-t-il, la plupart des gens en usent

ainsi: *Quis rerum mearum ignarus, aliud sibi persuadere possit, quam diuturnam hanc in respondendo cessationem inde duntaxat, aut potissimum saltem, promanare, ut Vocatione Anglicanâ aliquid mihi apud Batavos lucelli acquiram? Scimus id plerisque moris esse. Nec notam hanc effugit summus Jurisconsultus, Andreas Alciatus, cum Biturigibus Patavium vocaretur. Et ille quidem callidè hoc egerat ipse, ut vocaretur. Mihi, ut scis, ne per somnium tale quid cogitanti sponte apud vos professio oblata est. Ille item, immane quantum aucto stipendio, apud Biturigas remansit. Ego, uti hoc nunquam egi, ita nec quicquam accessionis* (*quam quidem scio mihi minime invideres*) *consequar remanendo, nisi simul accessio fiat forte novi laboris* (20). Je sentirois quelques remors de conscience, si je ne disois ici que Mr. de la Monnoie m'a indiqué ce passage de Vossius. Outre cela, il m'a fait savoir les particularitez suivantes. „ Il paroît par la XII Lettre du II livre des Lettres de Sadolet, qu'Alciat, dès la prémiere „ année de son séjour à Bourges, avoit ou feignoit avoir „ dessein d'aller professer le Droit à Bologne. Deux Let„ tres Italiennes du Bembe, l'une du 7 de Juillet 1532, & „ l'autre du 23 de Fevrier 1533, apreunent beaucoup de „ particularitez touchant le dessein qu'avoit la Republique „ de Venise d'attirer Alciat à Padoue (21). Les Profes„ seurs de cette Université en étoient dans une aprehen„ sion mortelle: entre autres, Franceschin de Corte, en „ Latin *Franciscus Curtius*, qui, pour détourner la venue „ d'un tel Collegue, faisoit courir le bruit, que le Duc de „ Milan, François Sforce, mal nommé François Marie „ par Pancirole, lui avoit defendu sous de tres-rigoureuses „ peines de quitter la Chaire de Pavie, *Sotto pena di con„ fiscatione*." Pour ne pas trouver ici un peu d'embarras, il faut, ce me semble, que nous suposions, que le 23 de Février 1533, de la Lettre de Pierre Bembus est de l'an 1534, à commencer l'année au mois de Janvier; car, sans cela, nous ne pourrions point comprendre qu'Alciat eût été à Pavie, lors que cette Lettre fut datée: lui, qui avoit professé cinq ans a Bourges, & qui n'avoit commencé a y professer qu'en 1529. En consultant les Lettres Latines du même Bembus, j'ai trouvé qu'il écrivit a notre Alciat, le 15 de Juillet 1532, pour l'exhorter a venir prendre possession de la Chaire qui lui avoit été oferte dans l'Académie de Padoue. Il lui leve la difficulté, qui le tenoit en suspens, & qui consistoit en ce que la Republique de Venise ne promettoit pas la même espece d'Ecus, qu'il avoit été demandée (22). Bembus lui fait voir, que pour une si petite diférence, il ne faloit pas se dégager de sa promesse; *& si vous venez*, ajoute-t-il, *je prens sur moi de vous faire avoir en peu de tems toute la somme que vous avez indiquée, & bien d'autres avantages.* Il lui écrivit encore le 21 d'Avril 1534. Alciat étoit alors à Pavie, & n'y vivoit pas content. Bembus lui déclare, que quant à lui, il acquiesce à ses excuses; mais que les Curateurs de l'Académie de Padoue ne s'en païoient pas, & qu'ils étoient persuadez, que la demande d'une Chaire de Jurisprudence au milieu d'eux avoit été fondée sur un motif d'intérêt; c'est-a-dire, qu'Alciat n'avoit voulu être Professeur dans l'Académie de Padoue, qu'afin de se servir de ce poste, pour se procurer de plus gros gages auprès du Duc de Milan. *Utinam tam aequi in te judices Præfecti Ludi Patavini essent, neque sibi persuasissimum haberent, te propterea profitendi Jus Civile hac in urbe locum postulavisse, ut eo tradito apud Ducem ipsum tuum mereres ad largius atque uberius ab eo stipendium promerendum* (23).

(20) Vossius, Epist. XLVIII, pag. 89, 90. Elle est datée de Leide, le 2 de Juin 1625.

(21) Ces Lettres du Bembe sont aux pages 649 & 654 du Recueil intitulé Lettere di XIII Huomini illustri, imprimé a Venise, en 1560, in 8. Voiez aussi les XXIX & XXX Lettres, du VI Livre du Bembe.

(22) Cum in nummis aureis solares petieris, illa tibi tantum aureos est pollicita. Petrus Bembus, Epist. XXIX Lib. VI, pag. 634.

(23) Bembus, Epist. XXX Lib. VI, pag. 635.

(24) Nommé Franciscus Calvus.

Alciat s'étoit déjà servi de la même ruse, pendant qu'il étoit à Avignon. Il chargea l'un de ses amis (24) de faire en sorte qu'on l'appellât, ou à Boulogne, ou à Padoue. Il n'avoit point dessein d'accepter ces vocations; mais il s'en vouloit servir, pour faire augmenter ses gages. Nous savons cela par des Lettres qu'il écrivoit en ce tems-là, & qui ont été imprimées à Utrecht, l'an 1697. *Si mille mihi aurei Ferrariæ constituerentur, ut non irem: & satis non possum non mirari, qui tibi in mentem venerit, hanc conventionem cum eo tractare; cum de Patavino, aut Bononiensi Gymnasio solum tibi mandata dederim: quamvis nec mihi displiceant tua ista consilia: non quod in has Academias venturus sim, sed quod Avenionenses, si senserint ab aliis quoque me solicitari, ne eos deseram, timebunt, & augebunt stipendium. Quare cum eis potissimum velim has dissemines, quos conjectabis idoneos esse, ut in Avenionensem Academiam literas harum rerum indices dent* (25). Son ami faisoit des cabales à Padoue, pour obliger les Ecoliers Allemans à demander à la République de Venise que l'on fit venir Alciat (26). Celui-ci le pria de s'abstenir de cette peine, vu qu'il s'étoit engagé pour deux ans à la ville d'Avignon. Sa Lettre est datée du 26 de Septembre 1520. Quelles bassesses! quel amour sordide du gain!

(25) Epist. Gudii, &c. pag. 72.

(26) Ibidem, pag. 78.

VARIATIONS sur l'Age d'Alciat.

(E) *Mr. de Thou . . . . . étoit mal instruit de son Histoire.*] Il supose I, qu'Alciat, après avoir enseigné long-tems à Bourges, fut Professeur à Avignon; c'est tout le contraire: II, qu'Alciat sortit de France sur le déclin de son âge;

(e) Il y fit sa Harangue inaugurale le 8 de Novembre 1517.

(h) Il y fit sa Harangue inaugurale en 1543.

(i) En Panzirole de claris Leg. Interpret. Lib. II, Cap. CLXIX. Voiez, touchant le tems de sa mort la Remarque (k), à la fin.

Auditoire (F), plut beaucoup à ce Monarque. François Sforce, Duc de Milan, se crut obligé à faire revenir dans la patrie un homme qui pouvoit y tant briller ; & il en vint à bout, en lui donnant, outre de gros gages, la dignité de Sénateur. Alciat alla donc enseigner le Droit à Pavie ; mais il passa peu après à l'Université de Boulogne (g), & s'y arrêta quatre ans. Puis il revint à Pavie, d'où il alla à Ferrare (h), attiré par le Duc Hercule d'Est, qui tâchoit de rendre célèbre son Académie. Elle reprit son éclat sous un Professeur si couru ; mais, au bout de quatre ans, Alciat la quita, pour retourner à Pavie, où enfin il trouva le vrai remede de son humeur inconstante (G), je veux dire la mort, le 12 jour de Janvier 1550 (i). Il n'avoit pas encore cinquante-huit ans accomplis. Paul III lui fit un accueil honorable en passant par Ferrare, & lui offrit de l'avancement dans les dignitez Ecclésiastiques. Alciat se contenta de celle de Protonotaire, & ne voulut point renoncer à la Profession en Droit (H). L'Empereur le créa Comte Palatin & Sénateur. Philippe, Roi d'Espagne (a), passant par Pavie, lui fit présent d'une chaine d'or. On croit que la maladie dont Alciat mourut lui étoit venue d'avoir trop mangé (k), car il

(k) Ex gulo quem ingiocent fumere confueverat morbum contraxit. Idem, ibid.

il n'avoit qu'une quarantaine d'années plus ou moins : III, qu'Alciat, de retour en Italie, lut premiérement à Boulogne, & puis à Ferrare ; il lut à Pavie, avant que d'aller à Boulogne : IV, qu'Alciat mourut l'an 1551 ; son Epitaphe marque le 12 de Janvier 1550. Il est vrai que quelques Auteurs raportent qu'elle donne 58 ans, 8 mois, & 4 jours, à Alciat ; ce qui prouveroit qu'il mourut le 12 de Janvier 1551 : mais d'autres raportent qu'elle ne lui donne que 57 ans, 8 mois, & 4 jours (27). L'erreur de Mr. de Thou est moindre que celle de Forsterus, adoptée par Mr. Doujat (28), & que celle d'Imperialis. Celui-ci met la mort d'Alciat à l'année 1559 (29). Forsterus la met à l'année 1548 (30). Mais remarquons principalement la fausseté d'un Astrologue, qui, aiant dit qu'Alciat mourut à Ferrare l'an 1546, ajoute que ce fut d'une blessure de Saturne & du Soleil. *Andreas Alciatus didicit Literas Græcas a Pomponio Gaurico Patavino . . . . obiit Ferrariæ anno 1546, ex Saturno in oppositione horoscopi, & Sole Martis tetragono sauciato. In conversione annua non solum directiones Aphetarum, sed annuæ conversiones penitus commaculata interemerunt* (31). Voila ce que Luc Gauric marque au dessous de la figure de nativité de notre Jurisconsulte. Il le fait naitre le 8 de Mai 1495, à une heure 30 minutes après le lever du Soleil. Ne voila-t-il pas un bel art ? il a des regles, selon lesquelles un homme devoit mourir plusieurs années avant sa mort. J'ai lu une Lettre d'Alciat, datée du 3 de Septembre 1530, où il assure qu'il ne fait qu'entrer dans sa 37 année, ou qu'il n'a guere que 37 ans. *Vix trigesimum & septimum annum attingens* (32). Cela prouveroit qu'il naquit en 1494, ou en 1493.

(27) Ghilini, Teatro de' Letterati, Parte I, pag. 11.

(28) Doujat, Prænot. Canon, pag. 619.

(29) Imperial. in Musæo Histor. pag. 52.

(30) Forsterus Histor. Juris Civil. Libr. III, Cap. XLI, pag. 542.

(31) Lucas Gauricus in Schematis, folio 73.

(32) Epist. Gudii, &c. pag. 106.

(F) *Il fit sur le champ une Harangue à François I, qui étoit entré dans son Auditoire.*] Minos raporte ce fait : Panzirole n'en dit rien ; mais, au lieu de cela, il assure que le Dauphin, aiant assisté à une Leçon d'Alciat, lui fit présent d'une medaille qui valoit quatre cens écus. C'étoit celle que les habitans avoient donnée au Dauphin. Je l'ai deja dit en d'autres rencontres, dès qu'un fait de la nature de celui-ci varie dans les Auteurs, ou ne paroit point dans la plupart de ceux qui font l'eloge d'une personne, il merite de passer pour fort douteux. Cependant, il faut excepter celui-ci de cette regle ; car on trouve parmi les Oeuvres d'Alciat (33) le Discours qu'il fit quand François I assista à une de ses Leçons.

(33) Au IV. Tome, page 870, de l'Edition de Francfort, en 1617.

(G) *Le vrai remede de son humeur inconstante.*] Si j'avois voulu me prevaloir de tout ce que j'ai rencontré dans les Auteurs sur les divers demenagemens d'Alciat, j'aurois pu le faire paroitre encore plus inconstant qu'il ne l'a été ; mais j'eusse fait conscience de le charger davantage. C'est bien assez que d'Avignon il se soit transporté à Bourges, de Bourges à Pavie, de Pavie à Boulogne, de Boulogne à Pavie, de Pavie à Ferrare, de Ferrare à Pavie, & cela, avant l'âge de soixante ans. Thevet arrange si mal ce qu'il dit de ce docte Jurisconsulte, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en infere qu'Alciat retourna en France, après que le Duc de Milan l'eut tiré de Bourges. Nous avons vu que Panzirole l'envoie de Pavie à Avignon. Mr. Moreri l'envoie de Bourges à Orleans, & d'Orleans à Padoue. Mr. Teissier le fait Professeur à Milan (34). Il cite Pâquier au chapitre XXIX du IX livre des Recherches : il faloit citer le chapitre XXXIX ; mais on n'y trouve point Milan. Voici les paroles de Pâquier. *Fours 3 ou 4 des Leçons* d'Alciat *dedans la ville de Pavie. De là, m'estant transporté en la ville de Boulogne, où lisoit Marianus Socinus, neveu de Bartholomæus, tous les Escoliers Italiens faisoient beaucoup plus de compte de cestui que de l'autre. Voire que ceux qui plaidoient, pour s'asseurer de leurs causes, recherchoient plus le Socin, pour cette seule consideration (disoient ils) que jamais il n'avoit perdu le temps en l'estude des Lettres humaines, comme Alciat.* Mr. Teissier, citant ce passage, dit que *Bartolemi Socin enseignoit la Jurisprudence à Bologne, dans le tems qu'Alciat étoit Professeur à Milan.* Ces deux faits ne se trouvent point dans Pâquier. Si j'avois voulu faire une masse generale de tout cela, quelle girouette n'aurois-je pas fait de notre inconstant Professeur ? Mais j'aurois été mille fois plus condamnable que les Auteurs de ces mensonges, si je m'en étois prévalu à son préjudice. Il n'ignoroit pas qu'on le blamoit de tous ces frequens changemens d'Académie : il voulut s'en justifier entre autres raisons par celle-ci ; c'est que personne ne trouve mauvais que le Soleil parcoure toute la terre, afin d'animer toutes choses par sa chaleur, & par ses raions : il ajoûtoit, que quand on loue les étoiles fixes, on n'a pas dessein de condamner les planetes (35). Il y avoit

(34) Teissier, Eloges des Homm. illustres, Tom. II, pag. 351. Edition de Geneve, en 1683.

(35) Voiez la Harangue qu'il recita à Ferrare, l'an 1543. Operum Tom. IV, pag. 862, & Claude Minos, dans sa Vie.

une vanité insuportable dans ces sortes de comparaisons : c'étoit se regarder comme une source de lumiere, qui devoit successivement parcourir toute la République des Lettres ; afin que par sa présence les tenebres de la barbarie fussent chassées de tous les endroits où elles voudroient se cantonner. Mais accordons-lui sa comparaison, & disons-lui qu'il devoit faire comme le Soleil de Copernic ; se tenir dans son centre, & illuminer de là tous ceux qui s'en aprocheroient. Il y a bien plus de gloire à faire venir où l'on demeure un grand nombre d'Ecoliers, comme fit le Philosophe Abelard (36), qu'à se transporter soi-même dans les villes où se rendent beaucoup d'Ecoliers. Et, sans doute, si l'amour de la gloire étoit tout seul dans une ame, s'il n'étoit mêlé avec l'amour du profit, ou avec une bisarrerie d'humeur, qui fait que l'on se dégoute bien-tôt des mêmes choses, on ne verroit pas tant de gens frapez de la maladie d'André Alciat. L'idée de la belle gloire inspireroit à un homme la resolution, non pas d'aller chercher les grands theatres ; mais de convertir en un grand théatre celui où l'on se trouve placé, quelque petit qu'il soit : on se souviendroit de la reponse d'Agesilaus. On l'avoit placé dans un lieu indigne, un jour de ceremonie : *Εὖγε*, dit-il, *δείξω γὰρ ὅτι οὐχ οἱ τόποι τοὺς ἄνδρας ἐντίμους, ἀλλ' οἱ ἄνδρες τοὺς τόπους ἐνδόξους ποιοῦσι. Benè habet, ostendam enim non loca viros, sed locum viro cohonestare* (37). On verroit dans cette idée qu'il est bien plus beau de faire gratuitement une chose, que de la faire à gages, & qu'ainsi, plus on aproche du don gratuit, c'est-à-dire, d'une profession sans gages, plus on s'aproche du grand & du beau : au lieu qu'on s'en éloigne, pour s'aprocher de l'esprit bas & mercenaire, à proportion de l'augmentation de gages que l'on extorque. C'est reduire à la nature des Arts les plus mecaniques la profession des Sciences. Un Cordonnier, ou un Chapelier, qui fait plus paier de sa besogne qu'un autre, se fait par cela même la réputation d'un habile Ouvrier. Quand vous pretendez, que si l'on vous donne une plus grosse pension pour ce que vous dites en chaire, c'est une preuve qu'on vous estime un plus grand Predicateur, ou un plus savant Professeur, ne jugez-vous pas de votre métier, comme l'on juge de celui d'un Cordonnier ou d'un Chapelier ? Cela est fort propre à decrier les Sciences, & à faire mépriser ceux qui les professent ; car un faux goût de gloire joint à l'avarice est ordinairement cause du defaut que l'on blamoit dans Alciat : je veux dire, de cette passion de faire bien-tôt tout le tour des Academies, de laquelle j'ai deja parlé en un autre endroit (38). C'est assurément mettre son erudition à l'encan, & faire savoir au public qu'on ne se livrera qu'au plus offrant & dernier encherisseur.

(36) Voiez la Remarque (A) de l'Article FOULQUAS.

REFLEXION sur l'Honteuse coutume de Chaire en Chaire de plusieurs Docteurs.

(37) Plutarch. in Apophth. Laconic. init. pag. 208.

(38) Dans la Remarque (A) de l'Article (François) ACCARISE.

(H) *Il ne voulut point renoncer à la Profession en Droit.*] Il s'en felicite dans une Lettre qu'il écrivit à Paul Jove, que le Pape Paul III avoit long-tems amusé par des promesses trompeuses. *Je suis bien aise*, dit-il, *de ne m'être pas laissé tromper par ce Pontife, qui, sous la promesse d'une grande récompense, m'a voulu attirer à Rome.* Là-dessus, il étale les biens solides de sa profession, & les oppose aux espérances imaginaires du Cardinalat. *Mihi gratulor, quod ab in(*veterata illius sene Principe*, me decipi non sim passus, quum me, uti scis, magnis propositis præmiis Ticino, Ferraria, atque Bononia, in Urbem accerseret. Tum enim ex jure meo magis cautus fui, quam tu ex sapientia præceptis prudens philosophus. Cur enim pro inani aut incerta spe purpuræ, hos tantos primi suggestus honores relinquerem, opimis præsertim firmatos stipendiis ? Cur has tantas consentientis circumfusæ juventutis salutationes ? & hanc denique tot consultoribus januam pulsantibus, existimationem magno lucro, & non obscura cum laude quæsitam, inepte stulteque desererem* (39) ? Notez en passant, que ceci refute ceux qui disent qu'il refusa le chapeau de Cardinal, que le Pape lui ofroit (40). Ce conte est le fruit de l'hyperbole, la figure favorite d'une infinité de gens. On auroit dit tout ce qu'il y a de vrai dans cette affaire, si l'on s'étoit contenté de dire, que le Pape, pour mieux attirer à Rome André Alciat, lui fit entendre que ce seroit le moien de se fraier le chemin du sacré Collége. Un tel discours est bien éloigné de l'ofre d'un chapeau de Cardinal.

(39) Alciat. Epistol. ad Paulum Jovium. Elle est à la tête du I Volume des Histoires de Paul Jove, & datée de Pavie, le 7 d'Octobre 1549.

(40) Teissier, Elog. Tom. II, pag. 304. Edition de 1683, & Tom. I, pag. 34. Edit. de 1696.

§. (a) ALCIAT, à qui on veut que Philippe ait fait présent d'une chaine d'or, mourut en 1550. Or ce Prince ne parvint à la Couronne que par l'abdication de l'Empereur son Pére, en 1556. Si M. Bayle avoit fait cette réflexion, il auroit dit *Prince d'Espagne*, & non pas *Roi d'Espagne*. Du reste, cette petite inadvertance est proprement de Panzirole, que Mr. Bayle ne fait les que copier. REM. CRIT.

il avoit le défaut d'être non seulement fort avare, mais aussi un grand mangeur (*I*). C'étoit un gros homme, & de grande taille (*l*). Apres que sa mere fut morte dans un âge fort avancé, il eut envie d'emploier son bien à la fondation d'un College; mais, aiant reçu un affront de quelques Ecoliers insolens, il abandonna ce dessein, & choisit pour son héritier FRANÇOIS ALCIAT, jeune homme de grande esperance, qu'il avoit élevé chez lui (*m*), quoi que leur parenté fût fort éloignée (*n*). Ce François Alciat succeda & aux biens & à la Chaire d'André, & se rendit célébre à Pavie par ses Leçons de Jurisprudence. Le Cardinal Borromée, qui avoit été son disciple, le fit venir à Rome, & lui servit de si bon patron auprés de Pie IV, qu'il lui fit avoir un Evêché, la charge de Dataire, & un chapeau de Cardinal (*o*). On a quelques *Traités de Jurisprudence* de ce Cardinal Alciat, qui mourut à Rome, au mois d'Avril 1580, âgé d'un peu plus de 50 ans. Voiez Nicius Erythreus, au chapitre XLVII. de sa seconde *Pinacotheca*. Ceux qui disent que notre André passa toute sa vie dans le célibat, se trompent (*K*). Il s'érigea de très-bonne heure en Auteur, comme je l'ai observé dans la Remarque (*B*). Il a publié beaucoup de *Livres en Droit*, & quelques *Notes sur Tacite*, la Latinité duquel lui paroissoit d'une extrême dureté (*L*). Muret s'emporta beaucoup contre cette délicatesse dans l'une de ses Harangues (*p*). Alciat n'en sentit rien; car il étoit déjà mort: mais d'autres Critiques, & nommément Floridus Sabinus, qui l'attaquérent de son vivant, lui firent bien sentir leurs dens & leurs ongles (*q*). Ses *Emblêmes* ont été fort estimez, & ont mérité que trois ou quatre Savans les aient ornez de Commentaires (*M*). On a trop loüé ses *Poesies*, comme Mr. Baillet l'a remarqué finement au Tome III des Jugemens sur les Poëtes, num. 1286.

Il n'est pas de ceux qui ont persisté dans leurs prémiers sentimens; car on trouve dans ses *Parerga*, qui est un Ouvrage qu'il publia sur ses vieux jours, la rétractation de plusieurs choses, que le feu de la jeunesse lui avoit fait débiter précipitamment: &, lors qu'on rimprima, en 1529, ses *Dispunctiones*, il fit savoir (*r*), qu'en retouchant ce Livre-là, il n'avoit point prétendu donner son aprobation à tout ce qu'il y avoit mis dans ses jeunes ans, ni s'ôter la liberté de changer d'avis. Cette Remarque a été faite par un Apologiste de l'Empereur Justinien (*s*). On (*t*) fit imprimer à Leide, en 1695, une *Lettre* qu'André Alciat n'avoit point écrite pour le public; car il y faisoit une *Description* trop forte *des Abus de la Vie Monastique*. Il écrivit cette Lettre à Bernard Mattius, qui avoit été son collegue, & qui tout-d'un-coup, & sans consulter ses amis, s'étoit fait Moine dans l'Ordre de St. François. On lui représente doctement & éloquemment son imprudence. Cet Ecrit d'Alciat fut composé dans quatre jours: on le trouva dans le cabinet de Scriverius (*u*). Il est daté du 7 de Juin 1553. (*N*).

(*l*) *Vir fuit corpulentus, procera statura.* Panzir. de claris Legum Interpretibus, *Lib. II, Cap. CLXIX.* Mr. Teissier, *Tom. II, pag. 394. de ses* Eloges, *lui donne pourtant une taille mediocre.*

(*m*) *Il n'est donc pas vrai qu'il y ait à Naples, en 1682, un* petit-fils du grand Alciat. *Voiez le* Voiage du Docteur Burnet, *pag. 118. Edition de Rotterdam, en 1688. Il en avoit fait d'ailleurs qu'il ont été fort venus.*

(*n*) Moréri *le fait de l'Oncle au Neveu.*

(*o*) Panzir. de claris Leg. Interpret. *Lib. II, Cap. CLXIX.*

(*p*) *C'est la XVII. du II Tome. Voiez aussi* Bodini Meth. Histor. *Cap. IV, pag. 71.*

(*q*) Cl. Minos, in Vita Alciati.

(*r*) *Voiez la Préface du Livre.*

(*s*) Gabriel Trivorius, Observat. Apologet. ad Inscript. Orationis ad Antecessores, *pag. 117. Edit. Paris. An. 1631.*

(*t*) *Mr. Matthæus, Professeur en Droit à Leide.*

(*u*) *Voiez l'Epître Dédicatoire de Mr. Matthæus.*

(*I*) *Il étoit, non seulement fort avare, mais aussi un grand mangeur.*] Panzirole s'exprime ainsi; *Avarior habitus est, & cibi avidior.* Il ajoute qu'Alciat, aiant reçu 300 écus pour une consulte, & su qu'on en avoit donné davantage à Marianus Socin pour la même affaire, s'écria qu'on avoit trouvé un meilleur Marchand, mais non pas un meilleur Jurisconsulte. Prenez ceci en passant pour une confirmation de ce qui a été cité de Pâquier (41). Nous allons aprendre d'autres nouvelles de l'avarice d'Alciat. „ De deux points est-il taxé. L'un, que sa méthode ressentoit je ne sçai quelle ostentation doctoralle . . . L'autre, que l'avarice lui commandoit tellement, qu'il sembloit que sa langue, plume, & doctrine, fussent à gage des Seigneurs, qui plus lui donnoient d'escus. Et mesme, je me souviens qu'aux Parerges, parlant de Jason, il vueille prescher pour l'argent, le prisant de ce qu'a lui ont esté augmentez les gages des Docteurs. D'où Alciat a bien sceu faire son profit, ayant tiré de l'Université de Bourges douze cens escus d'estat, outre ses Licences & Doctorats, qu'il faisoit bien tripler, suivant la trace du Docteur Jason, lequel fut le prémier, qui, pour les dégrez & honneurs qu'il donnoit aux Jurisconsultes, prenoit cinquante & cent escus, au lieu qu'auparavant lui on avoit accoustumé de passer pour trois ou quatre escus. A cause de ce (dit-il) que lui, Decius, Ruine, & les autres Docteurs, peuvent s'enrichir de ces gratieusetez, que paient les Escoliers, sans estre sujets à répréhension. De là, il n'est pas mal-aisé de recueillir qu'il se fait fort de Jason, contre ceux qui se formalisoient à l'encontre de lui, de ce qu'il estoit tellement tenant à l'argent, que pour recevoir de lui la dignité de Docteur, Bachelier, ou Licentié, il falloit qu'on desgaignast à foison des escus. Ce qui me fait persister davantage en cette opinion, est qu'au dernier chapitre du cinquiéme livre de ses Parerges, reprenant son propos de Jason, il se plaind des Princes & Seigneurs, qui couchent en si petit estat les doctes & sçavans hommes, au lieu qu'au tems passé, mesmes du tems de Vespasian, (au raport de Tranquille,) cet Empereur faisoit délivrer de ses deniers publics quinze cens escus aux Orateurs & Rhétoriciens Grecs & Latins; mesmes adjouste-il l'authorité du Rhétoricien Eumenius, qui exerçoit sa vocation à Authun, auquel, par l'Ordonnance des Empereurs Diocletian & Maximian, on donnoit d'estat quinze mil escus par an." Ces paroles sont de Thevet, à la page 279 du VII Tome de l'Histoire des Hommes illustres.

(*K*) *Ceux qui disent qu'il passa toute sa vie dans le célibat, se trompent.*] Voici comme il parle dans une Lettre qu'il écrivit à son ami François Calvus, après s'être retiré de Milan à Avignon. *Vice versa, & ego te rerum mearum admoneo; multis affectum me ærumnis patriâ excessisse, Uxorem vivam & sospitem ibi reliquisse, cæteros fate functos* (42), *fortunis plerisque amissis, virtuti soli innixum non omnino concidisse. Librorum & Bibliothecam omnem conservasse. In præsentia Jus Civile Avenione profiteor* (43). Corrigeons donc ces paroles de Mr. Teissier, *il passa sa vie dans le célibat* (44).

(*L*) *La Latinité* de Tacite *lui paroissoit d'une extrême dureté.*] C'est en écrivant à Paul Jove, que cette plainte lui échapa: *Alciatus non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Pauli Jovii esse senticeta* (45). Dans une autre rencontre, il avoit parlé bien autrement: *Certat in Tacito sermonis gravitas cum elegantia* (46). Je renvoie la discussion de ceci à l'Article de TACITE.

(*M*) *Ses* Emblêmes *ont été fort estimez . . . . & ornez de divers Commentaires.*] Scaliger le pere, qui n'étoit point prodigue de loüanges, comme chacun sait, parle ainsi de cet Ouvrage: *Alciati præter Emblemata nihil mihi videre contigit. Ea verò talia sunt, ut cum quovis ingenio certare possint. Dulcia sunt, pura sunt, elegantia sunt, sed non sine nervis: sententiæ verò tales, ut etiam ad usus civilis vitæ conferant* (47). Ces Emblêmes ont été traduits en François, en Italien, & en Espagnol (48). Les Versions Françoises sont trois pour le moins; celle de Barthelemi Aneau, celle de Jean le Fevre, & celle de Claude Minos (49). Ce dernier ne se contenta pas de les traduire, il les commenta aussi. Un des plus savans Humanistes d'Espagne (50) les a crus dignes d'un Commentaire de sa façon. Pignorius, savant Italien, en a fait le même jugement: &, après eux tous, un Professeur de Fribourg (51) les a publiés avec leurs Notes & avec les siennes, & y a joint à la fin celles de Féderic Morel. Cette Edition est fort bonne; c'est dommage qu'on n'y puisse pas distinguer ce qui apartient à chaque Commentateur: elle est de Padoue, en 1661, in 4. Je ne parle point de Sébastien Stockhamerus, dont le travail n'a pas été fort estimé. *Sebastianum Storkhamerum vix Commentatoris nomine dignor, quia in solâ Epigrammatis resolutione occupatur, paucissimis, iisque satis vulgatis sententiis & fabulis additis; ad hæc vix mediam Emblematum partem hoc suo more explicat* (52). Je ne parle point non plus de ce Jésuite, qui expliqua publiquement à Paris ces mêmes Emblêmes (53); mais je pense qu'on ne sera pas fâché de voir le titre dont Barthelemi Aneau (*Bartholomæus Anulus*) se servit: le voici, *Les Emblesmes d'André Alciat, traduits vers pour vers jouxte la diction Latine, & ordonnez en lieux communs, avec sommaires, inscriptions, schemes, & briefves expositions epimythiques, selon l'allegorie naturelle, morale, ou historiale.* Les Editions de cet Ouvrage d'Alciat sont innombrables: dans celle de Thuilius, dont je me sers, il y a 212 Emblêmes; ainsi j'ai été surpris que Paul Freher nous assûre que ce Livre ne contient que 100 Emblêmes (54).

(*N*) *Son Ecrit* des Abus de la Vie Monastique *est daté du 7 de Juin* 1553.] Si cette date étoit bonne, il faudroit rejeter tous les Auteurs qui mettent la mort d'Alciat au 12 de Janvier 1550, ou 1551, & qui alleguent son Epitaphe (55). Mais on s'est trompé, en datant cet Ecrit-là; & je pense qu'il fut composé avant l'année 1520, & que c'est la même Piece qu'Alciat eut peur qu'Erasme ne fit imprimer. *Quod ut scias te quoque ipse oro: nec minus ut de unguibus Erasmi reglutinet Orationem illam meam ad Matthiam Minoritam, cum id quæso, ne si in cinerariorum istorum manus inciderit, parata sint mihi cum eis æterna bella* (56). C'est ce qu'il écrivit à son ami François Calvus, le 26 de Septembre 1520. On a publié à Utrecht, en 1697, quelques Lettres du même Jurisconsulte, qui nous aprenent bien des choses particulieres, & sur tout les loüanges qu'il se donnoit avec une vanité de fanfaron.

(41) *Au commencement de la Remarque (G), après la Citation (32).*

(42) *Il dit ouvertement, dans une Lettre écrite l'an 1522, que sa mere & son oncle paternel étoient en vie.* Epistolæ Gudii, *&c. pag. 96.*

(43) *Ibidem, pag. 71.*

(44) Teissier, Addit. aux Elog. *Tom. I, pag. 34.*

(45) Vossius, de Hist. Lat. *Lib. I, pag. 160.*

(46) *Vide* Canonherii Disc. Polit. in Tacit. *pag. 3.*

(47) Jul. Cæsar Scaliger. de Poëtic. *Lib. VI.*

(48) Joh. Matthæus Toscan. in Peplo Ital. *Lib. III.*

(49) *Voiez la* Bibliotheq. de la Croix du Maine.

(50) Sanctius, *Brocensis.*

(51) Joannes Thuilius, *Mariæmontanus Tirol. Phil. & Med. D. atque olim in Archid. Friburg. Brisgoia Universitate Human. Liter. Professor ordinarius.*

(52) Thuilius, *in Præf.* Claude Minos *en juge à-peu-près de même dans sa Preface.*

(53) Minos, *la-même.*

(54) Paul. Freher. in Theatro.

(55) *Voiez la Remarque (E).*

(56) Epist. Gudii, *&c. pag. 20. Voiez aussi pag. 21, 22, & la Preface de Mr. Burman.*

ALCIAT (Jean Paul.) Gentilhomme Milanois, fut un de ces Italiens, qui abandonnérent leur patrie dans le XVI siecle, afin de s'unir à l'Eglise Protestante; & qui ensuite s'amusérent à tant rafiner sur le mystere de la Trinité, qu'ils formérent un nouveau parti, non moins odieux aux Protestans qu'aux Catholiques. Alciat avoit porté les armes: il commença ses innovations à Geneve, de concert avec un Médecin nommé Blandrata, & avec un Avocat nommé Gribaud, ausquels Valentin Gentilis s'associa (a). Les précautions que l'on prit contre eux, & les procédures séveres que l'on éxerça contre ce dernier, rendirent les autres plus timides, & les engagérent même à chercher un autre théatre (b). Ils choisirent la Pologne, où Blandrata & Alciat semérent leurs Hérésies avec assez de succès. Ils attirérent Gentilis (A), qui ne manqua pas de les aller joindre (c). Il avoit l'obligation à Alciat, qu'à sa priere, le Baillif de Gex l'avoit mis hors de prison (B). On prétend que de la Pologne ils passérent en Moravie. Nous dirons en son lieu quelle fut la destinée de Gentilis. Pour ce qui est d'Alciat, il se retira à Dantzic, & y mourut, dans les sentimens de Socin (C), car il n'est pas vrai qu'il se fit Turc (D). Il avoit écrit deux *Lettres* à Gregoire Pauli, l'une en 1564, l'autre en 1565, datées de Husterlits, où il soutenoit que Jesus-Christ n'a commencé d'être qu'à sa naissance de la Ste. Vierge (d). On a donc

(a) *Voiez* Aretius, *dans l'Histoire de la Condamnation de Gentilis.*

(b) Beza, *in Vita Calvini.*

(c) *Id. ibid.*

(d) Biblioth. Antitrinit. *pag.* 28.

(A) *Ils attirérent Gentilis.*] J'ai suivi Aretius, & Theodore de Beze, qui s'accordent à debiter que Gentilis n'alla en Pologne, qu'après que Blandrata & Alciat y eurent dogmatisé (1); & j'abandonne l'Auteur de la Bibliotheque des Antitrinitaires, qui afirme qu'Alciat & Gentilis allerent ensemble en Pologne, environ l'an 1562 (2). Stanislaus Lubienietzki a dit à-peu-près la même chose. *Valentinus iste, & Paulus Alciatus Pedemontanus, cum Genevæ ob odia Calvini acerrima subsistere non possent, anno 1563 in Poloniam venerant* (3). Mais ces Auteurs ne sont point assez exacts, pour mériter la préférence. Hornius la mérite encore moins, lui, qui a dit que George Blandrata, & Paul Alciat, tous deux Medecins, (il se trompe à l'égard d'Alciat,) se sauvérent de Suisse en Pologne, épouvantez par le suplice de Servet, & par celui de Gentilis. Dans la même page de son Histoire Ecclésiastique, il assûre qu'ils suivoient le Tritheisme de Valentio Gentilis (4). Mais il est certain que l'heresie d'Alciat etoit le pur Socinianisme. On ne sauroit mieux réfuter la chronologie de Hornius, que par une Lettre de Pierre Martyr, ecrite à Zurich, l'onziéme de Juillet 1558. On aprend à Calvin dans cette Lettre, qu'on avoit vu Grégoire le Médecin, accompagné de Jean Paul le Piemontois; qu'on les exhorta à ne point rompre l'union de l'Eglise, & à se conformer au Formulaire de l'Eglise Italienne de Geneve; qu'on n'y gagna rien; & que, de l'avis de Bullinger, on leur conseilla de vuider la ville; qu'ils le firent; que le Medecin dit qu'ils s'en alloit en Transilvanie; & que Jean Paul se retira à Chiavenne. Il faut lire dans Pierre Martyr, non pas *Gregorium Medicum*, mais *Georgium Medicum*, qui n'est autre que George Blandrata, tout comme *Joannes Paulus Pedemontanus* n'est autre que notre Alciat. Si Calvin ne disoit pas expressément que tous ces heterodoxes Italiens, & nommement Jean Paul Alciat, signerent le Formulaire, on seroit fort tenté de penser, que ceux dont parle Pierre Martyr refuserent d'y souscrire. Quoi qu'il en soit, ils n'etoient plus à Geneve peu après la signature; car elle se fit le 18 de Mai 1558, & ils étoient à Zurich l'onziéme de Juillet suivant. Gentilis ne fut mis à mort qu'en 1566. Il etoit sorti de Geneve quelques mois après la signature, & s'étoit retiré au païs de Gex, où il conféra avec Alciat: ce qui montre, ou qu'Alciat n'alla point à Chiavenne, en sortant de Zurich; ou qu'il y demeura peu. Voiez l'Article Blandrata, où je tache de débrouiller l'ordre des tems par raport à ces gens-là.

(B) *A sa priere, le Baillif de Gex avoit mis Gentilis hors de prison* (5).] On ne sait si les prieres suffirent. Sandius insinue qu'il falut donner de l'argent: *In oppido nomine Gajum in carcerem conjectus* (Gentilis,) *unde cum evadere non posset, quod esset pauper, à socio suo Paulo Alciato redimitur, quem utpote locupletem, præterea vero nobili genere ortum, summo & militem, simile modo non audebant aggredi* (6).

(C) *Il mourut à Dantzic, dans les sentimens de Socin.*] C'est de quoi on ne peut raisonnablement douter, après les preuves que Martin Ruarus (7) en a données. Il dit que cet homme, aiant vêcu quelques années à Dantzic comme un bon Chrétien, recommanda en mourant son ame à Jesus-Christ son Sauveur: & puis il ajoute (8), „Catherine Weimera, aieule de ma femme, qui le connoissoit familierement, & qui assista à sa mort, l'a souvent dit à David Werner Buttel son Mari, qui est encore en vie, & il n'y a que trois ans qu'elle est morte. Ma belle-mere me dit encore hier, qu'elle avoit souvent vu en cette ville la veuve d'Alciat, qui survécut quelques années à son mari". Il ajoute par occasion, qu'il a oui dire à André Woidovius, qu'Alciat, courant risque d'être assommé à Cracovie par des Ecoliers, à cause qu'il passoit pour Arien, éluda leurs mauvaises intentions, en leur disant qu'il croioit en Jesus-Christ Fils du Dieu vivant & de Marie: ce nom de Marie le sauva. *Ridiculo schemate evasisse cum se non Arianum sed Marianum esse diceret, quod cum illi quid sibi vellet quærerent respondisse, credere se Jesum Christum Dei vivi & Mariæ filium. Illi non minore stupore quam malitia obsessi, audito venerando Mariæ nomine incolumem dimiserunt.* Voila un cas où la maxime des devots outrez de la Ste. Vierge se trouva véritable, *Que l'on est quelquefois sauvé avec plus de promtitude, en invoquant le nom de Marie, qu'en invoquant le nom de Jesus* (9).

(D) *Il n'est pas vrai qu'il se fit Turc.*] On vient d'en lire les preuves; &, sur cela, qui peut s'empêcher de dire qu'il seroit à souhaiter, que ceux qui soutiennent la bonne cause ne fussent point sujets à certains défauts, qui regnent éternellement parmi les persecuteurs de l'orthodoxie? Un excès de crédulité, un fond de mauvaise haine, je veux dire une haine qui ne comprend pas moins la personne de l'hérétique, que son heresie même, nous font avaler tous les contes que l'on debite au desavantage d'un Hérésiarque. Court-il quelque bruit qu'il s'est tué, que le Diable l'a emporté, qu'il est mort enragé & en blasphemant, on le croit, sans attendre que la chose soit avérée; on l'écrit à ses amis par tout où l'on a commerce; on l'imprime, qui pis est: &, dès là, on seme un mensonge, dont la graine ne se perd jamais, tant elle tombe en bonne terre. Le prémier qui le publie n'est pas long-tems le seul qui l'ait publié: on ne chomme pas à le faire passer de Livre en Livre, comme un grand motif de zéle, ou comme un objet de réfléxions.

Les Protestans n'ont pas été moins trompés que les Catholiques au prétendu Mahometisme de Jean Paul Alciat. Ils n'ont pas été moins soigneux de le débiter les uns que les autres.

Iliacos intra muros peccatur & extra (10).

Sponde l'a inseré dans ses Annales Ecclésiastiques; & c'est de là sans doute que le P. Maimbourg l'avoit copié (11), quoi qu'il ne cite point cet Auteur, comme Mr. Moréri le cite. Le fameux Calovius l'avoit débité: Ruarus lui écrivit ce que l'on a vu. Il y avoit deux ans que sa Lettre étoit imprimée, lors qu'on fit une nouvelle Edition de l'Histoire Ecclésiastique de Micrælius: cependant celui qui a pris la peine d'y ajoûter beaucoup de choses, n'en a pas ôté le mensonge pour lequel Calovius avoit eté censuré. Je ne sai si Ruarus a bien decouvert l'origine de cette fable. Il croit qu'une Lettre de Theodore de Beze (12) en a eté le fondement. Cette Lettre raporte que Valentin Gentilis, interrogé sur son camarade Alciat, avoit répondu, *Il s'est fait Mahometan, & il y a long-tems que je n'ai eu aucun commerce avec lui.* Les deux conjectures de Ruarus ne sont pas mauvaises: I, Gentilis crut faire plaisir par là aux Juges qui lui faisoient son procès. Nous aprenons tous les jours (13) par nos Gazettes quelque chose de semblable; c'est-à-dire, que les deserteurs debitent mille nouvelles très-propres à chatouiller ceux qui les questionnent: II, Gentilis, qui reconoissoit en notre Seigneur une generation ou une filiation fort singuliere, étoit bien-tôt disposé à mettre dans la même categorie les Samosateniens & les Mahométans. Deux sectaires qui se brouillent s'entre-haïssent plus au commencement, qu'ils ne haïssent le trone duquel ils se sont separez: de sorte que Gentilis étoit un mauvais temoin à l'égard d'Alciat, après les disputes violentes qui les avoient desunis dans la Pologne. Voetius (14), & Lætus (15), n'ont cité que cette Lettre de Theodore de Beze, quand ils ont dit qu'Alciat s'etoit fait Mahométan. Hornius n'a cité personne, quoi qu'il avance cela avec la derniere confiance; *Alciatus*, dit-il (16), *transiit ad* Turcas, *ac* Muhammedismum *amplexus, inter eos vitam finivit.* Hoornbeck ne cite non plus personne dans l'Apparat de ses Disputes contre les Sociniens, où il dit deux ou trois fois qu'Alciat embrassa le Mahométisme. *Dignam pœnam dedit quando cum Deus ad Muhammedanos prolabi sivit; nempe ut alibi quam inter Infideles istos nomen suum ultra profiteretur* (17). On pourroit soupçonner que cette fable n'a pas eu la Lettre de Theodore de Beze pour son fondement unique, si l'on ne consideroit que légérement l'Histoire de la Reformation Polonnoise; car quand on y voit que l'Auteur, aiant parlé d'un certain Adam Neusserus (18), qui enfin se vit contraint de s'enfuir à Constantinople, ajoute qu'Alciat avoit eu une semblable destinée, on ne peut gueres penser sinon que la chose est véritable, puis qu'un tel Historien la debite. Mais en éxaminant de prés les paroles de cet Auteur, on trouve que son témoignage se reduit à rien. Voiez comme il parle dans la page 200. *Exacto trimestri necesse habebat* (Adamus Neusserus) *periculo sibi ab exploratoribus Cæsaris imminente solum vertere, & Constantinopolim* (*quam & Alciati fortunam fuisse supra vidimus, adeo Turca ante Christianos æquitate & humanitate longe sunt!*) *confugere.* Ces paroles nous renvoient à un endroit précédent: je crois que c'est à la page 109. Or si d'un côté l'on trouve dans cette page que quelques-uns ont écrit que Gentilis s'étoit fait

(1) Aretius, *dans l'Hist. de la Condamnation de Gentilis. Voiez aussi la LXXXI Lettre de* Beze.

(2) Biblioth. Antitrinit. *pag.* 26 & 27.

(3) Lubienietz. Hist. Reformat. Polon. *pag.* 507.

(4) *On trouve ces fautes dans l'Edition de 1687, augmentée des Notes & de la Continuation de Mr.* Leydecker.

(5) Histor. Reformat. Polon. *pag.* 107; Biblioth. Antitrinitar. *pag.* 28.

(6) Biblioth. Antitrinit. *pag.* 26.

(7) *Lisez sa* XVII *Ep. & une par* Martin Bucerus, *dans la* Biblioth. Antitrinitar. *pag.* 37.

(8) *Dans une Lettre écrite à Calovius, & datée de Dantzic* a. d. III. Non. Apr. 1640. *C'est la* XLVII *de la premiere Centurie des Lettres de* Ruarus.

(9) *Velocior est nonnunquam salus invocato nomine Mariæ, quam invocato nomine Jesu.* S. Anselmus de Excellentia Virginis, *Cap.* VI.

(10) Horat. Epist. II, *Lib.* I, *v.* 16.

(11) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *Tom.* III, *pag.* 540 *Edition de Hollande.*

(12) *C'est la* LXXXI.

(13) *On écrit ceci l'an* 1583.

(14) Voet. Disputat. *Tom.* III, *pag.* 785.

(15) Joh. Lætus, Compend. Hist. univ. *pag.* 436.

(16) Hornius, Hist. Eccles. *pag.* 151 *Edit. An.* 1687.

(17) Hoornb. Apparatus, *pag.* 25; *vide etiam pag.* 22.

(18) *Il y a dans l'imprimé* Neusnerus; *mais ce Livre est tout plein de fautes, & sur tout quant aux Noms propres.*

a donc eu raison de blâmer Moréri, qui l'avoit fait Arien, & puis Mahométan (e). Peut-être qu'avant que de se retirer à Dantzic, il avoit fait un tour en Turquie, sans avoir dessein de se faire Renégat, mais seulement d'y être à couvert des persécutions (E); & c'est peut-être ce qui donna lieu au bruit qui a tant couru, & qui court encore, de son prétendu Mahométisme. Calvin & Beze ont parlé de lui comme d'un fou à lier (F).

(e) *Voiez son Dictionaire, au mot* ALCIAT, *vers la fin.*

fait Mahométan, on y trouve aussi de l'autre, que ce furent ses ennemis qui forgerent cette imposture. C'est sans doute ce qu'a voulu dire le Sieur Stanislas Lubienietzki. On le sent, malgré les fautes d'impression qui défigurent misérablement son Livre. *De Alciato scriptum accepi*, dit-il (19), *eum in Epistolis ad Gregorium Pauli anno* 1564 *&* 1565 *Husterlitzæ datis dissuasisse sententiam quod Christus extiterit antequam ex Maria nasceretur, & veterrima dogmata vulgaria de Trinitate restituisse, ita ut Mahometismum consilii in primordio Reformationis fuit anceptis & arduo ignarus et pratulisse scribatur, sed à Calvino & inventurum ejus amulis, odio internecino iri eum & alios veritatis amantes flagrantibus* (20).

(F) *Peut-être .... avoit-il fait un tour en Turquie .... pour être à couvert des persécutions.*] Cela me fait souvenir de Pierre Abélard, qui fut sur le point d'aller chercher un asyle au pais des Infidelles, contre les agens ou les promoteurs de l'Orthodoxie. Il avoit été batu de l'oiseau, & s'allarmoit plus qu'un autre; car toutes les fois qu'il entendoit dire qu'il se feroit bien-tôt une assemblée d'Ecclésiastiques, il s'imaginoit que c'étoit pour le condamner. D'ailleurs, il avoit éprouvé le grand crédit de ces agens, & il n'étoit pas facile de leur échaper sous des Princes de leur parti. Ils écrivent par tout; &, avant que leur ennemi soit arrivé dans une ville, le portrait de ses erreurs y fait déja peur, & y souleve tous les esprits. Un tems a été, que ceux qui avoient l'oreille des Papes pouvoient rendre la meilleure partie de l'Europe un pais inhabitable, à l'égard d'un homme qu'ils se seroient mis fortement en tête de faire passer pour hérétique: & ce pauvre misérable pouvoit en quelque façon leur apliquer quelques endroits du Pseaume CXXXIX (21). Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Abélard ait eu envie d'aller chercher du repos au milieu des Mahométans, ou des Paiens: il espéroit qu'en paiant tribut il auroit la liberté de professer le Christianisme hors de la sphere d'activité de l'*Odium Theologicum*; & il craignoit, qu'à moins que d'en venir là, il se trouveroit toûjours enfermé dans cette sphere. Voici ses paroles. *Deus ipse mihi testis est quotiens aliquem Ecclesiasticarum personarum conventum adunari noveram, hoc in damnationem meam agi credebam. Stupefactus illico quasi supervenientis ictum fulguris expectabam, ut quasi hæreticus aut profanus in Conciliis traherer aut Synagogis. ... Sæpè autem (Deus scit) in tantam lapsus sum desperationem, ut Christianorum finibus excessis ad Gentes transire disponerem, atque ibi quietè sub quacumque tributi pactione inter inimicos Christi christianè vivere* (22). Or comme Alciat avoit encore plus à craindre du Papisme qu'Abélard, & qu'il ne voioit guere de sûreté dans les pais où les autres Chrétiens étoient les maitres,

Tenent Danai qua deficit ignis (23),

ses boutades & ses caprices auroient bien pu lui faire naître l'envie d'essaier la tolerance des Turcs, & l'en dégoûter bientôt, pour l'envoier à Dantzic. Aprenons à nous défier de certains récits, encore que des Auteurs considerables les adoptent.

(F) *Calvin & Beze ont parlé de lui comme d'un fou à lier.*] Le prémier dit, que le jour que l'on proposa aux Italiens sonpçonnez d'hétérodoxie un formulaire à signer, Alciat s'emporta d'une maniere furieuse; *Inter quos princeps fuit Joannes quidam Paulus Alciatus, homo non stolidi tantum at vasani ingenii, sed planè phreneticus ad rabiem usque* (24): l'autre dit, que c'étoit un homme à vertiges, & un phrénétique; *Paulus quidam Alciatus, Mediolanensis, homo jam antea planè phreneticus & vertiginosus* (25).

(19) Histor. Reformat. Polonicæ, pag. 109.

(20) *Je croi qu'il faut lire*, à Calvino esse inventum & ejus æmulis, odio internecino iis, &c.

(21) Quo ibo à spiritu tuo, & quo à facie tua fugiam? .... Si sumpsero pennas mens diluculo & habitavero in extremis maris ..., illuc tenebit me dextera tua.

(22) Abælardi Oper. pag. 22.

(23) Virgil. Æneid. Libr. II, v. 505.

(24) Calvin. adverf. Valent. Gentil. pag. 613 Tractat. Theolog.

(25) Beza, Epistolâ LXXXI.

ALCIAT (TERENCE) Jésuite Italien, issu de la même famille qu'Alciat le Jurisconsulte, nâquit à Rome, l'an 1570. Il étudia cinq ans en Droit, avant que de se faire Jésuite. Ce fut au mois de Mars 1591, qu'il entra dans cette Société. Les emplois qu'il y a eus témoignent qu'on l'y regardoit comme un sujet important. Il fut pendant treize ans Prefect du College de Rome, il y enseigna cinq ans la Philosophie, & dix-sept ans la Théologie. Après cela, il fut Directeur de la Pénitence du Vatican, & Sous-Supérieur de la Maison Professe. Il assista à la neuviéme Congrégation générale des Jésuites, comme Député de la Province de Rome; &, lors qu'il mourut d'apopléxie, le 12 de Novembre 1651, il étoit Sous-Provincial. Il n'étoit pas dans une moindre considération hors de la Société; car outre qu'il fut long-tems Qualificateur de la Congrégation du St. Office, & Consulteur de la Congrégation des Rites, il fut choisi par le Pape Urbain VIII, pour réfuter le Pere Paul. Il préparoit une Edition des Actes du Concile de Trente, qui auroit été l'Apologie de cette Assemblée contre toutes sortes d'adversaires, & nommément contre ce redoutable Vénitien. Il avoit déjà ramassé un grand nombre de matériaux pour cet important & pénible Ouvrage, lors que la mort le fit sortir de ce monde (a); mais encore qu'il eût donné plusieurs années à ce travail, il n'avoit presque pas commencé la forme de son Ouvrage. Le Pere Sforce Palavicin, qui fut chargé du même dessein, nous aprend pourquoi le Pere Alciat étoit demeuré si loin de l'éxécution (A). Si Mr. Moréri avoit seulement jetté les yeux sur la Préface du Cardinal Palavicin, il n'auroit pas mis entre les Oeuvres du Pere Alciat *les Actes du Concile de Trente*. Il n'y faut mettre qu'un *Sermon sur la Passion*, prononcé devant le Pape Clément VIII, en 1602, & la *Vie de Pierre Fabri*, compagnon de St. Ignace Loyola. Le Pere Alciat, déguisé sous le nom d'*Eminius* (b) *Tacitus*, l'a traduite en Italien, du Latin de Nicolas Orlandino (c). Cette Traduction fut imprimée à Rome, en 1629. Le Latin fut imprimé à Lion, en 1617. Mr. Moréri remarque que le Pape Urbain VIII disoit que le Pere Alciat étoit digne du Chapeau de Cardinal. Nicius Erythræus le raporte (d). Si l'on demande, à quoi tenoit-il donc que ce Jésuite n'eût pas ce qu'il méritoit? Urbain VIII n'étoit-il pas le distributeur de ces Chapeaux? La réponse est fort aisée: il faut conférer cette dignité à tant de gens par des raisons de Politique, qu'on ne peut toûjours y admettre ceux que l'on croit la mériter.

(a) *Ex Bibliothecâ Scriptorum Societatis Jesu, Nathanaëlis Sotuelli.*

(b) Leon Allatius in Apibus Urbanis, pag. 112, & Alegambe, *disent Eminius.*

(c) Sotuellus, Bibl. Societ. Jesu.

(d) Nicius Erythr. *Pinacoth. II*, *Cap. XLVII.*

(A) *Le Pere Alciat, qui avoit entrepris une Réfutation de Frà Paolo, étoit demeuré... loin de l'éxécution.*] Il s'étoit imposé la loi de ne rien nier à son adversaire, sans aporter des preuves de sa négative; de sorte qu'il emploia bien des années à chercher des mémoires qui lui fournissent ces preuves. Le Cardinal Palavicin prétend que c'étoit une œuvre de surérogation; parce qu'il n'y a point de loix qui obligent à la preuve celui qui nie: c'est à l'accusateur à prouver; &, s'il ne le fait point, il mérite la peine du talion: mais la personne accusée peut se contenter d'un *je nie le fait*; cela suffit à la faire absoudre, pendant qu'on ne prouve rien contre elle. *Là dove quelli s'era fatto lecito d'accusare senza provare, il che dalle leggi è punito colla pena del talione; quegli non volle negare senza haver la prova della falsità; dal che ogni legge il disobligava. Quindi fu che spese moltissimi anni in cercar memorie certe di que' successi* (1). N'en déplaise à ce Cardinal, je ne crois pas qu'en cette rencontre ce fût assez de nier ce que le Pere Paul affirmoit. Quand on a les rieurs contre soi, il faut avoir droit & demi, & accumuler preuve sur preuve, si l'on veut gagner sa cause. Ce Cardinal ajoûte que le P. Alciat composoit fort lentement, parce qu'il ne se pardonnoit rien qui fût éloigné de la perfection: la vieillesse, & les affaires de la Compagnie, furent de nouveaux obstacles. *Dapoi, la freddezza dell' età decrepita, la natura perplessa, la penna altrettanto lenta, quanto esquisita, le occupazioni de' nostri governi domestici, hanno cagionato ch'egli sia morto con lasciar solo qualche vestigio dell' opera conceputa in idea* (2). Que ceci nous fasse comprendre, qu'il y a des gens, qui, à force de travailler à être de bons Auteurs, demeurent toûjours privez de la qualité d'Auteur.

(1) Pallavic. *Introduzzione all' Hist.* del Concilio Trident. *Cap. V.*

(2) *Là même.*

ALCINOE', fille de Polybe le Corinthien, & femme d'Amphilochus, devint folle d'amour pour un certain Xanthus de l'Île de Samos, qui étoit logé chez elle. Ce n'est point là ce qu'il y eut de plus étrange dans son avanture: le grand sujet de surprise est de voir que ce fut Miner-

ve, qui lui inspira cette maladie d'amour, pour la punir de ce qu'elle n'avoit pas paié tout ce qu'elle avoit promis à une femme qui avoit travaillé chez elle. Cette femme pria Minerve de la vanger, & voilà comment ses prieres furent exaucées. Alcinoé, par les soins de cette Déesse, devint si furieusement amoureuse de son hôte, qu'elle abandonna sa maison & ses petits enfans, & s'embarqua avec lui. Mais pendant le voiage, elle fit des réfléxions sur sa conduite, elle en pleura, elle se souvint avec cris & larmes de son jeune mari & de ses enfans, enfin toutes les bonnes paroles de Xanthus, qui promettoit de l'épouser, étant une trop foible consolation, elle se précipita dans la mer (a). Grand exploit, & bien digne de la Deesse Minerve! Voiez la Remarque (C) de l'Article EGIALÉE, & la Remarque (D) de l'Article MYRRHA.

(a) Parthenius, Eroticorum Cap. XXVII.

ALCINOUS, Roi des Phæaques, dans l'Ile qu'on nomme aujourd'hui Corfou, étoit fils de Nausithoüs (a), & petit-fils de Neptune & de Peribée (A). Il épousa Arete, sa niece, fille unique de Rhexenor fils de Nausithoüs, & en eut cinq fils, & une fille nommée Nausicaa, de laquelle Homere dit beaucoup de bien (b). Il loue encore davantage la mere, & il en fait une Héroïne. Il fait aussi de fort longues descriptions du palais & des jardins d'Alcinoüs. A son dire, il y avoit les plus excellens fruits du monde dans ces jardins: & cela, sans vicissitude d'hiver & d'été, mais tous les mois de l'année. C'est sans doute par ses jardins qu'Alcinoüs a principalement immortalisé sa mémoire (B). Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse (C), que la tempête avoit jetté sur la côte des Phæaques: il lui offrit sa fille, & le fit mener à Ithaque, chargé de présens. Or, comme pendant le festin où il l'admit, celui-ci fit cent contes à dormir debout à toute la compagnie, on croit que cela fit naitre quelques proverbes (D), qui étoient en usage parmi les Anciens. Quoi qu'il en soit, le Roiaume d'Alcinoüs étoit un vrai païs de Cocagne: on y aimoit la bonne chere, & les commoditez de la vie (E): ce qui n'empêchoit pas que les gens n'y fussent agiles, & fort bons hommes de mer (c), & qu'Alcinoüs ne fût un Prince très-juste, comme cela paroit par ces paroles, Α᾽λκίνοος ἀγαυότατος δικαιότατος βασιλήων (d).

(a) Homer. Odyssea Libr. VI & VII. Il ne fau pas dire Nausitous, comme Moreri.

(b) Homer. Odyssea Libr. VI, ℣. 62.

(c) Homer. Odyss. Libr. VI, ℣. 270; Libr. VII, ℣. 31, 107; Libr. VIII, ℣. 247, 252, & passim alibi.

(d) Orpheus.

(A) *Il étoit petit-fils de Neptune & de Peribée.*] Britannicus nous assure qu'Alcinoüs étoit fils de Phæax, & que Phæax l'étoit de Neptune & de Corcyre (1). Je voi bien dans Etienne de Byzance le dernier de ces deux faits; mais non pas que ce fils de Neptune & de Corcyre ait été le pere d'Alcinous.

(1) Britann. in Juvenal. Satir. V, ℣. 151.

(B) *C'est par ses jardins qu'Alcinoüs a principalement immortalisé sa mémoire.*] Tous les Poetes parlent à l'envi de ses jardins. Mr. Lloyd en cite plusieurs passages; contentons-nous de celui de Juvenal:

Illa jubebit
Poma dari, quorum solo pascaris odore
Qualia perpetuus Phæacum autumnus habebat (2);

(2) Juven. Satir. V, ℣. 150.

& joignons-y ce témoignage d'un Auteur en prose. *Antiquitas nihil prius mirata est quam Hesperidum hortos, ac regum Adonis* (3) *& Alcinoi* (4). Mr. Lloyd cite Theophile, Patriarche d'Antioche, qui a parlé de ces jardins dans son troisieme Livre *ad Autolicum*; mais il avertit que l'on y doit corriger la leçon *Antinous*, & substituer *Alcinous*. Il cite aussi ces paroles de St. Gregoire de Nazianze;

(3) Je ne sai si Pline a bien entendu ce qu'il avoit lu touchant les Jardins d'Adonis, ils n'étoient pas ce qu'il s'imagine. Voiez ci-dessus, pag. 82, Col. 1, au commencement.

- - - Η' δὲ τράπεζα καὶ ἄλσεος Ἀλκινόοιο
Τερπνοτέρη (5).
Tua Alcinoi mensa est jucundior horto.

(4) Plinius, Libr. XIX, Cap. IV.

(5) Gregor. Nazianz. Carm. ad Vitalian.

Je n'ai point remarqué que les Poëtes aient feint que ce Prince fut *le gardien des vergers*, comme Mr. Moreri le debite. Charles Etienne l'a jetté dans cette erreur; car on voit dans son Dictionaire un Alcinoüs différent du Roi des Phæaques, & caractérisé par la charge de *Hortorum custos*: ce que l'Auteur prouve par le II Livre des Géorgiques de Virgile, & par des Vers d'Ovide & de Stace, où il ne s'agit point de cela; mais uniquement, des jardins d'Alcinous. Aparemment cette bévue doit sa premiere origine à la faute de quelque Copiste, ou de quelque Imprimeur, qui aura mis *custos* au lieu de *cultor*.

(C) *Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse.*] Plusieurs Auteurs, comme Ravisius Textor (6), & Decimator (7), attribuent cette réception à Nausicaa fille d'Alcinous, sans en faire aucune part au pere. Ils ne considérent pas qu'elle ne donna que des habits & des conseils à Ulysse hors de la ville, & qu'elle avoit pere & mere qui firent tous les honneurs de l'accueil, & de l'hospitalité. Voiez l'Article NAUSICAA.

(6) In Epithet.

(7) In Sylva Vocabul. & in Thesauro Linguarum.

(D) *On croit que les contes d'Ulysse chez Alcinoüs firent naitre quelques proverbes.*] Moréri dit qu'Ulysse *compta* (je copie son orthographe) *la fable des Ciclopes, des Lestrigons, & des autres, comme on dit, le coude sur table. Ce que donna occasion à ce proverbe des anciens, qu'Erasme n'a pas oublié, „La Table d'Alcinoe„, ou comme l'exprime Platon, „Est-ce „que je vous dois raconter la fable d'Alcinous"?* Tout cela ne vaut rien: I, ce *des autres* est une expression obscure, & tout-à-fait négligée. En II lieu, le proverbe de la table d'Alcinous ne vint point de ces contes d'Ulysse; mais de la bonne chere qu'Alcinoüs faisoit ordinairement. Voiez la Remarque suivante. De plus, il n'est pas vrai, que Platon s'exprime par une interrogation: il declare simplement qu'il ne dira point l'Apologue d'Alcinoüs (8). Il est encore plus faux que ce qu'il dit soit en d'autres termes la même chose que la table d'Alcinoüs. Il est certain qu'on trouve dans l'Indice des Adages d'Erasme, *Alcinoi Mensa*, & *Alcinoi Apologus*, comme deux proverbes différens. Le premier n'est point en titre dans le corps du Livre: il n'est raporté que comme un petit accessoire de l'Adage *Sybaritica Mensa* (9); & il est tiré de ces paroles de Grégoire de Nazianze, Οὐχ ὡς Λωτοφάγων πενίαν, ἀλλ᾽ ὡς Ἀλκινόου τράπεζαν, *Non ad Lotophagorum inopiam, sed Alcinoi mensam.* Hadrien Junius, qui a fait un recueil de proverbes après Erasme, où il a mis *Alcinoi Horti* comme un proverbe capital, cite dans l'explication de celui-là cet autre passage du même Pere touchant la table d'Alcinoüs:

(8) Plato, de Republ. Libr. X.

(9) C'est la LXV de la II Centurie de la II Chiliade.

Καὶ δόμον αἰγλήεντα καὶ Ἀλκινόοιο τράπεζαν.
Non si marmoreum dederis lectum Alcinoique Mensam.

Lloyd cite un autre passage, où ce saint Docteur emploie la même phrase. Quant à l'*Alcinoi Apologus*, Erasme le raporte deux fois. Premierement, il l'explique d'un conte de vieille, *de longis & anilibus fabulamentis*; & il se fonde sur les fables qu'Ulysse débita à la table d'Alcinous. *Prodigiosas ac deridiculas fabulas & portentosa mendacia de Lotophagis, Lestrigonibus, Circe, Cyclopibus, atque id genus aliis plurimis miraculis, fretus videlicet Phæacum insignita barbarieque* (10). Mais ailleurs (11), il nous aprend qu'il avoit trouvé une autre signification de ce même Adage dans le IV Livre de la Rhétorique d'Aristote (12), & qu'il veut suspendre sa décision jusques à ce qu'il y voie plus clair, ou par les Commentaires de St. Gregoire de Nazianze sur ces Livres d'Aristote (13), ou par quelque autre moien. Je ne voi presque personne qui fasse attention à ce dernier passage d'Erasme. On s'arrête au prémier, comme si c'étoit là que l'on trouve le vrai sens: il s'en faut bien qu'on l'y rencontre; car pour peu qu'on voie ce que dit Erasme sur les paroles d'Aristote, on se défie entierement de l'explication qu'il avoit donnée en un autre endroit. J'avoue que ce passage d'Aristote est obscur, qu'on le lit differemment, & qu'il n'est pas peut-être sans quelque lacune; mais il n'y a nulle aparence que par l'Apologie d'Alcinoüs, on s'y doive figurer des contes de ma mere l'Oie. Gilbert Cousin, qui a fait un Recueil de Proverbes depuis Erasme, se figure néanmoins cela, quoi qu'il ne considere la chose que selon la citation d'Aristote (14). Il y a un passage d'Elien, où *Alcinoi apologi*, Ἀλκινόου ἀπόλογοι, ne se peut prendre que pour les discours qu'Ulysse fait à ce Prince dans l'Odyssée (15).

(10) Erasm. Adagior. Centur. V, Chil. II, num. 22, pag. 489.

(11) Idem, Centuria I, Chiliade V, num. 82, pag. 1053.

(12) Il est dans le Chap. XVI du Livre III, dans l'Edition de Geneve, en 1605.

(13) Je n'ai jamais oui parler de ces Commentaires.

(14) Cognatus in Proverb. num. 210: il cite, comme Erasme, le IV Livre de la Rhetorique d'Aristote.

(15) Ælian. Var. Histor. Libr. XIII, Cap. XIII.

(E) *On aimoit dans son Roiaume la bonne chere, & les commoditez de la vie.*] C'est de quoi Alcinoüs ne fit point mystere à Ulysse: *Nous aimons*, lui dit-il, *les repas, la musique, la danse, le changement d'habits, les bains, & le lit.*

Αἰεὶ δ᾽ ἡμῖν δαίς τε φίλη κίθαρίς τε, χοροί τε
Εἵματά τ᾽ ἐξημοιβὰ, λοετρά τε θερμὰ, καὶ εὐναί (16).
Semper autem nobis convivium que gratum, citharaque, choreaque,
Vestesque ad permutandum alternatim, lavacraque calida, & cubilia.

(16) Homeri Odyssea, Libr. VIII, ℣. 248.

Horace exprime cela en cette maniere:

- - - - Alcinoique
In cute curanda plus æquo operata juventus,
Cui pulcrum fuit in medios dormire dies, &
Ad strepitum citharæ cessatum ducere curam (17).

(17) Horat. Epist. II Libr. I, ℣. 28, seqq.

Il n'est pas besoin d'avertir, que par *Alcinoi juventus*, il faut entendre les jeunes gens du Roiaume d'Alcinoüs. Athenée parle quelquefois de la vie voluptueuse des Phæaques.

ALCYONIUS

ALCYONIUS (Pierre) a été un de ces doctes Italiens, qui cultivérent les belles Lettres dans le XVI siécle. Il aquit une intelligence fort raisonnable du Grec & du Latin, & fit quelques *Piéces d'Eloquence*, qui ont mérité l'aprobation des conoisseurs. Il fut Correcteur d'Imprimerie pendant long-tems, à Venise, chez Alde Manuce (*A*); & il doit par conséquent avoir part aux éloges que l'on donne aux Editions de ce savant Imprimeur. Il a traduit en Latin plusieurs *Traités d'Aristote* (*a*), & n'y a gueres réussi. Sepulveda écrivit contre ces Versions, & y remarqua tant de fautes, qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remede à sa disgrace, que d'acheter autant d'Exemplaires qu'il lui fut possible de l'Ecrit de Sepulveda, pour les jetter dans le feu (*B*). Paul Jove l'accuse d'un second defaut, qui est plus honteux que le prémier : c'est d'avoir été un impudent parasite (*C*), qui ne faisoit point difficulté de manger deux ou trois fois hors de chez lui dans un même jour. Je ne sai s'il en faut croire tout-à-fait Paul Jove ; car il se brouilla avec Alcyonius (*b*), dès qu'il eut ouï dire qu'il avoit en lui un rival dans la commission d'écrire l'Histoire (*D*). Le *Traité* qu'Alcyonius fit imprimer *touchant l'Exil* contenoit tant de beaux endroits parmi d'autres assez chétifs, qu'on crut qu'il avoit cousu à ses pensées plusieurs morceaux d'un Traité de Ciceron *de Gloriâ*, & qu'ensuite, pour empêcher qu'on ne le convainquit de ce vol, il jetta au feu ce manuscrit de Ciceron (*E*), l'unique qui fût au monde (*c*). Les deux *Harangues*, qu'il fit après la prise de Rome, où il représenta fort éloquemment l'injustice de Charles-Quint, & la barbarie de ses soldats, dissipérent un peu les mauvais soupçons qu'on avoit formez contre lui (*d*). Ce sont deux fort bonnes Piéces. On parle d'une *Harangue*, qu'il

(*a*) *Voiez-en la Liste dans la Bibliotheque de Gesner.*

(*b*) *Voiez les Epîtres des Princes, folio 92 verso.*

(*c*) Jovius, Elogior. *Cap. CXXIII.*

(*d*) Jovius, *ibid.*

(*A*) *Il fut Correcteur d'Imprimerie pendant long-tems, à Venise, chez Alde Manuce.*] Paul Jove n'en dit pas tant. *Cum diu in Chalcographorum Officinis*, dit-il (1), *corrigendis erroribus menstruâ mercede operam navasset, multa observatione ad præcellentem scribendi facultatem pervenit.* C'est de Mr. Varillas, que je tire ce qui concerne Alde Manuce ; & j'avoue que je le fais en tremblant, vu le grand nombre de fautes que cet Ecrivain a commises touchant les beaux Esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. *Le public lui est redevable*, dit-il (2), *de l'exactitude dont usoit Alde Manuce dans l'impression des meilleurs Auteurs Grecs & Latins que nous admirons aujourd'hui ; car il a été toute sa vie Correcteur de cette fameuse Imprimerie.* Cette derniere particularité est fausse ; car Alcyonius étoit Professeur à Florence, sous le Pontificat d'Hadrien VI.

(1) Paul. Jovius, Elogior. *Cap. CXXIII, pag.* 225.

(2) Varillas, Anecdot. de Florence, *pag.* 160.

(*B*) *Il acheta ce qu'il put d'Exemplaires de l'Ecrit de Sepulveda contre ses Versions d'Aristote, pour les jetter dans le feu.*] Paul Jove remarque cela : *Quum aliqua ex Aristotele perperam insolenterque vertisset, in eum Sepulveda vir Hispanus, egregie de literis meritus, edito volumine peracuta jacula contorsit . . . . , tanto quidem eruditorum applausu, ut Alcyonius ignominia dolore miserè consternatus, Hispani hostis libros in tabernis, ut concremaret, gravi pretio coemere cogeretur* (3). Voiez les Epitres des Princes recueillies par Ruscelli, & traduites par Belleforêt, folio 93. Voiez aussi la XXVII & la derniere Lettre du III Livre de Longolius. *Si bene te novi, ipse tu denunciabis* ; c'est-à-dire, que l'Ouvrage de Sepulveda étoit imprimé, *ut hominis ad tanta contumeliæ nuncium, vultum videas : quod unum sanè spectaculum tibi magnopere invideo. Nunquam enim is ex oculis laborabit, qui tum ejus frontem spectarit* (4).

(3) Paul. Jovius, Elogior. *Cap. CXXIII, pag.* 265.

(4) Longolius, Epist. *ultimâ Libri III, fol.* 256 *verso.*

(*C*) *On l'accusa . . . . d'avoir été un impudent parasite.*] Raportons les termes de Paul Jove. *Cum nulla ex parte ingenuus, sed planè plebeis & sordidis moribus fœdaretur, erat etiam impudens gulæ mancipium, ita ut eodem sæpe die bis & ter aliena tamen quadrâ cœnitaret ; nec in eâ fœditate malus omnino medicus, quod domi demum in lecto limum per vomitum ipsa crapula onere levaretur* (5). Mr. Varillas ne parle que de l'ivrognerie d'Alcyonius : il ne l'accuse que *de s'être enivré toutes les fois qu'il en trouvoit l'occasion.* Latomus, dont Paul Jove raporte les Vers, fait mention des deux excès de ce personnage, de celui de boire, & de celui de manger.

(5) Paul. Jovius, Elogior. *Cap. CXXIII, pag.* 265.

(*D*) *P. Jove le crut son rival dans la commission d'écrire l'Histoire.*] Celui qui nous aprend cela, ajoûte qu'il n'étoit point vrai qu'Alcyonius dût composer une Histoire ; & qu'on ne l'avoit dit à Paul Jove, qu'afin de les brouiller ensemble (6). Le Cardinal de Medicis se divertissoit à ces querelles des Savans : il se faisoit un plaisir des inquiétudes où il jettoit Alcyonius, en protegeant Sepulveda (7). Notez qu'Alcyonius loüa magnifiquement la prémiere Décade de l'Histoire de Paul Jove, dans la II partie de son Traité *de Exilio.*

(6) Lettres des Princes, *folio* 93.

(7) *Là-même.*

(*E*) *On l'accusa de s'être aproprié plusieurs morceaux d'un Traité de Ciceron de Gloriâ, & ensuite de l'avoir jetté au feu.*] Paul Jove n'est pas le seul qui raconte cette supercherie funeste. Paul Manuce, dans son Commentaire sur ces paroles de Ciceron, *Librum tibi celeriter mittam de Gloriâ* (8), en parle ainsi : *Libros duos significat, quos de Gloria scripsit : qui usque ad patrum nostrorum ætatem pervenerant. Nam Bernardus Justinianus, in Indice Librorum suorum nominat Ciceronem de Gloriâ. Is Liber postea, cum universam Bibliothecam Bernardus Monacharum Monasterio legasset, magnâ conquisitus curâ, nusquam est inventus. Nemini dubium fuit, quin Petrus Alcyonius, cui Monachæ Medico suo ejus tractandæ Bibliothecæ potestatem fecerant, homo improbus furto averterit. Et sanè in ejus Opusculo de Exsilio, aspersa nonnulla deprehenduntur, quæ non olere Alcyonium Auctorem, sed aliquanto prætantiorem artificem videantur.* Nous aprenons de ce passage qu'Alcyonius étoit Médecin de profession. Voiez la Remarque (*I*). Or puis qu'il l'a été d'un Couvent de Religieuses, il ne sauroit être vrai, ce me semble, qu'il ait passé toute sa vie dans l'Imprimerie de Manuce. C'est une nouvelle preuve de l'erreur de Varillas.

(8) Cicero, Epistolâ ad Atticum XXVII Libri XV.

Remarques contre Varillas.

J'ai deux choses à remarquer contre cet Historien. La prémiere est, que dans le Fragment de son Louïs XI, il imputoit à Philelphe le plagiat & la destruction du Traité *de Gloriâ*, & citoit les petits Eloges de Paul Jove. On l'avertit (9) que cela n'y étoit point. Il a profité sans doute de cet avis, en publiant son Louïs XI ; car après avoir observé touchant Philelphe les mêmes choses que dans le Fragment, il ajoûte : *Il n'est pourtant pas certain qu'il ait été coupable de ce crime, qui passe pour un des plus grands qui se commettent en matiere de Literature ; & il y a des Auteurs, qui l'imputent à un Savant du même tems, nommé Alcyonius, & soutiennent qu'il s'apropria ce Livre de Ciceron, après en avoir changé le Titre, qui étoit de la Gloire, en celui de l'Exil* (10). Il aplique à ce dernier fait la citation de Paul Jove. S'il avoit entierement suprimé ce qui regarde Philelphe, il se seroit mieux tiré de tout embarras ; car où trouveroit-il que l'on ait accusé Philelphe de cette supercherie ? D'ailleurs, on n'accuse pas Alcyonius d'avoir publié le Livre de Ciceron, & d'y avoir seulement changé le Titre : on lui pardonneroit aisément sa vanité, s'il n'étoit coupable que de cela ; la joie d'avoir l'Ouvrage de Ciceron feroit oublier la fraude : mais on l'accuse d'en avoir tiré une riche broderie, pour la mettre sur ses lambeaux, & puis d'avoir brûlé tout l'Ouvrage de Ciceron. *Ex Libro de Gloriâ Ciceronis, quem nefariâ malignitate aboleverat, multorum judicio confectum crederetur. In eo enim tanquam vario centonis præclara excellentis purpuræ fila, languentibus cæteris coloribus, intertexta notabantur* (11).

(9) *Dans les Nouvelles de la Republique des Lettres, Juin* 1685, *Art. le I, vers la fin.*

(10) Varillas, Hist. de Louis XI, *Liv. I, pag.* 29 *Edition de Hollande.*

Ma seconde remarque est, que quand Mr. Varillas fait mention de François Philelphe, dans les Anecdotes de Florence (12), il ne lui attribue rien par raport au Livre *de Gloriâ* : c'est Alcyonius seul, qu'il accuse de ce forfait. Il dit (13) que *ce miserable Plagiaire fut obligé de consoler le Provediteur Cornaro dans l'Exil où il avoit été condamné, pour avoir été batu faisant la guerre aux Turcs, quoi qu'il n'y eut point de sa faute. Alcyonius* (14) *lui envoia le Livre intitulé* De fortiter toleranda Exilii fortunâ : *&, comme ce Traité n'étoit composé que de sentences fort mal ajustées du Livre de la Gloire de Ciceron, il ne laissa pas d'être beaucoup estimé, quoi que les plus judicieux remarquassent bien qu'il n'y avoit aucune liaison. Alcyonius, ravi du succès de son Ouvrage, changea le dessein qu'il avoit eu de faire imprimer la piéce de Ciceron. Et comme il savoit bien que personne n'en avoit de copie, il la jetta dans le feu, de peur qu'on ne trouvât un jour parmi ses papiers de quoi le convaincre de larcin.* Si l'on compare ce narré avec celui qui se trouve dans la Vie de Louis XI, on y admirera qu'un même homme puisse raporter un fait avec tant de variétez incompatibles. Comme je n'ai point ce Traité d'Alcyonius, je ne puis déterminer par moi-même si Mr. Varillas en a bien marqué le sujet & l'occasion. Je puis dire seulement, que le titre qu'il lui donne n'est point conforme à celui que Gesner a marqué, *Medices Legatus, sive de Exilio liber* ; & qu'un passage de ce Livre (15) m'a fait conoître que Jean de Medicis, qui a été le Pape Leon dixiéme, y parle. Mais ce que je ne puis déterminer par moi-même, je puis l'affirmer sur la parole d'un de mes amis, dont l'exactitude & les lumieres me sont très-conues (16). Or voici ce qu'il vient de me marquer. „ Le „ *Legatus Medices, seu de Exilio*, de Petrus Alcyonius, bien „ loin d'être écrit pour servir de consolation au prétendu „ Provéditeur Cornaro, est adressé par l'Auteur *ad Nicolaum Schonbergium, Pontificem Campanum* (17), & dans tout „ le Livre il n'y a pas un mot qui puisse directement ni indirectement regarder Cornaro. Cet Ouvrage, imprimé „ à Bale, en 1546, est divisé en 2 Livres, dont voici le titre „ de mot à mot : *Petri Alcyonii Medices Legatus, seu de Exilio, ad Nicolaum Schonbergium, Pontificem Campanum.* Il „ est écrit en Dialogue, dont Jean de Medicis, qui a été „ depuis Leon X, Jules de Medicis, & Laurent de Medicis, sont les interlocuteurs. Voilà pourquoi on a mis „ *Medices* au titre ; &, parce que l'Auteur supose que ces „ interlocuteurs s'entretinrent peu de tems après que le Pape Jules II eut envoié Jean de Medicis comme son Légat à la tête de l'armée qui devoit reprendre Boulogne, „ on a joint le mot *Legatus* à celui de *Medices* ". Voici, à coup

(11) Jovius, Elogior. *Cap. CXXIII, pag.* 266.

(12) *Page* 169.

(13) *Page* 68.

(14) *C'est ainsi qu'on a mis toujours dans l'Edition des Anecdotes.*

(15) *Il est vers le commencement du second Livre. Il est reimprimé dans les Opuscules de Colomiés, Chap. XV.*

(16) Mr. de Larroque.

(17) *Il fut depuis Cardinal ; je parle de lui sous* (Nicolas) Schomberg.

qu'il fit fur les Chevaliers qui étoient morts au fiége de Rhodes (e). Il étoit Profeffeur à Florence, fous le Pontificat d'Hadrien VI, & avoit outre fa penfion dix ducats par mois du Cardinal de Medicis, pour traduire un Ouvrage de Galien (f). Lors qu'il eut fu que ce Cardinal avoit été creé Pape, il demanda fon congé aux Florentins, & ne l'aiant pas obtenu, il ne laiffa pas d'aller à Rome plein d'efpérance de s'y avancer (g). Il perdit tout fon bien pendant les troubles que les Colonnes excitérent dans Rome; &, quelque tems après, lors que les troupes de l'Empereur prirent la ville, l'an 1527, il reçut une bleffure en fe fauvant au Château St. Ange. Il ne laiffa pas d'y entrer, malgré les foldats qui le pourfuivoient, & d'y joindre Clément VII. Il fe rendit coupable d'une noire ingratitude envers ce Pape; car, dès que le fiége fut levé, il s'alla rendre au Cardinal Pompée Colonne, chez qui il mourut de maladie, au bout de quelques mois (h). Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile (F), & fa médifance lui attira beaucoup d'ennemis (G). Le Suplément de Moréri ne vaut rien fur cet Article (H): ce n'eft qu'une copie fidelle des fautes énormes de Mr. Varillas. Au refte, il y a de favans hommes, qui ont fort loué Alcyonius, & fes Traductions (I).

On trouve quelque chofe qui le concerne dans les Lettres de Longolius, & qui n'eft pas honorable (K).

(e) Lettres des Princes, folio 93.

(f) C'eft celui De Partibus Animalium.

(g) Lettres des Princes, folio 95.

(h) Pierius Valerianus de Literat. Infelicitat. pag. 63.

à coup fûr, une lourde faute. *Il s'en repentit néanmoins fur la fin de fa vie* (favoir Alcyonius,) *& fit une efpece d'amende honorable à la tête des deux Harangues qu'il avoit composées à Venise fur la défolation de Rome par les Luthériens* (18). Il ne faut point douter que l'on n'ait voulu traduire là ces paroles de Paul Jove: *Verum non multo poft confirmata fufpicionis invidiam duabus fplendidiffimis Orationibus peregregie mitigavit, quum in clade urbis vehementiffimè invectus in Cæfarem, populi Romani injurias & barbarorum immanitatem fummâ perfecti Oratoris eloquentiâ deploraffet.* Y a-t-il dans ce paffage la moindre ombre de Lutheriens? Y a-t-il quelque trace de repentir, quelque veftige d'amende honorable, au fujet du Livre *de Gloriâ*? Paul Jove a-t-il quelque autre deffein, que de faire voir que les Harangues d'Alcyonius furent trouvées fi bonnes, qu'on crut beaucoup moins qu'auparavant qu'il fût incapable d'avoir produit de fa tête ce que le Livre *de Exilio* contenoit de beau? Il me paroit très-faux que ces Harangues aiant été compofées à Venife.

Au refte, je m'étonne que Pierius Valerianus, qui a regretté la fupreffion d'un Ouvrage, de laquelle il a taxé Alcyonius, n'ait rien dit de celle du Traité *de Gloriâ*. Aiant raporté que Pierre Martellus n'avoit pu achever quelques Ouvrages, à caufe de fes maladies, il ajoute: *Quatuor tamen libros exactiffima interpretationis in Mathematicas difciplinas Brutius e iis filius ab interitu vendicarat, vel ipfius auctoris de fe teftimonio abfolutos, atque is Barbarorum* (19) *manus effugerant, Bracciis ipfius diligentia in Arcem Æliam afportati. Sed enim in Petri Alcyonii manum cum incidiffent, ita fuppreffi funt, ut nufquam amplius apparuerint* (20).

Depuis la premiere Edition de ce Dictionaire, Mr. Bourdelot, Medecin du Roi, & de Madame la Duchesse de Bourgogne, m'a fait la faveur de m'envoier fon Exemplaire du Traité d'Alcyonius. C'eft un petit in 4, imprimé à Venife, l'an 1522, *in ædibus Aldi & Andreæ Afulani Soceri.* Il a pour titre, *Petri Alcyonii Medices Legatus de Exfilio*, & contient deux parties (21), qui font dediées l'une & l'autre *ad Nicolaum Schonbergium, Pontificem Campanum.* J'ai trouvé tout-à-fait jufte l'inftruction que Mr. de Larroque m'avoit écrite touchant cet Ouvrage. Il ne contient rien qui fe raporte à l'exil d'un Provéditeur Vénitien. Les trois interlocuteurs ne confiderent que leur propre état. Ils étoient tous de la Maifon de Medicis, & fouffroient encore le malheur du banniffement. Jean de Medicis fe confole & les confole: c'eft lui qui eft le principal perfonnage de la piece, & qui debite les raifons & les exemples; c'eft à lui, en un mot, que l'Auteur prête fon érudition; & fon ftyle affez elegant. Notez qu'on rimprima cet Ouvrage d'Alcyonius à Geneve, l'an 1624, in 8, avec deux Traites de Cardan (22).

(F) *Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile.*] C'eft le fentiment de Pierius Valerianus: *Non difplicuiffet mihi*, dit-il (23), *Alcyonius, fi quantum ftylo profecerat, amicorum confilium de rebus adhibere voluiffet, qui nifi ipfimet fibi tantum arrogaffe futurus omnino fuerat è primoribus, multum enim Græcis, Latinifque literis operam impenderat, & difciplinis variis oblectatus erat.*

(G) *Sa médifance lui attira beaucoup d'ennemis.*] Ecoutons encore le même témoin: *Is eo primum infelicitatis incommodo flagellatus eft, quod dum de litteratis omnibus male fentit, dicaciffima omnes obtrectatione lacerabat, unde omnium tam doctorum quam imperitorum in fe odium concitarat.* Voiez ci-deffous la Remarque (K).

(H) *Le Suplément de Moreri ne vaut rien fur cet Article.*] I. On n'a pas pris garde que l'*Algionius* des Anecdotes de Mr. Varillas eft une chimere des Copiftes. Il y avoit fans doute *Alcionius* dans l'original de ces Anecdotes; &, par conféquent, il ne faloit pas diftinguer de *Pierre Alcyonius*, que Moreri avoit fort bien placé au XVI fiécle, le prétendu *Algionius.* Cela me fait fouvenir que Claude du Verdier, page 73 de fa *Cenfura in omnes pene Auctores*, dit que *Petrus Avionius* a marqué beaucoup de fautes dans le Livre d'Apulée *de Mundo.* L'Errata corrige *Avionius* par *Alcionius.* Neanmoins on a cité *Avionius* dans la page 56 du *Plagiariorum Syllabus*, imprimé à Amfterdam, en 1694, avec les *Amœnitates Theologico-Philologicæ* de Mr. Almeloveen. II. Il faloit confidérer, que felon Mr. Varillas, ce pretendu Algionius, aiant déploré les ravages que l'armée de Charles-Quint fit à Rome fous Clément feptiéme, devoit être donné au XVI fiécle. III. Ce qu'on a tiré des Anecdotes n'a été purgé d'aucune fame.

(I) *De favans hommes ont fort loué Alcyonius & fes Traductions.*] Je me contenterai de raporter ce qui fut écrit à Erafme, par Ambroife Leon de Nole, l'an 1518. Cet ami, qui étoit un fort habile Médecin, lui aprit que le Sénat de Venife avoit fait publier à fon de trompe, que tous ceux qui afpireroient à la Profeffion des Lettres Greques, vacante par la mort de Marc Mufurus, euffent à fe préfenter, & qu'on deftinoit deux mois à prendre leurs noms, & à voir ce qu'ils étoient capables de faire fur les Auteurs Grecs. *Statutum eft tempus duorum menfium, quo competitores & nomina dent, & legendo & aperiendo Græcos Autores oftendant qui veri fint, & quantum lingua & ingenio polleant* (24). Ambroife Leon ajoûte que plufieurs des difciples de Mufurus fe preparoient à difputer fa fucceffion; & qu'Alcyonius, l'un des plus polis d'entr'eux, s'étoit fait connoître par des Traductions admirables. Il vaut mieux exprimer la chofe felon l'original: *Inter eorum elegantiores unus* Petrus Alcyonius *multa è* Græco *in* Romanum *fermonem elegantiffime vertit. Nam Orationes plerafque* Ifocratis *ac* Demofthenis *tanta Arpinitate expreffit, ut* Ciceronem *ipfum nobilemmas legere videaris.* Ariftotelifque *multa vertit tam candide, ut* Latium *gloriabundum dicere poffit, en* Ariftotelem *noftrum habemus. Idem ipfe juvenis, ut eft litterarum optimarum utrarumque maximus alumnus, ita tui quoque amantiffimus, ac ftudiorum tuorum laudator fummus* (25). Erafme, répondant à cette Lettre, le 15 du mois d'Octobre de l'année fuivante, fit faire des complimens à Pierre Alcyonius, & avoua qu'il n'avoit jamais oui parler de lui. Il feroit à fouhaiter, dans ce partage de fentimens fur la qualité des Traductions d'Alcyonius, que le favant Mr. Huët lui eût fait l'honneur de fe fouvenir de lui, quand il compofa les Dialogues *de Interpretatione.*

Joignons aujourd'hui à Leon de Nole un autre témoin. Je trouve que Gabriel Naudé loue beaucoup les Verfions d'Alcyonius. C'eft dans fon Traité *de Fato & Vitæ Termino.* Il dit que ce Traducteur, aiant difcuté trois objections que l'on peut faire contre ceux qui difent que le Traité *de Mundo* eft un Ouvrage d'Ariftote, fe tourne enfuite de toutes parts, pour n'être pas obligé de convenir que c'eft un Ouvrage fupofé. *Difficultates quomodo amoliri tentet: atque ut fuppofititium hunc fœtum, quem una cum legitimis aliis* ELEGANTISSIME *de Græco Latinum fecerat, agnofcere cogeretur, vertit fe in omnes partes, tandemque his verbis concludit*: fed morofitatem ejus generis quæftionum Grammaticis relinquamus (26).

(K) *On trouve quelque chofe qui le concerne dans les Lettres de Longolius, & qui n'eft pas honorable.*] On a deja vu (27), qu'au fentiment de Longueil, le vifage d'Alcyonius, à la nouvelle de la publication de l'Ecrit de Sepulveda, feroit un objet divertiffant. Voici quelque chofe de pis. Alcyonius, aiant fouhaité paffionnément de porter une Lettre de Longueil à Marc Antoine Flaminius, partit fans la prendre, fur quoi l'on fit cette réflexion: *Noffi hominis ingenium: ille enim & carmen quam ei opiparam hic dederamus, & laudum quibus a nobis ornatiffimus difcefferat, & litterarum quas fumma contentione ut feftinanter fcriberem pervicerat, oblitus, profectus effe dicitur. Quod vos idcirco fcire volui, ut meis verbis hac de inhumanitate cum eo expoftuletis* (28). On ajoute qu'il y avoit là un coup de bonheur, parce qu'on avoit coulé dans cette Lettre certaines chofes que l'on fouhaitoit qu'il ignorât autant que tout autre. N'eft-ce pas infinuer qu'on le croioit fort capable d'ouvrir une Lettre? *Quanquam id ipfum de quo queror non omnino incommodè nobis cecidiffe videri poffit, ea enim in Literis infeciffe commiferam quæ illum in primis celatum effe cupiebam. Perfecerat fcilicet priftina noftra confuetudinis ufus ut magis quibufcumque agerem in mentem mihi veniret, quam cui Literas daturus effem fatis meminiffem* (29). S'il eft le perfonnage defigné dans une autre Lettre de Longolius (30), comme un habile homme le conjecture (31), quel portrait faifoit-on de lui! quelle mal-honnêteté, quelle rage de médire, ne lui attribuoit-on pas, quel mépris n'avoit-on pas pour fa perfonne! Ce qui pourroit faire douter que Longolius parle de lui en cet endroit-là, eft que peu après il nomme Alcyonius, fans aucun figne de mauvaife difpofition; mais ce fujet de douter n'eft pas une preuve convain-

(18) Varillas, Anecdot. de Florence, pag. 162.

(19) Il parle des Soldats de Charles-Quint, qui prirent Rome, l'an 1527.

(20) Pier. Valerian. de Literat. Infelicit. pag. 76.

(21) A la 1, on met au haut des pages Medices Legatus prior; &, à la 2, Medices Legatus pofterior.

(22) Celui de Sapientiâ, & celui de Confolatione.

(23) Pier. Valerian. de Literat. Infelicit. pag. 63.

(24) Erafmi Epiftol. XXVIII Libr. X, pag. 530.

(25) Id. pag. 531.

(26) Gabriel Naudæus, de Fato & Vitæ Termino, pag. 62.

(27) Dans la Remarque (A).

(28) Chriftoph. Longolius, Epiftol. XXI Libri II, folio 203 verfo.

(29) Idem, ibid. folio 204.

(30) C'eft la XX du II Livre.

(31) Mr de la Monnoie: c'eft lui qui m'a indiqué ces paffages de Longolius, ou Longueil.

convaincante, puis que d'ailleurs ce portrait-là est conforme à celui qu'on autre Auteur du même siecle a donné d'Alcyonius. On venoit de dire que Pierius Valerianus étoit un homme sincere; & tout aussitot on remarque, *diversa natura est Petrus Alcyonius Venetus, mordax & maledicus, nec pudens magis quam prudens . . . . . mitte de hoc nebulone plura, qui bellum bonis omnibus indixit, flagris & fuste coercendus* (32). Notez qu'on avoue qu'il avoit fait de bons Vers lyriques & Iambiques, & qu'il se vantoit d'avoir composé une Tragedie excellente sur la mort de Jesus Christ (33).

(32) Lilius Gregorius Gyraldus, de Poët. sui temporis *Dialog. I pag. 548. Edit. 1696.* (33) *Idem ibid.*

(a) Suidas, in Ἀλκμάν.
(b) Athen. Libro XIII, pag. 600.
(c) Idem, ibid.
(d) Idem, Libr. X, pag. 416.
(e) M. ibid. & Ælian. var. Histor. Libr. I, Cap. XXVII.
(f) Aristotel. de Histor. Anim. Libr. V, Cap. XXXI. Plin. Libr. XI, Cap. XXXIII. Plutarch. in Sylla, pag. 474.

ALCMAN, Poëte Lyrique, florissoit dans la 27 Olympiade (*a*). Les uns disent qu'il étoit de Lacedemone, les autres qu'il étoit né à Sardes, ville capitale de la Lydie. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a eu droit de bourgeoisie dans Sparte (*A*), & que les Lacedemoniens se sont fait honneur d'avoir fourni à la Grece un bel Esprit comme celui-là (*B*). Il avoit fait quantité de Vers, dont il ne nous reste que peu de chose, cité par Athenée, ou par quelque autre ancien Auteur. Il étoit d'un tempérament fort amoureux, & il passe pour le pere de la Poesie galante (*C*). Il semble même que l'on ait dit qu'il fut le prémier qui introduisit la coutume de chanter des Vers d'amour dans les compagnies (*b*). On nous a conservé le nom de l'une de ses Maîtresses (*c*): elle s'apelloit Megalostrata, & se mêloit de versifier. S'il s'en fût tenu là, on n'auroit pas eu tant de sujet de se plaindre; mais on parle aussi d'un Chæron, duquel il fut amoureux (*d*). Alcman a été l'un des grans mangeurs de son siecle (*e*). Cette qualité auroit eu de fâcheux inconvéniens, si la Poësie avoit été en ce tems-là sur le pied qu'on l'a vue souvent, peu propre à faire vivre son maître. Il mourut d'une maladie assez singuliere; car il fut mangé des poux (*f*). Il ne faut pas le distinguer du Poëte Alcmæon (*D*): & je ne voi point de nécessité de reconoitre deux Alcmans, l'un de Lacedemone, l'autre de Messene (*E*).

(1) Oper. Moralium, pag. 599.

(*A*) *Il a eu droit de bourgeoisie dans Sparte.*] Cela paroît par une Epigramme que Plutarque a inserée dans son Traité de l'Exil (1). On y fait dire à Alcman, que s'il avoit été élevé dans Sardes, la patrie de ses ancêtres, il seroit un pauvre Prêtre de la Déesse Cybele, destitué de ses parties viriles; mais qu'il se voit à present citoien de Lacedemone, bien instruit aux Lettres Greques, ce qui le rend supérieur aux Rois de Lydie. L'Interprète Latin a mal traduit le prémier Vers de cette Epigramme,

- - - Σάρδιες ἀρχαῖαι πατέρων νόμος.
- - - O! mea majorumque meorum patria Sardes;

(2) Amiot a fait la même faute.
(3) Salmas. Exercitat. Plinian. pag. 885.
(4) Il le fait natif de Messoa, qui étoit un quartier de Lacedemone, selon Strabon corrigé par Saumaise, Exercit. Plinian. pag. 885.
(5) Apud Suidam, in Ἀλκμάν.
(6) Alcmana Lacones falso sibi vindicant. Pateroul. Libr. I, sub fin.
(7) Æliani var. Hist. Libr. XII, Cap. L.
(8) Scalig. Animadv. in Euseb. num. 1360.
(9) Pausan. Libr. III, pag. 96.

car il faudroit conclure de cette Version, qu'Alcman étoit né à Sardes (2), ce que l'on ne peut conclure des paroles Greques: & voilà comment un Traducteur est quelquefois un semeur de zizanie, lors qu'il y pense le moins. Celui, qui a mis en Latin l'Epigramme Greque, ne songeoit pas qu'en ajoûtant le mot *mea*, qu'il croioit être sans conséquence, il feroit cause que plusieurs s'opiniâtreroient à soutenir qu'Alcman n'est point né à Lacedemone. Combien y a-t-il d'Auteurs, qui ne consultent que les Versions, & qui prenent dans les Livres Grecs toutes les preuves que les Versions leur fournissent, soit que l'Original le soufre, soit qu'il ne le soufre pas? Mr. de Saumaise a savamment corrigé cette Epigramme (3); mais je ne voi pas trop ce que veulent dire ceux qui nous renvoient à lui, comme à un juge qui a terminé le procès de la patrie d'Alcman. Il s'agit dans ce procès, si ce Poëte est né à Lacedemone, ou à Sardes dans la Lydie. Suidas soutient le prémier parti (4): Crates soutient le second (5); Velleius Paterculus (6), & Elien (7), nient ce que Suidas affirme. A quoi sert l'Epigramme, pour terminer ce procès, puis qu'elle ne nous aprend pas où est né Alcman: mais seulement qu'il n'a pas été élevé dans Sardes, la patrie de ses ancêtres; qu'il a été élevé à la maniere des Grecs; & qu'il jouït de la bourgeoisie de Lacedemone? Cela peut signifier également ces deux choses, ou qu'Alcman fut transporté en Grece pendant son enfance, ou que son pere s'y fut établir avant que ce garçon lui fût né. En ce dernier cas, rien n'empêcheroit qu'Alcman n'eût reçu le jour dans la ville de Lacedemone. Scaliger a été dans ce sentiment; mais il s'est fondé sur une mauvaise raison. *Ego*, dit-il, (8) *Laconem fuisse arbitror, quoniam Laconicâ dialecto usus sit.* S'il se fût souvenu de l'Epigramme que Plutarque a raportée, il n'eût pas manqué de voir la fausseté de cette raison. Alcman n'aiant pas été élevé dans la Lydie, mais en Grece, & demeurant à Lacedemone, a dû se servir de la dialecte Dorique, qui étoit celle de Sparte. Quelque rude qu'elle fût, il ne laissa pas de s'en servir à faire de bons Poëmes. *Οὐ τοιοῦτον τι ἀστεῖα, οὐδὲ ἐς ἡδονὴν αὐτῶν λυμαίνεται τῶν ἀσμάτων ἡ γλῶσσα, ἥκιστα παρεχομένη τὸ εὔφωνον* (9). *Cui in Canticis pangendis nihil omnino Laconica lingua obfuit, etsi nihil ea in vocibus appellandis habet suavitatis.*

(10) Stat. Sylv. III. Libr. V, Vers. 153.
(11) Pausan. Libr. III, pag. 96.
(12) Athen. Libro XIII, pag. 600. Vide etiam Suidam, in Ἀλκμάν.

(*B*) *Les Lacedemoniens se sont fait honneur d'avoir fourni à la Grece un bel Esprit comme celui-là.*] Le passage de Paterculus, que j'ai cité, le prouve: ces paroles de Stace,

Et tetricis Alcman cantatus Amyclis (10),

le prouvent aussi. Joignez à cela le sépulcre qu'ils dresserent à Alcman, proche du temple d'Helene (11).

(*C*) *Il passe pour le pere de la Poesie galante.*] Cela paroit par ce passage d'Athenée (12), *Ἀρχύτας δ᾽ ὁ Ἁρμονικός, ὥς φησι Χαμαιλέων, Ἀλκμᾶνα γεγονέναι τῶν ἐρωτικῶν μελῶν ἡγεμόνα, καὶ ἐκδοῦναι πρῶτον μέλος ἀκόλαστον ὄντα καὶ περὶ τὰς γυναῖκας καὶ τὴν τοιαύτην Μοῦσαν εἰς τὰς διατριβάς. Archytas Harmoniacus scribit, ut ait Chamæleon, amatoriis Versibus condendis omnium principem & ducem Alcmanem fuisse, erga mulieres petulantissimum, & ante omnes in vulgus eam musam & ea carmina edidisse, quæ in hominum congressu ac conventiculis canerentur.*

(*D*) *Il ne faut pas le distinguer du Poete Alcmæon.*] St. Jérôme, dans la Chronique d'Eusebe, après avoir parlé d'Alcmæon sous la 30 Olympiade, parle d'Alcman sous la 42, & se sert de cette circonspection, *ut quibusdam videtur*. Scaliger a corrigé au prémier passage *Alcmæon* par *Alcman*. Il est visible, par le regne d'Ardys, Roi de Lydie, sous lequel Crates a placé Alcman, que ce Poete florissoit environ la 30 Olympiade, tems auquel on met Alcmæon dans la Chronique d'Eusebe. Si cette raison ne suffit pas pour montrer qu'il faut réduire ces deux noms à une même personne, on vous prouvera invinciblement qu'Alcmæon, *Ἀλκμαίων*, & Alcman, *Ἀλκμάν*, ne different que de dialecte; & que le prémier se doit convertir au second, par les regles de la dialecte Dorique. Voiez le Commentaire de Saumaise sur Solin, à la page 885. L'Alcman de la 42 Olympiade est une chimere. On le place là, parce qu'on avoit lu des Auteurs qui s'étoient trompez sur l'âge d'Alcman.

(13) Scalig. Animadv. in Euseb. num. 1360.

(*E*) *Je ne vois point de nécéssité de reconoitre deux Alcmans, l'un de Lacedemone, l'autre de Messene.*] Suidas est, je pense, le seul qui le fait. Or son autorité n'est par fort grande, lors qu'il ne cite personne, & qu'il ne marque point de circonstances. Voilà le cas de son Alcman de Messene, il n'en dit rien. Souvenons-nous qu'il a dit que le véritable Alcman étoit né à Messoa, *ἀπὸ Μεσσόας*. Ce lieu n'est pas autrement célèbre; & c'est ce qui aura fait juger à quelques Copistes, qu'il faloit lire *ἀπὸ Μεσσήνης*, dans les Auteurs qui avoient débité la même chose que Suidas. Leur prétendue correction aura forgé un nouvel Alcman, que l'on aura cousu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paroit plus vraisemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconoît qu'un Alcman; mais il le veut natif de Messene, & il corrige dans Suidas *ἀπὸ Μεσσόας* par *ἀπὸ Μεσσήνης*. Scaliger rejette avec raison cette conjecture (13).

ALCMENE, fille d'Electryon (*A*), Roi de Mycenes, fut femme d'Amphitryon & mere d'Hercule. Elle accoucha de ce fils, pendant la vie de son mari; & cependant Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon, mais de Jupiter, qui, faisant semblant d'être le mari d'Alcmene (*B*), fut admis sans nul scrupule aux fonctions matrimoniales. Le jeu lui plut de telle sorte, qu'il fit durer

(1) Apud Pausaniam, Libr. V, pag. 165.
(2) Apollodor. Biblioth. Libr. II, pag. 96.
(4) In Olymp. Od. VII.
(5) Diod. Sicul. Libr. V, Cap. II.

(*A*) *Fille d'Electryon.*] Le Poëte Asius la fait naître d'Amphiaraus & d'Eriphyle (1). D'autres disent bien qu'Electryon étoit son pere; mais ils lui donnent pour mere Anaxo, fille d'Alcée fils de Persée (2), & non pas Lysidice, fille de Pelops & d'Hippodamie, que Charles Etienne, Lloyd, Hofman, &c, lui donnent (3). Le Scholiaste de Pindare tient pour Lysidice (4).

Scholiast. Homeri in Iliad. ξ, ꝟ. 323. (3) *Voiez leurs Dictionaires.*

(*B*) *Jupiter faisant semblant d'être le mari d'Alcmene, &c.*] Diodore de Sicile remarque que Jupiter prit ce parti, parce qu'il ne vouloit point user de force; & que, par la voie de la persuasion, il n'espéroit rien d'une personne aussi sage que l'étoit Alcmene (5). Le même Historien observe que Jupiter, en cette rencontre, ne fut point agité de cette passion lascive, qu'il avoit tant de fois senti pour d'autres femmes; & qu'il n'eut pour but que de procréer un illustre enfant. C'est pourquoi, il ne le fit point à la hâte, il y mit beau-

durer cette nuit-là trois fois plus qu'à l'ordinaire (C). Voilà d'où sortit Hercule. La plupart des Auteurs modernes disent qu'Alcmene étoit déjà grosse du fait d'Amphitryon; mais Apollodore insinue assez clairement, qu'elle étoit encore fille (D): & c'est tourner mieux la chose à l'honneur de Jupiter. Quoi qu'il en soit, Amphitryon revint chez lui le jour même qui succéda à la longue nuit que ce Dieu avoit passée avec Alcmene. Il ne trouva point que sa femme le reçut avec les empressemens qui accompagnent la prémiere vue après une absence; & il en sut bientôt la raison, par l'Histoire qu'elle lui fit de la nuit derniere. Ceux qui se mettront à sa place pourront nous dire les pensées qu'il eut là-dessus. Il alla d'abord au Devin; & il sut de Tiresias, que Jupiter déguisé en Amphitryon avoit eu à faire avec Alcmene. Ce fut à lui à se consoler: & il ne paroit pas que son chagrin ait été fort long, puis que, dès la nuit suivante, il fit un enfant à sa femme déjà grosse du fait d'un Dieu (a). Junon, par un effet de sa jalousie ordinaire, traversa le plus qu'elle put les couches de cette femme; & ce ne fut que par l'adresse d'une servante, que l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine (E), qui empêchoit Alcmene de se délivrer. Elle accoucha de deux garçons: celui dont Jupiter étoit pere fut nommé Hercule, celui qui étoit fils d'Am-

(a) Ex Apollodori Bibliothec. Lib. II, pag. 97, & sequent. Hygin. Cap. XXIX. dit qu'il ne coucha plus avec elle, & ne parle que d'Hercule.

beaucoup de tems, trois nuits de suite. Nos Médecins se moqueroient de cette raison. Je ne sai pourquoi Plaute fit parler ainsi Jupiter à Amphitryon:

Tu cum Alcumena uxore antiquam in gratiam
Redi: haud promeruit quamobrem vitio verteres,
Meâ vi subacta est facere (6);

car, puis que Jupiter avoit pris la figure du mari, il n'étoit pas nécessaire d'user de force: & nous venons d'entendre qu'il ne prit cette figure, que parce qu'il ne vouloit point emploier la force. Un Auteur moderne s'est servi de cet exemple d'Alcmene, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe; & il a cité de très-beaux Vers de Moliere (7). Il y a mille choses à dire sur cela: c'est un grand sujet de réflexions. Notez qu'il y a des gens qui veulent que la pensée de Plaute soit celle-ci. *Alcmene a été contrainte de me laisser jouir d'elle, parce que j'ai eu la force de prendre votre figure.* Si cela est, il faut dire que l'intention de ce Poete a été beaucoup meilleure que son expression.

(C) *Cette nuit-là dura trois fois plus qu'à l'ordinaire.*] On lira peut-être sans dégoût ce vieux Gaulois. Jupiter *trouva une telle saveur en la Dame, qu'il prolongea cette nuit du jour & de l'autre nuit ensuivant, ce qui auroit meu Lycophron d'appeller Hercule τριέσπερον λέοντα, le lion de trois nuits, comme fait aussi Lucien* (8). On a eu peut-être en vue ces paroles d'Hygin: *Qui tam libens cum ea concubuit, ut unum diem usurparet, duas noctes congeminaret* (9). Le Dialogue de Lucien, où il est parlé de la longue nuit que Jupiter eut d'Alcmene, nous aprend que Mercure alla porter au Soleil l'ordre de se tenir en repos pendant trois jours, afin que Jupiter eut le tems qui lui étoit nécessaire pour produire Hercule; une nuit ne suffisant pas à la production d'un si grand guerrier. Τὸν γὰρ ἐν μιᾷ νυκτὶ ἀποτελεσθῆναι ἀδύνατον, *Igitur una nocte absolvi non potest* (10). Il paroit que Jupiter n'y épargna pas l'étoffe; car la pesanteur de l'enfant pensa faire crever la mere:

Tendebat gravitas uterum mihi, quodque ferebam
Tantum erat, ut posses auctorem dicere tecti
Ponderis esse Jovem (11).

Il y a bien des Auteurs, qui assûrent que cette nuit ne fut pas triplée, mais doublée seulement (12). D'autres disent qu'elle dura neuf fois plus que de coutume. St. Jérôme, qui avoit pu lire cela dans les Ecrits de deux Peres de l'Eglise (13), ne s'en servit point pourtant: il s'en tint à la tradition de la double nuit: *In Alcmena adulterio duas noctes Jupiter copulavit.* Jupiter prit alors congé des femmes: Alcmene fut la derniere des mortelles avec laquelle il coucha. Niobé avoit été la premiere: il y avoit eu seize générations de l'une à l'autre (14): telle fut la durée des amours de Jupiter pour les femmes. Or, comme le divertissement avec Alcmene étoit en ce genre-là le dernier qu'il devoit prendre dans ce monde, n'étoit-il pas raisonnable qu'il le fit durer long-tems? Alcmene admira la longueur de cette nuit (15): elle lui parut donc longue; cela lui fait honneur. Aussi étoit-elle une très-honnête femme (16), & qui n'auroit pas mérité, si elle eût perdu la vue, qu'on eût fait contre elle un Distique tel que celui-ci:

Cum longas noctes Moreta (17) ab amore rogaret,
Fecit amor votis, perpetuasque dedit.

Sosie, valet d'Amphitryon, s'avisa d'une remarque digne de lui, quand il s'aperçut que la nuit duroit plus qu'à l'ordinaire. Il félicita les galans qui n'avoient pas eu bon marché de leur proie.

Ubi sunt isti scortatores, qui soli inviti cubant?
Hæc nox scita'st exercendo scorto conducto malè (18.)

(D) *Elle étoit encore fille.*] Apollodore raconte qu'Electryon, allant venger la mort de ses fils, mit son Roiaume & sa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, après l'avoit fait jurer qu'il se contiendroit envers Alcmene, jusques à son retour (19). Amphitryon, l'aiant tué par mégarde peu après, fut obligé de chercher une retraite. Il se retira dans la Beotie, avec Alcmene; &, parce qu'elle déclara qu'elle épouseroit celui qui vengeroit la mort de ses freres, il s'engagea à poursuivre cette vengeance, & s'associant avec d'autres, il porta la guerre chez les Teleboes, qui avoient tué les freres d'Alcmene. (20). De retour à Thebes, victorieux & triomphant, il aprit qu'un autre lui-même avoit couché avec cette Dame. Il est visible que ce ne fut point lui qui eut la prémiere faveur: Alcmene avoit différé sans doute la ceremonie des noces, la consommation pour le moins de son mariage, jusques à ce qu'Amphitryon eût vaincu les Teleboes. Jupiter sachant qu'Amphitryon revenoit, & que, pour cueillir cette fleur de virginité, il n'y avoit point d'autre tems à prendre que celui qu'Amphitryon emploieroit à son voiage, le prima, & fit avant l'arrivée du mari ce qu'il avoit à faire. Apollodore ajoûte, qu'Amphitryon aiant couché avec Alcmene, lui fit un enfant, qui fut plus jeune d'une nuit qu'Hercule. Ἀλκμήνη δὲ δύο ἐγέννησε παῖδας. Διὶ μὲν Ἡρακλέα μιᾷ νυκτὶ πρεσβύτερον. Ἀμφιτρύωνι δ' Ἰφικλέα (21). *Alcmena verò duos peperit filios: Jovi quidem Herculem unâ nocte grandiorem, atque Amphitryoni Iphiclem.* Nouvelle confirmation de ce que j'ai à prouver. Le Scholiaste d'Homere est plus précis qu'Apollodore: il dit nettement que le mariage ne se fit qu'après le retour d'Amphitryon (22). Dans la Comédie de Plaute, les choses vont autrement. Amphitryon y laisse sa femme grosse, en s'en allant à la guerre (23). Grand ragout pour Jupiter! Ce seroit bien pis, si Plaute avoit observé l'unité de tems, comme le veut Mademoiselle le Fevre. Il faudroit dire, en ce cas-là, qu'en arrêtant le Soleil, Jupiter interrompit tout le cours de la nature, afin de se divertir plus long-tems avec une femme grosse de deux enfans, & si proche de son terme, que pour peu qu'il eût différé sa retraite, la Sage-femme auroit été obligée de lui dire, *Cédez-moi la place.* C'est une facheuse alternative pour Plaute: il faut, ou que sa Piece dure plusieurs mois, ou qu'il fasse d'une femme toute prête d'accoucher de deux jumeaux, un des plus friands morceaux du monde pour le plus grand de tous les Monarques; & cela, en suposant que ce Maître des Dieux & des hommes a déjà produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce Poëte ne feint pas que Jupiter se déguisa en Amphitryon, pour venir en bon mari au secours d'Alcmene, pendant le travail d'enfant: c'étoit la visite d'un homme bien amoureux. Voici comme parle Mercure dans le Prologue:

Et meus pater nunc intus hic cum illâ cubat;
Et hæc ob eam rem nox est facta longior,
Dum illa quâ cum volt voluptatem capit.

Et pour ce qui est de ces paroles de Sosie,

Hæc nox scita'st exercendo scorto conducto malè (24),

voici comme il les releve:

Meus pater nunc pro hujus verbis rectè & sapienter facit,
Qui complexus cum Alcumenâ cubat amans animo obsequens.

Il se félicite d'avoir écarté tout ce qui pouvoit interrompre la joie de Jupiter, & il se prépare à continuer ses bons offices, jusques à ce que le Galant n'en veuille plus.

Benè & prosperè hoc hodie operis processit mihi:
Amovi à foribus maximam molestiam,
Patri ut liceret tutò illam amplexarier.
\- - - - - - -
Errores ambo ego illos & dementia
Complebo, atque omnem Amphitruonis familiam
Adeo, usque satietatem dum capiet pater
Illius quam amat (25).

(E) *L'adresse d'une de ses servantes . . . éluda les mauvaises intentions de Lucine* (26).] Je me suis réglé sur la narration d'Ovide. Il y avoit sept jours qu'Alcmene étoit en travail d'enfant, avec des douleurs horribles. Galanthis, l'une de ses femmes, entroit & sortoit; &, se doutant d'un maléfice, en voiant une femme qui marmotoit, assise à la porte, les mains jointes sur ses genoux, (a) elle lui alla dire qu'Alcmene étoit accouchée. Lucine, (car c'étoit elle qui se tenoit en cette posture,) n'eut pas plutôt ouï ces mots, qu'elle sépara ses mains & se leva; ce qui fit accoucher Alcmene. Sub-

(6) Plaut. in Amphitr. sub finem.

(7) Voiez les N. Lettres contre le Calvin. de Maimb. pag. 280, &c.

(8) Vigenere sur Philostr. Tom. II, folio 17, Edit. in 4.

(9) Hygin. Cap. XXIX.

(10) Lucianus, Dialog. Merc. & Solis. Voiez aussi Diodore de Sicile, Livre V, Chap. II.

(11) Ovid. Metam. Lib. IX, ℣. 288.

(12) Idem, Amor. Lib. I, Eleg. XIII; Propert. Lib. II, Eleg. XXII; Capella, Lib. II, Cap. XXXIX.

(13) Clem. Alexandr. in Protrept. pag. 20; Arnobius, Lib. IV, pag. 145, dont hæc sunt verba: Quis illum in Alcmenâ novem noctibus fecit pervigilasse continuis?

(14) Diodor. Sicul. Lib. V, Cap. II.

(15) Hygin. Cap. XXIX.

(16) Voiez la Remarque (B).

(17) La Comtesse de Moret, Maîtresse de Henri le Grand.

(18) Plauti Amphitr. Act. I, Sc. I, Vers. 130.

(19) Apollod. Biblioth. Lib. II, pag. 95.

(20) Ibidem, pag. 101.

(21) Idem, pag. 103.

(22) Schol. Homeri in Iliad. ξ, Vers. 323.

(23) Gravidam ego illam hic reliqui cum abeo. Plautus, Amphitr. Act. II, Sc. II, ℣. 24. Et cum te gravidam, et cum te pulcrè plenam aspicio, gaudeo. Ibid. ℣. 92. Mercure avoit assûré le même fait, dans le Prologue.

(24) Plaut. Amphitr. Act. I, Sc. I, V. 133.

(25) Plaut. Amph. Act. I, Sc. II, ℣. 1. 2. 3. & seq.

(26) C'étoit la Déesse des Accouchemens.

d'Amphitryon fut apellé Iphiclus (*b*). On dit qu'elle épousa Rhadamanthe, après la mort d'Amphitryon; & que son tombeau se voioit auprès de celui de Rhadamanthe, proche d'Haliarte, dans la Beotie (*c*). D'autres disent qu'elle fut enterrée à Megare, & que l'Oracle l'ordonna ainsi, lors que les enfans d'Hercule le consultérent sur le différent où ils étoient; les uns voulant qu'elle fût portée à Argos, les autres soutenant qu'il faloit la porter à Thebes (*d*). Elle mourut en chemin sur les frontieres de Megare, comme elle s'en retournoit d'Argos à Thebes (*e*). Hercule étoit déja mort: elle avoit eu le chagrin de lui survivre; mais, d'autre côté, elle avoit eu la satisfaction de tenir entre ses mains la tête du persécuteur d'Hercule, & de lui arracher les yeux (*F*). On a conté que son cadavre disparut pendant la cérémonie des funérailles, & qu'on trouva une pierre dans son lit (*f*). C'est ce qui fut dire à Pausanias, qu'elle fut convertie en pierre (*g*). Antonin Liberalis raconte, que pendant que les Héraclides travailloient aux funérailles d'Alcmene, Jupiter commanda à Mercure de la dérober, & de la transporter aux Iles des Bienheureux, afin de la marier avec Rhadamanthe. On exécuta cet ordre, & l'on mit une pierre dans le cercueil. Ceux qui le portoient, l'aiant senti fort pesant, l'ouvrirent, & y trouvérent au lieu du cadavre une pierre qu'ils déposérent dans le Bois sacré où fut ensuite la chapelle d'Alcmene à Thebes (*h*). Diodore de Sicile marque simplement qu'elle disparut, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins (*i*). Ils montroient encore sa chambre du tems de Pausanias (*k*). On voioit son autel à Athenes en ce même tems (*l*). Le présent, qu'elle reçut de Jupiter, pour la longue nuit qu'elle avoit passée avec lui, étoit montré dans Lacedemone plusieurs siecles après, comme une rareté singuliere (*m*). On a raconté des choses bien merveilleuses touchant son tombeau (*G*). Consultez l'Article d'AMPHITRYON.

(*b*) Apollod. Biblioth. pag. 103.
(*c*) Plutarch. in Lysandro, pag. 449; Antonini Liberalis Metamorphos. Cap. XXXIII.
(*d*) Pausan. Libr. I, pag. 19.
(*e*) Id. ibid.
(*f*) Plut. in Romulo, pag. 35.
(*g*) Pausan. Libr. IX, pag. 294.
(*h*) Antonini Liberalis Metamorphos. Cap. XXXIII, ex Pherecyde.
(*i*) Diod. Sic. Libr. IV, Cap. IV.
(*k*) Pausan. Libr. IX, pag. 290. Il vivoit environ 153 ans après la Naissance de Jesus-Christ.
(*l*) Idem, Libr. I, pag. 37.
(*m*) Voiez la Remarque (*D*) de l'Article TELEBOES.

- - - - - - - - - Subsedit in illa
Ante fores ara, dextroque à poplite lævum
Pressa genu, digitis inter se pectine junctis,
Sustinuit partus. Tacita quoque carmina voce
Dixit, & inceptos tenuerunt carmina partus.
- - - - - - -
Una ministrarum media de plebe Galanthis,
Flava comas, aderat fœcundis strenua jussis
Officiis dilecta suis. Ea sensit iniquâ
Nescio quid Junone geri, dumque exit & intrat
Sæpe fores, Divam residentem vidit in ara,
Brachiaque in genibus, digitis connexa, tenentem;
Et, quacunque es, ait, dominæ gratare: levata est
Argolis Alcmene, potiturque puerpera voto.
Exsiluit, junctasque manus patefacta remisit
Diva potens uteri: vinclis levor ipsa remissis. (27).

Pausanias ne raconte point la chose avec les mêmes circonstances. Il dit qu'on voioit à Thebes la figure de certaines femmes (28), que Junon avoit envoiées empêcher les couches d'Alcmene. La fille de Tiresias (29) les trompa, en criant qu'Alcmene étoit délivrée (30). Du tems de Pline, on prenoit encore pour un malefice la posture dont j'ai parlé. *S'asseoir auprès des femmes grosses, ou quand l'on medicamente quelqu'un, les doigts entrelassez en forme de pigne, c'est un charme nuisible, & dit-on que de cela l'experience s'en put voir lors qu'Alcmene enfanta Hercule: pire encore est-il, si l'on tient les mains accouplées contre l'un de ses genoüils ou les deux.* C'est ainsi que Vigenere (31) traduit ces paroles de Pline: *Adsidere gravidis, vel cum remedium alicui adhibetur, digitis pectinatim inter se implexis, veneficium est: idque compertum tradunt Alcmena Herculem pariente. Pejus si circa unum ambove genua, item poplites alternis genibus imponi* (32). Nous verrons ailleurs (33) la liberté que Plaute a prise de supofer qu'Alcmene accoucha sans nulle douleur.

(27) Ovid. Metam. Libr. IX, v. 290. & seqq.
(28) On les apelloit Φαρμακίδες. Nous les appellerions aujourd'hui Sorcieres.
(29) Elle s'apelloit Historis.
(30) Pausan. Libr. IX, pag. 290.
(31) Vigenere sur Philostrate, Tom. II, folio 87.
(32) Plinius, Libr. XXVIII, Cap. VI, pag. 579.
(33) Dans la Remarque (*I*) de l'Article TELEBOES.

§. (*a*) RABELAIS, l. 3. ch. 48, a fort bien rendu le texte d'Ovide & de Pline. Si M. Bayle l'avoit su, c'étoit un passage à alleguer ici. REM. CRIT.

(*F*) *On lui livra la tête du persécuteur d'Hercule, & elle lui arracha les yeux.*] Apollodore nous aprend que les fils de ce Héros trouvérent un bon asyle dans Athenes contre Eurysthée; & qu'Hyllus, l'un d'eux, l'aiant tué, lui coupa la tête, & la donna à Alcmene: Καὶ τὴν μὲν κεφαλὴν ἀποτεμὼν Ἀλκμήνῃ δίδωσιν. ἡ δὲ κερκίσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξώρυξεν αὐτοῦ (34). *Ejusque caput amputatum Alcmenæ dedit. Hæc autem illi textoriis radiis oculos effodit.*

(34) Apollodori Biblioth. Libr. II, pag. 131.

(*G*) *On a raconté des choses bien merveilleuses touchant son tombeau.*] Agesilaus, Roi de Sparte, voulant faire transporter les reliques d'Alcmene à Lacedemone, envoia des gens à Haliarte, qui ouvrirent le tombeau de cette femme. On y trouva deux vases de terre, un brasselet d'airain, & une table de cuivre sur laquelle il y avoit des lettres gravées, que personne ne connoissoit. Comme elles étoient semblables à l'écriture des Egyptiens, Agesilaus les fit copier, & envoia cette copie au Roi d'Egypte; & le pria de faire expliquer à ses Prêtres ce que c'étoit, s'ils le savoient (35). Plutarque ajoûte qu'Agetoridas, Député d'Agesilaus, alla à Memphis, où le Prophete Chonuphis déchifra cette inscription. Elle contenoit un ordre adressé aux Grecs, qu'ils eussent à vivre en paix, à honorer les Muses, & à terminer leurs différens selon les regles de l'équité. Les lettres de l'inscription étoient conformes à l'écriture qu'Hercule aprit sous le regne du Roi Protée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les habitans d'Haliarte, aiant eu une très-mauvaise recolte, & de grandes inondations, crurent que ces maux étoient venus de ce qu'ils avoient souffert que l'on remuât le tombeau d'Alcmene. On lit de semblables réfléxions dans plusieurs Légendes, par raport au démembrement ou à la translation des Corps saints.

(35) Plutarch. in Libro de Socratis Genio, pag. 576, & seqq.

ALCMEON. Plusieurs personnes ont été ainsi apellées. Le dernier Archonte perpétuel d'Athenes se nommoit ALCMEON. Après lui, on créa d'autres Archontes, dont la charge ne duroit que dix ans. Ce changement arriva pendant la 6 Olympiade, un peu avant que Romulus bâtit la ville de Rome (*a*). Herodote parle d'un ALCMEON, qui vivoit à Athenes du tems de Cresus, & qui rendit mille bons offices aux Ambassadeurs que ce Roi envoia à Delphes (*b*). Cresus, l'aiant apris, le fit venir à sa Cour, & lui permit de prendre dans ses tresors tout autant d'or qu'il pourroit porter. On peut lire dans Herodote les expédiens dont Alcmeon se servit, pour se donner une charge bien pesante. Cresus lui fit encore d'autres présens; de sorte qu'il le mit en état de donner un très-grand lustre à sa famille dans Athenes. Elle y a été l'une des plus considérables. Les ALCMEONIDES, (c'est ainsi que l'on apelloit les descendans d'Alcmeon,) s'y distinguérent en plusieurs rencontres; &, sur tout, en s'oposant fortement à la tyrannie que Pisistrate & ses fils tâchérent en vain de perpétuer. Je croi que cet Alcmeon est le même que celui qui fut Général des Atheniens dans la guerre qu'on entreprit pour la protection du Temple de Delphes, à la sollicitation de Solon (*c*). Je trouve dans Plutarque un ALCMEON, qui fut grand ennemi de Themistocle (*d*). Il y a dans le Dictionaire de Moréri plusieurs fautes concernant le mot *Alcmeon* (*A*). Je vais parler à part de deux personnes qui ont porté ce nom-là.

(*a*) Eusebii Chronicon.
(*b*) Herod. Libr. VI, Cap. CXXV.
(*c*) Plut. in Solone, pag. 84.
(*d*) Id. in Vita Aristid. sub fin. pag. 334, E.

(*A*) *Il y a dans le Dictionaire de Moréri plusieurs fautes touchant le mot Alcmeon.*] I. Il n'est pas vrai qu'Alcmeon, dernier Archonte perpétuel, ait vécu vers l'an 301 ou 300 de Rome. Eusebe, qu'on cite, met avant la fondation de Rome la fin des Archontes perpétuels. II. D'ailleurs, l'année 301 de Rome ne répond pas à l'année 3300 du Monde; mais, environ à l'année 3530, selon le Pere Pétau, ou à l'année 3498, selon Sethus Calvisius. III. Alcmeon, l'Archonte perpetuel, n'est pas le même Alcmeon, qui reçût tant de présens de Cresus (1). Il précéda d'environ 190 ans la prémiere année du regne de ce Monarque. IV. La derniere année de ce regne répond à l'an 206 de Rome. V. Herodote, que l'on cite, ne dit point qu'Alcmeon ait succédé à Megacles son pere en la charge d'Archonte annuel; ni que les Ambassadeurs de Cresus aient demandé à Alcmeon, *s'il vouloit se joindre avec* leur maître *pour aller à Delphes*; ni *qu'après leur avoir promis de le faire, ce Roi lui fit présent d'autant d'or qu'il en pourroit porter*; ni qu'aiant aperçu qu'Alcmeon s'étoit chargé d'or *au delà de ses forces, il le fit porter avec ce fardeau dans sa maison, parce qu'il ne pouvoit pas marcher à cause de sa charge.* Je ne saurois deviner par quel esprit on cite Herodote, lors qu'on a falsifié si étrangement ce qu'il raconte. VI. Alcmeon, fils d'Amphiaraüs, n'épousa point Callirhoé après la mort d'Al-

(1) On le dit pourtant dans l'Edition de Hollande. Le Suplem. de Moreri n'avoit dit, sinon que cet Alcmeon avoit été Archonte annuel d'Athenes.

d'Alphesibée sa prémiere femme ; celle-ci étoit en vie pendant le second mariage (2). VII. Plutarque ne dit point que la fable d'Alcmeon signifie *qu'il tua sa mere, c'est-à-dire sa patrie, pour aller vivre à la campagne, qui nous est exprimée par le fleuve de son beau-pere.* Ne diroit-on pas que Mr. Moreri a lu dans Plutarque, qu'Alcmeon se chatra : c'est à quoi conduisent naturellement ces paroles, *il tua sa mere, c'est-à-dire sa patrie.* Je veux croire, qu'au lieu de *patria*, l'Auteur avoit dit *patres* : mais cela ne le tire point d'affaire ; car Plutarque ne dit point qu'Alcmeon tua sa patrie, ou qu'il l'a mal traita : il dit, au contraire, qu'Alcmeon fuiant les Magistratures, les séditions, les factions, & les calomnies, se choisit une petite retraite pour y vivre dans le repos ; & que c'est ainsi qu'il fuit les Furies (3). VIII. La Chronique d'Eusebe est citée encore plus mal à propos, pour expliquer ce que la Fable a dit d'Alcmeon ; car à quoi peut servir, pour l'explication de cette Fable, de dire que la ville de Thebes fut pillée, que Tiresias fut fait prisonnier, que sa fille Manto fut consacrée au service d'Apollon ? IX. Il n'est pas vrai qu'Eusebe raporte ces choses *en l'an 817 d'Abraham.* Il ne dit rien de ce pillage de Thebes : il parle en général des sept Capitaines qui attaquerent cette ville, & de leurs descendans qui renouvellerent la guerre ; il parle, dis-je, de la prémiere de ces deux expéditions sous l'an 784, & de la derniere sous l'an 823. En X lieu, ni Eusebe, ni aucun autre Historien, ne remarque que l'expédition d'Alcmeon contre Thebes ait été malheureuse (4) ; car ce fut alors que les *Epigones* pillerent la ville, &c. XI. *Ils ne menerent point le pauvre aveugle Tiresias* : il avoit pris la fuite, avec les autres Thebains, avant que les ennemis entrassent dans cette ville. XII. *Ils ne firent pas un grand butin, pour venger le deshonneur de leur pere.* Il faloit dire, que *pour venger le deshonneur de leurs peres*, ils entreprirent une seconde expédition. XIII. Il n'est pas vrai que le Philosophe Alcmeon *ait fait voir que la Lune a une proprieté particuliere, qui ne finit jamais* : il a suposé l'éternité de cet Astre. C'est une chose que l'on ne peut que suposer ; & c'est une negligence plus impardonnable à un Prêtre, qu'à un autre Auteur, que de dire qu'on *a fait voir* que la Lune est éternelle, & *que l'ame immortelle tourne toujours comme le Soleil.* XIV. Eusebe ne parle point d'Alcmeon le Philosophe : c'est sans doute le Poete qu'il a pretendu désigner, lors qu'il a dit, *Alcmaon clarus habetur, & Lesches Lesbius qui parvam fecit Iliadem.* XV. Il l'a dit sous la 31 Olympiade, & non pas sous la soixante-neuvieme. XVI. Il n'est pas vrai que Plutarque, *en la Vie de Solon*, cite un Historien nommé Alcmeon. Voici les paroles de Plutarque : elles serviront à montrer comment les Copistes precipitez s'abiment dans les bevues les plus grossieres. Οὐ μὴν ἐστρατηγὸς ἐπὶ τοῦτον ἀπεδείχθη τὸν πόλεμον, ὥς λέγειν φησὶν Ἕρμιππος Εὐάνθη τὸν Σάμιον. Οὔτε γὰρ Αἰσχίνης ὁ ῥήτωρ τοῦτ' εἴρηκεν, ἔν τε τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασιν Ἀλκμαίων, οὐ Σόλων, Ἀθηναίων στρατηγὸς ἀναγέγραπται (5). *Non fuit ille tamen ad bellum hoc designatus dux, ut tradere Samium Euanthem Hermippus ait Neque enim id Orator prodidit Æschines, & in Delphorum Commentariis Alcmaon, non Solon, est Atheniensium dux.* Mrs. Lloyd & Hofman ont trouvé le pretendu Historien Alcmeon dans cet endroit de Plutarque : *In Delphorum Commentariis*, disent-ils, *citatur à Plutarcho in Solone.* Il est visible que ces *Commentaires de Delphes* sont l'Ouvrage qu'ils attribuent à Alcmeon, & qu'ils prétendent avoir été cité par Plutarque. Je m'étonne que Vossius ait donné dans une telle bévue : *Alcmaon*, dit-il (6), *in Delphorum Commentariis*, Ἀλκμαίων ἐν τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασι, *citatur à Plutarcho in Solone.*

(2) *Outre* Apollodore, *voiez un autre témoin, savoir,* Ovid. de Remed. Amor. ℣. 455. *Alcmaon is fratres ne Phegidas semper amaret, Callirhoë fecit parte recepta toro.*

(3) Plutarc. de Exilio, pag. 602.

(4) *Voiez comme parle Mr.* Moreri, *tant dans l'Edition de Lion, en* 1688, *que dans celle de Hollande*, Apres sa malheureuse expédition de Thebes.

(5) Plutarc. in Solone, pag. 84. A.

(6) Vossius, de Histor. Græc. pag. 508.

ALCMEON, fils d'Amphiaraüs & d'Eriphyle sœur d'Adraste, tua sa mere, pour obéir au commandement de son pere. Vous allez voir la raison d'un commandement si étrange. Amphiaraüs regardoit Eriphyle comme la cause de sa mort. Il ne vouloit point aller à la guerre contre les Thebains ; car comme il étoit grand Devin, il avoit prévu que s'il y alloit, il y périroit. D'ailleurs il avoit promis avec serment, que pour ce qui regarderoit les disputes qu'il pourroit avoir avec Adraste, il s'en remettroit à tout ce que sa femme en ordonneroit. Ils eurent un différent sur l'expedition de Thebes. Adraste vouloit qu'Amphiaraus s'y engageât. Amphiaraus n'en vouloit rien faire, & en détournoit les autres. Eriphyle decida selon les desirs d'Adraste, après avoir été gagnée par le beau colier (*a*) que Polynice lui offrit (*b*), & qu'elle accepta, sans avoir égard aux defenses que son mari lui avoit faites de rien prendre de Polynice. Elle est devenue par là un grand fond de lieux communs, & de pensées morales, entre les mains des censeurs du sexe. On sait qu'Amphiaraus, aiant pris la fuite lors de la deroute de l'armée, fut englouti par un abime qu'un coup de foudre avoit ouvert sur son chemin. Il avoit donné ordre à ses fils, avant que de marcher contre Thebes, qu'aussi-tôt que l'âge le leur permettroit, ils tuassent Eriphyle. Tous les autres Généraux, à la réserve d'Adraste, périrent dans cette guerre. Leurs fils résolurent dix ans après d'aller venger cet affront, & ils choisirent Alcmeon pour leur Généralissime. Eriphyle, gagnée encore par des présens, les sollicita à cette guerre. Thersandre, fils de Polynice, lui avoit donné un colier (*c*), & une robe (*d*). Alcmeon, quelque envie qu'il eût de tuer sa mere avant que d'accepter le Généralat, marcha contre Thebes, sans avoir éxécuté l'ordre d'Amphiaraüs. Cette expédition fut très-heureuse : les Thebains, par le conseil de Tiresias, abandonnérent leur ville ; on la pilla, & on la ruina. Alcmeon, transporté d'une nouvelle colere, aprés avoir su qu'Eriphyle s'étoit laissée corrompre par des présens contre lui aussi, ne balança plus à la tuer, lors qu'il eut consulté l'Oracle. Quelques-uns soutiennent que son frere Amphilochus l'assista dans ce parricide ; mais le plus grand nombre des Auteurs nie cela. Alcmeon, persécuté par les Furies à cause de cette action, se retira à Psophis dans l'Arcadie, où il expia son crime entre les mains de Phegeüs, selon les cérémonies ordinaires en pareils cas, & se maria avec Arsinoé (*e*) fille du même Phegeüs, à laquelle il fit présent du colier & de l'habit qui avoient été donnez à Eriphyle. Une grande famine s'étant élevée, on eut recours à l'Oracle, qui ordonna à Alcmeon de se réfugier chez Acheloüs. Il s'y rendit, après plusieurs courses vagabondes : il y reçut de nouveau les cérémonies de l'expiation ; il s'y maria avec Callirhoé fille d'Acheloüs, & il s'établit dans un coin de terre que cette riviere avoit formé (*A*) en accumulant des sables. Callirhoé lui déclara, qu'elle ne coucheroit point avec lui, s'il ne lui faisoit présent du colier & de la robe d'Eriphyle. Cela le contraignit de retourner chez Phegeüs, dont il obtint le colier, après lui avoir fait acroire qu'il avoit apris de l'Oracle, que la persécution des Furies ne cesseroit, que lors qu'il auroit offert ce colier à Apollon. Phegée fut ensuite qu'Alcmeon avoit destiné ce présent à Callirhoé : c'est pourquoi il donna ordre à ses deux fils de le poursuivre, & de le tuer ; ce qu'ils firent : &, parce qu'Arsinoé s'en formalisa, ils la transportérent à Tegée dans un coffre, & lui imputérent ce meurtre. Quelques-uns disent qu'Alcmeon, pendant sa fureur, se divertit avec la Prophetesse Manto, fille de Tiresias, & qu'il en eut deux enfans (*f*). Voiez la suite de tout ceci dans l'Article de CALLIRHOÉ. Les furies d'Alcmeon ont fait un grand bruit sur le Théatre de l'ancienne Grece (*g*) ; mais il ne nous reste aucune de ces Tragédies (*B*). Ce qu'on a dit de son tombeau

(*a*) *Voiez, touchant ce Colier les Remarques de l'Article* CALLIRHOÉ.

(*b*) Hygin, *Chapitre* LXXIII. *dit qu'Adraste donna le Colier, & qu'Eriphyle decouvrit le lieu où Amphiaraüs s'étoit caché.*

(*c*) *Voiez touchant ce Colier* Diodore de Sicile, *qui dit que Thersandre donna seulement le peplum. Il ne pouvoit pas donner le Colier, puis qu'Eriphyle l'avoit deja.*

(*d*) *Nommée en Grec* Πέπλος.

(*e*) Pausan. *Livr. VIII, pag.* 255, *la nomme* Alphesibée.

(*f*) *Tiré de la Bibliotheque d'*Apollodore, *Livr. III, pag.* 187 *& suivantes. Voiez aussi* Diodore de Sicile, *Livre V, Chap. VI.*

(*g*) *Alcmaon olim Tragicorum pulpita lassavit cum furore suo, unde ut illum fuit nomenis fabulam habet.* Barthius in Statium, *Tom. II, pag.* 440.

(*A*) *Il s'établit dans un coin de terre que la riviere d'Acheloüs avoit formé.*] Il ne sera pas mal d'éclaircir Apollodore, par un passage de Pausanias, qui porte qu'Alcmeon, après avoir tué sa mere, s'enfuit d'Argos à Psophis, où il épousa Alphesibée fille de Phegeüs (1). Le mariage ne le guérit pas de sa fureur ; ainsi il recourut à l'Oracle, qui lui ordonna de se retirer sur une terre toute neuve, & faite depuis le meurtre d'Eriphyle. On l'assûra que les Furies ne l'y poursuivroient point. Aiant donc rencontré aux embouchures de la riviere d'Acheloüs une terre que les flots avoient charriée, il y prit poste, & se maria avec Callirhoé.

(*B*) *Il ne nous reste aucune des Tragédies faites sur son sujet.*] Je ne doute point que les deux Vers, que Plutarque a raportez dans l'un de ses Livres, ne soient pris de quelqu'une de ces Piéces. Le lieu commun que Plutarque touche en cet endroit est plus important qu'on ne pense : il regarde un defaut qu'on trouve par tout. C'est celui de ceux qui

(1) Pausan. Livr. VIII, pag. 255.

(h) Pausan. Lib. I, pag. 81.

(i) Plutarch. in Arato, pag. 1048.

(k) Il s'apelloit AMPHILOCHUS : voiez les Remarques de son Article.

tombeau mérite d'être considéré (C). Les Oropiens, qui dévancérent tous les autres peuples à mettre Amphiaraüs au rang des Dieux, exclurent Alcmeon des honneurs divins qu'ils conférérent à son pere & à son frere : ils l'en exclurent, dis-je, à cause de son parricide (h). On remarque qu'un Perse, nommé Oronte, lui ressembloit parfaitement (i).

Il y a des Historiens, qui disent qu'Alcmeon, aprés la seconde guerre de Thebes, s'en alla en Etolie, atiré par Diomede; qu'il l'aida à conquérir ce païs, & l'Acarnanie; & qu'aiant été sommez de se trouver à l'expédition de Troie, Diomede s'y rendit, mais qu'Alcmeon s'arrêta dans l'Acarnanie, & pour faire honneur à son frere (k), qu'il bâtit une ville qu'il nomma Argos d'Amphilochus (l). Notez qu'il prophétisa dans l'Acarnanie (m).

(l) Strabo, Lib. VII, pag. 225. Voiez aussi Lib. X, pag. 316.

(m) Clem. Alexandr. Stromat. Lib. I, pag. 334.

qui reprochent à leur prochain un vice qu'ils ont eux-mêmes, ou qui est plus petit que le leur. Alcmeon reproche à Adraste qu'il est frere d'une femme qui a tué son mari : Adraste lui répond, *&* *vous, vous avez tué votre propre mere*. Il ne faut point faire le Caton & le Censeur, lors qu'on est tout plein de défauts. *Οὐκοῦν μηδὲ μοιχὸν λοιδορῶν, αὐτὸς ὢν παιδομανής. Μηδ' ἄσωτον αὐτὸς ὢν ἀνελεύθερος,*

Ἀνδροκτόνου γυναικὸς ὁμογενὴς ἔφυς :

Τὸν Ἄδραστον ὁ Ἀλκμαίων. Τί οὖν ἐκεῖνος; οὐκ ἀλλότριον ἀλλ' ἴδιον αὐτῷ προσφέρων ὄνειδος,

Σὺ δ' αὐτόχειρ γε μητρὸς ἣ σ' ἐγείνατο (2).

Non ita adulterium objice alteri, ipse insano puerorum amore flagrans, neque prodigalitatem sordidus ipse. Alcmaeon Adrastum hoc maledicto incessit,

Tibi quae maritum suum interfecit est soror.

Quid Adrastus? Non alienum, sed proprium ei reponit opprobrium,

Matrem necasti tu manu tuâ tuam.

(2) Plutarch. de capiendâ ex inimic. utilitate, pag. 88.

(C) *Ce qu'on a dit de son tombeau mérite d'être considéré.*] Ce tombeau étoit à Psophis dans l'Arcadie : il n'avoit gueres d'éclat ni d'ornemens; mais il étoit entouré de cyprès si hauts, qu'ils pouvoient couvrir de leur ombre le coteau qui dominoit sur la ville. On ne les coupoit point, parce qu'on les croioit consacrez à Alcmeon, & on les apelloit les pucelles (3).

(3) Idem, ibid. Pausan. Lib. VIII, pag. 255.

ALCMEON, nâtif de Crotone, & disciple de Pythagore. On croit qu'il fut le prémier qui écrivit sur la Physique (a). Il avoit des opinions trés-hétérodoxes, comme que la Lune étoit eternelle, & que notre ame tournoit toûjours à la maniere du Soleil. Voilà ce qu'en dit Laërce. Ciceron représente mieux le systême de ce Philosophe; car quelle negligence n'est-ce pas, que de choisir, entre tous les Astres ausquels Alcmeon attribuoit une nature éternelle, celui dont les altérations paroissent le plus, je veux dire la Lune? Il faloit donc dire, comme Ciceron a fait (b), que ce Philosophe attribue la divinité à tous les Astres, & même à notre ame. Mais comme c'est le propre des méchans systêmes, de n'avoir rien de lié, nous voions que notre Alcmeon raisonnoit peu conséquemment, lors qu'il faisoit une grande distinction entre les conoissances des Dieux, & celles des hommes. Il disoit que les Dieux savoient manifestement les choses, & que les hommes ne faisoient que conjecturer (c). Voila ce que peuvent dire ceux qui reconoissent un seul & vrai Dieu; mais ceux qui prenent les astres, & les ames humaines, pour autant de Dieux, se rendent ensuite ridicules, s'ils prétendent que la science humaine & la science divine différent autrement que du plus au moins. Il n'est pas vrai que cet Alcmeon soit mort d'une maladie pédiculaire (A).

(a) Phavorin. in omnimoda Histor. apud Laërt. in Alcmæone, Lib. VIII; Clemens Alexandr. Stromat. Lib. I; Theodoret. Serm. I.

(b) Cicero de Naturâ Deorum, Lib. I, Cap. XI.

(c) Laërt. in Alcmæone, Lib. VIII.

(A) *Il n'est pas vrai qu'il soit mort d'une maladie pédiculaire.*] Antigonus Carystius a pris l'un pour l'autre, quand il a dit qu'Alcmeon le Physicien avoit eu cette maladie; il a pris, dis-je, Alcmeon le disciple de Pythagore, pour le Poëte Alcman (1). Charles Etienne ne se contente pas de dire que le Philosophe Alcmeon est mort d'une maladie pediculaire; il dit aussi que c'est le prémier qui en soit mort, & il se munit de l'autorité d'Elien. Ce sont deux mensonges : Elien ne parle pas de notre Alcmeon; c'est d'Alcman le Poëte, qu'il observe plusieurs choses : mais aiant dit que le Philosophe Pherecydes étoit mort de la maladie dont il s'agit ici (2), il lui auroit sans doute acordé la primauté sur Alcmeon, s'il avoit parlé de ce dernier, par raport à cette sorte de maladie. Les erreurs de Charles Etienne se trouvent dans le Pere Lescalopier (3).

(1) Antig. Caryst. Histor. mirab. Cap. XCV. Meursius, dans ses Notes, lui a marqué cette faute.

(2) Ælian. var. Histor. Lib. IV, Cap. XXVIII.

(3) In Cicer. de Naturâ Deor. pag. 41.

ALDRINGER, fameux Général d'armée sous l'Empereur Ferdinand II, s'étoit poussé par la seule recommandation de son mérite. Il étoit du païs de Luxembourg, & d'une naissance tout-à-fait obscure (A). Dès sa prémiere jeunesse, il se mit au service de quelques Gentilshommes qui alloient en France : il s'apliqua avec eux à l'étude, & se rendit fort habile. Etant passé en Italie, il devint Chancelier du Comte Madrucci. Il alla ensuite à Trente, & y eut un emploi honorable dans la Chancelerie; mais la jalousie de ses Collegues, & leur conduite, lui causérent un si grand dépit, qu'il abandonna sa charge, rempli d'un esprit mutin contre la fortune, & résolu de s'attacher à la profession du prémier homme qu'il rencontreroit sur son chemin. Il prit la route d'Inspruk : &, comme il rencontra proche du pont un soldat qui s'en retournoit en Italie, il prit le parti des armes, & s'enrôla simple soldat. Il devint Sergent peu aprés; &, comme il fit conoître qu'il savoit trés-bien manier la plume, on l'emploia à dresser tous les comptes de la Compagnie, & à écrire les réponses que le Capitaine avoit à faire. Il donna des lumieres à ce Capitaine, qui lui ouvrirent la porte d'un plus grand emploi. Cet avancement fut cause que le Lieutenant de la Compagnie devint Capitaine, & qu'Aldringer monta à la place du Lieutenant. Il se défendit si bien avec 50 hommes dans un méchant poste, qu'il le conserva malgré les rudes attaques de l'ennemi. Dès lors, la réputation de son courage ne fut pas moins répandue que celle de son habileté : plusieurs Colonels lui offrirent une Compagnie; le neveu de l'Archevêque de Saltzbourg fut de ce nombre. Il avoit besoin, à cause de sa jeunesse, d'avoir un tel homme dans son Régiment : il le rechercha, il l'obtint, & il s'aquit tant de gloire par les bons conseils d'Aldringer, que pour lui en témoigner sa reconoissance, il le fit son Sergent Major. Aldringer fut ensuite Lieutenant Colonel, puis Colonel; & il fit tellement paroître qu'il entendoit à fond le métier, qu'on le jugea digne de commander en chef à l'expédition de Mantoue (a). Il joignit fort à propos aux debris de la bataille de Leipsic les Troupes qu'il ramena d'Italie (b); &, peut-être que si le Comte de Tilli avoit attendu à donner bataille que ces Troupes fussent arrivées, comme

(a) En 1630. Tiré du Comte Galeazzo Gualdo Priorato, au Livre IX de l'Histoire des Guerres d'Allemagne.

(b) En 1631.

(A) *Il étoit d'une naissance tout-à-fait obscure.*] *Humili apud Lucemburgicos loco ortus*, dit Mr. de Pufendorf, qui ajoûte qu'il fut d'abord laquais de quelques Barons François, & en suite Sécrétaire (1). Un autre Historien ne lui donne pas une condition si chétive : il le fait d'abord étudier, puis aller à la guerre, puis servir de Sécrétaire, ensuite reprendre les armes. *Luxemburgi tenui sed honesto loco editus primam aetatem literis dedit* (2). Il le fait bouleau de son naturel, *Ingenio prompto atque acri, &* *naturâ vini abstinens* (3), ce qui étoit une très-mauvaise & très-nuisible qualité en Allemagne dans un homme de guerre.

(1) Pufendorf, Rerum Suecicar. Lib. VI, pag. 137.

(2) Joh. Clüverius, Epit. Histor. Lib. XI, Append.

(3) Id. ibid.

me on le lui conseilloit, l'événement n'eût pas été si funeste aux Impériaux. Aldringer se sépara de Tilli quelque tems après, pour se retirer en Boheme, à cause des défiances que le mauvais état des affaires semoit entre les Impériaux & les Bavarois (c); mais cette desunion ne dura pas. Il étoit dès le mois de Mars 1632 avec Tilli sur les bords du Leck, pour en disputer le passage au Roi de Suede. Il étoit alors Grand Maître de l'Artillerie (d). La blessure qu'il reçut à la tête ne contribua pas peu à l'avantage que les ennemis eurent de passer cette Riviere; mais elle ne l'empêcha pas de servir la même Campagne : il alla joindre en Boheme Wallestein, malgré les efforts que firent les Suédois pour empêcher cette jonction : il falut bientôt revenir dans la Baviere, pour s'oposer aux Troupes du Général Horn. Les succès varierent de part & d'autre dans ces quartiers-là tout le reste de l'année, & au commencement de la suivante. Le plus glorieux exploit d'Aldringer pendant ce tems-là, fut d'avoir contribué en 1633 à faire lever le siége de la ville de Constance. Il fut joindre ensuite le Duc de Feria, qui avoit amené d'Italie quelques Troupes Espagnoles. On a cru que Wallestein avoit donné des ordres secrets à Aldringer de rendre inutiles tous les desseins de ce Duc (B), & que ce fut la véritable raison & le motif secret pourquoi Aldringer ne voulut jamais consentir à livrer bataille. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il entrât dans tous les complots de Wallestein; il n'avoit pour lui que certaines complaisances, qui, sans ruiner les affaires du maitre commun, avançoient beaucoup les intérêts particuliers de ce Généralissime. Il y a de semblables intelligences dans presque toutes les Armées. Il fut tué l'an 1634, à Landshut, ville de Baviere; & l'on n'a jamais bien su si ce furent ses propres soldats, ou les Suédois, qui firent le coup. Il avoit été elevé à la dignité de Comte (e). C'étoit un homme qui avoit d'excellentes qualitez (C) : c'est dommage qu'elles aient été accompagnées d'une avarice & d'une cruauté excessives (D). Tel est presque toujours le destin de l'homme. Il ressemble à ces terroirs qui produisent pele-mêle de bonnes herbes & de mauvaises.

(c) Priorato, *Livre IX, à l'an 1631.*

(d) Le Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. IV, pag. 374.*

(e) *Là-même, pag. 426.*

(B) *On croit que Wallestein lui avoit donné des ordres secrets de rendre inutiles les desseins du Duc de Feria.*] L'Historien de Baviere, que j'ai cité (4), convient que les Suedois *ne demandoient pas mieux que de venir à un combat général, quoi qu'ils ne se trouvassent pas si avantageusement postez que les Catholiques. Le Duc de Feria*, poursuit-il, *voyant l'occasion belle, fit d'inutiles efforts pour obliger Aldringer à venir aux mains avec l'ennemi; mais jamais il ne put rien obtenir d'un homme qui étoit sous la férule de Wallestein; & les Suédois s'étant retirez comme en triomphe sur la fin d'Octobre, le mauvais procédé d'Aldringer, qui conta bon à l'union Catholique, deplut tant au Duc de Feria, que bientôt après il en mourut de douleur.* Cet Historien avoit dit dans la page precédente, qu'Aldringer, affidé à Wallestein, *n'agissoit guere que par ses ordres, & qu'en ce tems-là on publia un écrit qui assuroit, que tandis que Wallestein mandoit à l'Empereur qu'il envoyoit Aldringer au Duc de Baviere pour en disposer entierement, il lui donnoit des ordres secrets de ne le servir que pour la defensive du petit secours qu'il commandoit : ce qu'Aldringer n'ayant pas ponctuellement exécuté, Galas lui témoigna de la part de Wallestein, qu'il ne lui pardonneroit jamais cette desobeïssance.*

(4) Le Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. IV, pag. 424.*

(C) *Il avoit d'excellentes qualitez.*] Il avoit l'esprit fort vif & fort penétrant, beaucoup d'acquit, une intelligence rafinée, un grand courage : il se faisoit admirer dans un Conseil de guerre par la force de ses raisons, & par la vraisemblance de ses conjectures : c'étoit d'ailleurs une bonne plume, il savoit plusieurs langues, il avoit su tirer la quintessence des maximes de divers païs. La politique d'un Espagnol Italianisé ne surpassoit pas la sienne : *Le da lui praticate varie nationi, l'osservate diverse massime, e gli investigati genii e inclinationi di molti popoli, lo resero cosi accorto nelle attioni, che alcuno Spagnuolo italianato non lo avanzava* (5).

(D) *Il étoit d'une avarice & d'une cruauté excessives.*] Il étoit sans misericorde pour les peuples, & il exigeoit les contributions avec la derniere rigueur : il n'avoit nul égard aux nécessitez du soldat; de sorte qu'il n'étoit aimé, ni des peuples, ni des armées. Il fit bien sa main au sac de Mantoue, & il n'y eut point d'Officier dans l'Armée Impériale qui sortit de là avec autant de butin que lui (6). On a cru que ses propres gens l'avoient tué sur le pont de Landshut, l'occasion de le faire sans être connu étant fort bonne. *Fu colpito e fatto cader morto, non senza sospetto che derivasse dalla parte de' suoi, per vendetta d'alcune ingiurie fatte loro, essendo egli per la sua severità piu temuto che amato dalla militia* (7).

(5) Priorato, Histoire des Guerres d'Allemag. *Livr. IX, pag. 298 Edit. in 4.*

(6) *Là-même.*

(7) *Là-même, pag. 289.*

ALDROVANDUS (a) (ULYSSE) Professeur en Philosophie & en Medécine à Boulogne sa patrie, a été un des plus curieux hommes du monde par raport à l'Histoire naturelle. Ses soins, ses travaux, & ses dépenses, sur ce sujet, sont incroiables. Il voiagea dans les païs les plus éloignés, sans autre motif que de s'instruire des choses que la nature y fait paroître : les minéraux, les métaux, les plantes, les animaux, étoient l'objet de ses recherches & de sa curiosité; mais il s'attachoit principalement aux oiseaux : &, pour en avoir des figures bien exactes & au vif, il emploia pendant plus de trente années, à ses propres frais, les plus excellens Artistes de l'Europe (A). Ces dépenses l'abimérent : il se vit enfin réduit à la derniere nécessité; & l'on prétend qu'il mourut à l'hôpital de Boulogne, chargé d'années (b), & aveugle, l'an 1605 (c). C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public (B), & même contre l'excessive curiosité des particuliers. Il y auroit mille réfléxions & mille beaux lieux communs à pousser sur cette avanture : je les laisse à quiconque s'en voudra saisir, & me contente de cette petite observation; c'est que l'antiquité ne nous fournit point d'exemple d'un dessein aussi étendu & aussi laborieux, que celui de notre Ulysse à l'égard de l'Histoire naturelle. Pline, je l'avoue, s'est répandu sur plus de sortes de sujets; mais il ne fait qu'effleurer, il ne dit que peu de mots sur chaque chose, au lieu qu'Aldrovandus ramassoit tout ce qui se pouvoit rencontrer (d). Sa Compilation comprend plusieurs gros volumes in folio; mais il ne faut pas lui en attribuer toute la gloire (C); car il y a tel

(a) *Issu des Comtes de ce nom, à ce que dit Aubert.* Miraus de Scriptorib. *Sæc. XVI, pag. 154.*

(b) Bullart, Academie des Scienc. *Tom. II, pag. 110, lui donne 80 ans.*

(c) Mercklinus, Lindenii renovati *pag. 1047.*

(d) *Voiez la Remarque (D).*

(A) *Il emploia, pour avoir des figures exactes des Animaux, les plus excellens Artistes de l'Europe.*] Voici ce qu'Aubert le Mire avoit recueilli sur ce sujet : *Pictori cuidam, eâ in arte unico, triginta & amplius annos annuum aureorum ducentorum stipendium persolvit. Delineatores celeberrimos*, Laurentium Benninum *Florentinum, &* Cornelium Suintum *Francofurtensem, ære suo conduxit, uti non* Jacobi Ligotii, *Serenissimi* Etruriæ *Ducis Pictoris eximii, opera in hac eadem provincia Florentia quandoque usus est, ut quæ maximo fieri posset artificio aves ea designarentur. Tandem Sculptorem habuit insignem* Christophorum Coriolanum *Norimbergensem, atque ejus nepotem, qui eas adeo venuste adeoque eleganter exsculpserat, ut non in ligno sed in ære facta videantur* (1).

(1) Aubert. Miræus de Scriptorib. *Sæc. XVI, pag. 154.*

(B) *C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public.*] Il ne faut pas s'imaginer que personne n'ait secouru ce Naturaliste dans les dépenses qu'il faisoit. *Le Sénat de Boulogne, le Cardinal Montalte, François Marie Duc d'Urbin, & quelques autres des principaux de l'Italie, y contribuérent avec joie, en fournissant de leurs deniers à l'entretien des Peintres, & des Graveurs, qu'Aldrovand avoit sous lui . . . . Après avoir dédié douze livres de l'Ornithologie, ou Histoire des Oiseaux, au Pape Clément VIII, & quelques autres à ceux qui avoient favorisé son travail de leurs libéralitez, il consigna le reste par son testament au magnifique Sénat de Bologne . . . . , qui assigna une somme d'argent considérable à Jean Corneille Uterverius, natif de Delft en Hollande, Professeur en cette Université, & depuis encore à Thomas Dempster, Gentilhomme Ecossois, aussi Professeur au même lieu, pour recueillir & mettre sous la presse des Livres si dignes de voir le jour* (2).

(C) *Il ne faut pas lui attribuer toute la gloire due à sa Compilation.*] Il paroît par la Bibliothéque des Livres de Medecine, que la plupart des volumes de l'Histoire naturelle d'Aldrovandus ont été imprimez après sa mort (3). L'Ornithologie (4), en trois volumes in folio, & les sept Livres des Insectes, en un volume de même taille, sont les seuls qu'il ait donnez au public. Le volume des Serpens, les trois volumes des Bêtes à quatre pieds, le volume des Poissons, celui des Animaux qui n'ont point de sang, l'Histoire des Monstres, avec les Suplémens de celle des Animaux,

(2) Bullart, Academie des Scienc. *Tom. II, pag. 110.*

(3) Mercklinus, in Lindenio renovato, *pag. 1047.*

(4) *C'est-à-dire l'Histoire des Oiseaux.*

a tel volume, qui a paru après sa mort, dans lequel on ne croit pas qu'il ait autre part que celle d'avoir fourni le modele (*D*), ou tout au plus quelques Mémoires informes. J'explique cela dans les Remarques. Il ne paroît pas possible qu'il ait fait le prodigieux nombre de Livres dont Imperialis a donné le Catalogue (*e*); & il n'est pas étrange, qu'occupé à tant de recherches qui emportent toute l'attention, il ait donné souvent pour des Vers ce qui étoit très-contraire aux regles de la Poesie (*f*), & qu'il n'ait point su beaucoup de Grec (*g*). Un Poëte, qui a été Pape, l'a loué d'une maniere très-bien tournée (*E*).

(*e*) *In Musæo Historico. Voiez aussi le* Theatre de Paul Freherus, *pag.* 1517.

(*f*) Vossius de Origine Idololatr. *Lib. III, Cap. XCI, pag.* 1229.

(*g*) Ezech. Spanhem. *apud* Konig. Biblioth. *pag.* 24.

maux, en douze volumes, le Traité des Métaux, la Dendrologie (5), ont paru en divers tems, par les soins de différentes personnes, depuis la mort d'Aldrovandus. En effet, le volume des Serpens a été mis en ordre, & sous la presse, par Barthélemi Ambrosin (6). Celui des Quadrupedes au pied fourchu fut mis en ordre prémierement par Jean Corneille Uterverius, & puis par Thomas Demsterus, & publié par Marc Antoine Bernia & par Jérôme Tamburin. Celui des Quadrupedes au pied continu, & celui des Poissons, ont été mis en état par Uterverius, & publiés par Tamburin. Celui des Quadrupedes à doigts ou à griffes a été compilé par Ambrosin. L'Histoire des Monstres, & les Suplémens, ont été rassemblez par le même, & publiés aux dépens de Marc Antoine Bernia. La Dendrologie est l'Ouvrage d'Ovide Montalbanus (7).

(5) *C'est-à-dire, l'Histoire des* Arbres.

(6) *In patrio Bonon. Archigymnasio Simpl. Med. Professor Ordinarius, Musæi illustriss. Senatus Bonon. & Horti publici Præfectus.*

(7) *En* Lindenio renovato, *pag.* 1047.

(*D*) *Il y a tel volume de sa Compilation, dont il n'a fourni que le modele.*] Mr. l'Abbé Gallois a si bien représenté le jugement qu'il faut faire sur ce gros Ouvrage, que j'ai cru qu'on me sauroit plus de gré de la copie, que de l'abregé de ce qu'il a dit. Voici donc ses propres termes. „ Aldrovandus n'est pas l'Auteur de ce Livre (8), non plus „ que de beaucoup d'autres, qui ont néanmoins été publiés „ sous son nom: mais il est arrivé au recueil de l'Histoi„ re naturelle, dont ces Livres font partie, comme à ces „ grands fleuves qui conservent pendant tout leur cours le „ nom qu'ils avoient à leur source, quoi qu'à la fin la plus „ grande partie des eaux qu'ils portent à la mer ne leur „ apartienne pas, mais à d'autres rivieres qu'ils reçoivent. „ Car, comme les six prémiers volumes de ce grand Ou„ vrage étoient d'Aldrovandus, quoi que les autres aient „ été composez depuis sa mort par differens Auteurs, on „ n'a pas laissé de les lui attribuer, soit parce que c'étoit „ la continuation de son dessein, ou parce qu'on s'étoit „ servi de ses Mémoires, ou parce qu'on avoit suivi sa „ métode, ou peut-être afin que ces derniers volumes fus„ sent mieux reçus sous un nom si célébre (9)". Ceux qui voudront savoir le plan de cette Compilation, n'auront qu'à jetter les yeux sur les paroles suivantes: c'est Mr. l'Abbé Gallois qui continue de parler. „ On n'a presque „ rien écrit de ces Arbres, qui ne se trouve ramassé dans „ ce volume. Car cet Auteur ne se contente pas de ra„ porter tout ce qu'il en a lu dans les Naturalistes: il re„ marque encore, suivant la métode d'Aldrovandus, ce „ que les Historiens en ont écrit, ce que les Législateurs „ en ont ordonné, & ce que les Poëtes en ont feint. De „ plus, il explique les différens usages ausquels on emploie „ ces Arbres dans l'Oeconomique, dans la Médecine, dans „ l'Architecture, & dans les autres Arts. Enfin, il parle „ des moralitez, des proverbes, des devises, des énigmes, „ des hieroglyphes, & de quantité d'autres choses, qui re„ gardent son sujet (10)". Il n'avoit pas négligé de consulter les médailles, & d'en tirer ce qui pouvoit lui servir (11).

(8) *De la* Dendrologie.

(9) Journal des Savans du 12 *de Novembre* 1668, *page* 425.

(10) *Là-même.*

(11) *Voiez* Spanhem. de Præst. Numism. *Dissert. III, sub fin. pag.* 252.

(*E*) *Un Poëte, qui a été Pape, l'a loué d'une maniere bien tournée.*] Je parle de Maphée Barberin, ou d'Urbain VIII. Voici l'une des Epigrammes qu'il a faites à la louange d'Aldrovandus.

Multiplices rerum formas, quas pontus & æther
Exhibet, & quidquid promit & abdit humus,
Mens haurit, spectans oculi, dum cuncta sagaci
Aldobrande tuus digerit arte liber.
Miratur proprios solers industria fœtus,
Quamque tulit mali se negat esse parem.
Obstupet ipsa simul rerum fœcunda creatrix,
Et cupit esse suum quod videt Artis opus (12).

Lorenzo Crasso en raporte une autre avec celle-là.

(12) Lorenzo Crasso, Elogii d'Huomini Letterati, *Tom. I, pag.* 157, 158.

ALEANDRE (JERÔME) Archevêque de Brindes, & Cardinal, au XVI siécle. Alexandre VI souhaita de l'avoir à son service (*A*), & le voulut donner pour Sécrétaire à son fils. Il changea peu après de résolution, & aima mieux l'envoier négocier en Hongrie; mais Aleandre se trouva malade en ce tems-là, & ne put partir de Venise où il demeuroit. Louis XII le fit venir en France, l'an 1508 (*B*), pour la Profession des belles Lettres dans l'Université de Paris. Aleandre étoit alors âgé de vint-huit ans. Il se fit fort estimer dans cette charge. Il passa au service d'Everard de la Mark, Evêque de Liege, qui l'envoia à Rome, pour faciliter sa promotion au Cardinalat, contre les oppositions de la France. Leon X le trouva assez habile, pour souhaiter de le retenir, à quoi l'Evêque de Liege donna les mains. Aleandre fut d'abord placé chez le Cardinal de Medicis (*a*), auquel il servit de Sécrétaire: il eut ensuite la charge de Bibliothécaire du Vatican, après la mort d'Acciaioli. Mais le grand théatre où il commença de paroître avec éclat fut l'Allemagne, au commencement des troubles que la Réformation y excita. Il y fut envoié Nonce du Pape, l'an 1519. Il y fit le personnage d'Ambassadeur, & le personnage de Docteur, selon les rencontres. Il parla trois heures de suite devant la Diete de Worms, contre la Doctrine de Luther (*b*); mais on prétend qu'il ne la raporta point fidélement (*c*). Il ne put point empêcher que Luther ne fût ouï dans cette Diete, & il refusa de disputer avec lui; mais il obtint que l'on brûleroit ses Livres, & qu'on proscriroit sa personne: & il dressa même l'Edit qui le proscrivoit (*d*). Il étoit Nonce auprès de François I, devant Pavie, l'an 1525; & il tomba entre les mains de quelques soldats qui le maltraitérent (*C*). Il fut envoié une seconde

(*a*) *Qui fut le Pape Clement VII.*

(*b*) Ex Pallavicini Hist. Conc. Trid. *Ce fut l'an* 1521.

(*c*) Seckendorf, Historia Lutheranismi, *Lib. I, pag.* 149.

(*d*) Pallavic. Hist. Conc. Trid. *Lib. I, Cap. XXVIII, num.* 5.

(*A*) *Alexandre VI souhaita de l'avoir à son service.*] Je me sers de cette expression, parce que l'Auteur que j'ai suivi reduit la chose à un pur dessein qui ne fut jamais exécuté. De la maniere qu'il en parle, Aleandre ne fut jamais actuellement au service de ce méchant Pape. Si cela est, il faut compter pour perdues toutes les réfléxions qu'on a faites au desavantage d'Aleandre, en vertu de la pernicieuse école d'Alexandre VI, & de César Borgia, où l'on prétend qu'il a été élevé. Je ne décide rien; je laisse au Lecteur la peine d'aprofondir un peu la chose: *Aleandrum (qui paulo ante* Cancellarius Leodiensis, *& olim famosissimi* Cæsaris *illius* Borgiæ *seu Ducis Valentini* Secretarius *fuerat, famulus hero dignus, & pars aula Romana sub Alexandro VI,) pessimè describit Lutherus* (1).

(1) Seckendorf, de Lutheran. *Lib. I, pag.* 125, *num.* 3.

(*B*) *Louis XII le fit venir en France, l'an* 1508.] Pallavicini ne marque point cette année; mais comme il dit qu'Aleandre, âgé de vint-huit ans, fut apellé à Paris, je n'ai pas cru me tromper en la marquant; puis que d'ailleurs l'Epitaphe d'Aleandre porte qu'il mourut l'an 1542, âgé de soixante-deux ans, moins treize jours (2). Il étoit donc né le 13 de Février 1480; car ceux qui marquent le jour de sa mort, le mettent au prémier jour de Février (3). Je suis surpris de la négligence des Auteurs de son Epitaphe. Ils y mettent qu'il náquit à la Motte, dans la Carniole, l'an 1479; & qu'il mourut à Rome, l'an 1542, âgé de soixante-deux ans moins treize jours. Cela ne peut être vrai, que dans la supposition que l'année 1479 ne commença pas au mois de Janvier, & que l'année 1542 y commença: or il est ridicule de suposer dans une Epitaphe une maniere de marquer le tems si destituée d'uniformité. Je m'étonne que l'Auteur du *Nomenclator* ne se soit point aperçu de cette fausse suposition. Il dit une chose incompatible avec le P. Pallavicini: savoir, qu'Aleandre n'avoit que vingt ans, lors qu'il enseignoit dans l'Université de Paris.

(2) *In* Nomenclatore Cardinalium, *pag.* 152, & *in* Istoria de' Poëti Greci *de* Lorenzo Crasso, *pag.* 278.

(3) Oldoïnus, *in* Athenæo Romano, *pag.* 317.

(*C*) *Il tomba entre les mains de quelques soldats, qui le maltraitérent.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans une Lettre d'Hierome Negro à Marc Antoine Michieli, datée de Rome le 20 de Mars 1525. „ L'Archevesque de Capue nous a raconté un cas estrange d'Aleandre, Eves„ que esleu de Brindes, & Nonce de sa Sainteté près le „ Roy très-Chrestien: c'est qu'en la plus grande fureur du „ combat, & en celle confusion telle que la pouvez imagi„ ner, le pauvre gentil-homme s'enfuyant vestu d'accous„ trement digne de son estat d'Evesque, il tomba ès mains „ de trois Espagnols, lesquels le prenans, & sans autre„ ment le cognoistre, le contraignirent par menaces & „ bravades, de se tailler à 3000 ducats de rançon, & le „ menérent en cest équipage par le camp, se tournant sou„ vent en arriere, & l'importunant avec très-rigoureuses „ paroles de les suyvre. L'effroyé Evesque couroit après „ eux comme un laquay, sans oser dire qu'il fut Nonce „ Apostolique. Mais, estant dedans Pavie, il fut recogneu „ par le Viceroy de Naples, & par le Marquis de Pescare, „ qui, avec grande peine & difficulté, le délivrérent de „ ceste prison & servitude: néantmoins fallut-il, pour es„ tre quitte de son serment, qu'il donnast aux soldats fus-

„ dits

de fois en Allemagne, l'an 1531, & y trouva un changement considérable, s'il en faut croire ce qu'on dit qu'il écrivit. Le peuple, dans les villes Protestantes, n'étoit plus si animé contre le Pape; mais dans les villes Catholiques, il témoignoit une envie extréme de secouer le joug de Rome, & de s'enrichir des biens d'Eglise, comme avoient fait les Protestans. Le changement de ceux-ci venoit de ce qu'aiant espéré une grande liberté, pourvu qu'ils secoüassent le joug papal, ils éprouvoient que le joug de la puissance séculiere, sous lequel il leur faloit vivre, n'étoit pas plus doux. Aleandre fit tout ce qu'il put, mais sans succès, pour empêcher que Charles-Quint ne fît une Treve avec les Protestans d'Allemagne. Il fut créé Cardinal par Paul III, & destiné à la présidence du Concile, avec deux autres Légats (e). En attendant, il alla en Allemagne, Légat du Pape, l'an 1538. Cette Légation dura un an. Sa mort, arrivée le 1 jour de Février 1542, l'empécha de présider au Concile. Quelques-uns disent qu'il mourut par la bêtise de son Medecin (D). Je n'ai point parlé de toutes ses Nonciatures. Mr. Moreri fournira ce que j'ai omis. Aleandre avoit publié quelques Ouvrages (E). Il entendoit fort bien l'Hébreu & le Grec; & on lui attribue une mémoire surprenante (F). Je ne croi pas qu'on ait eu raison de dire que l'Hébreu étoit sa langue maternelle, ou, pour m'exprimer plus clairement, qu'il etoit né Juif (G). On a eu plus de raison de l'accuser d'emportement (f). Il fit lui-même son Epitaphe, qui

„ dits 200 ducats pour homme, afin de les contenter. J'entends qu'il va à Venise, il vous sera le compte de ses disgraces & mesavantures (4)".

(D) *Quelques-uns disent qu'il mourut par la bêtise de son Medecin (5).*] Cela ne s'accorde gueres avec son Epitaphe, qui témoigne qu'une maladie de langueur, contractée par les travaux de ses Ambassades, le fit mourir. *Max, diversis Legationibus pro summis Pontificibus ad omnes ferè Christianos Principes fideliter & diligenter perfuncto, &* IMBOIN TABE DALAPSO. Un passage de Paul Jove, mal compris d'abord, & puis métamorphosé de main en main en differens sens, aura peut-être donné lieu à cette bêtise du Médecin d'Aleandre. Quoi qu'il en soit, nous aprenons de Paul Jove, qu'Aleandre ruina lui-même sa santé par le trop de soin qu'il en prit, & qu'il fut à lui-même un très-méchant Médecin, pour s'être servi de trop de remedes non necessaires. *Latatus est ob purpurâ per annos quinque (6), pervasurus haud dubiè ad exactam ætatem, nisi nimia tuendæ valetudinis solicitudine intempestivis medicamentis, sibi hercle insanus & insidax medicus, viscera corrupisset (7).*

(E) *Il avoit publié quelques Ouvrages.*] Mr. de la Rochepozai (8) me donne encore un petit sujet de me plaindre de son manque d'exactitude. Il dit qu'Aleandre, quoi que très-capable de traiter les plus sublimes matieres, n'avoit pas dedaigné d'écrire sur les Humanitez, & de publier quelques petits Opuscules, dont le sujet étoit fort mince: *De re .... literariâ licet inferiori benè mereri non dedignatus est, exilis argumenti Opusculis editis, quæ tamen Autoris nomen & famam nec elevant neque imminutam eunt (9).* Il n'y a point d'homme, qui lisant cela ne se prepare à ne voir que de fort petits Livrets dans le Catalogue des Oeuvres d'Aleandre, qui est à la suite de ces paroles du *Nomenclator*. Cependant, voici le début de cette suite. *Scripsit vastum Opus adversus singulos disciplinarum professores, in quos censuram acerbam & felicem exercuit calamum. Tabulas in Grammaticam Græcam, seu potius Grammaticam ad literas Græcas. Dialogos duos festivissimos, quorum alter Cicero relegatus inscribitur, alter verò Cicero revocatus (10). Carmina quædam illustrium Poëtarum Italorum carminibus induta. Epistolas multas, quarum 4 habes inter Epistolas Federici Nausea, & alias in quibus de Rebus Ecclesiasticis agit. Annotationes item quasdam in Bibliotheca Cardinalis Sirleti asservatas.* Si l'on est choqué de voir un grand & immense Ouvrage, où l'on ne devoit rencontrer qu'une petite Dissertation, on ne revient pas de ce dégoût, en ne trouvant dans le Catalogue des Ecrits d'un homme aucune marque qui fasse la distinction de ce qui a été imprimé, & de ce qui ne l'est point. Voilà un défaut qui regne dans le *Nomenclator*, dans l'*Athenæum* d'Oldoini, & dans plusieurs autres Bibliographes. Le grand Ouvrage d'Aleandre, où il faisoit la censure de toutes sortes de Professeurs, n'a jamais été imprimé. Il y mettoit, dit-on, la derniere main, lors qu'il mourut. *Mentre andava compiendo una vastissima Opera contra i Professori di tutte le scienze, fu assalito in Roma dalla morte (11).* C'est ce que Mr. Moréri a voulu dire par ces paroles: *Il mourut le 1 Février 1542, dans le temps qu'il alloit publier un Ouvrage considérable.* Paul Jove a été sur cela l'original de beaucoup de gens. *Quum vastum Opus*, dit-il (12), *vastâ illâ memoriâ adversus singulos disciplinarum Professores agitaret, Romæ interiit.* Les Continuateurs de Gesner, & Konig, n'ont connu de tous les Ouvrages d'Aleandre, que les Tables de la Grammaire Greque. Draudius n'a pas même connu cela. Le Catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit Poëme de cet Auteur.

(F) *On lui attribue une mémoire surprenante.*] Je ne saurois prendre ce que Paul Jove en a dit, que pour une saillie poëtique, quoi qu'il l'ait assûre en prose. C'est qu'Aleandre retenoit tout ce qu'il lisoit, & qu'il le pouvoit réciter long-tems après, sans se méprendre en rien, ni quant aux choses, ni quant aux paroles. *Detur hoc incomparabili inusitatæ memoriæ felicitati quæ in Hieronimo Aleandro supra cujusque vel antiqui seculi captum admiranter excellit, ut eas ea vero depicta facies vel in pudenda ingenii sterilitate inter fæcundissimas imagines conspiciatur, quando nihil eum cuncta volumina cupidè perlegentem vel rerum vel verborum omnino subterfugeret, quin singula memoriter vel à multis annis longo sepulta silentio recitaret (13).* On a de la peine à croire cela, si l'on ne le voit; mais comme une mémoire ne laisse pas d'être très-heureuse, encore qu'elle ne le soit point au dégré que Paul Jove vient de décrire, je ne doute point de la connoissance parfaite de plusieurs langues que l'Epitaphe d'Aleander lui attribue: *Hebraica, Græca, Latina, aliquotque aliarum linguarum exoticarum ita exactè doctio, ut eas rectè & aptè loqueretur & scriberet.*

(G) *Je ne crois pas qu'on ait eu raison de dire .... qu'il étoit né Juif.*] Luther, & ses disciples, donnérent cela pour un fait certain, pendant la premiere Nonciature d'Aleandre en Allemagne, & voici ce que nous lisons dans les Oeuvres de Luther (14). *Venit his diebus Hieronymus Aleander vir suâ opinione longè maximus, non solum propter linguas quas eximiè callet, siquidem Ebræa illi vernacula est, Græca à puero illi coaluit, Latinam autem didicit diutina professione, sed etiam mirabilis suis videtur ob antiquitatem generis. Nam Judæus natus est, quæ gens immodicè gloriatur de Abraham vetustissimo se originem ducere. An verò baptisatus sit nescitur. Certum est enim non esse Pharisæum, quia non credit resurrectionem mortuorum, quoniam vivit perinde atque cum corpore sit totus periturus, adeo nullam à se pravum affectum abstinens. Usque ad insaniam iracundus est, quavis occasione furens. Impotentis arrogantiæ, avaritiæ inexplebilis, nefandæ libidinis & immodicæ, summum gloriæ mancipium quamquam mollior quam qui possit elaborato stylo (15) gloriam parare, & pejor quam qui vel conetur in argumento bono. At an nesciamus, cessit felicissimè simulata defectio ad Christianos.* Voila un portrait, qui nous represente Aleandre, non seulement comme un Juif qui faisoit semblant d'être Chrétien, & dont le batême étoit une chose douteuse; mais aussi, comme un homme, qui ne croioit point l'immortalité de l'ame, & qui se plongeoit dans les plus infames voluptez, emporté jusqu'à la fureur, avare & superbe au souverain point. Il répondit à l'accusation d'être né Juif, & déclara devant la Diete de Worms, que ses ancêtres avoient eu la dignité de Marquis dans l'Istrie, & qu'il avoit fourni de bonnes preuves de sa noble & illustre extraction, lors qu'il étoit devenu Chanoine de Liege. Il prit à témoin plusieurs personnes de probité qui l'entendoient, & qui connoissoient sa famille. C'est Mr. de Seckendorf, qui nous aprend cette particularité. Il l'a trouvée dans les Archives des Ducs de Weimar, où l'on garde, entre plusieurs Manuscrits de ce tems-là, les Actes de la Dieta de Worms. La longue *Harangue* d'Aleandre est en abrége dans ces Actes, & c'est de là que cet illustre Luthérien a tiré ce que l'on va lire tel qu'il l'a traduit en Latin (16): *Tandem questus est à Luthero spargi quasi Aleander gente Judæus esset: „ Deum immortalem! „, dixit, „ multi „ hic sunt boni viri, quibus notus sum ego & familia mea, „ & asserere ego verò possunt, majores meos Marchiones in Istria fuisse (17): quod verò parentes mei ad inopiam redacti „ sunt, fato tribui debet. Natales meos ita legitimavi, ut in „ Canonicum Leodiensem receptus sim, quod factum non foret, „ nisi ortus essem ex familia illustri vel spectabili".* Ce qui me fait croire que ce reproche de naissance Judaïque étoit injuste, n'est pas une petite raison. Hulric Hutten publia contre Aleandre une Invective, où il se mit si en colere, qu'il le menaça de le tuer. *Omnem adversam diligentiam, omne adhibebo studium, omnia tentabo conaborque, ut qui furore, amentia, & iniquitate gravis accessisti, vitâ manis hinc efferaris. Neque enim exspectandum adhuc tibi est ut stilos doctorum hic virorum sentias, sed futurum credo ut fortium gladiis confodiare (18).* Il n'ignoroit pas que ce Nonce avoit réfuté devant la Diete le reproche du Judaïsme, & s'étoit vanté de descendre d'une Maison très-illustre; mais tant s'en faut qu'il s'engage à soutenir ce reproche, qu'il nie qu'on le lui ait fait. Peu m'importe qu'il ait eu tort de le nier, la preuve que je tire de son silence n'en est pas moins bonne; car s'il avoit vu quelque fondement dans l'accusation, il eût pour le moins soutenu qu'Aleander nioit faussement son extraction Juive. Ne lui soutint-il pas que les Comtes qu'il se donnoit pour parens, ne le reconnoissoient pas pour tel? *Nihil intellexisti proximâ auditione cum multis quidem excusares Judaicam originem, nemo ob iceret. Nam esse malam quacunque etiam gente editum sciebant omnes. Itaque nemo magnopere putabat generis pravitatem tibi objiciendam. adversum mores fremebant infensi multi. Et poteras sentiri tam manifestè quæ esset animorum commotio tu tamen, quasi illuc potissimum expurgatione opus esset, multis tractabas locum*

(e) Les Cardinaux Campege & Simonetta.

(f) Voiez la Remarque (G), à la fin.

(4) Lettres des Princes, traduites par Bellefoist, folio 96.

(5) Voiez les Jugem. des Savans sur les Poët. Tom. III, num. 1273, pag. 194.

(6) Il faudroit quatre de là, qu'il obtint le Cardinalat en 1537.

(7) Paulus Jovius, Elog. Cap. XCVIII, pag. 230.

(8) Evêque de Poitiers, Auteur du Nomenclator Cardinalium.

(9) Nomenclator Cardinalium, pag. 131 Edit. 1614.

(10) Je fais voir dans l'Article d'(Hortensio) LANDO, que cela est faux.

(11) Lor. Crasso, Istor. de' Poëti Greci, pag. 277.

(12) Jovius, in Elogiis, Cap. XCVIII, pag. 231.

(13) Id. ibid. pag. 230.

(14) Tomo II, folio 496, apud Seckendorf de Lutheran. Lib. I, pag. 125, num. 4.

(15) Paul Jove témoigne qu'Aleandre ne s'énerva qu'à parler; & que, lors qu'il voulut écrire, il sentit trop tard son foible.

(16) Seckendorf de Lutheran. pag. 149, lit. k.

(17) On assure dans son Epitaphe, qu'il étoit issu e Comitibus Landi in Carnia Petrapilosæ in Histria.

(18) Hulricus Huttenus in Aleandrum.

qui témoigne qu'il ne se dépitoit point contre son destin *(H)*, comme on l'en a accusé. Erasme fait souvent mention de lui dans ses Lettres, & presque toujours en mal *(I)*. Il s'est plaint, entre autres

locum eum ad fastidium usque audientium: sed tantâ cum fiduciâ ut plane certus tibi esse videreris neminem intelligere, quam impudenter ibi mentireris omnes. Illo enim post multa eruptis, ut ad nobiliss. Comitum, qui te prorsus ignorant, & quos tu haud satis nosti, genus, originem tuam referres (19). Or comme il n'y a si petite chose, qui, en passant de bouche en bouche, ne devienne considérable, je ne voudrois pas nier que la médisance, qui couroit contre le Nonce, n'ait eu pour fondement ce que dit Paul Jove, que les Juifs admiroient l'habileté d'Aleandre en fait d'Hebreu, & qu'ils n'avoient nulle peine à croire qu'il étoit de leur Nation: *Latina Græcaque lucra quum sæpè alacriter jactabundo pro vernaculis haberentur, Hebraicas admirantibus Judæis & suæ stirpis eum facile credentibus, solertissimè didicit* (20). Ceux qui chercheront à me critiquer, sont avertis que je ne prétens point que le Livre de Paul Jove ait donné lieu à la médisance: ma pensée est, que long-tems avant que Paul Jove eût dit cela, d'autres pouvoient l'avoir dit.

(19) *Idem, ibid.*

(20) Jovius, Elogiorum *Cap. XCVIII, pag.* 231.

„ Ce que dit Luther, qu'Aleandre étoit fort colere, „ est très-veritable: on en peut croire Josse Gentin, Secré- „ taire de ce Cardinal, dans une Lettre à Nausea, Evêque „ de Vienne (*). Il lui dit, de la meilleure foi du mon- „ de, après lui avoir mandé la mort d'Aleandre, qu'il ne „ sait où prendre parti, après la mort de son maître, dans „ l'apréhension où il est d'en trouver encore un plus em- „ porté. *Hactenus*, dit-il, *alium Mecœnatem Romæ non quæsivi, eo quod immodestia & furor hujus mei defuncti incutiat mihi timorem, ne faciam Glauci cum Diomede permutationem* „. Voiez la marge (21).

(*) *Lib. VIII*, Epist. ad Nauseam à variis scriptarum, *pag.* 211.

(21) *Ce Supplément vient de Mr. de la* Monnoie.

(H) Il fit lui-même son Epitaphe, qui témoigne qu'il ne se dépitoit pas contre son destin.] Elle consiste en deux Vers Grecs, qui signifient qu'il étoit mort de bon gré, parce qu'il cesseroit d'être témoin de plusieurs choses dont la vue étoit plus insuportable que la mort.

Κάτθανον οὐκ ἄκων, ὅτι παύσομαι ὧν ἐπιμάρτυς
Πολλῶν, ὧνπερ ἰδεῖν ἄλγιον ἦν θανάτου.

Voilà quelle seroit la disposition de tous les hommes, si la reflexion, si la raison, si le bon sens, étoient capables de surmonter les impressions machinales qui nous font aimer la vie. Mais, laissant à part cette profonde moralité, je dis qu'il est bien étrange que Paul Jove ait produit contre soi-même un témoin aussi formel que cette Epitaphe. Il avoit dit qu'Aleandre, indigné contre son destin, qui l'emportoit un an avant l'année climactérique, rendit l'ame, en se plaignant de cette anticipation: *iniquo fato sive vehementer indignante, quum se præreptum anno uno ante climactericum inter anxia supremaque suspiria quereretur* (22); &, tout aussitot, il ajoute qu'Aleandre ordonna par son testament, qu'on mît dans son Epitaphe un Distique Grec de sa façon, contenant cette pensée:

(22) Jovius Elogior. *Cap. XCVIII, pag.* 231.

Excessi è vita ærumnis facilisque lubensque,
Ne pejora ipsa morte dehinc videam.

Lorenzo Crasso dit à peu près la même chose de ce dépit d'Aleandre contre son Destin. *Fu assalito in Roma dalla morte, contro la quale mostrossi anche negli ultimi sospiri sdegnato* (23). Paul Jove est tombé dans une autre erreur à l'égard d'Aleandre. Il l'accuse d'avoir présagé de nouveaux malheurs prêts à fondre sur nos têtes, *novas clades imminere nobis ominatur*; mais rien n'est plus faux que cela: Aleandre ne regardoit à l'avenir que par accident, toutes ses vues se portoient sur le passé, il s'imaginoit seulement que l'avenir ne vaudroit pas mieux en ce monde. Voilà donc une seconde erreur de Paul Jove. Quant à la prémiere, on ne sauroit l'en justifier, qu'on ne le charge d'ailleurs d'une horrible médisance, c'est d'avoir représenté Aleandre comme un fourbe moribond, qui ordonnoit par son testament qu'on fît accroire un grand mensonge à toute la postérité, savoir qu'il n'étoit pas mort à regret. Lorenzo Crasso raporte que Scraderus a inséré dans ses Monumens d'Italie l'Inscription sépulcrale d'Aleandre, avec la Version Latine des deux Vers Grecs (24). Cette Version est la même que Paul Jove a raportée: elle n'est guere moins mauvaise que celle-ci, *Non invitus obii; quia quiesco, testis multorum quæ videre pejus est morte* (25). Voilà ce qu'on gagne, quand on se sert d'une langue peu connue: toute la force & toute la grace du Distique Grec ont échapé aux Traducteurs.

(23) Lor. Crasso, Histor. de' Poeti Greci, *pag.* 297.

(24) Lor. Crasso, Histor. de' Poeti Greci, *pag.* 278.

(25) Chytræus, *Lib. XVII*, folio 458, la raporte. Voiez Seckendorf, *Livre I*, *pag.* 128, *lit. b.*

Mettons ici une Remarque, qui m'a été communiquée par un habile homme: *Josse Gentin, dans sa Lettre à Nausea, dit qu'Aleandre, trois jours avant sa mort, aiant mis ordre à toutes choses*, servitoribus & aliis præsentibus, pronunciavit suum quod fieri cupiebat Epitaphium, quod hoc Disticho clausit, *Κάτθανον, &c. Cela fait voir que l'Epitaphe ne consistoit pas entierement dans ces deux Vers; mais, que ces deux Vers étoient seulement la clôture de l'Epitaphe.* Je ne suis point de ce sentiment: je crois que Gentin a voulu dire que son maître renferma dans ce Distique toute l'Inscription qu'il ordonna que l'on mît sur son tombeau.

(I) Erasme fait souvent mention de lui dans ses Lettres, & presque toujours en mal.] Aleandre, bouillant de son naturel, & intéressé d'ailleurs à la ruine du Luthéranisme, par sa qualité de Nonce envoié en Allemagne pour étouffer ce parti dans le berceau, n'avoit pu souffrir la modération d'Erasme. Ce ne fut pas tout: les ennemis d'Erasme ne cesserent de le diffamer, comme fauteur du Lutheranisme; ainsi l'amitie & l'estime réciproque, qui avoient été entre lui & le Nonce, souffrirent une grande diminution au prémier voiage d'Aleandre en Allemagne. *Hieronymum Aleandrum, Nuntium apostolicum, hominem apprimè doctum mihique vetere et jucundissima necessitudine conjunctum, miris mendaciis in me conatus sunt irritare .... Quid multis? persuaserunt homini, ut erat simplicique ingenio prædito, ita credulo, me parum amicè de ipso & sentire & loqui. Nec defuerunt, qui coalescentem amicitiam novis subinde delationibus distinderent* (26). C'est parler bien foiblement des mauvaises dispositions d'Aleandre, s'il est vrai, comme on n'en peut gueres douter, que ce soit lui que l'on ait designé ailleurs (27) par le titre de *Porteur de Bulles*, Βουλλαγωγοφόρος: car ce Porteur de Bulles fit tout ce qu'il put pour perdre Erasme; & bien en prit à ce dernier, que l'Empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandoit: *Ab quo minus oppresserit per illum non stetit: periisset Erasmus, si pronas aures Principum reperisset.* Une Lettre qu'Erasme avoit écrite à Luther, & que les amis de celui-ci rendirent publique, irrita si fort Aleandre, qu'il tacha de ruiner son ancien ami, tant auprès du Pape, qu'auprès de l'Evêque de Liege. *Hæc (Epistola) dedit ansam Aleandro jampridem iniquo in me animo ut me perditum iret, conatus Leonis animum irritare in me, simul Leodiensis Episcopi qui prius pene deperibat, ut ita loquar, in Erasmum. Nam ipse Leodiensis ostendit mihi literas quas ad eum à Roma scripserat Aleander satis odiosè me attingentes* (28). Il affecta de dire que les Hérétiques avoient trouvé dans les Ouvrages d'Erasme le fondement de toutes leurs fausses doctrines. *Jam audio multis persuasum ex meis Scriptis extitisse totam hanc Ecclesiæ procellam. Cujus vanissimi rumoris præcipuus autor fuit* Hieronymus Aleander, *homo, ut nihil aliud dicam, non superstitiosè verax* (29). Il ne se contentoit pas de mordre sur la Religion d'Erasme, il médisoit aussi de l'érudition, & des Ouvrages de ce grand homme. Cela paroît par une Lettre qu'Erasme lui écrivit en l'année 1524 (30), où il lui decharge son cœur. Il le regardoit comme un ennemi si irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des censures que la Sorbonne avoit publiées contre ses Livres, & pour l'Auteur véritable de l'Invective qui avoit couru sous le nom de Jules César Scaliger. *Non tamen erant proditura Censura, nisi quidam oleum camino addidissent. Lutetiæ fuit* Eccius, *& ut suspicor* Aleander, *quem suspicor hac de causâ præcipuè venisse, ut Erasmo moliatur exitium.* Julii Scaligeri *Libellum tam scio illius esse, quam scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodito fuco* (31). J'ai montré ailleurs (32), qu'Erasme se trompe sur ce dernier fait: la Harangue de Scaliger étoit l'Ouvrage de celui dont elle portoit le nom; & dire, qu'en 1531, Aleandre alloit à Paris principalement pour machiner la ruine d'Erasme, est se croire trop important, & ignorer la nature des emplois que le Pape donnoit à ce Nonce. Nous verrons ailleurs (33) si Erasme a eu raison d'attribuer à Aleandre un Livre qui portoit le nom de Dolet. Il veut parler de ce Nonce dans la Lettre XXIV du XXV livre. Il faut donc que la passion d'Aleandre ait été extrême; car celui dont Erasme se plaint avoit fait courir à la Cour de Rome un Ecrit (34), où il disoit au Pape, qu'il s'étonnoit que tant de milliers de personnes aiant péri en Allemagne dans la guerre des paisans, Erasme, l'auteur & le chef de ce furieux tumulte, vécût encore. On ne peut pas ignorer qui est l'Auteur qu'Erasme désigne; puis qu'on trouve ces paroles dans une autre Lettre: *In me impudentissimis argumentis causam agit* (Albertus Pius) *& agit hostiliter, docere laborans, me fuisse occasionem, causam, autorem, & principem, totius hujus negotii. Quod idem agit* Aleander *in suo* Racha, *demirans me adhuc spirare, quum in* Germania *tot hominum millia sint trucidata* (35). En un autre endroit, il le désigne sous le nom de V a a r u a (36); ce qui témoigne qu'il n'étoit point desabusé de la médisance qui avoit couru, que cet homme-là étoit né Juif. Si Aleandre avoit fait ce Livre, il avoit eu des liaisons très-étroites avec Erasme, même table, même chambre, & même lit, avec lui, & il en avoit reçu de bons offices; car voici ce qu'Erasme nous aprend: *Cum altero fuit mihi olim non tectum modo ac mensa, verum etiam cubiculum & lectulus communis* (37), *adeoque à me nullâ læsus est injuriâ, ut quum illi res essent angustiores commendatriciis literis meis nonnihil, etiam adjutus sit, nec usquam illius in Scriptis meis nisi honorifica mentio* (38). On ne peut s'empêcher de reconoître là Aleandre, lors qu'on se souvient d'une autre Lettre (39), où l'on trouve ces paroles: *Ut video, tibi propemodum persuasit* (Aleander): *at ego, qui è domestico convictu ac lectuli quoque contubernio totum intus & in cute novi, tam scio esse ovum illius* (40), *quam scio me vivere.* Finissons la relation desavantageuse par un passage qui concerne les mœurs d'Aleandre. Il vivoit en Epicurien à Venise, l'an 1533, si nous en croions Erasme: *Nunc Venetiæ planè vivit Epicureum, non sine dignitate tamen* (41). Sans doute par cette dignité, il entend la double mitre, dont il avoit fait mention dans la Lettre LX. *Aleander, geminâ mitrâ insignitus, nam Brundusinus & Oretinus*

(26) Erasmi Epistola *XXIV Libri XVII, pag.* 737.

(27) *Dans la XXIV* Lettre du *XXV Livre, pag.* 1379.

(28) Erasmi Epistola *CXIII Libri XIX, pag.* 960.

(29) *Idem*, Epistolâ *LXXXIV Libri XX, pag.* 1060.

(30) *La LIII du XVIII Livre.*

(31) Erasmus, Epistola *LVI Libri XXX, pag.* 1942.

(32) *Dans la Remarque (M) de l'Article* ERASME.

(33) *Dans la même Remarque.*

(34) In quo docebat quid significet Hebræis *Racha.*

(35) Erasm. Epist. *XCIX Libri XX, pag.* 1052: *elle est datée de Bâle, le 25 de Decembre* 1528.

(36) *Dans la Lettre XLIV du XXX Livre, pag.* 1932. *Voiez aussi la LXXIV Lettre du même Livre.*

(37) *Ce fut aparemment à Venise, lors qu'Erasme travailloit chez Alde Manuce.*

(38) Epistol. *XXIV Libri XXV, pag.* 1379.

(39) *La LVIII* Lettre du *XXX Livre* d'Erasme, *pag.* 1943.

(40) *Il parle de la Harangue de Scaliger.*

(41) Epistol. *LXII Libri XXX, pag.* 1949.

tres choses, des mauvais offices qu'il en avoit reçus auprès de l'Evêque de Liege, chez qui Aleandre avoit un frere, qui étoit beaucoup plus grand maître que lui en l'art de dissimuler (*K*).

tinus est, apud Cæsarem agit Legatum Anglicum (42). Ce dernier mot est équivoque, & peut-être Erasme n'avoit point écrit *Anglicum*, mais *Angelicum*, afin de signifier l'emploi de Nonce Apostolique, qu'Aleandre avoit alors en Allemagne. En tout cas, on n'eût point mal fait d'avertir dans une Note marginale, qu'il n'étoit point Ambassadeur du Roi d'Angleterre auprès de l'Empereur Charles-Quint: car c'est à quoi l'esprit du lecteur se porte tout droit. Mr. de la Monnoie a deviné très-heureusement, qu'*Anglicum* a été mis à cause qu'Erasme avoit écrit en abrégé *aplicum* pour *apostolicum*.

Il faut pour le moins qu'on voie ici un passage d'Erasme à l'avantage d'Aleandre: *Etiamsi nominasses istum, qui* Aleandrum Erasmo *præfert in omnibus, nihil erat periculi. Nam & ipse plurimum tribuere soles* Aleandro, *præsertim in literis, nihiloque magis me lædi puto si doctior est, quam quod ditior est aut formosior* (43). La Lettre, où Erasme parle ainsi, est datée du 31 d'Août 1524.

(*K*) *Il avoit un frere .... plus grand maître que lui en l'art de dissimuler.*] Erasme, qui nous aprend cette particularité, ajoute que ce frere étoit en cela beaucoup plus dangereux qu'Aleandre, qui ne savoit pas si bien cacher ses desseins. Raportons ses propres termes: *Habet fratrem apud* Leodiens. *hoc perniciosiorem, quod omnia potest dissimulare, id quod non potest Aleander* (44).

(42) Erasm. Epist. LX. Libri XXX.

(43) Epistola IV Libri XXI, pag. 1063. Vide etiam pag. 1104.

(44) Erasmi Epistola LI Libri XX, pag. 1011.

ALEANDRE (Jerôme) de la même famille que le précédent (*a*), & petit-fils maternel de Jerôme Amalthée, a été un des Savans du XVII siecle. Dès qu'il eut quitté le Frioul, son païs natal, pour aller à Rome, il trouva chez le Cardinal Octave Bandini un emploi de Secrétaire, qu'il remplit avec honneur pendant près de vingt ans. Il avoit commencé de fort bonne heure à subir les hasards de l'impression; car à peine avoit-il reçu ses dégrés de Jurisconsulte, qu'il avoit mis au jour un *Commentaire sur les Institutes de Caïus*. Il ne laissa point engourdir sa plume à Rome; car, s'étant aggrégé des prémiers à l'Académie naissante des Humoristes, il avoit toujours quelque composition à y faire voir: & il fit même en Langue Italienne un *Traité* fort docte *sur la Devise* de cette Assemblée. La fécondité de son génie & de ses études se montra par divers Ecrits sur différentes matieres. Il expliqua des Antiques (*A*): il écrivit sur la Question *des Eglises suburbicaires*, & publia un Ouvrage contre celui qu'un Anonyme (*b*) avoit composé là-dessus en faveur des Protestans. Un volume de ses *Vers* sortit de dessous la presse, & fut suivi d'une *Apologie de l'Adonis du Cavalier Marin*, contre les rudes attaques du Cavalier Stiliani. Urbain VIII lui témoigna avantageusement son estime: car il travailla lui-même à le tirer du service du Cardinal Bandini, pour l'attacher à celui des Barberins; de sorte qu'Aleandre devint Sécrétaire du Cardinal François Barberin, neveu de ce Pape. Il fut du voiage de France, lors que ce Cardinal y alla avec le caractere de Légat *à latere*. Il ne succomba point aux fatigues de ce long voiage: il les soutint courageusement, il s'en tira fort bien, malgré la délicatesse de son tempérament, & sa petite santé. Il n'eut pas la même force à l'égard de la bonne chere. Il étoit convenu avec quelques-uns de ses intimes amis, qu'ils se régaleroient tour-à-tour de trois en trois jours: il ne pouvoit s'empêcher, en présence de tant de bons mets, de manger plus qu'il ne faloit, eu égard à un estomac aussi débile que le sien; c'est pourquoi, il tomba malade, & ne put guérir de sa maladie (*c*). Le Cardinal son maître lui fit faire de magnifiques funérailles, à l'Académie des Humoristes; & les Académiciens, ses confreres, portérent son corps au sépulcre (*d*). Gaspar de Simeonibus y prononça l'Oraison funebre, le 31 de Décembre 1631. Elle fut imprimée à Paris, l'an 1636. Aleandre avoit une maniere d'écrire si nette & si dégagée, que le compliment qu'un de ses amis lui en fit mérite une réflexion (*B*).

(*a*) *On les distingue, en apelant l'autre* Aleander Senior, *& celui-ci* Aleander Junior.

(*b*) *C'étoit* Saumaise.

(*c*) *Mensr.* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, num. 1420, *& Witte, dans son* Diarium Biograph. *II Part. pag. 40, mettent sa mort à l'an 1616. Witte le nomme* Alexander.

(*d*) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinacoth. *I. Pars. aussi* Allatius *in* Apibus Urbanis, *pag. 131, 134, 135.*

(*A*) *Il expliqua des Antiques.*] C'étoient deux marbres, une table, & une statue. La table contenoit la figure & les symboles du Soleil; la statue étoit entourée d'une ceinture toute pleine de gravures. Voici le titre de l'Ouvrage d'Aleandre: *Explicatio antiquæ tabulæ marmoreæ solis effigie symbolisque exsculptæ: Explicatio sigillorum zonæ veterem statuam marmoream cingentis.* C'est un in quarto, imprimé à Rome, l'an 1616, & à Paris, l'an 1617. Je ne doute point qu'il ne soit entré par là dans le commerce du Pere Morin. Il paroit par le Livre intitulé, *Ecclesiæ Orientalis Antiquitates* (1), qu'ils s'écrivoient quelquefois.

(*B*) *Sa maniere d'écrire lui attira un compliment .... qui merite une reflexion.*] Nicius Erythræus lui disoit souvent, *Lors que je lis vos Ouvrages, je me trouve un habile homme: mais quand je lis ceux des autres Ecrivains, qui se piquent d'eloquence, je me trouve très ignorant; car je n'y entens rien.* Qu'il y a peu d'Auteurs Latins aujourd'hui ausquels on puisse faire ce compliment! Je ne parle point de ceux qui écrivent en style de Chancellerie, ou de Scholastique: je parle de ceux qui écrivent en Orateurs, & qui travaillent leurs phrases. Ils ne sont propres la plupart du tems qu'à mortifier la présomption de leurs lecteurs, qui se trouvent à tout moment accrochés par quelque allusion, ou par quelque métaphore exprimée si confusément, qu'ils n'y voient goute. Le mal est qu'on ne mortifie gueres les lecteurs par ce moien, vu que l'amour propre les engage à rejetter la cause de ces tenebres, non pas sur leur ignorance, mais sur le galimathias de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on sera bien aise de voir ici la jolie pensée de Nicius Erythræus en original. *Scribendi ejusdem ratio tum in solutâ oratione tum in versibus adeo erat pura, adeo elegans, adeo perspicua, ut sæpe ex eo audirem, tum demum se mihimet doctum eruditumque videri, cum sua legerem; cum autem in aliorum scripta, qui se eloquentes dici vellent, incurrerem, tum planè me indoctum omniumque rerum rudem agnoscere, eò quòd verbum prorsus in illis nullum intelligerem* (2). Cela devoit lui être un motif puissant, pour ne laisser nulle obscurité dans ses Eloges, & néanmoins on y en trouve. Quelques-uns ne voient pas qu'il ait exprimé clairement, si ce fut à Rome, ou à Paris, que la bonne chere fut fatale à Aleandre: ils croient que ce fut à Paris (3). Pour moi, je ne doute point du contraire: les conventions de se régaler tour-à-tour deux ou trois fois la semaine sentent mieux des gens qui sont en repos chez eux, que des voiageurs. Outre que le voiage, que le Légat François Barberin fit en France l'an 1625, ne dura que peu de mois, & qu'Aleandre ne mourut qu'en 1631.

(1) *Imprimé à Londres, l'an 1682. & à Francfort, l'an 1683, in 12.*

(2) Nicii Erythræi Pinacoth. *I*, pag. 46.

(3) *Voiez les* Jugemens des Savans sur les Poëtes, *Tom. IV. num. 1420, pag. 54.*

ALEGAMBE (Philippe) Jésuite Flamand, nâquit à Bruxelles, le 22 de Janvier 1592. Il étudia les Humanitez dans son païs, après quoi, il s'en alla en Espagne, & entra chez le Duc d'Ossune. Il le suivit en Sicile, lors que ce Duc y alla exercer la charge de Viceroi. Se sentant une vocation à la vie religieuse, il prit l'habit de Jésuite à Palerme, le 7 jour de Septembre 1613. Il fit son Noviciat, & son Cours de Philosophie, dans la même ville, & ses études de Théologie à Rome, d'où il fut envoié en Autriche, pour enseigner la Philosophie dans l'Académie de Gratz. Aiant rempli les devoirs de cette fonction au contentement de ses maitres, il fut avancé à la Profession en Théologie Scholastique, & promu solennellement au Doctorat l'an 1629. Sur ces entrefaites, le Prince d'Eggemberg, favori de l'Empereur Ferdinand II, voulut faire voiager son fils, & lui donner un Jésuite prudent & docte pour Confesseur dans ses voiages. Le P. Alegambe fut jugé propre à cet emploi: on le tira des Ecôles, pour le faire voiager avec ce jeune Seigneur. Il fut avec lui pendant cinq ans, & vit l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal, & l'Italie. Etant de retour à Gratz, il y enseigna la Théologie Morale, & y fut le Pere Spirituel de la jeunesse. L'an 1638, le jeune Prince, qu'il avoit accompagné dans ses voiages, fut nommé par l'Empereur Ferdinand III à l'Ambassade d'Obédience auprès du Pape Urbain VIII. Il voulut avoir avec lui le P. Alegambe: ainsi ce Jésuite fit le voiage de Rome, en qualité

lité de Confesseur de l'Ambassadeur. Quand cette fonction fut finie, le Général des Jésuites le retint auprès de lui pour son Secrétaire des dépêches Latines qui regardoient l'Allemagne. Alegambe, aiant rempli quatre ans de suite les devoirs de cette pénible fonction, fut contraint de la quitter, à cause que l'aplication continuelle à écrire lui affoiblissoit trop la vue. On lui donna alors la Préfecture des choses spirituelles dans la Maison Professe, & la charge de confesser dans l'Eglise, de quoi l'on assûre qu'il s'aquitta admirablement. Il mourut d'hydropisie, à Rome, le 6 jour de Septembre 1652 (a). Il n'a pas fait beaucoup de Livres (A); mais il ne laisse pas de mériter l'éloge d'un tres-bon Auteur: car la *Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre* est en son genre un bon Livre, & surpasse de beaucoup tout ce qui avoit paru d'Ouvrages de cette nature jusqu'à ce tems-là. Il falut qu'il emploiât une grande peine à ramasser les matériaux: cela demande deux talens qui ne se trouvent gueres ensemble, beaucoup de patience, & beaucoup d'ardeur. Il falut ensuite mettre en ordre les Mémoires ramassez; & c'est ce qu'il y a de plus pénible dans cette sorte d'Ouvrages, parce que l'on n'est plus soutenu de l'avidité ardente avec laquelle on recherche les matériaux qu'on n'a pas encore. C'est à Rome qu'Alegambe travailla à dresser la Bibliotheque pour laquelle il avoit recueilli tant de Mémoires (b). Elle fut imprimée à Anvers, l'an 1643. Il augmenta de telle sorte ce que le Jésuite Ribadeneira avoit commencé (B) sur ce sujet, qu'au lieu que l'Ouvrage de ce dernier n'est qu'un fort petit in octavo, le sien est un in folio d'une raisonnable grandeur. Nous raporterons dans les Remarques le bien & le mal qu'on en a dit (C). Il songeoit à une nouvelle Edition; & pendant les neuf années qu'il survécut à la prémiere, il recueillit beaucoup de choses qui pouvoient servir, ou de Corrections, ou d'Additions. Le Pere Sotuel en a profité, lui qui publia à Rome, l'an 1675, une nouvelle Edition de cette Bibliotheque (c).

(a) *Tiré de* Sotuel, Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu, Romæ 1675, in folio, pag. 706, 707.

(b) Sotuel, *ibid.*

(c) Sotuel, *ibid.*

On

(A) *Il n'a pas fait beaucoup de Livres.*] Voici tous ceux que le Jésuite Sotuel lui donne: *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu, Antverpiæ*, 1643, *in folio*; *Vita P. Joannis Cardim, Lusitani, è Societate Jesu, Romæ*, 1649, *in* 12; *Heroes & Victimæ charitatis Societatis Jesu, Romæ*, 1658, *in* 4; *Mortes illustres & Gesta eorum de Societate Jesu, qui in odium fidei ab Hæreticis vel aliis occisi sunt, Romæ*, 1657, *in folio.*

(B) *Il augmenta beaucoup la Bibliotheque de son Ordre, que le Jésuite Ribadeneira avoit commencée.*] Afin que le Lecteur, qui voudra savoir l'Histoire de la Bibliotheque dont nous parlons, n'ait point la peine de passer d'un Tome à l'autre, je dirai ici, que Pierre Ribadeneira commença en l'année 1602 le *Catalogue des Ecrivains Jésuites.* Son Ecrit ne contenoit que peu de feuilles: il l'augmenta depuis, il lui donna la forme de Livre, & le publia l'an 1608, à Anvers. On le réimprima à Lion, l'année suivante, avec quelques Additions & Corrections sur certaines choses qui n'avoient pas été bien connues à l'Auteur, touchant les Jésuites François. Le Pere Jules Nigroni s'aperçut que cet Ouvrage avoit besoin d'être retouché en beaucoup d'autres endroits, principalement à l'égard des Jésuites Italiens: on fit donc une nouvelle Edition en l'année 1613, à Anvers. Le P. André Schott en prit soin; elle fut notablement augmentée (1); mais c'étoit encore un Ouvrage bien défectueux: & de là vint qu'Alegambe s'engagea à le mettre en meilleur état, & à le rendre plus propre à donner une idée avantageuse de l'érudition de la Compagnie. Il le publia l'année 1643. Il a été encore fort augmenté par le Jésuite Sotuel, dont l'Edition parut à Rome, l'an 1675; & il faudra sans doute qu'on l'augmente tout de nouveau, tant parce que la Societé des Jésuites fournit incessamment de nouveaux Auteurs, que parce qu'il est échapé plusieurs choses au dernier Continuateur, qui pourront rendre plus parfaite la Bibliotheque de l'Ordre. Le second Tome de la Bibliotheque Romaine (2) nous aprend, que le Jésuite Bonanni travaille au *Catalogue des Ecrivains de sa Compagnie*, qui ont publié quelque chose depuis l'an 1675.

(1) *Ex Præfatione* Alegambe.

(2) *Imprimé à Rome, l'an* 1692. *L'Auteur s'apelle* Prosper Mandosio.

L'exactitude d'Alegambe est sans doute merveilleuse; mais il ne laisse pas d'y avoir encore dans son Livre quelques péchés d'omission & de commission. Il n'a pas toujours marqué la prémiere Edition des Livres; ce qui est un defaut important, & qui regne dans toutes les Compilations qu'on a vues jusqu'ici. Personne ne s'est encore avisé de publier un recueil exact de toutes les Editions, & de marquer soigneusement la premiere. Gesner & ses Continuateurs ont eu là-dessus une extrême négligence. Le Pere Sotuel, voulant éviter le détail où Alegambe descend quelquefois un peu trop, est tombé dans une trop grande sécheresse. Il s'en faut bien qu'il ne fût né pour ce travail autant qu'Alegambe. Les curieux, je parle même de ceux qui l'excusent sur les ordres qu'il peut avoir reçus de ses Supérieurs par raport aux Ecrivains Anonymes ou Pseudonymes, mettent en cela son Ouvrage fort au dessous du précédent, où l'on trouve la découverte de tant d'Ecrivains cachez.

(C) *Nous raporterons le bien & le mal qu'on a dit de sa Bibliotheque des Jésuites.*] Mr. Baillet nous fournira dequoi commenter le texte de cette Remarque. Commençons par le beau côté.

Il dit (3) que *la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé .... est un grand Recueil, qui a surpassé de beaucoup tous ceux de cette nature, & qu'on le doit considerer comme un des plus achevez en ce genre*: que selon Nicolas Antoine (4), *les Jésuites ont fait voir par ce travail combien ils sont curieux, & combien ils ont d'industrie pour les choses qui les regardent, & qu'ayant bâti sur les fondemens* de Ribadeneira, *ils ont élevé ce grand edifice, dont la beauté consiste particuliérement dans la justesse & la proportion de ses parties, & dont toute la gloire est due à Alegambe*, Ecrivain *si sûr & si juste, qu'il ne faut point apprêhender de se tromper avec lui, parce que non seulement il est sans confusion, & qu'il ne prend jamais un Auteur pour un autre; mais encore, en ce qu'il n'attribue point aux Jésuites des Livres qu'ils n'ont point faits, & qu'il est exact & fidelle à representer ceux qui viennent veritablement de la Societé.* Mr. Baillet ajoute, que ce n'est pas *une mediocre louange .... d'avoir evité avec tant de soin un vice dans lequel on a vu tomber la plupart des autres Reguliers qui ont écrit des Hommes illustres de leur Ordre, & qui croyant faire honneur à leurs Communautez en grossissant indifferemment & sans choix le nombre de leurs Savans & de leurs Saints, ont mis au rang de leurs confreres quantité d'Auteurs qui n'en furent jamais, au lieu qu'on n'en voit presque pas un dans la Bibliotheque de la Societé, qui n'ait été Jésuite*: qu'on n'y voit pas même les Ecrivains qui sont sortis de leur Compagnie, comme *Papyre Masson, Gaspar Scioppius, Marc Antoine de Dominis, Chrestien Francken, &c*; ou que, si on les y voit, c'est seulement par raport aux Livres qui ont précédé leur sortie: que c'est ainsi que l'on y trouve *François de Macedo, Portugais, qui de Jésuite se fit Cordelier, & Claude Dausquey, Flamand*, qui quita la Societé pour prendre l'aumusse à Tournai. Enfin, Mr. Baillet remarque, que, selon l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres (5), Alegambe *a fort bien observé le goût de notre siecle, c'est-à-dire, de toutes les personnes de bon sens; que ce goût consiste à voir regner l'exactitude chronologique dans tout ce qui a du raport à l'Histoire; que c'est ce qui a fait donner l'approbation aux Eloges d'Alegambe, qui marque par tout le tems & le lieu de la naissance des Auteurs, l'âge où ils se sont faits Jésuites, leurs emplois, leurs principales actions, selon la suite des tems, & que cet ordre a je ne sai quoi qui revient extremement à l'esprit. Au reste*, poursuit Mr. Baillet (6), *comme la Compagnie des Jésuites a été jusqu'à present la plus savante de toutes les Societez Régulieres, c'est-à-dire, pour le moins, la plus abondante en toutes sortes d'Ecrivains, (hors sur la Médecine,) .... on doit juger par là de l'avantage qu'on peut tirer de cette riche Bibliotheque, qui est assez bien écrite, sans affectation de style particulier, & sans ornement trop recherché .... disposée dans une tres-belle méthode, & embellie d'un très grand nombre de tables tres-laborieuses & très-utiles.* Voilà pour le bien: passons au mal.

Mr. Baillet dit (7) que *comme les corps les mieux faits ne sont pas toujours exempts de taches & de defauts, quand leur beauté ne consiste que dans la taille & la proportion des parties, on ne sera pas surpris d'apprendre que cette belle Bibliotheque a rencontré ses censeurs, comme les autres; que les uns ont cru y trouver un peu de cet amour de Societé*, qui fait qu'on ne represente presque jamais les Ecrivains *que par le bel endroit*; qu'ils *ajoutent qu'en effet on n'apperçoit dans tout ce gros volume que des Eloges, & que, parmi une si grande multitude d'Auteurs & de Livres, on ne voit pas que l'Alegambe & le Sotuel y en reconnoissent un seul qui soit mauvais, si ce n'est peut-être ceux qui ont été mis à l'Inquisition ou à l'Index*; que d'*autres ont encore remarqué, qu'il n'y a presque pas un Ecrivain dans toute cette Bibliotheque, qu'on ne nous depeigne comme un Saint.* Il est vrai que *les personnes raisonnables* doivent être *satisfaites* de voir à la tête & à la fin du Livre une solemnelle protestation, *qu'on ne prétend pas être garant de ce qu'on avance sur la sainteté & les vertus que l'on attribue à ses confreres, non plus que sur les autres Eloges qu'on leur a donnez.* Il est plus difficile, selon Mr. Baillet (8), *de bien répondre à deux autres points d'accusation. Le prémier est, qu'Alegambe*, trompé par de faux memoires, que *des personnes mal intentionnées* lui envoioient, a traité d'hérétiques Mr. Marion & Mr. Servin, & quelques autres Magistrats illustres & bons Catholiques. *Le second est, qu'il a été trop indiscret de reveler certaines choses qu'il étoit très-important à la Societé de tenir cachées & assoupies, comme par exemple, lors qu'il assure que* l'Amphithéatre d'Honneur (a), *fait contre l'autorité royale par un nommé* Bonarscius, *est d'un* célébre

(3) Baillet, Jugemens des Savans, Tom. II, num. 112, pag. 190.

(4) Præfat. Biblioth. Scriptor. Hispaniæ.

(5) *Au Mois de Juillet* 1684, *Art.* V, *où il condamne indirectement ceux qui se contentent d'exprimer en belles phrases les qualitez d'un homme, sans faire connoître sa Patrie, ni sa Famille, ni ses differens Emplois, & où il dit notamment,* Qu'on ne sauroit lire sans dépit, & sans se plaindre de la négligence de l'Historien, la Vie de plusieurs Empereurs de Rome, qui ne nous aprend, ni le Lieu de leur Naissance, ni leur Famille, ni leur Age, ni la maniere dont ils s'étoient avancez.

(6) Baillet, Jugemens des Savans, Tom. II, num. 112, pag. 187.

(7) *La même*, pag. 188.

(8) Baillet, Jugemens des Savans, Tom. II, pag. 191.

On ne peut nier qu'il n'y ait dans ce Livre-là beaucoup d'Auteurs médiocres, & beaucoup d'Auteurs de la prémiere volée. Mais il y a des gens qui prétendent, que si l'on continue, il s'y trouvera une très-sensible disproportion, c'est-à-dire, que les grans hommes seront incomparablement plus rares dans la Continuation, que dans ce qui a paru jusqu'ici. Cela me donne lieu de communiquer au public ce qui se passa dans un entretien de quelques personnes de Lettres, l'an 1697 (D).

célèbre Jésuite, contre l'assurance que le P. Coton avoit donnée du contraire au Roi Henri le Grand; & que d'autres Livres, *faits contre l'Episcopat & la Hiérarchie en général, & contre le Clergé de France & la Sorbonne en particulier, ont été composez par des Peres de la Societé, quoi que les principaux d'entre les Jésuites de France, qui gouvernoient les Maisons de Paris, ayant été appellez pour cet effet, eussent protesté, même par écrit signé de leur main, que les Jésuites n'étoient pas les Auteurs de ces Libelles.* Mr. Baillet ajoute, que *Sotwel a été plus discret qu'Alegambe en ce point: car on ne lit pas dans son Edition les Ecrits du faux* Smith, *& du faux* Of-Jesu, qui ont causé tant de scandale; *non plus que les Livres de* Guimenius, *de* Vernant, *de* l'Apologiste des Casuistes: *& il a eu soin même de nous avertir par avance, que son silence à l'égard de ces sortes de Livres devoit passer pour un desaveu & une secrete condamnation qu'en fait la Societé. Mais on ne peut nier d'ailleurs qu'il n'y ait laissé les fautes d'Alegambe en beaucoup d'autres endroits*, & que son Edition ne soit *moins éxacte & moins belle* que celle d'Alegambe. Voiez la Remarque précédente, à la fin. Je toucherai ci-dessous, à la fin de la Remarque (C) de l'Article ARNAT, un petit defaut de cette Bibliothéque.

§. (n) Ce Livre est attribué au Jésuite *Carolus Scribonius* d'Anvers, dans le Catalogue de Ribadeneyra, Lyon, *en* 8. chez Pillehotte, & Anvers *ex Officina Plantiniana* 1613 *en* 8. REM. CRIT.

Il y a des Jésuites aujourd'hui aussi habiles qu'autrefois.

(D) *Je remarquerai*, au sujet de cette Bibliothéque, *ce qui se passa dans un entretien de quelques personnes de Lettres, l'an* 1697.] Quelques Messieurs, qui étoient venus à Delft, avec les Plénipotentiaires de France, se trouvérent un jour avec des François Refugiés, & avec des gens du païs: &, selon la coutume des gens de Lettres, ils parlerent fort de Livres & de Savans. Ils convinrent presque tous de la décadence de l'érudition, & ils remarquerent plus d'une fois, avec un grand air de joie, que la Societé des Jésuites n'a presque plus aujourd'hui d'habiles gens. *Les Bellarmins, les Sirmonds, les Petaus*, ajoutoient-ils, *n'ont point laissé de successeurs: leurs places, & celles de plusieurs autres sujets moins illustres, sont encore vacantes.* Mr. *** fut presque le seul qui n'aplaudit pas à ce reproche, & qui pria la compagnie de considérer, que ceux qui se plaisent à semer par tout de tels discours péchent doublement; „ car, en prémier lieu, „ dit-il, „ on touche en deux mots ce qui concerne les autres Ordres, & les autres Communautez, & on s'arrête „ beaucoup sur celle-là. Cette acception de personnes est „ très-inique. Les Universitez de France ont-elles des Professeurs en Medecine, qui fassent autant de bruit que les „ Fernels, & les Sylvius? ou des Professeurs en Jurisprudence, qui aprochent des Doneaux, des Duarens, des „ Hotmans, & des Cujas? Montrez-nous, si vous pouvez, „ dans le Parti Protestant, un Casaubon, un Scaliger, un „ Saumaise. Montrez-nous en Hollande un Grotius, un „ Heinsius, un Vossius. Ces gens-là ne sont-ils point morts, „ sans laisser de successeurs? Ont-ils laissé des places qui „ soient remplies? Disons donc que le défaut, que vous „ affectez d'aproprier aux Jésuites, est commun à tous les „ Partis, & à toutes les Communautez de l'Europe: c'est „ le défaut du siecle, & non pas celui de leur Compagnie. „ N'allez pas croire „, continua-t-il, & ce fut sa seconde réflexion, „ que je prétende que la portion du XVII siécle, dans laquelle nous avons vécu, soit inférieure à l'autre portion, ou au siécle précédent. Je croi au contraire, que tout bien compté, elle doit avoir l'avantage, & „ que c'est le changement de goût, qui est le sujet unique „ de ce que vous apellez décadence de l'érudition. L'étude „ de la Critique est tombée; on s'est tourné vers la justesse „ du raisonnement (9); on a cultivé l'esprit beaucoup plus „ que la mémoire; on a voulu penser délicatement, & s'exprimer poliment. Cette aplication ne fait pas produire „ de ces gros volumes, qui imposent au public, & qui élevent aux grandes réputations; mais, réellement, elle „ fait naître plus de lumieres, & une habileté plus estimable que le grand savoir des Grammairiens, ou des Philologues. Les Jésuites ont suivi ce nouveau goût, & voilà pourquoi leurs Savans ne sont pas de la même trempe que ceux d'autrefois. Avez-vous pris garde comme „ moi „, continua-t-il, „ au nombre considérable de gens „ illustres qui se trouvent présentement dans leur College „ de Paris? Le Pere Bernier est si consommé dans les Langues que tous les étrangers d'Europe & d'Asie vont le „ chercher, & converser avec lui, comme s'il étoit de leur „ Nation. Peut-on voir une plus vaste Literature que celle „ du Pere Hardouin? Le Pere Commire n'est-il pas un „ des plus grans Poëtes Latins qui soient aujourd'hui au „ monde? Où est l'homme, qui, pour le François, & „ pour le bon goût de la composition, surpasse le Pere „ Bouhours; ou, en fait d'Humanitez, le Pere Jouvency; „ ou, en beau Latin, le Pere de la Beaune, qui vient de „ donner les Oeuvres du Pere Sirmond? Y a-t-il en France de meilleures plumes que le Pere le Tellier, le Pere „ Daniel, le Pere Doucin, &c? Je vous en nomme quelques-uns; mais c'est sans prétendre faire tort à plusieurs „ autres, que je ne vous nomme pas ". Voilà quel fut le discours de Mr.***, si la personne à qui j'ai ouï parler de cette conversation me l'a raporté fidélement. Que l'on y fasse telles réfléxions que l'on voudra.

(9) Voiez la Remarque (D) de l'Article ACONCE.

ALES (ALEXANDRE) en Latin *Alesius*, Théologien célébre de la Confession d'Augsbourg, & Auteur de plusieurs Livres (*a*), étoit né à Edimbourg en Ecosse, le 23 d'Avril 1500. Il fit des progrès admirables dans la Théologie Scholastique, & il se mit de bonne heure sur les rangs, afin de rompre une lance avec Luther. C'étoit alors la controverse à la mode, & le grand champ de bataille, où les Auteurs jeunes & vieux cherchoient à donner des preuves de leur merite. Il eut sa part peu après à la dispute verbale, que Patricius Hamilton eut à soutenir contre les Ecclésiastiques (*A*), pour la nouvelle créance qu'on lui avoit fait goûter à Marpourg. Il tâcha de le ramener au Catholicisme; mais il ne put rien gagner sur lui, & il ne fit qu'entrer en doute lui-même sur sa propre Religion, par les discours de ce Gentilhomme, & plus encore par la constance qu'il le vit faire paroître sur le bûcher, où David Beton, Archevêque de St. André, le fit mourir. Les doutes de notre Ales n'auroient eu peut-être aucune suite, si on l'eût laissé jouïr en repos du Canonicat qu'il possédoit dans l'Eglise métropolitaine de St. André; mais on le persécuta avec tant de violence, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne (*B*), où il aquit

(a) Voiez la Remarque (C).

(*A*) *Il eut part à la dispute de Patricius Hamilton, avec les Ecclésiastiques.*] Beze a fait en peu de mots l'éloge de ce Martyr Protestant, qui étoit d'une famille alliée aux Rois d'Ecosse. Il met son martyre à l'an 1530 (1). Buchanan le met à l'année 1528 (2), & lui donne pour pere le frere du Comte d'Aran, & pour mere la sœur du Duc d'Albani. Il remarque, que peu après son suplice, la mort d'un Dominicain, qui avoit été son délateur, consterna fort les esprits. Ce Dominicain s'apelloit Alexandre Cambel. C'étoit un jeune homme, qui avoit beaucoup de génie, & beaucoup d'érudition. Il avoit souvent discouru avec Hamilton sur l'interprétation de l'Ecriture, & lui avoit avoué qu'il reconoissoit pour vraies la plupart des doctrines qui passoient alors pour paradoxes. Hamilton, se souvenant de cet aveu, le traita de méchant homme, quand il le vit son accusateur, & le cita devant le Trône de Dieu. Ces mots le troublérent de telle sorte, qu'il en perdit le jugement, & qu'il mourut fou quelque tems après (3). Ales raporte (4), touchant le suplice de Patricius Hamilton, bien des choses, que Rabus a insérées dans son Histoire Allemande des Martyrs.

(*B*) *On le persécuta avec tant de violence, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne.*] Cette persécution lui fut suscitée à cause qu'il avoit fortement prêché devant un Synode Provincial, en 1529, contre les Prêtres fornicateurs. Le Prévôt de St. André, dont les commerces impudiques étoient conus de tout le monde, se reconut à ce Sermon, & s'imagina qu'on l'avoit voulu mettre en spectacle à tout l'Auditoire. Il résolut de s'en venger à la premiere occasion; &, comme il étoit d'un tempérament mille fois plus propre à un soldat qu'à un Chanoine, il ne choisit que des manieres violentes. Aiant su que tout le Chapitre s'étoit assemblé, pour envoier porter des plaintes contre lui au Roi Jaques V, il se rendit à l'Assemblée, avec des gens bien armez, & ordonna qu'on lui saisît Ales, qui lui représentoit de modérer sa colere: il mit même l'épée à la main, pour répondre à cette juste remontrance. Ce pauvre Chanoine fut saisi de tant de peur, qu'il se jetta aux pieds du Prévôt, & lui demanda la vie fort humblement. Il en fut quitte pour un coup de pied sur la poitrine, dont il demeura quelque tems évanoui; après quoi, il fut conduit en prison. Tous les autres Chanoines y furent aussi conduits; mais le Roi, aiant su la chose, les fit mettre en liberté. Il n'y eut qu'Ales, qui ne fut point élargi; car,

(1) Beza in Iconibus.

(2) Buchanan. Rer. Scoticarum Libr. XIV.

(3) Louis Rabus, au Livre IV de l'Histoire des Martyrs. Budæus, Swartzii pag. 38; Hondorf, Prompt. pag. 64. Justus de Academiis, pag. 41, le marquent comme Buchanan. Voiez Jacobi Thomasii Oratio de Alexandro Alesio, pag. 307.

(4) Exposit. in Psalm. XXXVII, folio 164. Voiez aussi sa Réponse à Cochlæus, pag. 2.

aquit enfin une plénitude de lumiere. Il flotta d'abord un peu entre les deux Religions, comme on le peut voir par ses *Réponses à Cochleus* : mais, au bout du compte, il embrassa le Luthéranisme, & il y persévéra jusques à sa mort. Il est vrai, que dans les divers partis qui s'y formérent, il se rangea quelquefois du côté de ceux qui paroissoient les moins orthodoxes. C'est ainsi, qu'en 1560, il soutint le dogme de George Major touchant la nécessité des bonnes œuvres (C). J'oubliois de dire, que le changement, qui se fit en Angleterre, par raport à la Religion, ensuite du mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen, fut cause qu'Ales alla à Londres en 1535. Il y fut fort consideré par Crammer Archevêque de Cantorberi, par Latimer, & par Thomas Cromwel, qui étoient alors en grand crédit auprès du Roi, & il enseigna même publiquement. La chute de ces Favoris l'obligea à retourner en Allemagne, où l'Electeur de Brandebourg le fit Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder, l'an 1540. Ales y eut une querelle, deux ans après, sur la question *si le Magistrat peut & doit punir la paillardise* (D)? Il étoit pour l'affirmative avec Melanch-

car, au contraire, on le mit dans un cachot épouvantable, où il demeura vingt jours. Sa liberté ne fut pas de longue durée. Il n'avoit pas cru devoir taire aux Magistrats le mal qu'il avoit souffert : là-dessus, le Prevôt, qui lui avoit defendu de le leur dire, le fait remettre en prison, & represente à l'Archevêque, que c'étoit un homme qui avoit fait éclater son hérésie dans le Sermon synodal, & qui méritoit cette peine. Il se facha tellement, de ce que, pendant un voiage qu'il avoit fait, on avoit mis Ales hors de prison, qu'il vouloit à toute force l'y renvoier, sans lui permettre d'achever une Messe commencée. Mais enfin, les prieres des Chanoines le fléchirent : il attendit jusques à la fin de la Messe à le renvoier en prison. Or, comme on favoit qu'il le feroit mettre au cachot dès le lendemain, on conseilla au prisonnier de prendre la fuite toute la nuit, & d'abandonner l'Ecosse. Il crut ce conseil, & s'en alla en Allemagne, l'an 1532 (5).

(5) Jacob. Thomasius, in Oratione de Aleso.

(C) *Il soutint le dogme de George Major, touchant la nécessité des bonnes œuvres.*] Le titre de son Ecrit est, *De Necessitate & Merito bonorum Operum Disputatio proposita in celebri Academiâ Lipsicâ, ad XXIX diem Novemb.* 1560. Cette Dispute est la cinquieme *inter Anti-Tapperianas*; & voilà un *Anti* à ajouter au Recueil de Mr. Baillet. Pour n'en faire pas à deux fois, raportons ici les titres de ses principaux Ouvrages : *Commentarii in Evangelium Johannis, & in utramque Epistolam ad Timotheum*; *Expositio in Psalmos Davidis*; *De Justificatione, contra Osiandrum*; *De Sanctâ Trinitate, cum Confutatione erroris Valentini Gentilis*; *Responsio ad triginta & duos Articulos Theologorum Lovaniensium, &c.*

(D) *Il eut une querelle sur la question, si le Magistrat peut & doit punir la paillardise?*] On entend assez que cette dispute ne rouloit point sur l'adultere, mais sur la simple fornication; car encore que la punition de l'adultere soit une chose aussi rare que ce crime-là est fréquent, elle passe néanmoins pour legitime entre les Docteurs Chrétiens. Ales n'avoit donc à combatre qu'un antagoniste, qui lui soutint, que le Magistrat ne peut ni ne doit punir la fornication. On differa de prononcer sur cette dispute; & il y a beaucoup d'aparence qu'Ales, indigné de ce delai, ne voulut plus demeurer parmi des gens qui se declaroient si favorables a l'impunité des fornicateurs. *Cum A.* 1542, dit Thomasius (6), *inter ipsum & alium quendam exorta esset controversia de quæstione, possitne ac debeat Magistratus Politicus scortationem punire? veramque sententiam, hoc est affirmantem, ac Philippi quoque Melanchthonis calculo approbatam* (†), *defendente Alesio, nihilominus hujus disputationis decisio subortoque differt : offensus, ut apparet, hâc bona causa procrastinatione Alesius, non exspectato Principis adventu, discessit* (‡). L'indignation ne sieoit pas mal dans un tel cas a un Professeur en Theologie, qui avoit vu la naissance de la Reformation, & qui devoit naturellement espérer qu'il ne vivroit pas assez pour voir revenir la morale au prémier relachement. Rien ne pouvoit faire plus d'honneur à la Religion Protestante, que la sévérité des maximes qui se raportent à la chasteté; car l'observation de ces maximes est le triomphe le plus malaisé à obtenir sur la nature, & celui qui peut le mieux témoigner que l'on tient à Dieu par les liaisons réciproques de sa protection & de son amour. C'etoit donc un grand sujet de scandale, que dès l'an 1542, un Théologien Protestant, qui soutenoit que les Magistrats peuvent & doivent punir les fornicateurs, trouvât des oppositions, & y succombât en quelque maniere. Aujourd'hui, que l'on est tout accoutumé à la tolerance de ce crime, personne presque ne s'en offense. Un fort honnête homme m'a assûré depuis peu, que les Magistrats de Strasbourg ont une telle indulgence pour une fille qui s'est laissé faire un enfant, que pourvu qu'elle leur vienne paier l'amende à quoi ces sortes de fautes sont taxées, ils lui donnent la reintégrande, ils la réhabilitent dans sa prémiere réputation, ils établissent des peines contre tous ceux qui oseroient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voila sans doute un privilege plus singulier que celui de donner des Lettres de réhabilitation aux Familles qui ont dérogé à leur Noblesse; &, s'il étoit permis de rire dans une matiere de cette importance, on diroit que les Magistrats de Strasbourg ont dû nommément stipuler la conservation de ce privilege, lors qu'ils ont capitulé avec la France, & lors qu'après la paix de Ryswyck ils ont demandé le renouvellement de leur capitulation (7). Je sai bien que par leur prérogative ils ne croient point faire mentir cet axiôme certain & incontestable de l'antiquité, *Nulla reparabilis arte læsa pudicitia est; deperit illa semel.* Ils ne prétendent point rétablir, physiquement parlant, la virginité perdue; ce seroit combatre le vrai sens de l'axiôme : mais, moralement parlant, ils pretendent la restituer; puis qu'ils prenent sous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médisance, de sorte qu'elle peut aller par tout la tête levée, aussi surement qu'une honnête fille. On dit même que l'efficace de leur sentence est telle, que les filles, qui ont eu des enfans, & qui en paiant l'amende ont obtenu la rehabilitation, trouvent un mari aussi aisément, & presque aussi avantageusement, que si elles n'avoient point fait cette faute. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de delicatesse des hommes qui les épousent, qu'à leur persuasion de l'efficace de la sentence (8). Quoi qu'il en soit, nous pourrions dire à ceux qui supposent que le paiement d'une amende repare les crimes de cette nature, ce que l'on a dit a ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache d'un homicide :

(6) Ibidem, pag. 312.

(†) In Epist. Responsoriâ ad Academiam Francofordianam, quam leges Part. I Consil. Theol. Phil. Melanchton. pag. 523.

(‡) Phil. Melancht. Epist. ad Camerar. pag. 413, 414.

(7) Voiez le Mercure Historique du Mois de Juin 1698.

(8) On m'a assûré qu'ils font les promesses à plaisanter, & à dire que ces sortes d'injures n'emportent point la peine. Ils croient apparemment imiter ceux qui se vaillent eux-mêmes, pour enerver la vaillance des autres. Voiez le commencement de la Remarque (B) de l'Article AGESILAUS II.

Ah! nimium faciles, qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aquâ (9).

(9) Ovidius, Fastor. Libr. II, p. 45.

Ce même honnête homme m'assûra, que ce qu'il favoit très-certainement des coutumes de Strasbourg, il l'avoit aussi ouï dire touchant plusieurs autres endroits de l'Allemagne. De telles Loix eussent mis bien en colere le Theologien dont je fais ici l'Article; car tant s'en faut que ce soit punir la fornication, que c'est en quelque maniere la récompenser, vu que l'avantage de se produire par tout, sans la crainte d'aucun reproche, ni d'aucune médisance, est un bien qui surpasse de beaucoup le préjudice de l'amende, que l'on a paiée, qui n'est pas quelquefois la moitié du gain que l'on a fait en s'abandonnant.

J'ai ouï dire à des personnes bien judicieuses, que l'usage d'une infinité de païs est plutôt une recompense qu'une peine de la fornication. Cet usage est que ceux qui se reconoissent les peres d'un bâtard, soient condamnez à le nourrir, & à donner à la mere quelque somme de deniers. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne peut point passer pour une peine, puis que le droit naturel a établi clairement cette obligation. On ne peut donc compter pour peine que l'argent qui est donné a la fille; mais, outre que c'est un chatiment fort leger à l'egard du pere, c'est à proprement parler une récompense a l'égard de la mere. „ Or c'est une chose bien étrange „, disoient ces Messieurs-là, „ que des Tribunaux Chretiens „ adjugent des récompenses à des filles, pour avoir perdu „ leur honneur, en scandalisant le public". Quelqu'un leur repliqua, que la perte qu'elles avoient faite, qui leur rendoit à l'avenir plus difficile la rencontre d'un mari, demandoit comme un acte de justice qu'on leur procurât quelque dédommagement. „ Non, repondirent-ils, ce n'est „ point un acte de justice : c'est une faveur; c'est une grace : la Justice ne demande pas que des personnes, qui „ ont souffert du dommage par la transgression volontaire „ des Loix de Dieu, & des Loix de l'honneur humain clairement connues, obtiennent un dedommagement; &, „ si le Souverain vouloit repandre des graces, il devroit „ choisir des sujets plus dignes. Obligeroit-on les hommes „ à récompenser une fille, qui, en commettant un vol „ pour l'amour d'eux, & à leur instigation, se feroit estropiée, ou d'un bras, ou d'une jambe? Tant s'en faut qu'un „ Juge lui fit obtenir quelque gratification qui reparât le „ dommage qu'elle auroit souffert, qu'il la condamneroit „ à des peines corporelles. Il arriveroit la meme chose „ dans tous les cas punissables où elle perdroit quelque „ membre, en executant les conseils d'un homme. Il n'y „ a que la fornication qui soit exceptée de cette regle : „ apellons-la donc *le delict commun & le cas privilegié*, termes consacrez separément à d'autres choses (10), & sur „ quoi il parut un Livre a Paris, l'an 1611 (11)". Quelqu'un allegua là-dessus, que les Magistrats d'Amsterdam, fatigués de la multitude de servantes, qui accusoient de leur grossesse quelqu'un des fils de la maison, avoient fait un réglement, que desormais on ne donneroit à ces sortes de creatures que 25 florins, moiennant quoi elles seroient obligées de nourrir l'enfant : qu'ils avoient cru par là mettre un frein à la debauche; car ils voioient que le profit, qu'elles retiroient de leur mauvaise conduite, les engageoit, ou à faire des avances, ou à succomber à la premiere sollicitation, & qu'en un mot leur lasciveté doit être privée de toute esperance de gain, & non pas encouragée par l'espérance des sommes que les Tribunaux leur adjugeoient. Mais il y eut des gens qui répondirent qu'il n'est pas certain

(10) On apelle Delit commun les fautes d'un Ecclesiastique, qui sont jugées par les Tribunaux de l'Eglise, & Cas privilegié les fautes d'un Ecclesiastique, qui sont soumises à la Jurisdiction seculiere.

(11) Il est composé par Benigne Milleton, Conseiller au Parlement de Dijon.

lanchthon. Je ne sai s'il trouva mauvais qu'on différât à prononcer sur cette dispute, & si ce mécontentement fut cause qu'il sortit de Francfort d'une maniere précipitée; mais il est certain que la Cour de Brandebourg se plaignit de lui, & qu'elle écrivit à l'Université de Wittemberg, pour le faire châtier. L'attachement qu'il avoit pour Melanchthon avoit fait croire qu'il s'étoit retiré à Wittemberg (*E*), cependant il avoit mieux aimé se rendre à Leipsic, d'où il refusa, en 1543, une chaire de Professeur dans l'Académie qu'Albert Duc de Prusse vouloit ériger à Konigsberg, & qui fut érigée l'année suivante. On ne sait pas bien, si dès lors, il avoit une profession dans l'Université de Leipsic, ou si seulement on lui faisoit esperer celle de Théologie qu'il y exerça ensuite jusques à sa mort, arrivée le 17 de Mars 1565 (*F*). Il avoit été preservé de la mort par miracle dans sa jeunesse (*G*). L'estime & l'autorité où il étoit se peuvent conoitre par le grand nombre de Conferences où il assista (*H*). Il s'étoit marié avec une Angloise, dont il eut deux filles & un fils. Il ne lui restoit qu'une fille quand il mourut. Ceci a été extrait d'une Harangue de Jaques Thomasius, Professeur à Leipsic, imprimée avec plusieurs autres à Leipsic, l'an 1683, in 8. Tout ce qu'il dit est accompagné de Citations. Je n'ai pas cru devoir les copier: ceux qui voudront aller aux sources, trouveront tres-facilement la Harangue qui les indique.

tain qu'on ait fait de telles Loix à Amsterdam, quoi que le bruit s'en soit repandu dans les autres villes du païs. Que cela soit vrai ou faux, il est toujours certain que cela prouve, qu'on n'ignore pas que la conduite ordinaire des Tribunaux est trop favorable à la fornication, & qu'elle excite beaucoup plus les filles à se débaucher, qu'à se contenir: & il paroit clairement que les Souverains, qui font punir les transgresseurs du Décalogue, ne se réglent point sur ce que Dieu est offensé; mais sur le prejudice temporel de l'Etat. C'est pour cela qu'ils punissent les voleurs, & les homicides; mais parce que la fornication semble plus utile que prejudiciable au bien temporel de l'Etat, ils ne se soucient point de la punir, & ils se conduisent d'une maniere à faire juger qu'ils ne sont pas fachez qu'on peuple leurs Villes *per fas & nefas*. S'ils avoient à cœur la pratique de la Loi de Dieu sur ce point-là, ils fortifieroient la crainte de l'infamie, au lieu de la faire évanouir: ils feroient païer de grosses amendes aplicables, non pas aux filles qui auroient forfait, mais aux Hopitaux; ils imprimeroient une flétrissure, tant à celui qui auroit été le tentateur, qu'à celle qui auroit mal resisté à la tentation: &, comme le deshonneur parmi les persones de basse naissance n'est pas un frein assez fort pour arrêter une certaine coquéterie, qui anime le tentateur, qui le prévient, qui lui assure le triomphe avec la derniere facilité, ils emploieroient une peine plus réelle, & dont ils trouveroient aisément de bons moiens.

La Discipline Ecclesiastique est tombée à-peu-prés dans le même relachement. Il n'y a que peu d'années (12) que le Precepteur d'un Gentilhomme s'attacha dans une Ville de . . . à une jeune coquette, & qu'il en obtint bientôt tout ce qu'il voulut. Dès que les parens eurent conu qu'elle étoit grosse, ils travaillerent à lui faire avoir pour mari ce galant-là. Il fit le retif; car outre que la facilité de sa conquête n'étoit pas un grand attrait à aimer pour le Sacrement, il ne croioit point être le seul qui eût eu part au gâteau, ni que l'enfant fût son ouvrage plutôt que celui d'un autre. Le seul moien de venir à bout de lui fut la menace, que s'il n'epousoit cette fille, il perdroit le Benefice qu'il avoit en Angleterre. Il l'epousa donc; &, par ce moien, il conserva son Benéfice. Voilà comment la coquéterie fut récompensée: la coqueterie, dis-je, qui avoit été poussée jusques à l'excès le plus scandaleux. Que diroient les anciens Peres, s'ils revenoient aujourd'hui au monde? Quel sujet n'auroient-ils pas de s'écrier en jettant les yeux sur la face de l'Eglise, *O domus antiqua, quam dispari dominaris Domino!* C'est la destinée de toutes les Religions, aussi bien que celle de tous les corps politiques, de se gâter en vieillissant. Les hommes sont plus corrompus dans leur jeunesse, que dans leur âge avancé. Il en va tout autrement des Républiques. Il n'est rien tel que les Loix naissantes & toutes neuves (13). Les Loix sont comme le pain & les œufs, *pan d'un di, ovo d'un' hora.* L'état florissant d'un Code, (j'entens ici la pratique & l'observation) est celui de l'enfance. Voiez la plainte d'un Poëte, qui avoit décrit quelques abus du siecle d'Auguste. Elle ressemble à celle de Jésus-Christ, *Du commencement il n'étoit pas ainsi* (14):

Non ita Romuli
Præscriptum, & intonsi Catonis
Auspiciis, veterumque norma (15).

Par cet endroit-là, les Sectes, & les Communautez, &c. ressemblent à l'homme, qui n'est innocent qu'au berceau, & un peu après.

Notons qu'il y a encore quelques païs Protestans (16) où l'on a gardé quelques restes de sévérité contre la fornication, tant à l'égard des filles, qu'à l'égard des hommes. Mais je suis sûr que nôtre Aléxandre Ales en demanderoit davantage. Que diroit-il des autres païs?

Ne finissons pas, sans dire que les Tribunaux, qui adjugent un profit pecuniaire aux fornicatrices, ou qui condamnent même à les épouser ceux qui les ont débauchées, font cela pour éviter plusieurs inconveniens; mais quoi qu'il en soit, ils fomentent par cette conduite les desordres de l'impureté; car chaque sentence qu'ils prononcent sur ce point-là est un bien réel pour une personne, & un monde d'esperance pour vingt autres. Chaque fille, qui parvient au mariage par cette route, fait naître l'envie à plusieurs autres de tenter le même moien. On a compris cet abus en France: le nouveau Code n'y est pas aussi favorable que le vieux à cette espece de filles qui profitent trop des privileges du mariage. C'est un Sacrement, qui a des vertus retroactives, & qui, comme celui de la Penitence, est une planche après le naufrage. Il fait rentrer au port de l'honneur, il répare les vieilles bréches, il donne la qualité de legitime à des enfans qui ne la possedoient pas (17). Je ne dis rien du voile épais dont il peut couvrir les nouvelles bréches, les fautes courantes, & le péché quotidien.

(*E*) *L'attachement qu'il avoit pour Melanchthon avoit fait croire qu'il s'étoit retiré à Wittemberg.*] Melanchthon, dans sa CCXC Lettre à Camerarius, ne sait si Ales se défioit de son amitié. Dans la Lettre CCLXXXVIII il avoue qu'il avoit remarqué en lui des faillies & des boutades, *παραφόλους καὶ παραλόγους ὁρμάς*.

(*F*). *Il mourut le 17 de Mars 1565.*] Le Kalendrier de Paul Eber marque qu'Ales mourut le 18 de Mars 1565, âgé de 75 ans. La premiere faute est fort légere, puis qu'elle n'est que d'un jour: mais la seconde est de dix ans; & ainsi elle est plus considerable. Ales écrivit lui-même, sur la Matricule de l'Université de Leipsic, qu'il étoit né l'an 1500. Bucholcer (18) & Reusnerus (19), lui donnent tout autant de vie que Paul Eber. Toute cette Remarque a été prise de Thomasius. On eût pu reprendre Bucholcer en une autre chose; c'est qu'il a dit qu'Ales vécut & enseigna en Allemagne depuis son arrivée à Wittemberg, c'est-à-dire, depuis l'an 1533.

(*G*) *Il avoit été preservé de la mort par miracle dans sa jeunesse.*] Il dit dans l'un de ses Livres (20), qu'il se remet souvent en mémoire, mais non pas sans de grands frissons par tout le corps, que comme il rouloit vers un précipice, sur le sommet d'une très-haute montagne, & qu'il étoit deja fort prés de ce précipice, il se sentit transporter en un autre lieu, sans savoir par qui, ni comment; ce qu'il attribue à la foi de ses parens, & non pas aux billets qu'il portoit sur soi, contenans quelques versets de St. Jean, selon la coutume des enfans en ce tems-là.

(*H*) *Il assista à un grand nombre de Conférences.*] Lors que Melanchthon fut prié, en 1555, par ceux de Nurenberg, de venir terminer les dissensions que les Disciples d'André Osiandes causoient dans leur ville (21), il amena avec lui Ales, qui tint fort bien sa partie dans les disputes où l'on entra (22). Melanchthon le conoissoit bien par cet endroit; car il l'avoit deja eu pour assesseur, en 1554, dans la Conférence de Naumbourg, où il s'agissoit d'assoupir les troubles théologiques de la Prusse. Camerarius, à ce sujet, donne un fort grand Eloge à Ales. *Alexander Alesius, patriâ Scotus, valdè carus Philippo Melanchthoni, vir Theologicæ intelligentissimus, & artifex excellens congruentium disputationum, & vir dignitate atque doctrina exquisitâ præstans* (23). Il avoit remarqué en un autre lieu que Granvelle, qui présidoit à la Conference de Worms, de la part de Charles-Quint, en 1541, ne voulut point qu'Ales, que l'Electeur de Brandebourg y avoit envoié, parlât. *Qui quidem & paratus erat & cupidus conflictus: sed hunc obstitisse jussum præsidis, qui & Alesium ad pugnam instructum sciret, & talem administrationem rei vitiosam esse animadverteret.*

(12) *On écrit ceci l'an 1698.*

(13) *Voiez la Remarque (M) de l'Article* MASTORIUS *au commencement.*

(14) Evang. de S. Matthieu, *Chap.* XIX, ℣. 8.

(15) Horat. Od. *XV*, *Lib. II*, ℣. 10.

(16) *A Geneve, & plus encore au Canton de Berne.*

(17) *Voiez la Remarque (A) de l'Article* ARIOSTA.

(18) Chronolog. *pag.* 803.

(19) Isagog. Hist *pag.* 616.

(20) Epistola dedicatoria Commentar. in Joannem. *Vide & Præfat. in alteram ad Timotheum, apud Jacobum* Thomasium, *in* Oratione de Alesio, *pag.* 303.

(21) Camerar. *in Vita* Melanchthonis. Thomasius Oratione de Alesio, *pag.* 322.

(22) Bruni in Iconibus.

(23) Camerarius, *in Vitâ* Melanchth.

ALEXANDER AB ALEXANDRO (*A*), Jurisconsulte Napolitain, qui avoit beaucoup

(*A*) *Alexander ab Alexandro.*] Je lui donne son nom Latin, comme l'ordonnent nos Grammairiens. Ceux qui traduisent *Alexandre d'Alexandrie* (1), s'abusent. Notre Auteur étoit d'une famille Napolitaine, dont le nom étoit Alexandre. On prétend qu'elle avoit déja produit des gens illustres, comme Mr. Moréri le raporte, après Lorenzo Crasso. Chacun sait la plaisanterie de Balzac: *N'y a-t-il pas eu*, dit-il (2), *au Royaume de Naples un Grammairien Jurisconsulte, qui s'est fait apeller* ALEXANDER AB ALEXANDRO? *Et se peut-il rien imaginer de plus magnifique & de plus superbe, que d'être deux fois Alexandre, que d'avoir Alexandre pour son nom, & de l'avoir encore pour sa Seigneurie* (3)?

(1) Simon Goulart l'a fait dans la Version de Philip. Camerarius.

(2) Balzac, *Préface du* Socrate Chrétien.

(3) *Pour parler exactement, il eût falu dire, qu'Alexandre étoit son nom de batême & son nom de famille. Une pareille chose s'est vue en d'autres personnes: voiez* Mollerus au Traité De Scriptoribus Homonymis.

coup d'érudition, a fleuri vers la fin du XV siécle, & au commencement du XVI (B). Il s'attacha au Barreau avec ardeur, prémierement à Naples, & puis à Rome (a); mais tout le tems qu'il pouvoit dérober aux embarras des procès, il le consacroit à l'étude des belles Lettres : & enfin, il abandonna entiérement le Barreau, afin de mener avec les Muses une vie plus tranquille & plus agréable. Voici la raison qu'il allegue pourquoi il renonça à la profession d'Avocat (C) : il dit que ce fut à cause de l'ignorance ou de la mechanceté de ceux qui rendoient la justice, & qu'il aima mieux vivre en repos, que prendre beaucoup de peine à bien étudier la Jurisprudence, puis que cette peine ne servoit de rien contre la témérité d'un mauvais Juge (b). Il avoit vu à Rome bien des éxemples de ce desordre, lequel il cita à Raphael Volaterran, qui lui avoit demandé la cause de sa retraite. Il est un peu étrange, que de ce grand nombre d'hommes doctes, qui vécurent de son tems, ou qui ont fait l'éloge des Savans de ce tems-là, il n'y en ait presque aucun qui fasse mention de lui (D). Nous saurions très-peu de chose de sa Vie, s'il n'en avoit touché lui-même quelques particularitez dans son Ouvrage (c). C'est là que nous aprenons qu'il a été logé à Rome dans une maison où il revenoit des esprits (d) : & ainsi voilà un témoin à citer à nos incrédules; un témoin, dis-je, qui se vante d'avoir vu, & qui raconte des singularitez etonnantes du spectre qui tourmentoit cette maison. Il dit aussi, qu'étant fort jeune, il alloit aux Leçons de Philelphe, qui expliquoit à Rome les Questions Tusculanes de Ciceron (e). On peut recueillir du chapitre XXI du IV Livre, qu'il étoit à Rome, lors que Nicolas Perot, & Domitius Calderinus, y faisoient des Leçons publiques sur Martial (E). Je ne sache point qu'il ait parlé de la charge de Protonotaire du Roiaume de Naples, qu'on prétend qu'il a glorieusement exercée (f). Je ne sai point quand il mourut; mais je sai qu'on l'enterra dans le Monastere des Olivets (g). Tout le monde l'a blâmé de l'affectation qu'il a témoignée de ne point citer les Auteurs qui lui fournissoient ce qu'il débite (h). Tiraqueau a rémédié à ce desordre par un docte Commentaire, qui fut imprimé à Lion, en 1587 (i). On l'a rimprimé à Leide, en 2 volumes in 8, l'an 1673, avec les Notes de Denis Godefroi, de Christophle Colerus, & de Nicolas Mercerus, sur le même texte. J'aprens de la Bibliothéque de Gesner, que l'Edition qu'on fit à Paris de cet Ouvrage d'*Alexander ab Alexandro*, l'an 1532, étoit plus éxacte que les autres, & que Gerard Morrhius de Campen, qui la corrigea, avoit collationné aux Originaux les endroits que l'Auteur avoit pris d'autrui. Il avoit donc collationné bien des choses; car les six Livres des *Jours géniaux* ne sont presque que des piéces de raport. C'est un mélange d'une infinité de recueils concernant l'Histoire & les Coutumes des anciens Grecs & Romains : on y trouve aussi plusieurs questions de Grammaire. L'exactitude n'y est point dans sa perfection (F). Je ne croi pas que la Traduction Françoise, que Bernard de la Roche en fit (k), ait été jamais imprimée. L'Auteur de la Bibliothéque Napolitaine n'a nullement réüssi dans l'Article de notre

(a) Alex. ab Alex. Gen. Dier. Libr. II, Cap. I.

(b) Ibid. Libr. VI, Cap. VII.

(c) Intitulé Genialium Dierum Libri VI.

(d) Alex. ab Alex. Dier. Gen. Libr. V, Cap. XXIII.

(e) Eum ego adolescentulus senem inter caeteros coaevos meos colui & observavi. Ibid. Libr. I, Cap. XXIII.

(f) Panzir. de claris Leg. Interp. Libr. II, Cap. CXXII.

(g) Leand. Albert. Descript. Ital. pag. 177.

(h) Barclaius, de Regno, Libr. VI, Cap. V; Cyprius, de Sponsal. Cap. XIII, num. 61; Vossius, de Hist. Lat. pag. 609; Meibomius, de Vul Maecenatis, pag. 138.

(i) Sous le Titre de Semestria in Genialium Dierum Alexandri ab Alexandro Libros VI. C'est un in folio. On le reimprima à Francfort, en 1594, in folio.

(k) La Croix du Maine, pag. 476.

(B) *Il a fleuri vers la fin du XV Siécle, & au commencement du XVI.*] Ce qui me fait parler ainsi, est que notre Auteur, en parlant des calamitez du Roiaume de Naples, les a conduites jusques à la mort de Fréderic, fils de Ferdinand I (4), c'est-à-dire, jusques à l'an 1504; outre qu'il parle de Jovien Pontan, comme d'une personne qui n'est plus (5). Or Jovien Pontan n'est mort qu'en l'année 1505. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont placé la mort de notre Alexander à l'an 1494, en quoi Mr. Moréri leur donne beaucoup plus de témoignages de son aprobation, que de son incertitude.

(C) *Voici la raison qu'il allegue pourquoi il renonça à la profession d'Avocat.*] Je croi que pour en montrer toute la force, je suis obligé de la raporter dans les propres termes de l'Auteur. *Quæ cum viderem*, dit-il (6), *patronisque contra vim potentiorum aut gratiam nihil præsidii esse, nihil opis, frustra nos in legum controversiis & edisc̄endis tot casuum varietatibus tam periculose edisci, tantam laboris & vigiliarum suscipere, tantoque nos studio fatigari debebam, cum ad ignavissimi imperitissimique cujusque temeritatem, qui juri dicendo præsideret, quem leges virum bonum esse volunt, non æqua jura sed ad gratiam & libidinem judicia ferri, decretaque legum tanto consilio edita convelli & labefactari viderem.* Il fit beaucoup mieux d'abandonner le Barreau, que d'imiter quelques autres Avocats, qui, aiant perdu plusieurs bonnes causes, prenent le parti de se charger des plus mauvaises. Je lisois l'un de ces jours, *qu'un Avocat des plus fameux de ce siecle, à qui ses Confreres demandoient pourquoi il se chargeoit de méchantes causes, leur répondit en riant, que c'étoit qu'il en avoit perdu quantité de bonnes. C'est une mauvaise excuse*, poursuit l'Auteur : *un Avocat, qui, après avoir examiné une cause, la trouve insoutenable, est obligé de l'abandonner* (7). J'ai trouvé un autre endroit dans le Livre d'*Alexander ab Alexandro*, qui marque la droiture de son cœur (8). Un de ses amis, voiant qu'il ne poussoit point sa fortune, lui conseilla de se servir des expédiens qui avoient si bien réüssi à tels & à tels qu'il lui nommoit : c'étoient toutes personnes, que la faveur avoit élevées aux honneurs & aux prelatures, malgré le merite de leurs concurrens, & qui étoient parvenus à la faveur par des voies illégitimes. Notre Auteur n'ignoroit pas ces éxemples, & il en savoit de pires. Il avoit vu, dans sa jeunesse, un fort honnête homme, savant & en Latin & en Grec, qui n'aiant fait que luter contre une extrême pauvreté pendant qu'il se fioit à sa vertu & à sa science, se résolut de tenter une autre voie : il se jetta dans un si vilain métier, qu'on n'oseroit le nommer; &, peu après, le voilà riche & puissant, & pourvu de bons Bénéfices. *Ex infamia professis, ut coactus inopiâ obscœnis & libero homine indignis artibus vacaret, (quibus vero artibus non libet dicere : ita fœda & pudenda sunt,) consectaque fuit sibi res ex sententia, namque haud multo post & sacerdotio & opibus auctus, affluens & beatus tranquillissimè vitam egit* (9). Mais ces éxemples n'ébranlérent point notre Avocat : il aima mieux se contenter de sa médiocrité, que de risquer sa conscience. *Longè igitur multumque præstat, satiusque fuit me ingenio meo, vacuumque his molestiis modico civilique cultu contentum esse, neque in ambitionem non necessariam incurrere, quam bona animi, si qua sibi homo studio & labore paravit, ex turpi quæstu pessimo exemplo fœdare* (10). Le conseil, qu'on lui donnoit, ressemble fort à celui-ci :

Aude aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum,
Si vis esse aliquis. Probitas laudatur & alget (11).

Il dédia son Livre au Duc d'Atri. Ce Duc étoit fort savant, comme nous le dirons sous AQUAVIVA.

(D) *Il n'y a presque aucun Auteur de son tems qui fasse mention de lui.*] Cependant, si nous en croions Mr. Moréri, tous les grans hommes de ce siécle-là, un George de Trébizonde, un Theodore de Gaze, un Domitius Calderinus, un Pontanus, &c, *étoient ses amis & ses admirateurs.* Tout ce que l'on peut recueillir du Livre même d'*Alexander ab Alexandro*, est qu'il ouït en sa jeunesse les Leçons que Philelphe déja vieux faisoit à Rome (12) : & qu'il mangeoit quelquefois avec plusieurs personnes de Lettres chez Jovianus Pontanus (13), chez Hermolaus Barbarus (14), chez Sannazar (15), chez Gabriel Altilius (16), &c. Il faut un fondement plus solide que celui-ci, pour affirmer que certaines gens admirent certaines gens. Voiez la Remarque suivante.

(E) *Il étoit à Rome, lors que Nicolas Perot & Domitius Calderinus y faisoient des Leçons publiques sur Martial.*] Voilà tout ce que l'on peut recueillir de ce qu'il raporte touchant Nicolas Perot & Domitius Calderinus; car pour cette grande familiarité, que Panzirole prétend qu'il eut avec eux (17), il la faut chercher quelque autre part : & je ne sai s'il est possible d'en trouver les preuves. Je ne doute point que Panzirole n'ait dit cela à vue de païs, & sur la foi de sa mémoire, sans prendre garde que la mémoire est un moule où les objets changent de forme très-aisément.

(F) *L'exactitude de son Ouvrage n'est pas dans sa perfection.*] J'aime mieux le dire par le témoignage de l'un des Commentateurs, que de mon chef. Voici donc ce que dit Nicolas Mercerus. *Est profecto, mi Linoceri* (18), *verum quod ajunt. Fuit Alexander vir eruditus & multæ lectionis : multa ad utilitatem publicam scripsit eleganter, multa tamen, ut hominum est infirmitas, minus accurate vel memoriæ vitio, vel imprudentia lapsus. Quæ lectoribus indicare magni interfuit.* Je ne suis pas le seul, qui trouve mauvais que ceux qui nous donnent des *Variorum*, retranchent les Epitres dédicatoires & les Préfaces (19). Ils devroient tous faire ce qu'on a fait dans la derniere Edition de Diogene Laërce (20). Si on l'avoit fait dans celle d'*Alexander ab Alexandro*, j'aurois pu donner plus de lumieres sur cet Auteur, & sur son Livre.

(4) Alex. ab Alex. Genial. Dier. Libr. III, Cap. XV, sub fin. pag. 736.

(5) Id. ibid. Libr. I, Cap. I.

(6) Id. ibid. Libr. VI, Cap. VII.

(7) Journal des Savans 1690, pag. 305 Edit. de Hollande.

(8) Alex. ab Alex. Gen. Dier. Libr. VI, Cap. XVI.

(9) Id. ibid.

(10) Alex. ab Alex. Gen. Dier. Libr. VI, Cap. XVI.

(11) Juven. Sat. I, v. 73.

(12) Alex. ab Alex. Libr. I, Cap. XXIII.

(13) Id. ibid. Libr. I, Cap. I. Voiez aussi Libr. III, Cap. VIII.

(14) Ibid. Libr. III, Cap. I.

(15) Ibid. Libr. II, Cap. I.

(16) Ibid. Libr. V, Cap. I.

(17) Admodum familiaris fuit. Panzirol. de claris Leg. Interp. Libr. II, Cap. CXXII.

(18) C'est celui à qui il dédie ses Notes.

(19) Voiez Mr. Cremius, au Chapitre I de la I Partie des Animadversiones Philologicæ, & la Remarque (R) de l'Article MAROT, à la fin.

(20) Celle d'Amsterdam, en 1692. on y trouve la plupart des Préfaces, &c. des Editions precedentes.

tre Alexander (G); mais les Additions de Leonard Nicodeme sont très-curieuses sur ce sujet (H).

Alciat croioit qu'Alexander ab Alexandro vivoit encore l'an 1521. Je donnerai ses paroles, parce qu'elles contiennent le jugement qu'il faisoit de cet Ecrivain (I).

(G) *L'Auteur de la Bibliotheque Napolitaine n'a nullement réussi dans l'Article de notre Alexandre.*] Il s'est contenté de renvoier ses Lecteurs à trois ou quatre autres Livres (21); & il n'a point su, qu'*Alexander Jurisconsultus Neapolitanus*, Auteur des quatre Dissertations desquelles il donne le titre (22), n'est point different d'*Alexander ab Alexandro*: de sorte qu'il parle deux fois du même homme, sans savoir que ce ne sont pas deux Ecrivains. Voici le titre des quatre Dissertations. *Alexandri, Jurisconsulti Neapolitani, Dissertationes quatuor de Rebus admirandis quæ in Italiâ nuper contigere: id est, de Somniis quæ a veris spectata fide prodita sunt, ubique de Laudibus Juniani Maii Somniorum conjectoris: de Umbrarum Figuris & falsis Imaginibus: de Illusionibus malorum Dæmonum, qui deversis imaginibus homines delusere: de quibusdam Ædibus, quæ Romæ infames sunt, ob frequentissimos Lemures, & terrifices Imagines, quas Author ipse singulis ferè noctibus in Urbe expertus est: Romæ, in 4, absque Anno, nec apud quem.* On n'a marqué, ni le nom de l'Imprimeur, ni l'année de l'impression. Nous verrons dans la Remarque suivante, que ce sont des Piéces qui ont été incorporées au volume des Jours geniaux.

(21) Nicolo Toppi, Biblioth. Napolet. pag. 4.

(22) Là-même, pag. 7.

(23) Il a pour Titre, Miracula de Somniis apud nonnullos cognita & comperta, & quæ ipse expertus sui.

(24) Il y a dans Leonard Nicodeme le 9 Livre: c'est une faute.

(H) *Les Additions de Leonard Nicodeme sont très-curieuses sur son sujet.*] On y prouve qu'Alexander ab Alexandro est l'Auteur des quatre Dissertations, parce que la plupart des choses qu'elles contiennent se lisent dans les Jours geniaux: par exemple, ce qui concerne les louanges de Junianus Maius, & les présages des songes (23), se voit au chapitre XI du I Livre, où ce Junianus est représenté comme un homme qui avoit tous les jours chez lui une foule de songeurs, ausquels il donnoit l'explication de leurs songes; & cela, d'une maniere très-intelligible, & qui faisoit que plusieurs évitoient la mort, ou de grans chagrins. Lisez le chapitre XXIII du V Livre (24), vous y trouverez ce qui regarde les spectres & les lutins qui tourmentoient le logis même de l'Auteur. On nous donne dans les Additions de Nicodeme le titre d'une Edition in folio des Jours geniaux, que je prendrois pour la première, si un passage d'Alciat (25) ne m'en empêchoit. Voici ce titre: *Alexandri de Alexandro Dies geniales. Ne quis opus excudat denuo infra septennium, sub diris imprecationibus Apostolica autoritate interdictum est.* On lit à la fin, *Romæ, in ædibus Jacobi Mazochii, Rom. Academiæ Bibliopolæ. Anno Virginei partus 1522. Kalend. April. Pontif. S. D. N. de cujus nomine pontificali adhuc non constat, anno primo.* Nicodeme raporte un fragment de Lettre de Jerôme Niger (26), qui n'est gueres obligeant, ni pour les Napolitains en général, ni pour notre Alexandre en particulier. *Quel Libro d'Alessandro de gli Alessandri ò intitolato Dies geniales, a similitudine delle Notti Attiche d'Aulo Gellio, e de' Saturnali di Macrobio, cose cavate di qua e di là. Ed in vero ha molto del Napolitano, con sopportazion del Sannazaro parlando. Vendesi sei carlini, al parer mio troppo caro.* Je ferai un Article touchant JUNIANUS MAIUS, l'Artemidore de son siecle.

(25) Je le cite dans la Remarque (I).

(26) Cette Lettre est datée de Rome, le 26 de Juin 1522.

(I) *Je donnerai les paroles d'Alciat, parce qu'elles contiennent le jugement qu'il faisoit d'Alexander ab Alexandro.*] Je les tire d'une Lettre, qu'il écrivit de Milan le 6 de Mai 1521, & qui a été imprimée l'an 1697 (27). *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani Librum, quem ad nos misisti, diligenter legi. Vir est doctus & diligens, & non parum studiosos adjuvabit: suspicor tamen eum quandoque falli . . . . . Si ei aliqua tecum familiaritate junctus est, velim ab eo exquiras, ut Alpheni Jurisconsulti vetustissima Scripta, Commentariosque Senatusconsultorum, quæ vidisse se, emisseque Romæ ait, commodata det. Horum autem mentionem facit capite quarto & septimo primi libri . . . suspicor enim nescio quid Parrhasianum, quem scis tot Authores plerumque adducere solitum, quos nunquam viderat.*

(27) Epist. Gudii, &c. pag. 91.

ALEXANDRE LE GRAND, Roi de Macédoine. Cherchez MACEDOINE.

ALEXANDRE VII, Pape. Cherchez CHIGI.

ALEXANDRE VIII, Pape. Cherchez OTTOBONI.

ALEXIS, Piémontois. Il y a un Livre de *Secrets*, qui court depuis assez long-tems sous le nom de cet Aléxis. Il fut imprimé à Bâle, in 8, l'an 1563, traduit d'Italien en Latin par Wecker (a). Il a été aussi traduit en François, & imprimé plusieurs fois avec des Augmentations. On y voit une Préface, où le Seigneur Aléxis aprend au public qu'il est né de Maison noble; que dès son enfance il s'est apliqué à l'étude; qu'il a apris le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Chaldéen, l'Arabe, & plusieurs autres Langues; qu'aiant eu sur tout une extrême passion pour les Secrets de la nature, il en a ramassé autant qu'il a pu, pendant ses voiages, qui ont duré 57 ans; qu'il s'étoit piqué de ne communiquer à personne les Secrets; mais qu'à l'âge de 82 ans & sept mois, aiant vu à Milan un pauvre malade qui étoit mort, lequel il eût pu guérir, s'il eût communiqué son Secret au Chirurgien, il fut touché d'un si grand remors de conscience, qu'il se fit presque Hermite: & ce fut dans cette solitude qu'il mit ses Secrets en état d'être donnez au public. Les Colporteurs les promenent par les foires de village, avec leurs autres petits Livres couverts de bleu. Il est vrai qu'ils n'ont que l'élite des Remedes du Seigneur Aléxis Piémontois: le Recueil entier seroit un volume trop gros pour eux.

(a) Mercklin. in Lindenio renovato, pag. 28.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS) natif de Crémone, prémierement Cordonnier, & puis disciple du célèbre Jurisconsulte Servius Sulpitius (a), & enfin Consul, a été un fort habile homme en matiere de Jurisprudence (A). Ses funérailles furent faites aux dépens du public. Voilà tout ce que nous dit de lui l'un des vieux Scholiastes d'Horace, dans ses Notes sur un passage qui regarde notre Alfenus (B), dont on veut que le Consulat tombe sur l'an 754 de Rome (b). Je n'en voudrois pas jurer. Alfenus avoit écrit *quarante Livres de Digestes*, dont il est fait mention dans l'Indice des Pandectes, & quelques Livres de Recueils, *Collectaneorum*. Aulugelle cite l'un & l'autre de ces deux Ouvrages; &, quoi qu'il réfute ce qu'il en cite, il ne laisse pas d'attribuer à l'Auteur un esprit qui recherchoit les antiquitez (C). Le Jurisconsulte Paulus a fait

(a) Acron le nomme Marc; mais il sant Servius, selon Guill. Grotius, Vit. Jurisc. pag. 86. Voiez Aulugelle, Livre VI, Chap. V, & Pomponius in l. 2. D. de Orig. Juris.

(b) Voiez Cruquius in Horat. Sat. III Libri I.

(A) *Il a été un fort habile homme en matiere de Jurisprudence.*] Ce passage d'Ammien Marcellin contre les Avocats de son tems, *Hi ut altius videantur jura callere, Trebatium loquuntur, & Cascellium, & Alfenum, & Auruncorum Sicanorumque jamdiu leges ignotas* (1), suffit pour nous convaincre de la grande autorité où étoit le nom d'Alfenus en fait de Jurisprudence. Joignez à ceci les témoignages allégués par Bertrand au I Livre de ses Jurisconsultes (2).

(B) *Un passage d'Horace regarde notre Alfenus.*] Les paroles d'Horace sont dignes d'être raportées;

Alfenus vafer, omni
Abjecto instrumento artis, clausâque tabernâ,
Sutor erat: sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex, sic rex solus (3).

(C) *Aulugelle, qui le réfute . . . ne laisse pas de louër ses soins pour les antiquitez.*] Cela regarde la signification de ces paroles, *Argentum purum putum*, qui étoient dans le Traité de paix conclu entre la République Romaine, & celle de Carthage. Les Romains devoient recevoir tous les ans un certain tribut en argent *purum putum*, c'est-à-dire, de bon aloi. Mr. Moreri s'imagine que le nom propre de ce tribut étoit *purum putum*; ce qui est une imagination fort plaisante. Aulugelle ne méprise pas sans raison le sens qu'Alfenus a donné à ces paroles (4); &, s'il faloit juger par là des lumieres de ce Jurisconsulte, on le feroit bien descendre des premiers rangs. Il croioit que *purum putum* avoit été formé de *purus*, comme *novitius* & *propicius* ont été formez de *novus* & de *proprius*, afin de donner plus de force à la signification du mot primitif. Aulugelle le réfute solidement, & montre que *putum* signifie ce de quoi on a retranché toutes les superfluitez. Il ne cite point le Livre que Moreri cotte, savoir le IV & le XXX des Digestes; ni celui que Bertrand allegue, savoir le XXX des

(1) Amm. Marcellin. Lib. XXX, Cap. IV, pag. 584.

(2) Pag. 16, 17, Edit. Lugd. Bat. ann. 1675.

(3) Horat. Sat. III Lib. I, v. 130.

(4) Aulus Gellius, Lib. VI, Cap. V.

a fait l'Abrégé des Livres d'Alfenus (c). S'il étoit vrai, que parmi les Conseillers de l'Empereur Alexandre Severe il y eût eu un ALFENUS (D), disciple de Papinien, comme quelques-uns le disent en s'apuiant sur un passage fort embrouillé de Lampridius, il auroit pu être de la postérité de l'autre, quoi qu'il faille confesser qu'il y a eu des Alfenus différens du disciple de Sulpitius. Il y a un ALFENUS, dont Ciceron parle dans son Oraison pour Quinctius, & un ALFENUS VARUS, Général d'armée sous Vitellius, & Préfect du Prétoire, qui ne témoigna pas la résolution d'un brave homme, lors que son parti eut été vaincu par celui de Vespasien (d). Donat, dans la Vie de Virgile, parle d'un ALFENUS (E), qui, avec quelques autres, exempta les Terres de ce Poete du sort où celles du voisinage furent exposées, lors qu'après la défaite de Brutus elles furent assignées aux soldats. De fort habiles gens croient que celui, qui rendit ce bon office à Virgile, est le même Alfenus qui avoit été Cordonnier, & le même Alfenus dont parle Catulle (e). Cela n'est pas sans difficulté (F). Voiez nos Remarques, où Mr. Moréri est quelquefois mis dans son tort.

(c) Guill. Grotius vitæ Jurisconsult. pag. 86.

(d) Tacit. Histor. Lib. II, Cap. XXIX & XLIII; Lib. III, Cap. XXXVI, LV, & LXI; Lib. IV, Cap. XI.

(e) Dacier sur Horace, Sat. III, Livr. I.

der mêmes Digestes : il en cite le XXXIV. Quant à l'autre Ouvrage qu'il cite, il est intitulé *Conjectaneorum*, dans l'Edition de Henri Etienne; mais je voi que Bertrand, & Guillaume Grotius, ont lu *Collectaneorum*. Ce dernier Titre semble se raporter mieux aux passages des Pandectes, où Servius est cité sur le témoignage d'Alfenus : *Servius apud Alfenum notat, putat*; mais on feroit fort mal de préférer par cette raison le dernier Titre à celui que Henri Etienne a gardé. Bertrand fait dire à Aulugelle ce qu'il ne dit pas, savoir que l'Ouvrage intitulé *Collectanea* comprenoit quatre Livres. Voici les paroles d'Aulugelle : *In libro Digestorum trigesimo & quarto, Conjectaneorum autem secundo, in fœdere, inquit, &c* (5). Je ne doute pas, que puis que Bertrand a dit qu'Aulugelle a cité le XXX Livre des Digestes, il n'ait cru que *& quarto* se raportoit au mot suivant; & que, sans prendre garde à la suite, il n'ait conclu qu'on avoit cité le IV Livre des *Collectanées* : d'où néanmoins il n'avoit pas lieu de conclure que l'Ouvrage ne contenoit que quatre Livres, & que c'étoit Aulugelle qui le disoit. Les Remarques critiques sur cet Ouvrage de Bertrand, insérées dans l'Edition de Leide, au Guillaume Grotius, ne nous ont pas avertis de ces petites méprises. Je mets en marge le bien qu'Aulugelle a dit d'Alfenus (6).

(5) Aulus Gellius, Lib. VI, Cap. V.

(6) *Alfenus Jurisconsultus, Servii Sulpicii discipulus, rerumque antiquarum non incuriosus.* Aulus Gellius, Lib. VI, Cap. V.

(D) *Il n'est pas sûr, que parmi les Conseillers de l'Empereur Alexandre Severe, il y ait eu un Alfenus.*] Le passage de Lampridius, de la maniere qu'il est imprimé, est si faux à certains égards, qu'on ne peut en rien conclure pour l'existence d'un Alfenus sous Alexandre Severe. Voiez Casaubon sur ce passage. Mais, en tout cas, Mr. Moréri ne devoit point nous citer Horace, ni Aulugelle, pour son *Alfenus surnommé le jeune*, qui *vivoit*, dit-il, *sous le regne de l'Empereur Alexandre Severe.*

(E) *Donat . . . . parle d'un Alfenus.*] Mr. Moréri, faisant un Article de celui-ci, dans la page 170, le nomme *Alphenus Varus, Chevalier Romain*, & cite *Donat in vita Virgilii*; mais Donat ne qualifie point cet homme *Chevalier Romain* : &, d'ailleurs, les meilleures Editions (7) portent *Alphenus, Varus*, comme deux personnes, & non pas Alphenius Varus, comme une. Il faut néanmoins avouër, que ces Vers de la IX Eglogue de Virgile, ℣. 26.

(7) Celle d'Hackius, à Leide, en 1680.

Immo hec quæ Varo necdum perfecta canebat,
Vare tuum nomen (superet modo Mantua nobis,
Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ)
Cantantes sublime ferent ad sidera cygni;

sont apliqués par le Grammairien Servius à un Alfenus Varus, qui fut envoié par Auguste au delà du Po, pour y commander, après que Pollion eut perdu ce gouvernement. Le même Grammairien remarque, qu'il y a eu des gens qui ont apliqué au Jurisconsulte Alfenus Varus, successeur de Servius Sulpicius, ces autres Vers de Virgile;

Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinna
Digna, sed argutos inter strepere anser olores (8).

(8) Virgil. Eclog. IX, ℣. 35.

Leur raison étoit, qu'Alfenus Varus le Jurisconsulte avoit composé quelques Vers. Servius les refute, en montrant qu'il faut apliquer cet éloge au Poete Varius, qu'Horace a tant encensé.

(F) *On croit que l'Alfenus de Virgile, celui de Catulle, & le Cordonnier, sont le même. Cela n'est pas sans difficulté.*] Un homme, qui s'aplique au Droit avec tant d'ardeur, que non seulement il efface par ses progrès la honte du métier méchanique qu'il avoit exercé au païs natal; mais qu'il succede aussi au plus grand maître de Jurisprudence qui fût alors dans la Republique de Rome, est selon toutes les aparences assez grave, pour ne point entrer dans les plus étroites liaisons de débauche avec un Catulle, & tels autres galans de même volée, fort efféminez. Or l'Alfenus, dont parle Catulle, étoit de la bande de ces impudiques,

Alphene immemor, atque unanimis false sodalibus (9);

(9) Catull. Epigram. XXXI. Mr. Dacier sur Horat. Sat. III, Livr. I, cite l'Epigramme XXVII de Catulle.

il menoit Catulle chez sa garce :

Varus me meus ad suos amores
Visum duxerat è foro otiosum,
Scortillum ut mihi tum repente visum est
Non sane illepidum nec invenustum (10);

(10) Catull. Epigr. X.

il n'y a donc pas beaucoup d'aparence qu'il fût le disciple de Sulpitius. On a censuré Muret, qui avoit dit que le Varus, qui avoit mené Catulle chez son amie, étoit Quintilius Varus; & l'on a fondé la censure, sur ce qu'il y a pour le moins 57 ans entre la défaite des trois Legions de Varus, & la visite dont parle Catulle (11). Je me sers de cette raison. Il y auroit entre cette même visite, & le Consulat d'Alfenus (12) 50 ans plus ou moins : il n'y a donc guerres d'aparence, que si le Cordonnier de Cremone a été Consul l'an de Rome 754, il ait eu une si étroite liaison de plaisirs & de debauche avec Catulle 50 ans auparavant; car un Cordonnier de Province, qui renonce à son metier, pour aller étudier dans la Capitale, n'est point un jeune garçon, lors qu'il est ami intime des gens importans. Joignez à cela, que celui qui rendit un si bon office à Virgile, commandoit au delà du Po, quarante ans avant le Consulat en question (13). Il y a donc lieu de douter que l'Alfenus, qui a été Consul l'an 754 de Rome, soit le même que le bienfaiteur de Virgile : car il est rare qu'un homme parvienne aux grandes dignitez, lors que la saison ordinaire de les obtenir est passée depuis fort long-tems. Voilà le cas où étoient à Rome ceux, qui, après un gouvernement de Province, passoient 40 ans sans obtenir la dignité consulaire.

(11) Scalig. in Catulli Epigr. X.

(12) On le met à l'an 754 de Rome.

(13) Servius in Ecl. IX, ℣. 10.

ALFONSE. Cherchez les Rois de ce nom sous celui de leur Roiaume.

ALYPIUS, d'Antioche, vivoit sous l'Empire de Julien l'Apostat. Il avoit déjà commandé dans l'Angleterre, lors que ce Prince eut la fantaisie de faire rebâtir le Temple de Jerusalem, & le préposa à ce travail. Alypius hâtoit l'ouvrage avec une grande force, & se trouvoit secondé par le Gouverneur de la Province (a). Il falut néanmoins qu'il abandonnât l'entreprise; les feux, qui sortoient de dessous la terre, rendirent le lieu impraticable. Huit ans après, il se trouva envelopé dans l'horrible persécution, qui fit périr une infinité de personnes, & qui fut excitée au commencement contre ceux qui avoient cherché par la Magie quel seroit le successeur de Valens. Quand ceux qui reçurent la commission d'informer contre les coupables, eurent mis les choses en train, on ne vit que personnes accusées, & tout aussi-tôt condamnées, & punies. Alypius, qui s'étoit réduit à une vie privée, pour y jouïr des agrémens du repos, y fut attaqué par des délateurs : on l'accusa d'empoisonnement (b). Il fut bani; tous ses biens furent confisqués. Son fils Hierocles, condamné à mort pour la même accusation, fut sauvé heureusement lors qu'on le menoit au suplice (c). La nouvelle de cette heureuse rencontre adoucit l'affliction d'Alypius dans son éxil. Il y a beaucoup d'aparence, que l'Auteur d'un *Ouvrage de Géographie*, qui plut beaucoup à Julien l'Apostat, ne differe point de notre Alypius (A), mais je ne croi point que cet

(a) Voiez la Remarque (A).

(b) Voiez la Remarque (A).

(c) Voiez, conmeme, dans l'Article d'HIERACLEA.

(A) *L'Auteur d'une Géographie, qui plut à Julien l'Apostat, ne differe point de notre Alypius.*] Cet Auteur vivoit sous Julien l'Apostat. On a deux Lettres que ce Prince lui écrivit, qui témoignent qu'Alypius étoit frere de Cesarius, & qu'il exerçoit une charge considerable (1). Ce dernier caractere convient admirablement à Alypius d'Antioche, qui, après avoir été Lieutenant de Gouverneur en Angleterre, fut envoié dans la Judée, pour y avoir l'Intendance de la construction du Temple. Ammien Marcellin nous aprend toutes ces choses. *Ambitiosum quondam apud Hierosolymam Templum . . . . instaurare sumptibus cogitabat immodicis: negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui olim Britan-*

(1) Voiez la Remarque (B).

cet Ouvrage soit la Description du vieux Monde, que Jaques Godefroi a traduite de Grec en Latin (*B*). Je ne conois pas bien cet ALYPIUS, qui fit un *Traité de Musique*, intitulé Εἰσαγωγὴ μουσικὴ, *Introductio musica*, dont Cassiodore parle: Meursius est le prémier qui l'a publié en Grec (*d*). Mr. Hofman eût mieux fait d'oublier entiérement cet Article (*C*). Voiez les fautes dans la prémiere Edition de mon Dictionaire (*e*).

(*d*) Vossius, de Scient. Mathem. pag. 94.

(*e*) On a mis qu'on feroit mieux de les connoître ci-dessous dans la Remarque (C).

Britannias curaverat pro Præfectis. Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum (2). Voici comme il parle dans le XXIX livre; *Exin autem Alypius quoque ex Vicario Britanniarum, placidæ vitæ homo jocunda, post otiosam & repositam vitam (quoniam hunc usque injustitia extenderat manus) in squalore maximo volutatus ut veneficii reus citatus est cum Hierocle filio* (3).

(2) Amm. Marcellin. Lib. XXIII, Cap. I, pag. 350, ad ann. 363.

(3) Idem, Lib. XXIX, Cap. I, pag. 556, ad ann. 371.

(*B*) *Je ne crois pas que cette Géographie soit la Description du vieux Monde, que Jaques Godefroi a traduite de Grec en Latin.*] Cette Description est un Ouvrage anonyme, composé sous les Empereurs Constantius & Constans. On en avoit une ancienne Traduction Latine fort barbare, que Saumaise communiqua au docte Jaques Godefroi. Celui-ci la fit sortir de dessous la presse, avec le Texte Grec, & avec une nouvelle Version accompagnée de Notes (4). Vossius ne s'éloigne pas de croire, que l'Auteur de cette Description est le même Alypius, qui envoia à Julien l'Apostat un Ouvrage de Géographie: *mais, si cela est*, ajoute-t-il, *il faut dire, selon la remarque de Jaques Godefroi, qu'Alypius la composa avant que de commander en Angleterre; car on n'y parle de cette Ile, que sur la foi d'autrui.* „ *Britannia, Provincia, sicut qui fuerant narrant, valde maxima.* „ Pour moi, je conclurois volontiers de ce passage, qu'Alypius n'a point fait cette Description: voici sur quoi je me fonde. Il avoit été Lieutenant en Angleterre depuis long-tems, lors que Julien lui donna la commission de faire bâtir le Temple de Jerusalem. *Negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui OLIM Britannias curaverat pro Præfectis* (5). Il envoia sa Géographie à cet Empereur, pendant qu'il commandoit sous lui dans quelque Province. Il étoit donc en état de parler de l'Angleterre comme témoin oculaire. Il n'est donc point l'Auteur de la Description du vieux Monde, dans laquelle on ne parle de cette Ile, que sur la foi de ceux qui y avoient voiagé. Qu'on ne me dise point qu'il a fait deux Livres, l'un avant que d'aller en Angleterre, l'autre sous Julien l'Apostat; & que le prémier est la Description publiée par Godefroi: car il y a beaucoup d'aparence que s'il eût fait cette Description, il l'eût inserée dans l'Ouvrage qu'il envoia à Julien; & qu'ainsi, l'on ne se fût plus soucié du premier Ouvrage. Il se seroit donc perdu, & l'on n'auroit pas aujourd'hui le Livre que Godefroi a traduit & orné de Notes. Au reste, nous aprenons de Julien, qu'Alypius étoit Poëte: Ἔχει γὰρ, dit-il (6), καὶ τὰ διαγράμματα τῶν πρόσθεν βελτίω, καὶ καλλώπισας αὐτὸ προσθεὶς τοὺς ἰάμβους. *Sunt enim in eâ* (tabula) *tum descriptiones prioribus meliores, tum jambis quibus eam exornasti.* Il aprouve ensuite la maniere dont Alypius traitoit les peuples, & le loue de se servir tantôt de douceur, & tantôt de fermeté. Περὶ δὲ τὸ διοικεῖν τὰ πράγματα, σὺν σφοδρότητι ἅμα καὶ πρᾳότητι ἀπαντᾷν πειρᾶσθαι προθύμως συνηδόμεθα. μίξαι γὰρ πρᾳότητα καὶ σωφροσύνην ἀνδρείᾳ καὶ ῥώμῃ, καὶ τῇ μὲν χρῆσθαι πρὸς τοὺς ἐπιεικεστάτους, τῇ δὲ ἐπὶ τῶν πονηρῶν ἀπαραιτήτως πρὸς ἐπανόρθωσιν ἀποχρῆσθαι, οὐ μικρᾶς ἐστι φύσεως οὐδ' ἀρετῆς ἔργον. *De republicâ autem administratione quod diligenter & humaniter transigere omnia studes gratum est. Etenim lenitatem ac moderationem cum fortitudine & robore ita temperare ut illâ erga bonos viros utare, hanc ad pravos severe corrigendos adhibeas, non mediocris ingenii ac virtutis est.*

(4) Vossius, de Scient. Mathem. pag. 248.

(5) Amm. Marcellin. Lib. XXIII, Cap. I.

(6) Juliani Epistola XXX.

(*C*) *Mr. Hofman eût mieux fait d'oublier entiérement cet Article.*] I. En premier lieu, il écrit *Alipius*. II. Il dit qu'Alipius d'Antioche est l'Auteur de la Description du vieux Monde. III. Que cette Description fut publiée en Latin, sous Constantius & Constans. IV. Qu'il y a un autre Alipius d'Antioche, qui a composé quelque Traité de Géographie. V. Que c'est Ammien Marcellin qui l'assure. Mr. Hofman ne dit que cela: il tombe donc dans plusieurs fautes d'omission; mais le pis est que le peu qu'il dit est tout plein de fautes de commission.

ALYPIUS, Philosophe d'Aléxandrie, contemporain de Jamblique, & l'un des plus subtils Dialecticiens de son tems, étoit petit comme un nain; mais son esprit réparoit ce défaut-là. Il eut beaucoup de sectateurs, ausquels il se contentoit de donner des instructions de vive voix, sans leur rien dicter. Cela fit qu'on le quitta, pour s'attacher à Jamblique, sous qui l'on pouvoit profiter en plus de manieres, par des Leçons & par des Ecrits. Jamblique, aiant eu quelques entretiens avec notre Alypius, fit grand cas de son jugement, & de son génie, & composa même sa Vie, où il loua de plus sa vertu & la fermeté de son ame. Alypius mourut fort âgé, dans la ville d'Aléxandrie (*a*).

(*a*) Eunapius, in Vitâ Jamblic.

ALYPIUS, Evêque de Tagaste sa patrie (*a*), fut un des bons amis de St. Augustin. Il fut batisé à Milan, avec lui, l'an 388. Il fit un voiage dans la Palestine, cinq ans après; &, si d'un côté le grand bien qu'il dit de St. Augustin à St. Jerôme servit de ciment à l'amitié de ces deux Peres, il semble de l'autre, qu'à son retour en Afrique, il refroidit un peu le cœur de St. Augustin. On croit que ce fut en lui raportant le mal que disoient de St. Jérôme les adversaires qu'il avoit à Jerusalem. Alypius ne parvint à l'Episcopat de Tagaste, qu'en 394, un an après son voiage de Palestine. Il assista, l'an 403, au Concile de Carthage, où l'on chercha les moiens de faire rentrer les Donatistes dans l'Unité. Les grans biens, que fit Pinianus à l'Eglise de Tagaste, lors qu'il y alla en 409, accompagné des deux Melanies & d'Albine sa belle-mere, exposérent Alypius à la médisance; comme si, par ses beaux discours, & par son adresse, il avoit trop extorqué de ces bonnes & charitables personnes. Les habitans d'Hippone murmurérent furieusement contre lui, parce qu'ils le regardérent comme la cause qui leur avoit fait manquer la proie qu'ils croioient avoir entre les mains. Ils avoient obligé Pinianus, bongré malgré qu'il en eût, à promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise dans leur ville: ses grans biens les avoient portez à lui faire cette violence. Dès le lendemain, il sortit d'Hippone, & s'en retourna à Tagaste. Il ne se crut point obligé par une promesse aussi forcée que l'avoit été la sienne. Alypius fut l'un des sept Prélats Catholiques, qui disputérent en 411 avec sept Evêques Donatistes, dans la fameuse Conférence de Carthage. Il fut député, en 419, à Honorius, par les Eglises d'Afrique. Le Pape Boniface le reçut avec mille marques d'amitié, & le chargea d'envoier à St. Augustin quelques Lettres artificieuses, que les Pelagiens répandoient par les Eglises. On souhaitoit que St. Augustin, la meilleure plume du tems, les réfutât. Il n'y manqua point: il y emploia toutes ses forces (*b*); mais Alypius réfuta encore plus fortement cette Hérésie, par les arrêts sévéres qu'il obtint à la Cour d'Honorius contre les Pelagiens (*A*). Nous conoîtrions mieux ses actions &

(*a*) C'est une ville d'Afrique.

(*b*) Tiré des Annales de Baronius, aux années qu'on a marquées.

(*A*) *Il obtint ..... des arrêts sévéres contre les Pélagiens.*] Baronius n'affirme point que les Eglises d'Afrique aient envoié Alypius à l'Empereur, pour lui demander l'usage du bras séculier contre les sectateurs de Pelage: il se contente de le conjecturer, & de fonder sa conjecture sur les ordres qui furent expédiés en la même année par l'Empereur Honorius contre les Pelagiens d'Afrique. Mais Mr. Maimbourg ne parle point de ceci comme d'une chose douteuse; puis qu'après avoir comparé odieusement la conduite des Ministres avec celle des Pelagiens: il ajoûte (1): „ Ce qui a comblé de joie toute la France, est qu'une Ordonnance si juste a été bien-tôt après suivie de ce grand „ Edit d'Octobre, qui a donné le dernier coup fatal à l'Hérésie, en défendant l'exercice public de la Prétendue Reformée, renversant tous ses Temples, & banissant ceux d'entre ses Ministres qui ne voudroient pas renoncer à leurs erreurs. Et c'est là justement ce que l'Empereur Honorius fit contre les Pelagiens, à la requête du Clergé d'Afrique, presentée par Alypius. Car, par l'Edit que ce Prince lui accorda pour le bien de toute l'Eglise, cette Hérésie fut exterminée de l'Empire: on défendit à tous ceux qui pouvoient encore en être suspects de s'assembler, & l'on chassa de leurs Sieges ces faux Evêques, qui ne voulurent pas souscrire à sa condamnation. „

(1) Maimbourg, Histoire du Pontificat de St. Leon, Livr. I, pag. 55 Edit. de Hollande.

& son mérite, si nous avions l'Ouvrage que St. Augustin promet là-dessus dans une Lettre qu'il écrit à St. Paulin (*B*). Au reste, il s'en falut peu qu'Alypius ne se mariât. Voiez la Remarque (*B*) de l'Article de St. AUGUSTIN.

(*B*) *St. Augustin avoit promis la Vie d'Alypius, dans une Lettre écrite à St. Paulin.*] Comme ce qu'il dit dans cette Lettre (1) peut donner une idée générale du mérite d'Alypius, il est bon de le raporter ici. *Est etiam aliud quo ipsum fratrem amplius diligas, nam est cognatus venerabilis & verè beati Episcopi Alypii quem toto pectore amplecteris & merito: nam quisquis de illo viro benigne cogitat, de magna Dei misericordia & de mirabilibus Dei muneribus cogitat. Itaque cum legisset petitionem tuam qua desiderare te indicasti ut historiam suam tibi scriberet, & volebat facere propter benevolentiam tuam, & nolebat propter verecundiam suam, quem cum viderem inter amorem pudoremque fluctuantem, onus ab illo in humeros meos transtuli: nam hoc mihi etiam per epistolam jussit. Cito ergo si Dominus adjuverit, totum Alypium inseram præcordiis tuis: nam hoc sum ego maxime veritus, ne ille vereretur aperire omnia quæ in eum Dominus contulit, ne alicubi minus intelligenti (non enim abs te solo illa legerentur) non divina munera concessa hominibus, sed seipsum prædicare videretur, & tu qui nosti quomodo hæc legas propter aliorum cavendam infirmitatem, fraternæ notitiæ debito fraudareris.*

(1) C'est la XXXII.

ALYPIUS (FALTONIUS PROBUS) frere de Q. Clodius Hermogenianus Olybrius (*a*), fut Préfect de Rome, sous l'Empereur Theodose. Baronius l'a prouvé par des inscriptions (*b*). Il ajoûte qu'on a plusieurs Lettres de Symmaque à cet Alypius (*A*); il cite le Martyrologe Romain, qui témoigne que St. Almachius fut tué par les Gladiateurs sous la préfecture d'Alypius (*B*): enfin il conjecture, I, qu'Alypius, Gouverneur d'Egypte, avec lequel Jean l'Anachorete eut une conversation (*C*), est le même que celui dont je parle dans cet Article; II, que cet entretien de l'Anachorete convertit Alypius. Un savant Anglois a conjecturé que le Martyr St. Almachius est un Saint imaginaire, & que le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation (*D*).

(*a*) Sa fille Demetriade est fort louée par les Peres.

(*b*) Baronius, ad ann. 395, num. 16.

(*A*) *Baronius dit qu'on a plusieurs Lettres de Symmaque à cet Alypius.*] Voici ses paroles. *Ad eundem quoque Alypium complures extant Epistolæ Symmachi, denique in memoria in Epistola ad Flavianum* (1). Il cite la LXXXII Lettre du II livre de Symmaque. Dans mon Edition, je trouve à la LXXXIII ces mots, *Jampridem domino & fratri meo Alipio comitatum fueram visere atque adire cupiens.*

(*B*) *St. Almachius fut tué par les Gladiateurs sous la préfecture d'Alypius.*] Il avoit voulu faire cesser le culte des fausses Divinitez, le jour de l'Octave de Noël, (c'est le premier jour de l'an,) & il lui en coûta la vie. Voici les paroles du Martyrologe, sous le 1 de Janvier: *Romæ S. Almachii martyris, qui, jubente Alypio Urbis Præfecto, cum diceret, „ Hodie Octavæ Dominici diei sunt, cessate à superstitionibus idolorum & à sacrificiis pollutis, à gladiatoribus occisus est* (2). Theodoret, au chapitre XXVI du V livre de son Histoire Ecclésiastique, parle d'un Moine nommé Telemachus, qui, du fond de l'Orient, vint à Rome, pour travailler à l'abolition des jeux des Gladiateurs. Il eut le courage d'aller catechiser ces gens-là, au plus fort de leurs exercices sanguinaires; mais les spectateurs lui en furent si mauvais gré, qu'ils le lapiderent. Honorius, l'aiant su, le fit mettre au rang des Martyrs, & commanda qu'on abolît ces sortes de jeux. On (3) voudroit réduire à un seul fait ce que vous venez de lire, & ce que j'ai cité du Martyrologe. On seroit bien aise que nous crussions que Theodoret a nommé *Telemachus* celui qu'il faloit nommer *Almachius*; qu'il a transporté à l'empire d'Honorius ce qui s'étoit fait sous celui de Theodose; & qu'il a imputé aux spectateurs l'action des Gladiateurs. Sur ce pied-là, il se tromperoit en trois choses.

(1) Baronius, ad ann. 395, num. 18.

(2) Baronius, ad ann. 395, num. 19.

(3) Baronius, ibid. num. 20.

(*C*) *Baronius prétend que ce fut avec Alypius, que Jean l'Anachorete eut une conversation.*] Baronius cite sur cela un long passage (4), où l'on aprend que le bon Palladius trouva fort mauvais que l'Anachorete l'eut quitté, pour aller entretenir Alypius Gouverneur de la Province. Le depit qu'il en conçut lui donna quelque mepris pour l'Anachorete, & lui inspira la résolution de se retirer. Il auroit executé cette pensée, si l'Anachorete ne lui eut fait dire d'attendre encore. Palladius connut alors qu'il y avoit un grand fond de spiritualité dans cet homme, & un talent tout particulier de deviner les pensées. Il attendit donc jusques à ce que le Gouverneur se retirât, après quoi l'Anachorete fit ses excuses.

(*D*) *St. Almachius est un Saint imaginaire, & le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation.*] Ceux qui ne pourront pas se servir du Livre Anglois, imprimé à Londres en 1688, & intitulé, *The Enthusiasm of the Church of Rome*, c'est-à-dire, *L'Enthousiasme de l'Eglise Romaine*, pourront consulter l'onzieme volume de la Bibliotheque Universelle, à la page 139. Ils y verront que, suivant les conjectures de l'Auteur Anglois, *Quelque Moine ignorant du 7 ou 8 siecle, voyant au haut du Calendrier S. Almanachum, écrit par abréviation, selon la coutume de ce tems-là, S. Almachum, prit ce mot peu usité alors pour le nom de quelque Saint, lui donna une terminaison en us, & le plaça au premier jour de l'année. L'ignorance & le hazard n'eurent pas plutôt mis au monde ce nouveau Saint, qu'il trouva des Martyrologistes qui le firent tuer dans l'amphithéatre de Rome sous le Prefet Alipius, par les Gladiateurs qu'il vouloit empêcher de combatre. Aucun ancien Auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse* (5). *Alcuin* (*) *est le prémier qui en a parle d'une maniere assez douteuse.*

(4) Pallad. in Lausiac. Cap. XXII, apud Lipom. Tom. III.

(5) Il est pourtant vrai que Theodoret la donne au Moine Telemachus. Voiez la Remarque (B).

(*) De divin. Offic. Cap. IV.

ALKINDE, ou ALKINDUS. Cherchez ALCHINDUS.

ALLATIUS (LEON) Garde de la Bibliotheque du Vatican, natif de l'Ile de Chio, est un des plus fameux Ecrivains du XVII siecle. Il étoit laborieux & infatigable, avide de Manuscrits, doüé d'une grande mémoire, très-propre à rassembler des matériaux, & digne par conséquent du poste qu'il occupoit, quoi que d'ailleurs il n'eût pas une fort grande pénetration, ni une maniere de raisonner qui sentit un bon Logicien. Je ne parle point des emplois qu'il eut avant que de devenir Bibliothécaire du Pape; & je n'ai pas même examiné si Mr. Moréri, qui en a fait mention assez amplement, a eu toute l'éxactitude qu'il faloit. Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les Remarques (*A*). M'abstenant donc de dire ici ce qu'on peut trouver dans son Dictionaire, je ne toucherai que certaines choses qui n'y sont point. Allatius a été d'un grand secours à Mrs. de Port-Roial, dans la dispute qu'ils ont eue avec Mr. Claude sur la créance des Grecs à l'égard de l'Eucharistie. Mr. Claude le nomme souvent *le grand Auteur de Mr. Arnaud*, & nous en fait une peinture très-peu honorable (*B*). Mr. Simon ne lui donne guere

(*A*) *Si j'ai quelque chose à dire de ses prémiers emplois, ce ne sera que dans les Remarques.*] Je trouve dans Lorenzo Crasso (1), que Leone Allacci, (c'est ainsi qu'il le nomme,) n'avoit que neuf ans, lors qu'il fut porté de l'Ile de Chio dans la Calabre, où il trouva la protection d'une puissante famille (2). Au bout d'un certain tems, il fut envoié à Rome, où il étudia les Humanitez, la Philosophie, & la Theologie, dans le College des Grecs. Il fut élu à Naples Grand Vicaire de Bernard Justiniani Evêque d'Anglona. Il retourna dans sa patrie, & n'y trouvant rien à faire selon ses desirs, il revint à Rome, où il étudia en Médecine sous Jules César Lagalla, & voulut recevoir le Doctorat en cette Science. Il tourna ensuite ses etudes du côté des belles Lettres, & enseigna le Grec dans le College de sa nation. La mort de Grégoire XV lui fit perdre la récompense de la commission qu'il avoit eue, de faire transporter à Rome la Bibliotheque de l'Electeur Palatin (3). Il entra quelque tems après chez le Cardinal Bichi; puis chez le Cardinal François Barberin: enfin il reçut du Pape Alexandre VII la garde de la Bibliotheque du Vatican. Lorenzo Crasso ne dit que cela dans le Livre que j'ai cité. J'y ajoûte qu'Allatius avoit été long-tems Bibliothecaire du Cardinal Barberin.

(*B*) *Mr. Claude en fait une peinture très-peu honorable.*] Allatius „ étoit un Grec, qui avoit quitté sa Religion, pour „ embrasser la Romaine; un Grec, que le Pape avoit fait „ son Bibliothécaire; l'homme du monde le plus attaché „ aux intérets de la Cour de Rome; l'homme du monde „ le plus malin, & le plus outrageux contre les personnes; „ l'homme du monde le plus animé contre les Grecs, qu'on „ apelle schismatiques, & en particulier contre Cyrille; & „ au reste, un vrai vendeur de fumée (4). . . . Son attachement à la Cour de Rome paroît dès l'entrée de son „ Livre *De perpetua Consensione*; car voici comme il parle „ en faveur du Pape; (†) *Le Pontife Romain*, dit-il, *ne releve de personne, il juge tout le monde, & n'est jugé de qui que ce soit: il lui faut rendre obeïssance, encore qu'il gouverne iniquement, il donne les loix sans en recevoir, il les change comme il lui plaît, il crée les Magistrats, il détermine les choses de la foi, il ordonne comme bon lui semble des grandes* „ affaires

(1) Lorenzo Crasso, Istoria de' Poeti Greci, pag. 206. Voiez aussi ses Elogii d'huomini Letterati Tom. I, pag. 397. & suiv.

(2) Celle des Spinelli.

(3) Moréri met cela à l'an 1621; mais Heidelberg ne fut pris qu'en 1622.

(4) Claude, Reponse au Livre de Mr. Arnaud, Liv. III, Chap. XII, Tom. I, pag. 412 Edit. in 12.

(†) Allat. de perpet. Cons. Lib. I, Cap. II.

guere de bonne foi (*C*). Jamais Latin de naissance n'a été plus emporté contre les Grecs schismatiques, qu'Allatius, ni plus devoué au Siege de Rome. Il ne s'engagea, ni au mariage, ni aux Ordres Ecclésiastiques, il en donna une raison qui mérite d'être sue (*D*). Il seroit difficile de trouver dans l'Histoire des Auteurs une singularité plus notable, que celle qui concerne une plume dont il se servoit (*E*). Il a donné au public quantité de Livres, soit en faisant imprimer des Manuscrits, soit en traduisant des Auteurs Grecs, soit en composant de son propre fond. La Liste, qu'on voit dans le Dictionaire de Moréri, ne distingue point ces trois especes d'Ouvrage, & ne comprend pas tout ce qu'Allatius a publié. On peut remarquer dans ses Productions beaucoup plus de lecture & d'érudition, que d'esprit & de jugement. Il découvroit assez bien les fautes de ceux contre qui il écrivoit; mais il meloit à sa découverte trop d'aigreur & trop d'insulte. C'est ce qu'on peut voir principalement dans les *Dissertations* qu'il a publiées contre Mr. Creygthon, au sujet du Concile de Florence (*a*). On peut conoître son génie, & celui de sa mémoire, par les sauts qu'il faisoit d'une matiere à une autre dans un même volume. Mr. de Sallo n'a été rien moins que son admirateur en cela (*F*). Allatius mourut à Rome, au mois de Janvier 1669, âgé de 83 ans (*b*). Il avoit fait souvent des *Poëmes Grecs*. Il en fit un sur la Naissance de Louïs XIV, où il faisoit parler la Grece. Il le fit rimprimer à la tête de son Livre *de perpetua Consensione*, &c, qui est dédié à ce Monarque. J'oubliois de dire que Mrs. de Port-Roial n'ont pas manqué de répondre quelque chose à Mr. Claude, en faveur d'Allatius (*G*).

(*a*) *Voiez le Journal des Savans du 15 de Novemb. 1666.*

(*b*) Henn. Witte, Diarium Biograph. *ad ann.* 1669. Moreri *met sa mort en* 1670.

„ *affaires de l'Eglise. Quand il voudroit errer, il ne le peut; car il n'y a, ni infidelité, ni illusion, qui puisse aller jusqu'à lui: &, quand un Ange diroit autrement, étant munie comme il est de l'autorité de Jesus-Christ, il ne peut changer.* „ L'aigreur, avec laquelle il traite ceux contre qui il dispute, comme Chytreus, Creygthon, l'Archevêque de Corfou, & quelques autres, qu'il attaque de gayeté de cœur, se découvre par la simple lecture de ses Ecrits: chaque periode les honore de quelqu'un de ces beaux titres, *fous*, *menteurs*, *hebetez*, *champignons pourris*, *bouches infernales*, *garnemens*, *impudens*, & autres termes semblables (‡), qui ne marquent pas un esprit extremement moderé. Pour nous prouver la conformité de l'Eglise Grecque avec la Romaine dans les choses essentielles, il prend pour principe de ne reconnoitre pour la véritable Eglise Grecque, que le parti soumis au siege de Rome: &, à l'égard des autres Grecs, qu'il appelle *Heretiques & Schismatiques*, il soutient fierement qu'on fait bien, quand on peut, de les reduire à l'obéïssance par le fer & par le feu; *qu'il faut proscrire, exterminer, punir, les Heretiques, & s'ils sont opiniatres les mettre à mort, & les bruler* (†): ce sont ses termes. Mr. Moreri n'avoit-il pas beaucoup de raison de le traiter de *bon homme?* Cet eloge meprisant est-il du à ceux qui ne parlent que de loix penales, que d'extirpation, que de droit du glaive, que de fer & que de feu, quand il s'agit de savoir ce qu'il faut faire aux Heretiques?

(‡) *Vide* Allat. de perpetuâ Cons. *Lib. III, cap. XV, XVI, XVII, XVIII, &* advers. Creygth. *passim.*

(†) Allat. de perpet. Cons. *Lib. II, Cap. XIII, & Lib. III, cap. ult.*

(*C*) *Mr. Simon ne lui donne guere de bonne foi.*] Tout le premier chapitre de l'Histoire Critique du Levant a pour but de faire voir que Leon Allatius s'est emporté sans raison contre Caucus, Archevêque de Corfou; que Caucus n'a point imputé aux Grecs des opinions, ou des pratiques, qu'ils n'aient pas; & qu'Allatius, *pour être agreable au Pape Urbain VIII, qui avoit alors formé le dessein de reunir les Grecs avec l'Eglise Romaine, par des voyes d'adoucissement*, a adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs. C'est dire assez clairement, qu'il a été de mauvaise foi; car, si Caucus a raison, on n'a pu le contredire par complaisance pour le Pape, sans sacrifier la bonne foi à la maxime d'Etat.

(*D*) *La raison qu'il donna, pourquoi il ne s'engagea, ni au mariage, ni aux Ordres Ecclesiastiques, merite d'être sue.*] Le Pape Alexandre VII lui demanda un jour pourquoi il n'embrassoit pas le sacerdoce, *C'est afin*, lui répondit-il, *d'être toujours prêt à me marier: Mais pourquoi donc*, reprit le Pape, *ne vous mariez-vous pas? C'est afin*, répondit Allatius, *d'avoir toujours pleine liberté de me faire Prêtre* (5). Il passa ainsi toute sa vie à deliberer entre une paroisse & une femme: il se repentit peut-être en mourant de n'avoir choisi ni l'une ni l'autre; mais il se seroit peut-être repenti trente ou quarante ans de suite d'avoir choisi ou l'une ou l'autre.

(5) Mabillon. Musæum Ital. Tom. I, pag. 61.

(*E*) *C'est quelque chose de très-singulier, que ce qu'on dit d'une plume dont il se servoit.*] Cette particularité vient du même lieu que la précédente, savoir de Jean Patisseus, bon ami d'Allatius, heritier de ses Livres, & Principal du College *de propaganda fide*. Il raconta à Dom Mabillon (6) qu'Allatius, s'étant servi d'une même plume (7), pendant quarante ans, pour écrire en Grec, & l'aiant enfin perdue, en pensa pleurer de douleur. Il écrivoit avec une extrême vitesse: car il copia dans une nuit le *Diarium Romanorum Pontificum*, qu'Hilarion Rancatus, Moine de Citeaux, lui avoit prêté (8). On ne voulut point permettre à Allatius de le donner au public.

(6) *Ibidem.*

(7) *Voiez ce que sera dit dans l'Article de* LANCELOT, *Moine Olivetain.*

(8) Mabillon. Musæum Ital. pag. 77.

(*F*) *Il sautoit d'une matiere à une autre . . . On ne l'a pas admiré en cela.*] Voici comme Mr. de Sallo en parle, après avoir observé que la principale piece d'un Ouvrage d'Allatius étoit une Plainte de la Vierge. „ Cette Plainte, „ dit-il (9), „ a été composée par Metaphraste, d'où Leo Allatius . . . . a pris sujet de nous donner un Eloge de Metaphraste, écrit par Psellus. Et, comme Metaphraste s'appelloit Simeon, il a aussi pris de là sujet de faire une très-longue Dissertation sur la Vie & sur les Ouvrages des grands hommes qui ont eu le nom de Simeon. Des Simeons, il a passé aux Simons: de ceux-ci, aux Simonides; enfin, de ces derniers, il est venu aux Simonactides. Ce genre d'écrire est du goût de Leo Allatius; car il a deja fait d'autres Dissertations sur la Vie & les Ouvrages de quelques Auteurs, qui ont porté des noms équivoques, comme celui de George, celui de Methodius, celui de Nicetas, celui de Philon, & celui de Psellus, sur tous lesquels il a fait divers Ecrits. Ces sortes de desseins sont d'une invention nouvelle: au moins, ne nous reste-t-il rien de semblable dans les Ouvrages des anciens „. Diogene Laerce n'oublie gueres de marquer, à la fin de chaque Vie des Philosophes, ceux qui ont porté le même nom qu'eux, & il cite Demetrius Magnes, qui avoit écrit un Livre περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων, *de Homonymis Poetis ac Scriptoribus* (10). Voiez la Remarque (*H*) de l'Article APOLLONIUS de Tyane. Allatius n'est pas même le restaurateur de ces desseins. Meursius, avant lui, avoit publié divers Traitez de cette nature. Voiez Mr Teissier, dans sa Bibliotheque des Bibliotheques, où il donne la Liste des Auteurs qui ont exercé leur plume sur ce sujet (11). Il les apelle *Scriptores de Homonymis*. Selon Mr. de Sallo, il faudroit traduire *Homonymi* par *ceux qui portent des Noms équivoques*; mais, ne lui en déplaise, ce seroit mal traduire. On n'a jamais dit que les Princes de même nom, les Charles, les Louis, les Henris, aient eu des noms équivoques. Les noms de cette nature sont ceux qui se peuvent prendre en differens sens; c'est là leur espece & leur usage, tant en Logique, que dans le langage ordinaire. Mais, pour revenir à Leon Allatius, je dois dire qu'il étoit fort propre à dresser des Listes ou des Catalogues. Il le fit paroitre, lors qu'il publia ses *Apes Urbanæ*: c'est un Livre qui devient rare, & qui est deja bien cher en Hollande (12). Il contient une Liste de tous les Hommes de Lettres qui parurent à Rome, depuis l'an 1630, jusques à 1632, & une Liste de leurs Ouvrages. La raison du titre est tirée des abeilles que le Pape Urbain VIII portoit dans ses Armes. Il y a une autre Liste d'Allatius, qui est moins conue que celle-là, & qui a pour titre *Dramaturgia*. Elle regarde les Pieces de Theatre, & leurs Auteurs. Le Livre, qu'il publia à Rome, l'an 1636, *De Erroribus magnorum Virorum in dicendo*, contient plusieurs Remarques derobées à Claude Du Verdier. Mr. Morhof le lui reproche (13).

(9) Journal des Savans, du 19 Janvier 1665.

(10) Diog. Laert. in Epimenide, *Lib. I*, num. 112.

(11) Teisserii Catal. Catalogor. pag. 351.

(12) *On ne l'y trouve point chez les Libraires; mais on l'y trouve quelquefois dans ce qu'on apelle* Auctions, *en Style Wallon. Ce sont les Ventes publiques des Bibliotheques.*

(13) Morh. de Patavin. pag. 56. Polyhist. pag. 179.

(*G*) *Mrs. de Port-Roial n'ont pas manqué de répondre quelque chose à Mr. Claude, en faveur d'Allatius.*] Ils raportent premierement une partie de ce que Mr. Claude dit de lui; & puis, ils continuent de cette maniere: „ Mais, outre „ que ces reproches en l'air sont toujours de mauvaise grace, que les Ecrits d'Allatius donnent toute une autre idée de lui, & que ses confreres (*) en ont parlé tout d'une autre sorte, en le citant avec eloge; ils sont encore contre le bon sens: car il y a si loin d'être interessé ou aigre contre les Auteurs que l'on refute, à être fourbe & capable de supposer de faux passages & de fausses histoires, qu'il n'y a nulle consequence de l'un à l'autre. Il n'en est pas des vices comme des vertus des hommes: ils n'ont nulle liaison entr'eux; ils sont même souvent contraires: & des gens peuvent être emportez, violens, flateurs, interessez, sans qu'on ait droit pour cela de croire que les passages qu'ils citent soient supposez. L'on a moins encore de sujet de le croire d'Allatius, que d'un autre, parce que des Livres qu'il a citez, lors qu'ils n'étoient encore que manuscrits, ayant été imprimez depuis, ont justifié sa fidélité; & que d'ailleurs, il paroit qu'il s'est toujours extremement piqué de la réputation de savant Critique, & que l'on sçait que les gens de cette sorte sont fort éloignés de falsifier les Auteurs (14). „ Il est certain que Mr. Drelincourt cite honorablement Allatius, & se prévaut de sa doctrine touchant la Pythonisse, qui fit voir l'ombre de Samuel. Il cite son Traité *de Engastrimytho*, publié l'an 1630.

(*) Drelincourt, Dialog. de la Descente aux Enfers pag. 290, & suiv. Notez que dans mon Edition, qui est la 2, il faut chercher à la page 466, & aux suivantes, ce qui concerne Allatius.

(14) Réponse générale à Mr. Claude, Chap. XIII, pag. 252.

ALMAIN (JAQUES) Professeur en Théologie, à Paris, dans le College de Navarre, a fleuri au commencement du XVI siecle. Il étoit de Sens, & il s'aquit la réputation d'un des plus subtils Dialecticiens, & des meilleurs Scholastiques de ce tems-là. Le grand attachement qu'il

qu'il eut pour la doctrine de Scot, & pour celle d'Occam & de Gabriel Biel, peut faire foi du caractere de son génie. Il enseigna la Logique & la Physique, avant que d'être aggrégé, en l'année 1508, à la Maison de Navarre; & il publia des *Traités* sur ces deux parties de la Philosophie en 1505, & en 1508. Il fut reçu Docteur en Théologie, l'an 1511: &, l'année d'après, il expliqua, dans le College de Navarre, le III Livre des Sentences. Il fut emploié en ce même tems à écrire pour le Roi Louïs XII contre le Pape Jules II, & pour l'autorité des Conciles contre un Ecrit du Cardinal Cajetan. Le Concile de Pise avoit envoié à la Faculté de Théologie de Paris le Livre de ce Cardinal, afin qu'elle le fit réfuter: elle choisit Almain pour cette corvée, & n'eut pas sujet de se repentir de son choix. Ce Docteur mourut assez jeune, l'an 1515. On fit une Edition de toutes ses Oeuvres (*A*), à Paris, deux ans après (*a*). Ceux qui ont dit qu'il étoit Moine, se trompent (*B*).

(*a*) Launoii. Histor. Gymn. Navarr. pag. 611.

(*A*) *On fit une Edition de toutes ses Oeuvres.*] Ce fut Olivier Lugduneus, qui prit cette peine, & qui y joignit une Preface, où Almain est loué très-amplement. Les principaux de ses Ouvrages sont quatre Traités de Morale. *Expositio circa decisiones quæstionum Magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis. De auctoritate Ecclesiæ & Conciliorum. Dictata super sententias Magistri Roberti Holcot* (1).

(*B*) *Ceux qui ont dit qu'il étoit Moine, se trompent.*] Le Pere Labbe (2) accuse Gesner, & son Abbréviateur Simler, d'avoir avancé faussement ce fait: Mr. Moreri n'a point manqué de copier en cela le Pere Labbe. Mr. de Launoi intente cette accusation à Gesner: mais un peu mieux circonstanciée; car il le blâme d'avoir dit dans sa Bibliotheque, qu'Almain avoit été de l'Ordre des Franciscains: il ajoûte que Possevin, dans son Apparat, s'est contenté de le faire Moine (3). Le Pere Labbe n'a pas emploié cette distinction: il a dit qu'Almain a été Moine, selon Gesner; mais que, selon d'autres, il a été de l'Ordre de Saint François. Je ne croi point que Gesner ait dit ce qu'on lui impute; car je n'ai pu rencontrer aucun lieu dans sa Bibliotheque, où il soit parlé d'Almain. J'y ai bien trouvé un Benedictin nommé *Almannus*; mais on lui assigne pour le tems où il a vécu l'an 890. Quant à Simler, il est fort vrai qu'il a dit que Jaques Almain, Moine, a fait un Livre contre le Cardinal Cajetan. Au reste, Mr. Moréri n'a pas bien su l'âge de cet Ecrivain: *il florissoit encore*, dit-il, *au commencement du XVI siecle.* Dites plutôt qu'il ne commença à fleurir qu'en ce tems-là.

(1) Launoius, Hist. Gymnas. Navar. pag. 611.

(2) De Script. Eccl. Tom. I, pag. 684.

(3) Launoii Hist. Gymnas. Navar. pag. 814.

ALPAIDE, concubine de Pepin, & mere de Charles Martel. Quelques Auteurs assûrent sans beaucoup de fondement, que Pepin se maria avec elle, après avoir répudié Plectrude (*A*). C'est une opinion assez générale, que Lambert, Evêque de Liege, n'eut jamais la lâcheté d'aprouver les amours de Pepin pour cette Maîtresse, & qu'Alpaide, indignée de la liberté qu'il prenoit de les censurer, fit consentir Pepin au dessein qu'elle forma contre la vie de ce Prélat (*B*). On ajoûte que Dodon, frere d'Alpaide, fut l'exécuteur de cet abominable dessein; &, qu'après avoir fait ce meurtre, il tomba dans une maladie, qui fit naître une infinité de vers sur son corps, & qui l'obligea à se jetter dans la Meuse (*a*). Lambert a été canonisé: il fut, dit-on, le seul Prélat, qui osa dire ses véritez à Pepin (*C*), & il éprouva le même sort que St. Jean Batiste. Sa Morale étoit si pure, qu'il ne voulut pas même donner la bénédiction qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaide (*D*). Cette femme se retira enfin dans un Monastere (*b*), & y mourut. Un Cloître est ordinairement aux personnes de cette espece ce qu'étoit autrefois Ligourne aux Banqueroutiers.

(*a*) Mézeray, Abregé Chron. Tom. I, pag. 171, à l'année 707. Cordemoi, Hist. de France, Tom. I, pag. 381.

(*b*) Moréri dit que ce Monastere avoit été fondé par Alpaide à Orp-le-grand, dans le Brabant.

(*A*) *Quelques Auteurs assûrent, sans beaucoup de fondement, que Pepin l'épousa, après avoir répudié Plectrude.*] Mr de Cordemoi (1) remarque qu'ils ne s'apuient que sur le second Continuateur de Fredegaire, qui dit que Pepin *épousa Alpaide.* „ Mais outre que cet Auteur, qui écrivoit (comme tout le monde sait) par les ordres du frere & du neveu de Charles Martel, n'avoit garde de parler des amours de Pepin & d'Alpaide autrement que comme d'un mariage, il ne dit pas que Plectrude ait été répudiée. Il reste même plusieurs actes, qui font voir que Plectrude n'a jamais vécu séparée d'avec Pepin; de sorte que, ni selon les loix ecclesiastiques, ni selon les loix civiles, Alpaide n'a pû être regardée comme sa femme legitime: &, s'il l'a epousée, il a eu deux femmes à la fois ".

(*B*) *Indignée contre Lambert Evêque de Liege, ... qui censuroit ses amours, elle forma un dessein contre la vie de ce Prélat.*] Il ne faut pas s'étonner que le second Continuateur de Fredegaire ne dise rien de cette conduite de Lambert, ni des suites funestes qu'on prétend qu'elle eut; il ne pouvoit toucher à cela, sans encourir la disgrace des parens de Charles Martel, qui se servoient de sa plume: ainsi son silence n'est d'aucune force; mais l'Auteur *des Gestes* n'en dit rien non plus (2). Un Auteur, qui vivoit alors, dit seulement, *Que Saint Lambert fut tué par un Seigneur apellé Dodon, qui voulut vanger la mort de deux de ses parens, que les gens de ce Saint Evêque avoient tuez sans qu'il le sût* (3). Si nous savions de quel parti étoit cet Auteur, s'il tenoit pour Charles Martel ou pour Plectrude, s'il espéroit ou s'il craignoit quelque chose, nous pourrions conoître les conséquences de son silence. Mr. de Cordemoi ajoute, qu'il ne paroit point *par aucun memoire du tems, ni que ce Dodon fut frere d'Alpaide, ni qu'elle l'eut excité à tuer St. Lambert; qu'il y a veritablement quelques mots dans des Martyrologes faits vers ce tems, qui font conoître que cette violence avoit été faite par ordre de la Cour, & que comme Pepin en etoit le maître, ceux qui ont ecrit depuis ont cru devoir expliquer au desavantage de ce Prince & d'Alpaide ce qui est en paroles couvertes dans ces Martyrologes* (4). Le plus sûr, à mon avis, est de renvoier ceci au nombre des faits douteux. Ceux qui disent que le seul Lambert Evêque de Liege osa reprendre Pepin, & parler hautement de sa bigamie *comme d'un adultere public*, sans se laisser ébranler ni par les promesses, ni par les menaces de Dodon frere d'Alpaide (5), *n'ont ecrit que long-tems depuis* (6): cela les éloigne un peu de la qualité d'un témoin certain. D'ailleurs le fils d'Alpaide étoit un sujet si redoutable, qu'on ne peut rien inférer du silence des Auteurs contemporains.

(*C*) *Lambert fut le seul Prélat qui osa dire ses véritez à Pepin.*] L'Auteur d'un Dictionaire Historique auroit mille & mille occasions de remarquer, qu'il n'y a point de plus grans flateurs des Puissances, que les gens d'Eglise. Leurs prédications, leurs prieres, leurs harangues, leurs épitres dedicatoires, sont si remplies d'éloges outrez, qu'on ne sauroit mieux représenter l'état où ils mettent un Auditeur & un Lecteur bien honnête homme, que par le proverbe, *date mihi pelvim.* Pepin, me dira-t-on, n'étoit point Roi. Pepin, répondrai-je, avoit en sa main la clef des bouches & des plumes, les peines & les recompenses: il ne lui manquoit que le titre de Souverain; il en avoit la realité, il en faisoit les fonctions. Les flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre: ils adorent plus devotement celui qui a le pouvoir sans le titre, que celui qui a le titre sans le pouvoir.

(*D*) *Lambert refusa la bénédiction qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaide.*] Voici comment un Historien moderne raconte le fait. *Ad epulas invitatur* (B. Landebertus) *à principe. Pippinus cæterique illustres viri qui aderant, scyphum quisque suum ab Antistite benedici, aut, ut alii dicunt, de manu ejus poculum accipere, piâ ambitione cupiebant. Cum Alpais* (*nam & ipsa plenè convivio intererat*) *scyphum suum à Landeberto signari aptaret, indignabundus Episcopus palatio excessit, conviviarum hilaritate confusa* (7). Conférez avec ceci les Histoires raportées dans les nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg (8).

(1) Cordemoi, Hist. de France, Volum. I, pag. 381.

(2) Cordemoi, là-même.

(3) Godescalc. in Vitâ S. Lamberti, Cap. VII, cité par Cordemoi, là-même.

(4) Cordemoi, Hist. de France, Vol. I, pag. 382.

(5) Anselm. Leodiens. Canonicus, Sigibertus Monachus Gemblacensis, Nicolaus Leodiens. Canonicus, Vener. & alii, citez par Cordemoi, pag. 381.

(6) Cordemoi, pag. 381.

(7) Hadrian. Valesii Rerum Francicarum, Libr. XXIII.

(8) Pag. 614 & suivantes.

ALSTEDIUS (JEAN HENRI) Théologien Allemand de la Religion Réformée, a été l'une des plus fertiles plumes du XVII siécle. C'étoit un Ecrivain infatigable, & qui soutenoit merveilleusement son anagramme (*a*). Il fut long-tems Professeur en Philosophie & en Théologie à Herborn, dans la Comté de Nassau, d'où il passa en Transilvanie, pour professer à Albe-Jule (*b*). Il y mourut, l'an 1638, à l'âge de 50 ans. Il avoit été l'un des Peres du Synode de Dordrecht. L'une de ses principales occupations étoit de composer des Méthodes, & de réduire en certains Systêmes toutes les parties des Arts & des Sciences. Son *Encyclopédie* (*c*) trouva grace devant les Catholiques Romains (*A*); car elle fut rimprimée à Lion, & a eu assez de débit en France.

(*a*) Le mot Sedulitas se trouve précisément dans Alstedius.

(*b*) Witte, Diar. Biograph. Tom. I.

(*c*) Elle est in folio, divisée en 4 Tomes.

(*A*) *Son* Encyclopédie *trouva grace devant les Catholiques Romains.*] Lorenzo Crasso a mis Alstedius entre les grans hommes dont il a publié l'éloge. C'est de là très-aparemment que Mr. Moréri a tiré l'encens qu'il donne à Alstedius. Je voi qu'on renvoie les Lecteurs à un Ouvrage de Sorel (1), pour aprendre des nouvelles de ce savant Allemand.

(1) De la Perfection des Chrétiens, Pag. 101, cité par

France. Quelques-uns tiennent, qu'un de ses meilleurs Ouvrages est un *Thrésor de Chronologie*, dont il y a plusieurs Editions : d'autres en parlent avec mépris. Vossius n'en dit rien : il se contente de marquer en général l'*Encyclopédie*, & en particulier le *Traité de l'Arithmetique* (d). Il reconoit que cet Auteur avoit beaucoup de lecture ; & que son érudition étoit fort diversifiée. Ceux qui jugent de lui avec le moins de flaterie, conviennent qu'il y a du bon dans ses *Methodes*, & dans ses *Systêmes* (B). Il n'a pas persuadé à beaucoup de gens ce qu'il a tâché d'établir dans son *Triumphus Biblicus*, qu'il faut chercher dans l'Ecriture les materiaux & les principes de toutes les Sciences & de tous les Arts. Il étoit impossible qu'il publiât un si grand nombre de Livres, sans se servir du travail d'autrui ; mais il s'en servoit trop : il copioit sans scrupule les autres Auteurs (C), & en prenoit à toutes mains. Jean Himmelius, Théologien de la Confession d'Augsbourg, & Professeur en Théologie a Iéne, est un de ceux qui ont écrit contre lui (D). Mr. Moréri n'a point su l'année de la mort d'Alstedius (E), & il eût mieux fait de n'en rien dire.

(d) Vossius, de Scient. Mathem. pag. 326.

Je ne devois pas oublier qu'il fut millénaire. Il publia, en 1627, un Traité *de mille Annis*, où il débita que les fidéles regneroient avec Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans ; après quoi, arriveroit la résurrection de tous les hommes, & le jugement dernier. Il prétendit que ce regne commenceroit l'an 1694. Nous savons très-certainement qu'il s'est trompé. Son gendre Bisterfeldius suivit la même opinion (e).

(e) Heidegger. Dissertatio de Chiliasmo, pag. 652.

mand. Il faloit qu'il fût plus connu & plus estimé que bien d'autres parmi les Catholiques Romains. Le Pere Lami, de l'Oratoire, juge qu'Alstedius *est presque le seul d'entre tous les faiseurs d'Encyclopedies & de Systêmes de Sciences, qui merite d'être lu, & de tenir son rang dans une Bibliothéque choisie* (2). Voiez la Remarque suivante.

(B) *On convient qu'il y a du bon dans ses Méthodes & dans ses Systêmes.*] Voici ce que Mr. Baillet a tiré de l'Allemand anonyme, qui a fait la *Bibliographia curiosa historico-philologica*. „ Alstedius renferme à la verité beaucoup de bonnes „ choses ; mais il n'est pas assez éxact en plusieurs en„ droits : néanmoins il n'a point laissé d'être reçu du pu„ blic avec de grands aplaudissemens, quand il parut pour „ la prémiere fois ; & il n'est pas inutile à ceux, qui étant „ d'ailleurs destituez des autres secours, & n'ayant pas les „ Auteurs, veulent aquerir quelque conoissance des termes „ de chaque Profession & de chaque Science. Au reste, on „ ne sauroit trop louer sa patience & son travail, le discer„ nement & le choix des bons Auteurs qu'il a fait pour en „ tirer ses abrégés : car ce ne sont pas de simples lambeaux „ & des rhapsodies mal cousues ; mais il donne les prin„ cipes des Sciences & des Arts, avec beaucoup d'ordre : il „ tache même d'être uniforme par tout, quoi qu'il y ait „ des pieces meilleures les unes que les autres, & qu'il s'en „ trouve même qui ne valent rien, comme son Histoire, „ sa Chronologie, &c. . . . Il faut avouer qu'il s'est sou„ vent trop embarrassé, pour avoir voulu se rendre trop „ clair ; qu'il est trop chargé de Divisions & de Soudivi„ sions, & qu'il affecte une Méthode trop genée (3)". Lorenzo Crasso raporte que quoi qu'il y ait plus de sueur que de génie dans les Ouvrages d'Alstedius, on n'a pas laissé de les estimer, & d'avoir pour ses fatigues une admiration qui le fait entrer au Temple de la Gloire. *Con gloria del suo nome s'è ammirata la fatica fatta nelle Storie, e nella Cronologia de' Tempi : le quali cose, quantunque in Libri diversi di Scrittori illustri sacri e profani truovansi, e vi concorra in tale raccoglimento più sudore che ingegno, tuttavia l'ordine dato da Giovanni Enrico alle sudette fatiche storiche è stato da gli huomini amatori della antichità, e dell' erudizione assai commendato* (4).

(C) *Il copioit sans scrupule les autres Auteurs.*] Voici ce que remarque Thomasius (5). *Itane in Parallelis Theologicis quicquid de silentio sacrorum affert* (†), *observo propè de verbo descripsisse è Casaubono* (‡), *quem nominare tamen etiam lectoris intererat, ut sciret unde plura sibi haurienda forent. Vereor autem ne quercum eandem alibi quoque excusserit, cum in ipsa ad lectorem principio reperiam periodum unam alteramque dedicationis Casaubonianæ.*

(D) *Himmelius . . . est un de ceux qui ont écrit contre lui.*] Son Ouvrage est intitulé *Anti-Alstedius, sive Examen Theologiæ Polemicæ Joannis Henrici Alstedii.* Quand cette Remarque ne serviroit qu'à marquer le titre d'un des principaux Ouvrages d'Alstedius, elle ne seroit pas entierement inutile.

(E) *Moreri n'a point su l'année de la mort d'Alstedius.*] *Alstedius*, dit-il, *mourut vers l'an 1645, ou 46 ; d'autres disent l'an 1640, âgé de 52.* Des trois Auteurs qu'il cite, il y en a deux (6) qui ne disent rien de cela. Lorenzo Crasso, qui est le troisiéme, dit seulement qu'Alstedius publia les IV Tomes de son Encyclopedie à l'âge de 52 ans (7).

Konig. Bibliotheca veter. & nova, pag. 29.

(2) Entret. sur les Sciences cité par Baillet, Jugemens des Savans, Tom. II, num. 269, pag. 328.

(3) Baillet, Jugemens des Savans, Tom. II, pag. 328.

(4) Lor. Crasso, Elogii d'Huomini Letterati, pag. 334.

(5) Dans son Traité de Plagio Literario, num. 314, pag. 155.

(†) Th. Institut. pag. 186, 187, 168.

(‡) Exerc. XVI ad Baron. num. 43, pag. 390.

(6) Vossius, & Zeiler.

(7) Lorenzo Crasso, Elogii d'Huomini Letterati, Tom. II, pag. 332.

ALTAEMPS (MARC) fils d'une sœur de Pie IV, fut l'un des Cardinaux qui présidérent au Concile de Trente. Wolfgang Altaemps, son pere, étoit Comte de l'Empire, au Diocese de Constance. Quelque belle que fût la dignité de Légat du Pape dans ce Concile, ce Cardinal ne l'obtint que par les souplesses des gens mal intentionnez. Les Borromées, parens du Pape au même degré que lui, voulant l'éloigner de la Cour, firent ensorte qu'il fut envoié à Trente (a). Il y demeura depuis le mois de Janvier 1562, jusques vers le commencement du printemps de 1563 (A). Le Pape le rapella, pour lever des Troupes ; car aiant apris que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Landgrave de Hesse, en levoient, & que les Allemans avoient envie de saccager Rome, où ils avoient trouvé un si grand butin l'an 1527, il ne voulut pas se laisser surprendre (b). La Harangue de Pibrac déplut beaucoup à ce Cardinal. Il fut d'avis qu'on y fit une Réponse vigoureuse ; & il dit même, *qu'il faloit réprimer l'insolence de ce Légiste, qui n'avoit accoutumé de traiter qu'avec de petites gens* (c). Il fut promu a la pourpre, l'an 1561 ; &, peu avant sa légation, les Chanoines de Constance l'avoient choisi pour leur Evêque. Il n'avoit ni la science, ni l'expérience nécessaire, pour présider à un Concile ; mais Pie IV, son oncle, n'ignoroit pas que les autres Présidens supléroient ce qui manqueroit à celui-ci (d), & lui aprendroient le manege des Conciles Oecuméniques. Lors que ce Pape l'envoia Nonce auprès de l'Empereur Ferdinand, l'année 1560, il lui donna pour Pédagogue le fameux Cornelio Musso, Evêque de Bitonte (e). Altaemps possédoit alors l'Evêché de Cassane. Cette famille augmenta dans la suite ses dignitez ; car nous trouvons un Duc d'ALTAEMPS, qui mourut l'an 1620 (f). Il étoit savant, & c'est lui, si je ne me trompe, qui ramassa la Bibliothéque qui a été si long tems célébre à Rome sous ce nom, & qui n'étoit pas encore tout-à-fait vendue, lors que Dom Mabillon fit son voiage d'Italie (g). Ce Duc d'Altaemps se nommoit JEAN ANGE, & a publié la *Vie du Pape Anicet*. Un autre Duc d'ALTAEMPS, nommé GAUDENTIUS, mort l'an 1677, n'a pas été moins curieux de Livres, ni moins docte. Il a publié la *Vie de saint Chrysostome*, & la *Sainteté persécutée triomphante* (h).

(a) Voiez Amelot de la Houssaie dans ses Notes marginales de la Version de l'Hist. du Concile de Trente de Fra-Paolo, pag. 441, où il cite une Lettre de Mr. de l'Ile, au Roi, datée du 9 de Decembre 1561.

(b) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, pag. 648 de la Version d'Amelot.

(c) Là-même, pag. 494.

(d) Pallavic. Hist. Conc. Trident. Lib. XV, Cap. XIII, num. 10.

(e) Ibid. Lib. XIV, Cap. XIII.

(f) Witte, Diar. Biogr. Tom. II, pag. 26.

(g) En 1685. Voiez son Musæum Italicum, Tom. I, pag. 78, 79.

(h) Witte, Diar. Biogr. pag. 116.

(A) *Il demeura à Trente depuis Janvier 1562, jusqu'en 1563.*] Pallavicin a repris le Pere Paul, d'avoir dit que le Cardinal Simonette, & le Cardinal Altaemps, furent nommez Legats du Pape en même tems, pour être ajoûtez aux Legats qui avoient deja été nommez. C'est n'avoir point su que Simonette avoit été honoré de la legation du Concile en même tems qu'Osius & Seripande, plusieurs mois avant qu'on leur donnât pour collegue le Cardinal Altaemps (1). Il le censure d'une autre chose : c'est de n'avoir fait mention d'Osius & de Seripande, qu'en parlant des choses qui suivirent d'assez loin leur legation. Ces sortes de fautes ne sont pas bien importantes : &, néanmoins, on ne peut justement trouver mauvais qu'un censeur les porte en compte ; car il est du devoir d'un Historien de les éviter.

(1) Pallavic. Hist. Concil. Trid. Lib. XV, Cap. XIII, num. 11.

ALTENSTAIG (JEAN) Docteur en Théologie, a vécu au XVI siécle. Il étoit de Mindelheim, en Allemagne, & il composa un *Lexicon Theologicum*, qui est assez bon (A).

(A) *Il composa un* Lexicon Theologicum, *qui est assez bon.*] Il le dedia à l'Evêque d'Augsbourg, le 1 d'Octobre 1517. Konig en a mis la prémiere Edition à l'an 1519 (1). Je ne l'ai point vue ; mais j'ai vu la seconde, qui est d'Anvers, chez Pierre Bellerus, en 1576, in folio, sous ce titre, *Lexicon Theologicum continens Vocabulorum Descriptiones, Definitiones, & Interpretationes peculiares, Theologiæ Studiosis concinnatum.*

(1) Konigii Bibliotheca, pag. 29.

ALTHAMERUS (André) Ministre Luthérien à Nuremberg, avant le milieu du XVI siécle (a), publia non seulement quelques Ouvrages de Théologie (A), mais aussi des Notes sur le Traité de Tacite *de Situ, Moribus, & Populis Germaniæ*. Elles furent imprimées à Nuremberg, l'an 1529, & l'an 1536, in 4 (b), & à Amberg, l'an 1609, in 8 (c); & elles ont été inserées par Simon Schardius au I Tome des Ecrivains d'Allemagne. Il fut si ardent à rejetter la doctrine du mérite des œuvres, qu'il s'emporta contre l'Apôtre St. Jaques avec la derniere brutalité (d). Cela nous donne l'occasion d'examiner un endroit des disputes de Grotius & d'André Rivet (B). On verra dans cet éxamen, que notre Althamérus assista en 1528 aux Conférences de Berne, qui furent le précurseur de la Reforme Ecclesiastique de ce Canton-là.

(a) Micræl. Hist. Ecclesiast. pag. 714.

(b) Gesneri Biblioth. folio 38 verso.

(c) Henall Biblioth. German.

(d) Voiez la Remarque (B).

(A) *Il publia quelques Ouvrages de Théologie.*] En voici les Titres : *Conciliationes Locorum Scripturæ, qui specie tenus inter se pugnare videntur. Annotationes in D. Jacobi Epistolam. De Peccato Originis. De Sacramento Altaris.* Il fit aussi un Dictionaire des noms propres que l'on trouve dans la Bible, *Sylva Biblicorum Nominum, &c.* Cet Ouvrage fut imprimé à Bâle, l'an 1535. Les *Conciliationes Locorum Scripturæ* furent imprimées à Nuremberg, la même année, & à Wittemberg, l'an 1582. L'Epitome de Gesnes ne marque que ces deux Editions; mais il est certain qu'elles avoient été précédées d'une autre, qui avoit paru avant l'année 1528 (1).

(B) *Nous examinerons un endroit des disputes de Grotius & d'André Rivet.*] La premiere piéce de cette partie de leur procès contient ces paroles (2) : *Gaudeo D. Rivetum non accedere iis qui Jacobi Epistolam rejecerunt, quorum quidam hoc amplius dixere, „ Mentiris Jacobe in caput tuum „ ;* c'est-à-dire, „ Je suis bien aise que Mr. Rivet ne suive pas ceux „ qui rejettent l'Epître de St. Jaques, parmi lesquels quel- „ ques-uns ont dit de plus, *Jaques, tu mens par ta tête* ". Voici la seconde piece. Rivet demanda (3), *qui sont ceux qui ont parlé de la sorte? combien sont-ils?* & il ajoûta, qu'aiant cherché dans les Ecrits des Jesuites, & des autres Controversistes, qui recueillent avidement de pareils faits, si l'on avoit reproché aux Protestans un blasphême de cette nature, il n'avoit rien découvert. La troisiéme piéce est que Grotius ne nomma personne, lors qu'il repliqua à son Adversaire (4), qui l'avoit sommé si expressément & si vivement. Ce silence fit conclurre à André Rivet, que Grotius n'avoit nul Auteur à alléguer. *Quod nunc Autores non indicat harum contumeliarum*, dit-il (5), *ostendit se nullos habere.* La quatriéme piéce est que Grotius, repliquant tout de nouveau, cita les paroles d'André Althamerus : „ Is, qui Jacobum accusavit mendacii, fuit Andreas Al- „ thamerus (6). Liber editus est Argentorati, Anno CIↃ „ IↃXXVII. Verba ejus inter cætera sunt : *Vult nunc pro-* „ *bare suam sententiam, sed directè contra Scripturam agit.* „ *Non possumus hic defendere Jacobum. Citat enim Scripturas* „ *falsò; & solus, Spiritui Sancto, Legi, Prophetis, Christo,* „ *Apostolisque omnibus, contradicit. Testimonium ipsius va-* „ *num est. Uni ipsi testi non esse credendum, supra annotavi-* „ *mus, præsertim cum quo ipse Spiritus Sanctus & tot testes ve-* „ *ritatis dissentiant. Credendum multitudini. Paulus multò* „ *dextrius sanctiusque rem tractat. Si Abraham ex operibus* „ *justificatus, habet quod glorietur, sed non apud Deum; quid* „ *enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo, videlicet pro-* „ *missione divinæ de semine; & reputatum, scilicet quia credi-* „ *dit, illi ad justitiam. Non quod ex filii immolatione justi-* „ *ficatum dicit, rectè mentitus est in caput suum. Quindecim* „ *enim annos ante immolatum Isaacum justificatus fuit Abra-* „ *ham, etiam nondum nato Isaaco; non ex circumcisione,* „ *neque filii immolatione, sed ex solâ fide. Dicit enim Scrip-* „ *tura,* Credidit, &c. *ut nihil habeat Jacobus ad quod refu-* „ *giat. Nos fidei magistrum constituimus; & jam suis ipsissi-* „ *mis verbis scimus, nescivisse quid sit fides.* Et in fine Li- „ bri, *Ne igitur succenseas nobis, Lector, si duriùs & vehemen-* „ *tiùs calamo quandoque in Anctorem invecti sumus. Mere-* „ *tur enim hoc odium & hanc spiritus vehementiam, dum* „ *aliam perfectionem atque justitiam à nobis contendit, quam* „ *fidei*". La derniere piece sera que Rivet, voiant enfin une citation formelle, répondit (7) qu'elle ne suffisoit pas; que Grotius s'étoit servi du nombre pluriel; & qu'un ne fait pas plusieurs : *unus non sunt multi.* Il condamna les paroles d'Althamérus; mais il se plaignit que Grotius n'eut pas déclaré que ce n'étoit pas un Calviniste. Il prouve que c'étoit un Lutherien; & il lui attribue de s'être chargé aux Conférences de Berne de parler pour le parti des Papistes, & de soutenir le dogme de la Présence réelle. *Qui cum in Disputatione Bernensi* (8), *quam secuta est Reformatio anno* 1528, *libera ei facta esset disputandi copia, volens passus est se à parte Pontificia deligi, ut Oratoris munere in suggestu fungeretur, carnalemque Christi præsentiam in cœna defenderet.* „ L'injure qu'il fait à St. Jaques „, conclut Rivet, „ ne „ nous touche nullement. Toute l'ignominie en rejaillit „ sur les Papistes, & sur les Lutheriens, dont il a plaidé „ la cause ".

Sur ces productions, il est aisé de juger : I. Que Rivet s'engagea sans aucune necessité dans un incident. Il pouvoit laisser passer cette Remarque de Grotius, sans faire nul préjudice à sa Cause; & il suffisoit de lui demander le nom de ceux qui avoient eu l'audace de traiter un Apôtre si indignement. II. Qu'il se trompa, lors qu'il crut que son Adversaire ne pouvoit nommer personne. III. Qu'à force de le presser, il se fit convaincre d'avoir ignoré un point de fait, dont la connoissance pouvoit faire honneur à sa lecture, & à sa Bibliotheque. IV. qu'il se réfugia dans de petites chicaneries, qui ne servoient qu'à alonger les disputes, & qu'à multiplier les accessoires inutiles. Il est sûr, que dans l'usage ordinaire, l'on a droit de dire, lors qu'on sait qu'un Ecrivain a debité quelque chose, qu'il y a des gens qui l'ont debitée. L'on n'est obligé à citer plus d'un témoin, que lors qu'on a dit que beaucoup de gens, que plusieurs personnes, la reprochent. Mais Grotius n'avoit point parlé ainsi; son expression étoit vague : *quidam dixere, il y en a qui ont dit*, ou *quelques-uns ont dit.* Il se tiroit pleinement d'affaire, quoi que l'Auteur qu'il citoit ne fût pas Calviniste, mais Luthérien; & c'est vainement que Rivet allegue ce qui se passa aux Conférences de Berne. Cela ne prouve point qu'Althamérus fût Papiste; on en peut seulement conclure, qu'il étoit si opposé aux Zuinghens, sur le chapitre de la Realité, qu'il ne faisoit point scrupule de la soutenir, même en faveur du Papisme. Si Rivet a été content de lui-même dans cette partie de sa dispute, c'est une marque que les Controversistes ne discernent gueres l'essentiel d'avec les pointilleries.

(1) Hospiniani Hist. Sacram. Part. II, pag. 84.

(2) Grotii Animadvers. in Notas Riveti, pag. 1019 Tomi III Operum.

(3) Riveti Examen Animadv. Grotii, pag. 1029, Tomi III Operum ejus.

(4) Grotii Votum pro Pace Ecclesiastica, ibidem, pag. 1014.

(5) Riveti Apologet. ibidem, pag. 1000.

(6) Grotii Discussio Apologet. Rivetiani, pag. 770 Opusculorum Grotii, Editionis Amstelodamensis, apud Blaeu, anno 1679, in folio.

(7) Riveti Grotianæ Discussionis Διαλυσις, pag. 1201 Tomi III Operum ejus.

(8) Il se sert, sans le citer, des propres paroles d'Hospinien, Historia Sacramentaria Part. II, pag. 84.

ALTHUSIUS (Jean) Jurisconsulte d'Allemagne, florissoit vers la fin du XVI siécle. Il a fait un Livre de Politique. Quelques Jurisconsultes de son païs s'emportent étrangement contre lui, parce qu'il a soutenu que la Souveraineté des Etats apartient aux peuples (A). Il a fait un Traité *De Jurisprudentiâ Romanâ*, un autre *De civili Conversatione*, un autre qu'il intitule *Decælogia*, &c.

J'oubliai de dire, dans les deux prémieres Editions, qu'il étoit de la Religion Protestante; qu'après avoir été Professeur en Droit à Herborn, il eut à Brême la dignité de Syndic; & que les Jésuites, en répondant à l'Anti-Coton, le mirent dans le Catalogue des Protestans, qui ont mal parlé de la Puissance Roiale (B).

(A) *Quelques Jurisconsultes . . . s'emportent étrangement contre lui, parce qu'il donne la Souveraineté des Etats aux Peuples.*] Boecler soutient que le principe d'Althusius n'est propre qu'à rompre tous les liens de la societé civile; & que son Ouvrage, bien loin de meriter qu'on le recommande aux Etudians, comme font plusieurs, est digne du feu. *Omnes Reges nihil aliud esse quam Magistratus . . . .* Althusio *inter solennia carmina placet, cujus* Politica *non tradit sane, quo civitatis finis & salutas & tranquillitas obtineri debeat, sed quibus modis omne vinculum societatis ac salutis civilis dissolvi ac everti possit.* Demagogica *appelles meritò; & tamen, quod Jurisconsulti nomen præfert, & quadam subinde in ostentationem ejus scientiæ jacit, commendari juventuti Academicæ audimus librum ore damnandum judicio eorum qui venena à cibis distinguere didicerunt* (1). Voici le jugement qu'en fait le docte Conringius : *Fundamentum doctrinæ suæ politicæ collocat in eo quod summa Reip. cuiusvis jure sit penes solum populum : qui error pestilens est & turbando orbi aptus* (2). Un autre Ecrivain Allemand s'est exprimé avec plus de force. *In classem istam*, dit-il (3), *referendi sunt illi Politicorum, qui majestatis πρῶτον δεκτικὸν populum faciunt,* inde Politici populares, & quia jugulum omnium Principum ac Regum petunt, Monarchomachi dicti. *Horum hominum nefanda dogmata refertim habet* Althusius *in suâ Politica, Vulcano publica edicto consecranda.*

(B) *Les Jésuites . . . . le mirent dans le Catalogue des Protestans qui ont mal parlé de la Puissance Roiale.*] Voici les paroles de celui qui présenta à la Reine Mere une Reponse Apologétique à l'Anti-Coton : „ Après Hotoman „, dit-il (4), „ adjoustons les enseignemens & propres paroles de „ Jean Arthusius (5), Docteur ès Droits, en sa Politique „ méthodiquement digerée, imprimée à Herborn, l'an „ 1603, au chapitre des Ephores, où, pour ne rien dire „ du surplus, il escrit entr'autres choses, *qu'il est loisible* „ *d'oster le Tyran de sa charge, le priver de l'administration* „ *qui lui a esté commise, voire mesme le mettre à mort, si au-* „ *tre remede ne se trouve, & en substituer un autre à sa* „ *place*". Voici les propres termes d'Althusius (6) : *Ejusmodi Tyrannum ab officio removere, administratione demandatâ privare, imo etiam, si aliter contra vim se defendere non possunt, interficere, & alium in ejus locum substituere possunt.*

(1) Boecler, in Grotium de Jure Belli, Libr. I, Cap. III, num. 8, pag. 125.

(2) Conring. de civ. Prudent. Cap. XIV.

(3) Meisn. in Analyst. Libr. III Polit. Arist.

(4) Réponse Apologetique à l'Anti-Coton, pages 125, 126.

(5) Il faloit dire, Althusius.

(6) Althusii Politica methodicè digesta, Cap. XIV.

ALTIERI. On a parlé de deux Cardinaux de ce Nom dans le Dictionaire de Moréri. L'un mourut l'an 1654 ; l'autre fut le Pape Clément X. On eût pu joindre à ces deux-là le Cardinal Altieri, qui mourut à Rome le 29 de Juin 1698.

ALTILIUS (GABRIEL) nâtif du Roiaume de Naples, a fleuri vers la fin du XV siécle (*a*). Il se fit principalement estimer par ses *Vers Latins*, qui montrérent qu'il cultivoit la belle Litérature, & qu'il lisoit les Anciens avec beaucoup de profit. Cela lui fut avantageux pour se pousser à la Cour de Ferdinand Roi de Naples, laquelle se ressentoit encore du bon goût qu'on avoit acquis sous le Roi Alfonse. Il fut choisi pour Précepteur du jeune Prince Ferdinand (*A*). Il paroit même qu'il fut emploié à des affaires d'Etat, & qu'il accompagna Jovien Pontanus à Rome, pour une négotiation de paix entre le Roi Ferdinand, & le Pape Innocent VIII (*b*). Il eut beaucoup de part à l'amitié & à l'estime du même Pontanus : on en a des marques publiques dans les Ecrits de ce dernier (*c*). Sannazar ne lui a pas donné de moindres marques de son estime dans ses Poësies (*d*) : & ces deux-là ne sont pas les seuls qui l'aient loué (*B*). L'un des plus beaux Poemes de Gabriel Altilius est celui qu'il composa sur le mariage d'Isabelle d'Aragon (*C*). On ne croiroit pas aisément que des Vers Latins l'eussent élevé à la Prélature ; mais il est sûr qu'ils lui servirent beaucoup à obtenir l'Evêché de Policastro. Quelques-uns ont trouvé mauvais, que depuis cette élévation, il ait négligé les Muses, qui lui avoient été si utiles (*D*). Ils ont trouvé de l'ingratitude & de l'impudence (*e*) dans la maniere précipitée dont il les abandonna : & sa faute leur paroîtroit irrémissible, s'ils n'avoient égard aux excuses qu'il pouvoit faire, sur ce que l'Episcopat exigeoit de lui qu'il s'apliquât promtement à l'etude des saintes Lettres. Je tâcherai de rectifier ce qu'on a dit touchant le tems de sa mort (*f*). On n'a inséré dans le Recueil de Gruterus, & dans celui de Jean Matthieu Toscan, que l'Epithalame d'Isabelle d'Aragon (*E*). Il y a beaucoup d'aparence que la plupart des autres Vers d'Altilius sont péris.

(*a*) Et non pas du XIV, comme dit Moréri.

(*b*) Pontanus, Praef. Tractatus de Magnificentiâ.

(*c*) Il fit l'Epitaphe d'Altilius, & il lui dédia le Traité de Magnificentiâ. Voiez aussi son Dialogue Ægidius, pag. 1471.

(*d*) Eleg. XI Vers. XVII, & Epigram. VII.

(*e*) Voiez, ci-dessous le commencement de la Remarque (D).

(*f*) Voiez la Remarque (D), à la fin.

(*A*) *Il fut choisi pour Precepteur du jeune Prince Ferdinand.*] C'est ce qu'a voulu dire Paul Jove, en se servant de cette expression, *junioris Ferdinandi Regis* (1). Ughelli s'en sert aussi (2). Le Toppi est d'un autre sentiment : *Fu maestro*, dit-il, *di Re Ferdinando I d'Aragona, e Vescovo di Policastro, nel* 1471 (3). Je crois qu'il se trompe. Ferdinand I mourut l'an 1494, âgé de plus de 70 ans : il etoit donc né environ l'an 1424 ; il faudroit donc qu'Altilius eût été son Précepteur environ l'an 1440. Le Precepteur d'un fils de Roi n'est pas ordinairement fort jeune : il faut qu'il ait eu le tems de faire paroître son érudition : &, sans doute, le Roi Alfonse, qui étoit savant, & environné de savans, n'auroit pas choisi Altilius, sans avoir examiné les preuves de sa noblesse literaire. On peut donc supposer, qu'en 1440, Altilius auroit eu 30 ans. Or à peine étoit-il né : il ne vequit qu'un peu plus de 60 ans (4) ; & il mourut l'an 1501 (5).

(*B*) *Pontanus & Sannazar ne sont pas les seuls qui l'aient loüé.*] Le Giraldi en parle tres-avantageusement. Basile Zanchius a fait plusieurs Vers à la loüange d'Altilius, qui se trouvent dans les Delices des Poetes d'Italie. Jean Matthieu Toscan dit beaucoup de bien de lui, tant en vers qu'en prose (6) ; mais ceux qui voudront voir l'eloge de son esprit & de son cœur en même tems, doivent lire Alexander ab Alexandro, qui a decrit assez amplement la maniere dont lui & quelques autres furent régalez par Altilius, quand ils le furent feliciter de sa Prelature (7). Il leur donna un soupé plus conforme à son premier état, qu'à la dignité Episcopale dont il etoit alors revetu : il n'avoit pas encore répudié les Muses, ses premieres maitresses, (supose qu'il les ait jamais répudiées ;) ainsi l'entretien roula sur quelques Vers de Martial, qui avoient été chantez par un jeune Musicien.

(*C*) *L'un des plus beaux Poemes d'Altilius est celui qu'il composa sur le mariage d'Isabelle d'Aragon.*] C'est par là, & par ses Elegies, qu'il aquit sa réputation. *Usque adeo melliter ac admirandè in Elegiis & heroico carmine excellunt, sicuti ex Epithalamio Isabellæ Aragoniæ perspici potest, ut Pontani atque Actii testimonio antiquis vatibus æquaretur* (8). Jules Scaliger a trouvé trop de profusion dans l'Epithalame : voici le jugement qu'il en a fait : *Gabriel Altilius Epithalamium cecinit longe optimum, excellentissimum vero futurum, si sibi ille temperasset. Dum enim vult omnia dicere, efficit auditorem aliquando fastidio tanto quanta in aliis voluptate. Est enim nimius, quod vitium illi genti est peculiare. Est omnis totis illis Italiæ tractibus perpetua loquendi fames* (9). Cela n'est gueres obligeant pour ceux de Naples (10).

(*D*) *On lui a reproché d'avoir negligé les Muses, qui lui avoient été si utiles.*] On a de la peine à digérer qu'un Evêque soit l'Auteur de ce reproche, & qu'il l'ait exprimé en termes si durs : *Is virtutis meritò Policastri (ea urbs olim Buxentum fuit) antistes factus, à Musis per quas profecerat, celeriter* IMPUDENTERQUE *discessit*, MAGNO *hercle* INGRATI *animi* PIACULO, *nisi ad spem non injustæ veniæ ob id culpa tegeretur, quod ad sacras litteras nequaquam ordinis oblitus tempestivè contulisset* (11). Voiez sur cela les réfléxions judicieuses de M. Baillet (12). Ces 4 Vers de Latomus ne sont pas mauvais.

> *Audiit Altilius desertis transfuga Musis,*
> *In quarum tabulis nobile nomen erat.*
> *Sed quid peccavit, si demeruatur ut olim*
> *Carminibus Phœbum, nunc pietate Deum ?*

Altilius auroit été plus blamable, si, après avoir obtenu la Mitre à force de prêcher, il eut fait comme bien d'autres, qui ne prêchent plus, dès qu'ils se voient au rang d'Evêque. Ils savent, qu'afin de conserver cette sorte de domination, il n'est pas besoin d'emploier les mêmes expédiens dont on s'est servi pour y parvenir (13).

Paol Jove n'a guere eté plus heureux quant à la question de fait. Il pretend qu'Altilius ne fit plus de Vers, depuis son elevation à l'Episcopat, & que le plus beau de ses Poëmes est l'Epithalame d'Isabelle d'Aragon (14). Je ne doute pas que cette Isabelle ne soit celle qui fut accordée le 1 de Novembre 1472 avec Jean Galeas Sforce, Duc de Milan. Je ne saurois donc me persuader qu'Altilius soit coupable de la desertion qu'on lui impute. Il devint Evêque l'an 1471 : le plus beau de ses Poëmes fut composé depuis ce tems-là : peut-on donc se plaindre que la Mitre l'ait fait abandonner le Parnasse ? Notez qu'il fit cet Epithalame, non pas au tems des fiançailles, mais au tems des nôces d'Isabelle d'Aragon, c'est-à-dire, l'an 1489 (15). Cela se prouve par les premiers Vers :

> *Purpureos jam læta sinus Tithonia conjux*
> *Extulerat, roseoque diem patefecerat ortu,*
> *Cæruleum tremulo percurrens lumine pontum,*
> *Qui capitis sua vota viro desponsaque* RUDUM
> *Connubia,* OPTATOSQUE *locos & gaudia ferret.*

Par là, nous convainquons d'une grosse faute l'Abbé Ughelli, qui a dit qu'Altilius mourut dans son Evêché de Policastro, l'an 1484 (16). On peut prouver qu'il ne mourut qu'environ l'an 1501 ; car Jovien Pontanus observe, en parlant de la nouvelle de sa mort, que Sannazar s'en alloit en France avec le Roi Frideric (17).

(*E*) *On n'a inseré dans les Recueils de Gruterus & de J. M. Toscan, que l'Epithalame d'Isabelle d'Aragon.*] J'entens par le Recueil de Gruterus l'Ouvrage qu'on intitule *Deliciæ CC. Italorum Poetarum, collectore Ranutio Ghero.* Le Recueil de Jean Matthieu Toscan est intitulé, *Carmina illustrium Poetarum Italorum.* Cet Auteur dit dans son *Peplum*, qu'il n'a lu que l'Epithalame, & quelque peu d'Epigrammes d'Altilius. Celui qui a procuré en 1689 une nouvelle Edition des Poësies Latines de Sannazar (*α*), & qui les a ornées de quelques Notes, observe qu'il ne se souvient point d'avoir vu d'autres Piéces imprimées d'Altilius, que l'Epithalame & une Epigramme ; d'où il infere, qu'il s'en est perdu beaucoup, puis que Paul Jove parle des Elegies de ce Poëte, & que Sannazar lui attribue des Odes (18). Pour réparer en quelque façon cette perte, on nous a donné dans les Notes sur Sannazar trois ou quatre Piéces d'Altilius, qu'on avoit en manuscrit. Le Toppi fait mention de trois Piéces d'Altilius, inférées *ne' fiori delle Rime de' Poeti illustri raccolti & ordinati da Girolamo Ruscelli, stampati in Venetia, nel* 1558, *in* 8 (19). Ces trois Piéces sont, *Gabrielis Altilii Lamentatio, ejusdem Epithalamium, ejusdem Elegia.*

§. (*α*) C'est feu Mr. Broeckhusius. REM. CRIT.

(1) Paul. Jovii, Elog. Cap. CXXV.

(2) Ughelli Italia sacra, Tom. VII, pag. 796.

(3) Toppi, Biblioteca Napoletana, pag. 101.

(4) Jovius, in Elogiis, Cap. CXXV.

(5) Voiez, ci-dessous, Citation (17).

(6) In Peplo Italiæ.

(7) Alex. ab Alex. Genial. Dierum, Lib. V, Cap. I.

(8) Jovius, Elogior. Cap. CXXV.

(9) Jul. Cæsar. Scalig. Poetices Lib. VI, pag. 736.

(10) Voiez, la Remarque (H) de l'Article ALEXANDER AB ALEXANDRO, vers la fin.

(11) Paul. Jovius, Elogiorum Cap. CXXV.

(12) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, Tom. I, pag. 138. Voiez aussi Tom III, pag. 82.

(13) Salluste a dit, que imperium facile iis artibus retinetur, quibus initio partum est.

(14) Jovius, Elogiorum Cap. CXXV.

(15) Mr. de la Monnoie m'a communiqué cette Remarque.

(16) Ughelli Ital. sacra, Tom. VII, pag. 796.

(17) Jovian. Pontanus in Dialogo cui Titulus Ægidius, pag. 1471, 1477. Mr. de la Monnoie m'a indiqué ceci.

(18) Notæ in Sannaz. pag. 184.

(19) Toppi, Bibliotheca Napoletana, pag. 102.

ALTING (HENRI) Professeur en Théologie à Heidelberg, & à Groningue, nâquit à Embden, le 17 de Février 1583. Sa famille étoit depuis long-tems fort considérable dans la Frise. Dès le berceau, il fut destiné à une charge où son pere s'étoit signalé, je veux dire au saint Ministere (*A*). Pour cet effet, on l'envoia de fort bonne heure aux Ecôles ; &, après qu'il eut

(*A*) *Son pere s'étoit signalé dans le St. Ministere.*] Il s'apelloit Menso Alting, & etoit petit-fils d'un autre Menso, qui avoit été donné en ôtage au Duc de Gueldre, par les Etats de Drente, l'an 1523. Un autre Menso Alting, bisaieul de celui qui fut donné en ôtage, avoit été Conseiller de Reinold le Gras, Duc de Gueldre, & s'étoit retiré au

eut fait à Groningue ses Humanitez & son Cours de Philosophie, on le fit aller en Allemagne, l'an 1602. Il s'arrêta trois ans à Herborn, & y fit de si grans progrés, sous le celébre Piscator, sous Matthias Martinius, & sous Guillaume Zepperus, qu'il obtint la permission d'enseigner la Philosophie & la Théologie. Il se préparoit à voiager en Suisse & en France, lors qu'il fut choisi pour être Precepteur de trois jeunes Comtes (a), qui étudioient à Sedan avec le Prince Electoral Palatin. Il prit possession de cet emploi, au commencement de Septembre 1605. L'orage, qui menaça le Duc de Bouillon de la part de Henri IV, & qui n'eut aucune suite, fut cause que le Prince Electoral sortit de Sedan, avec ces autres jeunes Seigneurs, en l'année 1606. Alting les suivit à Heidelberg, où il continua d'instruire les trois jeunes Comtes. Il fut même admis à donner quelques Leçons de Géographie & d'Histoire au Prince Electoral, & il devint tout-à-fait son Précepteur, l'an 1608. On en peut trouver des preuves dans la Bibliothéque Vaticane (B). Il l'accompagna à Sedan en cette qualité, & il l'instruisit d'une si bonne maniere, que ce jeune Prince, après son retour à Heidelberg en 1610, étant interrogé sur tous les points de la Religion devant le Duc de Deux-Ponts, Administrateur de l'Electorat, & devant plusieurs autres persones d'importance, répondit fort pertinemment, & en Latin. Il fut l'une des persones d'élite qui accompagnérent en Angleterre le jeune Electeur, l'an 1612. Il y aquit la conoissance de George Abbot, Archevêque de Cantorbéri, celle de King, Evêque de Londres, & celle du Docteur Hacquell, Précepteur du Prince de Galles. Il eut même l'honneur de parler avec le Roi Jaques. Les Nôces de l'Electeur & de la Princesse d'Angleterre aiant été célebrées à Londres au mois de Février 1613 (b), Alting prit les devans avec ses anciens Disciples, & arriva à Heidelberg, le prémier d'Avril. Au mois d'Août suivant, on lui donna la Profession des lieux communs de Théologie; &, comme il n'auroit pas pu présider à des Disputes, s'il n'eût été Docteur en Théologie, il falut qu'au mois de Novembre il reçut le Doctorat selon les cérémonies ordinaires. En 1616, on lui conféra une charge qui n'étoit pas peu pénible: ce fut la direction du Séminaire, s'il m'est permis d'apeller ainsi le *College de la Sapience*, qui étoit à Heidelberg. On vouloit lui donner la Profession, que la mort de Coppenius rendit vacante l'an 1618: c'étoit la seconde Chaire dans la Faculté de Theologie; mais il s'en excusa, & fit qu'elle fut donnée à Scultet. Il donna des preuves éclatantes de son savoir dans le Synode de Dordrecht, où il fut envoié avec deux autres Députez du Palatinat (c). Ce fut alors que l'Academie de Leide fut réhabilitée, par raport au Doctorat qu'elle avoit laissé éteindre. Alting y créa solennellement Licentié en Théologie le Professeur Jean Polyander, qui ensuite reçut de Scultet le caractere de Docteur, & se vit par là revêtu de l'autorité requise pour conférer le Doctorat à ses collegues. Alting conçut sans doute bien des espérances peu après son retour à Heidelberg. Les troubles de Boheme valurent une couronne à l'Electeur Palatin; mais ces beaux commencemens furent suivis d'une affreuse ruïne. Tilli prit d'assaut Heidelberg, au mois de Septembre 1622, & y laissa commettre tous les desordres qu'on se peut imaginer (C). Alting, échapé comme par miracle à la fureur du soldat (D), alla trouver sa famille, qu'il avoit envoiée depuis quelque tems à Heilbron.

Il

(a) *Le Comte de Nassau, le Comte de Solms, & le Comte d'Isemberg.*

(b) Konig *ne lui donne pas un sens convenable, en disant,* vixit anno 1613: *ce n'étoit point encore son etat le plus florissant.*

(c) *Abraham Scultet, & Paul Tossan. Ce dernier fut Député du Senat Ecclésiastique, les deux autres, de l'Academie.*

au païs de Drente, l'an 1361 (1). Menso Alting, le Ministre, fut le premier, qui, avec deux autres, prêcha la Reformation dans le territoire de Groningue, environ l'an 1566, pendant les violences du Duc d'Albe, *sub ipsâ Albani Ducis grassante tyrannide* (2). Il fut aussi le prémier Ministre, qui prêcha dans la grande Eglise de Groningue, après la réduction de la place au pouvoir des Etats Généraux, l'an 1594. Il servit fidélement l'Eglise d'Embden 38 ans, & s'oposa avec un courage ferme aux fureurs des Anabaptistes, & aux machinations des Ubiquitaires. Il mourut le 7 d'Octobre 1612, le jour même que son fils, & Abraham Scultet, penserent périr sur le lac de Haerlem, *Subitâ ac procellosâ coortâ tempestate, naufragio ac submersioni proximi*, (Scultetus & Altingius) *ægrè tandem toto corpore madentes, salvi tamen divinâ clementiâ in proximam ripam evaserunt* (3). Sa Vie, amplement écrite par Ubbo Emmius, est entre les Papiers de ses héritiers (4).

(B) *Il a été Précepteur du Prince Electoral Palatin: on en peut trouver des preuves dans la Bibliothéque Vaticane.*] On y conserve les thèmes du Roi de Boheme, corrigés de la main d'Alting; & on les montre aux voiageurs, à ce que dit l'Auteur de la Vie de ce Professeur. Il ajoûte, que ces monumens ne sont pas moins dignes d'être montrez aux curieux, que la plupart des reliques qu'on leur montre. *Hujus magisterii ejus ne unquam apud posteros intestata queat esse industria, vel Roma, quod miramur, facit, quæ in Bibliothecâ Vaticanâ inter Heidelbergensia cimelia, dicam an spolia, ostentat themata & exercitia styli Regis Bohemiæ, Altingii manu emendata*, eruditis peregrinatoribus *minimèque superstitiosis visenda, atque non minus credo, quam pleraque ipsorum reliquia ἀξιοθέατα, digna spectatu* (5).

(C) *On commit, dans la prise d'Heidelberg, tous les desordres qu'on se peut imaginer.*] On pilla, on tua, on viola, on géna; en un mot, on n'oublia rien de tout ce que la fureur du soldat, animée par le faux zéle de Religion, est capable de commettre. *Urbs .... impetu & vi capta, omniaque dira exempla passa direptionis, lanienæ, libidinis, quæ militaris licentia, victoris insolentia, odium religionis, barbarorum Croatarum feritas committere potuere aut patrare .... Ea nocte insomni & mœsta inter lamenta & ejulatus quibus omnia undique perstrepebant, aut sequioris sexus vim patientis, aut virorum equuleis subditorum, ac per varia tormenta ac vulnera lenta etiam morte afficiendorum, &c* (6). Voila les fruits ordinaires de la guerre: voilà de quoi faire trembler ceux qui l'entreprenent, ou qui la conseillent, pour rémédier à des maux qui peut-être n'arriveroient jamais, & qui, au pis aller, seroient quelquefois beaucoup moindres que les maux qui suivent nécessairement une rupture. Nous aurons lieu de raporter plus d'une fois les angoisses où de grans Capitaines se sont vus réduits, lors que leur conscience leur reprochoit les ravages dont ils avoient été cause.

(D) *Il échapa comme par miracle à la fureur du soldat.*] Les circonstances de son évasion méritent d'être raportées. Il etoit dans son cabinet, lors qu'il aprit que l'ennemi, maître de la ville, commençoit à la saccager. Il ferma le verrouil de sa porte, & n'eut recours qu'à l'oraison. Un de ses amis, accompagné de deux soldats, fut l'avertir de se retirer par la porte de derriere chez le Chancelier, dont la maison avoit été mise sous une bonne sauvegarde, parce que le Comte de Tilli vouloit avoir en leur entier tous les papiers qui y étoient. Le Lieutenant Colonel du Régiment de Hohenzollern gardoit cette maison. *Avec cette hache*, disoit-il, *j'ai tué aujourd'hui dix hommes: le Docteur Alting seroit bientôt l'onziéme, si je savois où il est caché. Qui êtes-vous?* poursuivit-il, en adressant la parole à ce Docteur. Alting ne fut pas si troublé, qu'il n'inventât sur le champ une réponse, qui n'étoit pas la plus fausse qu'il pouvoit faire. *J'ai été Regent*, répondit-il, *dans le College de la Sapience.* L'Auteur de son Eloge compare cette réponse à celle que fit St. Athanase: *Sanè*, dit-il, *ille vultus, ille habitus, ille sermo, si rerum articulus quemvis alium percellere poterat: ut noster imperterritus, solerti tamen usus responso, nec aperte se negavit Altingium, nec tamen intempestivus se prodidit, eâdem ferè quâ olim in casu simili S. Athanasius dexteritate usus, „Ego„, inquit, „Ludimagister fui in Collegio Sapientiæ"*. Le Lieutenant Colonel lui promit de le sauver. Le lendemain, les Jésuites prirent possession de la maison, & en firent décamper si vîte ces Officiers, qu'il n'eut pas le tems de s'informer de son Regent du College de la Sapience. Alting se trouva donc entre les mains des Jésuites; mais il s'étoit sauvé dans un galetas: &, par bonheur, un Cuisinier de la Cour Electorale fut emploié par le Comte de Tilli, dont la Cuisine fut logée dans la maison du Chancelier. Cet homme nourrit en secret Alting dans le galetas, & lui fournit même le moien d'aller voir ce qui se passoit chez lui. Il lui donna pour escorte trois soldats de l'armée Bavaroise. Alting trouva sa maison dans un grand desordre, & son cabinet au pouvoir d'un Capitaine, qui lui dit, ou par moquerie, ou par courtoisie, qu'il lui permettoit d'emporter tel Livre que bon lui sembleroit. On ne voulut point accepter son offre, & l'on se contenta de lui répondre, que si ces choses lui apartenoient, on souhaitoit que Dieu lui en accordât une plus longue possession qu'à leur prémier maître. Alting essuia mille périls en s'en retournant; &, au bout de trois jours, Tilli lui permit de se retirer. J'ai lu quelque part, que si Alting n'avoit pas craint d'exposer son propre bien, & de passer pour plagiaire, il auroit pu sauver plusieurs Livres de la Bibliothéque Electorale, & qu'il en avoit transporté plusieurs au College de la Sapience; mais j'avoue que je n'entens rien à tout cela: j'y trouve de la contradiction. Si, de peur de passer pour plagiaire, il ne transporta point

(1) Vita Jacobi Alting.

(2) *J'avertis le Lecteur, que le Duc d'Albe n'arriva dans le Païs Bas qu'en 1567: ainsi l'Auteur de la* Vie de Henri Alting *n'a pas été ici assez exact.*

(3) Vitâ Henr. Alting.

(4) Vita Jacobi Alting.

(5) Vita Henr. Alting.

(6) Ex Vitâ Henr. Alting.

dans

Il la rejoignit à Schorndorf, & eut de la peine à y pouvoir séjourner durant quelques mois : les Ministres Lutheriens éxerçoient contre lui le dogme de l'intolerance (*E*). Il se retira avec sa famille à Embden, l'an 1623, & fut d'abord saluer le Roi de Boheme à la Haie. Ce Prince le retint auprès de lui pour l'instruction de son fils ainé (*d*), & ne voulut point consentir qu'il s'engageât à servir l'Eglise d'Embden, qui le demandoit pour Ministre, ni l'Académie de Francker, qui en 1625 lui offrit la place de Professeur en Théologie, que la mort de Sibrant Lubbert avoit fait vaquer. Ce Prince consentit avec peine, l'année suivante, qu'il acceptât une Profession en Théologie à Groningue. Alting en prit possession le 16 de Juin 1627, & ne la quitta qu'avec la vie. Il est vrai qu'il étoit parfaitement résolu en 1633 de changer Groningue contre Leide ; mais il s'étoit réservé cette condition, que les Etats de Groningue y consentiroient ; or c'est ce qu'ils ne firent pas. Il est vrai encore, qu'il avoit prété l'oreille aux propositions que le Prince Louis Philippe (*e*) lui fit faire en 1634 de venir rétablir l'Académie d'Heidelberg, & les Eglises du Palatinat ; & qu'il s'étoit déja avancé jusques à Francfort, au travers de mille périls : mais la bataille de Norlingen, gagnée par les Impériaux, fit évanouir cette entreprise. Il falut qu'il s'en retournât à Groningue par des chemins détournez. Il ne paroît dans son Histoire aucune autre envie de transmigration. Les dernieres années de sa vie furent un tems très-fâcheux : les chagrins & les maladies le persécutérent cruellement. Il eut tant de regret de la mort de sa fille ainée, en 1639, qu'il en tomba dans une opiniâtre mélancolie, qui lui causa une fiévre quarte, dont il ne guérit qu'avec mille peines, & encore n'en guérit-il qu'imparfaitement ; car les restes de la maladie dégénérérent l'an 1641 en une fâcheuse léthargie. Cent combats livrez par les Médecins à ce mal l'avoient à peine chassé, qu'il survint une affliction domestique, qui ramena plus que jamais l'infirmité corporelle. Alting perdit sa femme, l'an 1643, & en conçut tant de chagrin, qu'il ne fut plus capable de surmonter la mélancolie. Il ne fit presque, depuis cette solitude, jusques au jour de sa mort, que passer d'infirmité en infirmité. Il mourut chrétiennement & dévotement le 25 d'Août 1644. C'étoit un homme de beaucoup de mérite. Les Livres qu'il a composez (*F*) font foi de sa science, & de son aplication au travail Académique ; & on sait d'ailleurs, qu'il se méloit d'autres choses pour le service du prochain. Il alloit voir tous les ans le Roi de Boheme, & faisoit la revue des études de la Famille Roiale. Il travailla puissamment aux Collectes qui furent faites dans tout le monde Protestant pour les Eglises d'Allemagne, & principalement pour celles du Palatinat. Il fut l'un des trois Oeconomes des Collectes d'Angleterre, & il présida aux aumônes de Louis de Geer. Je ne parle point de deux commissions importantes dont il fut chargé, dont l'une regarde la revue qui se fit à Leide de la nouvelle Version Flamande de l'Ecriture, & l'autre regarde la visite de la Comté de Steinfurt. Il eut des collegues dans la prémiere : mais il fut le seul Inspecteur général dans la seconde ; le Comte de Bentheim l'aiant fait venir pour informer contre le Socinianisme qui menaçoit le païs, & pour mettre un bon ordre dans les Eglises. Alting, à ce que dit son Eloge, n'étoit point un Théologien querelleux (*G*) : il ne s'amusoit point à la vetille des faux scrupules ; il n'aimoit point les nouveautez : il étoit zélateur de l'ancienne traditive, ennemi des subtilitez de l'Ecole, & il ne vouloit puiser que dans l'Ecriture (*f*). Toutes les persones de sa profession devroient régler leur domestique comme le sien étoit réglé (*H*). On n'en

(*d*) *Qui périt sur la Mer de Harlem, le 7 de Janvier 1629.*

(*e*) *Il étoit Administrateur du Palatinat, & il offrit en 1633 à Alting une place de Professeur en Théologie, & de Senateur Ecclésiastique.*

(*f*) *Theologiam probabat ex turbatam fundamentis massaliensium, non ex lacunis Scholasticorum, usi aliorum inexpertus non erat, sed ex fontibus S. litt & Scripturarum derivatam; ut gloriatus sit docuisse se ab impetu novitatis ac nasutis Palæstris his tradidisse tanquam Theologiam scripturariam & biblicam.* Vita Alting.

dans son cabinet aucun Livre de la Bibliothéque Electorale, pourquoi dites-vous qu'il en avoit retiré plusieurs au College de la Sapience, & qu'il auroit pu en sauver plusieurs ? Outre que, selon l'Auteur de sa Vie, il n'eut permission que d'emporter un volume. Lisez pourtant ce qui suit. *Hunc* (Quintilianum) *& alios illius Bibliothecæ Libros sua manu in collegio Sapientiæ exceperat Henricus Altingius, atque ex communi illo incendio Bavarico eripuisset, nisi suis viculis tenuisset, & ne plagiarius haberetur, si antiquus Liber in ejus supellectile reperiretur, veritus fuisset* (7).

(7) Lomeier de Biblioth. pag. 278. *Je ne sai si Plagiaire se dit d'un homme, qui dérobe, non les pensées d'un Auteur, mais un Livre ou un Volume en espece, sans le publier sous son nom.*

(*E*) *Les Ministres Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance.*] A la priere de l'Electrice, il obtint du Duc de Wirtemberg la permission de sejourner à Schorndorf. Il s'y arrêta jusques au mois de Fevrier qui suivit la désolation du Palatinat. Les Ministres Lutheriens murmurerent de ce sejour, & de la permission que le Duc lui avoit donnée : le fondement de leur chagrin étoit qu'Alting étoit un Professeur d'Heidelberg. *Ibi ad Februarium usque hæsit, facultate hac per serenissimam Electricem impetrata à Duce Wirtembergico, cujus alias Ministri Lutherani quasi Ponti Axeni accolæ, aut aves Diomedeæ, quæ solos socios gratanter excipiunt, id ferebant ægerrime, non alia de causâ quam quod* Altingius *Professor esset Heidelbergensis* (8). Je croi en effet, qu'ils eussent mieux observé les droits d'hospitalité envers un Marchand du Palatinat, ou même envers un Professeur Calviniste d'un païs très-éloigné, qu'envers un Professeur d'Heidelberg. Le Palatinat étoit voisin du Wirtemberg : les Professeurs de Tubingue, & ceux d'Heidelberg, se choquoient de tems en tems par des Theses, & par des Ecrits polémiques. Voilà une source de haine Théologique & Professorale. Mais après tout, il n'est pas possible d'excuser l'intolérance qu'on eut pour Alting. Il étoit échapé du milieu des flames papales : l'injure que l'ennemi commun lui avoit faite lui devoit servir d'une puissante recommandation : sa foi ne differoit de celle de Wirtemberg, qu'en des choses non essentielles. Si l'on avoit à se haïr & à se persécuter pour la Religion, on devroit attendre que l'on fût comme les peuples d'Egypte, les uns au service d'un Dieu, & les autres au service d'un tout autre Dieu.

(8) Vita Altingii.

Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
Immortale odium, & nunquam sanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos, & Tentyra, summus utrinque
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum solos credat habendos
Esse Deos, quos ipse colit (9).

(9) Juvenal, Sat. XV, v. 33.

Aussi voit-on, que les promoteurs des guerres Ecclésiastiques suposent toujours que les différens sont d'une extrême conséquence. *C'est une gangrene*, disent-ils, *c'est la sappe des fondemens de la Religion.*

(*F*) *Les Livres qu'il a composez.*] Voici ceux qui ont été donnez au public. *Notæ in Decadem Problematum Johannis Behm de glorioso Dei & beatorum Cœlo*, Heidelbergæ, 1618. *Loci communes, cum didactici, tum elenctici : Problemata, tam theoretica, quam practica : Explicatio Catecheseos Palatinæ cum Vindiciis ab Arminianis & Socinianis* ; Amstelodami, 1646, en 3 volumes. *Exegesis Augustanæ Confessionis, unà cum Syllabo Controversiarum Lutheranarum*, Amstelodami, 1647. *Methodus Theologiæ Didacticæ & Catecheticæ*, Amstelodami, 1650. Ceux qu'on n'a point publiés, sont en plus grand nombre : la derniere main manque à quelques-uns. On en voit la Liste à la fin de la Vie de l'Auteur. J'y ai vu que la *Medulla Historiæ profanæ*, publiée par Daniel Pareus, est un Ouvrage de notre Alting. C'est un plagiat, qui n'a pas été remarqué par Thomasius, ni par Mr. Almeloveen (10). *L'Histoire Ecclésiastique du Palatinat, depuis la reformation, jusques à l'Administrateur Jean Casimir*, est parmi les Ouvrages manuscrits d'Alting l'un des plus considerables.

(10) *Il a publié un Catalogue des Plagiaires à la fin de ses* Amœnitates Theologico-Philologicæ, *Amstelod.* 1694, in 8.

(*G*) *Il n'étoit point un Theologien querelleux.*] Raportons les propres termes de son Historien. *Alienus à jurgiis & vitilitigiis Curiosorum ; ab iis distinctiunculis & ineptiis Sophistarum, quibus mysteria salutis potius implicantur quam explicantur ; à scrupulositatibus Præcisistarum, qui nodum quærunt in scirpo, colant culicem, camelum deglutientes* (11). La secte des Precisistes faisoit du bruit en Hollande, il y a 40 ans (12) plus ou moins : la voilà fort bien caractérisée ; on y coule le moucheron, on y engloutit le chameau ; on y ouvre la porte à des disputes qui ne servent qu'à l'amusement des profanes & des libertins. Poursuivons : *ab omni denique καινοφωνίᾳ & novatione in Theologicis, quasi illud semper Tertulliani tenens*, „*primum quodque verissimum*. „ Il n'y a point de doute que l'amour des nouveautez ne soit une peste, qui, après avoir mis en feu les Academies & les Synodes, ébranle & secoue les Etats, & les bouleverse quelquefois : ainsi l'on ne sauroit trop louer les Professeurs, qui recommandent à leurs disciples de s'éloigner de cet esprit d'innovation. Il ne faut point se rebuter, sous pretexte qu'en recommandant fortement l'observation de l'ancienne & commune traditive, il semble qu'on supose le principe ou la voie de l'autorité, que l'on a rejettée quand on a eu à combattre l'Eglise Romaine : il ne faut point, dis-je, se decourager pour tout cela ; car si l'on attendoit à se servir d'une raison jusques à ce qu'elle fût à couvert de toute difficulté, on seroit trop long-tems sans rien faire.

(11) Vita Jacobi Alting.

(12) *On écrit ceci en 1698.*

(*H*) *Les Ministres devroient régler leur domestique comme le sien étoit réglé.*] On savoit seulement que personne ne savoit ce qui s'y passoit, hormis qu'on n'ignoroit pas que toutes choses

(g) Tiré de la Vie de Jaques Alting, parmi celles des Professeurs de Groningue, imprimée en in folio l'an 1614.

n'en parloit que pour dire en général que tout y étoit dans l'ordre : il ne fournissoit point d'autre matiere aux conversations. Il s'étoit marié à Heidelberg, l'an 1614, & avoit eu sept enfans Il y en eut trois qui lui survécurent, une fille & deux garçuns. L'aine a été Professeur en Droit à Deventer (g). L'Article suivant traite de l'autre.

(13) Vita Jacobi Alting.

(14) Conférez avec ceci la Remarque (N) de l'Article de GRUTERUS.

y etoient dans la bienseance, & selon la crainte de Dieu. *Hinc in familiâ ejus omnia semper pacata, omnia ordinata, de qua hoc solum ferretur, quod a nemine ferretur quid in illâ fieret, nisi quod pie, compositè, decenter, omnia fieri neminem laterei* (13). Cela est cent fois plus beau, que si le monde s'entretenoit de ce qui se dit, & de ce qui se passe chez un Ministre. *On y a débité une telle nouvelle ce matin* (14), dit l'un. *On y disputa hier au soir sur une telle reflexion de Nouvelliste*, dira l'autre. *Il peut s'excuser comme Adam*, dit un troisiéme, *& dire*, la femme que tu m'as donnée me l'a fait faire. *Quoi*, dit un quatrieme, *vous n'avez apris cette circonstance qu'en ce lieu-là? je m'en defie. C'est un mauvais Bureau d'adresse, etc.* la Nympha loquax, *qui y preside, ajoute & fait avorter ce que bon lui semble aux relations. Je ne veux point de ses gloses, ni de ses commentaires; j'en apelle au texte, quelque incertain qu'il puisse être.* Il ne faut pas s'étonner qu'Alting ait eté inconsolable, apres la mort de son epouse, s'il est vrai, comme son Historien le debite, qu'il ait vécu avec elle pres de trente ans, sans aucune plainte ni contestation. *Cum ea per annos prope triginta sine rixâ, sine querelâ, conjunctissime vixit* (15). Peu de gens se peuvent vanter d'une telle chose, & se plaindre d'ignorer si les effets de la reconciliation sont aussi doux dans le mariage, que dans la galanterie :

(15) Vita Jacobi Altingii.

Amantium ira amoris redintegratio est (16).

(16) Terent. Andr. Act. III, Sc. III, v. 23.

ALTING (JAQUES) fils du précédent, a été Professeur en Théologie à Groningue. Il nâquit à Heidelberg, le 27 de Septembre 1618, pendant la deputation de son pere au Synode de Dordrecht. Toute son enfance fut un perpetuel changement de lieu (*A*). Il fit ses études à Groningue, avec beaucoup de succès; &, comme sa grande passion étoit pour les langues Orientales, il s'en alla à Embden, l'an 1638, afin de profiter des lumieres du Rabin *Gumprecht Ben-Abraham*. Il alla en Angleterre, l'an 1640, s'y fit conoitre aux plus grans hommes, y prêcha, & y fut reçu Prêtre de l'Eglise Anglicane par le docte Jean Prideaux, Evêque de Worcester. Il avoit résolu d'y passer toute sa vie; mais il accepta la Profession en Hebreu, que la mort de Gomarus rendit vacante à Groningue. Il y fut installé le 13 de Janvier 1643, le même jour que Samuel Des-Marets fut installé à la Profession en Théologie, que le même Gomarus avoit exercée. Les titres & les charges d'Alting augmentérent avec le tems : il fut reçu Docteur en Philosophie, le 21 d'Octobre 1645, Prédicateur Académique, l'an 1647, Docteur & Professeur en Théologie, l'an 1667. Il avoit fait deux voiages à Heidelberg, l'un en l'année 1651, l'autre en l'année 1662 : & il avoit reçu mille témoignages d'estime de l'Electeur Palatin Charles Louïs, qui le sollicita plusieurs fois d'accepter la une Chaire de Théologie, de quoi il s'excusa honnêtement. Il se brouilla dans peu de tems avec son collegue Samuel Des-Marets; & il étoit difficile que cela n'avint, vu que leur méthode d'enseigner n'étoit pas la même, & que sur divers points ils n'avoient pas les mêmes principes. Alting s'attachoit à l'Ecriture, sans aucun mélange de Theologie Scholastique. Il entroit dans la carriere de la gloire : il se hâtoit de s'y avancer; il ne manquoit, ni d'esprit, ni d'érudition, pour soutenir ses sentimens. Les prémieres Leçons, qu'il fit chez lui sur le Catéchisme, attirerent tant d'Auditeurs, que, faute de place dans sa chambre, il falut qu'il se servit de l'Auditoire Académique. Il avoit pour lui la plûpart des Etudians étrangers. Son collegue étoit habitué à se servir des distinctions & de la methode des Scholastiques : son nom faisoit du bruit depuis long-tems, il publioit quantité de Livres, il avoit un grand feu d'esprit, beaucoup de savoir : les Proposans du païs s'attachoient à lui comme au chemin le plus sûr d'avoir une Eglise; car toutes les Paroisses étoient servies par des Ministres qui avoient étudié selon sa méthode. En voilà plus qu'il n'en faut pour allumer & pour entretenir la division, quand même le tempérament ne se mettroit pas de la partie. Alting avoit à combatre des obstacles très-puissans : la plutalité des voix & l'autorité de l'âge étoient du côté de son adversaire, qui d'ailleurs avoit pour lui une baterie capable de gendarmer tout le monde, & de réveiller les préjugés les plus vénérables; c'étoit de dire qu'Alting étoit un innovateur, un homme qui rémuoit les bornes sacrées que nos peres avoient si sagement mises sur les confins de la vérité & du mensonge. Il devint accusateur public seulement sur XXXI Propositions erronées, qu'il imputoit à Jaques Alting. Les Curateurs de l'Académie envoiérent aux Théologiens de Leide l'Ecrit de l'accusateur, & la Réponse de l'accusé, sans en avertir les parties, & les priérent de prononcer là-dessus. On rendit un jugement digne de remarque (*B*) : on trouva Alting éxemt d'hérésie, on blâma seulement son imprudence à forger de nouvelles hypotheses; d'autre côté, on trouva que Des-Marets avoit manqué de modestie & de charité (*a*). Ce dernier n'aquiesça point à ce jugement, & n'accepta pas l'offre du silence : il voulut que la cause fût éxaminée par les Consistoires, par les Classes, & par les Synodes; mais les Supérieurs n'y voulurent pas consentir, & défendirent d'écrire ni pour ni contre le jugement des Théologiens de Leide : ainsi l'Ouvrage de Des-Marets, *Audi & alteram partem*, fut suprimé. Cette querelle fit un grand bruit, & eût pu avoir de

(a) *Cum Altingium ab omni hæresi non absolverent, in ipso autem prudentiam in pro... novo methodo... tis, in Maresio modestiam & charitatem requirerent.* Vita Jacobi Alting.

(1) Vita Jacobi Altingii.

(*A*) *Toute son enfance fut un perpétuel changement de lieu.*] Car, à l'age de deux ans, on l'envoia chez Chretien Chytræus, Ministre de Bretten. L'année suivante, sa mere, nonobstant sa grossesse, fut obligée de se retirer à Heilbron, où elle le mena; & delà, au bout d'un an, il falut se retirer à Schorndorf. *Sequente mox anno propter imminentem Heidelbergæ obsidionem, matre etiam comite, eâque tum gravida Hailbronnam, indeque exacto anno Schorndorfium missus est* (1). Henri Alting, son pere, l'amena ensuite, avec toute sa famille, à Embden, par des chemins detournez. D'Embden, il se transporta à Leide, où il fut Precepteur des fils du Roi de Boheme. La peste l'obligea d'aller de Leide à Honslaerdijk : enfin il passa de Honslaerdijk à Groningue, lors qu'il y fut apellé pour la Profession en Théologie, l'an 1627. Jaques Alting etoit alors âgé de neuf ans.

(*B*) *On rendit à son sujet un jugement digne de remarque.*] Je ne prétens point prendre parti dans l'affaire particuliere dont il s'agit en cette rencontre. je me contente de dire, que dans le general, on ne sauroit s'empêcher, sur de pareilles contestations, de juger comme firent les Theologiens de Leide. Ceux qui avancent de nouvelles hypotheses, se piquent trop de les soutenir au prejudice de la paix & de la tranquillité Ecclesiastique & Academique. Ils seront donc orthodoxes tant qu'il leur plaira; mais ils n'auront pas assez de prudence : il y aura de la temerité dans leur fait; car c'est être téméraire, que de troubler le repos public sans une grande & urgente necessité. Ceux qui s'oposent à une nouvelle methode d'enseigner, témoignent trop de passion : je veux croire que quelquefois il n'y a rien de personnel qui conduise leurs démarches; mais ils outrent les choses, ils alarment toute l'Eglise pour des bagatelles, ils font craindre la depravation totale de la Confession de Foi, lors qu'on n'y donne encore aucune atteinte. Ils seront donc zelez tant qu'il leur plaira : mais ils ne seront ni moderez, ni charitables, ni équitables. Ils seront même aussi imprudens que leurs adversaires : ils ne prenent pas garde, qu'une nouvelle methode, dont on ne fait pas semblant de s'apercevoir, tombe d'elle-même; au lieu que si on la choque de droit front, elle dégénere en parti. Le nouveau methodiste aura des parens dans la Regence, qui le fomentront de tous leurs cliens; & ainsi, vous verrez bientot la combinaison du Droit Civil & du Droit Canon, les factions d'Etat, & les factions d'Eglise, apariées ensemble. Que n'a-t-on point à craindre de ce conflict? Qu'on épargneroit de maux à la Religion & à l'Etat, si l'on se contentoit de s'oposer aux innovations fondamentales!

de fâcheuses suites, par la vocation de Des Marets à l'Académie de Leide (b); mais il mourut à Groningue (c), avant que de prendre possession de cet emploi. Il se fit une maniere de reconciliation au lit de mort (C): j'en parlerai dans les Remarques. Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avoit joüé (D), & ne fut point en repos, après avoir été délivré d'un adversaire si terrible: le Clergé grondoit eternellement contre ce qu'il apelloit innovations (E); mais le bras séculier arrêtoit par sa prudence les tempêtes synodales ou consistoriales, & menaça d'interdiction ceux qui dans quelque assemblée ecclesiastique remueroient la querelle de ces deux Athletes. Alting n'eut gueres de santé les trois dernieres années de sa vie; & enfin, une fievre continue, qui n'avoit duré que neuf jours, l'ôta de ce monde, le 20 d'Aout 1679. Il mourut pieusement, résigné aux ordres de Dieu, & recommanda plusieurs fois à Menso Alting, son cousin, Bourguemaitre de Groningue, l'Edition de toutes ses Oeuvres. On a satisfait à ce desir quelques années après sa mort, par l'impression de cinq volumes in folio (F). Il avoit vêcu hors du mariage jusqu'à l'âge de près de 30 ans: enfin, il s'ennuia de cet etat, & se maria (G). S'il avoit encore vécu quelque tems, il auroit composé deux Livres, l'un en Latin, l'autre en Flamand: le prémier eût été une *Apologie de sa Doctrine*; & l'autre une *Histoire de sa Vie* depuis son Professorat; & l'on auroit vu par ce moien l'injustice qu'on lui avoit faite, en lui suscitant une longue suite de chagrins (d) (H). Voila ce que j'ai extrait de sa Vie, qui est à la tête du prémier volume de ses Oeuvres. Si quelqu'un trouve des faussetez dans cet Article, je le prie de ne s'en prendre pas à moi, qui n'ai

(b) *Et cui terram habitura erat, propere Maresio quamquam jam ad Theologiæ Professionem Lugdunum in Batavos vocato.* Vita Jacobi Altingii.

(c) *Au mois de Mai 1673.*

(d) *Ex Vitâ* Jacobi Altingii *in limine Operum, editor. Amstelodami, an. 1687.*

(C) *Il se fit entre lui & Des Marets une maniere de reconciliation au lit de mort.*] Un Ministre de Groningue, voiant Mr. Des Marets hors d'état de guérison, lui proposa de se reconcilier avec son Collegue; &, en suite de son acquiescement, alla proposer la même chose à Mr. Alting. Celui-ci fit réponse, que le silence qu'il avoit gardé au milieu des clameurs & des Livres de son adversaire, répondoit de son humeur pacifique; qu'il étoit toujours prêt à accepter la paix sous des conditions raisonnables; mais qu'il demandoit réparation des injures qui avoient été publiées contre son honneur; & qu'il ne voioit pas qu'on put souhaiter aucune liaison avec lui, pendant qu'on le croiroit tel qu'on l'avoit dépeint. Le médiateur se retira sans proposer autre chose. Peu après, il se répandit un bruit par toute la ville, que Mr. Alting avoit eu la dureté de refuser tout à plat la paix à un Collegue mourant; tant il est vrai que les bruits de ville sont peu conformes à l'etat naturel des faits. Le médiateur, accompagné d'un autre Ministre, retourna chez Mr. Alting, & tira de lui un formulaire de satisfaction. Ce formulaire ne plut point au malade, & celui que le malade dicta ne plut point à Mr. Alting: il falut emploier plus d'allées & de venues, que pour la capitulation d'une forteresse. Enfin, le changement que Mr. Alting inséra au formulaire de Mr. Des Marets aiant été accepté, à condition que Mr. Alting accepteroit ce que Mr. Des Marets y ajouta, afin que les conditions fussent égales de part & d'autre, on en vint aux signatures; & ce fut là toute la reconciliation. Notez que les parties ne revoquerent que les injures personnelles; car pour ce qui est des accusations doctrinales, l'accusateur en retint le jugement à l'Eglise (2).

(2) *Tiré d'une Lettre de* Jaques Alting *inserée au V Volume de ses* Oeuvres.

(D) *Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avoit joüé.*] Il fondoit sa plainte sur la derniere Edition du Systeme de Des Marets, où il se voioit fort mal-traité. Il prétendoit que son adversaire devoit abolir tous les monumens de la discorde; & que, puis qu'il n'avoit pas suprimé un Ouvrage si outrageux, sa reconciliation n'avoit pas été exemte de supercherie. *Postquam autem ad plures abiit* (Maresius) . . . . *monitus fui ego* (3) *de Systematis novis perpetuis Annotationibus, quæ infandis maledictis tum in aliot tum in me conspirarent. Liber ille paucis ante mortem ipsius diebus vendi quidem cœperat, sed nondum in meas ædes fuerat illatus . . . . Curavi ergo afferri, atque inde didici quanto opere D. Maresius mihi illusisset quando mi spetiem concordiam redintegrare expetiit. Etenim quotiescunque verum illud est ac sincerum veram non tantum verbis pax initur, sed etiam aboleatur omnia monumenta prioris inimicitiæ. Temere namque conscientia ad suam ipsius infamiam spectare retur, si quod ipsamet damnavit atque ex sua memoria abolitum voluit universorum notitia ac memoriæ infixum dederit, editis contumeliosis chartis per universum orbem disseminatis.* S'il m'est permis de dire un peu franchement ma pensée, il ne me semble pas qu'on ait eu raison de pretendre que Des Marets suprimat tout un gros Livre; il eût falu dédommager le Libraire? & ainsi les frais de la reunion n'eussent pas été un simple dedit, un *nollem factum*; ils eussent été une perte pécuniaire à la famille. Il ne s'agissoit pas de trois ou quatre cartons: il s'agissoit de l'Ouvrage tout entier, comme le reconnoît Alting lui-même. *Cum in ipsius esset potestate totum opus suppressisse, quæ unica supererat in opere usque qua pus sibi conformi emendatio* (4). C'étoit assez qu'il déclarat dans un Ecrit signé de sa main, qu'il rétractoit tout ce qu'il pourroit avoir dit ou publié contre la reputation de son adversaire. *Ita me undecunque volui Cl. D. Maresius si qua ne dictis & scriptis ipsius in famam Cl. D. Altingii incurrere videantur* (5). Avec cela seul, il a pu mourir dans les formes, *è morto canonicamente*, comme on dit au delà des monts.

(3) Alting. Tomo V, Mantissa pag. 421.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, ibidem.*

(E) *Le Clergé grondoit éternellement contre . . . . ses innovations.*] Les paroles, que je m'en vais raporter aprendront ce que c'étoit. *Qualis fuerit utriusque ante mortem mutua conciliatio ipsiusmet Autoris Epistola initio* Mantissæ *tomi quinti posita testatur. Quiescente* Maresio, *non fit tamen quiescendum sibi duxerunt qui ipsius partium fuerant. Nihil autem adeo dedisse operam videntur, quam ut via quasi ecclesiastica per Synodos, Classes, & quos dicimus Correspondentias, Altingii opinionibus obsisterent. Ita variis quidem fluctibus postea jactatus vir optimus, sua autem sententia tenacissimus tandem fere enatavit; siquidem quotiescunque aliquid proponeret Ecclesiasticorum ordo, illud mox procerum edicto vel consulta rescissum est. Imo exauctorationis etiam pœna iis eos constituta, qui de controversiis Maresio-Altingianis in cœtu aliquo Pastorum quidquam moverent. Ita factum sæpius est ut generalibus etiam verbis concepta gravamina* de periculosis novitatibus *in spongiam incubuerint* (6). D'où paroit que Jaques Alting eut eu tout à craindre de la part des Théologiens, s'il n'eût été protegé par les Magistrats. Il est sûr que la puissance séculiere & la puissance ecclesiastique ont besoin l'une de l'autre. Il faut quelquefois que celle-ci serve d'éperon à celle-là, & que celle-là serve de bride à celle-ci.

(6) *In Vitâ* Jacobi Alting.

- - - - - - - - *Alterius sic*
Altera poscit opem res, & conjurat amicè (7).

(7) Horat. de Arte Poët. v. 410.

(F) *Ses Oeuvres ont été imprimées en cinq volumes in folio*] Feu Mr. Bekker, alors Ministre d'Amsterdam, qui avoit été disciple & bon ami de l'Auteur, prit un soin particulier de cette Edition. Elle parut à Amsterdam, en l'année 1687, & contient plusieurs sortes de *Traités analytiques, exegetiques, pratiques, problematiques, & philosophiques*, qui font foi, non seulement de la vie laborieuse de Jaques Alting, mais aussi de son grand savoir. On peut connoître sa diligence par un autre endroit. La plupart des gens d'etude deviennent enfin paresseux à écrire des Lettres: il n'a jamais connu ce défaut. Il en avoit écrit cinq mille; mais on n'a pu en publier qu'un petit nombre. *Loquuntur Epistolæ quarum tam paucas ex* 5000 *publicari potuisse, id equidem dolendum. Erat autem ad scribendas literas impiger* (8). Le nom seul des Théologiens à qui elles sont écrites montre qu'il n'étoit point *Voetien*.

(8) Vita Jacobi Altingii.

(G) *Il vécut près de trente ans hors du mariage, & enfin se maria.*] *Vitam cælibem ad annum ætatis trigesimum fere perduxit, cujus tandem pertæsus junxit sibi tori sociam* (9). De huit enfans que Dieu lui avoit donnez, il n'y en avoit que trois en vie, lors qu'il mourut, dont l'un étoit Medecin, un autre étoit Avocat, & l'autre avoit pris le parti des armes. Le prémier & le dernier moururent peu d'années après leur pere.

(9) *Ibidem.*

(H) *On lui a fait injustice, en lui suscitant une longue suite de chagrins.*] Ceux qui aimeront mieux les paroles de l'original que mon abregé, trouveront ici dequoi satisfaire leur envie. *Dixit inter alia* (Altingius) *si Deus sibi vitam viresque concederet, stare sibi animum duos Libellos in lucem mittendi, alterum quidem quem orsus etiam est, quo se purgaret coram Ecclesia ab heterodoxiæ & hæreseos crimine sibi intentato; alterum vero, quo Historiam Vitæ suæ publice panderet, ab eo tempore quando in Academia docere cœpisset; unde cuivis judicandum relinqueret, quo jure, qua injuria tantum ipsi molestiarum creatum fuisset . . . . . Præ cæteris autem conquerebatur à malevolorum insidiis atque inimicitiis fluxisse, quo minus ut vellet publico inservire potuisset* (10). C'est assurément une chose bien déplorable, que par des guerres civiles on empêche plusieurs excellens ouvriers de faire valoir leur talent au service de leur Communion, & contre les ennemis de dehors, gens contre lesquels il faudroit toujours tenir toutes les forces du parti bien reünies. Je ne parle point du scandale que cela cause; car au contraire, il faut être scandalisé du peu de scandale que cela cause. Est-ce que pour se scandaliser à propos il faut un degré d'esprit à quoi peu de gens parviennent? Est-ce que la coutume endurcit enfin à tout, & que *ab assuetis non fit passio?* D'où que cela vienne, il est certain que les peuples ont une indulgence excessive pour ceux qui entretiennent la discorde par des Ecrits violens, injurieux, remplis de chicaneries, sous le faux pretexte de zéle. Rien ne seroit plus capable de corriger la demangeaison rongeante que l'on voit en certaines gens d'entasser Livre sur Livre, avec un fiel tres-amer contre leurs confreres, que si les peuples se scandalisoient tout de bon de cette conduite, & donnoient des marques éclatantes de leur mépris, & de leur mécontentement. Mais, pendant qu'on les verra suivre le parti qui fait faire plus de vacarmes, & plus de fracas, il faut tenir la maladie pour incurable.

(10) *Ibidem.*

En quoi doit consister présentement le scandale des Disputes.

(I)

n'ai fait que raporter fidélement ce que m'a fourni l'Ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes, que je ne me rens point caution de ces sortes de Récits. Je conclus par cette Remarque: c'est qu'Alting étoit un Théologien fort attaché au texte de l'Ecriture, au Coccéianisme, & au Rabinisme. Cette derniere aplication l'exposa à une terrible injure (*I*). Il préchoit bien en trois langues, en Allemand, en Flamand, & en Anglois.

(*I*) *Son aplication au Rabinisme l'exposa à une terrible injure.*] Il se vit traité de demi-Juif, d'homme qui ne différoit presque d'un Juif, que par le prepuce; enfin d'homme qui se plaignoit quelquefois de n'être pas circoncis, & à qui le prepuce pesoit. L'occasion de ces injures fut qu'il avoit soutenu que les points du nom *tetragramme* ne sont point propres à ce nom; & qu'ainsi l'on n'en conoit pas la veritable prononciation, & qu'il ne faut point accuser de superstition Judaique ceux qui le lisent *Adonai*. Voici le jugement que l'on fit de cette pensée. *Impudentia est Grammaticorum nonnullorum & filiorum Eccl. negare ex superstitione Judaica ortum quod id nomen aliter pronunciatur quam legitur . . . . Sed per vos homines semi-Judæos doctrina, studio, affectu, commercio, & qui solo fere pondere præputii, & qua interdum se gravari dolent distant à recutitis, infamant ut libuerit . . . . . Vestra est impudentia, petulantia, & superbia in primo gradu, quod ausitis dicam scribere imperitiæ & ignorantiæ tot illustribus Ecclesiæ viris vobis etiam longè doctioribus, quod id nomen enunciant & pronunciant ut scribitur* (11). Etoit-ce un sujet legitime de se mettre si fort en colere, & ne voit-on pas bien ici un éxemple de ce qu'un Philosophe Paien a remarqué judicieusement? *Crede mihi, levia sunt propter quæ non leviter excandescimus, qualia quæ pueros in rixam & jurgium concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agimus serium est, nihil magnum. Inde, inquam, vobis ira & insania est, quod exigua magno æstimatis* (12). Que pourroit-on dire de plus fort contre un homme qui marchanderoit son apostasie, & qui n'attendroit à se faire Juif, que la solution de trois ou quatre petites difficultez?

(11) Oper. Altingii Tomo V, in Mon. Ja, pag. 426.
(12) Senec. de Irâ, Libr. III, Cap. XXXIV.

AMABLE, Prêtre de Riom en Auvergne, dans le V siecle, est loué par Gregoire de Tours, comme un homme admirable en sainteté, & qui faisoit beaucoup de miracles (*a*). *Il commandoit, à ce qu'on dit, aux serpens:* c'est ainsi que cet Historien s'exprime; mais il dépose sur un autre fait comme témoin oculaire. *J'ai vu à son sépulcre*, dit-il, *un Energumene délivré: j'y ai vu un parjure devenu aussi roide qu'une barre de fer; &, après avoir confessé son crime, devenir libre comme il étoit auparavant* (*b*). Quand un homme comme Gregoire de Tours se sert d'un *on dit*, c'est un signe que la chose n'est pas fort certaine; néanmoins l'empire sur les serpens est ce qui passe pour le plus certain de tout ce que l'on attribue à St. Amable. On diroit que ç'a été son apennage & son lot; ou, pour parler en Mallebranchiste (*c*), que Dieu l'a établi cause occasionnelle de la guérison de ceux que les serpens ont blessez. Un Auteur moderne, qui tout Chanoine qu'il est dans la ville dont St. Amable est Patron (*d*), ne laisse pas *d'avouer*, *qu'il ne croit pas tous les miracles qui sont raportez de lui dans les Vies des Saints d'Auvergne, ni dans plusieurs autres Légendes* (*e*): cet Auteur, dis-je, déclare d'autre côté, *qu'il croit fermement* que ce Saint *a un pouvoir souverain sur les serpens, parce que tout le monde, depuis 1300 ans* (*A*), *assure en avoir vu des effets merveilleux . . . .; & que d'ailleurs il a eu le bonheur d'en voir aussi lui-même* (*f*). *Il doute beaucoup de la verité d'une certaine tradition qui court à Riom sur ce grand Saint, à savoir, que quand il alla à Rome à pied, le Soleil lui servit de valet, & lui porta en l'air ses gans & son manteau, en guise de parassol, pendant la grande chaleur, & de parapluye, pendant le mauvais tems* (*g*). *Cette tradition passe pour si certaine en ce pais-là, qu'on ne depeint presque jamais S. Amable dans aucun tableau, sans ses gans & son manteau soutenus en l'air par un rayon du Soleil. Credat Judæus Apelles* (*h*), dit-il, *non ego*. Cela suffit, sans aucune réfléxion de ma part, pour donner à cet Article la forme que ce Dictionaire semble demander. Un simple Récit de semblables choses est un recueil d'erreurs.

(*a*) Gregoire de Tours, de la Gloire des Confess. chap. XXXIII.
(*b*) *Je me sers de la Version de l'Abbé de* Villeloin.
(*c*) *Voiez l'Abbé* Faydit, Suplement à la Dissertat. sur le Sermon de St. Polycarpe, pag. 92.
(*d*) Riom.
(*e*) Faydit, Supl. à la Dissertat. sur le Sermon de St. Polycarpe, pag. 100.
(*f*) *Là-même*, pag. 100.
(*g*) *Là-même*, pag. 101.
(*h*) *C'est ainsi qu'il orthographie.* Horace, dans la Satire V du Livre I, y. 100. dit Apella, qui est plus selon les Regles de la Grammaire.

(*A*) *Son pouvoir souverain sur les serpens est connu depuis 1300 ans.*] Ce calcul ne s'accorde pas exactement avec ce qu'on dit dans la page suivante, que St. Gregoire de Tours *n'a vécu qu'environ 50 ou 60 ans* après St. Amable. Il n'est pas besoin de prouver que ces paroles ne veulent pas dire qu'il est né 50 ou 60 ans après ce Saint: il est assez évident qu'elles signifient qu'il étoit parvenu à l'âge d'homme, lors qu'il y avoit 50 ou 60 ans que St. Amable étoit mort. Selon cela, la mort de ce Saint tomberoit sur le commencement du VI siecle; car Gregoire de Tours n'a vécu qu'environ 52 ans, & il est mort l'an 594 (1). Or si vers la fin du XVII siecle il y avoit 1300 ans que l'on voioit les miracles du Saint de Riom, il faudroit qu'il eut fleuri vers la fin du IV siecle; &, en ce cas-là, on ne peut pas dire qu'un homme âgé de 20 ans, en 562, ait vécu 50 ou 60 ans apres lui.

(1) Labbe, de Scriptor. Ecclesiast. Tom. I, pag. 398. *La plupart mettent sa mort à l'an 596.*

AMAMA (Sixtinus) Professeur en langue Hébraïque dans l'Académie de Franeker, a été un fort savant homme. Il étoit de Frise, & il avoit été disciple de Drusius (*A*). L'Université de Leide, qui enleve autant qu'elle peut aux Académies voisines leurs plus célébres Professeurs, en leur offrant des avantages plus considérables que ceux qu'ils possedent, tâcha de l'ôter à l'Académie de Franeker (*a*). C'étoit pour remplir la place d'Erpenius, qui avoit été l'un des plus habiles hommes de son siecle dans les langues Orientales. Amama ne refusa point cette vocation; mais d'autre côté, il ne l'accepta pas absolument: il n'y donna les mains, que pourvu que ses Superieurs de Frise lui accordassent son congé. Or c'est ce qu'ils ne firent pas (*b*); & sans doute ils améliorérent de telle sorte sa condition, qu'il n'eut pas sujet de se repentir de n'être pas Professeur à Leide. Le prémier Livre qu'il publia fut un essai d'un très-beau dessein qu'il avoit conçu. Il avoit entrepris de censurer la Version Vulgate, que le Concile de Trente a déclarée authentique; &, sans attendre que tout son dessein fût éxécuté, il publia la Critique de la Version du Pentateuque (*c*). Voilà par où il débuta pour s'aggréger au Corps des Auteurs (*d*). Il préparoit la suite de cette Critique, lors qu'il se vit obligé de travailler à une autre chose; je veux dire à conférer la Version Flamande de l'Ecriture avec les Originaux, & avec les plus exactes Versions. Cette Traduction Flamande avoit été faite sur la Version Allemande de Luther. Il rendit compte de son travail au public par l'Ouvrage qui parut (*e*) à Amsterdam en langue vulgaire, intitulé *Bybelsche Conferentie*. On a parlé de cet Ouvrage dans le Suplement de Moreri (*B*). Ce soin

(*a*) En 1626.
(*b*) Voiez l'Epître dedicatoire de l'Anti-Barbarus Biblicus.
(*c*) Censura Vulgatæ Latinæ Editionis Pentateuchi; Franequeræ, 1620, in 4.
(*d*) *Te offerunt* (dit-il à Gomarus) *primus ille adolescentiæ meæ fœtus in duas tantum oras prodiit.* Sixt. Amama, Anti-Barb. Bibl. pag. 325. *Je crois qu'il avoit deja publié en 1618 un petit Traité de Decimis Mosaicis, qui contient 9 pages in 4, & qui a été reimprimé à Londres, l'an 1660.*
(*e*) L'an 1623.

(*A*) *Il avoit été disciple de Drusius.*] Cela est certain par divers passages de l'*Anti-Barbarus Biblicus*. Pour ce qui est de *Sinesius*, dont on le fait disciple dans le Suplément de Moréri, j'avoue qu'il m'est absolument inconu, & je doute fort qu'on le conoisse dans les Provinces Unies.

(*B*) *On a parlé de sa* Bybelsche Conferentie *dans le Suplément de Moreri.*] Ce Suplement porte que, selon Mr. Simon, *le dessein de* Sixtinus Amama *dans ce Livre est de faire voir que la Bible Flamende, qu'on lisoit parmi les Protestans des Pais-Bas, & qui avoit été traduite sur l'Alemande de Luther, étoit remplie de fautes; & c'est ce qu'il montre fort bien,* ajoûte-t-on. Pour donner une instruction plus complette là-dessus, il faut raporter en propres termes ce qu'a dit l'Auteur que l'on cite. *Les Protestans des Pais-Bas*, c'est Mr. Simon qui parle dans sa Lettre à Mr. P. touchant l'inspiration des Livres Sacrez, page 10, *n'ont apuyé leur Reformation que sur une Version Flamande, qui avoit été faite* sur celle de Luther, *mais enfin . . . . ils résolurent de travailler à une nouvelle Traduction. Sixtinus Amama composa pour ce sujet en Flamand un Livre intitulé* Bybelsche Conferentie, *où il fait voir fort au long les raisons qu'on avoit de publier une nouvelle Bible pour les Eglises Flamandes. Il assure que la Version Flamande, qu'ils lisoient dans leur Eglise, & qui avoit été prise de celle de Luther, contenoit en de certains lieux plus de fautes que de versets, & il en donne dans cet Ouvrage un grand nombre d'éxemples.* Dans la page 11, Mr. Simon

raporte

soin de collationner occupa beaucoup Amama, de sorte que la publication de ce Livre, & celle de quelques *Ecrits de Grammaire* l'empêchérent assez long-tems de s'apliquer à la Censure de la Vulgate (*f*). Il se remettoit à ce travail, lors qu'il sut que Marin Mersenne l'avoit réfuté quant aux six prémiers chapitres de la Genese (*C*). Quitant donc toute autre besogne, il s'attacha à justifier sa Critique contre ce censeur. Sa Réponse est une des Pieces dont l'*Anti-Barbarus Biblicus*, qu'il publia l'an 1628, est composé. Les autres Pieces sont la Critique de la Vulgate sur les Livres historiques du Vieux Testament, sur Job, sur les Pseaumes, sur les Livres de Salomon, & quelques Dissertations particulieres. Il y en a une sur le célébre passage des Proverbes, *Le Seigneur m'a créée au commencement de toutes ses voyes*, où Amama montre que ceux qui accusoient Drusius de favoriser l'Arianisme, étoient d'insignes calomniateurs. L'*Anti-Barbarus Biblicus* devoit contenir deux parties, chacune de trois livres. L'Auteur ne donna que la prémiere. On la rimprima après sa mort (*D*); & l'on y joignit le quatrieme livre, qui contient la Censure de la Vulgate sur Esaïe, & sur Jeremie. Il est impossible de parer les coups qu'il a portez à la Vulgate, & de satisfaire aux raisons par lesquelles il a établi la nécessité de consulter les Originaux. Aussi voit-on peu d'habiles gens de la Communion Romaine, qui nient cela: ils se retranchent à soutenir, pour sauver l'honneur du dernier Concile, qu'il n'a point prétendu soumettre les Originaux à l'autorité de la Vulgate. Il n'est pas ici question d'examiner si l'on peut dire cela dans la bonne foi. Notre Sixtinus exhorta si fortement à l'étude des langues originales de la Bible, qu'il y eut des Synodes, qui étant frapez de ses raisons, ordonnérent, que desormais on ne recevroit aucun Ministre qui n'eût pour le moins une médiocre intelligence de l'Hébreu & du Grec de l'Ecriture (*E*). Il ne faut pas oublier parmi ses éloges le zéle qu'il témoigna pour faire cesser dans l'Académie de Franeker un desordre qui n'y régnoit pas avec moins de débordement qu'aux Universitez d'Allemagne. Je parle de l'ivrognerie (*F*). Il harangua fortement sur cette matiere en 1621. On fut si content de lui en Frise, qu'après sa mort, qui arriva le mois de Decembre 1629 (*g*), on usa de beaucoup de liberalité envers ses enfans, comme NICOLAS AMAMA, l'un d'eux, le témoigne avec bien de la reconoissance, dans l'Epitre dédicatoire d'un Livre (*G*).

(*f*) Sixt. Amama, Anti Barb. Biblici, pag. 160.

(*g*) Konig, qui le fait vivre en 1610, & le Pere Monin, qui suppose dans ses Exercitat. Biblicæ, Parte I, pag. 61, qu'il enseignoit à Franeker, l'an 1613, se sont donc trompez.

raporte ceci. . . . . *Il est vray que les Calvinistes des Pays-Bas rejettérent leur ancienne Version, & en composérent une nouvelle. Mais s'ils ont suivi dans leur nouvelle Traduction la methode que Sixtinus Amama propose dans sa* Bibelsche Conferentie, *elle ne peut pas être exacte; car pour faire sa reformation, il ne fait que Pagnin, Junius & Tremellius, la Bible de Zurich, la Françoise de Geneve, l'Allemande de Piscator, l'Espagnole de Cyprien de Valera, l'Italienne de Diodati, l'Angloise de Geneve, & d'autres nouvelles Traductions . . . . desa lucujes.*

(*C*) *Il sut que Marin Mersenne l'avoit refuté quant aux six premiers chapitres de la Genese.*] Ce fut Mr. Rivet, qui le lui aprit; car sans cela, il couroit risque de ne le savoir de long-tems: il n'avoit jamais oui dire qu'il y eut un Pere Mersenne au monde. Voici comme il parle dans son Epitre dedicatoire (1): *Absque te fuisset, Cl. Rivete, nomen Mersenni qui VI priorum Geneseos capitum adversus meas stricturas suscepit patrocinium etiamnum juxta cum ignarissimis ignorassem. Tu primus mihi indicium, tu voluminis copiam fecisti, tu ad modestam & mansuetam replicationem hortamentis tuis me animasti.* Je m'étonne qu'il n'ait pas inséré dans son *Anti-Barbarus* l'Avantcoureur de sa Reponse: il l'avoit publié en l'année 1627, sous le titre de *Epistola apologetica ad Marinum Mersennum* (2). Mr. Crenius l'a inserée dans la III Partie de ses *Animadversiones* (3).

(1) Elle est datée du 27 de Decembre, 1626.

(2) Voiez le Catalog. Bibliothecæ Oxoniensis où, au lieu de Marsennum, on a mis Marsennum.

(3) Imprimée à Leide, l'an 1698.

(*D*) *On rimprima son Anti-Barbarus après sa mort.*] Ce fut à Franeker, l'an 1656, in 4. C'est de cette Edition que Mr. Baillet a parlé dans ses *Anti*, à la page 315 du II Tome. *Il ne faut pas oublier*, dit-il, l'ANTI-BARBARE, *qu'un Professeur en Hebreu de l'Université de Franeker en Frise, nommé Sixtinus Amama, publia sur le texte de l'Ecriture Sainte, l'an 1656, in IV, dans la ville où il enseignoit. . . . L'Ouvrage est farci de diverses petites Dissertations & discours qui ne rendent pas son œconomie fort agreable.* Notez qu'on a inseré dans la nouvelle Edition des grans Critiques (4) sa Censure de la Vulgate du Pentateuque, & ses Notes *in Libros Historicos, Psalmos, Proverbia, & Ecclesiasten*, qui n'avoient jamais été imprimées.

(4) C'est celle de Hollande, en 1698. Voiez la Bibliotheca novorum Librorum, au Mois de Juillet & d'Aout 1698, pag. 451.

(*E*) *Ses raisons portérent des Synodes . . . . à ordonner qu'on ne recevroit aucun Ministre qui n'eut au moins une legere intelligence des langues originales de l'Ecriture.*] Voici les termes de l'Acte qui fut dressé sur cela par le Synode de Frise tenu à Harlingen l'an 1624. *Decretum est ut in posterum Theologiæ Candidati quotquot ad examen Ministerii Eccles. admitti desiderabunt, præter testimonium Senatus Academici & Theologiæ Professorum exhibeant etiam testimonia Professorum Ebrææ & Græcæ linguæ, quibus doceant se in prædictis linguis eos saltem progressus fecisse, ut originalem Veteris Novique Testamenti textum mediocriter possint intelligere, neque in Classe ista, antequam examini se offerant, ejus quoque rei specimen edere teneantur.* Il paroit par le même Acte, que ce fut la *Supplex Paranesis* d'Amama (5), dont on avoit distribué des exemplaires à la Compagnie, qui fit prendre cette bonne resolution.

(5) Elle fait partie de l'Anti-Barbarus Biblicus, & avoit deja été imprimée deux fois.

(*F*) *Il témoigna beaucoup de zéle pour purger l'Académie de Franeker du vice de l'ivrognerie.*] Les vigoureuses resolutions, qui furent prises contre ce desordre, ne doivent pas être principalement attribuées à Sixtinus Amama: il suffit de dire qu'il y contribua pour sa part: &, quand il n'auroit fait que haranguer, & que feliciter publiquement ceux qui avoient reformé l'Academie sur ce chef, il mériteroit bien des loüanges. Il reconoit qu'Amesius, Professeur en Theologie, & Hachting, Professeur en Logique, aiant été agregés au Senat Academique, & se trouvant bien soutenus par le Recteur de l'Université, entreprirent courageusement, avec un heureux succès, la réformation de ce desordre. Il les en felicite, & leur dédie à cause de cela sa Harangue *de Barbarie Morum*. On ne sera pas faché de voir ici comment il s'exprime, & les difficultez qu'essuiérent ces Reformateurs. *Ad primam occasionem . . . . intrepidis & commasculatis animis horrendas illas & feroces belluas Ebrietatem & Licentiam, quæ hic stabulabantur, ex Academia eiecistis, ac Christianam disciplinam jam desperatam, Deo supra quam a quoquam sperari potuisset benedicente, Academiæ redonastis. Cujus præclari & æterna gratitudine dignissimi facinoris, sicuti invidiam apud dissolutam & barbarum juventutem sustinuistis, & quasi propolatis hastis objectis fuistis soli, ita & æquissimum censeo, ut vobis quoque præ aliis tum egregii operis gloria tribueretur* (6). Il dit des choses affreuses touchant la débauche qui régnoit dans quelques Academies. Tous les nouveaux venus s'y enrôloient au service de Bacchus, avec certaines cérémonies solennelles; & on les faisoit jurer par un St. Etienne de bois, qu'ils dépenseroient tout leur argent. Si quelqu'un avoit plus d'égard au serment qu'il avoit prêté au Recteur de l'Académie, qu'à ce pretendu serment Bachique, les Ecoliers débauchés le harceloient de telle maniere, qu'ils le contraignoient, ou de s'en aller, ou de faire comme les autres. Il a joint à sa Harangue quelques fragmens des Complaintes d'Alstedius sur le même sujet. Bellarmin déplore avec beaucoup de véhemence, dans son XX Sermon, l'ivrognerie qui régnoit dans l'Université de Louvain (7).

(6) Sixtin. Amama in Prœmium. Anti Barbari Biblici.

(*G*) *Un de ses fils a témoigné sa reconnoissance dans l'Epitre dedicatoire d'un Livre.*] Il fut imprimé l'an 1651. C'est un in Octavo de 600 pages, intitulé *Dissertationum Marinarum Decas*, où il y a beaucoup de lecture, & où, sans s'attacher à la nouvelle Philosophie, on s'éloigne très-souvent des opinions d'Aristote. Il n'est pas jusqu'à l'orthographe, que l'Auteur n'ait innovée.

(7) Amama le remarque dans l'Epitre dedicatoire de sa Harangue de Barbarie.

AMASEÜS (ROMULUS) Professeur en Grec & en Latin, à Boulogne, au XVI siecle (*A*), & Sécrétaire du Sénat (*a*), se rendit célébre par son érudition & par ses emplois. Il étoit originaire de Boulogne, & nâtif d'Udine, dans le Frioul. Le Pape Paul III l'attira auprès de soi, pour le faire Précepteur d'Aléxandre Farnese son petit-fils (*b*). On l'emploia ensuite à des affaires plus importantes: on le députa à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, & à la Cour de Pologne. Il n'y avoit point de Savans à Rome, sous le pontificat de Jules III, qui brillassent plus

(*a*) Voiez la Remarque (*B*).

(*b*) Et non pas son neveu, comme Du Ryer a traduit le mot nepos de Mr. de Thou.

(*A*) *AMASEÜS (ROMULUS) Professeur en Grec & en Latin, ... vivoit au XVI siecle.*] Moréri ne s'étoit pas trompé dans cette Chronologie: il ne faloit donc pas la changer comme on a fait dans l'Edition de Hollande, où, au lieu du seizieme siecle, on a mis le quatorzieme. Il y avoit trois choses à corriger dans cet Article, que l'on n'auroit pas dû laisser en repos. I. Il étoit trop sec, & trop décharné. II. Il devoit être sous Amaseus, & non pas sous Romulus. III. Il faloit dire, non pas qu'Amaseüs a traduit les Oeuvres de Xenophon; mais qu'il a traduit les sept livres que Xenophon a composez de l'Expédition de Cyrus le jeune.

(*B*)

plus que lui. Il fut Sécrétaire de ce Pape. Il a fait paroître son intelligence de la langue Greque par la *Traduction de Pausanias*, & par celle *d'un Ouvrage de Xenophon* (c). Il a fait aussi un volume de *Harangues*, & *Scholas duas de Ratione instituendi*. Pour ce qui est des deux Livres qu'il avoit écrits, où il faisoit voir *que la Langue Latine est plus belle que l'Italienne*, ils n'ont jamais été imprimez (d). Quelques-uns disent qu'il mourut l'an 1558, à l'âge de soixante-neuf ans (B). Il laissa un fils, qui s'appelloit POMPILIUS, & qui ne dégénera point; car ce fut un homme qui sut du Grec, & qui se mêla d'en traduire. Il fut même Professeur en cette langue à Boulogne (e). Je croi que ses Traductions se bornérent à deux fragmens du sixieme livre de Polybe (C): il y fit paroitre plus de capacité, que Perot & Musculus n'en ont témoigné en traduisant cet Auteur (f). Un habile homme ne laissa pas de l'accuser d'avoir passé tous les endroits difficiles, se contentant d'avertir qu'on en pouvoit trouver ailleurs l'interprétation (g). Quant à son pere, l'on convient qu'il s'attachoit extrémement à l'élégance, & à la clarté: il étendoit ce qui étoit trop concis, & serroit ce qui étoit trop diffus; il éclaircissoit les endroits obscurs (h). Sa Traduction de Pausanias a eu besoin de la révision de Sylburgius.

(c) L'Expédition du jeune Cyrus.

(d) Tiré du XXI Livre de Mr. de Thou, pag. 432, & des Additions de Mr. Teissier.

(e) Bumaldus, cité par Baillet, Jugemens des Savans, Tom. IV, pag. 400.

(f) C'est le jugement de Casaubon, Voiez Baillet, là-même.

(g) Huetius, de claris Interpret. pag. 132 Edit. Batav.

(h) C'est le jugement de Mr. Huet, là-même.

(B) *Quelques uns disent qu'il mourut l'an 1558, à l'âge de 69 ans.*] Mr. de Thou s'est trompé, en mettant la mort de Romulus Amaseus à l'an 1558. Car ce Romulus *étoit mort dès l'an 1552. Nous en avons la preuve dans une Lettre de Giovan Antonio Serone, intime ami de Romulus, datée du 20 Octobre de cette année-là, & insérée dans le Recueil du Turchi, pag. m. 257.* Voila ce que Mr. de la Monnoie m'a fait la faveur de m'écrire. Au reste, si Amaseus étoit mort l'an 1558, on auroit raison de dire qu'il vécut 69 ans; car le jour de sa naissance est marqué dans les figures de Luc Gaurie au 24 de Juin 1489 (1). J'ai trouvé dans cet Ouvrage de Gaurie trois ou quatre particularitez que j'insérerai ici. Amaseus étoit maigre, de grande taille, chauve, & avoit la tête petite. Il fut Sécrétaire du Sénat à Boulogne, & il enseignoit l'Eloquence dans la même ville, aux gages de 300 écus par an. Il enseigna ensuite dans Rome, sous Paul III, & eut pour cela une pension de six cens écus. *Nunc Pauli III, ex lecturâ in urbe, habebat 600 aureos.* Mr. de Thou ignoroit cela.

(1) Voiez le folio 72 verso Edition de Venise en 1552, de ses Figures de Gaurie.

(C) *Les Traductions de* Pompilius Amaseus *se bornérent à deux fragmens du VI livre de Polybe.*] Pompilius Amaseus, aiant traduit ces fragmens, qui traitent de la Discipline militaire des Romains, les éclaircit par un *Commentaire*, qui est parmi les Manuscrits de la Bibliotheque de Mr. de Thou (2). Ce Manuscrit est en Italien. L'Auteur a traduit, tant en Latin, qu'en sa langue maternelle, ces fragmens-là.

(2) Voiez la page 453 du Catalogue de cette Bibliotheque.

AMASTRIS, niece du dernier Darius, & femme de Denys, Tyran d'Héraclée. Cherchez son Histoire dans l'Article de ce DENYS. Vous y trouverez aussi la ville d'AMASTRIS, fondée par cette Princesse.

AMBOISE (FRANÇOIS D') Parisien, mérite une place parmi les personnes que la Profession des Lettres a élevées aux honneurs du monde. Il étoit fils d'un Chirurgien de Charles neuf, & il fut entretenu, par la libéralité de ce Prince, au College de Navarre, pendant ses études de Rhétorique, & pendant celles de Philosophie. Il enseigna ensuite dans ce College; car on trouve, qu'en 1572, il avoit déja régenté la seconde classe pendant quatre ans. On le fit alors Procureur de la Nation de France. Il s'attacha depuis au Droit, & devint fort bon Avocat au Parlement de Paris; après quoi, il eut une charge de Conseiller au Parlement de Bretagne: & enfin, il fut Maître des Requêtes (a), & Conseiller d'Etat (b). Il voiagea *en divers païs loingtains* (A). Il publia, pendant sa jeunesse, quantité de *Vers François*, & quelques *Pieces Latines*, qui sans doute ne lui sembloient pas des endroits fort honorables, quand il se vit élevé aux dignitez; car ces sortes d'Ouvrages sentent un homme qui court après les matieres du tems, & qui envoie ses Muses à la quête de part & d'autre, tantôt par des Complimens de condoléance, tantôt par des Félicitations; un homme, en un mot, qui auroit été pourvu en titre d'office de la charge de Porteur des Complimens du Parnasse chez les grans Seigneurs. On verra ci-dessous les titres de quelques Ouvrages de François d'Amboise (B). Ils doivent, ce me semble, moins contribuer à l'immortalité de son nom, que la peine qu'il a prise de recueillir les Manuscrits de Pierre Abélard (C), & d'y joindre une *Préface apologétique*, qui se voit à la tête de l'Edition de l'an 1616

(a) Ex Michael. Thurnoti Laudatione Hadriani Amborsii, Vide pag. 556, 790, & 800, Historiæ Gymnasii Navarræ Joan. Launoii.

(b) Dans l'Edition des Oeuvres d'Abelard, il a le Titre d'Equitis, Regis in sanctiore Consistorio Consiliarii, Baronis Chartræ, &c.

(A) *Il voiagea en divers païs loingtains* (1).] Du Verdier Vau-Privas remarque que François d'Amboise *fit à Warsovie une Description du Roiaume de Pologne, lors que Monseigneur Henry Duc d'Anjou, à present Roy de France, fut esleu Roy de Pologne* (2). Voila l'un de ses voiages. On ne sauroit determiner par les paroles que j'ai citées, s'il le fit à la suite du nouveau Roi, ou s'il se trouva en Pologne, lors qu'on y fit l'élection du Duc d'Anjou. Ce dernier sens seroit le seul qu'il faudroit donner à ces paroles, si du Verdier Vau-Privas eût eu la coutume d'écrire très exactement.

Voiez le *Traité des Devises* de François d'Amboise, où l'on trouve (3), qu'au tems de cette élection, il étoit en ce païs-là, chez l'Evêque de Valence.

Ce Traité des Devises est posthume. Il fut imprimé à Paris, l'an 1620, par ADRIEN D'AMBOISE, fils de l'Auteur. Ce fils publia, l'année suivante, à Paris, un petit Traité de sa façon, intitulé *Devises morales*.

(1) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag. 86.

(2) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 365.

(3) A la page 42.

(B) *On verra ci-dessous les titres de quelques uns de ses Ouvrages.*] Les voici. *Elegie sur le trespas d'Anne de Montmorency, Pair & Connestable de France, avec un Panégyriq Latin & Ode Françoise, sur le desastre de la France*, en 1568 (4). *Panégyrique sur le mariage de Monsieur le Duc de Guise, Henry de Lorraine, & de Madame Catherine de Cleves, Comtesse d'Eu*, en 1570 (5). *Le Tombeau de Messire Gilles Bourdin, Procureur Général du Roi en sa Court de Parlement à Paris, fait en trois Sonnets, une Elegie traduite du Latin d'Antoine Valet, qu'en Hendecasyllabes Latins*, en 1570 (6). *Les Amours de Clion*, où se voit un Poeme intitulé, *Les Desesperades, ou Eglogues amoureuses*, en 1572 (7). *Amours Comiques, contenans plusieurs Histoires facetieuses*, & entre autres celle qu'il nomme *les Neapolitaines*, en 1584. Ces Neapolitaines étoient la Traduction d'une Comédie Italienne. Il se nomme, à la tête de cette Version, *Thierry de Timophile, G. Picard*; & il prit aussi le même masque, à la tête des *Regrets funebres de quelques animaux*, qu'il traduisit de l'Italien, en 1576, & à la tête du *Dialogue & Devis des Damoiselles*, qu'il publia l'an 1583. La Croix du Maine, qui m'aprend cela, dit que cet Auteur *avoit connoissance de beaucoup de langues, & qu'il avoit* publié plusieurs Ouvrages en langue Latine. Son Recueil de Devises fut publié après sa mort, l'an 1620.

(4) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 365.

(5) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag. 87.

(6) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, pag. 365.

(7) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag. 87.

(C) *Il a recueilli les Manuscrits de Pierre Abélard.*] Il fit ses diligences là-dessus, d'une maniere à mériter la gratitude du public: c'est à ses soins que nous devons une fort bonne Edition des Ecrits de ce fameux Dialecticien. Elle comprend, I, les Lettres qu'Abelard & Heloïse s'écrivirent, qui sont precédées de la Relation qu'il fit lui-même de ses Infortunes: II, les Lettres qu'il écrivit à quelques autres personnes, & celles que St. Bernard, l'Abbé de Clugni, &c, écrivirent au sujet de ses erreurs, ou de sa condamnation, ou de sa mort: avec quelques Traités qu'un de ses Disciples publia pour lui: III, quelques Traités dogmatiques d'Abelard, comme l'Exposition de la Priere Dominicale, celle du Symbole des Apotres, celle du Symbole de St. Athanase, la Reponse à quelques questions d'Héloïse, un Commentaire sur l'Epitre de St. Paul aux Romains: IV, plusieurs Sermons sur les principales fêtes: V, une Introduction à la Théologie, où se trouve son Livre sur la Trinité: VI, de savantes Notes d'André du Chêne sur l'Histoire des Calamitez d'Abelard. Il y a encore quelques Ouvrages de cet Auteur, qui ne sont pas imprimez. On en peut voir les titres dans le Suplément du Pere Oudin (8) avec les Bibliotheques où ils se trouvent. François d'Amboise a fait traduire en notre langue les Regles qu'Abélard avoit marquées aux Religieuses du Paraclet. Sa Preface apologetique a deplu à bien de gens, & quelques-uns ont debité, qu'elle fut cause de ce que l'on fit à Rome contre l'Ouvrage qu'il publia. *Et ce que depuis n'agueres les Oeuvres de cet* ABAJELAUD, *ayans esté imprimez, ils auroient passé par l'indice expurgatoire de Rome, je croi que la faulte n'en doibt tant estre imputée à l'Auteur qu'à celui qui auroit fait la Preface; en laquelle, au lieu d'avertir le lecteur d'estre sobre en la lecture de tels & tels passages* D'ABAJELARD, *il se seroit ingeré de le vouloir deffendre: & de là le desordre.* C'est ainsi que parle l'Auteur des Antiquitez de Melun, Avocat au Parlement de Paris (9). On ne peut pas dire dans la bonne éxactitude, qu'il ait fait la Vie de Pierre Abélard (10): il n'a donné qu'un court Récit des princi-

(8) Pag. 428.

(9) Sebast. Rouillard, pag. 350. Son Livre fut imprimé à Paris, l'an 1628, in 4.

(10) On le dit pourtant dans le Catalogue Auctorum Catalogatorum, &c. de Mr. Teissier, pag. 200.

1616 (*D*). Cette Préface m'aprend une chose, que je n'avois point trouvée dans l'Histoire du College de Navarre : savoir, qu'il a publié un petit *Traité du Concile*, & une *Préface* sur l'Histoire de Gregoire de Tours (*E*), dans laquelle il justifie cet Historien contre les accusations de Flacius Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Aréopagite, & celui de Corinthe. Il tient son rang, sous le faux nom de *Thierry de Timophile*, dans la Liste des Auteurs déguisés, que Mr. Baillet a publiée.

J'ai une Addition à donner touchant l'Edition des Oeuvres de Pierre Abélard, ordinairement attribuée à notre François d'Amboise (*F*).

principales avantures de ce personnage. Ce Récit contient un assez bon nombre d'erreurs : ce n'est pas ici le lieu de les critiquer ; mais sans sortir du véritable sujet de cette Remarque, je puis fort bien dire que François d'Amboise n'a pas procuré à Pierre Abélard toute la gloire qu'il croioit lui procurer par l'Edition de ses Oeuvres. Le public n'a point trouvé dans les Ecrits de cet Auteur cette grande subtilité, cette grande force, qui le rendirent si célebre durant sa vie. Ecoutons encore une fois Sébastien Roulliard. *Quant aux escripts de cet* ABAJALARD, dit-il (11), *certainement ils ne m'ont semblé remplire la capacité ni correspondre a la grandeur des titres & eloges à lui donnez par tant d'insignes Autheurs. Et partant me suis-je persuadé que l'excellence de cet homme gisoit en un esprit prasent, en un discours facond & facond, & en la force d'un genie philosophique qui le rendoit redoutable & invincible en toutes sortes de disputes. Comme on ha veu de nos jours deux ou trois personnages avoir aquis grande estime par aucunes de ces perfections ; & neanmoins, ce qu'ils ont fait imprimer de leurs escripts s'est trouvé beaucoup inferieur à ce que chascun en auroit attendu.*

JUGEMENT sur les Ecrits d'Abelard.

(11) Hist. de Melun, pag. 148.

(*D*) *Il a mis une Preface apologétique aux Oeuvres d'Abélard de l'Edition de l'an* 1616.] La commodité des chiffres a ses incommoditez. Les Imprimeurs y font mille fautes, que les Correcteurs n'aperçoivent pas, & cela multiplie furieusement les êtres sans nécessité. Nous en avons ici un exemple. Quelques-uns mettent cette Edition d'Abélard en l'année 1606 (12), & quelques autres en l'an 1626 (13). Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs Auteurs, que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'espace de vint ans ; &, comme quelques-uns disent qu'on les imprima in folio, l'an 1616 (14), c'est un nouveau moien de multiplier les Editions sans nécessité.

(12) Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, pag. 801.

(13) *Le P.* Oudin, Supplement. de Script. Ecclesiast. pag. 411.

(14) Spizelius, Specim. Biblioth. univers. Konig. Bibl. vet. & nova, Christoph. Hendreich, Pandectar. Brandenburg. *&c.*

(*E*) *Il a publié une Préface sur l'Histoire de Gregoire de Tours*] Je ne doute point que ce ne soit celle dont Mr. l'Abbé de Marolles a parlé ainsi (15) : *Son Histoire des François*, (il s'agit de Gregoire de Tours,) *qui est le plus beau de ses Ouvrages, fut autrefois traduite par Claude Bonnet, Gentilhomme du Dauphiné* (16), *qui se qualifioit Docteur en Droit Civil & Canon, sur laquelle Mr. Hemery d'Amboise, Maistre des Requestes, a fait une assez longue Preface, addressée à Madame Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, & fut imprimée à Paris, in 8, chez Claude de la Tour, en* 1610.

(15) *Préface sur Gregoire de Tours.*

(16) *Il n'est point dans la* Bibliotheque de Dauphiné *de Sr.* Allard.

(*F*) *J'ai une Addition à donner touchant l'Edition des Oeuvres de Pierre Abélard, ordinairement attribuée à notre F. d'Amboise.*] Cette Remarque n'est point de mon cru, & je la donne dans les propres termes de celui qui me l'a fournie (17). „ Il y a des Exemplaires des Oeuvres d'Abélard, qui portent à la tête le nom de Mr. d'Amboise ; mais on en „ trouve, d'autres, où l'on voit celui d'André du Chesne, „ avec ce titre, *Petri Abælardi, Sancti Gildasii in Britannia „ Abbatis, & Heloissæ Conjugis ejus, quæ postmodum prima „ Cœnobii Paraclitensis Abbatissa fuit, Opera, nunc primùm „ eruta ex MSS. Codd. & in lucem edita studio ac diligen„ tiâ Andreæ Quercetani, Turonensis. Parisiis, Nic. Buon,* „ 1616, *in* 4. Il y a beaucoup d'apparence, que c'est vé„ ritablement à ce célébre Tourangeau, que nous devons „ cette Edition. Dans l'Abrégé du Privilege, qui est au „ commencement de l'Exemplaire qui porte le nom de Du „ Chesne, on n'a pas manqué d'y dire, que ces Oeuvres „ étoient imprimées par les soins d'André du Chesne, *edi„ ta studio Andreæ Quercetani*; au lieu que dans l'Exemplai„ re qui a le nom d'Amboise, le Privilege ne dit pas un „ mot de celui qui a pris soin de recueillir ces Oeuvres. „ Ainsi, s'il étoit permis de conjecturer, on pourroit croi„ re, que par quelque motif secret, & qu'on n'a pas jugé „ à propos de transmettre à la postérité, Du Chesne auroit „ cédé la gloire de son Ouvrage à Mr. d'Amboise, qui étoit „ alors en état de reconnoitre un sacrifice de cette nature. „ Quoi qu'il en soit, les deux Exemplaires de Du Chesne „ & d'Amboise, que j'ai vus, ne sont pas semblables en „ tout : par exemple, celui de Du Chesne commence par „ une Epitre Dédicatoire adressée à Mre. Benjamin de „ Brichanteau, Evéque de Laon, & Abbé de Ste. Genne„ vieve. Cette Epitre manque dans la prétendue Edition „ de Mr. d'Amboise, aussi bien que la Préface que Du „ Chesne ajouta ; où, après avoir dit en général qui étoient „ Abélard & Héloïse, il rend compte de ce qu'il a fait „ pour rendre l'Edition de ce célébre Dialecticien la meil„ leure qu'il a pu : il parle honorablement de tous ceux qui „ l'ont aidé de leurs Manuscrits, & avoue devoir à Mr. „ d'Amboise les Lettres & quelques autres petites Piéces. „ Après cette Preface, suivent les *Testimonia Veterum de „ Abælardo & Heloissâ*, qui manquent aussi dans l'Exem„ plaire de Mr. d'Amboise. De son côté, l'Edition de ce „ Conseiller d'Etat a une Preface Apologétique pour Abé„ lard, qui manque dans l'Edition de Du Chesne. Pour „ le reste, tout est semblable, & ces deux Exemplaires se „ répondent page pour page. Il ne sera peut-être pas inu„ tile d'avertir le public de ce double titre, de peur qu'un „ jour il ne fois cause qu'on augmente encore le nombre „ des Editions d'Abélard, comme on l'a déja remarqué".

(17) *Mémoire manuscrit, communiqué par Mr.* Lancelot, *l'un des Sous-Bibliothecaires de la Bibliothéque Mazarine à Paris.*

AMBOISE (ADRIEN D') frere puîné du précédent, ne s'avança pas moins que lui, puis qu'il parvint jusques à la Prélature. Il eut part comme lui aux libéralitez de Charles IX, qui l'entretint assez long-tems au College de Navarre. Il trouva la même grace auprès du Roi Henri III. Il étoit de la maison de Navarre (*a*), lors qu'en 1579 on l'élut Recteur de l'Université de Paris. Pendant son Rectorat, l'Université demanda au Roi la confirmation de ses privileges, & il porta la parole, suivi d'un grand nombre de Docteurs. Il reçut ses Licences en Théologie l'an 1582, & fut préconisé en cette rencontre par Michel Thiriot, qui, entre autres loüanges, lui donna celle d'être sorti d'une très-noble famille (*A*). Il étoit Prédicateur & Aumônier du Roi, & Grand Maitre du College de Navarre (*b*), lors qu'en 1594 l'Université de Paris prêta serment de fidélité à Henri le Grand. Environ ce tems-là, il obtint la Cure de St. André à Paris, &

(*a*) *Socius Navarricus.* Launoius, Historia Gymnasii Navarræ, pag. 360.

(*b*) *Ibid. pag.* 371, 372.

(*A*) *Thiriot lui a donné la loüange d'être sorti d'une très-noble famille.*] Néanmoins cet Auteur fait expressément mention de la Chirurgie du pere dans cet Eloge du fils. J'emprunte de Mr. de Launoi ce *neanmoins* ; car voici comme il parle, „ *Attamen Thiriotus ait*, Hadrianum fundatissimâ & nobilissimâ suam esse familiâ. *Hic enim verbis utitur* : Franciscus primùm in duorum inferiorum Navarræ sodalitiorum disciplinam receptus est, & Caroli „ IX liberalitate ad Rhetoricas ac Philosophicas institutio„ nes eruditus. Deinde, humaniores literas ibidem do„ cuit, &c (1)". Un très-bon moien de tirer d'affaire ces deux Auteurs seroit de dire, que *nobilissima familia* ne signifie point ce que les François apellent *famille très-noble*, *famille de Gentilhomme* ; car si Thiriot avoit ainsi entendu son Latin, il eût parlé peu éxactement : la Chirurgie n'est point en France la profession d'un Gentilhomme. Si Mr. de Launoi avoit pris la chose en ce même sens, il eût aporté des preuves sans necessité, & ses preuves n'auroient eu aucune force. Il n'est pas nécessaire de prouver que l'on a donné la qualité de Gentilhomme à quelqu'un, lors qu'en propres termes on a dit qu'il est né d'une famille très-noble, au sens que les François entendent ce mot ; & si, pour prouver un fait de cette evidence, on alléguoit la qualité de Boursier, & celle de Regent de Seconde, que ce quelqu'un auroit eue dans le College de Navarre, il est sûr qu'on ne songeroit pas à ce qu'on diroit. Pareilles preuves de noblesse ne furent jamais de mise. Il pourroit donc être, que non seulement Michel Thiriot, mais aussi Mr. de Launoi, ont pris *nobilissima familia*, pour une famille considerable, & qui faisoit belle figure, & non pas pour une famille de Gentilhomme. C'est à quoi il faut prendre garde dans les Eloges Latins des hommes de Lettres : on se tromperoit, si l'on prenoit pour des Gentilshommes tous ceux dont on dit *nobili loco, nobili genere, nobili prosapia ortundi.* Je sai bien que François d'Amboise se qualifie Ecuier dans l'Edition d'Abélard : mais cela prouve tout au plus que son pere, ou lui, avoient été annoblis ; & nullement, que son pere eût été Chirurgien & Gentilhomme tout ensemble. Il me vient une pensée, que je donnerai pour ce qu'elle me coûte : c'est que peut-être les prédécesseurs de François d'Amboise aiant dérogé, il obtint la réhabilitation de sa famille. Que fait-on même, si du côté gauche il ne descendoit pas de l'illustre Maison d'Amboise ? C'est ce qui paroit le plus vraisemblable ; car il raconte qu'il alla au Couvent du Paraclet, pour y ramasser tout ce qu'il pourroit des Oeuvres de Pierre Abélard, & qu'il y fut très-bien reçu par l'Abbesse, Marie de la Rochefoucaut, sa parente, *dont l'aïeule paternelle*, dit-il, *Antoinette d'Amboise, femme du Seigneur de Barbesieux, Chevalier de l'Ordre, étoit fille aînée de Guy d'Amboise, & petite-fille & heritiere de Charles Seigneur de Chaumont, Marechal de France* : de sorte qu'elle recueillit toute la succession de cette très-ancienne famille, & qu'elle transporta les biens de la branche aînée dans la Maison de la Rochefoucaut. *Totam vetustissimam familiam crevit, & primogenita NOSTRA ad Rupifocaldos transtulit* (2). C'est une chose assez singuliere

(1) Launoius, Hist. Gymnasii Navarr. pag. 799, 800.

(2) Franc. Amboesius, Præfatione Apologet. in Opera Abælardi.

& enfin, en l'année 1604, on le fit Evêque de Treguier. Il mourut le 28 de Juillet 1616, & fut enterré dans sa Cathédrale, où son Epitaphe lui donne de grans éloges (*B*). Je ne sache point qu'il ait composé d'autres Ecrits qu'une Tragédie Françoise, intitulée *Holoferne*, qui fut imprimée l'an 1580 (*c*).

(*c*) Launoii Hist. Gymnas. Navarr. pag. 800.

here, que le fils d'un Chirurgien de Charles IX ait parlé ainsi. (*a*) Notez, qu'il ne faudroit pas nier absolument que quelque branche de l'illustre Maison d'Amboise ne soit demeurée, ou ne soit tombée dans l'obscurité. Le Chirurgien de Charles IX étoit peut-être de cette branche.

§. (*a*). La postérité de cet homme supose présentement, mais très-faussement, sur la conformité du Nom, qu'elle est une Branche de l'illustre Maison d'Amboise; mais on peut assûrer très positivement,

I, Que Jean d'Amboise, Pere de François d'Amboise, étoit natif de la ville de Douai en Flandres: qu'il fut successivement Chirurgien des Rois François I, Henri II, François II, Charles IX, & Henri III: qu'il fut naturalisé par Lettres du 29 de Janvier de l'an 1566, en qualité alors de Valet de Chambre & Chirurgien du Roi Charles IX: qu'il mourut le 13 de Decembre de l'an 1584: & qu'il fut enterré dans l'Eglise de St. Gervais, à Paris, avec Marie Fromager, sa femme, fille de Jean Fromager, aussi Chirurgien Juré au Chatelet de Paris, & Chirurgien du Roi.

II, Que François d'Amboise, fils de Jean, fut Baron de la Chartre sur Loire, & Seigneur d'Hémeri & de Vezeul en Touraine, &c; Conseiller, puis Président au Parlement de Bretagne; Avocat Général au Grand Conseil l'an 1586; Maitre des Requêtes en 1597; & Conseiller au Conseil privé; & enfin Conseiller d'Etat en 1604: qu'il épousa le 25 de Janvier 1594 Marguerite Cousinet, fille d'un Notaire de la ville de Meaux, vivante encore l'an 1634: qu'au mois de Juillet de l'an 1589, le Roi Henri III le créa Chevalier, en considération des services que son pere avoit rendus à quatre des Prédécesseurs de ce Prince; & voici la Copie de ces Lettres de Chevalerie.

Lettres de Chevalerie; données par le Roi Henri III au Mois de Juillet 1589 à François d'Amboise, Président au Parlement de Bretagne.

„ Henri par la grace de Dieu Roi de France & de Pologne, à tous presens & à venir, Salut. Comme il soit chose honneste & raisonnable que les personnes ornées & decorées de Vertus soient élevées en titre & degré d'honneur convenable à leur mérite, afin de donner courage & desir aux autres de parvenir par vertu à telle ou plus grande dignité ou sublimation; Sçavoir faisons que nous duement acertenés des notables, louables, & vertueuses œuvres, actions, & comportemens de notre cher & bien amé Mre. François d'Amboise, Sr. de Vexeul, nôtre Conseiller & Avocat Général en nôtre grand Conseil, & Président au Parlement de Bretaigne, rememorant les services que feu son Pere a fait aux quatre Rois, nos prédécesseurs, & à nous, & considerant les grands, agréables, & fideles services que ledit d'Amboise nous a faits, tant en plusieurs Charges & Commissions, qu'il a eues en cetui nôtre Royaume, & voyage qu'il a fait lors de nôtre Election en Pologne, qu'en l'exercice de ses deux Etats, en deux de nos Cours Souveraines, & lesquels services ledit d'Amboise continue ordinairement près & alentour de nôtre personne, en plusieurs & maintes manieres, & esperans que de bien en mieux il fera le temps à venir, voulans aucunement l'en récompenser, & extoller au titre & degré d'honneur, comme ses dites vertus & œuvres le méritent, afin qu'à son exemple, tant sa postérité que les autres personnes d'honneur & vertu soient induits à faire le semblable, à nous & cette couronne; icelui pour ces causes & autres à ce nous mouvans, avons fait & créé Chevalier, & du titre d'icelui décoré & décorons, en présence de plusieurs Princes & Seigneurs de nôtre sang, & autres grands & notables personnages étans près de nous, pour par lui jouir & doresnavant user dudit titre de Chevalier, en tous droits de noblesse, honneurs, autoritez, privileges, exemptions, prerogatives, & preeminences en toutes honnorables assemblées, tant en jugement, qu'ailleurs, ou besoin sera, comme au semblable ont acoutumé d'user les autres Chevaliers creés, tant de nôtre main, que de nos Prédécesseurs Rois. Si donnons en mandement à nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, Baillifs, Seneschaux, Prevôts, Juges ou leurs Lieutenans, & à tous nos amés, Justiciers, Officiers, & Sujets, chacun en droit soi, si comme il apartiendra, que ledit d'Amboise ils fassent, soufrent, & laissent jouir & user pleinement & paisiblement desdits droits de Chevallerie, honneurs, prerogatives, privileges, franchises, & libertés, qui y apartiennent ainsi que dessus est dit, & qu'en tel cas est acoutumé. Car tel est notre plaisir, & afin que nôtre présent Don & Octroi soit & demeure à jamais valable à la décoration dudit d'Amboise, & de ses successeurs, & qu'il en soit mémoire perpetuelle, nous avons fait mettre nôtre Scel à ces Presentes. Donné à Pontoise au mois de Juillet l'an de grace 1589, & de notre regne le seizieme. Signé Henri, & sur le repli par le Roi, Potier, & à costé est écrit, *Visa contentor*. signé Chenaud, & scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soie verte & rouge. „

III, Qu'Antoine d'Amboise, son fils, Baron d'Hémeri &c, épousa le 20 d'Octobre de l'an 1632 Anne de la Hilière, fille de Jean-Gabriel de la Hilière, Gouverneur d'Amboise, & de Louise du Gast; & qu'après avoir été Lieutenant de l'Artillerie en 1634, puis Mestre de Camp du Regiment de Touraine, & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Trin en Piedmont, il mourut Lieutenant General des Armees du Roi.

IV, Que Charles-Jules d'Amboise, son fils, aussi Mestre de Camp du Regiment de Touraine, épousa le 22 Septembre de l'an 1672 Charlotte du Gast, sa Cousine.

Et V, que de ce mariage est sorti Gilles-Antoine d'Amboise vivant, & demeurant dans la Ville d'Amboise en Touraine, où il épousa le 17 de Janvier 1700 Paule Guichard, fille du Maire de ladite Ville, de laquelle il a un fils & deux filles, vivans en 1716.

On supose dans un petit Livre, intitulé *Index Funereus Chirurgorum Parisiensium ab anno 1315 ad annum 1714*, imprimé à Trevoux chez Estienne Ganeau, en 1714, in 12, que François, Adrien, & Jaques d'Amboise (*), fils de Jean, étoient sortis de l'illustre Maison d'Amboise (†): & c'est sur cette fausse suposition, que celui qui reste aujourd'hui le seul de la postérité de François d'Amboise usurpe les Armes pleines de cette puissante Maison.

Lorsque feu Mr. Bayle commença à travailler à son Dictionaire Historique, s'il m'avoit consulté, il auroit traité plus éxactement, & plus surement qu'il ne l'a fait, beaucoup de Faits Généalogiques qu'il a avancés dans son Ouvrage, qu'on n'a pas rectifiés depuis, & qui resteront contre la vérité, dans toutes les Editions que l'on fera de cet excellent Livre (‡). Rem. crit.

(*B*) *Son Epitaphe lui donne de grans éloges.*] Je ne croi pas que l'on soit faché de la voir ici. Je la copie sur Mr. de Launoi.

Ambosi, pater eruditionum,
Argiva & Latia madens Minerva,
Paulina in Cathedra diserte praco,
Idemque hæreseos severe censor,
Priscorum nova norma Episcoporum,
Asyslus pie, pauperum patrone,
Custos virginitatis atque amator,
Tu quocumque teris, sequeris agnum.

(*) Jaques d'Amboise, frere de François, épousa Marie Langis, fille de Joseph Langis, Procureur au Parlement, mourut le 5 d'Aout 1605, & fut enterré dans le Cimetiere de St. Nicolas des Champs à Paris. Il fut pere d'Anne d'Amboise, fille unique, mariée avec David de Mondezer, Gouverneur de la Fere en Picardie, puis Lieutenant au Gouvernement de Verdun.

(†) M. Joannes d'Amboise, pater, Collegio Chirurgico Regio, est Nobilissima Ambosianorum gente oriundus, tres habuit filios, ex suo quisque statu percelebres, Franciscus, scilicet, Adrianus, & Jacobus. Index funereus Chirurgorum Parisiensium, pag. 22, 30, 32. &c.

(‡) Tiré d'un Memoire communiqué par Mr. d'Hozier en 1716.

AMBOISE (Jaques d') frere cadet du précédent, s'attacha à la profession de son pere, & y devint très-habile; mais après qu'il eut assez fait conoître sa capacité dans la Chirurgie, il monta plus haut de quelques dégrés: il devint Docteur en Médecine (*A*). Cette promotion se fit entre l'an 1582 & l'an 1597: car Pineau témoigne dans un Livre composé en 1597 touchant les marques de Virginité, qu'alors Jaques d'Amboise étoit Docteur en Médecine; mais qu'il n'étoit que Maitre ès Arts & Bachelier en Chirurgie, lors qu'avec beaucoup de dextérité, & en présence de plusieurs grans Maîtres, il fit la dissection d'une femme qui avoit été pendue l'an 1579, pour avoir tué son fruit (*a*). Nous savons d'ailleurs, qu'il n'étoit encore que Chirurgien, l'an 1582 (*b*), & qu'il étoit Licentié en Médecine, & Médecin du Roi, l'an 1594, lors qu'il fut élu Recteur de l'Université de Paris (*c*). Le serment, que cette Université prêta à Henri le Grand, & le procès qu'elle intenta aux Jésuites, tombent sous ce Rectorat. On a deux *Harangues* Latines, que Jaques d'Amboise prononça au Parlement, en qualité de Recteur, le 12 de Mai & le 13 de Juillet 1594: elles sont sanglantes contre les Jésuites. Il avoit été membre du College de Navarre, avant que d'être Recteur (*d*).

(*a*) Voiez ci-dessous la Remarque (*A*).

(*b*) Mich. Thiriot Laudat. Hadr. Ambosii, 1582, apud Launoium, Historia Gymnasii Navarræ, pag. 799.

(*c*) Launoii Historia Gymnasii Navarræ, pag. 168. Voiez aussi l'Apologie pour J. Chastel, pag. 194.

(*d*) Launoius, ibid.

(*A*) *Il s'attacha à la Chirurgie, où il devint fort habile, & devint Docteur en Médecine.*] Cela paroit par ces deux Passages: l'un est de Thiriot (1); *Natu minimus paternam, hoc est ulceribus medendi artem amplexatus, multis salutarem manum felicissimè prabet*; & l'autre de Pineau; *Jacobus Ambosianus in Artibus Magister & in Chirurgiâ Baccalaureus (nunc autem in utrâque Medicinâ Doctor & Medicus regius)* (2). Mr. de Launoi entend par là le Chirurgien de Charles IX, & se trompe.

(1) Apud Launoium, Hist. Gymnas. Navarr. pag. 799.

(2) Pineau, de Virginit. Notis, Lib. II, Cap. VIII.

AMBOISE (MICHEL D') Ecuier & Seigneur de Chevillon, vivoit au XVI siécle. Il se donna dans ses Ouvrages un nom de guerre, ou plutôt un nom poëtique (a), qui ne leur a point servi de grand relief, & qui n'a pas empêché, qu'avec le grand nombre de ses Poësies, il ne soit tombé dans les ténébres de l'oubli. Il ne paroit pas plus que François d'Amboise dans le vaste Recueil de Mr. Baillet: cependant il y a quelque aparence qu'il espéra que le titre de ses Ouvrages entretiendroit long-tems la curiosité des Lecteurs. L'un de ses Livres, intitulé *Les Epistres Veneriennes, Fantasies, Complaintes, Epitaphes, trente quatre Rondeaux, & trois Ballades*, fut imprimé à Paris, en 1556. Un autre s'apelle *Le Blason de la dent* (b). Les *Contr'Epistres d'Ovide* (c), c'est-à-dire, les Lettres qu'il composa pour réponse à celles que les Heroïnes d'Ovide écrivirent à leurs Maris ou à leurs Galans, sembloient devoir être un grand attrait; & néanmoins, elles ont subi la destinée des autres Poësies de Michel d'Amboise. On ne sait plus ce que c'est. Il se mêla de traduire: il mit en Vers François IV *Satires de Juvenal* (d); *le X Livre des Métamorphoses d'Ovide*, les *Eglogues de Baptiste Mantouan* (e), & le Traité Italien d'Antonio Phileremo Fregoso, intitulé *Ris de Democrite & Pleur d'Heraclite* (f). Il a écrit en Vers Héroïques *La Déploration de la Mort de Messire Guillaume du Bellai, Seigneur de Langey* (g); & en Prose, le *Guidon des gens de guerre* (h). Voiez la Bibliothéque de du Verdier Vau-Privas.

(a) L'Esclave fortuné.
(b) Imprimé à Lyon, en 1517.
(c) Imprimées à Paris, en 1542.
(d) Imprimées à Paris, en 1543.
(e) Imprimées à Paris, en 1530.
(f) Impr. à Paris, en 1547.
(g) Impr. à Paris, en 1549. La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoise, pag. 322.
(h) Imprimé à Paris, en 1641.

AMBROISE, Général de l'Ordre de Camaldoli. Cherchez CAMALDOLI.

AMELIA, ville d'Italie. On l'apelloit anciennement *Ameria*. Elle est située entre le Tibre & la Néra. Caton débite qu'elle fut fondée 964 ans avant la guerre de Persée (a): si bien que cette guerre aiant commencé l'an 581 de Rome, il s'ensuivroit qu'Ameria auroit été plus ancienne que Rome de 383 ans. Festus donne le nom d'*Amirus* au fondateur de cette ville. Il paroit par des Inscriptions qu'elle devint une de ces Villes que les Romains apelloient *Municipium*. Ciceron le confirme dans le beau Plaidoié qu'il fit pour Roscius Amerinus. Elle aquit le droit de Colonie Romaine sous Auguste (b). Elle est située dans un terroir fertile, & les côtaux qui l'environnent ont de beaux vignobles (c). Il n'est pas certain qu'anciennement on estimât les vignes d'Ameria. Comme je ne fais cet Article, que pour rectifier celui de Moréri (A), je ne le fais pas fort long. Leandre Albert a besoin aussi d'être corrigé (B).

(a) Apud Plinium, Libr. III, Cap. XIV.
(b) Cluverii Ital. Antiq. Libr. II, Cap. VII.
(c) Leandri Alberti Descriptio Italiæ, pag. 144.

(A) *Je ne fais cet Article, que pour rectifier celui de Moréri.*] I. Il n'y a point d'Auteurs qui *aient écrit qu'Ameria fut bâtie du tems de la guerre de Persée.* II. Pline ne *soutient* point *qu'elle étoit bâtie en 964 avant cette guerre.* Il raporte simplement que Caton avoit dit cela. III. Ciceron n'a point plaidé pour un Comédien né en cette ville: le *Roscius Amerinus*, pour qui il plaida, étoit different du Roscius Comedien, pour qui il plaida aussi. IV. Ces paroles de Virgile, *Atque Amerina parant lentæ retinacula viti* (1), ne prouvent point que de son tems on *estimât les vignes d'Amelia*. Ce Vers ne signifie autre chose, sinon qu'on trouvoit au territoire de cette ville quantité de branches souples comme l'osier, desquelles on se servoit dans la culture des vignes. *Virgas de quibus vites religantur: quæ virgæ abundant circa Amerinum oppidum .... alii genus salicis dicunt, dispari colore a cæteris salicibus: nam est rubra & ad connectendum aptior, quæ præter morem lenta est* (2).

(B) *Leandre Albert a besoin aussi d'être corrigé.*] Il impute à Caton d'avoir dit qu'Ameria fut retablie plus de neuf cens ans avant la guerre de Persée, & qu'elle fut bâtie premierement par ceux de Veïes, peuple de Toscane, sous la conduite d'Ameroe fille d'Atlas Italien, & de Plutone. Il supose que Pline a dit qu'elle fut bâtie 964 ans avant la guerre de Persée, & il fait de Caton & de Pline deux chefs d'opinion. Ensuite, il travaille à les accorder, & voici la maniere dont il s'y prend. *La Chronologie de l'un convient assez avec la Chronologie de l'autre*, dit-il (3). *Caton parle de plus de 900 ans avant la guerre de Persée: Pline en marque 964 avant cette même guerre. Il est donc aisé de les mettre d'accord ensemble. Que si l'un d'eux emploie le terme de rebâtir, & l'autre le terme simple de bâtir, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'ils assurent choses contraires; car le mot* condere *dont se sert Pline se prend indifféremment, & pour fonder, & pour réparer.* Ces vaines & chimeriques disputes tombent par terre, à la honte de cet Auteur, dès que l'on consulte Pline; car on voit qu'il ne forme pas de sentiment, & qu'il se contente de dire *Ameriam .... Cato ante Persei bellum conditam annis 964 prodidit* (4).

(1) Virgil. Georgicor. Libr. I, v. 265. Ce Vers a été tronqué par Moreri: *Atque Amerina parent lenta retinacula viti.*
(2) Servius in Virgil. ibidem.
(3) Leandri Alberti Descript. Italiæ, pag. 144.
(4) Plinius, Libr. III, Cap. XIV, in fine.

AMELIUS, Philosophe Platonicien, au III siécle, étoit de Toscane. Son vrai nom étoit *Gentilianus*, & il aimoit mieux le surnom d'*Amerius*, que celui d'*Amelius*. Il fut disciple de Plotin à Rome, pendant 24 ans; après quoi, il se retira dans Apamée ville de Syrie. Il y étoit, quand Plotin mourut. Il adopta un certain Justin Hesychius, natif de la même ville (a). Voila sans doute les sources du mensonge que Suïdas a débité, quand il a dit qu'Amelius étoit d'Apamée. Il ne se trompe guere moins, quand il assure que Porphyre fut disciple d'Amelius (A). Ce qu'il y a de certain est qu'Amelius fut fort estimé de son maitre, & qu'il répondit à cette estime par une singuliere vénération pour Plotin. Lors qu'il commença d'étudier sous ce fameux Philosophe, il ne savoit que ce qu'il avoit apris d'un certain Lysimachus (b); mais par son aplication au travail, il devança tous ses condisciples. Il savoit par cœur une partie des Leçons de Numenius. Il les avoit ramassées & copiées presque toutes. Il faisoit aussi de gros Recueils de tout ce qu'il entendoit dans les Conférences de Philosophie; & il composa de ces Recueils *une centaine de Traités*, qu'il donna à son fils adoptif. Il n'avoit encore osé produire que cela, lors que Porphyre vint à Rome (c); c'est-à-dire, après avoir profité des instructions de Plotin pendant l'espace de dix-huit ans. Depuis il composa XL *Livres contre Zostrianus*, l'un de ces anciens Héretiques, tant en Philosophie, qu'en Religion, qui faisoient un si horrible mélange des doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. Il s'éleva un grand nombre de ces Hérétiques au tems de

(a) Porphyrius in Vitâ Plotini.
(b) C'étoit un Philosophe Stoïcien.
(c) En 263.

(A) *Suïdas assûre que Porphyre fut disciple d'Amelius.*] Porphyre dit lui-même, que lors qu'il commença d'être disciple de Plotin, il y avoit 18 ans qu'Amelius étudioit sous ce Philosophe (1). Il ajoûte qu'il fut le condisciple d'Amelius pendant 6 ans; après quoi, ils partirent de Rome, lui pour aller en Sicile, & l'autre pour aller à Apamée. Ils demeurérent pour le moins jusques à la mort de Plotin au lieu où ils s'étoient retirez. Or comme Porphyre avoit alors environ 38 ans, & qu'il avoit eu à Rome plus de réputation qu'Amelius, il n'y a nulle aparence qu'il soit devenu son disciple. Joignez à cela qu'Amelius, en lui dédiant son Apologie de Plotin, le prie d'en excuser & d'en corriger les defauts (2). Enfin le silence de Porphyre, de quelle force n'est-il point contre Suïdas? Porphyre fait mention d'Amelius à tout moment dans la Vie de Plotin, & il n'auroit jamais dit un mot des études qu'il auroit faites sous la discipline d'un tel maitre? Suïdas pourroit bien avoir eté trompé par Theodoret, qui *apelle Amelius le chef de l'ecole de Porphyre* (3), *c'est-à-dire*, selon l'interprétation de Mr. de Tillemont, *de l'ecole de Plotin où Porphyre étudiont* (4). *Aussi Suidas le fait maistre de Porphyre:* (c'est Mr. de Tillemont qui parle.) *On peut mettre encore entre ses disciples Castricius Firmus, homme .... qui rendoit toutes sortes de services à Amelius.* Voila donc un Auteur moderne, qui donne dans l'erreur de Suïdas, & qui va même plus loin; car il est visible par la Vie de Plotin, à laquelle il nous renvoie touchant Castricius, que c'étoit du vivant de Plotin, que Castricius avoit à Rome un si grand attachement pour Amelius. Or il est incontestable, que pendant que ce dernier a été à Rome, il n'a point eu de disciples. Il étoit disciple de Plotin, & ne dressoit point Autel contre Autel.

(1) Porphyr. in Vitâ Plotini.
(2) Ibidem.
(3) Theodor. Græcar. Affect. pag. 500.
(4) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. III, pag. 1084. Edition de Bruxelles.

de Plotin ; & c'est ce qui l'obligea d'armer contre eux. Il prit sur lui la défaite des Gnostiques, pendant qu'Amelius combatroit contre Zostrianus, & que Porphyre attaqueroit les prétendues révelations de Zoroastre. Après cela, Amelius, aiant oui dire que l'on accusoit Plotin de s'être paré des dépouilles de Numenius, prit la plume pour justifier son maitre ; &, dans trois jours, il composa un Ouvrage, qu'il dedia à Porphyre, & auquel celui-ci donna pour titre, *De la différence qui se trouve entre la doctrine de Numenius, & celle de Plotin*. Ce que je vais dire suffit à faire conoitre l'estime que Plotin avoit pour Amelius. Comme Plotin se soucioit peu d'étaler ses forces, il laissoit des doutes dans l'esprit de ses auditeurs, & il avoit en quelque façon besoin d'être forcé à montrer le meilleur de sa doctrine. C'est ce qui fit que Porphyre lui proposa par écrit plusieurs objections, pour prouver que nos idées sont hors de notre entendement (d). Voila ce que le Pere Mallebranche a renouvellé de nos jours. Plotin, aiant lu ces objections, les donna à réfuter à Amelius. L'oposant repliqua : Amelius dupliqua ; & enfin, Porphyre, comprenant la doctrine de Plotin, y donna les mains, & lui sa Rétractation en plein Auditoire. Longin, dont le goût étoit si sûr, & la critique si redoutable, trouvoit à la verité trop de verbiage dans les Ecrits d'Amelius ; mais il le mettoit néanmoins au petit nombre des Philosophes dont les Ouvrages lui sembloient dignes de considération (B). Il écrivit une longue Lettre contre celle qu'il avoit reçue d'Amelius, touchant les manieres de la Philosophie de Plotin. Amelius étoit un dévot du Paganisme, grand observateur des nouvelles Lunes & des Fêtes (e) (C). Il avoit cité dans l'un de ses Livres le commencement de l'Evangile de Saint Jean, pour confirmer la doctrine de Platon. Eusebe a raporté ce passage (f) ; mais non pas aussi amplement que Theodoret (g), & que St. Cyrille (h).

(d) Διὸ καὶ ἀντιγράψας πραγματείαν ἐπιστῆσαι πειρώμενος, ὅτι ἔξω τοῦ νοῦ ὑφέστηκε τὸ νόημα. *Quapropter opus contra scribendo pro nostra sententia, conatus ostendere ea quae intelliguntur extra intellectum esse.* Porphyr. in Vita Plotini.

(e) *Tiré de la Vie de Plotin, composée par* Porphyre.

(f) *Dans sa* Præparat. Evangel. *Libr. XI, Cap. XIX.*

(g) Græc. Affection. *Libr. II, pag.* 500.

(h) In Julian. *Libr. VIII.*

(B) *Longin . . . le mettoit au petit nombre des Philosophes dont les Ouvrages lui sembloient dignes de considération.*] Ce nombre étoit si petit, qu'il ne comprenoit que deux Auteurs, Plotin & Amelius. La gloire de ce dernier en étoit d'autant plus grande : cependant cela ne fit pas que ses Ecrits ne dechussent assez tôt de leur premiere reputation. Eunapius les met dans la même catégorie que ceux de deux autres condisciples de Porphyre, & prononce cet arrêt contre tous : Συγγράμματα γε αὐτῶν περιφέρεται, λόγος δὲ αὐτῶν οὐδεὶς (5). *Quorum extant quidem volumina, sed existimatio prope nulla est* (6). Il en donne pour raison qu'ils étoient destituez des ornemens du langage, & purement dogmatiques.

(C) *Il étoit grand observateur des nouvelles Lunes & des Fêtes.*] Je n'ignore pas, qu'au lieu *des nouvelles Lunes*, il feroit plus sur de dire, *des prémiers jours du mois*, comme a fait Marsile Ficin (7) ; mais j'ai cru que mon expression seroit plus facilement entendue. Voici les termes de Porphyre : Φιλοθύτου δὲ γεγονότος τοῦ Ἀμελίου, καὶ τὰ ἱερὰ κατὰ νουμηνίαν, καὶ τὰς ἑορτὰς ἐκπεριιόντος (8). Qu'on aille dire après cela que les Philosophes sont des impies. S'ils l'avoient été, ils n'auroient pas tant écrit en faveur du Paganisme : ils n'auroient pas été les seules plumes que les Chrêtiens eurent à combatre ; car pour les Prêtres & les Sacrificateurs, ils ne se mêlérent pas de cela : leur ignorance les en dispensoit.

(5) Eunap. in Vita Sophistarum, pag. 20.

(6) *Je raporte la Version d'Hadrianus Junius, où il me semble que* prope *est superflu.*

(7) *Per Calendas sacra faciens, &c.*

(8) Porphyr. in Vita Plotini.

AMESIUS (GUILLAUME) Anglois de Nation, fut fait Professeur en Théologie à Franeker, l'an 1622. Il se méla beaucoup dans les disputes des Arminiens, & il écrivit divers Ouvrages contre eux (A). C'est un des Théologiens Réformez qui ont traité avec le plus d'exactitude & de méthode les Cas de conscience. Il est presque inutile de remarquer qu'il écrivit contre Bellarmin (a) ; car personne n'ignore qu'en ce tems-là les Ouvrages de ce Jésuite étoient la bute de presque tous les Controversistes Protestans. Amesius fit un Livre intitulé *Medulla Theologiæ*. Il écrivit aussi quelque chose *contre les Sociniens*, & *contre la Metaphysique*, & *pour le Puritanisme*, dont il étoit Sectateur rigide (B). Il publia ce dernier Ouvrage en Angleterre, l'an 1610. Je ne dis rien de ses *Leçons sur les Pseaumes*, ni de son *Explication des Epitres de St. Pierre*. Il ne mourut pas l'an 1639, comme le Sieur Henning Witte l'assûre dans son *Diarium Biographicum*. L'Epitre dédicatoire de ses *Leçons sur les Pseaumes*, en 1635, témoigne qu'il étoit déja mort. On voit dans cette même Epitre, qu'après avoir été douze ans Professeur à Franeker, il avoit obtenu son congé, pour aller être Professeur à Rotterdam.

(a) *Son Livre s'apelle* Bellarminus enervatus.

(A) *Il écrivit divers Ouvrages contre les Arminiens.*] Il avoit commencé à disputer de vive voix avec Grevinchovius, Ministre de Rotterdam : &, n'aiant pu dire tout ce qu'il avoit sur le cœur, parce qu'on les interrompit, il continua par Lettres cette dispute, & publia ce qu'il avoit objecté, & ce qu'on lui avoit répondu. Il s'agissoit de deux choses, du rachat de l'homme par la mort de Jésus-Christ, & de l'élection fondée sur la prévision de la foi. Grevinchovius fit une autre Edition de leur dispute, à Rotterdam, l'an 1615, in 4. Amesius repliqua par un Ecrit intitulé *Rescriptio Scholastica & brevis*, &c. Il fit aussi un Livre intitulé *Coronis ad Collationem Hagiensem*, où il réfuta les Réponses que les Arminiens avoient faites aux Objections des Ministres de Hollande. Son Ouvrage intitulé *Anti-synodalia*, contient des remarques sur les *Scripta Synodalia* des Remontrans. Il fut imprimé à Franeker, l'an 1629 ; à Amsterdam, en 1646, in 12 : &c.

(B) *Il écrivit pour le Puritanisme dont il étoit Sectateur rigide.*] Vous trouverez dans la Préface que je cite (1) quelques Extraits de l'Ouvrage qu'il publia contre les Episcopaux, l'an 1610 ; & vous conoitrez par là, que selon lui, il n'y avoit pas d'autres gens de bien en Angleterre, que les Puritains. Ceux-ci se faisoient conoître par l'aversion pour la comédie, pour les sermens, pour la danse, pour le jeu, pour les collations : le reste n'étoit que des joueurs, des buveurs, des jureurs, des enfans de Belial. Il n'y avoit point de milieu entre ces deux extrémitez, ou d'abolir l'Episcopat, ou de faire revenir de l'Enfer l'Eglise Romaine. *Hi scil. soli inter Anglos viri boni, simplices, quadrati : quos ex scelensfuglo sit cognoscere, quibus ex repudio spectaculorum, juramentorum, chorearum, alearum, & commessationum, inditum fit nomen* Puritanorum : *reliqui vero insignes aleatores, potatores, religionis officia fusque deque habentes, versati institores Papistarum, ambitionibus pravis corrupti, juratores impii, homines denique vani, injusti, turpes, & omnes filii Belial. . . . . . Adeoque vel è medio tollendum* ementitum hunc Episcoporum ordinem, vel denuo Papam revocandum ab orco (2).

(1) Grevinchovii *Præf.* Dissertationis Theolog. de duabus Quæstionibus, &c.

(2) Grevinchovii *Præf.* Dissert. de duabus Quæst. *fol.* **** 3.

AMESTRIS, femme de Xerxes, Roi de Perse. Voiez la prémiere Remarque de l'Article MASISTES.

AMYOT (JAQUES) Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France, a été l'un des plus illustres Savans du XVI siécle. Il étoit né à Melun, le 30 d'Octobre 1514. Son pere & sa mere, gens de bien, à la vérité, mais de fort petite condition (A), emploiérent toute leur industrie pour le faire subsister à Paris, où il fit ses Humanitez & son Cours de Philosophie au College du Cardinal le Moine. Il avoit l'esprit pesant de son naturel ; mais le travail & l'aplication remédiérent à ce défaut. Aiant été reçu Maitre ès Arts, à l'âge de dix-neuf ans, il continua

(A) *Son pere & sa mere . . . . étoient de fort petite condition.*] Quelques-uns disent que le pere d'Amyot étoit *un Courroyeur de Melun* (1) : selon d'autres, *il faisoit & vendoit des bourses & aiguillettes* (2) ; enfin, selon d'autres, il étoit Boucher. Je trouve trois bons Auteurs pour cette derniere opinion, Mr de Thou (3), Papyre Masson (4), & Brantome.

(1) St. Real, de l'Usage de l'Histoire, pag. 74.

(2) Roulliard, Antiquitez de Melun, pag. 605.

(3) Thuanus, Histor. Libr. C, ad ann. 1591, pag. 405.

(4) *Lanio fileus erat, Meloduno oppido ortus, vir excellentis ingenii, Latinoque & Græcè doctissimus. Carolus Magistrum suum appellabat, inter ipsos avaritiam obtrectat & sordes, quod lingua libri si moretur.* Papyr. Masso, in Histor. Vitæ Caroli IX.

nua ses études, sous les Professeurs Roiaux que François I avoit établis. Il ouït Jaques Tusan, qui expliquoit les Poëtes Grecs, Pierre Danès, qui professoit l'Eloquence, & Oronce Finé, qui enseignoit les Mathématiques. Il sortit de Paris, à l'âge de vingt & trois ans, pour aller à Bourges, avec le Sieur Colin (a), qui possedoit dans cette ville l'Abbaïe de St. Ambroise (B). A la recommandation de cet Abbé, il y eut un Sécrétaire d'Etat (b), qui prit Amyot chez lui, pour le faire Précepteur de ses enfans. Les progrés, qu'ils firent sous ce Précepteur, engagérent leur pere a le recommander fortement à la Princesse Marguerite, Duchesse de Berri, sœur unique de François I. Cette recommandation fut cause qu'Amyot obtint une Chaire de Lecteur public en Grec & en Latin dans l'Université de Bourges. Il fit pendant dix ans deux Leçons par jour, une Leçon Latine le matin, & une Leçon Greque l'après-midi. Ce fut pendant ce tems-là, qu'il traduisit en François les *Amours de Theagene & de Chariclée* (c). Cette Traduction plut si fort à François I, qu'il ne tarda gueres à pourvoir d'un Bénéfice celui qui l'avoit composée. Il lui donna l'Abbaïe de Bellosane, que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer (C). Ce Prince mourut peu après; & cela fit croire à Amyot, qu'il feroit mieux de chercher de l'avancement en Italie, que d'attendre quelque chose de la Cour de France. Il suivit donc à Venise Morvillier, que Henri II y envoioit en Ambassade. Morvillier se servit de lui dans quelques affaires, & l'envoia porter à Trente les Lettres du Roi au Concile, en 1551 (D). Lors qu'on le rapella de son Ambassade, Amyot ne voulut point repasser les Monts avec lui: il aima mieux aller à Rome, où il fut accueilli avec beaucoup d'affection par l'Evêque de Mirepoix. Il logea chez lui environ deux ans. Ce fut alors, qu'en examinant avec ardeur les Manuscrits du Vatican, où Romulus Amaseüs, qui étoit le Garde de cette fameuse Bibliotheque, lui donnoit un libre accès, il aprit qu'Heliodore, Evêque de Trica, étoit l'Auteur des Amours de Theagene. Il trouva un Manuscrit de cet Ouvrage beaucoup plus correct & plus entier que celui qu'il avoit traduit, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il faloit pour être en état de donner une meilleure Edition. Les occupations savantes ne l'empêchérent pas de songer aux intérêts de sa fortune. Il fit sa cour bien adroitement au Cardinal de Tournon, & il s'insinua si bien dans ses bonnes graces, que ce Cardinal le nomma au Roi, lors que ce Prince l'aiant rapellé en France le pria de lui indiquer un bon

(a) *Il a été Lecteur de François I.*

(b) *Guillaume Bouchetel, Sieur de Sassy.*

(c) *On apelle ordinairement ce Livre l'Histoire Ethiopique d'Heliodore.*

tome. On ne sera pas fâché, je m'assûre, de voir ici les paroles du dernier un peu au long; car elles contiennent une autre particularité, qui ne doit pas être ignorée, quand même elle seroit fausse. Brantome, aiant raporté que Charles IX, haranguant le Parlement, dit *d'une audace brave & menaçante*, „ C'est à vous autres d'obeir à mes Ordonnances, sans disputer ni contester quelles elles sont; „ car je sai mieux que vous ce qui est propre & convenable pour le bien & profit de mon Royaume„, ajoute: „ N'ayant point encore de barbe au menton, il tint ces „ propos devant ces vieux & sages personnages, qui tous „ s'esmerveillerent d'un si brave & grave langage, qui sentoit plus son généreux courage, que les Leçons de Mr. „ Amiot son Précepteur, qui l'avoit pourtant bien instruit, „ & qu'il aimoit fort, & lui avoit donné de bons & beaux „ bénéfices, & fait Evêque de Lizieux (5), & l'appelloit „ toujours son maitre: & se jouant quelquefois avec lui, „ reprochoit son avarice, & qu'il ne se nourrissoit que de „ langues de bœuf; aussi étoit-il fils d'un Boucher de Melun, & faloit bien qu'il mangeast de la viande qu'il avoit „ veu apprester à son pere: ostée cette avarice, c'étoit un „ grand & savant personnage en Grec & Latin, tesmoin „ les belles & éloquentes Traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire „ qu'il ne les avoit pas faites, mais un certain grand personnage & fort savant en Grec, qui se trouva par bon „ cas pour lui prisonnier dans la Conciergerie du palais de „ Paris & en necessité; il le sceut là, le retira, & le prit à „ son service, & eux deux en cachette firent ces Livres, „ & puis lui les mit en lumiere en son nom: mais c'est „ une pure menterie, disoit-on, que les envieux lui ont „ prestée, car c'est lui seul qui les a faits; & qui l'a connu, „ fondé son savoir, & discouru avec lui, dira bien qu'il n'a „ rien emprunté d'ailleurs que du sien. Pour fin, il nourrit très-bien ce brave Roy, & sur tout fort catholiquement". Si j'avois à mettre en doute les trois basses professions qu'on attribue au pere de notre Amyot, ce ne seroit point par la raison que son fils n'en a désigné aucune dans le manuscrit de sa Vie: il s'est contenté de marquer qu'il étoit sorti d'un pere & d'une mere qui avoient plus de vertu que de bien, *parentibus honestis magis quam copiosis* (6). Cette raison-là ne me frape point; car il y a peu de grans hommes issus de bas lieu, qui ne soient bien aises de passer legerement sur l'obscurité de leur naissance: le détail les importune sur ce sujet. Ils vous avoueront en général, tant qu'il vous plaira, qu'ils n'étoient pas d'une condition relevée; mais n'attendez pas qu'ils vous donnent des mémoires où vous puissiés lire que leur pere étoit Boucher, Savetier, vendeur d'aiguilletes ou d'allumettes, qu'ils ont demandé l'aumône dans leur enfance, &c. Ceux qui avouent de semblables faits, & qui veulent bien qu'on les place dans leur Eloge, sont si rares, qu'encore qu'il fût vrai qu'Amyot gueusa quelque tems par les rues de Paris, je ne m'étonnerois pas qu'il n'eût point chargé de cela les Memoires de sa Vie. Ainsi je ne réfute point par son silence ce que l'on conte de sa gueuserie, & de sa condition de laquais, & de son séjour à l'Hôpital d'Orleans (7). Il est vrai que je ne saurois accorder avec ce silence l'endroit de son testament, où il legue douze cens écus à cet Hôpital, *en reconnoissance de la charité* qu'il y avoit éprouvée (8). On a observé, que dans *ses Oeuvres, il ne s'est jamais qualifié du titre de son païs*, & que pendant son bonheur, il a eu *fort peu d'habitude* avec sa patrie (9). Il avoit sans doute la foiblesse de regarder cette ville comme un rabat-joie, & de s'imaginer que ses relations avec Melun ne serviroient qu'à faire causer le monde sur la bassesse de sa naissance. J'ai lu néanmoins, qu'il avança quelques personnes de sa famille. *Il est mort honoré de grands estats, & riche de plus de deux cens mil escus, sans infinis autres moiens qu'il avoit d'avancer ses parens, aucuns desquels se sentent de ses liberalitez* (10).

(5) *Il se trompe: il faloit dire* Auxerre, *&* non *Lisieux.*

(6) Roulliard, Hist. de l'Antiquit. de Melun, pag. 603.

(7) St. Real, de l'Usage de l'Histoire, pag. 76.



(8) *Là même, pag. 75.*



(9) Roulliard, Antiquit. de Melun, pag. 605.

(B) *Il quitta Paris, pour aller à Bourges, avec le Sieur Colin, qui possedoit dans cette Ville l'Abbaie de St. Ambroise*] Rullart, qui a suivi presque par tout les Antiquitez de Melun, s'en écarte ici, pour nous aprendre un fait assez inconu: c'est qu'Amyot *embrassa la profession Religieuse dans l'Abbaye de St. Ambroise de la ville de Bourges*: mais que *l'Abbé le jugeant digne d'une vie plus eclatante que celle du cloistre, le fit connoistre au Sieur du Sacy Bouchetel* (11). C'est dommage que l'on ne cite personne qui ait laissé par écrit une particularité si peu conue.

(C) *François I lui donna l'Abbaie de Bellosane, que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer*] Ceci est entierement incompatible avec le narré de Mr. de St. Real. Cet Auteur veut que sous le regne de Henri II Amyot ait été encore dans l'obscurité d'une petite pédagogie *chez un Gentilhomme de ses amis*, & que Mr. de l'Hopital, qui ne le connoissoit point, l'ait uniquement recommandé à cause d'une Epigramme Greque, qui avoit été présentée à ce Monarque (12). Cela ne sauroit n'être point faux, s'il est vrai, comme porte le manuscrit de la Vie d'Amyot, que ce docte personnage avoit été plusieurs années Professeur à Bourges, avant la mort de François I; & que ses Ouvrages, présentez à ce Monarque, avoient valu a leur Auteur une fort bonne Abbaïe. Seroit-il possible, que Mr. de l'Hopital n'eût pas connu un François, dont le public avoit vu en 1549, pour le plus tard (13), une Traduction de l'Histoire Ethiopique d'Heliodore? Qui nous a dit que le voiage de Henri II à Bourges ait été fait avant la premiere Edition des Amours de Theagene? Ajoutons que la Vie manuscrite d'Amyot le fait aller en Italie peu après la mort de François I. Accordez cela, si vous pouvez, avec l'Abbé de Saint Real, qui le fait Précepteur à Bourges, pendant le voiage de Henri II à cette ville.

(D) *Morvillier l'envoia porter à Trente les Lettres du Roi au Concile, en 1551.*] Il faut nécessairement redresser ici l'Auteur qui me fournit cet Article (14), quoi qu'il assure qu'il a puisé dans une Vie d'Amyot commencée par lui-même, & achevée par son Sécretaire. Nous avons une Lettre d'Amyot, qui contient la relation de son voiage de Trente. Il écrivit peu de jours après ce voiage à Mr. de Morvillier, Maitre des Requêtes. Or bien loin de dire que Mr. de Morvillier Ambassadeur de France à Venise l'eût envoié porter les Lettres du Roi au Concile, qu'il déclare expressément qu'il fut choisi pour cette affaire par le Cardinal de Tournon, & par l'Ambassadeur de Selve. C'est une preuve convaincante que Morvillier n'étoit pas alors Ambassadeur à Venise: & cela paroit encore plus évidemment par la Lettre d'Amyot; car elle est adressée à Mr. de Morvillier en Cour. Remarquez bien ces paroles d'Amyot: *Il a pleu à Mr. le Cardinal de Tournon, & à Mr. l'Ambassadeur de Selve, de m'elire pour faire ceste commission, sans que je pensasse à rien moins qu'à cela, ny à chose semblable. . . .* (15). *Il faut noter, que non seulement je n'estois point nommé en celle Lettre* (16) *ni près ni loin, mais que pis est, on n'en avoit pas seulement envoyé la coppie, par laquelle*



(10) *C'est La Popeliniere qui dit cela, pag. 159 de l'Idée de l'Histoire.*

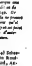


(11) Baillet, Academie des Scienc. Tom. I, pag. 166.

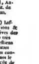


(12) St. Real, de l'Usage de l'Histoire, pag. 80.

(13) *Je parle ainsi, parce que du Verdier Vau-Privas marque une Edit. en de 1549. Or cela ne prouve point qu'il n'y en ait point eu d'antérieure.*



(14) Sebastien Roulliard, Antiquit. de Melun.



(15) Instructions & Missives des Rois très Chrestiens & autres Pieces concernant le Concile de Trente, pag. 14 Edit. de 1608.





(16) *C'est celle que le Roi écrivoit aux Peres de Trente.*

bon Précepteur pour ses deux puînez (d). Ce fut environ l'an 1558. Voilà donc Amyot Précepteur de deux fils de Henri II. Pendant cet emploi, il acheva la Traduction des *Hommes illustres de Plutarque*, & la dédia à ce Prince (e): après cela, il entreprit celle des *Oeuvres morales*, & l'acheva sous le regne de Charles IX, auquel il la dédia. Charles IX lui fit de grans biens: il lui donna l'Abbaïe de St. Corneille de Compiegne, & le fit grand Aumônier de France, & Evêque d'Auxerre (E); &, parce que la dignité de grand Aumônier, & la charge de Curateur de l'Université de Paris furent vacantes en même tems, il les lui donna toutes deux. Mr. de Thou se plaint fort de cette jonction (f). Henri III auroit succombé peut-être aux sollicitations importunes de l'Evêque de St. Flour, qui l'avoit suivi en Pologne, & qui demandoit instamment la dignité de grand Aumônier: mais la Duchesse de Savoie, tante de ce Monarque, lui recommanda de si bonne sorte, quand il passa par Turin en revenant de Pologne, les intérêts d'Amyot, que non seulement sa charge lui fut conservée; mais qu'on y ajoûta aussi un nouvel éclat en sa faveur: car quand Henri III fit Amyot Commandeur de l'Ordre du St. Esprit (g), il voulut qu'en sa considération tous les grans Aumôniers de France fussent à l'avenir Commandeurs nez de cet Ordre (F). Amyot, au milieu de ses dignitez, n'oublia point ses études: il revit exactement toutes ses Versions, & les compara au texte Grec; il y fit bien des changemens: en un mot, il songeoit à une Edition plus parfaite, où il vouloit ajoûter les diverses Leçons des Manuscrits; mais il ne vécut pas assez pour mettre la derniere main à ce travail. Les guerres civiles & l'esprit rebelle de ses Diocésains lui causérent mille chagrins (G): il fut volé, en revenant des Etats de Blois, l'an 1589. Il mourut le 6 de Février 1593, courant sa soixante-dix-neuvieme année (H). Il avoit prêché quelquefois le jour des fêtes solennelles. Il emploioit la langue Latine, en composant ses Sermons, quoi qu'il les prononçât en François. Il avoit une coutume fort particuliere en prêchant; il tournoit du côté du peuple l'ouverture de la chaire, & se tenoit assis au milieu sur un fauteuil. Il se méla de Poesie, & n'y réüssit pas (I). Voilà ce que j'ai extrait d'une Vie d'Amyot, commencée par lui-même, & achevée par son Sécrétaire (b). Ses Tra-

(d) *Ils ont regné l'un après l'autre sous le nom de Charles IX, & de Henri III.*

(e) *Il l'avoit commencée du vivant de François I, auquel il présenta quelques-unes de ces Vies écrites à la main par maître Adam Charles, Ecrivain de Paris.* Roulliard, Antiquit. de Melun, pag. 605.

(f) Thuan. de Vitâ suâ, Libr. V, pag. 1222.

(g) *A la premiere Institution de cet Ordre, le 31 de Decembre 1578.*

(b) *Elle est en Latin, & n'a pas été imprimée; mais* Sebastien Roulliard, *Avocat au Parlement de Paris, qui l'a lue, en a publié un Extrait dans les* Antiquitez de Melun, *pag. 605 & suiv. C'est de son Extrait, que j'ai tiré cet Article.*

quelle nous pussions sçavoir ce qu'il y avoit dedans. De sorte que je ne vois jamais chose si mal cousue que cela (17). Ce ne fut donc point le Roi, qui l'envoia faire ses protestations contre le Concile: ce fut le Cardinal de Tournon, & l'Ambassadeur de France à Venise, qui le choisirent pour porter la Lettre du Roi, & pour lire mot-à-mot devant l'Assemblée la protestation de sa Majesté. Il s'aquitta tout-à-fait bien de la commission. Voici où j'en veux venir. Mr. l'Abbé de St. Real pose en fait qu'Amyot étoit Précepteur des enfans de France, avant la negociation qui vient d'être raportée; & il supose qu'Henri II l'emploia à cette affaire, parce qu'il avoit reconu la verité du bon témoignage que Mr. de l'Hopital avoit rendu, quand il avoit dit au Roi qu'Amyot *meritoit d'être Précepteur des Enfans de France*. Tout cela est réfuté invinciblement par la Lettre d'Amyot à Morvillier. Corrigez sans crainte ce mensonge dans du Saussai: *Caeterum, Amiotus adhuc Abbas ad Concilium Tridentinum ab Henrico II missus fuit, negotiorum magni momenti causa* (18). Henri II n'eut aucune part à cela.

(E) *Charles IX le fit grand Aumonier de France, & Evêque d'Auxerre.*] La premiere de ces deux dignitez fut conferée à Amyot le 6 de Decembre 1560, par Charles IX, à Orleans. Du-Peyrat, qui avoit lu les Regitres des grans Aumoniers de France, raporte cette datte comme extraite du Regitre d'Amyot (19). C'est donc un fait avéré. Or on fait tomber par là plus de la moitié de l'Histoire que l'Abbé de Saint Real raconte touchant la fortune de ce Prelat. Il dit qu'Amyot, sous le regne de ses disciples François II & Charles IX, n'avoit que l'Abbaïe de Bellosane, avec la gloire d'avoir *prononcé devant tout le Concile la judicieuse & hardie* Protestation de Henri II; & que *sa fortune étoit aparemment pour en demeurer-là, sans une rencontre fortuite, qui le porta plus haut qu'il n'avoit jamais esperé, & qui marque admirablement l'esprit de la Cour.* Ce cas fortuit fut, qu'un jour, à la table de ce Prince, *on loua Charles-Quint de plusieurs choses, mais sur tout d'avoir fait son Précepteur Pape .... Cela fit impression sur l'esprit de Charles IX, jusques là même qu'il dit, que* si l'occasion s'en presentoit, il en feroit bien autant pour le sien. *Et de fait, peu de tems après, la grande Aumonerie de France aiant vaqué, le Roi la donna à Amiot.* Tout cela tombe par terre, dès qu'on consulte les Regitres de cette grande Aumônerie, où l'on trouve la charge de grand Aumonier conferée à Amyot le second jour du regne de Charles IX. D'ailleurs, François II ne fut pas disciple d'Amyot; mais de Pierre Danés. Poursuivons. Mr. de St. Real supose que la Reine Mere, aiant su bientôt ce que Charles IX avoit fait pour son Précepteur, *fit apeler* celui-ci *dans son cabinet, où elle le reçut d'abord avec ces effroyables paroles.* „ J'ay fait „ bouquer les Guises & les Chatillons, les Connetables & „ les Chanceliers, les Rois de Navarre & les Princes de „ Condé; & je vous ay en tête, petit Prestolé. „ *Amiot eut beau protester de son refus, la conclusion fut, que s'il avoit la charge, il ne vivroit pas 24 heures.* L'Abbé dit ensuite, qu'Amyot s'alla cacher, & que Charles neuf s'avisant *aussitôt de ce que ce pouvoit être .... entra dans une telle fureur ...., que la Reine, qui avoit assez de peine à le gouverner, & qui le craignoit autant qu'elle l'aimoit, n'eut rien de plus pressé que de faire trouver Amiot.* C'est suposer que Charles IX étoit Roi depuis long-tems, lors qu'il donna cette charge à son Précepteur; mais rien n'est plus faux: il la lui donna le lendemain de son avénement à la Couronne, avant que Catherine de Médicis eût goûté de la Regence, & qu'elle eût fait bouquer bien des gens. Tout le monde sait que son pouvoir fut assez petit sous François II. Je ne laisse pas de dire que les reflexions de Mr. de St. Real sur ces faits, considerées en elles-mêmes, sont belles & bonnes. Quant à l'Evêché d'Auxerre, il fut donné à Amyot, non l'an 1568, comme l'assure Du-Peyrat (20), mais l'an 1570 (21), après la mort du Cardinal Philibert Babou, qui le possedoit.

(F) *Henri III voulut qu'en sa considération tous les Aumoniers de France fussent à l'avenir Commandeurs nez de l'Ordre du St. Esprit.*] Voici ce que je trouve sur cela dans un autre Auteur. *Henri III, en l'année 1578, instituant l'Ordre du St. Esprit, ordonna* (*) *en faveur* d'Amiot, *que ses grand Aumosnier seroit associé au mesme Ordre en titre de Commandeur, & ses successeurs audit Estat: lesquels toutesfois (dit-il) ne seront tenus faire preuve de noblesse, ce qu'il adjousta pour gratifier ledit* Amiot, *lequel n'estoit pas de noble extraction, mais qui entroit au temple de l'honneur par celui de la vertu* (22). Voiez dans du Saussai (23) la réponse de Henri III aux Courtisans qui murmurerent de la promotion d'un homme de si basse naissance. Le même Auteur assure qu'Amiot dressa les statuts & les Litanies, ou plutôt l'Office de l'Ordre, *Hujus statuta & horarias preces scitè & sententer composuit.*

(G) *L'esprit rebelle de ses Diocésains lui causa mille chagrins.*] Mr. de Thou fait une remarque bien flétrissante pour la memoire de notre Amyot; car il l'accuse d'avoir oublié les bienfaits dont les deux Princes ses élèves l'avoient comblé, & d'avoir eu trop de complaisance pour la fureur seditieuse & ligueuse de ceux d'Auxerre. L'amour de l'étude & la vieillesse lui avoient fait prendre le parti de la résidence, & il n'eut pas la force de résister au torrent de la rebellion (24). Sebastien Roulliard n'en parle pas de la sorte: il insinue qu'on le maltraita, à cause de sa fidélité. *Les afflictions*, dit-il (25) *l'accueillirent à la sortie des Estats de Blois l'an 1589, pource que par la fureur des troubles que pour lors s'eschauffèrent il fut tout volé & desvalisé à my-chemin retournant à Auxerre, & qu'estant arrivé là, lui fut baillé beaucoup de peine par les habitants, voire par son Clergé, pour les causes du temps. Enfin, petit à petit les affaires s'appaiserent, tellement qu'il ne bougea d'icelui lieu, se plaignant toutesfois journellement de ce que la privation de ses biens & commoditez du passé lui ostoit le plaisir de l'estude.* Ste. Marthe avoue bien les mauvais bruits qui avoient couru; mais il ne les croit pas véritables (26).

(H) *Il mourut en 1593, courant sa soixante-dix-neuvieme année.*] Mr. de Thou s'étoit adressé à des gens bien mal instruits sur le chapitre d'Amyot, puis qu'ils ne lui surent aprendre, ni quand il mourut, ni à quel age. Il dit en general, qu'Amyot, dont il met la mort au mois de Juillet 1591, avoit passé 60 ans. Ste. Marthe la met à l'an 1592. *Triennio post Henricum tertium detestabili parricidarum factione sublatum è vivis excessit* (27).

(I) *Il se mela de Poesie, & n'y réüssit pas.*] Sebastien Roulliard, son compatriote, l'épargneroit sans doute sur ce sujet, si cela étoit possible. Voici ce qu'il en dit. *Quant au Poëme Latin qu'il fit sur le sacre du Roi Charles IX, on recognoist par celuy qu'il s'estoit fort addonné à la lecture d'Horace; mais auroit esté peu adroit en son genie poetique* (28). La Version des Vers Grecs en Vers François, à laquelle Amyot se voulut assujettir dans son Plutarque, est affreuse. Charles neuf la trouvoit grossiere, *en quoi son opinion ha esté suivie de beaucoup d'autres* (29). Roulliard aporte une excuse pitoiable: *C'est un ramas*, dit-il, *de divers Autheurs, & de style different*. Ajoutons son jugement sur la Prose d'Amyot. *Tant y ha*, dit-il, *que selon mon advis, il estoit plus heureux en la Traduction, qu'en sa Composition, soit Françoise ou Latine; car ce que j'en ay veu me semble estrangement pesant & traisnassier.*

(17) Instructions, Missives, &c. pag. 31.

(18) Andr. Saussaius, de Script. Ecclesiast. num. 32.

(19) Guillaume Du-Peyrat, Histoire Ecclesiastique de la Cour, ou les Antiquitez & Recherches de la Chapelle & Oratoire du Roi de France, pag. 102.

(20) Hist. Eccles. de la Cour &c. pag. 461.

(21) *On s'est donc trompé dans la Table de la Version de Fra-Paolo, où l'on a dit qu'A*myot alla Ambassadeur à Rome, sous le nom d'Evêque d'Auxerre, en 1582. *L'Evêque d'Auxerre, dont Fra-Paolo parle, n'étoit point* Jaques Amyot.

(*) *L'Ordonnance est raportée au Livre XVIII du* Code-Henri, *Tit. XI, du St. Esprit.*

(22) Guill. Du Peyrat, Hist. de la Cour, &c. pag. 381.

(23) De Script. Ecclesiast. num. 32.

(24) Thuanus, de Vitâ suâ, Lib. V, pag. 1222.

(25) Roulliard, Antiquit. de Melun, pag. 605.

(26) Sammarth. in Elogiis, pag. 96.

(27) *Ibidem.*

(28) Roulliard, Antiquit. de Melun, pag. 614.

(29) *Là-même.*

(s) Voiez son Traité de l'Usage de l'Histoire. Mr. Teissier en a pris, (ou se a dit,) tout ce qui concerne Amyot, & l'a mis dans ses Additions aux Eloges tirez de Mr. de Thou, Tom. II, pag. 152.

Traductions ont été son plus bel endroit (*K*); quoi que les sentimens de tous les Critiques ne lui soient pas favorables (*L*) à cet égard, & qu'on ait même voulu dire qu'il y a été plagiaire (*M*). Quelques-uns l'ont accusé d'avarice (*N*). L'Abbé de St. Real a su mille particularitez curieuses, qui ne sont point dans la Vie d'Amyot (*s*). On les peut voir dans le Dictionaire de Moreri: c'est ce qui auroit fait que je ne m'en serois pas servi, quand même je n'aurois pas douté qu'elles fussent véritables. Si j'ai quelques Suplémens, ou quelques Eclaircissemens à joindre à ce que l'on vient de lire, je les mettrai dans les Remarques.

Les choses, que Mr. Varillas raporte touchant Amyot, sont pleines de faussetez (*O*). Il en faudra faire la critique: cela peut servir à debrouiller le cahos.

(*K*) *Ses Traductions ont été son plus bel endroit.*] La premiere de toutes a été celle des *Amours de Theagene & de Chariclée*; mais celle de *Plutarque* lui a procuré la principale reputation. Il a traduit aussi les *Pastorales de Longus* (30), plusieurs *Livres de Diodore de Sicile*, & quelques *Tragedies Grecques*. La Duchesse de Savoie, ne trouvant point dans Plutarque la Vie d'Epaminondas, ni celle de Scipion, le pria de les composer. Il le fit; mais elles n'ont pas été publiées. La Preface étoit deja toute prête: Pierre Matthieu l'a vue (31); il faut donc croire qu'Amyot avoit mis la derniere main à cet Ouvrage. Il n'osa, dit-on (32), entreprendre la Traduction de Philostrate, quoi que le Roi Henri III la lui eut souvent demandée: il s'en excusa sur l'impossibilité; & quand ce Prince, aiant vu la Version de Vigenere, dit à Amyot, *Et bien, vous disiez que Philostrate estoit hors de traduction*, Amyot lui répondit qu'il l'avoit cru jusqu'à cette heure.

(30) C'est arrêté qu'il soit traduire le Longi Pastoralia de Mr. de Thou, & non pas, comme du Ryer, par les Pœmeniques de Longus.

(31) Bullart le raporte dans son Academie des Sciences, pag. 160.

(32) Du Verdier Vau-Privas, Prosopograph. Tom. III, pag. 2572.

(*L*) *Tous les Critiques ne lui sont pas favorables.*] Mr. Baillet a très heureusement recueilli les eloges que l'on a donnez au Plutarque d'Amyot (33). Ils sont beaux & glorieux. J'y ajoûte ce que j'entendis dire à Mr. Conrart, en l'année 1675, lors que quelqu'un lui eut apris que presque tous les Exemplaires du Plutarque de Mr l'Abbé Tallemant avoient peri dans l'incendie du magazin d'un Libraire. *On s'en consolera aisément*, dit-il, *pendant qu'on aura la Traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de nôtre langue, & la plus heureuse œconomie de nos periodes.* Mr. Baillet n'a pas recueilli avec moins de soin les jugemens desavantageux: il n'a pas oublié que Mr. de Thou loue beaucoup plus l'élegance que la fidelité de ce Traducteur: *Diodoro ac præcipue Plutarcho licet majore plerumque elegantiâ quam fide Gallicè redditis* (34). Il a oublié un autre passage de Mr. de Thou, que Mr. de Girac raporte. Mr. de Girac sera le seul dont j'alleguerai les paroles, comme une espece de suplement au beau recueil de Mr. Baillet. „Pour ce „ qui est d'Epaminus„, dit-il (35), „ qui est tuë dans Amiot, „ au lieu que dans le texte Grec ce n'est que son cheval, „ j'aime mieux croire, que ce fameux Interprête s'est servi „ d'exemplaires diferens de ceux que nous avons, que de „ dire, avec Mr. de Thou, que *ses Versions sont bien plus „ polies que fideles, & qu'il ne recherchoit pas tant la verité, „ qu'il affectoit de plaire aux oreilles delicates* (‡). Je sai qu'un „ savant & sage Jurisconsulte (†), l'accuse de n'avoir pas „ seu comprendre une belle antiquité touchant une loi de „ Solon; car au lieu d'écrire, que ce Legislateur s'étoit „ vanté quelque part dans ses Poësies, qu'il avoit delivré „ les Atheniens de toutes les debtes qu'ils avoient contrac„ tées, *& ôté les brandons ou pannonceaux qui étoient posez „ en beaucoup de lieux sur les terres hypothequées*, il avoit tra„ duit, *d'avoir ôté les bornes qui paravant faisoient les sepa„ rations des heritages de tout le territoire Attique.* Je pour„ rois ajoûter plusieurs remarques sur quantité d'endroits, „ où le bon Amiot a pris le change; mais je ne saurois „ aprouver Mr. de Meziriac, lequel (‡), dans un Discours „ qu'il a fait de la Traduction, *après avoir loué l'esprit, le „ travail, & le style de cet eloquent Traducteur en sa Version „ de Plutarque, pretend montrer qu'en divers passages, qu'il a „ remarquez jusques au nombre de deux mille, il a fait des „ fautes très-grossieres.* „

(33) Baillet, Jugem. des Savans, Tom. IV, pag. 522. Voiez aussi Pope Blount, Censur. celebr. Autor. pag. 521.

(34) Thuan. Hist. Libr. C, pag. 401.

(35) Girac, Replique à Costar, Section LI, pag. 458. Edition de Hollande.

(‡) Amiotus hic Pæmenica Longi, Heliodori Æthiopica, Diodori Siculi Historias, & postremo Plutarchum in linguam nostram Gallicam de Græco vertit, sed lenius majore elegantia quam fide, dum auribus nostris placere, quam de sensu veritate laborare, potius est conat. Thuan. de Vitâ suâ Libr. V.

(†) L'Oyseau, de l'Action hypothéq. Livr. I, ch. 1. Ὅτι τῆς γῆς ... πολλαχῆ πεπηγότας.

(*M*) *On veut qu'il ait été plagiaire.*] On a vu (36) ce que dit Brantome sur ce sujet. Voions maintenant ce que d'autres en ont dit. *J'ay oui dire*, c'est Mr. Colomiés qui parle (37) *à Mr. Patin, qu'il avoit apris du bon homme Laurens Bochel, (qui a fait imprimer les Decrets de l'Eglise Gallicane, &c.) qu'Amiot avoit traduit les Vies de Plutarque sur une vieille Version Italienne de la Bibliotheque du Roi, & qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne sai si cette Version n'est point celle qu'on fit sur le Latin, l'an 1428, Baptiste Alexandre Jaconel de Rieté, qui est dans la même Bibliotheque.* La Popeliniere accuse Amyot de n'avoir pas rendu à Turnebe l'honneur qui lui étoit dû, puis qu'il n'a point publié les secours qu'il avoit tirez de lui pour l'intelligence des passages difficiles (38). Il prétend que Turnebe lui envoioit *les passages tous entiers tournez en François* sur lesquels Amyot étoit en peine, & que plusieurs autres gens doctes l'aiderent de leurs bons avis (39).

(*N*) *Quelques-uns l'ont accusé d'avarice.*] J'ai cité dans la Remarque (*A*) un long passage de Brantome, où Charles IX fait la guerre de ce defaut à son Precepteur. Un autre Livre m'aprend qu'un jour qu'Amyot demandoit un Benéfice de grand revenu, ce Prince lui dit, *Et quoi, mon maistre? vous disiez que si vous aviez mille écus de rente, vous seriez content: je crois que vous les avez & plus. Sire, repondit-il, l'apetit vient en mangeant, & toutefois obtint ce qu'il desiroit* (40). On prendra si l'on veut pour une preuve équivoque de son avarice les deux cens mille écus de bien qu'il amassa (41).

(*O*) *Les choses, que Mr. de Varillas raporte touchant Amyot, sont pleines de faussetez.*] Il dit que la Cour de François I s'étant arrêtée durant quelques heures dans le chateau d'un Gentilhomme de Berri, Amyot, qui étoit Precepteur chez ce Gentilhomme, *en prit occasion de présenter à sa Majesté une Epigramme de quatre vers Grecs, qu'il venoit de composer. Les Savans, qui suivoient sa Majesté, trouverent l'Epigramme si belle, que l'on ne jugea pas à propos de laisser plus longtemps son Auteur dans une Province trop éloignée de Paris. Le Roi l'attacha à son service par une pension considérable* (42). Tout ceci est plein de transpositions de circonstances; car nous avons vu (43) que l'on attribue à Michel de l'Hopital le bon effet que produisirent quelques Vers Grecs d'Amyot presentez à Henri II. Mr. Varillas raconte dans un autre Livre (44), qu'Amyot, Professeur en Grec à Bourges, se fit connoître à la Cour *par sa politesse à écrire en François*, & qu'alors Bouchetel & Morvillier Sécretaire d'Etat le rapellerent à Paris; & après l'avoir ramené *à la Communion de l'Eglise Catholique, le recommanderent au Cardinal de Tournon, qui lui fit donner l'Abbaye de Bellosane, & la commission de Secretaire d'Ambassadeur à Venise, d'où il partit, pour aller à Trente executer les ordres du Roi, l'an 1551.* Voilà comment cet Historien refute dans un Ouvrage ce qu'il avoit dit dans un autre. Il ajoute qu'Amyot fit un Discours devant les Peres du Concile: il en donne le precis, & il cite *la Harangue d'Amyot*. Mais cette Harangue est une chimere: Amyot ne fit que la Protestation du Roi. Quelle hardiesse n'est-ce pas de citer des Manuscrits qui n'existerent jamais? Mr. Varillas assure qu'Amyot, agé de dix ans fut trouvé malade, sur le chemin de Paris, au bord d'un fossé, & qu'*un Gentilhomme passant . . . . le mit sur son cheval, & le conduisit, en le soutenant, dans une maison proche, où il guerit, & reçut charitablement pour passer chemin seize sols, qu'il rendit depuis avec usure en laissant aux heritiers de son bienfaiteur seize cens écus de rente* (45). La Vie d'Amyot porte qu'il legua douze cens écus à l'Hopital d'Orleans (46). C'étoit là qu'il avoit été mené par le Gentilhomme: c'étoit là qu'il avoit été gueri, & qu'il reçut seize sols; ce fut à cet Hopital qu'*il fit depuis un legs de douze cens écus*, selon le narré de Mr. de St. Real (47). D'où vient que Mr. Varillas altere ces circonstances, & amplifie la gratitude? Pourquoi par ses hyperboles convertit-il un simple legs de trois mille six cens francs en une rente annuelle de six mille deux cens livres (48)? Il assure qu'Amyot, „ en étudiant changea de Religion, & servit „ d'instrument pour seduire ses compagnons, jusqu'à ce „ qu'étant découvert, il se réfugia à Bourges, où le même „ Volmar, qui avoit instruit Calvin & Beze, l'introduisit „ chez l'Abbé de St. Ambroise, en qualité de Precepteur „ de ses neveux, & le choisit depuis pour son successeur à „ montrer le Grec. Amyot s'ennuia bientot d'enseigner „ publiquement. „ On ne peut accorder rien de tout cela avec les Memoires de la Vie d'Amyot publiés par Sebastien Roulliard. On y trouve qu'il avoit environ vingt-trois ans, lors qu'il s'en alla à Bourges, avec l'Abbé de St. Ambroise, qui lui avoit persuadé ce voiage (49). Il y alla donc l'an 1537. Or Volmar sortit de Bourges l'an 1535 (50); & par consequent, ce ne fut point lui qui le fit connoître à cet Abbé. On trouve dans les mêmes Memoires, qu'Amyot remplit la charge de Professeur *l'espace de dix ans*, & que *souventes fois on lui ha oui dire entre ses amis, qu'il avoit un honneste appointement, que jamais en sa vie n'eut meilleur temps, que celui-là: & avoit pris un fort grand plaisir à faire cet exercice: à cause qu'il jouissoit d'un extreme repos* (51). Il ne s'ennuia donc pas bientot d'enseigner publiquement. Mr. Varillas observe que Bouchetel & Morvillier lui *representérent l'obstacle que son heresie aportoit à son salut & à sa fortune, & qu'il profita de leur advis.* Bouchetel le connoissoit donc pour Calviniste; mais en ce cas-là, auroit-il voulu le faire Précepteur de ses enfans, comme il avoit fait (52)?

(40) Prosopographie de Du Verdier, Tom. III, pag. 2572.

(41) Voiez la Remarque (*A*), à la fin.

(42) Varillas, Hist. de l'Heresie, Livr. X, pag. 510. Edition de Hollande.

(43) Dans la Remarque (*C*).

(44) Varillas, Histoire de Henri II, Livr. II, pag. 204.

(45) Varillas, Hist. de Henri II, Livr. II, pag. 203.

(46) Voiez la Remarque (*A*).

(47) Saint Real, de l'Usage de l'Histoire, pag. 75.

(48) Varillas, Hist. de Henri II, Livr. II, pag. 204.

(49) Roulliard, Antiquitez de Melun, pag. 607.

(50) Melch. Adam. in Vitis Philosophor. pag. 233.

(51) Roulliard, Antiquitez de Melun, pag. 607.

(52) Là même.

(‡) Mr. Pelisson, dans l'Histoire de l'Académie, pag. 252. (36) Ci-dessus, Remarque (*A*.) (37) Colomiés, Opuscules pag. 124, Edit. d'Utrecht. (38) La Popelin. Idée de l'Histoire accomplie, Livr. III, pag. 219. (39) La Popeliniere, Histoire des Histoires, pag. 310.

AMYRAUT (MOÏSE) Ministre & Professeur en Théologie à Saumur, a été un des plus illustres Théologiens qu'on ait vus en France dans le XVII siecle. Il étoit d'une bonne & ancienne famille, originaire d'Orleans (*A*), & il naquit à Bourgueil, petite ville de Touraine, au mois

(*A*) *Il étoit d'une bonne & ancienne famille, originaire d'Orleans.*] Etienne l'Amyraut, son bisaieul, étoit Echevin d'Orleans, lors qu'on y réforma la Coutume, en 1509. Le Procès verbal de la Coutume en fait foi. On prétend

mois de Septembre 1596. Aiant fait son cours de Philosophie, il fut envoié à Poitiers, pour y étudier en Droit: il s'apliqua à cette Science, avec tant d'assiduité, qu'il y emploioit 14 heures chaque jour. Il prit ses Licences au bout d'un an (a); mais il en demeura là. Mr. Bouchereau, son compatriote, & Ministre de Saumur, lui conseilla d'étudier en Théologie: la lecture de l'Institution de Calvin lui donna un grand goût pour ce conseil; ainsi, aiant temoigné à son pere, qui avoit ses vues en le destinant au Barreau (B), qu'il souhaitoit passionnément d'être Ministre, il obtint, quoi qu'avec peine, le consentement qu'il demandoit. Il alla étudier à Saumur, sous Cameron, qui l'aima, & qui l'estima d'une façon particuliere, & il fut assez long tems Proposant. Lors qu'il fut reçu Ministre, on le donna à l'Eglise de St. Aignan, au païs du Maine, où aiant demeuré 18 mois, il fut apellé à Saumur, pour y succéder à Mr. Daillé, qui sortoit de ce poste, afin d'aller être Ministre de Charenton (b). En même tems que l'Eglise de Saumur le souhaita pour Ministre, le Conseil Académique jetta les yeux sur lui pour la Profession en Théologie. C'est pour cela que l'Eglise de Rouen, & celle de Tours, qui le demandérent en même tems au Synode, ne l'obtinrent pas; car les Synodes Nationaux avoient réglé que les intérêts des Académies seroient préferez à ceux des Eglises. Sa réception au Professorat en 1633, l'examen qui la précéda, & la These inaugurale *de Sacerdotio Christi*, lui attirérent beaucoup d'aplaudissement. On reçut avec lui deux autres excellens Professeurs, Louis Cappel, & Josué de la Place: si bien que l'on donna tout à la fois à l'Academie de Saumur les trois personnes qui étoient les plus capables de la rendre florissante; puis qu'outre leur grand savoir, il y avoit entre eux une sympathie merveilleuse, qui a produit une concorde pleine d'édification & de bonheur, & d'autant plus digne de louange, qu'elle est une rareté fort difficile à trouver en païs Académique. Mr. Amyraut fut députe au Synode National de Charenton, l'an 1631. Cette Compagnie le députa pour aller haranguer le Roi, & pour présenter à Sa Majesté le cahier des plaintes concernant les infractions des Edits. On le chargea en particulier de faire ensorte qu'il ne parlât point à genoux (C), comme avoient fait les Deputez du dernier Synode National; & il ménagea cette affaire avec tant d'adresse & de fermeté, qu'il fut enfin admis à l'audience selon l'ancien usage, & selon le desir de la Compagnie (c). Cette députation le fit conoître au Cardinal de Richelieu, qui s'étonna de lui trouver tant de qualitez qui ne sentoient point son homme d'étude. Quelque tems après, il publia un Ecrit; où il expliqua le mystere de la Prédestination & de la Grace, selon les hypotheses de Cameron (D). Cet Ecrit excita une espece de guerre civile parmi les Théologiens Protestans de France (E). Ceux qui n'étoient point dans ces hypotheses, criérent à la nouveauté; & sur tout, lors qu'ils virent le grand du Moulin en campagne, qui ne cessoit d'accuser Mr. Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriser l'Arminianisme. L'autorité de ce célèbre Théologien, qui s'étoit aquis dans son parti la vénération des peuples par quantité de Livres de Controverse, fit une telle impression sur plusieurs Ministres, qu'encore que Mr. Amyraut eût publié un Ecrit (d); où il soutenoit que Calvin avoit en-

(a) En 1616.

(b) La Vie de Monsr. Daillé *nous aprend qu'il fut apellé à Paris l'an* 1626.

(c) *La Harangue, qu'il fit au Roi, est inserée dans le* Mercure François *de l'an* 1631.

(d) *Intitulé* Echantillon de la Doctrine de Calvin.

que le chef de la famille est un l'Amyrault, dont le tombeau est de l'année 1370, & se voit dans l'Eglise de St. Pierre en Pont. Il étoit venu d'Hagenaw, ville d'Alsace, Capitaine d'une Compagnie de Reitres, à ce que porte son Epitaphe. Cette famille est bienfactrice du Couvent & de l'Eglise des Minimes d'Orleans; & en cette qualité, ses Armes se trouvent dans les vitreaux de l'Eglise. Je remarquerai par occasion, qu'un Anglois de la Communion Romaine a très-mal latinisé le nom d'Amyraut; puis qu'au lieu d'*Amyraldus*, il a dit *Amurath*. Cette faute seroit petite, si, par une froide & basse allusion, il ne l'avoit accompagnée d'un doute fort ridicule. Moses *quidam* Amurath, dit-il (1,) *Minister Salmuriensis, homo saltem nomine (nescio an & progenie) Judaeo-Turca.* Dans les pages suivantes, il l'apelle *Amyrath*.

Ces paroles du Pere Bartolocci sont fort surprenantes: MOSES AMYRALDUS, dit-il (2), *videtur Judaeus conversus ad fidem, scripsitque eruditissimam & catholicam Dissertationem de Mysterio Trinitatis, deque Vocibus, ac Phrasibus, quibus tum in Scriptura, quam apud Patres, explicatur. Pars IV, quae est de Primordiis Revelationis Mysterii Trinitatis in Veteri Testamento, habetur in Libro Wagenseilii inscripto*, Tela ignea Satanae, *pag.* 140. Voilà comment les Auteurs les plus illustres sont inconnus quelquefois les uns aux autres. Le Pere Bartolocci, n'aiant conu Mr. Amyraut que par une Piece adoptive de Mr. Wagenseil, l'a pris bonnement pour un Ex-Juif.

(1) *Dans ses* Notes sur quelques Extraits des Harangues d'Edouard Dering. *Cela fut imprimé à Londres, l'an* 1652, *avec une Piece intitulée*, Nuncius à mortuis, *qui est un Dialogue suposé entre l'Ame de Henri VIII, & celle de Charles I.*

(2) Bartolocci Bibliotheca Rabbin. *Parte IV, pag.* 66.

(B) *Son Pere avoit ses vues, en le destinant au Barreau.*] Il le destinoit a remplir la charge de Sénechal, occupée par son oncle, qui n'avoit point d'enfans.

(C) *On le chargea de faire en sorte de ne parler point à genoux.*] Mr. Amyraut fut celui qui représenta au Synode l'état de cette question, & il promit en même tems de faire toutes les instances possibles, en cas que la Compagnie lui donnât des instructions la-dessus. Il fut donc chargé de demander le rétablissement du privilege dont les Ministres avoient joui, de parler debout à Sa Majesté, comme font les Ecclésiastiques du Roiaume. Il partit, accompagné de deux Anciens, pour Monceaux, où étoit la Cour; & s'étant adressé à Mr. de la Vrilliere, Sécrétaire d'Etat, il aprit que le Roi n'entendoit point que les Députez du Synode lui parlassent autrement que ceux du Synode précédent. Comme il y avoit toujours un Commissaire de la part du Roi dans nos Synodes, celui, qui assistoit alors au Synode National de Charenton, avoit fait favoir au Roi ce que l'on avoit chargé les Députes de demander; & la Cour aiant trouvé a propos de ne pas accorder cette demande, Mr. de la Vrilliere eut ordre de le déclarer d'abord aux Députez. Mr. Amyraut lui représenta fort adroitement, & fort respectueusement tout ensemble, les raisons de la Compagnie, & il se passa plus de quinze jours, sans que de part ni d'autre on relachat quelque chose. Le Cardinal de Richelieu, informé de la vigueur de ce Ministre, voulut conferer avec lui sur ce sujet, & tacha de l'induire à n'insister pas davantage. On répondit, & on repliqua sur tout ce que cette Eminence put alléguer de plus plausible; & enfin, l'audience fut accordée sur le pied que Mr. Amyraut la demandoit. Le Cardinal s'entretint avec lui diverses fois touchant le cahier des plaintes, & gouta extremement l'esprit & les manieres de ce Ministre.

(D) *Il publia un Ecrit, où il expliqua les mysteres de la Prédestination & de la Grace, selon les hypotheses de Cameron.*] Un Catholique Romain de qualité fut l'occasion de cet Ecrit. Il avoit dîné à Bourgueil, avec Mr. Amyraut, chez Mr. l'Evêque de Chartres, de qui ce Ministre étoit fort connu (3). Après le repas, il fit tomber la conversation sur une matiere de controverse: il accusa les Protestans d'enseigner des choses tout-a-fait dures sur la Prédestination. Mr. Amyraut prit la parole, & il se noüa entre lui & Mr. l'Evêque de Chartres une espece de Dispute, mais douce & honnête, sur cette question épineuse. Le soir étant venu, on se sépara: le lendemain, Mr. Amyraut, s'en retournant à Saumur, passa chés l'homme de qualité (4), comme il le lui avoit promis, & lui trouva de bons sentimens pour la Religion Protestante, avec divers scrupules sur le dogme de la Predestination, tel que Calvin l'a expliqué. Il lui leva tous ces scrupules le mieux qu'il lui fut possible; & aquiesçant à la priere que lui fit ce Gentilhomme de composer un Traité où la chose fut beaucoup mieux aprofondie que dans une simple conversation, il écrivit & il publia (5) le Livre dont je parle. Voilà ce que portent mes Mémoires manuscrits. Mr. Amyraut ne débite point ce sujet de son Ouvrage, mais un autre assez différent (6).

(E) *Son Ecrit excita une espece de guerre civile parmi les Theologiens Protestans de France.*] Cette Dispute a été assez considerable, pour devoir faire un bon morceau des Annales Ecclesiastiques des Protestans. Celui qui a publie en Anglois une Histoire très-curieuse de nos Synodes de France (7) peut nous instruire des différens que le dogme de la Grace universelle y a excitez. Ce seroit médire, je pense, bien cruellement de ceux qui ont les premiers remué cette question, que de soutenir qu'ils n'auroient pas laissé de le faire, encore qu'ils eussent prévu tous les maux qui en devoient resulter: car où est l'utilité & le *cui bono* de ces Disputes? ne reste-t-il plus de difficultez, pourvu qu'on se serve de l'hypothése de Cameron? N'est-il pas vrai, au contraire, que jamais remede ne fut aussi palliatif que celui-là? On a bien besoin d'autre chose, pour contenter la raison; & si vous n'alles pas plus loin, autant vaut-il ne bouger de vôtre place: tenez vous en repos dans le Particularisme. Mais je veux que l'Universalisme ait quelque avantage, & qu'il réponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels, que les

(3) *Il étoit de la Maison d'Etampes-Valencai, & fut depuis Archevêque de Reims.*

(4) *Au* Plessis Rideau.

(5) *En* 1634.

(6) *Praefat.* Specimini Animadvers. de Gratiâ Universali.

(7) Johannes Quick, *Ministre à Londres: son Livre, intitulé* Synodicon in Galliâ reformatâ, *a été imprimé en* 1692, *in folio.* REFLEXION sur les maux qu'aportent les Disputes des Theologiens.

enseigné la Grace universelle, on vit au Synode National d'Alençon (e) un bon nombre de Députez chargés d'Instructions contre Mr. Amyraut; & il y en eut de si ardens, qu'ils ne parloient que de deposer (F). Les Députez des Provinces de delà la Loire furent ceux qui témoignérent le plus de chaleur. Néanmoins la Compagnie aiant oui en plusieurs séances Mr. Amyraut, qui exposa son sentiment, & qui satisfit aux difficultez qui lui étoient proposées, le renvoia avec honneur à l'exercice de sa charge, & imposa sur ces questions un silence qui ne fut pas trop bien gardé. On (f) porta plainte au Synode National de Charenton, en 1645, contre Mr. Amyraut, *comme ayant contrevenu aux réglemens* qui concernoient ce silence; & il se plaignit à son tour *de quelques contraventions faites contre les mêmes réglemens*. La Compagnie ensévelit *par une sainte amnistie* toutes ces plaintes réciproques, renouvella les réglemens du silence, renvoia Mr. Amyraut avec honneur à l'exercice de sa charge, & lui permit de faire contre les étrangers qui l'attaqueroient ce que le Synode d'Anjou trouveroit bon. Ce Synode lui permit de publier une Réponse aux trois Volumes de Mr. Spanheim sur la Grace Universelle (G); ce qui fut la source de quantité d'autres Livres (g). Pendant le Synode National de l'année 1645, Mr. Amyraut fut prié par la Compagnie d'entrer en conférence avec Mr. de la Milletiere, afin de tâcher de le ramener. La conférence dura plusieurs jours; mais ils ne s'accordèrent pas mieux en disputant de vive voix, que dans les Livres qu'ils avoient déjà publiés l'un contre l'autre. La doctrine de Mr. de la Place sur le péché originel fut attaquée dans ce Synode. M. Amyraut, en aiant été averti, se présenta à la Compagnie, pour plaider la cause de son collegue, & montra par un long discours, que le sentiment dont on se plaignoit n'avoit rien de dangereux. Cette action ne fut pas seulement louée, à cause de l'habileté avec laquelle la doctrine de M. de la Place fut soutenue; mais aussi, à cause que Mr. Amyraut n'avoit en vue que l'intérêt de son collegue: car son sentiment là-dessus n'étoit point celui de Mr. de la Place. Si j'ajoûte que Mr. Cappel ne suivoit pas la route ordinaire des Protestans sur l'antiquité des points de l'Ecriture Hébraïque, j'aurai dit tous les chefs de plainte que l'on faisoit contre l'Académie de Saumur: mais ces plaintes n'empêchoient pas que l'on n'y vît un grand concours de Proposans, qui diminua à vue d'œil, après la mort de ces trois illustres Professeurs (h). Mr. Amyraut survécut à ces deux collegues, & a eu le tems de publier un très-grand nombre de Livres (H). Il avoit autant de facilité pour la plume, que pour la langue: & c'est beaucoup dire; car il avoit un flux de bouche merveilleux, tant en Latin qu'en François, tant pour

(e) L'an 1647.

(f) Blondel, Actes authentiq. pag. 16.

(g) Là-même, pag. 40, 41.

(h) Ils sont les Auteurs de ce qu'on apel e Theses Salmurienses, Ouvrage tres-estimé.

les factions traînent après elles, tant de mauvais soupçons, tant de sinistres interprétations, tant de fausses imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres desordres, qui viennent en foule à la suite d'un tel conflict theologique? Si vous croiez que le Particularisme damne les gens, vous faites bien de le refuter quoi qu'il en coute. Je dis la même chose à ceux qui prendroient l'Universalisme pour une Heresie mortelle: mais puis que de part ni d'autre vous ne croiez pas refuter une opinion pernicieuse, ne disputez qu'autant que vous le pouvez faire sans troubler le repos public, & taisez-vous, dès que l'événement vous montre que vous divisez les familles, ou qu'il se forme deux partis. N'achevez pas de réveiller mille mauvaises passions, qu'il faut tenir enchaînées comme autant de bêtes féroces; & malheur à vous, si vous êtes cause qu'elles brisent leurs fers. Graces à Dieu, la guerre civile de la Grace universelle, & quelques autres encore, n'ont pas été dignes (il s'en faut beaucoup,) de l'aplication que j'ai voulu faire de quelques Vers aux Disputes Scholastiques. On compiroit les preparatifs & les troupes auxiliaires des deux Chefs à cette décoration de Theatre.

Aigles, Vautours, Serpens, Grifons,
Hippocentaures, & Typhons,
Des taureaux furieux dont la gueule beante
Eut transi de frayeur le grand cheval d'Atlante,
Un char que des Dragons étincelans d'éclairs
Promenoient en sifflant par le vuide des airs,
Demogorgon encor à la triste figure,
Et l'Horreur & la Mort, s'y voyoient en peinture (8).

(8) Voiez la Vie d'Eschyle de Mr. Le Fevre.

Mr. Amyraut eut la joie de se reconcilier avec ses plus ardens adversaires, & il ne falut pas que les Grans du monde se mêlassent toujours de la pacification. Mr. le Prince de Tarente s'en étoit mêlé en 1649: je ne sai pas si les parties lui donnérent plus de peine que n'en donnent aux Maréchaux de France les differens qui relevent de leur ressort; mais quoi qu'il en soit, il vint à bout de son entreprise, & mieux peut-être que n'auroit fait un Synode (9). Pour ce qui est de la reconciliation avec Mr. du Moulin, ce fut Mr. de Langle, Ministre de Rouën, qui la procura. Dès qu'il en eut fait la proposition, Mr. Amyraut y donna les mains avec joie, & offrit toutes les avances. Il écrivit une Lettre le prémier, & Mr. du Moulin lui répondit fort honnêtement. On publia ces Lettres pour l'édification de l'Eglise. Elles sont datées de l'an 1655. Mr. Daillé a inseré la Réponse de Mr. du Moulin dans l'un de ses Livres (10). La raison & la charité nous portent à croire que ceux qui avoient tant crié, & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconu enfin innocent, & dont enfin le défenseur leur a paru un fidele serviteur de Dieu, ne sont point morts sans s'être couverts de confusion, pour le moins aux pieds du trone de la Majesté divine, à la vue de cette prevention mortifiante, qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypothêse où il n'y a nul venin. Voiez ce qui suit.

(9) Il accorda, dans le Chateau de Thouars, le 26 d'Octobre 1649, Mr. Amyraut avec Mr. de Champvernon, Ministre de Taillebourg, & avec Mr. Vincent, Ministre de la Rochelle. Voiez les Actes authentiques de David Blondel, pag. 25. Ce Mr de Champvernon étoit neveu d'André Rivet, Guillaume Rivet, & étoit frere d'André Rivet, Professeur en Theologie à Leide.

(10) Vindiciæ Apologiæ, &c, pag. 416.

(F) *Il y eut au Synode d'Alençon des Députez si ardens contre son hypothêse, qu'ils ne parloient que de deposer.*] S'ils ont vécu encore trente ou quarante ans, je ne vois pas de quelle maniere ils osoient regarder le monde; car enfin, cette doctrine, qu'ils jugeoient digne des anathemes les plus foudroians, se trouva être celle des plus grans hommes qui servissent les Eglises Réformées de France. Ce fut celle de Mr. Mestrezat, celle de Mr. le Faucheur, celle de Mr Blondel, celle de Mr. Daillé, celle de Mr. Claude, celle de Mr. du Bosc. Il falut que les Particularistes reconussent bientôt pour leurs freres, & pour de fideles Ministres de Jesus-Christ, les partisans de la Grace universelle; & l'on a vu que les Ministres Refugiés, qui ont signé un Formulaire au Synode de Rotterdam en l'année 1686, n'ont point été soumis à quelque déclaration qui donnât la moindre atteinte au systême de Mr. Amyraut (11). D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce systême? D'où vint que la même doctrine passa d'abord pour un monstre, & puis pour une chose innocente? Ne faut-il pas reconnoître là le doigt du péché originel, & l'influence de mille passions ténebreuses, qui doivent enfin produire, si l'on est du nombre des prédestinez, une salutaire & mortifiante humiliation? Le pis est qu'on ne profite pas du passé: chaque génération fournit les mêmes symptomes, tantôt plus grans, tantôt plus petits; car on peut bien dire très-souvent, lors que l'on voit en campagne les Factums, les Dénonciations, les Apologies, les Theses,

(11) Voiez la Remarque (M) de l'Article DAILLÉ.

Jamque faces & saxa volant (12),

(12) Virgilius, Æn. Lib. I, v. 150.

& que les Livres coup sur coup volent en foule de lieu en lieu: laissez-les faire: ils s'accorderont bien, & à peu de frais;

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta,
Pulveris exigui jactu compressa quiescent (13).

(13) Virgil. Georg. Lib. IV, v. 86.

Mais on ne peut pas le dire toujours. Les choses sont quelquefois poussées à l'extremité: *Res in nervum erumpit.*

(G) *Le Synode d'Anjou lui permit de publier une Réponse aux trois Volumes de Mr. Spanheim sur la Grace universelle.*] Elle est intitulée *Specimen Animadversionum in Exercitationes de Gratia universali*, & fut imprimée à Saumur en 1648, *in 4*. Il n'est pas vrai, comme on l'assure dans le Mélange Critique, Tom. I, pag. 129, que Mr. Amyraut ait attaqué Mr. Spanheim, ni que son Volume soit contre les Theses de Mr. Spanheim. Il est contre les trois Volumes de celui-ci, qui fut l'aggresseur. Voiez les Lettres de Sarrau, pages 83, 95, 108, Edition d'Utrecht, en 1697.

(H) *Il a publié un très-grand nombre de Livres.*] Il publia en 1631 son *Traité des Religions*. Cinq ans après, il publia *ses Sermons sur la nature, l'etendue, &c, de l'Evangile*. Il en a publié plusieurs autres, en divers tems. Son Livre *de l'Elevation de la Foi & l'Abaissement de la Raison*, parut en 1641. La *Defense de Calvin sur la doctrine de la Réprobation absolue* parut en Latin la même année, & l'an 1644 en François. Il commença ses *Paraphrases sur l'Ecriture* en 1644: l'Epitre aux Romains fut paraphrasée la prémiere; il continua par les autres Epitres, & finit par les Evangiles: mais il eut la même sagesse que Calvin, de ne toucher pas à l'Apocalypse. De peur que son nom n'empêchât les Catholiques Romains de lire ses Paraphrases, il ne l'y mit pas. Il publia, en 1647, une *Apologie pour ceux de la Religion*, un *Traité du franc Arbitre*, & un autre *De Secessione ab Ecclesia Romanâ, deque Pace inter Evangelicos in negotio*

pour les Leçons de Théologie que pour les Sermons. Il savoit le monde, & il pouvoit fournir en conversation cent sortes de choses qui étoient hors de son métier: & c'est sans doute ce qui contribua autant ou plus que la réputation de sa science au bonheur qu'il eut toute sa vie d'être consideré & honoré des grans Seigneurs de contraire Religion. J'ai déja dit que le Cardinal de Richelieu eut de l'estime pour lui: je n'ajoûte point qu'il lui fit parler de son grand dessein de reünir les deux Eglises (*I*); car ce ne seroit pas une preuve d'une consideration assez distinguée, ce Cardinal aiant sondé là-dessus plusieurs Ministres, qui étoient bien inférieurs à celui-ci. Le Maréchal de Brezé (*K*), & le Maréchal de la Meilleraie (*L*), doivent être mis au nombre des grans Seigneurs qui firent un cas tout particulier de notre Amyraut. Mr. le Goux de la Berchere (*M*), prémier Président au Parlement de Bourgogne, & les Intendans de la Province d'Anjou (*N*), sont de ce nombre; & nous y pouvons même joindre des Evéques & des Archevéques (*O*), & par dessus tous le Cardinal Mazarin (*P*), dont les honnêtetez pour ce Professeur furent

gotio Religionis constituendâ. Il traita depuis plus amplement cette matiere de la réunion des Calvinistes & des Luthériens, dans l'*Irenicon* qu'il fit imprimer l'an 1662. Son Livre *de la Vocation des Pasteurs* parut en 1649. Il avoit prêché sur cette matiere devant Mr. le Prince de Tarente, pendant la tenue d'un Synode Provincial dont il fut Modérateur. Ce Prince souhaita que ce Sermon fût imprimé, & que la matiere fut traitée plus amplement; car c'étoit un grand lieu commun entre les mains des Missionnaires. C'est pourquoi Mr. Amyraut ne se contenta pas de faire imprimer son Sermon, il publia aussi un Traité complet sur cette importante controverse, & dedia le tout à Mr. le Prince de Tarente. Sa *Morale Chrétienne*, en 6 volumes in 8, dont le prémier fut imprimé l'an 1652, est le fruit des conversations qu'il avoit souvent avec Mr. de Villarnoul, Seigneur d'un mérite extraordinaire, & l'un des plus savans Gentilshommes de l'Europe, heritier, en cela aussi, de son aieul maternel Mr. du Plessis Mornai. Il y a peu de matieres sur quoi Mr. Amyraut n'ait écrit. Il a publié un *Traité des Songes*; deux volumes *sur le regne de mille ans*, où il refute un Avocat de Paris, nommé Mr. de Launai, qui étoit un grand Chiliaste (14); la *Vie du brave la Noue, surnommé Bras-de-fer*; & plusieurs autres Ouvrages, dont je ne parle pas, ou dont je parle dans le reste de cet Article. Il monta même sur le Parnasse; car il fit un Poëme intitulé, *l'Apologie de St. Etienne à ses Juges*. On attaqua cet Ouvrage du côté qui donnoit le moins à craindre à certains égards, puis que ce ne furent point les Poëtes qui s'éleverent contre, & que ce furent les Missionaires. On prétendit que l'Auteur avoit parlé *du St. Sacrement de l'Autel* avec la derniere irreverence; mais il publia un *Ecrit* pour sa justification, duquel je ne puis rien dire de plus à propos que ce que Mr. Daillé en a dit. Ecoutons-le donc.

(14) *Voiez Mr. Ancillon, aux pages 229, 230, du prémier Tome de son Mélange Critique de Litterature.*

„ Quant à *l'Apologie de St. Etienne à ses Juges*, que vous (15)
„ employez ensuite, pour nous convaincre d'avoir mal-
„ traité votre Sacrement, si vous, & ceux qui s'en sont si
„ fort offensé, aviez daigné lire la Lettre que l'Auteur a
„ fait imprimer pour se justifier, vous & eux n'en auriés
„ pas cette mauvaise opinion, & peut-être même que vous
„ vous étonneriés de l'illusion que les prejugés de votre
„ passion ont causée dans votre esprit, lui faisant prendre
„ comme dites contre vous & contre votre transubstantia-
„ tion, des choses qui n'avoient été écrites que contre les
„ extravagances de l'idolâtrie des Payens (16)".

(15) *Il s'adresse au Pere Adam.*

(16) Daillé, Replique aux deux Livres d'Adam & de Cottiby, *II Part. Chap. XVII, pag. 108.*

(*I*) *Le Cardinal de Richelieu lui fit parler de son grand dessein de reünir les deux Eglises.*] Le Jésuite, qui s'entretint là-dessus avec Mr. Amyraut, s'apelloit le Pere Audebert. Mr. de Villeneuve, qui étoit alors Lieutenant de Roi à Saumur, les aiant fait dîner ensemble, & cela avec tant de complaisance pour le Ministre, qu'il lui donna le haut bout sur le Jésuite, & qu'il n'y eut point pour le coup de *Benedicite* à sa table, fit ensorte que l'aprés-dinée ils se pussent entretenir en particulier. Il est vrai que Mr. Amyraut déclara qu'il ne pourroit s'empêcher de communiquer à ses Collegues tout ce qui se passeroit. Le Jésuite débuta par avouër que le Roi & son Eminence l'envoioient faire des propositions d'accommodement sur le fait de la Religion; & puis, étant entré en matiere, il fit entendre qu'on sacrifieroit au bien de la paix l'invocation des créatures, le purgatoire, & le mérite des œuvres; qu'on limiteroit le pouvoir du Pape, & que si la Cour de Rome refusoit d'y consentir, on en prendroit occasion de créer un Patriarche; qu'on donneroit la coupe aux Laïques, & qu'on pourroit même se relacher sur d'autres choses, si l'on remarquoit dans les Protestans un véritable désir de paix & de réünion. Mais il déclara, lors que Mr. Amyraut le mit sur les dogmes de l'Eucharistie, qu'on ne prétendoit pas y rien changer; sur quoi l'autre lui répondit, qu'il n'y avoit donc rien à faire. Leur conversation dura environ quatre heures. Le Jésuite voulut éxiger le secret. Mr. Amyraut lui protesta, que selon la declaration qu'il en avoit faite d'abord à Mr. de Villeneuve, il communiqueroit à ses collegues l'entretien qu'ils venoient d'avoir; mais qu'il lui répondoit de leur discretion. Dès le soir même, il leur rendit compte de la conférence, & il ne fit point scrupule d'en parler dans l'occasion, aprés que le Cardinal de Richelieu & le Pere Audebert furent morts.

(*K*) *Il fut très-estimé du Maréchal de Brezé.*] Il étoit Gouverneur de Saumur, & il n'y alloit jamais sans envoier prier Mr. Amyraut de le venir voir. Il le prioit même fort souvent d'aller à son Château de Milly, où il demeuroit ordinairement; &, lors qu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc de Fronsac son fils, Amiral de France, il voulut avoir toujours auprès de lui Mr. Amyraut. Il en reçut plusieurs visites durant sa derniere maladie, & il se recommanda même à ses prieres, & voulut que l'on priât Dieu pour lui dans le Temple de Saumur. Il mourut dans le Chateau de Milly, en 1650.

(*L*) *Du Maréchal de la Meilleraie.*] Du tems qu'il étoit de la Religion, il avoit étudié à Saumur avec Mr. Amyraut. Il s'étoit toûjours souvenu de cette ancienne conoissance; &, dès le lendemain de son arrivée à Saumur, lors que la Cour y étoit en 1652, il envoia faire un compliment à ce Ministre, qui ne manqua pas de lui aller faire la réverence tout aussi-tôt & d'en être reçu comme à l'ordinaire avec mille marques de considération. Ce Maréchal aiant apris la derniere maladie de Mr. Amyraut, le fit visiter par un Gentilhomme, & lui témoigna, que si sa goute lui eut permis de suporter le carosse, il seroit venu le voir. Il étoit alors à son Château de Montreuil-Bellai, à 4 lieues de Saumur.

(*M*) *De Mr. le Goux de la Berchere.*] Il fut relégué à Saumur, l'an 1637, & il y demeura jusqu'en 1644. Comme il avoit beaucoup de mérite, & beaucoup d'erudition, il aimoit les gens de Lettres, de quelque Religion qu'ils fussent. Il voulut d'abord conoître Mr. Amyraut, & il le trouva si digne de son amitié, qu'il se forma entre eux une grande liaison. Ils se voioient ordinairement deux fois la semaine; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que le Ministre ait pu fournir des Memoires pour la Vie du Président. Il n'est pas besoin de dire ici que Mr. de la Berchere mourut prémier Président au Parlement de Grenoble, & que Mr. son frere lui succéda; mais il est bon de dire que ce dernier, voulant faire écrire la Vie de l'autre, pria Mr. Amyraut de lui communiquer des Mémoires touchant ce qui s'étoit passé entre eux de particulier. M. Amyraut lui envoia entre autres choses le recit de la Conference qu'il avoit eue avec le Pere Audebert; car dès que le bruit fut répandu dans Saumur qu'il s'étoit entretenu secrétement avec ce Jésuite, Mr. de la Berchere voulut savoir de lui-même ce qui en étoit. Mr. Amyraut lui en récita une bonne partie, en lui recommandant le silence. Cet endroit de ses Mémoires n'a pas été emploié dans la Vie de Mr. de la Berchere, qui a été donnée au public. Il dédia, en 1648, son Livre *des Droits du Mariage* a cet illustre Magistrat, qui étoit alors premier Président de Grenoble.

(*N*) *Des Intendans de la Province d'Anjou.*] Il ne manquoit jamais de les aller saluer, & ils lui rendoient tous sa visite, & lui marquoient une grande considération. Lors qu'en 1658, il alla prendre les eaux de Bourbon, il reçut mille honnêtetez à Bourges de Mr. Mandat, Intendant de la Province. Il ne tint qu'à lui d'aller loger chez cet Intendant, qui l'en pria, & chez qui il dîna avec l'Archevêque de Bourges, & avec quelques autres Ecclesiastiques.

(*O*) *Des Evêques & des Archevêques.*] Voiez ce qui a été dit ci-dessus (17) concernant Mr. l'Evêque de Chartres. J'ajoute ici, qu'en l'année 1662, Mr. l'Archevêque de Paris, Hardouin de Perefixe, étant allé à Saumur, pour un vœu que la Reine Mere avoit fait à Notre Dame des Ardilliers (18), fit dire à Mr. Amyraut, qu'il seroit bien aise de le voir. Mr. Amyraut fut très-disposé à lui rendre une visite: mais il fit entendre qu'il ne lui donneroit point le titre de Monseigneur. L'Archevêque y aiant donné les mains, reçut deux visites de ce Ministre, s'entretint avec lui près de deux heures chaque fois, & le traita fort civilement. On parla entre autres choses des Livres de Mr. Daillé, dont le Prelat dit beaucoup de bien par raport à l'érudition.

(17) *Dans la Remarque (D).*

(18) *Elle est dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire au bout d'un fauxbourg de Saumur.*

(*P*) *Et par dessus tous du Cardinal Mazarin.*] Il arriva à Saumur, en 1652, quelques jours après que le Roi & la Reine Mere y furent arrivez: &, comme il aprit qu'à la table de la Reine on avoit parlé amplement d'un Sermon du Sieur Amyraut, il pria le Comte de Comminges de témoigner à ce Ministre qu'il seroit bien aise de le conoître. Ce Comte étoit Gouverneur de Saumur, & avoit beaucoup d'amitié pour Mr. Amyraut: il lui avoit promis que ceux de la Religion pourroient s'assembler à l'ordinaire le Dimanche, quoi que le Roi fût dans la ville; mais il lui declara en même tems, qu'il faloit qu'ils interrompissent leurs assemblées les trois prémiers jours après l'arrivée du Roi. On tint ce qui avoit été promis. Mr. Amyraut prêcha le Dimanche sur ces paroles, *Craignez Dieu, honorez le Roi*, & fut oui de beaucoup de personnes de la Cour, qui en furent très-satisfaites, & qui parlérent de son Sermon

furent extraordinaires. Il y a beaucoup d'aparence qu'il trouva grace auprès de ce Cardinal, entre autres raisons, parce qu'il se déclara hautement pour la doctrine de l'obéissance des sujets. Il le fit utilement pour la Cour de France, pendant les desordres de la Fronde, où la fortune du Cardinal Mazarin fut si balotée ; &, en plusieurs autres occasions, il témoigna que c'étoit son dogme favori (*Q*), jusques à s'en quereller avec un Ministre de la Rochelle (*i*) : mais cela n'empêcha point, qu'en ce qui regardoit la conscience, il n'exhortât à desobéïr (*R*). Il n'est pas besoin de dire en quelle considération il étoit chez les grans Seigneurs Protestans : cela s'entend assez de soi-même. Il fut brouillé avec un Ministre de Saumur, nommé Mr. d'Huisseau ; & il n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendoit de cette affaire au Synode National de Loudun (*k*). On a cru que la gloire dont il jouïssoit lui avoit été contraire en cette rencontre ; comme s'il eût été un grand arbre, qui faisoit ombre aux petits, & qu'il faloit abaisser. Outre que les parens de ceux qui s'étoient déclarez chefs de parti contre le dogme de la Grace Universelle, favorisérent son ennemi le plus qu'ils purent. Il auroit apatemment été de la Table dans ce Synode (*S*), où il assista de la part de sa Province, si l'on ne l'eût cru personnellement intéressé aux affaires que Mr. d'Huisseau avoit avec l'Eglise de Saumur. Il mourut fort chrétiennement le 8 jour de Janvier 1664 (*l*), & fut enterré selon toutes les cérémonies Académiques. Il eut pendant sa derniere maladie une grande liberté d'esprit, qui lui donna lieu de tenir plusieurs discours très-édifians, & de donner de beaux témoignages de sa foi en présence d'un bon nombre de personnes de differente Religion. Entre ses autres vertus, on doit remarquer sa charité pour les pauvres. Il leur donna les gages

(*i*) *Philippe Vincent.*

(*k*) *En* 1659.

(*l*) Konig *dans sa Bibliotheque,* & Witte, *dans son* Diarium, *mettent mal sa mort en* 1663.

mon avec éloge, non seulement au Roi, dès qu'ils furent sortis du Temple ; mais aussi, le soir, pendant le souper de la Reine. Ce fut alors, que le Cardinal Mazarin ouït parlet de ce Sermon, & qu'il aprit de la bouche de Mr. de Comminges le zele que Mr. Amyraut, & tous ceux de la Religion de ces quartiers-là avoient témoigné pour le service du Roi dans les derniers troubles. L'envie qu'eut le Cardinal de voir ce Ministre fut si grande, qu'il la lui fit témoigner dès le lendemain matin par le Juge de la Prevôté : de sorte que Mr. de Comminges, aiant vu qu'il n'avoit pas été le premier porteur de la nouvelle, dit à Mr. Amyraut en riant : *Je vois bien, Monsieur, qu'au premier jour nous aurons besoin de votre intercession auprès de son Eminence ; ce qui vous prouvera l'utilité de l'invocation des Saints.* La premiere visite fut assez courte ; mais on pria Mr. Amyraut de revenir le lendemain à huit heures. Le Cardinal lui fit toute sorte d'honnêtetez, il le fit asseoir auprès du feu, il lui parla d'affaires d'Etat, il lui étala tous les efforts que l'on faisoit en Xaintonge pour entraîner ceux de la Religion au parti des Princes, & le pria de travailler à rendre inutile toute cette machination. Mr. Amyraut l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre de la part des Protestans de France, & qu'il écriroit à plusieurs Ministres de Xaintonge, afin que le Synode qu'ils devoient tenir bientôt témoignât authentiquement sa fidelité. La chose fut executée. Deux jours après cette Audience, le Cardinal, sous prétexte de voir le College de ceux de la Religion, & la Bibliotheque de Mr. du Plessis Mornai, eut une autre tête-à-tête avec Mr. Amyraut dans le cabinet de ce dernier. Ils parlérent de l'Edit de Nantes ; &, sur ce que Mr. Amyraut, interrogé si Henri IV avoit été dans l'obligation de le donner, avoit répondu qu'oui, mais que quand même ç'auroit été une grace au commencement, l'observation en seroit aujourd'hui une chose nécessaire, le Cardinal lui dit qu'il avoit raison, & lui cita cette maxime du Droit, *Quod initio fuit voluntatis, ex post facto fit necessitatis.* On sera peut-être bien aise de voir ici ce que Mr. de Guitaut (19) dit à Madame de la Trimouille, en présence de la Reine. *Son Eminence est chez le Ministre Amyraut : ce sont deux Ecclesiastiques ensemble ; mais je suis sûr qu'ils ne parleront point de Religion : son Eminence n'y trouveroit pas son compte.* Pendant les cinq semaines que le Roi fut à Saumur, Mr. Amyraut fit plusieurs visites au Cardinal, & en fut toujours bien reçu ; &, lors qu'il prit congé de son Eminence, elle lui dit de lui écrire directement toutes les fois qu'il auroit à demander quelque chose, soit pour le parti en general, soit pour ses interêts particuliers. Il ne se servit d'une telle permission, qu'après le voiage qu'il fit à Paris sur la fin de l'année 1658. Il vit trois ou quatre fois son Eminence, qui lui fit beaucoup de civilitez. Il lui parla du Synode National, dont on demandoit la convocation depuis tant d'années. Le Cardinal répondit, que les raisons qui avoient empêché de l'accorder subsistoient encore, & voulut que Mr. Amyraut lui en écrivît. On se donna l'honneur de lui en écrire deux fois : il répondit de sa propre main ; & depuis, toutes les fois qu'il lui fit réponse, il se servit à la vérité de la main d'un Sécrétaire, mais il signa *proprio pugno*.

(19) *Il étoit Capitaine des Gardes de la Reine, & oncle de Mr. de Comminges.*

(*Q*) *Il témoigna en diverses occasions, que l'obéissance des sujets étoit son dogme favori.*] Dans l'*Apologie* qu'il publia *pour ceux de la Religion*, l'an 1647, il excuse le mieux qu'il peut leurs guerres civiles de France ; mais il déclare néanmoins, *Qu'il ne veut nullement entreprendre la défense de la prise des armes contre son Prince, pour quelque cause que ce puisse estre.... & qu'il a toujours cru qu'il convient beaucoup mieux à la nature de l'Evangile, & à la pratique de l'Eglise ancienne, de n'avoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes, & aux prieres....* (20). *Et à toutes les fois*, dit-il (21), *que je repasse les yeux de l'esprit dessus l'Histoire de nos peres, je ne puis que je ne regrette très-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus, dont ils nous ont laissé les exemples, de l'imitation des prémiers Chrestiens, en cette invincible patience qu'ils montrérent sous les persécutions des Empereurs.*

(20) Apologie pour ceux de la Religion, pag. 71.

(21) *Pag.* 76.

Un Ecrit Latin (22), qu'il publia deux ans après, fait voir comment il soutint cette cause contre les plaintes d'un Ministre de la Rochelle, qui auroit bien mieux fait de ne se pas reconoître au Livre de Mr. Amyraut, que de s'en formaliser. Le Livre *de la Souveraineté des Rois*, publié en 1650, à l'occasion de la mort tragique de Charles I Roi d'Angleterre, témoigne encore avec plus de force les sentimens de notre Mr. Amyraut sur la prise d'armes des sujets contre leurs Princes. Il n'y avoit pas moien de se taire ; car on ne cessoit d'imputer cette tragédie au parti Presbyterien, & d'en tirer mille consequences odieuses contre les Protestans de France. Mr. Amyraut ne crut pas devoir laisser sans réponse l'injustice de ces reproches. Pendant les troubles de la derniere Minorité, ce Ministre inspira toujours aux peuples par ses Prédications le parti de l'obéïssance ; &, lors qu'on le consulta sur la maniere dont on se devoit conduire, il répondit *qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que de se tenir au gros de l'arbre.* Aparemment, les personnes qui le consultérent y alloient de bonne foi, & ne pénétroient pas l'artifice perpétuel qui regne dans ces sortes de confusions. Les rebelles ne manquent jamais de soutenir qu'ils ne veulent que remédier aux abus, & chasser d'auprès du maître les mauvais conseillers qui l'environnent. Il faut être bien simple pour donner dans ce panneau, & pour avoir besoin de consulter son Directeur de conscience. La distinction du Pape & du St. Siege n'est pas un sophisme si grossier. Enfin Mr. Amyraut déchargea pleinement son cœur dans l'Epitre dédicatoire de sa *Paraphrase* Latine *des Pseaumes.* C'est là qu'il soutient, & qu'il établit, que par les véritables principes du Christianisme les sujets ne doivent point prendre les armes contre leurs Souverains. Il se declara hautement pour ce qu'on nomme *l'obéissance passive.* Cet Ouvrage fut dedié au Roi d'Angleterre Charles II, peu après que ce Prince fut remonté sur le Trône. L'Auteur avoit fait connoissance à Paris avec un Chapelain de ce même Prince, l'an 1658. Deux ans après, il lui témoigna sa joie du rétablissement du Roi, & le félicita de l'Evêché de Durham. On lui fit réponse que le Roi le remercioit. C'est ce qui encouragea Mr. Amyraut à lui dedier sa Paraphrase des Pseaumes : mais il ne le fit qu'après avoir su de l'Evêque de Durham que ce Monarque en seroit bien aise.

(22) *Irenicum*, Adversus Epistolæ historicæ Criminationes Mosis Amyraldi Defensio.

(*R*) *En ce qui regardoit la Conscience, il exhortoit à desobéir.*] Cela parut, lors que le Sénéchal de Saumur lui communiqua un Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonnoit à ceux de la Religion de tendre devant leurs maisons le jour de la Fête-Dieu. Il le lui communiqua la veille de cette fête, & le pria de donner ordre qu'on s'y conformât, de peur que la desobéïssance ne fit soulever le peuple contre ceux de la Religion. Mr. Amyraut lui répondit, qu'au contraire il s'en alloit exhorter ses ouailles à ne point tendre, & qu'il seroit le prémier à ne tendre point, qu'il avoit toûjours prêché qu'il faut obéïr aux Puissances superieures, mais qu'il n'avoit jamais entendu cela à l'égard de semblables choses, qui intéressent la conscience. En sortant du logis du Sénéchal, il alla de maison en maison exhorter ses Paroissiens à tout souffrir plutôt que d'executer cet Arrêt. Le Sénechal le fit publier à son de trompe : le Consistoire s'assembla, remercia Mr. Amyraut de sa conduite, & chargea les Anciens de tenir la main à ce que personne ne tendît. Le Lieutenant de Roi refusa de prêter main forte au Sénéchal, & empêcha le tumulte qui commençoit à se former. L'Arrêt fut révoqué quelque tems après.

(*S*) *Dans le Synode de Loudun, il auroit été de la Table, &c.*] Si tous ceux qui liront ce Livre étoient des François de la Religion, cette Remarque seroit superflue ; mais elle ne le sera pas à l'égard des autres Lecteurs. Il y avoit ordinairement dans nos Synodes de France quatre personnes qui formoient ce qu'on apelloit la Table. L'une de ces quatre personnes étoit le Président de la Compagnie, (on l'apelloit le Modérateur) les trois autres étoient l'Adjoint au Modérateur, le Sécrétaire, & celui qui recueilloit les Actes.

gages de son Ministere pendant les dix dernieres années de sa vie. Il donnoit l'aumône sans distinction de Catholiques & de Réformez : les Religieux Mendians, qui alloient à la quête chez lui, ne s'en retournoient jamais à vuide, & il recommanda à Mr. Hervart (m) les Récollets de Saumur, lors qu'ils recoururent à l'Epargne, pour faire rebâtir leur Cloître qui avoit été brûlé. Ils le remerciérent du bon effet de sa recommandation. Il ne laissa qu'un fils, qui a été un fort habile Avocat au Parlement de Paris, & qui s'est réfugié à la Haie depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Il avoit eu une fille, qui mourut en 1645, dix-huit mois après avoir été mariée (n). La douleur où cette perte plongea sa femme fut cause qu'il composa un Traité *de l'état des Fidelles après la Mort*, & qu'il le lui dédia. On l'imprima l'année suivante. On ne sera pas fâché de voir le Distique que Mr. du Bosc écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de Mr. Amyraut :

A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus :
More, ore, & calamo, mirus uterque fuit (o).

Ce fut quelques années après la mort de ce Professeur, que l'on grava son portrait par les soins de Monsieur son fils (p).

On trouve quelques particularitez touchant Mr. Amyraut dans un Ouvrage intitulé *Mélange Critique de Litérature, recueilli des conversations de feu Mr. Ancillon* (q) : on y voit, entre autres choses, que c'est de lui qu'il faut entendre un passage d'une Lettre de Balzac (r), où l'Auteur d'une Apologie est bien loué. On y voit aussi que Patin l'estimoit beaucoup ; mais prenez garde que ce qu'il y a de desobligeant dans la Lettre de Patin ne concerne pas le Ministre de Saumur. Je parlerai de cela dans une Remarque, & de quelque autre petite méprise (T).

(m) *Il étoit alors Controlleur des Finances.*

(n) *A Bernard de Haumont, qui fut depuis Avocat du Roi à Saumur.*

(o) *C'est une allusion à ce que les Juifs ont dit à la louange de Moses Maimonides, fameux Rabbin.*

(p) *Tiré des Mémoires communiquez par Monsr. Amyraut le fils. Tout ce dont on ne donnera point de preuves particulieres dans les Remarques de cet Article, est tiré de ces Mémoires.*

(q) *Imprimé à Bâle, l'an 1698.*

(r) *La première à Mr. Conrart.*

(T) *Je parlerai... dans une Remarque & de quelque autre petite méprise*] Patin, dans sa Lettre CXIII de la premiere Edition, dit (23) *qu'il y avoit en 1663 un Medecin de Nyort, nommé Mr. Lussand, qui vouloit faire imprimer une Apologie pour les Medecins, contre ceux qui les accusent de trop deferer à la Nature : il dit que ce Medecin entendoit parler & avoit principalement en vuë Mr. Amyraud, Ministre de Saumur, qui en a ainsi parlé dans le dernier Tome de sa Morale Chrestienne. . . . . . Il témoigne* (24) *n'être pas fort content de Mr. Amyraud dans cette occasion ; car voici ce qu'il ajoute :* „ Si Mr. Amyraud daigne se donner la peine de répondre „ à ce Livre, il est homme à dire là dessus de belles cho- „ ses, que Lussand ne sçait point, & qui ne sont point „ dans son Livre. Je luy en ay suggeré quelques-unes, „ *dit-il*, & entr'autres, de beaux passages & de bonnes au- „ thoritez ; mais il n'en a pas fait cas". *Cela l'avoit apparemment fâché ; car voicy comme il parle ensuite :* „ Aussi „ est-il dans une province qui n'est pas loin du pays d'A- „ dien-Sias, où on est ordinairement plus glorieux que sça- „ vant, &c". Je ne copie point toute la suite de ce passage, que Mr. Ancillon a raportée, & qui est fort desobligeante ; mais j'avertis mes Lecteurs que la personne si mal traitée par Patin est le Médecin de Niort, & non pas le Théologien dont je donne ici l'Article. Je les avertis aussi, que le *Traité des Religions contre ceux qui les estiment indifferentes*, n'est pas le seul Livre de Mr. Amyraut dont il se soit fait deux Editions (25) : je suis bien certain que l'Apologie pour les Protestans a été mise sous la presse plus d'une fois ; que le Traité de la Predestination, imprimé en 1634, fut rimprimé à Saumur, l'an 1658, avec l'Echantillon de la doctrine de Calvin, & avec la Replique à Mr. de la Millet ere sur son offre d'une Conference amiable pour l'examen de ses moiens de réunion ; que ces deux derniers Traités avoient paru l'an 1639, & que le Libraire, qui les rimprima en 1658, avec le Traité de la Predestination, déclare (26), qu'il redonne ces trois Livres au public, parce que l'on ne les trouvoit plus. Je sai aussi qu'on rimprima onze Sermons d'Amyraut sur divers textes de l'Ecriture, l'an 1653, que la Vie de la Noue a été rimprimée à Leide ; que les Theses de ce Professeur & celles de ses Collegues ont été rimprimées à Geneve ; & que son Traité de l'etat des Fidelles après la Mort a été imprimé à Londres en Anglois, & à Utrecht en Flamand.

(23) *Mélange Critique de Litérature, Tom. I, pag. 133, 134.*

(24) *Patin, Lettre CXIV de la premiere Edition.*

(25) *On l'assûre mal dans le Mélange Critique, pag. 132. La 1. est de 1631, & la 2. de 1652.*

(26) *Dans l'Epître dédicatoire aux Etudians en Théologie.*

AMYRUTZES (a), Philosophe Péripatéticien, nâtif de Trebizonde, s'étoit aquis une grande considération à la Cour de l'Empereur David son maître, & avoit signalé sa plume en faveur des Grecs contre les décisions du Concile de Florence (b) ; mais il ternit toute sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnérent l'Empereur David à Constantinople, lors que Mahomet second l'y fit transporter, après la prise de Trebizonde, en l'année 1461. Ce Philosophe, se laissant gagner aux promesses du Sultan, abjura son Christianisme, & se fit Turc avec ses enfans, l'un desquels, sous le nom de Mehemet-Beg, traduisit en Arabe plusieurs Livres des Chrétiens par ordre de Mahomet second. Ce Prince donna des emplois considérables dans le Serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les Sciences, & sur des matieres de Religion, avec lui, ou avec Mehemet-Beg (c). De la maniere dont Allatius s'est exprimé, on prendroit ce Philosophe pour le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde (A). N'oublions point de dire qu'Amyrutzes ne commença point à être estimé des Princes, lors que l'Empereur de Trebizonde l'honora de son affection ; car il y avoit long-tems qu'il s'étoit vu très-considéré à la Cour de Constantinople. Il fut un des principaux Savans avec lesquels l'Empereur Jean Paleologue délibéra sur son voiage d'Italie (d), & il accompagna cet Empereur dans ce voiage (e), comme il le raconte lui-même (f). C'est dans la Relation qu'il composa de ce qui s'étoit passé au Concile de Florence, & qu'il adressa à Demetrius Gouverneur de Napoli de Romanie. Il y assûre, entre autres choses, que le Patriarche de Constantinople fut étranglé pendant la tenue du Concile, & que les Médecins attestérent ce fait-là (g).

(a) *Dans le Suplement de Moreri on le nomme mal Amyrutza.*

(b) Leo Allatius, de perp. Consensione, *Livr. III, Cap. III, pag. 931, & 1379.*

(c) Guillet, Histoir. de Mahomet II *Tom. I, pag. 448, & Tom. II, pag. 116.*

(d) *L'Histoire Polit. de Constant. le nomme avant Bessarion, & Gemiste. Voiez Allat. de perpetuâ Consens. pag. 881.*

(e) *Cet Empereur arriva à Venise le 8 de Fevr. 1438.*

(f) *Apud Allat. de perp. Cons. pag. 880.*

(g) *Id. ibid. pag. 901.*

(A) *Allatius donne lieu de le prendre pour le Protovestiaire de l'Empereur de Trébizonde.*] Allatius, à la page 936 du *perpetuus Consensus*, n'avoit parlé que par conjecture du Livre que cet Amyrutzes composa contre le Concile de Florence : mais dans les Additions, il nous aprend qu'on lui avoit envoié de l'Ile de Chio l'Ouvrage même : puis il dit que Dorothée, Archevêque de Monembase, fait conoître (*) la condition de cet homme, *cujusnam conditionis vir iste fuerit*. Il raporte le passage de Dorothée en Grec & en Latin. Le Grec porte que Mahomet fit embarquer pour Constantinople l'Empereur David, & quelques autres personnes, & entre autres τὸν Φιλόσοφον Ἀμυρούτζην τὸν πρωτοβεστιάριον, *Philosophum Amyrutzium Protovestiarium*. C'est ainsi qu'Allatius traduit & ponctue. Il ne faut donc point douter qu'il n'ait cru qu'Amyrutzes & le Protovestiaire n'étoient qu'un, & qu'il ne lui ait attribué la suite du passage de Dorothée, où l'on voit que ce personnage étoit cousin germain de Machomet Bassa ; qu'il avoit trahi l'Empereur David ; & qu'après la prise de Trebizonde, il reçut de grans honneurs de son cousin, & du Sultan Mahomet ; qu'il étoit rusé, grand, bien fait, bon tireur d'arc, & propre à toutes choses. Sa parenté avec Machomet étoit fondée sur ce que sa mere étoit sœur de la mere de Machomet : ces deux sœurs étoient filles de Jagarus. Je n'ajoute pas beaucoup de foi à ce discours ; car je voi que Mr. Guillet, en citant la *Turco-Græcia* de Crusius, dit que le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde s'apelloit George ; qu'il étoit d'une mine avantageuse, & d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il y surpassoit tous les Grecs & tous les Turcs ; qu'il étoit fils d'une fille d'un Prince Chrétien apellé Iagrus, qui avoit marié son autre fille en Servie, où elle eut un fils qui fut le renegat Machmut (1). Très-volontiers je mettrois une virgule dans le passage de Dorothée, après Ἀμυρούτζην, afin de faire deux personnes de ce Philosophe, & du Protovestiaire, qu'Allatius confond ensemble.

(*) *In Synopsi Historiarum.*

(1) Guillet, Histoir. de Mahomet II, *Tom. I, pag. 499.*

AMMONIUS. Plusieurs Ecrivains ont porté ce nom. Athenée cite deux Ouvrages de très-différente nature, composez par un Auteur qu'il apelle AMMONIUS. L'un traite des *Au-*

tels & des Sacrifices (a); l'autre traite *des Courtisanes d'Athenes* (A). Il ne dit point positivement que ces deux Livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté, il ne dit rien qui insinue le contraire: &, quant au reste, il ne touche rien, ni sur la patrie, ni sur le siécle de cet Auteur. On sait par une autre voie la patrie de celui qui a composé l'Ouvrage des Autels & des Sacrifices (B). Il étoit de Lampria (b). Le Suïdas, que nous avons aujourd'hui, ne parle que d'Ammonius Saccas; mais il ne faut point douter que le véritable Suïdas n'ait fait mention d'un Ammonius différent de celui-là; car ce qu'on trouve dans son Dictionaire ne peut pas avoir été dit d'un seul homme. Il est impossible que le même Ammonius ait abjuré la foi Chrétienne, & qu'il ait succédé à Aristarque dans l'Ecôle d'Alexandrie, avant l'Empire d'Auguste. Voilà les deux choses que l'on trouve dans Suidas sur le chapitre d'Ammonius. Auroit-il été assez ignorant, pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'aparence. Quelqu'un (c) a conjecture qu'il faut supôser une lacune dans ce passage (d), & que Suidas pourroit bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athenée dans cette lacune. Si cela étoit véritable, il faudroit dire que le Traité des Sacrifices & des Autels, ou celui des Courtisanes d'Athenes, ou tous les deux, ont été écrits par un Grammairien qui fut successeur d'Aristarque. Le second AMMONIUS, dont je veux parler, est un Philosophe d'Egypte (e). Plutarque, dont il avoit été Precepteur, fait souvent mention de lui. Voiez en particulier la page 70 & la 385 de ses Oeuvres Morales, à l'Edition de Francfort en 1620. Mais on avance très-faussement dans le Moréri, qu'il en a parlé *avec éloge, sur tout sur la fin de la Vie d'Aristote* (C). Mr. Moréri n'est pas plus heureux par raport à AMMONIUS, fils d'Hermeas (D), auquel il donne, entre autres Livres, un Ouvrage composé *sous l'Empire de Valentinien*. Cet Ammonius étoit fils & frere de Philosophe (f). Les Savans croient qu'il a fleuri sous l'Empire d'Anastase, au commencement du VI siécle, & que c'est lui qui a composé les *Commentaires* que nous avons sous le nom d'Ammonius *sur quelques Traités d'Aristote*, & en particulier sur le Livre *de Interpretatione* (g). L'Auteur de ce dernier Commentaire dit dès l'entrée, qu'il a été disciple de Proclus. C'est à lui que quelques-uns attribuent cette *Vie d'Aristote*, qui court sous le nom d'Ammonius (h). C'est lui sans doute, qui a été réfuté par Zacharie de Mitylene: voiez la Remarque (H) de l'Article suivant. C'est de lui aussi que l'on entend (i) un passage de Photius, où il est parlé d'un Ammonius qui se plaisoit extrémement à expliquer les vieux Poetes, & à faire des Remarques critiques sur la langue Greque (k). Cela fait croire à quelques-uns, qu'il lui faut attribuer le Traité qu'on a *de la Difference des Mots Grecs* (l). Mais Mr. Menage le donne à Herennius Philon (m). Le même Ammonius, duquel Photius a dit ce qu'on vient de raporter, avoit un âne d'un goût merveilleux pour la Poësie; car il aimoit mieux ne point toucher à la nourriture qu'il avoit devant lui, & souffrir la faim, que d'interrompre son attention à la lecture d'un Poeme (n). Le troisiéme AMMONIUS, dont je veux parler, étoit un Poete, qui vivoit au V siécle. Il composa un *Poeme* sur la guerre qu'on avoit faite à Gainas Roi des Goths; & l'aiant récité devant l'Empereur Theodose le Jeune, il en fut fort aplaudi (o). Il faut mettre dans des Articles séparez, non seulement quelques modernes qui ont eu le nom d'Ammonius, mais aussi un ancien Philosophe, qui lui a donné plus d'eclat que tous les autres.

(a) Athen. Lib. XI, pag. 478.
(b) C'étoit une ville de l'Attique.
(c) Jonsius de Scriptor. Hist. Philos. pag. 169. & dans l'Index.
(d) Gesner le cite, dans sa Bibliotheque, sans faire paroître qu'il en ait senti l'absurdité.
(e) Eunapius, Proem. in Vitas Sophist.
(f) Suidas, in Ἑρμείας. Voiez ci-dessous l'Article HERMIAS.
(g) Vossius, de Philosoph. Sectis, pag. 90 & 173. Labbe, de Script. Ecclesiast. Tom. I, pag. 59.
(h) Jonsius, Hist. Philos. pag. 100.
(i) Id. ibid.
(k) Photii Biblioth. num. 142, pag. 1040.
(l) Jonsius, Hist. Philos. pag. 100.
(m) Menagius in Diogenem Laertium, Lib. II, num. 5.
(n) Photius, Biblioth. num. 242, ex Damascio in Vitâ Isidori Philosophi.
(o) Socrates, Histor. Ecclesiast. Lib. VI, Cap. VI, & ex eo Nicephorus, Lib. XIII, Cap. VI.

(A) *On a sous le nom d'un Ammonius un Traité des Courtisanes d'Athenes* (1). Ceux qui, dans ces derniers tems, ont fait des Livres intitulez le *Putanisme* de Rome, ou de quelque autre grande ville, n'ont pas été des Auteurs originaux. L'antiquité avoit vu quantité d'Ouvrages de cette nature, qui heureusement sont demeurez par les chemins. Il n'en est parvenu aucun jusqu'à nous.

(B) *On sait par une autre voie la patrie de celui qui a composé l'Ouvrage des Autels & des Sacrifices*] On ne la sait point par la voie d'Harpocration, comme Mr. Lloyd l'assure; mais par la voie de celui qui a composé le Livre *De Differentiis Vocum*. Vossius, & plusieurs autres l'apellent Ammonius. Si Mr. Lloyd avoit bien copié Vossius, il n'auroit pas dit, *Ammonius historicus in τῷ περὶ βωμῶν καὶ θυσιῶν citatur ab Harpocratione in Ἀμαξάντεια, uti & in voce Ἔγχαρα. Ex quo etiam discimus Lampriensem fuisse, ut Gesnerus falso Alexandrinum vocet.* Voilà de ces fautes d'Abréviateur, dont je parle si souvent. Vossius, après avoir dit jusques au mot Ἔγχαρα ce que je viens de citer de Lloyd, ajoute *ὁ περὶ θυσιῶν ab Ammonio lib. de differ. voc. in βωμός. Unde & Λαμπρεὺς fuisse dicitur, ut Gesnerus falso Alexandrinum vocet* (2). Parce que Lloyd n'a pas voulu raporter tout le passage de Vossius, & qu'il en a sauté une ligne, il est tombé dans un grand mensonge; car il n'est pas vrai qu'Harpocration nous aprenne que l'Ammonius qu'il cite fut de Lampria. Si l'on vouloit sauter quelque chose, c'est à la derniere ligne que l'on devoit s'adresser, dans laquelle Vossius a dit un mensonge. Gesner ne dit pas qu'Ammonius, l'Auteur du Livre des Sacrifices, fût Alexandrin. Il y a un troisiéme passage d'Harpocration (3) où notre Ammonius est cité: *Ἀμμώνιος ἐν τετάρτῳ περὶ βωμῶν γράφει ταῦτα; Ammonius libro quarto de Aris ista scribit.* C'est ainsi que le docte Maussac a corrigé le texte d'Harpocration: il met βωμῶν au lieu de δήμων, personne qu'on sache n'aiant jamais dit que cet Auteur ait fait un Livre *De Oppidis vel Pagis*. Mr. de Valois aprouve cette correction (4). On auroit pu soupçonner, que puis qu'Ammonius fit un Livre touchant les Courtisanes d'Athenes, il en fit un aussi sur les Festins de débauche, περὶ κώμων; & ainsi il ne seroit pas nécessaire de prétendre que, selon la leçon ordinaire d'Harpocration, le Livre d'Ammonius concernoit les Bourgs ou les peuples d'Attique: cependant je ne trouve rien de plus vraisemblable que la correction de Maussac. Elle a paru telle à Vossius, qui la debite comme si elle venoit de lui. Mr. de Valois cite un passage du Scholiaste d'Hermogene, où l'Auteur du Livre des Autels est apellé Ammonius Lamprien (5).

(C) *On avance très-faussement dans le Moréri, que Plutarque a parlé d'Ammonius avec éloge, à la fin de la Vie d'Aristote*] Cette Vie d'Aristote est une chimere. Il faloit dire *Themistocle*, & non pas *Aristote*. Or il est bien vrai que Plutarque, à la fin de la Vie de Themistocle, fait mention d'Ammonius; mais il est très-faux qu'il le loue. Il n'en dit là ni bien ni mal.

(D) *Moréri n'est pas plus heureux par raport à Ammonius, fils d'Hermeas.*] Il s'y embarrasse dans trois ou quatre grosses fautes pour le moins. I. Il ignore que Proclus a fleuri sous Theodose le Jeune, & long-tems après; car s'il l'avoit su, auroit-il dit qu'Ammonius, disciple de Proclus, fit un Livre *sous l'Empire de Valentinien*? Auroit-il été un copiste si fidelle des erreurs du Pere Rapin (6)? II. Quelle maniere de marquer les Empereurs? Il y en a eu trois de ce nom; & c'est le prémier que l'on entend, lors qu'on dit tout court *Valentinien*. Ce prémier Valentinien mourut l'an 375: jugez si le disciple de Proclus a pu écrire sous cet Empereur. III. Si Mr. Moréri avoit entendu l'Auteur dont il se servoit, je veux dire le Pere Labbe, il auroit apris qu'Ammonius, disciple de Proclus & fils d'Hermeas, a fleuri sous l'Empereur Anastase, qui ne commença de régner que plus de 35 ans après la mort de Valentinien troisiéme. IV. Le Pere Labbe a observé qu'il est souvent fait mention d'un Ammonius dans les Chaînes des Peres Grecs sur l'Evangile de St. Jean, & sur d'autres Livres de l'Ecriture; & il croit qu'Ammonius fils d'Hermeas est different de celui-là. Au lieu de ces choses, Mr. Moréri nous conte, que quelques Auteurs attribuent à Ammonius fils d'Hermeas l'Explication des Peres Grecs sur l'Evangile de St. Jean.

(1) Athen. Lib. XIII, pag. 567.
(2) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 508.
(3) Au mot Βωμός.
(4) Henr. Valesius, Notis in Notis Maussaci ad Harpocration. pag. 111.
(5) H. Valesius, Notis in Notas Maussaci ad Harpocrat. pag. 022.
(6) Proclus sous Justin; le second Ammonius son disciple, qui a si bien écrit sur le Livre de l'Interpretation d'Aristote, sous Valentinien. Rapin, Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 198.

AMMONIUS, surnommé *Saccas* (A), a été l'un des plus célébres Philosophes de son tems.

(A) *AMMONIUS, surnommé* Saccas.] Ammien Marcellin (1) & Suidas (2) témoignent qu'il avoit ce surnom. On croit assez communément que de son prémier métier il étoit porteur de sacs, & l'on se fonde sur le même Suidas. Voici les paroles du docte Henri de Valois: *Saccas videtur ex eo dictus Ammonius, quod mercibus ex portu Alexandrino comportandis victum sibi quæsivisset cujusmodi homines Saccarios antiqui vocabant; ut videre est in Codice Th. tit. de Saccariis portus urbis Romæ. Suidas, Πλωτῖνος, inquit, μαθητὴς Ἀμμωνίου τοῦ πρῴην γεγονότος σακκοφόρου* (3).

(1) Amm. Marcellin. Lib XXII, circa fin.
(2) Suidas in Ὠριγένης.
(3) Henr. Valef. in Ammian. Marcellin. Lib. XXII.

tems. Il florissoit vers le commencement du troisiéme siécle. Il étoit d'Alexandrie ; &, aiant sucé avec le lait la Foi Chrétienne, il y persévéra jusques à la fin, comme ses Ouvrages le témoignoient. Eusebe, raportant cela, accuse Porphyre d'une fausseté évidente (a), pour avoir dit qu'Ammonius abandonna le Christianisme, auquel on l'avoit élevé, & passa dans la Religion publique, dés que l'âge lui permit de philosopher (B). Ce grand Philosophe donna un merveilleux éclat à l'École d'Alexandrie, & mit sur un pied honorable la Science dont il faisoit profession. Il la trouva misérablement dépravée par les vaines subtilitez des disputeurs. On a vu dans le Christianisme ce qu'ils sont capables de faire ; on l'a vu, dis-je, par les controverses des Thomistes & des Scotistes, des Reaux & des Nominaux. Ils faisoient tous profession de suivre Aristote ; & néanmoins ils multipliérent les disputes à l'infini. Quelle idée ne doit-on pas donc se former des disputes qui régnoient anciennement, lors que les Philosophes, partagés en plusieurs sectes sous différens chefs, condamnoient les uns Platon, & les autres Aristote, &c ? C'étoit un cahos de chicaneries, qui deshonoroit la profession. Le véritable moien de réhabiliter cette Science, étoit de banir les disputes inutiles, & de s'attacher aux dogmes en quoi Platon & son disciple s'étoient accordez. C'étoient sans doute les doctrines les plus certaines, & par conséquent les plus importantes. Voilà pourquoi Ammonius se fit un devoir capital de concilier ces deux Chefs de secte (C), & d'éclaircir le mal-entendu sur lequel on bâtissoit leurs prétendues opositions ; & l'on ne sauroit dire la gloire qu'il s'aquit par cette maniere de philosopher. On lui donna l'éloge d'un inspiré, d'un homme enseigné de Dieu (D), d'un homme qu'un instinct céleste avoit mis dans cette route. Mr. Moréri & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange (E). On ne s'est pas moins trompé, lors qu'on a dit qu'Ammonius enseignoit à ses disciples les mysteres de l'Evangile sous le sceau du secret (F). Il y a des gens qui ont confondu ses Ouvrages de Théologie avec ceux de quelques autres Auteurs (G) ; mais enfin

(a) Euseb. Hist. Ecclesi. Lib. VI, Cap. XIX.

(B) *Porphyre dit faussement qu'Ammonius abandonna le Christianisme.... dès qu'il fut en âge de philosopher.*] Voions les paroles originales. ὅτε τοῦ φρονεῖν καὶ τῆς φιλοσοφίας ἥψατο, εὐθὺς πρὸς τὴν κατὰ νόμους πολιτείαν μετεβάλετο (4). *Simul atque per ætatem sapere potuit, & philosophiæ limen attingere, statim ad vivendi rationem legibus consentientem descivit.* Porphyre, en disant cela, étoit animé de l'esprit dont j'ai fait mention dans la Remarque (E) de l'Article d'ABDAS.

(4) Porph. Lib. III, adversus Christianos, apud Euseb. Hist. Ecclesiast. Lib. VI, Cap. XIX.

(C) *Il se fit un devoir de concilier Platon & Aristote.*] Nous aprenons cela d'Hierocles, Auteur d'un Ouvrage sur la Providence, dont on trouve des Extraits dans la Bibliotheque de Photius. Il n'y avoit, selon cet Auteur, que des gens dominez par l'envie de contredire, par la manie de disputer, ou par la force des prejugés & par les ténebres de leur esprit, qui trouvassent de la discorde entre les dogmes de Platon & ceux d'Aristote. [illegible] (5). *Alios sua sponte contendendi studio atque vesania sese addixerunt, alios præoccupata opinione atque imperitia subactos.* De ces deux sortes de disputeurs, la prémiere avoit eté fort nombreuse, avant que les lumieres d'Ammonius vinssent éclairer le monde : *Ammonius aliquando de sapientia orbi illuxit, quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat. Hunc enim veterum philosophorum opinionibus perpurgatis, & rejectis quæ utrimque excreverant nugis, in præcipuis quibusque & maxime necessariis dogmatibus concordem esse Platonis & Aristotelis sententiam demonstrasse* (6).

(5) Photius, Biblioth. num. 214, pag. 549.

(6) Hierocles apud Photium, ibidem.

(D) *On lui donna l'éloge d'un inspiré, d'un homme enseigné de Dieu.*] Nous venons de raporter un passage d'Hierocles, ou se trouvent ces paroles, ὃν καὶ θεοδίδακτον ἐπικαλεῖσθαι ὑμνεῖ, *quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat.* En voici un autre, où ce même Auteur raconte, que les disciples de Platon & ceux d'Aristote se plaisoient tellement à immortaliser leurs querelles, qu'ils corrompoient le texte de ces deux chefs de parti, afin de montrer plus facilement que l'un étoit oposé à l'autre. Ce desordre dura, poursuit-il, jusqu'au tems d'Ammonius, le disciple du grand Dieu ; car enlevé par enthousiasme vers la verité philosophique, il penetra le fond des deux sectes, & les accorda ensemble, & donna à ses auditeurs un systême de Philosophie affranchi des broulleries de la dispute. [illegible] (7). *Usque ad divinitus edoctum Ammonium. Hic enim primus afflu quodam raptus ad Philosophiæ veritatem, multorumque opiniones, quæ magnum dedecus Philosophiæ attulerunt, contemnens, utramque sectum probe calluit, & in concordiam adduxit, & a contentionibus liberam Philosophiam tradidit omnibus suis auditoribus, & maximè doctissimis æqualibus suis Plotino & Origeni & successoribus.*

(7) Ibidem, num. 251, pag. 1380.

(E) *Mr. Moreri & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange.*] Ammonius, selon Mr. Moréri, „s'attacha plus particuliérement à la divine Philosophie de Jésus-Christ. Il y aquit en effet une telle estime, qu'on le regarda comme un homme qui avoit été particuliérement instruit de Dieu, & on lui donna pour cette raison le nom de THEODIDACTE". Il se trompe : je ne veux point contester à Ammonius son savoir théologique : il en aura tant qu'on voudra ; mais sûrement, ce n'est point par cet endroit qu'il aquit l'éloge de *Theodidacte.* Il l'aquit par ses Leçons de Philosophie, qui ne parloient que de Platon & d'Aristote, & nullement de Jesus-Christ & de l'Evangile. Ses Auditeurs étoient partagés ; les uns professoient le Paganisme, les autres le Christianisme : il faloit donc qu'il laissat à part les matieres de Religion, & principalement celles de pieté. Hierocles, qui étoit un Philosophe Paien, auroit-il parlé comme il a fait, si la science de l'Evangile avoit procuré à Ammonius l'eloge dont il s'agit ? Je croirois sans peine qu'Ammonius ne passoit point pour Chretien parmi les Paiens, & que c'est la raison qui a mu Porphyre à debiter qu'Ammonius etoit sorti du Christianisme, dès qu'il avoit pu manier la Philosophie. Il etoit connu pour Chretien parmi ses freres, & il temoigna sa foi par des Ecrits qui aparemment ne furent gueres connus aux Paiens. Plotin se seroit-il attaché pendant si long-tems à la discipline d'Ammonius, s'il l'eut cru ennemi de la Religion dominante ? Les Chretiens n'étoient pas encore si considérez.

(F) *On s'est trompé en disant qu'il enseignoit à ses disciples les mysteres de l'Evangile sous le sceau du secret.*] J'ai eté étonné de trouver ici le Pere Labbe en flagrant delit. *Idem Porphyrius*, dit-il (8), *in Vita Plotini, Platonicæ sectæ Philosophi, narrat Ammonium Religionis Christianæ arcana discipulis suis sub silentii religione communicasse, & Herennium, Origenem, neque Plotinum obstrinxisse, cumque Herennius primus eam fregisset, nec Origenem nec Plotinum promissis stetisse.* Il y a là deux tres-grandes fautes : premierement, il n'est pas vrai qu'Ammonius ait fait jurer ses disciples qu'ils ne communiqueroient à personne ce qu'ils aprendroient de lui. En second lieu, il est faux que Porphyre parle d'autre chose que des dogmes de Philosophie. Tout ce qu'il dit se peut reduire à ceci. Erennius, Origene, & Plotin étoient convenus de ne point rendre publiques les choses qu'ils avoient oui dire à Ammonius, & qui leur avoient paru d'un travail exquis, & d'un rafinement singulier. Plotin garda sa parole ; mais Erennius n'aiant pas gardé la sienne fut bientôt imité par Origene. Ce n'est pas ici le lieu de montrer que cet Origene n'est pas celui qui a tant écrit, & tant allegorisé l'Ecriture ; mais comme la plupart de mes Lecteurs seront hors d'état d'avoir un Plotin à consulter, je raporte ici ses propres paroles. [illegible] (9). *Cum vero Erennius & Origenes & Plotinus olim inter se constituissent ne Ammonii dogmata ederent, quæ audita ab eo tanquam in primis purgata penitùs comprobaverant ; Plotinus quidem fletis promissis, familiariter quidem nonnullos excipiens salutantes, inspiata vero Ammonii secreta integraque conservans. Erennius autem primus pactum dissolvit, & Origenis anticipantem Erennium est deinde sequutus.* Autre sujet d'étonnement ; les deux fautes du Pere Labbe se trouvent dans Luc d'Holstein (10).

(8) Labbe, de Script. Ecclesiast. Tom. I, pag. 58.

(9) Porphyrius, in Vita Plotini.

(10) Lucas Holsten de Vita & Scriptis Porphyrii, pag. 20.

(G) *On a confondu ses Ouvrages de Theologie avec ceux de quelques autres Auteurs.*] St. Jerôme met Ammonius au nombre des Ecrivains Ecclésiastiques, & lui attribue, entre autres Ouvrages, l'invention des Canons Evangeliques (11). Il ajoute qu'Eusebe s'est servi de ce modele, en faisant un pareil Ouvrage. Si cela étoit vrai, Eusebe seroit un grand fourbe, puis que dans une Lettre (12), où il explique la nature & les usages de ses dix Canons sur la Concorde des Evangiles, il assure qu'il les a inventez, à l'occasion d'un Ouvrage d'Ammonius. Cet Ouvrage est intitulé *Monotessaron*, ou *Diatessaron*. Voici comment il differe des Canons Evangéliques. Ces *Canons ne sont que des indices des endroits des Evangiles qui sont contenus dans un, deux, trois, ou quatre Evangelistes, au lieu que l'Harmonie ou la Concorde d'Ammonius,* (c'est la même chose que le Diatessaron, ou Monotessaron,) *contenoit le texte entier des* que-

(11) Hieronym. de Scriptor. Ecclesiast. Cap. LV.

(12) Ad Carpianum: elle est imprimée avec les dix Canons de Conformitate quatuor Evangeliorum, à la tête du Nouveau Testament Grec de Robert Estienne, Edition de Paris, en 1550. Voiez le P. Labbe, de Script. Ecclesi. Tom. I, pag. 300, & pag. 58.

enfin, on a su rendre à chacun le sien. Il eut, entre autres disciples, Plotin, & Origene. Il mourut environ l'an 230 (*b*). Je croi qu'on le doit distinguer du Péripatéticien AMMONIUS (*H*), qui étoit, selon Philostrate, le plus savant homme de son siecle, & celui qui avoit le plus de lecture.

(*b*) *Selon* Cave, Hist. Literar. *pag.* 72.

J'ai trouvé une grosse faute dans l'un des Commentateurs de Boëce. Il impute à notre Ammonius d'avoir été le principal corrupteur de la doctrine de Platon sur l'éternité du Monde (*I*). Rien n'est plus faux que cela.

quatre Evangélistes, dont Eusebe s'étoit servi pour faire ses Canons, qui se raportoient à cette Concorde, & qui en étoient comme la table (13). C'est donc une faute que de dire, comme fait Mr. Moreri, que les Canons Evangeliques & l'Harmonie de l'Evangile sont la même chose. Victor Evêque de Capoue, Zacharie Evêque de Chrysople, Trithême, & plusieurs Modernes, s'apuiant sur l'autorité de St. Jerôme, & ne faisant aucune attention à la Lettre d'Eusebe que j'ai citée, font Ammonius l'inventeur des Canons Evangeliques. Voici une autre confusion. Il y a dans la Bibliotheque des Peres deux Harmonies des quatre Evangiles. L'une fut attribuée à Tatien, par Victor Evêque de Capoue, qui, vers l'an 545, la traduisit en Latin (14), & y joignit une Preface (15). De là est venu que l'autre Harmonie a été donnée à Ammonius. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'il faloit. L'Harmonie, que l'Evêque de Capoue a donnée à Tatien, ne peut pas être de cet Auteur; puis qu'elle contient toutes les genealogies de Jesus-Christ que les Evangelistes ont raportées: au lieu que Tatien avoit ôté de son Harmonie tous les passages des Evangiles qui prouvent que Jesus-Christ est issu de David (16). D'autre côté, l'Harmonie, qu'on attribue à Ammonius, est mutilée de ces passages (17). Sixte de Sienne, George Eleëus, & plusieurs autres, ont suivi l'erreur de Victor. Mais il y a plus de cinq cens ans, que Zacharie, Evêque de Chrysople, a fait voir qu'Ammonius est l'Auteur de cette Harmonie (18). Baronius a suivi ce sentiment. Remarquons bien une chose, dont le Pere Oudin nous avertit, c'est que l'Harmonie, qui est sous le nom d'Ammonius dans la Bibliotheque des Peres imprimée l'an 1575, laquelle Harmonie a été traduite en Latin par Ottomarus Luscinius, n'est ni d'Ammonius, ni de Tatien (19). On a perdu l'Ouvrage d'Ammonius *de Consensu Mosis & Jesu*. Si l'on s'en raporte à Henri de Valois, on a aussi perdu tous les autres: *Hujus Ammonii, quod sciam, hodie nihil extat*, dit-il dans son Commentaire sur le dernier chapitre du XXII Livre d'Ammien Marcellin. Se souvenoit-il de l'Harmonie des Evangiles, inserée dans la Bibliotheque des Peres, ou croioit-il qu'elle n'est pas d'Ammonius? Hadrien de Valois, n'aiant point fait de remarque sur cela dans la seconde Edition, a fait assez connoître sa conformité avec son frere.

(13) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. Tom. I, pag. 110. Edition d'Amsterd.

(14) Bellarmin. de Script. Ecclesiast. pag. 226. Oudin, Supplem. de Script. Ecclesiast. pag. 15.

(15) Labbe, de Script. Ecclesiast. pag. 17.

(16) Eusebe & Theodoret l'assurent. Voiez Labbe, de Script. Eccles. Tom. I, pag. 57.

(17) Cave, Hist. Literar. pag. 72.

(18) Comment. in eam Harmoniam apud Labbe, de Script. Ecclesiast. pag. 17.

(19) Oudin, de Script. Ecclesiast. pag. 65.

(*H*) *Je croi qu'on le doit distinguer du Péripatéticien Ammonius.*] Un fort savant homme ne panche pas à l'en distinguer. *Hic esse videtur*, dit-il (20), *Ammonius Peripateticus Philosophus, quem πολυγραμματώτατον fuisse seculi sui testatur Philostratus in Sophista Hippodromi Vita, quo qui plura legisset neminem se vidisse.* Mais s'il avoit pris garde aux paroles de Longin, raportées dans la Vie de Plotin, il n'auroit pas balancé à distinguer ces deux Philosophes l'un de l'autre. Longin remarque qu'il y a eu des Philosophes qui ont composé des Livres; mais qu'il y en a eu d'autres qui n'ont instruit que de vive voix. Il en nomme quelques-uns de chacune de ces deux especes; les uns sont Platoniciens, les autres sont Stoïciens, ou Peripateticiens. Il met dans la seconde classe Ammonius & Origene, & il les donne pour des sectateurs de Platon. Il dit qu'il les a connus, & qu'ils ont surpassé en intelligence tous les Philosophes de leur siecle. *Οἷς ἡμεῖς τὰ πλεῖστον τοῦ χρόνου προσεφοιτήσαμεν, ἀνδράσιν οὐκ ὀλίγῳ τῶν καθ' ἑαυτοὺς εἰς σύνεσιν διενεγκοῦσι* (21). *Quibuscum nos diu versati sumus, viris profecto intervallo non parvo sui seculi philosophos intelligentia superantibus.* Après cela, il nomme quelques Stoïciens, qui ont été aussi de cette seconde classe de Philosophes: je veux dire de ceux qui n'ont point écrit, ou qui ont peu écrit. Enfin il nomme deux Peripateticiens de la même classe, qui sont Ammonius & Ptolomée. Il dit qu'en matiere de Philologie ils ont surpassé tous les Savans de leur siecle: il dit cela principalement d'Ammonius. *Ἀμμώνιος καὶ Πτολεμαῖος φιλολογώτατοι μὲν τῶν καθ' ἑαυτοὺς ἄμφω γεγονότες, καὶ μάλιστα ὁ Ἀμμώνιος. οὐ γὰρ ἔστιν ὅστις ἐκείνων γέγονεν εἰς πολυμαθίαν παραπλήσιος.* (22). *Ammonius atque Ptolemaeus, disciplinarum ambo profecto maxime omnium suo tempore pleni, praesertim Ammonius: nullus enim ad disciplinarum illius copiam prope accessisse videtur.* Voila donc l'Ammonius dont Philostrate a parlé; il est donc très-different de celui qui philosophoit à Alexandrie, & qui a été le maître de Plotin & d'Origene. Nous aprenons dans la Lettre de Longin, que ces Peripateticiens si savans n'ont écrit que des Poëmes & des Harangues. Ce grand Critique supose qu'ils n'avoient point prétendu que ces Ouvrages fussent conservez; car s'ils avoient eu ce dessein, dit-il, ils auroient écrit avec plus d'exactitude.

(20) Hadr. Valesius in Ammian. Marcellin. Lib. XXII, pag. 144 Edit. in folio.

(21) Longinus, apud Porphyr. in Vita Plotini.

(22) Idem, ibidem.

(*I*) *On l'a accusé à tort d'être le principal corrupteur de la doctrine de Platon sur l'éternité du Monde.*] Afin qu'on voie clairement toute la faute, je raporterai un peu au long les termes du Commentateur. *Nulla autem Platonis sententia est, quam fœdius corruperint, & obstinatius defenderint veteres Platonis interpretes: seu quia eorum alii ita somniarent, seu ut Christianam fidem oppugnarent. Eorum signifer Ammonius fuit, fidus alioquin ac illustris doctrinae Platonicae assertor; quem Zacharias dialogo cui* Ammonius *titulus est, confutavit. Mox ejus discipulus, Plotinus passim libr. suis: & quod mirum est, ne a magistro dissentiret, fax illa fidei, Origenes; cujus errorem S. Methodius lib. περὶ τῶν γενητῶν, ut est apud Photium, redarguit* (23). Vous voiez clairement qu'il parle de l'Ammonius, qui a été le Précepteur d'Origene. Seroit-il tombé dans cette bevue, s'il eut eu recours aux originaux, & s'il n'eut point crû sur la foi d'autrui le Traité de Zacharie? Car dès l'entrée de ce Traité, nous aprenons que l'Ammonius, contre qui on le composa, vivoit encore, & enseignoit dans Alexandrie avec un grand faste, après avoir été à Athenes disciple de Proclus. L'Auteur, je veux dire Zacharie Evêque de Mitylene, a vécu au sixième siecle; car il assista au Concile de Constantinople, l'an 536. Il est donc faux qu'il ait refuté le Précepteur d'Origene. Mais il est vrai que le Philosophe Ammonius, qu'il refuta, enseignoit que Dieu & le Monde étoient & seroient toujours coéternels. Cet Ouvrage de Zacharie a été traduit de Grec en Latin par Génébrard, & inseré dans la Bibliotheque des Peres (24). Possevin remarque que Canisius censure Gesner, d'avoir dit que l'Ouvrage de Zacharie *de Mundi aeternitate* étoit different de celui qui a pour titre *Ammonius* (25). Cette censure, qui seroit très-bien fondée à l'égard de Simler, Abréviateur de Gesner, est injuste par raport à Gesner même, qui a déclaré expressément, qu'il lui sembloit que le Dialogue intitulé *Ammonius* ne diferoit point du Traité *de rerum aeternitate*. Je ne passerai point sous silence la surprise où j'ai été, en remarquant que l'on soufroit au sixième siecle, qu'un Philosophe Païen fût Professeur dans Alexandrie, & qu'il dogmatisât hautement sur l'eternité du Monde, contre l'opinion des Chrétiens. Il cachoit si peu sa croiance, qu'il la soutenoit publiquement dans ses Leçons, & l'on ne pouvoit pas ignorer qu'il ne la persuadât à plusieurs de ses disciples. L'un d'eux (26), étant devenu le principal Professeur en Medecine dans la même ville, disputoit avec chaleur pour le même sentiment. Tout cela paroit par le Traité de Zacharie de Mitylene.

(23) Renatus Vallinus, Not. ad Lib. V. Boetii de Consolat. Philosoph. pag. 96.

(24) *Il est dans l'onzième Volume de la Bibliotheque des Peres, pag.* 221 *& suiv. de l'Edition de Paris, en* 1644.

(25) Possevin. Appar. Tom. II, pag. 552.

(26) *Il s'appelloit Gesius. Voiez la Bibliotheque des Peres, Tom. XI, pag.* 318.

AMMONIUS (ANDRÉ) natif de Luques, alla chercher fortune en Angleterre, vers le commencement du XVI siecle, & s'y seroit aparemment avancé, s'il eût vécu plus long-tems (*A*). Il cultivoit les belles Lettres, & la Poësie Latine. C'est par ses Vers Latins qu'il mérite principalement d'être mis au rang des Auteurs (*B*). Il y eut entre Erasme & lui beaucoup d'amitié, & un grand commerce de Lettres. Ammonius logea quelque tems chez Thomas Morus (*a*) & puis au College de Saint Thomas (*b*); car il n'avoit pas assez d'argent pour louer une maison, & tenir ménage. Il témoignoit à Erasme qu'il se repentoit d'avoir quitté Rome, & qu'il étoit peu content de l'état où il se voioit en Angleterre (*c*). Les conseils qu'Erasme

(*a*) Erasmi Epistol. II *Libr. VIII, pag.* 408.

(*b*) *Idem,* Epistola XXIII, *pag.* 424.

(*c*) *Idem,* Epistola XXV, *pag.* 426; Epist. XI, *pag.* 418.

(*A*) *Il se seroit aparemment avancé en Angleterre, s'il eût vécu plus long-tems.*] Ce ne sont pas mes conjectures; c'est le sentiment d'Erasme. *Periit*, dit-il (1), *& apud Gallos Faustus, & apud Britannos Andreas Ammonius, quorum alter diu regnavit Lutetiae, alter ad summam dignitatem emersurus erat, si vita diuturnior contigisset.* Il en jugeoit de la sorte, non seulement lors que la plaie étoit fraiche, c'est-à-dire, lors que peu après la mort d'Ammonius l'affliction le poussoit à le louer; mais aussi, lors qu'un bon nombre d'années avoit effacé les premieres impressions du regret & de la douleur. *Quam multos*, écrivoit-il en l'année 1524 (2) *hic ex vetere sodalitio desidero. Primum Andream Ammonium Lucensem. Deum immortalem, quanta ingenii dexteritate, quam fideli memoria praeditum! Tum animo quam erat excelso, quam alieno a livore, quam alieno à sordibus! Hunc & suis dotibus & omnis principum applausu florentem maximis rebus destinatum, subita mors intercepit natu minorem annis quadraginta. Cujus equidem decessum non possum non dolere, quoties in mentem venit quam mihi fuerit jucunda ejus familiaritas.*

(1) Erasmi Epistola XXIV *Libri II, pag.* 131, *scripta anno* 1518.

(2) *Idem,* Epist. V. *Libri XXIII, pag.* 1210.

(*B*) *C'est par ses Vers Latins qu'il mérite principalement d'être mis au rang des Auteurs.*] L'Abrégé de la Bibliotheque de Gesner nous donne ce Catalogue des Poësies d'Ammonius;

(d) Idem, Epist. XXII, pag. 422.

(e) Balæus, apud Simlerum, Epit. Gesneri.

(f) Andreas Ammonius sua Sanctitatis apud Anglos Nuncius se esse significabat. Erasmus, Epist. VI Libri II, pag. 104.

me lui donna sont très-conformes aux manieres frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde (*C*): il faut croire qu'Erasme ne le faisoit que pour plaisanter. Il fit des Iambes à sa loüange, qui sont très-beaux, & qui témoignent qu'Ammonius avoit mille perfections de corps & d'esprit (*d*). Mais il ne faut pas compter beaucoup sur les éloges poetiques: la prose d'Erasme établira plus solidement dans nos Remarques la gloire de son ami. La fortune diminua ses rigueurs pour Ammonius: il devint Sécrétaire de Henri VIII (*e*), & il eut même un caractere public auprès de lui, de la part de Leon X (*f*). S'il ne fût pas mort avant l'âge de quarante ans, il auroit pû monter davantage. Il étoit à l'armée, l'an 1513 (*g*), lors que les Anglois gagnérent la bataille des éperons, & prirent Teroüenne & Tournai. Il ne manqua pas de faire des Vers sur ces victoires, & sur celle qu'ils remportérent contre Jaques IV, Roi d'Ecosse. Il mourut de la sueur Angloise (*D*), l'an 1517 (*E*). L'un des principaux services qu'il rendit à Erasme, fut de lui envoier de tems en tems à Cambridge provision du meilleur vin (*F*). Il y a de l'hyperbole dans la Lettre où il lui marque qu'on brûloit tous les jours tant d'hérétiques, que cela avoit enchéri le bois (*G*).

(g) Idem, Epist. XL Libri VIII, pag. 434.

monius: *Scotici Conflictus Historia*, *Lib. I*; *Bucolica*, *seu Ecloga*, *Lib. I*; *De rebus nihili*, *Lib. I*; *Panegyricus quidam*, *Lib. I*; *Epigrammata*, *Lib. I*; *Poemata diversa*, *Lib. I*. On cite Balæus. Ce qu'on nomme *Panegyricus quidam*, est un Poëme sur les victoires que les Anglois remportérent l'an 1513, à la journée des éperons, à la prise de Terouenne, à la prise de Tournai, &c. Erasme donne son jugement sur ce Poëme dans une Lettre (3) qu'on a datée du jour de St. Thomas 1510. C'est une preuve incontestable qu'on a quelquefois ajoûté la date à ses Lettres, sans nulle attention: on les a d'ailleurs mal rangées. La Réponse précede quelquefois de plusieurs pages la Lettre qui est le sujet de la Réponse (4).

(3) C'est la XX du VIII Livre.

(4) Voiez l'Article CARNISIANUS.

(*C*) *Les conseils qu'Erasme lui donna sont très-conformes aux manieres frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde.*] „ N'aiez honte de rien „, lui dit-il; „ intriguez-vous dans les affaires de tout le monde; *coudoyez un chacun, point du tout de quartier* (5); debusquez „ qui vous pourrez; réglez vôtre haine & vôtre amitié sur „ vôtre profit; ne donnez qu'à ceux qui vous le rendront „ avec usure; soiés complaisant envers tout le monde en „ toutes choses; aiez deux cordes à vôtre arc; apostez des „ gens qui vous recherchent; menacez de quitter, & préparez-vous au départ: montrez des Lettres où l'on vous „ promette mille avantages ailleurs „. *Principio perfrica frontem, ut quod usquam pudeat. Deinde omnibus omnium negotiis te misce, protrude quemcunque potes cubito. Neminem nec ames nec oderis ex animo, sed omnia tuo compendio metiare. Ad hunc scopum omnis vitæ ratio spectet. Ne quid des nisi unde speres fœnus: assentare omnibus omnia. At ista vulgaria sunt, inquis. Age, quando ita vis, accipe peculiare consilium, sed hoc in aurem. Nosti τὴν Βρετανικὴν ζηλοτυπίαν, hac in tuum bonum abutere. Duabus sedeto sellis. Suborna diversos procos qui te ambiant. Minare & appara discessum. Ostende literas quibus magnis pollicitis avoceris. Subducito te nonnunquam, ut subtracta copia desiderium acuas* (6). Alciat se servoit de cette ruse (7).

(5) C'est un Vers de Moliere, dans son Remerciment au Roi. Voici tout le Passage: Jettez-vous dans la foule, & tranchez du notable, Coudoiez un chacun, point du tout de quartier, Pressez, poussez, faites le Diable, Pour vous mettre le premier.

(*D*) *Il mourut de la sueur Angloise.*] Consultez l'Histoire du Divorce de Henri VIII, composée par Mr. le Grand, vous y trouverez ce que c'est que cette sorte de maladie. On la nommoit „ la suée, ou le suint, parce „ qu'on mouroit en suant. Cette espece de peste commença à se faire sentir pour la premiere fois en 1486. „ Auparavant, on ne la connoissoit point. Tous les remedes y étoient inutiles, & elle emporta beaucoup de monde avant que les Medecins sçussent de quelle maniere il „ la falloit traiter. C'étoit un fleau dont Dieu ne vouloit „ d'abord punir que les Anglois. En quelque lieu qu'ils „ fussent, ils en étoient attaqués, sans que les étrangers „ avec qui ils vivoient en fussent incommodez (8) „. Parmi les preuves que Mr. le Grand a produites (9), il y a des Lettres de l'Evêque de Baionne, Ambassadeur de France en Angleterre, qui parlent de ce mal. Anne Boulen en fut attaquée: cet Ambassadeur en fut attaqué aussi: il y avoit deja quelque tems que ce mal tomboit sur d'autres que sur des Anglois; car notre Italien Ammonius en étoit mort l'an 1517, nonobstant l'esperance qu'il avoit eue de s'en preserver par sa grande sobriété. Voici ce que Thomas Morus en écrivit à Erasme. *In his*, c'est-à-dire parmi le grand nombre de gens qui étoient morts (*quod tibi quoque dolori esse doleo*) *Andream nostrum Ammonium, in quo & literæ & omnes boni magnam fecere jacturam. Is valde sibi videbatur adversus contagionem victus moderatione munitus: qua factum putavit, ut quum in nullum pene incideret cujus non tota familia laboraverat, neminem adhuc e suis id malum attigerit, id quod & mihi & multis præterea jactavit non admodum multis horis antequam extinctus est, nam hoc sudore nemo nisi primo die perit. Ego uxorque ac liberi adhuc intacti, reliqua familia tota revaluit. Hoc tibi affirmo, minus periculi in acie quam in urbe esse* (10).

(6) Erasmi Epist. XIII Libri VIII, pag. 414.

(7) Voiez la Remarque (D) de l'Article ALCIAT.

(8) Le Grand, Histoir. du Divorce de Henri VIII, Tome I, pag. 94, il cite Godwin.

(9) Voiez le III Tome de son Histoire du Divorce de Henri VIII. pag. 137. 152.

(*E*) *Il mourut l'an 1517.*] La Lettre de Thomas Morus, dont je viens de citer un grand passage, est datée du 19 d'Août 1520. Il semble donc qu'Ammonius ne soit point mort l'an 1517; car quelle aparence que Morus ait laissé passer trois années, sans en rien dire à Erasme? Je répons que cette difficulté ne balance point les Lettres où Erasme même a parlé de la mort d'Ammonius. Il remarque dans la Lettre XXIV du II livre, & dans la XX du III livre, toutes deux datées de l'an 1518, que cette année-là fut fatale aux hommes doctes, à Musurus, à Paleottus, à Faustus Andrelinus, à Ammonius. Dans la XXXI Lettre du III livre, datée du 9 de Septembre 1517, il parle de la mort d'Ammonius (11). Cette Lettre est bien datée; car Erasme y fait mention du depart du Roi d'Espagne, comme d'une chose nouvelle. Or on sait que ce Monarque fit voile au commencement de Septembre 1517. Disons donc que Baleus se trompe d'un an, lors qu'il met la mort d'Ammonius à l'année 1518 (12). Erasme a pu dire en 1518, que l'on avoit perdu cette année-là plusieurs grans hommes. L'une des Lettres où il le dit est du Mois de Mars: il entendoit par *cette année* les dix ou douze mois precedens. Ceci se confirme par une Lettre de Bombasius (13), bien datée du 6 de Decembre 1517, où l'on trouve que Musurus étoit mort à Rome pendant le dernier automne, & que Paleottus l'avoit precedé de huit mois.

(10) Mori Epist. IV. Libri VII inter Erasmianas, pag. 386.

(11) Ammonii mortem acerbissimè fert, Erasmus Epistola XXXI Libri III, pag. 198.

(12) Apud Simlerum, in Epitom. Gesneri.

(13) La XXIII du II Livre.

(*F*) *Il envoioit à Erasme, à Cambridge, provision du meilleur vin.*] Les Lettres reciproques de ces deux amis font souvent mention de l'envoi du vin, mais voici un endroit bien propre à prouver qu'Erasme ne haïssoit pas cette liqueur, & qu'il aimoit mieux être dans un lieu pestiferé, que boire de l'eau. *Simul atque Anglicum solum tetigi ubi locorum esses rogare cœpi, siquidem Cantabrigiensem pestem fugere te scripsisse. Unus tandem Sixtinus mihi dixit te quidem Cantabrigiam ob pestem reliquisse, & concessisse nescio quo, ubi cum vino panario laborares, & eo carere gravius peste duceres, Cantabrigiam repetisse atque istic te nunc esse. O fortem Bassarei commilitonem, qui in summo periculo ducem deserere nolueris* (14). C'est ce qu'Ammonius lui écrivit.

(*G*) *Il y a de l'hyperbole dans ce qu'il a dit, qu'on brûloit tous les jours tant d'hérétiques* (α), *que cela avoit encheri le bois.*] Ces gens-là n'étoient, ni de ces Papistes, ni de ces Protestans, qui couroient également risque d'être punis en Angleterre sous Henri VIII, depuis qu'il eut renoncé à la primatie du Pape. C'étoient d'autres gens, puis que la Lettre, qui fait mention de ces suplices, est datée du mois de Novembre 1511. Les bûchers n'extirpoient point ces devoiés. Lisez ceci. *Lignorum pretium auctum esse non miror, multi quotidie hæretici holocaustum nobis præbent, plures tamen succrescunt. Quin & frater germanus mei Thomæ, stipes verius quam homo, sectam (si diis placet) & ipse instituit, & discipulos habet* (15).

§. (α) C'étoient des restes des Wiclefites. Voyez Burnet, *Hist. de la Ref. d'Angl.* REM. CRIT.

(14) [Ammonius, Epist. ad Erasm. inter Erasmian.] Epist. XL Libri VIII.

(15) Ammonius, Epist. VIII Libri VIII inter Erasmianas, pag. 410.

AMMONIUS (LIVINUS) (*a*) se distingua parmi les Chartreux de Flandres, non seulement par le caractere de Dom Procureur, dont il se vit honoré à Gand, sa patrie; mais aussi par son savoir, & par sa piété (*b*). Erasme l'estimoit beaucoup, & il paroit par deux Lettres (*c*), qu'il lui écrivit, qu'il le tenoit pour bien guéri des préjugés & des mauvaises passions des personnes de son rang (*A*). Ammonius lui avoit fait confidence des chagrins qu'il enduroit, & de la résolution qu'il avoit prise de se soumettre à la dureté de sa condition. Il n'est pas mal-aisé de de-

(a) C'est ainsi qu'Erasme le nomme. Valere André dit Livinus.

(b) Livinus Ammonius, vir eruditione juxta ac pietate insignis. Erasmi Epistola XXIII Libri XXVIII pag. 1704.

(c) La XCIV du XX Livre, & la XX du XXV.

(*A*) *Erasme le tenoit pour bien guéri des préjugés & des passions des personnes de son rang.*] Sans cela, il n'eût pas pris la liberté de lui dire que l'ennemi du genre humain avoit eu part à l'institution des Cloitres; mais il auroit bien pu lui avouer que les ignorans y aquiérent plus de considération, en établissant le vrai mérite dans l'observation exacte du cérémoniel. *Quum interdum mecum reputo, Ammoni charissime, cujusmodi ingenia premantur ac sepeliantur in istis ceremoniis, interdum subit animum cogitatio fortassis humana, istiusmodi vita ergastula non sine instinctu satanæ fuisse inducta .... Ac fere fit ut quo quisque indoctior stupidiorque est, hoc in ista vita instituto pluris habeatur, tumidus fiducia ceremoniarum, & aliena spiritus iniquus æstimator* (1).

(1) Erasm. Epist. XX Libri XXV, pag. 1361.

deviner qu'il eut souhaité plus de loisir pour cultiver son esprit, & pour faire de bonnes études: ses Supérieurs ne s'accommodoient point de cela; ils aimoient mieux qu'il fût ignorant, & qu'il s'attachât aux observances extérieures de l'institut. Il ne laissa pas de parvenir à la qualité d'Auteur. On peut voir le titre de ses Ouvrages dans Moréri; mais il ne faut pas se fier à la citation de Vander Linden (*B*).

(*B*) *Il ne faut point se fier à la citation de Vander Linden.*] Cet Auteur n'a point fait la Bibliotheque Belgique: on l'a mis là pour Valere André. C'est la Bibliotheque des Medecins qu'il a composée.

AMPHARES, l'un des Ephores de Lacedemone, fut le principal instrument de la mort tragique du Roi Agis. Nous avons dit ailleurs (*a*), comment, après le rétablissement de Leonidas son collegue, ce Prince se réfugia dans un Temple. Amphares fut un de ceux qui l'y visitérent familiérement, & qui lui tinrent compagnie, quand il sortoit de cet asyle, pour aller au bain, & quand il retournoit au Temple. Un jour, en le ramenant du bain, Amphares mit la main sur lui, pour l'obliger à comparoitre devant les Ephores, & à leur rendre compte de sa conduite. Il le fit entrer par force dans la prison: les Ephores & leurs Assesseurs s'y transportérent tout aussitôt, pour faire le procès au Roi. Il leur déclara qu'il n'avoit eu autre dessein que de remettre les choses sur le pied que Lycurgue les avoit mises, & qu'il ne se repentiroit jamais d'un si beau dessein. Là-dessus, on le condamna à la mort, & l'on ordonna aux Sergens de le conduire au lieu du suplice (*b*). Les Sergens trouvérent si étrange & si inouï, que l'on mît les mains sur la personne d'un Roi, qu'ils témoignérent de l'aversion pour cet ordre (*c*): il falut que Demochares, l'un des amis d'Amphares, fît lui-même cette fonction. Agesistrata, mere d'Agis, accompagnée d'Archidamia sa mere, étoit accourue aux portes de la prison, & demandoit qu'il fût permis à ce Prince de plaider sa cause devant le peuple. Cela fut cause que l'on hâta l'éxécution. Dès qu'Agis eut été étranglé, Amphares vint assurer Agesistrata, qu'on ne feroit point de mal à son fils, & qu'elle pouvoit entrer pour le voir, si elle le souhaitoit. La même permission fut accordée à la grand' mere: ainsi elles entrérent toutes deux dans la prison. Amphares fit d'abord prendre Archidamia, & puis fit entrer Agesistrata où l'éxécution s'étoit faite. La prémiere chose, qui se présenta à la vue de cette Dame, fut le corps mort de son fils étendu par terre, & celui de sa mere qui étoit encore pendu. Elle aida les bourreaux à le dépendre, & l'étendit auprès du corps d'Agis; &, baisant son fils, s'écria, *qu'il s'étoit perdu, & qu'il les avoit attirées dans ce précipice par sa trop grande débonnaireté.* Amphares, à l'ouïe de ces paroles, lui dit que puis qu'elle aprouvoit la conduite d'Agis, elle seroit traitée tout comme lui. Agesistrata, sans s'étonner, tendit le cou au bourreau, pour être pendue, & se contenta de dire, qu'elle souhaitoit que toutes ces choses tournassent au bien & à l'avantage de la patrie (*d*). Le peuple fut fort indigné d'une violence si extraordinaire: il en murmura; mais il n'en fut autre chose. On vit alors la vérité d'une maxime qui a lieu en cent sortes d'occasions: *On fait du bruit, & puis on se console.* Rien ne poussa tant Amphares à ce crime, que l'envie de ne point rendre ce qu'Agesistrata lui avoit prêté. Plutarque, de qui j'emprunte cet Article, nous aprend ce qui fut dit sur le suplice du Roi Agis (*A*). Je m'en vai le raporter, comme je m'y suis engagé (*e*).

(*a*) *Dans l'Article* AGIS.

(*b*) *Il étoit dans la Prison même, & s'apelloit* Decas.

(*c*) Ἀπωσαμένων καὶ φυγόντων τὸ ἔργον, ὡς οὐ θεμιτὸν οὐδὲ νενομισμένον βασιλέως σώματι τὰς χεῖρας προσφέρειν. *Aversantes se & refugientes facinus, ut nefarium & insolens, ut corpori regis quae admoverent manus.* Plutarch. in Agide, pag. 803, 804.

(*d*) Μόνον ἴθι συνενέγκαι ταῦτα τῇ Σπάρτῃ. *Tantum sint haec, inquit, ex usu Reipublicae Spartanae.* Plutarch. in Agide, pag. 804.

(*e*) *Ci-dessus, à la fin de l'Article* AGIS.

(*A*) *Plutarque nous aprend ce qui fut dit sur le suplice qu'Amphares fit souffrir au Roi Agis.*] Ces trois executions ne consternérent pas tellement le peuple, qu'il n'osât faire paroitre qu'il en étoit extrémement affligé, & qu'il haïssoit Leonidas & Amphares. On ne croioit pas, que depuis que les Doriens étoient venus habiter au Peloponnese, il se fût rien fait de plus atroce, ni de plus abominable, à Lacedemone. Car les ennemis mêmes avoient beaucoup d'égard dans les batailles pour la personne des Rois de Sparte: ils se détournoient par la vénération de leur majesté, quand ils les voioient venir à eux; & de là vint, qu'en tant de batailles, que les Spartiates avoient données aux autres peuples de la Grece, avant le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, il n'y eut qu'un seul Roi de Sparte qui fut tué (1). On n'accordoit pas aux Messeniens, qu'Aristodême eût ôté la vie à Theopompus: on avouoit seulement qu'il l'avoit blessé. Agis est le premier Roi de Lacedemone, qui ait été mis à mort dans la ville: Prince, qui avoit eu un très-beau dessein, & très-digne de son païs, dans un âge qui fait que l'on excuse ceux qui font des fautes. Ses amis le blamoient plus justement que ses ennemis: ses amis, dis-je, qui lui reprochoient d'avoir eu trop de bonté & trop de douceur, & d'avoir sauvé Leonidas, & de s'être fié à d'autres. Les paroles de sa mere sont remarquables; Ἡ πολλή σε, ὦ παῖ, εὐλάβεια καὶ τὸ πρᾶον καὶ φιλάνθρωπον ἀπώλεσε μεθ' ἡμῶν. *Nimia tua te, fili, modestia, lenitas, & humanitas, nobiscum perdidit.* Voila ce que nous aprend Plutarque, dans la Vie d'Agis.

Je l'ai raporté, sans diminution, & sans addition; mais j'y joins à présent cette Remarque. C'est qu'en parcourant bien l'Histoire, on trouveroit aparemment plus de Princes renversés du trône, parce qu'ils étoient trop bons, ou trop foibles, que parce qu'ils étoient trop méchans. Ceux-ci trouvent plus de ressources dans leur propre méchanceté contre les machinations de leurs ennemis, que ceux-là dans la justice de leur cause, & dans la fidelité de leurs peuples. Voiez la Remarque (*F*) de l'Article d'EDOUARD IV.

(1) *Savoir Cleombrotus, à la Bataille de Leuctres.*

AMPHIARAUS, l'un des plus grans Prophetes du Paganisme, étoit fils d'Oïcles, & arriere-petit-fils de Melampus (*A*), qui avoit reçu en don une partie du Roiaume d'Argos, pour avoir rendu un grand service aux femmes de ce païs-là (*a*). Ce partage du Roiaume fut une semence de discorde, dont on remarqua les grans effets au tems d'Adraste, Roi d'Argos, qui se vit contraint d'abandonner ses Etats, ne se pouvant maintenir contre la faction d'Amphiaraus (*b*). Celui-ci avoit fait mourir Talaüs, pere d'Adraste, & s'étoit saisi de la Couronne (*c*). On pacifia cette querelle, par le mariage d'Amphiaraüs avec Eriphyle, sœur d'Adraste, de sorte que ce dernier fut rétabli. J'en parle ailleurs (*d*); & cela sans oublier les nouvelles brouilleries, où Eriphyle, qui fut choisie pour arbitre, décida en faveur d'Adraste, au préjudice de son mari. Le tour, qu'elle fit à son époux, pendant les préparatifs de l'expédition de Thebes, fut une vilaine

(*a*) *Voiez l'Article de* MELAMPUS.

(*b*) Pindarus, Od. IX Nemeor. pag. 608.

(*c*) *Voiez le* Commentaire de Benoit *sur* Pindare, *là-même, pag.* 608, 609.

(*d*) *Dans la Remarque* (*F*) *de l'Article* ADRASTE.

(*A*) *Il étoit arriere-petit-fils de Melampus.*] Voici la généalogie d'Amphiaraüs. Son pere Oïcles étoit fils d'Antiphates, fils de Melampus, fils d'Amythaon, fils de Cretheus & de Tyro, qui étoit fille de Salmonée, qui comptoit Deucalion pour son bisaïeul paternel (1). C'est ce que vous trouverez dans Diodore de Sicile. Si vous consultez Homere (2), il ne vous ménera que jusqu'à Melampus, pere d'Antiphates, pere d'Oïcles, pere d'Amphiaraüs. Chacun de ces deux Auteurs donne Melampus pour le bisaïeul d'Amphiaraüs; mais il n'est que son aïeul dans le Scholiaste d'Eschyle, qui range ainsi les filiations: Amphiaraüs fils d'Oïcles, fils de Melampus, fils d'Amythaon, fils de Cretheus, fils d'Æole, fils d'Hellen, fils de Jupiter (3). Souvenons-nous qu'Hypermnestra (4), fille de Thestius (5), étoit la mere d'Amphiaraus, & qu'il y a des Auteurs qui disent qu'il étoit fils d'Apollon (6). Notez qu'on trouve dans Apollodore, aussi bien que dans le Scholiaste d'Eschyle, que Cretheus étoit fils d'Æole (7). Il étoit donc frere de Salmonée, de Sisyphe, &c. Avant qu'il épousât Tyro sa niéce, elle avoit eu de Neptune deux jumeaux, Pelias & Neleüs (8). Il eut d'elle trois fils, Æson, Amythaon, & Pheres (9). L'aîné fut pere de Jason. Consultez Apollodore, qui vous aprendra qu'Amphiaraüs étoit parent de presque toutes les personnes illustres de la Grece.

(1) *Tiré de* Diodore de Sicile, *Livr. IV, Chap. LXX, pag.* 257, 212.

(2) Homerus, Odyss. *Libr. XV, pag.* 460, 461.

(3) Schol. Æsch. in Septem ad Thebas, *v.* 575.

(4) Pausan. *Libr. II, p.* 63.

(5) Hygin. *Cap. LXX.*

(6) *Id. ibid.*

(7) Apollod. *Libr. I, pag.* 27, 42.

(8) *Id. ibid.*

(9) *Id. ibid. pag.* 45.

laine action. Amphiaraüs, averti par son esprit prophétique, qu'il périroit dans cette guerre, ne vouloit pas y aller, & se cacha : mais sa femme, gagnée par un présent, découvrit où il étoit (e). Il falut donc que, malgré lui, il accompagnât les autres Princes à l'expédition de Thebes. Elle fut très-malheureuse, & il y perit d'une façon étonnante; car la terre aiant été entrouverte par un coup de foudre, il fut englouti dans cet abyme, avec son chariot (B). Ceux qui disent que ce malheur lui arriva le jour même que l'armée s'aprocha de Thebes (f), se trompent : il ne mourut que le jour de la retraite; & le siege avoit duré quelque tems. Cette funeste avanture a servi de theme à quantité d'Ecrivains; d'où il est venu que les circonstances n'en ont pas été raportées uniformement. Il y a eu des réflexions assez mauvaises sur cette espece de mort (C). On

(e) *Voiez l'Article d'*ALCMEON, *fils d'Amphiaraus.*

(f) Charles Etienne, & Lloyd, dans leurs Dictionnaires : Olivier sur Val. Max. *Liv. VIII vers la fin, & plusieurs autres.*

(B) *Il fut englouti dans un abyme, avec son chariot.*] Pindare & Apollodore sont de ceux qui disent qu'un coup de foudre entrouvrit la terre, & que ce fut un coup de grace de Jupiter; car sans cela, Amphiaraus eut eu la honte d'être tué par Periclymene, qui le poursuivoit.

> ὁ δ' Ἀμφιαρεῖ
> σχίσσεν κεραυνῷ παμβίᾳ
> Ζεὺς τὰν βαθύστερνον χθόνα,
> κρύψεν δ' ἅμ' ἵπποις,
> δουρὶ Περικλυμένου πρὶν
> νῶτα τυπέντα μαχατὰν
> θυμὸν αἰσχυνθῆμεν (10).

Amphiarao autem diffidit fulmine adversus omnia violento Jupiter late pectore terram, occultavitque illum cum equis, hasta Periclymeni priusquam tergo percussus, pugnacem animum pudefieret. Vous voiez là, & dans un autre passage du même Poete (11), qu'Amphiaraus, & son chariot tombent tout à la fois dans le precipice. C'est la tradition la plus commune (12); mais quelques-uns ne laissent pas de dire qu'il tomba de son chariot pendant le combat, & qu'ensuite le chariot fut transporté vuide dans un autre lieu (13). Ils se fondoient sur ce que le Temple d'Amphiaraüs étoit un peu eloigné d'un certain village, qui se nommoit *Harma*, & qui ne portoit ce nom, qu'à cause de son chariot. Ils prétendoient que le Temple fut bati où le Prophete mourut, & que le village Harma fut bati où le chariot fut transporté (14). Pausanias lui donne le nom de ville, & marque précisément qu'on la batit où l'on pretendoit que la terre avoit englouti Amphiaraüs & son chariot (15). C'etoit la prétension des Tanagriens; car ceux de Thebes indiquoient un autre lieu, situé sur le grand chemin de Potnies à Thebes, & environné de colonnes, & dont on contoit deux beaux miracles : l'un, que les oiseaux ne se reposoient jamais sur ces colonnes; l'autre, qu'aucune bête ne touchoit à l'herbe qui croissoit en cet endroit-là (16). Etienne de Byzance, faisant mention de la ville de Harma, dit une chose entiérement oposée à la tradition, & à l'Auteur même qu'il cite (17); car il assure que cette ville fut ainsi nommée, parce qu'on disoit qu'Amphiaraus, monté sur son chariot, s'y retira, & que les habitans ne voulurent pas le livrer à ceux qui le poursuivoient (18). N'est-ce point prétendre qu'il sauva sa vie, & démentir une infinité d'Auteurs, qui content qu'il fut abymé dans les entrailles de la terre? Le grand Saumaise s'est imaginé qu'il manque deux ou trois mots à cet Article d'Etienne : c'est-à-dire, qu'après avoir fait mention du chariot d'Amphiaraus, on avoit parlé de celui d'Adraste, de sorte qu'il faut raporter à ce dernier ce qui concerne le refus des habitans (19). Cette conjecture est ingénieuse, & on la peut confirmer par un passage de Strabon, où il est dit que les habitans de Harma, dans la Beotie, sauverent Adraste, après que son chariot eut été brisé en ce lieu-là (20). On ne peut point faire une semblable conjecture en faveur d'Eustathius. On doit dire sans hesiter, qu'il a écrit (21), que celui que les habitans de Harma sauverent étoit Amphiaraüs, & non pas Adraste.

Notez que Strabon est tombé dans une bévue que Saumaise n'a pas manqué de censurer. Ἐνταῦθα δέ που καὶ τὸ Ἀμφιαράειον ἐστὶ τετιμημένον ποτὲ μαντεῖον, ὅπου φυγόντα τὸν Ἀμφιάραον, ὥς φησι Σοφοκλῆς,

> Ἐδέξατο ῥαγεῖσα Θηβαία κόνις,
> Αὐτοῖσιν ὅπλοις, καὶ τετρωρίστῳ δίφρῳ (22).

Circa quem locum oraculum fuit Amphiarai, olim cultum: ubi fugientem Amphiaraum, ut ait Sophocles,

> „ *Thebanus hausit pulvis hiatu proprio,*
> „ *Arma & quadrigas absorbens simul & virum* ".

Strabon veut prouver que l'Oracle d'Amphiaraus, au territoire d'Orope, étoit situé au même lieu où ce Devin fut englouti par la terre; & il aporte en preuve deux Vers de Sophocle, qui témoignent que la terre se fendit dans le territoire de Thebes, pour engloutir Amphiaraüs & son chariot. Saumaise critique cela avec beaucoup de raison (23). Isaac Vossius a pris le parti de Strabon; mais en cette rencontre, il a fait voir qu'une envie trop ardente de trouver des fautes dans les Ecrits d'un adversaire est un guide dangéreux. *Desinas quoque mirari*, dit-il (24), *quod multi Oropum urbem in regione sive agro Thebano collocarint. Recté enim hoc ab illis factum, cum Oropus non sui juris, sed propria fuerit Thebanorum. Hoc manifeste Dicaearchus docet*, ἡ δὲ πόλις τῶν Ὠρωπίων οἰκεία Θηβῶν ἐστί. En premier lieu, la proposition de Dicéarque, prise généralement, & pour tous les tems, n'est point vraie. Orope fut un long sujet de dispute entre les Atheniens & les Thebains. Ceux-là en aquirent enfin pleinement la possession, après que Philippe de Macedoine eut pris la ville de Thebes (25). En second lieu, de ce qu'Orope apartenoit aux Thebains, il ne s'ensuit pas qu'elle fut au territoire de Thebes, *in agro Thebano*. Un Auteur, cité par Plutarque, assure que la ville de Harma fut batie où se donna le combat entre les Argiens & les Thebains, & où Amphiaraus fut englouti (26). C'est une faute de Geographie; mais beaucoup moins ridicule que ce que conte le même Auteur, que le jour qui preceda le combat, un aigle enleva la lance d'Amphiaraus, pendant que les Généraux dinoient ensemble : l'aiant portée bien haut, il la laissa retomber : elle se ficha dans la terre, & devint un arbre. Τὸ δὲ δόρυ ἐν γῇ δάφνη ἐγένετο. *Ea terra infixa in laurum est mutata* (27). Voici des paroles du Scholiaste de Stace, qui ont été critiquées : *Civitas in illo loco post est condita, in qua hiatus terra Amphiaraum recepit, qua Amphiarma vocatur, ut Homerus ait, quod illic currus quem Graci ἅρμα vocant desiderit, in qua etiam Oraculum est quod Graci Amphiaraon vocatur.* Barthius (28) pretend que ce Scholiaste alegue mal à propos le temoignage d'Homere, puis qu'on ne trouve rien de semblable dans le Livre de l'Odyssée où il est parlé d'Amphiaraüs (29). Il ajoute, que peut-être le nom d'Homere est entré là par la faute des Copistes, & que si l'on ne supose point cela, il faut dire que le Scholiaste a fait un peché de memoire, qui lui est assez familier, & à beaucoup d'autres. *Vel alium ergo autorem nominavit intruso nunc Homeri titulo Lutatius, vel errorem erravit nec ipsi insolitum, nec aliis parum momenti auctoribus infrequentem* (30). Cette critique n'est pas juste : il la faloit diriger ailleurs. Il faloit dire premierément, que la ville qui fut batie où Amphiaraus perit, s'apelloit *Harma*, & non *Amphiarma*. Secondement, qu'Homere s'est contenté de la nommer, sans faire aucune remarque etymologique. Οἵ θ' Ἅρμ' ἐνέμοντο, *quique circum Harma habitabant* (31). En troisiéme lieu, que l'Oracle de ce Prophete n'etoit point à Harma.

Finissons cette Remarque par un passage de Barthius, qui nous aprendra qu'on pretend que les Païens ont fait allusion à l'avanture de Coré & d'Abiram. *Placet non planè absurdam cujusdam veteris Adnotatoris proponere, per hunc casum alludi à paganis scriptoribus ad vindictam divinam in Sacerdotes Hebrai populi,* Datamum *nimirum, &* Abiramum, *quos non rite rebus sacris ministrantes Deus Omnipotens coram omni illâ gente vivos ad inferos per hiatum terra subitum dejecerit. Et rei respondere nonnihil etiam posterius dictis vocabulum; facilè enim ex* Abiramo *gentilium delirus* Amphiaraum *fecisse, quem, Israelita gente jam eo loco remoti, quo loco ista absorptio acciderit, consecrasse postmodum, Satana instituente oraculum. Et inde cultum ineptis hominibus aliorsum longè lateque propagatum* (32).

(C) *Il y a eu des réflexions assez mauvaises sur cette espece de mort.*] On a cru que l'ordre de la nature y avoit été renversé : cet ordre, dis-je, selon lequel les parties d'un composé qui se dissipe, doivent retourner chacune en son lieu; par exemple, quand l'homme meurt, son ame doit s'envoler vers le Ciel, d'où elle a eté tirée, & son corps, pris de la terre, y doit retourner. Amphiaraus n'avoit point joui de ce benéfice; la terre l'avoit englouti en corps & en ame : elle ne s'etoit pas contentée de reprendre ce qui lui apartenoit : elle avoit aussi retenu ce qui ne lui apartenoit pas. Le devin Thiodamas lui en fait une espece de reproche.

> *Liceat, precor, ordine belli*
> *Pugnaces efflare animas, & reddere cælo.*
> *Ne rape tam subitis spirantia corpora bustis.*
> *Ne propera : venimus enim quo limite cuncti*
> *Qua licet ire via* (33).

Un Commentateur dit là-dessus, *Iniquitas manifesta Telluri hic exprobratur, qua animam Amphiarai cum corpore egerit deorsum* (34). Il venoit de raporter une doctrine d'Epicharme, qui est très-belle. *L'homme avoit été fait par l'assemblage de deux parties : elles se séparent, & chacune retourne d'où elle etoit venue, la terre à la terre, & l'esprit en haut : il n'y a rien là de mauvais.* Καλῶς δὲ ὁ Ἐπίχαρμος συνεκρίθη, φησί, καὶ διεκρίθη, καὶ ἀπῆλθεν ὅθεν ἦλθε πάλιν, γᾶ μὲν εἰς γᾶν, πνεῦμα δ' ἄνω. τί τῶνδε χαλεπόν; οὐδὲ ἕν. *Præclarè igitur Epicharmus, concretum, inquit, fuit & discretum est, rediitque unde venerat, terra deorsum, spiritus sursum. Quid ex his omnibus iniquum est? nihil* (35). On trouve cette pensée dans les Ecrits de plusieurs Païens (36), &

(10) Pindari Nemeor. Od. IX, pag. 611, 612. *Voiez* Apollodore, *Liv. III*, pag. 193.

(11) Pind. Od. *VI* Olymp. pag. 98.

(12) *Voiez* Diodore de Sicile, *Liv. IV*, Ch. LXVIII.

(13) Strabo, *Lib. IX*, pag. 278.

(14) *Id. ibid.*

(15) Pausan. *Lib. IX*, pag. 296.

(16) *Id. ibid.* pag. 288.

(17) *Il cite le IX Livre de* Pausanias.

(18) Steph. Byzantin. *Voce* Ἅρμα.

(19) *Voiez les Notes de* Berkelius *sur cet endroit de* Steph. Byzantin.

(20) Strabo, *Lib. IX*, pag. 278.

(21) Eustathius in Iliad. *Lib. II*, pag. 266.

(22) Strabo, *Lib. IX*, pag. 275.

(23) Salmas. Exercit. Plin. in Solin. pag. 267.

(24) Isaac. Vossius in Pompon. Melam. pag. 152.

(25) Pausan. *Lib. I*, pag. 31. *Voiez, dans les* Notes *de* Pinedo *sur* Etienne de Byzance, *au mot* Ὠρωπός, *quelques passages qui prouvent que cette Ville apartenoit aux Atheniens.*

(26) Trismachus, *Lib. III* de condendis Urbibus, *apud* Plutarch. in Parallelis, pag. 307.

(27) *Id. ibid.*

(28) Barthius in Stat. Theb. *Lib. VIII*, v. 207, *Tom. II*, pag. 131.

(29) Odyss. O, v. 245.

(30) Barthius in Statii Theb. *Lib. VIII*, *Tom. II*, pag. 631.

(31) Homer. Iliad. *Lib. II*, v. 499.

(32) Barth. *in VII Lib.* Thebaid. Statii, v. 760, pag. 773 *Tom. III*.

(33) Statius, Thebaid. *Lib. VIII*, v. 323.

(34) Barthius in Statium, *Tom. III*, pag. 862.

(35) Plutarch. de Consolat. pag. 110.

(36) *Voiez* Barthius, *qui en cite plusieurs dans son* Commentaire *sur* Stace, *Tom. II*, pag. 28.

(g) Voiez dans la Citation (45).

On a cru qu'Amphiaraüs sortit des enfers (*D*), & l'on a marqué la scene de sa resurrection (*g*). Il fut mis au nombre des Dieux : on lui consacra des Temples : son Oracle fut très-célèbre (*E*) : les Jeux, qu'on institua en son honneur (*h*), firent du bruit. On croit qu'il excella

(h) Voiez Benoit sur Pindare, Ode VI Olymp. pag. 148.

& même dans les Poësies de Lucrece, comme je l'ai dit ailleurs (37). C'étoit pour le moins connoître en gros la verité : mais ceux qui s'imaginoient que l'ame d'Amphiaraüs n'avoit pas joui de la liberté de se réunir à son principe, se trompoient grossierement. Quand même elle n'auroit pas été immatérielle, mais de la nature des Astres, elle auroit trouvé aisément une bonne issue pour remonter. Les Poetes, qui disent qu'il vivoit encore quand il arriva dans les enfers, mettoient plus d'obstacles au retour de son esprit vers les Regions célestes, car il semble qu'il soit plus facile de gagner le haut, si l'on commence à y tendre un peu au dessous de la surface de la terre, que si l'on s'enfonce jusques au centre, avant que de commencer son vol vers le Ciel : mais ces fantaisies poëtiques sont trop éloignées du sérieux, pour meriter que l'on s'y arrête ; & je crains que mes Lecteurs ne trouvent mauvais que je copie ceci :

(37) Dans la Remarque (E) de l'Article Pauliciens.

Ecce alte praeceps humus, ore profundo
Dissilit, inque vicem timuerunt sidera, & umbrae.
Illum ingens haurit specus, & transire parantes
Mergit equos, non arma manu, non frena remisit :
Sicut erat, rectos defert in Tartara currus (38).

(38) Statius, Thebaid. Lib. VII, v. 816.

A la vue des Parques, il vivoit encore : elles ne rompirent le fil de sa vie, qu'après avoir eu bien peur de voir ce Prophete en chariot dans les païs infernaux.

Quia comminus ipsa
Fatorum deprensa colus : visoque paventes
Augure, tum demum rumpebant stamina Parcae (39).

(39) Id. ibid. Lib. VIII, v. 12.

On trouvera moins étrange que j'observe la contradiction où ce Poëte s'est jetté. Il supose qu'Amphiaraüs, un peu avant que d'être englouti, rendit à Phœbus les enseignes prophetiques, comme une chose qui ne pouvoit pas etre portée au Roiaume de Pluton :

Accipe commissum capiti decus, accipe laurus
Quas Erebo deferre nefas (40).

(40) Id. ibid. Lib. VII, v. 784.

Ailleurs, il supose que Phœbus avoue que son Prophete descendit dans les enfers avec toutes les enseignes de sa charge :

Utinam indulgere precanti
Fata darent ! en ipse mei (pudet) irritus arma
Cultoris, frondesque sacras, ad mania vidi
Tartara, & in manes versos descendere vultus (41).

(41) Id. ibid. Lib. IX, v. 652.

Barthius, qui a relevé cette faute, observe, qu'il y en a plusieurs de même nature dans la Thebaïde de ce Poete. *Hoc genus plurima committit magnanimus hic vates, & duodecim tamen annorum limam referre vult suam Thebaidem* (42).

(42) Barth. in Statium, Tom. III, pag. 771.

(*D*) *On a cru qu'Amphiaraüs sortit des enfers.*] Quelques Auteurs affectent de dire qu'il disparut : Ἀμφιάραος δὲ χανούσης τῆς γῆς ἐμπεσὼν εἰς τὸ χάσμα μετὰ τοῦ ἅρματος ἀφανὴς ἐγένετο (43). *Amphiaraus vero dehiscente terra cadens in hiatum cum curru inconspicuus evasit.* Apollodore ajoute cette raison : c'est que Jupiter lui donna l'immortalité. Ὁ δὲ σὺν τῷ ἅρματι..... ἐκρύφθη καὶ Ζεὺς ἀθάνατον αὐτὸν ἐποίησεν (44). *Is vero absorptus est & postea nunquam visus : illum enim Jupiter immortalitate donavit.* Voila qui peut obliger les Ebraïsans à dire, que les Paiens ont fait allusion à l'histoire d'Enoch. Il y a d'autres Auteurs, qui ne biaisent point : ils suposent qu'Amphiaraüs mourut, & qu'il descendit actuellement au Roiaume de Pluton ; mais qu'ensuite, il remonta aux Regions supérieures. Ils indiquoient même le lieu par où fut faite son ascension. C'étoit une fontaine proche du Temple que ceux d'Orope (45) lui batirent. Le culte de cette fontaine étoit singulier : on n'y faisoit point de Sacrifices : l'eau n'en étoit emploiée, ni aux purifications, ni à se laver les mains : seulement ceux qui guérissoient d'une maladie par le moien de l'Oracle jettoient une piéce de monnoie d'or ou d'argent dans cette fontaine. Ἔστι δὲ Ὠρωπίοις πηγὴ πλησίον τοῦ ναοῦ, ἣν Ἀμφιαράου καλοῦσιν, οὔτε θύοντες οὐδὲν ἐς αὐτὴν, οὔτ' ἐπὶ καθαρσίοις ἢ χέρνιβι χρῆσθαι νομίζοντες. Νόσου δὲ ἀκεσθείσης ἀνδρὶ μαντεύματος γενομένου, καθέστηκεν ἄργυρον ἀφεῖναι καὶ χρυσὸν ἐπίσημον ἐς τὴν πηγήν. ταύτῃ γὰρ ἀνελθεῖν τὸν Ἀμφιάραον λέγουσιν ἤδη θεόν (46). *Est etiam apud Oropios fons Templo proximus, quem Amphiarai nuncupant : ad quem neque divinam rem faciunt, neque aut ad lustrandum, aut ad manus lavandas, aqua ea uti fas putant. Solum, qui morbo oraculi monitu levati fuerint, signatum aurum argentumve more majorum in fontem abjiciunt. Hinc enim jam deum Amphiaraum adscendisse tradunt.* Notez que tout le monde ne croioit pas la résurrection d'Amphiaraüs, & qu'un osoit la nier en plein theatre : témoin ce Vers allégué par Ciceron.

(43) Diod. Siculus, Lib. IV.

(44) Apollodorus, Lib. III, pag. 190.

(45) Ville située entre l'Attique & la Beotie.

(46) Pausan. Lib. I, pag. 33.

Audisne hac, Amphiarae sub terram abdite (47) ?

(47) Cicero, Tuscul. Quæstion. Lib. II, sub fin.

(*E*) *On lui consacra des Temples : son Oracle fut très-célèbre.*] Les habitans d'Orope furent les prémiers qui déifiérent Amphiaraüs. Ils lui bâtirent un Temple à douze stades de leur ville, dans l'endroit où la terre s'entrouvrit, & l'engloutit & lui & son chariot (48). Nous avons vu ci-dessus (49), qu'il y avoit divers sentimens sur la véritable situation du lieu où il tomba dans un abyme. Quoi qu'il en soit, toute la Grece se conforma au goût des Oropiens sur l'apothéose de ce Prophete : elle convint que c'étoit au Temple qu'ils lui bâtirent, qu'il faloit consulter l'Oracle de ce nouveau Dieu (50). Pausanias nous aprend qu'un Recueil d'Oracles en Vers Héxametres contribua fort à donner aux peuples une grande idée d'Amphiaraüs, parce que l'Auteur de ce Recueil y inséra la réponse que ce devin avoit donnée touchant la guerre de Thebes. C'étoit lui donner beaucoup de relief ; car l'on étoit prévenu de cette opinion, qu'anciennement il n'y avoit que les personnes inspirées d'Apollon, qui répondissent de vive voix aux consultans, je veux dire en forme d'Oracle. Les autres devins ne s'occupoient qu'à expliquer, ou les présages des oiseaux & des victimes, ou les songes. Mais quelque avantage que cela donnât à notre Amphiaraüs sur ses confreres, on ne demeura point persuadé que sa véritable fonction dût être semblable à celle de la Divinité de Delphes ; car on ne le consulta que pour recevoir en songe la réponse qu'il avoit à faire. C'est une marque que, pendant sa vie, il s'adonna principalement à l'explication des songes. Voilà, ce me semble, le précis de la narration de Pausanias (51). Je ne trouve point que Romulus Amasæus l'ait bien traduite, & j'aimerois mieux m'en fier à la Version de Vigenere, quoi qu'elle ne soit pas assez éxacte. La voici. *Jophon Gnosien, l'un des interpretours des Oracles, publia ceux d'Amphiaraus en vers hexametres ; ce qui attira tellement les peuples, que tout soudain ils y accoururent de toutes parts. Car par un des devins, hors mis ceux qu'anciennement la fureur d'Apollon esmouvoit, ne rendoit les Oracles ; mais estoient tous, ou interpretes de songes, ou jugeoient les choses advenir par le vol des oyseaux, ou par les entrailles des bestes sacrifiées. Au moyen de quoy il semble qu'Amphiaraus se soit principalement addonné à la prediction par les songes. Ce qu'on collige de cecy ; qu'après qu'il eust esté déifié, il institua cette maniere de devinement. Et faut en premier lieu que ceux qui vont à l'Oracle à lui, soient bien & deuement purgez ; laquelle purgation ou nettoyement consiste à sacrifier comme il faut à ce Dieu ; & accomplir les cérémonies requises tant envers lui, que tous les autres dont les noms sont là escrits. Cela fait, & ayant immolé un mouton, ils estendent sa peau en terre, & s'endorment dessus, attendans l'esclaircissement de leur fait, que leur doibt apparoistre en songe* (52). Philostrate va nous aprendre quelques autres cerémonies que l'on observoit en ce lieu-là. *Les Dieux*, dit-il (53), *sont coustumiers d'octroyer les Oracles à ceux qui sont sobres. Car il se trouva une fois en Grece un Prophete appellé Amphiaraus. J'estime (interrompt le Roy) que vous voulez dire celuy qui fut fils d'Oïclée, & en s'en retournant de Thebes fut englouty dedans la terre : celuy-là sans autre, respondit Apollonius ; lequel jusqu'aujourd'huy rend des Oracles au territoire Athenien, & envoye, à ceux qui l'en requierent, des songes sur ce qu'ils luy demandent. Mais les Prestres du lieu enjoignent à ceux qui viennent là se conseiller, de s'abstenir un jour entier de toute viande, & trois jours de vin ; à celle fin qu'ils puissent mieux en leurs pensées pures & nettoyées concevoir & recueillir les raisons des choses que leur seront manifestées en songe. Là où si le vin estoit un médicament propre à dormir, ce sage Amphiaraus sans doubte l'auroit ordonné aux songeurs, & que remplis jusqu'au regorger de mangeaille, & de ce breuvage comme une bouteille, ils descendissent en la plus secrette partie du Temple où se rendoient de tels Oracles.* Prenez garde que Philostrate assure, qu'au tems d'Apollonius l'Oracle d'Amphiaraüs conservoit encore sa réputation : cependant Plutarque confesse que tous les Oracles de la Beotie (54), entre lesquels il met celui-là, avoient cessé (55). Ne faisons point d'incident sur ce qu'Apollonius met cet Oracle dans l'Attique, & non pas dans la Beotie, comme Plutarque. Ils parlent du même lieu ; mais comme le territoire d'Orope fut un sujet de contestation entre les Atheniens & les Thebains ; ceux-là prétendant qu'il apartenoit à la Beotie, & ceux-ci qu'il apartenoit à l'Attique (56) : de là est venu que certains Auteurs ont pu dire que le Temple d'Amphiaraüs étoit dans la Beotie, & les autres qu'il étoit dans l'Attique. Clément d'Alexandrie, reprochant aux Paiens la cessation de leurs Oracles, parle nommément de celui d'Amphiaraüs (57) : voila donc un second témoin contre le Heros de Philostrate. Disons en passant qu'il en fait mention dans un autre lieu, que son Traducteur a perverti. Le voici : Ἦν τὸν Ἀμφιάραον τὸν σὺν τοῖς ἑπτὰ τοῖς ἐπὶ Θήβας στρατεύσασι μιᾷ γενεᾷ τῆς Ἰλίου ἁλώσεως πρεσβύτερον φέρουσιν. *Aut Amphiaraum, qui cum septem qui adversus Thebas bellum gesserunt, fertur Troja capta una generatione fuisse posterior*, il faloit dire *prior*, (58).

(48) Pausanias, Lib. I, pag. 32.

(49) Dans la Remarque (D).

(50) Pausan. Lib. I, pag. 33.

(51) Idem, ibidem.

(52) Vigenere sur l'Amphiaraus de Philostrate, pag. 900 du I Tome.

(53) Philostrate, Vie d'Apollonius, Livr. II, Chap. XI, pag. 476. Je me sers de la Traduction de Vigenere.

(54) Plutarch. de Oraculor. defectu, pag. 411.

(55) Il en excepte celui de Lebadée.

(56) Voiez Pausanias, Lib. I, pag. 31 ; & Strabon Lib. IX, pag. 275.

(57) Clemens Alexandrin. in Protreptico, pag. 9.

(58) Idem, Stromat. Lib. I, pag. 334, C. Barthius sur Stace, Tom. II, pag. 158, adopte la faute du Traducteur, & l'impute à Clément d'Alexandrie.

Herodote nous peut aprendre combien cet Oracle étoit estimé ; car il dit que de tous ceux que Crœsus, Roi de Lydie, fit consulter, il n'y eut que celui-là & celui de Delphes qui firent de bonnes réponses, & qui reçurent des dons magnifiques de la part de ce Monarque (59). Je m'étonne de ce qu'il observa, que les dons envoiés par Crœsus

(59) Herodot. Lib. I, Cap. XLVI & seqq.

excella principalement à deviner par les songes (F); mais il ne se borna point à cela: il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu. Il conçut un ressentiment si vif contre sa femme, qu'il ordonna aux enfans qu'il avoit eus d'elle, de la tuer, dès que l'âge le leur permetroit (i). On lui a donné de grans éloges, & entre autres celui-ci, qu'il travailloit à être honnête homme, & non pas à le paroitre (G). Grand sujet à réflexions (H). Apollodore, si

(i) *Cela fut executé par* ALCMEON *son fils. Voiez son Article.*

Crœsus à l'Oracle d'Amphiaraüs furent mis au Temple d'Apollon Ismenien, dans la ville de Thebes (60). Pourquoi ne furent-ils pas consacrez dans le Temple même d'Amphiaraus? Pourquoi, au defaut de cela, ne furent-ils pas portez dans toute autre ville, plutot qu'à Thebes, dont les habitans avoient encouru une note desavantageuse par raport à cet Oracle: car il leur etoit defendu de s'endormir dans le Temple d'Amphiaraus; & c'étoit le seul moien de consulter l'avenir en ce lieu-là. La raison pourquoi cette defense leur fut faite etoit qu'Amphiaraus aiant offert aux Thebains, ou de leur servir de devin, ou d'être leur compagnon d'armes, ils choisirent le dernier parti. Vous trouverez toutes ces choses dans Herodote (61), & avec une distinction si claire entre le Temple d'Apollon Ismenien, & celui d'Amphiaraüs, qu'il est fort étrange que Barthius ait pu dire qu'ils n'etoient pas diferens (62). Au reste, Herodote raconte cela en parlant d'un Européen qui fut emploie par Mardonius pour consulter les Oracles de la Grece. Il n'a point su par quel songe Amphiaraus fit conoitre à ce General du Roi des Perses la mauvaise destinée qui l'attendoit. Plutarque étoit mieux instruit là-dessus; car il raporte ce songe (63). Il y a des Auteurs qui disent qu'Amphiaraüs s'aparoissoit aux consultans. *Ἀμφιάραος μὲν γὰρ καὶ Τροφώνιος ἐν Βοιωτίᾳ καὶ Ἀμφίλοχος ἐν Αἰτωλίᾳ χρησμῳδοῦσί τε καὶ φαίνονται ...* (64). Je croi qu'ils veulent dire qu'il se faisoit voir en songe. Quoi qu'il en soit, son Oracle n'étoit pas moins reveré que celui de Delphes, ou que celui de Dodone, ou que celui de Jupiter Hammon. C'est Valere Maxime qui le dit. *Eadem gens summo consensu ad Amphiaraum decorandum incubuit, locum in quo humatus est, in formam conditionemque Templi redigendo, atque inde Oracula capi instituendo. Cujus cineres idem honoris possident, quod Pythica Cortina, quod ahenum Dodona, quod Hammonis fons datur* (65). Ciceron n'en a pas dit tout-à-fait autant; mais neanmoins il en a parlé avec éloge. *Amphiaraum sic honoravit fama Græciæ, deus ut haberetur, atque ut ab ejus solo, in quo est humatus, Oracula peterentur* (66).

Notez qu'il y avoit à Corinthe un Temple d'Amphiaraüs (67); mais n'ajoutez point de foi, ni à Pomponius Mela (68), ni à Solin (69), qui disent qu'il y en avoit un à Rhamnus. Ils se trompent. Il n'étoit point-là; mais proche d'Orope, comme je l'ai deja dit, & comme on le peut prouver par Dicearque, par Strabon, par Pausanias, &c. Voiez Isaac Vossius, à la page 151 de son Commentaire sur Pomponius Mela.

(F) *Il excella principalement à deviner par les songes; mais .... il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu.*] A l'egard de cette invention, je ne puis citer que ces paroles de Pline: *Aruspicium Delphus, (invenit) ignispicia Amphiaraus, auspicia avium Tiresias Thebanus, interpretationem ostentorum & somniorum Amphictyon* (70). Stace ne parle point de cela, quoi qu'il se plaise à parler souvent de l'habileté d'Amphiaraus à deviner par plusieurs moiens.

Quis mihi sidereos lapsus, mentemque sinistri
Fulguris, aut cæsis saliat quod numen in extis,
Quando iter, unde moræ, quæ sævis utilis armis,
Quæ pacem magis hora velit, quis jam omne futurum
Proferet, aut cum quo volucres mea fata loquentur (71)?

C'est ainsi qu'il exprime les regrets de toute l'armée sur la mort de ce devin. Il dit dans un autre lieu:

Quantum subito diversus ab illo
Qui tripodas Laurusque sequi, qui doctus in omni
Nube salutato volucrem cognoscere Phœbo (72).

Je laisse plusieurs autres passages de la même force, & j'aime mieux observer que ce Poete n'insiste pas sur la principale propriété de ce devin: c'étoit de predire par les songes, comme je l'ai déja dit (73). Il fut le premier, qui s'abstint des féves, comme d'une chose qui nuisoit à cette science (74). *Πρῶτος δὲ ἀπέσχετο κυάμων Ἀμφιάραος διὰ τὴν δι' ὀνείρων μαντείαν* (75.) Il ne sera pas inutile d'indiquer ici de quelle maniere il devint prophete. Il entra dans une maison aussi ignorant qu'une autre des choses futures; mais le lendemain, il en sortit bien capable de les prédire. Cette maison demeura fermée depuis ce tems-là, & fut apellée *fatidique*. Elle avoit à l'egard des divinations la même vertu que les Poetes attribuoient au Parnasse à l'égard des Vers.

Nec in bicipiti somniasse Parnasso
Memini, ut sic derepente Poeta prodirem (76).

On y devenoit prophete dans une nuit; & c'étoit alors que l'on pouvoit dire que le bien venoit en dormant. Vous verrez dans le passage que je vais citer, que ce changement d'Amphiaraus se fit à Phlie (77). *Ὄπισθεν δὲ τῆς ἀγορᾶς, ἐστὶν οἶκος ὀνομαζόμενος ὑπὸ Φλιασίων μαντικός. ἐς τοῦτον Ἀμφιάραος ἐλθὼν, καὶ τὴν νύκτα ἐγκατακοιμηθεὶς, μαντεύεσθαι τότε πρῶτον, ὡς οἱ Φλιάσιοι φασίν, ἤρξατο. τέως δὲ ἦν Ἀμφιάραος τῷ ἐκείνων λόγῳ, ἰδιώτης τε καὶ οὐ μάντις. καὶ τὸ οἴκημα ἀπὸ τούτου συγκέκλεισται τὸν πάντα ἤδη χρόνον* (78). *In postica fori parte domus est, quam Phliasii Fatidicam nuncupant. in eam enim ingressus Amphiaraus (quemadmodum ipsi narrant Phliasii) cum noctem unam obdormisset, statim divinare cœpit, cum antè indoctus plane fuisset, id cum ita evenisset, in reliquum omne tempus occlusa illa ædes fuerunt.*

(G) *On lui a donné .... entre autres éloges, qu'il travailloit à être honnête homme, & non pas à le paroitre.*] Adraste, dans ses complaintes pour la mort d'Amphiaraus, declara, qu'il avoit perdu l'œil de son armée, un homme egalement propre à prophetiser, & à se battre.

Ποθέω στρατιᾶς
Ὀφθαλμὸν ἐμᾶς, ἀμφότερον,
Μάντιν τ' ἀγαθὸν
Καὶ δουρὶ μάρνασθαι (79).
Desidero exercitus oculum mei
Utrumque, vatem bonum, & ad pugnandum hasta.

En effet, ce n'étoit pas un devin qui n'agit que de l'esprit: son bras etoit redoutable, & il excelloit dans les éxercices du corps. On pretend qu'il fit un carnage horrible des ennemis le jour qu'il mourut.

Ardet inexpleto sævi Mavortis amore,
Et fruitur dextra, atque animæ flagrante superbit.
Hic hominum casus lenire & demere fatis
Jura frequens, quantum subito diversus ab illo
(80) . . . .
Innumeram ferro plebem cen letifer annus,
Aut jubar adversi grave sideris immolat umbris
Ipse suis (81).

En un mot, c'étoit un Prophete brave, & tel que le devoit être celui qui joignoit la Roiauté avec la science de l'avenir. Stace le nomme le Roi Prophete.

Jamque erit ille dies, quo te quoque conscia fati
Templa colant, reddatque tuas responsa sacerdos
Talia FATIDICO *peragunt solemnia* REGI (82).

Pour ce qui est de l'adresse dans les éxercices où les Grecs se piquoient tant de remporter la victoire, il me sufira de remarquer que notre Amphiaraüs gagna le prix de la course, & celui du disque, aux jeux Neméens, que les Généraux celebrérent pendant qu'ils marchoient contre la ville de Thebes (83). Prenez garde à ces paroles de Stesichore:

Θρώσκων μὲν γὰρ Ἀμφιάραον,
Ἄκοντι δὲ νίκασεν Μελέαγρος (84).
Saltu quidem vicit Amphiaraum,
Jaculo verò superat Meleager.

Quant aux belles qualitez de son ame, voiez le VIII. livre de la Thebaïde, & la Tragédie d'Æschyle intitulée *Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας*, *Septem contra Thebas*, dont je citerai un passage dans la Remarque (I), & trois beaux Vers dans la Remarque suivante. Voiez aussi les eloges que l'on donne à sa modestie dans un fragment de l'Empereur Julien (85).

(H) *Sa Maxime de travailler plus à être honnête homme, qu'à le paroitre, est un grand sujet à reflexions.*] Raportons d'abord le fait. Aristide „jamais, pour honneur qu'on
„ lui fist ne s'esleva, ni pour rebut ou refus qu'il souffrist
„ aussi, ne s'abaissa, ni ne se troubla, ayant opinion qu'un
„ bon citoyen se doit toujours egalement tenir prest, &
„ offrir corps & esprit à servir la chose publique, sans en
„ esperer ou atendre aucun loyer mercénaire, ni d'argent,
„ ni d'honneur & de gloire. Et pourtant, un jour que l'on
„ prononçoit au theatre certains Vers de l'une des Tragé-
„ dies d'Æschylus, faits en la louange de l'ancien devin
„ Amphiaraus, dont la substance estoit telle:

„ *Il ne veut point sembler juste, mais l'estre,*
„ *Aimant vertu en pensée profonde,*
„ *Dont nous voyons ordinairement naistre*
„ *Sages conseils, où tout le monde abonde;*

„ tout le monde jetta incontinent les yeux sur Aristides,
„ comme sur celui à qui véritablement plus qu'à nul au-
„ tre apartenoit la louange d'une si grande vertu: car il
„ n'estoit pas seulement ainsi ferme & roide pour résister
„ à faveur & à grace seulement, mais aussi à ire & à hai-
„ ne semblablement; pour ce que là où il estoit question
„ de justice, amitié ne lui eust sceu rien faire pour ses amis,
„ ni inimitié contre ses ennemis (86). „ Voila le plus bel éloge du monde. Amphiaraus étoit digne d'admiration s'il le méritoit: Aristide, qui a paru le mériter, est un homme incomparable. Voici les paroles d'Eschyle à la lou-

(60) *Id. ibid. Cap.* LII.

(61) *Idem, Libr.* VIII, *C.* CXXXIV.

(62) Barthius in Statium, *Tom.* II, *pag.* 137.

(63) Plutarch. de Oraculorum defectu, *pag.* 412.

(64) Aristides, Orat. in Asclepiadas, *apud* Barthium in Statium, *Tom.* II, *pag.* 132.

(65) Valer. Maximus, *Libr.* VIII, *sub fin.*

(66) Cicero de Divinat. *Libr.* I, *C.* XL.

(67) Pausan. *Libr.* II, *pag.* 65.

(68) Pomponius Mela, *Libr.* II, *Cap.* III.

(69) Solinus, *Cap.* VII.

(70) Plin. *Libr.* VII, *Cap.* LVI.

(71) Statius, Theb. *Libr.* VIII, *Vers.* 177.

(72) *Id. ibid. Libr.* VII, *Vers.* 706.

(73) *Dans la Remarque* (E).

(74) *Voiez la Remarque* (I) *de l'Article* PYTHAGORE.

(75) Geoponicor. *Libr.* II, *apud* Barthium in Statium, *Tom.* II, *pag.* 137.

(76) Persius in Prologo, *v.* 2.

(77) *Ville du Peloponnese.*

(78) Pausanias, *Libr.* II, *pag.* 56.

(79) Pindar. Od. VI Olympion, *v.* 26.

(80) *Ce qui manque ici a été cité dans la Remarque precedente, Citation* (72.)

(81) Statius, Theb. *Libr.* VII, *Vers.* 902.

(82) *Id. ibid. Lib.* VIII, *Vers.* 206.

(83) Apollodor. Bibliothec. *Libr.* III, *pag.* 189.

(84) Athen. *Libr.* IV, *Cap.* XXI, *pag.* 172.

(85) *A la page* 503 *des* Oeuvres de Julien, *Edition de Leipsic, en* 1696.

(86) Plutarchus, in Vitâ Aristidis, *pag.* 320. *Je me sers de la Version d'Amiot. Voiez le même Plutarque dans ses* Apophthegmes, *pag.* 182, *&* de audiendis Poëtis, *pag.* 32.

(k) Apollodorus, Lib. I, pag. 53.

si je ne me trompe, est le seul qui l'ait inséré dans le catalogue des Argonautes (k); car Apollonius, ni Hyginus, ni Valerius Flaccus, ne l'ont point fait. On le compte parmi les gens sages, qui ont eu le malheur d'être engagés à des entreprises dirigées par des étourdis (l). C'est sans doute un sort deplorable, & qui n'est que trop commun. La maniere, dont il consola une fem-

louange d'Amphiaraüs, dans la Tragédie intitulée Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, *Septem contra Thebas*, *Vers.* 592.

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει,
Βαθεῖαν ἄλοκα διὰ φρενὸς καρπούμενος,
Ἐξ ἧς τὰ κεδνὰ βλαστάνει βουλεύματα.
Non enim optimus videri, sed esse volet.
Profundo mentis sulco fruens,
Ex quo sana germinant consilia.

Faisons quelques réflexions sur un sujet qui en peut fournir une infinité, & disons, I, que si les Païens n'ont point pratiqué la véritable vertu, ils l'ont du moins bien connue: car ils ont loué ceux qui, en faisant une belle action, ne se proposent pour récompense, ni un interêt pecuniaire, ni l'aprobation publique; & ils ont meprisé ceux qui ont pour but dans l'exercice de la vertu, la réputation, la gloire, l'aplaudissement de leur prochain. Soiez desintéressé tant qu'il vous plaira quant au profit, à l'aquisition des richesses, ou des charges, si vous ne l'êtes point quant à la louange, vous ne faites que ramper: vous n'êtes point gueri de la maladie de l'amour propre, vous n'êtes sorti que des pieges les plus grossiers; vous ne faites que porter une chaîne plus deliée: en un mot, vous vous trouverez dépeint dans le Traité de Mr. Esprit sur la Fausseté des Vertus humaines. Apliquez à toutes les vertus la belle regle que Seneque vous a prescrite par raport à la liberalité, elles seront veritables; mais sans cela, elles ne le seront point. Voici la Morale de ce Philosophe: il repond à cette objection: „Quoi! celui, à qui j'aurai fait du bien, „ ne saura pas de qui il l'aura reçu? „ *Quid ergo? ille nesciet a quo acceperit? Primum nesciat, si hoc ipsum beneficii pars est: deinde multa alia faciam, multa tribuam, per quæ intelligat & illius auctorem. Denique ille nesciet accepisse se: ego sciam me dedisse. Parum est, inquis. Parum, si fænerare cogitas; sed si dare quo genere accipienti maxime profuturum erit, dabis: contentus eris te teste. Alioquin non benefacere delectat, sed videri benefecisse. Volo, inquit, sciat: debitorem quærit. Volo utique sciat: quid, si illi utilius est nescire? si honestius, si gratius? non in illam partem abibis? Volo sciat. ita tu hominem non servabis in tenebris? Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium ex accipientis voluntate: sin adjuvari illum & oportet, & pudet; si quod præstamus, offendit, nisi absconditur: beneficium in acta non mitto. Quidni? ego illi non sum indicaturus me dedisse: cum inter prima præcepta ac maxime necessaria sit, ne unquam exprobrem, imo ne admoneam quidem? Hæc enim beneficii inter duos lex est: alter statim oblivisci debet dati, alter accepti nunquam* (87).

(87) Seneca, de Benefic. Lib. II, Cap. X.

Ma II Reflexion est, qu'il arrive rarement que le but d'être loué soit la fin unique de ceux qui ne se contentent pas du témoignage de leur conscience. Observez bien les personnes qui aspirent à ces deux choses, l'une d'être honnêtes gens, l'autre de le paroître, vous verrez que leur ambition ne se borne pas à joindre ensemble la réalité & les aparences de la vertu. La vapeur subtile de l'encens ne leur suffit pas. ils souhaitent qu'il s'y mêle quelque chose de plus grossier. La réputation toute seule leur paroit une recompense trop spirituelle: ils travaillent à l'incorporer avec les commoditez de la vie, & ils font bientôt servir la louange & l'aprobation à s'aquerir du crédit auprès de ceux qui distribuent les charges; & puis ils se servent de ce crédit pour s'enrichir, ou pour contenter toutes leurs passions. Ainsi la plus sûre voie pour conserver la pureté de son ame, c'est de faire ce que l'on a dit d'Amphiaraüs & d'Aristides. Travaillez à être honnête homme; que ce soit votre grand but: ne cherchez pas à le paroître; car cette recherche a des suites plus dangereuses que vous ne pensez.

(88) Petrus Alcyonius, in Medice Legato priore, circa finem.

(89) Xenophontis Memorab. Lib. II, pag. 474. & de la Traduction de Charpentier, pag. 160. Voiez aussi Platon, Epitre IV, pag. 1274. les Offices de Ciceron, Livre II, Chap. XII, pag. 237. ce qu'a dit Fothel, dans l'Epitre dédicatoire de ses Histoires Orientales, sur ce Vers de la XVI Epitre du I Livre d'Horace. Tu recte vivis, si curas esse, quod audis.

III. On attribue à Socrate d'avoir dit, qu'il n'y a point de plus court chemin pour parvenir à la vertu, que de travailler à être tout tel que l'on veut paroître. *Semper id egisse ut qualis haberi vellet talis esset. quam viam ad gloriam proximam & quasi compendiariam Socrates esse dicebat* (88). Voici les paroles mêmes de Socrate. *Συντομωτάτη τε καὶ ἀσφαλεστάτη καὶ καλλίστη ὁδὸς, ὦ Κριτόβουλε, ὅτι ἂν βούλῃ δοκεῖν ἀγαθὸς εἶναι, τοῦτο καὶ γενέσθαι ἀγαθὸν πειρᾶσθαι* (89). *Velim, ô Critobule, scias hanc esse brevissimam, securissimam, optimamque ad hoc unum viam, ut quocunque volueris bonus apparere, in eodem esse quoque bonus coneris.* Ce conseil est fort sensé; car la passion de jouïr d'une glorieuse aparence, & d'obtenir l'aplaudissement public est si forte, & si commune parmi les gens mêmes qui n'ont pas beaucoup d'envie d'être vertueux interieurement, qu'on peut promettre de grans progrès dans la vertu à toute personne, qui s'efforcera de mettre une parfaite conformité entre l'état réel de son ame, & l'opinion qu'elle veut que l'on ait d'elle. Mais il faut avouër qu'il y a moins de desintéressement dans cette route, que dans celle d'Amphiaraüs. *Paroissez honnête homme, soiez-le: jouïssez d'une belle réputation; mais soiez en digne: n'usurpez point l'estime de votre prochain*: voilà ce que conseilloit Socrate: il ne vouloit point priver de la fumée des éloges. Amphiaraüs vous auroit dit, *Soiez honnête homme; & ne vous mettez point en peine si on le saura, si on vous en louera.*

IV. Vous me direz que l'un ne va point sans l'autre; & que, puis qu'avec de fausses vertus, c'est-à-dire, avec l'adresse de couvrir d'une aparence d'honnête homme une mauvaise ame, on vient à bout d'obtenir une belle réputation, on l'obtient encore plus sûrement avec des vertus réelles. Vous conclurez de là, qu'Amphiaraüs & ses semblables se faisoient honneur de mepriser une chose qu'ils savoient bien qui ne leur manqueroit pas. Et moi, je vous répondrai, qu'assez souvent, il est beaucoup plus facile d'être honnête homme, que de passer pour honnête homme; & qu'il n'y a point de consequence nécessaire de l'une de ces deux choses à l'autre, par quelque bout que vous commenciez. Vous n'avez besoin, pour être honnête homme, que de vaincre vos passions; mais pour le paroître, il faut combatre les passions d'autrui, & en triompher. Vous avez des ennemis artificieux & violens, qui répandent contre vous cent sortes de medisances. Ceux qui les écoutent sont credules, & deviennent de nouveaux distributeurs de calomnies: s'ils sont incredules, ils forment des difficultez, & ils aprenent par là à vos ennemis comment il faut proposer les calomnies, afin de les rendre plus vraisemblables. Vous ignorez quelquefois toutes ces machinations, & quand vous les sauriez, ou en tout, ou en partie, pourriez-vous aller de lieu en lieu vous justifier? Etant honnête homme, comme je supose que vous l'êtes, pouvez-vous savoir les fourberies de vos ennemis, & les biais obliques par où il faut prendre les esprits vulgaires? N'aimerez-vous pas mieux laisser une populace dans l'erreur, que d'emploier tout votre loisir à disputer le terrain à des calomniateurs? Votre vigilance suffiroit-elle jamais à renverser ce que leur malignité batit sur des cœurs crédules, mal tournez, & infiniment plus flexibles au procedé de ces gens-là, qu'à toute votre éloquence, & à toutes vos raisons?

On verra dans la Remarque (L) de l'Article de CATON, que la même louange, qu'Eschyle donne à notre Amphiaraüs, a été donnée par Salluste à Caton d'Utique.

(l) *On le compte parmi les gens sages, qui ont eu le malheur d'être engagés à des entreprises dirigées par des étourdis.*] Peu importe que ce soit moi, ou un autre, qui fournisse les paroles du commentaire de ce texte. Il ne s'agit point ici de style, mais de faits, ou de pensées. Emploïons donc hardiment le vieux Gaulois d'un Commentateur de Philostrate (90): *Icy pouvons nous remarquer & appercevoir l'un des eschantillons de nostre pauvreté & misere, qu'il faille que les prudens & bons personnages portent ainsi la folle enchere pour les insensez & pervers: qu'une fol esfourdy de Tydeus, accariastre, querelleux, & escervellé perturbateur du repos public, nonobstant qu'il fust estranger, nonobstant toutes les belles remonstrances, toutes les predictions & admonestemens du plus sage homme de la Grece, & tenu mesme pour Prophete, ait ainsi voix en chapitre & soit creu pour faire entreprendre une guerre non aucunement necessaire, & qui leur retourne à perdition & ruine pour tous. Et si faut encore que ceux qui y contredisent avec de tres-apparentes & plus que legitimes raisons, communiquent au peril & danger des offensez qui l'ont suscitee; voire en ayent leur premiere part. tant a tousjours accoustumé d'avoir de crédit le mauvais conseil desbauché par dessus celui qui est sain. Au moyen dequoy, non sans cause, ny en vain, s'exclame le Poete Eschyle en la Tragedie des sept à Thebes, desplorant, soubs la personne d'Eteocles, le bon & sage Amphiaraum, en ceste sorte:*

(90) Vigenere sur l'Amphiaraüs de Philostrate, pag. 403, 404. du I Vol. Edition in 4.

Φεῦ τοῦ ξυναλλάσσοντος ὄρνιθος βροτοῖς
Δίκαιον ἄνδρα τοῖσι δυσσεβεστέροις.
Ἐν παντὶ πράγει δ' ἔσθ' ὁμιλίας κακῆς
Κάκιον οὐδὲν, καρπὸς οὐ κομιστέος:

& ce qui suit après.

„ *O le malheur*, „ dit-il, „ *qui associe un homme de bien* „ *à des mortels impies & detestables! Il n'y a certes rien pire* „ *en tous les affaires du monde, que la meschante compagnie,* „ *dont l'on ne peut jamais rapporter aucun fruict. . . . Ce de-* „ *vin cy (le fils d'Oiclem, dit-je,) prudent, juste, sincere, &* „ *devot personnage, grand annonciateur des choses advenir,* „ *pour s'estre meslé avec des méchans presomptueux, privez de* „ *tous sens & entendement, qui s'efforcent de venir contre nous* „ *à tout un grand equippage, (Jupiter le permettant ainsi)* „ *sera attiré quand & eux à une finale perdition & ruine.* „ Voilà ce que Vigenere dit. Il ne faut pas s'imaginer qu'Amphiaraüs espérât que les fautes des Directeurs seroient réparées par la justice de la cause (91): il étoit trop habile homme pour croire cela: il savoit qu'une guerre juste n'a pas moins de besoin qu'une guerre injuste de tous les secours humains qui font réüssir (92); & que ne les aiant pas au même point à-peu-près que les défenseurs de l'injustice, on succombe presque toujours. On le donne donc très-justement pour un exemple du sacrifice qu'il faut faire de sa vie, ou de sa prudence, à d'autres considérations, en quelques rencontres. Lisez ces paroles de Ciceron: *Va-*

lens

(91) *Les Thébains avoient tout le tort dans cette Guerre, & néanmoins ils eurent tout l'avantage dans le Combat.*

(92) *Voiez la Remarque (C) de l'Article* BRUTUS (MARC).

femme, qui pleuroit la mort de son fils (*K*), demande une Note. Je voudrois savoir le détail du procès que les Partisans firent à ses Prêtres (*L*). J'ai montré ailleurs (*l*) la nullité d'un raisonnement par lequel on vouloit prouver la certitude de ses propheties. Il laissa bien des enfans (*M*), dont l'un fut le fondateur de Tibur en Italie. Pline fait cette remarque, en raportant des choses fort singulieres touchant la longue vie des arbres.

(*l*) *Dans la Remarque (F) de l'Article* MELAMPUS.

bat apud me plus pudor meus quam timor. Veritus sum deesse Pompeii saluti, cum ille aliquando non defuisset meæ. Itaque, vel officio, vel famâ bonorum, vel pudore victus, ut in fabulis Amphiaraus, sic ego prudens & sciens ad pestem ante oculos positam sum profectus (93). Au reste, on a quelque sujet de reprocher à ce Prophete la disproportion de ses lumieres, & de l'en railler. Il prévit, que s'il alloit à la guerre, il y seroit tué: mais il ne prévit pas qu'il y iroit; & qu'en dépit de ses précautions, on le contraindroit de s'engager à l'entreprise (94).

(*K*) *La maniere dont il consola une femme .... demande une Note.*] Plutarque aiant parlé des raisons qui doivent être emploiées pour consoler ceux qui s'affligent de la mort prematurée de leurs enfans, ajoute (95). „ Et „ pour ce me semble-il qu'Amphiaraus en un Poeme ne „ reconforte & console pas impertinemment la mere d'Ar- „ chimorus, laquelle estoit merveilleusement affigée & de- „ solée pour la mort de son fils, qui lui estoit decedé en „ son enfance fort loin de maturité, car il dit:

„ *Il ne fut onc homme de mere né*
„ *Qui n'ait esté en ses jours fortuné*
„ *Diversement: il met ores sur terre*
„ *De ses enfans, ores il en enterre,*
„ *Lui-mesme apres en fin s'en va mourans;*
„ *Et toutesfois les hommes vont plorans*
„ *Ceux qui dedans la biere en terre ils portent,*
„ *Combien qu'ainsi comme les espics sortent*
„ *D'elle, qui sont puis après moissonnez:*
„ *Aussi faut-il que les uns nouveaux nez*
„ *Viennent en estre, & les autres en issent.*
„ *Qu'est-il besoin que les hommes gemissent*
„ *Pour tout cela, que doit selon le cours*
„ *De la nature ainsi passer toujours?*
„ *Il n'y a rien grief à souffrir, ou faire,*
„ *De ce qui est à l'homme necessaire.*

„ Brief, il faut qu'un chacun, soit en pensant en soi- „ mesme, soit en discourant avec autrui, tiene pour cer- „ tain, que la plus longue vie de l'homme n'est pas la „ meilleure „. Il me semble que Plutarque a mal placé ces Vers-là, puis qu'ils ne contiennent rien qui ait plus de relation à la mort des jeunes gens, qu'à celle des autres. Je puis même dire, que la comparaison des épis seroit absurde, s'il s'agissoit d'apaiser une affliction fondée sur la jeunesse de la personne que l'on pleureroit; car selon le train ordinaire, la moisson des grains ne se fait que quand ils sont meurs. Il vaudroit mieux faire faire de l'attention à la destinée du fruit des arbres. Comptez les pommes quand elles sont en bouton, comptez-les ensuite chaque semaine, vous trouverez que leur nombre va toujours en diminuant. C'est beaucoup si la moitié se conserve jusqu'au tems de la cueillete. Quant au reste, les raisons d'Amphiaraus sont assez bonnes: mais elles n'ont rien que de commun: il conclut même par une maxime, qui dans un certain sens, est plus capable d'irriter le mal, que de le guerir (96). Nous verrons bientôt de quelle maniere le Philosophe Carneade les critiquoit.

Amiot n'a pas bien traduit ce Grec de Plutarque, ὁ παρὰ τῷ ποιητῇ Ἀμφιάραος, par *Amphiaraus en un Poeme.* Cette Version insinue manifestement qu'Amphiaraus a fait un Poëme; mais le sens de Plutarque est qu'il y a un Poëte, qui a introduit Amphiaraus se servant de ces raisons. Nous allons voir que c'est Euripide. *Dicuntur nonnulli in mœrore, quum de hac communi omnium conditione audivissent, eâ lege nos esse natos, ut nemo in perpetuum esse posset expers mali, gravius etiam tulisse. Quæ circa Carneades, ut video nostrum scribere Antiochum, reprehendere Chrysippum solebat laudantem Euripideum carmen illud:*

Nemo mortalis est, quem non attingat dolor,
Morbusque: multi sunt humandi liberi;
Rursus creandi: morsque est finita omnibus.
Quæ generi humano angorem nequicquam afferunt.
Reddenda est terræ terra (97). Tum vita omnibus
Metenda ut fruges: sic jubet necessitas.

Negabat genus hoc orationis quicquam omnino ad levandam ægritudinem pertinere. Id enim ipsum dolendum esse dicebat, quod in tam crudelem necessitatem incidissemus. Nam illam quidem orationem ex commemoratione alienorum malorum, ad malevolos consolandos esse accommodatam (98). Rapportons aussi la réponse qui a été faite à cette critique de Carneade. *Mihi vero longe videtur secus. Nam & necessitas ferendæ conditionis humanæ, quasi cum deo pugnare prohibet, admonetque esse hominem, quæ cogitatio magnopere luctum levat: & enumeratio exemplorum, non ut animum malevolum oblectet, affertur, sed ut ille qui mœret, ferendum sibi id censeat, quod videat multos moderatè & tranquillè tulisse* (99).

(*L*) *Les Partisans firent un procès à ses Prêtres.*] Qu'il me soit permis d'apeller ainsi ceux qui levoient les tributs de la Republique Romaine dans les Provinces. Il y avoit une loi qui exemtoit de la taille les biens consacrez aux Dieux immortels. Sur cela, les Prêtres d'Amphiaraus prétendirent à l'exemtion, & soutinrent que les terres qui apartenoient à cette Divinité n'étoient soumises à aucune taxe. *Le texte de la loi est clair & precis en notre faveur*, dirent-ils sans doute. Les Partisans répondirent que ces terres n'étoient nullement dans le cas de la loi, puis qu'elles étoient consacrées à un homme mort, & qu'il est visible qu'une personne qui est morte n'est pas du nombre des Dieux immortels. Quoi que ce raisonnement leur fut suggeré par l'avarice, & non par le zéle de la Religion, chose que des Partisans ne consultent guere quand il s'agit de leurs interêts, il étoit pourtant si demonstratif, qu'il devoit faire gagner leur cause. Je croi néanmoins qu'ils la perdirent. C'est dommage que toutes les pieces ne s'en soient pas conservées. Nous n'en conoissons que ceci. *An Amphiaraüs Deus erit, & Trophonius? Nostri quidem publicani, cum essent agri in Bœotia Deorum immortalium excepti lege censoriâ, negabant immortales esse ullos, qui aliquando homines fuissent* (100). Si on les avoit laissé faire, ils auroient mis à la taille la plupart des Dieux, & en roture une infinité de terres sacrées; car quels titres de divinité, ou d'immortalité, eut-on pu produire à l'épreuve de leurs exceptions? Que n'eussent-ils pas obtenu au tribunal d'un Intendant qui auroit eu ordre de favoriser leurs poursuites? Il ne faudroit que mettre en parti la recherche des faux cultes, pour y voir bientôt une bonne réduction. Mais de tels partisans, où pourroient-ils être en sureté? Nous verrons ailleurs (101) combien a paru solide à plusieurs Paiens ce raisonnement: *Il est mort; donc il ne doit pas être adoré comme un Dieu.*

(*M*) *Il laissa bien des enfans.*] J'ai fait l'Article d'ALCMEON, & d'AMPHILOCHUS, qui étoient ses fils. Je ne trouve pas que les Auteurs Grecs qui nous restent aient parlé de Tiburtus, qui étoit aussi son fils; mais ils font mention d'Eurydice, de Demonassa, & d'Alcmene, filles d'Amphiaraus & d'Eriphyle (102). Voions ce que Pline conte de Tiburtus. *Tiburtes originem multo ante urbem Romam habent. Apud eos exstant ilices tres, etiam Tiburto conditore eorum vetustiores, apud quas inauguratus traditur. Fuisse autem eum tradunt filium Amphiarai, qui apud Thebas obierit una ætate ante Iliacum bellum* (103). Je croi que Pline nous conte là un mensonge: les trois chênes, sous lesquels Tiburtus, fondateur de Tibur, & fils d'Amphiaraus, auroit été inauguré, eussent-ils pu vivre jusques au tems de Vespasien? Notez que Solin pretend que Tiburtus étoit petit-fils, & non pas fils d'Amphiaraus. Je raporterai ses paroles dans l'Article TIBUR.

(93) Cicero, Epist. VI Libr. VI ad Familiar.

(94) Voiez le Commentaire sur la Vie d'Apollonius traduite en François par Vigenere, Livr. II, Chap. XI, pag. 488.

(95) Plutarch. de Consolatione, ad Apollonium, pag. 110, 116. Je me sers de la Version d'Amiot, Tom. I, pag. 786.

(96) Voiez l'Article FOULQUES, Remarque (L).

(97) Le Vers Grec raporté par Plutarque, de Consolatione, pag. 110, & qui répond à celui-ci, est Εἰς γῆν φέροντες γῆν. Barthius in Statium, Tom. III, pag. 873, conjecture qu'il faut lire, Εἰς γῆν φέροντα γῆν, ἐν ἀναγκαίοις ἔχει.

(98) Cicero Tusculan. Quæstion. Lib. III, c. 25.

(99) Idem, ibid.

(100) Cicero, de Natura Deorum, Libr. III, c. 19.

(101) Dans la Remarque (A) de l'Article TROPHONIUS.

(102) Pausanias, Libr. V, pag. 165.

(103) Plinius, Libr. XVI, Cap. XLIV.

AMPHILOCHUS, fils d'Amphiaraüs & d'Eriphyle (*a*), fut un célèbre devin. Il accompagna Alcmeon son frere à la seconde guerre de Thebes (*b*), & quelques-uns disent, qu'il l'aida à se défaire d'Eriphyle (*c*); mais la plupart des Auteurs sont d'un autre sentiment. L'autel, qu'on lui consacra dans Athenes (*d*), contribua beaucoup moins à la gloire de son nom, que l'Oracle qu'il avoit à Mallus, dans la Cilicie (*A*). Lui, & Mopsus, furent les fondateurs de cette ville, après la guerre de Troie (*e*). Ils se querellérent, & s'entre-tuérent en duel, comme je l'ai dit ailleurs (*f*). Quelques-uns assurent qu'Amphilochus fut tué par Apollon (*g*). Il joignit ensemble la Roiauté & la Prophétie (*h*); car il fut Roi d'Argos. Il est vrai qu'il ne put pas

(*a*) Pausanias, Libr. V, pag. 163.
(*b*) Apollodorus, Libr. III, pag. 605.
(*c*) Apollodor. Libr. III, pag. 197.
(*d*) Pausanias, Libr. I, pag. 25.
(*e*) Strabo, Libr. XIV, pag. 462. Voiez aussi Ciceron de Divinat. Libr. I, C. XL,
(*f*) Dans l'Article MOPSUS.
(*g*) Strabo, Libr. XIV, pag. 463.
(*h*) Cicero, de Divinat. Libr. I, C. XL.

(*A*) *Il avoit un Oracle à Mallus, dans la Cilicie.*] Pausanias assure que de son tems il n'y avoit point d'Oracle aussi fidele que celui-là. D'où nous pouvons inférer, que tous les Oracles du Paganisme ne cesserent point par l'établissement de la foi Chrétienne. Τῷ δὲ Ἀμφιλόχῳ καὶ παρ' Ἀθηναίοις ἐστὶν ἐν τῇ πόλει βωμὸς, καὶ Κιλικίας ἐν Μαλλῷ μαντεῖον ἀψευδέστατον τῶν ἐπ' ἐμοῦ. (1). *Amphilocho in ipsa urbe apud Athenienses ara sua est: in Cilicia verò urbe Mallo ejusdem Oraculum quod omnium est, quæ ætate meâ extant, minimè fallax.* Les réponses de cet Oracle se donnoient en songe, Ἔστι ἐν Μαλλῷ πόλει τῆς Κιλικίας Ἀμφιλόχου χρηστήριον καὶ χρᾷ δι' ὀνειράτων. *Est Malli, quod est oppidum Ciliciæ, Oraculum Amphilochi, quod per somnia consulentibus respondet* (2). Les consultans passoient la nuit dans le temple, & ce qu'ils songeoient devoit être l'éclaircissement de la question. Dion Cassius a parlé d'une peinture où Sextus Condianus avoit fait représenter la réponse qu'il avoit reçue de cet Oracle sous l'empire de Commode (3). Voici un

(1) Pausanias, Libr. I, pag. 33.

(2) Xiphilin. in Epitome Dionis, pag. 189, 286.

(3) Idem, ibidem.

pas se maintenir dans ce Roiaume. Il en sortit mécontent, & alla fonder une ville dans le golfe d'Ambracie (*B*). Tite Live a pris le change dans un passage que je citerai (*C*). On aura quelque chose à censurer à Mr. Moréri (*D*). Il ne faut point confondre notre devin avec cet AMPHILOCHUS, dont une oie fut amoureuse (*E*). Je raporterai ci-dessous dans une Remarque ce que Pline & quelques autres anciens Auteurs en ont dit.

un passage de Lucien, qui nous persuadera qu'Amphilochus passoit alors pour un grand Prophete. Ὁπότε γὰρ ἐξ Αἰγύπτου ἐπανῄειν οἴκαδε, ἀκούων τὸ ἐν Μαλλῷ τοῦτο μαντεῖον ἐπιφανέστατόν τε, καὶ ἀληθέστατον εἶναι, καὶ χρᾶν ἐναργῶς πρὸς ἔπος ἀποκρινόμενον, οἷς ἂν ἐγγράψας τις εἰς τὸ γραμματεῖον παραδῷ τῷ προφήτῃ, καλῶς ἂν ἔχειν ἡγησάμην ἐν παράπλῳ πειραθῆναι τοῦ χρηστηρίου, καί τι περὶ τῶν μελλόντων συμβουλεύσασθαι τῷ θεῷ (4). *Cum ex Ægypto redirem domum, audiremque illud in Mallo Oraculum apertissimum simulque esse verissimum, & sic evidenter responsa dare, ut ad verbum respondeat iis, quæcunque prophetæ quispiam in schedulam inscripta tradiderit: recte me facturum putavi, si dum praternavigabam, experirer Oraculum, Deumque de futuris quidquam consulerem.* Notez bien la circonstance que Lucien a raportée: c'est qu'on proposoit par écrit les choses sur lesquelles on demandoit la reponse d'Amphilochus. Qu'on ne dise pas que Lucien a forgé lui-même les contes qu'il a debitez dans cet Ouvrage; car cela n'affoiblit point notre preuve, puis qu'il est sûr qu'il n'eut pas feint que cet Oracle etoit celebre, si depuis cent ans personne n'avoit été le consulter. C'est ainsi que Mr. Van Dale, satisfait à cette objection (5). Il cite un autre passage tiré de l'Histoire du faux devin Alexandre, dans laquelle Lucien témoigne que l'Oracle de Mallus étoit fameux. On eut pu citer un troisieme endroit: je le trouve si favorable à cette Remarque, que je le raporterai tout au long. Τὸν Τροφώνιον, ὦ Ζεῦ, καὶ ὃ μάλιστά με ἀποπνίγει, τὸν Ἀμφίλοχον, ὃς ἐναγοῦς ἀνθρώπου, καὶ μητραλοίου υἱὸς ὢν, θεσπιῳδεῖ ὁ γενναῖος ἐν Κιλικίᾳ, ψευδόμενος τὰ πολλά, καὶ γοητεύων τοῖν δυοῖν ὀβολοῖν ἕνεκα (6). *De Trophonio, Jupiter, quodque me potissimum angit, de Amphilocho: qui quamquam scelesti hominis & matricidæ est filius, in Cilicia præclarus ille vaticinatur, multa mentiens, & pro duobus obolis præstigiatorem agens.* Nous examinerons ci-dessous la prétention de Lucien, qu'Amphilochus n'étoit pas le fils, mais le petit-fils d'Amphiaraus. Disons en attendant, qu'au tems de Plutarque, l'Oracle d'Amphilochus florissoit encore. Ἔτι δ' ἀκμάζει ἐμοῦ παρόντος, καὶ τὸ Μόψου καὶ τὸ Ἀμφιλόχου μαντεῖον (7). *Cum autem essem in patriâ, florebant adhuc Mopsi & Amphilochi Oracula.*

(*B*) *Il sortit mécontent* d'Argos, *& alla fonder une ville dans le golfe d'Ambracie.*] C'est d'un Historien grave, que nous aprenons cela. Ἄργος τὸ Ἀμφιλοχικὸν καὶ Ἀμφιλοχίαν τὴν ἄλλην ἔκτισε μετὰ τὰ Τρωικὰ οἴκαδε ἀναχωρήσας, καὶ οὐκ ἀρεσκόμενος τῇ ἐν Ἄργει καταστάσει Ἀμφίλοχος ὁ Ἀμφιάρεω, ἐν τῷ Ἀμπρακικῷ κόλπῳ, ὁμώνυμον τῇ αὑτοῦ πατρίδι Ἄργος ὀνομάσας. Καὶ ἦν ἡ πόλις αὕτη μεγίστη τῆς Ἀμφιλοχίας, καὶ τοὺς δυνατωτάτους εἶχεν οἰκήτορας (8). *Argos Amphilochicum & reliquam Amphilochiam Amphilochus Amphiarai filius, post bellum Trojanum domum reversus, cum rerum statum, qui Argis erat, ei non placeret, condidit in sinu Ambracico, urbem de eodem patriæ suæ nomine Argos nominans, & erat hæc urbs omnium Amphilochiæ regionis maxima, & potentissimos habebat incolas.* Strabon allegue ce temoignage de Thucydide; mais il ajoute quelque chose: c'est qu'Amphilochus, mal satisfait du gouvernement établi dans Argos, s'en alla en Acarnanie, où il recueillit la succession de son frere (9). Thucydide ne dit point ceci; &, par consequent, Strabon a tort de le lui attribuer. Ceux qui pretendent qu'il adopte l'opinion de Thucydide (10), se trompent; car il paroit lui preferer l'Historien Ephorus, qui a dit que la ville d'Argos Amphilochium fut batie par Alcmeon, & que son fondateur lui fit porter le nom de son frere. Μετὰ δὲ τὴν Ἀμβρακίαν τὸ Ἄργος ἐστὶ τὸ Ἀμφιλοχικὸν κτίσμα Ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων (11). *Post Ambraciam Argos sequitur Amphilochicum urbs ab Alcmæone ejusque liberis condita.* Il ne faut pas dire qu'Apollodore n'a suivi, ni Thucydide, ni aucun autre Ecrivain, en assurant qu'Amphilochus etoit le fils d'Alcmeon (12); car il ne conte cela que sur la foi d'Euripide (13). Notez qu'il observe que cet Amphilochus alla demeurer à Argos Amphilochium, par le conseil d'Apollon.

Observons une grande difference entre Thucydide & Strabon. L'un dit qu'Amphilochus, étant retourné à Argos, après la prise de Troie, & n'y trouvant pas les choses dans l'état qu'il auroit voulu, se retira vers le Golfe d'Ambracie, & y batit une ville (14). L'autre raconte qu'Amphilochus, aiant bati Mallus dans la Cilicie, après la prise de Troie, revint à Argos, & s'y chagrina de l'etat des choses, & s'en retourna en Cilicie, où il fut tué, & enterré (15). Voici d'autres brouilleries. Euripide dit qu'Alcmeon, devenu furieux, coucha avec Manto, fille de Tiresias, & en eut un fils & une fille: celui-là nommé Amphilochus, & celle-ci Tisiphone (16). Cet Amphilochus, obéïssant à un Oracle, fut s'établir dans Argos Amphilochium. Nous avons vu (17) que Lucien prétendoit que l'Amphilochus, dont l'Oracle étoit si célèbre à Mallus, étoit fils d'Alcmeon. Les autres disent qu'il étoit fils d'Amphiaraus. Il y a deux partis à prendre parmi toutes ces confusions. L'un est de dire qu'il n'y a eu qu'un Amphilochus, dont l'histoire n'a été raportée que par morceaux; c'est-à-dire, que par des Auteurs qui ont omis une partie de ses avantures. L'autre est de prétendre qu'il y a eu

(4) Lucian. in Philopseud. pag. 340, Tom. II.

(5) Van Dale, de Oraculis, pag. 98.

(6) Lucian. in Deorum Concilio, pag. 957, Tom. II.

(7) Plut. de Oraculor. defectu, pag. 434. C.

(8) Thucydides, Lib. II.

(9) Strabo, Lib. VII, pag. 225.

(10) Berkelius, in Steph. Byzant. pag. 124.

(11) Ephorus, apud Strabonem, Lib. VII, pag. 225.

(12) Berkelius le dit pourtant dans ses Notes sur Etienne de Byzance, pag. 124.

(13) Apollodor. Lib. III, pag. 202.

(14) Thucydid. Lib. II.

(15) Strabo, Lib. XIV, pag. 484, 485.

(16) Euripides, apud Apollodorum, Lib. III, pag. 202.

(17) Dans la Remarque precedente, citation (4).

deux Amphilochus, l'un fils d'Amphiaraus, & l'autre fils d'Alcmeon; & que les Auteurs ont quelquefois donné à l'un ce qui convenoit à l'autre. On me persuaderoit facilement, que l'Amphilochus, qui eut un Oracle dans la Cilicie, est fils d'Amphiaraus; & que celui, qui fut s'établir dans l'Acarnanie, est fils d'Alcmeon. La ville d'Argos de ce pais-là fut batie par Alcmeon, & par ses fils, Τὸ Ἄργος τὸ Ἀμφιλοχικὸν κτίσμα Ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων (18). *Argos Amphilochicum urbs ab Alcmæone ejusque liberis condita.* C'est ma premiere preuve. Amphilochus fils d'Alcmeon fut averti par l'Oracle d'aller demeurer dans cette Ville d'Argos (19). Voila ma seconde preuve. Pausanias observe que la posterite de Melampus régna dans Argos, jusques à ce qu'Amphilochus, après la prise de Troie, se retira au pais qu'on nomma à cause de lui Amphilochie (20). C'est l'Argos Amphilochium, & le voisinage. Or il y a six generations depuis Melampus jusqu'à cet Amphilochus. Ἀπὸ δὲ Μελάμποδος γενεαὶ τὸ ἓξ καὶ ἄνδρες ἴσοι μέχρις Ἀμφιλόχου τοῦ Ἀμφιαράου (21). *A Melampode sex per totidem ætates usque ad Amphilochum Amphiarai filium.* Il faut donc que celui-ci ne soit pas fils d'Amphiaraus, comme Pausanias l'assure; mais d'Alcmeon. En effet Melampus fut pere d'Antiphates, qui le fut d'Oicles, qui le fut d'Amphiaraus, qui le fut d'Alcmeon, qui le fut d'Amphilochus. Si vous finissez par Amphilochus second fils d'Amphiaraus, vous ne trouverez point les six dégrés dont parle Pausanias. C'est ma troisieme preuve.

(*C*) *Tite Live a pris le change à son sujet, dans un passage que je citerai.*] Il a pris le fils pour le pere dans ces paroles du XIV Livre: *Inde Oropum Atticæ ventum est, ubi pro Deo vates Amphilochus colitur, templumque vetustum est fontibus rivisque circa amœnum* (22). Il est sûr que la principale Divinité du Temple dont cet Historien fait mention étoit Amphiaraus: il devoit donc dire, *ubi pro Deo vates Amphiaraus*, & non pas *Amphilochus colitur*. Pausanias, qui s'étoit fait une etude particuliere de ces choses, & qui avoit beaucoup de talens pour y reussir, est beaucoup plus digne de foi que Tite Live. Or non seulement il assure que les habitans d'Orope batirent un Temple au devin Amphiaraus; mais aussi il semble dire qu'Amphilochus n'eut point de part à l'Autel qui fut divisé en cinq portions, chacune desquelles apartenoit à quelque Heros, ou à quelque Dieu (23). Nous trouvons bien dans ce partage les enfans d'Amphilochus; mais non pas Amphilochus. J'avoue que la suite du raisonnement est propre à persuader que Pausanias ne l'a point omis: je ferois volontiers une correction dans le texte Grec de cet Auteur: je lirois καὶ τοῦ παιδὸς Ἀμφιλόχου, *& filio Amphilocho*, & non pas καὶ τῶν παίδων Ἀμφιλόχου, *& filiis Amphilochi*: voiez la marge (24); mais, après tout, ce ne sera pas donner Amphilochus pour le Dieu du Temple d'Orope.

(*D*) *On aura quelque chose à censurer à son sujet à Mr. Moreri.*] I. Amphilochus n'est pas un *certain Capitaine Grec, dont Homere* fasse *mention dans l'Odyssée*; car Homere a dit seulement qu'Alcmeon & Amphilochus furent fils d'Amphiaraus (25). II. Cela etant, il ne faloit pas s'exprimer ainsi, *On dit qu'il étoit fils d'Amphiarae & d'Eriphile.* Il faloit faire plus d'honneur à l'autorité d'Homere; & jamais Auteur tant soit peu versé dans la lecture des Anciens n'auroit emploie ici un *On dit*. III. L'Amphilochus, dont Plutarque fait mention, ne diffère point de celui d'Homere; il ne faloit donc pas le debiter pour un autre. C'étoit celui dont on consultoit l'Oracle à Mallus dans la Cilicie. IV. Il ne faloit point dire qu'il *apporta l'Oracle à un certain Thespesius de Solos* (26). C'est changer un Dieu en Messager. V. On a omis une circonstance qui devoit être exprimée nécessairement: c'est que Thespesius mena une bonne vie après sa résurrection. Voiez Plutarque (27).

(*E*) *Il ne faut pas le confondre avec cet* AMPHILOCHUS *dont une oie fut amoureuse.*] Voici ce que Pline dit de cela: *Quin & fama amoris* (anseri) *Ægii dilecta forma pueri Olenii* (28). C'est ainsi que le Pere Hardouin a corrigé ce passage: il y avoit dans les autres Editions, *Argis dilecta forma pueri nomine Olenî.* On avoit donc inseré deux fautes dans le texte de Pline: l'une, touchant le lieu où l'oie fut amoureuse; l'autre, touchant le nom du garçon aimé. Ceci arriva, non dans Argos; mais dans la ville d'Ægium (29). Celui qu'une oie aimoit s'apelloit Amphilochus, & non pas Olenus; mais parce qu'il etoit natif d'Olene, on lui a donné le surnom d'Olenus. Un passage d'Elien a fourni au Pere Hardouin tous ces éclaircissemens. Ἐν Αἰγίῳ τῆς Ἀχαΐας παιδὸς Ὠλενίου γένος, ὄνομα Ἀμφιλόχου ἠράσθη χήν. Θεόφραστος λέγει τοῦτο (30). *Apud Ægium Achaiæ oppidum anser amavit puerum, Olenium genere, Amphilochum nomine. Theophrastus hoc narrat.* Athenée raconte la même Histoire, & cite Clearque & Theophraste; mais corrigez une faute qui s'est glissée dans son Livre: lisez ἐν Αἰγίῳ, & non pas ἐν Ἀργείῳ. Sans cela, l'on pourroit dire que le Pere Hardouin s'avance trop dans ces paroles, *Neque enim Argis sed Ægii prope Sicyonem res gesta narratur* (31). Ne voions-nous pas dans la Version d'Athenée, *apud Argivos puerum amavit anser*, & dans le Grec, ἐν Ἀργείῳ δὲ παιδὸς ἠράσθη χήν (32)?

(18) Strabo, Lib. VII, pag. 225.

(19) Apollodorus, Lib. III, pag. 202.

(20) Pausan. Lib. II, pag. 60.

(21) Idem, ibid.

(22) Titus Livius, Lib. XLV, C. 27.

(23) Pausan. Lib. I, pag. 34.

(24) Peut-être faut-il traduire les paroles de Pausanias par, & ex filiis (Amphiarai) Amphilocho.

(25) Homer. Odyss. Lib. XV, p. 248.

(26) On a corrigé cette faute dans les Editions de Hollande.

(27) Plutarch. de serâ Numinis Vindictâ, pag. 563 & seq.

(28) Plinius, Lib. X, Cap. XXII.

(29) Situés dans l'Achaïe, proche de Sicyone. Voiez Pausanias, Livre VII, pag. 230.

(30) Ælianus, Histor. Animal. Lib. V, Cap. XXIX. Voiez le Pere Hardouin, Emendat. XXI, in Libr. X Plinii, pag. 474.

(31) Hard. in Plin. Libr. X, pag. 474.

(32) Athen. Lib. XIII, Cap. VIII, pag. 606.

AM-

AMPHITRYON, fils d'Alcée (*A*), fils de Persée, est moins connu par ses exploits, que par l'avanture d'Alcmene sa femme, qui a servi de sujet aux Poetes comiques (*B*). Alcmene étoit fille d'Electryon, Roi de Mycenes. Les fils de Pterelaüs avoient fait une irruption sur les terres de ce Prince, qui leur avoit été fatale : ils y étoient tous péris (*a*), mais ils y avoient aussi fait périr tous les fils d'Electryon (*b*). Celui-ci, se préparant à vanger la mort de ses fils, laissa son Roiaume & sa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, & lui fit promettre avec serment de ne point jouir de cette fille. Ceux qui avoient accompagné les enfans de Pterelaüs avoient amené au païs d'Elide les troupeaux d'Electryon. Ces troupeaux furent rachetez par Amphitryon ; mais, en les remettant entre les mains de leur maître, il eut le malheur d'être la cause innocente de la mort de ce pauvre Prince (*C*). Comme on profita de cette occasion, pour le faire sortir du païs des Argiens (*c*), il se retira avec Alcmene auprès de Creon Roi de Thebes, & reçut de lui les cérémonies de l'expiation. Après quoi, il se prépara à faire la guerre aux Teleboes (*D*), afin de venger la mort des freres d'Alcmene ; condition qu'elle éxigeoit de celui qui voudroit être son mari (*E*). Il falut que, pour engager Creon à le suivre, il le délivrât d'un renard qui faisoit de gros ravages. Il l'en délivra, par le moien de Cephale, qui lui prêta le chien que Procris avoit amené de l'Ile de Crete. Amphitryon, assisté de divers peuples, entra sur les terres de Pterelaüs, & les ravagea : mais il fut redevable du grand succès de cette guerre à la perfidie de Comethe, fille de Pterelaüs. Cette fille devint amoureuse d'Amphitryon, & arracha, pour l'amour de lui, le cheveu d'or que Pterelaüs avoit sur la tête, & d'où dependoit sa vie. Ce malheureux pere mourut aussi-tôt ; & alors Amphitryon s'empara universellement de tous ses Etats. Il fit mourir Comethe, & s'en retourna à Thebes, chargé de dépouilles. La prémiere nouvelle, dont on l'y régala, fut qu'il avoit passé la nuit précédente auprès d'Alcmene. Il étoit fort convaincu que cela étoit très-faux. Enfin on sut que Jupiter avoit joué ce tour-là, en prenant la figure d'Amphitryon. Celui-ci, sans se rebuter, s'aprocha d'Alcmene, & la rendit un éxemple de *superfétation*, qui a été mille fois cité. Elle avoit déja conçu Hercule, & il lui fit concevoir un autre fils. Pour discerner celui qui étoit à lui, d'avec celui qui étoit à Jupiter, il jetta deux serpens sur leur lit. Hercule n'en eut point de peur, l'autre prit la fuite : il n'en falut pas davantage pour conoître qu'Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon. On prétend qu'Alcmene mit sur sa tête un ornement, qui faisoit conoître au monde que Jupiter avoit triplé la durée de la nuit pour la caresser plus long-tems (*F*). Il n'est pas vrai qu'Amphitryon ait apris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin (*G*). Alcmene survêquit à son

(*a*) *Excepto eo uno, qui erat demeuré à la garde des Vaisseaux.* Apollodor. *Lib. II, pag.* 87.

(*b*) *Excepto eo le Batard Licymnius.* Apollodorus, *ibid. pag.* 99.

(*c*) *Il n'est donc pas vrai, comme on le dit dans le* Suplement de Moreri, *qu'Amphitryon fut sida à Electryon.*

(*A*) *Fils d'Alcée.*] Apollodore dit qu'Hipponome, fille de Menœcée, étoit la mere d'Amphitryon (1). D'autres le font fils de Lysidice, fille de Pelops : d'autres lui donnent pour mere Laonome, fille de Guneüs (2). Notez qu'il étoit oncle de sa femme ; car Anaxo, sa sœur, étoit la mere d'Alcmene (3).

(1) Apollodor. *Lib. II, pag.* 97.

(2) Pausan. *Lib. VIII, pag.* 248.

(3) *Idem, ibid.*

(*B*) *Il est moins connu par ses exploits, que par l'avanture de sa femme, qui a servi de sujet aux Poetes comiques.*] Une des plus belles Comédies de Plaute est l'Amphitryon. C'est le jugement qu'en fait Mademoiselle le Fevre, qui l'a traduite en François, avec d'excellentes Notes. Voiez les dernieres Remarques de l'Article TELEBOES. Moliere a fait une Comedie du même titre. C'est une de ses meilleures Piéces. Il a pris beaucoup de choses de Plaute ; mais il leur donne un autre tour : &, s'il n'y avoit qu'à comparer ces deux Piéces l'une avec l'autre, pour décider la dispute qui s'est élevée depuis quelque tems sur la supériorité ou l'infériorité des Anciens, je croi que Mr. Perrault gagneroit bientôt sa cause. Il y a des finesses, & des tours dans l'Amphitryon de Moliere, qui surpassent de beaucoup les railleries de l'Amphitryon Latin. Combien de choses n'a-t-il pas falu retrancher de la Comédie de Plaute, qui n'eussent point réussi sur le théatre François ? Combien d'ornemens & de traits d'une nouvelle invention n'a-t-il pas falu que Moliere ait inséré dans son Ouvrage, pour le mettre en état d'être aplaudi comme il l'a été ? Par la seule comparaison des Prologues, on peut conoître que l'avantage est du côté de l'Auteur moderne. Lucien a fourni le fait sur quoi le Prologue de Moliere roule ; mais il n'en a point fourni les pensées. Jamais un bon conoisseur ne dira ici,

Qui bene vertendo, & eas describendo male, ex
Græcis bonis Latinas fecit non bonas (4).

(4) Terent. *Prol. Eunuch.* ℣. 7.

Qu'on ne prenne pas ceci de travers ; j'en suplie tout le monde : je tombe d'accord, non seulement que l'Amphitryon de Plaute est une de ses meilleures Piéces ; mais aussi que c'est une Piéce très-excellente à certains égards. Il semble qu'on la jouoit encore du tems d'Arnobe. *Ponus animos Jupiter si Amphitryo fuerit actus pronunciatusque Plautinus* (5). Je voudrois bien que nous eussions l'Amphitryon d'Euripide, & les deux Amphitryons d'Archippus.

(5) Arnob. *Lib. VII, pag.* 238.

(*C*) *En remettant à Electryon ses troupeaux, il eut le malheur d'être la cause innocente de la mort de ce pauvre Prince.*] Voici comment. *Cum bos una aufugeret in ipsam, Amphitryo tum quam manibus forte clavam gestabat immisit, quæ de bovis cornibus repulsa in Electryonis caput resiliens ipsum vitâ privavit* (6). Dans le Suplément de Moréri, au lieu de *massue*, l'on a dit *pierre*.

(6) Apollod. *Lib. II, pag.* 99.

(*D*) *Il se prépara à faire la guerre aux Teleboës.*] Nous disons ailleurs (7) quel peuple c'étoit ; & nous marquons les différences qui se trouvent entre Apollodore que nous avons suivi, & le Scholiaste d'Apollonius.

(7) *Dans l'Article* TELEBOES.

(*E*) *Alcmene éxigeoit cette condition de celui qui voudroit être son mari.*] Nous verrons dans l'Article auquel la Remarque précédente a renvoié le Lecteur, qu'Alcmene demandoit principalement qu'on vengeât la mort de son pere.

(*F*) *Sa femme portoit sur sa tête un ornement qui témoignoit que Jupiter avoit triplé la nuit, pour la caresser plus long-tems* (8).] Voila qui est singulier. Il lui devoit suffire que la tête de son mari fut chargée du pennache, & fortifiée d'ouvrages à cornes & de demi-lunes capables de l'emporter sur les tours de la Déesse Cybele.

(8) Apollodorus, *Lib. II, pag.* 97, &c.

Qualis Berecynthia mater
Invehitur curru Phrygias turrita per urbes (9).

(9) Virgil. Æneid. *Lib. VI,* ℣. 785.

Qu'étoit-il besoin qu'elle portât trois Lunes entieres sur son front ?

Parvoque Alcmena superbit
Hercule, tergemina crinem circumdata Luna (10).

(10) Stat. Thebaidos *Lib. VI,* ℣. 298.

Plusieurs Interpretes veulent que ces trois Lunes aient été le monument des trois nuits que Jupiter passa avec elle. Beau trophée portatif pour le pauvre Amphitryon ! Quel monument de son honneur sain & sauf ! Vouloit-elle que tous ceux qui jetteroient l'œil sur sa coiffure, se souvinssent de la triple nuit que ses charmes avoient fait produire ? Encore un coup, son mari ne devoit pas trop s'accommoder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait aquiescer à la réflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon, aiant su que Jupiter promettoit mons & merveilles pour la réparation de l'injure, commençoient à lui en témoigner leur joie ; mais Sosie les interrompit :

Messieurs, voulez-vous bien suivre mon sentiment ?
Ne vous embarquez nullement
Dans ces douceurs congratulantes :
C'est un mauvais embarquement,
Et d'une & d'autre part, pour un tel compliment,
Les phrases sont embarrassantes.
Le grand Dieu Jupiter nous fait beaucoup d'honneur,
Et sa bonté sans doute est pour nous sans seconde.
Il nous promet l'infaillible bonheur
D'une fortune en mille biens féconde,
Et chez nous il doit naître un fils d'un très-grand cœur ;
Tout cela va le mieux du monde :
Mais enfin coupons aux discours,
Et que chacun chez soi doucement se retire ;
Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire.

Amphitryon trouve cela si judicieux, qu'il y donne par son silence un entier consentement.

(*G*) *Il n'est pas vrai qu'il ait apris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin.*] Cette invention est d'un autre, si l'on en croit Athenée (11) ; mais comme cet autre se nommoit Amphictyon, il est arrivé à un très-docte Critique de le confondre avec le mari d'Alcmene. Je ne doute point que de semblables méprises ne soient souvent cause de la diversité d'opinions que l'on trouve dans les Auteurs. Lisez Athenée, vous direz qu'Amphictyon, Roi d'Athenes, a inventé le mélange de l'eau & du vin. Lisez Casaubon, vous attribuerez ce secret à Amphitryon, Roi de Thebes ; d'où il arrivera, que d'assez bons Compilateurs formeront deux

(11) Athen. *Lib. IV, Cap. XXVIII, Pag.* 179.

(d) Pausan. Lib. I, p. 19.
(e) Idem, Lib. IX, pag. 290.

son mari (d). Les débris de leur maison se voioient encore à Thebes du tems de Pausanias (e). Il faut se souvenir qu'Amphitryon étoit né a Argos (f). Il y a des Auteurs, qui l'apellent Roi de Thebes (g).

(f) Plaut. Amph. Prol.
(g) Servius in Æneid. Lib. VIII, ℣. 103.

deux sentimens : *Quelques-uns*, disoit-ils, *attribuent cette invention à Amphictyon; d'autres l'attribuent à Amphitryon.* Voici les paroles de Casaubon : *Quod non de Amphytriona* (je raporte l'ortographe comme je la trouve) *inventa temperandi vinum sequitur quo pertineat subobscurum est. Spectas autem eo in quis miretur quod postea dicit, Homerum varia temperamenta vini habuisse nota. Cur enim hoc miremur, cum* τῆς τοῦ οἴνου κράσεως *inventor sit Amphitryo, quem ante Iliaca tempora Thebis regnasse nemo dubitat* (12).

(12) Casaub. in Athen. pag. 123, 124.

ANABAPTISTES, Secte dont la naissance suivit de fort près les commencemens du Luthéranisme. Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer, la fondérent, l'an 1521. Ils abusérent d'une doctrine qu'ils avoient lue dans le Livre *De Libertate Christianâ*, que Luther avoit publié l'an 1520. Cette Proposition, qu'ils y trouvérent, *L'homme Chrétien est le maitre de toutes choses, & n'est soumis à personne*, & que Luther prenoit dans un fort bon sens (A), leur parut propre à gagner la populace. C'est à quoi ils emploiérent leur industrie, chacun selon ses talens. Storch, n'aiant point de science, se vanta d'inspirations. Stubner, qui avoit de l'esprit & de l'étude, chercha des explications adroites de la Parole de Dieu. Munzer, hardi & emporté, paia d'audace, & lâcha la bride aux passions les plus remuantes. Ils ne se contentérent pas de décrier la tyrannie Ecclésiastique de la Cour de Rome, & l'autorité des Consistoires: ils enseignérent aussi que la puissance des Princes étoit une usurpation, & que les hommes sous l'Evangile doivent jouir d'une pleine liberté. Ils rebatisérent leurs sectateurs; &, pour mieux faire passer cette pratique, ils enseignérent que le batême conféré a des enfans est nul. Quant au reste, ils insistérent beaucoup sur la morale rigide : ils recommandérent les macérations, les jeûnes, & la simplicité des habits; & ils séduisirent par là une infinité de monde. Après ces heureux commencemens, Munzer devint si téméraire, qu'il exhorta hautement les peuples à résister aux Magistrats, & à contraindre les Souverains à se défaire de l'autorité. Un tel Evangile plut si fort aux païsans d'Allemagne, qui trouvoient un peu trop rude le joug de leurs maitres, qu'ils se soulevérent en mille lieux, & qu'ils commirent une infinité de violences. On leva des troupes contre eux, on les batit aisément, on en fit mourir un très-grand nombre. Munzer, qui les avoit abusez, & qui s'étoit tant vanté d'enthousiasmes (a), fut pris, & décapité, l'an 1525 (b). Les disciples, qu'il avoit laissés en Suisse, y multipliérent la secte, & y causérent beaucoup de troubles; & il falut recourir aux loix pénales les plus sévéres, pour arrêter les progrès de l'Anabaptisme. Il falut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne, & ailleurs. Les Ministres, à la vérité, réfutoient soigneusement ces sectaires; mais comme cela ne produisoit pas le fruit que l'on souhaitoit, les Magistrats supléoient à ce défaut par les voies de l'autorité (B).

(a) Voiez son Article.
(b) Moreri a mis le tems que cet Heresiarque se vantoit, environ l'an 1544, que le Saint Esprit lui reveloit, &c.

Les

(A) *Ils abusérent d'une Proposition. . . . que Luther prenoit dans un fort bon sens.*] C'est ce qu'il fit voir par l'explication de sa pensée, dès qu'il eut vu comment ces gens-là avoient abusé de ses expressions. *Quæ verò sano sensu à Luthero . . . . scripta & prolixa* ἐξηγήσεως *declarata, oppositoque aphorismo*, eumdem omnium servum esse, & omnibus subjectum *exposita, detorta fuere in sensum sequiorem ab hominibus sua partier & aliena quietis impatientibus* (1). Ses adversaires les plus passionnez demeurent d'accord, qu'il desaprouva la conduite seditieuse qui par accident sembloit être née de sa doctrine. Le Pere Maimbourg raconte que les rebelles, aiant envoie leur manifeste a Martin Luther, furent trompez dans l'esperance qu'ils avoient eue de le loi faire aprouver (2); *car*, ajoute-t-il, *Luther voiant que plusieurs l'accusoient d'avoir donné lieu à cette revolte par les Livres qu'il avoit écrits en langue vulgaire pour la liberté Evangelique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimoient par des traditions humaines, leur répondit par un long écrit, où il leur montre que l'Ecriture les oblige de se soumettre aux Princes & aux Magistrats, quand même ils abuseroient du pouvoir que Dieu leur a donné sur eux; qu'ils doivent s'adresser à Dieu, & cependant souffrir en patience, en attendant qu'il y mette ordre comme il luy plaira; & que la voye des armes, qu'ils ont prise, sera cause de leur damnation, s'ils ne les mettent bas.* Nous verrons dans l'Article MUNZER, qu'il rejetta bientôt les Propositions de ce fanatique.

(1) Frider. Spanhemius, de Origine, Progressu, Sectis, & Nominibus Anabaptistarum, pag. 196. *Je me sers de l'Edition inserée dans la Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ de Cloppenbourg.*

(2) Maimbourg, Hist. du Lutheranisme, Livr. I, pag. 144 édition de Hollande.

(B) *Les Ministres . . . refutoient soigneusement ces sectaires; mais . . . les Magistrats recouroient a la voie de l'autorité.*] Les plus ardens ennemis du Luthéranisme auroient eu bien de la peine a imaginer une methode aussi capable de l'etoufer dans le berceau, que l'etoit le schisme que Munzer & ses adherans formerent. Ils prêchoient une doctrine qui tendoit au renversement total des societez, & ils la mettoient en pratique avec des ravages inconcevables. Ils avoient eu des liaisons avec Luther, & ils convenoient avec lui que le Christianisme devoit être réformé selon la pure Parole de Dieu (3). Ainsi toute la haine que l'on concevoit contre eux retomboit sur lui & sur ses semblables; &, quand on voioit les suites funestes que l'entreprise de la Réformation avoit produites si promtement, on étoit tenté de croire que ce n'etoit point l'ouvrage de Dieu. Cela, sans doute, retarda beaucoup les progres de la Reforme. Il ne faut pas s'etonner que les Ministres aient dit que c'étoient là les profondeurs de Satan, & que l'ennemi de notre salut s'étoit servi de cette ruse, pour maintenir son Empire contre les nouveaux Apôtres que Dieu avoit suscitez (4). Ce langage coule naturellement des hypotheses theologiques. Les Controversistes du parti Romain se prévalurent de la conjoncture avec une adresse extraordinaire, pour decrier la Reformation, & pour animer contre elle toutes les Puissances. Mais les Reformateurs ne furent pas moins vigilans, pour se garantir de l'opprobre sous lequel on vouloit les envelopér. Ils criérent de toute leur force contre les Anabaptistes : ils les réfutérent par écrit; ils les engagerent à la dispute par tout où ils purent. *Ut labem istam sibi atque ac doctrinæ Evangelicæ adspersam abstersam irent Heroes illi, qui in Templo Dei retinendo fidem ac integritatem suam & Dei causam publicis scriptis sibi agendam censuêre. Quod inter alios alacriter præstitere* Lutherus, Melanchthon, Zwinglius, Bullingerus, Menius, Regius, *alii, & in seditiones & seditiosos graviter invecti, subditos perduelles, de suo erga potestates superiores officio, ex Dei verbo monendo, tribunitios illos concionatores perstringendo, & omnes ad quietem & debitam Principibus suis reverentiam hortando, nihil reliqui fecère, ut impetum hominum ad scelera & cruces furibundos animos ruentium sufflaminarent.* Lutherus *vel inprimis* ... *non* παραινετικὰ *tantum scripta contra seditiosos, verum etiam* ἐλεγκτικὰ *emisit, & peculiari Libello* contra Latrones & homicidas Rusticos *vulgato ipse classicum in illos cecinit, Principes hortatus, ut vi & armis latrocinantium istorum impetum sisterent, & eos ad quietem cogerent, qui persuaderi nollent* (5). Le Ministre, qui me fournit ce Latin, nomme quelques villes où ces sectaires furent confondus dans des disputes publiques; mais son refrein est toujours, qu'apres cela les Magistrats firent leur devoir. Il nous conte qu'à Zurich, les chefs des Anabaptistes aiant disputé trois fois à leur confusion avec Zuingle (6), furent condamnez à se taire par un Edit solennel. *Senatus Tigurinus solenni edicto Pædobaptismum sancit, & Anabaptismi doctoribus silentium & quietem imperat* (7). Balthasar Hubmeyer, l'un d'eux, aiant promis de se rétracter publiquement, & aiant au contraire prêché ses erreurs, fut contraint à l'abjuration, & puis chassé de la ville (8). Et, parce que cette Secte se multiplioit de jour en jour, en depit de tous les obstacles, on recourut à des remedes plus violens. Le Sénat fit un Edit, qui condamnoit à la mort les Docteurs Anabaptistes, & à de grosses amendes ceux qui leur donneroient retraite. *Capitis pœna in Anabaptistarum Doctores decreta, & gravibus in eorum receptatores mulctis* (9). Cette ordonnance fut faite l'an 1530. Oecolampade disputa dans Bale avec ces Herétiques, l'an 1525, l'an 1527, & l'an 1529. Il soutint très-bien sa cause; mais il ne surmonta point l'opiniatreté de ces gens-là. C'est pourquoi, les Magistrats les reprimérent de telle sorte que l'Eglise recouvra la paix. *Causa quidem abundè satisfecit, alteribus verò pervicacibus non item, ita in Prudentissimo Senatui, & strenuo gloriæ divinæ vindici, in Anabaptistarum sectarios coercendis authoritate, Ecclesiæ Basiliensis tranquillitati simul & puritati consulendum ibidem fuerit* (10). On les réfuta à Berne, dans une dispute publique, l'an 1527, mais ils disoient en secret que leurs raisons leur sembloient encore bonnes. Afin donc que le triomphe de la verité fût plus authentique, on ordonna une autre dispute, l'an 1532 : elle dura neuf jours. On en publia les Actes : cela servit de beaucoup; mais les Edits rigoureux du Sénat de Berne furent sans comparaison plus

(3) Voiez Spanhem. de Origine Anabaptistarum, pag. 198.

(4) Voiez la Remarque (KK) de l'Article MAHOMET.

(5) Spanhem. de Origine Anabaptistarum, pag. 198.

(6) En Janvier, Mars, & Novembre 1525.

(7) Spanhem. de Origine Anabaptistarum, pag. 202.

(8) Idem, ibid.

(9) Idem, ibid.

(10) Id. ibid. pag. 203.

une

Les Anabaptistes firent beaucoup de progrès dans la Moravie ; & ils y en eussent fait davantage, malgré les opositions sévéres du bras seculier, s'ils ne se fussent pas divisés en deux factions (c). Il n'y eut point de Ville plus tourmentée de ces gens-là, que celle de Munster (C). Chacun sait qu'ils s'en rendirent les maitres, & que Jean de Leide, le Roi de cette nouvelle Jerusalem, se défendit tant qu'il put ; mais qu enfin, la Ville aiant été prise, il fut puni du dernier suplice, l'an 1536. Les Anabaptistes de Frise & de Hollande desaprouvérent en plusieurs choses la conduite de leurs Freres de Munster, & ne laissérent pas d'exciter beaucoup de troubles (d). L'un de leurs principaux chefs se nommoit Mennon. On se servit des moiens les plus efficaces dont on se put aviser pour l'extirpation de cette secte ; mais on n'en vint point a bout (e). Elle s'est conservée jusqu'à présent dans les Provinces-Unies. Il est vrai que peu-à-peu elle s'est guérie de ses principales foiblesses (D) : elle ne se vante plus d'enthousiasmes, elle ne s'opose point aux ordres des Magistrats, elle ne prêche plus l'affranchissement total de toute sorte de sujettion, la communauté de biens, & choses semblables. Elle a souffert une infinité de subdivisions (E), comme il est inévitable à toute secte qui ne se gouverne point par le principe de l'autorité. Elle se vante d'un grand nombre de Martyrs (F) : son Martyrologe est un gros *in folio*. Je ne croi

(c) *Celle des Horribiens, & celle des Gabrielistes.*

(d) *Voiez l'Article* Picards, *Remarque* (A).

(e) *Tiré d'une Dissertation de* Frideric Spanheim *le pere,* De Origine, Progressu, Sectis, & Nominibus Anabaptistarum, *imprimée à Leide, l'an* 1645. Jean Cloppenburg *l'a insérée dans la* Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ, *imprimée à Franeker, l'an* 1656, *in* 4.

utiles (11). Ces brouillons eussent établi à Saint Gal leur lieu de sureté, si les Magistrats ne les eussent exilez (12). Ce fut là, que Thomas Schucker coupa la tête à son frere, l'an 1527. Il convoqua une nombreuse assemblée, & declara à la compagnie qu'il se sentoit saisi de l'esprit de Dieu. La-dessus, il commanda à son frere de s'agenouiller, & prit une epée. Son pere, & sa mere, & quelques autres personnes, lui demandérent ce qu'il vouloit faire. *Aiez l'esprit en repos*, leur repondit-il, *je ne ferai rien que ce qui me sera révélé par notre Pere celeste.* On attendoit avec impatience l'issue de tout cela, lors qu'on le vit tirer son épée, & faire sauter la tête de son frere. Il fut puni par les Magistrats, selon l'éxigence de son crime ; mais il ne donna aucune marque de repentir, & il declara sur l'echafaut, qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la sévérité des Edits de bannissement fut redoublée à la vue d'un tel fanatisme (13). A Strasbourg, il y eut & des disputes, & des Edits tres-rigides contre cette secte (14). On y emprisonna Melchior Hofman, l'un de ses Chefs, & il mourut en prison (15). Elle se repandit dans la Moravie, dans la Boheme, dans la Pologne, dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la Silesie. Quelques-uns de ses Chefs furent livrez au Bourreau. Balthasar Hubmeyer, mené à Vienne, y fut brulé. Cette exécution passa dans la secte pour un martyre, & y réchauffa le zele (16).

Ajoutons à tout cela, que la Reine Elisabeth, la premiere fois qu'ils aborderent en Angleterre, l'an 1560, fit un Edit, qui leur commandoit de se retirer incessamment (17). L'Electeur Palatin les chassa de ses Etats, l'an 1594. Les Dietes de Spire, l'an 1529, & l'an 1544, & celle d'Augsbourg, l'an 1551, firent des Decrets barbares & sanguinaires contre eux (18). Philippe II ordonna, en 1565, à la Gouvernante du Païs-bas, de n'user d'aucune remise ni d'aucun relâchement dans la punition des Anabaptistes (19). Consultez les Annales de cette secte, composées par Jean Henri Ottius ; vous y verres une ample enumération des Edits qui ont été faits contre elle en plusieurs lieux de l'Europe. Ce que l'on dit de l'artillerie, qu'elle est la derniere raison des Rois, *Ratio ultima Regum*, se peut apliquer aux Loix penales : elles sont la derniere raison des Theologiens, leur plus puissant argument, leur *Achilles*, &c.

(C) *Ils tourmentérent fort la Ville de Munster.*] Ce qui se passa dans cette Ville, depuis que l'Anabaptisme y eut pris pied, jusques au suplice de Jean de Leide, est un des plus memorables evenemens du XVI siécle. On en trouve la Relation dans plusieurs Livres (a). Voiez nommément la Lettre qui fut écrite à Erasme par Conrad Heresbachius (20), l'an 1536, & qui a été imprimée à Amsterdam, l'an 1637, *cum Hypomnematis ac Notis Theologicis, Historicis, ac Politicis, Theodori Strackii, Pastoris Budericensis.* Voiez aussi le Livre de Lambert Hortensius *De Tumultibus Anabaptistarum*, celui de Jean Wigandus *De Anabaptismo publicato*, & la Relation d'Henri Dorpius, Bourgeois de Munster, publiée l'an 1536.

§. (a) Mr. Bayle a omis, involontairement ce semble, le Poeme Heroique Latin en deux Livres, composé par Herman Kerssenbroeck, récité par l'Auteur en pleine Assemblée de l'Université de Cologne, & imprimé à Cologne même l'an 1545 *in* 8. La Piéce est dediée à l'Evêque de Munster & d'Osnabrug, François, Comte de Waldeck, & le titre en est : *Belli Monasteriensis contra Anabaptistica monstra gesti, brevis atque succincta descriptio.* Rem. Crit.

(D) *Cette secte s'est guerie de ses principales foiblesses.*] C'est pourquoi les Anabaptistes d'aujourd'hui se plaignent qu'on les réfute comme on refutoit leurs ancêtres. Un Theologien illustre de l'Academie de Hollande s'est vu exposé à ce réproche dans une Lettre qu'un Anabaptiste a publiée en Flamand ; mais il lui a répondu qu'il ne prétend pas imputer à tous toutes les erreurs qu'il a marquées. *Has* (Sectas) *ut nonnunquam confundimus in controversiis* singulis, *ita nec notatos errores* omnes omnibus *imputamus . . . . minus volumus imputatos illis qui intrà* Waterlandorum *dictas Confessiones, bona fide, procul fallaciis Mennoniticis, herere sese profitentur. Absit ut cuiquam invito & deprecanti Hæresim impingamus ! Sed nec istis aliorum apologiam suscipiant, aut alios esse ut fuisse negent, quos hic Elenchus, sub generali* Enthusiastarum *&* Anabaptistarum *nomine, ne nesciat Juventus nostra, coarguit. Factum tamen novissimè, ut diximus modo, à* Rypenti *Scriptore* Epistolæ *in modum Belgico sermone mihi opponendæ. Qui Errores hic complures notatos dum à suis Waterlandis amolitur, si modo vere & sincere, hoc ipsa non se aut suos in talibus Controversiis peti, sed familias alias ex dicto grege, intellexisse debuit. Frustra ergo est omnis ipsius expostulatio, quasi ignorem quid Rypenses Anabaptistæ sentiant, aut quasi Lectoribus meis imponam* (21). Hoornbeeck a eu l'equité de n'imputer point a cette Secte les heresies de quelques particuliers. *Hic quidem imprimis à* communibus *illorum &* singularibus *Cœtuum dogmatis secernenda sunt propria aliqua doctorum ipsorum* (22). Il en marque deux nommément, celle de Jaques Outreman, & celle de Weke Walles. Le premier admet trois essences dans la Divinité, & veut que l'essence du Pere soit renfermée dans le Ciel, & ne passe point cette borne. L'autre enseigne que Judas etoit un homme de bien & qu'il a été sauvé : qu'il n'a point commis de crime, en trahissant Jesus-Christ ; & que les Prêtres & les Scribes n'en ont point commis non plus, en persecutant jusques à la mort notre Seigneur ; & que l'un & l'autre des deux brigans ont été sauvez. Outreman enseignoit à Haerlem, en 1605. Walles enseignoit dans le territoire de Groningue, l'an 1637 ; & il etoit si zéle pour ses sentimens, qu'il excommunioit sans misericorde tous ceux qui ne les aprouvoient pas. On le chassa de la Province ; &, comme il se retira en Frise, le Synode Protestant, qui fut tenu à Franeker l'an 1644, fit en sorte qu'on le chassât (23).

(E) *Elle a souffert une infinité de subdivisions.*] Je craindrois de fatiguer mes Lecteurs, si je raportois ici le catalogue de toutes les sectes de l'Anabaptisme : je me contenterai donc d'indiquer un Livre où l'on pourra se satisfaire, si l'on est curieux de voir cette liste. Voiez la Préface des Annales Anabaptistiques de Jean Henri Ottius.

(F) *Elle se vante d'un grand nombre de Martyrs.*] Si elle n'avoit à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle se rendroit ridicule par son gros Martyrologe ; mais il est sûr que plusieurs Anabaptistes, qui ont souffert constamment la mort pour leurs opinions, ne songeoient point à se soulever. Citons un témoignage qui ne puisse pas être suspect. C'est celui d'un Ecrivain qui a refuté de toute sa force cette secte (24). Il remarque que trois choses ont été cause qu'elle a fait tant de progrès. La 1, est que les Docteurs etourdissoient par un grand nombre de passages de l'Ecriture ceux qui leur pretoient l'oreille : la 2, qu'ils affectoient un grand exterieur de sainteté : la 3, que ces sectaires temoignoient beaucoup *de constance à souffrir & à mourir.* Il prouve qu'aucune de ces trois choses n'est une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit sur la derniere. *La troisiéme marque, par laquelle les Anabaptistes seduisent les simples & inconstans, est leur constance à souffrir & à mourir. Mais cela est bien trop simple & trop froid, pour faire que leur doctrine d'Antechrist soit bonne & saine : comme dit sainct Cyprian. La peine ne fait pas le martyr, mais la cause. L'Escriture* (†) *tesmoigne que ceux-là sont vrais martyrs & bienheureux, qui souffrent pour iustice, pour la verité, & pour le nom de Christ. Pour laquelle verité les Anabaptistes ne souffrent pas, qui est une chose à desplorer, mais pour une doctrine d'Antechrist. Et certes les Princes & les Rois ne tiennent pas bon ordre pour extirper ceste Secte, ils font mourir ces povres gens simples, la plus part estans seduicts. Ils devroyent plustost ensuyvre les bons Rois, comme* (‡) *Ezechias & Josias, lesquels ont premier rejetté hors de leur terre toutes idolatries, & quant & quant ont reformé la vraye religion : Ainsi devroyent-ils faire prescher la vraye doctrine Apostolique publiquement, lors quand cela se feroit, je croy qu'il ne seroit pa besoin de tant de feu pour mettre à mort ces povres simples gens seduicts* (25). Ensuite il prouve par des exemples, que des gens, qui ne souffroient pas pour justice, ont fait paroitre un très-grand courage. Il allegue le mauvais brigand, les Esséniens, les Circoncellions, les Martyrs Papistes, Ariens, Mahumétistes, les Philosophes Zenon & Socrate. Mais il ne dit rien qui insinue que les Martyrs Anabaptistes souffroient la mort pour avoir porté les armes contre l'Etat, ou excité les sujets à se révolter. Il represente leurs Martyrs comme des gens simples. Voici ce que je citerai ci-dessous de George Cassander,

(11) Spanhem. de Orig. Anabaptist. pag. 201, 204.

(12) Turbones urbe ejecti fuere, *Idem, ibid. pag.* 204.

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Id. ibid. pag.* 201.

(15) *Id. ibid. pag.* 212.

(16) *Idem, ibid.*

(17) Hoornbeck, Summa Controvers. *pag.* 181.

(18) *Idem, ibid.*

(19) *Idem, ibid. ex* Strada Hist. Belg. *Libr.* IV.

(20) *Il a été Gouverneur des fils du Duc de Cleves, & puis Conseiller du Duc, & il fut au siege de Munster.*

(21) Fridericus Spanhemius, F. Filius, in Elencho Controversiarum, *pag.* 87 *Edit.* 4to, 1694.

(22) Hoornbeek, Summa Controvers. *pag.* 389.

(23) *Idem, ibid. pag.* 389, 390.

(24) Guy de Bres, *Epitre dedicatoire de la* Racine, Source, & Fondement des Anabaptistes. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1565.

(†) Matth. V, 12; 1 Pet. IV, 10; 1 Jean, IV, 8.

(‡) II Paralip. XXX, & XXXV.

(25) Racine, Source, &c. des Anabapt. *pag.* 9.

croi point qu'aucun Auteur ait parlé d'elle aussi équitablement que George Cassander (*G*). Les Théologiens Protestans l'ont combatue avec zéle dans les Provinces-Unies, & ont obtenu en divers tems quelques Edits pour la réprimer (*H*). Neanmoins elle y jouït de la tolérance. On dit que Mr. van Beuning raisonna un jour là-dessus avec Mr. de Turenne (*I*) fort solidement & fort

Notez en passant, que cet Auteur réfute ses adversaires tout comme les Catholiques refutoient les Protestans. *La premiere marque*, dit-il (26), *par laquelle ils trompent & séduisent beaucoup de gens, c'est quand sans sens, jugement, ni raison, ils alleguent une infinité de textes de l'Escriture saincte à tort & à travers, tout ainsi comme s'ils avoyent mangé la Bible, combien que néantmoins le plus souvent ils ne cognoissent pas un A pour un moulin à vent, (comme on dit) les povres gens demeurent là tout court, estans ravis en admiration d'ouïr tant d'Escriture, & pensent avoir de grands Docteurs entre mains. Mais je prie tels simples gens de penser qu'il n'y a jamais eu heresie au monde qui ne se soit toujours servie de l'Escriture, la corrompant & destournant pour la faire servir à maintenir leurs blasphesmes, combien que toutesfois l'Escriture ne donne point d'occasion d'erreur & heresie: mais elles viennent par le contraire, comme dit Christ* (*): *Ce que vous errez: n'est-ce pas par ce que vous ne sçavez les Escritures?* Quant à la *seconde marque, par laquelle les Anabaptistes seduisoyent & subvertissoyent les cœurs des simples*, qui étoit *la sainteté contrefaicte*, il prouve par des exemples, qu'elle est bien souvent le caractere des faux Docteurs. Il est certain que les Catholiques avoient à repondre à ces trois difficultez: 1, Que les Protestans ne parloient que de la Bible, & qu'ils la citoient éternellement; 2, Qu'ils condamnoient les danses, le luxe des habits, le cabaret, &c; 3, Que plusieurs d'entr'eux mouroient constamment pour leur Religion. On réfutoit ces difficultes tout comme l'Auteur Protestant que je cite les a réfutées. Ceci nous montre de plus en plus le préjudice que la secte des Anabaptistes aportoit aux Protestans; car il la faloit refuter par des raisons que les Papistes faisoient valoir contre ceux qui les avoient emploiées.

(26) Racine, Source, &c. des Anabapt. pag. 5.

(*) Marc, XII, 24.

Au reste, il y a dans le Martyrologe de Geneve quelques personnes qui étoient Anabaptistes. Notez que ceux-ci ont publié deux Martyrologes, l'un à Haerlem, l'an 1615; l'autre à Horn, l'an 1617. Ces deux Ouvrages ont fait éclater la discorde des Anabaptistes; car ceux de Horn ont critiqué (27) le Martyrologe de ceux de Haerlem, comme un Ouvrage où l'on avoit procedé de mauvaise foi. En repondant à cette censure (28), on se servit de la voie de récrimination: on accusa les Compilateurs du Martyrologe de Horn d'y avoir fourré des gens qui avoient souscrit à la Confession des Réformez quant à l'article de l'Incarnation de Jésus-Christ (29). Le principal Compilateur du Martyrologe de Horn se nommoit Jaques Outerman. La Preface de ce Livre n'est pas moins injurieuse aux Luthériens, & aux Calvinistes, qu'aux Papistes. Ils y sont tous accusez de tyrannie (30).

(27) *Dans la Preface de l'Edition de 1626.*

(28) *On y repondit dans un Ouvrage Flamand, imprimé à Haerlem, l'an 1630, & composé par* Hans Alenson.

(29) Ottius, Annal. Anabapt. *ad ann.* 1615, num. 6, pag. 231.

(30) *Idem, ibid. ad ann.* 1626, num. 2, pag. 252.

(*G*) *Personne n'a parlé de cette secte aussi équitablement que George Cassander.*] Il dit que les Mennonites faisoient paroître un bon cœur, un cœur pieux, & qu'ils s'écartoient de la foi par un faux zéle, beaucoup plus que par malice; qu'ils condamnoient les fureurs de ceux de Munster; qu'ils enseignoient que le regne de Jésus-Christ ne doit s'établir que par la croix: *ils sont donc*, ajoute-t-il, *plus dignes de compassion & d'instruction, que d'être persecutez*: & il leur aplique un beau passage de St. Augustin. *Hujus quorum dixi Mennonis, cui nunc hic Theodoricus successit, sectatores fere sunt omnes qui per hæc Belgica & Germaniæ inferioris loca hujus Anabaptisticæ hæresis affines deprehenduntur, in quibus multos ex parte pii cujusdam animi argumenta cernas, qui imperita quadam zeli incitati, errore potius quam animi malitia a vero divinarum literarum sensu, & concordia totius Ecclesiæ consensu defecerunt, quod ex eo perspici potest, quod Monasteriensibus & hinc consecutis Batenburgicis furoribus, novam quandam restitutionem regni Christi, quod in deletione impiorum per vim externam positum sit, moliantibus, acerrime semper restiterunt, & in sola cruce regni Christi instaurationem & propagationem consistere docuerunt: quo fit, ut qui hujusmodi sunt, commiseratione potius & emendatione quam insectatione & perditione digni videantur. His enim multò magis convenire videtur quod de Manichæis disputans inquit August.* (†) *Quanquam Dominus per servos suos regna subvertat erroris, ipsos tamen homines, inquantum homines sunt, emendandos esse potius quam perdendos jubet .... Atque utinam qui atrociore in hosce miseros sunt animo mansuetudinem, & prudentiam hujus sancti viri imitentur, qui in disputatione adversus Manichæos .... his verbis est usus.* (‡) *Illi, inquit, in vos sæviant, qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, & quam difficile caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt enim quanta difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat, ut ex quantulacunque parte possit intelligi Deus* (31). Voilà ce qu'il dit au Duc de Cleves, en lui dédiant un Livre, où il prouve que la doctrine du Batême des enfans n'a souffert aucune contradiction dans l'ancienne Eglise. Le consentement universel de tous les Chrétiens pendant plusieurs siécles lui paroit une si puissante preuve qu'un dogme vient des Apôtres, qu'il ne croit pas qu'on puisse mieux réfuter les Anabaptistes que par la force de cet argument. Il en favoit la vertu par expérience; car il dit qu'un Docteur Anabaptiste, prisonnier au château de Cleves, se convertit avec quelques autres de ses adhérans, dès qu'il eut vu le Recueil de témoignages qui fait voir l'antiquité de la tradition sur ce point-là. Ce fut la raison pourquoi Cassander fit voir le jour à son Ouvrage. Disons qu'il conféra deux fois avec des Anabaptistes, prémierement à Cologne, avec un certain Matthias, l'an 1556, & puis avec le nommé Jean Kremer, prisonnier dans le Comté de la Mark, l'an 1558. J'ai transposé l'ordre de l'Auteur que je vais citer; car son *iterum* est contradictoire. *Georgius Cassander*, dit-il (32), *bis cum illis coram disputavit, de quo inter ejus Opera fol. 1227. semel cum Johanne Kremer, a.* CIↃ IↃ LVIII *captivo in Comitatu Marchiæ; iterum, a.* CIↃ IↃ LVI, *cum Matthiâ aliquo, Coloniæ.*

(†) *Contra Epistolam Fundamenti.*

(‡) *Ibidem.*

(31) Georgius Cassander *Præfat.* Tractatus de Baptismo Infantium.

(32) Hoornbeck, Summa Controvers. pag. 394.

(*H*) *Les Théologiens Protestans ont combatu cette secte avec zéle dans les Provinces-Unies, & ont obtenu des Edits pour la réprimer.*] Ils ont provoqué diverses fois à la dispute les Anabaptistes. Le Synode de Horn fit un acte sur cela, & recourut même à l'autorité du Gouverneur. *Ecclesia nostra semper bonum ac utile censuerunt, Adversarios ad Disputationem & Colloquia provocare. Synodus Hornana a.* CIↃ IↃ LXXX, *& a.* CIↃ IↃ LXXVI, *implorata eum in finem Gubernatoris Theod. Sonnoyi auctoritate .... decrevit provocandum, &c* (33). Trois ou quatre Synodes firent de semblables actes avant la fin du XVI siécle (34). Les Eglises trouverent bon, l'an 1599, que l'on composât un Ouvrage qui contînt le corps des controverses Anabaptistiques. Arminius, Ministre d'Amsterdam, se chargea de cette Composition, & la commença: il l'interrompit, quand il fut Professeur en Theologie à Leide, & il allégua des raisons dans le Synode d'Alcmaer, l'an 1605, qui ne lui permettoient pas de s'apliquer à un tel Ouvrage. Le Synode d'Enchuyse, l'an 1624, commit deux Ministres à examiner les Confessions des Mennonites, & à discuter les controverses. L'un d'eux étant resté seul, l'an 1626, demanda un nouveau second; on lui accorda Doreslaar, au Synode d'Amsterdam, en 1628. Ils s'apliquérent diligemment à leur commission, & publiérent en Flamand un très-bon Livre, l'an 1637. C'est un Corps des Controverses Anabaptistiques, où les variations de ces gens-là sont marquées exactement (35). L'Auteur, qui narre ces choses, observe que les Eglises prenent garde, conjointement avec le bras seculier, que cette secte ne s'agrandisse: elles sont en sentinelle, dit-il, pour la réprimer, si elle produit de nouvelles branches, ou si elle veut sortir hors de ses limites. *Pro coercendis aut noviter pullulantibus aut sua pomœria extendentibus juxta cum Politicis etiam Ecclesia vigilant* (36). Il ajoute que les Synodes de Frise ne cessent de solliciter les Etats de la Province à exécuter & à renouveller l'Edit qui fut publié contre les Anabaptistes, l'an 1598, & qu'on en presse principalement l'exécution à l'égard des nouvelles assemblées, & des nouveaux lieux d'exercice que cette secte ose former. Il ajoûte que le Synode des Anabaptistes, tenu à Haerlem au mois de Juillet 1649, aiant fait conoître qu'ils avoient dressé plusieurs nouvelles Eglises, c'est aux Pasteurs orthodoxes à chercher les voies de reprimer ces innovations; & d'autant plus qu'on se peut fonder sur un Edit de l'an 1651, par lequel leurs Hautes Puissances ordonnent qu'il faut mettre les sectes à la raison, & ne leur permettre pas de se repandre. *Sectas cohibendas atque in ordinem redigendas, neque permittendum ut in plura loca quam hodie sunt diffundantur* (37). C'est ainsi qu'en France l'on interdisoit les lieux d'exercice dont ceux de la Religion ne pouvoient pas faire voir qu'ils eussent joui au tems des Edits. Voiez la *Politica Ecclesiastica* de Voetius (38), où il examine si cette secte doit être tolérée: il use de distinction; mais il panche beaucoup sur la negative, généralement parlant.

(33) *Idem, ibid. Notez qu'il transpose les tems: il met le Synode de 1576. après celui de 1580.*

(34) *Id. ibid.*

(35) *Idem, ibid. pag.* 395. 396.

(36) *Idem, ibid. pag.* 128.

(37) *Idem, ibid. pag.* 298.

(38) *Au Livre IV de la I Partie, pag.* 538, *& suiv.*

(*I*) *Mr. van Beuning raisonna un jour sur la tolérance qu'on accorde à cette secte en Hollande avec Mr. de Turenne.*] Mr. de Turenne, étant en carosse avec cet Ambassadeur, lui témoigna qu'il desaprouvoit la tolérance que les Etats Généraux avoient pour tant de sortes de Religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on conte que Mr. van Beuning lui repondit à l'égard des autres sectes; je me contente de raporter ce qui concerne les Mennonites. „Pourquoi voudriés-vous„, dit-il, „qu'on ne les tolérât pas? Ce sont „de si bonnes gens, & les plus commodes du monde: ils „n'aspirent point aux charges; on ne les rencontre point „sur sa route, lors que l'on est ambitieux; ils ne nous „traversent point par leur concurrence, & par leurs bri„gues. Il seroit à souhaiter que par tout le monde la moi„tié des habitans se fit un scrupule de songer aux digni„tez: l'autre moitié y parviendroit avec moins de peine, „& sans emploier tant d'artifices & de bassesses, & tant „de moiens illégitimes. Nous ne craignons point la ré„bellion d'une secte qui met entre les articles de sa foi, „qu'il ne faut jamais porter les armes. Quel repos d'es„prit pour un Souverain, que de savoir qu'une telle bri„de empêchera les mutineries de ses sujets, quelque char„gés qu'ils puissent être d'impots & de tailles? Les Men„nonites paient leur part de toutes les charges de l'Etat. „Cela nous suffit: avec cela nous levons des troupes, qui „rendent plus de service qu'ils ne rendroient en s'enrô„lant. Ils nous édifient par la simplicité de leurs mœurs: „ils

fort vivement. Les Livres, que l'on a écrit touchant cette secte, & contre ses dogmes, sont innombrables (K). Je ne dois pas oublier qu'on n'a pu encore l'éteindre parmi les Suisses, quoi qu'on ait usé des voies de la rigueur en divers tems (f). Je raporterai quelques raisons que l'on allegue pour justifier leur sévérité (L). On marque dans le Moréri de Hollande les principaux dogmes qui sont particuliers aujourd'hui aux Anabaptistes; c'est pourquoi je ne les citerai point.

(f) Voiez Stoupp, Relig. des Holland. Lettr. IV, pag. 100 & suiv. Mais plutôt voiez les Annal. Anabaptistiq. de Jean Henri Ottius, imprimez à Bâle, l'an 1672.

„ ils s'apliquent aux arts, au négoce, sans dissiper par le luxe, & par la debauche, leur patrimoine ou les biens qu'ils gagnent. On n'en use pas ainsi dans les autres communions: les voluptez, & les depenses de la vanité, y sont une source continuelle de scandale, & un affoiblissement de l'Etat. Mais ils refusent de jurer: voila une belle affaire. L'autorité des Tribunaux n'en souffre aucun préjudice. Ces gens-là se tiennent aussi liés par la promesse de dire la verité, que s'ils faisoient des sermens. Toute l'utilité des sermens que l'on fait prêter consiste en ce qu'un homme qui les viole craint un chatiment plus sévère de la part de Dieu, & s'expose à l'infamie, & même à des peines corporelles de la part des hommes. Les Mennonites craignent toutes les mêmes choses, s'ils mentent après avoir donné leur parole qu'ils diront la verité, ils sont donc serrez par les mêmes liens que les autres hommes ".

(K) *Les Livres, que l'on a écrit touchant cette secte, & contre ses dogmes, sont innombrables.*] J'en ai indiqué quelques-uns dans la Remarque (C). En voici d'autres. Herman Modée a fait un Livre *De initiis Sectæ Anabaptisticæ*. Andre Meshovius a fait en Latin l'*Histoire des Anabaptistes*. Un Anonyme a fait en Flamand la *Succession Anabaptistique*, imprimée à Cologne, l'an 1603. Il y a aussi un Livre Flamand, imprimé l'an 1605, *De Origine & Progressu Sectarum inter Anabaptistas*. Mr. Ottius, Professeur à Zurich, a fait en Latin les *Annales* de cette secte jusques en 1671. Tous ces Ouvrages sont mentionnez, ou par Hoornbeek (39), ou par Micrælius (40), ou par Spanheim (41). Je n'ai point vu qu'ils aient parlé d'un Livre que Cassander a indiqué de cette maniere. *De origine vero hujus Anabaptisticæ sectæ, ejusque progressu, & quæ ex hoc capite monstra quam varia & absurda, atque inter se pugnantia prodierint, luculentè, copiosè, summâque cum fide scripsit Nicolaus Blesdick, qui quòd aliquando hujusmodi errore per imperitiam ætatis deceptus fuerit, eo nunc instructior & vehementior est, tum in erroribus refellendis, id quod illi cum B. Augustino commune est* (42). Hoornbeek parle seulement d'une *Histoire de David George*, composée par Nicolas Blesdik, gendre de ce David, & publiée par Revius (43). On imprima en François, à Amsterdam, une *Histoire des Anabaptistes*, l'an 1695, & une plus ample, l'an 1700. Ceux qui ont écrit contre eux, sont Zuingle, Luther, Calvin, Melanchthon, Oecolampade, Urbain Regius, Juste Menius, Bullinger, Jean Lascus, Guy de Bres, Taffin, Hunnius, Osiander, Cloppenbourg, Spanheim, & plusieurs autres, qu'il seroit trop long de nommer (44). Mais je n'oublierai pas le Livre intitulé *Babel*, publié l'an 1621, par Herman Faukelius, Ministre de Middelbourg, & l'un des Peres du Synode de Dordrecht. Il montre dans cet Ouvrage la diversité énorme de sentimens qui regne parmi les Anabaptistes. Ceux-ci lui oposerent une Confession de foi, qu'ils publiérent l'an 1624, à Amsterdam. Ils userent aussi de rétorsion; car ils publiérent une *Babel des Pedobaptistes* (45). Antoine Jacob (46) en fut l'Auteur. Notez qu'au commencement ils écrivoient peu de Livres; mais enfin, ils ont eu divers Auteurs, & ils ont donné au public quantité d'Ouvrages, les uns didactiques ou historiques, & les autres polémiques. Ils publierent à Horn, en 1624, une *Confession de foi*, qu'ils munirent de passages de l'Ecriture, & de quelques autres autoritez. Au bout de douze ans, ils en publierent (47) une autre, qui faisoit voir leur concorde. On a vu des *Apologies de leur Confession*: on a vu aussi de leurs *Catéchismes*, & de leurs *Manuels de Religion*. Ils réfutérent le Manifeste de Zurich, l'an 1644. Abraham de David (48), l'un d'eux, publia un Livre, en la même année, contre un Ministre de Haerlem, nommé Bontemps. Il l'intitula, *Smegma Hollandicum contra maculas quas P. Bontemps Mennonitis adspersit*. Le même Ministre fut réfuté par d'autres Ouvrages, par l'*Abstersio accusationum gravium Petri Bontemps, facta per P. V. K.* 1643; par *Confutatio argumentorum quibus P. Bontemps probare conatur Anabaptistas injurios esse in Deum & homines*, 1643; par *Spongia ad abluendas maculas Petri Bontemps contra certam Anabaptistarum factam*; par *Jodoci Henrici Lixivium contra ejusdem maculas*; par *Probatio Lixivii D. Bontemps ubi per G. V. V. fides potissimum authoris & methodus agendi solicitatur* (49).

(L) *On allegue quelques raisons pour justifier la sévérité des Suisses à leur égard.*] Raportons ici le précis d'une Lettre, qui fut écrite le 21 d'Août 1642, à Mr. Hotton, Ministre de l'Eglise Wallone d'Amsterdam, par Mr. Breitinger, Doien des Ministres de l'Eglise de Zurich. La guerre s'étant allumée presque dans toute l'Europe, l'an 1622, les Magistrats de Zurich donnérent ordre, que conformément à la pratique usitée de tout tems en semblables cas, les habitans du Canton s'exerçassent au métier des armes par des revues. Les Anabaptistes refusérent d'obéir, & représentérent à ceux qui se préparoient à l'obéissance, que la guerre doit être considerée comme un châtiment divin, & que c'est par la bonne vie, & non par les armes, qu'il faut défendre l'Etat. Ils insinuérent qu'ils aimeroient mieux quitter leur patrie, leurs femmes, leurs enfans, & tous leurs biens, que de repousser par les armes l'ennemi commun. Les bons sujets s'indignérent de cela à un tel point, qu'ils furent d'avis qu'on exterminât cette secte; mais les Magistrats cherchérent des expédiens plus doux. Ils chargérent les plus sages têtes du Sénat de regler avec les Théologiens les plus modérez ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. Ce Comité se recommanda avant toutes choses aux prieres de toute l'Eglise, & puis voici quelle fut la premiere résolution: que l'on n'oublieroit rien de tout ce qui paroitroit propre à guérir les faux scrupules des Anabaptistes; qu'on n'en condamneroit aucun, ni à la mort, ni aux galeres; & qu'on ne feroit aucune chose qui ressentît, ou la cruauté, ou la précipitation, ou la passion. Après cela, il fut jugé à propos de conferer avec eux, & on leur marqua trois endroits, où ils auroient à s'assembler, afin d'entendre ce que l'on avoit à leur dire. Ils se rendirent à l'assignation: on leur proposa, & de vive voix, & par écrit, les principaux points de la foi Chrétienne; ils n'en rejettérent qu'un, qui étoit celui des Magistratures. Le Sénat, après avoir su ce qui se passa dans ces Assemblées, manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent; ils exposérent leurs raisons: on y répondit tranquillement; mais on ne put rien gagner, & néanmoins on les renvoia avec beaucoup de clemence. Ils ne laisserent pas de se retirer comme des gens qui avoient peur de quelque supercherie, & ils l'avouerent le lendemain, lors qu'on leur demanda pourquoi ils avoient fait paroître qu'ils se defioient du sauf-conduit que le Souverain leur avoit expedié. Cette douceur des Magistrats déplut beaucoup à plusieurs personnes; cependant on voulut tenter encore les voies de la modération. On assembla les principaux chefs des Anabaptistes: on les assura, que sans exiger qu'ils prêtassent le serment selon les formules ordinaires, on se contenteroit qu'ils répondissent *oui*, ou *non*; qu'on les dispenseroit de porter les armes, pourvu que par leurs prieres, & par d'autres moiens pieux, ils concourussent au bien public; & qu'en les engageant à se trouver aux prédications des Ministres, on ne prétendoit pas leur interdire la liberté de desaprouver ce qu'ils jugeroient contraire à la Parole de Dieu; qu'on vouloit seulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conferé, ou avec un de leurs Pasteurs, ou avec quelque autre personne Ecclésiastique. On finit par des promesses de protection, & par des exhortations pathetiques. Mais quand on vit que ces gens-là ne changeoient point de pensée, on les exhorta benignement à se retirer ailleurs: on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudroit pour leur subsistance; on promit la restitution à tous ceux qui, guéris de leurs erreurs, voudroient revenir; & l'on déclara que les enfans & les femmes, qui renonceroient à la secte, & ne voudroient pas abandonner la patrie, jouiroient d'une portion convenable du bien des peres & des maris. Les Anabaptistes répondirent que la terre apartient à Dieu, & non pas aux Magistrats, & rejettérent ces conditions. Alors on en vint aux taxes, & aux amendes; &, parce qu'ils refusérent de les paier, & qu'ils criérent à la tyrannie, on confisqua tous leurs biens. Ils murmurérent encore plus: ils s'assemblérent nuitamment; ils priérent Dieu de réprimer la fureur du Magistrat par la peste, par la famine, & par telles autres calamitez. Là-dessus, on se trouva obligé de recourir à un remede plus fort: on en mit plusieurs en prison. Ils se sauvérent presque tous (50) par une breche qu'ils firent à la muraille, & ne se montrérent pas moins inquiets qu'auparavant: on les remit en prison, on les exhorta de tems en tems à se convertir, ou à se retirer de bon gré hors de la patrie: ils persistérent à demander simplement la liberté. Ils offrirent de rendre raison de leur doctrine devant tout le peuple: on leur refusa cela; mais on voulut bien leur proposer une dispute par écrit, & on leur marqua même les points de la controverse: ils répondirent toujours qu'ils ne pouvoient se défendre pendant qu'ils seroient en prison. Notez que leurs fugitifs semerent par tout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avoient été maltraitez le plus inhumainement du monde (51).

Voilà une Apologie fondée sur la patience très-longue qui précéda les rigueurs; mais voici d'autres moiens plus particuliers, & qui résultent de la nature, ou de la constitution du gouvernement en ce païs-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires ou soudoiées, mais en se rangeant eux-mêmes sous le drapeau; & l'un des fonds de leur substance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc à leurs Souverains, que tous les sujets soient propres aux armes, & aiment la guerre. Voilà pourquoi les Anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, & qui entant qu'en eux est intimident les plus belliqueux; car ils inspirent des scrupules de conscience sur l'effusion du sang humain, & sur les passions inséparables du métier des armes.

(39) In Summâ Controversiarum.

(40) In Syntagmate Histor. Eccles.

(41) In Elencho Controversiar.

(42) Georg. Cassander, Epist. dedicator. Tractatus de Baptismo Infantium.

(43) Hoornbeek, Summa Controversiar. pag. 378.

(44) Idem, ibid. pag. 394. & Jean Vaget, dans la These qu'il soutint à Wirtemberg, l'an 1688, de Secta Mennonitarum.

(45) C'est-à-dire ceux qui baptisent les Enfans.

(46) Ministre Anabaptiste & Medecin d'Amsterdam.

(47) A Dordrecht.

(48) Il se désigna par ces trois lettres, G. V. V: c'est-à-dire, Gerard Vryburg. Hottingeri Biblioth. Theolog. Libr. III, Cap. V, pag. 420, 421.

(49) Id. ibid.

(50) Le lendemain de Pâques 1636.

(51) Tiré d'une Lettre de Jean Jaques Breitinger, datée du 21 Août 1642, & insérée dans les Annales Anabaptistiques de Jean Henri Ottius, pag. 282, & suiv.

point. Il est sûr que la description que le Sieur Moréri donne de cette secte ne convient point au tems où il écrivoit, & je doute un peu que jamais on ait eu raison de la charger de ces deux doctrines qu'il lui impute (M) : l'une est, qu'ils *enseignent qu'une femme est obligée de consentir à la passion de ceux qui la recherchent* ; l'autre est, qu'ils *condamnent le mariage des personnes qui n'adherent pas à leurs sentimens*. Il faut regarder comme une fable ce que disent quelques Auteurs, qu'il y a eu des Catholiques Romains, qui, s'étant faits Anabaptistes, avoient aquis tout aussitot la capacité de lire, & de discourir sur des matieres de Religion ; mais qu'étant rentrez dans le Papisme, ils oubliérent tout, & se trouvérent ignorans comme auparavant (g).

(g) Lindanus, *Dial. III* Dubitantii, & Thyræus, *Libr. de Dæmoniacis*, *Cap. XXI*. *apud* Theophil. Raynaudum, Theologiæ Natur. *Dist. IV*, *num. 110*, *pag. 404*.

(M) *Moréri n'a pas eu raison de charger cette secte de deux doctrines qu'il lui impute.*] Il a trouvé dans Prateolus que, selon les Anabaptistes, les femmes sont obligées à prêter leur corps à tout homme qui leur demande cette fonction ; & que réciproquement les hommes sont obligés à satisfaire le desir de toute femme qui leur demande cet office. *Docent postremò quamlibet mulierem obligatam esse ad coeundum cum quolibet viro eam petente, & contra eodem vinculo adstringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petenti* (52). Selon cela, il y auroit un mariage naturel entre tous les hommes & toutes les femmes : je veux dire, que par devoir, & à peine de commettre un crime, chaque homme seroit tenu de contenter quelque femme que ce fût, quand il en seroit requis ; & chaque femme seroit tenue de complaire à quelque homme que ce fût, quand elle en seroit requise. Les devoirs, que St. Paul expose (53), qui font qu'un mari n'a point la puissance de son corps, & la doit considérer comme transferée à son épouse ; & que celle-ci pareillement doit considerer comme transferée à son époux la puissance de son corps : ces devoirs, dis-je, très-justes & très-raisonnables dans le mariage d'un avec une, n'auroient point de bornes ; ils s'étendroient de chaque homme sur toutes les femmes, & de chaque femme sur tous les hommes : chose si extravagante, si vilaine, si abominable, qu'il est difficile de s'imaginer qu'aucune secte d'Anabaptistes l'ait enseignée. Les Loix naturelles, selon cela, seroient beaucoup plus impossibles à accomplir, que les Loix de l'Evangile ; & il seroit juste à cet égard de renouveller cette plainte, *C'est un joug, que nous, ni nos peres, n'avons pu porter*. En un mot, ce ne peut pas être une loi de la nature ; car la nature n'oblige à rien d'impossible (54). La beauté & la tendresse de conscience, jointes ensemble sous une pareille loi, seroient un poids qui feroit bientot créver les plus vigoureux & les plus robustes. Il n'y auroit point de personnes aussi à plaindre que celles qui seroient belles & consciencieuses. Et notez que la doctrine de la communauté des femmes n'égale point l'abomination de celle-ci : elle n'ôte pas la liberté de refuser ; elle n'engage pas la conscience à tout acquiescement.

(52) Prateolus, *in* Elencho Hæreseôn, *Libr. I*, *pag. 27*.

(53) I Epître aux Corinthiens, *Chap. VII*, *ỳ. 4*.

(54) *Impossibilium nulla obligatio.*

Peut-être ne me tromperai-je pas, si je conjecture que les faiseurs de Catalogues d'Hérésies, les originaux de Prateolus, ont forgé cette chimere, en donnant un mauvais sens, ou par ignorance, ou par malice, à l'une des consequences du dogme de l'égalité des conditions. Il est certain, qu'au commencement, les Anabaptistes enseignoient cette égalité : d'où il s'ensuivoit, qu'une fille de bonne maison ne devoit pas refuser les propositions de mariage avec un fils de paisan, & qu'un Gentilhomme ne devoit pas refuser les recherches d'une paisanne. Si nos faiseurs de Catalogues ont bati sur ce fondement la doctrine absurde qu'ils ont imputée aux Anabaptistes, sont-ils moins impertinens que ce dogme même ?

Je ne croi point non plus que ces sectaires aient regardé comme illegitime le mariage des autres Chretiens, & qu'ils aient confondu tous les bâtards avec les enfans des personnes mariées ; qu'ils aient cru, par exemple, que la naissance de Calvin n'étoit pas moins accompagnée de souillure, que celle d'Erasme. Mais Mr. Moréri n'y regardoit pas de si près ; &, pourvu qu'il put diffamer les Herétiques, tout lui étoit bon.

ANACREON, Poëte Grec, nâtif de Teos, ville d'Ionie (A), florissoit au tems que Polycrate régnoit à Samos (B), & qu'Hipparchus jouïssoit à Athenes de la domination que son Pere Pisistrate y avoit usurpée. C'est de quoi l'on ne peut douter, lors que l'on consulte les Livres de Platon, & ceux d'Herodote ; car l'on y voit qu'Hipparchus fit venir Anacreon à Athenes (a) (C), & qu'Anacreon étoit dans la chambre de Polycrate, durant l'audience qui fut donnée à un Envoié d'Oretes Gouverneur de Sardes (b) (D). Cambyses étoit alors Roi de Perse :

(a) Platon, *in* Hipparcho. Ælian. Var. Hist. *Libr. VIII*, *Cap. II*.

(b) Herod. *Libr. III*, *Cap. CXXI*. *Voiez aussi* Pausanias, *Libr. I*, *pag. 2*.

(A) *Il étoit nâtif de Teos, ville d'Ionie.*] Je réfute, dans l'Article TEOS, ceux qui ont dit qu'Anacreon étoit de *Teium* sur le Pont Euxin.

(B) *Il florissoit au tems que Polycrate régnoit à Samos.*] Je n'ai point marqué d'Olympiade, car pour un homme qui a vécu quatre-vingt-cinq ans, il me semble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes si étroites. Aussi voit-on que ceux qui le font s'éloignent beaucoup les uns des autres. Eusebe (1), qui a choisi la 62 Olympiade, n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52, & que Mr. le Fevre de Saumur n'ait mieux aimé la 72 (2). Mais ne decidons rien sur Suidas : son texte est assurément corrompu ; & il n'est point pardonnable à ses Traducteurs d'avoir laissé passer l'épouvantable bevue qui s'y trouve. On y lit qu'Anacreon a vécu du tems de Polycrate tyran de Samos, dans la 52 Olympiade, ou, selon d'autres, du tems de Cyrus & de Cambyse, dans l'Olympiade 25. Il paroit par Herodote, que Polycrate & Cambyse moururent environ en même tems (3). Eusebe les fait contemporains sous la 63 Olympiade, & il a raison : il n'est donc point vrai qu'il faille mettre entre eux deux 27 Olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55 Olympiade, où l'on met ordinairement l'époque de la Monarchie des Perses, à la 25. Vossius fait dire à Suidas, qu'Anacreon a vécu dans la 61 ou dans la 62 Olympiade (4) ; c'est ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à Mr. le Fevre, qui a choisi la 72 Olympiade pour le tems précis de la Vie d'Anacreon, il est plus facile de ruiner ses preuves, que de montrer que ce Poëte n'a pas vécu en ce tems-là. Mr. le Fevre raisonne ainsi : Anacreon vint à Athenes du tems d'Hipparchus : celui-ci avoit un frere nommé Hippias, *qui sollicita Darius fils d'Hystaspes d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Atheniens. Cela étant*, dit-il, *vous voiez précisément l'année 489 avant Jesus-Christ, & l'Olympiade 72*. J'avoue que l'expedition des Perses contre les Atheniens, de laquelle il s'agit ici, & où Darius ne se trouva point en personne, quoi que la phrase de Mr. le Fevre le signifie, regarde la 72 Olympiade, & l'an 489 avant Jésus-Christ (5) ; mais il faut savoir que ce prétendu voyage de Darius ne fut fait que vingt ans après qu'Hippias eut été chassé d'Athenes (6), & qu'il en fut chassé la quatriéme année après la mort d'Hipparchus, & la dix-huitiéme après la mort de Pisistrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avoit dominé quatorze ou quinze ans. Il est donc très-possible, I, qu'il ait fait venir Anacreon à Athenes, trente ans avant que Darius fils d'Hystaspes suivit les instigations d'Hippias contre les Atheniens ; II, que la mort d'Anacreon ait précedé de quelques années la 72 Olympiade, & l'année 489 avant Jésus-Christ, marquée si précisément par Mr. le Fevre comme le tems précis où Anacreon a vécu. Voici une autre Remarque. Il écrivit les Poetes Grecs en 1659 (7). Or dans son Anacreon, imprimé en 1660, il fait fleurir ce Poete 555 ans avant Jesus-Christ, plus ou moins, & il accorde à Suidas, qu'Anacreon a pu vivre en la 52 Olympiade, *puis qu'il a vécu familierement*, dit-il, *avec Polycrate, qui florissoit au même tems qu'Amasis régnoit en Egypte*. Mr. le Fevre a été donc un peu trop flottant sur la chronologie d'Anacreon. On ne dira jamais, sans se tromper, d'un homme qui a pu fleurir dans la 52 Olympiade, que la 72 Olympiade est le tems précis où il a vécu. D'ailleurs, c'est mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52 Olympiade, que de le prouver par la raison qu'il a été bon ami de Polycrate contemporain d'Amasis ; car ces deux Princes sont morts, celui-ci à la fin de la 64 Olympiade, & celui-là deux ans après (8).

(1) Calvisius lui fait dire qu'Anacreon a fleuri dans la 25 Olymp. Je ne trouve point cela dans l'Eusebe de Scaliger.

(2) Vie des Poetes Grecs.

(3) Herod. *Libr. III*, *Cap. CXX*, *& seqq.*

(4) Vossius de Poët. Græc. *pag. 22*. Hofman le cite, mais Moréri, son autre Copiste, a mis 60, au lieu de 61.

Observations sur Mr. le Fevre de Saumur.

(5) *Voiez* Calvisius.

(6) Petavii Rationarium Temporum, *Part. I*, *Libr. III*, *Cap. II*, *& Part. II*, *Libr. III*, *Cap. IX*.

(7) *Voiez la fin de la Préface.*

(8) *Voiez* Calvisius.

(C) *Hipparchus le fit venir à Athenes.*] Je ne prétens pas critiquer Mr. le Fevre, de ce qu'il a dit *qu'Hipparchus fils de Pisistrate* (9) *envoya à Teos un vaisseau à 50 rames, avec des lettres fort civiles & fort obligeantes, par lesquelles il conjuroit* Anacreon *de passer la mer Egée, & de faire un voyage à Athenes, l'assurant que sa vertu trouveroit là des admirateurs qui ne connoissoient pas mal le prix des belles compositions, & le merite des personnes rares* : je n'ai garde de critiquer cela, ni sous pretexte que je ne trouve dans Platon autre chose que ceci, Ὃς Ἀνακρέοντα τὸν Τήϊον πεντηκόντορον στείλας ἐκόμισεν εἰς τὴν πόλιν (10) ; *Il fit venir dans notre ville Anacreon natif de Teos, en lui envoiant un vaisseau de 50 rames* : ni sous pretexte qu'Elien se renferme dans la même generalité (11) : car outre que Mr. le Fevre pouvoit avoir apris dans des Livres qui ne me sont point connus les particularitez qu'il raporte, les loix de la vraisemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou ait fait écrire obligeamment à Anacreon ; & ainsi, l'on peut suposer tout ce que Mr. le Fevre supose : on le peut, dis-je, suposer, avec d'autant moins de scrupule, que la plupart du tems une narration seroit trop seche & trop dégoûtante, si l'on ne faisoit qu'une Version littérale des Originaux. Mais quand il nous donne Platon pour son Auteur, j'avoue que je ne saurois m'empêcher de le reprendre.

(9) Moréri, & Hofman, disent Philostrate.

(10) Plato, in Hipparcho.

(11) Ælian. Var. Hist. *Libr. VIII*, *Cap. II*.

(D) *Il étoit dans la chambre de Polycrate, lors de l'audience donnée à un Envoié de Sardes.*] C'est tout ce que nous en aprend Herodote : cependant je suis fort sûr que Mr. le Fevre a pu dire comme il a fait, que *Polycrate tyran de Samos tint* Anacreon *d'ordinaire près de sa personne, & voulut qu'il eut part en ses affaires & en ses plaisirs* ; car étant certain d'un côté, qu'Anacreon a été chéri de Polycrate (12), & de l'autre, que les principales affaires de ce Tyran n'étoient que de se bien divertir (13), on ne risque pas beaucoup en croiant

(12) Pausanias, *Libr. I*, *pag. 2*. Ælian. Var. Histor. *Libr. IX*, *Cap. IV*. Strabo, *Libr. XIV*.

(13) Athen. *Libr. XII*, *Cap. IX, X*.

Perse : ce que je remarque, afin que tous mes Lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le tems auquel Anacreon a vécu. Ce Poete avoit l'esprit délicat, & il y a des graces & des charmes inexprimables dans ses *Poesies*; mais il aimoit trop les plaisirs : il étoit d'un temperament si amoureux, qu'il lui faloit & des garçons & des filles (*E*); & d'ailleurs, il aimoit le vin. Ce dernier défaut se fit sans doute remarquer excessivement à Athenes, puis que la statue qu'on y voioit d'Anacreon le représentoit comme un homme ivre qui chante (*c*). Si nous avions tous ses *Poemes*, nous y verrions une infinité de traits de son humeur voluptueuse (*F*); mais le peu qui nous en reste nous la fait assez conoitre. On y trouve la passion dont il brûloit pour Bathyllus (*G*); & si, à cause que l'on n'attachoit point alors a cette espece d'amour une note d'infamie, comme on le fait en païs de Chrétienté, il ne mérite pas toute l'horreur que l'on auroit d'un Poëte Chrétien en pareil cas, il faut que l'endurcissement de son siecle paie pour lui : je veux dire que l'indignation des Lecteurs doit tomber sur ce tems-là, selon tout ce en quoi elle ne se décharge point sur chaque particulier. Les débauches d'Anacreon ne l'empêchérent pas de vivre quatre-vingt-cinq ans, si nous en croions Lucien, qui l'a mis au nombre des persones de longue vie. On dit qu'il soutenoit sa langueur dans cette grande vieillesse, en mangeant des raisins séchés, & qu'un pepin, qui s'arrêta à son gosier, l'étrangla. Valere Maxime attribue une fin si douce à une faveur particuliere des Dieux (*H*). Persone, que je sache, n'a marqué le lieu ni le tems de sa mort (*I*), ni décidé comment s'apeloit son pere (*K*). On a plusieurs

(c) Pausan. Lib. I, pag. 21.

croiant tout ce que je viens de citer de Mr. le Fevre. *Vous le savez*, ajoute-t-il; *car il n'y a pas encore deux ans qu'on lisoit Herodote à la table de Monsieur votre pere.* C'est cela qui ne me paroît point éxact, vu qu'il n'y a rien dans Herodote, d'où l'on puisse raisonnablement inferer qu'Anacreon aiteu part dans les affaires de Polycrate. Je suis fache que des gens de beaucoup d'esprit, & de beaucoup d'érudition, aient cru, sans l'examiner, que Platon & qu'Herodote ont dit tout ce que ce savant Critique leur préte. Il faloit mieux distinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(*E*) *Il étoit d'un temperament si amoureux, qu'il lui faloit des garçons & des filles.*] Outre Bathyllus, & Smerdias, dont il sera parlé ci-dessous (14), il aima le beau Cleobulus. Il avoit pensé le tuer entre les bras de sa nourrice, en la choquant rudement, comme il marchoit de travers un jour qu'il avoit trop bu; &, non content de cela, il dit des injures à cet enfant (15). La nourrice lui souhaita qu'un jour il le louât plus qu'il ne l'avoit blâmé alors. Son voeu fut éxaucé : Cleobulus devint très-beau, Anacreon l'aima, & fit bien des Vers pour lui (16). Voilà une belle punition, & une nourrice bien vengée.

(14) *Dans la Remarque (G).*

(15) Maximus Tyrius, Orat. *XI*, *circa initium.*

(16) Dion Chrysostôme en raporte quelque-uns.

(*F*) *Si l'on avoit tous ses Poemes, on auroit une infinité de traits de son humeur voluptueuse.*] Voici quelques passages recueillis entre plusieurs autres, où il est parlé du contenu de ses Poësies. Ἄτοπος ὁ Ἀνακρέων ὁ πᾶσαν αὐτοῦ τὴν ποίησιν ἐξαρτήσας μέθης (17). *Ineptus Anacreon qui totam suam poesin ebrietatis mentione contexuerit.* Ἀνακρέων ὁ Τήϊος πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας (18). *Anacreon Teius, qui primus post Lesbiam Sappho magnam carminum suorum partem in exprimendis amoribus consumpsit.* Voici comment Horace a parlé des amours d'Anacreon :

(17) Athen. Lib. *X*, Cap. *VII*, pag. 429.

(18) Pausanias, Lib. *I*, pag. 28.

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teium,
Qui persæpe cava testudine flevit amorem (19).

(19) Horat. Epod. *XIV*, v. 9.

Voiez aussi Ciceron au IV Livre des Tusculanes, & Suidas.

(*G*) *On voit dans ses Vers la passion dont il brûloit pour Bathyllus.*] Cet exemple réfute l'excessive charité d'Elien, qui ne peut souffrir que l'on forme de mauvais soupçons sur l'amitié de notre Poëte pour Smerdias, l'un des Mignons de Polycrate (20). Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Elien se fonde sur cette raison generale, que personne ne doit accuser Anacreon d'incontinence, & d'intempérance. Μὴ γάρ τις ἡμῖν διαβαλλέτω πρὸς θεῶν τὸν ποιητὴν τὸν Τήϊον μηδ' ἀκόλαστον εἶναι λεγέτω (21). *Nemo enim per Deos hanc calumniam impingat Teio Poetæ, neque eum intemperantiæ aut incontinentiæ arguat.* Polycrate devint furieusement jaloux, quand il s'aperçut que ce Poëte s'étoit insinué fort avant dans les bonnes graces de Smerdias par les Vers flateurs qu'il avoit composez pour lui. La jalousie le porta à faire raser ce garçon (22). Le rival, qui comprit bien ce que cela vouloit dire, usa de souplesse, & fit des Vers là-dessus, où il ménagea adroitement Polycrate. Ceux qui se souviendront de ces quatre Vers de Petrone, C. 109.

(20) Ælian. Var. Hist. Lib. *IX*, Cap. *IV*.

(21) *Idem, ibid.*

(22) *Idem, ibid.* Voiez aussi Athenée, Liv. *XII*, Chap. *IX*.

Quod solum formæ decus est, cecidere capilli,
Vernantesque comas tristis abegit hyems.
Nunc umbra nudata sua jam tempora mœrent,
Areaque attritis ridet adusta pilis;

concluront de l'action de Polycrate, qu'il aimoit mieux que son Mignon perdit sa beauté, que de le voir infidelle. Strabon remarque qu'Anacreon a fourré par tout dans ses Poësies ce Tyran de Samos. Τούτῳ συνεβίωσεν Ἀνακρέων ὁ μελοποιὸς, καὶ δὴ καὶ πᾶσα ἡ ποίησις πλήρης ἐστὶ τῆς περὶ αὐτοῦ μνήμης (23). *Cum hoc vixit Anacreon Lyricus & mentione ejus opplevit sua carmina*; d'où Vossius a eu raison de conclure qu'il ne faut pas être surpris qu'il en fût aimé. *Polycrati*, dit-il (24), *carus fuit. Quod mirum? cum versibus suis eum celebraret.* Il faloit imprimer, *Quid mirum, cum versibus suis eum celebraret?* Nous verrons dans l'Article de BATHYLLUS comment Mr. le Fevre a justifié les amours d'Anacreon.

(23) Strabo, Lib. *XIV*.

(24) Vossius, de Poët. Græcis, pag. 22.

(*H*) *Un pepin .... l'étrangla. Valere Maxime attribue une fin si douce à une faveur particuliere des Dieux.*] Voici ses paroles : *Cui quidem* (Pindaro) *crediderim eadem benignitate Deorum & tantum poeticæ facundiæ, & tam placidum vitæ finem attributum; sicut Anacreonti quoque, quamvis statum humanæ vitæ modum supergresso, quem uvæ passæ succo tenues & exiles virium reliquias foventem unius grani pertinacior in aridis faucibus humor absumpsit* (25).

(*I*) *Persone n'a marqué le lieu ni le tems de sa mort.*] Suidas dit bien qu'Anacreon, chassé de Teos à cause de la révolte d'Histieus, se retira à Abdere dans la Thrace; mais ce n'est point dire qu'il y mourut : c'est seulement nous fournir de quoi le conjecturer avec quelque vraisemblance. En effet, Anacreon devoit être fort âgé en ce tems-là, vu que les victoires remportées par les Perses sur les fauteurs de la révolte d'Histieus sont de beaucoup posterieures à la mort d'Hipparchus, & tombent dans la 71 Olympiade. Au reste, l'on peut conjecturer de ce passage de Suidas, qu'Anacreon s'étoit retiré à Teos, en sortant d'Athenes, où Hipparchus l'avoit fait venir; ce qui rend assez vraisemblable, qu'il s'étoit aussi retiré à Teos apres la ruine de Polycrate, & que ce fut là qu'Hipparchus lui envoia le vaisseau à 50 rames, comme Mr. le Fevre l'assure. Il ne faut pas s'étonner qu'Anacreon ait choisi Abdere pour son asyle; car c'étoit une ville que ceux de Teos avoient bâtie, après avoir abandonné leurs maisons, lors qu'Harpagus, Lieutenant de Cyrus, se rendit maître de l'Ionie (26). Strabon ne designe point ainsi leur transmigration : il se contente de dire, que du tems d'Anacreon, les Teïens ne pouvant souffrir les injures des Perses, se retirérent à Abdere (27). Cela peut être réduit à l'événement dont Herodote a parlé; car l'invasion de l'Ionie par Harpagus se fit dans la 59 Olympiade, tems auquel Anacreon faisoit figure.

(25) Valer. Maximus, Lib. *IX*, Cap. *XII*. Voiez aussi Pline, Liv. *VII*, Chap. *VII*.

(26) Herod. Lib. *I*, Cap. *CLXVIII*.

(27) Strabo, Lib. *XIV*.

(*K*) *Persone n'a decidé comment s'apelloit son pere.*] Suidas nomme quatre persones, qui ont passé pour le pere d'Anacreon. Si c'est un diminutif de l'honneur rendu à Homere, dont plusieurs villes différentes ont passé pour la patrie, il faut avouër que c'en est un bien petit diminutif : car, au fond, cela témoigne pour l'obscurité de sa famille, plus que pour toute autre chose. Si son pere avoit été un homme de beaucoup de distinction dans Teos, les Auteurs l'eussent moins perdu de vue, & l'auroient moins confondu avec d'autres gens. Je vois néanmoins que Mademoiselle le Fevre cite Platon, pour prouver *qu'Anacreon étoit de grande naissance, & parent de Solon, dont le pere étoit de l'ancienne famille du Roi Codrus, & la mere cousine germaine de la mere de Pisistrate* (28). Elle prétend prouver cela par un passage du Dialogue de la tempérance, où elle a trouvé que le pere de Charmides descendoit *de l'ancienne famille de Dropidas, d'Anacreon, & de Solon, qui s'étoit toujours distinguée des autres par sa beauté, par sa vertu, & par ses richesses.* Persuadé comme je le suis de l'érudition de cette Dame, je me voi reduit à penser l'une de ces trois choses; 1, ou que son Platon est fort different du mien; 2, ou qu'elle a pris ce passage hors de son original; 3, ou qu'elle a suivi trop bonnement la mauvaise Version de Jean de Serres. Je ne trouve dans mon Platon si ce n'est que la famille paternelle de Charmidas avoit été louée par Solon, par Anacreon, & par plusieurs autres Poëtes, comme aiant possedé avec distinction les avantages de la beauté, de la vertu, &c. Ἥ τε γὰρ πατρῴα ὑμῖν οἰκία ἡ Κριτίου τοῦ Δρωπίδου καὶ ὑπὸ Ἀνακρέοντος καὶ ὑπὸ Σόλωνος καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν ποιητῶν, ἐγκεκοσμημένη παραδέδοται ἡμῖν ὡς διαφέρουσα κάλλει τε καὶ ἀρετῇ καὶ τῇ ἄλλῃ λεγομένῃ εὐδαιμονίᾳ. Voilà le passage selon l'Edition de Francfort de 1602. Celle de Serranus n'en differe qu'à l'égard du mot ἐγκεκοσμημένη, qui, par la faute des Imprimeurs de Francfort, a été mis au lieu de l'ἐγκεκωμιασμένη de l'Edition de Serranus; mais la Version de Ficin est beaucoup meilleure, quoi qu'elle soit peut-être inférieure à celle qui suit : *Nam quæ paternum vobis genus est, domus Critiæ filii Dropidæ, tam ab Anacreonte, tum à Solone, multisque aliis Poetis laudata nobis tradita fuit ut præcellens forma, virtute, cæterisque quæ felicitatis nomine veniunt.* Voici la Version de Serranus : *Nam paternum quidem genus quod cum isto Critia commune habes à Dropida & Anacreonte & Solone & aliis multis celeberrimis*

Si Anacreon a été de grande naissance.

(28) Vie d'Anacreon.

plusieurs Traductions de ses Poësies (*L*); mais il y a des Critiques, qui ne croient pas que tous les Vers qui courent aujourd'hui sous son nom soient de lui (*d*). Ceux qui ont parlé de ses amours pour Sappho, n'ont point consulté la Chronologie, comme nous le ferons voir dans l'Article de cette femme. On dit qu'un present, que Polycrate lui avoit fait en argent, l'embarrassa de telle sorte, qu'il fut quelques nuits sans pouvoir dormir, & qu'il alla le rendre à ce Prince. Cela n'est gueres vraisemblable, quoi que Stobée nous en ait donné Aristote pour garant. Giraldi ne cite pour cela que les Recueils Grecs d'Arsenius (*e*).

(*d*) Tanaq. Fab. Not. in Anacr. *Mlle.* le Fevre *sa fille n'est pas en cela toujours d'accord avec lui. Voiez sa* Preface *sur* Anacreon.

(*e*) Gyrald. Histor. Poët. *Dialog. IX*, *pag.* 471.

portis deducitur, & vobis traditur velut & robore & virtute & alio omni genere felicitatis instructissimum. Je passe sous silence, qu'on pourroit être descendu de Solon, & d'Anacreon, du coté paternel, sans que Solon & Anacreon fussent parens. Chaque personne a deux sortes de parens paternels, la famille de son aieul paternel, & celle de son aieule paternelle.

(*L*) *On a plusieurs Traductions de ses Poesies.*] Voici celles que Mademoiselle le Fevre marque. Mon Lecteur sera bien aise de savoir le jugement qu'elle en fait. *Il y a longtems*, dit-elle, *qu'*Anacreon *a été traduit en François par Remi Belleau; mais outre que sa Traduction est en Vers, & par consequent peu fidele, elle est en si vieux langage, qu'il est impossible d'y trouver aucun agrement. On l'a aussi traduit en Italien depuis quelques années, & le Traducteur ne s'est pas plus attaché au Grec, que Remi Belleau: sa Version ne laisse pas néanmoins d'être assez agreable, quoi qu'il s'eloigne fort souvent du sens d'Anacreon, & qu'il prenne même à tous momens des libertez qui doivent la faire passer plûtot pour une Paraphrase, que pour une Version. La Traduction Latine, dont une partie a été faite par Henri Etienne, & l'autre par Elias Andreas, & qui est celle dont on se sert ordinairement, me paroit la meilleure: elle n'est pourtant pas sans défauts; &, comme elle est aussi en Vers, elle est souvent fort obscure, & dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacreon n'a jamais pensé.* C'est ainsi que parle Mademoiselle le Fevre dans la Préface de son Anacreon. Elle le publia à Paris, l'an 1681, avec le Texte Grec d'un côté, & sa Version en prose Françoise de l'autre. Elle a fait des Remarques sur chaque Poëme d'Anacreon. J'ajoûterai quelque chose au passage que j'ai cité. La Traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a débité que Daurat étoit le veritable Auteur de la Version qu'Henri Etienne s'attribua. Mr. Colomiés temoigne qu'Isaac Vossius lui avoit dit, *qu'il avoit possedé un Anacreon où Scaliger avoit marqué de sa main qu'Henri Etienne n'etoit pas l'Auteur de la Version Latine des Odes de ce Poete, mais Jehan Dorat* (29). La Version Italienne, dont Mademoiselle le Fevre parle, est celle de Barthelemi Corsini, que Mr. Regnier des Marais fit imprimer à Paris l'an 1672 (30). Je ne m'étonne pas que Mademoiselle le Fevre n'ait point parlé de la Traduction d'Anacreon faite par un enfant, qui est devenu depuis extraordinairement celebre sous le nom d'Abbé DE LA TRAPPE: car je ne croi pas que cette Version ait jamais été imprimée. Mr. Baillet nous aprendra bien des choses là-dessus. *Il sçeut si bien*, dit-il (31) en parlant d'Armand Bouthilier de Rancé, *coopérer avec ses maîtres par l'assiduité & l'application qu'il aporta à l'étude, qu'à l'age de dix ans il savoit fort bien les Poetes Grecs, & Homere sur tous les autres; & qu'à peine avoit-il douze ou treize ans, lors qu'il publia une nouvelle Edition des Poësies d'Anacreon, avec des Remarques en Grec, qui furent admirées des Savans. Cette Edition parut en 8, à Paris, en 1639; & le tems n'a rien diminué jusqu'ici de l'etonnement que ces Remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les conferent avec la tendresse de l'age où étoit alors leur Auteur. Je ne vous parle pas d'une Traduction Françoise, qu'il fit alors du même Poete, quoi qu'elle se trouvât fort au gout de ceux qui travailloient en ce tems à la perfection de notre langue, & qu'elle fit voir qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice & d'habitude pour la Greque & la Latine.* Mr. Baillet, n'ajoûtant pas le lieu ni l'année de l'impression, & ne disant pas même en general que cet Ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuscrites: & je me confirme dans cette pensée, lors que je voi que Mr. de Longe-Pierre ne dit pas un mot de cette Version; lui, qui remarque qu'Henri Etienne *avoit mis en Vers François les mêmes Odes* d'Anacreon qu'il *rendit* ensuite *Latines*. Il remarque aussi que Ronsard en a traduit un bon nombre. C'est dans la Préface de sa Version qu'il dit cela. Son Ouvrage vit le jour l'an 1684. Le Grec est d'un côté; sa Traduction en Vers François est de l'autre: on trouve des Observations critiques à la fin de chaque piéce (32). Mr. Regnier des Marais, Sécretaire perpetuel de l'Académie Françoise, donna en 1693 une Traduction d'Anacreon en Vers Italiens, avec des Remarques.

(29) Colomiés, Opuscules, *pag.* 108.

(30) *Voiez le* Journal de Leipsic *de l'an* 1693, *pag.* 236.

(31) Baillet, Enfans celebres, *pag.* 259.

(32) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Novemb.* 1684. *Article VIII.*

Voici une fort belle Addition. Je l'emprunte mot-à-mot d'une Lettre que j'ai reçue de Mr. de la Monnoie. „ On n'a pas eu de soin jusqu'ici de recueillir, & d'examiner plusieurs particularitez curieuses touchant les Poësies qui nous restent d'Anacreon. L'on a bien dit que Henri Etienne les a deterrées le premier; mais peu de personnes savent où, & comment. Ce fut sur la couverture d'un Livre ancien, qu'il trouva l'Ode *Λέγουσιν αἱ γυναῖκες*, au raport de Victorius, qui l'a inserée au XVII Chap. du XX Livre de ses diverses Leçons. Jusques-là, on n'avoit rien vu d'Anacreon, que ce qu'Aulugelle, & l'Anthologie, en avoient conservé. Le hasard fit tomber entre les mains du même Henri Etienne deux manuscrits contenans diverses Piéces de ce Poete. Il eut l'obligation du prémier à Jean Clement, Anglois, domestique de Thomas Morus, & aporta le second d'Italie en France, après un long voiage. Aiant conferé soigneusement l'un avec l'autre, il en forma l'Edition qu'il publia pour la prémiere fois à Paris, l'an 1554. Ce Livre fut reçu diversement. La plupart des Savans le regardérent comme une heureuse découverte. Quelques-uns s'en defierent. Robortel, dans sa Dissertation de l'Art de corriger les Livres, ne reconnut pas celui-ci pour légitime. Fulvius Ursinus, dans son Edition des Lyriques Grecs, n'y fit entrer des Poësies d'Anacreon, que celles dont il trouva des vestiges dans les anciens Auteurs, comme s'il avoit tenu toutes les autres pour suspectes. Il seroit à souhaiter que les deux Manuscrits, dont nous avons parlé, & qui sont les seuls qu'on ait vus, eussent été conservez. Henri Etienne par malheur étant tombé dans une espece d'alienation d'esprit sur la fin de ses jours, les laissa perir avec beaucoup d'autres, qu'il ne communiquoit à personne, pas même à son gendre Casaubon. Il avoit traduit en Vers François les mêmes Odes d'Anacreon qu'il a mises en Vers Latins. *Eas Anacreontis Odas*, dit-il dans la Préface de ses Annotations sur Anacreon de l'Edition de Paris in 4, en 1554, *quas jam ante Gallicas feceram, in aliquot amicorum gratiam Latine quoque aggressus sum vertere.* Ce qu'on raporte d'Isaac Vossius, qui disoit avoir possedé un Anacreon où Scaliger avoit marqué de sa main que Jean Dorat étoit Auteur de la Traduction Latine de ce Poete attribuée à Henri Etienne, doit être compté pour rien. Ou Vossius se trompoit, ou Scaliger avoit été mal informé. Henri Etienne, qui d'ailleurs n'étoit point plagiaire, étoit très-capable d'une Version telle que celle-là; & Dorat, si elle avoit été de lui, n'auroit pas manqué de la reclamer. C'est sur elle que Remi Belleau fit la sienne en Vers François, qui parut peut-être si belle à Henri Etienne, qu'après l'avoir lue, il n'osa publier celle qu'il avoit faite en la même langue. Richard Renvoisy, Maître des Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle de Dijon, fit, selon le temoignage d'Antoine du Verdier, page 34 de sa Bibliothéque, une autre Traduction Françoise des Odes d'Anacreon. En quoi du Verdier aparemment s'est mépris. C'est, comme il est à presumer, la Traduction de Belleau, que Renvoisy mit en Musique, l'an 1558, ou 59, & du Verdier même le donne assez à entendre, lors qu'à la page 1222 il cite ce Renvoisy simplement comme Musicien. A l'egard de la Traduction Françoise du même Poete, faite par Mr. Bouthillier de Rancé à l'age de 12 à 13 ans, elle n'a jamais été imprimée, & il est vraisemblable, s'il y en a eu une, qu'elle étoit en prose, quoi que ceux qui en ont parlé ne l'aient pas dit positivement".

ANANIA (JEAN LAURENT D') nâtif de Taverna (*a*) dans la Calabre, a vêcu vers la fin du XVI siécle. Il est Auteur d'un Livre de Géographie en Italien, & d'un Ouvrage Latin intitulé *De naturâ Dæmonum*, qui fut imprimé à Venise, l'an 1582, in 8. L'autre Ouvrage est intitulé *Cosmographia, overo l'universale Fabrica del Mondo*, & fut imprimé à Venise, l'an 1576, in 4 (*b*). Vossius n'a point parlé de cet Auteur dans sa Liste des Géographes.

(*a*) *En Latin* Taberna. *De là vient qu'il se surnomme* Tabernas.

(*b*) *Mr.* Baudrand, *Tome II, pag.* 445. *ne marque que l'Edit. de Venise, en* 1582.

ANAXAGORAS, l'un des plus illustres Philosophes de l'antiquité, nâquit à Clazomene, dans l'Ionie environ la 70 Olympiade, & fut disciple d'Anaximenes. La noblesse de son extraction, ses richesses, & la générosité qui le porta à résigner tout son patrimoine à ses parens (*A*), le rendirent fort considérable. Il s'apliqua tout entier à la recherche de la nature, sans

(*A*) *Il résigna tout son patrimoine à ses parens.*] Avant que l'Evangile eût apris aux hommes, qu'il faut renoncer au monde & à ses richesses, si l'on veut marcher bien vite dans le chemin de la perfection, il y avoit eu des Philosophes qui avoient compris cela, & qui s'étoient défaits de leurs biens, afin de vaquer plus librement à l'étude de la sagesse, & à la recherche de la vérité. Ils avoient cru que les soins d'une famille, & d'un héritage, étoient des entraves qui empêchoient de s'avancer vers le but qui est le plus digne de notre amour. Anaxagoras & Démocrite (1) furent

(1) *Voiez la* Remarque (*B*) *de l'Article* DEMOCRITE.

sans se mêler d'aucune affaire publique. Cela fit qu'on lui demanda, s'il ne se soucioit aucunement de son païs. Sa reponse fut admirable : les Philosophes Chrétiens ne pourroient pas mieux parler. *Oui*, dit-il, en levant la main vers les Cieux, *j'ai un soin extrême de ma patrie* (a). Une autre fois, on lui demanda, *Pourquoi êtes-vous né ?* & il repondit, *Pour contempler le Soleil*, la

(a) Ex Diogen. Laërt. Lib. II, num. 6, 7.

furent de ce nombre. *Quid ergo*, dit Ciceron (2), *aut Homero ad delectationem animi ac voluptatem, aut cuiquam docto defuisse unquam arbitramur ? An ni ita se res haberet, Anaxagoras, aut hic ipse Democritus, agros & patrimonia sua reliquissent, huic discendi quærendique divinæ delectationi toto se animo dedissent ?* C'est à un tel abandon qu'Anaxagoras se crut redevable de la science qu'il avoit aquise, ou de son salut, pour me servir de son expression. *Quali porro studio Anaxagoram flagrasse credimus ? qui cum è diutina peregrinatione patriam repetisset ; possessionesque desertas vidisset,* „ *Non* „ *essem* „, *inquit*, „ *ego salvus, nisi ista periissent* (3). „ Socrate, emploiant à son ordinaire l'ironie, montre que les Sophistes de son tems avoient plus de sagesse qu'Anaxagoras, puis qu'au lieu d'abandonner comme lui leur patrimoine, ils travailloient ardemment à s'enrichir, desabusez qu'ils étoient de la sotise du vieux tems, & persuadez qu'il faut être principalement sage dans ses propres interêts ; c'est-à-dire, avoir l'adresse de gagner beaucoup d'argent. Τοὐναντίον γὰρ Ἀναξαγόρᾳ φασὶ συμβῆναι ἢ ὑμῖν. καταλειφθέντων γὰρ αὐτῷ πολλῶν χρημάτων καταμελῆσαι, καὶ ἀπολέσαι πάντα. οὕτως αὐτὸν ἀνόητα σοφίζεσθαι. λέγουσι δὲ καὶ περὶ ἄλλων τῶν παλαιῶν ἕτερα τοιαῦτα. τοῦτο μὲν οὖν μοι δοκεῖς καλὸν τεκμήριον ἀποφαίνειν περὶ σοφίας τῶν νῦν πρὸς τοὺς προτέρους, καὶ πολλοῖς συνδοκεῖ, ὅτι τὸν σοφὸν, αὐτὸν αὑτῷ μάλιστα δεῖ σοφὸν εἶναι· τούτου δ' ὅρος ἐστὶν ἄρα, ὃς ἂν πλεῖστον ἀργύριον ἐργάσηται (4). *Cùm Anaxagoras, contra ac vobis contigit, amplum patrimonium cum accepisset, neglexisse dissipasseque dicatur, adeò stultè philosophatus est : deque cæteris illorum temporum sapientibus alia quædam hujusmodi tradunt. Quapropter optimam hanc attulisse conjecturam videris, quod sapientes nostri superioribus præstant, multique in hoc consentiunt, sapientem in primis sibi ipsi sapere oportere ; hujus autem hæc est summa, ut argentum plurimum acquiratur.* Cela me fait souvenir d'une distinction que j'ai lue dans Aristote. *On trouve*, dit-il (5), *qu'Anaxagoras & Thales, & tels autres Philosophes, ont été sages, mais non pas prudens ; parce qu'ils ont ignoré ce que leur étoit utile* (6) : *ils ont su des choses abstruses, relevées, admirables, divines ; mais qui ne servoient de rien : car ils ne cherchoient pas les biens & les avantages de la vie.* Voila le goût d'une infinité de gens : ils condamnent toutes les occupations, qui ne servent pas à faire fortune. Tout ce qui ne traite pas *de pane lucrando*, ou qui ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, c'est-à-dire, *pour faire bouillir la marmite*, comme l'on s'exprimeroit aujourd'hui, leur semble vain & superflu (7). Anaxagoras s'éloignoit beaucoup des idées de ces gens-là. Il abandonnoit ses terres à la merci des moutons, pour s'occuper tout entier à l'Astronomie & à la Physique. Philon (8), Plutarque (9), Philostrate (10), Himerius (11), & Suidas, parlent de cela. On n'oublie guere, ni Democrite, ni Cratès, quand on tombe sur ce sujet. Les Peres mêmes de l'Eglise en font mention (12) : mais St. Chrysostome (13) declare que la conduite de ces Philosophes étoit une folie, & une bêtise, & non un mépris des richesses. *Le Diable*, ajoûte-t-il, *s'est étudié toujours à décrier & à diffamer les créatures de Dieu, par l'incapacité qu'on a eue de se bien servir de son argent.* N'est-ce point rendre la pareille aux Gentils, qui traitoient de fols & d'insensez tous les Chrétiens qui renonçoient à leurs patrimoines, & se retiroient dans des solitudes (14). C'est ainsi qu'on trouve du bien ou du mal par tout, selon que l'on est rempli de tels ou de tels préjugés. Notons qu'Apollonius de Tyane critiquoit un peu la conduite d'Anaxagoras, comme l'action d'un Philosophe qui avoit cherché le profit des bêtes, plutôt que celui des hommes (15). Il y a de la chicane dans cette censure : car pour ne rien dire du profit qu'apportent aux hommes les pâturages publics, n'est-il pas clair qu'Anaxagoras avoit tout lieu de prétendre que les terres qu'il abandonnoit seroient cultivées par ses parens ? Les quatre Vers, qui commencent par *sic vos non vobis* dans la Vie de Virgile, contiennent un fait très-certain ; c'est qu'en travaillant pour le profit des moutons, des bœufs, &c, on travaille pour les hommes. Eusebe a été plus équitable envers Anaxagoras qu'Apollonius de Tyane ; car il raporte l'abandon des terres comme une preuve d'un attachement à la Physique plus grand que n'avoit été encore celui de tous les autres Philosophes. Φασὶ γοῦν ὡς πρῶτος μάλιστα παρὰ τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἐθαύμασε φυσιολογίαν, μηλόβοτόν γέ τοι τὴν ἑαυτοῦ χώραν δι' αὐτὴν εἴασε (16). *Et verò superiores omnes quantum is Physiologiæ studio superarit, vel ex eo intelligi, quod agros ipse suos magnitudine pastionis uberrimos ejus amore reliquerit.* Je me sers de la Traduction ordinaire, qui est celle de François Viger ; mais j'avertis qu'elle est fautive à l'egard de μηλόβοτον χώραν, qu'il faloit tourner par *agros ovibus depascendos*, & non point par *agros magnitudine pastionis uberrimos*.

(2) Cicero, Tusculan. Lib. V, circa finem.

(3) Valer. Maximus, Lib. VIII, Cap. VII, num. 6 in Externis.

(4) Plato, in Hippiâ majore, (& non pas in Phædro, comme cite Mr. Menage in Diog. Laërt. Lib. II, num. 6, pag. 2246.

(5) Aristot. Eudemior. Lib. V, Cap. VII, pag. 184.

(6) Σοφοὺς μὲν, φρονίμους δ' οὔ φασιν εἶναι, ὅταν ἴδωσιν ἀγνοοῦντας τὰ συμφέροντα αὑτοῖς. Sapientes quidem esse dicunt, prudentes verò nequaquam, cum videant eos quæ sibi utilia sunt ignorare. Aristotel. Eudemior. Lib. V, Cap. VII, pag. 184.

(7) Voiez le Paragraphe VIII du Projet de ce Dictionaire, à la fin du dernier Volume.

(8) Philo, de Vitâ contemplativâ.

(9) Je cite ses paroles dans la Remarque (R) de l'Article DEMOCRITE.

(10) Philostrat. in Vitâ Apollon. Lib. I, Cap. VIII.

(11) Himer. apud Phot. pag. 1088.

(12) Lact. Lib. III, Cap. XXII. Origenes contra Cels. Lib. II.

(13) Voiez sa Homilie VII sur les Actes des Apôtres, pag. 47 Edition de Paris, en 1636.

(14) Voiez Rutilium Numatianum dans son Itineraire. J'ai raporté ci-dessus quelques-unes de ses paroles, à la fin de la Remarque (E) de l'Article ABDERITES. (15) Philostr. in Vitâ Apollon. Lib. I, Cap. VIII. Cet endroit a été miserablement traduit par Vigenere, qui fait dire à l'Auteur, qu'Anaxagoras, s'estant adonné à la nourriture des bestes blanches & des chameaux, avoit plutost employé sa Philosophie pour l'utilité du bestail que des hommes. La Version Latine de Rhinuccinus ne vaut pas mieux, *Ajebat Clazomenium Anaxagoram ovibus & camelorum armentis nutriendis intentum pecorum gratiâ magis quàm hominum philosophatum esse.* (16) Euseb. Præparat. Evangel. Lib. XIV, Cap. XIV, pag. 750.

Il nous reste encore des Observations à faire sur le desinteressement d'Anaxagoras. C'étoit un homme, qui se seroit très-bien aquité des charges publiques : car non seulement ses conseils servoient de beaucoup à celui qui gouvernoit les Atheniens ; mais aussi ils lui étoient necessaires (17). Cependant il ne se soucia jamais de se mêler du Gouvernement : il ne se voulut jamais prévaloir de l'autorité & du credit de Pericles, pour s'élever aux emplois, il se borna aux speculations philosophiques, & se guérit parfaitement d'une ambition qu'une infinité d'autres Savans sont incapables de reprimer, lors même, que comme lui, ils n'ont ni l'intelligence des affaires politiques, ni la protection & la faveur des Puissances. Je ne doute point que Ciceron ne l'ait principalement compté parmi les grans personnages dont il dit, que ce fut dommage pour les Républiques qu'ils se fussent entiérement adonnez à étudier la nature. *Eadem autem alii prudentia, sed consilio ad vitæ studia dispari, quietem atque otium secuti, ut Pythagoras, Democritus, Anaxagoras, a regendis civitatibus toto se ad cognitionem rerum transtulerunt, quæ vita propter tranquillitatem, & propter ipsius scientiæ suavitatem, qua nihil est hominibus jucundius, plures quam utile fuit rebus publicis, delectavit* (18). Mais non seulement il negligea les honneurs, il n'eut pas même le soin de se procurer ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance : il ne fit aucune attention, ni à la facilité d'amasser du bien, que le crédit & l'amitie de Pericles lui auroient fournie, ni aux besoins de la vieillesse. La recherche des secrets de la nature absorboit toutes ses autres passions. Il éprouva enfin que son mépris des richesses n'eut pas dû être si grand : il se vit réduit dans ses vieux jours à n'avoir pas de quoi vivre, & il n'eut recours dans cette nécessité qu'à une tranquille resolution de mourir de faim ; mais Pericles aiant su cela en prévint l'effet. Ecoutons Plutarque : *Pericles*, dit-il (19), *secourut de ses richesses plusieurs pauvres gens, & mesmement Anaxagoras, entre autres : duquel on conte, qu'estant Pericles si empesché ailleurs, qu'il n'avoit pas loisir de penser à lui, il se trouva delaissé de tout le monde en sa vieillesse, & se coucha la teste affublée en resolution de se laisser mourir de faim. Dequoi Pericles estant averti, s'encourut aussi tost tout esperdu devers lui, & le pria le plus affectueusement qu'il lui fut possible qu'il retournast en volonté de vivre, en lamentant non lui, mais soi mesme, de ce qu'il perdoit un si feal & si sage conseiller ès occurrences des affaires publiques. Adonc Anaxagoras se descouvrit le visage, & lui dit,* „ *Ceux qui ont affaire de la lumiere d'une lampe,* „ *Pericles, y mettent de l'huile pour l'entretenir* ". Voulez-vous voir une autre preuve du peu d'ambition de ce Philosophe ? On lui offrit de consacrer à sa memoire tous les honneurs qu'il voudroit : il rejetta cette faveur, & ne demanda autre chose, si ce n'est que le jour de sa mort fût une journée de vacances pour les écoliers. Τὰς διδομένας ἀρνησάμενος τιμὰς, ᾐτήσατο τὴν ἡμέραν ἐκείνην καθ' ἣν ἂν τελευτήσῃ τοὺς παῖδας ἀφιέναι παίζειν καὶ σχολάζειν ἀπὸ τῶν μαθημάτων (20). *Honoribus qui offerebantur recusatis, postulavit ut eo quo decessisset è vivis die, pueris scholarum vacatio & discendi concederetur.* N'étoit-ce pas souhaiter que sa mort fût un sujet de plaisir à bien des gens, & non pas une affliction ? Et ne voit-on point là un mépris extrême de tout ce qui flate le plus la vanité des mortels ?

Faisons deux petites Réflexions sur le passage de la Vie de Pericles. Il nous aprend qu'Anaxagoras entendoit très-bien la Politique, quoi qu'il ne fit profession que de la Philosophie speculative. Pourquoi donc ne croirions-nous pas qu'il composa le Traité *de Regne*, dont Elien a cité une Sentence (21) ? Je veux qu'il soit d'un autre Anaxagoras, comme Meursius & Mr. Menage le suposent (22), toujours est-il vrai que la raison qu'en donne Mr. Menage n'est pas solide (23) : il l'auroit compris lui-même, s'il eût songé à cet endroit de Plutarque. Voilà ma premiere Reflexion. L'autre est que cette vieillesse, que l'on attribue à notre Philosophe, ne s'accorde point avec ceux qui disent qu'il vint à Athenes agé de vingt ans, & qu'il y sejourna trente années. Il auroit donc falu, qu'avant que d'avoir plus de cinquante ans, il eut reçu de Pericles la visite dont Plutarque fait mention. Je finis par un Passage d'Ovide, où l'on voit que les prémiers Astronomes ont dû être des personnes épurées de la sensualité, & du soin de parvenir aux honneurs, & d'aquerir des richesses. Anaxagoras en est un exemple bien parlant.

Felices animos, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit !
Credibile est illos pariter vitiisque locisque
Altius humanis exseruisse caput.
Non Venus & vinum sublimia pectora fregit ;
Officiumque fori, militiæve labor.
Nec levis ambitio, perfusaque gloria fuco ;
Magnarumve fames sollicitavit opum.
Admovêre oculis distantia sidera nostris ;
Ætheraque ingenio supposuêre suo.
Sic petitur cælum, non ut ferat Ossan Olympus ;
Summaque Peliacus sidera tangat apex.
Nos quoque sub ducibus cælum metabimur illis ;
Ponemusque suos ad stata signa dies (24).

(17) Voiez ci-dessous les paroles de Plutarque Citation (19).

(18) Cicero, de Oratore, Lib. III, Cap. XV, (& non pas Lib. II, comme cite Mr. Menage sur Diogene Laërce, num. 7) folio 81, B.

(19) Plutarch. in Vitâ Periclis, pag. 162. Je me sers de la Version d'Amiot.

(20) Idem, in Præcept. Reip. gerendæ, p. 820, D. Diogene Laërce, comme on l'a vu dans le corps de cet Article, a raconté les choses un peu autrement.

(21) Ælian. Var. Hist. Lib. IV, Cap. XIV.

(22) Voiez les Notes de Kuhnius sur cet endroit d'Ælien.

(23) Alium igitur fuisse ab Anaxagora nostro credo. Menag. in Laërt. Lib. II, num. 7. Il tire cette conséquence de ce qu'Anaxagoras ne s'étoit pas apliqué au Gouvernement.

(24) Ovid. Fastor. Lib. I, v. 297, & seqq.

la Lune & le Ciel (b) Conformément à cela, il mettoit le souverain bien, ou la fin de la vie humaine, dans la contemplation, & dans l'état libre que la contemplation produit (c). Il n'avoit que vingt ans, lors qu'il commença de philosopher dans Athenes (d). Il y a des Auteurs, qui disent qu'il fut le premier qui y transporta l'Ecole philosophique, qui avoit fleuri dans l'Ionie depuis son fondateur Thales. C'est ce que j'examinerai dans l'Article d'ARCHELAÜS le Philosophe. Ce qu'il y a de certain est qu'il eut d'illustres Disciples dans Athenes, & nommément Pericles & Euripide. Quelques-uns y ajoûtent Themistocle, & Socrate; mais la Chronologie les réfute à l'égard de Themistocle (e). Il n'y a guere de choses, qui puissent donner une idée plus avantageuse de son habileté, que le caractere des progrès qu'il fait faire au grand Pericles; car il lui inspira ces manieres graves & majestueuses, qui le rendirent si capable de gouverner la République (f): il le prépara à cette éloquence sublime & victorieuse, qui le rendit si puissant (g), & il lui aprit à craindre les Dieux, sans superstition (h). Joignez à cela que ses conseils l'aidérent beaucoup à soutenir le pesant fardeau du Gouvernement (i). Il se signala par la nouveauté & par la singularité de ses dogmes. Il enseigna qu'il y avoit des colines, & des vallées, & des habitans, dans la Lune; & que le Soleil étoit une masse de matiere tout-à-fait en feu (B), & plus grande que le Peloponnese (k). Il disoit que la neige est noire (l), & il en donnoit une raison peu solide; car il se fondoit d'un côté sur ce que la neige est une eau condensée, & il suposoit de l'autre que le noir est la couleur propre de l'eau (m). Il croioit en général que les yeux ne sont point capables de discerner la vraie couleur des objets, & que nos sens sont trompeurs; & qu'ainsi c'est à la raison, & non pas à eux, à juger des choses (n). Il disoit aussi que les cieux étoient de pierre (o), & que c'étoit la vitesse de leur mouvement qui les empêchoit de tomber (p). D'autres assurent qu'il avouoit que le Ciel *est de nature de feu quant à son essence*, mais que par la véhémence de sa révolution ravissant des pierres de la terre & les aiant allumées elles devinrent Astres (q); & qu'au commencement les animaux furent formez de la terre, & d'une humidité chaude (r); & qu'ensuite, ils s'engendrérent les uns les autres, les mâles au côté droit, & les femelles au côté gauche (s). Il admettoit autant de sortes de principes, que de corps composez; car il suposoit que chaque espece de corps étoit formée de plusieurs petites parties semblables, qu'il apelloit *homœomeries*, à cause de cette conformité. Mais cela l'engageoit à convenir d'une chose qui embarassoit son Systême (t), c'est que les semences, ou les principes de toutes les especes, se trouvoient dans chaque corps. Mr. Moreri a très-mal représenté ce sentiment (C). Lucrece l'avoit néanmoins très-bien

(b) Diogen. Laert. Lib. II, num. 10.

(c) Clem. Alexandr. Stromat. Lib. II, pag. 416.

(d) Diog. Laertius, Lib. II, num. 7.

(e) Plutarch. in Themistoc. pag. 112.

(f) Idem, in Pericle, pag. 154.

(g) Voiez la Remarque (K) de l'Article de PERICLES, à la fin.

(h) Voiez les Remarques (A) & (B) de l'Article PERICLES.

(i) Voiez la Citation (19).

(k) Diog. Laertius, Lib. II, num. 8.

(l) Cicero, Academ. Quæstion. Lib. II, C. XXIII & XXXI. Lactant. Lib. V, Cap. III.

(m) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyposs. Lib. I, Cap. XIII.

(n) Idem, adv. Mathem. Lib. VII, p. 158.

(o) Voiez la Remarq. (I), au commencement.

(p) Diog. Laert. Lib. II, num. 12.

(q) Plut. de Placitis Philosoph. Lib. II, Cap. XIII. Je me sers de la Version d'Amiot.

(r) Diog. Laertius, Lib. II, num. 12.

(s) Id. ibid. num. 9.

(t) Voiez la Remarque (G).

(B) *Il enseignoit que le Soleil étoit une masse de matiere tout-à-fait en feu.*] Je me suis servi de cette expression générale, parce que les Interpretes ne s'accordent pas sur le véritable sens de ces paroles de Diogene Laerce: [illegible] (25). Les uns veulent qu'elles signifient une masse de fer brulant: d'autres aiment mieux une pierre toute enflammée; d'autres un globe de feu, qui n'étoit ni fer, ni pierre. *Videtur mihi Anaxagoras*, c'est ainsi que parle Casaubon, *per* [illegible] *non tam lapidem aut ferrum, quam globum quemlibet igneum*, [illegible], *ut ait Plutarchus, intelligere voluisse* (26). La plupart de ceux qui ont raporté ce dogme d'Anaxagoras se sont fixez à la seconde explication, & elle s'accorde parfaitement avec l'Hypothese de ce Philosophe, comme on le verra ci-dessous (27). Citons d'abord Xenophon. [illegible] (28). C'est-à-dire, selon la Version de Mr. Charpentier, *Disant aussi que le Soleil n'estoit qu'une pierre enflammée, il ne consideroit pas qu'une pierre ne brille point dans le feu, & n'y peut pas durer long-temps, sans se consumer; au lieu que le Soleil dure toujours, & est une source inépuisable de lumiere.* Platon sera mon second témoin. Il introduit Socrate, qui, se voiant accusé de dire que le Soleil étoit une pierre, & que la Lune étoit une terre (29), répond, *On me prend pour Anaxagoras, dont les Livres sont remplis de tels discours, & l'on s'imagine que je suis assez simple pour enseigner ces absurditez à des jeunes gens, qui se moqueroient de moi, si je m'attribuois une doctrine contenue dans les Ouvrages d'un autre, & qui se vendent à bon marché.* Comme je ne fais que donner là une notion generale des paroles de Platon, il est juste de les montrer elles-mêmes à ceux qui ne se contentent pas du precis d'un temoignage. [illegible] (30). *Anaxagoram tu quidem, ô amice Melite, accusare tibi videris, neque ita hos parvi facis, existimans eos literarum ignaros esse, quasi nesciant libros Anaxagoræ Clazomenii ejusmodi opinionibus esse plenos. Juvenes vero hæc a me discunt? quibus liceret interdum etiam si multi sint, unius drachmæ pretio emtis ex orchestra Socratem deridere, si sua esse fingeret, præsertim quum tam absurda sint.* Vous trouverez dans Plutarque, qu'Anaxagoras fut condamné comme un impie, pour avoir dit que le Soleil étoit une pierre (31). St. Cyrille d'Aléxandrie (32), & St. Augustin (33), sont aussi de ceux qui ont dit, que selon Anaxagoras, le Soleil étoit une pierre enflammée. Suidas explique par [illegible] le [illegible] de Diogene Laerce. Je m'étonne donc de ce que Mr. Charpentier aime mieux dire, qu'*Anaxagore soutint que le Soleil n'estoit qu'une masse de fer enflammée* (34).

(C) *Mr. Moréri a très-mal représenté un de ses sentimens, que Lucrece avoit néanmoins très-bien exposé, &c.*] Nous mettons dans cette Remarque toutes les erreurs de Mr. Moréri.

I. Il se figure qu'Anaxagoras enseigna, *que les principes des choses avoient en eux les caracteres des parties; car, comme l'or est composé de petites parcelles unies ensemble; de même, tout ce grand monde est fait de semblables parties, qui sont le tout, & sont le premier mobile des choses.* Quel galimatias! quelles ténebres! Heraclite a-t-il jamais pu s'exprimer si obscurément? A quoi bon l'exemple de l'or *composé de petites parcelles unies ensemble?* Cela convient-il à l'or plutôt qu'à tout autre matiere? Ne faloit-il pas ajouter que ces petites parcelles, qui composent l'or, sont elles-mêmes de l'or? C'est ce qu'enseignoit Anaxagoras: il croioit qu'un os visible étoit composé de plusieurs os invisibles; & que le sang, que nous voions, étoit composé de plusieurs petites goutes, dont chacune étoit du sang. C'est pour cela qu'il apelloit ses principes [illegible] (35), *similaritates*. Lisez ces Vers de Lucrece.

Nunc & Anaxagoræ scrutemur Homœomerian,
Quam Graii memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas.
Sed tamen ipsam rem facile est exponere verbis,
Principium rerum quam dicit Homœomerian.
Ossa videlicet e pauxillis atque minutis
Ossibus; sic & de pauxillis atque minutis
Visceribus viscus gigni; sanguenque creari
Sanguinis inter se multis coeuntibu' guttis;
Ex aurique putat micis consistere posse
Aurum; & de terris terram concrescere parvis;
Ignibus ex ignem; humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione, putatque (36).

Je ne raporterai pas toutes les raisons que Lucrece étale contre ce dogme, je n'insisterai que sur la prémiere. Il montre, que suivant cela, les premiers principes des choses seroient corruptibles tout autant que les corps mêmes les plus composez. Cette consequence entraine deux grans inconveniens: l'une, que la difference, qui doit être entre les principes & les mixtes, ne se trouve point dans l'Hypothese d'Anaxagoras. La difference, dont je parle, est que les principes (37) doivent toujours demeurer les mêmes, quelque souvent que les mixtes soient detruits. Ce sont seulement les mixtes qui naissent, qui meurent, & qui passent par mille vicissitudes de génération, & de corruption; mais les principes retiennent invariablement leur nature sous toutes les formes qui se produisent successivement. Anaxagoras ne pouvoit pas dire cela de ses principes; car, si par exemple ceux de la chair avoient la nature de chair, ils étoient aussi sujets à la destruction qu'une grosse masse de chair, & ainsi des autres, vu que d'ailleurs il n'admettoit dans la matiere aucune partie indivisible (38). Nous verrons ci-dessous (39) s'il auroit pu suposer que les principes étant éternels & incréez devoient être imperissables. L'autre inconvenient est, que la destruction des prémiers principes ne differe pas de ce qu'on apelle *annihilation*; car quand ils cessent d'être, ils ne se résolvent point en d'autres choses, dont ils soient composez, vu que la simplicité qui leur est propre ne souffre point de composition. Ils périssent donc entierement, & ils sont anéantis. Or la lumiere naturelle ne conçoit pas qu'un tel changement soit possible (40). La destruction des corps composez n'est point sujette à cette difficulté, ils subsistent toujours dans leurs principes: le bois, par éxemple, détruit par le feu ne cesse pas d'exister entant que matiere, ou que substance étendue. Voilà donc un très-grand défaut dans le Systême d'Anaxagoras: les

(25) Diog. Laertius, Lib. II, num. 8.

(26) If. Casaubon. in hunc locum Diogen. Laertii.

(27) Dans la Remarque (I).

(28) Xenophont. Memorabil. Lib. IV.

(29) [illegible] Solem quidem lapidem esse dicit, Lunam vero terram. Plato, in Apologiâ Socratis, pag. 26, A.

(30) Idem, ibid.

(31) Plutarch. de Superstit. pag. 169, E.

(32) Cyrillus, Libr. VI contra Julian.

(33) August. de Civitat. Dei, Lib. XVIII, Cap. XLI.

(34) Charpentier, Vie de Socrate, pag. 7.

(35) Plut. de Placit. Philosoph. Lib. I, Cap. III, pag. 876. Diogen. Laertius, Lib. II, num. 8.

(36) Lucret. Lib. I, Vers. 830.

(37) Entendez par là la matiere ou le Subjectum ex quo.

(38) Nec tamen esse ullâ parte idem in rebus inane Concedit, neque corporibus finem esse secandis. Lucret. Lib. I, Vers. 843.

(39) Dans la Remarque (G).

(40) At neque reccidere ad nihilum res posse, neque autem Crescere de nihilo, testor res ante probatas. Lucret. Lib. I, Vers. 857.

bien exposé, & assez solidement réfuté. Cela nous donnera lieu de proposer quelques Réfléxions sur

les principes y sont composez, & de matiere, & de forme, & n'ont point par consequent la simplicité & l'immutabilité que l'ordre demande. On n'eut point remedié à ce mal-là, en suposant que l'Intelligence qui presidoit aux generations ne soufroit jamais qu'ils fussent detruits. N'est-ce pas un assez grand inconvenient, que de leur nature ils fussent sujets à la corruption, & qu'ils n'en pussent être garantis que par privilege, ou pour mieux dire par miracle? Je ne dis rien de leur multitude, qui est aussi un defaut insigne; car il est de l'essence d'un beau systême, qu'un tres-petit nombre de causes y produisent une infinité d'effets.

Lucrece ne s'avisa pas de proposer une objection qui eût pu ruiner tout le fondement de l'hypothese d'Anaxagoras. Le motif de ce Philosophe, dans la suposition de ses *homœomeries* ou *homogeneitez*, fut qu'aucun etre ne se fait de rien, & ne se reduit au neant (41). Or, si la terre, par exemple, etoit formée de choses qui ne fussent point terre, elle se feroit de rien; & si aiant été terre, elle cessoit d'etre terre, elle seroit aneantie: il faut donc qu'elle se fasse de ce qui est terre, & que dans ce qu'on nomme destruction ou corruption, elle se reduise ou se resolve en parties qui soient terre. Selon cela, il n'y avoit point de generation ni de corruption, point de naissance ni de mort, proprement dites. La generation d'une herbe n'etoit autre chose que l'assemblage de plusieurs petites herbes: la destruction d'un arbre n'etoit autre chose que la desunion & la dispersion de plusieurs arbres. *Nous voions*, ajoûtoit-il (42), *que les alimens les plus simples, l'eau & le pain, se convertissent en cheveux, en veines, en arteres, en nerfs, en os, &c: il faut donc que dans le pain & dans l'eau il y ait de petits cheveux, & des veines, & des arteres, &c, que nos yeux à la verité ne découvrent point; mais qui ne sont pas invisibles à notre Raison, ou à notre entendement.* Il est clair qu'il se fondoit sur une fausse supotition, savoir que de rien il se feroit quelque chose, si les parties du pain, qui fournissent de la nourriture aux os, n'avoient pas eu la nature d'os dans le pain même. On doit s'etonner qu'un si grand genie ait pu raisonner ainsi. Ne voioit-il pas qu'une maison ne se faisoit point de rien, encore qu'elle fut batie de materiaux qui n'etoient pas une maison? Quatre lignes, dont aucune n'est quarrée, ne font-elles pas un quarré? ne suffit-il pas qu'on les range d'une certaine façon? de plusieurs pieces de toile, dont aucune n'est un pourpoint, ne fait-on pas un pourpoint? y a-t-il là le moindre vestige de creation? Puis donc que dans les choses artificielles le seul changement de la figure & de la situation des parties sufit à former un tout, qui est diferent de chacune de ses parties quant à son espece & à ses proprietez, ne faloit-il pas comprendre que la nature, infiniment plus habile que l'art humain, peut former des os, & des veines, sans joindre ensemble des parties qui soient deja des os, & des veines; mais qu'il lui sufit de travailler sur des corpuscules qui puissent recevoir telle ou telle situation, telle ou telle configuration? moiennant cela, sans que de rien il se fasse quelque chose, ce qui n'etoit aucunement chair deviendra chair, &c. Voila ce que Lucrece eût pu objecter à notre Anaxagoras: il eut ruiné l'hypothese des *homœomeries* par les fondemens. Passons aux autres fautes de Monsr. Moréri (43).

II. *Anaxagoras*, dit-il, *fut surnommé Νοῦς ou l'Esprit, à cause de la subtilité de sa doctrine.* Diogene Laerce ne dit rien de cette raison: il assure simplement & absolument qu'on le surnomma ainsi, à cause de son hypothese, qu'une Intelligence avoit presidé au debrouillement du cahos (44). Timon (45), & Harpocration (46), le disent aussi. Je ne sai point que Plutarque n'ait parlé de la raison que Monsr. Moréri propose; mais comme il allegue aussi celle qu'on lit dans Diogene Laerce (47), & qui est plus vraisemblable, il ne faloit point que Mr Moréri la suprimât.

III. Il impute faussement à notre Anaxagoras d'avoir admis des atomes (48). Cette erreur est d'autant plus lourde, qu'il venoit de dire, qu'Anaxagoras admettoit *des parties infinies en tous les corps.* Voila deux sentimens qui se detruisent l'un l'autre: car généralement parlant, l'hypothese des atomes peut bien soufrir qu'il y ait une infinité de corpuscules; mais elle demande que leur nombre soit fini dans chaque corps, puis que l'une des raisons des Atomistes est d'eviter les absurditez de la divisibilité à l'infini, qui suit necessairement la suposition que chaque corps est composé d'un nombre infini de parties.

IV. Il n'est pas vrai que Lucien feigne que Jupiter écrasa Anaxagoras d'un coup de foudre. Nous verrons ci-dessous (49) les paroles de Lucien.

V. Je ne sai sur quel fondement Mr. Moréri raconte, qu'Anaxagoras *voiagea en Egypte, où il aprit les secrets & les mysteres des Savans de ce païs*: je ne me souviens point d'avoir lu cela dans aucun ancien Auteur; car je demande qu'il me soit permis à cet égard-là de mettre Theodoret parmi les Modernes: Theodoret, dis-je, qui a parlé de ce voiage d'Anaxagoras (50); mais qui se trompe d'ailleurs, en faisant ce Philosophe contemporain de Pythagoras. Au pis aller, il me restera une matiere de censure, puis que Moréri n'a point cité Theodoret, ni aucun Auteur qui ait fait mention de ce voiage.

VI. *Il croioit que les Astres*, ce sont les termes de Monsr. Moréri, *avoient d'abord eu un mouvement confus, qui s'étoit enfin reglé.* Ce n'étoit point du tout le sentiment d'Anaxagoras. Voici au contraire ce que Diogene Laërce lui attribue, qu'au commencement les Astres se mouvoient de telle maniere, que le Ciel aiant la forme d'une voute, le pole, qui ne se couche jamais, etoit vertical à la terre; mais qu'ensuite, il s'inclina (51). Ne lui en deplaise, c'etoit avoir une connoissance bien mediocre de la Sphere. C'etoit ignorer que le pole boreal, incline sur l'horizon de l'Ionie, & de plusieurs autres païs, est vertical à la terre à l'egard d'un certain endroit, tout autant qu'il l'a pu etre au commencement. Si l'on a voulu dire que ce pole, étant autrefois dans le zenith de l'Ionie, avoit décliné ensuite vers l'horizon, on s'est tres-mal exprimé, & l'on a dû croire que l'Ionie etoit au commencement une region bien disgraciée & bien malheureuse. Plutarque raporte ceci un peu autrement. Il dit qu'Anaxagoras croioit que le Monde fut composé, & les animaux produits de la terre; que le Monde se pencha de lui-même, (ἐκ τοῦ αὐτομάτου) vers le midi, à l'avanture par la divine providence (ὑπὸ προνοίας) afin qu'il y eût des parties habitables, & des parties inhabitables par froid excessif, par embrasement, par temperature (52).

VII. Il n'est pas vrai que Diogene Laerce fasse mention d'un Orateur nommé Anaxagoras, & disciple de Socrate. Il le fait disciple d'Isocrate (53).

VIII. Il est encore plus faux que notre Anaxagoras ait enseigné que les parties semblables etoient *le premier mobile des choses.* Nous verrons dans la Remarque suivante, que le premier mobile etoit, selon lui, un Esprit distinct des *homœomeries.* Si Mr. Moréri avoit entendu l'Auteur de la Vie de ce Philosophe, il ne seroit pas tombé dans cette bévue. Ἐκ τῶν ὁμοιομερῶν μικρῶν σωμάτων τὸ πᾶν συγκεκρίσθαι, νοῦν δὲ ἀρχὴν κινήσεως (54). *Ex parvis similium partium corporibus hoc totum esse compositum*, MENTEMQUE INITIUM ESSE MOTUS.

IX. Mr. Moréri n'a pas bien représenté le sens de la premiere partie de ce Grec de Diogene Laerce. *Tout ce grand Monde*, dit-il, *est fait de semblables parties, qui font le tout.* Je me suis déjà plaint du galimatias de ces paroles; mais il faut ici les examiner plus amplement, afin de montrer de quelle maniere un Auteur François se doit garentir des équivoques où l'on tombe, quand on ne se souvient pas qu'une expression, qui etoit claire pour les Grecs, n'est que ténèbres en ce siecle, si l'on n'use pas de paraphrase. Je dis cela, sans vouloir justifier le bon Diogene Laerce, qui, la plupart du tems, ne savoit ce qu'il disoit, en abrégeant les dogmes des Philosophes. J'eusse voulu que Mr. Moréri se fut servi de ces termes, *l'Univers a été l'effet ou le resultat du triage des petites parties semblables.* De la maniere qu'il s'exprime, il nous fait prendre le Monde pour un tout, dont chaque partie est de même nom, & de même qualité que toutes les autres (55); ce qui est si faux, qu'il sufit d'ouvrir les yeux, pour connoitre ce mensonge: les aveugles mêmes le peuvent connoitre, & ne le peuvent ignorer; car ils savent necessairement qu'ils sont composez de chair & d'os, & que leurs cheveux ne ressemblent point à leurs ongles. Ceux qui ont la plus petite teinture de la Philosophie des Ecoles, savent qu'un composé *homogene* est celui dont les parties ont le même nom, & les mêmes qualitez, que leur tout, & qu'un composé *hétérogene* est celui dont les parties ne s'apellent point comme leur tout, & n'ont point chacune les mêmes proprietez que les autres. L'eau, le lait, le vin, la chair, un os, sont des composez *homogenes*; car par exemple, chaque goute du liquide, qui compose un fleuve, s'apelle de l'eau, & a l'essence de l'eau. Il en va tout autrement d'un composé *heterogene*; ses parties n'ont point son nom, ni sa nature, ni le nom & les qualitez les unes des autres. Tel est, par exemple, le corps d'un bœuf: il est composé de sang, & de chair, & d'os, & de plusieurs autres parties qui ont chacune leur nom & leurs qualitez. Cela etant, il n'y a personne qui puisse dire que l'Univers est un composé *homogene*, & non pas un tout *heterogene*: ses parties sont les unes opaques, & les autres diaphanes: les unes liquides, & les autres dures; ici est la terre, & là l'air & l'eau: ici une prairie, & là un bois. Anaxagoras eût extravagué plus folement que le plus absurde visionaire qu'on ait jamais mis dans les petites maisons, s'il eut heurté sur cela; & neanmoins, les expressions de Mr. Moréri signifient clairement qu'il enseignoit que l'Univers etoit un tout *homogene.* C'est donc lui imputer tres-faussement une absurdité epouvantable. Il faloit donc se servir d'une autre phrase, pour decrire son sentiment: il faloit choisir des termes qui ne confondissent pas le sens *collectif* avec le sens *distributif* du mot *tout* (56). Je m'explique par un exemple. Suposons que tous les bourgeois d'une grande ville soient divisés en dix classes, & qu'on mette dans la premiere ceux qui ont vint mille francs, & dans la seconde ceux qui en ont quinze mille, & ainsi du reste. Quiconque diroit, *Toute cette ville est composée de bourgeois également riches*, n'auroit raison que dans un sens distributif dont notre langue ne s'accommoderoit pas facilement en cette rencontre. Il voudroit dire que les dix portions qui composeroient tout ce peuple seroient composées chacune de gens egalement riches; mais il couvriroit sa pensée sous des mots impropres, obscurs, & embarrassés: il auroit besoin d'un, *c'est-à-dire que l'égalité des richesses ne se trouve qu'en comparant les gens*

(41) Plutarch. de Placit. Philosophor. Libr. I, Cap. III, pag. 876. Aristoteles, Physicor. Libr. I, Cap. IV, pag. 258.

(42) Plutarch. ibid.

(43) *Je ne les marquerai point celles de Citation : il ne cite Plutarque qu'in Vitâ Niciae, (il faloit dire Niciae,) or il ne raporte rien de ce que Plutarque dit là, & il y a d'autres Traitez de Plutarque, qu'il etoit plus à propos de citer.*

(44) Diogen. Laërt. Libr. II, num. 6.

(45) Timon Phliasius in Sillis, apud Laertium, Libr. II, num. 6.

(46) Harpocrat. in Ἀναξαγόρας.

(47) *Je raporte les paroles de Plutarque dans la Remarque (D), Citation (61).*

(48) *Voiez ci-dessus les Vers de Lucrece, pag. 205, Citation (36).*

(49) *Dans la Remarque (K), Citation (158).*

(50) Theodoret de Curat. Affect. Serm. II, pag. 489.

(51) Diogen. Laërt. Libr. II, num. 9.

(52) Plutarch. de Placit. Philosophor. Libr. II, Cap. VIII, pag. 887.

(53) Diogen. Laërt. Libr. II, num. 15.

(54) *Idem, ibid. num. 6.*

(55) *C'est-à-dire, selon le sentiment d'Anaxagoras.*

(56) *Monsr. Arnauld, dans ses Dissertations à Monsieur Steyaert, VI Part. pag. 152 & suiv. fait des Remarques sur ces deux sens du mot tout.*

fur cette doctrine. Ce qu'il y avoit de plus beau dans le fyftême d'Anaxagoras étoit qu'au lieu que jufques alors on avoit raifonné fur la conftruction du Monde, en n'admettant d'un coté qu'une matiere très-informe, & de l'autre que le hazard, ou qu'une fatalite aveugle, qui l'eût arrangée; il fut le premier, qui fupofa qu'une Intelligence produifit le mouvement de la matiere, & débrouilla le cahos (*D*). Ce fut fans doute la véritable raifon, pourquoi ce grand Philofophe fut

gens d'une même claffe les uns avec les autres; car fi l'on compare ceux de la dixieme avec ceux de la premiere, on trouvera beaucoup d'inegalité. Voila le mauvais office que rendent à notre Anaxagoras ceux qui foutiennent qu'il a dit que l'Univers eft tout compofé de portions femblables: ils font foupçonner les lecteurs François qu'il a donné là une énigme ridicule; & fi l'on n'ajoûte pas un bon *c'eft-à-dire*, ils ne favent où ils font, & ils peftent contre l'Ecrivain. Epargnons leur cet embarras, & dévelopons un peu le fentiment de ce Philofophe.

EXPLICATION de la Doctrine d'Anaxagoras.

Il me femble qu'il a voulu dire, que l'Intelligence, qui avoit formé le Monde, avoit trouvé dans une matiere infinie une infinité de fortes de très-petits corpufcules, qui fe reffembloient, & qui, par un mélange confus, étoient entourez d'autres corpufcules, qui ne leur reffembloient pas. Elle joignit enfemble les corpufcules de même efpece; & par ce moien, elle fit ici un aftre, là une pierre, ailleurs de l'eau, de l'air, du bois, &c. Cette action fit que l'Univers fut partagé en plufieurs amas de particules femblables; mais de telle maniere, que les particules d'un amas ne reffembloient point aux particules d'un autre: il n'y avoit de la reffemblance qu'entre les portions d'un même amas. Il faut donc ici donner au mot *tout*, non pas le fens *collectif*, mais le fens *diftributif*; & fans cela, vous auriez autant de raifon de dire que le Monde a été formé de particules diffemblables, que de dire qu'il a été fait de particules femblables. Louïs Vives, aiant obfervé que ce paffage de St. Auguftin, *Anaxagoras . . . dixit ex infinita materia quæ conftaret diffimilibus inter fe particulis &c*, porte dans les vieux manufcrits *fimilibus inter fe particulis*, ajoute, *utrumque recte*.

Quant aux objections qu'Anaxagoras avoit à craindre, nous en dirons quelque chofe dans la Remarque (G).

(*D*) *Il fut le premier qui fupofa qu'une Intelligence produifit le mouvement de la matiere, & débrouilla le cahos.*] Ce font des faits bien atteftez. Πρῶτος τῇ ὕλῃ νοῦν ἐπέστησεν, ἀρξάμενος οὕτω τοῦ συγγράμματος, ὅ ἐστιν ἡδέως καὶ μεγαλοφρόνως ἡρμηνευμένον. πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε (57). *Primus hic materiæ Mentem adjecit, in principio operis fui fuavi ac magnifica oratione fic fcribens, „Omnia fimul erant, deinde acceffit Mens, eaque compofuit.„* J'ai cru qu'il faloit commencer par ce paffage de Diogene Laerce, parce que l'on y trouve les propres paroles d'Anaxagoras (58). Voions ce qu'Ariftote remarque fur ce fujet. Il condamne les Philofophes, qui, en traitant des principes, ne s'arrêtoient qu'à la caufe matérielle, fans rechercher la caufe efficiente des générations & des corruptions. *La caufe matérielle*, dit-il, *ne fe change pas elle-même, le cuivre ne fe convertit pas lui-même, en ftatue, ni le bois en lit; il y a un autre principe de ce changement. chercher ce principe, c'eft remonter jufques au premier moteur.* Ses paroles font fi remarquables, qu'il eft bon de les raporter. Εἰ γὰρ ὅτι μάλιστα πᾶσα φθορὰ καὶ γένεσις ἔκ τινος, ὡς ἑνὸς ἢ καὶ πλειόνων ἐστί, διὰ τί τοῦτο συμβαίνει, καὶ τί τὸ αἴτιον; οὐ γὰρ δὴ τό γε ὑποκείμενον αὐτὸ ποιεῖ μεταβάλλειν ἑαυτό. λέγω δ' οἷον, οὔτε τὸ ξύλον οὔτε ὁ χαλκὸς αἴτιος τοῦ μεταβάλλειν ἑκάτερον αὐτῶν. οὐδὲ ποιεῖ τὸ μὲν ξύλον κλίνην, ὁ δὲ χαλκὸς ἀνδριάντα, ἀλλ' ἕτερόν τι τῆς μεταβολῆς τὸ αἴτιον. τὸ δὲ τοῦτο ζητεῖν, ἐστὶ τὸ τὴν ἑτέραν ἀρχὴν ζητεῖν, ὡς ἂν ἡμεῖς φαίημεν, ὅθεν ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως (59). *Nam etfi quam maxime omnis corruptio, & generatio ex aliquo ut ex uno aut ex pluribus fit, cur hoc accidit, & quæ caufa eft? Nec enim ipfum fubjectum fefe mutari facit, inquam, dico quod neque lignum, neque æs caufa eft, ut utrumque eorum mutetur. Neque lignum quidem lectum, æs vero ftatuam facit, fed aliud quippiam mutationis caufa eft. Hoc autem quærere, aliud principium quærere eft, perinde atque id, quod nos unde principium motus dicimus.* Il ajoûte I, Qu'après qu'on eût reconu l'infuffifance des élémens, la force de la vérité contraignit les Phyficiens à rechercher un autre moteur. II, Qu'il n'eft point probable, ni que le feu, la terre, &c, foient la caufe du bel état de certains êtres, & de la génération des autres, ni que ces anciens Philofophes l'aient cru. III, Qu'il ne feroit pas raifonnable d'attribuer un fi grand effet au hazard & à la fortune. Οὐδ' αὖ τῷ αὐτομάτῳ καὶ τύχῃ τοσοῦτον ἐπιτρέψαι πρᾶγμα καλῶς ἔχειν. *Nec rurfus cafui & fortunæ tantam attribuere rem probe fe habet* (60). IV. Que c'eft pour cela qu'Anaxagoras, qui dit que dans la nature, non moins que dans les animaux, un efprit eft l'auteur du Monde & de l'ordre, parut comme un perfonnage de bon fens, en comparaifon des Phyficiens fes predeceffeurs, grans difeurs de rien. Il y a beaucoup plus de force dans l'original, que dans l'idée que j'en donne. Tous ceux qui feront capables de bien entendre le Grec que je vais copier, trouveront que mon aveu eft fincere. Νοῦν δή τις εἰπὼν εἶναι, καθάπερ ἐν τοῖς ζώοις, καὶ ἐν τῇ φύσει τὸν αἴτιον καὶ τοῦ κόσμου, καὶ τῆς τάξεως πάσης, οἷον νήφων ἐφάνη παρ' εἰκῆ λέγοντας τοὺς πρότερον. Φανερῶς μὲν οὖν Ἀναξαγόραν ἴσμεν ἁψάμενον τούτων τῶν λόγων (61). *Quare qui ut animalibus, fic in natura intellectum ineffe caufam Mundi, totiufque ordinis dixerat, quafi fobrius, comparatus ad antiquiores vana dicentes, apparuit. Iftas autem rationes qui palam attigit, Anaxagoram fuiffe fcimus.* Si ces témoignages font bien formels, celui de Plutarque l'eft peut-être encore plus. Voions les paroles de cet Auteur. Ὃν (Ἀναξαγόραν) οἱ τότ' ἄνθρωποι νοῦν προσηγόρευον, εἴτε τὴν σύνεσιν αὐτοῦ μεγάλην εἰς φυσιολογίαν καὶ περιττὴν διαφανεῖσαν θαυμάσαντες, εἴθ' ὅτι τοῖς ὅλοις πρῶτος οὐ τύχην οὐδ' ἀνάγκην, διακοσμήσεως ἀρχήν, ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε καθαρὸν καὶ ἄκρατον, ἐμμεμιγμένοις πᾶσι τοῖς ἄλλοις, ἀποκρίνοντα τὰς ὁμοιομερείας (62). *Quem* (Anaxagoram) *illius temporis æquales Mentem appellavere, vel quod perfpicaciam ejus fingularem in natura perfcrutanda, excellentemque admirarentur, vel quod univerfitati, non fortunam neque fatum ordinata defcriptionis principium, fed Mentem princeps puram ac finceram præfecerit, cum omnibus confufis aliis fecernentem particulas fimiles.* Ce paffage eft cité par quelques Auteurs comme s'il y faloit lire ἐμμεμιγμένον au lieu de ἐμμεμιγμένοις; mais j'aimerois mieux rejetter l'une & l'autre de ces deux leçons, & fubftituer ἀμμεμιγμένοις. C'eft ainfi que l'Auteur de la Traduction Latine que je raporte a fupofé qu'il faloit lire. Voffius, citant en Grec ce paffage avec le mot ἐμμεμιγμένον, ne laiffe pas de donner une Traduction, qui montre qu'il s'eft reglé fur ἀμμεμιγμένοις: voici fa Verfion; *Non fortunam neque fatum ordinata defcriptionis principium, fed Mentem puram ac finceram præfecerit, ab aliis omnibus* IMMIXTIS *fimiles particulas fecernentem* (63). Fort peu de pages après, il emploie le même paffage à prouver qu'Anaxagoras enfeignoit que Dieu eft mêlé avec toute la matiere: *Quare ex ejus fententia opifex Mundi Deus eft, ut ex Plutarcho antea monuimus, νοῦς καθαρὸς καὶ ἄκρατος ἐμμεμιγμένος πᾶσι, Mens pura ac fincera omnibus permixta* (64). Je ne croi point que Plutarque ait voulu parler d'aucun mélange de la nature divine avec les parties de la matiere: cela s'accorderoit mal avec l'épithete καθαρὸς & ἄκρατος, dont il venoit de fe fervir, & par laquelle il a marqué clairement qu'Anaxagoras croioit que Dieu eft un efprit pur & fimple, diftinct & féparé de la matiere. Son fens eft, à mon avis, que cet efprit immatériel féparoit les *homœoméries* mêlées avec tous les autres corps. Voilà comment il eft difficile aux plus favans hommes, tel qu'a été Voffius, d'écrire beaucoup, & de prendre garde à toutes chofes: l'attention les abandonne fouvent; ils oublient en un lieu ce qu'ils ont dit en un autre: il leur arrive même de ne pas trop s'accorder au commencement & à la fin d'une periode.

J'ai une nouvelle raifon de croire que Plutarque a voulu dire ce que je lui attribue; car outre ce que je raporterai de Tertullien (65), je voi dans Ariftote, qu'Anaxagoras difoit que l'efprit qui avoit mu la matiere étoit exemt de tout mélange. Πλὴν ἀρχήν γε τὸν νοῦν τίθεται μάλιστα πάντων. μόνον γοῦν φησιν αὐτὸν τῶν ὄντων ἁπλοῦν εἶναι, καὶ ἀμιγῆ τε καὶ καθαρόν. ἀποδίδωσι δ' ἄμφω τῇ αὐτῇ ἀρχῇ, τό, τε γινώσκειν καὶ τὸ κινεῖν, λέγων νοῦν κινῆσαι τὸ πᾶν (66). *Verum Mentem principium maxime omnium ponit: folam namque rerum omnium ipfam, fimplicem & non miftam & puram effe finceramque dixit. Atque eidem principio hæc utraque tribuit, cognitionem inquam & motum, dicens univerfum Mentem moviffe.* Cela eft encore plus clair dans les paroles fuivantes. Φησὶ (Ἀναξαγόρας) δ' εἶναι μεμῖχθαι πάντα, πλὴν τοῦ νοῦ. τοῦτον δὲ ἀμιγῆ μόνον καὶ καθαρόν. *Ait autem* (Anaxagoras) *omnia effe mifta, intellectu excepto: hunc vero folum, impermiftum & purum* (67). Voici un témoignage de Plutarque, qui nous aprend d'une façon très-manifefte, qu'Anaxagoras donnoit à Dieu la prémiere production du mouvement & de l'ordre. Ὁ δὲ Ἀναξαγόρας φησὶν ὡς εἱστήκει κατ' ἀρχὰς τὰ σώματα, νοῦς δὲ θεοῦ διεκόσμησε, καὶ τὰς γενέσεις τῶν ὅλων ἐποίησεν. ὁ δὲ Πλάτων οὐχ ἑστηκότα ὑπέθετο τὰ πρῶτα σώματα, ἀτάκτως δὲ κινούμενα. διὸ καὶ θεός (φησὶν) ἐπιστήσας ὡς τάξις ἀταξίας ἐστὶ βέλτιον, διεκόσμησε ταῦτα (68). *Anaxagoras dixit initio confiftiffe corpora, Dei autem mentem ea digeffiffe, itaque omnium rerum ortum effeciffe. Plato pofuit prima corpora non fteriffe, fed abfque ordine fuiffe mota. „Deus „autem„, inquit, „ordinem animadvertens confufione præ„ftare, ea compofuit.„* Vous voiez là une extrême diference entre Anaxagoras & Platon. Le premier fupofe que Dieu trouva les corps en repos: le fecond, au contraire, que Dieu les trouva en mouvement. Je fuis épouvanté de la réfléxion que fait Plutarque fur ces deux dogmes; car non feulement elle enferme une impieté horrible, mais auffi une contradiction très-groffiere. Il avoit blamé les Philofophes qui ne reconoiffent qu'un principe. *Il eft impoffible*, avoit-il dit (69), *que la matiere foit le feul principe de toutes chofes: il faut y joindre la caufe efficiente; car l'argent ne fuffit pas pour la production d'un vafe, fi l'on n'a de plus un ouvrier qui faffe ce vafe. La même chofe fe doit dire de l'airain, du bois, & de toute autre matiere.* Dans la même page, il avoit loüé Anaxagoras d'avoir admis un Entendement, qui eût arrangé les particules femblables; Τὰς μὲν ὁμοιομερείας, ὕλην, τὸ δὲ ποιοῦν αἴτιον τὸν νοῦν τὸν πάντα διαταξάμενον (70): *Homœomerias ftatuit materiam, caufam vero efficientem, Mentem quæ difponeret univerfa*; c'eft-à-dire, d'avoir ajoûté la caufe efficiente au fujet paffif, & l'ouvrier à la matiere. Ἀποδεκτέος οὖν ἐστιν ὅτι τῇ ὕλῃ τὸν τεχνίτην προσέζευξεν (71). *Hic approbandus eft quia materiæ artificem adjunxerit.* Que veut-

(57) Diogen. Laërt. in Anaxagora, initio Libr. II, num. 6.

(58) On les trouve auffi dans Plutarque, de Placitis Philofophor. Libr. I, Cap. III, pag. 876, D.

(59) Ariftot. Metaphyf. Libr. I, Cap. III, pag. 643, B.

(60) Idem, ibid. pag. 646, E.

(61) Idem, ibid.

(62) Plutarch. in Pericle, pag. 154, E.

(63) Voffius de Origine & Progreffu Idololatriæ, Libr. I, Cap. I, pag. 5.

(64) Idem, ibid. Cap. II, pag. 52.

(65) Dans la Remarque (E).

(66) Ariftot. de Animâ, Libr. I, Cap. II, pag. 479, D. Voiez auffi le IV Chapitre du III Livre, pag. 505, G, où l'on trouve qu'Anaxagoras difoit que l'Entendement devoit être pur de tout mélange, afin d'être maître. Ἀμιγῆ εἶναι ἵνα κρατῇ. τοῦτο δ' ἐστὶν ἵνα γνωρίζῃ. *Non miftum effe, ut fuperet atque vincat, id eft ut cognofcat.*

(67) Ariftoteles, Metaphyf. Libr. I, Cap. VII, pag. 651. E.

(68) Plutarch. de Placit. Philofophor. Libr. I, Cap. VII, pag. 881, A.

(69) Idem, ibid. Cap. III, pag. 876.

(70) Idem, ibid.

(71) Idem, ibid.

fut surnommé Νοῦς, c'est-à-dire *l'Esprit* ou *l'Entendement* (u). Son orthodoxie ne fut pas assez épurée (*E*) : il y resta bien des défauts ; & cela est moins étrange, que de voir que les Physiciens, qui

(u) *Voiez la Remarque (C), num. II.*

veut-il donc dire, lors que cinq pages après il censure Anaxagoras & Platon, celui-là d'avoir attribué à Dieu le mouvement & l'arrangement des corps, celui-ci de lui en avoir attribué l'arrangement ? *Leur erreur commune*, dit-il, *est de penser que Dieu se soucie des choses humaines, & qu'il a bâti ce monde pour cet effet.* Κοινῶς δὲ ἁμαρτάνουσιν ἀμφότεροι, ὅτι τὸν Θεὸν ἐποίησαν ἐπιστρεφόμενον τῶν ἀνθρωπίνων, ἢ καὶ τούτου χάριν τὸν κόσμον κατασκευάζοντα (72). *Communis ambobus hic est error, quod Deum faciunt res humanas curantem, ac ea de causa mundum adornantem.* Après quoi, il étale les raisons les plus spécieuses qu'un Athée puisse alléguer contre ceux qui attribuent à Dieu d'avoir fait le Monde, & de le régir. Quoi donc ! il aprouve qu'Anaxagoras admette une Intelligence qui ait été le prémier moteur des corps, & la cause efficiente du monde ; & il le blâme de prendre pour Dieu ce prémier moteur, & cet agent ? Peut-on raisonner d'une maniere plus pitoiable, & moins uniforme ? Et si l'on vouloit opiniâtrer qu'il n'y a point là de contradiction, ne faudroit-il pas du moins convenir qu'il a réfuté en cet endroit-là une infinité d'autres passages de ses Livres, où il supose la providence ?

(72) Plutarch. de Placit. Philosophor. Cap. VII, pag. 881, A.

Je serois trop long, si je voulois raporter tous les témoignages qui établissent l'une ou l'autre de ces deux véritez, ou même toutes les deux : I, Qu'Anaxagoras admettoit une Intelligence, qui avoit mu la matiere, & formé le Monde, par le triage des *homogénéitez* ; II, Qu'il fut le premier Philosophe, qui avança ce systême. Contentons-nous donc d'indiquer Platon (73), Tertullien (74), Clément d'Alexandrie (75), Eusebe (76), Themistius (77), St. Augustin (78), Theodoret (79), Proclus (80), Simplicius (81). Je n'en userai pas ainsi à l'égard de Ciceron : je raporterai ses paroles, parce qu'elles fournissent une matiere d'examen. *Inde Anaxagoras*, dit-il (82), *qui accepit ab Anaximene disciplinam*, PRIMUS *omnium rerum descriptionem & modum, mentis infinita vi ac ratione designari ac confici voluit. In quo non vidit, neque motum sensui junctum & continentem in infinito ullum esse posse, neque sensum omnino quo non ipsa natura pulsa sentiret. Deinde si mentem istam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente ? Cingatur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta simplexque mens nullâ re adjunctâ quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim & notionem videtur.* Il est un peu surprenant que Ciceron donne cette primauté au Philosophe Anaxagoras, puis qu'il venoit de dire que Thales (83) avoit reconu un Entendement, ou un Dieu, qui de l'eau avoit formé toutes choses. *Thales Milesius, qui primus de talibus rebus quæsivit, aquam dixit esse initium rerum : Deum autem, eam Mentem, quæ ex aqua cuncta fingeret* (84). Est-il possible que Ciceron mette sitôt en oubli ses propres paroles ? Peut-on s'imaginer qu'il ait voulu dire que Thales ne donnoit à Dieu que l'action de convertir l'eau en d'autres corps ; mais qu'Anaxagoras faisoit Dieu l'Auteur de l'ordre, & de la belle symmetrie du monde ? Je ne vois dans tout cela rien de vraisemblable ; & j'aimerois mieux soupçonner que ce passage est corrompu : la confusion & l'obscurité qui se rencontrent dans les paroles qui le suivent, peuvent confirmer beaucoup ma conjecture. Quoi qu'il en soit, je ne voudrois pas qu'on mît en balance ce témoignage de Ciceron avec celui de tant de célèbres Ecrivains de l'Antiquité, qui affirment unanimement, qu'Anaxagoras est le prémier qui joignit à la cause matérielle la cause efficiente, c'est-à-dire, qui reconut un Entendement Auteur de l'Oeconomie ou de l'Architecture de l'Univers. St. Augustin fait si peu de cas de ce témoignage de Ciceron, que dans le lieu même où il raporte le sentiment des Philosophes de la secte d'Ionie, conformément à Ciceron à l'égard du reste, il le contredit formellement à l'égard de Thales. *Iste autem Thales, ut successores etiam propagaret rerum naturam scrutatus, suasque disputationes literis mandans eminuit . . . . aquam . . . . putavit rerum esse principium, & hinc omnia elementa mundi ipsumque mundum, & quæ in eo gignuntur existere.* NIHIL *autem huic operi, quod mundo considerato, tam admirabile aspicimus*, EX DIVINA MENTE *præposuit* (85). Notez que Ciceron même, dans un autre Livre, exclut Thales de la primauté, & la donne simplement & absolument au Philosophe Anaxagoras. Je raporterai ses paroles dans la Remarque (*F*).

(73) Plato, in Phædone, pag. 72.

(74) Tertullian. de Animâ.

(75) Clem. Alexandr. Stromat. Lib. II, pag. 264.

(76) Euseb. de Præpar. Evangel. Lib. XIV, Cap. XIV, pag. 750.

(77) Themist. Orat. XV.

(78) Augustin. de Civitat. Dei, Lib. VIII, Cap. II.

(79) Je raporte ses paroles ci-dessous Citation (115).

(80) Proclus in Timæum Platonis.

(81) Simplic. in Aristotel. de Physicâ auscult.

(82) Cicero, de Nat. Deorum, Lib. I, Cap. X & XI.

(83) Il était le quatrième Prédécesseur d'Anaxagoras.

(84) Cicero, de Nat. Deorum, Lib. I, Cap. X.

(85) Augustin. de Civitat. Dei, Lib. VIII, Cap. II, pag. 787.

Le Jésuite Lescalopier tâche de guérir la contradiction, en suposant qu'Anaxagoras fut le premier qui publia cette doctrine, ses prédécesseurs les Philosophes s'étant contentez de la débiter dans leurs Auditoires (86). Ce dénouement n'est guere bon ; car puis qu'on a su les dogmes des prédécesseurs d'Anaxagoras, & en quoi les uns différoient des autres : puis, dis-je, qu'on a su cela encore qu'Anaxagoras fût le prémier qui eût publié des Livres, n'auroit-on pas su également ce qu'ils eussent enseigné touchant la cause efficiente de ce monde ? Quant aux objections contre la doctrine de ce Philosophe contenues ci-dessus dans le passage de Ciceron, je vous renvoie à St. Augustin, qui les réfute solidement (87).

(86) Lescalop. in Ciceron. de Nat. Deorum, pag. 40.

(87) Voiez la LVI Lettre de St. Augustin, pag. 371, & suiv.

(*E*) *Son orthodoxie ne fut pas assez épurée.*] Tertullien le blâme de ne s'être pas soutenu ; car d'un côté, il avoit dit que Dieu étoit une Intelligence pure & simple ; & de l'autre, il l'avoit mêlé & confondu avec l'ame. *Quam Anaxagoræ turbata sententia est ! initium enim omnium commentatus animum, universitatis oscillum de illius axe suspendens, purumque eum adfirmans, & simplicem & incommiscibilem, hoc vel maximè titulo segregat ab animæ commixtione, & tamen eundem alibi animæ addicit* (88). Aristote avoit deja fait cette Remarque. Ἀναξαγόρας δὲ ἧττον διασαφεῖ περὶ αὐτῶν. πολλαχοῦ μὲν γὰρ τὸ αἴτιον τοῦ καλῶς καὶ ὀρθῶς, τὸν νοῦν λέγει. ἑτέρωθι δὲ, τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις, καὶ μεγάλοις, καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις καὶ ἀτιμοτέροις. οὐ φαίνεται δ' ὅ γε κατὰ φρόνησιν λεγόμενος νοῦς, πᾶσιν ὁμοίως ὑπάρχειν τοῖς ζώοις, ἀλλ' οὐδὲ τοῖς ἀνθρώποις πᾶσιν (89). *Anaxagoras autem minus de ipsis explanat : multis enim in locis boni rectique mentem causam esse dicit : alibi autem animam ipsam mentem esse asserit : nam animalibus universis, tum parvis quam magnis, tam præstabilibus quam minus etiam præstabilibus, mentem inesse dicit. At ea mens tamen, & intellectus, cui prudentia tribuitur, non universis similiter animalibus, quin etiam neque cunctis hominibus inesse videtur.* Ce passage d'Aristote nous aprend qu'Anaxagoras admettoit dans toutes les bêtes une ame, à laquelle il donnoit le même nom d'entendement qu'il avoit donné au prémier moteur de la matiere, & à l'ordonnateur de la construction du monde. Le même Aristote observe, qu'Anaxagoras emploioit une Intelligence à la production des choses, comme un Dieu de machine ; c'est-à-dire, qu'il ne recouroit à cela, que dans les cas de necessité, & lors que toutes les autres raisons lui manquoient. Ἀναξαγόρας τε γὰρ μηχανῇ χρῆται τῷ νῷ πρὸς τὴν κοσμοποιΐαν, καὶ ὅταν ἀπορήσῃ διὰ τίν' αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἐστὶ, τότε ἕλκει αὐτόν. ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις πάντα μᾶλλον αἰτιᾶται τῶν γινομένων ἢ νοῦν (90). *Nam & Anaxagoras, tanquam machina utitur Intellectu ad mundi generationem. Et cùm dubitat propter quam causam necessariò est, tunc eum attrahit. In cæteris vero, magis cætera omnia, quam Intellectum, causam eorum, quæ fiunt, ponit.* Voila sans doute le fondement d'une observation de Clément Alexandrin, qu'Anaxagoras n'a point maintenu les droits & la dignité de la cause efficiente, dont il avoit attribué les fonctions à un Esprit ; car il a parlé de certaines révolutions qui se faisoient sans que cet Esprit en sût rien, sans que cet Esprit y coopérât. C'est, si je ne me trompe, le vrai sens des termes Grecs de ce Pere de l'Eglise. Ἀναξαγόρας πρῶτος, dit-il (91), ἐπέστησε τὸν νοῦν τοῖς πράγμασιν· ἀλλ' οὐδὲ οὗτος ἐτήρησε τὴν ἀξίαν τὴν ποιητικὴν, δίνας τινὰς ἀνοήτους ἀναζωγραφῶν, σὺν τῇ τοῦ νοῦ ἀπραξίᾳ τε καὶ ἀνοίᾳ. *Primus Anaxagoras Mentem rebus adhibuit. Sed nec ille dignitatem servavit efficientem, nescio quas amentes describens revolutiones cum Mentis ab agendo cessatione & amentiâ.* Eusebe sans doute a copié ce passage, lors qu'en lui donnant un autre tour, il a dit qu'Anaxagoras ne conserva point sain & sauf le dogme qui préposoit une Intelligence à la production des choses. Ἀλλὰ καὶ μηδ' οὗτος ὑγιῶς φυλάξαι τὸ δόγμα. ἐπιστήσας μὲν γὰρ τὸν Νοῦν τοῖς πᾶσιν, οὐκέτι δὲ κατὰ νοῦν καὶ λογισμὸν τὴν περὶ τῶν ὄντων ἀποδιδοὺς φυσιολογίαν (92). *Verumtamen ne ipse quidem sanum illud suum dogma retinuisse fertur. Mentem enim cunctis ita præfecisse, ut tamen de rerum naturâ ex mentis rationisque regulâ minimè disputarit.* Il le prouve par cette raison, c'est qu'Anaxagoras philosophoit sur la nature, & expliquoit les phénomenes, sans suposer cette Intelligence. Je sai bien qu'on me pourra dire qu'Eusebe n'entend pas ainsi la chose, & qu'il déclare seulement qu'Anaxagoras donnoit des raisons physiques, qui étoient contraires au bon sens. Mais trois choses me persuadent que mon interprétation de Clement Alexandrin & d'Eusebe est meilleure que celle-là. I, En prémier lieu, c'est très-mal prouver qu'un Philosophe abandonne ou enerve l'hypothese de la Providence, & de l'activité universelle de Dieu, que de dire qu'il raisonne quelquefois impertinemment, sotement, ou contre les regles. Toutes les sectes de Philosophie, parmi les Chrétiens, se font ce reproche les unes aux autres, sans néanmoins s'entr'accuser d'hétérodoxie à l'egard du concours universel de Dieu, la cause prémiere de tous les Etres. C'est pourquoi, si l'on n'avoit pu se plaindre d'Anaxagoras, que parce qu'en expliquant plusieurs effets de la nature il raisonnoit mal, sans esprit, & sans justesse, on auroit eu très-grand tort de lui reprocher qu'il abandonnoit ou qu'il gâtoit la suposition qu'il avoit admise d'une Intelligence préposée à la production du monde. Il faut donc que ce reproche ait été fondé, non pas sur les explications impertinentes qu'il pouvoit donner, mais sur ce qu'il en donnoit au préjudice & à l'exclusion de cette Intelligence. II, En second lieu, Eusebe se fortifie d'un long passage de Platon, où il y a une plainte qu'Anaxagoras expliquoit les choses sans recourir à l'Intelligence, ni aux causes de la beauté & de l'ordre de l'Univers ; mais qu'il s'arrêtoit à l'air, à l'ether, à l'eau, &c, comme à la cause des Etres (93). Qui ne voit dès là qu'il est très-probable qu'Eusebe vouloit parler du même défaut ? III, Je dis en troisieme lieu, qu'Anaxagoras, comme nous l'aprend Plutarque, enseignoit que certaines choses arrivent par nécessité, d'autres par la destinée, d'autres par délibération, d'autres par fortune, & d'autres par cas d'aventure. Ἃ μὲν γὰρ εἶναι κατ' ἀνάγκην, ἃ δὲ καθ' εἱμαρμένην, ἃ δὲ κατὰ προαίρεσιν, ἃ δὲ κατὰ τύχην, ἃ δὲ κατὰ τὸ αὐτόματον (94). *Fieri enim alia necessario, alia fato, alia instituto animi, alia forte fortuna, alia casu.* Il ne faut point douter, que dans le détail de ces distinctions

(88) Tertullian. de Animâ.

(89) Aristoteles de Animâ, Lib. I, Cap. II, pag. 475. C.

(90) Idem, Metaphys. Lib. I, Cap. IV, pag. 646, B.

(91) Clem. Alexandr. Stromat. Lib. II, pag. 364.

(92) Eusebii Præpar. Evangel. Lib. XIV, Cap. XIV, pag. 750.

(93) Voiez ce que je dirai sur cela dans la Remarque (R).

(94) Plutarch. de Placit. Philosophor. Lib. I, Cap. ult. pag. 885. Voiez aussi le passage tiré par Mr. Menage en Diogen. Laërt. Lib. II, num. 6, de ... Galien : c'est ... ἑτερα.

qui le précédérent, n'ont point connu la vérité dont il s'aperçut, & qu'il étoit si facile d'apercevoir, & que les Poetes avoient tant chanté (F). Il faudra examiner si la doctrine des *Homœomeries* ne renfermoit pas beaucoup de contradictions (G) : il me semble qu'elle en est toute farcie;

inexplicables, il ne derobit à l'Intelligence divine plusieurs evenemens, & que cela n'ait donné lieu à la plainte de Clément Alexandrin, copiée par Eusebe.

Je ne sai si l'on doit mettre entre les erreurs d'Anaxagoras ce qu'il disoit de notre main. Il assura qu'elle avoit été la cause de la sagesse & de l'industrie de l'homme. Plutarque lui en a fait un procès. *Le contraire de cela est veritable*, dit-il (95) : *car l'homme n'est pas le plus sage des animaux, pourautant qu'il a des mains; mais pource que de sa nature il est raisonnable & ingenieux, il a aussi de la nature obtenu des outils qui sont tels.* Comme on n'a point les Livres d'Anaxagoras, on ne sauroit decider s'il a donné lieu à cette censure; mais je ne saurois croire qu'il la merite. Son systême l'engageoit à penser tout autrement là-dessus, que ne pensoient les Philosophes qui attribuoient au hazard la formation de tous les Etres dont le Monde est composé. Ce dogme impie les engagea à soutenir, que les organes n'avoient pas été donnez à l'homme, afin qu'il s'en servît; mais qu'ayant trouvé que ses organes étoient propres à certaines fonctions, il les emploïa à cet usage. Voiez le quatrieme Livre de Lucrece (96).

(95) Plutarch. de Amorum fraternâ, sur. pag. 478. Je me sers de la Version d'Amiot.

(96) Lucret. Lib. IV, Vers. 822, & seq.

Notez ces paroles d'un Pere de l'Eglise : *Anaxagoras autem, qui &* ATHEUS *cognominatus est, dogmatizavit facta animalia decidentibus è cœlo in terram seminibus, quod & hi ipsi in matres sua transtulerunt semina, & esse hoc semen ipsos statim conscientes apud eos qui sensum habent, & ipsos esse quæ sunt Anaxagoræ* IRRELIGIOSI *semina* (97). Vous y apprenez qu'Anaxagoras étoit surnommé Athée, & que St. Irenée l'a traité d'impie. Vossius ne s'en plaint point : il dit seulement que Justin Martyr, dans l'exhortation aux Grecs, a nommé Athée ce Philosophe; & il fait sur cela quelques reflexions (98). Je n'ai rien trouvé de semblable dans ce Livre de Justin Martyr, & je pense que Vossius eût mieux fait de reserver ses excuses pour St. Irenée. Si Justin Martyr en a besoin, c'est seulement pour avoir tronqué le dogme d'Anaxagoras. Il en suprime le bel endroit : il ne dit rien de l'Entendement premier moteur; il se contente de parler de ses *homœomeries* (99).

(97) Irenæus, Lib. II advers. Hæres. Cap. XIX.

(98) Vossius, de Orig. & Progr. Idololatr. Lib. I, Cap. I, pag. 3.

(99) Just. Martyr. Orat. ad Græcos, pag. 4.

(F) *Les Physiciens qui le precederent, n'ont point connu la verité, ... que les Poetes avoient tant chanté.*] On peut produire une foule de temoins pour ce fait-ci, qu'Anaxagoras est le premier Philosophe qui ait donné l'arrangement de la matiere à l'Intelligence d'un premier moteur (100) : Thales, Anaximander, Anaximenes, qui le precederent dans l'Ecole d'Ionie, avoient taché sans cela d'expliquer tout. *Princeps Thales, unus è septem, cui sex reliquos concessisse primas ferunt, ex aqua dixit constare omnia. At hoc Anaximandro populari & sodali suo non persuasit. Is enim infinitatem naturæ dixit esse è qua omnia gignerentur. Post ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, sed ea quæ ex eo orirentur definita : gigni autem terram, aquam, & ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, sed ex ea particulas similes inter se minutas, eas primum confusas, postea in ordinem adductas Mente divina* (101). Qui n'admirera que de si grans hommes aient été dans une si crasse ignorance ? Cette reflexion n'a pas été negligée par le Jesuite Petavius. *Fuerunt primi Philosophorum*, dit-il (102), *Pherecydem Syrum, & Anaxagoram; illum quidem, immortalitatem animi nostri, hunc autem, Deum, quem ipse Mentem vel Intellectum vocabat, esse mundi, cunctarumque rerum opificem, Græcos docuisse : ut perinurum sit, priores Philosophos qui hæc ignorarunt, sapientum nomen, & honorem habuisse; & duas has res, quarum cognitio cunctis mortalibus opportunissima est, & ad bene pieque vivendum maxime necessaria, tam sero ad Græcorum notitiam pervenisse.* Le Pere Thomassin avoit là-dessus une pensée remarquable. „ Tous les Poetes „, dit-il (103), „ qui avoient esté les plus anciens Philosophes, & „ tous les Sages des siecles fabuleux, comme on les appelle, n'ayant point cherché, ni célébré par leurs Ecrits „ d'autre cause que la premiere, & la Divinité supreme : „ comment pouvoit-il se faire, qu'aussi-tost aprés, Thales, „ & ses premiers successeurs, ignorassent, ou laissassent dans „ le silence, ce qui avoit fait l'occupation de tous les Sages, & de tous les siecles jusqu'alors ? Il y a donc de „ l'apparence que ces prémiers Philosophes Ioniens presupposans ce qui estoit incontestable, & jusqu'alors incontesté, de la prémiere cause efficiente de toutes choses, „ ne parlérent que des causes secondes qui avoient esté inconnues jusqu'alors, & qui n'avoient pas mesme esté „ recherchées. Ils craignirent que s'ils faisoient encore remonter jusqu'à Dieu tous les effets particuliers, on ne „ retombast dans la prémiere accoutumance où on avoit „ esté de negliger la recherche de toutes les causes secondes, & de se contenter de la premiere. Il en est de „ mesme des Anges. Homere, & les autres Poetes ou „ Philosophes très-anciens, les faisoient seuls Auteurs de „ toutes choses sous les ordres de Dieu. Les disciples de „ Thales, pour faire valoir l'efficacité des causes corporelles & immediates, se passerent de nommer les Anges . . . . Mais, enfin, Anaxagore jugea qu'en son „ temps le monde estoit capable de comprendre l'alliance „ & la subordination des causes corporelles sous les substances Angeliques, & tant des unes que des autres sous „ la Sagesse & sous la main toute-puissante de Dieu. . . . „ C'étoit . . . . simplement pour supposer les parties de „ la Philosophie, dont tout le monde estoit assez instruit, „ que Thales & ses disciples ne parlérent, ny de la Morale, ny de la Metaphysique, & afin qu'on donnast toute son attention à celle qui n'avoit pas encore esté cultivée. Mais comme on s'apperceut que la connoissance des causes secondes estoit peu certaine, & qu'il y „ avoit à craindre qu'elle ne fist oublier la science de Dieu, „ des Anges, & des mœurs, qui estoit & plus constante, „ & plus utile, & plus necessaire : Anaxagore, Socrate, & „ Platon, tendirent à la Theologie, & à la Morale, leur „ lustre & leur credit ancien ".

(100) Voiez ci-dessus les Citations 72 & 82.

(101) Cicero, Academ. Quæst. Lib. IV, Cap. 37.

(102) Petavius, de communibus omnium rerum naturalium principiis, Lib. IV, Cap. IV, pag. 206.

(103) Thomassin, Methode d'étudier & d'enseigner la Philosophie, Livr. I, chap. XIV, pag. 162, 163. Voiez aussi pag. 165.

Voilà une belle pensée, voilà une idée ingenieuse : mais elle a peut-être moins de solidité, que d'éclat; puis que nous voions qu'Anaximenes, Precepteur d'Anaxagoras, ne traita point la Philosophie comme une personne qui supposoit que l'existence de Dieu, en qualité de premiere cause, étoit si connue, qu'il ne faloit pas en parler. Il parla des Dieux; mais bien loin de les considérer comme des principes, il soutint qu'ils devoient eux-mêmes leur existence au principe qu'il établissoit. *Qui* (Anaximenes) *omnes rerum causas infinito aëri dedit : nec Deos negavit, aut tacuit : non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit* (104). Ciceron attribue un semblable sentiment à Anaximander, Précepteur d'Anaximenes : *Anaximandri opinio est nativos esse Deos, longis intervallis orientes, occidentesque eosque innumerabiles esse mundos.* Notez que les deux disciples d'Anaximenes (105) corrigerent l'hypothese de leur maitre, soit en admettant une Intelligence distincte des corps, & cause du monde; soit en suposant que l'air, le principe de toutes choses, n'étoit principe, qu'entant qu'il étoit doué d'un esprit divin. La premiere de ces deux hypotheses est celle d'Anaxagoras; l'autre est celle de Diogene d'Apollonie. *Diogenes quoque Anaximenis alter auditor aërem quidem dixit rerum esse materiam de qua omnia fierent : sed eum esse compotem divinæ rationis, sine qua nihil ex eo fieri posset* (106). Tout ceci combat contre le Pere Thomassin. Il n'est plus question de Physiciens, qui n'aient que passé sous silence la doctrine de l'existence de Dieu : il s'agit de Physiciens, qui en ont parlé : mais d'une maniere fort oposée à celle des Poetes, & à celle d'Anaxagoras. J'ajoute que leur simple silence prouveroit beaucoup; car en ce tems-là, les Physiciens remontoient jusqu'au cahos, jusqu'à la prémiere origine des choses (107). Il faloit donc qu'ils s'expliquassent sur ce qu'ils croioient de la nature de Dieu, & qu'ils epuisassent toute la doctrine des premiers principes; après quoi, il leur étoit fort permis de donner raison des effets particuliers & quotidiens de la nature, sans remonter jusqu'à la premiere cause. Aujourd'hui les Physiciens ne considerent que les causes secondes, la matiere, la forme, &c. Mais ce n'est point parce qu'ils suposent que la conoissance de Dieu, comme de la cause premiere, est assez bien établie : c'est parce qu'ils en traitent amplement, & avec beaucoup d'étude, dans une partie de leur Cours, distincte de la Physique (108). Quoi qu'il en soit, tenons pour constant que ces anciens Philosophes n'ignoroient pas ce que les Poetes avoient dit de Dieu. D'où vient donc qu'ils ne les ont pas imitez ? Seroit-ce parce qu'ils ne faisoient pas grand fond sur des Poesies, où ils voioient tant de bagatelles, & tant d'opinions populaires qui n'étoient pas à l'epreuve d'un éxamen Philosophique (109) ? Aristote insinue cette raison (110). En jugeoient-ils comme Socrate en jugea, lors qu'il dit que les Fanatiques ressembleut aux Poetes, & que les uns & les autres n'entendent point ce qu'ils avancent. Ἔγνων οὖν αὖ καὶ περὶ τῶν ποιητῶν ἐν ὀλίγῳ τοῦτο, ὅτι οὐ σοφίᾳ ποιοῖεν, ἀλλὰ φύσει τινὶ, καὶ ἐνθουσιάζοντες, ὥσπερ οἱ θεομάντεις καὶ οἱ χρησμῳδοί. καὶ γὰρ οὗτοι λέγουσι μὲν πολλὰ καὶ καλὰ, ἴσασι δὲ οὐδὲν ὧν λέγουσι. τοιοῦτόν τι μοι ἐφάνησαν πάθος καὶ οἱ ποιηταὶ πεπονθότες (111). *Deprehendi igitur brevi id in Poetis, eos videlicet non sapientia facere quæ faciunt, sed naturâ quadam ex divina animi concitatione, quemadmodum & hi qui divino furore afflati vaticinantur. Nam & hi multa quidem dicunt atque præclara : sed eorum quæ dicunt, nihil intelligunt. Tali quodam pacto Poetæ affecti fuisse mihi videntur.* Il est certain que les Poetes les plus orthodoxes ont fort erré sur la nature de Dieu; car Orphée, qui chanta que Dieu fit le Ciel, ne le traite que de prémier-né de toutes les créatures, & lui donne l'air pour pere : Πρωτόγονος Φαέθων περιμήκεος Αἰθέρος υἱός (112). Diogene Laërce prétend qu'Anaxagoras emprunta du Poete Linus l'un de ses dogmes (113); mais ce ne fut pas à l'egard de l'Entendement prémier moteur. Notez qu'Aristote, sur ce point-là, met beaucoup de difference entre Anaxagoras & Thales (114). Finissons ceci par un beau passage de Théodoret : nous y verrons que les Philosophes, qui précéderent celui dont je fais ici l'Article, ne virent goute dans la doctrine de la prémiere cause. Ἀναξαγόρας . . . . τῶν πρὸ αὐτοῦ γεγενημένων φιλοσόφων οὐδὲν πέρα τῶν ὁρωμένων νενοηκότων, πρῶτος τὸν νοῦν ἐπέστησε τῷ κόσμῳ, καὶ τῇ ἐν τάξει ἐκ τῆς ἀταξίας ἀγαγεῖν τὰ στοιχεῖα (115). *Anaxagoras . . . . cum superiores Philosophi nihil ultra ea quæ oculis videntur, excogitassent,* PRIMUS *Mentem mundo insedisse dixit, eamque ex confusione in ordinem elementa disposuisse.*

(104) August. de Civit. Dei, Lib. VIII, Cap. II. Voiez aussi Ciceron, de Nat. Deorum, Lib. I, où il dit, Anaximenes deos Deum statuit, eumque gigni.

(105) Savoir Anaxagoras, & Diogene d'Apollonie.

(106) August. de Civitate Dei, Lib. VIII, Cap. II. Voiez aussi Ciceron, de Nat. Deor. Lib. I, Cap. X, où il dit, Quid aër quo Diogenes Apolloniates utitur Deo.

(107) Voiez Ciceron, Tuscul. V, vers le commencement, & Virgile, Ecl. VI, v. 31.

(108) C'est dans la Metaphysique.

(109) Comme dans la Theogonie d'Hesiode, où il y a tant d'absurditez, touchant les Dieux : & ce-là, comme Lactance l'a prouvé, dans le Chap. V, du I Livre de ses Institutions, le Caos y precede les Divinitez.

(110) Arist. Metaphys. Lib. III, Cap. IV, pag. 662, B.

(111) Plato in Apolog. Socratis, pag. 17, F.

(112) Lactant. Livr. I, Cap. V.

(113) Diog. Laert. in Proœm. num. 4.

(114) Arist. de Anima, Lib. I, Cap. II, pag. 478.

(115) Theodoretus de Græc. Affect. Serm. II, pag. 481.

(G) *J'examinerai si la doctrine des homœoméries ne renfermoit pas beaucoup de contradictions.*] Je ne me servirai point des

cie ; &, qu'en général, les idées des Anciens, qui ont parlé du cahos, n'étoient pas moins embrouillées que le cahos même. Disons pour le moins, afin d'éviter tout air d'exagération, qu'elles

des argumens d'Aristote (116), quelque subtils & quelque solides qu'ils puissent être : &, s'il se trouve que mes Réflexions aient du raport aux siennes, ce sera un pur hazard.

I. Nous avons vu (117) pourquoi Anaxagoras vouloit que chaque chose fut composée de particules semblables : il vouloit éviter par là, qu'un corps ne fut fait de rien. Or comme les alimens les plus simples peuvent être la matiere dont toutes les parties d'un animal se nourrissent, il faloit qu'il avouat que l'herbe d'un pré contient actuellement des os, & des ongles, & des cornes, beaucoup de sang, beaucoup de chair, beaucoup de peaux & de poils, &c. Elle n'étoit donc point composée de particules semblables, elle étoit plutôt un assemblage de toutes sortes d'*heterogeneitez* : à quoi servoit donc la doctrine des *homœomeries* ? Ne faloit-il pas qu'il l'abandonnat dans tous les cas particuliers, après l'avoir supoſée dans le general ? Ce que j'ai dit de l'herbe, ne convient-il pas au lait, au vin, à l'eau, au pain, & à une infinité d'autres choses ? Y a-t-il aucun corps, qui ne serve de matiere à plusieurs autres, dans les changemens qu'on apelle generation & corruption ? Voici donc de prémiers principes, qui sont *homogenes*, & qui ne le sont point. Ils le sont dans la supoſition d'Anaxagoras ; & ils ne le sont point en effet : puis que les mixtes devant être selon lui de la même nature que leurs principes, & n'étant qu'un assemblage de parties dissemblables, il s'ensuit que les principes sont *heterogenes*. Je retoucherai ceci dans le Paragraphe V.

II. Il se trouvera de plus que tous les noms ont été mal imposez : car, par exemple, si tout le sang des animaux avoit été dans les herbes qu'ils ont mangées, elles meritoient mieux le nom de sang, que celui de foin. Anaxagoras répondoit que certaines particules étant plus nombreuses dans un mixte, ou placées à la surface, le faisoient paroître uniforme, & lui procuroient un nom specifique (118). Lucrece a refuté cette réponse par les fausses consequences qui en émanent. „ Il resulteroit de là „, dit-il (119) „ que quand on brise les grains, on en tireroit quelques particules de sang, ou de quelqu'un des „ autres organes dont nôtre corps est composé. Or cela „ est contraire à l'expérience ".

Linquitur hic tenuis latitandi copia quædam ;
Id quod Anaxagoras sibi sumit, ut omnibus omnes
Res putet immistas rebus latitare ; sed illud
Apparere unum, cujus sint plurima mixta,
Et magis in promtu, primaque in fronte locata.
Quod tamen a verâ longe ratione repulsum est.
Conveniebat enim fruges quoque sæpe minutas,
Robore cum saxi franguntur, mittere signum
Sanguinis, aut alium, nostro quæ corpore aluntur.
Consimili ratione herbas quoque sæpè decebat,
Et laticis dulces guttas, similique sapore
Scilicet & glebis terrarum sæpe friatis
Herbarum genera, & fruges, frondesque videri
Dispertita, ac in terris latitare minute :
Postremo in lignis cinerem fumumque videri,
Cum præfracta forent, ignesque latere minutos.
Quorum nil fieri quoniam manifesta docet res,
Scire licet non esse in rebus res ita mixtas.

Cette réfutation n'est pas mauvaise ; car enfin mêlez comme il vous plaira diverses sortes de grains : prenez cent fois plus de blé que d'orge ; mettez toujours les grains d'orge autant qu'il vous sera possible dans une enceinte de grains de blé : que gagnerez-vous ? Ferez-vous accroire qu'il n'y a là que du blé ? Demeureroit-on dans cette erreur, après même que l'on auroit éparpillé vôtre monceau ? Ne verroit-on jamais paroître quelques grains d'orge ? Fables & rêveries que tout cela. Anaxagoras n'eût pu résoudre cette objection, qu'en supoſant que chaque partie sensible d'un grain de blé est tellement conditionnée, que les *heterogeneitez* y sont en plus petit nombre, & envelopées des particules du blé ; & que de là vient, qu'en brisant le blé entre deux meules, nous ne decouvrons jamais les parties *heterogenes* ; mais si nous portions la division jusqu'aux particules insensibles, ce seroit alors que le sang, la chair, les os, &c, se montreroient à des yeux plus fins que les nôtres. En un mot, il ne se peut tirer de ce mauvais pas, que par la divisibilité à l'infini ; & c'est imiter un homme, qui, pour éviter un coup d'épée, se precipite à corps perdu dans un abîme d'une profondeur inconcevable. Mais attachons-nous seulement aux difficultez qui enferment quelque sorte de contradiction.

III. Je dis en troisiéme lieu, qu'Anaxagoras devoit supoſer que les particules semblables se trouvoient, & en plus grand nombre, & en plus petit nombre, dans le pain : en plus grand nombre, puis que ce composé s'apelloit du pain : en plus petit nombre, puis que peu d'heures après que le pain a été mangé, il s'apelle chyle, & ne montre dans toutes ses particules sensibles, que les qualitez du chyle. On comprendra plus facilement cette objection, si l'on compare la pâte avec le blé, ou le pain avec la pâte. On verra qu'il falloit que ce Philosophe demeurat d'accord, que les *homogeneitez* étoient tout ensemble & plus nombreuses, & moins nombreuses, dans un même mixte ; dans la pâte, par éxemple ; car pendant qu'elle est pâte, elle contient plus de corpuscules de pâte, que d'une autre espece de corps : mais quand elle est convertie en pain, elle contient moins de corpuscules de pâte que de pain ; & cependant les corpuscules de pain ne sont venus que de la pâte.

IV. Voici une autre contradiction. C'est se contredire, que d'établir une hypothese, qui ramene d'un côté l'inconvenient qu'on lui veut faire chasser de l'autre. Voilà le mal du systême d'Anaxagoras. Ce Philosophe, aiant supoſé que les parties de la matiere avoient été éternellement dans un état de confusion ; c'est-à-dire, que les plus petits corpuscules *homogenes* avoient été entourez par tout de corpuscules *heterogenes* ; supoſa, qu'enfin une Intelligence chassa ce desordre, par la séparation des particules semblables d'avec celles qui ne leur ressembloient point. Mais il renversoit lui-même sa supoſition, puis qu'il se voioit contraint d'avouer que toutes sortes d'*homœomeries* étoient mêlées ensemble dans tous les corps ; & cela, quant aux particules insensibles. Il y avoit, selon lui, une infinité de petits os, & de petites goutes de sang, &c, dans chaque brin d'herbe, & dans chaque morceau de pain : tout étoit mêlé dans tout, puis que chaque chose se faisoit de chaque chose. Διὸ φασὶ πᾶν ἐν παντὶ μεμῖχθαι, διότι πᾶν ἐκ παντὸς ἑώρων γιγνόμενον (120). *Quapropter inquiunt quodque in quolibet esse mistum, quia quodlibet ex quovis oriri videbant.* Ἀναξαγόρας μεμῖχθαι πᾶν ἐν παντί φησι (121). *Anaxagoras omne in omni mistum ait.* Quel plus grand état de confusion voulez-vous voir que celui-là ? Platon en jugeoit ainsi ; car plus d'une fois il emploie la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de cahos. Καὶ εἰ συγκρίνοιτο μὲν πάντα, διακρίνοιτο δὲ μή, ταχὺ ἂν τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου γεγονὸς εἴη, ὁμοῦ πάντα χρήματα (122). *Proinde si confunderentur quidem omnia, nunquam vero discernerentur, Anaxagoræ illud repente contingeret, universa videlicet esse simul.* Il dit ailleurs ; Τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου ἂν πολὺ ἦν, ὦ φίλε Πῶλε .... ὁμοῦ ἂν πάντα χρήματα ἐφύρετο ἐν τῷ αὐτῷ, ἀκρίτων ὄντων τῶν τε ἰατρικῶν καὶ ὑγιεινῶν καὶ ὀψοποιικῶν (123). *Illud Anaxagoræ prorsus accideret, amice Pole .... omnia videlicet in eodem indiscreta commiscerentur, & quæ ad medicinam pertinent & salutem, & quæ ad coquinariam attinent.* Mr. Menage raporte que Luther donnoit le nom de Théologiens Anaxagoristes à ceux qui trouvoient tout dans chaque texte de l'Ecriture. *Atque inde est quod Luthero* Theologicus Anaxagoricus *dicitur is qui quodlibet in quolibet loco Scripturæ Sacræ invenire possit* (124).

V. Ses premiers principes l'étoient & ne l'étoient pas : ils l'étoient, selon sa supoſition ; & ils ne l'étoient pas réellement : puis qu'ils étoient composez & corruptibles, tout autant qu'aucun autre corps. Il admettoit la divisibilité à l'infini : il devoit donc dire, qu'il y avoit une infinité de corpuscules dans la plus petite goute d'eau ; &, par consequent, qu'elle n'en contenoit pas un moindre nombre que toute la terre. D'ailleurs ce nombre infini de corpuscules étoit un amas de toutes sortes d'*heterogeneitez*. Il n'étoit donc pas plus simple qu'un arbre ; &, à cet égard, il ne differoit des corps qu'on apelle mixtes, que parce que les yeux de l'homme n'auroient pas pu découvrir les parties *dissimilaires*, comme ils les découvrent dans un Arbre. Enfin l'Entendement, qui avoit mu la matiere, pouvoit diviser à l'infini ces prétendus premiers principes, aussi aisément que le feu divise le bois : ils étoient donc aussi perissables que le bois : d'où il resulte que s'ils éxistoient dans la nature des choses, ce n'étoit pas en qualité de prémiers principes. Outre cela, que pourroit-on supoſer de plus absurde, que d'établir pour principes ce qui n'existoit point du tout ? Or il est certain, selon l'hypothese d'Anaxagoras, qu'il n'y avoit aucune *homœomerie* dans l'Univers.

Examinons une réponse qu'il auroit pu faire. Il auroit pu supoſer que l'essence des *homœomeries* ne consiste point dans la ressemblance de toutes leurs parties ; mais dans la conformité qui se trouve entre l'arrangement des *heterogeneitez* d'un petit os, par éxemple, & l'arrangement des *heterogénéitez* de tout autre os. „ Je ne pretens point, „ eût-il pu dire, „ qu'un os de dix pouces, divisé en cent „ mille parties, ou, ce qui est la même chose dans mon „ hypothese, en cent mille petits os, ne contienne absolument aucun corpuscule qui ne ressemble à tous les au„ tres. J'avoue que chacun de ces petits os est un mélan„ ge de toutes sortes de principes ; il contient des chairs ; „ il contient du sang, & des membranes, &c ; mais com„ me ces matieres differentes sont rangées selon la même „ symmetrie dans chacun de ces petits os, j'ai raison de „ soutenir que l'assemblage de cent mille de ces petits os „ est un composé *homogene*, ou un tas d'*homœomeries* : &, „ puis que je supoſe que l'Entendement, qui en a fait le „ triage, les a trouvées toutes faites, je puis soutenir que „ chacune d'elles prise à part est indestructible : car elles „ ont toujours existé par elles-mêmes ".

Cette réponse contient deux chofes : l'un est l'explication de l'hypothese à l'égard du sens du mot *homœomerie* ; l'autre regarde l'incorruptibilité de ces *homœomeries*. Je vais éclaircir le premier par un éxemple. Mettez dans une Bibliothéque tous les éxemplaires d'un même Livre, reliés de la même façon. Ce sera un amas de Livres semblables, un amas *homogene* : non pas à cause que chacun de ces

(116) *Voiez le Chapitre VII, du I Livre de sa Metaphysique, & le Chapitre IV, du I Livre de sa Physique.*

(117) *Ci-dessus dans la Remarque* (C).

(118) *Voiez Aristotel. Physic. Libr. I, Cap. IV, pag. 456.*

(119) Lucret. *Libr. I, v.* 874.

(120) Aristotel. Physic. *Libr. I, Cap. IV, pag.* 456, G.

(121) *Idem, Metaphys. Libr. III, Cap. V, pag.* 872, C.

(122) Plato, *in Phædone, pag.* 54.

(123) *Idem, in Gorgia, pag.* 317.

(124) Menag. *in Laertium, Lib. II, pag.* 71.

qu'elles n'étoient guere justes, & qu'ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistoit plus.

ces volumes est composé de parties qui se ressemblent parfaitement ; mais à cause que le blanc & le noir, les espaces, les lettres, les accens, les points, les virgules, & les autres parties *hétérogenes*, ont la même symmetrie dans l'un que dans tous les autres. Laissons en repos cette explication d'Anaxagoras, & contentons-nous d'attaquer le second point de sa réponse.

VI. Je ne lui demande point pourquoi cette Intelligence, qu'il a reconnue, a laissé les *homœomeries* dans la confusion pendant toute l'eternité, ni d'où vient qu'elle s'est avisée si tard de les mouvoir, & de les unir, ni pourquoi il nie que de rien on puisse produire quelque chose, lui qui avoue que le mouvement a commencé ? Ces trois objections, & quelques autres, embarrassent étrangement tous ceux qui admettent une matiere eternelle, increée, & distincte de l'Etre divin ; mais comme ce sont des difficultez qu'on peut alleguer aussi bien contre d'autres Philosophes, que contre Anaxagoras, il ne seroit pas à propos de s'y arrêter. J'éclaircirai seulement un peu la derniere. Il est certain que la production d'une qualité distincte de son sujet, ne differe point d'une vraie création. C'est ce que les Philosophes modernes (125) prouvent démonstrativement aux Aristoteliciens, qui admettent une infinité de formes substantielles & accidentelles, distinctes de la matiere ; car puis qu'elles ne sont point composées d'aucun sujet préexistent, il s'ensuit qu'elles sont faites de rien. La meilleure reponse, que puissent faire les sectateurs d'Aristote, est de rétorquer cette objection, & de dire que les Cartésiens sont donc obligez de reconoître que le mouvement ne se peut produire que par création. Les Cartésiens avouent cette conséquence : ils n'attribuent qu'à Dieu la production du mouvement ; & ils disent que mouvoir la matiere n'est autre chose que la créer dans chaque moment en differens lieux. Concluez de tout ceci, qu'Anaxagoras & plusieurs autres se contredisoient, lors que d'un côté ils ne vouloient pas admettre que de rien on put faire quelque chose ; & qu'ils avouoient de l'autre, que le mouvement, ou quelque autre modification, avoit commencé dans le cahos eternel (126). Mais laissant cela, attachons-nous seulement aux difficultez qui ne concernent qu'Anaxagoras.

(125) *Voiez* Gassendi, *Phys. Sect. I, Lib. VII, Cap. III.*

(126) Methodius *apud Photium, Cod. CCXXXIV, pag.* 941.

VII. Je lui allegue cette maxime : toutes les choses, qui sont distinctes entre elles, peuvent être separées les unes des autres : & je conclus de là, que chaque *homœomerie* peut être divisée à l'infini en plusieurs portions ; car elle est composée de toutes sortes de principes mêlez ensemble. Puis donc que le mouvement est un principe necessaire de division, & que Dieu a produit le mouvement dans la matiere, il s'ensuit que par cette force motrice, il a pu porter la desunion dans chaque partie de l'Univers, & mettre en pieces quelque *homœomerie* que ce soit que vous voudriez prendre pour une unité. Si elle étoit un atome d'Epicure, un corps parfaitement simple, parfaitement unique, éxemt de toute composition, j'avoue que rien ne le pourroit diviser ; mais Anaxagoras ne reconnoit point de tels corps, ni aucune *homœomerie*, pour si petite qu'elle soit, qui ne renferme une infinité de corpuscules distincts, & differens même en qualité les uns des autres. Il est donc vrai, que ce qu'il nomme premiers principes est une chose aussi sujette à destruction, que les corps les plus composez, qu'un bœuf, par exemple : cela, dis-je, est très-vrai, lors même que l'on supose que les *homœomeries* existent éternellement par elles-mêmes ; car il suffit qu'une cause externe les puisse faire passer du mouvement au repos, quoi qu'elle n'ait pas la puissance, ni de les faire exister, ni de les aneantir. Le recours au progrès à l'infini seroit inutile dans cette rencontre. On ne pourroit pas me repliquer, que les *homœomeries* étant composées d'une infinité de corpuscules, celles qui sont un petit os peuvent être divisées à l'infini sans cesser d'être un petit os : elles deviennent seulement un plus petit os, après chaque division. Cette replique n'est point bonne ; car il y a deux choses à considerer dans chaque *homœomerie* : I, Qu'elle contient une infinité de particules ; & cela lui est commun avec les autres : II, Que les particules sont rangées d'une certaine maniere ; & cela lui est particulier : c'est sa forme specifique, c'est son essence, c'est par là qu'elle est, ou un petit os, ou une petite goute de sang, plutôt que toute autre espece de premiers principes. Afin donc d'ôter à une *homœomerie* d'os son essence & son espece, il suffit d'arranger d'une nouvelle façon les corpuscules qui la composent. Or dès là qu'un Entendement premier moteur a pu diviser les corps, & les demêler les uns des autres, il a pu déranger les corpuscules de chaque *homœomerie* particuliere, & leur donner une autre combinaison ; il a donc pu les faire changer d'espece, comme l'on en fait changer à la farine en la pêtrissant, c'est-à-dire, en mêlant & en combinant d'une autre maniere ses corpuscules.

Je n'objecte point à ce Philosophe, qu'il reconoissoit de la difference entre les parties de la matiere avant qu'elles fussent mues. Cette objection m'a semblé toûjours très-foible : je conçois très-clairement que la division supose la distinction, & qu'une cheville de fer fichée dans une piéce de bois, & parfaitement en repos autour du bois parfaitement en repos, est aussi différente du bois, que si elle se mouvoit, & le bois aussi.

VIII. Je passe à la derniere objection. Qu'arriveroit-il, si l'on accordoit gratuitement à ce Philosophe, que la même necessité, qui fait exister les corps, les fait exister distincts en une infinité d'*homœomeries*, dont chacune doit demeurer nécessairement toujours entiere ; la nature des choses aiant été telle qu'il faloit que dans chaque espece il y eût des bornes fixes, comme l'on dit ordinairement qu'il y a un *maximum quod sic* (127), dans chaque espece de corps vivant ? Cette concession gratuite seroit-elle beaucoup de bien à l'hypothese d'Anaxagoras ? N'auroit-il point par là l'incorruptibilité, & l'immutabilité interieure de ses premiers principes ? Ne seroient-ils pas un si petit os, qu'en devenant un peu plus petit par la division actuelle de leurs parties, ils ne seroient plus un os, & ainsi des autres especes ? Et ne seroit-ce pas un signe, que la nécessité de la nature les a faits indivisibles ? J'en conviendrois : mais on ne feroit qu'éviter un mal par un autre. Je trouverois ensuite ce défaut dans le Systême : c'est que le Νοῦς, ou l'Entendement, y entreroit contre les regles ; on le feroit venir pour l'ouvrage le plus facile, après avoir donné le plus difficile à une nécessité aveugle. Absolument parlant, il est très-vrai que tout Philosophe, qui veut donner de bonnes raisons de l'arrangement que l'on voit dans les parties de l'Univers, a besoin de supposer une Intelligence, qui ait produit ce bel ordre. Il ne doit point craindre que des personnes raisonnables lui reprochent qu'il imite certains Poëtes, qui font descendre sur le theatre un Dieu de machine, pour dénouer des difficultez qui n'en valoient pas la peine. Mais, si, après avoir suposé que les *homœomeries* ont été formées sans la direction d'aucune cause intelligente, il suposoit une telle cause qui les eût démêlées & arrangées, on lui pourroit dire qu'il imite ces Poëtes-là, au mépris des regles (128). Pour voir aisement la force de cette objection, il suffit de prendre garde qu'il est beaucoup plus difficile de faire de bonnes montres, que de les tirer d'un tas de médailles, & de coquillages, avec quoi elles auroient été mêlées, & puis de les ranger, & de les mêler d'une meilleure façon. Un petit aprentif, un enfant, feroit ce triage, & ce nouvel arrangement. Chacun m'avouera que la formation des hommes (129) est un ouvrage qui demande plus de direction & d'habileté, que n'en demande l'art de les ranger selon les évolutions militaires. La plupart des Philosophes modernes suposent que les loix generales de la nature suffisent à faire croître le fœtus, pourvu qu'il ait été dans la semence bien formé, bien organisé ; mais ils suposent que ces petits animaux organisés dans la semence sont l'ouvrage du Createur infiniment puissant, & infiniment habile. Ils croient donc que la principale difficulté, celle qui demande le plus la direction d'une Intelligence, consiste dans la prémiere formation d'une machine organisée, c'est-à-dire, dans la construction de ces petits animaux qu'ils suposent être dans la semence. Chacun de ces petits animaux est à proprement parler une *homœomerie* d'Anaxagoras. Il est donc plus malaisé de former des *homœomeries*, que de faire croître les animaux par le moien de la nourriture. C'est donc pour expliquer la formation des *homœomeries*, que l'on a principalement besoin d'un Entendement ; car toute *homœomerie* est un certain assemblage d'une infinité de sortes de corps : & cet assemblage doit être fait selon certaines proportions & certaines situations. Autre est l'assemblage qui est necessaire pour une *homœomerie* d'os, & autre celui qui est nécessaire pour une *homœomerie* de chair ; &, si vous n'aviez pas suivi précisément cette symmetrie-là, vous n'eussiez point eu les premiers principes du sang, ou de la mouelle, mais ceux de quelque autre mixte. Or Anaxagoras n'a point suposé qu'il fut besoin d'une Intelligence, pour former une infinité d'especes d'*homœomeries*, dont chacune est un certain assemblage de toutes sortes de corps, tellement mêlez ensemble, qu'il faut que ceux d'une espece prevalent en nombre, & soient situez plutôt d'une façon que d'une autre, & qu'en général il regne là plutôt cette proportion, cette symmetrie-ci, que toute autre. Il a donc donné pour la cause de ce qui étoit le plus difficile une nécessité aveugle. Il n'a donc point raisonné conséquemment, lors qu'il a cru necessaire une Intelligence pour ce qui étoit moins malaisé. Voici, selon sa doctrine, toutes les fonctions de l'Intelligence : mettre en ordre ce qui n'y étoit pas, mouvoir ce qui étoit en répos, séparer les choses mêlées, orner celles qui manquoient d'ornement. *Ἀναξαγόρας . . . ταῦτα παιδεύει, ἀρχὴ πάντων ὁ νοῦς, καὶ οὗτος αἴτιος καὶ κύριος τῶν ὅλων, καὶ παρέχει τάξιν τοῖς ἀτάκτοις, καὶ κίνησιν τοῖς ἀκινήτοις, καὶ διάκρισιν τοῖς μεμιγμένοις, καὶ κόσμον τοῖς ἀκόσμοις* (130). *Anaxagoras hæc docet, Mens omnium est initium atque causa & omnium domina est, & ordinem confusis præbet, & motionem immobilibus, & discrimen commixtis, & ornatum inornatis.* Il pouvoit être attaqué, & par devant, & par derriere. *On vous en faites trop*, lui pouvoit-on dire, *ou vous n'en faites pas assez. Si vous croiez que la nature, sans aucune direction, ni connoissance, a formé toutes les* homœomeries, *vous deviez croire qu'elle les a pu mouvoir, démêler, & distribuer : l'Entendement donc est superflu. Que si vous le croiez nécessaire pour la separation & pour la distribution de ces* homœomeries, *vous deviez aussi lui donner leur formation : vous n'étendez pas son influence par tout où l'on en avoit besoin. Ainsi une partie de vôtre Systême ruine l'autre : vous ne l'avez pas formé de piéces bien assorties,*

&

(127) *C'est-à-dire un degré de petitesse au dessous duquel l'Animal, une Fourmi par exemple, ne pourroit pas être une Fourmi.*

(128) *Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus Inciderit.* Horat. *de Arte Poët.* ꝟ. 191.

(129) *On n'entend point ici ce que les peres & les meres y contribuent : on entend, non pas la cause materielle, mais la cause efficiente, qui organise le Fœtus, & qui construit cette admirable Machine.*

(130) Hermias in Philosophos, Irrisione. *Cet Ouvrage d'Hermias se trouve dans la Bibliotheque des Peres, & à la fin des* Oeuvres de Justin Martyr, *Edition de Paris, en* 1636 ; *& de Cologne, en* 1686.

plus (*H*). On conte qu'Anaxagoras avoit prédit que la pierre, qui tomba du Ciel dans la riviere de la Chevre, & qui fut gardée & venérée comme une sainte relique, tomberoit du corps du Soleil (*I*). On lui attribue quelques autres prédictions (*x*). Il cultiva beaucoup la Geométrie (*y*); & l'on trouva que, dans la prison, il avoit écrit sur la quadrature du cercle (*z*). Son esprit vaste sufisoit à tout: les plus dificiles phénomenes de la nature, les cometes, la voie de lait, les tremblemens de terre, les vents, le tonnerre, les éclairs (*aa*), le debordement du Nil (*bb*), les éclipses, & semblables choses, dont il inventa des raisons; tout cela joint aux spéculations Astronomiques & Géométriques ne l'empécha pas d'etudier les Poesies d'Homere, avec l'attention d'un homme qui veut decouvrir des secrets, & enrichir la literature. Il fut le prémier qui suposa qu'elles sont un Livre de Morale, où la vertu & la justice sont expliquées par des narrations allégoriques (*cc*). On raporte diversement les circonstances & l'issue du proces d'impiété qui lui fut fait dans Athenes: les uns disent qu'il fut condamné; les autres, qu'il fut absous (*K*). Peri-

(*x*) *Voiez la Remarque (I).*

(*y*) Proclus Diadochus, *Lib. II in I Librum* Euclidis.

(*z*) Plutarch. de Exilio, *pag. 607.*

(*aa*) Diog. Laërt. *Lib. II, num. 9.*

(*bb*) Diodor. Siculus, *Lib. I, Cap. XXXVIII.*

(*cc*) Diog. Laërt. *Lib. II, num. 11.*

& bien liées ensemble (131). Si nous avions ses Ecrits, ou tous ceux de Théophraste (132), nous verrions peut-être qu'il discuta quelques-unes des dificultez que je viens de proposer, & qu'il avoua que ses hypotheses ne le contentoient pas, & qu'il succomboit sous la pesanteur des mysteres de la nature. Il disoit que tout est rempli de tenébres. *Anaxagoras pronunciat circumfusa esse tenebris omnia* (133). Plusieurs autres Philosophes s'en plaignent aussi, & jusques à s'imaginer que les tenébres dont parle Moïse, qui etoient au dessus de l'abime avant que Dieu creât la lumiere (134), n'ont eté dissipées qu'a l'egard des yeux; *car pour les tenebres de l'esprit*, disent-ils, *elles couvrent encore tout le dessus de l'abime. La lumiere de la vérité concentrée dans ce gouffre n'en sort jamais: elle envoie seulement quelques rayons qui parviennent à notre esprit après tant de reflexions & de refractions, & apres avoir mêlé leur eclat avec tant de corpuscules sombres dans les espaces tenebreux qu'ils ont traversés, qu'ils ne sont propres qu'à former de fausses images.*

(*H*) *Les idées des anciens, qui ont parlé du cahos, ... n'étoient guere justes, & ils n'ont pu dire que cet etat de confusion ne subsistoit plus.*] J'avois résolu d'etaler ici quelques Reflexions sur ce sujet; mais comme les Remarques particulieres, & celles qui restent à faire, donneront à cet Article assez d'etendue, & même trop, j'ai changé de résolution par quelque petit pressentiment de proxilité. Il se présentera assez d'occasions de donner dans un autre Article ce que je suprime ici.

(*I*) *On conte qu'Anaxagoras avoit prédit qu'une pierre.... tomberoit du corps du Soleil.*] Diogene Laërce raporte cela (135). Plutarque a parlé de ce prodige: voici ce qu'il dit. „ Il y en a aussi qui disent que la cheute d'une „ pierre fut un présage qui pronostiquoit cette grande „ desfaite (136). Car il tomba du Ciel, environ ce „ temps-là, ainsi que plusieurs le tiennent, une fort gran- „ de & grosse pierre, en la coste qu'on apella la riviere de „ la Chevre, laquelle pierre se monstre encor aujourd'hui „ tenue en grand réverence par les habitans du païs de la „ Cheronese. Et dit-on que le Philosophe Anaxagoras „ avoit predit, que l'un des corps attachés à la voute du „ Ciel en seroit arraché, & tomberoit en terre par un glis- „ sement & un esbranlement qui devoit avenir: car il „ disoit que les astres n'estoyent pas au propre lieu où ils „ avoyent esté nez, atendu que c'estoyent corps pesans & „ de nature de pierre; mais qu'ils reluisoyent par l'ob- „ jection & reflexion du feu elementaire, & avoyent esté „ tirez là sus à force, là où ils estoient retenus par l'impé- „ tuosité & violence du mouvement circulaire du Ciel, „ comme au commencement du Monde ils y avoyent „ esté arrestez, & empeschés de retomber ici bas, lors que „ se fit la séparation des corps froids & pesans d'avec les „ autres substances de l'Univers (137)". J'ai raporté tout ce passage, afin que l'on vît en même tems la tradition de ce prodige, & la singularité du dogme d'Anaxagoras. Les paroles de Pline ne meritent pas moins d'etre citées. *Celebrant Græci*, dit-il (138), *Anaxagoram Clazomenium, Olympiadis septuagesimæ octavæ secundo anno, prædixisse cælestium literarum scientia, quibus diebus saxum casurum esset e Sole. Idque factum interdiu in Thraciæ parte ad Ægos flumen. Qui lapis etiam nunc ostenditur, magnitudine vehis, colore adusto, comete quoque illis noctibus flagrante. Quod si quis prædictum credat, simul fateatur necesse est, majoris miraculi divinitatem Anaxagoræ fuisse: solvique rerum naturæ intellectum, & confundi omnia, si aut ipse Sol lapis esse, aut unquam lapidem in eo fuisse credatur: decidere tamen crebro, non erit dubium. In Abydi gymnasio ex ea causa colitur hodieque, modicus quidem, sed quem in medio terrarum casurum idem Anaxagoras prædixisse narratur. Colitur & Cassandreæ, quæ Potidæa vocitata est, ob id deducta.* Vous voiez là, qu'Anaxagoras avoit predit plus d'une fois ces chutes de pierre, & que le culte de ces pierres se multiplia à proportion. Notez qu'Ammien Marcellin, & Tzetzes, se sont servis du nombre pluriel touchant le prodige de la riviere de la Chevre. Ils pretendent qu'Anaxagoras prédit qu'il y tomberoit des pierres du Ciel (139). Philostrate s'est exprimé de la méme sorte: voici un peu au long ce qu'il a dit: je n'en retrancherai rien; car ce sera une matiere de critique. *Injustement doncques auroit-on blasmé Apollonius d'une telle impieté & erreur, pour avoir preveu plusieurs choses, & en avoir predit d'autres: de la mesme sorte que Socrates en auroit esté instruit par les esprits de tout plein devant qu'elles advinssent. Anaxagoras aussi: car qui est celui qui ignore, que comme une fois estant allé aux jeux Olympiques, vestu d'un gaban, pour predire qu'il pleuveroit* (140), *encore que le jour fust si clair & serein, qu'il n'y avoit aucune apparence de pluye; il ne tarda gueres toutesfois qu'il pleut comme à seaux: une autre fois, ayant predict que dans peu de jours une maison devoit fondre, bien tost apres elle tomba. Apres, ayant encore adverti que le jour en plein midy tout à un instant deviendroit nuict, & s'obscurciroit de tenebres. & une autre fois, que des grosses pierres tomberoient du Ciel dans la riviere d'Egospotamos, il arriva ainsi. Advouons doncques que ces choses là & autres semblables preveues d'Anaxagoras fussent un indice d'un tres-grand sçavoir seulement, comment les peut-on imputer à Apollonius pour un art Magique* (141)? Un Commentateur a fait là-dessus une Note bien ridicule. *Quant à ce que dit Philostrate*, qu'Anaxagoras *predit la pluye, & qu'une pierre tomberoit du Ciel, & autres choses semblables, il n'y a aujourd'huy si petit Astrologue, qui n'en sçût autant* (142). Quelle absurdité! les Astrologues d'aujourd'hui, quelque fous qu'ils puissent être, n'ont point la temerité de prédire qu'il tombera des pierres du Ciel. Nos faiseurs d'Almanach, nos plus fameux tireurs d'horoscope, se donnent bien garde de commettre si impudemment leur réputation. Ils savent trop bien que la prevision de telles chutes surpasse toutes leurs lumieres. Pline avoit raison de dire, que la prédiction d'Anaxagoras eût eté un plus grand miracle, que de voir tomber une pierre qui auroit eté au corps du Soleil (143). Remarquez qu'il y a un intervalle d'environ soixante années entre le tems où Pline dit que la prédiction fut faite, & le tems où, selon Plutarque, elle fut accomplie. Voici une autre observation. Photius, dans ses Extraits de la Vie d'Apollonius, pretend qu'Anaxagoras fut considéré comme un grand devin, pour avoir predit par l'art magique qu'il pleuvroit (144). Je ne saurois croire que Photius ait si mal compris la pensée de Philostrate: j'attribue cette fausseté énorme au mauvais état où son Ouvrage a eté mis par les Copistes; & je ne puis assez m'etonner de ce que le Traducteur (145) a pu se resoudre à faire imprimer cette page-là. Sa Traduction est un tissu d'impertinences si grossieres, & de raisonnemens si monstrueux, & avec cela si formellement contraire à l'Original de Philostrate, qu'on ne peut comprendre quoi que ce soit à sa conduite. A-t-il cru que le Texte de Photius etoit correct? Il faloit donc qu'il révât à quelque autre chose. A-t-il cru que les Lecteurs auroient la stupidité de prendre cela pour bon? Il etoit donc dans une securité qui tient du prodige. J'exhorte ceux, qui en ont le talent, à examiner cet endroit de Photius: ils y trouveront des plaies qui demandent la dexterité des meilleures mains, & qu'ils guériront peut-être par le secours des manuscrits comparez avec le Texte de Philostrate.

(*K*) *Touchant le procès d'impieté qu'on lui fit, les uns disent qu'il fut condamné; les autres, qu'il fut absous.*] Il fut accusé par Cleon, comme un impie, pour avoir dit que le Soleil est une masse de matiere enflammée: &, malgré la protection de Pericles, il fut condamné au bannissement, & à une amende de cinq talens. C'est ainsi que Sotion narroit la chose (146). Mais d'autres disoient que Thucydide le deféra, & l'accusa, non seulement d'impieté, mais aussi de trahison; & que l'accusé fut condamné à la mort par contumace (147). D'autres ont dit qu'il étoit dans la prison, lors qu'on prononça contre lui l'arrêt de mort. Ils ajoûtoient que Pericles demanda aux Juges, *Trouvez-vous qu'il ait commis quelque crime?* & qu'aiant compris qu'on ne lui en imputoit aucun, il dit, *Je suis son disciple: ne le perdez donc point, prévenus par des calomnies; croiez moi plutot, & redonnez lui la liberté.* Il obtint cela; mais l'accusé conçut un si grand chagrin de ce procès, qu'il renonça à la vie (148). D'autres contoient qu'il fut mené devant les Juges par Pericles, & que le chagrin l'avoit tellement amaigri & abatu, qu'il avoit beaucoup de peine à marcher; de sorte qu'il fut absous, bien moins parce qu'on le trouva innocent, qu'à cause de la compassion qu'il excita (149). J'ai dit ailleurs (150) que Pericles ne trouva point de meilleur moien de sauver ce Philosophe, que de le faire sortir d'Athenes.

Notez un peu quatre choses. I. Les accusateurs d'Anaxagoras (151) étoient des gens dont la faction étoit oposée aux interêts de Pericles. Ce ne fut donc point par zéle de religion, qu'ils persecutérent ce Philosophe: ce fut dans la vue de soutenir leur cabale, & d'afoiblir l'autorité de Pericles, en faisant tomber sur lui très malignement les soupçons d'irreligion. Ils ne pouvoient mieux y reüssir, qu'en accusant d'impiété Anaxagoras. C'est presque toujours le prémier mobile de cette espece de procès: on se veut venger de quelqu'un, ou se delivrer de quelque obstacle d'autorité & de fortune; & l'on apelle à son aide les passions

(131) *Voiez, ci-dessous, Citation* (195), *un Passage d'Aristote.*

(132) *Il avoit fait un Livre* περὶ τῶν Ἀναξαγόρου, *de Anaxagora Decretis Voiez* Diogen. Laërt. *in* Theophr. *Lib. V, num. 42.*

(133) Lactant. *Lib. III, Cap. XXVIII, pag. 217.*

(134) *Voiez le I Chapitre de la Genese.*

(135) Diog. Laërt. *Lib. II, num. 10.*

(136) *C'est la ruine de la flote des Athéniens par Lysander.*

(137) Plutarch. *in* Lysandro, *pag. 419. Je me sers de la Version d'Amiot.*

(138) Plinius, *Lib. II, Cap. LVIII.*

(139) Ammian. Marcell. *Lib. XXII, Cap. VIII, pag.* 308. Tzetzes, *Chil. II, v.* 892.

(140) Diog. Laërce, *Livr. II, num. 10.* Elien, de Animal. *Cap. VIII, &* Suidas, *font aussi mention de cela.*

(141) Philostr. *in* Vitâ Apollonii, *Lib. I, Cap. II. Je me sers de la Traduction de* Vigenere.

(142) Artus Thomas Sr. d'Embry, *Annotat. sur la Vie* d'Apollonius, *Tom. I, pag. 91.*

(143) *Voiez ses paroles ci-dessus Citation* (138).

(144) Photius, Biblioth. *Cod. CCXLI, pag. 1097.*

(145) André Schottus.

(146) Sotion, *in* Successionibus Philosophorum, *apud* Diog. Laërt. *Lib. II, num. 12.*

(147) Satyrus *in Vitis, apud* Diog. Laërt. *Lib. II, num. 12.*

(148) Hermippus *in* Vitis, *apud* Diogen. Laërt. *Lib. II, num. 13.*

(149) Hieronymus, *in II Libro* Commentar. variar. *apud* Diog. Laërt. *Lib. II, num. 14.*

(150) *Dans la Remarque (M) de l'Article de* PERICLES, *vers le milieu.*

(151) Cleon, ou Thucydide *l'ont.* Plutarque *dans la* Vie de Pericles, *pag. 170, &* 356.

Pericles, qui le protégea en cette rencontre, s'étoit rendu suspect d'Athéïsme, pour avoir été instruit par un tel maître. J'en parle ailleurs (dd). Diogene Laerce, en raportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une bevue de Chronologie (L), dont je suis surpris qu'on ait tant tardé à s'apercevoir. La constance de ce Philosophe, à la nouvelle de sa condamnation, & de la mort de ses fils, fut merveilleuse (M). Il comptoit pour tres-peu de chose de vivre & de mourir hors de sa patrie (ee); & il discernoit fort bien quelles conditions sont les plus heureuses (N). Quel-

(dd) *Dans les Remarques (C) & (D) de l'Article* PERICLES.

(ee) *Voiez la Remarque (M).*

passions du peuple, par le faux semblant des intérêts du bon Dieu. II. Il n'est pas vrai que les délateurs d'Anaxagoras se soient fondez sur ce qu'il reconnoissoit que l'Entendement divin avoit fabriqué le Monde: ils se fonderent sur ce qu'en disant que le Soleil étoit une pierre, il le degradoit de la qualité de Dieu. Ce fut aussi le fondement de l'arrêt de condamnation (152). Disons donc que Vossius a fait une faute dans ces paroles. *Laertii industria nobis ipsa Anaxagoræ verba conservavit. hunc autem hujusmodi: Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ. εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε.* Omnia simul erant: deinde accessit Mens, eaque composuit. *Quam aperte hic opificium ab opifice distinguit! Hoc ferre non potuere Athenienses, at ἄθεον vel ἀσεβῆ vocarunt* (153). On ne condamna point Anaxagoras précisement à cause de la distinction qu'il établissoit entre Dieu, & les ouvrages de Dieu; mais à cause qu'il n'enseignoit pas comme les Poëtes, que le Soleil fut tout ensemble l'ouvrage de Dieu, & un Dieu: car, selon la loi des peuples, puisée dans les Ecrits des Poëtes, le Soleil étoit Apollon fils de Jupiter, & l'une des plus grandes Divinitez. La faute de Vossius est toute semblable à celle que l'on feroit, si l'on accusoit l'Inquisition d'avoir fait mourir un homme, pour avoir dogmatisé qu'il n'y a que Dieu, l'auteur, le conservateur, le souverain maître de toutes choses, qui merite le suprême culte de latrie; & qu'aucune créature, qui soit dans le paradis, ne merite nos invocations, & le culte de dulie. Ce dogme contiendroit deux chefs; & ce ne seroit que pour le second, que l'on puniroit un homme dans Salamanque. Un Protestant ne seroit-il pas mal fondé de dire qu'on auroit puni cet homme à cause du premier chef? Disons neanmoins qu'Eusebe a raison de trouver étrange qu'Anaxagoras ait été presque lapidé comme un Athée, nonobstant son orthodoxie à l'égard de l'existence d'un Dieu auteur de ce Monde; dogme qu'il avoit enseigné le prémier de tous les Grecs. *Θαυμάσαι δ' ἔστιν ὡς οὗτος πρῶτος τῶν Ἑλλήνων τὸν περὶ θεολογίας τῶν τρόπον, ἐδόξας Ἀθηναίοις ἄθεος εἶναι, ὅτι μὴ τὸν Ἥλιον ἐθεολόγει, τὸν δὲ Ἡλίου ποιητὴν, μικροῦ δεῖν καταλευσθεὶς ἦλθεν* (154). *In quo sanè permirum illud est, qui princeps apud Græcos etiam Theologiæ rationem instituerat, cum Atheniensibus, quod non jam Solem, ac Solis ipsius effectorem Deum statueret, atheum esse visum, ac propterea parum abfuisse, quin ab iis lapidibus necaretur.* Cela, dis-je, est digne d'étonnement; car enfin, & c'est ma III Remarque, on a de la peine à concevoir, que dans une ville aussi savante qu'Athenes, un Philosophe n'ait pu expliquer par des raisons de Physique les proprietez des astres, sans courir risque de la vie. N'est-ce pas un sort deplorable, que d'avoir plus de lumieres qu'un peuple superstitieux, & conduit par des enietez? A quoi sert cette superiorité de genie & de connoissances, au milieu de telles gens? Ne tient-elle point lieu de crime? N'expose-t-elle point à mille diffamations, à mille dangers? Ne jouiroit-on pas mieux des commoditez de la vie, si l'on étoit entraîné par le torrent de l'ignorance & de la superstition? *Οἱ προγεγεννημένοι τοῦ Χριστοῦ κατὰ τὸ ἀνθρώπινον λόγῳ πειραθέντες τὰ πράγματα θεωρῆσαι καὶ ἐλέγξαι, ὡς ἀσεβεῖς καὶ περίεργοι εἰς δικαστήρια ἤχθησαν* (155). *Qui ante Christum fuere quod ratione pro captu humano inniti res plerasque contemplari, explorare, & arguere contenderint, tanquam impii & curiosi ad judicium tribunalia sunt protracti.* IV. Je dis en quatrième lieu, que l'on doit être choqué qu'un procès aussi remarquable que celui d'Anaxagoras, où Pericles le premier homme d'Athenes entra si avant, n'ait pas été mieux connu des Historiens. Ils le raportent avec mille variations. Il y en a qui sur le point capital assurent tout le contraire de ce que les autres nient. Cela ne fait point d'honneur à l'antiquité.

N'oublions pas un beau passage de Lucien. On y supose que le plus grand des Dieux tâcha d'écraser Anaxagoras; mais qu'il le manqua, & que la foudre détournée par Pericles alla bruler un temple, & pensa se rompre contre le roc. *Δίκας δώσουσιν ἐπειδὰν τὸν κεραυνὸν ἐπισκευάσω. κατεαγμένας γὰρ αὐτοῦ, καὶ ἀπεστομωμέναι εἰσὶ δύο ἀκτῖνες αἱ μέγισται, ὁπότε φιλοτιμότερον ἠκόντισα πρώην ἐπὶ τὸν σοφιστὴν Ἀναξαγόραν, ὃς ἔπειθε τοὺς ὁμιλητὰς μηδὲ ὅλως εἶναί τινας ἡμᾶς τοὺς θεούς. ἀλλ' ἐκείνου μὲν διήμαρτον. ὑπερέσχε γὰρ αὐτοῦ τὴν χεῖρα Περικλῆς. ὁ δὲ κεραυνὸς, εἰς τὸ Ἀνάκειον παρασκήψας, ἐκεῖνό τε κατέφλεξε, καὶ αὐτὸς ὀλίγου δεῖν συνετρίβη περὶ τῇ πέτρᾳ* (156). *Pœnas dabunt simul atque fulmen preparavero. Nam fracti sunt, & retusa cuspide duo radii ejus maximi, quum nuper acrius in sophistam Anaxagoram jacularer, qui suis familiaribus persuadebat, nullos esse nos qui Dii vocamur. At ab illo aberravi: nam objecta manu Pericles eum protexit. fulmen verò in Castoris & Pollucis templum detortum, eum illud exussit, tum ipsum ad saxum pene est comminutum.* Vossius, qui s'est contenté de dire que Jupiter lança la foudre contre ce Philosophe (157), a été cause de ce que Mr. Moréri debite qu'Anaxagoras en fut écrasé. Il étoit assez naturel de le croire; car on ne se figure pas aisement qu'un coup de foudre, destiné à la ruïne de quelqu'un, ne le tue point. Mais cela nous

(152) *Voiez* Josephe, *Livr. II contre Appion, pag. 1079. F. &* St. Cyrille, *Livr. VI contre Julien.*

(153) Vossius de Orig. & Progress. Idololatr. *Livr. I, Cap. I, pag. 5.*

(154) Euseb. Præpar. Evangel. *Livr. XIV, Cap. XIV, pag. 750, C.*

(155) Justinus Martyr, Apolog. I, *pag. 48.*

(156) Lucianus, in Timone, *pag. 63. Tom. I Operum.*

(157) Vossius, de Philosoph. sectis *pag. 27.*

doit aprendre à recourir aux Originaux, sans nous arrêter à des Modernes, qui ne raportent un fait qu'à l'égard des circonstances dont ils ont besoin. Vossius, par exemple, qui n'avoit que faire en cet endroit-là de dire si Jupiter reussit ou non, suprima la moquerie de Lucien. Cette omission a été un piege pour Mr. Moréri: il auroit pu l'éviter, s'il eût simplement traduit le Latin de Vossius. Pourquoi faisoit-il le paraphraste? Lambert Barlæus, commentant cet endroit de Lucien, assure qu'Anaxagoras fut accusé d'Athéïsme, à cause du dogme de l'Entendement premier moteur, &c (158). C'est un mensonge, qu'il a pris de Vossius, & que j'ai déja refuté. Il dit aussi, que l'on promit un talent à qui que ce fut qui tueroit ce Philosophe (159). C'est confondre ce me semble Anaxagoras avec l'Athée Diagoras. Enfin il compare, en matiere d'Orthodoxie, Anaxagoras avec Lucien, & se plaint de ce que Justin Martyr met Lucien entre les Athées: *Anaxagoræ . . . . non absimilis fuit Lucianus noster, quem immerito ἄθεον vocat Justinus Martyr in Oratione contra Græcos* (160). Sa comparaison est aussi fausse que sa plainte; mais voici la source de son erreur. Il avoit lu dans Vossius, *Lucianus in Timone ait Jovem in Anaxagora sapuit . . . . sed Lucianum quid dico? Ecce Justinus Martyr Oratione ad Græcos eum ἄθεον vocat* (161): & il n'a point compris que cet *eum* se raporte au Philosophe Anaxagoras, & non pas à Lucien.

(L) *Diogene Laerce, en raportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une bevue de Chronologie.*] Il dit qu'Anaxagoras, voiant le sepulcre de Mausole, s'écria, *C'est un monument de la conversion de l'or en pierres.* Je ne m'attache pas à une Version literale; mais voici le Grec, *Τάφος πολυτελὴς λελιθωμένης ἐστὶν οὐσίας εἴδωλον* (162). *Monumentum pretiosum in lapides conversarum divitiarum imago est.* On peut croire qu'en effet il debita cette pensée, en voiant quelque tombeau somptueux; mais ce ne fut pas en voiant celui de Mausole: car sa mort préceda de plusieurs Olympiades la construction de ce monument. *Anaxagoras . . . Olymp.* LXXXVIII *mortuus est. Mausoli autem sepulchrum ante Olymp.* CVII *conditum non est. Aut igitur hæc verba Philosophus ille non dixit. aut alia certe occasione dixit: Mausoleum enim nunquam vidit: quod ab illustratoribus Laertii nondum opinor observatum est. Verba sunt Joannis Pearsonii viri undecunque doctissimi, in libro de epistolis Sancti Ignatii pag. 9 secundæ partis; quibus ego assentior. Id ipsum observatum à Gisberto Cupero in antiquis numismatibus explicatis, viro elegantissimi ingenii* (163).

(M) *La constance d'Anaxagoras, à la nouvelle de sa condamnation, & de la mort de ses fils, fut merveilleuse.*] Il dit sur la premiere nouvelle, *Il y a long-tems que la nature a prononcé son arrêt autant contre eux* (164) *que contre moi*, & sur la seconde, *Je savois bien que je les avois engendrez mortels* (165). Diogene Laërce insinue qu'il les perdit tous, & ajoute, que, selon Demetrius Phalereus, ses fils l'enterrerent de leurs propres mains (166). Ce seroit une contradiction entre les Auteurs: mais on la pourroit lever, si l'on suposoit, que, depuis qu'il eut témoigné cette constance, il mit au monde d'autres enfans; ou qu'il ne fit cette reponse, que sur la nouvelle que l'un de ses fils étoit mort. Ciceron emploie le nombre singulier. *Quem* (Anaxagoram) *ferunt nuntiata morte filii, dixisse, „ Sciebam me genuisse mortalem „* (167). Valere Maxime (168), Plutarque (169), & Simplicius (170) emploient le même nombre; mais Elien observe qu'Anaxagoras n'avoit que deux fils, & qu'il prononça cette parole en aprenant la mort de tous deux (171). Notez qu'il reçût cette nouvelle, en faisant une Leçon de Philosophie (172).

Mettons ici ce qu'il répondit à ses amis, qui lui demandoient à Lampsaque, s'il vouloit qu'après sa mort on le fit porter à Clazomene sa patrie: „ Cela n'est pas necessaire „ leur dit-il; „ le chemin des enfers n'est pas plus long d'un „ lieu que d'un autre. „ *Præclarè Anaxagoras, qui quum Lampsaci moreretur, quærentibus amicis vellet-ne Clazomenas in patriam, si quid ei accidisset, afferri, „ Nihil necesse est „ inquit, „ undique enim ad inferos tantundem viæ est „* (173). Diogene Laërce supose qu'il dit cela à quelqu'un qui se fachoit de mourir hors de sa patrie (174). Je me suis souvent étonné que les bons mots des anciens soient raportez si diversement: j'en ai cherché la raison, & voici ce qui m'a paru le plus vraisemblable. Les Lecteurs retiennent mieux le gros & le fond d'un fait, que les circonstances: ils veulent donc le raporter, ils supléent le mieux qu'ils peuvent ce qu'ils en ont oublié, & comme les gouts sont differens, il arrive que les uns supléent une chose, les autres une autre. Je ne dis rien des suplemens que l'on fait exprès, pour ajuster mieux les choses au sujet qu'on traite. Ce sont des variations artificieuses, & de mauvaise foi; je n'en parle pas. Ce que j'ai dit des Lecteurs se doit étendre sur toutes sortes de gens. On falsifie encore plus ce que l'on a ouï dire, que ce qu'on a lu.

(N) *Il discernoit fort bien quelles conditions sont les plus heureuses.*] Il croioit que celles qui le paroissent le moins le

(158) Lambert. Barlæus in Luciani Timon. *pag. 62.*

(159) *Idem, ibid.*

(160) *Idem, ibid. pag. 63.*

(161) Vossius de Origine & Progressu Idolol. *Livr. I, Cap. I, pag. 5.*

(162) Diog. Laertius, *Livr. II, num. 10.*

(163) Menag. in Diogen. Laert. *pag. 77. Col. 2.*

(164) *C'est-à-dire contre ses Juges.*

(165) Diog. Laertius, *Livr. II, num. 13.*

(166) *Idem, ibid.*

(167) Cicero, Tuscul. Quæstion. *Livr. III, Cap. 24.*

(168) Valer. Maximus, *Livr. V, in fine.*

(169) Plutarchi Consol. ad Apollon. *pag. 118.* de cohib. Ira. *pag. 463.* de Tranq. Animi, *pag. 474. Mr.* Menage in Laert. *Livr. II, num. 13. cite comme deux Traitez de Plutarque celui de cohibenda Ira, & περὶ ἀοργησίας.*

(170) Simplic. in Epicteti Enchirid. *Cap. XXII.*

(171) Ælianus, Var. Histor. *Livr. III, Cap. II.*

(172) Plut. de Consol. ad Apoll. *pag. 118.* Ælian. Var. hist. *Livr. III. Cap. II.* Stobæus, Serm. *CVI.*

(173) Cicero. Tuscul. Quæstion. *Livr. I, C. 43.*

(174) Diog. Laërt. *Livr. II, num. 11.*

Quelques Auteurs ont débité qu'on ne le vit jamais rire, ni même sourire (ff). Ciceron lui donne beaucoup de gravité. *Maxima fuit & gravitatis & ingenii gloria* (gg). Il mourut à Lampsaque, où il fut enterré honorablement, & orné d'une Epitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir un autel (O). Les principaux de la ville le visitérent un peu avant qu'il mourût, & lui demandérent s'il avoit quelque ordre à donner: il leur fit réponse, qu'il ne souhaitoit autre chose, sinon que l'on permît aux enfans de se divertir toutes les années dans le mois qu'il seroit mort (hh). Cela fut éxecuté, & la coutume en duroit encore au tems de Diogene Laerce. On dit qu'il vécut soixante & douze ans (ii). On n'est pas bien assuré qu'il ait tenu pour le dogme de la Prédestination (P). Il est le prémier Philosophe, qui ait publié des Livres (Q). Socrate, qui avoit esperé d'y rencontrer certaines choses, ne fut pas content de leur lecture: ce fut aparemment sa faute (R), comme je le montrerai dans les Reflexions que j'aurai à faire sur son

(ff) Ælian. Var. Histor. Lib. VIII, Cap. XIII; Plutarque, dans la Vie de Pericles.

(gg) Cicer. Quæstion. Academ. Lib. II, C. 23.

(hh) Diog. Laert. Lib. II, num. 14. Voiez la Remarque (A), vers la fin.

(ii) Idem, ibid. num. 7.

le sont le plus, & qu'il ne faloit pas chercher parmi les gens riches, & environnez d'honneurs, les personnes qui goutent la felicité; mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'apliquent aux Sciences sans ambition. Valere Maxime vous le dira mieux que moi. *Nec parum prudenter Anaxagoras interroganti cuidam, quisnam esset beatus „ Nemo „ inquit, „ ex his quos tu felices existimas: „ sed eum in illo numero reperies, qui a te ex miseris constare „ creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans; „ sed aut exigui ruris, aut non ambitiosæ doctrinæ fidelis ac „ pertinax cultor, in secessu quam in fronte beatior* (175).

(175) Valer. Max. Lib. VII, Cap. II, num. 9, in Extern. pag. 604.

(O) *On lui fit une Epitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir un Autel.*] Elien, & Diogene Laerce, nous ont conservé cette Epitaphe: elle consiste en ces deux Vers.

Ἐνθάδε, πλεῖστον ἀληθείας ἐπὶ τέρμα περήσας
Οὐρανίου κόσμου, κεῖται Ἀναξαγόρας (176).
Hic situs ille est, cui rerum patuere recessus,
Atque arcana poli, magnus Anaxagoras.

(176) Diog. Laertius, Lib. II, num. 15.

Il y a autant d'énergie dans ce Distique, que dans ces sept Vers François, où l'on a voulu donner un semblable éloge.

Des-Cartes, dont tu vois icy la sépulture,
A dessillé les yeux des aveugles mortels:
Et gardant le respect que l'on doit aux Autels,
Leur a du Monde entier démontré la structure.
Son nom par mille Ecrits se rendit glorieux,
Son esprit mesurant, & la Terre, & les Cieux,
En pénetra l'abîme, & perça les nuages (177.)

(177) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. II, pag. 443.

Diogene Laërce ne parle point de l'autel d'Anaxagoras. C'est Elien, qui en fait mention (178.) Il semble dire qu'on lui en consacra deux: l'un, sous le nom de l'Entendement; l'autre, sous le nom de la Vérité; mais un fort savant Critique (179) n'entend pas ainsi le passage: il le fait signifier que l'inscription de l'autel étoit selon quelques-uns à l'Entendement, & selon d'autres à la Vérité. Aristote observe que les habitans de Lampsaque continuoient à honorer Anaxagoras (180). Remarquons qu'au tems de St. Augustin, on faisoit encore sonner bien haut l'autorité de ce Philosophe. *Quam (veritatem) si sensit Anaxagoras, eamque Deum esse vidit, Mentemque appellavit, non solum nomen Anaxagoræ quod propter literatam vetustatem, omnes, ut molestariter loquar, literatiores libenter sufflant, nos doctos & sapientes non facit, sed ne ipsa quidem ejus cognitio, qua id verum esse cognovit* (181).

(178) Ælian. Var. Hist. Lib. VIII, Cap. XIX.

(179) Kuhnius in notis in eum Æliani.

(180) Arist. Rhetoricor. Lib. II, Cap. XXIII, pag. 441.

(181) Aug. Epist. XII, pag. 872.

(P) *On n'est pas assûré qu'il ait tenu pour le dogme de la Prédestination.*] Il s'oposa, dit-on, à ce dogme très-fortement (182), & le combatit dans ses Ouvrages: mais il n'y a qu'Alexandre d'Aphrodisée qui l'assure; & il le fait même d'un air à nous tenir en suspens, puis qu'il observe qu'Anaxagoras refuta cette doctrine par engagement de dispute, & non par un choix prémédité, ou primitif. Il avoit besoin de la combatre, pour soutenir un autre dogme; c'est-à-dire, qu'ayant compris, qu'en ne la combatant point, il ne pourroit pas se bien défendre contre ceux qui attaqueroient ce dogme, il écrivit contre le destin. Alexandre d'Aphrodisée remarque judicieusement, qu'une telle circonstance rend douteuse la foi d'Anaxagoras. En effet, il y a bien peu de choses qu'un Auteur ne fasse dans la chaleur de la dispute, pour ôter à ses adversaires les avantages qu'ils pourroient tirer, ou de son silence, ou de ses aveus. Il se contredira plutôt, il affirmera plutôt ce qu'il ne croit pas, que de souffrir qu'on se serve de ses propres armes contre lui-même. Quoi qu'il en soit, voici un passage de Gabriel Naudé. *Obtulit se tandem Alexander ex Aphrodisiade* (*), *fatemque in hisce tenebris versantis peatulit, quamquam ex scrupulo injecto, quod fide dignus Anaxagoras, dum istud assereret, minimè fuerit, non quod propositio ejusmodi vera non esset, verum quia in alterius opinionis suæ defensionem, quam suscipere cogebatur, non autem ex sola determinataque voluntate adversus fatum scribendi, illam protulisset* (183). Cet Auteur venoit de dire que les Modernes qui assûrent qu'Anaxagoras étoit contraire à la Prédestination, ne citent aucun Ancien qui ait parlé de cela. Il avoit dit aussi que Diogene Laërce, Ciceron, Galien, Plutarque, Origene, n'en ont fait nulle mention.

(182) Communi hominum opinioni de suo quodam putant relatum est. Naudæus, de Fato & Vitæ Termino, pag. 20.

(*) Lib. de Fato, Cap. I, & Lib. de Animâ, Cap. ultim.

(183) Idem, ibid.

(Q) *Il est le premier Philosophe, qui ait publié des Livres.*] Diogene Laerce le dit positivement: Πρῶτος δὲ Ἀναξαγόρας καὶ βιβλίον ἐξέδωκε συγγραφῆς (184). *Primus autem Anaxagoras Librum à se scriptum edidit*: mais, comme il semble se declarer en un autre lieu pour Phavorin, qui avoit dit qu'Alcmeon disciple de Pythagoras fut le prémier qui écrivit sur la Physique (185), il rend fort douteux son témoignage. Clement d'Alexandrie n'a rien decidé: il se contente de dire, que les uns attribuent à Alcmeon le prémier Ouvrage qui ait été publié touchant la nature, & que les autres pretendent qu'Anaxagoras est le premier qui ait donné un Livre au public (186). Ces deux opinions seroient fausses, si Thales avoit fait des Livres, comme l'assûre St. Augustin (187), & si la tradition des Grecs, raportée par Suidas (188), étoit vraie; c'est que le Philosophe Pherecydes fut le premier qui écrivit des Ouvrages. Notez qu'Aristote observe, que les Ecrits d'Anaxagoras sont posterieurs à ceux d'Empedocle, quoi que celui-ci fut plus jeune qu'Anaxagoras (189).

(184) Diog. Laertius, Lib. II, num. 11.

(185) Diog. Laertium, Lib. VIII, num. 83. Voiez là-dessus le Chapitre (A) de l'Article ALCMEON de Crotone.

(186) Clem. Alexand. Stromat. Lib. II, pag. 302.

(187) [illegible]

(188) Suidas in Φερεκύδης.

(189) Aristot. Metaphys. Lib. I, Cap. III. Voiez là-dessus le Commentaire de Fonseca, pag. 218.

(R) *Socrate .... ne fut pas content de la lecture de ses Ouvrages: ce fut aparemment sa faute.*] Nous allons faire deux choses, l'abregé de la plainte de Socrate, & puis quelques Reflexions.

Ayant su, dit-il (190), *qu'on établissoit dans un Ouvrage d'Anaxagoras, qu'un Entendement regle toutes choses, & les produit* (191), *je fus fort content de cette espèce de cause, & je me figurai qu'il en devoit resulter que chaque être avoit été conditionné, & situé de la maniere la plus excellente. J'esperai donc avec une extrême joie de trouver enfin dans le Livre d'Anaxagoras un maître qui m'enseignât les causes de chaque chose, qui m'aprît d'abord si la Terre est ronde ou plate, & puis la raison de ce qu'il auroit determiné; & comme je crus que cette raison auroit pour base l'idée de la plus haute perfection, j'esperai qu'il me montreroit que l'état où est la Terre est le meilleur qu'elle pût avoir, & que s'il la mettoit au centre, il exposeroit pourquoi cette situation étoit la meilleure de toutes. Je me fixai à ne rechercher aucune autre espèce de cause, pourvu qu'il m'éclaircît bien cela, & à demander seulement ensuite par raport aux proportions de vitesse & de revolution, &c, qui se trouvent entre le Soleil, la Lune, & les autres Astres, quelle est la meilleure raison pourquoi ces corps, & en qualité d'agens, & en qualité de patiens, sont ce qu'ils sont; car je n'eusse jamais pu m'imaginer qu'un Philosophe, qui avoit dit qu'un Entendement conduisoit toutes ces choses, allegueroit aucune autre cause que de prouver que l'état où elles se trouvent est le meilleur qui puisse être. Je croiois aussi, qu'aiant expliqué par cette sorte de cause la nature particuliere de chaque corps, il expliqueroit en general leur bien commun. Plein de cette belle esperance, je me portai avec la derniere ardeur à la lecture de ces Ecrits, afin de connoître bientôt ce qui est très-excellent, & ce qui est très-mauvais; mais je trouvai que ce Philosophe n'emploie point l'Intelligence, ni aucune cause de l'arrangement: il ramene toutes choses à l'air, à l'ether, à l'eau, & à tels autres sujets impertinens, comme à leur origine* (192). *C'est comme si quelqu'un, après avoir dit que je fais par l'entendement tout ce que je fais, donnoit ensuite la cause de mes actions particulieres, à-peu-près comme ceci: Socrate est assis, parce que son corps est composé d'os & de nerfs, qui, par les regles de la Mechanique, font qu'il peut plier & courber ses membres. Il parle, parce que le mouvement de sa langue agite l'air, & porte son impression jusqu'aux oreilles, &c. Un tel homme oublieroit la vraie cause; savoir que les Atheniens aiant jugé qu'il valoit mieux qu'ils me condamnassent, j'ai trouvé qu'il valoit mieux que je fusse ici assis, & qu'il étoit plus juste que je subisse la peine qu'ils ont ordonnée. Si quelqu'un m'objecte, que sans mes os, & mes nerfs, &c, je ne pourrois pas executer ce que je veux, il aura raison; mais s'il pretend que je l'execute, à cause de mes os, & de mes nerfs, &c, & non par le choix de ce qui est le meilleur, moi, qu'il supose agir par l'entendement, il y a dans son discours une grande absurdité* (193).

Vous voicz là bien à découvert le goût de Socrate. Il avoit abandonné l'étude de la Physique, & s'étoit apliqué tout entier à la Morale: c'est pourquoi il demandoit que l'on expliquât toute la nature par des raisons morales, par les idées de l'ordre, par les idées de la perfection. J'oserai bien dire qu'il censuroit mal à propos Anaxagoras. Tout Philosophe, qui a suposé une fois qu'un Entendement a meu la matiere, & arrangé les parties de l'Univers, n'est plus obligé de recourir à cette cause, quand il s'agit de donner raison de chaque effet de la nature. Il doit expliquer par l'action & la reaction des corps, par les qualitez des élemens, par la figure des parties de la matiere, &c, la végetation des plantes, les météores, la lumiere, la pesanteur, l'opacité, la fluidité, &c. C'est ainsi qu'en usent les Philosophes Chrétiens, de quelque secte qu'ils soient. Les Scholastiques ont un axiome, Qu'il ne faut pas qu'un Philosophe ait recours à Dieu, *Non est Philosophi recurrere ad Deum*: ils apellent ce recours l'asyle de l'ignorance. Et, en effet, que pourriez-vous dire de plus absurde, dans un

(190) Plato, in Phædone, pag. 72, & seq.

(191) Ὡς ἀκούσας ποτὲ ἐκ βιβλίου τινὸς ... Ἀναξαγόρου ... Mentem omnium esse ornatricem, omniumque causam esse. Plato, in Phædone, pag. 72.

(192) [Greek illegible] ... Hominem video Mente nequicquam uti, ornatrixque rerum causas afferre nullas, sed aëreas nescio quas & aetherias aquasque & talia multa absurda pro veris causis assignare. Plato, in Phædone, pag. 73, D.

(193) [Greek illegible] ... Plato, in Phædone, pag. 74, A.

son discours. Il négligea l'Astronomie, entre autres raisons, à cause qu'Anaxagoras, qui s'y étoit extremement aplique, s'égara beaucoup (*S*). Ce que l'on observe touchant le *Traité* où il raisonnoit

Ouvrage de Physique, que ceci. *Les pierres sont dures, le feu est chaud, le froid gèle les rivieres, parce que Dieu l'a ainsi ordonné.* Les Cartesiens memes, qui font Dieu, non seulement le premier moteur, mais aussi le moteur unique, continuel, & perpétuel, de la matiere, ne se servent point de ses volontez & de son action, pour expliquer les effets du feu, les proprietez de l'aiman, les couleurs, les saveurs, &c: ils ne considerent que les causes secondes, le mouvement, la figure, la situation des petits corps. De façon que si la Remarque de Clément Alexandrin, raportée ci-dessus (194), n'étoit fondée que sur le discours de Socrate, elle seroit très-injuste. Il faudroit pour la trouver legitime, que nous fussions, non pas qu'Anaxagoras expliquoit beaucoup de choses sans faire mention de l'Entendement divin, mais qu'il l'excluoit nommément & formellement lors qu'il expliquoit une partie des phenomenes de la nature. Peut-etre y avoit-il dans ses Ecrits certains endroits, où il disoit ce qu'Euripide son disciple a dit depuis, c'est que Dieu se mèle des grandes choses, & laisse faire les petites à la fortune (195): comme si l'Univers étoit semblable au tribunal des Preteurs, *de minimis non curat Prætor.* Nous avons vu ci-dessus (196) que ce Philosophe attribuoit quelques effets au hazard, quelques autres à la nécessité, &c; & qu'il n'apelloit à son aide l'Intelligence, que lors qu'il ne pouvoit pas faire voir comment la nécessité avoit produit une chose (197). On peut suposes en general, que son systême n'etoit pas bien debrouillé, qu'il ne l'avoit, ni bien aplani, ni bien arrondi; qu'il y avoit laisse beaucoup de pieces mal agencées. Aristote nous insinue cela, lors qu'il parle des Physiciens qui ont les premiers reconnu deux causes, la materielle & l'efficiente. Il les compare à des gens qui n'ont point apris l'art de se batre, & qui ne laissent pas de bien blesser assez souvent. Ils le font sans suivre les regles: ces Physiciens aussi ne possedoient pas la science de ce qu'ils disoient. Οὗτοι μὲν οὖν . . . δυοῖν αἰτίαιν ἥψαντο . . . τῆς τε ὕλης, καὶ τῆς ὅθεν ἡ κίνησις. ἀμυδρῶς μέντοι καὶ οὐθὲν σαφῶς, ἀλλ' οἷον ἐν ταῖς μάχαις οἱ ἀγύμναστοι ποιοῦσι. καὶ γὰρ ἐκεῖνοι περιφερόμενοι τύπτουσι πολλάκις καλὰς πληγάς. ἀλλ' οὔτε ἐκεῖνοι ἀπὸ ἐπιστήμης, οὔτε οὗτοι ἐοίκασιν εἰδέναι ὅ τι λέγουσι (198). *Atque hi quidem . . . . duas causas . . . attigerunt, materiam, & unde motus: obscurè tamen, & non clarè: sed quemadmodum inexercitati in prælio faciunt. Etenim illi circumeuntes, egregias plerumque plagas infligunt. Sed nec illi ex scientia, nec isti videntur scire quid dicant.* Vous verrez ailleurs (199) qu'il y a des choses qu'Anaxagoras n'a point expliquées, & qu'il eût admises infailliblement, si quelqu'un lui en avoit fait l'ouverture; & qu'enfin, en dévelopant ses principes & ses pensées, on étaleroit de fort beaux dogmes.

Je ne blamerois point Socrate d'avoir souhaité une explication de l'Univers toute telle qu'il l'indique: car qu'y auroit-il de plus beau, ou de plus curieux, que de savoir distinctement & dans le detail, pourquoi la perfection de la machine du Monde a demandé que chaque planete eut la figure, la grandeur, la situation, & la vitesse qu'elle a; & ainsi du reste? mais cette science n'est pas faite pour le genre humain, & l'on etoit fort injuste de l'attendre d'Anaxagoras. A moins que d'avoir toute l'idée que Dieu a suivie en faisant le Monde, on ne pourroit point donner les explications que Socrate souhaitoit. Tout ce que les plus grans Philosophes peuvent dire la-dessus revient à ceci: que puis que la Terre est ronde, & située à une telle distance du Soleil, cette figure & cette situation etoient requises pour la beauté & la symmetrie de l'Univers; l'auteur de cette vaste machine aiant une intelligence, & une sagesse, qui n'a point de bornes. Nous savons par là en general, que tout va bien dans cette machine, & que rien n'y manque; mais si nous entreprenions de faire voir piece à piece que tout est au meilleur état qui se puisse, nous en donnerions infailliblement de très-mauvaises raisons. Nous ferions comme un paisan, qui, sans avoir aucune idée d'une horloge, entreprendroit de prouver que la roue, qu'il en verroit par une fente, a dû etre de telle épaisseur, de telle grandeur, & posée précisément en ce lieu-là, vu que si elle eût été plus petite, moins épaisse, & située en un autre lieu, il en seroit arrivé de grans inconveniens. Il jugeroit de cette machine, comme un aveugle des couleurs; & sans doute, il raisonneroit pitoiablement. Les Philosophes ne sont guere plus en état de juges de la machine du Monde, que ce paisan de juger d'une grosse horloge. Ils n'en connoissent qu'une petite portion, ils ignorent le plan de l'ouvrier, ses vues, ses fins, & la relation reciproque de toutes les pieces. Alléguez à quelqu'un, que la terre a dû être ronde, afin qu'elle tournat plus facilement sur son centre, il vous répondra qu'il vaudroit mieux qu'elle fut quarrée, afin de tourner plus lentement, & de nous donner de plus longs jours. Que pourriez-vous répondre de raisonnable, si vous étiez obligé d'articuler les embarras où l'Univers tomberoit, en cas que Mercure fut plus grand, & plus proche de la Terre? Mr. Newton, qui a découvert tant de beautez mathématiques & mechaniques dans les Cieux, voudroit-il bien être caution, que si les choses n'étoient point telles qu'il les supose, ou quant aux grandeurs, ou quant aux distances, ou quant aux vitesses, le Monde seroit un Ouvrage irregulier, mal construit, mal entendu? L'Intelligence de Dieu n'est-elle pas infinie? Il a donc les idées d'une infinité de Mondes differens les uns des autres, tous beaux, reguliers, mathematiques, au dernier degré. Croiez-vous que d'une Terre quarrée & plus proche de Saturne, il ne pourroit pas tirer des usages equivalens a ceux qu'il tire de notre Terre? Concluons que Socrate n'a point dû s'imaginer qu'Anaxagoras lui prouveroit par des raisons de detail, que l'etat présent de chaque chose est le meilleur où elle pût être. Il n'y a que Dieu, qui puisse prouver cela de cette façon.

Comment ferions-nous ce que Socrate vouloit à l'égard de la machine du Monde, nous, qui ne le saurions faire à l'egard de la machine d'un animal, après tant de dissections, & tant de Leçons d'Anatomie, qui nous ont apris le nombre, la situation, l'usage, &c, de ses principaux organes? Par quelles raisons particulieres pourroit-on prouver que la perfection de l'homme, & celle de l'Univers, demandent que nos yeux, au nombre de deux, soient situez comme ils le sont, & que six yeux placés autour de la tete feroient du desordre dans notre corps, & dans l'Univers? On peut raisonnablement prétendre, qu'afin de donner à l'homme six yeux autour de la tête, sans s'écarter neanmoins des loix générales de la mechanique, il eût falu deranger de telle sorte les autres organes, que le corps de l'homme eût ete formé sur un autre plan, & fût devenu une autre espece de machine: mais on ne sauroit donner de cela aucunes raisons particulieres; car tout ce que vous pourriez dire seroit combatu par des objections aussi vraisemblables que vos preuves. Il faut s'arrêter à cette raison générale, la sagesse de l'ouvrier est infinie, l'ouvrage est donc tel qu'il doit être. Le détail nous passe: ceux qui veulent y entrer ne se sauvent pas toujours du ridicule (200).

Au reste, nous pouvons prouver par ce discours de Socrate, qu'il n'avoit pas été le disciple d'Anaxagoras; car, s'il l'eut été, eut-il eu besoin d'aprendre d'un homme qui lisoit les Livres d'Anaxagoras, que l'on y établissoit un Entendement pour la cause de toutes choses (201)?

(*S*) *Socrate negligea l'Astronomie . . . . à cause qu'Anaxagoras, qui s'y etoit extremement apliqué, s'égara beaucoup.*] Afin qu'on voie plus nettement les pensées de Socrate la-dessus, je raporterai un peu au long les paroles de son Historien. „ Il estoit d'avis qu'on employast quelque tems à „ l'Astronomie, afin de pouvoir connoistre quelle heure il „ est aux estoilles, en quel jour du mois, & en quelle saison de l'année on est; pour sçavoir quand il faut relever une sentinelle durant la nuit, quand il est à propos „ de se mettre sur la mer, ou de faire voyage; & il disoit „ que cela se pouvoit apprendre facilement dans l'entretien des matelots, ou de ceux qui chassent de nuit. Mais „ de vouloir penetrer plus avant, jusqu'à connoistre quels „ Astres ne sont pas en mesme declinaison; de vouloir „ expliquer tous les différens mouvemens des Planetes, & „ sçavoir de combien elles sont esloignées de la Terre, en „ combien de temps elles font leurs revolutions, quelles „ sont leurs influences; c'est dequoy il dissuadoit fortement: car ces sciences luy sembloient entierement inutiles, non pas qu'il en fust ignorant; mais parce qu'elles demandent un homme tout entier, & le divertissent „ de plusieurs autres bonnes occupations. En un mot, il „ ne vouloit point qu'on recherchast trop curieusement „ l'artifice admirable, avec lequel les Dieux ont disposé „ tout l'Univers; parce que c'est un secret que l'esprit de „ l'homme ne peut comprendre, & que ce n'est pas faire „ une action agréable aux Dieux, que de tascher a descouvrir ce qu'ils nous ont voulu cacher. Il tenoit de plus, „ qu'il y avoit danger de s'esgarer l'esprit dans ces hautes „ speculations, comme fit Anaxagore, qui se vantoit d'y „ estre fort entendu. Car enseignant que le Soleil estoit „ une mesme chose que le feu, il ne songeoit pas que le „ feu n'ebloüit point les yeux; mais qu'il est impossible de „ soustenir l'esclat du Soleil (202). „ Je ne raporte point deux autres raisons que l'Historien emploie contre ce dogme d'Anaxagoras: elles ne sont pas meilleures que la premiere, & ne méritent point autant d'attention que l'idée que Socrate se faisoit des Dieux. Il les croioit fort jaloux de leurs secrets, & fort disposez à se fâcher contre les hommes qui vouloient porter jusques-là leur curiosité. Voici les expressions de Xenophon. Ὅλως δὲ τῶν οὐρανίων ᾗ ἕκαστα ὁ θεὸς μηχανᾶται, φροντιστὴν γίγνεσθαι ἀπέτρεπεν. οὔτε γὰρ εὑρετὰ ἀνθρώποις αὐτὰ ἐνόμιζεν εἶναι, οὔτε χαρίζεσθαι θεοῖς ἂν ἡγεῖτο τὸν ζητοῦντα ἃ ἐκεῖνοι σαφηνίσαι οὐκ ἐβουλήθησαν (203). *Ut una omnia complectar, cœlestium unumquodque quomodo Dii machinarentur scrutari dehortabatur. Neque enim hominibus facile esse adinvenire: neque Diis eos facere grata arbitrabatur, qui ea quærant quæ ipsi Dii in promptu & manifesta esse noluerunt.* Notez qu'Aristote avoit une opinion plus avantageuse de la Divinité: il ne nie pas que si elle étoit capable de jalousie, elle n'enviât principalement à l'homme la plus sublime des sciences; mais il nie ce que les Poëtes afirmoient de la pretendue envie des Dieux. Ses paroles sont très-remarquables. Εἰ δὴ λέγουσί τι οἱ ποιηταί, καὶ πέφυκε φθονεῖν τὸ θεῖον, ἐπὶ τούτου συμβῆναι μάλιστα εἰκός, καὶ δυστυχεῖς εἶναι πάντας τοὺς περιττούς. ἀλλ' οὔτε τὸ θεῖον φθονερὸν ἐνδέχεται εἶναι, ἀλλὰ κατὰ τὴν παροιμίαν πολλὰ ψεύδονται ἀοιδοί (204). Quod

(194) *Dans la Remarque* (*E*), *Citation* (91).

(195) Τῶν ἄγαν γὰρ ἅπτεται θεός, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην ἀφεὶς ἐᾷ, κατὰ τὸν Εὐριπίδην. *Summa procurat modo Deus, eoque fortunam minora relinquit, ut ait Euripides.* Plutarc. in Reipublicæ. gerend. præceptis, pag. 811, *D.*

(196) *Dans la Remarque* (*E*), *Citation* (94) pag. 201.

(197) *Ci-dessus, pag.* 211, *Citation* (90).

(198) Aristoteles, Metaphys. *Lib. I, Cap. IV*, pag. 646, *G.*

(199) *Idem, ibid. cap. VII*, pag. 651, *C.*

D'où vient que l'homme ne peut demontrer par des raisons particulieres, que chaque Corps est dans l'Univers au meilleur état qu'il étoit possible.

(200) *Voiez les* Discours Astronomiques de Guillaume Louis, *Médecin de Paris*.

(201) Plato, in Phædone, *pag.* 72, &c.

(202) Xenophon, Choses memorables de Socrate, *Liv. IV*, *pag.* 284 & *suiv. Je me sers de la Traduction de* Charpentier.

(203) Xenophon, Ἀπομν. *Lib. IV*, *pag.* 474.

(204) Aristoteles, Metaphys. *Libr. I*, *Cap. II*, *pag.* 640, *E.*

sonnoit *sur les Eclipses* est une chose curieuse. Vous la verrez à la fin de la Remarque (*B*) de l'Article de PERICLES. N'oublions point que le mont Mimas, proche de Clazomene, étoit un lieu d'où il contemploit les Astres (*kk*). Encore moins faut-il oublier, que la force & la sublimité de son génie, son travail, son aplication, & l'abondance de ses découvertes, ne firent que le conduire à l'incertitude; car il se plaignoit que tout est plein de ténèbres (*ll*). Ce fut peut-être ce qui l'obligea à dire que tout consiste dans l'opinion; & que les objets sont ce qu'on veut, c'est-à-dire, tels ou tels, selon qu'ils nous semblent tels ou tels (*mm*). Du reste, quoi qu'il enseignât que l'ame de l'homme est un être aerien (*nn*), il la croioit immortelle (*oo*). Il lui faisoit plus d'honneur qu'au Monde; car il étoit de ceux qui jugérent que le Ciel & la Terre périroient (*pp*): &, quand on lui demanda, *si les montagnes de Lampsaque seroient un jour une partie de la mer?* il répondit qu'oui, pourvu que le tems ne leur manquât pas (*qq*). J'ai dit ailleurs (*rr*) quel étoit son sentiment sur l'ame des bêtes. C'est dommage qu'il n'ait pas été ami de Democrite, & que ces deux grans esprits n'aient pas concerté ensemble leurs hypotheses: on auroit pu corriger les défauts de l'une par les perfections de l'autre; mais il n'y eut entre eux nulle liaison. Anaxagoras voulut du mal à Democrite, parce que la visite qu'il souhaita de lui rendre fut refusée (*ss*). Servius, & Sidonius Apollinaris, ont ignoré ses opinions (*T*). Il y aura beaucoup de passages Grecs dans le Commentaire de cet Article. Cela doit plaire aux personnes qui entendent cette langue, & qui veulent juger des choses par les propres termes des Auteurs qu'on prend à témoin, & ne doit pas déplaire à ceux qui l'ignorent; car outre que mes pages en seront plus courtes à leur égard, ils y trouveront en François une notion générale de ce qui est dans le Grec. Ceci soit dit une fois pour toutes. J'ai renvoié ailleurs (*tt*), afin de ne surcharger pas davantage cet Article, quelques discussions chronologiques qu'il y avoit à proposer.

(*kk*) Philostr. in Vita Apollon. *Libro II, Cap. II.*

(*ll*) *Voiez la Remarque* (*G*), *vers la fin.*

(*mm*) Aristoteles, Metaphys. *Lib. III, Cap. V*, *pag.* 671, G.

(*nn*) Theodoret. de Græc. Affect. *Serm. V, pag.* 147.

(*oo*) *Id. ibid. pag.* 528.

(*pp*) *Voiez les Jésuites de Conimbre, in Arist. Libr. I de Cœlo, Cap. III, pag.* 65.

(*qq*) Diogen. Laert. *Libr. II, num.* 10.

(*rr*) *Dans la Remarque* (*E*) *de l'Article* RORARIUS.

(*ss*) Diogen. Laert. *Lib. II, num.* 14.

(*tt*) *A la Remarque* (*A*) *de l'Article d'*ARCHELAUS *le Philosophe.*

Quod si aliquid Poëta dicunt, & in naturam divinam cadit secunda, verisimile est hæc in re id maxime accidere & infelices esse eos omnes qui aliorsa se quærunt (205). *Sed neque divinitas invida esse potest, multaque, ut est in proverbio, mentiuntur Poëta.*

(*T*) *Servius & Sidonius Apollinaris ont ignoré les opinions d'Anaxagoras.*] Le premier assure qu'il donnoit le feu pour le principe de toutes choses (206): c'est le confondre avec Heraclite. L'autre pretend que, comme Thalès, il établit l'eau pour le principe de tous les corps, & qu'il joignit à ce principe un Entendement. C'est lui ôter la doctrine des *homœoméries*. Elle n'étoit pas inconue à Sidonius Apollinaris; mais il la donne sans raison au Philosophe Anaximander. Il lui donne aussi la πανσπερμίαν; c'est-à-dire, que les semences de toutes choses étoient par tout: doctrine, qui apartenoit au Philosophe Anaxagoras. Elle apartenoit aussi à Democrite, comme Aristote l'a observé au chapitre IV du III Livre de sa Physique.

> *Sed rebus inutile ponit* (207)
> *Principium, dum credit aquas subsistere mundum.*
> *Hujus discipulo versa est sententia, dicens,*
> *Principiis propriis semper res quasque creari,*
> *Singula qui quondam fontes decrevit habere*
> *Æternum irriguos, ac rerum semine plenos.*
> *Hunc etiam sequitur, qui gignere cuncta putabat*
> *Hunc aërem, pariterque Deos sic autumat ortos.*
> *Quartus Anaxagoras Thaletica dogmata servat:*
> *Sed divinum animum jungit, qui fecerit orbem* (208).

Le docte Savaron n'a pas remarqué ces bévues dans ses Notes sur ce Poëme de Sidonius Apollinaris.

(205) *C'est ainsi que Bessarion traduit* ... *Argyropyle traduit, qui hæc superflua quærunt. Voiez Fonseca sur cet endroit d'Aristote, pag.* 130.

(206) Servius in Virgil. Eclog. *VI, ℣.* 31.

(207) *C'est-à-dire, Thalès.*

(208) Sidon. Apollin. Carm. XV, *Vers.* 81, *pag.* 151, 152.

ANAXANDRIDE, Roi de Lacedemone, fils de Leon, est le seul homme de son païs, qui ait eu deux femmes à la fois (*a*). Ce ne fut pas tant sa faute, que celle des Ephores, qui voulurent l'obliger à répudier sa femme, à cause qu'elle étoit stérile, & à se marier à une autre, qui lui donnât des enfans. Comme il aimoit fort sa femme (*b*), il protesta qu'il ne la répudieroit point. Les Ephores, le voiant ferme là-dessus, lui proposérent d'épouser une autre femme, sans répudier la prémiere, & lui firent entendre que, s'il ne prenoit pas ce parti, il pourroit s'en trouver mal. Il accepta cette seconde proposition; mais il ne voulut pas loger les deux femmes sous un même toit: il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouse accoucha bientôt de Cleomenes: cette bonne fortune d'Anaxandride se répandit jusqu'à sa prémiere femme; elle devint grosse aussi. Les domestiques de l'autre Reine, fâchés de cela, répandirent cent médisances, & soutinrent que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'on ne cherchoit qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Cette médisance fit tant d'impression sur les Ephores, que lors que le terme d'accoucher approcha, ils donnérent des gardes à la Reine (*c*), pour être assurez du fait. Ce ne fut nullement une feinte: la Dame accoucha d'un garçon, que l'on nomma Doriëis. Quelque tems après, elle accoucha de deux jumeaux, dont l'un fut ce brave Roi Leonidas, qui périt si glorieusement au passage des Thermopyles, & l'autre eut nom Cleombrotus (*d*). Le fils de la seconde femme n'avoit presque pas le sens commun: Doriëis, au contraire, surpassoit en toutes choses les personnes de son âge; néanmoins on rejetta ses pretentions, qui étoient que l'on eût moins d'égard au droit d'aînesse, qu'au mérite. Cleomenes, nonobstant son indignité, succéda à la Couronne (*e*): les loix du païs le vouloient ainsi, & on les observa. Anaxandride fut plus favorisé de la fortune que les Rois ses prédécesseurs à l'égard des Tegeates; car les Lacedemoniens commencérent à les vaincre sous son regne (*f*), c'est-à-dire, environ la 60 Olympiade (*A*). Plutarque nous a laissé un Recueil des Apophthegmes d'Anaxandride parmi ceux des

(*a*) Pausan. *Libr. III, pag.* 24.

(*b*) *Elle étoit Fille de la Sœur d'Anaxandride.*

(*c*) *On pourroit traduire le Grec d'Herodote en ce sens: qu'ils furent eux-mêmes les Sages-femmes ou les Gardes de la Reine.*

(*d*) *Il y en a qui disent que Leonidas & Cleombrotus ne furent pas de deux grossesses.*

(*e*) *Voi Herodot. Libr. V, Cap. XXXIX, & sequent. Voiez aussi Pausanias, Libr. III, pag.* 24.

(*f*) Pausan. *ibid.* Herod. *Libr. I, Cap. LXVII.*

(*A*) *Les Lacedemoniens commencérent à vaincre les Tegeates sous son regne, c'est-à-dire, environ la 60 Olympiade.*] Les Historiens observent que les Tegeates ne furent vaincus par les Lacedemoniens, qu'après que ceux-ci eurent transporté dans leur ville les os d'Oreste, qui étoient enterrez à Tegée. Cette translation se fit en la 58 Olympiade. *Priscorum autem testantur molem etiam Orestis suprema, cujus ossa Olympiade quinquagesima & octava Tegea inventa a Spartanis Oraculo monitis dejerunt completa longitudinem cubitorum septem* (1). On sait d'ailleurs que Cleomenes, fils & successeur d'Anaxandride, fut exhorté à faire la guerre à Polycrate Tyran de Samos (2), qui mourut misérablement la seconde année de la soixante-quatriéme Olympiade (3). Je ne remarque pas que Cleomenes regnoit depuis assez long-tems, lors que les descendans de Pisistrate furent obligés de sortir d'Athenes, ce qui arriva environ la soixante-septiéme Olympiade (4). Monsr. Moréri ne devoit pas dire, *qu'on ne sait pas bien le tems auquel Anaxandrida a vécu*; ni que les Ephores *l'obligérent de répudier sa prémiere femme*, ni que le fils aîné de cette prémiere femme s'apelloit *Dorée*. Il faloit le nommer *Dorieus*, ou *Dorieé*. Je ne dis rien de ses fautes d'omission, quoi qu'elles ne soient pas petites. Je ne dois point passer sous silence qu'il est mal aisé d'accorder Solin avec Herodote à l'égard de la Chronologie. Solin met la translation des os d'Oreste à la cinquante-huitiéme Olympiade. Mais selon Herodote (5), les Lacedemoniens avoient deja remporté plusieurs avantages sur ceux de Tegée depuis cette translation, lors que Cresus rechercha leur amitie. Or il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus; & son expedition contre Cyrus tombe sur la fin de la cinquante-huitiéme Olympiade (6): comment donc accorderoit-on la Chronologie de Solin avec celle d'Herodote? Quoi qu'il en soit, Mr Moréri ne devoit pas dire qu'on ne sait pas le tems auquel Anaxandride a régné; car ne lit-on pas dans Herodote qu'il régna au tems de Cresus (7)?

(1) Solinus, *Cap.* 1, *pag.* 9.

(2) Plutarch. in Apophth. *pag.* 223, C.

(3) Calvisius, *ad ann. mundi* 3428.

(4) *Idem, ad ann. mundi* 3440.

(5) *Libr. I, Cap. LXVIII & LXIX.*

(6) *Vide Calvisium ad ann. mundi* 3398.

(7) Herod. *Libr. I, Cap. LXVII.*

des Lacedemoniens. Le Suplément de Moréri est ici tout plein de bévues (*B*).

(*B*) *Le Suplement de Moréri est ici tout plein de bévues.*] Ajoutons aux trois fautes de Moreri, que nous venons d'indiquer, celles de son Continuateur. En I lieu, il n'est pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate second : il étoit son petit-fils (8), & fils de Leon. En II lieu, il n'est pas vrai qu'Anaxandride prit la ville de Tegée, avant que les os d'Oreste en eussent été tirez. Ce ne fut qu'après cette translation, que la fortune cessa de favoriser les Tegeates : comment donc se pourroit-il faire que leur ville capitale eut été prise, avant que les os d'Oreste en eussent été transportez ? La prise de la ville capitale n'est-elle pas la ruine entiere de cette sorte de petites Republiques ? III, Il n'est pas vrai que Glycas (9) entra dans Tegée à la suite du victorieux Anaxandride : il y alla comme l'on va en tems de paix aux villes de ses voisins. IV, Ce ne fut point lui, qui trouva le tombeau d'Oreste, & qui en retira les os : il raporta seulement, lors qu'il fut de retour à Lacedemone, qu'il croioit que le sepulcre d'Oreste étoit chez un forgeron de Tegée. Ce forgeron lui avoit conté, qu'en faisant un puits à la cour de sa maison, il avoit trouvé un tombeau de sept coudées, & reconu en l'ouvrant, que celui pour lequel on l'avoit fait avoit été de cette taille. Lychas conclut que c'étoit le tombeau d'Oreste, parce que l'Oracle avoit dit qu'on le trouveroit à Tegée, dans un lieu où deux vents étoient chassés avec impetuosité, & où se voit l'image d'un combat, & plaie sur plaie. Il apliqua ces choses aux soufflets, au marteau, & à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, & la communiquer à ses supérieurs, qui sur cela bannirent un criminel. Celui-ci se retira à Tegée, & prit à louage du forgeron l'endroit où le tombeau de sept coudées avoit été decouvert. Il en tira les os d'Oreste, & les transporta à Lacedemone. V, Il est faux que l'Oracle eût dit que pour faire cette translation, *Il faloit éloigner les vents, la frayeur, & la frape, avec la peste & la ruine des hommes.* Herodote, cité dans le Suplement, ne dit point cela. VI, Il ne falut pas *éloigner toutes ces choses*, afin de trouver le tombeau d'Oreste, car il n'étoit pas sous la forge, mais dans une cour, où l'on avoit voulu faire un puits. VII, *La guerre ne cessa* point dès que les os de ce Prince *eurent été inhumez* à Lacedemone. Herodote dit seulement que depuis cela les Lacedemoniens eurent l'avantage dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les habitans de Tegée. Ἀπὸ τούτου τοῦ χρόνου ὅκως ἐπειρῷατο ἀλλήλων, πολλῷ κατυπέρτεροι τῷ πολέμῳ ἐγίνοντο οἱ Λακεδαιμόνιοι. *Quo ex tempore Lacedæmonii quoties cum Tegeatibus congressi sunt, superiores extitere.* (10). En VIIIme lieu, il n'est donc pas vrai que ceux-ci *furent entiérement soumis aux Lacedemoniens*, tout aussitôt que les os d'Oreste eurent été inhumez à Lacedemone. IX, Neuviemement, enfin, Plutarque n'avoit que faire d'être cité ; car il ne dit rien de ce que porte l'Article.

(8) Pausan. Lib. III, pag. 21.

(9) *Il faloit dire* Lychas, *comme auparavant.*

(10) Herod. Lib. I, Cap. LXVIII.

ANAXANDRIDE, Poëte Comique, nâtif de Camire (*A*), dans l'Ile de Rhodes, florissoit environ la 101 Olympiade (*B*). Il fut le prémier, selon Suïdas, qui amena sur la scene les avantures d'amour, & les disgraces qui arrivent aux filles quand elles se laissent ôter leur virginité (*a*) Je croirois sans peine, qu'on attendit jusqu'à la 100 Olympiade à introduire des rôles aussi difficiles à soutenir & à ménager, que le sont ceux de semblables filles sur le théatre ; mais je ne saurois croire qu'on ait differé jusqu'à ce tems-là à mêler l'amour dans les Comédies. Anaxandride étoit un homme de belle taille, & de bonne mine : il avoit grand soin de ses cheveux, & il s'habilloit magnifiquement ; il portoit une robe de pourpre à franges d'or (*b*). Cet équipage ne sentoit nullement son Poëte. Il affectoit tellement la pompe, qu'un jour, qu'il devoit lire un Poeme dans Athenes, il se rendit à cheval au lieu de l'assignation, & récita une partie de sa Piéce à cheval. Ces manieres rendent vraisemblable ce qu'on ajoûte de lui : c'est qu'il se dépitoit extrêmement, lors que ses Piéces ne remportoient pas la victoire (*c*). Il ne faisoit pas comme les autrés personnes de son métier : il ne retouchoit point, il ne corrigeoit point ses Comédies, afin de les faire entrer en lice une autre fois sous une meilleure forme ; il les envoioit habiller chez les *Francœurs* de ce tems-là *le poivre & la canelle* (*d*). Cette humeur bourrue & mutine contre les spectateurs fit périr plusieurs belles Comédies qu'il avoit faites. Il faut pourtant que son dépit ait assez souvent cédé à la tendresse paternelle ; puis qu'il ne vainquit que dix fois (*e*), & que l'on trouve citées plus de vingt de ses Comédies : (voiez dans les Remarques la réflexion d'Athenée (*C*)) il en avoit composé soixante-cinq (*f*). Les Atheniens le condamnérent à mourir de faim, parce qu'il avoit censuré leur gouvernement (*D*). Le Poete Comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de Copiste (*E*) : on pourroit donc peut-être substi-

(a) Πρῶτος ἔρωτας καὶ παρθένων φθορὰς εἰσήγαγεν. *Primus amores, & stupra virginum, introduxit in scenam.* Suidas.

(b) Chamæleon Heracleotes, Lib. VI, de Comœdiâ, apud Athen. Lib. IX, pag. 374.

(c) Ὅτι γὰρ μὴ νικῴη λαβὼν ἔδωκεν εἰς τὸν λιβανωτὸν κατατεμεῖν. *Victas comœdias dabat, ut in iis thuris involucra fierent.* Cham. Heracleotes, Lib. VI de Comœdiâ, apud Athen. Lib. IX, pag. 374.

(d) Voiez la I Epitre de Boileau.

(e) Suïdas.

(f) Idem.

(*A*) *Natif de Camire* (1).] Suidas le dit comme Chamæleon ; mais il fait entendre que ce n'étoit point le sentiment de tous les Auteurs. Il y avoit partage : les uns vouloient qu'Anaxandride fut Colophonien, & les autres qu'il fut Rhodien.

(*B*) *Il florissoit environ la 101 Olympiade.*] L'Auteur anonyme des Olympiades s'accorde en cela avec Suidas ; & comme ce dernier remarque qu'Anaxandride assista aux jeux de Philippe Roi de Macedoine, il nous donne un fait qui établit cet age d'Anaxandride. On sait d'ailleurs que ce Poëte mal-traita Platon (2), & que quelques-unes de ses Comedies ont été citées par Aristote (3). Il faut donc qu'il ait vécu au tems que Suidas a marqué.

(*C*) *Voiez dans les Remarques la reflexion d'Athenée sur le nombre de ses Comedies.*] Aiant cité un Vers du Terée d'Anaxandride, Piéce qu'on n'estimoit pas beaucoup, il prend occasion de raporter ce que j'ai cité de Chamæleon, après quoi il demande, avec quelque sorte d'étonnement, d'où est venu que le Terée, & d'autres semblables Piéces du même Auteur, qui n'avoient pas remporté l'honneur du triomphe, se sont conservées ? Il auroit pu trouver la solution de cette difficulté dans les paroles mêmes de Chamæleon. Elles insinuent clairement qu'Anaxandride ne fit éclater contre ses Pieces le dépit qu'il concevoit du jugement des spectateurs, que lors qu'il fut vieux. Il avoit donc laissé vivre plusieurs de ses Comedies vaincues, pendant que les cheveux gris ne l'avoient pas encore jetté dans l'humeur chagrine. Πολλὰ ἔχοντα καμῳδιῶν τῶν δραμάτων ἀπολωλέναι, δυσκολαίνοντα τοῖς θεαταῖς διὰ τὸ γῆρας (5). *Spectatoribus iratus ob senilem morositatem elegantes multas fabulas è medio sustulit.*

(*D*) *Les Atheniens le condamnérent à la mort, parce qu'il avoit censuré leur gouvernement.*] Il s'étoit servi de ce Vers dans l'une de ses Comedies :

Ἡ πόλις ἐβούλεθ' ᾗ νόμων οὐδὲν μέλει ;

c'est-à-dire,

La Ville le vouloit ainsi, elle qui ne tient nul compte des Loix.

Il n'avoit fait que changer un mot à ces paroles d'Euripide :

Ἡ φύσις ἐβούλεθ' ᾗ νόμων οὐδὲν μέλει (6),

La nature, qui n'écoute point les Loix, le vouloit ainsi.

Voiez Eustratius sur le chapitre X du VI & du VII Livre de la Morale d'Aristote. On pretend qu'Ovide a parlé de ce suplice d'Anaxandride, quand il a dit dans son Poeme contre Ibis, ℣. 523.

Utque parum stabili qui carmine læsit Athenas,
Invisus pereas deficiente cibo.

(*E*) *Le Poete comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de Copiste, &c.*] C'est le sentiment de Casaubon (7). Il se fonde sur ce que Suidas ne fait aucune mention d'Alexandride, & sur ce que la même Piéce (8), qui est attribuée à Alexandride dans l'onzieme Livre d'Athenée (9), est citée sous le nom d'Anaxandride dans le quatorzième Livre (10). Casaubon ajoute une troisieme raison. Pollux, au chapitre VI du Livre IX, cite l'*Anchise* d'Alexandride : or il est certain qu'Anaxandride avoit fait une Piece de ce nom : Athenée la cite au chapitre XVIII du VI Livre (11). Meursius est entierement de l'avis de Casaubon. Il veut que les deux ou trois Piéces de theatre, qui sont données à Alexandride dans les Editions d'Athenée, soient d'Anaxandride. Il veut que l'on donne à ce dernier l'*Helene* (12), & le *Pisandre* (13), qui paroissent dans Suidas, sous le nom d'Alexandride. Voiez la page 87 de son Traité de l'Ile de Rhodes. Vossius embrasse le même sentiment (14). Sur ce pied-là, qui est assez vraisemblable, on auroit les citations d'une trentaine de Piéces d'Anaxandride. Son *Thesée*, cité par Diogene Laerce (15), a été inconu à Meursius. On est dans une semblable confusion à l'égard d'un ANAXANDRIDE de Delphes. Le Scholiaste d'Euripide le cite (16), Ἀναξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant la peine qui fut imposée à Apollon de servir à gages Admetus, pour avoir tué le serpent Python. Plutarque le cite (17), Ἀλεξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant les sommes d'argent que Lysandre mit en dépôt au

(1) Chæm. Heracleot. Lib. VI, de Comœdiâ, apud Athen. Lib. IX, pag. 374.

(2) Diogen. Laërt. in Platone, Lib. III, num. 26 Edit. 1692.

(3) Aristot. Rhetor. Lib. III, Cap. XII.

(4) Athen. Lib. IX, pag. 373.

(5) Id. ibid. pag. 374.

(6) Euripid. Vers. 295, inter Incerta, in Edit. Barnesii.

(7) Casaub. in Athen. Lib. VI, Cap. XVIII, pag. 451.

(8) Ἰσευμένη Μελιλώτω.

(9) Cap. II, pag. 460.

(10) Cap. XX, pag. 614.

(11) Page 241.

(12) Suïdas, in Ἀλέξανδρος.

(13) Idem, in Ἀριστοφάνης.

(14) Vossius, de Poet. Græcis, pag. 49.

(15) Diogen. Laert. Lib. III, num. 26.

(16) In Alcestid. initio.

(17) Plutarchus in Lysandro, pag. 443.

fubftituer notre Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.

(18) Plut. in Quæft. Romanis, pag. 290.

au Temple de Delphes. Il cite ailleurs (18) un Anaxandride touchant les tems où la Prêtreffe de Delphes rendoit les Oracles. Au commencement, elle ne les rendoit qu'une fois l'an : long-tems après, elle les rendit une fois le mois. Il eft très-probable, qu'en ces deux endroits, Plutarque a cité le même Auteur, & que cet Auteur n'eft point différent de celui du Scholiafte d'Euripide. La queftion eft de favoir fi fon nom eft Alexandride, ou Anaxandride. Voffius ne fait qu'en penfer (19). Il faut fans doute attribuer à ce même Anaxandride l'Ouvrage dont il eft parlé dans le Recueil de Proverbes publié par André Schot fur le Manufcrit du Vatican. L'Ouvrage, dont ce Recueil fait mention, a pour fujet les facrileges commis au Temple de Delphes, Περὶ τῶν συληθέντων ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων, *De Anathematis quæ facrilegio Delphis fuere fublata*, & avoit été compofé par un homme qui s'apelloit Anaxandride. Il avoit conté une Hiftoire qui a donné lieu au proverbe Grec, Ἄνω τὸν λαὸν, καὶ μέσον ἔχεις, *Prenez le haut, & vous aurez le milieu.* Confultez Voffius, à la pag. 320 de fes Hiftoriens Grecs.

(19) Voffius, de Hiftor. Græcis, pag. 502.

(a) Homerus, Iliados Lib. XX, ℣. 219.

(b) Ἀπειρήτην φιλότητος. Impertitam veneris congreffus. Homerus, in Hymno Veneris, ℣. 133.

ANCHISE, Prince Troien, iffu de Dardanus, & fils de Capys (a), plut fi fort à Venus, qu'elle s'aparut à lui fous la forme d'une belle Nymphe, pour lui déclarer fon amour. Elle lui dit que fon deftin la contraignoit à venir s'offrir en mariage : elle l'affûra qu'il la trouveroit bien fille (b), & le conjura de la préfenter à fa parenté, afin qu'on dreffât bientôt le contrat. Anchife répondit en fort galant homme, que puis qu'elle n'étoit point une Déeffe, rien n'étoit capable de l'empêcher de jouïr d'elle fur le champ (c). Il fut pris au mot ; on fe mit au lit, &c. Sur le foir, Anchife s'endormit ; &, à fon reveil, il s'aperçut qu'il avoit couché avec une Deeffe. Il eut peur de ne vivre pas long-tems après un tel coup (A) ; mais Venus le raffûra, & lui dit qu'elle auroit un fils de lui, qui fe nomméroit Enée ; qu'elle feroit nourrir cet enfant par les Nymphes des bois, jufqu'à l'âge de cinq ans ; & qu'alors, elle le lui remettroit entre les mains. Elle l'avertit qu'il prît bien garde de ne fe vanter jamais d'avoir eu la jouïffance de Venus, & que s'il lui arrivoit de manquer de difcrétion, il feroit foudroié de Jupiter (d). On prétend qu'Anchife n'eut pas la force de fe taire fur cette bonne fortune (B), & qu'un jour, en buvant avec fes amis, ce fecret lui échapa. La menace de Venus eut fon effet : il fut frappé d'un coup de foudre ; mais il n'en mourut pas (C). Les uns difent qu'il en perdit feulement la vue (D), les

(c) Πρὶν σῇ φιλότητι μιγῆναι αὐτίκα νῦν. Quo minus tibi in amore mifcear ftatim nunc. Homerus, in Hymno Veneris.

(d) Idem, ibid.

(A) *Il eut peur de ne vivre pas long-tems, après avoir couché avec Venus.*] C'étoit une tradition, en ce tems-là, que les mortels, qui couchoient avec des Deeffes, n'étoient pas de longue vie. C'eft pourquoi Anchife, aiant connu fon avanture, fupia Venus d'avoir compaffion de lui.

Ἀλλά σε πρὸς Ζηνὸς γουνάζομαι αἰγιόχοιο
Μή με ζῶντ' ἀμενηνὸν ἐν ἀνθρώποισιν ἐάσῃς
Ναίειν, ἀλλ' ἐλέαιρ'· ἐπεὶ οὐ βιοθάλμιος ἀνὴρ
Γίγνεται, ὅς τε θεαῖς εὐνάζεται ἀθανάτῃσι (1).
Verum te per Jovem oro Ægidiferum,
Ne me viventem debilem inter homines finas
Habitare, verum miferere, quoniam non longævus
Vir eft quifquis cum duabus concumbit immortalibus.

(1) Homer. in Hymno Veneris, ℣. 186.

Il femble d'abord que cette penfée des Anciens ne pouvoit avoir aucun fondement ; car cette union intime d'un homme mortel avec les natures immortelles, ce mélange, cette confufion de principes, devoit paffer pour un germe d'immortalité, & non pas pour une caufe de courte vie. Auffi voions-nous que la Cabale la plus rafinée a enfeigné, que les habitans des élemens reparent le malheur de leur deftinée, qui les affujetit à rentrer dans le néant ; qu'ils le reparent, dis-je, *par l'alliance qu'ils peuvent contracter avec l'homme . . . Ainfi, une Nymphe, ou une Sylphide, devient immortelle, & capable de la beatitude à laquelle nous afpirons, quand elle eft affez heureufe pour fe marier à un Sage : & un Gnome, ou un Sylphe, ceffe d'être mortel, du moment qu'il époufe une de nos filles* (2). Mais fi nous examinons la chofe par toutes fes faces, nous trouverons une raifon fpécieufe de la crainte qu'eut Anchife, & de la maxime qu'il allegua. Les Dieux, felon les idées des Paiens, étoient jaloux de leur fuperiorité, & donnoient bon ordre que l'homme n'oubliât point fon inferiorité. Ils le devoient donc exclure de la jouïffance des Deeffes, & lui faire comprendre que ce morceau n'étoit pas pour lui. Ils devoient lui faire peur d'un chatiment exemplaire, tel qu'eft celui d'une mort précoce, en cas qu'il goutât d'un plaifir de cette nature, qu'ils fe vouloient réferver. Ils devoient non feulement faire peur aux hommes qui auroient l'audace de tenter une Deeffe, mais auffi à tout mortel, qui fuccomberoit aux déclarations d'amour, que lui feroient les Deeffes ; & lors même qu'il feroit perfuadé que ce n'étoient que des femmes. Ne voions-nous pas que les loix humaines condamnent au dernier fuplice les valets qui couchent, ou avec la femme, ou avec la fille de leurs maîtres ? Ils ont beau dire pour leur excufe, qu'ils ont long-tems refifté à la follicitation, & qu'on leur a fait tant d'avances, & même tant de menaces, qu'enfin ils n'ont pu fe garentir de ce piege : la Juftice ne laiffe pas de les livrer au Bourreau, en fupofant même que leur excufe eft un fait certain & indubitable. Les Gazettes nous ont apris depuis peu de jours (3), que l'on a pendu à Paris un Laquais pour un tel cas. Et comme l'interêt public demande en quelques rencontres, que la rigueur des loix aille au delà de la juftice, parce que l'iniquité exercée contre un particulier (4) eft moins un mal, politiquement parlant, que l'utilité publique qui en refulte n'eft un bien, je ne croi pas que des Juges animez d'un zèle févére pour la confervation de la pureté dans les familles, s'attachaffent à l'apologie d'un laquais fondée fur ce que la fille ou la femme du logis deguifée en fervante le feroit venu trouver, &c. Il eft utile que des laquais n'aient nulle grace à efperer, non pas même dans l'ignorance du fait ; car cela eft propre à les tenir mieux en garde, & à ne leur faire envifager qu'avec horreur le prétendu avantage d'être aimez. Cela peut leur fervir de précaution contre les promeffes, contre les menaces, contre les rufes du déguifement. S'ils fe promettoient l'impunité, en cas d'une féduction traveftie, ils l'efpereroient en cas d'une fimple féduction ; & s'ils efperoient d'échaper, en alleguant véritablement qu'on les avoit follicitez, ils auroient bientôt l'audace de follicíter, pour peu qu'ils viffent de difpofitions à reuffir. Il faut donc les tenir en crainte le plus qu'il eft poffible ; car qui ne compte point fur leur refiftance, n'a pas toutes les reffources neceffaires. Or comme on fe figuroit dans le Paganifme que les hommes du plus haut rang font plus au deffous des Dieux, qu'un laquais n'eft au deffous d'un grand Seigneur, il ne faut pas s'étonner que l'on ait penfé que la Jurifprudence célefte expofoit Anchife à un chatiment, quoi qu'il n'eût joui de Venus, qu'en la prenant pour une femme.

(2) Voiez le Comte de Gabalis, pag. 54.

(3) On écrit ceci au mois de Juillet 1698.

(4) Voiez Tacit. Ann. Lib. XXV. Cap. XLIV.

(B) *On prétend qu'il n'eut pas la force de fe taire fur fa bonne fortune.*] La menace avoit été pourtant bien terrible.

Εἰ δέ κεν ἐξείπῃς καὶ ἐπεύξεαι ἄφρονι θυμῷ
Ἐν φιλότητι μιγῆναι ἐϋστεφάνῳ Κυθερείῃ,
Ζεύς σε χολωσάμενος βαλέει ψολόεντι κεραυνῷ (5).
Si vero rem declaraveris, & te jactaveris amente animo
In amore mixtum effe cum bene coronata Cytherea,
Jupiter te iratus feriet ardente fulmine.

(5) Homer. in Hymno Vener. fub fin. ℣. 287.

Cette avanture eft un portrait que l'on copie fouvent. Les Dames de la plus haute volée, qui deviennent amoureufes de leurs inferieurs, font obligées de faire toutes les avances. Elles exigent un grand fecret, & menacent de punir terriblement l'indifcretion ; & cependant, le favori ne laiffe pas, quand le vin lui a un peu échauffé la tête, de jafer plus qu'il ne faut. Il eft même quelquefois fi vain, qu'il caufe trop fans avoir bu. Raportons des autoritez fur l'indifcretion d'Anchife. *Fulminatus eft Anchifes, quia fe cum Venere concubuiffe jactabat.* C'eft ce que dit Servius (6) ; & voici ce que dit Hygin : *Venus Anchifam Affaraci* (7) *filium amaffe, & cum eo concubuiffe dicitur : procreavit Æneam, eique præcepit ne id apud homines enuntiaret. Quod Anchifes inter fodales per vinum eft elocutus. Ob id à Jove fulmine eft ictus* (8).

(6) Servius in Æneid. Lib. II, ℣. 649.

(7) Hygin ne s'accorde pas avec Homere, puis qu'il ne donne pas Capys pour pere, & non pas Affaracus, qui étoit le pere de Capys.

(8) Hygin. Cap. XCIV.

(C) *Jupiter le foudroia ; mais il n'en mourut pas.*] Venus aiant fu qu'Anchife s'étoit vanté des faveurs qu'il avoit obtenues d'elle, en fit fes plaintes à Jupiter, & obtint qu'il feroit foudroié : mais comme elle ne vouloit point le perdre, & qu'elle n'efpera pas qu'il pût rechaper d'un coup de foudre ; elle eut foin de détourner le coup. *Cum inter æquales exultaret Anchifes gloriatus tradidur de concubitu Veneris, quod cum Jove Venus queftaeffet emeruit ut in Anchifem fulmina mitterentur. Sed Venus cum eum fulmine poffe vidiffet interimi, miferata juvenem in aliam partem detorfit. Anchifes tamen afflatus igne cælefti femper debilis vixit* (9). Voila encore un original dont il fe fait des copies dans tous les fiecles. On fe met en colere contre un Galant indifcret : on eft bien aife de lui faire fentir fa faute ; mais on ne pouffe pas les chofes trop loin : on donne lieu au retour.

(9) Servius in Æneid. Lib. II, ℣. 649.

(D) *Il en perdit feulement la vue.*] C'eft de Servius que l'on aprend qu'une exhalaifon foudroiante aveugla Anchife, parce qu'il s'étoit vanté des faveurs que Venus lui avoit accordées : *Quod cum jactaret Anchifes afflatus eft fulmine, oculoque privatus eft* (10). Le fingulier *oculo* ne doit pas faire penfer qu'il devint feulement borgne ; car Servius, en un autre endroit (11), fe fert de l'autorité de Theocrite, pour nous aprendre que ce fut un veritable aveuglement.

(10) Servius fur ces deux Vers du I de l'Eneide. Tune ille Æneas, quem Dardanio Anchifæ, Alma Venus genuit Phrygii Simoentis ad undas ? ℣. 617.

(11) In Æneid. Lib II, ℣. 687.

les autres prétendent que la plaie ne se put jamais fermer (*E*). Il vêcut, dit-on, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, & fut enterré sur le Mont Ida (*F*), où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort differente de celle de Virgile : car, selon ce Poete, la nuit que Troie fut prise, Enée chargea son pere sur ses épaules (*G*), & le mit en lieu de sureté ; & ce bon vieillard ne mourut que quand les Troiens, qui se joignirent à Enée, furent parvenus en Sicile, après une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Enée pour son pere, & le soin qu'il prit de sauver les Dieux Pénates, font le fondement du caractere qui le distingue des autres Héros. Ce caractere consiste dans la pieté (*e*). Il y en a qui disent qu'Anchise vêcut jusques à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette Terre de promission, que les destinées lui avoient ordonné d'aller chercher au travers de mille périls (*f*). Caton, Denys d'Halicarnasse, & Strabon, embrassent ce sentiment (*g*). Au reste, l'amour de Venus pour Anchise ne fut point une passion passagere : le premier accouchement ne la guerit pas ; elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le III Livre de sa Bibliothéque.

(*e*) Virgile lui donne souvent l'Epithete de Pius Æneas.

(*f*) Voiez, entre autres passages, le I Livre de l'Eneïde, Vers 205 & 252.

(*g*) Voiez la Remarque (*F*), à la fin.

(*E*) *Sa plaie ne se put jamais fermer.*] Il ne se plaint dans Virgile, que d'une grande debilité, que le coup de foudre lui avoit causée.

Jampridem invisus divis & inutilis annos
Demoror, ex quo me divum pater atque hominum rex
Fulminis adflavit ventis, & contigit igni (12).

(12) Virgil. Æneid. Livr. II, ℣. 647.

Je m'étonne que Scarron, qui a fait connoître dans sa Paraphrase burlesque de cet endroit de Virgile, qu'il n'ignoroit pas la raison de cette disgrace, ait usé d'une si grande retenue : il me semble que la matiere étoit propre à devenir bien risible entre ses mains. Quoi qu'il en soit, voici sa Version :

Vieil, cassé, mal propre à la guerre,
Je ne sers de rien sur la terre.
Spectre, qui n'ai plus que la voix,
J'y suis un inutile poids.
Depuis le tems que de son foudre
Jupin me voulut mettre en poudre ;
Depuis le tems qu'il m'effraya,
Ce grand Dieu qui me giboya,
Par une vengeance secrette ;
Mais je suis personne discrete,
Je n'en dirai point le sujet :
Suffit que j'aurois eu mon fait,
Sans Venus qui sauva ma vie.
J'ay depuis eu cent fois envie
De m'aller pendre un beau matin,
Et jouer mon chien de destin.

Si nous comparons ensemble un passage de Plutarque, & un passage de Denys d'Halicarnasse, nous prouverons que le coup de foudre fit une plaie qui ne se ferma jamais. Plutarque dit quelque part (13) que si d'un coté le musc rend de bonne odeur les habits les plus dechirez ; de l'autre, le pus d'un ulcere empuantit les etoffes les plus precieuses (14). Voila sa pensée ; mais au lieu que je le fais parler en géneral, il s'attache à l'exemple particulier d'Anchise. *De dessous le riche & precieux habillement du Duc Anchise*, dit-il, selon la Version d'Amiot, *il sortoit une bane de bien mauvaise odeur*, *ainsi que dit le Poete*,

Son vestement, qui de fin lin estoit,
Bone d'odeur puante degoutoit.

(13) Plutarc. de Vitio & Virtute, Oper. Moral. pag. 100.

(14) Je ne m'arrête pas aux paroles, mais à la pensée de Plutarque.

Meziriac traduit ainsi, *l'ulcere d'Anchise jettoit une bone puante,*

Qui supperant, faisoit cesse degoutoit
Sur son habit, qui de fin lin estoit (15).

(15) Meziriac, Epitres d'Ovide, pag. 671.

L'original porte,

[illegible]
[illegible]

Or comme, selon l'usage le plus commun, ῥάκος signifie des haillons & des lambeaux, il n'y a nulle aparence qu'il faille laisser un tel mot dans le texte Grec : c'est pourquoi, un savant Critique met ἕλκος, *plaie*, *ulcere*, au lieu de ῥάκος (16). Les Traducteurs n'ont pas ignoré que Plutarque raporte les paroles de quelque Poete ; mais ce n'est pas assez : il faut savoir, de plus, de quel Poete sont ces paroles. Meziriac nous l'aprendra (17) : il les a trouvées dans Denys d'Halicarnasse (18), qui raporte des Vers de Sophocle, dont le troisième est le même que Plutarque cite.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
Je vois déja le fils de Cytherie,
Le bon Enée, aux portes d'Ilion,
Dessus son dos portant son pere Anchise,
Qui du grand coup de foudre qu'il receut
Garde la playe encore distillante
Sur le fin lin dont il est revestu.

(16) Là même, pag. 670.

(17) La même, pag. 671.

(18) Dion. Halicarn. Livr. I, Cap. XLVIII. Ces Vers de Sophocle sont pris de son Laocoon.

Méziriac, qui est l'Auteur de ces Vers François, a corrigé une faute au commencement du troisiéme Vers de Sophocle : au lieu de νώτῳ, qu'on lit dans toutes les Editions de Denys d'Halicarnasse, il a mis νοσῶ. Il n'y a rien là qui ne soit selon les regles de la Critique : la comparaison des Auteurs, qui ont cité en divers tems un même passage, fait souvent trouver la véritable leçon. Sylburgius, qui a revu la Version Latine de Denys d'Halicarnasse faite par Sigismond Gelenius, a laissé en mauvais etat ce qui concerne le troisiéme Vers de Sophocle. Voici la Traduction de ces trois Vers :

Nunc in portu est Æneas Deæ filius,
Humeris bajulans patrem fulminatum
Tergo amictum flaxa veste byssina.

On n'y trouve point cette plaie qui supuré ; & l'on y voit Anchise frapé au dos : c'est-à-dire, qu'on n'y voit pas ce que Sophocle y avoit mis, & qu'on y voit ce qu'il n'y avoit pas mis. Si les anciens Ecrivains revenoient au monde, ils seroient bien etonnez de voir dans leurs Livres tant de choses auxquelles ils ne songerent jamais.

(*F*) *Il fut enterré sur le Mont Ida.*] Eustathius raporte cela (19) ; mais Pausanias est d'un tout autre sentiment. Il dit qu'Enée, allant en Sicile, relacha dans la Laconie, & y batit deux villes ; & qu'Anchise, etant mort au pied d'une montagne d'Arcadie, y fut enterré : ce qui fut cause que la montagne fut nommée *Anchisia* (20). Pausanias ajoute qu'on voioit les débris d'un Temple de Venus auprès de ce sepulcre d'Anchise, & que les habitans de Troie ne montroient en aucun lieu le tombeau de ce vieillard. Etienne de Byzance veut qu'Anchise ait eté enterré dans une ville de Thrace batie par Enée (21) ; ou plutot, il cite un vieux Scholiaste nommé Theon, qui avoit debité cela. Tzetzes est du même sentiment, si ce n'est qu'il dit que cette ville etoit dans la Macedoine (22). Virgile a conduit le bonhomme jusques en Sicile : c'est là qu'il le fait mourir ; c'est par là qu'il conclut le long narré que son Heros fit à Didon.

(19) Eustath. in Iliadem Libr. XII.

(20) Pausan. Libr. VIII, pag. 247.

(21) Steph. Byzant. in Αἶνεια.

(22) Tzetzes in Lycophron.

Hinc Drepani me portus & illætabilis ora
Accipit. Hinc pelagi tot tempestatibus actus,
Heu genitorem, omnis curæ casusque levamen,
Amitto Anchisen. Hic me, pater optime, fessum
Deseris, heu tantis nequicquam erepte periclis (23).

(23) Virgil. Æneid. Livr. I, ℣. 707.

Selon Servius, le tombeau d'Anchise étoit sur la montagne d'Eryce, proche de Drepanum (24). J'ai nommé trois Ecrivains, qui ont dit qu'Anchise mourut en Italie. Caton (25), Denys d'Halicarnasse (26), & Strabon (27), le raportent.

(24) Servius in Æneid. Livr. I, ℣. 570.

(25) Apud Servium, ibidem.

(26) Antiquit. Libr. I, Cap. LXIV.

(27) Libr. V, pag. 152.

(*G*) *Il chargea son pere sur ses épaules, & le mit en lieu de sureté.*] Les paroles de Virgile sont asses belles, pour meriter d'être raportées.

Ergo age, care pater, cervici imponere nostræ,
Ipse subibo humeris, nec me labor iste gravabit (28).
\- - - - - - - - - - - - - - - -
Hæc fatus, latos humeros subjectaque colla
Veste super, fulvique insternor pelle leonis,
Succedoque oneri. Dextræ se parvus Iulus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis (29).
\- - - - - - - - - - - - - - - -
Nunc omnes terrent auræ : sonus excitat omnis
Suspensum, & pariter comitique onerique timentem (30).

(28) Virgil. Æneid. Livr. I, ℣. 707.

(29) Ibidem, ℣. 721.

(30) Ibidem, ℣. 728.

Les Poetes ont fort célébré cette action : elle le méritoit bien. Ils ont même dit que les flames la respectérent, & que de peur de faire du mal à un fils qui avoit une si grande tendresse pour son pere, elles se fendirent, afin de laisser un espace libre à Enée (31).

(31) Voiez-en les preuves dans le Commentaire de La Cerda sur cet endroit de Virgile.

ANCILLON (David) Ministre de l'Eglise Réformée de Mets, sa patrie (*a*), nâquit le 17 de Mars 1617. Il étudia *dès l'âge de neuf à dix ans* au College des Jésuites, qui étoit alors le seul à Mets, *où l'on pût aprendre la belle Littérature* (*b*), & il donna d'abord tant de belles espérances, que les principaux de la Société *n'oubliérent rien pour lui faire goûter leur Religion*, & *pour l'attacher à eux* ; mais il leur résista vigoureusement, & *prit dès lors la résolution d'étudier en Théologie* (*c*). Il étoit infatigable au travail (*d*) ; & il falut emploier souvent l'autorité paternelle, pour interrompre ses lectures : car *il y avoit de l'excès*, & , *si on peut le dire*, *de l'intempérance dans sa maniere d'étudier* (*e*). Il alla à Geneve, l'an 1633 (*f*), & y fit son Cours de Philo-

(*a*) Discours sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 6.

(*b*) Là même, pag. 9.

(*c*) Là même, pag. 9.

(*d*) Discours sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 13.

(*e*) La-même, pag. 13, 14.

(*f*) La-même, pag. 14.

Philosophie sous Mr. du Pan (g), & ses études de Théologie sous Messieurs Spanheim, Diodati, & Tronchin, qui l'aimérent & l'estimérent très particuliérement (h). Il partit de Geneve au mois d'Avril 1641, & alla se présenter au Synode de Charenton, pour y prendre le dégré de Ministre (i). Il fit admirer sa capacité à ses Examinateurs, & sa modestie aux Ministres de Paris (k); & toute cette assemblée fut si contente de lui, qu'elle lui donna *la plus considérable des Eglises qui fussent à pourvoir* (l). C'étoit celle de Meaux. Il y exerça son ministere, jusqu'à l'an 1653, avec toute la satisfaction imaginable. Il fut tendrement aimé de son Troupeau. Il se maria très-avantageusement (*A*): il s'aquit une réputation fort étendue par son savoir, par son éloquence, par sa vertu; & il fut même consideré des Catholiques Romains, avec beaucoup de distinction. Il fit voir encore avec plus d'éclat, & avec plus de succès, ses beaux talens, dans sa patrie, où il fut Ministre, depuis l'an 1653, jusques à la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. Il se retira à Francfort, après ce funeste coup (m); &, aiant prêché dans l'Eglise Françoise de Hanau, *toute l'assemblée en fut si édifiée, qu'elle demanda d'abord une convocation des chefs de famille, pour y proposer de le prier de leur accorder son Ministere . . .* (n). *La proposition fut agréée:* on la lui fit faire par des Députez, *qui obtinrent tout ce qu'ils souhaitérent. Il commença donc l'exercice de son Ministere dans cette Eglise, sur la fin* de l'année 1685 (o). Nous verrons pourquoi il s'en retourna bientôt à Francfort (*B*), où il se seroit fixé, si l'état de sa famille, qui *étoit nombreuse*, ne l'eût obligé d'*aller dans un lieu où il pût l'établir* (p). Il choisit Berlin, & il reçut de S. A. E. de Brandebourg un accueil très-favorable (q). Il fut fait Ministre de Berlin: il eut la joie de voir que son fils aîné fut établi *Juge & Directeur des François qui étoient* dans cette ville-là (r), & que son autre fils fut gratifié d'une pension, & entretenu à l'Académie de Francfort sur l'Oder, & enfin Ministre ordinaire de la capitale (s). Il eut aussi le plaisir de voir son frere *établi Juge de tous les François qui sont dans les Etats de Brandebourg* (*C*), & Mr. Cayart, son gendre,

(g) Discours sur la Vie de Monsf. Ancillon, pag. 18.
(h) La-même, pag. 20, 21.
(i) La-même, pag. 10.
(k) La-même, pag. 21.
(l) La-même, pag. 16.
(m) La-même, pag. 91.
(n) La-même, pag. 152.
(o) La-même, pag. 914.
(p) La-même, pag. 926.
(q) La-même, pag. 172. & suiv.
(r) La-même, pag. 175.
(s) La-même, pag. 197.

(*A*) *Il se maria très-avantageusement.*] La maniere, dont on ménagea cette afaire, est fort curieuse. „ Les „ principaux chefs de famille de l'Eglise de Meaux, voyans „ que leur Ministre se distinguoit ainsi, & luy entendans „ dire quelquefois qu'il vouloit aller à Metz pour voir son „ pere & ses parens, qu'il n'avoit point vû depuis plusieurs „ années, craignirent qu'on ne le leur enlevât. Ils cher„ cherent mille expediens pour s'en assurer long-temps la „ jouïssance: le plus sûr, à leur avis, fut de le marier à „ un parti riche, digne de lui, & qui eut son bien dans le „ pays, ou dans le voisinage. Quelqu'un se souvint d'a„ voir oui dire, que Mr. Ancillon ayant prêché un Diman„ che matin à Charenton, tout le monde generalement „ luy applaudit: que Mr. Macaire, sur tout, qui estoit un „ vieillard venérable, d'une vertu & d'une pieté exem„ plaire, & possédant de grands biens à Paris & aux envi„ rons de Meaux, luy avoit donné mille benedictions & „ mille louanges; & qu'il avoit dit assez haut à ceux qui „ estoient assis dans le temple auprès de luy, qu'*il n'avoit „ qu'une fille, qui estoit son unique enfant, & qu'il aymoit „ tendrement; mais que si cet homme-là*, en parlant de Mr. „ Ancillon, *la luy venoit demander en mariage, il la luy don„ neroit de tout son cœur.* On alla luy demander s'il estoit „ encore dans ce sentiment avantageux: il repondit qu'il „ y estoit, & accompagna cette reponse de temoignages „ nouveaux d'estime & d'affection pour Mr. Ancillon; de „ sorte que le mariage fut conclu en l'année 1649, & con„ sommé peu de temps après. D. Marie Macaire, son „ épouse, estoit fort jeune: elle n'avoit que quatorze ans; „ mais, comme elle avoit, dans cette grande jeunesse, „ toutes les vertus naissantes, on verra à la suite de ce Dis„ cours, qu'elle luy a esté, non seulement un ayde à la „ pieté qui l'y a entretenu, un ayde à la société qui la „ luy a rendu agreable, mais aussi qu'elle luy a esté un ay„ de à l'œconomie sur lequel il s'est reposé des soins de sa „ famille (1).

(*B*) *Il retourna bientôt à Francfort.*] Ses Prédications *firent bientôt bruit* à Hanau (2). *Plusieurs personnes, qui avoient quitté l'assemblée Françoise, pour quelque mécontentement qu'ils avoient reçu, y revinrent. Les Professeurs en Théologie, les Ministres Allemands & Flamands, assistérent fréquemment à ses Sermons.* Le Comte de Hanau lui-même, *qu'on n'avoit jamais vu dans ce temple, eût la bonté d'y venir entendre Mr. Ancillon: on y venoit des lieux circonvoisins*, de Francfort *même . . .; des gens, qui n'entendoient* point le François, *s'y rendoient en foule avec empressement*, & disoient qu'ils aimoient à le voir parler. *Inde ira & lachryma. Cette distinction donna de la jalousie aux deux autres Ministres: la nature, troublée par cette passion, oublia ses devoirs* (3). *ils prirent ombrage des marques d'estime & d'affection qu'on donna à ce nouveau Collegue: ils en eurent du chagrine; ils luy en donnerent à luy-même par mille vexations qu'ils luy firent, pour l'obliger à quitter volontairement un poste dont ils ne pouvoient le chasser. La vertu de Mr. Ancillon fut une seconde fois r'appellée au combat. Au lieu que ces deux parens* (4) *avoient temoigné de l'empressement à luy faire plaisir, & qu'il sembloit qu'ils souhaitassent de pouvoir changer les pierres en pain, pour le soulager, tandis qu'il avoit esté dans leur ville comme étranger, de s'éloignérent de luy, lorsqu'ils le virent attaché à leur troupeau: ils luy donnérent mille mortifications; & ils auroient changé volontiers, s'ils avoient pu, les pains en pierres, pour le chasser, tant il leur estoit à charge . . . . Cette conduite fit deux effets assez considerables* (5): *l'un, que les Cathol. Rom. & les prophanes en firent un sujet de raillerie;* l'autre fut d'animer le peuple (6). *Mr. Ancillon en avoit la faveur; &, s'il avoit voulu s'en servir, peut-être eût-il pu surmonter la mauvaise volonté de ses envieux: mais, comme il ne croyoit pas qu'un fidel Pasteur dût s'établir à la faveur d'une division du troupeau & de ses Ministres; que toute sa vie il avoit esté ennemi des partis; & qu'il avoit déclamé contre les cabales & les factions, il ne voulut pas profiter de la disposition dans laquelle le peuple estoit à son égard, ni le laisser agir . . . Ayant donc fait toutes les tentatives que la charité & l'honnêteté luy avoient suggeré, pour r'amener ces deux hommes à leur devoir, il prit la resolution de quitter Hanau, des que ce lieu, qu'il avoit regardé comme un refuge tranquille, ou un port assuré dans lequel il avoit esté jetté par la tempeste, fut devenu pour luy un champ de bataille, où il falloit combattre sans cesse, & où sa patience, qui avoit desja soutenu plusieurs grandes épreuves, pouvoit estre enfin vaincue, il l'abandonna . . .* (7). *Il sortit donc de Hanau sans bruit, lors qu'on s'y attendoit le moins; ou plutôt, il permit qu'on l'arrachât d'entre les mains de ses envieux & de ses amis* (8). *Les uns, le tenant, pour ainsi dire, d'une main, le maltraitoient; les autres, le tenant de l'autre main, faisoient des efforts pour le tirer de l'oppression où il estoit. & les uns & les autres estoient prêts à en venir aux prises, c'est-à-dire à faire eclater la division & à voir qui l'emporteroit. Pour éviter ce scandale, il sacrifia ses intérêts à la paix: il s'en alla sans qu'en le sçût; de peur que ses amis voulant l'arrêter ne r'allumassent un feu qui ne faisoit que couver, & qu'il vouloit éteindre.*

Je crois avoir dit quelque part (9), que la jalousie d'éloquence est des plus fortes: on ne voit que trop souvent les divisions scandaleuses qu'elle produit. Les réfléxions que l'on peut faire sur cela ne sont bonnes qu'à supprimer. La matiere est trop délicate, & trop odieuse. Je dirai seulement, sans faire aucune allusion à des cas particuliers, que dans cette affaire-là les peuples ne se conduisent pas avec assez de prudence, ni avec assez de charité. Ils devroient choisir pour leurs Pasteurs toutes personnes d'un merite à-peu-près égal; ou, si l'un d'eux surpassoit notablement tous ses Collegues, ils ne devroient pas faire éclater avec tant de pompe leur préférence. Ils n'ont nulle compassion pour les foiblesses humaines: ils courent en foule très-impitoiablement aux Sermons d'un Prédicateur, & ils laissent presque vuide l'auditoire de tous les autres. Ils ménagent si peu les témoignages de leur distinction, que cette imprudence peut passer pour la principale cause de la discorde. C'est la semence de la zizanie: les personnes sages n'ont point cette indiscretion. Tous les auditeurs devroient suivre ce modele; mais comme l'on ne doit guere espérer que le peuple garde ce ménagement, le meilleur parti seroit peut-être que ceux qui procedent aux élections évitassent l'inegalité trop visible des talens; & qu'ils considerassent, qu'en certaines professions, bien des gens aprouvent cette loi des Ephesiens, *qu'il n'y ait entre nous aucune persuasion qui excelle; & si quelqu'un a cet avantage, qu'il soit plutôt par tout ailleurs que dans notre ville* (10). Cette loi fut condamnée par Heraclite (11); mais c'étoit un Philosophe. Mettons ici une Remarque, qui a été faite par l'Auteur du Livre que j'ai deja cité souvent. *Mr. Ancillon*, dit-il (12), *n'ayant aucun des défauts qu'on a remarqué être les sources ordinaires des divisions qui surviennent entre les Ministres d'une même Eglise, sçavoir, 1, l'amour de ses propres sentimens, & le desir de les faire prévaloir; 2, l'amour de l'estime & de la gloire du monde; 3, l'amour de la domination; 4, l'amour de ses propres interêts: & rencontrant d'ailleurs en Mr. Ferry* (13), *une vieillesse chenue & un merite à l'épreuve d'un grand nombre d'années, il forçoit, pour ainsi dire, ce grand homme à demeurer toujours constamment avec luy dans une ferme union.*

(*C*) *Il eut le plaisir de voir son frere* (14) *établi Juge des François de Brandebourg.*] „ Employ qu'il exerce encore ac„ tuellement avec honneur; mais qui, tout pénible qu'il „ est, ne l'occupe pas assez, pour l'empêcher de donner „ au public, dans les Journaux de Berlin, diverses Piéces „ solides & judicieuses, qui font voir la solidité & la vaste „ étendue de son sçavoir & de son érudition (15). „

(1) Discours sur la Vie de Monsf. Ancillon, pag. 73 & suivantes.
(2) La-même, pag. 354.
(3) La-même, pag. 356.
(4) L'un étoit veuf de la Sœur, & l'autre alloit-lement Mari de la Niece de Monsf. Ancillon. Discours sur la Vie de Monsf. Ancillon, pag. 353.
(5) La-même, pag. 357.
(6) La-même, pag. 359.
(7) Discours sur la Vie de Monsf. Ancillon, pag. 160.
(8) La-même, pag. 382.

OBSERVATION sur la jalousie d'Eloquence.

(9) Dans la Remarque (*B*) de l'Article ATTICUS.
(10) Voiez la Citation suivante.
(11) Est apud Heraclitum physicum de principe Ephesiorum Hermodoro. Universos ait Ephesios esse morte mulctandos, quod quum civitate expellerent Hermodorum ita locuti sunt: „ Nemo de nobis unus excel„ lat, sed si „ quis extite„ rit, alio in „ loco, & „ apud alios „ sit. „ Cicero, Tusculan. Quæstion. Lib. V. c. 36.
(12) Disc. sur la Vie de Monsf. Ancillon, pag. 98.
(13) Collegue de Mr. Ancillon à Metz.

(14) Il avoit été un fameux Avocat à Metz.
(15) Discours sur la Vie de Mr. Ancillon, pag. 102, 391, 392.

(t) Discours sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 381.

dre, Ingénieur de son Altesse Electorale (t). Il jouït de ces agrémens, & de plusieurs autres, jusques à sa mort; & il finit sa course avec tous les sentimens de pieté qui conviennent a un veritable Ministre de Jesus-Christ: il la finit, dis-je, de cette maniere, à Berlin, le troisieme de Séptembre 1692, âgé de soixante & quinze ans (u). J'eusse pu faire cet Article beaucoup plus long que je ne le fais; car le Livre dont je l'ai tiré contient beaucoup de détails; mais comme c'est un Ouvrage qu'il sera beaucoup plus facile de consulter, que de se pourvoir de ce Dictionaire, j'ai trouvé plus à propos d'y renvoier le lecteur, que d'en tirer beaucoup d'Extraits (x). J'en userois autrement, si je travaillois sur des Mémoires manuscrits. Je ne m'arrêterai qu'à deux choses, dont l'une regarde la Bibliotheque de feu Mr. Ancillon & sa maniere d'étudier (D), & l'autre

(u) Là-même, pag. 487.

(x) Il a pour titre, Discours sur la Vie de feu

Mr. Ancillon, & ses dernieres heures. Il a été imprimé à Bâle, en 1698, & contient 300 pages in 12.

(D) *Je parlerai de sa Bibliotheque, & de sa maniere d'étudier.*] Les richesses, qu'il aquit par son mariage, l'aiant mis en état de satisfaire *à sa passion favorite* (16), *il acheta tous les Livres capitaux que l'on peut appeller* les piliers d'une grande Bibliotheque, *tels que sont les Bibles les plus curieuses par l'Edition ou par les Notes, les differens Dictionaires, les plus excellens Commentaires des Livres de l'Ecriture, les Ouvrages des Peres, les Collections ou Recueils des Conciles, les Histoires Ecclesiastiques, & divers autres de meme nature. Il en avoit choisi les plus belles Editions* (17). *Il eut toujours la même maxime a la suite, & en rendoit de bonnes raisons: le recit en seroit un peu long; mais voicy en peu de mots quelle en est au moins la substance. Il disoit qu'il est certain que moins les yeux ont de peine a lire un Ouvrage, plus l'esprit a de liberté pour en juger. Que comme on y voit plus clair, & qu'on en remarque mieux les graces & les defauts lorsqu'il est imprimé, que lorsqu'il est écrit à la main, on y voit aussi plus clair quand il est imprimé en beau caractère & sur du beau papier, que quand il l'est sur du vilain, & en mauvais caracteres. Apres avoir ainsi fait un bon fondement de Bibliotheque, il l'a augmenta de tous les bons Livres importans qui ont paru successivement a la suite. Il avoit le plaisir de la nouveauté, car ses amis de Paris, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, & de Geneve, avec lesquels il entretenoit une éxacte correspondance, les luy envoyoient dès qu'ils estoient exposez en vente. Le sentiment de ceux qui disent que les premieres Editions sont les moindres, parce qu'elles ne servent qu'a mettre au net les Ouvrages des Autheurs, ne l'emportoit pas sur sa Curiosité. Il sçavoit bien que le celebre Mr. Menage, Doyen de St. Pierre d'Angers, parlant a Mr. Du Puy, dans l'Epistre Dedicatoire de ses Origines de la Langue Françoise, luy dit qu'il a autrefois appris de luy, que Mr. Loysel, celebre Advocat au Parlament de Paris, avoit accoutumé de dire des premieres Editions, qu'elles ne servoient qu'à mettre au net les Ouvrages des Autheurs; que cet homme judicieux disoit cela avec beaucoup de vraysemblance de toutes sortes de Livres; mais que c'est une verité plus sure & plus constante a l'égard des Dictionaires, qu'a l'égard de toutes autres sortes de Livres. Il sçavoit bien que d'autres estimoient qu'on ne doit considerer les premieres Editions des Livres, que comme des Essays informes que ceux qui en sont Autheurs proposent aux personnes de Lettres, pour en apprendre les sentimens. Mais tout cela n'empechoit pas qu'il n'eut le mesme empressement; & l'évenement luy ayant fait voir qu'il y risquoit peu de chose* (18), *il ne l'a point démenti. En effet, on a vu jusqu'a present peu d'Autheurs pareils, a cet égard, au Cardinal du Perron, qui comme luy n'ayt épargné ni peine, ni soin, ni depense, pour ses Ouvrages: qui les ayt fait toujours imprimer deux fois; la premiere, pour en distribuer seulement quelques Copies a des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations; la seconde, pour les donner au public dans la derniere forme dans laquelle il avoit resolu de les mettre: & qui, afin qu'ils ne fussent pas desseignés contre son gre de cette premiere maniere, n'y ayt fait travailler que dans sa maison, ou il avoit une Imprimerie expres.*

(16) Il disoit quelquefois lui même qu'il avoit la Bibliomanie, la maladie des Livres. La même, pag. 225.

(17) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 77.

(18) Voiez ci-dessous Citation (29).

La Bibliotheque de Mr. Ancillon étoit „ très-curieuse „ & très-grande, & il l'augmentoit tous les jours de tout „ ce qui paroissoit de nouveau, & d'important dans la „ Republique des Lettres; de sorte qu'enfin elle estoit de- „ venue une des plus belles qui fut entre les mains d'aucun „ particulier du Royaume. Les Etrangers curieux ne man- „ quoient pas de la voir en passant par la ville de Metz, „ comme ce qui y estoit de plus rare (19)„. Dès qu'il vit le Catalogue *des Livres pretendus héretiques*, fait par l'Archevêque de Paris, l'an 1685, il mit à part tous les Livres *dont la suppression fut ordonnée* (20): *& ils ont fait depuis sa Bibliotheque dans les pays étrangers* (21): *la sienne ayant esté comme abandonnée au pillage, après la revocation de l'Edict de Nantes, il ne luy en fut resté aucun, si ceux-là, qu'il avoit cachez, n'eussent esté a couvert de l'avidité avec laquelle on enleva les autres . . . Il y avoit long-tems que les Moines & les Ecclesiastiques de Metz & des villes circonvoisines convoitoient la Bibliotheque de Mr. Ancillon* (22). *Son depart forcé & precipité leur fournit un beau pretexte pour se l'approprier: quelques uns proposerent de l'achepter en gros, & d'autres demanderent qu'on la vendit en detail; mais les uns ni les autres n'avoient point intention d'en delivrer le prix: ils ne cherchoient que les moyens de s'en emparer. L'expédient des derniers fut suivi, comme plus propre a favoriser cet injuste dessein. Une foule d'Ecclesiastiques de tous ordres vint fondre de toutes parts sur cette belle & riche Bibliotheque, qui avoit esté composée avec plaisir & avec choix pendant quarante ans, & qui ne consistoit qu'en Livres rares & dignes de la curiosité des plus sçavans hommes. Ils en prirent des tas ou des monceaux, & donnerent quelqu'argent en sortant a une jeune Fille de douze ou treize ans qui les regardoit, afin qu'ils pussent dire, qu'ils en avoient payé le prix. Mr. Ancillon vit ainsi dissiper ce précieux amas qu'il avoit fait, & dans lequel il avoit placé son*

(19) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 102, 103.

(20) Là même, pag. 128.

(21) Là même, pag. 281.

(22) Là même, pag. 242.

inclination &, pour ainsi dire, son propre cœur. Notez que la perte de cette Bibliotheque entraina celle d'une infinité de Lettres que l'on vouloit publier (23), & que Mr. Ancillon avoit reçues de quantité d'habiles gens. On destinoit principalement à ces usage celles que Mr. Daillé, son intime ami (24), lui avoit écrites. Quel dommage!

(23) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 219.

(24) *Ils ne se donnoient, au lieu des Titres ordinaires de* Monsieur, *que celui de* Mon cher Atticus. *La même.*

Cela peut fournir plusieurs sujets de méditations; car n'est-ce pas une chose bien lugubre, que de voir qu'il ne faut qu'un jour pour défaire ce qui a eté fait avec mille soins, mille peines, & mille depenses, pendant plusieurs années? N'est-ce pas un fort deplorable, que d'être exposé a perdre dans un moment ce que l'on avoit aquis à la longue, par des voies innocentes, & que l'on s'étoit préparé comme une source continuelle & perpétuelle d'un plaisir tres-legitime, & d'une instruction honnête? Se voir separé tout d'un coup d'une infinité de volumes, que l'on avoit rassemblez si soigneusement, & dont on faisoit ses delices, n'est-ce pas une dure & cruelle fatalité? Notre nature se consoleroit plus aisément, s'ils devenoient la proie des flammes; mais sans une grace particuliere de Dieu, elle ne peut digerer qu'ils soient le butin d'un injuste possesseur, à qui ils ne coutent que la peine de les faire transporter chez lui. Le Triumvirat, qui depossedoit de leurs terres ceux qui les avoient cultivées toute leur vie, & qui les donnoit à des gens qui n'avoient rien contribué à les mettre en bon état, ne causoit point une douleur aussi sensible que l'a eté celle des Savans qui ont vu dissiper leurs Bibliotheques, & tomber entre les mains d'un persecuteur, digne de haine s'il agissoit contre sa conscience, digne de pitié si sa fausse devotion lui persuadoit que c'étoit rendre un service à Dieu.

REFLEXION sur le destin de quelques Bibliotheques, & sur l'indolence de ceux qui attendent les secondes Editions.

Impius hæc tam culta novalia miles habebit?
Barbarus has segetes (25)?

(25) Virgil. Eclog. I, Vers. 71.

disoient ces bonnes gens d'Italie, qui se voioient obligés de ceder leur patrimoine aux soldats des Triumvirs:

En queis consevimus agros!
Insere nunc Melibæe pyros, pone ordine vites (26.)
- - - - - - - - - - - - - -
Vivi pervenimus advena nostri,
Quod nunquam veriti sumus, ut possessor agelli
Diceret, hæc mea sunt, veteres migrate coloni (27).

(26) Idem, ibid. Vers. 73, 74.

(27) Idem, Eclog. IX, Vers. 2.

Mr. Ancillon, & plusieurs autres, ont pu adapter à leur fortune la plupart de ces expressions. Il vaudroit peut-être mieux n'aimer rien, que de mettre son afection a une Bibliotheque, lors qu'on doit être reduit à l'apostrophes ainsi:

Nuper sollicitum quæ mihi tædium,
Nunc desiderium, curaque non levis (28).

(28) Horat. Od. XIV, Lib. I, ℣. 17.

Mais, perdons, s'il est possible, le souvenir de la malheureuse & funeste révocation de l'Edit de Nantes, qui a été accompagnée de tant d'injustices. Jettons plutôt la vue sur des objets qui n'excitent pas le tumulte des passions. Louez avec moi le bon gout de cet habile Théologien. Il vouloit la prémiere Edition des Livres, quoi qu'il y eût beaucoup d'aparence qu'on les rimprimeroit avec des Augmentations & avec des Corrections (29). C'est l'entendre cela: c'est ce que l'on peut nommer amour des Livres, avidité d'instruction; mais ceux qui attendent tranquillement a acheter un Ouvrage, qu'il ait été rimprimé, font bien paroitre qu'ils sont resignez a leur ignorance, & qu'ils aiment mieux l'epargne de quelque pistole, que l'acquisition de la doctrine. Je parle de ceux, & le nombre en est fort grand, qui sont d'un coté persuadez qu'un Livre nouveau leur aprendra mille choses, & qui d'ailleurs, aiant le moien de l'acheter, différent pourtant cet achat, parce qu'ils ont oui dire qu'il se fera, ou de meilleures Editions, ou de moins cheres. On ne sauroit assez blamer cette patience: c'est un morne & froid aquiescement a la privation du savoir. Mr. Bigot me disoit un jour, qu'un homme de Rouen, qui s'apliquoit à l'etude généalogique, auroit bien voulu profiter des Ouvrages du Pere Anselme; mais pourtant, il ne les achetoit pas: il se réservoit pour la seconde Edition, qui n'est jamais venue; & aparemment, cet homme est mort sans avoir pu satisfaire sa curiosité. Mr. Bigot lui représenta plus d'une fois qu'il vaut beaucoup mieux avoir les deux Editions d'un Livre, que se priver du profit que la lecture de la prémiere peut aporter; & qu'on juge mal du prix des choses, si l'on préfere trois ou quatre écus à ce profit-là. Ceux qui peuvent faire quelque dépense, ne sauroient être mieux conseillés, que

(29) *Il trouva souvent que cette aparence fut sans effet. Voiez ci-dessus Citation* (18).

l'autre concerne les Livres qu'il a donnez au public (E); &, quant au reste, je dirai en general que le Discours, qu'on a publié sur sa Vie, le représente comme une personne d'un mérite tout-à-fait

que de se pourvoir des prémieres Editions. J'avoue que celles qu'on fait dans les pais étrangers ne coutent pas tant; mais sont-elles bien fidelles? n'y change-t-on rien? n'y ajoûte-t-on rien? L'Abbé de la Roque ne s'est-il pas plaint publiquement (30), que les Imprimeurs de Hollande avoient corrompu son Livre? On m'a assuré depuis peu de jours, que l'Histoire de Davila, & celle de Strada, imprimées dans le Païs-Bas, ne sont point conformes aux Editions d'Italie: les Libraires de Flandre aiant suprimé ou altéré certaines choses, par complaisance pour des familles illustres. On me dira que l'Auteur corrige des fautes dans la seconde Edition: j'en conviens; mais ce ne sont pas toujours des fautes réelles: ce sont des changemens, qu'il sacrifie à des raisons de prudence, à son repos, à l'injustice de ses censeurs trop puissans. La seconde Edition, que Mezerai fit de son Abregé Chronologique, est plus correcte: il en ôta des faussetez; mais il en ôta aussi des véritez qui avoient deplu: & c'est pourquoi les curieux s'empressent à trouver l'Edition in 4, qui est la prémiere, & la paient un gros prix. Je ne dis rien du profit que l'on peut faire en comparant les Editions. Il est si grand, lors que c'est un habile homme qui a exactement revu son Ouvrage, qu'il mérite que l'on garde son coup d'essai. Tout ceci vous fera comprendre que Mr. Ancillon s'entendoit bien en Bibliotheque.

(30) *Dans une Preface de son Journal des Savans. Voiez aussi la Remarque (F) de l'Article* PELLISSON, *vers la fin.*

Parlons maintenant de sa méthode d'étudier. *Il ne perdoit aucun moment en des Etudes vaines & inutiles. Il lisoit, à la verité, toutes sortes de Livres; même les anciens & les nouveaux Romans. Il n'y en avoit aucun, dont il ne crût qu'on pouvoit faire quelque profit: il disoit souvent ces paroles qu'on attribue à Virgile,* Aurum ex stercore Ennii colligo (31). On trouve, *disoit-il aussi quelquefois*, dans certains Autheurs negligez, des choses singulieres, qu'on ne trouve point ailleurs; & ne fust-ce que du stile, on y trouve tousjours quelque chose à prendre. *Mais il ne s'y appliquoit pas, il ne s'attachoit proprement qu'aux Ouvrages importans, qu'aux choses serieuses . . . . Il mettoit une immense difference entre la lecture des Livres qu'il ne voyoit, comme luy même le disoit, que pour en rien ignorer, & la lecture de ceux qui estoient utiles à sa profession. Il ne lisoit les uns qu'une seule fois, & en courant,* perfunctoriè, *& comme dit le Proverbe Latin,* sicut canis ad Nilum bibens & fugiens; *mais il lisoit les autres avec soin & avec application. Il les lisoit plusieurs fois; la prémiere, disoit-il, ne servoit qu'à luy donner une idée generale du fait, & la seconde luy en faisoit remarquer les beautez. Les Indices, que d'autres grands hommes ont appellé* l'Ame des Livres, *luy estoient entierement inutiles, parce qu'il les lisoit avec assez d'application, & assez souvent pour posseder un Ouvrage, & que d'ailleurs il avoit une memoire fort fidele, & en particulier une memoire locale tres commode aux gens de Lettres. Il les lisoit exactement; & jusqu'au titre, au nom de l'Imprimeur, au lieu & à l'année de l'impression, tout avoit à son avis son usage. Il barroit les Livres en les lisant, & mettoit à la marge des renvoys à d'autres Autheurs, qui avoient traité les mêmes matieres, ou qui avoient dit des choses qui se rapportoient à celles qu'il lisoit . . . . (32). Il changeoit quelquefois de lecture, & ce changement luy tenoit lieu de repos* (*). *Il ne s'occupoit pas tousjours à lire des Livres d'un bout à l'autre; il étudioit quelque fois des matieres à fond; & alors, il consultoit les Autheurs qui les avoient traitées. Il voyoit souvent la même chose dans differens Ouvrages; mais cela ne le dégoutoit pas: au contraire, il disoit que c'estoit comme autant de nouvelles couches de couleurs qui formoient l'Idée qu'il avoit receuë, qui la mettoient dans une entiere perfection. La multitude d'Autheurs qu'il consultoit estoit cause qu'on voyoit ordinairement une grande table, qui estoit au milieu de sa chambre, & sur laquelle il travailloit, toute chargée de Livres la pluspart ouverts* (33). *Le celebre Fra-Paolo, dont je viens de parler, estudioit aussi de cette maniere: il ne desconvenoit pas, comme nous l'apprend l'exact & fidel Autheur de sa Vie, jusques à ce qu'il eût tout veu; c'est-à-dire, jusques à ce qu'il eût fait la confrontation des Autheurs, des lieux, des temps, & des opinions: à quoy il s'opiniatroit, pour n'avoir plus d'occasion de douter, & de repenser à une même chose; & pour pouvoir prendre parti, & s'assurer à cette seule fois, autant qu'on le pouvoit naturellement. C'estoit ainsi que Mr. Ancillon estudioit quelquefois, & on luy a entendu souvent rendre les mêmes raisons de cette maniere d'estudier qu'il pratiquoit. Comme il lisoit beaucoup, il trouvoit beaucoup de choses dignes de remarque; & quoy qu'il eût une memoire admirable, il avoit des Livres dans lesquels il recueilloit ce qu'il trouvoit de plus considérable. Il sçavoit bien qu'un Govean, par exemple, qui ne vouloit pas même qu'il y eût d'escritoire dans la chambre où il étudioit; qu'un Saumaise, qu'un Menage, & que plusieurs autres grands hommes, ont condamné les Collections; que bien loin qu'ils ayent consideré ces Recueils comme des aydes qui soulagent les gens, & qui facilitent l'acquisition des sciences, ils les ont au contraire regardé comme des obstacles, qui interrompent le Cours de la lecture & de la meditation, & qui en font perdre infailliblement le fruict: mais il estimoit, que comme, par un malheur attaché au siecle dans lequel nous vivons, il ne suffit pas de sçavoir à plein fond les choses, leurs résolutions, & les fondemens de toutes leurs raisons, si on n'allegue des authoritez, & si on ne cite des textes exprès, il estoit nécessaire d'avoir un Livre qui fût comme une veine, ou un filet d'eau, qui conduisit seûrement à la source, d'autant plus, qu'ayant à parler en public devant certaines gens, qui estoient plutost ses Espions que ses Auditeurs, & qui luy demandoient souvent des authoritez & des preuves de ce qu'il avoit avancé; il estoit en quelque sorte necessaire qu'il eût un repertoire qui soulageât sa memoire, & qui le dispensât de chercher long-temps ce dont il pouvoit avoir besoin, selon les differentes conjonctures où il se trouvoit.* Voilà des choses, ce me semble, dont plusieurs lecteurs pourront tirer du profit. Nous parlerons ci-dessous (34) de son assiduité à l'étude.

(31) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 107.

(32) *Là même, pag. 109.*

(*) Μετὰ πόνον ἀνάπαυσις ἀλλοῖα ἀνάπαυσις.

(33) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 112.

(34) *Dans la Remarque (F).*

(D) *Les Livres qu'il a donnez au public.*] Il fit imprimer à Sedan un volume in 4, *en l'année 1657, dans lequel toute la matiere des Traditions est amplement & solidement examinée* (35). C'est la *Relation fidelle de tout ce qui s'étoit passé* dans la conférence qu'il avoit eue avec Mr. de Bedacier, *Docteur de Sorbonne, Evêque d'Auguste, & Suffragant de Mr. l'Evêque de Mets* (36). Il avoit disputé avec lui, en présence de plusieurs personnes, prémierement dans sa maison (37), & ensuite devant une foule d'auditeurs, dans l'Evêché (38). Tous les articles furent rédigez par écrit, & signez. *Il soutint cette grande affaire avec honneur, & la plus avec succés. Après avoir répondu avec ordre & avec methode à toutes les objections qui luy furent faites, il representa que c'estoit à son tour à proposer aussi ses argumens; mais comme il avoit donné des coups mortels à l'erreur par ses réponses, on craignit qu'il ne la detruisît entierement, si on luy donnoit la liberté d'establir la verité, comme il le pretendoit. Mr. De Bedacier prit le parti de se separer; & pour couvrir le motif de sa conduite, il dit qu'il valoit mieux conferer à la suite par écrit, que de vive voix. On demeura d'accord pourtant, qu'on ne feroit point imprimer de part ni d'autre les Actes de cette Conférence* (39). Il y eut néanmoins un Moine, qui s'avisa d'en faire imprimer de faux Actes (40), & dont *l'impudence fut si outrée, que quoy que Mr. Ancillon eût remporté de ce combat un honneur éclatant, il entreprit de persuader au public qu'il avoit esté funeste, & à sa personne, & à son parti, & qu'il avoit esté vaincu sans ressource* (41). Ce fut ce qui obligea Mr. Ancillon à rendre public l'Ouvrage dont j'ai parlé. Mr. Hottinger le loue beaucoup, au chapitre VI du III livre de son *Bibliothecarius quadripartitus* (42). Le P. Clivier, Minime, & Provincial de son Ordre, *voulut entreprendre de réfuter cet Ouvrage. Il fit un Livre dans ce dessein, qui avoit pour titre,* Le Fort des Traditions abbatu par les Maximes de Mr. David Ancillon. *D'autres firent quelques Satyres; mais tous ces Libelles eurent un sort malheureux* (43). Les Catholiques Romains eux-mêmes conseillerent à Mr. Ancillon de n'y pas répondre, comme il l'avoit entrepris: ils dirent que lui, & son Livre, *estoient trop au dessus de ces Ecrivains du commun, pour se commettre avec eux* (44). Dès que la Méthode du Cardinal de Richelieu parut „ il y fit une ample & excellente „ Reponse: mais il sçut que Mr. Martel, Professeur à „ Montauban, en avoit fait une, qui estoit sur le point de „ paroitre, & que Mr. Claude, qui avoit eu le même dessein, s'estoit abstenu de l'exécuter, par la même raison; „ comme on le voit présentement par sa Lettre troisieme „ du recueil de ses Lettres, dans le tome cinquieme de ses „ Oeuvres posthumes. Il supprima donc ce qu'il avoit „ fait, & il n'en a esté mis au jour que quelques Cahiers, „ qui contenoient la Reponse au chapitre sixieme de cette „ Méthode; ou plutôt, à proprement parler, une *Apologie de Luther, de Zuingle, de Calvin, & de Beze*: aussi „ leur a-t'on donné ce Titre dans l'Edition qui en a esté „ faite à Hanau, en l'année 1666. Mr. Ancillon avoit fait „ la *Vie de Guillaume Farel, ou l'Idée du fidelle Ministre de Christ.* Le célebre Monsr. Conrart, qui estoit un de „ ses intimes amis, l'avoit lû & approuvé, & avoit mis „ de sa propre main quelques Remarques à la marge du „ Manuscrit. C'estoit un Ouvrage digne de paroitre au „ jour: cependant il n'y a pas eu moyen de l'y faire consentir; & son refus a esté cause qu'on en a tiré une copie pleine de fautes, qui est tombée entre les mains d'un „ Libraire de Hollande, qui sur la reputation de l'Autheur, l'a mis sous la presse. On a esté surpris de voir „ une Edition aussi difforme qu'est celle là: & si un jour „ on fait imprimer le même Livre, sur la copie reveuë „ par Mr. Conrart dont je viens de parler, on verra que „ cette Piece est si mutilée, qu'elle n'est pas reconnoissable. Quoy que Mr. Ancillon eut expliqué plusieurs Livres entiers de l'Ecriture Sainte, & qu'il eut écrit tous „ ses *Sermons*, on n'a pû jamais le porter à en faire imprimer . . . . . . (45). Tout ce qu'on a de luy en ce genre est un Sermon, qu'il prononça à Metz, dans un jour „ de Jeûne. Son Consistoire usa de quelqu'authorité sur „ luy, pour le luy arracher des mains, & le fit imprimer „ à Paris, en l'année 1676. Ce Sermon fût fait sur les „ versets 18 & 19 du chapitre III de l'Epître de S. Paul „ aux Philippiens, & il a pour titre *Les Larmes de S. Paul.* „ Il a fait enfin une excellente *Reponse à l'Avertissement Pastoral, aux Lettres circulaires, & aux Methodes*, que „ le Clergé addressa aux Réformez de France en l'année „ 1682; mais il la tint cachée dans son Cabinet, jusqu'à „ ce que des personnes de consideration l'ayant obligé de „ la mettre au jour, il l'envoya à Monsr. Turretin, Professeur en Théologie à Geneve, qui estoit son ancien „ Amy,

(35) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, pag. 218.

(36) *Là même, pag. 207, 208.*

(37) *Là même, pag. 212.*

(38) *Là même, pag. 213.*

(39) *Là même, pag. 214.*

(40) *Là même, pag. 217.*

(41) *Là même, pag. 218.*

(42) *Là même, pag. 220.*

(43) *Là même.*

(44) *Là même, pag. 221.*

(45) *Là même, pag. 235.*

fait extraordinaire. C'est à proprement parler l'idée d'un Pasteur accompli. On l'y voit savant, éloquent, sage, pieux, modeste, charitable, dispensant la censure avec douceur, ou avec vigueur, selon l'éxigence des cas; pratiquant ce qu'il prêchoit (y), occupé uniquement des fonctions de son Ministere (F), sans se mêler, comme tant d'autres, de ce qui n'est convenable qu'aux séculiers, ni tenir sa maison ouverte aux délateurs & aux nouvellistes (G). On ne sauroit mieux conoître, que par l'Ecrit dont je parle ci-dessous, combien sa conversation étoit docte (H). Je discuterai en un autre lieu (z) quelques faits qui se raportent à sa taille douce. Je ne dois point passer sous silence qu'il étoit fils d'un habile Jurisconsulte; qu'un de ses ancêtres *fut autrefois Présisent au Mortier dans une des principales Cours Souveraines de France*; & que *Georgin* ANCILLON, *un des principaux membres* de l'Eglise de Mets, *a été aussi un des prémiers de ses fondateurs, & de ses conducteurs* (aa).

(y) *Voiez, touchant le desordre qu'il y a a en user autrement, le même* Discours sur la Vie de Mr. Ancillon, *pag.* 171, & *suivantes.*

(z) *Dans la Remarque* (F) *de l'Article* FERAI.

(aa) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, *pag.* 7.

„ Amy, avec liberté d'en disposer comme il le trouveroit „ à propos: mais la Copie qu'il a envoyée, a été apparemment égarée; car on n'en a plus entendu parler. „ Mr. Ancillon avoit si peu d'empressement pour ses Ouvrages, qu'il ne s'en est pas même informé. Cependant „ c'est de cette Réponse, qu'on esperoit de voir, dont il „ est parlé dans la Preface d'un Livre solide & judicieux, „ qui a pour titre *Examen des Methodes, &c*, dans l'endroit „ où il est dit qu'*on verra paroître une Réponse faite par un* „ *habile homme de Metz* (46)".

(46) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, *pag.* 252.

(F) *Il étoit occupé uniquement des fonctions de son Ministere.*] Ceux qui se consacrent à la charge de Pasteur des ames, *ont besoin de tout leur temps pour étudier, pour travailler, & pour en remplir dignement les devoirs: & c'est sans doute pour cette raison, que le sixiéme des Canons qu'on nomme Apostoliques porte qu'aucun Evêque, Prêtre, ou Diacre, n'aye a s'occuper des affaires seculieres, ni a s'ingérer dans aucune charge publique; & que le sixiéme des Canons d'Afrique défend aux personnes de ce caractere de prendre la charge des affaires ni des procès des autres. La perte du temps, qu'on employe a ces occupations mondaines, n'est pas le moindre des motifs de ces excellentes Constitutions; mais je ne crois pas qu'elles soient les seules considerations qui y ont donné lieu. L'experience a fait voir que les intrigues du monde, le tracas des affaires, & l'ambition de faire sa Cour auprès des Grands, sont trois écueils qui leur ont toujours esté, & qui leur seront toujours funestes. Ils quittent insensiblement cette simplicité Apostolique, qui doit être un de leurs principaux ornemens. Ils apprennent les Maximes du siecle: ils s'accoutument a ses subtilitez, a ses souplesses, & a ses artifices; & ils les pratiquent ensuite insensiblement eux-mêmes* (47). Le Ministre, dont je parle, évita tous ces écueils: il aima l'étude, le repos, la retraite; il ne s'embarrassa point du tracas du monde (48). *Il fut étably, par les Loix du païs, & malgré luy, tuteur de son frere & de sa sœur; mais il laissa l'administration des biens & des affaires a son frere, qui estoit desja, quoi que mineur, un très-habile homme . . . de sorte que la Tutelle estant finie par la Majorité des Pupilles, le Mineur rendit compte a son Tuteur, & le Tuteur ensuite le rendit, pour la formalité seulement, a ses Mineurs, de la mesme maniere qu'on le luy avoit rendu; tout au contraire de ce qui est d'usage ordinaire, naturel, & commun. Il ne se mêloit absolument, & à la lettre, d'aucune affaire du monde. Comme un veritable Anachorete, il estoit hors du commerce des hommes, & ne songeoit qu'a Dieu & a son Eglise* (49). *Il avoit une Bibliotheque tres-curieuse & très-grande. . . . . . On estoit sûr de l'y trouver toujours. . . . . .* (50). *Il ne sortoit de son logis, que pour aller au Temple, ou pour aller faire ailleurs quelques fonctions de sa charge. Il ne quittoit ses Livres que pour cela; &, comme si les jours n'eussent point esté assez longs, il passoit une partie des nuits dans la meditation, ou dans l'étude. Quoy qu'il eût plusieurs maisons de Campagne, & qu'on luy en eut acheté aux environs de la ville, & fort près, afin de l'engager plus facilement a y aller passer quelques jours, ou au moins quelques heures, il n'y a jamais eu moyen de l'y voir plus de trois ou quatre fois pendant trente-deux ans qu'il a exercé son Ministere à Metz. Il estoit sans cesse tranquillement dans sa chambre, insensible a la jalousie qui fait passer tant de mauvais momens aux autres hommes. Il vivoit ainsi paisiblement chez luy, se mettant peu en peine du crédit qu'on acquiert par de frequentes visites, par des soins fatigans, & par de grandes mesures qu'on garde avec exactitude.*

(47) *Là-même, pag.* 85, 96.

(48) *Là-même, pag.* 100.

(49) *Là-même, pag.* 102.

(50) *Là-même, pag.* 103.

C'est là le modele sur quoi tous les Ministres de l'Evangile devroient se régler. Ils ont tous choisi la bonne part comme Marie (51); mais quelques-uns ne laissent pas d'imiter Marthe, qui *se soucioit* & se tourmentoit de beaucoup de choses (52). Ils se mêlent d'affaires d'Etat, ils se fourrent dans les intrigues de ville, ils s'empressent de savoir toutes sortes de nouvelles, ils en trafiquent, ils en font leur cour. Ils se hazardent même quelquefois à suggeres des conseils de guerre & de négociation, & ne se rebutent pas du mépris que l'on temoigne adroitement pour leurs fausses vues. On les voit souvent dans les antichambres des Puissances; ils y attendent impatiemment l'occasion d'être introduits. Ce n'est pas pour des affaires de conscience: c'est pour demandes mille faveurs; c'est pour recommander leurs enfans, leurs parens, leurs amis, par raport à des emplois honorables & profitables. Ils savent à point nommé lors qu'une charge est vacante, & ils font ensorte qu'elle soit remplie à leur recommandation. On les loueroit, si leur credit n'étoit emploié qu'à faire donner du pain à ceux qui en manquent; mais ils l'emploient principalement en faveur de ceux qui sont déjà riches: gens, qui n'oseroient recourir à leurs sollicitations, s'ils les croioient de veritables Ministres de Jesus-Christ; car, en ce cas-là, ils s'attendroient à une censure, ils craindroient qu'on ne leur citat l'ordre de St. Paul, que pourvu que nous aions la nourriture, & dequoi être vetus, cela nous doit suffire (53). Ce n'est point le devoir d'un Pasteur, de procurer à ses brebis un plus fort attachement aux biens de la terre: il doit plutot les en detacher, & combatre leur cupidité & leur ambition; & il le feroit sans doute, s'il étoit lui-même dégagé des soins rongeans de la vaine gloire: mais comme les besoins de ses passions demandent que les charges d'une Ville soient entre les mains de gens, qui lui en aient l'obligation, & qui, ou par reconnoissance, ou par l'esperance de nouvelles graces, soient toujours prêts à le servir, il se donne tous les mouvemens possibles pour les élever; il aplaudit à leurs vues ambitieuses; &, afin de se maintenir dans ce manége, il est obligé de s'intriguer, & d'avoir par tout des émissaires. Un tel homme auroit besoin de la menace que l'on emploie quelquefois contre les Evêques qui violent les Canons de la Residence, & ne songe guere que son emploi est d'une telle nature, que toutes les forces humaines y suffisent malaisément. Ceux qui songent bien à cela, imitent Mr. Ancillon, & ne donnent pas tant de tems a des visites interessées;

(51) Evang. de St Luc, *Chap.* X, ℣. 42.

(52) *Là-même, Vers.* 41.

(53) *Dans la* I Epitre à Timothee, *Chap.* VI, ℣. 8.

Forumque vitent, & superba civium
Potentiorum limina (54).

(54) Horat. Epod. *Od.* II, ℣. 7.

Notez que ceux qui n'imitent pas sa conduite, s'emploient aussi quelquefois en faveur de quelques personnes qui ne sont pas a leur aise; mais si vous y prenez garde, vous trouverez que ces personnes sont ce qu'on apelle gens de service, propres à tout, & fort enclins à consacrer tout leur loisir aux passions du protecteur qui le leur a procuré. Ils en font leur Dieu:

Deus nobis hæc otia fecit:
Namque erit ille mihi semper Deus; illius aram
Sæpe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus (55):

(55) Virgil. Eclog. I, ℣. 6.

ils se reconoissent ses créatures, & remplissent les devoirs de ce moi-là.

(G) *Il ne tenoit point sa maison ouverte aux délateurs, & aux nouvellistes.*] „ Il n'aymoit point les rapports, ni les „ rapporteurs, & tenoit pour maxime, qu'on ne pouvoit „ pas y adjouter beaucoup de foi; disant qu'un rapport „ n'estoit jamais si pur, ni si net, qu'il ne se sentit tousjours de la passion de celuy qui le fait, & qu'il en estoit „ comme des eaux, qui retiennent la qualité des veines „ de la terre ou des Mines par lesquelles elles ont passé. Il „ avoit sur tout une souveraine aversion pour ces sortes de „ gens, qui vont dans les maisons, pour sçavoir ce qui „ s'y passe, pour faire parler ceux qu'ils y trouvent, & „ pour rapporter ensuite ce qu'ils ont comme extorqué de „ leurs bouches par leur ruse & par leur artifice . . . (56). „ Il disoit qu'il y avoit beaucoup de danges à croire legérement ce qu'on disoit des gens. Il estoit sur ses gardes „ a cet egard (57)". La maison d'un tel Pasteur n'avoit garde d'être le reduit des nouvellistes, c'eût été un grand desordre. J'ai parlé de cela ci-dessus, dans la Remarque (H) de l'Article d'(Henri) ALTING; & j'en parlerai encore dans la Remarque (N) de l'Article de (Janus) GAUTEAUS.

(56) Disc. sur la Vie de Monsr. Ancillon, *pag.* 328.

(57) *Là-même, pag.* 329.

(H) *On jugera par l'Ecrit, dont je parle ci-dessous, combien sa conversation etoit docte.*] Ces Ecrit est intitulé *Mélange critique de Littérature, recueilli des Conversations de feu Mr. Ancillon* (58). Il fut imprimé a Bale, l'an 1698, en 2 volumes in 12, par les soins de Mr. Ancillon l'Avocat, fils aîné du Ministre, & qui s'étoit deja fait conoître dans la Republique des Lettres (59). J'aurai souvent à parler de ce Mélange; &, si quelquefois je ne tombe pas d'accord que tout y soit bien exact, ce sera sans avoir la ridicule pretention que cela puisse préjudicier, ni à celui qui a dit ces choses, ni a celui qui les a données au public. Il faut bien plus admirer, que feu Monsr. Ancillon, parlant sur le champ, ait eu tant d'exactitude en plusieurs endroits, que trouver étrange, que sa memoire n'ait pas été exacte par tout: &, pour ce qui est de Monsieur son fils, il a dû donner les choses telles qu'il les avoit recueillies de la bouche de Monsr. Ancillon. Voiez ce que je remarque touchant le Menagiana (60): le cas est pareil. On verra dans la Préface de ce Mélange pourquoi il n'a pas été intitulé *Ancilloniana.*

(58) *Voiez le* Journal de Leipsic, *mois de Juin* 1698, *pag.* 287.

(59) *On a divers Ouvrages de sa façon, la plupart Anonymes.*

(60) *Dans la Remarque* (A) *de l'Article* MENAGE.

ANCRE (Le Mare'chal d'). Cherchez Concini.

ANDLO (Petrus ab) nom supofé, fous lequel un Cartéfien fe cacha, pour écrire contre la Differtation *de Abufu Philofophiæ Cartefianæ furrepente & vitando in rebus theologicis & fidei.* Mr. Des Marets, Profeffeur en Théologie à Groningue, Auteur de cette Differtation, l'avoit publiée en 1670, pour repréfenter aux Eglifes Proteftantes les grands maux qu'on avoit à craindre, fi l'on fouffroit que les opinions de Mr. Des Cartes paffaffent des Ecôles de Philofophie en celles de Théologie. Quelques mois aprés, on vit paroitre un Ecrit, intitulé *Petri ab Andlo, Batavi, Specimen Confutationis Differtationis de Abufu Philofophiæ Cartefianæ, &c.* Jamais Réfutation ne fut écrite d'un ftyle plus violent: Mr. Des Marets y fut traité de la plus desobligeante maniere du monde. Il ne demeura pas en refte: fon Apologie parût bientôt, intitulée *Vindiciæ Differtationis de Abufu Philofophiæ Cartefianæ*, où il n'y eut forte d'injures qu'il ne déchargeât fur la tête de fon ennemi. Il le traita de très-impudent Socinien, de Spinozifte, d'impie, de non-Chrétien, d'Athée. Petrus ab Andlo publia fort promtement fa Replique, intitulée *Animadverfiones ad Vindicias Differtationis quam Samuel Marefius edidit de Abufu Philofophiæ Cartefianæ.* S'il avoit été emporté dans fa prémiere Differtation, il le fut encore plus dans la feconde; mélant néanmoins, comme la prémiere fois, plufieurs goguenarderies parmi les traits de fa colere. Il nia fortement qu'il conût Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il aprouvât fes fentimens (a). Mr. Des Marets reçut un fecond Ecrit de Petrus ab Andlo le 19 Décembre 1670, & le réfuta avec tant de promtitude, que fa Duplique fut achevée le 3 de Janvier fuivant (b). Elle eft intitulée *Samuelis Marefii Clypeus Orthodoxiæ, five Vindiciarum fuarum priorum pro fua Differtatione de Abufu Philofophiæ Cartefianæ .... Vindiciæ pofteriores &c.* L'Auteur déclara qu'il n'écriroit plus contre cet homme de néant (A); mais qu'il feroit toûjours prêt d'entrer en lice pour la verité avec un adverfaire favant & honnête, qui n'auroit point honte de fe nommer. Il tint fa parole; car il laiffa fans repartie le troifiéme Ecrit de Petrus ab Andlo, intitulé *Specimina Bombomachiæ Samuelis Marefii fe defendentis clypeo orthodoxiæ, seu Vindiciis Vindiciarum Differtationis de Abufu Philofophiæ Cartefianæ.* Ainfi finit une Difpute, qui vérifia le Proverbe, *nullum violentum durabile*, d'ailleurs faux affez fouvent dans les guerres d'érudition (B). Mr. Des Marets ne put jamais déterrer le véritable nom de fon adverfaire (C). Il parut en 1673 un petit Livre in 4, intitulé Danielis ab Andlo, *Petri Filii*, Κατήγορ☉ ἀδελφῶν ἐλεγχόμεν☉, *five ad Clariffimi Theologi Samuelis Marefii Tractatum brevem de Studio Theologico Notæ breves.*

Notez qu'il y a un vrai Andlo parmi les Auteurs (c). Il étoit d'Alface, Docteur en Droit Canonique, & Chanoine de Colmar (d). Les deux Livres qu'il compofa *de Imperio Romano, Regis & Augufti Inauguratione &c, deque Officio & Poteftate Electorum &c*, furent publiés à Strasbourg, avec des Notes, l'an 1603, par Marquard Freher.

(a) *Spinozam non novi Petrus, nec vidi, nec colui, nec abfurdarum fuarum pr...* Animadverf. ad Vindicias, pag. 7.

(b) Vindic. Vindiciarum Differtat. fub fin.

(c) Petrus de Andlo.

(d) Mich. Hertzius, Biblioth. German. num. 224.

(A) *Des Marets déclara qu'il n'écriroit plus contre cet homme de néant.*] Le terme, dont il fe fert, eft le même que celui que l'Ecriture emploie contre les Dieux des Gentils, en les nommant des Dieux de fiente. *Animo non ulterius hant feream cum hoc ftercoreo homine reciprocandi* (1). *In antecessum me proteftari nihil amplius mihi futurum negotii cum hoc homine sterquilinio & infami nebulone quem pudet fui ipfius* (2).

(B) *Le Proverbe* Nullum violentum durabile *eft faux affez fouvent dans les guerres d'érudition.*] Nous n'irons pas loin fans trouver un éxemple de ce que je dis. Les querelles de Mr. Des Marets & de Mr. Voetius furent extrémement violentes, & durérent près de 30 ans: tout autant que la guerre d'Alemagne, qui finit à la paix de Munfter.

(C) *Des Marets ne put jamais déterrer fon vrai nom.*] Il y emploia inutilement fes conjectures, & les recherches de fes amis: de forte que fe laffant d'une chaffe fi infructueufe, il prit le parti de laiffer fon adverfaire fous le mafque. *Quis fit ille larvatus* Petrus ab Andlo, Batavus ... *ut nec hactenus conjecturâ affequi, nec amicorum diligentiâ refcire potui; ita nolo amplius inquirere.* Voilà comme il parle au commencement de fon *Clypeus orthodoxiæ.* Ses amis, répandus par tout, & faifant envers lui les bons valets avec plus de zéle que de difcernement, comme il arrive prefque toujours à ceux qui paffent pour le fleau des Novateurs, lui firent accroire qu'il y avoit en Zeelande un Miniftre nommé *Petrus ab Andlo*, marié à la fille de Coccéius. Il publia cette nouvelle à telle fin que de raifon; mais aiant fu que le gendre de Coccéius s'apelloit *Anfelaer*, il lui fit faire fes excufes: *Apud R. D. Anfelaer curavi me honefte quod id mihi excidiffet ex relatione honefti cujufdam R. viri, etiam in Cartefianifmum .... pronioris, cui non erat cur ultra afferenti fidem detrectarem* (3). Il dit quelque part que le bruit couroit que trois perfonnes avoient travaillé à la defenfe de Wittichius, & qu'ils avoient publié leur travail fous le feint nom de *Petrus ab Andlo* (4). Nous verrons fi Mr. Placcius, ou Mr. Bailles, feront plus heureux que moi à démafquer ce Pfeudonyme, que je crois être Regnier de Mansvelt, Profeffeur en Philofophie à Utrecht.

(1) Maref. Vindic. Vindiciarum Differtat. fub fin.

(2) *Idem, in Judicio de Theologiâ Pacificâ Wittichii, fub fin.*

(3) Vindic. Vindiciarum, pag. 6.

(4) *In Judicio de* Theologiâ Pacificâ Wittichii.

ANDRADA (Diego de Payva d') en Latin *Andradius*, favant Portugais, nâtif de Conimbre, fe fignala dans le Concile de Trente, où le Roi Sebaftien l'avoit envoié comme l'un de fes Théologiens (a). Il prêcha devant l'Affemblée le fecond Dimanche aprés Pâques 1562. Il ne fe contenta pas des fervices qu'il rendit en expliquant les matieres fur quoi on le confulta, il voulut encore emploier fa plume à la défenfe des Canons de ce Concile. C'eft ce qu'il fit dans l'Ouvrage qui a pour titre, *Orthodoxarum Explicationum Libri X* (b). Il répond là en particulier à un Ecrit que Chemnice avoit publié contre la doctrine des Jéfuites (A), avant la cloture du Concile de Trente: &, comme Chemnice prit cette occafion de faire un très-gros Ouvrage qu'il intitula, *Examen Concilii Tridentini*, Andradius fe crut obligé de maintenir fon prémier Ecrit contre ce docte adverfaire (B). Il compofa donc un Livre, que fes deux freres publiérent aprés fa mort à Lisbonne, l'an 1578, & qui a pour titre, *Defenfio Tridentinæ fidei Catholicæ quinque Libris compre-*

(a) Palavic. Hift. Concil. Tridentin. Lib. XIX, Cap. XVI, num. 7.

(b) *Imprimé à Cologne, en 1564. Le prémier de ces dix Livres, qui eft une Apologie des Jéfuites, fut imprimé en François, à Liege, en 1565.* Du Verdier, Biblioth. Françoife, pag. 266.

(A) *Il répond à un Ecrit de Chemnice contre la doctrine des Jéfuites.*] Un Miniftre Luthérien, qui a fait l'Eloge de Chemnitius, s'exprime de cette maniere: *Breve quidem, fed nervofum Scriptum, durante adhuc Concilio Tridentino, Jefuitarum Theologiæ oppofuit, cujus Opufculi cum Andradius Lufitanus in fe fufcepiffet Refutationem, Chemnitio occafionem fubminiftravit confcribendi infigne illud ... Opus, quod* Tridentini Concilii Examen *nuncupavit* (1). J'ajoute à cela un paffage d'Eifengreinius, parce qu'il paroît fournir une petite matiere de critique. Cet Auteur prétend qu'Andradius a fait des merveilles contre les Hérétiques dans fes Explications orthodoxes, & fur tout contre Chemnitius: *Præfertim contra Martini Kemnitii petulantem audaciam, qui Colonienfem Cenfuram, quam à viris Societatis Jefu compofitam effe ait, una cum ejufdem fanctiffima Societatis vita ratione temerè calumniandam fufcepit* (2). Nicolas Antonio, après avoir cité ce paffage, cenfure Eifengreinius d'avoir cru qu'Andradius étoit Jéfuite: *Hæc ille*, dit-il, *falfus faltem in eo quod Andradam noftrum unum ex Jefuitico fodalitio credidit.* Si cette cenfure n'a pas d'autre fondement que les paroles que Don Antonio a citées, je la croi fauffe.

(B) *Andrada .... maintint fon prémier Ecrit contre ce docte adverfaire.*] Cet éloge eft dû à Chemnice; &, dans le fond, je ne dis pas plus de bien de lui, que Don Nicolas Antoine. Il femble d'abord que ces paroles de l'Ecrivain Efpagnol, *Cui cum repofuiffet profligatiffimus hæreticus librum in quo graviffimas adverfus univerfalem Ecclefiam contumelias intorquebat, defcendere denuo in campum fibi opus effe Paiva vidit, ut immanem hoftem totis viribus profligaret*, foient extrémement desobligeantes: mais quand on les pefe bien, on les trouve propres à infpirer de la vanité à Chemnitius. N'eft-il pas bien doux de fe voir traité comme le Goliath & le Polyphême de fon parti, par ceux du parti contraire, lors qu'on croit d'ailleurs foutenir la bonne caufe?

(1) Spizelius, in Templo Honoris, pag. 4.

(2) In Catalogo Teft. Veritatis, apud Nicol. Anton. Bibl. Hifp. Tom. I, pag. 245.

comprehensa, adversus Hæreticorum calumnias, & præsertim Martini Kemnitii. Ces Ecrits d'Andradius ont été rimprimez plusieurs fois (c), & néanmoins sont si rares à Paris, que Mr. Pellisson ne put les trouver dans toute la rue St. Jaques (C). Il n'y a gueres d'Auteur Catholique, qui ait été plus cité que lui par les Protestans : c'est à cause qu'il a soutenu des sentimens un peu outrez sur le salut des Philosophes Paiens Il étoit Prédicateur : on a publié ses *Sermons* en trois parties, dont la seconde a été traduite de Portugais en Castillan par Benoit de Alarcon (d). La Bibliothéque des Ecrivains Espagnols ne parle point de tous ses Ouvrages (D). On a donné bien des louanges à Andradius (E) : on les trouvera dans les Remarques.

(c) Ex Nicola Antonii Biblioth. Hispan. Tom. I, pag. 196.

(d) Idem, ibid.

(C) *Mr. Pellisson ne put pas trouver ses Ouvrages dans toute la rue St. Jaques.*] Un récit sur ce sujet ne deplaira pas aux curieux. Mr. Leibnitz dans ses Remarques contre les Reflexions sur les Differens de la Religion (3), allégua entre autres choses, qu'Andradius a fait un Livre intitulé, *Explicationes orthodoxæ de controversis Religionis capitibus*, ou il enseigne en ces propres termes, *que les Philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour connoitre un vray Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la Foi qui fait vivre le Juste .... Que ce seroit la plus grande cruauté du monde* (neque immanitas deterior ulla esse potest) *de condamner les hommes aux peines eternelles, pour avoir manqué d'une foi à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir* (4). Mr. Pellisson repondit d'abord, *qu'il n'avoit jamais vû cet Auteur, & qu'il le chercheroit par curiosité, quand il seroit à Paris* (5). Quelque tems apres, il fit savoir qu'il avoit *cherché avec soin le Livre du Docteur Portugais Payva Andradius;* „ mais „, ajouta-t-il (6), „ ce n'est pas une petite „ affaire, que de le trouver à Paris. La rue Saint Jaques „ ne le conoit pas : les Bibliotheques les plus nombreuses „ ne l'ont point ; non pas même celle des Jesuites, ce qui „ est remarquable, parce qu'il a écrit en leur faveur. A „ la fin, on me l'a deterré dans la Bibliotheque de Sorbon„ne. Mr. l'Abbé Pirot, personne de merite, s'il y en a „ aujourd'hui en France ni ailleurs, & l'un des plus capa„bles & des plus illustres sujets de cette Maison, qui ne „ connoissoit cet Auteur non plus que moi, s'est donné la „ peine de le lire à ma priere .... Cet Ecrivain a du „ merite, & n'est pas un Scholastique sec & decharné, „ comme sont tant d'autres : on lui trouve par tout de l'es„prit, de l'élégance, & de la vivacité, fort au dessus du commun, & il repond en un mot à la réputation qu'il „ avoit dans le Concile de Trente". Il est étonnant qu'un Livre si peu conu aux plus grans Libraires, & aux plus nombreuses Bibliotheques, ait été cité par cent Auteurs qui n'avoient gueres de Livres : cela, dis-je, est étonnant pour ceux qui ne savent pas que l'Examen du Concile de Trente par Chemnitius est un Livre fort commun, & qu'on y trouve dequoi citer à perte de vue le Docteur Andradius. Cent autres Auteurs ont parlé aussi fortement que lui pour le moins sur cette matiere, comme la Mothe le Vayer le montre dans l'un de ses Livres (7). D'où viendroit donc qu'ils n'auroient pas été citez aussi souvent qu'Andradius, quand il s'est agi d'excuser Zuingle par voie de récrimination, ou de reprocher aux Papistes qu'ils ont penché vers les Heresies de Pelage ? d'où est-ce, dis-je, que cela viendroit, si j'avois mal indiqué la cause des frequentes citations d'Andradius ?

(3) C'est le Titre d'un Livre de Mr. Pellisson.

(4) Voiez le Livre de Mr. Pellisson, intitulé, De la Tolerance des Religions, pag. 19. Il fut imprimé à Paris, l'an 1692.

(5) Là-même, pag. 72.

(6) Là même, pag. 83.

(7) A la fin de son Traité de la Vertu des Paiens.

(D) *La Bibliothéque des Ecrivains Espagnols ne parle point de tous ses Ouvrages.*] On n'y trouve point le Livre qu'il composa sur l'Autorité du Pape, pendant la tenue du Concile, l'an 1562 (8). Les Legats du Pape, tres-contens de cet Ecrit, l'envoiérent au Cardinal Borromée. La Cour de Rome en fut extrémement satisfaite : le Pape fit remercier l'Auteur très-obligeamment. Je croi que cet Ouvrage n'est point different de celui *de Conciliorum Autoritate*, dont Palavicin a cité le I Livre (9).

(E) *On a donné bien des louanges à Andradius.*] On a déja vu le jugement que Mr. Pellisson a fait de lui. Osorius, dans la Preface qu'il a mise au devant des Explications orthodoxes d'Andradius, lui donne beaucoup d'esprit, une ardente aplication, l'intelligence des langues, le zéle & l'eloquence d'un bon Prédicateur. Voici ce que Rosweide en a dit : *Ad Concilium Tridentinum & profundissimi Theologi mentem, & linguam eloquentissimi Oratoris attulit* (10).

(8) Palavic. Libr. XIX, Cap. XVI, num. 7.

(9) Idem, Libr. XXIV, Cap. X, num. 17.

(10) In Lege Talionis Casaubono retaliata, apud Nicol. Antonium, Tom. I, p. 216.

ANDRE' (Jean) fameux Canoniste du XIV siécle, étoit fils d'un Prêtre (A), & nâquit a Mugello, aupres de Florence. Il étoit encore fort jeune, lors qu'il alla à Boulogne, pour y étudier (a). Il auroit eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de Précepteur ; mais avec le secours que cet emploi lui procura, il fut en état de s'apliquer tout à son aise à l'étude du Droit Canonique, en quoi il fit de très-grans progrés, sous le Professeur Gui de Baif (b). Il eut toûjours un respect particulier pour la personne & pour les Gloses de ce Professeur ; car il n'avoit pas moins de deférence pour ces Gloses, que pour le Texte. Il lui avoit une obligation qui est ordinairement plus sensible que celle de l'instruction. Gui de Baif s'étant aperçu, que faute d'argent, il n'osoit demander le Doctorat, le poussa à le demander, & le lui fit obtenir *gratis*. C'est André lui-même, qui fait cette confession (c). Le même Gui l'encouragea à demander le Professorat, ce qui eut tout le succès que l'on s'en pouvoit promettre. On trouve que notre André étoit Professeur à Padoue, environ l'an 1330, & qu'il l'a été aussi à Pise ; mais il fut rapellé à Boulogne (d), & c'est là qu'il aquit le plus de reputation. On dit des merveilles de l'austérité de sa vie (B) : il macéroit son corps par oraisons & par jeûnes, & il coucha sur la dure, toutes les nuits, pendant vingt ans, enveloppé d'une peau d'ours (e). Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par ses prieres (f). Il avoit épousé une femme nommée Milantia, dont il fait quelquefois mention dans ses Ecrits : il avoue, qu'il avoit apris d'elle beaucoup de choses, & entre autres, que si les noms se vendoient, les peres & les meres en devroient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans (g). J'ai oublié de dire que sa mere s'apelloit *Novella*, & qu'il eut

(a) Bononiam admodum adolescens venit, ubi paupertatem Pædagogum gessit, accepto sibi annuo Manuali Vita duci erudiendo. Volaterr. Libr. XXI.

(b) Il est plus conu sous le nom d'Archidiaconus, qui étoit celui de la Dignité Ecclesiastique qu'il possedoit à Boulogne. Doujatius, Prænotion. Canonicar. pag. 601.

(c) In I Sexti Decretal. apud Doujat. Prænot. Canon. pag. 603.

(d) Panzirol. de claris Legum Interpret. Libr. III, Cap. XIX.

(e) Volater. Libr. XXI, pag. 781.

(f) Apud Panzirol. de clar. Leg. Interpret. Libr. III, Cap. XIX.

(g) In Cap. cum secundum, Extravag. de Præbend.

(A) *Il étoit fils d'un Prêtre.*] Tous les Auteurs conviennent que le pere de Jean André a été Prêtre ; mais non pas qu'il le fut, lors qu'il procrea cet enfant. *Patrem constat presbyterum fuisse ; an plenum ante, an post sacerdotium genuerit, incertum.* Voilà comment Mr. Doujat en a parlé (1), apres avoir lu Panzirole, qui décide hardiment que Jean André vint au monde avant la prêtrise de son pere. *Is ex Andrea Presbytero, antequam Sacerdos fieret, & matre nomine Novellâ, genitus* (2). C'est une marque que Mr. Doujat ne comptoit pas pour beaucoup, par raport à un tel fait, la décision de Panzirole ; & de quel droit, je vous prie, ce dernier en seroit-il cru, plutôt que Volaterran, qui avoit assuré tout le contraire? *Joannes Andrea patre Andrea Presbytero & matre concubinâ natus apud Mugellum agri Florentini oppidum, post scientiâ virtutibusque aliis natalium pudorem contexit* (3). Il avoit dit formellement, que Jean André nâquit du concubinage d'un Prêtre, & personne n'a osé dire que Novella ait jamais été mariée au pere de Jean André. Il est donc indubitable, que pour le moins notre célébre Canoniste est né comme Erasme hors de legitime mariage, d'un pere qui a été Prêtre. Il ne faut point s'imaginer que Forsterus dise que cet homme ne devint Prêtre qu'après avoir fait cet enfant. Il ne veut dire, sinon que le pere de Jean André fut Prêtre dans le lieu de sa naissance : *Patre Joanne Andrea, cive mox, deinde Presbytero Mugellano, natus est* (4).

(1) Prænot. Canonic. pag. 204.

(2) Panzirol. de clar. Legum Interpretib. Libr. III, Cap. XIX, ibid.

(3) Volater. Libr. XXI, pag. 781.

(4) Forster. Histor. Juris Civil. Libr. III, Cap. XXVI.

(B) *On dit des merveilles de l'austérité de sa vie.*] Voici un Commentaire, qui m'a été communiqué (5) : je n'y change rien. „ Ce que vous remarquez de l'austérité de „ vie de Jean André est atesté par de bons Auteurs. Ce„pendant, si le conte, que fait de lui Poge dans ses *Facéties*, est vrai, il y a lieu de croire que dans la suite ce „ Docteur se relacha bien de sa premiere continence. *Joannem Andream*, dit Poge, *Doctorem Bononiensem, cujus* „ *fama admodum vulgata est, subagitantem ancillam domesticam uxor deprehendit. Re insolita stupefacta mulier in virum versa. Ubi nunc, ait, Joannes, est sapientia vestra? Ille, nil amplius locutus. In vulvâ istius, respondit, loco admodum sapientiæ accommodata.* La Traduction en Vers „ François n'en deplaira peut-être pas.

„ *Jean, dit André, fameux Docteur ès Loix,*
„ *Fut pris un jour au peché d'amourette :*
„ *Il accolloit une jeune soubrette.*
„ *Sa femme vint, fit un signe de croix.*
„ *Ho ho, dit-elle, est-ce vous? non je pense :*
„ *Vous, dont par tout on vante la prudence.*
„ *Qu'est devenu cet esprit si subtil?*
„ *Le bon André, poursuivant son négoce,*
„ *Honteux pourtant, Ma foi, répondit-il,*
„ *Prudence, esprit, tout gist dans cette fosse".*

Puis qu'on demeure d'accord que Jean André eut un batard, ce Récit est quant au fond assez vraisemblable, & ce fut peut-être avec la mere de Banicomius, que sa femme le trouva : si cela étoit, on le pourroit mettre dans la liste du Menagiana (6).

(5) Par Mr. de la Monnoie.

(6) Voiez la Remarque (E) de l'Article BANICOMIUS.

eut une fille qui porta le même nom, & qui fut si docte, qu'il l'envoioit faire leçon en sa place (C), quand il n'avoit pas le tems de monter en chaire. C'est pour l'amour de sa mere, & de cette fille, qu'il intitula *Novellæ* son *Commentaire sur les Décrétales de Gregoire IX* (h). Il eut un fils naturel, nommé Banicontius, qui publia quelques Livres (D); & l'on dit que l'aiant perdu, il adopta Jean Calderin, savant Canoniste, & qu'il lui fit épouser sa fille Novella (E). Il avoit une autre fille, qu'il maria à Jean de St. George, célebre Professeur en Droit Canonique à Boulogne. Elle s'apelloit Betine, & mourut en 1355 (i), à Padoue, où son mari avoit été apellé pour une semblable profession. Jean André mourut de peste, à Boulogne, l'an 1348, après quarante-cinq ans de profession, & fut enterré dans l'Eglise des Dominicains. Il avoit écrit plusieurs Livres (F): on lui a donné de pompeux éloges (G); mais on l'accuse aussi d'avoir été un insigne plagiaire (H). Quelques-uns disent que la petitesse excessive de sa taille fit bien rire les Cardinaux (I) dans l'audience que Boniface VIII lui donna en plein Consistoire. Il avoit, dit-on, prédit sa mort un an avant qu'il mourut (k).

(h) Panzirol. de clar. Legum Interpretibus, *Lib. III, Cap. XIX.*

(i) Panzirole rapporte son Epitaphe dans son III Livre, Cap. XIX, de clar. Leg. Interpret.

(k) Panzirol. ibid.

(C) *Il envoioit sa fille faire leçon en sa place.*] Je n'ai trouvé ce fait, ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans Mr. Doujat; mais dans la Cité des Dames de Christine de Pise. Ce Livre fut imprimé à Paris, l'an 1536, & avoit été composé sous le regne de Charles sixieme. Ecoutons parler cette Christine en son vieux Gaulois. *Pareillement, à parler de plus nouveaux tems, sans querre les anciennes Histoires, Jehan Andry, solemnel Legiste a Boulogne la Grasse, n'a mie soixante ans, n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle & bonne fille, que il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fit apprendre lettres, & si avant ès lois, que quand il estoit occupé d'aucune essoine, pourquoi il ne pouvoit vacquer à lire les leçons à ses escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escholes en chayere; & afin que la beauté d'elle n'empeschast la pensée des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle: & par telle maniere suppleoit & allegeoit aucunes fois les occupations de son pere, lequel l'ama tant, que pour mettre le nom d'elle en memoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle* (7). Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singuliere, ne se trouve pas dans tous les Auteurs qui traitent de Jean André, ou du moins dans la plupart; & j'avoue que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais, en tout cas, ce pourroit être la matiere d'un joli problême: on pourroit examiner si cette fille avançoit, ou si elle retardoit le profit de ses auditeurs, en leur cachant son beau visage. Il y auroit cent choses à dire pour & contre là-dessus. Je croi bien que les Ecoliers se seroient trop [illegible] à regarder sa beauté, & que cela leur eût causé des distractions: mais, d'ailleurs, on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laisse plus toucher, plus persuader; & vous voiez des femmes, qui, pour dévorer des yeux un Predicateur qui a bonne mine & bonne grace, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien Poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît davantage dans un beau corps (8), se peut dire de la Science. Quoi qu'il en soit, si la fille du Professeur Jean André mettoit un rideau entre elle & ses auditeurs, afin que les traits de sa beauté ne blessassent point leur cœur, & n'interrompissent point leur attention, elle leur faisoit un grand sacrifice, dont ils se seroient bien passez. Aparemment ils auroient pris beaucoup de plaisir à la voir; & de son côté, elle n'auroit pas été fâchée d'être vue; si elle n'avoit préféré leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable & de l'ordre naturel, puis qu'elle n'étoit point de ces Savantes qui ont sujet de dire, comme Sappho,

(7) Cité des Dames de Christine de Pise, *Part. II, Chap. XXXVI.*

(8) *Gratior & pulchro veniens in corpore virtus,* Virgil. Æneid. *Lib. V. v. 344.*

Si mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio forma damna rependo mea (9):

(9) Ovidius, Epist. Sapph. *v. 32.*

c'est-à-dire,

Si je n'ai pas reçu des mains de la nature
Un visage bien fait,
Mon esprit assez beau répare avec usure
Ce tort qu'elle m'a fait.

Voiez ci-dessous la Remarque (D).

(D) *Son fils naturel Banicontius publia quelques Livres.*] C'étoit le nom de son aieul. Les Livres, qu'il publia, sont *De Privilegiis & Immunitate Clericorum; De Accusationibus & Inquisitionibus; De Appellationibus.* Je tire cela de Panzirole.

(E) *Il adopta Calderin, & lui fit épouser sa fille Novella.*] L'ancien usage des adoptions n'auroit point souffert un tel mariage (10); & peut-être ne faut-il entendre autre chose par l'adoption de Calderin, si ce n'est que Jean André le fit son gendre. On prétend que Calderin consultoit souvent sa femme. *Is conjugem velut eruditis parentibus* (Milantia femme de Jean André étoit savante) *ortam, prudentem nactus, sæpe ob sapientiam consulere consueverat* (11). Mais s'il faut juger des autres matieres sur lesquelles il recouroit à cet Oracle domestique; s'il en faut, dis-je, juger par celle dont Calderin a fait mention, nous n'y verrons rien qui réponde à l'idée que Christine de Pise nous a donnée de Novella: il n'y a gueres de femme, qui ne puisse passer pour aussi habile que celle-là. Voici le fait. Calderin demanda un jour à son épouse, si celui qui a convié à un repas doit envoier avertir les conviez, quand l'heure de manger est venue? Elle lui répondit, qu'il faloit en user ainsi envers les Dames, & envers les étrangers; mais non pas envers les autres, à moins que ce ne fussent des personnes d'importance. Voiez les railleries de François Hotman sur ce sujet. *Verum enimvero mulieres fidem*, dit-il (12), *nequaquam inficiandum aut dubitandum est quin mulieres consilium dare possint, quandoquidem (o dignam historiam & digitè legendam) refert Joh. Calderinus Canonistæ famosissimus, quod semel consuluit suam uxorem, an convivator teneatur hora prandii mittere ad convivas ut veniant, quæ sapienter & tanquam altera Sybilla respondit, ad feminas & extraneos esse mittendum qui se facile non ingerunt, sed non ad alios, nisi essent graves persona. Johan. Calderin. in c. ult. de renunt. & post eum Ægid. Bell. in c. quidam col. 3. vers. tertio quæro. eo. ti. & Panormit. in c. cum inter universal. in fin. de elect. & de hoc etiam per Collect. in cap. à crapula, Ext. de vit. & hon. cleric. & Bal. in proxim. Gregor. col. 5. vers. quare, quidam scholaris.* Ce qui me persuade le plus que Calderin se maria avec une fille de Jean André, est de voir qu'un Jean Calderin, qui fit réparer le tombeau de Jean André, l'an 1501, l'apelle son quatriéme aieul, *atavum*; & qu'il dit qu'un Jean Calderin étoit son troisieme aieul, *abavus* (13). Je doute que les adoptions de ces derniers siecles aient fondé de tels dégrés de parenté jusques à la cinquiéme génération, & franchement je ne croi pas que si la Demoiselle de Gournai eût laissé lignée, ses descendans se qualifiassent aujourd'hui dans une inscription publique, simplement & absolument, petit-fils ou arriere-petit-fils de Michel de Montagne.

(10) *Olloviano Claudius antequam Neronis traderet, ne sororem ex suam ducere videretur, Claudii & ipse filius adoptivus, in alium familiam adoptandam debuit.* Torrentius in Suetonium, *Claudii, Cap. XXXV, in* Xiphil. & Zonarâ.

(11) Panzirol. *Lib. III, Cap. XXI.*

(12) Hotman. adversus Italo-Gallicum Matharelli, *p. g.* 214.

(13) *Vide* Panzirol. de clar. Leg. Interpret. *Lib. III, Cap. XIX.*

(F) *Il avoit écrit plusieurs Livres.*] Son prémier Ouvrage fut une *Glose sur le VI Livre des Décretales.* Il étoit bien jeune, quand il le fit, & il le retoucha ensuite, & l'augmenta. Il fit aussi des *Gloses sur les Clementines*, & puis un *Commentaire sur les Décretales*, lequel il intitula *Novella*, par la raison que j'ai raportée ci-dessus. Il fit un Commentaire *in Regulas Sexti*, qu'il intitula *Mercuriales*, ou parce qu'il y avoit travaillé les Mecredis, ou parce qu'il y avoit inséré ses Disputes du Mecredi. Il augmenta le *Speculum* de Durant, en l'année 1347. Je ne parle point de quelques autres Traitez qu'il publia. C'est dommage qu'il ait tant suivi la methode des Pyrrhoniens; car il a prouvé fort solidement son opinion, lors qu'il a voulu le faire; mais il l'a voulu rarement: il a mieux aimé raporter ce que les autres disoient, & laisser ses lecteurs au milieu de la dispute (14).

(G) *On lui a donné de pompeux éloges.*] Il est apellé *Archidoctor Decretorum* dans l'Epitaphe de sa fille Betine: on lui donne dans son Epitaphe le titre de *Rabi Doctorum, lux, censor, normaque morum.* On pretend que le Pape Boniface VIII le regala de l'éloge de *lumen mundi* (15).

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Idem, ibid.*

(16) *Intitulé* Consilia.

(17) Panzirol. de clar. Legum Interpretib. *Lib. III, Cap. XIX.*

(H) *On l'accuse d'avoir été un insigne plagiaire.*] La plûpart de ses Additions au *Speculum* de Durant furent prises mot à mot d'un Livre d'Oldrade (16); de sorte que Balde, aiant découvert & indiqué ces larcins, ne put s'empêcher de le nommer *voleur insigne du travail d'autrui, insignis alienorum laborum fur* (17). Cela étoit d'autant plus inexcusable, que dans ces mêmes Additions il découvre & il indique quantité de voleries de Durant (18). On l'accuse, outre cela, d'avoir volé le Traité *de Sponsalibus ac Matrimoniis*, que Jean Anguissola, de Cesene, avoit composé (19).

(18) *Vide* Thomasium de Plagio literario, *num.* 159, 414.

(19) Panzirol. de clar. Leg. Interp. *Lib. III, Cap. XIX.* Doujatius, Prænotion. Canonicar. *pag.* 604.

(I) *La petitesse excessive de sa taille fit bien rire les Cardinaux.*] On dit que quelques Decrétales étant devenues suspectes de fausseté, l'Academie de Boulogne deputa à Boniface VIII Jaques de Castello, qui étoit un petit homme fort laid. Il entra, accompagné d'un grand nombre de personnes, dans le Consistoire. Le Pape lui fit bien des honneurs; &, le croiant à genoux, il lui dit trois fois de suite de se lever (20). Le Député ne savoit que dire, tant il étoit honteux. Il y eut un Cardinal, qui se mit à dire que c'étoit un autre Zachée; ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens soutiennent que ce ne fut point à Castello, à qui ceci avint; mais à Jean André, homme de petite taille, & fort laid (21).

(20) *Voiez la Remarque (I) de l'Article* ALBERT LE GRAND.

(21) Panzir. de clar. Leg. Interpretib. *Lib. III, Cap. XIX.*

ANDRE (JEAN) Auteur d'un Livre intitulé *Confusion de la Secte de Mahumed*, étoit né Mahométan, à Xativa, au Roiaume de Valence, & il avoit succédé à son pere dans la Dignité d'Alfaqui de la même ville. Il fut éclairé de la conoissance de Jesus-Christ, en assistant à un

Sermon, dans la grande Eglise de Valence, le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, l'an 1487 (a). Il demanda le batême, & se souvenant de la vocation de St. Jean & de St André, il obtint qu'on le nommeroit Jean André. „ Ayant reçu les Ordres Sacrez „ ,dit-il (b), „ & „ d'Alfaqui, & Esclave de Lucifer, fait Prêtre & Ministre de Christ, je commence, comme St. Paul, à prescher & publier le contraire de ce que j'avoye auparavant faulsement creu & „ affirmé, & avec l'ayde du Seigneur tres-hault je converty prémiérement en ce regne & guidé à „ la fin du salut plusieurs ames d'infideles Mores, qui s'en alloyent perdre en Enfer sous le pouvoir „ de Lucifer. Dela, je fus appellé par les plus Catholiques Princes le Roy Don Fernand & la „ Royne Donne Isabelle, afin que j'allasse prescher en Grenade aux Mores de ce Royaume, que „ leur Altesse avoit conquis. Dond par ma prédication & volonté de Dieu (qui le vouloit ainsi) „ une tourbe infinie de Mores reniant Muhamed se convertit à Christ: & peu après je fu créé „ Chanoine par leur benignité, & fu une autrefois appellé par la très-Chrestienne Royne Donne „ Isabelle, afin que je m'en vinsse en Arragon, pour m'employer en la conversion des Mores de „ ces Regnes, lesquels au grand mespris & deshonneur du Sauveur crucifié, & au dan & peril „ des Princes Chrestiens, persevérent jusques aujourd'huy en leur erreur; mais cette très-sainète „ intention de son Altesse, pour la mort qui la prévint, ne put sortir son effect ". Il ajoute, que *pour ne demeurer oisif, il se mit à traduire d'*Arabe *en Langue Arragonoise toute la Loy des Mores*, c'est-à-dire, l'Alcoran & ses Gloses, & les sept Livres de la *Suné*. Il le fit par le commandement de Martin Garcia, *Evêque de Barcelone, & Inquisiteur d'Arragon* (c). Aiant achevé cette entreprise, il fit l'Ouvrage, dont j'ai parlé au commencement (A), & qui a été trouvé assez bon (B).

(a) *Le Predicateur se nommoit Marques Adosta.*

(b) Jean André, *Pourparler*, *au Preface de sa* Confusion de la Secte de Mahumed, *folio 3 verso.*

(c) *Tiré de la même Preface.*

(*A*) *L'Ouvrage, dont j'ai parlé au commencement.*] J'entens le Livre qu'il intitula *Confusion de la Secte de Mahumed*. Il contient XII Chapitres. L'Auteur y a recueilli *les fabuleuses fictions, mocqueries, tromperies, bestialitez, folies, vilenies, inconveniens, impossibilitez, bourdes, & contradictions de pas à pas, lesquels le pervers & meschant Mahumed, pour decevoir les simples peuples, a laissees semees & esparses és livres de la Secte, & principalement en l'Alcoran, lequel aussi qu'il dit* lui *fut en une nuit revelé par l'Ange en la cité de la* Meke, *combien qu'ailleurs en se contredisant il afferme l'avoir composé en vingt ans, & ay intitulé l'œuvre susdite la Confusion de la Secte de Mahumed* (1). Il nous aprend (2) qu'il composa cet Ouvrage, *affin que, non seulement les sages Chrestiens, mais aussi les simples, cognoissans la diverse croyance des Mores, d'une part se gabent & se moquent de telles insolences & bestialitez; & d'autre part facent complainte pour leur aveuglissement & perdition.*

Ce Livre, publié premierement en Espagnol, a été traduit en diverses langues. Je me sers de la Traduction Françoise, que Guy le Fevre de la Boderie en fit sur l'Italien, & qu'il publia à Paris, chez Martin le Jeune, l'an 1574, in 8.

(*B*) *Ce Livre a été trouvé assez bon.*] Tous ceux qui écrivent contre les Mahométans, le citent beaucoup. Voiez entre autres Hoornbeeck dans sa Dispute *de Muhammedismo* (3), Hottinger dans son *Historia Orientalis*, & Samuel Schultet dans son *Ecclesia Muhammedana breviter delineata*.

(1) Jean André, *dans sa Preface, folio 4.*

(2) *La-même.*

(3) *C'est une Partie de sa Summa Controversiarum.*

ANDRE' (TOBIE) Professeur en Histoire & en langue Greque à Groningue, nâquit à Braunfels, dans la Comté de Solms, le 19 d'Août 1604. Son pere étoit Ministre du Comte de Solms-Braunfels, & Inspecteur des Eglises qui dépendoient de ce Comte. Sa mere étoit fille de Jean Piscator, fameux Professeur en Théologie à Herborn, dans la Comté de Nassau. Il fit ses Humanitez à Herborn, & puis il etudia en Philosophie, au même lieu, sous les auspices d'Alstedius, & de son oncle Piscator (a); après quoi, il s'en alla à Breme, & y séjourna sept ans (*A*). Il fut un des auditeurs les plus assidus du Sr. Gérard de Neuville, Médecin & Philosophe; &, comme il aspiroit à la charge d'enseigner publiquement, il s'y prépara par des Leçons particulieres qu'il fit en Philosophie. Il retourna en son païs, l'an 1628; &, sans y faire beaucoup de séjour, il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting son bon patron. Il fit là pendant quelque tems des Leçons particulieres sur toutes les parties de la Philosophie, après quoi, Alting lui donna ses enfans à instruire; &, lors qu'ils n'eurent plus besoin de Précepteur, il lui fit avoir un semblable emploi auprés d'un Prince Palatin, ce qui dura trois ans, qu'il passa en partie à Leide, & en partie à la Haie, à la Cour du Prince d'Orange. Il fut apellé à Groningue, l'an 1634, pour succeder à Janus Gebhardus, qui avoit éxercé la Profession en Histoire, & en langue Greque (b). Il remplit ce poste avec une extrême aplication à ses fonctions, jusques à sa mort, qui arriva le 17 d'Octobre 1676 (c). Il avoit été Bibliothécaire de l'Académie, & grand ami de Mr. Des Cartes (*B*), ce qu'il témoigna, & pendant la vie (*C*), & depuis la mort de cet illustre Philosophe (*D*). Il fit des Livres pour lui, comme on le verra dans les Remarques. Il avoit

(a) *Fils du Professeur en Theologie.*

(b) *In Vitis Professor. Academiæ Groning. pag. 144.*

(c) Witte, Diar. Biograph.

(*A*) *Il séjourna sept ans à Breme.*] Mon Lecteur seroit fort mal de le croire, si l'Auteur des Vies des Professeurs de Groningue n'avoit pas été plus exact dans ce calcul, qu'à l'égard du tems que Tobie André fut à Herborn. C'est une chose étrange, qu'un Correcteur d'Imprimerie laisse passer de semblables fautes dans l'espace de cinq ou six lignes, lors que les distractions de l'Auteur l'ont empêché de les voir. Vous trouvez dans la Vie de notre André, qu'il alla à Herborn, l'an CIϽ IϽ CXVII; qu'il y etudia cinq ans dans les classes, & un an en Philosophie; qu'il continua ces mêmes etudes à Breme, pendant sept ans; & qu'après cela, aiant été faire un tour chez lui, il vint à Groningue, l'an CIϽ IϽ CXXVIII. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étoient aparemment dans la copie. Paul Freher a copie cela fort bonnement (1), & n'y a point aperçu d'erreur de calcul.

(*B*) *Il étoit grand ami de Mr. Des Cartes.*] Il le servit de bon cœur dans le procès de Martin Schoockius, Professeur en Philosophie à Groningue. Ce Professeur se vit poursuivi par Mr. Des Cartes en réparation de calomnies atroces; car il l'avoit accusé publiquement d'Atheisme. Quoi que Mr. Des Cartes n'eût vu qu'une fois en sa vie notre André, il ne laissa point de lui recommander son affaire, l'aiant vu plein de bonne volonté en son endroit. Mr. de la Thuillerie, Ambassadeur de France, & les amis de Mr. Des Cartes, agirent d'un côté: les ennemis que Voetius avoit à Groningue agirent de l'autre (2); &, par ce moien, Mr. Des Cartes obtint justice. Son Accusateur le reconnut innocent (3); mais il en fut quitte pour cet aveu; ce qui étoit une indulgence scandaleuse & de très-mauvais exemple; car si on lui avoit fait subir la peine du talion, comme il en étoit très-digne, on auroit un peu réfréné l'audace de ces plumes seditieuses, qui accusent si facilement & si témérairement d'Atheisme tant d'honnêtes gens. Mr. Des Cartes ecrivit *le 26 de Mai 1645 au Sieur Tobie André, pour le remercier en son particulier de ses bons offices, & pour le prier de presenter en son nom ses tres-humbles actions de graces aux Juges. Voiant qu'on avoit traité fort doucement son adversaire, quoi que punissable de la peine des calomniateurs . . . il ne laissa point de reconoitre que les Juges lui avoient donné toute la satisfaction qu'il avoit souhaitée, & qu'il pouvoit legitimement pretendre.* „ Car „ , dit-il (4) aux Magistrats d'Utrecht, „ les particuliers n'ont aucun droit de demander le sang, ou l'honneur, ou les biens de leurs ennemis. C'est assez qu'on les mette hors d'interêt autant qu'il est possible aux Juges. Le reste ne les touche point: mais seulement le public ". Le texte de ma Remarque m'obligeant de toute necessité à parler des bons offices rendus à Mr. Des Cartes par Tobie André, j'ai cru que mon Lecteur seroit bien aise, sans changer de page, de savoir en gros l'issue de ce procès.

(*C*) *Il témoigna son amitié pour Mr. Des Cartes pendant sa vie, &c.*] On en vient de voir une preuve. Ajoutons qu'il étoit le fauteur des disciples de Mr. Des Cartes, & qu'il lui attiroit autant de sectateurs qu'il pouvoit. Ce fut par ses conseils, que Clauberge devint Cartésien (5); & ce fut une conquête glorieuse & utile à tout le parti.

(*D*) . . . . *& depuis la mort de cet illustre Philosophe*] Il prit la plume pour lui contre un Professeur de Leide, nommé Revius, & publia une vigoureuse Réponse, l'an 1653, intitulée *Methodi Cartesianæ Assertio, opposita Jacobi Revio . . . . Præf. Methodi Cartesianæ considerationis Theologicæ*,

(1) *Dans son Theatrum Virorum illustrium, pag. 1558.*

(2) *La Condamnation de Schoockius ne tomboit par contre-coup sur Voetius.*

(3) *Voiez la Vie de Mr. Des Cartes, par Mr. Baillet, Tom. II, pag. 252, & seqq. ad ann. 1645.*

Indulgence excessive pour celui qui accusa d'Atheisme Mr. Des Cartes.

(4) *Tom. III des Lettres, pag. 17. Voiez la Vie de Des Cartes, pag. 257.*

(5) Clauberg, *Ep. Dedicat.* Logicæ.

avoit épousé la fille d'un Suédois (*d*), illustre entre autres endroits par la charité envers ceux qui souffroient pour la cause de l'Evangile.

(*d*) *Louis de Geer.*

ce. La II Partie de cette Réponse parut l'année suivante. Il écrivit aussi, l'an 1653, contre Mr. Regius, pour soutenir les Remarques que Mr. Des Cartes avoit faites sur un Programme qui contenoit une explication de l'esprit humain (6). Il enseignoit dans sa maison la Philosophie Cartesienne, encore que sa profession ne l'apellat point à cela, & lors même que l'age avoit extrémement affoibli ses forces. Mr. Des Marets m'aprend ces particularitez à l'occasion d'un Proposant Suisse, qui n'osoit aller aux Leçons Philosophiques de Tobie Andre; car il craignoit qu'on ne le sût en son païs, & que cela ne fût un obstacle à sa promotion au Ministere. *Nec defuit unus ex illis, cuius nomini parco, bene alias doctus, & in Philosophiam Cartesianam valde propensus, qui dum hic esset, professus est non audere se frequentare Collegia Cartesiana Cl. Tobiæ Andreæ (qui Clinicus licet, quod summopere doleo, Deumque veneror ut illi suas vires restituat, eo solet habere in superpondium suæ professionis, nec enim ad Philosophiam, sed ad linguam Græcam & Historias est vocatus) ne hoc in sua patria resciretur, & suæ promotioni obesset* (7).

(6) *Le Titre de cet Ecrit est* Brevis Replicatio brevi Explicationi Mentis humanæ Dn. Henrici Regii reposita.

(7) Maresius, in Judicio de Theologiâ practicâ Wittichii, imprimé l'an 1671.

ANDREINI (Isabelle) nâtive de Padoue, a été sur la fin du XVI siécle, & au commencement du XVII, une des meilleures Comédiennes d'Italie. Ce n'étoit point le seul endroit par où elle se faisoit admirer: elle faisoit des Vers en perfection. On le sait, non seulement par les éloges qu'une infinité de Savans & de beaux Esprits lui ont donnez: (ce seroit une preuve un peu équivoque;) mais aussi, par les Ouvrages qu'elle fit sortir de dessous la presse. Les *Intenti* (*a*) de Pavie crurent faire honneur à leur Corps en l'y aggrégeant. Pour leur témoigner sa reconoissance, elle n'oublioit jamais dans ses titres celui d'*Academica Intenta*; &, sans doute, elle songeoit aussi à se faire honneur par cette sorte de qualité. Voici toutes ses qualitez, *Isabella Andreini, Comica Gelosa, Academica Intenta, detta l'Accesa.* Elle avoit une chose qui n'est pas des plus communes parmi les excellentes Actrices: c'est qu'elle étoit belle; de sorte qu'elle charmoit sur le théatre, & les yeux, & les oreilles, en même tems (*A*). Le Cardinal Cinthio Aldobrandini, neveu de Clement VIII, la considéra beaucoup, comme il paroit par quantité de Poesies, qu'elle composa pour lui, & par l'Epitre dédicatoire de ses Ouvrages. Elle vint en France, & y fut favorablement reçue par Leurs Majestez, & par les Personnes les plus qualifiées de la Cour (*b*). Elle composa plusieurs *Sonnets* à leur loüange, qui se voient dans la seconde Partie de ses Poesies. Elle mourut d'une fausse couche, à Lion, le 10 de Juin 1604, dans la quarante-deuxiéme année de sa vie. Son mari, François Andreini, la fit enterrer dans la même ville, & l'honora d'une Epitaphe (*B*), qui témoigne qu'elle avoit beaucoup de pieté & de chasteté. Il a fait savoir au public, depuis ce tems-là, qu'il la regrettoit (*C*), & qu'il l'estimoit beaucoup. La mort de cette Comédienne mit en pleurs tout le Parnasse: ce ne furent que Plaintes funebres, en Latin & en Italien. On en imprima beaucoup à la tête de ses Poesies, dans l'Edition de Milan, en 1605. On n'y oublia pas l'Inscription ingénieuse, qui avoit été faite à sa loüange, pendant qu'elle étoit encore en vie, par Erycius Puteanus, Professeur en ce tems-là à Milan (*c*). Outre des *Sonnets*, des *Madrigaux*, des *Chansons*, & des *Eglogues*, on a une *Pastorale* de sa façon, intitulée *Mirtilla*. On a aussi des *Lettres*, qui furent imprimées à Venise, l'an 1610. Elle chantoit bien, & joüoit admirablement des instrumens, n'ignoroit pas la Philosophie (*d*), & entendoit le François & l'Espagnol.

(*a*) *C'est ainsi qu'on nomme les Academiciens de Pavie.*

(*b*) *Voiez l'Epitre dédicatoire de la II Partie de ses Poesies.*

(*c*) *Voiez la Remarque (A).*

(*d*) *Voiez les Vers à sa loüange, à la tête de ses Poesies.*

(*A*) *Elle charmoit & les yeux & les oreilles.*] Cela fournissoit bien des pensées aux flateurs. On mit au bas de son Portrait, *Hoc Histrica eloquentia caput, lector admiraris, quid si auditor fies?* Les antitheses & les pointes d'Erycius Puteanus roulent là-dessus pour la plûpart.

Hanc vides, dit-il, & hanc audis:
Tu disputa, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantum enim sermonem vultus
Quantum sermo vultum commendat:
Quorum alterutro mirum esse potuisses,
Cum vultum omnibus simulacris emendatiorem,
Et sermonem omni Suada venustiorem possideas.

(*B*) *Son mari l'honora d'une Epitaphe.*] Quand ce ne seroit que pour desabuser ceux qui parlent tant de la rigueur de l'Eglise, par raport à la sépulture des Comédiens en terre sainte, je copierai ici l'Epitaphe d'Isabelle Andreini, où l'on voit sa profession de Comedienne tout joignant l'espérance de la resurrection.

D. O. M.

Isabella Andreina, Patavina, mulier magnâ virtute prædita, honestatis ornamentum, maritalisque pudicitiæ decus, ore facunda, mente fœcunda, religiosa, pia, Musis amica, & artis Scenicæ caput, hic resurrectionem expectat.

Ob abortum obiit 4 Idus Junii 1604, annum agens 42.

Franciscus Andreinus mœstissimus posuit.

La Remarque suivante fera savoir la tendresse conjugale de François Andreini.

(*C*) *Son mari a depuis fait savoir au public qu'il la regrettoit.*] La Préface de ses *Bravure del Capitano Spavento* nous aprend qu'il étoit nâtif de Pistoye, & que pendant qu'il fut dans la Troupe de Comediens *Gelosi*, il se plut beaucoup à jouër le personnage d'un Rodomont. Il prénoit le titre de *Capitan Spavento da Vall' Inferna*, & il quita le personnage où il s'étoit principalement signalé, qui étoit celui d'Amant, *Io lasciai di recitare la parte mia principale, la qualle era quella dell' innamorato.* Cette Troupe de Comédiens s'aquit une réputation surprenante; mais la mort d'Isabelle Andreini fut le commencement d'une triste decadence. Son mari ne songea plus qu'à changer sa qualité d'Acteur en celle d'Auteur, & il choisit pour la maniere de ses Ouvrages celle où il s'étoit exercé sur la scene, je veux dire, les Rodomontades d'un Capitan. Il fit des Dialogues ou des *Ragionamenti* en prose, & leur donna le titre que j'ai raporté ci-dessus. L'Edition, dont je me sers, qui est la quatrieme, est de Venise, en 1623, *in* 4. mais comme le Privilege est daté de l'an 1607, on doit placer à cette derniere année la prémiere Edition. On voit à la tête du Livre les Complaintes du Berger Corinto *alla defunta sua Fillide*, (il la nomme sa femme) *& alla sua Boscareccia Sampogna.* Jamais Amant ne poussa plus loin les expressions passionnées, & ne murmura plus fortement contre la rigueur inéxorable du destin. Ce sont sans doute les regrets d'Andreini sur la mort de son Isabelle. Mais voici des paroles qui ne laissent rien à conjecturer: *Finito che fu quel termine, e venuto meno il vivere d'Isabella mia dilettissima consorte (la quale fu lume e splendore di quella virtuosa e honorata compagnia) fui da molti amici miei consigliato à scrivere alcuna cosa e donarla alla stampa, per lasciar qualche memoria di me, e per seguitare l'honorato grido della moglie mia, la quale haveva lasciato al mondo con tanta sua gloria, e con tanto suo honore, il suo bellissimo Canzoniero, la sua bellissima Mirtilla Favola Boscareccia, e il compendio delle sue bellissime Lettere* (1). Il y a un Jean Baptiste Andreini, qui a fait une Tragédie intitulée *La Florinda*, imprimée à Milan, en 1606.

(1) *Prefaz. del Capitano Spavento.*

ANDRELINUS (P. Faustus) nâtif de Forli, en Italie, a été pendant fort longtems Professeur en Poësie dans l'Université de Paris. Louïs XII le fit Poete couronné (*a*): je ne sai point si la Reine Anne de Bretagne, ou quelque autre Reine, l'honora de sa protection spéciale; mais je sai bien qu'Erasme, qui l'avoit conu fort particuliérement, a dit qu'il étoit, non seulement Poete du Roi, mais aussi Poëte de la Reine (*A*). Il ne s'est pas contenté de faire des *Vers*; il a écrit aussi en prose quelques *Lettres morales & proverbiales*, qui ont été imprimées diverses fois. On en fit une Edition à Strasbourg, l'an 1517, & une autre, sur la seconde revision

(*a*) *Faustus Andrelinus vates Poëta serenissimi à Ludovico XII Franciæ Rege laureâ corona-* tus, Leand. Alberti Descript. Ital. pag. 478.

(*A*) *Erasme, ... dit qu'il étoit Poëte du Roi & de la Reine.*] Voici comme il en parle: *Faustus Andrelinus, Foroliviensis, Poeta non solum laureatus, verum etiam regius, atque etiam si Diis placet, reginæus, vetus congerro meus, qui plus quam triginta jam annos in celeberrimâ Parisiorum Academiâ Poeticen docet, in carmine quod de Pavimento Parisiensi inscripsit, adagionem* (Syracusana Mensa) *in Anglos derivavit, Mensa, inquiens, Britanna placet* (1). On voit parmi les

(1) Erasm. Adag. LXVIII, Cent. II Chiliad. II.

sion de l'Auteur, l'an 1519 (*b*). Beatus Rhenanus y joignit une Préface, où il les loue beaucoup (*B*). Elles ont été commentées par Jean Arboreüs, Théologien de Paris. La plûpart de ses Poësies sont des Distiques : ils ont été imprimez, avec le Commentaire dont Josse Badius Ascensius les voulut bien honorer, traduits Vers pour Vers, en François, par un Poete de Paris, qui s'apelloit Etienne Privé (*c*). Cette Traduction parut l'an 1604, & n'est propre qu'*à faire mépriser l'Original*. Jean Paradin avoit déja mis (*d*) en Quatrains François une centaine des Distiques qu'Andrelinus *adressa à Jean Ruzé, Thrésorier général des Finances du Roi Charles VIII, pour le remercier d'une pension forte & honorable que ce Prince lui faisoit payer avec des soins extraordinaires, & qui ne méritoit pas le deshonneur que ce plaisant Poete a pensé lui faire, en nous donnant lieu de croire qu'on lui payoit ses Vers au cartron ou au cent* (*e*) (*C*). Les Poësies d'Andrelinus ont été insérées dans le premier Tome des *Delices des Poetes Italiens*, quoi que les conoisseurs les aient peu estimées (*D*). On met sa mort à l'année 1518 (*E*). Les Lettres, qu'il avoit écrites en Proverbes, ont été jugées dignes d'une nouvelle impression, à Helmstat, en 1662, selon l'Edition de Cologne de 1509 (*f*). Les mœurs de cet Auteur n'étoient pas de bon exemple; mais on l'épargna là-dessus, à cause qu'il donnoit du lustre à l'Université de Paris. Il fut si heureux, que la liberté qu'il prit de piquer les Théologiens ne lui fit pas des affaires. C'est Erasme qui nous aprend ces petites particularitez (*F*).

Notez que j'ai laissé tout cet Article dans la seconde Edition de cet Ouvrage au même état où il étoit dans la prémiere Edition, quoi que l'on m'eût averti qu'il le faloit réformer en divers endroits. J'ai cru qu'il y auroit plus de modestie à donner à part les Corrections qui m'ont été indiquées (*G*).

Vous

(*b*) Gesneri Bibliotheca, *pag.* 172.

(*c*) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, Tom. III, *pag.* 221.

(*d*) En 1545.

(*e*) Baillet, Jugem. sur les Poetes, *avant* Collectes, *pag.* 112. 225, 226, *de l'Art Poetique*.

(*f*) Morhofii Polyhistor. *pag.* 258.

les Lettres d'Erasme (2) deux ou trois Billets qu'Andrelinus lui écrivit d'un style si Laconique, qu'en comparaison, les Lettres de Brutus passeroient pour longues. Erasme, qui lui répondit en même style, est un peu plus diffus lors qu'il le prie de faire valoir ses Adages (3), & lors qu'il lui decrit les plaisirs de l'Angleterre, afin de l'y attirer (4). Je remarquerai en passant, que c'est une fort mauvaise coutume aux Auteurs, de ne désigner le tems auquel ils écrivent, que par le terme vague de *nunc*, *jam*, &c. Il faudroit qu'ils marquassent précisement l'année; car outre qu'il y a des Livres ausquels on travaille plusieurs années de suite, ou qui ne paroissent que long-temps apres que l'Auteur y a mis la derniere main; n'y en a-t-il pas qui s'impriment plusieurs fois? A quoi se peut-on fixer alors, si l'on rencontre un *hoc anno*, un *nunc*, & choses semblables? Voici Erasme, qui nous parle d'Andrelin, comme d'un homme plein de vie, & qui enseignoit depuis trente ans la Poetique dans Paris. Il dit cela dans un Livre imprimé l'an 1540, où la Preface n'est point datée; mais où il y a une Epitre dedicatoire datée du 13 d'Aout 1528. Cela n'est-il point capable de faire croire qu'Andrelin vivoit l'an 1528? Et ne faut-il pas recueillir de là, que les plus grans hommes, quand ils revoient leurs Ouvrages pour une nouvelle Edition, y laissent mille choses qui ne sont plus vraies? J'ai remarqué ce défaut dans la derniere Edition de la grande Histoire de France de Mezerai.

(2) *Libr. V, pag.* 318 *Edit. Londinensis.* (1&4) Erasmi Epist. *XXIII & X Libr. V, pag.* 321 & 315.

CENSURE des Auteurs qui se servent du mot vague *nunc*. *Voiez la Remarque* (*B*) *de l'Article* ABULPHARAGIUS, *num. IV.*

(*B*) *Beatus Rhenanus mit une Préface à ses Lettres, où il les loue beaucoup.*] Voici les paroles de Gesner: *Beatus Rhenanus in Præfatione commendat has Epistolas tanquam eruditas, lepidas, & utiles.* „*Etsi enim hic Author*, (*inquit*) „*in nonnullis Opusculis genuino Poetarum more lascivusculus* „*sit, hic tamen integrum ac modestum Oratorem agit*" (5).

(*C*) *On a lieu de croire qu'on lui payoit ses Vers au cartron, ou au cent.*] Mr. Baillet aporte pour preuve de cela ces quatre Vers, traduits du Latin d'Andrelinus, par Paradin (6).

Croissez mes Vers, soyés en plus grand nombre;
Car c'est aux frais & salaires du Roi.
Sentre richesse, empeschant tout encombre,
Exige Vers en copieux arroi.

(5) Gesneri Biblioth. *fol.* 578.

(6) Jugem. sur les Poëtes, *Tom. III, pag.* 522.

La dixiéme Eglogue d'Andrelin nous donne une chose rare: c'est un Poete, qui, bien loin de se plaindre de l'ingratitude de son siecle, & d'accuser les Muses de ne procurer pas du pain à ceux qui se mettent à leur service, reconoit que sa pension étoit copieuse; & que lors qu'il récita devant Charles VIII son Poeme sur la Conquête de Naples (*a*), il en reçut un sac d'argent, qu'il pouvoit à peine porter sur ses épaules.

Dum stupeo totus visu defixus in isto,
Jupiter ecce venit magno stipatus honore,
Ipse olim vultus inter mitissimus agrestes
Admiror primo aspectu: mox poplite flexo
Ante ipsum quæsita Jovem modulamina fundo,
Scilicet ut bello clarum expugnavit aperto
Parthenopem, patrios victorque redivit in agros,
Quamvis Hesperio vetitus foret orbe regressus,
Nescio quâ nostri captus dulcedine cantus
Ipse fuit, fulvo saccum donavit & ære
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus ambrosiis resonans sua gaudia sylvis.

§. (*a*) Ca doit être là qu'Andrelinus aiant dit, ce semble, que des Conquêtes & des Victoires du Roi Charles VIII, quoi que bientôt evanouïes, la flêtrissure (*stigmata*) en demeuroit pourtant empreinte sur le front des Italiens. Brantome qui, au lieu de *vera stigmata*, lisoit *vera stemmata*, fait dire à ce Poete que les Victoires & Faits belliqueux du Roi Charles VIII étoient sur le front des Italiens autant de *belles marques & enseignes*. Voiez Brantome, *Hommes illustres François*, Tom. IV, p. 25. REM. CRIT.

(*D*) *Les connoisseurs ont peu estimé ses Poësies.*] Vossius nomme trois Auteurs, qui enferment de grans riens dans une grande multitude de paroles (7): le premier est l'Orateur Anaximenes, le second est Longolius aussi Orateur, le troisiéme est le Poëte Andrelin. Quant au prémier, il raporte que Theocrite de Chio, le voiant prêt à haranguer, se mit a dire, *Une riviere de paroles commence a couler, & une goute de sens.* Ἄρχεται λέξεων μὲν ποταμὸς, νοῦ δὲ σταλαγμός. Il dit, sur la foi de François Lusinus, que Constantin Lascaris faisoit le même jugement de Longolius; mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelin, dans les Poësies duquel il ne manquoit qu'une syllabe, comme Erasme le disoit fort ingenieusement. Cette syllabe étoit νοῦς, qui signifie *sens*, *entendement*, *esprit*. Si je savois ou Erasme a parlé d'une maniere si peu conforme aux grans complimens & aux grans éloges qu'il a écrits à Andrelin (8), je le dirois. Je ne doute point que le jugement fait par Jules Scaliger du Poete Faustus ne concerne celui-ci, plutôt que Gerhardus Faustus. *Fausti facultas*, dit-il (9), *viventis in scribendo secundo plausu excepta est, scholas tamen sapit illa juniorum, à quâ nihil aliud quam hoc ipsum expectes.*

(7) Vossius, Institut. Poetic. *pag.* 2.

(8) *Voiez la XXIII Lettre du V Livre d'Erasme.*

(9) Jul. Cæs. Scalig. de Poetic. *Libr. VI, pag.* 716. *Voiez* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *Tom. III, pag.* 122.

(*E*) *On met sa mort à l'année 1518.*] Je ne citerai point la Bibliotheque de Konig, ni les Lettres du savant Reinesius a Daumius (10). J'ai un temoin contemporain, qui, dans une Lettre datée du 6 de Mars 1518, remarque que cette année avoit emporté quelques hommes doctes. *Hic annus multos eximios viros tui similes absumpsit*, Marcum Musurum *Romæ, tum Archiepiscopum designatum, & ante hunc* Paleotum Camillum, *Lutetiæ* Faustum *immortalitate dignum* (11). On auroit tort de conclure de ces paroles, qu'Andrelin est mort l'an 1518; car il est certain que Musurus mourut l'an 1517 (12).

(10) *Pag.* 150.

(11) Erasm. Epist. *XX, Lib. III, ad Petrum Barbirium. Voiez aussi l'Epitre XXIV du II Livre.*

(12) *Voiez les Remarques sur son Article.*

(*F*) *C'est Erasme, qui nous aprend ces petites particularitez.*] On sera bien aise de les voir ici en original. *Parisiensis Academiæ candorem ac æqualitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos* Faustum *tulerit, nec tulerit solum, verum etiam aluerit evexeritque. Cum* Faustum *dico, multa tibi* (13) *succurrunt quæ nolim literis committere. Quâ petulantiâ solitus est ille in Theologorum ordinem debacchari? Quam non casta erat illius professio? Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum* Galli *doctrinæ hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodum erat progressa* (14). Voiez la difference de style entre les Lettres qu'Erasme écrivoit à Andrelin, & celles qu'il écrivoit à d'autres touchant Andrelin. Il est même vrai qu'il parle de lui quelquefois avec eloge, dans les Lettres qu'il écrivit à d'autres (15).

(13) *Il écrit à Louis Vives.*

(14) Erasm. Epist. *XX, Libr. XXI, pag.* 1090.

(15) *Voiez la Remarque* (*E*).

(*G*) *Je donnerai .... les Corrections qui m'ont été indiquées, &c.*] Voici mot pour mot les Remarques que Mr. de la Monnoie a bien voulu me communiquer. „I. Au „lieu de P. Faustus, il faloit mettre tout au long *Publius* „*Faustus*, de peur qu'on ne s'imagine que ce P. signifie „*Petrus*, *Paulus*, ou tel autre nom de baptême. Faustus „prit vraisemblablement à Rome ce nom de Publius, à „l'exemple de ces Académiciens amateurs de l'antiquité, „desquels Pomponius Lætus étoit le chef. II. On ne doit „point dire dans un Dictionaire, que Faustus ait simplement été Professeur en Poesie dans l'Université de Paris. „Il y enseigna, non seulement la Poësie, mais aussi la „Rhétorique & la Sphere. Il y expliqua même les Pseaumes de David. III. Ce fut à Rome, longtems avant „le regne de Louis douziéme, que Faustus, qui n'avoit „pas alors 22 ans, remporta la couronne de laurier (16). „Ses Vers amoureux, divisés en IV Livres, intitulez *Livia* du nom de sa Maîtresse, furent trouvez si beaux par „l'Académie Romaine, qu'elle ajugea le prix de l'Elégie „Latine à leur Auteur sur les autres Poëtes ses concurrens. C'est de là, que faisant imprimer sa *Livie*, in 4, „à Paris, l'an 1490, & ses trois Livres d'*Elegies*, quatre ans „après, en la même ville, il prit droit de s'intituler *Poeta* „*laureatus*, joignant depuis à cette qualité celle de *Regius* „& de *Reginæ*, par raport à Charles huit, à Louis douze, & a la Reine Anne. IV. Pour trouver le compte „des trente années, qu'il y avoit que Faustus étoit Professeur à Paris, il faut supposer qu'Erasme faisoit cette sup-„puta-

(16) *Ceci tombe sur Leandre Alberti, que j'ai cité.*

Vous les trouverez ci-dessous dans une Remarque.

„ putation l'an 1517. On remonte par ce moien jusqu'en „ 1487, qui est le tems à peu prés de l'établissement de „ Faustus à Paris. Cette Chronologie est d'autant plus ve- „ ritable, qu'il y eut en 1517 une Edition des Adages d'E- „ rasme (17), de laquelle il fait mention dans *Chronici ne vosideas*. V. Les *Distiques* de Faustus ne passent pas le „ nombre de 200, & ne font par consequent qu'une trés- „ petite partie de ses *Poësies*; puis qu'outre les quatre Livres „ d'*Amour* & les trois Livres d'*Elegies* mêlées, dont j'ai par- „ lé, il y a douze *Eglogues* de lui, imprimées in 8, l'an „ 1546, dans le Recueil des XXXVIII Poetes Bucoli- „ ques publié par Oporin. Faustus promettoit plusieurs au- „ tres Piéces en prose & en vers, *Decem Satiras morales*; „ *Epistolas centum*; *Christianum Adventum*, qui est peut-être „ la même chose que ce qu'il appelle ailleurs *Opus de verâ* „ *Religione*; *Sybaritum Dialogum*; *Repertorium sive Observa-* „ *tiones Linguæ Latinæ*".

(17) *La lettre d'Erasme confirme, comme je l'ai observé dans la Remarque (A), ce qu'il on chargea pour la Chronologie dans les Editions postérieures.*

Ce qui manquoit à mon Article d'Andrelin y auroit été assurément, si j'avois eu les Oeuvres de cet Auteur; mais n'aiant pu m'en servir, je fus obligé de suivre des gens qui avoient parlé de lui sans les avoir consultées: & voila comment des aveugles conduisent d'autres aveugles. C'est un grand malheur, quand on fait un Dictionaire tel que celui-ci, que de n'avoir pas tous les Livres necessaires; mais c'est un malheur qu'il m'est impossible de detourner dans la situation où je suis.

ANDRINOPLE, ville de Thrace. Elle doit son nom à la folie de l'Empereur Hadrien. Mr. Moréri touche cela, & y met un grand desordre (*A*). Quelques-uns ont dit que cette Ville fut fondée par Oreste, & qu'elle en porta le nom (*B*). Elle fut aussi nommée *Uscudama* (*a*). Les deux Vers Latins, que Mr. Moréri a citez, ne sont propres qu'à le convaincre qu'il écrivoit sans nulle attention (*C*). Je ne touche point aux autres choses qu'il dit d'Andrinople; le Lecteur y pourra avoir recours.

(a) *Voiez la Remarque (C).*

(*A*) *En parlant du nom de cette Ville, Mr. Moréri commet un grand desordre.*] Raportons ses propres paroles. *Quelques Auteurs Payens disent que ce Prince, y ayant été gueri de son hydropisie, en invoquant le furieux Oreste, se fit un plaisir de travailler à l'embellissement de cette Ville.* Ces Auteurs Paiens ne sont point les deux que Moréri cite, Spartien, & Ammien Marcellin; & je serois fort trompé, s'il ne les faloit pas réduire au seul Ælius Lampridius. Or voions un peu comment ce dernier s'exprime. *Et Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit, eo tempore quo furore cœperat laborare, ut ex responso quum ei dictum esset ut in furiosi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitam insaniam ferunt per quam multos Senatores occidi jusserat* (1). En comparant ces paroles avec celles de Mr. Moréri, on trouve trois ou quatre grosses fautes dans ce dernier. I. Il est faux qu'Hadrien ait été gueri dans la ville d'Andrinople. II. Il est faux que la maladie, dont il est ici question, ait été l'hydropisie. III. Il est faux que sa guérison soit venue de l'invocation d'Oreste. IV. Il est faux que depuis sa guérison il se soit plu à embellir cette Ville. Lampridius ne dit autre chose, sinon qu'Hadrien devenu furieux fit donner son nom à Oresta, pour obéir à un Oracle, qui lui avoit conseillé de se saisir de la maison ou du nom de quelque furieux, ce qui, dit-on, apaisa les accès de sa manie.

(1) Lamprid. in Antonino Heliogabalo, pag. 209.

(*B*) *On a dit qu'elle fut fondée par Oreste, & qu'elle en porta le nom.*] Lampridius sera mon unique témoin. *Et Orestem quidem ferunt*, dit-il (2), *non unum simulachrum Dianæ, nec uno in loco posuisse, sed multa in multis. Posteaquam se apud tria flumina circa Hebrum ex responso purificavit, etiam Orestam condidit civitatem, quam sæpe cruentari hominum sanguine necesse est. Et Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit*, &c. J'ai raporté ce passage tout du long, afin de faire conoitre de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'Empereur Hadrien fit porter son nom à plusieurs villes trés-éloignées les unes des autres (3); mais Lampridius ne nous laisse pas douter qu'il n'ait eu en vue celle de Thrace, & qu'il n'ait voulu dire qu'Oreste la fonda où l'Hebre reçoit deux autres rivieres. Notez que Pinedo impute à Lampridius d'avoir debité qu'Heliogabale bâtit une ville proche de l'Hebre, & qu'il la nomma Oresta, & qu'ensuite Hadrien lui donna son nom (4). Voila des effets assez ordinaires de la distraction d'esprit: les plus habiles Ecrivains y sont sujets.

(2) *Id. ibid.* pag. 209.

(3) *Quamvis aliis in operibus non amaret, nisi ut curarentur Adrianopolis appellavit, ut ipsum Carthaginem et ... Athenarum partem.* Spartianus, in Adriano, Cap. XX. Voiez le Tresor Geographique d'Ortelius.

(*C*) *Les Vers, que Moréri cite à son sujet, prouvent qu'il écrivoit sans nulle attention.*] Voici ses paroles. „ On dit „ qu'elle fut prémierement bâtie par Oreste, qui l'appella „ *Oresta* de son nom, qui lui fut depuis changé en celui „ d'*Uscada* ou d'*Uscudama*.

„ *Tandemque Uscudama mutato nomine prisco*
„ *Matricula sua de nomine dixit Orestam*".

(4) Pinedo in Steph. Byzant. pag. 217, num. 48.

Ces deux Vers prouvent tout le contraire de ce à quoi Mr. Moréri les a destinez. Ils prouvent manifestement, qu'Oreste trouva cette ville revêtue du nom d'*Uscudama*, & qu'il lui donna le sien à l'exclusion de celui-ci. Ammien Marcellin, cité au Livre IV (5) par Mr. Moréri, nous aprend au chapitre IV du XXVII Livre, qu'Andrinople avoit eu le nom d'Uscudama. *Post hanc Æmimontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uscudama.*

(5) *Les XIII premiers Livres de cet Historien sont perdus.*

ANDROMAQUE, en Latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, étoit fille d'Eetion, Roi de Thebes, dans la Cilicie (*a*). Son mariage lui étoit avantageux en toutes manieres: car outre que son mari passoit pour le rempart de sa patrie, & pour le plus ferme apui du Trône, il avoit beaucoup de bonté pour elle; & l'on dit même qu'il ne l'exposa jamais au déplaisir à quoi les femmes des grans Héros sont si sujettes: je veux dire, qu'il lui gardoit éxactement la foi conjugale (*A*). Si Euripide n'en est pas demeuré d'accord, il nous a fait savoir en même tems que cela ne troubloit point le bonheur de cette femme, son humeur étant là-dessus tout-à-fait commode (*B*). La mort d'Hector fut donc un terrible coup pour Andromaque: néanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque tems après par le saccagement de Troie, par la perte de son cher fils Astyanax qu'on précipita du haut d'une tour, & par sa propre captivité. Elle échut à un maître, qui, tout farouche & sanguinaire qu'il étoit, en usa bien avec sa captive. Pyrrhus, le cruel fils du cruel Achille, ne laissa pas de s'humaniser avec Andromaque, de partager son lit avec elle (*C*), & de rendre sa condition si heureuse,

(a) Homer. Iliad. *Libr. VI. Cette Cilicie n'étoit pas loin de Troie.*

(*A*) *Hector lui gardoit éxactement la foi conjugale*]. Il y a des Vers d'Euripide, où Andromaque déclare qu'elle avoit aimé jusqu'aux Maîtresses de son mari, afin de lui faire plaisir, & qu'elle avoit allaité les batards qu'il avoit eus d'elles (1). Le Scholiaste convient là-dessus qu'Anaxicrates avoit débité qu'Hector laissa deux fils légitimes (2), qui échapérent des mains des Grecs, & un bâtard (3), qui fut pris dans Troie (4); mais il accuse, & son Euripide, & Anaxicrates, d'avoir falsifié l'Histoire, & il leur soutient qu'Hector n'eut jamais aucun bâtard, & qu'il faut être bien inconsidéré pour avancer le contraire. Ovide regardoit Hector comme l'éxemple d'un bon mari, qui ne prenoit point le change, & qui se cachoit à soi-même les mauvais endroits de son épouse.

Felix Andromache, certo bene nupta marito!
Uxor ad exemplum fratris habenda fui (5).

C'est ainsi qu'il fait parler Oenone, la femme de Paris: ailleurs, il dit qu'au sentiment de tout le monde Andromaque étoit plus grande qu'il ne faloit; mais qu'aux yeux de son mari, elle étoit d'une taille médiocre.

Omnibus Andromache visa est spatiosior æquo:
Unus, qui modicam diceret, Hector erat (6).

Au reste, Mr. Colomiés a eu raison de remarquer (7) que Mercerus, dans ses Notes sur le IV Livre de Dictys de Crete, ne devoit pas dire, *que l'antiquité ne conoit point d'autres amours à Hector que pour Andromaque sa femme, ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle*; car il donne lieu de juger qu'il ne se souvenoit pas de l'Historien Anaxicrates, ni du Poëte Euripide. Mais Mr. Colomiés, qui remarque outre cela que Vossius n'a point connu cet Historien, eût bien fait de dire qu'il tenoit de Méziriac les passages qu'il allégue; & que Mallincrot (8) a parlé d'Anaxicrates, sans faire mention de l'Ouvrage que le Scholiaste d'Euripide en a cité: il dit seulement que Strabon se sert de l'autorité d'Anaxicrate, en parlant de l'Arabie au Livre XVI.

(1) Eurip. in Andromach.

(2) *Nommez Amphinete, & Scamandrius.*

(3) *Nommé Palæmus.*

(4) Anaxic. Argolicor. *Libr. II.*

(5) Ovidius, in Epist. Oenon. ad Paridem, p. 107.

(6) *Idem*, *Libr. II* de Arte amandi, p. 645.

(7) Biblioth. choisi. pag. 569.

(8) *Dans son* Patal pom. de Historicis Græcis, pag. 1.

(*B*) *Touchant les galanteries de son mari, son humeur étoit tout-à-fait commode.*] Voiez la Remarque précédente: on n'y trouve pas qu'Andromaque ait poussé la chose au point où Livie, & la femme de Cromwel, l'ont portée. Celle-ci, par ambition, favorisoit les amourettes de son mari (9). Livie faisoit l'office de maquerelle pour Auguste, dans l'occasion, afin de maintenir son credit. *Circa libidines hæsit* (Augustus) *postea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior quæ sibi undique etiam ab uxore conquirerentur* (10). Andromaque ne se proposoit que d'avoir la paix dans son domestique, en ne chagrinant point Hector.

(9) Leti, Vie de Cromwel *dans le* Journal *de Mr.* de Beauval, en 1692, pag. 400.

(10) Sueton. in Aug. Cap. LXXI.

(*C*) *Pyrrhus partagea son lit avec elle*] Virgile, pour garder le *decorum*, a introduit Andromaque, qui fait consister,

(b) Euripid. in Andromach.

(c) Voiez la Remarque (E).

(d) Homer. Iliad. Lib. VI, ℣. 424, & seq.

(e) Dictys Cretensis, Lib. III.

(f) Assidebant Achillem ad vuluptatis... Dictys Cretensis, Lib. III.

reuse, que la belle Hermione, qu'il épousa depuis, en conçut une furieuse jalousie (b). Après la mort, ou même du vivant de ce Prince, Andromaque épousa Helenus (D) fils de Priam, son compagnon de captivité, & regna avec lui dans une partie de l'Epire. Elle avoit eu des enfans de Pyrrhus (E), & elle en eut un encore d'Helenus. Quelques Auteurs croient que les Rois des Epirotes, jusques à ce Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains (c), descendoient d'un fils de Pyrrhus & d'Andromaque. Cette Princesse avoit sept freres, qui furent tuez par Achille, avec leur pere, dans un même jour (d). Un Auteur a dit qu'elle accompagna Priam, lors qu'il alla suplier Achille de lui vendre le corps d'Hector (e), & que, pour faire plus de compassion, elle y mena ses deux fils, qui étoient encore enfans (f). Elle a été le sujet de plusieurs belles Tragédies, tant anciennes que modernes (F). Sa grande taille a été conue de toute la postérité (G). Son Dialogue avec Hector, dans le VI Livre de l'Iliade, est un des meilleurs morceaux de ce Poëme (H).

Elle

ter en cela son plus grand chagrin; car dès qu'Enée lui eut demandé si la veuve d'Hector étoit mariée à Pyrrhus, elle baissa les yeux, & dit avec honte que ç'avoit été à son corps defendant, & qu'elle envioit la destinée de Polyxene, que la mort avoit exemtée d'une semblable nécessité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces discours: il en faut rabatre beaucoup pour la bienséance d'une honnête politique.

Hectoris, Andromache, Pyrrhin' connubia servas?
Dejecit vultum, & demissa voce locuta est:
O felix una ante alias Priameia Virgo,
Hostilem ad tumulum Trojæ sub mœnibus altis
Jussa mori: quæ sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos, patria incensa, diversa per æquora vectæ,
Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum
Servitio enixæ tulimus: qui deinde secutus
Ledæam Hermionen, Lacedæmoniosque Hymenæos,
Me famulam famuloque Heleno transmisit habendam (11).

(11) Virgil. Æneid. Lib. III, ℣. 319.

Mais il faut lui rendre justice; on ne l'a point représentée de complexion amoureuse. Ovide ne croioit qu'à peine, en la voiant mere, qu'elle couchât avec son mari.

Nunquam ego te, Andromache, nec te, Tecmessa, rogarem
Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vos ego cum vestris concubuisse viris (12).

(12) Ovid. de Arte amandi, Lib. III, Vers. 519.

(D) *Après la mort, ou même du vivant de ce Prince, elle épousa Helenus.*] Cette alternative m'a paru nécessaire, parce que les Auteurs ne sont pas d'accord sur le tems du mariage d'Andromaque avec Helenus. On vient de voir que, selon Virgile, ce mariage précéda la mort de Pyrrhus. Justin le dit aussi (13). Mais selon Servius, elle ne devint la femme d'Helenus, que parce que Pyrrhus l'avoit ordonné en mourant (14). Pausanias met aussi leurs nôces après la mort de ce Prince. Τότε γὰρ Ἀνδρομάχῃ συνῴκει τοῦ ἀποθανόντος ἐν Δελφοῖς Πύῤῥου (15). *Huic enim* (Heleno) *Andromache nupsit, mortuo Delphis Pyrrho.*

(13) Justinus, Lib. XVII, Cap. III.

(14) Servius in Lib. III Æneidos, Vers. 509.

(15) Pausan. Lib. I, pag. 10.

(E) *Elle avoit eu des enfans de Pyrrhus.*] Quelques-uns les mettent au nombre de trois, & les nomment Molossus, Pielus, & Pergamus (16); ou bien Pyrrhus, Molossus, & Æacide (17). D'autres ne parlent que de Molossus (18); & c'est de lui, selon Euripide (19), que descendirent les Rois de Molosse. Pausanias les fait descendre de Pielus. Quant à Pergamus, le même Pausanias nous aprend qu'il s'en alla en Asie, & que sa mere Andromaque l'y suivit; qu'il tua Areus, Prince de Teuthrante, s'étant batu en duel avec lui, pour la souveraineté; qu'il donna son nom à la ville, & qu'on y voioit son tombeau avec celui de sa mere. Servius parle bien differemment de tout cela, sur le 72 Vers de la VI Eglogue de Virgile. Pour ce qui est du fils qu'Helenus eut d'Andromaque, il s'apelloit Cestrinus, & il alla s'établir, avec une troupe d'Epirotes qui le suivirent volontairement, dans une Province qui étoit au dessus du fleuve Thyamis; il alla, dis-je, s'y établir, après que son pere fut mort, & que le Roiaume eut été rendu à Molossus, fils de Pyrrhus (20).

(16) Idem, ibid.

(17) Scholiast. Euripid. in Andromach.

(18) Servius in Lib. III Æneid. Vers. 519.

(19) In Andromach.

(20) Pausan. Lib. I, pag. 10.

(F) *Elle a été le sujet de plusieurs belles Tragédies, tant anciennes que modernes.*] Celle d'Euripide subsiste encore; &, si l'on veut savoir le succès de celle qui a paru sur le theatre de Paris, on n'a qu'à lire ce que le Parnasse Réformé a mis en la bouche de Montfleuri, fameux Comedien, & y joindre un passage d'un Poëte moderne. *Qui voudra savoir de quoi je suis mort,* (c'est Montfleuri qui parle,) *qu'il ne demande point si c'est de la fievre, de l'hydropisie, ou de la goute; mais qu'il sache que c'est d'Andromaque . . . Je voudrois que tous ces composeurs de Piéces tragiques, ces inventeurs de passions à tuer les gens, eussent comme Corneille un Abbé d'Aubignac sur les bras: ils ne seroient pas si furieux; mais ce qui me fait le plus de depit, c'est qu'Andromaque va devenir plus celébre par la circonstance de ma mort, & que desormais il n'y aura plus de Poete qui ne veuille avoir l'honneur de créver un Comédien en sa vie* (21). Joignez à cela ces deux ou trois Vers:

(21) Gueret, Parnasse Reformé, pag. 208, 209.

- - - - Un Marquis,
Enflé de son savoir chez les Dames aquis,
Ennemi du bon sens, qu'à grand bruit il attaque,
Va pleurer au Tartuffe, & rire à l'Andromaque.

(G) *Sa grande taille a été conue de toute la postérité.*] J'ai déja raporté deux Vers d'Ovide sur ce sujet, dans la Remarque (A). En voici deux autres du même Auteur.

Parva vehatur equo: quod erat LONGISSIMA, nunquam
Thebais Hectoreo nupta resedit equo (22).

(22) Ovid. de Arte amandi, Lib. III, Vers. 777.

Martial réfute Ovide, tant sur ceci, que sur ce qui a déja été cité; car voici ce qu'il dit:

Masturbabantur Phrygii post ostia servi,
Hectoreo quoties sederat uxor equo (23).

(23) Martial. Epigr. CIV, Lib. XI, Vers. 13.

Juvenal n'a point ignoré cette grande taille, puis qu'en parlant de certaines femmes, qui élevoient divers étages d'ornemens & de cheveux sur leur tête, il dit qu'à les regarder par devant on les prendroit pour des Andromaques; mais qu'elles paroissoient fort petites par derriere.

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachen a fronte videbis,
Post minor est (24).

(24) Juvenal. Sat. VI, Vers. 500.

Voila dans les modes de l'ancienne Rome quelque chose d'aprochant de nos *Fontanges*. Un autre Poete s'exprime ainsi,

- - Celsa procul aspice frontis honores
Suggestumque comæ (25).

(25) Stat. Silv. II, Libel I, Vers. 113.

La Mere des Dieux, avec ses tours sur la tête (26), n'y feroit œuvre, si l'on se met une fois à outrer la mode de nos *Fontanges*. Voiez les *Amœnitates Theologico-Philologicæ* de Mr. Almeloveen, vous y trouverez (27) une curieuse literature sur l'antiquité des *Fontanges*. Voiez aussi la Remarque (C) de l'Article CONACTE, & ce passage de Synesius. Μιλλεῖ γὰρ, dit-il (28) en parlant d'une nouvelle mariée, καὶ εἰς τὴν ἑβδόμην οὐδ' ὅμως ἀποκοσμεῖσθαι τε καὶ πυργοφόρος, καθάπερ ἡ Κυβέλη περιοχεῖσθαι. *Quippe etiam in diem septimum sequentem tantis ornabitur atque turrita quemadmodum Cybele circumibit.* Mais pour revenir à l'épouse du grand Hector, je dois dire que Darès le Phrygien l'a ornée de cent bonnes qualitez, sans oublier la grande taille: *Andromacham, oculis claris, candidam,* LONGAM, *formosam, modestam, sapientem, pudicam, blandam.*

(26) Qualis Berecynthia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. Virgil. Æn. Lib. VI, Vers. 785.

(27) Pag. 206, & seq.

(28) Synes. Epist. III.

(H) *Son Dialogue avec Hector, dans le VI Livre de l'Iliade, est un des meilleurs morceaux de ce Poëme.*] C'est le jugement qu'en a fait Mr. Perrault. Il a mis ce Dialogue en Vers François: il lut sa Version à l'Academie Françoise, quand on y reçut Mr. l'Abbé Fenelon (29). Cette lecture fut précedée d'un petit Discours très-bien tourné: il protesta qu'il reconoissoit Homere *pour le plus excellent, le plus vaste, & le plus beau genie, que la Poësie ait jamais eu*; & qu'afin de persuader les incredules, qu'il l'honore selon son mérite, il avoit traduit en François cet endroit de l'Iliade. Il avoue qu'il en a retranché quelques digressions, qui lui sembloient trop languissantes. Voila le défaut d'Homere: il est trop grand parleur, & trop naïf; grand génie d'ailleurs, & si fecond en belles idées, que s'il vivoit aujourd'hui, il feroit un Poëme épique, où il ne manqueroit rien. Il n'auroit garde de donner à Andromaque, parmi les plaintes qu'elle fait de la mort de son mari, cette réflexion, que le petit Astyanax ne mangeroit plus sur les genoux de son pere la mouelle & la graisse des moutons (30). C'est peindre d'après nature, je l'avoue; mais aujourd'hui, on ne souffre point ces naivetez dans l'Epopée: nous trouverions cela trop bourgeois, & bon seulement pour la Comédie. Je pense que nos Comtesses & nos Marquises craindroient de parler bourgeoisement, si elles disoient comme la Reine de Carthage dans Virgile, *Libr. IV, Æneid.* ℣. 328.

(29) Le 31 de Mars 1693. On a imprimé cette Version dans la I Partie du Recueil de Piéces curieuses, à la Haye, chez Moetjens, en 1694.

Jugemens sur l'Epopée des Anciens.

(30) Voiez ci-dessus, pag. 51, Citation (15).

Si quis mihi parvulus aula
Luderet Æneas.

Ce ne sont pas les défauts des anciens Poëtes: c'est celui de leur tems: proprement, il n'est pas question si les esprits sont meilleurs dans notre siécle qu'anciennement; mais si notre siécle possede mieux les idées de la perfection, & si nous pouvons apliquer au grand Homere ce qu'Horace a dit d'un autre.

- - - - - Sed ille,
Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum,
Detereret sibi multa, recideret omne, quod ultra
Perfectum traheretur (31).

(31) Horat. Sat. X, Libr. I, Vers. 67.

Elle avoit un si grand soin des chevaux d'Hector, qu'elle leur donnoit à manger & à boire plutôt qu'à lui (g). Quelques-uns ont fait valoir cet éxemple, afin de montrer que les femmes sont obligées de s'emploier aux éxercices les plus méchaniques du logis (I).

(g) Homere, Iliad. Libr. VIII, ℣. 186.

(I) *Quelques-uns ont fait valoir le soin qu'elle avoit des chevaux d'Hector, afin de montrer que les femmes sont obligées de s'emploier aux éxercices les plus méchaniques du logis.*] Lisez ces paroles de Tiraqueau : *Quæ loca Franciscus Barbarus in suo Libello de Re uxoriâ, quem apud Gallos imprimendum primi omnium dedimus, soliter scitèque annotavit, monens his exemplis uxores ne res hujusmodi contemnant quas Andromache etc. . . . . & hoc quoque à nostris commemoravit Jo. Lupus* in rep. rubr. de don. inter vir. & uxor. *& Bo. Curtid.* in tract. nobilitatis, in 38 privilegio (32). Tiraqueau n'a fait nulle réflexion sur ce que le mari d'Andromaque n'étoit pas servi le premier ; il a cru sans doute que cela prouveroit trop, & qu'il faloit écarter de la vue des Lecteurs une telle idée.

(32) Andr. Tiraquell. de Nobilit. Cap. XX, num. 104, pag. 78.

ANDROMAQUE, en Latin *Andromachus*. Je ne parlerai que de six hommes de ce nom. Le I ANDROMAQUE étoit de Sicile : il fut pere de l'Historien Timée, & fondateur de la ville de Tauromenium, aujourd'hui *Taormine*. C'étoit un homme de cœur, & fort opulent. Il rassembla (a) sur une éminence nommée *Taurus*, proche de Naxus, les habitans de cette ville, qui s'étoient sauvez lors que le tyran Denys la ruina. Il se maintint long-tems dans ce poste, & ce fut la raison pour laquelle il le nomma Tauromenium. Les fugitifs de Naxus prospérérent dans cette nouvelle demeure ; desorte qu'en peu de tems ce fut une ville considérable (b). Andromaque y reçut Timoleon, & voulut bien qu'il en fit sa place d'armes. Ce Général Corinthien ne venoit que pour délivrer la Sicile des tyrans dont elle étoit opprimée. Andromaque faisoit profession ouverte d'inimitié contre les tyrans, & il sollicitoit depuis long-tems les Corinthiens à se porter pour libérateurs de la Sicile. Ils convinrent donc aisément Timoleon & lui d'agir de concert pour le rétablissement de la liberté (c). Le II ANDROMAQUE servit sous Alexandre le Grand, & fut Gouverneur de Cœle-Syrie. Les Samaritains le brulérent vif ; mais Alexandre fit châtier selon leur mérite les auteurs de cette cruelle action (d). Je n'ai point trouvé d'autre Andromaque dans Quinte Curce, quoi que Mr. Moréri prétende y en avoir vu plusieurs. Le III ANDROMAQUE fut beau-frere de Seleucus Callinicus, Roi de Syrie, & eut un fils (e), qui s'empara des Provinces situées au deçà du mont Taurus, & qui se fit saluer Roi, au tems d'Antiochus le Grand. Cet Andromaque fut detenu prisonnier assez long-tems en Egypte. Les Rhodiens obtinrent sa liberté, non pas de Ptolomée Evergetes, comme on l'a dit dans le Suplément de Moréri ; mais de Ptolomée Philopator (A). Le IV ANDROMAQUE fut un traitre, qui fit savoir aux Parthes tous les desseins de Crassus, & qui, aiant été choisi pour guide, mena l'Armée Romaine dans des lieux où il n'étoit pas possible d'éviter qu'on ne la taillât en piéces. Voiez Plutarque, à la page 562 de la Vie de Crassus. Le V ANDROMAQUE étoit Médecin de Neron : j'en parle dans l'Article suivant. Le VI ANDROMAQUE est un Sophiste, qui enseignoit dans Nicomedie, sous le regne de Diocletien. C'est Suidas qui le dit.

(a) En la 105 Olympiade, l'an 398 de Rome 3950.

(b) Diodor. Siculus, Libr. XVI, pag. 411.

(c) Plutarch. in Timoleonte, pag. 240. Voiez aussi Diodore de Sicile, Libr. XVI.

(d) Curtius, Libr. IV, Cap. IX. Eusebius, ad Olympiadem 112.

(e) Il se nommoit ACHÆUS. Voiez son Article.

(A) *Les Rhodiens obtinrent sa liberté, non pas de Ptolomée Evergetes, mais de Ptolomée Philopator.*] La faute du Continuateur de Moréri est visible à quiconque fait réfléxion, que quand les Rhodiens obtinrent la liberté d'Andromaque, il y avoit deux ans que son fils avoit passé le Mont Taurus avec Seleucus Ceraunus, Roi de Syrie, pour faire la guerre à Attalus, Roi de Pergame. Or cette expédition fut faite la même année que Ptolomée Evergetes mourut, & que Ptolomée Philopator lui succéda (1). C'est donc Ptolomée Philopator, qui mit en liberté Andromaque, afin de favoriser les Rhodiens, qui vouloient ôter à la ville de Byzance la faveur d'Achée, & qui ne crurent pas que rien fut plus propre à leur procurer la bienveillance de ce Prince, que le présent qu'ils lui feroient de son pere. Voiez la Remarque (A) de l'Article ACHÆUS.

(1) Voiez Calvisius, ad ann. III Olympiadis 139.

ANDROMAQUE, natif de l'Ile de Crête, Médecin de l'Empereur Neron (a), s'est principalement immortalisé par l'antidote qu'il inventa, en mêlant des chairs de vipere au mithridat (b). Cet antidote fut nommé *theriace*, à cause de ce mélange, & nous l'apellons *thériaque*. Θηρίον signifie une Bête ; mais les Médecins entendent en particulier par Θηρία les Bêtes venimeuses (c). Cet antidote effaça le mithridat, qui avoit été jusques alors dans une très-grande estime (d). Andromaque fit la *Description* de son *antidote* en Vers élégiaques, & la dédia à Neron (e). Son fils, nommé ANDROMAQUE, fit la même *Description* en prose (f). Damocrates la fit en Vers iambiques, dans un Poëme qu'il composa sur les antidotes (g). Nous aprenons de Galien, qu'Andromaque le pere fit un Traité *de Medicamentis compositis ad adfectus externos* (h), & que c'étoit un homme docte & éloquent (i). Erotien lui dedia son Lexicon. Je suis surpris que Meursius ait oublié un si célébre Médecin, dans la Liste qu'il a donnée des Hommes illustres de l'Ile de Crête, au Livre IV de son Traité de cette Ile. Quelques-uns prétendent que ce Médecin a été un bon Astrologue (A).

(a) Galenus de Theriacâ, ad Pison.

(b) Vossius de Philos. Cap. XII, pag. 95.

(c) Vide Galen. de Theriac. ad Pamphil.

(d) Vossius de Philos. Cap. XII, pag. 95.

(e) Galenus, Libr. I, de Antidotis. Tzetzes, Chil. XII, n. 397, p. 224.

(f) Galenus, ibid.

(g) Idem, de Theriacâ, ad Pisonem.

(h) Apud Vossium, de Philosoph. pag. 96.

(i) Galen. de Antid. Libr. I, Cap. I.

(A) *On prétend que ce Médecin a été un bon Astrologue.*] Commençons par raporter les paroles de Vossius. *Circa Olympiadem CXI*, (l'Imprimeur a oublié un C, il faloit dire CCXI,) *ac deinceps, nempe extremis Neronis temporibus, & sub Vespasiano, magnum sibi decus hac scientiâ peperit Andromachus Cretensis, qui primus dicitur edidisse theoricas Planetarum.* Voila le Texte de Vossius, à la page 161 de son Livre de *Scientiis Mathematicis* ; & voici le Commentaire qu'il y ajoute : cette division est sa méthode ordinaire. *Consentiunt de eo Lucas Gauricus, & Christophorus Clavius, nisi quod Gauricus perperam* Andronicum *vocat qui Clavio rectius* Andromachus. *Illum vide in Calendario Ecclesiastico* (†), *hunc Commentario in Sphæram Joan de Sacrobosco* (‡). Je m'étonne que Vossius n'ait point dit s'il croioit ou non que cet Andromaque l'Astrologue fut le même que celui qui a inventé la theriaque. Le tems, où il le fait vivre, & la partie qu'il lui donne, conduisent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque. Je crois néanmoins que le silence de Vossius est un silence de précaution. Il ne voioit pas assez clair dans cette affaire ; il n'a osé rien dire, ni pour, ni contre. Moréri, bien plus hardi, a décidé qu'Andromaque le Médecin de Neron, & Andromaque l'Astrologue, le prémier qui ait écrit de la Théorie des Planetes, sont une seule & même personne. Je croirois facilement que l'Astrologie d'Andromaque est une chimere ; car Mr. Drelincourt, oracle que je ne consultois jamais sans avoir lieu d'admirer l'étendue & l'éxactitude de son érudition, eut la bonté de m'aprendre, avec plusieurs autres choses dont je me suis servi dans cet Article, que l'*Inventor theoricarum* de Clavius est une faute, laquelle on doit corriger par *Inventor theriacarum*. Les deux témoins de Vossius sont anéantis par là, pour ce qui concerne la theorie des Planetes : l'un ne parle que d'Andronicus ; & l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la thériaque. Nous avons ici un éxemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression & de copiste font commettre aux hommes doctes. Blancanus, sur la foi de Clavius, a mis Andromaque parmi les Mathématiciens : *Andromachus Cretensis, quem theoricarum inventorem facit Clavius* (1). Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de *theriacarum* en *theoricarum*, pour dire qu'Andromaque est le prémier qui ait écrit de la théorie des Planetes. Mr. Drelincourt fortifioit sa conjecture entre autres raisons par celle-ci ; c'est que l'épithete d'*Inventor* ne vaut rien avec la theorie des Planetes, qui étoit d'ailleurs connue avant l'Empire de Neron ; mais *Inventor* joint avec *theriacarum* va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourroit faire qu'une semblable méprise des Imprimeurs ou des Copistes eût érigé en Astrologue notre Andromaque entre les mains de Clavius, ou entre les mains de l'Auteur que Clavius a suivi, soit médiatement, soit immediatement. Pour l'Andronicus de Gauric, ou pour quelque nom semblable, on aura pu imprimer *Andromachus*. Sur cela, ceux qui auront su qu'un Andromachus de Créte a été Médecin de Neron, & inventeur de la thériaque, auront ajouté ces titres & ces éloges au mot *Andromachus*, en donnant la Liste des Astrologues.

(†) Folio 56 Edit. Venet. apud Juntas, ann. 1552.

(‡) Comment. in Cap. I, pag. 4.

(1) Blancan. in Mathematicor. Chronologiâ, pag. 50.

(a) Dans les Remarques de l'Article Tyrannion.

(b) Quem enim acurate diligentemque Aristotelicorum Librorum & judicio & repertorum ju-

ANDRONICUS, Philosophe Péripatéticien, nâtif de l'Ile de Rhodes, vint à Rome au tems de Pompée & de Ciceron (*A*), & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connoitre les Ecrits (*B*), après les avoir tirez de la confusion où ils étoient, & leur avoir donné un ordre plus methodique (*C*). La destinée de ces Ecrits avoit été fort singuliere, comme nous le dirons en un autre lieu (*a*). On ne sauroit bien représenter le grand service qui fut rendu alors par Andronicus à la secte des Péripatéticiens. Peut-être ne seroit-elle jamais devenue fort célebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des Oeuvres du fondateur. Ce soin procura beaucoup de gloire à Andronicus (*b*). Quelques Savans ne lui attribuent pas la *Paraphrase de la Morale d'Aristote* (*D*) : d'autres la lui attribuent, & pretendent qu'il a aussi composé le petit Livre des

dicaverit auctoritas. Boëtius, Proœmio Lib. I. de Interpretat.

(*A*) *Il vint à Rome au tems de Pompée & de Ciceron*] On peut recueillir cela de deux passages de Plutarque : l'un est dans la Vie de Sylla (1), l'autre dans la Vie de Lucullus (2). Celui de la Vie de Sylla nous aprend trois choses : 1, que Sylla fit porter d'Athenes à Rome la Bibliotheque d'Apellicon, où les Oeuvres d'Aristote se trouvoient pour la plupart ; 2, Que le Grammairien Tyrannion tira de la Bibliotheque de Sylla plusieurs Livres ; 3, Qu'Andronicus le Rhodien eut de ce Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. L'autre passage de Plutarque nous aprend que Tyrannion fut pris par Lucullus à la defaite de Mithridate, & que Murena l'aiant demandé à Lucullus l'affranchit. On sait d'ailleurs que ce Grammairien s'enrichit à Rome, & y amassa une nombreuse Bibliothéque. Il faut donc qu'Andronicus ait été à Rome au tems que je marque, puis qu'il retira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Nous verrons dans la Remarque (C), si le Pere Rapin a du dire qu'Andronicus ne vint à Rome qu'après la mort de Tyrannion.

(1) Pag. 468.

(2) Pag. 514.

(*B*) *Il fit connoitre les Ecrits d'Aristote.*] Cela supose qu'ils n'étoient pas connus à Rome : & j'ai raison de le suposer ; puis que Ciceron l'assure, & que Plutarque veut même qu'ils aient été peu connus aux Atheniens, lors que Sylla se saisit des Livres d'Apellicon (3). Le Pere Rapin a remarqué avant moi ce que je supose. *Ce fut cet Andronicus*, dit-il (4), *qui commença à faire connoitre Aristote dans Rome environ le tems que Ciceron s'élevoit par sa grande reputation aux premieres charges de la Republique . . . . Ciceron avoit apris en Grece ce que c'etoit qu'Aristote :* „ il connoissoit une „ partie de son merite, qui n'etoit pas encore fort connu à „ Rome, comme il paroit par la surprise de Trebatius, qui, „ étant venu rendre visite à Ciceron dans sa maison de „ Tusculum, & étant entré avec lui en sa Bibliotheque, „ tomba par hasard sur le Livre des Topiques d'Aristote, „ dont Ciceron avoit une copie. Trebatius lui demanda „ ce que c'etoit que ce Livre, & de quelle matiere il traitoit ; car quoi qu'il ne fut pas ignorant, il n'avoit pas „ toute fois encore entendu parler d'Aristote. Ciceron lui „ repondit qu'il ne devoit pas s'en etonner ; *car ce Philo-* „ *sophe n'etoit connu que de fort peu de gens* (5) ". Je ne saurois m'empecher de dire ici que cet agréable Ecrivain ne raporte pas exactement le passage de Ciceron. Aparemment il ne l'a point fait par megarde ; mais afin que sa narration fut moins chargée. C'est un inconvenient inseparable de ceux qui s'attachent à l'exactitude : ils ne sauroient eviter un detail qui fatigue le Lecteur. Or on aime mieux etre trompé par une narration coulante & serrée, que d'être ennuié par un discours trop éxact. Voici ce qu'il auroit falu dire, pour représenter en abrégé le passage de Ciceron dans son etat naturel. Trebatius, feuilletant dans la Bibliotheque de Ciceron tels Livres que bon lui sembloit, tomba sur les Topiques d'Aristote. Il fut frapé de ce Titre, & demanda tout aussitot à Ciceron ce que c'etoit que cet Ouvrage : &, dès qu'il l'eut su, il pria Ciceron de vouloir lui expliquer cette matiere. Ciceron aima mieux lui conseiller, ou d'étudier lui-même ce Livre, ou de se le faire expliquer par un habile Rhetoricien. Trebatius essaia l'une & l'autre de ces deux choses, sans nul succès : l'obscurité du Livre le rebuta. Le Rhetoricien lui dit qu'il ne connoissoit point Aristote. Ciceron n'en fut pas étonné, encore que cette ignorance ne lui parût pas digne d'excuse. Il falut donc, qu'à la priere de Trebatius, qui étoit un docte Jurisconsulte, il écrivit sur les Topiques d'Aristote (6). *Utrumque, ut à te audiebam, es expertus. Sed à libris te obscuritas rejecit. Rhetor autem ille, magnus ut opinor, Aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minime sum admiratus, eum Philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis Philosophis præter admodum paucos ignoretur. Quibus eo minus ignoscendum est, quod non modo rebus iis quæ ab illo dictæ & inventæ sunt allici debuerunt : sed dicendi quoque incredibili quadam cum copiâ, tum etiam suavitate* (7). Pour ne rien céler aux Lecteurs, je dois dire ici que Strabon donne à entendre que le Bibliothecaire de Sylla permit aux Libraires de faire des copies des Ouvrages d'Aristote ; mais qu'ils se servirent de Copistes ignorans, & qu'ils ne collationerent point (8) : cela fit que ces Ouvrages furent publiés avec mille fautes. On ne pourroit point refuter par là ce que j'ai dit : je puis répondre que l'Edition d'Andronicus étant plus correcte excita la curiosité des Savans, qui étoit demeurée assoupie pour des Editions pleines de desordre. Voiez la Note marginale (6).

(3) Οὕτω τότε τῶν ἀκριβῶς γνωριζομένων τοῖς πολλοῖς. Haud dum satis eo tempore noti. Plutarchus, in Sylla, pag. 468.

(4) Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 274.

(5) Le Pere Rapin cite en marge ce qui suit, Quod quidem minime sum admiratus, eum Philosophum Trebatio non esse cognitum, qui ab ipsis Philosophis, præter admodum paucos, ignoretur. Cicero Topicorum initio.

(6) Il le composa après la mort de Cesar, d'où l'on peut conclure que l'Edition même d'Andronicus ne rendit pas d'abord bien communs dans Rome les Livres d'Aristote.

(7) Cicero, init. Topicor.

(8) Strabo, Lib. XIII, pag. 419.

(*C*) *Il donna un ordre plus méthodique aux Ouvrages d'Aristote.*] Plutarque assure qu'Andronicus, aiant eu de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote & ceux de Theophraste, les publia, & y joignit des Indices : Παρ' αὐτοῦ τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων εἰς μέσον θεῖναι, καὶ ἀναγράψαι τοὺς νῦν φερομένους πίνακας (9). Amyot a rendu ainsi ce Grec, *Andronicus le Rhodien ayant par les mains de* Tyrannion *recouvré les Originaux, les mit en lumiere, & écrivit les sommaires que nous avons maintenant.* Il est bon de joindre à cela ce passage de Porphyre : Μιμησάμενος δ' Ἀπολλόδωρον τὸν Ἀθηναῖον, καὶ Ἀνδρόνικον τὸν Περιπατητικόν, ὧν ὁ μὲν Ἐπίχαρμον τὸν κωμῳδογράφον εἰς δέκα τόμους φέρων συνήγαγεν, ὁ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου τὰ βιβλία εἰς πραγματείας διεῖλε, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταὐτὸ συναγαγών, οὕτω δὴ καὶ ἐγὼ (10). *Imitatus Apollodorum Atheniensem & Andronicum Peripateticum, quorum ille Epicharmum Comicum in decem collegit tomos, iste vero Aristotelis & Theophrasti libros in tractatus distribuit proprias suppositiones in idem conducens ; sic & ego.* J'avoue que je n'entens pas trop bien la force de ces mots Grecs, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταὐτὸ συναγαγών. J'entens beaucoup moins cette Version, *proprias suppositiones in idem conducens* ; mais il me semble que l'un ou l'autre de ces deux sens peut passer. Porphyre veut nous aprendre, ou qu'Andronicus rassembla en un même corps tous les Traités qui apartenoient à une même matiere, ou qu'il joignit à chaque Traité un Sommaire convenable. Le prémier sens me paroit meilleur, & s'accorde mieux avec Plutarque, & avec la comparaison que Porphyre fait entre Andronicus & lui ; car Porphyre n'a fait autre chose que mettre des Titres aux Ecrits de son maître Plotin, & que les ranger sous certaines classes. Je n'ai point trouvé d'Auteur qui dise tout ce que j'ai lu dans le Pere Rapin ; &, comme il ne cite que Plotin, je ne sai s'il parle après quelque Livre que je n'ai pas consulté, ou s'il paraphrase Plotin & Plutarque. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit. Moreri n'a fait que le copier. *Après la mort de* Tyrannion, *Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, & connoissant fort bien le merite d'Aristote, parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traita avec les heritiers de Tyrannion de ses Ecrits, & les ayant en son pouvoir, il s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner, & à les reconnoitre, qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur, comme l'assure Porphyre dans la Vie de Plotin. Car non seulement il y retablit ce que s'y étoit gâté par la longueur du tems, & par la négligence de ceux qui avoient eu ces Ecrits entre les mains ; mais il les tira même de l'étrange confusion où il les avoit trouvez, & en fit faire des copies* (11). Le commencement de ce passage dement Plutarque, qui assure qu'Andronic tira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Plutarque, je l'avoue, n'est pas si exact qu'il faille se faire un scrupule de s'écarter de ses circonstances ; mais quand on n'a point d'Auteur qui assure que les heritiers de Tyrannion, & non pas Tyrannion lui-même, vendirent les Ecrits d'Aristote à Andronicus, je croi qu'on fait bien de suivre Plutarque, puis que les raisons chronologiques ne se declarent pas contre lui. Voiez les Remarques de l'Article TYRANNION. Quelqu'un a dit qu'Andronicus a été le dixieme successeur d'Aristote, & qu'il a fleuri en la 180 Olympiade (12).

(9) Plutarch. in Sylla, pag. 468.

(10) Porph. in Vitâ Plotini.

(11) Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 273, 274.

(12) Ammonius, apud Jonsium de Scriptor. Hist. Philosophiæ, pag. 60.

(*D*) *On ne lui attribue pas absolument la Paraphrase de la Morale d'Aristote.*] Daniel Heinsius, qui a traduit en Latin cette Paraphrase, fait connoitre assez clairement qu'il la croit de ce celebre Peripateticien. Il la publia en Grec & en Latin, à Leide, l'an 1607, *in* 4 : elle n'avoit jamais été imprimée, ni en Grec, ni en Latin. Il se glissa une infinité de fautes dans cette Edition, qui furent corrigées, du moins en partie, dans celle de l'an 1617, *in* 8. Heinsius a mis le nom d'Andronicus Rhodius à la tête de la seconde Edition. Il s'étoit contenté dans la prémiere de donner le Livre à un ancien Philosophe, excellent Péripatéticien. Il s'en tint à cette generalité. Une parenthese peut justifier Gabriel Naudé contre Mr. Placcius. *Cui se Danielis Heinsii . . . . diligentiâ socium non ita pridem adjunxit Andronicus Rhodius (aut potius Olympiodorus :) tamen enim appellationem in posteriori editione consultò fortius est, cum in priori ab eodem Heinsio facta Lugduni Batavorum sub anonymi nomine latens . . . fuisset . . . avide à cunctis receptus.* C'est Naudé, qui dit cela, dans sa *Bibliographie politique*, sur quoi Mr. Placcius fait cette Remarque, *Ubi lapsus memoriâ fit oportet quod de* Olympiodoro *memorat, cum eius nullam unquam in alterutrâ Editione mentionem* Heinsius *fecerit* (13). La parenthese montre qu'on a pu n'imputer à Heinsius que le titre d'*Andronicus Rhodius*. Meursius ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette Paraphrase, & le Traité περὶ παθῶν, que David Hoeschelius a publié sur deux Manuscrits : l'un, qu'il avoit reçu de Margunius ; l'autre, qu'André Schottus avoit envoié d'Espagne à Sylburgius (14). Vossius attribue ce dernier Livre à un Andronic beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet Article (15). Reinesius est du même avis que Meursius (16) ; mais Saumaise soutient hautement qu'Andronic de Rhodes n'est point l'Auteur de la Paraphrase que Daniel Heinsius a traduite. *C'est sans aucun jugement*, dit-il (17), *que ceux qui ont les prémiers publié cette Paraphrase l'ont attribuée à Andro-*

(13) Placcius, de Anonymis, pag. 22.

(14) Meursius, de Rhodo, Lib. II, Cap. V, pag. 88.

(15) Vossius, de Philosophiâ, Cap. V, pag. 36.

(16) Reinesius Epist. ad Rupertum, pag. 212.

(17) Salmasius in Præfat. & Simplic. pag. 227.

des Passions, que David Hoeschelius publia l'an 1593. Il est certain qu'Andronicus avoit publié quelque chose; car Aulugelle, faisant un chapitre (c) sur les deux especes de Leçons qu'Aristote faisoit à ses Ecoliers, donne mot à mot une Lettre qu'Alexandre écrivit à Aristote, & la Réponse d'Aristote; & nous aprend qu'il avoit trouvé ces deux Lettres dans un Ouvrage du Philosophe Andronicus. Personne ne sauroit dire si cet Ouvrage est la Paraphrase des Catégories, ou celle de la Physique. On sait bien qu'Andronicus a paraphrasé ces deux Traitez d'Aristote (E). Je ne croi pas qu'il ait été le maitre de Strabon (F).

(c) *C'est le V du XX Livre.*

dronicus : & il se moque de ce qu'ils s'étoient vantez d'avoir trouvé plusieurs bonnes preuves de ce fait dans les anciens Interprétes d'Aristote (18). Il montre que le veritable Andronicus explique autrement dans Aulugelle, que ne fait le Paraphraste, la difference qu'il y avoit entre les *ἐξωτερικὰ*, & les *ἀκροατικὰ* d'Aristote. Il s'étend beaucoup là-dessus. Il ajoute, qu'en plusieurs choses, le Paraphraste n'est point du sentiment d'Aristote (19). *In tam multis abit a mente Aristotelis, ut Andronici esse genuinum Opus soli possint credere qui nihil in litteris hìs vident.* Il ne sauroit croire qu'un aussi grand Philosophe qu'Andronicus eut voulu abuser de son loisir, jusques au point de paraphraser un Ouvrage qui est le plus clair du monde : *Quis credat tanti nominis Peripateticam otium suum occupasse in Ethicis Aristotelis Paraphrasi eluendandis, quo Libro nihil lucidius?* Cette derniere preuve me semble foible.

(18) Salmasius in Epictet. & Simplic. pag. 228.

(19) *Idem, ibid. pag. 241.*

(E) *Il a paraphrasé les Categories & la Physique d'Aristote.*] Simplicius le témoigne en divers endroits de ses Commentaires. Voiez François Patricius (20).

(F) *Je ne croi pas qu'il ait été le maitre de Strabon.*] Je ne sai si les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou quelques lignes, de la copie de Reinesius; ou si Reinesius est le veritable Auteur de ces paroles de la page 312 (21). *Amasia Magister* (Andronicus Rhodius) *Strabonis : lib. l. xiv.* C'est dire que Strabon, dans son XIV Livre, nous aprend qu'il fut disciple d'Andronicus Rhodius à Amasia. Je trouve bien qu'il fut disciple du Grammairien Aristodemus à Nyse (22), & du Philosophe Peripateticien Xenarque dans un autre lieu (23) : mais je suis fort trompé s'il dit autre chose d'Andronicus dans son XIV Livre, que de le compter entre les Hommes illustres de l'Ile de Rhodes (24); & j'oserois assurer qu'il ne dit en aucun lieu de ses Ouvrages, ni qu'il ait été disciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enseigné dans Amasia.

(20) Discussionum Peripateticar. Tom. I, Lib. IV, pag. 40, 41.

(21) *De ses Lettres à Rupert.*

(22) Strabo, *Lib. XIV, pag. 447.*

(23) *Idem, ibid. pag. 461.*

(24) *Idem, pag. 451.*

ANDRONICUS (MARCUS POMPILIUS) Syrien de nation, enseigna la Grammaire à Rome. S'attachant trop à étudier la Philosophie (A), il ne soutenoit pas avec la diligence nécessaire sa profession de Grammairien; de sorte que son Ecôle fut négligée. Quand il vit, qu'on lui préferoit, non seulement Antoine Gniphon, mais aussi d'autres Grammairiens inférieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir Ecôle, ni demeurer à Rome; il se retira à Cumes, & emploia son loisir à faire des Livres. Cette occupation ne le tira pas de la misere; il étoit si pauvre, qu'il fut obligé de vendre a un très-vil prix le meilleur de ses Ouvrages (B). On avoit suprimé cet Ouvrage; mais Orbilius le racheta, & le publia sous le nom de l'Auteur. Il s'en vanta pour le moins. Andronicus étoit de la secte d'Epicure, & vivoit au tems de Ciceron (a). Mr. Moréri a commis ici bien des fautes (C).

(a) *Ex Suetonio de illustribus Grammat. Cap. VIII.*

(A) *Il s'attacha trop à étudier la Philosophie.*] Les paroles de Suetone sont bien choisies. *Studio Epicureæ sectæ desidiosior in professione Grammatica habebatur, minusque idoneus ad tuendam scholam.* C'est une leçon à tous ceux qui veulent s'attirer un grand nombre de disciples. Il faut, ou qu'ils s'apliquent tout entiers à leur profession, ou que l'on ne sache pas qu'ils s'apliquent à d'autres choses. Un Humaniste, qui veut faire le Philosophe, qui est curieux d'experiences physiques, qui examine avec ardeur si Des Cartes a mieux réussi que Gassendi, court grand risque de voir deserter sa classe. Un Medecin fort attaché aux Medailles, aux Mathematiques, aux Généalogies, verra diminuer de jour en jour le nombre de ses malades. C'est pour cela que Mr. Spon fut bien aise d'aprendre au Public, que l'on se tromperoit fort, si l'on croioit que l'étude de l'Antiquariat fut sa principale affaire (1). Il éprouvoit que cette opinion lui faisoit grand tort, eu égard à la pratique de la Medecine. Il est même indubitable, qu'un Professeur, qu'on fait engagé à la composition de plusieurs Livres, ne passe pas pour être propre à faire de bons Ecoliers : on s'imagine qu'il n'en a pas le tems. C'est pourquoi, ceux qui chercheroient à s'enrichir par l'instruction de la jeunesse, feroient fort mal de s'engager à être Auteurs.

Avis à ceux qui exercent une certaine Profession.

(1) *Voiez la Lettre qu'il écrivit à l'Auteur des* Nouvelles de la République des Lettres, *au 1 de Janvier 1685, Article V.*

(B) *Il fut obligé de vendre à très-vil prix le meilleur de ses Ouvrages.*] Suetone le traite d'Opuscule. *Opusculum*, dit-il (2), *Annalium elenchorum.* Le Titre devoit donc être *Elenchi Annalium.* Il y a de bons Manuscrits de Suetone, qui ont cette leçon, *Opusculum suum Annalium Ennii elenchorum* (3). Achille Statius (4), & Vossius (5), se déclarent pour cette leçon, & ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise, on peut conoitre qu'Andronicus avoit censuré quelque Annaliste.

(2) Sueton. de illustr. Grammat. Cap. VIII.

(3) *Vide* Casaubonum in hunc Suetonii locum.

(4) *In* Sueton. *ibidem.*

(5) *De Histor. Latin. pag. 47.*

(C) *Mr. Moréri a commis ici bien des fautes.*] I. Il a dit *Pompinius*, au lieu de *Pompilius.* II. Il avance faussement qu'Andronicus *avoit été Precepteur de Jules César; & que Ciceron, étant déja Préteur, se faisoit un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs.* III. Il traduit *Annalium Elenchi*, par *des Annales disposées en tables.* IV. Il dit que *quelques-uns ont attribué ces tables à Ennius.* C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen Libris est* Annalium Ennii elenchorum. V. Il énerve le raisonnement de Suetone. Cet Historien avoit touché deux circonstances, qui prouvoient merveilleusement la pauvreté d'Andronicus : l'une étoit prise de l'importance de ce qui fut vendu; c'étoit le principal Ouvrage de l'Auteur : l'autre étoit tirée du vil prix que cet Ouvrage fut vendu. Mr. Moréri croioit tout dire par ces paroles : *Il étoit si pauvre, qu'il fut contraint, pour subsister, de vendre un petit Traité qu'il avoit composé.* Comment ne voioit-il pas qu'il ôtoit presque toute la force à la preuve de l'Historien Latin? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venue sa seconde faute, qui comprend deux ou trois insignes faussetez. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissoit de prouver qu'Andronicus avoit vécu au tems de Sisenna, de Quadrigarius, & de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon & Andronicus ont vécu en même tems, & que ce Gniphon, au raport de Suetone, enseignoit dans la maison de Jules César, & eut Ciceron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules César, lors que Jules César n'étoit encore qu'un enfant : Ciceron, déja Preteur, l'alloit entendre. Voilà deux circonstances de tems, que Vossius emprunte de Suetone, pour établir l'âge de Pompilius Andronicus, en y joignant cet autre fait attesté par Suetone; c'est qu'Andronicus & Gniphon tinrent Ecôle en même tems. Monsieur Moréri s'est égaré au milieu du plus beau chemin : il a entendu d'Andronicus ce que Vossius disoit de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir Ecole dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être Precepteur de son fils.

ANDRONICUS de Thessalonique, fut un des Grecs fugitifs, qui portérent l'érudition en Occident au XV siécle. Il passoit pour le meilleur Professeur après Theodore Gaza, & peut-être même qu'il le surpassoit dans l'intelligence de la langue Greque; car il avoit lu tous les Auteurs qui avoient écrit en cette langue, & il entendoit fort bien la Philosophie d'Aristote. Il enseigna dans Rome, & il y étoit logé chez le Cardinal Bessarion. Les gages qu'on lui donnoit furent si petits, que la misere l'obligea à sortir de Rome. Il s'en alla à Florence : il y fut Professeur assez long-tems, & s'attira un grand nombre d'auditeurs; mais comme il espéroit de trouver en France une meilleure fortune, il s'y transporta, & y mourut peu après dans un âge très-avancé. Il prononçoit mal, & il ne se méloit d'autre chose que de ses etudes (a). Platine lui donne l'éloge d'avoir très-bien lu & le Grec & le Latin (b). On verra dans mes Remarques une méprise de Gabriel Naudé (A). Il

(a) *Græci & Latina lingua apprime eruditus.* Platina, in Panegyric. Bessarionis.

(b) *Tiré de* Volaterran, *Lib. XXI, pag. 771.*

(A) *Voici une méprise de Gabriel Naudé au sujet d'Andronic.*] Aiant dit qu'un Hermonyme de Sparte enseigna dans Paris, il ajoûte, *après cela, il y en vint encore un autre, nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arriverent pendant le regne de Louis XI* (1). Il est visible qu'il confond Andronic de Thessalonique avec celui dont je parle dans l'Article suivant. Moréri a commis la même faute; &, aiant voulu se servir de distinction, il s'est encore plus embrouillé. Il veut que son *Tranquillus Andronic*, Professeur en langue Greque à Paris, ne soit pas celui qui *avoit beaucoup de part en l'amitié du Cardinal Bessarion*; &, néanmoins, c'est une chose certaine, que le

(1) Naudé, Addit. à l'Histoir. de Louis XI, pag. 557.

 client

Il y avoit en même tems un autre ANDRONIC, qui enseignoit à Boulogne, & qui étoit de Constantinople (*B*).

client de ce Cardinal ne differe point de celui qui fut Professeur à Paris. Il ne faloit pas le nommer *Calixte Andronic*, comme a fait Monsr. Moreri; mais *Andronic Calliste*. Considerez ces paroles, qui nous aprenent qu'il étoit parent du fameux Theodore Gaza. *Gaudeo equidem plurimum*, c'est Philelphe qui parle, dans une Lettre qu'il écrivit de Milan à ce Theodore, le 21 de Janvier 1469, *eruditissimum virum mihique amicissimum Andronicum Kallistum necessarium tuum apud vos agere, id est in Musarum & sapientiæ domicilio, quem ut verbis meis salutare jubeas abs te peto, meque τοῖς ἑαυτοῦ Βυζαντίων τὸν ἀρετῶν commenda* (2). Cet Andronic Calliste étoit Peripateticien, & a fait un Livre *de Physica Scientia & Fortuna*, une Monodie *de miserâ Constantinopoli*, & quelques autres Traitez, dont le Pere Labbe fait mention (3). Encore un coup, Mr. Moreri ne devoit pas le distinguer de celui qui enseigna dans Paris, ni dire de celui-ci qu'il fut Professeur à Bâle. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle met Antonicus au nombre des Savans Grecs, qui passerent en Italie *sur le milieu du quatorzieme siecle* (4). Il a sans doute voulu dire Andronicus, & il a mis *quatorziéme* au lieu de *quinziéme*.

(*B*) *Il y avoit en même tems un autre* ANDRONIC, *qui enseignoit à Boulogne, & qui étoit de Constantinople.*] Philelphe en parle avec éloge dans plusieurs de ses Lettres. Cet endroit, tiré de la premiere du XXIV Livre, datée du dernier d'Octobre 1464, suffira: *Quare non possum vos omnes qui Bononiæ agitis non mirari plurimum, quod cum vobis viri doctissimi eruditi copia data sit ad Græcam disciplinam penitus consequendam, malitis indocti esse quam docti. Nunquam equidem discendi gratiâ trajecissem in Græciam Constantinopolim, qua in urbe septennium egi, si istiusmodi mihi Andronicus Byzantium esset oblatus.*

(2) Philelph. Epist. Libr. XXIX. Voiez aussi un endroit du Livre XVI & un autre du XVII. Ces passages m'ont été indiquez par Mr. de la Monnoie.

(3) Dans sa Bibliotheca nova Manuscriptorum. Je tiens ceci de Mr. de la Monnoie, comme aussi ce qui est contenu dans la Remarque suivante.

(4) Athen. ancienne & nouvel. pag. 230 de la 3 Edition de Paris, en 1676.

ANDRONICUS (TRANQUILLUS) né en Dalmatie, vers la fin du XV siécle, travailloit à un Ouvrage qu'il faisoit espérer au public (*A*). Il enseigna dans l'Académie de Leipsic, en même tems que Mosellan (*B*). Nos Remarques feront voir qu'il a publié quelque chose (*a*). Erasme lui écrivit une Lettre, qui est la X du IV Livre.

(a) Voiez la Remarque (B).

(*A*) *Il travailloit à un Ouvrage qu'il faisoit espérer au public.*] Paul Jove, aiant raporté que le triste état où les Turcs avoient reduit la Dalmatie ne permettoit point qu'on y cultivât l'étude des belles Lettres, & qu'ainsi le recueil de ses éloges ne comprendroit point de gens de ce païs-là, ajoûte, *à moins que Tranquillus Andronicus ne fasse connoître le mérite de ses compatriotes*. Raportons les paroles mêmes de Paul Jove. *Sic ut nemo dignus elogio compareat, nisi in lucem studiosè producat cives suos Tranquillus Andronicus præclarus Ciceronis æmulator, dum gravissimarum actionum ac Othomanicæ legationis, obscurorumque nobis itinerum Commentaria perscribit* (1). Ce passage insinue qu'Andronicus avoit fait le voiage de Constantinople, ou comme Envoié, ou à la suite d'un Ambassadeur. Konig n'use pas de tant de réserves; il décide qu'Andronicus fut Deputé en Turquie, & fit un Livre sur sa Négociation: *Legationem ad Turcam obiit, eamque suis Commentariis illustravit*. On ne sauroit trop souvent fronder les Auteurs qui amplifient ce qu'ils citent. Paul Jove ne parle que d'un Ouvrage, auquel Andronicus travailloit. Konig convertit cela en un Livre donné au public.

(*B*) *Il enseigna à Leipsic, en même tems que Mosellan.*] C'est de Simler que je sai cela: *Hic*, dit-il (2), *literas docuit Lipsiæ, Pet. Mosellani tempore*. Il le nomme *Tranquillus Parthenius Andronicus Dalmata*, & lui donne une *Harangue* imprimée à Augsbourg, l'an 1518, & à Vienne, l'an 1541. Le sujet de cette Harangue est d'exhorter tous les Princes d'Allemagne à *la guerre contre les Turcs*. On a une autre Harangue de lui *de Laudibus Eloquentiæ*, & quelques *Vers Latins* (3). Les Suplemens de Du Verdier nous donnent un *Dialogue* du même Auteur. Il a pour titre *Sylla*: les interlocuteurs sont Cesar, Sylla, Pompée, Minos: il est imprimé à Leipsic in 8 (4): l'année de l'impression n'est point marquée dans ces Suplémens de Du Verdier.

(1) Jovius, in Elogiis, pag. 299.

(2) Epitom. Biblioth. Gesneri, pag. 806.

(3) Idem, ibid.

(4) Idem, ibid.

ANGIOLELLO (JEAN MARIE) nâtif de Vicenze, a composé en Italien & en Turc une *Histoire de Mahomet II*, laquelle il lui dédia. Elle fut agréablement reçue par ce fier Sultan, qui, outre les caresses qu'il fit à Angiolello, lui donna des marques de sa libéralité. L'Auteur avoit été témoin oculaire de ce qu'il raportoit; car étant un des esclaves du jeune Sultan Mustapha, il le suivit à l'expédition de Perse, l'an 1473. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en personne avec près de deux cens mille combatans dans les Etats d'Ussun-Cassan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello, qui connoissoit sans doute la fierté de cet Empereur Turc, ait osé redire les paroles outrageantes qu'Ussun-Cassan emploia pour lui reprocher une naissance illegitime, lors que d'une hauteur, qui étoit au bord de l'Euphrate, il eut découvert l'Armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toujours que l'Histoire eût immortalisé cette injure; car les Princes ne savent pas tout ce qui est dans les Livres qu'on leur dédie. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien récompensé (*a*). Ceux qui le font fleurir en 1524 (*b*), le prennent un peu trop sur son arriere-saison; mais ce qu'ils ajoutent, qu'il a composé la Vie d'Ussun-Cassan, est plus juste. On imprima à Venise, l'an 1553, un Ouvrage de Giov. Mario Aogiolello *della Vita & Fatti di Re di Persia* (*c*), & l'on voit dans la Bibliothéque de Mr. de Thou (*d*), *Relatione della Vita e de' Fatti del Signor Ussuncassan*, par nôtre Angiolello. On a oublié de marquer l'année & le lieu de l'impression.

(a) Voiez l'Histoire de Mahomet II, par Guillet, Tom. II, pag. 210, 212, 234.

(b) Konig. Biblioth. vet. & nova, voce Angelellus.

(c) Voiez le Catalogue d'Oxford.

(d) Prémiere Partie du Catalogue, pag. 410.

ANGLUS (THOMAS) Prêtre Anglois, ne s'est pas moins fait conoître par la singularité de ses opinions, que par la multitude de ses petits Livres, dans le XVII siécle. Il étoit d'une fort bonne maison, & il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages (*A*). Il a porté plusieurs noms (*B*); & il y a peu de païs en Europe, où il n'ait fait du séjour. Il fut Principal de College à Lisbonne, & Sous-principal à Doüai (*a*). Rome & Paris lui ont fourni de longues stations. Il a été long-tems domestique du Chevalier Digbi, & il a témoigné publiquement qu'il avoit une estime très-particuliere pour les opinions de ce Gentilhomme (*C*). Il se pi-qua

(a) Voiez le Livre intitulé Statera appensa, &c. pag. 30.

(*A*) *Il étoit de bonne maison, & il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages.*] Par exemple, ses trois Dialogues *de Mundo*, imprimez à Paris, en 1642, contiennent au titre, *Authore* Thoma Anglo, *è generosa Albiorum in Oriente Trinobantum prosapiâ oriundo*.

(*B*) *Il a porté plusieurs noms.*] Voici ce que Mr. Baillet remarque sur ce sujet. Mr. Digby „ avoit près de lui „ le fameux Thomas *Anglus*, Gentilhomme Anglois, Prê„ tre Catholique, d'une des plus anciennes maisons d'An„ gleterre, revetu d'un extérieur Hibernois, vivant dans „ une grande mais volontaire pauvreté. Son vrai surnom „ étoit *White*, qu'il avoit coutume de déguiser, tantôt en „ *Candidus*, tantôt en *Albius* (*), quelquefois en *Blanchi*, „ quelquefois en *Richworth*; mais il n'étoit presque connu „ en France que sous le nom de Thomas Anglus.... „ Mr. Des Cartes l'apelloit ordinairement Mr. *Vitus* (1)". On voit au bas de plusieurs Epitres dedicatoires de Thomas Anglus, *Thomas ex Albiis*.

(*C*) *Il avoit une estime particuliere pour les opinions de Digbi.*] Voici le titre d'un de ses Livres, imprimé à Lion, en 1646. *Institutionum Peripateticarum ad mentem summi viri clarissimique Philosophi* KENELMI EQUITIS DIGBÆI. La Preface donne la raison de ce titre en cette maniere: *Quod ad mentem summi viri & clarissimi Philosophi Kenelmi Equitis Digbæi scriptas pronunciem, inde est quod cum in inveniendo illo de animæ immortalitate libro totam naturæ compositionem à prima corporis euatione usque ad invisibiles animæ spirituales articulos dissecuerit, & in omnium oculos intulerit, alia quam ipse præcesserat incedere via nec volui neque potui. Quicquid itaque de illo subjecto vides, inde translatum est.* Il ne se contenta pas de lui faire hommage de ses doctrines philosophiques: il voulut de plus relever de lui en qualité de Théologien, & cela par raport aux plus sublimes mysteres; témoin le Livre qui a pour titre: *Quæstio Theologica, quomodo secundum principia Peripateticæ Digbæanæ sive secundum rationem & abstrahendo quantum materia patitur, ab authoritate*, humani arbitrii libertas *sit explicanda, & cum* gratia efficaci *conciliandu* (2). Il fit imprimer l'an 1652 ses *Institutiones Theologicæ, super fundamentis in Peripateticâ* Digbæana jactis, extructæ.

(*) Albius étoit synonyme, à cause d'Albion & d'Albus.

(1) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. II, pag. 245, à l'an 1644.

(2) C'est un in 12. le lieu & l'année de l'impression n'y paroissent point. On voit par la Preface que l'Auteur étoit deja vieux.

qui de persévérer dans le Péripatétisme, & de résister aux lumieres que Mr. Des Cartes voulut lui donner (*D*). Il pretendit même faire servir les principes d'Aristote à l'éclaircissement des plus impénétrables mysteres de la Religion; &, dans cette vue, il se mêla de manier les matieres de la liberté, & de la grace. Il s'y embarrassa; &, pour avoir donné trop l'essor à ses pensées particulieres, il ne plut, ni aux Molinistes, ni aux Jansenistes. Il avoit l'esprit assez pénétrant, & assez vaste; mais il n'étoit pas heureux à discerner les idées qui méritoient de servir de regle & de fondement, ni à développer les matieres (*a*). C'étoit un Philosophe & un Théologien *Hétéroclite*. Quelques-uns de ses Ouvrages ont été flêtris à Rome par la Congrégation de l'*Index*, & en d'autres lieux par les Censures des Académies (*E*). Il eut un sentiment fort particulier sur l'état des ames séparées du corps, & sur la facilité d'aquerir le Paradis. Je ne sai pas bien en quelle année il est mort: il ne l'étoit pas, lors que Charles II fut rétabli sur le trône d'Angleterre. J'ai vu des Livres de sa façon, composez depuis le mariage de ce Prince avec l'Infante de Portugal. Il ne fut point ami des Jésuites, & il n'auroit pas été fâché qu'ils l'eussent jugé digne de leur colere (*F*). J'ai ouï dire, qu'au commencement des troubles qui s'élevérent entre Charles I & le Parlement, il écrivit en Anglois pour soutenir avec l'Eglise Anglicane le sentiment de l'obéïssance passive.


(*a*) *Voiez*, *quant à son obscurité*, *la Remarque* (*D*).

(*D*) *Il résista aux lumieres que Mr. Des Cartes voulut lui donner.*] Je recours encore à Mr. Baillet. Thomas Anglus, dit-il, (3) „ étoit un Péripatéticien encore plus extraordinaire que Mr. le Chevalier d'Igby, & il le surpassoit assurement pour l'obscurité de ses conceptions, & pour l'incompréhensibilité de ses pensées. Il étoit du reste l'un des Philosophes les plus subtils de son tems, & il s'étoit affranchi de l'assujettissement de la Scholastique, qui retient la plûpart des Péripatéticiens. Mr. Des Cartes ... avoit conçu de l'estime pour lui, sur les témoignages avantageux que Mr. le Chevalier d'Igby lui en avoit rendus. Il souffrit volontiers que Thomas Anglus lui fit des objections. La nature de ses objections, & la haute idée que Mr. d'Igby lui avoit donnée de son esprit, lui firent espérer de le voir bientôt rangé parmi les sectateurs de sa Philosophie; mais l'événement fit voir qu'il presumoit un peu trop de la docilité de Thomas Anglus. Celui-ci se laissa brouiller la cervelle dans les questions épineuses de la prédestination, de la liberté, & de la grace, qui commençoient à troubler les Facultez Theologiques de Louvain & de Paris. Persuadé que Mr. Des Cartes n'étoit point apellé de Dieu pour lui donner les solutions nécessaires à ces difficultez toutes surnaturelles, il aima mieux recourir aux lumieres d'Aristote, pour percer ces tenebres mystérieuses. Ce qu'il en a écrit avec cette assistance ne ressemble point mal à des oracles pour l'obscurité; & c'est peut-être ce qui l'a rendu inintelligible à Messieurs de la Congrégation Romaine de l'*Index* (†), & qui l'a fait regarder par les Jésuites comme un Theologien sauvage (‡). „ Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce qu'il répondoit à ceux qui l'accusoient d'obscurité: sa réponse peut servir à nous faire mieux conoître le caractere de son génie. *Je me piquë de la briéveté, qui convient aux Maîtres & aux distributeurs des Sciences*, disoit-il (4). *Les Theologiens sont cause que mes Ecrits demeurent obscurs; car ils évitent de me donner l'occasion de m'expliquer: enfin, ou les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas; s'ils m'entendent, & s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur est facile de me réfuter; s'ils ne m'entendent pas, c'est à tort qu'ils crïaillent contre ma doctrine.* Cela sent son homme qui ne cherche qu'à faire parler de soi, & qui est marri de n'avoir pas assez d'adversaires pour attirer sur sa personne les yeux & l'attention du public. *Referunt aliqui hominem quod evidentiam jactet, cùm tamen perobscurè ipsum scribere, quotquot eum legant, querantur. Respondet ille, se brevitati scientiarum traditoribus aptæ studere; Theologos in causa esse quod obscura maneant ipsius scripta, dum sese explicandi ansam præbere refugiunt. Addit vel doctos eum intelligere posse; unde &, si errores scribat, ipsum confutare in proclivi est; vel non intelligere, & sic neque debere ipsi occlamitare; cum pessimus sit animi morbus calumniari quod nescis.* Il y a quelque chose de sophistique dans ce dilemme.

(3) Baillet, Vie de Des Cartes, *Tom. II*, *pag.* 241.

(†) Decret. sacr. Congr. Collect.

(‡) Labbeus *dictus* Theologaster.

(4) *Præfat.* Staterae oppensa.

(*E*) *Quelques-uns de ses Ouvrages ont été flêtris par la Congrégation de l'*Index, *& par les Censures de diverses Académies.*] Le Decret de cette Congrégation du 10 Juin 1658 condamna ces IV Traités de Thomas Anglus, *Institutiones Peripateticæ*; *Appendix Theologica de origine mundi*; *Tabula suffragialis de terminandis fidei litibus ab Ecclesia Catholica fixa*; *Tessera Romanæ evulgatio*. Les deux dernieres Pieces furent publiées contre le fameux Pere Macedo, qui, dans les guerres de plume, a été un véritable chercheur d'occasions, un Chevalier errant toujours prêt à rompre une lance. Il attaqua Thomas Anglus (5); mais au lieu de repliquer au *Tabula suffragialis*, & au *Tessera Romanæ evulgatio*, qu'on avoit opposé à son attaque, il recourut à des intrigues, qui firent condamner ces Pieces par la Congrégation de l'*Index* (6). Les Docteurs de Douai censurérent vingt-deux Propositions extraites des *Instructions sacrées* de Thomas Anglus. Il opposa à leur censure une *Supplicatio postulativa justitiæ*, où il se plaignit qu'ils se fussent contentez d'une censure très-vague, accompagnée d'un *respectivè*, sans qualifier chaque Proposition en particulier (7). Il leur montre que c'est agir en Theologiens prevaricateurs. Et, en effet, ne jette-t-on point par là tous les simples dans le péril de se tromper, & de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en général, sur trente Propositions, qu'elles sont respectivement temeraires, dangereuses, hérétiques, où sera l'homme que vous n'exposiez à prendre pour hérétique ce qui n'est que téméraire, ou pour téméraire seulement ce qui est hérésie en toute rigueur? Cette réfléxion aura plus de force, si je l'emprunte de la Lettre d'un Anonyme, qui paroît homme d'esprit & de jugement. Voici donc comme il parle *sur le Décret de l'Inquisition du 7 Décembre 1690 contre trente & une Propositions.* „ Je ne sai, Monsieur, dit le Prélat, en s'adressant au Docteur, si vous avez bien compris toute l'addresse & tout l'artifice de la Censure. Vous sçavez la maniere dont ces Messieurs ont accoutumé de qualifier les Propositions, non en leur donnant à chacune en particulier leur note & leur qualité, soit de scandaleuse, ou d'erronée, ou autre; mais en mettant d'abord de suite toutes les Propositions, y en eût-il 500: & après, sous ces Propositions en bloc & en tas, toutes les qualifications qu'il leur plait de leur donner, en y ajoûtant un *respectivè* au bout. De sorte que c'est aux Theologiens particuliers à deviner quelles de ces Propositions sont condamnées seulement comme scandaleuses, & quelles le sont comme heretiques, ou d'une autre maniere (8)." Dans la page suivante, on introduit un Conseiller au Parlement, qui s'exprime ainsi: „ Sur tout, nous croirions nous moquer de la justice, & nous exposer à la risée & à l'indignation publique, si nous mettions dans nos Arrests, d'une part toutes les pretentions des parties & tous les chefs d'un procès, & de l'autre, confusement & en un tas toutes les décisions differentes avec un *respectivè* qui rendroit l'Arrest inintelligible, & seroit une source de mille procès éternels „. Voiez les Réfléxions qu'a faites sur ce même Décret d'Alexandre VIII l'Auteur des Difficultez proposées à Mr. Steyaert (9). Je reviens à Thomas Anglus. Il forma plusieurs doutes sur chaque Censure des Théologiens de Douai; & prétendit, que si l'on n'y satisfaisoit pas, on couvriroit de confusion l'Académie, & on le combleroit de gloire (10). Lors que la cabale a plus de part que la raison aux Censures d'un Ouvrage, le particulier censuré ne manque gueres de confondre ses Censeurs. On n'a qu'à se souvenir de la Lettre que Mr. Arnauld écrivit en 1683 à l'Université de Douai.

(5) *Il publia, en* 1650, Sonum lituì, adversus Sonum tubæ. *Thomas Anglus avoit publié, en* 1653, Sonum buccinæ, cum Appendice adversus mentem divinitus inspiratam Innocentio X.

(6) *Voiez la Preface du Livre intitulé* Statera oppensa quoad Libitus asserendæ facultatem, *imprimé à Londres, en* 1660, *in* 12.

(7) *Voiez la même Preface.*

REFLEXION sur les Censures des Propositions extraites d'un Livre.

(8) Lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome, *pag.* 20. *La lettre de mon Prélat porte* Jointe la Copie imprimée à Thoulouse, 1691.

(9) Diffic. à Steyaert, *IX Part. pag.* 240.

(10) *Præfat.* Staterae, &c. *Voiez la Citation* (4).

Je n'ai pas encore dit tout ce que je sai des Censures qui tombérent sur les Livres de Thomas Anglus. Dès que sa *Statera Morum* eut paru, l'Archevêque de Malines, & l'Evêque d'Anvers, en firent des plaintes à l'Internonce de Bruxelles. Il y eut un important, qui passa en Angleterre, pour extorquer des signatures contre la doctrine de cet Auteur (11); & il paroît que l'Evêque de Chalcedoine desaprouva le Traité *de medio Animarum statu*, & qu'on fit courir le bruit qu'il l'avoit censuré publiquement (12).

Le Pere Baron observe que le *Sonitus buccinæ* fut censuré, & que l'Auteur y soutient que l'Eglise n'a pas le pouvoir de définir; mais seulement de témoigner sur la tradition (13).

(*F*) *Il n'auroit pas été fâché que les Jésuites l'eussent jugé digne de leur colere.*] Cela paroît par la Preface que j'ai tant de fois citée (14). L'Auteur de cette Preface, & du Livre qui la suit, n'est peut-être pas different de Thomas Anglus. Il écrivit peut-être lui-même contre sa *Statera Morum*, tant pour avoir lieu d'éclaircir des difficultez, que pour engager le public à prendre garde à un Livre qui couroit risque de n'être point demêlé de la foule des Livres nouveaux. En tout cas, l'Auteur de cette Préface n'est pas un homme qui paroisse mal instruit des pensées de Thomas Anglus, ni mal intentionné contre lui. Or voici ce qu'il dit touchant les Jésuites: *Introbuerant sæpiusculè rumores comminatam esse doctam illam Societatem se contra D. Albii Opera stricturam calamum. Hoc idem ab iis maximè exspectabant omnes, ut quos præcipuè ac penè unicè Scriptis suis lacessiverat. Attamen, sive ex motivis prudentialibus suppressi sint Libri illi jam scripti, sive nulli omnino scripti fuerint, nihil dum editum est. Hic triumphat maximè D. Albius, & causam suam hoc discursu tueri solet: Minas illas quas intentabant, clamores quibus ipsi passim obstrepebant, manifesta esse indicia non defuisse voluntatem illum confutandi; Neque eo genio esse PP. Societatis ut quicquam famâ sua charius habeant; unde evidenter constare solam iis defuisse potentiam, postquam ad tam insignem ignominiam propellendam adeò tardi extiterint.* Vous voiez là un homme, qui, n'aiant pu avoir la gloire d'être commis avec les Jésuites, se prévaut de leur silence, & se dédommage en l'imputant à leur foiblesse, & non pas à leur insensibilité.

(11) *Prefat.* Præfat. Staterae.

(12) *Voiez l'Epître dedicatoire du Livre de* Thomas Anglus, *intitulé* Vélificationis de medio Animarum statu ratio, *imprimé l'an* 1653.

(13) Baro, Apologiæ *Libro IV*, *pag.* 140.

(14) *Præfat.* Staterae oppensæ, &c. *Voiez la Citation* (4).

ANI-

ANICIUS, famille Romaine. Elle a été plus illustre sous les Empereurs Chrétiens, qu'au tems de la République, quoi qu'elle ait produit des Consuls, avant que Jules Cesar fût au monde. On voit dans Pline un Q. ANICIUS PRÆNESTINUS, qui fut créé Edile Curule dans le V siécle de Rome (*a*). L. ANICIUS GALLUS fut Préteur au siecle suivant, savoir l'an 585, & commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur, qu'il ne mit qu'un mois à la conquerir (*A*), & à faire prisonnier le Roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année suivante (*b*). L'un des Consuls de l'an 593 avoit nom L. ANICIUS GALLUS. Je ne trouve sous les prémiers Empereurs, qu'ANICIUS CEREALIS, qui étoit Consul désigné l'an de Rome 818 (*c*). Il se trouva enveloppé dans un complot contre Néron, & il se tua lui-même, l'an de Rome 819. Il fut d'autant moins regretté, qu'on se souvenoit qu'il avoit révélé à Caligula une conspiration qui se tramoit contre sa vie (*d*). Les Consulats furent fréquens dans cette famille, depuis le regne de Dioclétien; & l'on n'avoit jamais vu deux freres exercer le Consulat ensemble, avant l'année de Jésus-Christ 395, que Probinus & Olybrius furent Consuls. Ils étoient fils de Probus, dont nous parlerons en son lieu, & ils descendoient d'ANICIUS le prémier grand Seigneur de Rome qui embrassa le Christianisme (*B*). Les biens immenses de cette Maison l'exposoient à la médisance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les Bénédictins prétendent que le Fondateur de leur Ordre étoit de la famille des Anicius; & l'on a vu des Livres où ils ont taché de montrer que l'auguste Maison d'Autriche en est aussi descendue. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son Livre est intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé: il est seulement en manuscrit dans la Bibliothéque de l'Empereur (*e*). Nous toucherons quelque chose d'assez curieux concernant le sujet de cet Ouvrage (*C*).

(*a*) Plinius, *Lib. XXXIII, Cap. I.*

(*b*) Voiez Sigonius, de Fastis Roman.

(*c*) Tacitus, Annalium *Lib. XV, Cap. LXXIV.*

(*d*) *Idem, Lib. XVI, Cap. XVII.*

(*e*) Lambecius, Commentar. Biblioth. Vindobon. *Tom. I,* num. 50.

(*A*) *Il ne mit qu'un mois à conquérir l'Illyrie.*] Il n'étoit encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plutôt apris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il falut dans celle-ci prendre la tres-forte place de Scodra. Le bon succès fut si entier, que le Prince qu'on avoit à combattre tomba avec sa mere, sa femme, ses enfans, son frere, & tous les principaux de son Etat, entre les mains d'Anicius, & qu'on fit un butin tres-considérable. Voici comment Tite Live en parle: *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecto nuncium victoriæ Perpennam Romam misit, & post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre aliisque principibus Illyriorum. Hoc unum bellum prius perpetratum quam cœptum Romæ auditum est* (1). *Hoc bellum*, dit Florus (2), *ante finitum est, quam geri Romæ nuntiaretur.* Ces prisonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe: les richesses, & les dépouilles transportées d'Illyrie, & les libéralitez qu'on fit aux soldats, le rendirent très-considérable. Le General reçut plus de louanges de son armée, que Paul Emile, qui avoit triomphé peu auparavant, n'en avoit reçu de la sienne. *Lætior hunc triumphum est secutus miles, multisque dux ipse carminibus celebratus* (3). Mr. Lloyd observe que le Consul de l'an 593 est le fils du vainqueur de Gentius; mais il ne cite personne.

(1) Livius, *Lib. XLIV, Cap. XXXII.*

(2) Florus, *Lib. II, Cap. XIII.*

(3) Livius, *Lib. XLV, Cap. XLIII.*

(*B*) *Un* ANICIUS *fut le premier grand Seigneur Romain qui embrassa le Christianisme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence:

Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis
Inlustrasse caput (4).

(4) Prudent. in Symm. *Lib. I, v.* 552.

Baronius conjecture que ce Poëte a voulu parler d'Anicius Julianus, qui fut Consul l'an 322. Lloyd, beaucoup plus décisif, assure, sans rien citer, qu'Anicius Julianus fut le premier Senateur Romain, qui embrassa l'Evangile, comme Flavius Constantin fut le premier Empereur Romain, qui l'embrassa; & que de là vint qu'ensuite presque tous les Empereurs prirent le surnom de Flavius, & presque tous les Sénateurs le surnom d'Anicius. Je demanderois volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius étoit véritable, il faudroit comparer Anicius Julianus avec ce Seigneur François, qui se fit batiser le prémier de tous, à l'exemple de Clovis, & qui prit pour son cri de guerre, *Dieu aide au prémier Chrétien.* On dit que les Seigneurs de Montmorenci descendent de celui-là, & qu'ils se sont dits par cette raison *prémiers Barons Chrétiens.*

(*C*) *Voici quelque chose d'assez curieux touchant l'Anti-Anicien.*] Selon Mr. Baillet, le Manuscrit de Streinnius demeurera toûjours suprimé, pour deux raisons: l'une est celle que Lambecius a déclarée; c'est que cet Ouvrage est imparfait: l'autre, plus importante, & sur laquelle il n'avoit garde de rien dire, est que l'Anti-Anicien *n'est point composé sur les préjugés du vulgaire des Païs Héréditaires, ni sur les idées de ceux qui, pour faire leur cour à leur Empereur, ont fait remonter la Maison d'Autriche jusqu'aux Aniciens de l'ancienne Rome .... L'Auteur l'avoit entrepris pour fronder les Moines de St. Benoit en Allemagne, sur ce qu'ils paroissoient infatuez de leur parenté avec la Maison d'Autriche, & pour refuter en particulier le Livre d'un Benedictin Flamand, nommé Arnold Wion, qui, par un enchainement de rêveries, avoit fait voir les deux branches de la Famille Romaine* Anicia, *l'une pour les Princes de la Maison d'Autriche, l'autre pour son Patriarche S. Benoit* (5). Mr. Baillet ajoûte que si Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans son Livre des Familles Romaines, *c'est parce que ce n'étoit pas une des Familles de la vieille Roche.* Il nous aprend que Lambecius *avoit conçu le dessein de répondre à* l'Anti-Anicien *de Streinnius dans les Prolegomenes des Annales d'Autriche qu'il prometoit* ... & qu'il semble qu'il *avoit choisi pour servir de fondement & de modele à sa Réponse* (*) *le Livre qu'un Abbé Bénédictin, mais de l'Ordre de Citeaux, nommé Jean Seyfrid, publia douze ans après la mort de Streinnius, sous le titre d'* Arbor Aniciana; *mais que, quand ce Seyfrid auroit eu intention d'attaquer* l'Anti-Anicien, *on peut dire que Streinnius auroit été vangé suffisamment par Scioppius, qui publia, l'an 1651, une petite Dissertation, pour tourner en ridicule ce Seyfrid & ses semblables, justement dans le tems qu'un autre Moine Bénédictin, nommé Bucelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour son* Aquila Imperii Benedictina. *Ce n'étoit plus en cette occasion*, continue Mr. Baillet, *ce médisant & furieux Scioppius. C'étoit un fidele & zélé serviteur de la Maison d'Autriche, un Conseiller de l'Empereur & du Roi d'Espagne, attaché aux interêts des Princes de leur nom par plus d'un enchainement, infiniment plus sçavant que ces Rêveurs oisifs; qui s'étoit rendu terrible en matiere de fausses genealogies plus de quarante ans auparavant, par son Scaliger Hypobolimæus. Si donc Scioppius, tout devoué qu'il étoit d'ailleurs à la Maison d'Autriche, a cru devoir s'opposer aux vanitez & aux chimeres de la genéalogie Anicienne de ces Moines, c'est un préjugé que leurs inventions ne font point honneur aux Princes de la Maison d'Autriche, ni aux disciples de S. Benoit, & que* l'Anti-Anicien *de Streinnius doit être quelque Ouvrage d'importance. . . . Encore que Seyfrid ait avancé que S. Thomas étoit de l'illustre Famille des Aniciens, il n'est pas à espérer qu'un Jacobin François s'avise jamais de faire un* Aquila Imperii Thomistica. *Cet avantage est peut-être réservé à quelque Dominicain Allemand ou Espagnol, serviteur zele de la Maison d'Autriche.* Je demande à mon Lecteur de ne me considérer en tout ceci que sur le pied de simple Copiste.

(5) Baillet, *Tome II, des Anti, num. CLIV, pag.* 220 *& suivantes.*

(*) *Tome II* Comment. Biblioth. Vindobon. *pag.* 418, *& sequent.*

ANNAT (FRANÇOIS) Confesseur de Louïs XIV, étoit de Rouërgue (*a*). Il nâquit le 5 de Février 1590. Il devint Jésuite au mois de Février 1607, & Profés du quatriéme vœu, en l'année 1624. Il enseigna à Toulouse la Philosophie pendant six ans, & la Théologie pendant sept; &, comme il s'en aquitta avec éclat, il fut apellé à Rome pour y éxercer la fonction de Censeur général des Livres que la Société publioit, & la fonction de Théologien auprès du Général de la Compagnie. Etant retourné en sa Province, il fut Recteur du College de Montpellier, & puis de celui de Toulouse. Il assista à la huitiéme Congrégation générale des Jésuites qui se tint à Rome l'an 1645: il y assista, dis-je, comme Député de sa Province, & il y donna tant de preuves de mérite, que le Pere Vincent Carafa, Général des Jésuites, ne trouva personne plus propre que lui à remplir la charge d'Assistant de France, qui vint à vaquer au bout de dix-huit mois. La neuviéme Congrégation générale lui redonna le même emploi auprès de François Picolomini, Général de la Compagnie, après la mort duquel on le fit Provincial de la Province de France. Pendant qu'il éxerçoit cette dignité, il fut choisi pour Confesseur de Louïs XIV: &, aiant occupé ce poste pendant seize ans, il fut contraint de demander sa démission, à cause que le grand âge lui avoit extrémement affoibli l'ouïe. Comme le Roi étoit fort content de lui, il ne lui accorda son congé qu'avec beaucoup de regret. Le Pere Annat ne vêcut que quatre mois depuis

(*a*) Rabiosensis.

puis sa sortie de la Cour. Il mourut dans la Maison Professe de Paris le 14 de Juin 1670. Le Pere Sotuel, dont j'emprunte ce qu'on vient de lire, lui attribue de grandes vertus, un parfait desintéressement, beaucoup de modestie & d'humilité, un attachement exact aux observances & à la discipline de son Ordre, un grand soin de ne point se servir de son crédit pour son utilité particuliere, ni pour l'avancement de sa famille, & un grand zêle de Religion (*b*). Il fut *le marteau des hérésies*, dit-il (*c*); *& il attaqua nommément avec une ardeur incroiable la nouvelle hérésie des Jansénistes : il travailla puissamment à la faire condamner par le Pape, & à la tenir en bride sous l'autorité du Roi Très-Chrétien ; outre qu'il la réfuta par sa plume, avec tant de force, que ses adversaires n'ont pu lui repliquer rien de solide.* Il y a un très-grand nombre de gens, à qui le Pere Sotuel ne persuadera jamais ce dernier point ; mais pour ce qui regarde le desintéressement du Pere Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi ; car tous ceux qui ont voulu s'en informer ont pu aprendre que ce P. Confesseur n'avança point sa famille. On prétend avoir oui dire au Roi, qu'il ne savoit point si le Pere Annat avoit des parens (*d*). Il en avoit, qui ne s'oubliérent pas, & qui le furent trouver au Louvre ; mais ils ne remportérent aucun Bénéfice. Il y a des tems, où le grand & le petit Népotisme sont à la mode ; quelquefois le petit Népotisme regne, pendant que le grand est aboli. Au tems du Pere Annat, le grand Népotisme (*e*) étoit à son comble ; mais le petit Népotisme, quant à la branche des Péres Confesseurs, étoit à Paris au plus bas dégré. Je me sers de restriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens constituez dans les Dignitez Ecclesiastiques, qui ne cessent d'accumuler sur la téte de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Plusieurs d'entre eux sans doute alloient leur train ordinaire, pendant que le Pere Annat ne souffroit point autour de lui les loups béans venus du Rouërgue. On a pu lire dans les Amours du Palais Roial, qu'il voulut se défaire de sa Charge (*A*), lors de la grande faveur de Mademoiselle de la Valiere. Si cela étoit vrai, ce seroit le plus bel endroit de sa Vie, & le plus beau sujet d'éloge que l'on puisse trouver dans la Vie d'un Confesseur de Monarque. L'Auteur de cette Satire, qui, selon l'esprit & la nature de ces sortes d'Ouvrages, cherchoit à donner un tour malin à toutes choses, a bien vu cela ; c'est pourquoi il a fait ensorte que son Lecteur n'y trouvât rien de louable. Il a couru une Satire beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraie ou fausse de congé tant de faussetez de notorieté publique (*B*), qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au Monde qui veuillent mentir publiquement avec si peu d'industrie. Le Pere Annat a fait un fort grand nombre de Livres (*C*), les uns en Latin, & les autres en

(*b*) Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jesu, pag. 201.

(*c*) *Hæresium malleus, & nominatim novæ Jansenistarum Hæresis oppugnator acerrimus.* Ibidem.

(*d*) *Adeo ut dixisse aliquando perhibeatur sua Majestas nescire se an P. Annatus haberet aliquos sanguine sibi conjunctos.* Ibidem.

(*e*) *C'est celui de la Cour de Rome.*

(*A*) *On a dit dans les Amours du Palais Roial* (1) *qu'il voulut se défaire de sa Charge.*] Voici le passage. „ Le pauvre Pere Annat, Confesseur du Roi, soufflé par les Reines, l'alla aussi trouver, & feignit de vouloir quitter la Cour, faisant entendre finement que c'étoit à cause de son commerce. Le Roi, en riant, lui accorda tout franc son congé. Le Pere se voyant pris voulut raccommoder l'affaire ; mais le Roi, en riant toûjours, lui dit qu'il ne vouloit desormais que de son Curé. L'on ne peut dire le mal que tout son Ordre lui voulut d'avoir été si peu habile". On me pourroit demander sur cela trois choses : I, S'il est vrai que le P. Annat ait demandé permission de se retirer ; II, Si ce fut par feinte, & par complaisance pour les Reines ; III, S'il se retira en effet, ou si les Jésuites eurent l'adresse de raccommoder les choses. Je ne puis répondre à la I question, si ce n'est que je n'en sais rien, & que l'autorité d'un homme qui écrit une Satire ne me paroit d'aucun poids : je n'ajoute foi à ce qu'il avance, qu'à proportion qu'il le prouve. Ceux qui composent une Histoire, sont dispensez de prêter serment, & de fournir des temoins (2) : on les en croit sur leur parole, & sans qu'ils jurent ; mais pour ceux qui écrivent des Libelles, c'est une faveur, c'est une civilité, que de les en croire sur leur serment confirmé par des temoins. J'ai encore moins de lumieres sur la II question : je ne m'ingere pas à fouiller dans les abimes du cœur. Sur la III, je ne sai que la notorieté publique : c'est que le P. Annat a été sans interruption Confesseur du Roi de France jusques au printems de 1670.

(*B*) *Une Satire beaucoup plus moderne* (3) *debite beaucoup de faussetez sur son chapitre.*] L'Auteur de cette Satire supose que le Pere la Chaise *servit beaucoup à porter le Pape à ce que le Roi souhaitoit de lui*, après l'insulte de la garde Corse, & que le Cardinal Mazarin, en reconoissance de ce service, *lui fit mille caresses*, le recommanda au Roi, *& le fit même admettre de son vivant dans le Conseil de conscience, ce qui étoit proprement le rendre Coadjuteur du Confesseur* (4). On met en marge l'année 1663, pour les prémieres caresses du Cardinal ; & l'année 1665, pour l'admission dans le Conseil de conscience. C'est bien savoir l'Histoire moderne ! Où est l'homme, qui ne sache que le Cardinal Mazarin mourut en 1661 ? L'Auteur ajoûte, que le Pere la Chaize supplanta le Pere Annat, en excusant les amours du Roi pour la Valiere sur l'infirmité de la nature, pendant que le Confesseur *chagrinoit tous les jours* le Roi *là-dessus, & ne lui donnoit point de repos* (5). Il ajoute encore que la Valiere, aiant su les maximes du Pere la Chaize, souhaita de l'avoir pour son Confesseur, & lui fit proposer la chose par Mr. de Montauzier (6) ; mais qu'en suite d'une conversation qu'elle eut avec ce Jésuite, elle aima mieux lui procurer la place du Pere Annat ; & qu'en aiant parlé au Roi, cette affaire fut concluë dans peu de jours, parce que le Pere Annat, qui ne tarda gueres à venir annoncer les terribles Jugemens de Dieu, & à demander son congé puis qu'on ne s'amendoit pas, fut pris au mot (7). On met en marge l'an 1667. J'avoue que je ne comprens rien à une telle hardiesse : car il est de notorieté publique, que le Pere Annat ne prit congé de la Cour qu'en 1670 ; qu'un Jésuite de Rouergue, nommé le Pere Ferrier, prit sa place de Confesseur de Louis XIV ; & que le Pere la Chaize n'y entra qu'après la mort du Pere Ferrier, arrivée le 29 d'Octobre 1674 (8). A quoi songent des gens qui publient des faussetez si grossieres ? Comment ne voient-ils pas qu'ils ruinent leur principal but ? car quel préjugé ne donnent-ils point contre tout leur Livre, quand ils paroissent, ou si mal instruits des choses qui sont exposées aux yeux de toute la terre, ou assez dépourvus de honte, pour oser publier des faussetez évidentes ? Ont-ils les maximes de certaines gens, qui debitent une fraude pieuse à tout un peuple, en raisonnant de cette maniere ? *Pour un Auditeur, qui conoitra que je me trompe, il y en aura mille, qui ne le conoitront point : mille seront édifiés de ma fraude, un en sera scandalisé ; le mal sera donc petit en comparaison du bien ; il est donc de la charité & de la prudence d'assurer cette fausseté devant cette nombreuse Assemblée.* Je ne sai point si nos faiseurs de Libelles raisonnent de la même maniere ; mais je sai bien qu'ils parviendroient à leurs fins beaucoup plus heureusement, s'ils consultoient un peu mieux la Chronologie, & les regles de la fiction. *Est ars etiam maledicendi*, disoit Scaliger (9), il y a un art de medire : ceux qui l'ignorent diffament moins leur ennemi, qu'ils ne temoignent l'envie qu'ils ont de le diffamer. Au reste, c'est plus pour l'utilité publique, que pour l'intérêt d'aucun particulier, que j'ai fait cette Remarque. Il est bon que, dans ce siécle, nous puissions juger des Satires qui ont couru depuis mille ans, & que les siécles à venir puissent juger de celles que nous voions. Pour en bien juger, il ne faut point avoir égard à ce principe, *Il n'y a point d'apparence, que si cela eût été visiblement faux, on eût osé le publier.*

Ce sera sans doute l'utilité principale de cette Remarque ; car, au reste, les Réfléxions, ou les Censures les mieux fondées seront toujours inutiles pour arrêter la plume de cette espece d'Ecrivains. On a si peu profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'Historien fabuleux & satirique du Pere la Chaize, que cinq ans après on a mis au jour un autre Ouvrage pire que celui-là. C'est depuis le commencement jusqu'à la fin un tissu de fables grossieres, & d'avantures chimériques, racontées avec la derniere impudence, & avec un style tout farci de saletez. Voici le Titre de ce bel Ouvrage, *Histoire des Intrigues amoureuses du P. Peters, Jésuite, Confesseur de Jaques II, ci-devant Roi d'Angleterre, où l'on voit ses avantures les plus particulieres, & son véritable caractere, comme aussi les conseils qu'il a donnez à ce Prince touchant son gouvernement. A Cologne, chez Pierre Marteau le jeune, Marchand Libraire* ; 1698. Pendant qu'il se trouvera des gens, qui acheteront avec plaisir ces sortes de Livres, il y aura des Libraires, qui en paieront la composition & l'impression ; &, par consequent, il y aura des personnes assez malhonnêtes, pour consacrer à cela leur plume venale. Le mal est donc sans remede.

(*C*) *Le Pere Annat a fait un fort grand nombre de Livres.*] Ses Traités Latins, publiés en divers tems, furent recueillis en 3 volumes in 4, & imprimez à Paris, chez Cramoisi, l'an 1666. Le I contient l'Ouvrage *de Scientiâ mediâ contra novos ejus impugnatores, unà cum Exercitatione scholasticâ sub nomine Eugenii Philadelphi, & Appendice ad Guilhelmum Camerarium.* Le II contient l'Ouvrage qui a pour titre, *Augustinus à Bajanis*, hoc est Jansenianis, *vindicatus.* On trouve dans le III les Traités suivans : *Catholica Disputatio de Ecclesiâ præsentis temporis ; De incoactâ Libertate contra novum Augustinum Iprensis Episcopi, Vincentium*

(1) *Ce Livre commença de paroître environ l'an 1665.*

(2) *Quis unquam ab Historico juratores exegit ?* Seneca, de Morte Claudii, init.

(3) Intitulée, Histoire du Pere la Chaize, Jesuite, & Confesseur du Roi Louis XIV. *A Cologne, chez Pierre Marteau, en 1693, in 12. La II Partie fut imprimée deux ans après.*

(4) *Pag.* 206.

(5) *Pag.* 207.

(6) *Pag.* 166.

(7) *Pag.* 215.

Avis sur les Satires.

(8) *Ex Nathanael.* Sotuelli Biblioth. Societatis, *pag.* 449.

(9) Scaligerana II, *pag.* 70.

en François. Les Latins sont beaucoup meilleurs que les autres, parce qu'il avoit aquis plus d'habitude de traiter une matiere de Théologie selon la méthode dogmatique & polemique des Ecôles, que de la tourner selon le génie du siecle. Néanmoins on loue beaucoup dans une Réponse aux Provinciales ce qu'il a écrit en notre langue (*f*).

Ce que j'ai dit en général des neveux de ce Pere Confesseur ne doit point être un préjugé contre leur mérite; car l'un d'eux, qui est Général des Peres de la Doctrine Chrétienne, passe pour un homme très-savant, & il a publié en Latin un Ouvrage *qui est fort estimé. C'est un Aparat methodique pour la Théologie Positive* (*g*). Vous en trouverez l'Extrait dans le Journal des Savans du 13 de Septembre 1700.

(*f*) Voiez la Remarque (C), à la fin.

(*g*) Nouvelles de la République des Lettres, Avril 1700. pag. 477.

tinum Lenem, Apologistam Jansenii, & Commentatorem quinque Propositionum; Informatio de quinque Propositionibus ex Theologia Jansenii collectis, quas Episcopi Galliæ Romano Pontifici ad censuram obtulerant. Jansenius a Thomistis gratiæ per se ipsam efficacis defensoribus condemnatus. Cavilli Jansenianorum contra latam in ipsos à Sede Apostolicâ sententiam, seu Confutatio libelli trium Columnarum (10). Voila cinq Traités dans le III Volume, qui sont précédez de quelques Avertissemens au Lecteur, & de quelques Notes sur le Journal de Saint-Amour. Voici quelques-uns des Livres François. *Reponse au Livre qui a pour titre* Théologie morale des Jésuites; *Reponse à quelques demandes touchant la premiere Lettre de Mr. Arnaud. La bonne-foi des Jansenistes dans la citation des Auteurs; Recueil de plusieurs faussetez & impostures contenues dans le Journal de tout ce qui s'est passé en France sur le sujet de la Morale, & de l'Apologie des Casuistes* (11); *Remedes contre les scrupules qui empêchent la signature du Formulaire; Remarques sur la conduite qu'ont tenue les Jansenistes dans l'impression & dans la publication du Nouveau Testament imprimé à Mons; La Doctrine de Jansenius contraire au Saint Siege Apostolique, & à Saint Augustin.* Je laisse le Titre de quelques autres: on le trouvera dans le Pere Sotuel. Mais pour le dire en passant, lui & son predecesseur Alegambe ont oublié une chose qu'il ne faloit pas omettre. Ils devoient toûjours raporter le Titre des Livres dans la langue dont l'Auteur s'étoit servi, & puis le traduire en Latin. On éprouve tous les jours chez les Libraires, que si l'on demande certains Livres, non par leur Titre, mais par le sens de leur Titre, on s'en retourne sans les trouver, quoi qu'ils soient dans les magazins, ou dans la boutique des Libraires. Au reste, quelque vieux que fut le Jésuite Annat, pendant le grand feu de la guerre des Jansenistes, au sujet de la signature du Formulaire, & touchant la Version de Mons, il ne laissoit pas de publier plusieurs petits Livres *in 4.* Il ne se contentoit pas de servir la cause par l'oreille du Prince, il la vouloit soutenir aussi par sa plume, jusqu'à la derniere goute de son encre.

N'oublions pas les eloges qu'on lui a donnez dans une Réponse aux Lettres Provinciales de Mr. Pascal, imprimée en Hollande l'an 1696 (12). „ Mais touchant les „ Jésuites qui se hazardérent à écrire contre Pascal, que „ vous semble du P. Annat, qui est l'Auteur du Livre intitulé, *La bonne-foy des Jansenistes*, & à qui la dix-septiéme & la dix-huitiéme Provinciales sont adressées? Le „ Pere Annat, répondit Cleandre, étoit à mon avis un „ très-bon esprit: les Jésuites ne firent rien de meilleur que „ ce qui parut de luy sur les matieres dont on disputoit en „ ce temps-là. Ce bon homme, (car je l'ay connu tel, & „ c'étoit la modestie même,) avoit du talent pour écrire, „ même en François, s'il s'étoit un peu plus appliqué à „ l'étude de notre Langue. Il luy échape de temps en „ temps des traits aussi fins, aussi vifs, & aussi agreables, „ que j'en aye veu nulle part. Je suis de votre sentiment, „ reprit Eudoxe: &, sans parler de sa vertu, que j'ay entendu louer même à des gens du parti, je luy ay trouvé comme vous beaucoup de justesse d'esprit, & quelquefois une finesse d'expression & de raillerie, extraordinaire dans un Théologien Scholastique ".

(10) Il y a dans le Pere Sotuel Columnarum.

(11) Les Curez de Paris firent l'Apologie de ce Journal, dans leurs VIII & IX Ecrits.

(12) Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe pag. 79, au Edition de Hollande.

ANNE, nom de quelques personnes, dont il est parlé dans l'Ecriture. La mere du Prophête Samuel s'apelloit ANNE: c'étoit une femme fort pieuse, & fort aimée d'Elkana son mari. Elle étoit stérile, & ce malheur l'affligeoit d'autant plus sensiblement, qu'elle se voioit exposée par là aux railleries & aux insultes de l'autre femme d'Elkana. Elle fit tant de prieres à Dieu, pour avoir un fils, qu'elle fut enfin exaucée (*a*); car Dieu lui donna Samuel, & ensuite trois fils & deux filles (*b*). Le Livre de Tobie, Livre apocryphe chez les Protestans, fait mention d'ANNE, femme de Tobit, & mere de Tobie. Dans l'Evangile de Saint Luc, il est fait mention d'ANNE la Prophétesse, fille de Phanuel (*c*). C'étoit une femme fort dévote, âgée d'environ 84 ans, & qui n'en avoit vêcu que sept avec son mari. Baronius en a fait une Religieuse cloitrée, & s'est trompé en cela (*A*). L'Evangile fait aussi mention d'un homme, qui s'apelloit ANNE, & qui étoit Souverain Sacrificateur parmi les Juifs, au tems de notre Seigneur. Son gendre Caiphe avoit la même dignité, quand Jésus-Christ fut mis à mort. Quant à SAINTE ANNE, mere de la Sainte Vierge, & la plus célébre de toutes les femmes de ce nom parmi les Catholiques Romains, elle ne paroit ni en blanc ni en noir dans l'Ecriture. Les Ecrits des trois prémiers siécles de l'Eglise n'en font aucune mention. St. Epiphane est le premier qui ait dit quelque chose d'elle, & neanmoins les siecles suivans ont débité une fort longue Légende de Sainte Anne, comme on le verra dans l'Article de Saint JOACHIM son mari. Je m'étonne qu'Erasme n'ait trouvé dans les anciens Livres que trois femmes nommées ANNE (*B*).

(*a*) I Livre de Samuel, Chap. I.

(*b*) Là même, Chap. II, ℣. 21.

(*c*) St. Luc, Chap. II, ℣. 36.

(*A*) *Baronius a fait une Religieuse cloitrée d'Anne fille de Phanuel, & s'est trompé en cela.*] Raportons ses paroles. *Quomodo autem Anna nunquam e Templo discessisse dicatur, ut merito eandem S. Cyrillus Hierosolymitanus* (*) *religiosissimam monialem appellet, consule quæ superius dicta sunt de præsentatione Dei genitricis in Templo* (1). On voit là deux choses: I, il prend au pied de la lettre cette expression de St. Luc, *elle ne bougeoit du Temple* (2); II, il trouve que St. Cyrille a eu beaucoup de raison de donner à Anne la Prophétesse le titre de *très-religieuse Nonain*. Mais il est visible qu'il ne faut point presser les paroles de Saint Luc au dela du sens qu'on a tous les jours en vue, lors que, pour signifier qu'un homme va très-souvent dans une maison, on dit *qu'il n'en bouge, qu'il y est toujours, qu'on l'y rencontre eternellement, de nuit & de jour.* C'est ce qu'on dit en particulier des femmes devotes, qui vont plusieurs fois le jour à l'Eglise: *elles ne bougent*, dit-on, *d'auprès des Autels, elles sont toujours en prieres & en oraisons dans les Eglises.* Pour ce qui est de St. Cyrille, il n'est pas vrai qu'il apelle *Nonain* la Prophétesse Anne. L'interpréte Latin de ce Pere n'y a point pris garde d'assez près. Le mot Grec [illegible], n'étoit point tellement affecté aux Moines, & aux Nonains, qu'il ne se donnât aussi à tous ceux qui pratiquoient exactement les exercices de la Religion. C'est ce que le docte adversaire de Baronius a fait voir très-clairement (3).

(*B*) *Il est étonnant qu'Erasme n'ait trouvé dans les anciens Livres que trois femmes nommées* Anne.] La premiere est la sœur de Didon: elle fut surnommée *Perenna*, & *on la mit*, dit-il, *au nombre des Dieux, à cause de l'amitié singuliere qu'elle eut pour sa sœur.* Les autres Dictionaires ont raporté si amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé necessaire d'y toucher. La seconde est la femme d'Elkana: *c'est assez*, dit-il, *pour la louer, que de dire, que dans sa vieillesse, & par une faveur particuliere de Dieu, elle accoucha de Samuel, qui fut un Prêtre très-pieux, & un Juge très-incorruptible. Cujus ad laudem abunde satis est quod & anus, & auspice Deo, Samuelem pepererit, non utique sibi, sed Deo quidem Sacerdotem religiosissimum, populo vero Judicem incorruptissimum* (4). La troisiéme est la mere de la Sainte Vierge. Il dit que cette derniere Anne a été fort celebrée par Rodolfe Agricola, & par Baptiste Mantouan. Il y a là, & des pechés d'omission, & des péchés de commission. Que lui avoient fait la fille de Phanuel, & la mere de Tobie, pour être ainsi oubliées? Mais où a-t-il trouvé que la mere de Samuel fût vieille? L'Historien sacré ne dit point cela, & nous fait plutôt entendre qu'elle étoit encore assez jeune. N'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut sévré Samuel? Le même Historien la fait répondre au grand Sacrificateur Heli, qui l'accusoit d'être ivre, qu'elle n'avoit bu ni vin ni biere. Josephe ne trouvant point cela assez singulier, lui a suggéré une autre réponse; savoir, qu'elle ne buvoit jamais que de l'eau. Mr. Moréri a mieux aimé suivre l'Historien Juif, que l'Ecriture. Au reste, la Dame, à qui Erasme a écrit la Lettre où il parle de ces trois Annes mériteroit bien un Article: il la qualifie *Annam Bersalam Principem Veranam.* Si je puis déterrer sa famille & ses aventures, je m'engage à parler d'elle.

Depuis la prémiere Edition de cet Ouvrage, j'ai déterré quelque chose touchant ce sujet. Voiez l'Article BERSALA.

(*) Cateches. X.

(1) Baronius Annal. Ecclesiast. Tom. I, ad ann. 1, num. 41.

(2) [illegible] C'est-à-dire, selon la Version de Geneve, Elle ne bougeoit du Temple, servant Dieu, en jûnes & oraisons, nuit & jour.

(3) Casaubon. Exercitat. II, num. 23.

(4) Erasmi Epistola XXXVIII Libr. IX, pag. 500.

AN-

ANNIUS de Viterbe, fameux imposteur. Cherchez NANNIUS.

ANSELME, Archevêque de Cantorberi, l'un des plus illustres Prélats de son siécle, mourut le 21 d'Avril 1109, à l'âge de 76 ans (a). Il eût souhaité de vivre un peu plus, afin d'achever un *Traité sur l'origine de l'Ame* (A). Son Article est fort long dans le Dictionaire de Moréri: j'y renvoie le Lecteur. Les Moines de Lerins, qui *ont donné place dans la Chronologie de leurs Saints & illustres Moines* à ce grand Prélat, sont réfutez par l'Auteur (b) d'un Livre qui s'intitule *Les Moines travestis* (c). Nous verrons ci-dessous qu'il emploia pour l'existence de Dieu un Argument que Mr. Des Cartes a bien fait valoir (B).

(a) Cave, Histor. Litterar. Scriptorum Ecclesiast. pag. 627.

(b) Il se donne le nom de Mr. Pierre Joseph. Son

Ouvrage a été imprimé en l'an 1698, in 12.

(c) Moines travestis, Tom. I, pag. 40.

(A) *Il auroit souhaité achever un Traité sur l'origine de l'Ame.*] Cette disposition d'esprit fait dire à un Docteur de Louvain, que le dogme de la propagation des Ames duroit encore à la fin du XI siecle. *Imo*, dit-il (1), *usque ad tempora S. Anselmi, hoc est annum Christi MC, in Occidente durasse videtur hæc de animarum traductione dubitatio. Nam cum paulo post moriturus S. Pater decumberet, dixisse fertur familiaris & convictor ejus Edinerus* (*). „ *Si Deus mallet me* „ *adhuc inter vos saltem tam diu manere, donec quæstionem,* „ *quam de animæ origine mente revolvo, absolvere possem,* „ *gratiosus acciperem: eo quod nescio, utrum aliquis eam, me* „ *defuncto, sit absoluturus* ". Je cite ailleurs (2) Thomas Bartholin, qui a fait une Reflexion sur cette pensée de St. Anselme.

(B) *Il emploia pour l'existence de Dieu un Argument que Mr. Des Cartes a bien fait valoir.*] La Liste, que Mr. Baillet a donnée des Auteurs dont on prétend que Monsr. Des Cartes a été le plagiaire, contient ces paroles: „ L'on met „ aussi Saint *Anselme* au nombre des Anciens, de qui „ Monsr. Des Cartes (†) a pû profiter pour l'argument de „ l'existence de Dieu, qu'il tire, de ce qu'un être très-par„ fait, ou du moins le plus parfait que nous puissions con„ cevoir, renferme une existence. L'argument se trou„ ve dans le Livre que ce Saint (‡) a écrit *contre l'Insensé*, „ pour répondre à un Auteur inconnu, qui avoit écrit „ *en faveur de l'Insensé*, contre un raisonnement qu'a„ voit fait Saint Anselme dans son Livre intitulé *Proslo„ gion* (3) ". Notez que Mr. Huët observe que Thomas d'Aquin a refuté cet Argument. *Celebris illa argumentatio .... tota est Anselmi, & in Proslogio, & in Apologetico contra Gaunilonem: eandemque & exposuit Thomas Aquinas, & refellit* (4).

(1) Libert. Fromond. Philosoph. Christ. de Anima, Lib. II, Cap. III, pag. 212.

(*) Edinet. in Vita S. Anselmi, apud Surium, die 21 Aprilis.

(2) Dans la Remarque (E) de l'Article AVERROES, Citation (47).

(†) Tom. II des Lettres, pag. 276 & 1. (‡) Walth. Lehmann Ep. II. Msf. Tom. III Oper. Anselm. Edit. Colon.

(3) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. II, pag. 116, 517.

(4) Huetii Cens. Philos. Cartes. pag. 204.

ANSELME, Augustin déchaussé, nâtif de Paris, sera trop souvent cité dans ce Dictionaire, & il a fourni trop de matériaux à Mr. Moréri, pour ne mériter pas ici une place. Il est mort à Paris, le 17 de Janvier 1694, âgé de soixante-neuf ans. Il en avoit passé cinquante dans un détachement de toutes les charges monastiques, s'apliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuse, & à composer des Livres. Il étoit prêt de donner une seconde Edition de son *Histoire Généalogique de la Maison de France, & des grans Officiers de la Couronne* (A), avec des Corrections & avec des Augmentations ausquelles il travailloit depuis long-tems. Il avoit aussi entrepris un Ouvrage qui traite *des Maisons souveraines, & des plus illustres Familles de l'Europe*, & il y avoit déja mis la derniere main (a). Je ne sai ce qu'on fera de ces Manuscrits: je voudrois qu'on les publiât.

(a) Mercure Galant du mois de Janvier 1694. Voiez aussi le Journal des Savans du 8 de Fevrier 1694, pag. 117.

(A) *Il étoit prêt de donner une seconde Edition de son Histoire Généalogique de la Maison de France, &c.*] Il avoit publié cette Histoire, avec celle *des grans Officiers de la Couronne*, l'an 1674, en II Volumes in 4. On avoit déja vu de lui un gros Livre intitulé, *Le Palais de l'honneur, ou les Genealogies historiques des Illustres Maisons de France, & de plusieurs nobles Familles de l'Europe.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris, l'an 1668. On y trouve des Abregés d'une infinité de choses concernant le Blason, le Sacre des Rois, les Entrées solennelles, les Batêmes des Enfans de France, les Obseques des Rois, les Ordres Militaires, &c. Il n'y avoit pas autant de degagement dans ce gros Volume, que dans les deux qui le suivirent. Ils ont tous besoin d'une nouvelle Edition revue, corrigée, & augmentée: mais il est certain qu'ils ont été d'un grand usage, & qu'on ne sauroit comprendre toute la peine qu'il a falu que ce bon Religieux se soit donnée pour ramasser tant de noms, tant de mariages, tant d'enfantemens, & tant de dates. On a beau faire, si la nature nous incline à certaines choses, on n'en guerit pas sous le froc. Le Pere Anselme étoit né pour les Recherches genealogiques: le peu de raport qu'elles ont avec le genre de vie auquel il s'étoit voué n'empécha pas qu'il ne suivît son panchant. Un de ses Confreres, mais qui n'étoit pas déchaussé, couroit nuit & jour après les découvertes Geographiques (1): c'étoit son naturel; l'habit d'Augustin ne le changeoit pas.

(1) Le Pere Lubin. Il mourut à Paris, le 7 de Mars 1695. Voiez son Eloge dans le Journal des Savans du 28 de Mars 1695.

ANTESIGNAN (PIERRE) nâtif, si je ne me trompe, de Rabasteins (A), petite ville de Languedoc, au Diocese d'Albi, a été l'un des meilleurs Grammairiens du XVI siécle. Il prit tellement à cœur son métier, qu'il aima mieux se rendre utile à la jeunesse en s'attachant à l'explication des choses qui embarrassent la prémiere entrée des études, que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultez (B). Il ne laissa pas d'aquerir assez de réputation, pour s'attirer les morsures de l'envie (C). Ce qu'il publia sur Terence nous doit convain-

(A) *Nâtif, si je ne me trompe, de Rabasteins.*] Ce qui me le fait croire est l'epithete *Rapistagnensis*, qu'il se donne à la tête de ses Ouvrages. Je ne trouve point de Ville qui puisse mieux donner ce surnom que celle de Rabasteins; car on la nomme en Latin *Rapistannum*, ou *Rapistagnum* (1). Je m'imagine que les Imprimeurs ont fait une faute dans l'endroit où Papyre Masson a parlé de cette Ville: ils ont mis *Rapistagni incolis*, au lieu de *Rapistagni incolis* (2). Les trois Raves, qui sont les Armes de Rabasteins (3), me persuadent que Papyre Masson, ou les Imprimeurs, ont mis la lettre *u* pour la lettre *a*.

(B) *Il aima mieux se rendre utile à la jeunesse .... que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultez.*] Qu'il nous aprenne cela lui-même: raportons un peu au long ses paroles; elles marquent un bon cœur, & peuvent être une leçon de Morale aux esprits superbes, qui ne songent qu'à meriter l'aplaudissement de leurs semblables, & qui ne dirigent point leurs veilles au profit de ceux qui ont le plus de besoin d'être enseignés. Il venoit de dire que plusieurs doctes Commentateurs avoient écrit sur Terence; & puis il ajoute: *Verum pueri novitii, ad quos maxime hujus laboris fructus pertinebat, vix ullum ex acuminatis & meditatis istorum commentationibus emolumentum percipere potuerunt. Videntur enim viri illi graves incubuisse in eam curam & cogitationem, quæ sibi summam dignitatem & gloriam esset allatura. Itaque ardua tantum & obscuriora interpretando explanasse contenti, minutiora cætera, quorum doctrina & tractatio procedere, vel certe commungi debuerat, leviter attigerunt: ut adolescentuli qui his studiis initiantur, se ad cognitionem hujus rei, quam ex communi quadam hominum opinione reconditissimam arbitrantur, desperent posse pervenire. Ut igitur eos ab hujusmodi desperatione ad spem revocarem, ad minima ista me demittere non recusavi: neque enim hæc difficilia tantum enodavimus, sed ne unam quidem totius Terentii syllabam reliquimus intactam, quam ad magnum non contulerimus, idque absque ulla verborum pompa aut magnificentia, sed nudis literarum notis, & methodo quam potuimus brevissima & facillima. Doctrinæ opinionem afferent alii: ego pro mea virili parte me puerorum & formandis & promovendis studiis omnem meam operam addixisse aperte & ingenue fateor* (4). Conferez avec ceci, je vous prie, le passage de Quintilien, que j'ai cité dans le Projet de ce Dictionaire (5), & joignez-y ces belles paroles d'Erasme: elles se raportent à la peine qu'il avoit prise d'amplifier un Lexicon. *Scimus hoc laboris genus esse minime gloriosum, præsertim quum pauci reputant quot autores sint excutiendi, ut voces aliquot ab aliis prætermissas colligas. Verum hoc plus debetur illis gratiæ qui publicæ utilitatis gratia non detrectant inglorium ac molestiæ plenum industriam* (6).

(C) *Il a acquis assez de réputation pour s'attirer les morsures de l'envie.*] C'est ce qu'il marque par un lieu commun que l'on insére trop souvent dans les Epitres dedicatoires. Il dit que ceux à qui il dédie son Terence lui ont paru extrémement propres à le garantir de la morsure de ses ennemis. *Digni maxime atque idonei videbamini qui nostra à malevolorum morsu fortiter & industriè tutari possetis* (7). Il n'y a guere de complimens qui soient plus faux que celui-là. Les Critiques n'ont aucun égard à la dignité ni à la capacité de celui à qui l'on dedie un Livre qui leur semble mauvais. Le Sieur des Accords s'est bien moqué de ces belles espérances, que l'on fonde sur la prétendue protection de ceux à qui l'on dedie des Livres (8). D'Aubigné trouva si bonnes les reflexions de cet Auteur-là, qu'il s'en fit un ornement, après les avoir un peu ajustées d'une autre maniere (9).

(1) Catel l'assure dans la page 356 de ses Memoires de l'Histoire de Languedoc. Monsr. Baudrand en parle de cette Ville sous Rapistannum.

(2) A la page 490 du Descriptio Fluminum Galliæ, Edition de Paris, en 1613.

(3) Catel, Memoires de l'Hist. de Languedoc, pag. 356.

(4) Petrus Antesignanus, in Dedicat. Terentii, 1.1.

(5) Voiez la fin du Paragraphe VII de ce Projet, à la fin du IV Volume de ce Dictionaire.

(6) Erasm. Præfat. ους in Lexicon: c'est la XXe Lettre du XXVIII Livre p. 1702. Voiez aussi la fin du Chapitre du XVIII Livre de l'Hist. Natur. de Pline.

(7) Antesign. Epist. Dedicat. Terentii.

(8) Voiez la Préface des Bigarrures du Sieur des Accords.

(9) Voiez l'Epître à l'Auteur de la Confession de Sancy.

vaincre que c'étoit l'homme du monde le plus patient au travail (*D*). Je croi qu'il enseigna longtems dans Lion. L'Epitre de son Terence est datée de cette Ville, en Août 1556 (*a*). Il l'adresse aux trois freres qu'il enseignoit. Sa *Grammaire de la Langue Greque* a été imprimée plusieurs fois. Il entendoit assez bien l'Hebreu (*b*) pour mériter une place dans la *Gallia Orientalis* de Colomiés, & cependant il y a été oublié.

(*a*) Idibus Augusti.

(*b*) *Il écrivit en cette Langue une Lettre à Pierre Costar, qui a été imprimée. Voiez l'Epitome de Gesner.*

(*D*) *Ce qu'il publia sur Terence nous doit convaincre que c'étoit l'homme du monde le plus patient au travail.*] Il fit imprimer en trois façons les Comedies de ce Poete. Premierement, il les publia avec de petites Notes, & avec les Sommaires de chaque Scene, & il marqua les accens à tous les mots qui ont plus de deux syllabes: il marqua aussi à côté de chaque Vers la maniere de le scander. En second lieu, il les publia avec les Notes entieres de presque tous les Auteurs qui avoient écrit sur Terence. Enfin il les publia avec de nouvelles Notes marginales, & avec la Traduction & la Paraphrase Françoise des trois premieres. Il mit entre des crochets tout ce qui est dans la Traduction, sans être dans l'Original en propres termes: il marqua avec des lettres tous les renvois de la Version à la Paraphrase. Les *variæ lectiones* ont aussi chacune leurs parentheses, & leurs marques de correspondance. Il est aisé par là de connoître que notre Auteur étoit bien patient. Notez qu'il mit dans les deux dernieres Impressions de son Terence, ce que la premiere contenoit. Matthieu Bonhomme, Libraire de Lion, fut celui qu'il emploia à cette triple Edition. La date du Privilege du Roi est de l'an 1556. La patience de cet Auteur ne paroit pas moins dans le Traité qui a pour titre *Thematis verborum investigandi ratio*, & dans sa *Praxis præceptorum Linguæ Græcæ*. Ils se trouvent dans plusieurs Grammaires de la Langue Greque.

ANTHERMUS, Sculpteur, nâtif de l'Ile de Chio, fils de Miciade, & petit-fils de Malas, qui avoient été l'un & l'autre Sculpteurs, laissa deux fils qui furent de la même profession: l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre Athenis (*A*). C'est contre eux qu'Hipponax écrivit des Vers extrémement satiriques, pour se venger de la représentation ridicule qu'ils avoient faite de sa laideur (*a*). J'en parle plus amplement dans l'Article de ce Poëte. Voiez aussi l'Article de BUPALUS.

(*a*) Plinius, Historiæ Natur. *Lib. XXXVI, Cap. V.*

(*A*) *Un de ses fils se nommoit Athenis.*] C'est ainsi que Suidas le nomme (1). Il étoit nommé *Anthermus* dans les Editions de Pline; mais le Pere Hardouin a fait sauter cela, & a mis *Athenis* à la place. Voiez les Remarques (*C*) & (*E*) de l'Article d'HIPPONAX. Les Dictionaires Historiques de Charles Etienne, de Lloyd, de Moreri, & d'Hofman, l'apellent Anthermus, en dépit de Suidas.

(1) *In* Ἱππώναξ.

ANTINOE, ou ANTINOPOLIS (*A*), ville d'Egypte, sur le Nil (*B*), bâtie ou réparée par l'Empereur Hadrien en l'honneur d'Antinoüs. Elle étoit la Capitale de la Thebaïde, si nous en croions un Auteur du IV siécle (*a*). Cet Auteur ajoute qu'elle étoit si peuplée, que l'on y voioit de son tems jusqu'à douze Monasteres de femmes (*b*). Ammien Marcellin la donne pour l'une des trois plus célebres Villes de la Thébaïde (*c*). Il n'est pas vrai que Leon d'Afrique ait dit qu'elle s'apelle *Anthios* (*C*). Voiez la Remarque (*D*) de l'Article ANTINOÜS: vous y trouverez d'autres choses touchant cette Ville.

(*a*) Palladius, Histor. Lausiac. *Cap. XLVII, ap. Tristan. Comment. Histor. Tom. I, pag. 542.*

(*b*) Palladius, Histor. Lausiac. *Cap. CXXXVII, apud eundem, ibid.*

(*c*) Amm. Marcellin. *Lib. XXII, Cap. XVI.*

(*A*) *ANTINOPOLIS.*] Mr. Baudrand dit deux fois dans la même page, qu'Etienne de Byzance la nomme ainsi. Je n'ai point trouvé cela, ni dans l'Edition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius: j'ai trouvé seulement dans l'une & dans l'autre, que la ville Ἀντινόεια, *Antinoia*, s'apelloit aussi *Adrianopolis*. Mr. Moréri n'a pas pris garde que ce dernier nom, & Adrianople, ne sont pas deux noms differens: il les donne comme tels.

(*B*) *Ville d'Egypte, sur le Nil.*] Dion Cassius marque positivement, qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinoüs étoit mort. Ὡς καὶ πόλιν ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ τοῦτ' ἔπαθε, συνοικίσαι, καὶ ὀνομάσαι ἀπ' αὐτοῦ. *Ut urbem in eo loco in quo ille obiisset, restitutam ex eo nominari voluerit* (1). Il venoit de dire que, selon la relation d'Hadrien, ce malheureux étoit tombé dans le Nil: puis donc qu'Hadrien vouloit que le monde crût qu'Antinoüs s'étoit noié dans cette Riviere, il faut que la Ville qu'il consacra à ce Favori ait été sur le bord du Nil, & proche du lieu où il disoit que ce jeune homme avoit peri. Pausanias marque expressément que cette ville étoit sur le Nil: ἔστι τῷ Νείλῳ πόλις Αἰγυπτίων ἐπώνυμος Ἀντινόῳ (2). *In Ægypto apud Nilum urbs de Antinoo nomine est appellata.* Concluez de là, que les ruïnes, qui se voient à dix lieues du Nil, selon Moréri, ne sont point celles d'Antinopolis. Concluez la même chose encore plus hardiment contre ces ruïnes de ville que Mr. Baudrand a placées à quarante-neuf lieues du Nil.

(*C*) *Leon d'Afrique n'a point dit qu'elle s'apelle* Anthios.] C'est encore une méprise de Mr. Baudrand. Je ne croi pas me tromper, si j'en attribue la cause à la liberté qu'on se donne de paraphraser les Auteurs dont on se sert. Considerez bien ces paroles d'Ortelius, *Anthios hodie dici ex Joannis Leonis Africa Descriptione deprehenditur*: comparez-les avec celles-ci de Mr. Baudrand, *Nunc in ruinis jacet, Anthios dicta, teste Leone Africano*; vous verrez que si ce dernier Ecrivain s'étoit scrupuleusement renfermé dans les bornes du précédent, il auroit donné beaucoup moins de prise. Ortelius pourroit chicaner le terrain, en apliquant le mieux qu'il pourroit ce qu'a dit Leon d'Afrique; mais Mr. Baudrand ne peut pas recourir aux aplications, ni aux conjectures: il faut qu'il montre que ce Leon a dit positivement, que l'ancienne ville Antinoe se nomme aujourd'hui Anthios. Or c'est ce qu'on ne montrera jamais; car Leon d'Afrique ne dit autre chose, si non qu'Anthius a été bâtie par les Romains, sur le Nil, du côté d'Asie, & qu'on y voit encore plusieurs Inscriptions Latines sur des marbres (3). Il en parle comme d'une très-belle ville, que l'industrie & la bonne humeur des habitans rendent très-considerable; tant s'en faut qu'on puisse le citer comme un témoin qui dépose qu'elle est tout-à-fait ruïnée. Mr. Baudrand ajoute qu'elle est à quarante-neuf lieues du Nil, vers l'Orient. Elle n'est donc point l'*Anthios* de Leon d'Afrique. Mr. Moreri ôte trente-neuf lieues à cette distance: *On voit ses ruïnes*, dit-il, *à dix lieues du Nil.* Nous avons prouvé dans la Remarque précédente, qu'Antinopolis étoit sur ce fleuve.

(1) Xiphil. in Adriano.

(2) Pausan. *Lib. VIII, pag. 244.*

(3) Leon. African. Descript. Africæ, *Lib. VIII, folio 560.*

ANTINOUS, mignon de l'Empereur Hadrien, étoit nâtif de Bithyne (*a*), dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant sa Famille. Sa beauté embrasa de telle sorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de passion plus effrénée, ni plus extravagante, que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette passion ne se montra jamais plus furieuse, qu'après la mort d'Antinoüs, car il n'y eut point d'honneurs divins (*A*) qu'Hadrien trouvât trop sublimes pour cet objet de son amour. Quelques-uns disent qu'Antinoüs lui avoit donné la plus grande marque d'affection qu'on

(*a*) *On nommoit ainsi cette Ville* Κλαυδιούπολις, Xiphilin. *in* Adriano.

(*A*) *L'Empereur Hadrien lui rendit toutes sortes d'honneurs divins.*] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de statues, ou de simulacres, qu'il lui fit faire presque par tout le Monde (1). Je dis qu'il lui fit bâtir des Temples, qu'il lui ordonna des Prêtres & des Jeux sacrez (2), & qu'il lui consacra des Mysteres (3). Pausanias dit que la Religion d'Antinoüs fut établie à Mantinée, avec un soin tout particulier de cet Empereur, à cause que la patrie d'Antinoüs étoit une Colonie de Mantinée (4). On y célébroit des jeux, tous les cinq ans, en l'honneur de ce Favori; mais pour les Mysteres qui lui étoient consacrez, on les célébroit tous les ans. Ceux qui apuient sur ce qu'il y a eu des Prêtres d'Antinoüs qui prenoient la qualité de Prophetes, ceux, dis-je, qui apuient sur cela, & qui en tirent la raison de ce qu'il avoit un Oracle, cherchent des Mysteres où il n'y en a point (5). Ces Prophetes étoient les Prêtres qu'Antinoüs avoit en Egypte dans la Ville qui portoit son nom (6): Ville, qui étoit Eglise mere, & chef d'Ordre, dans cette nouvelle Religion (7). Or dans les Colleges des Prêtres d'Egypte, on nommoit Prophetes ceux qui étoient comme les Doiens & les Chefs. Voiez les preuves que le docte Henri de Valois en aporte dans ses Notes sur Eusebe (8). On a une Inscription, dans laquelle Antinoüs est placé sur le même Trône que les Dieux d'Egypte, σύνθρονος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ Θεῶν (9). La dignité d'*Assesseur des Dieux* étoit de beaucoup inférieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le Philosophe Celsus avance, que les Egyptiens ne souffriroient pas que l'on égalât Antinoüs à Jupiter & à Apollon (10). Origene soutient le contraire; mais j'avoue qu'il le dit sans preuve, & que je n'entens point son raisonnement.

(1) Xiphil. in Adriano.

(2) Hegesippus, apud Eusebium, Histor. Ecclesiastica, *Lib. IV, Cap. VIII.*

(3) Pausan. *Lib. VIII, pag. 244.*

(4) *Id. ibid.*

(5) *Voiez* Casaubon, *&* Saumaise, *sur* Spart. Vit. Adrian. *pag.* 187, 148.

(6) Hegesip. *apud* Euseb. Hist. Eccl. *Lib. IV, Cap. VIII.*

(7) *Voiez la Remarque (D).*

(8) *Ad Cap. VIII, Libri IV.*

(9) *Vide* Spanh. de Numism. *pag.* 657.

(10) *Apud* Origen. *Lib. III, pag.* 118.

qu'on puisse donner; c'est-à-dire, qu'il étoit mort pour lui (*B*). D'autres assûrent qu'il se noia dans le Nil, pendant le sejour qu'Hadrien fit en Egypte, environ l'an 132 de l'Ere Chrétienne. Quoi qu'il en soit, cet Empereur le pleura à chaudes larmes (*b*), & voulut qu'on lui bâtit des temples & des autels, ce qui fut executé avec tout l'empressement qu'on pouvoit attendre d'une Nation accoutumée depuis long-tems aux plus honteuses flateries (*C*). Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinous rendoit des Oracles. Il en courut quelques-uns sur ce pied-là; mais on ne laissoit pas de croire qu'Hadrien les avoit forgés (*c*). Il fit rebâtir la ville où son mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori (*D*). Il étoit bien aise qu'on lui vint dire qu'on voioit au Ciel un nouvel astre, qui étoit l'ame d'Antinous (*E*) & il disoit lui-même qu'il voioit l'étoile d'Antinoüs (*d*). Ce qu'il y a de plus étrange là-dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avoit pour la foiblesse de ce Prince, dont on se moquoit d'ailleurs (*e*); mais c'est de voir, que long-tems après sa mort, on ait perseveré dans le culte de cette nouvelle Divinité. Ce culte étoit encore en vogue sous l'empire de Valentinien (*f*), lors qu'il ne s'agissoit plus de flater un Prince, ni de craindre l'édit exprès qui avoit ordonné cette religion (*g*). C'étoit donc par le sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinoüs. Les Peres de l'Eglise se servirent avantageusement de cette folle superstition, pour faire sentir la vanité de la Religion Paienne. Il étoit aisé de remonter jusques à la source, à l'égard de cette nouvelle Divinité & puis de rendre suspecte l'origine de toutes les autres. Ils parlerent diversement d'Antinoüs, selon les tems: ils n'eurent pas l'imprudence de marquer

(*b*) *Maldelsiter Eruit.* Spenian. *pag.* 115.

(*c*) *Voiez la Remarque (D), à la fin.*

(*d*) Xiphil. *in* Adriano.

(*e*) *Idem, ibid.*

(*f*) Tristan, Comment. Historiq. *pag.* 143.

(*g*) Saint Athanase contre les Gentils, & Theodoret, *au VII Discours sacré, cités par* Tristan, Comment. Historiq. *pag.* 141. *disent qu'il y eut un Edit exprès d'Adrien pour le culte d'Antinoüs.*

(*B*) *Quelques-uns disent qu'il mourut pour Hadrien.*] Hadrien ne disoit point cela; mais Dion n'a nul égard à l'Histoire de cet Empereur, où il avoit lu qu'Antinous étoit tombé dans le Nil, & s'y étoit noié. Il donne pour un fait constant, qu'une operation magique, à laquelle Hadrien faisoit travailler, demanda que quelqu'un livrât son ame volontairement, & qu'Antinous accepta cette condition. L'Abbréviateur Xiphilin nous a dérobé aparemment quelques circonstances qui éclaircissoient un peu ce mystere; car il n'est point vraisemblable que Dion Cassius ait raporté une telle chose d'une maniere si coupée, ou plutôt si étranglée. Quoi qu'il en soit, on ne peut conclure de la narration de Xiphilin, qu'Antinous ait donné sa vie pour sauver ou pour prolonger celle d'Hadrien. On en doit plutôt conclure qu'il la donna, afin que, par l'inspection de ses entrailles, les devins pussent conoître l'avenir que cet Empereur cherchoit. Et qu'on ne me dise pas, avec un de nos Antiquaires (11), *que si ce n'eust esté que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de devination, il n'estoit pas necessaire d'emploier à cette espreuve celui qu'il aimoit le plus de tous les humains; il y avoit assez d'autres enfans d'exquise beauté en tout ce grand empire (si la beauté y servoit (12)) qui eussent peu estre employez à cet infame mystere:* qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection; car cet Ecrivain en a reconu lui-même la nullité, en ajoutant tout aussitot ces paroles: *il se pouvoit faire neanmoins que le secret de cet art nécromantique requeroit que ce fust luy comme son mieux aimé, qui fust sacrifié pour rendre le sacrifice plus efficace.* Il devoit ajouter ce que Dion dit nommément, qu'il faloit une victime volontaire: or les autres jeunes enfans que l'Empereur eût destinez à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croiez-vous qu'il ne falut pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Heliogabale livroit à ses Magiciens? *Cadit & humanas hostias, lectis ad hoc pueris nobilibus & decoris per omnem Italiam patrimis & matrimis, credo ut major esset utrique parenti dolor. Omne denique magorum genus aderat illi operabaturque quotidie hortante illo, & gratias Diis agente quod amicos eorum invenisset, quum inspiceret exta puerilia & excuteret hostias ad ritum gentilem suum* (13). La Magie de ces siecles-là demandoit de ces sortes de victimes, & St. Justin remarque qu'elle choisissoit des enfans dont la pudicité fût immaculée. [illegible] (14). *Necyomantea ipsa & incorruptorum puerorum specularia inspectiones.* Sur ce pied-là, Antinous eût été un sujet fort mal propre. Revenant à Hadrien, je dis qu'on doit ce me semble suposer, I, qu'il ne consentit à immoler son mignon, que pour le besoin le plus pressant; II, que le desir d'éviter la mort étoit pour lui une chose plus pressante, que l'envie de penétrer dans l'avenir: j'aimerois mieux donc suivre Aurelius Victor, que Xiphilin. Voici ce que dit Aurelius Victor: *Quæ quidem alii pia volunt religiosaque, quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum voluntarium ad vicem magi poposcissent, cunctis retractantibus Antinoum objecisse se referunt* (15). Joignez à cela, si vous voulez, ces paroles de Spartien: *De quo* (Antinoo) *varia fama est, aliis eum devotum pro Hadriano asserentibus* (16).

(11) Tristan, Commentaires Historiq. *Tom. I. pag.* 141.

(12) *Il ne falloit point parler de cette dernier.* Voiez l'Apologie d'Apulée, *pag.* 301.

(13) Lampridius, in Vita Heliogab. *Cap.* VIII.

(14) Justin. in Apologiâ, *pag.* 65. Voiez Saumaise *sur Spartien in Adriano, pag.* 136. & Apulée in Apologiâ, *pag.* 301.

(15) Aurel. Victor, *in* Cæsaribus.

(16) Spartian. *pag.* 115.

(*C*) *On lui bâtit des temples & des autels . . . . avec l'empressement d'une Nation accoutumée aux plus honteuses flateries.*] Casaubon met entre les basses complaisances que l'on eut pour la passion d'Hadrien ce que fit le Poete Pancrates (17). Or voici ce qu'il fit. Il montra, comme un miracle, à Hadrien une fleur de *lotos*, qui étoit semblable à une rose, & lui dit qu'il la faloit nommer *Antinoenne*; & qu'elle étoit née dans le lieu qui avoit été arrosé du sang du lion que lui Hadrien avoit tué à la chasse. L'Empereur prit tant de plaisir à ce discours, qu'il ordonna une pension à Pancrates dans la *Musée* d'Alexandrie (18). Athenée n'explique point pourquoi ce Poete vouloit que le nom d'Antinous fut donné à cette fleur; mais on devine aisément que l'intention de Pancrates étoit d'honorer la mémoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque tems que ce passage d'Athenée avoit donné lieu au mensonge du St. Moréri, que j'ai raporté sur la fin de cet Article; mais j'ai changé d'opinion, après avoir lu ces paroles d'un Auteur moderne. *Hadrian . . . . donna le nom de ce miserable* (Antinous) *à une ville d'Egypte . . . . comme aussi il le consacra à un astre, à une fleur, à des temples, à des sacrifices, à des oracles, & à des jeux de prix, bref en fit un Dieu* (19). Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinoüs de Moreri, pourront juger si cet Ecrivain se savoit servir des Livres qu'il consultoit.

(17) Casaub. in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 117.

(18) Athen. *Libr. XV, Cap. VI, pag.* 677.

(19) Tristan, Comment. Histor. Tom. I, *pag.* 141.

(*D*) *Hadrien fit rebâtir la ville où Antinoüs étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori.*] J'ai suivi le Traducteur de Xiphilin, qui ne parle que d'une ville reparée, quoi que Xiphilin se soit servi du mot [illegible]. D'autres, n'y regardant pas de si près, disent qu'Hadrien bâtit une ville, qui porta le même nom qu'Antinous. [illegible] (20). *Urbem condidit Antinoo cognominem.* Elle étoit dans la Thebaide, & se nommoit anciennement Besa, qui étoit aussi le nom du Dieu particulier qu'on y adoroit. Casaubon l'assûre (21), & remarque que les Egyptiens, laissant aux Grecs le nouveau nom, continuérent de l'apeller Besa; mais il se trouva des gens, qui, par l'union de l'ancien & du nouveau nom, la nommérent Besantinous. C'est ce que fit Helladius, qui y étoit né (22). N'oublions pas que le tombeau d'Antinous y étoit. Nous l'aprenons de ces paroles de St. Epiphane. [illegible] (23). *Ad hunc modum Antinoum in urbe sui nominis cum lusorio navigio sepultum ab Adriano in Deorum numerum relatum est.* Nous aprenons d'Origene, qu'on disoit qu'il se faisoit des miracles dans ce Temple d'Antinous (24). C'est là où Saumaise pose le prétendu Oracle de cette fausse & ridicule Divinité. *Licet in multis*, dit-il (25), *Græcis urbibus templa & sacerdotes habuerit Antinous, præcipuè tamen eum coluisse videntur Ægyptii in ea urbe quæ ab ipso nomen accepit, nam ibi sepultus est, ibi oracula per eum reddi credebantur, ibi & prophetas habuit.*

Ce qui concerne l'Oracle est attesté par Origene (26), si on lit le passage comme Saumaise l'a cité: [illegible] (27). Voiez aussi Scaliger sur Eusebe, num. 2145, où il ne cite pas comme Saumaise, quoi que Spencer l'assûre à la page 44 de ses Notes sur Origene contre Celsus. Voici ce qui m'a fait dire que c'étoit un Oracle prétendu. Je me souvenois de ces paroles de Spartien: *Et Græci quidem volente Adriano eum consecraverunt, oracula per eum dari asserentes quæ Adrianus ipse composuisse jactatur* (28).

(20) Hegesippus, *apud* Euseb. Hist. Ecclesiast. *Libr. IV, Cap. VIII.* Voiez aussi Ammien Marcellin, *Livr. XXII, Chap. XVI.*

(21) Casaubon, in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 118.

(22) *Voiez* Photium, Biblioth. *pag.* 1596.

(23) Epiph. in Ancorato num. 108.

(24) Origen. adversus Celsum, *Libr. III, pag.* 132.

(25) Salm. in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 148.

(26) Origen. contra Celsum. *Libr. III, pag.* 132.

(27) Salmasius in Spartiani Vit. Adriani, *pag.* 148.

(28) Spartianus, in Adriano, *pag.* 117.

(*E*) *Hadrien étoit bien aise qu'on lui dit qu'un nouvel astre étoit l'ame d'Antinous.*] On s'étoit déja servi d'une semblable flaterie à l'égard de Jules Cesar. *Ludis quos primo consecratos ei hæres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam, creditumque est animam esse Cæsaris in cœlum recepti, & hac de caussa simulacro ejus in vertice additur stella* (29). Ovide a fini ses Metamorphoses par celle de l'ame de Cesar en astre:

Vix ea fatus erat, media cum sede Senatus
Constitit alma Venus nulli cernenda, suique
Cæsaris eripuit membris, nec in aera solvi
Passa recentem animam, cœlestibus intulit astris.
Dumque tulit, lumen capere atque ignescere sensit
Emisitque sinu. Luna volat altius illa
Flammiferumque trahens spatioso limite crinem
Stella micat. Ovid. *Lib. XI. Metam. Vers.* 843.

Avant cela, les Poetes Grecs avoient mis en usage cette invention pour les cheveux de Berenice. L'Empereur Hadrien étoit trop savant, pour ne savoir pas tout cela; & néanmoins il se paia d'une flaterie qui ne pouvoit plus avoir la grace de la nouveauté. A quoi songérent ceux qui ne mirent ce mignon qu'au plus bas etage du Ciel? Il y en eut, qui ne le placérent que dans le globe de la Lune. [illegible] (30.) *Quomodo Antinoum speciosus adolescens qui obiit collocatus est in Luna?*

(29) Sueton. in Cæsare, *Capite LXXXVIII. Voiez les* Pensées diverses sur les Cometes, *pag.* 219.

(30) Tatian. Orat. contra Græcos, *pag.* 149.

marquer la cause infame de son apothéose, en s'adressant à Antonin Pius, fils adoptif & successeur d'Hadrien, ou à Marc Aurele, adopté par Antonin Pius, selon l'intention d'Hadrien. Ils touchérent alors délicatement à cette plaie (*h*); mais Tertullien, plus éloigné de ce tems-là, & sous des Empereurs qui n'avoient pas le même interêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement observé, que le mignon d'Hadrien étoit monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter (*F*), puis qu'Antinoüs étoit à table, pendant que Ganymede versoit à boire. Il pouvoit dire,

- - - - Medius videor discumbere in astris
Cum Jove, & Iliaca porrectum sumere dextra
Immortale merum (i).

De tout tems, les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux Dieux de la Terre, qu'aux Dieux du Ciel. Je ne sai pourquoi Mr. Moréri debite qu'Hadrien *crut* Antinous *changé en Fleur & en Temple* (*k*), & même qu'il lui fit bâtir un Autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des Temples? & cela est-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en Fleur?

(*h*) Justin. Martyr. Apolog. ad Antoninum Pium, Athenagoras, ad Marcum Imper.

(*i*) Statius, Silv. II, *Libr. IV*, *v.* 20.

(*k*) *Voiez la Remarque* (*c*).

(*F*) *Prudence a finement observé qu'Antinoüs étoit monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter.*] Ses Vers meritent d'être raportez plus correctement que ne les raportent les Sieurs Tristan dans ses Commentaires Historiques sur les Medailles des Empereurs Romains (31), & Moreri dans son Dictionaire Historique. Les voici donc, selon l'Edition de Nicolas Heinsius:

Quid loquar Antinoum cælesti in sede locatum?
Illum delicias nunc Divi Principis: illum
Purpureo in gremio spoliatum sorte virili
Hadrianique Dei Ganymedem, non cyathos Dis
Porgere, sed medio recubantem cum Jove fulcro
Nectaris ambrosii sacrum potare lyæum,
Cumque suo in Templis vota exaudire marito (32)?

(31) Tristan, Comment. Hist. pag. 542.

(32) Prudent. contra Symmach. *Libr. I*, *Vers.* 272.

ANTIPATER, Iduméen de nation (*A*), illustre par sa naissance (*B*), par ses richesses, & par son esprit, profita habilement des confusions où la discorde d'Hyrcan & d'Aristobule plongea la Judée. C'étoient deux freres, qui se disputoient la souveraine Sacrificature. Antipater embrassa avec chaleur le parti d'Hyrcan, & y engagea de telle sorte Aretas Roi des Arabes, & puis Pompée Général des Armées Romaines, qu'Hyrcan gagna le dessus (*a*). Sous son gouvernement, Antipater disposoit de toutes choses, & il le failoit à l'avantage des Romains, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Cela fit que les Géneraux de la République, un Scaurus, un Gabinius, un Cassius, l'honorérent de plusieurs importantes commissions, ou déférerent beaucoup à ses conseils (*b*). Il rendit un service signalé à Jules Cesar, pendant la guerre d'Alexandrie: il lui amena & des vivres & des Troupes, & il paia de sa personne courageusement; de sorte qu'outre bien des louanges, il obtint de Jules Cesar le droit de Bourgeoisie Romaine, & l'administration de la Judée (*c*). Les plaintes d'Antigonus (*d*) ne purent rien contre lui. Son aplication aux affaires, & son habileté, le mirent dans une si haute considération, qu'on ne l'honoroit gueres moins que s'il eût été revêtu de l'autorité Roiale selon les formes (*e*). La maniere dont il se précautionoit contre les revers de la fortune, en donnant à l'un de ses fils le gouvernement de Jerusalem, & à un autre celui de Galilée & le commandement des Troupes, fit soupçonner avec raison qu'il cherchoit à n'avoir personne au dessus de lui, ni de nom, ni d'effet. Un Juif nommé Malichus, plein de ces soupçons, résolut de prévenir l'inconvénient, & n'en trouvant point de meilleure voie que d'ôter du monde Antipater, il s'en défit par le poison (*f*). Il se rendit coupable en cela d'une noire ingratitude; car celui qu'il fit mourir l'avoit comblé de bienfaits, & lui avoit même sauvé la vie (*g*). Antipater laissa entre autres enfans le fameux Herode, qui fut Roi des Juifs (*h*).

(*a*) Joseph. Antiquit. *Libr. XIV*, *Cap. II*, *& seq.*

(*b*) *Ibidem*, *Cap. IX*, *& seq.*

(*c*) *Ibidem*, *Cap. XIV*, *& XV.*

(*d*) *Il étoit fils d'Aristobule.*

(*e*) Joseph. Antiquit. *Cap. XVII.*

(*f*) *Ibidem*, *Cap. XIX.*

(*g*) *Ibidem*, *Cap. XVIII.*

(*h*) *Sa femme, nommée Cypris, étoit de grande Maison dans l'Arabie.* Joseph. de Bell. Jud. *Libr. I*, *Cap. VI.*

(*A*) *Iduméen de nation.*] Eusebe le fait Ascalonite (1). *Une troupe de brigans*, dit-il, *qui avoit pillé un Temple auprès d'Ascalon, amena avec le reste du butin Antipater dans l'Idumée, où il demeura, parce que son pere n'eut pas dequoi le racheter.* Ce que je dirai dans la Remarque suivante refute ce conte. Photius me paroit ici un peu blamable. En donnant l'Extrait de Josephe, il assûre qu'Herode étoit fils d'Antipater, qui avoit servi dans le Temple d'Ascalon, Ὁ τῷ Ἀσκαλωνίτῃ τοῦ Ἀπόλλωνος τῷ ἱεροδούλῳ (2). Ce n'est point dans Josephe, qu'il trouvoit cela; & néanmoins où sont les Lecteurs qui ne s'imaginent que tout ce que dit Photius est dans les Livres dont il parle? Ailleurs (3), il dit qu'Antipater étoit d'Idumée, & de la ville d'Ascalon, & grand ennemi d'Hyrcan, pour l'amour d'Aristobule. Cette derniere faute ne doit pas être imputée à Photius; car toute la suite de son discours montre qu'il associe Antipater à Hyrcan. C'est à ceux qui ont publié cet Auteur, qu'il faut adresser ses plaintes quant à cela; mais il est responsible de l'autre faute. Ascalon n'étoit pas une ville d'Idumée, &, après tout, ce n'est pas Josephe qui a dit qu'Antipater étoit d'Ascalon. Or c'est de Josephe que Photius donne là l'Extrait.

(*B*) *Illustre par sa naissance.*] Son pere, nommé Antipater, fut Gouverneur d'Idumée, sous Alexandre Jannée, Roi des Juifs. Eusebe le nomme Herode, & le fait valet d'un Temple, & si pauvre, qu'il ne lui fut pas possible de racheter son fils, qui étoit tombé entre les mains des voleurs. Τοῦτον δὲ Ἡρώδην τινὰ Ἀσκαλωνίτην τῶν περὶ τὸν νεὼν τοῦ Ἀπόλλωνος ἱεροδούλων ἀνδρῶν γεγονέναι (4). *Huic vero Herodem quemdam Ascalonitam unum ex numero servorum Templi Apollinis quod Ascalone est patrem fuisse.* Mais les Savans ne doutent point qu'en cela Eusebe, & Africain qu'il copie, n'aient suivi de mauvais Memoires; & qu'il ne faille ajouter plus de foi à Josephe, qui assûre que le Roi Alexandre, & la Reine son epouse, donnérent le gouvernement d'Idumée à Antipater, & que celui-ci gagna par la multitude de ses presens l'amitié des Arabes, & celle des habitans de Gaza, & d'Ascalon (5). En un autre endroit, Josephe parlant d'Antipater le fils remarque qu'il étoit le principal d'Idumée, tant par l'antiquité de sa famille, que par ses richesses (6). Hegesippe dit du même Antipater, qu'il étoit illustre par ses ancêtres dans sa patrie (7). De tout tems, on a aimé à ravaler la naissance de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignitez (8). Au reste, l'ambiguité d'un passage de Josephe a fait que quelques-uns s'imaginent que l'aieul d'Herode ne s'apelloit point Antipater, mais Antipas.

(1) Euseb. Hist. Eccl. *Libr. I*, *Cap. VI*, *& VII*, *ex Africano.*

(2) Photius, Biblioth. num. LXXVI, pag. 168.

(3) *Idem*, *ibid. num. CCXXXVIII*, *pag.* 969.

(4) Euseb. Hist. Eccl. *Libr. I*, *Cap. VI. Vide ibi* Valesium.

(5) Joseph. Antiquitat. *Libr. XIV*, *Cap. II.*

(6) *Idem*, de Bell. Jud. *Libr. I*, *Cap. V.*

(7) Hegesipp. de Excid. *Libr. I*, *Cap. XIV.*

(8) *Voiez la Remarque (A) de l'Article* TOUCHET.

ANTOINE, famille Romaine, en Latin *Antonia*, qu'une vieille tradition faisoit descendre d'Anton fils d'Hercule (*a*), a produit deux branches: l'une étoit Patricienne, avec le surnom de Merenda; l'autre Plébéienne, sans presque point de surnom. On ne trouve pas que la branche Patricienne ait duré long-tems, ni qu'elle ait produit d'autres personnes mentionnées dans l'Histoire, que T. ANTONIUS MERENDA, & Q. ANTONIUS MERENDA. Le prémier fut l'un des Decemvirs abrogés à cause de la fierté tyrannique d'Appius Claudius, l'an 304 de Rome, & l'un de ceux qui s'exilérent volontairement, & dont les biens furent confisqués, après le procès qui fut fait à App. Claudius, & à Sp. Oppius (*b*). Le dernier fut Tribun militaire, l'an 333 de Rome (*c*). Mais la branche Plébéienne a duré long-tems; & a fleuri avec un très-grand éclat (*A*); car outre qu'elle a pu se glorifier d'avoir possédé deux fois le Généra-

lat

(*a*) Plutarch. in Marc. Antonio, pag. 917.

(*b*) Livius, *Libr. III*, *pag.* 88.

(*c*) *Idem*, *Libr. IV*, *pag.* 126.

(*A*) *La branche Plébéienne de cette famille Antonia a duré long-tems, & a fleuri avec un très-grand éclat.*] Il faut bien se souvenir que Marc Antoine l'Orateur, mort l'an 667, est le prémier qui porta dans cette Famille les honneurs du Consulat, & ceux du Triomphe, & de la Censure.

lat de la Cavalerie, fix fois le Confulat, une fois la Cenfure, trois fois l'honneur du triomphe (*d*), elle s'eft vue, en la perfonne de Marc Antoine le Triumvir, maitreffe de la moitié de l'Empire. Nous allons faire des Articles particuliers pour les principaux de cette ancienne Maifon (*B*).

(*d*) Voiez Glandorpii Onomastic. pag. 66.

(*B*) *C'étoit une ancienne Maifon.*] Ceux qui ont le plus de lecture, le plus de Recueils, le plus de materiaux deftinez à un Libraire, tombent quelquefois dans des oublis affez étranges. Le P. Vavaffeur en eft un éxemple, dans fon excellent Traité du Style burlefque, lors qu'il cenfure Photius d'avoir cru qu'Antonius Diogenes, Auteur d'un Roman, fuivit d'affez prés Alexandre. Οὐ πάνυ πόρρω τῶν χρόνων τοῦ Ἀλεξάνδρου ἀκμάζων (1). *Non ita diu poft Alexandri Magni tempora floruiffe.* Il allegue contre cela plufieurs raifons, dont il trouve celle-ci la plus forte; c'eft que la famille Antonia ne fubfiftoit point encore, & que fon nom n'étoit encore, ni fait, ni connu. *Neque, quod graviffimum eft, tum nata gens Antonia aut facta vox, aut audita temporibus illis* (2). Rien de plus faux. Nous avons produit fur la foi de Tite Live un Titus Antonius, Decemvir, l'an 304 de Rome, & un Quintus Antonius, Tribun Militaire, environ trente ans aprés. On trouve dans le même Tite Live un Marcus Antonius, créé Genéral de la Cavalerie par le Dictateur Cornelius Rufinus, l'an 421. Or c'eft une chofe certaine, qu'Alexandre mourut l'an 430. Je n'allegue pas la tradition raportée par Plutarque; car on pourroit me répondre très-juftement, qu'Anton, fils d'Hercule, étoit auffi peu la tige des Antoines en Italie, que Cocceius Nerva la tige de la Maifon de Coffé en France.

(1) Photius Biblioth. num. CLXVII. pag. 164.

(2) Vavaffor. de ludicra Dictione, pag. 148.

ANTOINE (MARC) l'Orateur, a été le plus grand ornement de fa Maifon. A fon entrée dans les charges, il fit éclater fon merite, par un endroit qui eft digne d'être raporté. Il avoit obtenu la Queftture de la Province d'Afie, & il étoit déja arrivé à Brundufium, pour s'y embarquer, afin d'aller exercer fa charge, lors que fes amis lui firent favoir qu'il avoit été accufé d'inceste, & que le Préteur Caffius, le Juge du monde le plus rigide, jufques-là que l'on apelloit fon Tribunal *l'écueil des accufez*, étoit faifi de cette caufe. Marc Antoine eût pu fe fervir du bénéfice de la Loi, qui défendoit de recevoir les accufations contre ceux qui étoient abfens pour le fervice de la République; mais il aima mieux fe juftifier dans les formes &, pour cet effet, il revint à Rome, & pourfuivit fon procés, & le gagna glorieufement (*a*). La Sicile lui échut pendant fa Préture, & il donna la chaffe aux Pirates qui infeftoient ces mers-là. Il fut fait Conful avec A. Pofthumius Albinus, l'an de Rome 653, & réprima courageufement & heureufement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus, Tribun du peuple. Quelque tems aprés, il fut Gouverneur de Cilicie, en qualité de Proconful, & y fit tant de belles chofes, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. N'oublions pas que, pour cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avoit, il voulut bien en quelque maniere devenir le difciple des plus grans hommes qui fuffent à Athenes, & à Rhodes, lors qu'il alla en Cilicie, & lors qu'il revint à Rome. Il exerça enfuite la charge de Cenfeur, avec beaucoup de gloire, aiant gagné fa caufe devant le peuple contre Marc Duronius, qui lui avoit intenté une accufation de brigue, pour fe venger d'avoir été raié du Sénat par Marc Antoine; ce que ce fage Cenfeur avoit fait, à caufe que Duronius, pendant qu'il étoit Tribun du peuple, avoit caffé la Loi qui réprimoit les depenfes immoderées des feftins (*b*). C'étoit un des plus grans Orateurs qu'on eût jamais vus à Rome; & il fut caufe, felon le témoignage de Ciceron, bon juge en ces fortes de matieres, que l'Italie fe pouvoit vanter d'égaler la Grece en l'art de bien dire. Il défendit entre autres perfonnes Marcus Aquilius, & toucha tellement les Juges par les larmes qu'il repandit (*c*), & par les cicatrices qu'il montra fur la poitrine de fon client, qu'il gagna fa caufe. On peut voir fort amplement le caractere de fon éloquence, & celui de fon action, dans les Livres que je cite (*d*). Il ne voulut jamais publier aucun de fes Plaidoiés (*A*), afin, difoit-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procés ce qui feroit contraire à ce qu'il diroit dans un autre. La Morale du Barreau ne trouvoit point en ce tems-là qu'il fût honteux de fe dédire en faveur de fon client. La précaution de cet Avocat eft néceffaire aux perfonnes de fa profeffion (*B*), & n'eft pas néanmoins toujours capable

(*a*) Valer. Maximus, Lib. III, Cap. VII, num. 9. Il raporte Lib. VI, Cap. VIII, la confiance d'un efclave de ce Marc Antoine à nier qu'fon maitre fût coupable.

(*b*) Glandorpius, Onomast. pag. 64, ex Epitome Livii, Cicerone, &c.

(*c*) Cicero de Orat. Lib. II, Cap. XLVII, & in Verrem V, num.

(*d*) Idem, in Bruto Cap. 17, & de Oratore.

(*A*) *Il ne voulut jamais publier aucun de fes Plaidoiés.*] Ce fait, & la raifon de ce fait, font deux chofes affez remarquables, pour meriter que j'en raporte les preuves. Ciceron, & Valere Maxime, font mes deux temoins. Voici comme parle Ciceron: *Hominem ingeniofum M. Antonium ajunt folitum effe dicere, idcirco fe nullam unquam Orationem fcripfiffe, ut fi quid aliquando non opus effet ab fe effe dictum, poffet fe negare dixiffe* (1). Nous allons entendre Valere Maxime: *Jam M. Antonio remittendum convicium eft, qui idcirco fe ajebat nullam Orationem fcripfiffe, ut fi quid fuperiore judicio actum, et quem poftea defenfurus effet, nocturum foret, non dictum a fe affirmare poffet: qui facti vix pudentes tolerabilem cauffam habuit, pro periclitantium enim capite non folum eloquentia fua uti, fed etiam verecundia abuti erat paratus* (2). Je ne penfe pas qu'il y ait de chicaneur affez injufte pour foutenir que je traduis mal le mot *fcribere*. Tout lecteur, qui aura quelque intelligence, comprendra que Marc Antoine ne vouloit pas dire qu'il plaidoit par meditation, qu'il n'ecrivoit rien de tout ce qu'il debitoit devant les Juges; car fi c'eut été fon fens, il auroit donné une raifon impertinente de fa conduite, puis qu'il n'avoit pour but que d'empêcher qu'on ne fe fervît contre lui de fes propres armes. Il pouvoit empêcher cela egalement, foit qu'il ecrivît, foit qu'il n'ecrivît point fes Plaidoies, pourvu qu'il ne les publiât pas. Un Manufcrit caché dans un coffre ne peut pas convaincre un homme dans le Barreau, qu'il a foutenu autrefois une maxime toute opofée à ce qu'il avance prefentement. Cet homme le niera avec la même affurance, que s'il avoit plaidé par meditation, & ne craindra pas qu'on le condamne à produire l'original de fon Plaidoie: il auroit plufieurs moiens infaillibles de s'en garantir. Concluons donc qu'il ne s'agit point ici d'ecrire ou de ne pas ecrire un difcours que l'on prononce; mais de le publier, ou de ne le publier pas. S'il etoit befoin de donner des preuves dans une chofe fi claire, j'en fournirois bientôt deux qui feroient tres-fortes. La 1 feroit prife d'un endroit de Ciceron, où Brutus fe plaint de ce que l'Orateur Marc Antoine n'avoit donné au public qu'un tres-petit Livre. *Vellem aliquid Antonio præter illum de ratione dicendi fane exilem Libellum . . . . libuiffet fcribere* (3). Il fe fert là du mot *fcribere*. Je prendrois la 2 de la Harangue même de Ciceron, où fe trouve le fait dont je parle; car Ciceron, voulant montrer que Marc Antoine ne fe précautionnoit pas autant qu'il croioit, reprefente, non pas que l'on peut obliger un Avocat à produire l'original de fon Plaidoie, mais qu'il y a des auditeurs qui fe fouviennent long-tems de ce qu'ils ont oui dire à un Avocat. *Perinde quafi quod à nobis dictum aut actum fit id nifi literis mandaverimus hominum memoria non comprehendatur* (4).

(1) Cicero in Oratione pro Cluentio, Cap. L.

(2) Valer. Maximus, Lib. VII, Cap. XIII, num. 5.

(3) Cicero, in Bruto, Cap. XLIV.

(4) Cicero, Orat. pro Cluent. Cap. L. & feq.

(*B*) *La précaution de cet Avocat eft néceffaire aux perfonnes de fa profeffion.*] Je me fouviens d'une Lettre publiée l'an 1685, où l'on recherchoit les caufes des contradictions des Auteurs (5). On mit en jeu les Avocats, & voici ce qui fut dit fur leur chapitre: „ On a quelquefois le plaifir „ dans une même femaine d'entendre plaider un même „ Avocat pour un mari contre fa femme, & pour une fem„ me contre fon mari. S'il a l'imagination excefive, il ne „ parle dans fon premier Plaidoie que de l'empire des ma„ ris: il le fonde fur la nature, fur la raifon, fur la parole „ de Dieu, fur l'ufage. Il cite l'Ecriture, il cite les Peres, „ il cite les Jurifconfultes, il cite les Voyageurs. Il decla„ me contre les femmes, & il ne raifonne que fur des pro„ pofitions univerfelles. Mais deux jours aprés, ce n'eft „ plus cela. Il paffe dans des Maximes toutes oppofées: il „ traite d'ufurpation l'autorité des maris; il parcourt la „ Ste. Ecriture, le Code, la Phyfique, l'Hiftoire, & la „ Morale, en faveur des femmes, raifonnant toujours fur „ des principes univerfels: car un efprit vehement ne „ croit rien prouver, s'il n'affirme, ou s'il ne nie, fans „ exception; & par confequent, s'il s'engage à foutenir „ des interêts oppofez, il faut néceffairement qu'il fe con„ tredife „. Avouons qu'un Avocat, qui auroit donné au public un Plaidoie fur les privileges des femmes, rempli de tout le feu de fon imagination, feroit aifé à réfuter, s'il plaidoit pour les privileges des maris. On n'auroit qu'à le renvoier à fon Livre. Notre Orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvenient, & fe réferver la liberté de fe contredire, en foutenant un jour une chofe, & le lendemain une autre, felon l'interêt de fes parties. Il feroit aifé de montrer que les Avocats ne font pas les feuls qui en ufent de cette maniere: les Théologiens Controverfiftes ne font autre chofe, à mefure qu'ils ont à faire à diverfes gens (6). Bellarmin, contre les Enthoufiaftes, foutient que l'Ecriture eft toute remplie de caracteres de divinité; mais

(5) C'eft la II des Nouvelles Lettres contre le Calvinifme de Maimbourg.

(6) Voiez la Remarque (M) de l'Article de (Jean) ADAM.

ble de les tirer d'affaire (*C*). Il affectoit de ne passer point pour savant (*D*). Sa modestie, & ses autres qualitez d'honnête homme, ne le rendoient pas moins cher à un grand nombre d'illustres amis, que son éloquence le faisoit admirer de tout le monde. Il pérît malheureusement durant les confusions sanglantes que Marius & Cinna causérent dans Rome. Il fut découvert au lieu où il s'étoit caché, & aussitot des soldats furent envoiés pour le tuer. La maniere, dont il leur parla, les attendrit, & il n'y eut que celui qui les commandoit, qui eût la brutalité de le tuer, n'aiant pas écouté son discours, mais étant entré dans sa chambre tout en colere de ce que les soldats n'avoient pas exécuté son ordre (*e*). Sa tête fut exposée sur la Tribune aux Harangues, *pro rostris*, lieu qu'il avoit orné de dépouilles triomphales (*f*). Ceci arriva l'an de Rome 667. Il laissa deux fils, dont je vais parler.

(*e*) Plutarch. in Mario, pag. 431. Val. Maxim. Lib. VIII, Cap. IX.

(*f*) Cicero, de Oratore, Lib. III. Cap. III.

mais contre les Protestans, il soutient qu'elle est obscure, & qu'elle a besoin de l'autorité de l'Eglise (7). Un Ministre, que je ne nommerai pas, soutient contre ceux de l'Eglise Romaine, que l'Ecriture est toute brillante de caracteres de divinité: contre Mr. Pajon, il tient un autre langage (8). Il faudroit laisser en propre ce privilege aux Poëtes & aux Orateurs. „ Ils disent souvent en differens „ endroits des choses contraires les unes aux autres, selon „ ce qui fait à leur propos. *Nos Poëtarum more, ait je res „ deduxi, ita vel populi vel eruditorum hominum sententiam „ nostra quodam jure sequimur, atque alias, si sit opus, aliter „ de eadem decimus*, dit l'excellent Monsignor della Casa, „ Archevêque de Benevent, dans une de ses Lettres à Victorius: & Eustathius, sur le vers 181 du second livre „ de l'Odyssée, & sur le 243 du douzième de l'Iliade, a „ remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des cho„ ses touchant les augures, qui étoient contraires à celles „ qu'il avoit dites ailleurs; ce qu'il apelle τὸ ἀνθυποφερόμενον. J'ai donc dit en ces prémiers endroits de mes Poë„ sies, que je viens d'alleguer, que c'étoit une vilaine „ chose qu'un vieux Poëte, parce que cela faisoit à mon „ sujet. Mais cela n'empêche pas que je ne puisse dire „ ailleurs le contraire, si l'occasion s'en présente „ (9). Que j'aime cette bonne foi! & que je serois ravi de la trouver dans Bellarmin, & dans le Ministre! mais ce n'est pas une chose qu'il faille espérer. Nous entendrons bientot Ciceron sur le droit des Avocats, par raport à la liberté de se contredire. Voiez les Remarques (*H*) & (*I*) de l'Article BALDE.

(7) Voiez les efforts que le Jésuite Mulbulanus fait dans l'Auctarium primum Speculi militiæ nam Patei, pour soudre cette contradiction. Voiez aussi la Remarque (*D*) de l'Article BELLARMIN.

(8) Voiez le Suplement du Commentaire Philosophique, & les pages 207 & 216 de la Reponse de Mr. Saurin à ce Commentaire.

(9) C'est Mr. Menage, qui parle dans l'Anti-Baillet, Tom. II, pag. 174, 175.

(*C*) *La prévention dont il usoit n'est pas toûjours capable de tirer d'affaire les Avocats.*] Nous avons vu (10) comment Ciceron a observé que la memoire des auditeurs est redoutable aux Avocats qui contredisent (11). S'il en avoit donné des exemples, il auroit mieux fait connoitre que les précautions de Marc Antoine étoient inutiles. Mais il faut avouer, que ce qu'il ajoute est assez propre à justifier la conduite de cet Orateur. Voici ce que c'est. Marc Brutus, qui accusoit L. Plancius défendu par L. Crassus, fit venir deux personnes, qui lurent tout haut certains endroits qu'il avoit choisis dans deux Harangues de L. Crassus, l'une desquelles élevoit extrêmement l'autorité du Senat, & l'autre ne l'abaissoit pas moins. Cela mit un peu en peine l'Orateur, & l'obligea à preparer des excuses sur la diversité des tems & des causes, qui avoit exigé de lui ces deux sortes de maximes (12). *Ego vero*, dit Ciceron (13), *in isto genere libenter cum auditorum tum hominis eloquentissimi & sapientissimi L. Crassi auctoritatem sequor, qui quum L. Plancium defenderet accusante M. Bruto, homine in dicendo vehementi & callido, quum Brutus duobus recitatoribus constitutis ex duabus ejus Orationibus capita alterna inter se contraria recitanda curasset, quod in dissuasione rogationis ejus quæ contra Coloniam Narbonensem ferebatur quantum potest de auctoritate Senatus detrahit: in suasione legis Serviliæ summis ornat Senatum laudibus, & multa in Equites Romanos quum in ea Oratione asperius dicta recitasset, quo animi illorum judicum in Crassum incenderentur: aliquantum esse commotus dicitur. Itaque in respondendo primum exposuit utriusque rationem temporis, ut Oratio ex re & causa habita videretur.* Ciceron n'avoit garde de desaprouver le parti que L. Crassus choisit en cette rencontre: Ciceron, dis-je, qui se voioit dans le même cas, vu qu'on avoit recité un morceau de l'une de ses Harangues, qui étoit fort contraire à la cause qu'il avoit alors en main. Il répondit que la Harangue, dont on avoit recité quelque partie, ne contenoit point les expressions de ses véritables sentimens, & qu'il ne faut pas considerer ce que dit un homme en qualité d'Avocat, comme s'il l'avançoit en qualité de témoin; que c'est le langage de la cause, & non pas le langage de l'Orateur. Cela est assez intelligible: il faut parler selon l'interêt de la cause, & selon les conjonctures; & non pas, selon les opinions particulieres. *Ego si quid ejusmodi dixi, neque cognitum commemoravi, neque pro testimonio dixi: & illa Oratio potius temporis mei quam judicii & auctoritatis fuit . . . . Errat vehementer si quis in Orationibus nostris quas in judiciis habuimus auctoritates nostras consignatas se habere arbitratur. Omnes enim illæ Orationes causarum & temporum sunt, non hominum ipsorum aut patronorum. Nam si causæ ipsæ pro se loqui possent nemo adhiberet oratorem: nunc adhibemur ut ea dicamus non quæ nostra auctoritate constituantur, sed quæ ex re ipsa causaque ducantur* (14). Joignez à cela les paroles que Ciceron met dans la bouche de Marc Antoine l'Orateur. *Oratoris omnis actio opinionibus non scientia continetur, nam & apud eos dicimus qui nesciunt, & ea dicimus quæ nescimus ipsi: ita & illi alias aliud iisdem de rebus & sentiunt & judicant, & nos contrarias sæpe causas dicimus, non modo ut Crassus contra me dicat aliquando, aut ego contra Crassum, quum alterutri necesse sit falsum dicere, sed etiam ut uterque nostrum eadem de re alias aliud defendat, quum plus uno verum esse non possit. Ut igitur in ejusmodi re quæ mendacio nixa sit, quæ ad scientiam non sæpe perveniat, quæ opiniones hominum & sæpe errores aucupetur, ita dicam* (15.) Je m'assure que la plupart de mes lecteurs seront ravis de voir que ces deux grans Orateurs aient eu de tels principes, & qu'ils aient si bien connu le foible de leur métier, qu'on me pardonnera tout ce qui pourroit sentir trop la digression dans cette Remarque. Notez que ces principes durent encore. Comparez les Plaidoiés de Mr. Erard contre Madame Mazarin avec la Reponse au Factum de cette Dame. Lisez en particulier ces paroles de la Reponse: *Mr. Erard a parlé à Mad. Mazarin des évènemens de ce tems-là, de la maniere dont alors elle-même devoit les regarder. Après cela, les temps & les évenemens diferens changent nos sentimens & nos paroles.*

(10) Ci-dessus, Citation (4).

(11) Elle ne l'est pas moins aux Prédicateurs, lors que, bien loin de se contredire, ils debitent de tems en tems presque mot à mot le même Sermon.

(12) Voiez Ciceron, Oratione pro Cluent. Cap. L. & seq. & encore mieux de Oratore, Cap. LV, touchant il se moque de Brutus, en faisant venir trois Lecteurs.

(13) Cicero, Orat. pro Cluentio, Cap. LI.

(14) Idem, ibid. Cap. L.

(15) Cicero, de Oratore, Lib. II, Cap. VII.

(*D*) Notre Marc Antoine *affectoit de ne passer point pour savant.*] Si je ne me trompe, c'étoit moins par modestie, que par politique. Il se voioit établi dans une belle reputation de grand Orateur: ne pouvoit-il pas croire qu'on l'admireroit davantage, si l'on se persuadoit qu'il ne devoit son éloquence qu'à son genie, que si on la croioit le fruit d'une longue étude des Livres Grecs? Il avoit une autre raison: il croioit que le peuple se laisseroit plus toucher par ses Harangues, en les prenant pour une production de la nature, qu'en les prenant pour une production de l'art. On se defie de ceux qui ont apris toutes les ruses du métier. A l'égard des Juges, Marc Antoine ne croioit pas que rien fut plus propre à produire un bon effet, que de leur faire accroire qu'on plaidoit sans préparation, & que de leur cacher soigneusement les finesses de la Rhetorique dont on se servoit pour rendre sa cause meilleure. Mais dans le fond, il étoit savant, & n'ignoroit pas les bons Livres que les Grecs avoient produits. Prouvons tout ceci par quelques passages de Ciceron. *Magna nobis pueris, Quinte frater, si memoria tenes, opinio fuit L. Crassum non plus attigisse doctrinæ quam quantum prima illa puerili institutione potuisset, M. autem Antonium omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum fuisse . . . . Quum nos . . . . ea disceremus quæ Crasso placerent, & ab his doctoribus quibus ille uteretur erudiremur, etiam illud sæpe intelleximus . . . . illum & Græce sic loqui nullam ut nosse aliam linguam videretur, & doctoribus nostris ea ponere in percontando, eaque ipsum omni in sermone tractare, ut nihil esse ei novum nihil inauditum videretur. De Antonio vero quanquam sæpe ex humanissimo viro patruo nostro acceperamus, quemadmodum ille vel Athenis vel Rhodi se doctissimorum hominum sermonibus dedisset, tamen ipse adolescentulus, quantum illius ineuntis ætatis meæ patiebatur pudor, multa ex eo sæpe quæsivi. Non erit profecto tibi quod scribo hoc novum (nam jam tum ex me audiebas) mihi illum ex multis variisque sermonibus nullius rei, quæ quidem esset in his artibus de quibus aliquid existimare possem, rudem aut ignarum esse visum. Sed fuit hoc in utroque eorum ut Crassus non tam existimari vellet non didicisse quam illa despicere, & nostrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre. Antonius autem probabiliorem hoc populo Orationem fore censebat suam, si omnino didicisse nunquam putaretur. Atque ita uterque se graviorem fore si alter contemnere, alter ne nosse quidem Græcos videretur.* Voila l'éxorde du II livre de l'Orateur. Ajoutez-y ce qu'il y dit de lui-même (16), qu'il ne lisoit les Auteurs Grecs, que pour se divertir, qu'il n'entendoit rien aux Livres des Philosophes, *Verbum prorsus nullum intelligo, ita sunt angustis & concisis disputationibus illigati*, qu'il laissoit là les Poëtes, dont le langage n'étoit point humain, & qu'il s'arrêtoit aux Historiens, ou aux Orateurs, qui s'étoient humanisés avec les demi-savans: *Videantur voluisse esse nobis, qui non sumus eruditissimi, familiares.* Dans la suite de ce livre, ce n'est plus Ciceron qui parle, & l'on entend dire, entre autres choses, à Marc Antoine, ce qui suit: *Ego ista studia non improbo moderata modo sint: opinionem istorum studiorum & suspicionem artificii apud eos qui res judicent oratori adversariam esse arbitror, imminuit enim & oratoris auctoritatem, & orationis fidem* (17). Voila le fondement de la conduite que Ciceron lui attribue: *Erat memoria summa, nulla meditationis suspicio, imparatus semper aggredi ad dicendum videbatur, sed ita erat paratus, ut judices illo dicente nonnunquam viderentur non satis parati ad dicendum fuisse* (18). Je me souviens à ce propos d'une Remarque de Mr. Daillé, sur la différence qui se trouve entre *faire l'Orateur*, & *être Orateur* (19). Cette Remarque est très-bonne.

(16) Idem, ibid. Cap. XIV. Voiez le aussi Cap. XIX.

(17) Idem, de Oratore, Lib. II. Cap. XXXVII.

(18) Idem, in Bruto, Cap. XXXVII.

(19) Daillé, Reponse au P. Adam, III Part. pag. 156.

ANTOINE (MARC) fils aîné du precédent, eut le surnom de *Cretique* (*a*). Il ne s'avança pas au delà de la Préture; mais il l'exerça avec une étendue d'autorité qui n'étoit pas ordinaire,

(*a*) Plut. in M. Antonio, pag. 915.

dinaire, vu qu'aiant eu la commission de faire venir des blez, cela lui donna le commandement sur toute la mer (b). Ce fut une prérogative, qu'il obtint par la faveur du Consul Cotta (c), & par la faction de Cethegus (d), & dont on ne murmura pas, comme l'on eût fait, s'il eût eu plus de mérite (A). On prétend qu'il se laissa corrompre par de mauvais conseils, pour faire des extorsions dans les Provinces. Il en fit beaucoup (e). Celles de la Sicile ont été représentées en peu de mots par Ciceron (f). La guerre de Crète, dont il avoit cru que le bon succès seroit si facile, qu'il avoit embarqué moins d'armes sur la flotte, que de fers pour enchainer les vaincus (g), ne lui aiant pas réussi, il tomba malade de chagrin, & en mourut. Il n'eut pas la force de résister aux réflexions mortifiantes qui s'elevoient dans son ame, lors qu'il songeoit que les ennemis, s'étant rendus maîtres de plusieurs de ses Vaisseaux, avoient pendu aux mâts les Soldats Romains, & que voguant avec ce spectacle, ils triomphoient insolemment de la République en mille lieux. Julie, sa seconde femme (B), lui donna trois fils, savoir Marc Antoine, Caius Antoine, & Lucius Antoine (h), dont nous parlerons dans la suite.

J'aurai quelques fautes à relever (C); & peut-être faudroit-il prendre pour une erreur l'éloge qui a été donné par Plutarque à notre Antoine (D).

(b) Paterculus, *Liv. II, Cap. XXXI.*

(c) *J'examinerai, dans l'Article* CETHEGUS, *si Cotta étoit Consul, lors que Marc Antoine reçut cette Commission.*

(d) Ascon. Pedianus in Orat. Cicer. contra Verrem, *pag.* 335.

(e) Ascon. Ped. in Orat. Cicer. contra Verrem, *pag.* 311. *Voiez-le aussi, pag.* 37.

(f) Cicero, Orat. III in Verrem, *Cap. XCI. Voiez-le aussi,* Orat. in Verr. II, *Cap. III.*

(g) Florus, *Liv. III, Cap. VII.*

(h) Glandorp. Onomastic, *pag.* 71.

(A) *On eût murmuré de lui voir le commandement sur toute la mer, s'il eût eu plus de mérite.*] Velleius Paterculus me fournit cette pensée: c'est dans l'endroit où il raporte que Pompée obtint une commission deux ans après, qui le rendit presque maître de toute la terre. Cela ne lui fut point accordé sans oposition, au lieu qu'on n'avoit rien dit contre le décret qui avoit mis une semblable puissance entre les mains de Marc Antoine. C'est qu'on n'avoit pas jugé qu'il fut capable de se faire craindre; mais on trouvoit dans Pompée un mérite redoutable à la liberté publique. *Idem hoc ante biennium in M. Antonii prætura decretum erat, sed interdum persona, ut exemplo nocet, ita invidiam auget aut levat. In Antonio homines æquo animo passi erant: raro enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur; contra in iis homines extraordinaria reformidant, qui ea suo arbitrio aut depositurі aut retenturi videntur, & modum in voluntate habent* (1). Voilà un beau Texte pour les faiseurs de Commentaires politiques. Je le leur abandonne presque tout entier; car je me contente de cette petite observation. On se plaint que les mêmes choses, qui devoient faire monter un homme aux grandes charges, l'empêchent d'y parvenir. *Estamos à tiempo*, disoit George de Monte Mayor, *que merecer la cosa, es principal parte para no alcançarla*: c'est-à-dire, & ce sont les termes du Président du Vair, *En ce temps, rien n'a tant empesché les honnestes gens d'avoir des biens & honneurs, que de les mériter* (2). Cette plainte est trop souvent bien fondée: mais il y a des rencontres où elle n'a pas assez de solidité; car pour mériter une charge, il ne suffit pas d'avoir les qualitez nécessaires à le bien remplir selon toutes ses fonctions: il faut de plus que ces qualitez ne soient point jointes à certains défauts, qui font qu'on abuse de la gloire que l'on aquiert en s'aquitant de ses emplois avec toute la capacité, & avec tout le succès imaginables. Le mélange de ces défauts, proprement parlant, peut rendre indignes d'une charge ceux qui en seroient les plus dignes par leurs belles qualitez. Ce n'est donc pas toujours une injustice, que de refuser à certains Sujets les charges qu'ils sont très-capables de bien exercer: c'est une précaution, c'est une prudence nécessaire, & principalement dans les Républiques. Les qualitez éminentes inspirent beaucoup d'ambition. Donnez lieu à ceux qui les possédent de rendre des services importans à leur patrie, vous allumez de plus en plus le feu de cette ambition: la gloire, qu'ils aquierent en s'aquitant dignement d'une grande charge, leur inspire le dessein d'abuser de leur crédit, & leur montre qu'il sera aisé de monter plus haut. Ils tentent la fortune: ils aspirent quelquefois à la Souveraineté; &, soit qu'ils y réussissent, soit qu'ils n'y reussissent pas, ils font naître mille desordres que l'on auroit évitez en donnant les charges à des personnes d'un mérite médiocre.

(1) Vell. Paterculus, *Liv. II, Cap. XXXI.*

(2) *Voiez* Pierre Matthieu, *à la fin de la Préface de l'Histoire de la Paix.*

(B) *Julie, sa seconde femme.*] Elle étoit fille de Julius Cesar, Consul l'an de Rome 664, & sœur d'un autre Julius Cesar, Consul l'an 690. Sa vertu & son mérite l'égaloient aux plus illustres Dames de son tems. *Ταῖς ἀρίσταις τότε καὶ σωφρονεστάταις ἐνάμιλλος. Cum præstantissimis & pudicissimis illius memoriæ matronis comparanda* (3). Elle ne fut pas des plus heureuses en maris: car après la mort de Marc Antoine le Crétique, elle épousa Publius Cornelius Lentulus, qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina, & l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. Ce qu'elle fit, pour sauver Lucius Cesar son frere, mérite de l'admiration (4). Il fut proscrit pendant le Triumvirat, & s'alla cacher chez elle. Les Soldats alloient l'y chercher, pour le mettre à mort; mais elle se mit à la porte, & leur déclara qu'ils n'entreroient point, avant que de la tuer; elle qui avoit mis au monde Marc Antoine, dont ils vouloient exécuter l'ordre. Cela les fit retirer (5). La premiere femme de notre Antoine s'apelloit Numitoria: elle étoit fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'apelle la fille d'un traître, dans les Philippiques de Ciceron (6).

(3) Plutarch. in M. Anton. *init. pag.* 916.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Id. ibid. pag.* 924.

(6) *Tiré de* Glandorp. *pag.* 74, & 75.

(C) *J'ai quelques fautes à relever sur son sujet.*] Thysius, Professeur en Eloquence dans l'Académie de Leide, a fait une Note, qui peut nous donner une mauvaise opinion de son savoir. Cette Note se raporte à ces paroles de Lactance, *De Neptuni sorte manifestum est, cujus regnum tale fuisse dicimus quale M. Antonii fuit infinitum illud imperium, cui totius oræ maritimæ potestatem Senatus decreverat ut prædones persequeretur & mare omne pacaret* (7). Thysius pretend, qu'au lieu d'*Antonii*, il faut lire *Pompeii*, qui est la leçon des bons Manuscrits; &, sur cela, il raporte que Pompée fut nommé Neptune, & que plusieurs de ses statues furent ornées des ensignes de cette Divinité. Il s'abuse: on ne peut douter que Lactance, qui possédoit parfaitement Ciceron, n'ait eu égard au passage de la IV Verrine, qui va être copié, *Postquam Marci Antonii infinitum illud imperium senserant* (8), ou à ces paroles de l'Oraison suivante, *Ita se in isto infinito imperio Marcum Antonium gessisse, ut &c* (9). L'un des fils de Vossius eût pu épargner cette fausse Note au Professeur de Leide: car il remarque dans un Livre, qui fut imprimé treize ans avant le Lactance de Thysius, que Thomasius a eu grand tort de mettre *Pompeii*, au lieu d'*Antonii*, dans son Edition de Lactance; & il le prouve par l'autorité de Ciceron, & par celle de Paterculus (10). J'ajoute qu'il croit que Florus a parlé du même Antoine, en disant, *Quum ille* (Pompeius) *res in Asiâ gereret eo quoque præfectum misisset Antonium in alienâ Provincia incluтus fuit* (11). Il montre que Florus a confondu cet Antoine avec Octavius, qui, selon Plutarque (12), & Dion (13), fut envoié dans l'Ile de Crète par Pompée, lors que Metellus y commandoit. Il a plus de raison en cela, qu'à dire qu'il faut corriger dans Plutarque le surnom de *Creticus* donné à ce Marc Antoine, & lire *Cretieus*. Je ne sai point de quelle Edition de Plutarque il se servoit; mais j'ai trouvé Κρητικὸς dans l'Edition de Francfort de 1620, & dans celle de Paris de 1624. Je voudrois qu'il eut pris la peine d'examiner une erreur chronologique qui paroît être dans Paterculus. Cet Historien assure qu'il ne se passa que deux ans entre la charge qu'on donna à Marc Antoine, & celle que l'on donna à Pompée; &, neanmoins, Asconius Pedianus raporte que Marc Antoine l'obtint par la faveur d'un Consul apellé Cotta. Je touche cette difficulté dans l'Article CETHEGUS.

(7) Lactant. *Lib. I, Cap. XI, pag.* 14.

(8) Cicero, Orat II, in Verr. *Cap. III.*

(9) *Idem*, Orat. III, in Verr. *Cap. XCI.*

(10) Gerardus Vossius, Not. in Vell. Paterculum, *pag.* 55 *Edit.* 1639. *Il cite* Ciceron, Verrin. II; *mais il faloit le citer* Verrin. II & III, *&c.* II.

(11) Florus, *Liv. III, Cap. VII, & non pas Cap. VIII, comme* Gerard Vossius *le cite.*

(12) Plut. in Pompeio.

(13) Dio, *Libro XXXVI.*

(D) *Peut-être faut-il prendre pour une erreur l'éloge qui a été donné par Plutarque à notre Antoine.*] „Marc Antoine„, dit-il (14), „étoit bon & droit, & fort liberal. „Comme il n'étoit point riche, les oppositions de sa femme génoient beaucoup son inclination à faire paroitre sa libéralité. Il se trouva sans argent, un jour qu'un de ses amis lui en empruntoit; mais il ne laissa pas de le secourir. Il se fit porter de l'eau dans un gobelet d'argent, sous prétexte de se raser: il mouilla sa barbe, & renvoia son laquais, & donna le gobelet à son ami. Tout le domestique fut en desordre: on cherchoit par tout ce gobelet; la femme de Marc Antoine faisoit un bruit effroiable, & vouloit mettre tous les valets à la question. Il prévint cela, en lui avouant ce qu'il avoit fait, & en le supliant de lui pardonner". Ὁμολογοῦντα συγγνώμην ἔχειν δεηθείς (15). *Petitâ veniâ id quod erat confessus est.* Plutarque ne représente pas bien le caractère de cet homme: il le fait libéral; il faloit le faire prodigue. Salluste ne s'y est pas trompé. *M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus* (16). Ne dissimulons point que Ciceron nie ce que l'opinion commune attribuoit à ce Marc Antoine. On disoit qu'il n'écrivoit rien ni de sa recette, ni de sa dépense. *Audimus aliquem tabulas nunquam confecisse: quæ est opinio hominum de Antonio falsa, nam fecit diligentissimè* (17).

(14) Plut. in M. Antonio, *init. pag.* 915, 916.

(15) *Id. ibid. pag.* 916, *A.*

(16) Sallust. in Fragm. Historic. *Libr. III, pag.* 446.

(17) Cicero, Orat. I, in Verrem, *Cap. XXIII.*

ANTOINE (CAIUS) frere du précédent, eut une conduite assez déréglée, de sorte que lui, & son frere aîné furent mieux les dignes oncle & pere du Triumvir, que les dignes fils de celui qui leur donna la vie. Ce Caius Antoine porta les armes sous Sylla, pendant la guerre de Mithridate, & fit beaucoup de concussions dans l'Achaie; ce qui, avec d'autres sujets de blâme qu'on eut à alléguer contre lui, fut cause qu'ensuite les Censeurs le dégradérent du Sénat. Il ne laissa pas de devenir Consul, préférablement à Catilina, l'un de ses compétiteurs; mais il parvint à ce grade avec beaucoup moins de gloire que Ciceron, qui, malgré les complots qu'avoient

faits lui Caius Antoine, & Catilina, pour l'exclure, fut déclaré Consul d'un consentement unanime, au lieu que Caius Antoine ne l'emporta sur Catilina que de quelques voix (a). Ce fut sous ce Consulat, qu'éclata la conjuration de Catilina, contre laquelle Ciceron se porta avec un grand zéle. Son collegue eut le commandement de l'Armée qu'on envoia contre Catilina, & remporta une victoire complette par son Lieutenant Général Petreius; car, pour lui, une maladie feinte ou véritable l'empêcha de se trouver au combat. Dion prétend qu'elle étoit feinte, & qu'Antoine, craignant que Catilina ne révélât des secrets fort importans contre lui, ne commanda point en personne (b). Après la victoire, il mena ses Troupes dans la Macedoine, & fut batu par les Dardaniens. Il gouverna cette Province pendant trois ans, avec tant de violence & tant d'exactions, que le Sénat indigné de sa conduite lui envoia un successeur. A son retour à Rome, il fut accusé par Marcus Cœlius; &, quoi que Ciceron eût entrepris sa défense, il fut convaincu & bani. Quelques-uns croient qu'il passa quinze ans dans l'Ile de Cephalonie, & que Marc Antoine son neveu, qui se trouva fort puissant à Rome lors que les assassins de Jules Cesar en furent sortis, le rapella de son éxil (A). Il mourut quelque tems après, accablé d'années & de chagrins, & ne laissa qu'une fille, qu'il vit répudiée par son mari Marc Antoine le Triumvir, peu après les noces, sous prétexte de galanterie avec Dolabella (c).

(a) Ascon. Pedianus in Orationem Ciceronis in togâ candidâ, contra Anton. & Catilin. in fin. pag. 159.

(b) Dio, Libro XXXVII, ad annum Romæ 690.

(c) Voiez la Remarque (G) de l'Article FULVIE, & Glandorpii Onomastic. pag. 75, 76.

(A) *M. Antoine son neveu .... le rapella de son éxil.*] Il y a quelques difficultez touchant le tems de ce rapel, qui seront examinées dans la Remarque (H) de l'Article de FULVIE.

ANTOINE (MARC) l'un des Triumvirs, connu ordinairement en François sous le nom de Marc Antoine sans queue, étoit petit-fils de Marc Antoine l'Orateur, & fils de Marc Antoine le Cretique. Mr. Moréri a parlé amplement de lui; c'est ce qui fait que je n'en parlerai point. Les faussetez, que j'ai recueillies sur ce chapitre, pourront trouver place, ou dans l'Article de FULVIE, ou ailleurs.

La seule chose, que je veux dire ici de ce Triumvir, est qu'il publia un Traité touchant son ivrognerie (A).

(A) *Il publia un Traité touchant son ivrognerie.*] C'est un fait, dont les Ecrivains modernes ne parlent guere: il est néanmoins fort notable, & il se trouve dans Pline (1). *Tergilla Ciceroni M. F. binos congios simul haurire solitum ipsi objicit: Marcoque Agrippæ à temulento scyphum impactum. Etenim hæc sunt ebrietatis opera. Sed nimirum hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori patris sui M. Antonio. Is enim ante eum avidissimè apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de sua ebrietate. quo patrocinari sibi ausus, approbavit planè (ut quidem arbitror) quanta mala per temulentiam terrarum orbi intulisset. Exiguo tempore ante prælium Actiacum id Volumen evomuit, quo facile intelligatur ebrius jam sanguine civium, & tanto magis, eum sitiens.* Je m'étonne que Plutarque n'ait rien dit d'une telle singularité, & que Suetone n'en fasse nulle mention.

(1) Plinius, Libro XIV, sub fin. Cap. ult.

ANTOINE (CAIUS) frere du précédent, servit sous Jules Cesar, dans la guerre contre Pompée, & fut contraint de se rendre aux ennemis, faute de vivres, avec les Troupes qu'il commandoit dans l'Illyrie (a). Après la mort de Cesar, & pendant qu'il étoit Préteur, & que Marc Antoine son frere étoit Consul, il fut envoié dans la Macedoine, pour y aporter l'Arrêt du Sénat qui donnoit à Marc Antoine le gouvernement de cette Province. Mais quelque diligence qu'il eût faite, il fut primé par Brutus, & il tomba même entre ses mains (b). D'abord Brutus le traita honorablement, & lui laissa les marques de sa Préture; mais quand il se fut aperçu que Caius Antoine tâchoit de lui débaucher l'Armée, il le mit sous bonne garde, & puis il le fit mourir, lors qu'il eut apris les proscriptions du Triumvirat, le meurtre de D. Brutus, celui de Ciceron, &c. Marc Antoine, après la bataille de Philippes, aiant Hortensius en son pouvoir, l'immola aux Manes de son frere. Ciceron parle quelquefois de C. Antoine dans ses Philippiques, & toûjours en mal (c).

(a) Glandorp. Onomastic. pag. 90, ex Cæsare, Lucani Pharsal. Libro IV, Eutropio.

(b) Il fut pris par Hortensius, qui le livra à Brutus.

(c) Glandorp. Onomastic. ex Plutarcho in M. Antonio, &c.

ANTOINE (LUCIUS) frere du précédent, eut les défauts de son frere le Triumvir, sans en avoir les bonnes qualitez. Il ne manquoit pas pourtant de courage. Il étoit Tribun du peuple, l'année de la mort de Cesar, pendant que son frere Marc étoit Consul, & que Caius son autre frere étoit Préteur. Il fut Consul l'an de Rome 713, & triompha le prémier jour de son Consulat de quelques habitans des Alpes, qu'il fit accroire qu'il avoit vaincus, quoi qu'il ne leur eût rien fait qui fût digne du triomphe, & qu'il n'eût même exercé aucune charge dans leur païs. Mais Fulvie, femme de Marc Antoine, & belle-mere d'Octave Cesar, laquelle faisoit alors à Rome tout ce qu'elle vouloit, lui procura par son seul crédit cet honneur-là. Cette même femme impérieuse, voulant se venger d'Octave, qui avoit répudié sa fille, excita Lucius Antoine à prendre les armes contre lui, prenant pour prétexte la protection des habitans de la campagne, dont on avoit assigné les terres aux Soldats. Les Troupes qu'il assembla aiant été introduites de nuit dans Rome, il en chassa Lepidus, l'un des Triumvirs, harangua le peuple, & lui déclara, que suivant l'intention de son frere, il vouloit abolir le Triumvirat. Cette promesse répandit la joie dans la Ville. On le déclara *Imperator*: il marcha contre Octave Cesar; mais n'osant tenir la campagne, il s'enferma dans Perouse, où il se défendit jusqu'à ce que la disette de vivres le contraignit de se rendre. Octave lui donna ensuite la liberté, & depuis on ne trouve point ce qu'il est devenu (a).

(a) Glandorp. Onomast. pag. 91, ex Onuphr. &c.

ANTOINE (MARC JULES) fils du Triumvir & de Fulvie, trouva grace de telle sorte devant Auguste, après la conquête d'Egypte, qu'il fut avancé aux charges de dégré en dégré, & enfin au Consulat, l'an de Rome 744. Il épousa Marcella, fille d'Octavie; &, par ce moien, étant devenu gendre de la sœur d'Auguste, pour laquelle ce Prince avoit une extrême considération, il tint le prémier rang dans la faveur, après Agrippa gendre d'Auguste, & après les fils de l'Impératrice. Mais il paia d'ingratitude son bienfaiteur, puis qu'il fut un des prémiers qui corrompirent sa fille Julie, ce qui, joint à quelques soupçons de conjuration, le fit condamner à la mort. Il y a des Historiens, qui disent qu'il se tua lui-même, pour prévenir l'infamie de son arrêt (a). Il avoit étudié sous le Grammairien L. Crassitius (b), & il composa un *Poëme* de douze Livres, en Vers héroïques (c), & quelques *Traités* en prose. C'est à lui qu'Horace adresse l'Ode II du IV Livre. Il laissa un fils, qui étoit encore extrémement jeune, & qui s'apelloit JULES ANTOINE. L'Empereur relégua ce jeune garçon à Marseille, sous le spécieux prétexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funébres assez singuliers; car

(a) Vell. Paterculus, Lib. II, Cap. C.

(b) Sueton. de illustr. Grammat. Cap. XVIII.

(c) Intitulé *Diomedea*. Vetus interpres Horat. in Od. II, Libr. IV.

il

(d) Tacit. Annal. Libr. IV, Cap. XLIV.

(e) Idem, ibid. Tacite dit cela à l'occasion de la mort de L. Julius Antonius, arrivée l'an 752 de Rome.

il fit ordonner par le Sénat, que ses os seroient portez dans le tombeau des Octavius (d). Il paroit que ce fut là la fin de l'ancienne & puissante famille ANTONIA, dont Tacite dit qu'elle avoit été illustre, mais malheureuse, *Multa claritudine generis, sed improspera* (e). Nous allons mettre ensemble les erreurs de Mr. Moréri concernant cette famille (A).

(A) *Nous allons mettre ensemble les erreurs de Mr. Moréri concernant cette famille.*] I. Il ne faloit point parler de cette famille dans la lettre M, à l'occasion de Marc Antoine: il faloit que, tant lui, que sa famille, fussent dans la lettre A. II. Il ne faloit pas dire *que la famille des* ANTONIAUS *étoit célèbre à Rome entre les nobles:* car il est visible, qu'en parlant ainsi, on a voulu la distinguer des familles plébéiennes: or c'est une fausse distinction. Le seul Tribunat du peuple, dont Marc Antoine étoit revêtu au commencement de la guerre de César & de Pompée, justifie invinciblement que la famille *Antonia* étoit plébeienne; car il devint Tribun du peuple, sans s'être fait adopter par un plébéien; il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui voulant être Tribun du peuple, recourut à une telle adoption (1). J'avoue que les Antoines ont été au commencement patriciens: cela paroit par les charges de Decemvirs, & de Tribuns militaires, qu'on leur confera dans un tems où les familles du peuple n'avoient pas encore obtenu l'admission aux prémieres dignitez de la Republique. Mais soit que les Antoines, qui ont paru avec tant d'éclat au septiéme siecle de Rome, ne descendissent pas de la même tige que ceux qui portérent le surnom de *Merenda*; soit qu'ils aient passé d'une maniere qu'on ne conoit pas du rang de patriciens à celui de plébéiens, comme il est arrivé à quelques autres familles, il est certain que leur Maison étoit plébéienne au tems de l'Orateur Marc Antoine, qui en commença l'élévation. III. C'est une ignorance crasse, que de dire que cette Maison *étoit divisée en deux branches, des Merenda, & des Marcs.* Le mot Marc est un prénom. Or les prénoms ne servoient qu'à distinguer les personnes: ce qui distinguoit les branches s'apelloit *cognomen*, & occupoit la troisieme place, comme *Cesar, Scipion, &c.* (2). IV. Il n'est pas certain que Q. Antonius Merenda, Tribun militaire environ l'an 332 de Rome, fût fils de T. Antonius Merenda, Decemvir l'an 303. V. Il est faux que Tite Live fasse mention de M. Antonius Merenda, Colonel de la Cavalerie sous la Dictature de P. Cornelius. Il le nomme simplement M. Antonius. VI. Marc Antoine le Cretique ne fut point tué en combatant. Asconius Pedianus ne laisse aucun lieu de hésiter là-dessus. *Indicto Creticensibus bello*, dit-il (3), *male re gesta ibidem periit.* VII. Au lieu de dire que Marc Antoine l'Orateur *n'écrivoit jamais aucune de ses Oraisons*, il faloit dire qu'il n'en publia jamais aucune (4). VIII. Sa réponse à ceux qui lui demanderent la raison de sa conduite est mal raportée: il ne répondit point, *qu'il ne vouloit pas donner des armes à ceux qui le pourroient convaincre d'avoir mal parlé.* Il ne craignoit pas pour ses mots, ou pour ses phrases, je veux dire, qu'on lui reprochât quelque barbarisme, ou quelque faute contre les loix de la Grammaire; & c'est neanmoins ce que Mr. Moréri lui impute, comme l'avoueront tous ceux qui savent entendre le sens d'un Auteur: mais voici ce que Marc Antoine craignoit, qu'on ne le convainquît par ses Ouvrages de souffler le chaud & le froid, & d'avoir réfuté depuis quatre ans le Plaidoié qu'il alloit faire. Consultez les Remarques (B) & (C) de l'Article de (MARC) ANTOINE l'Orateur, où j'ai parlé amplement de ce qui engage les Avocats à se contredire, à soutenir un jour une chose, en un autre tems la these contraire, selon les diférens intérêts de leurs cliens. IX. Mr. Moréri prête d'ailleurs une réponse très-absurde à Marc Antoine; car on peut écrire un Plaidoié, sans donner des armes à des Critiques, pourvu qu'on le garde dans son cosfre. X. M. Aquilius n'étoit pas déjà condamné, lors qu'Antoine *entreprit sa cause.* XI. Les Juges n'avouërent point, *que celui qui avoit si souvent exposé sa vie pour le salut de la Republique, ne devoit pas la perdre avec tant de deshonneur.* Si Mr. Moréri avoit su qu'Aquilius n'auroit été condamné tout au plus qu'au bannissement (5), il n'eût pas donné à son style les couleurs de l'art oratoire. XII. Quelle confusion n'est-ce pas que de dire *que Marc Antoine fut Consul, Censeur en 626 de Rome avec A. Posthumius, en 657 avec L. Valerius, &c.* Il y a plus que confusion là-dedans: les faussetez n'y manquent pas. Marc Antoine fut Consul avec A. Posthumius Albinus, l'an 655, & Censeur avec L. Valerius Flaccus, l'an 657 (6).

(1) Cicero, Orat. pro Domo sua ad Pontifices, Cap. XIII.

(2) Caius Julius Cesar, Publius Cornelius Scipio, &c.

(3) Asc. Pedian. in Cicer. Divinat. p. 37. Edit. Lugd. an 92. Il dit in Verrem de prat. urb. pag. 87. Creta mortuus.

(4) Voiez ci-dessus la Remarque (A) de l'Article d'ANTOINE l'Orateur.

(5) Quum mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset. C'est Marc Antoine qui parle dans le II Livre de Ciceron de Oratore, Cap. XLV.

(6) Plinius, Libr. VIII, Cap. VII. Sigonius & Calvisius mettent ce Consulat à l'an 654. & la Censure deux ans après.

(a) Elle étoit niece d'Auguste.

(b) Σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητος. Castitate & formâ inclytam. Plutarch. in Anton. pag. 955, E.

(c) Sueton. in Claud. Cap. I.

ANTONIA, fille aînée de Marc Antoine (A) & d'Octavie (a), fut une Dame que sa vertu & sa beauté rendirent un objet d'admiration (b). Elle épousa Drusus fils de Livie & frere de Tibere, & en eut beaucoup d'enfans (c): mais il n'y en eut que trois qui survécurent à Drusus; savoir, Germanicus, Claude qui a été Empereur, & Livilla qui fut femme du fils de Tibere. Antonia, jeune & belle encore dans son veuvage, fut recherchée par de grans partis. Elle les refusa tous, & fut un exemple de continence (B) d'autant plus beau, qu'elle vivoit dans une Cour extrêmement corrompue. Tibere, dont l'humeur étoit si farouche, respecta beaucoup cette Dame: ce qui montre qu'elle avoit su joindre à sa chasteté une autre vertu qui étoit un peu inconue à la chaste Agrippine sa belle-fille; je veux dire, la douceur & la prudence. Ce fut Antonia qui découvrit à Tibere les machinations de Sejan (C): ce Prince ne fut point ingrat aprés

(A) *Fille aînée de Marc Antoine.*] Suetone & Plutarque sont contre moi: le premier, formellement, & en propres termes (1); le second, d'une maniere implicite: car il ne fait autre chose à cet égard, que parler du mariage de l'une des deux Antonia avec Domitius, avant que de parles du mariage de l'autre avec Drusus (2). Or, comme Suetone a écrit après Tacite, & qu'il semble même le réfuter quelquefois, ne vaudroit-il pas bien mieux lui donner la préférence, & présupposer qu'il n'a pris le parti contraire, qu'à cause qu'il avoit vérifié l'erreur de Tacite? D'ailleurs, n'est-ce rien que l'arrangement des mots de Plutarque? Que chacun en juge comme il lui plaira: j'ai suivi Tacite, sans prétendre rien contester à ceux qui suivront Suetone. Il y a deux passages de Tacite, l'un au chapitre XLIV du IV livre des Annales, l'autre au chapitre LXIV du XII livre des mêmes Annales, où la femme de Domitius est nommée *Antonia minor.* Je vois que Lipse ne prend nul parti (3), & que Glandorp préfere celui de Tacite à celui de Suetone (4). Il y a une raison pour Tacite, mais qui n'est pas concluante. On pourroit dire que Drusus, qui, en qualité de fils d'une Impératrice toute puissante, étoit un des plus grans partis de Rome, eut l'aînée des deux sœurs; mais on peut répondre que l'Antonia qui lui fut donnée étoit parfaitement belle. Or c'est un droit d'aînesse beaucoup plus au goût d'un jeune Prince, (& il n'est pas besoin d'être jeune Prince pour avoir ce goût,) que celui qui n'est fondé que sur le plus grand nombre d'années. Drusus, en qualité de grand parti, eut aparemment le choix, & sans doute il prit la plus belle des deux sœurs, soit qu'elle fût l'aînée, soit qu'elle fut la cadette.

(B) *Antonia, jeune & belle encore dans son veuvage, ... fut un exemple de continence.*] Ce que l'on dit de son mari est encore plus surprenant: c'est qu'il garda la foi conjugale. *Drusum etiam Germanicum eximiam Claudiæ familiæ gloriam, patriæque rarum ornamentum, & quod super omnia est operum suorum pro habitu ætatis magnitudine, vitrico pariter ac fratri Augustis, duobus Reipublicæ divinis oculis mirificè respondentem, constitit usum Veneris intra conjugis* (5) *charitatem clausum tenuisse* (6). Qu'à la Cour d'Auguste le beau-fils de l'Empereur se soit contenté de son ordinaire comme un bourgeois, c'est assurément un cas singulier: & il ne serviroit de rien de dire qu'Antonia étoit si jeune & si belle, que Drusus n'auroit su où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de Princes, de grans Seigneurs, & d'autres gent, pour qui cette raison est tout-à-fait fausse? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valere Maxime continue son discours. *Antonia quoque fœmina laudibus virilem familiæ suæ claritatem supergressa amorem mariti egregia fide pensavit: quæ post ejus excessum forma & ætate florens cubiculum socrus pro conjugio habuit, in eodemque toro alterius adolescentiæ vigor extinctus est, alterius viduitatis experientia consenuit.* La chasteté d'Antonia a trouvé des panégyristes dans la Judée. Josephe mérite d'être oui: il nous aprend qu'Auguste sollicita cette Dame à se remarier; mais qu'elle persista dans le dessein de n'en rien faire, & qu'elle conserva dans son veuvage toute sa belle réputation. Voila où est la rareté; car on trouve assez de grandes Dames qui vivent séparées de leurs maris, ou qui ne se remarient point, quoi qu'on les recherche: mais vivent-elles sans reproche, ne font-elles point parler de leurs commerces, & de leurs galanteries? C'est là le point: *hoc opus, hic labor est.* Il y a des médisans, qui prétendent qu'il s'en trouve, qui pratiquent ce que l'on accuse Luther d'avoir permis aux maris. *Si nolit uxor*, disoit-il, *veniat ancilla.* On tourne ici la médaille, *si nolit, si desit maritus, veniat famulus.* On a mal entendu les paroles de Luther. Voici les paroles de Josephe touchant Antonia. Τιμία δ' ἦν Ἀντωνία Τιβερίῳ εἰς τὰ πάντα συγγενείας τε ἀξιώματι, Δρούσου γὰρ ἦν ἀδελφοῦ τοῦ αὐτοῦ γυνή, καὶ ἀρετῇ τῇ σώφρονι, νέα γὰρ χηρεύειν παρέμεινεν γάμῳ τε ἀπεῖπεν τῷ πρὸς ἕτερον, καίτοι τοῦ Σεβαστοῦ κελεύσαντος τινὶ γαμεῖσθαι, καὶ λοιδοριῶν ἀπηλλαγμένον διεσώσατο αὐτῆς τὸν βίον (7). *Antonia in magno honore habebatur apud Tiberium, vel propter affinitatem quod Drusi fratris uxor fuerat, vel propter continentiam, quod florente etiam tum ætate vidua recusaris alteras nuptias, licet hortante Augusto ad iterandum conjugium, in eoque vitæ genere omnem caveris infamiam.*

(C) *Ce fut Antonia, qui découvrit à Tibere les machinations de Sejan.*] Il y a beaucoup d'apparence que Tacite avoit

(1) Germanicus C. Cæsaris pater, Drusi & necnon Antoniæ filius. Suet. in Calig. Cap. I. Vide etiam in Claud. Cap. I. Ex Antonia majore parentis Ænobarbi procreavit (Domitius). Sueton. in Nerone, Cap. V.

(2) Plutarch. in Marc. Anton. pag. 955.

(3) Lips. in Tacit. Ann. Libr. XII.

(4) Glandorpii Onomast. pag. 27.

(5) Voiez les Vers de la Remarque (G).

(6) Valer. Maximus, Libr. IV, Cap. III.

(7) Joseph. Antiquit. Libr. XVIII, Cap. VIII, pag. 631, C.

(d) Joseph. Antiq. Libr. XVIII. Cap. VIII. pag. 632, C.

(e) Plinius, Libr. VII, Cap. XIX.

(f) In eadem villa (apud Baulos, in parte Baianâ) Antonia Drusi murænæ, quam diligebat, inaures addidit: cujus propter famam nonnulli Baulos videre concupiverunt. Plinius, Libr. IX, Cap. LV.

après un service de cette importance (d). Pline nous aprend une chose tout-à-fait singuliere d'Antonia, c'est qu'elle ne cracha jamais (e). Il dit aussi qu'elle aimoit fort tendrement un poisson, & qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille; ce qui étoit cause que plusieurs alloient exprès dans sa maison de plaisance, pour voir cette rareté (f). Cette Dame fut malheureuse dans sa famille. A la vérité, Germanicus son fils eut toutes les perfections que l'on pouvoit souhaiter dans un héritier présomptif de l'Empire, & il étoit l'amour & les délices de tout le Peuple Romain; mais cela même mit le comble à l'affliction d'Antonia, lors qu'une mort précipitée lui enleva ce jeune Prince. Cette mere désolée ne fut pas en état de mener le deuil, quand on fit les funérailles de Germanicus (D). Son autre fils lui étoit si desagreable, & lui paroissoit si bête, qu'elle le traitoit de monstre (E) & d'ébauche d'homme, & qu'elle en faisoit un sujet de comparaison, quand elle vouloit représenter un gros lourdaut. Sa fille fut une autre sorte de monstre: elle attenta à l'honneur & à la vie de son époux, & poussa jusques au bout ses attentats; car elle fut convaincue d'adultere, & d'avoir empoisonné son mari. Le bras séculier, auquel elle fut livrée, fut sa propre mere, qui l'enferma dans une chambre, & l'y laissa mourir de faim (F). Les enfans de Germanicus, qu'Antonia élevoit chez elle, ne lui donnérent pas de petits chagrins. Elle veilloit sur leur conduite; mais sa vigilance ne servit qu'à la rendre témoin oculaire de leurs énormes déréglemens. Elle surprit un jour Caligula en flagrant délit avec sa sœur (g): ce misérable n'avoit pas encore quitté la robe d'enfance, & il s'étoit déjà souillé d'un inceste capital. Lors qu'il fut parvenu à l'Empire, il fit décerner tout à la fois à son aïeule Antonia tous les honneurs que le Sénat avoit décernez à Livie (h); mais ce ne fut que par boutade, puis que dans la suite il ne tint aucun compte d'Antonia, & qu'il lui refusa une audience particuliere. Ces affronts la plongérent dans un chagrin qui la fit mourir: on a dit même qu'il emploia le poison, afin de hâter les mauvais effets du chagrin (G). Il ne rendit aucun honneur à la défunte, & n'assista pas même à ses funérailles (i). Le Temple d'Antonia, dont Pline est le seul qui parle, devoit aparemment son nom à cette Princesse (H). Elle ne vit point les malheurs de sa (I) petite-fille

(g) Ex his (sororibus) Drusillam vitiasse virginem prætextatus adhuc creditur: atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab avia Antonia apud quam simul educabantur. Sueton. in Caligula, Cap. XXIV.

(h) Idem, ibid. Cap. XV. Voiez aussi Dion, Livr. LIX.

(i) Sueton. in Caligula, Cap. XXIII.

avoit étendu ce fait; mais par malheur, cette partie de ses Annales est perdue. Josephe, si je ne me trompe, est le seul Historien qui nous aprenne la part qu'eut Antonia à la découverte de cette conspiration. Il est digne d'être cru, parce que les liaisons de Berenice, & celles d'Agrippa son fils avec cette Dame, & les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent conoitre dans la Judée, & obligérent l'Historien Juif à s'informer exactement de ce qui la concernoit. Croions donc sur son temoignage, qu'aussitôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Sejan, elle en écrivit exactement les circonstances à Tibere, qui étoit dans l'Ile de Caprée, où elle lui dépêcha le plus fidele de ses domestiques, chargé de sa Lettre. La considération que ce Prince avoit toujours eue pour cette Dame devint plus forte depuis un service si important. Ὁ δὲ μαθὼν τοὺς Σηιανοῦ κτείνει καὶ τοὺς συνεπομόσαντας τήν τε Ἀντωνίαν καὶ πρὶν ἀξιόλογον ἄγων τιμιωτέραν τε ἐποιήσατο καὶ ἐς τὰ πάντα πιστὴν (8). Quibus ille (Tiberius) cognitis Sejanum occidit & socios consilii, Antoniaque jam ante habita in pretio majorem etiam in posterum fidem habuit per omnia. Je dirai ailleurs (9) que Xiphilin a observé par occasion qu'Antonia écrivit certaines choses à Tibere touchant Sejan.

(8) Joseph. Antiquit. Livr XVIII, Cap. VIII, pag. 632, C.

(9) Dans l'Article VESPASIEN, à la Remarque (I).

(D) *Elle ne fut pas en état de mener le deuil des funérailles de Germanicus.*] Voions comment Tacite narre la chose, & comment il la pare de ses reflexions. *Tiberius atque Augusta publico abstinuere, inferius majestate sua rati si palam lamentarentur, an ne omnium oculis vultum eorum scrutantibus falsi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurna actorum scriptura reperio ullo insigni officio functam, cum super Agrippinam, & Drusum, & Claudium, cæteri quoque consanguinei nominatim perscripti sint, seu valetudine præpediebatur, seu victus luctu animus magnitudinem mali perferre visu non toleravit. Facilius crediderim Tiberio & Augustâ qui domo non excedebant cohibitam, ut par mæror & matris exemplo avia quoque & patruus attineri viderentur* (10).

(10) Tacit. Annales, Libr. III, Cap. III, ad ann. 771: c'est l'an 20 de Grace.

(E) *Elle traitoit son second fils de monstre.*] C'est Suetone qui nous l'aprend. *Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum a natura, sed tantum inchoatum; ac si quem socordiæ argueret, stultiorem aiebat filio suo Claudio* (11). A cela peut-on conoitre qu'elle se piquoit d'esprit & d'habileté; car une femme du commun ne s'aperçoit pas que ses enfans soient des sots; ou si elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un si grand dépit, pour s'en disculper, & pour traiter cela d'une production qui a été negligée à moitié faite.

(11) Suet. in Claudio, Cap. III.

(F) *Elle enferma sa fille dans une chambre, & l'y laissa mourir de faim.*] Ceci temoigne encore, que c'étoit une maitresse femme, qui n'aimoit ses enfans qu'autant qu'ils lui faisoient honneur, & qui préferoit aux sentimens de la nature ceux de la grandeur Romaine. Il y avoit deux traditions touchant la mort de Livilla: l'une, que Tibere la fit mourir; l'autre, qu'il lui pardonna son crime, pour l'amour d'Antonia: mais qu'Antonia la condamna à mourir de faim (12).

(12) Dio, Libr. LVIII.

(G) *Caligula la fit mourir de chagrin: on a dit même qu'il emploia le poison, pour hâter les mauvais effets du chagrin.*] Suetone & Dion s'accordent sur ce point-là. *Per istiusmodi indignitates & tædia causa extitit mortis, dato tamen, ut quidam putant, & veneno* (13). Dion ne parle pas d'empoisonnement: il se contente de dire que ce barbare, ne pouvant souffrir les censures de sa grand' mere, l'obligea à mettre fin à ses jours (14). Je n'ai pu trouver en quelle année mourut cette illustre Dame; mais puis que ce fut sous l'Empire de Caligula, on peut ce me semble placer sa mort à l'an 792 de Rome. Celle de son mari arriva l'an 744. On peut savoir à peu près à quel âge elle commença d'être veuve, & combien elle a vêcu; car elle nâquit l'an 714 de Rome, vu qu'Octavia sa mere, qui épousa Marc Antoine l'an 713 (15), étoit déja accouchée d'une fille, lors qu'il retourna en Grece l'année suivante (16). Le Poëme, intitulé *Consolatio ad Liviam Augustam de morte Drusi Neronis* (17), represente Antonia fort désolée, & lui donne de beaux éloges. On aprend là, comme dans Valere Maxime, que Drusus n'alloit pas à la picorée amoureuse. On y aprend que ses dernieres paroles furent pour sa chere femme.

(13) Sueton. in Caligula, Cap. XXIII.

(14) Dio, Libr. LIX. Vide etiam Sueton. in Caligula, Cap. XXIX.

(15) Calvisius, ad ann. mundi 3920.

(16) Plut. in Antonio, pag. 930, B. Voiez aussi pag. 931, D.

Quid referam de te, dignissima conjuge Druso,
Atque eadem Drusi digna parente nurus?
Par bene compositum, juvenum fortissimus alter,
Altera tam forti mutua cura viro.
Fœmina tu princeps, tu filia Cæsaris: illi
Nec minor es magni conjuge visa Jovis.
Tu concessus amor, tu solus & ultimus illi,
Tu requies fessi grata laboris eras.
Te moriens per verba novissima questus abesse,
Et mota in nomen frigida lingua tuum.

(17) Consol. ad Liv. v. 299. sequ. On l'imprime avec les Oeuvres d'Ovide; & plusieurs le croient d'Ovide.

(H) *Le Temple d'Antonia, dont Pline est le seul qui parle, devoit aparemment son nom à cette Princesse.*] Il en fait mention dans la liste des tableaux d'Apelles: *Ejusdem arbitrantur*, dit-il, *manu esse & in Antoniæ templo Herculem aversum, ut quod est difficillimum, faciem ejus ostendat verius pictura, quam promittat* (18). Un fort savant Commentateur (19) dit sur ce passage, qu'il ne sait si ce Temple apartenoit à l'aînée des Antonia, ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il étoit bâti. *Cujus illud Antoniæ fuerit, majoris, minorisve, quave Urbis parte conditum fuerit, incompertum. Utraque Antonii triumviri filia, major Germanici & Claudii Cæsaris parens: Neronis avia.* C'est préferer le sentiment de Tacite à celui de Suetone (20): c'est donner à Drusus l'aînée; mais d'ailleurs, ces paroles *Neronis avia* me font de la peine: je soupçonne que l'Imprimeur a oublié pour le moins *minor*; car en substituant ce mot, nous verrons que le Pere Hardouin nous aura dit quelque chose de l'une & de l'autre *Antonia*: de l'aînée, qu'elle fut mere de Germanicus & de l'Empereur Claude; de la cadette, qu'elle fut aïeule de Neron. Si l'on ne substitue rien, on trouvera une faute, puis que la mere de Germanicus ne fut point la grand' mere de Neron. Recourir à l'adoption de Neron par Claude seroit une mauvaise chicane. Dans un autre lieu (21), ce Commentateur avoit preferé le sentiment de Suetone à celui de Tacite.

(18) Plinius, Lib. XXXV, Cap. X, pag. 203.

(19) Le Pere Hardouin.

(20) Voiez ci-dessus la Remarque (A).

(21) In Plin. Libr. VII, Cap. XIX. Tom II, pag 18.

(I) *Mr. Moreri n'a point parlé d'*ANTONIA *sa petite-fille, sans se tromper.*] Elle étoit fille de l'Empereur Claude, & d'Ælia Petina; mais elle étoit née avant qu'il fut Empereur. Il la maria premierement à Cneius Pompeius Magnus (22), & puis à Faustus Sylla. Elle vit perir de mort violente ses deux maris. Le premier fut mis à mort par les ordres de l'Empereur Claude (23): le second fut massacré à Marseille, par des gens que Neron y envoia pour cet effet (24). Elle refusa d'épouser ce Prince, qui voulut en faire sa femme après la mort de Pompée (25). Neron la fit mourir, sous prétexte qu'elle se trouva melée dans une conspiration. Je croi que ce fut dans celle de Pison. Un Historien a dit que Pison devoit mener avec lui Antonia dans le Camp des Gardes Pretoriennes (26). Tacite le raporte, sans y trouver une grande vraisemblance (27). Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'exposer à un grand péril, sans espérer de devenir l'épouse de Pison. Or cette espérance n'avoit aucun fondement; car Pison étoit connu par toute la ville pour un mari fort amoureux de

(22) Il lui rendonna ce Surnom, que Caligula lui avoit ôté. Dio, Libr. LX.

(23) Sueton. in Claud. Cap. XXVII.

(24) Tacit. Annal. Libr. XIV, Cap. LVII.

(25) Sueton. in Nerone, Cap. XXXV.

(26) Plinius, apud Tacitum, Annal. Libr. XV, Cap. LIII.

(27) Tacit. Annal. Libr. XV, Cap. LIII.

fille ANTONIA, de laquelle Monsr. Moréri n'a point parlé sans se tromper.

de sa femme. Tacite n'avoit garde de s'arrêter là : il y joint une restriction a sa maniere : *si ce n'est*, dit-il, *que la passion de dominer soit la plus violente de toutes.* Par là, il redonne au narré de Pline la vraisemblance qu'il lui avoit ôtée. Antonia aura pu croire que Pison répudieroit sa chere femme, afin de s'ouvrir le chemin du Trône, en épousant la fille de l'Empereur Claude. *Interim Piso apud ædem Cereris opperiretur, unde eum præfectus Fenius & cæteri accitum ferrent in castra, comitante Antonia Claudii Cæsaris filia ad eliciendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modo traditum non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inanem spei Antoniam nomen & periculum commodavisse, aut Pisonem notum amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse : nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est* (28). Les fautes de Mr. Moréri sont, I, Que Tacite nomme *Cornelius Salvus* le second mari d'Antonia. Il le nomme *Cornelius Sulla* (29). II, Qu'Antonia fut long-tems veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815; la conjuration de Pison éclata l'an 818; Poppée mourut la même année : il y a beaucoup d'aparence qu'Antonia fut recherchée peu après, & que son refus obligea Neron à faire revivre les procédures contre elle en particulier. En tout cas, sa viduité n'a point pu être fort longue, puis que Neron, qui la fit mourir, mourut en l'année 821. En III lieu, les Auteurs citez par Mr. Moréri ne disent point que Neron contraignit Antonia de se tuer.

(28) Tacit. Annal. Lib. XV, Cap. LIII.

(29) Tacit. Annal. Lib. XIII, Cap. XXIII, (& non pas Cap. V, comme dans Moreri) & XLVII. Moréri a cité mal, l. 14, Cap. 16; il faloit citer Lib. XIV, Cap. LVII. Il n'a point cité tous les endroits qu'il faloit citer.

ANTONIA, sœur cadette de la précédente, tant du côté paternel, que du côté maternel, ne sauroit fournir qu'un petit Article. Je ne trouve rien d'elle, sinon qu'elle fut femme de Lucius Domitius Ænobarbus, & que de ce mariage sortirent un fils, & deux filles : le fils, nommé Cneus Domitius, fut pere de l'Empereur Neron. Nous parlerons des filles sous le mot DOMITIA, & nous montrerons que Mr. Moréri s'est trompé, quand il a dit que l'une d'elles épousa Galba.

ANTONIANO (SILVIO) Cardinal & savant homme, s'éleva de bien bas par son mérite; car il étoit de vile naissance : &, tant s'en faut que ceux à qui il devoit la vie pussent le faire étudier, qu'ils avoient besoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il étoit né hors de légitime mariage; mais Joseph Castalion, qui a composé sa Vie, a fait voir tout le contraire (a). Quoi qu'il en soit, il nâquit à Rome, l'an 1540 (A). Il fit des progrès si prompts & si surprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix ans, il faisoit des Vers (B) sur quelque matiere qu'on lui proposât, qui étoient si bons & si justes, quoi que ce fussent des *impromptu*, qu'un habile homme n'auroit pu en composer de semblables qu'avec beaucoup de tems & beaucoup de peine. On en fit l'expérience à la table du Cardinal de Pise, un jour qu'il traitoit plusieurs Cardinaux. Alexandre Farnese, prénant un bouquet, le donna au jeune garçon, avec ordre de le présenter à celui de la Troupe qui seroit Pape. Cet enfant le présenta au Cardinal de Medicis, & fit son éloge en Vers. Ce Cardinal, qui quelques années après fut le Pape Pie IV, s'imagina qu'on lui avoit joué une piéce, & que c'étoit un Poeme que l'on avoit préparé avec beaucoup d'art, afin de se moquer de lui : il en parut fort fâché; mais on lui protesta avec serment que c'étoit un *impromptu*, & on le pria de mettre l'enfant à l'épreuve. Il le fit, & se convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua sur le champ, en fort beaux Vers, la matiere qui lui avoit été proposée (C). Le Duc de Ferrare, venant à Rome pour féliciter Marcel II du Pontificat, fut si charmé de l'esprit d'Antoniano, qu'il le voulut avoir à Ferrare (D), où il lui donna d'excellens maitres pour l'instruire en toutes sortes de Sciences. C'est de là qu'il fut tiré par Pie IV, qui, se souvenant de l'aventure du Bouquet, lors qu'il se vit sur la Chaire de Saint Pierre, voulut savoir qu'étoit devenu le jeune Poete. L'aiant sû, il le fit venir à Rome, & il lui donna un poste honorable dans son Palais. Puis il le fit Professeur aux belles Lettres dans le College Romain. Antoniano remplit cette Charge avec une telle réputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la Harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs, non seulement une grande foule de monde, mais aussi vingt-cinq Cardinaux. Il devint ensuite Recteur du même College; &, après la mort de Pie IV, l'esprit de dévotion l'aiant saisi, il s'attacha à Philippe Neri, & ne laissa pas d'accepter la charge de Sécretaire du Sacré College, qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça vingt-cinq ans, & y aquit la réputation d'un homme de bien, & d'un habile homme. Il refusa l'Evêché que Gregoire XIV lui voulut donner, mais non pas le Sécrétariat des Brefs, qui lui fut offert par

(a) *Scripsit Sylvii Card. Antoniani vitam, quem tum rationibus, tum publicarum tabularum testimoniis ab eorum calumnia vindicare conatus est, qui illum a parente minus justo uxore conceptum asseverabant.* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 167.

(A) *Il nâquit à Rome, l'an 1540.*] Nicius Erythreus le fait naitre à Rome : *Romæ, humili loco ... ortus* (1); mais le Toppi le fait natif de Castelli, dans l'Abruzze, & raporte une Inscription, faite par Mutius Panza, où on le fait *ex Castellorum oppido oriundus* (2). Cela pourroit signifier seulement que son pere étoit de ce lieu. Quoi qu'il en soit, je recueille qu'il est né l'an 1540, de ce que, selon le Pere Oldoini, il mourut le 16 d'Août 1603, à l'âge de soixante-trois ans (3). Nicius Erythreus ne marque point en quelle année du siécle il décéda; mais seulement, que ce fut dans son année climactérique de soixante-trois ans. Mr. de la Rochepozai, dans son *Nomenclator Cardinalium*, met sa mort au 16 d'Août 1604. J'ai mieux aimé suivre le Pere Oldoini.

(B) *A l'âge de dix ans, il faisoit des Vers.*] Le Pere Strada, qui a inséré dans l'une de ses Harangues, avec beaucoup de politesse, la narration de cette avanture, dit qu'Antoniano n'avoit pas encore douze ans accomplis (4).

(C) *Il fit .... des Vers sur le champ, sur la matiere qui lui avoit été proposée.*] Le Pere Strada nous aprend que, comme le Cardinal de Medicis cherchoit un sujet à proposer au jeune garçon, l'horloge qui étoit dans la Sale vint à sonner : cela fut cause qu'il donna des Vers à faire sur une horloge. Cet Auteur raporte ceux qu'il supose qu'Antoniano fit sur le champ, & ajoute que le Cardinal de Trente lui donna un collier.

(D) *Le Duc de Ferrare le voulut avoir à Ferrare.*] Antoniano y récita quelques *Harangues*, qui ont été imprimées (5) avec celles qu'il prononça à Rome : cela me feroit aisément croire, qu'il fut Professeur à Ferrare. Nicius Erythreus ne parle que des Sciences qu'on y enseigna à Antoniano : pourquoi ne rien dire de celles qu'il y enseigna? Ce n'est point pour de telles choses que la crainte d'être prolixe doit engager à la supression. Je n'ai pu encore consulter la Vie de ce Cardinal, composée par Joseph Castalion, où l'on voit sans doute sur quel pied il étoit à Ferrare, & en quelle année il mourut, & bien d'autres particularitez. Encore moins ai-je pu trouver un Livre que Mr. Conrart avoit envoié à Mr. de Balzac. C'étoient des *Discours Italiens du Philosophe Orateur* (6). Mr. de Balzac les méprisa : *Il est vrai*, dit-il (7), *que l'Eloge du Cardinal Dossat, & celui du Cardinal Silvio Antoniano, sont deux Pieces assez raisonnables, & dans lesquelles l'Auteur n'imite pas malheureusement les comparaisons des Vies de Plutarque. La longue invective, qu'il fait contre la noblesse est le grand effort de son esprit : j'y ai remarqué de beaux endroits, & quelque chose de son invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, & particuliérement de la Harangue de Caius Marius dans la guerre Jugurtine. Je crois neanmoins que sans faire tort à sa matiere il pouvoit accourcir sa digression. Ce lieu commun qu'il a étendu si au long, qu'il a si curieusement & si ambitieusement étalé, ne devoit être touché qu'en passant. Outre qu'il s'est fait par là de puissans & de dangereux ennemis. Il n'avoit que faire d'offenser tout ce qu'il y a de Gentilshommes au monde, pour prouver que ce n'est pas un vice d'être fils d'un Artisan ou d'un Villageois.*

„ Jerome Ruscelli, Chap. VII de son *Rimario*, dit des „ merveilles du talent que Silvio Antoniano, qu'il apelle mal *Antonio*, avoit pour l'*impromptu*. Il en raporte „ une épreuve, qui s'en fit à Venise, en présence de la „ Reine de Pologne (*), du Cardinal Trivulce, & du Cardinal d'Ausbourg. Antoniano n'avoit pas alors seize ans. „ Les Princes d'Est le retinrent à Ferrare, où il fit des Leçons publiques, comme le témoigne le même Ruscelli „ dans l'endroit cité ". Ceci vient de Monsr. de la Monnoie.

(1) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 26.

(2) Toppi, Biblioth. Napolet. pag. 288.

(3) Oldoini Athen. Romanum, pag. 605.

(4) Fam. Strada, Prolus. Acad. III, Libr. II.

(5) Par les soins de Joseph Castalion, en 1610.

(6) Voiez les Dissertations après le Socrate Chrêtien, pag. 10.

(7) La-même, pag. 47.

(*) Bonne Sforce, qui, en 1555, quitta la Pologne, pour se retirer à Bari, dans la Pouille.

par Clement VIII, qui le fit aussi son Camérier, & puis Cardinal. On dit que le Cardinal Alexandre de Montalte, qui avoit été un peu trop fier à l'égard d'Antoniano, dit en le voiant promu à la pourpre, qu'à l'avenir il ne mépriseroit jamais un homme à soutane & à petit collet, quelque bas & quelque rampant qu'il le vit, puis qu'il pouvoit arriver que celui qu'il mépriseroit devint non seulement son égal, mais aussi son maitre. Antoniano se tua à force de travailler : il passoit des nuits entieres à faire des Lettres ; ce qui lui causa une maladie, dont il mourut à l'âge de soixante-trois ans. Il écrivoit avec une si grande facilité, qu'il ne faisoit aucune rature, & l'on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité (b). Voiez dans l'une de nos Remarques ce qui concerne ses Ouvrages (E).

(b) *En Jano Nicio Erythræo, Pinacoth. I pag. 36.*

Le Cardinal Bentivoglio me va fournir un bon Suplément de cet Article (F). Je trouve qu'Antoniano fut l'un des Tenans dans la Dispute qui s'éleva sur la préséance des Patriarches (G).

(E) *Voici ce qui concerne ses Ouvrages.*] On a de lui, *De Christiana Puerorum Educatione; Dissertatio de obscuritate Solis in morte Christi; De successione Apostolica; De Stylo Ecclesiastico, seu de conscribenda Ecclesiastica Historiâ; De Primatu S. Petri; Lucubrationes in Rhetoricam Aristotelis & in Orationes Ciceronis*; plusieurs Pieces de *Vers*, quelques *Sermons*, des *Notes* & des *Prefaces* sur le Roman d'Achille Statius, & sur le Terence de Gabriel Faernus (8), beaucoup de *Lettres*, &c. On prétend qu'il a eu part au *Catechisme du Concile de Trente* (9). Pour ce qui regarde ses Lettres, ce sont des Brefs Apostoliques, qu'il composa pendant qu'il fut Sécretaire. J'en dirai quelque chose dans la Remarque suivante. On les met au nombre des Lettres, d'où les Ecrivains d'Anecdotes doivent faire leurs Extraits (10). Les autres sources sont les Lettres des Cardinaux Bembo & Sadolet, celles de Pierre Martyr, &c. Notez que son Livre *de Christianâ Puerorum Educatione*, composé en Italien à la priere du Cardinal Charles Borromée, fut imprimé à Veronne, par les soins d'Augustin Valero, Evêque du lieu & Cardinal (11).

(8) *Nomenclat. Cardinal. pag. 178.*

(9) *Voiez Colomiés, Biblioth. choisie, pag. 36.*

(10) Varillas, *Préface des Anecdotes de Florence.*

(11) Possev. *Apparat. Sacr. Tom. II, pag. 401, 441.*

(F) *Le Cardinal Bentivoglio me fournira un bon Suplément de cet Article.*] Il dit que l'on étoit encore incertain si Antoniano étoit né à Rome ; mais que l'on étoit certain qu'il y avoit été élevé dès son enfance (12). Il fut mis par Pie IV au service du Cardinal Borromée, neveu de ce Pape : il fut Sécretaire de ce Cardinal pour les Depêches Latines ; il le suivit à Milan, & il retourna avec lui à Rome. Il fut choisi pour Sécrétaire du Sacré College, & remplit admirablement les devoirs de cette Charge. Il fut admis à la plus étroite confidence de Clement VIII, dont il fit les Brefs si éloquemment, que ce Pontife n'eut point sujet d'envier à Leon X les Sadolets & les Bembes. Il y faisoit entrer avec beaucoup de jugement plusieurs passages de l'Ecriture. Il en fut blamé par un Censeur trop rigide, qui dit que cela faisoit que certaines Lettres du Pape sentoient plus le Cloitre, que la Cour de Rome, & representoient plutôt la personne d'un Predicateur, que celle d'un Souverain Pontife. *Che percio, alcune di loro sapessero più di Claustro regolare, che di Corte Ecclesiastica, e representassero quasi più la persona d'un Predicatore, che d'un Pontefice* (13). Il se moqua de cette critique, & repondit, qu'à juger sainement des choses, il n'y avoit pas trop de termes de l'Ecriture dans les Lettres qu'il composoit ; qu'il lui sembloit, au contraire, qu'elles n'en étoient pas assez remplies, vu la qualité de celui qui y parloit, qui est celle de Souverain Pasteur de l'Eglise, vu aussi que ce n'étoient point des Lettres profanes, où le luxe des pensées & des expressions prises de la Sécrétairie des Souverains temporels se dût répandre. *Anzi che a lui pareva, che più tosto mancassero in questa parte, havuto riguardo all' essere i Brevi Apostolici scritti dal supremo Pastor della Chiesa, e non Lettere profane, che havessero a lussureggiare con sensi e parole tratte dalle Secretarie de' Principi temporali* (14). Il ajouta que les Brefs de Sadolet & ceux de Bembe ne gardoient pas le décorum que la dignité Pontificale demandoit necessairement ; & qu'il y a quelques Brefs, où Bembe, par ses affectations de Latinité, passe non seulement au profane & au temporel, mais aussi au Paganisme. Antoniano, dans sa derniere maladie, fut visité par Clement VIII, & en reçut la benediction Apostolique. Il étoit modeste, d'une conversation agréable, & d'une prudence que l'esprit des Courtisans n'avoit pas gatée (15). Il s'étoit trouvé en plusieurs Conclaves, & discouroit là-dessus avec un plaisir tout particulier, non sans faire de solides reflexions sur la vanité des choses humaines. *Les hommes*, disoit-il, *se chargent de mille soins fatigans, pour parvenir à leurs fins ; mais la providence de Dieu fait presque toujours paroitre sa superiorité. Per occasione d'esser stato Secretario del Sacro Collegio tant'anni, s'era trovato egli in molti Conclavi, e di quei successi discorreva con gusto particolare, e monstrava specialmente in quanti modi vi si affaticasse l'industria humana, ed in quanti vi apparisse e vi prevalesse ordinariamente la providenza Divina* (16). Il vouloit dire, sans doute, que les intrigues les mieux concertées, & celles qui ont le plus agité l'esprit, tombent par terre dans les Conclaves, à cause de certaines conjectures imprévues. S'il vouloit montrer par là, que les ressorts de la Providence se font sentir d'une façon particuliere dans les Assemblées où les Papes sont élus, il se trompoit ; car dans toutes les Cours du Monde, on peut remarquer que les Politiques les plus prudens réüssissent ou échouent par je ne sai quelles rencontres fortuites, qui doivent convaincre de la vérité de ce Proverbe, *L'homme propose, Dieu dispose.*

(12) Bentivoglio, *Memorie overo Diario, Capitolo VII, pag. 109 Edition d'Amstel. nel' an. 1648.*

(13) *Là-même, pag. 118.*

(14) Bentivoglio, *Memorie overo Diario, Capitolo VII, pag. 112 Edition d'Amstel. nell' an. 1648.*

(15) *Là-même, pag. 113.*

(16) *Là-même, pag. 112.*

(G) *Il fut un des Tenans dans la Dispute qui s'éleva sur la préseance des Patriarches.*] Voici un passage que je tire d'une Lettre que le Peranda écrivit à Rome l'onzieme de Decembre 1589. *La causa della precedenza Patriarcale non è ancor venuta a fine, & si tratta tuttavia nella Congregatione delle Ceremonie. Si scrive, & le Scritture vanno per manus, & si come dissi già il parer della Congregatione è contra la pretendenza de gli Arcivescovi, & de Patriarchi. Solamente l'Antoniano sostien questa parte, & scrive, & sta saldo. Sarà un bravo huomo, se farà cosa tanto che basti, havendo da contrastar con Monsignor Illustrissimo Gesualdo* (17).

(17) Lettere di Gio. Francesco Peranda, *I Parte, pag. 224 Edit. di Venez. nel 1604.*

ANTONIO (Nicolas) Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques, & Chanoine de Seville, a fait beaucoup d'honneur à la Nation Espagnole par la *Bibliothéque des Ecrivains Espagnols*, qu'il fit imprimer à Rome, en deux Volumes *in folio*, l'an 1672. C'est un très-bon Livre en son genre (*A*), & personne peut-être n'a mieux réussi que Don Nicolas Antonio dans ces sortes de Recueils. Il náquit à Seville, l'an 1617, d'un pere que le Roi Philippe IV fit Président de l'Amirauté établie dans cette Ville l'an 1626. Aiant étudié dans sa patrie les Humanitez, la Philosophie, & la Théologie, il alla étudier en Droit à Salamanque, & s'attacha principalement aux Leçons de Francisco Ramos del Manzano, qui a été depuis Conseiller du Roi, & Précepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ses progrés, que par les desseins qu'il conçut en fait de Livres, & par la maniere dont il a exécuté une partie de ses projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étoient inévitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y étoit en qualité d'Agent Général du Roi son Maître, & il avoit d'ailleurs des procurations spéciales, tant de l'Inquisition d'Espagne, que des Vicerois de Naples & de Sicile, & du Gouverneur de Milan, pour négocier à la Cour de Rome les affaires qu'ils y avoient. Le dessein de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols comprend deux Parties. La prémiere regarde tous les Auteurs de cette Nation, qui ont vécu avant la fin du XV siécle : l'autre regarde ceux qui ont vécu après la fin de ce siecle-là. Cette derniere Partie, aiant été plutôt prête que la prémiere, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome, comme je l'ai déjà dit, en II Volumes *in folio*, l'an 1672. Je ne sai point si

(*A*) *Sa* Bibliothéque des Ecrivains Espagnols *est un très-bon Livre en son genre* (1).] J'ai cité Mr. Baillet, qui en fait conoître le prix en detail. C'est avec raison qu'il en a loué jusques aux Tables ; car elles sont très-bien entendues, & très-utiles. L'Auteur y a mis une petite Preface, qui témoigne son bon goût & son jugement : il y raporte la pensée d'un Ecrivain Espagnol, *Indicem Libri ab Autore, Librum ipsum à quovis alio conficiendum esse.* On fait tout le contraire : les Auteurs se déchargent sur le dos d'autrui de la peine de composer les Tables alphabetiques, & il faut avouer, que ceux qui ne sont pas laborieux, & dont le talent ne consiste qu'en un grand feu d'imagination, font bien de laisser composer à d'autres l'Indice de leurs Ouvrages ; mais un homme de jugement & de travail réussira mieux aux Tables de ses Ecrits, qu'un étranger. Il y a cent bons conseils à donner sur la composition de ces Tables : on a raison de croire qu'elles sont l'ame des Livres.

(1) *Voiez le jugement avantageux qu'en a fait* Mr. Baillet, *au Tome II des* Jugemens des Savans, *num. 122. Le* Journal des Savans *du 6 Juillet 1678 donne un [illegible] Article de cet excellent Ouvrage.*

Pansa sur les Indices des Livres.

si l'Auteur a pu trouver le loisir qui lui étoit nécessaire, pour mettre la derniere main à l'autre partie, & à un second dessein, qui n'étoit pas moins pénible que celui-là. Il travailloit à un Ouvrage dont voici le Titre, *Trophæum Historico-Ecclesiasticum Deo Veritati erectum ex manubiis Pseudo-Historicorum qui Flavii Lucii Dextri, M. Maximi, Heleca, Braulionis, Luitprandi, & Juliani nomine circumferuntur, hoc est, Vindiciæ veræ atque dudum notæ Hispanarum rerum Historiæ, germanarum nostræ gentis laudum non ex Germano-Fuldensibus Chronicis emendicatarum in libertatem & puritatem pleno Assertio.* Il a raison de dire que c'est un Ouvrage, non seulement d'une vaste discussion, mais aussi dont les suites sont dangereuses (a); car où sont les gens qui veuillent être desabusez des fables qui ont flaté long-tems la vanité d'une Nation? A quoi ne s'exposent point ceux qui osent s'oposer au torrent d'une tradition également fabuleuse & glorieuse (b)? Personne n'ignore les vacarmes des Provençaux contre Mr. de Launoi, qui avoit voulu les guérir de leurs erreurs à l'égard de la Madeleine & du Lazare. Peut-être que Don Nicolas Antonio ne prétendoit guere toucher a certaines fables pieuses (B), conoissant trop bien l'indocilité de son païs à cet égard, & l'humeur intraitable de l'Inquisition. Il insinue qu'il avoit encore d'autres Ouvrages en têre. Mais n'oublions pas celui qu'il fit imprimer à Anvers, l'an 1659, *De Exilio, sive de pœnâ Exilii Exulumque conditione & juribus*, in folio (c).

(a) *Immensæ molis, ac forsan invidiæ Opus.*

(b) *Voiez la Remarque (I), à la fin.*

(c) *Tiré de sa* Bibliotheca Hispanica, *Tom. II, pag.* 118, 119.

Voilà ce que j'avois dit de Don Nicolas Antonio dans la prémiere Edition. Depuis ce temslà, j'ai su, qu'étant retourné à Seville, après avoir étudié en Droit à Salamanque, *il s'enferma dans le Roial Monastere des Bénédictins, & y travailla pendant plusieurs années à la Bibliothéque d'Espagne, & se servit pour cet éfet des Livres de Benoît de la Serna, qui en étoit alors Abé, & Doyen de la Faculté de Théologie de Salamanque. Qu'en 1659, il fut envoié à Rome, par le Roi Philippe IV, pour y avoir soin des afaires du Roiaume, en qualité d'Agent général . . .* (d). *Que le Cardinal d'Aragon, Ambassadeur à Rome, obtint pour lui du Pape Alexandre VII un Canonicat de l'Eglise de Seville, dont il emploia le revenu en aumônes & en Livres; qu'il en amassa plus de trente mille Volumes, de sorte que sa Bibliothéque ne cédoit qu'à celle du Vatican; qu'avec ce secours, joint à un travail continuel & à une aplication infatigable, il acheva sa Bibliothéque d'Espagne, en quatre Volumes* in folio . . . (e). *Qu'après avoir fait imprimer les deux prémiers Volumes, il fut rapelé à Madrit, par le Roi Charles II, pour y exercer la charge de Consoiller de la Crousade, ce qu'il fit avec une grande intégrité, jusqu'à sa mort arrivée en 1684 . . . Qu'il ne laissa point d'autre bien en mourant, que la nombreuse Bibliothéque qu'il avoit transportée de Rome à Madrit; qu'au contraire, sa succession s'est trouvée tellement chargée de dettes, que ses deux freres, qui sont Chanoines de Salamanque, & ses neveux ont été hors d'état de faire imprimer sa Bibliothéque d'Espagne, & l'ont envoiée à Monsieur le Cardinal d'Aguirre, qui a eu la générosité de se charger des frais de l'impression* (C), *& d'en donner le soin à Monsieur Marti son Bibliothécaire, qui y a ajouté des Notes, sous le nom de cette Eminence.* Je viens de voir un Livret, où j'ai apris que les Jésuites se sont plaints de cet Ouvrage de Don Nicolas Antonio (D).

(d) Journal des Savans du 10 Juin 1697, pag. 421 Edit. de Hollande.

(e) *Là-même, pag.* 421, 422.

(B) *Il ne prétendoit pas toucher . . . certaines fables pieuses.*] Je me trompe peut-être; car Mr Baillet en parle ainsi: *Sa critique est fort saine & fort solide en plusieurs endroits, sur tout quand il s'agit des traditions fabuleuses des prémiers Catechistes qui ont planté la foi en Espagne, & de ces faux Historiens que l'imposture nous a produits pour la seduction des Espagnols, & dont notre savant Auteur nous a promis une Critique particuliere* (2). Cela me rendroit plus decisif, si je ne trouvois à la suite de ces paroles de Monsr. Baillet cette autre Remarque: *On pourroit néanmoins le soupçonner d'avoir été un peu trop indulgent pour quelques opinions communes & vulgaires qui sont abandonnées des Critiques qui ont le meilleur goût.* Quoi qu'il en soit, on ne peut revoquer en doute qu'il n'ait voulu abolir l'autorité de tous les Auteurs suposés dont son Titre fait mention (3). Il ne seroit pas le prémier, qui auroit écrit sur ce ton-là; car voici ce que j'ai lu dans les feuilles de Mr. l'Abbé de la Roque: *Depuis un siecle, on a osé y fabriquer,* (il parle de l'Espagne,) *& publier de fausses Chroniques, pour se jouer de la credulité des savans, ou des simples. Cela bien loin de diminuer, releve la gloire de Monsieur le Marquis d'Agropoli, lequel a si bien frondé & extermine le* Dexter, *qui est la plus ancienne de ces fausses Chroniques, dans ses* Dissertationes Ecclesiasticas, por el honor de los antiquos tutelares, contra las ficciones modernas, *imprimées à Sarragoce, en* 1671 (4).

(2) Baillet, Jugemens des Savans, Tom. II, pag. 154.

(3) *Voiez la Remarque (D), à la fin.*

(4) Journal des Savans, du 13 Janvier 1687, pag. 11. *Voiez la Remarque (D), à la fin.*

(C) *Le Cardinal d'Aguirre . . . . a eu la générosité de se charger des frais de l'impression de deux Volumes de sa* Bibliothéque des Auteurs Espagnols.] Il étoit l'ancien ami de l'Auteur, & il avoit etudié avec lui dans l'Académie de Salamanque. La Republique des Lettres lui doit être extremement obligée des frais qu'il a faits pour l'impression d'un tel Livre, qui comprend deux Volumes *in folio*. Ils ont eté imprimez à Rome, & ont paru en 1696. Vous en trouverez de bons Extraits dans le Journal des Savans (5), & dans celui de Leipsic (6). Voici le Titre de l'Ouvrage: *Bibliotheca Hispana vetus, sive Hispanorum qui usquam unquamve scripto aliquid consignaverunt, Notitia, complectens Scriptores omnes, qui ab Octaviani Augusti Imperio usque ad annum M D floruerunt: Auctore Nicolao Antonio, Hispalensi, Jurisconsulto, Ordinis S. Jacobi Equite, Patriæ Ecclesiæ Canonico, Regiorum negotiorum in urbe & Romanâ curiâ Procuratore generali, demum Matriti Consiliario Regio. Opus posthumum. Nunc primum prodit jussu & expensis Eminentissimi & Reverendissimi Domini D. Josephi Saenz Cardinalis de Aguirre.*

(5) *Au mois de Juin & Juillet 1697.*

(6) Acta Eruditor. Lipsiens. *Mensibus Junii & Julii 1697.*

(D) *Les Jésuites se sont plaints de la* Bibliothéque Espagnole *de Don Nicolas Antonio.*] Un Imprimé (7), qui a pour Titre, *Calumnia convicta, seu Epistola familiaris Cleandri ad clarissimum & eruditissimum virum Evaristum, super Memoriali nuper porrecto, Hispano idiomate ad Regem Catholicum à Patre Joanne de Palazol Societ. Jesu, nomine & jussu Thyrsi Gonzales ejusdem Soc. Generalis præpositi*, & qui est daté de Dilingen, le 25 de Juin 1698, m'aprend que les Jésuites ont représenté au Roi d'Espagne, que l'une des cinq Propositions de Jansenius a été louée comme Catholique dans l'Ouvrage de Don Nicolas Antonio. Ils font semblant de ne vouloir pas attaquer le Cardinal de Aguirre, qui a soutenu les frais de l'impression de cet Ouvrage, mais il est facile de s'apercevoir qu'ils l'attaquent indirectement. Ils suposent qu'un Janséniste a corrompu en cet endroit-là le texte d'Antonio. Voici le fond de l'affaire. Cet Auteur reconoit pour Catholique cette Proposition de Prudence, Evêque de Troies, que le sang de Jesus-Christ a été versé pour tous les croians, mais non pas pour ceux qui n'ont jamais cru, qui ne croient, & qui ne croiront jamais, *Quod sanguis Christi effusus sit pro omnibus credentibus, sed non pro iis qui nunquam crediderunt, nec credunt, nec credituri sunt.* L'Auteur de l'Imprimé montre que cette Proposition a pu être considerée comme Catholique; & qu'ainsi, l'on n'a eu aucune raison de rendre suspecte la foi de Don Nicolas Antonio, ou celle de Mr. le Cardinal de Aguirre. Notes que cette Eminence s'est fort déclarée contre les Casuistes relâchés (8), & qu'on croit que c'est la cause des mauvais offices que les Jesuites tachent de lui rendre.

(7) *De 27 pages in 12.*

(8) *Voiez sur cela plusieurs Extraits de ses Lettres dans le Mémorial d'un Janséniste, que je citerai à l'Article de* BELLARMIN, *Remarque (H).*

Aparemment ce ne seront pas les seules plaintes que l'on portera aux Tribunaux contre ces deux Tomes de la Bibliothéque d'Espagne. Je ne les ai point encore vus, & je doute qu'il y en ait aucun Exemplaire dans les Provinces-Unies (9); mais je sai pourtant que l'Auteur s'est déclaré avec la derniere force contre le prétendu Luitprand, & contre Higuera qui le mit au jour, & qu'il a fait main basse sur Aubert de Seville, sur les Chroniques de Dexter, sur Maxime, sur Julien, &c. Un Jésuite Espagnol (10) le remarque dans un Ouvrage qu'il a publié en faveur de ses confreres d'Anvers Compilateurs des *Acta Sanctorum*. C'est là que j'ai vu quelques passages de Don Nicolas Antonio sur ce sujet. Mais comme le Marquis d'Agropoli, Grand d'Espagne à double titre, n'a pu combattre ces Historiens fabuleux, sans s'exposer au chagrin d'être déferé à l'Inquisition comme un Ecrivain traitre à sa patrie (11), je ne puis comprendre que les Moines de ce païs-là soient capables de laisser en repos la mémoire de notre Nicolas Antonio.

(9) *J'écris ceci le 8 de Fevrier 1699.*

(10) Antonius Xaramillus, *in* Apologia pro Veritate, *pag.* 160, 161. *Cet Ouvrage, traduit d'Espagnol en Latin par le Jésuite* Pitre de Cant, *a été imprimé à Anvers, l'an 1698.*

(11) *Voiez l'Article* VESPASIAN, *Remarque (D).*

APAFI (MICHEL) Prince de Transilvanie, fut promu à cette Principauté l'an 1661, sans qu'il y songeât. Ali Bassa, qui avoit contraint Kimin Janos d'abandonner la Transilvanie, craignoit de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, & d'y rendre son parti supérieur par le moien des

des Troupes Impériales. Il résolut donc de lui oposer un Prince élu par les Etats du païs, sous la protection de la Porte. Pour cet effet, il demanda aux Députez des villes de Transilvanie, s'il n'y avoit pas dans les lieux qui s'étoient soumis à ses armes quelque grand Seigneur Transilvain, qui fût digne de la Principauté (a). Ils lui indiquérent Michel Apafi, qui se tenoit dans son château d'Ebesttalve, & qui se sentoit encore des longues incommoditez qu'il avoit souffertes parmi les Tartares, dont enfin il se voioit délivré, moiennant une très-grosse rançon. Ali l'envoia chercher, sans lui faire dire son dessein. Apafi crut qu'on l'alloit faire mourir (A), & n'osa néanmoins refuser de suivre l'Escorte qu'on lui avoit envoiée. Sa femme, prête d'accoucher, se trouva dans de mortelles allarmes, le comptant déja pour perdu. Il aprit, avant que d'être sorti de ses terres, qu'elle étoit heureusement accouchée d'un garçon, il ne savoit s'il devoit se réjouir ou s'affliger de cette nouvelle; mais les Turcs qui le menoient, & qui sans doute conoissoient bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui présageoit une heureuse Principauté. Ali le reçut honorablement; &, peu de jours après, il le fit élire Prince de Transilvanie. Il fit ensorte qu'il parut que l'Election s'étoit faite légitimement: il fit venir dans son Armée le plus qu'il put de Gentilshommes de Transilvanie, & leur témoigna qu'il souhaitoit, que conjointement avec les Députez des villes, ils choisissent quelqu'un d'eux pour être leur Prince, & leur promit de conférer au nom du Sultan les marques de la Principauté à celui qu'ils éliroient (b). Voilà comment Michel Apafi devint Prince de Transilvanie, sans avoir brigué, & sans s'y être attendu (B). Il étoit de grande naissance (C), à la vérité; mais d'un naturel tranquille, & que la longue prison de Crimée avoit fort humilié. Kimin Janos, qui attendoit des merveilles de sa jonction avec les Impériaux commandez par le Comte Montecuculi, se vit bien trompé; car dès qu'on eut su l'état des forces Ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages; & ils gagnérent en Transilvanie un combat, où Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662 (D). Son fils voulut entreprendre de se maintenir; mais ses efforts furent sans succès. Apafi fut obligé de joindre ses forces à celles des Turcs, pour le recouvrement des Places que l'Empereur avoit occupées dans la Transilvanie. La Garnison Impériale de Clausembourg se défendit très-long-tems, de sorte que les Turcs & Michel Apafi levérent ce siége avec honte (c). On négocia vainement sur l'évacuation de ces Places, il en falut venir à la guerre ouverte (d). Elle fut heureuse aux Turcs, l'an 1663; mais l'année suivante, ils perdirent la fameuse bataille de St. Gothard, après quoi le Grand Visir consentit à une Tréve de vingt ans. Apafi traita, en 1664, avec les Garnisons Impériales de Clausembourg & de Zatmar, qui lui livrérent ces deux Villes (e). Il vécut sous la protection de la Porte, dans une grande indépendance de la Cour de Vienne, pendant la Tréve des deux Empires. Il favorisa d'abord les Mécontens de Hongrie, sans rompre avec l'Empereur; mais enfin, il entreprit une Guerre ouverte pour eux, & en exposa

(a) Joannes Betlenius, Rerum Transylvanicarum Lib. III, pag. 246.

(b) Ex eodem Betlenio, pag. 248, & 249.

(c) Le Gouverneur s'apelloit Ouvid Rettani. C'étoit un Vénitien, son Ingenieur. Vianoli, Hist. Veneta, Tom. II, pag. 649.

(d) Ex Betlenio, in Historia Rerum Transylvaniæ.

(e) Bunonis Notæ in Phil. Cluverii Introduct. Geograph. pag. 218.

(A) *Apafi, mandé par Ali Bassa, crut qu'on l'alloit faire mourir.*] J'ajoute plus de foi à cela, qu'à ceux qui disent que c'étoit un homme ambitieux. J'ai cité un Auteur, qui étoit bien informé: il vivoit en ce tems-là; & il avoit des charges en Transilvanie, qui lui donnoient toutes sortes de moiens de savoir le fond des choses (1). Or il raconte d'une maniere qui paroit fort ingénue, qu'Apafi devint Prince de Transilvanie, sans y avoir rien contribué; & il affirme, que ce n'étoit point un homme ambitieux. Cependant, c'est une faute fort excusable, d'avoir dit *qu'Apafi . . . avoit assurement des qualitez qui le rendoient digne d'une Principauté; qu'avec cela, il avoit une* AMBITION *proportionnée à son* GRAND *cœur* (2); car pour l'ordinaire, ceux qui montent à ces Principautez électives au milieu des troubles excitez par les concurrens, ont l'ame très-ambitieuse. Un Auteur François, qui a publié une Histoire des Troubles de Hongrie, ne represente point Michel Apafi comme un Prince qui cherchât à s'agrandir; car lors qu'il parle de la résolution qui fut prise par les Protestans Hongrois de se liguer avec ceux de Transilvanie, pour maintenir l'epée à la main la liberté de conscience, il ajoute ces paroles: *La Princesse, femme d'un esprit turbulent & extrêmement attachée aux erreurs de Calvin, sollicitoit puissamment cette union, tandis que son mari, plus paisible, ne s'occupoit qu'à la chasse, & à la conversation des savans* (3).

(B) *Il devint Prince de Transilvanie, sans avoir brigué, & sans s'y être attendu.*] C'est de quoi j'ai déja parlé dans la Remarque précédente. Il ne me reste qu'à marquer quelques Auteurs, qui ne paroissent pas avoir été bien informez de la maniere dont il fut élu. *Au commencement de l'année* 1663, dit l'un d'eux (4), *Kimin Janos fut defait & perdit la vie. . . . . Les Turcs, ne trouvant plus rien qui leur resistât, se rendirent maîtres de toute la Transylvanie, à la réserve des places dont les Impériaux avoient pris possession. Michel Abaffi, qui avoit été élu à la place de Kimin Janos, demanda la paix aux Turcs; &, pour cet effet, Hali Bassa entra en négociation avec le Baron de Grex.* Ce discours signifie nettement, I, qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs, dès qu'il se vit sur le Trône de Transilvanie; II, qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos, & par conséquent qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut élu pendant la vie de Kimin Janos, l'an 1661, & par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662. L'Auteur de la Vie du Comte Tekeli (5) raporte sur un *on dit*, que *Michel Apafi* fut élevé pas les Turcs à la *Principauté de Transylvanie*, parce *qu'il leur promettoit un tribut plus considérable.* Renvoions cette promesse au même lieu que ces *autres competiteurs qu'il eut, & qui s'adresserent au grand Seigneur*, à ce que dit le mal informé Mr. Moréri.

(C) *Il étoit de grande naissance.*] Ecoutons l'Auteur que j'ai déja cité plus d'une fois. *Hic* (Michael Apafi) *erat*, dit-il (6), *ex antiquissima Magnatum familiâ ortus, pius, sed tam naturâ, quàm propter diuturnas carceris Crimensis molestias, plus justo demissus ac lenis, ut adepto etiam Principatu nonnisi à plerisque lenitatis insimularetur.* Ces paroles, *Ex antiquissimâ Magnatum familia*, réfutent pleinement Mr. Moréri, qui a dit que Michel Abaffi *etoit fils d'un Magistrat de la ville d'Harmanstad, capitale de la Transilvanie.* C'est sans doute sur la foi de ce Dictionaire, que l'Auteur du Mercure Historique assûre le même fait (7).

(D) *Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662.*] J'ai déja réfuté celui qui a dit que ce fut au commencement de l'annee 1663. Voici une autre réfutation à faire. Monsr. Ricaut débite que Kimin Janos, aiant été batu près de Clausembourg, *résolut* quelque tems après *de tenter une seconde fois la fortune*; qu'il *donna bataille aux Turcs, à quelque distance de Presbourg*; que le succès fut assez long-tems incertain; mais qu'il falut céder au nombre; & que Kimin Janos, aiant pris la fuite, *fut renversé de cheval par ses propres gens, qui le foulérent aux pieds.* Cet Historien remarque que les Turcs tuerent, ou firent prisonniers, cinquante mille Chrétiens à la bataille de Clausembourg; & qu'un peu auparavant, ils évitérent le combat, parce que les Troupes de l'Empereur, & celles de Kimin Janos, étoient supérieures aux leurs (8). Je ne trouve rien de cela dans mon Auteur Transilvain. Il m'aprend, au contraire, que Montecuculi, & Kimin Janos, s'étant avancés jusques au delà de Clausembourg, furent informez que l'armée d'Ali Bassa étoit quatre fois plus forte que la leur; si bien que Montecuculi declara à Kimin Janos, que vu le mauvais état où étoit l'Infanterie, à cause de la disette de vivres qu'elle avoit soufferte, il ne vouloit point risquer les Troupes de Sa Majesté Impériale (9). Kimin Janos, au desespoir, & retenant à peine ses larmes sur cette déclaration (10), fut contraint de retourner en Hongrie avec Montecuculi. Il ne donna point d'autre combat que celui où il fut tué: il le donna, non pas en Hongrie, proche de Presbourg; mais dans la Transilvanie, proche d'un village nommé *Hetur*, le 23 de Janvier 1662 (11). L'Historien remarque que la faim & les maladies firent périr environ cinq mille Soldats de l'Armée de Montecuculi (12). Cette circonstance jointe à ce qui a été dit ci-dessus ne rend pas trop digne de foi ce que dit Mr. Ricaut, que les forces de l'Empereur, *& celles du Prince Kemene, jointes ensemble, formoient une Armée si belle & si nombreuse, que l'on eut dit qu'elle alloit non seulement defendre les frontieres de la Chrêtienté, mais disputer aux Ottomans l'Empire de tout le monde* (13). Comment cela, puis que l'Armée Ottomane étoit quatre fois plus forte? Mais quel moien de comprendre cette victoire des Turcs près de Clausembourg, qui coûta cinquante mille hommes aux Chrétiens; quel moien, dis-je, de la comprendre, lors qu'on n'en voit pas un mot dans l'Historien de Transilvanie? Les Turcs ont-ils à Constantinople des Gazetiers, qui, à l'envi des Chrétiens, composent des victoires imaginaires?

(1) *Voici les Termes qu'il prend à la tête de son Histoire de Transilvanie, imprimée à Amsterdam, en 1664, in 12.* Joannes Betlenius, Comes Comitatus Albensis Regni Transylvaniæ Consiliarius, Cancellarius, ac sedis Siculicalis Udvarhely Capitaneus supremus, &c.

(2) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, pag. 292.

(3) Histoire des Troubles de Hongrie, Livre II, à l'an 1661, pag. 71 de l'Edition d'Amsterdam, en 1686.

(4) Histoire des Troubles de Hongrie, Livr. I, pag. 42.

(5) *Pag. 19 de l'Ed. ... de l'an 1694.*

(6) Betlenius, Rer. Transylvaniæ pag. 247.

(7) *Mois de Mars 1690, pag. 400.*

(8) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, pag. 290, 291, à l'an 1661.

(9) Betlenius, pag. 251.

(10) *Idem*, pag. 252.

(11) *Idem*, pag. 284, 285.

(12) *Idem*, pag. 254.

(13) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, pag. 292.

exposa les raisons dans un Manifeste Latin, qu'il adressa à tous les Princes Chrétiens (*E*). Les Turcs rompirent avec l'Empereur l'an 1683, & entrérent dans la Hongrie avec une armée si formidable, qu'elle pénétra jusqu'à Vienne avec la derniere facilité. Ces heureux commencemens furent suivis d'un revers épouvantable. Le Grand Visir leva le siege de Vienne; & depuis ce tems-là, ce ne furent plus que pertes sur pertes, que malheurs sur malheurs, dans le parti Ottoman. La Transilvanie tomba sous la discrétion des troupes Impériales, & y est encore; &, bien loin qu'Apafi ait travaillé à la liberté de la Hongrie, qu'au contraire, il a été cause que ce Roiaume a perdu l'ombre de liberté qui lui restoit (*F*); car il n'est plus electif présentement: il a été regardé comme un païs de conquête; & sur ce pied-là, il est érigé en Roiaume héréditaire. Apafi mourut à Weissembourg, vers la fin d'Avril 1690 (*G*). Les Turcs tâchérent de mettre le Comte Tekeli à sa place; mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avoit faite dans le païs (*f*). La présence du Prince Louïs de Bade le fondit, pour ainsi dire, comme le Soleil fond la neige; & depuis ce tems-là, jusques au tems où j'écris ceci (*g*), il n'a gueres troublé le nouveau Prince titulaire de Transilvanie. C'est le fils de Michel Apafi.

(*f*) *Pendant la Campagne de* 1690.

(*g*) *Au Mois de Fevrier* 1699.

(*E*) *Il exposa ses raisons dans un Manifeste Latin, qu'il adressa à tous les Princes Chrétiens.*] J'en ai un Exemplaire, imprimé l'an 1682, sur la copie de Transilvanie. Mais comme il n'y a nulle date au Manifeste de Michel Apafi, & que mon Edition ne marque pas en quel tems fut faite celle de Transilvanie, je n'oserois assurer que ce Prince déclara la guerre en 1682; car je vois dans la Vie du Comte Tekeli (14), qu'en 1681, *Abaffi le vint joindre avec une armée de Transylvanie, & qu'il entreprit avec lui le siege de Zathmar.* L'Auteur de l'Histoire des Troubles d'Hongrie parle de ce siege sous la même année (15), & nous aprend que Michel Apafi se rendit maître de la ville (16), mais que n'aiant pu réduire la citadelle, il se retira, & qu'il perdit tout son bagage dans la retraite (17); qu'on n'a pu bien pénétrer la véritable cause de cette disgrace (18); que les uns l'attribuoient à une mesintelligence survenue entre le Comte Tekeli, & Teleki qui commandoit les troupes de Transilvanie à ce siege; qu'on accusoit ce dernier de s'être servi de mauvaise poudre, qui ne faisoit nul effet; que selon d'autres, *le Prince Apaffi n'avoit pas voulu lui-même s'en rendre maître, sur l'avis qu'il avoit eu que le Grand Seigneur prétendoit qu'il lui remît cette place entre les mains*; qu'il est certain, quoi qu'il en soit, *que le Bassa, qui commandoit les Turcs à ce siege, envoya à Constantinople de grands memoires contre ce Prince, ce qui l'obligea de retourner en son païs, de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant son absence.* Voilà comment cet Historien raporte les discours des raisonneurs. Le Mercure historique & politique les a copiés fidèlement (19).

(14) *Pag.* 104.

(15) *Dans l'Edition d'Amsterdam, en* 1686, *on marque au haut des pages l'an* 1680. *Cette faute peut tromper ceux qui n'y regarderont pas de près.*

(16) *Livr. VIII, pag.* 10.

(17) *Pag.* 19.

(18) *Pag.* 12.

(19) *Mois de Mai* 1690, *pag.* 490, *mais il met le siege de Zathmar en* 1680.

(*F*) *Il a été cause que le Roiaume de Hongrie a perdu l'ombre de liberté qui lui restoit.*] On auroit tort sur cela de l'accuser d'imprudence; car jamais on n'a eu plus de raisons de se promettre un bon succès. Les seules forces des Mécontens avoient jusques-là tenu en échec les troupes Impériales. Que ne pouvoit-on donc pas attendre raisonnablement des préparatifs extraordinaires du Grand Seigneur, qui avoit promis monts & merveilles à Tekeli? Par une de ces fatales conjonctures, que la providence de Dieu se plait à produire de tems en tems, pour confondre les espérances humaines les mieux fondées, il est arrivé qu'Apafi, non seulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie; mais aussi, qu'il a jetté son propre païs dans la servitude. *Sic erat in fatis.* Il est arrivé qu'au lieu d'affoiblir la Maison d'Autriche, on l'a tirée de sa décadence; on l'a remise en état de rentrer dans la supériorité; on lui a redonné toute la Couronne de Hongrie; on a fait des Etats du Turc une source inépuisable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'est formée contre la France, durant le cours de la guerre. Faut-il dire pour cela, qu'Apafi a été un étourdi, & un téméraire (20)? Nullement, à moins qu'on ne veuille qualifier de la sorte tous ceux qui ne savent pas prévoir les évenemens les plus contraires aux aparences. Les plus excellens Politiques n'auroient-ils pas garanti que la France pousseroit à la roue de son côté, pendant que les Turcs agiroient de l'autre? Qui auroit jamais pu se persuader, qu'elle se tiendroit six ans de suite dans l'inaction, autant qu'elle a fait, au milieu des occasions les plus favorables de s'agrandir que jamais Nation ait eues? Apafi, Tekeli, & leurs adhérans, sont fort excusables, de n'avoir pu deviner qu'on aimeroit mieux faire la guerre à l'Edit de Nantes, qu'à la Maison d'Autriche.

21 Le mauvais succès de l'Entreprise d'Apafi le peut convaincre d'imprudence.

(20) *Voiez la Remarque* (*G*) *de l'Article* KOTTERUS.

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous viennent de Turquie (21), n'est ignoré de personne. Nos Gazetiers, & nos autres Nouvellistes, ne nous disent presque jamais de ce païs-là rien qui ne soit propre à réjouir. Le murmure des peuples, leur misere, leurs voeux pour la paix, la discorde dans le Divan, un prémier Vizir etranglé, des factions formidables, des pestes, & des incendies à Constantinople, des soulévemens en Egypte, en Arabie, en Syrie, & cent autres choses de cette nature, qui viennent par les couriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne sont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes prises, combien de partis défaits, combien de courses heureusement exécutées dans le païs ennemi, n'a-t-on pas eu raison de publier pendant les étés, & quelles espérances de paix n'a-t-on pas données pendant les hivers? Il n'est pas jusqu'à la levée du siege de Belgrade en 1693, qu'on n'ait debitée comme un bon événement; puis qu'à tout prendre, les troupes Impériales avoient exécuté leurs principales intentions, qui étoient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Transilvanie. Quelqu'un disoit peu après la réduction de l'Irlande, qu'on eût bien fait d'y entretenir long-tems la guerre, afin d'avoir un fond assuré de nouvelles avantageuses, & dans l'Orient, & dans l'Occident.

(21) *J'écrivois ceci en* 1694. *Je n'y change rien dans la seconde Edition.*

(*G*) *Apafi mourut à Weissembourg, vers la fin d'Avril* 1690.] Les Nouvellistes ont été apointez contraires sur les circonstances de sa mort. Les uns ont publié qu'il mourut subitement dans l'assemblée des Etats de Transilvanie (22), les autres qu'il mourut après avoir été long-tems malade (23). Tous conviennent qu'il mourut à Weissembourg (24).

(22) Gazette de Paris, *du* 20 *Mai* 1690.

(23) Mercure Historique, *Mois de Mai* 1690, *pag.* 490. Vie du Comte Tekeli, *pag.* 163.

(24) *La Vie du Comte Tekeli dit à Albe Julie. C'est la même ville que* Weissembourg.

APELLES, l'un des plus illustres Peintres de l'antiquité, étoit nâtif de l'Ile de Co (*A*), & florissoit au tems d'Alexandre (*B*). Il fut si estimé de ce Prince, qu'il fut le seul qui obtint la permission de le peindre (*a*). Il en obtint une autre marque d'une singuliere considération; car

(*a*) *Voiez les Remarques de l'Article* LYSIPPE.

(*A*) *Il étoit nâtif de l'Ile de Co.*] Je n'ai trouvé que deux Auteurs qui le disent: encore faut-il supoſer que l'un d'eux n'avoit point écrit ce que la plupart des Editions lui font dire; mais qu'au lieu de ces paroles, *Apelles eo usque Olympiade* 112 *provectus, ut plura solus prope quam ceteri omnes contulerat*, il emploia celles-ci, *Apelles Cous Olympiade* 112 *picturæ plura solus prope quam cæteri omnes contulit* (1). Turnebe avoit conjecturé qu'il faloit lire *Apelles Cous*, & non pas *Apelles eo usque*. Sa conjecture a été confirmée par le Manuscrit du Vatican (2), & par ceux de la Bibliotheque du Roi, & de la Bibliotheque de Mr. Colbert (3). L'autre temoin est Ovide. Il parle ainsi,

Ut Venus artificis labor est & gloria Coi,
Æquoreo madidas quæ premit imbre comas (4).

Nous parlons, dans la Remarque (*I*), d'un autre passage de ce Poete, où les uns lisent *Cois*, & les autres *Cous*. Le grand nombre d'Auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles obligea le Mazzoni à soutenir la cause d'Ovide; mais au lieu de *Co*, il avance que ce Poete a dit *Chio* (5). Trois Auteurs de poids font Apelles natif d'Ephese (6). Suidas le fait natif de Colophon, & ajoute que la ville d'Ephese l'adopta.

(1) Plinius, *Libr. XXXV, Cap. X.*

(2) *Voiez* Carlo Dati *dans ses* Apostilles *sur la* Vie d'Apelles, *pag.* 104.

(3) *Voiez le P. Hardouin sur* Pline, *Tom. V, pag.* 264.

(4) Ovid. de Ponto, *Libr. IV, Eleg. I, v.* 29.

(5) Difesa di Dante, *Libr. III, Cap. XVI, apud.* Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 103.

(*B*) *Il florissoit au tems d'Alexandre.*] On ne peut nier qu'il ne fût deja au faite de sa réputation, lors que ce Prince commença la conquête de l'Asie, c'est-à-dire, dans la cent onzieme Olympiade. L'aventure d'Apelles à la Cour d'Egypte fait voir qu'il survêcut à Alexandre. C'est donc une faute, que de dire avec Majoragius, qu'il étoit Eleve de Zeuxis: la distance de plus de 120 ans, qui est entre la 84 Olympiade, où Zeuxis étoit dans sa fleur (7), & le regne du prémier Ptolomée, ne permet pas cela. C'est Carlo Dati, qui releve cette faute de Majoragius: *Non so*, dit-il (8), *con qual fondamento Marcantonio Majoraggio nel Comento sopra l'Orat. di Cicer. a* 11. *dicesse che Apelle fosse scolare di Zeusi, quando era l'uno e l'altro corso l'età d'un uomo.* Voici ce que c'est que l'aventure de la Cour d'Egypte. Apelles n'avoit pas eu le bonheur de se faire aimer de Ptolomée à la Cour d'Alexandre. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie, pendant le regne de Ptolomée. Un fourbe, pour lui jouer un mauvais tour, lui alla dire que le Roi l'invitoit à son dîner. Apelles se présenta; &, voiant le Roi fort en colere, il allégua pour son excuse, qu'il ne venoit que par son ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avoit invité: cela n'étoit point possible; car le fourbe n'étoit point alors dans la chambre. Apelles se mit à le craionner sur la muraille avec un charbon: Ptolomée le reconut dès les prémiers traits. *Non fuerat ei gratia in comitatu Alexandri cum Ptolemæo, quo regnante Alexandriam vi tempestatis expulsus, subornato fraude æmulorum plano regio invitatus, ad Regis cœnam venit, indignantique Ptolemæo & vocatores suos ostendenti ut diceret a quo eorum invitatus esset, arrepto carbone extincto è foculo imaginem in pariete delineavit, agnoscente vultum plane rege ex inchoato protinus* (9).

(7) *Voiez la Remarque* (*A*) *de l'Article* ZEUXIS.

(8) Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 105.

(9) Plinius, *Libr. XXXV, Cap. X.*

(6) Strabo, *Libr. XIV*, Lucianus, *de Calumn.* Ælian. *Histor. Anim. Libr. IV, Cap. L. Voiez aussi* Tzetzes, *Chil. VIII, Hist. CXCVII, Vers.* 392.

car Alexandre lui aiant donné à peindre l'une de ses concubines, & l'en voiant amoureux, la lui céda (*C*). Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abusé autant qu'on le dit de la bonté de ce grand Monarque (*D*): il étoit aparemment trop bon Courtisan, pour ignorer qu'un discours aussi peu respectueux que celui qu'on lui attribue étoit fort capable de déplaire. La réponse qu'il fit touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs (*E*). On a fort parlé de son tableau de la Calomnie; mais presque personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait qui fut cause de ce tableau (*F*). Le Traité où Lucien parle de cela, est une excellente Pie-

(*C*) *Alexandre . . . la voiant amoureux de l'une de ses concubines . . . . . la lui céda.*] Pline raconte la chose de cette maniere. *Alexander ei honorem clarissimo perhibuit exemplo, namque cum dilectam sibi è pallacis suis præcipuè, nomine Campaspen, nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle jussisset, eumque tum pari captum amore sensisset, dono eam dedit. Magnus animo, major imperio sui: nec minor hoc facto, quam victoria aliqua; quippe se vicit, nec torum tantum suum, sed etiam affectum donavit Artifici: ne dilectæ quidem respectu motus, ut quæ modo regis fuisset, nunc pictoris esset. Sunt qui Venerem Anadyomenen illo pictam exemplari putant* (10). Elien parle de la même Histoire; mais il donne le nom de Pancaste à cette Maîtresse d'Alexandre (11). L'Article de ce Prince contiendra une Remarque sur ce sujet (12): nous ferons voir qu'un homme, qui donnoit à peindre toute nue la plus belle de ses concubines, ne mérite pas les éloges de continent & de chaste, qui lui ont été donnez.

(10) Plinius, *Libr.* XXXV, *Cap.* X.

(11) Æliani Var. Hist. *Libr.* XII, *Cap.* XXXIV.

(12) *Voiez les Remarques* (*H*) & (*I*) *de l'Article* MACEDOINE.

(*D*) *Il y a lieu de douter qu'il ait abusé autant qu'on le dit de la bonté d'Alexandre.*] Pline a beau dire qu'Apelles s'étoit rendu agréable à ce Prince, par sa politesse, & par sa douceur; il aura de la peine à persuader à ceux qui connoissent Alexandre, qu'un Peintre lui ait dit impunément, *Taisez-vous, les garçons qui broient mes couleurs se moquent de vous. Fuit & comitas illi propter quam gratior Alexandro Magno erat frequenter in officinam ventitanti . . . . Sed & in officinâ imperitè multa disserenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum erat auctoritati juris in regem alioqui iracundum* (13). Il n'est point croiable qu'Apelles ait pu espérer qu'une expression aussi forte que celle-là, de quelque maniere qu'on s'en servit, seroit prise en bonne part; & l'on a de la peine à croire qu'Alexandre, qui avoit été si bien instruit, & dont le genie étoit si beau, ait parlé assez impertinemment de la peinture, pour mériter la moquerie du plus petit aprentif. C'est le sentiment du docte Freinshemius: *Non crediderim in officinâ imperitè multa disserentem ab Apelle mordaci dicterio repressum fuisse. Nam ad ne quæ majestas tanti regis, neque modestiæ pictoris, hominis non stupidi nec indocti convenisset, & Alexander liberalibus studiis ab extrema ætate imbutus, etiam de artibus quas non calleret haud ineptè judicare didicerat* (14). Pour ce qui est de Megabyze, Prêtre de Diane (15), il ne seroit pas si étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'est lui, si nous en croions Plutarque, qui fut censuré de cette maniere par Apelles: *Ne voyez-vous pas*, lui dit-on, *que ces garçons, qui broient l'ocre, & qui, pendant que vous ne disiez mot, ne jettoient sur vous que des regards de respect, à cause de l'or & de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plutot oui raisonner d'une chose que vous n'entendez pas, qu'ils se sont moquez de vous* (16)? Un autre Auteur dit que ce fut Zeuxis, qui parla ainsi à Megabyze (17). On pourroit me persuader plus facilement la liberté dont on dit qu'Apelles usa envers Alexandre dans une autre rencontre. Alexandre, aiant éxaminé son portrait, qu'Apelles venoit de faire, ne le loua point selon son mérite. Peu aprés, on fit venir un cheval, qui hennit à la vue du cheval du même portrait, comme s'il eût vu un vrai cheval. *Sire*, dit alors Apelles à Alexandre, *on diroit que ce cheval se connoit mieux en peinture que ne fait votre Majesté* (18). Mais pour dire franchement ce que j'en pense, je trouve tout cela trop dur, trop grossier, & trop brutal, pour l'attribuer à un Peintre qu'on me represente d'ailleurs comme un homme doux, civil, & poli. Il faut être, ou sur le pied de bouffon dans une Cour, ou avoir cette humeur bizarre & capricieuse que l'on voit assez souvent dans les Artistes les plus consommez; il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux supositions, pour croire ce que l'on conte d'Apelles, non seulement envers Alexandre, mais aussi envers ce Megabyze, que l'or & la pourpre faisoient respecter.

(13) Plinius, *Libro* XXXV, *Cap.* X.

(14) Freinshemius, Supplem. in Curtium, *Libr.* II, *Cap.* VI.

(15) *Plusieurs Savans croient que Megabyze étoit un Nom affecté au Prêtre de Diane. D'autres entendent ici par Megabyze, un Grand Seigneur de Perse.*

(16) Plutarchus de Discrim. Adulat. & Amici, *pag.* 58; *&* de Tranquill. Animi, *pag.* 471, 472.

(17) Æliani Var. Hist. *Libr.* II, *Cap.* II. Freinshemius, *dans le Cap.* VI *du* II *Livre de ses* Supplemens à Q. Curce, *le cite comme aiant attribué cela à Apelles.*

Le discours d'Apelles à Alexandre, au sujet du cheval qui avoit henni, est plus honnête dans les Traductions de quelques Savans, qu'il ne l'est dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait gueres d'honneur: c'est une faute, c'est une ignorance. Voiant le Grec: Ἀλέξανδρος θεασάμενος τὴν ἐν Ἐφέσῳ εἰκόνα ἑαυτοῦ τὴν ὑπὸ Ἀπελλοῦ γραφεῖσαν οὐκ ἐπῄνεσε κατὰ τὴν ἀξίαν τοῦ γράμματος. εἰσαχθέντος δὲ τοῦ ἵππου καὶ χρεμετίσαντος πρὸς τὸν ἵππον τὸν ἐν τῇ εἰκόνι ὡς πρὸς ἀληθινὸν καὶ ἐκεῖνον, ὦ βασιλεῦ (εἶπεν ὁ Ἀπελλῆς) ἀλλ' ὅ γε ἵππος ἔοικέ σου γραφικώτερος εἶναι κατὰ πολύ (19). Voici de quelle maniere Erasme raporte ce fait. *Apud Ephesum quum Alexander conspectam effigiem sui corporis ad vivum magna arte expressam admiraretur, atque interim fortè equus inductus pictæ in eadem tabula equi adhinniret, deceptus imitatione, Apelles, equus, inquit, ô Rex, multò melius expressus est quam tu* (20). Je laisse là les circonstances qu'Erasme raporte sans les avoir trouvées dans Elien; je m'arrête à la réfléxion qu'il fait faire au Peintre: *Sire, j'ai beaucoup mieux réussi à peindre votre cheval, qu'à peindre votre Majesté.* Ce n'est point le sens du Grec: un savant Critique a montré que γραφικὸς signifie un homme qui entend la peinture; & il a convaincu par là Cœlius Rhodiginus, & Erasme, d'avoir très-mal raporté cette Historiette (21). Je m'étonne que Pline l'ait ignorée, lui, qui raporte quelque chose touchant le hennissement d'un cheval. Voiez ci-dessous la Remarque (*K*).

(18) Æliani Var. Hist. *Libr.* II, *Cap.* III.

(19) *Idem, ibid.*

(20) Erasm. in Apophthegm.

(21) Paulus Leopardus Emendationum *Libr.* XII, *Cap.* IV.

(*E*) *La réponse qu'il fit touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs.*] Elle étoit encore jeune fille, lors qu'Apelles la voiant revenir de la fontaine, & admirant sa beauté, la cajola de telle sorte qu'elle alla où il voulut. Il la mena à un repas, où quelques-uns de ses amis se devoient trouver: ils se moquerent de lui, de ce qu'au lieu d'amener une courtisane, il amenoit une pucelle: *Ne vous en mettez pas en peine*, leur répondit-il; *n'en soiez point surpris: je la dresserai si bien, qu'avant que trois ans se passent, elle saura son métier en perfection.* Χλευαζόντων δ' αὐτὸν τῶν ἑταίρων ὅτι ἀνθ' ἑταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἀγάγοι, μὴ θαυμάσητε, εἶπεν, ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μέλλουσαν ἀπόλαυσιν μετ' οὐδ' ὅλην τριετίαν καλὴν δείξω (22). *Irrisus autem à familiaribus, quod meretricis loco virginem adduxisset, „ Nolite „ mirari „, inquit, „ mihi etenim non toto opus erit trien- „ nio ut eam ad futuræ voluptatis usum pulcrè doctam instructamque reddere valeam.* „ Ne diroit-on pas qu'il s'agissoit d'un jeune cheval, qui ne savoit pas le manege; mais qui, entre les mains d'un excellent Ecuier, aprendroit toutes sortes de voltes & d'exercices? On a horreur, quand on songe à la corruption de ces siecles-là. Les amis d'Apelles témoignoient encore plus de déreglement que lui (23). Laïs devint une des plus renommées courtisanes de son siecle. Les Peintres alloient chez elle, pour y prendre le modele d'une belle gorge (24). Apelles, entant que Peintre, se servit sans doute de ce même original. *Nemini dubium esse potest quin hanc ipsam quoque Laidem sibi veluti in contubernium adsciverit Apelles, quo verum emendatissimæ formæ imaginem ab animali exemplo in tabulas suas transfunderet* (25).

(22) Athen. *Libr.* XIII, *pag.* 588.

(23) Richelet, *dans son Dictionnaire, au mot* Pucelage, *raporte qu'on dit que le* Pucelage, *en matiere de filles, est la ragoût des sots.*

(24) Athen. *Libr.* XIII, *pag.* 588.

(25) Junius, in Catalogo Artificum, in Apelle, *pag.* 19.

(*F*) *Personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait de son Tableau de la Calomnie.*] Voici comment Lucien l'expose. Le Peintre Antiphilus, ne pouvant souffrir la faveur dont Apelles jouissoit auprès du Roi Ptolomée, l'accusa d'être complice de la conspiration de Theodote, Gouverneur de Phenicie. Il soutint que l'on avoit vu Apelles dinant avec Theodote, & lui parlant à l'oreille pendant tout le repas: puis il vint aprendre, que par le conseil d'Apelles, la ville de Tyr s'étoit revoltée, & que celle de Pelusium avoit été prise. Cependant il étoit certain que l'accusé n'avoit point été à Tyr, & qu'il ne connoissoit Theodote, que sous la qualité generale de Gouverneur de Phenicie. Ptolomée s'emporta de telle sorte, que sans rien éxaminer, il fut tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne considéra, ni la condition de l'accusateur, ni celle de l'accusé. Celui-là, par jalousie de métier, pouvoit entreprendre la ruine d'un innocent: celui-ci étoit un trop petit particulier, pour être capable d'un tel complot: quand même la reconnoissance de tant de bienfaits, dont Ptolomée l'avoit comblé, n'auroit pas étouffé en lui les mauvaises intentions. Le Prince ne faisoit nulle attention à cela: il ne demandoit pas si Apelles avoit fait un voiage à Tyr; il ne faisoit que pester, & que jurer: & si l'un des conjurez n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier supplice de l'accusé étoit infaillible. Mais aussi, quand Ptolomée eut connu le crime de l'accusateur, il le condamna à être l'esclave d'Apelles, & donna cent talens à celui-ci. Voilà l'occasion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la Calomnie, dont Lucien fait la description. C'est dommage qu'il l'ait faite sans s'apercevoir de son monstrueux anachronisme; car la conspiration de Theodote regarde le regne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre (26). Jugez si Apelles pouvoit être alors en vie. Il faut établir de deux choses l'une: ou que Lucien parle d'un Apelles différent de celui qui fut si considéré d'Alexandre; ou qu'il a confondu quelque complot tramé sous Ptolomée Philadelphe, avec la trahison de Theodote. N'y aiant point d'Auteur qui nous puisse fournir des lumieres sur quelque complot où la calomnie ait pu mêler notre Peintre, ce seroit peine perdue que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voions seulement s'il a eu en vue un autre Apelles que celui dont je parle dans cet Article. Je ne saurois me le figurer; car tout homme qui sait écrire se garde bien, lors qu'il fait mention d'un Peintre, qui n'a rien de commun que le nom avec le grand & l'incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or Lucien n'avertit point de cela, & tout ce qu'il dit mene en ligne droite au grand Apelles: c'est donc de lui qu'il prétend parler. Je sai bien qu'un homme docte fait fond sur l'épithete d'Ephesien, Ἀπελλῆς ὁ Ἐφέσιος. *Ad distinctionem illius Apellis qui sub Alexandro & Ptolomæo Lagi vixit maximi nominis & artis, Cos patria. Hic autem patriâ* Colo-

(26) *Voiez* Polybe, *au* IV *&* *au* V *Livre. Il en parle fort au long.*

piéce (b). Le Chef-d'œuvre d'Apelles étoit le portrait de Venus sortant de la mer (G). Quelques-uns disent que la Maitresse, qu'Alexandre lui avoit cédée, lui servit d'original, quand il voulut faire ce portrait : d'autres disent que la Courtisane Phryne servit à cela. On parle d'un autre portrait de Venus, qu'il avoit commencé, qui auroit surpassé le prémier, si la mort ne l'eût empéché de le finir (H). Mr. Moreri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre (I), & n'a pas bien raporté ce qui concerne la peinture d'un cheval (K). Il n'y avoit point d'affaire si importante, qui

(b) *Il a pour Titre,* Περὶ τοῦ μὴ ῥᾳδίως πιστεύειν διαβολῇ: *de non temere credendo calumniæ.*

Colophonius, verum θέσει, id est adoptione fuit Ephesius, teste Suida, Pamphili Amphipolitæ discipulus (27) ; mais je sai aussi que d'autres ont donné cette epithete au grand Apelles (28). Je puis même me servir de la raison contenue dans le passage que je cite ; car si Lucien a pu donner cette épithete à son Apelles, parce qu'il parloit d'un Peintre né à Colophon, & adopté par les habitans d'Ephese, je puis pretendre qu'il l'a donnée au grand Apelles, né dans l'Île de Co, mais sans doute bourgeois d'Ephese. Un homme de cette importance se seroit-il établi dans cette Ville, (c'est là qu'Alexandre le vit & le fréquenta,) sans y recevoir tous les droits de Citoien ? Autre preuve. Mr. Tollius accorde que Lucien parle du même Apelles que Suidas ; or Suidas ne parle que du grand Apelles. Je le prouve, I, parce qu'il ne parle que d'un Apelles : auroit-il laissé le grand & l'illustre, pour ne parler que de l'obscur & de l'inconu ? II, parce qu'il donne à son Apelles la qualité d'Eleve de Pamphile d'Amphipolis, qualité que Pline a donné au grand Apelles (29). Aussi l'erreur de Lucien est évidente, & je suis surpris, que ni Jean Baptiste Adriani (30), ni Carlo Dati (31), ni François Junius (32), ni tant d'autres célebres Auteurs, qui ont parlé de ce Traité de Lucien, ne l'aient pas aperçue, & qu'ils aient tous pris cette narration comme une aventure effective du grand Apelles. Mr. Tollius a très-bien conu que le crime, dont on accusoit Apelles, se raportoit au regne de Ptolomée Philopator ; mais il n'a point conu que Lucien se soit trompé ; il a mieux aimé suposer que Lucien avoit en vue un autre Apelles, contemporain d'Antiphilus, & disciple de Pamphilus. Je ne saurois dire en quel tems vivoit Antiphilus, ni Ctesidemus, dont il fut Eleve (33) ; mais il est clair, selon Pline, que Pamphilus florissoit au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand (34).

(27) Jacobus Tollius, Notis in Lucian. de Calumniâ, Cap. II, n. 2.

(28) Strabon. Elien, Tzetzes.

(29) Plinius, Lib. XXXV, Cap. X, & in-seq. Cap. XI. Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, & le Pere Hardouin sur Pline, Tom. V, pag. 205, disent que Plutarque, dans la Vie d'Aratus, dit qu'Apelles fut disciple de Pamphilus : mais c'est un témoignage fort obscur. Plutarque, pag. 1032, semble plutôt dire qu'Apelles fut disciple de Melanthius.

(30) *Dans une* Lettre *qui est à la tête du III Volume de* Vasari.

(31) *Dans ses* Postille sopra la Vita d'Apelle.

(32) *In* Catalogo Artificum, *in* Apelle.

(33) Plinius, Lib. XXXV, Cap. X, pag. 221.

(34) *Id. ibid.* pag. 206.

(G) *Son Chef-d'œuvre étoit le portrait de Venus sortant de la mer.*] Auguste le consacra dans le Temple de Jules Cesar. Les parties inferieures en étoient gâtées, & personne ne fut capable de les rétablir. Le tems acheva de ruïner le reste ; & alors Neron fit faire une autre Venus par Dorothée, & la substitua à celle d'Apelles. *Venerem exeuntem è mari Divus Augustus dicavit in delubro patris Cæsaris, quæ Anadyomene vocatur, versibus Græcis tali opere dum laudatur victo, sed illustrato : hujus inferiorem partem corruptam qui reficeret non potuit reperiri. Verum ipsa injuria cessit in gloriam artificis. Consenuit hæc tabula carie, aliamque pro ea Nero principatu substituit suo.* Ce sont les termes de Pline, au chapitre X du XXXV Livre. Je raporte, dans la Remarque (C), le passage où il dit que la Maitresse d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Venus fut tirée. L'Article de PHRYNE nous aprendra une tradition différente de celle-ci.

(H) *Il eut achévé un plus beau portrait de Venus, si la mort ne l'eût empéché de le finir.*] Si Calcagninus avoit mieux aimé raporter le témoignage des anciens Auteurs, que dire les choses de sa tête, il n'auroit pas assuré qu'Apelles laissa volontairement imparfaite sa Venus Anadyomene. *La raison de cette conduite*, dit-il, *fut qu'Apelles desespera que la conclusion fût digne du commencement. Sed ô me multo Apelle incautiorem ! ille enim tanta felicitate Veneris emergentis partes superiores expressit, ut diffisus penicillo reliquas posse absolvere desperaverit, atque ita in admirationem posteritatis tabulam inchoatam reliquerit* (35). Carlo Dati, qui accuse cet Auteur d'avancer beaucoup de choses, sans dire d'où il les prend, en donne deux autres exemples. Il est certain que les paroles de Pline convainquent de fausseté le Calcagninus : on va le voir. *Apelles inchoaverat aliam Venerem Coïs superaturus etiam suam illam priorem. Invidit MORS peracta parte, nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est* (36). Ciceron, en deux endroits de ses Oeuvres, dit simplement qu'Apelles laissa cette Venus imparfaite (37).

(35) Calcagninus, Lib. XIII, pag. 177, *apud* Carolum Dati, pag. 145.

(36) Plinius, Lib. XXXV, Cap. X, pag. 212.

(37) Cicer. Epist. IX ad Famil. Lib. I, & de Offic. Lib. III, Cap. II.

(I) *Mr. Moréri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.*] Voici comment il s'exprime. *Les plus belles de toutes les* piéces d'Apelles *furent deux portraits de Venus, dont l'une qui sortoit de la mer fut nommée Anadiomene, & l'autre est celle qu'il fit pour ceux de l'Ile de Co, dont Ovide parle en ces termes:*

Si nunquam Venerem Cous pinxisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide *in Sent.* Il falloit citer le III Livre *de Arte amandi.* Il faut savoir qu'Apelles n'acheva pas le second de ces deux portraits : Pline l'assûre formellement (38). Quelle aparence qu'Ovide, aiant deux portraits de Venus à alleguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laissé celui-là, pour ne parler que de celui-ci ? Pour en user de la sorte, il faudroit ne savoir pas les plus communes loix du raisonnement. De plus, le second Vers est une allusion manifeste à la Venus *Anadyomene*, c'est-à-dire, *sortant des ondes.* Il s'agit donc du prémier portrait. Nous savons que Venus avoit cette attitude dans celui-là, nous ne savons pas celle qu'elle avoit dans le second. J'ajoute, que si les deux Vers d'Ovide étoient sortis de sa plume tout tels qu'on vient de les raporter, il auroit très-mal raisonné : il faut donc les corriger en cette maniere ; & alors ils formeront une preuve raisonnable de ce qui précéde.

(38) *Voiez la Remarque precedente.*

Si Venerem Coïs nunquam posuisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins Critiques aiment mieux mettre *Cous* que *Coïs.* Je croi qu'ils ont raison, encore qu'il soit aparent qu'Apelles fit sa Venus *Anadyomene* pour les habitans de l'Ile de Co ; car c'est d'eux qu'Auguste l'obtint, & il leur remit en considération de ce portrait la somme de cent talens, sur le tribut qu'ils devoient à son Epargne. Ils avoient cette Venus dans le Temple d'Esculape, avec l'Antigonus du même Peintre. *Lacter promontorium est Coa insula in cujus suburbio est ædes Æsculapii nobilitata Antigono Apellis . . . conspiciebatur ibidem quoque ejusdem Artificis Venus Anadyomene* (39). Ἣ νῦν ἀνάκειται τῷ θεῷ Καίσαρι ἐν Ῥώμῃ, ἀναθέντος Σεβαστοῦ τῷ πατρὶ τὴν ἀρχηγέτιν τοῦ γένους αὐτοῦ. Φασὶ δὲ τοῖς Κῴοις ἀντὶ τῆς γραφῆς ἑκατὸν ταλάντων ἄφεσιν γενέσθαι τοῦ προσταχθέντος φόρου (40). *Quæ nunc dedicata est divo Cæsari, Augusto consecrante patri generis sui patronam. Ajunt Coïs pro pictura fuisse remissa centum talenta de imperati tributi summa.* Pline pourroit bien avoir ignoré que la Venus *Anadyomene* eut été faite pour l'Ile de Co : on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Venus d'Apelles.

(39) Junius, in Catalogo Artificum, in Apelle, pag. 22.

(40) Strabo, Lib. XIV, pag. 452.

S'il y a eu deux Venus d'Apelles.

Il me vient un scrupule que je m'en vais proposer : je ne sai si Pline ne multiplie pas les êtres sans nécessité, lors qu'il nous parle d'une Venus *Anadyomene*, & d'une autre Venus commencée pour les habitans de l'Ile de Co. Le fondement de mon scrupule est que la prémiere Venus n'étoit dans l'état de perfection qu'à l'égard du haut du tableau. C'est Pline qui nous l'aprend, & qui ajoute qu'aucun Peintre n'osa réparer ce qui s'en étoit gâté (41). Or l'autre Venus n'étoit finie qu'à l'égard des parties supérieures, & aucun Peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquoit. C'est encore Pline, qui nous l'aprend (42). Je croi qu'il est le seul qui fasse cette Remarque touchant deux Venus d'Apelles defectueuses aux mêmes endroits. Les autres Auteurs ne la font que de la Venus d'Apelles en general ; &, lors qu'ils parlent de cette Venus ils la mettent dans l'Ile de Co (43), & nous avons vu que c'est de cette Ile qu'Auguste tira la Venus *Anadyomene* (44). Il pourroit donc bien être que Pline a manqué d'exactitude. Je m'en raporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(41) Plinius, Lib. XXXV, pag. 212.

(42) *Ibidem.*

(43) *Vide* Ciceron. de Offic. Lib. III, Cap. II, de Natura Deorum, Lib. I, Cap. XXVII, in Verrem, Orat. IV, Cap. LX.

(44) Ex Strabonis Lib. XIV, pag. 452.

(K) *Monsr. Moreri n'a pas bien raporté ce qui concerne la peinture d'un cheval.*] Les anciens Auteurs ont parlé avec grande estime, dit Mr. Moréri, *d'un cheval, tiré tellement au naturel par Apelles, que les jumens hannissoient en le voyant.* Je ne pense pas qu'aucun ancien Ecrivain ait dit cela ; mais voici ce que Pline nous aprend. *Est & equus ejus, sive fuit, pictus in certamine quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitu æmulos prævalere sentiens singulorum picturas inductis equis ostendit : Apelles tantum equo adhinnivere, idque & postea semper illius experimentum artis ostentatur* (45). Cela veut dire qu'Apelles, disputant contre quelques autres, à qui peindroit mieux un cheval, & se défiant de l'intégrité des Juges, aima mieux commettre sa cause à la décision des bêtes : on fit entrer des chevaux ; ils ne hennirent, qu'à la vue de l'ouvrage d'Apelles. Quelques-uns (46) croient que le conte d'Elien (47) n'est qu'une corruption de celui-ci ; c'est-à-dire, qu'ils croient que ce qui se passa entre Apelles & les Juges du prix, lors que ce Peintre preféra le jugement d'un cheval au leur, a donné lieu de conter qu'il avoit dit à Alexandre : *Votre cheval s'entend mieux que vous en peinture.* D'autres croient que ce sont deux aventures toutes differentes (48). Pour moi, j'ai déja fait conoitre mon petit avis, qui est qu'il faut regarder comme une fable l'historiette raportée par Elien. Le silence de Pline, dans une occasion si belle de parler, me confirme dans mon sentiment. Pline se seroit-il tû touchant le cheval qui hennit dans la boutique d'Apelles en presence d'Alexandre, & touchant la conséquence qu'Apelles en infera : Pline, dis-je, se seroit-il tû sur de tels faits, lors qu'il raportoit l'autre aventure, où Apelles avoit apellé du jugement des arbitres, au jugement des chevaux ? Carlo Dati a observé, que dans aucun de ces deux cas, Apelles n'avoit parlé en habile Peintre, puis qu'il avoit supposé que plus on étoit conoisseur, plus on prenoit la figure pour l'objet même. Mais il faloit prendre garde que cette censure ne peut point tomber sur l'événement que Pline raporte ; car Apelles ne préféroit le jugement des chevaux à celui des hommes, que parce qu'il voioit que la brigue de ses rivaux avoit corrompu les Juges (49). La remarque de Carlo Dati est très-bonne, quant au fond : il est plus facile de tromper ceux qui ne se conoissent pas en tableaux, que ceux qui s'y conoissent. Il cite Jean Paul Lomazzo (50) : on peut

(45) Plinius, Lib. XXXV, pag. 219.

(46) Schefferus in Æliani Var. Hist. Lib. II, Cap. III.

(47) *Voiez la Remarque* (D).

(48) Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, pag. 128.

(49) *Là-même*, pag. 129.

(50) *Lib. III, Cap. I,* della Pittura.

qui pût obliger Apelles d'être un jour sans apliquer son pinceau, d'où nâquit un fameux Proverbe (L). Les Livres, que ce grand Peintre avoit composez sur la Peinture, sont tous perdus (c). On ne sait ni où, ni quand il mourut. Une de ses principales perfections étoit de rendre ses Ouvrages extrémement ressemblans, desorte que les Physionomistes ne devinoient pas moins sur ses portraits, que s'ils avoient vu les originaux (M). On peut raporter à cela ce qu'il fit à la Cour d'Égypte (d).

(c) *Voluminibus etiam editis quæ doctrinam eam continent.* Plin. Libr. XXXV, Cap. X.

(d) Voiez la Remarque (B).

peut citer desormais Mr. Perrault, qui a très-bien réfuté les consequences que l'on tire à l'avantage des anciens Peintres, de ce qu'ils trompoient les hommes & les bêtes (51).

(L) *Il ne passoit aucun jour sans manier le pinceau, d'où nâquit un fameux Proverbe.*] C'est Pline, qui nous l'aprend: *Apelli fuit alioqui perpetua consuetudo nunquam tam occupatam diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit* (52). Carlo Dati remarque sur cela, que Saumaise, pour confirmer ce Proverbe, a cité comme un Vers d'Horace ces paroles, *Nulla dies abeat quin linea ducta supersit*, qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien Poëte. Il ajoute, qu'il est arrivé très-souvent à cet Auteur de se trop fier à sa mémoire: *Non lascerò d'avvertire in questo luogo, che Claudio Salmasio, grandissimo Critico dell' eta nostra, nelle Dissertaz. Pliniane sopra Solino a 5, in confermazione di questo Proverbio, fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio .... il quale non è (ch'io sappia) ne d'Orazio, ne d'altro Poeta Latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per la bocca de gli uomini senza sapersene l'autore* (53).

(M) *Les Physionomistes ne devinoient pas moins sur ses portraits, que sur les originaux.*] Le Grammairien Apion a debité sur cela une chose si peu croiable, qu'on auroit bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un Auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand hableur, l'assureroit. Contentons-nous de favoir historiquement ce que Pline en dit: *Imaginem adeo similitudinis indiscretæ pinxit, ut (incredibile dictu) Apion Grammaticus scriptum reliquerit quemdam ex facie hominum addivinantem (quos metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futuræ mortis annos, aut præteritæ* (54). Pline lui-même ne sauroit se persuader qu'à la vue d'un tableau bien ressemblant, on puisse dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut supposer que le Devin s'informoit si cette personne vivoit ou non.

(51) Parallele des anciens & des modernes, Dialog. II, pag. 136.

(52) Plinius, Libr. XXXV, Cap. X, pag. 208.

(53) Carlo Dati, postille sopra la vita d'Apelle, pag. 107. Le Pere Hardouin fait la même Remarque. Voiez le Tome V de son Pline, pag. 208.

(54) Plinius, Libr. XXXV, Cap. X, pag. 210.

APELLES, excellent Acteur pour le Tragique, sous Caligula, s'étoit mis en faveur par des voies très-infames, mais lors que la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit Comédien (a), & il se maintint de telle sorte dans les bonnes graces de Caligula, que ce Prince, qui le vouloit avoir toujours avec lui en public même (b), le mit au nombre de ses Conseillers (c). Mais un jour, qu'il lui demanda auprès de la statue de Jupiter, *Qui des deux te semble être le plus grand, Jupiter, ou moi?* il se mit si en colere, de ce qu'Apelles ne répondoit pas assez tôt, qu'il le fit fouetter cruellement. Il dit même, par forme de plaisanterie, qu'Apelles avoit la voix agreable, même dans le ton plaintif (A). Quelques-uns assurent qu'il le fit mettre aux fers, & qu'il donna ordre que de tems en tems on le fit tourner sur une roue (d).

(a) Philo, Legat. ad Caium, pag. 1021.

(b) Dio, Libr. LXIX, pag. 641.

(c) Philo, Legat. ad Caium, pag. 1021.

(d) Id. ibid.

(A) *Caligula ... dit ... qu'il avoit la voix agréable, même dans le ton plaintif.*] Voici les paroles de Suetone sur ce sujet. *Inter varios jocos cum assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem* (1).

(1) Sueton. in Calig. Cap. XXXIII.

APELLICON, qui acheta la Bibliothèque d'Aristote. Voiez les Remarques de l'Article TYRANNION.

APICIUS. Il y a eu à Rome trois Apicius renommez pour leur gourmandise. Le prémier vivoit avant le changement de la République, le second sous Auguste & sous Tibere, & le dernier sous Trajan. C'est du prémier APICIUS, qu'Athenée veut parler, lors qu'aiant dit, sur le témoignage de Posidonius, que l'on conservoit à Rome la mémoire d'un certain Apicius, qui avoit surpassé tous les hommes en gourmandise, il ajoute, que c'étoit le même Apicius qui fut cause de l'exil de Rutilius (a). On sait que Posidonius a fleuri du tems de Pompée, & que Rutilius fut exilé environ l'an de Rome 660. Le second APICIUS est le plus célèbre des trois. Athenée le place sous Tibere, & dit qu'il dépensa des sommes immenses pour son ventre, & qu'il y avoit diverses sortes de gâteaux qui portoient son nom (b). C'est de lui que Seneque parle dans sa Lettre XCV & dans l'onziéme chapitre du Livre *de Vitâ beatâ*, & dans le Traité de Consolation qu'il écrivit à sa mere Helvia, sous l'Empereur Claude. On trouve dans ce dernier Ouvrage que cet Apicius avoit vêcu du tems de Seneque, & qu'il avoit tenu, pour ainsi dire, Ecôle de gueule & de gourmandise à Rome; qu'il avoit dépensé deux millions & demi à faire bonne chere; que se voiant fort endetté, il avoit enfin songé à examiner l'état de son bien; & qu'aiant trouvé qu'il ne lui resteroit que deux cens cinquante mille livres, il s'empoisonna, comme s'il avoit craint de mourir de faim avec une telle somme. Dion, qui l'apelle M. Gabius Apicius, raporte la même chose (c), & ajoute une particularité, qui se trouve aussi au I chapitre du IV Livre des Annales de Tacite, que Sejan, dans sa prémiere jeunesse, s'étoit prostitué à lui. Pline l'apelle M. Apicius, & fait souvent mention des ragoûts qu'il inventa (d): *Nepotum omnium altissimus gurges*. On avoit fait un Livre sur sa gourmandise, cité par Athenée (e). Il ne faut point douter que l'Apicius de Juvenal, de Martial, de Lampridius, &c, ne soit celui-ci (A). Le troisiéme APICIUS vivoit sous Trajan. Il avoit un secret admirable, pour conserver les huitres: cela parut, lors qu'il en envoia à Trajan au païs des Parthes: elles étoient encore fraîches, quand ce Prince les reçut (f). Le nom d'Apicius est demeuré long-tems affecté à divers mets, & a fait comme une espece de secte parmi les cuisiniers. Nous avons un Traité *de Re Culinariâ*, sous le nom de *Caelius Apitius*, que quelques Critiques jugent assez ancien, quoi qu'ils n'estiment pas qu'il ait été composé par aucun de ces trois Apicius (g). Quelques-uns aiment mieux nommer l'Auteur de ce Livre *Apicius Caelius*. Un savant Danois est de ce nombre, & il attribue cet Ouvrage à celui qui envoia des huitres à l'Empereur Trajan. Ce Livre

(a) Athen. Libr. IV, pag. 168.

(b) Idem, Libr. I, pag. 7.

(c) Dio, Libr. LVII.

(d) Plinius, Libr. VIII, Cap. LI, Libr. IX, Cap. XVIII; Libr. X, Cap. XLVIII; Libr. XIX, Cap. VIII.

(e) Apion en étoit l'Auteur. Athen. Libr. VII, pag. 294.

(f) Athen. Libr. I, pag. 7.

(g) Borrichius, Cogit. de variis Linguæ Lat. ætatibus, pag. 18.

(A) *L'Apicius de Juvenal, de Martial, de Lampridius, soit le même que celui-ci.*] J'ai en vue ces paroles de Juvenal:

Multa videmus,
Quæ miser, & frugi non fecit Apicius, ... (2);

& ces deux Vers de Martial,

Ipse quoque ad cœnam gaudebat Apicius ire:
Cum cœnaret, erat tristior ille, domi (2);

& l'endroit de Lampridius, où nous lisons que l'Empereur Heliogabale mangeoit souvent des langues de paon & de rossignol, à l'imitation d'Apicius. *Comedit sæpius ad imitationem Apicii calcanea camelorum, & cristas vivis gallinaceis demptas, linguas pavonum, & luscinarum* (3). Il y a dans Juvenal un autre passage, où Apicius signifie généralement un homme qui fait beaucoup de dépenses pour se nourrir:

Quid enim majore cachinno
Excipitur vulgi quam pauper Apicius (4)?

C'est puérilement que quelques Commentateurs entendent ici, ou l'Apicius du prémier Livre d'Athenée (5), ou celui de la IV Satire de Juvenal (6).

(2) Juvenal. Satira IV, Vers. 22.

(2) Martial. Epigram. LXIX Libr. II. Voiez aussi l'Epigram. LXXIII du Livr. X.

(3) Lamprid. in Heliogab. Cap. XIX, pag. 815; Vide etiam Cap. XVIII, pag. 827, & Cap. XXIV, pag. 817.

(4) Juvenal. Satir. XI, Vers. 2.

(5) Bernard. Autumnus in hunc locum Juvenalis. (6) Farnab. in annot. Juvenal. hunc.

(h) Platina, in Vitâ Nicolai V.

(i) Voss. de Analogiâ, Libr. I, Cap. XIV, pag. 55.

Livre fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne, auprès de Montpellier, par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle, douze ans aprés (*B*). Il avoit été déja trouvé ailleurs, prés de cent ans auparavant, sous le Pape Nicolas V, par Enoch d'Ascoli (*h*). Il y avoit au Titre *M. Cæcilius Apicius*. Vossius estime que l'Auteur s'apelle M. Caelius, ou M. Cæcilius, & qu'il intitula son Ouvrage, *Apicius*, à cause qu'il traitoit de la cuisine (*i*). On trouve dans les Remarques de Casaubon sur Athenée quelque chose touchant notre Apicius (*k*). J'ai découvert quelques fautes à son sujet dans différens Auteurs (*C*). Je

(k) Casaub. in Athen. Libr. I, Cap. VI. & Libr. IV, Cap. XIX.

(B) *Son Livre fut trouvé par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle, douze ans aprés.*] Il le fit imprimer in 4, l'an 1541. Il y joignit le Traité de Paul Ægineta *de Facultatibus Alimentorum*, qu'il avoit traduit, & les dix Livres de Platine *de tuendâ Valetudine, de Naturâ Rerum, & Popinæ Scientiâ*. Il dit dans sa Préface, qu'étant alé a l'Ile de Maguelonne, il y avoit douze ans, avec Guillaume Pellissier (7), il avoit vu un Manuscrit, où il reconut par la trace des caracteres le Titre de CAELII APITII DE RE CULINARIA LIBRI X. Il eut un trés-grand plaisir de sa découverte. Il fit copier éxactement cet Ouvrage: il sentit d'abord que c'étoit la production d'un ancien Auteur; mais comme le Manuscrit étoit dans un grand desordre, il crut qu'avant que de le mettre sous la presse il le faloit collationner avec l'éxemplaire de Venise, qu'il attendit trés-long-tems. On le lui envoia enfin, & il le trouva plus corrompu que celui de Maguelonne. Il eût renoncé pour jamais à l'impression de ce Livre, si quelques étudians ne l'eussent contraint par leurs plaintes & par leurs importunitez a le publier. Il s'en fit la même année une seconde Edition in 8, à Lion, chez Sebastien Gryphius. On le publia à Zurich, l'an 1542, in 4, avec les Notes & les Corrections de Gabriel Humelbergius. Je ne croi pas que Gesner, ni Simler, meritent aucune censure, pour avoir dit que cet Ouvrage fut imprimé à Venise, avant qu'Albanus Torinus l'eut mis au jour. On prétend qu'ils n'ont pas bien entendu les expressions de ce Torinus. *In Bibl. Simlero-Gesneriana dicuntur Apicii libri primum excusi Venetiis, quod acceptum est ex male intellectis Torini verbis in dedicatione* (8). Voici quelles sont ces expressions: *Premendum plane censebam donec melioris alicujus exemplaris foret copia, quod acceperam esse annis ab hinc plus minus quinquaginta Venetiis expressum* (9). Quoi que cela n'aprenne pas avec la derniere clarté qu'il s'agit d'une impression, on est neanmoins excusable de l'entendre ainsi, & il se trouve en effet qu'un Bibliographe assure qu'Apitius fut imprimé à Venise, l'an 1503, in 4. *apud Johan. de Cereto de Tridino* (10). Les heritiers d'André Wechel avoient eu quelque pensée de réimprimer cet Ouvrage. Pignorius leur fit offrir par Velserus un bon Manuscrit (11). Cela n'eut point de suite. Il y avoit dans la Bibliotheque des Ducs d'Urbin un Apicius, dont les caracteres sont semblables à ceux des Pandectes Florentines. Il est aujourd'hui dans la Bibliotheque du Vatican. Gudius le confera avec l'Edition de Lion (12). Au reste, Albanus Torinus a été repris fort aigrement d'avoir trouvé l'air & le gout de l'antiquité dans cet Auteur. *Olfaciebam statim autorem esse vetustissimum, & obsoletum, qui de re popinali, lingua coquinaria egregie præter cæteros scripsisset, & qui obsonia delicatius quam pro ea ætate, qua glandibus vescerentur homines, confecisset* (13). Latinus Latinius assure qu'il faut être bien grossier, pour en faire ce jugement, & que ce pretendu Apicius n'est qu'un sot, & un barbare, dont quelques-unes des manieres d'aprêter ne sont propres qu'à écorcher la bouche, & qu'à soulever l'estomac. *In Latinii Latinii Bibl. profana, ubi quædam illius viri docti in Apicium observationes leguntur, ad verba editoris, ubi in præfat. ait se statim olfecisse autorem esse vetustissimum, hæc nota occurrit*: „ Quam vereor ne „ tuæ nares obesiores fuerint: Quid enim vetustatis redo„ lere possunt verba semibarbara, & ab eo florenti seculo „ prorsus aliena? Ego vero, ut quod sentio paucis expe„ diam, commentum puto esse hominis otiosissimi, qui „ cum illudere posteris ejusdem naris facile sibi esse persua„ sisset, mentito nomine Apicium credidit venditare posse. „ Sed passim occurrunt, quibus pæne manifesto prodit „ seipsum autor ineptus, barbarus, & nullius in ea arte in„ genii, aut gustus, qui ea interdum conjungat ad saporis „ gratiam, quæ usu doceate omnes scimus summam pala„ to molestiam nauseamque stomacho creare solere (14). „ Ce jugement de Latinius n'est pas mauvais: Isaac Grangæus eut mieux fait de s'y conformer, que de pretendre, que les dix Livres *de Re coquinariâ*, qui courent sous le nom d'Apicius, ont eté écrits par notre second Apicius (15). J'avoue que le Scholiaste de Juvenal observe que cet Apicius fit un Traité de Cuisine (16): j'avoue aussi qu'Isidore de Seville attribue un semblable Ouvrage a ce même Apicius: *Coquinæ apparatum Apicius quidam primus composuit qui in eo absumptis bonis morte voluntaria periit* (17). Mais ce ne sont pas deux Ecrivains, dont le temoignage puisse balancer le poids du silence de tant d'Auteurs plus dignes de foi, & qui ont eu des occasions inevitables de citer ce Livre d'Apicius. En tout cas, la bonne Critique demande que nous jugions que si ce Livre a existé, ce n'est point celui qu'Albanus Torinus a mis en lumiere.

(C) *J'ai decouvert quelques fautes à son sujet dans differens Auteurs.*] Je commence par Mr. MORERI. Il ne devoit pas dire, ni que l'Apicius dont parle Seneque *a écrit un Ouvrage des Delicatesses du manger*, ni qu'il *se pendit de desespoir, voiant qu'il avoit dissipé tout ce qu'il avoit*. Mr. Moreri cite Seneque *li. de consol.* Cela est trop vague, puis que nous avons trois Traités de ce Philosophe intitulez, *de Consolatione*. Il faloit citer celui qu'il adresse à sa mere. On y voit qu'Apicius s'empoisonna, pour avoir trouvé par le calcul de ses biens, qu'il ne lui resteroit que la somme de 250 mille livres, toutes ses dettes paiees (18). *Ære alieno oppressus, rationes suas tunc primum coactus inspexit. Superfuturum sibi sestertium centies computavit, & velut in ultimâ fame victurus si sestertio centies vixisset, veneno vitam finivit. Quanta luxuria erat, cui sestertium centies egestas fuit* (19)? Martial a fait la-dessus cette Epigramme:

Dederas, Apici, bis trecenties ventri,
Sed adhuc supererat centies tibi laxum.
Hoc tu gravatus, ne famem & sitim ferres,
Summa venenum potione duxisti.
Nil est, Apici, tibi gulosius factum (20).

N'avoir pas suivi l'Auteur qu'on cite, quant au genre de mort, est une petite faute, mais on a ôté à cette histoire tout son merveilleux, lors qu'on a suprimé le somme qui restoit à ce prodigue. La citation d'Athenée *li.* 12 ne vaut rien du tout. Enfin Mr. Moreri devoit savoir qu'il y a eu trois Apicius, & ne se borner pas à un. CHARLES ETIENNE prétend que l'Apicius, dont parle Seneque (21), se pendit, & qu'il avoit publie un Livre *de Gulæ Irritamentis*, qui est encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon Critique, qui croie que l'Ouvrage, que nous avons *de Re Culinariâ*, soit de l'Apicius dont Seneque fait mention (22); quoi qu'il en soit, voila sur quel original Mr Moreri a fait une partie de ses fautes. C'est de la qu'il a tiré qu'Apicius se pendit, qu'Apicius écrivit un Livre *des Delicatesses du manger*. Il faloit aussi en prendre qu'Apicius avoit encore 250 mille francs; car c'est un fait que Charles Etienne n'a point omis. LLOYD a suivi en tout Charles Etienne, excepté qu'il n'a point dit que l'Ouvrage *de Gulæ Irritamentis* soit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a considérablement augmenté l'Article, en copiant ce que Lipse a remarqué sur les trois Apicius: mais il n'a point su que le passage de Suidas, touchant les huitres envoiées à Trajan au païs des Parthes, se trouve dans Athenée. La memoire des plus grans hommes leur fait faux bond mille & mille fois. Voila Lipse, qui cite deux fois Athenée, au sujet des Apicius, & qui ne se souvient pas d'un troisieme endroit d'Athenée, aussi notable pour le moins que les deux autres (23). S'il l'eût consulté, il n'eut point eu de soupçon que le mot Trajan, fut corrompu dans Suidas. HOFMAN n'a fait que copier Lloyd, hormis qu'il a cité plus de passages. Ses citations ne sont pas toujours bien justes; car par exemple, il cite Seneque *de Consolatione ad Albin.* & *de Consol. ad Elbiam*, comme si c'etoient deux Ouvrages. CASAUBON (24) attribue a Athenée d'avoir dit que plusieurs gateaux portoient le nom du premier Apicius; mais il est certain qu'Athenée dit cela du second Apicius, de celui qui vivoit sous l'empire de Tibere: [illegible] (25). *Tiberii seculo vixit Apicius, vir ditissimus, luxu solutus, a quo complura placentarum genera Apicia nominant.* DALECHAMP a laissé dans la Traduction d'Athenée une faute, dont il étoit facile de s'apercevoir. Elle est au IV livre, page 168. Athenée aiant raporté ce que Posidonius avoit dit touchant le premier Apicius, homme diffamé pour sa gourmandise, ajoute, [illegible]; ce qui signifie, que dès le commencement, il avoit parlé d'Apicius, qui étoit fameux lui aussi par sa gourmandise. Ainsi la Version Latine est fausse, *Antea nos quoque istius Apicii ob immodicum luxum famosi meminimus*: elle est, dis-je, doublement fausse; car elle ne repond point a la force des mots Grecs, & elle impute a Athenée un mensonge. Il n'est point vrai qu'Athenée eût déja parlé de l'Apicius dont Posidonius avoit fait mention. Dalechamp marque qu'Athenée, au III livre, a parlé du même Apicius dont il s'agit au commencement de la page 7 (26): je crut que cela est faux. Je ne dis rien sur ce qu'il cite *Cœlius l. 5. cap.* 30 (27). Il veut parler de CŒLIUS RHODIGINUS, dont le cinquieme livre n'a que quatorze chapitres: c'est le chapitre XI du IX livre, qu'il faloit citer (28). Cet Auteur dit le plusieurs choses d'Apicius: mais s'il falsifie par tout ailleurs ce qu'il cite, comme il falsifie en cet endroit un passage d'Athenée, malheur a ceux qui le donnent pour leur caution. Athenée, selon lui, raconte qu'Apicius, cherchant une espece d'écrevices à Alexandrie, avec une extrême diligence, aprit qu'on en prenoit de fort grandes sur les Côtes de Libye: tout aussitôt, il fit voile de ce côté-la; & aiant trouvé qu'on lui en avoit fait acroire, il maudit le païs, & s'en éloigna, bien résolu de n'y retourner de sa vie. Ce n'est nullement ce qu'Athenée raporte: il dit qu'Apicius mangeoit a Minturne, dans la Campanie, une espece de sauterelles d'eau, qui surpassoient en grosseur les écrevices d'Alexandrie; & qu'aiant apris qu'on en trouvoit en Afrique, qui etoient d'une grandeur démesurée, il s'y transporta sans delai, & avec

(7) *Il étoit Evêque de Maguelonne, c'est-à-dire de Montpellier.*

(8) Joh. Albertus Fabricius, in Biblioth. Latinâ, pag. 130 Edit. Hamburgens. an. 1697.

(9) Alban. Torinus, in Epist. Dedicat.

(10) Mercklinus, in Lindenio renovato, pag. 83.

(11) *Voiez les* Lettres de Heinsius à Daumius, pag. 109.

(12) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Latinæ pag. 130.

(13) Alban. Torinus, in Epist. Dedicat.

(14) Joh. Albertus Fabricius, in Biblioth. Lat. Append. pag. 179.

(15) Isaacus Grangæus in Juvenal. Sat. IV, Vers. 23.

(16) *Auctor præceptorum coquinarum, qui scripsit de jusculis fuit omnium comptor gulæ.* Vetus Schol. Tract. in Juven. Sat. IV, Vers. 23.

(17) Isidor. Hispaleas. Origin. Libr. XX, cap. IV, apud Joh. Alb. Fabricium, Bibliotheca Latinæ pag. 132.

(18) *Je me sers de l'évaluation de Lipse sur les Annales de Tacite, Livr. IV, Chap. I.*

(19) Seneca, de Consol. ad Helviam, Cap. X.

(20) Martial. Epigr. XXII, Libr. III.

(21) Charles Etienne le cite in Libro de Consolatione ad Albinam. Casaubon, sur Athenée, pag. 21, cite de même.

(22) *Voiez la Remarque* (D), vers la fin.

(23) *C'est celui du Livr. I, pag. 7.*

(24) In Athen. pag. 21.

(25) Athen. pag. 7.

(26) Dalecamp Not. in Athen. pag. 706.

(27) *Idem, ibid.*

(28) *Je ne pretens pas nier que la 1 Edition de Rhodiginus ne soit autrement divisée en Livres & en Chapitres, que celle dont vous lomande [illegible]*

Je les rassemble toutes ci-dessous dans une seule Remarque.

avec bien des incommoditez. Les Pêcheurs, avertis de son arrivée, lui allerent au devant, avec les plus grosses sauterelles qu'ils eussent pêchées: il n'eut pas plutôt su d'eux qu'ils n'en avoient point qui surpassassent celles-là, que sans avoir voulu prendre terre, il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne (29).

(29) Athen. Libr. I, pag. 7.

L'Auteur moderne, que j'ai cité, a eu tort de dire que le Manuscrit d'Apicius fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne, par Enoch d'Ascoli, sous le Pontificat de Nicolas V. Il s'apuie sur l'autorité de Leandre Albert, & sur celle de Philippe de Bergame. *Ut tradit*, dit-il (30), *Leander Albertus Bononiensis in Descriptione Italiæ*, *pag.* 267, *& Philippus Bergomas in Chronici continuatione quæ* M. Cæcilium *appellat.* Mais ce sont deux Ecrivains, qui ne font aucune mention de l'Ile de Maguelonne, & il est constant que le Manuscrit ne fut trouvé dans ce lieu-là, que par Albanus Torinus, l'an 1529. Philippe de Bergame, sans faire mention du lieu, dit seulement qu'Enoch Asculanus trouva, du tems de Nicolas V, ces deux Livres-ci, Porphyrion sur Horace, & *M. Cælius Apicius.* Il dit cela sous l'année 1454. Herman Buschius s'accorde avec lui à l'égard du tems. Voici les paroles de Leandre Albert: *Cujus* (Enochi Asculani) *industria M. Cælius Apicius & Pomponius Porphyrio in Horatium circa Nicolaum V. Pontif. inventi ac e tenebris in lucem vindicati sunt* (31). VOLATERRAN assure que Suidas dit que Marc Apicius composa un Livre *de Gula.* ROBERT ETIENNE, grand copiste de Volaterran, assure la même chose dans son *Elucidarium Poëticum.* On les en a critiquez. *nullum locum indicassent*, dit notre moderne (32), *hoc enim apud Suidam non reperio.*

(30) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Latinæ pag. 129.

(31) Leand. Albertus in Descriptione Italiæ, pag. 404.

(32) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Latinæ, pag. 132.

APIEN (PIERRE) en Latin *Apianus*, Mathématicien Allemand, au XVI siecle. Je n'ajouterai qu'une chose à ce que Moréri en a dit: c'est qu'on l'accuse d'avoir été plagiaire de Roiaumont (*A*).

(*A*) *On l'accuse d'avoir été plagiaire de Roiaumont.*] Ceux qui grossiront les Listes des Plagiaires deja publiées, se pourront servir s'ils veulent de ce passage de G. B. Benedetti: *Hæc omnia*, dit-il (1), *tradita fuerunt & scriptis mandata ab antiquis & à recentioribus usurpata, ut facile deprehendi potest in Erasmo Oswaldo qui omnium ferè sui primi mobilis rationem à Petro Apiano desumpsit, Petrus vero Apianus hæc eadem cum multis aliis propositionibus à Monte Regio accipiens sibi ipsi ascripsit.*

(1) Joh. Baptista Benedictus de Gnomonum Umbrarumque solarium usu, Cap. II, folio 2.

APION, fameux Grammairien, nâtif d'Oasis en Egypte (*A*), professa à Rome sous l'empire de Tibere (*a*). On ne peut nier qu'il ne fût savant (*B*), & qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquitez les moins conues, & ce qui donne à l'érudition un caractere d'exactitude, & un caractere de varieté; mais il avoit tout l'orgueil d'un franc Pédant (*C*), & il s'amusoit trop à des questions dificiles & peu importantes (*D*). L'Empereur Tibere ne conut

(a) Suidas in Ἀπίων.

(*A*) *Apion ..... nâtif d'Oasis en Egypte.*] Je ne saurois comprendre pourquoi, dans le Dictionaire de Moreri, on nous donne ce Grammairien en deux Articles, tantôt sous le nom d'Apian, tantôt sous celui d'Appion, sans nous avertir qu'il n'y a là qu'un seul personnage. Je ne croi pas qu'il y ait d'habiles gens, qui l'aient nommé Apian; mais je sai que ceux qui se piquent d'exactitude ne le nomment point Appion. Leur raison est que son nom étoit pris d'Apis, Divinité des Egyptiens, & non d'Appia, famille Romaine (1). Sa patrie étoit horriblement defigurée dans Moreri: on l'avoit changée en *Osias.* Le Suplément l'a marquée comme il faloit. Suidas remarque qu'Heliconius avoit dit qu'Apion étoit de l'Ile de Crete; mais il ne faut point douter qu'il ne fut d'Oasis, puis que Josephe l'assure, & lui fait un crime d'avoir abjuré sa patrie, pour se dire Alexandrin (2). Cette accusation de Josephe ne vaudroit rien, quand même il ne l'auroit pas exagerée & repandue dans un grand amas de paroles; car Apion, en se disant Alexandrin depuis l'acquisition de la bourgeoisie d'Alexandrie, n'avoit rien fait que plusieurs celebres Professeurs n'eussent deja pratiqué. Le surnom de *Plistonices*, qu'on lui affecte (3), étoit d'une signification tout-à-fait avantageuse (4); mais on ne sait pas la raison pourquoi on le surnommoit ainsi. Suidas le fait fils d'un homme qui s'apelloit Plistonices, Ἀπίων ὁ Πλειστονίκου. Sur ce pied-là, le surnom n'auroit rien dit à sa louange. D'autres disent que son pere s'apelloit Posidonius, Ἀπίων ὁ Ποσειδωνίου (5). Il ne seroit pas impossible que les Copistes eussent changé Πλειστονίκου en Ποσειδωνίου.

(*B*) *On ne peut nier qu'il ne fût savant.*] Tatien le traite d'homme tres-renommé, ἀνὴρ δοκιμώτατος (6). Aulugelle en parle de cette maniere: *Literis homo multis præditus, rerumque Græcarum plurima atque varia scientia fuit: ejus libri non incelebres feruntur, quibus omnium ferme quæ mirifica in Ægypto visuntur audiunturque historia comprehenditur* (7). Voila qui regarde sa literature, & voici dequoi connoitre son caquet & sa hardiesse, *facili atque alacri facundia fuit* (8). Mais n'empietons pas sur la Remarque suivante.

(*C*) *Il avoit tout l'orgueil d'un franc Pédant.*] Aulugelle nous en dit assez, pour nous le faire concevoir sous l'idée d'un fanfaron. *In his quæ audivisse vel legisse sese dicit, fortasse a vitio studioque ostentationis sit loquacior. Est enim sane quam in prædicandis doctrinis suis venditator* (9). Apion se vanta, avec la derniere effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ses Ouvrages. Jamais prédiction ou promesse n'a été plus fausse. Aucun de ses Livres n'a pu resister aux injures du tems; & si d'autres Auteurs ne nous eussent pas apris qui il étoit, nous ignorerions aujourd'hui, & son nom, & sa personne: il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettoit à la tête de ses Ouvrages. Raportons le passage de Pline en son entier. *Apion quidam Grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, quum publicæ famæ tympanum potius videri posset, immortalitate donari a se scripsit, ad quos aliqua componebat* (10). Mr. de Tillemont avoue qu'il n'entend pas ce que Pline dit de notre Apion en cet endroit-là (11). J'aime mieux avouër la même chose, que d'adopter l'interpretation que j'ai lue dans le Suplément de Moréri. *Il se vantoit*, voila les paroles du Suplément, *d'immortaliser ceux à qui il dedioit quelqu'un de ses Ouvrages. C'est pourquoi l'Empereur Tibere l'apella la Cymbale du monde. Sur quoi Pline dit qu'il faloit plutôt l'apeller le Tambour du monde, parce qu'il ne rendoit qu'un son desagréable.* Mais prémierement, il n'est pas vrai que Pline raporte, que parce qu'Apion faisoit tant de cas de ses Epitres dedicatoires, cet Empereur le nomma *Cymbalum mundi.* En second lieu, Pline ne dit pas qu'il le faloit apeller plutôt *tambour du monde*: il se sert de la phrase *publicæ famæ tympanum*, qui a une force particuliere pour representer cet homme comme une espece de crieur public, qui, au son du tambour, ou à son de trompe, fait savoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on souhaite que personne n'ignore. En troisiéme lieu, Pline ne dit point, qu'à cause qu'Apion ne rendoit qu'un son desagreable, il valoit mieux l'apeller *tympanum* que *cymbalum.* Qui a dit au Continuateur de Moreri que la cymbale fut plus agreable que le tambour?

(*D*) *Il s'amusoit trop à des questions dificiles & peu importantes.*] Jules Africain le nomme le plus pointilleux des Grammairiens, ou celui qui recherchoit les choses avec le plus de curiosité, & de scrupule, περιεργότατος γραμματικῶν (12). Selon Suidas, on lui avoit donné le surnom de μόχθος. Ce mot signifie travail, & a plus de force en cet endroit que celui de μοχθηρὸς, *laborieux*, ou *importun*, qui, selon la conjecture d'un habile homme (13), s'est peut-être glissé dans Suidas au lieu de μόχθος. Didyme, qu'on surnomma χαλκέντερος (14), c'est-à-dire l'*homme aux entrailles d'airain*, eut en la personne d'Apion un disciple qui fut son parfait imitateur. Apion, laborieux comme son maitre, eut comme lui un surnom qui marquoit ce temperament: je ne pense pas que le disciple fut d'un autre goût que le maitre touchant le choix des matieres. Didyme fit des Traitez sur la patrie d'Homere, sur la veritable mere d'Enée, sur les mœurs d'Anacreon & de Sappho (15). Son disciple rechercha si ardemment quelle étoit la patrie & la famille d'Homere, qu'il se servit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuse, lors qu'il decouvrit que les deux prémieres Lettres de l'Iliade prises numeralement valoient 48. Sur ce fondement, il assura qu'Homere attendit à mettre le prémier vers à la tête de l'Iliade, que ses deux Poëmes fussent achevez, & que pour commencer l'Iliade on choisit un terme dont les deux premieres lettres marquassent que ces deux Poëmes contenoient 48 livres. Voila qui sent les mysteres de la Cabale. Cet homme, qui étoit si grand ennemi des Juifs, ne donnoit pas mal dans leurs rêveries, par raport aux mysterieuses positions des lettres. Quoi qu'il en soit, écoutons ceux qui nous aprenent les faits que j'avance: *Quæras aliquis quæ sint mentiti veteres magi, cum adolescentibus nobis visus Apion Grammaticæ artis, prodiderit cynocephaliam herbam quæ in Ægypto vocaretur Osyritas, divinam & contra omnia veneficia: sed si tota erueretur, statim eum qui eruisset, mori. Seque evocasse umbras ad percontandum Homerum quanam patria, quibusque parentibus genitus esset, non tamen ausus profiteri, quid sibi respondisse diceret* (16). Il paroit par ce passage, qu'Apion s'étoit vanté lui-même dans ses Ecrits d'avoir emploié la magie pour s'aboucher avec Homere, & qu'il faisoit le mysterieux sur les réponses qu'on avoit faites à ses demandes. Cela sent fort le Charlatan. Pline fait assez entendre le jugement qu'il faisoit du personnage. Seneque ne l'estimoit pas beaucoup. *Apion Grammaticus*, dit-il (17), *qui sub C. Cæsare tota circumlatus est* (18) *Græcia, & in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus, aiebat, Homerum utraque materia consummata, & Odyssea & Iliade, principium adjecisse operi suo quo bellum Trojanum complexus est. Hujus rei argumentum afferebat, quod duas literas* (19) *in primo versu posuisset ex industria librorum suorum*

(1) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 131.

(2) Joseph. contra Apionem, Libr. II.

(3) Plinius, Libr. XXXVII, Cap. V; Aul. Gellius, Libr. V, Cap. XIV; & Libr. VI, Cap. VII.

(4) Ἀπίων ὁ γραμματικὸς ὁ Πλειστονίκης ἐπικληθεὶς, Apion Grammaticus, qui Plistonices, id est, sæpe victor est cognominatus. Clemens Alexandr. Strom. Libr. I, pag. 320.

(5) Jul. Africanus, apud Euseb. Præparat. Evangel. Libr. X, Cap. X, pag. 490. Justin. Admonit. ad Græcos, pag. 9.

(6) Tatianus, apud Eusebium, Præpar. Libr. X, Cap. XI, pag. 491. D.

(7) Aul. Gellius, Libr. V, Cap. XIV.

(8) Idem, Libr. VI, Cap. VII.

(9) Idem, Libr. V, Cap. XIV.

(10) Plinius, in Præfatione Natur. Hist.

(11) Tillem. Histoire des Empereurs, Tom. I, pag. 776. FAUTES du Suplément de Moreri. Voiez aussi la Remarque (E).

(12) Jul. African. apud Euseb. Præpar. Evangel. Libr. X, Cap. X.

(13) Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. I, pag. 776.

(14) Amm. Marcellin. Libr. XXII, Cap. ultimo pag. 244.

(15) Seneca, Epistolâ LXXXVIII, pag. 161.

(16) Plinius, Libr. XXX, Cap. II, sub finem.

(17) Seneca, Epistolâ LXXXVIII, pag. 161.

(18) Le Manuscrit de Lipse, sur ces paroles de Seneque, aprouve cette leçon, & prétend qu'Apion étoit un Charlatan & un Saltimbanque, Agyrta fuit & circulator.

(19) Le prémier mot de l'Iliade est μῆνιν. Le Lettre μ vaut 40, η vaut 8.

conut pas mal le défaut de cet esprit; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce Prince vouloit dire (b), on conoît sans peine qu'il prenoit Apion pour un hableur, qui étourdissoit le monde par une ostentation trop criante de son savoir. Cet homme fut chef de l'ambassade que ceux d'Alexandrie envoiérent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitoient dans leur Ville, avec lesquels ils avoient eu de grans differens. Il alla à Rome, avec deux autres Deputez. Les Juifs envoierent aussi trois hommes (c) à Caligula, pour justifier leur conduite. Philon etoit le chef de leur ambassade. Apion, animé de toute la haine que les Egyptiens conservoient de tems immémorial contre la Nation Judaique, accusa les Juifs de plusieurs crimes, & insista principalement sur ce qui pouvoit irriter le plus l'esprit de Caligula; c'est que les Juifs ne vouloient pas lui consacrer des Images (E), ni jurer par son nom, pendant que tous les peuples de l'Empire lui consacroient des Temples & des Autels (d). Un des principaux Ouvrages d'Apion étoit celui des *Antiquitez d'Egypte*. C'est sans doute dans cet Ouvrage, qu'il parla des Pyramides assez amplement, pour mériter que Pline l'ait mis au nombre des douze Auteurs qui ont écrit sur cette matiere (e). Il parla dans ce même Livre fort desobligeamment des Juifs; mais il ne se contenta pas de les mal-traiter dans l'occasion que lui en fournirent ses Antiquitez d'Egypte, il fit un Ouvrage tout exprès contre eux (f). Josephe se crut obligé de réfuter les calomnies malicieuses dont cet Auteur les avoit chargés (F). * Apion n'étoit point en vie, quand cette Réfutation fut faite; car on y donne une Remarque sur le genre de sa mort. On y assûre, qu'après s'être tant moqué des cérémonies Judaiques, sans prendre garde qu'à certains égards il fouloit aux pieds, par ses médisances contre les Juifs, les anciennes Loix des Egyptiens (g), il s'étoit vu attaque d'une maladie qui exigea des incisions aux parties naturelles; mais que ce remede n'empêcha pas qu'il ne mourût de ce mal, au milieu d'une très-grande douleur (h). Il s'étoit vanté d'avoir evoqué l'ame d'Homere, pour savoir la patrie & la famille de ce Poëte (i). On conoit le Titre de quatre ou cinq de ses Livres (G).

Il n'est pas vrai qu'Apion raconte qu'Euphranor, voulant peindre Jupiter, *alla à Athenes, consulter un Professeur qui lisoit Homere à ses Ecoliers*, & que ce Peintre fit un portrait admirable de ce Dieu *sur la Description que fait ce Poëte au Livre prémier de l'Iliade d'un Jupiter*, &c (k). Cette faute, qui échapa au Pere Rapin, dans la prémiere Edition de ses Réflexions sur la Poëtique, fut cruellement relevée par le Jésuite Vavasseur (H).

(b) Voiez la Remarque (C).

(c) C'est selon Josephe, Antiquit. Judaiq. Livr. XVIII, Cap. X; car Philon, pag. 1041, dit que les Deputez des Juifs etoient cinq.

(d) Ex Josephi Antiquit. Libr. XVIII, Cap. X.

(e) Plinius, Lib. XXXVI, Cap. XII, Voiez aussi Libr. XXXVII, Cap. V.

(f) Justin. Paræn. ad Græcos, pag. 9. Clemens Alexandr. Stromat. Libr. I, pag. 320.

(g) Entre autres celle de la Circoncision.

(h) Joseph. Libr. II, contra Apionem, sub fin.

(i) Voiez la Remarque (D).

(k) Rapin, Reflex. sur la Poëtique, num. 28, pag. 73 Edition de 1674.

rum numerum continentes (20). Nous aprenons par ces paroles, que ce Grammairien en donnoit bien à garder à la Grece, puis qu'on l'y recevoit dans toutes les Villes comme un second Homere, comme un Homere ressuscité. Un homme, qui a du savoir, & outre cela de l'impudence & du faste, trompe bien des gens par son babil.

(E) *Il accusa les Juifs devant Caligula de ne vouloir pas lui consacrer des Images.*] Ce fut la principale accusation. Josephe, dans l'endroit que le Continuateur de Moréri a cité, le raconte nettement: &, comme c'etoient les Juifs d'Alexandrie, qu'Apion avoit ordre d'accuser, il est manifeste qu'il ne s'agissoit pas de ce que les Juifs de Jerusalem faisoient, ou ne faisoient point. Cependant, si l'on en croit notre Continuateur, il ne s'agissoit que de ceux, & ce n'étoit point la ville d'Alexandrie, qui se plaignoit des Juifs, c'etoit Caligula *qui se plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas voulu recevoir son image dans le Temple de Dieu.* Il faut avouer que cet Empereur fit de grans efforts, pour faire placer sa statue dans le Temple de Jerusalem (21); mais avouons aussi, que l'ambassade de Philon, ni celle d'Apion, ne regardoient pas ce fait. Philon, lors qu'il raporte si exactement les plaintes & les questions que Caligula lui fit, ne raconte rien qui concerne cette statue du Temple (22). Caligula fait des plaintes générales de ce que les Juifs étoient les seuls qui refusoient de l'honorer comme un Dieu. Apion l'avoit deja aigri sur ce sujet, afin de l'empecher de rendre justice sur le fond de l'affaire. Il s'agissoit proprement des privileges dont les Juifs devoient jouir dans Alexandrie: leur cause étoit bonne, ils l'auroient gagnée devant des Juges desintéressés. Que fit Apion? il donna le change, il rendit odieux les Juifs à Caligula, il se jetta sur les accusations d'impiété, il amusa le Bureau par des incidens captieux. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les faux dévots, pour se maintenir dans la très-injuste domination qu'ils usurpent, tant sur les consciences, que sur toutes sortes d'affaires. On ne sauroit trop souvent le répéter.

(F) *Josephe se crut obligé de réfuter les calomnies malicieuses dont cet Auteur avoit chargé les Juifs.*] Le Continuateur de Moréri bronche encore en cet endroit. *Cela*, dit-il, *donna lieu ensuite à Joseph d'écrire la vie & les erreurs d'Appion.* Il n'est point vrai que Josephe ait écrit la Vie de ce Grammairien; & c'est parler peu exactement, que de dire qu'il *écrivit ses erreurs.* Ces paroles inspirent naturellement cette pensée: c'est que Josephe écrivit un Livre de controverse contre les héresies d'Apion. La vérité est, qu'aiant apris que plusieurs Critiques s'étoient élevez contre ses Antiquitez Judaiques, non pas pour en condamner la forme, ou le style, mais pour l'accuser de mille fables debitées à l'avantage de sa Nation, il composa une Apologie, où il répondit à ces censures, & aux calomnies que l'on debitoit contre les Juifs. La moitié de l'Apologie ne regarde pas Apion, quoi qu'on la cite ordinairement comme si elle etoit toute *contre Apion*. Elle est citée par Origene sous le titre *de Antiquitate Gentis Judaicæ* (23).

(G) *On conoit le Titre de quatre ou cinq de ses Livres.*] J'ai parlé de ses *Antiquitez d'Egypte*, divisées en cinq Livres (24), & de son *Traité contre les Juifs*. J'ajoute qu'il composa un Traité *de Luxu Apicii* (25), un autre *de Lingua Romanâ* (26), & un autre *de Disciplinâ metallicâ* (27). Suidas lui attribue une Histoire où il traitoit de chaque Nation, ἔγραψε ἱστορίαν κατ' ἔθνος, *Scripsit Historiam de singulis gentibus*. La fameuse Histoire du lion d'Androcle n'est conue que par le recit d'Apion. Il en parle comme temoin oculaire. Aulugelle la raporte après lui (28). Il lui doit une autre Remarque, c'est la raison pour laquelle les Anciens portoient une bague à la main gauche au doigt le plus voisin du petit. Apion en donnoit une raison tirée des decouvertes qu'on avoit faites en Egypte par l'Anatomie (29).

(H) *Une faute échapée au Pere Rapin, au sujet d'Apion, a été cruellement relevée par le Jésuite Vavasseur.*] Il raconte d'abord le fait, & puis il ajoute: „ Devinez, Lecteur, la „ plaisante méprise du reflexif, pour avoir mal entendu „ deux mots de ce Commentateur (30). Au lieu que j'ay „ mis, dès qu'il fut sorti de l'école du Professeur, il pei„ gnit l'image de Jupiter, nostre reflexif, pour exprimer „ ces mots d'Eustathius, καὶ ἀπιὼν ἔγραψεν, *& egressus* „ *pinxit*, s'est avisé de mettre, *comme l'escrit Appion le Gram*„ *mairien*. En quoy le bon homme certes n'a pris garde „ à rien. Il ne s'est pas aperçu, ny que ce participe ἀπιὼν „ n'est pas Ἀπίων, comme s'apelle ce Grammairien: ny „ que le verbe ἔγραψεν signifie en ce lieu-la, il peignit, „ comme il est dit auparavant en mesme sens γράφειν & „ γράψαι; ny qu'enfin ἀπιὼν, *cum discessisset*, respond au „ verbe qui precede, παρὼν, *adsistens*. Apres cela, si le re„ flexif a vu luy-mesme l'endroit d'Eustathius, je m'eston„ ne de ce qu'il l'a si mal conceu: & s'il a pris cette inter„ prétation de quelqu'autre, je m'estonne encore davan„ tage de ce qu'il a fait si fort semblant d'avoir vu Eusta„ thius, marquant soigneusement l'endroit qu'il n'a pas „ vu (31)".

(20) Confer quæ Plutarch. Sympos. Libr. IX, Cap. III, pag. 738.

(21) Philo, de Legat.

(22) Ibid. pag. 804 & seq.

(23) Origen. contra Celsum.

(24) Tatianus, apud Euseb. Præpar. Evang. pag. 485.

(25) Athen. Libr. VII, pag. 294.

(26) Idem, Libr. XV, pag. 680.

(27) Plinius, in Indic. Libri XXXV.

(28) Aulus Gellius, Libr. V, Cap. XIV.

(29) Idem, Libr. X, Cap. X.

(30) C'est-à-dire, d'Eustathius.

(31) Remarques sur les nouvelles Reflexions touchant la Poëtique, pag. 18, 57.

APOLLINARIS (CAIUS SULPITIUS) Grammairien fort docte, nâtif de Carthage (A), a vêcu dans le II siécle, sous les Antonins. Il eut pour successeur dans la profession de Grammaire Helvius Pertinax, qui avoit été son disciple, & qui fut enfin Empereur (a). On le croit Auteur des Vers qui paroissent à la tête des Comédies de Terence (B), & qui en contiennent

(a) Julius Capitolinus, in Pertinace, Cap. I.

(A) *Nâtif de Carthage.*] Je n'ai point trouvé d'Auteur ancien qui me l'aprenne: je ne le débite que sur la foi des Auteurs modernes, qui ont publié des Compilations d'Epigrammes, ou de *Catalectes* des anciens Poëtes.

(B) *On le croit Auteur des Vers qui paroissent à la tête des Comédies de Terence.*] J'ai lu dans une Lettre de Pierre Crinitus (1), que Politien avoit remarqué que ces Vers ne devoient pas être attribuez à Terence, comme le croioient bien des gens, mais à Sulpicius Apollinaris. Il ajoute, qu'on lisoit, dans un très-ancien Manuscrit de Terence, cette Inscription en grans caractéres sur les Sommaires, C. SULPICII APOLLINARIS PERIOCHA. On s'est fort réglé sur cette Inscription dans les Editions de Terence. Mr. de Tillemont nous renvoie à Sethus Calvisius, touchant ces Sommaires (2). Il est vrai que Calvisius en parle sous l'année 163; mais il cite Suidas, & je doute fort qu'il

(1) Elle est parmi celles de Politien, la XXII du XII Livre, Edition de Paris, en 1516, in 4.

(2) Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. II, pag. 569.

nent le sommaire. On a l'Epigramme, qu'il composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Enéide (*C*). Aulugelle, qui avoit étudié sous lui, en parle souvent avec éloge (*D*). Je conseille sur tout de voir ce qu'il en a dit dans le Chapitre IV du XVIII Livre. On y trouvera le portrait d'un fanfaron d'érudition, & la maniere adroite dont Apollinaris se moqua de lui (*E*).

l'ait dû faire. Il ne tient pas à Mr. de Tillemont, que l'on ne croie que nous avons encore deux Ouvrages d'Apollinaris. *Il* (1) *a laissé quelques Lettres*, dit-il, *&* (2) *un Ecrit où il reprenoit un autre Grammairien nommé Casellius Vindex.*

(*C*) *On a l'Epigramme qu'il composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Enéide.*] La voici : ce n'est qu'un Distique.

Infelix alio cecidit prope Pergamon igni,
Et pæne est alio Troja cremata rogo.

Ces Vers-là font regreter la perte des autres. *Versus habemus ejus aliquos de Æneide Maronis quæ deperditorum accendam fuisse* (3). Ces paroles sont du Jésuite Briet. Je m'étonne qu'il ne parle pas des Sommaires de Terence, & que Vossius ne dise rien de notre Poëte. J'avoue qu'il parle d'un Apollinaris, que le Giraldi a compté entre les Poetes Latins; mais comme c'est un Apollinaris qui vivoit au tems de Martial (4), il est manifeste que ce n'est pas le notre. D'ailleurs tous ceux qui se plaisent aux Vers ne sont pas Poëtes : ainsi l'on a eu raison de contester au Giraldi la qualité de Poete qu'il a donnée à l'Apollinaris de Martial, & qu'il a fondée sur l'amour qu'avoit cet Apollinaris pour les Poësies de Martial. *Eum in Poetis memorat Lilius, sed non satis firmo argumento; nec enim si delectaretur Epigrammatis, eo & ipse fuerit Poeta* (5).

(*D*, *Aulugelle . . . parle souvent d'Apollinaris, avec éloge* (6).] Il l'apelle *virum præstanti litterarum scientiâ* (7), *hominum memoriâ nostrâ doctissimum* (8) : *virum eleganti scientiâ ornatum* (9) : *virum in memoriâ nostrâ præter alios doctum* (10). Voiez le chapitre XIII de son XII Livre. Il lui donne une autre qualité, qui n'est pas moins estimable que l'érudition : c'est qu'Apollinaris n'avoit pas cette fierté pédantesque, qui fait qu'on censure magistralement ceux qui s'émancipent à parler des choses dont ils ne sont pas bien instruits. Pour lui, il avertissoit doucement de l'erreur. Aulugelle en produit un illustre exemple; car pour peu qu'Apollinaris eût été pédant, il eût pris le ton le plus aigre de la censure, dans l'occasion où Aulugelle le represente revêtu de beaucoup d'honêteté. On avoit demandé en sa présence qui étoit un certain *Cato Nepos*, qui paroissoit à la tête d'un Volum ? Un jeune Ecolier prit la parole tout le premier, & se mêla de repondre à la question, & se trompa. La majesté professorale se trouvoit là offensée; un jeune homme avoit prononcé sur une question en présence d'un Professeur en Grammaire, sans attendre que le Grammairien eût dit son avis : cette précipitation n'étoit guere suportable : néanmoins Apollinaris ne rectifia point la fausse réponse du jeune homme, sans débuter par des louanges, & par des honnêtetez. *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placide admodum leniterque „ Laudo „, inquit, „ te, mi fili, quod in tantula „ ætate etiamsi haud M. Catonem, de quo nunc quæritur quis „ fuerit ignoras, audiuncula tamen quadam de Catonis familia „ aspersus es* (11).

(*E*) *Il se moqua adroitement d'un fanfaron d'érudition.*] Ce fanfaron se vantoit chez un Libraire d'être le seul qui entendît bien Salluste. „ Je ne m'arrête pas „, disoit-il, „ à l'écorce, ou à l'exterieur de ses pensées : je vais jusques au sang & aux mouelles ". *Neque primam tantum cutem ac speciem sententiarum, sed sanguinem quoque ipsum ac medullam verborum ejus eruere atque introspicere penitus prædicaret.* Apollinaris, recourant aux manieres ironiques de Socrate (12), adressa la parole à cet homme avec un air respectueux, & se felicita de trouver si à propos un oracle à consulter sur un passage de Salluste, dont on lui avoit demandé l'explication le jour précédent, sans qu'il eût pu la donner. Il lui demanda quelle difference mettoit Salluste entre *stolidior* & *vanior*, quand il disoit *Cn. Lentulus . . . . perincertum stolidior an vanior* (13). Le fanfaron repondit d'un air méprisant, qu'il faloit proposer ces bagatelles à d'autres, & qu'il ne se donnoit point la peine d'aprofondir ce que tout le monde savoit. Il ne laissa pas de faire clairement conoitre son ignorance sur la question proposée; mais quand il vit qu'on le vouloit serrer de plus près, & qu'on se moquoit de lui, il se retira sous prétexte d'avoir ailleurs des affaires. Apollinaris expliqua ensuite ce passage de Salluste, & prétendit que *vanus* signifioit un fourbe, & que *stolidus* signifioit un homme rude & grossier. Les paroles d'Aulugelle sont dignes d'être raportées; elles peignent bien. *Tum ille rictu oris labiarumque ductu contemnens a se ostendens & rem de quâ quæreretur, & hominem ipsum qui quæreret. „ Priscorum „, inquit, „ & remotorum ego verborum medullas & sanguinem, sicuti dixi, „ perspicere & elicere soleo, non illorum quæ proculcata vulgo & protrita sunt. Ipso illo quippe Cn. Lentulo stolidior „ & vanior, qui ignorat ejusdem esse vanitatem & stoliditatem.*

(1) Gellius, Lib. XV, Cap. V.
(2) Idem, Lib. II, Cap. XVI.
(3) Brietius, de Poët. Lat. pag. 41.
(4) Il lui adresse l'Epigramme XXV du VII Livre.
(5) Vossius de Poët. Lat. pag. 50.
(6) Aulus Gell. Noct. Atticar. Lib. VI, Cap. VI, & Lib. XIII, Cap. XVI, & Lib. XX, Cap. VI.
(7) Idem, Lib. IV, Cap. XVII.
(8) Idem, Lib. XIII, Cap. XVI.
(9) Idem, Lib. XVI, Cap. V.
(10) Idem, Lib. XVIII, Cap. IV.
(11) Aulus Gell. Noct. Atticar. Lib. XIII, Cap. XVIII.
(12) *Jactatorem quempiam & venditatorem Sallustianæ lectionis irrisit, quo genere ille facetissimæ dissimulationis, qui Socrates ad Sophistas utebatur.* A. Gellius, Lib. XVIII, Cap. IV.
(13) Sallustius, Histor. Lib. XII.

APOLLODORE. Un grand nombre de personnes de différentes professions, & de beaucoup de mérite, ont été ainsi apelées. Scipion Tetti (*a*), Napolitain, a composé un Traité des Apollodores, qui fut imprimé à Rome, l'an 1555, avec la Bibliothéque d'Apollodore traduite en Latin par Benedictus Ægius (*b*). Thomas Gale a retouché cette matiere, plus de cent ans après (*c*). Mr. Moréri a donné sous ce mot beaucoup d'Articles, qui auroient bon besoin de révision. Il a oublié un illustre Apollodore, qui est le seul dont j'aie dessein de parler.

(*a*) Moréri *Papelio Tartius, au lieu de Tettius.*
(*b*) Voiez Nicodemo, Addizione alla Bibliot. Napolet.
(*c*) *Voiez son Apollodore, imprimé à Paris, avec d'autres Traitez, en 1671.*

APOLLODORE, fameux Architecte, sous Trajan & sous Hadrien, étoit de Damas. Il eut la direction du pont de pierre, que Trajan fit construire sur le Danube l'an 104, & qui a passé pour le plus magnifique de tous les somptueux ouvrages de cet Empereur. Procope en parle (*a*); & il y a quelque aparence qu'Apollodore en avoit laissé la description par écrit. Hadrien, qui se piquoit de savoir en perfection tous les Arts & toutes les Sciences, jusques à concevoir de la jalousie & de la haine contre ceux qui s'étoient aquis une réputation éminente dans leur profession, avoit des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que Trajan discouroit avec ce grand Architecte sur les bâtimens qu'il faisoit construire dans Rome, Hadrien voulut dire son avis, & le fit en homme qui n'y entendoit rien (*b*). Apollodore le brusqua, *Allez vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles; car pour ce qui est des choses dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant.* Hadrien, en ce tems-là, s'occupoit à peindre des citrouilles, & s'en vantoit même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon. Hadrien s'en souvint toute sa vie; &, quand il se vit Empereur, il n'oublia pas à se venger. Il n'emploia point Apollodore, il le relégua, & enfin il le fit accuser de plusieurs crimes, & le fit mourir sous ce prétexte : il auroit eu honte d'avouer la vraie cause de ce suplice. Apollodore avoit ajoûté à la vieille offense une injure qui piqua jusqu'au vif cet Empereur : il avoit critiqué, & bien critiqué, qui pis est, un somptueux édifice qu'Hadrien avoit fait faire. Le Prince, pour montrer à Apollodore qu'on se pouvoit passer de lui, affecta de lui envoier le plan du Temple de Venus, &, quoi qu'il lui demandât son avis, ce n'étoit point pour en profiter : la construction étoit déja faite. Apollodore écrivit fort ingénument ce qu'il pensoit de cet édifice, & y trouva des défauts très-essentiels (*A*), que l'Empereur ne pouvoit, ni desavouer, ni réparer. Ce fut ce qui jetta

ce

(*a*) De Ædific. Lib. IV, Cap. VI, pag. 21, apud Tillemont, Histoire des Empereurs, Tom. II, pag. 102.
(*b*) Xiphilinus, in Hadriano.

(*A*) *Il trouva dans le plan du Temple de Venus des défauts très-essentiels.*] Il fit voir par bonnes raisons, qu'on ne l'avoit fait, ni assez grand, ni assez haut; & que l'on y avoit mis des statues d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce Temple; *car*, disoit-il, *si les Déesses vouloient se lever & sortir*, elles ne pourroient pas exécuter cette envie (1). Voici comment un de nos Auteurs a paraphrasé cette pensée. *L'Architecte Apollodore, voiant certaines figures de quelques Dieux, dans le Temple de Venus, „ Ces Dieux „, dit-il, „ feront fort bien de demeurer assis comme ils sont. S'ils se „ vouloient lever, à moins que de se courber extrémement, ils „ renverseroient la voute du Temple : & ce seroit bien pis, s'il „ leur prenoit envie d'en sortir; car les portes étant trop basses pour eux, ils seroient réduits à se baisser d'une façon „ incommode & indécente* (2) ". J'ai lu quelque part, que l'on critiquoit par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias; mais d'autres y ont fondé une réflexion pieuse. Ecoutons Bardin : *On dit que Phidias, aiant à faire la statue de Jupiter Olympien, voulut qu'il fut assis, & d'une hauteur si disproportionnée à celle du Temple, que s'il eût été debout, la voute se fut trouvée de beaucoup trop basse. Nous pouvons dire que Dieu vient dans nos ames, qui sont ses Temples, mais sans y pouvoir être contenu en toute son étendue* (3).

(1) Ex Xiphilino, in Hadriano.
(2) Costar, Apologie, pag. 90.
(3) Bardin, Lycée, Chap. II.

ce Prince dans la plus grande indignation, & qui le poussa à se défaire d'Apollodore (c). Cette derniere ingénuité étoit infiniment plus excusable que la prémiere. On ne sait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en présence des plus grans maîtres. On choque quelquefois celui dont on doit devenir sujet (B), ou avoir beaucoup de besoin. Cela me confirme dans ma conjecture touchant les conversations d'Apelles & d'Alexandre (C).

(c) *In Xiphilin. in Hadriano.*

(4) *Voiez la Texte de l'Article d'*ANTONIANO, *vers la fin.*

(B) *On choque quelquefois celui dont on doit devenir sujet* (4).] La parenté, qui étoit entre Trajan & Hadrien, pouvoit avertir de cela Apollodore; mais voila le defaut de ceux qui se croient nécessaires, & que leur grande habileté introduit dans la faveur: ils s'imaginent qu'ils n'ont pas besoin de ménager les jeunes Princes, & que le grand patron leur suffit. Les tems changent, & ils éprouvent que leur fierté magistrale & impitoiable contre tout ce qui ose parler impertinemment de leur métier devant eux est une grande sottise.

(C) *Cela me confirme dans une conjecture touchant les conversations d'Apelles & d'Alexandre.*] J'ai declaré ci-dessus (5), que je ne saurois me persuader, que ce grand Peintre ait osé prendre envers ce jeune conquérant une liberté de le censurer, aussi grossiere que celle dont quelques Auteurs font mention. Je sai bien que ceux qui excellent dans certains Arts, sont quelquefois d'une humeur si capricieuse, qu'ils ne sont point capables de se contenir dans le respect, lors qu'une boutade les saisit; mais je sai aussi que l'on attribue à Apelles beaucoup de douceur & de politesse. Ce n'est point ma principale raison: la plus forte est celle-ci. Alexandre, le plus mal endurant de tous les hommes, n'auroit point laissé impunie une censure si meprisante: or nous ne lisons point qu'Apelles soit jamais déchu des bonnes graces de ce Prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien étoit moins fier qu'Alexandre: il n'étoit point Roi quand on l'insulta; & cependant la censure de l'Architecte fut une offense mortelle.

(5) *Dans la Remarque (D) de l'Article d'*APELLES.

APOLLON, Divinité Paienne. Cherchez PHOEBUS.

(a) Eutocius Ascalonita, *in suo Comment. in* Conica Apollonii, *ex* Heraclii *Vitâ* Archimedis.

APOLLONIUS de Perge, ville de Pamphylie, a été un grand Géometre (a), sous le regne de Ptolomée Evergetes, qui s'étend depuis la 2 année de la 133 Olympiade, jusqu'à l'an 3 de la 139. Il étudia long-tems à Alexandrie, sous les disciples d'Euclide (b), & il composa plusieurs Ouvrages, dont il ne nous reste que celui des Coniques (A). On en fait beaucoup d'état, & plusieurs Auteurs anciens & modernes ont travaillé à le commenter, ou à le traduire (B). Mr.

(b) Pappus, *in Proœmio ad Lib. VII* Mathemat. Collection.

(1) Vossius, de Scient. Mathemat. *Cap. XVI, pag. 55, ex* Pappi *Lib. VII* Mathematicæ Collectionis.

(A) *Il composa plusieurs Ouvrages, dont il ne nous reste que celui des Coniques.*] Deux livres περὶ λόγου ἀποτομῆς, *de proportionis sectione*; deux περὶ χωρίου ἀποτομῆς, *de spatii sectione*; deux διωρισμένης τομῆς, *determinatæ sectionis*; deux ἐπαφῶν, *tactionum*; deux νεύσεων, *inclinationum*; deux τόπων ἐπιπέδων, *planorum locorum* (1); huit des *Coniques*. On ne peut douter qu'il n'y eût VIII livres dans ce dernier Ouvrage: l'Epitre liminaire de l'Auteur, adressée à un Géometre de Pergame, nommé Eudemus, nous le montre clairement. Le public n'a point vu encore le dernier de ces VIII livres: les quatre prémiers sont les seuls que l'on ait en Grec; les trois suivans n'ont été traduits en Latin que sur la Version Arabe. Voiez la Remarque suivante. On trouve cités les Livres d'Apollonius *de cochlea*, & *de perturbatis rationibus* (2). Je ne sai s'il ne faudroit point donner au même Auteur le *Commentaire sur les Phenomenes d'Aratus*, qui est attribué par les Anciens à Apollonius le Géometre (3).

(2) *Apud* Proclum in Euclidem. *Voiez l'Epitome de la* Bibliotheq. de Gesner, *pag. 72.*

(3) *Voiez* Vossius de Scient. Mathem. *Cap. XXXII, pag. 156, &* de Histor. Græcis, *pag. 305.*

(B) *Plusieurs Auteurs anciens & modernes ont travaillé à commenter ou à traduire ses Coniques.*] On dit qu'Hypatia, fille de Theon, fit un Commentaire sur les Coniques d'Apollonius (4). Nous avons encore celui qu'Eutocius d'Ascalon composa sur les quatre prémiers livres de cet Ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de sa façon. Il promettoit de commenter les quatre autres: voiez son Epitre dedicatoire à Anthemius. Nous avons aussi (5), au nombre de 65, les lemmes que Pappus disposa & arrangea sur les Coniques d'Apollonius. Le Catalogue des Ouvrages de François Maurolycus, imprimé à Venise, nous aprend que cet habile Mathématicien a fait un Livre intitulé *Apollonii conica elementa, libris quatuor & demonstrationibus & lineamentis opportunis instaurata* (6). Jean Baptiste Memus (7), Noble Vénitien, & Professeur en Mathématique à Venise, fit une Version en Latin des quatre prémiers livres d'Apollonius, qui fut imprimée l'an 1537 (8). Elle ne vaut rien: il n'entendoit pas la matiere, & cela fut cause qu'il ne s'aperçut point des fautes les plus visibles du Manuscrit Grec. *Eos primus transtulit*, c'est Vossius qui parle (9), *Joan. Baptista Memmius; sed infeliciter, eò quod argumentum operis non intelligeret: unde non vidit sat manifestas Græci codicis mendas, ut sæpè pueriliter alucinatur: sicut monitum Francisco Maurolyco præfatione in Cosmographiam suam.* Frederic Commandin (10) en fit une nouvelle Version beaucoup meilleure, qu'il fit imprimer à Boulogne, l'an 1566. Il y joignit la Version du Commentaire d'Eutocius, & plusieurs Notes. Mais parce qu'il se servit d'un Manuscrit Grec, qui étoit tout plein de fautes, il ne put pas faire sa Version aussi bonne qu'il auroit voulu: c'est pourquoi, Marin Ghetaldus (11) se crut obligé de remonter jusqu'à la source du mal: il tâcha de corriger le Manuscrit selon le sens de l'Auteur, & de resoudre les problêmes: & il crut avoir redonné la vie à cet ancien Geometre (12). Voiez le Livre qu'il intitula *Apollonius redivivus, seu restituta Apollonii Pergæi inclinationum Geometria*, & son *Supplementum Apollonii Galli, seu exsuscitata Apollonii Pergæi tactionum geometriæ pars reliqua*, imprimez à Venise, l'an 1607, *in 4.* Claude Richard, Jésuite de la Franche Comté, & Professeur Roial en Mathématique dans le College Impérial de son Ordre à Madrid, expliqua dans ses Leçons publiques, en 1642, les quatre prémiers livres d'Apollonius, & en 1643, quatre autres livres, dont il étoit l'Auteur, où il supleoit l'autre partie de l'Ouvrage de cet ancien Géometre (13). Ce qu'il a fait sur les quatre prémiers livres fut imprimé à Anvers, l'an 1655, *in folio.* Il avoue, qu'après avoir achevé ces deux Ouvrages, il lut avec beaucoup de plaisir & d'admiration les Coniques de

(4) Claud. Richardus, *Præf. ad* Apollon. Pergæum, *Sect. X.*

(5) *In libro* VII. Mathematicarum Collect. Pappi.

(6) Claud. Richardus, *Præf. ad* Apollon. Pergæum, *Sect. IV.*

(7) Moréri *le nomme* de Mesmes: *il a cru sans doute que c'étoit un François de la Famille de ce nom.*

(8) Claud. Richardus, *Præfat in* Apollon. Pergæum, *Sect. XV.*

(9) Vossius, de Scient. Math. *p. 55.*

(10) *Et non pas* Commandou, *comme le nomme* Moreri.

(11) *C'étoit un Patricien de Raguse.*

(12) *Ex* Vossio, de Scient. Mathemat. *pag. 434.*

(13) Claud. Rich. *Præf. in* Apollon. *Sect. XI.*

Claude Middorge (14), & la Quadrature du Cercle de Gregoire de St. Vincent, où il y a beaucoup de choses qui se raportent aux livres d'Apollonius qui nous manquent. *In quibus* (de quadratura circuli duobus tomis *præter elementa conica peculiari ordine disposita, innumera prodit sicuti Middorgius, quæ spectant ad postremos quatuor Apollonii libros injuria temporum suppressos, in lucem revocandos* (15). Ferdinand I. Grand Duc de Florence, prit à cœur de faire traduire plusieurs Manuscrits Arabes, qui étoient dans sa Bibliotheque: Jean Baptiste Raimond, qui tenoit le prémier rang parmi ceux à qui ce Prince donnoit des pensions pour ce travail, avoit promis de traduire Apollonius, que l'on avoit en Arabe dans cette Bibliotheque; & il y a eu des Auteurs, qui ont publié que cette Version étoit achevée (16): mais on n'en a rien trouvé parmi ses papiers (17). Enfin le Grand Duc Ferdinand II, & le Prince Leopold de Medicis son frere, jettérent les yeux sur Abraham Echellensis, Professeur à Rome aux Langues Orientales, & le chargérent de ce travail. Il traduisit en Latin le V, le VI, & le VII livre d'Apollonius, avec le secours d'Alfonse Borelli, Professeur en Mathematique dans l'Academie de Pise. Cette Traduction fut imprimée à Florence, l'an 1661, *in folio*, avec le Commentaire du même Borelli, qui soûtient dans sa Préface, que ces livres ne sont point supposez, mais qu'ils apartiennent véritablement à notre Apollonius. Il répond aux dificultez de Claude Middorge, qui s'imaginoit que les trois livres, que Golius avoit aportez du Levant (18), étoient d'un Arabe qui s'étoit caché sous le nom illustre d'Apollonius. Le Pere Mersenne nous aprend cette opinion de Claude Middorge; mais il ne l'aprouve pas: il croit que le huitieme livre des Coniques d'Apollonius, & tous les autres Ouvrages du même Auteur, ceux mêmes que Pappus n'a point citez, existent réellement traduits en Arabe (19). Il en donne pour caution Aben Nedin, qui a fait un Livre *de Philosophis Arabibus* (20). Notez, I, Qu'à la fin du Manuscrit de Golius, on avoit marqué que le huitieme livre d'Apollonius n'avoit pas été traduit en Arabe, parce qu'il manquoit dans les livres Grecs sur lesquels la Version des autres avoit été faite (21). II, Que le Manuscrit, sur lequel a été faite la Traduction d'Echellensis, venoit de la Bibliotheque Orientale, qu'Ignace Neama, Patriarche d'Antioche, avoit leguée au Grand Duc Ferdinand premier (22). III, Qu'Abalphat Asphahanensis est l'Auteur de la Traduction Arabe, qui a servi d'Original à Echellensis, & qu'il la fit pour le Roi Abicalgiar, qui monta sur le trone l'an 372 de l'Hegire. D'où il s'ensuit que cette Version n'est point la prémiere qui eût été faite en cette Langue; car Gregoire Barhebræus remarque que sept livres des Coniques d'Apollonius furent traduits en Arabe au tems d'Almamun. Or Almamun fut inauguré l'an 203 de l'Hegire (23). IV, Qu'Abalphat ne laisse pas de prétendre que sa Version est la premiere, & qu'on n'avoit vu encore que certains fragmens d'Apollonius, les endroits les plus faciles. Cela peut faire juger, ou qu'il n'avoit jamais vu la Traduction qui fut faite sous Almamun, ou que cette Traduction ne comprenoit que quelques fragmens des Coniques d'Apollonius (24).

Voilà ce que j'ai pu dire pour commenter le Texte de cette Remarque. Je ne parle point de l'*Apollonius Batavus* de Willibrord Snellius, *seu exsuscitata Geometria Apollonii Pergæi περὶ διωρισμένης τομῆς*, Ouvrage imprimé à Leide, l'an 1608, *in 4*: & je laisse Vincentio Viviani, Auteur du Traité *de Maximis & Minimis, geometrica Divinatio in quintum librum Conicorum Apollonii Pergæi*, imprimé à Florence en 1659, *in folio.*

(14) *Tres Conicorum Libros edidit M. Morgius . . . nova methodo ex Apollonianis fontibus petitos & proprio ingenio appositè digestos.* Cl. Richardi *Præf. in* Apollon. *Sect. XI.*

(15) *Idem, ibid.*

(16) *Comme* Jerome Lunadonus, *dans son Livre de* Romanâ Curiâ. *Voiez* Borelli, *dans sa Préface.*

(17) Abrah. Echellensis, *in Præfat. Versionis* Apollonii.

(18) *Le V, le VI, & le VII, des* Coniques d'Apollonius.

(19) Mersennus, *Præfat. in* Apollonii Conica, *quæ sunt in ejus* Συνόψει Mathematica.

(20) *Voiez* Vossius de Scientiis Mathemat. *pag. 55.*

(21) *Idem, ibid.*

(22) Borellus, *in Præf.*

(23) Abrah. Echellensis, *in Præfat.*

(24) *Idem, ibid.*

M. Des Cartes n'en jugeoit point favorablement *(C)*. Quelques-uns ont cru qu'Apollonius s'apropria les Ecrits & les découvertes d'Archimede *(D)*. Il avoit un fils qui s'apelloit Apollonius, & qui fut le porteur du II livre des Coniques à celui à qui l'Auteur l'avoit dédié *(c)*. Les Arabes ont été fort ignorans en Chronologie à son égard *(E)*. Mr. Moréri a fait ici bien des fautes *(F)*.

(c) Apollon. Epist. dedicator. *Libr. II apud* Eutocium.

(C) *Mr. Des Cartes ne jugeoit pas favorablement de ses Coniques.*] „ Il ne lui paroissoit pas étrange qu'il se trouvât „ des gens qui pussent demontrer les Coniques plus aisé„ ment qu'Apollonius, parce que cet Ancien est extreme„ ment long & embarrassé, & que tout ce qu'il a demon„ tré est de soi assez facile (25) „. Il comparoit ce qu'il avoit fait en Metaphysique *aux demonstrations d'Apollonius: dans lesquelles il n'y a veritablement rien qui ne soit très-clair & très-certain, lors qu'on considere chaque point à part. Mais parce qu'elles sont un peu longues, & qu'on ne peut y voir la necessité de la conclusion, si l'on ne se souvient exactement de tout ce qui la precede, à peine peut-on trouver un homme dans toute une ville, dans toute une province, qui soit capable de les entendre. Neanmoins, sur le témoignage du petit nombre de ceux qui les comprennent, & qui assurent qu'elles sont vrayes, il n'y a personne qui ne les croye* (26).

(D) *On a cru qu'il s'apropria les Ecrits & les découvertes d'Archimede.*] Heraclius assure qu'Archimede fut le premier qui travailla à des théoremes coniques, & que ses compositions là-dessus, avant que d'être publiées, tomberent entre les mains d'Apollonius, qui les publia comme son Ouvrage (27). Eutocius refute cela par deux raisons: l'une est qu'Archimede en divers endroits de ses Livres parle de la science des Coniques comme d'une chose qui n'étoit pas nouvelle; l'autre est qu'Apollonius ne se vante point d'être l'inventeur de ce qu'il écrit: il se contente de dire qu'il a traité cette matiere plus amplement qu'on n'avoit encore fait (28). Voilà, ce me semble, une assez mauvaise justification quant au crime de plagiaire; car on peut fort bien s'aproprier les Ecrits d'autrui, encore que ce ne soient pas des Ouvrages où l'Auteur pretende ne rien dire qui ne soit nouveau. La gloire d'expliquer mieux que l'on n'avoit fait une matiere dificile est assez grande, pour tenter un homme de s'emparer d'un Ecrit qui peut lui concilier ces honneur. Apollonius seroit dans le cas, comme il paroit par les propres termes de son Apologiste. Il y a plus: il se vante quelquefois dans le sommaire general de ses VIII livres d'avancer des choses nouvelles (29). Jugez si ce n'étoit pas un puissant motif pour s'attribuer un pareil Ouvrage. Je trouve donc qu'Eutocius le défend très-mal, & qu'il vaut mieux le justifier par le silence de Pappus son censeur, & son censeur un peu bien fâché. Et notez que Pappus, non seulement ne l'accuse point d'être plagiaire: mais aussi, qu'il le reconoit formellement pour le vrai Auteur des VIII livres des Coniques, quoi qu'il pretende qu'Euclide avoit dejà fait quatre livres sur ce sujet (30). Il prend le parti d'Euclide contre Apollonius, qui a remarqué que cet illustre Geometre avoit très-mal reussi dans un certain point. Il excuse Euclide sur ce qu'Apollonius même avoit reconu: c'est qu'avant les découvertes d'Apollonius il n'étoit pas possible de bien traiter ce point-là. Les principes dont on s'étoit servi auparavant ne suffisoient pas pour y parvenir. Il prétend qu'Euclide, plein de douceur, d'honnêteté, & de modestie, s'attacha aux découvertes d'Aristée touchant les Coniques, sans vouloir ni les combatre, ni encherir par dessus, & qu'il s'arrêta d'où elles ne pouvoient point le faire aller plus avant; mais qu'il se garda bien de dire que ce fut le point de la perfection: il auroit été blamable en ce cas-là (31). Remarquez en passant, que ceci démontre la fausseté de la pretention d'Heraclius, qu'Archimede fut le prémier qui écrivit touchant les Coniques. Vossius n'a point pris garde aux preuves qui renversent cette prétention. Il observe comme quelque chose de justificatif pour Heraclius, qu'Archimede a renvoïé quelquefois à un Ouvrage sur les Coniques; & cela, selon le style qui lui est propre quand il renvoie à ses Ecrits (32). Il ajoûte que Guido Ubaldus a prouvé contre Eutocius, qu'Archimede n'ignoroit pas que les cones peuvent être coupez par des plans qui ont une inclinaison diférente au côté du cone (33). Mais que fait cela pour prouver ce dont il s'agit? Accordons qu'Archimede avoit fait sur les Coniques un Ouvrage, bon, beau, excellent: est-ce à dire qa'avant las personne n'avoit traité cette matiere, ou que cet Ouvrage fut volé par le plagiaire Apollonius?

(E) *Les Arabes ont été fort ignorans en Chronologie à l'égard* d'Apollonius.] Ils ont dit qu'il a vécu au tems d'Achaz, Roi de Juda, & que ses Ecrits sur les Coniques furent cause qu'Euclide écrivit des Livres long-tems après (34). Cette bevue est si étrange, qu'il y a lieu de s'étonner qu'Ecchellensis l'ait menagée avec tant de précaution. Il s'est bien gardé de dire que l'Auteur Arabe, qui a débité cela, s'est abusé: il dit seulement que cette Chronologie paroit fort éloignée de la commune. *In his longè videtur discrepare Gregorius a communi Chronologorum sententiâ & opinione, qui Apollonium floruisse scribunt anno periodi Julianæ* 4474 . . . . *discrepat præterea ab iisdem Chronologis in ætate Euclidis quem Apollonio juniorem agnoscit, ubi illi eum collocant in anno periodi Julianæ* 4430 (35). Ecchellensis vous laisse la liberté de choisir entre ces deux opinions: il eût mieux fait de decider que l'Auteur Arabe se trompe; car cela est très-certain. Et notez que son erreur n'est pas une diférence de quelques années: Achas commença de régner l'an 3970 de la Periode Julienne. Ptolomée Evergetes, sous qui Apollonius a fleuri, succéda au Roi son pere, l'an 4468 de la même Période. L'abus est donc très-grand; il enferme une diference d'environ cinq siecles.

(F) *Mr. Moréri a fait ici bien des fautes.*] I. Il a donné simplement & absolument le surnom de *Grand Geometre* à notre Apollonius: il faloit user de restriction, & se contenter de dire que ses contemporains le surnommérent ainsi, à cause de sa capacité dans les Coniques. Voila précisément ce qu'Eutocius d'Ascalon raporte (36). II. Moréri prétend que ce surnom est le même que celui de *ὁ Κρόνος*: c'est une grande bevue, quelque favorablement qu'on le traite; car enfin, l'Apollonius, qui eut le surnom de *Κρόνος*, n'étoit point le Geometre: il étoit natif de Cyrene (37), & n'eut jamais de reputation (38). III. Eutocius ne raporte point l'Ouvrage d'Heraclius de la Vie d'Archimede: il le cite seulement. IV. Dire que *nous avons* le Traité *des Cones*, Conicorum, *traduits par Jean Baptiste de Mesmes*, c'est commettre un barbarisme, & vouloir persuader aux Lecteurs que ce Jean Baptiste a traduit tout cet Ouvrage. Il n'en a pourtant traduit que les IV prémiers livres. V. Il n'est pas vrai *que les gens de lettres sachent que ces* (39) *IV premiers livres* d'Apollonius *sont d'Euclide de Megare*. VI. Personne n'a dit qu'Apollonius fut *le disciple d'Eubulides auditeur d'Euclide*, & il n'y a nulle aparence qu'il l'ait été, puis qu'Eubulides ne cultivoit guere que les chicanes de la Dialectique, & qu'il n'enseigna point dans Alexandrie, où notre Apollonius étudia sous les disciples d'Euclide (40). VII. Après avoir avancé qu'Euclide est le veritable Auteur des quatre premiers livres d'Apollonius, faloit-il dire que celui-ci *fit des Commentaires sur les quatre premiers livres des Cones de ce Philosophe?* Quelles brouilleries, ou plutôt quelles contradictions! VIII. Il n'est pas vrai que Golius ait traduit *d'Arabe en Latin* le cinquiéme, le sixiéme, & le septiéme livres d'Apollonius. Mr. Moreri, qui l'afirme, n'est point excusable, puis qu'il n'avoit lu dans Vossius que ceci, que Golius avoit aporté du Levant ces trois livres en Arabe, & que les Mathématiques lui auroient bientôt de grandes obligations, & sur tout quand ces trois livres auroient été imprimez (41). IX. L'Apollonius, qui fut le maître de Diodore, n'est point celui dont il s'agissoit dans cet Article. On a pu voir ci-dessus (42) deux autres fautes de Mr. Moréri.

(25) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. II, pag. 19.

(26) La-même, pag. 101.

(27) Heraclius, in Vitâ Archimed. apud Eutocium, init. Comment. in Apollonii Conica.

(28) Eutocius, ibidem. Voiez Claude de Richard, dans sa Preface sur Apollonius, Brll. VII.

(29) Voiez la Lettre d'Apollonius à Eudemus, au commencement de son I Livre. Voiez aussi sa Lettre à Attalus, au commencement du IV Livre.

(30) Pappus in Proœmio Libr. VII Mathemat. Collect.

(31) Vous trouverez les paroles de Pappus dans la Remarque de l'Article d'ARISTÉE le Geometre.

(32) Vossius, de Scient. Mathem. in Addendis, pag. 434.

(33) Guido Ubaldus, initio Commentarii in secundum ἰσορροπικῶν Archimedis.

(34) Gregorius Bahebræus, Libr. III Chronicorum, in Achaz, apud Abrah. Ecchellensem, Præf. in Apollon.

(35) Ecchelensis, ibidem.

(36) Eutoc. Ascalon. initio Comment. in Conica Apollonii. Il se fonde sur le témoignage de Geminus Libr. VI Mathemat. Præceptionum.

(37) Strabo, Libr. XVII, pag. 576.

(38) Idem, Libr. XIV, pag. 453.

(39) Notez que Moreri n'avoit rien dit à quoi se pût raporter cela sans un galimatias insupportable.

(40) Voiez Diogene Laërce, Livr. II, num. 112.

(41) Vossius, de Scient. Mathemat. Cap. XVI, pag. 51.

(42) Dans la Remarque (B) aux citations marginales (9) & (10).

APOLLONIUS de Tyane, a été l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus extraordinaires. J'avois résolu d'en faire un fort long Article; mais aiant vu celui que Mr. de Tillemont en a fait, j'ai cru qu'il valoit mieux emploier mon tems à d'autres recherches, que prendre bien de la peine pour ne rien dire que ce qu'il a dit, ou que prendre simplement la peine de le copier. Son Livre passera par plus de mains que celui-ci, & tout le monde sera plus à portée de le consulter, que de consulter mon Dictionaire. Il suffit donc d'avertir, que l'on trouvera dans le second tome de son Ouvrage *(a)* un Recueil plein & éxact de tout ce qu'il y a de plus remarquable à dire touchant Apollonius de Tyane. Je dirai néanmoins, quand ce ne seroit que par forme, qu'il nâquit à Tyane, dans la Cappadoce, vers le commencement du I siecle; qu'à l'âge de seize ans, il s'érigea en observateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, à toute sorte de chair, ne portant point de souliers, laissant croitre ses cheveux, ne s'habillant que de toile *(b)*; que peu après, il s'érigea en réformateur; qu'il fit élection de domicile dans un Temple d'Esculape, où bien des malades lui alloient demander leur guerison; qu'étant devenu majeur, il céda une partie de son bien à son frere aîné, qu'il en distribua une autre partie à des parens pauvres, & qu'il en retint très-peu pour lui; qu'il passa cinq ans sans parler; qu'il ne laissa pas dans ce silence d'arrêter plusieurs seditions *(A)* en Cilicie & en Pamphylie,

(a) Pag. 200, & suiv. Edit. de Bruxelles.

(b) Philostr. in Vitâ Apollonii, Libr. I.

(A) *Il ne laissa pas, pendant son silence, d'arrêter plusieurs séditions.*] Celle, qu'il arrêta dans Aspende (1) étoit des plus difficiles à calmer, puis qu'il s'agissoit de faire entendre raison à des gens que la faim avoit poussez à la révolte,

(1) C'étoit la troisiéme Ville de Pamphylie.

lie (c) qu'il se mit à voiager, & à faire le Législateur; qu'il se vantoit de savoir toutes les langues sans les avoir jamais aprises, de conoitre les pensées des hommes (d), & d'entendre les oracles que les oiseaux rendoient par leur chant (e); qu'il condamnoit les danses, & les autres divertissemens de cette nature; qu'il recommandoit les œuvres de charité (f); qu'il voiagea presque dans toutes les parties du Monde (g); qu'il souleva à Cadis, contre Neron, celui qui avoit l'Intendance du païs (h) (B), & qu'il mourut fort âgé, sans qu'on ait jamais su bien certainement ni où, ni de quelle maniere (i). Sa Vie a été amplement décrite par Philostrate (C): il ne faut point douter qu'elle ne contienne mille choses fabuleuses, ou que si les faits étoient vrais, on ne dût les attribuer à l'art magique. Les Paiens étoient fort aises d'oposer les prétendus miracles de cet homme à ceux de notre Seigneur (D), & de les mettre en parallèle les uns avec les autres. Il est remarquable, que St. Augustin a reconu qu'Apollonius, au pis aller, valoit mieux que le Jupiter des Gentils (k). On ne peut nier que ce Philosophe n'ait reçu de très-grands honneurs, & pendant sa vie, & après sa mort (E); & que sa réputation n'ait duré autant que le Paga-

(c) Philostr. in Vitâ Apollonii, Libr. I.

(d) Idem, ibid.

(e) Idem, ibid. Cap. XIV.

(f) Idem, ibid. Libr. IV, Cap. I, & II.

(g) Voiez la CIII Lettre de St. Jerôme.

(h) Philostr. Libr. V, Cap. III & XII.

(i) Sous l'Empire de Nerva, en l'année de Grace 96 ou 97.

(k) Voiez la Remarque (I), Citation (28).

te, *fames magistra peccandi, durissima necessitatum* (2). On étoit prêt de brûler le Souverain, à cause que quelques riches, en cachant le blé, avoient mis une extrême disette dans la ville. Apollonius, sans dire un seul mot, arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un silence plus éloquent, plus actif, plus persuasif? C'étoit bien un autre homme que celui dont parle Virgile:

Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere silent, arrectisque auribus astant:
Ille regit DICTIS *animos ac pectora mulcet* (3).

Il faut que celui-ci parle, s'il veut arrêter la fougue d'un peuple mutin. Apollonius n'a pas besoin de cela: son silence Pythagorique fait tout ce que les plus belles figures de l'art Oratoire sauroient operer.

(B) *Il souleva à Cadis . . . . celui qui avoit l'Intendance du païs.*] „ Philostrate lui fait un mérite d'avoir soulevé „ contre Neron à Cadis l'Intendant du païs, & les autres „ Philosophes n'en faisoient pas plus de scrupule que lui „ [n'y ayant que la Religion Chrétienne qui aprenne à „ considérer les hommes selon ce qu'ils sont, non en eux- „ mêmes, mais dans l'ordre de Dieu, & à ne violer ja- „ mais la foi qu'on leur a promise (4). „] Mr. de Tillemont se pouvoit fort bien passer de cette Remarque morale, & de toute sa parenthese. Le Christianisme a des avantages très-réels & très-sublimes au dessus de toute Philosophie; mais sur le point dont il est ici question, je ne voi pas, que depuis plus de mille ans, il soit en droit d'insulter les Philosophes. Les Chrétiens & eux ne s'en doivent guéres les uns aux autres il y a long-tems. On peut dire de cet engagement *à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise*, ce que les Poetes disoient de la chasteté;

Credo pudicitiam Saturno rege moratam
In terris, visamque diu . . . .
Quippe aliter tunc orbe novo cæloque recenti
Vivebant homines (5):

il ne passa pas les trois prémiers siecles. Mr. de Tillemont remarque qu'Apollonius *s'efforça de soulever tout le monde contre l'Empereur Domitien* (6). Celui qui a fait la Vie de ce Philosophe lui compte cela pour un exploit héroïque (7). Cet imposteur avoit fait le singe du Fils de Dieu par raport à diverses choses; mais sur l'article de la soumission & de la patience, il se démasqua, il donna du nez à terre. Point de parallèle là-dessus.

(C) *Sa Vie a été amplement décrite par Philostrate.*] Celle que Damis, originaire de Ninive, *le plus attaché à lui de tous ses disciples*, avoit composée, *n'étoit proprement que des Memoires assez mal écrits* (8). Ils tombérent entre les mains de l'Impératrice Julie femme de Severe. *Elle les donna à Philostrate, qui, sur cela, & sur ce qu'il put tirer des Ouvrages d'Apollone même, & de quelques autres Memoires, composa l'Histoire que nous en avons. Il parle d'un Maxime d'Eges, qui avoit composé un Livre sur Apollone, & d'un Mœragene, qui en avoit écrit quatre Livres; mais il ne veut point qu'on s'arrête à ce dernier* (9). Voiez, dans la Remarque (I), d'autres Auteurs de la Vie d'Apollonius. Quant à celle que Philostrate a composée, elle fut prémiérement imprimée en Grec, à Venise, par Alde Manuce, avec le Traité d'Eusebe contre Hierocles. Ce Traité fut mis en Latin par Zenobius Acciaoli: la Vie d'Apollonius fut traduite en la même Langue, par Alemannus Rhinuccinus, Florentin. On imprima le Latin de ces deux Ouvrages, à Cologne, l'an 1532, *in* 8, avec plusieurs Corrections, & plusieurs petites Notes marginales de Gilbert Longolius. L'Edition de Paris de toutes les Oeuvres des Philostrates, par les soins de Frederic Morel, est meilleure que celles qui avoient précédé: mais il seroit à souhaiter que quelque grand Grec voulut corriger la Version Latine. Il y trouveroit bien des choses qui demandent la main d'un bon Médecin. Voiez la Remarque (I), & la Citation marginale (n), au sujet de la Traduction de Vigenere.

(D) *Les Paiens étoient fort aises d'oposer les prétendus miracles de cet homme à ceux de notre Seigneur.*] On n'a qu'à voir l'Ouvrage d'Eusebe (10) contre un certain Hierocles, grand ennemi de l'Evangile sous l'Empereur Diocletien. Il paroit que le but d'Hierocles, dans le Traité qu'Eusebe réfute, avoit été de faire un parallelisme entre Jesus-Christ & Apollonius de Tyane, où il donnoit la préférence à ce dernier. Ces paroles de Lactance confirment ce que je viens de dire: *Item cum facta* Jesu Christi *mirabilia destrueret nec tamen negaret, voluit ostendere Apollonium vel paria vel etiam majora fecisse* (11). Ce qu'a dit Mr. de Tillemont est remarquable: Apollone, dit-il (12), a été (†) *l'un des plus dangereux ennemis que* l'Eglise *ait eus dans sa naissance, par l'innocence aparente de sa vie, & par ses miracles pretendus. Le* (‡) *Demon semble l'avoir mis au Monde, selon ses propres Panegyristes,* [*vers le même tems que Jesus-Christ y voulut paroître, ou pour* (‡) *balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendroient les illusions de ce Magicien pour de vrais miracles,*] *ou afin que ceux qui le reconnoitroient pour un vrai fourbe, & pour un magicien, fussent portez à douter aussi des merveilles de Jesus-Christ & de ses disciples.*

(E) *Il a reçu de très-grans honneurs, & pendant sa vie, & après sa mort.*] Mr. de Tillemont lui reproche justement, de (†) *n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu,* (‡) & d'avoir souffert *qu'on l'adorât comme une Divinité. Que s'il empêcha* (‡) *en une rencontre qu'on lui rendit publiquement des honneurs divins, ce fut, dit son Historien, par la crainte de l'envie* (13). Les habitans de Tyane bâtirent un temple à leur Apollonius après sa mort (14): son image étoit ailleurs dans beaucoup de Temples (15). L'Empereur Hadrien ramassa les Lettres d'Apollonius, autant qu'il lui fut possible, & les mit dans son beau palais d'Antium, avec un petit Livre de ce Philosophe touchant les réponses qu'il avoit reçues de l'Oracle de Trophonius. Ce petit Livre se voioit encore à Antium, lors que Philostrate vivoit; & il n'y eut point de singularité qui rendit célèbre cette ville, autant que fit ce Livret (16). Antonin Caracalla eut pour Apollonius une extrême vénération: il lui bâtit même un temple, comme à un héros (17). L'Empereur Alexandre avoit l'image de ce Philosophe *dans un lieu particulier du palais, mêlée avec celles de Jesus-Christ, d'Abraham, & des meilleurs Princes* (18). Aurelien, résolu de saccager Tyane, ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui aparut, & lui défendit de le faire. Non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, il lui voua une Image, un Temple, & des Statues. Vopisque, en nous aprenant cela, se declare l'admirateur & le dévot d'Apollonius, & promet d'écrire sa Vie. Le passage, quoi que long, mérite d'être raporté: presque tout y est une preuve du Texte de cette Remarque. *Tacere non debeo res quæ ad famam venerabilis viri pertinet. Fertur enim Aurelianum de Thyanæ civitatis eversione vera dixisse, vera cogitasse: verum Apollonium Thyanæum celeberrimæ famæ auctoritatisque sapientem, veterem philosophum, amicum verum Deorum, ipsum etiam pro numine frequentandum, recipienti se in tentorium ea forma qua videtur, subito astitisse, atque hæc Latine, ut homo Pannonius intelligeret, verba dixisse:* Aureliane, si vis vincere, nihil est quod de civium meorum nece cogites. Aureliane, si vis imperare, a cruore innocentium abstine. Aureliane, clementer te age, si vis vincere. *Norat vultum Philosophi venerabilis Aurelianus, atque in multis ejus imaginem viderat templis. Denique statim attonitus, & imaginem & statuas & templum eidem promisit, atque in meliorem rediit mentem. Hæc ego à gravibus viris comperi, & in Ulpiæ bibliothecæ libris relegi, & pro majestate Apollonii magis credidi. Quid enim illo viro sanctius, venerabilius, antiquius, divinusque inter homines fuit? Ille mortuis reddidit vitam. Ille multa ultra homines & fecit & dixit: quæ qui velit nosse, Græcos legat libros qui de ejus vita conscripti sunt. Ipse autem, si vita suppetat, atque ipsius viri favori usquequaque placuerit, breviter saltem tanti viri facta in literas mittam: non quo illius viri gesta munere mei sermonis indigeant, sed ut ea quæ miranda sunt, omnium voce prædicentur* (19). Ces paroles de Lampridius, touchant le culte de l'Empereur Alexandre, ne sont pas moins dignes d'être raportées. Nous y aprenons, que lors qu'il étoit en état de le faire, c'est-à-dire, lors qu'il n'avoit point couché avec sa femme, il commençoit la journée par des actes de devotion. Il s'en alloit dès le matin dans son Oratoire, pour y pratiquer les cérémonies religieuses en l'honneur des Patrons qu'il s'étoit choisis. Apollonius en étoit un. *Usus vivendi eidem hic fuit: Primum ut, si facultas esset, id est si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo (in quo & divos principes, sed optimos electos & animas sanctiores, in quis & Apollonium, &* quantum *scriptor suorum temporum dicit,* CHRISTUM, *Abraham, & Orpheum, & hujuscemodi Deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat* (20). „ Eusebe témoigne que de „ son tems il y avoit des personnes qui prétendoient faire des enchantemens, en y mêlant le nom d'Apollone (21).

(2) Quintil. Declamat. XII. *Les François ont un Proverbe, que* Ventre affamé n'a point d'oreilles. *Les Anciens en avoient un semblable. Voiez, dans les Chiliades d'Erasme,* Venter non habet aures. *Caton commença une Harangue par ces paroles,* Arduum est ad ventrem verba facere qui caret auribus. *Il s'agissoit d'apaiser le Peuple qui demandoit des grains.*

(3) Virgil. Æneid. Libr. I, ℣. 148.

(4) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 208.

(5) Juven. Sat. VI, init.

(6) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 212.

(7) Philostr. Libr. VII, Cap. II.

(8) Tillemont, Hist. des Emper. pag. 201, ex Philostrati Libro I, Cap. III.

(9) Tillemont, là-même, ex Philostrati Libro I, Cap. II & III.

(10) *Dans le Volume de* Demonstr. Evangel. pag. 511.

(11) Lactant. Divinar. Institut. Lib. V, Cap. III.

(12) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 200.

(†) Godeau, Hist. de l'Eglise, pag. 245.

(‡) Apollon. Vita, Libro I, Cap. III.

(‡) Godeau, Hist de l'Eglise, pag. 246.

(†) Philostr. in Apollon. Vitâ, Libr. VIII, Cap. II, pag. 376.

(‡) *Ibidem,* Libr. VII, Cap. X, pag. 346. Voiez aussi Libr. I, Cap. XIII, pag. 25.

(‡) *Ibidem,* Libr. IV, Cap. X, pag. 189.

(13) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 216.

(14) Philostrat. Libr. I, Chap. IV, pag. 6. Voiez aussi Libr. VIII, Chap. dernier.

(15) Vopiscus, in Aureliano, C. XXIV.

(16) Philostr. in Vitâ Apollonii, Libr. VIII, Cap. VIII.

(17) Ἡ'ρῷον, Dio, Libr. LXXVII, pag. 878, C, apud Tillemont, Hist. des Emper. pag. 219.

(18) Lamprid. pag. 123, apud eumdem.

(19) Vopiscus, in Aureliano, Cap. XXIV.

(20) Lamprid. in Alexand. Severo, C. XXIX.

(21) Euseb. in Hierocl. pag. 476, 477, cité par Tillemont, Hist. des Emper. pag. 220.

Paganisme (*F*). Il laissa quelques Ouvrages, qui ne subsistent plus (*G*). On parle d'un autre Philosophe nommé Apollonius de Tyane (*H*): il vivoit sous l'empire d'Hadrien. Je ne sai pas de quelle secte il étoit; mais personne n'ignore que notre Apollonius étoit un Pythagoricien à brûler. Il faisoit une si ouverte profession de croire la métempsychose, qu'il fit adorer un lion sous prétexte que l'ame d'Amasis (*l*) étoit unie avec le corps de cette bête (*m*). Nous avons sa Vie traduite en François par Blaise de Vigenere, sur le Grec de Philostrate (*n*), avec de fort amples Commentaires d'Artus Thomas Sieur d'Embry, Parisien. Il n'y a pas long-tems qu'une Traduction Angloise de cette Vie, avec des Notes, a furieusement scandalisé de bonnes ames (*I*). Elle a été condamnée, proscrite, anathématisée, & avec raison. J'en parle dans les Remar-

(*l*) *Il avoit été Roi d'Egypte.*

(*m*) Philost. *Liv. V, Cap. XV.*

(*n*) *Le Titre aprend que Fed. Morel, Lecteur & Interprete du Roi, a revu & exactement corrigé cette Version sur l'Original Grec. Elle fut imprimée à Paris, l'an 1611, en 2 vol. in 4.*

(*F*) *Sa réputation a duré autant que le Paganisme.*] Mr. de Tillemont, qui nie cela, se sert du temoignage de Lactance, & de celui d'Eusebe. *Dès le commencement du IV siecle, qui que ce fût*, dit-il (22), *n'honoroit Apollonius comme un Dieu, quoi qu'on prétende que les Ephesiens révéroient encore sa statue, mais sous le nom d'Hercule, & non sous le sien, parce qu'il étoit constant que ce n'étoit qu'un homme & qu'un imposteur. Eusebe assure aussi que* [*presque*] *personne ne connoissoit plus alors Apollone, non comme un Dieu ou comme un homme extraordinaire & admirable, mais même comme un simple Philosophe.* Mr. de Tillemont cite le III Chapitre du V livre de Lactance, & le Traité d'Eusebe contre Hierocles, à la page 468. J'avoue que Lactance supose que personne n'honoroit Apollonius comme un Dieu: *Cur igitur*, demande-t-il, *ò delirum caput, nemo Apollonium pro Deo colit? nisi forte tu solus illo scilicet Deo dignus cum quo te in sempiternum verus Deus puniet*, mais il ne avance point en faux contre ce que l'Auteur qu'il réfute avoit avancé, que l'on honoroit encore à Ephese le simulacre consacré à Apollonius sous le nom d'Hercule: *Simulacrum ejus sub Herculis Alexicaci nomine constitutum ab Ephesiis etiam nunc honorari* (23). Il se contente de se prevaloir de ce qu'Apollonius n'étoit point honoré sous son vrai nom, mais sous un nom emprunté: *Ideo alieni nominis titulo affectavit divinitatem, quia suo nec poterat nec audebat.* Cela est plus subtil que solide: car quand les Ephesiens consacrérent ce simulacre, ils n'eurent intention que d'honorer Apollonius, & ils ne se servirent du titre d'*Hercules ἀποτρόπαιος*, ou *Alexicacus*, que pour marquer qu'Apollonius les delivra de la peste. Il n'y eut aparemment nulle sorte d'artifice dans tout cela: Apollonius ne chercha point à se couvrir d'un autre nom par aucune crainte que le sien ne jettât quelque scrupule dans les esprits. Voilà donc un bon témoin produit par Lactance, touchant le culte que l'on rendoit encore à notre Apollonius au commencement du IV siecle. Avec tout le respect dû à ce Pere de l'Eglise, je ne saurois me persuader que ceux de Tyane eussent discontinué leurs vénérations, ou qu'on eût ôté de tous les Temples les images d'Apollonius (24). Je trouve dans Eusebe, que de son tems, on faisoit courir le bruit, que par l'invocation du nom d'Apollonius, il se faisoit bien des choses. Αὐτίκα γοῦν εἰσέτι νῦν εἰσίν, οἳ περιέργους μηχανὰς τῇ τοῦ ἀνδρὸς ἀνακειμένας προσηγορίᾳ ἐπιτελεῖσθαι λέγουσι (25). *Nonnulli verò hodie quoque desunt qui expertos se dicant ejus nomini invocato magicas inesse virtutes ad superstitiosa quadam peragenda.* Il les apelle magiques ou superstitieuses; mais il ne faut point douter que plusieurs Païens ne les prissent pour de bons miracles. Je trouve dans St. Augustin, que de son tems, on importunoit de telle sorte les Chrétiens par le chimérique parallele des miracles d'Apollonius avec ceux de Jesus-Christ, & par la ridicule prétention que les premiers égaloient ou surpassoient les derniers, qu'on recourut à cette grande lumiere de l'Eglise, pour avoir la réfutation de cette difficulté. *Sed tamen etiam ego in hac parte qua* PLENIUS *quicquid rescripseris*, PROFUTURUM *esse confido, precator accesserim ut ad ea* VIGILANTIUS *respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur.* APOLLONIUM *siquidem suum nobis & Apulejum aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt exstitisse miracula* (26). Ce fut alors que St. Augustin déclara ce qu'on a lu dans l'Article (27); c'est qu'Apollonius de Tyane valoit beaucoup mieux que Jupiter: ce qui, pour le dire en passant, doit faire honte à je ne sai quels Théologiens modernes, qui ne sauroient souffrir que l'on regarde la privation de la connoissance de Dieu comme un moindre mal que le culte des Gentils pour des Dieux abominables, & pires, selon le sentiment de St. Augustin, que des Magiciens. *Quis autem vel risu dignum non putet, quod Apollonium & Apulejum cæterosque magicarum artium peritissimos conferre Christo vel etiam præferre conantur, quamquam* TOLERABILIUS *ferendum sit quando illos ei potius comparant quam Deos suos: multo enim melior, quod fatendum est, Apollonius fuit, quam tot stuprorum auctor & perpetrator quem Jovem nominant* (28). Le même Pere remarque que les Païens, qui se moquoient de l'Histoire de Jonas, eussent reçu pour très-véritable une pareille avanture, si elle eût été racontée touchant Apulée, ou Apollonius de Tyane. *Si hoc quod de Jona scriptum est, Apulejus Madaurensis, vel Apollonius Tyaneus, fecisse diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant . . . . si de istis ut dixi quos magos vel Philosophos laudabiliter nominant tale aliquid narraretur, non jam in buccis crepares risus, sed typhus* (29). Enfin, je trouve qu'Eunapius écrivant au commencement du V siecle, qu'Apollonius *n'étoit pas tant un Philosophe, que quelque chose qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme, & que Philostrate devoit avoir intitulé l'Histoire qu'il en a faite, la* Descente d'un Dieu sur la terre (30). Ai-je donc tort d'assurer que la gloire d'Apollonius dura autant que le Paganisme?

Il ne me reste qu'à répondre à l'autorité d'Eusebe, dont Mr. de Tillemont s'est fortifié. J'y répons facilement, parce qu'il est clair par les faits qui viennent d'être allegués, qu'Eusebe donne dans une hyperbole qui ne paroit avoir aucune ombre de verité. Comment pourroit-il être véritable, que personne, au tems d'Eusebe, ne faisoit l'honneur à Apollonius de le traiter de Philosophe, puis qu'Ammien Marcellin, dans le même siecle, aiant dit un mot par occasion d'une fontaine qui étoit auprès de Tyane, ne manque pas de se souvenir d'Apollonius avec cet eloge, *Ubi amplissimus ille Philosophus Apollonius traditur natus* (31)? J'aimerois mieux dire, pour l'honneur d'Eusebe, qu'il parle de Philostrate, en sorte que son sens soit, qu'il n'est pas besoin de réfuter amplement les réveries débitées par Philostrate, puis que c'est un Auteur dont personne ne fait cas, & que l'on ne met pas même au nombre des Philosophes. Cette explication, je l'avoue, souffre quelques difficultés; mais il est sûr qu'Eusebe prétend attaquer le fantome de Philostrate, & non le véritable Apollonius. Ne déclare-t-il pas qu'il a toujours regardé Apollonius comme un savant homme, & qu'il consent qu'on le place au nombre des Philosophes avec toute sorte d'honneur? qu'il ne rejette que les fables & les vertus surnaturelles dont Philostrate & quelques autres Panégyristes ont parlé: & qu'en prenant droit sur Philostrate, il montrera qu'Apollonius est indigne d'être compté, non seulement au nombre des Philosophes; mais aussi, au nombre des gens d'une médiocre vertu: tant s'en faut qu'on le puisse mettre en parallele avec Jesus-Christ? Μόνον ἐπιστησώμεθα τὴν τοῦ Φιλοστράτου γραφὴν δι᾽ ἧς ἐλέγξομεν ὡς οὐχ ὅτι γε ἐν φιλοσόφοις, ἀλλ᾽ οὐδ᾽ ἐν ἐπιεικέσι καὶ μετρίοις ἀνδράσιν ἄξιον ἐγκρίνειν, οὐχ ὅπως τῷ σωτῆρι ἡμῶν Χριστῷ παρατιθέναι τὸν Ἀπολλώνιον (32). *Unam modo perpensemus Philostrati historiam, ex hac enim certis rationibus convincemus Apollonium non inter Philosophos locum, ac ne inter mediocres quidem ac usitatæ probitatis viros dignum fuisse, nedum sit ille Salvatori nostro ratione aliqua conferendus.*

(*G*) *Il laissa quelques Ouvrages, qui ne subsistent plus.*] Il avoit écrit quatre livres sur l'*Astrologie judiciaire* (33), & un *Traité sur les Sacrifices* (34), pour marquer ce qu'il faloit offrir à chaque Divinité. Ce dernier Ouvrage devint fort célèbre: Eusebe le cite (35). Suidas le marque aussi, & y ajoûte un *Testament*, un *Recueil d'Oracles & de Lettres*, & la *Vie de Pythagore* (36). La *Theologie*, dont Eusebe cite un endroit (37), est peut-être la même chose que l'Ouvrage sur les Sacrifices. Apollonius avoit écrit une infinité de *Lettres*: Philostrate en a inseré dans son Histoire quelques-unes, toutes fort courtes. L'*Hymne sur la Memoire* n'est pas un Ouvrage d'Apollonius, comme Mr. de Tillemont le pretend. Il cite le chapitre XI du I livre de Philostrate, page 18. Je n'y ai point trouvé cela, mais seulement qu'Apollonius agé de cent ans avoit la mémoire meilleure que Simonide ne l'avoit eue, & qu'il chantoit souvent l'Hymne que Simonide avoit composée à la loüange de la mémoire. Suidas raporte cela si confusément, qu'il semble dire que ce fut Apollonius qui composa cette Piece. Konig y a été attrapé. Voiez sa Bibliotheque, à la page 49. Le *Testament*, dont Suidas fait mention, *διαθήκη*, est sans doute le même Livre que Philostrate a cité dans ces paroles: Καὶ διαθῆκαι δὲ τῷ Ἀπολλωνίῳ γεγράφαται παρ᾽ ὧν ἀπαγγεῖλαι μαθεῖν ὡς ὑπερθειάζων τὴν φιλοσοφίαν ἐγένετο (38); c'est-à-dire, selon la Version de Vigenere, *Apollonius avoit de sa part aussi écrit des Mémoires par où l'on pouvoit aisément cognoistre combien il estoit curieux, voire presque comme transporté après la Philosophie.*

(*H*) *On parle d'un autre Philosophe nommé Apollonius de Tyane.*] C'est Suidas, qui en parle sur la foi d'Agresphon, qui avoit écrit un Livre touchant les personnes de même nom, περὶ Ὁμωνύμων, *de Homonymis*. Cela me fait souvenir qu'un savant homme, que j'ai cité ci-dessus (39), doute si les Anciens ont fait des Livres semblables à ceux de Leon Allatius, *de Simeonibus, de Psellis*, &c. Qu'il n'en doute point; car outre Agresphon, nous pouvons donner Demetrius Magnes. Quelques Savans y veulent joindre Denys de Sinope, & Simaristus; mais ils se trompent. Voiez la Remarque (B) de l'Article de ce DEMETRIUS, vers la fin.

(*I*) *Une Traduction Angloise de cette Vie . . . . a furieusement scandalisé les bonnes Ames.*] L'Auteur de cette Version ne l'avoit conduite que jusques au III livre exclusivement. S'il n'avoit fait que traduire, on n'auroit point eu sujet de se plaindre; mais il a joint à sa Version quantité de Notes fort amples, qu'il avoit tirées pour la plupart des Manuscrits du fameux Baron Herbert. C'est le nom d'un grand

(22) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 120.

(23) Lactant. divin. Institution. Libro V, Cap. III, pag. 210.

(24) *Voiez le Passage de Vopiscus, dans la Remarque précedente, Citation (19).*

(25) Euseb. in Hierocl. pag. 541.

(26) Marcellin. ad Augustinum, Epist. III inter Augustini Epistolas.

(27) *Citation (k).*

(28) August. Epist. IV, pag. 23.

(29) *Idem*, Epistola XLIX, pag. 208.

(30) Eunapius, de Vitis Philosoph. *Præf. pag. 11. Je me sers des paroles de Mr. de* Tillemont, Hist. des Empet. *Tom. II, pag. 120.*

(31) Ammi. Marcellin. *Lib. XXIII, Cap. VI, pag. 370.*

(32) Euseb. in Hierocl. pag. 514.

(33) Περὶ μαντείας ἀστέρων. *De Divinatione Astrorum.* Philostrat. in Vitâ Apollonii, *Lib. III, Cap. XIII.*

(34) *Idem, ibid. Vide etiam Lib. IV, Cap. VI.*

(35) Euseb. Præparat. Evangel. *Lib. IV, Cap. XIII, pag. 150.*

(36) Suidas, in Ἀπολλώνιος, *pag. 276.*

(37) Euseb. Demonstr. Evangel. *Lib. III, Cap. III, pag. 105.*

(38) Philostrat. Vita Apollon. *Lib. I, Cap. III.*

(39) *Mr. de* Sallo. *Voiez la Remarque (F) de l'Article* ALLATIUS, *vers le milieu.*

Remarques. Si nous avions ce qu'un Philosophe contemporain, nommé Euphrates, avoit écrit de satirique contre Apollonius, nous aurions un ample détail de medisances; car lors que de tels rivaux se déclarent une fois la guerre, ils déterrent bien des secrets. Philostrate a raison de se servir du silence de cet Euphrates, pour convaincre de calomnie ceux qui avoient médit d'Apollonius par raport à la chasteté, & pour soutenir hardiment qu'Apollonius dans sa plus grande jeunesse avoit triomphé de la nature, & avoit toûjours vécu dans une exacte continence (o). Sidonius Apollinaris a fait une Description d'Apollonius, dans laquelle on voit un Héros de Philosophie aussi grand qu'on en puisse voir (K). L'Auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ses excuses à la foi Catholique.

(o) Philostr. Lib. I, cap. VIII.

grand Déïste, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces Notes, m'ont assuré qu'elles sont remplies de venin : elles ne tendent qu'à ruiner la Religion revélée, & à rendre méprisable l'Ecriture Sainte. L'Auteur ne travaille pas à cela par des raisons proposées gravement & sérieusement : mais presque toûjours par des railleries profanes, & par de petites subtilitez. C'est donc avec beaucoup de justice & de sagesse, que ce Livre, qui avoit été imprimé à Londres, l'an 1680 (40), a été sévérement defendu. Ce nouveau Traducteur de Philostrate étoit un Gentilhomme Anglois, nommé Charles Blount. Il publia, en 1693, un Traité qui a pour Titre *Les Oracles de la Raison*, & l'accompagna de quelques autres Opuscules de même alloi. Il fit une fin tragique, en la même année. Il étoit fort amoureux de la veuve de son frere, & prétendoit pouvoir l'épouser sans inceste : il avoit fait un Traité pour le prouver; mais il ne vit nulle apparence à obtenir le consentement de l'Eglise. Sur cela, il lui prit une pensée de desespoir, & il se tua lui-même. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans (41). Au reste, Mr. de Tillemont, en parlant de ceux qui ont fait la Vie d'Apollonius, s'est arrêté à Philostrate. Allons plus loin. Nicomaque, qui vivoit sous l'Empire d'Aurelien, fit la Vie d'Apollonius sur celle que Philostrate avoit écrite. Tascius Victorianus en fit une autre sur celle que Nicomaque avoit composée. Sidonius Apollinaris en fit une autre, & se régla beaucoup plus sur le modele de Victorianus, que sur celui de Nicomaque (42). Nous lisons dans Suidas, que Soterichus, natif d'Oasis en Egypte, avoit composé la Vie d'Apollonius. Cet Auteur vivoit sous l'Empire d'Aurelien. Je ne saurois dire sur quoi Savaron se fonde, lors qu'il met Plutarque parmi ceux qui ont écrit la Vie de notre Apollonius (43).

(40) *Le Titre marque l'an née 1680. Il faut que le Livre soit demeuré caché plusieurs années; car il n'a été condamné qu'en 1693.*

(41) *Mois de Novembre 1693, pag. 111, 116.*

(42) *Ex Sidonii Apollinaris Epist. III Lib. VIII.*

(43) Savaro in Sidon. Apollinar. pag. 491.

(K) *Sidonius l'a représenté dans une Description, où l'on voit un Heros de Philosophie aussi grand qu'on en puisse voir.*] Afin que chacun en puisse juger, étalons ici les paroles de Sidonius Apollinaris. Il avoit écrit la Vie d'Apollonius, & en l'envoiant à un Conseiller d'Evarige Roi des Goths, voici ce qu'il lui dit. *Lege virum (fide Catholica pace præfatâ) in plurimis similem tui, id est, à divitibus ambitum, nec divitias ambientem; cupidum scientiæ, continentem pecuniæ; inter epulas abstemium, inter purpuratos linteatum, inter alabastra censorium: concretum, hispidum, hirsutum, in medio Nationum delibutarum; atque inter satrapas regum tiaratorum myrrhatos, pumicatos, malobathratos, venerabili squalore pretiosum. Cumque propter nihil esui aut indutui de pecude conferret, regnis ob hoc, quæ peterravit, non sane suspectum, quàm suisse suspectum & fortuna regum sibi in omnibus obsecundante, illa tantum beneficia poscentem, quæ mage sit fructus oblata præstare, quam sumere* (44).

(44) Sidon. Apollinar. Epist. III Lib. VIII, pag. 426.

(a) *Quelques-uns le nomment Abano d'Avane.*

APONE (a) (PIERRE D') l'un des plus fameux Philosophes & Médecins de son siécle, naquit l'an 1250 (b), dans un village qui est situé à quatre milles de Padoue. Il étudia long-tems à Paris, & y fut promu Docteur en Philosophie & en Médecine (A). Je ne sai pas s'il mourut fort riche; mais j'ai lu qu'il se faisoit paier de grosses sommes pour la visite des malades (B). Il fut soupçonné de Magie, & poursuivi par l'Inquisition sur ce pied-là (C), & s'il

(b) Jacobus Philippus Tomasinus, Elog. Illust. Vir. pag. 22.

(A) *Il étudia long-tems à Paris, & y fut promu Docteur en Philosophie & en Medecine.*] Naudé observe cela, dans une Harangue où il releve le plus qu'il peut l'ancienne gloire de l'Académie de Paris. Raportons un peu au long ses paroles, puis qu'elles nous aprendront en passant que Pierre d'Apone fit à Paris le grand Ouvrage qui le fit nommer Conciliateur. *Prodeat tandem* Petrus Aponensis *ab insigni Libro, quem dum vestras Scholas frequentares edidit, Conciliatoris nomen adeptus: forte latebat in Italia, nulli propè cognita, nullis aliis disciplinis, nullis artibus, nedum propriis exculta, nulla denique, vel linguarum cognitione, vel Philosophia aut ore decorata Medicina, cum ecce tutelaris illius genius, ex Aponensis balnei pago, Italiam ab ignorantia barbarie, velut alter Camillus Romam à Gallorum obsidione liberaturus, diligenter inquirit, ubinam gentium humaniores literæ felicius excolerentur, Philosophia subtilius traderetur, Medicina parùs & solidius edoceretur. cumque resciuisset uni Lutetiæ hanc laudem deberi, in eam statim involat, illius gremio totum se tradit, Philosophiæ Medicinæque mysteriis sedulo incumbit, gradum, & lauream in utraque consequitur, utramque postea celeberrime docet, & post diuturnam Annorum moram divitiis vestris onustus, tum Philosophus, Medicus, Astrologus, Mathematicus suæ tempestatis præstantissimus in patriam suam revertitur, & primus omnium, Scardeonii viri gravissimi judicio, fugatam Philosophiam, & Medicinam illi restituit. Unde gratitudinis ergo compellandus venit, & à vobis merita gratia prosequendus Michael Angelus Blondus Medicus Romanus, quod superiori seculo Aponensis vestri Conciliationes physiognomicas elegantioribus typis demandare volens; cum vidisset eas à doctore vestro, Parisiis, & in Facultate vestra fuisse elaboratas, has idcirco vestri Collegii nomini & auspicio in lucem prodire voluerit, ut communis loci fama beneficio frueretur* (1).

(1) Gabriel Naudæus, de Antiquitate Scholæ Medicæ Parisiensis, pag. 44, & seq.

(B) *Il se faisoit paier de grosses sommes pour la visite des malades.*] On ne marque point ce qu'il exigeoit pour les visites qu'il faisoit dans le lieu de sa residence; mais on assure qu'il n'alloit point voir les malades hors de la ville à moins qu'on ne lui donnât 150 francs par jour (2). On ajoute, qu'étant mandé par le Pape Honoré IV, il demanda quatre cens ducats par jour (3). Voila ce que porte l'abrégé de sa Vie inseré dans la nouvelle Edition de Van der Linden *de Scriptoribus Medicis*. Camerarius raporte la même chose (4); mais sans nommer le Pape qui recourut à ce Médecin. Il n'en use pas de même à l'égard du lieu où Pierre d'Apone demeuroit. Il dit que c'étoit Boulogne. Il ne laisse pas de faire mention d'Honoré IV; mais il prétend que le Médecin, qui exigea de ce Pape un paiement si énorme, n'étoit point Pierre d'Apone. Voici ses paroles, selon la Version de Simon Goulart: *Du tems de nos peres, un Medecin de Florence, nommé Thadée, acquit telle réputation, qu'allant en pratique hors la ville, il gaignoit par chascun jour cinquante escus, & appellé du Pape Honoré quatriesme, en eut cent par jour, tellement qu'à son retour de Rome il apporta dix mille escus* (5). S'il eût consulté la Chronologie, il n'eût pas dit *du tems de nos peres*; car ce Pape fut élu l'an 1285, & mourut l'an 1287. Dom Lancelot de Perouse, citant Ciaconius (6), dit que ce Thadée, Florentin, & Professeur à Boulogne, se fit promettre cent écus par jour, quand le Pape Honoré IV le manda, & il ajoute que ce voiage lui valut dix mille écus; mais il observe que d'autres écrivent que Pierre d'Apono obtint de ce Pape 400 écus par jour (7). Il avoit dit que ce Pierre ne sortoit point de la ville pour voir des malades, à moins qu'on ne lui donnât cinquante florins. Vous trouverez dans le Théatre de Paul Freher, qu'il étoit Professeur en Médecine à Boulogne, & qu'on l'apelloit de tous les endroits de l'Italie pour voir les malades, quoi qu'il éxigeât cinquante florins par jour (8). Vous y trouverez aussi qu'il stipula d'Honoré IV la somme de cent florins chaque jour; & qu'aiant guéri ce Pape, il en reçut mille. Voila bien des variations.

(2) Merckliñus, in Lindenio renovato, pag. 878.

(3) *Id. ibid.*

(4) Camerarius, Meditations Historiq. Tom. I, *Liv. I*, Chap. IV.

(5) *Là-même.*

(6) In Vitâ Honorii IV.

(7) Secondo Lancellotti da Perugia, l'Hoggidì, *Parte II*, *Disinganno XVIII*, pag. 377.

(8) Freher. in Theatro Viror. illustr. pag. 1200. *Il cite* Bernardin Scardeonius, *Lib. II*, *Classe IX*, Historiæ Patavinæ.

(C) *Il fut soupçonné de Magie, & poursuivi par l'Inquisition sur ce pied-là.*] Ce soupçon subsiste encore parmi bien des gens: disons même qu'ils font plus que soupçonner, & qu'ils passent jusqu'à la persuasion. *La commune opinion de presque tous les Autheurs est, qu'il estoit le plus grand Magicien de son siecle; qu'il s'estoit acquis la cognoissance des VII Arts liberaux par le moien des VII esprits familiers, qu'il tenoit enfermez dans un cristal; qu'il avoit l'industrie, comme un autre Pasetes, de faire revenir en sa bourse l'argent qu'il avoit despence* (9). Celui qui me fournit ces paroles, ajoûte, *qu'il est constant qu'il fut accusé de Magie en l'an lxxx de son age* (10), *& qu'estant mort en l'an* 1305 (11), *que son procès n'estoit encore fini, on ne laissa pourtant, au récit de Castellan* (*), *de le juger au feu & de brusler un faquin de paille ou d'osier, qui le représentoit, dans la place publique de la ville de Padoue, pour supprimer par un exemple si rigoureux, & par la crainte d'encourir une semblable peine, la lecture de trois Livres superstitieux & abominables qu'il avoit composez en icelle: le premier desquels estoit cet* Heptameron, *qui est maintenant imprimé sur la fin du premier Tome des Oeuvres d'Agrippa: le second, celuy qui est appellé par Trithème*, Elucidarium Necromanticum Petri de Albano; *& le dernier, ou qui se nomme dans le mesme Autheur*, Liber Experimentorum mirabilium de annulis secundum 28 mansiones Lunæ (12). Voila des preuves qui semblent fortes: néanmoins Naudé n'en fait pas grand cas. Il les réfute d'abord par cette Remarque; c'est que Pierre d'Apone fut un prodige d'esprit & d'érudition dans un siécle de ténebres: or cela étoit fort propre à le faire prendre pour un Magicien, puis que d'ailleurs il s'étoit fort attaché aux Sciences curieuses & divinatoires. *C'est un homme*, dit-il (13), *qui a paru comme un prodige & miracle parmy l'ignorance de son siècle, & qui, outre la cognoissance des Langues & de la Médecine, avoit tellement recherché celle des Sciences moins communes, qu'après avoir laissé des tesmoignages très-amples par ses Escrits de Physiognomie, Geomantie, & Chiromantie, de ce qu'il pouvoit en chacune d'icelles,*

(9) Naudé, Apologie des grans Hommes accusez de Magie, Chap. XIV, pag. 280.

(10) *Cela est faux. Voiez la Remarque* (E).

(11) *Cela est faux. Voiez la même Remarque.*

(*) In Vitis illustr. Medicorum.

(12) Naudé, Apologie des grans Hommes accusez de Magie, pag. 120.

(13) *Là-même*, pag. 122.

s'il eût vécu jusqu'à la fin du procès, il y a beaucoup d'aparence qu'il eût souffert en sa personne ce qu'il ne souffrit qu'en effigie après sa mort. Nous raporterons (c) ce que ses Apologistes observent. Son cadavre, sécrétement deterré par ses amis, échapa à la vigilance des Inquisiteurs, qui vouloient le faire brûler (D). Il fut transporté en divers lieux, & enfin on le plaça dans l'Eglise de Saint Augustin, sans Epitaphe, & sans nulle marque d'honneur (d). Les accusateurs de Pierre d'Apone lui attribuent des opinions incompatibles : ils veulent qu'il ait été Magicien, & qu'il n'ait point cru qu'il y eut des Diables (E). Il eut pour le lait une telle antipathie, qu'il n'en pouvoit voir manger, sans sentir des maux de cœur (e). Il mourut l'an 1316, à l'âge de 66 ans (F). L'un de ses principaux Livres est celui qui lui fit donner le surnom de *Conciliator*. On fait un conte bien ridicule, c'est que n'aiant point de Puits dans sa maison, il fit porter dans la

(c) *Dans la Remarque* (C).

(d) Tomasini Elog. Viror. illustr. pag. 24.

(e) Meuschenius, in Ludenio renovato, pag. 279. Freherus, in Theatro, pag. 1209. Il cite Mausell, Donatus, & Matth. de Gradibus.

celles, il les abandonna toutes, avec la curiosité de sa jeunesse, pour s'adonner entièrement à la Philosophie, Médecine, & Astrologie, l'estude desquelles luy fut si favorable, que pour en rien dire des deux premieres, qui l'insinuerent à la bonne grace de tous les Papes & souverains Pontifes qui furent de son temps, & luy acquirent l'authorité qu'il a maintenant parmy les hommes doctes, il est certain qu'il estoit grandement capable en la derniere, tant par les figures Astronomiques qu'il fit peindre dans la grande salle du Palais de Padoue, & les Traductions qu'il fit des Livres du Rabi Abraham Aben-Ezra, joint à ceux qu'il composa des Jours Critiques, & de l'Esclaircissement de l'Astronomie ; que par le tesmoignage du renommé Mathematicien Regio-Montanus, qui luy a dressé un beau Panegyrique, en qualité d'Astrologue, dans l'Oraison qu'il récita publiquement à Padoue, lors qu'il y expliquoit le Livre d'Alfraganus. Ensuite, Naudé observe que Pierre d'Apone *défera* beaucoup à l'Astrologie (14), & que de là vient que beaucoup d'Auteurs maintiennent *une opinion directement contraire à celle des précédens, sçavoir qu'il subit une telle condamnation, non point pour sa Magie, mais parce qu'il voulut rendre raison des effects merveilleux qui arrivent le plus souvent en la nature par la vertu des corps celestes, sans les raporter aux Anges ou Demons. Ce qui est très-apparent par le recueil qu'a faict Symphorien Champier* (*) *des passages de ses differences, que on doivent estre leus sans précaution & par l'authorité péremptoire de François Picus, qui dict expressément, parlant d'iceluy* (†). Ab omnibus fermè creditus est Magus ; verum constat quam oppositum dogma ei aliquando tributum sit, quem etiam hæreseum inquisitores vexaverunt, quasi nullos esse Dæmones crediderit : *A quoy il faut adjouster, que Baptiste de Mantoue* (‖) *l'apelle pour cette occasion*, Virum magnæ, sed nimium audacis temerariæque doctrinæ ; *que Casmannus* (‡) *le met au nombre de ceux qui rapportoient tous les miracles à la Nature ; & que le Loyer, en ses Spectres* (*), *asseure qu'il se mocquoit des Sorciers & de leur Sabat : d'où l'on se pourroit estonner de ce que les mesmes Autheurs le nomment en beaucoup d'autres endroits parmy les Enchanteurs & Magiciens, si ce n'estoit l'ordinaire de ceux qui escrivent sur cette matiere de grossir tellement leurs Livres, en copiant tout ce qu'ils trouvent dans les autres, que difficilement peuvent-ils observer le précepte du Poëte,*

Primo ne medium, medio ne discrepet imum (15).

Après cela, son Apologiste expose qu'il a *depuis le désordre*, & du crime de Magie, & de celui d'Atheïsme, *tant par le tesmoignage que l'Illustrissime & Religieux Frederic Duc d'Urbin a voulu rendre à ses merites, luy dressant une Statue parmy celles des Hommes Illustres qui se voyent en sa Citadelle, que par l'attestation publique de la ville de Padoue, qui a faict mettre son Effigie sur la porte de son Palais, entre celles de Tite Live, Albert & Julius Paulus, avec cette Inscription sur sa base :* Petrus Aponus, Patavinus, Philosophiæ Medicinæque scientissimus, ob idque Conciliatoris nomen adeptus, Astrologiæ verò adeo peritus, ut in Magiæ suspicionem inciderit, falsoque de hæresi postulatus, absolutus fuerit (16). . . . . *Mais*, ajoute-t-il (17), *pour descouvrir entiérement* la fausseté des objections, *l'on peut respondre à ce que Ludwigius* (‖) *a dit des sept Esprits qui luy enseignerent les sept Arts liberaux, que cette narration fabuleuse a pris son origine sur ce que le mesme Pierre d'Apone* (†) *assure, après Albumazar, que les prieres, qui sont faictes à Dieu, lors que la Lune est conjoincte avec Jupiter en la teste du Dragon, sont infailliblement exaucées ; & que pour luy, comme il eut demandé, suivant ses propres termes*, sapientiam a primo visus est sibi ex illa amplius proficere. *Sur quoi néanmoins, beaucoup d'Autheurs se mocquent à bon droict de ce qu'il a desavoué si indiscretement toutes ses veilles & labeurs, pour n'estre redevable de sa doctrine qu'à la superstition de cette priere, qui ne peut estre que vaine & sans efficace, en tel sens qu'on la vueille prendre. Car si l'on dict qu'elle s'addresse aux Astres, c'est une pure bestise de croire qu'ils la puissent entendre ; si à Dieu, je demanderois volontiers s'il estoit sourd auparavant cette conjonction, s'il ne veut recevoir nos prieres sans icelle, ou si elle le peut contraindre & nécessiter à condescendre aux vœux que l'on luy faict. Et de là vient que Jean Pic* (‖) *avoit raison de dire, en parlant de ce nouveau Salomon*, Consulerem Petro isti ut totum quod profecit suæ potius industriæ ingenioque acceptum referret, quam Joviæ illi suæ supplicationi. *L'on peut dire aussi, pour satisfaire à la preuve des trois Livres divulguée sous son nom, qu'ils luy sont non moins faussement attribuez, que beaucoup d'autres à presque tous les grands Esprits, tesmoin que Trithème* (*) *ne les veut advouer pour legitimes, à cause du grand nombre de fables que l'on avoit pris plaisir de forger sur cet Autheur : & ce qu'il avoit dict auparavant en son Catalogue des Escrivains Ecclésiastiques, qu'il en tenoit pour véritable ce que l'on disoit de la Magie de Pierre d'Apone, parce qu'il ne s'estoit jamais apperceu qu'il eust faict aucun Livre sur le sujet d'icelle. A quoi, si l'on veut encores adjouster le silence de tous les Bibliothecaires, & la confirmation que Symphorien Champier* (†) *donne à cette authorité de Trithème, quand il asseure qu'il n'a jamais veu aucun de ses Livres de Magie, sinon quelque difference où il en traicte comme en passant, je croy qu'il n'y aura plus rien qui nous puisse empescher de recognoistre son innocence, & de juger avec les mieux sensez, que tout le soupçon que l'on a eu de sa Magie vient comme de sa vraye source & origine, de la puissance qu'il luy attribue en la difference CLVI de son Conciliator, & des prédictions qu'il pouvoit faire au moyen de l'Astrologie, sur lesquelles par laps de temps toutes ces fables & chimeres se sont glissées, suivant le dire trèsveritable de Properce,*

Omnia post obitum fingit majora vetustas (‖).

Notez quelques fautes de Mr. de Clavigni de Sainte Honorine. Il prétend que *l'effigie de Pierre d'Appone, qui fut faite par les soins du Duc d'Urbin, est dans la Place publique de Padoue avec Tite Live, Albert & Julius Paulus*, & que l'Inscription contient *Astrologia adeo peritus, ut in magiæ suspicionem veneris* (18). I. La statue, où se lisent ces paroles, n'est pas dans la place publique de Padoue ; mais sur l'une des portes de la Maison de Ville. *In unâ portarum Prætorii Patavini* (19). II. La statue que le Duc d'Urbin fit faire ne fut point mise dans Padoue : mais dans le Chateau de ce Duc. III. Elle ne contient point les paroles que Mr. de Clavigni raporte. Voiez Tomasini (20).

(D) *Son cadavre échapa à la diligence des Inquisiteurs, qui vouloient le faire bruler.*] Pierre d'Apone, accusé de Nécromantie & d'Heresie, mourut pendant le procès, & fut enterré dans l'Eglise de St. Antoine. Tous les zêlez s'en scandalisérent : les Inquisiteurs continuérent leurs procédures, & l'aiant convaincu d'impieté par ses Ecrits, ils condamnérent son cadavre à être brulé ; &, comme ils ne le trouverent point, ils firent bruler publiquement une figure qui le représentoit. Voilà ce qu'on lit dans Mr. de Sponde (21) : Mais comment l'accorderons-nous avec l'Inscription que les Magistrats de Padoue firent mettre sous la statue de ce Medecin, & où ils déclarérent qu'il fut absous (22) ? Pierre de St. Romuald raporte que les Inquisiteurs, aiant lu publiquement la condamnation de Pierre d'Apone, *firent mettre au feu son effigie*. Il remarque aussi, qu'ils ne purent trouver son corps, parce que *sa concubine Marietta* l'avoit deterré *de nuict secrétement*, & caché *dans un sepulchre rompu* (23).

(E) *Ses accusateurs lui attribuent des opinions incompatibles : ils veulent qu'il ait été Magicien, & qu'il n'ait point cru qu'il y eut des Diables.*] Nous avons vu (24) comment son Apologiste se prévaut de cette contradiction ; mais il auroit du prendre garde que Bodin met Pierre d'Apone entre les sorciers, qui, pour eluder les poursuites de la Justice, soutiennent, que tout ce qu'on dit des Diables & de la Magie est une chimere. Bodin déclare qu'il a fait le Livre de la Demonomanie des Sorciers, entre autres raisons „ pour
„ respondre à ceux qui par Livres imprimez s'efforcent de
„ sauver les Sorciers par tous moiens, en sorte qu'il sem-
„ ble que Satan les ait inspirez & attirez à sa cordelle, pour
„ publier ces beaux Livres, comme estoit un Pierre d'A-
„ pone, Medecin, qui s'efforçoit faire entendre qu'il n'y
„ a point d'esprits, & néanmoins il fut depuis avéré qu'il
„ estoit des plus grands Sorciers d'Italie (25) ".

(F) *Il mourut l'an 1316, à l'âge de 66 ans.*] C'est ce qu'on lit dans une Inscription raportée par Tomasini (26) ; cela étant, il faut dire que Naudé se trompe, lors qu'il dit que Pierre d'Apone, accusé à l'âge de 80 ans, mourut l'an 1305. Frehet dit la même chose, comme tirée de Bernardin Scardeon (27). Disons aussi que Gesner se trompe, en faisant fleurir Pierre d'Apone l'an 1320 (28). Mr. Konig a copié cette faute (29). Mais le Pere Rapin s'abuse plus étrangement, puis qu'il le place au XVI siecle. *Pierre d'Apone*, dit-il (30), *Médecin de Padoue, qui florissoit sous Clement VII, se gata si fort l'imagination par la lecture des Philosophes Arabes, & par les speculations trop fréquentes sur l'Astrologie d'Alfraganus, qu'il fut mis à l'Inquisition pour avoir été soupçonné de magie.* Vossius a suivi Gesner, & a fait une observation qui mérite d'être pesée. *Pierre d'Apone*, dit-il (31), *envoia son Livre* de Medicinâ omnimodâ *au Pape Jean XXII, qui fut élu l'an 1316, & siegea 17 ans.* Nous conoissons donc par là le tems de ce Médecin. Mais si l'an 1306 fut celui de sa mort, la conclusion n'est pas exacte, & ne sauve pas d'erreur Vossius.

(14) Cela paroit par toutes ses Oeuvres & principalement en la difference CLVI de son Conciliator. Naudé, Apologie des grans Hommes, pag. 384.

(*) III Parte Libr. Cribrat.

(†) Lib. VII de Prænot. Cap. VII.

(‖) Libr. I, de Patientiâ, Cap. III.

(‡) Angelogr. Part. II. Cap. XXI. Quæst. II.

(*) Livre IV. Chap. III.

(15) Naudé, Apologie des grans Hommes, pag. 384.

(16) Naudé, Apologie des grans Hommes, pag. 386. Cette Inscription est dans Tomasin, in Elog. illust. Virorum, pag. 22.

(17) Là-même, pag. 388.

(‖) Dæmonomagiæ Quæst. XVI.

(†) Differentiâ CLVI.

(‖) Libr. IV adversus Astrolog. Cap. VIII.

(*) Antipal. Lib. I, Cap. III.

(*) Tract. IV, Libr. de claris Medicinæ Scriptoribus.

(†) Elog. I p. 21. Libr. III.

(18) Clavigni de Ste. Honorine, Lecture des Livres suspects, pag. 101, 102.

(19) Tomasini, Elog. Viror. Illustr. pag. 23.

(20) Ibidem.

(21) Spondanus, Annal. Eccles. ad ann. 1316, num. 2. Il cite Scardeon. lib. II, Patav. Antiq. II, class. IX.

(22) Voiez cette Inscription ci-dessus Citation (16).

(23) Saint Romuald, Journal Chronol. & Histor. au 24 de Decembre. Il cite Bernard Scarde : il vouloit dire sans doute Bernardin Scardeon.

(24) Dans la Remarque (C).

(25) Bodin, Preface de la Demonomanie des Sorciers, pag. 8. Voiez aussi Chap. V, pag. 71.

(26) Tomasinus, in Elog. Virot. illustrium, pag. 22.

(27) Paulus Freher, in Theatro Viror. illust. pag. 209.

(28) Gesnerus, in Bibliothecâ, folio 144.

(29) Konig, Bibl. vet. & nova, pag. 49.

(30) Rapin, Reflex. sur la Philos. num. 28, pag. 260.

(31) Vossius, de Scient. Mathemat. pag. 121.

la rue, par les Diables, celui de son voisin, quand il eût apris que l'on avoit défendu à sa servante de continuer d'y venir chercher de l'eau (*f*). Il eût bien mieux fait d'emploier les Diables à lui faire un puits chez lui, & à boucher celui du voisin, ou, pour le moins, à le transporter dans sa maison, plutôt qu'à la rue.

(*f*) Tomaso Garsoni, Piazza universale di tutte le Professioni, Discorso CXXXV, folio 351 verso.

APROSIO (ANGELICO) né à Vintimiglia, dans la riviere de Genes, le 29 d'Octobre 1607, a eu beaucoup de réputation parmi les Savans, & a composé un très-grand nombre de Livres. Il est sorti beaucoup de personnes de Lettres de sa famille (*a*). Il n'avoit que quinze ans, lors qu'il se jetta dans l'Ordre des Augustins, & il s'y fit tellement considérer, qu'il parvint enfin à la charge de Vicaire Général de la Congrégation de Notre Dame de Consolation à Genes (*b*). Dès qu'il eut achevé ses études, on le jugea propre à enseigner: ainsi il enseigna la Philosophie pendant cinq ans; après quoi il voiagea en divers endroits de l'Italie, & se fixa, l'an 1639, à Venise, au Couvent de St. Etienne, où il enseigna les Humanitez (*c*). Une des choses qui lui ont été autant glorieuses a été la Bibliothéque des Augustins de Vintimiglia, qui fut son ouvrage, & une preuve éclatante de son amour pour les Livres, & de l'habitude qu'il s'étoit faite de les bien conoitre (*d*). Il a publié un Livre touchant cette Bibliothéque, qui est fort recherché des curieux (*A*). Au reste, il se plaisoit extrémement à se déguiser sous des noms forgés à plaisir à la tête de ses Ouvrages, peut-être n'osoit-il écrire sous son véritable nom sur des matieres aussi peu conformes à la vie religieuse, que l'étoient les differens des beaux Esprits touchant l'Adonis du Cavalier Marin (*B*), ou choses semblables (*C*). Peut-être se plaisoit-il naturellement à la recherche de différentes allusions, ou à mettre en peine ceux qui aiment à ôter le masque à un Auteur déguisé. Il aimoit assez lui-même cette occupation (*D*). Quoi qu'il en soit, si vous consultez les Auteurs qui nous ont donné le Catalogue des Ecrivains de Ligurie (*e*), vous trouverez par le Titre de ses Ouvrages qu'il se donnoit mille faux noms, tantôt celui de *Masoto Galistoni*, tantôt celui de *Carlo Galistoni*, tantôt celui de *Scipio Glareano*, tantôt celui de *Sapricio Saprici*,

(*a*) Voiez l'Article suivant.

(*b*) Michel Justiniani, Scrittori Liguri, pag. 63.

(*c*) Philippus Elssius, in Encomiastico Augustiniano, apud Justinianum, pag. 83.

(*d*) Raffael Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 21.

(*e*) Raffael Soprani & Michel Justiniani, en 1667. Augustin Oldoini, en 1680.

(*A*) *Il a publié un Livre touchant la Bibliothéque des Augustins de Vintimiglia, qui est fort recherché des curieux.*] Mr Morhof avoit fort oui parler de ce Livre; mais il ne savoit pas qu'on l'eut imprimé. Il en fut mention en divers endroits de son *Polyhistor* (1), publié l'an 1688, & toûjours comme un homme qui croioit que cet Ouvrage n'étoit point encore sorti de dessous la presse. Il est néanmoins certain que la *Bibliotheca Aprosiana* fut imprimée à Boulogne, l'an 1673, & que Martin Fogelius (2), Professeur à Hambourg, en avoit un Exemplaire, comme Mr. Morhof avoit pu le voir dans le Catalogue des Livres de ce Professeur; car il cite ce Catalogue (3), qui fut imprimé l'an 1678. Voilà ce que Mr. Placcius observe dans son *Invitatio amica*, publiée à Hambourg, l'an 1689. Il ajoûte, qu'il a fait mention de cet Ouvrage d'Aprosio dans ses Pseudonymes (4), & il nous renvoie aux Notes sur le Catalogue de Rhodius (5). En effet, il nous aprend à la page 130 de ses Pseudonymes, qu'il savoit par une Lettre de Mr. Maghabecchi à Martin Vogelius, qu'Aprosio, déguisé sous le nom de *Cornelio Aspasio Antivigilmi tra i vagabondi di Tabbia detto l'Aggirato*, avoit publié un Livre *in 12*, l'an 1673, intitulé *Bibliotheca Aprosiana, passa tempo Autonnale.* Dans les Notes sur le Catalogue de Rhodius, on révoque en doute ce que Scavenius avoit dit, qu'Aprosio avoit composé un Livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituoit beaucoup d'Ouvrages à leurs véritables Auteurs (6). On doute de cela, parce que l'on n'a point vu dans les Listes des Ouvrages d'Aprosio cette *Bibliotheca Apocryphorum*, mais seulement *Bibliotheca Aprosia.* Or on croit qu'il aura été facile à Scavenius de métamorphoser *Aprosia* en *Apocrypha.* Il est un peu étrange que le P. Oldoini n'ait point fait mention de la *Bibliotheca Aprosiana, passa tempo Autonnale*, puis qu'il n'a publié son *Athenaeum Ligusticum* qu'en l'Année 1680. Il est bien vrai qu'il met entre les Ecrits d'Aprosio, *Bibliotheca Aprosiana* & *Antiquitates Albintimilienses*; mais c'est d'une maniere tres-propre à nous persuader que cet Ouvrage n'étoit point encore imprimé. Mr. Teissier, en 1686, a laissé plus de sujet d'être en doute, que de décider quelque chose (7). Mr. Morhof remarque que Mr. Leti cite un Auteur qui a cité le II Tome de la Bibliothéque Aprosienne. *Producit idem Leti ex Abbate Libanoro, pag. 379, locum quo Tomus secundus Bibliotheca Aprosiana citatur, quo multi continentur ab Hieron. Savanarola Manuscripti Libri* (8).

Cette citation de Mr. Leti est fort juste: & par là, & par d'autres considérations, je suis fort persuadé que Mr. Morhof n'allegue point sur la foi d'autrui *l'Italia regnante*; mais qu'il l'avoit lue lui-même. D'où vient donc qu'il ne sait pas que la *Bibliotheca Aprosiana* fut imprimée à Boulogne, chez les Manolessi, l'an 1673, *in 12*? Mr Leti ne l'affirme-t-il pas positivement dans la page 377 de la IV Partie de son *Italia regnante*, & ne cite-t-il pas d'assez longs passages de ce Livre d'Aprosio? Il ajoute que l'Auteur, aiant raconté sa Vie jusqu'à la page 261, nomme après cela, jusques à la page 666, divers Auteurs qui lui avoient donné leurs Ouvrages (9); & que ce premier Volume contient seulement les Ecrivains dont les noms commencent, ou par la lettre A, ou par la lettre B, ou par la lettre C. Il croit que les Volumes suivans seront imprimez bientôt; mais on l'avoit assuré que le second ne l'étoit pas, d'où il conclut que le Pere Libanori, qui le cite, n'en avoit vu que le Manuscrit (10). Cet Ouvrage de Mr. Leti fut imprimé l'an 1676.

(*B*) *Il n'osoit peut-être mettre son nom à ses Ecrits sur les differens touchant l'Adonis du Cavalier Marin.*] Le Cavalier Stigliani aiant publié le Livre de *l'Occhiale*, ou de la Lunette, qui est une censure piquante de l'Adonis, se vit attaqué de toutes parts (11). On s'aperçut alors combien l'Italie étoit infatuée de l'Adonis: on courut à cette querelle comme au feu; mais parmi tant de gens qui prirent la plume pour le Cavalier Marin, *Personne ne témoigna plus de zèle pour l'Adonis, ni plus de feu contre les ennemis de ce Poeme, que le Pere Aprosio de Vintimiglia, Ermite de St. Augustin* (12). Il publia *l'Occhiale Stritolato di Scipio Glareano per risposta al Signor Cavaliere Fra Tomaso Stigliani* (13). *La Sferza Poetica di Sapritio Saprici, lo scantonato Accademico Heteroclito per risposta alla prima censura dell' Adone del Cavalier Marino, fatta dal Cavalier Tomaso Stigliani* (14). *Del Veratro, Apologia di Sapritio Saprici, per risposta alla seconda censura dell' Adone del Cavalier Marino, fatta dal Cavaliere Fra Tomaso Stigliani.* Cet Ouvrage est divisé en deux Traités (15): ce fut un ellebore donné en deux prises. Il avoit écrit contre le même Stigliani, *Il Vaglio Critico di Masoto Galistoni da Terama sopra il Mondo nuovo del Cavalier Fra Tomaso Stigliani da Matera* (16). *Il Buratto, Replica di Carlo Galistoni al Molino del Sig. Carlo Stigliani* (17).

Notez que Masoto Galistoni da Terama est l'Anagramme de Tomaso Stigliani da Matera, & qu'au lieu de mettre au Titre, *in Trevigi, per Girolamo Righettini*, on mit *in Rostock, per Willermo Wallop*, parce que ce Righettini étoit un Libraire de peu de nom. L'Aprosio raconte cela dans les pages 112 & 113, du *Bibliotheca Aprosiana* (18).

(*C*) *Ses Ecrits traitoient de matieres éloignées de la Vie religieuse . . . . ou choses semblables.*] Je ne pense pas que les Disputes sur l'Adonis du Cavalier Marin fussent plus éloignées de la profession Monastique, que les Ouvrages suivans. *Annotazioni di Oldauro Scioppio all' Arte degli Amanti dell' Illustrissimo Signor Pietro Michele Nobile Veneto* (19). *Lo Scudo di Rinaldo, overo lo specchio del disinganno, Opera di Scipio Glareano* (20). *La Bellezza della Belisa Tragedia dell' Illustrissimo Signor D. Antonio Muscettola, abbozzate da Oldauro Scioppio Accademico Incognito, Geniale, &c* (21). Il y a plusieurs semblables Compositions parmi les Ecrits non imprimez d'Aagelico Aprosio; mais il ne faut pas dissimuler, 1, qu'on y voioit aussi les *Leçons* qu'il fit *sur le Prophete Jonas*, dans l'Eglise de Notre Dame de la Consolation, à Genes, l'an 1649, & l'an suivant (22). II, Qu'il publia en 1643, sous le nom d'Oldauro Scioppio, la Traduction Italienne qu'il avoit faite des *Sermons* Espagnols d'*Augustin Osorius.*

(*D*) *L'occupation de démasquer les Auteurs deguisés lui plaisoit assez.*] Ce n'étoit pas tout-à-fait sans fondement que Scavenius debita qu'Aprosio avoit fait un Livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituoit plusieurs Ouvrages à leurs véritables Auteurs; car c'est à lui que l'on attribue deux Ecrits, dont l'un a pour Titre, *La Visiera alzata Necatasle di alcuni Scrittori che andarono in Maschera fuori del tempo di Carnevale*; & l'autre, qui n'est que la suite du précédent, s'apelle *Pentecoste di alcuni Autori Anonimi e Pseudonimi scoperti per Mantissa della Necatasle della Visiera alzata.* Le P. Oldoini ne nous aprend point si ces deux Ouvrages étoient imprimez ou non; il dit seulement qu'Aprosio les a écrits sous un autre nom: & l'on ne pourroit pas conclure qu'ils étoient imprimez, de ce qu'il cite dans la page suivante, *La Visiera alzata evulgata sub nomine Frian. Forbotta*; car il fait assez conoitre que ce Forbotta est distract d'Angelico Aprosio (23). On ne peut raisonnablement douter que les deux Ouvrages qu'il attribue à notre Aprosio ne soient ceux dont il est parlé dans le Journal de Leipsic (24). Ils furent imprimez à Parme, en 1689. Le nom qui paroit à la tête est *Jean Pierre Villani de Siena, Academicum Humoristo, Infecond, & Genialis.* Il paroit qu'ils avoient été dédiés dès l'an 1678 à Messieurs Maglabecchi.

(1) Pag. 18, 19, 140.

(2) Ou Vogelius.

(3) Polyhist. pag. 17.

(4) Num. LXXIV.

(5) Pag. 37, 28.

(6) Voiez la Remarque (D).

(7) Teissier, Catalog. Auctorum Bibliothecar. &c. pag. 18.

(8) Morhof. Polyhist. pag. 18.

(9) Narrando la sua Vita con l'inserirvi varie curiosita occorse ad Amici suoi. Leti, Ital. regn. Parte IV, pag. 378.

(10) La-même, pag. 379, 380.

(11) Voiez Baillet, Jug. sur les Poët. Tom. IV, pag. 198.

(12) Là-même, pag. 200.

(13) Imprimé à Venise, en 1641.

(14) Imprimé à Venise, en 1643.

(15) L'un imprimé en 1645, l'autre en 1647, à Venise.

(16) Imprimé à Trevise, en 1637.

(17) Imprimé à Venise, en 1642.

(18) Leti, Italia regnante, Parte IV, pag. 160.

(19) Imprimé à Venise, en 1642.

(20) Imprimé à Venise, en 1642.

(21) Imprimé à Lavano, ou Loano, en 1664.

(22) Soprani, Scrittori della Liguria, pag. 25.

(23) Oldoini, in Append. Athen. Ligust.

(24) Mensé Jul 1690, pag. 383.

prici, tantôt celui d'*Oldauro Scioppio*, &c. On trouve sa Vie dans l'Ouvrage intitulé *La Biblioteca Aprosiana*. Plusieurs Auteurs lui ont donné de grans éloges, & quelques-uns ont passé peut-être les limites de la raison (*f*). Il fut aggrégé, entre autres Académies, à celle de *gli Incogniti* de Venise, comme il paroit par le Livre intitulé *le Glorie de gli Incogniti, overo gli Huomini illustri dell' Academia de' i Signori Incogniti di Venetia* (*E*), où l'on voit son Eloge assez amplement. Il étoit encore en vie, l'an 1680, lors qu'Oldoini publia son *Athenæum Ligusticum*.

(*f*) *Magnifico eius & plane non credenda elogia adscribuntur a Gregorio Leti, Italia regnante, Tom. IV, Lib. III*, pag. 377. Polyhist. Morhofii, pag. 38. Voiez aussi pag. 144.

(*E*) *Il paroit par le Livre* delle Glorie de Gli Incogniti, *qu'il fut aggregé a cette Academie.*] Il fut imprimé a Venise, l'an 1647, *in* 4. Le P. Labbe a cru que Jean François Lauredan en étoit l'Auteur (25); mais d'autres ne le croient pas, & ils se fondent, entre autres raisons, sur ce que l'Eloge de Lauredan, qui est dans ce Livre, est trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même (26). On supose que les Vers qui sont a la tête de l'Ouvrage, & qui félicitent Lauredan, non pas comme l'Auteur du Livre, mais comme le fondateur de l'Académie de *gli Incogniti*, ont eté cause de l'erreur du Pere Labbe.

(25) Labbe, Biblioth. Bibliothecar. pag. 118 Edit. anni 1672.

(26) Placcius de Anonymis, pag. 115. Voiez dans le même Vol. le Catal. de Rhodius, pag. 25, 26.

APROSIO (PAUL AUGUSTIN) Jurisconsulte, & Académicien Apatiste de Florence, nâquit a Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, & qui peut se glorifier d'avoir produit, depuis le commencement du XVII siécle, jusques à l'année 1667, neuf Docteurs en Droit, & un Médecin. Celui dont je parle, aiant étudié à Genes sous les Jésuites, alla à Rome, pour y étudier la Jurisprudence. Il se fit recevoir Docteur, l'an 1649; après quoi, il s'en retourna chez lui, acheta beaucoup de Livres curieux, & se retira dans une maison de campagne, afin d'y jouir tranquillement du plaisir de la lecture & de la composition. Il a fait des *Notes sur la Belise di D. Antonio Muscetola*, qui ont été imprimées avec les *Bellezze della medezima abbozzate da Oldauro Scioppio*, l'an 1664. Lors que le Soprani, de qui j'emprunte cet Article, publia son Catalogue des Ecrivains de Ligurie, en 1667, notre Aprosio travailloit à un grand Ouvrage de Morale sur la défaite des vices capitaux par les vertus oposées (*a*). Oldoini m'aprend que cet Ouvrage fut imprimé à Genes, l'an 1674, & dédié au Prince de Monaco.

(*a*) *Strage de Vitii capitali trionfati dalle Virtu opposte.*

APULE'E (LUCIUS) en Latin *Apulejus*, Philosophe Platonicien, connu de tout le monde par le fameux Ouvrage de l'*Ane d'Or*, a vécu au deuxiéme siécle, sous les Antonins (*A*). Il étoit de Madaure, Colonie Romaine dans l'Afrique (*B*). Sa famille etoit considérable (*C*): il fut bien élevé, il étoit bien fait de sa personne, il avoit de l'esprit, il devint savant; mais il se rendit suspect de Magie, & cette mauvaise réputation fait beaucoup de tort encore aujourd'hui à sa mémoire. Il étudia prémierement à Carthage, puis à Athenes, ensuite à Rome (*D*), où il

(*A*) *Il a vécu au deuxiéme siécle, sous les Antonins* (1).] Pierre Pithou, rejettant bien loin ceux qui disent qu'Apulée a vécu après Theodose, prouve qu'il a vécu environ le tems d'Antonin Pius, & après (2). Ce sentiment est apuié sur de si bonnes raisons, que je ne voi personne qui ne l'embrasse. Il est manifeste qu'un Scipion Orsitus, qu'un Lollianus Avitus, qu'un Claudius Maximus, qu'un Lollius Urbicus, desquels Apulée parle comme de personnes vivantes, ont vécu sous les Antonins. Le Pere Noris critique mal Elmenhorst: il lui impute d'avoir avoué son ignorance sur le tems auquel Apulée a vécu (3), & il lui montre deux passages de l'Apologie d'Apulée, dans l'un desquels Antonin n'est point qualifié *Divus*, & dont l'autre fait mention du Proconsul Lollianus Avitus, qui fut Consul l'an 144. L'absence de *Divus* est une assez bonne preuve qu'Antonin vivoit encore. Le Pere Noris n'auroit pas tort, si celui qu'il a critiqué n'avoit point dit ce que l'on va lire. *Quo anno natus* (Apulejus) *non liquido liquet. Verisimiliter tamen possumus adserere eum temporibus Antonini Pii Divorumque fratrum vixisse. Meminit enim* (†) *Lolliani Aviti, Lollii* (†) *Urbici Pudentis, &* (†) *Scipionis Orphiti Coss. qui sub Antonino præcipue floruerunt, summis macti honoribus, ut constat ex L.* 3. ff. de his quæ in testament. delent. & L. 3. §. 2. ff. de Decurion. (4). Le passage, où Antonin n'est point qualifié *Divus*, contient les reproches qu'Apulée fait au fils de sa femme, sur ce qu'il produisoit des lettres d'amour de sa mere, *Huccine usque vobis miserum istum puerum depravatum, ut matris suæ epistolas, quas putat amatorias, pro tribunali Proconsulis recitet apud virum sanctissimum Claudium Maximum, ante has Imperatoris Pii statuas filius matris suæ pudenda exprobret stupra, & amores objectet* (5). Jonsius se trompe doublement, lors que pour prouver qu'Apulée a vécu au tems que je lui assigne, il dit que ce Philosophe donne à Antonin Pius l'éloge de *Divus* (6). Le fait est faux, & la conséquence que l'on en tire est nulle.

(*B*) *Il etoit de Madaure, Colonie Romaine dans l'Afrique.*] Cette ville, qui avoit apartenu à Syphax, fut donnée à Massinissa par les Romains. *Neque hoc eo dixi, quo me patriæ meæ pœniteret, etsi adhuc Syphacis oppidum essemus: tum eo victo, ad Masinissam regem concessimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum militum novo conditu, splendidissima colonia sumus* (7). Peu auparavant, il avoit dit qu'il n'avoit point de honte de participer comme Cyrus à deux Nations differentes. *De patriâ meâ verò quod eam sitam Numidiæ & Gætuliæ in ipso confinio meis scriptis ostenditis, quibus memet professus sum.... Seminumidam & Semigætulum, non video quid mihi sit in ea re pudendum, haud minus quam Cyro majori quod genere mixto fuit, Semimedus ac Semipersa.* Un certain homme, qui se voulut ériger en Censeur général vers la fin du XVI siécle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que Lucien, sous la forme prétendue d'âne, enseigne mille impudicitez, il ajoute, *Apulejus hunc imitatus, ut vir Græcus se Latinè nescivisse ingenuè confessus, in Asino aureo planè rudis* (8). Prémierement, il n'est pas vrai qu'Apulée avoue qu'il n'entend point le Latin: il dit seulement, 1, qu'il l'ignoroit la prémiere fois qu'il vint à Rome; 2, qu'il l'aprit sans maître. En second lieu, il n'est point vrai qu'il fût Grec. Madaure étoit une Colonie Romaine; &, lors qu'il se veut justifier par l'exemple des autres Poetes, il cite les Grecs comme étrangers, & les Latins comme ses compatriotes. *Fecere tamen & alii talia, & .... apud Græcos Tejus quidam .... APUD NOS verò, Ædituus, & Portius, & Catulus* (9). Ce qu'il y a de vrai, c'est que la langue Latine n'étoit pas commune à Madaure. Apulée, fils d'un des premiers Magistrats, n'y entendoit rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla sa femme n'entendoit que le Punique, & un peu de Grec, que sa mere originaire de Thessalie lui avoit apris. *Loquitur nunquam nisi Punicè, & si quid adhuc a matre græcissat: Latinè enim neque vult neque potest* (10).

(*C*) *Sa famille etoit considérable.*] Son pere se nommoit Thesée. On ne le sait que par ces paroles: *Si contentus lare parvulo, Thesei illius cognominis patris tui virtutes æmularis* (11). Il avoit exercé à Madaure la charge de Duumvir. C'étoit la premiere dignité d'une Colonie. *In quâ Coloniâ patrem habui loco principe Duumviralem, cunctis honoribus perfunctum* (12). Sa mere, nommée Salvia (13), étoit originaire de Thessalie, & descendoit de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même, dès le commencement de son Roman. Saint Augustin a reconnu qu'Apulée etoit de bonne maison: c'est dans sa V Lettre. Voiez ci-dessous la Remarque (*F*), Citation (18).

(*D*) *Il étudia premierement à Carthage, puis à Athenes, ensuite a Rome.*] On ne trouveroit point cette gradation, si l'on s'arrêtoit au Prologue de son Roman, puis qu'il n'y parle point de Carthage. Il se contente de dire que ses prémieres etudes ont été celles de la langue Greque dans la Grece, & qu'après cela il vint a Rome, où il étudia le Latin sans le secours d'aucun maître. *Ibi linguam Atthidem primis pueritiæ stipendiis merui, mox in urbe Latia advena studiorum Quiritium indigenam sermonem ærumnabili labore, nullo magistro præeunte, aggressus excolui.* Cette narration est trompeuse: elle n'est rien moins qu'exacte: il la faut rectifier par d'autres passages d'Apulée. Se faut-il étonner qu'un Auteur raconte mal les actions d'autrui? ne raconte-t-il pas quelquefois les siennes bien confusément? Voici ces autres passages de notre Auteur. Il dit aux Carthaginois qu'il a etudié dans son enfance chez eux, & qu'il a même commencé d'y embrasser la secte Platonicienne. *Sum vobis nec lare alienus, nec pueritiâ invisitatus, nec magistris peregrinus, nec secta incognitus.... Enimvero & pueritia apud vos, & magistri vos; & secta, licet Athenis Atticis confirmata, tamen hic inchoata est* (14): à quoi il ajoûte, *Hanc ego vobis mercedem, Carthaginienses, ubique gentium dependo, pro disciplinis quas in pueritiâ sum apud vos adeptus. Ubique enim me vestræ civitatis alumnum fero* (15). Quelques pages après, il fait un dénombrement des Sciences qu'il étudia dans Athenes. *Prima cratera Litteratoris ruditatem eximit: secunda Grammatici doctrinâ instruit: tertia Rhetoris eloquentiâ armat. Hactenus à plerisque potatur. Ego & alias crateras Athenis bibi: Poeticæ commentam, Geometriæ limpidam, Musicæ dulcem, Dialecticæ austerulam, enimvero universæ Philosophiæ inexplebilem, scilicet nectaream* (16). Quelques-uns veulent qu'il ait étudié dans la Grece en deux différens tems; d'abord, avant que d'étudier

(1) Et non pas sous Domitien, avec Ancienne de Tyrane, comme l'assure Anastase de Nicée, Quæst. XXVI in Scripturam. Notez, que d'autres donnent cet Ouvrage a Anastase Sinaite.

(2) Pithœus, Adversarior. Lib. II, Cap. X.

(3) Noris, Cenotaph. Pisan. p. 11.

(†) Apolog. pag. 259. Capitol. Antonin. XXVII.

(†) Apolog. pag. 274. Capitolin. Pertinace, LXXVIII.

(†) Apulei Floridor. pag. 357, 358.

(4) Elmenh. in Vitâ Apulei.

(5) Apuleji Apologia, pag. 317.

(6) Jonsius, de Script. Histor. Philos. pag. 237.

(7) Apul. Apologia, pag. 289.

(8) Claudius Verderius, in Auctores pene omnes Cension. pag. 73. Ce Livre fut imprimé a Lion, en 1586, in 4.

(9) Apuleji Apologia, pag. 272.

(10) Ibidem, pag. 318.

(11) Apul. Metamorp. Lib. I, pag. 112.

(12) Idem, Apologia, pag. 289.

(13) Idem, Metamorp. Lib. II, pag. 115.

(14) Idem, Floridor. pag. 359.

(15) Id. ibid. pag. 361.

(16) Id. ibid. pag. 362.

(a) *Voiez la Remarque (F).*

(b) *Quæ res summum peregrinationis meæ tribuebat solatium, nec minus etiam victum uberiorem subministrabat. Quidni? spiritu faventis eventus quæstuculo forensi nutrito, per patrocinia sermonis Romani . . . . quam nunc incunctanter gloriosa in foro redderem patrocinia.* Apuleius Metam. *Lib. XI, pag.* 272. *Edit.* Elmenhorstii, an. 1621, in 8.

il aprit la langue Latine, sans le secours de qui que ce fut. Une insatiable curiosité de tout savoir l'engagea à faire divers voiages, & à s'enrôler dans diverses confrairies de religion (*E*). Il vouloit voir le fond de leurs prétendus mysteres, & c'est pour cela qu'il demandoit à y être initié. Il dépensa presque tout son bien dans ces voiages (*F*); desorte qu'étant retourné à Rome, & se voulant consacrer au service d'Osiris, il n'avoit pas assez d'argent pour soutenir la dépense à quoi l'exposoient les cerémonies de la reception. Il engagea jusqu'à son habit, pour faire la somme nécessaire (*a*); après quoi, il gagna sa vie à plaider des causes: &, comme il étoit assez éloquent, & assez subtil, les proces, & même les grans proces, ne lui manquoient pas (*b*). Mais il se mit encore plus à son aise, par le moien d'un bon mariage, que par le moien de la plaidoirie. Une veuve, nommée Pudentilla, qui n'étoit ni jeune ni belle, mais qui avoit besoin d'un mari, & beaucoup de bien, le trouva fort à son goût (*G*). Il ne fit point le rencheri: il ne se soucia

dier à Carthage, & puis, lors qu'il eut étudié dans cette ville. Ils ne parlent point de Rome: ils prétendent que ce fut à Carthage qu'il aprit la langue Latine (17): ce dernier fait est visiblement démenti par le Prologue de l'Ane d'or.

(17) *Il passa les premieres années de son enfance dans la Grece, & les suivantes à Carthage, où il aprit le Latin sans maîtres, & avec beaucoup de peine. Il commença aussi à y étudier la Philosophie. Il alla ensuite à Athenes, où il aprit la Poësie, &c.* Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. II, pag.* 712.

(*E*) *Son insatiable curiosité de tout savoir l'engagea . . . . à s'enrôler dans diverses confrairies de religion.*] Il se fait dire ces paroles dans le [XI] livre de l'Ane d'or. *Paveo & formido solide domus tuæ opera detegere, & arcana dominæ meæ revelare secreta. Sed melius de te doctrinaque tua præsumo, qui præter generosam natalium dignitatem, præter sublime ingenium, sacris pluribus initiatus, profecto nosti sanctam silentii fidem* (18). Il finit son Roman par le narré de son entrée dans la religion d'Osiris. Ce fut à Rome, que cet honneur lui arriva. Il ne fut gueres parmi le commun des initiez, il monta bientôt aux premiers grades. *Denique per dies admodum pauculos, Deus Deum magnorum potior, & majorum summus, & summorum maximus, & maximorum regnator Osiris non in alienam quampiam personam reformatus, sed coram suo illo venerando me dignatus affamine, per quietem præcipere visus est. . . . . Ac ne sacris suis gregi cætero permistus deservirem, in collegium me Pastophororum suorum, imo inter ipsos Decurionum quinquennales elegit.* Avant que de venir à Rome, il avoit été initié aux mysteres d'Isis: ce furent les prémices de son humanité recouvrée. Il mêle dans la description de ces sortes de cerémonies plusieurs nobles sentimens, & qui ne sont dignes que de la vraie religion. Tel est, par exemple, celui-ci: *Te jam nunc obsequio religionis nostræ dedica, & ministerii jugum subi voluntarium, nam cum cœperis Deæ servire tunc magis senties fructum tuæ libertatis* (19). Ceux qui l'accuserent de Magie, lui objectérent entre autres choses, qu'il conservoit je ne sai quoi dans un mouchoir avec une singuliere superstition. Voici ce qu'il répondit: *Vin' dicam cujusmodi illas res in sudario obvolutas laribus Pontiani commendarim? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Græcia participavi. Eorum quædam signa & monumenta tradita mihi a Sacerdotibus sedulo conservo. Nihil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmistæ, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, & absque omnibus profanis tacite veneremini. At ego, ut dixi, multijuga sacra, & plurimos ritus, varias cerimonias, studio veri & officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc ferme triennium est, cum primis diebus quibus Oeam veneram, publice disserens de Æsculapii majestate, eadem ista præ me tuli, & quot sacra nossem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgo legitur, in omnium manibus versatur. . . . . Etiamne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deum conscium, quædam sacrorum crepundia domi adservare, atque ea lineo texto involvere, quod purissimum est rebus divinis velamentum* (20). Il est probable, que si Apulée étoit Magicien, son crime étoit incomparablement moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne savoit pas qu'il n'y eût que de mauvais Génies qui s'attachassent à faire certaines choses à la présence de certaines ceremonies. Il croioit avec les Platoniciens, que de bons Génies pouvoient aussi faire cela (21). J'ai cité dans le Texte de cet Article Saint Augustin, qui témoigne qu'Apulée avoit une dignité de religion qui lui donnoit l'intendance des combats des gladiateurs. *Sacerdos provinciæ pro magno fuit, ut munera ederet venatorasque vestiret* (22). Enfin, je trouve que notre Auteur s'étoit consacré au culte d'Esculape, l'une des principales Divinitez des Carthaginois, & qu'il avoit même une dignité dans ce College. *Principium mihi apud vestras aures auspicatissimum ab Æsculapio Deo capiam, qui arcem vestræ Carthaginis indubitabili numine propitius respicit. Ejus Dei hymnum Græco & Latino carmine vobis hic canam, jam illi a me dedicatum. Sum enim non ignotus illius* SACRICOLA, *nec recens cultor, nec ingratus* ANTISTES (23).

(18) Apuleii Metamorph. *pag.* 136.

(19) Metamorph. *Lib. XI, pag.* 264.

(20) *Idem*, Apolog. *pag.* 109, 110.

(21) *Voiez la Dissertation de St.* Augustin *contre le Sentiment d'*Apulée, *au Livre VIII de la* Cité de Dieu, *Chap. XIX, & suiv.*

(22) August. *Epist. V.*

(23) Apulejus, Florid. *pag.* 261.

(*F*) *Il dépensa presque tout son bien dans ses voiages.*] Ce ne fut point la seule cause de la pauvreté où il tomba; il fit des dépenses beaucoup plus louables: il s'en vanta, du moins, lors qu'il répondit au reproche qu'on lui avoit fait de sa misere. *Ad istum modum desponsus sacris, sumptuum tenuitate contra votum meum retardabar: nam & viriculas patrimonii peregrinationis attriverant impensæ* (24). C'est ainsi qu'il parle, en representant l'embarras où il se trouvoit à Rome, au sujet de sa vocation à la confrairie d'Osiris. Il étoit hypothéqué à cette mystérieuse congrégation, les promesses étoient données; mais comme on n'a jamais fait rien pour rien, il faloit païer quelque chose pour les cérémonies inaugurales, & il n'avoit pas dequoi fournir à cette dépense. Il falut, pour ainsi dire, qu'il vendit jusqu'à sa chemise: la Divinité, qui le pressoit, ne lui indiqua point d'autre ressource. *Jamque sarcinulâ non sine magna turbatione stimulatus, postremo jussus veste ipsa mea quamvis parvula distracta sufficientem corrasi summulam, & id ipsum præceptum fuerat specialiter. An tu, inquit, si quam rem voluptati struenda molireris laciniis tuis nequaquam parceres, nunc tantas cerimonias aditurus impœnitendæ te pauperiei cunctaris committere* (25). Alors, il n'attribuoit son indigence qu'aux frais de ses voiages, mais dans l'autre rencontre dont j'ai parlé, il dit qu'il avoit depensé beaucoup à faire de bonnes œuvres, à secourir ses amis, à reconnoître les soins de ceux qui l'avoient instruit, à doter les filles de quelques-uns d'eux. Il ajoute qu'il n'auroit pas fait difficulté d'acheter au prix de tout son patrimoine le mepris de son patrimoine: mepris, qui est un bien plus considerable, que le patrimoine même. C'est parler en Philosophe cela. *Si tamen nescis*, (c'est ainsi qu'il adresse la parole à son délateur (26)) *profiteor mihi ac fratri meo relictum a patre H-S. vicies, paulo secus; idque a me longa peregrinatione & diutinis studiis, & crebris liberalitatibus modice imminutum. Nam & amicorum plerisque opem tuli, & magistris plurimis gratiam retuli, quorundam etiam filias dote auxi. Neque enim dubitassem equidem vel universum patrimonium impendere, ut adquirerem mihi quod majus est, contemptum patrimonii.* Il avoit fait des reflexions très-solides & très-morales sur la pauvreté (27).

(24) Apulejus, Metam. *Lib. XI, pag.* 271.

(25) Apulejus, Metam. *Lib. XI, pag.* 272.

(26) Apulejus, Apol. *pag.* 288.

(27) *Idem, ibid. pag.* 285, 252, 257.

(*G*) *Une veuve, qui n'étoit ni jeune ni belle, mais qui avoit besoin d'un mari . . . . le trouva fort à son goût.*] L'accusateur d'Apulée la soutenoit âgée de soixante ans (28): il avoit son but, il croioit prouver par là que la passion qu'elle avoit conçue pour l'accusé n'étoit point naturelle, mais l'effet de quelque charme magique. Apulée fit voir qu'elle n'avoit guere plus de quarante ans, & que si elle en avoit passé près de quatorze dans l'état de veuve, ce n'avoit nullement été par aversion pour le mariage, mais à cause des oppositions de son beau-pere: qu'enfin, cet état de continence lui avoit ruiné la santé, jusques-là que les Medecins & les Sages-femmes s'accordérent à dire, qu'il n'y avoit point de meilleur remede aux suffocations qui la tourmentoient, que le mariage (29). Une femme à qui l'on dit cela, & qui n'a guere de tems à perdre, si elle veut mettre à profit ce qui lui reste d'années de fécondité, n'a nul besoin d'être contrainte par la force des sortileges à se choisir un époux. Ce fut le raisonnement d'Apulée, & il a beaucoup de force. *Eo scrupulo liberata, cum a principibus viris in matrimonium peteretur, decrevit sibi diutius in viduitate non permanendum. Quippe ut solitudinis tædium perpeti posset; tamen ægritudinem corporis ferre non poterat. Mulier sancte pudica, tot annis viduitatis sine culpa, sine fabula absuetudine conjugis torpens, & diutino situ viscerum saucia, vitiatis intimis uteri, sæpe ad extremum vitæ discrimen doloribus obortis exanimabatur. Medici cum obstetricibus consentiebant, penuria matrimonii morbum quæsitum. Malum indies augeri, ægritudinem ingravescere: dum ætatis aliquid superfit, nuptiis valetudinem medicandam* (30). C'est un malheur pour une femme, que certains procès, où il faut dire cent choses en pleine audience, qu'un aimeroit mieux cacher, soit que l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infirmité morale, soit qu'elle y ait moins de part (31). Sans ce procès, Apulée se fût bien gardé d'indiquer la cause des maux dont Pudentilla avoit été tourmentée pendant son veuvage. Elle y trouvoit néanmoins quelque petite douceur: car puis qu'elle avoit tant souffert, c'étoit une marque qu'elle ne s'étoit point servie du vrai remede. On n'allegua point aux Juges cette consequence; mais on assura que cette veuve avoit vécu chastement, & qu'il n'avoit couru d'elle aucun mauvais bruit. Revenant à son âge, je dis qu'Apulée étoit sans doute plus jeune qu'elle; car elle avoit un fils, qui avoit été à Athenes le camarade d'Apulée (32): mais j'ajoute qu'il ne l'épousa pas sans espérance d'en avoir des enfans. Il le témoigne, lors qu'il répond au reproche qu'on lui faisoit de s'être allé marier à la campagne. Après avoir répondu, qu'on avoit pris ce parti, afin d'éviter les frais que les nôces leur auroient coûté dans la ville, il ajoute que la campagne est un poste beaucoup plus favorable que la ville en matiere de fécondité, & que se coucher sur l'herbe, & à l'ombre des ormeaux, & au milieu d'une infinité de productions qui naissent du sein fertile de la terre, ne peut qu'aporter bonheur à de nouveaux mariez, qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette pensée pour ses *Florida*, je veux dire pour ces Déclamations de Rhetoricien, où il lâche la bride à toutes les fausses pensées de son imagination. Cet endroit gâte son Apologie: il n'est digne, ni des Juges à qui il parloit, ni de la cause qu'il plaidoit. *Immo si verum velis, uxor ad prolem multo auspicacius in villa quam in oppido ducitur: in solo uberi, quam in loco sterili; in agri cespite, quam in fori silice: mater futura*

(28) *Idem*, Apolog. *pag.* 117, 319.

(29) *Idem, ibid. pag.* 318.

(30) *Idem, ibid. pag.* 318. Certains procès, pourquoi mal plaisans au Sexe.

(31) *Voiez ci-dessous la Remarque (I).*

(32) Apuleii Apolog. *pag.* 120.

(i) L'accusateur s'apelloit Sicinius Æmilianus. Il étoit frere du prémier mari de

soucia point de réserver sa bonne mine, sa propreté (*H*), son esprit, & son éloquence, pour quelque jeune tendron; il épousa de bon cœur la riche veuve, dans une maison de campagne auprès d'Oea, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procès: les parens des deux fils de cette Dame prétendirent qu'il s'étoit servi de sortileges pour s'emparer de son cœur, & de son argent (*I*): ils le déférerent comme un Magicien (*c*) non pas devant des Juges Chrêtiens, ainsi

Pudentilla, Apuleius, Apologia.

futura in ipso materno si nubere sinas, ut segete adulta super fœcundam glebam. Vel enim sub ulmo marita cubet in ipso gremio terræ matris inter soboles herbarum, & propagines vitium, & arborum germina (33). Nous verrons ci-dessous (34), qu'on déclara en pleine audience, que Pudentilla n'étoit point belle, & que son contrat de mariage contenoit des clauses qui supposoient qu'elle étoit encore en âge d'avoir des enfans.

(33) Apulei. Apolog. pag. 329.

(34) Dans la Remarque (I).

(*H*) *Sa bonne mine, sa propreté, &c.*] Voici quelques parties de son portrait. *At illa obtutum in me conversa, en, inquit, sanctissimæ Salviæ matris generosa proles. Sed & cetera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, inenormis proceritas, succulenta gracilitas, rubor temperatus, flavum & inaffectatum capillitium; oculi cæsii quidem, sed vigiles, & in aspectu micantes, prorsus aquilini, quoquo versum floridi, speciosus & immeditatus incessus* (35). Ses accusateurs lui reprocherent sa beauté (36), ses beaux cheveux, ses belles dents, son miroir. Sur les deux premiers chefs, il répondit qu'il étoit fâché que l'accusation fût fausse. *Quod utinam tam gravia formæ & facundiæ crimina verè mihi approbrasset! non difficile ei respondissem quod Homericus Alexander Hectori:*

(35) Metamorphos. Lib. II, pag. 114. Voiez aussi Libr. I, pag. 112.

Οὔτοι ἀπόβλητ' ἐστὶ θεῶν ἐρικυδέα δῶρα,
Ὅσσα κεν αὐτοὶ δῶσιν, ἑκὼν δ' οὐκ ἄν τις ἕλοιτο.
Munera Deûm gloriosissima nequaquam aspernanda:
Quæ tamen ab ipsis tribui sueta, multis volentibus non obtingunt.

(36) Accusamus apud te Philosophum formosum, & tam Græcè quam Latinè, pro nefas! disertissimum. Apuleius, Apolog. pag. 275.

Hæc ego de forma respondissem. Præterea, licere etiam Philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primum sese Philosophum nuncuparit, eum sui sæculi excellentissima forma fuisse. Item Zenonem.... Sed hæc defensio, ut dixi, aliquammultum a me remota est: cui, præter formæ mediocritatem, continuatio etiam literati laboris omnem gratiam corpore deterget, habitudinem tenuat, succum exsorbet, colorem obliterat, vigorem debilitat. Capillus ipse, quem isti aperte mendacio ad lenocinium decoris promissum dixere, vides quam non sit amœnus ac delicatus, horrore implexus atque impeditus, stuppeo tomento assimilis, & inæqualiter hirtus, & globosus, & congestus: prorsus inenodabilis diutina incuria, non modo comendi, sed saltem expediendi & discriminandi (37). A l'égard du troisième chef, il ne se défendit point d'avoir envoié à un ami une poudre, qui étoit propre à bien nettoier les dents, & d'y avoir joint des Vers qui contenoient une description exacte des effets de cette poudre: il soutint que tout le monde, & principalement ceux qui parloient en public, devoient avoir un soin tout particulier de tenir nette leur bouche. Il eut là un beau champ pour rendre bonne sa cause, & pour tourner en ridicule son adversaire, quoi qu'aparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de se distinguer des autres Savans. Voilà comment certaines causes sont aisées à défendre, encore qu'on ait un peu de tort. *Vidi ego dudum*, répondit-il (38), *vix risum quosdam tenentes, cum munditias oris videlicet orator ille aspere accusaret, & dentifricium tanta indignatione pronunciaret, quanta nemo quisquam venenum. Quidni? crimen haud contemnendum Philosopho, nihil in se sordidum sinere, nihil uspiam corporis apertum, immundum pati ac fœtulentum; præsertim os, cujus in propatulo & conspicuo usus homini creberrimus: sive ille cuipiam osculum ferat, seu cum quiquam sermocinetur, sive in auditorio dissertet, sive in templo preces alleget. Omnem quippe hominis actum sermo præit: qui, ut ait Poeta præcipuus, è dentium muro proficiscitur.* Faisons le même jugement de la derniere accusation. Ce n'est pas un crime à un Docteur dans quelque Faculté que ce soit d'avoir un miroir; mais s'il le consultoit trop quand il s'habille, on l'en pourroit critiquer fort justement. Dans le tems d'Apulée, la Morale étoit beaucoup plus rigide qu'aujourd'hui, par raport à l'extérieur; car il n'ose point convenir qu'il se serve de son miroir. Il soutient qu'il le pourroit faire, & il le prouve par plusieurs raisons philosophiques, qui, pour dire la vérité, sont beaucoup plus ingénieuses, que judicieusement placées; mais il nie qu'il consulte son miroir. *Sequitur de speculo longa illa & censoria oratio, de quo pro rei atrocitate pænè diruptus est Pudens, clamitans*, Habet speculum philosophus, possidet speculum philosophus. *Ut igitur habere concedam, ne aliquid objecisse te credas, si negaro, non tamen ex eo me accipi necesse est exornari quoque ad speculum solere.... Plurimis rebus possessu careo, usu fruor: quod si neque habere utendi argumentum est, neque non utendi non habere, & speculi non tam possessio culpatur quam inspectio, illud etiam doceas necesse est quando & quibus præsentibus in speculum inspexerim, quoniam, ut res est, majus piaculum decernis speculum philosopho, quam Cereris mundum profano videre* (39).

(37) Idem, ibid. & pag. 276.

(38) Idem, ibid. pag. 277.

(39) Idem, ibid. pag. 281, 282.

Voiez l'invective de Juvenal contre l'Empereur Othon, qui comptoit son miroir pour l'une des principales pieces de son équipage de guerre.

Ille tenet speculum pathici gestamen Othonis,
Actoris Aurunci spolium, quo se ille videbat
Armatum, cum jam tolli vexilla juberet.
Res memoranda novis annalibus atque recenti
Historia, speculum civilis sarcina belli (40).

(40) Juvenal. Sat. II, vers. 99.

Au reste, il me semble, (je n'ose néanmoins l'affirmer,) qu'Apulée avoit en vue son procès, lors qu'il décrivit dans l'une de ses Harangues celui d'Apollon & de Marsyas. Il supose que Marsyas débuta par louer ses cheveux entortillez, sa barbe affreuse, sa poitrine velue: & par reprocher à Apollon une propreté extrême: *Marsyas, quod stultitiæ maximum specimen est, non intelligens se deridiculo haberi, priusquam tibias occiperet inflare, prius de se & Apolline quædam deliramenta barbarè effutivit. laudans sese quod erat & coma relicinus, & barba squalidus, & pectore hirsutus, & arte tibicen, & fortuna egenus, contra Apollinem, ridiculum dictu, adversis virtutibus culpabat. Quod Apollo esset & coma intonsus, & genis gratus, & corpore glabellus, & arte multiscius, & fortuna opulentus..... Lingua fatidica seu tute oratione, seu versibus malis, utrobique facundia æquiparî.... Risere Musæ, cum audirent hoc genus crimina, sapienti exoptanda, Apollini objectata* (41), *& tibicinem illum certamine superatum, velut ursum bipedem, corio execto nudis & laceris visceribus reliquerunt* (42). Notez qu'Apulée assure que son accusateur n'étoit qu'un gros paisan fort laid: *Mihi istud crede quamquam teterrimum os tuum minimum à Thyestis tragici demutet, tamen profecto discendi cupidine speculum invisere, & aliquando relicto aratro mirarere tot in facie tua sulcos rugarum. At ego non miror, si boni consulis me de isto distortissimo vultu tuo dicere, de moribus tuis multo truculentioribus reticere* (43)?

(41) Voiez l'aplication qui est faite de ce Passage dans les Nouvelles de la République des Lettres, Septembre 1685, Article VII.

(*I*) *On l'accusa de s'être servi de sortileges, pour s'emparer du cœur de sa femme & de son argent.*] Apulée n'avoit pas besoin d'une grande justification par raport au prémier article; car puis que par des raisons de santé Pudentilla s'étoit déterminée à un second mariage, avant même que d'avoir vu ce prétendu Magicien, la jeunesse, la bonne mine, le beau caquet, l'esprit, & les autres agrémens d'Apulée étoient un charme plus que suffisant à le faire aimer de cette Dame. Il eut les occasions les plus favorables de gagner son amitié, car il logea quelque tems chez elle: le fils aîné de Pudentilla le voulut absolument; & ce fut lui, qui souhaita qu'il se mariât avec elle, & qui le sollicita à y songer (44). Apulée ménagea finement tous ses avantages, & poussa dans le ridicule, par des traits vifs & agréables, ses accusateurs. „ Vous vous étonnez, leur disoit-il, „ qu'une femme se soit remariée après treize ans de viduité: il est bien plus étonnant qu'elle ne se soit pas plutôt remariée. Vous croiez qu'il a falu de la Magie, pour obliger une veuve de son âge à se marier avec un jeune garçon: & au contraire, c'est ce qui montre que la Magie eut été bien superflue „. *Cur mulier libera tibi nupsit post annos tredecim viduitatis? quasi non magis mirandum sit quod tot annis non nupserit..... At enim major natu non est juvenem aspernata. Igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magia fuisse ut nubere vellet mulier viro, vidua cælibi, major juniori* (45). Si l'arrêt des Juges eut été formé sur la sentence qui fut prononcée en pareil cas à-peu-près par la mere d'Alexandre le Grand, il eut été admirable. Ὁ βασιλεὺς Φίλιππος ἤρα Θεσσαλῆς γυναικὸς [illegible] Ὀλυμπιὰς [illegible] (εἶπεν ἡ Ὀλυμπιὰς) [illegible] (46). *Rex Philippus deperibat Thessalicam quandam mulierem, quæ veneficio eum circumvenisse dicebatur: operam dedit Olympias, ut eam in suam redigeret potestatem: cum in conspectum ea reginæ venisset, neque forma tantum videretur egregia, sed & collocuta esset neque abjecte neque imprudenter:* „ *Facessant*„, *inquit Olympias*, „ *calumniæ: tibi tua in teipsa sunt reposita veneficia.* „ Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article, qui est celui de l'argent, fait naître quelques soupçons, non pas de Magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un sacrifice à des raisons d'intérêt. Ne condamnons pas néanmoins Apulée sans l'entendre. Il offre de prouver par son contrat de mariage, qu'il ne se fit rien donner par Pudentilla; mais qu'il se fit seulement promettre une somme assez modique, en cas qu'il lui survécût, & en cas qu'il y eût des enfans de leur mariage. Il fait voir par plusieurs faits, combien sa conduite avoit été désintéressée, & combien il étoit raisonnable qu'il exigeât de sa femme la somme qu'elle lui avoit promise. C'est là, qu'en pleine audience, il est obligé de faire des confessions dont Pudentilla se seroit très-bien passée. Il dit qu'elle n'étoit ni belle ni jeune, ni un sujet qui pût tenter en nulle maniere de recourir aux enchantemens, & qu'il ne faudroit pas s'étonner qu'elle eut fait de grans avantages à un homme comme lui. *Quod institui pergam disputare, nullam mihi causam fuisse Pudentillam veneficiis ad nuptias prolectandi. Formam mulieris & ætatem ipsi ultro improbaverunt, idque mihi vitio dederunt talem uxorem causa avaritiæ concupisse, atque adeo primo dotem in congressu grandem & uberem rapuisse* (47).... *Quamquam quis omnium vel exigue rerum peritus culpare auderet, si mulier vidua & mediocri forma, at non ætate mediocri nubere volens, longa dote & molli conditione invitasset juvenem neque corpore, neque animo, neque fortuna pænitendum....* (48). Il dit que Pontianus

(42) Apuleius, Floridor. pag. 340.

(43) Apuleius, Apol. pag. 284.

(44) Idem, ibid. pag. 320.

(45) Idem, ibid. pag. 198.

(46) Plutarch. in Præcept. conjug. pag. 141. Voiez la Remarque (*L*) de l'Article GRANDIER.

(47) Apuleius, Apolog. pag. 332.

(48) Apuleius, Apol. pag. 332.

(d) Leon. Coquæus in Augustin. de Civitate Dei, Lib. VIII, Cap. XIX, pag. 790 Edition. Francof. an. 1661, in qui mais il se trompe: St. Augustin dit tout le contraire.

(e) Augustinus de Civitate Dei, Lib. VIII, cap. XIX.

(f) Saint Augustin fait cette Remarque, dans son Epitre V. Voiez la Remarque (L), à la fin.

ainsi qu'un Commentateur (d) prétend que Saint Augustin l'assûre; mais devant Claudius Maximus, Proconsul d'Afrique, & Païen de religion. Il se défendit avec beaucoup de vigueur: nous avons l'*Apologie* qu'il prononça devant les Juges. C'est une très-belle Piece (e): on y voit des exemples des plus honteux artifices, que la mauvaise foi d'un impudent calomniateur soit capable de mettre en jeu (K). On a observé qu'Apulée, avec tout son art magique, ne put jamais parvenir à aucune magistrature, quoi qu'il fût de bonne maison, qu'il eût été fort bien élevé, & que son éloquence fût fort estimée (f). Ce n'est point par un mépris philosophique, poursuit-on, qu'il a vécu hors des emplois politiques; car il se faisoit honneur d'avoir une charge de Prêtre, qui lui donnoit l'intendance des jeux publics; & il disputa vivement contre ceux qui s'opposoient à l'érection d'une statue, dont les habitans d'Oëa le voulurent honorer (g). Rien ne montre plus sensiblement l'impertinente crédulité des Païens, que d'avoir dit qu'Apulée avoit fait un si grand nombre de miracles (L), qu'ils égaloient, ou même qu'ils surpassoient, ceux de Jesus-Christ. Il y eut sans doute bien des gens, qui prirent pour une Histoire véritable tout ce qu'il raconte dans son Ane d'or. Je m'étonne que St. Augustin ait été flotant sur cela (h), & qu'il n'ait pas certainement su qu'Apulée n'avoit donné ce Livre que comme un Roman (i). Il n'en

(g) *Pro statua sibi apud Oeenses locanda, ex qua civitate habebat uxorem, adversus contradictionem quorumdam civium litigavit, quod posteros ne lateret, ejusdem litis orationem scriptam memoriæ commendavit.* Augustinus, Epist. V.

(h) Idem, de Civitate Dei, Lib. XVIII, Cap. XVIII.

(i) *Sermone ista Milesio varias fabulas conseram*, Apul. in Prolego Asini aurei.

tianus fils de Pudentilla ne lui proposa le mariage de sa mere que comme une charge, & comme une action d'ami & de Philosophe; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, & à un Philosophe, que ne seroit pas d'attendre un parti, où il put trouver en même tems les richesses & la beauté. *Considere sese fore ut id onus reciperem, quoniam non formosa pupilla, sed mediocri facie mater liberorum mihi offeratur. Sin hæc reputans formæ & divitiarum gratiâ me ad aliam conditionem reservarem, neque pro amico neque pro philosopho facturum* (49). Il releve extrêmement les avantages d'une fille sur une veuve. „ Une „ belle fille „, dit-il, „ quelque pauvre qu'elle soit, vous „ aporte une grosse dot, un cœur tout neuf, la fleur & les „ premieres épreuves de sa beauté. C'est avec une grande „ raison que tous les maris font un si grand cas de la fleur „ du pucelage. Tous les autres biens, qu'une femme leur „ aporte, sont de telle nature, qu'ils peuvent les lui rendre s'ils ne veulent point lui avoir de l'obligation; elle „ peut les retirer, elle peut les recouvrer: celui-là seul ne „ se peut rendre, il reste toujours au pouvoir du premier „ époux. Si vous épousez une veuve, & qu'elle vous „ quitte, elle remporte tout ce qu'elle vous a aporté, vous „ ne pouvez point vous vanter de retenir quoi que ce soit „ qui lui ait apartenu ". Il remarque plusieurs autres inconveniens des mariages avec des veuves, & il conclut qu'il en auroit coûté bon à Pudentilla, pour se marier, si elle n'avoit pas trouvé en lui une humeur de Philosophe. *Virgo formosa, etsi sit oppidò pauper, tamen abundè dotata est. Affert quippe ad maritum novam animi indolem, pulcritudinis gratiam, floris rudimentum. Ipsa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptissima est. Nam quodcunque aliud in dotem acceperis, potes cum libuit ne sis beneficio obstrictus omne ut acceperas retribuere; pecuniam renumerare, mancipia restituere, domo demigrare, prædiis cedere. Sola virginitas cum semel accepta est reddi nequitur: sola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis divortio digreditur. Nihil affert irreposcibile, sed venit jam ab alio præoptata: certe tibi, ad quæ velis, minimè docilis: non minus suspectans novam domum, quam ipsa jam ob unum divortium suspectanda: sive illa morte amisit maritum, ut scævi ominis mulier, & infaustis conjugiis, minimè appetenda; seu repudio digressa est, utramvis habebat culpam mulier: quæ aut tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam insolens, ut repudiaret. Ob hæc & alia vidua dote aucta procos sollicitant. Quod Pudentilla quoque in alio marito fecisset, si Philosophum spernentem dotis non reperisset* (50).

(49) Apuleius, Apol. pag. 160.

(50) Idem, ibid. pag. 158.

Il y auroit bien des reflexions à pousser sur ce discours d'Apulée, si l'on n'avoit autre chose à faire que cela: mais quelque pressé que je sois de passer à d'autres articles, je dirai pourtant deux choses; l'une, que ce bien, que l'on ne retire jamais d'entre les mains d'un mari, est fort chimérique: il n'y a ni Boulanger ni Boucher qui voulut faire credit de cinq sols sur cette imperissable possession; l'autre, qu'Apulée n'avoit pas considéré selon toutes leurs especes les desavantages des veuves. Il n'a rien dit des veuves qui n'ont pas eu d'enfans: aussi ne se trouvoit-il point dans le cas. Un Chanoine de Paris, qui fut embrasser à G. la Religion Protestante, l'an 1672, eut bientôt démêlé parmi les femmes qu'il vit au temple une jeune veuve, riche & bien faite. Il trouva bientôt l'occasion de lui parler, & plus il la vit, plus il connut qu'elle seroit bien son fait. Mais comme il n'avoit aporté de France que l'embonpoint des personnes de sa profession, & quelques lumieres sur les abus du Papisme, on le rebuta un peu fierement. Il me fit confidence de ce rebut, & se plaignit moins du fond même de l'affaire, que des manieres (51). Je lui représentai ingénument qu'il avoit eu tort de se commettre, vu l'état présent de sa fortune, & la grande volée de la Dame. Il m'avoua qu'elle étoit trop riche pour un homme comme lui; *mais il faut rabatre beaucoup de ses richesses*, poursuivit-il, *à cause qu'elle n'a point eu d'enfans: cela seul y fait une breche de trente ou quarante mille livres. Sans la présomption qu'elle est sterile, je l'estimerois d'autant un meilleur parti que je ne fais, vu sur tout que mon frere unique n'a point d'heritiers, & que ma famille court risque de périr, si je ne laisse postérité.* Je ne voulus point entrer en dispute avec un homme qui avoit examiné si précisément cette matiere: je lui en laissai toutes les compensations & les évaluations. Je me contentai de croire que l'envie de ne laisser point périr sa race avoit été pour lui une vive source de lumieres.

Reflexion d'un Chanoine converti sur une Veuve qui n'a point eu d'Enfans.

(51) *Il n'en pointe jamais sans dire*, Est modus in rebus.

(K) *On trouve dans son Apologie des exemples des plus honteux artifices qu'un calomniateur mette en jeu.*] J'en produirai un seulement, afin qu'on voie que dans tous les siecles l'esprit de la calomnie a été de forger des preuves par des lambeaux, ou par des extraits infideles de ce que quelqu'un a dit ou écrit. Les accusateurs d'Apulée, pour le convaincre de Magie, alleguerent une Lettre que sa femme avoit écrite pendant qu'il la recherchoit. Ils soutinrent qu'elle avoit avoué dans cette Lettre, qu'Apulée étoit Magicien, & qu'il l'avoit ensorcelée. Il ne leur étoit pas difficile de faire acroire qu'elle avoit écrit cela; car ils ne lisoient que certains mots de sa Lettre, détachés de ce qui les précédoit, & de ce qui les suivoit: & personne ne les pressoit de lire tout. Apulée les couvrit enfin de honte, en faisant lire tout le passage de la Lettre de Pudentilla. Il parut, que bien loin de se plaindre d'Apulée, elle le justifioit, & se moquoit finement des accusateurs. Voiez les paroles, vous y trouverez que les mêmes termes precisément peuvent être, ou l'accusation, ou la justification d'Apulée, selon qu'on les détache de ce qui precede, ou qu'on ne les en détache pas. Βουλομένου γάρ μου ἐξ ἃς εἴπομεν αἰτίας γαμηθῆναι, αὐτός μοι ἔπεισας τοῦτον ἀντὶ πάντων αἱρεῖσθαι, θαυμάζων τὸν ἄνδρα, καὶ σπουδάζων αὐτὸν οἰκεῖον ἡμῖν δι' ἐμοῦ ποιεῖσθαι. νῦν δὲ ὡς κατήγοροι ἡμῶν κακοήθεις σε ἀναπείθουσιν, ἐξαίφνης ἐγένετο Ἀπολέϊος μάγος, καὶ ἐγὼ μεμάγευμαι ὑπ' αὐτοῦ καὶ ἐρῶ. ἔλθε οὖν πρὸς ἐμὲ ἕως ἔτι σωφρονῶ. *Cum enim vellem nubere propter eas causas, quas dixi, tu ipse persuasisti mihi, ut hunc præ omnibus eligerem, admirans virum, & cupiens reddere eum nobis familiarem meâ operâ. Nunc verò cum nefarii & maligni vos sollicitant, Apuleius repentè Magus factus est, & ego incantata sum ab eo. Certè amo eum. Venite nunc ad me, donec adhuc sum compos mentis* (52). Il exagera comme il faut cette sorte de fourberie. Ses paroles sont dignes d'être gravées en lettres d'or en mille lieux, pour étonner, s'il est possible, les calomniateurs, qui, en tout païs, & en tout siecle, se servent de semblables infidelitez. *Multa sunt*, dit-il (53), *quæ sola prolata calumniæ possunt videri obnoxia. Cujusvis oratio insimulari potest, si ea quæ ex prioribus nexa sunt principio sui defraudentur, si quædam ex ordine scriptorum ad libidinem supprimantur, si quæ simulationis causâ dicta sunt, adseverantis pronunciatione quam exprobrantis legantur.*

(52) Apul. Apolog. pag. 116.

(53) Idem, ibid.

(L) *Les Païens ont dit qu'il avoit fait un grand nombre de miracles.*] On auroit de la peine à croire que cela eut été dit, si des gens dignes de foi ne l'attestoient: mais nous voions que cette impertinence des Païens étoit tellement prônée au siecle de S. Augustin, qu'on pria ce grand Prelat de la refuter. *Precator accesserim ut ad ea vigilantius respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur. Apollonium siquidem suum nobis & Apuleium aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula* (54). St. Augustin se contenta de répondre, que si Apulée avoit été un si puissant Magicien, il n'eût point vécu avec l'ambition qui le possedoit dans une condition aussi petite que l'avoit été la sienne; que d'ailleurs, il s'est défendu de la Magie, comme d'un grand crime (55). On parloit de ses pretendus miracles long-tems avant St. Augustin: car Lactance s'étonne que l'Auteur qu'il a réfuté n'eut pas joint Apulée à Apollonius de Tyane. *Voluit ostendere Apollonium vel paria, vel etiam majora fecisse. Mirum quod Apuleium prætermisit cujus solent & multa & mira memorari* (56). Apulée a eu le destin de bien d'autres gens: on n'a parlé de ses miracles qu'après sa mort; ses accusateurs ne lui objecterent que des vetilles, ou prouverent le plus mal du monde ce qui pouvoit avoir l'apparence de sortilege. Mais je ne sai comment accorder St. Augustin avec Apulée. L'un dit qu'Apulée ne put jamais parvenir à aucune charge de judicature, *ad aliquam judiciariam Reipublicæ potestatem* (57). L'autre se vante d'occuper le poste que son pere avoit occupé; son pere, dis-je, qui avoit passé par toutes les charges de sa patrie. *In quâ coloniâ patrem habui loco principe Duumviralem cunctis honoribus perfunctum. Cujus ego LOCUM in ea republ. exinde ut participare CURIAM cœpi nequaquam degener pari spero honore & existimatione tueor* (58).

(54) Marcellinus ad Augustin. Epist. IV inter Epist. Augustini. Voiez aussi la Lettre XLIX de St. Augustin pag. 200.

(55) Augustinus, Epist. V.

(56) Lactant. Divin. Institut. Lib. V, Cap. III. Voiez aussi St. Jerome sur le Pseaume LXXXI.

(57) Augustinus, Epist. V.

(58) Apul. Apolog. pag. 180.

n'en étoit pas l'inventeur: la chose venoit de plus loin, comme Mr. Moréri l'a entrevu (*M*) dans les paroles de Vossius qu'il n'a pas bien entendues. Quelques Paiens ont parlé de ce Roman avec mépris (*N*). Apulée avoit été extremement laborieux (*O*): il avoit composé plusieurs Livres (*P*) les uns en vers, les autres en prose, dont il n'y a qu'une partie qui ait résisté aux injures du tems. Il se plaisoit à declamer, & il le faisoit avec l'aplaudissement de tout l'Auditoire. Lors qu'il se fit ouir à Oeea, les auditeurs s'écriérent tout d'une voix, qu'il lui faloit conférer l'honneur de la bourgeoisie (*k*). Ceux de Carthage l'écoutérent favorablement, & lui érigérent une statue (*l*): plusieurs autres villes lui firent le même honneur (*m*). On dit que sa femme lui tenoit la chandelle, pendant qu'il étudioit; mais je ne croi pas qu'il faille prendre cela au pied de la lettre: c'est aparemment une figure de l'éloquence Gauloise de Sidonius Apollinaris, *Legentibus meditantibusque candelas & candelabra tennerunt* (*n*). Plusieurs Critiques ont publié des Notes sur Apulée (*Q*). Je ne sache point (*o*) qu'on ait d'autres Traductions Françoises de l'Ane d'or, qu'en vieux Gaulois (*R*). On a raison de prendre ce Livre pour une Satire continuelle des desordres dont les Magiciens, les Prêtres, les impudiques, les voleurs, &c, remplissoient alors le Monde (*S*).

(*k*) Apul. in Apolog. pag. 220.

(*l*) Idem, Floridor. pag. 363, & seq.

(*m*) Il sem, pag. 356.

(*n*) Sidon. Apollin. Epist. X Libri II.

(*o*) On écrit ceci l'an 1694.

(*M*) *Mr. Moréri a entrevu qu'il n'étoit point l'inventeur de son Ane d'or.*] Raportons premiérement ses paroles. *La Metamorphose de l'Ane d'or* „est une Paraphrase de ce qu'il „ avoit pris dans Lucien, comme celui-ci l'avoit tirée de „ Lucius de Patras, dont parle Photius . . . . . . Il y a „ même apparence qu'Apulée tira de sa source même le „ sujet de la fable qu'il a accommodée à sa façon; car il „ savoit tres bien la langue greque & la latine". Pour bien juger si Mr. Moreri merite d'être critiqué, il faut comparer avec ce qu'il vient de dire le passage de Vossius qui lui a servi d'original. *De atate* Lucii Patrensis *non liquet, nisi quod ante junior creditur Luciano, quippe qui inde compilasse videatur Lucium seu Asinum suum, uti ex Luciano postea Asinum suum aureum exscripsit Appuleius. Nisi is potius ex eodem Lucii fonte sua hausit, & hoc sane verisimilius est. Nempe ut Lucium in epitomen redegit Lucianus, ita paraphrasin Lucii scripsit Appuleius, sed ille Græce, hic Latine* (59). Il est clair que Mr. Moreri n'a pas entendu la pensée de Vossius, & qu'il ne devoit pas dire que l'Ouvrage d'Apulée est la Paraphrase de celui de Lucien. Il devoit dire que Lucius de Patras avoit été abrégé par Lucien, & paraphrasé par Apulée. Le raisonnement que Mr. Moréri enferme dans ces paroles, *car il savoit très bien la langue greque & la latine*, ne vaut rien du tout. Mettez en forme ce raisonnement, vous y trouverez cet enthymême, *Il savoit tres bien la langue Greque & la Latine: donc il a tiré de sa source même le sujet de cette fable qu'il a accommodée à sa façon*; c'est-à-dire, *donc il n'a pas paraphrasé Lucien, mais Lucius de Patras*. Cet enthymême est ridicule: il ne faut pas moins savoir la langue Greque, pour se servir de Lucien, que pour se servir de Lucius; & il ne sert de rien de savoir la langue Latine, pour *accommoder à sa façon* un sujet emprunté de Lucius. Mr. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à sa façon un Conte d'Ouville? Il seroit d'un plus grand usage qu'on ne pense de critiquer la fausse Logique des Auteurs. Les jeunes gens, qui sont nez pour composer, profiteroient beaucoup de bonne heure à une telle Critique.

(59) Vossius de Histor. Græc. pag. 317, 318.

(*N*) *Quelques Paiens ont parlé de son Roman avec mépris.*] Je n'en veux point d'autre preuve que la Lettre où l'Empereur Severe se plaint au Senat des honneurs qu'on avoit rendus à Clodius Albinus. On lui avoit donné entre autres louanges celle de savant. L'Empereur ne pouvoit souffrir qu'une telle louange eût été donnée à un homme qui s'étoit uniquement rempli l'esprit des contes & des rapsodies d'Apulée. *Major fuit dolor quod illum pro literato laudandum plerique duxistis, quum ille næniis quibusdam anilibus occupatus inter Milesias punicas Apuleii sui, & ludicra literaria consenesceret* (60). Macrobe a renvoié aux nourrices tous les Romans semblables à l'Ane d'or Apulée. *Vel argumenta fictis casibus amatorum referta quibus vel multum se Arbiter exercuit, vel Apuleium nonnunquam lusisse miramur. Hoc totum fabularum genus quod solas aurium delicias profitetur, è sacrario suo in nutricum cunas sapientia tractatus eliminat* (61).

(60) Jul. Capitolin. in Clodio Albino, c. XII.

(61) Macrobius, Saturnalium Lib. I, Cap. II.

(*O*) *Il avoit été extremement laborieux.*] Voiez ce qu'il dit lui-même, quand il repond à son adversaire, sur le chapitre de l'eloquence. *De eloquentia verò, si qua mihi fuisset, neque mirum neque invidiosum deberet videri, si ab ineunte ævo unis studiis literarum ex summis viribus deditus, omnibus aliis spretis voluptatibus, ad hoc ævi, haud sciam anne super omnes homines impenso labore, diuque noctuque, cum despectu & dispendio bonæ valetudinis, eam quæsissem* (62).

(62) Apul. in Apolog. pag. 276.

(*P*) *Il avoit composé plusieurs Livres.*] Voiez la Dissertation *de Vitâ & Scriptis Apulei*, que Wower a mise à la tête de son Edition, & que Mr. Fleuri, Scholaste Dauphin, a fait imprimer à la tête de la sienne. On peut dire qu'Apulée étoit un génie universel: il y a peu de sujets qu'il n'ait maniés. Il a traduit le *Phedon de Platon*, & l'*Arithmetique de Nicomachus*: il a écrit *de Republica*, *de Numeris*, *de Musica*; on cite ses *Questions de table*, les *Lettres à Cerellia*, qui étoient un peu bien libres, ses *Proverbes*, son *Hermagoras*, ses *Ludicra*. Il parle lui-même de ce dernier: *Legerunt*, dit-il (63), *è Ludicris meis epistolium de dentifricio, versibus scriptum*. Nous avons encore son *Ane d'or*, en onze livres, son *Apologie*, ses Traités *de Philosophiâ naturali*, *de Philosophia morali*, *de Syllogismo categorico*, *de Deo Socratis*, *de Mundo*, & ses *Florida*. Quant à ses *Lettres à Cerellia*, je ne veux point omettre la pensée d'un savant Critique (64). Il croit que le nom de Ciceron doit être inséré dans le passage d'Ausone où il est parlé de ces Lettres; car c'est à Ciceron qu'on a reproché d'avoir eu des liaisons peu louables avec Cerellia, & de lui avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là, il faut lire ainsi dans Ausone, *Esse Apuleium in vita Philosophum, in Epigrammatis amatorem, Ciceronis in præceptis omnibus exstare severitatem, in Epistolis ad Cerelliam subesse petulantiam.*

(63) Idem, ibid.

(64) Fredericus Gronov. in Anfon. Cent. Nuptial. in Editione Ausonii, Amstelodami, anno 1671, pag. 316.

(*Q*) *Plusieurs Critiques ont publié des Notes sur Apulée.*] Philippe Beroalde en publia de fort amples sur l'Ane d'or, à Venise, *in folio*, l'an 1504, qui ont été reimprimées plusieurs fois *in* 8, à Paris, & en d'autres lieux. Godescalc Stewechius, Pierre Colvius, Jean Wower, &c, ont travaillé sur toutes les Oeuvres d'Apulée. Priceus a publié à part l'Ane d'or, & l'Apologie, avec quantité d'Observations (65). Les Notes de Casaubon, & celles de Scipion Gentilis, sur l'Apologie, sont estimées. Celles-là parurent l'an 1594, & celles-ci, l'an 1607. La meilleure Edition du Livre *de Mundo* est celle de Leide, en 1591, *in* 8. Nous la devons à Bonaventure Vulcanius. Disons en passant, que ce Traité-là n'est presque que la Traduction d'un pareil Ouvrage attribué à Aristote. Le Livre *de Deo Socratis* a paru avec les Notes de Josias Mercerus (66). L'Auteur, que je cite, vous instruira amplement de ce qui regarde les Editions d'Apulée (67). Il n'a point parlé en particulier de celle de Bale, *apud Henricum Petri*, en 1560, en trois volumes *in* 8; ni de celle de la même ville, *apud Sebastianum Henric. Petri*, en 1620, en deux volumes *in* 8; ni de celle de Lion, en 1614, en deux volumes *in* 8, qui ressemble parfaitement à celle de Leide, dont il articule toutes les pieces, & qu'il met à l'an 1614. Je ne sai s'il n'auroit point pris le *Lugdunum* de France pour le *Lugdunum Batavorum*.

(65) L'Apologie, à Paris, en 1635, in 4; l'Ane d'or, à Gouda, en 1650, in 8.

(66) A Paris, en 1624, in 12.

(67) Joh. Albertus Fabricius, in Bibliotheca Latinâ, pag. 311 & seq.

(*R*) *Je ne sache point d'autres Traductions Françoises de l'Ane d'or, qu'en vieux Gaulois.*] Jean Louveau, si je ne me trompe, est l'Auteur de la premiere: La Croix du Maine en fait mention, sans marquer l'année qu'elle parut (68). Il se contente de dire qu'elle fut imprimée à Lion. Elle fut imprimée à Paris, par Claude Micard, l'an 1584. Un certain J. de Montlyard a donné une Traduction de ce même Livre, avec un Commentaire. Les deux Editions, que j'en ai vues, sont, l'une *jouxte la copie imprimée* à Paris, chez Abel l'Angelier, 1612; l'autre, à Paris, chez Samuel Thiboust, 1623. La Preface est assez longue, & contient la Critique de plusieurs fautes de Jean Louveau.

(68) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, pag. 238.

Au reste, je viens de m'apercevoir, que la Croix du Maine & du Verdier Vau-Privas ont parlé d'une Traduction, qui pourroit bien être antérieure à celle de Jean Louveau. Ils disent que George de la Bouthiere, ou de la Boutiere, natif d'Autun, a mis en François la Metamorphose ou l'Ane d'or d'Apulée (69). L'un dit que cette Version fut imprimée *à Lyon, par Jean de Tournes & Guillaume Gazeau*, l'an 1553. L'autre, qu'elle fut imprimée *par Jean de Tournes*, 5516 (70). Il y a une faute d'Impression dans cette derniere date; & il est assez aparent, que pour remettre les chifres dans leur bon ordre, il faut lire 1556. Or comme le même Bibliothecaire a dit que la Traduction de Jean Louveau fut imprimée l'an 1558 (71), on a lieu de supposer qu'elle fut posterieure à celle de George de la Bouthiere.

(69) La Croix du Maine, page 116; Du Verdier, pag. 448.

(70) Du Verdier, Bibliotheque Franç. pag. 448.

(71) La-même, page 716.

Depuis la premiere Edition de ce Dictionaire, il a paru à Paris une Traduction d'une partie de l'Ane d'or. Le Journal des Savans du 9 de Janvier 1696 en fait mention. Mr. le Baron des Coutures publia, avec des Notes, en 1698, sa Version Françoise du Traité *de Deo Socratis*.

(*S*) *On a raison de prendre ce Livre pour une Satire continuelle des desordres dont les Magiciens, les Prêtres, &c, remplissoient alors le monde.*] Voici ce que je trouve dans les Notes de Mr. Fleuri: *Tota porro hac Metamorphosi Apuleiana, & stilo, & sententiâ, Satyricon est perpetuum (ut rectè observavit Barthius, Adverf. l. 51, cap. 11,) in quo magica deliria, sacrificulorum scelera, adulterorum crimina, furum & latronum impunitæ factiones, palam differuntur* (72). Il ajoute, que les chercheurs de la Pierre Philosophale y pretendent trouver les mysteres du grand Oeuvre. Un homme, qui s'en voudroit donner la peine, & qui auroit la capacité requise, (il faudroit qu'il en eût beaucoup,) pourroit faire sur ce Roman un Commentaire fort curieux & fort instructif, & où l'on aprendroit bien des choses que les Commentaires précedens, quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs, n'ont point dites. Il y a quelques endroits fort sales dans ce Livre d'Apulée. On croit que l'Auteur y a mis quelques épisodes de son invention, & entre autres celui de Psyché. *Horum certè noster non imitator fuit, ut è suo penu innumerabilia protulerit, atque inter cætera venustissimum illud Psyches* Ἐπεισόδιον (73). Cet Episode a fourni de nos jours la matiere d'une excellente Piece de Theatre à Moliere, & d'un fort joli Roman à Mr. de la Fontaine.

(72) Julius Floridus, Comment. ad usum Delphini in Apuleium.

(73) Idem, ibid. pag. 2.

AQUÆUS

AQUÆUS (ETIENNE) en François *de l'Aigue* (*A*), Seigneur de Beauvais en Berri (*a*), son pais natal, se fit estimer par ses actions militaires, & par ses Ecrits (*B*), sous le regne de François I. Ce n'est pas que son *Commentaire sur Pline*, qui est le meilleur de ses Ouvrages, soit au fond fort bon (*C*); mais c'étoit beaucoup, en ce tems-là, qu'un Gentilhomme en pût faire autant. Ce Commentaire fut imprimé l'an 1530. Le P. Hardouin n'a pas bien su cette date (*D*).

(a) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 278.

(*A*) *Il s'apelloit en François de l'Aigue.*] C'est ainsi que les Gascons apellent l'eau. Cet Auteur se nomme Etienne de Laigue dict Beaulnois, à la tête de sa Traduction de Cesar, à l'Edition dont je me sers, qui est celle de Paris, chez Pierre Gaultier, en 1546, *in 12.*

(*B*) *Il s'est fait estimer par ses actions militaires, & par ses Ecrits.*] Voici l'eloge que le Pere Hardouin lui donne: *Vir nobilis in primis, ac militia quoque exacta egregie fordidus* (1). Les Ouvrages, qu'il publia, sont: *Singulier Traité, contenant la proprieté des tortues, escargots, grenouilles, & artichaux*, à Lion, *in 8* (2); *Les Commentaires de Jules Cesar de la Guerre des Romains, & autres expeditions Militaires par lui faictes ez Gaules & en Afrique*, à Paris, 1531, *in folio*. Du Verdier cite cette Edition (3). La Croix du Maine parle de celle de Paris, chez les Angeliers, en 1539 (4), mais non pas de celle dont j'ai parlé ci-dessus dans la Remarque (*A*). Nous allons parler de son Commentaire sur Pline.

(*C*) *Son Commentaire sur Pline . . . n'est pas au fond fort bon.*] Il est plus considerable par sa grosseur, que par la science qu'il contient. L'Auteur ne corrige qu'en plagiaire, & saute presque tous les endroits difficiles. C'est le jugement qu'en porte le Pere Hardouin. *Commentarios*, dit-il (5), *scripsit in omnes Plinii libros: sed mole magis quam eruditione insignes. Nec vero emendationes ullas habet, quam quas à Rhenano mutuatus est: & ea ferè ea quibus salebrarum est aliquid aut ambagis, solet is ceu foveam, securus prætergredi.* Il tomba dans le défaut de plusieurs autres Ecrivains: il s'accommoda du bien d'autrui, sans nommer son bienfacteur; & il ne le nomma, que lors qu'il voulut le censurer. Rhenanus ne se tut pas en cette rencontre: voici ce qu'il écrivit à un Medecin du Cardinal de Maience: *Hoc miratum, quod quum ex meis castigationibus nonnihil sit adjutus, nusquam tamen mei mentionem facit, nisi quoties vult reprehendere* (6). Le jugement general qu'il fait de ce Livre-là merite d'être raporté. *In primis ipsum volumen non est exiguum, ex variis congestum autoribus, quod usui pauperculis esse possit, qui non habent Bibliothecam instructam, puta Aristotelem & Alvertum de Animalibus, Raphaelem Volaterranum, ex quo integra ferme capita autor transcripsit bona fide, hoc est, una cum ipsis mendis ne syllaba quidem mutata, Columellam etiam, Palladiumque, & similes scriptores. Nam hoc præcipue habet studio, citare testimonia autorum qui cum Plinio faciunt, de verbis ipsis minimum sollicitus, quod illi penitus puerile videtur. In summa liber talis est, qui si non magnopere juvet, excitet tamen literas, & Plinium ipsum vulgo fortassis commendet, qua utilio res in primis grata est* (7).

(*D*) *Le Pere Hardouin n'a pas bien su la date de l'Edition du Commentaire d'Aquæus sur Pline.*] Il remarque que Sigismond Gelenius publia un Volume de Corrections sur Pline, l'an 1535; & que l'année suivante, Beatus Rhenanus fit paroître son travail sur le même Auteur; & qu'au bout de quatre ans, notre Aquæus fit imprimer son Commentaire (8). Il faudroit donc qu'il l'eût publié l'an 1540. Or il est certain qu'il le publia en 1530. Je m'imagine que le Pere Hardouin s'est abusé, pour n'avoir pas su que Gelenius travailla deux fois sur Pline, avant l'Edition de 1535 (9). Il se peut faire que le Livre d'Aquæus soit posterieur de cinq ans aux premieres Corrections de Gelenius.

(1) Harduinus, Præfat. in Plinium.

(2) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, pag. 278. La Croix du Maine marque l'Edition de Paris, en 1530.

(3) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, pag. 278.

(4) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, pag. 76.

(5) Harduinus, Præfat. in Plinium.

(6) Voiez la L. Lettre de la Centurie Epistolarum Philologicarum, publiée par Goldast, pag. 196 Edition de 1674.

(7) Ibidem.

(8) Harduinus, Præfat. in Plinium.

(9) Voiez la Lettre LXIX du XXX Livre d'Erasme, pag. 1557.

AQUAVIVA (ANDRE' MATTHIEU) Duc d'Atri, dans le Roiaume de Naples, & fils de Jules AQUAVIVA, Comte de Conversano (*A*), ajouta à l'eclat de sa naissance une erudition qui le rendit très-illustre, vers la fin du XV siecle, & au commencement du XVI. Il ne se contenta pas d'étudier, & de se familiariser avec les Savans; il se mêla aussi de faire des Livres, & il s'en tira honorablement, comme il paroit par l'Ouvrage qu'il intitula *L'Encyclopédie*, & par un autre, où il traite *de la Vertu morale* (*B*). Il fit aussi un Livre *de Re Equestri*. Mais avant que de s'apliquer aux Lettres avec tant d'ardeur, il avoit donné au métier des Armes tout ce que sa naissance pouvoit exiger de lui; & il s'y étoit signalé, encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'étoit trouvé deux fois à des batailles perdues, & y avoit été blessé & fait prisonnier. L'étude le consola dans sa prison, & il fut assez heureux pour obtenir sa liberté de Ferdinand Roi d'Aragon, lors que Gonsalve, surnommé le grand Capitaine, le vouloit envoier en Espagne, avec les autres prisonniers. Depuis ce tems-là, il jouit tranquillement des douceurs de la vie privée, au milieu des Livres, & de la conversation des hommes de Lettres, dont il se vit fort loué, & fort honoré (*C*). Il inspira la même ardeur pour l'étude à son frere Bellisaire, qui devint lui aussi Auteur (*D*). Notre Aquaviva auroit été plus heureux, s'il eût été un peu meilleur économe; mais pour avoir fait trop de dépenses, pendant plusieurs années, il se trouva enfin incapable d'en faire assez. Il mourut à Conversano, âgé de 72 ans, lors que les Troupes de France, sous la conduite de Lautrec, ravageoient la Pouille (*a*); c'est-à-dire, l'an 1528.

(a) Ex Jovii Elog. doctor Vir. Cap. LXIII.

(*A*) *Il étoit fils de Jules* AQUAVIVA, *Comte de Conversano.*] Ce Comte se distingua en plusieurs rencontres par sa valeur, & il commandoit l'Armée de Naples, lors qu'il fut tué dans une escarmouche, pendant que les Turcs assiégeoient Otrante, l'an 1480 (1). Son fils, dont nous parlons dans cet Article, fut inconsolable de cette perte assez long-tems (2).

(*B*) *Il a fait un Ouvrage où il traite de la Vertu morale.*] Il semble que Paul Jove veuille dire que c'étoit un *Commentaire sur le Traité de Plutarque de la Vertu morale*; & c'est ainsi que l'Auteur moderne des Notes sur les Poësies Latines de Sannazar l'a entendu. *Librum nempe nobilem cui* Encyclopædia *nomen, itemque Commentarium in Plutarchum de Virtute morali* (3); mais je n'ai point trouvé assez de clarté dans les expressions de Paul Jove, pour oser me determiner à ce sens-là: j'ai mieux aimé me tenir dans une idée plus vague. Voici le Latin de cet Auteur: *Nemo ex his qui illustribus orti familiis ætate nostra claruerunt . . . . Andrea Matthæo Aquavivio . . . se luculentius optimis disciplinis exornavit; uti præclare constat eo Libro nobili pariter ac erudito qui Encyclopædia inscribitur, & de morali Virtute Plutarchi plenior Liber subtili & copioso Commentario persimilis ostendit* (4). Cela semble signifier une Paraphrase fort travaillée de ce Traité de Plutarque.

Depuis la premiere Edition de ce Dictionaire, j'ai eu occasion de découvrir que Paul Jove s'est mal exprimé; car voici le Titre de l'Ouvrage de notre Aquaviva, dans l'Edition de Naples en 1526, *in folio*. *Commentarii in translationem Libelli Plutarchi Charonei de Virtute morali...., liber primus.* Le Titre de l'Edition d'Allemagne, en 1609, *in 4*, est plus long: *Illustrium & exquisitissimarum Disputationum libri quatuor: quibus omnes divinæ & humanæ sapientiæ, præsertim animi moderatricis, Musicæ atque Astrologiæ arcana in Plutarchi Charonei de Virtute morali præceptionibus recondita summo ingenii numine retecta patefiunt, & suo quæque illustrantur, &c.* Le Toppi, dont j'emprunte ceci (5), ni Leonard Nicodemo, ne font aucune mention de l'Ouvrage intitulé *Encyclopædia*.

(*C*) *Il fut fort loué & fort honoré des Hommes de Lettres.*] Alexander ab Alexandro lui dedia ses *Jours geniaux*. Pontanus lui dédia son I Livre *de Rebus cœlestibus*, & son Traité *de Magnanimitate*. Sannazar l'a loüé delicatement sur ce qu'il étoit, comme on l'a dit depuis de Monsr. de Montauzier,

Favori de Pallas, quelque nom qu'on lui donne,
Ou celui de Minerve, ou celui de Bellone.

Voiez la derniere Elégie du II Livre sur la fin, & la II Epigramme du II Livre. Pour ce qui est de l'Epigramme XLIV du même Livre, je doute qu'elle soit à la loüange de notre Aquaviva, comme l'a cru l'Auteur des Notes sur Sannazar (6): elle s'adresse *ad Neritinorum Ducem* qui, selon le témoignage de Paul Jove, étoit Bellisaire Aquaviva, frere d'André Matthieu. La I Elégie du III Livre ne se raporte point non plus, ce me semble, à ce dernier; mais à Jules Aquaviva, son pere. Voiez dans l'Auteur que je cite le nom de plusieurs Ecrivains, qui ont célébré notre André Matthieu (7).

(*D*) *Son Frere Bellisaire devint aussi Auteur.*] Il fit un Traité *de Venatione*, qu'il dedia à Jean Matthieu son frere, un autre *de Aucupio*, un autre *de Principum Liberis educandis*, un autre *de Re militari*, & un autre *de singulari Certamine*. Ces Ouvrages, imprimez prémierement à Naples, *in folio*, l'an 1519, furent rimprimez à Bâle, *in 8*, l'an 1578, par les soins de Leonclaw, avec le Manuel Palæologue de l'Education Roiale.

(1) Voiez l'Histoire de Mahomet II, par Guillet, Tom. II, pag. 173.

(2) Voiez les Vers que Marulle lui adresse, Epigramm. Lib. I, pag. 26.

(3) Notæ ad Sann. Elegias, pag. 189 Edit. Amstel. an. 1689.

(4) Paul. Jovius, Elogior. cap. LXIII, pag. 158.

(5) Toppi, Bibliot. Napolet. pag. 14.

(6) Nota in Sannaz. pag. 188.

(7) Nicodemo, Addiz. alla Bibliot. Napolet. pag. 11, 12.

AQUIN (PHILIPPE D') en Latin *Aquinas* ou *Aquinius*, s'est aquis beaucoup de réputation par la conoissance de l'Hébreu, qu'il enseignoit à Paris sous le regne de Louis XIII, & par

les Ouvrages qu'il publia (*A*). Il étoit originaire d'Aquino, dans le Roiaume de Naples (*a*), & de là venoit son nom; mais il étoit né dans le païs d'Avignon. Il se convertit du Judaïsme, & il eut une pension du Clergé de France (*b*). Il est fait mention de lui dans le procès du Maréchal d'Ancre (*B*). Simeon de Muis lui a donné bien des louanges (*C*): Valerien de Flavigni, au contraire, en a dit du mal (*D*). Il y a eu un LOUIS HENRI D'AQUIN, contemporain de celui-là, & fort versé comme lui dans les Langues Orientales. Je ne sai s'il étoit son fils ou son frere (*c*). Il traduisit quelque chose d'Hébreu en Latin (*E*). Il avoit aussi été Juif, & il fut aussi Pensionaire du Clergé. ANTOINE D'AQUIN, qui a été prémier Médecin de Louis XIV, étoit petit-fils de Philippe.

(*a*) *Je ne sai cela que par oui-dire.*

(*b*) *Voiez l'Epitre dedicatoire de son* Interpretation de l'Arbre de la Cabale.

(*c*) *Mons. Colomiés croit qu'il étoit son fils.*

(*A*) *Il s'est acquis beaucoup de réputation par les Ouvrages qu'il publia.*] En voici la Liste: *Dictionarium Hebræo-Chaldæo-Thalmudico-Rabbinicum*, imprimé à Paris, l'an 1629, *in folio*. Les *Racines de la Langue Sainte; ad formam Cod. Hutteriani*, à Paris, en 1620, *in* 16; la Traduction en Italien des *Apophthegmes des anciens Docteurs de l'Eglise Judaïque*, recueillis par le Rabin Simeon fils de Gamaliel; l'*Exposition des XIII manieres dont les anciens Rabins se sont servis pour expliquer le Pentateuque* (1); l'*Interprétation de l'Arbre de la Cabale, enrichie de sa figure tirée des anciens Auteurs Hébreux*, à Paris, aux depens de l'Auteur, en 1625, *in* 8: *Discours du Tabernacle & du Camp des Israelites*, à Paris, chez Th. Blaise, en 1623, *in* 4; *Explications literales, allegoriques & morales du Tabernacle que Dieu ordonna à Moyse, des Habits des Prestres, & de la façon qu'on consultoit le Rational en la Loi ancienne, ensemble de la forme des Sacrifices Judaïques; le tout curieusement recueilli & fidellement traduit des plus sçavans & anciens Auteurs Hébreux: avec un Discours du Camp des Israelites, & la Description des Pierreries du Rational du grand Prestre ajoutez à la fin pour la seconde Edition revue par l'Auteur*, à Paris, aux dépens de l'Auteur, en 1624, *in* 4; *Bechinas Olam, ou l'Examen du Monde, de Rabi Jacob; Sentences Morales des anciens Hébreux, & les treize modes desquels ils se servoient pour interpreter la Bible*, à Paris, chez Jean Lacquehay, en 1629, *in* 8; *Phil. Aquinatis, Hebraicæ Linguæ Profess. Lacryma in obitum Illustriss. Cardinalis de Berulle, Parisiis, apud Joannem Bessin*, 1629, *in* 8.

(1) *Imprimée à Paris, l'an 1620, in 4.*

(*B*) *Il est fait mention de lui dans le procès du Maréchal d'Ancre.*] La chose est trop singuliere, pour ne devoir pas être raportée. „ Item, est verifié par informations, mes- „ me par la déposition de Philippes Dacquin, ci-devant „ Juif, & aujourd'hui Chrétien, lequel Conchine & sa „ femme ont mandé à Moulins, où estoit lors Dacquin, „ chez le Lieutenant Criminel (2), que Conchine & sa „ femme se sont aidez de la Cabale & des Livres des Juifs. „ Estant à notés ce qu'a déposé ce Dacquin, que Conchi- „ ne, en la présence de sa femme, auroit osté un pot de „ chambre pour l'impureté, & emporté hors l'Image du „ Crucifix, de peur d'empeschement à l'effet que Conchi- „ ne & sa femme prétendoient tirer de la lecture de quel- „ ques versets du Pseaume 51 *Miserere mei* en Hebrieu: la- „ quelle lecture ils vouloient faire faire par Dacquin en la „ forme qu'elle leur avoit esté quelquefois faite par Mon- „ talto".

(2) *Peut-être y étoit-il Précepteur de Gilbert Gaulmin, qui a reconnu qu'il avoit été Disciple de Philippe d'Aquin, integrum ARS. Librum, dit-il, ad Libros de Vitâ & Morte Moysis, per 105, ex Philippi Dacquin Præceptoris olim mei ... descripsimus.*

(*C*) *Simeon de Muis lui a donné bien des loüanges.*] Voici ce qu'il dit sur le verset 14 du Pseaume XXXV. *Cum hic hærerem dubius, Philippus Aquinas, è Judæo Christianus, vir rara & exquisitissima in Hebraicis literis doctrina, & quem nunquam frustra consulas, forte venit ad me visendi gratiâ, & venit quidem optatus. Illa statim atque de re communicavi, ut singulos Bibliorum versus, imo & voces singulas in numerato habet, ac tanquam digitos tenet, indicavit locum ex Esaia* 66, *ỳ*. 13.

(*D*) *Valerien de Flavigni ... en a dit du mal.*] Il étoit Professeur en Hébreu, dans le College Roïal, à Paris, il fronda cruellement la Bible de Mr. le Jai: il soutint que le Texte Hebreu y avoit été misérablement défiguré par Philippe d'Aquin. *Tot ac tantis conspurcatum maculis atque sordibus, obstetricantibus impurissimis manibus Philippi Aquinatis, Avenionensis, ex Judæo Christiani, ut à planta pedis usque ad verticem non sit in eo sanitas* (3).

(3) *Flavigni, in Epistolâ de Heptaplis Parisiensibus, apud Colomesium, Gall. Oriental. pag. 236.*

(*E*) *Louis Henri d'Aquin traduisit quelque chose d'Hébreu en Latin* (4).] Lisez ce qui suit. *Commentarius Rabi Levi filii Gersonis in librum Jobi, seu in V prima capita, interprete Ludovico Henrico Aquino Lutetiæ*, à Paris, chez Th. Blaise, en 1622, *in* 4; *Scholia Rabi Salomonis Jarchi in librum Esther: item Excerpta quædam ex Talmude & Jalcut in eundem librum, interprete Lud. Henr. Aquino, ibid.*, 1622, *in* 4.

(4) *Voiez Colomiés, Gallia Orient. pag. 254, 256.*

ARAGON (ALFONSE, V DU NOM, ROI D'). Cherchez sous le mot NAPLES, ALFONSE, I du nom, ROI DE NAPLES.

ARAGON (JEANNE D') femme d'Ascagne Colonna, Prince de Tagliacozzi, a été une Dame très-illustre dans le XVI siécle. Elle étoit de Naples, & descendoit des Rois d'Aragon. Les beaux Esprits de son tems firent sonner ses éloges d'une façon extraordinaire (*A*). Le Philosophe Augustin Niphus ne fut pas des moins empressez à lui rendre des hommages. Il la representa si belle, & il particularisa de telle sorte les perfections de son corps (*B*), qu'il s'est trou-

(*A*) *Les beaux Esprits de son tems firent sonner ses éloges d'une façon extraordinaire.*] Je n'ai point vu de Dictionaire, où l'Article de cette Dame se trouve: c'est un péché d'omission très-digne d'être censuré; car jamais peut-être il n'y avoit eu ni homme ni femme dans le monde, dont le mérite eût été loué, ni par autant de beaux Esprits, ni en autant de Langues, que le fut au XVI siecle celui de Jeanne d'Aragon. Les Poësies, qui furent faites à sa louange, ont été recueillies par Jerôme Ruscelli, & publiées à Venise, en 1555, sous le Titre de TEMPIO ALLA DIVINA SIGNORA DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *fabricato da tutti i piu gentili Spiriti, & in tutte le Lingue principali del Mondo*. L'Apothéose poetique de cette Dame se fit à-peu-près comme la canonisation des Saints. D'abord plusieurs beaux Esprits s'aviserent, de leur propre mouvement, de temoigner leur devotion à cette Divinité, & de lui préparer un Temple; & ensuite l'affaire passa en décret, l'an 1551, à Venise, dans l'Academie *de' Dubbiosi*. Après plusieurs déliberations & consultations sur un incident qui se présenta, savoir si ce Temple apartiendroit conjointement à la *Donna Giovanna d'Aragon*, & à la Marquise du Guast sa sœur, le decret porta, que vu les opositions qui furent faites anciennement de la part des Pontifes à Marcellus, lors qu'il voulut dedier un même Temple à la Gloire & à la Vertu, la Marquise du Guast ne pourroit avoir sa part au Temple de sa sœur, qu'au moien de quelques interprétations particulieres. Non seulement les Poëtes dont Ruscelli recueillit les Vers, mais lui aussi, dans la prose de son Epitre dédicatoire au Cardinal de Trente, & dans celle de la Préface, se servent des termes d'adoration, & de divin: il est vrai qu'il y ajoute ce correctif, que l'adoration de cette Dame seroit relative au Souverain Etre, qui lui avoit conferé tant de perfections. Voici ses paroles: *Questa conoscenza .... ha fatto questi anni a dietro che conoscendosi in universale & in particolare da ogni piu raro giudicio i gran meriti, & il sommo valore & la bellezza infinita di corpo & d'animo della Illustrissima & Excellentissima Signora* DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *si sieno tutti i piu begli spiriti di commune consentimento posti à sacrarle un Tempio, come a Donna interamente divina, & la quale, come nobilissima fattura & sembianza del sommo Iddio, meriti veramente d'esser con la lingua & col cuore adorata per immensa honore del fattor suo; potendosi degnamente da ciascuno far giudicio, quanto sia infinito il sapere, il potere, & l'amor verso di noi di chi così (alla capacità della mente nostra) infinitamente bella & perfetta, & degna d'esser adorata creatura habbia potuto, saputo, & degnatosi di voler fare in questa età nostra.* Il dit dans la Preface, que le précis de toutes les Piéces de son Recueil est, *Che questa gran Donna, come perfettissima di corpo & d'animo, & come particolarissima fattura del sommo Iddio, meriti d'essere adorata ad honore del fattor suo. Overo che ciascuno partitamente l'offerisca il suo voto, a la purità dell' affetto suo.* Les Langues les moins fléxibles à la Poësie, & les moins connues, furent emploiées à la construction de ce Temple, comme vous diriez la Schavonne, la Polonoise, la Hongroise, l'Hébraïque, & la Caldaïque & ce n'est peut-être qu'en faveur de Mr. de Peiresc (1), qu'un pareil, ou même qu'un plus grand concours de Langues, a été mis en usage.

DEIFICATION poetique de cette Dame.

(1) *Voiez la Remarque (C) de son Article.*

(*B*) *Niphus particularisa trop les perfections du corps de cette Dame.*] Niphus a dédié à cette Dame son Traité du Beau; &, pour refuter les anciens Philosophes, qui ont soutenu qu'il n'y a point de beauté parfaite dans l'Univers, il leur allégue, dans le V chapitre, l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un detail si exact, en faisant le portrait de cette Belle, qu'assûrément on n'a rien vu de si bien particularisé parmi ce grand nombre de portraits, que les Romans de Mademoiselle de Scuderi mirent à la mode il y a trente ou quarante ans (2). Il ne se contente pas de décrire les beautez visibles à tout le monde: il passe jusqu'à celles *quas sinus abscondit*, & jusqu'à la proportion qui régnoit entre la cuisse & la jambe, & entre la jambe & le bras. *Venere sub pectore decenti, & latere cui secretiora correspondeant. Amplis atque perrotundis coxendicibus, coxâ ad tibiam & tibiâ ad brachium sesquialterâ proportione se habente* (3). On voit, à la tête de ce Traité, une Lettre du Cardinal Pompée Colonne à Augustin Niphus, laquelle rend témoignage à l'excellente beauté, & aux autres grandes qualitez de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un Cardinal de qualité est Juge compétent en ces matie-

(2) *On écrit ceci en 1692.*

(3) *Niphus, pag. 272 Opusculor. Edit. Paris. an. 1645.*

trouvé des Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée, & que l'amour l'avoit jetté dans les hyperboles (*C*). On a même prétendu que sa qualité de Médecin lui avoit donné des privileges qui l'avoient enflammé d'amour (*D*). Ces pensées me paroissent fades (*a*). Ce ne fut point seulement par sa beauté, qu'elle se fit admirer : le courage, la prudence, & la capacité des grandes affaires la distinguérent extrémement des autres femmes de qualité (*b*). Sous le Pontificat de Paul IV, elle eut part aux résolutions qui furent prises par les Colonnes contre les intérêts de ce Pape. On l'auroit emprisonnée, si l'on n'avoit eu quelques considérations pour son sexe; mais en cette considération, on se contenta de lui défendre de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en sortir bien adroitement (*c*) (*E*), afin d'être plus en état de seconder les entreprises de son fils, qui étoit ce Marc Antoine Colonne, qui aquit dans la suite tant de gloire à la bataille de Lepante. Il ne paroit pas qu'en ce tems-là elle fût bien avec son mari; car elle étoit entiérement dans les intérêts de son fils : or il y avoit une mesintelligence si outrée entre le pere & le fils (*F*), que celui-ci contribua à l'emprisonnement de l'autre pour crime d'Etat. Chose fâcheuse, qu'une Dame d'un si grand mérite fût d'ailleurs en mauvais ménage avec son mari. Cela n'est point aussi rare qu'il devroit l'être parmi les personnes de son sexe qui ont de si grandes qualitez. Elle témoigna beaucoup de constance, lors qu'en 1551 elle perdit son fils aîné. Ce que l'Aretin lui écrivit là-des-

(a) Voiez la Remarque (C).

(b) Voiez la Remarque (E).

(c) En 1556. Voiez la Vie du Duc d'Albe, & ci-dessous la Remarque (E).

matieres, & même fin conoisseur, *quàm elegans formarum spectator fuit.* Voici les termes de cette Lettre : *Non vulgo speciosissima quæque exponit natura : nostro tamen ævo parens officiosa ac liberalis voluti divinitatis æmula, in perfectum admirandumque aliquid, Deisque immortalibus quàm simillimum genitibus proferret, Joannam Aragoniam Columnam procreavit, atque ab incunabulis ad hanc usque ætatem, in qua est florentissima per omnes pulcritudinis & venustatis numeros provexit, ut facile principem locum inter formosissimas vindicarit. Animum præterea singularibus & dotibus & virtutibus insignivit, &c.*

(C) *Quelques Auteurs ont dit que Niphus l'avoit flatée.*] Louis Guyon ne sauroit se persuader que toutes les beautez, qu'Augustin Niphus attribue à *la Princesse Jeanne d'Aragon, de l'illustre maison des Colonnes*, fussent en elles: *mais je cuide*, dit-il (4), *qu'il en fut amoureux, attiré à son amour pour l'avoir vue toucher, palper nuement en plusieurs parties de son corps malade, comme les Médecins font coutumierement, par le privilege que leur donne leur art : & qui passionné pour acquérir ses bonnes graces, a mis ce Livre en lumiere qu'il lui a dédié, d'autant qu'il n'y a rien qui attire plus une femme ou fille à aimer quelqu'un, que de lui faire à croire que sa beauté l'a attiré à son amour.* Après quoi il remarque, *que si ainsi est, ce Medecin n'a pas observé le serment qu'on lui fit faire prenant ses degrés de Medecin, entre autres preceptes de ne convoiter les filles & femmes qu'il traitera.* Dans la table des matieres, il dit positivement, *que Niphus, Médecin, devint amoureux, pour avoir traité la Princesse Jeanne d'Aragon.* C'est aller un peu bien vite : il en faloit demeurer à la conjecture, pour le plus. J'avoue que Niphus, qui étoit l'un des meilleurs Philosophes du dernier siécle, étoit de complexion fort amoureuse; desorte que ni la vieillesse, ni la goute ne purent le détacher de cette chaîne, sous laquelle il jouoit quelquefois un personnage très-honteux, jusqu'à danser au son de la flûte. *Susceptis liberis, & senescente uxore, septuagenarius senex puellæ citra libidinem impotenti amore correptus est usque ad insaniam; ita ut plerique philosophum senem atque podagricum ad tibiæ modos saltantem miserabili cum pudore conspexerint* (5). J'avoue aussi, qu'aiant été amoureux d'une Demoiselle d'honneur de Jeanne d'Aragon (6), il a pu voir de près cette belle Dame, & se chauffer de près à ce grand feu; mais il n'est pas certain qu'il se soit oublié jusques à porter ses vues si haut. D'ailleurs, comme il ne pratiquoit point la Médecine (7), encore qu'il y eût été gradué, il n'y a point d'aparence qu'il ait été le Médecin de cette Duchesse; car les personnes de cette qualité se fient plus dans leurs maladies à un Médecin d'experience, qu'à un Medecin de spéculation, qui fait son fort, comme faisoit Niphus, de la profession de Philosophie. Ainsi j'aimerois mieux dire, que le jugement n'aiant pas été sa partie dominante, il s'est émancipé de parler de choses qu'il n'avoit point vues, & d'y appliquer ses idées. Ce que Louis Guyon remarque, que cette Princesse étoit de la Maison des Colonnes, pourroit être vrai du côté maternel, & néanmoins il ne se feroit pas bien exprimé. Nous avons vu que le Cardinal Pompée Colonne l'apelle *Joannam Aragoniam Columnam* : c'est apparemment à cause qu'elle étoit mariée à Ascanio Colonna. On auroit peut-être critiqué avec plus de fondement Augustin Niphus sur le Chapitre LXVIII du Traité *de Pulcro*, où, après avoir dit qu'il n'y avoit que Jeanne d'Aragon en ce tems-là qui meritât le nom d'heureuse, vu qu'elle possédoit les deux parties de la felicité des femmes, savoir la beauté & la chasteté, il parle tout aussitôt de Victoire Colonne, Marquise de Pescaire, comme d'un exemple éclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

(4) Guyon, Diverses Leçons, Vol. III, Livr. III, Chap. XII.

(5) Jovius, Elogior. Cap. XCII.

(6) Naudæus, in Judicio de Aug. Nipho.

(7) Medicinam haud exercuit unquam periodo in tempore aversuri, optime tamen calluit. Naudæus, in Judicio de Nipho.

Niphus censuré.

(D) *On a dit de Niphus, que sa qualité de Médecin lui avoit donné, auprès de Jeanne d'Aragon, des privileges, qui l'avoient enflammé d'amour.*] Il y a long-tems que les Poetes, & bien d'autres aussi, font des réflexions sur ce privilege des Médecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Aconce.

Remarque sur les Attouchemens des Medecins.

Me miserum ! quod non Medicorum jussa ministro,
Astringoque manus, insideoque toro.
Et rursus miserum ! quod me procul inde remoto,
Quem minimè vellem, forsitan alter adest.
Ille manus istas astringit, & assidet ægræ.
Invisus superis, cum superisque mihi.
Dumque suo tentat salientem pollice venam,
Candida per causam brachia sæpè tenet,
Contrectatque sinus, & forsitan oscula jungit,
Officio merces plenior ista suo est. (*)

(*) Ovid. Heroid. Epist. XX, v. 133.

Remi Belleau, dans son Commentaire sur le II Livre des Amours de Ronsard, prétend que le Sonnet XLVI a été pris de cette Epître d'Ovide. Voici les paroles de Ronsard :

Ha ! que je porte & de haine, & d'envie,
Au Medecin, qui vient soir & matin,
Sans nul propos tâtonner le tetin,
Le sein, le ventre, & les flancs de m'amie.
Las ! il n'est pas si soigneux de sa vie
Comme elle pense, il est méchant & fin :
Cent fois le jour il la visite, afin
De voir son sein, qui d'aimer la convie.

Mais il faloit observer cette différence, que celui dont Aconce se plaint étoit fiancé avec la malade. Sans cela, elle n'auroit pas osé avouër, en répondant à Aconce, que ce rival ne la baisoit que quelquefois, *oscula rara accipit.* Brantome cite en quelque endroit de ses Mémoires ce Sonnet de Ronsard, & en dit de bonnes à cette occasion.

(E) *On . . . . . lui défendit de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en sortir bien adroitement.*] Le passage que je vais citer d'Antoine Marie Gratiani, contient en beaux termes la preuve dont j'ai besoin. *Joanna Arragonia, Marci Antonii mater, virilis audaciæ fœmina, quæ virorum quoque consiliis apud filium habitis interfuerat, continere se domi, neque pedem inde efferre fuerat jussa; id enim sic indulserat dignitati ejus Pontifex, ne in carcerem duceretur. Ea cum rem spectare ad arma bellumque, & primum Pontificiorum impetum in oppida filii fore intelligeret, vestibus mox famina commutatis, cum filia & nuru, corruptis aut deceptis portæ custodibus, egressa Urbe, conscensis quos ad id præparaverat equis, protinus Neapolim aufugit. Pontifex, quanquam deceptum se delusumque a femina graviter ferebat, acerbius tamen Hispanis, quorum ea consiliis administraretur, irascebatur* (8). Ce fut en conséquence de cette évasion, & des autres sujets de colere qui aigrirent l'esprit du Pape contre les Colonnes, qu'il „ adressa (9) un Monitoire à Jeanne d'Arragon, par lequel il „ lui défendoit de marier pas une de ses filles, sans sa per„ mission; faute de quoi, le mariage, même après la con„ sommation, seroit nul (10)".

(8) Gratianus, de Casibus Virorum illustrium, pag. 325.

(9) Le 2 Juin 1556.

(10) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, pag. 723 de la Traduct. d'Amelot, Edition d'Amsterdam, en 1686.

(F) *Elle étoit mal avec son mari, qui étoit aussi en une mesintelligence outrée avec son fils.*] Le Cardinal Palavicin remarque qu'Ascagne Colonne avoit fait tant de violences à ses creanciers, que le Procureur Fiscal le fit citer pour lui faire rendre compte de sa conduite. Comme Ascagne ne comparut point, on le condamna par contumace, & on lui confisca ses Terres. Marc Antoine son fils, brouillé avec lui depuis long-tems, prit cette occasion de depouiller son propre pere, en s'emparant des biens confisqués, dont il chassa les Ministres de la Justice, peu avant la mort de Jules III. *In ipsa rei confectione Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres & nunquam satis compositæ controversiæ intercedebant, vim interposuit, eodemque tempore paterna oppida spoliavit, ab eisque Fisci ministros procul habuit* (11). Il étoit sorti de Rome contre la défense de Paul IV. Cette desobéïssance jointe aux griefs precedens obligea ce Pape à publier des Monitoires contre le pere, & contre le fils. Le pere s'excusa sur la prison où il étoit detenu à Naples, pour avoir tâché d'exciter un soulevement: le fils allégua qu'il avoit mis en sequestre les Terres entre les mains de Mendoza, qui ne pouvoit s'en dessaisir sans l'ordre de l'Empereur. Palavicin ne parle point de la femme d'Ascagne Colonne : j'en suis surpris; mais comme nous savons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Rome dans les intrigues de son fils, & que son fils étoit mal avec son pere, nous pouvons hardiment penser qu'elle n'étoit pas trop bien avec son mari. Gratiani parle plus positivement de la conduite très-odieuse de Marc Antoine envers son pere. *Ante omnes*, dit-il (12), *Columnarum familia, magna in civitate pollensque pro illo* (Cæsare) *stabat, cui ut princeps Marcus Antonius cum paulo ante Ascanium patrem à quo hostili odio dissidebat insimulatum ut assensi in custodiam tradendum Neapoli curasset, aliquot oppida intra fines Romanæ Ecclesiæ haud longe ab Urbe imperitabat.*

(11) Pallavic. Histor. Concil. Trident. Lib. XIII, Cap. XIV, num. 9.

(12) Gratian. de Casibus Virorum illustrium, pag. 320.

là-dessus est assaisonné de grans éloges. Voiez le VI Livre de ses Lettres, au feuillet 5 (d). Elle avoit une sœur, qui fut fort belle jusques dans sa vieillesse, & qui eut une bru illustre (G).

Il n'y a guere de Remarques dans son Article, qui ne puissent être allongées. C'est pourquoi, j'ajouterai ici, dans cette nouvelle Edition, comme un Suplément à ce que j'ai déja dit de sa déification (e), que peu après que son Temple eut été instruit par les soins de Jérôme Ruscelli, il y eut un galant Auteur, qui y consacra plusieurs images (H). La Vie du Duc d'Albe me fournira de nouvelles particularitez concernant les brouilleries qui obligérent cette Dame à s'enfuir de Rome, l'an 1556 (f) (I). Elle étoit déjà fort âgée, à ce que dit l'Historien du Duc d'Albe. Il faut donc qu'elle ait joui d'une longue vie; car elle mourut au mois d'Octobre 1577 (g). Elle avoit donné en 1575 aux Capucines du St. Sacrement le lieu où l'on fit bâtir le Monastere qu'elles ont à Rome (h). Elle fut fort libérale envers les Jésuites; puis qu'elle fit rebâtir l'Eglise de Saint André, que l'Evêque de Tivoli leur donna l'an 1566 (i). Jusqu'ici, je n'ai rien dit de sa Généalogie: il est bien tems que j'observe qu'elle étoit fille de Ferdinand d'Aragon, Duc de Montalto (K), troisiéme fils naturel de Ferdinand I, Roi de Naples.

(d) De l'Edition de Paris, en 1609, in 8.

(e) Ci-dessus dans la Remarque (A).

(f) Voiez les Remarques (E) & (I).

(g) Tomaso Costo, Compendio dell' Istoria di Napoli, Parte III, folio 168.

(h) Voiez le Ritratto di Roma Moderna, page 548 Edition de Rome, en 1654.

(i) La même, pag. 540.

(G) *Elle avoit une sœur, qui fut fort belle jusques dans sa vieillesse, & qui eut une bru illustre.*] Voici comme un Auteur Espagnol parle de ces trois Dames. *Que cosas no podrian dezirse en laude y exaltation de la hermosissima Duquesa de Tallacoza, Donna Jeana de Aragon, muger de sangre Real, y en summo grado casta, y buena? Y assi de Donna Maria su Hermana, Marquesa del Vasto? Y de Donna Isabel de Gonzaga, su nuera* (13)? Donna MARIA D'ARAGON, sœur de Jeanne, étoit femme d'Alfonse d'Avalos, Marquis du Guast, l'un des meilleurs Capitaines de Charles-Quint. Sorbiere la nomme Marquise de Vasco, & la met parmi les femmes savantes (14). Brantome, qui l'a fort louée, l'a mise entre les beautez qui durent long-tems; car après avoir raporté les douceurs dont le Grand Prieur de France la regala dans une nombreuse compagnie, *Que son automne surpassoit tous les printems & étez qui étoient en cette salle*, il ajoute, *Comme de vray, elle se montroit encore une très belle Dame & fort aimable; voire plus que ses deux filles, toutes belles & jeunes qu'elles étoient: si avoit elle bien alors près de 60 bonnes années* (15). Le Grand Prieur (16) *en fut aussi épris*; mais quoi qu'il aimât fort la mere, il prit pour sa Maîtresse la fille aînée, *por adombrar la cosa*. Au bout *de six ans au plus*, Brantome étant retourné à Naples, *ne la trouva que fort peu changée, & encor aussi belle, qu'elle eut bien fait*, dit-il, *commettre un peché mortel, ou de fait, ou de volonté*. Elle mourut à Chiaia, dans la maison de Don Garzias de Tolede, le 9 de Novembre 1568 (17). Je ne me souviens point d'avoir remarqué que Brantome ait jamais fait mention de la sœur de celle-ci. Il est vrai qu'il parle quelque part de la femme d'un Ascanio Colonne, qui passoit pour la plus grande beauté d'Italie, & que Barberousse tâcha d'enlever, pour en faire un présent au Grand Seigneur; mais il la nomme la Signora Livia (18) Gonzaga (19). Ce n'est donc point celle dont il s'agit en cet Article, quoi que la maniere dont Augustin Niphus a parlé de sa beauté puisse faire juger qu'elle n'étoit pas moins propre que l'autre à s'attirer une semblable algarade de Barberousse. Mr. de Thou a parlé de cette Marie d'Aragon: il a dit que l'Ile d'Ischia étoit principalement considérable, pour avoir été le lieu de retraite de cette Dame. *Dragutes . . . Ænariam insulam arce munitissima, quæ inter duas terras saxo imposita est, sed maxime Maria Arragonia Alfonsi Avali Vasti vidua secessu nobilem petit* (20).

Le même Jérôme Ruscelli, dont j'ai parlé ci-dessus, qui s'emploia avec tant de zèle à immortaliser Jeanne d'Aragon, se mit en grans frais, pour faire que les louanges de Marie retentissent de toutes parts. Il ne se contenta pas de se servir des expressions les plus fortes que son imagination lui put suggérer, pour peindre les perfections de cette Dame: il recueillit encore plusieurs Piéces de Poësie, où elle avoit été encensée par les plus beaux Esprits du tems; & il les fit imprimer à la fin de son Commentaire sur un Sonnet de Jean-Baptiste d'Azzia, Marquis della Terza. Ce Sonnet fut composé à la louange de l'*Illustrissima & Eccellentissima Signora la Signora Donna Maria d'Aragona, Marchesa del Vasto*. Ce Commentaire de Ruscelli fut imprimé à Venise, l'an 1552, in 4, *per Giovan Griffio*, & contient 73 feuillets. La Marquise y est représentée comme la *Beauté archetype*, & le *Criterium Formæ*: de sorte, qu'au dire du Commentateur, le vrai moien de connoitre si les autres femmes sont plus belles les unes que les autres, est de voir si elles ressemblent plus ou moins à celle-là. *Secondo che in altre vedrà la fattezza del volto & de tutto il corpo che habbiano somiglianza, ò s'avvicino poco ò molto à quelle di lei, così giudicare, che le Bellezze di quelle tale, siano più o meno perfette, come del Paragon dell' oro habbiam detto. Et da tale essempio, ò idea, ò pur tosto vero Archetipo qui in terra della vera Bellezza corporale, formar poi le regole, le ragioni, le misure, i gradi, & le proportioni della Bellezza intera & perfetta* (21). Il ne la fait pas moins belle quant à l'ame, que quant au corps; & il dit que le Giraldi, aiant eu l'honneur de la voir, & de l'entendre parler, demeura tout interdit pendant quelque tems, & incertain si elle étoit plus aimable à cause de sa beauté, qu'adorable à cause de son esprit. *Al cospetto di questa divinissima Signora trovandosi già il Signor Giovan Battista Giraldi Cinthio, & contemplando attentissimamente l'una & l'altra Bellezza che à gli occhi del corpo & à quei della mente gli si rappresentavano della vera Bellezza del volto dalla splendor de gli occhi, dalla soavità della favella, dalla leggiadria & maestà del sembiante, & dalla maraviglia de' modi & delle maniere veramente angeliche, stette lunga pezza tra se stesso attonito, & stupefatto, & dalla somma Bellezza del corpo, che primieramente s'offeriva a gli occhi suoi, dovea tosto risolversi, che questa fosse da lui da amarsi sopra ogn' altra cosa mortale. Poi passando subito col pensiero à quella dell' animo, che gli si rappresentava per quei modi & per quelle maniere già dette, si mutava di opinione, & risolveasi, che quella sola Bellezza dell' Animo, dovesse come cosa divina & celeste, con intera humiltà & divotione adorarsi* (22). Le Madrigal, qu'il composa sur ce Problême, se trouve à la suite de ce passage.

(H) *Un galant Auteur . . . consacra plusieurs Images à son Temple.*] Ce fut Giuseppe Betussi. Il publia à Florence, en 1566, un Dialogue intitulé *Le Imagini del Tempio della Signora Donna Giovanna Aragona*. C'est un Livre de 121 pages, où les Eloges de plusieurs Personnes du beau Sexe sont mêlées adroitement avec ceux de la Déesse du Temple.

(I) *Voici de nouvelles particularitez des brouilleries qui l'obligérent à s'enfuir de Rome, l'an 1556.*] Voici ce que je trouve dans l'Histoire du Duc d'Albe, imprimée en Latin, à Salamanque, l'an 1669, & en François, à Paris, l'an 1699. „ Jeanne d'Aragon, Mere de Marc Antoine Colonne, Duchesse Douairiere de Palliane, ... étoit restée à „ Rome, & les Caraffes, qui la gardoient à veue, la retenoient, s'il faut ainsi dire, pour ôtage. Comme la „ Trêve les rendit moins soupçonneux, & que les chemins demeurerent libres, la Duchesse sortit de Rome, „ avec ses deux filles, à pied, feignant de s'aller divertir „ dans une vigne située à quelque distance des remparts. „ Quoi qu'elle fut deja fort âgée, elle continua de marcher à pied, jusqu'à ce qu'elle fut hors de la vue de la „ garde de la porte, & de la sentinelle; après quoi, elle „ monta à cheval, & y fit monter ses deux filles, que „ deux Cavaliers montez en trousse tenoient embrassées. „ Dans cet équipage, indigne d'elle, mais fort convénable à sa fortune présente, elle se réfugia au camp. Le „ Duc d'Albe l'y reçut avec une joie indicible. Comme „ le grand age de cette Dame ne laissoit aucun soupçon, il „ l'embrassa, & se contenta de saluer ses deux filles, qui se „ découvrirent par respect. *Il me semble*, lui dit-il, en l'abordant, *que je vois cette fameuse Clélie, qui fuit, non du „ camp des ennemis, dans sa ville, poussée à cela par le seul „ amour de sa Patrie; mais de la ville dans le camp, portée à cette fuite par la force de l'amour maternel*. . . . La „ Duchesse de Palliane fut charmée de l'honnêteté du Général Espagnol, & elle le lui témoigna par mille remercimens: néanmoins elle ne put se résoudre à demeurer „ au camp, l'âge de ses filles ne le permettant point. Le „ Duc y consentit: elle se retira dans la Campanie, accompagnée de son fils, & escortée par un Escadron de „ Cavallerie, que le Vice-Roi lui donna par honneur, & „ nullement par besoin (23)".

Il faut dire quelque chose des malheurs de son mari. *Il étoit prisonnier dans le Châteauneuf de Naples, accusé, par son propre fils, d'hérésie & de conspiration contre Sa Majesté Catholique* (24); &, lors que le Duc d'Albe arriva à Naples, l'an 1556, il le fut voir dans sa prison (25), & *l'écouta tant qu'il eut quelque chose à lui dire, . . . consola ce bon Vieillard autant qu'il lui fut possible, lui donna le Château pour prison, aiant été jusques alors renfermé dans une tour assez étroite, soulagea la misere à laquelle il étoit réduit, tant de l'argent de sa bourse, que lui assignant une bonne pension sur les biens de son fils. . . . Il ne lui rendit pas néanmoins la liberté: ses accusations se soutenoient par un trop grand nombre d'apparences, & bien des gens les croyoient très bien fondées. D'ailleurs, il n'auroit point obligé Philippe, qui tint Ascagne dans la prison le reste de ses jours, sans néanmoins lui avoir ôté les agrémens que le Duc avoit eu la bonté de lui accorder.*

L'Historien remarque que *ce fait* (26) *n'a jamais été bien aprofondi*, & il blâme Noël le Comte, qui accuse le Duc d'Albe d'avoir exercé beaucoup de rigueur contre le Pere de Marc Antoine Colonne.

(K) *Elle étoit fille de Ferdinand d'Aragon, Duc de Montalto.*] Antoine, son fils, lui succéda à la Duché de Montalto, & épousa Hippolite della Rovere, & puis Antoinette de Cardona, & fut Pere d'un autre Antoine. Celui-ci, quatriéme Duc de Montalto, fut marié à Marie de la Cerda, fille du Duc de Medina Celi, & puis à M. Louise de Luna. Il eut plusieurs enfans, qui moururent jeunes, excepté une fille, nommée Marie, qui fut héritiere de la Duché de Montalto, & mariée en Sicile à Don François de Moncade, Prince de Paterno (27).

(13) Juan de Spinosa, Dialogo en laude de las Mugeres, folio 98 verso.

(14) Sorbiere, Lettre XV, pag. 73.

(15) Brantome, Dames Galantes, Tom. II, pag. 241, 246.

(16) C'étoit François de Lorraine, General des Galeres, fils de Claude premier Duc de Guise, & Voiez le Moreri sur l'an 1559.

(17) Tomaso Costo, Compendio dell' Istoria del Regno di Napoli, Part. III, folio 19.

(18) Il devoit dire Julie. Nous en parlerons sous le mot GONZAGUE.

(19) Brantome, Dames illustr. pag. 231.

(20) Thuan. Historiar. Libr. XI, ad ann. 1552, pag. 222.

(21) Ruscelli, Lettura sopra un Sonetto dell' illustriss. Signor Marchese della Terza alle divina Signora Marchesa del Vasto, folio 17.

(22) Ruscelli, là même.

(23) Vie du Duc d'Albe, Livre IV, Chap. XIX, page 121, à l'année 1556.

(24) La-même, Chap. II, page 141.

(25) La-même, page 140.

(26) C'est-à-dire, l'Accusation d'Ascagne Colonne.

(27) Tiré d'un Memoire communiqué par Monsr. Minutoli.

ARAGON (ISABELLE D') fille d'Alfonse Duc de Calabre, fils de Ferdinand Roi de Naples, fut femme de Jean Galeas Sforce Duc de Milan. Ce Duc étoit sous la tutele de Louis Sforce son oncle, avant son mariage, & n'y fut pas moins depuis qu'il eut épousé Isabelle d'Aragon, l'an 1489 (a), avec beaucoup de magnificence (A). Les conseils de cette Princesse, aussi ambitieuse que belle, lui donnerent le courage de témoigner qu'il vouloit jouïr pleinement de tous ses droits (b); mais il avoit à faire a forte partie: son Tuteur étoit l'homme du monde le plus intriguant, & le plus capable de se soutenir contre les justes prétentions de son néveu. Il étoit devenu amoureux de la Princesse Isabelle la prémiere fois qu'il la vit; &, comme elle n'étoit encore l'épouse de Jean Galeas que par procureur, il ne desespéra point de l'epouser, à l'exclusion de son néveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette Princesse, & l'assûra qu'elle commanderoit plus certainement si elle l'épousoit, que si elle étoit la femme de Jean Galeas. Cette proposition fut rejettée fiérement. Le Tuteur ne se rebuta pas: il fit ensorte que son néveu ne consommât point le mariage; & l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une ligature magique (B). En même tems, il fit négocier à la Cour de Naples son mariage avec Isabelle. Ferdinand paroissoit y donner les mains; mais le Duc de Calabre ne voulut point y consentir (c). Louis Sforce fut donc obligé de livrer la proie à Jean Galeas; mais il ne renonça point à la vengeance, & il se destina pour principale victime Isabelle d'Aragon. *Il lui retrancha diverses choses qui flatoient son goût ou son divertissement* (d), & il épousa une Princesse, qui lui disputa le terrein en toutes choses. La jeune Isabelle eut tant de chagrins à essuier dans ce conflit, & dans cette espece de faction qui vaut bien la peine d'être décrite (C), qu'elle fit savoir à son pere & à son aieul, que si l'on ne la tiroit pas de cette misere, elle attenteroit à sa vie (e). Ces Princes ne furent pas en état de réduire Louïs Sforce à la raison; car il fut l'un des instrumens qui attirérent les François en Italie: ce qui abima toute la Maison d'Aragon, qui régnoit à Naples. Il poussa son crime jusques à se defaire de son néveu (f) (D). On eut beau dire que Jean Galeas

(a) Corio, Histor. de Milano, Part VI, pag. 279 Edition de l'an. 1646, in 4.

(b) Varillas, Histoire de Charles VIII, Livr. II, pag. 157.

(c) Là-même, Livr. III, pag. 210, 211.

(d) Là-même, Livr. II, pag. 157.

(e) Voiez la Remarque (C).

(f) *Conjugis Joannis Galeatii veluti ejus in quo quidem inclinatio et majestas, quod ei veneficio subiatus crederetur.* Jovius, Elogior. Libr. V, pag. 412.

(A) *Elle fut mariée à Jean Galeas Sforce Duc de Milan, ... avec beaucoup de magnificence.*] Latez Tristan Calchus, Auteur de ce tems-la (1), *in Nuptiarum Mediolanensium Descriptione.* Le Pere Menetrier en cite un fort long passage, qui contient la Description du magnifique Souper que Bergonce Botta, Gentilhomme de Lombardie, donna au Duc Galeas, & à sa nouvelle épouse, lors qu'il les reçut a Tortone, dans sa maison. Chaque service fut accompagné *d'une espece d'Opera, que le rétablissement de ces actions en Musique commençoit à rendre agréables par la grace de la nouveauté, plutot que par les autres beautez qu'on leur a donné depuis* (2).

(1) Konig se trompe lourdement, de le faire vivre en 1672.

(2) Menetrier, des Representations en Musique, pag. 152.

(B) *Son mari ne consomma point le mariage, & l'on dit qu'on se servit pour cela d'une ligature magique.*] Guicciardin assure que le bruit en courut, & que toute l'Italie en demeura persuadée. *E manifesto*, dit-il (3), *che quando Isabella figlivola d'Alfonso andò a congiugnersi col marito, Lodovico come la vidde, innamorato di lei, desiderò ottenerla per moglie dal padre: e a questo effetto operò (così fu allhora creduto per tutta Italia) con incantamenti e con malie che Giovan Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consummatione del Matrimonio: alla qual cosa Ferdinando harebbe acconsentito, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico esclusò di questa speranza, presa altra moglie & havutone figlivoli, volto tutti i pensieri à trasferire in quegli il Ducato di Milano.* Mr. Varillas, autant que je l'ai pu remarquer, ne touche point cette particularité: il se contente de dire que Louis Sforce *empêcha durant plus de trois mois la consommation du Mariage* (4). Il fait assez entendre que l'empechement ne venoit que de ce que l'on ne souffroit pas que les deux Parties s'aprochassent; car il dit que le pere de la mariée *mit son point d'honneur . . . . à ne pas souffrir* que Louis Sforce *separât plus long-tems les deux jeunes Epoux l'un de l'autre; qu'il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, & de l'armer pour venger sa querelle* (5). C'etoit une grande malice, & une violence bien insuportable, que celle de ce Tuteur.

(3) Guicciardini, Livr. I, pag. 85.

(4) Varillas, Histoire de Louis XII, Livr. I, pag. 47.

(5) Varillas, Hist. de Charles VIII, Livr. III, pag 211.

(C) *L'espece de faction qu'elle eut à soutenir vaut bien la peine d'être décrite.*] Comme il me semble que Mr. Varillas a bien reussi dans ce portrait, j'ai cru que je donnerois un fragment curieux, si je raportois ici ses propres paroles. C'est une piece d'autant plus nécessaire à cet Article, qu'elle sert a faire conoitre l'humeur, l'esprit, & les qualitez intérieures d'Isabelle d'Aragon. „ Louis Sforce abandonna Isabelle à son néveu . . . &, pour lui donner une „ rivale qui la controllât en toutes occasions, il rechercha „ la Princesse Alphonsine, fille de Hercule d'Este Duc de „ Ferrare. Alphonsine ressembloit à Isabelle en toutes „ choses, excepté qu'elle n'étoit pas si belle. Elles étoient „ toutes deux entêtées oral à propos de leurs Naissan„ces, puis qu'elles n'avoient rien à se reprocher en ce „ point, & qu'il y avoit de la bâtardise dans la Genealogie „ de l'une & de l'autre (*). Elles étoient fieres jusqu'à „ l'excès, & leur fierte tenoit de la plus fine ambition. El„les étoient plus chastes par gloire, que par tempérament. „ Isabelle s'étoit résolue au mariage, & Alphonsine y as„piroit, plutôt pour partager le pouvoir de leurs Epoux, „ que leurs lits. Elles aimoient toutes deux le Luxe; &, „ quoi qu'elles eussent été élevées dans des Maisons où „ rien n'étoit tant en recommandation que l'épargne, elles „ étoient prodigues, & leur humeur alloit à depenser au„tant qu'elles en auroient le moyen. Le Duc de Ferrare „ ne délibéra pas un moment s'il accorderoit Alphonsine „ à Louis Sforce. Il n'avoit point de Dot à lui donner, „ & de plus il avoit lieu d'esperer qu'elle seroit Duchesse „ de Milan. Elle fut donc promptement envoyée à Louis „ Sforce, qui en eut deux fils de suite. Cette fécondité „ lui donna lieu d'insulter à Isabelle, qui n'avoit accouché „ la seconde fois que d'une fille; mais la jalousie avoit „ déja mis de la discorde entre elles. Alphonsine ne pou„voit souffrir que l'on louat en sa présence la beauté d'I„sabelle, parce qu'elle s'imaginoit qu'on lui reprochoit „ ainsi sa laideur; & Isabelle n'enduroit pas plus volontiers „ que l'on rendît des honneurs extraordinaires à Alphon„sine, parce qu'elle croyoit qu'ils ne fussent deûs qu'à „ elle. L'une & l'autre demeuroient dans un même Pa„lais, & mangeoient ensemble. Elles avoient tous les „ jours une infinité d'occasions d'augmenter leur aversion, „ & les Courtisans leur en fournissoient la plus grande par„tie. Ils étoient fort assidus auprès d'Alphonsine, à cau„se que son mari distribuoit les graces; & ils n'alloient que „ par maniere d'acquit dans l'apartement d'Isabelle. Elle „ en étoit au desespoir, & ce fut bien autant cette solitu„de, que le peu d'argent qu'on lui fournissoit pour s'en„tretenir, qui lui fit ecrire à son pere & à son ayeul, „ qu'elle attenteroit a sa propre vie, si on ne la delivroit „ de captivité. Alphonsine, de son côté, se lassa tellement d'Isabelle, que pour s'en défaire, elle sollicita „ Louis Sforce son mari de la faire Duchesse, comme il „ lui avoit promis, & d'ajouter la qualité de Duc de Mi„lan à celle d'Administrateur de ce Duché (6)". Monsr. Varillas avoit dit dans cette même Histoire (7), qu'Isabelle avoit écrit *au Duc de Calabre son pere, & au Roi de Naples son aieul, des lettres dont il reste encore la meilleure partie* (8). *Elle s'y plaignoit de son malheur dans les termes les plus pathetiques dont on usoit alors: elle en faisoit une peinture si vive, qu'elle etoit capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs: elle prétendoit ne s'être rendue esclave que par obeïssance, & elle menaçoit de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettoit bientôt en liberté.*

(*) *Borso d'Este, Trisayeul paternel d'Alphonsine, & Ferdinand, Ayeul paternel d'Isabelle, étoient bâtards.*

(6) Varillas, Hist. de Charles VIII, Livr. III, pag. 210.

(7) Voiez-en la page 158.

(8) Il cite un morte d'Histoire de Bernardin Corio.

(D) *Louis Sforce poussa son crime jusques à se défaire de son néveu.*] Je me servirai encore des propres termes de Mr. Varillas. Voici donc ce qu'il dit sous l'année 1494, après avoir conduit son Roi jusques à Pavie. „ Louis „ Sforce, persuadé qu'il étoit tems de se defaire du Duc „ Jean Galeas son néveu, lui avoit, dit-on, fait donner un „ de ces poisons lens qui produit le mieux dans le corps „ humain les simptomes de l'epuisement, afin de rendre „ plus vraisemblable le bruit que l'on répandit en même „ tems, que le mal de ce jeune Prince n'étoit venu que de „ son trop d'attachement a la beauté de sa femme. Les „ Medecins n'espéroient déjà plus sa guerison, quand le „ Roi, passant par Pavie où il étoit malade, ne put se dis„penser de le visiter. Sa Majesté ne lui parla point d'af„faires, parce que Louis Sforce avoit demande avec tant „ d'instance d'être présent à cette entrevue, que l'on n'a„voit osé le refuser. Elle témoigna seulement du regret „ de voir son cousin germain (*) dans un si pitoyable état, „ & elle tacha de le flatter de quelque espérance de guéri„son; mais Jean Galeas, qui se sentoit mourir, & ne „ doutoit pas que ce ne fût pas la mechanceté de son on„cle, profita de cette conjoncture. Il ne pensa plus à soi; „ & ne se souvenant que du fils & de la fille qu'il laissoit „ au monde, il les recommanda au Roi avec une abon„dance de larmes, qui marquoit assez, que si sa Majesté „ ne prenoit d'eux un soin particulier, il prévoioit qu'on „ les empoisonneroit aussi bien que lui. La Duchesse sa „ femme, pour achever la tragedie, se jetta aux pieds du „ Roi, selon les Auteurs Italiens, qui sont en cela plus „ croiables que Commines, qui veut que ce fût aux pieds „ de Louis Sforce. Elle étoit trop fiere, pour s'abaisser „ jusques-là; &, quand elle auroit pu s'y resoudre, elle „ n'étoit que trop convaincue que sa soumission seroit inu„tile. Elle ne parla pas de ses enfans, parce qu'elle sup„posa que les larmes de son mari auroient eu leur effet en

(*) *Ils étoient deux fils de deux sœurs, Princesses de Savoie.*

Galeas étoit mort de trop caresser sa femme : la tradition, qui a imputé sa mort à l'ambition de son oncle, a prévalu (*E*). La Princesse Isabelle se retira à Naples, après que les François eurent pris Milan, & parut la plus affligée de toutes les Princesses ses parentes, qui se trouvérent en grand nombre dans l'Ile d'Ischia, lors que le Roi Frederic fut oblige de se remettre à la discrétion de Louïs XII, l'an 1501 (*g*). Elle ne fit que passer de deuil en deuil pendant un assez long-tems : elle perdit dans l'espace de quelques années son aieul, son mari, son pere, son frere, son oncle, son fils (*F*). La seule consolation qui lui restoit fut de voir que Louïs Sforce, son persécuteur, expia ses crimes en France, dans une dure captivité, qui ne finit que par sa mort. Elle eut une autre consolation, aussi sensible peut-être, ou même plus sensible que celle-là : c'est que sa fille unique, Bonne Sforce, fut mariée à Sigismond, Roi de Pologne. Elle s'étoit retirée dans une Ville du Roiaume de Naples, qui lui avoit été donnée pour son Doüaire (*h*), & elle y vécut d'une maniere, qui témoigna que les revers de la fortune n'avoient point abatu cet air de grandeur Roiale sous lequel elle avoit été élevée. Elle mourut d'hydropisie ; mais elle avoit eu le tems de faire un voiage de dévotion à Rome sous le Pontificat de Leon X. Elle alla à pied au Vatican, suivie d'un grand nombre de Dames parées comme des épousées. Toute la Ville accourut à ce spectacle (*i*). Il seroit à souhaiter pour sa mémoire, que nous pussions finir ici son Article, sans y ajouter une queue qui est un peu incommode ; mais nous ne sommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres Panégyristes se sont servis de la conclusion que l'on va voir. Cette Dame, qui, dans sa plus grande jeunesse, avoit fait parler glorieusement de sa vertu, donna prise aux médisances, quand elle fut sur le retour, & souffrit les galanteries de Prosper Colonne, avec très-peu d'égards pour la renommée (*G*). Sa fille, Reine Douairiere de Pologne, s'étant retirée à la même Terre du Roiaume de Naples, y suivit cet exemple maternel (*H*) ; tant il est vrai que c'est l'écueil le plus ordinaire & le plus inévitable de la gloire & du mérite des femmes, lors qu'elles vivent dans le grand Monde. Elles sont exposées à échouër là tôt ou tard. *Serius ocius sors exitura.*

Notre Isabelle mourut l'11 de Février 1524, comme on l'a marqué dans son Epitaphe, raportée par Mr. Misson, au II Tome (*k*) de son Voiage d'Italie.

(*g*) Guicciardin, de Casibus Viror. Illustrium, pag. 41.

(*h*) A Bari. Voiez la derniere Remarque.

(*i*) Jovius, Elogior. Libr. V, pag. 412.

(*k*) Page 41 de la troisiéme Edition.

„ ce point : elle emploia les siennes pour son pere, & le „ Roi ne lui repartit autre chose, sinon que l'expédition „ de Naples étoit trop avancée, pour la laisser imparfaite (9)".

(*E*) *On a eu beau dire que Jean Galeas étoit mort de trop caresser sa femme : la tradition de son empoisonnement a prévalu.*] Guicciardin avoue que l'on publia cela ; mais il ne laisse pas de donner pour l'opinion generale de toute l'Italie, que ce Prince mourut du poison que Louïs Sforce lui avoit fait avaler. *Fu publicato da molti la morte di Giovan Galeazzo essere procedata da coito immoderato ; non dimeno, si credette universalmente per tutta Italia, che e' fusse morto, non per infermita naturale ne per incontinentia, ma di veleno. e Teodoro da Pavia, uno de Medici Regii, il quale era presente quando Carlo lo visitò, affermò haverne veduto segni manifestissimi. Ne fu alcuno, che dubitasse che se era stato veleno, non gli fusse stato dato per opera del zio* (10). Jovien Pontan assure que tout le monde parloit hautement de ce crime abominable de Louïs Sforce. *Ludovicum Sfortiam qui pubescentem primo, deìn adolescentem jam aetatem Joannis Galeatii fratris filii Mediolanensis Ducis procuratione baclenus ac patrociniae tutatus est sua, veneno illum e medio sustulisse circas, advena, peregrini, passim atque impune omnes praedicant. . . . Fora, porticus, plateae, circulique insuperorum cujusque generis hominum infandi criminis accusationibus . . . imprecationibus etiam maximè diris plena undique circumsonant* (11). La foule des Historiens va là, un Bernardin Corio (12), un Pierre Bembus (13), un Vianoli (14), &c.

(*F*) *Elle perdit dans l'espace de quelques années son aieul, son mari, son pere, son frere, son oncle, son fils.*] Paul Jove décrit éloquemment cette longue suite de malheurs ; mais il n'a pas toujours observé l'ordre : il a mis la mort du mari avant celle de l'aieul. Quant au fils de notre Princesse, il dit que les François l'enleverent à sa mere, & le transportérent en France, pour en faire un Moine, & qu'une chute de cheval lui causa la mort. *In venatione torrentis equi lapsu in Heduis exanimatus esse nunciaretur. Hunc enim vel invita deposcentibus Gallis tradiderat, a quibus cucullas sacerdotis habitu in opulenti sacerdotii coenobium ideirco conjectus fuerat, ne Sforzianae Regni legitima prolis hares superesset* (15). Bernardin Corio fait une description touchante de la douleur où cette Princesse fut plongée, lors qu'elle vit tout à la fois son mari dans le tombeau, son fils exclus de la Duché de Milan, & la femme de Louïs Sforce sur le Trône. *Li suoi fautori cridando Duca, visito* (Ludovico) *il Tempio di Divo Ambrosio, e le campane in segno de letitia fece sonare, il morto corpo di Giovanne Galeazo anchora essendo nel Domo scoperto, e quasi universalmente da tutti pianto e condoluto il miserando e pietoso caso. Isabella sua megliere a Pavia con li poveri figliolini vestite de lugubre vestimenti, come pregionera si recluse entro una camera, e gran tempo stette giacendo supra la dura terra, che non vide aere. Doverebbe pensare ogni lettore l'acerbo caso de la sconsolata Duchessa, e se piu duro il cuore havesse che diamanto, piangerebbe a considerare qual doglia doveva essere quella de la sciagurata e infelice megliere, in uno punto vedere la morte del giovenetto e bellissimo consorte, la perdita de tutto lo imperio suo, e li figliolette a canto orbati de ogni bene, il patre e fratello con la casa sua expulsi dal Neapolitano Reame, e Ludovico Sforza con Beatrice sua megliere nel modo dimostrato havergli occupata la Signoria.*

(*G*) *Elle donna prise aux médisances, quand elle fut sur le retour, & souffrit les galanteries de Prosper Colonne, avec très-peu d'égards pour la renommée.*] Paul Jove m'aprend cela dans l'Eloge qu'il a fait de cette Princesse. Il le finit par un *au reste*, qui contient le cas. *Caeterum, cùm hac eximia virtutis foemina improba plebis rumor non mediocriter pudoris decus perstrinxit, ob id gravior quod quum florente aetate impenetrabilem pudicitiam praetulisset, in ipso demum aetatis flexu Prosperum Columnam sibi cultum, & officium assiduè tribuentem, saepeque procacem ad urbaniores jocos admitteret* (16).

(*H*) *Bonne Sforce, sa fille ; . . . . suivit l'exemple maternel.*] Mr. de Thou dit beaucoup plus de mal de la fille, que Paul Jove de la mere. Chacun en pourra juger par la confrontation des passages. *Eodem tempore, Bona Sfortia, Sigismundi Augusti Poloniae Regis parens . . . . filii pertaesa, Sarmatiâ relictâ, in Italiam venit, & honorificè Venetiis excepta est . . . . inde paratam triremem conscendens in Apuliam ad Barium navigavit, cujus urbis possessio gentilitio Aragoniae gentis jure dotali & haereditarium illi erat* (17). *Ibi solute & dissolutiùs a priore vita ratione postea vixit, consuetudine cujusdam Papacauda non satis honestè usa, cui & omnia bona testamento praeteritis liberis reliquit, & fama ac bonis decoctis haud multo post in summa egestate & infamia decessit* (18). Voilà ce que dit Mr. de Thou de la Reine Doüairiere de Pologne. Il prétend, qu'après avoir fait banqueroute & de biens & de reputation, elle mourut dans la pauvreté & dans l'infamie. Que sauroit-on ajouter à cet éloge ?

(9) Varillas, Hist. de Charles VIII, Livr. III, pag. 258.

(10) Guicciardini, Libr. I, pag. 27, all' anno 1494.

(11) Jovian. Pontan. de Prudentiâ, Libr. IV initio.

(12) Corio, Historia Mediolan. Part. VII.

(13) Petr. Bembus, Hist. Venet. Libr. II, folio 30.

(14) Vianoli, Histor. Veneta, Part. II, pag. 20.

(15) Jovius, Elogior. Libr. V, pag. 412.

(16) Jovius, Elogior. pag. 414.

(17) Monsr. Varillas, dans l'Histoire de Louis XII, Livr. I, pag. 47, dit que Louis Sforce, se voiant contraint de sortir de la Duché de Milan, transporta à la Duchesse Isabelle le Duché de Bari & la Principauté de Rossano, qui lui avoient été donnez pour recompense d'avoir rétabli la Maison d'Aragon sur le Trône de Naples.

(18) Thuanus, Histor. Libr. XVI, ad ann. 1558, pag. 316.

ARAGON (Marie d') femme de l'Empereur Othon III, & fille d'un Roi d'Aragon, se diffama terriblement par ses impudicitez, qui enfin la précipitérent dans le suplice du feu. Elle avoit eu l'adresse de se procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit déguiser en fille (*a*). Il ne faut pas demander si elle usa de modération : son tempérament, & la perpétuité des occasions, disent assez que sa prétendue femme de chambre ne manquoit pas d'exercice, & qu'elle étoit de tous les voiages de la Cour. L'Empereur s'étant aperçu de cette vilaine supercherie, en voulut faire la honte toute entiere à l'Impératrice ; &, pour cet effet, en présence de plusieurs témoins, il fit dépouiller le jeune homme ; &, sur la découverte incontestable de son sexe, il le fit condamner au feu. Il fut assez débonnaire, pour ne punir point sa femme : il espéra qu'elle se corrigeroit à l'avenir ; mais il se trompa : elle devint éperdument amoureuse d'un jeune Comte auprès de Modene, & lui fit promtement sa déclaration ; car elle étoit beaucoup plus en possession de solliciter, que d'être sollicitée sur cette sorte d'affaires. Le Comte, aussi chaste que beau, résista à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites ; mais, si en cela il ne fit qu'imiter Joseph, il n'eut pas le même bonheur que lui d'en être quitte pour la prison. L'Impératrice se plaignit à son mari que ce Comte

(*a*) *Sexum muliebri habitu* [illegible] *quandoqui*[illegible] c'est-à-dire, *elle menoit avec elle le jeune homme déguisé en femme, & lui ordonnoit chaque jour de coucher avec elle le faisant passer pour sa femme de chambre.* Munster. in Cosmographia, Libr. III.

Comte lui avoit parlé d'amour, & demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le crédule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accusé. Voici comment l'accusatrice eut son tour. Le Comte se voiant condamné & n'espérant point de grace, & ne voulant pas néanmoins révéler tout le mystere, avoit fait promettre à sa femme, qu'elle le justifieroit le mieux qu'il lui feroit possible auprès d'Othon. Elle lui tint sa parole, garda sa tête, & prit son tems, lors que l'Empereur rendoit justice dans une Assemblée générale, qui se tenoit au milieu d'une grande plaine, auprès de Plaisance; elle prit, dis-je, ce tems, pour demander que le meurtrier de son mari fût châtié. L'Empereur, qui ne la conoissoit pas, lui promit justice, selon toute la rigueur des Loix. Là-dessus, cette Comtesse lui montra la tête de son mari, & s'offrit de justifier son innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées. On fit aporter un fer tout rouge: elle le prit, & le tint tant qu'on voulut sans se brûler, & puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de son mari: enfin elle se contenta de la punition de l'Impératrice, qu'Othon condamna à être brûlée (b). Ceci se passa vers la fin du X siécle.

(b) Gotfrid. Viterb. Chronic. Parte XVII. Albert. Krantz. Cuspinian. in Othone III ... apud Maimbourg, Decadence de l'Empire, pag. 119.

ARAMONT (Gabriel d') Ambassadeur de France à Constantinople, sous le regne de Henri II, étoit un Gentilhomme de Gascogne, qui s'aquita dignement de son emploi. Le Connétable de Montmorenci, examinant l'ouverture que le Pape Paul III avoit donnée, que le seul moien de tirer Plaisance des mains de l'Empereur étoit de faire venir la Flotte Turque sur les Côtes de Naples & de Sicile, obligea le Roi son maître à négocier sur cela avec Soliman. On choisit Aramont pour cette affaire. Il n'étoit ni moins adroit, ni moins experimenté, que la Forêt, Rincon, & Paulin, qui l'avoient précédé dans cette Ambassade. Il se fit des amis à la Porte, qui lui procurérent un libre accès, & des audiences secrettes; & il sut si bien tourner les choses, qu'il ramena Soliman, que l'on avoit un peu prévenu contre les François. Il ne fut plus question que de savoir à quoi la Flotte de sa Hautesse seroit emploiée: c'est pour cela qu'Aramont s'en retourna promtement en France, afin de concerter avec son Maître les moiens d'emploier utilement les secours du Grand Seigneur. Le Roi & le Connétable lui aprirent qu'ils avoient des intelligences dans l'Ile de Corse, & qu'il seroit aisé de s'en emparer, pourvu que la Flotte Turque & celle de France l'attaquassent en même tems. Il partit avec ce projet, pour le communiquer au Grand Seigneur: mais dès qu'il eut débarqué à Malte, il fut instamment prié par le Grand Maître (a) d'aller trouver les Généraux Turcs, qui avoient mis le siége devant Tripoli de Barbarie, & d'emploier son crédit, & l'autorité de Henri II, pour les obliger à lever le siége. Il eut cette complaisance, & se rendit au Camp des Turcs, lors que leurs bateries commençoient d'être en état (b). Il eut plusieurs conférences avec Sinan Bassa, & avec Dragut, dans lesquelles il leur remontra qu'ils s'engageoient à une entreprise entiérement oposée au Traité que Soliman alloit conclure avec la France, puis que sa Hautesse étoit demeurée d'accord de n'attaquer que l'Empereur, & que Tripoli apartenoit à l'Ordre de Malte. On lui répondit que les Chevaliers de Malte étoient des parjures, qui, nonobstant le serment qu'ils avoient fait à Soliman, lors qu'ils en furent traités avec tant d'honnêteté à la sortie de Rhodes, faisoient incessamment des hostilitez contre les Turcs. On ajouta qu'on avoit ordre de les chasser de l'Afrique; & qu'on ne pouvoit surseoir l'exécution de cet ordre. Aramont ne manqua ni d'excuses, ni de repliques; &, voiant qu'il ne gagnoit rien auprès de Sinan Bassa, il se résolut à partir en diligence pour Constantinople, afin d'obtenir de Soliman, s'il étoit possible, qu'on ne prit point Tripoli. Mais comme son crédit & ses intrigues n'étoient point inconues au Bassa, il ne put obtenir la permission de continuer son voiage, qu'après la prise de Tripoli. Il sauva la vie & la liberté aux François qui se trouvérent dans la place, & assista même à un festin où Sinan & Dragut l'invitérent après leur conquête. Charles-Quint étoit trop bon politique, pour laisser tomber cet événement: il en prit occasion de publier que la France avoit contribué à la prise de Tripoli. Henri II fit tout ce qu'il put, pour répondre à cette plainte (A). Je n'ai pas eu le tems de chercher la suite des négociations & des avantures d'Aramont. Je sai bien que ses dépêches furent quelquefois interceptées, & que l'Empereur s'en servit pour reprochér aux François leurs intelligences avec les Turcs (B). La relation de son Ambassade est en Manuscrit dans la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon (c).

(a) C'étoit un Espagnol, nommé Omedo.

(c) Voiez le jugement qu'a fait de cette conduite Mr. de Wicquefort, au Traité de l'Ambassadeur, Livr. II, Sect. 10 V, pag. 210.

(c) Varillas, Histoire de Henri II, pag. 200.

Je

(A) *Henri II fit tout ce qu'il put pour répondre à la plainte de Charles-Quint, que d'Aramont & les François avoient contribué à la prise de Tripoli* (1).] Le Grand Maître de Malte accusoit notre Aramont d'avoir poussé le Gouverneur de Tripoli à capituler. Mr. de Thou, réfutant cette accusation, expose que le Connétable de Montmorenci, qui étoit alors le tout puissant, avoit chargé cet Ambassadeur de témoigner au Grand Maître l'attachement particulier qu'il avoit lui Connétable aux intérêts & à la prospérité de l'Ordre. Cet Historien ajoute, qu'il a vu des Lettres où le Connétable témoignoit beaucoup de chagrin de la prise de Tripoli, & que ces Lettres ne doivent point être suspectes de quelque dissimulation, puis qu'elles furent écrites à une personne à laquelle le Connétable disoit fort librement ses pensées (2). Mais lors que Henri II eut su que les partisans de l'Empereur accusoient l'Ambassadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il dépecha un Gentilhomme au Grand Maître, pour se plaindre des bruits qu'on faisoit courir, & pour lui demander comment Aramont s'étoit conduit dans cette affaire. Il déclara, qu'il le feroit châtier selon l'exigence du cas, s'il le trouvoit coupable de quelque faute; mais qu'il souhaitoit que si son Ambassadeur étoit innocent, le Grand Maître en voulut rendre un témoignage public. La réponse du Grand Maître disculpa pleinement Gabriel d'Aramont. *Que in negotio nullum officium prætermisisset ut Ordini ea in re nostro gratificaretur, hoc enim a V. M. extra ac religiose sibi injunctum. Præterea ut quorum culpa ea clades accepta esset certo cunctis constaret undique probationes collegimus, & inquisitione diligenti super ea re habita nihil comperimus quo Aramontium cladi causam dedisse, aut deditionis auctorem fuisse credi debeat. Quinimo ex equitibus captivis . . . didicimus eum non solum omni culpa vacare, sed multis beneficiis totum Ordinem sibi devinxisse, ac proinde non recte nec secundum rationem factum existimamus ut is rumor sparsus sit* (3). Le Roi de France ne manqua pas de produire cette Reponse dans toutes les Cours de l'Europe, afin de montrer que ses ennemis débitoient à tort & à travers tout ce qui pouvoit le rendre odieux. *Eas Literas . . . postea Rex per Oratores suos passim publicari jussit, quâ publicatione compressis Cæsareanorum querelis ac rumoribus, evulgata in Gallici nominis invidiam fama pariter conquievit* (4). Cela pouvoit bien persuader que les partisans de Charles-Quint s'étoient trompez en cette rencontre; mais ceux qui n'aimoient pas la France, les excusoient facilement. On s'imagine sans peine, quand cela s'accommode avec nos inclinations, qu'il est permis d'interpréter toutes choses d'un certain sens, selon le systême qui a été une fois bâti sur des raisons très-probables. C'est à la verité une source inépuisable de faux jugemens; mais pourvu qu'ils soient utiles, on ne s'en met pas trop en peine.

(B) *On se servit des Lettres interceptées d'Aramont, pour reprocher aux François leurs intelligences avec les Turcs.*] Charles-Quint, dans une Lettre qu'il écrivit l'année 1552 aux Princes & aux Etats de l'Empire, s'étonne que l'Ambassadeur de France eut cru avoir justifié son maître par raport aux liaisons avec Soliman: „ N'ai-je pas.., dit-il, „ les „ Memoires d'Aramont dressez à Constantinole, qui font „ foi de l'Alliance ménagée contre un Prince Chrétien en„ tre la Porte & la France"? *Jam quod de communicatis cum Turca consiliis obiter perstringis, quasi abunde purgatum existimet, qua fronte excusare potest? atqui penes me habeo Aramontii Gallici legati commentarios Byzantii scriptos, & ad Regem per Coslam centurionem quemdam missos que societatis cum Turca in Christiani nominis Principem initæ plenam fidem faciunt* (5). Mr. Varillas observe que *le Pape & l'Empereur*

(1) Varillas, Histoire de Henri II, Livre II, pag. 108 & suiv. à l'an 1551. Voiez aussi Mons. de Thou, Livr. VII, pag. 151.

(2) A Brissac, qui commandoit en Piémont.

(3) Thuan. Libr. VII, sub fin.

(4) Idem, ibid.

(5) Idem, Libr. X, pag. 219.

(d) St. Lazare, Histoire des Dignitez Honoraires de France, page 400 Edition de Paris, en 1635, in 8.

Je viens de lire une chose qui doit servir d'Addition à cet Article. *Les Isles d'Or en Provence*, c'est-à-dire les Isles d'Hieres, *furent érigées en Marquisat par Lettres du Roy Henri second, vérifiées au Parlement d'Aix; & de ce Marquisat fut investi & ensaisiné le Seigneur d'Aramond, Ambassadeur de France à Constantinople, pour le tenir en Fief du Roi, à la charge expresse de bâtir en ces Isles des Châteaux, Tours, & Forteresses, jusqu'à la Somme de cinquante mille Escus (d).*

reur faisoient déjà leur compte d'accuser le Roi de France, *en plein Concile, d'une intelligence avec les Infideles, & de produire sur ce sujet des Lettres d'Aramon interceptées, auxquelles il étoit aisé de donner un sens malin, parce que le véritable n'y étoit expliqué qu'à demi (6).* Mais qu'avoit-on à faire d'un sens malin, puis qu'il étoit indubitable qu'Aremont negocioit un Traité entre la France & la Porte contre la Maison d'Autriche? Cela ne suffisoit-il pas à prouver l'intelligence dont on vouloit accuser Henri II? Le meilleur parti que la France pouvoit prendre n'étoit pas de contester sur le fait; mais de se retrancher sur le droit, en montrant, que lors qu'il ne s'agit point de Religion, mais seulement de s'oposer à l'invasion de ses Etats, il doit être permis de se faire des Alliez par tout où l'on en peut rencontrer. Si Charles-Quint n'en avoit pas eu toujours bonne provision parmi les Princes Chrétiens, Papistes ou non Papistes, il auroit bien su en trouver chez les Infideles, & il auroit bien su en profiter autrement que ne fit la France. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I. Avec lui, les Flotes Turques n'eussent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient si mal les choses, qu'on en a honte ou pitié; ou qu'on s'en moque, quand on lit l'Histoire de ces tems-là. La bonne foi ne seroit gueres utile sur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à son ennemi ses Alliances avec les Hérétiques, ou avec les Infideles, quand on se sentiroit tout prêt à faire de semblables Alliances si les maximes d'Etat le demandoient. Où seroient donc les gens qui pourroient faire des Harangues pathétiques, présenter de beaux Mémoires, pousser cent beaux lieux communs? Il faudroit rengainer tout cela. Or on se feroit un grand préjudice: on ne jetteroit point de la poudre aux yeux; on n'amuseroit point les peuples: il faudroit renoncer à mille louanges exquises, & à cent titres pompeux.

Accusat Manilia si rea non est (7).

Ordinairement on ne cesse de faire des reproches sur ce sujet, que lors qu'on les mérite soi-même.

(6) Varillas, Histoire de Henri II, Livr. II, pag. 202.

REFLEXION sur les Alliances avec les Heretiques, ou avec les Infideles.

(7) Juvenal, Sat. VI, Versu 242.

ARBRISSEL (ROBERT D') Fondateur de l'Ordre de Fontevraud. Cherchez FONTEVRAUD.

ARCESILAS, l'un des plus célèbres Philosophes de l'Antiquité, nâquit à Pitane, dans l'Eolide (*A*). Il fut disciple du Mathématicien Autolycus son Compatriote, & il le suivit à Sardes. Après cela il vint à Athenes, & y fut disciple de Xanthus, & puis de Theophraste, & enfin de Crantor (*B*). Il aprit aussi la Géométrie sous Hipponicus (*a*). Il eut quelque attachement à la Poësie, & il se plut extrémement à la lecture d'Homere (*C*); mais la passion d'être Philosophe fut supérieure à toutes les autres. Il succéda à Crates dans la régence de l'Ecôle Platonique (*D*), & il s'y rendit innovateur; car il fonda une Secte, qu'on nomma la seconde Aca-

(a) Diogen. Laërtius, Libr. IV, num. 32.

(*A*) *Il nâquit à Pitane, dans l'Eolide.*] Diogene Laërce n'est pas le seul qui l'assure (1): lisez ces paroles de Pomponius Mela, dans le Chapitre où il décrit le païs des Æoliens. *Caicus inter Elæam decurrit, & Pitanen illam quæ Arcesilam tulit, nihil affirmantis Academiæ clarissimum Antistitem* (2). Voiez aussi Strabon. Πιτάνη πόλις Αἰολικὴ . . . ἐκ δὲ τῆς Πιτάνης ἐστὶν Ἀρκεσίλαος (3). *Pitane urbs Æolica . . . Pitane patria fuit Arcesilæ.* Mais n'écoutez point Solin, qui donne Pitane, ville de Laconie, pour le lieu natal de ce Philosophe (4). Mr. de Saumaise (5), & Mr. Menage (6), le refutent. Je ne sai si c'est par l'inadvertence de l'Auteur, ou par celle du Correcteur, que l'on trouve *Arcesilas Pritannæus* dans Mr. Gassendi (7): il faloit mettre *Pitanæus*.

(*B*) *Il fut disciple de Theophraste, & enfin de Crantor* (8).] Je m'étonne que Diogene Laërce, après avoir insinué clairement en d'autres endroits, qu'Arcesilas fut disciple de Polemon, ne le dise pas expressément dans la Vie d'Arcesilas. Voici les endroits où il l'insinue. *Arcesilas*, dit-il, *aiant quitté l'Ecole de Theophraste, pour s'attacher à Polemon & à Crates, declara qu'ils étoient des Dieux, ou des restes du siecle d'or.* Ὅθεν καὶ Ἀρκεσίλαον μετελθόντα παρὰ Θεοφράστου πρὸς αὐτοὺς λέγειν, ὡς εἶεν θεοί τινες ἢ λείψανα τοῦ χρυσοῦ γένους (9). *Hinc & Arcesilaum cùm ad eos à Theophrasto diverteret, dixisse ferunt, „ Illos Deos esse quospiam, aut aurei seculi reliquias ".* Un peu plus bas, il observe que Crantor & Arcesilas logeoient ensemble; & que Polemon & Crates, qui n'avoient qu'un même logis avec un bourgeois nommé Lysicles, alloient souper fort souvent chez Crantor; & que Crates étoit le mignon de Polemon, comme Arcesilas étoit le mignon de Crantor. Le Traducteur de Diogene Laërce a renversé tout ceci; car il supose que Polemon étoit le mignon de Crates, & que Crantor étoit le mignon d'Arcesilas. Voions le Grec: Ἦν δὲ ἐρώμενος, Κράτης μὲν, ὡς προείρηται, Πολέμωνος. Ἀρκεσίλαος δὲ Κράντορος (10). Cela veut dire: *Erat autem amasius, ut quidem præditum est, Polemonis quidem Crates, Crantoris autem Arcesilas.* La Version Latine, qu'aucun Commentateur ne censure, a mis *amator* où il faloit mettre *amasius*: on n'a point pris garde à la signification passive d'ἐρώμενος. On n'a point non plus pris garde qu'on s'est contredit un peu après; car comme le Grec l'ordonne, on a représenté Arcesilas sous le personnage de patient. Ἀρκεσίλαος θέλων ὑπ' αὐτοῦ (Κράντορος) συσταθῆναι Πολέμωνι, καίπερ ἐρώμενος (11). *Arcesilaus volens ab illo (Crantore) se Polemoni commendari quanquam amatore suo.* Eloignons d'ici les sales & abominables idées, que cet Auteur & plusieurs autres en même cas semblent vouloir suggerer. Quand ils parlent d'un grand Philosophe, & de ses disciples, ils observent presque toujours qu'il étoit l'amant d'un tel ou d'un tel. J'avoue, qu'en quelques rencontres, cela peut s'entendre en un vilain sens: mais je croi aussi, qu'en cent autres occasions, il ne faut entendre qu'une tendresse bonne & honnête. Parmi plusieurs disciples, il y en avoit un qui étoit le bien aimé, & le favori de son maître. C'étoit celui qu'on désignoit pour son successeur, celui qui avoit le plus de docilité, ou de respect, ou de génie, &c: faloit-il désigner cela par le terme d'ἐρώμενος? mais revenons au fait. Le dernier passage que j'ai cité de Diogene Laërce nous aprend qu'Arcesilas demanda à Crantor de le recommander à Polemon. L'Historien ajoûte que Crantor, qui étoit malade, ne le trouva point mauvais; & qu'au contraire, dès qu'il se porta bien, il s'en alla lui aussi aux Leçons de Polemon. Ἀλλὰ καὶ αὐτὸν ὑγιάσαντα διακούειν Πολέμωνος (12). *Ipse quoque cum sanus factus esset se ad audiendum Polemonem contulit.* C'est une preuve qu'Arcesilas fut des auditeurs ou des disciples de ce Philosophe. Il le fut si bien, que Ciceron ne lui donne pas d'autre maître. *Arcesilas iuus, etsi fuit in disserendo pertinacior, tamen noster fuit, erat enim Polemonis* (13). Numenius lui en donne plusieurs autres: il le fait successivement disciple de Polemon, de Theophraste, de Diodore, & enfin de Pyrrhon (14). *Il aprit de Crantor*, ajoûte-t-il, *à être persuasif, de Diodore à être Sophiste, & de Pyrrhon à tourner de toutes parts en guise de girouette, & à n'être rien.* Ὑπὸ μὲν Κράντορος πιθανουργικὸς, ὑπὸ Διοδώρου δὲ σοφιστὴς, ὑπὸ δὲ Πύρρωνος ἐγένετο παντοδαπὸς, καὶ ἴτης καὶ οὐδείς (15). *Et à Crantore quidem ad persuadendum callidus, à Diodoro autem sophista, denique à Pyrrhone cum omnem in partem versatilis ac temerarius, tum etiam nullus esse didicit.* Il se fixa dans l'inconstance Pyrrhonienne, il ne lui manquoit que le nom de Pyrrhonien: il n'avoit que le nom d'Academicien; & il ne garda ce nom, que par respect pour le Philosophe Crantor son maître & son amant. Πλὴν τῆς προσρήσεως ἔμενεν Πύρρων ὡς τῇ πάντων ἀναιρέσει . . . . αἰδοῖ τοῦ ἐραστοῦ ὑπέμεινε λέγεσθαι Ἀκαδημαϊκὸς ἔτι. ἦν μὲν τοίνυν Πυῤῥώνειος πλὴν τοῦ ὀνόματος. Ἀκαδημαϊκὸς δ' οὐκ ἦν, πλὴν τοῦ λέγεσθαι (16). *In Pyrrhonis si appellationem excipias, tanquam in omnium eversione acquievit . . . . at pro sua in amatorem observantia Academicum se vocari adhuc passus est. Ita qui Pyrrhonicus excepto nomine totus erat, idem Academicus præter nomen habebat nihil.* Numenius venoit de dire qu'Arcesilas beau garçon, & encore jeune, s'étant fait aimer de Crantor, s'étoit attaché à lui. Διὰ τὸ καλὸς εἶναι ἔτι ὢν ὡραῖος τυχὼν ἐραστοῦ Κράντορος τοῦ Ἀκαδημαϊκοῦ προσεχώρησε μὲν τούτῳ (17). *Eleganti formâ & commodâ adhuc ætate cum esset, Crantorem Academicum amatorem nactus, ejus consuetudine usus est ille quidem.* Il ajoûte que les Leçons de Menedeme le rendirent un disputeur plus ardent, & il cite Timon (18). Voilà bien des omissions dans la Liste que Diogene Laërce nous a laissée des maîtres d'Arcesilas. J'y ai supléé.

(*C*) *Il se plut extrémement à la lecture d'Homere.*] Il le préferoit à tous les autres: il en lisoit quelque chose tous les soirs, avant que de s'endormir; & il disoit le matin, en se levant, *Je m'en vais voir ma Maîtresse* (19): cela signifioit qu'il alloit lire ce Poëte. Ἀπεδέχετο δὲ πάντων μᾶλλον Ὅμηρον, οὗ καὶ εἰς ὕπνον ἰὼν πάντως τι ἀνεγίνωσκεν. ἀλλὰ καὶ ὄρθρου λέγων ἐπὶ τὸν ἐρώμενον ἀπιέναι, ὁπότ' ἂν βούλοιτο ἀναγνῶναι (20). *Amplectebatur Homerum maximè ex omnibus, cujus adeo studiosus erat, ut semper ante somnum ejus aliquid legeret. Manè quoque cùm surgeret, dicens, se ad amasium ire, cùm se velle legere innueret.*

(*D*) *Il succéda à Crates dans la régence de l'Ecôle Platonique* (21).] Il y a bien des Auteurs, qui, sans parler de ce Crates, mettent notre Arcesilas immédiatement après Polemon.

(1) Diogen. Laërtius, Libro IV, num. 28.

(2) Pomp. Mela, Libr. I, Cap. XVIII, num. 20.

(3) Strabo, Libr. XIII, pag. 422, in fine.

(4) Solin. Cap. VII, pag. 22.

(5) Salmas. Exercitat. Plin. pag. 158.

(6) Menag. in Diogen. Laërt. pag. 176.

(7) Gassendi Operum Tom. I, pag. 12.

(8) Diog. Laërtius, Libr. IV, num. 28, 29.

(9) Idem, in Crates, Libro IV, pag. 240. num. 22.

(10) Id. ibid.

(11) Id. ibid. num. 22.

(12) Diog. Laërtius, Libr. IV, num. 25.

(13) Cicero, de Finibus, Libr. V, Cap. XXXI. Voiez-le aussi de Oratore, Libr. III, Cap. XVIII.

(14) Numenius, apud Eusebium, Præparat. Evangel. Libr. XIV, Cap. V, pag. 729.

(15) Id. ibid.

(16) Idem, apud eundem, Cap. VI, pag. 732.

(17) Id. ibid.

(18) Les deux Vers de Timon, qu'il cite, sont plus corrects que dans Diogene Laërce.

(19) Pour m'accommoder au Style de notre tems, j'ai quitté la Traduction littérale.

(20) Diog. Laërtius, Libr. IV, num. 31.

(21) Id. ibid. num. 32.

Académie, pour la distinguer de celle de Platon. Il étoit fort oposé aux Dogmatiques, il n'affirmoit rien, il doutoit de tout, il discouroit du pour & du contre, & suspendoit son jugement. *C'est parce*, disoit-il, *qu'il n'y a rien de certain.* Il attaquoit d'une grande force tout ce que les autres sectes affirmoient (E); & c'est pourquoi, on le regarda, en matiere de Philosophie, comme un perturbateur du repos public (b). Quelques-uns soutiennent, que ne trouvant point d'évidence

(b) *Voiez la Remarque (E), citation (40).*

lemon. Voiez la Note d'Aldobrandin sur un passage de Diogene Laerce (22): vous y lirez que ce savant Commentateur n'avoit trouvé nulle part que Crates ait succédé à Polemon. Vous y trouverez aussi ces paroles de St. Augustin, *Moritur Polemo, succedit ei Arcesilas, Zenonis quidem condiscipulus, sed sub Polemonis magisterio* (23). On peut joindre à ce passage celui de la Lettre LVI. *Idem quippe Academici qui Platonici, quod docet auditorum ipsa successio. Arcesilas enim, qui primus occultata sententia sua nihil aliud istos quam refellere statuit, quare eis successerit; Polemonem invenies: quare eis Polemon; Xenocratem. Xenocrati autem discipulo Academiam scholam suam reliquit Plato* (24). Il ne faut pas se fonder ici sur l'autorité de St. Augustin; car il ne s'est pas attaché rigoureusement à l'exactitude: & puis qu'il saute un degré entre Platon & Xenocrate (25), il en peut avoir sauté un autre entre Polemon & Arcesilas. Je n'insiste point sur son silence à l'égard de Crantor Académicien célebre (26), qui paroit avoir été le successeur immédiat de Polemon, & qui mourut avant lui, & avant Crates (27). Si le mot de successeur vous déplait ici, dites que Crantor enseigna du vivant de Polemon. On assure la même chose de Crates: & de là vient, que l'on dit tantôt que Crantor succéda à Polemon, tantôt que Crates lui succeda, tantôt qu'ils furent tous deux ses successeurs; mais pour l'ordinaire, on met Crates après Crantor (28). Encore un coup, je n'objecte point à Saint Augustin l'omission de Crantor; je m'imagine qu'on a tort de compter ce Philosophe pour le successeur de Polemon: il mourut avant son maitre; & je trouve que Lacydes, successeur d'Arcesilas, fut le prémier qui résigna pendant sa vie la succession de sa chaire (29). Disons donc qu'il n'y eut que Crates, qui succeda à Polemon, & rejettons cette période du Pere Rapin, *Crates & Crantor, qui se suivirent dans l'Ecole de Platon, ne changerent rien à sa doctrine* (30). Il se seroit moins trompé, s'il avoit mis Crantor au premier rang; Crantor, dis-je, mort avant Crates. Un celebre Critique (31), en corrigeant un passage de Nonius Marcellus (32), a fourni une autorité qui favorise merveilleusement le Texte de cette Remarque. Suivant cette correction, nous devons croire que Lucilius a dit, *Polemon & amavit Cratem, & huic transmisit suam scholam quam dicunt.* Le Grec de Diogene Laërce est du même sens. Κράτης . . . . καὶ ἀκροατὴς ἅμα καὶ ἐρώμενος Πολέμωνος, ἀλλὰ καὶ διεδέξατο τὴν σχολὴν αὐτοῦ (33). *Crates auditor simul amasiusque* (34) *Polemonis, illiusque schola successor.* Je n'apuie pas sur ces paroles de Ciceron, *Speusippus autem & Xenocrates, qui primi Platonis rationem auctoritatemque susceperant, & post eos Polemo & Crates unaque Crantor, in Academiâ congregati diligenter ea quæ à superioribus acceperant, tuebantur* (35). Elles ne sont pas assez précises, ou aussi nettes, que cet endroit de Diogene Laërce. Πλάτων ὁ τὴν ἀρχαίαν Ἀκαδήμειαν συστησάμενος, οὗ Σπεύσιππος καὶ Ξενοκράτης, οὗ Πολέμων, οὗ Κράντωρ καὶ Κράτης, οὗ Ἀρκεσίλαος, ὁ τὴν μέσην Ἀκαδήμειαν εἰσηγησάμενος (36). *Plato, qui veterem Academiam instituit: Platonis Speusippus & Xenocrates: et Polemon; Polemonis Crantor & Crates; cui Arcesilaus, qui mediam invexit Academiam.* Casaubon, dans sa Note sur ce passage, cite Galien, qui dit que la vieille Académie finit à Crantes, & qu'Arcesilas, disciple de Crantes, fonda l'Académie moienne (37). Ce Commentateur ignore ce que c'est que le Cranter de Galien (38); mais on voit facilement, ou que les Copistes ont mis Crantes au lieu de Crates, ou que Galien lui-même n'orthographia pas bien le nom du predécesseur d'Arcesilas. Il arrive tous les jours aux plus savans personnages d'insérer ou de retrancher quelque lettre aux noms des Auteurs qu'ils citent. Ils ont dessein de nommer la même personne que les autres alléguent selon la vraie orthographe. J'en pourrois donner cent exemples, & je m'étonne que Casaubon se fasse ici des difficultez. Souvenons nous qu'il admire que Galien n'ait pas fait mention de Crantor. *Quis verò non miretur omissum à Galeno Crantorem* (39)?

(E) *Il attaquoit d'une grande force tout ce que les autres Sectes affirmoient*] On auroit tort de pretendre qu'il n'a point été apellé à juste titre un innovateur; mais Diogene Laerce se trompe, quand il le prend pour le prémier qui ait introduit la coutume de disputer de part & d'autre. Πρῶτος δὲ καὶ εἰς ἑκάτερον ἐπεχείρησε (40). *Primusque in utramque disserere partem aggressus est.* Ce fut l'esprit de Socrate, & Platon le conserva. Nous allons citer Ciceron, qui nous aprend que la méthode d'Arcesilas, de disputer contre tout ce qu'on lui proposoit, étoit celle de Socrate, & qu'Arcesilas fut instruit au Pyrrhonisme (41) par les Livres de Platon, & par les discours que l'on suposoit que Socrate avoit tenus. *Arcesilas primum, qui Polemonem audierat, ex variis Platonis libris, sermonibusque Socraticis hoc maxime*

(22) *Au commencement de la* Vie de Crates, *Livr. IV, num.* 21.

(23) S. Augustinus, *Lib. III* contra Academicos.

(24) August. Epist. *LVI, pag.* 267. Eusebe, Præpar. Evang. *Livr. XIV, pag.* 712, *dit qu'on dit qu'Arcesilas succeda à Polemon.*

(25) *Speusippus, fils d'une sœur de Platon, regit l'école avant Xenocrate.*

(26) *Crantor ille, qui in nostra Academia vel in primis fuit nobilis*, Cicero, Tuscul. Quæstion. *Lib. III. Cap. VI.*

(27) Diog. Laertius, *Lib. IV, num.* 27.

(28) *Voiez* Gassendi, Operum *Tom. I, pag.* 18, & Jonsius de Script. Histor. Philosoph. *pag.* 121 *ou plutôt* Diogene Laërce, *cité ci-dessus Citation* (36).

(29) Diog. Laërt. *in* Lacyde, *Lib. IV, num.* 60.

(30) Rapin, Compar. de Platon & d'Aristote, *IV Part. Chap. I, pag.* 265.

(31) Petrus Victorius. *Voiez les Notes de* Josias Mercerus *sur* Nonius Marcellus, *pag.* 129.

(32) Nonius Marcellus, *voce* Transmittere, *pag.* 414. *il cite le* XXVIII *Livre de* Lucilius.

(33) Diog. Laertius, *Lib. IV, num.* 21.

(34) *Et non pas* amator, *comme porte la Version ordinaire. Faute, que les Commentateurs ne relevent pas.* (35) Cicero, Academ. Quæst. *Lib. I. Cap. IX.* (36) Diog. Laërt. *in* Proœmio, *num.* 14, *pag.* 10. (37) Galenus, *in* Hist. Philosophorum. (38) *Ego quisnam sit Cranter Galeni planè ignoro*, Casaub. in Diog. Laërtium, *Proœm. num.* 14. (39) *Idem, ibid.* (40) Diog. Laërt. *Lib. IV, num.* 28. (41) *Je me sers de ce terme sans avoir égard à la personne de* Pyrrhon.

arripuit, nihil esse certi, quod aut sensibus, aut animo percipi possit: quem ferunt eximio quodam usum lepore dicendi, aspernatum esse omne animi sensusque judicium, primumque instituisse (quanquam id fuit Socraticum maxime) non quid ipse sentiret, ostendere, sed contra id quod quisque se sentire dixisset, disputare (42). Il dit dans un autre Livre, que la méthode de Socrate, qui n'étoit pas observée, fut retablie par Arcesilas. C'est en cela que consiste l'innovation de ce dernier: & ainsi, les expressions de Diogene Laërce ne sont point exactes; car il est visible qu'un Philosophe, qui fait profession d'attaquer tout ce qu'on repond à ses questions, met en usage la methode de soutenir le pour & le contre. Prenez bien garde à ces paroles: *Is* (Socrates) *percontando atque interrogando elicere solebat eorum opiniones, quibuscum disserebat, ut ad ea quæ hi respondissent, si quid videretur, diceret. Qui mos quum à posterioribus non esset retentus, Arcesilas eum revocavit, instituitque ut hi qui se audire vellent, non de se quærerent, sed ipsi dicerent, quid sentirent. Quod quum dixissent, ille contrà, sed qui audiebant quoad poterant, defendebant sententiam suam: apud cæteros autem Philosophos qui quæsivit aliquid tacet, quod quidem jam fit etiam in Academia* (43). Si ce témoignage ne vous paroit pas assez formel, que direz-vous de celui-ci, où l'on assure que l'Académie d'Arcesilas n'étoit autre que celle de Platon. *Hanc Academiam novam appellant, quæ mihi vetus videtur. Siquidem Platonem ex illa vetere numeramus, cujus in libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa disseruntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur* (44). Je cite ailleurs (45) un autre passage qui n'est pas moins fort que celui-là. Si l'on veut de la bigarrure Greque, j'en donnerai. J'ai lu quelque part, qu'Epicure ne voioit point sans chagrin la gloire d'Arcesilas, le plus renommé Philosophe de ce tems-là, & qu'il lui reprochoit de s'être aquis de l'estime chez les ignorans, sans rien tirer de son fond. Τοῦ δὲ Ἀρκεσιλάου τὸν Ἐπίκουρον οὐ μετρίως ἔοικεν ἡ δόξα παραλυπεῖν, ἐν τοῖς τότε χρόνοις μάλιστα τῶν φιλοσόφων ἀγαπηθέντος (46) *Arcesilas autem gloria videretur Epicuro haud mediocrem attulisse ægritudinem, qui inter ejus temporis Philosophos maxime fiebat.* Il étoit vrai qu'Arcesilas ne se piquoit point d'avoir inventé: il donnoit à Socrate, à Platon, à Parmenide, & à Heraclite, la gloire de l'invention de *l'epoque* & de *l'incatalepsie.* Ὁ δὲ Ἀρκεσίλαος τοσοῦτον ἀπεῖχε τοῦ καινοτομίας τινὰ δόξαν ἀγαπᾶν καὶ ὑποποιεῖσθαι τῶν παλαιῶν, ὥστε ἐγκαλεῖν τοὺς τότε σοφιστὰς ὅτι προστρίβεται Σωκράτει καὶ Πλάτωνι καὶ Παρμενίδῃ καὶ Ἡρακλείτῳ τὰ περὶ τῆς ἐποχῆς δόγματα καὶ τῆς ἀκαταληψίας, οὐδὲν δεόμενος, ἀλλ' οἷον ἀναγωγὴν καὶ βεβαίωσιν αὐτῶν εἰς ἄνδρας ἐνδόξους ποιούμενος (47). *Sanè Arcesilaus tantum abfuit ab omni novandi, aut vetera sibi arrogandi studio, ut etiam vitio et Sophistæ ejus ætatis darent, quod sententias de cohibendâ assensione, & comprehensionis negatione, Socrati, Platoni, Parmenidi, Heraclito acceptas ferret: nulla quidem necessitate, sed tantum eas viris nobilibus inscribendo confirmans ac commendans.* Notez, je vous prie, que de l'aveu même de Diogene, notre Arcesilas ne fit que rendre plus contentieuse la méthode Platonique: ce fut tout le changement qu'il y fit. Πρῶτος τὸν λόγον ἐκίνησε τὸν ὑπὸ Πλάτωνος παραδεδομένον, καὶ ἐποίησε δι' ἐρωτήσεως καὶ ἀποκρίσεως ἐριστικώτερον (48). *Primus orationis genus quod Plato tradiderat movit, effecitque per interrogationem & responsionem contentiosius.* On a pu néanmoins dire qu'il fut le prémier perturbateur du repos public des Philosophes; car outre qu'il ressuscita une mode dont on ne se souvenoit guere, il poussa le principe de Socrate avec plus d'ardeur qu'on n'avoit fait auparavant, & il se montra plus vif, plus opiniâtre, plus inquiet, que les prémiers inventeurs. Voila pourquoi l'on a dit de lui ce que je m'en vais écrire: *Nonne jam quum Philosophorum disciplina gravissima constitisset, tum ut exortus est in optima Republica Tiberius Gracchus, qui otium perturbaret, sic Arcesilas, qui constitutam Philosophiam everteret, & in eorum auctoritate delitesceret qui negavissent quicquam sciri, aut percipi posse* (49)?

On a cherché la raison de la conduite d'Arcesilas, & l'on a cru la trouver dans l'émulation ardente qui s'éleva entre lui & Zenon son condisciple. Ils avoient été tous deux Ecoliers de Polemon (50), & ils se piquérent de se surpasser l'un l'autre (51). Or Zenon prit le parti des Dogmatiques: il donna des definitions & des axiomes, qu'Arcesilas combatit vigoureusement; & afin d'y mieux réussir, il fut bien aise de renverser tous les fondemens des Sciences, & de réduire toutes choses à l'incertitude. Le passage, que je vais citer, témoigne cela, & en même tems le peu de succès de cette entreprise (52), quoi qu'elle fût soutenue par une éloquence qui plaisoit beaucoup. *Fuerint illa vetera si voles incognita: nihil ne est ergo actum quod investigatum est postea quam Arcesilas Zenoni, ut putant, obtrectans, nihil novi reperiens, sed emendans superiores immutatione verborum, dum hujus definitiones labefactare vult, conatus est clarissimis rebus tenebras obducere, cujus primum non admodum probata ratio quanquam floruit, tum acumine ingenii, tum admirabili quodam lepore dicendi, proxime à Lacyde solo retenta est* (53). D'autres disent que la crainte d'être

(42) Cicero, de Oratore, *Libr. III. Cap. XVIII.*

(43) *Idem, de* Finibus, *Libr. II, C. I.*

(44) *Idem*, Academ. Quæstion. *Lib. I. C. ult.*

(45) *Dans la Remarque (E) de l'Article* CARNEADE, *Citation (6). Ce Passage est du I Livre de* Ciceron de Naturâ Deorum, *Chap. V.*

(46) Plutarch. adv. Colotem, *pag.* 1121, E.

(47) *Idem, ibid.*

(48) Diog. Laërt. *Lib. IV, num.* 28.

(49) Cicero, Academ. Quæstion. *Libr. IV. C. V.*

(50) *Idem, ibid. Libr. I, Cap. IX.* Numenius, *apud* Euseb. Præp. Evangel. *Libr. XIV. Cap. VI, pag.* 730, 731.

(51) Numenius, *apud eundem, ibid.*

(52) *Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on raportera dans la Remarque (G).*

(53) Cicero, Academ. Quæstion. *Libr. IV. C. VI.*

vidence qui l'empêchât de floter également entre l'affirmation & la négation, il ne voulut point écrire de Livres (c): mais d'autres assurent qu'il en écrivit, & puis ils contestent sur la question s'il en publia; car les uns l'affirment, & les autres disent qu'il jetta au feu ce qu'il avoit composé (d). On remarque néanmoins qu'il dédia quelques Livres à Eumenes, Prince de Pergame, & qu'il n'en dédia qu'à ce Prince (e). Nous verrons comment il a été combatu par un Pere de l'Eglise (F). Comme il avoit une éloquence très-persuasive & qui retournoit toûjours à

(c) Diogen. Laërtius, Libro IV, num. 32.

(d) Idem, ibid.

(e) Diogen. Laërtius, Lib. IV, num. 12.

accablé par les objections de certaines gens, qui prenoient plaisir à harceler les Philosophes, contraignit Arcesilas à n'affirmer rien. Il mit devant lui l'*époque* comme un rempart: ce fut une nuit, à la faveur de laquelle il espera de se dérober à la poursuite du Sophiste Bion, & des sectateurs de Theodore, frondeurs perpetuels des Philosophes. Numenius, qui observe que Diocles le Cnidien avoit adopté cette conjecture, la rejette, & il me semble qu'il a raison; car quoi qu'en ne decidant ni pour ni contre, l'on se puisse garantir de mille dificultez embarrassantes, on ne laisse pas de se commettre beaucoup: & si d'un côté l'on a moins à craindre les objections graves & serieuses, les rétorsions, & les argumens *ad hominem*, l'écueil ordinaire & inévitable des Dogmatiques, l'on s'expose de l'autre beaucoup plus à la raillerie, & aux insultes des goguenards. Or il est certain que Bion, le plus grand moqueur de son siecle, étoit moins terrible, quand il raisonnoit, que quand il plaisantoit. Généralement parlant, c'est un poste très-incommode, que celui où l'on vous tourne aisément en ridicule. Arcesilas lui-même emploioit la raillerie contre ceux qui rejettoient le témoignage des sens (54). Quoi qu'il en soit, voions les paroles de Numenius: Ὁ γὰρ τοι Διοκλῆς ὁ Κνίδιος ... Φάσκοντος ἐν ταῖς ἐπιγραφομέναις Διατριβαῖς, Ἀρκεσίλαον φόβῳ τῶν Θεοδωρείων τε καὶ Βίωνος τοῦ Σοφιστοῦ, ἐπεισιόντων τοῖς φιλοσοφοῦσι, καὶ ... ἀπὸ παντὸς ἐλέγχειν, αὐτὸν ἐξευλαβηθέντα, ἵνα μὴ πράγματα ἔχῃ, μηδὲν γε δόγμα ὑπειπεῖν φαινόμενον, ... τὸ μέλαν ... προβαλέσθαι πρὸ ἑαυτοῦ τὴν ἐποχήν. Τοῦτ' οὖν ἐγὼ οὐ πείθομαι (55). *Neque enim Gnidium illum Dioclem audio, qui in suis, ut eas inscripsit, Diatribis, Arcesilam docet, Theodoreorum ac hominis Sophistæ metu, qui Philosophos infestis, nullam non eos coarguendi occasionem accipeentes, ita sibi, ne quod ab iis molestiæ pateretur, cavisse, ut nec certi quidquam statueret; nam ut sepias effuso atramento, sic illum sese objecta hac assensionis retentione tegere ac tueri. Verum hæc, ut dixi, minus credo.* Notez qu'un des interlocuteurs de Ciceron a soutenu qu'Arcesilas ne passa point dans le parti de l'*époque*, pour contredire Zenon, mais par le desir de trouver la verité. *Arcesilam verò non obtrectandi causâ cum Zenone pugnavisse, sed verum invenire voluisse sic intelligitur* (56). Il pretend qu'Arcesilas fut le prémier qui découvrit & qui aprouva cette Proposition: *il est possible qu'un homme n'affirme & ne nie rien sur les matieres incertaines, & c'est le devoir de l'homme sage. Nemo superiorum non modo expresserat, sed ne dixerat quidem posse hominem nihil opinari, nec solùm posse, sed ita necesse esse sapienti, visa est Arcesilæ cùm vera sententia, tum honesta & digna sapiente* (57). Il pretend que ce Philosophe demanda à Zenon, *Qu'arrivera-t-il, si l'homme sage ne peut rien connoître clairement, & s'il ne doit rien admettre que ce soit clairement vrai?* & que Zenon répondit, *il comprendra clairement certaines choses, & ainsi il n'admettra rien d'obscur.* Il falut ensuite assigner le caractere des choses clairement comprises. Celui que Zenon donna fut combatu par Arcesilas, qui lui soutint que la fausseté peut paroître sous la même idée que la verité; & qu'ainsi, l'on ne sauroit faire le discernement du vrai & du faux. Zenon accorda qu'on ne pourroit rien comprendre, si ce qui n'est pas pouvoit nous paroître sous la même forme que ce qui est; mais il nia la conformité d'idées entre ce qui est & ce qui n'est point. Arcesilas, au contraire, insista sur cette conformité. *Incubuit in eas disputationes ut doceret nullum tale esse visum à vero, ut non ejusmodi etiam à falso posset* (58). Voila le pivot de leur dispute. On avoit deja dit dans cet Ouvrage de Ciceron, que l'obscurité des choses, & non pas l'opiniatreté, ou le desir de la victoire, avoit engagé Arcesilas à disputer contre Zenon (59).

(54) Diog. Laertius, Lib. IV, num. 34.

(55) Numenius, apud Eusebium, Præparat. Evangel. Lib. XIV, Cap. VI, pag. 731, C.

(56) Cicero, Academ. Quæstion. Lib. II, Cap. XXIV.

(57) Idem, ibid.

(58) Idem, ibid.

(59) Voiez ci-dessous, Citation (62).

J'ai dit qu'il poussa plus loin l'Hypothese de l'incertitude, que Socrate: & j'ai eu raison; car il ne voulut pas même avouer, comme Socrate, qu'il savoit qu'il ne savoit rien. Il se tint dans la suspension généralement sur toutes choses, & il ne disputa que pour se convaincre, que les raisons d'affirmer n'étoient pas meilleures que les raisons de nier. *Arcesilas negabat esse quidquam quod sciri posset, ne illud quidem ipsum quod Socrates sibi reliquisset. Sic omnia latere censebant in occulto, neque esse quidquam quod cerni, aut intelligi possit. Quibus de causis nihil oportere, neque profiteri, neque affirmare quemquam, neque assertione approbare, cohibereque semper, & ab omni lapsu continere temeritatem, quæ tum esset insignis, quum aut falsa, aut incognita res approbaretur, neque hoc quidquam esset turpius, quam cognitioni & perceptioni, assertionem approbationemque præcurrere. Huic (rationi quod erat consentaneum) faciebat, ut contra omnium sententias dies jam plerosque deduceret, ut quùm in eadem re paria contrariis in partibus momenta rationum invenirentur, faciliùs ab utraque parte assensio sustineretur* (60). Il fut celui qui enseigna l'*acatalepsie*, ou l'incomprehensibilité, plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait; & il outra tellement les choses, que Carneade, qui auroit pu la soutenir mieux que lui, se crut obligé d'y aporter quelque modification (61): mais il est certain qu'Arcesilas ne fit qu'étendre & déveloper ce qui avoit été dit par les plus grans maîtres. *Cum Zenone . . . . Arcesilas sibi omne certamen instituit . . . earum rerum obscuritate, quæ ad confessionem ignorationis adduxerant Socratem, & veluti amantes Socratem, Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes penè veteres, qui nihil cognosci, nihil percipi, nihil sciri posse dixerunt, angustos sensus, imbecillos animos, brevia curricula vitæ, & (ut Democritus) in profundo veritatem esse demersam, opinionibus & institutis omnia teneri, nihil veritati relinqui, deinceps omnia tenebris circumfusa esse dixerunt* (62). C'est sous l'autorité de ces grans noms, qu'il attaquoit les Dogmatiques (63). Il en pouvoit alleguer encore d'autres, comme vous pourrez l'aprendre dans le second Livre des Questions Academiques (64). Neanmoins, Numenius, qui s'emporte contre lui très-durement, fonde son indignation sur la révolte qu'il lui attribue (65). Vous trouverez quelques traits de sa colere dans la description de l'inconstance de ce Philosophe. *C'étoit un homme, dit-il, qui nioit & qui affirmoit les mêmes choses: il se jettoit aveuglement à droite & à gauche; il faisoit gloire d'ignorer la diference du bien & du mal. il debitoit la premiere fantaisie qui lui venoit dans l'esprit; & tout-d'un-coup, il la renversoit par plus de raisons qu'il ne l'avoit établie. C'étoit une hydre, qui se dechiroit elle-même.* Les termes de l'original sont plus expressifs, & plus feconds. Ἔλεγε, καὶ ἀνέλεγε, καὶ μετεκυλινδεῖτο κἀκεῖθεν, κἀντεῦθεν, ἑκατέρωθεν, ὁπόθεν τύχοι, παλινάγρετος, καὶ δύσκριτος, καὶ παλίμβολός τε ἅμα, καὶ παρακινδυνευτικὸς, οὐδέ τι εἰδὼς, ὡς αὐτὸς ἔφη, γενναῖος ὤν . . (66). Κατεχαίρε τῷ ἀκούειν, καὶ ἐθαύμαζε θαυμαστῶς, ὅτι μήτε τί αἰσχρὸν ἢ καλὸν, μήτε ἀγαθὸν, μήτε αὖ κακὸν ἐστί τι, ἤδει· ἀλλ' ὁπότερον εἰς τὰς ψυχὰς πέσοι, τοῦτο εἰπὼν, αὖθις μεταβαλὼν, ἀνέτρεπεν ἂν πλεοναχῶς, ἢ δι' ὅσων κατεσκευάκει. Ἦν οὖν ὕδρα τέμνων ἑαυτὸν, καὶ τεμνόμενος ὑφ' ἑαυτοῦ, ἀμφότερα ἀλλήλων δυσκρίτως, καὶ τοῦ δέοντος ἀσκέπτως (67). *Affirmans simul idem, idemque negans, huc illuc, utrinque, vel undique potius subito se convertens versans ac revocans, incertis ambiguisque sensibus, veterator, præceps, atque ut ipsemet aiebat ingenuus est, conjectans, nihil omnino sciens . . . . hoc ut peculio jucundissime fruebatur, eoque se nomine mirum in modum circumspiceret, quod quid turpe quidve honestum, quid bonum quidve malum esset, ignoraret: sed potius, ubi quod primum in mentem venerat effutisset, tum repente mutatus, id ipsum pluribus quam ante stabiliverat, everteret. Ipsam igitur ille quasi Hydram secabat, & secabatur à se ipso, dum sic in utramque partem loqueretur, ut nec quid sibi vellet intelligeret, nec ullam ipse decori rationem haberet.* Au reste, il reconnoissoit le doigt de Dieu dans l'ignorance de l'homme; car il louoit beaucoup un Vers d'Hesiode, où il est dit que les Dieux tiennent l'esprit humain derriere le voile. Ἐπῄνει γοῦν Ἡσιόδου τοῦτο τὸ ἀπόφθεγμα, κρύψαντες γὰρ ἔχουσι θεοὶ νόον ἀνθρώποισιν (68). *Quare laudabat illud Hesiodi, Ignaras hominum suspendunt numina mentes.*

(60) Cicero, Academ. Quæstion. Lib. I, Cap. XII.

(61) Voiez l'article CARNEADE.

(62) Cicero, Academ. Quæstion. Lib. I, C. XII.

(63) Idem, ibid. Lib. II, Cap. V. Voiez ci-dessus, Citation (49).

(64) Cap. XXIV.

(65) Numenius, apud Eusebium, Præparat. Evangel. Lib. XIV, Cap. V, pag. 731.

(66) Idem, ibid. Cap. V, pag. 730, A.

(67) Idem, ibid. Cap. VI, pag. 730, C.

(68) Eusebius, ibid. Cap. IV, pag. 726, D.

(F) *Vous verrons comment il a été combatu par un Pere de l'Eglise.*] Je veux parler de Lactance: il prétend ruiner toute la Philosophie, en établissant avec Socrate, que l'on ne peut rien savoir, & avec Zenon, qu'il ne faut croire que ce que l'on sait. *Si neque sciri*, dit-il (69), *quidquam potest, ut Socrates docuit, nec opinari oportet, ut Zeno, tota Philosophia sublata est.* Il confirme sa pretention par le grand nombre de Sectes en quoi la Philosophie étoit divisée. Chacune s'attribuoit la verité & la sagesse, & donnoit l'erreur & la folie en partage à toutes les autres. Ainsi, quelque Secte particuliere que l'on condamnat, on avoit pour soi le sufrage des Philosophes qui n'étoient point de celle-là: vous pouviez donc être assuré du sufrage du plus grand nombre, en les condamnant toutes; car chacune en particulier auroit aprouvé votre jugement par raport à toutes les autres, & n'auroit pu vous oposer que le temoignage qu'elle se rendoit à elle-même, juge en sa propre cause, & par consequent, indigne de foi. Voila de quelle maniere Lactance détruit toutes les Sectes de l'ancienne Philosophie les unes par les autres: „ Elles s'entr'égorgent, il n'en reste aucune en vie „, dit-il: „ la raison en est, qu'elles ont „ bien une épée, mais non pas un bouclier; elles ont des „ forces pour les guerres offensives, mais non pas pour les „ defensives. „ *Pereunt igitur universi hoc modo, & tanquam Spartani illi Poetarum (70) sic se invicem jugulant, ut nemo ex omnibus restet. Quod eo fit, quia gladium habent, scutum non habent. Si ergo singulæ sectæ multarum sectarum judicio stultitiæ convincuntur, omnes igitur vanæ, atque inanes reperiuntur. Ita se ipsam Philosophia consumit, & conficit* (71). „ Arcesilas voiant cela „, continue-t-il, „ s'arma contre „ toutes, & fonda une nouvelle Secte de Philosophie, qui „ consistoit à ne point philosopher. „ *Quod cum intelligeret Arcesilas, Academiæ conditor, reprehensiones omnium inter se collegit, confessionemque ignorantiæ clarorum Philosophorum, armavitque se adversus omnes. Ita constituit novam non philosophandi philosophiam* (72). Il y eut donc des lors deux partis: l'un s'attribuoit la science, l'autre la detruisoit. Celui-là tombe par terre, si la nature des choses ne peut pas être connue; celui-ci est perdu, si elle le peut: ainsi sont egaux, la

(69) Lactant. Divin. Institution. Lib. III, Cap. IV, pag. 318.

(70) La Note de Thysius sur ce mot est ridicule. Qui se invicem confixerunt, dit-il, sicut Cleomenes & socii apud Spartanos, teste Plutarcho. Ne voit-il pas que Lactance parle, non pas du tems historique, mais du tems mythologique, & de ces hommes qui naquirent des dens d'un serpent semées par Cadmus?

(71) Lactant. Divin. Institution. Lib. III, Cap. IV, pag. 314.

(72) Idem, ibid.

à son sujet principal, & que d'ailleurs il répondoit subtilement & heureusement aux objections, il attira à son auditoire un grand nombre de disciples (G), quoi qu'il fût piquant dans ses censures. Au fond, l'on étoit persuadé de sa bonté, & il remplissoit d'espérances ses Ecôliers : c'est ce qui les empêchoit de se fâcher de ses réprimandes un peu trop fortes (f). Il y a des gens, qui assurent qu'il ne faisoit le Sceptique que pour éprouver ses Ecôliers, & qu'après l'épreuve il enseignoit d'une autre maniere (H). Il étoit l'homme du monde le plus communicatif de son argent, & l'on raconte des choses bien singulieres de sa libéralité (I). On l'accusa d'être vain, & de

(f) Diog. Laertius, Libr. IV, num. 37.

la Philosophie ne laissera pas de périr; car elle sera partagée. „ Que si, comme je l'ai enseigné, la misere de notre condition ne permet pas qu'il y ait dans l'homme une Science proprement dite, Arcesilas gagne la victoire; mais il ne se soutiendra pas: il n'est point possible que l'on ne sache quelque chose; on périroit nécessairement, si l'on ignoroit ce qui est utile ou pernicieux à la vie ". *Si autem (ut docui) nulla potest esse in homine interna & propria Scientia, ob fragilitatem conditionis humanæ, Arcesilæ manus vincit. Sed ne ipsa quidem stabit, quia non potest omnino nihil sciri. Sunt enim multa, quæ natura ipsa nos scire, & usus frequens, & vitæ necessitas cogit. Itaque pereundum est nisi scias quæ ad vitam sunt utilia, ut appetas, quæ periculosa, ut fugias & vites* (73). Lactance nous donne ensuite un détail de plusieurs choses que les hommes savent, & se moque d'Arcesilas, qui ne pouvoit degrader les autres, sans se degrader soi-même, puis qu'ils pouvoient lui répondre, *Si vous prouvez que nous n'avons point de Science, & qu'ainsi nous ne sommes pas Philosophes, vous ne l'êtes point non plus; car vous confessez que vous ne savez rien.* Il se coupoit donc la gorge avec le même poignard qu'il emploioit à tuer les autres. *Quid ergo promovit Arcesilas, nisi quod confectis omnibus Philosophis seipsum quoque eodem mucrone transfixit* (74). Lactance ne le blâme pas en tout, il le loue d'avoir conu la folie de ceux qui croient que des conjectures de la vérité sont une Science : *Rectè vidit Arcesilas arrogantes vel potius stultos esse qui putent scientiam veritatis conjectura posse comprehendi* (75); mais il s'arrête très-peu à le louer : il passe d'abord au reproche de contradiction que l'on a tant fait aux Pyrrhoniens, „ Par cela même que vous ne savez „ aucune chose, vous en savez une ". *Arcesilas . . . introducit genus philosophiæ ἀσύστατον, quod latinè instabile, sive inconstans possumus dicere. Ut enim nihil sciri posse sciendum sit, aliquid sciri necesse est, nam si omnino nihil scias, idipsum nihil sciri posse tolletur. Itaque, qui velut sententiæ loco pronunciat nihil sciri, tanquam præceptum profitetur, & cognitum, ergo aliquid sciri potest. Huic simile est illud, quod in scholis proponi solet in asystati generis exemplum, somniasse quendam, ne somniis crederet : Si enim crediderit, tum sequitur, ut credendum non sit; si autem non crediderit, tum sequitur, ut credendum sit. Ita si nihil sciri potest, necesse est, idipsum sciri, quod nihil sciatur. Si autem scitur, posse nihil sciri, falsum est ergo quod dicitur, nihil sciri posse. Sic inducitur dogma sibi ipsi repugnans, seque dissolvens* (76). Enfin Lactance confesse, qu'à l'égard de la Physique, il n'y a aucune science, & qu'il ne faut pas même l'y rechercher. *Quantò faceret sapientiùs, ac veriùs, si exceptione facta, diceret causas, rationesque duntaxat rerum cælestium, seu naturalium, quia sunt abdita nesciri posse, quia nullus doceat, nec quæri oportere, quia inveniri quærendo non possunt* (77).

(73) Lactant. Divin. Institut. Libr. III. Cap. IV. pag. 255.

(74) Idem, ibid. Cap. V, pag. 256.

(75) Idem, ibid. Cap. VI, pag. 257.

(76) Id. ibid.

(77) Id. ibid. pag. 258.

Faisons quelques petites Remarques sur cette Dispute. I. L'argument, dont il se sert, pour ruiner toutes les sectes de Philosophie les unes par les autres, prouve trop. Un Athée, qui s'en serviroit aujourd'hui, pour renverser tout le Christianisme, raisonneroit mal : les Sectes Chrétiennes s'entre-damnent les unes les autres, je l'avoue; mais si vous en condamniez une dans tous les points de sa doctrine, vous n'obtiendriez pas l'aprobation de toutes les autres. II. Lactance se contredit pitoiablement. Il avoue que s'il n'y a point de Science parmi les hommes, Arcesilas gagne la victoire; & il prétend avoir demontré que nous sommes trop fragiles pour parvenir à la Science. Pourquoi donc tout aussi-tôt ajoûte-t-il qu'Arcesilas perd la victoire, vu qu'il y a plusieurs Sciences parmi les hommes? III. Les exemples qu'il en donne sont nuls; car ce n'est point une Science au sens que l'on prend ce mot dans cette Dispute, que de savoir discerner les bons alimens d'avec les mauvais; & cette sorte de conoissance n'a point été révoquée en doute par les Acataleptiques. IV. Le reproche de contradiction a moins de solidité que de faux brillant; c'est plutôt une subtilité, qu'une raison convaincante : le bon sens debrouille bientôt cet embaras. Si je songe que je ne dois pas croire aux songes, me voilà bien attrapé; car si je n'y crois pas, j'y croirai; & si j'y crois, je n'y croirai pas. Où est l'homme, qui ne voie qu'en ce cas-là il faut excepter des autres songes celui en particulier qui m'avertit de ne croire pas aux songes? Voiez dans Sextus Empiricus ce que les Sceptiques répondoient à cette objection. V. L'aveu de Lactance, par raport à la Physique, n'étoit guere propre à son dessein : on eût pu en tirer de l'avantage contre sa cause.

(G) *Il attira à son auditoire un grand nombre de disciples.*] L'entreprise de combattre toutes les Sciences, & de rejetter, non seulement le témoignage des Sens, mais aussi le témoignage de la Raison, est la plus hardie qu'on puisse former dans la République des Lettres. Elle est semblable à celle des Alexandres, & des autres Conquérans, qui ont voulu subjuguer toutes les Nations. Elle demande beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, beaucoup de lecture, beaucoup de méditation. *Si singulas disciplinas percipere magnum est, quanto majus omnes? quod facere iis necesse est quibus propositum est veri reperiendi causa, & contra omnes Philosophos pro omnibus dicere* (78). Arcesilas étoit aussi propre qu'on le pouvoit être à cette entreprise. La nature & l'art avoient concouru à l'armer de toutes piéces. Il étoit naturellement d'un génie heureux, prompt, vif (79) : sa personne étoit remplie d'agrémens; il parloit de bonne grace. Les charmes de son visage secondoient admirablement ceux de sa voix, & il aprit sous de bons maîtres tout ce qui étoit le plus capable de perfectionner ses dons naturels, je veux dire d'étendre leurs forces par la réunion de plusieurs parties differentes. Vous trouverez ce detail dans Numenius; mais vous l'y verrez tourné d'une maniere odieuse. Numenius n'aimoit point Arcesilas, il n'a pu pourtant s'empecher de dire ceci : *Πλὴν τοῖς ἀκούουσιν ἤρεσκεν, ὁμοῦ τῇ ἀκοῇ συνεχρῶντο ὄντα θεώμενοι τὸν εὐπρόσωπον καὶ βλεπόμενον ἡδέως, ἐπεί τοι προσιεμένοις ἀποδέχεσθαι αὐτοῦ τοὺς λόγους ἰόντας ἀπὸ καλοῦ προσώπου τε καὶ στόματος, οὐκ ἄνευ τῆς ἐν τοῖς ὄμμασι φιλοφροσύνης* (80). *Tenebat ille tamen auditores, dum in loquente summam oris dignitatem videbant. Fuit enim auditu simul aspectuque jucundissimus, adeoque lubentissime homines orationem excipiebant, prastantis ex vultu & ore manantem, nec absque nativa quadam suavitate oculorum.* Il a dit aussi qu'Arcesilas étonnoit les Stoïciens par ses diverses manieres de refuter ses antagonistes. Raportons tout le passage : il est infiniment propre à nous montrer l'habileté de notre homme, & l'estime immense qu'il s'aquit. *Οἱ Στωϊκοὶ δὲ ὑπήκουον ἐκπεπληγμένοι, ἃ μήτε γὰρ αὐτοῖς οὐδὲ τοῖς ἐν φιλολόγοις, οὐδ' εὕρητες χαίρειν, ὑφ' οὗ ὁ Ἀρκεσίλαος, τὰ μὲν περισύρων, τὰ δὲ ὑποτέμνων, ἄλλα δ' ὑποσκελίζων, κατεγλωττίζετο αὐτοὺς, καὶ πιθανὸς ἦν. Τοιγαροῦν πρὸς οὓς μὲν ἀντιλέγοιτο, ἐκπεπληγμένοι, ἐν οἷς δὲ λέγοιτο, κατεπεπληγμένοι, δεδειγμένον πᾶσι τοῖς τότε ἀνθρώποις ὑπῆρχε, μηδὲν εἶναι μήτ' οὖν ἔπος, μήτε πάθος, μήτε ἔργον ἐν βραχὺ, μηδ' ἄχρηστον τὸ λεγόμενον ἀφανὲς ποτ' ἂν, εἴ τε μὴ Ἀρκεσιλάῳ δοκεῖ τῷ Πιταναίῳ* (81). *Atque hæc Stoici cum stupore audiebant. Erat enim adhuc infans eorum Musa, nec illarum facetiarum artifex, quibus Arcesilas Zenonis argumenta partim explodens, partim succidens, partim supplantans, sic eos lingua vi obruebat, ut fidem etiam aliis faceret. Ita, tum & ii quibuscum oratione pugnabat, victi atque prostrati, & ii quorum in corona dicebat, perculsi attonitique manerent : quasi pro comperto erat ejusdem ætatis hominibus, nec vocem, nec malum, nec opus ullum vel minimum, quicquam esse, nec inane frivolumque contra visum iri quicquam, nisi quod Arcesilæ Pitanæo tale videretur.* Les Remarques précédentes vous ont pu déja fournir des autoritez sur le mérite d'Arcesilas. En voici une nouvelle. Quelqu'un dit dans Ciceron, que jamais personne n'eût suivi le sentiment de ce Philosophe, si l'absurdité manifeste qui s'y trouvoit n'eût disparu sous l'éloquence & l'habileté du Docteur. *Quis ista tam aperte perspicuèque & perversa & falsa sequutus esset, nisi tanta in Arcesila . . . . & copia rerum & dicendi vis fuisset* (82).

(H) *On dit qu'il ne faisoit le Sceptique, que pour éprouver ses Ecoliers.*] Sextus Empiricus, aiant dit qu'Arcesilas ne paroit point differer des Pyrrhoniens, ajoûte, que s'il faloit croire certains bruits, ce n'étoit qu'un Pyrrhonien d'aparence, qui dans le fond suivoit la méthode des Dogmatiques. Les doutes qu'il proposoit à ses auditeurs, afin de voir s'ils avoient assez de génie pour comprendre les dogmes de Platon, le firent regarder comme un Philosophe qui n'affirmoit rien; mais il debitoit affirmativement la doctrine Platonique à ceux à qui il avoit trouvé une grande force d'esprit (83). Il est dificile de découvrir si ce conte est véritable. Voiez les Dissertations de Mr. Foucher sur la Philosophie des Académiciens (84), & la Note de Thomas Aldobrandin que je vous indique (85).

(I) *On raconte des choses bien singulieres de sa libéralité.*] Il faisoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sût. *Εὐεργετῆσαι πρόχειρος ἦν, καὶ λαθεῖν τὴν χάριν ἀτυφότατος* (86). *Erat ad ferenda beneficia promptus; latere quoque gratiam omni studio quærebat, fastum ejusmodi maximè exhorrens.* C'étoit pratiquer l'Evangile, avant qu'il eût été annoncé. Aiant fait une visite à Ctesibius, qui étoit malade, & qui manquoit du nécessaire, il lui glissa adroitement sous l'oreiller une bourse pleine d'argent (87). Seneque nous le va dire. *Arcesilaus, ut ajunt, amico pauperi, & paupertatem suam dissimulanti, ægro autem, & ne hoc quidem confitenti deesse sibi in sumptum ad necessarios usus, cum clam succurrendum judicasset, pulvino ejus ignorantis sacculum subjecit, ut homo inutiliter verecundus, quod desiderabat, inveniret potius quam acciperet* (88). Plutarque raconte plus amplement le même fait; mais il supose que le malade n'étoit point Ctesibius : il le nomme Apelles de Chio (89). Ajoûtons qu'Arcesilas, aiant prêté de la vaisselle d'argent à un ami qui devoit donner un festin, ne la redemanda point. Il suposa qu'il l'avoit donnée, & non pas prêtée. Quelques-uns disent, que considérant les besoins de cet ami, il ne voulut pas la reprendre, lors qu'on la lui reporta (90).

(78) Cicero, de Nat. Deorum, Libr. I, Cap. V.

(79) Τὸν Θεόφραστον κολαζόμενον φασὶν εἰπεῖν ὡς εὐφυὴς καὶ εὐεπιχείρητος ἀπέλθοι τῆς διατριβῆς νεανίας. *Aiunt Theophrastum . . . quam ingeniosus promptusque adolescens è schola discessisset?* Diogen. Laertius, Libr. IV, num. 30. Voiez aussi num. 37.

(80) Numenius, apud Eusebium, Præparat. Evangel. Libr. XIV, Cap. VI, pag. 731, D.

(81) Id. ibid. pag. 733, C.

(82) Cicero, Academ. Quæstion. Libr. II, cap. XVIII, sin.

(83) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos. Libr. I, Cap. XXXIII.

(84) Foucher, Livr. I, pag. 32; & Livr. III, pag. 154, & suiv.

(85) Th. Aldobrand. in Diogen. Laertium, Libr. IV, num. 28.

(86) Diog. Laertius, Libr. IV, num. 37.

(87) Id. ibid.

(88) Seneca, de Benef. Libr. II, Cap. X, pag. 25.

(89) Plut. de Discrim. Amici & Adulator. pag. 63.

(90) Diog. Laertius, Libr. IV, num. 38.

de travailler avec trop d'empressement à plaire au peuple (g). Les autres Philosophes le mordoient avec plaisir (h); mais l'égaloient-ils en modestie, & en exemption de jalousie? exhortoient-ils leurs disciples à ouir les autres Professeurs? C'est ce qu'il faisoit (i). Il mena même l'un de ses éleves, qui témoignoit que l'Ecole d'un Péripatéticien lui seroit plus agréable; il le mena, dis-je, à ce Professeur, & le lui recommanda (k). Une autre fois, il banit de son Ecôle l'un de ses disciples, qui avoit choqué Cleanthe dans un Vers de Comédie, & ne le reçut en grace, qu'après que la personne offensée eut reçu satisfaction (l). On conoitra mieux le mérite de ce procédé, quand on saura que Cleanthe fut le successeur de Zenon, qui avoit été le grand adversaire d'Arcesilas. Celui-ci n'eut pas le défaut des plagiaires: il déclara qu'il n'enseignoit rien qu'il n'eût trouvé dans les Livres (m). Il en usa aparemment de la sorte, afin de donner plus d'autorité à ses sentimens, & pour apaiser la haine que le nom d'innovateur lui attiroit. Il n'aimoit point à se mêler des affaires politiques (n): néanmoins lors qu'on le choisit pour aller négocier quelque chose à Demetriade, en faveur de sa patrie, auprès du Roi Antigonus, il accepta la députation. Il en revint sans succès; & ce fut peut-être, parce qu'il n'avoit jamais voulu faire sa cour à ce Prince, ni entrer même chez lui, ni lui écrire des Lettres de consolation aprés la perte d'une Bataille navale (o), comme faisoient plusieurs autres (p). Il eut beaucoup de part à l'amitié du Gouverneur du Pirée (q), & il reçut plusieurs beaux présens d'Eumenes, Prince de Pergame (r). Il eut une fort bonne pensée touchant la mort; car il disoit que de tous les maux c'est le seul dont la présence n'ait jamais incommodé personne, & qui ne chagrine qu'en son absence (s). Ses dogmes tendoient au renversement de tous les préceptes de la Morale; & néanmoins on remarque qu'il la pratiquoit. Le témoignage qui lui fut rendu là-dessus par le Stoïcien Cleanthe, ce qu'il répondit, & ce qu'on lui repliqua, sont des choses très-curieuses (K). Il ne se maria jamais (t), quoi qu'il fût d'un temperament à aimer les femmes, & qu'il ne suivît que trop le panchant de la nature; & cela, jusqu'à des excès honteux (L). Il florissoit vers la 120 Olympiade (u), & il mourut d'avoir trop bu, & en delire, à l'âge de 75 ans (x), la 4 année de l'Olympiade 134 (y). Il s'etoit vanté d'une grande force de courage pendant les douleurs de la goute (M). Diogene Laërce ne lui a point donné Bion pour successeur: le Pere Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement (N). Je n'ai qu'une faute a reprocher à Mr. Moréri: c'est d'avoir dit qu'Arcesilas étudia sous Xanthus, & sous Theophraste, avant que de venir à Athenes. J'en ai remarqué une très-grossiere dans Sidonius Apollinaris (O).

(K) *Le témoignage qui lui fut rendu par .... Cleanthe touchant l'oposition entre ses dogmes & sa pratique, &c, sont des choses très-curieuses.*] Dès qu'on assûre qu'il n'y a rien de certain, & que tout est incomprehensible, on déclare qu'il n'est pas certain qu'il y ait des vices & des vertus. Or un tel dogme paroit très-propre à inspirer l'indifference pour le bien honnête, & pour les devoirs de la vie. C'est pourquoi les adversaires d'Arcesilas le censurerent de negliger tous ces devoirs. Ils pretendirent qu'il vivoit selon ses principes. Mais Cleanthe, quoi que d'une secte fort contraire à ce Philosophe, prit son parti. *Taisez-vous*, dit-il à quelqu'un de ces Critiques, *ne blamez point Arcesilas: il renverse les devoirs par ses paroles; mais il les établit par ses actions.* Παῦσαι, ἔφη, καὶ μὴ ψέγε, εἰ γὰρ καὶ λόγῳ τὰ καθήκοντα ἀναιρεῖ, τοῖς γοῦν ἔργοις αὐτὰ τιθεῖ (91). *Quiesce, inquit, neque vitupera: ille enim, etsi verbis officium tollit, operibus tamen id ponit.* Arcesilas lui repondit qu'il n'aimoit point à être flaté. *Est-ce vous flater*, repliqua Cleanthe, *que de soutenir que vous dites une chose, & que vous en faites une autre* (92)? Il y a beaucoup d'esprit dans la repartie. Ce fut aparemment une allusion aux Vers d'Homere, qui portent que ces fourbes & ces hypocrites, dont les pensées sont contraires aux paroles, meritent d'être détestez comme l'enfer (93). Cependant Cleanthe louoit dans le fond la bonne vie d'Arcesilas. Notez que dans la doctrine des plus grans Pyrrhoniens, il y avoit une theorie favorable à la vertu; car quelle que fut selon eux l'essence même des choses, ils enseignoient que pour la pratique de la vie il faloit se conformer aux aparences. Quoi qu'il en soit, le vrai principe de nos mœurs est si peu dans les jugemens speculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des Chrétiens orthodoxes qui vivent mal, & que des libertins d'esprit qui vivent bien.

(L) *Il suivit le penchant de la nature .... jusqu'à des excès honteux.*] Les bonnes qualitez, que j'ai raportées dans le corps de cet Article, & dans la Remarque précédente, se trouverent réunies en sa personne avec l'impudicité la plus criminelle; tant il est vrai que les vices & les vertus savent l'art de s'allier. Il entroit à la vue de tout le monde chez Theodota, & chez Phileta, deux femmes publiques. Καὶ Θεοδότῃ τε καὶ Φιλήτῃ Ἠλείαις ἑταίραις συνῆν φανερῶς (94). *Theodota item ac Phileta, Eliensibus scortis, palam congrediebatur.* Le pis fut qu'il s'adonna au péché contre nature. Φιλομειρακιώδης τε ἦν καὶ καταφερής. ὅθεν οἱ περὶ Ἀρίστωνα τὸν Χῖον Στωϊκὸν ἐπιλέγειν αὐτὸν φθορέα τῶν νέων, καὶ κιναιδολόγον καὶ θρασὺν ἀποκαλοῦντες (95). *Adolescentibus item maximè studebat, eratque in amorem pronus. Unde illum Aristo Chius, Stoicus, corruptorem juvenum, dissertumque impudicum, & temerarium appellabat.*

(M) *Il s'est vanté d'une grande force de courage pendant les douleurs de la goute.*] „Rien n'est passé de là ici„, dit-il en montrant ses pieds & sa poitrine à Carneades l'Epicurien, qui s'affligeoit de le voir si tourmenté. *Itaquum arderet podagræ doloribus, visitassetque hominem Carneades Epicuri perfamiliaris, & tristis exiret, „Mane quæso„, inquit, „Carneade noster, „nihil illinc huc pervenit, ostendens pedes & pectus* (96). C'étoit parler en Stoïcien, quoi qu'Arcesilas fût l'antagoniste du fondateur des Stoïciens.

(N) *Diogene Laërce ne lui donne point Bion pour successeur. Le Pere Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement.*] Voici ses paroles: „Ciceron, qui connoissoit fort bien les suc„cesseurs de Platon, ne dit rien de ce Bion, que Dioge„ne donne pour successeur à Arcesilas, & qui se rendit „celébre par la véhémence de ses satires, au sentiment „d'Horace (97)". Tout le fondement du Pere Rapin consiste en ce que la Vie de Bion suit immédiatement celle d'Arcesilas dans l'Ouvrage de Diogene Laërce. Cette raison est nulle, puis que l'Auteur dit expressément que Lacydes fut le successeur d'Arcesilas (98); & que Bion, étant même auditeur de Crates, méprisa les sentimens de l'Academie, & qu'ensuite il embrassa d'autres partis (99).

(O) *J'ai trouvé à son sujet une faute très-grossiere dans Sidonius Apollinaris.*] Il pretend, que selon Arcesilas, antérieur à Socrate, Dieu est la cause efficiente de l'Univers, & que les atômes en sont la matiere.

Post hos Arcesilas divinâ mente paratam
Conjicit hanc molem, confectam partibus illis
Quas atomos vocat ipse leves. Socratica post hunc
Secta micat, quæ de natura pondere migrans
Ad mores hominum limandos transtulit usum (100).

Savaron, sans dire rien de cette bévue de Chronologie, s'est contenté d'observer que tout le monde attribue à Epicure & à Démocrite le dogme que Sidonius Apollinaris attribue à Arcesilas (101). Cette Observation est mauvaise; car personne n'a prétendu que Democrite & Epicure ont enseigné que l'Univers étoit l'Ouvrage de Dieu.

ARCHELAUS. Diogene Laërce parle de quatre personnes qui ont porté ce nom-là (a), & qui sont ARCHELAÜS le Philosophe (b), ARCHELAÜS l'Auteur d'une Description de tous les païs où Alexandre porta ses Armes, ARCHELAÜS qui décrivit en Vers les propriétez merveilleuses de certaines choses (c), & ARCHELAÜS l'Orateur, qui écrivit une Rhetorique. Mr. Menage ajoûte à ces quatre-là, ARCHELAÜS Roi de Cappadoce, ARCHELAÜS Roi de Sparte, ARCHELAÜS Général de Mithridate, ARCHELAÜS le Danseur, ARCHELAÜS le Joueur d'instrumens, & ARCHELAÜS le Comédien (d). Il remarque, que Lucien fait mention de celui-ci, au Traité *de conscribendâ Historiâ*; qu'Athenée, dans son I Livre, a parlé de celui qui jouoit des instrumens (e); & que Clement d'Alexandrie, au VII Livre des Stromates, parle du Danseur (A). Il

(A) *Mr. Menage remarque .... qu'Athenée ... a parlé de l'Archelaus qui jouoit des instrumens, & que Clement d'Alexandrie ... parle du Danseur.*] Mr. Menage entendoit les regles de la bonne & docte maniere de citer; mais il

(g) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 41.
(h) Idem, ibid.
(i) Id. ibid. num. 42.
(k) Id. ibid.
(l) Plut. de Discrim. Adulat. & Amici, pag. 55, C.
(m) Voiez la pag. 52 de Plutarque, ou ci-dessus Citation (47).
(n) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 39.
(o) Id. ibid. num. 39.
(p) Id. ibid.
(q) Id. ibid.
(r) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 38.
(s) Plutarch. de Consolat. ad Apollonium, pag. 110, A.
(t) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 43.
(u) Apollodorus, apud Diog. Laërtium, Lib. IV, num. 45.
(x) Id. ibid. num. 44.
(y) Diog. Laërce, num. 61, met en cette année le commencement de la régence de Lacydes, Successeur d'Arcesilas.
(91) Diog. Laërtius, in Cleanthe, Lib. VII, num. 171.
(92) Idem, ibid.
(93) Homerus, Iliad. Lib. IX, v. 312.
(94) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 40.
(95) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 40.
(96) Cicero, de Finibus, Lib. V, Cap. XXXI, in fine.
(97) Rapin, Compar. de Platon & d'Aristote, IV Part. Chap. I, pag. 169.
(98) Diog. Laërtius, Lib. IV, num. 59, in Lacyde, initio.
(99) Id. ibid. num. 51, 52, in Bione.
(100) Sidon. Apollinaris, Carm. XV, Vers. 94, pag. 152.
(101) Savaro in hunc locum Sidonii Apollinar.
(a) Diog. Laërtius, Lib. II, in Archelao.
(b) C'est celui qui est le sujet de l'Article suivant.
(c) Voiez la Remarque (C) de l'Article suivant.
(d) Menag. in Diogen. Laërt. Lib. II, num. 17.
(e) Voiez la Remarque (H) de l'Article ABDERE.

(f) Cic. de Div. Lib. II, cap. XLII.

Il a oublié ARCHELAÜS l'Astrologue (f), & plusieurs autres Archelaüs, dont je parlerai dans les Articles suivans.

Quelques Modernes portent Archelaüs.

il ne les observe pas ici. Il eût mieux fait de citer le prémier livre d'Athenée, à l'égard d'Archelaüs le Danseur, que de citer le VII livre des Stromates de Clement d'Alexandrie; car outre que le droit d'aînesse n'apartient pas à celui-ci, nous trouvons dans Athenée quelques particularitez, & nous n'en trouvons aucune dans les Stromates. Athenée raporte que le Roi Antiochus n'avoit point de favori pour lequel il eût plus d'estime que pour le Danseur Archelaüs (s). Cet Auteur avoit remarqué dans la même page, que les habitans de Milet dédiérent une statue d'airain à Archelaüs le Violon. Qu'il me soit permis de traduire ainsi l'Ἀρχελάου τοῦ κιθαριστοῦ *Archelai Citharistæ*.

(s) Athen. Lib. I, Cap. XVI, pag. 19.

ARCHELAÜS, Philosophe Grec, disciple d'Anaxagoras, étoit d'Athenes, selon quelques-uns, ou de Milet, selon quelques autres (a). Ce qu'il y a de bien sûr est qu'il enseigna dans Athenes. On dit même qu'il fut le prémier qui y transporta la Philosophie (A). Il fit peu de

(a) Diogen. Laërtius, Lib. II, num. 16.

(A) *On dit qu'il fut le prémier qui transporta* à Athenes *la Philosophie.*] Plusieurs Critiques ont observé là-dessus l'oposition qui se rencontre entre Diogene Laërce, & Clement Alexandrin. L'un attribue cette premiere translation à Archelaüs, l'autre à Anaxagoras. Οὗτος (Ἀρχέλαος) πρῶτος ἐκ τῆς Ἰωνίας τὴν φυσικὴν φιλοσοφίαν μετήγαγεν Ἀθήναζε (1). *Primus hic* (Archelaus) *ex Ionia physicam philosophiam Athenas invexit.* Ce sont les paroles de Diogene Laërce; & voici celles de Clement Alexandrin: Οὗτος (Ἀναξαγόρας) μετήγαγεν ἀπὸ τῆς Ἰωνίας Ἀθήναζε τὴν διατριβήν (2). *Hic* (Anaxagoras) *ex Ioniâ scholam traduxit Athenas.* Personne que je sache n'a cherché les voies de concilier ces deux sentimens, ou l'origine de cette diversité d'opinions. Il me semble néanmoins qu'il étoit aisé de s'apercevoir de ce que je m'en vais vous dire. Anaxagoras vint fort jeune philosopher à Athenes, & y demeura trente ans (3). Il n'est pas impossible que son maître Anaximenes ait continué de philosopher dans l'Ionie, pendant une partie de cet intervalle (4). On pourroit même suposer que Diogene, son autre disciple, lui succéda. Or, si la chaire de Thales ne fut point vacante dans l'Ionie, pendant qu'Anaxagoras philosophoit à Athenes, il est faux qu'il ait transporté en cette ville l'Ecole de Thales. Un pareil transport supose que la succession manqua par le voiage d'Anaxagoras. Il seroit seulement vrai, qu'avant que ce Philosophe eût fait des Leçons dans Athenes, aucun éleve de la secte d'Ionie n'avoit enseigné parmi les Atheniens. Peut-être que Clement Alexandrin, & les Auteurs qu'il a suivis, n'ont voulu dire autre chose, & qu'ils ne se sont pas mis en peine de s'exprimer plus exactement. Quoi qu'il en soit, n'en déplaise à Casaubon (5), il me semble que Diogene Laërce a parlé avec plus d'exactitude; car il faut savoir qu'Anaxagoras, en sortant d'Athenes se retira à Lampsaque, où il enseigna jusques à sa mort. Sa chaire fut remplie dans Lampsaque même, par Archelaüs son disciple (6), qui vint ensuite philosopher à Athenes (7). Ce fut donc proprement Archelaus, qui transporta d'Ionie dans Athenes l'Ecole de Thales: ce fut là une vraie transplantation; mais auparavant, ce n'en étoit pas une véritable, puis que peut-être cette Ecole ne fut jamais vuide dans le tems qui s'écoula entre le Voiage d'Anaxagoras à Athenes & sa retraite à Lampsaque, ou que si elle soufrit quelque interruption, cela fut bientôt réparé par le retour de ce Philosophe en Ionie. Ce seroit en vain qu'on m'objecteroit, qu'il ne nous reste aucun Ecrivain qui ait assuré que Diogene fut le successeur d'Anaximenes; car je puis répondre, I, Que nous n'avons rien d'exact sur l'Histoire des anciens Philosophes; & par conséquent, que ce silence n'ôte pas le droit de suposer ce que je supose: II, Qu'Anaxagoras aiant été plus illustre que Diogene, & aiant eu un disciple qui continua la succession; aiant même, comme il est assez vraisemblable, survécu à Diogene, c'est par lui, plutôt que par ce dernier, que l'on a marqué les successions de la secte d'Ionie. Il y a beaucoup d'aparence que Sidonius Apollinaris associe ces deux disciples d'Anaximenes, comme deux collegues qui furent l'apui de cette Ecole.

Quartus Anaxagoras Thaletica dogmata servat:
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem.
Junior huic junctus residet collega, sed idem
Materiam cunctis creaturis aëra credens
Judicat inde Deum, facerent quo cuncta (8) *tulisse* (9).

Voici d'autres Conjectures. Nec plus savans Humanistes (10) prenent pour le fondement le plus assûré de l'âge d'Anaxagoras ce que Diogene Laërce raporte, qu'au tems de l'expedition de Xerxes, ce Philosophe avoit vingt ans. C'est de là qu'ils prenent droit d'inferer, que puis qu'il vécut soixante-douze ans, il mourut dans la 88 Olympiade. Je ne veux rien contester là-dessus; mais j'ai à faire des difficultez contre ce que dit le même Laërce, qu'Anaxagoras fit le voiage d'Athenes à l'âge de vingt ans, & qu'il séjourna trente années dans cette ville. Il me paroît peu vraisemblable, qu'il ait choisi pour ce voiage le tems de l'expédition de Xerxes, sous laquelle les Asiatiques ne doutoient pas que la République d'Athenes ne fût écrasée. N'insistons point sur cela: passons à d'autres instances beaucoup plus fortes. Si Diogene Laërce a raison, il faut dire qu'Anaxagoras ne demeura dans Athenes que jusqu'à la 2 année de la 82 Olympiade; car l'expedition de Xerxes tomba sur les derniers mois de la 74 Olympiade, & sur les prémiers de l'Olympiade 75: mais Diodore de Sicile n'assûre-t-il pas que ce Philosophe fut accusé d'impiété à Athenes, l'an 2 de la 87 Olympiade (11). Il ruine donc le narré de Diogene Laërce: ce n'est point sans s'embarrasser d'un autre côté: car que deviendra ce que l'on raconte, que Socrate, après la condamnation d'Anaxagoras, devint disciple d'Archelaüs (12), que deviendra ce que d'autres ont débité, qu'Euripide quita l'étude de la Physique, & s'attacha au Théatre, à cause du procès d'Anaxagoras (13). Socrate, âgé de près de quarante ans, lors de ce procès, selon la Chronologie de Diodore de Sicile, auroit-il eu encore besoin d'étudier sous un autre maître? & notez, que selon Porphyre, *il se rangea auprès du Philosophe Archelaus* (14), environ l'âge de dix-sept ans. Euripide, qui, au tems du même procès, avoit plus de cinquante ans, attendit-il jusqu'à ce tems-là à faire des Tragedies? Il usa si peu de ce grand délai, qu'il en fit une à l'âge de dix-huit ans (15). Pour dissiper un peu ce cahos, & pour trouver quelque méthode de lier ensemble ces narrations, il faut revenir à Diogene Laërce, & abandonner Diodore de Sicile; car en suposant qu'Anaxagoras fut accusé dans l'Olympiade 82, nous trouverons très-possible ce que l'on prétend que ce procès produisit par raport à Euripide & à Socrate. Nous pourrons présuposer que ce Poete, aiant uni l'étude de la Physique avec la composition des Tragedies jusqu'au tems qu'il vit le péril d'Anaxagoras, ne s'apliqua plus qu'au Théatre depuis ce tems-là. Mais que ferons-nous d'Eusebe, qui nous a dit qu'Archelaus fut successeur d'Anaxagoras dans Lampsaque, avant que de venir philosopher à Athenes? Cela ne peut être vrai, si Anaxagoras a vécu jusqu'à l'Olympiade 88: tems où Socrate, plus grand maître encore qu'Archelaüs, n'avoit pas besoin de se mettre sous sa discipline. Il faudroit suposer peut-être, I, qu'Archelaüs, aiant étudié quelques années sous Anaxagoras dans Athenes, y prit la place de Professeur, dès que son maître se fut retiré: II, qu'au bout de quelque tems, il fut le rejoindre à Lampsaque, & y fut son successeur, d'où ensuite il retourna à Athenes, & y transplanta tout-à-fait la chaire de Thales. Peut-être aussi, qu'il seroit bon de suposer qu'Anaxagoras fut accusé plus d'une fois à Athenes, & que s'étant retiré en Ionie, au tems du prémier procès, il fut rapellé au bout de quelques années par Pericles, & accusé tout de nouveau, après un séjour de quelques années. Nous avons vu (16) que certains Auteurs ont dit qu'il fut accusé par Thucydide, l'adversaire de Pericles, & condamné à la mort par contumace. Or depuis le bannissement de ce Thucydide, l'autorité fut entre les mains de Pericles pendant quinze ans (17): ce qui signifie que Thucydide fut chassé quinze ans avant la mort de Pericles. Il s'ensuivroit de là qu'Anaxagoras auroit été condamné par contumace quinze ou seize ans pour le moins avant que Pericles mourut: mais, selon Diodore de Sicile (18) & Plutarque (19), il fut accusé un peu avant le commencement de la guerre du Peloponnese, c'est-à-dire, deux ou trois ans avant la mort de Pericles. On pourroit donc s'imaginer qu'il fut accusé deux fois; & mettre son retour en Ionie, & son second retour à Athenes, dans l'intervalle de ces deux accusations: & par là, on résoudroit une assez grande difficulté. Socrate n'a point été l'un des disciples d'Anaxagoras, quoi que Diogene Laërce l'assûre (20): je l'ai prouvé (21) par une raison très-forte; & je puis la confirmer, non seulement par le silence que Platon & Xenophon gardent là-dessus, lors que les circonstances du sujet les engageoient à ne se point taire; mais aussi par le silence des accusateurs de Socrate, & par la réponse que leur fit Socrate. Eussent-ils manqué de lui reprocher qu'il avoit été instruit par un Philosophe que l'on avoit condamné comme un impie? Cela n'étoit-il pas propre à le rendre plus suspect? Eussent-ils oublié cet adminicule? Se fussent-ils contentez de lui reprocher en général qu'il philosophoit comme cet impie? & s'il l'avoit eu pour maître, auroit-il osé répondre ce qu'il répondit (22)? Concluons qu'il n'a pas été disciple d'Anaxagoras. Mais comment comprendrons-nous qu'il ne le fut point, si nous suposons qu'Anaxagoras ne sortit d'Athenes qu'au tems que Diodore de Sicile & Plutarque ont désigné? En ce cas-là, Anaxagoras n'eût-il point fleuri dans Athenes, lors que Socrate étoit le plus en état de le choisir pour son Professeur? & cela étant, peut-on bien se figurer que Socrate n'alla point aux Leçons de ce Philosophe; mais qu'il fut à celles d'Archelaüs? Est-il probable que celui-ci dressa une école dans Athenes, pendant qu'Anaxagoras fleurissoit dans la même ville? ou que s'il le fit, ses Leçons furent préferées par Socrate à celles d'Anaxagoras? Ce sont des difficultez que l'on peut résoudre, si l'on supose que ce dernier fut chassé deux fois, & que dans le tems qui s'écou-

(1) Diogen. Laërtius, Lib. II, num. 16.

(2) Clem. Alexand. Stromat. Lib. II, pag. 301.

(3) Diogen. Laërtius, Lib. II, num. 7.

(4) *Ce que* Diogene Laërce *raporte, Livre II, num. 2, touchant le tems de la mort d'Anaximenes, est ridicule.*

(5) Casaub. *sur cet endroit de* D. Laërce, *le censure & se declare pour* Clement Alexandrin. *Mr.* Menage *fait la même chose.*

(6) Euseb. Præparat. *Lib. X, Cap. ult. pag.* 504.

(7) *Idem, ibid.*

(8) *Cela, comparé avec ce que* Ciceron de Naturâ Deorum, *Lib. I, C. XI, & seq. & St.* Augustin de Civit. Dei, *Lib. VIII, Cap. II, disent de Diogene d'Apollonie, fait voir qu'il s'agit ici de ce Diogene.*

(9) Sidon. Apollinar. *Carm. XV, Vers.* 89.

(10) Scalig. in Euseb. *num.* 1514, *pag.* 103; Petavius, Rationar. Temporum, *Parte I, Lib. III, Cap. VIII, pag.* 140; Vossius de Scientiis Mathem. *Capite XXXIII, num. 4, pag.* 148.

(11) Diod. Siculus, *Lib. XII, Capite XXXIX, pag.* 481.

(12) Diog. Laertius, *Lib. II, num.* 19.

(13) *Voiez l'Article* d'EURIPIDE, *au Texte.*

(14) *Voiez la* Vie de Socrate, *écrite par Monsr.* Charpentier, *pag.* 5.

(15) Aulus Gellius, *Lib. XV, Cap. XX.*

(16) *Ci-dessus, Citation (147) de l'Article* d'ANAXAGORAS.

(17) Plutarch. *in* Pericle, *pag.* 161, *E.*

(18) *Lib. XII, Cap. XXXIX, pag.* 482.

(19) Plutarch. *in* Pericle, *pag.* 169.

(20) Diog. Laërt. *in* Socrate, *Lib. II, num. 19, &* 45.

(21) *Ci-dessus, à la fin de la Remarque (R) de l'Article* d'ANAXAGORAS.

(22) *Voiez la Citation (29) de l'Article* d'ANAXAGORAS.

de changemens à la doctrine d'Anaxagoras (b) : il admit, aussi bien que lui, les parties *similaires*, pour le principe materiel de toutes choses, & l'Entendement divin, pour la cause de l'arrangement des corps ; & il enseigna comme lui, que les animaux, sans en excepter les hommes, furent produits d'une matiere terrestre, chaude & humide (B). Il s'attacha principalement à la Physique, comme ses prédécesseurs, mais il se mêla de la Morale, un peu plus qu'ils n'avoient fait. Il n'y fut guere orthodoxe, puis qu'il soutint que les Loix humaines étoient la source du bien moral & du mal moral : c'est-à-dire, qu'il n'admettoit pas le Droit naturel, mais seulement le Droit positif ; &, par conséquent, qu'il croioit que toutes sortes d'actions sont indiférentes de leur nature, & qu'elles deviennent bonnes, ou mauvaises, selon qu'il a plu aux hommes d'établir certaines Loix (c). Il composa un *Ouvrage de Physique*, à ce que dit Suidas, & il passa pour l'Auteur de certaines *Elegies* destinées à consoler Cimon fort affligé de la mort de son épouse (d). Socrate, le plus illustre de ses disciples, fut son successeur (e). Il faudra dire quelque chose d'un Poete, qui se nommoit ARCHELAÜS (C). Diogene Laerce en parle ; mais il s'est contenté

(b) Voiez la Remarque (C).

(c) Τὸ δίκαιον εἶναι καὶ τὸ αἰσχρὸν οὐ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ. *Justum & turpe non natura esse, sed lege.* Diogen. Laertius, Lib. II, num. 16.

(d) Plut. in Cimone, pag. 481.

(e) Cicero, Tusculan. Lib. V. Diogen. Laertius, Lib. II, num. 16. Clem. Alexandr. Strom. Lib. I, pag. 301. August. de Civit. Dei, Lib. VIII, Cap. II.

la entre ces deux condamnations, Archelaüs philosopha dans Athenes.

Il me reste à faire une Observation contre Plutarque. Il ne faut pas s'imaginer qu'il ait cru qu'Anaxagoras mourut dans la 88 Olympiade ; car lors qu'il raconte les prodiges qui précéderent la defaite des Atheniens, à la riviere de la Chevre (23), il dit que selon les prédictions de ce Philosophe il tomba du Ciel une grosse pierre. Ce malheur des Atheniens arriva l'an 4 de la 93 Olympiade. Il seroit absurde de supposer que Plutarque a pretendu qu'Anaxagoras avoit predit cette chute d'une pierre vingt ans auparavant : il a donc cru que ce Philosophe vecut jusques à la 93 Olympiade. Or c'est une grande erreur. Il m'est fort suspect d'anachronisme, en ce qu'il pose la chute de cette pierre sous la 93 Olympiade. Pline, Eusebe, & les Marbres d'Arundel, refutent cela. Ils placent cet evenement sous la 78 (24).

Voilà l'état pitoiable où les Anciens, que l'on vante tant, ont laissé l'Histoire des Philosophes. Mille contradictions par tout, mille faits incompatibles, mille fausses dates. Notez que je n'ai vu aucun Moderne, qui réfute ceux qui mettent la mort d'Anaxagoras dans la 78 Olympiade (25) ; qui les refute, dis-je, par Diodore de Sicile, & par Plutarque, qui assurent que ce Philosophe fut accusé un peu avant la premiere année de la guerre du Peloponnese (26).

(B) *Il enseigna que les animaux, sans en excepter les hommes, furent produits d'une matiere terrestre, chaude & humide.*] Ce qui nous reste de ses sentimens, dans les Auteurs qui les raportent, est si concis, qu'on a de la peine à s'en former une idée bien distincte. Γεννᾶσθαι δέ φησι τὰ ζῶα ἐκ θερμῆς τῆς γῆς, καὶ ἰλὺν παραπλησίαν γάλακτι, οἷον τροφὴν, ἀνιεῖσαν. Οὕτω δὲ καὶ τοὺς ἀνθρώπους ποιῆσαι (27). *Gigni vero animalia ex terra calore, quæ limum lacti simillimum velut escam eliquaverit. Sic & homines natos.* C'est ainsi que Diogene Laerce s'est exprimé. Il venoit de dire, que selon ce Philosophe, les deux causes des générations étoient la chaleur & l'humidité (28). Il venoit aussi de raporter comment l'eau, l'air, la terre, le feu, etoient sortis de ces deux principes ; mais j'avoue que ne comprenant quoi que ce soit dans ses paroles, je ne veux point prendre la peine de les copier. Mr. Menage, qui les a inserées dans son Commentaire, sans y joindre aucune Note, ignoroit aparemment quelle en est la signification. Les autres Commentateurs n'ont pas été plus heureux. Ils les ont abandonnées à leur obscurité : faisons-en autant, & recourons à Plutarque, qui a dit, que selon Archelaus, l'air infini, la condensation & la rarefaction de l'air, l'une le feu, l'autre l'eau, etoient les principes de toutes choses (29). Justin Martyr lui attribue la même opinion à-peu-près (30). Cela signifie, ce me semble, qu'il admettoit l'air pour la matiere premiere, & le feu & l'eau pour les élemens : mais ce n'étoit point son opinion, si l'on en croit St. Augustin ; car ce Pere lui attribue le dogme d'Anaxagoras touchant les *homœomeries*, & touchant l'Intelligence qui les avoit assemblées. *Anaxagoræ successit auditor ejus Archelaus : etiam ipse de particulis inter se dissimilibus, quibus singula quæque fierent, ita omnia constare putavit, ut inesse etiam mentem diceret, quæ corpora dissimilia, id est illas particulas conjungendo & dissipando ageret omnia* (31). Je croi que St. Augustin a raison ; car Simplicius observe qu'Archelaus, tâchant d'aporter quelque explication qui lui fût particuliere, ne laisse pas de donner les mêmes principes qu'Anaxagoras, savoir une infinité de particules semblables (32). Il y a beaucoup d'aparence, qu'à l'égard de la premiere formation des animaux, ils suivirent la même hypothese. Nous avons vu quel étoit le sentiment d'Archelaus, & voici le dogme d'Anaxagoras : Ζῶα γίνεσθαι ἐξ ὑγροῦ καὶ θερμοῦ καὶ γεώδους, ὕστερον δὲ ἐξ ἀλλήλων (33). *Animantes primo ex humore & calore, terraque manasse, postea ex invicem natos esse.* Puis qu'ils admettoient une Intelligence qui tira les *homœomeries* de la confusion où elles étoient, il faut croire qu'ils la firent presider à la production des animaux ; car s'il y a quelque créature dont la formation ait besoin d'être dirigée par un Esprit, c'est assurément la machine des animaux. S'ils ont fait ce que je supose, ils n'ont rien dit là-dessus que l'on ne puisse concilier avec l'Ecriture Sainte : mais s'ils ont cru comme tant d'autres qu'au commencement les hommes sont nez de la terre, par la seule force de l'humidité, & de la chaleur, &c, ils ont dit une sottise la plus ridicule du monde, & ils n'auroient su se tirer de la question pourquoi dans la suite des tems on n'a jamais vu naître des hommes de cette maniere. Cette question ne les auroit pas embarassés dans l'autre cas, puis qu'ils auroient pu répondre, comme feroient les Chretiens, que l'Intelligence, aiant une fois formé des animaux douez des moules ou des parties necessaires à la propagation, n'en produisoit plus elle-même, la conservation des especes étant assez en sureté par l'inclination à s'accoupler qui est dans les mâles & dans les femelles.

(C) *Voici quelque chose touchant un Poete qui se nommoit* ARCHELAUS.] Il fit un Ouvrage sur la nature particuliere des choses ; c'est-à-dire, sur leurs singularitez, ou sur les proprietez qui les distinguent. Ce que l'on en cite ne nous permet pas de douter que ce ne fût là le vrai caractere de cet Ecrit. Diogene Laerce l'a désigné par ces paroles, ὃ τὰ ἰδιοφυῆ πεποίηκε (34), *qui quæ cuique rei naturæ sunt propria, versu produxit.* Casaubon ne devoit pas censurer cette Traduction Latine, sous pretexte, que selon le temoignage d'Antigonus Carystius, ce Livre d'Archelaus étoit un Recueil d'Epigrammes, où l'on raportoit les qualitez extraordinaires & merveilleuses des choses, Τὰ παράδοξα, τὰ θαυμάσια (35) ; car cela peut convenir au Titre raporté par Diogene Laerce : &, en tout cas, le Traducteur n'a point dû donner à ce Titre une signification moins générale que celle du terme Grec. Vossius n'étoit point du goût de Casaubon, puis qu'il a traduit les paroles de Diogene Laerce, par *qui carmen fecit de propriâ cujusque rei naturâ* (36). Le sens qu'il donne à ces paroles me paroît fort juste : il entend par là, qu'Archelaus avoit recherché les choses dont la nature étoit singuliere, *quæ propriæ ac singularis naturæ sunt*, comme que les chevres ne sont jamais sans fievre, & qu'elles respirent par les oreilles, & non par les narines. *Auribus capras spirare, non naribus, nec unquam febri carere, Archelaus auctor est* (37). Athenée a cité un Archelaus ἐν τοῖς ἰδιοφυέσι, & lui a donné le surnom de Chersonnesien (38). Dalechamp a traduit très-mal ce Grec par *sua propriaque stirpe genitis* (39) ; & je m'étonne que Vossius n'ait pas emploié pour cet endroit-là les mêmes paroles qu'à l'égard de Diogene Laerce : il s'est servi de celles-ci *de proprietate naturæ* (40) : & néanmoins, il estime qu'Athenée & Diogene Laerce ont parlé du même Auteur. Cela est fort aparent, quoi qu'Antigonus Carystius donne l'Egypte pour patrie à Archelaus qui composa des Epigrammes sur les singularitez merveilleuses de certaines choses, & qui les adressa à Ptolomée. Il est fort possible qu'un Archelaus natif de la Chersonnese ait passé pour Egyptien : il suffit pour cela qu'il ait fait un long sejour en Egypte (41). Mr Ménage, qui prétend qu'au lieu d'ἰδιοφυῆ, il faut lire dans Diogene Laerce διφυῆ (42), ne me semble point avoir raison. Il se fonde sur ce que le Scholiaste de Nicandre cite Archelaus ἐν τοῖς διφυέσι, c'est-à-dire, *in libro de iis qui sunt ancipitis naturæ.* Ce fondement n'est point solide : car comme l'Ouvrage d'Archelaus n'étoit point borné à cette sorte de singularitez qui distinguent les animaux amphibies, ou les animaux qui naissent de l'accouplement d'un mâle & d'une femelle de diverse espece, il seroit déraisonnable de supposer que l'Auteur emploia un Titre déterminé à cela. Il vaut beaucoup mieux, ou corriger le Scholiaste par Diogene Laerce, ou dire qu'Archelaus, aiant divisé son Ouvrage en plusieurs Traitez, donna un Titre particulier à chaque Traité : celui de διφυῆ, par exemple, aux Epigrammes où il parloit des amphibies. Sur ce pied-là, on pourroit croire que ceux qui citent Archelaus *lib.* I. περὶ ποταμῶν, *de fluviis* (43), *lib.* I, περὶ λίθων, *de lapidibus* (44), citent des parties de l'Ouvrage dont le Titre general étoit ἰδιοφυῆ ; mais j'aimerois mieux dire qu'il s'agit là d'un tout autre Archelaus. Je ne fais pas un semblable jugement sur les citations d'Artemidore (45) : je croi qu'elles concernent l'Auteur des ἰδιοφυῆ.

Admirons ici les inconstances de la mémoire. Vossius, dans son Ouvrage des Historiens Grecs, parle doctement de cet Auteur : il raporta ce qui s'en trouve dans Varron, dans Pline, dans Athenée, dans Artemidore, dans Antigonus Carystius, &c ; mais il ne se souvint plus de cela, lors qu'il fit ensuite son Traité des Poetes Grecs. On y lit ceci : *Idem*, (Archelaus Physicus) *ut ait Suidas*, ἐποίησε καὶ Φυσιολογίαν (†). *Id sic Lilius Gyraldus vertit in* III *Dialogo de Poetis* (‡) : *quæ naturæ propria sunt, multis Versibus collegit. Itaque & Archelaum inter Poetas recenset. Sed addit Poetam physicum esse alium ab Socratis magistro. At unde id adstruat, non video. Nam Suidas clare ait Φυσιολογίαν conscriptam ab Archelao Physico, Socratis magistro. Imo nec video, unde colligas, quempiam Archelaum carmine scripsisse* de

(23) Voiez la Citation (136) de l'Article d'ANAXAGORAS.

(24) Pline, à l'an 4, voiez ci-dessus la Citation (128) de l'Article d'ANAXAGORAS ; Eusebe, à l'an 4, les Marbres d'Arundel, à l'an 4. Voiez Harduin sur Pline, Tom. I, pag. 271.

(25) Diog. Laerce, Livr. II, num. 7, le fait. Eusebe le met à l'an 4 de la 79 Olympiade.

(26) C'est-à-dire, l'an 2 de la 87 Olympiade.

(27) Diog. Laertius, Libro II, num. 17.

(28) Au lieu de ψυχρὸν, frigidum, il faut lire ὑγρὸν, humidum. Voiez Mr. Menage sur cet endroit. Mais avez qu'Henricus, in Philosophorum Diatione, pag. 177, assure qu'Archelaus donnoit pour les principes de toutes choses le pino une ψυχρὸν, le chaud & le froid.

(29) Plutarch. de Placit. Philos. Libr. I, Cap. III, pag. 872.

(30) Just. Martyr. Admonit. ad Græcos, pag. 4.

(31) August. de Civitate Dei, Libr. VIII, Cap. II. Voiez aussi Clement Alexandr. in Protr. pag. 43.

(32) Simpl. in I Librum Physic. Aristot.

(33) Diog. Laert. Libr. II, num. 9.

(34) Diog. Laertius, Libr. II, num. 17.

(35) Casaub. in Diogen. Laert. Libr. II, num. 17.

(36) Vossius, de Historicis Græcis, Libr. III, pag. 328.

(37) Plin. Libr. VIII, Cap. L.

(38) Athen. Libr. IX, Cap. ultimo, pag. 409.

(39) Dalechamp. Annotat. in Athen. pag. 786. Le Pere Hardouin, dans son Index Autor. Plinii, pag. 97, traduit les paroles d'Athenée par de rebus quæ singulis in locis propriâ gignuntur.

(40) Vossius, de Historicis Græcis, Libr. III, pag. 329.

(41) On a des exemples de pareilles choses. Voiez Strabon, Livr. XIV, pag. 411.

(42) Menag. in Diogen. Laert. Libr. II, num. 17.

(43) Stobée le fait Serm. I de Morbis & molestiamo in eis solamine. Plutarque, de Flumin. pag. 1148, cite le XIII Livre d'Archelaus περὶ ποταμῶν.

(44) Plutarque le fait, de Flumin. pag. 1153.

(45) Artemidor. de Somn. Libr. IV, Cap. XXIV.

(†) Compositum Physiolopiam.

(‡) Pag. 108.

tenté de nous conserver le Titre d'un Ouvrage de sa composition.

de rerum natura. Saltem ex verbo συνέταξε, quo Suidas utitur, id colligi nequit. Et Laertius, cum dicat tres praeterea Archelaos fuisse, non tamen Poetam in iis memorat (46). Voila un très-savant homme, qui s'imagine, I, que le Giraldi avoit en vue les paroles Greques de Suidas, & non celles-ci de Diogene Laerce, ὁ τὰ ἰδιοφυῆ ποιήσας (47): II, qu'on n'a point eu de raison de reconoitre un Poete Archelaus, diferent du Physicien: III, ni de supoter qu'un Archelaus ait fait des Vers sur la nature des choses: IV, que Diogene Laerce ne fait aucune mention d'un Archelaus qui ait composé des Vers. Tout cela nous devroit surprendre, si nous le considérions absolument; mais c'est bien pis, quand on le compare avec la page 329 du Livre *de Historicis Græcis*. Monsr. Colomiés e releve la premiere de ces quatre fautes de Vossius, & a débité outre cela de bonnes choses (48); mais il s'est trompé en suposant que les paroles de Plutarque dans la Vie de Cimon concernent Archelaus le Poete: elles concernent le Physicien, dont Socrate fut disciple. Il auroit pu critiquer Gyraldus, qui a cru qu'Archelaus, Auteur des ἰδιοφυῆ, étoit Philosophe. Mr. Moréri le dit aussi. C'est sans aucun fondement: car un faiseur de Recueils des propriétez singulieres & merveilleuses des animaux, ou des metaux, &c, peut bien être apellé Naturaliste, Historien de la nature; mais non pas Physicien, ou Philosophe, à moins qu'il ne joignît aux faits la raison des faits, & la discussion des causes. C'est ce qu'on ne trouve pas que le Poete Archelaus ait pratiqué. Monsr. Moreri assure que Diogene Laërce le cite souvent. Dites plutot qu'il ne le cite jamais.

(46) Voss. de Poet. Græcis, pag. 54.

(47) *Le Giraldi les a traduites, Quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. Cette Version n'est point meilleure que celles qu'on a vues ci-dessus Cons.* (39).

(48) Colomesius, Not. in Gyrald. de Poetis, pag. 147 Edit. Operum Gyraldi, an. 1696.

ARCHELAUS I du nom (*a*), Roi de Macedoine, fils naturel du Roi Perdiccas, monta sur le Trône, & s'y maintint, par de grans crimes. Sa mere étoit servante d'Alcetas, frere de Perdiccas (*A*): ainsi, selon les Loix (*b*), il ne devoit être que valet d'Alcetas; mais au lieu de la soumission qu'il lui devoit, il le fit mourir traitreusement. Il l'attira dans sa maison, & lui promit de lui rendre la Couronne que Perdiccas lui avoit ôtée: il lui donna un grand repas; &, l'aiant fait enivrer, il le fit conduire de nuit sur un chariot hors de la Ville, & donna ordre qu'on le tuât. Alexandre, fils d'Alcetas, fut traité de la même sorte: il fut mis sou autant que son pere dans le même chariot, & massacré avec lui. Archelaus, peu de tems après, fit mourir son frere, qui n'étoit âgé que de sept ans, & qui étoit fils légitime de Perdiccas & de Cleopatre. Il le jetta dans un puits, & fit acroire à Cleopatre, que l'enfant y étoit tombé, en courant après une oie (*c*). Il s'apliqua avec soin aux choses qui pouvoient rendre formidable la Macedoine; car il fortifia plusieurs places, il fit faire de grans chemins, il fit un grand amas & d'armes & de chevaux, & de tout ce qui est nécessaire pour la guerre; & il surpassa dans tous les préparatifs de cette nature les Rois ses prédécesseurs (*d*). Il s'avisa d'une chose, qu'ils n'avoient point pratiquée; c'est qu'il équippa des Flotes, & qu'il donna des Combats de mer (*e*). Il aima les Lettres, & les beaux Arts (*B*); & l'on vit chez lui les plus grands Poëtes, les plus fameux Peintres, & les meilleurs Musiciens (*f*). Il fit beaucoup de dépenses, pour faire peindre sa maison par Zeuxis (*C*); & sans doute il se facha de ce que Socrate, qu'il tâchoit de faire venir à sa Cour, ne voulut pas y aller (*D*). Il eût pu aprendre de lui, à n'avoir point peur des éclipses; & il avoit grand besoin d'être redressé sur ce sujet-là (*g*). On a vu ailleurs (*h*) l'estime qu'il eut pour Euripide. Au reste,

(*a*) *Notez qu'il y a des gens qui ne reconoissent qu'un Archelaus entre les Rois de Macedoine.*

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*c*) *Tiré du* Gorgias *de* Platon, *page* 321.

(*d*) Thucydides, *Liv. II, page* 142.

(*e*) Solinus, *Cap. IX.*

(*f*) *Voiez la Remarque* (*C*).

(*g*) *Voiez la Remarque* (*D*).

(*h*) *Dans l'Article* d'EURIPIDE, *Remarques* (*N*), (*O*), (*P*), &c.

(*A*) *Sa mere étoit servante d'Alcetas, frere de Perdiccas* (1).] Elien la nomme Simicha (2): mais au reste, puis qu'Archelaus etoit fils du Roi de Macedoine, on n'a pas dû dire que de la condition de chevrier il s'eleva sur le Trône. C'est pourtant ce que Diogene le Cynique assûre dans une Harangue de Dion Chrysostome. Αἰπόλος ἦν Ἀρχέλαος (3). *Caprarius fuit Archelaus.* Notez ces paroles de Platon, qui nous aprenent ce qu'Archelaüs devoit être selon les Loix: Κατὰ μὲν τὸ δίκαιον δοῦλος ἦν Ἀλκέτου, καὶ εἰ ἐβούλετο τὰ δίκαια ποιεῖν ἐδούλευεν ἂν Ἀλκέτῃ (4). *Ipse jure Alcetæ servus erat, eoque si justa agere voluisset ipsi Alcetæ servisset.*

(*B*) *Il aima les Lettres, & les beaux Arts.*] C'est Solin qui le dit (5). J'ai raporté ses paroles dans la Remarque (*N*) de l'Article d'EURIPIDE, au commencement. Joignez-y ce passage d'Elien. Ἦν δὲ ἄρα ὁ Ἀρχέλαος ἐρωτικὸς οὐχ ἧττον ἢ καὶ φιλόμουσος (6). *Archelaus verò non minus amoris quam literarum erat studiosus.*

(*C*) *Il fit . . . . peindre sa maison par Zeuxis.*] Socrate fit le censeur là-dessus: il dit que ce Prince, qui avoit tant dépensé pour embellir son palais, n'avoit fait aucune dépense pour orner son ame. *Aussi, savons-nous*, ajoutoit-il, *que quantité d'etrangers s'empressent de faire un voiage en Macedoine, afin de voir la maison du Prince: mais que personne n'y va, afin de le voir lui-même, hormis ceux qu'il attire par des présens. Or c'est une chose qui ne touche pas les hommes de bien* (7). Je crois qu'il ne s'etoit pas mis en peine de se guerir de son impudicité par la culture des Muses; mais je suis sûr, qu'en matiere d'ornemens d'esprit, ses progrès ne furent pas médiocres. Il semble même, que de l'un de ses bons mots, on puisse conclure qu'il avoit fait des progrès dans la Morale pratique. On l'animoit un jour contre une personne qui avoit jetté de l'eau sur lui. *Ce n'est pas moi qu'il a mouillé*, répondit Archelaus, *il a mouillé celui pour qui il m'a pris* (8). Aucun Philosophe, raisonnant sur les privileges de la conscience errante, n'a jamais rien dit de plus sensé. Tous les Princes traiteroient ainsi les fautes involontaires, s'ils étoient bien raisonnables, ou si l'intérêt du public pouvoit souffrir, que dans la pratique, l'on se réglât sur les idées de la raison (9). Laissons cela, & revenons à Socrate. Par les paroles que j'ai raportées, il declaroit mal honnêtes gens plusieurs personnes d'esprit, qui n'alloient en Macedoine qu'à cause d'Archelaus. Euripide y alla-t-il pour d'autres sujets (10)? Le bel Agathon, cet illustre Poëte, & son Amant Pausanias, & tant d'autres, n'y allérent-ils pas uniquement pour cette raison? Οὗτος ὁ Ἀγάθων . . . Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μέχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνὼν ἐν Μακεδονίᾳ (11). *Hic Agathon . . . fuit apud Archelaum Macedoniæ Regem, una cum aliis multis ad mortem usque.*

(*D*) *Socrate, qu'il tâchoit de faire venir à sa Cour, ne voulut pas y aller.*] Il y eut deux autres personnes, que ce Philosophe traita de la même sorte: il ne voulut, ni les aller voir, ni accepter leurs présens. Ὑπερεφρόνησε δὲ καὶ Ἀρχελάου τοῦ Μακεδόνος, καὶ Σκόπα τοῦ Κρανωνίου καὶ Εὐρυλόχου τοῦ Λαρισσαίου μήτε χρήματα προσέμενος αὐτῶν, μήτε παρ' αὐτοὺς ἀπελθών (12). *Archelaum præterea Macedonem, & Scopam Crannonium, Eurylochumque Larissæum, aspernatus est magno animo, cum neque ab eis missas pecunias acceptis, neque ad eas ipse proficisci voluit.* Seneque nous a conservé l'excuse dont Socrate se servit envers notre Archelaus: „Je ne veux pas„, dit-il, „aller voir un homme de qui „je recevrois des bienfaits, sans lui pouvoir rendre la pa„reille". *Archelaus rex Socratem rogavit ut ad se veniret: dixisse Socrates traditur, nolle se ad eum venire à quo acciperet beneficia, cum reddere illi paria non posset* (13). Cette réponse de Socrate a été raportée par Marc Aurele, selon le même sens (14); mais Aristote la raporte en des termes qui ne sont pas philosophiques. Il supose que Socrate répondit, que ceux qui ne se revenchent pas d'un bienfait reçoivent autant d'affront que ceux qui ne se revenchent pas d'une injure. Ὕβριν ἔφη εἶναι τὸ μὴ δύνασθαι ἀμύνασθαι ὁμοίως, εὖ παθόντα ὥσπερ καὶ κακῶς (15). *Contumeliam esse dixit, non posse referre eum qui accepit beneficium, perinde ac eum qui injuriam.* Cette Maxime supose qu'il faut se venger de ceux qui nous font du mal: elle n'est donc pas digne de la Morale d'un Philosophe, & sur tout d'un Philosophe tel que Socrate. Au reste, Seneque s'est fort étendu à faire voir qu'il étoit facile à ce Philosophe de bien rendre la pareille à Archelaüs. Il a dit, entre autres choses, que les bienfaits de ce Monarque n'eussent pu valoir l'instruction qu'il eût reçue sur la cause des éclipses, & qui l'eût empêché de retomber dans la terreur que l'on remarqua en lui, un jour que le Soleil s'étoit éclipsé. Il avoit fermé son palais, il avoit fait tondre son fils. *Quid tantum erat accepturus* (Socrates) *quantum dabat, si . . . . . regem in luce media errantem, ad rerum naturam admisisset, usque eo ejus ignarum, ut quo die solis defectio fuit regiam clauderet, & filium* (*quod in luctu ac rebus adversis moris est*) *tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem è latebris suis extraxisset, & bonum animum habere jussisset, dicens:* „*Non est ista* „*solis defectio, sed duorum siderum coitus, cum luna humiliore* „*currens via, infra ipsum solem, orbem suum posuit, & illum* „*objectu suo abscondit* (16)". Seneque prétend que Socrate ne se servit de cette excuse, que par ironie (17), & qu'au fond il ne refusa d'aller à la Cour de Macedoine, qu'afin de garder pleinement sa liberté. *Vis scire quid verè noluerit? Noluit ire ad voluntariam servitutem is, cujus libertatem civitas libera ferre non potuit* (18). Quelques-uns disent, qu'Aristophane composa la Comedie des Nuées, pour satisfaire l'animosité qu'il avoit *contre Socrate, parce qu'Archelaus Roi de Macedoine avoit fait plus d'etat de ce Philosophe que de lui* (19). Notez que l'on a donné un autre tour à la réponse de Socrate. On a dit qu'il s'excusa d'aller à la Cour d'Archelaus, sur ce que le pain étoit à un si vil prix dans Athenes, & que l'eau y abondoit (20).

(1) Plato, in Gorgia, pag. 321.

(2) Ælian. Var. Hist. Lib. XII, Cap. XLIII.

(3) Dio Chrysost. Orat. IV de Regno.

(4) Plato, in Gorgia, pag. 321.

(5) Solinus, Cap. IX.

(6) Æliani Var. Hist. Lib. II, Cap. XXI.

(7) Ex Æliani Var. Hist. Lib. XIV, Cap. XVII.

(8) Plutarch. in Apophthegmat. pag. 177.

(9) *Voiez dans les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *celles qui traitent de la Conscience errante.*

(10) Æliani Var. Hist. Lib. II, Cap. XXI.

(11) Schol. Aristoph. in Ranas.

(12) Diogen. Laert. Lib. II, num. 25.

(13) Senec. de Benef. Lib. V, Cap. VI, pag. 96.

(14) Marcus Antoninus, τῶν εἰς ἑαυτόν, Lib. XI, Sect. XXV. *Notez qu'il supose qu'elle fut faite à Perdiccas.*

(15) Aristoteles, Rhetor. Lib. II, Cap. XXIII, pag. 445, A.

(16) Senec. de Benefic. Lib. V, Cap. VI, pag. 96.

(17) *Idem, ibidem.*

(18) *Idem, ibid. pag.* 95.

(19) Charpentier, Vie de Socrate, pag. 57. *Il cite les Interpretes d'Aristophane in* Argumento illius Comœdiæ.

(20) *Vide* Stobæum, Sermone CLXXXVII.

reste, sa libéralité envers les habiles gens étoit médiocre; mais cela pouvoit venir de ce qu'il trouvoit qu'ils étoient trop promts à demander (*E*). Il institua des sacrifices, & des jeux Scéniques, en l'honneur de Jupiter & des Muses: on les célébroit pendant neuf jours; chaque Muse avoit son jour (*i*). Il envoia des chariots à quatre chevaux, qui remportérent le prix aux jeux Olympiques, & aux jeux Pythiques (*k*). On convient qu'il fut tué; mais on ne s'accorde pas sur les circonstances de sa mort, ni sur la durée de son regne (*F*). Scaliger même a trouvé là des obscuritez qui l'ont fait errer lourdement (*l*). Il est vraisemblable qu'Archelaüs avoit mené une vie impure qui le fit périr (*G*). J'aurai des

(*i*) Diodor. Siculus, *Libro XVII. Cap. XVI.*

(*k*) Solin. *Cap. IX.*

(*l*) *Voiez la Remarque* (*F*).

(*E*) *Sa libéralité envers les habiles gens étoit médiocre, . . . peut-être parce qu'ils étoient trop promts à demander.*] „ Le „ Roi de Macedoine Archelaus sembloit estre un peu te„ nant en matiere de donner & faire présens, dequoi Ti„ motheus Musicien, en chantant sur la lyre, lui donna „ une atteinte, en lui tirant souvent ce petit brocard, *Ce „ fils de terre, l'argent trop tu le recommandes*: mais Ar„ chelaus lui repliqua sur l'heure bien gentilement & de „ bonne grace, *Mais toy, par trop tu le demandes*". C'est Plutarque, qui raconte cela (21). Il raconte aussi dans un autre Livre ce que je m'en vais copier. *Il y eut quelqu'un jadis, qui estimant qu'il n'y eust rien si honneste que de demander & recevoir, demanda un jour, en soupant, au Roy de Macedoine Archelaus, une coupe d'or là où il beuvoit. Le Roy commanda à son page de la porter & donner à Euripides, qui estoit à la table; & tournant son visage devers celui qui la lui avoit demandée, lui dit, „ Quant à toi, tu es digne de de„ mander & d'estre refusé, parce que tu demandes: mais Eu„ ripides est digne qu'on lui donne, encore qu'il ne demande „ pas* (22)". Peut-être donnoit-il des bornes à sa libéralité par un principe semblable à celui de Charles neuf (23). Mais il y a plus d'aparence qu'il étoit du goût qu'on a remarqué dans le Cardinal de Richelieu, qui *ne fit jamais de bien* au Poëte Mainard, *& ce fut en partie . . . parce qu'il aimoit qu'on ne lui demandât rien, & qu'on lui laissât la gloire de donner de son propre mouvement* (24).

(21) Plut. de Fortunâ Alexandri, *Libr. II, pag. 334. Je me sers de la Version d'Amiot.*

(22) Plut. de vitioso Pudore, *pag. 591. Je me sers de la même Traduction.*

(23) *Voiez l'Article* DAURAT, *Remarque* (*F*).

(24) Pellisson, Hist. de l'Academie Franç. *pag. 278.*

(*F*) *On ne s'accorde pas sur les circonstances de sa mort, ni sur la durée de son regne.*] Les uns disent qu'étant à la chasse, il fut blessé par Craterus son favori, & qu'il mourut de cette blessure; & ils ajoutent que Craterus fit cela innocemment, & par mégarde (25). Les autres disent qu'il fut tué par des conjurez que Decamnichus poussa à ce parricide (26). Quinte Curce favorise cette derniere opinion. *Quis provocum hujus Alexandrum*, dit-il (27), *quis deinde Archelaum, quis Perdiccam, occisos ultus est?* J'en dirai davantage dans la Remarque suivante. Quant à la durée de son regne, quelques-uns la font de 24 ans (28), d'autres de 16 (29), d'autres de 14 (30), & d'autres de 7 (31). Ce dernier sentiment me paroît être le bon: c'est celui de Diodore de Sicile; & je m'étonne que Calvisius cite cet Historien, après avoir dit qu'Archelaüs régna seize ans (32). Un passage d'Athenée mal entendu a causé cent brouilleries. Nous lisons dans les Editions de cet Auteur, que Pericles & Perdiccas moururent la 3 année de la guerre du Peloponnese, & qu'aussitôt Archelaus monta sur le Trône (33). Il est impossible qu'Athenée ait dit cela; car son but est de convaincre Platon d'avoir commis une bévue; Platon, dis-je, qui, dans le même Dialogue où il supose qu'Archelaus regne, assure qu'il n'y avoit que fort peu de tems que Pericles étoit mort. Il est clair que son Censeur se rend ridicule, & qu'il ne fait ce qu'il dit, s'il avance ce que nous lisons dans ses Livres imprimez. Casaubon n'a nullement tort de trouver étrange que ceux qui ont traduit Athenée, ne se soient pas aperçus d'une absurdité si visible, & qu'ils aient eu un estomac à digérer un si dur morceau. *Cum hoc clarissimè disputentur ab Athenæo, quis Interpretum stomacho non invideat qui vulgatam loci hujus scripturam adeo ἀσυνάρτητον tulerint* (34)? Pour lui, il s'en reconoît incapable; &, malgré tous les Manuscrits, il soutient que les Copistes d'Athenée ont oublié là une période. Il me semble qu'il devine très-heureusement ce que l'Auteur avoit dit. C'est qu'Alexandre Roi de Macedoine, qui mourut au même tems que Pericles, eut pour successeur Perdiccas, qui regna jusqu'à l'Archontat de Callias, & que Perdiccas étant mort sous cet Archonte, son Trône fut occupé par Archelaüs. En ce cas-là, Athenée ne critique point sans quelque aparence le discours de Platon; car il y a un intervalle considerable entre la mort de Pericles, & le regne d'Archelaus. Notez en passant, que Casaubon a répondu à cette censure (35); mais sur tout, prenez bien garde que Diodore de Sicile, donnant sept années de regne à Archelaus, met sa mort sous l'Archontat d'Aristocrate, la deuxiéme année de la 95 Olympiade. Son regne commença donc la troisiéme année de l'Olympiade 93, sous l'Archonte Callias. Il faut donc dire que Perdiccas mourut sous le même Archonte. Or parmi les diverses opinions qui avoient couru sur la durée du regne de ce Perdiccas, celle de Marsyas & de Philochorus, qui la firent à vingt & trois ans, fut choisie par Athenée en raisonnant contre Platon: il faut donc qu'il ait établi que ce Perdiccas monta sur le Trône la même année que Pericles décéda, c'est-à-dire l'an 4 de la 87 Olympiade. Tout cela confirme avec tant de force le sentiment de Casaubon, qu'au lieu de dire que sa conjecture est vraisemblable, l'on doit assurer sans aucune hésitation, que la période qu'il restitue avoit coulé effectivement de la plume d'Athenée: &, comme elle contient deux ou trois fois les mêmes paroles à la fin d'un sens complet, l'on comprend facilement que les Copistes l'ont sautée, & que les Lecteurs n'ont point senti qu'il manquoit-là quelque chose. La plupart des gens ne lisent que pour s'instruire sans se fatiguer: c'est pourquoi, ils ne s'aperçoivent guere des fautes de raisonnement, lors qu'elles demandent quelque attention, ou quelque retour sur ce qui precede. En tout cas, ils se contentent de dire, *ceci est obscur, cela me passe*; mais il n'arrive de là aucun remede: la faute demeure toujours où elle étoit. Les Critiques, & principalement les Critiques Traducteurs, n'en usent pas de la sorte. Ils s'aperçoivent des fautes de sens, & ils en cherchent la correction: ils comparent ensemble les Manuscrits, ils font valoir les conjectures de leur génie. Mais dans cet endroit d'Athenée, comme Casaubon le leur reproche, leur goût fut fort émoussé.

(25) Diodor. Siculus, *Libr. XIV, Cap. XXXVIII. Je citerai ses paroles dans la derniere Remarque.*

(26) Arist. de Repub. *Libr. V, Cap. X. J'ai cité ses paroles dans la Remarque* (*N*) *de l'Article* D'EURIPIDE.

(27) Quint. Curtius, *Libr. VI, Cap. XI.*

(28) Euseb. in Chron. *num.* 1585. Melvicus *embrasse cette opinion.*

(29) Calvisius, *ad ann. Mundi* 3534.

(30) Petav. Rationar. Tempor. *Parte II, Libr. II, sub fin. ex* Dexippo.

(31) Diod. Sicul. *Libr. XIV, Cap. XXXVIII.*

(32) Calvis. *ad annum Mundi* 3550, *pag.* 156, *col.* 2.

(33) Athen. *Libr. V, Cap XVIII, pag.* 217.

(34) Casaub. in Athen. *pag.* 384.

(35) *Idem, ibid. pag.* 385.

Le grand Scaliger nous sera ici une preuve que les lumieres des plus savans personnages sont quelquefois très-bornées. Il n'a point conu l'erreur visible de l'Auteur qu'il commentoit & qu'il critiquoit, & il a pris cette erreur pour le fondement d'une censure contre Diodore de Sicile, à qui il impute des paroles qui ne se trouvent que dans Athenée. Developons cela. Eusebe a rangé trois choses sous la prémiere année de la 87 Olympiade: la mort de Perdiccas, le commencement du regne d'Archelaus, & le commencement de la guerre du Peloponnese. Scaliger lui passe cela, & se contente d'observer qu'on met ordinairement la prémiere année de cette guerre sous la seconde année de l'Olympiade 87, parce que la rupture s'étant faite vers la fin de l'Archontat de Pythodore, l'on a cru qu'il faloit dater de l'Archontat d'Euthydeme (36) successeur de Pythodore (37). Suivant cet usage, il avoue que l'an mortuaire de Pericles est le 4 de l'Olympiade 87, & le 3 de la guerre du Peloponnese; & il cite un passage Grec, qui porte qu'en la même année que Pericles decéda, Perdiccas Roi de Macedoine mourut, & Archelaüs monta sur le Trône. Il attribue ce passage à Diodore de Sicile: &, sur ce pied-là, il le censure d'un anachronisme de trois ans. C'est qu'il supose qu'Eusebe ne s'est point trompé, ni quant à la mort de Perdiccas, ni quant au couronnement d'Archelaüs: il n'a donc point su que Thucydide a marqué expressément que le Roi Perdiccas étoit en vie l'an 16 de la guerre du Peloponnese (38). Mais, de plus, il a ignoré que les paroles qu'il attribue à Diodore de Sicile, sont d'Athenée: il a ignoré que ces paroles d'Athenée sont corrompues; il ne s'est point aperçu qu'elles sont tronquées, & qu'il les faloit rétablir de la maniere que Casaubon les a rétablies. Notez que Saumaise adopte comme une bonne chronologie celle qui met la mort de Perdiccas, & le commencement du regne d'Archelaus, à l'an 4 de la 87 Olympiade (39): il ignoroit donc certaines choses que Casaubon lui eût pu fournir; mais notez encore plus soigneusement, qu'on peut éluder, ou même bien réfuter, par une interprétation favorable, l'un des points de ma critique de Scaliger. J'ai dit qu'il a censuré Diodore de Sicile, & je me suis fondé sur ces paroles: *Diodoro ergo prochronismus fuerit triennii* (40). Elles sont à la suite du passage Grec, faussement attribué par Scaliger à cet Auteur, & où l'on trouve que Perdiccas étant mort la troisieme année de la guerre du Peloponnese, Archelaus lui succéda. Or parce qu'Eusebe assure qu'Archelaüs monta sur le Trône la prémiere année de la guerre du Peloponnese, l'on peut prétendre que Scaliger n'a voulu dire autre chose, sinon que la doctrine d'Eusebe contient un anachronisme d'anticipation de trois années, selon Diodore de Sicile. Si c'est son vrai sens, il n'a point blâmé ce dernier Historien; il s'est contenté de se tenir dans la suspension, ne décidant rien, ni pour lui, ni pour Eusebe. Je serai ravi que l'on prene garde à cette espece de retractation. Un Critique, qui se prévaut d'une expression équivoque, ne doit point omettre le sens favorable. Il montre par ce moien ce que l'on peut dire pour & contre les Auteurs: il soutient successivement le personnage d'un Avocat demandeur, & d'un Avocat defendeur.

FAUTE de Scaliger.

(36) *Il appartient à la 2 année de l'Olympiade LXXXVII.*

(37) Scaliger, Animadv. in Eusebium, *num.* 1587, *pag.* 106.

(38) Thucydides, *Libr. VI, pag.* 341.

(39) Salmasius, Exercit. Plin. *pag.* 152, 157.

(40) Scaliger, Animadv. in Eusebium, *num.* 1585, *pag.* 106.

(*G*) *Il est vraisemblable qu'Archelaüs avoit mené une vie impure, qui le fit perir.*] Aristote aiant dit que plusieurs conspirations ont été faites contre des Monarques, à cause de leurs impudicitez, allegue tout aussitôt l'attentat de Crateus (41). Cet homme ne pouvoit digérer le deshonneur qu'Archelaüs lui faisoit, en assouvissant sur lui la brutalité de ses amours: ainsi une autre offense, qui n'eût pas donné un pretexte légitime de conspirer, se joignant à celle-là, il resolut de se defaire de son maître. Cette autre offense fut que le Roi lui aiant promis l'une de ses filles, maria pourtant l'ainée au Roi d'Elimée, & la cadete au fils d'Amyntas. La politique fut cause de ce manquement de parole. Se trouvant embarrassé de la guerre qu'il faisoit à Sirras, & à Arrabeus, il voulut gagner le Roi d'Elimée. Craignant d'ailleurs que le fils d'Amyntas n'excitât des trou-

(41) Arist. de Repub. *Libr. V, Cap. X, pag.* 509.

des Observations à faire contre le Moréri (*H*).

troubles, il en fit son gendre, & il espéra que cette alliance maintiendroit l'union entre eux, & auroit le même effet quant au fils de Cleopatre. Cratevis fit éclater alors son ressentiment; mais la source de sa haine venoit de l'injure qu'il recevoit en son corps. Ἀλλὰ τῆς γε ἀλλοτριότητος ὑπῆρχεν ἀρχὴ τὸ βαρέως φέρειν πρὸς τὴν ἀφροδισιασμῶν χάριν (42). *Sed alienationis origo & principium fuit quod graviter tulisset se ejus libidini ad res venereas fuisse obsecutum.* Hellanocrate de Larisse se joignit à lui dans cette conspiration, par de semblables motifs; car aiant abandonné aux passions d'Archelaüs la fleur de ses jeunes ans, & ne voiant pas que cela lui procurât d'être rapellé de son exil, comme ce Prince le lui avoit fait espérer, il conclut qu'on s'étoit servi de sa personne, non par un effet d'amour, mais afin de le flétrir. Αἱ ὕβρει καὶ οὐ δι' ἐρωτικὴν ἐπιθυμίαν ᾤετο εἶναι τὴν γεγενημένην ὁμιλίαν (43). *Consuetudinem illam secum esse institutam, non propter cupiditatem amatoriam, sed propter contumeliam existimavit.* Notez que Plutarque nous aprend que Cratevis, le mignon d'Archelaüs, tua ce Prince (44). Platon nous aprend la même chose, sans nommer cet assassin & ce bardache; mais il dit que le meurtrier ne se porta à cet attentat, que pour s'emparer de la Couronne, & qu'elle lui fut ôtée trois ou quatre jours après, par d'autres conspirateurs (45). Je m'étonne que Diodore de Sicile ait raporté d'une maniere si differente de celle-là la mort de ce Roi de Macedoine, & ses suites. Il est vraisemblable que Platon & Aristote, plus voisins du tems & du lieu où ces choses arriverent, les connoissoient mieux que lui.

J'ai observé quelques fautes dans le Commentaire de Gifanius sur ce passage d'Aristote. I. Cet Auteur assûre que Suidas a raporté dans l'Article d'Euripide, que Cratevas ôta la vie au Roi Archelaüs son amant (46). Cela n'est pas vrai: Suidas ne parle de Cratevas, que comme d'un Poete, qui, de concert avec Arrhidéüs, autre Poete, machina la mort d'Euripide. II. Au lieu de dire que Plutarque *in Alcibiade posteriore*, & Platon *in Commentario de rebus amatoriis*, ont parlé du meurtre d'Archelaüs (47), il faloit donner à Platon l'*Alcibiades posterior*, & à Plutarque le Commentaire *de rebus amatoriis*. III. Il n'est point vrai que Thucydide, au IV Livre, fasse mention de la guerre d'Archelaüs contre *Sirras & Arribæus* (48): il ne parle que de la guerre que le Roi Perdiccas & Brasidas firent à Arrhibæus Roi des Macedoniens Lyncestes. IV. Il est faux que Suidas ait mis Arrhibæus au nombre des conspirateurs contre la vie d'Archelaüs: il dit seulement que le Poëte Cratevas fut secondé par un autre Poëte nommé Arrhidéüs, pour faire périr Euripide. V. Il ne faloit pas nommer *Roi d'Elibée* (49), mais Roi d'Elimée, le prémier gendre d'Archelaüs.

(*H*) *Voici quelques Observations contre le Moréri.*] I. Il est faux qu'Archelaüs ait succedé à Perdiccas *l'an 3641 du Monde*; car, selon Moréri, cette année du Monde répond à l'an 351 de Rome. Or cette année de Rome répond à la seconde année de la 94 Olympiade; & nous avons vu ci-dessus, qu'il faut, selon Diodore de Sicile, qu'Archelaüs ait commencé de régner la troisiéme année de la 93 Olympiade. II. Il n'est pas vrai que Justin parle de notre Archelaüs: celui dont il fait mention étoit oncle d'Alexandre le Grand, & n'a jamais été Roi. On ne devoit donc pas s'étonner qu'il ne *parle pas du tems de son regne.* III. Il n'est pas vrai qu'il le mette *entre les fils que Perdiccas eut d'Euridice*: il le met entre les fils d'Amyntas & de Gygée; d'Amyntas, dis-je, pere de Philippe, & grand pere d'Alexandre le Grand. IV. Ni ce que Justin a dit, ni ce qu'il a oublié, ne sont point des marques qu'on ait confondu Archelaüs le grand-pere avec Archelaüs, le petit-fils; car il n'a parlé que d'un Archelaüs qui n'étoit point petit-fils du nôtre. V. C'est une étrange faute, que de placer sous l'Olympiade 117 la mort de notre Archelaüs, & de faire correspondre cette Olympiade à l'an 363 de Rome. VI. Il ne faloit pas assûrer que l'Archelaüs, qui régna après Oreste, étoit son fils, & le petit-fils d'Archelaüs; car outre qu'Eusebe n'est guere suivi à l'égard de cet Archelaüs second du nom, il ne marque nul dégré de parenté. Ce qui suit concerne le Suplément de Moréri. On y trouve que *Socrate ne voulut point aprocher* Archelaüs, *à cause de sa tyrannie & de ses inhumanitez.* Comptons cela pour la VII méprise; car nous avons vu ci-dessus (50), que ce ne fut point la raison qui empêcha ce Philosophe d'aller à la Cour de Macedoine. La VIII faute est d'imputer à Thucydide, & à Diodore de Sicile, d'avoir dit, qu'*Eurypide* étant prié *de faire quelque Tragedie sur le sujet* d'Archelaüs *s'en excusa, pour ne pas dépeindre les cruautez de ce tyran.* Il est bien certain que Thucydide, ni Diodore de Sicile, ne disent rien de semblable; & je ne croi pas qu'aucun bon Auteur parmi les Anciens ait touché cela. Un Prince demande-t-il des Tragedies *sur son sujet*? Un Poëte de Cour ne peut-il pas faire des Tragédies agréables à son maître, en mettant à part les cruautez de ce maître? IX. Le favori, qui tua Archelaüs, se nomme Craterus dans Diodore de Sicile (51): c'est donc le nom qu'il eût falu lui donner, & non pas celui de *Cratem*, ou de *Cratevas*, puis qu'on ne cite pour cela que Diodore de Sicile. X. La même raison me fait soutenir qu'on n'a pas dû debiter qu'*il fit une conspiration contre* Archelaüs, *& qu'il le tua*, pour se venger d'un manquement de parole. Le Continuateur de Moréri conte qu'Archelaüs promit sa fille à ce favori, & la donna à un autre. Puis qu'il ne cite que Thucydide, & Diodore de Sicile, dont le premier n'a pas dit un mot de cela, & le dernier a raporté que le favori blessa son maître par mégarde (52), il mérite un peu de censure; car je conviens que s'il eût cité Aristote, il eût été hors d'afaire. Voiez la Remarque précédente. XI. Diodore qu'il cite nomme Orestes celui qui régna après Archelaüs (53): pourquoi donc nous vient-on dire que ce Prince *eut un fils de même nom, qui lui succéda*? XII. Cet Historien ajoûte qu'Orestes étoit encore dans l'enfance, & qu'il fut tué par son tuteur Ærope, qui régna ensuite six ans. Pourquoi donc lui fait-on dire qu'Archelaüs second, fils d'Archelaüs prémier, succéda à son pere, *& ne régna que quatre ans, & fut tué à la chasse par Craterus l'un de ses confidens, lequel s'empara ensuite de la Couronne, mais il n'en jouit que trois jours*? Autant de paroles, autant de fautes.

(42) Arist. de Repub. Lib. V, Cap. X, pag. 305.

(43) *Idem, ibidem.*

(44) Plutarch. *in Amatorio*, pag. 768, F.

(45) Plato, *in Alcibiade posteriore*, pag. 413, 414. Ælian. Var. Hist. *Lib. VIII, Cap. IX.*

(46) Observat. Gifan. in *Cap. X Libr. V* Politic. Aristot. *pag.* 669.

(47) *Idem, ibidem.*

(48) *De hoc bello Archelai adversum Sirram & Arribæum . . . . videatur Thucyd. lib. 4.* Gifanius, in Politic. Aristot. *Lib. V, Cap. X, pag.* 669.

(49) *Idem, ibidem.*

(50) *Dans la Remarque* (*C*).

(51) Diod. Sicul. *Libr. XIV, Cap. XXXVIII.*

(52) Ἀρχέλαος ὁ βασιλεὺς ἐν τῷ κυνηγίῳ πληγεὶς ἀκουσίως ὑπὸ Κρατεροῦ τοῦ ἐρωμένου. *Archelaüs Rex venationi indulgens à Cratero quem in deliciis habebat imprudenter sauciatus*, Diodor. Siculus, *Libr. XIV, Cap. XXXVIII.*

(53) *Idem, ibidem.*

ARCHELAUS, Roi de Cappadoce, au tems d'Auguste, étoit arriere-petit-fils d'ARCHELAÜS, Cappadocien de nation (*a*), Général d'Armée en Grece pour Mithridate contre Sylla. Ce Général, qui s'étoit tant signalé à la défense du Pirée (*b*), abandonna le parti de Mithridate dans la seconde Guerre, & prit celui des Romains. Il laissa un fils nommé comme lui ARCHELAÜS, qui, sur la nouvelle que les Romains alloient attaquer les Parthes, se rendit auprès de Gabinius Gouverneur de Syrie, pour avoir part à l'expédition (*c*). Le Sénat changea de dessein: l'Armée de Gabinius fut destinée au rétablissement du Roi d'Égypte (*d*), qui avoit imploré l'assistance du peuple Romain, pour recouvrer la Couronne sur sa propre fille Berenice. Archelaüs accompagna Gabinius dans cette Guerre; mais il le quitta pour s'en aller à Alexandrie où il épousa Berenice (*A*). Il ne posséda pas long-tems la Couronne qu'il aquit par ce mariage; car il perdit la vie au bout de six mois (*e*), dans un combat contre les Troupes de Gabinius, l'an de Rome 698 (*B*). Il avoit obtenu de Pompée une dignité fort honorable (*C*): c'étoit le Pontificat de Comane dans la Cappadoce (*f*). Son fils ARCHELAÜS la posséda après lui (*g*), jusques à ce que Cesar la lui eût ôtée, l'an 707 de Rome, pour la donner à un autre (*D*). On ignore la suite de ses avantures; mais on sait qu'il fut marié à une très-belle femme, nommée Gla-

(*a*) Plutarch. in Sylla, pag. 466, C.

(*b*) Appian. in Mithridat. Voiez la derniere Remarque.

(*c*) Strabo, Libr. XII, pag. 1841 & Libr. XVII, pag. 547. Dio, Libr. XXXIX.

(*d*) *Il s'apelloit Ptolomeé Auletes.*

(*e*) Strabo, *Libr. XVII, pag.* 147.

(*f*) *Idem, Libr. XII, pag.* 184.

(*g*) *Idem, ibidem.*

(*A*) *Il épousa Berenice.*] Nous ferons un Article de cette Princesse, où nous examinerons si le Pere Noris a dû dire qu'elle attira Archelaüs, en lui promettant de l'épouser.

(*B*) *Il perdit la vie dans un combat contre les Troupes de Gabinius, l'an de Rome* 698.] Ceci ne s'accorde point avec le XVII Livre de Strabon, où on lit que Ptolomée, aiant été rétabli dans son Roiaume, fit mourir sa fille, & son gendre Archelaüs. Je ferai voir, dans l'Article de BERENICE, que Strabon s'est trompé là, & qu'il s'est même contredit. Comptez à coup sûr pour une faute de Moréri ces paroles: *Ptolomée, ayant été rétabli en* 699, fit mourir Archelaüs & Berenice.

(*C*) *Il obtint de Pompée une dignité fort honorable.*] Le Pere Noris prétend que le Pontife de Comane étoit Souverain du lieu. *Hunc Archelaum*, dit-il (1), *Pompejus Sacerdotem Bellonæ ac Comanorum Principem* (*utraque enim dignitas una eademque conferebatur*) *constituerat*, cuivis Dynastæ parem opibus, *ex Appiano in Mithridat. pag.* 252. Nous examinerons en un autre lieu (2) s'il a raison.

(*D*) *Cesar ôta cette dignité au fils d'Archelaüs, pour la donner à un autre.*] Hirtius raconte que Cesar disposa de ce Benéfice en faveur de Nicomedes, qui alléguoit de fort justes prétentions. *Id homini nobilissimo Nicomedi Bithyno adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus, propter adversam fortunam majorum suorum mutationemque generis jure minime dubio, vetustate tamen intermisso, Sacerdotium id repetebat* (3). Le Pere Noris assûre que Cesar conféra cette dignité à Lycomedes, après avoir vaincu Pharnaces; mais tous ceux qui consulteront Hirtius verront aisément que ce fut avant le combat. Quant au nom de Lycomedes, on le voit dans les Editions de Strabon (4). Il est certain aussi que l'on voit dans Dion un Lycomede dépouillé de ses Etats par Auguste, après la fuite de Marc Antoine (5), & qu'il pourroit bien être celui que Cesar éleva au Pontificat de Comane; car il régnoit dans une partie de la Cappadoce. On en fera ce qu'on voudra. L'épithete de Bithynien, dont Hirtius s'est servi, favorise plus la leçon de *Nicomedes* (6), que celle de *Lycomedes*.

(1) Noris, Cenotaph. Pisana, pag. 255.

(2) *Dans l'Article* COMANE.

(3) Hirtius, de Bello Alexandrino, *pag.* 476.

(4) *Libr. XII, pag.* 184.

(5) Dio, *Libr. LI, init.*

(6) *C'est celle des Editions d'Appien in Mithridat. sub fin.*

Glaphyra, & qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'apelloit Sisinna, & l'autre s'apelloit Archelaus. Le prémier disputa le Roiaume de Cappadoce à Ariarathes, qui le possédoit. Marc Antoine fut juge de ce différent, l'an 713 de Rome, & le termina selon les desirs de Sisinna (b). Le beau sexe avoit trop de pouvoir sur lui, & Glaphyra étoit une trop belle femme, pour que le procès eût une autre issue. Il y a des Historiens qui la traitent de Courtisane (i) : c'est le moien de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea si favorablement pour Sisinna: mais quelque vraisemblance qu'il y ait dans ces médisances, il ne seroit pas impossible que l'amitié de Marc Antoine pour cet Archelaüs qui épousa Berenice (k) l'eût fait agir. On ne sait point ce que Sisinna devint : on sait seulement qu'Ariarathes remonta sur le Trône de Cappadoce ; car il falut que Marc Antoine l'en chassât l'an 718 de Rome : & alors il conféra ce Roiaume à ARCHELAÜS, autre fils de Glaphyra (l). C'est celui qui paroit à la tête de cet Article. Il devint fort puissant (m), & il témoigna sa reconoissance à Marc Antoine son bienfaiteur, en lui amenant de bonnes Troupes durant la guerre Actiaque (n). Il fut si heureux, que cela ne le mit point mal dans l'esprit d'Auguste : on le laissa possesseur de la Cappadoce, & il fut presque le seul à qui l'on fit de pareilles graces (o). Il aida Tibere, l'an 734, à rétablir Tigranes dans l'Armenie (p), & il obtint d'Auguste la petite Armenie, & une bonne partie de la Cilicie (q). Il établit sa résidence dans l'Ile d'Eleuse (E), proche de la cote de Cilicie ; & s'étant marié avec Pythodoris, veuve de Polemon Roi du Pont, il augmenta considérablement sa puissance ; car comme les fils de Polemon n'étoient encore que des enfans, il eut sans doute l'administration de leur Roiaume conjointement avec leur mere (F). Il se signala d'une maniere éclatante à faire sa cour à Caius César, envoié dans l'Orient par Auguste son grand-pere (r). Cela lui fut très-funeste dans la suite (G) : car Tibere se souvenant qu'il n'avoit reçu aucune civilité de lui, pendant son séjour à Rhodes, & qu'au contraire Caïus César en avoit reçu mille honneurs, s'en voulut venger, dès qu'il se vit maitre de Rome ; &, pour cet effet, il le cita, & lui donna le Sénat pour juge (H) des accusations qu'on auroit à lui intenter. L'âge, la goute, & plus que tout cela l'indignité du traitement, le firent bientôt mourir (I), encore que le Sénat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt du Sénat, en faisant semblant d'extravaguer (K). Il

(h) Appian. Libr. I Belli civilis, pag. 675.

(i) Voiez l'Article GLAPHYRA.

(k) Plutarchus, in Antonio, pag. 217.

(l) Dio, Libr. XLIX. pag. 469.

(m) Voiez la Remarque (A), à la fin.

(o) Plutarchus, in Antonio, pag. 944.

(o) Dio, Lib. LI, initio.

(r) Josephus, Antiquitatum, Libr. XV, Cap. V.

(q) Dio, Libr. LIV, ad ann. 734. Vide etiam Strabonem Libr. XII, pag. 368, & 372, & Libr. XIV, pag. 461.

(r) L'an de Rome 753.

(E) *Il établit sa résidence dans l'Ile d'Eleuse.*] C'est ce que Strabon & Josephe nous aprenent. *Post Corycum Eleusa insula est continenti propinqua. Eam Archelaus condidit ac regiam sibi fecit, cum totam asperam Ciliciam excepta Seleucia esset nactus* (7). Josephe remarque qu'Herode, aiant abordé à Eleuse dans la Cilicie, y trouva Archelaus Roi de Cappadoce (8). C'est là que les Envoiés d'Herode eurent ordre de porter la Lettre qu'il écrivoit à Archelaüs (9). Cet Historien observe qu'Eleuse s'apelloit *Sebaste* (10). Ne seroit-ce point Archelaus, qui, pour faire sa cour à Auguste, auroit fait ce changement de nom ?

(F) *Il eut sans doute l'administration du Roiaume de Pont.*] Le Pere Noris l'affirme rondement & absolument (11) : j'ai mieux aimé emploier une expression qui signifiât, non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens Livres ; mais qu'on le doit juger très-conforme aux aparences. Ce qui m'a porté à me servir de ce petit ménagement est de voir que Strabon ne dit autre chose, si ce n'est que Pithodoris demeura avec son mari Archelaus pendant qu'il vecut. Αὕτη δὲ συνῴκησεν Ἀρχελάῳ, καὶ συνέμεινεν ἐκείνῳ μέχρι τέλους (12). *Ipsa Archelao nupsit, & cum eo dum is in vivis permansit vitam exegit.* Elle savoit commander : il ne seroit donc pas impossible qu'elle eut voulu gouverner seule les Etats de ses enfans. Γυνὴ σώφρων καὶ δυνατὴ προΐστασθαι πραγμάτων (13), *prudens mulier & praesse rebus gnara.*

(G) *Ses soins pour C. César lui devinrent très-funestes dans la suite.* J'ai déja remarqué plus d'une fois, que tel qu'on méprise est destiné par la Providence à une haute fortune (14) : malheur alors à ceux qui l'ont méprisé. Peu de gens sont aussi équitables que Louis XII, qui disoit qu'un Roi de France ne devoit pas venger les injures faites au Duc d'Orleans. Notre Archelaüs agissoit selon les lumieres de la Politique : il savoit qu'Auguste aimoit tendrement son petit-fils ; &, selon toutes les aparences, ce jeune Prince devoit succéder à son aïeul. Tibere, dans l'Ile de Rhodes, étoit dans une espece de disgrace, qui ne lui présageoit point l'Empire. Archelaüs croioit ne hasarder rien en le négligeant, & on l'avertit même qu'il se commettroit en cultivant cette amitié. Il crut que tous les honneurs qu'il rendroit à Caïus César seroient un fond assuré de biens & de récompenses pour toute sa vie. Il se trompa : il ne conut pas assez l'habileté de Livie à débarrasser pour son fils le chemin du Trône. Caius, & son frere, ne vécurent pas long-tems : elle en savoit aparemment la raison. Après tout, la plus fine politique est le plus souvent de ménager, lors même qu'ils sont en disgrace, tous ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir (15). Raportons les autoritez qui nous aprenent le ressentiment de Tibere. *Rex Archelaus*, c'est Tacite qui parle (16), *quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tiberio quod eum Rhodi agentem nullo officio coluisset : nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente Caio Caesare, missoque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur.* Dion dit à-peu-près la même chose. *Tiberius Cappadociae Regem Archelaum infensus et quia cum olim sibi is supplicasset, suoque patrocinio usus, cum ab incolis apud Augustum accusaretur, fuisset, Rhodi se neglexisset, ad Caium in Asiam venientem officiose coluisset, insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam* (17). Nous aprenons de ce passage, que Tibere se plaignoit non seulement de l'incivilité d'Archelaüs, mais aussi de son ingratitude. La circonstance du lieu pouvoit encore aigrir l'Empereur ; car l'Ile d'Eleuse, résidence d'Archelaus, n'étoit éloignée de Rhodes que de quinze mille pas (18).

(7) Strabo, Libr. XIV, pag. 458.

(8) Joseph. Antiquit. Libr. XVI, Cap. VIII.

(9) Idem, ibidem, Cap. XVI.

(10) Id. ibid. Cap. VIII.

(11) Noris, Cenotaph. Pisana, pag. 227. Il ne cite personne.

(12) Strabo, Libr. XII, pag. 381.

(13) Id. ibid. pag. 382.

(14) Voiez la fin du Texte & la Remarque (B) de l'Article d'ARIAMNE.

(15) Pomponius Atticus se trouva bien d'une semblable conduite. Voiez la Remarque (A) de son Article.

(16) Tacit. Annalium Libr. II, cap. XLII.

(17) Dio, Libr. LVII.

(18) Strabo, Libr. XIV, pag. 468.

(H) *Tibere le cita, & lui donna le Sénat pour Juge.*] C'est Dion qui le raporte. *Insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam, ac Senatus judicio tradidit* (19). C'étoit donc d'un crime d'Etat, que l'on l'accusoit. Tacite ne semble pas donner là : il insinue fort clairement que Tibere eut la bonne foi de ne se plaindre que de l'incivilité d'Archelaus, & qu'il lui fit espérer que par sa présence & par ses prieres il pourroit obtenir pardon. *Ut versa Caesarum sobole imperium adeptus est, elicit Archelaum matris literis, quae non dissimulatis offensionibus clementiam offerebat, si ad precandum veniret* (20). Cette bonne foi sur l'article des offenses personnelles cachoit un piége très-dangereux. Le Roi de Cappadoce ne l'aperçut pas, ou n'osa agir en homme qui s'en fut aperçu. Il partit de la main pour se rendre à Rome, fut très-mal reçu de Tibere, & se vit peu après mis en Justice. *Ille ignarus doli, vel si intelligere crederetur vim metuens, in urbem properat, exceptusque immiti a principe, & mox accusatus in Senatu* (21). Suetone n'a parlé qu'en gros de cette action de Tibere. *Reges infestos suspectosque comminationibus magis & querelis quam vi repressit : quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut... Archelaum Cappadocem* (22). Je ne sai si Archelaus, malgré son âge, ne fut point tenté de remuer quelque chose après le decès d'Auguste ; car il est parlé d'un de ses complots (23), qui ne peut concerner que ce tems-là.

(I) *L'âge, la goute, ... le firent bientôt mourir.*] Continuons d'entendre Tacite. *Mox accusatus in Senatu non ob crimina quae fingebantur, sed angore, simul fessus senio, & quia regibus aequa nedum infima insolita sunt, finem vitae sponte an fato implevit.* Cet Historien ne sait si Archelaus se fit mourir, ou s'il succomba sous le poids de son infortune ; mais on peut inferer de son récit, que ce Prince ne fut point condamné, & encore moins puni de mort. Dion nous aprendra plus de circonstances.

(K). *On croit qu'il évita l'arrêt du Sénat, en faisant semblant d'extravaguer.*] Dion assure qu'Archelaus accablé de sa vieillesse passoit pour un homme qui radotoit ; qu'il avoit néanmoins tout son bon sens, mais qu'il contrefit le fou, parce qu'il ne voioit que ce seul moien de sauver sa vie (24) ; qu'avec tout cela, il auroit passé le pas, si un faux témoin n'avoit été l'accuser de s'être servi de menaces, & d'avoir dit que quand il seroit retourné en son Roiaume, il montreroit à Tibere qu'il ne manquoit point de vigueur. Cela fit rire, & détourna Tibere du dessein de le faire mourir. Il étoit si foible, si atténué, qu'il le falut porter en litiere dans le Sénat. Dion ajoute, que pour le coup, Archelaus évita la mort ; mais qu'il mourut peu après. Le Texte de ma Remarque n'est point démenti par Dion ; car si le faux témoin sauva la vie à Archelaus, ce ne fut qu'à cause qu'on jugea que les menaces dans un homme aussi confisqué que lui étoient une preuve certaine de délire, de radoterie, de rechute dans l'état d'enfance, &c. A ceci peut-on conoitre que Xiphilin n'avoit pas le gout fort bon. Il a suprimé la feinte folie d'Archelaus. Or c'est un fait qu'il faloit garder, quelque court que l'on voulut être. David, Brutus, & quelques autres, se sont utilement servis de cette feinte : j'en conviens ; mais ce sont pourtant des avantures singulieres, & qu'un Abréviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion observe qu'Archelaüs avoit été autrefois réellement fou, à telles enseignes qu'Auguste lui avoit donné un Tuteur qui fut Regent du Roiaume. Je ne sai si ce ne seroit point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibere. Il y eut recours se voiant accusé

(19) Dio, Libr. LVII.

(20) Tacit. Annalium Libr. II, Cap. XLII.

(21) Idem, ibidem.

(22) Sueton. in Tiberio, Cap. XXXVII. Voiez aussi Eutropii Libr. VII.

(23) Philostr. in Vit. Apoll. Libr. I, Cap. VII.

(24) Mr. de Tillemont, Histoire des Empereurs, Tom. I, pag. 107, impute faussement à Dion d'avoir dit qu'Archelaüs fut absous par le Sénat, en faisant semblant d'avoir perdu l'esprit.

Il mourut l'an de Rome 770, le 52 de son regne, après quoi la Cappadoce fut réduite en Province (*L*). On se vantoit d'une très-ancienne & très-glorieuse race dans sa maison (*M*). Nous dirons dans l'Article de GLAPHYRA quelque chose de ses descendans. Il n'est pas hors d'aparence qu'il ait composé des Livres (*N*). L'adresse, dont il se servit, pour apaiser l'indignation farouche d'Herode envers Alexandre son fils, témoigne qu'il savoit faire des tours de maitre (*s*). Quelques-uns l'ont confondu avec Archelaus fils d'Herode (*O*). Je n'ai point trouvé qu'Eutrope dise ce qu'un Auteur moderne lui impute; savoir qu'Archelaüs légua son Roiaume en mourant au Peuple Romain, & que ce fut sur ce titre que la Cappadoce fut réduite en Province (*t*). Mr. de Tillemont pouvoit être très-assûré d'une chose dont il doute (*u*): c'est que le même Archelaüs, qui étoit Roi de Cappadoce, obtint par la faveur d'Auguste une partie de la Cilicie, & l'Armenie mineure. Monsr. Moréri a fait plusieurs péchés d'omission dans cet Article. Son Continuateur n'en a fait qu'un de commission; mais qui en vaut quatre, tant il est énorme (*P*). On verra

(*s*) Joseph. Antiquit. *Lib. XVI, Cap. XII*, & de Bello Judaico, *Lib. I, Cap. XVII.*

(*t*) Noldius, de Vitâ & Gestis Herodum, *pag.* 194.

(*u*) Histoire des Empereurs, *Tom. I, pag.* 12.

(21) Strabo, *Lib. XII, pag.* 368. Sueton. *in* Tiber. *Cap. XXXVII.* Eutrop. *Lib. VII, Cap. VI.*

accusé par ses sujets; mais ne pourroit-il pas avoir été accusé de folie, dans un tems qu'il lui restoit assez de raison pour souhaiter qu'on ne le mît point en tutele, & pour soutenir que ses sujets par belle malice le vouloient faire passer pour incapable du gouvernement? Il seroit difficile d'éclaircir cela. Les anciens Historiens avoient tellement pour maxime de ne raporter que le gros des choses, qu'ils ne fournissent gueres de lumieres par raport à certains petits details. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de specifier les faits en peu de mots en passant, qui seroit d'un grand usage si on le vouloit, ou si on le savoit pratiquer. Une Histoire *in folio*, par le moien de cet art, leveroit mille disputes, éclairciroit cent choses particulieres, sans etre plus longue de cinquante pages.

(26) Paterc. *Lib. II, Cap. XXXIX.*

(27) Tacit. Annal. *Lib. II, Cap. XLII.*

(28) Dio, *Lib. LVII, pag.* 214.

(29) Suet. *in* Calig. *Cap. I.* Tacit. Annal. *Lib. II, Cap. LVI.*

(30) Appianus, *in* Mithridaticis, *pag.* 268, *apud* Noris, Cenot. Pisan. *pag.* 242.

(31) Noris, Cenot. Pisan. *pag.* 222.

(*) Ricciolli, Chron. Reformat. *Tom. I, Lib. V, Cap. IX, num.* 5.

(32) Strabo, *Lib. XII, pag.* 278.

(33) Jornand. de Regnor. & Tempor. Successión. *pag.* 245. *apud* Noldium de Vitâ Herod. *pag.* 194.

(34) Tacit. Annal. *Lib. II, Cap. XLII.*

(35) *Idem, ibid. Cap. LVI.*

(36) Josephus, de Bello Jud. *Lib. I, Cap. XVII.*

(37) Plinius, *Lib. XXXVII, Cap. III, pag.* 371.

(38) Harduin. *in* Indice Autor. Plinii. *Voiez aussi* Malincrot, Paralipom. *pag.* 60.

(39) Plut. de Fluviis, *pag.* 1151.

(40) Plinius, *Lib. XVIII, Cap. III, pag.* 440.

(41) *Dans la Remarque (C) de l'Article* ARCHELAÜS *le Philosophe.*

(42) Noris, Cenot. Pisan. *pag.* 148.

(*L*) *Après sa mort, la Cappadoce fut réduite en Province.*] Velleius Paterculus, Tacite, Dion, & plusieurs autres l'assûrent formellement (25). Voici les propres termes des trois prémiers. *Tib. Cæsar . . . ut has armis, ita auctoritate Cappadocum Populo R. fecit stipendiariam* (26). *Regnum in Provinciam redactum est* (27). *Paulo post obiit* (Archelaus) *ac inde Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equitique regenda data* (28). Ce fut Germanicus, qui executa cet ordre (29). Appien s'est donc bien trompé, lors qu'il a dit que le Roiaume de Cappadoce fut réduit en Province sous Auguste (30). Le Pere Noris, qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux bien considerables dans Riccioli, l'une de genéalogie, & l'autre de chronologie (31). Les paroles qu'il raporte de cet Auteur sont celles-ci: *Summoto Mithridate, creatus est Cappadocum consensu a Romanis Ariobarzanes; tandem Archelao pronepote mortuo Romæ Consulibus C. Cælio Rufo & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno* 84 *ante Christum, desiit regnare in Cappadocia* (*). Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé: il n'est point rare que des Imprimeurs sautent des lignes toutes entieres. Quoi qu'il en soit, Archelaus ne descendoit point d'Ariobarzane; voilà l'erreur généalogique de Riccioli: & le Consulat de C. Cælius Rufus & de L. Pomponius, sous lequel il mourut à Rome, tombe à l'an 17 de J. Christ; voilà l'erreur de chronologie. Strabon témoigne en termes formels, qu'Archelaus n'étoit point parent d'Ariobarzane. *Ita Rex ab iis factus est Ariobarzanes, cujus in tertia stirpe genus defecit. Exinde Archelaus ab Antonio Rex est constitutus* NULLA AFFINITATE *ipsis conjunctus* (32). L'erreur que Noldius impute à Jornandes est bien différente de celle d'Appien. Il veut que la Cappadoce soit devenue une Province sous l'Empereur Claude; & cela, en vertu du testament d'Archelaus (33). Au reste, les revenus de la Cappadoce étoient si considérables lors qu'Archelaus mourut, que Tibere se crut en état par l'aquisition qu'il en fit de se passer de la moitié d'un impôt qu'il faisoit lever. *Regnum* (Archelai) *in Provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesimæ vectigal professus Cæsar, ducentesimam in posterum statuit* (34). Il soulagea même cette Province, & n'eu voulut pas tirer tout ce qu'elle avoit fourni au dernier Roi (35).

(*M*) *On se vantoit d'une très-ancienne & très-glorieuse race dans sa maison.*] Glaphyra, fille du dernier Archelaus, & femme d'Alexandre fils d'Herode, parloit souvent de la noblesse de sa maison, & se vantoit de descendre de Temenus, du côté paternel, & de Darius fils d'Hystaspes, du côté maternel (36).

(*N*) *Il n'est pas hors d'aparence qu'il ait composé des Livres.*] Pline nous fournit toute cette probabilité. Il cite plusieurs fois Archelaus, & l'on juge qu'en deux endroits il entend Archelaus Roi de Cappadoce. Il lui donne cette qualité dans l'une de ces deux citations, *Archelaus qui regnavit in Cappadocia*, dit-il (37); & comme il s'agit là de certaines particularitez qui concernent l'ambre, le Pere Hardouin ne doute pas qu'il ne faille entendre le même Archelaus dans le chapitre VII du XXXVII Livre de Pline, où un Archelaus est cité touchant les propriétes d'une espece de pierre précieuse (38). Il ne doute point non plus que cela ne soit tiré du Livre *de Lapidibus* cité par Plutarque (39). Je m'en raporte à ce qui en est; &, pour dire quelque chose de plus certain, j'indiquerai un endroit de Pline, où Archelaus est compté parmi les Rois qui ont écrit de l'Agriculture (40). J'ai parlé ci-dessus (41) d'un autre Archelaus, que Pline allegue souvent.

(*O*) *On l'a confondu avec Archelaus fils d'Herode.*] Le P. Noris a convaincu Riccioli de cette faute (42). Ce dernier Auteur a pretendu que Tibere plaida pour Archelaus devant Auguste, dans le procès qu'Archelaus eut avec ses freres touchant la succession d'Herode, & il prétend le prouver par ce passage de Suetone, *Civilium officiorum rudimentis Archelaum, Trallianos, & Thessalos, varia quosque de causa, Augusto cognoscente defendit* (43): & comme Velleius Paterculus lui aprend que Tibere quitta Rhodes, pour retourner à Rome, l'an 755, il conclut qu'en cette année-là, & non pas en 751 ou plutôt, Archelaus fut fait Ethnarque. Le Pere Noris lui montre par le passage de Dion raporté ci-dessus (44), que les paroles de Suetone se doivent entendre d'Archelaus Roi de Cappadoce. Il pouvoit ajouter une instance qui ruine l'hypothese de Riccioli; c'est que Tibere soutint la cause d'Archelaus, avant que d'aller à Rhodes. Cela est clair par les paroles de Dion, & se peut inférer manifestement de celles de Suetone, qui met le Plaidoier pour Archelaüs en tête de toutes les causes entreprises par Tibere, lors qu'il fit, si j'ose parler ainsi, ses prémieres campagnes de robe longue, *civilium officiorum rudimenta*. Torrentius croit tout comme Riccioli, que Suetone a voulu parler du grand procès d'Archelaüs fils d'Herode, & il nous renvoie à Josephe (45). Comment n'a-t-on point vu que Josephe n'eût pas ignoré ce bon office de Tibere, & qu'il en auroit parlé, s'il l'avoit su? J'ai été surpris que le Pere Noris, qui fait de si fréquentes & de si vigoureuses sorties sur le Jésuite Salian, l'ait epargné en cette rencontre. Ce Jésuite est tombé dans la même faute que Riccioli: il a censuré Casaubon d'avoir apliqué (46) le passage de Suetone à Archelaus Roi de Cappadoce: il lui a représenté que la cause de ce Prince fut agitée sous l'Empire de Tibere; il a soutenu qu'il faut donc entendre ici Archelaus fils d'Herode: & il a prouvé par cette suposition que Jesus-Christ demeura deux ans en Egypte: *car*, dit-il, *Tibere n'étoit pas encore retourné à Rome l'an 2 de Jesus-Christ: il étoit pourtant à Rome, lors qu'Archelaus disputa avec ses freres sur la succession d'Herode, puis qu'il l'honora de sa protection* (47). Voilà comment on entasse faute sur faute, dès qu'on pose mal son fondement. Il est clair comme le jour, que le Roi de Cappadoce eut un procès devant Auguste, avant que Tibere se retirât dans l'Ile de Rhodes (48).

(43) Suet. in Tiberio, *Cap. VIII.*

(44) *Citation* (27).

(45) Torrent. in Sueton. Tiber. *Cap. VIII: et nous renvoie à* Euseb. in Chron. & Eccles. Histor. *Lib. I, &* à Josephe, Antiqu. *Lib. XVII, Cap. XI.*

(46) Comment. in Suetonium.

(47) Saliani Annales, *in Scholiis, ad ann.* 3 *Christi, num.* 7.

(48) *Voiez* Noldium, de Vitâ & Gestis Herodum, *pag.* 194, & *seq.*

(*P*) *Le Continuateur de Moréri fait à l'occasion d'Archelaus une faute énorme.*] Il dit *que Scylla*, (c'est son orthographe,) après avoir pris la ville d'Athenes, *tua lui-même Archelaus*, Général des Troupes de Mithridate, *au pié des Autels où il s'étoit refugié*. On cite *Aulu-Gelle* l. 14. Il est certain qu'Aulugelle, au chapitre I du XV Livre, parle d'une chose dont le Continuateur a fait mention, je veux dire d'un expedient emploié par Archelaus, pour empêcher que les Romains ne brûlassent une Tour de bois qui défendoit le Pirée: nous verrons ci-dessous ce que c'est; mais il est très-faux qu'il dise qu'Archelaus se refugia dans un Temple, & que Sylla le tua lui-même au pied des Autels. Je ne pense pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela; car c'est un fait notoire qu'Archelaus, aiant contraint Sylla d'abandonner les attaques du Pirée, & de s'attacher uniquement à la Ville, eut le tems de se retirer, lors qu'il la fut prise d'assaut (49). Sylla le poursuivit, & gagna sur lui de grandes victoires, & l'obligea de faire la paix à des conditions desavantageuses. Archelaus, se voiant soupçonné de malversation (50), n'osa se fier à Mithridate, & vint trouver Murena, qui commandoit les Romains. Il fut reçu avec honneur, comme Strabon l'a remarqué en plus d'un endroit. Ἦν δ᾽ οὗτος Ἀρχέλαος υἱὸς μὲν τοῦ ὑπὸ Σύλλα καὶ τῆς συγκλήτου τιμηθέντος (51). *Fuit hic Archelaus filius ejus cui à Sylla & Senatu honor est habitus.*

(49) *Vide* Appian. in Mithridat.

(50) *L'Epitome de Tite Live marque qu' Archelaüs livra la Flotte de Mithridate aux Romains.* Aurelius Victor *dit que Sylla* classem Mithridatis proditione Archelai intercepit.

(51) Strabo, *Lib. XII, pag.* 384. *Voiez aussi Lib. XVII, pag.* 547.

Le secret de preserver sa Tour de bois consistoit à la bien frotter d'alun. Je pense que Quadrigarius est le seul Historien qui en ait parlé. Les autres disent que ses Tours & ses machines furent ruinées par les Assiégeans. Il est bien certain que l'alun n'a point la vertu dont Quadrigarius parle. Voici ses paroles: *Tum Sulla conatus est & tempore magno eduxit copias ut Archelai turrim unam, quam ille interposuit, ligneam incenderet. Venit, accessit, ligna subdidit, submovit Græcos, ignem admovit, satis sunt diu conati, nunquam quiverunt incendere. ita Archelaus omnem materiam obleverat alumine, quod Sulla atque milites mirabantur: &, postquam non succendit, reduxit copias* (52). Si Mr. l'Abbé de la Roque avoit eu connoissance de cet endroit d'Aulugelle, il n'auroit pas dit que „ l'Histoire remarque que Sylla en„ treprit autrefois de brûler une Tour de bois, qu'un des „ Lieutenans de Mithridates défendoit, & qu'il n'en put ja„ mais venir à bout, parce qu'elle étoit enduite d'une cer„ taine drogue DONT LE NOM N'EST PAS VENU JUS„ QU'A NOUS, qui avoit la vertu de réprimer l'activité du „ feu (53)". Deux choses m'étonnent: l'une, que puis que Quadrigarius a parlé d'un accident si peu ordinaire, tous les autres Historiens n'en aient pas fait mention; l'autre;

SI ARCHELAUS savoit rendre le Bois incombustible.

(52) *Apud* Aul. Gel. *Lib. XV, Cap. I.*

(53) Journ. des Savans, du 15 Fevrier 1677, *pag.* 54.

verra ce que c'eſt dans la derniere Remarque de cet Article.

ſe, que puis que tant d'Hiſtoriens n'en ont dit mot, Quadrigarius en ait parlé d'une maniere ſi préciſe. Ces ſortes de faits frapent de telle maniere les eſprits, que la Tour de bois incombuſtible eut été la derniere choſe que les relations auroient omiſe. Sylla l'eut infailliblement inſerée dans ſes Memoires. Plutarque, qui les cite ſi ſouvent (54), l'y auroit vue, & n'auroit eu garde de s'en taire. Concluons de ſon ſilence, & de celui de tant d'autres Hiſtoriens, que le fait eſt faux. Mais d'où eſt-ce que Quadrigarius l'avoit pris? Je croi qu'il n'eſt pas poſſible de deterrer l'origine de ſon erreur. Il eſt bien vrai que l'alun de plume reſiſte au feu, & ne conſume point; mais en frotter une Tour de bois, & la rendre incombuſtible par ce moien, eſt une choſe que je crois impraticable.

(54) Plutarch. in Vita Syllæ.

(a) Herod. Lib. I, Cap. XII. Lucianus, in Pſeudol.

ARCHILOCHUS, Poëte Grec, nâtif de l'Ile de Paros (a), fils de Teleſicles (A), a fleuri dans l'Olympiade 29 (B). Le caractere de ſes Poeſies a été un débordement de médiſance tout-à-fait extraordinaire (C). On en vit des effets terribles, lors que Lycambe ſe pendit, après la Satire violente qu'Archilochus avoit faite contre lui. L'indignation de ce Poete venoit de ce qu'on lui avoit manqué de parole. Lycambe lui avoit promis ſa fille, & puis la lui avoit refuſée. Archilochus prit la choſe ſi à cœur, ſoit qu'il aimât la belle, ſoit qu'on eût ajouté au refus quelque mépris particulier, qu'il raſſembla tous les torrens de ſa bile, afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'aparence qu'il envelopa toute la famille ſous ſes Pasquinades; car on prétend que la fille ſuivit l'exemple du pere, & il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe ſoient mortes de deſeſpoir en même tems (D). Il releva peut-être des avantures également

(A) *Il étoit fils de Teleſicles.*] C'eſt ce que l'on trouve, non ſeulement dans Suidas, mais auſſi dans Oenomaüs, cité par Euſebe (1).

(B) *Il a fleuri dans l'Olympiade 29.*] Les Auteurs varient un peu là-deſſus. Tatien, & St. Cyrille ont placé Archilochus ſous la 23 Olympiade (2). Clement Alexandrin l'a placé ſous la 20: un autre ſous la 15, ſous la 18, & ſous la 19 (3). Ciceron l'a fait vivre durant le regne de Romulus (4). Cornelius Nepos le place au tems de Tullus Hoſtilius (5). Herodote veut non ſeulement qu'il ait fait des Vers ſur l'avanture de Gyges & de Candaule, mais auſſi qu'il ait vécu en ce tems-là (6). Euſebe le fait fleurir dans la 29 Olympiade. Il eſt facile d'accorder entre eux quelques-uns de ces Auteurs: mais on ne ſauroit les mettre d'accord tous enſemble; car la révolution qui ſe fit dans la Lydie, par la mort de Candaule, & par l'inſtallation de Gyges, tombe ſous la 17 Olympiade (7). La mort de Romulus eſt une affaire de l'Olympiade précedente. Le regne de Tullus Hoſtilius eſt enfermé entre la premiere année de la 27 Olympiade, & la premiere année de la 35. Mr. de Saumaiſe fort heureux à relever une groſſe bevue de Solin, n'a pas évité de ſe méprendre de ſon chef. Solin a été aſſez étourdi pour mettre dans un même ſiécle les trois Orateurs de la famille des Curions, Archilochus, & Sophocle: *Plurimi*, dit-il (8), *inter Romanos eloquentes floruerunt, ſed hoc bonum hereditarium nunquam fuit niſi in familia Curionum, in qua tres ſerie continua oratores fuere: magnum hoc habitum eſt ſanè in ſæculo quo facundiam præcipuè & humana & divina miratu ſunt: quippe tunc percuſſores Archilochi poetæ Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum; cumque Lyſander Lacedæmonius Athenas obſideret, ubi Sophoclis tragici inhumatum corpus jacebat; identidem Liber Pater ducem monuit per quietem ſepeliri delicias ſuas fineret, nec prius deſtitit, &c.* Mr. de Saumaiſe remarque que l'un de ces Curions a vécu du tems de Jules Ceſar, qu'Archilochus a vécu du tems de Tarquin le Superbe, & que Sophocle n'eſt venu que plus de deux ſiecles après Archilochus (9). Il a donc raiſon de ſe moquer de Solin; mais il a tort de placer Archilochus au tems de Tarquin le Superbe, qui a regné depuis l'an 3 de la 61 Olympiade, juſques à la derniere année de la 67: il a, dis-je, tort de le mettre là, puis qu'ailleurs il l'établit ſous la 29 Olympiade. *Circiter vigeſimam nonam Olympiadem inclaruit Archilochus* (10). Aiant fait la faute de rendre contemporains Archilochus & le dernier Roi de Rome, il ne devoit pas trouver deux cens ans entre Archilochus & Sophocle; car la mort de celui-ci arriva dans la 92 Olympiade, plus ou moins. Un autre grand homme (11) s'eſt trop laiſſé emporter à l'envie de reprendre, lors qu'il a imputé à Herodote de s'être ſervi d'un pitoiable raiſonnement, pour prouver qu'Archilochus a vécu ſous Gyges, c'eſt de dire qu'Archilochus a fait mention de ce Roi. J'avoue que ce raiſonnement ſeroit abſurde; mais il n'eſt pas vrai qu'Herodote s'en ſoit ſervi: il n'a fait que ſupoſer, il n'a tiré nulle conſequence. Τοῦ καὶ Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος ἐν ἰάμβῳ τριμέτρῳ ἐπεμνήσθη (12). *Cujus rei meminit & Archilochus Parius qui per idem tempus fuit in iambo trimetro.*

(C) *Le caractere de ſes Poeſies a été un débordement de médiſance tout-à-fait extraordinaire.*] De là vient qu'Horace a conſideré Archilochus comme un homme atteint de la male-rage,

Archilochum proprio rabies armavit iambo (13):

& que quand on vouloit donner l'idée d'une Satire ſouverainement atroce, on diſoit qu'elle reſſembloit à celles d'Archilochus:

In malos aſperrimus
Parata tollo cornua,
Qualis Lycambæ ſpretus infido gener (14).

Ovide, dans le même eſprit, a uſé de cette menace:

Poſtmodo ſi pergas, in te mihi liber iambus
Tincta Lycambeo ſanguine tela dabit.

C'eſt dans ſon Poëme *in Ibin*, *Verſ.* 51. Ouvrage ſi médiſant, que ceux qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus (15), ſeroient excuſables, s'il n'étoit pas aiſé de connoître par ces deux Vers, *Verſ.* 53.

Nunc quo Battiades inimicum devovet Ibin,
Hoc ego devoveo teque tuoſque modo,

qu'Ovide s'eſt propoſé d'imiter le Poete Callimachus. Il y a je ne ſai combien de Proverbes qui éterniſent la médiſance de notre Poete: *Archilochia edicta*, Ἀρχίλοχον πατεῖς, *Archilochum teris*, &c. On trouve le premier dans Ciceron, qui s'en eſt ſervi pour déſigner les édits que le Conſul Bibulus faiſoit afficher. Ce pauvre Conſul, n'oſant ſortir de ſa maiſon, ne retint quelque ombre d'autorité, que pour ſe venger par des Paſquinades, où il étaloit les plus infames débauches de Ceſar, & diſoit leurs veritez à ſes ennemis. *In eam coegit deſperationem, ut quoad poteſtate abiret domo abditus, nihil aliud quam per edicta nunciaret* (16). C'eſt ce que Ciceron apelle *Archilochia edicta*, qui plaiſoient ſi fort au peuple, qu'on ne pouvoit fendre la preſſe dans les rues où ils étoient affichés; car on s'y rendoit en foule pour les lire, & cela faiſoit créver de dépit Pompée. *Archilochia in illum Bibuli edicta ita populo ſunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur præ multitudine eorum qui legunt præterire nequeamus, ita ipſi acerba ut tabeſcat dolore, mihi mehercule moleſta quod & eum quem ſemper dilexi nimis excruciant* (17). Plutarque parle ainſi de ces Edits de Bibulus: Βύβλος μὲν εἰς τὴν οἰκίαν καταδυσάμενος ὀκτὼ μηνῶν οὐ προῆλθεν ὑπατεύων, ἀλλ' ἐξέπεμπε διαγράμματα βλασφημίας ἀμφοῖν ἔχοντα καὶ κατηγορίας (18). *Bibulus domi abditus non prodiit octo conſulatus ſui menſes in publicum, edicta tantum propoſuit maledictorum & probrorum in ambos* (Pompejum & Cæſarem) *plena.* Quant au Proverbe *Archilochum teris*, je ne croi point qu'il ſignifie, comme Eraſme ſe l'eſt figuré, un médiſant qui marche ſur les traces d'Archilochus, ou qui étudie ſes Livres; mais un homme, qui aiant offenſé Archilochus, doit craindre la deſtinée de celui qui marche ſur un ſerpent, & qui en reçoit tout auſſitôt une bleſſure mortelle. Voiez ce que Lucien met en la bouche d'Archilochus contre quelqu'un qui avoit médit de lui, *Ahi cicadam comprehendiſti* (19), & vous ne douterez point que l'explication d'Eraſme, quelque conforme qu'elle ſoit à la penſée de Suidas, ne ſoit fauſſe. Cependant je ne nie pas que πατεῖν ne ſe prenne quelquefois comme *terere* pour *calcare*: ὡς Αἰγύπτιος πηλοπατεῖς a dit Ariſtophane dans ſes Oiſeaux (20). Il y a quelques Epigrammes dans l'Anthologie, qui donnent une très-forte idée de la médiſance de notre homme: on y exhorte Cerbere à veiller plus que jamais, & même à prendre garde qu'on ne le morde, puis qu'Archilochus s'en alloit dans les enfers (21). Nous verrons dans la Remarque (G), qu'il médiſoit de lui-même.

(D) *Il y a de l'aparence .... que trois filles de Lycambe ſoient mortes de deſeſpoir en même tems.*] J'ai dit qu'Archilochus prit la choſe fort à cœur; mais ce ne fut rien en comparaiſon de ſon beau-pere, & de ſa Maitreſſe. Il ſe contenta d'une cruelle Satire; mais Lycambe, & ſes filles ne trouverent leur conſolation qu'au bout d'un licou. Horace ne parle que de la penderie du pere, & de celle de la fille qui avoit été promiſe à Archilochus:

..... Non res & agnoſta verba Lycamben.
. . . .
Nec ſocerum quærit, quem verſibus oblinat atris;
Nec ſponſæ laqueum famoſo carmine nectit (22).

C'eſt dans l'Anthologie qu'on voit que les deux, ou même que les trois filles de Lycambe ſe pendirent (23). Voiez dans l'Article d'HIPPONAX (24) quelques exemples de l'effet funeſte & mortel de la Satire. N'oublions pas ce qu'un des Scholiaſtes d'Horace a remarqué; c'eſt que Neobule, (ſi nomme ainſi la fiancée d'Archilochus,) ne ſe pendit pas à cauſe des Satires de ſon galant, mais à cauſe du regret qu'elle conçut de la déplorable fin de ſon pere (25). La plupart des Lecteurs ſeront pour l'Anthologie, où Archilochus eſt repréſenté comme la cauſe immédiate.

(1) Euſeb. Lib. VI, Cap. VII, Præparat. Evangel. pag. 256. Item Lib. V, Cap. XXXIII, pag. 227.
(2) Voiez Voſſium, de Poet. Græcis, pag. 14.
(3) Anonymus in Deſcript. Olymp. apud Voſſium, de Poet. Græcis, pag. 14.
(4) Cicero, Tuſculan. I, Cap. I.
(5) Cornel. Nepos, apud Gellium, Lib. XVII, Cap. XXI.
(6) Herod. Lib. I, Cap. XIII.
(7) Voiez Sethus Calviſius, ad ann. Mundi 3219, pag. 65.
(8) Solinus, Cap. II, ſub fin.
(9) Salmaſ. Plin. Exerc. pag. 12.
(10) Id. ibid. pag. 814.
(11) Scaliger in Euſeb. pag. 57, 58, Edit. ann. 1658.
(12) Herod. Lib. I, Cap. XII.
(13) Horatius de Arte Poëticâ, ℣. 79.
(14) Idem, Epod. VI, ℣. 13.
(15) Johannes Tortellius Aretinus, in Commentariis de Orthographiâ & Jacobus Lannius, Subſecivar. Lect. Lib. II, Cap. IV, apud Dionyſ. Salvagnium Boeſſium, Comment. in Ibin, pag. 25.
(16) Sueton. in Cæſar. Cap. XX. Vide etiam Cap. XLIX.
(17) Cicer. ad Attic. Epiſt. XXI Lib. II.
(18) Plut. in Pomp. pag. 644.
(19) Lucian. in Pſeudol. Tom. II, pag. 548. Voiez l'Article de TETTIX.
(20) Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.
(21) Anth. Lib. III, Cap. XXV. Vide etiam Salmaſium, Exercitat. Plinian. pag. 594, 595.
(22) Horat. Epiſt. XIX Lib. I, ℣. 25 & ſeq. 31.
(23) Anth. Lib. III, Cap. XXV.
(24) Remarque (F).
(25) Scholiaſt. in Horatii Epod. VI.

ment diffamantes & éloignées de la conoissance du public. Il semble du moins qu'il y avoit des endroits fort sales dans ce Poeme; car ce fut à l'occasion de cette Satire, que ceux de Lacedemone jetterent un interdit sur les Vers d'Archilochus (*E*), aprés avoir consideré qu'une lecture comme celle-là étoit peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut lui-même banni de Lacedemone (*b*); mais ils en donnent pour raison la Maxime qu'il avoit inserée dans ses Vers, *Qu'il vaut mieux jetter bas les armes, que perdre la vie.* Il avoit écrit cela pour sa justification (*c*). Sa médisance, qui le mit quelquefois assez mal dans ses affaires (*F*), & qu'il étendit jusques à sa propre personne (*G*), ne lui ôta point les bonnes graces d'Apollon; car lors qu'il eut été tué dans un combat, l'Oracle de Delphes chassa du temple le meurtrier (*H*), & ne se laissa radoucir qu'à force d'excuses & de prieres: & aprés cela même, il lui ordonna d'aller dans une certaine maison, pour y appaiser les Manes d'Archilochus (*d*). Cependant ce meurtre avoit été fait de bonne guerre (*I*). C'est dans les Vers iambiques que ce Poete a excellé: il en étoit l'Inventeur (*K*), & l'un des trois Poetes qu'Aristarque avoit approuvez en ce genre de Poësie (*e*). Quintilien le met à certains égards au dessus des deux autres. Le Grammairien Aristophane

(*b*) Plutarch. Instit. Lacon. pag. 239.

(*c*) Voiez la Remarque (*C*).

(*d*) Voiez l'Article TETTIX.

(*e*) Voiez la Remarque (*K*).

(*E*) *Ce fut à l'occasion de cette Satire, que ceux de Lacedemone jetterent un interdit sur les Vers d'Archilochus.*] Valere Maxime l'assûre en termes formels. *Lacedæmonii Libros Archilochi è civitate suâ exportari jusserunt, quod eorum parum verecundam ac pudicam lectionem arbitrabantur. Noluerunt enim ea liberorum suorum animos imbui, ne plus moribus noceret quam ingeniis prodesset. Itaque maximum Poetam, aut certe summo proximum, quia domum sibi invisam obscœnis maledictis laceraverat, carminum exilio mulctarunt* (26).

(*F*) *Sa medisance le mit quelquefois assez mal dans ses affaires.*] Pindare m'aprend cette particularité; car il assûre qu'Archilochus, quoi que s'engraissant à médire, a été souvent réduit fort à l'étroit.

> Εἶδον γὰρ ἑκὰς ἐὼν τὰ πολ-
> λ' ἐν ἀμαχανίᾳ
> ψογερὸν Ἀρχίλοχον, βαρυλό-
> γοις ἔχθεσιν πιαινόμενον (27).
> *Vidi enim procul existens sæpè in angustiis conviciatorem*
> *Archilochum dum maledicis odiis pinguesceret.*

Aretius n'a pas entendu ce passage, puis qu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'étoit bien trouvé de ses medisances, & qu'elles l'avoient élevé à l'éclat & aux richesses, de misérable qu'il étoit (28). Le mot πιαινόμενον, qui veut dire *s'engraisser*, a été cause de son illusion: il faloit se souvenir, qu'encore aujourd'hui, se nourrir & s'engraisser de quelque chose signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son Poëme contre Ibis, ℣. 521.

> *Utque repertori nocuit pugnacis iambi,*
> *Sic sit in exitium lingua proterva tuum.*

Nous verrons dans la Remarque (*H*), que ceux qui disent qu'il en couta la vie à Archilochus pour avoir medit (29), se trompent.

(*G*) *Il étendit sa medisance jusques à sa propre personne.*] Ce Poete se plaisoit tellement à la medisance, que non content de déchirer son prochain, il disoit aussi du mal de soi-même (30). C'est de quoi Critias le blame (31): *Nous ne saurions point sans lui*, disoit Critias, *que sa mere Enipone étoit une esclave; que la misere le contraignit de quitter l'Ile de Paros, pour passer en celle de Thasos; qu'il s'y fit hair; qu'il medisoit, & de ses amis, & de ses ennemis; qu'il étoit extrémement adonné à la débauche des femmes, & fort insolent; &, ce qui est pis que tout cela* (32), *qu'il avoit jetté son bouclier.* Le Scholiaste d'Aristophane nous aprend que ce fut dans la guerre contre les Saiens, peuple de Thrace, qu'Archilochus, pour sauver sa vie, jetta ses armes & s'enfuit (33). Aristophane avoit emploie deux Vers de ce Poete, touchant cette avanture (34), & là-dessus son Scholiaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque raporte les mêmes Vers, & quelque chose de plus.

> Ἀσπίδι μὲν Σαΐων τις ἀγάλλεται, ἣν παρὰ θάμνῳ
> Ἔντος ἀμώμητον κάλλιπον οὐκ ἐθέλων.
> \- - - - - Ἀσπὶς ἐκείνη
> Ἐῤῥέτω· ἐξαῦθις κτήσομαι οὐ κακίω (35).
> *Nunc aliquis nostra se ex hostibus aspide jactet*
> *Sub vepre quam reliqui invitus integram.*
> *Illa quidem valeat, nunc ipse à clade superstes*
> *Emam suo non deteriorem tempore.*

Cependant notre satirard se piquoit plus d'être soldat, que d'être Poete. Εἰμὶ δ' ἐγὼ θεράπων μὲν Ἐνυαλίοιο ἄνακτος Καὶ Μουσέων ἐρατὸν δῶρον ἐπιστάμενος (36). *Martis regis cultor sum amabile Musarum donum ego quoque didici.* Alcée rangeoit de la même sorte les places chez lui: il donnoit le premier rang aux armes; & lors qu'il décrit sa maison (37), il ne parle point de Livres, mais de casques & de bouchers: tout y sent l'arsenal, & non la Bibliotheque. On sait néanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, & non par ses armes. Voiez la Remarque (*B*) de son Article.

(*H*) *Apollon chassa du temple de Delphes le meurtrier d'Archilochus* (38).] Celui qui tua Archilochus, s'apelloit *Callondas Corax* (39), & il étoit de l'Ile de Naxos. La Prêtresse de Delphes le chassa du temple, parce qu'il avoit mis à mort un homme consacré aux Muses. Ἐξελαθεὶς ὑπὸ τῆς Πυθίας ὡς ἱερὸν ἄνδρα τῶν Μουσῶν ἀνῃρηκὼς (40). Il

(26) Valer. Maxim. *Lib. VI, Cap. III.*

(27) Pindar. Pythion. Od. II.

(28) Voiez Benedictum in Pindar. Od. II Pythion.

(29) Lescalopier in Ciceron. de Nat. Deor. *Lib. III*, pag. 703. Boeclius, in Indice Comment. in illum.

(30) *Voiez le Passage de Plutarque, qui sera cité dans la Remarque (M), Citation* (55).

(31) *Apud* Ælianum, Var. Hist. *Lib. X, Cap XIII.*

(32) *C'est Critias qui parle.*

(33) Schol. Aristoph. in Comœd. de Pace. *Voiez aussi* Strabon, *Liv. XII*, pag. 378.

(34) In Comœd. de Pace, *circa finem.*

(35) Plutarch. in Instit. Lacon. pag. 239.

(36) Athen. *Liv. XIV, Cap. VI, pag.* 627, C.

(37) *Apud* Athen. *Lib. XIV, Cap. V.*

(38) Plut. de iis qui sero à Numine puniuntur, pag. 560; & *ipse* Suidas, in Ἀρχίλοχος.

(39) *Idem, ibidem: vide etiam* Plutarch. in Numa, pag. 62.

(40) Plutarch. de iis qui sero puniuntur, pag. 560.

l'avoit tué néanmoins à la guerre, & de bonne guerre, comme nous l'aprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude nécessaire, lors qu'il a dit au nombre pluriel, *Archilochi Poetæ interfectores, Apollo arguit Delphis* (41). Solin, son copiste, aiant voulu faire le Paraphraste, s'est mis hors d'état d'être excusé: il a eu la hardiesse de spécifier que ce Poete avoit été tué par des voleurs. *Percussores Archilochi Poetæ Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum* (42). Eusebe cite un Auteur Grec, nommé Oenomaus, qui donne le nom d'Archias à celui qui tua Archilochus, *Quare*, dit-il (43), *qui Archilochum occidit Archias à templo quasi sceleslus exire ab Apolline jussus est: Musarum enim amicum occiderat.* Galien a raporté les paroles de l'Oracle:

> Μουσάων θεράποντα κατέκτανες· ἔξιθι νηοῦ.
> *Musarum famuli occisor, templo procul esto* (44).

On a fort blamé Apollon d'avoir reconu pour client des Muses, & d'avoir extrêmement loué un Poete qui avoit écrit tant de saletez. Oenomaus en fait des reproches à ce Dieu (45). Origene & Eusebe se sont servis de cela pour faire honte aux Paiens. Ταῦτα προσθῶμεν, dit Eusebe (46), καὶ δὴ ἐν αὐτοῖς ὁ Ἀπόλλων θαυμάζει τὸν Ἀρχίλοχον, [illegible] *Addamus vero quæ summiam in Archilochi commendationem effundit hominis ejusmodi qui operâ sua omni adversus mulieres obscœnitate verborum impleverit, quam ne audire quidem homo verecundus possit.* Je ne raporte pas le passage d'Origene; on le trouvera au livre III contre Celsus, à la page 125 de l'Edition de Cambridge, en 1677.

(*I*) *Le meurtre d'Archilochus avoit été fait de bonne guerre.*] J'ai deja dit que Suidas nous aprend ce fait plus clairement que Plutarque; mais il me reste quelque chose à dire qui vaut la peine d'être raporté. On a un petit Traité des Républiques, attribué à Heraclide: l'ordre, que la Prêtresse de Delphes donna au meurtrier d'Archilochus de sortir du temple, s'y trouve, avec la réponse du meurtrier. Cette réponse est une énigme impénétrable dans la Traduction Latine. Le Traducteur supose que ce meurtrier répondit, *Je suis innocent; car je l'ai tué de loin, comme la loi le commande.* Voici le Grec, & la Version (47): Ἀρχίλοχον τὸν ποιητὴν [illegible] ἔξιθι νηοῦ. [illegible] ἐν χειρῶν γὰρ νόμῳ ἔκτεινα. *Quidam Corax dictus Archilochum poetam interfecit. Itaque Pythia ad eum ajebat, exi templo. Cui is respondit, at purus sum Rex, eminus enim ut lex jubet interfeci* (Archilochum.). Un de mes amis, grand Humaniste (48), m'avoüa qu'il n'avoit jamais oui parler, non plus que moi, d'un Edit qui disculpât les meurtriers qui tuoient de loin, & qu'il ne croioit pas non plus que moi que ἐν χειρῶν signifiat *eminus.* Comme il est intime ami de Monsr. Gronovius, il le consulta sur cette difficulté, & voici la docte réponse de ce savant Professeur: Ἐν χειρῶν νόμῳ, *locutio est propria in prœlius occisorum & occidentium. Quem in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellua deprehendens ad Orcum misit, is trucidatur* ἐν χειρῶν νόμῳ. *Ita omnes Græci & præsertim Polybius, ut libro* I. *cap.* 34. [illegible] ἐν χειρῶν νόμῳ ἀπέθανον. [illegible] (49) *aliis pugnantes. quod quidem non sufficit, nam & in prœlio multi possunt non pugnantes occidi, & tamen* ἐν χειρῶν νόμῳ. *Rursus eodem libro cap.* 57. [illegible] ἐν χειρῶν νόμῳ [illegible]. Il ne reste plus de difficulté, aprés cette savante réponse: on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les loix de la guerre.

(*K*) *Il a excellé dans les Vers iambiques, dont il étoit l'Inventeur.*] C'est ce qui paroit par ces Vers d'Horace à l'Epître XIX du I livre, ℣. 23.

> *Parios ego primus iambos*
> *Ostendi Latio, numeros animosque secutus*
> *Archilochi:*

mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus, *Neque quemquam alium cujus operis primus Auctor fuerit in eo perfectissimum præter Homerum & Archilochum reperiemus* (50). Il est constant que la Poësie iambique a été le fort de ce Poëte. *Ex tribus receptis Aristarchi judicio Scriptoribus iamborum ad* ἕξιν *maximè pertinebit unus Archilochus. Summa in* hoc

(41) Plin. *Lib. VII, Cap. XXIX.*

(42) Solin. *Cap. I*, pag. 11.

(43) Euseb. Præpar. Evangel. *Lib. V, Cap. XXXIII*, *cité par le P.* Harduin sur Pline, *Tom. II*, *pag.* 124. *Ce ne sont pas les propres termes d'Oenomaus: c'est seulement sa pensée.*

(44) Galen. in Suasoria, *Tom. II, Cap. IX*, pag. 10, *apud* Harduin. *ibidem.*

(45) Oenomaus, *apud* Eusebium, Præpar. Evangel. *Lib. V, Cap. XXXIII.*

(46) *Ibidem, Cap. XXXII*, pag. 227.

(47) *Juxta Editionem* Nicolai Cragii ad calcem Tractatus de Republica Lacedæmoniorum, pag. 18.

(48) *C'est Mr.* HENRICIUS, *dont on pourra voir l'Eloge dans l'Epitre dedicatoire du Traité que Mr Gronovius publia à Leide, l'an 1691, sous le Titre de Disquisitio de Icuncula Amstelodami quam Harpocratem indigitabant. Je suis bien aise d'avoir cette occasion de témoigner publiquement à Mr Henricius ma reconnoissance de la bonté singuliere qu'il a de me prêter les Livres de son excellente Bibliotheque.*

(49) *C'est-à-dire* Casaubon.

(50) Patercul. *Lib. I, Cap. V.*

tophane trouvoit que plus les Poëmes iambiques d'Archilochus étoient longs, plus ils étoient beaux (*L*). L'Hymne, qu'il fit sur Hercule & sur Iolaus, eut cet avantage, qu'on avoit accoutumé de la chanter trois fois en l'honneur de ceux qui remportoient la victoire aux jeux Olympiques (*f*). Il ne s'est presque rien conservé de ses Ouvrages; ce qui est plutôt un gain qu'une perte, par raport aux bonnes mœurs (*M*). Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus, multiplient les Etres sans nécessité (*N*). Si nous avions le Dialogue composé par Heraclide sur la Vie de notre Poëte (*g*) nous en aprendrions aparemment bien des particularitez, & sans doute nous y trouverions comment il mena en l'Ile de Thasus une Colonie de Pariens (*h*). Il y avoit de l'honneur à être choisi pour un tel emploi.

(*f*) Pindar. Olympic. Od. IX, & ibi Joh. Benedictum. Voiez aussi dans les Chiliades d'Erasme, *Archilochum melos*.

(*g*) Diogen. Laert. in Heraclid.

(*h*) Oenomaus, apud Euseb. Præpar. Evang. *Lib. VI, Cap. VII. Vide etiam* Perizon. in Ælianu *Lib. X, Cap. XIII.*

hoc vis elocutionis, cum valida tum breves vibrantesque sententiæ, plurimum sanguinis atque nervorum, adeo ut videatur quibusdam quod quoquam minor est, materiæ esse non ingenii vitium (51). C'est donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'Inventeur. Il l'auroit aussi été de la Poësie epique, si ce qu'on impute à Terentianus étoit vrai: *Doctrinæ laudem et Terentianus tribuit, ut & Epicorum versuum inventionem, libr. de metris pag. 86.* C'est ainsi qu'on parle dans le *Thesaurus Fabri*, à l'Article d'Archilochus; mais il est aisé de voir, quand on consulte le passage de Terentianus Maurus, qu'il s'agit là de l'Epode, & non pas des Vers épiques. De plus, il ne seroit pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'Inventeur de l'Epode, si l'on n'aprenoit d'ailleurs (52) cette verité. Cet endroit pourroit sembler une citation alleguée comme un exemple de l'Epode dont on parle en ce lieu-là, qui est un Vers hexametre suivi de la moitié d'un pentametre;

(51) Quintil. *Lib. X, Cap. I.*

(52) *De Marius Victorinus, Art. Grammat. Lib. III.*

Hoc doctum Archilochum tradunt genuisse Magistri
Tu mihi Flacce fat es.

Lorenzo Fabri remarque, que *les Grecs avoient été fort tems ans sans avoir d'autres Vers que les Hexametres, jusqu'à ce qu'Archiloque en fit entendre d'autres avec tant de succès, que chacun essaya d'en faire de diverses mesures, ce qui fit que la Poësie Greque devint si belle par cette varieté de versification* (53).

(53) Menestrier, Representat. en Musique, *pag.* 241.

(*L*) *Plus ses Poëmes iambiques étoient longs, plus ils étoient beaux.*] Ciceron nous aprend cette particularité, en disant la même chose des Lettres de son ami Atticus: *Ut Aristophani Archilochi iambus, sic Epistola longissima quaque optima videtur* (54). On a fait le même jugement des Harangues de Demosthene.

(54) Cicero, Epist. XI *Lib. XVI* ad Attic.

(*M*) *Il n'est presque rien resté de ses Ouvrages: c'est plutôt un gain qu'une perte, par raport aux bonnes mœurs.*] On ne verroit que de tres-mauvais exemples dans les Vers d'Archilochus. Il avoit témoigné un regret fort violent, de ce que le mari de sa sœur étoit peri sur la mer. Voila une sensibilité qui pouvoit être édifiante; mais il la fit dégénérer en une Maxime pernicieuse, savoir qu'il chercheroit sa consolation dans le vin, & dans les autres plaisirs des sens, puis que ses larmes ne feroient aucun bien à son beau-frere, ni ses divertissemens aucun prejudice.

Οὔτε τι γὰρ κλαίων ἰήσομαι, οὔτε κάκιον
Θήσω, τερπωλὰς καὶ θαλίας ἐφέπων (55):

(55) Plut. de audiend. Poetis, *pag.* 13.

c'est-à-dire, selon la Version d'Amyot,

Pour lamenter, son mal ne guerirai;
Ni pour jouer, je ne l'empirerai.

Le pis est qu'il ne faisoit pas difficulté de se diffamer lui-même, en remplissant ses Poësies de mille sales medisances contre le sexe. Τὸν δὲ Ἀρχίλοχον πρὸς τὰς γυναῖκας ἀπρεπῶς καὶ ἀκολάστως εἰρημένον, ἑαυτὸν παραδειγματίζοντος (56). Voiez l'usage que Theodore de Beze a fait de ce dernier mot dans ses Notes sur le I Chapitre de St. Matthieu.

(56) Plut. de Curiosit. *page* 520.

(*N*) *Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus, multiplient les Etres sans nécessité.*] Un passage d'Eusebe mal entendu est cause qu'on parle d'un Archilochus Historien & Chronologue, à qui l'imposteur de Viterbe a eu la hardiesse de suposer un petit Livret. Voici ce qu'il y a dans Eusebe, selon la Version Latine, *Licet Archilochus vicesimam tertiam Olympiadem . . . . supputet* (57). On pretend que cela veut dire qu'Archilochus a suputé de telle sorte les tems, qu'il a mis Homere sous la 23 Olympiade. Mais Scaliger a montré que le Grec d'Eusebe ne signifie autre chose, sinon qu'il y a eu des Auteurs qui ont fait fleurir Homere & Archilochus en même tems. Goropius Becanus avoit déja éclairci cela dans le grand & curieux ramas qu'il a fait sur Archilochus, afin de refuter pleinement les fourberies d'Annius de Viterbe (58). Voila donc le pretendu Chronologue Archilochus reduit à rien. Vossius eut mieux fait de suivre cette correction, que de mettre Archilochus entre les Historiens Grecs (59). Il ajoute que Scaliger le place sous le regne de Darius fils d'Hystaspes (60), sans en raporter aucune preuve. Je n'ai pu trouver cela dans les Notes de Scaliger, que Vossius cite, & je ne croi pas que cela y soit. Vossius, dans un autre Livre (61), aiant parlé de notre Poëte Archilochus sous la 29 Olympiade, en promet un autre sous la 94; mais quand on l'y va chercher, on n'y trouve qu'un Antilochus. Charles Etienne, & Mrs. Lloyd & Hofman nous ont donné un Archilochus Poëte Lacedemonien, florissant à Rome sous Tullus Hostilius, & un autre Archilochus fils de Nestor, & tué au siege de Troie par Memnon. Ce sont toutes chimeres: ce dernier s'apelloit Antilochus: & il ne faloit qu'un peu d'attention, pour se souvenir que la Cour des premiers Rois de Rome n'étoit pas un Théatre propre à des Poëtes Grecs. La plupart de ces dernieres fautes se voient dans le Calepin.

(57) Euseb. in Chron. ad ann. 908.

(58) Gorop. Becanus, Origin. Antverp. *Lib. IV. Ce qu'il dit la-dessus se trouve dans la Biblioth.* Hispanica de Schottus, *page* 378 *& suiv.*

(59) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 3.

(60) *Il met ici sur le Trône l'an 3 de la 64 Olympiade.* Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 6.

(61) Vossius, de Poetis Græcis, *pag.* 14.

ARCHIMELUS, Poëte Grec, a fleuri au tems d'Hieron Roi de Syracuse (*A*): cela paroit par le présent qu'il reçut de ce Monarque. Il avoit fait une Epigramme à la louange d'un Navire d'une grandeur prodigieuse, qu'Hieron avoit fait bâtir (*a*): cette Epigramme lui valut mille muids de blé, que ce Prince lui fit porter au Pirée (*b*). Voilà donc un Poëte à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des Amiraux de Joieuse (*c*).

(*a*) Voiez-en la Description dans Athenée, *Livr. V, pag.* 206.

(*b*) Athen. *pag.* 209.

(*c*) *L'Amiral de ce nom donna une Abbaïe pour un Sonnet.* Balzac, Entret. VIII.

(*A*) *Il a fleuri au tems d'Hieron Roi de Syracuse.*] C'est-à-dire, environ l'an de Rome 520, & l'Olympiade 136. Il y a de l'aparence qu'il demeuroit à Athenes, puis qu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faisoit présent. Je m'étonne que Vossius ait oublié un tel Poëte: la récompense de son Epigramme le rendoit notable. Athenée nous a conservé les 18 Vers qui furent si largement paiez (1). Monsr. Catherinot n'a point raporté fidélement l'état de la récompense. *Archimelus*, dit-il (2), *fut régalé par le Roi Hieron de six mil muids de blé, pour une Epigramme de vingt Vers sur son Vaisseau.*

(1) Athen. *Libr. V, pag.* 209.

(2) Cathel. Traité de la Marine, *pag.* 6.

ARCHIROTA (ALEXANDRE) (*A*) Abbé des Olivets (*a*), étoit de Naples. Il composa, entre autres Livres, un *Recueil des Actions des Rois dont l'Ecriture fait mention* (*B*), & le dédia à la Reine de Pologne, Bonne Sforce, qui demeuroit alors à Bari. Elle lui donna en récompense une pension viagere de 300 écus par an. Il vécut 120 années (*b*). Mr. Konig le fait fleurir en 1636, & lui attribue un *Commentaire sur les Livres de Samuel & des Rois*, & un *Traité sur le Vœu de Pauvreté*.

(*a*) *C'est une sorte de Moines en Italie.*

(*b*) Lancel. de Perouse, *à la page* 987 *du Livre intitulé*, Chi l'indovina è savio.

(*A*) ALEXANDRE.] Lancelot de Perouse dit dans le corps de son Ouvrage intitulé *Chi l'indovina è savio*, que cet Auteur portoit le nom d'Alexandre; mais à la marge, & dans la Table des Matieres, il le nomme *Agostino*.

(*B*) *Un Recueil des Actions des Rois dont l'Ecriture fait mention.*] Cet Ouvrage fut composé en Italien. Je ne sai si c'est le même que celui qui a pour titre, *Discorsi sopra diversi Luoghi della Sacra Scrittura.* Le Catalogue d'Oxford marque qu'il est divisé en deux parties, dont la prémiere fut imprimée à Florence, l'an 1581, *in* 8; & la seconde, dans la même ville, l'an 1583, *in* 8. On voit dans le même Catalogue, que le Traité *de Voto Paupertatis* parut à Florence, l'an 1580 in 8, & que l'Auteur de ces trois Livres se nomme *Alexander Archirola*. Je croi qu'il faloit dire *Archirota*.

ARETIN (CHARLES) étoit d'Arezze dans la Toscane, comme son surnom le témoigne; (ce qui soit dit pour tous les autres qui ont été nommez Aretin.) Il tient un rang considérable parmi les Savans du XV siécle. Pogge lui donne de grands éloges (*a*); mais ils doivent être suspects, à cause que Charles Aretin étoit grand ennemi de Philelphe, & que Pogge haïssoit mortellement Philelphe. Celui-ci se plaint amérement de notre Aretin, & le représente comme un méchant homme, plein de fraude, & de ruses malicieuses (*b*). Cela aussi doit être suspect, venant d'un ennemi tel que Philelphe, qui naturellement médisant l'étoit devenu davantage, à cause des querelles qu'il eut avec quelques autres hommes doctes. Quoi qu'il en soit, il

(*a*) Poggius, in Histor. Discept. & II Invect. in Philelph.

(*b*) Philelphi Epist. ad Carol. Aretin. anno 1451. & Epist. seq.

il y a des gens desintéressés, qui disent que Charles Aretin entendoit parfaitement la Langue Latine, & la Langue Greque ; & qu'il l'a témoigné par quelques Versions du Grec (c). Il etoit d'ailleurs assez bon Poete (A), & il a fait quelques *Comédies* en prose, dont Albert de Eyb a inséré des morceaux dans sa *Marguerite Poetique* (d). Mais ce qui marque beaucoup plus clairement son habileté, est qu'après la mort de Leonard Aretin, en 1443, il fut choisi pour lui succéder dans la charge de Sécrétaire de la République de Florence (B). Nous ne savons pas l'année de sa mort ; mais il est certain que Monsr. Moréri se trompe, en disant que c'est l'année 1443 (C). Les Auteurs qu'il cite ne disent point que notre Aretin ait laissé un volume de Lettres. Quelques-uns croient qu'il étoit frere de Jean Aretin (e), dont nous parlerons en son lieu. Ils se trompent. Il porta beaucoup d'envie à la gloire de Leonard Aretin son prédécesseur (f).

(c) Leand. Albert. Descript. Ital. pag. 96.

(d) Gesneri Bibliothec.

(e) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 179.

(f) Voiez la Remarque (H) de l'Article de (Leonard) Aretin.

(A) *Il étoit . . . assez bon Poete.*] Il faut entendre ceci eu égard à ce tems-là : & je doute même, qu'avec cette restriction, je puisse faire passer mon texte par tout ; car voici ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit : *Lilius Gyraldus, qui a vu des Poesies de Charles Aretin, ne les trouvoit point bonnes, & la verité est que sur les citations qu'on en voit dans le Dictionaire de Tortellius, on a lieu de juger que c'est peu de chose.* Notez que Tortellius *en cite de lui que des Vers elegiaques ; mais le Pere Labbe* (*) *cite en deux ou trois endroits une Version de la Batrachomyomachie en Vers hexametres par Charles Aretin.*

(*) Labbe, Nova Bibliotheca MSS.

(B) *Il fut choisi pour succéder* à Leonard Aretin *dans la charge de Secretaire de la Republique de Florence.*] C'est ce que nous aprenons de Leandre Albert. *Diem functus est* (Leonardus Aretinus) *anno post* C. N. MCCCCXL, *ætatis suæ* LXXIV, *Florentiæ, cum illi Reipub. diu à secretis fuisset, & successorem in eo munere habuit Carolum item Aretinum, & Græcis Latinisque litteris eruditissimum, qui etiam ipse quædam de Græcis Latina fecit* (3). Je joins à ce témoignage celui d'Enée Silvius, encore qu'il soit un peu long ; car il nous sert de preuve pour plus d'une chose : *Commendanda est*, dit-il (4), *multis in rebus Florentinorum prudentia, tum maximè quod in legendis Cancellariis non juris scientiam ut plerœque civitates, sed oratoriam spectant, & quæ vocant humanitatis studia. Norunt enim rectè scribendi dicendique artem non Bartolum aut Innocentium, sed Tullium Quintilianumque tradere. Nos tres ex ea urbe cognovimus, Græcis & Latinis & conditorum Operum famâ illustres, qui Cancellariam alius post alium tenuere, Leonardum & Carolum Aretinos, & Poggium ejusdem Republicæ civem, qui Secretarius Apostolicus tribus quondam Romanis Pontificibus dictarat Epistolas.* Il faut corriger par ce passage l'obscurité ou l'erreur d'un autre passage d'Enée Silvius, qui a mis en peine Vossius. Voici cet autre passage : *Leonardum Aretinum eo te primum sensi obiisse, qui Latinam ornavit literis, quo animo post Lactantium Ciceronis proximior fuit. Gaudeo Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed maluissem potius locum non vatasse, aut tanto splendore caruisset Hetruria* (5). Voiez ci-dessous la Remarque (A) de l'Article de (Leonard) Aretin.

(3) Leand. Albert. Descript. Ital. pag 96.

(4) Æn. Silvius, Histor. de Europâ, Cap. LIV.

(5) Æn. Silvius, Histor. de Europa, Cap. LI.

(C) *Moréri se trompe, en disant qu'il mourut l'année 1443.*] Il est certain que Pogge a succedé à notre Aretin dans le Sécrétariat de Florence : or il paroit par la Harangue où il felicite Nicolas V sur sa promotion au Papat, qu'il n'avoit encore aucun emploi à Florence l'an 1447 (6). Il faut donc dire, qu'en 1447, Charles Aretin étoit Sécretaire de Florence; car Leonard Aretin, son predecesseur, étoit mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus demonstrative de l'erreur de Mr. Moreri. Pogge, dans une Lettre écrite sous le Pontificat de Nicolas V, témoigne que Charles Aretin l'étoit venu voir. *Quo primum anno*, dit-il (7), *Nicolaus Pontifex quintus pestis causa, Fabrianum, Piceni oppidum petiisset, cum ego ad Terram novam natalem patriam cum familiâ confugissem, venit eo postmodum rogatus à me qui Florentiam ob negotia publica adibat, Carolus Aretinus.* Ce qui a trompé Mr. Moréri est d'avoir vu que Vossius (8) ne refute pas l'Auteur Alleman qu'il cite, & qui a dit dans son Recueil des jours mortuaires & des jours de nativité, que Charles Aretin, Orateur & Historien, est mort l'an 1443, à l'âge de 74 ans. Tout cela convient si bien a Leonard Aretin, que selon toutes les aparences l'Auteur Alleman a confondu Charles avec Leonard ; &, en tout cas, il meritoit que Vossius lui montrât sa faute, touchant l'année de la mort de notre Aretin.

(6) C'est l'année de l'exaltation de Nicolas V.

(7) Poggius, Inst. Discept. I.

(8) Vossius, de Historicis Latinis, pag. 178.

ARETIN (FRANÇOIS) a vêcu au XV siécle. Il avoit beaucoup de lecture, & savoit le Grec. Il traduisit en Latin les *Commentaires de St Chrysostôme sur St. Jean*, & une vingtaine d'*Homélies* du même Pere. Il traduisit aussi en Latin les *Lettres de Phalaris* (A). On a encore de lui un Traité *de Balneis Puteolanis*. Jean Antoine Campanus, qui fut en faveur auprès de Pie II & de Sixte IV, étoit l'un de ses intimes amis (a). Erasme n'estimoit point le travail de notre Aretin sur St. Chrysostôme (B).

(a) Tiré d'Aubert le Mire, Auctar. de Scriptor. Ecclesiast. pag. 268.

Quelques-uns croient que notre François Aretin ne difére pas du fameux Jurisconsulte FRANCISCUS ARETINUS, qui étoit de la famille des Accolti. Mais d'autres ont de la peine à s'imaginer que le Traducteur de quelques Ouvrages de St. Chrysostôme, &c, soit le même que François Accolti, dont les Ouvrages de Jurisprudence respirent la plus grossiere barbarie, sans aucune ombre de la conoissance du Grec. J'ai des Observations à produire là-dessus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un seul François Aretin (C). Quoi qu'il en soit, par-

(A) *Il traduisit en Latin les Lettres de Phalaris.*] J'ai vu, dans un Livre imprimé en Allemagne l'an 1689 (1), plusieurs curieuses recherches touchant ces Lettres ; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on attribue a Leonard Aretin ce qui n'est dû qu'a François. *Latine vertit Leonhardus Aretinus Florentiæ* MCCCCLXXX. Nous verrons en son lieu (2), que Leonard n'étoit point en vie au tems de cette Edition.

(1) Decas Decadum Jon. Alberti Fabricii, num. 2.

(2) Dans la Remarque (G) de l'Article de (Leonard) Aretin.

(B) *Erasme n'estimoit point le travail de notre Aretin sur St. Chrysostome.*] Il remarque en deux endroits la faute que ce Traducteur avoit faite sur le mot *οἴησις*, dans la Version du Commentaire sur la I Epitre aux Corinthiens. *Quod attinet ad fidem bene reddendi* Græca, *magis peccatum est ab* Aniano, Aretino, *& cæteris, quam ab* Oecolampadio, *qui magis peccat festinatione quam imperitiâ. Versionem* Francisci Aretini *in priorem ad* Corinth. *habemus usque ad cap.* 30. *Coepi gustum quam strictè tractasset rem, & ecce in ipso statim limine, quod est τὸν τῦφον κατασπῶντες καὶ χαμαὶ ῥίπτει πάντα οἰόμενος εἰδέναι, οἴησιν opinionem vertit pro* arrogantia (3). Il remarque en un autre lieu (4) qu'Aretin avoit achevé de traduire les Commentaires sur la I Epitre aux Corinthiens, jusques a la XX Homélie.

(3) Erasm. Epist. LIX Libr. XXVI, pag. 1478. Voiez aussi Epistolâ IV, Lib. XXVIII, pag. 1192.

(4) Pag. 1521.

(C) *J'ai des Observations à produire . . . . , qui pourront convaincre . . . . . qu'il n'y a ici qu'un seul François Aretin.*] Proposons d'abord le doute de Panzirole. *Liberalibus artibus imbutus non solum Latinis, sed etiam Græcis literis operam dedisse creditur, & Joannis Chrysostomi in D. Joannem & Epistolam primam Pauli ad Corinthios Commentaria Latina fecisse, vereor tamen ne is sit Accoltus, cum qua in jure scripsit, illum stylum non oleant, neque ullum servent linguæ Græcæ vestigium* (5). Puis voions ce que Monsr. de la Monnoie m'a écrit sur ce doute-là (6). „ François Accolti d'Arezzo aiant écrit ses Conseils, & ses autres Ouvrages de Jurisprudence, d'un style qui témoigne non seulement une entiere ignorance du Grec, mais aussi du Latin, j'ai douté comme Pancirole que ce fût ce même François d'Arezzo, qui nous a donné des Versions du Grec, la diction desquelles ne cede point à celle de la plûpart des autres Humanistes de son tems. Je voiois que le Jurisconsulte prenoit le nom d'Accolti & les qualitez de Docteur & de Chevalier, au lieu que l'Humaniste etoit simplement nommé *Franciscus Aretinus*. Cependant, aiant eu depuis peu communication d'un exemplaire des Epitres de François Philelphe imprimées a Venise, *in folio*, l'an 1502, Edition très-rare & plus ample que les autres de XXI Livres, j'y ai trouvé de quoi revenir de mon doute, par la lecture de plusieurs de ces Epitres, où l'Auteur parle d'un François d'Arezzo son disciple, savant également dans le Droit & dans les belles Lettres. Le tems & les circonstances font conoitre évidemment que c'est celui dont Volaterran, Ecrivain presque contemporain, fait mention à la fin de son XXI Livre. Outre ses Compositions de Droit, ses Traductions de St. Chrysostome, des Epitres de Phalaris, & de celles de Diogene le Cynique, on lui attribue un Traité des Bains de Poussol, dont il n'est pourtant pas Auteur, & qu'il n'a fait que dédier au Pape Pie II, par une Lettre assez mal conçue. Il avoit aussi composé un Livre de la Vie & des Mœurs de St. Antonin Archevêque de Florence. Philelphe, Lettre XII du Livre XVII, parle de cet Ouvrage avec eloge. Dans le XXVIII Livre des Lettres du même Philelphe il y en a six qui s'adressent *Francisco Aretino, Equiti aurato ac Jureconsulto*, alors Professeur en Droit dans l'Université de Sienne. Il lui donne dans la plûpart de ces Lettres de grandes louanges, sur lesquelles il y avoit bien à rabatre. *Quasi dubitandum sit*, lui dit-il dans la prémiere, *minus tibi esse apud florentissimam istam Remp. secunda omnia, qui vir in omni eruditionis ac sapientiæ genere præstantissimus sis, atque ea virtute præditus quâ non modo ex hominibus hujusce tempestatis nemini cedis, sed potes jure cum universâ antiquitate de laude contendere.* Par la troisiéme, datée du 8 Mars „ 1468,

(5) Panzirol. de claris Legum Interpret. Libr. II, Cap. CIII, pag. 249.

(6) Mr. de la Monnoie, Remarques Manuscrites.

parlons d'Aretin le Jurisconsulte. Il étudioit à Sienne, environ l'an 1443 (b), & puis il y enseigna la Jurisprudence avec une telle vivacité de génie, qu'on le surnomma le Prince des subtilitez, & que la subtilité d'Aretin passa en proverbe. Il faisoit principalement éclater ce beau talent dans les Disputes; car personne ne lui pouvoit résister. Il donnoit ses conseils avec tant de confiance, qu'il assuroit les consultans qu'ils gagneroient leurs procés. L'experience ne lui fut pas contraire, puis qu'on disoit ordinairement dans le barreau, une telle cause a été condamnée par l'Aretin, elle sera donc perdue. Il enseigna aussi dans l'Académie de Pise, & dans celle de Ferrare. Il fut à Rome sous le Pontificat de Sixte quatriéme, & ne s'y arrêta pas long-tems; car il vit bientôt que les grandes espérances qu'il avoit bâties sur sa réputation seroient nulles. Ce Pape déclara qu'il lui donneroit volontiers la dignité de Cardinal, s'il ne craignoit de faire tort au public, en ôtant à la jeunesse un si excellent Professeur. Lors que la vieillesse ne lui permit plus de remplir toutes les fonctions de sa charge, il fut dispensé de faire Leçon, & on lui continua ses gages. Il ne laissa pas de monter quelquefois en chaire; &, quoi que ses Leçons fussent sans force, il avoit néanmoins beaucoup d'auditeurs: on donnoit cela à sa renommée. Un jour que les Etu-

(b) Panzirol. de clar. Legum Interpret. Lib. II, Cap. CXII, pag. 249 & seqq.

„ 1468, il paroit que François d'Arezzo avoit alors un peu plus de cinquante ans; raison dont il se servoit pour se dispenser du mariage. Sur quoi Philelphe lui dit fort gaillardement: *Nam quod ais sentire te debilitatas tibi esse corporis vires, cum sis quinquagenarius, aut paulo amplius, id nulla tibi causa accidit alia, quam quod aemtis robur remiseras, ut quo tempore tendendus erat arcus, tum eum tu maximè relaxaveris. Quod si eam servasses mediocritatem, quam & Philosophi probant, & ego secutus sum, consuluisses tu sane & posteritati & tibi.* Dans la IV du XXVIII, il lui demande des nouvelles de ses etudes: *Caeterum cupio ex te nosse quid rerum agas? Non enim satis tuo praestanti ingenio, singularique doctrina esse duco, quod doceas leges, & jus civile, nam hae jam tibi nullius sunt industriae, cujus memoria divina est potius quam humana. Majora quadam te arbitror meditari, nec etenim te eodem semper versari ludo, itaque fieri non potest, quin aliquid novi semper studas excudasque.* Dans la V, il le prie de lui faire copier en parchemin l'Histoire d'Ammien Marcellin. Dans une Lettre du XXIX Livre, il lui propose de faire recevoir à Sienne, aux gages de la Republique, Demetrius Castrenus de Constantinople, pour enseigner le Grec à la jeunesse. Dans une autre Lettre du XXXI Livre, il lui donne avis du dessein qu'avoit le Senat de Venise de le tirer de Sienne, & de lui offrir une chaire à Padoue. *Ad hoc ego*, ajoute-t-il, *rentea locutus sum, & quae vera esse novi, & quibus te delectari existimavi, quippe qui non essem oblitus quae mecum nuper cum ad Octobrem Senis fuissem, & de temperamento corporis tui, & de ipsius coeli, quantum ad te attinet, intemperie locutus fueras.* Ce qu'il y a de surprenant est que dans la même Lettre il dit que François d'Arezzo est ennemi du style barbare: *Nec illud sanè praetereundum censui, Appianum Alexandrinum esse jam ab me magna ex parte Latinum factum, quoniam tu nulla barbaria lingua delectaris.* Est-ce donc à l'usage de ce tems-là qu'il faut attribuer les expressions barbares de François d'Arezzo dans ses Ecrits sur le Droit? Il y a, ce semble, lieu de croire qu'il les affectoit exprès, de peur qu'en voulant passer pour un Ecrivain plus poli, il ne fut estimé moins habile Jurisconsulte. J'ai parcouru quelques-uns de ses Conseils, qui sont la barbarie même. On s'est fort moqué du CXLII, où, en conséquence de l'accord fait entre François Sforce Duc de Milan, & Louis de Gonzague Marquis de Mantoue, qu'au cas que Dorothée fille du Marquis se trouvat sans difformité de bosse, ou d'autre defaut, à l'age de quatorze ans, le mariage s'en feroit avec Galeas fils du Duc, il soutient que le Duc étoit en droit de demander la visite par des Médecins, qui verroient & toucheroient la Princesse à nû par tout où il apartiendroit, suivant l'exigence du cas. Il paroit cependant que cette visite, toute fâcheuse qu'elle étoit dans l'execution, étoit exigible de droit: aussi fut-elle demandée par le Duc, mais refusée par le Marquis ".

Apres avoir examiné ces Observations de Monsr. de le Monnoie, je lui proposai encore quelque doute, & voici de quelle maniere il confirma de nouveau son sentiment. *Vous ne devez nullement douter que* François d'Arezzo, Traducteur de quelques Ouvrages Grecs, & François d'Arezzo, Jurisconsulte, dont nous avons des Commentaires sur le Droit, & des Conseils, ne soient *un seul & même Auteur. Volaterran, qui pouvoit avoir vu le* Jurisconsulte, *lui attribue, outre la science du Droit, une grande connoissance des belles Lettres* (7). *Philelphe, qui ecrivoit quelques années auparavant, dit la même chose. On voit par les témoignages des Epitres que je vous ai citez, qu'il y avoit de son tems un* Franciscus Aretinus, *ou* Arretinus, (*comme lui & d'autres écrivent toujours*) *son disciple, Chevalier, Jurisconsulte, Professeur en Droit dans l'Université de Sienne, homme excellent en toute sorte de Literature. J'ajoute ce passage à ceux que je vous ai deja envoiez. Il est de la I Epitre du XXVI Livre, laquelle est une Invective contre Leodrisio Crivello.* At laudas Franciscum Arretinum, & jure quidem, sed, ut arbitror, dormitans. Egisti enim praeter ingenium, & consuetudinem tuam. At meretur Franciscus Arretinus, cum sit tum Jureconsultorum omnium praestantissimus, tum nullius praeclarae disciplinae ignarus. Tamen laudari à te flagitiorum omnium scelerumque sentina, dedecorosum est. Jubes ab illo ut discam: rectè mones, nam non ab illo solum, sed etiam abs te ipso, si quid boni afferre posses, non invitus discerem. Sed cur quem tantopere laudas, non item imitaris? Ille praedicat apud omnes discipulum se meum extitisse, mihique tribuit tantas laudes, quantas vellem me non carere. At est te, inquis, omni doctrina praestantior. Non eo inficias, neque fero graviter me à multis etiam discipulis meis superari, id quod sine aliqua mea laude fieri non potuerit, siquidem hi grati esse voluere. *Cette Lettre est du 1 d'Août 1465. A peu près dans le même tems, Janus Pannonius, qui étudioit alors en Italie, adressa une Epigramme à notre François d'Arezzo,* dont voici les deux prémiers Vers:

Francisce interpres legum, ô Aretine, Sacrarum,
Nec minus Aonia nobilis in cithara.

Il est donc sûr que ce Professeur en Droit à Sienne, nommé François d'Arezzo, ou Aretin, étoit savant dans les belles Lettres. Il n'est pas moins sûr que le nom de famille de ce même Professeur etoit Accolti. *Vous pouvez l'en croire lui-même.* Ego Franciscus de Accoltis de Aretio, *dit-il au bas de son CXVIII Conseil*, Decretorum Doctor, Senis ordinariè legens, & illustris D. Marchionis Estensis Consiliarius, & ad fidem me subscripsi, & meo solito signo signari jussi. *Les tems se raportent. Volaterran dit que François Aretin, Humaniste & Jurisconsulte, fut à Rome sous Sixte IV. C'est contre le même Sixte que François Accolti écrivit son CLXIII Conseil en faveur de Laurent de Medicis & des Florentins, que ce Pape avoit excommuniés à cause du meurtre de l'Archevêque de Pise, & de l'emprisonnement du Cardinal son petit-néveu. Volaterran dit que François Aretin étant allé à Rome, plein de grandes esperances, en partit bientôt, voiant que le succès n'y répondoit pas à son attente. D'où je tire la conséquence que François Accolti, qui est le même que le François Aretin de Volaterran, se chargea d'autant plus volontiers d'écrire pour les Florentins contre Sixte, qu'il se souvint que ce Pape l'avoit laissé partir de Rome sans reconnoître son mérite. Peut-être même que c'étoit dans la vue de quelque dignité Ecclésiastique dont il se flatoit, (comme on l'a dit du Jurisconsulte Jason,) qu'il n'avoit point voulu se marier. Rasse le scrupule de la différence qui se trouve entre la diction d'Aretin Professeur en Droit, & celle d'Aretin Traducteur. Il est vrai que cette difference est énorme. Bien que les Versions qu'il nous a données ne soient pas en effet d'une fort exquise Latinité, on peut dire néanmoins, qu'en comparaison de ses Ouvrages de Jurisprudence, elle est plus que Ciceronienne. Quand il auroit voulu faire ce qu'ont fait de certains Auteurs, qui pour se divertir ont écrit en style macaronique, il n'auroit pas mieux réussi.* Sunt etiam multi testes, *dit-il Conseil LXXXIII*, qui viderunt aquam benè ire ad molendinum, & ipsum benè molere, & flecharam lignamitus benè in puncto. *Et Conseil XIII*, Probatur per duos testes nostros quod ista mulier gessit portaturam capitis secundum habitum nuptarum à sex annis citra. *Tout le Livre est plein de ces fleurettes. L'Orthographe des mots tirez du Grec y est étrangement défigurée. On y trouve* Economus, emologatio, cyrothecae, Grisogonus, emphitheota. *J'ai insinué la raison que ce Jurisconsulte avoit eue d'en user de la sorte, qui est que ses Confreres n'écrivoient, ni ne s'exprimoient pas autrement. Son langage, s'il avoit été plus correct, n'auroit pas été entendu des gens du métier. François Aretin ou Accolti, comme il vous plaira, eust pû mieux parler; mais il aimoit l'argent, & s'il se fut avisé d'emploier un style de Papinien, il se seroit morfondu dans son étude, on l'auroit generalement abandonné. La même barbarie régnoit alors parmi les Theologiens & les Medecins. Ceux d'entre eux qui voulurent les premiers introduire la politesse, n'étoient, disoit-on, ni Theologiens, ni Medecins, ils n'étoient que Grammairiens. On n'étoit pas encore bien revenu de cette prévention du tems de Louis Vivès. Ses paroles méritent d'être raportées;* Quae Lyranus & Hugo scribunt, (*dit-il, Livre I* de Causis corruptar. Art.) Theologia est: quae Erasmus, Grammatica. Idem de Hieronymo, Ambrosio, Augustino, Hilario dicturi, nisi nomen obstaret, tametsi hic etiam nescio quid mussant. Quod si Joannes Picus Apologiam suam corrupto illo non scripsisset sermone, haud quaquam haberetur Theologus, sed Grammaticus. Alciatus, Zasius, Cantiuncula, Grammatici sunt, cum de jure disputant: Accursius est Jurisconsultus, vel cum interpretatur, *que*, id est, *&*: *nec*, id est, *dixit*: *sue*, id est, *aut*. *C'en donc été, Monsieur, une espece de nécessité à François Aretin Jurisconsulte de s'accommoder à l'usage de son tems; & je pense que ces réflexions jointes aux précedentes, suffiront pour vous persuader qu'il ne differe de l'Humaniste, que par l'élocution.*

(7) *Voiez les paroles de Volaterran, à la fin du XXI Livre, pag. 782.* Alexander Imolensis, & Franciscus Aretinus, ambo Scriptis excellentibus nuper relictis in memoria posteritatis vivent. Franciscus, praeter jura, exteras etiam liberales artes est adeptus, princeps seculi atque habebatur. Huis tempore magna expectatione in hanc urbem venit, paul que post ipe frustratus remigravit, auspicati doctrinae suae spem in utraque instituto, cum in excelentu vivebat, ac apibus illi traveret ... cumulatissimas cognomen dedimus reliquus.

Etudians étoient accourus à des spectacles, il s'aperçut qu'il n'y avoit que quarante personnes dans son auditoire, & il s'en fâcha tellement qu'il jetta son Livre, & qu'il se mit à crier, *Jamais l'Aretin n'expliquera la Jurisprudence à peu de monde.* Il se retira tout en colere, & ne voulut plus enseigner. Il étoit d'un naturel severe, & il ne garda jamais plus d'un mois ou deux le même valet: *Ceux qu'on a louez depuis peu servent beaucoup mieux*, disoit-il. On l'honora de la qualité de Chevalier, & il passa toute sa vie dans le célibat, & dans une épargne qui lui donna lieu d'amasser beaucoup de richesses. Il ne fut pas moins honoré à cause de sa chasteté, qu'à cause de son érudition. On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour aprendre à ses disciples combien il importe de passer pour honnête homme (*D*). Quoi qu'il eût destiné ses biens à l'entretien d'un College, il les laissa à ses parens (*c*). Il avoit un frere, qui se rendit fort illustre sous le nom de BENEDICTUS ACCOLTUS ARETINUS (*E*). J'en parlerai dans une Remarque.

(*c*) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Libr. II, Cap. CIII, pag. 249. & seqq.*

(*D*) *On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour aprendre à ses disciples combien il importe de passer pour honnête-homme.*] Il se servit de ce stratagème, après avoir vu que les fréquentes exhortations qu'il leur faisoit à conserver une bonne réputation ne servoient de rien. *Ubi* (Ferrariæ) *studiosos ad famam boni nominis conservandam sæpe hortatus nihil proficeret, ridiculum commentum excogitavit ut quam vim maximam habeat existimatio, ostenderet* (8). Les Bouchers de Ferrare laissoient les viandes à la boucherie toute la nuit. Il y alla avec son valet, avant le jour; &, aiant rompu leurs caisses, il enleva toutes les viandes. Deux Ecôliers, qui passoient pour plus pétulans que tous les autres, furent accusez de cette action, & emprisonnez. L'Aretin fut trouver le Duc Hercule, & lui demanda leur liberté, & se chargea de toute la faute. Mais plus il soutenoit fermement qu'il l'avoit faite, plus croioit-on que les prisonniers en étoient coupables; car personne n'osoit soupçonner d'une telle chose un Professeur dont la gravité & la sagesse étoient si conues. L'affaire aiant été enfin terminée, il déclara quel avoit été son but. C'étoit de montrer le poids & l'autorité d'une bonne renommée. *Qua constantius se facti autorem fatebatur, eo magis qui in vinculis erant rei credebantur, cum ob viri gravitatem nemo id de eo suspicari auderet. Re demum composita, id se Aretinus ad demonstrandam hominis bona opinionis auctoritatem fecisse dixit* (9). Personne n'ignore que ceux qui passent pour de grans menteurs ne sont point crus, lors même qu'ils disent la vérité. Il arrive tout le contraire à ceux qui passent pour fort ingenus: on les croit, lors même qu'ils mentent. Voiez dans Valere Maxime ce que peut la bonne opinion que l'on a conçue d'un homme (10).

(8) Panzirol. de claris Legum Interpret. pag. 250.

(9) *Id. ibid. pag. 251.*

(10) Valer. Maximus, *Libr. III, Cap. VII, num. 8.*

(*E*) *Son frere se rendit fort illustre sous le nom de* BENEDICTUS ACCOLTUS ARETINUS.] Il naquit l'an 1415; &, après avoir bien fait ses Humanitez, il s'apliqua à l'étude de la Jurisprudence, avec tant d'ardeur, qu'il ne tarda gueres à parvenir au Doctorat: après quoi, tant par des Leçons publiques, que par des Consultations (11), il se mit au rang des Jurisconsultes les plus renommez. Il ne renonça point aux belles Lettres, & il écrivit des Traitez qui sont une preuve qu'elles ne lui étoient point indifferentes. Son Dialogue *de Præstantia Virorum sui ævi* fut imprimé à Parme, l'an 1692, sur le Manuscrit que Monsi. Maglıabecchi avoit fourni. Il fut prémier Secrétaire de la Republique de Florence, les sept dernieres années de sa vie. Il mourut à Florence, l'an 1466, âgé de 51 ans. Son fils Pierre, grand Jurisconsulte, aiant été Auditeur de Rote pendant vingt-cinq années, fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Jules II. Il eut un autre fils, nommé Michel, qui fut pere de Benoit Accoltus. Celui-ci fut Secrétaire de Clement VII, & puis Cardinal (12). Voiez le Dictionaire de Moréri, au mot ACCOLTI.

(11) *Il y en a quelques-unes d'imprimées.*

(12) *Tiré de la Vie de* Benedictus Accoltus, *à la tête du Dialogue de* Præstantia Virorum sui ævi.

ARETIN (GUI) Moine de l'Ordre de Saint Benoit, vivoit dans l'XI siécle. Il s'est rendu célèbre pour avoir trouvé une nouvelle méthode d'aprendre la Musique. Il publia sur ce sujet un Livre qu'il intitula *Micrologus*, & une *Lettre*, qui a été inserée par le Cardinal Baronius dans ses Annales, sous l'an 1022. Il étoit âgé de trente-quatre ans, lors qu'il publia le *Micrologus*, sous le Pontificat de Jean XX; & il avoit été déja trois fois apellé à Rome, par le Pape Benoît VIII. Ce Pape avoit examiné l'*Antiphonaire* d'Aretin, & admiré diverses choses qu'il avoit aprises de cet Auteur. Voilà ce que nous en dit Possevin dans son Apparat (*a*). Pour dire quelque chose touchant cette invention de Gui Aretin, je dois remarquer que c'est lui qui a trouvé les six Notes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. On veut que les noms de ces six Notes aient été empruntez d'une Hymne qui contient ces Vers sapphiques.

(*a*) *Pag. 690.*

UT queant laxis RE sonare fibris
MIra gestorum FAmuli tuorum
SOLve polluti LAbii reatum (*b*).

(*b*) *Voiez* Vossius, de Musice, *pag. 40.*

Il n'a falu pour cela que prendre la prémiere & la sixiéme syllabe de chaque Vers. Il y en a qui prétendent, que le mot *Gamme*, si ordinaire dans la Musique, est venu de ce que Gui Aretin s'étant servi des prémieres lettres de l'Alphabet pour désigner ou pour cotter ses notes, y emploia la lettre G, que les Grecs apellent *Gamma*; & qu'il le fit pour marquer que la Musique étoit venue de Grece (*c*). Ceux qui lui attribuent un Livre contre Berenger se trompent (*A*).

(*c*) Furetiere, au mot Gamme.

(*A*) *Ceux qui lui attribuent un Livre contre Berenger se trompent.*] Vossius a donné dans cette erreur, & a établi par là qu'il florissoit sous l'Empereur Conrad le jeune; & qu'ainsi, ceux qui l'ont placé cent ans après n'ont pas eu raison (1). L'erreur, dont je parle ici, est venue de ce qu'on a confondu Gui Aretin avec un autre Moine nommé Guitmond, qui étoit du Couvent de Saint Leufied, Ordre de Saint Benoit, dans le Diocese d'Evreux, & qui devint Cardinal, & Evêque d'Aversa en Italie. Ils étoient à-peu-près contemporains; car Guitmond est mort environ l'an 1080. C'est lui qui a fait trois Livres *de Veritate corporis & sanguinis Christi in Eucharistia*, *adversus Berengarium*, qui ont été imprimez à part, & dans la Bibliotheque des Peres (2). La cause que j'assigne de cette erreur est si vraie, que le même Vossius dit expressément en un autre endroit, qu'en 1070, sous le Pontificat de Gregoire VII, a fleuri Guido, ou Guidmond, natif d'Aierre, *patria Aretinus*, prémierement Moine dans le Monastere de Saint Leufred, au Diocese d'Evreux en Normandie, & puis Cardinal & Evêque d'Aversa; qu'il composa, pendant qu'il fut Moine, deux Traitez de Musique, l'un en vers, l'autre en prose; & que c'est le même qui a fait trois Livres contre Berenger (3).

(1) Vossius de Musice, pag. 40.

(2) *Vide* Labbeum, de Script. Ecclesiast. *Tom. I, pag. 400.*

(3) Vossius, de Scient. Mathem. *pag. 85.*

ARETIN (JEAN) surnommé *Tortellius*, passe pour l'un des savans hommes du XV siécle. Il composa une *Vie de St. Athanase* (*A*), à la priere du Pape Eugene IV. Il fut admis à la confidence de Nicolas V, dont il étoit Camérier (*a*). Il étoit agréable en conversation, & il se distingua glorieusement des autres Savans ses contemporains, en ne deshonorant pas, comme

(*a*) Jovius, Elogior. *Cap. CVIII.*

(*A*) *Il composa une* Vie de St. Athanase.] Paul Jove insinue assez clairement que Tortellius ne fit que la traduire en Latin: *Divi Athanasii Vitam Eugenio expetenti Latinam fecit* (1). Gesner le dit beaucoup plus expressement: *Athanasii Alexandrini Vitam ad Eugenium Pontificem in Latinum transtulit* (2). Mais Vossius lui attribue en cela beaucoup plus que la fonction de Traducteur: *Athanasii Vitam ex variis, Eugenii postulato, consarcinavit*; & il cite Paul Jove, & Volaterran (3). La citation de Paul Jove ne sauroit être tout-à-fait exacte, comme chacun le peut voir par la confrontation des paroles. Celle de Volaterran n'est pas plus exacte; car voici ce qu'il a dit: *Joannes* (Aretinus) *cognomento Tortellius, Romanæ Ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit. Orthographiam, Vitamque Athanasii, ac nonnulla alia conscripsit* (4). Vossius assure que Wicelius a mis cette Vie de Saint Athanase dans son *Hagiologia*. Il conjecture que Tortellius est l'Auteur de la Vie de St. Zenobius, Evêque de Florence, inserée dans la Compilation de Surius sous le 25 de Mai. La raison de sa conjecture est prise des circonstances du tems, & de ce que l'Auteur de cette Vie a nom *Joannes Archipresbyter Aretinus*.

(1) Jovius, Elogiorum *Cap. CVIII, pag. 251.*

(2) Gesneri Biblioth. *folio 458.*

(3) Vossius, de Hist. Lat. *pag. 578.*

(4) Volaterr. *Libr. XXI, pag. 779.*

me ils faisoient, par des disputes violentes & injurieuses, la profession des belles Lettres. Il étoit principalement versé dans la conoissance de la Grammaire, comme il le témoigna par son Livre *de Potestate Literarum* (B). La Bibliothéque de Gesner raporte les Titres de plusieurs autres Ouvrages de Tortellius; mais on y a oublié un *Lexicon*, qu'il avoit fait, & qui est cité par Magius (b). Laurent Valle étoit fort de ses amis, & lui a dédié ses Livres *de Latinâ Elegantiâ* (C). Vossius, qui assûre qu'il étoit frere de Charles Aretin (c), se tromperoit fort, s'il n'en avoit point d'autre preuve que les paroles de Volaterran, auquel il semble nous renvoier. Volaterran ne dit rien de cette fraternité prétendue (D).

(b) Magius, Miscellan. Lib. II, Cap. XIV.

(c) Vossius, de Hist. Lat. pag. 579.

Il y a de bons conoisseurs, qui croient que Tortellius n'avoit qu'une médiocre Litérature, même pour son tems; mais comme il étoit né fort officieux, & qu'il occupoit auprès du Pape un poste considérable, les beaux Esprits de ce tems-là lui donnérent de grandes louanges, dont quelques-uns ensuite se retractérent. Philelphe fut de ce nombre (E). Je dirai ailleurs (d) que Tortellius fut Bibliothécaire de Nicolas V.

(d) Voiez dans l'une des Remarques de l'Article NICOLAS V, le Passage de la I Lettre du Livre XXIV de Philelphe.

(B) *Il a témoigné sa conoissance dans la Grammaire, par son Livre* de Potestate Literarum.] „Ce que Volaterran apelle *Orthographia*, Paul Jove un Livre *de Potestate Literarum*, Gesner *Commentarii Linguæ Latinæ*, & Magius *Lexicon*, n'est qu'un seul & même Volume de Tortellius, „en deux parties, dont la premiere, qui est fort courte, „contient quelques Chapitres sur l'invention, le nombre, „la figure, la prononciation, & l'assemblage des lettres de „l'Alphabet. La seconde, qui est fort longue, contient „un Catalogue alphabetique des mots Latins, la plupart „tirez du Grec, desquels il enseigne ou tache d'enseigner „l'orthographe (5)".

(5) Mr. de la Monnoie, Remarques Manuscrites.

(C) *Laurent Valle lui a dedié ses Livres* de Latinâ Elegantia.] De la maniere que Gesner s'est exprimé, il n'y a personne qui ne jugeât que c'est Tortellius qui a dedié cet Ouvrage à Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner: *Joannes Tortellius, natione Aretinus, Laurentio Vallæ amicissimus, ad quem Elegantiarum linguæ Latinæ sex libros perscripsit. Nicolai postmodum Pontificis contubernalis, & studiorum ejus intimus comes* (6). Des compilateurs, qui, par l'envie de faire un gros Livre en peu de tems, ou pour d'autres raisons, ne cherchent jamais hors de la page qu'ils ont sous les yeux l'instruction qui leur est necessaire, feroient aisément trois grosses fautes, pour peu qu'ils joignissent leurs conjectures à ce texte de Gesner. I. Ils diroient que Tortellius a fait six Livres des Elegances de la Langue Latine, & qu'il les a dediez à Laurent Valle. II. Qu'il devint après cela domestique du Pape Nicolas V, & son homme d'etude; & que ce fut le grand succès de son Livre, qui lui procura cet honneur. III. Que Nicolas V siegeoit l'an 1440: car puis que Gesner met en ce tems-là l'etat florissant de Tortellius, & que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être placé au temt que Tortellius etoit en faveur auprès de Nicolas V, il s'ensuit que selon Gesner ce Pape siegeoit au tems que j'ai dit. La vérité est qu'il fut élu en 1447, & que Tortellius étoit déjà son homme d'etude & son Camérier, lors que Laurent Valle lui dedia ses Elegances. Je ne sai ce que veut dire Moréri sur cet Article, avec sa citation vague de Valere André. Que ne consultoit-il Vossius & Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remede contre la maigreur?

(6) Gesneri Bibliotheca, folio 458, ex Trithemio.

(D) *Vossius le fait frere de Charles Aretin. Volaterran ne dit rien de cette fraternité pretendue.*] J'ai bien raison de la nommer de la sorte, puis que Tortellius, parlant de Charles & de Leonard d'Arezzo, les qualifie simplement ses compatriotes: *A doctissimis viris nostra ætate*, dit-il (†), *& conterraneis meis Leonardo & Carolo Arretinis*; &, lors qu'il fait mention de Charles, il dit toujours, ou *Carolus Arretinus conterraneus meus*, ou *Carolus noster Arretinus* (‡). Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie. Raportons les paroles de Volaterran, & celles de Vossius: on verra si le dernier a pu se fonder sur le premier. *Carolus & Joannes Aretini nobilia temporis illius ingenia, quorum alter scriba Florentinorum Leonardo successit. Alter Joannes cognomento Tortellius Romanæ Ecclesiæ Subdiaconus apud Eugenium quoruum fuit* (7). Voici ce que Vossius raporte: *Joannes Aretinus cognomento Tortellius Caroli Aretini, qui post Leonardum Aretinum scriba Florentinorum fuit, frater, Romanæ Ecclesiæ Subdiaconus apud Eugenium IV. . . . . præter grande de Orthographia volumen, etiam Athanasii Vitam . . . confarcinavit, ut præter Jovium auctor est Volaterranus lib. XXI Anthropol. ubi & hosce Aretinos fratres* nobilia illius temporis ingenia *appellat* (8). Si l'on s'étoit contenté de dire qu'ils etoient parens, on auroit pu se fondes sur ces paroles de Philelphe: *Putabam Carolum Arretinum rediisse mecum in gratiam. Ita enim Joannes Arretinus ejus NECESSARIUS suis verbis mihi renuntiarat* (9); car quoi que *necessarius* se prene quelquefois pour *ami intime*, Philelphe cependant, & la plupart des Ecrivains de ce tems-là, ne l'emploient jamais que dans le sens de *parent*, ou *d'allié*. Cette Observation est de Mr. de la Monnoie.

(†) Dans la I Partie de son Ouvrage au Chapitre de l'Y Grec.

(‡) Dans la II Partie qui contient les mots par ordre alphabetique.

(7) Volaterranus, Lib. XXI, pag. 772.

(8) Vossius, de Hist. Lat. pag. 579.

(9) Philelphus, Epist. Lib. IX.

(E) *Philelphe fut du nombre de ceux qui se retractérent des louanges qu'ils avoient données à J. Aretin.*] Je citerai dans l'Article de Nicolas V une Lettre de Philelphe, datée du 1 d'Aout 1465, où la Litérature Latine & Greque de Tortellius est bien louée. Mais voici ce que le même Philelphe écrivit le 29 de Mai 1473. *Video quosdam nostræ tempestatis homines, qui cum magnum de se quiddam voluerunt in arte Grammatica profiteri, in maximos errores devenerunt. E quorum numero primoratum mihi tenere visus est Joannes Tortellius Aretinus, qui cum & Græcam & Latinam litteraturam novisse videri volt, utramque ignoravisse apertissimè declarat* (10).

(10) Monsr. de la Monnoie m'a fourni ceci.

ARETIN (LEONARD) est plus conu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il étoit d'Arezze, que sous celui de Brunus, ou Bruni, qui étoit son nom de Famille. Il a été un des plus habiles hommes du XV siécle (A). Il aprit le Grec sous Emanuel Chrysolore, comme il le raconte lui-même (a); &, aiant fait conoitre son mérite au Pape Innocent VII, il en obtint, quoi que jeune, la charge de Sécrétaire des Brefs, de laquelle il s'aquitta dignement sous ce Pontificat, & sous les quatre suivans (b). Il fut ensuite Sécrétaire de la République de Florence, (c), & amassa beaucoup de biens (d), tant parce qu'il vécut dans le célibat (e), que parce qu'il fut excessivement bon ménager. Il traduisit de Grec en Latin quelques *Vies de Plutarque* (B), & la *Morale d'Aristote*. Il composa trois Livres *de la Guerre Punique*, qui peuvent servir de Suplement à quelques-uns de ceux qui nous manquent de Tite Live (C). Il composa aussi l'*Histoire des choses qui se firent de son tems en Italie* (D), celle *de la République de Florence*, celle *de l'ancienne Grece* (E), & celle *des Goths*. Mais cette derniere, qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avoit fait que la traduire du Grec de Procope, attira sur sa mémoi-

(a) Leon. Aretinus, Hist. sui temp. Italicarum, Vide etiam Jovium, Elogior. Cap. XXIII.

(b) Jovius, Elogior. Cap. IX.

(c) Leand. Alberti Descrip. Italiæ.

(d) Jovius, Elogior. Cap. IX.

(e) Volaterranus, Lib. XXI, pag. 772.

(A) *Il a été un des plus habiles hommes du XV siécle.*] Selon Paul Jove, c'est Leonard Aretin, qui a le prémier rétabli en Italie l'éclat de la langue Greque (1). Philelphe lui donne beaucoup d'éloquence, & un grand fond de génie & d'erudition (2). Pogge (3), & Laurent Valla (4), l'ont mis au dessus de tous ses contemporains, en matiere d'Eloquence & de Science; mais Floridus Sabinus le loue un peu plus sobrement, & ne donne pas une idée avantageuse de son Latin (5); à quoi Erasme ne s'accorde pas trop mal (6). Enée Silvius loue beaucoup notre Aretin dans sa Lettre LI, & nous aprend que les Florentins avoient conferé sa charge à Pogge. Sur cela, Vossius remarque qu'Enée Silvius & Leandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant dans sa Description d'Italie, que Charles Aretin succéda à Leonard dans le Secretariat de la République de Florence. Voiez ci-dessous l'Article de (Charles) ARETIN (7), où nous prouvons par Enée Silvius lui-même, que Leandre Albert a raison.

(B) *Il a traduit quelques Vies de Plutarque.*] Savoir celle de Paul Emile, celle des deux Gracches, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Demosthene, celle de Marc Antoine, & celle de Caton d'Utique (8). Les Imprimeurs ont fait une étrange bévue dans le Dictionaire de Moreri, en mettant *Vers de Plutarque* pour *Vies de Plutarque*.

(1) Jovius, Elogior. Cap. IX, pag. 27.
(2) Philelphus, Convivior. Lib. I, & Epist. ad eum scripta.
(3) Poggius, in Philelph. Invect. II.
(4) Apud Philelph. Invect. I in Vallam.
(5) Flor. Sabin. advers. Calumniat. Ling. Lat.
(6) Erasm. in Ciceron.
(7) Dans la Remarq. (B).
(8) Gesner, in Biblioth.

(C) *Il a composé trois Livres* de la Guerre Punique, *qui peuvent servir de Suplement . . . . à Tite Live.* Les deux prémiers de ces trois Livres traitent de la prémiere Guerre Punique, qui nous manque dans Tite Live: le troisiéme traite des desordres où les Carthaginois tombérent par la mutinerie des soldats, & par la révolte des peuples; comme aussi de la Guerre contre les Gaulois, & contre ceux d'Illyrie: toutes choses qui nous manquent dans l'Historien Romain (9). L'Aretin n'a presque fait que traduire le Grec de Polybe, quoi qu'il l'a nié dans sa Préface: & de là vient que Badius Ascensius a mis le nom de Polybe à la tête de cet Ouvrage dans son Edition de Paris (10).

(9) Gesnerus, in Bibliothecâ.

(10) Vossius, de Histor. Latin. pag. 157.

(D) . . . *celle* des choses qui se firent de son tems en Italie.] Cet Ouvrage commence au Schisme qui s'éleva contre le Pape Urbain VI, en 1378, & s'étend jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anglare, l'an 1440.

(E) . . . *celle* de l'ancienne Grece.] Cet Ouvrage s'étend depuis le Généralat de Theramene & de Thrasybule chez les Atheniens, jusques à la mort d'Epaminondas. C'est comprendre 45 ou 50 ans.

mémoire une espece d'infamie (*f*), dès qu'on sut après sa mort, par les soins de Christophle Persona, que Procope, dont il avoit suprimé le nom, en s'apropriant son travail, étoit le véritable Auteur de cette Histoire des Goths (*F*). Il composa plusieurs autres Livres, dont on peut voir le Catalogue dans la Bibliotheque de Gesner, & mourut l'an 1443, âgé de 74 ans (*G*), à Florence, où l'on voit son tombeau de marbre dans l'Eglise de Sainte Croix (*g*). Pogge fut un de ceux qui le critiquérent (*H*). Mr. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon, publia en 1653 un Catalogue des Livres de Leonard Aretin, lesquels il avoit dessein de faire imprimer. Je ne pense pas que la chose ait jamais été exécutée. J'ai oui dire, qu'on a trouvé depuis peu, parmi les Manuscrits de la Bibliotheque d'Oxford, un Exemplaire de Lettres de Leonard Aretin, où il y a *XL Lettres* qui n'ont jamais été imprimées, & que cela pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle Edition.

(*f*) Jovius, Elogior. *Cap. IX, & CXVI.*

(*g*) *Id. ibid. Cap. IX.*

(*F*) *On sut, par les soins de Christophle Persona, que Procope, & non pas notre Aretin, etoit l'Auteur de l'Histoire des Goths.*] Persona se détermina, selon Vossius, a traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaise foi de notre Aretin (11). Vossius allégue sur cela Paul Jove; mais il est certain que Paul Jove, ni dans le lieu qu'on en cite (12), ni dans un autre qu'on pouvoit citer (13), ne parle aucunement d'Agathias, & qu'il y parle expressément de Procope. J'avoue que Persona a traduit aussi Agathias; mais c'est de la Version de Procope que Vossius devoit parler dans l'endroit où il s'agissoit du plagiat de l'Aretin. C'est ainsi qu'il faut dire, ce me semble, & non pas *Plagiarisme*, comme a fait un Auteur moderne, dont je vais raporter tout le passage, à cause qu'il est plein d'erreurs. *Nous devons*, dit-il (14), *l'Histoire de Procope en Grec a David Heschelius. Leonard Aretin l'avoit deja donnée en Langue Gothique; mais il avoit suprimé le nom de l'Auteur: de sorte que, quand cet Aretin fut mort, Christophle Personne l'accusa de larcin, parce qu'ayant lui-même trouvé un autre Exemplaire de cette Histoire en la même Langue, il la divulga sous le nom de son Auteur, & ainsi convainquit l'Aretin de Plagiarisme.* De quel monstre est-ce qu'il nous parle-là? Procope, en Langue Gothique, publié premierement par Aretin, & puis par Persona, est une chimere qu'on n'a jamais vue, & qu'on ne verra jamais. De plus, c'est parler sans aucune exactitude, que de dire que Leonard Aretin, & Persona ont donné l'Histoire de Procope; car ils n'ont traduit qu'une partie de cette Histoire. Les Imprimeurs du Dictionaire de Moréri ont lourdement bronché, quand ils ont mis que *l'Histoire des Goths n'étoit proprement qu'une traduction de Plutarque.*

(11) Vossius, de Hist. Lat. pag. 157.

(12) *Il est au Cap. CXVI des* Eloges.

(13) *Il est au Cap. IX des* Eloges.

(14) Le Gallois, Traité des plus belles Bibliotheq. pag. 160. *Il eut marqué* 163 *à l'Edition de Paris, en* 1680.

(*G*) *Il mourut l'an 1443, âgé de 74 ans* (15).] Leandre Albert dit bien qu'il est mort à l'âge de 74 ans; mais il place sa mort à l'année 1440. Son calcul ne s'accorde pas avec Matthieu Palmerius, qui met l'année natale de Leonard Aretin en 1370 (16): & comme d'ailleurs je voi dans Volaterran, que notre Aretin mourut en 1443 (17), (ce fut le 9 de Mars, selon Bucholcer) je n'ai point voulu suivre Leandre Albert. J'ai remarqué ci-dessus (18) la méprise d'un Moderne, qui a cru que Leonard Aretin vivoit encore l'an 1480.

(*H*) *Pogge fut un de ceux qui le critiquérent.*] Ces paroles de Philelphe vous l'aprendront: elles se trouvent dans une Lettre qu'il écrivit à Laurent de Medicis le 29 de Mai 1473. *Quod eo feci accuratius quoniam & Leonardus Aretinus familiaris noster, vir sane facundissimus, adversus Blondum Flavium multa disseruit, & post Leonardi obitum Poggius Karolo gratificatus Arretino, quem disertissimi cujusvis gloria offenderet, Libellum etiam contra illius Scripta contexuit, cum neuter suo sit functus officio* (19). Ce passage m'a été communiqué par Monsr. de la Monnoie.

(15) Varillas, *dans les* Anecdot. de Florence, *pag.* 162, *se trompe, en le faisant vivre plus de* 80 *ans.*

(16) Palm. in Chronic. *ad ann.* 1370. *Les Imprimeurs de* Vossius de Hist. Lat. *pag.* 157, *ont mis par erreur* CIↃ CCCCLXX.

(17) Volat. *Lib. XXI, pag.* 772.

(18) *Dans la Remarque* (I) *de l'Article de* (François) ARETIN.

(19) Philelphus, Epistolar. *Lib. XXXVII.*

ARETIN (PIERRE) nâtif d'Arezze, renommé par ses Ecrits sales & satiriques, vivoit au XVI siécle. Ceux qui voudront savoir ce que c'est qu'une Médaille qu'on prétend qu'il fit fraper, pour aprendre à toute la Terre la peur que les plus grands Princes avoient eue de ses Satires, le trouveront dans le Dictionaire de Mr. Moréri. L'Aretin se vantoit dans cette Médaille d'avoir mis sous contribution ceux à qui les autres hommes paient des tributs & des impôts. Cette tradition est si générale, qu'il n'est pas moins conu sous le titre de *fleau des Princes*, que sous le nom de l'*Aretin*, ou sous celui de *Pierre Aretin* (*A*). On lui donne un autre titre fort glorieux: c'est le même dont toute l'antiquité honora le grand mérite de Platon, c'est celui de Divin, *il Divino Aretino* (*B*): il a été qualifié sur des Médailles *Divus Petrus Aretinus* (*a*). Quelques-uns ont dit que peut-être il se donnoit cette qualité, pour signifier qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre, par les foudres dont il frapoit les têtes les plus éminentes (*C*). Il se vantoit que ses Libelles faisoient plus de bien au monde, que les Sermons (*D*). On lui écrivoit que sa plume lui avoit assujetti plus de Princes, que les plus grands Rois n'en avoient soumis par leurs armes (*E*), & on l'exhortoit à continuer sur ce ton-là, afin que les Monarques se corrigeassent.

(*a*) Spizelius, *dans son* Sermon Atheismi, *pag.* 19, *assure qu'il en a vu.*

(*A*) *Il n'est pas moins conu sous le titre de* fleau des Princes, *que sous le nom . . . . de* P. Aretin.] Il se vante d'avoir cette réputation par toute la terre. Lisez la Lettre qu'il écrivit à Hersiha del Monte, parente du Pape Jules III; vous y trouverez ceci: *In tanto è manifesto, ch'io sono noto al Sophi, à gli Indiani, & il Mondo al paro di qualunche hoggi in bocca de la fama risuono: che poi i Principi da i popoli tributati di continuo, tuttavia me loro schiavo & flagello tributano* (1). Il dit dans une autre Lettre, que l'on juroit que les Princes lui faisoient tribut, non pas afin qu'il les louât, mais de peur qu'il ne les blamât; & il ajoûte, que c'étoit bien se tromper, puis que la plupart des grands Maîtres ne craignent pas le courroux de Dieu. *Redouteroient-ils ma plume?* continue-t-il: *Impero che la maggior parte de i gran maestri non temono l'ira di Dio, e temeranno il fucore de la mia penna* (2)? Ce raisonnement n'est point bon: la crainte des hommes fait que l'on s'abstient de mille choses, dont on ne s'abstiendroit pas, si l'on ne craignoit que la vengeance Divine (3).

(1) Aretin, *au VI Livre de ses Lettres, fol.* 134.

(2) *Là-même, folio* 120 *verso.*

(3) *Voiez les* Pensées sur les Cometes, *num.* 162 *& suiv.*

(*B*) *On lui donna le titre . . . . de Divin*, il Divino Aretino.] On ne sera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne sur cet éloge: *Platon*, dit-il (4), *a emporté ce surnom de Divin, par consentement universel qu'aucun n'a essayé luy envier; & les Italiens, qui se vantent avec raison d'avoir communément l'esprit plus éveillé & le discours plus sain que les autres Nations de leurs tems, en viennent d'estrener l'Aretin, auquel, sauf une façon de parler bouffie & bouillonnée de pointes ingenieuses à la verité, mais recherchées de loin & fantastiques, & outre l'eloquence enfin telle qu'elle puisse estre, je ne voi pas qu'il y ait rien au dessus des communs Autheurs de son siecle; tant s'en faut qu'il aproche de cette divinité ancienne.*

JUGEMENT de Montagne sur l'Aretin.

(4) Montagne, Essais, *Livr. I, Chap. LI, à la fin.*

(*C*) *Quelques-uns ont dit qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre par les foudres dont il frapoit les têtes les plus éminentes.*] J'ai vu cette pensée dans un Auteur Italien, cité par un Auteur Alleman. *Cur vero sibi arrogaverit aliorum consensu divinitatem, nescio, nisi fortè* DEI *munus exercuisse dicendus sit, cum summa capita velut celsissimos montes fulminaverit, linguâ corrigens & mulctans qua ab aliis castigari nequeunt* (5).

(5) Jacobus Gaddius, de Scriptorib. non Ecclesiasticis, *Tom. I, pag.* 23, *apud* Spizelium, in Pelice Literati, *pag.* 122.

(*D*) *Il se vantoit que ses Libelles faisoient plus de bien au monde, que les Sermons.*] Il dit, dans l'Epitre dedicatoire de la seconde Partie de ses *Raggionamenti*, que si l'on ne vouloit pas l'estimer à cause de ses inventions, il faloit du moins lui accorder quelque gloire pour le service qu'il avoit rendu à la vérité, en la poussant dans la chambre & dans les oreilles des Grans, à la honte de la flaterie & du mensonge. Il raporte qu'un Ambassadeur du Duc d'Urbin disoit, que si les Ministres des Princes, & leurs Courtisans, étoient récompensez de leurs services, ils en avoient l'obligation à la plume de Pierre Aretin. Il ajoute qu'un autre disoit: *L'Aretin est plus nécessaire a la vie humaine, que les Prédications, parce que les Predications ne mettent dans le bon chemin que les simples; mais ses Ecrits y mettent les Grands Seigneurs.* Voici ses paroles en Italien: *Quando io non fossi degno di honor veruno, mercè de le inventioni con le quali de l'anima a lo stile, merito pur qualche poco di gloria per havere spinto la verita ne le camere, e ne le orecchie de Potenti ad onta de l'adulatione, e de la menzogna: e per non disfraudere il mio grado, ascolto le parole stesse del Singulare* M. Giannacopo, *Ambasciadore d'Urbino: Noi che spendiamo il tempo ne servigi de Principi insieme con ogni huomo di Corte, e non ciascun virtuoso, siamo riguardati e riconosciuti da nostri padroni, bontà de gastighi che gli ha dato la penna di Pietro. E lo sa Milano, come cadde de la sacra bocca di colui, che in pochi mesi mi ha arrichito di due Coppe d'oro: l'Aretino è piu necessario a la vita humana, che le Predicationi, e che sia il vero esse pongono in su le dritte strade le persone semplici, & i suoi Scritti le signorili, & il mio non è vanto, ma un modo di procedere per sostener il medesimo osservato da Enea, dove non era conosciuto.*

(*E*) *On lui écrivoit que sa plume lui avoit assujetti plus de Princes, que les plus grands Rois n'en avoient soumis par leurs armes.*] J'ai lu cela dans une Lettre qui lui fut écrite par Battiste Tornielli (6). On lui declare qu'il meriteroit le titre de *Germanique*, de *Pannonique*, &c, comme autrefois les Empereurs se donnoient le nom des Provinces où ils avoient

(6) *Elle est dans un Recueil publié l'an* 1538, *à Venise*, appresso Dominico Giglio, *in* 8, *au feuillet* 129 *verso du* I *Livre.*

fent (F). Notre fiécle a des Satiriques auffi envenimez & auffi hardis que l'Aretin l'ait pu être; cependant je ne croi pas qu'aucun d'eux ait établi fes contributions dans le païs ennemi. Plufieurs Ecrivains mal informez le font paffer pour l'Auteur du Livre *de tribus Impostoribus* (G). Je ne faurois croire que l'on ait gravé fur fon tombeau, dans l'Eglife de Saint Luc à Venife, l'Epitaphe raportée par Mr. Moréri (H). L'Auteur de cette Epitaphe outra fans doute la chofe. Si l'on

avoient triomphé. *Non fapete voi, che con la penna voftra in mano havete foggiogato piu Principi, ch' ogni altro potentiffimo Principe con l'arme? La penna voftra à qual non mette terrore, à quale non è formidabile, o chi anche non grain, o chi non vara, ove fi moftra nimica? La penna voftra fi puo dir, che v'ha fatto trionfator quafi de tutti i Principi del mondo; che quafi tutti vi fono tributarii, & come infeudati. Meritarefte effer chiamato Germanico, Pannonico, Gallico, Hifpanico, & finalmente infignito di quei titoli, quali fi davano a gli antichi Imperadori Romani, fecondo le provincie per loro foggiogate: che fe quelli foggiogavano le provincie per forza d'arme, & per effer piu di loro potenti, non era gran meraviglia, maggior meraviglia affai è, che un privato, inerme, haggia foggiogato molti potenti: che l'un potente l'altro, non è meraviglia.*

(F) *On l'encourageoit . . . . à fatirifer les Princes, afin qu'ils fe corrigeaffent.*] C'eft le Marquis du Guaft, qui lui fit cette exhortation, dans une Lettre, qu'il lui écrivit de fa propre main (7). Il ne demandoit pas d'être privilegié: il voulut bien que fes défauts fuffent cenfurez par l'Aretin; & il l'exhortoit à le faire. Il y a bien de l'aparence qu'il étoit fûr qu'il ne feroit pas pris au mot. L'Aretin ne confondoit pas les amis avec les ennemis: il ne faifoit les exécutions que fur ceux qui avoient negligé de s'en racheter. *Segnate dico col folito animo*, c'eft ce que le Marquis du Guaft lui écrit, *e fe in me voftro amico alcuna cofa men che laudabile conofcete, ricordatevi di non lafciar di riprenderla: acciothe fatto avverto dell' error, come defidero, lo fuggi, e divenga migliore. Seguitar lo ftil voftro, che di nuovo ve ne prego: accioche, fe i difetti con verita faranno in altri trovati, fi vergognino, & vergognandofi, & emendandofi fuggano dal vitio alla virtù. Onde i rei diventeranno buoni, abbracciati con effa virtù, fi confermino nel bene. Del che quanto ne cio l'humana Repub. fi avanzi, lo giudichino quelli, che le fanno meglio intender, ch' io no'l fo efprimere.*

(7) *Elle eft au feuillet 44 du fecond Livre des Recueils dont on a vu le Titre dans la Citation précédente.*

(G) *On lui attribue mal-à-propos le Livre* de tribus Impoftoribus.] Nous aurons peut-être occafion d'examiner amplement cette matiere, & de faire voir qu'il y a très-peu d'aparence que ce Livre ait jamais exifté. Mr. l'Abbé Nicaife, l'un des plus honnêtes hommes de ce fiécle (8), qui a des habitudes avec tous les Savans de l'Europe, au nombre defquels il tient une place très-honorable, eut la bonté de m'envoyer l'année paffée (9), une très-curieufe Differtation de Mr. de la Monnoie, fon compatriote (10), fur le Livre *de tribus Impoftoribus*. Elle eft remplie de Remarques très-bien choifies, & mériteroit extremement d'être imprimée (*). Mr. de Beauval vient d'en donner un petit Extrait (11). L'Auteur montre par de très-fortes raifons, que ce Livre eft une pure chimere. Grotius a cru, & peut-être fur un mauvais fondement, que l'on a parlé de ce Livre avant que l'Aretin fut au Monde. Il dit que les ennemis de Frideric Barberouffe l'accuférent d'avoir fait compofer ce Livre (12). Il devoit dire que Frideric II fut accufé d'avoir dit que le Monde avoit été trompé par trois impofteurs (13). Le bon Pere Merfenne a débité qu'un de fes amis, qui avoit lu le Livre en queftion, y avoit reconu le ftyle de Pierre Aretin (14). Chanfons que tout cela. Néanmoins on ne fauroit dire combien on promene cette Propofition du Pere Merfenne.

(8) *Voiez l'Eloge qu'on lui donne dans le Menagiana.* [Tom. II, pag. 68, Edit. de Paris 1715.]

(9) *C'eft à dire, l'an 1693.*

(10) *Ils font de Dijon.*

(*) [Elle parut en 1715, à la fin du T. IV du Menagiana, Ed. de Paris. Avec de l'Ed. d'Amfterdam.]

(11) Hiftoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier 1694, pag. 278, 279. *Il a raporté l'Eloge que le Menagiana donne à Mr. de la Monnoie.*

(12) Grotius, Append. ad Comment. de Antichrifto, pag. 131.

(13) *Vide* Deckherum, de Scriptis Adefpotis, pag. 174 *Edit. anni* 1686.

(14) Merfennus in Genefin, pag. 1830.

(H) *Je ne faurois croire qu'on ait gravé fur fon tombeau l'Epitaphe raportée par Mr. Moreri.*] Il ne dit point pofitivement & précifément que cette Epitaphe ait été gravée fur le tombeau de Pierre Aretin, dans l'Eglife de Saint Luc: mais il n'y a perfonne qui ne foit en droit de fupofer que c'eft ce qu'il a voulu dire; car il s'eft exprimé de cette maniere: „ Il mourut à Venife, où il eft enterré dans „ l'Eglife de Saint Luc. Voici fon Epitaphe:

„ *Condit Aretini cineres lapis ifte fepultos,*
„ *Mortales atro qui fale perfricuit.*
„ *Intactus Deus eft illi, caufamque rogatus*
„ *Hanc dedit, ille, inquit, non mihi notus erat* (15).

„ Elle eft plus ingénieufe en Italien, en ces termes:

„ *Qui giace l'Aretin Poeta Tofca,*
„ *Che d'ognun diffe malo che* (16) *di Dio,*
„ *Scufandofi col dir' io no'l conofco*".

Il n'y a rien dans le narré de Mr. Moréri, qui puiffe faire foupçonner le moins du monde, que ces quatre Vers ne font pas l'Infcription même du tombeau de l'Aretin. C'eft donc tromper tout Lecteur, qui n'eft pas capable de fe tirer d'un mauvais pas par fes propres reflexions. C'eft en particulier tendre un piége aux Proteftans, qui, à moins que d'aller un peu bride en main, fe portent à croire qu'il n'y a prefque point d'objet de fcandale que les Italiens n'admettent dans leurs Eglifes. Plufieurs donc d'entr'eux croiront aifément, fur la parole de Mr. Moreri, que le Patriarche de Venife fouffrit, non feulement qu'on enterrat un Athée en terre fainte, mais auffi que l'on expofat aux yeux du monde dans une Eglife l'Epitaphe de cet Athée en quatre Vers qui tournent la chofe en plaifanterie. Pour moi, je ne faurois croire que la corruption & la négligence du Clergé foient jamais allées jufques à fouffrir de femblables Infcriptions fépulcrales dans une Eglife. Je croi donc que les quatre Vers raportez par Mr. Moréri font une de ces Pieces faites, que l'on fait fur la mort des gens, & à qui l'on donne le titre & la forme d'Epitaphe. Combien en fit-on de femblables fur le Cardinal de Richelieu, & fur le Cardinal Mazarin? Ceux qui font l'éloge des Hommes illuftres, & qui, à l'exemple de Paul Jove, fe plaifent à raporter leurs Epitaphes, devroient toujours expliquer fi ce font des Vers qui aient été gravez effectivement fur le tombeau, ou s'ils ont été fimplement un jeu d'efprit. Si l'on avoit eu cette precaution à l'égard de l'Aretin, on ne verroit pas dans le Theatre de Paul Freherus, & dans le *Felix Litteratus* de Spizelius (17), que les quatre Vers en queftion fe lifent fur le tombeau du perfonnage à Venife (18). Un Théologien d'Utrecht affure que l'Epitaphe de Pierre Aretin, inferée dans les Eloges de Paul Jove, & celle que Pazzi a raportée, témoignent que c'étoit un grand Apôtre de l'Athéifme. „ *Aretini Epitaphium, apud* „ Jovium in Elogiis Virorum doctorum, dit-il (19), *& alterum, apud* Giuseppe Pazzi, *indicat qualis & quantus* „ *Atheifmi præco fuerit, fic enim Pazzi in Libro cui tit.* Continuatione della monftruofa farina, *Venetiis*, 1609. Qui „ giace l'Aretini Poeta Tofca (20), Che diffe mal d'ogn'un „ fuor che di Dio: ma fi fcufo dicendo, no'l (21) conofco. „ *Aliter fic.* Qui giace eftinto quell' amaro Tofco, Ch'ogn' „ huom vivendo con mal dir trafiffe. Vero è che mal di „ Dio giamai non diffe, Che fi fcufo dicendo io no'l co„ nofco". Sur cela, j'ai à dire premierement, que Paul Jove ne raporte point l'Epitaphe de Pierre Aretin. Comment la raporteroit-il, puis qu'il mourut avant lui? C'eft celle de Leonard Aretin qu'il raporte; mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au Chriftianifme du defunt: elle ne touche à la religion, ni de prés, ni de loin. En fecond lieu, il n'y a nul fond à faire fur les deux Epitaphes Italiennes; car elles ont été faites fans aveu, & n'ont point été gravées fur le tombeau. Ce fut un jeu d'efprit de quelque Poëte fatirique. Spizelius a copié prefque mot-à-mot tout le paffage de Voetius fans le citer (22). Notez que Lorenzo Craffo (23) infinue encore plus clairement que Moréri, que les quatre Vers Latins font fur le tombeau de cet Athée à l'Eglife de St. Luc.

(15) *Voetius, Difputation. Vol. I, pag. 206, & Spizelius, Atheifmi Scrutinio, pag. 18.*

(16) *Il faut ...* [illegible]

(17) *A la page 122.*

(18) *Venetiis fepultus jacet, cum hoc Epitaphio, Condit Aretini &c.* Paulus Freher. in Theatro Viror. illuftrium, pag. 1461.

(19) Voetius, Difput. Tom. I, pag. 206.

(20) *Il faut* Tofco.

(21) *Il faut* io no'l.

(22) Spizelii Scrutinium Atheifmi, pag. 18.

(23) *A la page 38, du II Tome de fes Eloges.*

(24) *Mr. de la Monnoie*, Remarques Manufcrites.

Mettons ici un bon Suplément (24). „ C'eft la coutume, parmi les Catholiques, d'attacher à quelque co„ lonne, ou ailleurs, près du tombeau des morts, & fur „ tout des morts de réputation, des Infcriptions funebres „ en papier. La verité eft que ces Infcriptions font & doi„ vent être toujours à la gloire du défunt. Mais l'Are„ tin aiant été un homme d'un libertinage diftingué, il eft „ fort poffible que quelque railleur, pendant ou après l'en„ terrement, ait porté dans l'Eglife de Saint Luc l'E„ pitaphe raportée par Moréri, & par tant d'autres avant „ lui. C'eft ainfi qu'il faut entendre les paroles du Ghili„ ni, qui s'en eft même expliqué affez clairement dans ce „ fens, quand, après avoir dit, *e fopra il fuo fepolcro fù* „ *pofto quefto Epitaffio*, Condit Aretini cineres, &c. il ajoû„ te immediatement, *fù parimente appefo alla fua tomba* „ *queft' altro quafi tradotto dal fuddetto, che va attorno nella* „ *bocca fino delle perfone idiote*, Qui giace l'Aretin, &c. L'E„ pitaphe Italienne, de la maniere dont le Ghilini la ra„ porte, eft plus correcte de beaucoup qu'elle n'eft dans le „ Pazzi, dans Voetius, ni dans Moréri; & je ne com„ prens pas ce dernier, quand il dit qu'elle eft plus ingé„ nieufe que la Latine. Il me paroit auffi que lui, & le „ Ghilini, fe font trompez, d'avoir pris l'Italienne pour une „ copie de la Latine. C'eft à mon avis tout le contraire; „ & ce qui me le perfuade, c'eft que l'Italienne eft rapor„ tée dans les Nouvelles Récréations imprimées fous le nom „ de Bonaventure des Periers, in 16, à Paris, en 1572 (*), „ & qu'on ne me montrera la Latine nulle part dans un „ Livre auffi ancien. . . . . Il y a des fautes dans l'Epi„ taphe Italienne de l'Aretin produite par Moréri, & par „ Voetius . . . . : la plus correcte eft celle qui fe lit en ces „ termes dans le Ghilini:

„ *Qui giace l'Aretin amaro tofco*
„ *Del fem' human, la cui lingua trafiffe*
„ *Et vivi, & morti: d'Iddio mal non diffe,*
„ *Et fi fcufo, col dir, io no'l conofco.*

Ceci, bien loin d'enerver ma Critique de Moréri, en eft plutôt la confirmation.

(*) *Je cite cette Edition, parce que dans la premiere, qui eft de Lyon, in 8. chez Robert Granjon, en 1558, moins ancienne de 14 à 15 années que celle-ci, l'Epitaphe de l'Aretin n'eft point raportée.*

Dans les entretiens que j'eus l'an 1696, avec le Pere Coronelli, qui accompagnoit les Ambaffadeurs que la Republique de Venife envoioit en Angleterre, je lui demandai ce qu'il penfoit de l'Epitaphe de l'Aretin. Il me répondit qu'il ne la croioit pas telle que Moréri la raporte, & il me promit de s'en informer. Il m'écrivit de Venife, le 2 de Novembre de la même année, & me marqua qu'il étoit très-vrai que l'Aretin fut enterré dans l'Eglife de St. Luc; mais qu'il n'avoit pu encore rien découvrir touchant l'Epitaphe.

l'on avoit raison de penser que l'Aretin n'aimoit point Dieu, on n'en avoit point de dire qu'il ne le connoissoit pas : ses Ouvrages de piéte témoignent manifestement le contraire (*I*). Je ne croi pas

(25) *De la pag.* 120.

pitaphe. Il m'envoia un passage tiré (25) du *Venetia descritta dal Sansovino, coll' Addizioni del Martinioni* : voici ce qu'il contient. *Vi dorme parimente in un deposito posto in aria quel Pietro Aretino, il quale fu cognominato flagello de' Prencipi, per la licentiosa presontione della sua mordacissima penna, & il quale morendo perde del tutto il nome : poiche essendo ignaro di lettere, e operando per forza di natura ne' suoi capricci, hebbe dopo morte il meritato premio della sua petulanza : conciosia che essendo le cose sue reputate dalla Chiesa poco Christiane, furono vietate del tutto a Lettori, e si sarebbe affatto cancellata la memoria, se l'Ariosto burlandosi del titolo ch' egli si haveva preso indebitamente, non havesse detto nel Furioso,*

Ecco il flagello
De Prencipi, il divin Pietro Aretino.

Notez, je vous prie, ces paroles de Mr. Misson. „ J'ai „ peine à croire qu'on ait tourné en Epitaphe, comme „ quelques-uns m'en assurent, la mordante Epigramme qui „ a été faite contre l'Aretin. A tout hazard, je mettrai ici „ la copie qu'on m'en a donnée (26)". C'est dommage qu'il n'ait jamais trouvé ouverte l'Eglise de St. Luc : il y a là plusieurs fois, *tout exprès pour y voir le tombeau* de l'Aretin. S'il avoit pû la visiter, il nous fourniroit une bonne décision. Les Journalistes d'Utrecht, en parlant de son Voiage, raportent les quatre Vers, *Condit Aretini Cineres*, &c, & déclarent qu'on dit qu'ils sont gravez sur le tombeau de ce Satirique, *Cujus sepulcro sequentes versus inscripti esse dicuntur* (27). Encore un coup, je n'en croie rien.

(26) Misson, Nouveau Voiage d'Italie, Tom. I, pag. 183. *Edit. de la Haie, en* 1698. *Ce Voiage a été si bien reçu du public, & avec raison, qu'on l'a déjà imprimé trois fois.*

(27) Biblioth. Librorum novorum, Tom. III, pag. 230.

(*I*) *On a tort de dire qu'il ne connoissoit pas Dieu : ses Ouvrages de piété temoignent manifestement le contraire.*] Paul Freher raporte que quelques Princes d'Italie, mauvais imitateurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faisoient des présens à l'Aretin pour n'en être pas dechirez, lui firent donner cent coups de baton ; & que ce chatiment eut un tel effet, que cet Auteur renonça aux Satires & aux Libelles diffamatoires, & ne fit plus que des Livres de piété. *Quidam Principes Italiæ minus sibi convenire existimantes donis eum afficere, fustibus ad mortem usque cædere per alios curarunt, & hoc modo linguam ejus maledicam refrenarunt, qui deinceps à Scriptis satyricis abstinens sacra scripsit, non sicut priora per Inquisitionem prohibita* (28). Il lui arriva donc la même chose, à quelques differences près, qu'à ceux dont Horace dit dans la I Epître du II Livre, ℣. 154.

(28) Freheri Theatr. Viror. illustrium, *pag.* 1461. Ghilini *dit la même chose dans la page* 192 *de la I Partie de son* Teatro.

- - - - Vertêre modum formidine fustis
Ad bene dicendum delectandumque redacti.

Je ne toucherai que deux différences. La prémiere c'est qu'il n'en avoit pas été quitte pour la peur : le baton avoit effectivement joué sur ses pauvres épaules. La seconde est qu'il ne divertit pas beaucoup en changeant de style ; il étoit sorti de son element. On ne signale gueres son esprit, quand on se met sur le tard à faire des Livres de dévotion : cela soit dit selon l'hypothese du Sieur Freher, que j'examinerai ci-dessous. Mais le bon de l'affaire est, qu'au sentiment de quelques persõnnes, les Livres qu'il fit en ce genre sentent un homme bien converti. *On n'ignore point quelle a été la conversion du fameux Aretin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût changé jusqu'à son nom & quelques-uns pretendent qu'il y a si bien reussi, qu'il n'est presque pas possible de reconnoitre dans les Livres de dévotion de Partenio Etiro* (29), *les marques du vieil homme, qui sont si fortement empreintes dans les Ouvrages de Pietro Aretino* (30). On a recueilli des conversations de Mr. Menage une chose qui doit avoir ici sa place. „ L'Aretin a fait aussi des Oeuvres de dévotion, „ & cela a fait dire de lui, *Ubi benè, nemo melius ; ubi malè, nemo pejus*. . . . . Voici une Epigramme sur la *Pa-* „ *raphrase des sept Pseaumes de la Penitence* par l'Aretin.

(29) *Il prit cette Anagramme de son nom à la tête de ses Livres de piété.*

(30) Baillet, Jugem. sur les Poetes, Tom. I, pag. 133.

„ *Si ce Livre unit le destin*
„ *De David & de l'Aretin*
„ *Dans leur merveilleuse science,*
„ *Lecteur, n'en sois pas empêché,*
„ *Qui paraphrase le peché,*
„ *Paraphrase la penitence* (31)".

(31) Menagiana, pag. 266.

Notez qu'à la seconde Edition du *Menagiana* on a ôté le *ubi bene, nemo melius*, & qu'on a dit, qu'en matiere de dévotion, on ne peut souffrir le stile d'Aretin, & que c'est la chose du monde la plus pitoiable que les *Vies de J. C.*, *de la Vierge*, *de S. Thomas d'Aquin*, *la Genèse*, & *la Paraphrase sur les Pseaumes*, soit pour les pensées, soit pour l'expression.

Il paroit par le passage que j'ai cité du Sieur Freher, qu'on a cru que les Livres de libertinage, & les Livres de dévotion ont été composez en divers tems par l'Aretin ; les prémiers avant sa conversion, les derniers depuis sa conversion. Mr. Moréri lui attribue d'avoir fait *sur la fin de ses jours* les Ouvrages de pieté : je doute fort de cela ; car il dit lui-même dans l'Epitre dédicatoire de la II Partie de ses *Ragionamenti*, qu'il se piquoit principalement de travailler vite, & de tirer de son propre fond : &, pour prouver la fécondité & la promtitude de sa plume, il étale le Titre de plusieurs Ouvrages qu'il avoit faits en très-peu de tems, les uns sur des matieres de dévotion, les autres sur des matieres de gaieté. *Tutto e ciancia, eccetto il far tosto, e del suo. Eccovi li i Salmi, eccovi la Historia di Christo, eccovi le Comedie, eccovi il Dialogo, eccovi i volumi devoti & allegri, secondo i soggetti, & ho partorito ogni Opera quasi in un di, a per che si fornisca di vedere cio che sa far la dote, che si ha ne le fasce, tosto udiransi i furori de l'arme e le passioni d'amore, che io doverei lasciar di cantare per descrivere i gesti di quel Carlo Augusto.* Sa Paraphrase sur les Pseaumes penitentiels etoit déja traduite en François, & imprimée à Lion, l'an 1540. Sa Paraphrase sur la Genese, avec la Vision où Noé connut *les mysteres du Vieil & Nouveau Testament*, fut imprimée à Lion, en 1542, traduite de son Italien (32). Qui oseroit dire qu'en ce tems-là cet Auteur avoit renoncé à ses pechés & à ses Libelles ? Quoi qu'il en soit, voici le Titre de quelques-uns de ses Ouvrages de devotion. *Specchio delle opere di Dio ; Parafrasi sopra i sette Salmi ; Vita della beata Vergine, Humanità del Figlivolo di Dio, Vita di Santo Tomaso d'Aquino ; Vita di Santa Catarina Vergine & Martire* (33).

(32) Biblioth. de du Verdier.

(33) Freherus, Theatr. Viror. illustr. pag. 1461, ou Theatrum Ghilini.

Voici la confirmation complete de ce que j'ai avancé (34). „ L'Aretin ne composoit des Oeuvres de piéte, „ que pour exercer son imagination, & pour faire voir „ qu'il étoit capable de tout, pour apaiser les dévots irritez contre lui, & pour s'attirer des libéralitez de la part „ de quelques grandes Dames à qui il envoioit des Exemplaires de ces sortes de Livres. Il n'en étoit pas pour „ cela plus sage, puis qu'après avoir publié sa Paraphrase „ sur les sept Pseaumes, & son *Humanità di Christo*, en „ 1535, il s'avisa, sur la fin de 1537, de dedier à Battista „ Zatti, de Bresse, citoien Romain, ces postures infames, „ dont on a tant parlé, au bas de chacune desquelles il „ avoit mis un Sonnet, aussi deshonnête, comme dit Mr. „ Felibien, que l'étoient les actions représentées. L'Epitre dedicatoire à ce Battista Zatti se trouve dans le I Volume des Lettres de l'Aretin. Il paroit aussi par la peinture que cet Auteur fait de ses mœurs dans la CCXC „ Lettre du IV Volume, datée de Decembre 1547, que „ bien qu'il fût alors dans la cinquante-septiéme année de „ son âge (*), il n'en menoit pas une vie moins licentieuse. L'endroit où il parle de l'interruption qu'il est obligé de faire en écrivant cette Lettre, est quelque chose „ de fort singulier (35). . . . . . On peut voir aussi la „ CCCCXXXIX Lettre du même Volume, où l'on reconnoitra qu'il faisoit profession d'une morale peu scrupuleuse.

(34) Mr. de la Monnoie, Remarques Manuscrites.

(*) *La preuve s'en tire de ce qu'il se dit agé de 54 ans dans une Lettre à Paul Jove, du mois de Mai 1545, pag. 141 tournée du III Volume Edition de Paris, in 1609, in 8.*

(35) *On ne le raporte pas ; il est trop licentieux.*

C'est donc à tort que l'on prétendroit qu'il composa ses Livres pieux après avoir renoncé par une serieuse penitence à sa vie libertine. Il composoit tour-à-tour, & des Ecrits de pieté, & des Ecrits de debauche, étant toûjours mal honnête homme, & plongé dans la corruption ; & si, par raport aux hommes, il étoit moins pernicieux en s'exerçant sur des matieres pieuses, qu'en traitant des sujets sales, il étoit encore plus criminel aux yeux de Dieu dans ces Compositions-là, que dans celles-ci. Il n'apartenoit pas à un tel profane de toucher aux choses saintes : il leur faisoit une injure plus piquante, en les expliquant avec un cœur depravé, & par de mauvais motifs, que s'il les eût insultées ouvertement. Nous pouvons lui apliquer la censure foudroiante contenue dans ces paroles du Psalmiste :

Aussi dira l'Eternel au meschant,
Pourquoi vas-tu mes edits tant preschant,
Et prens ma Loi en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine discipline,
Et que mes dits jettes & ne reçois ?
Si un larron d'avanture apperçois,
Avec lui cours : car autant que lui vaux,
T'accompagnant de paillards & ribaux :
Ta bouche mets à mal & médisances,
Ta langue brasse & fraudes & nuisances,
Caquetant assis pour ton prochain blasmer,
Et pour ton frere ou cousin diffamer :
Tu fais ces maux, & cependant que tiens
Je ne t'en dis, tu m'estimes & tiens
Semblable à toi : mais quoi que tard le fasse,
T'en reprendrai quelque jour en ta face (36).

(36) Pseaume L. *Je me sers de la Version de* Clement Marot.

Je confesse que le commun des hommes n'est point choqué des Ecrits de dévotion qu'un indevot & qu'un profane compose ; mais les personnes d'un goût délicat ou difficile en sont plus scandalisées, que d'un Ecrit où un tel Auteur parleroit sincérement. *Optez*, disent ces personnes-là, *soiez l'un ou l'autre, ne donnez point à l'Imprimeur aujourd'hui un Ouvrage de pieté, demain un Livre de libertinage. Nous ne voulons point une telle Comedie : puis que vous perseverez dans le mal, nous aimons mieux que vous en gardiez incessamment les aparences.*

- - - - - Quanto constantior idem
In vitiis, tanto levius miser ac prior ille,
Qui jam contento, jam laxo fune laborat (37).

(37) Horat. Sat. VII, Lib. II, ℣. 22.

Il seroit à souhaiter que personne ne se mêlât de faire des Livres de devotion, sans être bien persuadé de ce qu'il dit, & sans le mettre en pratique ; car pour les personnes à réflexion, c'est un grand sujet de scandale, que de voir si sou-

pas que l'on trouve dans ses Ecrits aucun dogme d'Athéïsme ; mais comme plusieurs de ses Libelles attaquent violemment les desordres du Clergé, & décrivent d'un style profane & de débauche une infinité d'impuretez attribuées à la vie de Couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait passer pour Athée. Joignez à cela, qu'un homme qui auroit eu quelque respect pour la Religion, & pour l'honnêteté morale, n'auroit jamais fait des Dialogues sur les matieres que l'Aretin a choisies, & n'y auroit pas emploié un langage si impudent. On voit bien que je parle de ses *Ragionaments* (K). Ils furent imprimez pendant sa vie ; mais on a de la peine à déterrer quand ils le furent pour la prémiere fois (L). Nous avons six Volumes de ses *Lettres*, qui ne

souvent de la mesintelligence entre les pensées & les paroles de ceux qui font de tels Livres, & plus encore entre leurs actions & leurs Ecrits.

(K) *Je parle de ses* Ragionamenti.] Ils sont divisés en III Parties, dont la derniere, qui traite de la Cour, & du Jeu des Cartes, est beaucoup plus suportable que les autres. La prémiere traite des Desordres des Nones, des Femmes mariées, & des Filles de joie. Il suffit de dire en général, que la seconde est l'Esprit & l'Histoire du *Putanisme*. Quelque abominables que soient ces Dialogues, ils le sont beaucoup moins que le Livre qu'on lui attribue, *de omnibus Veneris Schematibus*.

(38) *Mr. de la Monnoie*, Remarques Manuscrites.

Voici une Remarque qui m'a été envoiée (38). „Ce Livre (*de omnibus Veneris Schematibus*,) qu'on attribue ici à l'Aretin, & que bien des gens croiront peut-être avoir été composé par lui en Langue Latine, à cause que par honnêteté vous lui donnez un Titre Latin, n'est autre chose qu'un Recueil contenant seize Figures deshonnêtes, gravées par le fameux Marc Antoine de Boulogne, d'après les Desseins de Jules Romain, au bas de chacune desquelles étoit un Sonnet de l'Aretin. Il en parle dans une Lettre du 29 de Novembre 1527, par laquelle il mande au Seigneur Cesar Fregose, qu'il lui envoie *il Libro de i Sonetti e de le Figure lussuriose*. Le Vasari, & Mr. Felibien après lui ont dit que ces Figures & ces Sonnets étoient au nombre de vingt ; mais l'Aretin lui-même, dans la Dédicace qu'il en fit en 1537 à ce Battista Zatti dont j'ai parlé, n'en compte que XVI. Il y a un Dialogue de *Maddalena* & de *Giulia*, qui a pour Titre *La Putana errante*, où il est traité au long *de i diversi Congiungimenti*, jusqu'au nombre de trente-cinq. C'est surpasser du quadruple l'ancienne débauche,

„ *Quales nec Didymæ sciunt puellæ*,
„ *Nec molles Elephantidos libelli*. . .
„ *Sunt illic Veneris novem figuræ*.

(39) Notis in Eruporia, pag. 105.

„C'est ainsi que Landenbruch (39) cite l'Epigramme XLIII du XII Livre de Martial ; d'autres lisent *nova* au lieu de *novem*. L'Aretin, quoi que l'Ouvrage ait toujours été imprimé sous son nom, le desavoue, & dit qu'il est d'un de ses Eleves, nommé le Veniero. Voici comme il s'en explique, dans son *Capitolo* au Duc de Mantoue.

„ *Ma perch' io sento il presente all' odore*,
„ *Un' operetta in quel cambio galante*.
„ *Vi mando hora in sil ladro traditore*
„ *Intitolata* la Putana errante,
„ *Dal Veniero composta mio creato*,
„ *Che me ne der mal quatro giornate inante*".

J'ajoûte à cela un beau passage de Mr. Chevillier : *Ce fut environ l'an 1525, que Jules Romain, le plus célébre Peintre d'Italie, poussé par l'Ennemi du salut des hommes, inventa des Desseins pour graver vingt Planches. Les sujets en sont si deshonnêtes, qu'on n'ose pas seulement les nommer. Pierre Aretin, diffamé dans le Public, qui le connoit pour un impie & pour un Athée, composa des Sonnets pour chaque Dessein. George Vasari, qui rapporte cette Histoire dans son Livre de la Vie des Peintres, dit qu'il ne sçait lequel seroit le plus impur, ou de jetter les yeux sur les Desseins de Jule, ou de s'arrêter à lire les Sonnets d'Aretin :* Io non so qual fusse piu o brutto lo spettacolo de i Disegni di Giulio all' ochio, o le parole dell' Aretino à gl' orecchi. 3. Part. pa. 302. *Un Graveur, appellé Marc-Antoine, osa bien faire servir son burin pour graver sur ces vingt Planches tant d'infamies. Le Pape Clement VII le fit mettre en prison ; mais le Cardinal Medicis lui sauva la vie. Et si grand que fut le mérite de Jule dans la Peinture, il auroit été châtié très-rigoureusement, s'il ne se fut retiré à Mantoüe. Il arriva en l'année 1527, que Rome fut pillée par l'Armée de Charles-Quint, le sort de ce Graveur fut, qu'ayant perdu tous ses biens, il fut obligé de quitter la Ville, & mourut quelque tems après.* Mr. Chevillier ajoûte, que Mr. Jollain, Marchand de la rue St. Jaques à Paris, sachant *où il y avoit de ces planches infames, qui representoient ces Desseins abominables de Jule, & ces Sonnets impurs de l'Aretin*, y alla, *& les acheta cent écus, dans le dessein de les détruire, ce qu'il executa. . . . . Il a toujours cru que c'étoient les Planches originales, gravées par Marc Antoine, qu'il avoit détruites* (40).

(40) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 224.

(L) *Ses* Ragionamenti *furent imprimez pendant sa vie ; mais on a de la peine à déterrer quand ils le furent la prémiere fois.*] La Préface de l'Edition de 1584 ne permet pas de douter du prémier de ces deux faits. Le Libraire, sous le nom supposé de Barbagrigia, déclare que l'Auteur avoit résolu de publier ses Dialogues, divisez par journée, à la maniere de Boccace, & comme ils le sont dans l'Edition que j'ai cottée ; mais que d'autres le dévancérent, & qu'ils publiérent cet Ouvrage contre son gré, & en assez grand desordre. *Hoggi vi presento di loro una buona parte. . . . . da me ridotte ne la maniera ch' egli le compose, e ne la medesima maniera ch' egli haveva determinato di farle la prima volta stampare, s'alora (contra sua voglia) non havessero prima di lui date per mezzo de la stampa in luce assai male acconcie · conciosia cosa che Giornate questo nomasse per seguitare l'alte pedate del gran Giovanni Boccaccio.* Je joins à cela quelque chose de plus précis, & je le fais avec d'autant plus de satisfaction, qu'en même tems je m'acquitte d'un devoir indispensable envers Mr. Minutoli, par le témoignage public que je lui donne de mon estime singuliere, & du grand prix que je mets à l'amitié dont il m'honore. J'avois consulté cet habile Professeur de Geneve, & voici l'Extrait qu'il me communiqua d'une Lettre qu'on lui avoit écrite de Dijon. „Il faut, Monsieur, vous parler présentement d'un Livre qui est fort opposé à celui-là (41), qui est les *Ragionamenti di Pietro Aretino* : vous souhaitez que je vous éclaircisse de quelques choses qui les regardent. Les *Ragionamenti*, ou Entretiens capricieux de l'Aretin, ont paru avant sa mort : il n'en faut point douter, puis qu'en 1551, il y a eu une Invective de Joachim Perion, Moine Bénédictin, contre l'Auteur des *Ragionamenti*, qui ne mourut qu'en 1556 (42). Antonio Francesco Doni, dans la prémiere Partie de sa Libraire, publiée en 1550, qui contient les Livres imprimez, parle de deux Dialogues *delle Donne* (43), qui sont differens des *Ragionamenti*, dont il ne dit pas un mot, parce qu'assurément ils n'étoient pas encore imprimez. A l'égard des *Lettres*, il n'y a que le seul premier Volume qui merite d'être lu, quoi qu'il ne contienne presque rien de satirique : les autres cinq sont extrémement fades, & vous pouvez vous en tenir là-dessus à Monsieur Menage, dans le Menagiana, qui leur fait encore trop d'honneur, quand il les estime pour le stile". Dans une autre Lettre, Mr. Minutoli a eu la bonté de me faire part de deux Remarques, qu'il fit en lisant les Lettres des Hommes illustres publiées par Jean Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la page 369, dans une Lettre de Jean Maludanus à Denys Lambin : *Puto me fugerat quod scribendum in primis fuisse arbitror. A Perionio editam esse audio Orationem adversus Petrum Aretinum. Periculum est ne ut jampridem Principum, ita posthac & Monachorum flagellum esse & nominare velit lascivus Aretinus.* Il n'y a dans cette Lettre que la date du jour, *Nonis Maii* ; mais comme la réponse de Lambin est datée *Nonis Junii anno* CIↃ IↃ LI, il est aisé de conjecturer en quelle année Maludanus lui avoit écrit. Mon Lecteur sera bien aise de trouver ici ce que Lambin, qui étoit alors à Rome, jugeoit de la Harangue de Perion. *Perionii Orationem in Petrum Aretinum jampridem legeramus, sed multo non sine risu. Quid enim magis ridiculum excogitare potest, quam hominem Benedictinum, Philosophum, Ciceronianum, Theologum, cum P. Aretino verbis decertare? Omnino sua existimationi parum consuluisse judicatur, nam quod arguit illum esse impurum, sceleratum, impium, quid tum postea? Tales homines non verbis aut scriptis castigandi, sed legibus & pœnis sunt coercendi. Sed hæc de re alias plura.*

(41) *On venoit de parler du Livre de Mr. Baillet, touchant la* Dévotion à la Sainte Vierge.

(42) *Voiez la Remarque (N).*

(43) Peut-être sont ces deux Dialogues *entre les Oeuvres de l'Aretin, & ne parle point des* Ragionamenti. *Peut-être que ces* deux Dialogues *sont ceux de la premiere* Edition *qui fut faite contre la volonté de l'Auteur, & dans un autre ordre que le sien.*

Quant à la seconde partie du Texte de cette Remarque, lisez ce qui suit, & vous admirerez l'exactitude & l'étendue des Recherches de l'habile homme que je cite (44). „Il est difficile de marquer le tems précis de la prémiere Edition des *Ragionamenti*, tant parce qu'elle est devenue si rare, qu'il est comme impossible d'en trouver des Exemplaires, que parce que les Dialogues, qui composent les deux Parties de cet Ouvrage, ne parurent pas tous en même tems. La prémiere Partie préceda l'autre de quelques années ; & ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles étoient toutes deux imprimées en 1537 : les Epitres dédicatoires de l'une & de l'autre Partie étant insérées dans l'Edition du I Volume des Lettres de l'Aretin, à Venise, *in folio*, par Francesco Marcolini, en la même année. Le Titre de ces *Ragionamenti* a varié. L'Auteur, dans l'Epitre dédicatoire de la II Partie de ces Entretiens, apelle la prémiere *i tre Giorni de capricci*, & même simplement *Dialogo*, car c'est ce qu'il entend par ces paroles *eccovi il Dialogo*, lesquelles ne se trouvent pourtant pas dans cette même Epitre inférée parmi les Lettres du I Volume : où il y a encore une autre variation considérable, qui est qu'après ces mots *e per non difraudare il mio grado*, tout ce qui suit, jusqu'à *e lo sà Milano come cadde* inclusivement, est entiérement omis ; au lieu de quoi il y a *usare le parole cadute de la sacra bocca del magno Antonio da Leva, l'Aretino è più, &c.* Quelquefois, au lieu de *Dialogo*, il dit tout au long, comme dans l'Epitre à son singe, *il Dialogo de la Nanna e de la Antonia.* Quelquefois, comme dans son Dialogue *della Corte*, par la *Nanna*, il entend la prémiere Partie des *Ragionamenti*, & par la *Pippa*, la seconde. Dans une Lettre du 15 Mai 1537, à *Francesco da l'Orme*, il désigne les deux Parties par *i due Dialoghi*, de même que les désigne aussi

(44) *Mr. de la Monnoie*, Remarques Manuscrites.

valent pas grand' chose (*M*). Ses Ouvrages de dévotion n'ont pas eu beaucoup de débit (*b*); & néanmoins ils ont trouvé des aprobateurs, qui leur ont donné beaucoup de louanges (*c*). Les *Comédies*, qu'il fit en prose, sont beaucoup meilleures dans leur espece. Il mourut environ l'an 1556, à l'âge de 65 ans, plus ou moins (*N*).

(*b*) *Voiez la Remarque (I).*

(*c*) *Voiez la Remarque (I).*

On conte qu'il se mit si fort à rire, entendant des discours sales, qu'il renversa la chaise sur quoi il étoit assis, & qu'en tombant il se blessa à la tête, & mourut sur l'heure (*O*). Il se trouva mal d'avoir fait des Vers contre Pierre Strozzi; car ce brave homme le menaça de le faire po gnarder jusques dans le lit: ce qui étonna tellement ce Poëte, qu'il n'osoit laisser entrer personne dans sa maison, & qu'il n'eut pas le courage de sortir, pendant que Strozzi séjourna dans les Etats de Venise. Je citerai mon Auteur (*P*). Notez que ce Poëte si satirique prodiguoit les louanges avec les derniers excès. Nous trouvons les hyperboles les plus pompeuses, & les flateries les plus rampantes, dans les Lettres qu'il écrivoit aux Rois & aux Princes, aux Généraux d'Armée, aux Cardinaux, & aux autres Grands du Monde. Tant s'en faut que l'on voie là les airs d'un Auteur qui se fait craindre, ou qui exige des rançons, que l'on y voit toute la bassesse d'un Auteur qui demande très-humblement un morceau de pain. Il se sert d'expressions touchantes pour représenter sa pauvreté: il recourt même au langage de Canaan, je veux dire aux phrases dévotes, qui peuvent le mieux exciter la compassion, & animer à la charité les personnes qui attendent de Dieu la récompense de leurs bonnes œuvres. Il ne faut pas oublier que l'un des sujets de ses importunitez étoit la dot de sa chere fille Adria (*Q*). Il se donna mille peines pour la marier, & il la vit si malheureuse dans cet état, qu'il se repentit de son impatience (*R*). Fatalité trop ordinaire parmi les hommes; car combien

„ aussi Anton. Francesco Doni par *Dialoghi due delle Donne* (*). Il est constant que ces Dialogues n'ont jamais été intitulez *Ragionamenti* par leur Auteur. Ce n'est que depuis l'Edition de 1584. qu'ils portent ce Titre. Le véritable étoit *Capricci*. Peison le reconnoit dans son Invective contre l'Aretin. *Scripsit enim*, dit-il, *atque edidit nefarium Librum quemdam*, *quem* Capricium *a caprarum lascivia & libidine inscripsit*. Et plus bas, *Galli pleraque jam Italicè sciunt quo quidem sermone istius* Capriccia *aliaque Libri scripti sunt*. Le Bandel se meprend, lors que dans la XXXIV de ses Nouvelles, pag. 235 de la I Partie, il dit que la Zanina lisoit *la Nanna*, ce sont ses mots, *o sia Raffaella de l'Aretino*. La Nanna, en effet, & la Raffaella, sont deux Ouvrages different, & de differens Auteurs. Par la *Nanna*, on doit entendre la premiere Partie des *Ragionamenti* de l'Aretin: par la *Raffaella*, le Dialogue de *Madonna Raffaella* & de *Margareta*, intitulé *della bella Creanza delle Donne*, qui aprend aux femmes à faire des galans. Il est d'Alessandro Piccolhuomini, sous le nom de *Stordito Intronato*, qui étoit son nom d'Academicien. Cette Citation de la *Nanna*, par le Bandel, sert pourtant à faire voir que la I Partie des *Ragionamenti* paroissoit tout au moins dès l'an 1535, puis que sur la fin de cette même Nouvelle, où est citée la *Nanna*, il est fait mention du Bernia comme alors vivant, lequel constamment, quoi que Mr. Baillet le mette après des Poetes qui sont morts en 1606, mourut au mois de Mai de l'an 1535. *Il Bernia Vicario Poeta d'Aretino mori apoplettico*, dit Paul Jove dans une Lettre du dernier de Mai 1535 à l'Evêque de Faiance Rodolfo Pio, dit depuis le Cardinal de Carpi, Nonce alors en France. Mr. Menage, qui a fait un Chapitre exprès du Bernia dans la I Partie de son Anti-Baillet, n'a pas relevé cette faute ".

(*) *Libraria del Doni, Parte I, pag. 39 tourné.*

(*M*) *Ses six Volumes de Lettres . . . ne valent pas grand' chose.*] Nous avons deja vu sur ce sujet (45) le jugement d'un savant homme de Dijon; il faut y joindre celui de Mr. Menage. *J'ai lu*, dit-il (46), *toutes les Lettres de Pierre Aretin, sans y trouver rien que j'aye jamais pu faire entrer dans aucun de mes Livres. Il n'y a que du stile à prendre dans cette lecture.* On ne sauroit donner une idée plus expressive d'un Ouvrage sec, & très-semblable à un logis demeublé, à une terre sablonneuse, en friche, à des landes; car M. Menage étoit un des hommes du monde qui savoit le mieux profiter de ses lectures, & qui possedoit le mieux l'art d'en varier les aplications.

(45) *Ci-dessus, immediatement après la Citation (43).*

(46) *Menagiana, pag. 396 de la I. Edition de Hollande.*

(*N*) *Il mourut environ l'an 1556, à l'âge de 65 ans, plus ou moins* (47).] „ Ce qui fait conjecturer que l'Aretin est mort, ou sur la fin de 1555, ou dans l'année 1556, c'est que depuis le mois d'Octobre 1555, date de l'Epitre dédicatoire du dernier Volume de ses Lettres, il ne se voit pas qu'il ait rien écrit; & que le Ruscelli, qui écrivoit son Rimario en 1557, y parle de l'Aretin comme d'un homme mort depuis peu. *Onde il mio Aretino di buona memoria*, dit-il au mot *Rosso*, dans le Vocabulaire qui est à la fin du Rimario. Que ce soit en 1557 que ce Rimario ait été composé, cela paroit par le passage que j'en ai marqué ci-dessus (48) au sujet de Silvio Antoniano (49) ". Paul Freher s'abuse, en disant qu'Aretin mourut vers l'an 1566 (50).

(47) *Voiez ci-dessus la Citation marginale (*), entre la (14) & la (15).*

(48) *A la fin de la Remarque (D) de l'Article Antoniano.*

(49) *Mr. de la Monnoie, Remarques Manuscrites.*

(50) *Paul. Freher. in Theatro Virorum illustrium, pag. 1461.*

(*O*) *On conte qu'il se mit si fort à rire, entendant des discours sales, qu'il tomba . . . . . & en mourut sur l'heure.*] Voici les propres termes de l'Auteur qui raporte ce fait. *Infandas obscœnitates de meretricibus, ut ajunt, sororibus suis, cum audiret, ex risu sellam in qua sedebat evertisse, accipitque vehementer graviterque ad terram affixisse atque allisisse ut extemplo nequissimè moreret* (51).

(51) *Ant. Laurentiana Politianus, de Dialogo de Risu, pag. 72.*

(*P*) *Il se trouva mal d'avoir écrit contre Strozzi . . . . Je citerai mon Auteur*] C'est Remi de Florence. *Volse*, dit-il (52), *Pietro Aretino burlare & motteggiare il Sig. Pietro Strozzi, quando egli diede Marano a Venetiani, e gli fece un Sonetto, che commenciava:*

Mentre il gran Strozzi Arma virumque cano, &c.

Ma il Signor Pietro, come huomo valeroso, & che non voleva sue burle nè suoi motti, gli fece intendere, che attendesse ad altro, perche lo farebbe ammazzare insin nel letto. Onde il povero Aretino, che conosceva il Signor Pietro huomo piu da farlo che da dirlo, si mise tanto spavento, che serrato in casa, nè dando ingresso a persona alcuna, guardava pure se i pugnali pievevano, & meno giorno e notte una vita infelicissima, e per fin che lo Strozzi stette in paese de Venetiani, non ardì mai uscir di casa. Je m'imagine, que quand il se vit hors de danger, il fit comme la truie lavée.

(52) *Remigio Fiorentino, Consideraz. civili sopra Guicciardini, Cap. VI, folio 2 verso. Voiez le Rime piacevoli, Parte II, folio 12.*

(*Q*) *L'un de ses sujets d'importunité étoit la dot de sa chere fille Adria.*] Il l'aimoit avec beaucoup de tendresse, & il s'étoit engagé à compter mille ducats à celui à qui il la promit en mariage. Ce futur n'étoit pas un homme qu'on pût renvoier au premier Livre qu'on dédieroit: une telle assignation, que certains Auteurs ont emploiée auprès de leurs creanciers, n'étoit point capable de le contenter; il stipula que mille ducats lui seroient comptez, avant qu'il donnat l'aneau à sa future. *Mille ducati è la promessa da me fatta allo sposo in contanti, prima che se le dia l'anello* (53). Il falut que l'Aretin fit servir au paiement de cette somme la chaine d'or qu'il avoit reçue du Prince d'Espagne (54). Il s'adressa au Cardinal de Lorraine, pour en être secouru dans cette nécessité: je ne sai point s'il en obtint quelque chose; mais je sai qu'il fut secouru du Duc de Florence. La Lettre de change, que ce Prince fit expedier (55), portoit qu'on ne la paiat que sur de bonnes attestations que le mariage avoit été consommé (56). Cette condition fit hâter les nôces: le pere eût voulu les diferer, parce que la jeune Adria lui paroissoit d'un âge trop tendre; mais il falut passer par dessus cette considération. Il dit que sa fille, en se mettant au lit nuptial, parut être une victime pure mise sur l'autel sacré: *Per importarmi piu l'honore della parola obligata, che il rispetto della etade tenera, consentii che la innocentia si copulasse co'l sacramento. Ella, nello entrare nel letto, parve una ostia pura, posta sopra l'altare sacro* (57). Il paroit que le beau-fils n'exigea point à toute rigueur que la somme lui fut comptée en bonnes especes avant les nôces: il se contenta d'être nanti de la chaine d'or que le fils de l'Empereur avoit donnée à l'Aretin: d'en être, dis-je, nanti, pour la sûreté de ce qui manquoit aux mille ducats; mais cela ne laissoit pas d'embarrasser le beau-pere, qui avoit envie de conserver cette chaine d'or, & qui se voioit chargé de sa fille jusques à ce que toute la somme fut paiée: car avant l'entier paiement, le gendre ne vouloit point amener chez lui son epouse. Le Duc de Florence fut encore importuné, & déboursa quelque chose (58).

(53) *Aretin, Lettre CXLV du V Livre, folio 72 verso Edition de Paris, en 1609.*

(54) *La-même.*

(55) *Voiez la XXIV Lettre du meme Livre. Elle est datée de Venise, l'an 1542.*

(56) *Voiez la CCXX Lettre du V Livre. Elle est datée du mois de Mars 1548.*

(57) *La-même, folio 102.*

(58) *Voiez le VI Livre des Lettres de l'Aretin, folio 120.*

(*R*) *Il vit sa fille si malheureuse dans le mariage, qu'il se repentit de son impatience.*] Ce mariage ne fut pas heureux: la pauvre Adria fut si maltraitée chez son mari, qu'elle fut contrainte de s'en retourner chez son pere; mais son mari lui aiant promis un traitement plus commode, elle se laissa persuader la réunion, & ne fut pas plus heureuse qu'auparavant (59). On continua de lui ravir le pouvoir des clefs; pouvoir qui ne tombe jamais en quenouille dans l'Eglise, mais qui est affecté aux femmes dans le ménage. Elle ne pouvoit, ni manger, ni boire, que quand il plaisoit à d'autres de disposer de la clef en sa faveur. On la chicanoit éternellement sur ses parures: on ne vouloit point qu'elle portat de joiaux: & on la vouloit contraindre à vendre un diamant que son pere lui avoit donné. Elle étoit donc attaquée par les endroits les plus sensibles: c'étoit vouloir lui arracher les entrailles. L'Aretin implora pour elle la protection de la Duchesse d'Urbin (60). Quel crevecœur, de se voir si méprisé de son gendre, pendant que son nom faisoit du bruit jusqu'à la Cour de Perse (61). Quelle amertume domestique, au milieu des prétendues douceurs d'une grande reputation! Pouvoit-on se consoler, en considérant que ce brutal méprisoit aussi le Duc de Florence, qui lui avoit tant recommandé de bien traiter son épouse? C'étoit au contraire un nouveau sujet de confusion pour la personne qui avoit choisi un tel gendre. *Benche en quanto al non fare nissuna stima di me simil cane, non è maraviglia, è ben' da stupire del si poco rispetto* che

(59) *Voiez le VI Livre de ses Lettres, folio 181.*

(60) *Sa Lettre a la Duchesse d'Urbin est datée de Venise, du mois de Novembre 1554.*

(61) *Voiez la Remarque (A).*

bien y a-t-il de choses qui les inquiétent extrémement lors qu'elles ne sont point faites, & qui les chagrinent encore plus lors qu'elles le sont?

che mostea d'havere le asuaccie al gran' Duca, la cui benignità manquita, uscendo noi di Pesaro, per il viaggio di Roma, così qual era à cavallo, chiamollo, & il figli: Se tu vuoi che non ti si manchi di gratte, tratta la moglie tua, si come di me nata fusse (62). Notez que Pierre Aretin eut une autre fille qu'il souhaitoit fort de marier (63).

(62) L'Aretin, au feuillet 182 du VI Livre de ses Lettres. (63) Elle s'appelloit Austria. Voiez la CCX Lettre du V Livre & le feuillet 258 du VI Livre.

(a) En son pas Argyropulo, ni Argyropilide, comme dans Moreri.

(b) Et non pas son neveu, comme dans Moreri.

(c) Tiré de Paul Jove, Elog. Cap. XXVII.

(d) Petrus Alcyonius, de Medice Legato priore, pag. 23.

(e) Obiit, vendo plus. Ifuro, unicà Musica. Volaterran. Lib. XXI, pag. 776.

ARGYROPYLE (a) (**JEAN**) nâtif de Constantinople, se retira en Italie, pendant que les Turcs bouleversoient toute la Grece (*A*). Il fut très-bien accueilli par Cosme de Medicis, qui lui donna à instruire son fils Pierre, & son petit-fils Laurent (*b*), & qui le fit Professeur en Grec dans la ville de Florence. Il témoigna sa gratitude dans la Traduction qu'il fit de la *Physique* & de la *Morale d'Aristote*. Il eut un bonheur tout particulier dans ce travail, puis que Theodore Gaza, qui avoit composé une semblable Version, la jetta au feu, afin de ne point préjudicier à la fortune d'Argyropyle son bon ami. Gaza le surpassoit en éloquence: sa Version eût offusqué infailliblement celle-là; &, comme il n'ignoroit pas l'ambition d'Argyropyle, il lui fit un sacrifice, qui, de l'humeur dont il étoit, ne lui coûta pas beaucoup. C'étoit un homme, qui ne se soucioit, ni de louanges, ni d'argent. Les discours d'Argyropyle dégoûtérent & fatiguérent les hommes doctes; & sur tout, quand il soutint que Ciceron avoit ignoré le Grec. Il quitta la Toscane dans un tems de peste, & s'en alla à Rome, & y fit des Leçons sur le Texte Grec d'Aristote. Ses gages furent considérables; mais comme il aimoit à manger beaucoup, & à boire tout autant, & que sa compléxion pouvoit soutenir la charge, il depensoit tout ce qu'il gagnoit. On croira donc aisément ce qui a été rapotté touchant sa bedaine (*B*). Il mourut à l'age de 70 ans: ce fut d'une fiévre qu'il gagna pour avoir mangé trop de melons (*c*). Il témoigna beaucoup de constance, lors qu'un de ses fils fut tué à Rome (*d*). Voiez, touchant l'ordre que donna le Pape Paul II de poursuivre les meurtriers, & les funérailles du défunt, la CC Lettre du Cardinal de Pavie, pag. 620. On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna la Philosophie dans cette ville-là (*C*). Il disputoit avec beaucoup de vigueur, & il avoit une science fort etendue. Il laissa un fils, qui fut un excellent Musicien (*e*). Les jugemens qu'on a fait de ses Versions diférent extrémement les uns des autres (*D*).

(1) Paulus Jovius, Elogiot. Cap. XXVII, pag. 64.

(2) Id. ibid. Cap. XXVI, pag. 61.

(3) Vossius, de Histor. Græcis, Lib. IV, Cap. XIX, pag. 401.

(4) Paulus Jovius, Elogiot. Cap. XXVII.

(5) Id. ibid. pag. 65.

(6) Mornus, Histor. Philos. Lib. VI, Cap. II, pag. 504, 505.

(*A*) *Il se retira en Italie, pendant que les Turcs bouleversoient toute la Grece.*] Je n'ai pas osé dire, avec Moreri, qu'il se retira en Italie, après qu'ils eurent conquis Constantinople; car deux raisons me font douter de cela. L'une est, que Paul Jove dit qu'Argyropyle fut poussé en Italie par la même tempête qui contraignit Theodore Gaza de s'y retirer (1). Or il observe que ce Theodore s'y refugia, lors qu'Amurath ébranloit toute la Grece par ses armes victorieuses. *Amurathe Graciam omnem victricibus armis quatiente, in Italiam venit* (2). C'est nous porter à croire qu'Argyropyle quitta son païs avant que la ville de Constantinople eut été prise par les Ottomans. Ma seconde raison est, qu'il adressa un *Traité de Consolation* à l'Empereur de Constantinople. J'avoue que pour faire de ceci un bon Argument, il faudroit prouver qu'il composa cette Piéce en Italie: & je confesse que je ne puis point le prouver. Aussi je ne vous donne cette Observation, que pour un motif de demeurer en suspens. Paul Jove est bien condamnable d'avoir negligé la Chronologie autant qu'il l'a negligée dans ses Eloges; car il lui eut été facile de déterrer la date des charges, des voiages, & de la mort de ses Illustres. Cela soit dit en passant. Vossius observe que ce *Traité* d'Argyropyle, & sa *Monodie*, & son Livre *de Regno*, & ses *Paralléles entre les Princes anciens & modernes*, sont dans la Bibliothéque du Roi très-Chrétien (3). Mr. Moréri, qui n'avoit jamais vu ces Ouvrages, assure pourtant que l'Auteur les a consacrez à la gloire de la Maison de Medicis. Que ne se contentoit-il d'assurer cela touchant les Versions d'Aristote? car son guide ne va pas plus loin (4).

(*B*) *On croira . . . aisément ce qui a été raporté touchant sa bedaine.*] Citons Paul Jove. *Vini & cibi aque avidus & capax, & multo abdomine ventricosus immodico meloponum esu autumnalem accersivit febrem, atque ita septuagesimo ætatis anno ereptus est* (5). Mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les humains; mais sur tout aux gens de Lettres. Il vaudroit mieux, pour la gloire d'Argyropyle, qu'il fut mort de faim, ou d'inanition. Ne prenons pas néanmoins la masse énorme de son ventre pour une raison à oposer à ceux qui le louent d'avoir été fort habile: le succès d'un tel combat seroit incertain. Voiez les recueils qu'on etalera dans les Remarques de l'Article **GORGIAS**.

(*C*) *On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna à Rome . . .*] Politien, son disciple, va être cité: lisez ces paroles de Hornius: *Primus ex Græcis Romæ Philosophiam professus fuit Argyropylus, cujus sectatorem se fuisse memorat Angelus Politianus Miscell. cap. 1, cumque cum literarum Latinarum minime incuriosum, tum sapientiæ decretorum, disciplinarumque adeò rimélarum quæ Cyclica à Martiano dicuntur, eruditissimum illis temporibus habitum atque in disputando acerrimum* (6).

(*D*) *Les jugemens qu'on a faits de ses Versions diférent extrémement les uns des autres.*] Mr. de Thou observe que Perion, voulant s'éloigner de la méthode d'Argyropyle, se jetta dans une autre extrémité. Il trouvoit qu'Argyropyle avoit traduit Aristote plus fidelement qu'élegamment: c'est pourquoi, il entreprit une Traduction qui fut capable de plaire à ceux qui aiment la belle Latinité; mais en s'attachant trop à l'elegance du style, il se fit accuser de ne suivre pas le sens de l'Auteur. *Is* (Joachimus Perionius) *cum Aristotelem hactenus à Johanne Argyropylo fideliter potius quam ornatè versum auribus Latinis proponendum suscepisset, dum elegantiæ stili potius quam veri rationem plerumque Ciceroni suo addictus habet, in contrariam ab Argyropylo reprehensionem incidit* (7). Ce jugement revient à ceci: les Traductions d'Argyropyle sont fidéles, mais sans graces, & sans ornemens. D'autres en jugent d'une façon toute oposée; car ils disent que l'on y trouve plus d'elégance que de fidelité: & ils le blament de n'avoir pas traduit mot pour mot son Original, „ selon le devoir „, ajoûtent-ils, „ de ceux qui traduisent la Sainte Ecriture & Aristote". *Aliquot Aristotelis Libros convertit magis eleganter quam fideliter, cum in hoc Philosopho haud aliter quam in sacris Literis verbum verbo reddere oporteat* (8). Si nous consultoit un Professeur de Louvain, nous trouverons mal fondé ce jugement de Volaterran, nous verrons qu'Argyropyle s'attacha plus servilement aux paroles qu'aux pensées d'Aristote, & que ses Versions ne peuvent passer, ni pour fideles, ni pour elegantes. Voici les paroles de ce Professeur: *Superiori seculo, quidam verba verbis ita admensi sunt, ut sententiam depravarint, non aliter quam indocti pictores, qui operosi in cultu effingendo, membra secundum vestem dislocquent: quum Apelles Parrhasiusque prius nudum corpus efformare, quam amictum superinducere soleant. In quorum numero Argyropilum reponas & Ruffinum, alterum interpretem Aristotelis, alterum Gregorii Nazianzeni, de quibus fere id hemistichium dici potest:* Dant sine mente sonum. *Fit autem illud vel ex inscitia, vel ex κακοζηλίᾳ, quum enim sententiam apprehendere nequeunt, verba reddunt, quasi quod ipsi non intellexerint, alius ex illorum verbis intelligere queat, cum verba non minus ex sententia vim suam & significatum accipiant, quam sententiam constituant. Aliqui rursus fidem existimant à numero verborum non discedere* (9). Quelques savans hommes prétendent qu'on accuse là Argyropyle de s'attacher mot-à-mot à l'original; &, s'il ne peut pas prendre la pensée & le sens de son Auteur, *d'avoir recours à un circuit de paroles qui ne disent rien* (10). Je doute que ce soit exactement ce que Nannius a voulu dire. Mr. Huet se conforme au jugement que Mr. de Thou a raporté (11); &, par conséquent, il condamne celui de Volaterran. Il condamne aussi Paul Jove, qui a preféré les Versions de Gaza à celles d'Argyropyle; & il déclare, que si celui-là est plus éloquent, celui-ci est plus fidele. *Non efficies quin major quidem eloquentiæ laus Gazæ, accuratè autem interpretandi Argyropylo debeatur* (12). Voiez ci-dessus la Remarque (*B*) de l'Article de (Donat) **ACCIAIOLI**, & admirez la diversité de ces jugemens.

(7) Thuan. Histor. Lib. XXIII, pag. 472, ad ann. 1559.

(8) Volaterr. Lib. XXI, pag. 776.

(9) Petrus Nannius, Alcmariensis, in Collegio Buslidiano apud Lovanienses Latinus Professor, Συμμικτῶν, Lib. I, Cap. III, pag. 6.

(10) Voiez Mr. Baillet, Jugem. des Sçavans, Tom. IV, num. 814, pag. 155.

(11) Huetius, de claris Interpretibus, pag. 239.

(12) Idem, ibidem.

ARIARATHES, nom de plusieurs Rois de Cappadoce. Voiez l'Article de **CAPPADOCE**.

ARIGONI (**POMPÉE**) Cardinal & Archevêque de Benevent, étoit né à Rome, l'an 1552. Pendant qu'il étoit du nombre des Avocats Consistoriaux, il plaida les affaires de Philippe

lippe II, Roi d'Espagne. Il harangua sous le Pontificat de Sixte V, pour montrer qu'il faloit canoniser le bienheureux Diegue d'Alcala. Il fut fait Auditeur de Rote, l'an 1591, & Cardinal, en 1596; & il exerça la charge de Dataire sous Leon XI, & sous Paul V. L'Archevêché de Benevent lui fut conferé par ce dernier Pape. Il mourut le 4 d'Avril 1616, à la Tour des Grecs, auprès de Naples, où il s'étoit retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Benevent, où ses néveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'Eglise Metropolitaine. Outre la *Harangue* dont j'ai parlé, qui a été imprimée par Pierre Galesini (a), on a des *Lettres Latines* de notre Pompée, parmi celles de Jean Batiste Lauri. Pour ce qui est de ses *Décisions de la Rote*, elles ne sont qu'en Manuscrit dans les cabinets de plusieurs Savans. Charles Carthari lui donne beaucoup d'éloges dans sa Liste des Avocats Consistoriaux (b).

(a) *In Libello pro Canonizatione B. Didaci Complutensis. Vide etiam Franciscum Pegna, in Vita* [illegible] *Didaci.*

(b) *Ex Bibliotheca Romana Prosperi Mandosii.*

ARIMANIUS, l'une des principales Divinitez des Perses. Cette Nation devoit sa Philosophie à Zoroastre, dont les Manichéens renouvellérent l'un des dogmes les plus fondamentaux; savoir, qu'il y a deux prémiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perses nommoient *Oromasdes* la Divinité qu'ils reconoissoient pour le principe de tout bien, & pour l'auteur du prémier état où les choses furent produites; & ils apelloient *Arimanius* la Divinité qu'ils reconoissoient pour le principe du mal, & pour l'auteur de la corruption dans laquelle la prémiere nature est tombée. Ils disoient qu'Oromasdes, aiant produit les bons Esprits & les Etoiles, enferma celles-ci dans un œuf (A); & qu'Arimanius produisit les mauvais Génies, qui cassérent cet œuf, d'où sortit la confusion & le mélange du bien & du mal. Ils ajoûtoient qu'enfin, après plusieurs combats où la victoire seroit tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromasdes vaincroit pleinement Arimanius, & le perdroit sans ressource; ce qui seroit suivi d'un grand bonheur pour le genre humain, & d'un changement très-commode, qui feroit que le corps de l'homme seroit transparent, & qu'il se conserveroit sans nourriture (a).

Ce que je viens de dire a été tiré d'un Auteur, qui l'avoit pris de Plutarque, dont je raporterai ailleurs le passage tout entier (b). On remarque que le Roi de Perse, voiant Themistocle se réfugier auprès de lui, pria Arimanius d'inspirer toûjours de telles pensées à ses Ennemis, qu'ils exilassent leurs plus braves gens (c). C'est une preuve, que les Perses considéroient Arimanius comme une Divinité, qui ne se plaisoit qu'à faire du mal (B). On entendoit, sans doute, la même Divinité, lors que, sur les plaintes que fit Darius contre le Démon de la Perse, en aprenant que la Reine son Epouse étoit morte prisonniere d'Alexandre, on lui répondit, *à l'égard des honneurs de la sépulture, &c, vous n'avez aucun sujet d'accuser le mauvais génie de la Nation* (d). *Il n'a rien manqué de leur prémiere fortune à votre Femme, à votre Mere, & à vos Enfans, que de voir votre lumiere, que le Seigneur Oromasdes remettra dans son éclat* (e). Nous voions dans ces paroles l'oposition que faisoient les Perses entre Oromasdes & Arimanius.

(a) *Tiré de Telluris Theoria Sacra du Docteur T. Burnet, Livr. II, Chap. X, pag. 280, 290: il cite Plutarch. de Iside & Osiride.*

(b) *Dans la Remarque (C) de l'Article MANICHÉENS, & dans la Remarque (E) de l'Article ZOROASTRE.*

(c) *Plutarch. in Themist. pag. 126.*

(d) *Tòv τοῦ δαίμονα* [illegible] *Plutarch. in Alexandro, pag. 682.*

(e) *Idem, ibid.*

(A) *Oromasdes . . . enferma les Etoiles dans un œuf.*] J'ai averti en un autre endroit (1), que je toucherois ici quelque chose touchant l'œuf, qui, selon l'ancienne Théologie des Païens, avoit servi à la production des êtres, lors que le cahos fut debrouillé. Je dis donc, que suivant les Pheniciens, l'air obscur, & le cahos, avoient été le principe de toutes choses. Cet air obscur est sans doute la même chose que d'autres apellent la nuit, & à laquelle ils attribuent la generation d'un œuf, duquel l'Amour & le Genre humain sortirent. Τίκτει πρώτιστον ὑπηνέμιον Νὺξ ἡ μελανόπτερος ὠόν (2). On peut ingenieusement expliquer cela de la Terre, & l'ajuster avec les paroles de Moïse, en suposant que les parties les plus grossieres de cet air obscur & épais se précipitérent sur la circonference de l'abime, où elles trouvérent une écume grasse & gluante, avec quoi elles s'embarrassérent, pour former ensemble une espece de limon, qui s'étant durci devint la terre habitable (3). Quelques Anciens ont dit qu'une colombe, couvant un œuf, avoit produit Venus ou l'Amour. *Verba etiam Graeca ex Nigidio in Scholiasten Germanici, ovum mira magnitudinis quod volventes ejecerunt in terram, atque ita columbam incubasse, & post aliquot dies exclusisse Deam Syriae quae vocatur Venus* (4). Lucius Ampelius a dit que c'étoit un œuf de poisson: *Ovum piscis columbam adsedisse dies plurimos, & exclusisse Deam Benignam* (5). Le Docteur Burnet entend le cahos par l'œuf, le Saint Esprit par la colombe, & la Terre par Venus (6). Mais il semble qu'il ne faudroit pas borner à la seule production de la Terre cette Venus qui sortit de l'œuf: il faudroit entendre toute la machine du Monde. Ce Docteur remarque que l'œuf étoit une chose fort sacrée dans les mysteres de Bacchus, à cause de sa conformité avec l'Etre qui engendre & qui enferme tout en lui-même: Ὡς μιμημα τοῦ τὰ πάντα γεννῶντος καὶ περιέχοντος ἐν ἑαυτῷ (7). Il n'oublie pas d'observer que l'expression de Moïse a du raport à l'action des poules qui couvent. *Huic doctrinae de Ovo mundano dataeque interpretationi tacite favere mihi videtur* incubatio Spiritus Sancti *in abyssum, de qua* Moses *in prima telluris productione, ubi ad ovum manifeste alluditur* (8).

(B) *Les Perses considéroient Arimanius comme une Divinité, qui ne se plaisoit qu'à faire du mal.*] Si l'on vouloit me nier cela, on me pourroit objecter que le Roi de Perse eut un grand plaisir d'avoir gagné Thémistocle; il croioit donc que ce seroit une très-bonne fortune pour son païs, que de telles gens fussent exilez par leur patrie, & qu'ils se réfugiassent à sa Cour: lors donc qu'il prioit Arimanius d'inspirer à ses ennemis la résolution de bannir leurs plus braves Citoiens, il lui demandoit une grace très-insigne: &, par conséquent, il le regardoit comme une cause bienfaisante en quelques rencontres, à l'égard des Perses. Je répons que c'est un raisonnement qui ne prouve point ce qu'on veut prouver. Ce Monarque ne s'écartoit pas des idées de ses Théologiens: il ne considéroit Arimanius que comme un Etre malfaisant: il ne lui demandoit l'exil des grands hommes de la Grece, qu'entant que cela étoit préjudiciable à ce païs-là. C'étoit une action du ressort & du goût d'Arimanius, entant qu'elle étoit injuste & pernicieuse par raport aux Villes qui éxiloient: mais entant qu'elle procuroit du bien aux Perses, elle ne lui étoit pas agréable: & ce n'étoit point sous cette notion, qu'on le prioit d'y travailler. En un mot, pour résoudre cette objection, il suffit de dire, que les choses de ce Monde étant si mélées, qu'ordinairement parlant un païs profite du malheur de l'autre, Arimanius ne pouvoit presque rien faire qui fût purement & simplement pernicieux: il en résultoit toûjours quelque utilité, ou par accident, ou de quelque autre maniere. Mais comme il ne faisoit une chose, qu'à cause du mal qu'il y voioit, on ne peut pas prétendre qu'il fût le principe d'aucun bien. Il eût empêché, s'il l'eût pu, que les Perses ne trouvassent quelque avantage dans le préjudice d'Athenes. Il est donc vrai que la priere, dont nous parlons, ne prouve pas qu'on le regardât autrement que comme un Etre qui ne se plaisoit qu'à nuire.

(1) *Ci-dessus, dans la Remarque (A) de l'Article Abaris.*

(2) *Aristophanes, apud T. Burnetium, Tell. Theor. Lict. Livr. II, Cap. VII, pag. 243.*

(3) *C'est ce que fait le Docteur Burnet, la-même, pag. 244.*

(4) *Idem, ibid. pag. 219.*

(5) *Idem, ibid.*

(6) *Idem, ibid.*

(7) *Ex Plutarchi Sympos. Livr. II, Qu. III.*

(8) *Burnet. Telluris Theoria Sacra, pag. 218.*

ARIMINI (Gregoire d') Cherchez Rimini.

ARION, cheval admirable, & tout autrement fameux dans l'Histoire Poëtique, que Bucephale dans l'Histoire d'Alexandre. On parloit diversement de son origine, quoi qu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns disoient que Neptune, voulant procurer aux hommes les utilitez que les chevaux étoient capables de leur aporter, donna un coup de trident sur la terre dans la Thessalie, & en fit sortir subitement deux chevaux dont l'un fut notre Arion (a). D'autres disoient que Neptune, disputant avec Minerve à qui nommeroit la ville d'Athenes, il fut dit par les Dieux, que celui qui feroit un meilleur présent aux hommes donneroit son nom à cette ville. Là-dessus, Neptune frapa le rivage, & en fit sortir un cheval (A); mais Minerve produisit un olivier,

(a) *Lutatius, in Statii Theb. Livr. IV, v. 41.*

(A) *Neptune, disputant avec Minerve à qui nommeroit la ville d'Athenes, ... frapa le rivage, & en fit sortir un cheval.*] Servius nous aprend cela sur ces paroles de Virgile:

- - - - - Tuque ô, cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune (1).

Voiez aussi Probus, sur ce même passage de Virgile.

(1) *Virgil. Georg. Livr. I, v. 12.*

olivier, & remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix, dont l'olivier est le symbole, vaut mieux que la guerre, à quoi le cheval est propre. Or il y en a qui prétendent que le cheval, qui fut produit par Neptune en cette rencontre, eut nom *Arion*. D'autres disent que ce cheval eut Ceres pour mere, & Neptune pour pere (*b*). Cette Déesse, errant par le Monde, pour chercher sa fille, rencontra Neptune, qui lui parla fortement d'amour; desorte que, comme elle ne se trouva point disposée à le contenter, elle jugea à propos de prendre la forme d'une cavalle. Ceci se passa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Ceres eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laissa pas de la discerner, & de jouïr d'elle metamorphosée en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, & puis s'apaisa, & se lava dans la riviere voisine. Elle eut de Neptune, non seulement une fille, dont il n'étoit pas permis de dire le nom aux profanes; mais aussi notre cheval Arion. Il y en a qui disent qu'elle étoit sous la forme d'une Furie, lors que Neptune l'engrossa de ce cheval; ou qu'en effet une Furie le procréa du fait de Neptune (*B*). Le Poete Antimachus, cité par Pausanias, ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie: mais Quintus Calaber le fait fils du vent Zephyre, & d'une Harpie (*C*). Quoi qu'il en soit, on a cru qu'il avoit été nourri par les Néréides (*D*), & qu'étant quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce Dieu, il l'avoit trainé avec une vitesse incroyable par toutes les mers (*c*). Il avoit cela de rare, que du côté droit ses pieds ressembloient à ceux d'un homme (*d*). Hercule le montoit, lors qu'il prit la ville d'Elide, & puis il en fit présent à Adraste. C'est ce que nous aprend Pausanias, qui ajoûte qu'Antimachus en faisoit Adraste le troisiéme possesseur (*E*). Hesiode le représente au service d'Hercule dans le combat contre Cygnus (*e*). Stace dit en général qu'il servit Hercule dans ses travaux, & qu'après cela les Dieux le donnérent à Adraste (*f*). Probus attribue à Neptune tout l'honneur de ce présent (*g*). C'est sous ce dernier maître, qu'Arion s'est le plus signalé: il gagna le prix de la course aux jeux Néméens (*F*), que les Princes, qui alloient assiéger Thebes, instituérent en l'honneur d'Archemore; & il fut cause qu'Adraste ne périt pas dans cette fameuse expédition, comme tous les autres Chefs. Apollodore le témoigne au Livre troisiéme.

(*b*) Pausan. Lib. VIII, pag. 257.

(*c*) Stat. Theb. Lib. VI, ℣. 308.

(*d*) Lutat. in Stat. Theb. Lib. VI, ℣. 302.

(*e*) Hesiod. in Clypeo Herculis.

(*f*) Statius, Thebaidos Lib. VI, ℣. 308.

(*g*) Probus, in Virgil. Georg. I.

(*B*) *On veut que Ceres fut sous la figure d'une Furie, lors qu'elle devint grosse de ce cheval; ou qu'en effet une Furie l'ait procréé du fait de Neptune.*] Ce sont les sentimens d'Apollodore & d'Hesychius. Voici leurs paroles. [illegible] (2). *Hunc ex Neptuno genuit Ceres similis facta Erynni in coitu.* [illegible] (3). *Arion, equus, Neptuni filius & unius ex Erynnibus.* Barthius a confondu le sentiment d'Apollodore avec celui d'Hesychius. *Unius ex Erynnibus*, dit-il (4), *sobolem assentitur Apollodoro Hesychius Lexicographus.* Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion étoit né d'une des Furies: mais c'est ce qu'il n'a point dit: il a remarqué expressément que Ceres étoit la mere de ce cheval, & qu'elle avoit seulement pris la figure d'une Furie lors de la copulation. Monsieur Lloyd a pillé Barthius, sans le corriger en cet endroit.

(*C*) *Quintus Calaber le fait fils du vent Zephyre, & d'une Harpie.*] Voici une seconde faute de Barthius, que Mr. Lloyd a transplantée dans son Lexicon, toute telle qu'il l'avoit trouvée. *Intercedit Quintus Smyrnaus*, dit Barthius (5), *Harpyiæ patronus, cujus fuerit potius feminio oriundus patre Zephyro, ingratus etiam Neptuni.* Il n'y a dans ce Poete aucune chose qui marque que ce fût, ou avec, ou contre l'agrément de Neptune, que Zephyre & l'Harpie produisirent Arion (6).

(*D*) *On a cru qu'il avoit été nourri par les Nereïdes.*] Je ne citerai que Claudien.

> *Si dominus legeretur equis, tua posceret ultro*
> *Verbera, Nereidum stabulis nutritus Arion* (7).

(*E*) *Adraste en fut le troisiéme possesseur.*] Cela étoit vrai selon l'Histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le Vers 346 du XXIII Livre de l'Iliade. Il dit que Neptune, devenu amoureux d'Erinnys (8), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie, auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval, qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpassoit tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Aliarte; que celui-ci en fit présent à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval, contre Cygnus fils de Mars, auprès de Trœzene; & qu'enfin, Hercule en fit présent à Adraste.

(*F*) *Il gagna le prix de la course aux jeux Néméens.*] Apollodore, au Livre III, dit qu'Adraste fut le vainqueur à la course de cheval; mais Stace écrit que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jetta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres: ce qui n'empêcha point qu'Amphiaraus ne remportât la couronne; car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrens, ou que Polynice jetté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

> *Forsitan & victo prior isset Arione Cygnus,*
> *Sed vetat æquoreus vinci pater: hinc vice justa*
> *Gloria mansit equo, cessit victoria vati* (9).

Apollodore convient qu'Amphiaraus vainquit à la course de chariot, [illegible]: ce que son Traducteur Latin devoit rendre par *curru*, & non pas par *cursu*, comme Barthius l'a remarqué (10). Quant à ce Distique de Properce, qui nous donne Arion comme un animal parlant,

> *Qualis & Adrasti fuerit vocalis Arion*
> *Tristis ad Archemori funera victor equus* (11),

je ne croi pas qu'il lui attribue la tristesse que Passerat s'imagine: je croi que le mot *tristis* se raporte à l'accident funeste d'Archemore, pour lequel ces jeux étoient célébrez; & non pas au dépit qu'Arion conçut en sentant qu'un autre qu'Adraste se servoit de lui (12).

(1) Apollodor. Bibliotheca, Lib. III.

(3) Hesychius.

(4) Barth. in Stat. Part. II, pag. 599.

(5) Id. ibid.

(6) Voiez-le au Livre IV, ℣. 570.

(7) Claudian. Consul. IV Honorii, Vers. 555. Lloyd cite deux fois ceci.

(8) C'est-à-dire d'une des Furies.

(9) Statius, Thebaidos Lib. VI, ℣. 528.

(10) Barth. in Stat. Tom. III, pag. 137.

(11) Propert. Elegia ult. Libr. II.

(12) Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Juillet 1703, pag. 120.

ARIOSTA (LIPPA) Concubine d'Opizzon, Marquis d'Est & de Ferrare, fortifia de telle sorte par sa fidelité, & par son habileté politique, les impressions que sa beauté avoit faites sur le cœur de ce Marquis, qu'il la reconut enfin pour sa femme légitime, l'an 1352. Il mourut la même année, & lui laissa l'administration de ses Etats, dont elle s'aquita très-bien, *pendant la minorité de ses onze enfans. D'elle est issue toute la Maison d'Est, qui subsiste encor en la branche des Ducs de Modene & de Rhege* (*a*). L'Auteur, dont j'emprunte ceci, observe que Lippa Ariosta *rendit plus d'honneur* à sa famille, qui *est des plus nobles de Ferrare, . . . qu'elle ne lui en avoit ôté* (*A*). On

(*a*) Le Laboureur, Relation du Voiage de Pologne, Part. III, pag. 172.

(*A*) *Elle rendit plus d'honneur à sa famille, ... qu'elle ne lui en avoit ôté.*] J'ai parlé ailleurs (1) de l'efficace singuliere du mariage. On ne la sauroit assez admirer; car enfin, elle fait changer de nature les trois especes de tems: le passé ne releve pas moins de ses influences, que le présent, & que l'avenir. „ N'admirez-vous pas quelle force a l'usage, „ & quelle autorité dans le Monde? Avec trois mots, qu'un „ homme dit, *Ego conjungo vos*, il fait coucher un garçon „ avec une fille, à la vue & du consentement de tout „ monde; & cela s'appelle *Un Sacrement administré par une* „ *personne sacrée.* La même action, sans ces trois mots, „ est un crime énorme, qui deshonore une pauvre femme; „ & celui, qui a conduit l'affaire, s'appelle, ne vous déplaise, un M. . . . . Le pere & la mere, dans la premiere affaire, se réjouissent, dansent, & menent eux-mêmes leur fille au lit; & dans la seconde, ils sont au desespoir, ils la font raser, & ils la mettent dans un Couvent. Il faut avouer que les Loix sont bien plaisantes (2). Ce n'est point là le merveilleux de l'affaire: la principale singularité consiste dans l'effet rétroactif. Notre Ariosta avoit été concubine: ses enfans étoient bâtards; c'étoit une tache à son honneur, & à sa maison: mais tout cela fut effacé, lavé, anéanti, par les trois paroles du Prêtre *Ego conjungo vos.* Le Marquis de Ferrare, épousant cette Maitresse un peu avant que de partir de ce Monde, la convertit en femme d'honneur, & donna la qualité de légitimes à des enfans qui étoient duement chargés de la qualité contraire. Une semblable métamorphose se voit tous les jours, & il y a eu des gens qui ont pretendu que les enfans mêmes, qui sont nez dans un tems où les peres & les meres ne pouvoient point se marier faute de dispence, doivent *être légitimez par un subséquent mariage*; mais le Parlement de Paris jugea contre cette prétention, l'an 1664 (3). On demandera peut-être pourquoi ce Marquis n'en vint là que l'année de sa mort. Je pourrois répondre qu'un concubinaire, qui se sent proche de sa fin, est beaucoup plus disposé

(1) Ci dessus, dans l'Article ALES, Rem. (D) immédiatement après la Citation (41).

(2) Bussi Rabutin, Lettre CXXXVI de la IV Part. pag. 192 Edition de Hollande.

(3) Voiez le Journal des Sçavans du 12 de Janvier 1665, pag. 46.

On trouvera quelques Réfléxions là-dessus dans la Remarque que je joins à cet Article.

disposé à tenir cette conduite, que s'il espéroit de vivre encore long-tems. Les remors de la conscience excitez d'eux-mêmes, ou par les discours d'un Casuïste, sont plus vifs, quand on a peur de mourir: on fait donc moins de dificulté de passer par une ceremonie facheuse qui les apaise. Ajoûtez à cela, qu'un grand Seigneur, sollicité au mariage par une Maitresse dont il jouit, peut s'imaginer qu'elle sera mille fois plus complaisante & plus fidelle pendant qu'elle se flate de parvenir à la qualité de femme légitime; & qu'y étant parvenue, elle feroit éclater sa fierté, sa mauvaise humeur, &c. On trouve donc à-propos de la tenir en haleine par une simple espérance; mais si l'on se voit sans espoir de guerison, on renonce à tous ces ménagemens. Quoi qu'il en soit, il se trouve des personnes si sevéres, que la conduite de ce Marquis de Ferrare, ni celle de ses imitateurs, ne leur plait point: ils voudroient qu'une fille, ou qu'une femme, qui s'est deshonorée, & qui a long-tems été en scandale à tout un païs, fût toute sa vie sous la fletrissure, & que l'exemple de sa réhabilitation ne put point servir d'amorce à d'autres filles, & ne leur cachat pas, sous une semblable esperance, l'infamie du concubinage (4).

(4) *Voiez ci-dessus Rem.* [D] *de l'Article* ALEX.

ARISTANDRE, fameux Devin sous Alexandre le Grand, étoit d'une ville d'Asie, où presque tout le monde naissoit avec des dispositions à prophétiser (*a*). Il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'aquit un ascendant merveilleux sur l'esprit de ce Monarque (*A*), par le bon succès de son Art (*B*). Il avoit déja eu le même emploi à la Cour du Roi Philippe, & ce fut lui qui expliqua mieux que ne surent faire ses Confreres le songe que ce Prince fit aprés avoir épousé Olympias. Il lui sembla qu'il apliquoit sur le ventre de la Reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres Devins lui conseillérent là-dessus de faire observer plus soigneusement la conduite de sa femme (*C*); mais Aristandre soutint que ce songe signifioit que la

(*a*) TELMESSE. *Voiez son Article.* Plutarque, Arrien, Lucien, Clement d'Alexandrie, *& plusieurs autres, remarquent qu'Aristandre étoit de cette Ville.*

(*A*) *Il s'aquit un ascendant merveilleux sur l'Esprit d'Alexandre le Grand.*] Il est certain, d'un côté, qu'il n'y avoit pas dans l'Armée Macedonienne aucun Devin qui eût autant de réputation & d'autorité qu'Aristandre: *Peritissimus vatum* (1); *Cui maxima fides habebatur* (2); *Cui tum plurimum credebatur ex vatibus* (3). Il est d'ailleurs très-constant qu'Alexandre étoit fort superstitieux: *Erat non intactus ab superstitione mentis* (4). *Superstitionis potens non erat* (5). Il est donc aisé de conclure qu'Aristandre avoit beaucoup de pouvoir sur lui. Ce Prince, comme le remarque Quinte Curce, lui avoit livré sa crédulité. *Qui post Darium vetitum nolebat & vates consulere desierat, rursus ad superstitionem humanarum gentium ludibria devolutus, Aristandrum cui* CREDULITATEM SUAM ADDIXERAT, *explorare eventum rerum sacrificiis jubet* (6). C'étoit avec lui qu'il s'enfermoit, lors qu'il étoit question de se rendre les Dieux favorables dans les grandes crises des affaires: c'étoit, dis-je, avec lui qu'il s'enfermoit, pour exécuter les plus mystérieuses & les plus ineffables cerémonies de la Religion. C'est Plutarque qui nous l'aprend, lors qu'il raconte les preparatifs de la bataille d'Arbelles. Ἀλέξανδρος δὲ τῶν Μακεδόνων ἀναπαυομένων, αὐτὸς πρὸ τῆς σκηνῆς μετὰ τοῦ μάντεως Ἀριστάνδρου διέτριβεν ἱερουργίας τινὰς ἀπορρήτους ἱερουργούμενος, καὶ τῷ Φόβῳ σφαγιαζόμενος (7). *Alexander quiescentibus Macedonibus cum vate Aristandro egit pro tabernaculo suo sacris quibusdam arcanis operans, atque Apollini immolans.* Quinte Curce dit qu'en cette occasion, Alexandre bien en peine fit venir auprés de lui Aristandre, afin d'implorer le secours des Dieux: & qu'Aristandre, en habit de cerémonie, lui dicta le formulaire des prieres. *Alexander non alias magis territus ad vota & preces Aristandrum vocari jubet. Ille in candida veste verbenas manu praeferens, capite velato praeibat preces regi Jovem, Minervam, Victoriamque propitianti* (8). On ne doit pas s'étonner que ce Prince fit tant de cas de son Devin; car il en retiroit plus de service que d'aucun de ses Generaux. Par son moien, il remplissoit d'espérance & de courage son Armée: & c'étoient de grandes avances, pour réussir dans ses entreprises. Voira-moi cet Aristandre, qui, au plus fort de la bataille d'Arbelles, habillé de blanc, & le laurier à la main, dit aux Soldats qu'il voit une aigle sur la tête d'Alexandre, caution assurée de la victoire, & qu'ils peuvent la voir aussi bien que lui. Combien croiez-vous que cela servit à la victoire, sans qu'il fût besoin que le Soldat vit cela? Il s'en fioit aux yeux du Devin; &, s'il ne voioit rien, il s'en prenoit à sa vue, ou au peu de tems qu'il pouvoit donner à chercher un tel objet au milieu des airs. *Vates Aristander albâ veste indutus, & dextrâ praeferens lauream, militibus in pugnam intentis avem monstravit, haud dubium victoriae auspicium. Ingens ergo alacritas ac fiducia paulo ante territos accendit ad pugnam* (9). Plutarque observe qu'Alexandre prétoit la main à ses Devins (10): & que, de peur que l'événement ne justifiât ceux qui sifloient la promesse d'Aristandre, qu'avant la fin du mois on prendroit la ville de Tyr, il ordonna que le jour présent, qui étoit le dernier du mois, ne fût compté à l'avenir que le 28. Il vouloit donner du tems à son Prophete, qui néanmoins ne s'étoit pas trop avancé: car la ville fut emportée ce jour-là, si nous en croions Plutarque, Auteur fort suspect en ces matieres. N'oublions point que personne ne faisoit aussi bien que notre Aristandre le métier de consolateur auprés de son maître. Il n'usoit pas de beaucoup de Rhétorique, pour le tirer des chagrins les plus accablans. Un songe lui tenoit lieu de toutes choses. Alexandre, au desespoir d'avoir tué Clitus, se met hors d'haleine à force de gémir & de pleurer. On craint qu'il ne soit mort de douleur; on enfonce la porte de sa chambre; il ne veut écouter personne; mais dès qu'Aristandre le fait souvenir d'un songe qui se raportoit à la mort de Clitus, & qu'il lui représente que ce malheureux étoit prédestiné à cela depuis long-tems, voilà un Prince qui se trouve tout consolé. Ἀριστάνδρου δὲ τοῦ μάντεως ὑπομιμνήσκοντος αὐτὸν τήν τε ὄψιν ἣν εἶδε περὶ τοῦ Κλείτου, καὶ τὸ σημεῖον ὡς δὴ πάλαι καθειμαρμένων τούτων ἔδοξεν ἐνδιδόναι (11). *At quum vates Aristander visum illi quod de Clito fuerat ei repraesentasset & prodigium subjiceret, jamdudum hac in fatis fuisse, visus est animum relaxare.*

(1) Curtius, *Lib. IV, Cap. II.*

(2) *Id. ibid. Cap. VI.*

(3) *Idem, Lib. V, Cap. IV.*

(4) *Idem, Lib. IV, Cap. VI.*

(5) *Idem, Lib. VII, Cap. VII.*

(6) *Idem, Lib. VII, Cap. VII.*

(7) Plutarch. in Alexand. pag. 681.

(8) Quint. Curtius, *Lib. IV, Cap. XIII.*

(9) *Idem, Lib. IV, Cap. XV.*

(10) Διωρθοῦτο τοῖς μάντεσι ... νέον ἰδὼν ὁ βασιλεὺς καὶ συμφιλοτιμούμενος (l'Edition de Francfort de 1620 porte συμφιλοτιμούμενον, ce qui faisoit tout un autre sens) ἀεὶ τοῖς μαντεύμασιν, ἐνέδωκε. *Cumque vati perplexum, favensque semper vaticiniis erat.* Plutarch. in Alexandro, pag. 672.

(11) Plutarch. in Alexandro, pag. 694.

(*B*) ...... *par le bon succès de son Art.*] Ceux qui se mêlent de predire l'avenir, sont heureux, lors qu'ils servent un Prince que la providence de Dieu destine à de grandes choses. Mille raisons humaines les portent à predire toutes sortes de prospéritez vaille que vaille, & ils ont la joie de voir que l'évenement justifie leur témerité. Aristandre fut dans le cas. Il s'embarassoit dans l'avenir à tout hasard; & Alexandre, avec sa bonne fortune, le tiroit d'affaire. Le Devin avoit bien raison d'aimer un tel Conquérant; & celui-ci étoit excusable de se fier à un homme qui devinoit si juste. Je m'étonnois autrefois qu'Alexandre fut superstitieux; & présentement, je m'étonnerois s'il ne l'avoit pas été: & je m'étonne que sa déference pour les Devins ait été interrompue dans le tems de sa plus haute prospérité (12). Il ne pouvoit pas ignorer que son bonheur n'allât mille fois plus loin que les lumieres de sa prudence, & que les forces de son courage. Il faloit donc qu'il crût nécessairement qu'une vertu invisible & très-puissante prenoit un soin tout particulier de ses affaires: il faloit donc, naturellement parlant, qu'il fut toûjours disposé à se ménager la faveur de cette puissance, par tous les expédiens que les Devins lui suggéroient; les Devins, dis-je, qu'il considéroit comme les observateurs continuels du tems de la bonne ou de la mauvaise humeur de la Fortune, & comme les arbitres des moiens de plaire à cette Deesse, & de l'apaiser. On trouveroit moins étrange, que certains Princes méprisassent tous les conseils de ceux qui sont preposez à leurs devotions; certains Princes, dis-je, qui ne réussissent dans leurs entreprises qu'à proportion des moiens humains dont ils se servent pour les rendre presque immanquables, & qui ont du dessous par tout où leur prudence n'a point pris toutes les mesures nécessaires. Ils sont les Antipodes des grands Conquérans; mais j'avoue qu'il reste toûjours un sujet d'étonnement. Un grand esprit comme Alexandre pouvoit-il se representer Dieu sous l'idée que la superstition en donne? Il avoit des intervalles lucides à l'égard de la superstition, comme quand il renvoia bien loin l'un de ses Devins, qui le venoit détourner d'une attaque, pour laquelle on préparoit toutes choses: „ Au milieu de „ ces préparatifs „, lui dit-il, „ rien ne sauroit être plus „ importun qu'un Devin superstitieux ". „ *Si quis* „, *inquit*, „ *arti tuae intentum & exta spectantem sic interpellet*, „ *non dubitem quin incommodus ac molestus videri tibi possit* ". *Et cum ille sui prorsus futurum respondisset*, „ *Censesne* „, *inquit*, „ *tantas res non pecudum fibras ante oculos habenti*, *ullum esse majus impedimentum quam vatem superstitione captum* (13) ". La confiance qu'il avoit en sa fortune l'empêcha quelquefois de se soumettre à l'avis de son Aristandre. Il se sentoit destiné à de grandes choses, sentiment qui est l'un des plus puissans ressorts de la providence; & là-dessus, il releva le courage de ce Devin. *Rex jussum confidere felicitati suae remisit. Sibi enim ad alia gloriam concedere Deos* (14).

Si quelqu'un trouve ces Remarques trop longues, qu'il sache que j'ai eu mes raisons. J'ai voulu décharger d'autant un Article où la matiere n'étoit que trop abondante (15). On lit plutôt quatre choses qu'une, encore que cette une soit plus courte que les quatre autres. C'est ce qui m'oblige à répandre deçà & delà bien des choses qui apartiennent naturellement à un seul sujet. Que ne faut-il pas faire, pour s'accommoder à un siécle degoûté?

(*C*) *Il expliqua le songe de Philippe mieux que ses Confreres, qui lui conseillerent de faire observer soigneusement la conduite de sa femme.*] Leur raison étoit pour le moins aussi bonne que celle d'Aristandre; car voici son raisonnement. *On ne cachete point une boete vuide: il faut donc que la Reine soit grosse, puis que le Roi a songé qu'il lui cachetoit le ventre* (16). Mais voici le raisonnement des autres Devins: *On ne cachete pas une boete, lors qu'il n'y a nul danger que personne l'ouvre: on ne la cachete, que lors que l'on se defie de ceux qui en peuvent aprocher: il faut donc que la boete de la Reine soit exposée au pillage, puis que le Roi a songé qu'il y aposoit le seau.*

La

(12) *Voiez ci-dessus, Citation* (5) *qui a été tirée de Q. Curce.*

(13) Quintus Curt. *Lib. IX, Cap. IV.*

(14) *Idem, Lib. VII, Cap. VII.*

(15) *Celui d'Alexandre le Grand.*

(16) Plutarch. in Alexandro.

la Reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion (a). Elle étoit alors grosse d'Alexandre. Le Roi Philippe s'étoit voulu mêler de l'explication de son songe, & n'y avoit rien entendu (D). Quoi qu'Aristandre s'apliquât beaucoup à l'intelligence des songes, & qu'il soit l'un des Auteurs qui eût écrit le plus doctement sur cette matiere (b), il ne laissa pas d'exercer son art sur toutes sortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une statue d'Orphée a sué, il dit que cela présage que les Poetes sueront un jour à chanter les victoires d'Alexandre (c). Si une hirondelle vient importuner ce Prince, & se poser même sur sa tête, Aristandre dit que c'est un signe que l'on conspire contre le Roi; mais que la conspiration sera découverte (d). Si, pendant qu'on se prépare au siége de Tyr, le sang qui sort du pain d'un soldat étonne le Roi, Aristandre le rassûre: il lui dit, que puis que le sang étoit sorti des parties intérieures du pain, c'étoit un signe funeste à la ville qu'on assiégeroit (e). Dans une autre rencontre, il interpréte le présage d'un corbeau qui avoit laissé tomber quelque chose sur la tête d'Alexandre, & puis s'étoit allé mettre sur une tour où l'on l'avoit pris (f). Les entrailles des victimes étoient aussi du ressort de ce grand Devin (g); il expliquoit même les présages des actions des hommes (E). Il y a donc beaucoup d'aparence que c'est à lui que l'on doit donner ce Livre tout rempli d'événemens prodigieux, duquel Pline fait mention (F). Mais pour les Livres d'Agriculture, dont Varron & Columelle ont parlé (h), je les croirois facilement d'un autre ARISTANDRE; vu même que Varron a donné le surnom d'Athenien à celui qui les a faits. Notre Aristandre survêcut au Roi son maitre, & fut cause par ses remontrances qu'on songea tout de bon à l'enterrer. Je ne sai pas si cette particularité a été touchée par quelque autre que par Elien, qui en fait mention au dernier Chapitre du XII Livre de son Histoire diverse.

(a) Plutarchus, in Alexandr. init. pag. 665.

(b) Artemidor. Lib. I, Cap. XXXIII, pag. 30.

(c) Plutarch. in Alexandro, p. 671.

(d) Arrian. Lib. I, Cap. VIII.

(e) Q. Curtius, Lib. IV, Cap. II.

(f) Id. ibid. Cap. VI.

(g) Q. Curtius, Lib. VII, Cap. VII, Plutarchus, in Alexandro, pag. 679.

(h) Le Pere Hardouin, dans son Index Auctorum, prend pour le même Aristandre celui de Varron & Columelle, & celui de Pline.

Le lion gravé sur le cachet marque la nécessité d'une grande précaution: cela fait voir que la place est assiégée, & qu'elle songe à se rendre; & qu'à moins que l'on n'y envoie une forte & courageuse Garnison, les Assiégeans y feront bientôt entrez. Ciceron, pour se moquer des interprétes des songes, allegue l'explication differente qu'ils donnérent dans un cas qui ressembloit fort à celui-ci. *Parere quædam matrona cupiens, dubitans essetne prægnans, visa est in quiete obsignatam habere naturam. Id cum retulisset ad conjectorem, negavit eam, quoniam obsignata fuisset, concipere potuisse. At alter prægnantem esse dixit, nam inane obsignari nihil solere. Quæ est ars conjectoris, eludentis ingenio* (17)? Mais, dira-t-on, Aristandre rencontra mieux; il raisonna donc mieux. Je nie la conséquence: on peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile; & puis, ne pouvoient-ils pas avoir raison les uns & les autres? la grossesse & la chasteté se suivent-elles? Olympias pouvoit ressembler un peu à Julie, qui disoit, *Nunquam nisi navi plena tollo vectorem* (18). Nous allons voir une autre explication de ce même songe.

(17) Cicer. de Divinat. Lib. II, Cap. LXX.

(18) Macrob. Saturnalium Libro II, Cap. V.

(D) *Le Roi Philippe s'étoit voulu mêler de l'explication de son songe, & n'y avoit rien entendu.*] Ce n'est point Plutarque, ou quelque autre Auteur Payen, qui nous l'aprend: c'est un Pere de l'Eglise. Je m'en vais raporter tout ce qu'il dit là-dessus; car on y aprend plusieurs choses. *Philippus Macedo, nondum pater, Olympiadis uxoris naturam obsignasse viderat annulo. Leo erat signum: crediderat præclusam genituram, opinor, quia leo semel pater est. Aristodemus, vel Aristophon, conjectans immo nihil vacuum obsignari, filium & quidem maximi impetus portendi. Alexandrum qui sciunt leonem annuli cognoscunt* (19). Il paroit de là, I, que le cachet aplique en songe aux parties naturelles d'Olympias, faisoit croire à son mari qu'elle n'auroit point d'enfans. Il y avoit quelque vraisemblance dans cette pensée, & l'on pourroit presque soupçonner que Philippe étoit un de ces Payens d'Europe, qui avoient lu, dit-on, la Sainte Ecriture: on pourroit, dis-je, le soupçonner, si les seules idées du sens commun ne conduisoient assez naturellement à la conjecture de ce Prince; mais il est sûr que la Parole de Dieu represente sous cette idée la stérilité des femmes. Si la clôture de la matrice y représente la punition que Dieu exerçoit par la voie de la stérilité (20), l'ouverture y represente la benediction par laquelle il faisoit cesser ce mal (21). II. En second lieu, il paroit que Tertullien ne fit nulle réflexion sur cette idée que l'Ecriture fournit, & que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion, qui étoit gravé sur le cachet: il crut que Philippe fonda toute sa conjecture sur ce lion. Tertullien supose faux en cet endroit, & conclut mal. Il est faux que le lion ne soit pere qu'une fois (22); & d'ailleurs un homme qui croiroit cela, ne seroit-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'auroit jamais d'enfans? il devroit pour le moins en conclure qu'il en auroit un. III. Il paroit, en troisiéme lieu, que Tertullien avoit oublié le nom du Devin qui rencontra le mieux de tous: il ne sait s'il doit le nommer Aristophon, ou Aristodéme. Il n'avoit retenu que les deux premieres syllabes du nom, & il ne put suppléer juste les autres: en un mot, le nom d'Aristandre ne lui revint pas en mémoire. IV. En quatriéme lieu, nous voions qu'il étoit fort satisfait de l'explication du songe: c'est un de ceux qu'il allegue pour prouver l'excellence de notre ame. Finissons ceci, en disant que peut-être le Roi Philippe disputa long-tems contre ses Devins pour l'explication qu'il donnoit au songe; & qu'Aristandre lui dit peut-être ce qu'un Musicien dit un jour à ce même Prince en pareil cas, *A Dieu ne plaise que votre Majesté soit jamais assez malheureuse pour entendre ces choses mieux que moi.* Μὴ γένοιτό σοι οὕτως, ὦ βασιλεῦ, κακῶς, ἵνα ταῦτα ἐμοῦ βέλτιον εἰδῇς (23). *Absit, ô Rex, ut eò tu infortunii devolvare, ut harum rerum scientiâ me sis prior.*

(19) Tertullian. de Animâ, Cap. XLVI.

(20) Genese, XX, 18.

(21) La même, Chap. XXX, v. 22. Voiez aussi Chap. XXIX, v. 31.

(22) Voiez les Notes de Rigaut sur cet endroit de Tertullien.

(23) Plutarchus, de Discrim. Adulat. & Amici, pag. 67.

(E) *Il expliquoit les présages des actions des hommes.*] Par exemple, il predit que Lysimachus, Garde du Corps d'Alexandre, parviendroit à la Roiauté, mais que ce ne seroit pas sans beaucoup de peines (24). Sa raison étoit que Lysimachus, ne pouvant plus suivre à pied Alexandre monté sur un bon cheval, se prit à la queuë de ce cheval, afin de ne quiter pas son maitre. Il fut blessé par hasard au front: &, comme Alexandre, dont la lance avoit fait ce coup, eut la bonté de se servir de son diadéme, faute de linge, pour bander cette blessure, il arriva que ce diadéme fut teint de sang. Voilà sur quoi fut fondée la prédiction d'Aristandre.

(24) Applanus, in Syriacis.

(F) *Il y a aparence qu'il est l'Auteur d'un Livre rempli d'événemens prodigieux, duquel Pline fait mention.*] Voici ses paroles; *Prodigio autem fiunt ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis. e caprifico fit, aut contra: gravi ostento cum in deteriora mutantur ex olea in oleastrum, ex candida uva & fico in nigras: ut Laodiceæ, Xerxis adventu platano in oleam mutata. qualibus ostentis* ARISTANDRI *apud Græcos volumen scatet, ne in infinitum abeamus: apud nos verò C. Epidii Commentarii, in quibus arbores locutæ quoque reperiuntur* (25). Conférez avec ceci le passage de Ciceron touchant les habitans de TALMESSE, raporté dans l'Article de cette Ville (26), & admirez la facilité incroiable des anciens Païens à multiplier les prodiges.

(25) Plinius, Lib. XVII, Cap. XXV.

(26) Remarque (C).

ARISTARQUE, Philosophe Grec, natif de Samos, est un des prémiers qui ont soutenu que la Terre tourne sur son centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du Soleil (A). Il

(A) *Il est un des prémiers qui ont soutenu que la Terre tourne sur son centre, & décrit un cercle autour du Soleil.*] Sextus Empiricus, en parlant de l'Hypothese du mouvement de la Terre, insinue clairement qu'Aristarque en avoit été le principal Inventeur; car il ne nomme que lui. Οἵ γε μὴν ἀπὸ τοῦ κόσμου κίνησιν ἀνελόντες, οἱ δὲ γῆν κινεῖσθαι δοξάσαντες, ὡς οἱ περὶ Ἀρίσταρχον τὸν μαθηματικὸν, οὐ κωλύονται νοεῖν χρόνον (1). *Qui quidem mundi motum sustulerunt, terram autem moveri sunt opinati, ut Aristarchus Mathematicus, nihil eis obstat quo minus tempus mente concipiant.* Plutarque, voulant éclaircir une pensée de Platon, & se demandant si ce Philosophe n'auroit point cru la mobilité de la terre, ajoute que cette opinion a été ensuite celle d'Aristarque & celle de Seleucus, & qu'Aristarque la debitoit comme une Hypothese, & Seleucus comme un dogme positif. Ὥσπερ Ἀρίσταρχος καὶ Σέλευκος ἀπεδείκνυσαν· ὁ μὲν ὑποτιθέμενος μόνον, ὁ δὲ Σέλευκος, καὶ ἀποφαινόμενος (2). *Ut postmodo Aristarchus & Seleucus ostenderant. Sanè hic ille ita ut supponeret tantum, hic etiam pronuntians.* C'est nous insinuer qu'Aristarque étoit regardé comme l'Inventeur de ce sentiment. Archimede nous l'insinue avec plus de précision. Voici ses paroles: Ταῦτα γάρ ἐντὶ τὰ γραφόμενα παρὰ τῶν ἀστρολόγων διαγράψας Ἀρίσταρχος ὁ Σάμιος, ὑποθεσίων τινῶν ἐξέδωκεν γραφάς, ἐν αἷς, ἐκ τῶν ὑποκειμένων συμβαίνει τὸν κόσμον πολλαπλάσιον εἶμεν τοῦ νῦν εἰρημένου· ὑποτίθεται γὰρ τὰ μὲν ἀπλανέα τῶν ἄστρων, καὶ τὸν ἅλιον μένειν ἀκίνητον· τὰν δὲ γᾶν περιφέρεσθαι περὶ τὸν ἅλιον, κατὰ κύκλω περιφέρειαν, ὅς ἐστιν ἐν μέσῳ τῷ δρόμῳ κείμενος (3). Id est, Friderico Commandino interprete: *Hæc igitur ut sic quæ ab Astrologis scripta sunt, redarguens Aristarchus Samius, positiones quasdam edidit: ex quibus sequitur mundum proxime dicti mundi multiplicem esse: ponit enim stellas inerrantes atque Solem immobiles permanere: terram ipsam circumferri circa Solem, secundum circumferentiam circuli, qui est in medio cursu constitutus.* Apparemment les Copistes ont falsifié le passage de Plutarque, où nous lisons qu'Aristarque pretendoit que la Grece auroit dû faire un procès d'irreligion à Cleanthe qui avoit cru le mouvement de la terre. Μονον

(1) Sextus Empiricus, adversus Mathemat. pag. 410. Mr. Menage sur Diogene Laërce, Livr. VIII, num. 85, cite deux fois ce passage sous la même page, la I fois comme de Sextus Empiricus, & la 2 comme de Pyrrhon.

(2) Plut. in Quæst. Plat. pag. 1006, C.

(3) Archimedes, in Psammite, pag. 449, apud Menagium in Diogenem Laërtium, Lib. VIII, pag. 580.

(σίμον)

(a) Vitruv. Lib. IX, Cap. IX.

(b) Voiez Menage sur Diogene Laerce, Liv. VIII, num. 85, pag. 119.

Il inventa l'une des especes d'horloge solaire (a). On n'est pas bien d'accord sur le tems où il a vecu: on sait seulement avec certitude qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimede (B). Il ne nous reste de ses Ouvrages que le *Traité de la grandeur & de la distance du Soleil & de la Lune*, traduit en Latin, & commenté par Frideric Commandin; & publié avec les Explications de Pappus, l'an 1572. Mr. Wallis le publia en Grec, avec la Version Latine de Commandin, l'an 1688, & il l'a inseré au III Tome de ses Oeuvres Mathématiques, imprimées à Oxford, l'an 1699. Le *Systeme du Monde*, qui a paru sous son nom, est un Ouvrage de Roberval (b). Nous raporterons (c) une faute qui s'est glissée dans le texte de Plutarque.

(c) Dans la Remarque (A), Citation (4).

(4) Plutarchus, de Facie in orbe Lunæ, pag. 922, F.

(5) Gassend. Physica, Sect. II, Lib. III, Cap. V, pag. 617 Tomi I Operum.

(6) Menagius in Diogen. Laert. Lib. VIII, num. 85, pag. 189.

(7) Dans la Remarque précedente, Citation (4).

(8) Cicero, de Finib. Lib. V, c. XXIX, & Tusculan. Lib. I, folio 248, A.

(9) Blancanus, in Mathematicorum Chronologia, ad calcem Libri de Aristotelis Locis Mathematicis, pag. 48, & 49.

(10) Simlerus, in Epitome Bibliothecæ Gesneri.

(11) Lib. Fromond. de Orbe Terræ immobili, pag. 11 il a intitulé ce Livre Ant-Aristarchus.

(12) Vossius de Scient. Mathem. pag. 117.

(13) Joh. Stadius, in Præf. Tabularum Bergensium, apud Vossium, de Scient. Mathem. pag. 157.

(14) Vitruvius, de Architect. Lib. I, Cap. I.

(ειπε) ὦ τᾶν, μὴ κρίσιν ἡμῖν ἀσεβείας ἐπαγγείλῃς [illegible] (4). *Heus tu, inquit, noli nos impietatis reos facere, eo pacto quo Aristarchus putavit Cleanthem Samium violatæ religionis a Græcis debuisse postulari, tanquam Universi lares Vestamque si loco movisset: quod is homo conatus ea quæ in cœlo apparent tutari veris ratiocinationibus, posuisset cœlum quiescere, terram per obliquum evolvi circulum, & circa suum versari interim axem.* Les Copistes, ce me semble, ont transposé les noms: il faut lire *Cleanthe jugeoit que la Grece avoit dû faire un procès d'irreligion à Aristarque le Samien*, &c. C'est une conjecture de Gassendi (5): c'est une correction que Mr. Menage adopte comme très-certaine. *In verbis Plutarchi*, dit-il (6), *legendum omnino* [illegible] Amiot n'avoit point senti la faute.

(B) *On n'est pas bien d'accord sur le tems où il a vécu: on sait seulement qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimede.*] Les paroles que j'ai citées (7) prouvent que pour le plus tard notre Aristarque n'a pu être que contemporain d'Archimede: or nous savons qu'Archimede perdit la vie lors que Syracuse fut prise par les Romains, l'an 1 de la 142 Olympiade, pendant la seconde guerre Punique. Notez que selon Plutarque, cité ci-dessus, l'ainée de Loctes a vécu avant Aristarque; car la pensée Platonique qu'on veut eclaircir se trouve dans Platon comme si Timée l'avoit dite en conversation. Or puis que Platon a été disciple de ce Timée (8), & cela aprés avoir vu l'Egypte, il faut conclure que si Plutarque a bien observé les tems, Aristarque a fleuri aprés Platon. Nous savons donc qu'il n'a point fleuri aprés Archimede, ni avant Platon, & je ne croi pas qu'il soit facile de se fixer à quelque chose de plus precis. Blancanus a mis Aristarque deux siecles avant Hipparque, & il a mis celui-ci 100 ans aprés la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, cent ans aprés la 1 année de la 114 Olympiade (9). Il a donc cru qu'Aristarque florissoit vers la 89 Olympiade, un peu aprés la naissance de Platon. Cela ne s'accorde point avec le passage de Plutarque que j'ai allegué. L'opinion de Simler ne s'y accorde pas mieux. Cet Auteur a fait fleurir Aristarque sous le regne d'Artaxerxes Longuemain, qui s'est etendu depuis la 1 année de la 79 Olympiade, jusques à la derniere année de la 88 (10). Libertus Fromondus est encore plus contraire au sentiment de Plutarque, puis qu'il ignore si Aristarque a précédé ou suivi Pythagoras (11). Je croi que Vossius (12) auroit réfuté cette incertitude par l'autorité de Plutarque, s'il se fut souvenu des paroles que j'ai citées. Jean Stadius croit qu'Aristarque survécut à Archimede; car il le fait fleurir dans l'Olympiade 144 (13). Notez que Vitruve, en parlant de quelques Mathématiciens qui ont été inventeurs, met Aristarque au prémier rang (14). Si l'on se regloit à cela, on le croiroit antérieur à Philolaus, & à Architas de Tarente.

(a) Ἀλεξανδρεὺς μὲν θέσει, τῷ δὲ φύσει Σαμόθραξ. Suidas, in Ἀρίσταρχος.

ARISTARQUE, Grammairien célèbre, nâquit dans la Samothrace, & eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie (a). Il fut fort considéré de Ptolomée Philometor, qui lui confia l'éducation de son fils (A). Il s'apliqua extrémement à la Critique, & il fit une revision des *Poësies d'Homere*, avec une exactitude incroiable, mais un peu trop magistralement, car dès qu'un Vers ne lui plaisoit pas, il le traitoit de suposé (B). Cette Edition d'Homere fut fort estimée,

(1) Suidas, in Ἀρίσταρχος.

(2) Justinus, Lib. XXXVIII, Cap. VIII.

(3) Leo Allatius, de Patria Homeri, pag. 103, 104.

(4) Vossius, de Poetis Græcis, pag. 87. Notez qu'au Chapitre XXI du I Livre de Historicis Græcis, il dit que Ptolomeus Evergetes étoit fils de Philometor.

(5) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph. pag. 166, 187.

(6) Allatius, de Patria Homeri, pag. 103.

(7) Suidas, in Ἀριστοφάνης. Portus a mal traduit ces paroles: Hunc quidem, dit-il, adolescens, illum vero puer audivit.

(8) Dacier, Remarques sur l'Art Poëtique d'Horace, Vers 450, pag. 191 Edition de Hollande.

(9) Heinsius, in Prolegomenis Aristarchi Sacri, folio 2 b.

(10) Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs, pag. 7.

(11) Athen. Lib. II, sub finem, pag. 71, B.

(12) C'est le même, que le second Evergetes.

(13) Pag. 549 il le cite en plusieurs autres endroits.

(14) C'est-à-dire, natif de Scepsis, ville de Mysie.

(15) Strabo, Lib. XIII, pag. 419.

(16) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 185.

(A) *Il fut fort considéré de Ptolomée Philometor, qui lui confia l'éducation de son fils.*] Les paroles de Suidas signifient cela clairement. Γέγονε, dit-il (1), [illegible] *Vixit autem Olympiade CLVI, tempore Ptolemæi Philometoris, cujus etiam filium erudiit.* L'Olympiade qu'il marque répond très-bien au regne de ce Ptolomée; mais nous ne trouvons point, dira-t-on, que ce Prince ait eu des fils: les Historiens ne lui donnent qu'une fille; & ce fut son frere qui lui succeda. Cette objection ne vaut rien; car d'un côté, si le fils, qu'il eut fait instruire par notre Aristarque, étoit mort dans son bas âge, les Historiens qui nous restent auroient pu croire qu'il n'en faloit pas faire mention. D'autre côté, il est faux qu'ils gardent tous le silence. Justin donne un fils à Ptolomée Philometor, & il dit même que Ptolomée son oncle le fit mourir (2). Le docte Allatius n'a pas pris garde à ceci: il veut que le disciple que Suidas donne à Aristarque soit le second Ptolomée Evergetes: *Cujus (Ptolomæi Philometoris) filium secundum Evergetem erudiit Olympiade CLVI, ut Suidas tradit* (3). C'est une faute: le second Ptolomée Evergetes étoit frere de Ptolomée Philometor, & non pas son fils. Vossius ne s'est pas moins abusé, lors qu'il a cru que Ptolomée Philometor choisit Aristarque pour Précepteur de Ptolomée Lathyrus son fils (4): il faloit savoir que Ptolomée Lathyrus, ou Lathurus, étoit fils du second Ptolomée Evergetes. Ce que Suidas observe, qu'Aristarque fut disciple d'Aristophane le Byzantin ne fournit pas une objection; car on sait assez qu'il s'est glissé une lourde faute dans l'endroit de Suidas où nous lisons qu'Aristophane de Byzance a fleuri l'Olympiade 45. Il faut lire l'*Olympiade* 145, comme Allatius & Jonsius l'ont observé (5). *Aristophanis meminit Suidas, in quo obiter Librariorum error in Olympiade notandus est. Ipse namque habet*, [illegible] *quæ Hieronymus Wolphius vertit*, Vixit Olympiade XLV, *cum omnino scribendum sit* [illegible] CXLV (6). L'Auteur anonyme de la Description des Olympiades met sous celle-ci Aristophane le Byzantin. A cela n'est point contraire la Remarque de Suidas, que le même Aristophane fut dans son adolescence disciple de Callimachus. [illegible] (7). *Discipulus Callimachi & Zenodoti, sed illum quidem adolescens, hunc verò puer audivit.* Un homme, qui a fleuri dans l'Olympiade 145, a pu être le disciple de Callimachus; car ce Poëte a vécu jusques au regne de Ptolomée Evergetes fils de Ptolomée Philadelphe, & nous savons que ce Ptolomée Evergetes a régné jusques à la fin de l'Olympiade 139. Or, si Aristarque a été disciple d'Aristophane le Byzantin, c'est bien marquer l'état où il a fleuri, que de le mettre, comme Suidas a fait, sous la 156 Olympiade. Ceux qui péseront bien toutes ces choses auront quelque peine à s'accommoder de cette Proposition: *Aristarque . . . vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe, en même tems que Callimaque* (8). Le docte Heinsius observe qu'il y a des gens qui le disent (9); & puis qu'il ne les en blâme point, on le peut prendre pour l'aprobateur de ce sentiment. Il eut mieux fait de le condamner. Monsr. le Fevre est en ceci plus croiable que son beau-fils: il met Aristarque sous le regne de Ptolomée Philometor (10). Voiez la Remarque (G), où nous prouverons la vérité de cette opinion, par la *contemporaneité* de Crates & d'Aristarque. Un passage d'Athenée a pu faire croire que notre Critique a vécu sous Ptolomée Philadelphe: c'est l'endroit où Athenée raporte que Ptolomée Evergetes a été l'un des disciples d'Aristarque (11). Pour n'avoir pas bien examiné tout, on aura pu se persuader que ce Ptolomée Evergetes est le fils de Ptolomée Philadelphe; mais il est sûr qu'il le faut prendre pour Ptolomée Physcon (12), frere de Ptolomée Philometor. En effet, Athenée parle d'un Ptolomée qui a fait des Livres, & qui est nécessairement le même que celui qu'il cite au livre XII (13), & qu'il compte pour le septiéme Roi d'Egypte.

Voici de nouvelles preuves contre l'opinion de Mr. Dacier. On sait que Demetrius Scepsius (14) a vécu au même tems qu'Aristarque. C'est ce que Strabon temoigne, [illegible] (15), *æqualis Cratetis & Aristarchi.* Vossius ne considéra point ces paroles avec attention, lors qu'il avança que Strabon assure que Demetrius Scepsius fut disciple de Crates & d'Aristarque (16). Or ce Demetrius fut contemporain d'un Metrodore (17), que Mithridate fit mourir l'an de Rome 681 (18). Jugez si un homme qui auroit fleuri sous Ptolomée Philadelphe a pu être contemporain de ce Metrodore. La mort de ce Ptolomée tombe sur l'an de Rome 506. Notez qu'on peut recueillir de Diogene Laërce que Demetrius étoit plus âgé que Metrodore; & cela étant, on ne peut rien retorquer, on ne peut point dire que je prouve trop. Notez aussi qu'un fils d'un disciple d'Aristarque (19) vivoit encore quand Strabon avoit assez d'âge pour assister aux Leçons publiques (20). Or, puis que Strabon a vécu jusques sous Tibere, il n'a pu entendre les Leçons du fils d'un disciple d'Aristarque, si Aristarque a fleuri sous Ptolomée Philadelphe.

(B) *Dès qu'un Vers d'Homere ne lui plaisoit pas, il le traitoit de supposé.*] Ciceron le témoigne dans ces paroles: *Si, ut scribis, ea Littera non fuerunt disertæ, scito meas non fuisse. Ut enim Aristarchus Homeri versum negat, quem non probat*,

(17) Diogene Laërce, Liv. V, num. 84, dit que Demetrius Scepsius avoit [illegible] son compatriote. C'est celui que Mithridate fit mourir. (18) Plutarch. in Lucullo, pag. 506. Voiez aussi Strabon, Liv. XIII, pag. 610, qui laisse indécis si Mithridate le fit mourir. (19) Il s'apeloit Aristodeme: son Pere, nommé Menecrates, avoit été Disciple d'Aristarque. Voiez Strabon, Liv. XIV, pag. 447. (20) Strabo, ibidem.

(b) Voiez la Remarq. (B).

(c) Voiez l'Anti-Baillet, Tom. I, pag. 80, 81.

(d) Voiez Vossius, de Scient. Mathemat. pag. 156.

estimée, & fort critiquée aussi (b). Il travailla sur *Pindare* (c), sur *Aratus* (d), & sur d'*autres Poetes*; & il n'est pas vrai, que pour critiquer tout le monde, sans craindre qu'on lui rendît la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public (C). Ceux qui disent qu'il étoit contemporain de Pisistrate s'abusent grossiérement (D). Sa réputation a été de longue durée: Ciceron &

bat, sic tu (libet enim mihi jocari) quod disertum non erit, ne putaris meum (21). A cela se peut raporter cet autre passage du même Auteur: *Nisi forte scire vis, me inter Niciam nostrum & Vidium judicem esse. Profert alter (ut opinor) duobus versiculis expensum Niciæ: alter Aristarchus hoc ὀβελίζει. Ego tanquam criticus antiquus, judicaturus sum, utrum sint τοῦ ποιητοῦ, an παρεμβεβλημένοι* (22). On dit qu'Aristarque marquoit la figure d'une broche à côté des Vers qu'il condamnoit de supposition, & que de là est venu qu'ὀβελίζειν signifie condamner. *Translatum ab Aristarcho qui Homeri carmina in corpus redegit, atque in libros digessit, versus notiores, hoc est adulterinos & subditicios qui non videntur sapere venam illam Homericam ὀβελίζειν, id est minutis verubus prænotatos damnans: contra, quos viderentur insignes ac germani ἀστερίζειν, id est stellis illustrans* (23). Voiez le Poëme d'Ausone intitulé *Ludus septem Sapientum*, où il demande une censure rigoureuse de son Poëme à Drepanius Pacatus. Il veut qu'on le traite comme Aristarque en avoit usé envers Homere, & il se sert de cette expression:

(21) Cicero, Epist. XI ad Famil. Libr. III, pag. 189.

(22) Idem, ibid. Libr. IX, Epist. X, pag. 23, 24.

(23) Erasmus, Adag. Chiliade I, Centur. V, num. 57, pag. 178.

Mæonio qualem cultum quæsivit Homero
Censor Aristarchus, normaque Zenodoti.
Pone obelos igitur spuriorum stigmata vatum,
Palmas non culpas esse putabo meas (24).

(24) Ausonius, in Ludo septem Sapientum, circa initium, pag. 281.

On croit qu'il parle d'Aristarque dans le dernier de ces deux Vers,

Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis versibus apposuit (25).

(25) Idem, Epistolâ XVIII, pag. 649.

Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, assûrent dans leurs Dictionaires, qu'Elien témoigne que la critique d'Aristarque étoit si exacte, que lors qu'elle condamnoit un Vers à ne passer point pour être d'Homere, on le traitoit de suposé. *Ælianus tradit hunc tam castigato fuisse judicio, ut Homeri versus non putaretur, quem ipse non probasset.* Quenstedt assûre la même chose (26). Je ne pense point qu'Elien dise cela: & s'il le disoit, il se tromperoit; car nous aprenons d'Athenée, que l'on condamnoit souvent le goût de ce grand Critique (27): on prenoit pour des Vers d'Homere ceux qu'il avoit rejettez; & l'on se moquoit de ses raisons. Sa hardiesse seule étoit capable de decréditer ses jugemens: il decidoit en quelques rencontres que tels & tels Vers de l'Iliade devoient être transportez dans l'Odyssée (28). Allatius n'a point ignoré que l'on censura souvent la Critique d'Aristarque. Il cite pour ce sujet Athenée (29), Plutarque, & le Scholiaste d'Homere. Il nous aprend que le Grammairien Ptolomée d'Ascalon publia un Livre *de Aristarchi Correctione in Odyssea* (30), & que Zenodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la revision de la Critique d'Aristarque. *Zenodotus alter Alexandrinus ideo advocatus est, ut de reprobatis ab Aristarcho Homericis carminibus judicium ferret* (31). Idem (Suidas) Ζηνόδοτος Ἀλεξανδρεὺς γραμματικὸς ὁ ἐν ἄστει κληθεὶς πρὸς τὰ ὑπ' Ἀριστάρχου ἀθετούμενα τοῦ ποιητοῦ. Et néanmoins, il assûre que l'antiquité eut tant de respect pour le jugement d'Aristarque, qu'on ne croioit pas que les Vers qui lui déplaisoient fussent d'Homere. *Aristarchi porrò judicium adeo probavit antiquitas, ut Homeri versus non putarentur, quos ipse non probaret* (32). N'est-ce pas une grande faute de jugement? Elie Vinet merite ici beaucoup de censure. *Cujus* (Aristarchi) dit-il (33), *veteres tanti fecerunt judicium, ut quem non probaret, Homeri versum non crederent. Ita Cicero, Suidas, Erasmus.* Il est faux que Ciceron dise cela: il dit seulement qu'Aristarque ne prenoit pour de veritables Vers d'Homere, que ceux qui lui sembloient bons (34). Suidas non plus ne dit point ce que Vinet lui impute. Je puis assûrer la même chose d'Erasme, à l'égard du lieu d'où j'ai tiré ce qu'on a vu ci-dessus (35). Mr. Saldenus, aiant voulu changer quelque chose dans les paroles de Charles Etienne que j'ai citées, a commis une lourde faute contre le raisonnement. Il n'a point cité Elien, & il n'a point assûré que la Critique d'Aristarque fut éxacte: il s'est contenté de dire que ce Censeur la croioit telle. Jusqu'ici, tout va assez bien: l'on abandonne Charles Etienne sur une fausse citation, & l'on ne répond que d'une chose très-vraisemblable, c'est que le correcteur d'Homere s'estimoit un fort habile homme, mais voici où est le mal: de cette opinion avantageuse qu'il avoit de son esprit, on conclut que l'antiquité ne recevoit pour des Vers d'Homere que ceux qui plaisoient à Aristarque. C'est une mauvaise conclusion. *Grammaticus ille, qui hoc nomen* (Aristarchi) *gessit, tam castigato se putavit esse judicio, ut Homeri versus nullus haberetur quem ipse non probaret* (36). C'est ainsi que Monsr. Saldenus raisonne; & pour prouver son raisonnement, il nous cite les paroles où Ciceron dit qu'Aristarque rejettoit comme suposez à Homere tous les Vers qui n'étoient pas à son goût. Cette preuve ne vaut pas mieux que la these même qu'il faloit prouver. J'ai lu dans le Commentaire d'un Moderne, qu'Aristarque *avoit une critique si fine & si pénétrante, qu'on l'apelloit ordinairement* le Prophete *ou* le Devin, *à cause de sa grande sagacité* (37). J'ai été surpris de ne trouver aucune trace de ce grand éloge

(26) Quenstedt, de Patriis Viror. Illustrium, pag. 431.

(27) Vide Athenæum, Libr. IV, passim, & ibi Casaubonum: nam Libr. V, pag. 220, 189. Voiez aussi Plutarque, de audiendis Poetis, pag. 26.

(28) Athen. Libr. IV, Cap. XXVIII, pag. 180.

(29) Il ne cite que le V Livre d'Athenée.

(30) Ἔγραψε περὶ τῆς ἐν Ὀδυσσείᾳ Ἀριστάρχου διορθώσεως. Suidas, apud Allatium, de Patriâ Homeri, pag. 105.

(31) Idem, ibidem.

(32) Idem, ibid. pag. 104.

(33) Elias Vinetus in Ausonii Ludum septem Sapientum, initio, pag. 265.

(34) Voiez ci-dessus, Citation (21), les paroles de Ciceron.

(35) Citation (23).

(36) Salden. de Libris, pag. 328.

(37) Dacier, Remarques sur l'Art Poëtique d'Horace, pag. 171, 172.

dans une infinité d'Ecrivains que j'ai parcourus aux endroits où ils font mention de ce Grammairien. Enfin, j'ai trouvé ceci dans une Note de Corradus sur les Epitres de Ciceron: *Hunc illum* (Aristarchum) μάντιν ἐκάλει Παναίτιος ὁ Ῥόδιος φιλόσοφος διὰ τὸ ῥᾳδίως καταμαντεύεσθαι τῆς τῶν ποιημάτων διανοίας. *Athen. l.* 14 (38). Je l'ai cherché dans le XIV livre d'Athenée; mais fort inutilement. Quoi qu'il en soit, il y a une grande différence entre cette citation de Corradus, & celle de Mr. Dacier. Les paroles Greques signifient seulement que Panætius donnoit le nom de Devin à notre Aristarque, & non pas que ce fût le style ordinaire de l'antiquité.

(38) Corradus in Epistolam XIV Ciceronis ad Atticum, Libr. I.

Notez qu'au sentiment de plusieurs personnes ce fut Aristarque qui divisa les deux grans Poëmes d'Homere chacun en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'Alphabet, & qui donna à chaque livre le nom d'une lettre. *Plutarchus lib. de Homero:* Iliadem & Odysseam Homeri ab Aristarcho Grammatico in numerum librorum divisam ad ordinem & numerum Græcarum literarum. *Eustathius in Iliados α tradit*, Aristarchum & Zenodotum confusum antea Homeri opus digessisse in certos libros, eosque literis distinxisse. Unde non solùm primus tàm Odysseæ quàm Iliadis liber α vocatur, secundus β, & sic deinceps: verum etiam ipsum opus γράμματα nominatur. *Et sanè verum est, hanc per literas divisionem recentiorem. Nam antiqui nunquam ea usi, ut patet ex Aristotele de Poëtica Cap. XXIV* (39).

(39) Joannes à Wouwer, de Polymathiâ, Cap. XVIII, pag. 153, 154.

(C) *Il n'est pas vrai, que pour critiquer tout le monde sans craindre qu'on lui rendit la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public.*] Monsr. Saldenus, sous le faux nom de Christianus Liberius, débita une fausseté, quand il dit, *sic Aristarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset* (40). Je ne sai point s'il la débita avec tous les mêmes correctifs que dans l'Ouvrage qu'il publia sous son véritable nom en 1688. S'il les avoit emploiez, Mr. Ménage ne l'auroit pas bien cité; car il auroit accourci d'une partie essentielle le passage qu'il raporte. Voici les paroles de Mr. Saldenus dans l'Ouvrage qu'il publia l'an 1688. *Sicuti* Aristarchus Grammaticus *neminem non reprehendebat, nihil interim ipse scribens, ne reprehendi ab aliis posset, ut nonnulli volunt. licet aliis sint, at plerique quidem qui πολυγράφον ipsum arcensent, ut supra diximus* (41). Ce qu'il raporte, concernant la ruse de ceux qui, pour censurer tous les Auteurs sans aprêhender la peine du talion, ne publient rien, peut servir de suplément à l'une des pages de mon Projet (42). On y pourroit joindre ces paroles de Mr. le Fevre, adressées à un Journaliste: *Encore, si vous aviez fait quelque Livre de vostre chef, cela iroit bien; mais dans les termes où vous estes, je trouve que vous jouez avec un peu trop d'avantage. c'est se moquer de ne mettre qu'un liard contre une double pistole; je ne sçay pas qui voudroit jouer contre vous* (43).

(40) Christianus Liberius, in Bibliophil. pag. 21, cité par Menage, Anti-Baillet, Tom. I, pag. 82.

(41) Guill. Saldenus, de Libris, pag. 43: il avoit dit, pag. 11, Aristarchus Grammaticus supra mille Commentarios literis consignavit; il devoit dire comme Suidas, supra octingentos.

(42) Voiez la fin du Paragraphe VI de ce Projet, à la fin du IV Volume de ce Dictionaire.

(43) Le Fevre, seconde Journaline, pag. 48 Edition de Hollande.

(D) *Ceux qui le font contemporain de Pisistrate, s'abusent grossiérement.*] Cette erreur est fort ancienne. Allazzi raporte un long passage où l'un des Commentateurs de Denys de Thrace débite que Pisistrate fit publier par toute la Grece, que tous ceux qui lui aporteroient quelques Vers d'Homere en seroient récompensez à tant par Vers. Quand il en eut ramassé autant qu'il lui fut possible, il fit venir soixante-dix Grammairiens, & leur donna une copie de ce Recueil. On leur déclara que l'on souhaitoit que chacun d'eux travaillant à part mit ces Vers dans le meilleur ordre qu'il pourroit. Après qu'ils eurent exécuté cette commission, ils s'assemblérent par les ordres de Pisistrate, & se montrérent les uns aux autres ce que chacun avoit fait. Ils s'accordérent unanimement à reconoître que le travail d'Aristarque, & celui de Zenodote meritoient la préférence; après quoi, ils declarérent que l'Ouvrage de Zenodote devoit céder à l'Ouvrage d'Aristarque (44). Ce récit contient entre autres mensonges celui-ci, qu'Aristarque & Pisistrate ont vécu en même tems. Il étoit aisé de reconoître cette fausseté; & néanmoins les Commentateurs de Denys de Thrace l'ont persuadée à beaucoup de gens. Eustathius l'a débitée, & après lui Genebrard & Jason de Nores. Lisez ce passage d'Allatius: *Multos aliis recentioribus fucum fecerunt. Nam Eustathius in A Iliados idem asserit.* Οἱ δὲ συνθέμενοι ταύτην κατ' ἐπιταγήν, ὥς φασι, Πεισιστράτου τοῦ τῶν Ἀθηναίων τυράννου γραμματικοί, καὶ διορθωσάμενοι κατὰ τὸ ἑκάστῳ ἀρέσκον, ὧν κορυφαῖος Ἀρίσταρχος, καὶ μετ' ἐκεῖνον Ζηνόδοτος. *id est:* Qui verò eam composuerunt Grammatici, jussu, ut tradunt, Pisistrati Atheniensium Tyranni, & ut sibi melius visum est correxerunt, quorum Princeps Aristarchus, & post eum Zenodotus. *Et inferius* Τὰ δὲ ἀπαγγέλλειν τὴν Ὁμήρου ποίησιν σποράδην δηλαδὴ ἀρχὴν ἐποιήσατο Κιναιθος ὁ Χῖος. Ἐλυμήναντο δέ, φασί, αὐτὴν παμπολλα οἱ περὶ τὸν Κιναιθον. καὶ πολλὰ τῶν ἰδίων αὐτοὶ ποιήσαντες παρεισέβαλον. Διὸ καὶ διωρθώθησαν αἱ Ὁμηρικαὶ βίβλοι, ὡς ἀνωτέρω εἴρηται, *id est.* Homeri vero poësim dispersam recitandi principium fecit Cinæthus Chius. Verum illam multis modis Cinæthi sectatores depravarunt, multaque a se conscripta carmina indiderunt. Quare libri Homerici correcti sunt, ut superius diximus. *Gilbertus Genebrardus Chron. lib.* 2. Pisistrati jussu Aristarchus Homeri rapsodiam recensuit, & in 24 partes pro numero elementorum distribuit. *Jason de Nores in Artem Poëticam Horatii*, Aristarchus miro quo-

(44) Allatius, de Patriâ Homeri, pag. 99 & seq. il dit que ces Commentaires ne sont pas imprimez.

& Horace se servirent de son nom, pour désigner un Critique très-rigide (*E*). On l'emploie encore aujourd'hui au même usage. Quelques-uns lui attribuent une pensée que d'autres donnent, ou à Theocrite, ou à Isocrate (*F*). Il eut beaucoup de contestations dans Pergame, avec le Grammairien Crates (*G*); & il mourut dans l'Ile de Cypre, à l'âge de soixante-douze ans. Il étoit devenu hydropique, & il ne trouva point de meilleur remede contre ce mal, que de se faire mourir de faim. Il sortit de son Ecole jusqu'à quarante Grammairiens (*H*). Il laissa deux fils, qui n'eurent pour tout mérite qu'une grande simplicité. Celui qui porta le nom de son pere fut vendu; mais les Atheniens le racheterent (*e*). J'aurai quelque chose à dire contre Moréri (*I*).

(*e*) *Tiré de Suidas in* Ἀρίσταρχος.

ARIS-

quodam acumine castigabat veterum scripta, atque ideo colligendis Homeri versibus præpositus fuit. *In quibus vides miros Anachronismos. Primus, qui Aristarchum sub Pisistrato collocat. Secundus, qui Cinæthum Chium asserit primum Homeri Poesim dispersam recuasse. Cum uterque post Pisistrati tempora floruerit. Cinæthus enim si Pindari Scholiastæ credimus in Nemeon, od. 2. sub Olympiade sexagesima nona apud Syracusas Homeri carmina* ἐρραψῴδησε (45).

(*E*) *Ciceron & Horace se servirent de son nom, pour designer un Critique très-rigide.*] Consultez la Harangue contre Pison, vous y trouverez ces paroles: *Verum tamen, quoniam te non Aristarchum, sed Phalarim Grammaticum habemus, qui non notam apponas ad malum versum, sed Poetam armis persequare, scire cupio quid tandem isto in versu reprehendas, Cedant arma togæ* (45*). Le même Orateur declare qu'il redoutoit les coups d'ongle de son ami Atticus. *Nostrum opus tibi probari lætor: ex quo ἄνθη ipsa posuisti quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio. Cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam* (46). C'est ainsi qu'on s'exprimeroit aujourd'hui, pour signifier les censures qu'un lecteur voudroit marquer à la marge de quelque Livre, & les *cerulas miniatulas* du passage que je raporte. Atticus étoit donc un de ces amis fideles, qui examinent severement les compositions de leurs amis. Pour marquer cela, Ciceron l'apelle son Aristarque. *Quid multa? totum hunc locum, quem ego varié meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro, (nosti illas* ληκύθους*) valde graviter pertexuit* (47). Les Vers d'Horace que je vais citer donnent une idée qui est une forte preuve de mon texte.

Vir bonus & prudens versus reprehendet inertes,
Culpabit duros: incomptis allinet atrum
Transverso calamo signum: ambitiosa recidet
Ornamenta: parum claris lucem dare coget:
Arguet ambiguè dictum: mutanda notabit:
Fiet Aristarchus: nec dicet, Cur ego amicum
Offendam in nugis (48)?

(*F*) *Quelques-uns lui attribuent une pensée, que d'autres donnent, ou à Theocrite, ou à Isocrate.*] „ On raporte ce bon „ mot d'Aristarque: *Je ne puis pas écrire ce que je voudrois,* „ *& je ne veux pas écrire ce que je pourrois* (49). " Voila ce que dit Mr. Dacier sur ces paroles d'Horace: *Si quantum cuperem, possem quoque* (50). Jusqu'ici, aucun des Auteurs que j'ai consultez ne m'a conduit à la source: mes recherches ont été encore plus inutiles qu'à l'égard de la prophetie d'Aristarque. C'est ce qui me fait souhaiter passionnement que Mr Dacier, & plusieurs autres qui lui ressemblent en cela, veuillent avoir la bonté de se defaire de la coutume de ne point citer. Craignent-ils que le grand & le beau monde, pour qui ils travaillent, ne jugent que les citations sentent trop l'Auteur, le Pais Latin, l'Université? Mais j'ai de la peine à croire qu'un Comte de Guiche (51), par exemple, eut été fache de savoir où l'on trouve qu'Aristarque a dit ce bon mot, & qu'on l'a traité de Prophete. Toute Dame, qui aime l'érudition, seroit encore plus aise de savoir si Plutarque, ou Aristote, raportent un fait, que de savoir en général qu'on l'a raporté. Cela soit dit en passant. Revenons à notre texte. Nous lisons dans les Recueils de Stobée, que Theocrite, interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, repondit, *Parce que je ne pourrois le faire comme je voudrois, & que je ne veux pas le faire comme je pourrois.* Ἐ[illegible] (52). Isocrate, étant à la table de Nicocreon Roi de Cypre, fut prié de discourir: il n'en voulut rien faire, & allegua cette excuse, *Ce que je sai n'est pas de saison, & ce qui seroit de saison, je ne le sai pas.* Οἷς μὲν ἐγὼ δεινός, οὐχ ὁ νῦν καιρός· οἷς δὲ ὁ νῦν καιρός, οὐκ ἐγὼ δεινός (53). *De quibus ego vero habeo dicendi robur, eas occasio non admittit: de quibus autem dicere jam asses tempestivum, de iis nihil valeo eloqui.* Cela me fait souvenir de cette pensée de Seneque, „ Je n'ai jamais voulu plaire au peuple; car il n'aprouve „ point ce que je sai, & je ne sai point ce qu'il approuve." *Numquam volui populo placere. nam quæ ego scio non probat populus; quæ probat populus ego nescio* (54).

(*G*) *Il eut beaucoup de contestations dans Pergame, avec le Grammairien Crates* (55).] Les paroles de Suidas sont expresses là-dessus: Κράτητι τῷ γραμματικῷ Περγαμηνῷ πλεῖστα συνηθλήσατο ἐν Περγάμῳ (56). *Cum Cratete Grammatico Pergameno, Pergami sæpissime contendit.* Casaubon, en vertu de ce passage, soutient que l'Antagoniste d'Aristarque ne fut pas Crates Mallotes, mais un autre Crates natif de Pergame (57). Comme ce Crates Mallotes étoit contemporain d'Aristarque, fort conu du Roi de Pergame, on jugeroit aisément que ce fut lui qui disputa en plusieurs rencontres avec Aristarque. C'est pourquoi, il est bon de prendre garde que Suidas donne le surnom *Pergamenien* à

(45) Allatius, de Patria Homeri, pag. 96, 97.

(45*) Cic. Orat. in L. Pisonem, Cap. XXX.

(46) Cicero, ad Atticum, Libr. XVI, Epist. X.

(47) Idem, ibid. Libr. I, Epist. X.

(48) Horat. de Arte Poetica, Vers. 445.

(49) Dacier, Remarques sur l'Epitre 8 du II Livre d'Horace, pag. 415.

(50) Horat. Epod. I Libr. II, Vers. 258.

(51) On dit dans la Suite du Menagiana, pag. 8 Edition de Hollande, que ce Comte, au milieu de ses plaisirs & de l'embaras de la Cour, ne laissoit pas d'etudier au moins réglement trois heures par jour.

(52) Stobæus, Serm. XXI de cognosc. seipso.

(53) Plutarchus, in Vitâ Isocrat. pag. 838. F. Voiez le aussi, Sympoliac. Libr. I, cap. I, pag. 613, A.

(54) Seneca, Epistolâ XXIX, pag. 119.

(55) Suidas, in Ἀρίσταρχος.

(56) Idem, ibidem.

(57) Casaubon. in Sueton. de illustr. Gram. Cap. II.

l'Adversaire d'Aristarque. Peut-être se trompe-t-il; car ceux qui citent Crates de Pergame nous le font bien moins connoitre comme un Grammairien, que comme un Historien (58); & il est sur que la Grammaire étoit l'etude principale de Crates Mallotes. Lisez ce passage: *Primus quantum opinamur studium Grammaticæ in Urbem intulit Crates Mallotes Aristarchi æqualis, qui missus ad senatum ab Attalo rege inter secundum ac tertium bellum Punicum, sub ipsam Ennii mortem, quum in regione Palatii prolapsus in cloacæ foramen crus fregisset, per omne legationis simul & valetudinis tempus plurimas acroases subinde fecit assiduèque disseruit, ac nostris exemplo fuit ad imitandum* (59). C'est de Crates Mallotes que l'on entend ordinairement cet endroit de Varron: *Crates nobilis Grammaticus, qui fretus Chrysippo homine acutissimo, qui reliquit sex libros* περὶ τῆς ἀνωμαλίας*: his libris contra analogiam atque Aristarchum est nixus* (60). Si Varron a parlé là de Crates Mallotes, il est vraisemblable que Suidas a pris l'un pour l'autre; je veux dire, que Crates Mallotes, & non pas Crates de Pergame, a été l'émule de notre Aristarque. Je ne sai si jusqu'ici les Commentateurs de Suetone se sont jamais avisez de le critiquer sur un point de Chronologie dont je m'en vais dire un mot. Il debite que Crates Mallotes vint à Rome, au nom du Roi Attalus, environ le tems qu'Ennius mourut. La mort de ce Poete tombe sur l'an de Rome 585. Or, en ce tems-là, celui qui regnoit à Pergame se nommoit Eumenes. Il commença de regner l'an 556 de Rome, & il mourut l'an 596, laissant la tutele de son fils & la regence à son frere Attale. Si donc Crates Mallotes fut député aux Romains par cet Attale, l'exactitude chronologique ne soufre point que l'on assure qu'il fit ce voiage environ le tems qu'Ennius mourut. Mais neanmoins Suetone nous fournit dequoi confirmer l'opinion de ceux qui font fleurir Aristarque sous Ptolomée Philometor dans la 156 Olympiade (61). Eusebe & Suidas sont de ce nombre.

Vossius n'a point suivi Suetone; car au lieu de dire qu'Aristarque & Crates Mallotes ont été contemporains, il a dit cela de Crates Mallotes, & d'Apollodore disciple d'Aristarque (62). Je ne pretens point que ce soit une fausseté: car on peut bien etre contemporain, & du maitre, & du disciple; mais je remarque par occasion qu'il s'est abusé dans une autre chose: il a cru qu'une Piece de Théatre, qui fut traduite par Ennius, & qui étoit apellée l'*Achille d'Aristarque*, ne portoit ce nom qu'à cause que ce grand Critique l'avoit corrigée. *Ab hoc & vetus quædam Comœdia, quam Ennius postea transtulit, dicebatur Achilles Aristarchi. Meminit ejus Plautus* (63). *At sic non alia de caussa vocabatur, quam quod ab eo esset emendata.* C'est une erreur. Cette Piece étoit une Tragedie d'Aristarque de Tegée, contemporain d'Euripide. Voiez Scaliger (64).

(*H*) *Il sortit de son Ecole jusqu'à quarante Grammairiens.*] On peut le compter pour un chef de secte, témoin ces paroles de Varron: *Relinquitur de casibus, in quo Aristarchei suos intendunt nervos* (65). *Hoc in oratione diligentius quam alii ab Aristarcho Grammatici* (66). Voiez aussi les railleries d'Herodicus (67). Il paroit par Suidas, que l'Ecôle d'Aristarque subsista pendant quelques siecles dans Alexandrie (68).

(*I*) *J'aurai quelque chose à dire contre Moréri.*] I. Il s'est laissé abuser par Vossius, quand il a dit qu'Aristarque étoit de Samos (69). II. Il n'y a rien de plus inutile que d'observer qu'Aristarque fut *contemporain de Crates* (70). C'est expliquer une chose obscure par une chose plus obscure, *obscurum per obscurius.* Il y a eu plusieurs Crates: Diogene Laërce en compte dix, les uns Philosophes, les autres Poëtes, ou Grammairiens, ou Orateurs, ou Geometres, &c (71). Ils n'ont point vécu en même tems: ils n'étoient pas du même païs; qu'y a-t-il donc de plus inutile, que de marquer qu'Aristarque florissoit au tems de Crates? Le plus célébre de tous ces Crates est le Philosophe Cynique. Ainsi, le sens le plus naturel des paroles de Mr. Moreri est qu'Aristarque a été contemporain de ce Cynique: or cela est très-faux; il y a de grans intervalles entre l'un & l'autre (72). Cette censure ne regarde point Suetone, qui a dit que Crates Mallotes étoit contemporain d'Aristarque; car il n'y avoit guere de gens de lettres au siecle de Suetone qui ignorassent en quel tems avoit vécu Aristarque. III. Je ne crois point que personne dise que ce Grammairien composa *neuf livres de corrections de l'Iliade & de l'Odyssée.* C'est de Crates Mallotes, que Suidas assure cela (73), comme Vossius l'observe (74). Moréri n'a point entendu les paroles de Vossius. IV. Il est faux que Ptolomée Lathurus fût fils de Ptolomée Philometor. V. Je croi qu'au fond il est vrai que notre Aristarque étoit en vie la 158 Olympiade; mais puis qu'Eusebe & Suidas le font fleurir en la 156, c'étoit celle-ci qu'il faloit marquer. Vossius impute à Eusebe faussement de l'avoir placé à la 158 (75).

(58) Voiez Vossius, de Histor. Græcis, pag. 147.

(59) Sueton. de illustrib. Grammat. Cap. II.

(60) Varro, de Linguâ Latinâ, Libr. VIII initio. Voiez aussi Libr. VII, pag. 97. Voiez aussi Vossius, de Hist. Græc. pag. 147, plusieurs Auteurs, qui marquent que Crates Mallotes etoit Grammairien.

(61) Elle répond à la fin du VI siecle de Rome.

(62) Vossius, de Arte Grammaticâ, Libr. I, Cap. VI, pag. 24.

(63) Plautus in Prologo Pœnuli, Vers. 1.

(64) Scaliger. Animadv. in Eusebium, num. 1581, pag. 103.

(65) Varro, de Linguâ Latinâ, Libr. VII, pag. 96.

(66) Idem, ibid. Libr. IX, pag. 134.

(67) Apud Athenæum, Libr. V, in fine.

(68) Suidas, in Ἀρίσταρχος.

(69) Vossius de Poetis Græcis, pag. 87.

(70) Il y a Crates dans l'Edition de 1683.

(71) Diog. Laert. in Vitis Philos. Libr. IV, num. 23.

(72) Diogene Laërce, Libr. V, num. 87, dit que Crates le Cynique florissoit environ la 113 Olympiade.

(73) Suidas, in Κράτης.

(74) Vossius, de Poetis Græc. pag. 87.

(75) Idem, de Histor. Græcis, Cap. XVIII, pag. 119.

ARISTEE, en Latin *Aristæus*, fils d'Apollon & de Cyrene (*A*). Son Article a été donné fort imparfait par Mr. Moreri, qui s'est borné à nous aprendre, I, qu'en *poursuivant par tout* Eurydice femme d'Orphée, il fut cause qu'elle mourut de la piquure d'un serpent: II, que les Nymphes, pour se venger d'Aristée, firent mourir ses abeilles: III, qu'*aiant fait un sacrifice de quelques taureaux, il recouvra ce qu'il avoit perdu* (*a*): IV, qu'il fut l'*Inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile*, & le fromage (*B*). Il y avoit bien d'autres choses à dire touchant ce fils d'Apollon: car on auroit dû raconter qu'il nâquit dans cette partie de la Libye où la ville de Cyre-

(*a*) *Tout ceci se trouve dans Virgile, au IV Livre des Georgiques.*

(*A*) *Il étoit fils d'Apollon & de Cyrene.*] C'est la tradition générale; & il y en a bien peu dans les sujets mythologiques, qui soient plus constantes que celle-là. Cependant Ciceron en allegue une autre: *les Grecs assurent*, dit-il, *qu'Aristée est fils de Bacchus.* Il ajoute qu'on l'honoroit en Sicile, dans le temple de cette Divinité. *Quid?* il s'adresse à Verres, *ex æde Liberi Simulacrum Aristæi non tuo imperio palam ablatum est? . . . . Aristæus, qui, UT GRAECI FERUNT, Liberi filius, inventor olei esse dicitur, una cum Libero patre apud illos eodem erat in templo consecratus* (1). Dans un autre Livre, il s'arrête à l'opinion la plus commune; il dit qu'Apollon étoit pere d'Aristée. *Quid Aristæum qui olivæ dicitur inventor Apollinis filius* (2)? Parlons de Cyrene: elle étoit fille d'Hypseus Roi des Lapithes, fils de Peneus & de Creuse (3). Celle-ci étoit fille de la Terre; Peneus étoit fils de l'Océan. Cyrene méprisoit les occupations des autres filles & leurs divertissemens de table (4); & se souciant très-peu de dormir la grasse matinée (5), elle n'aimoit que la chasse, & faisoit un grand carnage de bêtes feroces. Apollon l'aiant rencontrée, lors qu'elle se batoit seule avec un lion, demanda à Chiron qui elle étoit, & s'il ne feroit pas bien d'user de main mise, & de coucher avec elle?

(1) Cicero in Verrem, Orat. IX, Cap. LVII.

(2) *Idem*, de Natura Deorum, *Lib. III, Cap. XVIII.*

(3) Pindari, Ode IX Pythior. *pag.* 431.

(4) *Idem*, *ibid. pag.* 434.

(5) Τὸν δὲ σύγκοιτον γλυκὺν παῦρον ἐπὶ γλεφάροις ὕπνον ἀναλίσκοισα, ῥέποντα πρὸς ἀῶ. *Exiguum autem somnum contubernalem suavem in palpebris impendens, quando advenerat aurora.* Pindari Ode IX Pythior. *pag.* 431.

Ὁσία
Κλυτὰν χέρα οἱ προσενεγκεῖν,
Ἦ' ῥα καὶ ἐκ λεχέων
Κεῖραι μελιαδέα ποίαν (6);

Fas-ne est illustrem manum ei admovere? Utrum & ex stratis tondere mellitam herbam?

Chiron, commençant par répondre à la derniere demande, representa que les Amans se doivent servir de la clef du cœur, c'est-à-dire de paroles douces & adroites, qui persuadent à la Belle d'accorder ce qu'ils desirent. Il ajouta que parmi les Dieux, & parmi les hommes, la pudeur s'opose à la precipitation avec laquelle on pretendroit debuter par la jouissance, & s'expliquer là-dessus fort nettement:

Καὶ ἔν τε θεοῖς
Τοῦτο κἀνθρώποις ὁμῶς
Αἰδέοντ' ἀμφανδὸν ἁ-
δείας τυχεῖν τὸ πρῶτον εὐνᾶς (7).

Et inter deos & homines pariter verecundantur apertè postulato *dulci frui primum cubili.*

(6) *Idem*, *ibid. pag.* 437.

(7) *Idem*, *ibidem.*

„ Au reste, continua-t-il, c'est par un effet visible de vo-
„ tre grande civilité, que vous me faites l'honneur de m'in-
„ terroger: vous me demandez l'extraction de cette fille, vous
„ qui savez toutes choses". Voila le sens de Pindare: je ne prétens point donner une Traduction de mot à mot; il me sufit de representer la pensée. Or si c'est là ce qu'il veut dire, qui pourroit voir sans indignation la licence d'un Auteur François, qui l'a fait parler ainsi? „ Est-il permis de la
„ voir? Puis-je bien m'en approcher? Ne feray-je point
„ téméraire, si je prens sa belle main, & si je cueille sur
„ sa bouche une de ces roses vermeilles, que j'y vois peintes? Mais le Centaure, en souriant, lui répondit de la
„ sorte: Un chaste amour, Apollon, doit estre toujours
„ caché, & le beau Sexe, parmy les Dieux, comme parmy
„ les Mortels, n'accorde point ses faveurs aux yeux du
„ monde. C'est sans doute cette raison, qui vient de vous
„ faire parler avec tant de retenue. Un Amant moins chas-
„ te que vous n'auroit pas eu tant de respet; & c'est à vos
„ bonnes meurs, plutôt qu'à mes enseignemens, que vous
„ devez cette modestie (8)". Cette Traduction est contraire à l'Original, & ne se soutient point dans ses faussetez; car si l'on supose qu'Apollon ne s'exprima point grossiérement, mais honnêtement & chastement, la réponse de Chiron est ridicule & contradictoire. La fin fut qu'Apollon, sans nul delai, enleva Cyrene, & la transporta en Afrique, & jouït d'elle sur le champ:

(8) Nimes sur l'Aristée de Virgile, traduit en François, & imprimé à Lion, l'an 1669, *pag.* 28, 29.

Ὠκεῖα δ' ἐπειγομένων ἤδη θεῶν
πρᾶξις, ὁδοί τε βραχεῖαι.
κεῖνο κεῖν' ἆμαρ διαιτά-
σεν. θαλάμῳ δὲ μίγεν
ἐν πολυχρύσῳ Λιβύας (9).

Celer autem est properantium jam Deorum actio, viæque breves. Illud illa dies peregit. In thalamo autem Libyæ divite auri congressi sunt.

(9) Pindari Ode IX Pythior. *pag.* 441.

Chiron eût voulu qu'il eût poussé les beaux sentimens, & filé le parfait amour; mais les Dieux des Poëtes, comme l'observe Pindare, ne s'accommodoient pas de cette patience: ils expédioient promtement les choses; ils alloient au fait par les chemins les plus courts, & fort vite à l'abordage, & de but en blanc à la jouïssance, ou de gré ou de force. Ils prenoient le Roman par la queuë (10), & ils disoient comme Borée, *apta mihi vis est* (11). Cyrene conçut, & mit au monde notre Aristée. Notez que Virgile (12), & Hygin (13), qui la font fille de Penée, suivent en cela une ancienne tradition (14). C'est pourquoi nous pouvons dire que Frischlin a eu grand tort de blamer Boccace, & d'ignorer ce qu'ils avoient afirmé. *Constat non recte scripsisse Bocatium l. 7. Geneal. c. 28. dum asserit Cyrenem Penei fuisse filiam* (15). Apollonius supose qu'elle étoit bergere, & qu'elle avoit resolu de vivre dans le célibat; mais qu'Apollon qui l'enleva ne lui permit point de conserver sa virginité (16).

(10) *Conferez la IV Scene des Precieuses ridicules.*

(11) Ovidius, Metamorph. *Lib. VI, Vers.* 690.

(12) Virgil. Georgic. *Lib. IV, Vers.* 355. *Voiez aussi Servius sur le 317 Vers de Virgile.*

(13) Hygin. *Cap. CLXI.*

(14) Scholiast. Apollonii in *Lib. II*, Argonaut. *Vers.* 502.

(15) Frischlin. in Callimach. Hymn. II, *pag.* 102. *Edit. Francof. an.* 1597.

(*B*) *Il fut l'Inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile, & le fromage.*] Diodore de Sicile raporte qu'Aristée aiant apris des Nymphes qui le nourrirent l'art de cailler le lait, & de preparer des ruches, & de cultiver les oliviers, fut le premier qui communiqua aux hommes ces trois inventions. Les commoditez qu'ils en tirerent les remplirent d'une telle reconnoissance, qu'ils lui rendirent les mêmes honneurs divins qu'à Bacchus. Cet Historien dit aussi que les Nymphes lui imposérent trois noms, celui de *Nomius*, celui d'*Aristæus*, & celui d'*Agreus* (17). Cela s'accorde assez bien avec Pindare (18). Mais notez qu'il dit que les Heures & la Terre, ausquelles Mercure porta ce petit enfant, le nourrirent de Nectar & d'Ambrosie. Notez aussi que d'autres disent, qu'Aristée aiant inventé dans l'Ile de Cea la préparation du miel & celle de l'huile, & aiant fait lever les vents qu'on nommoit Etésiens, fut surnommé Jupiter Aristæus (19), & Apollon Agreus & Nomius (20). Le surnom de Nomius lui convenoit à cause du soin des bestiaux, & celui d'Agreus à cause de l'aplication à la chasse (21). Voici une autorité curieuse touchant cette aplication: *Ceux qui atrapent les loups & les ours avec des fosses & des pieges, font prieres à Aristeus, pource que ce fut le premier qui inventa la maniere de les prendre aux pieges & avec des lacs courans.* C'est un passage du Plutarque d'Amiot; en voici l'original: Εὐχόμενοι δ' Ἀρισταίῳ δολοῦντες ὀρύγμασι καὶ βρόχοις λύκους καὶ ἄρκτους ὃς πρῶτος θῆρσιν ἔπηξε ποδάγρας (22). *Aristæo vota faciunt foveis actis, aut laqueis positis, qui lupos aut ursis insidiantur, illa feris primus pedicas quia tendere cœpit.* Le Scholiaste d'Apollonius n'explique pas de la même sorte l'etymologie des deux surnoms. Il fonde celui de Nomius, sur ce que Cyrene eut à faire avec Apollon pendant qu'elle étoit bergere; & celui d'Agreus, sur ce que l'action se passa au milieu des champs. Il ajoute que, selon d'autres, l'étymologie vient de ce qu'Aristée enseigna l'Agriculture aux bergers. Ἀγρέα καὶ Νόμιον, dit-il, ἐκάλουν, ὅτι ἐν ἀγρῷ ἐμίγη τῇ μητρὶ αὐτοῦ ὁ Ἀπόλλων. Νόμιον δὲ, ὅτι νομευούσῃ ἐμίγη. οἱ δὲ, ἀπὸ τοῦ καὶ αὐτὸν ἀγροὺς ὑφηγήσασθαι τοῖς νομεῦσιν (23). L'endroit où Apollonius dit que les habitans de Thessalie donnerent ces deux surnoms à Aristée contient des choses qu'il est bon de mettre ici. On y trouve qu'Aristée fut élevé dans l'antre de Chiron; & que lors qu'il fut adulte, les Muses le marierent, & lui enseignérent la Medecine, & les Sciences divinatrices, & le preposérent à tous leurs troupeaux (24). On trouve dans un autre endroit du même Poëte, qu'il inventa le miel, & l'huile (25). Il dit dans Virgile, que la peine qu'il s'étoit donnée pour perfectionner l'Agriculture, & pour nourrir le bétail, lui avoit aquis toute la gloire qu'il possedoit.

(16) Apollon. Argon. *Lib. II, Vers.* 502 & *seq.*

(17) Diod. Sicul. *Lib. IV, Cap. LXXXIII, pag.* 167.

(18) Pindari Ode IX, Pythior. *pag.* 442.

(19) Scholiast. Apoll. in Argon. *Lib. II, Vers.* 500.

(20) Apollon. Argon. *Lib. IV, Vers* 1218, *fait mention d'un temple d'Apollon Nomius.*

(21) Benedictus in Pindarum, Ode IX, Pythior. *pag.* 442.

En etiam hunc ipsum vitæ mortalis honorem,
Quem mihi vix frugum & pecudum custodia solers
Omnia tentanti extuderat, te matre, relinquo (26).

Il est l'une des Divinitez que Virgile invoque aiant à écrire de l'Agriculture:

Et cultor Nemorum, cui pinguia Ceæ
Ter centum nivei tondent dumeta juvenci (27).

(22) Plutarch. in Amator. *pag.* 757.

(23) Scholiast. Apollonii in *Lib. II, Vers.* 509.

Oppien (28), Nonnus (29), le Scholiaste de Pindare, celui d'Apollonius, &c, s'accordent à le faire l'Inventeur des choses que j'ai marquées. On verra ci-dessous quelques passages sur ce sujet. En voici un où on lui donne pour patrie la ville d'Athenes. *Oleum & trapetas Aristæus Atheniensis. Idem mella* (30). Le mot *trapetes* veut dire les meules à broier les olives (31). N'oublions pas qu'il inventa le benjoin. C'est ce qu'assûre un ancien Auteur cité par le Scholiaste d'Aristophane (32), comme vous le pourrez voir à la page 356 du Commentaire de Saumaise sur Solin.

Notez que Justin (33) débite que Cyrene engrossée par Apollon, *à Deo repleta*, eut quatre fils, *Nomius*, *Aristæus*, *Authocus*, & *Argæus* (34). C'est avoir changé en deux hommes les deux surnoms d'Aristée (35).

(24) Apollon. Argonaut. *Lib. IV, Vers.* 512 & *seq.*

(25) *Idem*, *ibidem*, *Vers.* 1132.

(26) Virgil. Georgic. *Lib. IV, Vers.* 326.

(27) *Idem*, *ibid. Lib. I, Vers.* 14. (28) Oppian. Cyneg. *Lib. IV.* (29) Nonnus Dionys. *Lib. V.* (30) Plin. *Lib. VII, Cap. LVI, pag.* 99. (31) Varro, de Lingua Lat. *Lib. IV, pag.* 24. (32) Ἀρισταῖος . . . πρῶτον τὴν ἐργασίαν τοῦ σιλφίου ἐξεῦρεν ὥσπερ καὶ τὸ μάλιστα. (33) *Lib. XIII, Cap. VII.* (34) *Il faut lire* Agræus. (35) Voiez Vossius, de Theolog. Gentili, *Lib. VII, Cap. X, pag.* 150.

Cyrene fut bâtie; qu'il fut élevé par les Nymphes; qu'étant allé à Thebes, il y épousa Autonoé fille de Cadmus; qu'il en eut Acteon, qui fut mis en pieces par ses propres chiens; qu'après la perte de ce fils, il fut consulter l'Oracle d'Apollon; qu'en vertu de la réponse qui lui fut faite touchant les honneurs qu'il recevroit dans l'Ile de Cea, il s'y transporta (*C*); que la peste ravageant toute la Grece, il offrit des sacrifices qui firent cesser ce mal; qu'aiant laissé sa famille dans l'Ile de Cea, il repassa en Libye, d'où, avec la flote que sa mere lui donna, il fit voile vers la Sardaigne (*D*); qu'il y choisit une habitation; qu'il cultiva ce païs avec un grand soin; qu'il en bannit la barbarie & l'état sauvage; qu'il visita quelques autres Iles; que l'abondance des moissons, & la multitude des bestiaux, l'obligérent à s'arrêter quelque tems dans la Sicile, où il enseigna aux habitans ses beaux secrets; qu'en reconnoissance, ils l'honorérent comme un *Dieu*, & principalement ceux qui cultivoient les oliviers; qu'enfin, il passa en Thrace; qu'il y fut admis par Bacchus aux mysteres des Orgies, & que dans la familiarité qu'il eut avec lui, il aprit beaucoup de choses profitables à la vie humaine; qu'aiant demeuré quelque tems proche du mont Hemus, il disparut; & que non seulement les peuples barbares de ce païs-là, mais aussi les Grecs, lui décernérent les honneurs divins (*b*). C'est faussement que Mr. Moréri observe, que Diodore de Sicile fait mention d'un autre Aristée dans le chapitre LXXXIV du IV livre; car ce chapitre & le précédent contiennent ce que je viens de narrer. Je suis surpris qu'on n'y voie rien de l'Arcadie, qui fut l'une des principales stations d'Aristée (*E*). Vous verrez dans les Remarques les variations des Auteurs, la fausseté de quelques censures, & telles autres particularitez; & je n'oublierai pas la découverte astronomique que l'on donne à Aristée (*F*), ni son culte pour la canicule,

(*b*) *Tiré de* Diodore de Sicile, *Livre IV, Cap. LXXXIII, LXXXIV.*

(*C*) *Il se transporta dans l'Ile de Cea.*] Le Grec de Diodore de Sicile porte εἰς Κῶ νῆσον, & un peu après ἐν τῇ Κῷ. Rhodoman traduit *in Co insulam*, & *in Co*. Cette Traduction embarrasse les lecteurs; car elle les porte à croire que cet Historien Grec parle là de l'Ile de Cos, la patrie du grand Hippocrate, & non pas de l'Ile de Cea, comme tous les autres Auteurs, quand il s'agit d'Aristée. Soions neanmoins assurez qu'il parle de l'Ile de Cea, soit qu'il faille corriger le texte en mettant Κέω au lieu de Κῶ (36), soit que les regles de la contraction aient pu permettre qu'on dit indifferemment Κῶ ou Κέω, quand il s'agissoit de cette Ile (37). Prenons garde à ces paroles de Diodore, παρὰ τῶν Κείων τιμαῖς, *de honoribus apud Ceos* (38). Elles montrent visiblement qu'il ne pretend point parler de l'Ile de Cos. Quoi qu'il en soit, alleguons quelques Auteurs qui ont assuré qu'Aristée s'établit dans l'Ile de Cea, & commençons par le Commentaire de Servius sur ces paroles de Virgile:

> *Et cultor nemorum, cui pinguia Cea,*
> *&c.*

qu'on a vues ci-dessus (39). *Aristæum invocat, id est Apollinis & Cyrenes filium, . . . hic (ut etiam Sallustius docet) post laniatum a canibus Actæonem filium Thebas reliquit, & Ceam insulam tenuit primo adhuc hominibus vacuam* (40). Apollonius nous aprend qu'Aristée, aiant été apellé par les habitans des Iles Cyclades, pour faire cesser la peste, passa de Thessalie en l'Ile de Cea.

> Αὐτὰρ ὅγε πατρὸς ἐφετμῇ
> Φθίην δ' ἐν δὲ Κέῳ κατενάσσατο λαὸν ἀγείρας
> Παρράσιον (41).
> *Is relictâ ex parentis jussu*
> *Phthiâ in Ceum ivit habitatum, contracto exercitu*
> *E Parrhasiis.*

Le Scholiaste de ce Poete assûre, comme je l'ai déjà dit, que ce fut dans la même Ile qu'Aristée enseigna à faire le miel & l'huile. Ἀρισταῖος δὲ ἐν τῇ Κέῳ [illegible] (42). Nous verrons dans la Remarque (*F*), qu'il y établit des loix pour le culte de la canicule. Varron Atacinus avoit raconté dans son Poëme des Argonautes, qu'une grande mortalité de bestiaux aiant affligé cette Ile, Aristée s'y transporta par le conseil d'Apollon, & la delivra de ce fleau, après avoir fait un sacrifice à Jupiter Icmæus. Les vens & les chaleurs qui causoient la mortalité s'apaisérent. Aristée étant mort, les habitans de l'Ile de Cea obeïrent à l'Oracle, qui leur commandoit de le mettre au nombre des Dieux, & ils le nommérent Nomius & Agreus, à cause du bien qu'il leur avoit fait par son adresse dans la nourriture des troupeaux, & dans la culture des terres (43). Ne soiez point surpris de voir ici, qu'il fit cesser la mortalité, en calmant les vens; & de trouver ci-dessous, qu'il la fit cesser, en faisant lever des vens; car c'est ainsi que sont faites les anciennes traditions: l'une refute l'autre; l'une oublie les particularitez qui sont les seules que l'autre n'oublie pas. Une narration complete eut pu aprendre, qu'en faisant changer le vent, il ramena la santé: mais ceux qui ne savent pas tout dire, observent que le vent cessa; n'attendez point d'eux le reste: ou que le vent se leva; vous n'en saurez point davantage: ils ne vous aprendront pas que le vent contraire fut arreté, & que le vent favorable lui succéda. La correction d'un passage d'Heraclide, que j'ai lue dans Saumaise, me paroit heureuse: cependant je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût dans l'original que le fleau de l'Ile de Cea venoit du vent. [illegible] (44). *Quum contigisset hoc aliquando magna lues stirpibus & animantibus propter continuos Etesiarum flatus.* Saumaise corrige ainsi, [illegible]. *Jovem rogavit etesias flare* (45): ce qui s'accorde avec ce que je dirai dans la Remarque (*F*).

(*D*) *De Libye . . . il fit voile vers la Sardaigne.*] Selon Diodore de Sicile, il fut s'établir dans l'Ile de Cea, après la mort d'Actéon, & puis il alla en Libye, & après cela en Sardaigne (46); mais d'autres prétendent que le deplaisir d'avoir perdu Actéon lui donna un tel degout pour la Beotie, & pour tout le reste de la Grece, qu'il fut chercher une demeure dans des païs éloignez (47). Ce fut alors, disent-ils, qu'il conduisit une colonie en Sardaigne. On a dit que Dedale, s'étant sauvé de l'Ile de Crete, s'associa avec lui pour la conduite de cette colonie (48); mais la Chronologie refute cela invinciblement. Il étoit contemporain d'Oedipe, Roi de Thebes (49): il n'a donc pu lier aucune partie avec Aristée gendre de Cadmus. Quoi qu'il en soit, les variations sont ici bien degoutantes. Pausanias dit qu'une troupe de Libyens s'étoit établie dans la Sardaigne, & associée avec les naturels du païs, avant qu'Aristée y allât; mais Aristote raconte qu'Aristée fut le premier qui la cultiva, & qu'auparavant elle ne servoit de demeure qu'à beaucoup de grans oiseaux (50). Consultez Mr. Bochart, qui soutient que ce voiage d'Aristée est une fable (51).

(*E*) *L'Arcadie . . . fut l'une des principales stations d'Aristée.*] C'est pour cela que Virgile le surnomme *Arcadius*, quand il parle de l'invention de produire de nouvelles abeilles:

> *Tempus & Arcadii memoranda inventa Magistri*
> *Pandere, quoque modo cæsis jam sæpe juvencis*
> *Insincerus apes tulerit cruor* (52).

Cet art fut une invention d'Aristée, & le fit honorer comme Jupiter dans l'Arcadie. *Post ea (Cea) relictâ, cum Dædalo ad Sardiniam transitum fecit. Huic opinioni Pindarus refragatur, qui eum ait de Cea insulâ in Arcadiam migrasse, ibique vitam coluisse. Nam apud Arcadas pro Jove colitur, quod primus ostenderit qualiter apes debeant reparari* (53). Justin donne à Aristée un grand Roiaume dans l'Arcadie: je citerai ses paroles dans la Remarque suivante. Il n'est pas vrai, comme Mr. Lloyd l'assure, qu'Apollonius fasse passer Aristée de l'Arcadie en l'Ile de Cea. Il a copié cette faute de Saumaise (54).

(*F*) *Je n'oublierai point la découverte astronomique que l'on donne à Aristée.*] A ne considerer les paroles de Justin que fort superficiellement, il pourroit venir dans l'esprit qu'il attribue à Aristée la prémiere découverte des Solstices; mais ceux qui lisent avec attention s'aperçoivent aisément qu'il parle du lever de la canicule. *Aristæum in Arcadia late regnasse, eumque primum & apium & mellis usum & lactis ad coagula hominibus tradidisse, Solstitialesque ortus sideris primum invenisse* (55). Les plus savans Critiques ont remarqué qu'il faudroit lire, ou *Solstitialisque ortus sideris*, ou *Solstitialesque ortus Sirii* (56). L'une & l'autre de ces deux leçons nous donnent la canicule, à ce qu'ils pretendent. Ce qu'il y a de certain est que cet astre avoit une relation particuliere à notre Aristée. En voici la cause. Les chaleurs de la canicule desoloient les Iles Cyclades, & y produisoient une peste que l'on pria Aristée de faire cesser. Il passa alors en l'Ile de Cea, & fit batir un autel à Jupiter: il offrit des sacrifices à ce Dieu; il en offrit aussi à cet astre malfaisant, & lui établit un anniversaire. Cela produisit un très-bon effet; car ce fut de là que les vens etesiens tirerent leur origine: vens qui durent quarante jours, & qui tempérent l'ardeur de l'été.

> Καὶ βωμὸν ποίησε μέγαν Διὸς Ἰκμαίοιο,
> Ἱερά τ' εὖ ἔρρεξεν ἐν οὔρεσιν ἀστέρι κείνῳ
> Σειρίῳ, αὐτῷ τε Κρονίδῃ Διί. τοῖο δ' ἕκητι
> Γαῖαν ἐπιψύχουσιν ἐτήσιοι ἐκ Διὸς αὖραι
> Ἤματα τεσσαράκοντα. Κέῳ δ' ἔτι νῦν ἱερῆες
> Ἀντολέων προπάροιθε Κυνὸς ῥέζουσι θυηλάς (57).
> *Tum augustam extruxit aram Jovis Humifici,*
> *Sacra litavit recte in montibus & stellæ illi*
> *Sirio, & ipsi Jovi Saturni filio. Cujus rei gratia*
> *Venti Diales anniversarii perfrigerant tellurem*
> *Quadraginta diebus; & hodieque sacerdotes in Co*
> *Ante Caniculæ exortum operantur sacris,*

(36) *C'est la pensée de* Vossius, *de Theolog. Gentili, Libr. VII, Cap. X, pag. 550.*

(37) *Et non pas apud Coos, comme* Rhodoman *a traduit.*

(38) *C'est la prétention de* Saumaise *sur Solin, pag. 144, 145.*

(39) *Citation* (27).

(40) Servius in Georgic. *Libr. I, Vers. 14.*

(41) Apollon. Argon. *Libr. II, Vers. 522.*

(42) Schol. Apollon. in *Libr. II, Vers. 500.*

(43) *Voiez* Vossius, *de Theolog. Gentili, Libr. VII, Cap. X, pag. 910.*

(44) Heraclides, de Politiis, *pag. 20.*

(45) Salmas. in Solin. *Pag. 144.*

(46) Diodor. Siculus, *Libr. IV, Cap. LXXXIV.*

(47) Pausan. *Libr. X, pag. 332. Voiez aussi* Silius Italic. *Libr. XII, pag. 460.*

(48) Pausan. *Libr. X, pag. 332.* Saumaise *a cru qu'on n'y voit Dedale que dans un Passage de Servius, Citation* (40).

(49) Pausan. *Libr. X, pag. 332.*

(50) Aristotel. de mirabilibus Auscult. Oper. *Tom. I, pag. 1211.*

(51) Bochart. Geograph. sacr. *Parte II, Libr. I, Cap. XXXI, pag. 632, 633.*

(52) Virgil. Georgic. *Libr. IV, Vers. 284.*

(53) Servius in Georgic. *Libr. I, Vers. 14.*

(54) Salmas. in Solin. *pag. 99.*

(55) Justin. *Libr. XIII, Cap. VII, pag. 313, 314.*

(56) *Voiez le* Justin Variorum *de Mayence,* Grævius, *sur cet endroit.*

(57) Apollon. Argon. *Libr. II, Vers. 524.*

 Diodo-

cule, ni sa fille Macris (G). On a dit, que pour les services qu'il avoit rendus au genre humain par la conoissance qu'il avoit de tous les arts profitables, les Dieux le placérent entre les étoiles, & qu'il étoit l'*Aquarius* du Zodiaque (c). Les conformitez de son Histoire avec celle de Moïse ont été curieusement & doctement étalées par Monsr. Huet (d). Presque tout ce que Lloyd a joint à Charles Etienne dans cet Article a été tiré mot à mot du Commentaire de la Cerda (e): il ne le cite pas pourtant.

(c) *Voiez le* Comment. de Germanic. in Aratea Phænomena, *Cap.* de Aquario, *pag.* 118.

(d) Huet. Demonstr. Evang. *Propos. IV, Cap. VIII, num.* 17, *pag.* 110.

(e) *In Libr.* IV Georgic. Virgilii.

Diodore de Sicile ne fait pas entendre avec assez de clarté, si les vents étésiens furent l'effet du sacrifice d'Aristée (58). Il semble dire que ce sacrifice aiant été ofert environ le tems du lever de la canicule, tems qui concourt avec la saison de ces vents étésiens, la peste cessa. Mais il est sur qu'il prétend que les ardeurs de la canicule furent adoucies par les actes de religion qu'Aristée &c. Il trouve en cela un sujet d'étonnement, puis que la même persone, dont le fils avoit été déchiré par les chiens, corrigea la malignité d'un astre qui s'apelle le chien. Je laisse son Grec, & je ne reporte que la Traduction de Rhodoman. *Singularem hanc rerum conversionem, si quis penitius examinet, merito demiretur. Qui enim filium a canibus discerptum vidit, is cœleste sidus canis nomine appellatum, quod hominibus exitium adferre putatur mitigavit, & mortalibus non paucis auctor salutis exstitit* (59). D'autres Auteurs disent en termes clairs & précis, que les dévotions d'Aristée furent la cause de ces vents-là. *Canicula exurens æstu terram (60) loca & agros fructibus orbabat & ipsos morbo affectos, pœnas Icario cum dolore sufferre cogebat, eo quod latrones recepissent. Quorum rex Aristæus Apollinis & Cyrenes filius, Actæonis pater, petit a parente quo facto a calamitate civitatem posset liberare: quem Deus jubet multis hostiis expiare Icarii mortem, & ab Jove petere, ut quo tempore Canicula exoriretur, dies quadraginta ventum daret, qui æstus caniculæ moderetur. Quod jussum Aristæus confecit, & ab Jove impetravit ut Etesiæ flarent* (61). Le Scholiaste d'Apollonius dit formellement, qu'à la priere d'Aristée, les vents étésiens souflérent. [illegible] (62). Consultez aussi le Commentaire de Germanicus sur les Phenomenes d'Aratus (63). Parlons de l'Anniversaire qu'il établit. Il ordonna, que tous les ans, les Prêtres de Cea offrissent des sacrifices avant le lever de la canicule, & que les habitans se missent en armes, pour observer le lever de cette constellation, & pour lui offrir des victimes (64). [illegible] (lisez [illegible]) [illegible] (65). Ciceron dit qu'ils croioient prévoir, par l'observation de cet astre, si l'année seroit saine ou non. *Cœos accepimus ortum caniculæ diligenter quotannis solere servare, conjecturamque capere ut scribit Ponticus Heraclides, salubrisne an pestilens annus futurus sit* (66). Manile attribue le même chose aux Ciliciens (67). Je ne sai si les habitans de la Calabre, qui faisoient des vœux à la canicule, avoient emprunté d'Aristée médiatement ou immédiatement cet acte de religion.

Sic cum stabulis & messibus ingens
Ira Deum & Calabri populator Sirius arvi
Incubuit, cum agrestum manus miscet pristum
In nemus, & miseris dictat pia vota Sacerdos (68).

Quelles superstitions! mais ce n'étoient pas les plus étranges qui fussent dans le Paganisme. Au reste, le passage de Justin, que j'ai raporté au commencement de cette Remarque, formera ici un incident. Monsr. le Fevre de Saumur croioit être le prémier qui l'eût entendu. „ Justin ", dit-il, „ ne prétend point dire qu'Aristée enseigna l'usage du „ lait: cela eût été contraire à la vérité, & à toute l'anti„ quité: il ne parle que de l'industrie de cailler le lait. " *Sed ostendisse hominibus qua arte coagulum ex lacte confici conformarique posset* (69). „ Il ne prétend point même qu'Aristée ait inventé l'usage du miel: le lait & le miel servirent à la nourriture du plus grand des Dieux. " *Nam Jupiter pater ille hominumque Deumque melle nutritus est ac lacte* (70). „ Il parle donc de l'invention de cailler le lait „ avec du miel. " *Ergo aliud docuit Aristæus, scilicet coagulum fieri ex mixturâ, seu ut Græci vocant, crumate mellis & lactis. Hunc locum a nemine hactenus intellectum arbitror* (71). Cette explication me paroit très-belle: mais les raisons sur quoi on la fonde prouvent trop; car si l'ancienne tradition sur les alimens qui furent donnez à Jupiter pendant son enfance avoit empêché Justin de dire qu'Aristée montra aux hommes l'usage du miel, il n'auroit point debité que Gargoris Roi des Cynetes (72), ou des Cunetes, fut le prémier Inventeur du miel: & neanmoins, il l'a debité clairement, & sans qu'on puisse donner à ses termes deux explications. *Quorum* (Cunetum) *rex vetustissimus Gargoris, mellis colligendi usum primus invenit* (73). Je ne vois point qu'on puisse prétendre que Justin a tellement respecté les traditions poétiques, qu'il s'est bien gardé d'avancer des choses qui les réfutassent. Une infinité d'Auteurs ont dit qu'Aristée inventa le miel: leurs paroles signifient cela précisement, & ne peuvent point être détournées à ce sens-ci, *Il inventa un certain melange du miel & du lait, pour composer une coagulation.* On pourroit donc croire raisonnablement que Justin parla comme eux, & qu'il ne tint aucun compte de ce que les Poetes avoient débité touchant le lait & le miel de Jupiter. Notez en passant, que les inventions d'Aristée consistoient quelquefois dans des melanges; car il fut le prémier qui aprit aux Thraces à mêler du miel avec le vin de Marone. *Aristæum primum omnium in eadem gente mel miscuisse vino, suavitate præcipua utriusque naturæ sponte provenientis* (74).

(G) . . . . . . *ni sa fille Macris.*] Il n'y a guere d'Auteurs qui en parlent; mais voici ce qu'Apollonius en raconte (75). Ce fut elle qui prit le petit Bacchus sur son giron, après que Mercure l'eut tiré du milieu des flammes. Ce fut elle qui lui fit prendre du miel. Elle demeuroit alors au centre de l'Ile d'Eubée. Elle s'exposa à l'indignation de Junon, par le bon office qu'elle rendit à cet enfant, & fut contrainte d'abandonner le païs, & de se sauver dans un antre en l'Ile des Phéaques, où elle fit une infinité de biens aux habitans (76). Inférons de là qu'Aristée, oncle d'alliance de Bacchus (77), étoit beaucoup plus âgé que lui. Cela ne refute point ce que Diodore de Sicile raconte touchant l'initiation d'Aristée aux Orgies, &c; ni ce que d'autres suposent, qu'il commandoit quelques troupes dans l'armée de Bacchus (78); car il est de l'ordre que la superiorité apartienne à un fils de Jupiter, lors même qu'il est plus jeune.

(58) Diodor. Sicul. *Libr. IV, Cap.* LXXXIV.

(59) *Idem, ibid. pag.* 268.

(60) *C'est donc qu'il faut lire, &c non pas certum. Voiez Saumaise sur Solin, pag.* 144.

(61) Hygin. Poetic. Astronom. *Libr. II, Cap. IV, pag.* 365.

(62) Schol. Apollon. *in Libr. II, Vers.* 500.

(63) German. in Aratea Phænom. *in* Aquario, *pag.* 118, 119.

(64) Apollon. *Libr. II, Vers.* 522. *Vous trouverez les paroles ci-dessus Citation* (57).

(65) Schol. Apollon. *in Libr. II, Vers.* 523.

(66) Cicero, de Divinat. *Libr. I, Cap. LVII.*

(67) Manil. Astronom. *Libr. I, pag.* 13.

(68) Valer. Flaccus, Argonaut. *Libr. I, Vers.* 682.

(69) Tanaq. Faber Not. in Justin. *Libr. XIII, Cap. VII.*

(70) *Idem, ibidem.*

(71) *Idem, ibidem.*

(72) *Peuple d'Espagne.*

(73) Justin. *Libr. XLIV, Cap. IV.*

(74) Plin. *Libr. XIV, Cap. IV, pag.* 127.

(75) Apollon. Argon. *Libr. IV, Vers.* 1131 *& seq.*

(76) [illegible] *Idem, ibid. Vers.* 1140.

(77) *Il étoit mari d'Autonoé, sœur de la mere de Bacchus.*

(78) Nonnus, Dionysiacor. *Libr. XIII.*

ARISTEE le Proconnesien, en Latin *Aristeas*. Mr. Moréri s'étant contenté de dire qu'il vivoit au tems de Cyrus (A), & qu'il composa l'*Histoire des Arimaspes, & un Ouvrage de l'Origine des Dieux, le tout rempli de fables* (B), a oublié ce qu'il pouvoit mettre de plus singulier

(A) *Moréri s'est contenté de dire qu'il vivoit au tems de Cyrus.*] On prouve cela par le témoignage de Suidas. Notez que Cyrus commença de régner en Perse l'Olympiade 55. Vossius infere de là, que Suidas disant d'un côté qu'Aristée florissoit pendant la 50 Olympiade, & de l'autre que c'étoit au tems de Cyrus, n'a point observé l'exactitude (1). L'Anonyme, qui a décrit les Olympiades, met Aristée sous la cinquantieme: cela ne s'accorde point avec ce que d'autres ont dit qu'Homere fut son disciple (2). Tatien l'a fait anterieur à Homere (3), & en a été repris par Vossius, comme si par là il eut voulu trop favoriser la bonne cause dans ce point-ci, c'est que l'age d'Homere a suivi de loin celui de Moïse (4). Cette censure me semble un peu mal fondée: car Tatien a pu se servir legitimement d'une tradition qui se trouvoit établie parmi les Païens. Nous avons vu qu'on disoit que notre Aristée avoit enseigné Homere; & nous lisons dans Herodote, qu'Aristée parut au monde trois siecles après avoir composé un Poëme (5). On ne convenoit donc pas qu'il eût fleuri au tems de Cyrus. Notez qu'Herodote naquit l'an 1 de la 74 Olympiade, & qu'il ne parla point de cette derniere aparition d'Aristée comme d'un fait nouvellement arrivé: il insinue, au contraire, que la tradition des Metapontins sur cette avanture-là venoit de loin; car il ne dit point qu'ils en marquassent le tems.

(B) *Ses Ecrits étoient remplis de fables.*] Aulugelle raconte, qu'étant à Brundisium, il vit exposez en vente plusieurs paquets de Livres, & qu'on lui laissa à très-vil prix ceux qu'il voulut acheter. C'étoient tous Ouvrages d'Auteurs Grecs, qui avoient ramassé beaucoup de mensonges surprenans & incroiables. Aristée est le prémier de ces Ecrivains: *Fasces Librorum venalium expositos vidimus. Atque ego avide statim pergo ad Libros. Erant autem isti omnes Libri Græci miraculorum fabularumque pleni, res inauditæ, incredulæ; scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Aristeas Proconnesius, & Isigonus Nicæensis, & Ctesias, & Onesicritus, & Polystephanus, & Hegesias. Ipsa autem volumina ex diutino situ squallebant, & habitu adspectuque tetro erant. Accessi tamen, percunctatusque pretium sum: &, adductus mirâ atque insperatâ vilitate, Libros plurimos ære pauco emo; eosque omnes duabus proximis noctibus cursim transeo: atque in legendo carpsi exinde quædam & notavi mirabilia & scriptoribus fere nostris intentata; eaque his commentariis adspersi* (6). La suite de ce chapitre d'Aulugelle est toute pleine des narrations chimériques qu'il avoit lues dans ces Ecrits-là, ou dans Pline. Il faut savoir que l'*Histoire des Arimaspes*, composée par Aristée, étoit un Poëme (7): *& que sais-on*, me direz-vous, *si l'Auteur ne l'écrivit pas sans avoir dessein qu'on ajoutât foi à ses recits? L'Arioste n'a jamais eu une pareille pensée. Pourquoi ne jugerions-nous pas des anciens Poetes comme de lui à cet égard?* Je vous répons qu'Aristée n'avoit point pour but de divertir ses lecteurs par des récits qui fussent considerez comme des fables; car il n'eut recours à ces contes, qu'afin de guérir l'incrédulité qu'il rencontroit dans les esprits. On ne croioit pas qu'il fût Philosophe, & l'on se fondoit sur ce qu'il ne disoit point que personne l'eût instruit (8). Il leva cet obstacle, en débitant que son ame étoit sortie de son corps, & que s'élevant vers le ciel, elle avoit vu tous les païs Grecs & Barbares, & fini ses courses dans les climats Hyperboréens. Il se vanta d'avoir décou-

(1) Vossius, de Historicis Græcis, *Libr. IV, Cap. II, pag.* 433.

(2) Strabo, *Libr. XIV, pag.* 439.

(3) Tatian. Orat. ad Græcos, *apud* Vossium, de Histor. Græcis, *Libr. I, Cap. I, pag.* 7.

(4) Vossius, de Histor. Græcis, *Libr. I, Cap. I, pag.* 6.

(5) Herod. *Libr. IV, Cap. XIV.*

(6) Aulus Gellius, *Libr. IX, Cap. IV, pag.* 329. Notez que *Monsr.* Huet, Demonstrat. Evangel. *Propos. IX, Cap. CXLII, pag.* 1037, *cite cet endroit d'Aulugelle comme soutenant que les choses que l'on avoit racontées touchant Aristée étoient fausses. Ce n'est point la pensée d'Aulugelle.*

(7) Herod. *Libr. IV, Cap. XIII & XIV,* Strabo, *Libr. I, pag.* 61, *&* *Libr. XIII, pag.* 405.

(8) Maxim. Tyrius, Dissert. XXII, *pag.* 223.

gulier dans cet Article. Donnons donc ce suplément, & disons que cet Aristée, étant mort dans son pais (*a*), fut vu le même jour, & à la même heure, faire leçon en Sicile. Ce spectacle aiant été renouvelé plusieurs fois, & pendant plusieurs années, obligea les Siciliens à bâtir un autel à Aristée, & à lui offrir des sacrifices (*b*). Herodote a parlé assez amplement de ce miracle (*C*). Pline raporte qu'on vit dans l'Ile de Proconnese l'ame d'Aristée sortir du corps par la bouche, sous la figure d'un corbeau (*c*). D'autres disent que cette ame sortoit du corps, & y retournoit à sa fantaisie (*D*). Strabon donne Aristée pour l'un des plus grans enchanteurs qui furent jamais (*d*). Quelques-uns prétendent, qu'afin de lever l'incrédulité qu'on avoit pour sa doctrine, il fit acroire que son ame separée du corps avoit fait plusieurs voiages (*e*). On trouve six de ses Vers dans le Traité de Longin (*f*). On en trouve quelques autres dans les Chiliades de Tzetzes (*g*). On le voit cité deux fois dans Pausanias (*h*). Au reste, ceux qui prétendent qu'il n'étoit pas tout-à-fait mort, quand son ame alloit faire des voiages (*i*), ne diminuent guere le merveilleux de ce prodige. Il n'est pas besoin de remarquer que Plutarque s'est moqué de ce beau conte (*k*). Le Giraldi a fait quelques fautes (*E*).

(*a*) *C'est de Proconnese, dans la Propontide.*
(*b*) *Ex Apollonii Dyscol. Hist. Comment. cap. II.*
(*c*) Plinius, *Lib. VII, Cap. LII, pag.* 85.
(*d*) Strabo, *Lib. XIII, pag.* 405.
(*e*) *Voiez la Remarque (B).*
(*f*) Longin. περὶ ὕψους, *Sect. IX, pag.* 28.
(*g*) Tzetzes, Histor. *Chil. VII, pag.* 144. *Voiez* Casaubon *sur* Athenée, *Livr. I, pag.* 12.
(*h*) Pausan. *Lib. I, pag.* 22, *& Lib. V, pag.* 154.
(*i*) Maxim. Tyr. Orat. *XXVIII, pag.* 182.
(*k*) Plut. *in* Romulo, *pag.* 35.

découvert par ce moien la situation des lieux, les coutumes des habitans, les qualitez naturelles des elemens, &c. & d'avoit même observé le ciel plus exactement que la terre. N'étoit-ce point produire ses contes comme des lettres de créance? Ne vouloit-il point par là s'établir une autorité qui fit recevoir les autres choses qu'il voudroit dire? Il faloit donc qu'il proposât celles-là comme des faits véritables. On les prit pour tels; car on ajouta plus de foi à ces hommes-là, qu'aux Philosophes qui dogmatiseroient sans aucun deguisement (9). Notez que Denis d'Halicarnasse raporte que tout le monde ne convenoit pas que notre Aristée fût Auteur des Livres qui portoient son nom (10).

(*C*) *Il fut vu plusieurs fois après sa mort . . . . Herodote a parlé assez amplement de ce miracle.*] Voici le précis de sa narration. Aristée, l'un des principaux de l'Ile de Proconnese, entra un jour dans le logis d'un Foulon, & y mourut. Le Foulon ferma sa porte, & fut annoncer aux parens la mort d'Aristée. Cette nouvelle se répandit bientôt par toute la ville; mais pendant que l'on s'en entretenoit, il vint un homme qui assura qu'il avoit rencontré Aristée allant à Cyzique (11), & qu'il lui avoit parlé. Les parens se transporterent à la maison du Foulon, avec tout ce qui étoit necessaire pour l'enterrement, & ne trouverent Aristée ni mort ni vif. Il se montra au bout de sept ans, & composa le Poëme des Arimaspes, après quoi il disparut. Deux ou trois siecles s'étant écoulez, il se montra aux habitans de Metapont (12), & leur commanda de faire un autel à Apollon, & de mettre tout auprès une statue en l'honneur d'Aristée le Proconnesien. Il leur dit qu'ils étoient les seuls Italiens qu'Apollon eût honorez d'une visite, & qu'il l'avoit accompagné dans ce voiage, & qu'il étoit non pas Aristée, mais un corbeau, quand il l'y accompagna. Aiant dit ces choses, il disparut. Les Metapontins consultérent l'Oracle de Delphes, pour savoir ce que c'étoit que cela. Il leur fut répondu qu'ils feroient bien d'obéir. Ils éxécutérent donc cet ordre (13). L'Historien témoigne que l'on voioit de son tems à la grande place de Metapont la statue d'Aristée, proche de l'autel d'Apollon, & environnée de lauriers. Joignons à cela un fait raporté par Athenée. Les Metapontins, après le retour d'Aristée (14), dedierent un laurier d'airain à Apollon. Ce laurier aiant parlé dans le tems qu'une danseuse de Thessalie s'aprochoit de la grande place de Metapont, les devins, qui étoient là, furent saisis subitement d'une fureur si étrange, qu'ils déchirerent cette femme. Notez qu'elle avoit reçu de Philomele un présent sacré: c'étoit une couronne de laurier d'or, que ceux de Lampsaque avoient consacrée au temple de Delphes (15). Observez aussi qu'Enée de Gaza, en raportant la narration d'Herodote, y ajoute cette circonstance: c'est que les sacrifices des Metapontins étoient censez apartenir en commun à Apollon, & à Aristée, comme à deux Divinitez (16). Origene a observé qu'Apollon voulut que cet Aristée fût honoré comme un Dieu par les habitans de Metapont (17). Meursius prétend qu'Athenagoras a reproché aux Paiens d'avoir honoré notre Aristée dans l'Ile de Chios, & de l'avoir pris pour le même Dieu qu'Apollon & Jupiter (18). Χῖοι Ἀρισταῖον τὸν αὐτὸν καὶ Δία καὶ Ἀπόλλω νομίζοντες (19). *Chii Aristeum, quem & Jovem arbitrantur & Apollinem.* Mr. Huët s'imagine avec beaucoup de vraisemblance, qu'au lieu de Χῖοι, il faut lire Κεῖοι; & qu'il s'agit là d'Aristée fils d'Apollon & de Cyrene (20); car ce dernier Aristée fut honoré dans l'Ile de Cea (21). C'est de lui que Suffridus entend le passage d'Athenagoras (22). Monsr. Huët montre que ces deux Aristées ont été souvent confondus l'un avec l'autre (23).

Ceux qui veulent que tout Roman soit fondé sur quelque avanture véritable, pourroient suposer qu'Aristée, aiant fait semblant d'être mort dans le logis du Foulon, trouva moien d'en sortir pendant l'absence du maître, & de s'évader secrétement de la ville; qu'il y retourna après s'être tenu caché quelques années; & qu'il produisit un Poëme, où il débita ses extases (24), qu'il fut bien aise que l'on prît au sens litéral, & non pas au sens poëtique, auquel nous prenons ces Vers d'Horace,

Quo me Bacche rapis tui
Plenum, quæ in nemora aut quos agor in specus
Velox mente nova (25),

& plusieurs autres que Mr. Huet allegue (26). Je ne saurois bien comprendre comme lui, que Maxime de Tyr confirme cette conjecture, c'est qu'Aristée ne prétendit pas que l'on prît ses expressions au pied de la lettre (27). Maxime de Tyr supose tout le contraire, comme on l'a vu ci-dessus (28). Pour ce qui regarde l'aparition aux Metapontins, on peut suposer qu'un fourbe leur persuada facilement ce qu'Herodote raconte; car ils étoient Pythagoriciens, & par conséquent ils croioient la Metempsychose.

(*D*) *On a dit que son ame sortoit de son corps, & y rentroit à sa fantaisie.*] C'est ce qu'a dit Hesychius Illustrius, & après lui Suidas. Voici leurs paroles. Ἀρισταῖον τοῦ Προκοννησίου φασὶ τὴν ψυχὴν ἐξιέναι ὅτε ἐβούλετο, καὶ ἐπανιέναι πάλιν (29). *Aristeas Proconnesius, cujus animam corporis domicilio excessisse, rursusque ubi vellet subiisse fabulantur.* Τοῦτον φασὶ τὴν ψυχὴν ὅταν ἐβούλετο ἐξιέναι καὶ ἐπανιέναι πάλιν (30). *Hujus animam quoties voluisset exiisse & rediisse dicunt.*

(*E*) *Le Giraldi a fait quelques fautes touchant notre Aristée.*] I. Il fait dire à Strabon, que l'éloquence & les caresses d'Aristée avoient une grande force. *Strabo Aristeam facundiâ & blanditiis vehementem fuisse prodidit* (31). C'est n'entendre rien dans ce Grec, ἀνὴρ γόης εἴ τις ἄλλος (32), *fuit præstigiis nemini secundus.* II. Il fait dire à Herodote, qu'Aristée aiant ordonné aux Metapontins d'ériger tout à la fois un autel & une statue à lui Aristée & à Apollon, & leur aiant enfin déclaré qu'il étoit un corbeau, fut enlevé de devant leurs yeux. C'est mal entendre sa narration d'Herodote: consultez-la (33). III. Il dit que Plutarque aprouve la narration d'Herodote. Cela est faux: Plutarque n'en touche qu'une très-petite partie, & y change même notablement les circonstances du lieu, & puis il rejette cela comme une fable.

(9) Maxim. Tyrius, Dissertat. *XXII, pag.* 224.
(10) Dionys. Halicarnass. in Judicio de Thucyd. *Cap. XXVI, pag.* 184.
(11) *Selon* Plutarque, *dans la Vie* de Romulus, *pag.* 35, *il y eut des gens qui assurerent qu'ils l'avoient vu sur le chemin de Crotone.*
(12) *Ville d'Italie.*
(13) Herod. *Libr. IV, Cap. XIV.*
(14) *Il disoit qu'il avoit été jusques au pais des Hyperboreens.* Athenæus, *Libr. XIII, pag.* 605.
(15) *Idem, ibidem.*
(16) Æneas Gazæus in Theophrastum, *apud* Meurs. Not. in Apollon. Dyscolum, *pag.* 87.
(17) Origen. contra Cels. *Libr. III.*
(18) Meursii Notæ in Apollon. Dyscol. *pag.* 87.
(19) Athenag. Legat. pro Christianis, *pag.* 28.
(20) Huet. Demonstr. Evangel. *Propos. IX, Cap. CXLII, pag.* 1037. Vossius, de Theolog. Gentil. *Libr. VII, Cap. X, pag.* 349, *a la même pensée.*
(21) *Voiez la Remarque (C) de l'Article precedent, Citation (18).*
(22) Suffridus, Notis in Athen. Legat. *pag.* 242.
(23) Huet. Demonstr. Evangel. *Propos. IX, Cap. CXLII, pag.* 1037, *& pag.* 212.
(24) Ἔπη δὲ Ἀρισταῖος . . . ἀπικέσθαι ἐς Ἰσσηδόνας φοιβόλαμπτος γενόμενος. *Aristeas commentus se Phœbo instinctum venisse ad Issedonas.* Herodot. *Libr. IV, Cap. XIII.*
(25) Horat. *Libr. III, Od. XXV.*
(26) Huet. Demonstr. Evangel. *pag.* 1038.

(27) *Idem, ibid. pag.* 1039. (28) *Citations (8) & (9).* (29) Hesych. Illustrius de his qui Eruditione famâ claruere, *pag.* 9. (30) Suidas, in Ἀρισταῖος. (31) Lilius Gregorius Giraldus, *Dialog. III* de Historiâ Poëtarum, *pag.* 85. (32) Strabo, *Lib. XIII, pag.* 405. (33) *Dans la Remarque (C), depuis le commencement jusqu'à la Citation (13).*

ARISTÉE le Géometre a vêcu avant Euclide, & composa des Ouvrages que l'on estima. Voiez ci-dessous un bon passage de Pappus (*A*).

(*A*) *Voici, touchant notre Aristée, un bon passage de Pappus.*] Je le qualifie ainsi, parce qu'il nous aprend une chose très-curieuse touchant Euclide: c'est que ce grand Geometre, par honnêteté pour Aristée, ne voulut point paroitre plus savant que lui dans les Coniques. J'en ai déja parlé ci-dessus (1). Voions les paroles de Pappus: *Aristæus autem, qui scribit ea quæ ad hoc usque tempus tradita sunt solidorum libros quinque, conicis cohærentes vocavit . . . . . . Euclides autem secutus Aristæum scriptorem luculentum in iis quæ de conicis tradiderat, neque antevertens atque volens eorum tractationem destruere, cum mitissimus esset & benignus erga omnes, præsertim eos qui mathematicas disciplinas aliquâ ex parte augere & amplificare possent, ut par est, & nullo modo infensus sed accuratus, non arrogans velut hic* (Apollonius Pergæus) *quantum ostendi potuit de loco per ejus conica memoriæ prodidit* (2).

(1) *Dans la Remarque (D) de l'Article d'*APOLLONIUS *de Perge, Citation* (31).
(2) Pappus, *in Proœm. Libr. VII* Mathemat. Collection.

ARISTIDE, surnommé le Juste, florissoit à Athenes, en même tems que Themistocle. Ils furent fort brouillés ensemble; & il parut alors, que pour être superieur à un autre en vertu, on ne l'est pas en crédit (*A*). L'éloquence impétueuse de Themistocle le fit triompher de la justice

(*A*) *Pour être supérieur à un autre en vertu, on ne l'est pas en crédit.*] Cette pensée est de Cornelius Nepos. *In his cognitum est quanto antistaret eloquentia innocentiæ, quamquam enim adeo excellebat Aristides abstinentia, ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine* Justus *sit appellatus, tamen à Themistocle collabefactus testula illa exilio*

decem

tice de son rival. Il est remarquable, qu'un de ceux qui opinérent au bannissement d'Aristide se fonda sur la grande réputation de probité dont il le voioit jouïr (*B*): mais voici une particularité qui est encore plus remarquable. Ce grand homme, qui observoit si exactement les regles de l'equité chez lui, & envers ses compatriotes, ne faisoit point de scrupule de preférer l'utile à l'honnête, quand il s'agissoit d'une affaire de politique (*C*). Il vécut dans une grande pauvreté, & il en tiroit un sujet de gloire (*D*). Il ne laissa, ni de quoi marier ses filles, ni de quoi faire ses funérailles. La République se chargea de tous ces frais (*a*). Il fut assez généreux, pour ne pas se joindre aux ennemis de Themistocle, dans un tems où il y avoit lieu de croire qu'ils l'accableroient (*b*); car sans qu'Aristide s'en mêlât, Themistocle fut condamné au bannissement. Les Auteurs varient sur les dernieres heures d'Aristide (*c*); mais il ne faut point douter que Seneque n'y ait fait une lourde faute (*E*). Nous dirons dans l'Article d'ARTEMIDORE, qu'un petit-fils d'Aristide gagnoit sa vie à dire la bonne avanture par les songes.

(*a*) Plut. in Aristide, pag. 335.

(*b*) Idem, ibid. pag. 334.

(*c*) Il mourut l'an 2 de la 77 Olympiade, quatre ans après le bannissement de Themistocle. Cornel. Nepos, in ejus Vitâ.

decem annorum multatus est (1). Soyez le plus honnête du monde, & n'aiez pas l'art de criailler, de cabaler, & de tempêter par des harangues, comptez que vous succomberez, étant à faire au plus méchant homme de la ville.

(1) Cornel. Nepos, in Vitâ Aristidis.

(*B*) *Un de ceux qui opinérent à son bannissement se fonda sur la grande réputation de probité dont il le voioit jouïr.*] Un bourgeois d'Athenes, qui mettoit sur la marque qu'Aristide fût banni, répondit naïvement à Aristide, qui lui demandoit la raison de ce suffrage, *Je ne le connois point; mais il me déplaît, à cause qu'il a travaillé ardemment à être surnommé juste.* Cùmque animadverteret quemdam scribentem ut patria pelleretur quæsisse ab eo dicitur, *Quare id faceret, aut quid Aristides commisisset, cur tantâ pœnâ dignus duceretur? Cui ille respondit, se ignorare Aristidem, sed sibi non placere, quod cupidè elaborasset ut præter cæteros justus appellaretur* (2). Une infinité de gens pensent comme celui-là; mais ils n'ont pas sa bonne foi. Tout ce qui excelle leur déplaît: ils regardent plus équitablement une vertu très-commune, qu'une vertu distinguée. Cette réputation d'Aristide, de laquelle les Atheniens donnerent un jour un témoignage si authentique en sa présence (3), n'a point éprouvé l'injure du tems: elle s'est conservée dans tous les siecles, lisez ce passage d'Ausone.

(2) Idem, ibidem.

(3) Voiez, ci-dessus la commencement de la Remarque (H) de l'Article AMPHIARAUS.

Nec sola antiquos ostentat Roma Catones:
Aut unus tantùm justi spectator & æqui
Pollet Aristides veteresque illustrat Athenas (4).

(4) Auson. in Mosellâ, Vers 386, pag. 415.

(*C*) *Il ne faisoit point de scrupule de préferer l'utile à l'honnête, quand il s'agissoit d'une affaire de politique.*] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-dessus (5) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Aristide avoit fait jurer une certaine chose aux Atheniens, & il avoit lui-même prêté le serment en leur nom. Dans la suite, il leur conseilla de faire ce qu'ils trouveroient à propos pour l'utilité publique, & de le laisser chargé lui seul du parjure, pendant qu'ils se prévaudroient des circonstances favorables que la fortune leur présentoit. C'étoit sa Maxime generale, comme Theophraste l'observe: Καθ᾽ ὅλου δ᾽ ὁ Θεόφραστος, φησὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον περὶ τὰ οἰκεῖα καὶ τοὺς πολίτας ἄκρως ὄντα δίκαιον, ἐν τοῖς κοινοῖς πολλὰ πρᾶξαι πρὸς τὴν ὑπόθεσιν τῆς πατρίδος ὡς συχνῆς ἀδικίας δεομένης (6). *In universum hunc virum ait Theophrastus in rebus privatis & erga cives summè justum, in republ. tamen multa ad tempora patriæ quasi multa injustitia flagitante perpetrasse.* Malheureux engagement, que celui d'être assis au timon! le bien de l'Etat ne demande pas une ou deux injustices pendant la vie d'un homme: il en demande plusieurs. Aristide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Ciceron nous en donne toute une autre idée (7).

(5) Dans la Remarque (H) de l'Article d'AGESILAUS II.

(6) Apud Plutarch. in Aristide, pag. 334. A.

(7) Ciceron, de Officiis, Lib. III, Cap. XI, pag. 118.

(*D*) *Il tiroit un sujet de gloire de sa pauvreté.*] Il avoit un parent fort riche, nommé Callias, qui se voiant accusé publiquement de ne lui pas fournir de quoi manger (8), le pria de témoigner devant les Juges, s'il n'étoit pas vrai qu'il n'avoit jamais voulu recevoir les sommes que lui Callias lui avoit très souvent offertes, & s'il n'avoit pas répondu qu'il se glorifioit de sa pauvreté, plus que Callias de ses richesses: il répondit qu'oui. Sa raison étoit qu'on voioit beaucoup de gens qui se servoient bien ou mal de leurs richesses; mais qu'il étoit rare de trouver un homme qui supportât noblement la pauvreté (9). C'étoit donc, dira-t-on, par un principe d'orgueil, qu'il méprisoit les richesses; c'est-à-dire, pour se distinguer de la foule. C'est un grand plaisir aux avares & aux ambitieux, de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur ressemblent pas. Mais qu'y gagnent-ils? Quand il seroit vrai que tous les hommes agissent par un principe d'amour-propre, n'est-ce rien que de tirer sa gloire plutôt de ceci que de cela? n'est-ce pas un assez juste motif d'admirer les uns, & de mépriser les autres? Elien raconte une chose, qui paroît d'abord peu compatible avec la pauvreté manifeste d'Aristide: *Ceux qui avoient fiancé ses filles, renoncerent*, dit-il, *à ce mariage, après sa mort; c'est à cause*, poursuit-il, *qu'on connut alors son extrême pauvreté* (10). Il se trompe, ce me semble, dans son raisonnement. On connoissoit cette pauvreté pendant la vie d'Aristide; mais on savoit en même tems qu'il avoit un grand credit. Or les ames les plus vénales & les plus interessées ne croient pas s'engager à un contrat desavantageux, en épousant toute nue, pour ainsi dire, la fille d'un Favori, qui a cent charges lucratives à sa disposition. Voila ce qui pouvoit faire que les filles d'Aristide, sans un sou de dot, trouvoient des partis pendant sa vie; mais lui mort, on n'avoit plus rien à espérer: on les laissoit donc là faute d'argent. Un bel Esprit (11) met dans la bouche d'un Favori une réflexion judicieuse: *Un tel se tiendroit honoré de mon alliance bout-à-bout, & il croit pourtant faire un sacrifice à ma faveur, en me demandant ma niece.* Tant il est vrai, que lors qu'on recherche les parentes d'un homme de grand credit, on songe plus aux avancemens qu'il peut procurer, qu'à la dot de ces parentes.

(8) On remarqua, en voiant Aristide si mal vêtu, qu'il manquoit de pain. Plutarch. in Aristide, pag. 334.

(9) Idem, ibidem.

REFLEXION sur l'Amour-propre, & sur la recherche qu'on fait des Filles d'un Favori.

(10) Ælian. Var. Histor. Lib. X, Cap. XV.

(11) La Premiere des Jardins, dans ses Exilez de la Cour d'Auguste.

(*E*) *On varie sur ses dernieres heures . . . . Seneque y a fait une lourde faute.*] Aristide, selon lui, fut condamné à la mort: tous ceux qui le rencontrerent, quand il alloit au suplice, baisserent les yeux en gemissant, excepté un fripon, qui lui cracha au visage. Aristide se mit à sourire, & dit aux Magistrats qui l'accompagnoient, *Avertissez ce personnage de ne pas ouvrir la bouche une autre fois si vilainement.* C'est ainsi que Seneque narre la chose. *Ducebatur Athenis ad supplicium Aristides, cui quisquis occurrerat, dejiciebat oculos, & ingemiscebat non tanquam in hominem justum, sed tanquam in ipsam justitiam animadverteretur. Inventus est tamen qui faciem ejus inspueret: poterat ob hoc molestè ferre, quod sciebat neminem id ausurum puri oris. At ille abstersit faciem, & subridens ait comitanti se magistratui, Admone istum ne postea tam improbè oscitet* (12). Lipse a fort bien remarqué sur ce passage, que Seneque a pris l'un pour l'autre: il a donné à Aristide ce qu'il faloit donner à Phocion. C'est Phocion, qui fut condamné à la mort: c'est à lui, que l'on cracha au visage, lors qu'on le menoit à la prison où il devoit boire la cigue; & c'est lui, qui, se tournant vers les Magistrats qui l'accompagnoient, leur demanda si quelqu'un n'arrêteroit pas l'insolence de ce cracheur (13). Seneque a tourné à sa maniere ces paroles: il y a mis une pointe: *Verba noster etiam per argutiolam invertit* (14). Apparemment, ce n'est pas la premiere fois qu'il a changé, & les choses, & les paroles: il seroit à souhaiter qu'il fut le seul qui prit cette liberté. On aime trop à rapporter un bon mot, non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais selon la forme qu'on croit la meilleure. Qu'il se soit trompé quant au fond, il est clair par le récit de Plutarque. Cet Historien avoue que quelqu'un a dit qu'Aristide mourut exilé; mais il réfute cela (15). A plus forte raison faut-il rejetter comme une fable ce que dit Seneque. Notez que Lancellot de Perouse n'a point relevé cette faute: il la connoissoit peut-être; mais il aima mieux supposer cela comme un fait certain, afin d'avoir lieu de soutenir que l'injustice étoit plus grande dans ce siecle-là, que la justice, puis que le Senat d'Athenes fit mourir une personne dont la vertu étoit si brillante (16).

(12) Seneca, Consolat. ad Helviam, Cap. XIII, pag. 791.

(13) Plut. in Phocione.

(14) Lipsius in Senecæ Consolat. ad Helviam, pag. 785.

(15) Plut. in Aristide, pag. 335.

(16) Voiez l'Hoggidì del Padre Secondo Lancellio da Perugia, Tom. II, pag. 390, & seq.

ARISTON, natif de l'Ile de Chios, s'écarta un peu des sentimens de son maître Zenon le chef des Stoïques, comme on l'a pu voir dans le Dictionaire de Moréri, avec quelques-uns de ses dogmes. Pour ne pas redire ce qu'on trouve là, je me contenterai d'observer, que la raison, pour laquelle il rejetta la Logique & la Physique, fut qu'il jugea que la Logique ne nous sert de rien, & que la Physique surpasse les forces de notre esprit (*a*). J'ajoute à cela, qu'aiant retenu d'abord la Morale, il en retrancha ensuite beaucoup; car il voulut qu'on n'enseignât rien sur les devoirs particuliers du mari envers sa femme, ou du pere envers ses enfans, ou du maître envers ses valets; & qu'on enseignât seulement en gros ce que c'est que la sagesse. Seneque l'en blâme avec raison (*A*), & montre que les Préceptes particuliers & les Sentences peuvent

(*a*) Ἀρίστων ... τὸν μὲν ὑπὲρ ἡμᾶς, τὸν δ᾽ οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς. Dicens alterum quidem esse supra nos, alterum verò nihil ad nos. Diogen. Laert. Lib. VII, num. 161.

(*A*) *Il retrancha beaucoup de la Morale. . . . Seneque l'en blâme avec raison.*] Lisez ces paroles: *Aristo Chius non tantum supervacuas esse dixit naturalem & rationalem, sed etiam contrarias: moralem quoque quam solam reliquerat, circumcidit. Nam eum locum qui monitiones continet, sustulit, & pædagogi esse dixit, non Philosophi: tanquam quidquam aliud sit sapiens quam humani generis pædagogus* (1). Il le réfute assez au long dans un autre lieu (2).

(1) Seneca, Epistolâ LXXXIX, pag. 366. Voiez-le aussi, Epist. XCIV, & Sextus Empiricus adversus Mathematicos, Lib. VII.
(2) Seneca, Epist. XCIV.

vent être d'une merveilleuse utilité (*B*). Ariston disoit que la nature de Dieu n'étoit pas intelligible. Cela porte à croire qu'il négligeoit absolument la contemplation des choses divines (*C*). Il fut l'antagoniste d'Arcesilas sur l'Hypothese de l'incertitude ; mais si l'on ajoutoit foi à Diogene Laerce, on croiroit que le Scepticisme étoit alors, & mal attaqué, & mal défendu (*D*). On dit qu'Ariston étoit fort chauve, & que ce fut ce qui lui causa la mort, le Soleil lui aiant brûlé la tête (*b*). Il étoit devenu voluptueux sur ses vieux jours : Eratosthene & Apollophane, ses disciples, nous aprenent cette particularité dans Athenée (*c*). Je ne sai pas si ce fut en ce tems-là qu'il devint flateur d'un Philosophe (*d*), qui étoit très-bien à la Cour d'Antigonus (*e*). Sa Secte ne dura que peu de tems (*E*). Il disoit une chose, qui peut rendre moins odieuse la doctri-

(*b*) Diogen. Laert. *Lib. VII, num.* 164.

(*c*) Athen. *Lib. VII, cap. VI, pag.* 281.

(*d*) *Il s'apelloit Persée.*

(*e*) Athen. *Lib. VI, pag.* 251.

(*B*) *Les Sentences, selon Seneque, peuvent être d'une merveilleuse utilité.*] Il dit que quand elles sont en vers, ou en prose resserrée, elles frapent vivement l'esprit, & allument les semences de l'honnêteté qui sont naturelles à notre ame. *Ipsa quæ præcipiuntur, per se multum habent ponderis : utique si aut carmini intexta sunt, aut prosa oratione in sententiam coarctata. Sicut illa Catoniana :* Emas, non quod opus est, sed quod necesse est. Quod non opus est, asse carum est. *Qualia sunt illa, aut reddita oraculo, aut similia :* Tempori parce, Te nosce. *Numquid rationem exiges, cum tibi aliquis hos dixerit versus ?*

Injuriarum remedium est oblivio.
Audentes fortuna juvat.
Piger sibi ipse obstat.

Advocatum ista non quærunt : affectus ipsos tangunt, & natura vim suam exercente proficiunt. Omnium honestarum rerum semina animi gerunt, quæ admonitione excitantur : non aliter quam scintilla flatu levi adjuta, ignem suum explicat (3). Il ajoute qu'elles font sentir quelquefois leur force aux plus ignorans, & qu'Agrippa favori d'Auguste se reconoissoit très-redevable à un Apophthegme sur la concorde. *Quis negaverit, feriri quibusdam præceptis efficaciter etiam imperitissimos ? velut his brevissimis vocibus, sed multum habentibus ponderis :*

Nihil nimis.
Avarus animus nullo satiatur lucro.
Ab alio exspectes, alteri quod feceris.

(3) Seneca, Epistolâ XCIV, pag. 387.

Hæc cum ictu quodam audimus, nec ulli licet dubitare, aut interrogare . . . . . M. Agrippa, vir ingentis animi, qui solus ex his quos civilia bella claros potentesque fecerunt, felix in publicum fuit, dicere solebat, multum se huic debere sententiæ : Nam concordia parvæ res crescunt, discordia maximæ dilabuntur. *Hac se aiebat, & fratrem, & amicum optimum factum* (4). Ceci confirme admirablement l'une des pensées dont je me servis dans le Projet de ce Dictionaire (5). J'observai qu'une Sentence tirée de Tite Live, ou de Tacite, & debitée comme aiant autrefois servi à porter d'un certain côté le Senat Romain, est capable de sauver l'Etat, &c.

(4) *Id. ibid. pag.* 388.

(5) *Voiez-en le Paragraphe XX, à la fin du IV Volume de cette Edition.*

(*C*) *Ariston disoit que la nature de Dieu n'étoit pas intelligible. Cela porte à croire qu'il négligeoit la contemplation des choses divines.*] Car puis qu'il abandonna la Physique, à cause qu'il n'y pouvoit rien comprendre, il est vraisemblable, que par la même raison, il abandonna la Théologie. *Divinarum rerum parum studiosus videtur fuisse, cum istud sæpe jactaret,* quæ supra nos, nihil ad nos, *ut mirum sit Aristonem Theologos inter hic a Velleio ascribi.* Ces paroles sont d'un Jésuite qui a commenté l'Ouvrage de Ciceron *de Naturâ Deorum* (6). Il fait une faute, quand il s'étonne que Velleius, l'un des Interlocuteurs, ait mis Ariston parmi les Théologiens ; car ce Philosophe n'étoit pas moins digne de cette place, que les autres dont Velleius a raporté les sentimens. Voici la doctrine de celui-là : *Cujus* (Zenonis) *discipuli Aristonis non minus magno in errore sententia est : qui neque formam Dei intelligi posse censeat, neque in Diis sensum esse dicat, dubitetque omnino Deus animans necne sit* (7). Minucius Felix a parlé du même dogme, & il a dit que Xenophon & Ariston sentoient la grandeur de Dieu par cela même qu'ils desesperoient de l'entendre. *Socraticus Xenophon formam Dei veri negat videri posse, & ideo quæri non oportere ; Aristo Chius comprehendi omnino non posse : uterque majestatem Dei intelligendi desperatione senserunt* (8). Un Commentateur s'abuse ici puérilement : il croit qu'il y a de la difference entre la personne dont Ciceron a parlé, & celle qui est mentionnée dans ce passage de Minucius : il le croit, dis-je, parce qu'il supose que Minucius a parlé d'un homme nommé Aristus. *Quod Minucius Aristo Chio, id Cicero de Naturâ Deorum lib. 1. tribuit Aristoni* (9). Faute d'attention, Elmenhorst a cru que l'*Aristo* de Minucius étoit un datif ou un ablatif ; mais c'est un nominatif. Au reste, il ne seroit pas impossible que le Pere Lescalopier attribuât à notre Ariston ce qui convient à Socrate. *Celebre hoc Proverbium Socrates habuit :* „ *Quod supra nos, nihil ad nos* (10) ". Lactance infére de là qu'il méprisoit la Religion. *Ejus viri* (Socratis) *quoties de cœlestibus rogabatur nota responsio est,* „ *Quod supra nos, nihil ad nos* (11) ". Notez, que généralement parlant, on ne doit pas soupçonner de negligence dans le Service divin ceux qui reconoissent que la nature de Dieu est inexplicable ; car il y a bien des gens à qui c'est une raison d'adorer Dieu avec plus d'humilité, & avec plus de respect. Ainsi la remarque que l'on fait contre Ariston est quelque chose de personnel : elle est fondée sur ce que l'on sait d'ailleurs que l'incompréhensibilité étoit pour lui un motif de négligence. Je ne voudrois pas même assûrer

(6) Lescalopier in Ciceron. de Naturâ Deorum, *Lib. 1, pag.* 60.

(7) Cicero, *ibid. Cap. XIV.*

(8) Minucius Felix, *pag.* 154.

(9) Elmenhorst in Minucium Felicem, *pag.* 154.

(10) Lactant. Divin. Instit. *Lib. III, Cap. XIX.*

(11) Minucius Felix, *pag.* 112.

positivement qu'il ait négligé la Religion : je m'arrête à la seule probabilité ; car n'en déplaise à Lactance, la Maxime de Socrate, que j'ai raportée (12), n'engageoit point ce Philosophe à négliger la Théologie. Sa doctrine là-dessus étoit aussi belle qu'on pouvoit l'attendre d'un Païen (13) ; & il semble qu'il n'ait voulu qu'oposer des bornes à la curiosité humaine, par des raisons que nos plus pieux Docteurs ont adoptées : c'est qu'il faut vouloir ignorer ce que Dieu n'a pas voulu que nous sussions ; c'est qu'il y a du péril dans ces recherches profondes. „ En un mot, il ne vouloit point qu'on recherchât trop curieusement l'artifice „ admirable avec lequel les Dieux ont disposé tout l'Univers, &c (14) ". Vous trouverez la suite de ce passage dans la Remarque (*S*) de l'Article ANAXAGORAS (15), & vous y verrez sans peine, que par les choses celestes dont Socrate n'aprouvoit pas trop l'étude, il faut entendre, non pas les matieres de Religion, mais l'Astronomie.

(12) *Ci-dessus, Citation* (10).

(13) *Voiez* Xenophon, *au I Livre des* Choses mémorables de Socrate.

(14) *La-même, Livr. IV, pag.* 186.

(15) *Citation* (22).

(*D*) *Selon Diogene Laerce, le Scepticisme étoit alors, & mal attaqué, & mal defendu.*] Ariston soutenoit contre Arcesilas le dogme de l'évidence ; & il crut, voiant un monstre, je veux dire un taureau qui avoit une matrice, que son Adversaire en tireroit un bon argument pour l'incompréhensibilité. *Malheureux que je suis*, s'écria-t-il, *voila une forte preuve fournie à Arcesilas* (16). Cela nous aprend que les Dogmatiques, voulant soutenir que la nature des animaux étoit clairement conue, alléguoient que nous distinguons avec certitude les mâles & les femelles de chaque espece ; y aiant certaines parties si propres à celles-ci, qu'elles ne se voient jamais dans ceux-là. S'ils raisonnoient de la sorte, il est sûr que le taureau dont j'ai parlé servoit à les refuter : mais d'ailleurs, il faut convenir qu'ils emploioient un argument très-infirme ; car les Sceptiques ne nioient pas, que selon les aparences, il n'y eût de la distinction entre les mâles & les femelles : ils soutenoient seulement, qu'on ne savoit pas si leur nature étoit telle qu'elle paroissoit. Or il ne sert de rien d'alleguer contre cela l'existence de ce taureau. Ne pouvoient-ils pas répondre, *Nous ne savons pas si en effet il est pourvu de matrice : ce n'est peut-être qu'une aparence.* Ariston demanda un jour à un Acataleptique, *Vous ne voiez donc point cet homme opulent, qui est assis auprès de vous ? Non*, répond l'autre. *Qui vous a crevé les yeux*, reprit Ariston (17) ? C'étoit se défendre puérilement, puis que le dogme de l'incompréhensibilité ne supose pas que l'on soit privé de l'usage de la vue. Il faloit répondre à Arcesilas, *L'aparence d'un homme riche assis auprès de moi frape mes yeux ; mais néanmoins, je ne comprens pas certainement si cet homme existe, ni quelle est sa nature.* On a observé, qu'entre les dogmes des Stoïques, Ariston s'attacha principalement à celui-ci, *Le Sage n'opine jamais.* Il y eut un Philosophe nommé Persée, qui, pour le combattre là-dessus, attira deux jumeaux dont l'un confia un dépôt à Ariston, & l'autre le redemanda ; &, parce qu'Ariston se tint en suspens, il fut réfuté par Persée (18). J'ai de la peine à comprendre ce que veut dire cela. Ces deux jumeaux se ressembloient-ils parfaitement, & de telle sorte qu'il fût impossible de les discerner l'un de l'autre ; ou étoient-ils dissemblables, comme le sont ordinairement tous les jumeaux ? C'est ce que Diogene Laerce n'observe point : sa brièveté est quelquefois si insuportable, qu'on diroit que nous n'avons que des Extraits mal digérez de son Histoire des Philosophes. Si ces deux jumeaux étoient faciles à discerner, d'où pouvoit venir l'embarras d'Ariston ? S'il n'étoit guere possible de les discerner, sa suspension n'étoit point blamable, & ne pouvoit point servir à le réfuter ; car cela même qu'il se tenoit en suspens étoit une preuve de son respect pour la Maxime *Le Sage n'opine jamais.*

(16) Diogen. Laert. *Lib. VII, num.* 162.

(17) *Id. ibid. num.* 163.

(18) *Id. ibid. num.* 162.

(*E*) *Sa Secte ne dura que peu de tems.*] Ciceron en parle comme d'une Secte dont les dogmes avoient disparu : *Sententiæ . . . . Aristonis, Pyrrhonis, Herilli, nonnullorumque aliorum evanuerunt* (19). *Sive*, dit-il ailleurs (20), *Aristotelem & Theophrastum . . . secuti sunt, sive . . . etiam Aristonis difficilem atque arduam, sed jam tamen fractam & convictam Sectam secuti sunt.* Il étoit bien difficile que des sentimens aussi outrez que les siens fissent fortune ; il ne mettoit de la difference qu'entre le vice & la vertu : „ les autres choses „, disoit-il, „ ne valent pas mieux & ne „ meritent pas mieux d'être souhaitées les unes que les autres ". *His contrarius Aristo Chius præfractus, ferreus, nihil bonum nisi quod rectum atque honestum est* (21). Il alloit plus loin que son maître Zenon ; car celui-ci ne nioit pas qu'il n'y eût des choses distinctes de la vertu, qui méritoient d'être souhaitées, encore qu'elles ne servissent pas à l'aquisition du souverain bien. Il n'y avoit guere de justesse dans ce dogme : mais enfin, il étoit moins rébutant que celui d'Ariston ; car qui peut comprendre que la santé ne soit pas plus souhaitable que la maladie ? *Ut Aristonis esset explosa sententia dicentis, nihil differre aliud ab alio, nec esse*

(19) Cicero, Tuscul. *Lib. V, Cap. XXX.*

(20) *Lib. I de Legibus, Cap. XIII.*

(21) *Idem, in Hortensio, apud* Nonnium, *Voce præfractum.*

doctrine d'Aristippe, qu'elle ne l'est ordinairement (*F*). On lui donnoit des Ouvrages qui étoient d'ARISTON de Cea Philosophe Péripatéticien (*G*). Nous aurons à remarquer quelques méprises de Vossius (*H*).

esse res ullas præter virtutes & vitia, inter quas quicquam omnino interesset, sic errare Zenonem, qui nulla in re nisi in virtute aut vitio propensionem, ne minimum quidem momenti ad summum bonum adipiscendum esse diceret. Et quum ad beatam vitam nullum momentum ea res haberet, ad appetitionem autem rerum, esse in his momenta diceret: quasi vero hæc appetitio non ad summi boni adeptionem pertineret (22). Se faut-il étonner que cette Secte n'ait guere duré, puis qu'Ariston même se relacha dans l'age le plus favorable à ses Maximes. Il devint ami des plaisirs dans sa vieillesse (23), lors qu'il lui eut été plus séant d'être rigide & de fer, *præfractus & ferreus.*

(22) Cicero, *Lib. IV, de Finib. Cap. XVII.*

(23) Athen. *Lib. VII, pag. 281.*

(*F*) *Il disoit une chose, qui peut rendre moins odieuse la doctrine d'Aristippe, qu'elle ne l'est ordinairement.*] Il disoit qu'un Philosophe pouvoit nuire à des Auditeurs qui donnoient un mauvais sens à ses paroles; que par exemple, ceux d'Aristippe pouvoient devenir dissolus. N'est-ce pas déclarer, que la doctrine de ce Philosophe ne produisoit cet effet, que lors qu'elle étoit mal entendue? *Aristo Chius dicere solebat, nocere audientibus Philosophos iis qui bene dicta male interpretarentur; posse enim asotos ex Aristippi, acerbos è Zenonis Scholâ exire* (24). Il auroit dû ajoûter que tout Docteur est donc obligé de s'abstenir d'une Maxime ambigue, ou de prévenir les fausses gloses.

(24) Cicero de Naturâ Deorum, *Lib. III, Cap. XXXI.*

(*G*) *On lui donnoit des Ouvrages, qui étoient d'ARISTON de Cea Philosophe Peripateticien.*] Diogene Laerce, aiant raporté le Titre de plusieurs Ouvrages de notre Ariston, ajoute que Panætius & Sosicrates les donnoient tous hormis un au Péripatéticien Ariston (25). Il ne dit pas que ce Peripatéticien fût natif de l'Ile de Cea: mais je conjecture qu'il lui faut donner cette patrie, parce qu'on ne peut entendre cela d'ARISTON l'Alexandrin, autre Philosophe Peripateticien, qui a vécu sous Auguste, & duquel par consequent Panætius n'a pu rien dire; car on peut prouver qu'en l'année 650 de Rome il ne vivoit plus (26). Mr. Moreri s'est donc trompé, quand il a dit qu'Ariston d'Alexandrie est celui à qui plusieurs attribuent quelques Traités d'Ariston de Chio. Celui-ci fit un Ouvrage *de Senectute*, dont Diogene Laerce n'a point parlé: peut-être n'étoit-il qu'une portion de quelque autre Livre. *Hunc Librum de Senectute ad te misimus: omnem autem sermonem tribuimus non Tithono ut Aristo Chius, parum enim esset auctoritatis in fabula, sed M. Catoni seni, quo majorem auctoritatem haberet oratio* (27). Aldobrandin cite ce passage de Ciceron, comme s'il faloit lire *Aristo Ceus* (28), mais les meilleures Editions portent *Aristo Chius.* Il a donc tort de prétendre qu'Ariston de Cea, Philosophe Péripateticien, est l'Auteur du Livre *de Senectute.* Il est mieux fondé à lui apliquer cet endroit de Ciceron: *Hujus* (Stratonis) *Lysias & oratione locuples, rebus ipsis jejunior. Concinnus deinde & elegans hujus Aristo: sed ea, quæ desideratur à magno Philosopho, gravitas in eo non fuit. Scripta sane & multa & polita, sed nescio quo pacto auctoritatem oratio non habet* (29). Cela ne se peut entendre que d'un Ariston Philosophe Peripateticien: c'est pourquoi, l'on peut reprendre Mr. Menage d'avoir cru que ces paroles Latines concernent notre Ariston (30).

(25) Diogen. Laert. *Lib. VII, num.* 163.

(26) *Voiez* Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos. *pag.* 179, 180.

(27) Cicer. de Senect. *Cap. I.*

(28) Aldobrand. in Diogen. Laertium, *Lib. VII, num.* 183.

(29) Cicer. de Finib. *Lib. V, Cap. V.*

(30) Menag. in Diogen. Laert. *Lib. VII, num.* 163. *On aprouve cette* Note *de Mr. Menage dans le* Commentaire sur Ciceron de Senectute, *Editionis Grævianæ.*

(*H*) *Voici quelques méprises de Vossius.*] Il dit qu'Ariston d'Alexandrie, Philosophe Peripateticien, au tems d'Auguste, est l'Auteur d'un Traité du Nil (31). Sa raison est que Strabon observe qu'il avoit vu de son tems deux Livres touchant ce Fleuve, l'un composé par Eudore, & l'autre par Ariston le Péripateticien (32). *Mais*, continue Vossius, *y aiant eu deux Aristons de la secte Peripateticienne, l'un d'Alexandrie, l'autre de l'Ile de Cea, pourquoi soutiens-je que celui d'Alexandrie a composé le Traité du Nil? C'est parce qu'il est plus probable qu'un Egyptien a écrit de cette Riviere, qu'il n'est probable qu'un Insulaire de la mer Egée l'ait fait.* Il détruit tout aussitôt cette raison; car il avoue qu'il est vraisemblable qu'Ariston de Chios, ou qu'Ariston de Cea, ont fait un Livre du Nil, puis que le Scholiaste d'Apollonius raporte le sentiment d'Ariston de Chios sur l'origine de ce Fleuve (33). Il aura confondu *Chius* & *Ceus*, ajoute Vossius. Voilà donc un defaut d'exactitude dans le raisonnement; mais de plus, on peut censurer ce savant homme de n'avoir pas su la vraie raison pourquoi le Traité du Nil allegué par Strabon doit être plutôt donné à Ariston l'Alexandrin, qu'à Ariston de l'Ile de Cea. C'est que Strabon parle d'un Livre publié de son tems. Or Ariston de Cea fleurit long-tems avant Strabon, comme Vossius lui-même le reconoit; car il raporte après Diogene Laerce, que Panætius & Sosicrate (34) ont attribué à cet Ariston presque tous les Livres qui étoient attribuez à Ariston le Stoïcien. Lloyd & Hofman ont copié mot-à-mot tout ce long passage de Vossius, & n'ont pas même oublié de mettre *Socrate* au lieu de *Sosicrate.*

(31) Vossius, de Historic. Græcis, *Lib. II, Cap. IV, pag.* 179.

(32) Strabo, *Lib. XVII, pag.* 544.

(33) Schol. Apollonii in IV Argonaut.

(34) *Il y a* Socrates *dans* Vossius.

ARISTON (TITUS) Jurisconsulte Romain, sous l'Empire de Trajan, étoit un si honnête homme, & un si savant personnage, qu'il méritoit de n'être pas oublié dans le Moréri. Il entendoit parfaitement le Droit public, & le Droit Civil, l'Histoire, les Antiquitez (*A*). S'il ne répondoit pas promtement aux questions qui lui étoient faites, c'étoit à cause que par la force de son jugement il remontoit jusqu'aux sources des raisons du pour & du contre, afin de les comparer ensemble. Un homme, d'ailleurs, ennemi du luxe, & sans aucun faste, & qui cherchoit la récompense d'une belle action dans l'action même, & non pas dans les aplaudissemens de la multitude (*a*). Il ne faisoit point profession d'être Philosophe (*B*); mais aucun de ceux qui en faisoient profession ne le surpassoit dans la pratique de la vertu. Il fit paroitre une fermeté d'esprit incomparable pendant une longue maladie (*C*), & il pria enfin ses amis de demander aux Médecins s'il en pouvoit réchaper, & leur déclara, qu'en cas qu'on la jugeât incurable, il se donneroit la mort; mais que s'il en pouvoit être quitte pour souffrir long-tems, il se résoudroit à vivre, & accorderoit cela aux prieres de sa femme, & aux larmes de sa fille, & au desir de ceux à qui il parloit (*b*). Pline le jeune, l'un d'eux, fait sur cela une bonne réfléxion (*D*), & il exprime admirablement la tendresse de son amitié (*E*). Les Médecins donnérent d'assez bonnes espé-

(*a*) *Voiez la preuve de tout ceci dans la Remarque (A).*

(*b*) Plinius, Epist. *XXII Lib. I, pag.* 67.

(*A*) *Il entendoit parfaitement le Droit, . . . l'Histoire, les Antiquitez.*] Ce que Pline dit sur cela, & sur la vertu d'Ariston, est si beau, que je n'en veux retrancher aucune parole. *Nihil est illo* (Tito Aristone), dit-il (1), *gravius, sanctius, doctius: ut mihi non unus homo, sed literæ ipsæ omnesque bonæ artes in uno homine summum periculum adire videantur. Quam peritus ille & privati juris & publici* (2)! *quantum rerum! quantum exemplorum! quantum antiquitatis tenet! Nihil est, quod discere velis, quod ille docere non possit. Mihi certè quoties aliquid abditum quæro, ille thesaurus est. Jam quanta sermonibus ejus fides: quanta authoritas: quam pressa & decora cunctatio? quid est quod non statim sciat? & tamen plerumque hæsitat. Dubitat diversitate rationum quas acri magnoque judicio ab origine causisque primis repetit, discernit, expendit. Ad hoc quam parcus in victu! quam modicus in cultu! Soleo ipsum cubiculum ejus ipsumque lectum, ut imaginem quandam priscæ frugalitatis, aspicere. Ornat hæc magnitudo animi, quæ nihil ad ostentationem, omnia ad conscientiam refert. recteque facti, non ex populi sermone mercedem, sed ex facto petit.*

(1) Plinius, Epist. *XXII Lib. I, pag.* 65, 66.

(2) *Joignez à cela ces paroles de la Lettre XIV du VIII Livre, laquelle Pline écrivit à Ariston: Cum sis peritissimus & privati juris & publici, cujus pars senatorium est, cupio ex te audire, utrum erraverim in senatu proxime necne: non ut in præteritum, sed in futurum doceri. Fuit hoc sæpius: deinde, deinde sic rara ut ultima.* [marginal note partly illegible]

(*B*) *Il ne faisoit point profession d'être Philosophe.*] Sa Philosophie étoit pratique en deux manieres; car ses mœurs étoient semblables à celles d'un vrai Philosophe, & il ne passoit point sa vie dans l'ombre d'un cabinet, ou d'un College, mais dans les fonctions du Barreau. Ecoutons Pline. *In summâ, non facilè quis quenquam ex istis qui sapientiæ studium habitu corporis præferunt, huic viro comparabit. Non quidem gymnasia sectatur, aut porticus, nec disputationibus longis aliorum otium, suumque delectat: sed in toga, negotiisque versatur: multos advocatione, plures consilio juvat. Nemini tamen istorum castitate, pietate, justitia, fortitudine, etiam primo loco cesserit* (3).

(3) Plinius, Epist. *XXII Lib. I, pag.* 67.

(*C*) *Il fit paroitre une fermeté d'esprit incomparable pendant une longue maladie* (4).] Il demeuroit immobile & bien couvert dans le plus chaud de la fiévre, & differoit à faire cesser l'ardeur de sa soif. *Mirareris, si interesses, qua patientia hanc ipsam valetudinem toleret, ut dolori resistat, ut sitim differat, ut incredibilem febrium ardorem immotus opertusque transmittat* (5).

(1) Plinius, Epist. *XX Lib. I, pag.* 66, 67.

(4) *Voiez la Remarque (E).*

(*D*) *Pline . . . . fait sur sa grandeur d'ame une bonne réflexion.*] „C'est une chose commune, „dit-il, „que de „courir à la mort par impétuosité d'esprit; mais il n'y a „qu'une grande ame, qui, aiant déliberé s'il faut vivre ou „s'il faut mourir, pese exactement les motifs de part & „d'autre, & se détermine par le poids de la raison, ou à „mourir, ou à vivre". *Id ego arduum in primis, & præcipua laude dignum puto. Nam impetu quodam, & instinctu procurrere ad mortem, commune cum multis: deliberare verò, & caussas ejus expendere, utque suaserit ratio, vitæ mortisque consilium suscipere, vel ponere, ingentis est animi* (6).

(6) *Idem, ibidem.*

(*E*) *Pline exprime admirablement la tendresse de son amitié pour Ariston.*] Il souhaitoit passionnement d'aller jouir de quelque repos dans sa maison de campagne, & d'y étudier à son aise; mais il se privoit de ce plaisir, pour ne pas quitter Ariston malade depuis long-tems, & il souffroit mille inquiétudes à la vue de cet objet: cela lui ôtoit le tems & l'envie de vaquer à ses études. Laissons-le parler lui-même: *Diu jam in urbe hæreo, & quidem attonitus. Perturbat me longa & pertinax valetudo Titi Aristonis quem singulariter & miror & diligo* (7). C'est le commencement de sa Lettre,

(7) *Idem, ibidem.*

espérances (c). Quelques-uns assûrent qu'Ariston parvint à une extrême vieillesse (F); mais la preuve qu'ils en aportent est très-infirme. Il fut Auteur de quelques Livres (G).

(c) Plinius, Ep. XXII Libr. I, p. 67.

tre. „ Les Médecins „ , dit-il dans la suite , „ nous promettent sa guérison. Dieu veuille ratifier leurs promesses , & me délivrer enfin de cette inquietude ". *Et medici quidem secunda nobis pollicentur : Superest , ut promissis Deus adnuat , tandemque me hac solicitudine exolvat. Qua liberatus , Laurentinum meum , hoc est libellos & pugillares , studiosumque otium repetam. Nunc enim nihil legere , nihil scribere , aut assidenti vacat , aut anxio libet. Habes , quid timeam , quid optem , quid etiam in posterum destinem* (8). Je raporte tout ce passage , tant pour l'honneur d'Ariston , que pour celui de Pline le jeune ; car on y voit le caractere d'un bon cœur , & une preuve que la vertu a toujours trouvé des retraites dans les villes les plus corrompues par une longue prosperité suivie des longues fureurs des guerres civiles & du gouvernement des tyrans. C'est ce qu'on pouvoit dire de Rome dans ce siécle-là.

(8) Plinius, Ep XXII Libr. I, p. 67.

(F) *Quelques-uns assurent qu'Ariston parvint à une extrême vieillesse ; mais la preuve qu'ils en donnent est très-infirme.*] Cette preuve est tirée de ce qu'Ariston avoit assisté à des Plaidoiers de Cassius , c'est-à-dire de Caius Cassius Longinus , qui fut Consul sous l'Empire de Tibere. Or on compte 60 ans entre Tibere & Trajan , & l'on sait qu'Ariston fut consulté par Trajan sur une affaire de Droit. Voila le raisonnement de Bertrand (9). On le refute par la raison que Cassius a vécu jusques à l'Empire de Vespasien (10) , & qu'entre le commencement de cet Empire , & celui de Trajan , il n'y a qu'environ 28 années (11).

(G) *Il fut Auteur de quelques Livres.*] Les Pandectes en font mention , & vous en verrez les Titres dans les deux Auteurs que je cite (12). Voiez aussi Aulugelle , qui avoit lu dans un Ouvrage d'Ariston , que toutes sortes de vol étoient permises dans l'ancienne Egypte. *Id etiam memini legere me in libro Aristonis Jurisconsulti haudquaquam indocti viri , apud veteres Ægyptios , quod genus hominum constat & in artibus reperiendis solertes extitisse , & in cognitione rerum indaganda sagaces , furta omnia fuisse licita & impunita* (13). Bertrand conjecture que c'étoit un Traité du Larcin , puis qu'Aulugelle le cite au singulier , lui qui savoit qu'Ariston étoit Auteur de beaucoup de Livres (14).

(9) Vide Bertrand, de Vitis Jurisperitorum, Libr. II, pag. 201, 207.

(10) Pomponius l'assure. Vide Guilielm. Grotium in Vitis Jurisconsultor. Libr. II, Cap. III, pag. 123.

(11) Guiliel. Grotii Vitæ Jurisconsultorum , pag. 123. (12) Bertrand , & Guillaume Grotius. (13) Aulus Gellius , Libr. XI , Cap. XVIII , pag. 304. (14) Bertrand, de Vitis Jurisconsultorum , pag. 299.

ARISTOTE , nommé ordinairement le Prince des Philosophes , ou le Philosophe , par excellence , a été le fondateur d'une Secte qui a surpassé , & qui enfin a englouti toutes les autres (a). Ce n'est pas qu'elle n'ait eu ses revers & ses infortunes , & qu'en ce siécle XVII sur tout on ne l'ait violemment secouée (b) ; mais les Théologiens Catholiques d'un côté , & les Théologiens Protestans de l'autre , ont couru comme au feu à son secours , & se sont tellement fortifiés du bras séculier contre les nouveaux Philosophes , qu'il n'y a point d'apparence qu'elle perde de long-tems sa domination. Mr. Moreri trouva tant de beaux matériaux dans un Ouvrage du Pere Rapin (c) , qu'il donna un fort long Article d'Aristote , & fort capable de me dispenser de mettre la main à cette matiere. Aussi n'ai-je pas dessein de m'y étendre autant qu'elle le pourroit souffrir , & je me contenterai même de ne produire dans les Remarques qu'une partie des erreurs que j'ai recueillies concernant ce Philosophe. Je pense en avoir trouvé quelques-unes dans la narration du Pere Rapin (A). Ce n'est pas un fait certain qu'Aristote ait exercé la Pharmacie

(a) Aristoteles more Ottomannorum regnare se haud tuto posse putabat, nisi fratres suos omnes contrucidasset. Bacon. de Augment. Scientiar. Libr. III, Cap. IV.

(b) Voiez le Livre de Mr. de Launoi, de variâ Aristotelis Fortunâ.

(c) La Comparaison de Platon & d'Aristote.

(A) *Je pense avoir trouvé quelques erreurs touchant Aristote dans la narration du Pere Rapin.*] Cette Remarque sera un peu longue ; ainsi j'userai de division.

I. Dire , qu'encore qu'Aristote eut *quitté ses études par pur libertinage , & eut abusé quelque tems de l'indulgence de son tuteur , il reussit néanmoins dans la Poësie , témoin le Poëme qu'il composa sur la mort des guerriers qui furent tuez au siege de Troye* (1) , n'est pas raisonner juste ; car si Eustathius & Porphyre , qui font mention de ce Poëme , ne disent pas expressément qu'Aristote le composa dans sa jeunesse (2) , nous pouvons penser qu'il le fit après s'être remis à l'étude : & alors , on ne pourra plus debiter ce Poëme comme une preuve des progrès qu'il fit en Poësie , nonobstant son libertinage.

(1) Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 303.

(2) Le P. Rapin ne dit point qu'ils disent cette Remarque.

II. Dire , qu'*ayant dissipé par ses débauches une partie du bien que son pere lui avoit laissé , il se jetta dans les Troupes de la Republique* (3) , est une expression impropre , & très-vague. S'il s'agissoit d'un homme né dans Athenes , ou à Lacedemone , on entendroit bien cette expression ; mais il s'agit d'un homme qui étoit né dans la Macedoine. Athenée ne connoissoit qu'un seul Auteur , qui eût dit qu'Aristote , aiant depensé son patrimoine , s'enrôla , & puis se mit à vendre des drogues , après avoir vu que la profession des armes n'étoit point son fait (4). L'Auteur unique de cette Histoire étoit Epicure. Il y a beaucoup d'apparence qu'Elien la tenoit de lui (5). Aristocle , qui l'a rejettée , ne cite que le seul Epicure (6). Quoi qu'il en soit , aucun des Auteurs que le P. Rapin allegue ne spécifie dans quelles Troupes Aristote prit parti , & ils arrangent tous de cette maniere les faits. Prémierement , Aristote depensa son bien , puis il s'en alla à la Guerre , ensuite il leva boutique , & enfin il s'attacha aux Leçons de Platon. Le Pere Rapin veut qu'il ait été en même tems vendeur de drogues , & disciple de Platon. Les Auteurs qu'il cite (7) ne disent rien touchant l'union de ces deux choses ; mais je ne croi pas que pour cela il le faille censurer ; car il est fort vraisemblable , que *parce qu'Aristote avoit dissipé son bien , il fut contraint , pour subsister pendant quelque tems , de faire un petit trafic de poudres de senteur , & de remedes qu'il debitoit à Athenes.* C'est ainsi que parle le P. Rapin , par raport au tems où Aristote étudioit en Philosophie. François Patricius va beaucoup plus loin : il croit qu'Aristote fut auditeur de Platon jusqu'à l'age de quarante ans , & qu'il exerça la Pharmacie & la Medecine jusqu'à ce tems-là , afin d'avoir de quoi vivre. *Satis constat inter omnes ad quadragesimum usque ætatis annum Platonis fuisse auditorem , quo universo tempore Pharmacopolii arte , nec non etiam Medicâ , victum quæritasse satis est & historiæ & rationi consonum* (8). Il ajoute qu'anciennement les Médecins faisoient le métier d'Apotiquaire , & que trois raisons persuadent qu'Aristote étoit Medecin. Il étoit de famille à cela : il a composé un Ouvrage *de la Santé & des Maladies* ; & il inspira plus que personne à Alexandre l'étude de la Medecine , en quoi ce Monarque aquit beaucoup de lumieres , tant pour la théorie , que pour la pratique (9). Enfin Patricius allégue le temoignage de Timée. Cet Historien a fort mal parlé d'Aristote , & lui a reproché nommément la fermeture d'une boutique de remedes très-renommée. Τὸ πολυτίμητον ἰατρεῖον ἀποκεκλεικότα (10) , *qui pretiosam tabernam medicam clausit.* Je ne sai s'il ne me sera point permis de m'imaginer que Timée se moquoit en se servant de l'épithete πολυτίμητον. Sans cela , je ne voi point qu'on puisse accorder ce passage de Suidas avec celui qu'Eusebe raporte du même Timée. Il nous donne un fragment où un Péripatéticien repousse plusieurs médisances publiées contre Aristote , & en particulier celle de l'Historien Timée , qui avoit dit qu'Aristote sur ses vieux jours ferma sa boutique de Médecin , qui étoit dans un grand mépris : Εἰ πῶς ἄν τις ἀποδέξαιτο Τιμαίου τοῦ Ταυρομενίτου λέγοντος ἐν ταῖς ἱστορίαις , ἀδόξου ἰατρεῖον καὶ τῆς τυχούσης , ὀψὲ τῆς ἡλικίας , κλεῖσαι (11). Ce passage a été fort mal traduit ; car la Traduction Latine fait dire à Timée , qu'Aristote , dans sa vieillesse , étoit preposé à fermer la porte de la boutique d'un Medecin peu estimé. *Quis Timæum Tauromenitanum audiat dum suis in Historiis illum aut affectâ jam ætate , neglectis obscuri cujusdam Medici officinæ claudendis foribus præfuisse.* Ne voila-t-il pas un emploi bien digne de la vieillesse d'Aristote ? Quel relief que d'être Suisse d'un Apotiquaire , ou d'un Médecin , qui n'étoit presque pas connu !

(3) Là-même.

(4) Athen. Libr. VIII, page 354.

(5) Ælian. Var. Hist. Libr. V, Cap. IX.

(6) Apud Eusebium, Præp. Libr. XV, Cap. II, pag. 791.

(7) Aristocles Messen. ex Epistolâ Epicuri, Ælian. Libr. V, Cap. IX, Athenæus, Libr. VIII.

(8) Fr. Patricius, Discuss. Peripat. Tom. I, pag. 3.

(9) Plutarch. in Alexandro,

(10) Timæus, apud Suidam in Ἀριστοτέλης.

(11) Aristocles, apud Eusebium, Præparat. Evangel. Libr. XV, Cap. II, pag. 791.

III. *Clement Alexandrin assûre* , c'est le P. Rapin qui parle (12) , *qu'Aristote eut des conferences à Athenes avec un Juif , pour s'instruire dans la Religion des Egyptiens. Eusebe l'a dit aussi bien que lui : l'un & l'autre l'ont cru sur le témoignage d'un Peripateticien nommé Clearque.* Il y a bien à rabatre dans ces paroles ; car , I , tout ce que Clement Alexandrin assure se reduit à ceci : c'est que le Peripateticien Clearque dit qu'il connoît un Juif , qui a eu des conversations avec Aristote. Κλέαρχος ὁ Περιπατητικὸς εἰδέναι φησί τινα Ἰουδαῖον , ὃς Ἀριστοτέλει συνεγίνετο (13). *Clearchus Peripateticus dicit se nosse quemdam Judæum qui cum Aristotele versatus est.* Quant au lieu & à la matiere de ces conversations , demandez-en des nouvelles à qui vous voudrez plûtôt qu'à Clement Alexandrin. II. Il n'est pas vrai qu'Eusebe affirme là-dessus quelque chose : il ne fait que raporter les paroles de Clement d'Alexandrie. III. Clearque , auquel il faut remonter comme à la prémiere source , ne dit point qu'Aristote ait eu des conversations à Athenes avec un Juif : il dit , au contraire , que ce fut dans l'Asie (14) ; & il ne dit point si elles rouloient sur la Religion des Egyptiens , ou sur quelque autre matiere particuliere : il se tient dans une grande généralité. Je pense bien que si nous avions son Livre , nous y trouverions du détail ; mais nous n'en avons qu'un passage , qui fut cité par Josephe dans le I Livre contre Apion , afin de montrer que la Nation Judaïque n'avoit pas été inconnue aux Grecs. Si le P. Rapin avoit consulté les Originaux , eut-il dit *qu'il est assez vraisemblable* qu'Aristote , *pour supléer au voyage d'Egypte qu'on croyoit alors nécessaire pour devenir savant , se contenta de s'éclaircir en particulier des mysteres & de la Religion des Egyptiens , afin de menager le tems qu'on s'expose à perdre dans les voyages ?* Aristote ne voiageoit-il pas actuellement dans l'Asie , lors qu'il eut ces conversations , s'il en faut croire Clearque ? Nous verrons dans la Remarque (B) s'il mérite d'être cru.

(12) Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 304.

(13) Clem. Alexandr. Stromat. Libr. I, pag. 304.

(14) Τότε διατριβόντων ἡμῶν περὶ τὴν Ἀσίαν. *Nobis tum in Asiâ forte degentibus.* C'est Aristote qui parle dans ce Livre de Clearque de Somno, apud Joseph. Lib. I contra Apion. & apud Euseb. Præparat. Evangel. Libr. IX, Cap. V, pag. 410.

cie dans Athenes, pendant qu'il étoit disciple de Platon (d); mais on n'est pas non plus certain qu'il ne l'y ait pas exercée. On doit ajoûter très-peu de foi à la tradition qui court, qu'il aprit beaucoup de choses d'un Juif; & encore moins au conte de sa prétendue conversion au Judaïsme (B). Ceux qui pretendent qu'il étoit Juif lui-même, se trompent beaucoup plus grossiérement (C). La mauvaise ponctuation d'un passage a été cause de leur bévue (e). On s'est trompé, quand on a dit qu'il avoit été disciple de Socrate trois années consécutives (D); car lors qu'il nâquit, il y avoit douze ou quinze ans que Socrate n'étoit plus au monde. On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon son maitre (E): les uns veulent que par une vanité

(d) Voiez la Remarque (A), num. II.

(e) Voiez la Remarque (C).

IV. Il n'est pas vrai qu'Hermias donna sa sœur Pythias en mariage à Aristote (15). Voiez la Remarque (F), vers la fin.

V. Les autres fautes du P. Rapin que j'ai observées sont répandues dans les Remarques suivantes.

(B) *On ne doit pas croire qu'il aprit beaucoup de choses d'un Juif, & encore moins sa conversion au Judaïsme.*] Cette tradition n'a point d'autre fondement que le passage de Clearque, dont je viens de faire mention. Ce passage ne feroit pas d'une petite autorité, s'il étoit du Clearque qui fut un des plus célébres disciples d'Aristote: mais selon toutes les aparences, il est d'un autre Clearque; car, I, l'Auteur cité par Josephe dit qu'Aristote voiageant en Asie rencontra un Juif, qui eut ensuite plusieurs conversations avec lui, & avec quelques autres personnes d'etude, ἡμῶν τε καὶ τινῶν ἑτέρων τῶν σχολαστικῶν. De savans hommes prétendent qu'au siecle d'Aristote le mot σχολαστικοὶ n'étoit point encore en usage pour signifier un écolier, un disciple, un étudiant (16). Quoi qu'il en soit, comme ce voiage d'Asie ne peut s'accorder avec l'Histoire d'Aristote, il n'y a point d'aparence qu'un de ses disciples eût voulu feindre dans un Dialogue un fait tel que celui-là, dont lui & tant d'autres conoissoient la fausseté. C'est donc un Clearque plus moderne, qui a suposé ce voiage: & il aura pu le faire de bonne foi; car on sait que Solin assure qu'Aristote suivit Alexandre dans la Guerre contre Darius (17). L'Auteur anonyme de la Vie d'Aristote (18) debite le même fait. II. S'il etoit vrai qu'Aristote eût eu beaucoup de conversations avec un Juif aussi habile que celui dont il est parlé dans le passage de Clearque, auroit-il cru ce qu'il débite touchant l'origine des Juifs? Auroit-il dit que les Juifs descendent des Calains, peuples des Indes, & qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs, à cause qu'ils occupoient une province qui se nommoit la Judée? Voila ce qu'Aristote debite dans le passage de Clearque cité par Josephe. Son Juif l'auroit-il laissé dans une erreur si puerile? & verrions-nous si peu de traces de la Judée, & de la Nation Judaique, dans tous les Ecrits d'Aristote, après tant de belles lumieres que le Juif lui auroit communiquées? III. Nous lisons dans Diogene Laerce, que les Gymnosophistes descendoient des Mages, & qu'il y avoit des gens qui donnoient aux Juifs la même origine (19). Voila deux faits: quant au prémier, on le donne sur le témoignage de Clearque le disciple d'Aristote; mais pour le second, on ne cite qui que ce soit. N'est-il pas vrai que c'étoit l'occasion du monde la plus favorable & la plus inévitable de citer Clearque touchant cette prétendue origine Indienne de la Nation Judaique, dont il est parlé dans Josephe? Si le Livre *de Somno*, où Aristote parle de cette origine Indienne, étoit du même Clearque que Diogene Laerce cite (20), auroit-on manqué de le citer? Je laisse les autres raisons de Jonsius (21); ces trois-là me suffisent, pour être persuadé qu'Aristote n'a point dit ce que le Clearque de Josephe lui attribue. J'entre donc un peu dans le sentiment de ceux qui trouvent mauvais que Cuneus ait maltraité Aristote pour une sottise dont il n'étoit pas coupable. *Petrus Cunæus lib. 1 de Repub Hebr. c. 4, Aristotelem falsò nimis & temere perstringit, quod hoc apud Clearchum statuat Judæos ab Indis sapientibus esse propagatos: verba Cunæi hæc sunt.* „*Portentosum est & cum summa inscitia conjunctum quod Aristoteles apud Clearchum annumeravit, Judæos esse ab Indis sapientibus propagatos, sed nomen mutavisse. Quippe philosophos illos qui apud Indos Callani appellantur, in terra Syria Judæos dici. Pudet me annotasse adeo hoc nihil est* (22)". On me peut objecter que Clearque conoissoit le Juif qui avoit parlé avec Aristote; qu'il vivoit donc en même tems qu'Aristote; mais je nie que Clearque le conût. Josephe ne le dit point: c'est Clemens Alexandrin qui ajoûte cette clause: il cita aparemment de memoire, qui est un moien presque infaillible de pervertir un passage à l'égard même des circonstances essentielles. Voiez le peu d'attention des Traducteurs; celui d'Eusebe (23) traduit εἰδέναι par *vidisse*; celui de Clement Alexandrin se contente de *nosse*. On ne concluroit pas nécessairement qu'un Auteur a vécu dans le même tems qu'un autre homme, de ce qu'il diroit qu'il conoit un homme qui a dit ou fait ceci & cela; car il pourroit entendre qu'il conoit les Livres où cet homme a dit telle & telle chose: mais dès qu'on dit qu'un Auteur a vu un tel ou un tel, cette conséquence est infaillible, ils sont donc contemporains (24). Cela ne souffre point de difficulté; &, par consequent, le Traducteur d'Eusebe s'est donné une licence, qui, jointe à celle de Clement Alexandrin, falsifie étrangement les conséquences qu'on peut tirer du passage de Clearque tel que Josephe l'a cité. Il y a des Juifs, qui assûrent, non seulement qu'Aristote avoit copié les Oeuvres de Salomon; mais aussi, qu'il s'étoit fait prosélyte de justice (25).

Non contens de cela, ils ont produit une Lettre, qu'ils suposent qu'il écrivit à Alexandre, pour lui donner des nouvelles de sa conversion. Vous trouverez cette Lettre dans un Ouvrage du Rabin Gedalia Ben Jachija, & dans le *Moderna Theologia Judaica* de Mr. Lent, Professeur en Theologie à Herborn (26). Lisez aussi ce passage de Mr. Cousin. Le Pere Bartolocci, à la page 471 du I Tome de sa *Bibliotheca magna Rabbinica* „ raporte un conte dépourvu de toute vraisemblance, que les Rabins font d'Aristote. Quelques-uns d'eux prétendent qu'il estoit né de la semence d'Israël, & descendu des enfans de Coha, de la Tribu de Benjamin. D'autres disent qu'il n'estoit pas Juif d'origine; mais que sur la fin de sa vie, il embrassa leur Religion. Ils ajoutent qu'il avoit pris toute sa Philosophie des Livres de Salomon trouvez dans la ville de Jerusalem, lors qu'elle fut prise par Alexandre; & qu'ensuite, il les avoit brulez, pour se faire honneur de la sagesse qu'ils contenoient. Ils ajoutent encore, que pour justifier son changement de Religion, il écrivit à Alexandre une Lettre qui est transcrite toute entiere dans cet endroit de la grande Bibliothéque, & où les Rabins lui font dire que la Logique est une iniquité, que la Philosophie est mensongere & trompeuse, & que le malheur tombe sur ceux qui l'apprennent, parce que par la voye de la dispute ils vont en enfer (27)". Seldenus cite des Auteurs Juifs, qui ont assûré, 1, qu'Aristote, un peu avant que d'expirer, communiqua à ses disciples la doctrine qu'il avoit aprise des Hebreux touchant l'immortalité de l'ame, & celle des peines & des recompenses à venir: 2, qu'à l'egard de tous les points où sa doctrine avoit été oposée à la loi des Juifs, il fut converti & changé en un autre homme par le grand Pontife Simeon le Juste (28).

(C) *Ceux qui pretendent qu'il étoit Juif . . . . se trompent . . . . grossierement.*] Voici la source de cette bévue. L'ancienne Version de Josephe, par George de Trebizonde, portoit: *Atque ille, inquit, Aristoteles Judæus erat*, au lieu de *Atque ille, inquit Aristoteles, Judæus erat*. La-dessus, Marsile Ficin se mit à dire qu'Aristote, au raport de Clearque, étoit Juif. *Clearchus Peripateticus scribit Aristotelem fuisse Judæum* (29). Genebrard est tombé dans la même faute. *Eâ de causa fortasse Clearchus Peripateticus scripsit Aristotelem fuisse Judæum* (30). C'est Jonsius, qui m'aprend cela (31). Je ne veux point imiter Schoockius, qui s'est orné de ces dépouilles, sans en donner la gloire à qui elle apartenoit (32). Mais si l'on vouloit entendre *Juif de Religion*, & non pas *Juif de Nation*, il faudroit chercher plus haut la source de ce mensonge.

(D) *On s'est trompé, lors qu'on a dit qu'il avoit été disciple de Socrate trois années consécutives.*] La Vie d'Aristote, attribuée à Ammonius, ou à Jean Philoponus, contient cette faute. Le docte Nunnesius, qui a fait des Observations sur cette Vie, dit qu'il n'a trouvé personne parmi les Anciens, hormis Olympiodore, qui ait dit qu'Aristote ait été disciple de Socrate (†). Il ajoûte que le Cardinal Bessarion (‡) a été dans la même erreur; & que Leonard Aretin, au VI Livre de ses Lettres, & Octavien Ferrarius, dans son Ouvrage *de Sermonibus exotericis*, ont montré cet anachronisme.

(E) *On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon son maitre.*] Diogene Laerce dit que Platon, voiant qu'Aristote avoit rompu avec lui, se mit à dire, *Il a rué contre nous, comme font les poulains contre leur mere* (33). Elien explique amplement cette pensée de Platon. *Le poulain*, dit-il (34), *donne des coups de pié à sa mere, après s'être rassasié de son lait. Aristote pareillement, après avoir pris de Platon les semences & les provisions philosophiques, se sentant bien engraissé de l'excellente pâture que son maitre lui avoit fournie, lui jetta des ruades, & ouvrit une Ecole à l'envi de celle de Platon.* Consultez Helladius, qui change un peu les images; car il emploie la comparaison d'un cheval qui se plait à mordre son pere. Ἀριστοτέλης ὁ τοῦ περιπάτου προστάτης ὑπὸ Πλάτωνος ἵππος ἐπωνομάζετο, ἀντιπαθεῖν δοκῶν τῷ διδασκάλῳ· καὶ γὰρ ὁ ἵππος τὸν ἑαυτοῦ φιλεῖ πατέρα δάκνειν (35). *Aristoteles Peripatetica princeps scholæ à Platone equus nominatus est, quod præceptori contradiceret, equo enim voluptas est etiam patrem mordere.* Voici bien pis: Elien raconte en un autre lieu (36), qu'Aristote déplut à Platon, par la propreté trop magnifique de ses habits, par son air railleur, & par son trop grand caquet; de sorte que Platon attacha son amitié à quelques autres de ses disciples. Aristote, aiant fait bande à part, se servit d'une occasion que l'absence de Xenocrates, & la maladie de Speusippus lui offrirent. C'etoient, pour ainsi dire, les deux épées de chevet de Platon: il étoit donc facile alors de lui faire insulte. Aristote prit ce tems-là, pour aller avec une grande foule de disciples dans l'Ecôle de Platon. Ce bon vieillard, agé de 80 ans, n'avoit presque plus de mémoire. Aristote, abusant de l'infirmité de son maitre, lui fit cent questions captieuses, le poussa dans tous les coins de sa Logique, & triompha fiérement. Depuis cet affront, le bonhomme n'enseigna plus en public; il se tint chez soi avec ses

(15) Rapin, Comp. de Platon & d'Aristote, pag. 306.

(16) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos. pag. 99.

(17) Solinus, c. XIV, apud Jonsium de Script. Hist. Philosoph. pag. 100.

(18) Ammonius, selon quelques uns, Philoponus, selon quelques autres. Voiez les Notes de Nunnesius sur cette Vie, num. 44.

(19) Diog. Laert. in Proœmio, num. 9.

(20) C'est-à-dire de celui qui a été Disciple d'Aristote.

(21) Notez que Schoockius, Fabula Hamelensis Part. II, Cap. XII, allegue presque mot-à-mot les plus belles Observations de Jonsius, sans le citer.

(22) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos. pag. 96.

(23) De Præparat. Livr. XV, pag. 410.

(24) Bien entendu qu'on supose que le témoin est sincere.

(25) Apud Buxtorfium, in notis Konigius, Biblioth. pag. 21.

(26) O Livre fut imprimé à Herborn, l'an 1694.

(27) Journal des Savans, du 14 Juillet 1692, pag. 463, Edition de Hollande.

(28) Voiez Seldenus de Jure Natur. & Gentium, Libr. I, Cap. I, pag. 14 & 15, Edit. Lips. an. 1695.

(29) Marsil. Ficin. de Christ. Religione, Cap. XXVI.

(30) Genebrardi Chronologia, ad ann. 3670.

(31) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos. pag. 100.

(32) Schoockius Fabula Hamelensis: Voiez ci-dessus la Citation (21).

(†) Praxi XLII in Gorgiam Platonis.

(‡) Lib. I advers. Calumniator. Platonis.

(33) Diog. Laertius, Libr. V, num. 2, in Vitâ Aristotelis.

(34) Ælian. Var. Hist. Libr. IV, Cap. IX.

(35) Helladius, apud Photium, Biblioth. pag. 1589.

(36) Ælian. Var. Histor. Libr. III, Cap. XIX.

vanité & une ingratitude prodigieuse, il ait élevé autel contre autel, il ait dressé une Ecôle dans Athenes, pendant la vie de Platon, afin de lui causer du chagrin; d'autres disent, qu'il ne s'érigea en Professeur, qu'aprés la mort de son maitre. On debita des choses desavantageuses touchant ses amours (F): on prétendit qu'il y eut de l'idolatrie dans sa passion conjugale, & que s'il ne se fût retiré d'Athenes, le procès d'irreligion que les Prêtres lui avoient fait (G), auroit pu avoir

ses disciples. Aristote s'empara de la place; mais Xenocrate, aiant su à son retour dans Athenes comment tout s'étoit passé, gronda furieusement Speusippe d'avoir permis qu'Aristote se mit en possession de l'Ecôle, & s'oposa si vivement à l'usurpateur, qu'il lui fit quitter la place, & qu'il y rétablit le prémier maitre. Si Aristote en avoit usé ainsi, il mériteroit d'être deteste; mais je ne croi point que ce conte soit véritable. Ses sectateurs ont soutenu qu'il ne manqua, ni de respect, ni de gratitude, envers son maitre: ce ne seroit pas en avoir manqué, que d'avoir été l'Auteur d'une autre Philosophie. Les autres Platoniciens auroient grand tort d'exiger qu'il eût suivi Platon en toutes choses. Platon n'avoit-il rien ajouté aux lumieres que Socrate lui avoit fournies? Quoi qu'il en soit, on soutient dans la Vie d'Aristote, qu'il n'érigea point une Ecôle dans le Lycée pendant la vie de son maitre, & on le prouve par la raison que Chabrias & Timothée parens de Platon, & tout-puissans alors à Athenes, ne l'eussent pas enduré. On ajoûte qu'Aristote consacra un Autel à Platon, avec une Inscription glorieuse; & qu'il n'enseigna dans Athenes, qu'aprés la mort de Speusippe, qui avoit succedé à Platon. Enfin on remarque qu'il ne s'ingera point de lui-même à cet emploi, mais par les sollicitations des Atheniens, qui lui envoierent des deputez. La vieille Version Latine de cette Vie d'Aristote est quelquefois plus ample que l'Original. Par exemple, à l'endroit où l'Auteur nie qu'Aristote ait érigé une Ecôle pendant la vie de Platon, la Traduction marque que c'est une calomnie d'Aristoxene & d'Aristocles. Le Grec n'a point cela. Voiez ce qu'Eusebe raporte du VII livre de cet Aristocles: vous y verrez un passage d'Aristoxene, qui semble contenir sous des termes généraux & assez obscurs cette accusation contre Aristote; & puis vous verrez qu'Aristocles, aiant refuté plusieurs autres accusations, abandonne la cause par raport à l'ingratitude de ce disciple (37). Le P. Rapin s'est donc bien trompé (38), quand il a dit qu'Eusebe *le justifie entiérement de ce reproche* (39). Je ne sai pourquoi ce même Jesuite a joint à Eusebe, comme deux Apologistes differens, Ammonius & Philoponus; car la Vie d'Aristote qu'il cite ne vaut qu'un Auteur: c'est Ammonius, selon quelques-uns; c'est Philoponus, selon quelques autres.

(37) Eusebii Præparat. Evangel. *Libr. XV, Cap. II.*

(38) Rapin, *dans sa* Comparaison de Platon & d'Aristote, *pag.* 105.

(39) *On ne se**voit pas* Eusebe *qui le justifieroit; ce se**roit* Aristocles. *Mais ni l'un ni l'autre ne le justifiant.*

(F) *On debita des choses desavantageuses touchant ses amours.*] Il y a ici complication d'ordures. Les medisans debiterent qu'Aristote se retira chez Hermias, qui commandoit dans Atarne, petite ville de Mysie proche l'Hellespont; qu'Hermias eut pour lui des complaisances trés-criminelles: Ὡς οἱ μὲν φασὶ παιδικὰ γενέσθαι αὐτοῦ (40). *Quem alii quidem delicias ac lusus ipsius fuisse tradunt*; qu'il lui fit épouser sa fille, ou sa niece; que le voiant amoureux de sa concubine, il la lui céda (41); qu'Aristote fut si follement amoureux de cette femme, que l'aiant épousée, il lui offrit un sacrifice tout semblable à celui que les Atheniens offroient à Ceres: il témoigna d'ailleurs sa reconnoissance à Hermias par une Hymne qu'il composa en son honneur. Sans que j'en avertisse mes Lecteurs, ils verront bien que toutes ces médisances ne venoient pas d'une même plume: les uns debitoient celles-ci, les autres débitoient celles-là. Un des Apologistes d'Aristote a observé qu'on ne s'accordoit pas à lui intenter les mêmes accusations: chaque censeur venoit avec ses Satires particulieres (42). C'est une marque, dira-t-on, qu'ils n'agissoient pas de concert: ajoûtons que c'est une marque qu'on n'avoit de bonnes preuves de rien; car lors qu'une accusation grave a été prouvée, tous ceux qui écrivent contre l'accusé la lui reprochent éternellement. Le même Apologiste remarque qu'il se formoit un si grand nombre de crimes de toutes les accusations particulieres qu'on avoit écrites contre Aristote, que quand il n'y en auroit eu qu'une de véritable, il auroit été puni mille fois par les Juges qui vivoient alors. Entre autres choses, ses ennemis publierent qu'il avoit trahi sa patrie, & que l'on avoit intercepté des Lettres qu'il écrivoit contre les interêts des Atheniens (43). Pour revenir à la femme d'Aristote, quelques-uns disent que ce fut aprés sa mort que son mari lui offrit les sacrifices que les Atheniens offroient à Ceres. Θυσίαν θύειν Ἀριστοτέλην θυσίας τελευτησάσῃ τῇ γυναικὶ τοιαύτην, ὁποίαν Ἀθηναῖοι τῇ Δήμητρι (44). *Scribit* (Lycon Pythagoræus) *Aristotelem idem sacrificii genus quod Cereri ab Atheniensibus fiebat, demortuæ uxori facere solitum.* La réponse d'Aristocles est, I, que les Livres d'Apellicon touchant le commerce d'Hermias & d'Aristote justifioient pleinement ces deux amis: II, qu'Aristote lui-même s'étoit justifié entiérement sur son mariage avec Pythias, dans les Lettres qu'il avoit écrites à Antipater. Cette Pythias étoit la sœur d'Hermias, & sa fille d'adoption. Aristote faisoit voir, qu'il ne l'avoit épousée qu'aprés la mort d'Hermias; que c'étoit une fort honnête femme, mais réduite à un si fâcheux état depuis la mort de son frere, que lui Aristote s'étoit cru obligé de l'épouser en considération d'Hermias.

(40) Diog. Laërtius, in Vitâ Aristot. num. 3.

(41) Aristippus, *in primo de antiquis* Deliciis *Libro, apud* Laërtium, *in Vitâ Aristotelis, num.* 3.

(42) Aristocles, *apud* Eusebium, Præparat. *Libr. XV, Cap. II.*

(43) Aristocles, *ibidem.*

(44) *Idem, ibidem.*

(G) *Les Prêtres d'Athenes lui firent un procès d'irreligion.*] On ignore les circonstances de cette affaire. Diogene Laërce s'est contenté de nous dire (45) que le Prêtre Eurymedon accusa Aristote d'impiété, à cause de l'Hymne composée pour Hermias, & à cause d'une Inscription gravée sur la statue du même Hermias au temple de Delphes. Phavorin attribuoit l'accusation à Demophilus (46). On ne sauroit deviner par quelle chicanerie les accusateurs pouvoient trouver quelque ombre de preuve dans l'Inscription d'Hermias. Elle consiste en quatre Vers, qui n'ont nul raport aux choses sacrées, mais seulement à la perfidie du Roi de Perse envers ce malheureux ami d'Aristote. Nous aprenons d'Athenée, que l'autre fondement de l'accusation, savoir l'Hymne composée par Hermias, étoit injuste, vu que ce n'étoit point un Poëme de religion, ni une Piece sacrée, comme Demophile le pretendoit (47). Athenée ajoûte qu'Eurymedon avoit suborné Demophile, pour donner plus de poids à l'accusation (48). Aparemment, Demophile étoit quelque homme de qualité, & de grande autorité dans Athenes: peut-être ne penetra-t-il pas toute la profondeur de la politique sacerdotale, & ne comprit pas que le Prêtre Eurymedon ne le vouloit faire agir, qu'afin de rendre plus suspect le pauvre Aristote. On s'attendoit à voir faire ce raisonnement. *S'il n'y avoit que les Prêtres qui accusassent Aristote, le mal pourroit être suportable; leur grande piete les allarme pour les moindres choses qui blessent la religion; mais voici un Demophile, qui est si scandalisé des blasphêmes d'Aristote, qu'il en demande justice. il faut que le mal soit bien grand.* L'Hymne en question s'est conservée: on la trouve dans Athenée, & dans Diogene Laërce; & l'on ne sauroit y voir aucune trace d'impiété. Mais les accusateurs disoient sans doute qu'Aristote profanoit les Divins Cantiques, en les faisant servir à la gloire d'un homme mortel. Ils soutenoient qu'il chantoit tous les jours cette Hymne dans ses repas (49). Aristote, ne se fiant point au bon tour qu'on pouvoit donner à son petit Poëme, se retira tout doucement à Chalcis, dans l'Ile d'Eubée, & plaida sa cause de loin par écrit. Athenée raporte quelques paroles de cette Apologie; mais il ne garantit pas qu'elle soit effectivement d'Aristote (50). Phavorin, dans Diogene Laërce, assure qu'Aristote écrivit une Harangue dans le genre judiciaire, & qu'il fut le premier qui fit de telles Harangues en sa propre cause, ou que ce fut la prémiere fois qu'il en fit pour lui (51). Nunnesius assure que Seneque *de Vitâ beatâ* remarque qu'Aristote ne fit que celle-là en sa vie (52). Quoi qu'il en soit, son plus sûr parti étoit de plaider de loin; car les accusateurs étoient des gens qui ne lui auroient jamais donné aucun repos, & qui auroient fait agir tant de machines, qu'enfin ils en auroient trouvé une qui auroit fait le coup. Il n'étoit pas possible, grand esprit comme il étoit, qu'il ne se fût quelquefois moqué des bassesses du culte public des Atheniens, & qu'il n'eût jamais dit son sentiment sur les fourberies des Prêtres. On eût ramassé toutes ses conversations; on eût fait ouïr des témoins; en un mot, on l'eût accablé sans ressource. Que fait-on même, s'il ne lui étoit pas échapé quelquefois des impiétez effectives, en pensant ne parler que de la grandeur immuable de l'Etre souverainement parfait? Origene dit que le procès d'impieté qu'on vouloit faire à Aristote étoit fondé sur quelques-uns de ses dogmes (53): il dit en un autre endroit que c'est un dogme des Peripateticiens, que les prieres & les sacrifices ne servoient de rien (54). Aparemment, ils fondoient cela sur ce faux principe, qu'une Sagesse infinie fait de tout tems ce qu'elle doit faire, & qu'elle ne change point de route selon les desirs ou les interêts humains, comme si elle avoit besoin que nos prieres fussent des avis qu'on lui donnât, de ne pas faire ce à quoi il nous semble qu'elle est toute déterminée. Un tel principe, quand il n'est pas rectifié par les lumieres de la Religion, est une impiété très-réelle. Aristote n'auroit jamais échapé aux Prêtres Atheniens, s'ils l'avoient tenu par là. Ce qu'il répondit à ceux qui voulurent savoir la cause de sa retraite, montre qu'il craignoit qu'on ne trouvât contre lui, ou de bonnes preuves, ou de mauvaises. *Je n'ai pas voulu être cause que les Atheniens commissent une seconde injustice contre la Philosophie.* La premiere avoit été la mort de Socrate. Πρὸς τὸν ἐρόμενον διὰ τί ἀπέλιπε τὰς Ἀθήνας, ἀπεκρίνατο ὅτι οὐ βούλεται Ἀθηναίους δὶς ἐξαμαρτεῖν εἰς φιλοσοφίαν· τὸ περὶ Σωκράτην πάθος αἰνιττόμενος, καὶ τὸν κατ' αὐτὸν κίνδυνον (55). *Interroganti cur reliquisset Athenas respondit, quoniam noluisset committere ut Athenienses bis peccarent in Philosophiam; obscurè Socratis mortem innuens, & suum periculum.* Il se servit d'un Vers d'Homere, pour signifier qu'il ne faisoit pas bon demeurer dans une ville où la race des délateurs ne décroissoit point; les uns succédant aux autres à point nommé. On pourroit croire qu'il se sentoit coupable d'avoir offensé personnellement par quelque trait de raillerie le Prêtre de Ceres Eurymedon (56); & que ce fut ce qui réveilla le zéle du personnage, qui avoit laissé vingt ans en repos la prétendue impieté de l'Hymne. Or il étoit plus dangereux d'offenser ces Messieurs-là en leur personne, que de les offenser en la personne de leurs Dieux. Voiez la Remarque (K), où nous disons ce qu'ont pensé quelques Auteurs touchant la cause de la fuite d'Aristote. J'ai dit sur la fin de l'Article,

(45) In Vitâ Aristotelis, *Libr. V, num.* 5.

(46) Phavorin, *in* Omnimodâ Historiâ, *apud* Laërtium, *in Vitâ Aristotelis, num.* 5.

(47) Athen. *Libr. XV, Cap. XVI, pag.* 696.

(48) *Voiez les* Notes *de* Casaubon *sur* Athenée, *pag.* 914.

Pourquoi Aristote a dû craindre les Prêtres ses Accusateurs.

(49) Athen. *pag.* 696, B.

(50) *Idem, pag.* 697, A.

(51) Diog. Laërtius, *in Vitâ Aristot. num.* 9.

(52) Nunnesii Notæ in Vitam Aristotelis, *pag.* 147.

(53) Orig. contra Celsum, *Libr.* I.

(54) *Idem, ibid. Libr.* II.

(55) Ælian. *Libr. III, Capite* XXXVI. *Vide etiam* Ammonium, *in Vitâ Aristot.* Origenes contra Celsum, *Libr.* I. Diogenes Laërtius, *in* Aristot. *num.* 9.

(56) Diog. Laërtius, *in Vitâ Aristot. num.* 5.

avoir les mêmes suites que celui de Socrate. Quoi qu'on ait pu lui donner très-justement des éloges magnifiques, il est certain que la plupart des mensonges ou des erreurs qui le concernent doivent être cherchés dans les louanges dont on l'a comblé : car, par exemple, n'est-ce pas mentir que de dire, *Que si dans sa Physique Aristote a parlé en homme, dans sa Morale il a parlé en Dieu* (f); *& qu'il y a sujet de douter si dans ses Morales il tient plus du Jurisconsulte que du Prêtre, plus du Prêtre que du Prophete, plus du Prophete que de Dieu* (g)? Je raporterai dans les Remarques quelques éloges encore plus forts que ceux-là (H). Le Cardinal Pallavicin ne fait point difficulté d'avouer en quelque façon, que sans Aristote, l'Eglise auroit manqué de quelques-uns de ses articles de foi (I). Les Chrétiens ne sont pas les seuls qui aient autorisé sa Philosophie : les Mahometans ne s'en sont guere moins entêtez (h); & l'on débite, qu'encore aujourd'hui, malgré l'ignorance qu'ils laissent régner parmi eux, ils ont des Ecôles pour cette Secte (K). Ce sera un sujet éternel d'étonnement pour les personnes qui savent bien ce que c'est que Philosophie, que de voir que l'autorité d'Aristote a été tellement respectée dans les Ecoles pendant quelques siecles, que lors qu'un disputant citoit un passage de ce Philosophe, celui qui soutenoit la These n'osoit point dire *transeat*; il faloit qu'il niât le passage, ou qu'il l'expliquât à sa maniere (L): c'est

(f) Le P. Rapin dans la Lettre d'un Philosophe à un Cartesien, [illegible] Lapide, [illegible] Ecclef.

(g) C'est le sentiment d'un autre Jesuite, [illegible] le Cardinal, lui-même.

(h) Voiez le P. Rapin, Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 401.

cle, qu'Hesychius assûre qu'on l'avoit effectivement condamné & executé dans Athenes. Je n'use point d'hyperbole dans l'expression de *vingt ans*, puis qu'Aristote avoit enseigné treize ans à Athenes, lors que le procès d'irreligion l'obligea de se retirer à Chalcis (57). Il n'étoit revenu à Athenes, qu'après avoir instruit Alexandre, dont il n'étoit devenu Précepteur, qu'après la mort d'Hermias.

(H) *On lui a donné quelques éloges encore plus forts, &c.*] „ Averroès a dit, qu'avant qu'Aristote fut né, la nature „ n'étoit pas entierement achevée ; qu'elle a reçu en lui „ son dernier accomplissement, & la perfection de son „ être, qu'elle ne sauroit plus passer outre : que c'est l'ex„ tremité de ses forces, & la borne de l'intelligence hu„ maine. Un autre Philosophe a enchéri sur Averroès, „ & a dit depuis qu'Aristote étoit une seconde nature ". Ces paroles sont de Balzac, à la page 459 des Discours qui ont été imprimez à la suite de son Socrate Chrétien. Cela me fait souvenir des scrupules d'un Auteur, qui, voiant que la nature elle-même souscrit aux imaginations d'Aristote, n'oseroit douter de ce qu'il a dit. *Recte & hoc Aristoteles, ut cetera ; nec possum non assentiri viro, cui ne inventis nec ipsa natura dissentit* (58). Un Theologien Espagnol prétend que la portée de l'esprit de l'homme ne va pas jusqu'à pouvoir penetrer, sans l'assistance particuliere d'un Génie, les secrets de la nature, autant qu'Aristote les a penétrez (59). Il croit donc qu'Aristote avoit un bon ou un mauvais Ange, qui l'instruisoit invisiblement de mille choses à quoi l'intelligence humaine ne sauroit atteindre. Guillaume Evêque de Paris soutient „ en beaucoup d'endroits „ de ses Oeuvres (60), que ce Philosophe tenoit pour con„ seiller de toutes ses actions un Esprit, qu'il avoit fait „ descendre de la sphere de Venus, par le sacrifice d'un „ agneau enchevestré, & quelques autres cérémonies ". D'autres ont dit qu'il n'avoit pas eu besoin de tels secours. C'étoit „ l'opinion du celebre Théologien Henri de As„ sia (61), qu'Aristote avoit pu s'aquérir naturellement une „ aussi parfaite connoissance de la Théologie, que celle qui „ fut decouverte à notre premier pere lors qu'il s'endor„ mit au paradis terrestre (62), ou à Saint Paul en son ra„ vissement ". Un Concile, tenu en France sous Philippe Auguste, fit brûler la Métaphysique d'Aristote. *Un Docteur Anglois, de l'Ordre de St. Augustin* (63), *a laissé par écrit, qu'on croioit alors qu'il n'y avoit que l'Antechrist qui dût bien entendre les Livres d'Aristote, dont il se serviroit pour convaincre tous ceux qui entreroient en dispute contre lui.* Finissons cette petite compilation par un passage d'Agrippa, qui nous aprend que les Theologiens de Cologne soutinrent qu'Aristote avoit été le précurseur du Messie dans les mysteres de la Nature, comme St. Jean Batiste l'a été dans les mysteres de la Grace. *Dignissimus profectò hodie Latinorum gymnasiorum Doctor, & quem Colonienses mei Theologi etiam divis adnumerarent, librumque sub prelo evulgatum ederent cui titulum facerent* de Salute Aristotelis (64), *sed & alium versu & metro* de Vita & Morte Aristotelis, *quem Theologicâ insuper glossâ illustrarunt, in cujus calce concludunt, Aristotelem sic fuisse Christi præcursorem in naturalibus, quemadmodum Joannes Baptista in Gratuitis* (65). Parlant sans préoccupation ni pour ni contre, on peut dire que ces Panégyristes outrez font plus de mal que de bien à la mémoire d'Aristote. On peut assurer d'eux à certains égards le mot de Tacite, *pessimum inimicorum genus laudantes* (66). On pouvoit donner tant de justes louanges à Aristote (67), qu'il n'y a pas moien d'excuser ceux qui, non contens de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

Que ne se contentoit-on de dire qu'il trempoit sa plume dans le bon sens (68)? C'est ce que doivent faire tous les Philosophes, si l'on en croit le chef des Stoïques. [illegible] (69). *Zeno ait mente tinctum proferre Philosophum sermonem debere.* Ceux qui voudront voir des compilations des louanges qu'on a données à Aristote, feront bien de lire George de Trebizonde (70), Pererius au chapitre I du V Livre *de Principiis*, Juste Lipse à la Dissertation IV du I Livre *Manuductionis ad Philosophiam Stoicam*, Theodore Angelutius dans sa Reponse à François Patricius, &c.

(57) Ammonius, in Vitâ.

(58) Macrobius, Saturn. Lib. VII, Cap. VI.

(59) Medina, in Thom. Aquin. [illegible] Quæst. CIX, [illegible] par Naudé, Apolog. des grands Hommes, pag. 427.

(60) De universo Spirituum, Part. I, Cap. XCII, CLIII ; & II Part. Cap. VI, [illegible] par Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 518.

(61) Apud Sandrum, [illegible] Quæst. [illegible] par Naudé, Apologie des grands Hommes, pag. 519.

(62) Voiez [illegible] (13) de l'Article d'Anaxi.

(63) Alexander Neccam, Lib. de Naturum, cité par la Mothe le Vayer, de la Vertu des Paiens, Tom. V, pag. 103 de ses Oeuvres Edit. in 12.

(64) Voiez la Remarque (R).

(65) Agrippa, de Vanit. Scientiar. Cap. LIV, pag. 94. Balzac a copié ceci, Cent. XIV, pag. 220. Voiez ci-dessous la Remarque (V).

(66) Tacit. in Vitâ Agricolæ, Cap. XLI.

(67) Vous en trouverez plusieurs de celles dans les Harangues de Conringius, intitulées Aristotelis Laudatio. (68) Voiez les paroles de Suidas, ci-dessous Remarque (Z) au commencement. (69) Plutarch. in Vitâ Phocionis, pag. 741. E. (70) De Comparat. Platonis & Aristotelis.

(I) *Le Cardinal Pallavicin . . . avoue . . . que sans Aristote, l'Eglise auroit manqué de quelques-uns de ses Articles de foi.*] L'Auteur de l'Evangile nouveau du Cardinal Pallavicin ne manqua pas de relever (71) ces paroles du chapitre XIX du VIII Livre, num. 53. *Di cio si doveva in gran parte l'obligazione ad Aristotele, il quale se non si fosse adoperato in distinguer accuratamente i generi delle ragioni, noi mancavamo di molte articoli di Fede.* Cet éloge me fait souvenir d'un passage de Nicius Erythræus, aussi flateur qu'il s'en puisse voir pour Aristote. Cet Auteur prétend, qu'en vain le subtil & savant Patricius a combatu de toutes ses forces la doctrine du Lycée, doctrine inébranlable, & qui verra toujours perir ses rivales. *Altius Aristotelis auctoritas radices egit, quam ut cujusquam vim impetumque pertimescat : viget, semperque vigebit, hominis disciplina ; tantumque quis existimabitur scire, quantum ex doctrinæ ejusdem fontibus hauserit, intelligentia comprehensum habuerit ; ac nemo, qui recte sapiat, non satius esse ducet in iis, quæ ad Philosophiam pertinent, cum eo, ut ita dicam, philosophorum errare, quam cum aliis rectè sapere, minorum gentium magistris. Itaque ille, omnibus in gymnasiis, ad sapientiam properantibus, dux semper habebitur : ille Theologorum quasi militia, adversus religionis nostræ hostes, definitionum, argumentorum copiam, & alia præclare dicta multa, tanquam amentatas hastas elargietur, quas illa theologicis lacertis ac viribus, de cœlo suppeditatis, torqueat ac vibret* (72). Je me crois obligé de dire, pour agir selon les regles de la bonne foi, que le Cardinal Pallavicin n'avance point de lui-même la Maxime qu'on a raportée, ni comme une observation qu'il voulut aprendre au monde : il ne la raporte que comme une raillerie maligne du Pere Paul. Il est vrai qu'il traitte cette raillerie d'impertinente, & qu'il prétend que les Conciles, où l'on distingua si subtilement *la substance, la personne, l'hypostase*, n'y étoient pas moins sujets : il est vrai, en un mot, qu'il ne nie pas le fait, & qu'il se contente de se moquer de ceux qui s'en moquent (73). Le Pere Paul, après avoir raporté le Décret de la VI Session, allegue ce que l'on y critiqua ; & il dit, entre autres choses, que ceux qui étoient versés dans l'Histoire Ecclésiastique remarquérent que tous les autres Conciles pris ensemble avoient decidé moins d'Articles, que cette seule Session, à quoi Aristote avoit eu beaucoup de part : *In che haveva una gran parte Aristotele, coll' haver distinto essattamente tutti i generi di cause, a che, se egli non se fosse adoperato, noi mancavamo di molti articoli de Fede* (74). Les remontrances de la Sorbonne, sur lesquelles le Parlement de Paris donna un Arrêt contre les Chymistes l'an 1629, portoient, *qu'on ne pouvoit choquer les principes de la Philosophie d'Aristote, sans choquer ceux de la Theologie Scholastique reçue dans* l'Eglise (75). L'an 1624, le Parlement de Paris bannit de son ressort trois hommes, qui avoient voulu soutenir publiquement des Theses contre la doctrine d'Aristote ; défendu à toutes personnes de publier, vendre & debiter les Propositions contenues dans ces Theses, à peine de punition corporelle, & d'enseigner aucunes maximes contre les anciens Auteurs & aprouvez, à peine de la vie (76).

(K) *Encore aujourd'hui, les Mahometans . . . . . ont des Ecoles pour sa Secte.*] „ La Philosophie Péripatétique s'est „ tellement établie par tout, qu'on n'en lit plus d'autre „ par toutes les Universitez Chrétiennes. Celles mêmes, „ qui sont contraintes de recevoir les impostures de Maho„ met, n'enseignent les Sciences que conformément aux „ principes du Lycée, ausquels ils s'attachent si fort, qu'A„ verroès, Alfarabius, Albumbassar (77), & assez d'autres „ Philosophes Arabes, se sont souvent éloignez des senti„ mens de leur Prophete, pour ne pas contredire ceux d'A„ ristote, que les Turcs ont en leur idiôme Turquesque & „ en Arabe, comme Belon (*) le raporte (78) ". L'Auteur, dont j'emprunte ces paroles, dit dans un autre volume (79), que selon la Relation d'Olearius, les Perses ont toutes les Oeuvres d'Aristote expliquées par beaucoup de Commentaires Arabes, qui nomment communément sa Philosophie le gobelet du monde. *Bergeron, dit-il, remarque dans son Traité des Tartares, qu'ils possedent les Livres d'Aristote traduits en leur Langue, ou enseignant, avec autant de soumission qu'on peut faire ici, sa doctrine à Samarcand, Université du Grand Mogol, & à présent ville capitale du Royaume d'Usbec.*

(L) *Lors qu'on citoit un passage de ce Philosophe, on n'osoit point dire* transeat : *il faloit ou le nier, ou l'expliquer à sa maniere.*] Si quelqu'un osoit contester ce fait, je le renverrois

(71) Chap. VI, Art. VI, pag. 132.

(72) Nic. Erythræi Pinacoth. I, pag. 204.

(73) Ma quale follia e quella scherno, che di cio si doveve in gran parte l'obligazione ad Aristotele, &c. Voiez le P. Rapin, Reflex. sur la Philosop. pag. 440.

(74) Fra Paolo, Hist. del Concil. Tridentino, Lib. II, ad ann. 1547 pag. 214 Edit. dell' an. 1629. On trouve ceci dans la page 311 de la Version d'Amelot, Edit. de 1686.

(75) Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 402.

(76) Mercure François, Tom. X, pag. 504.

(77) Il faloit dire Albumassar, ou Albumasar.

(*) Liv. III, Cap. XIV.

(78) La Mothe le Vayer, de la Vertu des Paiens, Tom. V, pag. 101.

(79) Le XIII, pag. 241.

c'est ainsi qu'on en use dans les Ecôles de Théologie, à l'égard de l'Ecriture Sainte. Les Parlemens, qui ont proscrit toute autre Philosophie que celle d'Aristote (*i*), peuvent être mieux excusez que les Docteurs; car soit que les membres des Parlemens fussent persuadez, comme il y a beaucoup d'aparence, que cette Philosophie étoit la meilleure de toutes, soit qu'ils ne le crussent pas, le bien public a pu les porter à proscrire les nouveaux dogmes, de peur que les divisions Académiques ne répandissent leurs malignes influences sur la tranquillité de l'Etat. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes sages, c'est que les Professeurs se soient si furieusement entêtez des Hypotheses philosophiques d'Aristote. Si l'on avoit eu cette prévention pour sa Poetique, & pour sa Rhetorique, il y auroit moins de sujet de s'étonner; mais on s'est entêté du plus foible de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique & de sa Physique (*M*). Il faut rendre cette justice à ses plus aveugles Sectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choses où il a choqué le Christianisme (*N*). Ces choses sont de la derniere conséquence, puis qu'il a soutenu l'éternité de l'Univers, & qu'il n'a point cru que la providence s'étendit sur les êtres sublunaires. Pour l'immortalité de l'ame, on ne sait pas bien s'il l'a reconue (*O*). Nous raporterons en quelque autre lieu les longues Disputes qui ont regné dans l'Italie sur ce point de fait. Le célèbre Capucin Valerien Magni publia un Ouvrage de l'Athéisme d'Aristote, l'an 1647. Il y avoit alors 130 ans que Marc Antoine Venerius avoit publié une Philosophie, qui montre plusieurs contrarietez entre les dogmes d'Aristote, & les veritez de la Religion. Campanella soutint la même chose dans son Livre *de Reductione ad Religionem*, qui fut aprouvé à Rome, l'an 1630. On a soutenu en Hollande, depuis peu, dans la Préface de quelques Livres, que la doctrine de ce Philosophe ne difere pas beaucoup du Spinozisme (*k*). Cependant, si l'on en veut croire quelques Péripatéticiens, il n'ignoroit pas le mystere de la Trinité (*P*), il fit une belle mort,

(*i*) *Voiez la Remarque* (*I*) *à la fin.*

(*k*) Hassel, *dans la Préface de l'Anti-Spinoza de Wittichius, imprimé l'an 1690, & dans la Préface de l'Investigatio Epistolæ ad Hebræos du même, imprimée l'an 1691.*

rois à plusieurs Cours de Philosophie imprimez dans le XVI siecle, où l'on voit regner la méthode que voici. L'Auteur prouve sa These, prémiérement par autoritez, & puis par raisons. Les preuves par autoritez sont des passages d'Aristote. La reponse aux objections comprend aussi deux parties. On satisfait prémiérement aux passages d'Aristote qui semblent contraires à la These, & qui sont des preuves d'autorité pour l'autre parti: ensuite, on satisfait aux raisons; mais on se garde bien de dire, *J'avoue qu'Aristote a cru cela, & je nie néanmoins que ma These, ou je soutiens une autre doctrine, soit fausse.* On emploie toute son industrie à donner aux passages objectez un sens qui s'accommode avec la chose en question. On en use encore ainsi dans les Ecôles de Theologie à l'égard de Saint Augustin, & de Thomas d'Aquin, parmi ceux de l'Eglise Romaine.

(*M*) *On s'est entêté du plus foible de ses Ouvrages; je veux dire de sa Logique & de sa Physique.*] Pour être convaincu de la foiblesse de ces Ouvrages, il ne faut que voir Gassendi dans ses *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristoteleos* (80). Il en dit assez contre la Philosophie d'Aristote en général, pour persuader à tout lecteur non preoccupé, qu'elle est tres-défectueuse; mais il ruine en particulier la Dialectique de ce Philosophe. Il se préparoit à critiquer de la même sorte la Physique, la Metaphysique, & la Morale, lors qu'aiant apris l'indignation formidable du parti Péripatéticien contre lui, il aima mieux abandonner son Ouvrage, que s'exposer à de fâcheuses persécutions.

(80) *Elles sont dans le III Volume de ses Oeuvres.*

Notez qu'on ne prétend pas nier qu'il ne se trouve dans la Logique & dans la Physique d'Aristote beaucoup de choses qui marquent l'élévation & la profondeur de son génie. On peut convenir de cela, & juger en même tems qu'il y a de l'hyperbole dans les louanges de Casaubon: *Ego pueros puto fuisse* (Stoicos in Logica) *præ divino Aristotele, & eorum in hoc genere scripta* ὕθλοι καὶ φλήναφοι *præ Aristotelis Organo, quo opera omnia mortalium ingenia* (*divina aut de rebus divinis semper excipio*) *longè superavit* (81): & dans ce passage du Pere Rapin: „ Il ne parut rien de réglé & „ d'établi sur la Logique devant Aristote (*). Ce gé„ nie si plein de raison & d'intelligence approfondit telle„ ment l'abysme de l'esprit humain, qu'il en pénétra „ tous les ressorts, par la distinction exacte qu'il fit de ses „ opérations. On n'avoit point encore fondé ce vaste fond „ des pensées de l'homme, pour en connoître la profon„ deur. Aristote fut le prémier, qui découvrit cette nou„ velle voye, pour parvenir à la science, par l'évidence de „ la démonstration, & pour aller géometriquement à la „ démonstration, par l'infaillibilité du Syllogisme, l'ou„ vrage le plus accomply, & l'effort le plus grand de l'es„ prit humain. Voila en abregé l'art & la methode de la „ Logique d'Aristote, qui est si seure, qu'on ne peut avoir „ de parfaite certitude dans le raisonnement, que par cette „ méthode: laquelle est une regle de penser juste, ce qu'il „ faut penser (82). " On peut louer dignement le Traité du Syllogisme de ce Philosophe, sans emploier des expressions si outrées. Il y a dans sa Physique plusieurs Questions très-sublimes, qu'il pousse & qu'il éclaircit en grand Maître; mais enfin, le gros, le total de cet Ouvrage, ne vaut rien: *infelix operis summa.* La principale source de ce defaut est qu'Aristote abandonna le chemin des plus excellens Physiciens qui eussent philosophé avant lui. Ils avoient cru que les changemens qui arrivent dans la nature ne sont qu'un nouvel arrangement des particules de la matiere: ils n'avoient point admis de génération proprement dite. Ce fut un dogme qu'il rejetta (83); & par cette réjection, il fut dérouté. Il falut qu'il enseignât qu'il se produit de nouveaux êtres, & qu'il s'en perd: il les distingua de la matiere, il leur donna des noms inconus, il affirma ou il supposa des choses dont il n'avoit aucune idée distincte. Or il est aussi impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées, que de bien naviger sans voir l'étoile polaire, ou sans avoir une boussole. C'est perdre la tramontane, que d'abandonner cette évidence: c'est imiter un voiageur, qui dans un païs inconu se déferoit de son guide; c'est vouloir roder de nuit sans chandelle dans une maison dont on ignore les êtres. Chacun sait le nombre infini de formes & de facultez distinctes de la substance, que les sectateurs d'Aristote ont introduites: il leur avoit ouvert ce chemin d'égarement; & si dans le XVII siecle la Physique a reparu avec quelque lustre, ce n'a été que par la restauration des anciens principes qu'il avoit quittés: ce n'a été que par la culture de l'évidence; c'est enfin parce que l'on a exclus de la doctrine des générations ce grand nombre d'entitez, dont notre esprit n'a aucune idée, & que l'on s'est attaché à la figure, au mouvement, & à la situation des particules de la matiere, toutes choses que l'on conçoit clairement & distinctement.

(81) Casaub. in Persium, *Sat. V, Vers. 86, pag. 485.*

(*) *Aristoteles utriusque partis Dialecticæ princeps.* Ciceron. Topic. *Cap. II.*

(82) Rapin, Reflex. sur la *Logique, num. 4, pag. 374, 375.*

(83) *Voiez le I Livre d'Aristote, de* Generatione & Corruptione.

(*N*) *On doit cette justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné . . . . où il a choqué le Christianisme.*] Je ne veux pas neanmoins entrer en procès contre Luther, pour les Théologiens de Cologne. Il leur reproche, & à ceux de Louvain aussi, qu'ils defendent ou qu'ils adoucissent par des interprétations forcées les plus grandes & les plus impies absurditez d'Aristote. *Aristotelem ipsis in summo esse pretio, & nihil ab eo dictum esse tam absurdè, vel alienè à nostra religione, quod non defendant, quod non aliquâ interpretatione quamvis longè petitâ circumvestiant, quo sanè illi consulet bonos atque nominis existimatio* (84). De quoi n'est point capable l'entetement!

(*O*) *On ne sait pas s'il a reconu l'immortalité de l'ame.*] Pomponace, & Niphus, ont eu une grosse querelle sur ce sujet. Le prémier soutint qu'on ne pouvoit accorder l'immortalité de l'ame avec les principes d'Aristote: le dernier s'engagea à soutenir le contraire. Voiez le Discours de la Mothe le Vaier sur l'immortalité de l'ame (85), & Bodin, à la page 55 de la Préface de la Démonomanie.

(*P*) *Selon quelques Péripatéticiens, il n'ignoroit point le mystere de la Trinité.*] Emanuel de Moura, disputant contre ceux qui accusent Aristote d'Atheisme, dit, I, qu'une femme le cageola si bien, qu'elle lui fit consulter l'Oracle d'Apollon (86): II, qu'il ordonna par son testament, que l'on dédiât à Jupiter & à Minerve les effigies de certains animaux qu'il avoit vouez pour le salut de Niesnor (87): III, qu'il confesse au prémier Livre du Ciel & du Monde (88), *Se cum aliis obtulisse Diis trino sacrificia in recognitionem trinæ perfectionis in iis inventæ* (89). On conclut de ces passages, non seulement qu'il exorcisoit des Diables, & qu'il étoit superstitieux; mais aussi, qu'il avoit connu *la Trinité des personnes avec l'unité d'essence, comme a voulu Salmeron* (90), *& auparavant lui George Trapezunce* (91), *qui a fait un Livre entier de la Conformité de la doctrine d'Aristote avec la Sainte Ecriture.* Naudé, dont j'emprunte ce qu'on vient de lire, remarque qu'*Emanuel de Moura impose manifestement à Philoponus, qui ne dit rien autre chose, suivant le texte Grec, & la vieille Traduction conforme à celle de Nunnesius, sinon qu'Aristote, ayant atteint l'âge de 16 ans* (92), *fut conseillé par l'Oracle Pythien de s'adonner principalement à la Philosophie. . . . . Les trois sacrifices qu'il fit aux Dieux*, c'est Naudé qui parle, *ou la connoissance de la Trinité que lui ont donné beaucoup de Docteurs Catholiques* „ sont toutes „ chimeres, qui ont pris leur origine & fondement sur ce „ qu'il dit en son prémier Livre du Ciel, parlant du nom„ bre ternaire, Διὸ παρὰ τῆς φύσεως εἰληφότες ὥσπερ νόμους „ ἐκείνης καὶ πρὸς τὰς ἁγιστείας τῶν Θεῶν χρώμεθα τῷ ἀριθ„ μῷ τούτῳ; c'est-à-dire, *Quapropter, hoc à naturâ numero* „ *sumpto perinde atque quadam illius lege, & in Deorum sa*„ *crificiis celebrandis uti solemus.* Duquel passage on ne fau„ roit conclure autre chose, sinon qu'Aristote dit que l'on „ se servoit en son tems du nombre de trois aux sacrifices; „ ce qui nous est aussi témoigné par Theocrite. " Après cela,

(84) *Apud* Kleidanum, de Statu Relig. & Reipubl. *Libr. II, fol.* 33.

(85) *Il est au IV Tome de l'Edition de ses* Oeuvres *in 12.*

(86) *Il cite* Philoponus, *en la Vie* d'Aristote.

(87) *Il cite* Plutarque, *&* Diogene.

(88) *Sect. II, Cap. II, num. 10, cité par* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 328.

(89) Eman. de Moura, *Libr. de Ensfol. Sect. II, Cap. III, num. 19, cité par* Naudé, *là-même.*

(90) *Tomo II, Tract.* XXIII, *cité par* Naudé, *là-même, pag.* 329.

(91) *Libr. II de Compar.* Aristot. & Plat. *cité par* Naudé, *là-même.*

(92) *La circonstance de l'âge inverse tout toute la Preuve de* Moura; *car ceux qui prétendroient qu'Aristote auroit eu l'assistance des Esprits ne la prendroient pas à l'âge de 17 ans.*

mort (*Q*), & il jouït de la félicité éternelle (*R*). Il composa un très-grand nombre de Livres, dont une assez bonne partie est parvenue jusques à nous. Il est vrai que certains Critiques forment mille doutes sur cela. Nous parlons des avantures de ces Livres dans les Remarques sur l'Article TYRANNION (*l*). Il fut extrémement honoré dans sa patrie (*S*); & il y a eu des Hérétiques, qui vénéroient son image conjointement avec celle de Jesus-Christ. Je n'ai point trouvé que les Antinomiens *partageassent plus de respect à ce sage Payen, qu'à la Sagesse incréée* (*T*); ni que les *Actiens ayent été excommuniés, parce qu'ils donnoient à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Catéchisme* (*m*); mais j'ai bien lu quelque part, qu'avant la Réformation, il y a eu des Eglises en Allemagne, où l'on lisoit au peuple tous les Dimanches la Morale d'Aristote, au lieu de l'Evangile (*V*). Il n'y a gueres de marques de zéle pour la Religion, que l'on n'ait données pour le Péripatétisme. Paul de Foix, célébre par ses Ambassades & par son érudition, ne voulut pas voir à Ferrare François Patrice, parce qu'il aprit que ce savant homme enseignoit une autre Philosophie que la Péripatéticienne (*n*). C'étoit pratiquer envers les ennemis d'Aristote ce que les zélateurs veulent qu'on fasse à l'égard des Hérétiques. Après tout, il ne faut pas s'étonner que le Péripatetisme, tel qu'on l'enseigne depuis plusieurs siecles, trouve tant de protecteurs (*X*), & qu'on en croie les intérêts inséparables de ceux de la Theologie (*o*); car il accoutume

(*l*) Voiez-en les Remarques (B) (C) (D) de l'Article ANDRONICUS.

(*m*) Rapin, Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 392.

(*n*) Thuanus, de vita sua, Lib. I.

(*o*) Voiez la Remarque (I).

cela, Naudé remarque, que le Cardinal Bessarion (93) *se moque de Trapezonce, de ce qu'il avoit taut pris de peine, pour prouver par ce texte, qu'Aristote avoit eu une entiere connoissance de la Trinité.* Les Scholastiques modernes ne démordent pas de ces prétentions. Voiez Frezmarus, Professeur à Padoue, dans ses *Dogmata Philosophiæ Peripateticæ*. Le Journal d'Italie en parle sous le 31 d'Août 1674.

(*Q*) .... *il fit une belle mort.*] Se sentant proche de sa fin, il versa un torrent de larmes, & tout penetré de douleur & d'espérance il implora la misericorde du souverain Etre. Il aprouvoit extrémement une Sentence d'Homere, qui porte qu'il ne sied pas mal aux Dieux de se revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étoient des pressentimens de l'Incarnation du Fils de Dieu. *Proditum & illud monumentis est, quum Philosophus hic extrema sibi ingruere præsensisset, ibi ore ac spe in lacrymas ambobus profusum prima causæ misericordiam intentius implorasse. Quin & Homeri sententiam in Odyssea vehementius approbasse, qua non esse immortalibus Diis indecorum pronunciatur hominis induere naturam, quo ab erroribus revocentur mortales. Qua in re CHRISTI præsensisse adventum augurantur nonnulli ejus vitæ gloria in primis addicti.* Voilà ce que nous lisons dans Cœlius Rhodiginus (94). Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut gueres mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernieres heures d'Aristote. „ Ils disent qu'il mourut de deplaisir de n'avoir pu comprendre la cause du flus & du reflus de l'Euripe. Sur quoi, quelques Modernes ont inventé cette fable, qui depuis a eu cours, que ce Philosophe se precipita dans l'Euripe, en disant ces paroles, *Que l'Euripe m'engloutisse, puis que je ne le puis comprendre* (95) „. Diogene Laërce cite un Auteur nommé Eumelus, qui avoit dit qu'Aristote s'étant refugié à Chalcis s'empoisonna à l'âge de soixante-dix ans (96). Apollodore me paroit plus digne de foi: il a dit que ce grand homme mourut de maladie, à l'âge de soixante-trois ans (97).

(*R*) .... *il jouït de la félicité eternelle.*] Sepulveda, l'un des plus savans hommes du XVI siecle, n'a point hesité à le placer parmi les Bienheureux: il a soutenu publiquement son opinion, & par écrit (98). Le Jesuite Gretserus le reprend d'avoir été trop hardi; mais neanmoins, il avoue qu'il incline en faveur d'Aristote, aussi bien que Sepulveda, dont *il n'emprouve en cela que la façon de parler affirmative* (99). Joignez à ceci ce que j'ai cité de Cœlius Rhodiginus (100), & ce que des gens de poids ont remarqué touchant la raison qui obligea Aristote à sortir d'Athenes. Albert le Grand a soutenu, qu'on le chassa, à cause de ses bonnes mœurs: *Propter morum rectitudinem pulsus Athenis* (101). Gretserus, dans sa Dispute contre Sepulveda, touchant le salut d'Aristote, *ne doute point qu'il n'ait voulu eviter par ce bannissement volontaire la necessité où on vouloit le reduire, de rendre à des Idoles un culte qu'il croyoit n'etre dû qu'à Dieu seul* (102). Nous avons donc en sa personne un illustre Refugié pour la vraie Religion. Origene a favorablement interpreté cette fuite d'Aristote (103); car lors qu'il explique le précepte que notre Seigneur donne à ses Apôtres, *de fuir d'une ville où ils seroient persécutez dans une autre* (104), il dit à Celsus, qui se moquoit de cela avec ses profanations ordinaires, *que l'éloignement d'Aristote dont nous parlons a été conforme à la Morale de l'Evangile, & qu'il fit la même chose, étant poursuivi calomnieusement, que Jesus-Christ conseille à ses disciples* (105).

J'ai cité (106) un passage d'Agrippa, où il est parlé d'un Livre *de Salute Aristotelis*. Mr. Voet, qui avoit une si ample connoissance des Livres, n'avoit point vu celui-là; mais il en savoit à-peu-près l'année de l'impression: il dit dans une Thése soutenue le 15 de Decembre 1638, qu'il y avoit 140 ans qu'on l'avoit fait imprimer à Oppenheim, & que François Junius en avoit vu un Exemplaire (107). Il ajoute qu'un certain Lambertus de Monte, Auteur d'un Commentaire sur la Physique d'Aristote, où l'an 1486 on le qualifie Docteur en Théologie, avoit écrit du Salut de ce Philosophe: *Quæstionem Magistralem satis acutam scripsisse, ostendentem per autoritates Scripturæ divinæ, quid juxta saniorem doctorum sententiam probabilius dici possit de salvatione Aristotelis Stagiritæ* (108). Vous trouverez dans un Ouvrage *de Pietate Aristotelis erga Deum & hominem*, que Fortunius Licetus dédia à Innocent X, & qui fut aprouvé par deux Inquisiteurs generaux, plusieurs raisons par lesquelles il s'efforce de persuader qu'Aristote n'est point damné.

(*S*) *Il fut extrémement honoré dans sa patrie.*] Elle avoit été ruinée par le Roi Philippe; mais Alexandre la fit rebatir à la priere d'Aristote. Les habitans, pour reconoitre ce bienfait, consacrerent un jour de fête à ce Philosophe; & lors qu'il fut mort à Chalcis, dans l'Ile d'Eubœe, ils transporterent ses os chez eux, ils dresserent un autel sur son monument, ils donnerent à ce lieu le nom d'Aristote, & y tinrent dans la suite leurs assemblées (109). Mandeville, dans la fabuleuse Relation de ses Voiages, dit que tout cela subsistoit encore de son tems (110); c'est-à-dire, dans le XIV siecle.

(*T*) *Il y a eu des Heretiques, qui veneroient son image avec celle de Jesus-Christ. Je n'ai point trouvé que les Antinomiens lui portassent plus de respect qu'à la Sagesse increée.* Voici un passage du P. Rapin (111). „ Les Carpocratiens furent condamnez pour avoir mis l'image de ce Philosophe avec celle de Jesus-Christ, & pour l'avoir adorée par une extravagance de zele pour sa doctrine (†). Les Actiens furent excommuniez par l'Eglise, & par les Ariens même dont ils étoient sortis, parce qu'ils donnoient à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Catechismes (‡). Les Antinomiens allerent jusques à cet excès d'impiété, que de porter plus de respect à ce sage Païen, qu'à la Sagesse increée (‡) „. Je n'avois jamais si bien connu qu'en cet endroit-ci, que cet agréable Ecrivain ne se donnoit pas la peine de consulter les Originaux. J'avoue que Baronius, sous l'année que le P. Rapin cite, dit que les Carpocratiens avoient des images, & entre autres celle de Jesus-Christ, (qu'ils disoient avoir été faite par Pilate,) celle de Pythagoras, celle de Platon, celle d'Aristote, & qu'ils leur rendoient la vénération que les Païens rendoient aux Idoles: mais cela ne meritoit pas d'être allegué: car outre que Baronius ne dit point que ç'ait été la raison pourquoi on condamna ces Heretiques, il ne paroit pas qu'ils aient eu plus de zele pour la doctrine d'Aristote, que pour celle des autres Philosophes dont ils véneroient les images. Mon Edition de Baronius (112) ne contient pas un seul mot, sous l'année 208, de ce que le P. Rapin raconte. Aussi n'est-il pas possible, que des gens qui sont sortis des Ariens soient chassés de la communion de l'Eglise au commencement du III siecle. C'est sous l'an 356, que Baronius a parlé d'Actius; il raporte un long passage de Suidas, où l'on trouve, non pas que cet Heretique donnoit à ses Sectateurs les Catégories d'Aristote pour Catechisme; mais qu'il leur expliquoit les choses selon la methode des Categories d'Aristote. C'est qu'il étoit fort versé dans les subtilitez & dans les disputes de la Dialectique. C'est ainsi que présentement, un Scholastique Espagnol, qui entreprendroit d'expliquer un point de foi, le batiroit selon le plan de l'Ecole. Pourroit-on dire qu'il substitueroit les Ouvrages d'Aristote à nos Livres de Religion? Citer Eusebe au chap. 27 de son Histoire est une maniere de citer insoutenable. Je ne pense pas que cet Auteur ait rien dit sur les Antinomiens.

(*V*) *En quelques Eglises d'Allemagne, ... on lisoit la Morale d'Aristote, au lieu de l'Evangile.* Je m'en vais citer mon Auteur: c'est Mr. Spanheim le pere, dans la Harangue seculaire, qu'il prononça à Geneve, l'an 1635 (113). *Quin & Philippus Melanchton*, dit-il (114), *vir candidissimus, testatur diebus Dominicis variis in locis pro thematibus Dominicalibus, unde a Karoli M. ætate opera P. Guarenfridi seculo a lavo in Cathedras Ecclesiasticas introductis, Ethica Aristotelis publice populo prælecta, & à se Tubingæ in agro Wirtembergico audita.* Si l'on me demande un autre témoin, & qu'on veuille se contenter de Magirus, je le produirai. *Tubingæ quondam Monachus*, dit-il (115), *pro concione Aristotelis librum Ethicorum explicavit, ita vulgo dicebat*, Quemadmodum Johannes Baptista Christi præcursor fuit in Theologicalibus, ita Aristoteles fuit præcursor Christi in Physicalibus (116).

(*X*) *Il n'est pas étonnant que le Péripatétisme. . . . trouve tant de protecteurs.*] Si tous ceux qui ont embrassé la Philosophie de Mr. Des Cartes avoient eu cette sage retenue

(93) Cap. XV, Lib. III adversus Calumniat. Platonis.

(94) Antiq. Lection. Lib. XVII, Capite XXXIV.

(95) Le Pere Rapin, Compar. d'Aristote & de Platon, pag. 310, qui cite Justin in Admon. ad Gentes, Greg. Naz. contra Jul. Voiez aussi Rhodigin. Lib. XXIX, Cap. VIII. Quant aux citations du P. Rapin, Voiez la Remarque (Z).

(96) Diog. Laërt. in Aristot. num. 6.

(97) Apollod. apud Diogenem Laërt. in Aristot. num. 10.

(98) Sepulveda, Lib. de Anim. cité par la Mothe le Vaier, Tom. V, pag. 114.

(99) Gretserus, cité par la Mothe le Vaier, la même.

(100) Ci-dessus, Citation (94).

(101) Albertus Magnus, Ethic. Lib. V, Cap. I, cité par Rapin, pag. 310.

(102) Gretserus de variis coel. Luth. Cap. XIII, cité par la Mothe le Vaier, Tom. V, pag. 109.

(103) Orig. contra Celsum, Lib. II, cité par le même.

(104) Matth. Chap. X. Vers. 23. (105) La Mothe le Vaier, Tom. V, pag. 109. (106) Dans la Remarque (H), Citation (65). (107) Gisb. Voetius, Disputat. Theol. Tom. II, pag. 602.

(108) Gisb. Voetii Disput. Theolog. Tom. II, pag. 602, in Append. II ad Trithem. de Scriptor. Eccles. Edit. Colon. anno 1546.

(109) Ammonius, in Vita Aristotelis.

(110) Mandevil. Itinerar. Cap. II, apud Hornium, Hist. Phil. Lib. III, Cap. XV, pag. 197.

(111) Compar. de Platon & d'Aristote, pag. 392.

(†) Baronius, Ann. Eccles. ad ann. 120.

(‡) Baronius, Ann. Eccles ad ann. 208.

(‡) Euseb. Hist. Cap. XXVII.

(112) C'est celle d'Anvers, en 1597.

(113) Elle a pour Titre, Geneva restituta.

(114) Pag. 17, 18.

(115) Magirus, in Eponymologio Critico, pag. 81, 82.

(116) Il cite Greg. Michael, in Not. ad Jac. Gaffarelli Curiositat. inauditas, pag. 509.

(p) *Telle est l'Hypothese des Intelligences motrices ; car la doctrine des tourbillons sous quelques Loix générales, & sans quelque direction particuliere à chaque Planete, ne peut contenter l'esprit.*

coutume l'esprit à acquiescer sans évidence. Cette réunion d'intérêts doit être aux Péripatéticiens un gage de l'immortalité de leur Secte, & aux nouveaux Philosophes un sujet de diminuer leurs espérances. Joint qu'il y a des doctrines d'Aristote, que les modernes ont rejettées, & qu'il faudra enfin adopter (p). Les Théologiens Protestans ont bien changé de maxime, s'il est vrai que les prémiers Réformateurs aient autant crié que l'on dit contre le Péripatétisme (Y). Le genre de mort, qui peut à certains égards faire plus d'honneur à la mémoire d'Aristote, est de dire que le chagrin de n'avoir pu découvrir la cause du flus & du reflus de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut (Z). Quelques-uns disent que s'étant réfugié dans l'Ile d'Euboée, à cause d'un procès d'irreligion qu'on lui faisoit à Athenes, il s'empoisonna (q). Mais il n'avoit que faire de sortir de cette Ville, pour se délivrer de la persécution par cette voie. Hesychius assure, non

(q) Eumelus, *apud* D. Laertium, *Lib. V*, *num.* 6.

(117) *Fuisset potestas denique cuique Romano sit ratione atque abs terminis habens.* Lactantius, *Lib. 6*, *p. 77.*

(118) *Voiez dans Mr.* de Launoi *de variâ Aristotelis Fortunâ, Cap. 6*, *une longue Liste de leurs passages.*

(119) Comparaison de Plat. & d'Aristote, *pag.* 402.

(120) *Il parle d'Aristote.*

(121) *Comment peut-on dire qu'il ait écrit contre l'Eglise Romaine dans le XVI Siecle?*

(122) Réfléxions sur la Philosoph. *pag.* 410.

(†) *Tolle Thomam, & Ecclesiam Romanam subvertam.* Bucer. *Le P.* Rapin *eût bien fait de citer le Livre & la page de* Bucer.

(‡) Ex Nicolao Blesdikio, *in* Historia Davidis Georgii: *ex* Hornio Hist. Philosophicâ.

(‡) *Qui in Aristotele vult philosophari, prius oportet in Christo stultificari.*

(123) *Nous ferons voir en son lieu que* Melanchthon *étoit fauteur d'Aristote.*

(*) *Nulla apud Lutheranos Philosophiae esse in pretio.* Loc. Theolog. *Lib. IX*, *Cap. III.*

(124) Ἀρχιστολὰς τῆς φύσεως γραμματεὺς ἦν. Τὸν κάλαμον ἀποβρέχων εἰς νοῦν. *Aristoteles fuit Naturæ scriba calamum imbuens mente* Suidas. *Voiez ci-dessus la Remarque (M), à la fin.*

nue, qui fait qu'on s'arrête quand on est parvenu jusques à un certain point, s'ils avoient su discerner ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire (117), ils n'auroient pas tant fait crier contre la Secte en général. La méthode des anciens maîtres étoit fondée sur de bonnes raisons. Ils avoient des dogmes pour tout le monde, & des dogmes pour les disciples initiés aux mysteres. Quoi qu'il en soit, l'aplication qu'on a voulu faire des principes de Mr. Des Cartes aux dogmes de la Religion a fait un grand préjudice à sa Secte, & en arrête les progrès. C'est un cas presque inévitable. Les anciens Peres se plaignirent extrémement de la Secte d'Aristote (118), & c'est une plainte presque générale, que la Philosophie fait tort à la Théologie : mais d'autre côté, il est certain que la Théologie nuit à la Philosophie. Ce sont deux Facultez, qui ne s'accorderoient gueres sur le reglement des limites, si la voie de l'autorité toujours dans les intérêts de la prémiere n'y donnoit bon ordre.

(Y) *Les prémiers Réformateurs ont beaucoup crié contre le Péripatétisme.*] Voici encore un passage du P. Rapin (119). „ Rien ne fit plus d'honneur à la doctrine de ce grand homme (120) dans le siécle passé, que les invectives atroces de Luther, de Melancthon, de Bucer, de Calvin, de Postel, de Paul Sarpi (121), & de tous ceux qui écrivirent alors contre l'Eglise Romaine. Car ils ne se plaignent tous d'Aristote, que parce que la solidité de sa methode donne un grand avantage aux Catholiques, pour découvrir les ruses & les artifices des faux raisonnemens dont se sert l'Heresie, pour déguiser le mensonge, & détruire la vérité ". Dans un autre Ouvrage, cet Auteur ne parle pas si en l'air, ni avec si peu de preuves. Saint Thomas „, dit-il (122), „ s'est servi de la méthode d'Aristote, avec tant de succès, pour expliquer la doctrine de l'Eglise Romaine, que Bucer, un des plus grands ennemis qu'ait eu notre Religion, avoit coutume de dire, *Qu'on suprime les Ouvrages de Saint Thomas, & je détruirai l'Eglise Romaine* (†). Ce fut cette méthode prise d'Aristote, qui rendit la doctrine de notre Religion si redoutable à tous les Novateurs des derniers siécles, que ne pouvant y resister, ils entreprirent de la décrier, en déclamant contre les Scholastiques, & principalement contre Aristote, duquel ils avoient auparavant emprunté la methode, qui s'est établie dans l'école depuis Saint Thomas. Les Anabaptistes commencérent les prémiers à rendre l'usage universel de la Philosophie suspect à ceux de leur Secte, dans tout le Septentrion, où ils eurent de l'autorité ; & ils se servirent des paroles de Saint Paul aux Colossiens, pour l'interdire dans leurs écôles (‡). Luther se déclara avec tant de chaleur contre la Philosophie d'Aristote, qu'il avança dans des Theses soutenues à Heidelberg l'année 1518, qu'on ne pouvoit raisonner selon les principes de ce Payen, sans abandonner les maximes de la sagesse de Jésus-Christ (‡) ; & il ne laisse passer aucune occasion dans ses Ouvrages de s'emporter contre ce Philosophe : en quoi il a été suivi de Zuingle, de Pierre Martyr, de Zanchius, de Melancthon (123), & de tous ceux qui ont combatu la doctrine de l'Eglise Romaine. Ce qui a fait dire à Melchior Cano, Evêque des Canaries, le plus disert de tous les Scholastiques, que les Lutheriens avoient un grand mépris pour la Philosophie qui s'enseignoit alors en l'école (*). Calvin ne parle jamais d'Aristote qu'avec toute l'aigreur, & toute l'amertume de stile, que lui inspiroit son génie naturellement chagrin & meditant. Et ce fut ainsi qu'en usérent tous ceux qui écrivirent dans les derniers siécles contre l'Eglise Romaine ".

(Z) *Le genre de mort le plus honorable pour Aristote seroit de dire que le chagrin de n'avoir pu découvrir la cause du flus & reflus de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut.*] Ce genre de mort seroit une preuve de l'ardeur immense avec laquelle Aristote auroit fouillé dans les secrets de la Nature. Il marqueroit une extrême sensibilité pour la gloire d'avoir apris au genre humain les mysteres les plus cachés. Ne seroit-ce pas mourir au lit d'honneur ? Ne seroit-ce pas s'être apliqué à sa charge, avec la ferme résolution de venir à bout de son entreprise, ou de mourir à la peine ? Je trouve que ceux qui ont dit que le génie d'Aristote n'avoit point d'autres bornes que celles de la Nature, ou qu'il avoit été admis à la plus intime confidence, & au sécrétariat de la Nature (124), ne devroient point admettre d'autre tradition touchant sa mort, que celle dont je parle ici. Un confident qui se voit disgracié, & qui éprouve sur ses vieux jours qu'on lui fait mystere d'une chose, ne doit point survivre à cette chute. Sérieusement parlant, je ne pense pas qu'Aristote ait été assez mal habile homme, pour mourir d'un tel chagrin. *Quelle apparence, qu'un homme aussi avisé que lui, eût pu se resoudre . . . . à s'abandonner au chagrin & au desespoir de ne pouvoir comprendre le flus & le reflus ; lui qui fondoit son esprit borné sur tant d'autres choses, qu'il ignoroit sans en avoir d'inquiétude* (125).

Au reste, on attribue souvent à Justin Martyr, & à Gregoire de Nazianze, ce qu'ils n'ont point dit touchant la mort d'Aristote. Ils n'ont point dit qu'il se précipita dans l'Euripe. Justin dit seulement, que la honte de n'avoir pu découvrir la cause du phenomene qu'on y voioit le fit mourir de chagrin. Οὐδὲ τὴν τοῦ Εὐρίπου φύσιν τοῦ ὄντος ἐν Χαλκίδι γνῶναι δυνηθεὶς διὰ πολλὴν αἰδῶ καὶ αἰσχύνην λυπηθεὶς μετέστη τοῦ βίου (126). *Cum neque Euripi Chalcidici naturam cognoscere posset, unde propter ingens probrum & pudorem in mœrorem conjectus, morte vitam commutavit.* St. Gregoire de Nazianze, à proprement parler, n'en dit pas autant : il se contente de ne point contredire Julien, qui avoit allégué Aristote comme un exemple d'une si grande passion pour l'étude, qu'elle lui avoit donné la mort. Ἢ καὶ τὴν Ὁμήρου φιλομάθειαν περὶ τὸ Ἀρκαδικὸν ζήτημα· καὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοπονίαν καὶ προσεδρίαν ἐπὶ ταῖς τοῦ Εὐρίπου μεταβολαῖς ἐφ' ἃς τεθνήκασιν (127). *Laudas insuper in Homero discendi amorem circa Arcadicam quæstionem, & in Aristotele philosophiam & diutinam moram ad reciprocos Euripi æstus, quibus uterque occubuit.* Ceci est fort remarquable, & je ne sai si quelqu'un s'en est encore aperçu. Plusieurs personnes, n'aiant pas pour les Peres de l'Eglise tout le respect qu'il faudroit, se plaisent à les taxer d'une aveugle crédulité. Ils les accusent nommément d'avoir diffamé Aristote au sujet de l'Euripe : mais il y a quelque aparence que Julien l'Apostat avouoit le fait dont Justin Martyr a parlé ; car il paroit par la réponse de St. Gregoire de Nazianze, que cet Empereur avoit joint Homere avec Aristote, pour produire deux exemples d'une avidité de savoir qui avoit causé la mort. Or selon la tradition qui concerne Homere, il mourut de déplaisir de n'avoir pas pu entendre la réponse que lui firent certains pêcheurs. On peut donc croire que Julien avoit adopté une tradition semblable touchant Aristote & l'Euripe. Je conviens néanmoins, qu'il se pourroit faire qu'il n'eût voulu dire, sinon qu'Aristote observa avec tant d'assiduité les mouvemens de l'Euripe, & médita si profondément sur ce sujet, que cette forte aplication de corps & d'esprit ruina sa santé, & lui attira la maladie qui le fit mourir. Je croirois cela plutôt que toute autre chose. Il ne semble pas qu'Eustathius en veuille dire davantage, lors qu'il parle de l'Euripe en cette maniere : Ἑπτάκις τὸ ὅλον νυχθήμερον μεταβάλλει ὁ περὶ Εὔβοιαν Εὔριπος περὶ ὅν φασι διατρίψαντα τὸν Ἀριστοτέλην καταλῦσαι τὸν βίον. *Septies intra diem naturalem reciproco æstu agitatus Euboicus Euripus, circa quem dicunt Aristotelem occupatum interiisse.* Voiez un long passage de Mr. le Fevre, où, après avoir donné un coup de dent en passant aux Prédicateurs, il impute à Justin Martyr, & encore plus à Gregoire de Nazianze, ce qu'ils n'ont point dit. *Videlicet in Græciâ, quemadmodum hodieque fit, Oratores sacri, si tamen tanto nomine illa pulpitorum crepitacula, & plebecula cymbala, cohonestari oporteat, vulgo dictitabant Aristotelem, cum illius septena in dies singulos reciprocationis causam non potuisset cognoscere, ibi tum misellum sese in Euripum dedisse præcipitem, & in maximam malam crucem abiisse. Justinus cognomento Martyr, & Gregorius Nazianzenus, qui primi, aut inter primos, hanc fabulam olim in scripta sua retulerunt, id vel studio Philosophiæ Christianæ (ita enim isti Græculi Christianismum vocare solent) fecere ; dum videlicet insanientem veterum Græcorum sapientiam, obscurandam & premendam existimarunt ; vel fortasse etiam, (quidni enim vero locus sit ?) priscæ historiæ ignoratione. Nam ex Eumolpi, Apollodori, Favorinique scriptis, quæ illa etiam tempestate superfuisse scimus, facile didicisse Boni Viri poterant, rem longe se secus habuisse, quàm prodiderint* (128).

Le Gyraldi avoit déjà imputé la même chose à ces Peres, & avoit conclu de tous ces faits une Réfléxion pieuse. Il dit, I, que Justin Martyr assûre qu'Aristote mourut, pour n'avoir pu découvrir la cause du flus & du reflus de l'Euripe : II, que Procope, au IV Livre de son Histoire, l'a dit aussi : III, que Gregoire de Nazianze, aiant observé qu'il en prit très-mal à Homere de n'avoir pu soudre une question, méprise tout aussitôt la Philosophie d'Aristote à l'égard des varietez de l'Euripe, qui le firent mourir : IV, que le Commentateur Grec de ce Pere raporte que ce Philosophe se précipita dans ce bras de mer, en disant, *Que l'Euripe me tienne, puis que je n'ai pu le tenir* ; Ἐπειδὴ Ἀριστοτέλης οὐχ εἷλε τὸν Εὔριπον, Εὔριπος ἐχέτω τὸν Ἀριστοτέλην. *Postquam Aristoteles non prehendit Euripum, Euripus habeat Aristotelem* (129) : V, qu'il faut recueillir de là que la fortune a été contraire aux impies, non seulement dans la vraie Religion, mais aussi dans la fausse.

(125) Rapin, Comp. de Plat. & d'Ar. *p.* 110.

Attribué pour Justin Martyr, & Gregoire de Nazianze.

(126) Justinus Cohort. ad Græcos, *pag.* 34.

(127) Greg. Nazianzen. Orat. III, *pag.* 79.

(128) Tanaq. Faber Epistolar. *Part. I*, *pag.* 49, 50.

(129) Lilius Gregor. Gyraldus, Dialogismo XXX, *pag.* 912, *Tom. II Oper. Edit. an.* 1696.

non seulement qu'il y eut arrêt de mort contre lui, à cause d'une Hymne qu'il avoit faite en l'honneur de son beau-pere; mais aussi, qu'il avala de l'aconit en exécution de l'arrêt (r). Si la chose étoit véritable, elle seroit raportée par plus d'Auteurs. Voiez les Remarques (G) & (Z).

(r) Hesychius, in Vitâ Aristot.

Le nombre des Ecrivains anciens & modernes, qui ont travaillé sur Aristote, soit pour le commenter, soit pour le traduire, est infini. On en trouve une Liste, mais qui n'est pas complete, dans quelques-unes des Editions de toutes ses Oeuvres (s). Voiez aussi un Traité du Pere Labbe, qui a pour Titre, *Aristotelis & Platonis Græcorum Interpretum typis hactenus editorum brevis Conspectus*, & qui fut imprimé à Paris, l'an 1657, *in 4*. Mr. Teissier nomme quatre Auteurs qui ont composé la Vie d'Aristote, savoir Ammonius, Guarin de Veronne, Jean Jaques Beurerus, & Leonard Aretin (t). Il a oublié Jerôme Gemusæus, Médecin & Professeur en Philosophie à Bâle, Auteur d'un Livre, *de Vitâ Aristotelis, & ejus Operum Censura.*

(s) *Dans celle de Geneve en 1605, & dans celle de Paris en 1629, procurée par* Guillaume du Val, *& qui est la meilleure de toutes.*

(t) Teissier, Catal. Aut. Bibliothec. &c, pag. 167.

ARISTOTE, Architecte célèbre dans le XV siécle, étoit de Boulogne, & de la famille des Albert (a). Une des plus remarquables choses qu'on conte de lui est qu'il savoit transporter d'un lieu en un autre une Tour de pierre toute entiere (A). Jean Basilide, grand Duc de Moscovie, le fit venir auprès de lui, & se servit de son industrie pour la construction de plusieurs Eglises (b). Il y a des noms difficiles à porter: celui d'Aristote est de ce nombre: cependant on trouve plus de trente Aristotes (B).

(a) Leand. Albertus, in Descript. Italiæ, pag. 316.

(b) *Voiez la* Relation de Moscovie d'Hercule Zani *dans le* Journal de Leipsic *de* 1651, *pag.* 476.

(A) *Il savoit transporter . . . une tour de pierre toute entiere.*] Jonsius cite deux témoins, Beroalde, & Matthieu Palmerius (1). Le prémier s'exprime ainsi: *Non diu est quod Aristoteles civis noster mechanicus longè omnium præstantissimus turrim ex sede suâ movit, motamque arte mechanicâ in alium haud longe dissitum locum transportavit. Non est mendacio locus, cum adhuc supersint qui vidêre* (2). Et voici les paroles de Palmerius: *Aristoteles Bononiensis Architectura insignis habetur, qui lapideas turres integras illæsas subjectis fundamento lapidibus ad alium traduxit locum* (3).

(B) *On trouve plus de trente Aristotes.*] Voiez les Dissertations de Jonsius *de Historiâ Peripateticâ*, vous y trouverez vingt & un Aristotes dans la prémiere. L'Auteur croioit alors n'avoir rien laissé à dire (4); mais il éprouva que la Science croît avec l'âge. Il eut onze nouveaux Aristotes à produire, quand il publia son Traité *de Scriptoribus Historiæ Philosophicæ*. Il eut aussi quelque chose à ajoûter à ce qu'il avoit dit de quelques-uns des vingt & un. Ce qui a été raporté dans la Remarque précédente, est une de ces Additions.

(1) Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos. pag. 68.
(2) Beroald. in Sueton. Vespas. Cap. XVIII.
(3) Matth. Palmer. Chron. ad ann. 1451.

(4) *Voiez le XII Chapitre du Traité de* Jonsius de Historiâ Peripatetica.

ARIUS, chef & fondateur de l'ARIANISME, Secte qui nioit la divinité éternelle, & la consubstantialité du Verbe, vivoit dans le IV siécle. Il étoit né dans la Libye, proche de l'Egypte. Eusebe, Evêque de Nicomedie, fort aimé de Constantia, sœur de l'Empereur Constantin & femme de Licinius, contribua extrémement à la propagation de cette Hérésie (a). C'étoit un esprit adroit, un véritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius sous sa protection, & l'insinua dans les bonnes graces de Constantia; car on s'imagine toûjours que si les femmes ne se mêlent des intérêts d'une Secte, les progrès n'en sauroient être considérables. Le parti d'Arius se fortifioit à vue d'œil. Il y eut des Evêques qui l'embrassérent hautement. Ce ne furent plus que disputes dans les villes: on passoit quelquefois des paroles aux effets; il fut absolument nécessaire que l'Empereur remédiât à ces desordres. C'est ce qu'il fit, en convoquant le Concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius, l'an 325. Cet Hérésiarque fut exilé par l'Empereur, qui voulut de plus que tous ses Livres fussent brûlez, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder fût puni du dernier suplice (A). Quelques-uns prétendent qu'Arius, aiant abjuré son Hérésie en présence du Concile, évita la peine du bannissement (B); mais d'autres soutiennent qu'il fut exilé (C), & que l'Empereur ne le rapela qu'au bout de dix ans (b) (D). Ils content que l'on

(a) Hieron. ad Ctesiphont.

(b) *Voiez* l'Arianisme du P. Maimbourg, *Livr.* I & II.

(A) *Constantin voulut que tous les Livres d'Arius fussent brulez, & que qui auroit la hardiesse de les garder fût puni du dernier suplice.*] Socrate raporte la Lettre où Constantin ordonna, que tous ceux qui trouveroient un Livre composé par Arius, & ne le brûleroient pas, fussent punis de mort sans rémission, dès aussitôt qu'ils seroient surpris dans cette faute. Εἰ δέ τι σύγγραμμα ὑπὸ Ἀρείου συνταγὲν φωραθείη κρύψας, καὶ μὴ εὐθέως προσενεγκὼν πυρὶ καταναλώσῃ, τούτῳ θάνατος ἔσται ἡ ζημία. παραχρῆμα γὰρ ἁλοὺς ἐπὶ τούτῳ κεφαλικὴν ὑποστήσεται τιμωρίαν (1). *Illud etiam denuntio, quod si quis Librum ab Ario compositum occultasse deprehensus fit, nec eum statim oblatum igne combusserit, mortis pœnam subibit.* Je ne me souviens point d'avoir lu aucun Auteur, qui ait remarqué l'étrange & surprenante disparate de Constantin. Il se contenta de banir l'Heresiarque: il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivroient l'Arianisme: & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de savoir ce que disent les Hérétiques, & de garder les Livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un Orthodoxe de garder quelque Livre d'Arius, par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu sur le champ, & l'on auroit laissé vivre un homme qui auroit fait profession de l'Arianisme. Quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les Hérétiques, & à leur defendre sous peine de mort de garder les Livres de leur fondateur. On peut ajouter ceci. Arius & quelques Evêques ses adhérans furent banis: leur conversation étoit encore plus dangereuse que la lecture de leurs Livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier suplice tous ceux qui fréquenteroient ces Exilez?

(B) *Quelques-uns prétendent qu'Arius . . . . évita la peine du bannissement.*] Baronius affirme sur la foi de St. Jerôme, qu'Arius fit semblant de se repentir, & qu'aiant souscrit au Concile de Nicée, il fut reçu à la paix de l'Eglise par ce Concile, & ne fut point exilé. On ne peut nier que St. Jérôme ne dise qu'Arius fit sa paix avec le Concile de Nicée (2); mais on doit ajoûter incomparablement plus de foi à la Lettre de ce Concile, qu'au sentiment d'un particulier qui a vécu depuis ce tems-là. On expose dans cette Lettre comment les opinions d'Arius avoient été examinées & condamnées; mais pour ce qui avoit été fait contre sa personne, & ce qu'il étoit devenu, on se dispense d'en parler, afin de ne point paroitre avoir envie d'insulter à sa disgrace. Parleroit-on ainsi d'un homme à la retractation duquel on auroit aquiescé? Le docte Henri de Valois, raisonnant sur cette Lettre du Concile, loue la modération de la Compagnie, sur ce qu'elle n'avoit point nommément frapé de ses anathemes la personne d'Arius, mais en général ceux qui enseigneroient telles & telles Hérésies, & sur ce qu'au lieu de solliciter l'Empereur à banir les Hérétiques, elle temoignoit être fachée de leur exil (3).

(C) *D'autres soutiennent qu'il fut exilé.*] Sozomene est un de ceux-là, puis qu'il assure qu'Arius fut rapellé peu après la tenue du Concile. Οὐ πολλῷ δὲ ὕστερον τῆς ἐν Νικαίᾳ Συνόδου, Ἄρειος ἀπὸ τῆς ἐξορίας ἀνακληθεὶς ... (4). *Non multo post Synodum Nicænam Arius ab exilio revocatus est.* La soumission des deux Evêques qui furent exclus de leurs Eglises, & envoiez en exil, fournit une preuve du bannissement d'Arius. Je parle d'Eusebe & de Theognis. Ces deux Prélats furent exilez par Constantin, trois mois après la clôture du Concile, comme nous l'aprend Philostorgius (5). Ils obtinrent leur rapel trois ans après le Concile, comme le même Philostorgius l'assure. Or ils l'obtinrent en se soumettant aux decisions par un Ecrit qu'ils envoiérent aux Evêques, dans lequel ils remarquent, que celui qui etoit le chef de ces disputes avoit été rapellé de son exil; & qu'il seroit absurde, qu'après la reconciliation de celui-là, ils ne fissent point paroitre leur innocence (6). Voilà donc deux faits prouvez, l'un qu'Arius fut exilé, l'autre qu'il fit sa paix avec les Evêques, & qu'il obtint son rapel avant qu'Eusebe & Theognis obtinssent le leur. Ils l'obtinrent en 328, selon Philostorgius, dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'Histoire de ce tems-là: il est donc faux qu'Arius n'ait obtenu son rapel qu'en 335.

(D) . . . . *que l'Empereur ne le rapella qu'au bout de dix ans.*] Le Pere Maimbourg a suivi cette fausse Chronologie. On vient de voir la preuve de son erreur.

(1) Socrat. Histor. Eccles. Lib. I, Cap. IX, pag. 32.

(2) Hieron. in Dialogo contra Luciferianos.

(3) Valesius in Sozomenum. Lib. II, Cap. XVI, pag. 108.

(4) Sozom. Lib. II, Cap. XVI. *Mr. de Valois observe, que selon la force de ces mots* ἀπὸ τῆς ἐξορίας, *il faut entendre qu'Arius fut rapelé pendant qu'il alloit au lieu du bannissement.*

(5) *Apud* Valesium, in Histor. Ecclesiast. Socrat. *Lib. I, Cap. XIV, pag.* 10.

(6) Sozomen. *Lib. II, Cap. XVI.*

l'on fit accroire à ce Prince, qu'Arius étoit au fond orthodoxe : ils ajoûtent que Constantin s'étant confirmé dans cette pensée, par la Profession de foi que cet homme lui présenta, écrivit en sa faveur aux Evêques qui étoient assemblez à Jérusalem pour la dédicace du Temple ; que les Evêques qui se trouvérent encore dans cette Ville, lors qu'Arius y arriva avec la Lettre de Constantin, étoient pour la plupart Ariens cachés ; qu'ils ne manquérent donc pas de prononcer que sa doctrine étoit orthodoxe, & de le recevoir à la communion de l'Eglise ; que pour remporter un plein triomphe, ils s'imaginérent qu'il faloit qu'Arius fût réhabilité dans Alexandrie, où il avoit reçu les premiers coups de l'anathême ; & que, comme St. Athanase, qui en étoit Patriarche, & qui étoit le grand Adversaire d'Arius, avoit été relégué, ils crurent qu'en son absence il seroit facile de rétablir Arius dans la communion de l'Eglise d'Alexandrie, mais qu'ils se trompérent ; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre ; que Constantin, averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Constantinople, & obtint de lui, sans aucune difficulté, la signature du Concile de Nicée ; qu'ensuite il le renvoia aux Evêques, qui étoient alors assemblez à Constantinople ; qu'il le leur renvoia, dis-je, afin qu'ils le reçussent à la communion dans cette Ville Impériale ; que celui qui en étoit Evêque ne voulut jamais y consentir, quoi qu'on lui représentât qu'Arius avoit signé tout ce qu'on avoit voulu ; qu'Eusebe n'eût pas laissé nonobstant cela de faire rendre la communion Ecclésiastique à son ami dans la grande Eglise de Constantinople ; qu'il l'y menoit comme en triomphe, accompagné d'une grande troupe de ses partisans ; mais que comme on aprochoit de la grande place, Arius, pressé d'une nécessité naturelle, se retira à la hâte dans un lieu public, & y mourut sur le champ, tous ses intestins s'étant écoulez avec son foie & avec sa rate, l'an 336 (e). De fort savans hommes rejettent cette Chronologie (E). La Secte d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a subsisté assez long-tems, & avec éclat, en divers pais du monde. On ne sauroit assez admirer, qu'un Ministre, qui passe pour fort habile, ait ignoré un fait si notoire (F). Il en a ignoré un autre, qui n'est pas moins évident ; car il a débité, que

(e) *Tiré de l'Arianisme de Maimbourg, Livre I, & II.*

(E) .... *& qu'il mourut l'an 336. De fort savans hommes rejettent cette Chronologie.*] Henri de Valois prouve qu'Arius n'étoit point en vie au tems du Synode de Jérusalem qui reçut des Lettres de Constantin touchant la reconciliation de quelques principaux membres de l'Arianisme. *Arius Hæresiarches diu ante Synodum Hierosolymitanam è vivis excesserat, ut certissimis argumentis probavi in libro secundo Observationum Ecclesiasticarum, capite II* (7). Ce n'est donc point Arius l'Héresiarque, qui fut recommandé à ce Concile par Constantin, & qui trouva si favorables les Evêques assemblez à Jerusalem. Cependant Socrate dit en propres termes, que le Concile, transferé de Tyr à Jérusalem pour la dedicace du Temple, reçut à la communion de l'Eglise Arius & ses adherens, en vertu des Lettres de Constantin qui témoignoient qu'il étoit persuadé de l'orthodoxie d'Arius, & de celle d'Euzoius. Ἄρειον μὲν καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἐδέξαντο τοῖς βασιλέως γράμμασι πειθαρχεῖν λέγοντες, δι' ὧν ἐδήλωσεν αὐτοῖς πεπεῖσθαι περὶ τῆς πίστεως Ἀρείου καὶ Εὐζωΐου (8). *Arium quidem una cum sociis in communionem recipiunt, obtemperare se dicentes Imperatoris literis, quibus certiores ipsos fecerat fidem se Arii & Euzoii penitus perspectam habere.* Constantin avoit envoié aux Evêques assemblez à Jérusalem la Profession de foi qu'Arius & Euzoius lui présentérent (9), & St. Athanase dit formellement que le Synode de Jerusalem reçut à sa communion Arius & ses fauteurs. Γράψαντες δεῖν δεχθῆναι Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ (10), *scribentes suscipiendos esse Arium & socios.* Mr. de Valois leve la difficulté, en disant qu'il y a deux Arius : l'un étoit l'Héresiarque ; l'autre sectateur de l'Héresiarque : ils avoient été excommuniez tous deux par Alexandre Evêque d'Alexandrie. Celui qui présenta à Constantin une Profession de foi conjointement avec Euzoius, & qui fut reconcilie par le Synode de Jérusalem, n'étoit pas l'Héresiarque ; c'étoit l'autre Arius. Mr. de Valois le prouve, non seulement par des raisons qu'il a alleguées, pour montrer que l'Héresiarque étoit mort long-tems avant l'année 335 ; mais aussi par la requête d'Eusebe & de Theognis. Ces deux Evêques demanderent grace, en protestant de leur innocence, l'an 328, & alléguérent que le chef & l'auteur de ces controverses avoit été reconcilié & retabli. C'est ce qu'on ne pouvoit pas dire de cet Arius qui fut remis à l'Eglise dans le Synode de Jérusalem ; car la requête, ou la Profession de foi, que lui & Euzoius présentérent à Constantin un peu avant ce Synode, c'est-à-dire environ l'an 335, témoigne qu'ils étoient encore dans l'exil & dans l'excommunication. Cette mort subite d'Arius, où les Orthodoxes ont trouvé tant de mysteres, arriva après le Concile de Jerusalem. Il faut donc que l'Arius, qui mourut de cette maniere ne fût point l'Héresiarque, & que l'on ait transporté en un tems ce qui étoit arrivé dans une autre conjoncture. Il est étrange qu'il y ait si peu d'ordre & si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclésiastique : on ne sauroit avérer l'exil d'Arius, la durée de cet exil, & choses semblables, qu'en raisonnant sur divers faits dont les uns sont attestez par celui-ci, les autres par celui-là. Un bon Historien, quand tous les autres seroient perdus, suffiroit à donner la suite des evénemens principaux.

(7) Valesii Notæ in Socrat. Lib. I, Cap. XXXIII.

(8) Socrat. Histor. Ecclesiastic. Lib. I, Cap. XXXIII.

(9) *Elle est tout du long dans Sozoméne, au Livre II, Chap. XXVII.*

(10) Athanas. *in Libro* de Synodis, *apud* Valesium in Socrat. *Lib. I, Cap. XXXIII. pag.* 26.

(F) *La Secte d'Arius .... a subsisté long-tems. ..... un Ministre, qui passe pour fort habile, a ignoré un fait si notoire.*] Voici ce qu'il dit : *Je suis même persuadé que l'Arianisme n'a jamais fait un grand corps dans le Monde. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profession ; mais cette Hérésie ne passoit point au peuple* (11). Ce qu'il dit ailleurs est beaucoup plus fort ; car il assûre que l'Arianisme ne fit que passer comme un torrent. On ne peut pas dire pour l'excuser, que c'est une de ces faussetez que l'on avance par surprise, & faute d'attention : il a donné ce fait comme une Remarque essentielle & fondamentale à son Systême. Son opinion est d'un côté, que les Hérésies contre le mystere de la Trinité sont fondamentales & mortelles ; & de l'autre, que Dieu n'a point souffert que les Sectes qui étoient tombées dans cette sorte d'Heresies durassent long-tems, & fissent figure dans le Monde. *Dieu ne sauroit permettre*, dit-il (12), *que de* GRANDES *Societez Chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y persévérent* LONG-TEMS *: au moins, à juger des choses par l'expérience, nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé.* Mr. Nicolle est le prémier qui lui ait donné des leçons sur les paroles de la page 149 : il le fit sans aigreur ni insulte, & en ces termes : „Ce „que dit Mr. Jurieu est tres-véritable, étant entendu du „grand feu de l'Arianisme, qui passa comme un éclair ; „mais il seroit moins exact pour les tems qui ont suivi „celui-là. Quoi que l'Eglise eût repris tout son éclat dans „la plus grande partie du Monde, il y avoit néanmoins „des corps considérables, comme les Vandales en Afrique, „les Gots en Asie, en Italie, dans une partie de la France, & en Espagne, qui faisoient tres-nettement profession de l'Arianisme, & où les choses étoient assez éclaircies, pour que le peuple y prît parti (13)". Mr. Pelisson vint à la charge quelque tems après, & voici comment. „Ces Ariens l'importunoient néanmoins, aussi „bien que les Phanatiques d'aujourd'hui, les Sociniens, „& ceux qu'il nomme Photiniens de Pologne & de Transilvanie. Un reste de pudeur l'empêchoit de s'associer „avec eux dans une même Eglise. Il a trouvé un moien „de s'en défaire, sans entrer dans cette discussion, ni appeller des Experts pour savoir si le fondement étoit ruiné, ou ruiné entier, ou ruiné en partie. Il n'entend „comprendre, dit-il, dans cette Eglise une & étendue, „que les Societez qui font Corps. Les Ariens n'ont „point fait de Corps, au moins de grand Corps ; (& cela, contre la foi de toute l'Histoire, qui nous marque „par tout leur Communion, leur Assemblée, leurs Basiliques ou Eglises, entierement separées de celles des Orthodoxes.) Les Phanatiques, les Sociniens, les Photiniens d'aujourd'hui n'ont point encore d'Assemblées réglées, ni de police, ni d'union ensemble. Il ne les faut „compter pour rien. Mais par ses principes, si Dieu, „pour punir nos fautes & nos miserables divisions, permet que ces ennemis communs se multiplient, qu'ils se „reglent & se forment en un Corps, les voila au rang des „autres. Il n'y aura pas de difficulté qu'on ne se sauve „parmi eux (14)". L'Auteur, repliquant à Mr. Nicolle, avoua que les Ariens *ont fait un* GRAND *Corps* ; mais il soutint qu'*ils ont fort peu duré* au monde, & que *Dieu a fait périr* leur *Communion, à cause de cela qu'elle ne conservoit pas les veritez fondamentales* (15). Un troisiéme Censeur s'est élevé, qui a soutenu, comme les deux autres, que l'Arianisme a eu, non seulement beaucoup d'étendue, mais aussi une durée considérable, & que c'étoit une Hérésie qui passoit au peuple. Voiez le Livre intitulé *Janua Cœlorum reserata* (16). On y montre (17) que l'Arianisme subsista avec éclat plus de 300 ans ; qu'il fut pendant près de deux siecles la Religion dominante en Espagne, qu'il fut sur le Trône, & dans l'Orient, & dans l'Occident ; & qu'il régna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique. Jamais Auteur ne fut balotté, ni roulé de conséquence fâcheuse en conséquence plus fâcheuse, comme l'a été l'Auteur du Systême par le feint *Carus Larebonius* (18). On lui a montré, que si Dieu n'a jamais permis *que de grandes Societez Chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y persévérent long-tems* ; & que si Dieu *a fait périr* l'Arianisme, à cause qu'*il ne conservoit pas les véritez fondamentales* ; il s'ensuit de toute nécessité, I, que les erreurs de l'Eglise Romaine ne sont point mortelles : II, que

(11) Jurieu, vrai Systéme de l'Eglise, pag. 148.

(12) Jurieu, vrai Systéme de l'Eglise, pag. 236.

(13) Nicolle, *pag. 15 & 16, de la Préface de* l'Unité de l'Eglise.

(14) Reflex. sur les Differens de la Religion, *II Part. pag.* 419, 420.

(15) Jurieu, de l'Unité de l'Eglise, *pag.* 164.

(16) *Il fut imprimé à Amsterdam, en* 1692.

(17) *Pag.* 87.

(18) *C'est le nom qu'a pris l'Auteur du* Janua Cœlorum reserata.

que l'on ne s'étoit point servi de Loix pénales contre cette Secte (G). Une autre chose, qu'il a débitée, ne l'a pas médiocrement embarrassé ; car on s'est extrémement prévalu de ce qu'il a dit touchant la croiance des Peres qui ont précedé l'Arianisme (H). Cette Secte a été tour-à-tour persécutrice & persecutée (I); & enfin elle a péri par la voie de l'autorité (K). Je ne voi presque point d'Auteur, qui ne fasse un crime à Arius d'avoir mis en Vers ses sentimens, pour les faire chanter à ses disciples. On condamne & la matiere & la forme du Poeme qu'il avoit intitulé *Thalie* (L). Il pourroit bien y avoir du préjugé dans tout cela. Un Auteur moderne, qui

II, que le Mahometisme a conservé les véritez fondamentales. L'Auteur du Systéme prétend que le Mahometisme est une Secte sortie du Christianisme, & il ne sauroit lui disputer, ni l'étendue, ni la durée. Voilà des Objections à quoi il est impossible que la chicane la plus outrée réponde. Les Synodes n'en sauroient pretendre cause d'ignorance ; & neanmoins ils n'ont jamais censuré cette doctrine du Systéme, quoi qu'elle justifie pleinement l'Eglise Romaine, & convainque par consequent de Schisme les Reformez.

(G) . . . . *il a débité, que l'on ne s'étoit point servi de Loix penales contre cette Secte.*] Raportons un beau passage du *Préservatif contre le changement de Religion.* Le Ministre dont je parle publia ce Livre pendant qu'il étoit en France (19), & l'oposa à l'Exposition Catholique de l'Evêque de Condom. Voici ce qu'il dit à la page 11 (20). *L'Eglise a souffert des persécutions, mais elle n'en a jamais fait. Elle a eu le dessus sur le Paganisme, comme le Paganisme l'avoit eu sur elle ; mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'est pas servie de l'autorité des Constantins & des Theodoses, pour ensanglanter les Temples des faux Dieux du sang de leurs adorateurs, comme les Payens avoient employé les épées des Nerons, des Maximins, des Decies, & des Diocletiens, pour baigner la terre du sang des Chretiens. Il faut être peu savant dans l'Histoire de l'Eglise, pour ignorer que dans les démêlez qu'elle a eus avec les Ariens, les Eutychéens, & les autres Herétiques, elle ne s'est servie que d'Exhortations, que de Raisons, que de Conciles, & d'autres semblables armes.* L'Auteur du Commentaire Philosophique s'étonna avec raison, qu'un Professeur en Theologie, qui passoit en France pour un homme fort éclairé dans l'Histoire Ecclesiastique, eût débité une ignorance comme celle-là (21). Mais il fut encore plus étonné, de ce qu'après le grand jour, où le Pere Thomassin avoit mis la chose, un autre Ecrivain François eût dit, en s'adressant à M. l'Evêque de Meaux, *J'ai à vous dire, Monseigneur, que dans toute l'Histoire ancienne & moderne tout ce qu'il y a eu de voyes de fait exercé par les Princes en matiere de Religion, n'a été jamais regardé que comme des spectacles d'horreur, & que le nom de ces Princes-là ne se profere encore aujourd'hui qu'avec execration.* Je mets ici la réflexion du Commentateur. *Quoi ! les Constantins, les Theodoses, les Honorius, les Marciens, les Justiniens, qui ont fait exécuter tant de Loix penales contre les Sectaires, qui ont condamné à mort ceux qui perséveroient dans l'Idolatrie Payenne, dans le Manichéisme, &c ; ou ceux qui liroient & garderoient les Livres des Herétiques ; sont des noms qu'on ne profere encore aujourd'hui qu'avec exécration ? Comment peut-on écrire cela* (22) ? Le Theologien, qui publia le Préservatif, a mieux étudié les Antiquitez Ecclesiastiques, depuis sa transplantation en Hollande. Il a apris à réfuter la tolérance par l'autorité des Constantins, des Theodoses, & des Charlemagnes. *Le Paganisme*, dit-il (23), *seroit encore debout, & les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* Il trouvoit fort mauvais en France qu'on emploiât l'autorité du bras seculier ; & il trouve fort mauvais en Hollande, qu'on dise qu'il ne le faut pas emploier : &, après cela, qu'on nous vienne dire, qu'en changeant de climat, on ne change point d'opinion.

(19) *Je croi que la premiere Edition est de Rouen, en 1680 : il s'en est fait d'autres en Hollande.*

(20) *Edition de la Haie, en 1682.*

(21) Comment. Philosophiq. pag. 154. du Suplement.

(22) *La même, pag. 155.*

(23) Droits des deux Souverains, pag. 210.

Cœlum, non animum mutant qui trans mare currunt (24).

(24) Horat. Epist. XI, *Lib. I, v. 27.*

Il y a une foi locale, & une foi à tems, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses especes. Voiez la Remarque (H) de l'Article de St. AUGUSTIN.

(H) . . . . *& l'on s'est extrémement prevalu de ce qu'il a dit touchant la croiance des Peres qui ont precedé l'Arianisme.*] Il a soutenu dans ses Lettres Pastorales, que ces Peres ne croioient pas l'égalité des personnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une génération temporelle du Verbe, laquelle avoit conferé à la seconde personne sa pleine & sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne differe de l'Arianisme, que du plus au moins, & qu'il renverse la Trinité éternelle des personnes. Mr. de Meaux a poussé là-dessus Mr. Jurieu avec tant de force (25), qu'il l'a contraint d'abandonner le silence à quoi il l'avoit réduit sur d'autres articles ; mais la replique a fait plus de tort que n'auroit fait le silence ; il a falu se contredire, & desavouër bien des choses ; &, après tout, on n'a rien gagné. Mr. de Meaux est revenu à la charge, a poussé son homme à bout, & l'a réduit à n'oser plus se montrer : desorte qu'entre les eloges les plus caractéristiques dont on régale ce Prélat, on n'oublie point qu'il a fait taire la Critique la plus hardie (26). A peine Mr. Jurieu étoit-il sorti des mains de Mr. de Meaux, qu'il tomba dans celles de *Carus Larebonius*, qui lui fit voir, que si les Peres des trois premiers siécles avoient eu sur la Trinité, & sur la génération du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'ensuivroit nécessairement que l'Héresie des Ariens, ni celle des Sociniens ne seroient pas mortelles & fondamentales (27). Il faut bien prendre garde que les victoires remportées sur ce Ministre ne regardent que ses sentimens particuliers, & nullement la doctrine de son Eglise. C'est de quoi l'Histoire des Ouvrages des Savans (28) a donné avis au public. Ceci n'est point une matiere usurpée : elle apartient de droit à mon Dictionaire Critique ; car c'est une fausseté de fait, que l'Herésie d'Arius ait été enseignée implicitement par les Peres des trois premiers siecles. Il est bien étrange, que Mr. Jurieu, aiant parlé de l'Arianisme par tant de côtez, ait toujours donné à gauche. Cela est si difficile, qu'on auroit moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne sût jamais fraper un taureau. *Taurum toties non ferire difficile est* (29). Il ne faut pas omettre, que sur la question du fait qui regarde les Loix penales de Constantin, & la durée & l'étendue de l'Arianisme, les Auteurs que j'ai citez ci-dessus lui ont marqué son erreur fort honnêtement, & sans recourir aux insultes & aux duretez dont il se seroit servi en pareil cas contre un Adversaire.

(25) *Dans ses Avertissem.*

(26) *Voiez le* Discours prononcé par Mr. de la Bruyere, lors qu'il fut reçu à l'Academie Françoise.

(27) *Voiez* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 219, *& suiv.*

(28) *Mois de Mai 1692. Article IX, pag. 391 & suiv.*

(29) *Voiez* Trebellius Pollion, *dans la* Vie de Gallien.

(I *Cette Secte a été tour-à-tour persécutrice & persécutée.*] On ne peut nier que les Orthodoxes n'aient été les aggresseurs : car nous avons vu que Constantin emploia la peine du bannissement contre les principaux chefs de l'Arianisme, & qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteroient pas au feu les Ecrits de l'Hérésiarque : mais il est certain que Constantius son fils, & Valens, qui firent monter sur le Trone l'Arianisme, traitérent plus rigoureusement les Orthodoxes, que Constantin n'avoit traité les Ariens. A cela près, il semble, generalement parlant, que ceux-ci aient eu plus de tolérance que ceux-là ; & c'est une These que le Commentateur philosophique a entrepris de prouver dans le Suplement de son Ouvrage (30). Il se sert, entre autres raisons, de ce qu'au tems que Recarede extirpa l'Arianisme dans l'Espagne, les Evêques Catholiques étoient en beaucoup plus grand nombre que les Evêques Ariens, quoi que depuis près de deux cens ans la Religion Arienne fut la dominante. C'est un puissant préjugé qu'on n'inquiétoit gueres les Catholiques.

(30) *Aux Chapitres XXX & XXXI.*

(K) . . . . *elle a peri par la voie de l'autorité.*] Mariana coule doucement sur les rigueurs qu'il falut que Recarede exerçât, & il les excuse sur ce que la nécessité les demandoit, & qu'elles ne déplurent pas aux peuples. *Contigit autem Recaredo, quod haud scio an Regum alii, ut religione permutanda, quod propemodum necesse erat, motus existerent, sed neque diuturni admodum neque graves ; & severitas animadversionis non modo invidiosa non esset, quia necessario suscipiebatur, sed etiam popularis & cum bonis omnibus, cum infimo cuique gratissima* (31). L'Auteur, que j'ai cité ci-dessus, remarque que si nous avions les plaintes que firent les Ariens, nous verrions aparemment un fort long détail de violences ; & qu'en tout cas, ce n'a été que par accident que l'Arianisme a été ruïné sans de rigoureuses persecutions : car puis que, selon Mariana, les peines ne furent emploiées que lors que la nécessité le demandoit, il faut conclure, 1, que si on ne les emploia pas très-souvent, c'est parce que les Ariens ne furent pas opiniâtres : 2, que s'ils avoient fait les difficiles, on les auroit réduits de gré ou de force au point où on les vouloit (32). Cet Auteur fait voir en passant (33), une contradiction très-grossiere, où tombent les Ecrivains qui se mêlent de parler de conversions. Ils posent pour maxime générale, que l'opiniatreté est le caractere de l'Herésie ; & néanmoins, pour mieux cacher les violences des Convertisseurs, ils disent que les conversions se sont faites facilement ; & ils tirent de cette facilité une preuve de l'Herésie des convertis. On ne quite pas avec tant de facilité, dit-on, la vraie Eglise : la resistance que les Ariens firent au Roi Recarede *fut si foible & si courte, qu'on pouvoit bien juger de là même, que ce n'étoit que pour le mensonge qu'on combatoit, & non pour la verité, qui est seule capable de donner les esprits raisonnables, & leur inspirer de la fermeté* (34).

(31) Mariana, Histor. Hispan. *Lib. V, Cap. XIV. Consultez le* Suplement du Comment. Philosophique, *pag.* 371.

(32) Suplément du Comment. Philosophique. *pag.* 375, 376.

(33) *La même, pag.* 377.

(34) Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, *pag.* 440.

(L) *On condamne & la matiere & la forme du Poëme qu'Arius avoit intitulé* Thalie.] On a une très-grande raison de condamner les Hérésies, & de plaindre ceux qui les professent de bonne foi, & d'avoir en abomination ceux qui les enseignent sans les croire ; car de tels Docteurs sont des monstres d'ambition, & de malice : mais je ne saurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs Hérétiques, de ce qu'ils se servent d'une méthode proportionnée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumieres de leur conscience. *Depuis qu'Arius étoit sorti de l'Eglise, il s'étoit avisé de faire diverses chansons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin : & il en avoit aussi mis en air quelques autres, qu'il croyoit capables de toucher ses sectateurs, selon leurs différentes dispositions ; tâchant d'insinuer son impieté par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres. . . . . Mais sa Thalie étoit beaucoup plus celebre que tous ses autres Ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modéle d'un ancien Poëte nommé Sotade. . . . . Ce Poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson,* &

qui étoit du sentiment de cet Hérétique, a écrit quelques Ouvrages pour montrer que les Peres des trois prémiers siécles avoient eu la même opinion (M). Il n'eut pas beaucoup de peine à compiler des passages; car il les trouva tout assemblez dans les *Dogmata Theologica* du Pere Petau. Deux Théologiens Anglois (d), & un François (e) ont fait contre lui l'Apologie des anciens Peres.

(d) Gardiner, & Bullus.

(e) *Mr. le Moyne, Professeur à Leide.*

& la cadence en étoit si efféminée, que les Payens mêmes le traittoient avec le dernier mépris, comme un homme ridicule. & il n'y a en cela nulle exaggération dans les paroles de Saint Athanase, puis que les Poëtes les moins chastes, & qui écrivent avec plus de licence, rougissent de l'impureté des chansons de cet infame Poëte de l'antiquité. C'étoit à l'imitation de cet Auteur, qu'Arius avoit donné à son Ouvrage le nom de Thalie, qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gens, ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins (35). Mr. Hermant raporte ensuite un fort long passage de Saint Athanase (36), où Arius est apellé *un je ne sai quel Sotade, qui est ridicule aux Payens mêmes* .... & un Hérétique *qui n'a eu de l'émulation que pour les discours ridicules de Sotade seul.* On voit dans le même passage le commencement de la Thalie, & un autre morceau qui contient l'Hérésie d'Arius touchant Jesus-Christ. On ne sauroit ne pas condamner l'orgueil ridicule & insuportable qui paroît dans cet exorde de la Thalie; mais encore un coup, blâmons Arius d'avoir été Hérétique, & non pas, cela suposé, de ce qu'il a mis en Vers un Formulaire de sa créance: car autrement nous donnerions lieu aux Hérétiques & aux Infideles de condamner les véritables Chrétiens, non seulement de ce qu'ils professent le véritable Evangile; mais aussi de ce qu'ils chantent, outre les Pseaumes de David, plusieurs Hymnes, & plusieurs Cantiques, dont les Vers & les Airs peuvent être très-semblables aux Chansons les plus profanes, & les plus coquettes de l'Opera. Généralement parlant, il vaut mieux que chacun dans sa Religion chante des Vers de piété, que des Vers lascifs & satiriques: le Matelot & le Meunier Arien, dans le malheur d'être Arien, faisoient mieux de chanter leur Catéchisme, que de chanter leurs amours. Ce seroit alléguer une mauvaise raison, que de dire que les Païens même se moquoient des Chansons des Ariens; car je ne croi pas que les Gentils missent une grande difference entre les Ariens & les Orthodoxes: ils les haïssoient également; les Ariens n'étoient pas plus favorables que les Orthodoxes au culte des idoles Païennes. Mais je ne sai si Mr. Hermant a raison de dire *que les Payens mêmes traittoient Arius avec le dernier mépris, comme un homme ridicule*, car les paroles qu'il importe peu après montrent manifestement que c'est de Sotade, & non point d'Arius, que St. Athanase a dit qu'il étoit ridicule aux Païens mêmes. Je le dis, & je le repete, on peut faire des Vers pieux sur les mêmes rimes & de la même mesure, que les Chansons d'Opera; on en pouvoit faire par consequent sur la mesure des Vers Sotadiques. Ce n'est point dans cette conformité qu'est le mal; il est plutôt dans le prétexte que l'on fournit aux railleurs de mépriser le Cantique. Je mets ici à part la matiere du Poëme: &, pour faire voir aux Protestans en particulier le jugement qu'ils doivent faire des invectives contre la Thalie d'Arius, il faut les avertir de ce que le Pere Maimbourg publia contre les Pseaumes que Clement Marot a traduits. Il n'en dit gueres moins de mal, que de la Thalie d'Arius. Ce qu'il dit de la Thalie se trouve dans son Arianisme (37): & voici ce qu'il dit des Pseaumes, dans son Histoire du Calvinisme (38). *Ce sont là les Pseaumes qu'on chantoit alors, auxquels Beze ajoûta depuis le reste du Pseautier, & qui furent mis en musique sur un certain air de chanson mol & efféminé, qui n'a rien du tout de devot & de majestueux, comme le chant de l'Eglise Catholique.* On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas, *Que les airs furent choisis, parmi les plus belles chansons du tems* (39). Voiez la divine Melodie de Jeremie de Pours (40). Ce n'est pas sans raison que j'ai allegué en exemple les Chansons de l'Opera: j'ai voulu faire connoître qu'il faut éviter plus soigneusement l'imitation des Airs du Pont-Neuf dans les Cantiques spirituels; autrement on expose trop la Religion au mépris & à la risée, comme il paroît par le Livre dont l'Auteur de l'Evêque de Cour s'est tant moqué (41). C'est un Recueil de Chansons spirituelles, composées par un Jesuite, & par le P. Martial de Brive, Capucin, sur les Airs les plus burlesques qui eussent été chantez dans les rues, sur l'Air de *Daye d'on Daye*, sur celui de *Vous y perdez vos pas Nicolas*, &c. Je doute que la Thalie d'Arius aprochât de l'impertinence de ce Recueil, imprimé avec l'aprobation de deux Docteurs en Théologie.

(M) *Un Auteur moderne ... a écrit quelques Ouvrages pour montrer que les Peres des trois prémiers siecles étoient de l'opinion d'Arius.*] Il s'apelloit Sandius. Ce qu'il a écrit sur cette matiere est *Nucleus Historiæ Ecclesiasticæ*, en 1668, in 8; le même Livre fort augmenté, en 1676, in 4; *Appendix addendorum, confirmandorum, & emendandorum ad Nucleum Historiæ Ecclesiasticæ, cum Responsionibus ad Gardinerum*, en 1678, in 4.

(35) Hermant, Vie de Saint Athanase, *Liv. I, Chap. XIII, pag. 61.*

(36) *Ex Orat.* II *contra Arianos.*

S'IL FAUT blâmer les Cantiques spirituels dont les Airs sont les mêmes que ceux des Chansons profanes.

(37) *Tom. I, page* 21. *Edition de Hollande.*

(39) *Pag.* 99.

(39) Varillas, Hist. de l'Heresie, *Liv. XXI, pag.* 49. *à l'an* 1559.

(40) *Liv. II, pag.* 577.

(41) *Voiez son III Entretien, pag.* 86 *& suiv. Edition de Hollande*, en 1674, in 12.

ARMINIUS (JAQUES) Professeur en Théologie à Leide, nâquit à Oude-water (a), en Hollande, l'an 1560 (A). Il étoit encore enfant, lors que son pere mourut, & il fut redevable de sa prémiere instruction à un bon Prêtre, qui avoit goûté les sentimens des Reformez, & qui, pour n'être pas obligé à dire la Messe, changeoit souvent de demeure. Il étudioit à Utrecht, lors que la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'auroit fort embarrassé, s'il n'avoit eu le bonheur d'être secouru par Rodolphe Snellius son compatriote, qui le mena avec lui à Marpourg, l'an 1575. Il y fut à peine arrivé, qu'il aprit que sa patrie avoit été saccagée par les Espagnols. Cette nouvelle le plongea dans une affliction affreuse, & il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choses étoient réduites; mais aiant trouvé que sa mere, sa sœur, ses freres, sa parenté, & presque tous les habitans d'Oude-water avoient été égorgez, il retourna à Marpourg, & fit à pied tout ce voiage. Il ne tarda guere à revenir en Hollande, aiant su la fondation de l'Académie de Leide, & il étudia dans cette nouvelle Académie, avec tant d'aplication & tant de succès, qu'il s'aquit une estime très-particuliere. Il fut envoié à Geneve l'an 1582, aux dépens des Magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectionner ses études; & il s'attacha principalement aux Leçons de Theodore de Beze, qui expliquoit en ce tems-là l'Epitre aux Romains. Il eut le malheur de déplaire à quelques suppôts de l'Académie, parce qu'il soutenoit en public avec beaucoup de chaleur la Philosophie de Ramus, & qu'il l'enseignoit en particulier: il falut donc qu'il se retirât, & il s'en alla à Bâle, où il fut reçu avec aplaudissement. Il y fit des Leçons publiques (B), & il y parvint à une telle considération, que la Faculté de

(a) *Ce mot en Flamand veut dire vieille eau, & de là vient que le nom de patrie que l'on donne à* Arminius, *dans le Titre de ses Livres, est* Veteraquinas.

(A) *Il nâquit .... l'an* 1560.] Bertius s'amuse à donner à cette année natale d'Arminius deux caracteres, sur lesquels il veut sans doute que l'on fasse des réflexions: il remarque, dis-je, que ce fut en cette année-là que Philippe Melanchthon mourut, & que le Colloque de Poissi fut tenu, où les Députez des Protestans plaidérent la cause de deux mille cent quatre-vingt-dix Eglises, qui demandoient humblement au Roi la liberté de conscience (1). Passons lui ce calcul, qui n'est pas peut-être fort exact, mais disons lui qu'il s'abuse quant à l'année: le Colloque de Poissi fut commencé au mois de Septembre 1561. Commencez l'année, ou à Pâques, ou le 1 de Janvier, vous ne disculperez jamais Bertius.

(B) *Il fit des Leçons publiques à Bâle.*] Le Professeur Jaques Grynæus y assista quelquefois, & lui donna bien des louanges. Il ne faisoit point difficulté, en soutenant une Thése, de lui donner la commission de répondre aux Argumens qui paroissoient forts: *Que mon Hollandois réponde pour moi*, disoit-il. *Solent Basileæ feriis vindemialibus doctores studiosi publicè interdum in Academiâ exercitii gratiâ aliquid extra ordinem docere. Eum laborem Arminius noster haud invitus suscepit, laudatus ob id à Reverendo viro D. Jacobo Grynæo, qui etiam Lectiones ipsius præsentiâ suâ aliquoties cohonestavit: idem quoque in Disputationibus publicis, si quid gravius proponeretur, aut dignus vindice nodus occurreret, non est veritus, honoris causâ, Arminium nostrum modò in studiosorum turba sedentem citare, & (ut Grynæi candorem agnoscas) dicere,* „ *Respondeat pro me Hollandus meus* (2)". Notez qu'il lui connut un penchant à rafiner, & qu'il lui donna de bons avis là-dessus. Ce n'est point Bertius qui me l'aprend; c'est Philippe Pareus. Il raporte que Theodore de Beze avertit un de ses amis de refréner la subtilité de son génie, comme d'une chose dont Satan s'étoit servi en plusieurs rencontres pour tromper de grands personnages.
„ Ne vous engagez point „, continuoit Beze, „ dans de
„ vaines subtilitez; & s'il vous vient certaines pensées nou-
„ velles, ne les aprouvez point, sans les avoir aprofondies,
„ quelque plaisir qu'elles vous fassent d'abord. Calvin me
„ donna ce conseil: je l'ai suivi, & m'en suis très-bien
„ trouvé". *Sicut magnopere te hortor, ut Dei dona in te collata omni studio excolas: ita cum te ἀγχίνοιαν non vulgari donatum esse videam, quâ sæpe ad maximos decipiendos viros non irrito conatu Satanas est abusus, velim te diligenter cavere, ne nullis innitens argumentis ipsum irretias: & quoties nova quædam tibi in mentem venient, diligenter illa, quantumlibet in initio tibi illa arriserint, excutere, priusquam approbes. In omnibus denique istis prompto & alacri ingenio tibi sanctissimo moderetis. Ego quidem certè per Dei gratiam non prorsus hebes de hoc ipso à magno illo viro beatæ memoriæ* JOHANNE CALVINO *admonitus ità facere statim ab initio studui, cum ad*

(1) Bertius, in Oratione Funebri Jacobi Arminii.

(2) Bertius, in Oratione Funebri Jacobi Arminii.

de Théologie voulut lui donner le Doctorat, sans exiger de lui aucune dépense. Il s'excusa modestement de recevoir cet honneur, & s'en retourna à Geneve, où aiant trouvé moins échaufez les Adversaires du Ramisme, il modéra aussi sa ferveur. Il souhaita de voir l'Italie; & sur tout, afin d'entendre à Padoue les Leçons Philosophiques du fameux Jaques Zabarella. Il satisfit cette curiosité, & emploia six ou sept mois à ce voiage; après quoi, il revint à Geneve, & ensuite à Amsterdam, où il trouva qu'on l'avoit bien calomnié au sujet de son voiage d'Italie (C): ce qui avoit refroidi un peu l'affection des Magistrats, ses Patrons & ses Mecenes. Il se justifia facilement auprès des personnes sages; mais il y eut des esprits foibles & ombrageux, qui s'arrêtérent à cette pierre d'achopement (b), jusques à ce qu'il eut fait entendre à toute l'Eglise les beaux talens qu'il avoit pour la Prédication. Il gagna par ce moien l'amour & l'estime de tout le monde. Ses propres collegues rendirent hommage à son savoir, & avouérent que ses Sermons leur étoient utiles. Martin Lydius, Professeur en Théologie à Franeker, le jugea extrémement propre à réfuter un Ecrit où la doctrine de Theodore de Beze sur la Prédestination avoit été combatue par quelques Ministres de Delft. Arminius, déferant à ses prieres, entreprit de réfuter cet Ouvrage; mais à force de l'examiner, & de balancer les raisons de part & d'autre, il passa dans le sentiment qu'il vouloit detruire, & puis il alla encore plus loin que ces Ministres de Delft. Il condamna avec eux le supralapsaire Beze; & ensuite il ne reconut d'autre élection, que celle qui avoit pour fondement l'obeïssance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jesus-Christ. On lui en fit des affaires à Amsterdam: on l'accusa de s'écarter de la doctrine commune; mais l'autorité des Magistrats réprima cette dissention. Il fut apellé à la Profession en Theologie à Leide, l'an 1603, & il falut remuer toutes sortes de machines, pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint à bout enfin; &, après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avoient été données de sa doctrine, il fut créé Docteur en Théologie à Leide (c), & installé en la place du Professeur François Junius. Il avoit exercé son Ministere dans l'Eglise d'Amsterdam pendant quinze années. Les Disputes sur la Grace s'échaufférent bientôt après dans l'Académie, & il falut que les Etats de la Province ordonnassent des Conférences entre lui & ses Adversaires. Il fut mandé à la Haie diverses fois, & il y alla rendre compte de sa doctrine. Ce contraste, son assiduité au travail, & le chagrin de voir sa réputation flétrie par une infinité de médisances (d), affoiblirent de telle sorte sa santé, qu'il tomba dans une maladie dont il mourut le 19 d'Octobre 1609 (D), avec de grans sentimens de piété & de patience (e). Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumieres (E); car encore qu'il soit vraisemblable que ses intentions étoient bonnes,

(b) *Insusurrant qui sanè fervore sua [illegible] aliud propositi rajadati, & in conatus [illegible].* Bertius, in Oratione funebri J. Arminii.

(c) *Il fut le premier à qui ce Titre fut conferé solemnellement dans l'Académie de Leide. Ce fut François Gomarus, qui le lui confera.* Bertius, in Oratione funebri J. Arminii.

(d) *Non pas à l'égard des mœurs; mais à l'égard des opinions.*

(e) *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Pierre Bertius.*

sacra studia me totum converterem. Neque me hujus consilii unquam pœnituit: nec, ut spero, pœnitebit (3). Philippe Pareus avoit l'Original de cette Lettre de Theodore de Beze, & il ajoute que Jaques Grynæus donna un semblable avis à Arminius. *In quam sententiam clarissimum & sagacissimum* JACOBUM ARMINIUM, *novi Pelagianismi instauratorem in Belgio, cum juvenis operam daret S. Theologiæ in Academiâ Basiliensi, graviter quoque admonitum fuisse a venerando Sene D.* JACOBO GRYNEO, *cujus memoria sit in benedictione! Ipsemet mihi, quando ad pedes ejus in Remonstrantium Synagoga sederem, narravit* (4). Si quelqu'un m'accuse de ne raporter ces deux passages tout du long, que comme des aides à faire un gros Livre, il fera connoître son peu de discernement; car ils sont très-propres à fournir des réflexions profitables à plusieurs personnes, & necessaires à quelques Lecteurs. Souvenez-vous ici de la Maxime de St. Paul, *La science enfle* (5); mais prenez garde qu'il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une mémoire & d'une lecture presqu'infinie s'aplaudit de son savoir, & devient superbe; mais il s'aplaudit & il s'enorgueillit encore plus, lors qu'il croit avoir inventé une nouvelle methode d'expliquer ou de traiter une matiere. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le pere de la science que l'on a puisée dans les Livres, que comme le pere d'un Eclaircissement ou d'une Doctrine dont on se croit l'Inventeur. C'est pour ses inventions que l'on sent toute la force de l'amitié & de la tendresse: c'est là qu'on trouve les charmes les plus enchantans; c'est ce qui éblouït, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens, qui ont l'esprit fort subtil, ne peuvent être trop admonetez de se bien donner de garde.

(C) *On l'avoit bien calomnié au sujet de son voiage d'Italie.*] Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne sai s'il y en a de plus blamables & de plus fécondes en mauvais effets, que la coutume de lacher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant; on y est bientôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second; on ne s'arrête guere à la possibilité; on court vîte à la probabilité, à la grande vraisemblance; & bientôt ce qui ne passoit que pour aparent est débité comme certain & incontestable, & l'on fait courir en peu de tems par toute une ville cette pretenduë certitude. Les grandes citez sont plus sujettes à ce desordre que les autres. On debita dans Amsterdam qu'Arminius avoit baisé les piés du Pape, qu'il avoit eu des liaisons avec les Jesuites, qu'il s'étoit fait conoître à Bellarmin, qu'il avoit abjuré la Religion Réformée. Tout cela étoit faux; & néanmoins on fit impression par ces mensonges sur l'esprit des Magistrats qui entretenoient ce jeune homme. Laissons parler l'Auteur de son Oraison funebre. *Inter damna* (itineris Italici ponebat) *quod in amplissimi Senatus Amsterdamensis offensiunculam ob id factum tunc temporis incurrisset, susurrantibus frigidum quibusdam, quos omninò præstitisset judicia in ipsius reditum suspendere. Hinc ergo sumpta occasione, spargebatur in vulgus illum Pontificis soleam deosculatum, quem non nisi in conferta turba, ut reliqui spectatores, vidisset; nec soleat bellua honorem istum nisi Regibus ac Principibus deferre* (6)*. Jesuitis adsuevisse, quos nunquam audivisset: Bellarmino innotuisse, quem nunquam conspexisset; Religionem orthodoxam abjurasse, pro quâ paratus esset ad sanguinis usque profusionem decertare* (7).

(D) *Le chagrin de voir sa réputation flétrie . . . . . affoiblit sa santé . . . & le fit mourir en 1609.*] Il y a beaucoup d'apparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre chose à sa mort prematurée. Ce fut un mauvais levain, qui aigrit les humeurs peccantes, & qui compliqua sa maladie en mille manieres. *Quum indomita mali pertinacia ipsi quoque arti* (Medicinæ) *faceret opprobrium: Alvus enim dejecta quam ut evelli posset, nova indies extrahebat symptomata, febres, tussim, hypochondriorum extensionem, expirandi difficultatem, oppressionem a cibo, laboriosos somnos, atrophiam, arthritidem; nullamque ægro pausam vel requiem concedebat: accessere postea dolores in intestinis, ileo, & colo, cum obstructione nervi optici sinistri, & ejusdem oculi obfuscatione* (8). On l'entendit souvent gemir, & s'écrier comme autrefois un Prophete, *Malheur à moi, ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde, &c.* Raportons un long passage de Bertius. *Quid mirum si commotus fuerit famæ suæ, salutis, & laborum dispendio; quum ne viro bono quisquam famâ suâ sit antiquius, neque Christiano salute, neque S. Theologiæ doctori pietatis ex scripturâ demonstrationibus?* Oppressio, *inquit Siracides*, insanire facit sapientem. *Eadem hunc dolorem, ex dolore morbum conciliavit, ex morbo mortem. O tetrum, & vepernum, exque imo tartaro excitatum malum! Quoties illum ex Propheta privatim etiam cum gemitu exclamantem audivimus!* Væ mihi, mater mea, quare genuisti me, virum discordiæ in universâ terrâ? Nec fœneravi, nec fœneravit mihi quisquam; & tamen omnes maledicunt mihi. *Revocavit tamen sese ad rationis & tranquillitatis septa* (9). On ne peut songer à cela, sans déplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur. Les peres, qui ont les yeux assez bons pour s'apercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrémement: ils voudroient voir un grand génie, une haute science; &, s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presqu'infinie. C'est bien souvent ignorer ce que l'on fait, & ce qu'on souhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hébêté, que d'avoir beaucoup d'esprit; car la gloire de donner son nom à une Secte qui fait figure dans le Monde, & qui a produit d'habiles gens, est un bien très-chimérique, en comparaison des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes, qu'il sentit pendant sa vie, & qui abrégérent ses jours, & qu'il n'auroit point senties, s'il avoit été un Théologien à la douzaine, un petit esprit, un niais, enfin de cette classe de gens dont on fait cette prediction, *ils ne feront point d'Hérésies* (10). Juvenal auroit allégué un tel exemple dans sa dixieme Satire, s'il y eût eu des Disputes de Religion en ce tems-là, qui eussent causé la mort à l'un des Tenans.

(E) *Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumieres.*] Je veux dire qu'il se fût réglé sur la méthode de St. Paul. Ce grand Apôtre, inspiré de Dieu, & immédiatement dirigé par le St. Esprit dans tout ce qu'il écrivoit, se proposa l'Objection que les lumieres naturelles peuvent former contre la doctrine de la Prédestination absolue: il comprit toute la force de l'Objection; il la raporta, sans l'affoiblir le moins du monde. *Dieu a compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut* (11). Voila le dogme

(3) Beza, apud Philippum Pareum, in Vita Davidis Parei, pag. 57. Voiez aussi une Lettre du même Beze, parmi celles des Arminiens, pag. 26 Edit. de l'an 1684.

(4) Philippus Pareus, ibidem.

(5) I Epître aux Corinthiens, Chap. VIII, ℣. 1.

(6) Bertius se trompe ici: il y a de simples particuliers qui sont admis à cet honneur.

(7) Bertius in Oratione funebri J. Arminii.

(8) Idem, ibid. folio [illegible] verso.

(9) Idem, ibid. fol. [illegible] verso.

(10) C'est un Proverbe en France, pour designer un Esprit pesant.

(11) Epître aux Romains, Chap. IX, ℣. 18.

bonnes, on peut dire qu'il innova sans aucune nécessité, & dans des circonstances où l'innovation fut une source de desordres qui aboutirent à un Schisme. Il laissa sept fils, & quelques filles, & un grand nombre de disciples qui continuerent si ardemment la Dispute, qu'il falut avoir recours à l'autorité d'un Synode National. Ils y furent condamnez, & ne se soumirent point; & ils formérent une Secte à part, qui subsiste encore, & qui s'est chargée peu-à-peu de plusieurs autres erreurs beaucoup plus considérables. Le Moréri d'Amsterdam indique quelques Auteurs qui peuvent instruire de ce fameux Démélé. J'y ajoute les Histoires de Triglandius & de Boxhornius, & un Ouvrage assez nouveau d'un Professeur de Tubinge (f). Cette grande Dispute fut très-féconde en Ecrits de part & d'autre. Un Professeur en Théologie à Cologne, déguisé sous un faux nom (g), en donna la Liste, selon l'ordre des années, dans un Ouvrage qu'il intitula *Pacificatorium dissecti Belgii.* Je doute que son Catalogue soit bien complet. Il est difficile de n'oublier pas quelque chose dans une telle multitude de Piéces. Quant aux Ecrits d'Arminius (F), voiez notre derniere Remarque.

(f) Joh. Wolfgangus Jager. Son Ouvrage est intitulé Historia Ecclesiastica Seculi XVII. La I Decade fut imprimée l'an 1692.

(g) Ægidius Afbaunerus. Il prit le faux nom de Salomon Theodorus. Voiez Val. Andreæ Bibliot. Belg. pag. 22.

me de St. Paul, & voici la difficulté qu'il se proposa. *Or tu me diras, pourquoi se plaind-il encore? Car qui est celui qui peut résister a sa volonte* (12)? On ne sauroit pousser plus loin cette Objection: vingt pages entieres des plus subtils Molinistes n'en diroient pas davantage. Que pourroient-elles conclure, sinon, que dans l'Hypothese de Calvin, Dieu veut que les hommes péchent? Or c'est justement ce que St. Paul a reconu qu'on lui pouvoit objecter. Mais que repond-il? Cherche-t-il des distinctions & des adoucissemens? nie-t-il le fait? en avoue-t-il seulement une partie? entre-t-il dans quelque détail? ôte-t-il les équivoques des mots? Rien de tout cela: il n'emploie que la souveraine puissance de Dieu, & le droit suprême qu'a le Createur de disposer de ses créatures comme bon lui semble. *Mais plustost, ô homme, qui és tu, toi qui contestes contre Dieu? la chose formee dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite* (13)? Il reconoit là une incompréhensibilité qui doit arrêter toutes les disputes, & imposer un profond silence à notre raison. *O profondeur des richesses & de la sapience & de la cognoissance de Dieu!* s'écrie-t-il (14); *Que ses jugemens sont incomprehensibles, & ses voies impossibles a trouver!* Tous les Chretiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort & sans apel, touchant les Disputes de la Grace; ou plutôt, ils doivent aprendre par cette conduite de Saint Paul à ne jamais disputer sur la Prédestination, & à oposer du prémier coup cette barriere à toutes les subtilitez de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court & le meilleur est d'oposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnemens, & de considérer cette sentence définitive de Saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer; elles écument, elles batent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les traits, qu'on décochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux de Priam.

(12) Epître aux Romains, Chap. IX, Vers. 19.

(13) Là-même, Vers. 20.

(14) Là-même, Chap. XI, Vers. 33.

Sic fatus senior, telumque imbelle sine ictu
Conjecit: rauco quod protinus ære repulsum,
Et summo clypei nequicquam umbone pependit (15).

(15) Virgilius, Æneid. Lib. II, Vers. 544.

C'est donc ainsi que l'on doit agir dans cette Dispute, quand elle se passe de Chrétien à Chrétien. Que si l'on trouve à propos de donner quelque occupation à l'esprit, on doit pour le moins sonner la retraite un peu de bonne heure, & se remettre derriere la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avoit fait cela, toutes les fois que sa raison lui suggeroit des difficultez contre l'Hypothese des Réformateurs, ou toutes les fois qu'il se voioit apellé à répondre à des disputans, il auroit tenu une conduite parfaitement sage & apostolique, & il auroit emploié comme il faloit les lumieres de son esprit. S'il trouvoit des duretez dans la doctrine ordinaire, s'il se trouvoit soulagé en adoptant une méthode moins rigide, il pouvoit se mettre au large pour son usage particulier; mais il devoit jouir de cette commodité en silence, je veux dire sans attaquer les droits de la possession, puis qu'il ne les pouvoit attaquer sans que des tempêtes périlleuses s'excitassent dans l'Eglise. Son silence lui eût épargné à lui-même bien des maux: il eût très-bien fait de se souvenir d'un vieux Apologue,

Sed tacitus pasci si posset corvus, haberet
Plus dapis & rixæ multo minus invidiæque (16).

(16) Horat. Epist. XVII Lib. I, ℣. 50.

Voiez la Remarque (*D*) de l'Article de (Joseph) HALL.

Mais, dira-t-on, *n'eût-il pas été prévaricateur, & indigne du ministere, s'il eût négligé de travailler à l'instruction de ses auditeurs, qu'il croioit engagés dans une fausse doctrine?* Il faut répondre que deux raisons capitales le dispensoient de parler: l'une, qu'il ne croioit pas que l'Hypothese qu'il desaprouvoit fût prejudiciable au salut; l'autre, que sa nouvelle méthode etoit inutile pour lever les principales difficultez qui se rencontrent dans les matieres de la Prédestination. Avouons que la plus petite vérité est digne, absolument parlant, d'être proposée, & qu'il n'y a point de fausseté, pour si peu considerable qu'elle soit, dont il ne vaille mieux être guéri, que d'en être imbu; mais lors que les circonstances des tems & des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautez, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille desordres dans les Universitez, dans les Familles, dans toute la République, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer. Le remede seroit pire que le mal: il faut se conduire comme à l'égard de certains malades, à qui l'on ne sauroit faire prendre des médecines sans remuer plusieurs mauvaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation (17). J'excepte les cas où il y va du salut des ames, & où il s'agit de les arracher de la gueule du Démon; car alors la charité ne doit pas permettre qu'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la Providence. Sur ce pied-là, Arminius n'avoit rien qui le pressât de s'oposer à la doctrine commune: il ne croioit pas que l'on courût aucun risque de son salut en suivant les Hypotheses de Calvin. Voions l'autre endroit par où il se rendit inexcusable. Il substituoit, à un Systême rempli de grandes dificultez, un Systême, qui, à proprement parler, n'en entraine pas de moins grandes. On peut dire de son Hypothese ce que j'ai dit des innovations de Saumur (18): elle est mieux liée, & plus dégagée que le sentiment de Monsr. Amiraut; mais après tout, c'est un remede palliatif: car à peine les Arminiens ont-ils répondu à certaines Objections, qui ne peuvent être réfutées dans le Systême de Calvin, à ce qu'ils prétendent, qu'ils se trouvent exposez à des Argumens dont ils ne se peuvent tirer que par un aveu sincere de l'infirmité de notre esprit, ou que par la considération de l'infinité incompréhensible de Dieu. Etoit-ce la peine de contredire Calvin? Faloit-il tant faire le délicat au commencement, puis que dans la suite on devoit avoir recours à cet asyle? Que ne commenciez-vous par là, puis qu'il y faloit venir tôt ou tard? Vous ne devez pas vous imaginer, qu'après être entré en lice avec un grand disputeur, il vous laissera triompher, sous prétexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage sur lui. Un Athléte, qui au tiers ou au milieu de la carriere devançoit son antagoniste, ne méritoit point pour cela d'être couronné: on ne lui donnoit la couronne, qu'en cas qu'au bout de la course il eût gagné l'avantage. C'est la même chose dans les Controverses: il ne suffit point de parer les prémiers coups, il faut aussi satisfaire aux repliques, & aux instances, jusques à ce que tous les doutes soient bien éclaircis. Or c'est de quoi l'Hypothese d'Arminius, ni celle des Molinistes, ni même celle des Sociniens, ne sont point capables (19). La méthode des Arminiens n'est propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces préludes de combat, où l'on détache des enfans perdus pour escarmoucher; mais quand on en est à un combat decisif, il faut qu'elle se retire comme les autres derriere les retranchemens du mystere incompréhensible.

(17) Expediebat quasi ægra sauciaque Respublica requiesceret quomodo cumque vel vulnera curatione ipsa rescinderentur. Florus, Lib. III, Cap. XXIII.

(18) Voiez ci-dessus la Remarque (E) de l'Article AMIRAUT.

(19) Voiez Mr. Jurieu, au Jugement sur les Methodes rigides, & relâchées d'expliquer la Grace.

(*F*) *Ses Ecrits.*] En voici les Titres: *Disputationes de diversis Christianæ Religionis capitibus; Orationes, itemque Tractatus insigniores aliquot; Examen modesti libelli Gulielmi Perkinsii de Prædestinationis modo & ordine, itemque de amplitudine Gratiæ divinæ; Analysis capitis IX ad Romanos; Dissertatio de vero & genuino sensu cap. VII Epistolæ ad Romanos; Amica Collatio cum D. Francisco Junio, de Prædestinatione, per literas habita; Epistola ad Hippolytum à Collibus; &c.*

ARNAULD, famille noble & ancienne d'Auvergne. Il y a plus de deux cens ans qu'une fille de cette Maison fut mariée à un Seigneur de la Fayette, petit-fils de celui qui étoit Maréchal de France sous Charles six. HENRI ARNAULD épousa, vers l'an 1480, Catherine Bariot, parente de celui qui fut Conseiller au Parlement de Paris, & Maître des Requêtes, sous Louis XI (*a*). Peu de tems après ce mariage, il vint s'établir à Riom, où il fut attiré, avec plusieurs autres personnes de mérite, par Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu (*A*), qui y faisoit sa

(a) De lui sont sortis Mr. Bariot, Marquis de Monsy, & Mrs. Bariot, Comtes d'Hennent, & du Mas.

(*A*) *Il fut attiré à Riom, avec plusieurs autres personnes de mérite, par Pierre de Bourbon, Comte de Beaujeu.*] On montre encore dans Riom les Maisons des Montboissier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chasteaugay, Marillac, Du-

sa résidence ordinaire. Ce Prince étoit marié avec Madame Anne de France, fille de Louïs XI, laquelle gouvernoit absolument l'esprit de Charles VIII son frere, & étoit Régente pendant sa minorité. Henri Arnauld se fit estimer du Comte & de la Comtesse de Beaujeu. Il devint Ecuier du Comte, & Gouverneur de la ville & du Château de Hermant. C'étoit le lieu de sa naissance, à huit lieues de Riom, sur les frontieres de la Marche du Limosin, près d'Ussel. Ce gouvernement lui fut continué par le Connétable de Bourbon, gendre du Comte de Beaujeu. La charge d'Ecuier lui fut aussi conservée. Il rendit un très-grand service à ce Connétable, en faisant ferrer ses chevaux à rebours (b), lors que François I, qui le traitoit de rebelle, envoia des gens pour le prendre. Ces gens-là, jugeant par la trace des chevaux qu'il étoit parti du lieu où au contraire il s'étoit caché, allérent courir inutilement où il n'étoit pas. Henri Arnauld avoit lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, Sécrétaire du Comte de Beaujeu, & depuis Sécrétaire d'Etat sous François I, & il ne tint qu'à lui de procurer à son fils un mariage très-avantageux par la générosité de cet ami; mais il voulut répondre à cette générosité par une autre (B). Il laissa deux fils, Jean, & Antoine. Le prémier mourut sans enfans; il se donne, dans les Regitres Batistaires de la ville de Riom, en 1542, la qualité de Commandeur de Hermant. ANTOINE ARNAULD, son cadet, a continué la postérité. Il épousa en prémiéres nôces Marguerite Mosnier-Dubourg, proche parente du Chancelier de ce nom, sœur du fameux Anne Dubourg Conseiller au Parlement, & de Jean Dubourg Lieutenant Criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, savoir JEAN DE LA MOTTE-ARNAULD, dont parle Monsr. de Thou dans son Histoire avec tant d'éloge, qui, à la tête d'une compagnie de Cavalerie dont il étoit Capitaine, s'enferma dans la ville d'Yssoire qui tenoit pour le Roi contre la Ligue, & en soutint long-tems le siége avec les Seigneurs de Chabanes & de Chazeron; après quoi, il fit une vigoureuse sortie, à la tête de trente Maîtres, & tua de sa propre main le Comte de Randam (c), chef de la Ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le siége, & fut cause du gain de la bataille qui se donna ensuite, & qui assûra toute l'Auvergne à Henri IV, le même jour & la même année qu'il gagna la bataille d'Yvri. Le pere de ce Jean Arnauld suivit d'abord le parti des armes. Il leva une Compagnie de Chevaux-legers, & se trouva en diverses occasions. Mais Catherine de Medicis, le connoissant capable & fidele, le fit son Procureur Général, & Procureur du Roi au Présidial de Riom, qui en ce tems-là avoit plus de quarante lieues d'étendue (d). Il se distingua fort dans ces deux Charges. Il prend dans tous les Actes qui restent de lui la qualité de Seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Pessac, & de Bonnefilles, qui sont des Fiefs & des Châteaux à une demi-lieue de Riom. Il épousa en secondes nôces Anne Forget, fille du prémier Maître d'Hôtel du Connétable de Bourbon (e). Il vécut jusqu'à l'âge de cent & un an, & mourut à Paris, où la Reine Catherine de Medicis l'avoit apellé. On l'enterra dans l'Eglise de St. Sulpice, à la prémiere Chapelle qui y ait été bâtie, dont il étoit le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avoit une charge de Correcteur des Comptes, & de Contrôleur Général des Restes (C), & qu'il étoit Seigneur de Corbeuille, près de Paris. De son second mariage sortirent douze enfans mâles (f), & entre autres ANTOINE ARNAULD, dont je parlerai à part; ISAC ARNAULD, qui fut Intendant des Finances; DAVID ARNAULD, Capitaine, tué au siége de Jerzeau; LOUÏS ARNAULD, Général des Finances à Riom; un autre LOUÏS ARNAULD, Sécrétaire du Roi à Paris; & PIERRE ARNAULD, le plus jeune des douze freres, & celui qui se distingua le plus dans la profession des Armes. Il fut Maréchal des Camps & Armées du Roi Louis XIII, Gouverneur du Fort-Louis, & Colonel du Régiment de Champagne. C'est celui dont le Sieur de Pontis fait une si honorable mention: il ne craint point de l'égaler aux plus fameux Capitaines qui aient jamais été parmi les Grecs & les Romains. Il dit que c'étoit l'homme du monde qui savoit le mieux l'ancienne Discipline Militaire, & qui la faisoit le mieux observer par les Soldats, & qu'ils l'aimoient jusques à l'adoration. Isac Arnauld, dont il a été parlé ci-dessus, fut pere d'un autre ISAC ARNAULD, qui fut Gouverneur de Philisbourg, & Mestre de Camp des Carrabins, un des plus braves hommes, & des plus beaux esprits de son siécle: il est célebre dans les Ecrits de Voiture. Sa sœur fut mariée à Manassé de Feuquieres, qui commandoit l'Armée du Roi devant Thionville, l'an 1639 (g).

(1) *On voit dans les* Galanteries des Rois de France, *imprimées en Hollande l'an 1694, à la page 189 du I Tome, que la Maison d'Arnauld fut pillée à cause de cette vanité.*

(c) *Madame de Senecé, Gouvernante du Roi, étoit sa fille.*

(d) *Les Présidiaux de Gueret, de Clermont, & d'Aurillac n'en avoient pas été demembrez, encore.*

(e) *Monsr. Forget, Secretaire d'Etat sous Henri IV, & Président au Mortier, étoit de la même Famille.*

(f) *Dans le* Discours Historique de la Vie de Monsr. Arnauld Docteur de Sorbonne, *pag. 2 Edition de Liege, en 1702, on ne donne que vint frere de deux lits à Antoine Arnauld.*

(g) *Tiré d'un* Memoire *communiqué à l'Auteur du* Mercure Galant, *& inséré au mois de Décembre* 1693.

Dubourg, Duprat, Forget, & Robertet, qui tous furent les principaux Officiers & Favoris du Comte & de la Comtesse de Beaujeu, & du Connétable de Bourbon leur gendre, par qui ils furent tous avancez dans la suite aux prémieres dignitez de l'Epée & de la Robe (1). Voilà par quel cas fortuit il est arrivé, que tant d'Auvergnats ont paru à la Cour de France, dans les postes les plus sublimes, sous Charles VIII, Louis XII, & François I. La Comtesse de Beaujeu les avoit tirez de leur Province, & leur avoit mis la fortune en main. Sans elle, ils feroient morts dans l'obscurité: leurs grans talens ne feroient jamais sortis hors de terre. Concluez de là que la gloire particuliere d'une Province, en certains tems, ne dépend que de ces sortes de patronages. Vous trouverez un Suplement de ceci dans la suite du Menagiana, aux pages 304 & 305 de l'Edition de Hollande.

(B) *Il étoit intime ami de Robertet .... & il répondit à sa generosité par une autre.*] Voici ce que c'est. Florimond de Robertet, quittant Montbrison sa patrie, fut s'établir dans Riom, & devint Sécrétaire du Comte de Beaujeu. Il le gouvernoit absolument, comme il gouverna ensuite l'esprit de Charles VIII, à qui la Regente le donna, & celui de Louïs XII, après la mort du Cardinal d'Amboise, & enfin celui de François I, dont il fut Sécrétaire d'Etat. Il aimoit si fort Henri Arnauld, que lors qu'il quitta Riom, pour s'établir à la Cour de Charles VIII, il y amena tous ses enfans, hormis Jeanne de Robertet sa fille aînée, qu'il laissa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariassent avec Jean Arnauld leur fils aîné, quand elle seroit en age. Mais les Tuteurs ne trouvérent pas leur fils un parti assez bon pour elle; ainsi ils la marierent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Ceners, fils d'une Marillac (2).

(C) *Il étoit Correcteur des Comptes, & Controlleur Général des Restes.*] Depuis la prémiere Edition de cet Ouvrage, j'ai reçu un petit Mémoire écrit par un des prémiers Généalogistes de l'Europe. J'y ai trouvé ce qui suit: „ Antoine Arnaud, Sieur de la Mothe & de Villeneuve, Procureur du Roi en la Sénéchaussée d'Auvergne à Riom, „ Sollicteur Général des Restes du Parlement en 1568 & „ 1570, puis Auditeur des Comptes à Paris, & Procureur „ Général en suite de Catherine de Medicis, fut annobli „ en Decembre 1577, en qualité d'Auditeur des Comptes. „ Il étoit fils d'Henri Arnaud, Bailli du lieu d'Herman en „ Auvergne, & de N. Colonges. Il avoit épousé Anna „ Forget, fille de Jean Forget Sieur de Bidorgne, Procureur du Roi en Auvergne & de Jeanne Godinet, & il „ mourut à l'âge de 101 an, environ l'an 1591. Voiez les „ Mémoires de Sulli, Tom. IV, folio 71". Mais d'autre côté, lisez aussi la Suite du Menagiana, à la page 305 de l'Edition de Hollande.

(1) *Tiré d'un* Memoire *inséré dans le* Mercure Galant *du mois de Décembre* 1693, *pag.* 42.

(2) *Tiré du même* Memoire.

ARNAULD (ANTOINE (a)) Avocat au Parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'Article précédent, s'aquit par son eloquence une merveilleuse réputation. Henri IV, voulant mener le Duc de Savoie au Parlement, fit choisir un jour qu'Arnauld devoit plaider une belle cause (b). Il donna à cet habile homme un Brévet de Conseiller d'Etat. La

Reine

(a) Konig le nomme Marc Antoine. *La Lettre M. que lui ou d'autres ont vue au devant d'Antoine, dans quelque Livre François, où elle signifioit* Maître, *ou* Monsieur, *a été aparemment la cause de cette méprise.*

(b) *Il s'effraia de la peine des Commissaires. Voiez dans* Matthieu, *à l'Histoire de Henri Quatriéme, Tome prémier, pag.* 455 *& suivantes les Plaidoiés sur cela.*

Reine Marie de Medicis le fit son Avocat Général, & voulut le faire Sécrétaire d'Etat ; mais il refusa cette charge, & dit à la Reine, *Qu'il serviroit mieux Sa Majesté étant Avocat, que s'il étoit Sécrétaire d'Etat:* on a insinué ce fait dans son Epitaphe (*A*). Monf. l'Avocat Général Marion (*c*) fut un jour si satisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son carrosse, l'amena dîner, & fit mettre sa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le dîner, il le tira à l'écart, & lui demanda ce qu'il pensoit de sa fille; & aiant su qu'elle lui sembloit d'un grand mérite, il la lui donna en mariage (*d*). Une des plus fameuses causes, qu'Antoine Arnauld ait plaidées, est celle de l'Université contre les Jésuites, l'an 1594. Nous verrons ci-dessous quelle en fut la récompense (*B*). Quelques-uns disent qu'il publia un Livre, l'an 1602, pour empêcher leur rapel (*C*); mais qu'aiant bien prévu qu'ils reviendroient, & qu'ils seroient redoutables, il tâcha de le suprimer. Il avoit été Conseiller & Procureur Général de la Reine Catherine de Medicis. Ceux qui ont debité qu'il étoit de la Religion, ont débité un très-grand mensonge (*D*). Il eut de son mariage avec Catherine Marion vingt-deux en-

(*c*) *Messieurs Marion, Comtes de Druys, descendent de lui.*

(*d*) *Tiré du* Memoire *inseré dans le* Mercure Galant *au Mois de Décembre 1669.*

(*A*) *Il refusa d'être Sécrétaire d'Etat . . . . on a insinué ce fait dans son Epitaphe.*] Monsr. le Maitre, petit-fils & filleul d'Antoine Arnauld l'Avocat, est l'Auteur de cette Epitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que sur cette page : ceux qui n'en seront pas curieux n'ont qu'à passer outre. Ils le feroient bien sans attendre mon avis.

Passant, du grand Arnauld révere la mémoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son païs, sa voix au Parlement,
Son esprit à son siecle, & ses soins à l'Histoire.
Contre un second Philippe Usurpateur des lis
Ce second Demosthene anima ses Ecrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence.
Il vit comme un néant les hautes dignitez,
Et prefera l'honneur d'Oracle de la France
A tout le vain éclat des titres empruntez.

(*B*) *Il plaida pour l'Université contre les Jésuites . . . . Voiez quelle en fut la récompense.*] Il renvoia à l'Université le present qu'elle lui avoit fait donner: il voulut avoir plaidé *gratis* cette cause si fameuse. L'Université fit un Acte dans les formes les plus authentiques, par lequel elle s'engagea à une éternelle reconnoissance, tant envers lui, qu'envers sa posterité. Voici les termes du Décret : *Quapropter, cum Consultorum disertissimus & Disertorum consultissimus D.* ANTONIUS ARNALDUS, *in Foro Parisiensi spectatus a multis annis Patronus, pro Defensione jurium Academicae . . . . . . tantopere desudarit : & longa continuaque Oratione, qua Doctorum manibus teritur, probarit. . . . . Cumque idem pro Defensionis laboribus & Patrocinii jure oblatum sibi ab Academiâ honorarium remiserit, gratuitamque suam operam esse voluerit; ne apud Nos ingrati animi culpa resideat, placuit Rectori, quatuor Facultatibus, & singulis Nationibus, ut perpetua tanti beneficii memoria publicis Tabulis consignata & testata apud posteros extaret, hocque Sacramento se omnes Academiae Ordines obstringerent, ut ea officia quae à bonis clientibus fido Patrono solent deferri, omnia* IN ILLUM EJUSQUE LIBEROS *ac posteros collaturos, nec eorum unquam honori, commodis, famaeque defuturos* (1). Vous trouverez amplement ce fait dans la Preface d'un Livre imprimé à Liege, l'an 1699, & intitulé *Causa Arnaldina, seu Antonius Arnaldus Doctor & Socius Sorbonicus à Censurâ Anno 1656 sub nomine Facultatis Theologicae Parisiensis vulgatâ vindicatus.*

(1) *Praefat. Causae Arnaldinae, pag.* xxvij.

(*C*) *Il publia un Livre pour empêcher le rapel des Jésuites; mais . . . . . il tâcha de le suprimer.*] C'est un petit Livre de 144 pages in 12, intitulé, *Le franc & véritable Discours au Roy, sur le Retablissement qui lui est demandé pour les Jésuites.* Le Pere Richeome le réfute dans sa Plainte apologetique, où il réfute aussi le Catechisme des Jésuites, qui avoit paru en même tems, & qui venoit de la plume d'Etienne Pasquier. J'ai lu dans les Remarques sur la Confession Catholique de Sancy (2), un fait que je m'en vais raporter en simple Copiste. „ L'Avocat Arnaud ne repondit point: ce ne fut pas que *le Livre de la Verité defenduë* (3) l'eut fait taire; mais c'est qu'il vit bien que la faveur des Jésuites auprès d'Henri IV l'emporteroit à la fin sur toutes les raisons qu'on pouvoit avoir de laisser subsister contre eux l'Arrêt de leur bannissement. En effet, le pauvre homme eut même tant de peur d'en avoir trop dit dans son petit Livre, que j'en ai vu un Exemplaire, où un habile homme de ce tems-là avoit fait de sa propre main l'Observation suivante: *Ce Livre* (Le franc & veritable Discours) *composé par Mre. Antoine Arnaud leur bon ami*; & plus bas, *les Copies retirées par l'Auteur*".

(2) *Livre II, Chap. VI, pag. 332.*

(3) *L'Auteur des Remarques avoit dit page 314 que Richeome, sous le Nom de François de la Montagne, avoit répondu l'an 1594 au Plaidoier de Pâquier, par un Livre qui avoit pour Titre, La Verité defenduë.*

(*D*) *Ceux qui ont dit qu'il étoit de la Religion ont debité un très-grand mensonge.*] L'Auteur de *l'Amphitheatrum honoris*, déguisé sous le nom de *Clarus Bonarscius*, qui est l'Anagramme de *Carolus Scribanius* son véritable nom, traite nettement de Calviniste, Ant. Arnauld l'Avocat. L'*Imago primi saeculi Soc. Jesu* le fait aussi. L'Auteur de l'Apologie de Jean Chatel dit, page 205, que le nom d'Arnauld vient d'*ἀρνέομαι*, qui signifie *renier* ou apostasier, & qu'il aproche de celui de l'Antechrist, où se trouve le nom de la Bête: & page 206, *Digne Ministre de celui auquel a esté donnée gueule proferante grandes choses & blasphemes, Apocal.* 13 (4). Du Pleix débita le mensonge dont il s'agit, & s'en retracta publiquement. Il avoit dit dans la prémiere Edition de son Histoire de Henri IV, en parlant du Procès qu'eurent les Jésuites avec l'Université de Paris, l'an 1594, qu'*Antoine Arnauld faisant profession du Calvinisme, le choix que les Agens de l'Université avoient fait de lui fut trouvé grandement scandaleux, & de mauvaise grace.* Mais voici comment il se retracta. *Antoine Arnauld, homme très-éloquent, fut employé pour plaider la Requeste des Demandeurs* (5). *J'avois cru ci-devant, sur de mauvaises Instructions, qu'il fut Religionaire; mais la verité est qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans très-vertueux & très-zelez à la Religion Catholique.* C'est une chose étrange, qu'un Historien, qui n'étoit pas du commun, ait pu se laisser tromper sur la profession de Religion d'un si celebre Avocat, qui avoit pris à temoin de sa catholicité tout le Parlement, dans le Plaidoier même qui donne lieu à Du Pleix de parler de lui. Voions ce qu'il dit dans ce Plaidoié. *Si d'aventure ils ne sont si impudens, & ceux qui les soutiennent, d'oser dire que la Sorbonne estoit hérétique en 1554, lors qu'elle fit ce Decret contre eux: tout ainsi qu'ils sont si eshontez, que de publier parmi les femmes de leur congregation, que tous ceux qui poursuivent cette cause sont hérétiques, qui viennent de Geneve & d'Angleterre. Que si moi, qui parle, n'estoit cognu depuis mon enfance instruite dans le College royal de Navarre, & que ma profession si notoire & ma reception en charges publiques & honorables dès l'an 80 & 85 ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils me feindroient volontiers envoyé de la mesme, pour plaider contre eux.* L'expérience lui montra, & nous montre encore aujourd'hui, qu'il avoit tort de se croire à couvert de l'imposture; car outre les Ecrivains que j'ai citez, il s'est trouvé depuis peu deux nouveaux Accusateurs. Le prémier est le P. Hazart: le second ne s'est donné qu'un faux nom (6); mais il a produit une Lettre d'un Gentilhomme nommé Mr. d'Heucourt (7), qui atteste que le pere de Mr. Arnaud Docteur de Sorbonne est né & mort Huguenot. J'ai raison de dire que le Pere Hazart a renouvelé l'accusation; car voici ses paroles: *La retractation de Mr. du Pleix ne m'incommode point, ni ne me ravit la liberté de prendre son prémier sentiment pour le fils legitime de sa meilleure connoissance, & le second pour celui de sa complaisance pour la parenté du Sr. Arnauld, qui étoit lors d'un puissant credit pour gagner ou obliger un Auteur à quelque chose de cette nature* (8). On lui a répondu, qu'il faut avoir l'esprit très-mal fait, „ pour préférer ce qu'un Historien reconnoit avoir dit sur de mauvaises instructions à ce qu'il assure comme constant & indubitable, étant mieux informé. S'il y avoit bien des gens d'un si méchant caractere, le mal qu'auroit fait un Historien, en publiant sur de mauvais Memoires des faussetez préjudiciables à l'honneur du prochain, seroit irreparable; puis qu'il auroit beau se retracter (9) ": ou se retrancheroit dans la reponse du Pere Hazart. *Voila cependant*, conclut-on, *Mr. du Pleix bien récompensé d'avoir été si partial pour les Jésuites dans son Histoire. Ils lui font bien de l'honneur, en voulant qu'il ait eu si peu de conscience, que n'ayant rien dit que de vrai lors qu'il avoit assuré que l'Avocat qui avoit plaidé contre eux étoit Religionnaire, il s'en soit retracté en mentant par complaisance.* Je ne sache point (10) qu'on ait répondu à la sommation de celui qui a publié la Lettre de Monsr. d'Heucourt. La sommation étoit néanmoins pressante; car voici les termes dont on se servoit en parlant à Mr. Arnauld: *Cette Lettre, Monsieur, dont on m'a remis l'original pour vous l'envoyer, demande absolument que vous produisiez votre Baptistere; car ce ne sont plus les Jésuites vos ennemis, qui vous reprochent d'être né Huguenot.* Mais on n'a pas laissé de confondre celui qui a fait imprimer la Lettre, puis qu'on a informé le public (11) que Mr. d'Heucourt la desavouoit.

(5) *C'est-à-dire, de l'Université.*

(6) *Celui de Sainte Foi, dans les* Avis importans *à Mr. Arnauld sur le Projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes. C'est une Lettre datée de Paris le 28 de Septembre 1691.*

(7) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Reucourt, *comme dans l'imprimé.*

(8) *Voiez le* IV Factum *pour les petits neveux de Jansénius, pag. 20.*

(9) *Là-même.*

(10) *On écrit ceci l'an 1694.*

(11) *Dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Novembre 1692, pag. 134.*

Le Public a vu cela dans le Journal de Mr. Basnage (12), & dans un Livre qui a paru depuis la prémiere Impression de cet Article; je veux dire dans l'Histoire abrégée de la Vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld. Voici de quelle hauteur celui qui l'a composée a traité cela dans les pages dix-sept & dix-huit. *On ne s'amuse point à refuter ici l'impertinent Auteur d'un* Avis important à Mr. Arnauld, &c, *où l'on produit l'extrait d'une pretendue Lettre de M. le Marquis d'Heucourt, pour prouver que M. Arnauld étoit né Calviniste, aussi bien que son pere. Tout cela n'est qu'imposture. On a en main, non seulement l'extrait du Baptistere, que ce donneur d'Avis desiroit que l'on produisit, mais encore un desaveu en forme de la main de ce Marquis, datté de Brenton, près de Londres, le 14 Mai 1692, où il declare qu'il ne sçait ce que c'est, que la Lettre ne fut jamais de lui, & que c'est une Piece malicieusement & faussement composée.* Je trouve infiniment probable qu'un des freres de notre Arnauld l'Avocat se fit Huguenot (13); car une personne, qui pouvoit le bien

(12) *C'est-à-dire, dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans. *Voiez la Citation precedente.*

(13) *Voiez la Remarque (A), de l'Article de (Samuel)* DURANT.

(4) *Ceci a été tiré de la* Question curieuse, si Monsr. Arnauld est hérétique? *pag. 13.*

enfans (e) (E). Il mourut environ l'an 1618. Notez que l'une de ses filles réforma l'Abbaïe de Port-Roial (F).

Il s'aquita de la profession du Barreau, avec tant d'honneur, & d'une maniere si élevée, que „ depuis lui il ne s'est trouvé personne, à la réserve de Mr. le Maistre son petit-fils, qui l'ait „ exercée avec plus d'éclat & plus de dignité. Sa maison étoit continuellement pleine de Prin- „ ces & de grands Seigneurs, qui venoient le consulter sur leurs plus importantes affaires; & il „ fut par tout en telle vénération, qu'après sa mort, il fut exposé sur son lit pendant quelque „ temps, pour satisfaire au Public qui le demanda avec instance (f)". On a eu grand tort de lui imputer une Apologie de Phalaris (G).

(e) Tiré du Memoire inséré au Mercure Galant de Décembre 1693.

(f) Perrault, Hommes illustres, pag. 54, 55 Edition de Hollande.

bien savoir, m'a écrit, que Madame de Feuquieres (14), & Madame d'Heucourt sa sœur, qui du côté paternel étoient nieces de cet Avocat, ont été de la Religion jusques à leur mort. La même personne m'a écrit qu'Isaac Arnauld, Ministre de la Rochelle, & Auteur d'un Livre intitulé *Mepris du Monde*, étoit de la même famille que Mr. Arnauld. Cet Ouvrage a été imprimé plus d'une fois; car l'Edition de Rouen, en 1637, porte qu'il a été revu, corrigé, & augmenté de trois Traités par l'Auteur: savoir, *Resolutions vertueuses; de l'Obeïssance deue au Roi. Meditation sur la Vieillesse.*

(14) Femme du celui qui fut battu devant Thionville.

(E) *Il eut de son mariage . . . . vingt-deux enfans.*] L'aîné s'apelloit Robert. C'est celui qui s'est rendu si célèbre sous le nom d'Arnauld d'Andilli: voiez l'Article suivant. Le second est mort Evêque d'Angers, au mois de Juin 1692. Il s'apelloit Henri Arnauld, & s'étoit fait fort estimer sous le nom d'Abbé de Saint Nicolas, avant que de parvenir à la Mitre. Etant à Rome, il sauva par son adresse & par son courage l'honneur & les biens des Barberins, contre les entreprises des créatures & des parens d'Innocent X. Le Prince de Palestrine, & les Cardinaux François, Antoine, & Charles Barberin, firent par reconnoissance, non seulement fraper sa Medaille, & tirer son Portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons; mais lui érigerent aussi une Statue dans leur Palais de Rome, avec un Vers que Fortunat avoit composé pour St. Gregoire de Tours (15). Il est mort en odeur de sainteté, à Angers, dans son Diocese, d'où il n'étoit jamais sorti depuis près de quarante-quatre ans qu'il étoit Evêque. Catharine Arnauld, l'aînée des filles d'Antoine, fut mariée à Monsr. le Maître, Conseiller du Roi & Maître des Comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître fameux Avocat, & Isâc le Maître de Sacy, conu par sa Traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de Jesus-Christ, par la Vie de Dom Barthélemi des Martyrs, & par ses Poësies sacrées. Angelique Arnauld, autre fille d'Antoine, Abbesse perpetuelle de Port-Roial des Champs, réforma cette Abbaïe sur le pied de la Réforme de Clairvaux, & la rendit elective & triennale. Cinq de ses sœurs, avec leur mere, se firent Religieuses dans ce Couvent, & y ont mené jusqu'à la mort une vie très-austere (16).

(15) Exivit Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis. Les Barberins faisoient allusion aux Armes & à la Patrie des Arnauld. Cette Famille est d'Auvergne, & porte pour Armes une Montagne. Memoire du Mercure Galant, Decembre 1693.

(16) Tiré de ce Memoire.

(17) C'est celui qui a été inséré dans le Mercure Galant, au Mois de Décembre 1693.

Notez que dans l'Abrégé de la Vie de Mr. Arnauld, page 20, on assure, I, qu'il étoit le vingtieme & le dernier des enfans d'Antoine Arnauld, & de Catherine Marion. Cela ne s'accorde pas avec le Memoire que j'ai cité (17), qui leur en donne vingt & deux. II. Que lors que le pere de tant d'enfans decéda, *il n'en restoit plus que dix; quatre garçons, & six filles.*

(18) C'est le IV pour les petits neveux de Jansenius, contre le P. Hazart.

(F) *Une de ses filles réforma l'Abbaïe de Port-Roial.*] Le nom de Port-Roial fait tant de bruit, & les Arnauld sont si melez là-dedans, & tout cela est si peu conu en détail, qu'on peut être très-assûré que les curieux liront avec joie ce qu'on pourra leur aprendre de particulier sur ce sujet. J'ai donc cru que je ferois plaisir à mon lecteur, si je transportois dans mon Livre ce que j'ai lu dans un *Factum* (18). Ces sortes d'Ecrits sont ordinairement inconus à une infinité de gens (19).

(19) Depuis la premiere Impression de cet Article, les Factums pour les petits neveux de Jansenius ont été inserez dans le VIII Volume de la Morale Pratique des Jesuites.

„ Port-Royal est originairement un Monastere de Religieuses Bernardines, à 6 lieues de Paris. Une des sœurs „ de Mr. d'Andilly en fut faite Abbesse, au commencement de ce siecle, n'ayant qu'onze ans. C'étoit en ce „ tems-là un desordre assez commun, dont Dieu a tiré un „ grand bien. Car dès l'âge de 17 ans, Dieu lui donna „ une si forte pensée de reformer son Abbaye, quoi qu'il „ n'y en eut aucune, ni d'hommes, ni de filles, qui fut „ réformée dans tout l'Ordre de Cisteaux, qu'elle l'entre- „ prit, & en vint à bout avec asses de facilité, tant Dieu „ donna de bénédiction à ses bons desseins. Elle en bannit toute proprieté, toutes ses Religieuses à son exemple „ ayant mis en commun tout ce qu'elles avoient en particulier. Elle y établit une exacte clôture, l'abstinence „ perpétuelle, l'Office de la nuit, les Jeûnes, le travail, le „ silence, selon la regle de Saint Benoit. Et ç'a été cette „ odeur de sainteté, comme le parfum de l'époux, qui a „ attiré dans cette maison ses sœurs, & ses nieces, & sa „ mere même, chacune en leur tems. Le dessein d'une „ si parfaite reforme, si courageusement entrepris & si „ heureusement éxécuté, la mit en une si grande estime „ dans l'Ordre, qu'elle fut choisie n'ayant que 27 ou 28 „ ans, pour reformer la célebre Abbaye de Maubuisson. „ Elle y passa 4 ou 5 ans; ce qui l'obligea de laisser à sa „ sœur, qu'on a depuis appellée la *Mere Agnes*, la conduite „ de sa Maison de Port-Royal, en qualité de Coadjutrice. „ Ce fut en ce tems-là, & pendant qu'elle étoit à Maubuisson, qu'elle vit St. François de Sales, qui étoit venu à „ Paris, pour y établir une maison de la Visitation. Elle „ le fit prier de la venir voir, & se mit sous sa conduite, „ & on peut voir par les Lettres de ce Saint l'estime qu'il „ faisoit de sa chere fille l'Abbesse de Port-Royal.

Faits Historiques touchant le Monastere de Port-Roial.

L'Auteur du Factum ajoute que la veuve d'Antoine Arnauld, mere de cette Abbesse, eut une forte inspiration de se faire Religieuse, sous la conduite de sa fille; & que comme Dieu lui donna ce desir dans le même tems que l'on avoit conseillé à l'Abbesse de transférer son Monastere des Champs à Paris, „ elle acheta dans le Fauxbourg St. Jacques „ une maison & un jardin fort beau & fort grand, qu'elle „ donna à l'Abbesse, Convent, & Religieuses de Port-Royal, pour y faire leur établissement, comme elles „ firent en effet, ayant mis la maison de Paris, avec une „ très-grande depense, en l'etat où elle est maintenant, „ par la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à leur „ charité & à leur desintéressement. Ce fut là que cette „ heureuse mere de tant de pieux enfans prit sa fille pour „ sa mere, en se consacrant à Dieu par la Profession Religieuse, pour vivre sous sa discipline: ce qu'ayant fait „ pendant 14 ou 15 ans, avec une ferveur & une humilité „ très-edifiante, elle eut la consolation, avant que de mourir, de donner sa bénédiction à ses six filles, & à ses six „ petites filles, qui etoient toutes dans le Monastere, & „ qui y ont toutes été Religieuses, hors une qui est morte jeune y étant pensionaire". Enfin, on voit dans ce Factum, que *l'Abbesse de Port-Royal étoit titulaire perpetuelle, & une de ses sœurs Coadjutrice; mais que l'une & l'autre n'ayant en vue que le plus grand bien de leur maison, voulurent bien quitter leur titre, pour y établir l'election triennale.* Mr. d'Andilly obtint du Roi la permission nécessaire, quoi que cela lui enlevat les moiens de retenir toujours cette Abbaïe dans sa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans son Article.

(G) *On a eu grand tort de lui imputer une Apologie de Phalaris.*] Les paroles du Pere Abram, que je vais copier, se raportent visiblement à notre Arnauld. *De Phalaridis Agrigentorum Tyranni immani crudelitate supervacaneum fuerit dicere, cùm & pleni sunt aliorum libri, & ipse se nefarium, immanem, & sceleratissimum in Epistolis sæpe fatëatur. Unus inventus est Arnaldus, qui non ita pridem, orationem dicam an nugas? de ejus laude conscripserit: videlicet ex eodem calamo Phalaridis Apuleïque laudatio & Societatis nostræ criminatio manavit, ut quibus se similem esse mallet, liquidiùs ostenderet* (20). La méprise est lourde; car celui qui fit le Discours pour Phalaris est un Arnaud Provençal. Voiez la Remarque (M) de l'Article d'Epicure.

(20) Abramus, in Ciceron. Orat. Tom. I. pag. 803.

ARNAULD D'ANDILLI (Robert) fils aîné du précédent, a été une personne de grand mérite. Voiez son Eloge dans le Dictionaire de Moréri, & dans les Hommes illustres de Monsr. Perrault. Il épousa Mademoiselle de la Bodrerie, fille de celui qui a été si long-tems Ambassadeur en Angleterre, & petite-fille d'une sœur du Chancelier de Silleri. De ce mariage sortirent cinq filles, toutes Religieuses à Port-Roial, (dont l'aînée, Sœur Angélique de Saint Jean, a passé pour un prodige d'esprit, de savoir, & de vertu,) & trois fils. L'aîné est Mr. l'Abbé Arnauld, Abbé Commendataire de Chomes (a), qui aiant porté les armes long tems pour le service du Roi, dans le Régiment d'Isâc Arnauld son cousin, Mestre de Camp des Carrabins, se retira auprès de Mr. l'Evêque d'Angers son oncle. Le second est Henri Arnauld Sieur de Luzancy, qui a passé sa vie dans la solitude. Le troisieme est Simon Arnauld Marquis de Pompone, ci-devant Ministre & Sécrétaire d'Etat, & à présent encore Ministre d'Etat, conu par ses Ambassades de Hollande & de Suede (b). Mr. Arnauld d'Andilly fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachoient à la Cour, & à la suite du feu Roi, & il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire (A). On

(a) Il est mort au Mois de Fevrier 1698.

(b) Tiré du Memoire inséré dans le Mercure Galant, au Mois de Décembre 1693.

(A) *Il eut divers emplois . . . à la Cour, . . . & il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire.*] C'étoit „ l'un des hommes de France qui a eu pendant „ toute sa vie à la Cour, à Paris, & dans les Provinces, „ une

On peut voir dans le Recueil de ses *Lettres* le different qu'il eut avec le Président de Grammond, qui avoit parlé de lui dans son Histoire Latine autrement qu'il ne devoit. Ceux qui forgérent le Roman de l'Assemblée de Bourg-Fontaine, designerent par les lettres A. A. l'un des pretendus complices du dessein que l'on supose qui y fut pris d'introduire le Déisme ; &, quand ils virent que ces lettres ne pouvoient pas convenir à Monsr. Arnauld le Docteur, ils indiquérent une autre personne, savoir Arnauld d'Andilly, comme on s'en est enfin expliqué fort nettement (*c*). Mais l'Auteur des Factums des petits néveux de Jansenius a fait voir par de solides raisons, que cette seconde aplication des deux A. A. étoit absurde (*B*). Monsr. d'Andilly se retira au Couvent de Port-Roial, en 1644 (*C*), & y a passé le reste de ses jours dans une aplication continuelle à des Ouvrages de Piété. Il y composa beaucoup de Livres (*d*), que le public a reçus favorablement, & *qui sont en telle quantité, qu'on en a imprimé huit volumes* in folio (*e*). Il y mourut le 27 de Septembre 1674, dans la 86 année de son âge (*f*).

Il avoit perdu sa femme, l'an 1637 ; & il est bon de savoir la réfléxion de Balzac sur cette perte (*D*).

(*c*) *Dans la Réponse du P. Hazart au Factum des petits neveux de Jansenius. Voiez leur IV Factum, pag.* 14.

(*d*) *Voiez-en la Liste à la fin de son Eloge, dans le Journ. des Savans du 9 de Septembre 1675.*

(*e*) *Perrault, Hommes illustres, pag.* 142 *Edition de Hollande.*

(*f*) *Moreri pag.* 346

„ une réputation mieux établie, & plus généralement re- „ connue de piété & de probité ; n'y ayant personne qui „ n'ait souscrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui il y a plus „ de cinquante ans un Auteur célèbre, *qu'il ne rougissoit point* „ *des vertus Chrétiennes, & ne tiroit point de vanité des Mo-* „ *rales* ". Voilà ce qu'on trouve dans le IV Factum des petits néveux de Jansenius (1). On y trouve aussi (2), „ qu'avant même qu'il eût quitté le monde, & lors qu'il „ étoit à la Cour, il a voulu que tout ce qu'il avoit de gé- „ nie pour les Vers ne fût consacré qu'à la gloire de son „ Sauveur, & à faire goûter les véritez Chrétiennes ; car „ il ne s'étoit point encore retiré, quand il a fait son Poë- „ me de la Vie de Jesus-Christ (3), & ses Stances sur les „ plus belles & les plus édifiantes veritez de notre Reli- „ gion ".

(*B*) *On a fait voir . . . que l'aplication qu'on lui faisoit des deux A. A., pour le faire membre de l'Assemblée de Bourg-Fontaine, étoit absurde.*] Je ne raporterai pas toutes les raisons qu'on a alleguées pour le montrer : je dirai seulement, qu'on a observé, entre autres choses, qu'il étoit de tous les voiages que le Roi Louis XIII faisoit toutes les années, avant & après le tems de l'Assemblée chimerique de Bourg-Fontaine (4), *pour dompter ceux de ses sujets, que leur fausse Religion avoit engagés dans la révolte* (5). *Ce lui étoit une occasion*, ajoute-t-on (6), *d'avoir plus de zèle pour la Religion Catholique, par l'aversion que ces sortes de guerres font avoir de l'hérésie ; mais ce n'étoit pas un moyen de devenir Theologien, n'ayant jamais étudié en Theologie, comme il auroit falu être pour soutenir le personnage qu'on fait jouer à tous les Auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il savoit de la Religion ce qu'un homme de grand esprit en peut aprendre par le Catéchisme, par les Livres de pieté, par la conversation avec des personnes fort saintes, en lisant la parole de Dieu & l'entendant prêcher, mais moins il savoit ce qu'on en enseigne dans l'Ecole, plus il étoit incapable de former des doutes sur la verité de nos mysteres* (7), *parce qu'il s'étoit accoutumé de bonne heure à captiver son esprit sous l'autorité divine, qui nous est manifestée par l'Eglise, & que jamais personne n'a été plus eloigné de chicaner avec Dieu, & de vouloir comprendre par la raison foible & superbe ce que l'on se doit contenter de croire par une humble foi.*

(*C*) *Il se retira dans le Couvent de Port-Roial.*] Continuons à citer le IV Factum. „ Ce fut à Port-Roial des „ Champs qu'il se retira l'an 1644, où ses néveux Monsr. „ le Maître l'Avocat, & un de ses freres qui étoit d'épée, „ s'étoient retirez il y avoit 5 ou 6 ans, lors qu'il n'y avoit „ point encore de Religieuses. Car ce ne fut qu'en 1648, „ que la Maison de Paris obtint de Mr. l'Archevêque d'en- „ voyer une partie des Religieuses à leur Maison des „ Champs ". C'est à mon Lecteur à choisir entre l'Auteur de ce Factum, & Mr. Richelet (8), qui ne donne pour lieu de retraite à Mr. Arnauld d'Andilly que sa maison de Pompone : je me contente de mettre de front ces deux diverses autoritez, & je raporte d'autant plus agréablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choses particulieres concernant la vie des grands personnages, desquelles tant de gens sont si curieux. „ Arnaud „ d'Andilli . . . . . servit vingt ans le Roi & l'Etat. On „ lui donna pour récompense de ses services huit mille li- „ vres de pension, qui furent réduites à six : avec cela, il „ se retira à Pompone, village à 7 ou 8 lieuës de Paris. „ Là, s'étant detrompé des vanitez du monde, & menant „ une vie véritablement Chretienne, il composa plu- „ sieurs Ouvrages. Ses *Lettres, le Poëme sur la Vie de Jesus-* „ *Christ* (9), ... *Joseph de l'Histoire des Juifs, les Oeu-* „ *vres de Sainte Therese, & celles de Davila*, sont les fruits „ de sa solitude. . . . La meilleure de ses Traductions est „ celle de Joseph (10). Un jour que Richelet l'alla voir à „ Pompone, qu'il n'y avoit pas long-tems qu'elle étoit pu- „ bliée, la conversation, en suite de quelques discours, „ tomba sur la maniere dont les Auteurs travailloient Com- „ me il savoit que Richelet connoissoit particulierement le „ celebre d'Ablancourt, il lui demanda combien de fois „ cet excellent homme retouchoit chaque Ouvrage qu'il „ donnoit au public : *six fois*, répondit Richelet : *& moi*, „ lui repliqua Monsieur Arnaud, *j'ai refait dix fois l'Histoire* „ *de Joseph ; j'en ai châtié le stile avec soin, & l'ai beaucoup* „ *plus coupé que celui de mes autres œuvres.* Arnaud d'An- „ dilli . . . dans sa retraite, après 7 ou 8 heures d'étude „ chaque jour, se divertissoit à prendre les plaisirs de la „ campagne, & sur tout à cultiver ses arbres. Il lui ve- „ noit de si beau fruit, qu'il en envoyoit tous les ans à la „ Reine Anne d'Autriche ; & cette Princesse les trouvoit si „ à son goût, que dans le tems elle demandoit qu'on lui „ en servît ". Cette aplication au jardinage, & à *philosopher profondement sur la nature des arbres*, est attestée par Mr. Perrault, dans ses Hommes illustres, à la page 143 de l'Edition de Hollande.

(*D*) *Il perdit sa femme en 1637 : voici la réflexion de Balzac sur cette perte.*] Ce qu'il écrivit là-dessus fait beaucoup d'honneur à notre Robert Arnauld, & à sa famille. „ La nouvelle de la mort de Madame d'Andilly m'a tou- „ ché sensiblement. Je prens part à tous les bons & mau- „ vais succes d'une famille qui doit estre chere à la France, „ & qui est née pour la gloire du nom François. Mais je „ plains particuliérement nostre Ami, qui, n'ayant jamais „ eu de passion défendue, perd en sa femme toutes ses „ maistresses, & tous ses plaisirs. Il est, néantmoins, si „ sçavant en la Doctrine Chrestienne, & a tant de Sçavans „ de sa race à l'entour de lui, qu'il n'a pas besoin de la „ Philosophie Stoïque, ni d'aucun autre secours estranger, „ pour se défendre contre les attaques de la Fortune. Tout „ raisonne, tout presche, tout persuade, en cette Maison, „ & un Arnaud vaut une douzaine d'Epictetes (11) ".

(1) *A la page* 12.

(2) *Page* 18.

(3) *Voiez ci-dessous la Remarque* (*C*) *à la marge, Citation* (9).

(4) *Ce tems est l'année* 1621.

(5) IV *Factum des petits neveux de Jansenius, pag.* 12.

(6) *Là-même.*

(7) *Ces paroles sont véritables, & confirment ce que plusieurs soupçonnent, qu'il n'y a guéres de gens moins persuadez, que ceux qui emploient le plus de tems à disputer & à enseigner dans les Ecoles.*

(8) *Voiez le Jugement qu'il fait de Mr* Arnauld d'Andilly *à la tête du Recueil des* Lettres *qu'il a publié, pag.* 36 *Edition d'Amsterd.* en 1694.

(9) *Cela est contraire à ce que l'on a dit ci-dessus dans la Remarque* (*A*), *Citation* (3).

(10) *Les Critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voiez les* Sentimens de quelques Théologiens de Hollande. *J'ai ouï dire que Mr.* le Moyne *fut prié par les Amis de Mr.* d'Andilly *de marquer les endroits où il trouvoit que le Traducteur se seroit trompé, & qu'il s'en excusa, crainte d'en marquer trop.*

(11) Balzac, *Lettre XIX du II Livre à Chapelain, datée du 14 d'Aout 1637, pag.* 82.

ARNAULD (Antoine) Docteur de Sorbonne, fils d'Antoine Arnauld l'Avocat (*A*), naquit à Paris le 6 de Février 1612, le vingtiéme enfant du mariage de son pere avec Catherine Marion. Il fit ses Humanitez & son Cours de Philosophie dans le College de Calvi (*a*), & puis il commença d'étudier la Jurisprudence ; mais il fut bientôt retiré de cette étude, & determiné à la Théologie, par les soins de sa mere secondée par l'Abbé de St. Cyran Après cette détermination, il se mit à étudier dans le College de Sorbonne (*b*), & prit le Traité de la Grace sous Mr. l'Escot. Comme il ne trouva point conformes à la doctrine de St. Paul les Leçons de ce

(*a*) *Il ne subsiste plus, les nouveaux Edifices de Sorbonne aiant été élevez sur ses ruines.*

(*b*) *L'an* 1633.

(*A*) *Il est fils d'Antoine Arnauld l'Avocat.*] Cette filiation est sans doute l'origine de la grande haine des Jésuites pour Monsr. Arnauld, & de Mr. Arnauld pour les Jésuites. L'Auteur de la *Question curieuse* (1) ne m'en desavoure pas tout-à-fait, puis qu'il parle ainsi (2) : *Mr Arnauld vint au monde le 6 de Février l'an 1612, & eut pour pere Mr. Antoine Arnauld, si célèbre dans le barreau, & connu dans l'Histoire des Jésuites par le fameux Plaidoyer qu'il fit contr'eux pour l'Université de Paris, en 1594. . . . Par la raison que je viens de dire, Mr. Arnauld naquit avec un second pêché originel, que nul Sacrement ne peut effacer, & le crime du Plaidoyer ayant rendu le Pere Calviniste & Ministre de l'Antechrist dans l'esprit des Jésuites* (3), *quoi que toujours bon Catholique & bon Chretien par tout ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de naître à leur égard enfant de colere, & d'être hérétique, & pis encore, avant que d'être Chrétien.* L'un des Protestans, qui ont écrit contre l'Histoire du Calvinisme de Monsieur Maimbourg, a cru que la haine de Mr. Arnauld pour les Jesuites étoit une haine d'éducation. Voici ses paroles (4) : *Je l'ai autrefois comparé à Annibal trop opiniâtrement persécuté par les Romains* (5) : *je ne sai si je ne pourrois pas le comparer au même Annibal promettant à son pere dès ses plus tendres années, qu'aussi-tôt qu'il seroit en âge de porter les armes, il feroit la guerre à ces mortels ennemis de sa patrie. On sait que Mr. Arnauld est fils de ce célèbre Antoine Arnauld, Avocat au Parlement de Paris, qui plaida si éloquemment pour l'Université contre les Jésuites, l'an 1594, & qui n'oublia rien pour persuader aux Juges, qu'il ne faloit point les souffrir dans le Royaume. Cette action le rendit odieux à toute la Societé, autant ou plus que la Societé ne lui étoit odieuse. Il est fort aparent qu'il inspira à ses fils les sentimens qu'il avoit pour les Jésuites ; au moins, est-il bien certain qu'en cela ils n'ont point dégénéré de la vertu de leur pere.*

(1) *Voiez à la marge du Texte de cet Article, Citation* (*b*), *quel Livre c'est.*

(2) *Pag.* 12.

(3) *Voiez la Remarque* (*D*) *de l'Article d'Antoine* Arnauld *l'Avocat.*

(4) Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimb, *pag.* 125.

(5) *C'est dans la V Lettre de la Critique generale, pag.* 98. *Quand je me figure ce grand homme réduit à la dure necessité de se cacher, je songe au fameux Annibal, & aux dernieres paroles que les injustes persécutions des Romains lui arracherent : Liberemus diuturna curâ populum Romanum, quando mortem senis expectare longum censet. T. Live, Libr.* XXXIX.

ce Professeur de Sorbonne, il voulut étudier cette matiere dans Saint Augustin, & il préféra le Systême de ce Docteur de la Grace à celui de Mr. l'Escot. C'est ce qu'il témoigna publiquement par la *Tentative* qu'il soutint l'an 1636, pour prendre le dégre de Bachelier (c). Il emploia *à l'étude les deux années d'intervalle qui se doivent trouver selon les loix de la Faculté de Paris, entre la Tentative & la Licence*; après quoi, il commença les Actes de sa Licence *à Pasques de l'an* 1638, & les continua *jusqu'au Carême de* 1640. Il soutint l'Acte de Vesperies le 18 de Décembre, 1641, & le lendemain il prit le bonnet de Docteur. Il avoit composé & enseigné publiquement un *Cours de Philosophie* durant sa Licence (d). A la fin de ce Cours de Philosophie, qu'il régenta à Paris dans le College du Mans, il fit soutenir des Theses où il témoigna d'une maniere fort remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité (B). Il fut ordonné Prêtre *aux Quatre-tems de Septembre de* 1641, & il célébra sa prémiere Messe *le jour de la Toussaints de la même année, après une retraite de quarante jours. . . . . . Il avoit commencé sa Licence, sans avoir eu dessein d'être de la Maison de Sorbonne. . . . . . Il s'estoit contenté de jouir des droits de l'hospitalité qui lui donnoit la liberté de loger dans la Maison* (e), mais les principaux Docteurs l'aiant fort pressé *de penser serieusement à y entrer*, & lui aiant promis que pourvu qu'il régentât un Cours de Philosophie, on ne prendroit point garde à la circonstance du tems, il entreprit cette affaire, sans s'arrêter à l'obstacle qui se presentoit: *c'est qu'estant en sa Licence, le tems dans lequel les Statuts prescrivent que soit fait le Cours de Philosophie estoit passé. . . . . . Les deux années de ce pénible travail estant achevées, il supplia la Maison de l'admettre à la preuve de son Cours, & de déliberer sur l'honneur qu'il lui demandoit d'être reçu dans cet illustre Corps.* Mr. l'Escot trouva là une occasion de se venger. *Il n'avoit point apris au Cardinal de Richelieu son pénitent à pardonner, & il avoit apris de son pénitent à ne pardonner pas* (f). Il empêcha que Mr. Arnauld ne fût admis à la Société de Sorbonne (C). Il n'eut pas le même credit après la mort du Cardinal; mais s'il fut contraint de voir entrer ce jeune Docteur dans cette Société, l'an 1643, il n'oublia pas de travailler à l'en exclure, dès que l'occasion lui en fut offerte. Le Livre *de la Frequente Communion*, publié par Mr. Arnauld, l'an 1643, déplut extrémement aux Jésuites. Ils le réfutérent, & dans leurs Sermons, & dans des Ouvrages imprimez, comme rempli d'une très-pernicieuse doctrine. Les Disputes sur la Grace, qui s'échaufferent en ce tems-là dans l'Université de Paris, ne servirent qu'à fomenter l'animosité réciproque des Jesuites & de Mr. Arnauld. Ce Docteur soutint le parti de Jansenius par des Ecrits d'une grande force, soit en réfutant les trois Sermons de Mr. Habert & l'Apologie que le Prédicateur en fit, soit en réfutant Mr. le Moine Professeur de Sorbonne (g), & quelques autres. On ne trouva lieu de le censurer juridiquement, que lors qu'il eut publié deux *Lettres* sur une Avanture du Duc de Liancour, grand ami de Port-Roial (D). On trouva,

(c) *Cette These fut dediée au Clergé de France assemblé alors à Paris.*

(d) *Notez une chose que l'Auteur que je copie ne distingue pas: c'est que Mr.* Arnauld *ne commença de regenter* ce Cours de Philosophie, *que la dernière année de sa Licence.*

(e) *Il y avoit été admis le 31 d'Octobre 1630.* Causa Arnald. *Præf. pag.* xxvj.

(f) *Il fut Confesseur du Cardinal de Richelieu, & puis Evêque de Chartres.*

(g) *Cette Refutation a pour Titre,* Apologie pour les Saints Peres de l'Eglise Defenseurs de la Grace de Jesus-Christ.

(B) *Il fit soutenir des Theses, où il témoigna d'une maniere fort remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité.*] „ A la fin du Cours de Philosophie, qu'il regenta au College du Mans dans l'Université de Paris, il fit soutenir des Theses à plusieurs de ses Ecoliers: entre lesquels estoient le Sr. Barbey, depuis celebre Professeur de Philosophie dans la même Université, & Mr. Wallon de Beaupuis, Ecclesiastique de Beauvais, d'une grande pieté, qui vit encore, & qui a laissé ce fait par écrit. Ce dernier, soutenant ses Theses le 25 Juillet 1641, Mr. de la Barde, sçavant Prêtre de l'Oratoire, alors Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Paris, y disputa, & poussa si vigoureusement son Argument, que le Professeur fut obligé de venir au secours de l'Ecolier. Mais il fut luy-même si vivement pressé par l'illustre Disputant, qu'il vit bien qu'il n'y avoit pas de bonne réponse à luy donner. Il ne luy auroit pas esté difficile de se tirer d'affaire par une distinction telle quelle, comme font souvent les Professeurs; mais cela ne s'accommodoit pas avec sa sincerité & son amour pour la verité. Il lui dit donc publiquement & sans façon, qu'il croyoit qu'il avoit raison, que son sentiment luy paroissoit le plus véritable, & qu'il le suivroit luy-mesme à l'avenir. Il n'y manqua pas; car environ trois ans après, son mesme disciple ayant à soutenir en Sorbonne sa Tentative pour le Baccalauréat, il pria Mr. Arnauld de luy composer ses Theses. Il le fit, & y mit l'opinion contraire à celle de ses Theses de Philosophie (6)". Il manque dans ce narré une partie essentielle: on n'y dit point quelle est l'Opinion que Mr. Arnauld avoit soutenue, & dont il connut la fausseté par les fortes Objections de l'Oposant. Supléons cela, & disons que la These que Mr. de la Barde attaqua étoit celle-ci: *Ens synonyme convenit Deo & Creaturæ* (7). L'Auteur du narré juge bien des choses, quand il dit que cette action de Mr. Arnauld étoit grande devant Dieu, & rare devant les hommes, & que *ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant & uniforme de la vérité, d'une grandeur d'ame qui est au dessus du desir de vaincre, & de la crainte d'affoiblir sa reputation . . . . . est toujours grand* (8): mais il me semble qu'il traite avec un peu trop de mepris les Solutions que l'on peut donner aux Argumens de ceux qui soutiennent que l'idée de l'Etre ne convient pas univoquement à Dieu & aux Créatures. J'ai autrefois examiné cette Dispute, qui est fort celèbre dans les Ecoles, & il me parut que ceux qui nient l'univocation de l'Etre, ont pour eux la foule, le grand nombre (9), mais non pas les plus solides raisons; c'est pourquoi, je choisis le sentiment qu'ils combatent. Je l'ai soutenu souvent dans des disputes publiques, & n'ai jamais éprouvé qu'on me proposât aucune Objection embarrassante. Ce n'est pas que l'on ne saurât d'abord à l'Objection, *Que Dieu est l'Etre par excellence, l'Etre necessaire, infini, souverainement parfait; au lieu que celui des Creatures n'est que précaire.* Je ne trouvois aucune force dans cette Objection; car les élemens de la doctrine des Universaux nous instruisent, que les idées du genre se séparent entierement des propriétez spécifiques par la précision de notre esprit. Mais si j'avois su que Mr. Arnauld, aiant soutenu cette Opinion, avoit eté determiné par le choc de la Dispute à y renoncer, j'aurois soupçonné qu'il y avoit là certaines difficultez que je n'avois rencontrées dans aucun des Scholastiques Espagnols que j'avois examinez. Souvenons-nous qu'on remarque qu'il ne fut point nécessité à changer de sentiment. Cela porte à croire qu'il ne trouva point insoutenable son prémier dogme; mais seulement, que l'Analogie de l'Etre lui parut une meilleure doctrine que l'univocation. *Erudito disputo sub validissimorum argumentorum mole satiscente* (10), *suppetias venit Magister, denique consultatus, non cedendi necessitate coactus, sed veritate & veritatis amore victus, victum se ultrò professus est, & à sententiâ sua discessurum publicè spopondit. Præmissis fletit, &c* (11).

(C) Mr. l'Escot *empêcha que Mr. Arnauld ne fût admis à la Société de Sorbonne.*] Il n'y eut que deux Docteurs qui ne furent pas favorables à la Requête de Mr. Arnauld. *Ils alleguoient contre le sentiment des autres la loy & la coutume, qui vouloient que le Cours eût esté fait avant la Licence: &, sur ce different, qui devoit estre decidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en falloit rendre juge le Cardinal de Richelieu, Proviseur de Sorbonne; ce qui estoit contre les loix & contre la liberté de la Maison: mais c'eût esté un crime alors de refuser un tel juge. On luy deputa donc M. Hardouïn Archevêque de Bourges, & M. Habert Theologal de l'Eglise de Paris . . . . . . (12). Le Cardinal ne jugea pas à propos que la Compagnie fit rien contre ses loix & ses coutumes. Mais c'estoit moins le zele de l'ordre & du reglement qui le faisoit agir & parler ainsi, que la connoissance qu'il avoit de l'estroitte union qui estoit entre M. Arnauld & M. de St. Cyran, le depit de ce Ministre de ce que M. Arnauld n'avoit point recherché sa protection durant sa Licence, & enfin le credit qu'avoit M. l'Escot sur l'esprit du Cardinal son penitent. Car ce Docteur estoit l'un des deux opposans, & avoit pris, comme j'ay remarqué, un grand éloignement de M. Arnauld, par un esprit de jalousie & de vengeance. Il estoit assurément plus glorieux à Mr. Arnauld d'estre exclus de la Société de cette maniere, que d'y estre reçu comme la pluspart des autres. Il y fut neanmoins reçu après la mort du Cardinal, la Sorbonne ayant recouvré alors sa liberté, aussi bien que beaucoup d'autres* (13). Mr. l'Escot „ s'en dédommagea dans la suite, en le faisant „ exclure, & de la Maison de Sorbonne, & de la Faculté, par la Censure de 1656, dont il fut le Promoteur, „ avec Mr. le Moine successeur de sa Chaire & de ses Sentimens (14)".

(D) *Il publia deux* Lettres *sur une Avanture du Duc de Liancour, grand ami de Port-Roial.*] Ce Duc faisoit élever sa petite-fille à Port-Roial, & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzeys. Il se présenta en 1655, pour la confession, à un Prêtre de St. Sulpice sa Paroisse, qui *lui declara qu'il ne lui pouvoit donner l'absolution, à moins qu'il ne lui promit de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite-fille de Port-Royal, & de congédier de chez lui cet Abbé. . . . Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une Lettre* pour,

(6) Histoire abregée de Mr. Arnauld, *pag.* 46.

(7) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xviij.

(8) Histoire abregée de Mr. Arnauld, *pag.* 47.

(9) *Sed illos defendit numerus junctæque umbone phalanges.* Juvenal. Sat. II, *v.* 45.

(10) *Notez qu'en France, ceux qui président à une Dispute ne prennent la parole, que lors que leur Ecolier est à bout. En d'autres Païs, ils parlent presque toujours, & à peine lui donnent-ils le loisir de répéter l'Argument.*

(11) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xix.

(12) Histoire abregée de Mr. Arnauld, *pag.* 50.

(13) *Là-même, pag.* 51, 52.

(14) *Là-même, pag.* 53.

(b) *Tiré, ou d'un Livre imprimé l'an 1690, sous le Titre de Question curieuse si Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, est heretique, ou d'un Livre, qui est une seconde Edition de celui-là bien augmentée, & publié l'an 1691, sous le Titre d'Histoire abregée de la Vie & des Ouvrages de M. Arnauld. Voiez aussi la Preface de Causa Arnaldina.*

trouva, dans la seconde de ces Lettres, deux Propositions, que la Faculté de Théologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même tems déclaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des irrégularitez dans les procédures (*E*). Il y avoit déjà plusieurs années qu'il ne se montroit point; car depuis qu'à l'occasion des troubles de la Frequente Communion il se vit cité à Rome, & que ce ne fut qu'à force de remontrances que l'on fit révoquer à la Reine mere les ordres qu'elle lui avoit donnez de partir incessamment, *il demeura ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Royal des Champs.* Cette vie de retraite dura près de 25 années, jusques à la paix du Jansénisme conclue l'an 1668. Mr. Arnauld fut compris dans cette paix: il alla faire la révérence au Roi & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public; jusques à ce qu'en 1679, il se retira volontairement hors du Roiaume, parce qu'il sut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi (*b*). On ne doute point qu'il n'ait vécu depuis ce tems-là dans le Païs-Bas; mais il ne s'est jamais fait conoitre qu'à un petit nombre d'Amis affidez. On l'inquiéta à Liege, l'an 1690 (*F*). La réflexion qui a été faite sur cette entreprise est digne de l'attention de ceux qui gouvernent (*i*). Il a continué ses exploits de plume contre les Jésuites avec une grande force jusques à sa mort. Il continua aussi pendant quelque tems à écrire contre ceux de la Religion; mais un Ministre, le plus exposé à ses attaques, emploia en 1683 un stratagême qui fit cesser ses irruptions sur le parti Protestant. Je parle de l'Auteur de l'ESPRIT DE MR. ARNAULD (*G*). Nous pourrions donner une longue liste des faussetez de fait qui regardent ce Docteur; mais nous nous contenterons d'en rapor-

(i) *Voiez la Remarque (A) de l'Article de (Jaques)* LE BOSSU.

pour la justification de ce Seigneur. . . . Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiés contre cette Lettre, Mr. Arnaud se crut obligé de réfuter les faussetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde Lettre, qui repond à neuf de ces Ecrits (15).

(15) Question curieuse, pag. 58 & 59.

(*E*) *Il fut exclus de la Faculté. Il y eut bien des irrégularitez dans les procedures.*] „ On nomma pour Commissaires „ (à Mr. Arnauld) ses plus déclarez ennemis, contre qui „ il avoit écrit sur ces matieres, & qui étoient connus de „ tout le monde pour les plus ardens à sa perte. Et tout „ ce qu'il put faire représenter sur cela ne lui servit de „ rien (16). Tous les Docteurs de la Communauté de St. „ Sulpice „ , continue-t-on, „ contre qui la Lettre de Mr. „ Arnauld étoit écrite, eurent la dureté & l'injustice de „ demeurer ses juges, nonobstant sa recusation; au lieu „ qu'il ne leur faloit qu'un peu d'honneur, pour les porter „ à se recuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens „ dans les tribunaux mêmes laïques (17)". On verra plusieurs autres *irregularitez, innovations, contraventions à l'ordre toûjours observé en ces rencontres, & violemens même de l'equité naturelle*, si on lit l'Acte de Protestation que Mr. Arnauld fit signifier à la Faculté (18).

(16) *Là-même, pag. 69, 70.*

(17) *Ce terme fera rire bien des gens, qui ne croient pas que les Tribunaux Ecclesiastiques puissent être comparez aux Ecclesiastiques, que comme le bon au mauvais.*

(18) *Il est à la page 72 de la Question curieuse. Voiez dans les* Nouvelles de la Repub. des Lettres, *mois de Juin 1685, Art. III, ce que Mr.* de Launoi *jugeoit de cette Censure Sorbonique.*

L'Ouvrage, qui a été publié à Liege, l'an 1699, sous le Titre de *Causa Arnaldina*, peut servir d'instruction complete touchant cette procedure des Théologiens de Paris, & touchant le fond du dogme qu'ils censurerent. On a recueilli dans cet Ouvrage plusieurs Ecrits que Mr. Arnauld & ses partisans firent imprimer en ce tems-là, pour soutenir la justice de sa cause.

(*F*) *On l'inquiéta à Liege, l'an 1690.*] Six Supérieurs s'assemblerent, pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le Gardien des Recollects, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jésuites, le Vicaire des Carmes Déchaussés, & le Prieur des Jacobins. Ils l'apellerent *un certain Arnold*; mais ne leur en déplaise, cela ne fait point d'honneur à leurs Communautez: il y a là, ou une ignorance impardonnable à des gens de Lettres, ou une affectation d'airs dedaigneux, qui ne sied pas bien à des personnes consacrées au service divin, & qui decretent pour la foi. Il n'y a point d'homme de Lettres qui puisse dire, sans s'exposer à la risée des Savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond, un certain Pétau, un certain Saumaise, un certain Grotius, un certain Seldenus, & (s'il s'agit du Docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les Disputes où ce dernier s'est vu engagé ont fait tant de bruit, & sont remarquables par tant de grands exploits de part & d'autre, que tout homme d'étude, qui se verroit soupçonné de les ignorer, auroit sujet d'oposer à ces soupçons injurieux ces quatre Vers de Virgile:

RÉFLEXION *sur ce que Mr. Arnauld a été traité de un certain Arnold.*

Quis genus Æneadum, quis Trojæ nesciat urbem,
Virtutesque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtusa adeo gestamus pectora Pœni,
Nec tam aversus equos Tyria sol jungit ab urbe (19).

(19) Virgil. Æneid. *Lib. I, Vers. 569.*

Quoi qu'il en soit, je ne saurois m'empêcher de mettre ici le Decret des six Reguliers de Liege (20): la Latinité en est si exquise, qu'elle pourra delasser un peu mon Lecteur. *Nos infra scripti Superiores Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis, quæ habentur apud* CERTUM ARNOLDUM *doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitative certiorandum, ut similia Conventicula dissipare, & prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in Conventu Minorum hac 25 Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum intentionem nostram.* L'Auteur de la Question curieuse dit bien que le P. d'Iserin s'étoit vanté *d'avoir eu commission ou permission de son Altesse* l'Evêque de Liege *de faire arrêter Mr. Arnauld, partout où il le trouveroit dans le Diocese* (21); mais il traite cela d'une insigne fausseté (22).

(20) *Il est raporté dans la page 128 de la* Question curieuse.

(21) Question curieuse, *pag. 198.*

(22) *Là-même, pag. 200.*

(*G*) *Je parle de l'Auteur de l'*ESPRIT DE MR. ARNAULD.] Il y auroit cent choses à raporter touchant cet Ouvrage; mais comme on aura aparemment d'autres occasions d'en parler, on se bornera ici à un petit nombre d'Observations. L'Auteur de ce Livre avoit publié un Ecrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'Impression à la Haie, l'intitulérent *La Politique du Clergé de France.* Ce sont des Dialogues où il y a beaucoup d'agrémens & de politesse, mais peu de solidité de raisonnemens, & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. Monsieur Arnauld réfuta ce Livre (23) avec un peu trop de hauteur, & d'une maniere d'autant plus desobligeante, qu'il convaincoit manifestement son Adversaire d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetez. Il entama un autre Ouvrage du même Auteur (24): il fit paroitre qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de la Morale des Reformez au sujet de l'inamissibilité de la Grace; en un mot, l'Auteur de la Politique du Clergé prévit très-bien qu'il alloit avoir en la personne de Monsr. Arnauld un Adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos, & qui ne lui passeroit aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de Livres, & qui ne se donnoit gueres la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu & à son imagination, & c'étoit une source inépuisable de fausse Logique, & de contradictions grossieres. Il chercha donc les moiens de n'avoir plus Mr. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela, que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualitez personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'emportement imaginable; &, se trouvant en train de médire, il n'épargna quoi que ce soit: il se jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satiriser; & l'on peut dire de lui, sur le chapitre de la médisance, ce que l'on disoit de Voiture, sur le chapitre de l'amour, il l'a étendue *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusques à la cale.* Mr. Arnauld ne trouvant pas à propos de se commettre avec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par raport aux Réformez; & ainsi, ce que toute la Societé des Jésuites n'avoit su imaginer, un seul Ministre l'imagina & l'exécuta heureusement; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ait retiré de cette Satire: il imprima une telle crainte à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes à qui il auroit pu se rendre desagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre; car enfin, il y a peu de familles à qui l'on ne puisse reprocher quelque avanture (25), ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte, lors qu'on sait à qui s'adresser pour le faire mettre sous la presse impunement. L'Esprit de Mr. Arnauld sembloit promettre l'impression à toutes les Historiettes scandaleuses qu'on envoiroit par la poste; soit qu'elles regardassent un simple particulier, comme le Prêtre Soulier; soit qu'elles regardassent un Sécrétaire d'Etat, comme feu Mr. Colbert.

(23) *Dans* l'Apologie pour les Catholiques *imprimée en 1682.*

(24) *Intitulé,* Preservatif contre le changement de Religion.

(25) *Les Espagnols ont ce Proverbe,* No ay generacion, do no aya puta ó ladron.

Je sai qu'un jeune Jansénisté, considérant l'effet de cette Satire, comparoit Mr. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille vaisseaux, ne purent venir à bout, & qui succomba par les ruses d'un transfuge, & par un cheval de bois.

Talibus insidiis perjurique arte Sinonis
Credita res, captique dolis . . . .
Quos neque Tydides nec Larissæus Achilles,
Non anni domuere decem, non mille carinæ (26).

(26) Virgil. Æneid. *Lib. II, Vers. 195.*

Il est vrai, ajoutoit-il, *que cette Comparaison cloche; car l'Esprit de Mr. Arnauld n'est point semblable au cheval de bois, où l'on enferma les principaux Capitaines de l'Armée* (27): *il ressemble à ces vaisseaux, qui, par le conseil d'Annibal, furent pourvus de pots de terre remplis de serpens.* Voiez Cornelius Nepos, dans la Vie de ce Capitaine Carthaginois.

(27) *Huc delecta virûm sortiti corpora furtim Includunt cæco lateri, penitusque cavernas Ingentes, uterumque armato milite complent.* Virgil. Æn. *Lib. II, Vers. 18.*

(k) Voiez la Remarq. (D), de l'Article d'Antoine Arnauld l'Avocat.

raporter quelques-unes. On l'a fait naître Huguenot (k) : on l'a mis de l'Assemblée de Bourg-Fontaine (H) : on l'a fait aller au Sabat (I) : on l'a envoié commander les Troupes Vaudoises (K) : on lui a donné la charge d'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu (L) : on a dit qu'il avoit été bani de France (M), & qu'il avoit fait l'Apologie pour les Catholiques, afin de recouvrer

(H) *On l'a mis de l'Assemblée de Bourg-Fontaine.*] L'abus de Du Pleix à l'égard du pere n'est rien en comparaison de la fausseté que Mr. Filleau, Avocat du Roi au Présidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654; car il y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis Monsr. Arnauld au nombre des sept Docteurs de l'Assemblée de Bourg Fontaine (28). Voici ce que c'est en peu de mots. Mr. Filleau, publiant en 1654 une Relation juridique de ce qui s'étoit passé à Poitiers au sujet de la nouvelle doctrine de Jansenius, exposa, qu'un Ecclesiastique lui avoit dit, que dans une Conférence, que sept personnes eurent à Bourg-Fontaine, l'an 1621, il fut deliberé des moiens d'aneantir le Christianisme; que cet Ecclesiastique étoit l'un des sept personnages; qu'il avoit rompu quelque tems apres avec les six autres, dont il ne restoit qu'un en vie, & qui étoient (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.). Par de certaines circonstances dont ce récit est accompagné, & par le caractere de certains Livres qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en exécution des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du prémier nom designoient *Jean du Verger de Hauranne*, Abbé de St. Cyran; que celles du second désignoient *Corneille Jansenius*, Evêque d'Ipres; que celles du troisiéme designoient *Philippe Cospean*, Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Lisieux; que celles du quatriéme désignoient *Pierre Camus*, Evêque de Belley; que celles du cinquiéme désignoient *Antoine Arnauld*, dont nous parlons dans cet Article; & que celles du sixieme désignoient *Simon Vigor*, Conseiller au Grand Conseil. Mr. Filleau assure, *qu'il fut resolu dans cette Assemblée d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui sont celui de la Penitence, & celui de l'Eucharistie; & le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'eloignement que l'on en procureroit, non en témoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins fréquentez; mais en rendant la pratique si difficile, & accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce tems, qu'ils restassent comme inaccessibles; & que dans le non usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdit peu à peu la foi.* Le public a cru que cela s'adressoit à Mr. Arnauld, à cause de son Livre de la frequente Communion; & qu'ainsi, M. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquiéme de ces dangereux Conspirateurs contre la Religion Chrétienne, marqué (A. A.) (29).

(28) C'est une Chartreuse à 12 ou 17 lieues de Paris.

(29) Le IV Factum pour les Parens de Jansenius, pag. 11 & 12, montre que c'est lui qu'on a désigné dans la Relation juridique.

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la verité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que Mr. Arnauld traita cela d'un des plus grans excès de calomnie qu'on ait jamais vu; & qu'en particulier, il se justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avoit intentée, de s'être trouvé à la Conférence de ces Deistes (30). Car il fit voir, qu'étant né en 1612, il n'avoit que neuf ans lors qu'on pretendoit qu'elle s'étoit tenue. Cette justification est si forte, que non seulement le silence du Dénonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis, fit conoitre qu'on n'avoit rien à y repliquer. Le Pere Meynier, prétendant d'ailleurs que la Relation de Mr. Filleau touchant la Conférence de Bourg-Fontaine ne contenoit rien qui ne fût tres-positif, *avoua que Monsieur Arnauld avoit donné des preuves convaincantes qu'il n'étoit pas de cette Assemblée; mais il se trompe*, ajouta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld. *Je lui dis de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres designent un autre qui est encore en vie, & qui est trop bon ami de Mr. Arnauld pour lui être inconu* (31). Mr. Pascal, qui travailloit alors aux Provinciales, pressa vivement les Jésuites de nommer le Délateur secret de la Conference, les six Docteurs qui y avoient assisté, & en particulier celui qui étoit désigné par les lettres A. A., & qui n'étant point Mr. Arnauld, étoit trop de ses amis pour ne lui être pas conu: mais on laissa tomber ces sommations; & ce n'est que depuis quelques années, qu'un Jésuite d'Anvers, fort célebre, a déclaré au Public, que cet ami de Mr. Arnauld étoit son propre frere Arnauld d'Andilly (32). On a réfuté cela. Voiez la Remarque (B) de l'Article ARNAULD D'ANDILLI.

(30) Dans sa Lettre à un Duc & Pair, en 1655. Voiez aussi la 1 Partie du IV Factum des Parens de Jansenius.

(31) Le P. Meynier, dans le Livre intitulé, Le Port Roial & Geneve d'intelligence contre le S. Sacrement de l'Autel, imprimé à Poitiers, en 1656.

(32) Le P. Hazart, dans sa Réponse au Factum pour les Parens de Jansenius. Voiez l'Hist. des Ouvrages des Savans, Fevrier 1688, & la II Partie du IV Factum des Parens de Jansenius, pag. 2.

(I) *On l'a fait aller au Sabat.*] Je ne sai à laquelle des deux Assemblées Mr. Arnauld auroit mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourg-Fontaine, ou à celle dont feu Mr. de Maupas Evêque d'Evreux a quelquefois parlé. *Il est certain qu'il a assuré à plusieurs personnes, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti, qu'il avoit vu au Sabat Mr. Arnauld & une Princesse du Sang* (33), *& que Mr. Arnauld y avoit fait une fort belle Harangue aux Diables* (34). S'il eût falu choisir entre ces deux extremités, & si la Harangue n'eût tendu qu'à exciter les Démons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'eût mieux aimé avoir harangué au Sabat, qu'avoir opiné dans la Chartreuse de Bourg-Fontaine à l'abolition du Christianisme, & à la propagation du Deisme.

(33) C'est aparemment la feue Duchesse de Longueville.

(34) IV Factum des Parens de Jansenius, pag. 2.

Ce seroit abuser de la patience de mes Lecteurs, que de les avertir du ridicule de l'Historiette que ce Prélat a racontée à plusieurs personnes; & c'est une de ces faussetés, que Mr. Arnauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de réfuter. Voici ses paroles (35): *L'interêt de l'honneur peut être regardé en deux manieres, ou par raport à la calomnie en soi, qui d'elle-même seroit atroce, ou par raport à ceux qui pouvant en être prévenus, auroient en suite très-méchante opinion de la personne calomniée. C'est proprement ce dernier raport qui oblige à s'en défendre; car quelques énormes qu'elles fussent, on les pourroit négliger, si elles étoient de telle nature, qu'il n'y eut point de personne sage qui y put ajouter foi. Par exemple, ce que feu Mr. de Maupas, Evêque d'Evreux, avoit dit autrefois, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti, que Mr. Arnauld avoit été au Sabat, & que les Diables avoient admiré la Harangue qu'il y avoit faite, étoit en soi une horrible calomnie: cependant auroit-on voulu, que si quelque brouillon avoit mis cela dans un Libelle, ce Docteur se fût amusé à le refuter; & que, faute de le faire, on eût droit de supposer*, que ç'auroit été l'impuissance de répondre qui l'auroit forcé à se taire, & qu'il y auroit donné les mains.

(35) Tirées du Tome III de la Morale pratique, Chap. XI, pag. 237.

(K) *On l'a envoié commander les Troupes Vaudoises.*] La fausseté que voici n'est gueres plus vraisemblable que la précédente. Il y a eu des Nouvelles manuscrites, qui ont assuré *positivement*, que cet Arnauld, qui est à la tête des Vaudois, est Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne; *qu'il s'est enfin declaré; & qu'il fait merveille en Savoye, à la tête des troupes du party* (36). Ce seroit une métamorphose bien surprenante, si, à l'âge de soixante & dix-huit ans, un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Ministres, étoit devenu lui-même un Ministre Colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne se servir que du mousquet & du sabre; travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ses oncles, fort conu des Rochelois, n'en fit parler sous le regne de Louis XIII (37). Feu Mr. l'Evêque de Liege *a oui dire à sa table, que Mr. Arnauld avoit fait abjuration de la foi Catholique à Bosleduc, & qu'il s'y étoit marié* (38). La plupart de ceux qu'on apelle relateurs ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne sont pas comme Dieu, *qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive*: ils veulent que leur accusé se pervertisse, & ils sont fâchez qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre véritables leurs accusations. Ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passoient pour des calomniateurs insignes. Voiez ce qu'a dit un Auteur moderne (39).

(36) Question curieuse, pag. 4.

(37) Voiez les Memoires du Sieur de Pontis.

(38) Troisiéme Plainte de Mr. Arnauld, pag. 8.

(39) Dans la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg, pag. 524 de la II Edition.

(L) *On lui a donné la charge d'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu.*] Ceux qui ont placé Monsr. Arnauld à la tête des Vaudois, lui ont fait sans doute plus de plaisir, que ceux qui l'ont représenté comme l'Ecuier du Goliath Mr. Jurieu. C'est ce qu'a fait Monsr. l'Evêque de Malaga dans sa Plainte Catholique, en apliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux Ecrivains une pensée de St. Bernard sur Pierre Abelard & Arnaud de Bresse (40); ce qui lui donne lieu d'emploier cette conclusion: *Isti qui modo surrexerunt novus Golias, & ejus armiger*, PETRUS *scilicet*, & ARNALDUS, *facili negotio exterminabuntur.* Le public a vu la Lettre que Mr. Arnauld a écrite à ce Prélat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement surpris Son Altesse (41), puis qu'on lui a fait prendre le Docteur *Arnold pour l'Ecuyer de Jurieu le Goliath des Protestans contre le party Catholique. Car*, poursuit-il, *Vôtre Altesse auroit-elle été capable, si elle avoit conu cet* Arnauld, *d'une aussi grande faute de jugement, que de mettre du même parti les deux ennemis les plus déclarez, & de prendre celui qui a soutenu avec zéle la cause de l'Eglise contre ce Ministre, pour son assesseur & son confident dans la cruelle guerre qu'il fait à l'Eglise.* Il est certain que les deux Auteurs, qu'on a pris l'un pour Goliath, l'autre pour l'Ecuier de Goliath, le sont si peu, qu'il n'est pas plus faux que Mr. Arnauld ait assisté à la Conférence de Bourg-Fontaine, ou au Sabat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il est faux qu'il soit l'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne sauroit être non seulement plus froid, mais aussi plus éloigné de la vérité, que les allusions trouvées dans le passage de St. Bernard.

(40) Le Pere Maimbourg s'est fort joué sur la même Equivoque d'Arnaud de Bresse, dans sa Decadence de l'Empire; & le Pere Theophile Roynaud a fait un Livre intitulé, Arnaldus de Brixia redivivus in Arnaldo de Lutetia.

(41) On le traite ainsi, à cause qu'il étoit Fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne.

C'est ce que le prétendu Goliath n'a pas moins reproché à l'Auteur de la Plainte Catholique, que le prétendu Ecuier. *Si cet Evêque avoit du bon goût*, dit-il (42), *il n'auroit pas fait rouler ses violentes invectives sur de froides allusions des noms* d'Arnaud de Bresse & Pierre Abaillard; *voulant que* Mr. Arnaud *soit le successeur* d'Arnaud de Bresse, *& le Ministre* Pierre Jurieu *celui de* Pierre Abaillard. *Il n'auroit pas apellé ce Ministre le Goliath ennemi de l'Eglise, & Arnauld son Ecuyer. Cet Arnaud & ce Ministre s'entendent trop mal, pour faire partie ensemble; & de plus, Mr. Arnaud est bien d'âge, de taille, & de force, à être le Goliath, plutôt que l'Ecuyer: aussi le prétend-il bien, & l'on veut bien lui en laisser l'honneur.*

(42) Religion des Jesuites, pag. 59.

Je remarquerai ici un petit défaut de mémoire de Monsr. Arnauld. Il s'est plaint (43) qu'après *la froide comparaison* d'Arnauld de Bresse *avec* Arnauld de Paris, *& de* Pierre Abaillard *avec* Pierre Jurieu, on fait dire à Mr. l'Evêque de Malaga, *que ce Docteur est le Goliath du parti, & le Ministre, son Ecuyer.* Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(43) A la fin du III Tome de la Morale pratique, pag. 773.

(M) *On a dit qu'il avoit été bani de France.*] Un Docteur de Sorbonne, Savoiard de nation (44), a soutenu dans

(44) Il s'apelle l'Abbé de Ville. Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Juillet 1686, Article VIII.

vrer ses Bénéfices (*N*): on lui a imputé plusieurs Livres, qu'il n'avoit point composez (*O*); j'en marquerai quelques-uns, & je ne doute pas que l'on n'en puisse indiquer bien d'autres: on a impu-

dans ses Préjugez légitimes contre le Jansénisme, imprimez à Geneve (45), l'an 1666, que Mr. Arnauld avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'Avertissement au Lecteur: *Je n'ay pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blamer la conduite de ce vieux Tartuffe*, QUE LA JUSTICE DU ROI TRES-CHRETIEN A RENDU FUGITIF *dans la Hollande.* Il est neanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Roiaume volontairement; & l'on n'en sauroit douter, après les Lettres qu'il écrivit en 1679 à Mr. le Chancelier le Tellier, & à Mr. l'Archevêque de Paris, imprimées dans le I Tome de l'Esprit de Mr. Arnauld, l'an 1684. De sorte qu'il est assez étrange, que deux ans après, l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une vérité exposée aux yeux de tout le monde, dans une Satire qui a tant couru. Mais il est encore plus étrange, qu'en l'année 1690, Mr. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux Lettres, pour refuter ceux qui *publiont par tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un brouillon* (46). Je ne croi pas que l'Auteur de son Esprit ait debité un moindre mensonge que celui-là, en soutenant *qu'il a été chassé de Flandres. Bien que ce bonhomme*, poursuit-il (47), *croye que ses Avantures sont fort secrettes, on n'a pas laissé d'aprendre de bonne part, qu'il avoit été chassé des Païs-Bas par ordre du Gouverneur.* Le terme de *chasser*, dont l'Auteur de la Critique générale du Calvinisme s'est servi, est un peu équivoque. *Ils ont fait acroire*, dit-il (48), *que la maison de* Mr. Arnauld *étoit un Rendé-vous de Mecontens, qu'on y tenoit des Conferences pleines de cabale & de faction, qu'on y preparoit des Mémoires pour la Cour de Rome; en un mot, ils ont obtenu tout ce qu'il faloit pour le* CHASSER *avec le reste de la troupe.* Cela ne veut dire sinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à Monsr. Arnauld, qui furent cause qu'il se choisit une retraite dans les païs étrangers.

(*N*) *On a dit . . . qu'il avoit fait l'Apologie pour les Catholiques, afin de recouvrer ses Benefices.*] Monsr. Jurieu s'est fort abusé, lors qu'il a dit que Monsr. Arnauld avoit fait l'Apologie pour les Catholiques, dans la vue d'obtenir son rapel en France, afin d'y *jouir paisiblement de son bien, & de ses Benefices* (49), & que la crainte qu'on *ne lui confisquat ses Benefices* l'a engagé dans quelques démarches. On ne pourroit gueres mieux convaincre cela de faux par une demonstration géometrique, que par la déclaration que Mr. Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun Bénéfice; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur aussi jaloux de sa réputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moien d'éviter la plus mortifiante de toutes les confusions, en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque Bénéfice, en ait quelqu'un, s'il se trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jetter les yeux sur ces paroles de Monsr. Arnauld, pour être demonstrativement convaincu du mensonge de son Adversaire. *La maniere séditieuse*, dit-il (50), *dont ils avoient osé parler des affaires de ce païs-là, a obligé l'Ambassadeur de sa Majesté Britannique d'obtenir de Messieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs Libelles, auquel il leur a plû de donner pour titre* l'Esprit de Monsr. Arnauld, *quoi que je sois peut-être le moins mal traité d'un grand nombre de personnes, qu'ils y déchirent sans aucun raport à moi, que ridicule ou imaginaire; n'ayant presque rien autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetez manifestes: comme lors qu'ils disent, que ce n'a été par aucune vue de Religion, que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue d'interêt, pour ne pas perdre mes Benéfices*, MOI QUE TOUT LE MONDE SAIT QUI N'EN AI AUCUN. C'est ainsi qu'il parle dans une Lettre datée du 20 d'Octobre 1684. Il ne parle pas moins affirmativement dans un Ouvrage imprimé en 1689. *Pour le Livre faussement intitulé* l'Esprit de Mr. Arnauld, *il* (51) *n'a jamais eu aucune pensée d'y répondre; car lui ayant été envoyé quelque tems après qu'il parut, en ouvrant l'un & l'autre tome en divers endroits, il tomba sur des choses qui lui firent assez connoitre le genie de ce Monstre, comme est cette folle calomnie*, qu'on laissoit lire à Port-Roial les Livres des Sociniens à des enfans de qualité de 12 ou 13 ans, à qui on enseignoit les Lettres humaines (52); *& une autre non moins ridicule, quoi que moins atroce, que Mr. Arnauld*, QUI N'A AUCUN BENEFICE, ET QUI N'EN A JAMAIS RECHERCHÉ, *a écrit l'Apologie des Catholiques pour conserver ses Benéfices. Il conclut de là, qu'un calomniateur si outré & si deraisonnable, étant indigne de créance, ne meritoit aucune réponse, & il n'a depuis rien lû de ce Livre, avant que votre* Defense *eût paru. Voilà ce que je sai d'original* (53). Il est donc arrivé à l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ce que les Latins exprimoient par le Proverbe, *Cantherius in porta*: il a bronché dès le prémier pas.

Notez que Monsr. Arnauld avoit un Canonicat dans l'Eglise Cathédrale de Verdun, lors qu'il commença sa Licence l'an 1638 (54); mais il quitta ce Bénéfice, un peu avant que de recevoir le degré du Diaconat, l'an 1641 (55).

(*O*) *On lui a imputé plusieurs Livres, qu'il n'avoit point composez.*] Nous diviserons cette Remarque en IV Sections.

I. Sans avoir égard à l'ordre du tems, je donnerai pour la prémiere fausseté en matiere d'attributions de Livres

(45) *Il ne faut pas s'arrêter au Titre, qui porte* à Cologne, chez Abraham du Bois.

(46) Quest. curieuse, pag. 212.

(47) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tome I*, pag. 38.

(48) Critique generale du Calvinisme de Maimbourg, *Lettre V*.

(49) Esprit de Monsr. Arnauld, Tome I, pag. 34, 38, 94.

(50) *Avertiss. de Addit.* à l'Apolog. pour les Catholiq. pag. 14.

(51) *C'est de lui même que Monsr. Arnauld parle.*

(52) *Voiez la Refutation de ce Conte dans la Dénonciation de* Monsr. Arnauld, *sur* le pretendu Bonheur des Plaisirs des Sens, *imprimée en* 1687.

(53) *Tome III de la* Morale pratiq. pag. 237, 238.

(54) *Præfatio* Causæ Arnaldianæ, pag. vij.

(55) *Ibidem*, pag. xiii.

cella qui regarde la *Perpétuité de la Foi*; car cet Ouvrage a donné lieu à l'une des plus célebres Disputes qui se soit jamais excitée entre les Catholiques Romains & les Protestans. Mr. Claude, qui a été le Tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle réputation que jamais Ministre se soit aquise: & Mr. Arnauld, qui a été le principal Tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être emploié avec plus d'aplication qu'alors toutes les forces de son esprit. On a vu de part & d'autre dans le cours de cette fameuse Contestation, tout ce que le génie, l'éloquence, la lecture, la Logique, peuvent fournir de plus brillant, & de plus fort: chaque parti prétend avoir remporté la victoire, sans que les peines incroiables, que le Port-Roial s'est données pour faire venir à grans frais un grand nombre d'Attestations du Levant, aient presque de rien servi contre la persuasion où étoient les Reformez touchant la foi des Chrétiens de ce païs-là par raport à l'Eucharistie. L'ignorance qui regne parmi ces Chrétiens, le décri de la nation Greque de tems immemorial sur le chapitre de la bonne foi, la vénalité de signature dont on les croit capables (56) &c, énervent à l'égard des Protestans les Attestations que le Port-Roial a produites. Mais cela n'empêche pas, que cette Dispute ne puisse être regardée, (mettant à part les préjugés de parti,) comme une des plus mémorables & des plus glorieuses occupations de Mr. Arnauld. C'est donc avec raison que j'ai commencé cette Remarque par le prémier exploit de ce grand combat.

Je voudrois que l'Auteur, qui nous a donné un bon Abregé de la Vie de Mr. Claude (57), eût marqué avec la derniere precision l'epoque de cette guerre, puis que Mr. Claude n'avoit mis aucune date à la Preface de son prémier Livre. Ce défaut de date peut tromper beaucoup de gens; car par exemple, j'ai la premiere Reponse de Mr. Claude, imprimée à Paris, chez Etienne Lucas, en 1672. Le Titre n'aprend point si c'est la prémiere ou la seconde Edition; & dès la premiere ligne de la Préface, je vois qu'il y *avoit environ quatre ans* que cette Dispute étoit née, & qu'il y avoit un an que le Manuscrit qu'on avoit communiqué en ce tems-là à Mr. Claude étoit imprimé. Si je n'ai point d'autres lumieres, je me sens presque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpétuité de la Foi a été imprimée pour la prémiere fois l'an 1671. Je ne dis pas cela, sans avoir pris garde que l'on s'est souvent abusé de cette maniere, pour n'avoir pas trouvé dans des Prefaces la date qui leur convient. Mon Edition de la Perpétuité de la Foi est la quatrieme & de l'an 1666; mais je ne laisse pas d'y aprendre la date de la prémiere, parce que j'y trouve au bas de l'Extrait du Privilege, que ce Livre a été achevé d'imprimer pour la prémiere fois le 15 de Juillet 1664. La publication de la prémiere Réponse de Mr. Claude est de l'an 1666, ce me semble (58). L'Auteur de sa Vie, n'aiant pas cru qu'un détail précis des dates fût necessaire dans un Abrégé, a été cause que les savans hommes qui font le Journal de Leipsic, avec beaucoup d'avantage pour la République des Lettres, & avec beaucoup de gloire pour leur ville, qu'on peut à bon droit apeller l'Athenes de l'Allemagne, se sont trompez sur le prémier Ecrit de ce Ministre. Ils prétendent que sa premiere Réponse à la Perpétuité de la Foi fut imprimée avant qu'il allât servir l'Eglise de Montauban (59); mais la vérité est que la prémiere & la seconde ont été imprimées en même tems, après que la prémiere eut couru quatre ou cinq années en manuscrit, & lors qu'il n'étoit plus à Montauban. Revenons au fait.

Mr. de la Deveze n'assûre pas que la *Perpétuité de la Foi* soit un Ouvrage de Monsr. Arnauld: il se contente de dire qu'on l'en croit l'Auteur. Les Journalistes de Leipsic se renferment dans les mêmes bornes (60); mais dans le Suplément de Moréri, où l'on a donné un fort long Article de Monsr. Claude, tiré en partie de l'Abrégé de sa Vie, on assure tout net que Mr. Arnauld est l'Auteur de la *Perpetuité de la Foi.* Cependant l'opinion la plus commune & la plus probable donne ce Livre à Mr. Nicolle, les trois gros volumes de la Perpétuité defendue à Mr. Arnauld, & la Réponse générale au second Livre de Mr. Claude à Mr. Nicolle. La Question curieuse ne dit rien de positif sur cela, parce que l'enumération qu'on y trouve des Ecrits de Mrs. de Port-Roial contre ceux de la Religion ne distingue point ceux de Mr. Nicolle, d'avec ceux de Mr. Arnauld.

Notez que le prémier Tome de la Perpétuité défendue fut imprimé l'an 1669, & que l'Auteur aiant hésité pendant un an s'il répondroit au Livre de Monsr. Claude, commença à y travailler au mois de Janvier 1667, & acheva ce premier Volume au mois de Juin 1668 (61). Notez aussi qu'on le donne à Mr. Arnauld dans quelques-unes des aprobations qui se voient à la tête de l'Ouvrage. Cela doit ôter toute incertitude.

II. L'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld attribue à ce Docteur le second Volume de la Morale pratique; mais il n'en donne aucune raison. Mr. Arnauld l'a dementi publiquement. *Il est certain*, a-t-il dit (62), *que Mr Arnauld n'est point Auteur de la Morale pratique. Les Jésuites ne la lui attribuent. . . . . que sur la foi de Mr. Jurieu, cet homme si décrié par ses faussetez & ses mensonges, & qui n'impute cette Morale à Monsr. Arnauld, que comme il fait beaucoup d'autres

PERPÉTUITÉ DE LA FOI. Dispute entre Mrs. Arnauld & Claude.

(56) *Voiez ci-dessous la Remarque* (S).

(57) *A. R. R. D. L. D. P. c'est-à-dire*, Abel Rotolp de la Devese Pasteur. *Il étoit ci-devant Ministre à Castres, & à present il l'est à la Haie.*

(58) *C'est-à-dire, selon la date autentique des Libraires; car je croi que le Livre parut en* 1665.

(59) Acta Eruditor. Lipsiens. *An.* 1687, *pag.* 619.

(60) Acta Eruditor. Lips. *eodem mens, en* 1625, *pag.* 442, *ils l'affirment.*

(61) *Voiez sa Preface.*

LE SECOND Tome de la *Morale pratique.*

(62) Lettre d'un Theol. sur la Def. des nouv. Chrétiens, pag. 2.

imputé son silence à une fausse raison (*P*): on lui a donné des lunettes, & un valet infidele (*Q*). Les principaux Livres qu'il a faits depuis sa sortie de France concernent le Systême de la Nature & de la Grace du Pere Mallebranche, le Péché Philosophique, la Morale pratique des Jésuites, & quelques Propositions de Mr. Steyaert. Il s'est batu vigoureusement contre le Pere Simon dans ce dernier Livre, soit pour le Nouveau Testament de Mons, soit touchant l'inspiration des Auteurs Sacrez, & les Versions de l'Ecriture en langue vulgaire (*R*), soit

d'autres Pieces, auxquelles tout le monde sait qu'il n'a pas eu la moindre part. L'accusateur ne s'est pas mis en devoir depuis ce tems-là de justifier ce qu'il avoit dit: l'équité veut donc qu'on juge que c'est une fausse imputation. Il faut bien que les preuves en soient difficiles à donner, puis que Mr. l'Evêque de Malaga n'en parle qu'en doutant, sur la seule autorité de Mr. Jurieu, *modo sit* ARNALDUS, dit-il (63), *ut innuit* PETRUS JURIEU *in suo* SPIRITU. L'Auteur de la Défense des nouveaux Chrétiens, qu'on croit être le P. le Tellier, l'une des meilleures plumes de l'Ordre, a été plus décisif que le Prélat, quoi qu'il ne paroisse pas avoir d'autre caution que Mr. Jurieu. C'est pour cela que Monsr. Arnauld lui fait une rude reprimende, & qu'il l'accuse *d'un jugement téméraire, qui blesse le plus la charité & la justice, si on en considere bien les circonstances. La seule raison*, ajoute-t-il (64), *que vous ayez de l'en faire Auteur est le témoignage d'un homme, que vous dites vous-mêmes être indigne de toute créance, & si décrié pour ses mensonges, qu'il n'est capable que de faire douter des véritez les plus claires, quand il les avance.*

(63) Catholic. Querim. pag. 103.

(64) Tome III de la Morale pratique, pag. 10.

Par' voy's le Gies-mas.

III. Le Journal de Leipsic attribue à Mr. Arnauld les Préjugés légitimes contre les Calvinistes (65). C'est pourtant Mr. Nicolle, qui en est l'Auteur, selon l'opinion générale de tous ceux qui sont les mieux instruits de ces sortes de particularitez: & c'est à lui nommément que l'Abbé de Ville l'attribue (66), dans la Preface du Livre dont j'ai fait mention ci-dessus; où il rétorque contre Mrs. de Port-Roial les Préjugés, dont ils se sont servis contre la Réforme. La preuve, dont se servent Mrs. de Leipsic, n'est pas bonne; car bien que l'Evêque de Condom, & celui de Grenoble, donnent leur approbation par un même Acte aux Préjugés légitimes, & à trois autres Livres dont l'un est constamment de Monsr. Arnauld, ils ne prétendent pas que les autres le soient aussi. On les a joints ensemble, parce qu'ils étoient sortis tous quatre de Port-Roial presque en même tems. Ces quatre Livres sont les Préjugés légitimes, la Réponse générale à Monsr. Claude, le Renversement de la Morale, & le second Tome de la Perpétuité défendue.

(65) Acta Erudit. Lips. Ann. 1682, pag. 418, 450, & dans l'Index, p. 581. Ann. 1690, pag. 12, 595.

(66) *Il le nomme mal Nicol.* Que l'on attribue justement, *dit-il*, à Mr Nicol, un des plus polis Ecrivains de Port Roial, LA DEFENSE DE L'EGLISE.

IV. On a imprimé à Anvers (67), en 1689, la Défense de l'Eglise contre le Livre de Mr. Claude intitulé la Défense de la Reformation. Les Journalistes de Leipsic conjecturent que c'est un Ouvrage de Mr. Arnauld (68); mais il vient d'une autre main, savoir du Pere d'Antecourt, Religieux de Sainte Genevieve, Chancelier de l'Université de Paris, comme nous l'aprend un autre excellent Journaliste (69).

(67) *Le Titre porte à* Cologne, chez Pierre Marteau.

(68) Acta Erudit. Lipsiens. Ann. 1690, pag. 18, & dans l'Index, pag. 811.

(69) Hist. des Ouvrages des Savans, Août 1689, pag. 548, Septembre 1689, pag. 14.

Je passe sous silence une erreur du Jésuite Papebroch. C'est celle d'attribuer à Monsr. Arnauld les Livres qui ont paru sous le nom de Petrus Aurelius. *Petrus Aurelius vero nomine est Antonius Arnaldus* (70). Je ne sai que dire à l'égard d'un fait que j'ai trouvé dans une Piece volante (71), intitulée *Défense du Mandement de Monseigneur l'Evêque d'Arras, du 30 Décembre 1697, contre un Libelle intitulé* Ancienne Hérésie des Jésuites renouvellée, &c. L'Auteur de cette Défense prétend prouver que les Jansénistes ont reconu l'autorité de l'Eglise à l'égard de la détermination du sens d'un Ouvrage; & voici ce qu'il dit dans la page 24. „ De plusieurs que je pourrois produire, je me contenterai „ d'un seul qui peut tenir lieu de tous les autres. C'est Mr. „ Arnauld, le chef & l'oracle du Jansénisme. Après avoir „ enchéri dans la quatrième partie de l'Apologie pour les „ Religieuses de Port-Roial sur tout ce qui avoit été dit „ jusques-là contre l'infaillibilité de l'Eglise à l'égard du „ sens des Livres, enfin dans un nouvel Ouvrage, fait „ pour soutenir cette Apologie même & d'autres de ses „ Ecrits, reduit à ne pouvoir autrement se défendre du re„ proche qu'on lui faisoit, que ses raisonnemens alloient à „ détruire la certitude de la Tradition, il se vit contraint „ de faire malgré lui cet aveu important & décisif, qui „ ruinoit en peu de lignes ses travaux de tant d'années. *Il „ y a de certains faits*, dit cet Ecrivain (*), *dont on conclut „ nécessairement la vérité d'une doctrine: & ce sont ceux qui „ contiennent la Tradition de l'Eglise. Par exemple, il s'en„ suit de ce que les Peres ont enseigné unanimement une doctri„ ne comme de foy, que cette doctrine est de foy . . . . & „ ainsi, il est clair que l'Eglise étant infaillible dans la décision „ des dogmes, elle l'est aussi dans la décision de ces sortes de faits „ qui renferment nécessairement des dogmes, & qui sont les „ moyens nécessaires par lesquels elle arrive à la connoissance „ des véritez de foy.* Tout cela est de Monsr. Arnauld." Voilà qui est net & précis. On afirme positivement que l'Apologie des Religieuses, & la Réfutation d'un Livre du Pere Annat, sont deux Ouvrages de notre Docteur. Je ne prétens pas le nier, quoi que d'une part le style de l'Apologie me paroisse plus chatié que le sien, & de l'autre moins vif, moins impétueux. Cette Apologie est un assez gros *in quarto* divisé en IV Parties, imprimé l'an 1665. Notez en passant le sort des Disputes: il n'arrive presque jamais, en soutenant une opinion, que l'on ait une entiere liberté de se servir de Maximes purement universelles. On a quelques autres sentimens à ménager qui obligent à des restrictions; mais c'est une gêne très-incommode; car votre Adversaire se prévaut de ce que vous exceptez. Cela lui fournit des Argumens *ad hominem*, & de fort grans avantages; & c'est presque toujours par là qu'il se releve de sa chute, après qu'on l'a terrassé. Les Jansénistes en font un exemple dans l'Apologie du Mandement de Monsr. d'Arras. Je voudrois bien voir comment ils s'en tireront. Chaque parti souffre dans cette matiere. On ne peut point soutenir l'infaillibilité de l'Eglise à l'égard des faits; &, à moins que de l'admettre, on s'expose à mille inconvéniens. Quant au Livre *des deux Chefs qui n'en sont qu'un*, j'en parlerai en quelque autre endroit. C'est un Ouvrage que l'on donne faussement à Mr. Arnauld: j'ai trouvé cette imputation dans un Ecrit anonyme, imprimé l'an 1688, & qui passe pour être du Pere le Tellier. Il a pour Titre, *Lettre Apologetique pour Mr. Arnauld*, &c. On auroit plus de raison de dire que le dogme même des deux chefs qui n'en font qu'un, a été soutenu par ce Docteur de Sorbonne dans la Préface du Livre de la Frequente Communion; mais cela même demande quelques éclaircissemens. Voiez l'Histoire abrégée de sa Vie (72).

(70) Papebroch Elucid. Histor. Actor. in controversia Carmelitana, pag. 115.

(71) *Imprimée à Cologne, chez Nicolas Schouten, à la Fame*, en 1698: *elle contient* 50 pages in 12.

(*) Réfut. du Livre du P. Annat, &c. pag. 1.

(72) Pag. 81 & suivantes.

(*P*) *On a imputé son silence à une fausse raison.*] Les Difficultez proposées à Monsr. Steyaert font voir que l'Auteur du Voiage du Monde de Des Cartes n'a pas consulté exactement l'époque de la querelle de Mr. Arnauld & du Pere Mallebranche, quand il a dit que le premier s'y engagea, afin d'avoir un pretexte de ne pas répondre à deux Livres qui avoient paru contre lui, l'un composé par un Ministre, l'autre composé par un Jésuite. Il faut avouer que le public n'est pas encore trop bien revenu de l'étonnement, que lui donnerent les premieres années du silence de ce Docteur à l'égard de ces deux Livres; mais il est certain, quoi qu'en dise le Voiageur subtil & poli de ce nouveau Monde, que la partie étoit liée avec le P. Mallebranche, avant que l'Esprit de Mr. Arnauld, & les Observations du P. le Tellier, eussent paru (73). Je ne dois pas dissimuler, que les raisons que Mr. Arnauld a données de son silence ont plu à quelques personnes; mais il s'en faut beaucoup qu'elles aient plu à tous les lecteurs. J'ai déja raporté un (74) passage qui concerne ces raisons (75); en voici un autre: „ Et quant à Mr. Jurieu, il s'est rendu si fameux dans toute l'Europe par ses médisances & ses ca„ lomnies, qu'il n'est plus capable de faire du mal à ceux „ qu'il déchire. Je sçay que deux diverses personnes, tous „ deux Protestans, en ont écrit à Monsr. Arnauld, comme „ d'un homme décrié parmi les siens, & dont les empor„ temens leur faisoient honte; & qu'ils se sont offerts de „ lui envoyer des Mémoires qui le feroient connoître pour „ tel qu'il est. Mais on ne s'étonne pas que Monsr. Ar„ nauld ne les ait pas pris au mot, & qu'il n'ait pas voulu „ perdre le tems à écrire contre un homme qui n'est fort „ qu'en injures & en médisances (76)." Il produit tout incontinent quelques faits, qu'il prétend n'être que des calomnies atroces publiées par ce Ministre. Les raisons, qu'il donne de son silence, par raport au P. le Tellier (77), ont satisfait peu de gens.

(73) Voiez les Difficultez proposées à Mr. Steyaert, Part. VI, pag. 19, & suivantes.

(74) Ci-dessus, Citation (11).

(75) Il est à la page 257 du III Tome de la Morale pratiq. Voiez aussi la page 281.

(76) Dissertation sur le pretendu Bonheur des Plaisirs des Sens, pag. 12.

(77) Morale pratique Tom. III, pag. 266, 267.

(*Q*) *On lui a donné des lunettes, & un valet infidele.*] Les Ecrits publiez sur le commerce de Lettres d'un faux Arnauld avec un Professeur du Douai contiennent des choses qui pourroient convenir à cet Ouvrage; néanmoins je ne raporterai que la maniere dont Monsr. Arnauld refute la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par son valet, & d'avoir de la peine à cause de son grand âge à lire le petit caractere. *Comment*, dit-il (78), *me pourrois-je plaindre d'un valet qui m'auroit volé & trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de tres-fidelles, & qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je suis sorti de Paris.* Dans une Note sur la Lettre de Mr. de Ligni, il y a, *que jamais Mr. Arnauld ne s'est servi de lunettes, & qu'il ne laisse pas de lire la plus petite lettre aussi bien que la grosse* (79). Voilà deux petites singularitez, qui meritoient d'être communiquées aux curieux de l'Histoire des Hommes illustres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'est une des plus fines Comédies qui ait été jamais jouëe: le succès en a été aussi grand que les Auteurs le pouvoient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en si peu de tems plus de Professeurs à une Académie, que cette affaire en a enlevé à l'Université de Douai; & jamais décharge n'éclaircit si bien les rangs: c'est de quoi se souvenir de cette parole du Psalmiste, *& renovabis faciem terræ.*

(78) Premiere Plainte, pag. 9.

(79) Imperialis raporte que François Pucciolomini, mort à l'âge de 80 ans, ne s'étoit jamais servi de lunettes. Le Valesiana, pag. 1, nous aprend qu'Hadrien de Valois, à plus de 80 ans, écrivoit & lisoit les caractères les plus menus, sans secours de lunettes.

(*R*) *Il s'est batu vigoureusement contre le Pere Simon, soit touchant l'inspiration des Auteurs Sacrez, & les Versions de l'Ecriture. . . . .*] On a vu ci-dessus, dans l'Article du Pere Adam (80), deux Propositions des Jésuites censurées par les Facultez de Théologie de Louvain & de Douai. Ce sont des Propositions qui paroissent limiter ou modifier l'inspiration de l'Ecriture. Monsr. Simon a pris là-dessus parti contre les Censeurs (81), & a été réfuté par Monsr. Arnauld, depuis la page 113 jusqu'à la page 236 de la VI Partie des Dificultez proposées à Monsr. Steyaert. Il s'est défen-

(80) Un peu avant la Citation (9).

(81) Voiez les Chap. XXIII & XXIV de son Histoire Critique du Nouveau Testament.

soit en faveur des Attestations des Grecs (S), &c.

Il mourut la nuit du 8 au 9 d'Août 1694, âgé de quatre-vingt-deux ans, six mois, & deux jours. Il reçut du Ciel dans cette grande vieillesse deux faveurs insignes & tout-à-fait rares ; car la maladie dont il mourut ne dura qu'une semaine plus ou moins, & ne l'empêcha pas de dire la Messe ou de l'entendre, & de *réciter son Breviaire à peu prés aux heures ordinaires* (l). Son agonie fut douce, tranquille, courte. Il eut d'autre côté autant de force d'esprit, & de mémoire, & de plume, la derniere année de sa vie, qu'à l'âge de quarante ou de cinquante ans. Ce sont deux bonheurs qui arrivent à peu de personnes de Lettres. Il avoit écrit peu de mois avant sa mort quatre *Lettres contre le Pere Malebranche* (m), & une Lettre à Monsr. du Bois, son ancien ami, toute remplie de *Réflexions sur l'Eloquence des Prédicateurs* (n). Le public a vu ces derniers Ouvrages, & n'y a trouvé aucune marque d'un esprit diminué. Mr. du Bois ne survêquit guere ni à sa réception à l'Académie Françoise, ni à la lecture des Réflexions, où il avoit pu aprendre qu'il n'avoit rien entendu dans la doctrine de St. Augustin touchant l'Eloquence de la Chaire (o). Je ne sai si le public verra jamais ce que Monsr. Arnauld écrivit environ le même tems en faveur de Mr. Despreaux (T); mais je ne doute point que cette *Lettre* ne soit admirable. Il y a un autre bonheur à considérer dans sa vie, & qui surpasse ceux que j'ai marquez : c'est qu'il fut toujours exact dans la pratique des exercices de piété que son Sacerdoce exigeoit de lui ; &, ce qui est encore plus difficile, c'est que même dans sa jeunesse il s'eloigna des plaisirs des sens, & que la pureté de ses mœurs ne se dementit jamais (p). On n'a point vu que ses Adversaires lui aient donné des atteintes par cet endroit-là, quoi qu'à l'égard de l'Orthodoxie, ils aient tâché de le diffamer à toute outrance. Si la lecture des mauvais Livres produisoit dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il seroit bon de la conseiller (V). Les protestations qu'il a faites de son attachement à la vraie foi, & de son zéle pour Dieu, paroissent en divers endroits de ses Livres, & sur tout dans le *Testament spirituel* (X) qu'il fit le 16 de Septembre 1679, où il prend Dieu à témoin des dispositions avec lesquelles il s'est engagé à faire tels & tels Livres. On a reconnu enfin à la Cour de Rome ce qu'il valoit (Y), & il n'a tenu qu'à lui d'être Cardinal. Il

(l) Histoire abregée de Monsr. Arnauld, pag. 279.

(m) Voiez le Journal des Savans, du 28 Juin 1694. & les suivans.

(n) Histoire abregée de Mr. Arnauld, pag. 294.

(o) *Ce qu'il avoit dit sur cela se trouve dans la Preface de la Traduction Françoise de quelques Sermons de St. Augustin.* Voiez le Journal des Savans, du 7 Juin 1694.

(p) *Praefat. Causæ Arnald. pag. 184.* Voiez aussi l'Histoire abregée de sa Vie, pag. 26.

défendu dans ses Nouvelles Observations sur le Texte & sur les Versions du Nouveau Testament (82), depuis la page 33, jusqu'à la 91. On peut aprendre bien des choses en comparant exactement les raisons de l'un avec les raisons de l'autre. Chacun sait que Mr Arnauld est celui de tous les Ecrivains Catholiques qui a soutenu le plus doctement & le plus solidement l'utilité des Versions de l'Ecriture. Ce qu'il a dit à l'égard du droit sur cette matiere est admirable : ce qu'il en a dit à l'egard du fait, c'est-à-dire, pour montrer que selon l'esprit de l'Eglise les Laïques n'ont jamais été exclus de la lecture de la parole de Dieu en langue vulgaire, est beau & curieux ; mais si vous lisez attentivement les Reponses de Monsr. Simon (83), vous ne saurez que penser touchant l'esprit de l'Eglise quant à cela. Les sentimens des Docteurs, les jugemens des Académies, les Mandemens des Prelats, les Actes publics en un mot allegués de part & d'autre, forment une si etrange varieté, & sur tout lors qu'on examine les motifs & les principes etalez par ceux qui blament, & par ceux qui louent la lecture des Versions, qu'il resulte de tout cela, que selon l'esprit de l'Eglise, il doit être defendu & permis au peuple de lire l'Ecriture Sainte. Il n'y a guere de faits qu'on puisse reduire plus aisement au Pyrrhonisme Historique que cette Demande-ci : *L'Eglise a-t-elle desaprouvé, ou aprouvé, que l'Ecriture fut lue par les Laïques en langue vulgaire ?* Quelle pitié, qu'on ne puisse rien établir de ferme sur une telle Question, ni à l'egard de la négative, ni à l'égard de l'affirmative ! Un Corps, qui se vante de l'infaillibilité, ne devroit-il pas être plus uniforme dans ses procédures ? Monsr Arnauld, avec les torrens de son éloquence & de son savoir, entraineroit une infinité de Lecteurs à dire que l'on a calomnié l'Eglise Romaine, quand on lui a reproché mille & mille fois qu'elle interdit aux Laïques la lecture de la parole de Dieu : il les entraineroit, dis-je, à croire cela, si Mr. Simon n'oposoit des digues à ces torrens. Voila comment dans les mêmes Communions un Docteur defait le travail de l'autre : l'ennemi commun en profite, & a lieu de s'ecrier,

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.

(S) .... *fait en faveur des Attestations des Grecs.*] J'ai dit ci-dessus (84), que les Protestans les ont méprisées, comme des choses que l'on avoit facilement obtenues de cette nation vénale. [*Emendicatis undique per Legatos Regios, Consules, Missionarios, Graculorum hac de re Testimoniis, à quibus nihil non pretio extorqueas* (85). „ Mr. Arnauld produisit plusieurs Attestations de Prêtres Grecs, pour montrer „ qu'ils étoient là-dessus dans les Hypotheses des Catholiques Romains ; mais il est vrai aussi, qu'on en obtint „ la plupart à force d'argent. Mr Wheler assure dans ses „ Voyages de Grece, qu'il a parlé à plusieurs Papas, que „ Mr. de Nointel, néveu de Monsr. Arnauld, a tâché de „ corrompre de cette maniere (86)". Voila deux témoins du fait que j'ai avancé. Notez que Mr. de Nointel n'est pas neveu de Monsr. Arnauld. On le dit là aparemment, pour avoir lu dans la Reponse de Mr. Claude (87), que Mr. de Pompone, néveu de Monsr. Arnauld, & Ambassadeur alors en Suede, lui avoit procuré des matériaux] (88). Quoi qu'il en soit, Monsr. Simon a soutenu qu'il y a même des Catholiques, *qui ne s'en raportent pas tout à fait à ce grand nombre d'Attestations* (89) ; & il raporte les fondemens de leurs doutes. Monsr. Arnauld examine tout cela avec une extrême ferveur, & donne un précis de ce qu'il avoit répondu à Monsr. Spanheim dans l'Apologie pour les Catholiques (90).

(T) *Je ne sai si le public verra jamais ce que Monsr. Arnauld écrivit .... en faveur de Monsr. Despreaux*.*] La Critique de la X Satire de Monsr. Despreaux (91), étant tombée entre les mains de Monsr. Arnauld, lui fit naitre la pensée d'écrire *une Dissertation en forme de Lettre, où il prit la defense de la Satire avec cette vigueur d'esprit & de stile qui ne l'a jamais quitté. Le parti des Anciens en fut glorieux, & cela a valu à Mr. Arnaud ces beaux Vers de Mr. Despreaux, où il prefere à tous ses avantages, même à celui d'être Historien du Roi, l'Apologie que ce Docteur a fait de sa Satire.... Les Jansenistes rigides, ou les Rigoristes, ne furent pas contens de cette derniere Piece de Monsr Arnaud. Un Docteur blanchi dans des Disputes graves & serieuses, parler, à plus de 80 ans, de Vers, de Femmes, de Romans! quel desordre ! Le parti en fremit, & se disoit à l'oreille, que leur chef baissoit. La Poësie, à les entendre, etoit un Art frivole, qui n'avoit pas dû un moment arrêter un si grand genie. Cela vint aux oreilles de Monsr. Despreaux, & là-dessus il entreprit son Poeme sur l'Amour de Dieu, pour montrer que la Poësie peut embrasser les sujets les plus sublimes.* Ces particularitez m'ont eté communiquées par un homme de beaucoup d'esprit & d'érudition (92), fort conu de Mr. Despreaux. Mettons ici un passage de la X Epitre (℣. 115 *& suiv.*) de ce grand Poëte, où il s'adresse à ses Vers.

Mais des heureux regards de mon Astre étonnans
Marquez bien cet effet encor plus surprenant,
Qui dans mon souvenir aura toujours sa place :
Que de tant d'Ecrivains de l'Ecole d'Ignace
Etant, comme je suis, ami si déclaré,
Ce Docteur toutefois si craint, si réveré,
Qui contre Eux de sa plume épuisa l'energie,
Arnaud, le grand Arnaud, fit mon Apologie (*).
Sur mon tombeau futur, mes Vers, pour l'énoncer (93),
Courez en lettres d'or de ce pas vous placer.
Allez jusqu'où l'Aurore en naissant voit l'Hydaspe,
Chercher, pour l'y graver, le plus precieux jaspe.
Sur-tout à mes Rivaux sachez bien l'étaler.

(V) *Si la lecture des mauvais Livres produisoit dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il seroit bon de la conseiller.*] Voici ce qu'il nous aprend lui-même. „ Je me „ souviens d'avoir lu autrefois, estant fort jeune, dans les „ *Muses Raillées*, (c'estoit le Titre de ce Livre, si je m'en „ souviens bien,) quelque chose de fort méchant sur ce sujet. „ C'est un Poete, qui se glorifie d'avoir obtenu ce „ qu'il n'avoit pu demander sans crime : & la raison qu'il „ rend d'estre venu à bout de son dessein est tout à fait „ abominable. C'est, dit-il, que cette personne avoit l'es„prit trop solide, pour ne pas regarder comme *d'invisibles* „ *chimeres ces vieux contes d'honneur qui naissent au cerveau* „ *des maris & des meres.* Je suis certain que ce qui est en „ italique estoit dans ces Vers. Car j'en fus tellement „ choqué, que cela m'est toujours depuis demeuré dans „ l'esprit. Ce Poëte suppose donc qu'il n'y avoit que la „ considération de l'*honneur* qui eust pu empêcher cette „ femme de le satisfaire ; mais qu'elle s'estoit mise au-des„sus, par la force de son esprit (94)".

(X) *Il a fait un* Testament spirituel.] J'en ai un Exemplaire de l'Edition de Liege, en 1696. On y a mis une Préface où l'on desavoue l'Edition qui avoit déja paru.

(Y) *On a reconnu enfin à la Cour de Rome ce qu'il valoit.*] Le Pape Clement X, aiant lu quelques Ouvrages de Mr. Arnauld,

(82) *Imprimées à Paris, l'an 1695. in 4.*

(83) *Dans les* Nouvelles Observations sur le Texte & les Versions du Nouveau Testament, *depuis la page 465 jusqu'à la page 584.*

(84) *Dans la Remarque (O), num. I, immediatement après la Citation (58).*

(85) Spanhem, Stricture in Expositionem Episcopi Condom.

(86) Bibliotheque Universelle, *Tom. XI, pag. 441.*

(87) Claude, Réponse à la Perpetuité defendue, *Livr. IV, Chap. III, pag. 597.*

(88) *Notez que ce qui est ici entre deux crochets étoit en marge de la Remarque (M), Citation (a), dans la premiere Edition. C'est dans celle-ci Remarq. (O), Citation (56).*

(89) *Dans son* Histoire Critique de la Créance du Levant.

(90) Dificult. proposées à Mr Steyaert, *Part. VI. pag. 273 & suivantes.*

(*) M. Despreaux l'inséra dans son Edition de 1702. Cette Piece a paru depuis dans toutes les Editions qui ont suivi celle de 1702. *Add. de l'Ed. d'Amst.*

(91) *C'est la* Satire contre les Femmes.

(92) *Monsr.* Marais, *Avocat au Parlement de Paris.*

(*) *Monsr.* Arnaud a *fait une* Dissertation, *où il me justifie contre mes Censeurs ; & c'est son dernier Ouvrage.*

(93) *C'est ainsi qu'il y a dans l'Edition dont je me sers, que a été faite dans quelque ville des Provinces-Unies.*

(94) Arnauld, cinquieme Denonciation du Peché Philosophique, *pag. 17, 18.*

Il n'eſt pas beſoin de dire qu'il combatit de toute ſa force les relâchemens de la Morale, & qu'il fut toûjours un Docteur & un Directeur d'auſterité. On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite, dans l'affaire qui donna lieu à un Factum de Monſr. Des-Lyons (Z). Notez qu'on ignore le nom du lieu où il mourut : on croit que ce fut dans un village du païs de Liege. On ſait encore moins le lieu où il a été enterré ; & c'eſt l'une des conformitez que ſes amis ont marquées entre ſon deſtin & celui de Moïſe (q). Il ſouhaita qu'on portât ſon cœur à Port-Roial (r). Cela fut exécuté ; mais les Vers de Monſr. Santeuil ſur ce ſujet excitérent une guerre fort violente (AA), & qui a bien diverti pluſieurs perſonnes. On cria beaucoup contre les Jéſuites, ſur ce qu'ils obtinrent que Mr. Perrault fût obligé à ſuprimer le feuillet qu'il avoit

(q) Voiez l'Hiſtoire abregée de ſa Vie, pag. 303.

(r) Perrault, Hommes illuſtres, pag. 57.

Arnauld, les loüa extrémement, & déclara que l'Auteur lui feroit beaucoup de plaiſir, s'il lui en envoioit un Exemplaire, ou s'il le faiſoit donner à ſon Nonce (95). Le Cardinal Altieri, qui avoit fait voir ces Lettres au Pape, ne pouvoit aſſez les loüer, & finit vingt fois ſes éloges par ce témoignage honorable : „ Monſr. Arnauld a rendu de très-„ grans ſervices à l'Egliſe : il ſeroit à ſouhaiter que la mort „ ne lui enlevât jamais un ſi grand homme ". *De Eccleſiâ optime meritus eſt Arnaldus : optandum eſſet ut talem ac tantum virum mors illi nunquam erreptura eſſet* (96). L'eſtime & l'affection d'Innocent XI pour ce Docteur ont été connues du public. Voiez la Lettre qu'il lui fit écrire par le Cardinal Cibo, le 2 de Janvier 1677 : elle eſt à la fin de la Lettre que Monſr. Arnauld écrivit à Monſr. l'Evêque de Malaga, le 2 de Decembre 1688. On a une Lettre de Mr. Favoriti, Secretaire de ce Pape, datée de Rome le 3 d'Avril 1680, où l'on voit de grans éloges, & de fortes marques de la douleur qu'avoit ce Pontife de la perſécution qui étoit faite à Monſr. Arnauld (97). Il eut envie de l'élever à la pourpre, & il ne tint qu'au Docteur que cela ne s'exécutât. *De Arnaldo in purpuratorum Procerum Ordinem adlegendo aliquando Sanctitatem ſuam cogitaſſe, etſi certum eſt & pluribus notum, nollem tamen hic commemorare, niſi Eminentiſſimus Cardinalis numerum Romanæ Aulæ ſuppleturum teſtis locuples, id nuper Pariſiis evulgaſſet, aſſeveraſſetque per unum Arnaldum ſtetiſſe quominus is Eminentiſſima illa dignitate ornaretur* (98). Alexandre VIII, qui avoit eu avant qu'il fût Pape beaucoup d'amitié & d'eſtime pour Mr. Arnauld, ne changea point de diſpoſitions depuis qu'il fut élevé ſur la chaire de St. Pierre. Il lui accorda quelques graces, & il lui en auroit accordé bien d'autres, s'il eût vécu plus long-tems, ou ſi Monſr. Arnauld lui en eût fourni les occaſions (99).

(95) Præfatio Cauſæ Arnaldinæ, pag. liii.

(96) Ibidem, pag. lx.

(97) Ibidem.

(98) Ibidem, pag. lxj.

(99) Ibidem, pag. lxj, lxij.

Notez que l'Evêque de Malaga fit brûler preſque tous les Exemplaires de la premiere Edition de ſa *Querimonia Catholica*, dès qu'il eut ſu, que ſans ſon conſentement, on y avoit donné la qualité d'Herétique à Mr. Arnauld. Celui qui brula de ſes propres mains les Exemplaires en a donné une Atteſtation en forme (100).

(100) Ibid. pag. lxiv.

(Z) *On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite, dans l'affaire qui donna lieu à un Factum de Monſr. Des-Lyons.*] Une niéce de Monſr. Des-Lyons, Docteur de Sorbonne, & Doien de Senlis, fut aſſez adroite pour engager Monſr. Arnauld à des démarches qui ne lui font point d'honneur. Elle plaidoit contre ſon pere : il la protégea dans ce procès autant qu'il put. Cela n'eſt point d'un Caſuiſte rigide. Outre cela, c'étoit une fille ſi bizarre dans ſes dévotions, & ſi mal tournée, que Monſr. Arnauld fut mal ſervi de la faculté qu'on nomme diſcernement des eſprits, lors qu'il ſe laiſſa tromper par cette hypocrite. Monſr. Jurieu, qui avoit ouï parler du Factum de Mr. Des-Lyons, ſouhaita paſſionnément d'en avoir un Exemplaire, & le fit demander pluſieurs fois à une perſonne qui auroit pu le lui fournir. Il emploia principalement l'interceſſion du Libraire qui imprimoit à la Haie, l'an 1685, ſa Juſtification de la Morale des Reformez (101). C'étoit fort bien s'adreſſer ; car ſi quelqu'un pouvoit obtenir cela, c'étoit ſans doute ce Libraire : mais le poſſeſſeur du Factum ne voulut jamais s'en deſſaiſir en faveur d'un Ecrivain qu'il connoiſſoit diſpoſé à tirer de là une nouvelle matiere d'inſultes & d'invectives. Il ſavoit de quelle maniere cet Auteur empoiſonnoit toutes choſes, quand il s'agiſſoit de déchirer Monſr. Arnauld. Or prenez garde, je vous prie, à ce petit tour de ſoupleſſe. Monſr. Jurieu, aiant manqué ce coup-là, voulut perſuader au public qu'il ne s'étoit point ſoucié de cet avantage, & qu'il avoit été aſſez modéré pour y renoncer volontairement : *Et même*, ce ſont ſes paroles (102), *pour faire voir au public que nous ne recherchons pas avec grand ſoin ce qui ſeroit capable de rendre Mr. Arnaud odieux, nous laiſſons à part tout ce que le Factum de Monſr. Des Lions nous auroit pu fournir contre lui.* Il y a bien des menſonges de Préface, qui paſſent pour des péchés véniels, non ſeulement dans les Barreaux de la République des Lettres, mais auſſi dans les Barreaux de l'Egliſe : celui-ci doit être exclus de ce privilege dans l'un & dans l'autre de ces Tribunaux. Les Jeſuites n'ont pas laiſſé tomber le Factum de Monſr. Des-Lyons : ils en ont peſé malignement les circonſtances, & en ont tiré le ſujet de beaucoup de réfléxions & de railleries. Voiez un Ouvrage qu'on croit être du Pere le Tellier, & qui parut l'an 1688. En voici le Titre : *Lettre apologétique pour Monſr. Arnauld, écrite à un Abbé de ſes amis, ſur trois des derniers Livres qui ont été faits contre ce Docteur : I. L'Eſprit de Mr. Arnaud. II. Obſervations ſur la nouvelle Défenſe de la Verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament imprimé à Mons. III. Réponſe de Monſr. Des-Lyons Docteur de Sorbonne, Doien & Théologal de Senlis, aux Lettres de Mr. Arnauld.*

(101) Il eſt plein de vers : on peut s'informer de lui ſi je dis la verité. J'écris ceci le 8 d'Avril, 1699.

(102) Jurieu, Préface de la Juſtification de la Morale des Reformez, Edition de la Haie, en 1685.

(AA) *Les Vers de Monſr. Santeuil ſur le cœur de Mr. Arnauld excitérent une guerre fort violente.*] Les Dames de Port-Roial des Champs reçurent le cœur de Monſr. Arnauld *avec les tranſports qu'on ſe peut imaginer, & le placérent dans le lieu le plus honorable qu'il leur fut poſſible. Le cœur étant placé, il fut queſtion d'une Epitaphe. On crut ne pouvoir mieux s'adreſſer pour cela qu'à Mr. Santeuil. . . Comme l'affaire étoit délicate, les Religieuſes crurent devoir prendre Mr. Santeuil à leur avantage. Pour cela, elles l'invitérent à venir paſſer quelques jours à Port-Royal, avec un de ſes Confreres qui en étoit Supérieur* (103) ; *&, durant le ſéjour qu'il y fit*, il compoſa les Vers ſuivans :

Ad Sanctas rediit ſedes ejectus & exul :
Hoſte triumphato, tot tempeſtatibus actus
Hoc portu in placido, hac ſacrâ tellure quieſcit
Arnaldus, *veri defenſor, & arbiter æqui.*
Illius oſſa memor ſibi vindicet extera tellus ;
Huc cæleſtis amor rapidis cor tranſtulit alis,
Cor nunquam avulſum, nec amatis ſedibus abſens (104).

(103) Hiſtoire des Troubles cauſez par Monſr. Arnauld après ſa mort, ou le Démêlé de Mr. Santeuil avec les Jeſuites, pag. 5 Edit. de 1696.

(104) La même, pag. 40.

Mr. de la Fémas en fit cette Traduction Françoiſe :

Enfin, après un long voyage,
Arnauld *revient en ces ſaints lieux :*
Il eſt au Port, *malgré les envieux,*
Qui croioient qu'il feroit naufrage.
Ce Martir de la vérité
Fut banni, fut perſécuté,
Et mourut en terre étrangere.
Heureuſe, de ſon corps d'être dépoſitaire !
Mais ſon cœur toujours ferme, & toujours innocent,
Fut porté par l'amour, à qui tout eſt poſſible,
Dans cette retraite paiſible,
D'où jamais il ne fut abſent (105).

(105) La même, pag. 41.

Dès que ces deux Piéces imprimées enſemble eurent été répandues dans le monde, les Jéſuites firent *faire des reproches à Monſr. Santeuil ſur ſon procédé. . . . Il fit la ſourde oreille, ſe flatant que tous les murmures qui s'élevoient alors ſe diſſiperoient d'eux-mêmes inſenſiblement* (106). Mais lors qu'il vit *fondre ſur lui une Piece envoiée de Province* (107), ... *il prit les voyes de ſatisfaction.* „ Il en fut frapé comme „ d'un coup de foudre, & accourut auſſi-tôt au College „ des Jéſuites, demandant miſericorde, avec les termes „ du monde les plus humbles & les plus touchans ; conjurant tous ceux qu'il rencontroit de ne le point perdre ; „ qu'il avoit toûjours été ami de la Societé ; & que l'Epitaphe en queſtion n'étoit point de lui, mais qu'elle avoit „ été ſuppoſée par ſes ennemis pour le brouiller avec les „ Jéſuites. On lui dit qu'on ſouhaitoit que ce qu'il avançoit fût vrai ; mais que ce deſaveu ſimple ne ſuffiſoit „ pas, & qu'il falloit détromper le Public par un deſaveu „ authentique qu'on lui demandoit pour gage de ſa ſincerité. Il promit tout ce qu'on voulut ; mais l'embarras fut d'efectuer ſa promeſſe (108) ". Le panégyrique *impoſteur & flateur qu'il fit de leur Compagnie* ne ſervit de rien (109). Ils s'apperçurent „ du tour de ſoupleſſe dont „ il s'étoit ſervi, pour eſquiver la difficulté : ils le traitérent d'homme double, & de mauvaiſe foi ; il ſe vit en „ moins de rien inondé d'Epigrammes qui venoient fondre ſur lui de tous côtez, & où les jeunes Jéſuites du „ College, qu'il apelle dans un endroit *Pubes Jeſuitica ſagittaria*, avoient bonne part. Les Janſéniſtes, de leur „ côté, n'étoient pas moins choqués de ſa lâcheté, que les „ Jéſuites l'étoient de ſa duplicité, & ils lui en donnérent „ des marques par une Piéce en Vers Burleſques, qu'ils „ firent courir contre lui, & qui commence par

„ *Santeuil, ce renommé Fette.*

„ Ainſi il ſe trouva bien loin de ſon compte, & il vit „ qu'en voulant ménager tout le monde, il n'avoit contenté perſonne ". Tout bien peſé, il réſolut de ſacrifier les Janſéniſtes aux Jéſuites : il fit à ceux-ci par Lettre une humble confeſſion de ſa faute ; mais cela ne les contenta point : ils voulurent une rétractation (110). Il ſe vit preſſé là-deſſus *tous les jours par Epigrammes ſur Epigrammes qu'il recevoit continuellement, & qui ne lui donnoient point de repos* (111). Il écrivit une Lettre au Pere la Chaiſe, où il interpréta le mieux qu'il put quelques termes de l'Epitaphe. La réponſe qu'il reçut de ce Jéſuite augmenta ſes inquiétudes (112) ; il falut ſonger à une ſeconde Apologie. *L'endroit*

(106) La même, pag. 7.

(107) Intitulée Santolius vindicatus.

(108) Hiſtoire des Troubles cauſez par Monſr. Arnauld après ſa mort, pag. 8.

(109) La même, pag. 10.

(110) La même, pag. 12.

(111) La même, pag. 14.

(112) La même, pag. 17.

avoit destiné à Mr. Arnauld dans son Recueil des Portraits & des Eloges des Hommes illustres de la Nation Françoise (*BB*). Je n'oublierai pas l'estime que ce Docteur de Sorbonne mérita auprès

droit le plus délicat, & sur quoy rouloit toute la difficulté, étoit celui où il disoit de Mr. Arnauld,

Ictus illo fulmine (*Vaticano*)
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius
Arnalde saperes.

C'est-à-dire:

Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois absolument.

Or c'étoit ne rien dire. Les Jésuites vouloient qu'il mit sapias, au lieu de saperes. (Car tout cecy se passoit sur l'épreuve, avant que les Copies fussent tirées.) De mettre sapies, c'eût été déclarer Mr. Arnauld excommunié & condamné. Un de ses amis, à qui il en parla, luy donna une ouverture, pour trouver un milieu entre saperes & sapies: c'étoit de mettre sapias, qui pouvoit se prendre également dans les deux sens divers des deux autres mots: mais il sentoit bien qu'il ne pouvoit abandonner le saperes, sans choquer les Jansenistes. Enfin, après longues déliberations, il prit le party de servir chacun à peu près selon son goût. Il fit donc tirer deux sortes de Copies: les unes, où il y avoit sapias, pour les Jésuites, en leur disant de vive voix, qu'il le prenoit dans le sens du sapies; & les autres, où il laissoit le saperes, pour faire sa Cour aux Jansenistes (113). *A cela, il joignit* l'interpretation de quelques autres endroits de l'Epitaphe. Il ne contenta, ni les Jésuites, ni les Jansenistes. Ces derniers firent courre contre lui une Piece fort piquante (114): les autres ne le poussérent pas moins fortement. Le P. Commire s'en mêla. Il *étoit demeuré sans combattre comme le corps de réserve;* „ mais il parut enfin dans le Champ de Bataille: & pour „ terminer une Dispute qui ne finissoit point, & empêcher „ Monsr. Santeuil de dire tant de fois le pour & le contre, „ il vint tomber sur luy, & luy passa dans la bouche un „ Baillon, qui l'a toujours fort incommodé depuis. Je parle du *Linguarium* que tous les Sçavans attribuent à ce „ grand Poete (115)". Un Poete de l'Université, & nullement ami des Jésuites, se mit sur les rangs, & fit une Piece intitulée *Santolius pendens*, c'est-à-dire *Santeuil au gibet*. C'est une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poëtique. Il a paru, je pense, trois Relations de ce Diférent. Je n'ai point vu la prémiere: celle que j'ai citée est la seconde; la troisiéme est de l'an 1697, & posterieure à la mort de Mr. Santeuil: elle contient les Lettres qui furent écrites à ce Poete par divers Jésuites, & n'est point conforme à la seconde, quant à certaines circonstances.

(113) Histoire des Troubles causez par Monsr Arnauld après sa Mort, pag. 20.

(114) *Intabolez Santolius pœnitens. Voiez* l'Histoire des Troubles, &c. pag. 20.

(115) *La même, pag.* 31.

Il est certain que cette Querelle fit beaucoup de bruit, & c'est pourquoi l'Auteur de la Relation se crut obligé d'emploier ce preambule (116). „ C'est le destin de ceux „ qui ont causé de grands troubles durant leur vie, d'en „ causer encore après leur mort. Celle d'Alexandre n'éteignit pas la Guerre dans l'Asie: elle la ralluma au con„ traire avec plus de fureur, par l'ambition de ses Lieute„ nans, qui se disputérent long-temps la Couronne. Il est „ arrivé quelque chose de pareil à Monsr. Arnauld, s'il est „ permis de comparer un Docteur à un Conquérant. Sa „ mort, qui sembloit devoir terminer tous les troubles qu'il „ avoit causez durant sa vie, en a au contraire suscité de „ nouveaux. Chacun sçait la maniere indigne dont les Jan„ sénistes se sont déchainez contre un saint Abbé (117), „ pour s'être expliqué trop clairement dans cette occasion, „ en disant, au sujet du grand chef de party qui venoit de „ tomber dans la personne de Mr. Arnauld, *Heureux qui* „ *n'en a point d'autre que celuy de* Jesus-Christ. Voila ce „ que produisit la prémiere nouvelle de la mort de Mr. „ Arnauld. Mais son cœur ayant été depuis raporté en „ France, il ne put y rentrer sans y repandre encore des „ semences de division, par le demêlé qu'il fait naître en„ tre Mr. Santeuil & les Jésuites". Plusieurs personnes se souviendront ici d'une plume de Balzac contre l'Epitaphe du Pere Goulu (118); mais si d'un côté les Jésuites ont pu dire que le tombeau même de Mr. Arnauld leur faisoit insulte, les Jansénistes ont pu crier d'autre côte, que même dans le tombeau, on ne laissoit pas en repos ce Theologien:

Et ce n'est pas assez de pâtir en la vie,
Il faut encor pâtir au delà du trépas (119).

(116) *La même, pag.* 8. & 9.

(117) *C'est-à-dire, l'Abbé de la Trappe.*

(118) *Voiez la Remarque (M), de l'Article du* P. Goulu, *Général des Feuillans.*

(119) *Ce sont deux Vers de l'Opera qui fut joué l'an 1674 & s'intituloit, ce me semble,* Le Triomphe d'Alcide.

(*BB*) *Mr. Perrault fut obligé à suprimer le feuillet qu'il destinoit à Mr. Arnauld dans . . . . ses Hommes illustres de la Nation Françoise.*] Voici ce qu'on trouve dans une Lettre qui fut rendue publique l'an 1697. „ Monsr. Perrault, „ de l'Academie, a donné au Public *Les Eloges des Hommes* „ *Illustres* de ce Regne. Mr. Arnauld, & Mr. Pascal, y „ tenoient leur place à juste titre. Baptiste, & Moliere, „ y sont dans leur rang, comme des Illustres dans leur gen„ re. Le Livre étoit imprimé avec Privilege, les Portraits „ gravez. Il devoit paroitre il y a quatre mois; mais les „ PP. Jésuites ont tant remué auprès des Puissances, qu'ils „ ont fait donner ordre à l'Auteur & au Libraire de re„ trancher Monsr. Arnauld & Monsr. Pascal, & de suprimer leurs Eloges . . . . . . Monsr. Arnauld a été un des „ plus grands Hommes de ce siecle. Il a rendu service à „ l'Eglise, en combatant le Calvinisme, & en défendant „ la Foy de l'Eucharistie. Il a vécu & il est mort dans la „ Communion de l'Eglise, & dans une parfaite obeïssance „ au Saint Siege, qui auroit assurément récompensé son „ grand merite, si la profonde humilité de ce sçavant Per„ sonnage, ne luy eût fait refuser plus d'une fois une des „ plus éminentes Dignitez de l'Eglise. Moliere a vécu „ comme un impie, & il est mort comme un réprouvé, „ dans l'excommunication. Cependant Monsr. Arnauld „ est effacé du nombre des Hommes Illustres, & Moliere „ y est conservé (120)". On a fait ces réfléxions-là par toute la France, & dans les païs étrangers; & l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite, sur ce que l'image de Cassius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funérailles de Junia. *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur* (121). On a fait l'aplication de cette pensée à Mrs. Arnauld & Pascal: les Vers qui ont été faits là-dessus ont couru toute la terre; car ils ont été inserez dans les Nouvelles Historiques & Politiques qui se publient à la Haie tous les mois. Ajoutons que beaucoup de gens se figurent que les Jésuites n'ont eu guere de prudence dans cette afaire, puis que le meilleur moien d'attirer les yeux & l'attention du public sur ces deux Illustres étoit de faire que Mr. Perrault fut obligé de suprimer leur Eloge & leur Portrait. Cet acte ne pouvoit servir qu'à rehausser le mérite que l'on vouloit effacer: il menoit tout droit au passage de Tacite: & ce ne pouvoit être qu'une vive source d'enclamations & de jugemens en faveur des deux personnes suprimées, & contre les instrumens de la supression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence pretendue. Plusieurs connoisseurs en cette espece d'afaires ont soutenu que la faction ennemie de Mr. Arnauld n'a rien fait qui ne ressente la plus fine & la plus fine politique. Pensez-vous, disent-ils, que Tibere n'ait pas prévu les réflexions que l'on feroit sur ce que les effigies de Cassius & de Brutus ne seroient point vues parmi tant d'autres dans une pompe funebre? Il connoissoit bien le relief de cette absence; mais il trouva un plus grand inconvénient à laisser paroître ces deux assassins de Jules Cesar parmi les images de leurs familles: c'eût été en quelque façon rehabiliter leur mémoire; & il étoit de son interêt de ne faire aucune démarche qui tendît le moins du monde à cela. Les Jésuites ont sans doute très-bien prévu aussi le relief de la supression que Mr. Perrault feroit; mais tout bien compté, ils ont cru en habiles gens, que ce seroit un desavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de se prevaloir de ce que Mr. Arnauld & Mr. Pascal seroient placés avec privilege sur le Théatre des Hommes illustres. En les faisant disparoître, on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procès, on les détient sous la fletrissure; on empêche que personne ne puisse alléguer comme un signe de réhabilitation le privilege obtenu par Mr. Perrault: & ce qui est bien considérable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même credit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera, que si les Portraits & les Eloges de ces deux Messieurs ont une pleine liberté de se faire voir dans un Ouvrage autorisé, c'est parce que les Jésuites n'ont eu nulle envie d'y former aucun obstacle: il est plus naturel de croire qu'on prétendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible; les suites en peuvent être de conséquence. il faut donc le prevenir; car les influences de la réputation sont d'une efficace extrême, soit pour avancer, soit pour reculer les événemens. Qui ne sait, qu'en matiere de commerce, un Marchand, qui passe pour riche & qui ne l'est pas, fait mieux ses afaires qu'un Marchand qui seroit riche, & qui passeroit pour pauvre? Les autres conditions de la vie humaine sont semblables à celle-là quant à ce point. Si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. Il y va de l'honneur & de la gloire, & c'est tout dire. Ce principe n'est pas moins actif dans les guerres de robe longue, que dans les guerres proprement ainsi nommées (122). Enfin, il est connu de tout le monde, que dans les procès de grande importance, l'une des parties se pourvoit contre toutes les démarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'aquiesce point par son silence aux procédures des Jansenistes. Il faut se précautionner, & contre les Epitaphes, & contre les Auteurs d'Eloge, & multiplier les papiers du sac, afin de mieux soutenir le grand procès, & de mieux entretenir le Problême ou la *Question curieuse si Mr. Arnauld est heretique?* Question étrange, & sur laquelle les Catholiques Romains prenent tous les jours, les uns l'affirmative, les autres la negative, impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'Anarchie que l'on ne sauroit boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les Corps Ecclesiastiques; car puis que l'Eglise Romaine n'a point le secret de fixer la liberté de dire le oui & le non à l'égard des mêmes choses, quelle autre Eglise le pourra faire? Les autres Eglises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconoisse infaillibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité, & de grand éclat, comme celle-là. On doit donc moins s'étonner que des Ministres Protestans s'entr'accusent d'Hérésie dans des Livres imprimez, que de voir un grand Docteur

(120) Lettre d'une Dame de Qualité à une autre Dame sçavante, *pag.* 24, 25.

(121) Tacit. Annal. *Lib. III in fin.*

(122) *Marcellus multa magnis ducibus sicut non aggredienda, ita semel aggressis non dimittenda esse dicendo, quia magna famæ momenta in utramque partem fierent, tenuit ne incepto desisteretur.* Titus Livius, *Lib. IV, Decad. III.*

auprès de Mr. Des Cartes (*CC*). J'ai ouï dire à des gens qui avoient été admis à sa familiarité, que c'étoit un homme fort simple dans ses manieres, & qu'à moins qu'on lui proposât quelque question, ou qu'on lui demandât quelque instruction, il ne disoit rien qui fût au-dessus des conversations communes (*DD*), & qui pût faire conjecturer qu'il étoit habile; mais dès qu'il s'agissoit de répondre à ceux qui le vouloient mettre sur quelque matiere de science, on le voioit comme transformé en un autre homme, on l'entendoit débiter cent belles choses avec beaucoup de clarté & beaucoup d'erudition, & l'on trouvoit qu'il avoit un don tout particulier de se rendre intelligible aux esprits les moins penétrans. Je croi que j'insérerai dans quelque endroit de mon Ouvrage (*f*) une Lettre que l'on suposa que le Roi lui écrivit l'an 1678. Au reste, ceux qui furent cause qu'il prit la résolution de s'exiler volontairement, y ont plus perdu que gagné; car il n'eût rien écrit contre eux dans Paris: il eût observé en cela les conditions de la paix; au lieu que se voiant hors du Roiaume, il a publié un fort grand nombre d'Ecrits, qui ont fait beaucoup de tort aux Jesuites (*t*). On prétend même qu'il est devenu l'Apôtre du Jansénisme en Hollande (*EE*).

(*f*) Voiez la Remarque (*A*), de l'Article YPRES.

(*t*) Voiez l'Histoire abregée de sa Vie, pag. 179.

Docteur de Sorbonne déchiré comme un Hérétique par la faction des Molinistes, pendant que trois Papes l'honorent de leur amitié, de leur estime, & de leurs louanges, & que les plus illustres Prélats mettent des Aprobations solennelles à la tête de ses Ouvrages. Il y a près de soixante ans que ce procès dure (123), & l'on est encore aussi libre que jamais, ou pour nier, ou pour afirmer. Les divisions des Ministres ne durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire après le troisieme ou le quatrieme Libelle, & on leur assure la réputation d'orthodoxie, que les uns vouloient enlever aux autres. Mais cela même ne laisse pas de ressentir un peu l'Anarchie & cet état de nature où l'attaquant n'a presque autre chose à craindre que la résistance de l'attaqué, & non pas les châtimens d'un Juge commun. Les Corps politiques ne sont pas sujets à un tel desordre: on n'y laisse pas la liberté à un chacun d'apeller les autres, ou fripons, ou gens de bien; voleurs, traitres, homicides, prostituées, ou personnes de bonne vie (124). On y fixe un peu mieux l'état & la qualité des réputations.

(123) On écrit ceci en 1699.

(124) On entend ceci par raport aux Actions juridiques.

Au reste, la supression ordonnée à Mr. Perrault n'a point empêché que les Exemplaires de son Livre, qui ont paru en Hollande, ne continssent les Eloges de Mrs. Arnauld & Pascal. On a seulement vu quelque petit dérangement au chifre des pages. L'Edition de Hollande a remis les choses dans l'ordre.

(*CC*) Mr. Arnauld *mérita l'estime de Mr. Des Cartes.*] Il est l'Auteur des quatriemes Objections contre les Méditations de ce Philosophe, & tout le monde a jugé que ce sont les plus solides qui aient été proposées contre cet Ouvrage. Mr. Des Cartes en fit ce jugement: voiez son Histoire, composée par Mr. Baillet (125). Il faut noter que Mr Arnauld avoit enseigné dans Paris *la même Philosophie que celle de Monsr. Des Cartes, avant que celui-ci eut encore publié les prémiers Essais de sa science* (126). On l'apelle donc Cartésien aussi abusivement que Janséniste. Lisez ce qui suit: *Il avoit puisé dans leur source les sentimens sur la grace; c'est-à-dire, dans St. Augustin, avant que le Livre de M. d'Ypres eût paru.* Il les avoit *soutenus publiquement en la présence des Evêques, quatre ou cinq ans avant que le Livre de ce Prelat eut esté publié* (127). Il les avoit embrassez, sans sçavoir *seulement que Jansenius travailloit sur la grace ... A peine sçavoit-il qu'il y eût un M. Jansenius au monde* (128).

(125) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. II, pag. 124 & suivantes. Voiez aussi Perrault, Hommes illustres, pag. 37, 38.

(126) La même, pag. 544. Voiez aussi pag. 128.

(127) Hist. abregée de Monsr. Arnauld, pag. 22.

(128) Là même, pag. 18.

(*DD*) *Il ne disoit rien qui fût au-dessus des conversations communes.*] Il faut entendre ceci avec quelque restriction; car autrement, on ne pourroit point le concilier avec ce qu'on trouve dans le récit de sa Vie. On y trouve des heures de conversation après les repas, dans lesquelles *il y avoit beaucoup à apprendre avec luy, parce qu'estant homme à réflexions il en faisoit toujours de fort solides, soit sur les évenemens humains, sur la conduite de la vie, sur les regles de la morale, ou mesme sur les choses de science, & sur les affaires publiques. Souvent, les conversations estoient employées à lire des Livres nouveaux, & il en jugeoit toujours si bien, que le jugement qu'il en portoit, mais rarement d'un air decisif, estoit de luy-même decisif & sans appel. Sa mémoire, à l'occasion des choses qui se lisoient ou qui s'en disoit, luy fournissoit toujours quelque chose de ce que les Auteurs avoient de plus beau sur le sujet; & on estoit souvent surpris de luy voir reciter un grand nombre de Vers, soit Latins ou François, qu'il n'avoit lus que dans sa jeunesse, ou que depuis beaucoup d'années. Il possedoit fort bien les Poëtes Latins, & il en appliquoit les plus beaux endroits avec beaucoup de justesse, & avec une grande presence d'esprit, selon les occasions qui naissoient dans la conversation* (129). Disons donc que ses entretiens n'étoient simples & vulgaires, que lors qu'il étoit avec des gens qui n'avoient pas avec lui une liaison d'habitude, & qui ne l'engageoient point par leurs questions à étaler ce qu'il savoit.

(129) Hist. abregée de Monsr. Arnauld, pag. 231, 232.

(*EE*) *On prétend qu'il est devenu l'Apôtre du Jansénisme en Hollande.*] Il parut en 1698 un petit Livre (130), où l'on assûre (131), que Mr. Arnauld, *après avoir erré quelque temps dans les Pays-Bas Catholiques, vint enfin se réfugier en Hollande. Mr. de Neerkassel, Evesque de Castorie, & Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, le reçut comme un homme de Dieu, & le logea dans son Beguinage de Delft, où Mr. Arnaud demeura quelques années, sans estre connu que de ceux qui étoient dans sa confidence. Là, il gouvernoit absolument l'esprit du Prelat, & celuy-ci n'avoit rien plus à cœur que de luy adresser tous les jeunes Theologiens en qui il trouvoit de l'esprit, afin qu'il les formât. Les plus assidus auprès de lui étoient Mr. de Codde, aujourd'hui Archevesque de Sebaste, & successeur de Mr. de Castorie dans le Vicariat Apostolique; Mr. van Huyssen; . . . . . C'est donc proprement dans le Beguinage de Delft, qu'est né le Jansénisme de Hollande, vers l'an* 1689.

(130) Intitulé Memoire touchant le progrès du Jansénisme en Hollande.

(131) Pag. 8 & 9.

ARNGRIMUS, savant homme nâtif d'Islande. Cherchez JONAS.

ARNISÆUS (HENNINGUS) nâtif d'Halberstad, & Professeur en Médecine dans l'Académie de Helmstad, a été un Philosophe & un Médecin fort estimé vers le commencement du XVII siecle. On fait beaucoup de cas de ses Ouvrages de Politique, où il établit un dogme directement oposé à celui d'Althusius (*A*). Il fut apellé en Dannemarc, & s'y transporta, & y eut le grade de Conseiller & de Medecin du Roi (*a*). L'Academie de Helmstad perdit beaucoup par cette retraite (*B*). On a débité faussement, qu'il fut Professeur à Iene (*C*), & qu'il laissa sa Bibliotheque à l'Académie de ce lieu-là. On auroit pu dire, sans se tromper, qu'il fit des Leçons dans l'Académie de Francfort sur l'Oder, avant que d'en faire dans celle de

(*a*) Witte, in Diario Biogr. ad ann. 1635.

(*A*) *Il établit dans ses Ouvrages de Politique un dogme directement oposé à celui d'Althusius* (1).] Car il soutenoit que l'autorité des Princes ne doit jamais être violée par le peuple. Voiez son Livre *de Authoritate Principum in Populum semper inviolabili*, imprimé à Francfort, l'an 1612. Voiez aussi ses trois livres *de Jure Majestatis*, imprimez au même lieu, l'an 1610, & ses *Relectiones Politicæ*, imprimées aussi à Francfort, l'an 1615. Il n'acheva point ce dernier Ouvrage, qui d'ailleurs a paru très-beau. *Opus præclarum, sed imperfectum* (2). Il a donné un Catalogue de ceux qui ont soutenu que la souveraineté apartient au peuple; dogme qui, au jugement de Boeclerus, est très-pernicieux, & le pivot des rebellions. *A fatali hoc & pestilenti errore . . . suspensa est omnis illa rebellandi licentia quam variis vocabulis præscribunt* (3). Boeclerus ajoute que c'est une chose déplorable, qu'il y ait de très-grans hommes dans cette Liste; & il marque les diferentes passions qui les ont poussez de ce côté-là. *Patronos & præcones nefariæ philosophiæ recensuit* Arnisæus principio libri de Auctoritate Principum in Populum semper inviolabili. *Fuisse in illis magnos viros, dolendum: quorum aliquos animus arrogans, elatus, indomitus, ad fingendam & pingendam libertatem fastu superciliо forte impulerit: alios metus oppressionis & tyrannidis ex exhorruerit, ut potestatem civilem bene constitutam negarent, nisi populo subjiciant: nonnullis commentitia sapientiæ species pluerit, ut tali tanquam torriculamento reges, ne in tyrannidem elaberentur, retentatos superent* (4). Si l'on faisoit un tel Catalogue la présente année 1699, il seroit beaucoup plus long; car le dogme de la supériorité du peuple est devenu à la mode depuis quelque tems. Grotius loue beaucoup un Ouvrage politique d'Arnisæus (5).

(1) Voiez l'Article d'ALTHUSIUS.

(2) Bosius, de comparandâ Prudentiâ Civili, num. 20.

(3) Boeclerus in Grot. de Jure Belli & Pacis, Lib. I, Cap. III, num. 8, pag. 236.

(*B*) *L'Academie de Helmstad perdit beaucoup par la retraite d'Arnisæus.*] C'est ce que témoigne Conringius, qui le qualifie *æternum Juliæ Academiæ & incomparabile ornamentum* (6). *Vir incomparabilis*, dit-il en un autre Livre (7), *à quo civilis philosophia in Academiâ Juliâ ut alibi unquam, fuit exculta & simul Imperii quoque ut aliarum Rerumpublicarum veterum recentiumque historia, etiamsi sparsim quidem, accurate tamen satis est inculcata . . . illius in Daniam discessu simul utrumque hoc studiorum genus fuerit hîc quasi consepultum.*

(*C*) *On a débité faussement qu'il fut Professeur à Iene.*] Cela se trouve dans une Edition d'un Ecrit de Bosius *de comparandâ Prudentiâ Civili*. Mais cette Edition fut desavoüée par la veuve de Bosius. Voiez l'Avertissement qu'elle fit mettre au devant du même Livre, quand elle le fit imprimer exempt des fautes qui le défiguroient dans l'Edition précédente.

(4) Boeclerus in Grot. de Jure Belli & Pacis, Lib. I, Cap. III, num. 8, pag. 236.

(5) Grotius de Imperio summar. Potestat. circa Sacra, Cap. III, num. 2.

(6) Conring. de civili Prudentiâ, Cap. XIV.

(7) Idem in Dedicat. Exercitat. de Republ. Imperii German.

(b) Arnisæus, *Præf. Libror.* de Jure Majestatis.

de Helmstad (b). Il avoit voiagé en France & en Anglererre (c). Il mourut au mois de Novembre 1635 (d). Je donne les Titres de plusieurs de ses Ouvrages (D).

(c) Arnisæus, *Præf. Libror.* de Jure Majestatis.

(d) Witte, Diarium Biograph. *ad annum* 1635.

(D) *Voici les Titres de plusieurs de ses Ouvrages.*] Outre les Traitez de Politique, dont j'ai déja fait mention (8), il fit un Livre *de Subjectione & Exemptione Clericorum*; un autre *de Potestate temporali Pontificis in Principes*; un autre *de Translatione Imperii Romani*; un autre *de Republicâ*; un autre *de Jure Connubiorum* (9); un autre qui a pour Titre *Doctrina Politica in genuinam methodum quæ est Aristotelis, reducta, & ex probatissimis quibusque Philosophis, Oratoribus, Jurisconsultis, Historicis, &c. breviter comportata & explicata.* J'ai vu cet Ouvrage de l'Edition d'Amsterdam, en 1643: il est très-docte & très-solide. Il écrivit aussi sur la Médecine: ses *Observationes aliquot Anatomicæ* furent imprimées à Francfort, l'an 1610, *in* 4. Sa Dispute *de Lue Venereâ cognoscenda & curandâ*, le fut à Oppenheim, en la même année, *in* 4 (10). Je ne sai point la date de la premiere Edition de ses *Disquisitiones de Partus humani legitimis terminis*, ni de ses Livres *de Præservatione à Peste*; *de Hydropum Essentia & Curatione*; *de Apoplexiâ & Epilepsia cognoscendis & curandis* (11). Quant à ses Ecrits de Philosophie, il faut savoir qu'il fit des *Notes sur la Logique de Crellius*; *Epitome Metaphysices ad mentem Aristotelis*; *de constitutione & partibus Metaphysicæ*; *Vindiciæ pro Aristotele de sub voce Metaphysica & natura Entis*; *Disputationes VIII Metaphysicæ*; *Epitome doctrinæ Physicæ*.

(8) Dans la Remarque (A).

(9) Voiez le Diarium Biograph. de Witte, *ad ann.* 1635.

(10) Voiez Lindenius renovatus, *pag.* 390.

(11) Witte, Diarium Biograph. *ad ann.* 1635.

ARNOBE, Professeur en Rhétorique à Sicca, dans la Numidie, vers la fin du III siécle, fut attiré par des songes à la profession du Christianisme (a). Il s'adressa aux Evêques, pour leur demander son admission à l'Eglise: mais comme ils se souvenoient de la véhémence avec laquelle il avoit toûjours combatu la vraie foi, ils se défiérent de lui; &, avant que de l'admettre au nombre des Catéchumenes, ils voulurent qu'il donnât des preuves de ses bonnes intentions (A). Pour les satisfaire, il écrivit un *Ouvrage contre les Gentils*, où il réfuta très-fortement les absurditez de leur Religion, & le ridicule de leurs faux Dieux. Il y emploia toutes les fleurs de sa Rhétorique, & y débita beaucoup de Literature; mais comme il avoit une louable impatience d'être aggrégé au corps des Fidelles, il se hâta un peu trop en composant son Ouvrage (B): de là vient que l'ordre & la belle œconomie n'y paroissent pas avec toute la justesse qu'il seroit à souhaiter. Le pis est que n'aiant pas une conoissance fort exacte de la vérité Chrétienne, il débita des erreurs très-dangereuses (C). On ne sait point ce qu'il fit depuis, ni en quel

(a) Voiez la Remarque (A).

(A) *Avant que de l'admettre au nombre des Catéchumênes, les Evêques voulurent qu'il donnât des preuves de ses bonnes intentions.*] C'est St. Jerome, qui nous aprend ces particularitez. *Arnobius*, dit-il (1), *Rhetor clarus in Africâ habetur: qui quum in civitate Sicca ad declamandum juvenes erudiret, & adhuc Ethnicus ad credulitatem somniis compelleretur, neque ab Episcopo impetraret fidem quam semper impugnaverat, elucubravit adversus pristinam religionem luculentissimos libros, & tandem velut quibusdam obsidibus pietatis fœdus impetravit.* On le regarda comme un ennemi qui vouloit faire un traité de paix, mais avant que de conclure, on voulut avoir des garans de l'observation de sa parole. On lui demanda des otages: il en donna; ce furent sept invectives contre les Paiens: après cela, il fut regardé comme un bon frere; & il fut reçu à la paix de l'Eglise.

(1) Hieronymus, in Chronico Eusebii, ad annum 2 Olymp. 276.

(B) *Il se hâta un peu trop en composant son Ouvrage.*] Commentons ceci par un passage de Baronius. *Quod vero opus illud, ut inter Fideles admitteretur, quasi fidei suæ vadem festinans absolvit; hinc planè est quod in eo (ut ait Hieronymus) fuisse visus est inæqualis & nimius, & absque operis sui partitione confusus. Rursum verò quòd nondum plenè esset scientiâ rerum Christianarum imbutus, utpote eum non solum non fuerit baptismate illustratum, sed nec in Ecclesiam inter Catechumenos acceptum (2); veniâ dignus est, si aliquibus nævis vitiatus est commentarius ille esse repertus (3).*

(2) Mr. du Pin n'est pas de ce sentiment. Il composa, dit-il, Biblioth. des Auteurs Eccles. Tom. I. pag. 203, lors qu'il n'étoit encore que Catechumene, sept livres.

(3) Baron. *ad ann.* 302, num. 67, pag. 733.

(C) *Il débita des erreurs très-dangereuses.*] Nous venons de voir que Baronius attribue l'Hetérodoxie, qui se rencontre dans les sept livres d'Arnobe, à la précipitation avec laquelle ils furent écrits; car l'Auteur ne put attendre à les faire qu'il eut eu le tems de se bien instruire de tous les points de la foi Chrétienne. L'Annaliste veut qu'on excuse les erreurs d'Arnobe, & il les représente comme de petits defauts; mais il est sûr que l'Inquisition feroit aujourd'hui brûler tous ceux qui débiteroient de telles doctrines. Je consens que l'on ait de l'indulgence pour la personne d'Arnobe: il n'en est pas moins vrai que ses sentimens sur l'origine de l'ame, & sur la cause du mal physique, & sur quelques autres matieres capitales, sont très-pernicieux. Je l'ai remarqué ailleurs (4). Il auroit pu dire à l'égard de nos mysteres ce que Perse avoue à l'égard de la Poësie, qu'il se mêloit d'en parler avant que de les conoitre:

(4) Consultez la Table de ce Dictionaire, au mot Arnobe.

Nec fonte labra prolui Caballino,
Nec in bicipiti somniasse Parnasso
Memini, ut repente sic Poeta prodirem.
Heliconidasque pallidamque Pyrenen
Illis remitto, quorum imagines lambunt
Hederæ sequaces. Ipse semipaganus
Ad sacra Vatum carmen affero nostrum (5).

(5) Persius, *in Prologo.*

Voici le jugement de Mr. du Pin. „Il paroit qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait instruit des mysteres de notre „Religion. Il ataque avec beaucoup plus d'adresse la Religion des Paiens, qu'il ne defend celle des Chrétiens. „Il découvre plus heureusement la folie du Paganisme, „qu'il ne prouve solidement la vérité du Christianisme. „Mais il ne faut pas s'en étonner; car c'est l'ordinaire „de tous les nouveaux Convertis, qui, estant encore pleins „de leur Religion, en connoissent mieux les defauts, & „la foiblesse, qu'ils ne sçavent les preuves & l'excellence „de celle qu'ils embrassent (6)". Je ne voi personne, qui parle aussi foiblement des erreurs d'Arnobe, que Mr. Cave. Il dit que peut-être ce sont des doctrines un peu éloignées de la vraie foi. *Dogmata quædam habet* TORIAN *minus Catholica, quæ homini è Gentilium tenebris recens erumpenti & nondum Christianæ fidei elementis satis instructo condonanda sunt* (7). C'est pousser la tolérance beaucoup plus loin qu'on ne l'a fait dans la Préface de l'Edition de Leide en 1651, où l'on se contente de dire qu'Arnobe s'écarte un peu de l'Orthodoxie. *Aliis in locis à veritate Christianâ* NONNIHIL *recedit. Sed hoc condonandum illi, qui ex Ethnicismi tenebris recens ad veritatem Christianam pervenerat. Idem huic Autori evenit, quod iis solet, qui ex carcere tenebricoso in lucem producti visum adhuc dubium habent* (8). Encore un coup, excusons ce Pere; mais ne soions pas assez simples, pour qualifier obligeamment petites erreurs les dogmes qu'il a debitez. Ils méritent, quand on les considere en eux-mêmes, tous les mêmes titres qu'on leur donneroit aujourd'hui, si quelque Docteur les avançoit. Il faut convenir sans chicane, qu'un Auteur moderne a fait là-dessus de bonnes leçons à son Censeur. Ecoutons-le. *Mr. Jurieu pese les erreurs à une fausse balance. Il juge de la doctrine par les personnes, & non pas des personnes par la doctrine. Une même erreur change de nature selon les lieux & les tems: elle est une monstrueuse Hérésie, selon le sujet où elle se trouve, & selon le siecle où elle régne. On voit des preuves de cette iniquité de Mr. Jurieu dans toutes ses Disputes contre les Sectaires d'aujourd'hui, auxquels il ne pardonne rien, pendant qu'il porte l'indulgence & la tolerance pour les Peres jusques à un excès prodigieux* .... (9). *Le respect, que nous avons pour les personnes, ne doit pas nous faire respecter leurs erreurs, quand elles sont capitales. Dans une semblable occasion, on doit apeller* scapham, scapham, & ligonem, ligonem. *Mr. Jurieu veut bien* excuser les erreurs d'Origene, à cause de son grand zéle; mais si quelqu'un nous venoit aujourd'hui débiter les rêveries de cet Ancien, Mr. Jurieu ne se croiroit obligé à aucun support. *Si ces rêveries sont des Hérésies & des impietez, qui changent l'Enfer en un Purgatoire, & qui anéantissent par ce moien la crainte des peines éternelles, & la crainte de Dieu, pourquoi les doit-on supporter dans Origene?* ....(10). *La molesse, avec laquelle Mr. Jurieu parle des erreurs de S. Hilaire & de S. Jerome, n'est assurement pas edifiante.* Il les excuse, & il dit que ce sont des bevues & des négligences. *Mais si un Théologien de ce siécle s'alloit mettre dans l'esprit de soûtenir les mêmes opinions, Mr. Jurieu* se croiroit obligé de les apeller des extravagances & des impiétez. *Quelle inquité criante! Les mêmes choses, qui sont des extravagances & des impietez dans notre siecle, ne sont que des bevues & des négligences excusables au 4 siecle. Pourquoi cela* (11)? Cet Auteur prétend connoitre la source de ce double poids. Ecoutons-le encore. Mr Jurieu *leur pardonne, comme des fautes fort légéres & fort minces, des erreurs, qui, dans les gens de notre siecle, sont des Herésies infernales. On se pique ordinairement d'un profond respect & d'une haute estime, pour ceux qui ont le bonheur de vivre plusieurs siécles avant nous, quoi que l'on voie en eux toutes les foiblesses, & toutes les mauvaises qualitez, qu'on ne peut pas souffrir dans les Modernes. Quand on ne peut pas estimer les Anciens, on se croit du moins obligé à les aimer, & à donner, par un jugement de charité Chrétienne, la plus favorable interprétation que l'on peut à leurs paroles. Au contraire, l'on se pare & l'on se fait honneur d'un zéle enflammé contre ses contemporains: on ne leur passe rien; &, à leur égard, l'on est prodigue d'Anathêmes. Il semble pourtant que l'interêt de la Religion étant conservé, la charité devroit plûtôt s'exercer envers les vivans, qu'envers les morts, qui sont morts depuis plusieurs siécles. La charité, que l'on a pour ces derniers, ne coute guéres, parce que leur mérite n'excite pas notre jalousie & notre en-*

(6) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. Tom. I, pag. 204. Col. 2, Edition de Hollande.

(7) Gulielmus Cave, Historia Literaria, pag. 112.

(8) Præfat. Arnobii, in Edit. Lugd. Bat. an. 1651.

(9) Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, pag. 682.

(10) Là-même, pag. 683.

(11) Là-même, pag. 684.

quel tems il mourut. Son Ouvrage contient sept livres, & non pas huit, comme on l'a cru pendant quelque tems (*D*). Il a été commenté par de savans hommes, & imprimé plusieurs fois (*E*).

vie, & que nous ne les regardions pas comme nos concurrens; mais pour juger charitablement d'un Adversaire, qui parle, & qui écrit contre nous, & dont la reputation offusque notre gloire, il faut un peu mortifier l'amour propre, & c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origene, & qu'il a des Ennemis personels dans le parti Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolerance pour celui-là, que pour ceux-ci (12).

(*D*) *Son Ouvrage contient sept livres, & non pas huit, comme on l'a cru pendant quelque tems.*] Tout le monde sait que le petit Livre de Minucius Felix a pour Titre *Octavius*. On le trouve joint avec les livres d'Arnobe dans plusieurs anciens Manuscrits. C'est ce qui a été cause qu'il a passé pour un Ouvrage d'Arnobe; & sans doute, le mot *Octavius*, pris pour *octavus*, a fait illusion à bien des Lecteurs. Citons ces paroles de Mr. du Pin. „ Ce Livre (13) „ a passé long-tems pour le 8 Livre d'Arnobe; car ayant „ esté trouvé avec les sept Livres d'Arnobe dans un ancien „ Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican, il fut imprimé „ quatre fois sous ce nom (*), sans que personne reconnut son veritable Auteur. Le sçavant Jurisconsulte Baudouin s'apperçut le premier de cette erreur vulgaire, & „ fit imprimer, l'an 1560, à Heidelberg, ce petit Traité „ separé, avec une sçavante Preface, dans laquelle il le „ rend à son veritable Auteur. Or quoi qu'on doive à ce „ célebre Jurisconsulte l'honneur d'avoir fait le premier cette découverte, cependant trente-trois ans après, Ursin, „ faisant imprimer à Rome les Ouvrages d'Arnobe, soit „ qu'il n'eust pas veu l'Edition de Baudouin, soit qu'il voulust se faire honneur de cette Remarque, sépara le Livre „ de Minutius d'avec ceux d'Arnobe, sans avertir que cela „ eust esté fait avant lui, se donnant ainsi tout l'honneur „ de cette découverte (14)". On trouve la même chose dans la Preface du Minucius Felix, imprimé à Leide, l'an 1652 (15). On y trouve aussi, que presque dans le même tems que François Baudouin fit voir que le pretendu huitieme livre d'Arnobe étoit l'Ouvrage de Minucius Felix, un autre Critique eut quelque soupçon de la bevue. *Eodem ferè tempore id ipsum suboluit etiam Hadriano Junio* (16). Cela n'est point exact: il faut dire que François Baudouin n'est pas le premier qui l'ait découverte; car il ne publia ce qu'il savoit là-dessus, que quatre ans après qu'un autre eut communiqué cette pensée au public. Son Minucius parut l'an 1560. Or voici ce que l'on trouve dans un Ouvrage qu'Hadrien Junius fit imprimer l'an 1556. *Arnobio qui septem dumtaxat adversum gentes libros edidit, octavus accrevit, quum sit Minucii Felicis, Octavius, ab interlocutorum uno ita vocitatus, nova ratione obliterandi auctoris* (17). L'année suivante, Baudouin n'étoit pas guéri de l'erreur commune; car il cita comme le VIII livre d'Arnobe le Traité de Minucius. *Sic ille apud Arnobium Cecilius Christianos dictitat, cum tocam infantis occisi sanguinem lambere* . . . . . (18). *Horribilis profectò est oratio Cecilii illius legalesi Romani, qui apud Arnobium libro octavo hoc adhuc Christianis objicit* (19). Louis Carrion a donné à Junius la gloire d'être le premier qui eût rendu l'Octavius à son legitime maître. *Illi* (Minucio) *Octavum adversus gentes librum Junius noster in Animadversis suis princeps jam olim vindicavit* (20). Carrion parla ainsi dans un Ouvrage qu'il publia à Paris, l'an 1583. Citons ces paroles de Mr. Joli: *Minucii Felicis vetustissimi scriptoris Christiani Dialogus elegantissimus contra idolorum vanitatem tam diu pro octavo Arnobii adversus gentes libro habitus est, quia Minutius eum sub nomine Octavii protulerat, donec a Francisco Balduino Jurisconsulto anno 1560 Arnobio abductus, & genuino Autori redditus est, velut Nicolaus Rigaltius in Præfatione ad eumdem Minutium observavit* (21). Voila deux savans hommes (22), qui ignorent que Junius preceda Baudouin dans la découverte du vrai Auteur de l'Octavius. Au reste, je ne croi point que Mr. Joli ait raison de mettre ce Livre dans la classe des Pseudonymes. Il pretend que l'Auteur, en le publiant, se déguisa sous le nom d'Octavius: il voudroit mieux dire, ce me semble, qu'Octavius est le Titre de l'Ouvrage, & non pas un nom suposé de celui qui l'écrivit. On ne parleroit pas exactement, si l'on disoit que les Dialogues de Platon furent publiés sous le faux nom des personnages qui leur sert de Titre. Minucius Felix imita Platon: il voulut que son Dialogue portât pous Titre le nom du principal interlocuteur.

(*E*) *Son Ouvrage a été imprimé plusieurs fois.*] Si j'avois les Livres necessaires, j'entreprendrois de donner l'Histoire exacte des Editions d'Arnobe; mais il faut que j'abandonne ce dessein, & que je me borne à quelques Notes critiques contre ceux qui nous ont donné la Liste de ces Editions. Celui qui a fait la Preface de l'Arnobe imprimé à Leide, l'an 1651, raconte, I, que la premiere Edition de ce Pere est celle que François Priscianensis Florentin publia à Rome. Il ne dit point en quelle année; c'est un péché d'omission, qu'on ne sauroit pardonner: II, que Sigismond Gelenius changea plusieurs choses dans cette Edition, non pas avec l'aide des Manuscrits, mais en s'apuiant sur les conjectures de son genie: III, que Theodore Canterus, publiant Arnobe avec des Notes, se plaignit de la hardiesse de Gelenius: IV, que Godescalc Stewechius travailla bien sur ce Pere: V, qu'Elmenhorst joignit à son Commentaire la diversité de leçons recueillie tant des Manuscrits, & de l'Edition faite à Rome l'an 1542 sur un ancien Manuscrit de François Sabæus (23), que de l'Edition de Fulvius Ursinus: VI, qu'enfin, Desiderius Heraldus publia de belles Notes sur les sept livres d'Arnobe. J'ai trois choses à remarquer contre cela. Premierement, la Liste des Editions est très-incomplete. En second lieu, l'Edition de Rome, en 1542, n'est point diferente de la prémiere; & cependant on la donne ici comme diferente. En troisieme lieu, il n'est pas vrai que les Remarques de Didier Herault soient venues après l'Edition d'Elmenhorst. Celle-ci est de l'année 1610, & l'Ouvrage d'Herault avoit paru à Geneve l'an 1597, & à Paris l'an 1605.

Examinons la Liste de Mr. du Pin (24). I. Je remarque, en premier lieu, que les noms propres y sont fort deguisez (25). On y voit *Canterus*, au lieu de *Canterus*, *Hermenhorstius*, au lieu d'*Helmenhorstius*; *Stevuchius*, au lieu de *Stewechius*. II. Outre cela, je remarque qu'on nous donne pour l'Imprimeur de la premiere Edition un Theodore Priscianensis. C'est sans doute une faute. Nous avons vu que le Florentin *Franciscus Priscianensis* fut le premier qui fit voir le jour aux livres d'Arnobe. Or ce n'étoit pas un Imprimeur. Le Poccianti ne lui donne point cette qualité: il se contente de le faire un bon Humaniste, & Auteur de quelques Livres Italiens (26). Je me persuade que ce fut à lui que Faustus Sabeus, Bibliothecaire du Vatican, communiqua le Manuscrit sur lequel fut faite l'Edition de Rome de 1524. Ainsi dans la Preface de l'Edition de Leide, on aura mal distingué l'Edition de François Priscianensis, d'avec celle qui fut faite sur le Manuscrit de Sabeus. Notez que Louis Carrion estime que le Manuscrit d'Arnobe, qui est dans la Bibliotheque du Roi de France, est celui dont on se servit pour la premiere Edition (27). Il s'imagine que puis qu'on la dedia à François I, on lui envoia aussi le Manuscrit. III. En troisieme lieu, je rémarque, qu'il n'est pas vrai que les sept livres d'Arnobe aient été imprimez avec les Notes d'Herauld en 1583, ni qu'il faille distinguer l'Edition de Hambourg de 1610 de celle dont on venoit de parler, je veux dire de celle qui fut accompagnée du Commentaire d'Elmenhorst. IV. Enfin, je remarque que Stewechius ne fit point une Edition d'Arnobe, à Douai, l'an 1634: son Edition est d'Anvers, en 1586; & il y avoit long-tems qu'il étoit mort, quand ses *Electa in Arnobium* furent reimprimez à Douai, en 1634, *cum Paratitlis seu Summariis Leandri de Sancto Martino*. Vous trouverez une pareille faute à la Citation (*) de la Colomne precedente, où Mr. du Pin dit qu'Erasme publia Arnobe l'an 1560. Il mourut l'an 1536.

Disons quelque chose du Pere Labbe. Il trouve très-belle l'Edition de Leide; mais il s'étonne que ceux qui l'ont procurée n'y aient pas inséré l'*Arnobianus Criticus* de Meursius, imprimé à Leide, l'an 1598, *cum Hypocritico Minutiano*. Il voudroit, que pour le moins, ils en eussent fait mention (28). Ceux qui lui reprocheroient qu'il eut dû lui-même se souvenir des *Ecloga ad Arnobium* de Jules Cesar Bulenger (29), ne seroient pas bien fondez; car cet Ouvrage ne sert de rien, ni pour corriger le Texte d'Arnobe, ni pour développer le sens literal: ce n'est qu'un tissu de Citations, qui n'a qu'un raport très-vague à quelque pensée d'Arnobe. Le même Jesuite donne un coup de bec au grand Saumaise, qui avoit promis des Commentaires sur cet Auteur, & qui ne tint pas sa parole. *Salmasiani autem illi Commentarii tamdiu expectati, tam sæpe ejus amicorumque literis promissi atque jactati, in fumum tandem ventosque evanuerunt* (30). Je croi qu'un tel Ecrit de Saumaise nous eut apris plus de belles choses, que son savant Commentaire sur le Traité *de Pallio* de Tertullien.

(12) Saurin, Examen de la Doctrine de Mr Jurieu, pag. 687.

(13) C'est à dire celui de Minucius Felix.

(*) La premiere, par Sabæus, sur le Manuscrit de Rome, l'an 1542: la seconde, en Allemagne, par Gelenius: la troisième, en Hollande, à Leiden, en 1552: la quatrième, à Basle, par Erasme, en 1560.

(14) Du Pin, Bibliotheq. des Auteurs Ecclesiast. Tom. I, pag. 519, col. 2.

(15) Cette Preface est de Jaques Oiselius.

(16) Jac. Oiselius, in Præfatione Minucii Felicis.

(17) Hadrianus Junius, Animadvers. Lib. VI, Cap. I.

(18) Franciscus Balduinus ad Edicta veterum Principum Roman. de Christianis, pag. 47, Edit. Basil. apud Oporinum, an. 1557.

(19) Idem, ibid. pag. 50.

(20) Ludov. Carrio, Emendat. Lib. II, Cap. XVIII, folio 38.

(21) Claudius Joly, Dissertat. de verbis Usuardi, pag. 114. Ce Livre fut imprimé l'an 1669.

(22) Rigaut & Joly.

(23) Il s'appelloit Faustus, & non pas François.

(24) Elle est à la page 205, col. 2, du I Tome de sa Bibliotheq. Edit. de Hollande.

(25) Je ne me sers que de l'Edition de Hollande.

(26) Poccianti, de Scriptor. Florentinis, pag. 49.

(27) Ludov. Carrio, Emendat. Libr. I, Cap. IX, folio 18. Mr. du Pin l'affirme, pag. 519, du I Tome de sa Bibliotheq.

(28) Philippus Labbe, Dissertat. de Scriptorib. Ecclesiast. Tom. I, pag. 105.

(29) Imprimées à Toulouse, l'an 1612, in 8.

(30) Labbe, de Script. Ecclesiast. Tom. I, pag. 105.

ARNOLDUS (NICOLAS) Professeur en Théologie à Franeker, nâquit à Lesna, ville de Pologne, le 17 de Décembre 1618. Sa mere se trouvant veuve, lors qu'il n'avoit que trois ans, prit tout le soin imaginable de l'élever, & le consacra aux Lettres. Il fit ses Humanitez dans le College de Lesna, entre autres Régens, sous Comenius, qui dictoit alors à ses Ecoliers son *Janua Linguarum*. Il fut créé Acolythe (*a*), au Synode d'Ostrorog, à l'âge de 15 ans: &, en cette qualité, il accompagna Orminius (*b*) pendant deux années dans la visite des Eglises de Pologne; après quoi, il fut envoié à Dantsic, l'an 1635, & s'y apliqua à l'étude de l'Eloquence & de la Philosophie. Il éprouva quelquefois la mauvaise humeur de Jean Botsac, qui étoit fâché qu'un jeune homme de tant d'espérance fût Calviniste. Il retourna en Pologne, l'an 1638, & cultiva la Théologie sermonaire sous la direction d'Orminius; & un an après, il fut envoié en Podo-

(*a*) Les Eglises Reformées de Pologne avoient retenu cette partie de l'ancienne Discipline.

(*b*) Surintendant des Eglises de la grande Pologne.

Podolie, pour y être Recteur de l'Ecôle de Jablonow. Aiant exercé cette charge pendant trois mois, il fit les fonctions de Ministre deux ans de suite chez un grand Seigneur (c). Comme on remarqua que ses talens pourroient être d'une grande utilité à l'Eglise, on jugea qu'il faloit lui donner les occasions de les cultiver dans les Académies les plus fameuses. Il commença ses voiages l'an 1641. Il vint d'abord à Franeker, & y fit de grans progrès sous Maccovius son compatriote, & sous Cocceius. Il fut aux Académies de Groningue, de Leide, & d'Utrecht, l'an 1643, & retourna bientôt à Franeker, & s'apliqua à l'étude du François & de l'Anglois. Il fit un voiage en Angleterre l'année suivante; & ne pouvant aller à Oxford, à cause que tous les chemins étoient occupez par les Troupes du Roi, ou par celles du Parlement, il fut à pied à Cambrige; mais il ne put y entendre aucune Leçon de Théologie: tous les Professeurs étoient sous la détention, dans le College de la Trinité. Etant de retour à Franeker, il s'attacha à prêcher, même en Flamand, & fit tellement goûter ses Sermons, qu'afin de le retenir en Frise, on lui dissuada d'aller revoir la Pologne. Il fut jugé très-capable du Ministere par la Classe de Franeker, qui l'examina, & les louanges qui lui furent données déterminérent aisément une Demoiselle du païs à l'épouser (A). Il se maria avec elle l'an 1645, & peu après il fut apellé par l'Eglise de Beetgum. Il la servit fidèlement & constamment jusques en l'année 1651, sans prêter l'oreille aux vocations qui lui furent adressées par d'autres Eglises; mais cette année-là, il se rendit aux instances des Etats de Frise, qui le choisirent pour succéder à Cocceius dans la charge de Professeur en Théologie à Franeker (d). Il s'aquitta de cette charge avec beaucoup de capacité jusques à sa mort, qui arriva le 15 d'Octobre 1680, après une longue maladie, où il donna beaucoup de marques de sa piété & de sa résignation aux ordres d'enhaut (e). Je parlerai de quelques voiages qu'il fit depuis sa promotion au Professorat en Théologie (B); & je n'oublierai pas les Livres qu'il a donnez au public (C).

(c) *Johannes de Potok Potocky, hoc commorans terra Holsatorum.*

(d) *C'étoit avant été apelé par l'Académie de Leide.*

(e) *Tiré de son Oraison funebre, prononcée le 22 d'Octobre 1680, par Mr. Marck, Professeur alors en Théologie à Franeker, & depuis à Groningue, & à Leide.*

(A) *Les louanges qu'on lui donna déterminerent aisément une Demoiselle . . . . à l'épouser.*] C'est ce que nous aprend l'Auteur de son Oraison funebre. *Facit paulo post*, dit-il (1), *tanta omnium laus, ut nobilissima in Frisiis virgo Romugia à* NITZAN *facilis in conjugales ejus rueret amplexus, anno* 1645. Cette Demoiselle fut loüable de préférer aux richesses la belle réputation, & le mérite. On a d'autres exemples d'un choix de cette nature; car il est certain que plusieurs Ministres, soutenus du seul éclat de leur éloquence, ou de leur savoir, sont parvenus à des mariages lucratifs: & d'autre côté bien avantageux par le rang de la famille où ils prenoient une épouse. A quoi pouvoit aussi contribuer l'esperance très-plausible, que de tels sujets seroient élevez tôt ou tard aux chaires de distinction, aux chaires considérables par les gages annuels? Quoi qu'il en soit, l'épouse de notre Arnoldus merite d'être loüée. Elle mourut au commencement de l'année 1652, & ne laissa point d'enfans. Il se remaria l'an 1653 à la veuve d'un Avocat de Leeuwarden, nommée Anne Pybinga, fille d'un Bourguemaitre de Franeker, laquelle lui donna neuf enfans, cinq fils (2) & quatre filles, & lui survêquit. Il n'y avoit en vie que trois fils & une fille, lors qu'il mourut (3).

(1) *Marckius, in Orat. funebri N. Arnoldi, pag.* 28.

(2) *Les & la . . . . Voiez le Programme du Recteur de l'Académie. Il est imprimé au devant de l'Oraison funebre.*

(3) *Tiré du Programme, & de l'Oraison funebre.*

(B) *Il a fait quelques voiages depuis sa promotion au Professorat en Théologie.*] Il alla voir ses parens à Lesna, l'an 1652, & passa un mois agréablement chez son oncle maternel Martin Gertichius, Ministre du lieu, & célèbre par divers Ouvrages. Il fit un autre voiage, l'an 1656, à la suite des quatre Ambassadeurs extraordinaires, que les Etats Généraux envoiérent au Roi de Suede & au Roi de Pologne. Leurs Excellences voulurent l'avoir pour Prédicateur, & furent très-satisfaites des Sermons qu'il prononça en Flamand, ou en Allemand, ou en Polonois, selon les rencontres. Ce voiage dura deux ans. Arnoldus se fit beaucoup estimer pendant ce tems-là, par le Chancelier de Pologne Etienne Corycinski, par le Grand Maréchal de Suede Jean Oxenstiern, par le Général des Troupes Douglas, & par l'Electeur de Brandebourg, qui lui offrit la place de Prédicateur aulique. Il fut député à Heidelberg l'an 1666, pour engager Mr. Spanheim à accepter une Profession en Théologie dans l'Academie de Franeker, & il revint sans avoir obtenu cela.

(C) *Je n'oublierai pas les Livres qu'il a donnez au public.*] Je ne dirai rien de la diligence avec laquelle il rassembla, & il mit en ordre les Ouvrages de Maccovius, qu'il fit mettre sous la presse, ni de la Version qu'il composa, & qu'il publia d'un Livre Anglois de Jeremie Dykius (4), mais je cotterai sa *Réfutation du Catechisme des Sociniens*, son *Anti-Bidellus*, son *Anti-Echardus*, son *Livre contre Brevingius*, son *Apologie pour Amesius contre Erbermann* Defenseur de Bellarmin, ses *Disputes Théologiques sur des matieres choisies*, son *Commentaire sur l'Epître aux Hebreux*, son *Lux in tenebris*, & ce qu'il a publié *contre Jean Amos Comenius*. Lisez, touchant ces Ouvrages-là, ce passage de son Oraison funebre: *Quis est qui non . . . . . prædicet Racoviana Catecheseos, in qua religionis dicam an impietatis Socinianæ plenissimum est compendium, curatissimam Refutationem, qua supra fidem impiis seductoribus molesta, doctis grata est? Cui non laudem meretur tum Anti-Bidellus, quo pneumatomachi furorem, & fatuam Comenii* (5) *lucem extinxit; tum Anti-Echardus, cujus conquisitum & male colligatum fasciculum ita dissolvit, ut dissolutarum scoparum hactenus resurrexit nomen? Imo quem non in mille detorsionum tenebris ineffabiliter delectat doctissimarum illa vindiciarum lux, quam publico totius recusam dedit, & cujus ope tuta Ecclesia errorum evitat devia? Sed ne in hoc quidem labore acquiescere potuit qui in Ecclesia voluit conjunis bonum. Brevingii ab eo tempore feliciter demolitus est tribunal, Erbermannum Bellarmino adversus Amesium suppetias ferentem confodit, &c* (6). Voilà quelques ANTI, qui ne sont point dans la Liste de Mr. Baillet.

(4) *Dykii translatio Eucharistica, Marckius, in Orat. funebr. Arnoldi, pag.* 31.

(5) *Je cite un Ecrit d'Arnoldus contre Comenius dans les Remarques* (D), (I), *&c. de l'Article* COMENIUS.

(6) *Marckius, in Orat. funebr. Arnoldi, pag.* 15.

ARODON (BENJAMIN D') Juif Allemand, Auteur d'un Livre rempli de Préceptes pour les femmes. Il a été traduit d'Allemand en Italien par le Rabin Jacob Alpron. Cette Version fut reimprimée à Venise, l'an 5412, selon le calcul des Juifs (a), après avoir été exactement corrigée par le Rabin Isac Levita. Ce Livre est fort chargé d'observances, non seulement pour la propreté du corps, mais aussi pour la pratique des prieres & des bonnes œuvres. Les observances du premier ordre contiennent souvent des minuties, ou des régularitez superstitieuses; & il y a quelquefois un grand *rigorisme* dans celles du second ordre (A). C'est ce que l'on verra

(a) *Je crois que cela répond à notre année 1652.*

(A) *Il y a un grand* rigorisme *dans les observances que contient son Ouvrage.*] Car, par exemple, on ordonne au mari & à la femme de ne dire mot pendant le devoir conjugal, & de n'avoir que des pensées pieuses, sans aucune aplication au plaisir; & on leur déclare, que s'ils agissent d'une autre maniere, leurs enfans naitront diformes. *Ogni persona deve esser avvertita tanto l'huomo, come la donna, nel tempo che si congiungano insieme non devono parlar, nè haver alcun cattivo pensiere, ne debbano scoprire li luochi occulti e vergognosi, perche quelli che parlano in quel tempo che si congiungono insieme, quella creatura che viene conceputa in quell' istante, riuscisse dal ventre della madre con qualche* בקרה *ò zoppo, ò muto, ò guercio, ò simili mancamenti, ò del tutto distruato, o mal conditionato . . . non devono haver intentione in quell' istante alli piaceri, ma solo per adempir el voler divino . . .* (1): *ambidoi devono pensar in quell' istante, che questo non lo fanno per il lor giovamento & adempir li lor appetiti carnali, ma solo per mantenir il precetto . . . . . ogni huomo da bene sà quello, che deve pensare in quell' instante, perche si deve pensar solo à pensieri santi e pii* (2). Cette morale est très-belle, & très-rigide tout ensemble. Voiez ce que l'on a dit dans les Nouvelles de la République des Lettres (3) touchant un Livre de Mr. Yvon, Ministre des Labadistes. Une si grande pureté est de ces sortes de biens, qu'il est plus facile de souhaiter que d'espérer; mais néanmoins, les Casuistes sont fort louables, quand ils insistent là-dessus, & qu'ils tâchent d'introduire la pureté où les fureurs d'une concupiscence brutale ne regnent que trop. Si notre Rabin avoit cru comme l'Eglise Romaine, que le Mariage est un Sacrement, il n'auroit pas exigé que ceux qui y participent eussent des dispositions plus saintes que celles qu'il leur demande. Il leur impose tout à la fois la loi du *favete linguis* (4), dont les Païens recommandoient l'observation dans les grans mystéres, & celle du *sursum corda*, que l'ancienne Eglise n'oublioit jamais de notifier dans la célébration de ses plus augustes cérémonies. En un mot, il est certain, que si cet homme eût reçu avec une entiere foi la doctrine de Jésus-Christ, & s'il eût été animé de l'esprit de Grace, il n'eut pas donné des conseils plus dignes de la pureté Evangélique. Cela doit faire honte aux Docteurs de relâchement qui sont si communs parmi les Chrétiens.

Notez que le dogme de ce Rabin ne s'accorde guere avec le conseil des Docteurs en Médecine. Ceux-ci prétendent qu'un enfant conçu sous des distractions d'esprit, je veux dire,

(1) *Precetti da esser imparati dalle Donne Hebree, Cap. LXX, pag.* 41, 42.

(2) *La-même, Cap. LXXI, pag.* 43.

(3) *Mois de Novembre 1685, pag.* 1290.

(4) *Horat. Od. I, Lib. III. Voiez là-dessus ses Commentateurs.*

verra plus amplement dans la Remarque qui accompagne cet Article.

dire sous des pensées serieuses, graves, immatérielles, est mais, sot, & imbecille (5); & ils donnent de tout autres conseils à ceux qui desirent des enfans (6), mais pour peu qu'on soit raisonable, on demeurera d'accord qu'ils menent les hommes à une tres-mauvaise école de chasteté: leurs préceptes ne sont faits que pour des gens qui voudroient borner toutes choses à une vie animale, terrestre, sensuelle, Epicurienne. Il faut aller à l'Ecole du Rabin, si l'on veut aprendre à se comporter dans cette partie des devoirs en créature douée d'une ame spirituelle, & qui ne veut point se rendre digne de cette censure,

O curvæ in terras animæ & cœlestium inanes (7)!

On comprendra mieux combien la Morale de ce Juif est belle & sublime, si l'on se souvient qu'elle est directement oposée aux Maximes de ces Docteurs de corruption, qui ont rempli leurs Poesies de tant de lascivetez. Ces dangereux empoisonneurs se gardent bien de conseiller le silence; & c'est ce qui a fait trouver à un Moderne quelques preuves de l'interprétation qu'il a donnée aux paroles d'un Poete Grec, qui contiennent la Description de l'Antre des Nymphes. *Pour le regard du murmure agreable dont Homere parle*, dit-il (8), *ce sont sans doute ces paroles obligeantes des Amans, cet* ohi ioe cor mio *des Italiens, ce* ζωὴ καὶ ψυχὴ *des Grecs, & cet* alma de mi alma *des Espagnols, qui accompagnent les plus favorables privautez, & qui font dire au plus sçavans de tous les Poetes en l'Art d'aimer:*

Accedant questus, accedat amabile murmur,
Et dulces gemitus, aptaque verba joco (*).

Voiez comme il en parle ailleurs:

Et mihi blanditias dicat, dominumque vocavit;
Et quæ præterea publica verba juvant (‡).

Je ne vous apprendrai pas que le terme juvare *est tout-à-fait erotique, & consacré aux dernieres dolces de l'Amour, qu'expriment encore, aussi-bien que le murmure, ces deux Vers du même Auteur:*

Me voces audire juvat sua gaudia fassas,
Utque morer, me, me, sustineamque roget (†).

..... *L'Epithalame célébre de l'Empereur Gallienus, que Trebellius Pollio préfere à ceux de cent Poetes qui s'exercerent aussi sur le même sujet, représente merveilleusement bien encore ce sourd & obligeant murmure, & les caresses qui en sont inseparables. L'on veut que tenant la main des enfans de ses freres qu'il marioit, il leur prononçat ces Vers de sa façon:*

Ite, Ite, o pueri, pariter sudate medullis
Omnibus inter vos, non *Murmura* vestra columbæ,
Brachia non hederæ, non vincant oscula conchæ.

Certes il est difficile de rien dire de plus pathétique, ou de plus passioné là dessus. Etre diamétralement oposé à ces faux Docteurs, à ces pestes de la jeunesse, c'est un grand eloge, c'est un prejugé legitime que la Morale que l'on avance est d'une admirable pureté. Il faut joindre à tout ceci la judicieuse réponse qui fut faite par le celebre Mr. Drelincourt à un Evêque qui s'étoit servi d'une Remarque tout-à-fait indigne, je ne dirai pas d'une personne de son caractere, mais aussi d'un Laique qui auroit eu quelque degoût du style badin. *Au lieu d'effacer de ses larmes*, ce sont les paroles de Mr. Drelincourt (9), *ces façons de parler, que la Vierge Marie est* l'esprit & la vie des Chrestiens, *il les défend par des railleries qu'il feroit beaucoup mieux de laisser à ceux qui montent sur le theatre.* Vous autres, *dit-il*, Messieurs les Pasteurs de l'Eglise Protestante, qui avez des cheres moitiés; non tant comme des accidens inseparables de vostre substance, que comme les os de vos os, & la chair de vostre chair; voire, qui n'estes qu'une chair en deux personnes, dites bien d'autres termes plus caressans à ces ames de vos ames, à ces vies de vos vies, à ces vies de vos cœurs & de vos ames, à ces ames de vos vies & de vos cœurs, que le monde n'entend pas: car vous estes ces spirituels, qui jugez tout le monde, voire les Anges; à plus forte raison les Romains, sans pouvoir estre jugés de personne. *Je ne sai qui luy en a tant apris, & ou puis pas respondre de ce que disent ceux qui ont des femmes à la derobée. Mais un personnage grave, qui vit en un chaste mariage, ne s'estudie point à une si extravagante rhetorique.* Le Prelat repliqua d'une façon si burlesque que rien plus (10).

(5) Voiez la Remarque (C) de l'Article François d'Assise, dans la citation à la fin.

(6) Voiez Roderic de Castro de Natura Mulierum, Lib. III, Cap. V.

(7) Persius, Sat. II, vers. 61.

(8) Hexameron Rustique, IV Journée, pag. 212, & suiv.

(*) Ovidius, Lib. II v. 723. de Arte amandi.

(‡) Lib. III Amorum, Eleg. VI v. 11.

(†) Lib. II de Arte amandi.

(9) Drelincourt, Avant-Coureur de la Replique à Mr. le Camus Evêque de Belley, pag. 36, 37.

(10) Voiez sa Reponse à l'Avant-Coureur de Mr. Drelincourt, pag. 156.

ARRERAC (Jean d') Conseiller au Parlement de Bourdeaux, vers la fin du XVI Siécle, est Auteur d'un Livre, dont je parlerai ci-dessous (*A*).

(*A*) *Il est Auteur d'un Livre dont je parlerai ci-dessous.*] Il a pour Titre, *La Philosophie Civile & d'Estat, divisée en l'Irénarchie & la Polemarchie*, & fut imprimé à Bourdeaux, par Simon Millanges, l'an 1598, in 8. Il devoit comprendre deux Tomes, dont je n'ai vu que le prémier (1). Voici l'idée que l'Auteur en donne (2). „ J'ai prins mon sujet „ sur les Loix du premier Livre des Pandectes, que tous „ les Docteurs ont mesprisées, ou pour ne les avoir pas entendues, ou parce qu'ils ont cru qu'elles ne servoient pas „ de beaucoup à la chiquane, de laquelle ils estoient plus „ esclaves pour le queste qu'ils en espéroient, qu'amoureux de la vertu & de l'honneur. Je trouve ce Livre si „ riche & si plantureux de belles Loix, que je me trompe „ fort, si je ne monstre dans le mien qu'il contient la plupart des Loix de la Nature & de la Philosophie Morale „ & Civile, avec l'ordre des Magistratures & Jurisdictions „ Romaines. J'ay adjousté à ce prémier Livre les deux „ prémiers Titres du second, sur lesquels j'ai discouru des „ Droits de Jurisdiction, tant selon la Police Romaine, que „ nostre Droict François & le Droict de l'Eglise; & de ceste Loy de nature, *quod quisque juris in alium statuerit*, „ *ut ipse eodem jure utatur*". Cela regarde le prémier Tome, ou l'Irénarchie, c'est-à-dire, l'Etat de Paix: ce qui suit concerne sa Polémarchie, c'est-à-dire, l'Etat de Guerre. C'étoit *un petit Volume, lequel contenoit en quatre Livres toutes les qualitez & perfections d'un Chef d'Armée, les ruses & stratagemes des anciens Capitaines, les moyens de nous servir des occurrences en la Guerre, & de nous maintenir l'vainqueurs après la Victoire obtenue* (3). Cet Auteur avoit beaucoup lu, & n'étoit pas chiche de Citations; mais ordinairement, il ne s'étend guere sur chaque chose: c'est pourquoi il a eu assez de place pour parler d'un fort grand nombre de sujets. Il combat assez souvent les plus célébres Jurisconsultes, Accurse, Alciat, Budée, Cujas, &c. &, de tems en tems, il fait des Observations bien singulieres.

(1) Il contient 722 pages.

(2) Jean d'Arrerac, Epitre Dédicatoire au Cardinal de Joyeuse.

(3) Jean d'Arrerac, Epitre Dédicatoire, pag. 6, vers la fin.

ARRIA, ou Arrie, nom de quelques Dames Romaines, dont je parlerai dans les Remarques de l'Article Petus.

ARRIAGA (Roderic de) Jésuite Espagnol, nâquit à Lucrone, le 17 de Janvier 1592. Il entra dans la Société le 17 de Septembre 1606, & enseigna la Philosophie avec un grand aplaudissement à Valladolid, & la Théologie à Salamanque; &, aiant apris par des Lettres du Général de la Compagnie, qu'il seroit de la plus grande gloire de Dieu que quelques Jésuites Espagnols se transportassent en Boheme (*a*), pour y enseigner les plus hautes Sciences, il s'offrit à cet emploi. Il arriva à Prague, l'an 1624. Il y régenta la Théologie Scholastique, pendant treize ans, & il fut Préfet général des Etudes vingt ans de suite, & Chancelier de l'Université l'espace de douze années. Il reçut solennellement le bonnet de Docteur en Théologie, & il s'aquit beaucoup de réputation. La Province de Boheme le députa trois fois à Rome, pour y assister aux Congrégations générales de l'Ordre (*b*). On l'exhorta plusieurs fois à retourner en Espagne; mais ce fut en vain. Il fut extrémement estimé d'Urbain VIII, d'Innocent X, & de l'Empereur Ferdinand III. Il mourut à Prague, le 17 de Juin 1667 (*c*). Il publia plusieurs Livres (*A*), où il étala beaucoup de subtilité d'esprit. On trouve qu'il réüssissoit beau-

coup

(*a*) Les Jésuites avoient fait depuis peu de ce Païs-là une Province de leur Ordre, detachée de la Province d'Autriche. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, pag. 728, 729.

(*b*) A la 8, à la 10, & à l'11.

(*c*) Tiré de Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jesu, pag. 728, 729.

(*A*) *Il publia plusieurs Livres.*] Un *Cours de Philosophie*, en un Volume, & un *Cours de Théologie*, en huit Volumes. Le Cours de Philosophie, imprimé *in folio*, à Anvers, l'an 1632, a été réimprimé plusieurs fois. L'Edition de Lion, en 1669, est augmentée. Le I & le II Volume de son Cours de Théologie furent imprimez l'an 1643; le III & le IV, l'an 1644; le V, l'an 1649; le VI, l'an 1650; le VII & le VIII, l'an 1655. Ce sont tous des *in folio*, imprimez chez Balthasar Moret, à Anvers (1). Il travailloit au IX Tome, lors qu'il mourut: c'étoit celui *de Jure & Justitia* (2). Don Nicolas Antonio a donné à Arriaga un Livre *de Oratore*, imprimé à Cologne, l'an 1637, & *Brevis Expositio literæ Magistri Sententiarum, cum Quæstionibus quæ circa ipsam moveri possunt, & Authoribus qui de illis disputant*, imprimé à Lion, l'an 1636, in 8, après d'autres Editions (3); mais comme le Pere Sotuel ne parle pas de ces deux Ouvrages, quoi que le prémier eût été donné à ce Jésuite par Alegambe, il y a lieu de croire que Don Nicolas Antonio s'est trompé.

(1) Nicolas Antonio, Biblioth. Hispan. Tom. II, pag. 209, marque que plusieurs de ces Volumes furent imprimez aussi à Lion.

(2) Tiré de Sotuel, Bibl. Script. Soc. Jesu, p. 729.

(3) Nicol. Antonii Biblioth. Script. Hispan. Tom. II, pag. 209.

coup mieux à ruiner ce qu'il nioit, qu'à bien établir ce qu'il affirmoit; & l'on prétend que par là, il est devenu le fauteur du Pyrrhonisme (*B*), quoi qu'il ait donné à conoitre qu'il n'étoit pas Pyrrhonien. Il y auroit sans doute beaucoup d'injustice à le soupçonner de la moindre prévarication, & d'avoir été un faux-frere des Dogmatiques; car s'il emploie toutes ses forces à réfuter un grand nombre de sentimens, il les emploie aussi à soutenir les opinions qu'il embrasse: on s'aperçoit aisément qu'il y procede de bonne foi, & qu'il agit de tout son mieux; &, si ses preuves sont inférieures à ses objections, il faut s'en prendre à la nature des choses. L'aplication avec laquelle il a réfuté toutes les subtilitez qui ont été inventées par les Scholastiques, pour montrer que deux Propositions contradictoires sont quelquefois véritables, & quelquefois fausses (*C*), suffit à persuader qu'il avoit à cœur les intérêts des Dogmatiques contre les Pyrrhoniens. Il a quitté sur plusieurs matieres de Physique les opinions les plus générales de l'Ecole, comme sur la composition du continu, sur la rarefaction, &c: & c'est pourquoi il a pris à tâche (*d*) de justifier les innovateurs en matiere de Philosophie. C'est dommage qu'un esprit si net & si pénétrant n'ait pas eu plus d'ouvertures sur les véritables principes; car il eût pu les pousser bien loin. Une légere conoissance de l'Hydrostatique lui eût fait trouver la raison d'une expérience (*D*), pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement. Ses efforts, ses instances, ses souplesses là-dessus, font regretter qu'il ait couru avec tant de force hors du bon chemin.

(*d*) *Dans la Preface de son Cours de Philosophie.*

(*B*) *On prétend que . . . . . il est devenu le fauteur du Pyrrhonisme.*] C'est le sentiment de Mr. de Villemandy: *Sunt alii*, dit-il (4), *qui periculosius adhuc sollicitant* (sacratiora fidei dogmata) *cujusmodi Arriaga* suis in Thomam Disputationibus Theologicis; *nihil enim non moliuntur, ut aliorum quorumcunque placita reflexionibus & objectionibus suis destruant, ipsi autem nihil ferè adstruant . . . . . Celebris est inter Romanenses Scholasticos* Rodericus ille Arriaga . . . . *is multis Volum. Fol. & Philosophiam & Theologiam est persecutus; jam autem singula quaque sic tractat, ut aliorum fere omnium opiniones variis rationibus infirmare studeat, suas autem levissimè suffulciat. Si ex hac methodo ingenii conditio dijudicetur, verè Pyrrhonius potest haberi; cum tamen placita sua, quantum potest firmet, iisque constanter inhæreat, non potest legitimè eo nomine donari* (5). On peut assurer, que si la lecture des Ecrits de ce Jésuite inspire le caractere Pyrrhonien, c'est par accident, & contre son intention; car il est aussi décisif qu'un autre, & aussi ardent à confirmer ses Décisions: mais ou par la foiblesse de l'esprit humain, ou par la difficulté des matieres, il s'est trouvé dans le cas d'une infinité d'Auteurs, qui decouvrent admirablement le foible d'une doctrine, & qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. Ils ressemblent à des guerriers qui mettent à feu & à sang le païs de l'ennemi, sans pouvoir mettre leurs frontieres en état de résistance. Mr. Ancillon trouvoit ce Jésuite *assez singulier en sa maniere d'écrire*, & plus libre *que les autres, qui, par une indigne servitude, n'osent abandonner les sentimens des Ecrivains de la Société, & qui les suivent avec scrupule comme infaillibles . . . . Raportant l'opinion de Vasquez, il dit nettement, que* tout bien compté, il ne se fie pas beaucoup à la solution du Pere Vasquez (6). *J'ai remarqué*, ajoûte Mr. Ancillon, *en lisant Arriaga & Oviedo, que toujours, lors qu'un de ces deux Jésuites soutient l'affirmative d'une Proposition, l'autre soutient la négative; ce qui est assez rare, même parmi les Docteurs de la Religion Romaine en général, & que je n'ai gueres vû qu'en Cornelius à Lapide & en Estius.* Il n'est point rare, que sur une infinité de Questions, tant de la Philosophie, que de la Theologie Scholastique, les Jésuites s'entre-réfutent les uns les autres. On peut même dire que cela est très-commun. Suarez & Vasquez en sont un exemple.

(4) Petrus de Villemandy, in Scepticismo debellato, Cap. II, pag. 13.

(5) Idem, ibid. Cap. IV, pag. 32.

(6) Voiez le Mélange Critique de Litterature, Tom. I, pag. 208.

(*C*) *Il a réfuté avec application toutes les subtilitez des Scholastiques pour montrer que deux Propositions contradictoires sont quelquefois véritables, & quelquefois fausses.*] Il a très-bien demêlé tous ces sophismes: Voiez sa II Dispute sur les *Summules* de Logique (7). J'ai vu des Professeurs bien embarrassés, lors qu'on leur faisoit ces Objections, qui, dans le vrai, ne doivent passer que pour des chicaneries inventées mal-à-propos par des gens de trop de loisir, mais qui ne prétendoient pas, comme Heraclite, qu'en effet une même chose soit & ne soit point. Ils n'avoient en vue que de donner de l'exercice à leur esprit. Notez qu'Aristote ne croit point que si Heraclite dit cela, il l'ait neanmoins pensé: Ἀδύνατον γὰρ ὁντινοῦν ταὐτὸν ὑπολαμβάνειν εἶναι καὶ μὴ εἶναι, καθάπερ τινὲς οἴονται λέγειν Ἡράκλειτον. οὐκ ἔστι γὰρ ἀναγκαῖον ἅ τις λέγει, ταῦτα καὶ ὑπολαμβάνειν (8). *Impossibile namque est quempiam idem putare esse & non esse, quemadmodum quidam Heraclitum dicere arbitrabantur. Non enim necesse est quacunque quis dicat, ea etiam putare.*

(7) Sect. V, Subsect. III & IV, pag. 80, & seq. Edit. Parisiensis, an. 1639.

(8) Aristot. Metaphys. Lib. III, Cap. III, pag. 667, G.

(*D*) *Il n'a pu trouver la raison d'une experience, pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement.*] Cette experience est que le bois plus leger que l'eau ne se soutient pas néanmoins sur l'eau à l'égard de toute son épaisseur. Une poutre, qui flotte dans une riviere, est en partie sous l'eau, & en partie au dessus de l'eau. On ne sauroit expliquer cela selon les principes ordinaires de la pesanteur & de la légéreté: de là viennent les vains efforts d'Arriaga (9). Les nouveaux Philosophes ne trouvent là aucun embarras. Voiez le Systême de Mr. Gadrois.

(9) Arriaga, Disputat. IV de Generat. Sect. V, ad Elementa, Subsect. VI, pag. 819.

ARSENIUS, Diacre de l'Eglise Romaine, illustre par la noblesse de sa famille, mais beaucoup plus par sa vaste érudition & par sa piété, fut choisi pour être envoié à l'Empereur Theodose, qui cherchoit un Précepteur à son fils Arcadius. Ce fut le Pape Damase, qui fit ce choix. Arsenius arriva à Constantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'Empereur, qui se fâcha même un jour, & contre le disciple, & contre le maître, parce qu'il avoit vu celui-ci debout, & l'autre assis, pendant la leçon. Il ordonna que son fils, quoi qu'il l'eût déjà déclaré Auguste, seroit debout & découvert quand Arsenius l'instruiroit, & quitât en ce tems-là les marques de la dignité Impériale. Arsenius, emploiant toute son industrie à élever son disciple aux Sciences & à la vertu, se crut obligé d'ajoûter enfin le châtiment aux censures. Le jeune Arcadius en fut si outré, qu'il pria un de ses Officiers de le défaire de son Précepteur (*a*). L'Officier en avertit Arsenius, qui prit le parti de se retirer secrétement, & de s'en aller dans les déserts de l'Egypte. Il y passa un fort grand nombre d'années, avec les Solitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente & de la plus austere dévotion. Il y mourut à l'âge de 95 ans (*A*). Theodose, qui aprit avec regret la retraite d'Arsenius, le fit chercher par tout, sans le pouvoir découvrir (*b*). Il y a quelques fautes dans le Dictionaire de Moréri qui concernent cet Article (*B*). J'en

(*a*) *Tiré des Annales de Baronius, à l'an 383, num. 22, 23. Et de Metaphraste sous le 8 de Mai, & Surius, sous le 19 de Juillet.*

(*b*) Fléchier, Histoire de Theodose, pag. 273, 274.

(*A*) *Il mourut dans les deserts de l'Egypte, à l'âge de 95 ans.*] Voiez le partage que Mr. Arnauld d'Andilly donne à cette longue vie d'Arsenius. *Il en passa*, dit-il (1), *quarante dans la Cour de l'Empereur Theodose, quarante en Sceté, dix à Trohé, qui est au dessus de Babylone, à l'opposite de la ville de Memphis, trois en Canope d'Alexandrie, & deux en ce même lieu de Trohé, où étant retourné il finit sa course dans la crainte de Dieu.* Cette expression, *il passa quarante ans dans la Cour de Theodose*, est très-impropre: car si l'on n'y veut pas trouver une insigne fausseté, il la faut prendre en ce sens-ci, *Il avoit quarante ans, lors qu'il sortit de la Cour de Theodose.* En effet, en la prenant selon la signification propre & naturelle des termes, il faudroit qu'Arsenius eût vêcu plus de six-vingts ans. Il faudroit ajoûter aux 95 ceux qu'il avoit lors qu'il partit pour Constantinople, choisi Précepteur d'Arcadius par Damase. Ce Pape n'auroit pas choisi un jeune garçon de vingt ans. Outre que Theodose ne régna qu'environ seize ans, & qu'il ne reçut Arsenius qu'en la quatriéme année de son Empire.

(1) D'Andilly, Vies des Peres des Deserts, Tom. II, pag. 204, Edition de 1676, in 8.

(*B*) *Il y a quelques fautes dans le Dictionaire de Moréri, qui concernent cet Article.*] I. Arsenius n'a point pu être envoié à Theodose l'an 383, pour être Précepteur d'Arcadius & d'Honorius, puis qu'Honorius ne naquit qu'en 384. Baronius avoit marqué cette faute à ceux qui ont fait la Vie d'Arsenius, & il l'avoit attribuée à quelqu'un qui savoit en général que Theodose avoit deux fils, *aliquis quod sciret duos fuisse Theodosio filios, adjecit Honorium* (2). Cette faute est demeurée dans la Vie d'Arsenius dressée par Mr. Arnauld d'Andilly (3), *qui* cite Rufin (4) pour son garant. II. J'avoue que Baronius (5), sur la foi de la Vie des Peres (6), avance qu'Arsenius fut le parrain des deux fils de Theodose; mais cela ne s'accorde point avec Rufin, qui dit qu'ils furent mis entre les mains d'Arsenius *aussitôt après leur batême* (7): outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la Vie d'Arsenius, lors qu'on dit qu'il fut envoié par Damase, pour être Precepteur d'Arcadius & d'Honorius. Le dernier n'étoit pas encore né: l'autre avoit environ huit ans; & il n'y a point d'aparence qu'Arsenius soit demeuré à la Cour de Theodose, jusques au tems qu'Honorius eut besoin de Précepteur. III. Mr. Fléchier dit

(2) Baron. ad ann. 383, num. 22.

(3) *Elle est au II Tome des Vies des Peres des Deserts*, par Arnauld d'Andilly, pag. 188.

(4) *Lib. III, num. 97.*

(5) *Ad ann.* 395, *num. 16.*

(6) *Part. II, Cap. XXXVI.*

(7) *Voiez* Arnauld d'Andilly, Vies des Peres des Deserts, Tom. II, pag. 188.

J'en ai trouvé aussi quelques-unes dans d'autres Ecrivains (*C*).

On trouve plusieurs actions, & plusieurs Sentences d'Arsenius, parmi les *Apophthegmata Patrum*, que Mr. Cotelier a publiés dans ses *Ecclesiæ Græcæ Monumenta* (*c*).

(*c*) *Voiez-en le I Volume impr. à Paris, en* 1677.

dit en propres termes, que Theodose *fit chercher* Arsenius *dans toutes les terres de l'Empire.* Il n'est donc gueres aparent qu'Arsenius ne soit sorti de la Cour qu'*après la mort de Theodose, en* 395. Cela, dis-je, n'est gueres aparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain & dans le premier Volume du Dictionaire, & dans le troisiéme. IV. Il ne faloit pas suprimer la circonstance que Mr. Flechier a expressément marquée : c'est que l'Officier qu'Arcadius chargea de tuer Arsenius en avertit ce Precepteur. Le Suplement du Dictionaire supose qu'Arsenius *en fut averti divinement.* V. Arcadius ne fut point associé à l'Empire à l'âge de six ans; mais à l'age de sept ou huit ans, comme Baronius & Mr. Flechier le remarquent. *Erat tunc Arcadius annum ætatis agens octavum, natus nimirum sub consulatu Gratiani quarto & Merobaudis, triennio ante Theodosii patris imperium* (8). VI. Socrate n'avoit que faire d'être cité; car ce qu'il a dit d'Arsenius n'a presque point de raport à l'Article du Suplement. En tout cas, il faloit citer le chapitre XXIII du III Livre.

(8) Baron. ad ann. 383. num. 22.

(*C*) *Voici quelques fautes d'autres Ecrivains touchant Arsenius.*] Matthias, dans son Theatre Historique (9), supose perpétuellement qu'Arsenius fut Precepteur d'Honorius aussi bien que d'Arcadius, & cela en même tems. Il ne considere pas qu'Honorius n'étoit point né, lors qu'on envoia Arsenius à Theodose, pour instruire Arcadius : il ne songe pas qu'Honorius etant plus jeune de neuf ans que son frere, n'étoit guere propre à assister aux leçons qu'on faisoit à Arcadius pendant la vie de Theodose. Remarquez bien cette circonstance, puis que Matthias n'ignoroit point qu'Arsenius s'évada avant la mort de cet Empereur; car il remarque que Theodose le fit chercher soigneusement. Il cite le chapitre XXIII du IV Livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce soit de ce qu'il a débité. Il ajoûte qu'Arcadius, après la mort de son pere, aprit où étoit Arsenius, & lui fit demander pardon de ce qui s'étoit passé, & sa sainte benediction. Mr. Doujat, entraîné par le torrent, associe Honorius à Arcadius (10). Charles Etienne n'a connu notre Arsenius que sous la qualité de Patrice : il ne lui fait point quiter la Cour, mais son simple patrimoine, pour l'envoier dans un Couvent, en vertu d'une voix tombée des nues, qui lui ordonnoit la fuite, le silence, & le repos. Mr. Hofman n'a joint à cela que la charge de Précepteur d'Arcadius. Monsr. Lloyd a suprimé tout l'Article. Notez que Nicephore fils de Calliste assure que Theodose donna Arsene pour Précepteur à ses fils (11).

(9) *Pag.* 718, *Edition d'Amsterd. en* 1668.

(10) *Arsenius, non illo Arcadii & Honorii Præceptor.* Doujati Prænotiones Canon. *pag.* 429.

(11) Nicephor. Hist. Ecclesiast. *Lib. XII, Cap.* XXIII.

ARSENIUS, Patriarche de Constantinople dans le XIII siécle, étoit nâtif de cette Ville. Il fut élevé dans un Monastere de Nicée, & en fut même Supérieur; mais il renonça à cette charge pour se mieux apliquer à la vie monastique, soit dans les Couvens d'Apolloniade, soit dans ceux du Mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255, par l'Empereur Theodore Lascaris, qui le fit Patriarche de Constantinople. Le même Empereur quatre ans après le déclara en mourant l'un des deux Tuteurs de Jean son fils. L'autre Tuteur étoit George Muzalon. Celui-ci, témoignant des intentions fort pernicieuses pour le jeune Prince, dégoûta si fort Arsenius de son emploi, qu'il fut cause de son retour au Couvent. Mais lors qu'en 1261 les Grecs eurent regagné Constantinople sous la conduite de Michel Paleologue, Arsenius y fut apellé pour reprendre le Patriarchat, & en occuper le Siege duquel les Patriarches avoient été exclus pendant plus de cinquante ans. L'année d'après, l'Empereur Michel Paleologue fit crêver les yeux à Jean Lascaris fils de l'Empereur Theodore. Arsenius, indigné d'un traitement si barbare fait à son pupille, excommunia Michel, qui, pour repousser ses foudres Ecclésiastiques, convoqua un Concile, & sous de fausses accusations, y fit déposer Arsenius, & le relégua dans l'Ile de Proconnese. Il vécut long-tems dans cet exil; mais on ne trouve pas précisément en quelle année il mourut. C'étoit un homme de bien; mais tout-à-fait mal propre aux affaires (*a*). Il est Auteur (*A*).

(*a*) *Tiré de* Cave, Historia Literaria Script. Eccles. *pag.* 725.

(*A*) *Il est Auteur.*] Il a fait un *Nomo-Canon*, ou un *Recueil de Canons*, divisé en CXLI titres, à chacun desquels il ajoûte quelques points, ou quelques chefs des Loix Impériales. On l'a inséré en Grec & en Latin dans la Bibliotheque du Droit Canonique publié par Mrs. Justel, & Voel. On a aussi le *Testament d'Arsenius*, publié en Grec & en Latin par Mr. Cotelier, dans le Tome II de ses *Monumens de l'Eglise Greque* (1).

(1) Cave, Hist. Liter. *p.* 726. Doujatii Prænot. Can. *p.* 429.

ARSENIUS, Archevêque de Monembasia, ou Malvasia, dans la Morée, au XVI siécle, a passé pour un savant Humaniste. Il fut l'ami particulier de Paul III, & il lui écrivit des Lettres fort élégantes; une entre autres, où il se plaint du peu d'affection de l'Eglise Romaine pour la Nation Greque (*A*). Il se soumit à l'Eglise Romaine; ce qui le rendit si odieux aux Grecs Schismatiques, que Pachome, Patriarche de Constantinople, l'excommunia, & que les Grecs disent qu'Arsenius fut après sa mort *Broukolakas*, c'est-à-dire que le Demon venoit errer à l'entour de son cadavre, & l'animoit encore (*a*). On a quelques Ouvrages de sa façon (*B*).

(*a*) *Voiez* Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, *pag.* 127, *&* Crusius, *dans sa Turco-Græcia.*

(*A*) *Il s'est plaint du peu d'affection de l'Eglise Romaine pour la Nation Greque.*] Voici les paroles de Mr. Guillet. *Arsenius a écrit de très-élégantes Lettres* au Pape Paul III, *qui se trouvent encore. Il y en a une, où il se plaint fort du peu d'affection de l'Eglise Romaine pour la Nation des Grecs, en ce qu'elle n'en a élevé aucun à la dignité de Cardinal. Paul fut créé Pape l'an* 1535 (1). Si l'on donnoit à cette plainte une étendue générale, on imputeroit un mensonge à Arsenius; car il est certain que le Cardinal Bessarion étoit Grec : il faut donc croire que les reproches d'Arsenius étoient semblables à ceux de Musurus. Celui-ci se plaignit amérement, de ce qu'aucun Grec n'avoit eu part à la nombreuse promotion que Leon X venoit de faire (2). Paul III fut élu Pape au mois d'Octobre 1534.

(1) Guillet, Lacedemone anc. & nouvelle, *pag.* 127.

(2) *Voiez l'Article* MUSURUS.

J'ai été averti par Mr. de la Monnoie, *qu'il ne se trouve nulle autre Lettre d'Arsenius à ce Pape, que celle qui sert de Dedicace aux Scholies d'Euripide. C'est là qu'il se plaint, que parmi tant de Cardinaux de toute Nation, il ne s'en trouvât pas au moins un ou deux Grecs.* Καίτοι δὲ ἀποιχὼς ὅτι ἕνα ἢ δύο τῶν Ἑλλήνων ἐν τοσαύταις παντοδαπαῖς ἀναρρήσεσι τῶν Καρδινάλων. Rien n'est plus utile, ni plus nécessaire que d'aller aux sources.

(*B*) *On a quelques Ouvrages de sa façon.*] On a un *Recueil d'Apophthegmes*, imprimé à Rome, en Grec : un autre *Recueil de Scholies sur sept Tragédies d'Euripide*, imprimé à Venise en 1534. Il dit dans son Epitre Dédicatoire au Pape Paul III, qu'il l'avoit dressé en Candie, à Venise, & à Florence. Voiez la Bibliotheque de Gesner.

ARSENIUS, Moine Grec, a écrit une *Lettre contre Cyrille Lucar*, Patriarche de Constantinople, qui a été publiée en Grec & en Latin à Paris, l'an 1643, avec les Actes du Concile, où Parthenius Patriarche de Constantinople fit condamner la Confession de ce Cyrille, l'an 1642. Chacun sait que cette Confession de Cyrille étoit conforme aux sentimens de Geneve. Monsr. Claude a soutenu que cette condamnation est une Piéce suposée (*a*). Le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford a confondu Arsenius Auteur du Nomo-Canon, avec notre Moine Grec.

(*a*) Claude, Reponse à Monsr. Arnould, *Liv. III, Chap. XII, pag.* 478.

ARSINOE'. Il y a eu plusieurs Reines de ce nom. Mr. Moréri a parlé des principales, non sans se tromper quelquefois. Il a été un peu trop court sur Arsinoé, sœur de Cleopatre : nous réparerons cette briéveté dans l'Article de PTOLOMÉE Auletes (*a*).

(*a*) Remarque (*A*).

ARSI-

ARSINOE', femme de Magas, Roi de Cyrene *(A)*, se deshonora par ses impudicitez. Magas, un peu avant que de mourir, accorda leur fille unique Berenice au fils de Ptolomée Roi d'Egypte. Dès qu'il fut mort, Arsinoé, qui n'avoit vu qu'à regret ces fiançailles, prit des mesures pour les rompre. Elle fit offrir Berenice, avec le Roiaume de Cyrene, à Demetrius frere du Roi Antigonus *(a)*. Ces offres furent acceptées. Demetrius s'embarqua tout aussi-tôt, & eut un vent si favorable, qu'il ne tarda gueres à voir Berenice. Il étoit bel homme, & cela le rendit d'autant plus fier, qu'il s'aperçut promptement de l'impression que sa beauté avoit faite sur le cœur d'Arsinoé. Il négligea la fille, pour se rendre plus agréable à la mere : il traita les Troupes de haut en bas ; enfin il se rendit si odieux, que tout le peuple tourna ses desirs vers le fils de Ptolomée. On résolut de se défaire de Demetrius, & l'on en concerta les moiens avec Berenice *(b)*. On lâcha sur lui les assassins destinez à le tuer ; on les lâcha, dis-je, dans un tems qu'il avoit choisi pour coucher avec Arsinoé *(B)*. Cette femme aiant ouï sa fille, qui se tenoit à la porte, & qui commandoit que l'on épargnât sa mere, couvrit de son corps son Galant le mieux qu'elle put ; mais ses efforts furent inutiles. On le tua, ensuite dequoi le mariage de Berenice avec le fils de Ptolomée sortit son plein & entier effet *(c)*. Justin, si je ne me trompe, est le seul Historien qui nous aprenne cela : j'en suis surpris ; car une action de cette nature méritoit bien d'être remarquée. Ce qu'il y a encore de bien étrange, c'est que personne ne nous dit ce que devint Arsinoé, ni d'où elle étoit, ni ce que devint cette Berenice : &, bien loin que l'on raporte que Ptolomée Evergetes, fils de Ptolomée Philadelphe, l'ait épousée, on nous assûre qu'il se maria avec Cleopatre. Matthias, qui le dit *(d)*, ne cite personne ; mais on voit dans Josephe, au Chap. IV du XII Livre de ses Antiquitez Judaïques, que la femme de Ptolomée Evergetes se nommoit Cleopatre. Notez que Ptolomée Evergetes eut un fils apellé Magas *(e)*, d'où l'on peut conjecturer que le pere de sa femme se nommoit Magas, comme Justin le raporte. Je marquerai quelques erreurs de Mr. Moréri *(C)*, & une de Mr. Ménage *(D)*.

(a) *Il étoit Roi de Macedoine.*

(b) *On peut inferer ceci des paroles de Justin.*

(c) *Tiré de Justin, Liv. XXVI, Chap. III.*

(d) Matth. Theatrum Histor. pag. 561.

(e) Plutarch. in Agide, & Cleomene, pag. 820.

(A) *Elle étoit femme de Magas, Roi de Cyrene.*] Il est nommé Agas dans les Editions de Justin ; mais les bons Critiques ont remarqué, il y a long-tems, qu'il faut lire Magas : c'est ainsi, ajoutent-ils, que Pausanias, Polyænus, & Athenée, le nomment (1). On leur objectera peut-être, que celui dont Pausanias a fait mention n'est point le mari de notre Arsinoé ; car il étoit frere utérin de Ptolomée Philadelphe, au lieu que le mari d'Arsinoé étoit frere de Ptolomée Evergetes. Voici l'Histoire de ce Magas, selon Pausanias. Il étoit fils de Berenice, & d'un Macedonien nommé Philippe, homme de basse extraction. Eurydice, fille d'Antipater, aiant été mariée avec Ptolomée fils de Lagus, mena en Egypte cette Berenice. Celle-ci coucha avec Ptolomée, & lui donna entre autres enfans Ptolomée Philadelphe, qui régna après son pere. Elle fit donner le gouvernement de Cyrene à son fils Magas, qui épousa Apame fille du Roi Antiochus, & fut fort brouillé avec Ptolomée Philadelphe. Voila le Magas de Pausanias (2). N'est-il pas clair, dira-t-on, qu'il ne peut pas être celui de Justin ; ce Magas, qui étoit mari d'Arsinoé, & qui mourut environ le tems que le fils de Pyrrhus fut rétabli dans le Roiaume d'Epire (3) ? Les Critiques peuvent répondre que Magas Roi de Cyrene aiant regné cinquante ans (4), rien n'empêche qu'il n'ait vécu jusqu'au rétablissement du fils de Pyrrhus, que les meilleurs Chronologues placent sous l'an de Rome 493 (5), qui étoit le vingt-cinquiéme du régne de Ptolomée Philadelphe. Au lieu donc de dire comme l'on fait ordinairement, que Justin parle de Ptolomée Evergetes dans son Livre XXVI (6), il faut établir qu'il parle de Ptolomée Philadelphe, & que c'est à celui-ci qu'il donne pour frere Magas Roi de Cyrene. Que s'il nomme Arsinoé la femme de Magas, ce n'est pas un signe que son Magas soit different de celui de Pausanias, puis que le même Roi de Cyrene a pu être marié successivement avec Apame fille d'Antiochus, & avec notre Arsinoé. Quant au reste, les guerres où il s'engagea contre Ptolomée Philadelphe, selon Pausanias, conviennent très-bien au Magas dont parle Justin. *Rex Cyrenarum Agas decedit qui ante infirmitatem Berenicem unicam filiam ad finienda cum Ptolemæo fratre certamina, filio ejus desponderat* (7). J'avoue qu'elles ne semblent pas convenir au Magas dont Athenée a parlé ; car c'étoit un homme, qui, jouïssant de la paix, se plongea dans les délices & dans la fainéantise, & qui, à force de manger, devint si gros, que la graisse l'étoufa (8). Mais cette objection n'est pas insoluble : un Prince, dont le regne dure cinquante ans, ne peut-il pas s'engager à quelques guerres, & s'abandonner ensuite à un long repos ?

(B) *On lâcha sur lui les assassins... dans un tems qu'il avoit choisi pour coucher avec Arsinoé.*] Le Jesuite Bisselius a trouvé là un sujet d'admiration. *Adulteris autem duobus illis*, dit-il (9), *Berenicâ filiâ nonche consciâ, tensa per dispositos percussores ita sunt insidia, (quod mireris) ut in ipsa flagrantis sceleris ardore deprehensis superveniens adultera filia, mortuoque conjunx*, Berenice *pro thalamis nefandi foribus subsistens*, &c. La circonstance du tems, ni celle du lieu n'ont rien d'admirable ici. Il étoit aisé de remarquer quand Demetrius alloit à la chambre d'Arsinoé, & c'étoit l'occasion la plus plausible que les conjurez pussent prendre.

(C) *Voici quelques erreurs de Mr. Moréri.*] I. Il n'y a point d'exactitude dans cette expression, *Magas donna en mariage Berenice sa fille à Ptolomée* : le Latin porte *Berenicem . . . filiam desponderat* (10). Les paroles de Moréri nous cachent un fait qui ne se dévelope pas dans la suite de sa narration ; c'est que Berenice demeura auprès de son pere & de sa mere. On songe à tout autre chose, quand on lit qu'elle fut donnée en mariage à un fils du Roi d'Egypte. Afin donc de ne faire pas égarer ses Lecteurs, il faloit suivre rigoureusement le mot *despondere*. Cette Remarque est petite en elle-même ; mais ses usages peuvent être considerables par raport à ceux qui veulent traduire. Ils ne sauroient jamais être trop scrupuleux dans l'observation de cette regle : c'est qu'ils doivent éviter tous les termes équivoques, tout ce qui peut empêcher que le Lecteur n'ait les idées les plus conformes à la nature de chaque sujet. II. Il n'est pas vrai que Justin dise que notre Arsinoé étoit fille d'Antiochus Soter. III. Ni que son mari se nommoit Magus (11). IV. Ni que ce pretendu Magus étoit fils de *Ptolomée Lagus* (12). V. Ni qu'elle *fit épouser* sa fille à Demetrius. VI. Ni qu'elle eut dessein *de lui mettre la couronne sur la tête*. VII. Ni qu'elle fut chassée. Peut-on assez condamner une licence si hardie ? On narre tout ce qu'on veut sans qu'on le trouve dans un Auteur, & puis on a la hardiesse de le citer. Je sai, qu'en prenant pour guide un Historien d'un aussi petit jugement que Justin, on est obligé de supléer bien des circonstances ; mais alors il faut avertir qu'on les suplée, il ne faut pas les donner pour une Version de Justin. J'ai dit que cet Abréviateur n'a guere de jugement, & je suis sûr que Trogue Pompée pesteroit cent fois le jour contre lui, s'il pouvoit conoître le mauvais état où son Ouvrage a été réduit par ce faiseur d'Abregés. Il se perdroit lui-même dans les ténébres de son Abréviateur. Presque tous les Antiochus, & les Ptolomées, & les Antigonus, y paroissent sans les marques de leur distinction : on ne sait s'il parle du pere, ou du fils, ou du petit-fils ; il faut le deviner la plupart du tems. Il n'a pas seulement pris la peine de dire si le mariage de Demetrius avec Berenice fut consommé. Belle demande, me dira-t-on ! & moi je dis qu'il eût dû marquer expressément le oui ou le non ; car il n'est pas sans aparence qu'un homme qui observa avec joie qu'il étoit aimé de la mere, consentit que l'on diférât ses nôces avec la fille. Vous m'allez dire que Justin donne à Arsinoé la qualité de belle-mere de Demetrius, *nimis placere socrui cæperat* ; mais je vous répons, qu'il donne ensuite à Berenice la qualité de pucelle, *quæ res suspecta primo virgini* : par conséquent, l'une de ces phrases renverse l'autre ; & l'on soupçonne qu'il ne se sert point des termes dans le sens le plus exact. L'Index de Justin, dans l'Edition de Mr. Grævius, ne donne à Berenice que la qualité de *fiancée* (13). Quoi qu'il en soit, ni Justin, ni plusieurs autres Abréviateurs, ne savent pas qu'un Abrégé doit ressembler aux pygmées qui ont toutes les parties du corps humain, mais chacune à proportion plus petite que celles d'un homme de belle taille. Apetissez dans un Abrégé les parties d'une narration, tant qu'il vous plaira ; mais ne les retranchez pas entiérement. Comptons pour la VIII faute de Mr. Moréri la contradiction où il est tombé. Il veut ici que Berenice femme de Ptolomée Evergetes fût fille de Magus : ailleurs (14), il assûre qu'elle étoit la propre sœur de ce Ptolomée.

(D) . . . . . *& une de Mr. Menage.*] Elle est dans sa Note sur ces paroles de Diogene Laerce : Δημητρίῳ τῷ πλεύσαντι εἰς Κυρήνην, ὑπὸ πᾶσι ἐρασθῆναι λέγεται (Ἀρκεσίλαος) (15). *Demetrium qui Cyrenem* (16) *navigavit amasse plurimum dicitur* (Arcesilaus). *Je ne m'étonne pas*, dit Mr. Ménage, *que ce Philosophe amoureux des jeunes garçons ait aimé Demetrius, qui sembloit avoir eu une beauté merveilleuse, & qui enfin le perdit ; car on le tua dans le lit de sa marâtre. In noverca concubitu cæsus est.* Justin cité par Mr. Menage ne permet pas de dire qu'Arsinoé eût une telle alliance avec le mignon d'Arcesilas. On eût mieux fait de marquer la faute de l'Interprete Latin (17).

(1) *Voiez le Commentaire de Justin, dans l'Edition de Mr.* Grævius, *à Leide, en* 1683.

(2) Pausanias, *Lib. I, pag.* 6.

(3) Justin, *Lib. XXVI, Cap. III.*

(4) Athen. *Lib. XII, pag.* 550.

(5) *Voiez* Calvisius, *ad annum Mundi* 3690.

(6) *Voiez l'Index du* Justin *de Mr.* Grævius, *& notez que* Bisselius *à la IV Decade* Ruinarum illustrium, *pag.* 1534, *suppose que* Justin *parle d'un Agas frere de Ptolomée Evergetes.*

(7) Justin, *Lib. XXVI, Cap. III.*

(8) Athen. *Lib. XII, pag.* 550.

(9) Bisselius, Ruin. illustrium *Decade IV, pag.* 1536. Justin *a dit*, Cui (*Demetrio*) cum in lectum socrus concessisset, percussores immittuntur.

(10) Justin, *Lib. XXVI, Cap. III.*

(11) *Son nom dans les Editions de* Justin *est Agas, son vrai nom est Magas.*

(12) *Il étoit fils d'un certain Philippe & de la Maîtresse de ce Ptolomée.*

(13) *Demetrio à Sponsa sua interficitur.* 26,3,7.

QUALITÉ d'un bon Abregé. Voiez la Remarque (*A*) de l'Article DOMITIA.

(14) *Dans le second Article* BERENICE.

(15) Diog. Laertius, in Arcesilao, *Lib. IV, num.* 41.

(16) *Il y a dans les Editions*, cum in Cyrenem navigasset. *Ce qui est faux ; car l'Amour d'Arcesilas ne vint point après le voiage de Cyrene.*

(17) *Voiez la Note marginale precedente.*

ARTABAN, fils d'Hystaspe (*A*), frere de Darius I du nom Roi de Perse, nous est représenté par Herodote comme un homme sage, qui deconseilloit toûjours ces expéditions d'éclat, qui furent si funestes à la Monarchie des Perses (*a*). Il ne fut point d'avis que Darius allât attaquer les Scythes (*b*); encore moins que Xerxes s'engageât à faire la guerre aux Grecs. Herodote nous a conservé les raisons solides sur lesquelles il apuioit son avis (*B*), & le jugement qu'il porta sur la prodigieuse Armée de mer & de terre avec laquelle Xerxes se préparoit à passer d'Asie en Europe (*c*). Les difficultez qu'Artaban lui représenta furent cause qu'on aima mieux le renvoier dans la Perse, pour y commander en l'absence du Roi, que de lui faire continuer le voiage (*d*). L'événement montra combien ses conseils avoient été judicieux & fideles. Il ne persévera pas toûjours dans cette fidélité; car il conspira contre Xerxes, & le tua (*e*); & puis il engagea Artaxerxes, fils de Xerxes, à se défaire de son frere Darius: il l'y engagea, dis-je, en lui faisant accroire que Darius étoit le meurtrier de Xerxes. Mais Artaxerxes conut la vérité peu aprés, & tua Artaban dans le tems que celui-ci ôtoit sa cuirasse (*f*). Diodore de Sicile parle autrement que Justin de la maniere dont Artaban fut châtié de son crime (*g*). On verra dans la Remarque (*B*) de quelle maniere ce Prince savoit raisonner sur les songes, & sur la durée de notre vie.

(*a*) Herodot. Libr. IV, Cap. LXXXIII.
(*b*) Idem, ibid.
(*c*) Ibidem, Cap. XLIX, & seq.
(*d*) Idem, Libr. VII, Cap. LII, LIII.
(*e*) Diodor. Libr. XI. Justin Libr. III, Cap. I.
(*f*) Justin. Libr. III, Cap. I.
(*g*) Diodor. Siculus, Libr. XI.

(*A*) *Fils d'Hystaspe.*] Je ne sai point où Mr. Moréri avoit lu qu'Artaban *étoit natif d'Hircanie.* Les deux Auteurs qu'il a cites (1), ne disent rien de semblable. Ctesias donne pour pere à Artaban un favori de Cambyses, qu'il nomme Artasyras, qui d'abord favorisa l'usurpation du Mage, & ensuite le dessein que sept grans Seigneurs formérent de chasser le Mage (2).

(*B*) *Herodote nous a conservé les raisons solides sur lesquelles il apuioit son avis* (3).] On diroit qu'Herodote avoit pris à tâche de faire honneur, & à la prudence, & à l'esprit d'Artaban: il ne donne jamais plus d'essor à son imagination, que lors qu'il fait raisonner ce Prince. Xerxes, après s'être bien faché, & apres l'avoir outragé, s'étoit rendu à ses raisons, & ne voulut plus penser au voiage; mais deux songes consecutifs le poussoient à continuer l'expedition (4). Il s'en va trouver Artaban, & lui dit ses songes: *Je veux savoir*, ajoute-t-il, *si vous en aurez de semblables. Prenez mes habits, asseez-vous sur mon Trone, couchez dans mon lit.* Artaban répond qu'il n'est pas digne de tant d'honneur, & raisonne fort sensément sur les songes. Il dit que s'il y a quelque chose de divin dans ceux de Xerxes, sa Majesté a eu raison d'espérer qu'il en feroit de semblables: „ car que seroit-ce, si un Dieu qui auroit à cœur „ une guerre, & qui viendroit de nuit la commander à un „ Monarque résolu de vivre en paix, ne venoit point or- „ donner la même chose au prémier Ministre d'Etat, lors „ qu'on veut conoitre à cette preuve si ce Dieu souhaite la „ guerre? Mais „, poursuit-il, „ ne croiez pas qu'il soit „ nécessaire pour cela que je prene vos habits, & que je „ couche dans votre lit. Ce je ne sai quoi, qui vous est „ aparu en songe, n'est pas assez bête pour conclure que je „ suis vous, de ce qu'il me verra revêtu de vos habits; &, „ s'il ne daigne s'adresser à moi, vos habits non plus que „ les miens ne l'obligeront pas à changer de sentiment à „ mon égard". Xerxes voulut absolument être obéi: Artaban songea en conformité avec son maitre, & ne s'oposa plus à la guerre; mais il en devint le promoteur, quoi qu'il lui restât une assez grande défiance du succes (5). Si ces choses étoient vraies, n'en faudroit-il pas conclure qu'elles venoient de l'esprit menteur & meurtrier dès le commencement; car on menaçoit Xerxes d'un honteux abaissement, s'il désistoit de l'entreprise (6)? Une autre fois, Artaban raisonna d'une maniere très-peu commune sur la briéveté de notre vie, chose, qui avoit fait pleurer Xerxes, à la vue de ses Troupes innombrables (7). *Nous ne vivons que trop*, dit-il: *notre vie, toute courte qu'elle est, a plus d'etendue qu'il n'en faut pour nous faire bien enrager, & pour nous faire souvent souhaiter la mort comme un doux refuge contre les miseres qui nous accablent. Que si néanmoins la vie a ete assaisonnée d'un goût agréable, c'est une preuve que Dieu porte envie au genre humain.* Où sont les Philosophes Grecs, qui n'eussent dû dire de cette maniere de penser ce que dit Pyrrhus, quand il eut été reconoitre l'armée Romaine: *L'ordre de bataille de ces barbares*, dit-il, *& leur façon de camper, n'ont rien de barbare* (8). C'est aux Chrétiens à rectifier cela. Notez qu'Hérodote conoissoit très-bien les vanitez & les miseres du genre humain; mais il affectoit un peu trop d'en chercher la cause dans la jalousie, ou dans la malignité des Dieux. Plutarque lui en a fait un procès (9).

(1) Diodore de Sicile, Livre XI, & Justin, Livre III: il faloit citer Justin, Livre III, Chap. I.
(2) In Persic. Cap. XIII, XIV, XX.
(3) Herodot. Libr. III, Cap. X.
(4) Idem, Libr. VII, Cap. XV, & seq.
(5) Herodot. Libr. VII, Cap. XLVII.
(6) Idem, ibid. Cap. XIV.
(7) Idem, ibid. Cap. XLVI. Voiez la Remarque (L) de l'Article PERICLES à la fin.
(8) Plutarc. in Pyrrho, pag. 399.
(9) Voiez la Remarque (K) de l'Article PERICLES, vers la fin.

REFLEXION d'Artaban sur les Songes, & sur la longueur de la vie.

ARTABAN I, Roi des Parthes, le septiéme depuis Arsaces fondateur de la Monarchie (*a*), étoit fils de Priapatius, & frere de Phrahate & de Mithridate (*A*), qui avoient tous trois régné successivement sur les Parthes. Il succéda à Phrahate son neveu, & mourut peu de tems après, aiant été blessé au bras dans la guerre qu'il fit aux Thogariens (*b*).

(*a*) Environ 140 ans avant Jesus-Christ.
(*b*) Justin. Libr. XLII, Cap. II.

(*A*) *Il étoit fils de Priapatius, & frere de Phrahate & de Mithridate.*] Mr. Moréri le fait fils de Phrahate I, & oncle de Phrahate II: mais voila deux relations incompatibles; car Phrahate II étoit fils de Mithridate, & celui-ci étoit frere de Phrahate I: comment donc se pourroit-il faire qu'un fils de Phrahate I fut oncle de Phrahate II? Cette raison a été cause, qu'encore que Justin ne donne à Priapatius que deux fils, je lui en ai donné un troisiéme, savoir Artaban I. Quand des Auteurs s'expliquent mal, ils nous donnent cette liberté sur eux. Justin débite deux choses (1): I, que Priapatius, en mourant l'an 15 de son régne, laissa deux fils, dont l'aîné, qui s'apelloit Phrahate, régna avant Mithridate son cadet; II, que Phrahate, fils de Mithridate, régna après son pere, & qu'il eut pour successeur Artaban son oncle paternel (2). C'est une grande brouillerie; c'est insinuer que Mithridate & Phrahate étoient les seuls fils de Priapatius; & c'est dire qu'il en eut encore un autre, puis que sans cela Artaban ne sauroit être l'oncle paternel du fils de Mithridate. J'ai cherché en vain cette difficulté dans plusieurs Commentateurs de Justin, & même dans les Notes du dernier Traducteur François (3).

(1) Justin. Libr. XLI, Cap. V.
(2) Justin. Libr. XLII, Cap. I, & II.
(3) Il prend titre de Monsieur D. L. M. Sa Traduction a été reimprimée à Amsterdam, en 1694, sur l'Edition de Paris, en 1693.

ARTABAN II, Roi des Parthes, n'étant encore que Roi des Medes (*A*), fut apellé par les Parthes, afin qu'il regnât sur eux à l'exclusion de Vonones, qu'ils avoient été chercher jusques à Rome, & que Tibere leur avoit accordé de fort bonne grace (*a*). Artaban étoit de la race des Arsacides, aussi bien que Vonones; & il avoit d'ailleurs l'avantage que l'éducation Romaine ne le rendoit pas odieux à ces peuples (*b*). La prémiere bataille fut heureuse pour Vonones; mais il fut si maltraité à la seconde, qu'il fut obligé de s'enfuir en Armenie (*B*). Le victorieux Artaban ne l'y laissa pas en repos; & comme Tibere ne promettoit point à Vonones la protection qui lui étoit nécessaire (*c*), celui-ci se vit contraint de sortir de l'Armenie, & de se retirer auprès de Silanus Gouverneur de Syrie. Cela affermit beaucoup sur la tête d'Artaban la Couronne qu'il avoit obtenue environ l'an 769 de Rome, & le 16 du I siécle. Il ne laissa pas d'être inquiet du séjour de son Rival dans la Syrie (*d*); car le commerce des nouvelles étant plus aisé

(*a*) Joseph. Antiq. Libr. XVIII, Cap. III.
(*b*) Tacit. Annal. Libr. II, Cap. II.
(*c*) Idem, ibid. Cap. IV.
(*d*) Idem, ibid. Cap. LVIII.

(*A*) *Il étoit Roi des Medes.*] Moréri & Hofman ont dit que Tacite l'a fait Roi des *Daces.* C'est à quoi cet Historien ne songea jamais: il ne dit sinon qu'Artaban avoit été élevé parmi les Dahes, *Artabanus Arsacidarum è sanguine apud Dahas adultus excitur* (1). Il y a bien de la difference entre les Dahes & les Daces: & il a falu être bien distrait, (pour ne rien dire de pis,) quand on a pu croire qu'un Prince Parthe avoit été élevé auprès du Danube.

(*B*) *Vonones . . . . son compétiteur fut si maltraité à une seconde bataille, qu'il fut obligé de s'enfuir en Armenie.*] Mr. Moréri a débité deux autres mensonges. Il fait remporter deux victoires sur les Parthes à Vonones, qui néanmoins ne vainquit qu'une seule fois son compétiteur (2): & il attribue à Vitellius une défaite de l'Armée d'Artaban, une défaite, dis-je, suivie d'autres pertes d'Artaban, vers l'an 36. Mais 1. il est faux que Vitellius ait défait les Troupes de ce Roi des Parthes, & en second lieu, il est certain que le mal, que Vitellius lui fit par intrigues & par argent, fut postérieur à ces *autres pertes.* Mr. Hofman donne aussi deux victoires à Vonones, & une à Vitellius, *qui fut cause*, dit-il, *qu'Artaban abandonna l'Armenie.* Abus; mais abus incomparablement plus excusable que celui où cet Ecrivain est tombé après Mr. Lloyd & Charles Etienne, en disant qu'Artaban, grand ennemi de Tibere, se saisit de l'Armenie, & fut tué par un soldat Persan nommé Artaxerxes, depuis lequel il n'y a point eu de Rois des Parthes, mais des Rois des Perses. Anachronisme prodigieux! Voiez l'Article d'ARTABAN IV.

(1) Tacit. Annal. Libr. II, Cap. III.
(2) Joseph. Antiquit. Libr. XVIII, Cap. III. Tacit. Annal. Libr. II, Cap. III.

aiſé entretenoit les factions : ainſi il envoia une Ambaſſade à Germanicus, pour le renouvellement de l'alliance ; &, en attendant, il demanda que Vonones fût renvoié hors de la Syrie. On ne ſait point les ſuites de cette Ambaſſade ; mais on ſait qu'après la mort de Germanicus, le Roi des Parthes devint fier envers les Romains, & cruel envers ſes peuples (e). Les heureux ſuccès de la Guerre qu'il avoit faite à pluſieurs Nations voiſines lui avoient enflé le courage ; deſorte que, ſans aucun égard pour Tibere, dont il mépriſoit les cheveux blancs, il s'empara de l'Armenie (C), & la donna à Arſaces ſon fils aîné (D). Il envoia redemander tous les thréſors que Vonones avoit laiſſez dans la Syrie & dans la Cilicie (f), & faiſant le Rodomont, il publia que ſi l'on ne lui rendoit pas tout ce que Cyrus & Alexandre avoient poſſedé, il l'iroit prendre par force. Les mécontens de ſa Cour députérent ſecretement à Tibere, pour lui demander Phrahate fils du Roi Phrahate (g). On le leur accorda très-volontiers : & lors qu'on eut ſu que ce Prince, voulant vivre à la maniere des Parthes, dont il étoit deſaccoutumé depuis long-tems, étoit mort de maladie, on lui ſubſtitua Tiridate, qui étoit de la Maiſon des Arſacides, & proche parent de Phrahate ; & l'on ſuſcita un autre Adverſaire à Artaban, ſavoir Pharaſmane Roi d'Iberie. Artaban eut du deſſous de ce côté-là ; car après que ſon fils Roi d'Armenie eût été empoiſonné, ſon autre fils Orode, qu'il envoia dans l'Armenie, y fut batu par Pharaſmane. Il y fut batu lui-même quelque tems après ; & aiant été obligé de s'avancer vers les Provinces que Vitellius Gouverneur de Syrie menaçoit (h), il n'y eut plus rien qui empêchât Mithridate frere de Pharaſmane de devenir Roi d'Armenie (i). Cette perte d'Artaban fut bientôt ſuivie d'une plus grande. Vitellius fit par ſes intrigues & par ſon argent que ce Monarque quitta le païs, & ſe retira dans l'Hircanie, où il fut reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chaſſe (k), pendant que Vitellius mit Tiridate en poſſeſſion de la Couronne. Mais il ſe forma un parti ſi formidable contre le nouveau Roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban, que l'on rapella, de contraindre Tiridate, qui étoit un pauvre Prince, à ſe retirer (l). Ceci ſe paſſa l'an 36 du I ſiécle. On ne trouva plus dans Artaban ſon prémier orgueil : il rechercha de lui-même l'amitié de Caligula (m) ; & lors que par la diligence de Vitellius il vit prêt à échouër le deſſein qu'il avoit eu de porter la guerre dans la Syrie (n), il conſentit à une entrevue avec ce Romain, & à un Traité de paix dont les conditions étoient à l'avantage de Caligula. Dix ans après, il fut détrôné, & contraint de chercher une retraite auprès d'Izate Roi d'Adiabene (o). Il en fut reçu de la maniere la plus généreuſe : ce ne furent point de purs complimens. Izate négocia de telle ſorte auprès des Parthes, qu'il les obligea à le rétablir ſur le Trône ; & ce fut Cinname même, qu'ils avoient mis à ſa place, qui lui remit le diadême ſur la tête. Il y a de l'aparence qu'Artaban mourut peu après, ſoit par le crime de Gotarze ſon fils, ou ſon frere (E), ſoit autrement.

(e) Tacit. Annal. Lib. VI, Cap. XXXI.
(f) En l'an de Rome 788.
(g) Tacit. Lib. VI, Cap. XXXII, & ſeq.
(h) Idem, Lib. VI, Cap. XXXVI.
(i) Dio, Lib. VIII, ſub fin.
(k) In Hircania repertus eſt, caeno obſitus, & alimenta arcu expediens. Tacit. Annal. Lib. VI, Cap. XLIII.
(l) Idem, ibid. Cap. XLIV.
(m) Sueton. in Calig. Cap. XIV. Voiez la Remarque (C).
(n) Dio, Lib. LIX.
(o) Joseph. Antiquit. Lib. XX, Cap. II.

(C) *Sans aucun égard pour Tibere . . . . , il s'empara de l'Armenie.*] On ne peut pas être plus inſulté que le fut cet Empereur par Artaban, qui n'eut pas plutôt aperçu que ſon invaſion de l'Armenie étoit une injure dont Tibere ne ſe vengeoit pas, qu'il attaqua la Cappadoce (3). Mais que peut-on voir de plus terrible que les Lettres qu'il lui écrivit? Ecoutons Suetone : *Quin & Artabani Parthorum Regis laceratus eſt litteris, parricidia & cædes & ignaviam & luxuriam ob icientis, monentisque ut voluntaria morte maximo juſtiſſimoque civium odio quam primum ſatisfaceret* (4). Il y avoit là quelque choſe de perſonnel ; car, du reſte, Artaban en uſa le plus honnêtement du monde, & même fort humblement envers le ſucceſſeur de Tibere. Ecoutons encore Suetone : *Artabanus Parthorum Rex odium ſemper contemtumque Tiberii præ ſe ferens, amicitiam Caligulæ ultro petiit, venitque ad colloquium legati conſularis, & transgreſſus Euphratem aquilas & ſigna Romana Cæſarumque imagines adoravit* (5). Dion remarque que Vitellius avoit obligé Artaban à ſacrifier à la ſtatue d'Auguſte & à celle de Caligula, & à donner en ôtage ſes enfans, après avoir conſenti au Traité de paix qu'il lui preſcrivit (6). Cela montre que Joſephe s'eſt abuſé, lors qu'il a cru que l'entrevue de Vitellius & d'Artaban, & tout ce qui en reſulta, avint ſous Tibere (7). Ce fut à Tibere, ſelon lui, que Darius fils d'Artaban fut envoié en ôtage, avec de riches préſens, & avec un Géant, Juif de nation, qui ſe nommoit Eleazar, & qui avoit ſept coudées.

(D) *Il donna l'Armenie à Arſaces ſon fils aîné.*] C'eſt ainſi que Tacite & Dion le nomment. Joſephe le nomme Orode (8) : il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui ſe nommoit Orode ne fut point Roi d'Armenie : mais il y fut envoié pour venger la mort d'Arſaces ſon frere aîné ; & il y penſa mourir à la peine : car s'étant batu corps à corps avec Pharaſmane Roi d'Iberie durant la bataille, il fut bien bleſſé, mais non pas tué, comme le bruit en courut ſur l'heure au grand préjudice des Parthes (9), & comme Joſephe l'a depuis aſſuré dans les Antiquitez Judaïques (10).

(3) Dio, Lib. LVIII, ſub fin.
(4) Sueton. in Tiberio, Cap. LXVI.
(5) Idem, in Caligulâ, Cap. XIV.
(6) Dio, Lib. LIX.
(7) Joſeph. Antiquit. Lib. XVIII, Cap. VI.
(8) Idem, ibid. Cap. III.
(9) Fama occiſi falſò credita exterruit Parthos, victoriamque conceſſere. Tacit. Annal. Lib. VI, Cap. XXXV.
(10) Joſeph. Antiquitat. Lib. XVIII, Cap. III.

(E) *Il mourut . . . . par le crime de Gotarze ſon fils ou ſon frere.*] La maniere dont l'exact Mr. de Tillemont s'eſt exprimé eſt trompeuſe. *Artabane mourut bien-tôt après*, dit-il (11), *par le crime de Gotarze ſon frere ſelon Tacite, ou plutôt ſon fils comme l'aſſure Joſeph.* Il n'y a perſonne, qui, en liſant ces paroles, ne s'imagine que Joſeph dit que Gotarze fit mourir ſon pere Artaban. Néanmoins il ne le dit pas : il parle d'Artaban, comme d'un homme qui mourut de maladie ; il lui fait ſuccéder Vardan ſon fils, & à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Choſe étrange, que Tacite & Joſephe conviennent ſi peu dans des circonſtances capitales, ſur des choſes ſi voiſines de leur tems ! Celui-ci donne à Artaban une mort paiſible & pluſieurs fils : l'autre le fait périr avec ſa femme & ſon fils, par le crime de ſon frere, ce qui ſemble ſignifier qu'Artaban n'avoit qu'un fils. On ne ſait de quel côté ſe ranger, vu que Tacite n'eſt gueres exempt de contradiction. D'abord il poſe que Gotarze étoit frere d'Artaban : mais peu après, il le fait frere de Bardanes, & il inſinue très-clairement que Bardanes étoit fils d'Artaban ; car il le repréſente fort en colere contre ceux de Seleucie, tant parce qu'ils ne ſe ſoumettoient point à lui, qu'à cauſe qu'ils avoient été rebelles à ſon pere. *In quos ut patris ſui quoque defectores, ira magis quam ex uſu præſenti accenſus* (12). Quel eſt ce pere, ſi ce n'eſt pas Artaban ? Je ſerois preſque tenté de croire que l'Artaban, dont parle Tacite (13), étoit le fils qui avoit déja ſuccédé, ou qui devoit ſuccéder au Roi Artaban ; & que Gotarze, autre fils du Roi Artaban, ſe défit de ce frere, afin de régner, & envelopa pour plus grande ſûreté la femme & le fils dans la même ruïne que le pere. Cette conjecture diſſipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diverſitez entre Joſephe & Tacite. Celui-ci fait mourir Gotarze de maladie, & lui donne Vonones pour ſucceſſeur, auquel il fait ſuccéder ſon fils Vologeſe (14). Joſephe fait périr Gotarze par la trahiſon de ſes ſujets, & lui donne pour ſucceſſeur immédiat ſon frere Vologeſe (15).

(11) Tillemont, Hiſt. des Emper. à l'an 47, page 167 Edition de Bruxelles.
(12) Tacit. Annal. Lib. XI, Cap. VIII.
(13) Inter Gotarzis pleraque ſæva, qui necem fratri Artabano conjugique ac filio ejus præparaverat, (d'autres liſent, perparaverat, unde metus ejus in ceteros) accivere Bardanem. Tacit. Annal. Lib. XI, Cap. VIII.
(14) Idem, Annal. Lib. XII, Cap. XIV.
(15) Joſeph. Antiquitat. Lib. XX, Cap. II.

ARTABAN III, Roi des Parthes, ſucceſſeur & peut-être fils du Vologeſe dont Suetone parle comme d'un bon ami de Neron & de Veſpaſien, vivoit au tems de l'Empereur Titus. C'eſt ce que nous aprenons de Zonaras en cette maniere (a). Il dit qu'un homme d'Aſie, nommé Terentius Maximus, prétendant être Neron, perſuada cela à quelques perſonnes dans ſon païs, & encore à plus de gens vers l'Euphrate, & qu'enfin il ſe retira auprès d'Artaban Roi des Parthes, qui étant alors de mauvaiſe humeur contre Titus, reçut fort bien ce perſonnage, & ſe prépara à le rétablir (A).

(a) Zonaras, in Tito, ad ann. circiter 80.

(A) *Il reçut bien Terentius Maximus, & ſe prépara à le rétablir.*] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Neron, bien des gens auront quelque peine à croire qu'il faille diſtinguer ce Terentius Maximus du fourbe dont Suetone a parlé. Et, ſi l'on objecte que celui-ci ne parut que vingt ans après la mort de Neron, c'eſt-à-dire la ſeptiéme année de Domitien, on répondra que Zonare n'eſt point incapable de confondre deux regnes l'un avec l'autre ; & qu'après tout, il ſeroit un peu étrange, qu'en ſi peu de tems deux impoſteurs euſſent trouvé un grand ſuport au même païs : ou que, l'y aiant trouvé, ils n'euſſent pas été tous deux placez dans l'Hiſtorien qui a parlé de l'un d'eux, comme d'un événement ſingulier. L'unique, dont parle Suetone, trouva beaucoup de ſuport auprès des Parthes. *Cum poſt viginti annos adoleſcente me extitiſſet conditionis incertæ qui ſe Neronem eſſe jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus & vix redditus ſit* (1).

(1) Sueton. in Nerone, ſub finem.

ARTABAN IV, a été le dernier Roi des Parthes ; car Artaxerxes, Persan de Nation, l'aiant dépouillé de la couronne & de la vie l'an 229, se donna le titre de Roi des Perses, que ses successeurs portérent pendant que cette Monarchie dura. Le regne d'Artaban avoit été assez glorieux, & s'étoit fait sentir aux Romains, qui, de leur côté, se firent sentir à ce Prince. Il avoit eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes, pendant que l'Empereur Severe ravageoit les païs voisins : il dormoit en repos sous le bénefice de la paix, lors qu'il vit fondre tout-d'un-coup les Troupes Romaines sur ses Etats. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver avec une petite escorte (a) ; la ville de Ctesiphonte, où il faisoit sa résidence, fut pillée ; tous ses thrésors, & tous ses meubles tombérent entre les mains de l'ennemi (b). Mais cette supercherie ne fut rien, en comparaison du tour deloial que lui joua Caracalla. Il lui envoia des Ambassadeurs chargez de riches présens, pour lui demander en mariage sa fille ; & lui allégua cent belles choses, qui devoient résulter de cette alliance au bien & à la gloire des deux Nations (c). Artaban rejetta d'abord cette demande, ne prévoiant aucune concorde dans ce mariage, vu la difference de langage & de coutumes, qui seroit entre sa fille & un Empereur Romain. Enfin les nouvelles instances de Caracalla, ses sermens, ses protestations d'amitié pour sa future épouse, obtinrent le consentement du pere. Mais on va voir que Caracalla méditoit une perfidie, qu'on peut regarder comme le modelle, ou du moins comme l'ébauche de la Saint Barthélemi de Catherine de Medicis. Il alla avec son Armée au païs des Parthes, & fut reçu par tout comme le gendre du Roi ; &, dès que l'on eut apris qu'il étoit près de la capitale, Artaban, accompagné d'une multitude infinie de monde, alla au devant de lui. Les Parthes ne songeoient qu'à bien témoigner leur joie ; ils ne faisoient que boire, que chanter, & que danser : alors Caracalla, donnant le signal à ses Troupes, fit faire main basse sur cette multitude de gens. On en tua tant qu'on voulut ; car il n'y avoit personne qui fût en état de résister. Artaban ne fut sauvé qu'avec peine. Depuis cette journée, Caracalla ne fit que piller & que brûler, jusques à ce qu'étant las de le faire, il s'en retourna dans la Mesopotamie, où il fut tué. Artaban, affamé de tirer raison de l'injure qu'il avoit soufferte, marcha le plutôt qu'il put contre l'Armée Romaine, qui avoit élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat aiant duré deux jours de suite, depuis le matin jusques au soir, recommença le troisiéme, & auroit aparemment duré jusques à l'entiere ruine de l'une ou de l'autre Armée, si Macrin n'eût fait savoir a Artaban la fin malheureuse de Caracalla, & ne lui eût declaré qu'il desaprouvoit le passé, & qu'il vouloit lui rendre tous les prisonniers & tout le butin qui se trouveroient encore, & vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres ; & ainsi la paix fut conclue entre lui & le nouvel Empereur l'an 217. Il fut le prémier que l'on nomma le Grand Roi ; & il portoit un double Diadême (A). Sa mauvaise fortune lui suscita en 226 un redou-

(a) Herodian. Libr. III, Cap. IX.

(b) En l'an. 200. selon Calvisius.

(c) Herodian. Libr. IV, Cap. X, & seq.

(A) *Il fut le prémier, que l'on nomma le Grand Roi, & il portoit un double Diadême* (1).] J'ai cité mon Auteur, & il est très-vrai que l'on trouve ces paroles dans le Chapitre que je cote d'Herodien. Ἀρτάβανόν τε τὸν πρότερον καλούμενον τὸν μέγαν βασιλέα, καὶ δυσὶ διαδήμασι χρώμενον ἀπεκτόνει (2). *Atque Artabano, qui Rex magnus primus appellatus est, duplicique diademate utebatur, necem intulisse.* Je croi qu'il a voulu dire, qu'avant Artaban IV, aucun Roi des Parthes n'avoit pris le titre de Grand Roi : & il se tromperoit fort, s'il disoit absolument que ce fut le prémier Prince, qui se nomma de la sorte : car il est sûr que les anciens Rois de Perse avoient pris cette qualité, & qu'elle leur fut affectée. Voiez le 24 Vers des Perses d'Eschyle, & les Notes de Stanley sur ce Vers-là. Il allégue le témoignage de Dion Chrysostome, *Orat. III* ; de Josephe, *Antiquit. Libr. XI, Cap. VI* ; d'Herodote, *Libr. VIII*, & *Libr. V* ; de Xenophon *Expedit. Libr. I* ; d'Aristides *in Roma Encomio* ; de Suidas *in* μέγας βασιλεύς. Mr. du Rondel m'a indiqué ce passage de Stanley. On peut ajoûter à ces Auteurs Platon, *in Gorgia*, pag. 321, C ; Plutarque, *in Vitâ Cimonis*, pag. 485, E ; le Livre d'Esther, *Chap. XVI*, ℣. 1. Lisez aussi le Panegyrique d'Isocrate ; vous y trouverez la plainte de cet Orateur contre les Grecs de son tems, qui, dans leur langage ordinaire, donnoient au Monarque des Perses le titre pompeux de Grand Roi. Οὐ βασιλέα τὸν μέγαν αὐτὸν προσαγορεύομεν, ὥσπερ αἰχμάλωτοι γεγονότες (3). *Non eum quasi bello capti Regem magnum appellamus ?* Notez que les Rois de Perse ne furent pas les premiers, qui se donnérent ce nom. Les Rois d'Assyrie l'avoient porté, comme on le peut recueillir du chapitre XVIII du II Livre des Rois (4), où l'on trouve les paroles du Député de Sennacherib. Je me souviens de la réponse que le Pere Goulu fit, quand on critiqua un passage de sa Traduction de l'Apologie de Socrate. Raportons d'abord les paroles du Censeur. *Je ne sçay duquel l'excuser ; si ce n'est d'une ignorance volontaire, en un passage de son Apologie de Socrates, où il luy fait dire :* Je m'assure que quand ce seroit le grand Seigneur, & non pas une personne de basse condition, qu'il préfereroit une nuit semblable a celle-là, à toutes les nuits & à tous les autres jours de sa vie, &c. *Je voudroy bien luy demander si ce grand Seigneur n'est pas le Turc ; & si c'est luy, comment Socrate en pouvoit parler, si ce n'estoit par prophetie, puis qu'il n'y peut pas avoir huit cens ans que les Ottomans ont commencé leur tyrannie, & qu'il y en a plus de treize cens du siecle de Socrates au leur, à conter depuis l'année quatriesme où il est mort dans la soixante & dixseptiesme Olympiade* (5). Voici la réfutation de cela. „ Un habile homme m'auroit épargné une réponse, en ne me faisant pas „ une demande si sotte. Mais patience ; répondons à cet „ ignorant. Oui, Paladin (6), le Turc est aujourd'hui „ celui qu'on nomme grand Seigneur. Mais du tems de „ Socrates, c'étoit le Roi des Perses, qu'on appelloit de la „ sorte, & qu'on ne nommoit point autrement. Aux autres Rois, dit Suidas, on donne le titre des Etats & des „ païs qui sont de leur obeïssance, & pource on dit, le Roi „ de Macedoine, & le Roi des Lacedemoniens. Celui „ des Perses se qualifie simplement le grand Roi, ou le „ grand Seigneur, μέγας βασιλεὺς, μέγας δεσπότης. Et, „ comme il portoit le titre de grand Seigneur, ses sujets „ prenoient la qualité d'esclaves, & sa Cour s'appelloit la „ Porte, ses Courtisans οἱ ἐπὶ θύραις βασιλέως, ceux qui „ estoient a la porte du Roi. L'Empereur des Turcs lui a „ succédé au Titre de grand Seigneur, aussi bien qu'en la „ meilleure partie de ses Roiaumes, & en la forme de son „ gouvernement. De façon que, sans revélation & sans „ prophetie, Socrates a pu parler du grand Seigneur, de „ quoi le Paladin ne l'a pu reprendre sans découvrir son „ ânerie. Mais de le renvoier à Herodote, à Thucydide, & aus autres bons Auteurs, pour apprendre la vérité de ce que je di, ce seroit à moi péne perdue. Car „ le pauvre malheureus confesse qu'il n'a point de Livres, „ ni d'argent pour en acheter ; & à péne ceux qui ont des „ Bibliotheques lui voudroient confier les leurs ; & puis, il „ n'y entend du tout rien. Je me contenterai donc de l'envoier étudier l'Histoire des Turcs au bout du Pont neuf, où „ les colporteurs estallent leurs images, afin que, sans qu'il lui „ coûte rien, il apprenne dans les Cartes où les Empereurs „ des Turcs sont figurez en taille douce, depuis quel temps „ les Ottomans sont devenus grands Seigneurs : s'il y a huit „ cens ans, comme dit le Paladin, ou bien si c'est depuis „ trois siecles seulement (7)". J'ai raporté tout ce long passage, afin que l'on vît à peu de frais, & sans consulter les Piéces de la fameuse Dispute du General des Feuillans, les manieres rudes & grossieres de ce tems-là (8) entre les Auteurs qui étoient en guerre. Mais ne laissons point tomber la supercherie du Pere Goulu. N'aiant pas trouvé son compte dans μέγας βασιλεὺς, il suposa faussement que les mots μέγας δεσπότης sont dans Suidas. Ce n'étoit point se tirer d'affaire auprès des Lecteurs habiles : cela ne servoit qu'a imposer aux ignorans ; cela exposoit par tout ailleurs à la note de faussaire : tout bien compté, il se trouve que l'on critiqua justement son *grand Seigneur.*

Au reste, le Titre superbe de Roi des Rois étoit moins propre que celui de grand Roi à flater l'orgueil des Orientaux ; car nous voions qu'Artaban IV, pour se donner du relief, se fit nommer le Grand Roi. Il avoit déja en commun avec ses prédécesseurs la qualité de Roi des Rois. Du tems de Pompée, on la donnoit communément au Roi des Parthes ; & si Pompée ne se régla point sur ce formulaire en lui écrivant, ce fut pour l'amour des autres Rois qui étoient venus lui rendre hommage (9). Phraates se la donna dans une Lettre qu'il écrivit a Auguste (10). Suetone l'a donnée au Roi des Parthes contemporain de Germanicus : c'est dans l'endroit où il raconte le regret qu'on eut de la mort de cet illustre Romain. *Regulos quosdam barbam posuisse, & uxorum capita rasisse ad indicium maximi luctus.* REGUM ETIAM REGEM *& exercitatione venandi & convictu Megistanum abstinuisse, quod apud Parthos justitii instar est* (11). Je ne m'étonne pas du goût d'Artaban, lors que je considere que le titre de Roi des Rois a été beaucoup plus commun que le titre de grand Roi. On a donné à Agamemnon le titre de Roi des Rois (12). Diodore de Sicile assure qu'Osmanduas

(1) Herodian. Libr. II, Cap. II, pag. 257.

(2) Id. ibid.

(3) Isocrates, in Panegyr. pag. 96. Voiez l'Article ARTAXARES II, Citation (15).

(4) Aux Versets 19 & 28.

(5) Discours d'Aristarque à Nicandre, sur les fautes de Phyllarque, pag. 220, 221.

(6) On se sert de ce mot, à cause qu'on avoit fait un Livre contre Javersac, contre lequel il avoit paru une Satire, intitulée La Defaite du Paladin Javersac. Voiez son Article.

(7) Achates à Palemon, pour la Defense de Phyllarque, pag. 41.

(8) C'est-à-dire l'an 1628.

DU TITRE de Roi des Rois.

(9) Plutarch. in Pompeio, pag. 619, C.

(10) Dio, Libr. LV, ad annum 746, pag. 636.

(11) Sueton. in Caligulâ, Cap. V.

(12) Cicero, Epist. XIV, Libr. IX ad Familiar. pag. 11. Livius, Libr. XLV, Cap. XXVII.

redoutable ennemi ; je veux dire cet Artaxerxes, qui soutint sa rébellion avec tant de bonheur & tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la Monarchie des Parthes.

manduas & Sesostris étoient qualifiés de cette maniere, l'un dans son Epitaphe (13), l'autre dans des Inscriptions de colonne (14). Ils avoient tous deux régné en Egypte glorieusement. Cyrus fut aussi qualifié de la sorte dans son Epitaphe (15) ; & c'étoit un titre que l'on donnoit à Tigranes Roi d'Armenie (16). L'Ecriture Sainte le donne à Nabuchodonosor (17). Notez que les Rois de Perse, qui succéderent aux Rois des Parthes, continuerent à se nommer Rois des Rois. Voiez la Lettre de Sapor à Constantius, dans Ammien Marcellin (18), & les Notes de Henri de Valois sur cet endroit-là. Voiez aussi Trebellius Pollion, dans la Vie d'Aurelien, & les Notes des Commentateurs. Quelques Auteurs veulent que les Empereurs de Constantinople aient redoublé ce titre : *Ils portoient en armoiries quatre B, que les nostres apellent fusils, qui veulent dire βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύων βασιλεῦσι, c'est-à-dire, Roi des Rois regnant sur les Rois* (19). Disons en passant, que c'étoit par faite, qu'on laissoit à un Prince tributaire le nom de Roi.

(13) Diodor. Siculus, *Libr. I, Cap. XLVII.*

(14) *Idem, ibid. Capite LV.*

(15) Strabo, *Libr. XV, pag. 502.*

(16) Plutarchus, *in Lucullo, pag. 500, C.*

(17) *Voiez la Prophetie d'Ezechiel, Chap. XXVI, Vers. 7.*

(18) Ammian. Marcellin *Libr. XVII, Cap. V, pag. 123, ad ann. 357.* Bisselius, Ruinarum illustr. *Dec. IV, pag. 445, dit faussement que Capitolin a parlé de cette Lettre.*

(19) Bodin, de la Republique, *Livr. I, Chap. IX, vers la fin pag. 221.*

ARTABAZE, fils de Pharnace, commandoit les Parthes & les Chorasmiens dans l'expédition de Xerxes (*a*). Ce fut lui, qui, après la bataille de Salamine, escorta le Roi son maitre jusqu'à l'Hellespont, avec soixante mille hommes d'élite (*b*). Dès que Xerxes eut repassé en Asie, Artabaze revint sur ses pas, & il se crut obligé en chemin faisant de punir la ville de Potidée, qui avoit secoué le joug des Perses sur les nouvelles de leur mauvaise fortune. Il l'assiégea fort long-tems, sans pouvoir en venir à bout, à cause des inondations causées par les tempêtes. Il avoit été plus heureux au siége d'Olynthe. Il desaprouva la résolution qu'on prit de laisser Mardonius en Europe (*c*), & ce fut aussi contre son avis, que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui fut si funeste aux Persans. Artabaze, qui avoit prévu ce qui avint, conserva les quarante mille hommes qu'il commandoit, & les ramena en Asie, avec beaucoup de prudence (*A*). Mr. Moréri n'use point là de discernement. Voiez la Remarque.

(*a*) Herodot. *Libr. VII, Cap. LXVI.*

(*b*) *Idem, Libr. VIII, Cap. CXXVI.*

(*c*) *Idem, Libr. IX, Cap. LXV; LXXXVIII.*

(*A*) *Il conserva les quarante mille hommes qu'il commandoit, & les ramena en Asie avec beaucoup de prudence.*] Mr. Moreri debita qu'Artabaze recueillit les debris de l'Armée. C'est n'avoir point entendu l'Auteur qu'on cite. Herodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de lui ces quarante mille hommes comme un corps de réserve ; & que lors qu'il les voulut mener au combat, il s'aperçut de la deroute de Mardonius, & prit le parti de la fuite par un autre chemin. Si Mardonius avoit survécu à cette perte de bataille, il n'eût pas manqué de dire dans son Manifeste qu'Artabaze l'avoit sacrifié ; qu'Artabaze n'avoit été, ou que le spectateur du combat, ou qu'un fuiard ; qu'Artabaze, qui avoit déconseillé cette bataille, avoit contribué de son mieux à la faire perdre, afin d'élever un trophée aux lumieres de sa prudence. Artabaze ne seroit pas le seul qui auroit soutenu par cette sorte de preuves l'opinion qu'il auroit eue au Conseil de guerre. C'est une étrange bevue, que de dire, comme fait Mr. Moréri, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce siege de Potidée nud & dégarni de toutes sortes de circonstances, que fait-il là ? De quoi sert-il à un Lecteur ?

ARTAVASDE I, Roi d'Armenie, fils & successeur de ce Tigrane qui fut vaincu par Lucullus & par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expédition de Crassus (*a*) ; car après avoir été trouver ce Général avec six mille chevaux, pour lui promettre un secours de quarante mille hommes, il ne tint point sa parole, & s'excusa sur la guerre qu'il avoit à soutenir dans son païs contre les Parthes (*b*). Crassus, se voiant joué, usa de grandes menaces (*c*) ; mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie : au contraire, Artavasde eut bonne part aux réjouissances qui furent faites à la Cour du Roi des Parthes, pour la ruine de l'Armée Romaine. Il avoit arrêté le mariage de sa sœur avec Pacore fils d'Orode Roi des Parthes (*d*) ; & il étoit à la Cour d'Orode, pendant les excès de joie qu'une si grande victoire y causa. Il vit mille divertissemens remplis d'insulte pour les Romains : il assista aux festins & aux Comédies, & il entendit apliquer des Vers d'Euripide au desastre de Crassus, dont la tête fut aportée pendant qu'on représentoit les Bacchantes de ce Poete. Cela fournit à Plutarque l'occasion de dire qu'Orode entendoit le Grec, & qu'Artavasde a composé des *Tragédies*, des *Harangues*, & des *Histoires* (*A*), qui subsistoient encore en partie. Je ne pense pas qu'il faille distinguer cet Artavasde de celui qui trompa Marc Antoine (*B*). Il lui persuada de tourner ses armes contre

(*a*) Dio, *Libr. XL.*

(*b*) Plutarch. *in Crasso, pag. 554.*

(*c*) *Idem, ibid. pag. 552.*

(*d*) *Idem, ibid. pag. 564.* Cicero, Epist ad Famil. III *Libr. XV.*

(*A*) *Artavasde a composé des* Tragédies, *des* Harangues, *& des* Histoires.] Voici un Poete, & un Historien Grec, qui, entant que Poete, a été oublié par Vossius ; mais non pas entant qu'Historien (1), quoi que Mallincrot le mette dans son Recueil des Historiens qui avoient échapé aux recherches précédentes. Mallincrot observe qu'Appien a cité l'Histoire de notre Artavasde ; mais qu'il a donné à l'Auteur un nom un peu different. Il ajoute que ce Prince est le premier de son nom, qui ait régné en Arménie (2). Cela pourroit être vrai, quand même la conjecture de plusieurs Critiques sur un passage de Justin seroit bonne. Ils prétendent qu'il faut lire *Artavasdes*, & non pas *Ortoadistes*, au II Chapitre du Livre XLII. Il y auroit donc eu un Roi d'Armenie nommé Artavasdes, au tems de Mithridate le Grand, Roi des Parthes. Ce Mithridate fut chassé, & eut Orode son frere pour successeur, lequel Orode remporta une si mémorable victoire sur les Romains. Notre Artavasde, à la verité, regnoit en même tems qu'Orode ; mais rien n'empêcha qu'il n'ait commencé de régner avant lui, & que Tigrane son pere ne soit mort avant la déposition de Mithridate le Grand ; auquel cas Artavasde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il est vrai, qu'afin que Justin soit d'accord avec Plutarque (3), & avec Dion (4), il faut supposer que son Mithridate le Grand est le Phrahate que ceux-ci font régner du tems de Tigrane.

(*B*) *Je ne crois pas qu'il faille distinguer cet Artavasde de celui qui trompa Marc Antoine.*] Voici mes raisons : celui qui trompa Crassus, étoit fils de Tigrane, à ce que Dion assure (5). Celui qui trompa Marc Antoine, étoit fils de Tigrane, à ce que dit Josephe (6), dont le témoignage pourroit être confirmé en cas de besoin par Strabon, qui assûre, non seulement que celui que Marc Antoine punit de sa perfidie avoit regné après Tigrane (7) : mais même, qu'il étoit son fils (8). Donc celui, qui usa de supercherie envers les Romains au tems de Crassus, est la même qui les trompa dans l'expédition de Marc Antoine. Mr. Moréri ne l'entendoit pas ainsi : il vouloit qu'on reconnût deux Artavasdes. S'il en fût demeuré là, on n'auroit pas trouvé fort étrange son sentiment ; mais voici ce qu'on ne sauroit païer. Il veut que l'un des Artavasdes soit celui qui avoit composé des *Histoires* & des *Poësies* ; & que l'autre soit celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720 de Rome. Il dit que celui-ci *laissa un fils de ce même nom, qui est peut-être celui dont parle Plutarque, qui avoit tant d'esprit* (9), *& qui trahit Crassus*. Quel aveuglement ! Crassus fut trahi l'an 701 : celui qui le trahit étoit actuellement Roi d'Armenie ; comment donc seroit-il le fils d'un Roi d'Armenie détrôné l'an 720 ? Mr. Moréri remarque que ce Prince détrôné *mourut en prison quelque tems après*. C'est oublier une circonstance très-essencielle ; car il fut tué. [illegible] *πολέμου* (10), *Bello Actiaco gliscente interfectus est*. Cleopatre, selon Dion, étoit de retour à Alexandrie, après la bataille d'Actium, quand ce meurtre fut commis (11). On ajoûte qu'il laissa un fils nommé Artavasdes. Ce n'est point cela : son fils aîné, qui lui succéda, se nommoit Artaxias ; son autre fils se nommoit Tigrane. Et quant à cet autre Artavasdes, qui, selon Mr. Moréri citant Tacite, perdit bien-tôt l'Armenie que Tibere lui avoit donnée, il n'étoit point fils de l'autre, & il ne fut que le troisiéme ou le quatriéme Roi après lui. Il est faux de plus que Tacite nous aprenne que Tibere lui donna l'Armenie. Voici ce qu'il dit : *Dein jussu Augusti impositus Artavasdes, & non sine clade nostra dejectus. Tum C. Cæsar componendæ Armeniæ deligitur. Is Ariobarzanem origine Medum ob insignem corporis formam & præclarum animum volentibus Armeniis præfecit* (12). Enfin, ce que dit Mr. Moréri, qu'Auguste y avoit envoié un fils d'Agrippa qu'on chassa bien-tôt, est très-faux ; car l'envoi de Caius Cesar fils d'Agrippa fut postérieur à la ruine du dernier Artavasdes. Caius Cesar ne fut point envoié dans

(1) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 114.

(2) Mallincrot, Paralipomenon de Histor. Græc. pag. 81 & 87 : *il le nomme avec Vossius* Artuasdes. *Mr. Ryck sur Tacite, pag. 28, prétend que* Plutarque *le nomme* Artabaze ; *mais il est certain qu'il le nomme plus souvent* Ἀρταουάσδης.

(3) Plutarc. in Pompejo.

(4) Dio, *Libr. XXXVII.*

(5) *Idem, Libr. XL.*

(6) Joseph. *Libro XV, Cap. V.*

(7) Strabo, *Libr. XI, sub finem.*

(8) *Idem, Libr. XI, pag. 365.*

Plusieurs Fautes de Moreri.

(9) Plutarque *ne dit point qu'il eût* beaucoup, *mais* tant d'esprit.

(10) Strabo, *Libr. XI, sub finem.*

(11) *Voiez* Tacite, Annal. *Libr. II, Cap. III.*

(12) *Idem, ibidem.*

(e) Il s'apelloit Artavasde.

contre le Roi des Medes (e); & l'embarqua par ce moien dans une entreprise qui eut un très-mauvais succès, & où il ne le seconda nullement (f). Marc Antoine, renvoiant la vengeance à une occasion plus commode, dissimula pour le coup; mais deux ans après, savoir l'an 720 de Rome, il se servit de tant d'artifices, & de tant de belles promesses, qu'il l'attira enfin à s'aboucher avec lui: & alors, il le retint prisonnier, le chargea de chaines d'argent (C), & l'emmena en triomphe à Alexandrie. La femme & les enfans d'Artavasde furent aussi un des ornemens du triomphe de Marc Antoine. Ils furent tous amenez à Cleopatre, au milieu du peuple, chargez de chaines d'or; mais on ne put obtenir d'eux, ni par promesses, ni par menaces, qu'ils se missent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fissent des suplications: ils ne la nommérent que par son nom; ce qui fut cause qu'on les traita plus durement. Quelque tems après, on fit mourir Artavasde, & l'on envoia sa tête au Roi des Medes. Ce fut Cleopatre, qui lui envoia ce présent, lors qu'elle fut de retour à Alexandrie, après la perte de la bataille d'Actium (g). Elle crut que cette tête porteroit le Roi des Medes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguste. On verra dans l'Article suivant ce que devinrent les fils d'Artavasde. Il avoit une fille mariée au fils du Roi Dejotarus (h).

(f) Dio, Lib. XLIX. Strabo, Lib. XI, pag. 380, & 366. Plutarch. in Antonio, pag. 933.

(g) Dio, Lib. LI. Voiez la Remarque (C) Citation (11).

(h) Cicero, ad Attic. Epist. XXI Libri V.

dans l'Armenie pour y régner; mais pour y mettre ordre aux affaires: il y établit Ariobarzanes; & puis continua de visiter l'Orient avec une pompe digne de l'heritier présomptif de tout l'Empire Romain. Si l'on tâchoit à faire des fautes, en feroit-on plus que Mr. Moréri? en feroit-on sept ou huit dans seize lignes? Mr. Hotman n'en fait que trois dans cet Article. Il dit, I, qu'Artavasdes secourut Crassus contre les Parthes (13): II, que Tibere donna l'Armenie à un autre Artavasdes: III, qu'avant cela, Auguste l'avoit donnée à Artabaze fils d'Agrippa, qui fut bientôt chassé. Mr. Lloyd a suprimé tout cet Article, quoi qu'il fut assez bon dans Charles Etienne.

(13) Charles Etienne le dit aussi.

(C) *Marc Antoine .... le chargea de chaines d'argent.*] Dion remarque qu'on les choisit telles, pour ne pas faire deshonneur à la Majesté Roiale par des chaines de fer (14).

(14) Dio, Lib. XLIX, circa finem.

Paterculus dit qu'afin qu'elles fussent honorables, on voulut qu'elles fussent d'or. *Catenis, sed ne quid honoris deesset, aureis vinxit* (15). On avoit usé d'une semblable ceremonie envers Darius (16). Mais que dirons-nous de Mr. Ryck, qui a traité de fiction un fait avancé par Louis Dorleans pour accorder Paterculus avec Dion (17). Ce fait est qu'Artavasde fut chargé de chaines d'argent en prison, & de chaines d'or le jour du triomphe. Mr. Ryck soutient que ni l'un ni l'autre de ces deux Historiens n'a parlé, ni de prison, ni de triomphe; & qu'ainsi on ne sauroit les concilier ensemble. Il est pourtant vrai que Dion, dans la même page où il a parlé des chaines d'argent, parle des chaines d'or qu'on donna à Artavasde & à sa Famille le jour du triomphe. Admirons les mauvais tours que la mémoire nous fait.

(15) Paterculus, Libr. II, Capite LXXXII.

(16) Curtius, Libr. V, Cap. XII. Vide & ibi Freinshemium.

(17) Ryck, Animadv. ad Tacit. Annal. Libr. II, Cap. III, pag. 28, 29.

ARTAVASDE II fut établi Roi d'Armenie par Auguste. Il avoit été précédé depuis la mort d'Artavasde I, par Artaxias, par Tigrane, & par les enfans de Tigrane. Artaxias, fils aîné d'Artavasde I, s'étoit sauvé, lors que son pere fut mis aux fers (a); mais non pas avant que d'avoir essaié de se maintenir avec ses Troupes & les Villes qui le déclarérent Roi, lors que son pere eut été pris (b). Il eut le malheur d'être batu par Marc Antoine; & alors il se réfugia chez les Parthes, & il fit si bien avec leur secours, qu'enfin il régna dans l'Armenie (c): mais sur les plaintes de ses sujets, & sur la demande qu'ils firent de Tigrane son frere, qui étoit élevé à Rome, Auguste donna ordre à Tibere de chasser Artaxias, & de conférer le Roiaume à Tigrane (d). Artaxias fut tué par ses sujets avant l'arrivée de Tibere (A); ainsi il ne fut pas malaisé d'installer Tigrane (e). Cela fut fait l'an 734 de Rome. Tigrane, ni ses fils, ne jouirent pas long-tems de la Roiauté (f): ils firent place à Artavasde II (B), qui ne conserva gueres ce poste.

(a) Joseph. Antiq. Libr. XV, Cap. V.

(b) Dio, Libr. XLIX.

(c) Artaxiam ... Tacitus, Annal. Libr. II, Cap. III.

(d) Dio, Libr. LIV.

(e) Idem, ibid.

(f) Nec Tigranis diuturnum imperium fuit, neque liberis ejus. Tacitus, Annal. Libr. II, Cap. III.

(A) *Artaxias fut tué avant l'arrivée de Tibere.*] Dion, qui nous aprend cette circonstance, s'est abusé sur les noms; car il apelle Artabaze celui qu'il devoit nommer Artaxias (1). Tacite n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahison de ses parens, *acciso Artaxiâ per dolum propinquorum* (2); mais Horace l'attribue à la valeur de Tibere,

- - - - - *Claudi virtute Neronis*
Armenius cecidit (3).

Il ne faut pas s'en étonner: les Poëtes savent trop bien donner un bon tour aux événemens; tout se convertit en sujet de louange entre leurs mains, ils trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. Josephe dit seulement qu'Artaxias fut chassé par Archelaüs & par Tibere (4). Suetone, sans dire un mot d'Artaxias, se contente d'observer que Tibere mit Tigrane sur le Trône. *Ductu ad orientem exercitu regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro Tribunali diadema imposuit* (5). Je ne voi pas que le terme de *restituer* ait été ici bien emploié; car Tigrane, qui étoit le cadet d'Artaxias, n'avoit jamais été possesseur de l'Armenie, & n'avoit point dû l'être pendant la vie de son aîné. Scaliger, qui a eu raison de dire qu'Eusebe ne devoit point se servir d'un mot signifiant que l'Armenie fut subjuguée par Tibere (6), puis que les Armeniens ne demanderent pas mieux que d'avoir pour Roi Tigrane qu'il leur amenoit: Scaliger, dis-je, qui releve justement cette fausseté, ou cette impropriété d'Eusebe (7), auroit bien fait d'éviter le *restituit* de Suetone, & de ne pas donner le titre d'Usurpateur à Artaxias (8). Il y a une autre impropriété ou fausseté dans Eusebe, & dans St. Jerôme son Traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous assurent que Tibere se saisit de l'Armenie, *κατεστρέψατο, occupavit Armeniam*: or il ne fit autre chose que donner aux Armeniens le maître qu'ils demandoient. Il est certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadême sur la tête, & qu'il lui auroit prêté main forte s'il l'avoit falu: d'où vient donc que Scaliger dit que l'Armenie fut rendue à Tigrane sans l'intervention de Tibere? Que veut-il dire, quand il soutient que St. Jerôme aiant assuré que Tibere s'empara de l'Armenie, *occupavit*, a dû croire qu'elle apartenoit déja aux Romains? J'avoue que je n'entens rien à cette Grammaire. Mais pourquoi n'intentoit-il pas un procès à Paterculus, aussi bien qu'à ces deux Peres de l'Eglise? Paterculus, Historien aussi flateur envers Tibere qu'un Poëte, ne l'a-t-il pas loué d'avoir réduit l'Armenie sous la puissance du peuple Romain? *Redactâ Armeniâ in potestatem populi Romani, regnum ejus Artavasdi tradidit* (9).

(1) Voiez Lipse sur les Annal. de Tacite, Libr. II, Chap. III.

(2) Tacitus, ibidem.

(3) Horat. Epist. XII v. 26, Libri I.

(4) Joseph. Antiquitat. Libr. XV, Cap. V.

(5) Sueton. in Tiberio, Cap. IX.

(6) Ἠλευθέρωσε, armis subjugavit, routes, ad deditionem compulit.

(7) Scalig. in Euseb. pag. 170.

(8) Il le nomme mal Artabaze, à l'imitation de Dion. Fratre ejus Artabaze, dit-il, regno in asylum ... Armeniis ... usurpato.

(9) Paterc. Libr. II, Cap. XCIV.

Ce n'est pas sa seule faute: il a nommé Artavasde celui que Tibere couronna Roi d'Armenie; & il faloit le nommer Tigrane.

(B) *Tigrane & ses fils ... firent place à Artavasde II.*] Les Auteurs du Suplement de Moréri n'ont pas été en cet endroit moins fautifs que Moréri même. Je laisse passer ce qu'ils disent que notre Artavasde étoit fils d'Artaxias, & par consequent néveu de Tigranes: il n'est rien dit de cela dans le II Livre des Annales de Tacite, le seul Auteur qu'ils aient cité. Mais passe pour cela. Ils ajoûtent que les fils de Tigranes *furent nommez Rois par Tibere*, & qu'*Artavasdes II leur cousin succeda* bientôt *à la Couronne par ordre du* même Empereur. Tacite, leur temoin unique, les confond; car il dit expressément que tout cela fut fait par Auguste. Il ne dit point avec eux que les Romains aient fait la guerre à cet Artavasde, & qu'ils l'aient enfin détruit: ses paroles sont, *non sine clade nostra dejectus*, qui peuvent signifier le contraire de ce qu'ils disent; savoir, qu'on le chassa malgré les Romains qui le soutenoient, & par la défaite de leurs secours. Voiez l'Article d'ARTAVASDE Roi des Medes. Enfin ils disent que Tigrane, oncle de notre Artavasde, *eut la tête tranchée à Rome, sous l'Empereur Tibere*. C'est une absurdité; car l'installation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils prétendent, d'Artavasde II, se fit l'an 734 de Rome, & son régne dura fort peu. Le supplice de Tigrane, sous Tibere, arriva l'an 789: il faudroit donc, selon ces Messieurs, que ce Prince detrôné eût survécu à sa chute plus de cinquante ans, & qu'il fût parvenu à une vieillesse, que l'Historien n'aût pas omise, en parlant de l'indignité de sa mort. Remarquez bien que Tigrane, créé Roi d'Armenie en l'an 734, avoit été fait prisonnier avec son pere par Marc Antoine en 720, & qu'il étoit déja grand (10). Remarquez aussi, que peu après son couronnement, il maria ses enfans ensemble (11), selon la coutume de ces Nations-là. Mais il y a plus. Celui que Tibere fit mourir, est un petit-fils d'Herode. Josephe nous dit qu'Alexandre fils d'Herode eut de Glaphyra sa femme, fille d'Archelaus Roi de Cappadoce, deux fils, dont l'un apellé Tigranes regna en Armenie, & fut accusé devant les Romains (12). Voilà sans doute celui dont Tacite parle en cette maniere: *Ne Tigranes quidem Armeniâ quondam potitus, ac tunc reus, nomine regio supplicia civium effugit* (13). La conjecture de Mr. de Tillemont, que ce Tigranes fut Roi de la petite Armenie, qui avoit été donnée par Auguste à Archelaus (14), seroit bonne, si l'on pouvoit l'accorder avec Josephe, qui dit que les descendans d'Alexandre fils d'Herode & de Glaphyra ont régné dans la grande Armenie. Ἐκ δ' Ἀλεξάνδρου γενεὰ τῆς μεγάλης Ἀρμενίας ἐβασίλευσεν (15).

Fautes du Suplement de Moréri.

(10) Voiez Josephe, Libr. XV, Cap. V.

(11) Tacit. Annal. Libr. II, Cap. III.

(12) Joseph. Libr. XVIII, Cap. VII.

(13) Tacit. Annal. Libr. VI, Cap. XL.

(14) Hist. des Emper. Tome I. Not. 18, sur Tibere.

(15) Joseph. de Bello Jud. Libr. II, Cap. XIX.

poste (g). Auguste, qui le lui avoit donné, aprenant les confusions de l'Armenie, y envoia Caius Cesar son petit-fils, pour y mettre ordre. Ce jeune Prince y établit pour Roi Ariobarzane, avec la satisfaction de tout le monde.

(g) Tacit. Annal. Lib. II, Cap. III.

ARTAVASDE, Roi de Medie, fut attaqué par Marc Antoine, à la sollicitation d'un autre Artavasde, Roi d'Armenie. Cette entreprise fut très-funeste à Marc Antoine; &, comme il crut que celui qui l'y avoit engagé l'avoit trahi, il tourna toute sa colere de ce côté-là, & fit alliance avec le Roi de Medie. Il lui donna une partie de l'Armenie, dès qu'il en eut dépouillé l'autre Artavasde; & il voulut cimenter cette paix par le mariage de son fils Alexandre avec Jotape fille du Roi des Medes. Les Troupes qu'il lui fournit le rendirent victorieux des Parthes, & d'Artaxias fils d'Artavasde Roi d'Armenie; mais quand il les eut retirées, & qu'il eut retenu celles que son Allié lui prêta, celui-ci ne put résister à ses ennemis, & tomba entre leurs mains. Dion raconte cela sous l'an 721 de Rome (a). Il est croiable que ce Prince ne fut pas long-tems captif, & qu'il est ce Roi de Medie auquel Cleopatre envoia la tête d'Artavasde Roi d'Armenie, l'an 724 de Rome (b). Le Suplément de Moréri est ici tout plein de fautes (A).

(a) Dio, Lib. XLIX.

(b) Idem, Lib. LI.

(A) *Le Suplément de Moréri est ici tout plein de fautes.*] On y débite, I, que cet *Artavasdes Roi des Medes, fils & successeur de Darius, soutint vigoureusement la guerre contre Artavasdes Roi d'Armenie, & contre Pompée*: II, *qu'il fut enfin defait par les Parthes, & qu'il se refugia à Rome auprès d'Auguste, qui lui donna la petite Armenie au lieu de la Medie qu'il avoit perdue.* On cite Plutarque, & Dion au Livre XLIX. Mais pour refuter cela en rétrogradant, n'est-ce pas se moquer du monde, que de citer simplement Plutarque? N'est-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimeroit mieux s'abstenir de critiquer, que de lire deux gros Volumes *in folio*, pour vérifier un petit fait? Il est sûr que Dion, au Livre XLIX, ne dit point que cet Artavasde se soit réfugié à Rome, ni qu'Auguste lui ait fait present de la petite Armenie. Je ne sache point d'Auteur qui dise cela. Je trouve bien dans Tacite, qu'Auguste fit regner dans l'Armenie un Artavasde, après les fils de Tigrane; mais non pas que ce fut pour le dédommager de la Medie. Aparemment ceux qui ont fait le III Volume de Moreri se sont servis à deux mains de ce passage de Tacite: d'un côté, pour débiter que Tibere donna l'Armenie à un Artavasdes, fils d'Artaxias, & néveu de Tigranes (1); & de l'autre, pour dire qu'Auguste la conféra à un Artavasdes, Roi dépouillé de la Medie. Enfin quelle négligence, que de dire qu'on s'est defendu vigoureusement contre le Roi d'Armenie, & contre Pompée? Cette guerre contre le Roi d'Armenie, qui n'avoit gueres besoin d'être vigoureusement repoussée, vu la trahison de ce Prince envers Marc Antoine, est postérieure d'environ trente ans à celle que Pompée fit en ce païs-là. Je n'ai remarqué, ni dans Plutarque, ni dans Appien, aucun Artavasde Roi des Medes, qui ait été attaqué par Pompée. Je voi seulement dans Appien que Pompée subjugua Darius Roi des Medes (2).

(1) Voiez la Remarque (B) de l'Article d'ARTAVASDE II.

(2) Appian. in Mithridat.

ARTAXATA (A), étoit la Ville capitale de l'Armenie sur la riviere d'Araxe. Ce fut Annibal, qui, non seulement en traça le plan, mais qui en dirigea aussi la construction, à la priere d'Artaxias Roi d'Armenie, chez qui il s'étoit retiré après la défaite d'Antiochus (a). On peut croire qu'une situation, qui avoit été choisie par un si grand Capitaine, étoit fort avantageuse (B), soit en tems de guerre, soit en tems de paix. Cette Ville fut brûlée par Corbulon, l'an de Rome 811 (b). Ce grand Capitaine n'auroit point exercé cette rigueur contre les habitans qui lui avoient porté les clefs de la Ville dès qu'il l'eut fait investir, si les Loix de la guerre ne l'y eussent comme forcé (C). C'étoit une grande Ville, qu'il ne pouvoit garder sans une grosse Garnison: il ne pouvoit y laisser autant de Soldats qu'il y en faloit, sans affoiblir de telle sorte son Armée, qu'il eut été hors d'état de rien entreprendre; & il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une Place qu'on auroit abandonnée toute telle qu'on l'auroit prise. Il se résolut donc à la ruiner, & y fut encouragé par un grand miracle (D), *si credere dignum est*. La Ville fut couverte tout-d'un-coup d'un nuage épais, d'où partoient une infinité d'éclairs, pendant que le Soleil

(a) Plutarc. in Lucullo, pag. 512. Strabo, Lib. XI, pag. 364. Voiez l'Article d'ARTAXIAS I, Citation (c).

(b) C'est le 58 de Jesus-Christ.

(A) ARTAXATA.] Plutarque observe que cette Ville tira son nom de celui du Roi Artaxas (ou Artaxias) à qui Annibal en proposa la construction (1). Ce que Mrs. Lloyd & Baudrand remarquent, que Tacite l'apelle *Artaxia*, n'est pas vrai: il l'apelle constamment *Artaxata*. Ce qu'ils ajoutent, que Strabon la nomme *Artaxiasata* (2), n'est point exact; car c'est clairement insinuer qu'il ne la nomme qu'ainsi, ou du moins que c'est le principal nom qu'il lui donne. Or il est certain qu'il l'apelle principalement *Artaxata*, & qu'il se contente de dire une fois qu'elle avoit aussi le nom d'*Artaxiasata*. Pinedo a eu raison de changer Ἀρξαξίασατα en Ἀρταξιάσατα dans Etienne de Byzance, qui sans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puis qu'il le cite. Il est sûr, du moins, qu'il n'a pas nommé cette Ville *Artaxia*, comme Ortelius le lui impute aussi faussement qu'à Tacite. L'omission que Pinedo reproche à cet Etienne est inexcusable; car qu'Annibal refugié dans l'Armenie, & remarquant une situation très-avantageuse, ait conseillé au Prince son hôte d'y faire bâtir une Ville, & qu'il se soit chargé de la direction de ce travail, est une circonstance que l'on ne doit pas suprimer dans un Dictionaire de Villes. Je croirois volontiers, qu'Etienne aiant Strabon devant les yeux, quand il fit l'Article d'Artaxata, n'oublia point ce qu'il y vit touchant Annibal, & que c'est à son Abreviateur, moins habile homme que lui, qu'il faut imputer la négligence dont Pinedo a fait une juste plainte. Il n'y a peut-être point d'Ouvrage qui demande plus de discernement, & de bon goût que l'Abrégé d'un gros Livre (3). Je ne me lasse point de faire cette Remarque, parce que je porte chaque jour la peine de la negligence des Abréviateurs. Ils sont cause que je trouve des obscuritez embarrassantes en cent endroits, qui aparemment étoient fort intelligibles dans l'Auteur qu'on a abrégé. Voiez ce que Mr. Gronovius observe contre les Auteurs du *Synopsis Criticorum* (4).

(B) *Sa situation étoit fort avantageuse.*] Strabon nous aprend qu'Artaxata étoit bâtie dans un endroit où la riviere faisoit une peninsule, desorte que les murailles étoient entourées de cette riviere, comme d'un cercle presque entier. Son Traducteur n'a pas entendu la chose, & Pinedo le lui a fort justement réproché (5). Si l'on ne consultoit que la Version, on croiroit que cette Ville étoit sans murailles, hormis l'endroit où la riviere ne l'entouroit pas. *Cincta muri loco flumine, nisi quà Isthmus est.* Le Grec ne dit point cela: Τὸ τεῖχος κύκλῳ περιβέβληται τῷ ποταμῷ, πλὴν τοῦ ἰσθμοῦ.

(C) *Elle fut brulée par Corbulon, ... que les Loix de la guerre y avoient comme forcé.*] Plus on considere les suites inevitables de la guerre, plus se sent-on porté à détester ceux qui en sont cause. Voila Corbulon, qui réduit en cendres une grande & belle Ville, & qui jette dans la derniere désolation une infinité de femmes, d'enfans, de vieillards, qui ne lui avoient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le métier des armes s'il fit bien, ils vous répondront qu'il fit très-bien; & qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il auroit agi en très-mal habile Général, comme il eût été aisé de l'en convaincre par les raisons que Tacite a exposées. *Artaxatæ ignis immissus deletaque & solo æquata sunt, quia nec teneri sine valido præsidio ob magnitudinem mœnium, nec id nobis virium erat quod firmando præsidio & capessendo bello divideretur, vel si integra & incustodita relinquerentur, nulla in eo utilitas aut gloria quod capta essent* (6). Les insultes que l'on fait à son ennemi, lors qu'il abandonne ses conquêtes sans les mettre hors d'état de lui nuire, ou lors qu'il ne les garde qu'en affoiblissant trop ses Armées, le rendent si méprisable, que pour maintenir sa réputation, l'un des plus grans ressorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces insultes. C'est donc par une fatale & malheureuse nécessité, que les dures Loix de la guerre obligent à priver son ennemi de ce dont on ne sauroit profiter soi-même.

(D) . . . . *& qui y fut encouragé par un grand miracle.*] Tacite, avec tout son grand esprit, donnoit d'aussi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à se repaître. Les habitans d'Artaxata chercherent sans doute à se consoler de la ruine de leur Ville, entre autres raisons par quelque miracle qui les assurât que les Dieux ne l'avoient point agréée; & ils crurent aisément tout ce que l'on inventa dans cette vue. Mais ils n'ont point eu d'Historien qui ait fait parvenu jusques à nous ce qu'ils crurent. Les Romains, de leur côté, ne manquérent pas de gens qui surent tourner la médaille. Nous le savons graces à Tacite. *Adjicitur miraculum velut numine oblatum, nam cuncta extra tectis hactenus sole inlustria fuere, quod mœnibus cingebatur ita repente atrâ nube coopertum fulguribusque discretum est, ut quasi infensantibus Deis exitio tradi crederetur* (7).

(1) Plutarc. in Lucullo, pag. 512.

(2) C'est apparemment par une faute d'impression qu'on lit Artaxiasata dans Moreri, Baudrand.

(3) Voiez ci-dessus la fin de la Remarque (C) de l'Article ACHILLE, & la Remarq. (C) num. VII, de l'Article ABELARD.

(4) Gronovius, in Tractatu de Judâ Proditore. Consultez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Mai 1684, Art. VI, pag. 276.

(5) Pinedo in Stephan. de Urbibus, pag. 117.

(6) Tacit. Annal. Lib. XIII, Cap. XLI.

(7) Idem ibidem.

leil luisoit comme de coutume jusques à l'enceinte des murailles. Cette Ville fut rebâtie quelque tems après par Tiridate, qui la nomma Neronée, pour faire honneur à Neron (c), duquel il avoit reçu mille caresses à Rome, où il étoit allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

(c) Xiphil. in Nerone.

ARTAXIAS I, Roi d'Armenie, n'étant encore qu'un des Généraux d'Antiochus le Grand, partagea l'Armenie avec un des autres Généraux de ce même Roi (A). Ce Prince leur permit à l'un & à l'autre d'y commander souverainement (a). Ils ne manquérent pas de profiter de sa complaisance; &, lors qu'il eut été vaincu par les Armées Romaines, ils se soumirent aux vainqueurs, qui leur donnérent le titre de Roi (b); &, depuis cela, ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux dépens de leurs voisins. Tigranes, qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avoit épousé la fille, descendoit d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal, s'étant retiré chez Artaxias, après la défaite d'Antiochus, lui donna mille bons conseils; & qu'aiant trouvé qu'un lieu, dont on ne tenoit aucun compte, étoit très-propre à y bâtir une Ville, il y en traça le plan, y mena Artaxias, & l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la proposition, & pria Annibal de se charger de la conduite de l'ouvrage : il obtint ce qu'il souhaitoit; & de là sortit une grande & belle Ville, qui, à cause de lui, fut nommée Artaxata (c). Voilà tout ce que je trouve dans les deux Auteurs que le Suplément de Moréri a citez (d); car pour la révolte contre son Prince légitime, causée par la confiance que l'on avoit en l'amitié des Romains (e), je n'y en vois ni ombre ni trace, non plus que de l'emploi de toutes sortes de moiens pour se maintenir dans l'usurpation, ni de sa mort dans les prisons d'Antiochus Epiphanes. Ce sont de pures chimeres par raport aux citations.

(a) Strabo, Lib. XI, pag. 366. Voiez aussi pag. 364.

(b) Plutarque, & Strabon, pag. 364. & Stephanus in Ἀρτάξατα, donnent ce Titre à Artaxias.

(c) Plutarch. in Lucullo, pag. 519; il l'apelle Ἀρτάξατα. Voiez aussi Strabon, pag. 364.

(d) Plutarc. in Lucullo, Strabo, Lib. XI.

(e) Strabon dit expressément ἄρχων ὄντας τοῦ βασιλέως ἐπιτρέψαντος. Hi regis permissu imperaverunt.

(A) *Il partagea l'Armenie avec un des autres Généraux d'Antiochus le Grand.*] Dans les Editions de Strabon, il est nommé Θαριάδης en un lieu (1), & Ζαριάδρης, ou Ζαδριάδρης, en un autre (2). Il étoit facile à ceux qui ont présidé à ces Editions de mettre par tout le même mot; & je m'étonne que Casaubon n'ait point fait de Note sur cela : il en a fait qui ne sont pas plus importantes.

(1) Pag. 364. Edit. an. 1587.

(2) Pag. 366.

ARTAXIAS II, Roi d'Armenie, fils aîné d'Artavasde, comme nous l'avons déjà dit (a), fut proclamé Roi par les Troupes de son pere (A), après que celui-ci eut été fait prisonnier avec sa femme, & avec ses autres enfans (b). L'aîné tâcha de se maintenir contre Marc Antoine, & lui donna bataille; mais il fut batu, & contraint de s'enfuir au païs des Parthes. Il rentra depuis dans l'Armenie, & y régna : ce fut sans doute après la prise d'Artavasde Roi de Medie; car avant que les Parthes eussent pris ce Roi (c), ils en avoient été batus, & Artaxias avoit eu part à cette disgrace. Il déplut tellement à ses Sujets, qu'ils l'accusérent à Rome; & qu'ils demandérent pour Roi Tigranes son cadet (d). Auguste, qui avoit auprès de lui ce Tigranes, le leur envoia, & donna ordre à Tibere de l'installer. Artaxias fut tué par ses propres parens, avant l'arrivée de Tibere.

(a) Dans Artavasde II.

(b) Dio, Libr. XLIX.

(c) Idem, ibidem, sub finem.

(d) Dio, Libr. LIV. Tacit. Annal. Libr. II, Cap. III. Voiez la Remarque (B) de l'Article Artavasde II.

Fautes du Suplement de Moreri.

(A) *Il fut proclamé Roi par les Troupes de son pere.*] Les Continuateurs de Moréri font dire à Josephe, ou à Tacite, que ce fut Marc Antoine, qui mit sur le Trône Artaxias : il n'y a rien de plus faux. Ils ajoûtent qu'Artaxias aiant été défait fut envoié en exil chez les Parthes. Autre bévue; il s'y réfugia. Si Marc Antoine avoit été en état de le bannir après sa victoire, il ne l'auroit pas envoié chez les Parthes; il l'auroit mené à Alexandrie pieds & poings liez.

ARTAXIAS III, Roi d'Armenie, étoit fils de Polemon Roi du Pont, & s'apelloit Zenon. Il s'étoit tellement plu dès son enfance à imiter les coutumes des Armeniens, qu'il s'aquit par là les bonnes graces de la Nation : desorte que Germanicus ne crut point qu'il falût jetter les yeux sur un autre, pour remplir la place de Vonones, que les Armeniens avoient chassé. Il alla donc à Artaxata, & en présence de tout le peuple il donna le diadême à ce Zenon l'an de Rome 771. Tout à l'heure l'Assemblée le proclama *Artaxias*, du nom de la Ville capitale. Tacite, qui nous aprend toutes ces choses (a), parle de sa mort sous l'an 788 (b).

(a) Tacit. Annal. Libr. II, Cap. LVI.

(b) Idem, ibid. Libr. VI, Cap. XXXI.

ARTEMIDORE, celui qui a écrit *sur les Songes*, étoit d'Ephese; néanmoins il s'est donné le surnom de *Daldianus* dans ce Livre-là, afin de faire honneur à la patrie de sa mere (A). Il s'étoit surnommé Ephesien dans d'autres Livres. Il vivoit sous Antonin Pius, comme il nous l'aprend lui-même, quand il dit qu'il a conu un Athlete, qui, aiant songé qu'il avoit perdu la vue, remporta le prix de la course dans les jeux que cet Empereur fit célébrer (a). Jamais Auteur n'a plus travaillé pour un sujet raisonnable, qu'Artemidore a travaillé pour un sujet très-indigne d'un homme de jugement (B). Il ne se contenta pas d'acheter tout ce qui avoit été écrit sur

(a) Artemid. Libr. I, Cap. XXVIII. Voiez aussi le Chap. LXVI du même Livre.

(A) *Il s'est donné le surnom de* Daldianus, *afin de faire honneur à la patrie de sa mere* (1).] „Ephese„, dit-il, „d'où à la tête de plusieurs Livres j'ai déclaré que j'étois, est assez illustre par elle-même, & par les louanges que plusieurs personnes dignes de foi lui ont données; mais la petite ville de Daldia est demeurée jusques ici dans l'obscurité, faute de tels Panégyristes : puis donc que c'est ma patrie du côté de ma mere, je veux lui témoigner ainsi ma reconnoissance". Cela me seroit plus suspect de vanité, si j'y voiois plus de façon, & plus de mystere; mais l'ingénuité avec laquelle cet Auteur s'exprime, me fait juger qu'il parloit selon l'usage d'alors, & sans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacheroit aujourd'hui. Τὴν δὲ ἐπιγραφὴν μὴ θαυμάσῃς ὅτι Ἀρτεμιδώρου Δαλδιανοῦ καὶ οὐχὶ Ἐφεσίου ἐπιγέγραπται, ὥσπερ πολλὰ τῶν ἤδη εἰς ἄλλας πραγματείας πεποιημένων μοι βιβλίων. τὴν μὲν γὰρ Ἔφεσον συμβέβηκε καὶ αὐτὴν δι' ἑαυτῆς περιώνυμον εἶναι καὶ πολλῶν ἀξιολόγων κηρύκων τετυχηκέναι. Δάλδια δὲ, πολίχνιον Λυδίας καὶ οὐ σφόδρα ἐλλόγιμον. διὰ τὸ μὴ τοιούτων ἀνδρῶν τετυχηκέναι, ἄγνωστον τὸ μέχρι εἰς ἐμὲ μεμένηκε. διὸ θρεπτήρια ὄντα μοι πατρίδι πρὸς μητρὸς ταῦτα ἀποδίδωμι αὐτῇ (2). *At verò de inscriptione ne mireris quapropter Artemidori Daldiani & non Ephesii inscriptum legis, quemadmodum multos jam alios Libros diversis argumentis à me conscriptos habere vidisti. Etenim Ephesum contigit ipsam per seipsam celebrem esse, insuperque multos præclaros & fide dignos præcones nanciscí: Daldia autem Lydiæ oppidulum non valdè clarum, propterea quod ejusmodi viros non est nactum, usque ad me penitus ignobile permansit. Quapropter ipsi quod mihi à matre patria exstitit, hæc in nutritiorum vicem rependo.* Il faloit s'en tenir à cette raison, & n'en pas chercher deux autres comme a fait Mr. Rigaut : l'une prise de ce qu'Apollon avoit inspiré à Artemidore dans la ville de Daldia le dessein d'expliquer les Songes; l'autre prise de ce qu'y aiant un autre Artemidore d'Ephese, il faloit que l'Interprete des Songes ne se donnât pas le surnom d'Ephesien, occupé déja par l'autre (3). Cette derniere raison, plus mauvaise que la précédente, a été adoptée pourtant par un homme de mérite (4). Artemidore la refute lui-même invinciblement, puis qu'il déclare qu'il s'est dit d'Ephese dans un grand nombre de Livres. Il ne songeoit donc pas à empêcher que l'on ne le confondît avec Artemidore le Géographe. On le connoissoit sans doute beaucoup mieux en qualité d'Ephesien, qu'en qualité de Daldien (5).

(B) *En travaillant sur les Songes il a choisi un sujet très-indigne d'un homme de jugement.*] Quand on ne seroit point convaincu par sa propre expérience, qu'il n'y a rien de plus confus, ordinairement parlant (6), que les idées qu'on apelle Songes, il ne faudroit que considerer les propres maximes de cet Auteur, pour être persuadé que son Art ne mérite pas l'attention d'un homme sage. Il n'y a point de Songe qu'Artemidore ait expliqué d'une certaine maniere,

(1) Daldia, petite Ville dans la Lydie.

(2) Artemid. Libr. III, sub fin. pag. 191.

(3) Rigalt. Not. in Artemidor. pag. 1.

(4) Mr. de Tillemont, au II Tome de l'Hist. des Empereurs II Part. pag. 731 Edit. de Bruxelles.

(5) Lucien dans le Philopatr. le cite Ἀρτεμιδώρου τοῦ Ἐφεσίου.

(6) On ne prétend rien dire contre les Songes extraordinaires dont il est parlé dans l'Ecriture.

fur l'Explication des Songes, ce qui montoit à plufieurs Volumes (*C*) : il emploia de plus beaucoup d'années à voiager, afin de faire des conoiffances avec les difeurs de bonne avanture. Il eut un grand commerce avec eux dans les villes & dans les affemblées de la Grece, dans l'Italie, & dans les Iles les plus peuplées, & il ramaffa par tout les vieux Songes, & l'événement qu'on difoit qu'ils avoient eu (*b*). Il méprifa les médifances de ces gens graves, & à fourcil froncé, qui traitent d'efcrocs, d'impofteurs, & de joueurs de gobelet, ceux qui fe mêlent de prédire (*D*); &, fans avoir égard à ce que les Catons en diroient, il pratiqua plufieurs années ces Devins. En un mot, il confacra tout fon tems, & toutes fes veilles, à courir aprés des fonges; & il croioit que ce grand travail lui avoit fourni de quoi paier de raifon & d'expérience (*E*). Il eut grand foin d'inftruire fon fils aux mêmes Sciences, comme il paroit par les deux Livres qu'il lui dedia. Je m'étonne moins qu'il fe foit fi fortement occupé de cette matiere, quand je fonge qu'il croioit y avoir été pouffé par les confeils, & en quelque maniere par les ordres d'Apollon (*c*). Il prie fort férieufement tous fes Lecteurs de ne rien ôter de fon Livre, & de n'y rien ajouter, & il leur fait là-deffus une efpece d'adjuration au nom de cet œil perçant de la Providence qui prend garde à tout (*F*). Il a dedié fes trois prémiers Livres à un Caffius Maximus (*G*), & les deux autres à fon

(*b*) *Artemid. Præf. pag. 1. Voiez auffi Livr. V, pag. 432.*

(*c*) *Idem ibi-dem, Libr. II, pag. 161.*

niere, qui ne puiffe fouffrir une explication toute différente; & cela, avec la même probabilité, & avec des raports auffi naturels pour le moins, que ceux qui fervent de fondement à cet Interprete. Je ne dis rien du tort que l'on fait aux Intelligences, à la direction defquelles il faut néceffairement que l'on attribue nos Songes, fi l'on y veut trouver un préfage de l'avenir. Quelle maniere d'enfeigner leur donne-t-on! Qu'elle feroit indigne de leurs lumieres, de leur gravité, en un mot de ce qu'elles font! Si elles ne favent pas mieux inftruire, quelle ignorance! Si elles ne veulent pas mieux inftruire, quelle malignité (7)! Ne pourroit-on pas fe plaindre mille fois de fon bon Ange, auffi bien que de fon mauvais Génie, par ces paroles d'Enée,

> *Quid natum toties crudelis tu quoque falfis*
> *Ludis imaginibus* (8)?

Ce qui me paffe, c'eft de voir qu'Artemidore ait tant travaillé à fe perfuader une doctrine qui pouvoit lui caufer mille chagrins: car ne devoit-il pas craindre de fonger ce que fon Art lui montroit comme un Songe de mauvais augure? Il avoit trouvé par fes recherches, que quand un voiageur fonge qu'il a perdu la clef du logis, c'eft un figne qu'on lui a débauché fa fille (9). Si Artemidore eût fait un tel Songe hors de chez lui, n'eût-il pas cru qu'on laiffoit aller le chat au fromage dans fa maifon? Auroit-il eu bien à faire de favoir cela? N'eut-il pas bien mieux valu que cette penfée ne fût pas venue? Il nous conte, qu'aiant fongé que fa femme lui avoit fait des infultes (10), il en fut le lendemain tout troublé, quand il vit venir vers lui un homme qui n'étoit pas de fes amis. Voila comment par la vertu de fon *Oneirocrifie* il convertiffoit un mal imaginaire en un mal réel.

L'Objection que je vient de faire, & que je fonde fur l'idée que nous donnent de la nature Angelique les Docteurs Chrétiens, me paroit très-forte en fupofant la vérité de cette idée; mais fi l'on fuivoit un Syftême différent de celui-là, & qui ne répugne point à la poffibilité des chofes, on affoibliroit beaucoup cette Objection. Ce feroit de dire, qu'il y a beaucoup d'Efprits, non feulement plus bornez que l'homme à certains égards, par raport à la maniere de s'expliquer; mais auffi plus volages, & plus capricieux que l'homme. Que fait-on s'ils n'aiment pas à fe divertir à nos dépens, & à nous faire courir aprés des énigmes, où ils mêlent tout exprés du puerile & du frivole, pour fe procurer un fpectacle plus ridicule? Que fait-on fi nous ne leur fervons pas de jouet, comme les bêtes nous en fervent? Que fait-on s'ils ne trouvent pas dans le mouvement de nos efprits animaux un obftacle qu'ils ne peuvent vaincre lors qu'ils fouhaiteroient de fe rendre intelligibles? Voiez le Remarque (*D*) de l'Article MAJUS. Quoi qu'il en foit, la raifon veut que l'homme fe garde bien de faire un Art de cela, & qu'il confidere un tel Art comme la plus chimerique & la plus vaine de toutes les occupations.

(*C*) *Il acheva tout ce qui avoit été écrit fur l'explication des Songes, ce qui montoit à plufieurs volumes.*] J'ai déja témoigné mon étonnement, qu'il y ait eu des perfonnes qui aient fort travaillé à fe convaincre de le prétendue Science des Songes. Je ne m'etonnerois pas que plufieurs foi-difans Devins fe vantaffent de la poffeder: ils pouvoient gagner leur vie à cela, & profiter des Songes d'autrui fans fe chagriner des leurs; car ils pouvoient n'avoir nulle foi pour l'Art dont ils faifoient profeffion. Mais je ne faurois juger ainfi d'Artemidore, ni de tant d'autres Auteurs graves, qui ont écrit fur l'explication des Songes (11). Ils y étoient trompez tout les premiers. Voici ceux que Mr. Rigaut nomme (12): *Artemon Milefius, Amphon, Apollodorus Telmiffenfis, Apollonius Attalenfis, Ariftander Telmiffenfis, Ariftarchus, Alexander Myndeus, Cratippus, Demetrius Phalereus, Dionyfius Rhodius, Epicharmus, Geminus Tyrius* (13), *Hermippus, Nicoftratus Ephefius, Phœbus Antiochenus, Philochorus, Panyafis Halicarnaffeus, Serapion, Strato.* Ils avoient tous précedé Artemidore, felon Monfr. Rigaut. Tertullien n'en nomme qu'une partie: *Quanti autem*, dit-il (14), *commentatores & adfirmatores in hanc rem, Artemon, Antiphon, Strato, Philochorus, Epicharmus, Serapion, Cratippus, & Dionyfius Rhodius, Hermippus tota feculi literatura.* André Schot, outre quelques-uns de ceux-là, nomme Aftrampfychus, Caffius Maximus, & Dionyfius Heliopolita (15). Il dit qu'Artemidore a cité ces deux derniers; mais quant à Caffius Maximus, je ne voi point qu'Artemidore, qui lui dédie les trois premiers Livres de fon Ouvrage, en parle que comme d'un homme qui étoit curieux de cette Science (16), & qui pourroit la comprendre en peu de tems (17): &, pour ce qui eft de Denys Heliopolite, je ne l'ai point rencontré dans Artemidore. On peut nommer à coup fûr Pappus d'Alexandrie; car il a écrit fur l'explication des Songes, comme nous l'aprend Suidas. Voiez ci-deffus l'Article d'ARTABAN. Entre les Modernes, il y a un certain Jofue Abtech, qui promet monts & merveilles dans le Titre de fon Livre. Je n'en conois que cela, pour l'avoir vu dans Vander Linden (18), & dans Theophile Spizelius (19). Son Ouvrage fut imprimé l'an 1607. Nous parlerons de Junien MAJUS en fon lieu (20). Tout à ce moment je rapelle dans ma memoire que Lyfimachus, fils de le fille d'Ariftide, gagnoit fa vie à interpreter des Songes dans un carrefour. *Μνημονεύω Ἀριστείδου θυγατριδοῦν ἐν πάσῃ πενίᾳ Λυσίμαχον, ὃς αὑτὸν ἐκ πινακίου τινὸς ὀνειροκριτικοῦ παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον καθεζόμενος ἔβοσκεν* (21). *Inter Ariftidis nepotes ex filia cognoffe oppido pauperem Lyfimachum, qui juxta locum, quod Iaccheum appellatur, fedens victum interpretandis ex tabula quadam fomniis tolerarat.* La mifere l'avoit réduit à cela. Il eût fait moins de tort à la glorieufe memoire de fon aieul, fi, au lieu de cette maniere d'Almanach dont il fe fervoit pour repondre aux confultans, il eut manié une alêne & du ligneul, afin de raccommoder de vieux fouliers.

(*D*) *Il méprifa les médifances de ces gens graves, ... qui méprifent . . . . ceux qui fe mêlent de prédire.*] Ces gens-là ont tort quelquefois: & l'on fait bien d'aller toujours fon chemin en ces rencontres, fans avoir égard à leur critique. Mais Artemidore fe trouvoit-il dans le cas? Etoit-il beaucoup moins blamable que ceux qui, à l'imitation de Catulle, fe moquent injuftement de la cenfure chagrine des vieux barbons?

> *Vivamus, mea Lesbia, atque amemus,*
> *Rumorefque Senum feveriorum*
> *Omnes unius æftimemus affis* (22).

Les fages Lecteurs n'auront pas beaucoup de peine à juger de tout ceci: je leur en laiffe le foin, & me contente de leur mettre devant les yeux les Phrafes d'Artemidore. *Τοῦτο δὲ καὶ σφόδρα διαβεβλημένων τῶν ἐν ἀγορᾷ μάντεων, οὓς δὴ πτωχούς τε καὶ γόητας καὶ βωμολόχους καλοῦσιν οἱ σεμνοπροσωποῦντες, καὶ τὰς ὀφρῦς ἀνεσπακότες, καταφρονήσας τῆς διαβολῆς ἔτεσι πολλοῖς ὡμίλησα* (23). *Putatim vero cum eos qui vates ex foro profligati effent, ut pote quos mendicos, præftigiatores, ac fcurras appellant, hi qui gravi fimulato vultu fupercilia contrahunt, cum iis tamen omni fpreta calumnia, per multos annos converfatus fum.*

(*E*) *Il croioit que fon travail fur les Songes lui avoit fourni de quoi paier de raifon & d'expérience.*] Il faut l'entendre lui-même. *Ἀεὶ τὴν πεῖραν καὶ κανόνα καὶ μάρτυρα τῶν ἐμῶν λόγων ἐπικαλοῦμαι. Ἐγὼ μὲν ἂν πάντων ἤδη διὰ πείρας ἐλήλυθα τῷ μηδὲν ἄλλο πράττειν ἀεὶ δὲ καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν περὶ ὀνειροκρισίαν εἶναι* (24). *Semper experientiam & regulam teftes meorum fermonum advoco. Ego itaque ad omnium experientiam jam perveni, neque enim quicquam aliud feci, verum femper & noctu & interdiu circa fomniorum judicationem ac interpretationem verfatus fum.*

(*F*) *Il fait à fes Lecteurs . . . . une Adjuration au nom de . . . . la Providence qui prend garde à tout.*] „Si quelqu'un, „dit-il (25), „peut ajouter de nouvelles chofes „à mon Livre, qu'il les garde pour lui, qu'il les conferve „en pure proprieté; cela eft plus commode: S'il trouve „que j'en ai dit trop, il n'a qu'à prendre ce qui fera à fon „ufage, & laiffer le refte où il eft". *Τὰ λοιπὰ τῶν βιβλίων μὴ ἐξαίρειν θεὸν ἔφορον καὶ φύλακα πάντων νομίζων τὸν Ἀπόλλωνα. Reliquis ex libris non exemptis Deum infpectorem & cuftodem omnium reveritus Apollinem.* Il craignoit ces tours de Fripier, qui ont lieu dans la Libraire, par lefquels on bouleverfe tout le travail d'un Auteur, tantot par des Abreges, & tantot par des Mélanges.

(*G*) *Il a dedié fes trois prémiers Livres à un Caffius Maximus.*] Mr. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part; *&* *peut-être*, dit-il, *devroit-on lire* ΓΑΒΙΩ ou ΤΑΤΙΩ ΜΑΞΙΜΩ; *car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maxi-*

(7) *Conferez avec ceci les Reflexions d'*ARTABAN *Fils d'Hyftafpe. Voiez la Remarque* (*O*) *de fon Article.*

(8) Virgil. *Æneid. Libr. I, ṽ. 407.*

(9) Artem. *Libr. V, pag. 433, num. 17.*

(10) *Δόξας ὑπὸ τῆς ἑαυτοῦ γυναικὸς ἐν ὕπνοις ὑβρίζεσθαι.* Cornarius traduit ainfi, *per fomnium vifus fuit fibi ab uxore una verberari & plagis impeti.* Artemidor. *Libr. II, Cap. LIII, pag. 144.*

(11) *Voiez ci-deffous le paffage de* Tertullien, *Citation* (14).

(12) Rigalt. Not. in Artemidor. *pag.* 1.

(13) André Schot, *fur la IX Controverfe de Seneque &* Jonfius de Script. Hift. Philofoph. *pag.* 129, *difent* Geminus Pyrius. *Il y a dans l'Artemidore de Rigaut Libr. II, Chap. XLIX,* Γεμινοῦ τοῦ Τυρίου.

(14) Tertul. *Libr.* de Anima, *Cap. XLVI. Vide etiam* Fulgent. Mythologic. *Libr. I, Cap. XIII, & ibi Munckerum.*

(15) And. Schottus *in* Not. *in* Senecæ Controv. IX *Aftrampfychi Libros vocabat, tantum in illis fomniorum eft.*

(16) Artem. *Libr. III, init. pag.* 163; *Libr. IV, init. pag.* 197.

(17) *Idem, Libr. II, circa fin. pag.* 161.

(18) De Scriptoribus Medicis.

(19) Specim. Biblioth.

(20) *Voiez fon Article dès le commencement de la Remarque* (*B*) *de l'Article d'*ALEXANDER AB ALEXANDRO.

(21) Thalerus *in* Socrate *apud* Plutarch. *fub fin. Vitæ* Ariftidis, *pag.* 335.

(22) Catulli Epigr. V.

(23) Artemid. *in Præfatione, pag.* 1.

(24) *Idem, Libr. II, fub fin. pag.* 161.

(25) *Idem, ibidem.*

mus,

son fils. Ils furent imprimez en Grec, à Venise, l'an 1518. Mr. Rigaut les publia à Paris, en Grec & en Latin, l'année 1603, & y joignit quelques Notes. La Version Latine qu'il emploia est celle que Jean Cornarius avoit publiée à Bâle, l'an 1539. Artemidore avoit fait un *Traité des Augures*, & un autre *de la Chiromance*. On ne les a point (*H*). Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit où il cotte plusieurs Auteurs *Onirocritiques* (*d*); mais Lucien ne l'oublie pas, quoi qu'il ne nomme que deux Ecrivains de cette espece (*e*).

(*d*) *C'est-à-dire Interprêtes des Songes: Voiez, le passage de Tertullien ci-dessus, Citation (14).*

(*e*) Lucian. in Philopatr.

nus, qui fut Préfet du Prétoire pendant vingt ans, sous l'Empire d'Antonin, & qui eut pour successeur Tatius Maximus. Quoi qu'il en soit, le Héros du Livre d'Artemidore étoit Phénicien de Nation (26), grand Orateur, & d'un esprit si pénétrant, que sans lire tout ce que les Auteurs avoient dit, il entendoit leurs Ouvrages (27). André Schot le nomme Cossinus Maximus, & le distingue de Cassius Maximus (28). Deux fautes pour une; sans comptes celle de la Remarque (*C*) (29). Je ne sai si personne s'est avisé de conjecturer qu'il faudroit mettre Claudius Maximus, au lieu de Cassius Maximus. Il y avoit sous l'Empire d'Antonin Pius un Proconsul d'Afrique nommé Claudius Maximus. L'accusation de Magie, dont Apulée se défendit, fut portée devant ce Proconsul. Il paroît par divers endroits de son Plaidoié, que ce Claudius Maximus passoit pour savant, & pour un homme qui avoit été curieux des Livres de Philosophie: *Benè quod apud te, Maxime, causa agitur, qui pro tuâ eruditione legisti profectò Aristotelis περὶ ζώων γενέσεως, περὶ ζώων ἀνατομῆς, περὶ ἱστορίας multijuga volumina: præterea problemata innumera ejusdem, tum ex eadem sectâ caeterorum in quibus id genus varia tractantur.* C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après, on l'apostrophe de cette maniere: *Audisti, Maxime, quorum pleraque scilicet legeras apud antiquos philosophorum.* Ailleurs (30) on lui dit: *Multa sciendo, Maxime, audisti, & plura legendo didicisti, non pauca experiendo comperisti*; comme aussi (31) *An quod multo præstabilius est, tua doctrina, Claudi Maxime, tuaque perfecta eruditione fretus, contemnam stultis & impolitis ad hæc respondere.* Il semble même qu'il avoit été au commencement Philosophe de profession, & qu'il s'étoit poussé par ses longs services militaires. *Erras . . . si tam fortunæ indulgentia non ex philosophiæ censura metiris: si virum tam AUSTERÆ SECTÆ, tamque diutinæ militiæ non putas amiciorem esse coercitæ mediocritati quam delicatæ opulentiæ* (32).

(*H*) *Il avoit fait un* Traité des Augures, *& un de la* Chiromance. *On ne les a point.*] C'est à tort que Vander Linden assûre, même dans l'Edition de Merklinus, qu'Alde les a imprimez en Grec, que Cornarius les a traduits en Latin, & que Rigaut les a publiés en ces deux Langues (33). Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce mensonge; & il n'est pas inutile de faire cette Observation: elle peut faire comprendre à ceux qui font des Abrégés, la cause la plus féconde des égaremens où ils engagent leur Lecteur. Gesner avoit dit: *Artemidorus . . . . scripsit de Somniorum Interpretatione libros 4, item de Auguriis, & Manuum Inspectione. Suidas. Hujus Autoris quinque libros Aldus Græcè excudit* (34). Il avoit observé ensuite que ces V Livres ne regardoient que les Songes. Voici comment Simler abregea ce Texte: *Artemidorus . . . . scripsit de Somniorum Interpretatione lib. 4. Item de Auguriis, & Manuum Inspectione. hos Aldus Græcè excudit.* Est-ce réduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou est-ce falsifier? C'est plutot le dernier que le prémier.

(26) Artem. Libr. II, sub fin. pag. 131.

(27) Idem, in Præfat. pag. 4.

(28) And. Schott. in Senecæ Controvers. IX.

(29) Citation (13).

(30) Apuleji Apologia, pag. 149 Volum. II Edition. Lugdun. an. 1614, in 8.

(31) Ibidem, pag. 137.

(32) Apuleji Apologia, pag. 140.

(33) Vander Linden, de Scriptis Medicor.

(34) Gesner. Bibliothec. folio 96 verso.

ARTEMISE, Reine de Carie, & fille de Lygdamis (*A*), suivit en personne le Roi Xerxes dans la guerre contre les Grecs (*B*). C'étoit une femme capable des grandes affaires, & qui avoit un courage tout-à-fait viril. Se trouvant donc saisie de l'autorité souveraine, pendant les préparatifs de Xerxes, tant à cause qu'elle étoit veuve, qu'à cause de la minorité de son fils (*a*), elle prit cette occasion de faire parler de soi, & s'engagea de son propre mouvement à cette fameuse expédition. Personne ne s'y distingua plus qu'elle, soit du côté de la tête, soit du côté de la main. Les raisons qu'elle allégua pour soutenir son avis, qui étoit de ne point donner la bataille de Salamine (*b*), étoient les plus sensées du monde. Elle se tira d'affaire fort habilement dans ce combat; car se voiant poursuivie par un vaisseau Athenien, sans aucune aparence de se pouvoir garantir de cette poursuite, elle attaqua un vaisseau des Perses monté par Damasithymus Roi de Calynde, avec qui elle avoit eu une querelle, & le coula à fond (*c*). Cela fit croire à ceux qui la poursuivoient, que son vaisseau étoit du parti des Grecs (*C*), & ils n'eurent garde de pousser leur pointe. Par bonheur pour elle, il ne se sauva personne du vaisseau de Damasithymus; desorte que, sans avoir passé pour la cause de cette perte, elle se défit d'un ennemi, elle évita d'être prise, & fut louée d'avoir coulé à fond un vaisseau Grec. Xerxes fut sa principale dupe là-dedans; car il s'écria que *ses hommes s'étoient comportez comme des femmes, & ses femmes comme des hommes* (*D*). Il lui confia la conduite des jeunes Princes de Perse ses enfans, lors que suivant ses avis il abandonna la Grece pour repasser en Asie. Les Atheniens étoient si fâchés qu'une femme leur fit la guerre, qu'ils promirent une grande somme à ceux qui prendroient Artemise, & qu'ils ordonnérent à tous leurs Capitaines de vaisseau d'y tâcher (*d*). On voioit sa statue à Lacedemone, parmi celles des Généraux Perses, dans le portique qui avoit été construit des dépouilles de cette Nation (*e*). La ruse, dont elle se servit, pour se rendre maitresse de Latmus, est aussi bonne selon le Machiavélisme, que mauvaise selon le Christianisme: elle mit ses Troupes en embuscade, & s'en alla avec un grand équipage de dévotion composé d'Eunuques, de femmes, de trompettes & de tambours, célébrer la fête de la mere des Dieux dans le bois qui lui étoit consacré auprès de la Ville. Les habitans, édifiés de ce zéle, accoururent là pour admirer sa dévotion; &, pendant cela, les Troupes d'Artemise s'emparérent de Latmus (*f*). Ces grandes qualitez ne la délivrérent pas des foiblesses amoureuses (*E*): elle aima passionnément un homme

(*a*) *Il s'apelloit Pisindelis, Voiez la Remarque* (*E*) *de l'Article* MAUSOLE.

(*b*) Herod. *Libr. VIII, Cap. LXVIII.*

(*c*) *Ibid. Cap. LXXXVII.*

(*d*) Herod. *Libr. VIII, Cap. XCIII.*

(*e*) Pausan. *Libr. III, pag. 93.*

(*f*) Polyænus, Strat. *Libr. VIII, Cap. LIII.*

(*A*) *Elle étoit fille de Lygdamis.*] Herodote ne dit point ce que Moreri lui fait dire; savoir, que Lygdamis étoit Roi d'Halicarnasse (1). Il dit seulement qu'Artemise étoit d'Halicarnasse, du côté de son pere; & de Crête, du côté de sa mere. Si je ne voiois point dans ce même Historien que le Lygdamis, qui assista Pisistrate, & auquel Pisistrate après s'être retabli à Athenes donna le commandement de l'Ile de Naxos, étoit natif de cette Ile (2), je le prendrois pour le pere ou pour l'aieul de notre Artemise. Mr. Blancard a laissé dans son Edition d'Harpocration (3) la faute des précédentes, *Damus*, pour *Lygdamis* (4). Les Notes de Monsr. de Valois avertissent de la correction qu'il faloit faire, & que Mr. Gronovius a faite en publiant Harpocration l'an 1696.

(*B*) *Elle suivit en personne le Roi Xerxes dans la guerre contre les Grecs* (5).] Suidas dit que ce fut contre les Perses qu'elle prit parti (6): mais ce passage pourroit bien avoir été estropié; car le bon mot de Xerxes raporté tout de suite par Suidas, *Les hommes sont devenus femmes, & les femmes sont devenues hommes*, seroit destitué de sens, si Artemise avoit été dans l'Armée Greque: vu que les hommes s'y batirent comme des lions. Maussac supose qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocration, κατὰ τὰ Περσικὰ, *tempore belli Persici* (7).

(*C*) *Elle fit croire que . . . . son vaisseau étoit du parti des Grecs.*] Herodote a oublié une circonstance très-essentielle, sans quoi sa narration perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne nous dit point, comme il devoit faire, & comme Polyænus a fait, qu'Artemise fit ôter de son vaisseau le pavillon Perse (8). Polyænus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arborent toutes sortes de pavillons selon le besoin. Quand elle poursuivoit un vaisseau Grec, elle arboroit le pavillon des barbares; mais s'il faloit fuir devant les Grecs, elle arboroit leur pavillon. Il tourne en tant de manieres le combat de cette Reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions différentes, & il nous parle d'un fuseau & d'une quenouille envoiez par le Roi de Perse à un Capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun sens, puis que le vaisseau attaqué par Artemise fut coulé à fond, & qu'il ne s'en sauva personne.

(*D*) *A son occasion, Xerxes s'écria que ses hommes s'étoient comportez en femmes, & ses femmes en hommes.*] Voions les paroles d'Herodote: Ξέρξην δὲ εἰπεῖν λέγεται πρὸς τὰ φραζόμενα, οἱ μὲν ἄνδρες γεγόνασί μοι γυναῖκες, αἱ δὲ γυναῖκες, ἄνδρες (9). *Unde Xerxem ferunt ad ea quæ narrabantur dixisse, „ Viri quidem extiterunt mihi feminæ, feminæ autem „ viri".* Joignons-y celles de Justin: *Artemisia Regina Halicarnassi quæ in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrimè ciebat, quippe ut in viro muliebrem timorem, ità in muliere virilem audaciam cerneres* (10).

(*E*) *Ses grandes qualitez ne la délivrérent pas des foiblesses amoureuses.*] Toutes les femmes de grand courage ne sont pas

(1) Herod. *Libr. VII, Cap. XCIX.*

(2) *Idem, Libr. I, Cap. LXI, LXIV.*

(3) *C'est celle de Leide, en 1683.*

(4) *In* Ἀρτεμισίαν.

(5) Herod. *Libr. VII, Cap. XCIX.*

(6) Ἡ γε καὶ Περσῶν, *Fortissimè se gessit adversus Persas.*

(7) Maussac. Notæ in Harpocrat.

(8) Polyæni Stratagem. *Libr. VIII, Cap. LIII.*

(9) Herodot. *Libr. VIII, Cap. LXXXVIII.*

(10) Justin. *Libr. II, Cap. XII. Voiez aussi* Polyænus, Strategem. *Libr. VIII, Cap. LIII, &* Pausanias, *Libr. III, pag. 93.*

me d'Abydos, nommé Dardanus, & fut si outrée de son mépris, qu'elle lui créva les yeux pendant qu'il dormoit (g). Les Dieux, pour la punir, la rendirent encore plus amoureuse: desorte que l'Oracle lui aiant conseillé d'aller à Leucade (h), le refuge des Amans desespérez, elle y fut faire le saut, & n'en réchapa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent mal-à-propos avec l'Artemise dont je vais parler (F).

(g) Ptolem. Hephæst. apud Phot. Cod. CXC, pag. 491.

(h) Voiez l'Article Leucade.

pas comme Agrippine, qui s'étoit défaite des défauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. *Agrippina, æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat* (11). Semiramis, ambitieuse & guerriere au souverain point, étoit de la derniere lascivete. On remarque que les plus grans hommes de guerre sont pour la plupart de complexion amoureuse, de quoi les Humanistes mystiques peuvent faire honneur à Homere, qui a si naïvement raconté les liaisons de Mars & de Venus; mais je croi qu'à l'égard des femmes cela n'est pas si commun, & que les grandes affaires les élevent mieux au-dessus de l'amourette.

(*F*) *On la confond mal-à-propos avec Artemise femme de Mausole.*] Il semble que Pline soit coupable de cette faute; car il dit qu'Artemise, femme de Mausole, donna son nom à l'herbe qu'on apelloit *Parthenis* (12). Or comme Hippocrate fait mention de l'herbe *Artemisia*, (c'est celle que nous apellons *Armoise*,) & que la femme de Mausole n'a vêcu qu'après Hippocrate, il s'ensuit que l'une des deux Artemises a été prise pour l'autre dans ce passage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué son nom à l'Armoise, il faut que ce soit la fille de Lygdamis, l'habile & la courageuse Artemise qui suivit Xerxes. Monsi. Chevreau, dont j'emprunte cette Remarque contre Pline, m'aprend que Leon d'Allazzi, dont il l'avoit empruntée, a censuré avec raison Robert Etienne, qui a dit (13) *qu'Artemise femme de Mausole se signala dans la guerre de Xerxes en Grece* (14). Mr. Chevreau a remarqué la même faute dans le Théatre historique de Chrétien Matthieu: il ajoute *que ce n'a pas été sans quelque raison que Pline, dans le passage qu'il a allegué, donne à Mausole le titre de riche.* Je trouve bien cette epithete dans la Version de Du Pinet; mais non pas dans le Pline du Pere Hardouin: & je voi que Pline, décrivant en un autre lieu (15) la magnificence du Mausolée, se contente de dire que Mausole étoit un petit Roi de Carie, *Cariæ regulus.* Le Pere Hardouin tâche d'aller au secours de son Auteur, en soupçonnant que tous les Rois de Carie s'apelloient Mausole, comme tous les Rois d'Egypte s'apelloient Ptolomée; & qu'ainsi, l'Artemise femme de Mausole, à laquelle Pline attribue l'ambition d'avoir fait porter son nom à une herbe, est celle qui vivoit du tems de Xerxes: mais il me permettra de dire que son Auteur en ce cas-là seroit très-digne de censure par un autre endroit. Il eût caractérisé une Reine par un titre qui lui auroit été commun avec toutes les autres Reines du païs. Le Pere Hardouin fonde ses soupçons sur un passage où les deux Artemises sont qualifiées Reines de Carie (16). Je laisse là ce fondement; mais je trouve que Tzetzes se brouille un peu (17). L'une des Artemises est selon lui femme de Mausole: l'autre est femme d'Hecatomne; & c'est à la prémiere qu'il attribue d'avoir suivi Xerxes. Or tous les Auteurs conviennent que celle qui fit bâtir un magnifique tombeau à son mari étoit fille d'Hecatomne, & femme de Mausole: & que l'Artemise, qui suivit les Perses contre les Grecs, étoit fille de Lygdamis. Le grand Scaliger ne passera pas ici à la montre: il a trop visiblement pris l'une pour l'autre (18); & cela, dans un endroit où il n'étoit pas facile de se méprendre; car c'est dans l'extrait d'un Livre dont l'Auteur a dit en propres termes, qu'il parle d'une Artemise fille de Lygdamis, laquelle avoit pris les armes pour les Perses (19). Scaliger suprimant tous ces caracteres a substitué celui de *veuve de Mausole*, qui ne peut être apliqué qu'à cette Reine de Carie, qui fit tant d'honneur à la mémoire de son mari. Ce grand homme a fait errer un autre grand homme, puis qu'il a été cause que Henri de Valois a débité qu'Artemise, après la mort de Mausole, se voiant méprisée de Dardanus qu'elle aimoit, lui créva les yeux, & puis se trouvant encore plus amoureuse s'en alla faire le saut de Leucade, qui la tua (20). Pour peu qu'on confronte ce passage avec celui de Scaliger, on se convainc pleinement que l'un est la copie de l'autre. Ce faux pas de Mr. de Valois en si beau chemin, & la diversité qu'il observe entre Theopompe qui fait mourir Artemise de regret pour la perte de son mari, & Ptolomée fils d'Hephestion qui la fait mourir d'amour pour un autre homme, à ce que Mr. de Valois prétend, sont des choses d'autant plus étonnantes, qu'il avoit cité deux lignes plus haut le VII livre de ce Ptolomée, afin de prouver que le pere d'Artemise ne s'apelloit point Damis, mais Lygdamis. Balthasar Boniface, qui raporte le même faux conte de la femme de Mausole (21), ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confitentem reum*: & l'on peut bien dire sur ces sortes de propagations de faute,

Dedit hanc contagio labem
Et dabit in plures: sicut grex totus in agris
Unius scabie cadit, & porrigine porci
Uvaque conspecta livorem ducit ab uva (22).

Mr. Menage, aiant raporté plusieurs choses avantageuses d'Artemise femme de Mausole, & nommément l'honneur qu'on lui fait de la proposer pour *un modele d'amitié conjugale*, continue de cette façon: *Cependant Ptolomée, fils d'Hephestion . . . . . dit qu'Artemise fut tellement eprise d'amour pour un certain Dardanus, &c.* Aiant raconté toute l'Histoire, il poursuit ainsi: „ Il y a eu deux Artemises, „ toutes deux Reines de Carie, comme nous l'aprenons de „ Suidas; celle qui avoit épousé Mausole, & une autre „ plus ancienne: & si cette Histoire est véritable, il y a „ aparence qu'elle est arrivée à cette prémiere Artemise, „ & que ce Ptolomée fils d'Hephestion qui l'attribue à la „ femme de Mausole, s'est trompé (23)". La conjecture de ce savant homme est très-juste; mais il a eu tort de dire que ce Ptolomée attribue à la femme de Mausole l'avanture dont il s'agit. Sarasin, faisant parler Mr. Menage, dans le Dialogue, *s'il faut qu'un jeune-homme soit amoureux*, lui fait débiter qu'Artemise, la même Artemise qui fut si affligée de la mort de son mari, qui *se noyoit le visage de pleurs*, & qui *disoit aux astres qui n'en pouvoient mais*

Tout ce que fait dire la rage,
Quand elle est maîtresse des sens (24);

devint ensuite amoureuse de Dardanus; & qu'il n'y a point *de coquette déclarée, qui ne tint à honte d'avoir eu les emportemens de cette Reine.* La-dessus, on cite ce que Scaliger raconte. Voilà donc encore un bel Esprit, ou plutôt deux, Mr. Sarasin, & Mr. Menage, trompez par le savant Scaliger. L'ingénieux Auteur des nouveaux Dialogues des Morts a suposé qu'Artemise, celle-là même qui pleura tant son mari, fut amoureuse d'un jeune homme (25).

On feroit une longue énumeration, si l'on marquoit tous ceux qui ont confondu les deux Artemises. Ravisius Textor (26) & les Auteurs du *Thesaurus Fabri*, sont de ceux-là. Olivier, qui a fait un Commentaire sur Valere Maxime, en est aussi, quoi qu'il ait su que Strabon & Herodote ne conviennent pas sur la généalogie de l'Artemise dont ils parlent (27). Il s'est imaginé bonnement que l'un des deux se trompoit, & n'a point compris que l'un parle de l'une, & l'autre de l'autre, & qu'ils ont tous deux raison. Mr. Hofman, à la vérité, donne deux Articles d'Artemise; mais il a mis pêle-mêle dans le prémier ce qu'il faloit dire séparément, & il ne sait si la femme de Mausole & la fille de Lygdamis sont une même personne. D'ailleurs, il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. Mr. Lloyd l'avoit précedé dans cette fausse citation qu'il n'avoit pas corrigée à Charles Etienne, sur lequel d'autre côté il fait une course assez surprenante: il lui ôte tout l'Article de l'Artemise qui suivit Xerxes; or cet Article étoit fort bon.

(11) Tacit. Annales, Libr. VI, Cap. XXV.

(12) Plin. Libr. XXV, Cap. VII.

(13) Dans son Thesaurus Linguæ Latinæ. J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans le Dictionarium Nominum propriorum, &c, imprimé en 8, à Cologne, en 1538.

(14) Chevreau, Hist. du Monde, Tom. IV, pag. 33 de la prémiere Edition de Hollande.

(15) Libr. XXXVI, Cap. V.

(16) Ce passage est d'Harpocration; mais on le donneroit à Tzetzes, si l'on suivoit rigoureusement l'expression du Pere Hardouin, Tom. IV, pag. 380.

(17) Tzetzes, Chiliad. XII, Hist.

(18) Scalig. Ausonian. Lection. Libr. II, Cap. XVIII. Vide Antonium Tollium, pag. 310.

(19) Ptolem. Hephæst. apud Phot. Cod. CXC, pag. 491.

(20) Valesii Notæ in Harpocrat. Lexicon, pag. 12.

(21) Hoc Ptolemæus Hephæstionis filius apud juniorem Scaligerum narrat. Balth. Boniface. Hist. Ludicr. Libr. III, Cap. XXXVII.

(22) Juvenal. Sat. II, ℣. 78.

(23) Menage, Observat. sur Malherbe, pag. 380.

(24) Oeuvr. de Sarasin, pag. 181.

(25) Voiez les Nouveaux Dialogues des Morts, II Part. pag. 15 Edition de Hollande.

(26) In Officina.

(27) Voiez le Valere Maxime Variorum, pag. 195 Edit. de 1655.

ARTEMISE, Reine de Carie, fille d'Hecatomne (*a*), sœur & femme de Mausole, s'est immortalisée par les honneurs qu'elle rendit à la mémoire de son mari. Elle lui fit bâtir dans Halicarnasse un tombeau très-magnifique, que l'on apella *Mausolée*, qui a été l'une des sept merveilles du monde, & qui a fait que depuis on a donné le titre de Mausolée à tous les tombeaux où la somptuosité paroissoit avec éclat. Pline nous a laissé une Description assez particularisée de ce superbe monument (*b*). On la peut voir en François dans l'Histoire de Monsr. Chevreau (*c*), & dans le Suplément de Moréri. Artemise ne survécut que deux ans à son cher mari (*d*), qui étoit mort sans enfans (*e*), après vingt-quatre années de regne, vers la fin de la 106 Olympiade (*A*). Elle

(a) Strabo, Libr. XIV, pag. 451. Suidas in Ἀρτεμισία.

(b) Plinium, Libr. XXXVI, Cap. V.

(c) Livr. VII, Chap. III.

(d) Diodorus Siculus, Libr. XVI.

(e) Strabo, Libr. XIV, pag. 470.

(*A*) *Mausole son Mari mourut . . . vers la fin de la 106 Olympiade.*] Presque toutes les Editions de Pline portent que Mausole, Roi de Carie, mourut l'an 2 de la centième Olympiade, le 302 de Rome (1). Mais le P. Hardouin a mis dans la sienne, suivant les meilleurs Manuscrits, la cent sixieme Olympiade, & l'an 402 de Rome. *Obiit Olympiadis centesima sexta anno secundo, Urbis anno CCCCII.* Mr. Chevreau observe qu'Usserius a jugé que le passage de Pline étoit corrompu, & que Mausole est mort la quatrieme année de la 106 Olympiade, l'an du monde 3651 (2). Cela s'accorde parfaitement avec ces paroles du P. Hardouin, *Quid quod & Diodorus non ad Olympiadis CVI annum alterum Mausoli obitum, sed ad quartum refert. lib. 16. vers. 435* (3), & avec la durée des regnes de ceux qui ont succedé à Mausole jusques à l'expédition d'Alexandre. Voiez la Remarque (*A*) de l'Article Ada. Il est certain que Mausole étoit déja mort; & qu'Artemise, qui ne lui a survécu que deux ans, n'étoit pas encore morte, lors que Demosthene harangua pour la liberté des Rhodiens. Or il prononça cette Harangue, l'an 2 de la 107 Olym-

(1) Plinium, Libr. XXXVI, Cap. V, pag. 280, & Cap. VI, pag. 283.

(2) Chevreau, Hist. du Monde, Livr. VII, Chap. III.

(3) Harduinus in Plinium, Tom. V, pag. 280.

(f) Voiez la Remarq. (D).
(g) Plinius, Libr. XXXVI, Cap. V.
(h) Aulus Gellius, Libr. X, Cap. XVIII. Valer. Maximus, Libr. IV, Cap. VI.

Elle mourut de regret & de tristesse (f) (B), avant que le Mausolée fût achevé (g). On dit qu'elle détrempa les os & les cendres de son mari dans de l'eau, & qu'elle les avala, afin de lui servir d'un tombeau vivant (h). Il faut se souvenir qu'elle lui fit faire d'excellens Panégyriques, & qu'elle proposa un prix de grande valeur pour celui qui s'en aquiteroit le mieux (i). Theopompe le remporta. On dit qu'Isocrate son maitre fut l'un des Orateurs qui se mirent sur les rangs (C). Theodecte de Phaselide, qui s'y mit aussi, composa une Tragédie intitulée *Mausolus*, qui eut plus de succes que sa prose. Mais il ne faut pas oublier, qu'au lieu des lamentations & des pleurs, où la plupart des Ecrivains plongent Artemise durant sa viduité, il y en a qui lui font faire des conquêtes très-vigoureuses (D).

(i) Aulus Gellius, Libr. X, Cap. XVIII. Plutarch. in Vitâ Isocratis.

(4) Dion. Halicarnass. Epist. de Artate & Scriptis Demosth.

(5) Valesii Notæ in Harpocrat. Lexicon, pag. 88.

(6) Apud Harpocrat.

(7) Cicero, Tusculan. III. Ce Passage est mal cité dans le Valere Maxime Variorum: la derniere Periode en Caractere Romain est faute la parenthese; ce qui fait un Galimatias impénetrable.

(8) Strabo, Libr. XIV, pag. 452.

(9) Plutarchus, in Vitâ Isocrat. A. Gellius, Libr. X, Cap. XVIII.

(10) Voiez Eusebe, Præparat. Evangel. Libr. X, Cap. III, pag. 464.

(11) Suidas, in Ἰσοκράτης.

(12) Aulus Gellius, Libr. X, Cap. XVIII.

(13) Notez & Hofman disent Naucrates.

Olympiade, comme on le peut recueillir de Denys d'Halicarnasse (4): il faut donc que Mausole soit mort la derniere année de la 106; & que l'Anonyme, qui a décrit les Olympiades, se soit trompé, en mettant l'Oraison funebre de Mausole par Theopompus à la 1 année de la 103 Olympiade. Mr. de Valois a commis la même faute. *Hæc Artemisia in funere mariti agones celebravit Olympiade* 103 (5). Ceux qui à l'exemple de Calepin, de Mr. Lloyd, de Mr. Hofman, &c, nous renvoieront au VII livre d'Herodote, pour y aprendre des nouvelles du Mausolée, ne consulteront pas bien les Tables Chronologiques: il faudroit qu'elles fussent bien mauvaises, si l'on y trouvoit la mort de Mausole avant celle d'Herodote.

(B) *Elle mourut de regret & de tristesse.*] Nous avons pour ce fait-là plusieurs témoins d'importance, un Theopompe, un Ciceron, un Strabon. Les termes de Theopompe sont bien forts: Ἡ δ' οὖν Θεόπομπός φησιν ὑπὸ Ἀρτεμισίας διὰ τὴν λύπην ἐπὶ τῷ ἀνδρὸς καὶ ἀδελφῷ Μαυσώλῳ, ἀποθανεῖν (6). *Quam Theopompus ait tabe correptam præ animi dolore, quem desiderio defuncti mariti & fratris conceperat, obiisse.* Ceux de Ciceron ne le sont pas moins: *Artemisia illa*, dit-il (7), *Mausoli Cariæ Regis uxor, quæ nobile illud Halicarnassi fecit sepulcrum quamdiu vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Huic erat illa opinio quotidie recens, quæ cum denique non appellabatur recens cum vetustate exaruit.* Il est presque indubitable que Ciceron a ignoré qu'Artemise ne survecut que deux ans à son mari; car s'il l'avoit su, il n'auroit pas emploié des expressions qui signifient une tres-longue tristesse. Mais voions ce que dit Strabon: Φθινοῦσα δ' ἀποθανοῦσα διὰ πένθος τοῦ ἀνδρὸς (8), *præ desiderio mariti tabe contabuit.*

(C) *On dit qu'Isocrate fit son Panegyrique.*] J'ai cité deux bons garans (9): & je puis en ajouter un troisieme, qui est de grand poids: c'est Theopompe. Il se vanta publiquement d'avoir remporté le prix sur Isocrate son maître (10). Mais je n'ignore point que Suidas, sans faire aucune mention d'Isocrate l'Athenien, parle d'un autre Isocrate disciple & successeur de celui-là, & né ou à Heraclée, ou à Apollonie sur le Pont Euxin. C'est celui-ci, selon Suidas, qui disputa le prix d'éloquence avec Theodecte, Theopompe, & Erythrée (11). Ce dernier étoit de Naucratis en Egypte: il faut donc trouver une faute dans Aulugelle, à l'endroit où nous lisons que Theopompe, Theodecte, & Naucrites disputérent ce prix-là (12). Naucrites n'est point le nom propre de l'un de ces concurrens: ce n'est que son nom de ville un peu alteré; car il faudroit dire *Naucratites* (13). Olivier les nomme *Theopompus, Theodectes*, & *Naucrates* (14). Si l'on veut préférer Aulugelle à Suidas, dequoi je suis bien d'avis, il faudra dire qu'il y a une faute dans celui-ci à l'endroit où nous lisons, ἅμα τῷ Ἐρυθραίῳ Ναυκρατίτῃ ἠγωνίσατο (15), *una cum Erythræo Naucratita certavit.* Photius favorise Aulugelle, puis qu'il supose que Naucrates d'Erythrée étoit l'un des concurrens de Theopompus (16). D'un côté ou d'autre, on a pris le nom propre pour le nom de ville. Notez que Ciceron (17), Denys d'Halicarnasse (18), & Quintilien (19), parlent d'un Naucrates disciple d'Isocrate. Au reste, le passage de Plutarque a été traduit par Amiot tout autrement que par Wolfius, & par Xylander: ceux-ci trouvent que le Panégyrique de Mausole par Isocrate étoit perdu; mais selon Amiot, c'est tout le contraire. *Isocrate*, dit-il, *combatit au jeu de prix que la Reine Artemisia institua sur le tombeau de son mari Mausolus, & trouve on encore la l'Oraison qu'il y fit à la louange du defunt.* La diverse maniere d'accentuer a produit sans doute ces Traductions differentes: les uns ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον οὐ σώζεται, *sed ea Laudatio non extat*; les autres ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον οὗ σώζεται, *hæc autem laudatio ibi servatur.* Voilà comment la fortune se joue des Manuscrits: un point ôté, ou ajouté, ou changé, fait passer les choses du oui au non.

(D) *Quelques Ecrivains lui font faire des conquêtes très-vigoureuses.*] Je ne parle pas de la Harangue de Demosthene, qui a été citée ci-dessus (20), quoi qu'il soit certain par la maniere dont cet Orateur s'exprime, qu'on ne se représentoit point Artemise dans Athenes comme une veuve désolée qui séchoit sur pied, & qui négligeoit les affaires de son Roiaume, pour ne songer qu'à la mémoire de son mari. Les Atheniens la considéroient comme une femme qui étoit en état de se faire craindre; car l'une des raisons que Demosthene eut à combattre étoit tirée des mouvemens qu'Artemise pouvoit faire, si les Atheniens se méloient des intérêts du peuple de Rhodes. Je laisse cela, pour passer à quelque chose de plus fort. Vitruve nous dit qu'après la mort de Mausole, les Rhodiens indignés qu'une femme dominât dans la Carie, entreprirent de la détrôner (21). Leur dessein échoua misérablement, par un stratagême d'Artemise, qui fut promtement suivi d'un autre qu'elle executa en personne, avec tant de vigueur & tant de bonheur, qu'elle se vit maitresse de Rhodes en très-peu de tems. Elle y fit dresser un trophée de sa victoire, avec deux statues de bronze, dont l'une représentoit la ville de Rhodes, & l'autre représentoit Artemise, qui marquoit d'un fer chaud cette ville-là. Vitruve ajoute que les Rhodiens n'osérent jamais ôter de sa place ce trophée; car c'étoit une chose que la Religion defendoit: mais qu'ils l'environnerent d'un edifice qui en déroboit la vue. Voit-on là l'état d'une veuve inconsolable, qui ne fait que gémir & que soupirer, & qui use tellement sa vie par sa tristesse, qu'elle en vient à bout dans deux ans? Qu'on ne me dise point que Vitruve parle de l'autre Artemise: je sai bien que Mr. Chevreau l'a cru (22): mais deux raisons invincibles réfutent cette pensée. Car 1, l'Artemise de Vitruve avoit été femme de Mausole; en 2 lieu, elle s'empare d'une ville qui ne fut bâtie que pendant la guerre du Peloponnese, lors que Xerxes & Artemise n'étoient plus au monde. Ἡ δὲ νῦν πόλις ἐκτίσθη κατὰ Πελοποννησιακὸν ὑπὸ τοῦ αὐτοῦ ἀρχιτέκτονος, ὥς φασιν, ὑφ' οὗ καὶ ὁ Πειραιεύς (23). *Urbs quæ nunc est, Peloponnesiaci belli tempore extructa est ab eo ipso architecto, ut aiunt, qui Piræum ædificavit.* Ce n'est donc pas sans raison, que Tzetzes a dit que l'une & l'autre Artemise ont commandé des armées, ἄμφω δὲ στρατηγοῦσαι, γυναῖκες ἀμφότεραι (24). On ne sait que penser des Auteurs, quand on voit qu'ils ont débité des choses si incompatibles d'une même Reine. Il n'aura falu qu'un homme sensible à ses libéralitez, pour persuader au genre humain que le regret d'avoir perdu son mari l'avoit tuée. Les Ecrivains l'auront ensuite fort répété de main en main, comme une chose non seulement rare, mais aussi qu'il est important de proposer en exemple. Les embellissemens les plus singuliers viennent tôt ou tard sur ces sortes de traditions.

(20) C'est celle de Libertate Rhodiorum, à la page 78 de ses Oeuvres, Edition de Francfort, en 1607, in folio.

(21) Vitruvius de Architect. Libr. II, Cap. VIII.

(22) Chevreau, Hist. du Monde, Livr. VII, Chap. III.

(23) Strabo, Libr. XIV, pag. 450.

(24) Tzetz. Chil. XII, Vers. 966, Hist. 455.

(14) Olivar. in Valer. Maxim. pag. 195. Edit. Lugd. Bat. ann. 1655. (15) Suidas, in Ἰσοκράτης. (16) Photius, in Biblioth. Cod. CLXXVI, pag. 382. (17) Cicero, de Orat. Libr. III, & in Oratore. (18) Dion. Halicarn. in Judicio de Isæo, pag. 228. (19) Quintil. Libr. III, Cap. VI, initio.

(a) Φλιάσιος, Phliasius. Diogen. Laert. de Vitis Philos. Libr. II, in Menedemo, circa initium, pag. 153. Edit. Amstel. ann. 1692.

ASCLEPIADE, nâtif de Phlie (a) au Peloponnese, tient un rang considérable parmi les anciens Philosophes. Il fut disciple de Stilpon (b), & il attira Menedeme à la même Ecôle; Menedeme, dis-je, avec qui il contracta une si tendre amitié (c), qu'on pouvoit la comparer à celle d'Oreste & de Pylade (A). Après avoir étudié sous Stilpon à Megare, ils passérent à Elide, & y conférérent avec les disciples de Phedon (d). Ils étoient tous deux fort pauvres, & il falut qu'à la sueur de leur corps ils gagnassent dequoi vivre (B): ils ne laissérent pas de s'apliquer

(b) Diogen. Laërt. Libr. II, pag. 153.
(c) Idem, ibid pag. 159, num. 137.
(d) Idem, ibid. pag. 151, num. 126.

(1) Diogen. Laert. Libr. II, num. 137.

(A) *On pouvoit comparer son amitié pour Menedeme à celle d'Oreste & de Pylade.*] Voici les paroles de Diogene Laërce: Φίλος τε ἦν μάλιστα (Μενέδημος) ὡς δῆλον ἐκ τῆς πρὸς Ἀσκληπιάδην συμπνοίας, οὐδέν τι διαφερούσης Πυλάδου φιλοστοργίας (1). *Amicitias piéque sanctéque tuebatur* (Menedemus) *ut ex eâ quæ illi cum Asclepiade fuit conjunctione constat, quæ profectò adeò insignis erat, ut nihil à Pyladis distaret benevolentiâ.* Après cela, cet Auteur raporte qu'Archepolis aiant voulu leur donner une bonne somme d'argent, sa libéralité leur fut inutile; car il s'éleva entre eux une loüable contestation à qui prendroit le dernier: & comme ils ne purent finir cette dispute, ils ne prirent rien ni l'un ni l'autre.

(B) *Il falut qu'à la sueur de leur corps lui & son ami gagnassent dequoi vivre.*] Ils firent le métier d'aide à maçon. Asclepiade n'en eut point autant de honte que Menedeme: il ne se soucioit point qu'on le vît nu (2), portant du mortier sur le toit de la maison; mais pour Menedeme, il s'alloit cacher s'il voioit venir quelqu'un (3). Athenée, qui ne parle point de cela, fait un autre conte encore plus singulier. *Les Aréopagites*, dit-il (4), *firent ajourner Menedeme & Asclepiade, deux jeunes hommes étudians en Philosophie, & fort pauvres, & leur demandérent, „ Comment „ faites-vous pour être si gras? Vous n'avez rien: vous passez „ toute la journée sans travailler: vous ne l'emploiez qu'à ouir „ des Philosophes". „ Faites venir un Meunier",* répondirent ces deux Ecôliers. On en fit venir un, qui déclara qu'ils venoient toutes les nuits au moulin, & qu'ils travailloient à moudre & gagnoient deux dragmes. L'Aréopage,

(2) Je croi qu'il faut entendre ceci, non pas d'une nudité proprement dite, mais de l'état où se mettent les Ouvriers dans un tems chaud.
(3) Diog. Laërt. Libr. II, num. 131.
(4) Athen. Libr. IV, Cap. XIX, pag. 168.

quer à l'étude, & de devenir de bons Philosophes. Menedeme étoit plus jeune que son ami (e): ils ne se réglérent point sur la diférence de leur âge, quand ils voulurent se marier. Leur dessein étoit de vivre ensemble, de loger ensemble, après même leur renoncement au célibat. Ils jugérent donc nécessaire de choisir leurs femmes avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domestique, & ils crurent avoir trouvé leur fait dans une famille où il y avoit une femme mere d'une fille, l'une & l'autre en état d'être mariées. Menedeme épousa la mere, & Asclepiade la fille (f). Celle-ci étant morte, Menedeme céda son épouse à son ami, & se maria avec une fille riche; mais il voulut que tout le gouvernement de la maison fût entre les mains de la femme d'Asclepiade. Il ne lui fut pas dificile de trouver un bon parti; car il avoit la principale autorité dans la ville où il demeuroit (g): je veux dire dans Eretrie, son lieu natal. Asclepiade y mourut fort vieux (h). Il vêquit avec beaucoup de frugalité dans l'opulence du logis de son ami (i), & il suporta tranquillement le malheur qu'il eut de perdre la vue (C). On put conoitre que sa mort n'éteignit point l'amitié que Menedeme avoit sentie pour lui (D). Puis que j'ai dit qu'il fut disciple de Stilpon, il n'est pas nécessaire que j'observe qu'il a fleuri un peu après la mort d'Alexandre. Il eut un fils, qui se gouverna tres-mal, & que Menedeme chassa du logis, sans daigner lui dire un mot. Cela fut cause que ce jeune débauché se corrigea (k).

(e) Diogen. Laërt. pag. 119, num. 137.
(f) Idem, ibid.
(g) Idem, ibid.
(h) Idem, num. 132.
(i) Συζῶντας τῷ Μενεδήμῳ φιδωλῶς οὐ... *Cum ea magnis opibus frugaliter admodum vixisse cum Menedemo.* Diogen. Laertius, Lib. II, num. 138.
(k) Plutarchus de Discrim. Adulat. & Amici, pag. 55.

ge, admirant cette conduite, leur fit l'honneur de leur donner deux cens dragmes. On les eût punis, s'ils n'eussent pas indiqué un fonds de leur subsistance.

(C) *Il suporta tranquillement le malheur qu'il eut de perdre la vue.*] Je ne doute point que ces paroles de Ciceron ne concernent notre Asclepiade. *Asclepiadem ferunt non ignobilem, nec inexercitatum Philosophum, quum quidam quæreret quid ei cæcitas attulisset, respondisse ut puero uno esset comitatior* (5). „ La perte de mes yeux ", disoit notre Philosophe, „ me procure cet avantage, que je ne vais ja„ mais seul: j'ai toujours un garçon de plus à ma com„ pagnie ".

(D) *La mort n'éteignit point l'amitié de Menedeme . . . pour lui.*] Aiant su que ses valets fermoient la porte au mignon d'Asclepiade, il commanda qu'on le fit rentrer: *Sachez*, dit-il, *qu'Asclepiade, quoi qu'il soit dans le tombeau, lui ouvre ma porte.* Ὅτι Ἀσκληπιάδης αὐτῷ καὶ κατὰ γῆς ὢν τὰς θύρας ἀνοίγει (6). *Asclepiades, etiam sepultus, ei januas aperit.* Ce mignon se présentoit afin de diner avec Menedeme.

(5) Cicero, Tuscular. Quæstion. Lib. V, Cap. XXXIX.
(6) Diogen. Laërt. Lib. II, num. 132.

ASCLEPIADE, natif de Pruse dans la Bithynie, fut un des plus célèbres Médecins de l'antiquité. Il étoit contemporain de Mithridate, comme il paroit de ce qu'il ne voulut pas aller à sa Cour, où l'on tâcha de l'attirer par des promesses magnifiques (a). Il se contenta d'y envoier des remedes par écrit (b). Il fut chef d'une nouvelle secte (c); & il trouva la méthode de faire servir le vin à la guerison des malades (d). Cet usage, & celui de l'eau froide, qu'il leur permettoit (e), lui donnérent beaucoup de vogue (f). Aiant guéri une personne, dont on alloit faire les funérailles (A), il s'aquit une réputation incroiable; mais la gageure qu'il fit contre la fortune fit encore parler de lui avec plus d'admiration (B). Il s'engagea à ne point passer pour Médecin, s'il étoit jamais malade: & il gagna la gageure; car il mourut d'une chute, dans une grande vieillesse. Ce fut à Rome, qu'il se signala. Il y étoit venu pour y enseigner la Rhétorique (g); mais voiant que cet emploi n'étoit pas assez lucratif, il se tourna du côté de la Médecine: & comme il ne conoissoit pas les remedes, qui étoient alors en usage, il prit le parti de les condamner, & d'en inventer de nouveaux. Il s'attacha à des inventions commodes, & dont chacun se pouvoit servir sans l'aide du Médecin. Cela les fit recevoir agréablement: tout le monde courut à lui, & le regarda comme un Dieu-donné (C). Entre les choses qui lui furent favorables pour s'accréditer, nous ne devons pas omettre la sotte crédulité que l'on avoit eue par raport aux vertus magiques de certaines herbes; car étant aise de persuader que la plus grande partie de ces

(a) *Spretis legatis & pollicitationibus Mithridatis regis.* Plinium, Lib. VII, Cap. XXXVII.
(b) Idem, Lib. XXV, Cap. II.
(c) Idem Lib. VII, Cap. XXXVII.
(d) Idem, ibidem, & Lib. XXVI, Cap. III, pag. 444.
(e) *Tradebat pariterea nunc vini dationem ...* Plinius, Lib. XXVI, Cap. III, pag. 444.
(f) Tiré de Pline, Livre XXVI, Chap. III, pag. 444.
(g) Idem, ibidem.

(A) *Il guérit une personne, dont on alloit faire les funérailles.*] Voici ce que Pline nous en aprend: *Summa autem* (fama est) *Asclepiadi Prusiensi . . . . relato e funere homine & servato* (1). Il observe ailleurs, que cette espece de résurrection fut nécessaire pour établir la reforme qui fut introduite dans la Médecine, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'une si grande innovation se soit faite sans des motifs considerables. *Magnâ auctoritate, nec minore famâ, cum occurrisset ignoto funeri relato homine ab rogo atque servato, ne quis levibus momentis tantam conversionem factam existimet* (2). Celse n'a parlé qu'en passant de cette admirable guerison. *In vitemo sæpe quædam nota posita non bonos sed imperitos Medicos decipiunt; quod Asclepiades sentens, funeri obvius inclamavit, eum vivere qui efferebatur* (3). Mais Apulée en a étendu les circonstances, sans oublier que les héritiers n'étoient pas bien aises qu'Asclepiade soutint que cet homme n'étoit point mort. *Asclepiades ille*, dit-il (4), *inter præcipuos Medicorum, si unum Hippocratem excipias, cæteris princeps, primus etiam vino repertor agris opitulari: sed dando scilicet in tempore; cujus rei observationem probè callebat: ut qui diligentissime animadverteret venarum pulsus inconditos, vel præclaros. Is igitur cum forte in civitatem sese reciperet, & rure suo suburbano rediret; aspexit in pomœriis civitatis funus ingens locatum, plurimos homines ingenti multitudine qui exequias venerant circumstare, omnes tristissimos & obsoletissimos vestitu. Propius accessit, ut etiam incognosceret, more ingenii humani, quisnam esset; quoniam percontanti nemo responderat. At vero ipse aliquid in illo ex arte deprehenderat. Certe quidem jacentis hominis ac prope deposito Fatum abstulit. Jam miseri illius membra omnia aromatis perspersa, jam os ipsius unguine odoro delibutum, jam eum pollinctum, jam cenæ paratum, contemplatus eum diligentissimè quibusdam signis animadvertit: etiam atque etiam pertractavit corpus hominis: & invenit in illo vitam latentem. Confestim exclamavit, vivere hominem, procul ergo faces abigerent, procul ignes amolirentur; rogum demolirentur, cenam feralem à tumulo ad mensam referrent. Murmur interea exortum, partim medico credendum dicere; partim etiam irridere medicinam. Postremo propinquis etiam hominibus invitis, quod ne jam ipsi hæreditatem habebant, an quod adhuc illi fidem non habebant. ægre tamen ac difficulter Asclepiades impetravit brevem mortuo dilationem. Atque ita vispillonum manibus extortum, velut ab inferis, postliminio domum retulit, confestimque spiritum recreavit: confestimque animam in corporis latibulis delitescentem quibusdam medicamentis provocavit.* Le conte de la femme deux fois portée en terre viendra ici à propos. Elle fut ressuscitée sans le secours de la Medecine; mais son mari n'en fut pas trop aise. Voici ce conte. „ Dans un villa„ ge de Poitou, une femme eut une grosse maladie, à la „ fin de laquelle elle tomba en letargie: son mari, & ceux „ qui étoient autour d'elle, la crurent morte. Ils l'enve„ lopérent seulement d'un linge, selon la coutume des pau„ vres gens du pays, & la firent porter en terre. En allant „ à l'Eglise, celui qui la portoit passa si près d'un buisson, „ que les épines l'aiant piquée, elle revint de sa letargie. „ Quatorze ans après, elle mourut encore, au moins le „ crut-on ainsi. Comme on la portoit en terre, & que „ l'on approchoit d'un buisson, le mari se mit à crier deux „ ou trois fois: *N'approchez pas des hayes* (5) ".

(B) *La gageure qu'il fit contre la fortune fit parler de lui avec Admiration.*] Je ne croi pas qu'aujourd'hui les Charlatans les plus hableurs osassent faire de tels paris; & sur tout si l'on exigeoit qu'ils consignassent une somme. Quoi qu'il en soit, je me persuade qu'on sera bien aise de trouver ici le texte de Pline: *Summa autem Asclepiadi Prusiensi* (fama est) . . . . *maximè sponsione factâ cum fortunâ, ne medicus crederetur, si unquam invalidus ullo modo fuisset ipse: & vicit, supremâ in senecta lapsu scalarum exanimatus est* (6). Ce fut une étrange témerité que celle de ce Médecin; mais le bonheur de n'avoir pas été démenti par l'événement me paroit encore plus singulier. Je remarque qu'en certaines choses il tenoit du Charlatan. Il mit en usage le vin pour certains malades, & il vanta de telle sorte son remede, qu'il dit que la puissance des Dieux égaloit à peine celle du vin. *Asclepiades utilitatem vini æquari vix Deorum potentiâ pronunciavit* (7).

(C) *Tout le monde courut à lui, & le regarda comme un Dieu donné.*] On va voir dans les paroles de Pline une image de l'ascendant que prenent encore aujourd'hui certains Médecins. *Torrens ac meditatâ quotidie oratione blandiens omnia* (remedia) *abdicavit: totamque medicinam ad causam revocando, conjecturæ fecit, quinque res maximè communium auxiliorum professus abstinentiam cibi, aliàs vini, fricationem corporis, ambulationem, gestationes: quæ cum unusquisque semetipsum sibi præstare posse intelligeret, faventibus cunctis ut essent vera quæ facillima erant, universum propè humanum genus circumegit in se, non alio modo, quam si cœlo emissus advenisset* (8).

(1) Plinius, Lib. VII, Cap. XXXVII, pag. 19, 18.
(2) Idem, Lib. XXVI, Cap. III, pag. 441.
(3) Celsus, de Medicina, Lib. II, Cap. VI, pag. 57.
(4) Apulejus, in Florides, pag. 362.
(5) Menagiana, page 107, 112, de la premiere Edition de Hollande.
(6) Plinius, Lib. VII, Cap. XXXVII, pag. 11, 18.
(7) Idem, Lib. XXIII, Cap. I, pag. 351.
(8) Idem, Lib. XXVI, Cap. III, pag. 444.

ces vertus étoient chimériques, il fut facile à Asclepiade de faire perdre tout le crédit des anciens remedes (*D*). Il ne croioit point que l'ame fût distincte de la matiere (*h*). Il composa plusieurs Livres, qui sont tous perdus. Pline, Cellus, & Galien en ont cité quelques-uns. Il eut aussi plusieurs disciples, qui furent célèbres (*i*). La délicatesse de Pline me paroit trop grande: il ne pouvoit soufrir qu'un tel homme, qui n'avoit étudié la Médecine que pour gagner de l'argent, fût devenu un Législateur si utile au genre humain (*E*). Suidas, qui a confondu notre Médecin avec un Asclepiade de Myrlea Grammairien, en a été repris par Mr. Moréri, conformément aux Observations de Vossius. C'est pourquoi je n'en parle pas, & je me contente d'indiquer les sources. Je remarquerai seulement les fautes de quelques autres Auteurs (*F*). Celles de

(*h*) Voiez Tertullien au *Livre* de Anima Cap. XV.

(*i*) Voiez-en les Noms dans la Lettre *XLVI de* Reinesius à Rupert, *pag.* 191.

(*D*) *La plus grande partie des vertus magiques des herbes étant chimeriques, il fut facile à Asclepiade de faire perdre le crédit des anciens remedes.*] C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. Ne l'avertissez pas que l'on court des faussetez à l'infini avec les faits véritables, il croira tout. Desabusez-le d'une partie des faussetez, en lui montrant avec évidence qu'il y avoit été trompé, il doutera de tout. Voilà comment les impertinences des remedes qu'on nommoit magiques aiderent Asclepiade à renverser les choses mêmes qui pouvoient être fondées. Pline va nous paindre heureusement cette inclination aux extrémitez, qui se remarque dans le cœur humain. *Super omnia*, dit-il (9), *adjuvere eum* (Asclepiadem) *Magicæ vanitates, in tantum evectæ, ut abrogare herbis fidem cunctis possent. Æthiopide herba amnes ac stagna siccari conjectu, tactu clausa omnia aperiri. Achæmenide conjectâ in aciem hostium, trepidare agmina, ac terga vertere. Latacem dari solitam à Persarum Rege legatis, ut quocunque venissent omnium rerum copia abundarent, ac multa similia. Ubinam ista fuere, cum Cimbri Teutonique terribili Marte ulularent, aut cum Lucullus tot Reges Magorum paucis legionibus sterneret? Curve Romani duces primam semper in bellis commerciorum habuere curam? Cur hercule Cæsaris miles ad Pharsaliam famem sensit, si abundantia omnis contingere unius herbæ felicitate poterat? Non satius fuit Æmilianum Scipionem Carthaginis portas herba patefacere, quam machinis claustra per tot annos quatere? Siccentur hodie Æthiopide Pomptinæ paludes, tantumque agri suburbanæ reddatur Italiæ. Nam quæ apud eundem Democritum invenitur compositio medicamenti, quo pulchri bonique & fortunati gignantur liberi, cui unquam Persarum regi tales dedit? Mirum esset profecto, hucusque provectam credulitatem antiquorum, saluberrimis ortam initiis, si in ulla re modum humana ingenia novissent, atque non hanc ipsam medicinam ab Asclepiade repertam, suo loco probaturi essemus evectam ultra Magos etiam. Sed hæc est omni in re animorum conditio, ut à necessariis orsa primo, cuncta pervenerint ad nimium.* Le P. Hardouin raporte ceci à l'endroit, où Pline étale l'autorité que certains Médecins s'étoient aquise, quoi qu'ils rejetassent les remedes les uns des autres. *Hinc illæ*, dit-il (10), *circa ægros miseræ sententiarum concertationes, nullo idem censente ne videatur accessio alterius. Hinc illa infelicis monumenti inscriptio* turba se medicorum periisse. *Mutatur ars quotidie toties interpolis, & ingeniorum Græciæ flatu impellimur. Palamque est, ut quisque inter istos loquendo polleat, imperatorem illico vitæ nostræ necisque fieri.*

(9) Plinius, *Libr.* XXVI, *Cap.* IV, *pag.* 448.

(10) *Idem*, *Libr.* XXIX, *Cap.* I.

(*E*) *Pline . . . . ne pouvoit soufrir qu'un tel homme fût devenu un Législateur si utile au genre humain.*] Ses paroles sont remarquables. *Id solum possumus indignari, unum hominem è levissimâ gente, sine opibus ullis orsum, vectigalis sui causâ, repentè leges salutis humano generi dedisse, quas tamen postea abrogavere multi* (11).

(11) *Idem*, *Libr.* XXVI, *Cap.* III, *pag.* 445.

(*F*) *Voici les fautes de quelques . . . . Auteurs touchant Asclepiade.*] Meursius a été repris, pour avoir cru qu'Asclepiade de Myrlea, & Asclepiade de Nicée étoient deux personnes. *Male Meursius hunc Myrleanum & Nicenum tanquam duos distinctos recenset* (12). Jonsius pretend que c'est une erreur, & que le même Asclepiade, qui étoit né à Myrlea & originaire de Nicée, est surnommé *Myrleanus & Nicenus* indiferemment. Pinedo étoit dans la même erreur que Meursius (13.) Dans l'Indice des Auteurs qui sont citez par Athenée, on entend d'Asclepiade de Myrlea ces paroles du X livre, Ἀσκληπιάδης ἐν τοῖς τραγῳδουμένοις (14). Dalechamp les a traduites, *Asclepiades libro de iis quorum nomine editæ sunt tragœdiæ*. Casaubon l'en censure, & lui fait voir que le Titre de cet Ouvrage n'étoit pas du genre masculin τραγῳδούμενοι, mais du genre neutre τραγῳδούμενα; & que c'est ainsi que Plutarque l'a cité (15). Il ne dit point où l'on trouve cette citation: je dirai donc, pour supléer à ce défaut, qu'on la trouve dans la Vie d'Isocrate, comme on le verra bientôt. Casaubon eût pu ajouter que ce même Ouvrage d'Asclepiade est cité au genre neutre par Etienne de Byzance & par Photius. On le verra tout à l'heure. Ce Critique a cru qu'Asclepiade expliquoit dans ce Traité-là les actions qui avoient servi de matiere aux Poëtes tragiques: je ne doute point de cela, ni de la faute de Dalechamp. Le Traducteur Latin de Plutarque a bronché sur le même Titre; car il a rendu ces paroles de Plutarque, Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, par *Asclepiades tragœdiæ scriptor* (16). Cela montre assez clairement, sans qu'il faille se servir de la suite de la Traduction (17), qu'il a pris Asclepiade pour un Auteur de Tragédies. André Schot fait la même chose, dans sa Traduction de Photius. Photius, num. CCLX, pag. 1456, parle ainsi: Ἀσκληπιάδης ἐν τοῖς τραγῳδουμένοις συγγράψας (18): c'est-à-dire, selon André Schot, *Asclepiades qui Tragœdias scripsit*. C'est un abus: l'Asclepiade, dont il s'agit là, ne nous est point représenté comme un tel Auteur. Notez en passant, qu'il fut disciple d'Isocrate: vous en pourrez inférer en quel tems il a vécu. Pinedo a mieux entendu que le Traducteur de Plutarque le sens du mot τραγῳδούμενα; car en traduisant ce Grec, Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα γράψας ἐν ἓξ βιβλίοις (19), il a dit, *Asclepiades qui de rebus in Tragœdiâ decantatis sex libros scripsit*. Ces paroles Greques sont tirées de l'endroit où Etienne de Byzance nous aprend que l'Asclepiade, qui composa ces six livres, étoit de Tragile ville de Thrace. Je voudrois que Casaubon eut censuré Dalechamp, qui s'est figuré qu'Athenée cite Asclepiade de Myrlea dans le passage que l'on a vu ci-dessus. Gesner a commis la même faute (20). Etienne de Byzance eut fourni la justification de cette censure. Vous trouverez dans Pinedo deux grosses fautes: il dit, I, qu'Asclepiade de Myrlea, disciple d'Apollonius, fut un Grammairien, qui enseigna sous le grand Pompée dans Rome, & qui avoit demeuré à Alexandrie pendant sa jeunesse sous Ptolomée quatrieme. En II lieu, il nous donne à deviner si c'est le même Asclepiade, qui enseigna la Grammaire dans la Turditanie, province d'Espagne (21). Je lui représente sur le premier chef, qu'un homme, qui auroit vécu sous Ptolomée quatrieme, & qui auroit enseigné dans Rome au tems de Pompée, auroit été un prodige; car, entre la derniere année de ce Ptolomée, & la mort de Mithridate vaincu par Pompée, il n'y a pas moins de 140 ans. Sur le second chef, je me contente de dire, que Strabon dit nettement qu'Asclepiade de Myrlea enseigna la Grammaire dans la Turditanie (22). Le Sieur Pinedo l'avoit remarqué lui-même dans un autre lieu (23). D'où vient donc qu'il en a fait un problême?

(12) Jonsius de Script. Hist. Philos. *pag.* 187.

(13) Pinedo, in Stephan. Byzantium, *pag.* 479, *num.* 15, & *pag.* 757.

(14) Athen. *Libr.* X, *pag.* 456.

(15) Casaubon. in Athen. *pag.* 769.

(16) Plutarch. in Vita Isocrat. *pag.* 837, C.

(17) *Elle confirme qu'il a pris* Tragœdiæ *scriptor, non pas pour un homme qui traite de la Tragedie, mais pour un Poëte qui compose des Tragédies.*

(18) Photii Biblioth. *Cod.* CCLX.

(19) Steph. Byzantin. *Verbo* Τράγιλος.

(20) Gesner. in Biblioth. *folio* 97.

(21) Pinedo in Steph. Byzantin. *pag.* 757.

(22) Strabo, *Libr.* III, *pag.* 108.

(23) Pinedo in Steph. Byzantin. *pag.* 479.

Examinons en deux mots une Remarque du Pere Hardouin. Il dit qu'Asclepiade de Pruse fut ami de Ciceron; & il le prouve par un passage du prémier livre *de Oratore*. Il n'en raporte qu'une petite partie (24), mais le voici tout entier: *Neque verò Asclepiades is, quo nos medico amicoque usi sumus, tum quum eloquentiâ vincebat ceteros medicos, in eo ipso quod ornatè dicebat, Medicinæ facultate utebatur, non eloquentiâ* (25). Il faut savoir que ce n'est pas Ciceron qui parle; mais l'Orateur Crassus: c'est donc de Crassus, & non pas de Ciceron, qu'Asclepiade a été l'ami & le Médecin. Prenez garde que Ciceron supose que Crassus parloit ainsi l'an de Rome 662 (26); & n'oubliez pas qu'on parle là d'Asclepiade comme d'un homme qui ne vivoit plus. Cela nous fournit une Objection contre Pline, qui a dit qu'Asclepiade, ne gagnant guere à la profession de l'éloquence, se tourna du côté de la Medecine au tems de Pompée (27). Il est sûr qu'en 662 Pompée n'étoit encore qu'un jeune garçon. Voiez la Remarque suivante, *num.* IV.

(24) *Eloquens medicus dicitur Ciceroni L. 1. Orat. pag. 283. quo se eo medico & amico usum esse gloriatur.* Harduinus in Indice Autor. Plinii, *pag.* 99.

(25) Cicer. de Orat. *Libr.* I, *folio* 61, C.

(26) *Vide* Fabricium, in Vitâ Ciceronis, *ad ann. Urbis* 662.

(27) Plinius, *Libr.* XXVI, *Cap.* III.

Jonsius supose qu'il y a eu deux Asclepiades de Myrlea; que le prémier fut disciple d'Apollonius le Grammairien, & Auteur d'un Livre intitulé Φιλοσόφων βιβλίων διορθωτικά, *Philosophorum Librorum Emendationes* (28); & que le second fit des Livres touchant la Grammaire & touchant les Grammairiens (29). Je ne vois par sur quoi il se fonde pour admettre cette distinction. Sa meilleure preuve seroit de dire, qu'Asclepiade de Myrlea refutoit dans sa Grammaire un sentiment de Denys de Thrace. *In isto opere Dionysii Thracis de partibus Grammaticæ sententiam refellit, teste Sexto Empirico* (30). Ce Denys, selon Suidas, enseigna dans Rome au tems de Pompée, & avoit été l'un des disciples d'Aristarque. Il faut donc, me dira-t-on, qu'Asclepiade qui l'a refuté soit diférent du disciple d'Apollonius. J'admets cette consequence: mais je soupçonne qu'il y a un peu d'erreur dans Suidas. Il me semble qu'un disciple d'Aristarque (31) eut été trop vieux au tems de Pompée (32) pour enseigner: je dis donc que Denys de Thrace disciple d'Aristarque n'a point vécu jusques au tems de Pompée. Il est donc possible qu'Asclepiade disciple d'Apollonius l'ait réfuté; car cet Apollonius aiant été Bibliothécaire d'Alexandrie après Eratosthene (33) qui mourut au commencement de l'Olympiade 146 (34), a pu fort bien être contemporain d'Aristarque. Il a donc pu avoir des disciples contemporains de ceux d'Aristarque. Il n'est donc pas nécessaire qu'un Asclepiade réfutateur de Denys de Thrace soit plus jeune qu'un Asclepiade disciple d'Apollonius. Je ne sai pourquoi Vossius aquiesce si bonnement à la liaison qui a été faite par Suidas entre la qualité de disciple d'Aristarque, & celle de Professeur à Rome au tems de Pompée (35). On le critique avec raison sur ce qu'il a dit qu'Asclepiade d'Alexandrie fit un Ouvrage touchant les peuples d'Attique, & il en donne pour témoin le Scholiaste d'Aristophane. *Asclepiades Alexandrinus* (*) τοὺς κατὰ δῆμον ἄρχοντας *consignavit, ut Autor est Scholiastes Aristophanis in nubes* (36). Jonsius lui montre que le Scholiaste ne dit autre chose, sinon que cet Asclepiade nommoit les Demarques τοὺς κατὰ τὸν δῆμον ἄρχοντας (37.)

(28) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph. *pag.* 107.

(29) *Idem*, *ibid. pag.* 205.

(30) *Idem*, *ibidem*.

(31) *Aristarque florissoit en l'Olympiade* 156.

(32) *Il mit fin à la guerre de Mithridate, en l'Olympiade* 179.

(33) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph. *pag.* 149.

(34) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 108.

(35) *Idem*, *ibid. pag.* 148.

(*) *Populi Attici.*

(36) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 107.

(37) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph. *pag.* 207.

de Monſr. Moréri ne ſont pas conſidérables (G). Il y eut un autre ASCLEPIADE, Médecin celebre ſous l'Empire d'Hadrien (H).

(G) . . . . . *celles de Monſr. Moréri ne ſont pas conſidérables.*] I. Les anciens Auteurs n'attribuent pas à Aſclepiade de Myrlea, comme il l'aſſure, l'Hiſtoire d'Alexandre le Grand citée *par Arrien.* II. Dire que *Strabon avoue qu'Aſclepiade de Myrlée avoit enſeigné la Grammaire* en Eſpagne, c'eſt pretendre qu'il avoit dit les autres choſes que Moreri avoit déja raportées. Or cela eſt faux. III. C'eſt ſans raiſon qu'il met en doute que la relation d'Eſpagne ſoit d'un autre Aſclepiade ; car Strabon la donne formellement à celui-là. IV. Il ne faloit pas avancer ſi hardiment que Mithridate *étoit en guerre avec les Romains*, lors qu'il tâcha de faire venir à ſa Cour le Medecin Aſclepiade : car nous avons vu ci-deſſus (38), que Ciceron parle de ce Medecin comme d'un homme qui n'étoit plus en vie l'an 662 de Rome ; tems, où Mithridate n'avoit pas encore fait la guerre au peuple Romain, ſi l'on veut bien ſuivre l'exactitude des termes. Ceci montre que Mr. Moreri pourroit bien s'être abuſé en aſſurant qu'Aſclepiade *étoit en eſtime à Rome du tems de Pompée le Grand* ; . . . . *c'eſt-à-dire, lors que ce grand homme y étoit le premier de la Republique.* Ne met-il pas la naiſſance de ce Pompée au *dernier jour de Septembre de l'an 648 de Rome?* Comment accordera-t-il cela avec le paſſage de Ciceron, où il eſt parlé d'Aſclepiade ? Je ſai bien qu'il ſe peut couvrir de l'autorité de Pline, & que Jonſius lui fourniroit un ſecond témoin ; mais qui lui a dit que Pline ſoit plus croiable que Ciceron ? Qui lui a dit que Jonſius ne ſe trompe pas ? *Aſclepiades Medicus quidam* (voila un *quidam* mal emploié : cet Aſclepiade eſt trop celébre, pour mériter une epithete ſi mepriſante (39),) *Pruſiaeus in Bithynia Philophyſicus cognomine ſub Pompeio M. vixit teſte Strabone lib.* XII (40). Je n'ai trouvé au XII Livre de Strabon, ſi ce n'eſt qu'Aſclepiade de Pruſe étoit Medecin (41). Le Pere Hardouin attribue à Strabon, qu'il cite l. 12. p. 566, la même choſe que Jonſius (42). V. L'Aſclepiade, dont Plutarque fait mention dans la Vie d'Iſocrate, n'étoit point un *Poete tragique* (43), comme l'aſſûre Mr. Moréri.

(38) *Citations* (23) *&* (26).

(39) *Conſulter, ce qui a été dit ci-deſſus au commencement de la Remarque (E) de l'Article d'Antoine* ARNAULD *le Docteur.*

(40) Jonſius, de Script. Hiſt. Philoſoph. *pag.* 207.

(41) Strabo, *Libr. XII, pag.* 390.

(42) Harduin. in Indice Autor.

(H) *Il y eut un autre* ASCLEPIADE, *Médecin célèbre ſous l'Empire d'Hadrien.*] Il étoit de la même Ville que le precedent (44), & il fleurit ſous Trajan, ſous Hadrien, & ſous Antonin : il fut afranchi par un certain Calpurnius, & il obtint la bourgeoiſie Romaine, & pluſieurs autres prérogatives. Une Inſcription nous aprend toutes ces choſes : voiez les Lettres de Reineſius (45). Il compoſa pluſieurs Livres ſur la Compoſition des Remedes tant internes qu'externes (46).

(43) *Voiez la Remarque précédente.* (44) *De Pruſe en Bithynie.* (45) Epiſt. Reineſii ad Hofmannum & Rupertum, *pag.* 394. (46) *Ibidem*, *pag.* 395.

ASPASIE de Milet, Maitreſſe de Pericles. Nous donnerons ſon Hiſtoire dans la Remarque (M) de l'Article de PERICLES.

ASPASIE de Phocée, Maîtreſſe du jeune CYRUS. Nous donnerons ſon Hiſtoire dans la Remarque (C) de l'Article de ce Prince.

ASTYANAX, fils unique d'Hector & d'Andromaque (A), donna de l'inquiétude aux Grecs au milieu de leur victoire, quoi qu'il ne fût encore qu'un enfant. Les vents contraires les empêchant de s'en retourner chez eux après la ruine de Troie, Calchas déclara qu'il faloit précipiter Aſtyanax du haut en bas des murailles ; parce que, s'il devenoit grand, il ne manqueroit pas de venger la mort de ſon pere, & d'être plus brave encore que lui. Là-deſſus, Ulyſſe ſe mit à le chercher ; & l'aiant trouvé, nonobſtant les ſoins qu'avoit pris ſa mere de le cacher, il le jetta en bas des murailles (a). D'autres diſent que ce fut Menelas, qui fit cette exécution (b). D'autres l'attribuent à Pyrrhus tout ſeul, ſans dire que les Grecs, ou Calchas, l'euſſent jugée néceſſaire (c). Quoi qu'il en ſoit, les Poëtes, & les faiſeurs de Roman ont bien ſu le reſſuſciter, ou plutôt le faire échaper de la main des Grecs (B).

(a) Servius in Æneid. *Libr. III, ℣.* 489.

(b) *Idem, in Æneid. Libr. II, ℣.* 457.

(c) Pauſan. *Libr. X.*

(A) *Il étoit fils unique d'Hector & d'Andromaque.*] Homere le dit expreſſément ; car il ne faut point douter que ceux qui traduiſent Ἑκτορίδην ἀγαπητὸν (1) par *fils unique d'Hector*, n'aient raiſon : c'eſt ainſi que l'entend le Scholiaſte. Les regrets d'Andromaque au XXII Livre de l'Iliade témoignent clairement qu'elle n'avoit que ce fils. Hector lui donnoit le nom de Scamandrius, & les Troiens l'appelloient Aſtyanax, à cauſe qu'Hector étoit la ſeule defenſe de la Ville (2).

(1) Homer. Iliadis *Libr. VI, ℣.* 402.

(2) *Ibidem, Verſ.* 403 ; & *Libr. XXII, Verſ.* 507.

(B) *Les Poetes, & les faiſeurs de Roman, ... ont bien ſu le faire échaper de la main des Grecs.*] Ils ont dit que le même fils d'Hector, qui avoit été nommé Aſtyanax ou Scamander, s'apella Francion, & qu'il fut la tige d'où les Rois de France ſont ſortis (3). Le Manethon d'Annius de Viterbe dit que Francus, fils d'Hector, fut Roi des Celtes, c'eſt-à-dire des Gaulois. L'Impoſteur, qui a forgé cette Piece, cite dans ſes Notes Vincent de Beauvais, qui dit que ce Francus s'étant retiré dans les Gaules, après la ruine de Troie, s'y fit tellement aimer du Roi, qu'il en épouſa la fille, & qu'il ſucceda à ſa couronne. Je n'ai point trouvé dans Manethon (4) ce que Du Pleix lui attribue ; c'eſt que Francus ſucceda à Rhemus Roi des Gaules, duquel il avoit épouſé la fille (5). Je n'ai pas même trouvé cela dans le Commentateur de Manethon. Du Pleix ajoute que *Tritheme, alleguant pour ſon Auteur Hunnibaud qui vivoit ſous Clovis I, & celui-ci nommant pour ſes garans Doras & Waſthald Hiſtoriens Scythes*, dit qu'Hector eut deux fils, dont l'un apellé Aſtyanax ou Scamander périt à la priſe de Troie, *l'autre appellé Laodamas* (6) *ou Francion eſchapa des mains des ennemis, & s'enfuit avec un bon nombre de Troiens en la Pannie, qui depuis fut dite Pannonie* ; & aiant été accueilli humainement *du Roi des Pannien*s, *il s'arreſta en cette contrée* ſur les frontieres de Scythie, & y batit la ville de Sicambrie, où lui & ſa poſtérité régnérent juſques au tems du Roi Antenor, qui fut tué par les Goths 427 ans avant Jeſus-Chriſt. Les violences des Goths obligerent les Troiens ou Sicambriens à ſe retirer en Allemagne, où ils ſe diviſerent en deux branches : l'une deſquelles fonda enfin la Monarchie Françoiſe dans les Gaules ; l'autre s'arrêta dans l'Allemagne, & y fonda la Franconie, ou la France Orientale. Que de chimeres ! Mr. Moréri, ne conſidérant pas que les Auteurs de ces Légendes ſont aſſez chargez de menſonges, leur en attribue qu'ils n'ont point dit. Il impute *au faux Manethon, & à d'autres Auteurs de cette trempe, d'avoir fait premier Roi des Gaules Francion ou Françus* (7), fils d'Hector. Mais ils ne pretendent point cela ; puis qu'ils diſent que le Roi des Gaules lui donna ſa fille. De plus, quelle négligence n'eſt-ce pas, que de faire connoître Andromaque ſeulement comme mere de ce Francion, lors qu'on pouvoit lui donner un fils plus réel, je veux dire Aſtyanax ? Voilà deux fautes de Moréri : en voici une autre. Il dit qu'Aſtyanax fut precipité par ordre d'Ulyſſe, & il cite l'Eneïde de Virgile. Or ce Poëte n'a rien dit de ſemblable dans aucun de ſes Ouvrages.

(3) *Voiez* Ronſard, *au commencement de la Franciade.*

(4) *Edit. à Anvers, in 8, en* 1552.

(5) Du Pleix, Memoires des Gaules, *Livr. II, Chap. XXIV.*

(6) Dictys de Crete, *au Livre VI*, *dit que Pyrrhus emmena priſonnier Laodamas fils d'Hector & d'Andromaque.*

(7) *C'eſt mal traduire le nom propre* FRANCUS.

ATHENAGORAS, Philoſophe Athenien, floriſſoit après le milieu du II ſiécle, & avoit beaucoup de zéle pour l'Evangile, & beaucoup d'érudition. Tout cela paroit par l'*Apologie* qu'il adreſſa aux Empereurs Marc Aurele Antonin, & Lucius Aurele Commode. Ce fut l'an 179, ſi nous en croions Baronius (a) ; ou l'an 168, ſi nous en croions Monſr. Dodwel (b). Il n'eſt pas aiſé d'établir ſolidement que la derniere opinion ſoit plus probable que la prémiere (A). Je

(a) Baron. Annal. Eccleſiaſt. *Tom. II, pag.* 226, *ad ann.* 179, *num.* 39, 40.

(b) Dodwel, Diſſertat. Cyprian. *XI, num.* 37, 38, *pag.* 262 *& ſeqq.*

(A) *Il adreſſa . . . . ſon* Apologie *l'an* 179, . . . *ou l'an* 168. . . . . *Il n'eſt pas aiſé d'établir, que la derniere opinion ſoit plus probable que la premiere.*] On allégue de part & d'autre beaucoup de raiſons. Voici celles de Monſr. Dodwel (1). L'Apologie d'Athenagoras eſt adreſſée à deux Empereurs, à qui l'Auteur donne les titres d'*Armeniacis*, *Sarmaticis*, *& quod maximum eſt*, *Philoſophis.* Cela convient à Marc Aurele, & à Lucius Aurele ſon frere ; mais non pas à Lucius Aurele ſon fils. Celui-ci n'a jamais été nommé Philoſophe ; & il paroit par la ſeconde Apologie de Juſtin, que ce titre étoit commun à Lucius Aurele & à Marc Aurele ſon frere. *Hunc titulum cum Marco Lucium Verum habuiſſe communem conſtat è ſecunda Apologia Juſtini* (2). Le Pere Pagi, *Diſſert. Hypat. pag.* 216, ſe ſert de la même raiſon, & cite *Euſebe*, *livr. IV*, *chap. XVI.* Or ce Lucius Aurele mourut vers la fin de l'an 169. L'Apologie fut donc preſentée avant ce tems-là. Je laiſſe les raiſons particulieres qui ont fait choiſir à Mr. Dodwel l'an 168 pour l'époque de cet ouvrage. On lui objecte que l'éloge de Sarmatique ne peut convenir à Lucius Aurele mort avant que l'on attaquât les Sarmates ; mais il répond que cet éloge s'eſt gliſſé là par la faute des Copiſtes, au lieu de celui de Parthique, qui fut donné aux deux freres, avec celui d'Arméniaque, après la guerre d'Armenie (3). Il ajoute que la paix profonde, dont Athenagoras felicite les Empereurs (4), ne peut convenir au tems que Marc Aurele & ſon fils ont régné enſemble. Il ne dit rien ſur la principale Objection ; & néanmoins on peut y répondre quel-

(1) Dodwel, Diſſertat. Cyprian. XI, *num.* 37.

(2) *Idem, ibid. pag.* 262.

(3) Capitol. in Vitâ Marc. Aurel. *Cap. IX, pag.* 325.

(4) *Ἡ οἰκουμένη ... Univerſus terrarum orbis per veſtram prudentiam profunda fruitur pace.* Athenag. *pag.* 4.

Je ne vois personne, qui ne supose qu'Athenagoras fut député par les Chrétiens à la Cour Impériale, & qu'il y presenta actuellement leur Apologie (*B*); mais il y a lieu de douter de ces faits-

quelque chose, comme on le verra bientôt. N'oublions pas qu'il pretend qu'Athenagoras insinue que son Apologie fut faite dans la même Olympiade que Peregrin se brula (5). Cette action de Peregrin apartient, selon Messieurs Douwel & de Tillemont (6), à l'an 165; mais Scaliger l'a mise sous l'année 166 (7). Il se fonde sur ce que Peregrin donna ce spectacle pendant la celebration des Jeux Olympiques. Il croit que l'Ouvrage d'Athenagoras fut presenté aux Empereurs dans la même Olympiade: sa raison est que Peregrin se jetta au feu trois ans avant la mort de Lucius Verus, l'un de cet Empereurs. Ce raisonnement est meilleur que la preuve que Mr. Dodwel a fondée sur les paroles d'Athenagoras; car elles marquent seulement le lieu, & non pas le tems, où cet homme se brûla. Περὶ τὴν Ὀλυμπίαν (8). *Prope urbem Olympiam.* Voiez Mr. de Tillemont (9). La preuve tirée de la profonde paix de l'Empire est d'une telle nature qu'elle sert aux deux partis: le Cardinal Baronius allegue ce fait comme une marque que l'Apologie n'a pu être présentée sous le regne du frere de Marc Aurele, ni en aucun autre tems qu'en 179 (10). Mr. de Tillemont n'a pas bien compris la pensée de ce Cardinal, puis qu'il lui impute d'avoir *inferé que cette Apologie n'a esté écrite qu'en* [176, *ou*] 177, *de ce qu'elle marque que l'Empire estoit alors dans une profonde paix* (11).

Voici les principales raisons de ceux qui prétendent que l'Apologie d'Athenagoras n'a point été présentée avant l'an 177, qui fut celui de la promotion de Commode fils de Marc Aurele à la dignité d'Auguste (12). Ils soutiennent que celui qui est Collegue de Marc Aurele dans l'Inscription de l'Apologie, étoit le fils, & non pas le frere de cet Empereur; & ils le prouvent par les paroles où ces deux Princes sont comparez à Dieu le Pere, & à Dieu le Fils. *Ipsa quidem Oratio longè validius nobis prabet argumentum.* Vos quidem, *subjecit Vir disertus*, in summa Imperii Majestate adeo conjunctis animis orbem regitis, ut inde Cœlestis etiam Regni contemplationem animo quis complecti queat. Ut Vobis enim Patri & Filio in potestate sunt omnia, regno in Vos divinitùs collocato, (Regis enim Anima, inquit Spiritus Propheticus, in manu Dei est) sic uni Deo & Filio ejus hoc est Verbo subjecta sunt omnia. *Nullus hic est cavillationibus locus: Imperatores non tantum alloquitur, sed etiam comparationem instituit duos inter terrenos Reges, quibus omnia humanitus loquendo parebant, ac summum Cœli & Terra Dominum qui simul cum suo Unigenito Imperii Orbis universi habenas moderatur* (13). Voila comment Mr. de Larroque a fait valoir cette preuve. Mr. de Tillemont y a joint un autre passage. „ Athenagore (†) „ souhaite à ces deux Princes que le fils succede à son pere: ἵνα παῖς παρὰ πατρὸς διαδέχηται τὴν βασιλείαν. [Il „ parle donc à un pere & à un fils, dont l'un seulement „ possedoit l'Empire, quoique l'autre pust avoir le titre „ d'Empereur: c'est-à-dire, à M. Aurele, & à Commode „ son fils, & non pas à deux freres qui regnoient ensemble. Il est encore plus clair en un autre endroit (‡), où „ il dit, *Tout est soumis à vos Majestez, au pere & au fils:* „ ὑμῖν πατρὶ καὶ υἱῷ πάντα κεχείρωται; dequoy le P. Pagi (†) n'a pu s'échaper, qu'en disant qu'Athenagore fait „ Lucius fils de M. Aurele, quoique ce fust son frere, afin „ de faire une allusion plus juste aux deux personnes de la „ Trinité, le Pere & le Fils (14). „ Le Pere Pagi se serviroit là d'un subterfuge qui ne feroit guere propre à tromper. Il eût mieux valu se défendre en disant qu'Athenagore n'ignoroit pas que Lucius Aurele étoit marié avec la fille de Marc Aurele; & qu'ainsi, puis qu'il adressoit la parole au beau-pere & au gendre, il pouvoit bien les considérer comme le pere & le fils. C'est ainsi en effet que le Pere Pagi a répondu à cette Objection (15). Il remarque même que c'est aussi la pensée de Mr. Toinard. L'autre passage que Mr. de Tillemont cite n'est point concluant: on peut l'entendre de cette façon. *Nous faisons des vœux pour vôtre Empire, afin que le fils le reçoive de son pere, comme la justice le demande.* Περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας εὐχόμεθα, ἵνα παῖς μὲν παρὰ πατρὸς κατὰ τὸ δικαιότατον διαδέχηται τὴν βασιλείαν (16). *Pro imperio vestro oramus, ut & filius à patre, sicut æquissimum est, imperium per manus accipiat.* Ce discours est très-raisonnable, soit qu'on supose que l'Apologie fut presentée à Marc Aurele & à son frere, soit qu'on supose qu'elle le fut à Marc Aurele & à son fils. C'est un vœu, qui, dans l'Hypothese de Baronius, regardoit moins Commode, qui avoit déja été associé à l'Empire, que les descendans de Commode. C'est un souhait que la famille de Marc Aurele possédat toujours la Majesté Impériale selon l'ordre des successions légitimes en ligne directe. Notez que le Pere Pagi allégue ce vœu, comme une preuve que le fils de Marc Aurele n'étoit pas encore Empereur. Je refuterai en un autre lieu (17) ce qu'on infere de ce qu'Athenagoras a dit d'un Alexandre.

Concluons deux choses de tout ceci: la prémiere, que le fondement de la controverse est en ce que les uns prennent le Collegue de Marc Aurele pour son frere, & les autres pour son fils; la seconde, qu'il faut bien que ni les uns ni les autres n'alleguent rien d'évident, puis que le partage dure toujours. Scaliger (18), le Pere Labbe (19), le Pere Pagi, Mr. Dodwel, Mr. Chevreau (20), &c, sont pour le frere: Suffridus Petri (21), Baronius, le Pere Petau (22), Mr. du Pin (23), Mr. de Larroque, Monsr. de Tillemont, & plusieurs autres Savans sont pour le fils.

Notons en passant une erreur de Grotius. *Floruit Athenagoras*, dit-il (24), *circa ann. Christi 190, ut ex libri inscriptione apparet.* Cela n'est point juste; car Marc Aurele étant mort l'an 180, le Titre d'un Livre qui lui a été dédié ne prouve point qu'il en faille faire fleurir l'Auteur vers l'an 190.

(*B*) *On supose qu'Athenagoras fut député . . . à la Cour, . . & qu'il y présenta actuellement leur Apologie; mais il y a lieu d'en douter.*] Voici les termes de Baronius: *Orientis quoque Ecclesias eàdem esse clade vexatas*, LEGATIO *pro illis ab Athenagora Atheniensi . . . . . tunc ad Imperatores* SUSCEPTA, *& Apologia pro eisdem tunc scripta ac dictis principibus* OBLATA, *manifestam certamque fidem faciunt* (25). Le Pere Labbe ne s'exprime pas moins clairement: LEGATIONEM SUSCEPIT *pro Christianis inter annum* 165. . . . . *&* *annum* 170. . . . . *non desunt tamen qui anno duntaxat* 177 OBLATUM *Librum illum Imperatoribus asserant* (26). Monsr. Moreri, traduisant ce passage du Pere Labbe, s'est servi de ces paroles: *Il présenta pour* les Fideles *à l'Empereur Marc Aurele Antonin une excelente Apologie. . . . . . Il avoit été envoié à Rome pour les Chrétiens, & ce fut depuis l'an* 165, *jusques en* 170. Il n'a pas bien entendu son original: car les expressions du Pere Labbe signifient, non pas que l'Ambassade d'Athenagoras dura depuis l'an 165 jusqu'à l'an 170, mais qu'elle doit être apliquée à une portion de cet intervalle de tems. Ceux qui savent les fréquens voiages des Empereurs Romains en ce siecle-là, ne s'exposent point à dire sans en être bien assûrez, qu'on leur deputa à Rome un tel ou un tel. Disons donc que Monsr. Moréri s'est écarté un peu témérairement de la route de son guide: il a déterminé la durée & le lieu de l'Ambassade; le Pere Labbe ne l'avoit point fait. Monsr. Dodwel, qui conjecture qu'Athenagoras exerça cette Ambassade (27) lors que l'Empereur Lucius Verus retourna à Rome pour y célebrer son triomphe (28), n'a point de part à notre petite critique, entant qu'il détermine le lieu; car cette limitation est une suite de l'Hypothese qu'il a suivie après une étude laborieuse des circonstances: mais j'ai quelque peine à croire qu'il ait dû dire que ce Philosophe Chrétien fit reellement la fonction d'Ambassadeur.

Ma premiere raison est tirée du silence de toute l'Antiquité. Seroit-il possible qu'aucun Ecrivain n'eût rien dit d'une telle Députation, que les circonstances du tems, le mérite du Deputé, & la force de l'Apologie présentée aux Empereurs, auroient dû rendre si mémorable? En second lieu, je ne trouve point aparent, que lors que le nom Chrétien étoit si odieux & si oprimé, Athenagoras se soit produit à la Cour Impériale, comme Député du Corps; & qu'il y ait pu obtenir audience, & donner même aux Empereurs un long Ecrit, où, malgré la modération respectueuse qu'il y répand, il représente les infamies les plus ridicules de la Religion Paienne, & ce qui étoit le plus capable d'échaufer la bile des persecuteurs. J'ajoute que le Titre de cet Ecrit, la plus forte preuve que l'on me puisse oposer, n'est point une preuve. Ἀθηναγόρα Ἀθηναίου φιλοσόφου Χριστιανοῦ πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν: *Athenagora, Atheniensis, Philosophi Christiani, Legatio pro Christianis.* Voilà le Titre de la Piece. Mais vous remarquerez, s'il vous plaît, I, qu'il y a des Manuscrits où après πρεσβεία, l'on trouve ἢ ἀπολογία, *vel Apologia* (29); & qu'il y en a d'autres, où, au lieu de πρεσβεία on lit ἀπολογία: II, que le mot πρεσβεία signifie non seulement une Ambassade ou une Deputation, mais aussi une Requête & une Priere; Τὴν πρεσβείαν *non modo* Legationem, *sed &* Deprecationem *in* Supplicationem *apud Græcos significare notum est* (30): III, que le titre d'Ambassade ne se donne point à la Harangue de l'Ambassadeur, mais à toute la Relation que l'on compose de ses Négociations. Ce seroit donc une grande impropriété que de prendre ici le mot πρεσβεία pour Ambassade. Enfin, j'observe que Mr. de Tillemont ne s'exprime pas comme les autres Ecrivains. *On voit bien* dit-il (31), *que la Religion étoit alors persecutée dans l'Orient, puis qu'Athenagore fut obligé d'y composer une Apologie, sous le Titre de* Legation pour les Chrétiens. *Il l'adressa aux deux Augustes.* Il ne parle point d'aucun voiage, ni d'aucune Députation, ni d'aucune Apologie présentée aux Empereurs: il ne parle que d'un Ouvrage composé dans le cabinet de l'Auteur, & adressé à Marc Aurele, &c. Chacun fait la diférence qui se trouve entre un Ecrit qu'on fait remettre actuellement entre les mains d'un Monarque, & un Ecrit qui est simplement adressé à ce Monarque. J'avoue que l'autorité de Mr. de Tillemont me paroit ici très bonne; car il s'étoit fait une loi de ne pas étendre les temoignages des Auteurs au-de-là de ce qu'ils signifioient clairement: il se renfermoit scrupuleusement dans les limites de ses preuves. J'infere de là qu'il ne trouvoit aucun fondement pour cette Députation d'Athenagoras, ni pour la présentation actuelle de son Ecrit apologetique.

Réduisant à peu de mots ce que je juge de ceci, j'ose bien dire, que je compare Athenagoras à ces Ecrivains modernes, qui, sans sortir de leur cabinet, ont fait voler par toute la terre une Production de leur plume sous le Titre de *Requête des Protestans présentée au Roi.* Ceux qui liront ces sortes de Pieces d'ici à cent ans, ne douteront pas

(5) C'est la 236.
(6) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 718.
(7) Scalig. Animadv. in Euseb. num. 2182, pag. 220.
(8) Athenagor. pag. 244.
(9) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 1067.
(10) Baron. ad ann. 179, num. 40, pag. 328.
(11) Tillemont, Hist. des Emper. pag. 1066.
(12) Mr. de Larroque, avant suivi Eusebe, a mis cette Promotion sous l'an 179. Daniel Larroquanus Matthæi filius, Dissertat. de Legione fulminatrice, pag. 648.
(13) Idem, ibid. pag. 649.
(†) Athenagor. Leg. pag. 40, c.
(‡) Pag. 17, d.
(†) Pagi, 177, §. VIII.
(14) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 1066.
(15) Pagi in Baron. ad ann. 177.
(16) Athenagor. sub fin. pag. 318.
(17) Dans l'Article PARIS.
(18) Scalig. Animadv. in Euseb. num. 2181, pag. 220.
(19) Labbe, de Script. Ecclesiast. Tom. I, pag. 123.
(20) Chevreau, Hist. du Monde, Tom. II, pag. 353 de la premiere Edition de Hollande il met la Présentation de l'Apologie à l'an 168. Monsr. de Larroque, dans sa Dissertat. de Legione fulminatrice, pag. 648, lui attribue de l'avoir mise à l'an 171. Il s'est servi peut-être d'une autre Edition.
(21) Suffrid. Petri Commentar. in Athenagor. pag. 100 il choisit l'an 179.
(22) Petavius, apud Pagi Dissertat. Hypat. pag. 218: il choisit l'an 177.
(23) Du Pin, Bibliotheq. pag. 172, apud Larroquanum, Dissert. de Legione fulminat. pag. 648: il choisit l'an 178.
(24) Grotius de Verit. Religionis Christian. pag. 122, apud Larroquan. ibid.
(25) Baron. ad ann. 179, num. 32, pag. 326.
(26) Philippus Labbe, Dissert. de Scriptor. Ecclesiast. Tom. I, pag. 123, 124.
(27) Legationem egit pro Christianis. Dodwel Dissert. Cyprian. XI, num. 17, pag. 231.
(28) Idem ibidem.
(29) Vide Commentarium Suffridi Petri in Athenagor. Apolog. pag. 91.
(30) Adam Rechenb. Notæ in Athenagor. pag. 2.
(31) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 752, 717. Edition de Bruxelles.

faits-là : & l'on peut croire assez vraisemblablement la même chose touchant cet Ecrit, que touchant une infinité de Requêtes des Protestans de France, qui ont été imprimées, sans avoir jamais été présentées au Prince (C). Je ne sai sur quoi l'on se fonde, quand on dit qu'Athenagoras étoit Prêtre (c). On a quelque raison d'être surpris qu'il ait été inconu à Eusebe, à St. Jérome, & à presque tous les autres Peres ; car on ne le trouve cité que dans un Ouvrage de St. Epiphane (D). Il n'étoit pas bien purgé de toute Hétérodoxie (E) : à cela près, les deux Ouvrages qu'on

(c) *Le Pere Labbe, Dissertat. de Script. Ecclesiast. Tom. I, pag. 65 l'assure, & Mr. Cave aussi.*

pas qu'elles n'aient été actuellement présentées ; mais nous autres, nous savons bien que cela est faux : nous savons bien qu'en l'an 1680 il courut un Imprimé, qui avoit tout l'air d'une Requête effectivement présentée au Roi de France par ceux de la Religion (32). Une infinité de gens le crurent dans les Pais étrangers, & dans les Provinces éloignées de Paris. J'ai néanmoins ouï dire qu'elle ne fut point présentée, & il est certain que les Députez des Eglises qui l'avoient dressée en désavouérent la publication. Il parut un autre Imprimé de la même espece, pendant les Conférences de Ryswik, l'an 1697 : Piéce vagabonde & sans aveu ; mais qu'on pourra mettre un jour parmi les Actes authentiques, vu que rien n'y marque que cette Requête n'ait pas été actuellement remise entre les mains de Louïs XIV. Les prémiers Chrétiens en usoient aparemment de la même maniere. Ils composoient des Ecrits adressés aux Empereurs, & les publioient sous l'espérance qu'il en tomberoit quelque Exemplaire entre les mains de ces Princes, & que cela porteroit la Cour à remédier aux violences que l'on exerçoit sur les Fideles injustement accusez. Encore un coup, je me persuade qu'Athenagoras fit dans le II siécle ce que fit Calvin dans le XVI. Calvin, caché à Bale dans une petite chambre, dedia à François prémier son Institution Chrétienne, que ni lui, ni aucun autre, ne présentérent jamais.

(32) *Voiez la Remarque suivante.*

Je ne dois pas suprimer, que le jour même que je composai cette Remarque, je la communiquai à Monsr. Cockburn (33), qui s'offrit tout aussi-tôt de consulter là-dessus Mr. Dodwel. Il m'a fait la grace de me communiquer la Réponse qu'il a reçue, qui est toute pleine d'une exquise érudition, d'où l'on tire des conséquences en faveur du sentiment que j'ai combatu. Ces conséquences ont de la probabilité. La Lettre de ce savant homme mériteroit d'être imprimée. Je l'insérerois ici volontiers, si j'en avois la permission : mais ne l'aiant pas, je dois aussi me priver de la liberté de la dispute.

(33) *C'est un Ecossois, Docteur en Theologie, & Auteur de quelques Livres Anglois, dont quelques-uns roulent sur le Bourignonisme.*

(C) *Une infinité de Requêtes des Protestans de France . . . ont été imprimées, sans avoir jamais été présentées au Prince.*] Le public est si certain de cela, que je ferois une chose très-inutile, si je m'amusois à le prouver. Mais pour ce qui regarde la Requête qui courut l'an 1680, j'ai sujet de croire que mes Lecteurs s'imagineront que je me suis trop avancé, en niant qu'elle ait été présentée. Il est donc juste que je propose mes raisons. Je commence par démêler cette Requête d'avec plusieurs autres, qui furent dressées en divers tems, & je dis que c'est celle qui fut réfutée par un Prêtre nommé Soulier. La Réponse qu'il y fit fut imprimée sans son nom. Il est parlé de cette Réponse dans la 6 page des Derniers Efforts de l'Innocence opprimée, & dans la page 305 de l'Histoire des Edits de pacification (34), & dans le III Tome de l'Histoire de l'Edit de Nantes (35). On trouve même dans ce dernier Livre un précis de cette Réponse ; & cela, comme d'un Ecrit dont l'Auteur étoit inconu. Cet Historien de l'Edit de Nantes assure que la Requête fut présentée : *il arriva je ne sai comment*, ajoute-t-il (36), *que quelque tems après elle fut imprimée & débitée publiquement*. Je croi qu'il se trompe, & qu'elle fut imprimée & débitée avant qu'on eût pu la présenter. Or depuis qu'elle eut paru en public, le Roi ne l'eût point reçue. Voiez dans la Vie de Mr. du Bosc comment le Conseil se scandalisa de ce que les Deputez de ceux de la Religion avoient publié une Requête qu'ils avoient présentée, mais que le Roi n'avoit pas encore répondue (37). Ce Prince *fut tellement choqué de l'impression de cette Requête, qu'il la condamna sans la voir*, & qu'il fit mettre à la Bastille deux des Deputez (38). Ceci se passa environ l'an 1671. Quelle aparence, qu'au bout de neuf ans, c'est-à-dire dans un tems où les choses étoient empirées, les Députez des Eglises eussent osé publier une Requête, après l'avoir présentée au Roi, & avant que de savoir sa Réponse ? L'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes pourroit éluder ceci, en soutenant que les Missionaires firent imprimer la Requête des Protestans. Cela, quoi que possible, choque toute vrai-semblance. Mais voici un fait qui le pressera un peu plus. Monsr. Jurieu composa un Livre fort peu après que cette Requête eut vu le jour, & il n'en parla que comme d'une Requête QU'ON AVOIT DESSEIN *de présenter* (39). N'est-il pas plus digne de foi sur de telles choses, que l'Historien de l'Edit de Nantes, qui n'a écrit que bien des années après cet événement ? Lors que je vis l'oposition qui se trouve entre ces deux Ecrivains, je fis consulter trois des principaux Deputez des Eglises, & nommément celui qui passe pour l'Auteur de la Requête. Les réponses que j'en ai tirées s'accordent parfaitement en ceci : c'est qu'ils ne se souviennent point si elle fut présentée ou non. Ils s'excusent de l'oubli sur le grand nombre d'affaires qui leur passoient alors par les mains, & sur le long & très-fâcheux tems qui s'est écoulé depuis. Je n'ai donc pas lieu de craindre que les personnes raisonnables m'accusent de témérité dans le parti que je prens ; car, outre les preuves que j'ai avancées, je me souviens que la tradition la plus fraiche, & en quelque façon originale, étoit celle que Mr. Jurieu a suivie, c'est que la Requête vit le jour sans avoir été présentée par les Députez.

(34) *De l'Edition de Hollande, en 1682. Le Sieur Soulier est l'Auteur de cette Histoire, & il y a mis son nom. Il se reconnoit l'Auteur de la* Réponse à la Requête, *à la pag. 305 de cette* Histoire.

(35) *Livr. XVI, pag. 404 & suiv.*

(36) *Là-même.*

(37) Vie de Mr. du Bosc, *pag. 20.*

(38) *Là-même.*

(39) *Voiez les* Derniers Efforts de l'Innocence opprimée, *pag. 2.*

(D) *On ne le trouve cité que dans un Ouvrage d'Epiphane.*] Il faut même corriger le Texte, si l'on veut y rencontrer cette citation : Τί οὖν ὁ διάβολος λέγουσι ; πνεῦμα περὶ τὴν ὕλην ἔχον, καθάπερ ἐλέχθη, ὦ Ἀθηναγόρα, γενόμενον ὑπὸ τοῦ Θεοῦ (40). *Quidnam igitur tandem Diabolum esse dicemus ? Spiritum videlicet qui circa materiam versatur, quemadmodum dictum est, o Athenagora, à Deo procreatum.* C'est ce que portent les Editions d'Epiphane ; &, suivant cela, il faudroit dire qu'il s'agit là d'un autre Athenagoras, qui auroit été interlocuteur dans le Dialogue dont Epiphane donne des Extraits. Or c'est un Dialogue composé par Methodius contre Origene, & où Methodius est l'un des interlocuteurs. Mais les Critiques ont fort bien conjecturé, qu'au lieu de ὦ Ἀθηναγόρα, il faut lire τῷ Ἀθηναγόρᾳ, *ab Athenagora* (41).

(40) *Epiphan. advers. Hæres. num. 64, pag. 544, Tom. I.*

(41) *Paulus Leopardus, Emendat. Lib. XIX, Cap. IX. Petavius in Epiphan. ad eumdem LXIV, num. 21, pag. 260, 261.*

(E) *Il n'étoit pas bien purgé de toute Hétérodoxie.*] Il admet deux sortes de mauvais Anges : l'une comprend ceux que Dieu créa, & qui s'aquiterent mal de la commission qu'ils avoient reçue de gouverner la matiere, & de présider à la production des formes ; l'autre comprend ceux qu'ils engendrérent par le commerce charnel qu'ils eurent avec les femmes : elle comprend, dis-je, les ames des géans qui naquirent de ce commerce (42). Suffridus Petri remarque qu'Athenagoras apuie son Hypothese sur deux passages de l'Ecriture mal entendus. *Testimonia sunt potissimum duo, sed male intellecta, quibus niti videtur Athenagoras* (43). Il n'entend & il n'aplique pas mieux le passage de l'Evangile qui condamne ceux qui repudient une femme pour en épouser une autre ; car il s'en sert à condamner les secondes nôces, qu'il apelle sans détour un spécieux adultere. Ἢ οἷός τις ἐτέχθη, μένειν, ἢ ἐφ' ἑνὶ γάμῳ. ὁ γὰρ δεύτερος, εὐπρεπής ἐστι μοιχεία. ὃς γὰρ ἂν ἀπολύσῃ, φησὶ, τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται. οὔτε ἀπολύειν ἐπιτρέπων ἧς ἔπαυσέ τις τὴν παρθενίαν, οὔτε ἐπιγαμεῖν. ὁ γὰρ ἀποστερῶν ἑαυτὸν τῆς προτέρας γυναικὸς, κἂν τέθνηκε, μοιχός ἐστι παρακεκαλυμμένως, παραβαίνων μὲν τὴν χεῖρα τοῦ Θεοῦ, ὅτι ἐν ἀρχῇ ὁ Θεὸς ἕνα ἄνδρα ἔπλασε καὶ μίαν γυναῖκα (44). *Aut ut quisque natus est, ita maneat, aut unis nuptiis contentus sit, secunda enim speciosum sunt adulterium : Quisquis enim (inquit) dimiserit uxorem suam, & duxerit aliam, adulterium committit : neque dimittere sinens eam, cujus virginitatem delibarit, neque alteram ducere. Nam qui seipsum priori uxore privat, etiamsi ea mortua sit, adulter est clancularius, cum primum Dei manum transgrediatur (quoniam ab initio Deus unum virum creavit & mulierem unam.)* Vous voiez qu'il impose à tous les hommes la même Loi que Dieu n'imposa qu'au souverain Sacrificateur (45) : il veut que s'ils se marient ce soit seulement avec une fille. Il ne se contente pas qu'ils soient vierges ; il veut aussi qu'ils ne choisissent que des vierges pour leurs femmes. C'est être conséquemment ; car si les secondes nôces étoient criminelles, un garçon, qui épouseroit une veuve, seroit criminel, & feroit un nouveau crime toutes les fois qu'il s'aquiteroit des fonctions matrimoniales. Il feroit pécher son épouse ; or selon les regles de la Morale, quiconque fait pécher les autres, péche lui-même. Dites en autant d'une fille qui épouseroit un veuf. *Je ne sçai*, dit Mr. de Tillemont (46), *si l'expression* (†) *dont* Athenagore *se sert touchant les Prophetes, en un temps où les extases de Montan commençoient à troubler l'Eglise, ne peut point donner lieu de craindre qu'il n'ait esté engagé dans ce parti. Néanmoins, ni Scultet, ni M. du Pin* (‡), *n'ont point remarqué cet endroit comme sujet à quelque mauvais sens.* Je ne trouve pas qu'on puisse avoir la moindre raison de le soupçonner de Montanisme sous un tel prétexte. Combien y a-t-il d'Orthodoxes, qui prétendent que les anciens Prophetes étoient ravis en extase, & que leur langue ou leur plume étoient l'instrument du Saint Esprit ! Que pourroient-ils donc trouver de blâmable dans ces paroles d'Athenagoras, Νομίζω καὶ ὑμᾶς . . . . μὴ ἀνοήτους γεγονέναι τῶν Μωσέως, ἢ τῶν Ἡσαΐου καὶ Ἱερεμίου, καὶ τῶν λοιπῶν Προφητῶν, οἳ κατ' ἔκστασιν τῶν ἐν αὐτοῖς λογισμῶν κινήσαντος αὐτοὺς τοῦ θείου πνεύματος, ἃ ἐνηργοῦντο ἐξεφώνησαν, συγχρωμένου τοῦ πνεύματος, ὡσεὶ καὶ αὐλητὴς, αὐλὸν ἐμπνεύσαι (47). *Arbitror vos etiam . . . . non ignaros esse eorum, quæ Moses, quæ* Esaias, *quæ* Hieremias, *quæ cæteri Prophetæ reliquerunt. Qui per mentis abreptionem, Spiritu divino ipsos movente, quæ acceperunt, elocuti sunt, cum & Spiritus eodem modo per ipsos operatur, quo tibicen inflat fistulam.* Il est vrai que la comparaison du Saint Esprit avec un joueur de flute est basse ; mais le fond de la chose n'est point une erreur.

(42) *Athenagoras, pag. 227, & sequent.*

(43) *Suffrid. Petri in Athenagoram, Apolog. pag. 218.*

(44) *Athenagoras, pag. 226.*

(45) *Levitique, chap. XXI, vers. 13 & 14.*

(46) *Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 739.*

(†) *Athenagor. Leg. pag. 9.*

(‡) *Scult. pag. 52. Du Pin, Tom. I, pag. 171.*

(47) *Athenagoras, pag. 72, 74.*

Ce que j'ai dit de la Loi, qui fut prescrite au souverain Sacrificateur des Juifs, me suggere une conjecture que je m'en vais hazarder. Les premiers Chrétiens, qui se déclarérent si fortement contre les secondes nôces, furent peut-être engagés à ce sentiment par la considération qu'il faut être plus parfait sous la Loi de l'Evangile, que sous la Loi Mosaïque ; desorte que les Laïques Chrétiens sont obligez

REFLEXION sur ce que le souverain Sacrificateur des Juifs ne pouvoit se marier qu'avec une Fille.

qu'on a de lui sont importans (d). Le style en est bon & bien Attique; mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parentheses. Ils ont été mis sous la presse une infinité de fois, comme on le peut lire dans Monsr. du Pin, qui a oublié néanmoins quelques Editions (F). Je parlerai d'un Roman, qui a paru sous le nom d'Athenagoras (G). Si j'eusse pû consulter la Dissertation que le Pere le Nourry a publiée (e), j'en eusse tiré sans doute quelques bons materiaux pour cet Article; mais son Ouvrage n'est point parvenu encore jusques à nous (f), quoi qu'il ait été imprimé l'an 1697. J'en ai vu quelque chose dans le Journal des Savans (g), & dans les *Acta Eruditorum* de Leipsic (h).

(d) *L'autre est un Traité de la Resurrection.*
(e) *C'est la III du II Tome de son Apparatus ad Bibliothecam maximam Veterum Patrum.*
(f) *Tiens ... en Avril 1699.*
(g) *Du 25 de Mai 1697, pag. 313.*
(h) *Du Mois de Decembre 1698, pag. 564.*

obligez à observer toute la plus grande régularité qui fût en usage parmi les Ecclesiastiques de la Synagogue. En effet, il semble qu'à certains égards tous les Chrétiens soient installez à la Sacrificature (48). S'il fut donc trouvé à propos d'interdire le mariage d'une veuve au souverain Sacrificateur des Juifs, afin que cette defense le fit souvenir de l'attachement qu'il devoit avoir à la pureté, n'a-t-on point dû croire qu'il faloit mettre tous les Chrétiens sous ce même joug? C'est ainsi peut-être que l'on raisonna: peut-être aussi que la premiere origine de cette Morale severe fut le desir d'ôter pleinement l'abus de cette espece de Polygamie, que le divorce rendoit frequente. Les mauvais plaisans seroient plus que ridicules, s'ils s'avisoient de critiquer ce qui fut prescrit au souverain Sacrificateur. *Il auroit falu l'assujettir à quelque Loi onereuse*, dira-t-on; *mais au contraire, il a été obligé à faire le delicat, & à ne vouloir pas être servi d'une viande rechaufée. Permis aux autres de prendre les restes des autres: lui seul devoit être plus difficile, & d'un goût bien plus friand.* Fade & basse raillerie; car c'est au fond une servitude, que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut; & combien y a-t-il de gens sensuels, qui, dans une pleine liberté de choisir, prefereroient certaines veuves à toute autre Maîtresse? Mais de plus, n'est-on pas aveugle, si l'on ne voit pas dans cette defense la sagesse du Législateur? Cette Loi n'avertissoit-elle pas le grand Pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres déréglemens? Car si une femme n'étoit pas digne de lui, dès qu'elle n'aspiroit pas à ce beau degré de perfection & de gloire où elle eût pu parvenir en préferant un chaste veuvage aux secondes noces; si la seule absence de cette vertu relevée; si, dis-je, cette seule absence qui est moins un vice réel que la simple privation d'un merite distingué, suffisoit à faire qu'elle fût indigne d'épouser le grand Sacrificateur, n'étoit-ce point une preuve que Dieu exigeoit de lui un éloignement particulier de l'impureté, & un attachement particulier à la conduite la plus exacte? Lisez ces paroles d'un grand homme: *Quin & illa ad declarandam insignem vitæ munditiem pertinent, quod si quis de stirpe Aaron teneatur profluvio sanguinis, vetatur ad sacerdotis mensam accedere sacrisque vesci panibus: item quod quicunque vitio maculave corporis essent deformati, submovebantur à sacris ministeriis. rursus quod ipse Pontifex jubetur virginem sua gentis ducere, à vidua, repudiata, ac prostituta, abstinere. Non statim quod plebi licet, licet & sacerdoti: multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vitæ portione* (49). Le même esprit a regné dans la discipline Chrétienne, au tems même qu'elle n'excluoit point du Sacerdoce les gens mariez (50); car elle en excluoit ceux qui avoient eu successivement deux femmes, ou qui s'étoient mariez avec une veuve, ou qui avoient été deshonorez par l'adultere de leurs femmes: &, si ce deshonneur leur arrivoit dans l'état de cléricature, il faloit, ou qu'ils s'en delivrassent par le divorce, ou qu'ils renonçassent à cet état. *Verba synodi Neocæsar. cap. 8. hæc sunt: si cujus uxorem adulterium commisisse, cum esset laicus evidenter fuerit probatum, hic ad ministerium Ecclesiasticum admitti non potest. Quod si in clericatu eo jam constituto adulteraverit, dato repudio dimittere eam debet: si vero retinere ejus consortium volet, non potest suscepto ministerio perfrui. cap. si cujus, 34. distin.* (51). Voiez la Dissertation de Mr. Morin, ou l'Extrait qui en fut donné dans les Nouvelles de la Republique des Lettres (52).

(*F*) *Mr. du Pin a oublié quelques Editions d'Athenagoras.*] Sa liste est fort ample (53); mais elle n'est pas toujours bien ponctuée dans l'Edition d'Amsterdam (54). Cela cause des brouilleries dans l'esprit. Il n'a point marqué l'Edition d'Oxford, ni l'Edition de Leipsic: celle-là parut l'an 1682, *in* 12, par les soins de Mr. Fell, Evêque d'Oxford; & celle-ci, l'an 1684, *in* 8, par les soins d'Adam Rechenberg. Elles sont l'une & l'autre en Grec & en Latin, & accompagnées de Notes. Il n'a point parlé non plus du Commentaire de Mr. Kortholt sur les Traitez d'Athenagoras. Cet Ouvrage fut imprimé à Kiel, l'an 1675, *in folio*, & a été inseré, avec des Augmentations, dans l'Edition de Justin Martyr, d'Athenagoras, &c, à Leipsic, en 1686. Notez que Guy Gaussart, Prieur de Sainte Foi à Coulommiers, fit une Version Françoise de l'Apologie d'Athenagoras, & qu'il y joignit les Notes de Suffridus Petri. Cela fut imprimé à Paris, *in* 8, l'an 1574. Du Verdier Vau-Privas, qui me l'aprend (55), fait mention d'une Traduction Françoise de deux Ecrits d'Athenagoras, composée par Arnaud du Ferron (56); mais il ne marque ni où ni quand elle a été imprimée (57).

(*G*) *Je parlerai d'un Roman, qui a paru sous le nom d'Athenagoras.*] Selon Monsr. Cave, on n'en a vu encore que la Traduction Françoise, qui fut imprimée à Paris, chez Daniel Guillemot, l'an 1612, sous ce Titre: *Du vrai & parfait Amour, escrit en Grec par Athenagoras, Philosophe Athenien, contenant les Amours honestes de Theogene & de Charide, de Pherecides & de Melangenie.* Martin Fumée, Seigneur de Genille, avoit fait cette Traduction, & l'avoit envoiée l'an 1569 à Mr. de Lamané, Secrétaire du Cardinal d'Armagnac. Elle fut trouvée parmi les Papiers de Bernard de San-Jorry, qui la mit au jour en 1612 (58). Consultez Mr. Huët, qui parle amplement de ce Livre, & qui conjecture que Philander en est le vrai pere (59). Il nous aprend que ce Fumée se vanta d'avoir eu l'Original Grec, par le moien de Lamané, Protonotaire du Cardinal d'Armagnac.

Notez que l'Edition indiquée par Monsr. Cave, & qu'il avoit vue dans la Bibliothéque de Mr. Vossius, n'est pas la premiere. J'en ai une, qui est de Paris, chez Michel Sonnius, en 1599, *in* 12. Le Titre ne différe presque en rien de celui que l'on a vu ci-dessus (60). La Préface est de Bernard de San-Jorry, & datée de Castres, le 1 Octobre 1596. Elle nous aprend que San-Jorry, *presque septuagenaire*, avoit trouvé parmi les Papiers une Copie de cet Ouvrage, laquelle *il avoit fait escrire sur celle qui avoit esté envoyée à Mr de Lamané*, & qu'il pria *Mr. de Foubouzart, lequel s'en alloit en Cour pour quelques siennes affaires, lui faire ce plaisir de se charger de cet Oeuvre, & vouloir prendre la peine de la communiquer à quelque Imprimeur passant par Paris.*

(48) *Voiez la I Epître de St. Pierre, Chap. II, Vers. 5 & 9.*
(49) Erasmus, *in* Ecclesiaste, *Lib. I, pag.* 46, 47.
(50) *Voiez* Duaren. de Sacris Eccles. Minist. ac Benefic. *Lib. IV, Cap. VIII, pag.* 186.
(51) Duaren. de Sacris Eccles. Minist. ac Beneficiis, *Lib. IV, Cap. VIII, pag.* 187.
(52) *Mois de Juillet* 1684, *Artic. VI, pag.* 569.
(53) *Voiez le I Tome de sa* Nouvelle Bibliotheque, *imprimé l'an* 1686.
(54) *Je parle ainsi, n'aiant point celle de Paris.*
(55) Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 553.
(56) *Celui qui a fait en Latin une* Continuation de Paul Emile.
(57) Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 27, 22.
(58) *Tiré de* Mr. Cave, Histor. Literar. de Script. Eccles. *pag.* 49.
(59) Huët, de l'Origine des Romans, *pag.* 42 & *suivantes.*
(60) *Au lieu de* Theogene, *mon Edition porte* Theagenes, & *au lieu de* Pherecides, *elle a* Pherecydes.

ATHENE'E (*A*) étoit un édifice public dans Rome, bâti par l'Empereur Hadrien

(*A*) *ATHENE'E.*] Ce nom vient de Minerve, en Grec Ἀθηνᾶ, la Déesse des beaux Arts & des Sciences: on trouva juste qu'un edifice fait en faveur des Savans portât le nom de cette Déesse. Quelques-uns ont cru que c'étoit un Temple, qui lui étoit consacré; mais Aurelius Victor ne nous en donne pas cette idée. *Gymnasia*, dit-il (1), en parlant de l'Empereur Hadrien, *Doctoresque curare occœpit, adeo quidem ut etiam ludum ingenuarum artium quod Athenæum vocant, constitueret.* Les autres Historiens, qui en parlent, ne le representent que comme un lieu à Leçons, à Declamations, à Lectures. *Ad Athenæum audiendorum & Græcorum & Latinorum Rhetorum vel Poetarum caussa frequenter processit:* c'est ainsi que Lampridius parle touchant Alexandre Severe. On cite ce passage dans Calepin, peu après avoir débité que l'Athenée étoit consacré à Minerve, & que les Poetes & les autres Ecrivains Grecs y aportoient leurs Ouvrages, comme les Ecrivains Latins aportoient les leurs dans le Temple d'Apollon. Jugez par là de l'exactitude de ceux qui ont composé, ou corrigé ce gros Dictionaire. Cruquius use du même partage; il envoie les Poetes Latins au Temple d'Apollon, & les Poetes Grecs dans le Temple de Minerve, lequel il nomme *Athenée* (2). Mais continuons à voir ce que les Anciens ont dit du lieu en question. *Cum Pertinax eo die processionem quam ad Athenæum paraverat, ut audiret Poetam, ob sacrificii præsagium distulisset* (3). Un autre dit que Gordien, qui fut Empereur, avoit declamé dans l'Athenée: *ubi adolevit, in Athenæo controversias declamavit* (4). Philostrate dit que le Sophiste Adrien, qui tint le haut bout à Rome, n'avoit pas plutôt annoncé qu'il harangueroit, que les Sénateurs, les Chevaliers, & tout le monde, accouroient à l'Athenée. Δρόμῳ ἐχώρουν ἐς τὸ Ἀθήναιον ὁρμῆς μεστοὶ (5). *Contento cursu & studio inflammato in Athenæum convolabant.* Ajoutons encore ces paroles de St. Jérôme. *Quando omne Athenæum Scholasticorum vocibus personabat* (6); & celles-ci de Sidonius Apollinaris, *Dignus omnino quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitante crebrius Athenæi subsellia cuneatim quaterentur* (7). L'étymologie que Dion nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athenée pour un Temple de Minerve: il dit que ce lieu s'apelloit ainsi, à cause des exercices des gens de Lettres, ἀπὸ τοῦ ἐν αὐτῷ τὰ παιδευόμενα ἀσκεῖσθαι (8). Il nous aprend aussi que le Consul assembla le Senat dans l'Athenée, lors qu'il eut su que les Cohortes Pretoriennes avoient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'Objection, qu'on pourroit tirer de ce que le Senat ne s'assembloit que dans des lieux consacrez par les Augures, ne balance nullement les raisons qui montrent que l'Athenée n'étoit point un Temple de Pallas. Au reste, ceux qui disent que le premier lieu qui a été nommé *Athenée* étoit dans Athenes (9), auroient bien de la peine à le prouver. Le bon Mr. de Marolles se faisoit de ce mot-là une idée beaucoup plus fausse; car il a dit dans sa Traduction d'Aurelius Victor, qu'Adrien *fit venir des doctes & des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eut voulu mettre Athenes dans Rome.*

J'observerai par occasion, que dans la ville d'Alexandrie, c'étoit au Temple des Muses, que les Poetes, les Rhétoriciens, & les Grammairiens, s'assembloient, pour faire

(1) Aurelius Victor, *in* Hadriano.
(2) Cruquius *in* Horat. *Sat.* X *Libri* I.
(3) Julius Capitolin. *in* Pertinace.
(4) Capitolin. *in* Gordiano.
(5) Philostr. *in* Adriano.
(6) Hieron. de Obitu Paulinæ ad Pammach.
(7) Sidon. Apollin. Epist. *XIV Libri IX.* *Vide etiam* Epist. IX *in* *I Libro &* Epist. VIII *Lib. IV.*
(8) Xiphilin. *in* Didio Juliano *sub finem* Xylander *reddit* Ἀθήναιον *per* Templum Minervæ.
(9) *Le* Thesaurus Fabri, *Edition de* 1692.

drien (*B*), pour servir d'Auditoire aux Docteurs, & à ceux qui vouloient lire leurs Ouvrages en présence de beaucoup de monde. Il paroit par le commencement des Satires de Juvenal, que ces sortes de lectures étoient fort fréquentes, & que Fronton prêtoit sa maison & ses jardins aux Poetes qui vouloient réciter leurs Vers devant une nombreuse compagnie (*a*). Plusieurs autres voulurent bien que leurs maisons servissent à cet usage (*b*), mais par malheur pour les Poetes, ils leur laissoient souvent bien des frais à faire (*C*) : c'étoit à celui qui devoit lire son Ouvrage, à garnir la chambre ; c'étoit lui qui paioit le loüage des chaises. Il y a quelque aparence que l'Empereur Hadrien, qui aimoit & qui entendoit les Sciences, se proposa entre autres fins, quand il fit construire l'Athenée, de ne plus laisser les Auteurs sous le joug de ces incommoditez. Il ne faut point douter que ce lieu ne servit aussi de College (*c*) : non seulement, on y lisoit des Ouvrages, mais on y faisoit aussi des Leçons. Je trouve même que le Sénat s'y assembloit quelquefois (*d*). On a étendu le nom de ce lieu sur toutes sortes de Colleges destinez à l'explication des Sciences & des Langues ; car on les apelle en Latin *Athenæa*. Il y en a même qui croient que les Bibliotheques ont porté le nom d'*Athenæa* (*e*).

(*a*) *Frontonis platani convulsaque marmora clamant, Semper & assiduo ruptæ lectore columnæ.*

(*b*) *Stella, dans Martial, Epigram. VI du IV Livre ; Titinius Capito, dont Pline, Lettre XII du VIII Livre ; Quadratus, dans l'Epist.* d'Arnob, *Livre III, Chap. XXIII.*

(*c*) *Voiez la Remarque (A).*

(*d*) *Voiez la Remarque (A), sur la fin.*

(*e*) Salmas. in Trebell. Pollion. de triginta Tyrannis.

faire montre de leur esprit. *Ἀπάγει πρὸς τὸ τέμενος τῶν Μουσῶν ἵνα ποιηταὶ καὶ ῥήτορες καὶ τῶν γραμματικῶν οἱ παῖδες φοιτῶντες, ποιοῦνται τὰς ἐπιδείξεις. Abducit ad Musarum Templum, quò Poetæ, Rhetores, Grammatici ventitantes, præbent solemnia ingeniorum specimina.* C'est ainsi que parle de la pratique de son tems un Auteur du VI siécle ; je veux dire Zacharie de Mitylene, dans son Livre *de Mundi Opificio*. Voiez la page 339 de l'onziéme Tome de la Bibliothéque des Peres, imprimée à Paris, l'an 1644.

(*B*) *Il fut bâti par l'Empereur Hadrien.*] Je l'ai prouvé par le passage d'Aurelius Victor ; ainsi Casaubon est très-bien fondé à se moquer de Theodore Marsilius, qu'il traite assez durement sans le nommer (10). Cet homme emploie beaucoup de verbiage dans son Commentaire sur Perse, pour prouver que l'Athenée, & le Temple d'Apollon Palatin, étoient la même chose. Vossius lui a relevé la même faute, & lui a donné pour complice le Pere Raderus sur l'Epigramme LXX du Livre X de Martial (11). Il auroit pû lui donner pour second complice Savaron, qui, par ces paroles d'Horace,

- - - - Hæc ego ludo,
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa (12),

entend qu'Horace ne vouloit pas que ses Vers fussent lus dans l'Athenée (13). Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien Scholiaste. Lipse se sert de la même autorité, quoi qu'il avoue qu'un autre vieux Scholiaste entend là par *ædem* le Temple d'Apollon Palatin (14). Si ce savant homme avoit songé au passage d'Aurelius Victor, il n'eut point preferé l'explication du prémier de ces Scholiastes, à celle du dernier (15). Voiez en son lieu l'Article TARPA.

(10) Casaub. Comment. in Capitol. Vit. Pertin.

(11) Vossius, de Imitat. pag. 56.

(12) Horat. Satir. ult. ℣. 57, Libr. I.

(13) Savar. in Sidon. Apollin. Epist. XIV Libr. IX.

(14) Lipsius, Epistol. XLIII Centuria II ad Belg.

(15) Voiez Vossius, de Imitat. pag. 61.

(*C*) *Ceux qui prêtoient leurs Maisons aux Poëtes, pour y reciter leurs Ouvrages, leur laissoient bien des frais à faire.*] L'Auteur du Dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ* m'en est garant, lors qu'il dit, *Domum mutuatur, & auditorium exstruit, & subsellia conducit, ut beatissimas recitationem ejus eventus consequatur.* Juvenal me servira de second témoin ; car il menace les Poetes du chagrin de ne trouver aucun grand Seigneur, qui leur donne dequoi se rembourser de la dépense qu'ils auront faite :

Nemo dabit regum quanti subsellia constent,
Et quæ conducto pendent anabathra tigillo,
Quæque reportandis posita est orchestra cathedris (16).

Je ne voudrois pas nier qu'ils n'aient quelquefois récité dans une maison de louage ; mais je ne saurois m'empecher de dire que Vossius le soutient sans nulle raison, puis que les témoignages qu'il en allegue ne signifient rien moins que ce qu'il pretend. Le prémier passage qu'il cite est celui du Dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ*, où l'on vient de voir *domum mutuatur*, ce qui signifie maison d'emprunt, & non pas maison louée. Le second est de Juvenal, & consiste en ces paroles :

- - - Cum jam celebres notique Poetæ
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent (17) ;

ce qui ne marque que la maudite stérilité du métier, qui avoit pensé contraindre les Poetes à faire banqueroute aux Muses, afin de gagner leur vie dans quelque emploi méchanique, comme vous diriez la profession de Baigneur, de Boulanger, de Crieur. Le troisiéme témoignage est tiré de ces paroles du même Juvenal :

Ipse facit versus, atque uni cedit Homero
Propter mille annos ; & si dulcedine famæ
Succensus recites, Maculonis commodat ædes (18).

Il est si manifeste, que dans ce passage, non plus que dans le précédent, il n'est point dit que les Poetes louassent la chambre où ils récitoient leurs Poesies, qu'on ne sauroit comprendre comment de telles méprises ont pû échaper à la vue du savant Vossius. Remarquez qu'elles se trouvent dans un Livre qui fut imprimé durant la vie de l'Auteur (19), & qui a pour Titre, *de Imitatione cum Oratoriâ tum præcipuè Poetica, deque Recitatione Veterum.* Ce dernier sujet a été traité amplement par Cresollius dans son Theatre des anciens Sophistes.

(16) Juvenal. Satir. VII, ℣. 45.

Si les Poetes récitoient dans une Maison de louage. Erreur de Vossius.

(17) Juvenal. Satir. VII, ℣. 3.

(18) Idem, ibid. ℣. 39.

(19) A Amsterdam, en 1647, avec les Institutiones Poeticæ.

ATHENÉE, Grammairien Grec, nâtif de Naucratis en Egypte, a fleuri au III siécle (*A*). C'étoit un des plus savans hommes de son tems : il avoit tant lu, & il se souvenoit de tant de choses, qu'on peut justement le nommer le Varron des Grecs (*a*). De tous les Ouvrages qu'il composa (*B*), il ne nous reste que celui qui avoit pour Titre *Les Dipnosophistes*, c'est-à-dire, *les Sophistes à table* (*b*), dans lequel il introduit un certain nombre des Savans de toutes sortes de Professions, qui discourent d'une infinité de choses à la table d'un Bourgeois de Rome, nommé Larensius. Il y a une infinie varieté de faits & de citations dans cet Ouvrage d'Athenée, qui en rendent la lecture très-agréable à ceux qui sont assez habiles pour aimer l'antiquité avec conoissan-

(*a*) *Voiez la Preface de Casaubon sur Athenée.*

(*b*) *Ἀθηναίου Δειπνοσοφιστῶν βιβλία πεντεκαίδεκα.* Deipnosophistarum libri quindecim. *Versio autem meliore fuit de ne pas emploier deux fois dans la même page,* (c'est la 288 de Histor. Græcis,) *le terme Δειπνοσοφισταί.*

(*A*) *Athenée . . . . a fleuri au III siécle.*] Monsr. le Fevre a censuré Helvicus, que, en citant Suidas, a mis Athenée sous l'Empire d'Antonin Pius (1). Ce sont deux fautes : car Suidas le fait fleurir sous Marc Aurele, & ne merite pas en cela d'être copié, vu qu'Oppien, qui a dedié un Poeme à l'Empereur Caracalla (2), mourut avant Athenée. Il ne faloit donc pas qu'Helvicus plaçât Oppien 50 ans après celui-ci. C'est une faute que Monsr. le Fevre lui reproche ; & il soutient qu'Athenée a vécu en même tems qu'Herodien, qui a fini son Histoire à l'an 238. Il est sûr qu'Athenée se met au dessous d'Oppien à l'égard du tems. *Καὶ τὸν ὀλίγῳ πρὸ ἡμῶν γενόμενον Ὀππιανὸν τὸν Κίλικα* (3), *& qui paulo ante nos vixit Oppianum Cilicem*, dit-il, en parlant de plusieurs Auteurs qui avoient écrit de la Pêche. On objectera sans doute, qu'il dit ailleurs (4), qu'il a connu le Poete Pancrates, qui reçut quelque present de l'Empereur Hadrien ; mais cela ne forme point un grand embarras : il suffit de suposer que Pancrates étoit fort jeune en ce tems-là, qu'il vécut 80 ans, & qu'il mourut avant qu'Athenée fût parvenu à l'an 20 de sa vie. Vous trouverez par là que rien n'empêche que celui-ci n'ait vécu jusques à l'Empire de Gordien. Si Mr. de Tillemont se fût souvenu du passage Grec d'Athenée que j'ai cité, la vieillesse qu'il eût cru devoir donner à cet Ecrivain lui eût paru plus surprenante : car il le supose *fort âgé*, en se figurant seulement que son Ouvrage fut écrit après la mort de Commode : & la raison qu'il en donne est qu'Athenée *avoit connu le Poete Pancrates, célébre du tems d'Adrien* (5). Il ne desaprouve point Suidas, qui l'a placé sous Marc Aurele : il faloit pourtant le desaprouver, en consequence du passage Grec que l'on a vu ci-dessus. N'allez point me dire que ce n'est point Athenée qui se vante d'avoir connu le Poete Pancrates, & que ces paroles-là sont de Callixene le Rhodien, qu'il avoit cité peu auparavant. Cette suposition n'est point recevable. Casaubon a fort bien vu que les paroles de Callixene manquent dans le Livre d'Athenée (6) : mais il a omis une très-forte raison de sa conjecture. C'est que le passage dont il s'agit commence ainsi : *Puis que j'ai fait mention de la ville d'Alexandrie.* Callixene n'avoit garde de parler de cette façon dans un Ouvrage concernant cette ville-là (7). C'est donc Athenée qui se sert de cette phrase, après avoir achevé de raporter ce qu'il empruntoit de Callixene.

(*B*) *Il avoit composé divers Ouvrages.*] Il en avoit écrit un *des Rois de Syrie*, comme il nous l'aprend lui-même (8). Vossius lui en attribue un autre *sur les Hommes illustres & les Generaux d'Armée qui s'étoient batus en duel* (9). Il se fonde sur ces paroles du V Livre : *Ὅτι δὲ καὶ οἱ ἔνδοξοι καὶ οἱ ἡγεμόνες ἐμονομάχουν καὶ ἐκ προκλήσεως τοῦτ' ἐποίουν ἐν ἄλλοις εἰρήκαμεν* (10). *Illustres quidem viros & exercituum Duces provocatos singulare certamen non detrectasse alibi diximus.* Cette matiere seroit très-propre pour un Traité particulier ; mais elle pourroit aussi être inserée comme un Episode dans un autre Ouvrage, & sur tout par un Auteur qui ha-

(1) Tanaq. Faber, Epistol. LXIII Libr. I, pag. 215, 212.

(2) Qui fut tué l'an 217.

(3) Athenæus, Libr. I, pag. 13.

(4) Idem, Libr. XV, pag. 677.

(5) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. II, pag. 209.

(6) Casaub. in Athen. pag. 958.

(7) Ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας. *In suis Libris de Alexandria.* Athen. Libr. XV, pag. 676.

(8) Athen. Libr. V, pag. 25.

(9) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 232.

(10) Athen. Libr. IV, Cap. XIII, in fine.

noissance de cause. Mais il ne faut point douter que les Savans, qui étoient contemporains de l'Auteur, ne jugeassent moins avantageusement de son Ouvrage, que l'on n'en juge en ce siécle. Ces Savans pouvoient aller à la source, & y avoient vu la plupart des choses qu'Athenée leur débitoit : ainsi ils ne considéroient son Ouvrage que du mauvais côté, que comme un entassement & une compilation de recueils. Mais pour nous, qui ne pouvons plus consulter qu'une très-petite partie des Auteurs allégués par Athenée, & qui ne trouvons que dans son Livre cent particularitez curieuses dont il parle, nous regardons sa Compilation comme un trésor très-précieux : nous la considérons du beau côté, & nous transportons sur l'Auteur l'estime que nous avons pour les raretez qu'il raporte, qui ne sont devenues des raretez, que parce que les Livres d'où il les avoit tirées ne subsistent plus. C'est ainsi qu'il y a tel Compilateur, dont nôtre siécle ne fait nul cas, qui seroit admiré d'ici à mille ans, s'il arrivoit dans la République des Lettres les mêmes révolutions qui ont fait périr la plûpart des Livres des anciens Auteurs Grecs & Romains. Nous ne pouvons pas répondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable. Ne blâmons donc pas ceux qui compilent : ils travaillent peut-être plus utilement pour les siécles à venir, que les Auteurs qui n'empruntent rien de leurs confreres. On trouve dans les Dipnosophistes de notre Auteur plusieurs traits de médisance, & plusieurs morceaux de la chronique scandaleuse, & bien des contes obscenes. Il ne nous reste point de Livre qui ait été plus maltraité qu'Athenée par les Copistes (*C*) : toutes les Editions que l'on en a sont très-imparfaites (*D*). Quelqu'un avoit fait un Abrégé de cet Ouvrage (*E*); Monsr. Moréri s'est voulu mêler de dire un mot de cela, & s'est fort trompé (*F*). Tout ce qu'il a dit d'Athenée, & de deux autres personnes de ce nom, est défectueux (*G*). Nous verrons en quoi cela con-

toit autant de païs qu'Athenée en peu de tems, & qui aimoit la Rhapsodie autant que lui. C'est pourquoi l'opinion de Vossius n'est pas fort certaine.

(*C*) *Il ne nous reste point de Livre plus mal-traité qu'Athenée par les Copistes.*] On ne sauroit conter les omissions, les transpositions, les fausses leçons, vu leur grand nombre. Voilà des fautes qu'on peut imputer aux Copistes; mais pour la perte qu'on a faite d'une partie de l'Ouvrage, il ne faut pas qu'on s'en prenne tant à eux. Il nous manque les deux premiers Livres, le commencement du troisième, & la plus grande partie du dernier. Pour supléer cette perte le mieux qu'il a été possible, on a imprimé avec ce qui nous reste d'entier l'Abregé de ce qui s'est perdu; car comme je le dirai bientôt, on a encore l'Abregé de tout l'Ouvrage.

(*D*) *Toutes les Editions que l'on en a sont très-imparfaites.*] La prémiere est celle qu'Alde Manuce donna l'an 1514. Marc Musurus, Grec de Nation, l'assista de ses soins & de ses lumieres. Cependant comme ils n'avoient pas de bons Manuscrits, & qu'ils n'eurent pas l'exactitude nécessaire en corrigeant, il demeura une infinité de fautes dans leur travail. L'Edition de Bale, qui suivit celle-là, en 1535, *apud Joannem Valderum, in folio*, par les soins de Jaques Bedrot, & de Christien Herlinus, ne valut pas mieux. Natalis Comes osa bien se hasarder à mettre en Latin Athenée. Personne n'ignore qu'il avoit de l'erudition. On conoit par sa Mythologie qu'il avoit fort lu & fort étudié; mais comme il n'entendoit rien dans la Critique, il est certain que sa Traduction est du dernier pitoiable. C'est la premiere qui ait été publiée. *Ante omnes alios (nam de Sanga Romano verior ut credendum sit Paulo Jovio,) Latinum fecit Athenaeum* (11). *Quamvis rumor spargeretur Sangam patritium Romanum, virum, ut ajunt, eximia doctrina id praestitisse* (12). Casaubon ne marque pas en quel endroit Paul Jove a dit cela : c'est au Livre *de Piscibus Romanis.* Voici ses paroles : *Sanga Romanus, Poeta lepidus, cujus beneficio Athenaeum Latinum legimus* (13). Mais ces cinq dernieres paroles ne se trouvent point à l'Edition de Bale, en 1561, *per Henricum & Petrum Pernam* : ce qui montre que Paul Jove avoit reconnu qu'il s'étoit trompé. Dalechamp, Medecin celebre, donna une seconde Traduction, qui vaut mieux que celle de Natalis Comes, & qui auroit pu être beaucoup meilleure qu'elle n'est, si l'Auteur avoit eu moins de pratique. Mais comme il s'attachoit à sa profession, & qu'il ne donnoit à Athenée que le tems que ses malades lui laissoient de reste, il n'a point fait tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, quoi que pendant près de trente années il ait consacré à cela tout le loisir qu'il pouvoit trouver (14). On en est demeuré-là. L'Edition de Dalechamp, le Grec d'un côté, le Latin de l'autre, avec le Volume des Notes de Casaubon, est le meilleur Athenée qu'on puisse acheter. Mr. l'Abbé de Marolles a traduit en notre Langue cet Auteur Grec. Je ne doute pas qu'il n'ait suivi comme son unique modele la Version Latine, & qu'il n'ait commis beaucoup de fautes. Je ne conois cet Ouvrage que par le Journal des Savans (15). Il est *in* 4, & fut imprimé à Paris, l'an 1680. C'est la prémiere Traduction Françoise de l'Original, & la derniere Composition du Traducteur. J'ai ouï dire qu'elle s'est si bien vendue, qu'on ne la trouve presque plus chez les Libraires, & qu'elle est d'une cherté excessive. Quant à ce qui a été débité touchant une Traduction faite par Sanga, voiez ci-dessus les Citations (11), (12), & (13).

(11) Casaubon. Praef. Animadv. in Athen.

(12) Dalechampium, à prid. Dedic. Athenaei.

(13) Paulus Jovius, de Piscibus Romanis, Cap. XXXI, pag. 104 Edition an 1531, ex Officina Frobeniana.

(14) Ex Praefat. Casaubon in Athenaeum.

(15) Du 20 Mai 1680.

(*E*) *Quelqu'un avoit fait un Abrégé de son Ouvrage des Dipnosophistes.*] Casaubon avoue de bonne foi que cet Abbréviateur lui est inconu, & qu'il n'en conoit, ni le nom, ni le païs, ni le siecle (16). Il le met néanmoins plus de cinq cens ans au dessus de lui, & il est bien assuré qu'il le faut mettre au dessus d'Eustathius (17); parce qu'Eustathius s'est servi plus d'une fois de l'Abrégé d'Athenée preférablement à l'Original, ce qui l'a fait tomber dans quelques fautes (18). Casaubon prétend que cet Abbreviateur étoit quelque Grammairien, qui entreprit sur Athenée la même chose qu'Hermolaüs avoit entreprise sur l'Ouvrage d'Etienne de Byzance, & qui mérite qu'en certaines choses on loue son érudition, & qu'en d'autres on blame son manque d'exactitude (19). Les Manuscrits d'Athenée étoient deja fort corrompus, quand cet Abrégé fut fait. Deux raisons le prouvent : on voit dans l'Abrégé plusieurs corruptions semblables à celles de ces Manuscrits; & l'Abbréviateur avoue qu'il passe certaines choses, parce qu'elles ont été falsifiées (20). Casaubon avoit le Manuscrit de l'Abrégé (21). David Hoeschelius le lui envoia : il y manquoit le prémier Livre & une partie du second; desorte qu'on avoit retranché du commencement presque tout ce qui en avoit été inseré dans les Editions d'Athenée, pour supléer ce qui s'est perdu des Dipnosophistes.

(16) Casaub. Animadvers. in Athen. init.

(17) Idem, in Praefat. & in Animadv. pag. 3.

(18) Idem, in Animadv. pag. 1 & 2.

(19) Casaubon, Animadvers. in Athen. pag. 2.

(20) Idem, Praefatione.

(21) Idem, Animadv. initio.

(*F*) *Monsr. Moreri s'est voulu mêler de parler de l'Abrégé d'Athenée, & . . . . . s'est fort trompé.*] Voici ses paroles : Athenée *a écrit un Ouvrage des Dipnosophistes en quinze Livres, qu'Hermolaus de Byzance mit en Abrégé, selon Suidas.* Je ne dis rien de son péché d'omission : il est assez évident qu'il devoit nous dire si ce que l'on a est l'Ouvrage même, ou seulement l'Abrégé, qu'il nous annonce. Arrêtons-nous seulement aux péchés de commission. I. Il est faux qu'Hermolaus de Byzance ait abrégé Athenée. II. Il est faux que Suidas le dise. III. Il est faux que Suidas ait parlé d'aucun Abbréviateur des Dipnosophistes. Casaubon me parut d'abord être la cause de l'égarement : la cause, dis-je, très-innocente; car qui auroit jamais deviné que l'on broncheroit sur ces paroles? *Puto confectam Constantinopoli ante annos quingentos & amplius hanc Epitomen ab aliquo Grammatico, qualis fuit Hermolaus Byzantius Auctor eorum Excerptorum quae hodie pro Ἐθνικῶν Stephani libris in doctiorum manibus versantur* (22). Mais j'ai trouvé dans la suite que c'est Charles Etienne, qui a trompé Mr. Moréri. Je pense que Volaterran est le prémier qui a imputé faussement à Suidas d'avoir dit qu'Hermolaüs de Byzance avoit abregé Athenée. On releva cette faute de Volaterran dans l'Edition d'Athenée de l'an 1535, comme on peut l'aprendre sans consulter cette Edition, pourvu qu'on jette les yeux sur la Bibliothéque de Gesner. Quelque aisé qu'il fut de ne pas tomber dans la même faute, puis que Gesner la marquoit, il est sur que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman y sont tombez tout de leur long : & ils ont assuré, qui pis est, qu'il ne nous reste d'Athenée que l'Abrégé d'Hermolaus Byzantin : *Opus, quod ad nos sanè haudquaquam integrum pervenit : ejus Epitome ab Hermolao Byzantio* TANTUM *relicta : Authore Suidâ.*

(22) Idem, Animadv. pag. 2.

(*G*) *Ce qu'il a dit . . . de deux autres personnes de ce nom est fort defectueux.*] Ce sont ATHENÉE l'Historien, & ATHENÉE le Philosophe. Mr. Moréri débite que le prémier Athenée *a écrit l'Histoire de Semiramis*, & que cette Histoire se trouve dans le deuxiéme Livre de Diodore de Sicile, & que Muret l'a décrite sans citer l'Auteur. Il faut être bien peu attentif, lors qu'on ne sent pas que ces paroles renferment je ne sai quoi de contradictoire. Un Historien met-il dans un petit coin de son Ouvrage tout ce qu'un autre Historien a écrit sur un long regne, sur un regne fécond en evenemens? Un Critique comme Muret pourroit-il enfermer dans un de ses courts chapitres (23) toute la Vie de Semiramis? Cela est absurde. Il faloit donc s'exprimer en cette maniere, ou en quelque autre semblable : *Diodore de Sicile raporte une action de Semiramis, & cite un Auteur qui s'apelloit Athenée. Muret raporte la même action, sans citer personne.* Conclure de là, que cet Athenée avoit composé l'Histoire de Semiramis, & par conséquent qu'il doit avoir place entre les Historiens, c'est aller trop vite : sur ce pied-là Seneque auroit fait l'Histoire de presque tous les grans hommes; car il n'y en a gueres dont il ne raporte quelque action, ou quelque sentence mémorable. Cela soit dit contre Vossius, qui, à tout hasard, met au nombre des Historiens celui dont Diodore de Sicile fait mention; mais il s'est bien gardé de dire positi-

(23) C'est le XVII du VI Livre Variarum Lectionum. Moréri l'a cité, mais on a mis cette Citation à l'Article d'Athenée Medecin.

consiste dans la derniere Remarque de cet Article.

positivement que cet Athenée ait fait l'Histoire de Semiramis.

A l'égard d'Athenée le Philosophe, il est faux que Strabon, cité par Mr. Moreri, dise qu'il enseigna dans Rome la Philosophie d'Aristote; qu'étant retourné chez lui, il fut accusé d'avoir dessein de former une République, & qu'on l'arrêta. Voici ce que Strabon en dit (24) : „ ATHENÉE, „ Philosophe Péripatéticien, natif de Seleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, & fut Démagogue (25) „ dans sa patrie, pendant quelque tems. Ensuite il devint intime ami de Murena, & s'enfuit avec lui, quand „ on eut découvert que Murena avoit conspiré contre Auguste. Il fut pris dans sa fuite; mais l'Empereur ne le „ trouvant point coupable, le mit en liberté. Athenée retourna à Rome, & dit à ceux qu'il rencontra les premiers ces paroles d'Euripide :

„ Ἥκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκότου πύλας
„ Λιπών.

„ *Je viens de quitter l'antre des morts, & les portes de l'enfer*". On ne sauroit comprendre l'origine de ces faussetez de Mr. Moréri; car il semble qu'il soit plus malaisé de gâter ainsi les choses, que de les raporter telles qu'on les trouve.

(24) Strabo, *Lib. XIV*, pag. 461.

(25) *Qu'il me soit permis d'employer ce mot à la maniere des Grecs, pour signifier ceux qui par leurs Harangues s'aquierent un grand credit sur le Peuple, & lui font prendre telle ou telle resolution.*

ATRAX, ou ATRACIA (*a*), Ville de Thessalie (*b*), sur le Penée, eut ce nom à cause qu'Atrax, fils de Pénée & de Bura, la fit bâtir (*c*). Elle devoit être considérable, puis que les Poetes se sont quelquefois servis de l'Epithête *Atracien*, pour signifier *Thessalien* (*A*). Pline met les Atraciens parmi les peuples d'Etolie (*d*); mais il ne faut pas inférer de là qu'il ait prétendu parler d'un peuple différent de celui qui habitoit la Ville d'Atrax, qu'il attribue à la Thessalie (*e*). Les confins des peuples & les divisions des Provinces ont souvent changé; & ainsi le même Canton, qui apartenoit en un tems à l'Etolie, étoit censé Thessalien en un autre tems. La Riviere ATRAX, qui avoit son embouchure dans la Mer Ionienne (*f*), passoit par le païs des Atraciens.

(*a*) Stephan. Byzantin. Verbo Ἄτραξ.

(*b*) Strabo, *Lib. IX*, pag. 303.

(*c*) Stephan. Byzantin. Verbo Ἄτραξ.

(*d*) Plinii Hist. Natur. *Lib. IV*, *Cap. II*.

(*e*) *Ibidem*, *Cap. VIII*.

(*f*) *Ibidem*, *Lib. IV*, *Cap. II*.

(*A*) *Les Poëtes se sont quelquefois servis de l'Epithête* Atracien, *pour signifier* Thessalien.] Ceneus, qui fut tué dans le Combat des Centaures & des Lapithes, aux nôces de Pirithous, est apellé *Atracides* par Ovide (1) : non pas pour signifier qu'il étoit fils d'Atrax; car un peu auparavant on l'avoit nommé *fils d'Elatus* (2) : mais pour signifier en général qu'il étoit de Thessalie. Je n'ignore pas que selon d'autres Auteurs (3) il étoit fils d'Atrax. Le même Poete nomme simplement *Atracis* la femme de Pirithous.

Desine mirari posito quod candida vino
Atracis ambiguos traxit in arma viros (4).

Il lui donne ailleurs le nom propre *Hippodamie*; mais il y ajoute l'Epithète *Atracis* :

An fera Centauris indicere bella coëgit
Atracis Hæmonios Hippodamia Viros (5)?

Valerius Flaccus l'a désignée par les mots, *Atracia Virgo* (6).

On ne peut pas supposer qu'Ovide entend qu'elle est fille d'Atrax : on prouveroit trop par là. Il faudroit aussi conclure qu'il a donné à Ceneus le même Pere : mais il l'a fait fils d'Elatus, & il n'a point dit que Ceneus étoit frere de la mariée : omission impardonnable, s'il l'avoit cru le beau-frere de Pirithous.

Je croi qu'Apulée s'est imaginé que le nom propre de la femme de Pirithous étoit *Atracis*; car comme il écrivoit en Prose, il ne l'eût pas ainsi nommée, s'il eût su que ce mot-là n'étoit qu'un jeu ou qu'une figure poetique. *Sic instar Atracis*, dit-il (7), *vel* (lisez *&*) *Pirithoi dispecta disturbataque nuptiæ*. Beroalde a fort bien compris qu'il s'agit-là d'Hippodame, (ou d'Hippodamie,) femme de Pirithous : mais quand il ajoute qu'elle s'apelloit *Atracis*, à cause qu'elle étoit fille d'*Atrax*, qui fut le prémier Auteur de la Magie parmi les Thessaliens (8), il dit une chose dont il auroit dû aporter des preuves; car on ne trouve point qu'Atrax ait établi la Magie. Il est bien vrai qu'on l'a nommée *Ars Atracia* (9); mais ce n'est qu'au sens d'*Ars Thessalica*, qui signifie en général la Magie, à cause que la Thessalie étoit fameuse de ce coté-là (10). C'est dans le même sens qu'il faut prendre ces Vers de Valérius Flaccus :

Quamvis Atracio lunam spumare veneno
Sciret, & Hæmoniis agitari cantibus umbras (11).

Le Scholiaste de Stace est le seul, si je ne me trompe, qui ait dit qu'Atrax étoit pere d'Hippodamie. C'est ainsi que je voudrois corriger le mot *Hippocratia*, & non pas, comme Barthius, par *Hippocratea* (12). Le Scholiaste d'Homere, sur le XXI Livre de l'Odyssée; Eustathius, sur le même endroit; & Hygin, au Chapitre XXXIII, disent que la femme de Pirithous s'appelloit Hippodamie, & qu'elle étoit fille d'Adraste. Je ne sai si l'on n'auroit point changé le génitif Ἄτρακος en Ἀδράστου. Si cela étoit arrivé, Atrax, le vrai nom du Pere d'Hippodamie seroit disparu pour faire place à Adraste. Les Copistes ont introduit des changemens aussi mal-aisez à faire que celui-là. J'en vais donner un exemple, tiré de notre sujet. Tous les Manuscrits de Lycophron portent aujourd'hui ἅρπαγας λύκους (13), *rapaces lupos*; cela signifie les Argonautes; mais l'Exemplaire, dont Etienne Byzantin s'est servi, portoit ἀτρακας λύκους (14), *Atracenses lupos*, c'est-à-dire, loups de Thessalie. C'est ainsi qu'Eustathius a cité cet endroit de Lycophron (15).

Ce que Barthius prétend qu'*Atracia Ora*, dans Properce (16), signifie un lieu éloigné, & que Catulle s'est servi du mot *Atracis* dans le même sens (17), n'est pas fort fin. Quelques Critiques mettent dans Catulle *Atacis*, Riviere des Gaules, & non pas *Atracis*, Riviere de Grece; mais quoi qu'il en soit, nous devons entendre litéralement ce que Catulle & Properce disent (18). Quant à ce que Barthius supose, qu'ils ont fait quelque allusion aux Arts Magiques, c'est une imagination ridicule.

(1) Ovidii Metamorp. *Lib. XII*, *Vers.* 209.

(2) Proles Elatea, *ibidem*, *Vers.* 189.

(3) Antonini Liberal. Metamorp. *Cap. XVII*.

(4) Ovidii Amorum *Lib. I*, *Eleg. IV*. ℣. 7.

(5) Ovidius, Epistol. Helenæ, ℣. 247.

(6) Valerii Flacci Argon. *Lib. I*, *Vers.* 141.

(7) Apuleii Metamorp. *Lib. IV*, pag. 357 *Editionis Anni* 1625.

(8) *Voiez les Notes de* Philip. Beroalde *sur cet endroit d'*Apulée.

(9) Statii Thebaid. *Lib. I*, ℣. 106.

(10) Plinii Hist. Natur. *Lib. XXX*, *Cap. I*.

(11) Valerii Flacci Argon. *Lib. VI*, ℣. 447.

(12) *Voiez le Commentaire de* Barthius *sur Stace*, *Tom. II*, *pag.* 50, 51.

(13) Lycophronis Alexandra, ℣. 1309.

(14) Steph. Byzant. *au mot* Ἄτραξ.

(15) *Voiez* Canter. *sur ces paroles de* Lycophron.

(16) Propertii Eleg. *VIII Libri I*.

(17) Catulli Epigramm. *XCVI*.

(18) *Voiez* Scaliger *sur cet endroit de* Properce.

ATTALUS, nom de quelques Rois de Pergame. Cherchez PERGAME.

ATTICUS (TITUS POMPONIUS) passe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il savoit se ménager si adroitement, que sans sortir de l'état de neutralité, il se conservoit l'estime & l'affection des deux partis (*A*). L'amitié intime qu'il eut pour Ciceron ne l'empêcha point d'avoir des liaisons très-étroites avec Hortensius, & il fut cause que ces deux rivaux en éloquence, non seulement ne s'entreblâmérent point, mais vécurent aussi dans une bonne intelligence (*B*). Il

(*A*) *Il se conservoit l'estime & l'affection des deux partis.*] Il envoia de l'argent au fils de Marius, qui avoit été declaré ennemi de la Republique; & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces de Sylla, que ce General Romain le voulut toujours avoir auprès de lui, & ne trouva pas mauvais qu'Atticus se défendit de le suivre à Rome, en alléguant pour ses raisons qu'il vouloit garder la neutralité (1). *Noli, oro te*, *inquit Pomponius*, *adversum eos me velle ducere*, *cum quibus ne contra te arma ferrem*, *Italiam reliqui* (2). Il se tint coi dans Rome, pendant la guerre de César & de Pompée : cela ne déplût point à Pompée (3), & plut infiniment à César. Après la mort de ce dernier, il envoia de l'argent à Brutus, quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, & il rendit mille bons offices à la femme & aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti sembloit perdu sans ressource. Marc Antoine ne fut pas ingrat; car encore qu'il étendit sa funeuse haine sur tous les amis de Ciceron, il écrivit de sa propre main à Atticus une Lettre très-obligeante (4). Il travailla dans la suite au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa favori d'Auguste (5). Enfin malgré les cruelles divisions qui s'éleverent entre Marc Antoine & Auguste, notre Atticus se maintint dans l'amitié de l'un & de l'autre. L'un (6), quand il étoit en voiage, lui écrivoit exactement ce qu'il faisoit, ce qu'il lisoit, & où il devoit aller; &, lors qu'il étoit à Rome, il lui écrivoit presque tous les jours, pour le consulter sur quelque question : l'autre (7) lui rendoit un compte exact de ses affaires. Il étoit sans doute très-difficile de conserver en même tems l'amitié de ces deux Antagonistes. *Hoc quale sit facilius existimabit is qui judicare poterit*, *quanta sit sapientia eorum retinere usum benevolentiamque*, *inter quos maximarum rerum non solum æmulatio*, *sed obtrectatio tanta intercedebat*, *quantum fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium*, *cum se uterque principem non solum urbis Romanæ*, *sed orbis terrarum esse cuperet* (8).

(*B*) *Il fut cause que Ciceron & Hortensius . . . . . vécurent dans une bonne intelligence.*] Ceux qui savent combien la jalousie d'éloquence agite & remue les autres passions, ne se feront pas une idée médiocre de l'adresse & du mérite d'un homme qui sut conserver la paix entre les deux plus célebres Orateurs de l'antiquité. Il ne suffisoit pas que Pomponius Atticus s'insinuât agréablement dans les esprits; il faloit de plus que l'on remarquât en lui des qualitez qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractere de son mérite.

(1) Cornel. Nepos, *in Vita Attici*, *Cap. II*.

(2) *Idem*, *Cap. IV*.

(3) *Idem*, *Cap. VII*. *cependant* Ciceron, *Epist. VI*, *Lib. XI ad* Atticum, *temoigne que Pompée avoit fait un mauvais parti à Atticus*, *s'il eût vaincu*.

(4) *Idem*, *Capite X*.

(5) *Idem*, *Capite XII*.

(6) *Savoir Auguste*. Cornelius Nepos, *Cap. XX*.

(7) *Savoir Marc Antoine*. Cornelius Nepos, *Cap. XX*.

(8) *Idem*, *Capite* 1.

Il ne fut jamais brouillé, ni avec sa mere, ni avec sa sœur (*C*). Il en usa toûjours généreusement avec ses amis, & leur ouvrit sa bourse dans leurs besoins. Il pouvoit le faire; car outre les grans biens qui lui échurent par succession (*D*), il trouva des voies de faire valoir son argent qui lui aportérent beaucoup de profit. Les troubles, qui s'élevérent à Rome entre le parti de Cinna & celui de Sylla, le déterminérent dans sa jeunesse à s'en aller à Athenes, où il séjourna long-tems. Il se fit tellement aimer des Atheniens, que le jour qu'il se retira de leur Ville fut en quelque maniere un jour de deuil (*E*). Il aimoit extrémement les belles Lettres, & il avoit dans son domestique plusieurs Libraires (*a*), & de fort bons Lecteurs. Il faisoit toujours lire à sa table, lors même qu'il régaloit ses amis (*F*). Il ne se soucia point de s'élever au dessus de l'état où il étoit né: c'étoit celui de Chevalier. Il auroit pu parvenir aux grandes charges de la République: mais il aima mieux y renoncer (*G*); parce que, dans la corruption qui régnoit alors, il n'auroit pu ni les obtenir, ni les exercer selon les Loix. Il n'eut jamais de procès, & il ne se porta jamais pour accusateur contre personne, & ne fut jamais le second d'un accusateur. L'Empereur Auguste fut son allié: voici comment. Atticus avoit marié sa fille avec Agrippa. Il vint une fille de ce mariage laquelle Auguste fiança avec Tibere, presque aussitôt qu'elle fut au monde (*b*). Je ne croi pas que la femme d'Atticus ait été de grande naissance (*c*). Il doit être compté au nombre des bons Auteurs (*H*). Il parvint à l'âge de soixante dix-

(*a*) *Voiez ci-dessous, la Citation* (18).

(*b*) *Nata est Attico Neptis ex Agrippa, cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæsar vix anniculam Tiberio Claudio Neroni Drusilla nato privigno suo despondit.* Cornelius Nepos, in Vitâ Attici, *Cap. XIX.*

(*c*) *Voiez la Remarq.* (*C*), *à la fin.*

mérite. *Utebatur intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, & id quod erat difficillimum, efficiebat ut inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula* (9).

(9) Cornelius Nepos, in Vitâ Attici, *Cap. V.*

(*C*) *Il ne fut jamais brouillé, ni avec sa mere, ni avec sa sœur.*] A l'âge de soixante-sept ans, il perdit sa mere, qui en avoit quatre vingt-dix: & il avoit alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funerailles de sa mere, qu'il déclara qu'il n'avoit jamais eu besoin de se reconcilier avec elle, & qu'il n'y avoit jamais eu de rupture entre sa sœur & lui. *Hoc ipsum vere gloriantem audivimus in funere matris suæ quam extulit annorum 90 cum esset septem & 60 se nunquam cum matre in gratiam rediisse, nunquam cum sorore fuisse in simultate quam prope æqualem habebat; quod est signum aut nullam unquam inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc ea fuisse in suos indulgentiâ, ut quos amare deberet irasci eis nefas duceret* (10). Je ne touche point cette circonstance du tems, afin de grossir mon Livre, & de remplir plutôt une feuille de papier: chacun voit qu'elle est de l'essence de cette Remarque; car si l'humeur commode d'Atticus se montre ici sous l'idée d'une grande singularité, c'est principalement à cause du nombre d'années qu'il passa avec sa mere, & avec sa sœur, sans aucune brouillerie. C'est dommage que l'Histoire n'ait pas ajouté comment il se gouverna avec sa femme. Il ne se vanta de rien là-dessus (11); & cela pourroit faire soupçonner, que son adresse, ou que sa patience, ne purent pas se signaler à cet égard autant qu'envers sa mere & sa sœur, qui peut-être de leur côté contribuérent notablement à la concorde, & ne l'obligerent pas à faire de grandes avances. Le fait, en ce cas-là, perdroit beaucoup de sa singularité, par raport à Atticus; mais à tout prendre, il n'en perdroit rien, & l'augmenteroit plutôt. Voiez dans la Remarque suivante, qu'Atticus fut toujours bien avec un oncle, dont l'humeur étoit si bourrue, qu'aucun parent n'avoit pu la suporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il est étrange que Cornelius Nepos n'en dise ni bien ni mal, & qu'il faille recourir à d'autres Auteurs pour aprendre qu'elle s'apelloit Pilia, & qu'Atticus l'épousa l'an de Rome 697 (12). Il n'étoit plus jeune, il avoit cinquante trois ans. Il ne s'étoit pas hâté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une Lettre de Ciceron (13), que Pilia aimoit son mari; car pour cet autre passage (14), où quelques-uns ont trouvé qu'elle songeoit à faire divorce, il est visible qu'il doit être autrement lu, & qu'il signifie qu'elle étoit menacée de paralysie. Monsr. Sarrasin assûre dans sa Traduction de la Vie de Pomponius Atticus, que la ville d'Athenes érigea aussi des statues à Pilia femme d'Atticus: mais il est visible qu'il s'est servi d'une mauvaise Edition; car il ne faut point lire *Pilia* dans Cornelius Nepos. Le mariage d'Atticus suivit de trop loin son retour d'Athenes, pour que les Atheniens aient songé à ériger des statues à sa femme. Cornelius Nepos auroit-il été assez étourdi, pour nous parler des statues de Pilia, sans dire ce qu'elle étoit? La famille *Pilia* ne fait aucune figure dans l'ancienne Histoire Romaine.

(10) *Idem, Cap. XVII.*

(11) *Voiez le commencement de la Citation precedente.*

(12) *Voiez la III Lettre de Ciceron ad Quintum fratrum, Lib. II, & Fabricius dans la Vie de Ciceron, à l'an de Rome 697.*

(13) *L'onziéme du V Livre ad Atticum.*

(14) *De la VII Lettre du XVI Livre ad Atticum.*

(*D*) *De grans biens lui échurent par succession.*] Quintus Cæcilius étoit son oncle maternel. C'étoit un homme insuportable; mais Atticus ménagea si bien cet esprit farouche, qu'il se maintint dans ses bonnes graces, sans aucune interruption, jusques à la fin. Il trouva fort bien son compte à cette souplesse; car Cæcilius le fit son principal héritier, & lui laissa près d'un million. Le patrimoine d'Atticus avoit été d'environ deux cens mille francs. *In sestertio vicies quod a patre acceperat* (15). Au reste, parce que Cæcilius adopta son neveu par son testament, il falut qu'Atticus se nommât depuis ce tems-là *Q. Cæcilius Pomponius Atticus.* Voions ce que dit Cornelius Nepos de l'humeur chagrine de cet oncle. *Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem Romanum, familiarem L. Luculli* (16), *divitem, difficillimâ naturâ, cujus sic asperitatem veritus est, ut quem nemo ferre posset hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam: quo facto tulit pietatis fructum. Cæcilius enim moriens testamento adoptavit eum hæredemque fecit ex dodrante. Ex quâ hæreditate accepit circiter centies LLS* (17).

(15) Cornelius Nepos, in Vitâ Attici, *Cap. XIV.*

(16) Valere Maxime *Livr. VII, Chap. VIII, num. 5, dit que Cæcilius avoit promis sa succession à Lucullus, & que l'aiant trompé, son cadavre fut trainé par les rues.*

(17) Cornelius Nepos, *Capite V.*

(*E*) *Il se fit tellement aimer des Atheniens, que le jour de son depart de leur Ville fut . . . un jour de deuil.*] Il avoit transporté chez eux la meilleure partie de ses effets, & soit en prêtant, soit en donnant, il rendit de grans services à la ville d'Athenes (18). On n'en fut pas méconnoissant: on lui rendit toutes sortes d'honneurs publics. Il refusa celui de la bourgeoisie, & l'érection d'une statue; mais après qu'il fut parti, on lui en érigea plusieurs. On fut très-fâché de son départ. *Quo factum est ut huic omnes honores quos possent publice haberent, civemque facere studerent, quo beneficio ille uti noluit: quod nonnulli ita interpretantur, amitti civitatem Romanam, aliâ adscitâ. Quamdiu adfuit ne qua sibi statua poneretur restitit, absens prohibere non potuit . . . . Tranquillatis autem rebus Romanis remigravit Romam . . . . Quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret* (19). Il parloit si bien la langue Greque, qu'on l'eût pris pour un Athenien (20). Quelques-uns croient que le surnom d'*Atticus* lui vint de là. Volaterran l'assûre comme une chose dite par Cornelius Nepos (21); mais il se trompe. Mr. l'Abbé de Saint Real débite qu'Atticus se nommoit ainsi, *parce qu'il étoit fort savant en Grec, & qu'il demeuroit la plupart du tems à Athenes* (22). On lui a représenté (23), qu'il *auroit falu dire simplement à cause du long séjour qu'il fit pendant sa jeunesse à Athenes; puis qu'il est certain qu'il demeura la plupart de sa vie ou en Italie ou en Epire, où il avoit beaucoup de bien, comme il paroit par sa Vie écrite par Cornelius Nepos, & par divers endroits des Lettres de Ciceron.*

(18) Cornelius Nepos, *Capite II.*

(19) *Idem, Capite III, & IV.*

(20) *Idem, Cap. IV.*

(21) Volaterranus, *Libr. XVIII, pag. 666.*

(22) Remarques sur les Lettres de Ciceron à Atticus, *dans la Bibliotheque Universelle, Tom. XX, pag. 78.*

(23) *L'Auteur de la Bibliotheque Universelle, la même.*

(*F*) *Il faisoit toujours lire à sa table, lors même qu'il régaloit ses amis.*] S'il eût tenu table ouverte indifferemment pour tous ceux qui se seroient présentez, il se fut rendu incommode à bien des gens par cette coutume de faire lire; mais il n'invitoit que des personnes de son humeur. *Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quam anagnosten. . . . Neque unquam sine aliquâ lectione apud eum cœnatum est, ut non minus animo quam ventre convivæ delectarentur, namque eos vocabat quorum mores à suis non abhorrerent* (24).

(24) Cornelius Nepos, *Cap. XIV.*

(*G*) *Il auroit pu parvenir aux grandes charges de la République; mais il aima mieux y renoncer.*] C'est aparemment la plus forte preuve qu'il ait donnée de sa vertu. On ne pouvoit alors s'élever aux charges, que par de mauvaises voies; & l'on ne pouvoit les exercer, selon les regles de la justice, & pour le bien de la patrie, sans s'exposer à la violence d'une infinité de méchans. Il aima mieux se tenir dans une condition privée, que d'aller aux dignitez aux dépens de sa conscience. Que cela est beau! Que cela est rare! Si tout le monde ressembloit à Atticus, on auroit lieu d'aprehender l'état d'Anarchie; mais on peut dormir en repos de ce côté là: il y aura toujours plus de malhonnêtes gens prêts à occuper les charges par toutes sortes de voies illégitimes, qu'il n'y aura de charges à conférer. J'ai ouï dire qu'un homme, qui n'avoit fait que voiager toute sa vie, répondit à ceux qui lui reprochoient son humeur ambulatoire, qu'il auroit bien voulu se fixer dans quelque Ville; mais qu'il n'en avoit trouvé aucune où la puissance & le crédit fussent entre les mains des honnêtes gens. On dit un jour à un autre Voiageur, qui assûra qu'il cesseroit de courir de lieu en lieu, dès qu'il trouveroit une Ville gouvernée par les personnes qui avoient le plus de mérite, Vous mourrez donc en voiageant. *Honores non petiit cum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem: quod neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus in tam effusis ambitus largitionibus, neque geri è republica sine periculo corruptis civitatis moribus* (25). Conférez avec ceci ce que l'on a dit ci-dessus dans l'Article d'Alexander ab Alexandro, Remarque (*C*).

(25) *Idem, Capite VI.*

(*H*) *Il doit être compté au nombre des bons Auteurs.*] Il composa des *Annales*, où il observa une Chronologie très-exacte, & débrouilla le plus nettement du monde les Généalogies des Magistrats Romains. Cet Ouvrage comprenoit sept siecles: & par là on peut aisément conjecturer qu'il regardoit principalement l'Histoire de Rome: je dis *principalement*; car il ne faut point douter que l'Auteur ne fit connoître dans une suite chronologique l'Histoire abrégée de plusieurs autres Etats. Ciceron ne permet point d'en douter: *Cognoscat etiam*, dit-il (26), *rerum gestarum & memoria*

(26) Cicero, in Oratore,

dix-sept ans sans avoir gueres éprouvé ce que c'étoit que maladie. Il avoit été des trente ans de suite sans avoir besoin de remedes. Enfin il tomba malade : sa maladie fut assez légere pendant trois mois, mais aprés cela, les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa son gendre, & deux autres personnes, & leur declara qu'il avoit résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien : il les pria d'aprouver sa résolution, & de ne la point combatre, puis qu'aussi bien toutes leurs exhortations seroient inutiles. Agrippa ne laissa point d'emploier les larmes & ses prieres, pour l'obliger a vouloir vivre ; mais ce fut inutilement. Aprés deux jours d'abstinence, la fiévre cessa, & la maladie fut plus légere : néanmoins Atticus persista dans son dessein, & mourut trois jours aprés (d). Ce fut l'an de Rome sept cens vingt & un. Il est tombé de nos jours entre les mains d'un Censeur trés-dangereux (I) ; mais on ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette Censure (K). Nous avons quelque chose à corriger dans le Dictionaire de Mr. Moréri (L). J'ai oublié de dire qu'Atticus étoit de la secte d'Epicure (e), & qu'on peut défier les plus ardens defenseurs du dogme, qui établit, que sans la crainte d'une Providence, il est impossible d'égaler, par raport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconu un Jupiter & un Neptune, &c, de montrer un plus honnête homme qu'Atticus parmi les plus grans bigots du Paganisme.

(d) Ex Cornelio Nepote in Vita Pomponii Attici.

(e) Vide Gassendum de Vita Epicuri, Libr. II, Cap. VI.

moris veteris ordinem maximè scilicet nostra civitatis : sed & imperiosorum populorum & regum illustrium. quem laborem nobis Attici nostri levavit labor, qui conservatis notatisque temporibus nihil cum illustre prætermitteret annorum septingentorum memoriam uno Libro colligavit. Peu s'en faut qu'il n'y eût des Tables Chronologiques dans ces Annales. *Habuit iste liber Attici & nova mihi quidem multa, & eam utilitatem quam requirebam, ut explicatis ordinibus temporum uno in conspectu omnia viderem* (27). J'ai déja dit qu'Atticus observoit fort nettement l'ordre généalogique : j'ajoute ici, qu'il fit des *Traités* particuliers *sur quelques Familles*, & qu'il composa des *Inscriptions* de quatre ou cinq Vers chacune, pour mettre sous le portrait des Hommes illustres, & qu'on admiroit son adresse à comprendre tant de choses en si peu de mots. *Attigit quoque Poeticen, credimus, ne ejus expers esset suavitatis. Namque versibus qui honore rerumque gestarum amplitudine cæteros Romani populi præstiterunt exposuit ita ut singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisque versibus descripserit, quod vix credendum sit tantas res tam breviter potuisse declarari* (28). . . . . *Moris etiam majorum summus imitator fuit antiquitatisque amator, quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit quo magistratus ornavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani quæ non in eo suo tempore sit notata, & quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexuit ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris, ut M. Bruti rogatu Juniam familiam a stirpe ad hanc ætatem ordine enumeravit, notans qui à quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii de Marcellorum ; Scipionis Cornelii, & Fabii Maximi de Corneliorum & Fabiorum & Æmiliorum quoque, quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitia clarorum virorum* (29). C'est dommage que ces Livres se soient perdus : ils éclairciroient un nombre infini de difficultez. Je ne dis rien de l'*Histoire du Consulat de Ciceron*, qu'Atticus avoit écrite en Langue Greque (30), & sans ornemens (31).

(27) Cicero, in Bruto.

(28) Cornelius Nepos, Cap. XVIII.

(29) Idem, ibidem.

(30) Idem, ibidem.

(31) Cicero Epistol. I Libr. II ad Atticum.

(I) *Il est tombé de nos jours entre les mains d'un Censeur trés-dangereux.*] C'est Monsr. l'Abbé de Saint Real. Voiez le Livre intitulé *Cesarion, ou Entretiens divers*. Il fut imprimé a la Haie, sur la copie de Paris, en 1685. Il est divisé en IV Journées, dont la III est une Critique fort rigoureuse de Pomponius Atticus, & de son Panégyriste Cornelius Nepos. On m'a dit que l'Auteur de cet Ouvrage a persisté dans les mêmes sentimens, & que cela paroit par les Remarques qu'il a jointes à la Traduction des deux prémiers Livres des Lettres de Ciceron à Atticus. On a parlé de cette Version dans un Livre fort conu (32), & je me suis toujours étonné que les Libraires d'Amsterdam ne la contrefissent pas ; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ouvrage.

(32) Au XX Tome de la Bibliotheque Universelle, pag. 37. Voiez aussi le Journal des Savans, du 22 Fevrier 1691.

(K) . . . . *mais on ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette Censure.*] Il parut un petit Livre en Hollande, l'an 1686, sous le Titre de *Le retour des Pieces choisies, ou Bigarrures curieuses*, parmi lesquelles on inséra l'Apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Cesarion. L'Auteur de l'Apologie ne se nomma pas ; mais on n'ignore point que c'étoit feu Mr. Rainssant, Garde du Cabinet des Medailles de Sa Majesté T. C. Les Nouvelles de la République des Lettres (33) s'étendirent sur l'Ecrit de Mr. Rainssant, d'une maniere qui ne plut pas à Monsr. l'Abbé de St Real.

(33) Au mois de Decembre 1685, Article IV, pag. 1405.

(L) *Nous aurons quelque chose à corriger a son sujet dans le Dictionaire de Monsr. Moreri.*] I. Il est faux que Ciceron ait épousé la sœur d'Atticus. Ce fut le frere de Ciceron, qui l'épousa. II. Il ne faloit point parler des liaisons d'amitié produites par ce mariage ; puis que Cornelius Nepos remarque trés-expressément, que l'amitié d'Atticus fut beaucoup moins forte pour Quintus Ciceron son beau-frere, que pour Ciceron. *Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni, easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo à condiscipulatu vivebat conjunctissime, multo etiam familiarius, quam cum Quinto, ut judicari possit plus in amicitia valere similitudinem morum quam affinitatem* (34). Pomponia, sœur d'Atticus, n'étoit pas toujours fort bien avec son mari (35) : elle n'étoit donc gueres propre à serrer le nœu de l'amitié de son mari & de son frere. III. Ciceron n'a point dédié un Volume de ses Lettres à Atticus : il faloit dire qu'il eut un continuel commerce de Lettres avec lui, & que l'on a un Recueil des Lettres qu'il lui écrivit, qui est divisé en XVI Livres. Cornelius Nepos en parle (36), & dit que l'on y trouve l'Histoire du tems, & en quelque sorte la prophetie de ce qui devoit arriver. *Ut nihil in iis non appareat, & facile existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt cecinit ut vates.* IV. C'est outrer les choses, que de dire qu'Atticus *n'avoit que des servitenrs qui fussent propres pour lire devant lui.* Il faloit se contenter de dire qu'il avoit plusieurs domestiques savans, capables de bien lire, & de bien écrire, & de relier un Livre ; & que tous ses valets de pied s'entendoient à tout cela (37). Cornelius Nepos n'en dit pas davantage, d'où vient donc qu'au XVII siécle on ose en dire vingt fois plus qu'il n'en a dit ? N'a-t-il pas expressément remarqué, qu'outre les domestiques qui pouvoient être Lecteurs & Libraires (38), Atticus en avoit d'autres, tous bien dressés, sans qu'il y en eût aucun qui ne fut né & qui n'eût été élevé dans sa maison ? *In ea* (familia) *erant pueri literatissimi, anagnostæ optimi, & plurimi librarii, ut ne pedissequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchre facere posset. Pari modo* ARTIFICES CÆTERI *quos cultus domesticus desiderat apprime boni. Neque tamen horum quemquam nisi domi natum domique factum habuit* (39). La I & la III de ces quatre fautes ne sont pas dans l'Edition de Hollande.

(34) Cornelius Nepos, Capite V.

(35) Voiez les Lettres de Ciceron à Atticus, Livr. V, Lettre I.

(36) Capite XVI.

(37) On trouve le Nom de quelques-uns de ses Domestiques d'Atticus dans les Lettres que Ciceron lui a écrites.

(38) Il faut entendre par ce mot les Copistes & les Relieurs, selon la maniere d'accommoder les Livres en ce tems-là.

(39) Cornelius Nepos, Cap. XIII.

ATTILA, Roi des Huns, surnommé *le Fleau de Dieu*, vivoit au V siécle. On peut le compter parmi les plus grans Conquérans, puis qu'il n'y eut gueres de Provinces dans l'Europe, qui ne sentissent le poids de ses armes victorieuses. Il n'accorda la paix à l'Empereur Theodose, qu'en le rendant son tributaire (A). La bataille, qu'il perdit dans la Champagne (a), l'an 451, ne l'afoiblit pas tellement, qu'il ne se vît bientôt en état d'aller ravager l'Italie ; &, si les prieres du Pape Leon ne l'eussent pas arrêté, il eût pris infailliblement la ville de Rome. Il ne faut pas croire ce que l'on raconte de l'aparition d'un vieillard tenant une épée nue à côté de Saint Leon, & menaçant Attila. Ce Roi des Huns étoit de petite taille (b) ; mais cela n'empéchoit pas qu'il ne jettât la terreur dans l'ame des plus intrépides, tant il avoit la démarche fiere, & le regard foudroiant. Il savoit fort bien joindre la ruse à la force (B). La superstition étoit

(a) In Campis Catalaunicis.

(b) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, Tom. III, pag. 5, ex Jornande Cap. XXV, & Paulo Diacono in Miscellan. Libr. XV.

(A) *Il n'accorda la paix à Theodose, qu'en le rendant son tributaire.*] Selon la maxime des fanfarons, *Qu'il faut donner aux choses un nom honorable*, on n'apella point tribut, mais pension, ce qu'on s'obligeoit de paier tous les ans à Attila. Voici les paroles d'un Moderne : *Il contraignit l'Empereur Theodose le jeune de lui demander honteusement la paix, & il ne put même l'obtenir qu'à force d'argent, en lui payant sur le champ six mille livres d'or* (†), *& s'obligeant à lui en payer mille* (‖) *tous les ans : de sorte que l'Empire d'Orient, quelque recours qu'il eût au specieux titre de pension, pour sauver son honneur, devint tributaire des Huns* (1). Ce même Auteur conte qu'Attila, *ayant vu dans le palais de Milan un tableau qui représentoit un Empereur sur son Trône, ayant à ses pieds des Scythes enchainez, le fit ôter de là, & en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un Trône environné d'Empereurs chargez de sacs d'or & d'argent, qu'ils venoient répandre à ses pieds en une posture fort humiliée ; voulant faire entendre par là, que comme il avoit obligé Theodose sept ou huit ans auparavant à lui payer tribut, il contraindroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie, & les misérables restes de son Empire* (2).

(†) Six cens soixante-douze mille Ecus.

(‖) Cent douze mille cinq cens Ecus.

(1) Maimb. Hist. de l'Arian. Tom. III, pag. 4, ex Paulo Diacono in Miscellan. Libr. XV.

(B) *Il savoit fort bien joindre la ruse à la force.*] C'est ce qu'on voit par le manege dont il se servit dans l'expédition des Gaules. Il chercha à desunir les Romains com-

(2) Maimb. Histoire de St. Leon, Livr. III, pag. 220. ex Suida.

étoit l'une de ses ruses (C). Il étoit dissimulé, fin & subtil, sage dans le conseil, & hardi dans l'exécution, cruel à ses ennemis, mais assez doux à ceux qui se mettoient en posture de suplians. On dit même qu'il se piquoit de garder inviolablement la foi à ceux qu'il avoit une fois reçus en sa protection (c). Il ne souffroit point les flateurs outrez (d). Le sentiment le plus ordinaire sur le genre de sa mort est que la nuit de ses nôces un saignement de nez l'étouffa (D). Nous dirons ailleurs (e) de quelle maniere il fut recherché par la sœur de Valentinien III. Sa Vie fut composée au XV siecle par un Italien réfugié en Pologne, nommé Callimachus Experiens. D'autres l'ont écrite depuis (E).

On a debité qu'il eut l'ambition d'établir sa langue, & de l'élever sur les ruïnes de la Romaine (F).

(c) Maimbourg, Histoire de l'Arianism. Voiez la Remarque (E).

(d) Voiez l'Article MARVERS de Calvisse.

(e) Dans l'Article d'HONORIA.

mandez par Aëtius, & les Wisigoths dont Theodoric étoit Roi. Pour cet effet, il fit dire à l'Empereur Valentinien, qu'il ne songeoit point à faire aucun acte d'hostilité sur les Sujets de l'Empire; qu'il ne vouloit que châtier les Francs, & les Wisigoths, dont les prémiers avoient eu l'audace de mettre le pié sur les terres de l'Empire, & les derniers étoient les esclaves de lui Valentinien. Il fit dire en même tems à Theodoric, qu'il avoit fait croire au Roi des Vandales qu'il venoit dans les Gaules contre les Wisigoths: mais que ce n'étoit qu'un prétexte pour tromper l'Empereur; que son véritable dessein étoit de partager l'Empire entre les Huns & les Wisigoths, & qu'il se jetteroit sur l'Italie, si Theodoric vouloit attaquer les Gaules (3). Valentinien & Theodoric découvrirent aisément ce piege, & repoussérent de concert ce Conquérant artificieux. *Homo subtilis, antequam bella gereret, arte pugnabat, cætera epistolas blandimentis oppleverat, studens fidem adhibere mendacio* (4).

(C) *La superstition étoit l'une de ses ruses.*] „ Il avoit „ trouvé le moien de remplir les esprits de ses soldats d'u- „ ne créance superstitieuse, qu'il y avoit dans lui quelque „ chose de divin, à quoi son bonheur étoit attaché; cas „ soit qu'il le crût, ou plûtôt qu'il feignît d'en être persua- „ dé, il leur fit accroire qu'il avoit trouvé le coutelas de „ Mars qu'on adoroit parmi ces peuples, & que les desti- „ nées promettoient l'Empire de tout le Monde à celui qui „ auroit cette épée fatale (5)". C'est un des plus puissans stratagémes dont un General d'Armée se puisse servir, que de manier & de remuer ses soldats par les ressorts d'une mysterieuse superstition, qui les remplisse de confiance, ou de crainte, selon les besoins: de confiance, quand il faut se batre; de crainte, quand l'envie de se mutiner commence à naitre. Il est bon qu'un soldat se persuade que son Général a un Esprit familier qui le tire de tout mauvais pas (6). Attila étoit lui-même superstitieux: *Religione persuasionebusque de Diis in suâ gente susceptis, atque ad superstitionem addictus* (7): car un peu avant la bataille de Chalons, „ il „ consulta ses devins, qui lui dirent qu'à la vérité toutes „ leurs observations ne promettoient rien d'avantageux aux „ Huns; mais qu'elles leur avoient fait conoitre que le „ chef des ennemis seroit tué dans la bataille. Ce fut assez „ pour decevoir Attila: il s'imagina que la mort d'Aëtius „ étoit certaine, & que pourvu que cet homme ne lui fit „ plus d'obstacle la conquête de l'Empire lui seroit aisée. „ Il n'apprehenda point de perdre ses soldats, & se persua- „ da qu'il lui en resteroit toûjours assez, pourvu qu'il vê- „ cût après ce grand Capitaine (8)". Il fut trompé; car Aëtius ne fut pas même blessé dans cette bataille.

(D) *La nuit de ses nôces, un saignement de nez l'étouffa.*] On conte qu'après que les prieres du Pape Leon l'eurent engagé à épargner le reste de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie, chargé de butin; & qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laissa pas d'en prendre une toute nouvelle, qui étoit fille du Roi des Bactriens. Elle étoit parfaitement belle, & il en devint si amoureux, qu'il lui voulut faire l'honneur de l'épouser dans les formes, pour lui donner le prémier rang parmi ses femmes. Il célébra ses nôces avec beaucoup de solennité; mais il but tant, & puis il s'échauffa avec tant d'excès dans les caresses de sa nouvelle épouse, que s'étant enfin endormi, il lui prit un saignement de nez qui l'étouffa. *Ideoo puella ei fuit præ cæteris gratissima, Bactrianorum Regis filia, mira pulchritudine & incomparabili venustate, cujus amore succensus eam primariæ uxoris loco habere constituit. Comparatis pro Regis dignitate nuptiis per omnem intemperantiæ licentiam in conjugali convivio sibi indulsit, Baccho ac Venere corpus ita eâ nocte confecit, ut inter dormiendum supino corpore, profluvio sanguinis e naribus continuo suffocatus interierit* (9). Il n'y auroit rien que de vraisemblable dans ce conte, si l'on n'ajoutoit pas qu'Attila étoit alors à l'age de 124 ans. On a de la peine à croire qu'à cet age un homme soit en état de faire de grans excès avec le sexe. Un Historien Frison n'a pas laissé d'alleguer ce fait comme une preuve favorable aux Historiens de sa Nation, qui donnent une très-longue vie à leurs anciens Rois. Il n'a l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Rithaus. *His adde testimonium Michaelis Ritbii, qui Libro de Regibus Hungariæ primo scribit, Attilam Italica præda opimisque spoliis onustum in Pannoniam se recepisse, uxoremque superduxisse Regis Bactrianorum nomine Mikoath, cùm plures alias haberet in matrimonio, cumque cum nuptiales epulas apparatissime celebrasset, liberius solito crapulatum in cubiculum se recepisse, eumque certe è naribus sanguine in os dormientis extinctum esse, anno ætatis suæ 124, regni sui 44. Si tantam ætatem in hoc libidinoso tauro Scythico credimus, cur non & eamdem Frisiis accidere potuisse censeamus* (10). Au reste, il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon; mais que *sa nouvelle epouse, qui ne l'aimoit pas, le voyant ivre & assoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couteau* (11).

(E) *Divers Auteurs ont écrit sa Vie.*] Nicolas Olahus, Archevêque de Strigonie, a fait une Vie d'Attila, beaucoup plus ample que celle que Callimachus Experiens avoit faite. Il la composa pendant qu'il étoit Conseiller de Marie d'Autriche, Reine de Hongrie, Gouvernante du Païs-Bas. Vous y voiez la Harangue que fit Attila à son Armée, peu avant la bataille de Chalons. Toutes sortes de lieux communs entrent dans cette Harangue, comme on le peut voir par les Notes marginales. Sambucus a inseré cet Ouvrage d'Olahus, & celui de Callimachus Experiens, dans son Edition de Bonfinius. Le Sieur Otrokocsi (12), qui a publié un Livre sur l'origine des Hongrois, a parlé fort amplement d'Attila, & il s'est principalement servi de la Relation de Priscus, qui avoit accompagné les Ambassadeurs que Theodose envoia à ce Roi des Huns l'an 448. Il tire de cette Relation plusieurs Remarques, pour faire voir qu'Attila étoit un fort honnête homme: il n'oublie point les reproches que ce Prince fit faire à l'Empereur Theodose, sur ce que l'Eunuque Chrysaphius avoit voulu engager Edecon, Député d'Attila à la Cour de Theodose, à tuer son maitre. Ce Député fit semblant de s'y engager, & se fit promettre une grosse somme d'argent, & puis il découvrit le tout à Attila. L'argent fut porté, la trame fut avérée: le Roi des Huns s'en plaignit à Theodose en grand homme, & d'un air qui rend probable ce qu'on dit de sa debonnaireté pour ceux qui se soumettoient, & de la fidélité de sa parole. *Supplicibus prope ad mollitiem facilis, & qui in fidem semel receptos, in perniciem usque suam tuetur* (13).

(F) *On a débité qu'il eut l'ambition d'établir sa langue, & de l'élever sur les ruines de la Romaine.*] J'ai lu ce fait dans un Ouvrage d'Alcyonius. On y fait dire ces paroles à Jean de Medicis, qui a été le Pape Leon X. *In Bibliothecâ nostrâ asservatur Liber incerti Autoris græcè scriptus de reb. à Gotis in Italiâ gestis, in eo memini me legere Attilam regem, post partam victoriam tam studiosum fuisse Gotica lingua propagandæ, ut edicto sanxerit ne quis linguâ Latinâ loqueretur, Magistrosque insuper e suâ provinciâ accivisse, qui Italos Goticam linguam edocerent* (14). Vous verrez dans l'Article de l'Empereur CLAUDE (15) quelques recueils concernans le zéle de plusieurs Princes pour la langue de leur païs.

(3) Cordemoy, Hist. de France, Tom. I, pag. 116, ex Jornande. Voiez aussi Maimb. Histoire de l'Arianisme, Tom. III, pag. 9.

(4) Jornandes, de Rebus Goth.

(5) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, Tom. III, pag. 4.

(6) Voiez les Remarques (A) & (H) de l'Article ARISTANDRE, & l'Article AMASPHAS, Remarq. (F), num. I, à la fin.

(7) Callimachus Experiens, in Attila.

(8) Cordemoy, pag. 120, ex Jornande.

(9) Bonfinius, Hist. Hungar. Decad. I, Lib. VII, pag. 78.

(10) Bernard. Furmerius, Annal. Phrisicar. Lib. III, Cap. IX, pag. 243.

(11) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, Tom. III, pag. 81, à l'an 453, ex Cassiodoro.

(12) C'est un Ministre Protestant fugitif de Hongrie, son Païs. Son Livre, intitulé Origines Hungaricæ, a été imprimé à Franeker, in 8, l'an 1693.

(13) Callimachus Experiens.

(14) Petrus Alcyonius, in Medice Legato posteriore, folio h iij verso.

(15) Remarque (A).

ATTILIUS, Poëte Latin, a vêcu selon toutes les aparences au commencement du VII siécle de Rome. Volcatius Sedigitus lui a donné le cinquième rang parmi les dix Poëtes Comiques. C'étoit pourtant un mauvais Auteur: son style étoit dur comme le fer (a), non seulement selon le goût de Ciceron, mais aussi selon le goût de Licinius, qui n'avoit pas à beaucoup près l'oreille aussi délicate que Ciceron. La Traduction de l'*Electre de Sophocle* par Attilius ne valoit rien: Cependant Ciceron la jugeoit digne d'être lue (b). Suetone remarque qu'on en tira quelques endroits, pour les chanter pendant la pompe funebre de Jules Cesar, à cause qu'ils pouvoient être apliqués aux assassins de cet Empereur (c). C'est en vain que Casaubon & Torrentius ont changé ce passage de Suetone (A). Ils n'ont fait que

(a) Voiez la Remarque (I) de l'Article ACCIUS, au commencement.

(b) Voiez la même Remarque.

(c) Sueton. in Cæsar. Cap. LXXXIV.

(A) *Casaubon & Torrentius, . . . n'ont rien éclairci touchant Attilius, en changeant un passage de Suetone.*] Casaubon aiant trouvé dans tous les Exemplaires de Suetone, *ex Electra Attilii alia ad similem sententiam*, ne laissa pas de croire qu'il faloit ôter cet *Attilii*, & mettre à la place *Attii*. *Sic emendavimus*, dit-il, *corruptam omnium Librorum lectionem* Attilii. Torrentius ne se contenta pas de chasser Attilius en faveur d'Attius: il chassa aussi l'Electre, & prétendit que Suetone n'avoit parlé que d'une Piéce d'Attius intitulée, comme celle de Pacuvius laquelle il venoit de citer, *Armorum judicium*. La raison de Torrentius est que les Manuscrits varient furieusement sur le nom du Poëte; mais qu'ils ont plus souvent *Accius* ou *Attius*. Voilà comment les Critiques sont d'accord sur les leçons des Manuscrits,

que donner un exemple des desordres que la Critique peut quelquefois aporter.

nuscrits, qui est une matiere de fait. Casaubon avoue qu'il a trouvé *Attilius* par tout. Torrentius dit au contraire, qu'il a trouvé moins souvent *Attilius*. Pierre Crinitus s'étoit plaint que les Grammairiens eussent mis *Accius* au lieu d'*Attilius* dans ce passage de Suetone (1). Mais venons à quelque chose de moins creux. Encore que Casaubon ne nous ait point dit pourquoi il avoit changé le texte, on ne doit point douter qu'il n'ait eu la même raison que Torrentius. Or voici la raison de Torrentius : il ne se souvenoit point d'avoir rien lu touchant l'Electre d'Attius, ni touchant un Poëte qui eût nom Attilius. Il est moins surprenant qu'un homme docte se laisse entraîner par un tel principe à la négation d'un fait, que de voir que ces deux excellens Critiques ignorassent que Ciceron a parlé de l'Electre d'Attilius ; qu'il a traité Attilius de Poëte très-dur ; que Volcatius Sedigitus fait une honorable mention de lui dans Aulugelle ; & que Varron l'a cité au V & au VI Livre de la Langue Latine (2). Je ne parle point de Crinitus, ni de Gregoire Gyraldus, qui ne l'ont pas oublié dans la Vie des Poëtes Latins, à telles enseignes que ce dernier a imputé faussement à Ciceron de l'avoir qualifié Poëte tragique (3). Je n'ai que faire de toucher aux plaintes qui ont été publiées contre ceux qui changent les leçons des Manuscrits, à proportion qu'ils entendent ou qu'ils n'entendent pas une chose. Ce seroit songer à cela mal à propos, vu les grans services que Casaubon a rendus à la République des Lettres par son érudition aussi vaste que judicieuse. Le mérite de Torrentius n'est pas de la même force ; mais il a son prix, que je ne prétens point diminuer.

(1) P. Crinitus, de Poët. Lat. Cap. XIV.

(2) Voyez Reinesius, Variar. Lection. Lib. III, Cap. III, pag. 175, apud Sueton. Grævii, in Cæsare, Cap. LXXXIV.

(3) Apud Vossium de Poet. Lat. pag. 7.

ATTIUS (Lucius) Poëte tragique. Cherchez Accius.

AUBERI (N.) Auteur d'une *Histoire du Cardinal de Richelieu* (*A*), & *du Cardinal Mazarin* ; voiez le Journal des Savans (*a*). Si quelque raison particuliere ne m'en empêche, je me servirai toûjours d'un pareil renvoi, lors que le Livre où il faudra renvoier se trouve facilement, & ne contient que d'une maniere fort abrégée la Vie d'un homme.

(*a*) Au 14 de Mars 1695, pag. 185 & suiv. Edit. de Hollande.

(*A*) *AUBERI, Auteur d'une* Histoire du Cardinal de Richelieu.] Elle fut imprimée à Paris, *in folio*, l'an 1660, avec deux autres Volumes qui contiennent des *Lettres*, des *Instructions*, & des *Memoires*. Antoine Bertier, Libraire de Paris, qui les imprima, avoit recueilli avec grand soin les Pieces qui sont contenues dans les deux derniers ; mais il représenta à la Reine mere, qu'il n'osoit les publier *sans une autorité & une protection particuliere de Sa Majesté, parce qu'il y avoit plusieurs personnes qui s'estoient bien remis en Cour, dont la conduite passée n'aiant pas esté reguliere, & estant marquée fort desavantageusement pour eux dans ces Memoires, ne manqueroient pas de lui susciter des affaires fascheuses.* Allez, *lui dit la Reine*, travaillez sans crainte, & faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que de la vertu en France (1).

(1) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 285, 286.

AUBERTIN (Edme) en Latin *Edmundus Albertinus*, Ministre de l'Eglise de Paris, au XVII siécle, a été un très-savant homme. Il étoit né à Châlons sur Marne, l'an 1595. Il fut reçu Ministre au Synode de Charenton, l'an 1618, & donné à l'Eglise de Chartres, d'où il fut transféré à Paris, l'an 1631 (*a*). Il n'a fait, à proprement parler, qu'un Livre (*A*) ; mais il s'est aquis plus de réputation par ce seul Livre, que d'autres habiles gens n'en aquierent par l'impression de cent Volumes. Cet Ouvrage roule sur la controverse de l'Eucharistie. Il parut en l'année 1633, sous le Titre de *L'Eucharistie de l'ancienne Eglise*. Les Agens du Clergé de France attaquérent Mr. Aubertin au Conseil du Roi (*B*), & obtinrent prise de corps contre lui, à cause qu'il s'étoit qualifié Pasteur de l'Eglise Réformée de Paris. Ce procès n'eut point de suites : le tems n'étoit point encore propre à pousser bien loin ces sortes d'affaires (*b*). Or soit que la bonté du Livre sans le secours de cet incident le fit rechercher, soit que l'on conclût qu'il faloit qu'il fût bien fort, puis que le Clergé ne l'attaquoit que par la voie du bras séculier, il est certain que l'Auteur eut sujet d'être content du succès de son Ouvrage (*C*). C'est ce qui l'obligea à le revoir, à l'augmenter, & à le perfectionner, avec tant d'aplication, qu'il sembloit avoir consacré à cela tous ses travaux & toutes ses veilles. Il voulut que son nouvel Ouvrage fût en Latin ; mais il n'eut pas la satisfaction de le voir sortir de dessous la presse. On l'imprima à Deventer, après sa mort, par les soins de David Blondel (*c*). Lors que ce Livre commençoit à s'effacer de la mémoire des hommes, il s'éleva une querelle entre Mrs. de Port-Roial & Mr. Claude, qui fit conoitre

(*a*) Préface de son Livre de Eucharistiâ, faite par David Blondel.

(*b*) J'ai oui dire que depuis, pour quelque mot qui lui étoit échapé en Chaire, la Cour lui defendit de prêcher deux ou trois ans.

(*c*) L'an 1654. C'est un in folio, qui a près de mille pages à 2 colonnes.

(*A*) *Il n'a fait, à proprement parler, qu'un Livre.*] Car l'Essai qu'il donna sur St. Augustin, pour montrer que les sentimens de ce Pere touchant l'Eucharistie n'étoient point conformes à ceux de l'Eglise Romaine, mais à ceux des Protestans (1), ne doit être regardé que comme un petit Avantcoureur du Livre qu'il publia *in folio*, l'an 1633. Je dis cela après le docte Blondel. *Augustinum quem obtorto collo in partes trahere conabatur Perronius abducenti fortiter extorsit, vindicatumque in Dei castra feliciter reduxit. Hoc insigni virtutis specimine, & tirocinio, ut sic dicam, posito, de patrum universorum causâ asserenda serio cogitans*, Antiquæ Ecclesiæ Eucharistiam *nobis accuratiore studio repræsentavit* (2). Je n'ai jamais vu les *Observations qu'il fit pour l'amour* de Mr. l'Abbé de Marolles, *sur un Livre de Mr. de la Milletiere, qui le pressoit de répondre à des questions difficiles* ; mais on m'a dit que c'est un Ouvrage de 226 pages, qui fut imprimé l'an 1648, & qui regarde la controverse de l'Eucharistie. Monsr. l'Abbé de Marolles en fait mention dans la Liste des Presens qu'il a reçus des Auteurs.

(*B*) *Les Agens du Clergé de France l'attaquérent au Conseil du Roi.*] Ils exposérent dans leur Requête, que Maître Edme Aubertin, Ministre de la Religion prétendue reformée à Charenton, avoit fait imprimer un Livre, *où il prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise reformée de Paris, & adressoit sa Préface aux fidelles de l'Eglise reformée dudit Paris* ; & qu'en l'Aprobation de ce Livre les autres Ministres de Charenton *prenoient qualité de Pasteurs des Eglises de l'Ile de France, Champagne, & Pais Chartrain, & en leurs seings se qualifioient Maistrezat & Drelincourt, Pasteurs de l'Eglise reformée de Paris, & Daillé* (3) *Ministre du Saint Evangile de ladite Eglise.* Les mêmes Agens se plaignirent de ce que les Cardinaux Bellarmin & Du Perron avoient été apellez *Adversaires de l'Eglise* dans le Titre de l'Ouvrage. Le Roi ordonna qu'Aubertin fût *pris au corps, & amené ès prisons du Fort l'Evesque, si pris & aprébendé pouvoit estre ; sinon, qu'il seroit crié à trois briefs jours, ses biens saisis & annotez suivant l'Ordonnance, pour lui estre son procès fait & parfait*, & que *les dits Maistrezat, Drelincourt & Daillé seroient adjournez à comparoir en personne pour estre ouïs & interrogez sur les faits mentionnez en la Requeste.* Sa Majesté *enjoignit aux Ministres & autres faisans profession de la Religion prétendue réformée, de prendre la qualité à eux attribuée par les Edits & non autre, avec defenses d'apeller les Catholiques Adversaires de l'Eglise* (4). Cet Arrêt fut donné au Conseil Privé du Roi, le 14 de Juillet 1633 (5). L'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes nous aprend (6) que *cette affaire, qui fit beaucoup de bruit & peu d'effet, se termina presque aussi-tot qu'elle fut née, & ne produisit pour cette fois que des defenses verbales* (7). Il ajoute que *le Livre a en fut que plus recherché, & que le succés encouragea son Auteur à le revoir, à le grossir, & à traiter cette matiere à fond dans un gros volume Latin, qui n'a vu le jour qu'après sa mort, & que les Docteurs Catholiques non suspects n'ont jamais osé réfuter pied à pied.*

(*C*) *Il eut sujet d'être content du succès de son Ouvrage.*] Nous venons de voir ce qu'en a jugé l'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes. Il n'a fait que se conformer au jugement de Mr. Daillé le fils, dont voici les paroles : *Le nom* de Mr. Aubertin *demeure immortel ici bas, & vivra toujours dans ce grand & incomparable Ouvrage de l'Eucharistie, qui, jusqu'à present, est demeuré au dessus de toutes les attaques de ceux de l'autre Communion, dont pas un n'a osé le combattre de bonne guerre, ni l'entreprendre tête à tête, s'il faut ainsi dire. Ceux-là même, qui passent parmi eux pour des colomnes & des chefs de party, n'ont pu faire autre chose que lui porter quelques coups obliques, selon les regles de ce nouvel Art qu'ils ont inventé, & que le desespoir de leur cause leur a fait mettre en pratique sous le nom specieux de Méthode de Prescription* (8). Mr. Daillé désigne là les Théologiens de Port-Roial, qui, dans leur Livre de la Perpétuité de la Foi ne combatirent de tout l'Ouvrage de Mr. Aubertin, que l'Histoire du changement de Créance : encore ne combatirent-ils cette Histoire, que par des raisonnemens, & non pas en oposant preuves de fait à preuves de fait. Voiez le II chapitre du I Livre de la grande Réponse de Mr. Claude, où il montre que l'Auteur de la Perpétuité de la Foi attaqua le Livre de Mr. Aubertin *d'une maniere oblique & indirecte.*

(1) Ce Livre fut imprimé l'an 1626, & a pour Titre, Conformité de la Creance de l'Eglise avec celle de St. Augustin sur le Sacrement de l'Eucharistie. Il contient plus de 500 pages in 8.

(2) David Blondellus, in Præf. Libri Albertini de Eucharistia.

(3) Ils ortographient mal les noms de Mestrezat & Daillé.

(4) Voiez la Remarque (B) de l'Article de (Matthieu) Hochart, à la fin.

(5) Il est dans le Recueil des Arrêts obtenus pour les Affaires du Clergé durant l'Agence & à la poursuite des Sieurs Abbé de Pampont & Prieur de Moussaux.

(6) Tome II pag. 534.

(7) Cela ne doit point s'entendre des Defenses contenues dans l'Arrêt du 14 Juillet 1633.

(8) Vie de Mr. Daillé, pag. 28.

noitre le nom d'Aubertin, & le caractere de son Ouvrage (*D*), à une infinité de gens qui n'en avoient jamais ouï parler, ou qui ne s'en souvenoient plus. Monsr. Claude eut mille occasions de parler du mérite de ce Livre (*E*). Mr. Aubertin mourut à Paris le 5 d'Avril 1652, âgé de 57 ans. Il fut exposé dans son agonie aux vexations du Curé de Saint Sulpice (*F*); &, malgré l'assoupissement qui avoit été l'un des principaux symptômes de sa maladie, il eut l'esprit assez libre pour declarer, lors que ce Missionaire le questionna, qu'il mouroit persuadé des véritez qu'il avoit toûjours professées. Il avoit eu beaucoup d'accès auprès du Duc de Verneuil, qui étoit en ce tems-là Abbé de St. Germain des Prez. Ce Prince le vouloit avoir souvent à sa table: il le trouvoit de bonne conversation, fort universel, bien versé dans la culture des arbres fruitiers & des fleurs, dans la Musique, &c. Un des fils de Monsr. Aubertin a été Ministre d'Amiens.

Quel Jugement le Port-Roial fait d'Aubertin.

(*D*) *Une querelle entre Mrs. de Port-Roial & Mr. Claude . . . . fit connoître le nom d'Aubertin & le caractere de son Ouvrage.*] L'Auteur de la Perpetuité de la Foi se choisit à refuter dans le gros Ouvrage de ce Ministre, que l'Histoire de l'Innovation. Cela fournit assez d'occasions de produire sur la scene le nom & le travail d'Aubertin. Voici un passage de la Perpetuité de la Foi. „ Aussi Aubertin, aiant bien vû qu'il n'y avoit pas de moien de „ soutenir une folie si visible (9), a cru devoir retourner „ ce plan. Et voici à quoi se reduit ce que ce Ministre, „ qui a consumé malheureusement sa vie à chercher dans „ les Ecrits des anciens de quoi obscurcir la vérité, a trouvé de plus plausible, pour rendre vraisemblable le prodigieux renversement de l'ancienne Foi qu'il est obligé d'admettre, afin de ne passer pas lui même pour novateur ". Monsr. Arnauld l'a traité beaucoup plus desobligeamment, quoi qu'il avoue (10) *qu'il seroit fort à souhaiter que quelque personne habile travaillât à refuter les Livres des nouveaux Ministres, & entre autres* CELUI D'AUBERTIN *& ceux de Mr. Daillé*. Il soutient „ que l'Ouvrage d'Aubertin est un „ Ouvrage tres-meprisable: que ce Ministre étoit un homme de peu d'esprit; qui n'avoit qu'une basse critique sans „ élevation & sans jugement; qui a lu beaucoup, parce „ qu'il ne faut pour cela que des yeux & du loisir, mais „ qui a lu sans discernement & sans lumieres; qui ne distingue point entre les bonnes & les mauvaises raisons; „ qui se recrie à tout moment sur les preuves les plus foibles; qui s'est corrompu le sens commun, par l'accoutumance de repeter toujours les mêmes absurditez: &, qui „ bien loin *d'avoir remporté une belle victoire sur l'Ecole de Rome*, n'a fait que découvrir la foiblesse des Calvinistes (11).

(9) *Il entend la supposition de Blondel, que la transsubstantiation avoit été enseignée après Berenger.*

(10) *Dans la Preface de la Perpetuité defendue.*

(11) Perpetuité defendue, *Livr. I, Chapitre 8, pag. 1.*

Plan du Livre d'Aubertin.

(*E*) *Mr. Claude eut mille occasions de parler du mérite du Livre d'Aubertin.*] En faveur de ceux, qui, sans autre peine que celle de lire cet Article, souhaiteront de savoir le plan d'Aubertin, je copierai ces paroles de Monsr. Claude: „ Tout le Livre de Mr. Aubertin est un Corps de dispute „ sur le sujet de l'Eucharistie, qui est divisé en trois Parties. Dans la premiere, il traite la matiere par l'Ecriture Sainte, & par le raisonnement humain. Il produit ses „ passages & ses argumens, il refute les réponses qu'on y „ fait, il raporte les passages & les argumens de ceux de „ la Communion de Rome, il y satisfait; & il répond, à „ peu près, à tout ce que les Controversistes ont dit jusqu'ici de plus considerable sur ce sujet. Dans la seconde, „ il examine la Creance de l'Eglise durant six cens ans, par „ une discussion exacte de tous les passages de part & d'autre; & il fait voir que la Transsubstanciation & la Presence réelle sont des dogmes inconnus pendant tout ce „ tems-là. Dans la troisiéme, il fait l'Histoire de l'introduction de ces doctrines (12) ". Mr. Claude avoit déja dit dans sa premiere Reponse, que Mr. Aubertin, après avoir traité à fond toutes les questions de l'Eucharistie *par l'Ecriture Sainte & par le raisonnement, & avoir remporté une belle victoire sur toutes les subtilitez de l'Ecole Romaine, examine fort au long tous les passages des SS. Peres qui ont été jusques ici produits sur cette matiere de part & d'autre: faisant voir par ce moien à toute la terre le changement que l'Eglise Romaine a fait, en faisant lui même une perpetuelle comparaison de la Creance ancienne & de la nouvelle, à quoi il ajoûte l'Histoire de la naissance & des progrez de la Transsubstantiation & de la Presence réelle* (13).

(12) Claude, Reponse au Livre de Mr. Arnaud, *Livr. I, Chap. II, pag. 15.*

(13) Claude, Reponse au II Traité, *Chapitre 1.*

(*F*) *Il fut exposé dans son agonie aux vexations du Curé de Saint Sulpice.*] Il se presenta à la porte du malade, avec le Baillif de St. Germain, à neuf heures du soir. La canaille, au nombre de quarante personnes, le suivoit avec des armes. Celui qui frapa à la porte contrefit la voix du Médecin, afin qu'on ouvrît. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe se jetta impétueusement dans la maison, & se mit à dire que le malade souhaitoit de faire son abjuration entre les mains d'un Curé; mais qu'on l'en empêchoit, qu'on venoit donc pour delivrer de cet esclavage sa conscience. Le fils aîné du Ministre agonisant defendit autant qu'il put les montées; mais enfin, pour empêcher que cette canaille ne rompît les portes des chambres, on consentit que le Curé & le Baillif entrassent seuls à la chambre du malade. Les cris & les huées de leur escorte firent un peu revenir Mr. Aubertin de son assoupissement lethargique, si bien qu'il declara fort distinctement sa persévérance dans la Religion Reformée. Le Curé & le Baillif sortirent, & eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avoit fait sortir par force le Curé, & auroit enfoncé & pillé toute la maison, si deux Notables n'eussent interposé leurs prieres. *Vicinium non latuit extrema hac calamitas, qua pii viri spiritus adhuc spolium ex avidis eludere paratis omnino exponebat. Lamentabilis ista occasione insolenter usus præstruxit sed tumultuosi zeli vir Joannes Jacobus Ollerius, Baptica S. Sulpitii Curatus, & Sodalitatis quæ* de propaganda fide *dicitur princeps*, &c (14). Peut-on songer à cela, sans se souvenir de ce triste mot de Lucrece?

(14) David Blondellus, *Præfat. Libri* Albertini de Eucharistiâ.

Tantum Religio potuit suadere malorum!

Un zêle furieux de Religion de quoi n'est-il point capable?

Tristius haud illo monstrum nec sævior ulla
Pestis & ira Deum Stygiis sese extulit undis (15).

(15) Virgil. *Æneid. Libr. III, Vers. 214.*

Il ne laisse pas même mourir les gens en repos. Après les avoir tourmentez pendant leur vie, il va leur tendre des pieges jusques dans les bras d'une maladie qui ôte l'usage de la raison. Il se prevaut des momens où l'ame est aussi malade que le corps, & où

Claudicat ingenium, delirat linguaque mensque (16).

(16) Lucret. *Libr. III, Vers. 454.*

AUBIGNE' (D') . . . .

J'ai lu dans le Mercure Galant de Janvier 1705 (1), que *Jean d'Aubigné fut favori & Chancelier de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre & Mere d'Henri IV*, & *en grande faveur auprès* de ce Prince; qu'*il mourut à Geneve, après l'avoir quitté en suite de sa Conversion*; qu'*il étoit alors Amiral de Bretagne, Gouverneur d'Oleron & de Maillezais, & Gentilhomme de la chambre du Roi*; qu'*il nous reste de lui une Histoire de France* écrite *avec un desinteressement qui lui a attiré des louanges de tous les Auteurs contemporains, & de ceux qui sont venus après lui*; qu'*on regarde son Ouvrage comme un Chef-d'œuvre en fait d'Histoire*, & que *quelques Auteurs en font même plus de cas, que de celle de Monsr. de Thou, qui est cependant fort estimée*; qu'*Otton remarque, que lors que dans son Histoire, il en est à la mort de ce grand Prince* (2), *il dit que la plume lui tombe des mains, & qu'il n'a plus la force de rien écrire*; que *cette Histoire est en deux Volumes* in folio; qu'*elle a été revue, corrigée par ses soins, & imprimée sur un très-beau papier & en de tres-beaux caracteres, à Maillezais, dont il étoit Gouverneur*; que Constant, son fils, *Vice-Roi des Iles de l'Amerique, où il passa en 1643, étoit Pere de Madame de Maintenon & de Monsr. le Comte d'Aubigné dernier mort*, Chevalier des Ordres du Roi & Gouverneur de Berri (3). Dans le Mercure Galant du mois de Fevrier 1705 (4), on a corrigé la faute touchant le nom de Batême de d'Aubigné. On a dit qu'il se nommoit Agrippa, & non Jean. On a dit aussi que son Histoire Universelle est en 3 Volumes, que le troisiéme est rare, & a été imprimé à Loudun; qu'*il a pris soin de composer lui-même sa Vie, dont il y a un Manuscrit* à Paris, écrit de sa main, & que *c'est une Piéce curieuse*. Le Marquis de Tigni, frere de Mr. l'Evêque de Noyon, est le Chef de la branche aînée de la Maison d'Aubigné. Il est pere de Mr. le Comte d'Aubigné, à qui le Roi a donné le Régiment Roial (5).

(1) Mercure Galant, *Janv. 1705, page 212 & suiv.*

(2) *Henri IV.*

(3) *Il n'a laissé qu'une fille qui est mariée à Mr. le Duc de Noailles.*

(4) Mercure Galant, *Févr. 1705, pag. 207.*

(5) Mercure Galant, *Janv. 1705, pag. 212, 215.*

AUDEBERT (GERMAIN) Président en l'Election d'Orleans, a été un homme de beaucoup de mérite, & bon Poete Latin, au XVI siecle. Il fut disciple d'Alciat, à Boulogne, pendant quelques années, & il revint d'Italie si satisfait du païs, & des gens qu'il y avoit pratiquez, qu'il emploia tout l'Art de sa Poësie à la *Description de Rome*, à celle *de Venise*, & à celle *de Naples* (*a*). Ces trois Poëmes ont été inserez au prémier Volume des Délices des Poetes de France. On verra ci-dessous de quelle maniere les Venitiens récompensérent la Description de leur Ville. Il avoit composé d'autres Poëmes, qui auroient pû être communiquez au Public, si son fils, qui étoit Conseiller au Parlement de Bretagne, lui eût survécu quel-

(*a*) Sammarthanus, Elogior. *Libr. II.*

(b) [illegible] Sammarthanus, Elogiorum Lib. II.

(c) Jurieu, Apologie pour les Réformez, I Part. pag. 241 & suiv.

(d) Elle est intitulée De Juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatis, & imprimée à Amsterdam, en 1683, in 12.

quelque tems (b). Scevole de Sainte Marthe a fait l'Eloge de notre Audebert, avec son éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualitez les plus essentielles à un honnête homme. Mr. Moréri a fidelement raporté le précis de cet Eloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les consequences avantageuses que les Protestans ont tirées de ce chapitre de Scevole de Sainte Marthe, pour justifier d'une horrible accusation l'un de leurs plus illustres Ministres. On ne sauroit assez déplorer, ou la malice, ou l'ignorance de l'homme, quand on songe que Theodore de Beze a été accusé d'une infamie abominable, sur un fondement aussi frivole que l'est son Epigramme, *de suâ in Candidam & Audebertum benevolentiâ*. Mr. Maimbourg renouvella cette accusation dans son Histoire du Calvinisme. On le réfuta très-solidement par l'examen de la Piéce même, & on n'oublia point de fortifier l'apologie par le grand mérite d'Audebert (c). Theodore de Beze s'étoit déjà servi de cette raison (A). Mr. Graverol le Ministre avoit eu dessein de publier les Epitaphes de cet illustre Magistrat, dans une Dissertation Latine qu'il mit au jour en ce tems-là (d); mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, & voici une occasion très-commode de les publier (B). On y verra l'Histoire de notre Audebert toute telle qu'un Dictionaire Historique la doit fournir. Le Sieur Konig a coupé cet Auteur en deux (C). Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'Eloge de cet honnête homme (D).

(1) Beza, Operum Tom. I, pag. 160.

(A) *On fit servir son grand mérite à la justification de Béze, ... qui s'étoit déja servi de cette raison*] C'est dans sa II Apologie contre Claude de Sainctes. Il dit que lors qu'il composa l'Epigramme, Audebert étoit déja Avocat au Parlement de Paris. Voici son Latin. *Quid quum eousque provexeris ut meam cum honestissimo viro, & jam tum in Senatu Parisiensi Advocato, quem vocant, nunc vero in civitate Aurelianensi magnâ cum dignitate versante, amicitiam & familiaritatem summam ad nefarium & execrandum illud scelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ne omnes norunt, pro ludo & joco ducitur, quis te ipsum vir honestus non execretur* (1)?

(B) *Voici une occasion très-commode de publier* les Epitaphes d'Audebert.] Pour ne point la laisser perdre, j'insérerai ici mot-à-mot ce que la personne que j'ai nommée m'écrivit & m'envoia.

Je vous prie d'agréer que je vous envoie un Extrait fidelle des Epitaphes de Germain Audebert & de son fils. Si je les eusse reçues dans le tems qu'on me les avoit promises, je les aurois ajoutées à la petite Apologie Latine de Theodore de Beze, qu'une occasion singuliere m'obligea de donner au public. Une Piéce si autentique me paroit seule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a jusques ici chargé la memoire de cet excellent Serviteur de Dieu, par quelque évasion qu'on tâche d'en eluder la force, & vous rendrez un service signalé à la verité, si vous donnez au public ce nouveau moyen de la defendre.

Cy gist Messire Germain Audebert, natif de cette ville d'Orleans, Prince des Poetes de son tems, qui pour sa seule vertu fut annobli lui & les siens naiz & à naistre par le tres-Chrestien Roi de France & de Pologne Henri III, & fait Chevalier. Et, pour comble d'honneur, Sa Majesté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la decoration d'icelles. Nostre S. Pere le Pape Gregoire XIII, & le Duc & Seigneurie de Venise, le firent pareillement Chevalier, & ceux-ci lui envoyérent par leur Ambassadeur l'Ordre de St. Marc jusques en France. Et nonobstant ces grands honneurs, il s'est tousjours plu à exercer l'estat d'Elu dans cette Election l'espace de 50 ans, tant il estoit amateur de sa Patrie. Ce que considérant Sadite Majesté, ayant créé & érigé un Président & un Lieutenant en chaque Election de France, exempta le dit Messire Germain Audebert, & voulut qu'il présidast & précédast l'un & l'autre. Il a escrit trois Livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trépassa l'an 1598, le 24 de Décembre, âgé de 80 ans ou environ.

Et sous le mesme marbre gist Messire Nicolas Audebert, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bretagne, fils du dit Messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus paternelles, qui trépassa cinq jours après son pere, en l'age de 42 ans. Leurs ames soient entre les Bienheureux.

Audebertorum, Germani Patris, & Nicolai filii Tumulus.

Audebertorum si quis depingere laudes
Cupiret, illi sibi nihilo plus explicet, ac si
Inanc sapiens solem illustrare laboret.
Parcendum verbis igitur, vanoque labori.
Sit dixisse satis, situs hic jacet Audebertus,
Et pater, & gnatus patris cito fata secutus.
Nominat hæc quisquis sincerâ nomina linguâ
Virtutum & laudum gazas simul eruit omnes:
Quas qui nescient communis luminis expers
Credatur furvis semper vixisse sub antris.

Ces trois Epitaphes se trouvent écrites en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la galerie du cimetiere de l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans, en entrant à main gauche, environ 60 pas dans la gallerie. Elles ont été copiées mot à mot sur l'original par une personne fidelle. Ici finit l'Extrait de la Lettre de Mr. Graverol. Concluez de ce qui est dit de la charge d'Audebert dans la prémiere de ces Epitaphes, que Mr. Jurieu s'est trompé, lors qu'il a dit qu'Audebert mourut *après avoir passé dans toutes les plus belles charges de la Robe* (2). Sainte Marthe auroit pu lui épargner ce mensonge; car il a expressément remarqué qu'Audebert fut si modeste, qu'il se contenta d'une charge fort au dessous de son mérite. *Nec sibi quidquam*, dit-il, *de solitâ modestiâ detraxit, contentus eâ quam apud suos jamdudum exercebat vectigalium judiciorumque præfecturâ, humili fortasse illâ & obscurâ, si hominis dignitatem respicias, sed quam eo tantum animo susceperat, ne nullam Republicæ partem attigisse, sibique soli vixisse diceretur.*

(2) Jurieu, Apologie pour les Réformez, I Partie, pag. 141.

(3) Sammarth. in Elogiis.

(C) *Konig a coupé cet Auteur en deux.*] Il nous donne un *Germanus Audebertus*, & un *Aurelius Audebertus*. Il nous renvoie pour le prémier à la page 191 des Eloges de Sainte Marthe, & il dit du second qu'il a composé trois Poëmes en l'année 1603. *Scripsit Venetias, Romam, Parthenopen, carmine, A.* 1603. Cette date est une nouvelle faute, puis qu'Audebert mourut en l'année 1598. Il est vrai que ces trois Poëmes furent imprimez à Hanaw, en 1603; mais ce n'étoit pas la premiere Edition. On peut voir par là qu'il est moins facile qu'on ne pense de bien composer la Bibliotheque des Auteurs. Ceux qui ne connoissent point la Chronologie des Editions, ni la différence des noms de batême & des noms de patrie, sont bien sujets à se tromper. *Germanus* est le nom de batême d'Audebert; *Aurelius* est son nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'est de voir que Mr. Konig nous renvoie à un Auteur qu'il n'avoit pas vu lui-même; car s'il avoit pris la peine de jetter les yeux sur l'endroit qu'il cite de Sainte Marthe, il y auroit vu que Germanus Audebert est celui qui a composé les trois Poemes de Venise, de Rome, & de Naples, *Venetias, & Romam, & Parthenopen . . . . . ea carminis majestate descripsit.* Quand on renvoie son Lecteur à quelque Livre, il faudroit payer d'exemple, il faudroit y aller soi-même tout le prémier.

(4) Boterius, Lib. V, pag. 460 & seqq. ad annum 1598.

(D) *Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge d'Audebert.*] Un Avocat au Conseil, qui s'est donné en Latin le nom de *Rodolphus Boterius*, a loué magnifiquement Audebert dans son Histoire de France (4). Il n'oublie point les honneurs que le Pape & la République de Venise lui firent; mais au lieu que l'Epitaphe attribue à Gregoire XIII l'honneur qu'Audebert reçut de la Cour de Rome, il l'attribue à Gregoire XIV. Il dit où l'Ambassadeur de Venise conféra la Chevalerie de St. Marc, & devant quel concours de monde. *Gregorius XIV ac Veneti illum civitatis jure & equestris ordinis dignitate donarunt: effusius Veneti, qui per Oratorem suum in suburbano Tyburs Gentiliaco, assidente spectaculo & convivio longa corona hominum literatissimorum, Audebertum torque aureo Divi Marci insigniverunt.*

AUDIGUIER (N. D') Auteur de plusieurs Livres (A), qu'on lisoit beaucoup au tems de leur nouveauté, & qu'on ne lit plus aujourd'hui, florissoit au commencement du Regne de Louis

(1) Notez que Sorel a cru que les deux premiers, dans ses Remarques sur le Berger Extravagant, principalement dans le XIII Livre de cet Romanesque.

(a) Sorel, Bibl. Franç. pag. 181.

(A) *Il est Auteur de plusieurs Livres.*] Il publia à Paris, chez Pierre Billaine, en 1617, *Le vray & ancien Usage des Duels.* C'est un Livre de 532 pages in 8, qui n'est pas indigne des Bibliothéques. Il publia aussi quelques Vers François, les *Amours de Lysandre & de Caliste*, celles d'*Aristandre & de Cleonice*, la *Flavie*, la *Minerve*, &c. Ce sont des Romans, qui eurent beaucoup de cours (1). Il traduisit en François les *Nouvelles* de *Miguel de Cervantes*. Voici le Jugement que Sorel a fait de cet Auteur, dans un Ouvrage qui a suivi de bien loin son *Berger Extravagant*. „ Je ne pense pas, „ dit-il (a), „ qu'on doive mépriser absolument le Sieur „ d'*Audiguier*, Autheur des *Avantures de Lysandre & de Caliste.* Quoi qu'il n'eust pas beaucoup d'estude, il écrivoit en ce tems-là d'un stile assez vigoureux & assez net, „ comme on voit dans plusieurs Romans qu'il a composez, dans ses Lettres, & dans quelques Traductions. „ Au commencement, ayant fait un Livre appelé la *Philosophie Soldade*, il avoit encore un peu de Gasconisme: „ mais il s'instruisit dans ses Traductions des *Nouvelles de Cervantes*, & du Livre *de la Perfection Chrestienne fait par Rodriguez*: de sorte qu'il pouvoit passer pour un de nos „ bons Traducteurs. Son dernier Ouvrage, qui est *les Amours d'Aristandre & de Cleonice*, n'estoit pas des pires „ de son tems".

Louïs XIII. Le Sieur Sorel aiant dit que l'Auteur de la Polixene (a) eût pu *produire un jour de meilleures choses, s'il n'eust point esté aussi malheureux que d'Audiguier*, ajoute qu'*ils ont tous deux esté assassinez par ceux qu'ils tenoient pour leurs amys* (b). „ Je crois bien „ , dit-il ailleurs (c), „ que d'Audiguier avoit bon esprit ; mais c'estoit plustost un Soldat qu'un Homme d'Estude, „ comme il fait paroitre dans toutes les Epistres Dédicatoires de ses Livres, où il parle quasi tou- „ jours de son Epée, ou de quelque chose qui en aproche : & l'on raconte aussi, que pour mons- „ trer qu'il n'escrivoit que par négligence, il disoit un jour, par une bravade de Gascon (d), „ qu'*il tailloit sa Plume avec son Epée*. Il y en a qui assurent que l'on lui repartoit, que *c'estoit* „ *donc à cause de cela, qu'il escrivoit si mal*; mais il ne faut pas estre si satirique. Il n'y a point „ de doute, que cette façon de se vanter avoit beaucoup de grace, & qu'elle mérite d'être mise „ au rang des Apophtegmes François ". D'Audiguier avoit un Néveu, qui a passé pour l'Auteur de la Traduction de la *Stratonice*, Roman Italien ; mais on croit que Malleville l'avoit faite, & qu'étant *un de ses meilleurs amis*, il la lui donna (e). Il y a eu un D'AUDIGUIER, Avocat au Parlement de Paris, qui a publié quelques Plaidoiez (f). J'ignore s'il est le même que le Néveu, qui étoit le bon ami de Malleville ; mais je sai qu'il a vécu au XVII siécle (g) ; & je crois que ce Néveu est l'Auteur que l'on apelloit d'*Audiguier le Jeune*, & qui publia, entre autres Ouvrages, l'*Eromene*. Un Passage, que je cite ci-dessous, me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an 1630 (B).

(a) C'est le Titre d'un Roman, dont l'Auteur s'apelloit Molière.

(b) Sorel, Berger Extravagant, Remarques sur le XIII Livre, pag. 491 Edition de Rouen, chez Osmont, en 1646, in 8, 2 Vol.

(c) Le-même, pag. 486.

(d) Voiez le Socrate Chrétien de Balzac, Discours X, pag. 469.

(e) Pelisson, Histoire de l'Académie Franç. pag. 292.

(f) Marolles, Mémoires, pag. 41.

(g) Marolles, Denombrement des Auteurs, pag. 407.

(B) *Un Passage . . . . . me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an 1630.*] Ce Passage est pris d'une Lettre de Balzac, datée du 20 d'Août 1630. D'Audiguier n'y est pas nommé, & l'on a mis des Etoiles à la place de la Personne que Balzac avoit nommée ; mais je ne doute nullement que ce ne fut l'Ecrivain dont je donne ici l'Article. Je crois que son caractere n'est pas mal représenté dans les paroles suivantes (3). „ Encore vaut-il mieux se „ resjouir innocemment à l'Hotel de Venise, que se faire „ tuer aux Marests du Temple, comme le pauvre ***. „ Je le plaint certes en qualité de mort & de malheureux, „ & suis fasché qu'il n'ait eu loisir de songer au salut de „ son ame, & de demander pardon à Dieu. Mais de m'i- „ maginer qu'une grande lumiere de la France soit estein- „ te, & que nous ayons perdu un grand personnage, je „ le conoissois trop pour en avoir une si haute opinion. „ Il estoit véritablement homme de cœur, & avoit certaines fougues d'esprit qui n'estoient pas mal plaisan- „ tes, pourveu qu'elles ne fussent pas imprimées. Mais „ il n'y avoit point moyen de le souffrir parmi les Au- „ theurs modernes, & dans le Recueil des Vers de ce „ temps. Neantmoins, il comptoit pour rien son cou- „ rage & toutes ses vertus militaires, & ne se picquoit „ que de bien dire & de bien escrire. Il estoit d'ail- „ leurs si persuadé de son mérite en ce genre-là, que „ pour l'avoir un jour voulu guérir de cette fascheuse ma- „ ladie, il ne m'a jamais bien aimé depuis, & est mort, „ je m'asseure, avec ce mal de cœur contre moi ".

(3) Balzac, Lettres, Liv. VIII, Lettre XLII, pag. 387, 388, du Tom. I des Oeuvres de Balzac, Edition de Paris, chez Jolly, en 1665, en 2 Volumes in folio.

AVENTIN (JEAN) célèbre par ses *Annales de Baviere*, a fleuri au XVI siécle (A). Il étoit de basse naissance, fils d'un Cabaretier d'Abensperg dans la Baviere (B). Il étudia prémiérement à Ingolstad, & puis dans l'Université de Paris, sous Jaques le Fevre d'Etaples, & sous Josse Clictou. Etant retourné en Allemagne, l'an 1503, il s'arrêta quelque tems à Vienne, où il enseigna en chambre l'Eloquence & la Poësie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507, & enseigna publiquement la Grammaire Greque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, & passa quelque tems à Ratisbonne, d'où il se transporta à Ingolstad l'an 1509, & y expliqua quelques Livres de Ciceron. Comme il passoit pour fort habile homme, on le fit venir à Munic l'an 1512, afin d'être Précepteur du Prince Louis & du Prince Ernest (a). Il voiagea avec le dernier de ces deux Princes (b). Après cela, il entreprit de composer les *Annales de Baviere* (C) ; & y fut encouragé par les esperances que les Ducs de ce nom lui donnérent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour répondre là-dessus à l'attente de ses maitres : Il consulta le mieux qu'il put les Archives d'Allemagne, & il s'apliqua tout entier à cet Ouvrage. Il n'a point perdu sa peine ; car il s'est aquis par là beaucoup de réputation. Il reçut en 1529 un affront, qui lui causa un chagrin dont il fut rongé tout le reste de sa vie. On le tira par force du logis de sa sœur à Abensperg, & on le mit en prison. Personne n'a jamais su au vrai le sujet d'une telle violence, que l'on auroit poussée plus loin, si le Duc de Baviere n'eût pris ce savant personnage sous sa protection. La mélancholie indomtable qui accompagnoit Aventin depuis ce tems-là, bien loin de lui faire prendre la résolution de continuer à vivre dans le célibat, comme il y avoit vécu jusqu'à l'âge de soixante-qua-

(a) Ils étoient fils d'Albert le Sage, Duc de Baviere.

(b) Voiez l'Histoire de Baviere du Sieur le Blanc, Tom. III, pag. 414, 415.

(A) *Il a fleuri au XVI siecle.*] Il naquit l'an 1466, & mourut l'an 1534. D'où Vossius infere avec beaucoup de raison, que Genebrard s'est trompé, en faisant fleurir cet Historien l'an 1366 (1). Le Pere Gaultier a suivi la faute de Genebrard. Dans l'Epitome de la Bibliothéque de Gesner, on met faussement la mort d'Aventin à l'an 1529.

(B) *Il étoit fils d'un Cabaretier d'Abensperg dans la Baviere.*] Jerome Zieglerus dit que cet homme se nommoit Jean Thurmair, & que de là vint que Leonard d'Eckh donna dans une Epigramme le nom de Thurmomarus (2) à Jean Aventin (3). Il ajoûte que l'Annaliste de Baviere se nomma *Aventinus*, à cause que l'ancien nom d'Abensperg est *Aventinum*. *L'Empereur Antonin*, continue-t-il, *la nomme Abusina dans son Itineraire.* Mr. Bullart n'a pas bien entendu ceci. *La ville d'Abensperg*, dit-il (4), *est assez célébre en l'Histoire Romaine, principalement par l'Empereur Antonin, qui dans son Itinéraire la nomme* Aventinium. Cet Auteur seroit bien embarassé, si l'on exigeoit de lui qu'il prouvât que cette Ville est assez célébre dans l'Histoire Romaine. Le docte Lambecius ne croioit pas qu'on trouvât qu'elle eût porté d'autre nom que celui d'*Abusina*, qui lui est donné dans l'Itinéraire d'Antonin ; & c'est pour cela qu'il blame l'Auteur des Annales de ne s'être pas nommé *Abusinensis. Patria ei fuit* Abusina, *unde falsò cum se nominare debuisset* Abusinensem, *cognomine usus est* AVENTINI (5). Mais ce nom eût-il eu les agrémens de celui d'une des montagnes de Rome ?

(C) *Il entreprit de composer les* Annales de Baviere.] Il eut pension pour cela. Il y mit la prémiere main peu avant la mort de l'Empereur Maximilien. L'Ouvrage comprend VII Livres, & s'étend jusques à l'année 1533. Vossius remarque toutes ces choses : *Annales Boiorum Libris VII reliquit. . . . . Terminatur eius Historia anno* CIↃ IↃXXXIII. *Extremis Maximiliani temporibus jam cœperat Historiam suam scribere auspiciis & liberalitate fratrum Guilielmi & Ludovici, Bavariæ Ducum, qui patri suo Alberto successerant anno* 1508 (6). Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554. Ce fut Jerome Zieglerus, Professeur en Poësie dans l'Université d'Ingolstad, qui les publia ; mais comme il l'avoue lui-même dans la Préface, il en ota les invectives qui regardoient les gens d'Eglise, & plusieurs contes qui ne faisoient rien à l'Histoire de Baviere. *Multa sine dubio emendasset* (Aventinus) *pleraque forsitan mutasset, etiam, si per fata licuisset . . . . . Invectivas quasdam contra Ecclesiasticas personas, item fabulosas narrationes nihil quidquam ad Historiam facientes non fraude sed judicio omisimus* (7). La précaution de Zieglerus, & la bonne foi avec laquelle il confessa les mutilations, n'étoient point deux choses qui fussent nées l'une pour l'autre ; car cet aveu excita la curiosité des Protestans, & les obligea à tacher de deterrer ce qui avoit été suprimé : & ils cherchérent si bien un Manuscrit de ces Annales non tronqué, qu'ils le trouvérent. Il fut publié à Bâle, l'an 1580, par les soins de Nicolas Cisnerus. Le Titre de cette Edition porte *Joannis Aventini Annalium Boiorum Libri VII, ex autenticis manuscriptis codicibus recogniti, restituti, aucti, diligentia Nicolai Cisneri.* Coeffeteau n'a pu s'empêcher de faire éclater son chagrin contre l'Edition de Cisnerus. Voici comme il parle : *Aventin n'est point Auteur digne de foi en ces matieres Ecclesiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales, que de deshonorer le Clergé, & sur tout il est recusable en l'Histoire de Gregoire VII. . . . . L'incontinence de sa plume en ces matieres avoit esté cause que Zieglerus en sa premiere impression en avoit retranché beaucoup de narrations mensongeres, & beaucoup d'invectives contre les Ecclesiastiques ; mais les Protestans*, qui detournent leurs oreilles de la vérité, pour s'adonner aux fables, *n'ont peu suporter cette correction, & nous ont publié ses Annales avec toutes ses ordures* (8).

(1) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 651.

(2) Il ne semble pas que l'un de ces Noms vienne bien de l'autre. Il y a peut-être dans l'un ou dans l'autre quelque faute d'impression.

(3) Ziegle-rus, in Vitâ Joannis Aventini.

(4) Bullart, Academie des Sciences, Tom. I, pag. 247.

(5) Lambec. Comment. Biblioth. Cæsar. Lib. II, Cap. VI, pag. 471, in Not. margin. num. 2, apud Magirum, Eponymol. pag. 91.

(6) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 651.

(7) Ziegler, in Præfatione. Cisner, dans sa Préface, montre qu'Aventin, s'il avoit vécu, n'auroit point changé ce que Zieglerus prétend qu'il auroit changé.

(8) Coeffeteau, Reponse au Mystere d'Iniquité du Sieur du Plessis, pag. 671.

quatre ans, le poussa peut-être à songer au mariage. Cette nouvelle passion ne fut pas si forte, qu'elle ne lui laissât la liberté de consulter la Sainte Ecriture, & ses amis sur ce qu'il avoit à faire. Il ne trouvoit que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude (*D*); c'est pourquoi il falut qu'il donnât lui-même la résolution de ce problême, & il conclut pour le mariage (*E*). Il ne fut plus question que de chercher un parti, & il eut l'imprudence de s'en raporter à une vieille rusée, qui le trompa vilainement (*F*); car elle lui amena une femme du païs de Suaube, qui avoit trois grandes imperfections : une femme, dis-je, pauvre, laide, & chagrine, qui lui donna lieu de faire bien des expériences (*G*). Il loua une maison à Ratisbonne depuis ses nôces, & puis il fut attiré à Ingolstad en 1533 pour y être Précepteur du fils d'un Conseiller du Duc de Baviere (*c*). Il y voulut transporter sa femme; &, pour cet effet, il fit un voiage à Ratisbonne, pendant les fêtes de Noël; mais il y arriva atteint de la maladie dont il mourut le 9 de Janvier 1534, âgé de soixante-huit ans. Il ne laissa qu'une fille, qui n'avoit gueres que deux mois (*d*). Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Hemeran à Ratisbonne, où son Epitaphe lui donne l'éloge de bon Catholique (*e*). Cependant, par les recherches que les Jésuites ont faites, il s'est trouvé

(*c*) *Leonardus ab Eck.*

(*d*) *Il avoit eu un Fils, qui étoit mort.*

(*e*) *Tiré de sa Vie composée par* Jerôme Zieglerus. *Elle est à la tête de ses* Annales.

(*D*) *Il ne trouvoit, sur son mariage, que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude.*] Voici ce que Mr. Bullart recite à l'égard des réponses que les Livres firent. „Socrate le laissoit en peine, par ce discours qu'il a autrefois tenu à un jeune homme qui étoit dans la même irrésolution. *Mariez-vous, ou ne vous mariez pas, vous ne pouvez manquer à vous repentir de l'un & de l'autre.* Il n'eût point eu besoin d'autre conseil, s'il eût cru celui de Diogene, qui disoit aux jeunes gens, *qu'il n'étoit pas encore tems qu'ils se mariassent*, & aux vieillards, *que le tems étoit passé.* Euripide flatoit son desir, en disant *que la femme est une douce consolation au mari dans ses maladies & ses adversitez*; mais il l'affligeoit par plusieurs autres Sentences qu'il prononce ailleurs contre ce sexe (9). C'est un pur Roman, & une occasion mendiée de débiter un lieu commun; car la Vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina avec deux de ses amis que des passages de l'Ecriture. *Sæpius multos locos ex sacris literis suadentes & dissuadentes matrimonium protulit.*

(9) Bullart, Academie des Sciences, pag. 148.

(*E*) *Il conclut pour le mariage.*] Continuons d'entendre parler le même Mr. Bullart. „Aventin, lassé de chercher des avis parmi les morts & les vivans, & espérant de rencontrer une femme selon ses souhaits, s'écria tout-à-coup, *Je suis vieil, j'ai besoin d'une compagnie qui m'assiste & me serve dans la caducité de mon âge*". Voici ce que dit Zieglerus : *Senectutem suam omnino considerans, tandem prorumpens in hæc verba dixit, „Senex sum, mihi ministrari opus est".* Sa conclusion fut selon les regles de la Logique, *Conclusio sequitur debiliorem partem.* D'un côté, ses Livres & ses amis lui conseilloient de délibérer toute sa vie; & de l'autre, son infirmité lui conseilloit de se marier. Par sa conclusion, il se mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux enfans en peu d'années; & cela, quoi que la laideur, & les criailleries de sa diablesse de femme ne fussent pas fort propres à l'échauffer? Il avoit donc tort de dire qu'il lui faloit une femme à cause de la caducité de sa vieillesse : il lui en faloit aussi une, à cause des restes de jeunesse qu'il sentoit encore.

(*F*) *On le trompa vilainement.*] Son Historien lui fait ici beaucoup de tort; car voici comment il s'exprime : *Duxit Suevam, morosam mulierem, illepidam, & omnino pauperem, deceptus ab anu quadam, quæ ei illam ut famulam saltem adduxerat.* La vieille ne lui amena point cette fille de Suaube sur le pied d'une femme qu'il dût épouser; mais comme une simple servante. En quoi donc est-ce qu'elle le trompa? Il faloit que Zieglerus prît la peine de nous l'aprendre; car en prenant droit sur ses expressions, on peut facilement disculper la vieille, & faire tomber toute la faute sur le bon vieillard. On croira qu'aiant résolu de se marier, & n'aiant perdu que trop de tems à s'y résoudre vu son âge, il prit la prémiere fille qui lui tomba sous la main, & ce fut sa propre servante : & ainsi, le voilà un sujet propre à grossir la Liste des Collerets, & de tant d'autres qui se sont mariez avec leurs servantes (10).

(10) *Voiez le* Menagiana, pag. 252, *& la Remarque (E) de l'Article* Bussieres.

(*G*) *Sa femme lui donna lieu de faire bien des expériences.*] „Ayant franchi le pas, & décidé toutes ses déliberations par son mariage, il n'eut plus rien à faire qu'à méditer sur le changement de sa vie, & à considérer s'il est moins facheux de nourrir une femme pauvre, que de souffrir l'orgueil d'une riche; de posséder celle que personne ne veut, que d'en garder une belle. Comme la sienne étoit pour le moins aussi mauvaise que la Xantippe de Socrate, l'exemple de ce grand Philosophe pouvoit encore lui servir de consolation (11)". Sans mentir, ce docte Allemand fut bien malheureux : il croioit entrer dans un bon port, & se mettre à couvert de mille incommoditez; & il s'exposa à une tempête continuelle. Encore si sa femme eût été jolie & riche; mais elle n'avoit eu pour dot que sa laideur, & son humeur querelleuse. *Aventinus vir doctus, magni judicii integritatisque sed fortuna admodum tenui, quam corrupit miserius ducta uxore rixosa & malorum morum, ut cum duobus malis paupertate & uxore mala ipsi fuerit conflictandum* (12).

(11) Bullart, Academie des Sciences, pag. 148.

(12) Conringius, Dissertat. de Rebusp. *apud* Maginum, Eponymolog. Cottic. pag. 90.

Nous lui ferions justice peut-être, si nous suposions qu'il n'épousa point cette femme sans avoir profondément raisonné sur les inconvéniens. Elle ne pouvoit pas le tromper sur l'article de la laideur : il avoit des yeux. On ne la lui avoit amenée que comme servante : il n'avoit donc point espéré qu'elle seroit riche. Voila donc deux défauts qu'il lui connoissoit très-clairement, l'un qu'elle étoit laide, l'autre qu'elle étoit pauvre. Mais cette connoissance ne peut pas nous faire conclure qu'il agit imprudemment; car elle pouvoit lui promettre l'exemption de mille incommoditez insuportables. Comme il avoit beaucoup de lecture, il savoit les axiomes des Anciens sur la discorde de la beauté & de la pudicité (13), & sur l'orgueil qui accompagne les belles filles (14), & qui s'empare d'une épouse richement dotée (15). On aprend ces axiomes au College, & l'on trouve tous les jours mille occasions de les apliquer : de là vient qu'ils demeurent fortement imprimez dans la mémoire, & cela augmente la peur d'en éprouver la vérité, si l'on s'expose à courir cette fortune. Nous pouvons donc croire avec beaucoup de vraisemblance qu'Aventin considéra qu'en épousant une femme jeune & jolie, il exposeroit son front à une disgrace honteuse & tout-à-fait mal-plaisante. Il savoit sans doute que la beauté ne donne point l'exclusion à un desir très-sincere de se comporter chastement; mais d'ailleurs, il s'imaginoit qu'elle rend très-difficile l'exécution de ce desir. La cageolerie presque inévitable en ce cas-là est d'une force merveilleuse pour vaincre les bonnes résolutions. Quand il considéroit son âge, il ne pouvoit que s'allarmer de plus en plus : sa soixante-quatriéme année étoit un nouvel épouventail, & il disoit peut-être en lui-même, *Si l'on fait ces choses au bois verd, que sera-ce du bois sec? Un jeune mari n'est pas à couvert de cette infortune, comment l'éviterai-je, moi, qui suis bien vieux?* Les maux réels dans la condition d'un vieux mari qui a une jeune & belle femme, quelque vraisemblablement qu'ils se fassent craindre, sont pourtant moins difficiles à éviter que les maux imaginaires. Je veux dire qu'un tel mari a plus de sujet de craindre les chagrins de sa jalousie, que l'infidelité de sa femme. Il arrive plus souvent qu'on lui est fidele, sans qu'il en soit bien persuadé, qu'il n'arrive qu'on lui soit infidele, sans qu'il en ressente des inquiétudes. Il y a donc quelque aparence qu'Aventin se défia encore plus de soi-même, que d'une épouse jolie, & qu'il raisonna comme ceci : *Je veux qu'elle soit chaste effectivement; mais suis-je bien assuré que je n'aurai pas la foiblesse d'entrer dans des défiances, en m'apercevant qu'elle plait à mes voisins & à mes amis, & qu'ils tachent de lui plaire (16)? Que ma jalousie soit aussi mal fondée que l'on voudra, elle n'en sera pas un bourreau moins farouche & moins barbare. Le plus sûr est de ne s'y pas exposer, & de prendre à femme cette servante, dont la laideur me tirera d'inquiétude; car,* casta est quam nemo rogavit : *en trouveroit-elle des corrupteurs, quand même elle formeroit de mauvais desseins? Et comme d'autre côté elle est pauvre, je n'aurai pas lieu de craindre qu'elle soit impérieuse : ce sera un esprit soumis qui n'osera point parler haut, & me contredire. Ne sai-je pas ce qu'ont dit les anciens Poëtes (17)?* Si nous suposons qu'il prit la chose par ces endroits-là, nous le trouverons plus malheureux qu'imprudent; car enfin, les raisons qui l'auroient determiné à son choix sont spécieuses & éblouïssantes; mais il faut aussi suposer que le troisiéme défaut ne lui étoit pas connu, & que sa servante avoit eu l'adresse de cacher son humeur chagrine, grondeuse, bourrue, acariatre. Elle n'eut garde de la découvrir : elle connut bientôt que son maître étoit résolu à sortir du célibat à quelque prix que ce fût; & sans doute il ne tarda pas long-tems à faire reluire quelques raions qui la porterent à croire qu'il ne chercheroit pas hors de son logis la femme qu'il vouloit prendre. Comme il ne faut point juger des choses par l'événement, gardons nous bien de le blâmer d'imprudence sous pretexte que son mariage fut malheureux. Les plus sages y sont attrapez. Caton fut trompé par ses propres raisonnemens dans une semblable matiere (18). En un mot, pour dire qu'Aventin fut imprudent, il faudroit savoir deux choses : l'une, qu'il ne mit pas en balance les raisons qu'on a vues ci-dessus, & les raisons du parti contraire; l'autre, que s'il eût épousé une femme jeune, riche, & jolie, il n'eût pas eu autant de chagrins qu'il en sentit aiant épousé sa servante. Voila deux sources de jugemens téméraires : on condamne les gens sans savoir ni les motifs secrets, bien pesés, bien examinez, qui les déterminent, ni ce qui leur seroit arrivé, s'ils eussent choisi d'une autre façon.

(13) *Rara est adeo concordia formæ, Atque pudicitiæ.* Juvenal. Sat. X, Vers. 297. *Lis est cum forma magna pudicitiæ.* Ovidius, Epist. XVI, v. 288.

(14) *Fastus inest pulchris sequiturque superbia formam.* Ovidius, Fast. Lib. I, v. 419.

(15) *Ita istæ solent quæ viros subservire Sibi postulant dote fretæ feroces.* Plaut. in Menæch. Act. V, Scen. II, Vers. 16. Voiez les Electa Plautina de Philippe Pareus, au mot Conjugium.

(16) *Magno periculo custoditur quod multis placet.* Publius Syrus.

(17) *L'un d'eux a dit,* Sponsam mihi ne dote nolo habere loquendi libertatem. *Et voiez ce qu'a dit* Plaute, *in* Aulular. Act. III, Scen. V, Vers. 60. Quæ indotata est ea in potestate est viri, Dotatæ mactant & malo & damno viros.

(18) *Voiez la Remarque (L) de l'Article* (Marc) Porcius.

vé qu'il étoit un bon Lutherien caché (*H*). C'est par là que ceux de l'Eglise Romaine tâchent d'afoiblir le poids de son témoignage contre la conduite des Papes, & contre la mauvaise vie des Prêtres; car les Protestans ont mille fois allegué les Annales d'Aventin, pour montrer les desordres de l'Eglise. La plupart des autres Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez (*I*). Mr. Moréri a mal réussi dans cet Article (*K*).

(*H*) *Les Jésuites ont découvert qu'il étoit un bon Luthérien caché.*] Je dis caché; car puis qu'il fut enterré dans une Eglise Catholique, avec les cerémonies ordinaires, & qu'on mit à son Epitaphe *Vera Religionis amator*, il faut croire qu'il ne se declara point publiquement pour les Protestans, non pas même à l'article de la mort, dans ce moment décisif où il n'est plus question de dissimuler. Il est même vrai que le style de son Histoire est tout Catholique Romain, si l'on excepte les endroits où il parle si librement contre la tyrannie des Papes, & contre les mauvaises mœurs du Clergé (19). Il ne faut donc pas trouver étrange que Mr. du Plessis l'objecte à ceux de l'Eglise Romaine, comme un témoin qui a été de leur Religion. Mr. du Plessis ne savoit pas les Anecdotes que le Pere Gretser avoit publiées. Voici un passage de ce Jésuite: *Addit Plessæus Invectiva Aventiniana hanc clausulam*, hæc quidem licet professione Romanus, plura fortè, si licuisset, dicturus. *Professione Romanus, hoc est Catholicus non fuit Aventinus, sed hæreticus; cujus criminis ut alia probamenta deessent, id tamen satis superque liqueret ex Epistola Melanchthonis ad Aventinum quam ex ipso Autographo recitavi lib. 2. contra Calvinianum replicatorem cap. 19 & 20* (20). Coeffeteau n'a point su cette particularité; neanmoins il a soutenu hautement qu'Aventin étoit hérétique: *Quant à ce*, dit-il (21), *que du Plessis fait Aventin de profession Romaine, nous ne l'accorderons jamais. Son langage le decouvre, & on voit par toutes ses Annales comme la passion le transporte contre le S. Siege. C'est pourquoi, pour le trancher court, tout ce qu'on nous objecte de lui ne vaut pas une feuille de chêne, & ne le tenons non plus digne de réponse que l'imposteur Benno sur les Memoires duquel il a écrit la Vie de ce Pontife* (22). Aventin a été traité d'Auteur Luthérien dans l'Indice des Livres défendus: Fromond néanmoins ne le croit pas hérétique; mais seulement semblable à Erasme, en fait de parler trop librement contre les defauts des Moines. *Liberrima enim lingua (hæretica dicere non ausim: neque puto) & planè Erasmica in Monachorum & Ecclesiasticorum vitia fuit Aventinus* (23). Plus etiam nimis favens schismaticis, & parum integra fide res Rom. Pontificum prodidisse perhibetur, *ideoque meruit in classe Autorum*, cautè legendorum *ab Indice expurgatorio transferri*. Les plus vastes memoires ne savent pas tout ce qui est assez commun. J'en vais donner un exemple. Cotingius avoit oublié que ceux qui publiérent à Ingolstad les Annales d'Aventin, en retranchérent ce qui ne leur paroissoit pas d'un bon Catholique (24). *Libri ejus*, dit-il (25), *post mortem demum ab ipsis pontificiis Ingolstadii sunt editi, ut hinc appareat primos saltem editores non improbasse quæ ibi reperiuntur.* Il avoue qu'Aventin entretenoit commerce de Lettres avec plusieurs Protestans, & nommément avec Melanchthon, & qu'il panchoit de leur côté; ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût dans la Communion Romaine. *Vixit superiori seculo quando maxima illa sacrorum mutatio fiebat, & multa pontificia religionis dogmata improbavit. Per literas familiaritatem coluit cum Protestantium nonnullis, & cum Philippo quoque Melanchthone: reperire tamen non potui reliquisse eum penitus Ecclesiam Romanam utut in Protestantes videatur propensior: vixit enim & mortuus est in illa Ecclesia, sepulturque Regensburgi in Monasterio S. Emerani ceremoniis pontificiæ Ecclesiæ usitatis* (26). Je remarque qu'on peut comparer fort justement le sort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(*I*) *La plupart des autres Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez.*] Vossius remarque qu'Aventin aprend à ses Lecteurs dans la page 236 de ses Annales (c'est la 344 dans l'Edition de 1580,) qu'il avoit publié l'*Histoire d'Oetingen*, ville de Suabe, *publicata à se Historia Ottingensium meminit* (27). Gesner n'a point fait mention de cette Histoire. Il n'a parlé que d'une *Grammaire*, publiée par Aventin l'an 1519, & d'un Livre touchant la maniere de compter sur ses doigts, publié à Ratisbonne l'an 1532, auquel l'Auteur avoit joint le Sommaire d'un grand Ouvrage, qui ne demandoit que le secours d'un Mecene pour sortir de dessous la presse. Voici le Titre du Livre imprimé en 1532: *Numerandi per digitos manusque (quinetiam loquendi) veterum consuetudinis Abacus, sive Explicatio ex Bedâ cum picturis & imaginibus, una cum capitibus rerum quibus illustrabitur Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecænas.* Gesner raporte le précis de ce grand Ouvrage d'Aventin. On conoit par là que cet Auteur avoit formé un plan très-beau & très-vaste pour illustrer les Antiquitez d'Allemagne. La seule vue generale des matieres qu'il embrassoit est capable d'étonner. Voiez la Lettre qu'il écrivit à Vadianus, l'an 1530 (28). Il devoit publier bientôt une *Chronique* semblable à celle d'Eusebe, une *Histoire Ecclesiastique* depuis le commencement du Monde jusques à son tems, quelques *anciens Grammairiens*, un *Dictionaire Grec & Latin*, des *Notes sur Claudien* (29), &c. On ne sait ce que ces Ouvrages sont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu suffire à tant d'Ecrits, il faut qu'on sache qu'il commençoit à étudier dès la pointe du jour, & que souvent il se remettoit à l'étude un peu après souper, jusques à minuit (30). Comme il a rompu la glace à ceux qui ont travaillé sur les Antiquitez de Baviere (31), il ne faut pas s'étonner qu'ils aient trouvé des fautes dans ses Annales (32). Il en trouveroit beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avoient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius l'a repris en beaucoup de choses (33).

(*K*) *Mr. Moréri a mal réussi dans cet Article*] I. Que dans la premiere Edition il ait parlé d'Aventin sous la lettre I, c'est une faute pardonnable; mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvoit pas ignorer que tout le monde se plaignoit qu'il eût placé les Hommes illustres suivant le nom de batême. Pourquoi n'a-t-on pas oté ce sujet de plainte dans les Editions suivantes? II. Aventin est né l'an 1466, & non pas l'an 1460. III. Aiant une fois fait cette faute, il ne faloit pas donner soixante-huit ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il faloit mentir encore une fois, en le faisant vivre septante-quatre ans; &, pour n'avoir pas ajouté ce second mensonge au prémier, on a commis une très-lourde bévue: on a prétendu que depuis l'année 1460, jusques à l'année 1534, il n'y a que 68 années. IV. Il n'est pas vrai que Nicolas Gesner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il faloit dire Nicolas Cisner (34). V. Ce seroit parler très-improprement, que de dire que Nicolas Cisner a publié ces Annales avec des Additions: car manifestement, cela voudroit dire qu'il y auroit ajoûté certaines choses de son fond & de son cru. Or c'est ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci: il a publié ces Annales sur un Manuscrit d'Aventin qui n'avoit point été chatré; de sorte que son Edition est plus ample que celle de Zieglerus, parce qu'elle contient tous les endroits que Zieglerus avoit suprimez. Les paroles de Vossius, qui ont fait broncher Moreri n'auroient pas trompé un homme attentif: elles insinuent assez clairement que Cisner ne fit autre chose que restituer à Aventin ce qu'on lui avoit oté. *Annales Boiorum Libris* VII *reliquit: quos ex authenticis codd. restituit & auxit Nicolaus Cisnerus* (35). Vossius a un peu tort de n'avoir pas touché quelque chose de l'Edition mutilée: s'il en eût parlé, ce que je viens de citer eût été plus clair. VI. Un Prêtre, qui l'est autant que Mr. Moreri, soutient un étrange personnage, lors qu'il qualifie *considérables* les Additions de Nicolas Cisner; car ces Additions ne consistent qu'en invectives contre les Papes, & contre le Clergé Romain. VII. Les *autres Piéces* qu'Aventin *laissa* ne sont point celles *dont les sentimens* ne sembloient pas bien orthodoxes au Cardinal Baronius. C'est contre les Annales de Baviere que ce Cardinal s'est fort fâché. VIII. Il ne faloit point citer Baronius, *T. IX Anno* A. C. 772 (36); car cela signifie que Baronius a consacré pour le moins neuf Tomes à la seule année 772.

(19) *Voiez* Rivet, *dans sa Reponse à Coeffeteau pour du Plessis, Tom. II, pag.* 147.

(20) Gretser, *in Examine Mysterii Plessæani, Cap. XLV, pag.* 114.

(21) Coeffet. Reponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 676.

(22) *Savoir Gregoire VII.*

(23) Libert. Fromondus, *in Libro de Orbe Terræ immobil. pag.* 24, 25.

(24) *Voiez la Remarque (C).*

(25) Cotingius, *apud* Magirum, Eponymolog. Critic. *pag.* 90.

(26) *Idem, ibidem.*

(27) Vossius, de Hist. Latinis, *pag.* 855.

(28) *C'est la XLIX de la Centurie publiée par* Goldast.

(29) *Voiez* Gesner, *Biblioth. folio* 386.

(30) Ziegle*rus, in ejus Vitâ.*

(31) Cotingius, *apud* Magirum Eponymolog. Critic. *pag.* 90.

(32) Brunner*us, dans ses* Annales de Baviere *le critiquent souvent. Voiez* Zeiller de Histor. *pag.* 13.

(33) Lambec. Commentar. Biblioth. Cæsar. *Libr. II, Cap. I, II. Vide* Magiri Eponymol. *pag.* 91.

(34) *Dans l'Edition de Hollande on a dit Nicolas* Gesner.

(35) Vossius, de Hist. Latinis, *pag.* 655.

(36) Vossius, *l'unique Auteur que Moreri ait consulté touchant Aventin, le pouvoit si bien préserver d'erreur, car il cite* en T. IX. ad annum 772.

AVERROES (*a*), l'un des plus subtils Philosophes qui aient paru entre les Arabes, étoit de Cordoue (*b*), & a fleuri au XII siécle (*A*). Il eut un extrême attachement pour Aristote, & il en commenta les Ouvrages avec tant d'habileté, qu'on le nomma le *Commentateur* par

(*a*) *Voiez tous ses Noms dans la Rem.* (*C*).

(*b*) *Dans le* Lindenius *renouvellé on dit faussement que Cordoue est une ville d'Arabie.*

(*A*) *Il a fleuri au XII siécle.*] Je n'en vois guere donner d'autre preuve que celle-ci: c'est que ses deux fils furent vus par Gilles de Rome à la Cour de Frideric Barberousse (1). *Ætatem ex eo colligimus quod Ægidius Romanus in nono Quodlibeto refert se duos ejus filios vidisse in aula Frederici Barbarossæ. Is vero regere cœpit anno* CIↃ. CLII. *et imperavit annos* XXXVII. Ces paroles sont de Vossius, à la page 114 de son Livre *de Philosophiâ*, chapitre XIV. Voiez le aussi au chapitre XVII du Traité *de Philosophorum Sectis*, page 91, où il prouve par le témoignage du *Conciliator*, & de ce même Gilles de Rome, qu'Averroës a fleuri l'an 1150: il nous renvoie aux Quodlibets de ce Gilles *Lib. II*, *Quæstione de unitate intellectus.* Reinesius observe qu'on met la mort d'Averroes à l'an 595 de l'Hegire, qui est la 1198 de l'Ere Chrétienne (2). Je voudrois que Mr. Konig, qui nous renvoie à Reinesius, n'eût point placé cette mort à l'an 1225. Il auroit dû nous renvoier à Hottinger, & le rectifier: car ce docte Suisse aiant dit après Jean Leon, qu'Averroës décéda l'an 603 de l'Hégire, fait correspondre cette année-là à notre année 1225 (3). C'est un grand abus: elle correspond en partie à notre année 1206, & en partie à notre année 1207. La Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci m'aprend qu'Averroës a fleuri depuis l'an 1131, jusques à l'an 1216, qui fut celui de sa mort; que ses Commentaires sur la Physique d'Aristote furent achevez à Seville l'an 1187, & que ses Commentaires sur la Métaphysique du même Aristote furent écrits l'an 1192 (4).

(1) Naudé, Apolog. des grans hommes accusez de Magie, *Chap. XIV, pag.* 314. *Il cite* Gilles de Rome, Quodlibet. IX. *Voiez aussi* Petri Petiti Medici Parisiensis Observat. Miscellan. *pag.* 291.

(2) Reinesius, Epist. XV ad Hoffmannum, *pag.* 32.

(3) Hotting. Bibl. Theol. *pag.* 279.

(4) Bartolocc. Bibl. Rabb. *Tom. I. pag.* 13. *Il cite* Caserr. *in* Chronolog. Compendio.

par excellence. On admire, que ne sachant point de Grec, il ait si bien pénétré le sens de l'Original : on a donc raison de croire que s'il eût su cette Langue, il eût compris parfaitement les pensées d'Aristote. *Qui Græcè nescius feliciter adeo mentem Aristotelis perspexit, quid non fecisset si linguam scisset Græcam?* (c). Voilà ce que disent quelques Savans ; mais d'autres assûrent qu'il l'a fort mal entendu (B), tant parce que son esprit étoit médiocre, que parce qu'il ignoroit la belle Literature. Il fut Professeur dans l'Academie de Maroc (C), & se rendit fort habile dans la Médecine ; mais il en savoit mieux la Théorie que la Pratique (D). On le regarde comme l'Inventeur d'un sentiment fort absurde, & fort contraire à l'Orthodoxie Chrétienne (E), & qui néan-

(c) Vossius, de Philosophorum Sectis, pag. 90. Voiez, dans la Remarque (I) les paroles de Kechermann.

(B) *Quelques Savans prétendent qu'il a fort mal entendu Aristote . . . . parce qu'il ignoroit la belle Literature.*] C'est le sentiment de Louis Vives. *Nomen est Commentatoris nactus*, dit-il (5), *homo qui in Aristotele enarrando nihil minus explicat, quam eum ipsum, quem suscepit declarandum. Sed nec potuisset explicare etiam si divino fuisset ingenio, quum esset humano, & quidem infra mediocritatem. Nam quid tandem adferebat, quo in Aristotele enarrando posset esse probè instructus? non cognitionem veteris memoriæ, non scientiam placitorum priscæ disciplinæ, & intelligentiam sectarum, quibus Aristoteles passim scatet. Itaque videas eum pessime philosophos omnes antiquos citare, ut qui nullum unquam legerit, ignarus Græcitatis ac Latinitatis, pro polo Ptolemæum ponit, pro Protagora Pythagoram, pro Cratylo Democritum, libros Platonis titulis ridiculis inscribit; & ita de iis loquitur, ut vel cæco perspicuum sit literam eum in illis legisse nullam. At quam confidenter audet pronuntiare hoc aut illud ab eo dici, & quod impudentius est, non dici: quum solos viderit Alexandrum, Themistium, & Nicolaum Damascenum: & hos ut apparet, versos in Arabicum perversissimè ac corruptissimè. Citat enim eos nonnunquam, & contradicit, & cum eis rixatur, ut nec ipse quidem, qui scripsit intelligat. Aristotelem verò quomodo legit, non in sua origine purum & integrum, non in Latinam Latinam derivatum, non enim poterat linguarum expers, sed de Latino in Arabicum transvasatum.* Il prouve ensuite par un exemple les égaremens de cet Interprete d'Aristote (6). Voiez Celius Rhodiginus, qui dit à-peu-près la même chose, généralement parlant (7). Ne vous fiez pas au Pere Rapin, qui lui fait dire cela touchant Avicenne (8). Ce Jésuite ne citoit pas toujours sur l'original. Ne méprisez pas pourtant ce qu'il va vous dire. „ Comme Averroës „ ne connut Aristote que par une Traduction peu fidele, il „ tomba lui-même dans des alterations de sens si horribles, „ que Bagolin Philosophe de Verone, Zimara, & Mantanus entreprirent en vain de le corriger (9).

(C) *Il fut Professeur dans l'Academie de Maroc.*] Ce fut sous le troisiéme Roi de la race des Almohades, après l'expulsion des Almoravides. Lisez ce passage de Reinesius : *Quem* Averroëm *adpellant vulgò scholæ, ejus nomen integrum est Abual-Walid Mohammed, ebn Achmed, ebn Mohammed, ebn Roshd : detinitque in Academiâ Mareccanâ auspiciis Jacobi, tertii ex Almohadis, post ejectos Almoravidas Reges* (10).

(D) *Il se rendit fort habile dans la Medecine, mais il en savoit mieux la Theorie que la Pratique.*] Son principal Ouvrage de Medecine est celui qu'on nomme *Colliget*. Il y traite de cette Science en général : on ne sera pas fâché de trouver ici un morceau de la Préface : *Ex præcepto nobilis* Domini Audelach Sempse, *qui pro consilio sacrum Philosophorum Avesant & Avenchalit injunxit mihi ut conscriberem opus, quod Arabico sermone totam Medicinæ scientiam contineret, ad approbandum judicandumve sententias veterum, collegi hoc opus Colliget, id est, Universale, sic inscriptum propter ordinem doctrinæ observandum, qui paulatim ab universalibus ad particularia procedit. In hoc enim libro universales regulas inchoavi, & deinceps favente Deo alium librum de iis quæ particularium sunt hactenum, &c* (11). Pour faire comprendre qu'il se piquoit d'exceller en Medecine, il me suffira d'avertir qu'il étoit l'émule du grand Avicenne, & son ennemi si capital, qu'il évite de le nommer dans ses Ecrits : *Avicennæ Medici æmulus & inimicissimus fuit, ut eum nominare in suis libris vereatur* (12). Son affectation à cet égard est sensible. C'est aparemment cette affectation qui a été cause, qu'en réfutant une doctrine soutenue par Avicenne, il ne l'attaque que comme le sentiment de Galien. Je parle de la doctrine qui établit que les esprits animaux qui causent la joie sont lumineux, & que ceux qui causent la mélancholie sont noirs. Mr. Petit n'a pas pris garde à l'affectation d'Averroës. *Nunc quibus mentis penetrationibus Averrois hanc Avisennæ opinionem impugnet, videamus: quanquam in loco dicto Avisennam non petit, sed Galenum, spontaneum melancholicorum metum ab humoris qui in iis abundat, nigredine repetentem; verum quæ ibi Galeno objicit, pari impetu in memoratam Avisennæ opinionem redeunt* (13). Averroës, ou expressément, ou par un defaut de mémoire, a tenu une conduite toute différente de celle-là à l'égard d'Avempace; car il le nomme comme l'Auteur d'une Remarque qu'il avoit pu lire dans Philoponus (14). Cela soit dit en passant. Or qu'il ait été plus habile dans la Theorie que dans la Pratique, il l'avoue lui-même, comme le remarque Mr. Petit. Averroës *fatetur de se ultro in septimo eorum Librorum, quos* Colliget *vulgus apellat, cap. 6. Ego, inquit, non studui ei scientiæ (medicinæ) ut videar mihi in ea esse sufficiens: & alibi negat se in eorum numero esse qui ægris remedia adhibent* (15). Ce passage de Mr. Petit est tout autrement exact que ces paroles de Vossius, *Aver-roes Cordubensis, cognomento Commentator, Medicus non tam practicus, quam theoreticus. Fuit Medicus Memarolini Regis* (16). Les dernieres paroles affoiblissent les premieres plus qu'elles ne les confirment ; car être le Médecin d'un Prince tient beaucoup de la pratique. Je ne dis rien de *Memarolini* (17), qui n'étoit pas un nom propre, mais un nom de dignité, & par conséquent peu propre à être uni au mot *regis*. Mr. Mercklinus n'a pas songé à cela, lors qu'il a dit, *videtur Medicus fuisse Regis Miramamolini* (18). Symphorien Champier a été ici le mauvais guide : il a dit qu'Averroës a vécu *tempore Miramalmi Regis apud Cordubam* (19). Notez que les Médecins de Paris, grans partisans de la saignée, ne conviendroient pas aisément qu'Averroës fut médiocre dans la pratique de la Medecine ; car on dit que son exemple a contribué beaucoup à extirper une erreur qu'ils desaprouvent. Lisez ces paroles d'Etienne Pasquier. „ Combien de siecles avons- „ nous exercé la Médecine, estimants qu'il ne falloit saigner un enfant jusques à ce qu'il eust atteint l'aage de „ quatorze ans, & que la seignée leur estoit auparavant ce „ temps, non un remede, ains leur mort? Heresie en laquelle nous serions encores aujourd'huy, sans Averroës „ Arabe, qui premier se hazarda d'en faire l'espreuve sur „ un sien fils aagé de six a sept ans, qu'il guerit d'une pleuresie (20).

(E) *On le regarde comme l'Inventeur d'un sentiment fort absurde, & fort contraire à l'Orthodoxie Chrétienne.*] Il vaudroit mieux dire, ce me semble, qu'il l'a éclairci & developé, & que l'aiant soutenu avec plus d'aplication qu'on ne faisoit auparavant, il lui a donné une espece de nouvelle vie : car le même Pomponace, qui assure dans le chapitre IV que c'est un monstre forgé par Averroës, *Figmentum & monstrum ab Averroe confictum* (21), avoit dit dans le chapitre III, que Themistius & Averroës enseignent la même chose. *Averroës itaque & ut existimo ante eum Themistius concordes posuere animam intellectivam realiter distingui ab anima corruptibili, verum ipsam esse unam numero in omnibus hominibus, mortalem vero multiplicatam* (22). Les Jésuites de Coimbre remontent plus haut ; car ils veulent que Theophraste ait entendu de cette façon la doctrine d'Aristote son maître. *Occurrit alia sententia existimantium in disciplina Aristotelis ponendam esse unam duntaxat animam intellectricem, sive unum intellectum qui omnibus hominibus assistat, ut solis lumen universitati. Sic enim Aristotelem interpretati sunt ejus discipulus & Schola successor Theophrastus, Themistius, Simplicius, Averroes, aliique non pauci, etsi non omnes eodem modo de hujusmodi intellectu locuti fuerint* (23). Ils ajoutent que plusieurs Modernes ont avoué, que selon les Hypotheses d'Aristote, l'entendement de tous les hommes est une seule & même substance. *Hoc quidem argumentum permovit etiam ad prædictam intellectus unitatem in Aristotelis doctrina asserendam non paucos è recentioribus Peripateticis, in quibus sunt Thom. Anglicus, Achillinus, Ode, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomercatus, & quidam alii* (24); mais qu'entre ces Modernes les uns veulent qu'elle soit dans tous les hommes comme une forme assistente, & que les autres soutiennent qu'elle y est en qualité de forme informante. Ce dernier sentiment est celui de Mirandulanus (25), & d'Achillinus (26). Mais voici une méprise toute semblable à celle de Pomponace. Les Jésuites de Coimbre imputent ailleurs à Averroës l'invention de l'unité de l'entendement de tous les hommes. Cela paroitra plus surprenant, lors qu'on verra les paroles qui précédent celles où ils l'affirment. *Secunda* (sententia) *fuit Avicennæ 9. Metaph. cap. quarto, & in lib. Natur. parte 5. Avempace in epistola de lumine, & Græci cujusdam Marini cujus mentionem facit hoc loco Philoponus, ajentium intellectum agentem esse substantiam quandam separatam, quam Avicenna Cholcodaam nuncupabat. Idem placuit Averroi in libello de beatitudine animæ cap. 5. & in epitome Metaph. tractatu 4. qui errores erroribus subnectens, aliorum vestigia secutus, unum omnium hominum finxit communem intellectum, ut alibi retulimus* (27). C'est dire que l'unité d'entendement est une fiction qu'Averroës a ajoûtée aux erreurs des autres ; & néanmoins il est clair que cette fiction n'est point différente de la doctrine qu'on venoit d'attribuer à Avicenne, &c. Souvenons-nous que l'entendement des hommes, au dire d'Averroës, est la derniere des intelligences, celle qui occupe le plus bas lieu de l'Univers (28). *Esse mentium infimam omnium, & unicam. Nam sicuti cælestes globi singuli singulas habere mentes videntur, ita & orbis hic inferior unam, ut ipse vult, habet, quæ non hujus hominis sit, vel illius : sed humanæ speciei mens sit, & dicatur, ut speciei unica natura sit intellectus in hoc orbe inferiori, ut plerique intelligunt, ubique totus compingi* (29). Quoi qu'il en soit, lors que ces Jésuites réfutent la prétendue unité de l'entendement de tous les hommes, ils n'attaquent que ce Philosophe, tant on est persuadé que pour le moins il mérite d'être tenu pour le principal défenseur de

(5) Ludovicus Vives, de Causis corruptar. Artium, Lib. V, pag. 167.

(6) C'est-à-dire, par une Citation d'un passage de la Metaphysique d'Aristote.

(7) Cælius Rhodiginus, Antiq. Lect. Lib. III, Cap. II, pag. 110.

(8) Rapin, Reflexions sur la Philosophie, num. 11, pag. 119, 4to Edition de Hollande.

(9) Là même.

(10) Reinesius, Epist. XV ad Hofmann. pag. 52.

(11) Præfat. Averrois, apud Gesnerum, in Biblioth. folio 101.

(12) Symphorianus Campeg. apud Gesnerum, ibidem folio 100. Voiez Cœlius Rhodiginum au Chap. XII du XXX Livre, pag. 1214. & Scaliger contre Cardan. Exerc. LXI, num. 9.

(13) Petrus Petitus, Dissertat. de Homeri Nepenthe, pag. 19.

(14) Voiez le même Petri Petiti, Miscellan. Observat. Libr. III, Capite XVIII.

(15) Idem, ibidem, Libr. II, Cap. VII, pag. 99, 100.

(16) Vossius, de Philosophiâ, Cap. XIV, pag. 114.

(17) Ce n'est pas bien latiniser cette Dignité.

(18) Mercklinus, in Lindenio renovato, pag. 94.

(19) Symph. Campegius de claris Medicis.

(20) Pasquier, au II Tome de ses Lettres, Livr. XXIX, pag. 548.

(21) Pomponatius, de Immortal. Animæ, Cap. IV, pag. 9.

(22) Idem, ibid. Cap. III, pag. 7.

(23) Conimbricenses in II Libr. de Animâ, Cap. I, Quæst. VII, Art. I, pag. 18.

(24) Ibidem.

(25) Mirandulanus, de Eversione singularis Certaminis, Lib. XXXII, Sect. I, & Lib. XXXIII, Sect. II, & VI.

(26) Achillinus, Libr. de Intelligentiis.

(27) Conimbricenses in Libr. III de Animâ, Cap. V, Quæst. I, Art. I, pag. 226.

(28) Commentator ipse Comm. XIX Libr. III de Animâ ponit ipsam esse ultimam intelligentiarum. Pomponatius de Immort. Animæ, Cap. IV, pag. 11.

(29) Cœlius Rhodiginus Antiq. Lect. Lib. III, Cap. II, pag. 109.

néanmoins fit des progrés si formidables parmi plusieurs Philosophes Italiens, qu'il falut le faire proscrire

de cette chimere. Ils remarquent que Scot a dit qu'Averroès s'est rendu digne d'être excommunié par le genre humain, & que d'autres disent que sa doctrine est un monstre si effroiable, que les forêts de l'Arabie n'en ont jamais produit de plus grand. *Has Commentatoris seu commentitoris potius de unitate intellectus sententia adeo stulta est, ut merito Scotus in 4. d. 43. q 2. dixerit dignum esse Averroem qui ob has ineptias ex hominum communione averruncetur. Alii vero hoc ejus figmentum monstrum vocarunt quo nullum majus Arabum sylva genuerint. Certè hoc unum sat esse debuisset ad eos coarguendos qui filium Rois tanti faciunt, ut eius animam Aristotelis animam esse dicant* (30). La derniere partie de ce passage nous aprend qu'entre autres éloges on a donné à cet Arabe celui d'avoir l'ame d'Aristote. Les Jésuites de Coimbre veulent, que pour réfuter cela, il suffise de prendre garde à la doctrine de l'unité de l'entendement. Cette Réflexion est fausse; car cette doctrine, comme l'avoüent plusieurs Modernes, n'est qu'une extension & qu'un dévelopement des principes d'Aristote. Je pourrois faire plusieurs Remarques pour prouver cela: mais je me contente de celle-ci: c'est que, selon l'Hypothese de ce Philosophe, la multiplication des individus ne peut avoir d'autre fondement que la matiere, d'où il s'ensuit que l'entendement est unique, puis que selon Aristote il est séparé & distinct de la matiere. *Viderunt Aristotelem simpliciter probare intellectum possibilem esse immixtum & immaterialem* (31). Cette Observation est de Pomponace. *Quod verò unicus sit intellectus in omnibus hominibus five possibilis ponatur, patere potest ex eo quoniam apud Peripateticos est celebrata propositio, multiplicationem individuorum in eadem specie non posse esse nisi per materiam quantam, ut dicitur 7. & 12. metaph. & 2. de anima* (32). Quelque fondée que cette opinion d'Averroès puisse être sur Aristote, elle est dans le fond impie & absurde. Elle est impie, puis qu'elle conduit à croire que l'ame, qui est proprement la forme de l'homme, meurt avec le corps (33): elle est absurde; car que peut-on dire de plus insensé que de soutenir que deux hommes qui s'entretuent, dirigez chacun par ses actes intellectuels, ont la même ame? Que peut-on imaginer de plus chimérique que de prétendre que deux Philosophes, dont l'un nie, l'autre affirme la même These en même tems, ne font qu'un seul être à l'égard de l'intellect? Examinons ce qu'un Adversaire de Pomponace proposa contre cette extravagance.

Premiérement, il la refute entant qu'elle pose que l'entendement n'est pas dans l'homme, & puis entant qu'elle pose que tous les hommes n'ont qu'un même entendement. Sur le prémier point, il demande, pourquoi un entendement, qui doit unir son action à celle de l'homme, & cela de la maniere la plus intime qui se puisse concevoir en ce genre-là, croiroit se deshonorer, s'il s'unissoit avec les organes, pour composer avec eux un individu (34)? Vous comprendrez aisément l'union intime dont on parle là, si vous prenez garde, que selon les Averroïstes, l'ame de l'homme n'est point capable d'entendre, sans le secours de cet intellect assistant. Il faut donc que cet intellect suplée par son action à ce qui manque à l'ame de l'homme, &, par conséquent, nos actes intellectuels dépendent de deux principes, dont l'un est comme un sujet passif & incomplet, l'autre est un principe actif & qui perfectionne. Il est donc vrai que le concours de ces deux principes se termine à un même effet; & qu'ainsi l'action de l'entendement des Averroïstes s'unit d'une façon très-intime avec l'ame qui entend. Cette difficulté n'est point forte; car l'union que l'on objecte n'est pas plus intime que celle de l'action de Dieu avec l'action de la créature, selon la doctrine du concours: & néanmoins il ne s'ensuit pas que ces deux causes se doivent unir personnellement. L'Auteur prétend prévenir cette réponse, en disant que l'action de l'intellect des Averroïstes est immanente & particuliere: ce qui ne se peut pas dire du concours de Dieu (35); mais on pourroit lui faire de bonnes repliques: ainsi sa dispute n'est pas triomphante quant au prémier point, comme elle l'est quant au second; car voici comment il presse Averroès: *Cet intellect, dont vous parlez, est ou Dieu ou bien une creature. S'il est Dieu, je vous fais cette Question. Agit-il au dedans de lui, ou au dehors? S'il agit au dehors, quel monstre ne sera-ce point qu'un acte d'intelligence posé hors de l'intellect, & dans une autre personne* (36)? Ceci prouve trop: il en faudroit inférer que l'entendement divin ne peut point produire dans l'ame de l'homme un acte d'intelligence, sans le produire dans lui-même. Or cela est faux & absurde. L'autre membre de la question réduit aux abois les Averroïstes. Si Dieu forme en lui-même les actes d'intelligence qui sont dans l'homme, combien d'erreurs nourrira-t-il dans son sein? *Sed neque intra Deum contineri potest* (intellectio) *quod immensis eum erroribus totus involveret, quoties opinione sua fallerentur homines; neque enim prorsus ulla valeret excusatio, quin prima ac summa veritas à se ipsa monstrosè deficeret, si assignanda ipsi essent, si in sinu ejus & complexu reponenda quæcunque esse possunt falsa hominum judicia* (37). S'ils répondent que cet intellect est créé, l'Auteur replique qu'une créature ne paroit pas pouvoir être suffisante à modifier si à propos toutes les ames humaines en même tems (38). Outre que les opinions contraires qui regnent parmi les hommes ne sauroient loger ensemble dans un seul entendement. *Quomodo in unam & eandem intelligentiam simul cadet contrarietas illa opinionum & sententiarum, quam totis in hominibus experimur, cum unus ait, alter negat de eodem idem? quæ eadem quæstio impedire potest adversarium in responsione jamjam explosa de intellectu divino.* Cette derniere Objection a la même force contre ceux qui voudroient dire que cet intellect est Dieu. C'est aussi par là que l'on réfute invinciblement le Spinozisme (39). Notez que l'Auteur avoue, que toute la force de son objection consiste en ce qu'il prétend avoir prouvé que l'action de l'entendement des Averroïstes sur l'ame de l'homme est immanente (40). Je ne crois point qu'ils soient obligez de convenir qu'il prouve cela. Quant au reste, il declare qu'il ne trouveroit rien à redire à la pensée d'Averroès, si ce Philosophe n'eût parlé que de l'action de l'entendement divin considéré comme la cause prémiere. *Restat ergo, ut suum istud somnium integrum Averroes sinemus loco & mendaciis habere sinas, aut certè interpretatur ipse, de actione intellectûs divini, qua parte non intellectus quidem practice, sed est primu causa, in omnes causarum secundarum, adeoque inferiorum intelligentiarum effectus ex virtute suâ influens aliquid.... .* (41). *An ita posset accipi, non disputo, illud contentus ostendisse, quòd nisi quid simile sonet eius doctrina, nimis ac stulta sit, si quid autem simile, ne pilum quidem nobis adversantem habeat* (42). Il nous avertit qu'il s'est abstenu des objections que Thomas d'Aquin a proposées contre l'Hypothese de cet Arabe. Je vous avertis qu'elle se trouve parfaitement réfutée dans un Ouvrage de Mr. du Plessis Mornai (43).

On s'étonnera que des genies aussi sublimes qu'Aristote & qu'Averroès aient forgé tant de chimeres sur l'entendement, mais j'ose dire qu'ils ne les eussent jamais forgées, s'ils n'eussent été de grans esprits. C'est par une forte pénétration qu'ils ont decouvert des difficultez qui les ont contraints de s'écarter du chemin batu, & de mépriser plusieurs autres routes où ils ne trouvoient pas ce qu'ils cherchoient. La plus certaine connoissance qu'ils eussent de la nature de l'ame est qu'elle est capable de penser successivement à mille choses; mais ils ne pouvoient comprendre comment elle réduisoit en acte cette faculté: l'action des objets, leurs especes, leurs images épurées tant qu'il vous plaira dans le cerveau, rien de tout cela ne paroit capable de donner à l'ame l'intelligence actuelle. Voiez avec quelle force le Pere Mallebranche réfute tout ce qu'on dit de la maniere dont nous connoissons les choses (44). Il n'a point trouvé d'autre ressource, que de dire que nous les voions en Dieu, & que les idées ne sont point produites dans notre ame. Quelques anciens Philosophes ont dit que Dieu est l'intelligence générale de tous les esprits; c'est-à-dire qu'il leur verse la connoissance comme le Soleil répand la lumiere sur les corps. Lisez ces paroles des Jésuites de Coimbre: *Prima sententia fuit Alexandri libro secundo de anima cap. 20. & 21. existimantis intellectum agentem esse intellectum universalem omnium conditorem, hoc est Deum, quod etiam Platonis dogma libro sexto de republica fuisse creditur qui intellectum agentem nostros animos cælitus irradiantem comparavit soli ut ex Themistio hoc in lib. refert divus Thomas 1. part. quæst. 79. articulo quarto. In eundem errorem lapsus fuit Priscianus Lydus asserens, intellectum agentem non esse partem animæ, sed mentem primam atque divinam, vel ideam boni* (45). Quand une matiere est fort abstruse, il ne faut pas s'étonner que les plus grans Philosophes en parlent un peu de travers & sur des suppositions malaisées à comprendre. Or s'il y eut jamais de matiere difficile, c'est celle de la formation de la pensée. Elle est peut-être plus impénétrable que celle de l'origine de l'ame. C'est beaucoup dire; car la réflexion de Bartholin sur une chose que l'on raconte de Saint Anselme est de bon sens. On assûre que cet Archevêque de Cantorberi se voiant proche de la mort, à l'âge de soixante-seize ans, souhaita un petit délai, afin d'achever une Question très-obscure qu'il avoit commencée sur l'origine de l'ame (46). „S'il eût obtenu encore soixante-sei-„ze ans de vie,„ dit Bartholin, „je doute qu'il eût pu venir „à bout d'une Question si obscure". *Valde dubito, si vel totidem annos quot vixerat illi addidisset Deus vitæ arbiter, ad finem quæstionis dubiæ unquam potuerit pervenire* (47). Notez que la plûpart des Cartésiens enseignent que comme il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, il n'y a aussi que Dieu qui puisse modifier les esprits. Ils exceptent les actions qui rendent l'ame criminelle. Mais pour tout ce qui s'apelle sensation, imagination, passion, mémoire, idée, ils prétendent que Dieu en est la cause efficiente & immédiate, & que l'action des objets, ou le mouvement de nos esprits animaux n'en est que la cause occasionelle. Ce sentiment n'est qu'une extension de celui qu'on attribue à un fameux Interprete d'Aristote, & que Mr. du Plessis Mornai réfute par des raisons spécieuses, mais dont nos Cartésiens ne s'embarrasseroient pas. Voions quelque chose de ce qu'il avance: *Quant à l'opinion d'Alexandre* (d'Aphrodisée) *qui prétend un intellect agent universel, qui imprime l'intellect passible, c'est-à-dire, la capacité d'un chacun, & la réduise en action, la plus part des raisons cy dessus deduites contre Averroès, sert aussi contre luy. Mais par ce que par cest intellect agent il semble entendre Dieu mesme, il y a cecy de plus, que* Dieu

(30) Conimbric. in Libr. II de Animâ, Cap. I. Quæst. VII, Art. II, pag. 60.

(31) Pomponatius, de Immortal. Animæ, Cap. IV, pag. 7.

(32) Idem, ib. pag. 8.

(33) Voiez la Remarque (H) vers la fin.

(34) Antonius Sirmondus, de Immortalitate Animæ adversus Pomponat. & Asseclas, pag. 261.

(35) Idem, ib. pag. 269.

(36) Quod hoc portentum intellectio ut extra intellectum consistat & quidem intra ab eo disjuncta supposito? Sirmondus, de Immort. Animæ, pag. 270.

(37) Idem, ibidem.

(38) Idem, ibidem, pag. 271, 272.

(39) Voiez l'Article SPINOZA, Remarque (N), num. III.

(40) Anton. Sirmondus, de immort. Animæ, pag. 272.

(41) Idem; ibidem.

(42) Idem, ib. pag. 273.

(43) Celui de la Verité de la Religion Chrestienne, au Chap. XV.

(44) Mallebranche, Recherche de la Verité Livr. III, Chap. I & suivans de la II Partie.

(45) Conimbric. in Libr. III, de Animâ, Cap. V, Quæst. I, Articulo I, pag. 226.

(46) Voiez l'Article de ANSELME, Remarque (A).

(47) Thom. Bartholinus, Dissertat. VI de legendis Libris, pag. 264.

proscrire par l'autorité Papale (*F*). Ce sentiment est qu'il y a une intelligence, qui, sans se multiplier, anime tous les individus de l'espece humaine, entant qu'ils exercent les fonctions de l'ame raisonnable. Il n'y a guere de Livres où il paroisse qu'Averroes ait eu de meilleures intentions, que dans celui qui a pour Titre, *Destructiones Destructionum contra Algazelem* (*G*). On parle fort desavantageusement de la Religion de ce Philosophe (*H*); car on veut que non seulement

Dieu qui est tout bon, & tout sage, n'imprimeroit point en nostre entendement les folies & les malignitez, que nous y remarquons, qu'il n'y laisseroit pas aussi tant d'ignorances, & de tenebres, que nous y tastons, non vraiment ou tous la contagion qu'apporte ce corps, & bien qu'il n'inspirast ou n'insinuast tant de choses à l'un qu'à l'autre, selon les diverses capacitez de ceste table rase, que pour le moins il n'y paindroit pas un monde de faux traicts, que nous y pouvons voir chascun en soymesme. En après, où l'influxion seroit perpetuelle, ou bien entrecouppée. Si perpetuelle, nous entendrions tous ce que nostre imagination nous representeroit sans labeur & sans art: si entrecouppée, il ne seroit pas en nous d'entendre chose quelconque, ny de vouloir quand nous voudrions. Or au contraire, nous avons peine à comprendre certaines choses, & nous faut gagner sur l'ignorance de nostre esprit, comme pied à pied: & y en a d'autres que nous entendons dès qu'elles se presentent, & quand nous voulons (48).

(*F*) . . . . *qui fit des progrès si formidables*, ... , *qu'il falut le faire proscrire par l'autorité Papale.*] J'ai raporté ailleurs (49) les paroles d'une Bulle de Leon X, aprouvée dans le Concile de Latran. J'ajoûte ici que Raimond Lulle sollicita instamment le Pape Clement V à condamner les Commentaires d'Averroës sur Aristote, & qu'il tacha d'engager Philippe le Bel Roi de France à solliciter la même chose. Il représenta que ce sont des Livres remplis d'erreurs pernicieuses, & qui peuvent conduire peu-à-peu les jeunes gens à l'impiété: il pria, il présenta des requêtes, il fit un Livre sur ce sujet; mais il trouva sourds & le Pape & le Roi de France (50). Présentement, il n'est necessaire, ni de demander cela, ni de prier qu'à tout le moins il soit defendu de tenir ce Philosophe pour un Oracle: son autorité est nulle, & personne ne perd du tems à le lire; mais il y a eu des siecles bien infatuez de sa doctrine. Lisez ce qui suit. *Congruentior & exauditu facilior fuisset petitio, pro qua nunc, (qua Dei benignitas est,) non est satagendum. Numerum os Averroes oraculi loco esset in scholis: quod cum superiori seculo, & paucis anterioribus, invaluisset, praesertim in Italia, ut Canus* lib. 10. de locis c. 5. *notavit; occasio fuit magnorum in orbi illis errorum, & inutilis diligentiae, qua aliqui non minus in pervolutando Averroe collocabant operam, quam in sacris literis ponant, qui iis maximè delectantur. Nec fidei minus Averroi tribuerunt, quàm optimi quique fideles Canonicis scriptoribus: quod indignissimum fuisse, nemo non videt. Nunc Averroës in scholis deponitanus evasit* (51). Louis Vivès s'étoit bien plaint de l'autorité que ce Philosophe Arabe avoit obtenue. *Quam Philosophi de nostra schola, qui post eum fuerunt, ita sunt amplexati, ut pene authoritate Aristotelis adaequarunt, nec solum qui longo post intervallo vixerunt, sed qui illius quoque aetate: quod factum est & ignorantia melior um, & admiratione mercimonii lingua & sensis peregrini ut gratiam ei conciliaret apud primos novitas, apud posteros vetustas* (52). Il marque là un coup de bonheur: certains esprits fortunez plaisent d'abord pour leur nouveauté; & enfin, à cause de leur antiquité. Que mes Lecteurs examinent s'il leur plait ce raisonnement d'un Moderne. *On ne doit pas s'étonner de voir que les hommes ayent eu tant d'estime pour* Averroes, *puis que le pere de Cardan, qui se mesloit de magie, nous asseure que les demons mesmes ont admiré sa doctrine, de laquelle Bajazet se divertissoit dans les plus sensibles douleurs de la goute; qui n'est pas une preuve moins advantageuse pour monstrer son merite, que d'avoir estonné les intelligences* (53). Si ce qui concerne Bajazet n'est pas raporté plus fidèlement que le reste, j'en doute beaucoup (54): pour bien raporter ce qui regarde le pere de Cardan, il faloit dire, que l'un des Esprits qui lui aparurent faisoit profession d'être Averroïste, & non pas qu'Averroes avoit étonné les intelligences; & il faloit ajoûter que Cardan même insinue que ce conte de son pere étoit fabuleux. *Ille vere palam Averroïstam se profitebatur. Haec seu historia, seu fabula sit, ita se habuit. Quod fabula videatur satis argumento esse debet quod &c* (55).

(*G*) *Il n'y a point de Livre où Averroës paroisse avoir eu de meilleures intentions, que dans ses* . . . Destructiones Destructionum contra Algazelem:] ou bien *Destructiorum Destructorio*. Le Titre Arabe est *Hahapalah alcahapalah* (56). Averroes réfute dans cet Ouvrage les opinions metaphysiques qu'Algazel avoit soutenues contre les Philosophes. La plupart de ces opinions d'Algazel sont très-mauvaises; car, par exemple, il a combatu ce que les Philosophes disoient, que le Monde est l'ouvrage de Dieu, & que Dieu est un agent: qu'il est unique, simple, incorporel, & qu'il ne peut point y avoir deux natures increées (57). Puis qu'Averroës soutient le parti des Philosophes sur toutes ces Propositions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'Orthodoxie. C'est l'un de ses plus beaux Ouvrages, au sentiment du Pere Rapin (58). Mais d'ailleurs, la bonne cause peut-elle trouver son compte dans les services que lui pourroit faire un tel defenseur; lui qui nioit que la création fût possible, & qui soutenoit que tous les Etres spirituels sont éternels, & que Dieu ne conoit pas les choses particulieres, & n'étend point sa Providence sur les individus de ce Monde (59)?

(*H*) *On parle fort desavantageusement de la Religion de ce Philosophe.*] Vous trouverez dans le Dictionaire de Moréri, que le Christianisme étoit selon lui une Religion impossible; que le Judaïsme étoit une Religion d'enfans; & que le Mahométisme étoit une Religion de pourceaux. & qu'ensuite, il s'écrioit, *Moriatur anima mea morte Philosophorum*, c'est-à-dire, *Que mon ame meure de la mort des Philosophes.* Voila de quelle maniere il imitoit Balaam, qui dit, *Que je meure de la mort des justes, & que ma fin soit semblable à la leur* (60). Mr. Moréri ne raporte pas exactement ce qui concerne le Christianisme: Averroes *le nommoit*, dit-il, *une Religion impossible, à cause du mystere de l'Eucharistie.* Il est sur que ce Philosophe n'en parloit pas si obligeamment, quand il faisoit réflexion sur la pratique de la Communion de Rome. Lisez ces paroles de M. Daillé, adressées au Pere Adam: „Les sages du Monde ne vous „ont point pardonné cette étrange créance, non plus que „les Juifs: témoin la parole du Philosophe Averroës, que „le Cardinal du Perron (†) rapporte sur la foi de Sarga, „l'un des Peres de votre Société, *Qu'il ne trouvoit point de „Secte pire, ni plus badine, que celle des Chrétiens, qui man„gent & déchirent eux-mesmes le Dieu qu'ils adorent* (61)". Avant que de passer outre, je fais deux Remarques contre ce docte Ministre. La I est que le Cardinal du Perron n'est point proprement celui qui raporte cette parole sur la foi de l'un des confreres du Pere Adam: il ne la raporte que comme citée par Mr. du Plessis; car c'est Mr. du Plessis qui allegue sur ce sujet ce que le Jésuite Scarga observe touchant la pensée de ce Philosophe Arabe (62). La II est qu'au lieu de Sarga, il faloit dire Scarga. Raportons maintenant le passage d'un autre Ministre: *Si nous recevions la sainte Cene à genoux* . . . . *nous serions en scandale & en achoppement aux infirmes. mais nous donnerions occasion aux infideles de blasphemer le sacré Nom de Dieu, & d'avoir en horreur le Christianisme. Car nous ne pouvons oublier le lamentable exemple de ce Philosophe Payen* (‡), *qui, ayant veu manger le Sacrement qu'on avoit adoré, dit*, Qu'il n'avoit jamais veu de Secte plus folle, ni plus ridicule, que celle des Chrestiens, qui adorent ce qu'ils mangent: *Et c'est à ce propos que ce malheureux s'écria*, Que mon ame soit avec celle des Philosophes: veu que les Chrestiens adorent ce qu'ils mangent (63). Ce même Ministre allegue ailleurs un passage de Ciceron, qui quadre beaucoup avec la pensée d'Averroës (64). „*Ecquem tam amentem esse putas, qui „illud quo vescatur Deum credat esse* (65)? c'est-à-dire, *Et „qui pensez-vous si insensé, que de croire que ce qu'il mange „son Dieu?*" Ciceron parla ainsi, en considérant qu'on donnoit au blé le nom de Ceres, & au vin le nom de Bacchus. *Cum fruges Cererem, vinum Liberum dicimus, genere nos quidem sermonis utimur usitato* (66). Le Pere Lescalopier avoue que cet illustre Payen est fort raisonnable, quand il raisonne de la sorte à l'égard de Ceres & de Bacchus; „mais„, ajoute-t-il (67), „c'est une extrême sagesse „sous le Christianisme, que de manger ce que l'on croit „être Dieu, & nous regardons comme coupables d'une „infidélité très-insensée & très-stupide ceux qui ne prenent „pas à la lettre les paroles de Jesus-Christ, *ceci est mon „Corps*, & qui nous objectent en se moquant ces paroles „de Ciceron", *Amentissima ac stolidissima infidelitatis damnamus hereticos homines, qui Christi Domini, hoc est ipsius veritatis planissima disertissimaque verba, &c.* . . . . , (68). *Illud Academicum, sublato carbonis praecatior usurpant, Academicorum non Fidelium nepotes*: Ecquem tam amentem esse putas, qui illud, quo vescatur, Deum credat esse? *At cum Apostolo Catholici respondemus*: Nos stulti propter Christum; *attamen vos sitis* prudentes in Christo (69). Il ne s'agit point ici d'examiner la qualité de ces réflexions: il ne s'agit que des pensées d'Averroës. Je remarque que Vossius n'a parlé qu'en général du mépris de ce Philosophe pour la Religion Chretienne: il n'a point considéré en particulier le résultat de la Transubstantiation. *Quam parum viderit tamen Philosophus in vera & unicâ salutis viâ arguit illud quod diceret, malle se animam suam esse cum Philosophis quam cum Christianis* (70). Quelques-uns disent qu'Averroes naquit Chretien, & qu'il se fit Juif, & ensuite Mahométan. *De Christiano Judaeus, de Judaeo factus est Mahumetanus* (71). D'autres disent qu'il écrivit contre les trois grans Législateurs, Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet; & qu'il fournit les matériaux du Livre *de tribus Impostoribus* (72). D'autres observent *qu'il n'a jamais creu qu'il y eust des Diables* (73); & qu'ainsi, Cardan a fait violence à sa doctrine, *quand il introduit un Démon qui se disoit l'un de ses disciples & sectateurs* (74). On ne peut rien prononcer de plus fort que ce jugement ou ce vœu d'Erasme, *Utinam prodisset ingens illud opus adversus Averroem impium καὶ τοῖς κατάρατον* (75). Il écrit cela à un homme qui lui avoit fait savoir que son grand Ouvrage contre Averroës étoit imprimé. *Alterum magnum opus sectum in libros sex & quadragima ex Peripateticâ disci-*

(48) Du Plessis Mornai, de la Verité de la Religion Chrétienne, *Chap. XV, folio* 208.

(49) *Dans l'Article* Spinoza, *Remarque* (D), *à la fin.*

(50) Theop. Raynaudus, Erotem. de malis ac bonis Libris, *num.* 140, *pag.* 200: il cite Charles Bouille, *dans la Vie de* Raimond Lulle.

(51) *Idem, ibidem.*

(52) Ludov. Vives, de Causis corruptarum Artium *Lib. V, pag.* 167.

(53) Clavigny de Sainte Honorine, de l'Usage des Livres suspects, *pag.* 48, 49.

(54) *Je ne trouve dans* Paul Jove, Elog. Viror. bellicâ virtute illustr. *Lib. IV, pag.* 314, *sinon que Bajazet se Peripateticae Averroïs opinionibus oblectabatur.*

(55) Cardanus de Subtilitate, *Lib. IX, pag.* 682.

(56) Thom. Reinesius, Epist. XV ad Hofm. *pag.* 32.

(57) *Voiez la* Bibliotheq. de Gesner, *folio* 101 *verso.*

(58) Rapin, Reflex. sur la Philosophie, *num.* 30, *pag.* 363.

(59) *Voiez* Possevini Biblioth. selecta *Lib. XII, Cap. XXXII.*

(60) Numerorum, *Chap. XXIII, Vers.* 10.

(†) Du Perron, de l'Eucharist. *Livr. III, Chap. XXIX, pag.* 973.

(61) Daillé, Replique au Pere Adam & a Cotiby, *I Part. Chap. XVI, pag.* 106.

(62) Du Plessis, Traité de la Cene, *pag.* 1106.

(‡) Averroes.

(63) Drelincourt, Dialogue IX contre les Missionaires sur le Service des Eglises Réformées, *pag.* 303, 306.

(64) *Là même*, Dialogue VI, *pag.* 236.

(65) Cicero, de Natura Deorum, *Lib. III, Cap. XVI.*

(66) *Idem, ibidem.*

(67) Lescalopier in Ciceron. de Nat. Deor. *pag.* 422.

(68) *Idem, ibidem.*

(69) *Idem, ibidem.*

(70) Vossius de Philosoph. Sectis, *cap. XVII, pag.* 91.

(71) Anton. Sirmondus, de immort. Animae, *pag.* 29.

(72) Claudius Berigardus, *in Proemio* Circuli Pisani, *pag.* 7.

(73) Naudé, Apolog. des grans Hommes, *pag.* 320.

(74) Cardan. de Subtilitate, *Lib. XIX, pag.* 682.

(75) Erasmus, Epist. *XXIX Lib. X, pag.* 532.

lement il ait méprisé le Judaïsme, & le Christianisme, mais aussi le Mahometisme, qui étoit sa Religion extérieure. Divers Auteurs ont travaillé à la Traduction Latine de ses Ouvrages (*I*). J'esperois, qu'avant que cet Article fût donné aux Imprimeurs, j'aurois le plaisir de consulter le Volume où Don Nicolas Antonio a parlé fort amplement d'Averroes; mais je me vois privé de cette satisfaction, & réduit aux seuls Extraits du Journaliste de Paris. Vous allez voir ce que j'en tire. „ Averroës de Cordoue fut instruit par son pere dans la Jurisprudence, & dans la Re- „ ligion du païs. Il étoit excessivement gras, bien qu'il ne mangeât qu'une fois le jour. Il pas- „ soit toutes les nuits à l'étude de la Filosofie; &, lors qu'il se sentoit fatigué, il se divertissoit par „ la lecture de quelque Livre de Poësie ou d'Histoire. Jamais on ne le vit jouër, ni rechercher „ aucun autre amusement. Les erreurs dont il fut accusé donnérent lieu à une Sentence par la- „ quelle il fut dépouillé de son bien, & obligé à se rétracter. Aprés sa condanation, il fit un „ voyage à Fez, puis retourna à Cordoue, où il demeura jusques à ce qu'à l'instante priere des „ peuples, il fut rapelé à Maroc, où il passa le reste de sa vie, qu'il finit en 1206 (*d*)". Les Journalistes de Leipsic m'aprenent que Don Nicolas Antonio, dans cette partie de son Ouvrage, s'est fort servi d'un Ecrit de Jean Leon, qu'Hottinger a publié (*e*). Je puis donc, quant à cela, aller aux sources aussi bien que lui. Je dirai donc que l'on trouve dans cet Ecrit, que le peuple de Cordoue éleva Averroës à deux belles charges, que son pere & son aieul avoient possédées (*K*): c'étoit celle de grand Justicier, & celle de chef des Prêtres. Il étoit capable de s'en aquiter, puis qu'il entendoit fort bien la Jurisprudence, & la Théologie. Aprés l'étude de ces deux Sciences, il s'attacha à la Physique, à la Médecine, à l'Astrologie, & aux Mathématiques. Pendant qu'il avoit les charges dont j'ai parlé, le Roi de Maroc lui envoia des Députez, pour lui offrir celle de Juge de Maroc, & de toute la Mauritanie, & à telle condition qu'il conserveroit tous les emplois dont il jouïssoit en Espagne. Cette proposition lui plut: il s'en alla à Maroc; mais y aiant établi des Juges comme ses subdelégués, il s'en retourna à Cordoue. On dit

(*d*) Journal des savans du 1 Juillet 1697, pag. 471 Edit. de Hollande.

(*e*) Acta Erudit. Lips. 1697, pag. 303.

plenâ confectionis adversus Averroem, quod etiam excusum est (76). D'où vient donc qu'Erasme en souhaite la publication? N'est-ce pas un signe qu'en répondant à ses amis, il ne mettoit pas toûjours sous ses yeux leurs Lettres, & qu'il en avoit oublié quelques circonstances? Quoi qu'il en soit, son vœu me fait souvenir d'une Lettre de Petrarque, où l'on exhorte un savant Théologien à refuter Averroes, ce chien enragé, qui abaie si furieusement contre Jesus-Christ. Petrarque ajoûte qu'il avoit fait des Recueils pour un tel Ouvrage, mais qu'il n'a ni le loisir, ni le savoir, qui lui seroient nécessaires pour écrire là-dessus. Il apelle impie le silence que tant de grans hommes ont gardé; & il souhaite qu'on lui dedie, quand même il seroit déjà dans le tombeau, l'Ouvrage qu'il exhorte son ami à composer. *Extremum quæso ut jam primum perveneris quò suspiras, quod cito fore confido, contra canem illum rabidum Averroem, qui furore actus infando, contra Dominum suum* CHRISTUM, *contraque catholicam Fidem latrat, collectis undique blasphemiis ejus, quod ut scis, jam cœperamus, sed me ingens semper, & nunc solito major occupatio, nec minor temporis quam scientiæ retraxit inopia, totis ingenii viribus ad nervos incumbens, rem à multis magnis viris impiè neglectam, opusculum unum scribas, & mihi illud inscribas, seu tunc vivus ero, seu interim abiero* (77). Citons aussi Mr. du Plessis: *Aristote estoit au dire de plusieurs peu religieux, & Averroes son Interprete du tout impie.....* (78). *Nul n'ignore combien Averroes principalement presse l'éternité du Monde, & l'intellect universel, qui toutes fois ne peuvent compatir avec piete* (79).

Pour achever le tableau de l'irreligion d'Averroës, il ne faudroit pas oublier les traits que ses Hypotheses sur l'ame de l'homme fournissent. Il est sûr qu'il n'admettoit point de peines & de recompenses après cette vie; car à proprement parler, il enseignoit la mortalité de l'ame humaine. Je sai bien qu'il reconnoissoit que l'entendement ne mourroit jamais, & qu'il en faisoit une nature éternelle: mais à cet égard, il ne le considéroit pas comme une substance apropriée à chaque homme, & par conséquent, quoi qu'il avouât que le principe des opérations actuelles de Pierre & de Paul subsistoit après leur mort, il ne laissoit pas de croire que tout ce qui avoit apartenu en particulier à Pierre & à Paul, & quant au corps, & quant à l'ame, cessoit de vivre lors qu'ils mouroient. Il nioit donc le Paradis & l'Enfer. Vossius, qui a bien compris cette doctrine, n'eût pas dû l'attribuer absolument à Mirandulanus, puis que cet Auteur ne l'adopte point comme véritable en elle-même, mais seulement comme l'interprétation légitime des paroles d'Aristote (80). Auroit-on osé dans des Livres imprimez se declarer pour un sentiment impie, & qui exposoit les gens aux feux de l'Inquisition? Le passage de Vossius que je vais citer servira de preuve que les Ecrivains les plus doctes ne distinguent pas toûjours ce qu'ils devroient distinguer. Ils imputent quelquefois à un Philosophe, non pas ce qu'il croit absolument; mais ce qu'il dit qu'il faudroit croire, si l'on vouloit suivre les opinions d'Aristote, ou de quelque autre fondateur de Secte. *Bifariam jubet considerare hominis intellectum* (Averroës), *ut est intellectus, & ut est forma, quam obtinet, dum nobis unitur. Priori modo ait eum à morte nostra superesse, quippe æternum: nec dare homini essentiam, sed uniri illi per operationem suam phantasmatum interventu. Hanc sententiam etiam sequitur Antonius Mirandulanus evers. singul. certam. lib.* XXXII. *sect.* 5. *& lib. seq. sect.* 11, *&* VI. *Similiterque Cardanus: quem propterea reprehendit, at refellit Cæsar Scaliger Exercit.* CCCVI (81), *sect.* 30. *Et sane ea sententia Scripturis è diametro adversatur; ut quæ suam cuique animam, sua etiam à morte præmia, & pœnas, adsignent* (82).

(76) Ambrosius Leo, Epist. ad Erasmum. Cette Lettre est la XXVIII du X Livre parmi celles d'Erasme, pag. 552.

(77) Franciscus Petrarcha, Epistolâ ultimâ Libri sine titulo, pag. 816.

(78) Du Plessis Mornai, de la Verité de la Religion Chrestienne, Chap. XX, folio 212 verso.

(79) Là-même, folio 259.

(80) Voiez, ci-dessus, Remarque (E), Citation (25), ce que j'ai cité des Jesuites de Coimbre.

(81) Il faloit dire CCCVII.

(82) Vossius, de Origine & Progressu Idololatriæ, Lib. III, Cap. XLII, pag. 952.

(*I*) *Divers Auteurs ont travaillé à la Traduction Latine d'Averroes.*] Voici un passage de Mr. Huet, qui nous aprendra le nom de quelques-uns de ces Traducteurs, & en même tems une méprise de Scaliger. *Vix ullos Averroïs Arabicos codices in Europa reperiri posse putabat Scaliger, solamque conversionem ab Armegando Blasii, Jacobo Mantino, Johanne Francisco Burana, Abrahamo de Balmis, Vitale Nisso, Calo Calonymo, Johanne Bruyerino Campegio, Paulo Israelitâ, aliisque adornatam in lucem venisse. Ego tamen his versavi manibus Arabicum Averroïs librum, ex Oriente huc olim à Postello devectum; quod miror Scaligerum fugisse, Postello olim amicitia & literariâ consuetudine conjunctum. Eo libro continentur in Logicam, Rhetoricam, & Poeticam commentaria; quæ ad Jacobi Mantini & Abrahami de Balmis interpretationem à me expensa, fidem eorum & artem aperte mihi comprobarunt* (83). Notez qu'il y a eu des Rabins, qui ont traduit en Hebreu quelques Ouvrages d'Averroes (84). Il est bon que j'observe ici ce que je trouve dans Possevin. Ce Jésuite assûre que ceux qui étoient si entêtez de ce Philosophe Arabe, ne le pouvoient lire que dans des Versions pitoiables, avant l'Edition que Jean Baptiste Bagolin fit faire à Venise chez les Junctes, l'an 1552 (85); *cette Edition*, continue-t-il, *ne sent pas valoir grand chose: car Bagolin, à l'egard d'une partie des Oeuvres d'Averroes, se servit de la Traduction d'un Juif nommé Jaques Mantinus: & à l'égard de l'autre partie, on emploia les Traductions précedentes, & même celles que Niphus & Zimara n'avoient nullement corrigées en travaillant sur Averroës.* Le Traducteur Mantinus suivit les textes d'Abraham de Balmis, qui avoit tres-mal réussi. On ne peut donc se promettre qu'un Traducteur, qui a eu de si mauvais guides, ait bien exprimé l'Original: &, comme Bagolin n'entendoit rien dans l'Arabe, il ne pouvoit point juger de ces Interprétations (86). Je m'en vais copier un long passage de Keckerman, où l'on souhaite que Dieu veuille susciter un Traducteur qui delivre de la crasse & ténébreuse barbarie des precédens les Oeuvres d'Averroës. C'est alors que l'on verroit les grans services que cet Arabe a rendus à la Philosophie. *Quid & quantum universæ Philosophiæ Averroes ipse profuerit, tum clarum perspectumque haberemus, si quem nobis Deus virum excitaret, qui Latinam ejus versionem ab ista, quâ fœtet undique molesta barbarie liberaret, & stylo Latino saltem mediocri & intelligibili in gratiam Philosophiæ studiosorum verteret. Ad quam rem illa, quæ nuper Avicennam Arabicum nitidissimis typis dedit clarissima Typographia Medicea plurimum adjumenti adferret, si lingua Arabica* AVERROEM *ederet, atque ita occasionem viris ejus linguæ peritis faciliorem præberet barbaræ versionis emendandæ, & ad intelligentiam traducendæ: alias certum est,* AVERROEM *à multis neglectum iri, à quibus legeretur diligenter, nisi tam multis locis non intelligeretur. In Posterioribus Anal. apparet singularem operam præstitisse & immortalitate dignissimam: Et Epitome Logica, quam scripsit, laudatissima est ob varias causas, ut & Logica ejus quæsita. Nemo tam interpretum veterum videri potest proximus Aristotelis menti atque hic Arabs* (87). Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui fassent un pareil vœu, ou qui fondent de si belles espérances sur une Version accomplie des Oeuvres d'Averroës, ou qui lui donnent de si grans éloges.

(*K*) *Le peuple de Cordoue l'éleva à deux belles charges que son pere & son aieul avoient possédées.*] Son aieul étoit l'un des plus fameux Jurisconsultes de son tems: il passoit pour un second Malich, qui a été l'un des quatre plus grans Casuistes de la Religion Mahométane: *Unus ex quatuor primariis Juris Muhammedanorum Canonici Interpretibus* (88); & il fut d'ailleurs un savant Théologien. Ce fut lui, que le peuple de Cordoue, secoüant le joug de son Prince, & voulant

(83) Huetius de claris Interpretibus, pag. 175.

(84) Voiez la Bibliotheq. Rabinique du Pere Bartolocci, Tom. I, pag. 13 & suiv.

(85) Possevinus, Biblioth. selecta, Libr. XII, Cap. XVI, pag. 48 Tom. II.

(86) Idem, ibidem.

(87) Keckermannus, in Præcognitis Logicis, Tract. II, Cap. II, num. 12, pag. 103.

(88) Hotting. Bibl. Theolog. Libr. II, Cap. III, pag. 274.

dit des merveilles de sa patience, & de sa libéralité, & de sa douceur (*L*). Il renvoioit à son Lieutenant tous les procès criminels, & n'y opina jamais. Tant de bonnes qualitez n'empêchérent pas qu'il n'eût beaucoup d'ennemis, qui le traversérent extrémement, & qui l'accusérent d'Hérésie; ce qui eut des suites bien fâcheuses, & bien accablantes pour lui (*M*). Il ne mourut point sans en être délivré glorieusement. Ce qu'il répondit à un jeune Gentilhomme, qui le prioit de lui accorder sa fille, est assez curieux (*N*). On raconte une chose très-singuliere touchant l'effet de quelques discours qu'il prononça contre le plus jeune de ses fils (*O*). Il composa beaucoup

voulant avoir pour Maître le Roi de Maroc, députa à ce Monarque, pour négocier cette grande affaire. Il en obtint toutes les faveurs qu'il lui demanda de la part de ces mutins, & il retourna vers eux comblé de bienfaits & de caresses, aiant été créé chef des Prêtres, & grand Juge du Roiaume de Cordoue. Il mourut après avoir joui de ces dignitez un fort long tems, & laissa un fils qui étoit Légiste, & qui fut destiné aux mêmes emplois, par les sufrages des habitans de Cordoue. Le Roi de Maroc confirma cette élection; &, par ce moien, notre Légiste se vit revêtu d'un beau caractere. On trouve que l'autorité de ses charges s'étendoit sur toute l'Andalousie, & sur le Roiaume de Valence. Sa vie fut longue, & il la passa joieusement. Après qu'il fut mort, ses dignitez furent conférées à son fils Averroës par les sufrages du peuple (89). Notez qu'à la priere de plusieurs Grans, qui imploroient sa clémence en faveur d'Ibnu Saigh, fameux Médecin, détenu dans les prisons pour le crime d'Hérésie, il l'avoit mis en liberté. Ibnu Giulgiul disoit pendant cette procédure, *Le pere d'Averroes ne sait pas qu'il a un fils qui sera un beaucoup plus grand Hérétique que celui-là* (90). Ce n'étoit point se tromper.

(89) *Tiré d'un Livre de Viris quibusdam illustribus apud Arabes, traduit en Latin par* Jean Leon l'Africain, *&* publié par Hottinger, Biblioth. Theolog. *Cap. III, pag.* 272.

(90) *Idem, ib. pag.* 269.

(*L*) *On dit des merveilles de sa patience, & de sa libéralité, & de sa douceur.*] Il y avoit à Cordoue, parmi la Noblesse, & parmi les gens de Lettres, plusieurs personnes qui le haïssoient, & qui le controlloient. Un jour, qu'il faisoit leçon dans l'Auditoire de Jurisprudence, le valet de l'un de ses ennemis lui alla dire quelque chose à l'oreille. Il changea de couleur, & répondit simplement, *oui, oui.* Le lendemain, le même valet retourna à l'Auditoire, demanda pardon, & confessa devant tous les écoliers, qu'il avoit dit une grosse injure à Averroes, en lui parlant à l'oreille. *Dieu te benisse*, lui répondit-il, *puis que tu as declaré que je suis pourvu de patience.* Il lui donna ensuite une certaine somme d'argent, & lui dit, *Ne fais point à d'autres ce que tu m'as fait.* Quoi qu'il fut riche, & par son mariage, & par ses charges, il étoit toûjours endetté, parce qu'il faisoit beaucoup d'aumônes aux gens de Lettres nécessiteux, soit qu'ils l'aimassent, soit qu'ils le haïssent. Ses amis le censurérent un jour de ce qu'il distribuoit son bien à ses ennemis: *Malheureux que vous êtes*, répondit-il, *vous ne savez pas que faire du bien à ses parens & à ses amis n'est point un acte de libéralité: on se porte à cela par des sentimens de la nature. Etre libéral, c'est communiquer son bien à ses ennemis: &, parce que mes richesses ne viennent pas de ce que moi ou mes ancêtres aions exercé la marchandise, ou quelque art, ou le métier des armes, mais de la profession de la vertu, n'est-il pas juste que je les depense par la vertu? Je trouve que je ne les ai pas mal placées: elles m'ont servi à convertir en amis ceux qui étoient mes ennemis* (91). Joignez à cela ce que j'ai dit concernant sa sobriété, sa vigilance, son aplication à l'étude, &c (92). Il ne voulut point consentir que le plus jeune de ses fils fût élevé aux honneurs qu'on lui offroit à la Cour de Maroc: &, bien loin de voir avec joie la déférence que l'on témoignoit à ce jeune homme, & dans laquelle on se proposoit de faire plaisir au pere, il s'en chagrinoit tout de bon (93). Quel dommage que tant de vertus, & tant de bonnes qualitez, n'aient pas été accompagnées de l'Orthodoxie; & qu'au contraire elles aient été jointes aux erreurs les plus énormes! Les Ecrits de ses Adversaires ne le difamoient que du côté de l'Hérésie, & ses Panegyristes ne le loüoient que du côté de la Vertu & de la Science, &c. *Hic a multis laudatus, à nonnullis vero aliis vituperio affectus est. . . . . Adversarius ejus scripsit Epistolam quâ vituperabatur Averrois, eum de heresi infamando, & alius scripsit aliam laudando eum de nobilitate, justitiâ, & doctrinâ: quæ quidem Epistola fuit longissima* (94).

(91) Hottinger. Bibliotheca Theolog. *Lib. II, Cap. III, pag.* 273, 274.

(92) *Ci-dessus dans le Texte de cet Article, au passage du* Journal des Savans, *Citation* (*d*).

(93) *Apud* Hottinger. Biblioth. Theolog. *pag.* 274. 275.

(94) *Ibidem, pag.* 279.

(*M*) *Ses ennemis l'accusérent d'Hérésie, ce qui eut des suites bien . . . . . accablantes pour lui.*] Plusieurs Nobles, & plusieurs Docteurs de Cordoue, & nommément le Médecin Ibnu Zoar, lui portoient envie, & résolurent de lui intenter un procès de Religion. Ils subornérent de jeunes gens, pour le prier de leur faire une Leçon de Philosophie. Il y donna les mains, & leur découvrit dans cette Leçon sa créance de Philosophie. *Inter legendum autem suam Philosophicam fidem detexerunt* (95). Ils en firent dresser un acte par un Notaire, & l'y declarérent Hérétique: cet acte fut signé par cent témoins, & envoié à Mansor Roi de Maroc. Ce Prince, l'aiant vu, se mit en colere contre Averroës, & dit tout haut, *Il est clair que cet homme-là n'est point de notre Religion. Hunc nostra legis non esse patet.* Il fit confisquer tous ses biens, & le condamna à se tenir au quartier des Juifs. Averroës obéit; mais étant allé quelquefois à la Mosquée, pour y faire ses oraisons, & aiant été chassé à coups de pierre par les enfans, il se retira de Cordoue à Fez, & s'y tint caché. On le reconnut dans peu de jours, & on le mit en prison, & l'on demanda à Mansor ce qu'on en feroit. Ce Prince assembla plusieurs Docteurs en Théologie & en Jurisprudence, & s'informa d'eux de quelle peine un tel homme étoit digne. La plupart répondirent qu'en qualité d'Hérétique il méritoit la mort; mais quelques-uns représentérent qu'il ne faloit pas faire mourir un tel personnage, qui étoit principalement connu sous la qualité de Légiste & sous celle de Théologien: *desorte*, disoient-ils, *qu'on ne divulguera point par le Monde qu'un Hérétique a été condamné; mais qu'un Légiste, qu'un Théologien, a subi cette sentence: d'où il arrivera*, 1, *que les Infidéles n'embrasseront plus notre foi, & qu'ainsi notre Religion sera amoindrie;* 2, *que l'on se plaindra que les Docteurs Afriquains cherchent & trouvent des raisons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il y aura plus de justice à le faire rétracter devant la porte de la grande Mosquée, où on lui demandera s'il se repent. Nous sommes d'avis que votre Majesté lui pardonne en cas qu'il se repente; car il n'y a aucun homme sur la terre qui soit exemt de tout crime.* Mansor goûta ce conseil, & donna ses ordres au Gouverneur de Fez pour une telle exécution. En conséquence de quoi, un Vendredi, à l'heure de la priere, notre Philosophe fut conduit devant la porte de la Mosquée, & mis tête nue sur le plus haut dégré, & tous ceux qui entroient dans la Mosquée lui crachérent au visage. La priere étant finie, les Docteurs, avec des Notaires, & le Juge avec ses Assesseurs, vinrent là, & demandérent à ce misérable s'il se repentoit de son Hérésie? Il répondit par un oui, on le renvoia; il se tint à Fez, & y fit des Leçons de Jurisprudence. Mansor lui aiant permis quelque tems après de retourner à Cordoue, il y retourna, & y vécut misérablement privé de biens & de Livres. Cependant le Juge qui lui avoit succédé s'aquitoit si mal de sa charge, & en général la Justice étoit si mal administrée dans ce païs-là, que les peuples en gémissoient. Mansor, voulant remédier à ce desordre, assembla son Conseil, & y proposa de retablir Averroës. La plûpart des Conseillers en furent d'avis: c'est pourquoi, il lui envoia un ordre de venir incessamment à Maroc, pour y faire les fonctions de sa prémiere Magistrature. Averroës partit aussi-tôt avec toute sa famille, & passa tout le reste de ses jours à Maroc (96). Il y fut enterré hors de la porte des Corroieurs (97). Son tombeau & son Epitaphe y ont paru fort long-tems (98).

(95) *Ibidem, pag.* 276.

Il ne faut pas oublier ce qu'il répondit à ceux qui lui demandérent quelle étoit la situation de son ame, pendant la persécution. *Cet état-là*, leur dit-il, *me plaisoit & me déplaisoit. J'étois bien aise d'être déchargé des fonctions pénibles de la judicature; mais il me fâchoit d'avoir été oprimé par de faux témoins. Je n'ai point souhaité*, ajoûta-t-il, *d'être rétabli dans la charge de Magistrat, & je ne l'ai reprise qu'après que mon innocence a été manifestée* (99).

(96) Hottingerus, Biblioth. Theolog. *pag.* 276 *& seq.*

(97) *Ibidem, pag.* 279.

(98) *Ibidem.*

(99) *Ibidem, pag.* 278.

(*N*) *Ce qu'il répondit à un jeune Gentilhomme, qui le prioit de lui accorder sa fille, est assez curieux.*] „Donnez-la „moi„, lui dit ce galant; „je vous en paierai son pesant „d'or". *O Domine judex, da mihi in uxorem filiam tuam, & quanti eam ponderaveris ibidem aurum tibi tradam* (100). „Savez-vous„, répondit Averroes, „si ma fille est bel„le ou laide; savez-vous si vous en serez content? *J'ai vu* „*sa copie*, reprit l'autre, c'est-à-dire, son frere (101). *Je crains*, repliqua Averroës, *que votre ardeur impétueuse ne vous ait empêché de la connoître* (102). Le jeune homme se retira tout honteux, & ne revint point à la charge. Cette fille fut mariée depuis par son pere à un parent du Roi de Maroc (103). Quand j'ai dit que la réponse d'Averroës étoit curieuse, j'ai eu égard à deux choses: en 1 lieu, aux circonstances, & puis à l'obscurité du Traducteur. Je le soupçonne de s'être mal exprimé. Il n'entendoit guere la Langue Latine: l'aparence est que les mots Arabes ont plus de sel que sa Traduction; & ainsi les esprits curieux seront bien-aises qu'on leur propose à examiner ce petit fait-là. C'est une assez grande singularité de voir un galant, qui, poids pour poids, veut troquer son or contre une fille qu'il n'a point vue. Le prix monteroit bien haut, même en Espagne, où les gens sont beaucoup moins gras qu'en plusieurs autres païs. Averroës n'auroit pas mal fait de demander au galant, *Savez-vous si ma fille est d'une taille deliée, ou si elle a trop d'embonpoint?* Cet éclaircissement pouvoit être de conséquence, puis qu'au second cas la marchandise eût plus couté, & moins valu. Selon nos coutumes, rien ne seroit plus singulier qu'un galant qui n'auroit point vu la fille du principal Magistrat du lieu de sa résidence; mais parmi les Mahométans, cela est commun: ils ne permettent point aux filles de se montrer aux fenêtres, & devant la porte du logis, de courir de lieu en lieu, & de recevoir des visites chaque jour. Cependant j'ose dire qu'il y a quelque chose de considérable en ce que le noble Cordouan (104) ne savoit que par conjecture si la fille d'Averroës étoit belle. Voilà quelques-unes des circonstances à quoi j'ai eu égard.

(100) *Ibid. pag.* 275.

(101) Comparationem ejus vidi, fratrem scil. ejus. *Ibidem.*

(102) Timeo te eam non cognovisse ob impetum tuum. *Ibid. pag.* 276.

(103) *Ibidem.*

(104) Juvenis quidam ex nobilibus civitatis. *Ibidem, pag.* 275.

(*O*) *On raconte une chose très-singuliere touchant l'effet de quelques discours qu'il prononça contre le plus jeune de ses fils.*] Je ne m'amuserai pas à traduire en notre Langue ce qui doit me servir ici de Commentaire: cela n'auroit que très-peu

coup de *Vers de Galanterie*; mais quand il fut vieux, il les fit jetter au feu (*f*) (*P*). Je ne sai d'où Du Verdier Vau-Privas a pris ces paroles : *Averroes fut rompu par une roue qu'on lui mit sur l'estomac.* Vous les trouverez dans un chapitre qu'il intitule : *De plusieurs Hommes lettrez anciens & modernes, lesquels moururent misérablement* (*g*). J'ai été surpris de la prodigieuse stérilité que j'ai trouvée par raport à ce fameux Philosophe dans la Bibliothéque Orientale de Mr. d'Herbelot (*Q*). On

(*f*) *Tiré d'un Livre de Viris quibusdam illustribus apud Arabes, traduit par Jean Leon, & publié par Hottinger, au Chap. III du II Livre de sa Bibliotheca Theologica.*

(*g*) *C'est le XVIII du II Livre de ses diverses Leçons.*

de graces en François. Il me suffira de dire qu'Averroes souhaita plutôt la mort de son fils, que de le voir desobéïssant, & qu'il fit là-dessus une imprécation à laquelle ce jeune homme ne survécut que dix mois. Voici bien du Latin : je ne le prens pas d'Hottinger ; car je l'ai trouvé plus correct dans un autre Auteur. *De Averrois carminum efficacia hanc historiam historicus Arabs refert. Quadam die eo existente cum amicis quibusdam, colloquentibusque, ingressus est filius ejus cum aliquibus sociis juvenibus, quos cum animadvertisset Averroes, protulit duo carmina, hunc sensum. Rapuerunt pulchritudinem sua, capreolo pulchritudinem suam, donec ornatus est omnis pulcher in te. Tibi est potius ejus, & oculi ejus, & super ejus; Verum tuas cornua sua patri tuo erunt. Post qua dixit : Sit maledicta peregrinatio : quando eram juvenis, aliquando patrem meum puniebam : Nunc autem Senex filium meum punire non possum. Ac Deum deprecor, ut priusquam videam aliquid contra voluntatem meam, eum mors faciat. Atque priusquam transirent menses decem filius ejus mortuus est, & major solus remansit, qui judex oprationis & scila effectus est* (105). Bartholin, qui me fournit ce Passage, attribue sans raison aux Vers de ce Philosophe le grand effet dont il s'agit, & qu'il ne faut imputer qu'à l'imprécation en prose qu'Averroes prononça. Les Compilateurs ont recueilli beaucoup d'exemples de pareils effets de telles imprécations (106).

(105) Thomas Bartholinus, de Medicis Poetis, pag. 105, 106.

(106) Voiez Camerarius aux Meditations Historiq. Tom. I, Liv. V, Chap. VI, & Tom III, Liv. II, Chap. XV & XVI.

(*P*) *Quand il fut vieux, il fit jetter au feu ses Vers de Galanterie.*] Le discours qui accompagna cet acte est tout confit en sagesse. *L'homme*, dit-il, *sera jugé par ses paroles; & si j'ai mal parlé, je ne veux point donner à connoître ma folie. Si mes Vers plaisoient à quelqu'un, il me prendroit pour un homme sage, & je ne reconnois point que je le sois.* Vous voiez là un bon caractere. Averroes, aiant fait la faute, la répara : il voulut se dérober également à l'aprobation qu'il ne croioit pas mériter, & au blame qu'il meritoit. Il se seroit trouvé une infinité de gens, qui auroient lu ses Vers d'amour l'encens à la main, qui les auroient admirez, qui auroient beni sa memoire. Ovide & Catulle sont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette louange. D'autres eussent trouvé fort mauvais qu'un si grand homme, un Légiste & un Philosophe si excellent, eût fait des Vers de galanterie. Il prévint leur critique, en donnant ordre que personne ne put lire ce qu'il avoit composé sur une telle matiere. Ses autres Ouvrages de Poësie sont tous perdus, hormis une très-petite Piece où il déclare, qu'étant jeune, il a desobéï à sa raison ; mais qu'étant vieux, il l'a suivie : sur quoi il pousse ce souhait, *Plût à Dieu que je fusse né vieux, & que dès ma jeunesse j'eusse été dans l'état de perfection !* Voila, ce me semble, le vrai sens de ces paroles Latines de Jean Leon (107). *De suis quidem Carminibus tantum duo reperiuntur ad verbum significantibus : „ Inobediens enim fui voluntati meæ juventis, at quando tempus cum calvitie senectutis jam agitavit me, tum parui „ voluntati meæ. Utinam natus fuissem senex, & in juventute absolutus* (108) " ! Quel souhait plus digne d'un Philosophe pourroit-on faire ?

(107) Apud Hottinger, Biblioth. Theolog. pag. 282.

(108) In puventure s'a... Le Traducteur a mis pour-ivre au lieu de ab... & ainsi l'on pourroit traduire exempt de jeunesse.

Raportons ce que fit Averroës à l'égard des Vers d'amour d'un autre Ecrivain. Il y avoit à Cordoue un Philosophe, Médecin & Astrologue, nommé Abraham Ibnu Sahal, qui, par un caprice de sa mauvaise fortune, devint amoureux, & se mit à faire des Vers, se souciant peu de la dignité Doctorale. *Postea ob disgratiam suæ fortunæ, amore capitur, & dignitate doctorum postposita, cœpit edere carmina* (109). Les Juifs, ses confreres de Religion, l'exhorterent à ne donner point au public de ces Poësies impudiques. Il leur fit en Vers une réponse profane. Cela fit qu'ils eurent recours à l'autorité du Magistrat ; &, comme Averroës étoit le grand Juge du Païs, ce fut à lui qu'ils s'adresserent. Ils lui représentérent que cet Abraham avoit corrompu par ses Poësies toute la Ville, & principalement la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, & qu'on ne chantoit autre chose dans les festins nuptiaux. Averroës s'indigna contre ce Poëte, & lui fit défendre de continuer, à peine d'être châtié selon l'exigence du cas, ou comme il plairoit au Juge. Il entendit dire que sa défense n'arrêtoit point la veine du Juif, & il voulut être assûré de la vérité. Il envoia chez ce Poëte une personne de confiance, qui lui revint faire ce raport : *Je n'ai trouvé chez lui que l'aîné de vos enfans, qui écrivoit de ces Poësies.* Il ajouta qu'il n'y avoit dans Cordoue ni homme, ni femme, ni enfant, qui n'eussent apris quelque chose des Vers d'Abraham Ibnu Sahal. Alors Averroës cessa ses poursuites : *Une seule main*, dit-il, *pourroit-elle fermer mille bouches ?* Aiant vu un jour chez un Libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, & que les Poësies de ce Juif furent achetées dix pistoles au premier mot (110), il s'écria : „ Cette Ville périra bientôt ; car j'ai vu le mépris du peuple pour les choses saintes, & son attachement pour les choses défendues & malhonnêtes ". *Tunc dixit Averroes omnibus adstantibus*, „ Scitote hanc Civitatem citò ruituram, quoniam vidi populum, quæ ad fidem pertinent vilius: atque prohibita, atque inhonesta grata extitisse, majorisque fecisse ". *Et sicut dixerat successit. Non adhuc elapsis quinquaginta annis, Christicolæ oppugnarunt Cordubam, multas alias civitates* (111). On peut recueillir de ceci, qu'il y a des vices qui sont de tout païs, & de toute Religion, & de tout siecle. Voilà des Mahometans d'Espagne, qui faisoient au XII siécle ce que plusieurs Chrêtiens de Paris ont fait au XVII. Faloit-il acheter un Exemplaire des Pseaumes de Mr. Godeau, on marchandoit fort long-tems, & l'on ne concluoit rien si le prix n'étoit médiocre. Mais s'agissoit-il du Parnasse satirique, on en donnoit sans marchander le prix énorme que le vendeur demandoit. Notons aussi qu'il y a de bonnes actions, dont on trouve des exemples dans chaque païs, dans chaque siecle, & dans chaque Religion. Si des Chrêtiens, dans ces derniers siécles, ont jetté au feu leurs Poësies profanes, leurs Vers d'amour, leurs Vers lascifs (112), Averroës fit la même chose, sous la profession du Mahométisme. Je dis sous la profession ; car on doute qu'intérieurement il ait rien crû en matiere de piété (113). Sa prédiction sur les malheurs de Cordoue ne réfute point cela : il est assez naturel de croire qu'une horrible corruption de mœurs, & qu'une dépravation de goût, qui fait mépriser ce que l'on estime saint, & aimer ce que l'on croit malhonnête, causeront de grans desordres dans une Ville.

(109) Hottingeri Bibliotheca Theolog. pag. 281.

(110) Prædicatum emptor nihil respondens, sed manum comminans imponens decem nummos numeravit & persolvit, & librum accepit, & in pace recessit. *Idem*, pag. 282.

(111) *Ibid.*

(112) Pic de la Mirande le fit : voiez la fin de la Remarque (D) de l'Article ARRIA. Petrarque ont voulu de le faire : voiez Mr. Baillet, Jugem. sur les Poëtes, Tom. III, pag. 24. Il se repentit d'avoir fait de ces Poësies. Voiez la III du VIII Livre de ses Lettres familieres, pag. 278.

(113) Voiez les Remarques (H), & (M).

(*Q*) *J'ai été surpris de la prodigieuse stérilité que j'ai trouvée par raport à ce fameux Philosophe dans la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot.*] Premierement, on a lieu d'être surpris de ne trouver point dans cette Bibliotheque notre Philosophe Arabe, sous le nom que tous les Occidentaux lui donnent, je veux dire sous celui d'Averroes. Je veux que ce nom ne soit pas le véritable ; mais un nom fort corrompu par plusieurs transports d'idiome en idiome : n'est-ce pas un assez juste motif de le placer en son rang dans un Dictionaire, que de voir qu'il n'y a presque que celui-là qui soit emploié parmi les Occidentaux ? Que si l'on aimoit mieux donner l'Article de ce Philosophe sous le nom Arabe bien orthographié, il faloit du moins en donner avis sous le mot *Averroes*; &, par consequent, Mr. d'Herbelot, qui n'a point tenu cette conduite, a oublié une chose qui ne devoit pas être negligée. On ne trouve dans le corps de son Ouvrage, ni Averroes, ni Aben-Roes, ni Aben-Rois. On est donc contraint de recourir à la table des matieres : cela n'est point agréable. Mais qu'y trouve-t-on ? Averores (114), avec un renvoi aux pages 303, 719, 815. Que trouve-t-on à la page 303 ? qu'Averroes est un de ces Philosophes qui ont cru que le Monde étoit éternel. On trouve à la page 815, que Mohammed Al-Gazali a cru qu'Averroës a eu *des principes fort contraires à ceux du Musulmanisme.* Mais dans la page 719, vous trouvez l'Article de notre homme, sous le terme *Roschd.* Cet Article ne contient pas vingt lignes : en voici la derniere moitié : „ Averroes est le prémier, qui ait traduit Aristote de Grec en Arabe, avant que les Juifs en eussent fait leur Version : & nous n'avons eu long-temps d'autre Texte d'Aristote, que celui de la Version Arabeque de ce grand Philosophe, qui y a ajouté ensuite de fort amples Commentaires, dont Saint Thomas & les autres Scholastiques se sont servis, avant que les Originaux Grecs d'Aristote & de ses Commentateurs nous eussent été connus (115) ". Je trouve là bien des choses ausquelles je ne puis ajoûter foi ; car je remarque que de savans hommes disent qu'Averroes ignoroit la Langue Greque (116). Je sai d'ailleurs que les Califes Almanzor, Abdalla, & Almamon, qui ont précédé de quelques siécles Averroes, firent traduire en Arabe quantité de Livres Grecs (117). Il n'y a donc point d'aparence que la prémiere Version Arabe des Ouvrages d'Aristote eût été faite par Averroës, quand même on suposeroit qu'il n'étoit pas ignorant de la Langue Greque. Alfarabe, qui a fleuri au X siécle, trouva dans la Mesopotamie la Physique d'Aristote (118). On lui attribue ordinairement la Traduction des Analytiques du même Aristote : c'est Mr. d'Herbelot qui nous l'aprend (119). Rigord raconte, qu'un Concile tenu à Paris l'an 1209 condamna au feu quelques Livres d'Aristote, que l'on expliquoit dans les Colleges, & qui avoient été aportez de Constantinople depuis peu de tems, & traduits de Grec en Latin. *Delati de novo a Constantinopoli & à Græco in Latinum translati* (120). Ceci ne s'accorde point avec Mr. d'Herbelot ; car il en résulte qu'environ le tems que mourut Averroës, on se servoit à Paris d'une Traduction d'Aristote faite sur le Grec. Il est sur, qu'avant le milieu du XII siecle, la Philosophie d'Aristote s'enseignoit dans l'Université de Paris. Voiez les plaintes de St. Bernard raportées par Mr. de Launoi (121). Ce même Passage de Rigord montre que les Livres Grecs d'Aristote étoient en France au tems d'Averroës. Enfin je voudrois bien que l'on me nommât quelques Traducteurs de

(114) C'est une faute d'impression.

(115) D'Herbelot, Biblioth. Orient. pag. 719, colon. 1.

(116) Voiez ci-dessus aux Citations (1), & (a).

(117) Voiez le Pere Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 403, 404. Voiez aussi Mr. d'Herbelot, Biblioth. Orient. pag. 546.

(118) Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 404.

(119) D'Herbelot, Biblioth. Orient. pag. 517.

(120) Rigordus, in Vitâ Philippi Augusti, apud Launoium, de varia Aristot. Fortunâ, Cap. I, pag. 4.

(121) Launoius, ibid. Cap. III, pag. 24 & seq.

On avoit lieu de croire qu'un homme qui avoit une si vaste conoissance des Livres Arabes, étaleroit mille beaux recueils concernant les Avantures & les Dogmes d'Averroës; & l'on voit, au lieu de cela, une brièveté surprenante, & qui bien loin de nous instruire de ce que nous ignorions, nous peut faire méconoitre ce que nous avións apris.

de l'Aristote & du Commentaire Arabe d'Averroës, qui aient vécu entre Averroes & Thomas d'Aquin. Tous les Traducteurs Latins de ce Philosophe Arabe, qui sont venus à ma conoissance, sont postérieurs à ce Docteur Angélique. Ce n'est pas que je veuille rejetter ce qu'on lit dans quelques Auteurs, que l'Empereur Frideric II, qui a fleuri avant Saint Thomas, & après Averroës, fit mettre en Latin les Livres de cet Arabe. On peut inférer cela de ces paroles de Cuspinien (122): *Libros multos ex Græco & ex Arabico Latinos fieri curavit, inter quos & Aristotelis Volumina fuerunt, & multa Medicorum*; & de ce Passage de Wolphgang Hungerus dans ses Notes sur Cuspinien (123): *Curavit quoque eas fieri Translationes Operum Aristotelis, & Scriptorum Medicinæ, ex Linguâ Græcâ & Arabicâ, quæ ad hunc usque diem in Scholis lecta sunt, atque etiamnum leguntur: & Bononiam easdem misit, ut Academiæ offerrentur, quod ejus ex Epistolis apparet.* Voiez aussi la Chronique de Carion (124), où il est dit nommément, que cet Empereur fit traduire l'Almageste de Ptolomée, & plusieurs Ouvrages d'Aristote, de Galien, & d'Avicenne, &c (125). Vous trouverez les mêmes Noms dans le Theatre de Matthias (126), sous la Citation du VII Livre des Annales d'Aventin, & de la Chronique de Carion. Je ne sai pourquoi on ne nomme pas Averroes; & cependant je m'imagine qu'il est un de ceux qui furent traduits par les soins de cet Empereur. Je voudrois savoir, comme je l'ai déja dit, comment s'apelloient ceux qu'il emploia à traduire ces Ecrivains.

Prenons garde à une chose qui se trouve dans la Bibliothéque de Monsr. d'Herbelot: c'est que les Mahométans regardent comme *un pur Athéisme* la doctrine de ceux qui, en admettant un prémier moteur, soutiennent aussi que le Monde est éternel (127). On attribue cette doctrine aux plus fameux Philosophes qui aient fleuri parmi les Arabes, à notre Averroës, à Avicenne, à Alfarabe (128). Les Chrétiens font pour l'ordinaire un semblable jugement de cette doctrine, & il est sûr qu'on ne la pourroit soutenir sans traiter de fable l'Ecriture Sainte.

(122) Cuspin. in Friderico II, *Imp. pag.* 419.

(123) Hungeri Annot. in Cuspinianum, *pag.* 530.

(124) *Pag.* 480.

(125) Peucer. in Chronico Carionis, *Lib. V, pag.* 484.

(126) *Pag.* 956.

(127) D'Herbelot, Biblioth. Orient. *pag.* 137, *colon.* 2.

(128) *Là-même, & pag.* 909, *colon.* 2.

AUGE (DANIEL D') en Latin *Augentius*, étoit de Villeneuve-l'Archevêque, au Diocese de Sens en Champagne (*a*). Il a vécu au XVI siécle, & il se fit estimer par son savoir & par ses Ecrits (*A*). On lui destina, dès l'an 1574 (*b*), la Charge de Professeur Roial en Langue Greque dans l'Université de Paris, & il en prit possession l'an 1578. Elle étoit vacante par la mort de Louïs le Roi (*c*). Il avoit été Précepteur du Fils de ce François Olivier, qui fut Chancelier de France. C'est ce que j'aprens de l'Epitre Liminaire d'un Livre, qu'il dédia à Antoine Olivier, Evêque de Lombés, & oncle de son disciple (*d*). Elle est datée de Paris, le 1 de Mars 1555. Je ne sai pas bien le tems de sa mort: je sai seulement, que François Parent, son Successeur dans la Profession des Lettres Greques, entra en charge l'an 1595 (*e*).

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag. 62.

(*b*) Du Breul, Antiquitez de Paris, pag. 566.

(*c*) *Là-même.*

(*d*) *C'est le Poëme de Sannazar, intitulé* De morte Christi Lamentatio. *Dan. d'Auge le fit imprimer à Paris, avec des Notes de sa façon, l'an* 1557, *in* 4.

(*e*) Du Breul, Antiquitez de Paris, pag. 566.

(*A*) *Il se fit estimer par ses Ecrits.*] Qui sont, *Oraison consolatoire sur la mort de Messire François Olivier, Chancelier de France*, imprimée à Paris, l'an 1560; *deux Dialogues de l'Invention Poetique, de la vraye cognoissance de l'Art Oratoire, & de la fiction de la Fable*, imprimez à Paris, l'an 1560: *Discours sur l'Arrest donné au Parlement de Dôle en Bourgogne, touchant un Homme accusé & convaincu d'estre Loup-garou* (1); *l'Institution d'un Prince Chrestien, traduite du Grec de Synese, Evêque de Cyrene*, avec une *Oraison de la vraye Noblesse, traduite du Grec de Philon Juif*, imprimée à Paris, l'an 1555; *Quatre Homilies de St. Macaire Egyptien*, imprimées à Paris, & depuis à Lyon, l'an 1559, *Epistre à noble & vertueux Enfant Antoine Thelin, Fils de noble Guillaume Thelin* (2), *Auteur du Livre intitulé* Opuscules divins, *en lequelle est traité du vrai Patrimoine & Succession que doivent laisser les Peres à leurs Enfans.* Cette Epitre est imprimée au commencement desdits Opuscules Divins, à Paris, l'an 1565. Il les revit & les corrigea. Il fit imprimer à Paris, l'an 1556, une *Traduction Françoise des plus belles Sentences & manieres de parler des Epistres Familieres de Ciceron* (3). Voilà ce que je trouve dans la Croix du Maine & dans du Verdier. Je n'y ai point vu les Notes sur un Poëme de Sannazar, desquelles j'ai parlé dans le corps de cet Article.

De tous les Ouvrages de Daniel d'Auge celui qui me paroit le plus digne de curiosité est le Discours sur l'Arrêt qui condamna le Loup-garou. Bodin m'aprend que cet Arrêt fut donné par le Parlement de Dole, le 18 de Janvier 1583, *contre Gilles Garnier Lyonnois*, & qu'on l'imprima à Orleans, & à Paris, & à Sens. Il en raporte *les poincts principaux.* „ C'est à sçavoir, que le dict Garnier le jour de sainct Michel, estant en forme de Loup garon, print une jeune fille de l'aage de dix ou douze ans près le bois de la Serre, en une vigne, au vignoble de Chastenoy près de Dole un quart de lieuë, & illec l'avoit tuée, & occise, tant avec ses mains semblans pattes, qu'avec ses dents, & mangé la chair des cuisses & bras d'icelle, & en avoit porté à sa femme. Et pour avoir en mesme forme un mois après pris une autre fille, & icelle tuée pour la manger, s'il n'eust esté empesché par trois personnes, comme il a confessé: Et quinze jours après, avoit estranglé un jeune enfant de dix ans au vignoble de Gredisans, & mangé la chair des cuisses, jambes, & ventre d'iceluy: Et pour avoir depuis en forme d'homme, & non de loup, tué un autre garçon de l'aage de douze à treize ans, au bois du village de Perouse, en intention de le manger, si on ne l'eust empesché, comme il confessa sans force ny contraincte, il fut condamné d'estre bruslé tout vif, & l'Arrest fut executé (4).

(1) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag. 66.

(2) *C'étoit un Gentil-Homme d'Auvergne.*

(3) Du Verdier, Bibl. Françoise, pag. 248.

(4) Bodin, Démonomanie des Sorciers, *Liv. II, Chap. VI, pag.* 208, 209, *Edition de Lyon* 1598 *in* 8.

ST. AUGUSTIN, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise, nâquit à Tagaste dans l'Afrique, le 13 de Novembre 354. Son pere, nommé Patrice, n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaste: sa mere s'apelloit Monique, & avoit beaucoup de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour l'étude (*A*). Il falut néanmoins qu'il étudiât: son pere le voulut avancer par cette voie, & l'envoia faire ses Humanitez à Madaure. Il l'en retira âgé de seize ans, pour l'envoier faire sa Rhétorique à Carthage. St. Augustin y alla vers la fin de l'an 371 (*a*). Il s'avança fort dans

(*a*) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. *Tom. III, pag.* 158.

(*A*) *Il n'avoit nulle inclination pour l'étude.*] Par le portrait que St. Augustin a fait lui-même de son enfance, on peut conoitre qu'il étoit ce qu'on apelle un *Garnement*. Il fuioit l'école comme la peste; il n'aimoit que le jeu, & que les spectacles; il déroboit tout ce qu'il pouvoit chez son pere; il inventoit mille mensonges, pour échaper aux coups de fouët, dont on étoit obligé de se servir contre son libertinage. *Furta etiam faciebam de cellario parentum & de mensâ, vel gulâ imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum suum mihi, quo pariter utique delectabantur, tamen vendentibus. . . . . Fallendo innumerabilibus mendaciis & pædagogum & magistros & parentes amore ludendi, studio spectandi nugatoria, & imitandi ludicra inquietudine* (1). Par là on réfute ce que Leon Allatius a débité, „ qu'à l'âge de *douze* ans, Saint Augustin avoit étudié, & compris tout seul, sans le secours d'aucun Maître, tous les Livres d'Aristote, qui concernent la Logique & la Théorie, & qu'il avoit dans le même âge composé d'excellens Ecrits, pour découvrir & réfuter les erreurs de beaucoup d'Auteurs (2)". L'Ecrivain, qui a pris le nom de Christianus Liberius, a débité le même chose (3). Mr. Baillet les réfute fort solidement tous deux, par les Confessions de St. Augustin; & il découvre la cause de leur méprise: *Croyons*, dit-il (4), *que ceux qui les ont trompez pourroient avoir la douze pour vingt dans l'endroit où Saint Augustin en a parlé. Ce Saint reconoit qu'il avoit près de vingt ans, lors qu'il lui tomba entre les mains un Traité d'Aristote qu'on nomme les dix Catégories, dont il avoit entendu parler à Carthage avec beaucoup d'ostentation* (*) . . . . *Il le lut seul, & l'entendit parfaitement. De sorte qu'en ayant conferé depuis avec ceux qui disoient l'avoir apris avec beaucoup de peine d'excellens maîtres, qui le leur avoient expliqué non seulement de vive voix, mais aussi par des figures qu'ils en avoient tracées sur le sable, ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avoit compris de lui même en particulier. Il témoigne aussi qu'à cet âge il lut & entendit sans le secours de personne tous les Livres des Arts Libéraux qu'il put rencontrer. Il dit la même chose des Mathématiques, & nommément de la Géométrie, de la Musique, & de l'Arithmétique.*

(1) August. Confess. *Lib. I, Cap. XIX.*

Si Saint Augustin a été savant & Auteur dès l'enfance.

(2) Leo Allatius, *in Apib. Urbanis, pag.* 146, *apud* Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 18.

(3) Christ. Liberius, de scrib. & leg. Libris, *pag.* 178, *cité par* Baillet, *là-même.*

(4) Baillet, *là même, pag.* 60, 62.

(*) Confess. *Lib. IV, Cap. XVI.*

dans les Sciences ; mais il se plongea dans la débauche des femmes (B). Il voulut lire l'Ecriture Sainte ; mais la simplicité du style l'en dégoûta : il étoit encore trop grand admirateur de l'éloquence Paienne, pour trouver son compte dans la Bible. Il avoit en général une forte envie de conoitre la vérité ; & aiant cru la trouver dans la Secte des Manichéens, il s'y engagea, & en soutint la plupart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Aiant demeuré à Carthage quelque tems, il retourna à Tagaste, où il enseigna la Rhétorique avec tant d'aplaudissement, que l'on félicitoit sa mere d'avoir un fils si admirable. Cela n'empêchoit pas cette sainte femme de s'affliger extrémément à cause de l'Hérésie de son fils, & de la débauche où il se plongeoit. Il retourna à Carthage l'an 380, & y enseigna la Rhétorique avec une réputation très-glorieuse. Ce fut alors qu'il fixa son incontinence, qui avoit été vague & répandue sur plusieurs objets. Il prit une concubine, & s'en contenta, & en eut un fils qu'il apella *Adeodatus*, Dieu-donné, & qui eut beaucoup d'esprit (C). Il devint un peu flotant dans sa Secte, parce qu'il ne trouvoit personne qui répondit pleinement aux difficultez qu'il avoit à proposer (D) : néanmoins il ne changea pas de profession ; il attendit de plus grans éclaircissemens. Monique, sa bonne mere, l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'Hérésie & de la luxure ; & ne desespera de rien, quoi qu'elle vit que ses remontrances fussent inutiles. Il chercha un nouveau théatre à son esprit, & se résolut d'aller à Rome ; &, pour n'être pas détourné de ce dessein, il s'embarqua sans en rien dire à sa mere, ni à Romanien son parent, qui l'avoit entretenu dans les Ecoles (b). Il enseigna dans Rome la Rhétorique avec le même succès qu'à Carthage : desorte que Symmaque, Préfect de la Ville, aiant su qu'on demandoit à Milan un habile Professeur en Rhétorique, le destina à cet emploi l'an 383. St. Augustin fut fort estimé à Milan : il alla rendre visite à St. Ambroise, & en fut fort bien reçu. Il alloit à ses Sermons, beaucoup moins par un principe de piété, que par un principe de curiosité critique. Il vouloit voir si l'éloquence de ce Prélat méritoit la réputation à quoi elle étoit montée. Dieu se servit de ce moien pour le convertir : les Sermons de St. Ambroise firent une telle impression, que St. Augustin se fit Catholique l'an 384. Sa mere, qui l'étoit venu trouver à Milan, fut d'avis qu'il se mariât, afin de renoncer à la vie deshonnête qu'il menoit. Il consentit à cette proposition, & renvoia en Afrique sa concubine ; mais comme la fille qu'on lui destinoit pour épouse ne devoit être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire une si longue résistance à son naturel : il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Epîtres de St. Paul, les sollicitations & les larmes de sa mere, les bons discours de quelques amis, attirérent sur lui le dernier coup de la grace : il se sentit bon Chrétien, prêt à tout quiter pour l'Evangile ; il renonça à sa profession de Rhétorique, & il se fit batiser par St. Ambroise, la veille de Pâques, l'an 387. L'année suivante, il s'en retourna en Afrique. Il avoit perdu sa mere à Ostie, où ils devoient s'embarquer (c). Il fut ordonné Prêtre l'an 391, par Valere Evêque d'Hip-

(b) *Son Pere étoit mort environ l'an* 372.

(c) *Tiré de l'Histoire Ecclesiast. de Jean le Sueur, Tom. III, à l'an* 386. *pag.* 484 *& suiv. de l'Edit. in* 12.

(B) *Il se plongea dans la débauche des femmes.*] Il commença de très-bonne heure : car à l'âge de seize ans, il s'abandonna aux instincts de cette furieuse passion. *Ubi eram*, dit-il (5), *& quam longè exulabam à deliciis domus tuæ, anno illo sexto decimo ætatis carnis meæ, cum accepit in me sceptrum, & totas manus ei dedi vesania libidinis, licentiosa per dedecus humanum, illicita autem per leges tuas?* Il passa cette année dans l'oisiveté, parce que son pere n'aiant pas de quoi l'entretenir à Carthage, amassoit peu-à-peu l'argent qui lui étoit nécessaire pour l'y envoier. La joie de ce bon pere fut grande, lors qu'étant au bain avec son fils, il s'aperçut des progrès prématurez de la nature (6). Il ne put s'empêcher d'aprendre cette nouvelle à sa femme : il sentoit déja je ne sai quelle petite joie de grand pere, en voiant que son fils étoit si-tôt prêt à se marier. *Quinimo ubi me ille pater in balneis vidit pubescentem & inquietâ indutum adolescentiâ, quasi jam ex hoc in nepotes gestiret, gaudens matri indicavit* (7). La mere de St. Augustin eut plus d'inquiétude que de joie de cela : elle craignit que les desordres n'en commençassent plutôt ; & c'est pourquoi elle lui fit de très-serieuses remontrances de s'abstenir du sexe, & sur tout de l'adultere. *Secreto monuit ac monuerit cum sollicitudine ingenti ne fornicarer, maximeque ne adulterarem cujusquam uxorem. Qui mihi monitus muliebres videbantur, quibus obtemperare erubescerem* (8). Mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations : il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manichéisme, & qu'il se préparoit au batême, il prit une nouvelle concubine à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui destinoit pour femme eût atteint l'âge nubile (9). Il faloit attendre près de deux ans (10). Il est remarquable, que dans la dispute de St. Augustin & d'Alypius sur le mariage & le celibat, Alypius, bien loin de persuader à St. Augustin le celibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menoit une vie chaste : il avoit goûté en passant, & comme à la derobée, le plaisir vénérien au commencement de sa jeunesse ; mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconseilloit le mariage à St. Augustin, comme un obstacle au dessein qu'ils avoient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. *Prohibebat me sanè Alypius ab uxore ducendâ, cantans nullo modo nos posse securo otio simul in amore sapientiæ vivere sicut jam diu desideraveramus, si id fecissem* (11). St. Augustin lui avoua ingénument qu'il ne lui seroit pas possible de se contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez, qui avoient été fidéles à Dieu & à leurs amis. Il ajoûta qu'il y avoit une grande difference entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avoit goûtez & puis oubliés, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui deviendroient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ce discours, qu'il résolut de se marier, afin, disoit-il, „ de conoître par expérience „ ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même". *Cum me ille miraretur quem non parvi penderet, ita hærere visco illius voluptatis, ut me affirmarem quotiescunque inde inter nos quæreremus, cælibem vitam nullo modo posse degere, atque ita me defenderem, cum illum mirantem viderem, ut dicerem multum interesse inter illud quod ipse raptim & furtim expertus esset, quod pene jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delectationes consuetudinis meæ, ad quas si accessisset honestum nomen matrimonii, non eum mirari oportere cur ego illam vitam nequirem spernere. Cœperat & ipse desiderare conjugium nequaquam victus libidine talis voluptatis, sed curiositatis. Dicebat enim scire se cupere, quidnam esset illud sine quo vita mea quæ illi sic placebat, non mihi vita, sed pœna videretur* (12). Ils ne se mariérent neanmoins ni l'un ni l'autre, & ils vécurent dans la continence.

(C) *Il prit une concubine, ... , & en eut un fils, qu'il apella . . . Dieu-donné, & qui eut beaucoup d'esprit.*] Mon Lecteur sera sans doute bien aise de trouver ici quelque chose touchant ce batard : j'en dirai ce que je trouve dans Mr. Baillet. „ Adeodat n'avoit que *quinze* ans, lors que „ son pere fut batizé ; mais il étoit alors si avancé, & son „ esprit avoit deja reçu tant de lumiéres, qu'il passoit bien „ des personnes âgées, & beaucoup de ceux que l'on con- „ sidere dans le Monde pour leur gravité & leur litteratu- „ re. Saint Augustin composa vers le même tems un Li- „ vre en forme de Dialogue, intitulé *Du Maître*. Adeo- „ dat & lui sont les deux personnages qui s'y entretien- „ nent, & il prend Dieu à témoin que tout ce qu'il fait „ dire à son fils dans cet Ouvrage est entiérement de lui, „ quoi qu'il n'eût alors que *seize* ans. St. Augustin ajoute, „ qu'il avoit vu de cet enfant plusieurs choses encore plus „ admirables, que ce que nous venons de raporter. En- „ fin, tout Esprit fort qu'il étoit, il declare que la gran- „ deur de l'esprit de son fils l'épouvantoit. Adeodat reçut „ la grace du Batême avec son pere, & il mourut peu de „ tems après (13).

(D) *Il ne trouvoit personne qui répondit pleinement aux difficultez qu'il avoit à proposer.*] St. Augustin avoit l'esprit penetrant ; il étoit Rhetoricien de profession ; il entendoit la Dialectique. Il est aisé à un subtil & éloquent disputeur de former des doutes, & de trouver des repliques : il ne faut donc pas s'étonner qu'il embarrassât les Docteurs Manichéens. Il ne faut pas même s'étonner qu'il embarrassât plusieurs Catholiques, & que les foibles réponses qu'ils faisoient à ses objections le confirmassent dans ses Hérésies. Il avoue qu'à son dam il avoit remporté sur eux mille victoires : tant il est vrai que chaque Orthodoxe ne doit pas se mêler de la Dispute, & qu'à moins que d'avoir à faire à un Hérétique de sa volée, on ne peut, naturellement parlant, qu'endurcir son Antagoniste. *Quædam noxia victoria pene mihi semper in disputationibus proveniebat, disserenti cum Christianis imperitis ; quo successu creberrimo gliscebat adolescentis animositas, & impetu suo in pervicacia magnum malum imprudenter vergebat* (14).

(5) Confess. Lib. II, Cap. II.

(6) *C'étoit contre la bienseance suivant même des Païens, qu'un Fils & un Pere se baignassent ensemble. Voiez les* Offices de Ciceron, *Livr. I, Chap.* XXXV, Valere Maxime, *Livr. II, Chap.* I, *num.* 7. Plutarque, *dans la* Vie de Caton l'ancien, *pag.* 348.

(7) Confess. *Libr. II, Cap. III.*

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem, Libr. VI, Cap. XV.*

(10) *Ibidem, Cap. XIII.*

(11) *Ibidem, Cap. XII.*

(12) *Ibidem.*

(13) Baillet, des Enfans celebres, *pag.* 63, *ex* August. Confess. *Libr. IX, Cap. VI.*

(14) August. *de duabus Anim.*

d'Hippone. Quatre ans après, il devint Coadjuteur de ce Prélat, & il rendit des services très-importans à l'Eglise par sa plume & par sa piété, jusques à sa mort qui arriva le 28 d'Août 430 (d). Le détail de sa vie Episcopale, & de ses Ecrits, seroit ici superflu : on le peut trouver dans le Dictionaire de Moréri, & dans la Bibliothéque de Mr. du Pin ; & si ces Messieurs n'avoient passé trop légerement sur la vie dereglée de St. Augustin, j'aurois pu me dispenser entiérement de cet Article. Mais pour la plus grande instruction du Public, il est bon de faire conoitre les grans hommes à droit & à gauche. L'aprobation, que les Conciles & les Papes ont donnée a Saint Augustin sur la doctrine de la Grace, fait un grand bien à sa gloire ; car sans cela, les Molinistes dans ces derniers tems auroient hautement levé la baniere contre lui, & mis à néant son autorité. Nous avons fait voir ailleurs (e), que toute leur Politique n'a pu les contraindre à bien sauver les aparences, & à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il est certain que l'engagement où est l'Eglise Romaine de respecter le Systême de St. Augustin, la jette dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule (E). Les Arminiens n'aiant pas les mêmes ménagemens à garder, en usent sincérement avec ce saint Pere de l'Eglise (F). Un savant Critique François a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de conoitre qu'il méprise de tout son cœur les Commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture (G). Mr. Claude, qui a condamné dans ce

(d) Du Pin, Bibliothéq. des Aut. Ecclesiastiq. Tom. III, pag. 150.

(e) Ci-dessus dans les Remarques (C), (D), & (L) de l'Article de Jean Adam, Jesuite : vous y verrez, divers Jugemens qu'on a faits de St. Augustin. Voiez aussi l'Etat de la Faculté de Theologie de Louvain, en 1701, pag. 207.

(E) *L'engagement où est l'Eglise Romaine de respecter le Systême de St. Augustin, la jette dans un embarras, qui tient beaucoup du ridicule.*] Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans prejugé, & avec les lumieres necessaires, que la doctrine de St. Augustin & celle de Jansenius Evêque d'Ipres sont une seule & même doctrine, qu'on ne peut voir sans indignation que la Cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Jansenius, & d'avoir néanmoins conservé à Saint Augustin toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus : le Concile de Trente, en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre, a nécessairement condamné celle de Saint Augustin ; car il n'y a point de Calviniste, qui ait nié, ou qui ait pu nier, le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame au sens que St. Augustin a donné au mot de concours, & de coopération, & de liberté. Il n'y a point de Calviniste, qui ne reconoisse le franc arbitre, & son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de St. Augustin. Ceux que le Concile de Trente a condamnez, ne rejettent le franc arbitre, qu'entant qu'il signifie la liberté d'indifference. Les Thomistes le rejettent aussi sous cette notion, & ne laissent pas de passer pour tres-Catholiques. Voici une autre Scene de Comedie. La prédetermination physique des Thomistes, la nécessité de St. Augustin, celle des Jansénistes, celle de Calvin, sont au fond la même chose ; & néanmoins les Thomistes renoncent les Jansénistes, & les uns & les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il étoit permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on seroit fort tenté de dire que les Docteurs sont ici de grans Comediens, & qu'ils n'ignorent pas que le Concile de Trente n'a condamné qu'une chimere, qui n'étoit jamais montée dans l'esprit des Calvinistes, ou qu'il a condamné Saint Augustin, & la prédétermination physique : desorte que, quand on se vante d'avoir la foi de Saint Augustin, & de n'avoir jamais varié dans la doctrine (15), on ne le fait que pour garder le *decorum*, & pour éviter la dissipation du Systême, qu'un aveu de la vérité produit nécessairement. Il y a des gens, pour qui c'est un grand bonheur, que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, & qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutineroit plus souvent contre les Docteurs, que contre les Maltotiers. *Si vous ne conoissez pas*, leur diroit-on, *que vous nous trompez, votre stupidité mérite qu'on vous envoie labourer la terre ; &, si vous le conoissez, votre mechanceté mérite qu'on vous mette entre quatre murailles au pain & à l'eau.* Mais on n'a rien à craindre : les peuples ne demandent qu'à être menez selon le train accoutumé ; &, s'ils en demandoient davantage, ils ne seroient pas capables d'entrer en discussion : leurs affaires ne leur ont pas permis d'aquerir une si grande capacité.

(15) Mr Basnage montre clairement que l'Eglise Romaine, dans le Concile de Trente & ailleurs, a décidé contre Saint Augustin & contre d'autres Conciles. Voiez son Histoire de la Religion des Eglises Reformées, Tom. II, pag. 412 & suiv.

Si les Peuples seroient quelquefois à craindre à leurs Conducteurs Ecclesiastiques, en cas d'une grande capacité !

(F) *Les Arminiens . . . . . en usent sincérement avec ce Saint Pere de l'Eglise.*] Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain, comme les Jésuites ; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entierement St. Augustin à leurs Adversaires, & de le reconoitre pour un aussi grand *Prédestinateur*, (c'est un terme fort usité parmi eux,) que Calvin. Les Jésuites en auroient fait autant, sans doute, s'ils avoient osé condamner un Docteur que les Papes & les Conciles ont aprouvé.

(G) *Un savant Critique François . . . . . méprise de tout son cœur les Commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture.*] Je parle de Mr. Simon : voiez son Histoire Critique du Vieux Testament (16), où le principal éloge qu'il donne à ce Pere est d'avoir connu son insuffisance. *Il a très-bien remarqué*, dit-il (17), *les qualitez necessaires pour bien interpréter l'Ecriture : &, comme il étoit modeste, il a avoué librement que la plupart de ces qualitez lui manquoient ; & partant, on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Ecriture. . . . . Il reconnut bien-tôt que l'entreprise* de répondre aux Manichéens, *étoit au dessus de ses forces. In scripturis exponendis tyrocinium meum sub tanta sarcina mole succubuit* (*). J'avoue que Mr. Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvoit-il, écrivant en France, ne pas se servir de quelque ménagement? *Je ne puis*, dit-il (18), *aprouver les emportemens de Pierre Castellan grand Aumônier de France, qui accuse St. Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant* de n'avoir fait que rêver, *lors qu'il a expliqué l'Ecriture Sainte.* Ceux qui ont écrit contre lui, ont tres-bien su lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre *l'estime qu'il veut faire paroitre pour les Ecrits* de St. Augustin, & le jugement qu'il en fait : & ils se sont servis de cette occasion, pour donner une idée fort desavantageuse de ce Pere (19). *On ne peut*, disent-ils, *se former une autre idée du bienheureux St. Augustin, que d'un Déclamateur, qui dit tout ce qui lui vient en la tête, à propos ou non, pourvu que cela s'accorde avec un certain Systême Platonicien qu'il s'étoit formé de la Religion Chrétienne ; d'un esprit, qui se perd à tous momens dans les nues, & qui se laisse emporter à de froides Allegories, qu'il débite comme des Oracles ; d'un homme enfin, qui n'avoit aucune des qualitez que doit avoir un Interpréte de l'Ecriture Sainte.* Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. Mr. Simon, dans sa Replique, ne s'est pas fort attaché à defendre St. Augustin. On sent bien que son cœur n'étoit point là : il donne quelque chose à la bienséance, & beaucoup plus à l'interêt de critiquer son Adversaire (20). On peut remarquer en divers endroits de ses Ecrits, qu'il croit que puis que Saint Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les Peres Grecs sur les matieres de la Grace, personne n'est obligé de le suivre préférablement aux Peres Grecs. Ce subterfuge seroit bien commode ; mais il n'y a pas moien de s'en servir : car puis que la doctrine de St. Augustin sur la Grace a été aprouvée par l'Eglise, il faut que toute doctrine oposée à celle-là soit à rejetter ; & ainsi tout ce que St. Chrysostome a pu dire de favorable au Molinisme est un dogme particulier, & flétri pour le moins implicitement par l'aprobation authentique qui a été donnée à St. Augustin. C'est ce que j'ai apellé ci-dessus un embarras qui jette l'Eglise Romaine dans une espece de ridicule. Je raporte les paroles de Castellan : elles sont notables, & sa Vie n'est pas un Livre fort commun en ce païs-ci. *Ut divum Augustinum contra hæreticos de hominis Christiani justificatione disputando, proxime ad divi Pauli sententiam accessisse fatebatur, ita linguarum ignoratione lapsum sæpe frequenter atque etiam delirasse sacra explicando asseverabat : cumque bonarum artium magis non ignarum quam peritum dici posset, non satis idoneum esse judicabat cui de artibus differentis legendo tempus transmitteretur qui minime otio abundaret. Eam quoque stili Augustiniani anfractuosam sinuositatem esse, & sermonis omni elegantiâ vacuam impuritatem addebat, ut ab homine liberaliter in literis educato citra fastidium legi vix posset* (21).

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire, j'ai vu l'Eclaircissement que Mr. Simon a donné pour remédier aux plaintes des Jansenistes. *Mon intention*, dit-il (22), *n'a pas été de diminuer en quoi que ce soit l'autorité de St. Augustin, que j'ai toujours reconu* être le plus habile Théologien des Eglises d'Occident, *& avoir mérité les grands éloges que tant de Papes lui ont donnez . . . . Je conviens que l'Eglise nous assure, que ceux qui ont enseigné la Théologie par art & par méthode, ont pris Saint Augustin pour leur Maître & pour leur guide. Ce sont les paroles du Breviaire Romain ; mais elles ne signifient pas que ces Maîtres de Théologie, qui ont suivi St. Augustin dans la maniere de traiter cette Science, ayent été obligez de ne s'éloigner jamais des opinions de ce sçavant Evêque, ni que ces mêmes opinions soient des articles de Foi, ni enfin qu'il faille abandonner les autres Peres, lors qu'ils ne s'accordent point entiérement avec lui. L'Eglise nous apprend dans les mêmes Leçons du Breviaire, en parlant de Saint Jean Chrysostome* (*), que tout le monde admire sa maniere d'interpréter à la lettre les Livres sacrez, & le juge digne de ce qu'on a crû de lui ; savoir, que St. Paul, qu'il a singuliérement honoré, lui a dicté plusieurs choses. *J'ai toujours eu beaucoup de vénération pour ces deux grands hommes, qui sont encore aujourd'hui l'admiration des Eglises d'Orient & d'Occident ; mais ne s'agissant que de l'explication de certains passages de l'Ecriture, sur lesquels St. Augustin & St. Chrysostome ne sont pas toujours d'accord, j'ai crû qu'il m'étoit permis de suivre les Interprétations de St. Chrysostome, lors qu'elles me paroissoient plus litérales. Cette diversité, qui ne regarde nullement le fond de la doctrine, n'empêche point qu'ils ne conviennent entr'eux sur les points essentiels de nôtre créance. J'aurois pû à la vérité, parlant de St. Augustin*

(16) Liv. III, Chap. IX.

(17) Là-même, pag. 397, 398.

(*) Lib. I, Retractat. Cap. XVIII.

(18) Histoire Critique du Vieux Testament, pag. 199.

(19) Voiez le Livre intitulé Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, pag. 157 & suiv. & la Defense des Sentimens, pag. 248 & suiv.

(20) Voiez la Reponse aux Sentimens de quelques Theologiens de Hollande, pag. 200 & suiv. & la Reponse à la Defense des Sentimens, pag. 198 & suiv.

(21) Petrus Gallandius, in Vitâ Castellani, pag. 44, 45.

(22) Simon, Preface des Nouvelles Observations sur le Texte & les Versions du N. T. imprimées à Paris, en 1695, in 4.

(*) Interpretandi rationem & enarrationem sententiæ sacrorum Librorum explanationem omnes admirantur, dignumque existimant cui Paulus Apostolus quem ille mirifice coluit scribenti & prædicanti multa dictasse videatur. Breviarium Romanum.

ce Pere l'aprobation des loix pénales en matiere de conscience, se seroit exposé lui-même à une rude censure, s'il avoit encore vécu trois ou quatre ans (*H*).

Un Médecin de Paris a publié une Remarque assez singuliere : il a prétendu que ce grand Saint avoit la force de boire beaucoup, & s'en servoit quelquefois, mais sans s'enivrer. Nous rapor-

rin dans mon Histoire des Commentateurs, garder plus de modération pour ce qui est des expressions, & j'ai même rapporté quelques termes du Cardinal Sadolet, qui sembleut trop durs; mais je n'ai jamais eu dessein de combattre la doctrine de ce St. Docteur, qui a réfuté avec tant de force les Heresies de son temps. Il ajoûte qu'il *s'est proposé pour son guide le Cardinal Gaspar Contarin*, qui jugea qu'il y avoit un certain milieu à prendre entre ceux qui, sous prétexte d'être les ennemis des Luthériens, s'aprochoient trop de l'Heresie de Pelage; & ceux qui, aiant *quelque teinture des Ecrits de St. Augustin, étant très-éloignés de sa modestie & de sa charité, prêchoient au peuple des dogmes très-embarrassés, qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes, & qu'ils ne sçauroient expliquer qu'en se jettant dans des paradoxes.* „J'ai cru„, continue-t-il, „que „je ne pouvois mieux faire, que d'imiter ce grand Cardi- „nal, aiant à répondre à quelques Théologiens de Hol- „lande, qui m'avoient objecté, que la tradition de l'E- „glise n'étoit point constante & certaine, en donnant pour „exemple les matieres de la Grace & de la Prédestination, „sur lesquelles l'Eglise avoit suivi & autorisé la doctrine „de St. Augustin, quoiqu'il se fust éloigné, disoient-ils, „des Peres tant Grecs que Latins, qui l'avoient précedé. „Je leur ai fait voir que la diversité que l'on y pouvoit „trouver n'étoit que sur des choses qui n'avoient point été „décidées comme de foi, & sur quelques passages de l'E- „criture, qui pouvoient être expliqués diversement; & „qu'ainsi l'on ne devoit pas accuser l'Eglise de n'avoir „point été constante dans la tradition". Pour peu qu'on examine cela, on découvre que c'est un fard, ou un plâtre, qui ne peut tromper que les gens simples; car d'où viennent, je vous prie, les controverses les plus capitales? N'est-ce point de ce qu'on explique diversement quelques passages de l'Ecriture? Pourquoi donc emploiez-vous l'idée de cette diversité pour nous faire entendre que Saint Chrysostome & Saint Augustin ne différent en rien d'essentiel? Est-ce un accident, est-ce un accessoire, à la doctrine de la Grace, que de savoir en quoi consistent les forces de l'homme pécheur, & quelle est l'essence de sa liberté? N'est-ce pas plutôt une partie fondamentale de ce dogme? Si donc ces deux Peres sont oposez directement dans l'explication de la nature du franc arbitre, il est sûr que leur discorde concerne le fond, & que l'Eglise n'a pu adopter l'Hypothese de l'un, sans rejetter celle de l'autre. Ou bien il faudra dire qu'elle aprouve une vérité, sans condamner la fausseté oposée; car enfin, quoi qu'il fut possible qu'ils se trompassent tous deux, il ne l'est point que l'opinion de tous deux soit véritable. Il faut donc, ou que ceux qui suivent les explications de St. Chrysostome se trompent, ou que ceux qui suivent les explications de Saint Augustin enseignent une fausseté. Voila, encore un coup, le grand embarras de la Communion de Rome. Elle se voit obligée d'aprouver ceux qui donnent tout, & ceux qui ôtent tout à la Grace, par raport au consentement de l'homme. Une partie de ses Docteurs disent que l'homme forme ce consentement avec une pleine liberté de le refuser : l'autre partie enseigne que la Grace produit ce consentement, sans laisser à l'homme la force prochaine de le refuser. Les uns ou les autres débitent une fausseté, qui ne roule point sur une vetille, mais sur un point de très-grande consequence. Cependant l'Eglise Romaine avec son infaillibilité prétendue, ne condamne rien là-dessus. Si elle condamne le Jansenisme, elle est contrainte de déclarer en même tems qu'elle ne condamne point St. Augustin (23) : c'est defaire d'une main ce que l'on a fait de l'autre. Notez en passant ces paroles de Mr. Simon, *La diversité . . . . n'étoit que sur des choses qui n'avoient point été decidées comme de foi.* C'est-à-dire, que pourvu que l'on ne débite le mensonge que sur les points qui n'ont pas été encore decidez *comme de foi*, on ne laisse pas d'être fidele, & bon Chrétien : notez, dis-je, ce privilege de la conscience errante. Notez aussi, qu'encore qu'il fût permis de n'être pas du sentiment de St. Augustin, lors que les matieres de la Grace n'avoient pas été encore décidées comme elles le furent au tems de ce Pere, il ne s'ensuit pas que depuis ces décisions il doive être libre aux Ecrivains du XVII siécle de revenir au sentiment de St. Chrysostome; car voici une Remarque solide d'un Théologien qui ne peut pas être suspect à Monsr. Simon : „Dans les Disputes touchant la Grace, l'Election, „& la Predestination, on a moins d'egard aux anciens Pe- „res qui ont vécu avant l'Héresie des Pélagiens, qu'à ceux „qui sont venus depuis; & on en a beaucoup plus aux La- „tins qu'aux Grecs, quoi que postérieurs à cette Héré- „sie . . . . . Or entre les Latins, dont nous avons déja „vû que l'autorité le devoit emporter au dessus de celle „des autres Peres, les Théologiens conviennent que St. „Augustin est celui auquel on se doit le plus arrester : car „non seulement tous les Peres & tous les Docteurs qui „sont venus depuis lui, mais les Papes mêmes, & les „Conciles des autres Evesques, ont tenu sa doctrine tou- „chant la Grace, pour certaine & pour Catholique, & „ils ont tnus cnû que c'estoit une suffisante preuve „de la vérité d'un sentiment, de sçavoir que ce Saint l'a- „voit enseigné (24)".

(23) Voiez la Reponse qui a été faite par un Janseniste à Mr. Leydecker. Il en est parlé dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, en 1697, pag. 250.

(24) Petav. Dogmat. Theolog. Tom. I, Lib. IX, Cap. VI, cité par Monsr. Arnauld, Difficult. proposé à Monsieur Steyaert, Part. IX, pag. 200.

(*H*) *Mr. Claude . . . . . se seroit exposé . . . . . à une rude censure, s'il eût vécu encore trois ou quatre ans.*] J'ai deux choses à montrer; l'une, que Mr. Claude a trouvé mauvais que St. Augustin ait aprouvé les loix pénales contre les Hérétiques; l'autre, que s'il avoit vécu encore trois ou quatre ans, il eût été censuré d'avoir censuré St. Augustin.

I. Pour prouver la premiere de ces deux choses, je n'ai qu'à raporter les termes dont Mr. Claude s'est servi dans une Lettre qui a été rendue publique. Il avoue que Saint Augustin *avoit l'esprit admirablement beau, l'imagination abondante & heureuse, marquant presque par tout une grande pieté, une grande justice, & une grande charité* : mais il ajoute, *qu'il y a une chose, qui flétrit extrémement sa mémoire; savoir, qu'après avoir été dans des sentimens de douceur & de charité, touchant la conduite qu'on doit tenir envers les Hérétiques, les contestations qu'il eut avec les Donatistes l'échauffèrent tellement, qu'il changea du blanc au noir, & soutint hautement qu'il falloit persécuter les Hérétiques* (25).

(25) Voiez la Lettre écrite de Suisse, imprimée à Dordrecht, en 1690, pag. 20.

II. Les Actes du Synode des Eglises Wallones des Provinces Unies, tenu à Amsterdam au mois d'Août 1690, établissent invinciblement la seconde chose que j'ai à prouver; car c'est ici l'une des Propositions que cette Assemblée condamna, *Le Magistrat n'est point en droit d'employer son autorité pour abattre l'idolatrie, & empêcher les progrès de l'Heresie.* Cette Proposition, dis-je, est l'une de celles que le Synode *declare solennellement & unanimement fausses, scandaleuses, pernicieuses*, destructives *également de la morale & des dogmes de la Religion.* Le Synode *comme telles les proscrit, les interdit, & les condamne, défendant sous les dernieres censures à toutes personnes Ecclésiastiques & séculieres de les debiter, ni dans les chaires, ni dans les conversations particulieres . . . & ordonnant très-expressément à tous les Consistoires* de son ressort *de redoubler leurs soins, & leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de réprimer sans distinction & sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la Sainte Cene. & à l'égard des Ministres, ils les suspendront de leur charge jusques au prochain Synode, en apellant à ce jugement deux Pasteurs des Eglises voisines* (26). Si Mr. Claude eut été en vie pendant la tenue de ce Synode (27), on n'auroit pas peut-être condamné la Proposition que j'ai raportée, me dira quelqu'un. Je n'en sai rien : mais, quoi qu'il en soit, on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre; car il est visible que St. Augustin n'a établi autre chose, sinon que les Magistrats doivent réprimer les Hérétiques, en les soumettant à certaines peines. Or le Synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la Proposition contraire dans le nombre des erreurs pernicieuses, pour lesquelles il veut qu'on excommunie les laïques, & que l'on suspende les Ministres; il a donc décidé la même doctrine que Mr. Claude avoit condamnée dans St. Augustin; le sentiment de Mr. Claude a donc été fulminé par ce Synode.

(26) Voiez ce qui a été publié des Actes de ce Synode, dans le Tableau du Socinianisme, pag. 565.

(27) Il étoit mort au mois de Janvier 1687.

Si Mr. Claude a été surpris que St. Augustin soit *passé du blanc au noir*, d'autres s'étonnent encore plus que les Ministres fugitifs de France (28) soient passez tout de même du blanc au noir. Car au lieu que St. Augustin changea d'opinion, à cause que les loix des Empereurs avoient fait cesser un Schisme, les Ministres réfugiez ont changé de sentiment, lors que la ruïne de leurs Eglises par l'autorité du Souverain étoit encore toute fraiche, & que la plaie étoit encore toute sanglante. Si on leur avoit demandé, pendant que les Edits de persécution ne cessoient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensoient de la conduite d'un Souverain, qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumieres de leur conscience, ils auroient répondu qu'elle est injuste; &, dès qu'ils se sont vus en d'autres païs, ils ont prononcé anathême sur ceux qui condamnent l'usage des loix pénales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines : il y a bien à moraliser là-dessus.

(28) Ils étoient en beaucoup plus grand nombre dans le Synode, que les Ministres Walons, & ils ont agi de concert avec les Ministres Refugiez en Angleterre. Voiez les Actes de ce Synode, touchant la VIII Lettre du Tableau du Socinianisme, pag. 339 & suivant. L'Auteur de ce Tableau assure, pag. 338, que l'arrêté & les definitions de ce Synode ont été faites d'une maniere unanime.

Celui qui fut le promoteur de ces décisions Synodales, avoit déja passé du blanc au noir; mais c'étoit en quelque façon par un privilege spécial, & par une dispense prophétique, qui ne tiroit point à conséquence pour les autres. Sa Politique du Clergé, son Préservatif, &c, avoient condamné hautement l'usage des loix pénales en matiere de Religion. Il avoit traité amplement de cela dans sa Réponse à l'Histoire du Calvinisme, & pour le moins il avoit donné à connoitre qu'il souhaitoit de réfuter solidement les Apologistes des loix penales. Il est vrai qu'il avoit ruiné d'une main ce qu'il avoit táché de bâtir de l'autre, & qu'il tomba dans une pitoiable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs Ecrits qu'on a publiés contre lui; mais enfin, jusques-là, on ne pouvoit pas le convaincre d'avoir dit nettement & précisément le oui & le non. Ce n'a été qu'en consequence des révélations qu'il a cru recevoir d'enhaut sur la prochaine ruïne du Papisme; ce n'a été, dis-je, qu'en conséquence de cela, qu'on s'est élevé contre ceux qui ne croioient pas qu'il fût permis d'extirper les Sectes par l'autorité du bras séculier. Il n'est

porterons ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le réfute (*I*). Je ne dirai pas beaucoup de choses sur les Editions des Oeuvres de Saint Augustin (*K*). Plusieurs de ses Traités ont été traduits en notre Langue.

s'est imaginé que ces gens-là lui faisoient une querelle personnelle, & qu'ils conspiroient contre son explication de l'Apocalypse (29). Le Clergé de France s'est fort servi des raisons de Saint Augustin, pour justifier la conduite de la Cour envers les Réformez. On a fait imprimer à part en beau François tout ce que St. Augustin a publié sur cette matiere. Un Protestant en a donné la Refutation dans la III Partie du Commentaire Philosophique sur *contrain-les d'entrer*. Voiez (30) les Reflexions qui ont été faites sur le préjudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce Saint. On a été surpris que Monsr. Poiret ait taché de l'excuser. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, au mois de Mai 1692, page 358, & au mois d'Aout de la même année, page 552.

(*I*) *Un Medecin . . . . . . a prétendu que ce Saint beuvoit beaucoup . . . . . mais sans s'enivrer. Nous raporterons ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le réfute.*] Le Medecin, dont je parle, est Monsr. Petit. Le chapitre où il traite de cela est intitulé, *Videri B. Augustinum non invalidum potorem fuisse* (31). Il met d'abord le fondement de sa pretention dans ces paroles de St. Augustin : *Ebrietas longè est à me : misereberis, ne appropinquet mihi. Crapula autem nonnunquam surrepit servo tuo; misereberis, ut longè fiat à me* (32). C'est-à-dire, *L'ivresse est loin de moi ; vous aurez pitié de moi, Seigneur, afin qu'elle ne s'en aproche. La crapule surprend quelquefois votre serviteur, vous aurez pitié de lui, afin qu'elle s'en éloigne.* Il semble qu'il y ait là une espece de contradiction ; car la crapule étant l'effet de l'ivresse, comment peut-on avoüer, sans se contredire, qu'on ne boit jamais jusqu'à s'enivrer, & que cependant on succombe quelquefois à la crapule ? Mr. Petit justifie par l'autorité d'Aristote, que la crapule est le dernier période de l'ivresse, que c'est la douleur de tête qui reste lors que le sommeil a dissipé les vapeurs du vin, & lors qu'un homme qui s'étoit enivré recouvre la conoissance, & n'est plus dans l'aliénation d'esprit qui lui ôtoit le sentiment. Il confirme cela par un passage de Pline, & par des Vers du Poëte Alexis ; & voici comment il leve la contradiction aparente. Il supose que ce grand Saint avoit la tête assez forte, pour pouvoir boire beaucoup de vin, sans perdre l'usage de la raison, mais non pas sans en être incommodé le lendemain. *Quod eâ esset cerebri ac mentis firmitate ut posset, in e idem vini quantitate quæ multos ad insaniam redigeret, rationis usum conservare* (33). Sur ce pied-là, un homme peut avoüer qu'il ne s'enivre jamais, quoi qu'en quelques occasions il se sente tourmenté de la crapule, pour avoir trop bu ; & il doit reconoitre en cela un certain défaut qui l'oblige à implorer la misericorde du Pere céleste. *Sic nobis dubitatio illa vanescit, vindicaturque Augustinus à turpitudine eorum, qui rationem suam vino obruere non dubitant : non tamen à culpâ omnino, ipse fatente, qui tantum vini hauriret, inde ut crapulam aliquando incurreret nec posset sibi inter pocula temperare, quin nimio potu interdum valetudini suæ incommodaret. Quâ de re sibi misericordiam Dei implorat* (34). Mr. Petit excuse St. Augustin sur la qualité du climat où il habitoit, & sur la coutume des Africains, & se propose cette Objection. Il est probable que ce grand homme mettoit en pratique ce qu'il conseilloit aux autres : or il a loué ceux qui se contentent de vivre d'herbes & de lard, & de boire deux ou trois verres de vin pur. *Duæ vel tres veni meraca potiones propter diligentiam valetudinis sumpta cum olusculis & lardo laudantur* (35). On répond qu'il est vraisemblable que St. Augustin ne se tint pas tellement assujetti à cette regle, qu'il ne la passât quelquefois entre ses amis, & ceux qu'il prioit de manger à sa table Episcopale. *Verùm & mihi illud concedi, non minus probabile ; non ita hanc regula illi addictum vixisse, ut non eum vini modum nonnunquam inter amicos, & mensa episcopales hospites bibendo excederet* (36). Car autrement, il faudroit conclure qu'il ne vivoit que d'herbages & de lard ; ce qu'on ne pourroit penser sans une folie monachale. *Quod putare cucullata esset dementia* (37).

Voions ce que Mr. Cousin a répondu à cet *étrange Paradoxe* de Monsr. Petit : c'est ainsi qu'il nomme ce sentiment (38). Il veut qu'on lise *le chapitre entier des Confessions d'où* le passage a été tiré (39). On verra, *Que Saint Augustin y represente la disposition où il estoit à l'égard du boire & du manger, & qu'il declare qu'il avoit appris de Dieu à ne rechercher les alimens que comme il auroit recherché les remedes, & à user de la mesme sorte des uns & des autres. Il dit que suivant ce principe il est toujours en garde contre le plaisir, lors qu'il satisfait aux besoins de la nature, qu'il se fait une guerre continuelle par les jeusnes & par l'abstinence ; qu'il réduit souvent son corps en servitude, & entend sans cesse la voix de Dieu qui lui crie :* Ne graventur corda vestra in crapula & ebrietate (40). Mr. Cousin demande, *si un Evêque, qui a vécu de la sorte, peut être soupçonné d'avoir bu quelquefois avec excès ?* Il assure *qu'il n'y a point ici de distinction à faire*, que St. Augustin *n'a jamais bu qu'autant que la nécessité le demandoit ;* & *qu'ainsi, quand il dit*, crapula autem nonnunquam obrepit servo tuo, *il prend le mot de* crapula *dans un autre sens* (41). *Outre celui d'Aristote, auquel il signifie la chaleur & la douleur causées par le vin pris avec excès, il en peut avoir encore au moins deux autres, selon l'un desquels il est pris pour l'excès du manger, & selon l'autre pour le plaisir mesme de manger & de boire. Ce n'est pas au premier que Saint Augustin l'a pris ; car il estoit aussi éloigné de manger avec excès, que de boire avec excès. Il n'a donc pu le prendre qu'au second, & avouant que bien qu'il s'efforçast de resister continuellement à la tentation du plaisir qui se met comme en embuscade au passage des alimens necessaires pour appaiser la faim & la soif, & pour entretenir la santé, neanmoins il s'y laissoit quelquefois surprendre. Cette surprise arrive aux plus parfaits, à ceux qui refusent tout à leur corps, & qui ne le nourrissent que de jeusnes & d'abstinence.* Mr. Cousin confirme ceci en indiquant plusieurs choses que Possidius a raportées touchant la sobrieté de St. Augustin. Je crois qu'il n'eût pas mal fait de donner de bonnes preuves des deux significations du mot *crapula* qu'il a jointes à celle que Mr. Petit a si bien prouvée.

C'est à mes Lecteurs à prononcer sur cette Dispute : je me contente de leur indiquer les raisons des deux parties. J'ajouterai seulement que j'ai consulté plusieurs Dictionaires, sans y trouver la moindre trace de la signification que Monsr. Cousin veut que l'on donne au mot *crapula* dans cet endroit-ci. J'ai même trouvé qu'il y a des Medecins qui soutiennent que l'ivresse & la crapule signifient la même chose, & que ceux qui y cherchent des differences s'amusent à des disputes de mot. *Qui differentiam inter* crapulam & ebrietatem *fingunt λογομαχοῦσι. Fœs. pag. 353. Dict. num.* 475 (42). Il est certain que dans Ciceron les termes de *crapulam edormire, crapulam exhalare*, veulent dire la même chose que les mots François *cuver son vin* (43). Plaute emploie dans le même sens *crapulam amovere* (44), *crapulam edormire* (45), *crapulam edormiscere* (46). On sait aussi que présentement notre mot *crapule* est plus odieux que celui d'*ivresse* ; car il signifie le degré le plus excessif de l'ivrognerie. C'est, comme le remarque Furetiere, *une vilaine & continuelle débauche de vin, ou d'autres liqueurs qui enyvrent. Crapuler*, ajoute-t-il, *veut dire boire sans cesse, s'enyvrer salement & continuellement.* Le Dictionaire de l'Academie Françoise confirme ces définitions. Mais il n'y a point de consequence à tirer d'un siécle à un autre, quant au sens des termes. L'usage le fait varier prodigieusement. La distinction entre l'ivresse & la crapule étoit certaine au tems d'Aristote, & au tems de St. Augustin. Cela est encore plus clair par le Passage de ce Pere de l'Eglise, que par celui de ce Philosophe. La question est de savoir en quoi consistoit cette difference au tems de Saint Augustin. Si Mr. Petit avoit repliqué à Mr. Cousin (47), il auroit debité sans doute beaucoup de litérature, & je pense qu'il n'auroit pas oublié ceci : c'est que les Auteurs, qui comme Aristote traitent dogmatiquement un sujet, descendent dans le détail des genres, & des especes, & observent la proprieté des termes destinez à signifier les différences des especes, ou les diferens degrés d'une même qualité ; mais les Poëtes & les Orateurs quittent bientôt cette exactitude : ils introduisent un usage plus degagé, ou bien ils s'accommodent à l'usage du public, qui fait prendre indifféremment les uns pour les autres en mille rencontres les termes que les Docteurs avoient distingués.

(*K*) *Je ne dirai pas beaucoup de choses sur les Editions des Oeuvres de St. Augustin.*] Mr. du Pin en a donné une Liste (48), qui n'est ni aussi ample, ni aussi exacte, que celle que les Journalistes de Leipsic en ont donnée (49). Or comme il est très-aisé de consulter ces Auteurs-là, il seroit bien superflu de les copier ici. Je dirai donc seulement que la meilleure Edition des Ouvrages de ce Pere est celle qui a paru à Paris par les soins des Benedictins de Saint Maur. Elle est divisée en dix Volumes *in folio* comme quelques autres ; mais elle a donné un nouvel arrangement ou une nouvelle œconomie dans chaque Tome. Le I & le II, furent imprimez l'an 1679 ; le III fut imprimé en 1680 ; le IV, en 1681 ; le V, en 1683 ; le VI, & le VII, en 1685 ; le VIII, & le IX, en 1688 ; & le X, en 1690. Ce dernier Volume contient les Ouvrages que St. Augustin composa contre les Pelagiens.

Il a paru une *Lettre de l'Abbé D*** aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, sur le dernier Tome de leur Edition de St. Augustin* (50). L'Auteur de cette Lettre prétend qu'ils ont eu pour but de favoriser le Jansenisme, & que les preuves qu'il en aporte sont convaincantes. J'ai ouï dire que cette Lettre embarrasse d'autant plus les Bénédictins, qu'il y a quelques Evêques qui leur demandent compte de leur conduite, & qui les menacent de faire défendre dans leurs Dioceses la lecture de cette Edition de St. Augustin. Ces savans Peres ont donné des Eclaircissemens là-dessus, & ont satisfait le public à l'égard de ce reproche. Voiez la *Lettre d'un Théologien à un de ses amis, sur un Libelle, qui a pour Titre Lettre de l'Abbé *** &c.* Elle fut achevée d'imprimer le 22 de Février 1699, & contient 88 pages *in* 12 ; mais elle n'a point terminé le Différent. Il a paru un *Memoire d'un Docteur en Theologie, addressé à Messeigneurs les Prélats de France, sur la Réponse d'un Théologien des PP Bénédictins à la Lettre de l'Abbé Allemand* (51) : & l'on soutient dans ce Mémoire, que tous les reproches, qui avoient été faits aux Bénédictins, sont justes ; & que ces Peres y ont très-mal répondu. On

(29) Voiez l'Apologie pour les vrais Tolérans, par Mr. Huet, Ministre de Dort, pag. 133, 134.

(30) Dans la Defense du Sentiment de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique, pag. 315 & suivantes.

(31) C'est le XV de son Livre intitulé Homeri Nepenthes, sive de Helenae Medicamento, imprimé à Utrecht, l'an 1689, in 8.

(32) Augustin. Libro X. Confess. Cap. XXXI.

(33) Petrus Petitus, Homeri Nepenthes, pag. 138.

(34) Idem, ib. pag. 139.

(35) Augustin. in Libro de Moribus Manichæorum, apud Petitum, ibid. pag. 140.

(36) Petitus, ibidem.

(37) Idem, ibidem.

(38) Journal des Savans du 27 Juin 1689, pag. 426 Edition de Hollande.

(39) Là-même, pag. 427.

(40) Là-même.

(41) Là-même, pag. 428.

(42) Jacob. Pancratius Bruno, in Lexico Medico, pag. 125.

(43) Voiez la II Philippique de Ciceron, Chap. XII, & la VIII Verrine, Livr. III, Chap. XI.

(44) Plaut. in Pseudolo, Act. V, Scen. I, Vers. 35.

(45) Idem, in Mostell. Act. V, Scen. II, Vers. 8.

(46) Idem, in Rudente, Act. II, Scen. VII, Vers. 28.

(47) Il n'a pu le faire : il étoit mort avant que son Nepenthes eût vu le jour.

(48) Voiez sa Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, Tom. III, pag. 257 Edition de Hollande.

(49) Dans leur mois de Janv. 1683, pag. 2.

(50) Cette Piece est imprimée l'an 1699 : elle contient 72 pages in 12.

(51) Imprimé l'an 1699. Il contient 128 pages in 12.

remarque (52), qu'ils ont envoïé de Rouën à Paris une seconde Réponse à l'Abbé Allemand, & que le Pere de Sainte Marthe *souffre mesme*, dit on, *volontiers qu'on la luy attribue*. Les Benedictins ont repliqué, & n'ont point fait taire leurs Antagonistes. Il a paru d'autres Ecrits pour & contre, dont je ne saurois donner le détail, puis que je n'en ai vu qu'une petite partie. J'ai vu le Livret intitulé, *La Conduite qu'ont tenu les Peres Benedictins, depuis qu'on a attaqué leur Edition de St. Augustin*. Il contient 79 pages *in* 12, & il a été imprimé l'an 1699. On y aprend, entre autres choses: 1, qu'avant qu'ils eussent rien publié pour leur défense, *un inconnu . . . . leur adressa un Ecrit, qu'il eut soin de faire debiter dans tout Paris, avant que de leur en envoyer aucun Exemplaire* (53); 2, qu'il avoit donné pour Titre à son Ouvrage, *Lettre d'un Abbé Commendataire aux Révérends PP. Benedictins de la Congregation de St. Maur*; 3, que comme celle, que l'Abbé Allemand avoit écrite contre ces Peres, s'étoit apellée, *la Benédictine Allemande*, on apella celle-ci, *la petite Benedictine*, & tout le monde disoit que la cadette valoit bien l'aînée; 4, *que l'Auteur ne fait le Personnage, depuis le commencement jusqu'à la fin, & ne parle le langage des Jansenistes, que pour mieux se faire entendre des Benedictins* (54); 5, que *la petite Benedictine* piqua & réveilla les gens du parti, qu'ils songérent dès lors à soutenir le nouvel Augustin, & que Mr. l'Abbé du Guet alla à l'Abbaïe offrir sa plume à la Congrégation de Saint Maur (55); 6, que *la petite Benedictine* n'avoit pas encore été vue de tout le monde, qu'une autre plus petite & plus agréable se montra tout-à-coup (56): elle étoit intitulée, *Lettre d'un Benédictin non-Réformé aux Révérends Peres Benédictines de la Congrégation de St. Maur*, & venoit de la même source que la petite Benedictine; 7, que les Benédictins déliberoient encore, quand on vit prendre l'essor à une quatrieme Benédictine; qui *étoit d'un sérieux à faire croire qu'elle sortoit véritablement d'un Cloître*: elle avoit pour Titre, *Lettre d'un Bénédictin Reformé de S. Denys, pour servir de Reponse à l'Abbé Allemand, à l'Abbé Commendataire, & au Bénédictin non Reformé* (57); 8, que la premiere Reponse des Bénédictins partit de Saint Denis, & que tout le monde l'a attribuée à Dom Lamy: elle est intitulée, *Lettre d'un Théologien à un de ses Amis sur le Libelle qui a pour Titre, Lettre de l'Abbé *** aux Rds. PP. Benedictins, &c.* (58); 9, qu'on vit paroitre une autre Réponse, qu'on n'attendoit pas: c'est celle que Dom de Ste Marthe s'est vanté d'avoir faite en moins de deux jours: elle a pour Titre, *Reflexions sur la Lettre d'un Abbé d'Allemagne, &c.* (59); 10, que du consentement de tout le monde, le meilleur Ouvrage, qui se soit fait jusqu'ici sur l'affaire de l'Edition, est celui qui a pour Titre, *Mémoire d'un Docteur en Théologie, adressé à Messeigneurs les Prelats de France, sur la Réponse d'un Theologien des Benedictins à la Lettre de l'Abbé Allemand* (60); 11, qu'un homme, plus savant que poli, fit courir un Manuscrit contre Dom de Ste Marthe, & l'intitula, *Ste. Marthe mauvais Theologien, & bon Janseniste* (61); qu'au Manuscrit du Savant succéda le Manuscrit de je ne sai quel Melancolique de mauvais goût: que la Piece avoit pour Titre, *Antimoine pour servir de preservatif contre les Calomnies du P. de Sainte Marthe* (62); & que le Manuscrit du Melancolique fut suivi d'un autre, qu'on a attribué à un Jésuite: il est intitulé, *Vindiciæ Petavii* (63); 12, que dans le Livre intitulé *Solution de divers Problêmes*, & attribué à Mr. du Guet, les Jansenistes prenent hautement en main la défense des Benedictins (64); 13, qu'il a paru une troisieme Reponse des Bénédictins (65); qu'elle est intitulée *Vindiciæ Editionis S. Augustini à PP. BB. adornatæ*; qu'elle a précédé la plupart des Ecrits dont j'ai fait mention jusqu'ici; qu'elle n'est presque qu'une Traduction de la Reponse du P. Lamy: qu'elle est faite sous un nom emprunté, &c (66).

J'ai vu aussi un Ouvrage, que l'on attribue à Dom Lamy: c'est une *Plainte de l'Apologiste des Bénédictins à Messeigneurs les Prelats de France, sur les Libelles diffamatoires, que l'on repand contre ces Religieux, & contre leur Edition de Saint Augustin: avec une sommation aux Auteurs de ces Libelles de paroître devant Monseigneur l'Archevesque de Paris*, & une *Instruction du Procès que l'on fait aux Bénédictins sur leur Edition de St. Augustin*. Tout cela comprend 88 pages *in* 8. L'Auteur, aiant demandé aux Prélats le châtiment de ses Adversaires, remarque, que *la difficulté . . . est de sçavoir qui sont ces Esprits inquiets & séditieux*, qui ont attaqué les Bénédictins (67). *Elle n'est pas si grande qu'on le pourroit croire*, ajoute-t-il. *Il est vray qu'ils se gardent bien de se nommer dans leurs Libelles: mais les RR. PP. Jesuites prennent tant de soin de s'en faire honneur dans le monde, & ils se decouvrent d'ailleurs par tant d'endroits, dans ces séditieux Ecrits, qu'on ne peut les y meconnoistre, sans prendre plaisir à s'aveugler soy-mesme*. Il propose ensuite ses conjectures; &, après quelques considérations générales, il donne *quelque chose de plus precis & de plus decisif* (68). „ Et „ deja dit-il, „ pour la Lettre de l'Abbé Allemand, quand „ ces PP. ne s'y seroient pas rendus reconnoissables à l'air, „ à la voix, à l'accent, aux principes, à la doctrine, c'est „ un fait, qui ne paroist plus aujourd'hui, ni contesté, ni „ desavoüé de personne, que c'est le Pere *Langlois*, Jésuite du College de Louïs le Grand, qui en est l'Auteur. „ Et, assurement, ce bon Pere ne prétendoit pas qu'on l'ignorât; puis que le debit de son Ouvrage s'est fait mesme dans le College, d'une maniere assez publique. Pour „ les autres Libelles, comme la Lettre de *l'Abbé Commendataire*, & celle du *Moine non-Réformé*, outre qu'on sçait „ encore qu'ils en ont fait des présens dans le monde, & „ qu'ils y ont fait trophées de leurs prétendues victoires, „ combien de fois ont-ils pris plaisir à s'y caracteriser, „ à s'y nommer, à s'y faire regarder comme nos parties. Il „ est bon, Messeigneurs, de vous faire voir sous quelles „ livrées, & de quelles couleurs ils s'y dépeignent: je ne „ me servirai que de leurs propres termes. *Considérez*, „ dit-on dans ces Lettres, *ce que sont les Jésuites, ces gens „ que vous pouvez soupçonner d'estre vos parties. Prenez-les „ pour modelles en cette matiere. Ils répondent à tout.* „ Aiant ramassé plusieurs autres caracteres, il continue de cette façon: „ Je ne pense pas, qu'à tous ces traits, on puisse douter que ce sont des Jésuites: mais on dira que ce ne „ sont que quelques particuliers en petit nombre. D'accord; on sçait que ce ne peuvent estre que quelques particuliers: on n'a jamais vu de corps entiers presser leurs „ mains pour faire une mesme Lettre. Mais n'a-t-on „ pas sujet d'attribuer des Ecrits à tout un corps, lors qu'on „ en parle communement dans ce corps avec approbation „ & complaisance? Que dis-je, lors qu'on s'en fait honneur, qu'on en distribue les présens, qu'on en fait trophée dans le monde, comme l'on sçait que les Jésuites „ le font si souvent de ces belles Lettres? En un mot, Messeigneurs, quelques scandaleux que soient les Ecrits faits „ par les particuliers d'un corps, on a sujet de les attribuer à tout ce corps, lors que les Supérieurs ne „ se mettent pas en peine d'en arrester le cours: lors „ que n'en estans pas les Maistres, ils ne témoignent pas „ par un Acte public, qu'ils les desaprouvent: ou lors qu'ils „ ne font pas eux-mesmes aux personnes offensées de réparations aussi éclatantes que les injures & les calomnies „ l'ont esté. C'est par cette regle, qu'on a toujours regardé „ comme l'Ouvrage du corps des Jésuites l'Ecrit scandaleux „ de la *Comédie des Moines*, où presque tous les Religieux „ sont traités avec une indignité & une dérision qu'on auroit peine à pardonner aux plus déchaînez Hérétiques. „ On l'a, dis-je, justement attribuée à tout le corps; quoi „ que composée & jouée par leurs jeunes gens: parce qu'il „ n'a jamais paru que les Supérieurs en aient fait nulle satisfaction, nulle justice (69). „ Il fait voir, après cela, que c'est à Mr. l'Archevéque de Paris à juger du diferent (70); & il somme ses parties de paroitre en personne à ce tribunal, *& de prouver leurs diverses Accusations; à peine, s'ils manquent à l'un ne l'autre, de se voir condamnez comme Calomniateurs, & leurs Libelles censurez comme diffamatoires. Mais, pour ne leur donner pas lieu d'abuser d'une Citation vague & indéterminée pour le temps, & de peur aussi de les presser de trop près, nous leur accordons deux mois de temps, à conter du jour que nostre Citation sera devenue publique à Paris* (71). Enfin, il montre quel est l'état de l'afaire; & puis, dans l'instruction du procès, il réfute diverses choses publiées contre les Benedictins.

J'ose dire, que Mr l'Archevêque de Paris, & un Concile National même, se seroient trouvez embarassés dans le jugement d'une telle cause; car, outre que les Questions du Jansénisme sont toutes pleines d'équivoques, deux Communautez puissantes & bien lettrées, qui ont chacune leurs amis & leurs ennemis, peuvent tailler beaucoup de besogne, & faire naître des incidens à l'infini. Le meilleur expedient, lors qu'il s'éleve de ces Disputes, est de recourir au bras séculier, comme à un Dieu de Machine, qui vienne couper le Nœud. C'est ce qui est arrivé dans celle-ci. Le Roi ordonna à Mr. le Chancelier d'écrire une Lettre à Mr. l'Archevêque de Paris, afin qu'il ne fut plus parlé de cette querelle, & que les parties cessassent de rien publier là-dessus (72). Mais, quoi qu'il en soit, l'on peut dire que les Bénédictins prirent le parti le plus raisonnable qu'il y eut à prendre, tant pour montrer qu'ils se tenoient bien assurez de leur fait, que pour arrêter le cours des Libelles. Ils demandérent une procédure réguliere, où leurs accusateurs fussent obligés de se nommer, & de prouver juridiquement les faits en question. Sans cela, on ne sauroit se promettre une bonne issue; car, dans les causes mêmes les plus mal fondées, ceux qui ont la liberté de ne plaider qu'au tribunal du public, par des Livrets anonymes, se trouvent toujours en état de faire les fiers, & d'insulter, & d'étourdir, pourvu qu'ils ne manquent ni d'Ecrivains, ni d'Imprimeurs. Un simple particulier, qu'il ait raison, ou qu'il ait tort, se voit réduit au silence, dès que ses Factums ne se vendent plus: il ne pourroit pas les continuer, sans soutenir la dépense de l'impression; & il ne peut pas la soutenir. Cet inconvénient ne se trouve pas dans une Communauté riche & puissante, comme celle des Jesuites.

On va contrefaire à Amsterdam cette Edition: on la donnera *en plus petits caracteres*, & on la vendra *à beaucoup meilleur marché que celle de Paris* (73). On avoit dessein d'y répandre les Notes Critiques d'un savant homme, qui se cache sous le nom de *Joannes Phereponus* (74): mais je viens d'aprendre qu'on a changé de dessein, & que ces Notes Critiques seront imprimées à part, avec le Commentaire de Louis Vives sur l'Ouvrage *de Civitate Dei, &c.* On a eu peur de rebuter les Catholiques Romains: c'est pourquoi, on leur laissera une entiere liberté d'acheter ou de n'acheter pas des Notes suspectes. Elles seront dans un Tome séparé, sans lequel on vendra toutes les Oeuvres de Saint Augustin exactement conformes à l'Edition de Paris, à tous ceux qui ne voudront pas se charger du reste.

(52) Page 222.
(53) Conduite des Benedictins, pag. 24.
(54) Pag. 25.
(55) Pag. 28.
(56) Pag. 29.
(57) Pag. 31.
(58) Pag. 35.
(59) Pag. 40.
(60) Pag. 44.
(61) Pag. 47.
(62) Pag. 50.
(63) pag. 51.
(64) pag. 67.
(65) C'est sans doute celle, dont on avoit parlé dans la page 69 en raportant ces paroles tirées d'une Lettre manuscrite de Mr. Simon au Pere Martianay. Un Benédictin, nommé Dom Bernard de Montfaucon, . . . a fait une vigoureuse Reponse à l'Abbé Allemand, imprimée, avec la Permission du Maistre du Sacré Palais.
(66) Conduite des Benedictins, pag. 88.
(67) Plainte de l'Apologiste des Benedictins, pag. 10.
(68) Pag. 88.
(69) Plainte de l'Apologiste des Benedictins, pag. 21.
(70) Pag. 23.
(71) Là-même, pag. 24.
(72) Vous la trouverez dans les Lettres Historiques du Mois de Janvier 1700, pag. 98.
(73) Voiez Mons. Bern. Nouvelles de la Republ. des Lettres, Mois de Mars 1699, pag. 358.
(74) Là-même.

AULNOI (MARIE CATHERINE LE JUMEL DE BERNEVILLE, Comtesse d') si conue par ses Ecrits (*A*), fut mariée a François de la Motte, Comte d'Aulnoi. Elle en étoit veuve, lors qu'elle mourut au mois de Janvier 1705. Sa mere, qui s'étoit remariée en secondes nôces à feu Mr. le Marquis de Gadaigne, est morte à Madrid, où elle jouissoit d'une pension considérable, que le Roi de Charles II lui avoit donnée, pour un grand service qu'elle avoit rendu à l'Etat, pendant qu'elle étoit à Rome. Philippe V lui conserva cette pension. La Comtesse d'Aulnoi a laissé quatre filles (*a*).

(*a*) *Mercure Galant, Janv. 1705, Page 244 & suivantes.*

(*A*) *Elle est fort conue par ses Ecrits.*] Le prémier, qui parut, est intitulé *Voiage d'Espagne*. Elle y avoit suivi la Reine d'Espagne, prémiere femme de Charles II. Ses autres Ouvrages sont *Mémoires de la Cour d'Espagne*, qui ont été imprimez trois fois en France, & une fois en Hollande; *Mémoires de la Cour d'Angleterre*; *Hippolite, Comte de Duglas*; *Histoire de Jean de Bourbon, Prince de Carency*; *le Comte de Warvik*. Ce sont autant de petits Romans, qui se sont fait lire. Elle a aussi donné plusieurs *Contes de Fées*, & une Paraphrase sur le *Miserere* (1).

(1) *Mercure Galant, Jan. 1705, pag. 207 & suivantes.*

AURAT, ou D'AURAT (JEAN) en Latin *Auratus*. Voiez DAURAT.

(*a*) *L'Emper. Claude, en lui écrivant, ne le nomme que Valerius Aurelianus. Vopiscus in Aurel. Cap. XVII.*

AURELIEN (LUCIUS DOMITIUS (*a*)) Empereur de Rome, au III siécle, a été l'un des plus grans guerriers de l'antiquité. On ne fait pas bien où il nâquit (*A*); mais on demeure d'accord que son extraction étoit assez basse, & que sa mere, qui se méloit de deviner, étoit Prêtresse du Soleil (*b*). Il étoit de belle taille, bel homme, très-robuste, & d'un génie extrémement vif (*c*). Il aimoit le travail, le vin, & la bonne chere (*d*); mais non pas les femmes (*e*): il observoit exactement la discipline, & il la faisoit observer avec la derniere sévérité (*B*). On vit en lui une chose très-admirable: c'est qu'il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de belles charges qui lui furent conférées (*C*). Il avoit une si forte passion de dégainer, que

(*b*) *Vopisc. in Aurelian. Cap. XIV.*

(*c*) *Ibidem, Cap. IV & VI.*

(*d*) *Ibidem, Cap. IV.*

(*e*) *Ibidem, Cap. VI.*

(*A*) *On ne fait pas bien où il nâquit.*] Vopiscus, aiant esporté trois opinions (1), ajoute, qu'il arrive ordinairement que la patrie de ceux qui sont nez dans un chétif lieu est inconue. Il en donne cette raison; c'est qu'ils mentent sur ce sujet, afin de se rendre recommandables a la postérité par l'éclat du lieu natal. *Evenit quidem ut de eorum virorum genitali solo incertum sit qui humiliori loco nati, plerique solum genitale confingunt, ut dent posteritati de locorum splendore fulgorem* (2). Je croi qu'il y a une autre chose qui contribue encore plus à cela: je veux dire la multitude des lieux qui se veulent faire honneur d'avoir produit les Hommes illustres. On se prévaut de l'incertitude du fait, on espere de ne pouvoir pas être solidement réfuté, on avance donc sans preuve & par vanité qu'ils sont nez en tel & tel lieu. De là vinrent les Disputes sur la patrie d'Homere (3). J'accorde à Vopiscus que l'importance est, non pas de savoir d'où sont les grans Princes, mais de savoir comment ils ont gouverné: *Nec tamen magnorum principum virtutibus summa sciendi est, ubi quisque sit genitus, sed qualis in republ. fuerit.* Néanmoins comme nous sommes naturellement fort curieux de savoir le tems & le lieu de la naissance des grans hommes, je croi qu'un Historien est obligé à faire toutes les recherches possibles pour contenter là-dessus tous ses Lecteurs, & que l'on a droit de se plaindre de la négligence d'une infinité d'Ecrivains qui n'ont pas pris cette peine.

(1) *Ortus, ut plures loquuntur, Sirmii, familia obscuriore; ut nonnulli, Dacia Ripensi. Ego autem legisse memini Auctorem, qui eum Mœsia genitum praedicaret. Vopiscus in Aurel. Cap. III.*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Voiez la Remarque (A), de l'Article* ROTTERDAM.

(*B*) *Il faisoit observer la discipline avec la derniere sévérité.*] Ajoutons à cela qu'il eut le bonheur de voir que cette sévérité ne cabra point les soldats, & qu'elle ne fit que leur donner une crainte qui les empécha de sortir de leur devoir. Ce fut sans doute un bonheur; car les Généreux ont quelquefois autant de sujet de craindre les suites d'une trop grande sévérité, que celles d'une trop grande molesse. Celui-ci se trouva très-bien de punir rigoureusement & sans rémission. *Militibus ita timori fuit, ut sub eo posteaquam semel cum ingenti severitate castrensia peccata correxit, nemo peccaverit. Solus denique omnium militem qui adulterium cum hospitis uxore commiserat, ita punivit, ut duarum arborum capita inflecteret, & ad pedes militis deligaret, eademque subito dimitteret, ut scissus ille utrimque penderet. Quæ res ingentem timorem omnibus fecit* (4). Vous voiez dans ces paroles Latines, que pour punir un soldat qui avoit commis adultere avec la femme de son hôte, il se servit du même suplice qui fut emploié par Alexandre pour punir le traitre Bessus, qui avoit ôté la vie au Roi Darius. On ne peut rien voir de plus beau que les ordres d'Aurelien touchant ce que les soldats devoient faire, & ne pas faire. St. Jean Baptiste ne leur eût pas défendu plus de choses, s'il eût voulu descendre dans le détail (5). Aurelien ne leur vouloit pas permettre de toucher à aucun fruit, ni de se faire donner du sel, du bois, ou de l'huile, ni de s'écarter des regles de la chasteté. Ne diroit-on pas qu'il avoit dessein d'introduire dans les Armées la discipline monacale? *Hujus Epistola militaris est ad Vicarium suum data hujusmodi*: Si vis tribunus esse, imò si vis vivere, manus militum contine. Nemo pullum alienum rapiat, ovem nemo contingat. Uvam nullus auferat, segetem nemo deterat: oleum, sal, lignum, nemo exigat: annona sua contentus sit. De præda hostis, non de lacrymis provincialium, habeat: arma tersa sint: ferramenta samiata . . . . . . alter alteri quasi servus obsequatur: à medicis gratis curentur, aruspicibus nihil dent: in hospitiis castè agant; qui litem fecerit, vapulet (6). Il etoit si rigide, que l'Empereur Valerien, qui avoit pour lui une estime singuliere, n'osa mettre son fils sous sa direction; car il craignit que ce jeune Prince, qui aimoit à folâtrer, n'éprouvât trop fortement l'austérité d'un tel maître. C'est pourquoi il lui choisit un Gouverneur moins exact. Voici ce qu'il répondit au Consul Antonin Gallus, qui n'aprouvoit pas que cette charge n'eût pas été conferée à Aurelien: *Culpas me familiaribus literis quod Posthumio filium meum Gallienum magis quam Aureliano commiserim, quum utique & severiori & puer credendus fuerit & exercitus: nec tu id diutius judicabis, si benè scieris quanta sit Aurelianus severitatis. Nimius est, multus est, gravis est, & ad nostra jam non facit tempora. Testor autem omnes deos, me etiam timuisse nequid etiam erga filium meum severius, siquid ille fecisset, ut est naturâ pronus ad ludicra, sævius cogitaret.* Hæc Epistola indicat quantæ fuerit severitatis, ut illum Valerianus etiam timuisse se dicat (7). N'oublions pas la sévérité d'Aurelien à l'égard des domestiques. Il faisoit fouettee en sa présence ceux qui s'étoient écartez de leur devoir, & il mit entre les mains de la Justice plusieurs de ses propres valets, afin de les faire châtier de leurs fautes. Il fit mourir sa servante, qui avoit commis adultere avec son valet. *Servos & ministros peccantes coram se cædi jubebat, ut plerique dicunt, causa tenendæ severitatis: ut alii, studio crudelitatis. Ancillam suam quæ adulterium cum servo suo fecerat, capite punivit. Multos servos è familia propria qui peccaverant, legibus audiendos judiciis publicis dedit* (8). Que Valerien dit avec raison qu'un tel homme étoit trop sévere pour le siécle où il vivoit! *Ad nostra jam non facit tempora* (9). Il n'étoit propre que pour la Secte des Montanistes. Les Chrétiens des siécles suivans l'auroient trouvé excessif: & combien trouveroit-on aujourd'hui de Casuistes qui diroient de sa Morale ce qu'ils disent de celle des Peres, qu'elle est trop forte, & que ce remede trop amer & trop corrosif ne convient pas à nos malades? Où sont les gens de guerre, où sont même les bourgeois, qui s'avisent de châtier les galanteries de leurs valets & de leurs servantes? On congédie ceux & celles dont les fautes de cette nature sautent aux yeux: voilà tout le châtiment. Quelquefois même on a la bonté de les marier ensemble. Notez que l'Histoire ne fait mention que d'une servante d'Aurelien châtiée pour son impudicité. C'est un signe que de telles fautes furent très-rares dans son domestique; & c'est un sujet d'étonnement, quand on songe à ce qui se passe tous les jours; & qu'on sait qu'un Genéral, qu'un Empereur, avoit nécessairement plusieurs esclaves de l'un & de l'autre sexe.

(4) Vopisc. in Aureliano, *Cap. VII, pag. 434.*

(5) *Voiez l'Evangile de St. Luc, Chap. III, Vers. 14.*

(6) Vopisc. in Aureliano, *Cap. VII, pag. 434.*

(7) Vopisc. in Aureliano, *Cap. VIII, pag. 439, 440.*

(8) *Idem, ibid. Cap. XLIX, pag. 525.*

(9) *Idem, ib. Cap. VIII, pag. 439.*

(*C*) *Il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de charges qui lui furent conférées* (10).] L'Empereur son maître rendit témoignage à cette vertu, quand il chargea le Public de la dépense que le Consulat qu'il promettoit à Aurelien exigeroit. *Consulatum cum eodem Ulpio Crinita in annum sequentem à die undecimo Calend. Juniarum, in locum Gallieni & Valeriani, sperare te convenit sumptu publico. Levanda est enim paupertas eorum hominum qui diu republica viventes pauperes sunt, & nullorum magis* (11). L'Historien, qui me fournit ces paroles, produit la Lettre que l'Empereur écrivit au Préfect de Rome, pour lui marquer ce qu'il souhaitoit que l'on donnât au nouveau Consul. *Aureliano cui consulatum detulimus ob* PAUPERTATEM, *qua ille magnus est cæteris major, dabis ad editionem Circensium aureos Antoninianos trecentos &c* (12). Quelques-uns ont dit que la pauvreté d'Aurelien obligea Valerien à donner ordre qu'Ulpius Crinitus l'adoptât: *Memini me in quodam libro Græco legisse. . . . . Mandatum esse Crinito à Valeriano ut Aurelianus adoptaretur, idcirco præcipue quod pauper esset* (13). Notez, qu'étant Empereur, il ne sortit point des regles de la mediocrité, en faisant du bien à ses amis. Il en usa peut-être de la sorte par l'habitude qu'il s'étoit faite de renoncer à l'opulence, & par l'opinion qu'il eut que

(10) *Voiez-en le dénombrement dans* Vopiscus, *Chap. X.*

(11) *Idem, ib. Cap. XI, pag. 445.*

(12) *Idem, Cap. XII.*

(13) *Idem, Cap. XV.*

que les soldats lui donnérent le surnom d'*épée à la main*, pour le distinguer d'un Capitaine qui s'apelloit comme lui (*D*). Il faisoit un tel carnage dans les combats, qu'il tua quarante-huit Sarmates en un seul jour, & qu'on se servoit du nombre de mille pour compter les coups mortels qu'il avoit donnez aux ennemis (*f*). Cette pensée trouva place dans les chansons, & les vaudevilles (*g*) : il eut en cela le même avantage que le prémier Roi des Juifs (*h*) ; & il le mérita beaucoup mieux : car on ne prétendoit pas que Saul eût fait mourir de sa main les mille ennemis dont les chansons lui attribuoient la tuerie ; mais c'étoit ainsi que la chose étoit entendue à l'égard d'Aurelien. Il fut adopté par Ulpius Crinitus, l'un des plus grans hommes de ce tems-là (*i*) : l'Empereur Valerien, qui ménagea cette affaire (*k*), le fit Lieutenant du même Crinitus (*l*), Général des frontieres d'Illyrie & de Thrace (*m*), & le désigna Consul l'an 258. Ces récompenses, & quelques autres, furent accompagnées des agrémens les plus sensibles, vu les éloges & les témoignages d'estime, qui servirent de préface aux déclarations de l'Empereur (*E*). On ne trouve pas qu'Aurelien fasse figure sous l'Empire de Gallien ; mais sous l'Empire de Claude, il a les prémiers emplois, & il commande les Armées avec tant de gloire, qu'après la mort de cet Empereur toutes les légions conspirent à le mettre sur le Trône (*n*). Cela se fit l'an 270. Il vint peu après à Rome ; &, dès qu'il y eut affermi son autorité, il marcha vers la Pannonie, où les Goths avoient fait une irruption (*o*). Il leur donna bataille, & les obligea de repasser le Danube, & de demander la paix. Après cela, dès qu'il eut apris que les Marcomans, les Juthonges (*p*) ; & quelques autres Nations, avoient résolu de porter la Guerre en Italie ; il marcha contre eux, & les vainquit vers le Danube dans un grand combat. Il en tua encore beaucoup, lors qu'ils voulurent repasser cette riviere, & il empêcha les autres de s'en retourner en leur païs, & les enferma dans les terres des Romains. Le défaut de vivres, & cent autres incommoditez qui les obligérent à lui demander la paix, ne leur inspirérent pas une soumission qui lui put être agréable. Leurs Députez parlerent assez fiérement, & il les renvoia avec beaucoup de hauteur ; car comme il s'imaginoit qu'il avoit coupé la retraite à cette Armée, il ne croioit pas qu'elle lui pût échaper. Il se trompa : les ennemis se dégagérent ; &, aiant pris le devant, ils entrérent en Italie, & firent de grans ravages autour de Milan. Il ne put les suivre avec assez de promptitude, car son Armée étoit plus pésante que la leur. Ils le batirent par surprise aux environs de Plaisance (*q*), & s'ils eussent entendu l'Art militaire aussi bien que lui, ils eussent été capables de ruiner l'Empire après une telle défaite ; mais comme ils n'en surent pas profiter, & qu'ils ne marchérent point serrez, il les défit en plusieurs rencontres, & les réduisit à rien (*r*). Ce fut pendant cette Guerre, que l'on consulta dans Rome les Livres de la Sibylle : il faudra que j'en raporte quelques circonstances, qui feront conoitre la religion d'Aurelien, & l'irreligion de ses flateurs (*F*). Il poursuivit aparemment les ennemis jusqu'en Allemagne, & il fut obligé de s'y arrêter quelque tems,

(*f*) Vopisc. in Aureliano, Cap. VI.

(*g*) Idem, ibid. & Cap. VII.

(*h*) Voiez le I Livre de Samuel, Chap. XVIII, ℣. 7.

(*i*) Vopisc. in Aurelian. Cap. XIV.

(*k*) Idem, ibid. Cap. XV.

(*l*) Ibidem, Capite X.

(*m*) Ibidem, Cap. XIII.

(*n*) Ibidem, Cap. XVII.

(*o*) Zosim. Libr. I, pag. 654, 655.

(*p*) Ils étoient les plus voisins de la Rhetie & de l'Italie.

(*q*) Vopiscus, in Aureliano, Cap. XXI.

(*r*) Tiré de Mr. de Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III, pag. 1010 & suiv. Il cite Dexippe principalement. Voiez aussi ses Notes.

que des richesses médiocres suffisoient à un grand homme. Peut-etre aussi qu'il ne voulut point irriter le peuple par des profusions excessives ; car les sujets ne se plaisent pas à voir leur Prince répandre sans poids ni mesure les thrésors & les faveurs sur la tete de ses amis. Vopiscus nous dit que cet Empereur voulut tenir un milieu qui ôtât les incommoditez de la pauvreté, sans s'exposer à l'envie. *Amicos suos honeste ditavit & modice, ut miserias paupertatis effugerent, & divitiarum invidiam patrimonii moderatione vitarent* (14). On ajoute qu'il ne permit à personne de porter des habits de soie, qu'il paia d'exemple, & qu'il soumit sa propre femme à cette loi ; car lors qu'elle lui en demanda pour le moins un, il lui fit reponse, *à Dieu ne plaise que le fil couto autant que l'or*. C'est qu'en ce tems-là une livre de soie valoit une livre d'or. *Vestem holosericam neque ipse in vestiario suo habuit, neque alteri utendam dedit. Et quum ab eo uxor sua peteret, ut unico pallio blatteo serico uteretur, ille respondit*, Absit ut auro fila pensentur : *libra enim auri tunc libra serici fuit* (15). Voiez Mr. de Tillemont, qui a trouvé peu d'accord entre ce fait-là, & certaines choses raportées par le même Historien ou par d'autres, touchant le luxe de cet Empereur (16). Mais n'oublions pas qu'il n'habilla point ses domestiques avec plus de magnificence depuis son élevation sur le Trône qu'auparavant (17) ; & qu'il accorda aux Senateurs d'avoir les mêmes livrées que lui (18).

(14) Vopiscus, in Aureliano, Cap. XIV, pag. 159.

(15) Idem, ib. pag. 140.

(16) Tillemont, Hist. des Emper. Tom. III, pag. 1074, 1075.

(17) Vopiscus, in Aurel. Cap. I.

(18) Idem, ibidem, Cap. XLIX.

(*D*) *Les soldats lui donnerent le surnom* d'épée à la main, *pour le distinguer d'un autre Capitaine qui s'apelloit comme lui.*] Que voila une distinction capable de flater l'orgueil d'un brave guerrier ! Raportons les paroles de Vopiscus : *Gladii exerendi cupidus. Nam quum essent in exercitu duo Aureliani tribuni, hic, & alius qui cum Valeriano captus est, huic signum exercitus apposuerat* manus ad ferrum, *ut si forte quæreretur quis Aurelianus aliquid vel fecisset vel gessisset, suggereretur*, Aurelianus manu ad ferrum, *atque cognosceretur* (19).

(19) Idem, ibid. Cap. VI, pag. 426.

(*E*) *On lui donna des éloges qui servirent de préface aux Déclarations de l'Empereur.*] Je m'en vais les raporter ; car ils contiennent les services importans qu'Aurelien avoit rendus à l'Empire. *Valerianus Augustus Ceionio Albino Præfecto urbi. Vellemus quidem singulis quibusque devotissimis Reipub. viris multo majora deferre compendia quam eorum dignitas postulat, maximè ubi honorem vita commendat. Debet enim quid præter dignitatem pretium esse meritorum. Sed facit rigor publicus, ut accipere de provinciarum oblationibus ultra ordinis sui gradum nemo plus possit. Aurelianum fortissimum virum ad inspicienda & ordinanda castra omnia destinavimus : cui tantum à nobis atque ab omni Republicâ, communi totius exercitus confessione, debetur, ut digna illi vix aliqua vel nimis magna sint munera. Quid enim in illo non clarum ? quid non Corvinis & Scipionibus conferendum ? ille liberator Illyrici, ille Galliarum restitutor, ille dux magni totius exempli. Et tamen nihil præterea possum addere tanto viro ad muneris gratiam quam patitur sobria & benè gerenda Respub. Quare sinceritas tua, mi parens charissime, supradicto viro efficiet, quandiu Romæ fuerit, panes militares mundos sedecim*, *&c* (20). Voilà ce que Valerien écrivit au Préfet de Rome, & voici ce qu'il écrivit à Aurelien : *Ego de te tantum, Deo favente, spero quantum de Trajano, si viveret, posset sperare Respub. Neque enim minor est* (21), *in cujus locum fidemque te legi. Consulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum sequentem à die undecimo Calend. Juniarum, in locum Galliení & Valeriani, sperare te convenit sumptu publico.* Voici encore le Discours, que Valerien lui tint en présence de l'Armée, & de la Cour : *Gratias tibi agit Aureliane Resp. quod eam Gothorum potestate liberasti. Abundamus per te præda, abundamus gloria, & his omnibus quibus Romana felicitas crescit. Cape igitur tibi pro rebus gestis tuis coronas murales quatuor, coronas vallares quinque, coronas navales duas, coronas civicas duas, hastas puras decem, vexilla bicolora quatuor, tunicas ducales russas quatuor, pallia proconsularia duo, togam prætextam, tunicam palmatam, togam pictam, subarmalem profundum, sellam eburatam. Nam te consulem hodie designo, scripturus ad senatum ut tibi deputet scipionem, deputet etiam fasces. Hæc enim imperator non solet dare, sed à senatu, quando fit consul, accipere* (22).

(20) Idem, ibid. Cap. IX, pag. 440.

(21) Casaubon veut qu'on lise *est*, c'est-à-dire, que Valerien croioit qu'Aurelien égaloit Crinitus. Ce sens paroit le bon.

Le prémier de ces trois Passages de Vopiscus contient une chose qui mérite quelque attention, & qui ne répond pas trop aux idées que l'on se fait des desordres de l'Empire. On se figure, que depuis que les soldats se furent accoutumez à créer, & à tuer les Empereurs, il n'y avoit qu'opression & que tyrannie dans les Provinces Romaines. Cela n'étoit pas toujours vrai : nous voions ici que Valerien ménage les frais publics à la décharge des Provinces avec plus de précaution, que l'on n'en observe aujourd'hui dans les Roiaumes Chrétiens.

(22) Vopiscus, Capite XIII, pag. 449, 450.

(*F*) *Voici quelques circonstances, qui feront conoitre la religion d'Aurelien, & l'irreligion de ses flateurs.*] La consternation fut grande à Rome, dès que l'on y eut apris que les Marcomans étoient entrez dans l'Italie, & qu'ils y faisoient de grans ravages (23). Les séditions se mêlérent à cette consternation ; c'est pourquoi Ulpius Syllanus, chef du Senat, proposa de consulter les Livres de la Sibylle ; mais il y eut des Sénateurs, qui s'y oposérent par la raison que sous un Prince aussi brave qu'Aurelien, il n'étoit pas nécessaire de s'informer de la volonté des Dieux. Cette diversité d'opinions faisant différer la consultation des Ecrits de la Sibylle, il falut qu'Aurelien s'en mêlât. Il écrivit donc aux Senateurs, qu'il s'étonnoit qu'ils balançassent sur une affaire de cette nature, tout comme si au lieu d'en déliberer dans le Temple de tous les Dieux, ils en délibéroient dans une Eglise des Chrétiens. *Miror vos, patres sancti, tamdiu de aperiendis Sibyllinis dubitasse libris, perinde quasi in Christianorum Ecclesia, non in Templo Deorum omnium, tractaretis* (24). Il les pressa vivement, il les assura qu'il fourniroit toutes les dépenses nécessaires, & qu'il avoit expedié là-dessus ses ordres au Thrésoriers de l'Epargne ; „ car „, ajoutoit-il, „ ce n'est pas une chose honteuse de „ vaincre avec l'assistance divine : c'est ainsi que nos ancê„ tres ont terminé & commencé plusieurs guerres ". *Neque enim*

(23) Vopisc. Cap. XVIII.

(24) Idem, ibid. Cap. XX, pag. 462.

tems, pour repousser les Vandales qui avoient passé le Danube. Il les vainquit, & les obligea à lui demander la paix, & il fut bien aise de la leur donner (s). Il retourna à Rome plein de colere, à cause des séditions qui s'y étoient élevées, & il les punit avec une extrême cruauté (t). C'étoit son vice dominant; & ce fut à cause de cela, que plusieurs ne voulurent point le mettre entre les bons Princes, & qu'au dire de Diocletien, il étoit plus propre à commander une Armée, qu'à être Empereur (G). Il faut néanmoins prendre garde que son naturel sanguinaire ne l'empêcha point de se faire aimer du peuple : sa liberalité, & le soin qu'il prit de maintenir l'abondance, & de châtier les malversations, firent oublier sa cruauté (H). Il entreprit l'expédition du Levant, contre Zenobie (u), dès qu'il eut puni les séditieux; & rétabli l'ordre dans Rome (x). Il termina cette guerre, par la prise de cette brave Princesse, il la termina, dis-je, assez promptement, quoi qu'il trouvât en son chemin plusieurs ennemis à combatre, & plusieurs villes à réduire. Nous avons vu ailleurs (y) ce qui l'empêcha de ruiner celle de Tyane. Il s'exposa tellement, lors qu'il assiégeoit Zenobie dans la ville de Palmyre, qu'il fut blessé d'un coup de fléche (z). Il batit les Perses, qui étoient venus au secours des assiégés, & l'on ne sauroit exprimer la réputation qu'il s'aquit par la conquête de tous les Etats de Zenobie (aa). Comme il s'en revenoit en Occident, il aprit que les Palmyreniens s'étoient soulevez. Cette nouvelle le fit retourner en Syrie, & il arriva à Antioche avant qu'on sût qu'il venoit (bb). Il châtia Palmyre avec une cruauté énorme; car il y fit tout passer au fil de l'épée (cc). Il étoit encore à Cares dans la Mesopotamie, lors qu'il aprit le soulévement des Egyptiens. Il marcha contre eux avec son bonheur & sa diligence ordinaire : il défit leur chef, il le prit, il le fit mourir, & soumit ainsi

(s) *Voiez Tillemont, là-même.*

(t) *Voiez la Remarque (H).*

(u) En 272.

(x) Vopisc. *Cap. XXII.*

(y) *Dans la Remarque* (S) *de l'Article* APOLLONIUS *de* Tyane.

(z) Vopiscus, *in Aureliano, Cap. XXVI.*

(aa) *Voiez dans* Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. III, pag.* 1485, *la Liste des Peuples qui* [illegible] *des prisons. Voiez aussi ci-dessous la Citation* (61).

(bb) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. III, pag.* 1016.

(cc) *Voiez la Remarq.* (L).

enim indecorum est diis juvantibus vincere : sic apud majores nostros multa finita sunt bella, sic cœpta (25). Syllanus avoit donc eu raison de dire aux flateurs d'Aurelien, que ce grand homme honoroit les Dieux, & mettoit en eux sa confiance, & que jamais leur secours ne faisoit honte aux braves gens. *Meministis P. C. me in hoc ordine sæpe dixisse jam tum quum primum nuntiatum est Marcomannos erupisse, consulenda Sibyllæ decreta, utendum Apollinis beneficiis, inserviendum Deorum immortalium præceptis : recusasse vero quosdam, & cum ingenti calumnia recusasse, quum adulando dicerent tantam principis esse virtutem ut opus non sit Deos consuli, proinde quasi & ipse vir magnus non Deos colat, non de Diis immortalibus speret. Quid plura? audivimus literas quibus rogavit opem Deorum, quæ nunquam cuiquam turpis est ut vir fortissimus adjuvetur* (26). Apres la Lettre d'Aurelien, il n'y eut plus de délai : le Sénat fit consulter les Livres de la Sibylle : ce qui amena un grand attirail de dévotions (27). Notez en passant combien la Maxime d'Ajax a paru bonne à certains esprits (28). Nous avons ici de flateurs, qui s'imaginent qu'il ne faut recourir à l'assistance du Ciel, que lors que l'on se défie de la valeur & de la prudence des Princes du Monde. Raportons encore deux preuves qu'Aurelien n'étoit pas de cet avis : *Credo adjuturos Rom. Remp. Deos qui nunquam nostris conatibus defuerunt* (29). C'est ce qu'il écrivoit dans les embarras où il se vit par la longue résistance de Zenobie. Il reconut dans une autre Lettre, que ses victoires étoient un présent des Dieux. *Unde apparet nullam mihi à Diis immortalibus datum sine difficultate victoriam* (30). Il est vrai qu'il ajouta qu'ils les lui avoient toujours accordées avec mille difficultez. C'est le destin de toutes choses : ce n'est pas seulement la vertu qu'il faut aquérir à la sueur de son visage, c'est le propre de tous les autres biens. *Sic Diis placitum.*

> Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα Θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν
> Ἀθάνατοι, μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν,
> Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον (31).
> *Ante virtutem vero sudorem Dii posuerunt*
> *Immortales; longa vero atque ardua via est ad ipsam,*
> *Primumque aspera.*

Il n'y a point de dons gratuits en ce sens-là, & l'on doit même avouer que cette disposition céleste porte un caractere de bonté; car nous sentons plus de joie de l'aquisition d'un bien qui nous a couté beaucoup de fatigues.

(G) *Sa cruauté a empêché plusieurs de le mettre entre les bons Princes; &, au dire de Diocletien, il étoit plus propre à commander une armée, qu'à être Empereur.*] Vopiscus nous aprendra ces particularitez : *Et Aurelianum quidem*, dit-il (32), *multi neque inter bonos, neque inter malos principes ponunt, idcirco quod ei clementia, imperatorum dos prima, defuerit. Verconius Herennianus præfectus prætorio Diocletiani, teste Asclepiodoto, sæpe dicebat, Diocletianum frequenter dixisse, quum Maximiani asperitatem reprehenderet, Aurelianum magis ducem esse debuisse quam principem. Nam ejus nimia ferocitas eidem displicebat.* Ces paroles de Diocletien sont d'un connoisseur; car il disoit qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien régner (33), & il savoit parfaitement les raisons de cette difficulté. Vous les trouverez dans Vopiscus (34), Auteur qui observe, que dans un grand nombre d'Empereurs Romains, on ne comptoit que peu de bons Princes (35); & qui loue ce qu'un bouffon avoit dit, que tous les bons Princes pouvoient être peints sur une bague. *Vides quæso quam pauci sint principes boni, ut bene dictum sit à quodam mimico scurra Claudii, hujus temporibus, In uno anulo bonos principes posse perscribi atque depingi* (36).

(H) *Sa liberalité, & le soin qu'il prit de maintenir l'abondance, &c. . . . . . firent oublier sa cruauté.*] La maniere, dont il punit les séditions qui s'étoient faites à Rome pendant son absence, passa tellement les bornes d'une sévérité legitime & nécessaire, que cela ternit sa réputation, & le rendit très-odieux : *Magnum illud, & quod jam fuerat, & quod non frustra speratum est, infamia tristioris initii contaminavit imperium. Timeri cœpit princeps optimus, non amari, quum alii dicerent, perfodiendum talem principem, non optandum; alii bonum quidem medicum, sed mala ratione curantem* (37). Cette haine ne dura point parmi le peuple : les distributions de pain, & de chair (38), & d'huile (39), & telles autres douceurs qu'il ressentit sous cette domination, le convertirent. Il étoit encore tout tel que du tems de Juvenal : il ne formoit des desirs que pour le pain, & pour les spectacles : rien n'étoit plus gai que ce peuple, pourvu qu'il eût le ventre plein.

> - - - - *Jam pridem ex quo suffragia nulli*
> *Vendimus, effugit curas. Nam qui dabat olim*
> *Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se*
> *Continet, atque duas tantum res anxius optat,*
> *Panem, & Circenses* (40).

C'est par là que cet Empereur se rendit aimable à la multitude. Lisez la Lettre qu'il écrivit à un Intendant des vivres : *Aurelianus Augustus Flavio Arabiano Præfecto annonæ. Inter cætera quibus Diis faventibus Romanam Rempub. juvamus, nihil mihi est magnificentius quam quod additamento unciæ omne annonarum urbicarum genus juvi : quod ut esset perpetuum, naviculários Niliacos apud Ægyptum novos, & Romæ amnicos posui. Tiberinas extruxi ripas : vadum alvei tumentis effodi, Diis & perennitati vota constitui, almam Cererem consecravi. Nunc tuum est officium, Arabiane jucundissime, elaborare, ne meæ dispositiones in irritum veniant. Neque enim populo Rom. saturo quicquam potest esse lætius* (41). Il avoit dessein d'établir des distributions de vin perpétuelles, & il avoit pris des mesures pour cela (42). On dit que le Préfect de son Prétoire le détourna de l'exécution, en lui disant que si l'on donnoit du vin au peuple, il ne resteroit plus rien qu'à lui donner aussi des oies & des poullets. *Si & vinum populo Romano damus, superest ut & pullos & anseres demus* (43). Voila des largesses bien capables de faire oublier l'effusion du sang de quelques personnes. Qu'Aurelien eût fait mourir le fils ou la fille de sa sœur, ou l'un & l'autre, pour des raisons assez frivoles (44), qu'il eût emploié mal à propos la peine de mort (45); cela n'étoit point capable de lui faire perdre l'affection d'un peuple à qui il donnoit les moiens de se nourrir commodément, & qu'il régaloit de beaux habits (46). Outre que sa sévérité faisoit cesser plusieurs desordres odieux à la populace. Il exterminoit les délateurs, les concussionaires, les sangsues publiques, & telles autres engeances. *Quicquid sane scelerum fuit, quicquid malæ conscientiæ, vel artium funestarum, quicquid denique factionum Aurelianus toto penitus orbe purgavit . . . .* (47). *Item quadruplatores ac delatores ingenti severitate persequutus est : tabulas publicas ad privatorum securitatem exuri in foro Trajani semel jussit. Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est de exemplo Atheniensium : cujus rei etiam Tullius in Philippicis meminit. Fures provinciales repetundarum ac peculatus reos ultra militarem modum est persequutus, ut eos ingentibus suppliciis cruciatibusque puniret* (48). Il agrandit l'enceinte de Rome, il redonna à l'Empire ses anciennes bornes (49). Les peuples se laissent flater doucement par cet éclat de grandeur. Il travailla à la réforme, il borna le nombre des Eunuques, parce qu'ils étoient montez à un trop grand prix (50). Il fit défense d'avoir des concubines qui fussent de condition libre (51). C'étoit enfin un agrément au peuple Romain de voir que cet Empereur se faisoit craindre au Sénat : cette Compagnie s'en faisoit peut-être un peu trop accroire; &, quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on trouvoit bon que les Sénateurs observassent leur conduite sous un tel maître, comme des écoliers sous la férule d'un pédagogue. *Populus autem Romanus eum amavit, Senatus & timuit* (52). *Senatus mortem ejus graviter tulit, gravius tamen populus Romanus, qui vulgò dicebat Aurelianum pædagogum esse Senatorum* (53).

(25) Vopisc. *Cap. XX, pag.* 464.

(26) *Idem, Cap. XIX, pag.* 459, 460.

(27) *Idem, Cap. XX.*

(28) *Voiez la Remarque* (E) *de l'Article* d'AJAX Fils de Telamon.

(29) *Idem, Cap. XVI.*

(30) *Idem, Capite XXXVIII.*

(31) Hesiodi Opera & Dies, ℣. 287.

(32) Vopiscus, *Capite XLIV, pag.* 522, 523.

(33) *Idem, ibidem, Cap. XLIII.*

(34) *Ibidem.*

(35) *Idem, Cap. XLII.*

(36) *Idem, ibidem, pag.* 525.

(37) Vopisc. *Cap. XXI, pag.* 467.

(38) *Idem, Cap. XXXV.*

(39) *Idem, Cap. XLVIII.*

(40) Juvenal. Sat. X, ℣. 77.

(41) Vopiscus, *Cap. XLVII, pag.* 576, 577.

(42) *Idem, Cap. XLVIII.*

(43) *Idem, Cap. XLVIII, pag.* 578.

(44) *Idem, Cap. XXXVI & XXXIX.*

(45) *Voiez les* Césars *de* Julien, *& les* Notes *de Mr.* Spanheim *là-dessus, pag.* 107.

(46) Vopisc. *Cap. XLVIII.*

(47) *Idem, Capite XXXVII.*

(48) *Idem, Cap. XXXIX, pag.* 522, 523.

(49) Vopiscus, *Cap. XXXIX.*

(50) *Idem, Cap. XLIX.*

(51) *Idem, ibidem.*

(52) *Idem, Capite ult.*

(53) *Idem, Capite XXXVII.*

ainsi l'Egypte en très-peu de tems *(dd)*. L'envie de réünir à l'Empire les Gaules, l'Espagne, & la Bretagne, qui obéïssoient à Tetricus, le fit revenir en Occident. Il gagna une bataille auprès de Châlons sur Marne; & ce fut la décision de l'affaire, d'autant plus que Tetricus se livra à lui pendant le combat *(ee)*. Il revint à Rome, & y triompha de Zenobie, & de Tetricus, avec une pompe extraordinaire *(ff)*. Il repassa en Gaule; &, aiant su que les Barbares étoient entrez dans le païs des Vindeliciens *(gg)*, il courut tout aussitôt de ce côté-là, & remédia au mal. Il passa de là dans l'Illyrie; &, ne jugeant pas qu'il pût conserver la Dace dont Trajan avoit fait une Province au delà du Danube, & qui avoit été perdue sous Gallien, il en retira les Troupes & les Habitans, & il donna à ceux-ci une partie de la Mesie & de la Dardanie, qu'il convertit en une nouvelle Province *(hh)*. Il avoit en Thrace une belle Armée, qu'il vouloit conduire contre les Perses après l'hiver, lors qu'il fut tué par l'un de ses Généraux *(ii)*. Ce fut au mois de Janvier 275. Nous ne connoissons qu'en gros les grandes actions de sa vie; mais si nous les savions en détail par des descriptions exactes, & telles qu'on les donne aujourd'hui des conquêtes & des batailles, nous le pourrions assez admirer, & nous trouverions bien raisonnable la plainte de Junius Tiberianus *(I)*; car enfin Aurelien étoit un homme qui transportoit la guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité qu'on la transporte aujourd'hui d'Alsace en Flandre. On le regretta beaucoup, & l'on érigea en son honneur les Monumens les plus magnifiques. On le déifia *(K)*; on lui fit bâtir un Temple. Remarquons qu'il n'y eut point de Divinité, pour qui il témoignât plus de zéle, que pour le Soleil *(L)*. Il ne laissa qu'une fille unique, dont le petit-fils vivoit encore au tems de Diocletien *(kk)*. C'étoit un Sénateur vénérable par sa vertu, & qui avoit été Proconsul de Cilicie. Comptons pour un mensonge ce que dit Abulpharage, *qu'Aurelien, en faisant la paix avec Sapor Roi de Perse, lui donna sa fille en mariage (ll)*. On prétend aussi qu'il lui envoia des Médecins Grecs, qui enseignérent aux Perses la Médecine d'Hippocrate *(mm)*. Notez que les Médecins étoient des gens qu'il n'emploioit pas dans ses maladies: il ne se servoit guere d'autre remede, que de l'abstinence *(nn)*. Au reste, ce fut un bonheur pour les Chrétiens, qu'un Prince si sanguinaire ne s'apliquât pas à les détruire. J'avoue qu'on met sous son regne l'une des persécutions de l'Eglise; mais il y a des Historiens qui n'en font aucune mention, & ceux qui en parlent conviennent qu'elle fut courte *(oo)*. Ne finissons point, sans observer

(dd) Vopisc. in Aurelian. Cap. XXXII.

(ee) Voiez Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III, pag. 1037, 1039.

(ff) Voiez-en la Description dans Vopiscus, Cap. XXXIII, & suivans.

(gg) C'est en partie le Païs qu'on nomme aujourd'hui Baviere, & Suabe.

(hh) Qui fut aussi nommée la Dace, ou la nouvelle Dace. Voiez les preuves de tout ceci dans Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III, pag. 1087.

(ii) Vopiscus, in Aureliano, Cap. XXXV.

(kk) Vopisc. in Aurel. Cap. XLII, pag. 528.

(ll) Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III, pag. 1132.

(mm) Abulpharage, cité par Tillemont, là-même.

(nn) Vopisc. in Aurelian. Cap. L.

(oo) Voiez Tillemont, Hist. des Empereurs, Tom. III, pag. 1083 & suiv.

(I) *Si nous savions le détail de ses grandes actions, nous trouverions bien raisonnable la plainte de Junius Tiberianus.*] *Quoi*, disoit-il, *on Thersites, on Sinon, & les autres monstres de l'antiquité nous sont connus, & seront connus de nos descendans, & l'on ne connoîtra pas Aurelien, Prince très-illustre, Empereur très-sevère, qui a restitué tout le Monde au nom Romain? Fasse le Ciel que cette folie n'arrive pas.* Là-dessus, il engagea Flavius Vopiscus à travailler à l'Histoire de cet Empereur, & lui promit tous les Memoires que la Bibliotheque de Trajan pourroit fournir. Raportons les propres paroles de cet Historien: *Quæsivit à me* (Junius Tiberianus) *quis Vitam* Aureliani *in literas retulisset? Cui ego quum respondissem, neminem à me Latinorum, Græcorum aliquos lectitatos, dolorem gemitus sui vir sanctus per hæc verba profudit:* Ergo Thersitem, Sinonem, cæteraque illa prodigia vetustatis, & nos bene scimus, & posteri frequentabunt: divum Aurelianum, clarissimum principem, severissimum imperatorem, per quem totus Romano nomini orbis est restitutus, posteri nescient? Deus avertat hanc amentiam. Et tamen, si bene novi, ephemeridas illius viri scriptas habemus, etiam bella charactere historico digesta, quæ velim accipias, & per ordinem scribas, additis quæ ad vitam pertinent. Quæ omnia ex libris linteis, in quibus ipse quotidiana sua scribi præceperat, pro tua sedulitate condisces. Curabo autem ut tibi ex Ulpiâ Bibliothecâ & libri lintei proferantur. Tu velim Aurelianum ità ut est, quatenus potes, in literas mittas (54). Notez que Vopiscus parle ainsi environ trente ans après la mort d'Aurelien; notez, dis-je, cela comme une preuve, ou de l'ignorance, ou de la négligence des Latins de ce tems-là. Aucun d'eux n'avoit encore rien publié des grandes actions de ce Prince, le restaurateur de l'Empire, l'*Orbis restitutor*, comme il est nommé dans une Medaille. Il ne s'attendoit pas à cette disgrace, lors qu'il prenoit soin de faire écrire de jour en jour la suite de ses exploits (55).

(K) *On le regretta beaucoup, ... on le déifia.*] Ceux-là mêmes qui le firent mourir lui érigérent un magnifique tombeau, & lui consacrérent un Temple (56): car ils découvrirent qu'on les avoit engagés par une horrible imposture à conspirer contre lui. Voions quelle fut cette imposture. Il avoit fait des menaces à Mnesthée son Sécrétaire. Celui-ci se croiant perdu; car il savoit bien que les menaces de ce Prince étoient suivies de l'effet (57), résolut de le prévenir, & fit accroire à plusieurs personnes qu'Aurelien les vouloit faire tuer. Il leur montra une liste où il s'étoit mis lui-même, & les exhorta à sauver leur vie. C'étoient toutes personnes, ou qui avoient encouru l'indignation d'Aurelien, ou qui avoient lieu de croire par l'importance de leurs services qu'ils étoient fort bien dans son esprit, & qui au fond n'avoient rien à craindre (58). Tous ces gens-là firent un complot contre sa vie, & le mirent en execution. Mais aiant connu ensuite la fraude du Sécrétaire, ils furent des plus ardens à honorer Aurelien. Mnesthée fut exposé aux bêtes, & l'on voulut que la mémoire de ce suplice fut conservée sur le tombeau de cet Empereur (59). Les soldats ne voulurent point conférer l'Empire à aucun de ceux qui avoient eu part à sa mort, & demandérent au Senat un nouveau Prince, & la déification d'Aurelien (60). Le Sénat ne voulut point se charger du soin de créer un Empereur; mais quant aux honneurs divins que l'Armée demandoit pour Aurelien, ils furent décernez sans aucun délai. Tacite (61), qui opina le prémier dans le Sénat, fit un beau discours qu'on sera bien aise de trouver ici, puis qu'il contient un juste abregé des actions les plus éclatantes d'Aurelien, & quelques pensées assez curieuses. *Recte atque ordine consuluissent Dii immortales P. C. si boni ferro inviolabiles extitissent, ut longiorem ducerent vitam: neque contra eos aliqua esset potestas iis qui necés infandas tristissima mente concipiunt. Viveret enim Princeps noster Aurelianus, quo neque utilior fuit quisquam. Respirare cœpit post infelicitatem Valeriani, post Gallieni mala, imperante Claudio cœperat nostra Respublica: at eadem reddita fuerat Aureliano toto penitus orbe vincente. Ille nobis Gallias dedit: ille Italiam liberavit: ille Vindelicis jugum Barbaricæ servitutis amovit. Illo vincente Illyricum restitutum est, reddita Romanis legibus Thracia. Ille (proh pudor) Orientem fœmineo pressum jugo in nostra jura restituit: ille Persas insultantes adhuc Valeriani nece, fudit, fugavit, oppressit. Illum Saraceni, Blemyes, Axomitæ, Bactriani, Seres, Hiberi, Albani, Armenii, populi etiam Indorum, veluti præsentem pene venerati sunt Deum. Illius donis quæ à Barbaris gentibus meruit, refertum est Capitolium. quindecim millia librarum auri ex ejus liberalitate unum tenet templum, omnia in urbe fana ejus micant donis. Quare P. C. vel Deos ipsos jure convenio, qui talem principem interire passi sunt, nisi forte secum eum esse maluerunt. Decerno igitur divinos honores: id quod vos omnes existimo esse facturos. Nam de imperatore deligendo ad eundem exercitum censeo esse referendum. Etenim in tali genere sententiam nisi fiat quod dicitur, & electi periculum erit, & eligentis invidia.* Probata est sententia Taciti (62). Le même Tacite, aiant été élu Empereur quelques mois après (63), commença son regne par ordonner que l'on érigeat quatre statues à Aurelien, une d'or dans le Capitole, & trois d'argent en d'autres lieux, & que chacun fût pourvu du portrait de ce grand Prince. Les trois statues d'argent furent dediées; mais non pas celle du Capitole. *In eadem oratione Aureliano statuam auream ponendam in Capitolio decrevit: item statuam argenteam in Curia, item in Templo Solis, item in foro divi Trajani. Sed aurea non est posita: dedicatæ autem sunt solæ argenteæ. In eadem oratione cavit, ut si quis argento publice privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capital esset cum bonorum proscriptione. . . . . Addidit, ut Aurelianum omnes pictum haberent* (64).

(L) *Il n'y eut point de Divinité, pour qui il témoignât plus de zéle, que pour le Soleil.*] Il me semble que sa prémiere éducation fut la cause de ce culte; car apparemment sa mere, qui étoit Prêtresse du Soleil, lui inspira dès l'enfance une dévotion particuliere pour cette Divinité (65). Quoi qu'il en soit, nous trouvons que lors qu'il remercia Valerien qui l'avoit désigné Consul, il se servit de ces termes: *Dii faciant & Deus certus Sol, ut & Senatus de me sic judicet* (66). Un savant homme (67) prétend qu'il parla ainsi dans une Lettre (68), *comme si les autres Dieux étoient douteux, hors le Soleil seul.* Dans la bataille qu'il gagna proche d'Emesse sur les Troupes de Zenobie, on prétend qu'il fut secouru par une Divinité qui encouragea les soldats, & qui fit que l'Infanterie soutint la Cavalerie prête à s'enfuir (69). Dès qu'il fut entré victorieux dans Emesse, il alla au Temple du Soleil: *Statim ad Templum Heliogabali tetendit, quasi communi officio vota soluturus*, & y trouva la même figure de Divinité qui lui avoit été favorable dans le combat. C'est pourquoi il fonda des Temples dans ce lieu-là

(54) Vopisc. Capite I, pag. 416.

(55) Cela paroît par les paroles de Vopiscus, que je viens de raporter.

(56) Vopiscus, Capite XXXVII.

(57) *Qui sciret Aurelianum neque frustra minari solere, neque si minaretur ignoscere*, Vopiscus, Cap. XXXVI.

(58) *Mixtis iis quibus Aurelianus vere irascebatur cum iis de quibus nihil asperum cogitabat.* Vopiscus, Cap. XXXVI.

(59) Idem, Capite XXXVII.

(60) Idem, Cap. XLI.

(61) Il fut élu Empereur quelques mois après.

(62) Vopisc. Cap. XLI, pag. 526, 527.

(63) Ce fut par le Senat, car l'Armée à qui le Sénat laissa l'élection d'un nouveau Prince, renvoia toujours ce soin au Senat, qui enfin s'en chargea.

(64) Vopisc. in Tacito, Cap. IX, pag. 608.

(65) Idem, in Aureliano, Cap. IV.

(66) Idem, ibidem, Cap. XIV.

(67) Spanheim, Notes sur les Cesars de Julien, pag. 109.

(68) Vopiscus les fait tous de bonne voix & langage.

(69) Vopisc. Cap. XXV.

server une distinction que fait Vopiscus, & que peu de gens savent faire (*M*) : *Telle fut la fin d'Aurelien*, dit-il (*pp*), *Prince plus nécessaire que bon*. Ce que l'Angeloni raconte de quelques piéces de marbre qui furent trouvées sous le Pontificat d'Urbain VIII, lors qu'on aplanit l'endroit où Aurelien avoit fait bâtir un Temple sur le Mont Quirinal (*qq*), est fort propre à donner une grande idée de la magnificence de cet Edifice.

(*pp*) *Hic finis Aureliano fuit, principi magis necessario, quam bono.* Vopisc. in Aurel. *Cap.* XXXVII.

(*qq*) Francesco Angeloni, Historia Augusta, da Giulio Cesare insino à Costantino il Magno, illustrata con la verita delle antiche Medaglie, pag. 316.

là (70), & puis il fit construire à Rome un Temple au Soleil (71). Il fit rebâtir aussi dans Palmyre le Temple du même Dieu. Voici les ordres qu'il expédia pour cet effet : il est bon que je les raporte, puis qu'ils nous feront conoître tout ensemble la cruauté de ce Prince, & sa dévotion pour le Soleil. *Aurelianus Augustus Ceionio Basso. Non oportet ulterius progredi militum gladios. Jam satis Palmyrenorum casum atque concisum est. Mulieribus non pepercimus, infantes occidimus, senes jugulavimus, rusticos interemimus : cui terras, cui urbem deinceps relinquemus ? Parcendum est iis qui remanserunt. Credimus enim tam paucos tam multorum suppliciis esse correctos. Templum sane Solis, quod apud Palmyram aquilifer legionis tertia cum vexillifero & draconario & cornicinibus atque lituicinibus diripuerunt, ad eam formam volo qua fuit, reddi. Habes trecentas auri libras è Zenobiæ capsulis : habes argenti mille octingenta pondo. De Palmyrenorum bonis habes gemmas regias. Ex his omnibus fac cohonestari Templum : mihi & Diis immortalibus gratissimum feceris. Ego ad Senatum scribam, petens ut mittat pontificem qui dedicet Templum* (72).

(*M*) *Vopiscus fait à son sujet une distinction . . . . . que peu de gens savent faire.*] Les défauts d'Aurelien furent utiles : l'Etat en avoit besoin ; mais au sentiment de Vopiscus, il ne s'ensuit pas de là que ç'ait été un bon Empereur. Voilà le langage d'un homme qui ne confond pas les choses. Une infinité de gens ignorent cette distinction. Ils regardent simplement & absolument comme un bon regne, comme un regne juste, la domination qui a prevenu, qui a fait cesser quelque grand mal : & s'ils se figurent une fois qu'un regne est injuste, ils le regardent simplement & absolument comme mauvais, sans avoir egard aux avantages nécessaires que le public en retire.

(70) *Illic* [illegible] Vopisc. *Cap.* XXX.

(71) *Idem, ibid. &* Cap. XXXV.

(72) *Idem, Cap.* XXXI, *pag.* 489.

AUREOLUS (PIERRE) Moine Cordelier, & puis Archevêque d'Aix, a été l'un des plus subtils, & des plus fameux Théologiens de son tems. Il a fleuri vers la fin du XIII siécle, & au commencement du XIV. Il étoit né à Verberie sur Oise, & s'apelloit *Oriol* (*a*) ; mais comme il n'est conu que sous le nom latinisé qu'il se donna, c'est ici que je le place, sans imiter Mr. Moréri, qui nous renvoie d'*Aureole* à d'*Oriol*. On lui pardonneroit plus aisément ce renvoi, si l'on trouvoit dans son Article d'Oriol, tout ce qu'on avoit raison d'attendre d'un Historien qui cite la Vie de cet illustre Archevêque d'Aix (*b*) ; mais c'est ce qu'on n'y trouve pas. Je ne puis point remédier à ce défaut ; car je ne croi point que dans toute l'étendue des Provinces-Unies il y ait personne qui me pût prêter l'Ouvrage où a été mise cette Vie d'Aureolus. Ce que je puis dire se réduit à ceci : Aureolus fut Professeur en Théologie dans l'Université de Paris (*c*) : on lui affecta le titre de *Doctor facundus* (*d*). Il étoit Provincial d'Aquitaine, lors qu'on le créa Archevêque d'Aix (*e*), & il ne vécut guere depuis qu'il eut été élevé à cette grande dignité (*A*). On a dit qu'il fut promu au Cardinalat. C'étoit un esprit subtil, mais trop avide de se distinguer par des opinions nouvelles (*B*). On prétend qu'il a soutenu l'impossibilité de la création (*C*). Les Dominicains eurent en lui un Adversaire redoutable, & le firent refuter avec

(*a*) Labbe, Dissert. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 135.

(*b*) *Mise, dit-il, à la tête des Commentaires d'Oriol sur le Maître des Sentences, imprimez à Rome l'an* 1595.

(*c*) Labbe, de Script. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 135.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) Bellarm. de Script. Ecclesiast. *pag.* 303.

(*A*) *Il ne vécut guere depuis qu'il eut été élevé à la dignité d'Archevêque d'Aix.*] On lui donna l'Archevêché d'Aix l'an 1321, & il se trouve que Jaques de Concos de Cabraitez Dominicain fut installé à la même Prélature le 10 de Juillet 1322 (1). Il faut donc que le 27 d'Avril, jour de la mort d'Aureolus (2), apartienne pour le plus tard à l'an 1322. Voiez la négligence de ce tems-là : on se contentoit à l'égard d'un Archevêque de marquer le jour qu'il mourut ; on ne se soucioit pas de la date de l'année.

(*B*) *Il étoit trop avide de se distinguer par des opinions nouvelles.*] C'est un caractere d'esprit fort dangereux ; c'est un écueil bien à craindre : l'on n'a presque jamais vu que ceux qui ont assez de genie & de savoir pour combatre fortement la commune tradition, aient assez de jugement pour s'arrêter à propos, & pour discerner ce qui ne vaut pas la peine de la réforme. Vous allez voir un passage où l'on juge sainement de cette sorte d'esprits : on y range nommément notre Aureolus. *Ex hac classe, insignia ingenia duo, Durandus & Aureolus, minus benè audiunt, quod ingeniis quibus valebant plurimùm, indulserint in plerisque ; & novas cudere, ac comminisci opiniones, communem tramitem sine causa deserendo non dubitarint. Estque haud dubiè argumentum judicii minus exquisiti, nec satis maturi, vel sanioris, ferri facilè, & absque urgente ratione, extra viam : ita ut quamvis res de qua agitur, ad scholæ tricas merè pertineat, nec inde dispendium ullum doctrinæ fidei, vel sanis, ne puris moribus sit timendum, tamen consultissimum sit, quando manifesta ratio non urget, ab antiquorum placitis non discedere* (3). Il faut néanmoins avoüer que ces esprits novateurs (*q*), & un peu brouillons, sont quelquefois nécessaires ; car, sans eux, pourroit-on faire des progrès considérables ? Ne s'endormiroit-on pas dans la pretention que tout est déja trouvé, & qu'il faut aquiescer aux opinions de nos peres, comme à leur Terre & à leur Soleil ? Les disputes & les confusions excitées par des esprits ambitieux, hardis, téméraires, ne sont jamais un mal tout pur : elles seront un grand mal tant qu'il vous plaira ; mais il en résulte des utilitez par raport aux Sciences & à la culture de l'esprit. Il n'est pas jusques aux guerres civiles dont on n'ait pu quelquefois assurer cela. Un fort honnête homme l'a fait à l'égard de celles qui désolérent la France au XVI siecle. Il prétend qu'elles rafinérent le génie, ou le langage, à quelques personnes ; qu'elles épurérent le jugement à quelques autres ; & qu'elles servirent de bain aux uns pour les nettoier, & d'étrille aux autres, pour faire sauter leur crasse. Voici ses paroles : il me semble qu'il a pensé, qu'il s'est exprimé assez bien, pour être digne que je les étale ici. *Ut sæpè res adversa inexpectatis bonis locum faciunt, ita in hac publica, & omnium maxima calamitate res autor dari potest, quibusdam ingenium evasisse limatius, acumen perspicacius, judicium resectius, os mundius, scripta purgatiora, prorsus ut agnoscere liceat, ærumnarum procellas, quibus æstuavimus his esse balneas quæ sordes eluerunt, aliis strigilem quæ squammam detersit, quibusdam urticam, quæ absumpsit quicquid luxurians & inutile. Denique si quis verò æstimet, nunc demum intelligimus, eam, quæ Republica tempestas fuit, privatim & paucis esse totam qua atteritur & fatulam qua accenditur quicquid in singulis est optimum* (5). En vérité, le public se passeroit bien de telles lessives, ou étrilles ou limes, ou queux, comme on voudra les apeller. Il vaut mieux demeurer malade que de guérir par un remede d'une cherte si terrible. Quoi qu'il en soit, nous avons ici un Docteur qui se piqua de n'être de l'avis de personne dans son Commentaire sur le Maître des Sentences ; mais d'autre côté, il fut seul de son avis : chacun se piqua de le combatre ; on l'a comparé à Ismaël. *Quem* (Petrum Aureolum (*Antoninus ait* (*) *eum scripsisse in librum Sententiarum, ut quia manus ejus contra omnes qui jam antea scripserunt, etiam manus omnium contra eum fuerint* (6).

(*C*) *On prétend qu'il a soutenu l'impossibilité de la création.*] Les lumieres que j'ai là-dessus sont très-petites ; car je puis seulement vous assurer que Theophile Raynaud, après avoir rejetté comme très-foibles quelques raisons d'Averroës, ajoute que les argumens où Aureolus a mal emploié son esprit pour montrer que la création est impossible, se reduisent à la même chose. *Eodem recidunt argumenta quibus Aureolus apud Capreolum in* 2. *d.* 1. *q.* 2. *in argumentis contra quartam, parum feliciter ingenium exercuit, ut probaret creationem esse impossibilem* (7). Remarquez bien qu'il n'a point lu Aureolus, & qu'il n'en conoit la doctrine qu'autant qu'elle a été raportée par son Adversaire Capreolus. Cela m'impose une nouvelle nécessité de ne marcher ici qu'à tatons ; mais cependant je ne croi pas me tromper dans la conjecture que je vais faire. Je supose qu'Aureolus n'a point nié simplement & absolument que la création fût possible ; car c'eût été avancer une opinion très-oposée à la Foi Romaine. Il a seulement soutenu, que pour telles & telles raisons, il trouveroit impossible qu'un être fût fait de rien, si la foi ne lui aprenoit que l'on doit prendre dans un sens de création proprement dite les paroles dont l'Ecriture se sert touchant la premiere formation du Monde. S'étant une fois couvert de ce bouclier, il a pu impunément se servir de toutes les forces de son génie pour prouver l'impossibilité de la création : il ne risquoit qu'une Dispute Philosophique, où il ne craignoit pas que les chicanes & les detours du métier l'abandonnassent. Je suis sûr que ceux qui auront dans leur cabinet un Exemplaire de Capreolus, en lisant ceci, seront curieux de le consulter, afin de s'instruire si ce grand Antagoniste d'Aureolus expose fidélement tout l'état de la question. Il y a bien des gens qui, dans une telle conjoncture, se conten-

(1) Labbe, Dissert. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 184.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Theoph. Raynaudus, Eroteam. de malis ac bonis Libr. num. 450, pag. 250.

(*q*) *Je n'entens nullement parler de ceux qui travaillent à des Reformations nécessaires.*

(5) Carolus Paschalius, de optimo genere Elocutionis, *pag.* 184.

(*) Ant. *Tit.* XXIV, *Cap.* VIII, *Parag.* 2.

(6) Spondanus, ad Ann. 1317, num. X, pag. 460.

(7) Theoph. Raynaud. de Theolog. Naturali, *Dist.* VIII, num. 550, *pag.* 1039.

avec beaucoup de vigueur par l'une de leurs meilleures plumes (*D*). Je dirai quelque chose touchant ses Ecrits (*E*). Vous trouverez dans la Remarque A le tems de sa mort.

tenteroient de représenter qu'ils réfutent un Docteur qui a soutenu que la creation est impossible, & d'exagerer les pernicieuses conséquences de ce dogme, sans avertir que ce Docteur met en sureté les intérêts de l'Orthodoxie, & soumet à l'autorité de la tradition les argumens les plus subtils que la lumiere naturelle lui presente. Je sai qu'Aureolus, dans un autre cas, s'est gouverné de la maniere que je supose qu'il a suivie à l'égard de la creation: & cela me rend plus probable ma conjecture. Il a dit qu'il n'y avoit que l'autorité des Saints, qui lui fit croire que la Transubstantiation est un véritable changement de tout le pain en tout le corps de notre Seigneur. J'ai lu cela dans un Ouvrage de Monsr. Allix. *Petrus Aureolus Romanæ Ecclesiæ Cardinalis hoc profitetur*: Propter solas authoritates Sanctorum teneo, quod Transubstantiatio est verus transitus & conversio totius panis in totum Corpus Domini. *in 4. dist.* 11. *q.* 1. *a.* 2. (8).

(8) Petrus Allix, Præf. Historiæ de Dogmate Transubstantiationis, pag. 46.

(*D*) *Les Dominicains le firent réfuter . . . . par l'une de leurs meilleures plumes.*] Ce fut par le même Capreolus, dont je viens de faire mention. Consultez son Commentaire sur le Maître des Sentences. Il y poursuit vivement, il y secoue de toute sa force le Commentaire d'Aureolus sur le même Maître. *Quæ* (Commentaris Aureoli) *in suis in eosdem Sententias Commentariis sapius excussit exagitavitque Joannes Capreolus* (9). Il insinue que les fausses interpretations qu'Aureolus avoit employées, & qui lui avoient servi de principe pour tirer des conséquences odieuses, n'avoient pas toujours leur unique fondement sur les ténèbres de l'esprit, mais que la passion du cœur y avoit eu part. Je ne sai cela que par le Pere Baron, qui s'est exprimé ainsi: *Memini me Capreolum nescio quo ex quæstionibus in primum Sentent. loco legere, soluto quodam argumento Aureoli quo ad grande aliquod impium, & absurdum ex falsa interpretatione nostræ sententiæ rem deduxerat, hæc modeste adjunxisse Capreolum ex nostra responsione patet hanc objectionem Aureoli profectam esse ex perverso intellectu, quidquid sit de affectu* (10). Notez que Constantius Sarnanus, Religieux Franciscain & Cardinal, composa un Livre où il pretendit concilier les opinions d'Aureolus avec celles de Capreolus (11). Il tâcha de faire voir le même accord entre les dogmes de Thomas d'Aquin & ceux de Scot (12). C'est ainsi que l'on a tâché de faire voir une bonne intelligence entre Platon & Aristote. C'est se jouer des Lecteurs, ou tourner réellement en ridicule, sans avoir dessein de le faire, ceux qu'on tâche de reconcilier. Une telle paix est honteuse aux partis, & l'on auroit à craindre de cruels reproches quand on fait l'office de médiateur, si les chefs de la querelle revenoient au monde. *Quoi*, diroient-ils, *vous pretendez qu'il n'y a eu aucune dispute de mots, & que nous convenions des mêmes dogmes sans nous en apercevoir, tant la passion nous préocupe, & nous empêche de savoir ce que nous disons? C'est une Satire dans toutes les formes. nous ne voulons point de paix à des conditions si flétrissantes. Retirez vous avec vos projets de réunion. nous aimons mieux que la guerre continue, que de la voir terminée à la honte de notre esprit, & de notre science.* Notez qu'il y a des occasions où les Controverses les plus échaufées ne sont qu'un mal-entendu. mais je ne croi pas qu'il faille juger ainsi du Thomisme & du Scotisme, ni par conséquent de la difference qu'il y a entre le Scotiste Aureolus, & le Thomiste Capreolus.

(9) Labbe, de Script. Ecclesiast. Tom. II. pag. 184.

(10) Vincent Baron. Apologet. Libr. I. Sect. II. pag. 240.
(11) Oldoini Athen. Roman. pag. 176.
(12) Idem, ibidem.

(*E*) *Je dirai quelque chose touchant ses Ecrits.*] L'exactitude de ceux qui en ont parlé est si petite, qu'ils n'ont observé nulle distinction, ni entre les Ecrits qui nous restent & les Ecrits qui se sont perdus, ni entre les Ouvrages qui ont été imprimez & les Ouvrages qui ne l'ont jamais été. Le P. Labbe (13), qui se plaint de cette négligence trop ordinaire aux Bibliographes, promettoit de la réparer amplement; mais il est mort sans donner le gros volume dont la Dissertation que je cite n'étoit que l'Avant-coureur (14). Il marque que *Breviarium Bibliorum* d'Aureolus, *sive Epitome universæ sacræ Scripturæ juxta litteralem sensum*, fut imprimé à Venise l'an 1571, & à Paris l'an 1565 (15), par les soins d'Etienne Nouellet, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & que les *Commentaires sur les quatre Livres des Sentences* furent imprimez à Rome, *in folio*, l'an 1595, & dédiez au Pape Clement VIII, par le Cardinal Constantius Sarnanus (16). Il rejette ce que le Pere Maracci débite dans sa *Bibliotheca Mariana*, que le Traité d'Aureolus *de Conceptione immaculatâ B. Virginis* fut imprimé à Toulouse l'an 1314: il dit que peut-être cet Ecrit fut composé cette année-là, ou imprimé l'an 1514.

(13) Labbe de Script. Ecclesiast. Tom. II. pag. 184.
(14) La Préface de sa Dissertation de Scriptorib. Ecclesiast.
(15) Oldoini, dans son Athenæum Romanum, pag. 552, met l'an 1585.
(16) Oldoini dit la même chose, page 111 de son Athenæum Romanum.

Faisons de petites Notes sur tout cela. I. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford fait mention de l'*Epitome totius S. Scripturæ*, imprimée à Strasbourg l'an 1514. Gesner l'ignoroit aussi: l'Epitome de Gesner, publié l'an 1583, ne marque aucun Livre d'Aureolus qui eût été imprimé; & notez que l'on y distingue très-faussement de *Petrus de Verberia, dictus Aureoli*, notre Pierre Aureolus. En II lieu, il n'est pas vrai que les Commentaires sur les quatre livres des Sentences aient été imprimez à Rome l'an 1595. Bellarmin assure qu'il n'a vu que le Commentaire sur le prémier de ces quatre livres, & que ce Commentaire fut imprimé à Rome l'an 1596 (17). Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford, & celui de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims, marquent à cette année-là l'Edition du Commentaire d'Aureolus sur le prémier livre des Sentences, & ils marquent à l'année 1605 l'Edition du Commentaire sur les trois livres suivans avec les *Quodlibeta*. Tout cela fait deux volumes *in folio*, imprimez à Rome, le prémier en 1596, au Vatican: le dernier chez Zanotti, l'an 1605. Je m'étonne que Bellarmin n'ait eu nulle connoissance de l'impression du dernier tome. Cela est un peu plus étrange, que de voir dans Mr. Moreri que *nous avons diverses Editions des* Commentaires d'Aureolus sur le Maître des Sentences, mais que *celle de Rome 1595 est la plus correcte*. Comment eût-il pu montrer ces diverses Editions? Auroit-il daté celle de Rome comme il l'a datée, s'il avoit su ce que j'ai dit ci-dessus? III. Je dirai que le Pere Labbe a trop épargné le Pere Maracci, qui a cru que l'on imprimoit des Livres l'an 1314. N'est-il pas connu de tout le monde, que l'Imprimerie n'a été en usage dans l'Europe, que vers le milieu du XV siécle? A quoi songe donc le Jésuite Oldoini, quand il se vante d'avoir vu le Traité d'Aureolus *de Conceptione Virginis Mariæ*, imprimé à Toulouse l'an 1314? *De Conceptione Virginis Mariæ Librum qui habetur M. S. Tolosæ in Collegio Fuxensi, & excusum vidimus Tolosæ anno* 1314. (18).

(17) Bellarm. de Scriptor. Ecclesiast. pag. 181.

(18) Oldoini, Athen. Romanum, pag. 111.

AURIEGE, ou plutôt **ARIEGE** (*A*), riviere de France, a sa source dans les montagnes qui servent de bornes au Comté de Foix vers le Roussillon. Elle passe à Tarascon, à Foix, à Pamiés, à Barilles, à Bonac (*a*), à Saverdun, à Sainte-Gabelle, à Hauto-Rive, & se jette dans la Garonne à Portet, à une grande lieue au dessus de Toulouse, après avoir reçu à la droite les eaux du Lers, & à la gauche celles de l'Arget, & celles de la Leze (*B*). L'Ariege.

(*a*) C'est un Marquisat qui a été érigé en Marquisat pour feu Mr. Dusson, frere aîné de Mr. de Bonrepaux, Ambassadeur de France à la Cour de Dannemarc, & puis en Holl.

(*A*) *ARIEGE.*] C'est ainsi qu'on la nomme dans le païs où elle passe. Elle est nommée *Aregia* dans les vieilles Cartes, & *Areia* dans un Matyrologe Manuscrit du Monastere de Moissac. On trouve dans ce Manuscrit la Passion de Saint Antonin martyrisé à Pamies, & l'on y assûre que la barque où son corps fut déposé entra par cette riviere dans la Garonne. *Per fluvium qui Areia dicitur, ad Garonnam usque pervaniens fluvium navicula* in qua corpus Antonini mart. a Gentilibus necati; *inde alium qui Tarnis dicitur ingressus fluvium, inde retrogrado cursu per Tarnim intravit in Avarantis alveum* (1). Hadrien de Valois, dont je prens ceci, a critiqué ceux qui la nomment Auriege, & fort mal traité Papyre Masson, qui l'a nommée Aurigera. *Fluvius est vulgo dictus* Ariege, *quibusdam corruptè* l'Auriege; *à Massono* (a) *prisci ejus fluvii nominis ignaro* Aurigera *novo ac ridiculo nomine nuncupatus* (3). Mr. Baudrand croit que le véritable nom Latin de cette riviere est *Alburacis* (4). Je voudrois qu'il eut cité quelque bon Auteur. Mr. Sanson le nomme *Laurigus*, dans une Carte qu'il publia l'an 1675 (5). La plupart des noms propres y sont si défigurez, qu'on doit croire que ce sont des fautes du Graveur. Mr Moréri s'est imaginé fort plaisamment que l'Auriege ou Lauriege sont les deux noms qu'on emploie. Il oublie le véritable, & ne songe pas que les deux noms qu'il raporte sont la même chose: le prémier sans article, & le dernier avec l'article. Son abus est tout semblable à la faute que l'on feroit en disant de la riviere qui passe à Paris, qu'on le nomme *Seine*, ou *La Seine*. Je sai que bien des Auteurs se moquent d'un Ecrivain qui leur releve des erreurs de cette nature, & qu'ils se vantent de se mettre fort au dessus de ces minuties: mais ce sont des fanfarons, qui veulent couvrir d'un beau masque, ou leur ignorance, ou leur paresse, ou leur mauvais goût, ou leur inexactitude. Si l'on ne parloit, ou d'une ville, ou d'une riviere, que par occasion dans un Ouvrage de raisonnement, les fautes que ces Messieurs apellent des minuties seroient excusables. Il n'en va pas de même, quand elles tombent sur le sujet principal d'un Livre. Ce qui n'est qu'une vetille dans l'Ecrit d'un Théologien sera quelquefois une faute capitale dans un Géographe, ou dans un Auteur de Dictionaire. Je me suis ressouvenu que Papyre Masson a dit *la Riege*. Voiez ci-dessous la Remarque (*A*) de l'Article GARONNE.

(1) Hadrian. Valesius, in Notitiâ Galliæ, pag. 26.
(2) Papyr. Masso. in Descript. Fluminum Galliæ, pag. 470, Edit. 1685.
(3) Valesii Notitia Galliæ, pag. 26.
(4) Voiez sa Geograph. pag. 23, 88, & 932.
(5) Celle des Monts Pyrénées.

(*B*) *Après avoir reçu à la droite les eaux du Lers, elle reçoit à la gauche celles de l'Arget & de la Leze.*] Mr. Moréri mérite ici une petite censure: il dit que l'Auriege, *ayant reçu le Lers, l'Arget, & la Leze, se joint à la Garonne*. Cela signifie manifestement que l'embouchure du Lers est au dessus de l'embouchure de l'Arget, & que l'embouchure de la Leze est entre les deux autres. Rien de plus faux. L'Arget entre dans l'Ariege proche de Foix, & il y a huit ou neuf lieues de Gascogne entre Foix & Ste. Gabelle, où est l'embouchure du Lers à peu près. *Lertius verò in Aurigeram*

ge est rapide & poissonneuse, & très-bonne à boire; mais elle n'est navigable que depuis Haute-Rive. Du Bartas la loue beaucoup (C). Voiez aussi le Passage de Bertrand Helie, que Papyre Masson raporte (b).

(b) Papyrii Massoni Descriptio Flum. Galliæ, pag. 412.

ram laborat prope Templum S. Gauvillæ (6). La Leze a son embouchure à trois ou quatre lieues au dessous de celle du Lers. Coulon auroit pu aprendre à Mr. Moréri le rang de ces embouchures. Notez qu'il observe que *l'Auriege est nommée des Latins* Aurigera (7) *& Larget* Argentigera (8), & que *l'une porte l'or, & l'autre l'argent* (9). Il avoit pris peut-être cette Remarque dans Olhagaraï; car c'est un Auteur qui a écrit ce que je vais dire: *Et que ne dirons nous du Lers, avec son flus & reflus* (10)? *De l'Auriege & de l'Arget, rivieres aux bords dorez & argentez? Cela ne fait-il pas foy des thresors cachez dans l'amary de ces monts* (11)?

(C) *Du Bartas la loue beaucoup.*] Voici le III Sonnet de ses neuf Muses Pyrenées, présentées au Roi de Navarre (12).

Fleuve d'or & de flot & de nom & de sable,
Riche en grains, en pastel, en fruits, en vins, en bois,
Auriege au vifs tours clair ornement de Foix,
Que rend par ton tribut Garonne navigable,
Fille de si grand Mont, qui cache, espouvantable,
Son front dedans le Ciel, qui chenu tous les Mois,
Depuis le bord du Su jusqu'au bord Escossois,
Ne void autre plus grand a sa grandeur semblable;
Clair flot, je te feroy par un discours facond
Plus riche que Pactol, plus que le Nil fecond:
Plus loin que l'Ocean on orroit tes eaux bruire:
Fier, on s'egaleroit aux fleuves les plus grands:
On te verroit au Ciel comme le Po reluire,
Si je voyoy tes bords repurgés de brigans (13).

Voiez aussi le Sonnet septième, vous y trouverez ceci au commencement:

François, arreste toy, ne passe la campagne,
Que nature munit de Rochers d'un costé,
Que l'Auriege entrefend d'un cours precipité:
Campagne qui n'a point en beauté de campagne (14).

(6) Papyr. Masso, Descriptio Fluminum Galliæ, pag. 470.

(7) Coulon, Rivieres de France, Tom. I. pag. 481.

(8) Il venoit de dire deux fois l'Arget, qui est la vraie Ortographe.

(9) Notez que Bertrand Helie, Historia Comitum Fuxensium, Libro I. raporte des circonstances curieuses touchant cet Or. Papyre Masson, Descript. Fluminum Galliæ, pag. 412, raporte ses paroles. (10) Voiez sur ce Phenomene admirable le III. Jour de la I. Semaine de Du Bartas, pag. 228. (11) Pierre Olhagaraï, Preface de l'Histoire de Foix, Bearn, & Navarre. (12) Du Bartas, dans l'Appendix de la I Semaine, pag. 934.

(13) Depuis le temps de Du Bartas les choses ont été changées en mieux à cet égard-là.

(14) Du Bartas, Appendix de la I Semaine, pag. 936.

AURISPA (JEAN) natif de Noto en Sicile (a), a été l'un des doctes personnages du XV siecle. Il entendoit la langue Greque & la langue Latine, il étoit bon Orateur, & il écrivoit très-bien pour ce tems-là en prose & en vers. On dit qu'il fut honoré de la couronne poetique en Italie. Il fut Secrétaire du Pape Nicolas V, qui lui donna de fortes preuves de sa considération, en le gratifiant de deux bonnes Abaïes (A). Il entretint un long commerce de Lettres avec Philelphe, & l'on trouve son nom avec éloge dans Laurent Valle, dans Antoine Panormita, & dans plusieurs autres Auteurs illustres. Il se retira à Ferrare, & y vécut jusques à une grande vieillesse, honoré de l'estime des Seigneurs de ce païs-là, (B): je dis d'une estime avantageuse en toutes manieres; car il reçut de leur libéralité, non seulement dequoi vivre, mais aussi dequoi être riche (b). Ce qu'il composa est présentement très-malaisé à trouver (C).

(a) Cette Ville se nomme Netum, en Latin.

(b) Tiré des Elogia Siculorum qui Litteris floruerunt, composez par le Jesuite Hieronime Ragusa, pag. 148 & suiv.

(A) *Nicolas V.* . . . *le gratifia de deux bonnes Abaïes.*] Il lui donna celle de St. Philippe de Grandi (1), le 31 de Mai 1449; & celle de Ste. Marie de la Roccade (2), l'an 1451. Aurispa eut un procès pour ce dernier Bénéfice avec un homme qui en avoit été pourvu par Alfonse Roi de Naples. Voiez Rocchus Pirrus à la page 225 de sa Notice de l'Eglise de Syracuse (3).

(B) *Il se retira à Ferrare, & y vécut* . . . . *honoré de l'estime des Seigneurs de ce païs-là.*] Je prouve tout ceci par un Passage du Gyraldi. *Joannes Aurispa, Siculus*, dit-il (4), *Orator in aliquo Poëtarum ordine reponi potest, quippe qui Græcè & Latinè probè doctus esset, Carmina tamen ejus quæ ipse legi nescio quid Seculorum ferrarum habere videntur: fuit enim ea tempora, quæ nondum exquisita litera in lucem reduxerant. Vixit autem Ferrariæ ad summam senectutem, in pretio habitus à nostris principibus, qui & eum locupletem reddiderunt: ab hoc ferunt Cæsarellam familiam originem duxisse.*

(C) *Ce qu'il composa est* . . . . . *malaisé à trouver.*] Voici les Livres qu'on lui attribue: une *Traduction d'Archimede*, la *Version du Commentaire d'Hierocles sur les Vers dorez de Pythagoras*, *& celle d'un Traité de Consolation de Philiscus à Ciceron*. L'Epitome de Gesner fait mention de ces trois Ouvrages, sans marquer s'ils avoient été imprimez. On sait que l'*Hierocles* d'Aurispa fut imprimé à Bâle, chez Henri Pierre, *in* 8, l'an 1543 (5). Gesner raporte un morceau de la Préface, par où il paroit qu'elle fut faite lors que l'Auteur avoit deja quatre-vingts ans (6). Il y avoit dans la Bibliothéque de Gabriel Naudé un Manuscrit qui avoit ce Titre, *Comparatio de præstantiâ Hannibalis Carthaginensis, Alexandri Magni, & Scipionis Majoris Romani, apud inferos, ex Græco in Latinum conversa ab Aurispa Oratore ad Baptistam Senatoris & Equestris Ordinis Civem Romanum* (7).

(1) Elle est à Messine.

(2) Elle est à Lentini, en Sicile.

(3) Tiré de Jerome Ragusa, pag. 148, 149, Elogiorum Siculorum.

(4) Lilius Gregor. Gyrald. de Poet. suor. temporum Dial. I, pag. 531. Voiez aussi Gesner in Bibliotheca, fol. 386. verso.

(5) Voiez Gesner, Biblioth. fol. 431 verso.

(6) Gesner, Biblioth. fol. 285 verso.

(7) Labbe, Nova Biblioth. MSS. Librorum, pag. 251 Edition 1652.

AUROGALLUS (MATTHIEU) savant homme du XVI siecle, & Professeur en trois langues dans l'Académie de Wittemberg (a), étoit né dans la Boheme. Il avoit été curieux de ramasser beaucoup de Livres de la bonne antiquité, & il ne se contentoit pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à se faire un nom par leurs nombreuses Bibliotheques; il en aimoit aussi beaucoup la lecture. J'ai vu une Epitre dédicatoire (b), où on l'exhorte à publier le Médecin Aëtius, XIX livres de l'Histoire naturelle composez par un Auteur inconu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix Orateurs d'Athenes, & plusieurs autres Manuscrits Grecs, aportez du Levant en Boheme par le Baron Bohuslas de Hassensteyn, & parvenus entre ses mains, *cognationis & studiorum hæreditario jure.* Il semble qu'on pourroit inferer de ces paroles Latines, qu'il étoit parent de ce Baron. On a quelques Livres de lui (A). Il mourut l'an 1543 (c), & avoit été d'un grand secours à Luther dans la Traduction de la Bible.

(a) Voiez l'Epitre dédicatoire de l'Arthemius de animorum Affectibus, par Janus Cornarius, Medicus Zuiccaviensis, datée du 2 d'Avril 1530.

(b) Celle dont il est parlé dans la Citation precedente.

(c) Micrælius, Syntag. Histor. Ecclesiast., König se trompe de mettre 1533, & de citer Micrælius.

(A) *On a quelques Livres de lui.*] Je ne sache point qu'on en ait d'autres que *Compendium Hebrææ Chaldææque Grammatices*, imprimé à Wittemberg, *in* 8, l'an 1525, & à Bâle, l'an 1539, & *de Hebræis Urbium, Regionum, Populorum, Fluminum, Montium, & aliorum locorum Nominibus Liber, è veteri instrumento congestus*, imprimé à Wittemberg, l'an 1526, & à Bâle, en 1539, *in* 8 (1). Cette seconde Edition avoit été augmentée par l'Auteur.

(1) Epit. Biblioth. Gesneri.

AUSONE, en Latin *Decius*, ou plutôt *Decimus Magnus Ausonius*, l'un des plus excellens Poetes du IV. siecle, étoit de Bourdeaux (a), & fils d'un célèbre Médecin (A). Il fut élevé

(a) Auson. in Præfat. ad Syagrium.

(A) *Il étoit fils d'un célèbre Médecin.*] Qui s'apelloit JULIUS AUSONIUS. Il étoit natif de Bazas, & fut s'établir à Bourdeaux (1). Sa femme avoit nom Æmilia Æonia, & étoit fille de Cecilius Argicius Arborius, qui s'étoit réfugié en Aquitaine, après une proscription qui l'avoit dépouillé de tous les biens qu'il avoit dans son païs (2). Cet Arborius, s'étant fixé dans la ville *Aquæ Tarbellorum* (3), y épousa une honnète femme, qui n'avoit guere de bien, & qui s'apelloit Æmilia Corinthia Maura. De ce mariage sortirent un fils & trois filles. Le fils est le même Æmilius Magnus Arborius, qui enseigna la Rhétorique à Toulouse, & qui eut un soin tout particulier de l'éducation de notre Poete (4): l'une des filles fut mariée à Julius Ausonius, & lui donna quatre enfans, dont le Poete Ausone étoit le second. Vous trouverez dans ses *Parentalia*, ou dans son *Epicedion in Patrem* les preuves de tout ceci, & de ce qui suit. Ce Julius Ausonius avoit un très-grand mérite; &, s'il étoit semblable au portrait que son fils en a laissé, c'étoit un reste du siecle d'or. Il y eut dans sa conduite la plus grande uniformité du monde. Il offroit gratuitement les soins de son art à tous ceux qui les demandoient: il travailla à remplir la bonne opinion qu'on avoit de lui; mais il ne jugea jamais favorablement de ce qu'il faisoit:

Judicium de me studui præstare bonorum:
Ipse mihi nunquam, judice me, placui (5).

Il eut de l'aversion pour les procès; il n'augmenta son bien ni ne le diminua; il ne fut jamais, ni témoin, ni délateur, contre la vie de personne (6); il fut sans envie, & sans ambition; il mettoit au même rang, de jurer, ou de mentir; il ne trempa jamais dans nulle conjuration, dans nul complot, dans nulle cabale; il observa religieusement les loix sacrées de l'amitié; il faisoit consister le bonheur, non à pos-

(1) Auson. in Præfat. ad Syagr. & in Epiced. Patris.

(2) La Province que l'on apelle aujourd'hui Bourgogne.

(3) Scaliger dit que c'est la Ville d'Acqs sur l'Adour.

(4) Auson. in Profess. Cap. XVI, pag. 176.

(5) Auson. in Epiced. pag. 298.

(6) Indoctus me nullus, sed neque teste perit. Auson. in Epic. pag. 298.

élevé avec des soins tout particuliers : toute la famille s'y intéressa (b), soit à cause que son esprit promettoit beaucoup, soit à cause que son horoscope faisoit croire qu'il parviendroit à de grans honneurs (B). Il fit des progrès admirables dans les belles Lettres ; &, à l'âge de trente ans, il fut choisi pour enseigner la Grammaire dans Bourdeaux (c). Il y fut promu quelque tems après à la charge de Professeur en Rhétorique (d). Il s'aquit une si belle réputation dans cet emploi, qu'on l'attira à la Cour Impériale, pour le faire Précepteur de Gratien fils de l'Empereur Valentinien. Il se rendit très-agréable, & a son disciple, & au pere de son disciple ; & il en reçut des récompenses & des dignitez qui le rendirent un exemple confirmatif d'une Maxime que Juvenal a proposée, *Que quand il plaît à la fortune, on passe de la fonction de Rhétoricien à la charge de Consul* (e). Il fut effectivement élevé au Consulat par l'Empereur Gratien, l'an 379 (f), après avoir exercé d'autres charges très-considérables ; car outre la dignité de Questeur, dont il avoit été honoré pendant la vie de l'Empereur Valentinien, il avoit été créé Préfect du Prétoire en Italie, & dans les Gaules, depuis la mort de ce Prince (g). Le Remerciment, qu'il fit à l'Empereur Gratien, pour la promotion au Consulat, est une excellente Piéce. On ne sait pas bien le tems de sa mort ; mais on ne sauroit douter qu'il ne fût encore en vie l'an 388, & même l'an 392, & qu'il n'ait vécu long-tems (C). Il avoit épousé une femme qui mourut jeune, & qui étoit de bonne maison (h). Il en eut quelques enfans, & ne se remaria point. Il fut fort considéré de l'Empereur Theodose, & quelques-uns croient que ce Monarque lui conféra la dignité de Patrice (i). Ils se fondent sur une Lettre qu'on trouve au commencement des Oeuvres d'Ausone, dans la plupart des Editions. On ne peut rien voir de plus obligeant que cette Lettre. Il y a des Critiques qui la jugent suposée ; mais ils ne sauroient nier que cet Empereur n'ait fort estimé les Poësies d'Ausone, & qu'il ne l'ait exhorté à les publier ; car cela paroit par une Préface qui est incontestablement de ce Poëte. Il y a une extrême inégalité entre ses Ouvrages, soit que ses Muses fussent un peu trop journalieres, soit que l'on ait inséré dans ses Poësies quelques Piéces qu'il n'avoit

(b) Voiez les Poëmes d'Ausone intitulez, Parentalia.

(c) Ausonius, in Præfat. ad Syagrium.

(d) Auson. in Professorib. num. 24, pag. 187.

(e) *Si fortuna volet, fies de Rhetore Consul.* Juvenal. Sat. VII, Vers. 197.

(f) Et non pas l'an 382, comme l'assure Vinet, dans ses Notes sur le Remerciment d'Ausone.

(g) Voiez la Remarque (E).

(h) Auson. in Parental. Cap. IX.

(i) Albertus Petrus Rubenius, Dissert. de Vitâ Fl. Mallii Theodori, pag. 82.

à posséder ce qu'on vouloit, mais à ne souhaiter pas ce que la fortune ne donnoit point :

Felicem scivi, non qui, quod vellet, haberet :
Sed qui per fatum non data non cuperet (7).

Il ne cherchoit point à pénétrer les secrets d'autrui : il n'inventoit point de faux bruits contre la réputation de son prochain ; & il gardoit le silence, quand il favoit des veritez desavantageuses.

Non occursator, non garrulus, obvia cernens,
Valvis & velo condita non adii.
Famam, quæ posset vitam lacerare bonorum,
Non finxi : & veram si scierim, tacui (8).

Il ne crut jamais, que n'avoir pas fait de fautes fût une chose qui meritat d'être louée ; & il préfera aux loix les bonnes mœurs ; c'est-à-dire, si je ne me trompe, qu'il faisoit une bonne action, parce qu'elle étoit bonne, & non pas afin de se conformer aux loix.

Deliquisse nihil nunquam laudem esse putavi,
Atque bonos mores legibus antetuli (9).

Il garda exactement la foi conjugale, pendant les quarante-cinq ans qu'il fut marié (10) ; &, s'il eut la joie de voir arriver ce qu'il souhaitoit, ce ne fut point par une trop grande indulgence du destin, mais parce qu'il avoit donné des bornes étroites à ses vœux :

Non quia fatorum nimia indulgentia : sed quod
Tam moderata illi vota fuere viro (11).

On le comparoit aux anciens Sages de la Grece, & il s'étoit rendu leur imitateur par l'endroit le plus difficile, ce fut de pratiquer ce qu'ils avoient enseigné : il s'attacha beaucoup plus à mener la vie d'un Sage, qu'à discourir comme un Sage :

Quem sua contendit septem sapientibus ætas :
Quorum doctrinam moribus excoluit :
Vivere ut potuit, quam dicere arte sophorum,
Quamquam & facundo, non rudis ingenio (12).

Il ne laissoit pas d'être éloquent ; non pas en Latin, mais en Grec.

Sermone impromptus Latio : verum Attica lingua
Suffecit culti vocibus eloquii (13).

Ne nous étonnons point si après sa mort on l'honora de cet éloge : *Il n'y a personne qui l'imite ; il n'y avoit personne qu'il imitât.*

Inde & perfunctæ manet hæc reverentia vitæ,
Ætas nostra illi quod dedit hunc titulum :
Ut nullum Ausonius, quem sectaretur, habebat :
Sic nullum, qui se nunc imitetur, habet (14).

Notez qu'il fut honoré de quelques charges illustres, sans avoir la peine de les exercer, & qu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix années, sans avoir senti la caducité. Il marchoit encore sans baton, il ne lui manquoit aucune partie :

Curia me duplex, & uterque senatus habebat
Muneris exsortem, nomine participem (15).

(7) Auson. in Epiced. pag. 199.

(8) Idem, ibidem.

(9) Idem, ibidem.

(10) Idem, ibidem, pag. 200.

(11) Idem, in Parental. Capite I, pag. 210.

(12) Idem, ibidem.

(13) Idem, in Epiced. pag. 198.

(14) Idem, in Parental. Capite I, pag. 110.

(15) Idem, in Epiced. pag. 198.

- - - - - - - - -
- - - - - - - - -

Ipse nec affectans, nec detrectator honorum,
Præfectus magni nuncupor Illyrici (16).

- - - - - - - - -
- - - - - - - - -

Nonaginta annos baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis (17).

Il composa en Latin quelques Ouvrages de Médecine, dont Vindicianus (18), & Marcellus (19) ont fait mention honorablement. Scaliger affirme qu'il fut Médecin de l'Empereur Valentinien ; & cela avant même que son fils eût été choisi pour Précepteur de Gratien (20) : je n'en ai trouvé aucune preuve dans Ausone.

(B) *Son horoscope faisoit croire qu'il parviendroit à de grans honneurs.*] Cæcilius Argicius Arborius, son aïeul maternel, entendoit l'Astrologie, & avoit dressé cet horoscope. Il le tenoit caché ; mais sa fille le déterra. C'est Ausone lui-même, qui nous aprend ces particularitez :

Tu cæli numeros, & conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostra quoque formula vitæ :
Signatis quam tu condideras tabulis ;
Prodita non unquam. Sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi (21).

Il ajoute qu'Arborius, exposé de tems en tems aux coups de la mauvaise fortune, & pleurant son fils qui étoit mort âgé de trente ans, se consoloit dans ses disgraces par l'espérance des dignitez que l'étoile promettoit à son petit-fils.

Dicebas sed te solatia longa fovere :
Quod mea præcipuus fata maneret honos.
Et modo conciliis animarum mixte piorum
Fata tui certè nota nepotis habes.
Sentis quod quæstor, quod te præfectus, & idem
Consul, honorifico munere commemoro (22).

Remarquez bien qu'il supose que l'ame de son aïeul n'ignoroit point dans le séjour des bienheureux l'accomplissement de l'horoscope, & le détail des dignitez que notre Poëte avoit obtenues à la Cour Impériale. Il est moins orthodoxe en un autre endroit ; car il y doute s'il reste quelque chose de nous ou non, après notre mort :

Et nunc, sive aliquid post fata extrema superfit,
Vivis adhuc, ævo quod periit meminens :
Sive nihil superest, nec habent longa otia sensus,
Tu tibi vixisti : nos tua fama juvat (23).

Je ne sai si ceux qui disent qu'il étoit Païen ont jamais cité ce Passage comme une preuve de leur sentiment.

(C) *On ne sauroit douter qu'il ne fût encore en vie l'an 388, & même l'an 392, & qu'il n'ait vécu long-tems.*] Il parle (24) de la punition du tyran Maxime, que Theodose fit périr l'an 388 (25). Baronius prouve que Paulin se consacra à la vie monastique dans sa retraite de Nole l'an 394 (26). Ce ne fut que peu d'années après la vie dévote qu'il avoit menée en Espagne, & qu'Ausone avoit blâmée. Voilà ce qui fait juger que ce Poëte vivoit encore l'an 392, d'où il s'ensuit qu'il vécut long-tems ; car il étoit déjà vieux lors qu'il fut fait Consul l'an 379 (27). Joignez à cela, que la difference d'âge entre lui & son pere étoit fort petite (28) ; or il survéquit à son pere, qui mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

(16) Idem, ib. pag. 202.

(17) Ibidem, pag. 201.

(18) Voiez Scaliger, in Vitâ Ausonii.

(19) Marcell. in Epist. præfixâ Libr. de Medica. & Cap. XXV ejusd. Libri.

(20) Scaliger in Vitâ Ausonii.

(21) Auson. in Parental. Capite IX, pag. 137.

(22) Idem, ib. pag. 118.

(23) Idem, in Professoribus, Cap. I, in fine pag. 148.

(24) In Claris Urbibus, Cap. VII, pag. 237.

(25) Et non l'an 391, comme l'assure Vinet sur cet endroit d'Ausone. Il est plus exact dans la Vie d'Ausone : il y marque l'an 388.

(26) Baron. Annal. ad ann. 394, num. 73, pag. 584.

(27) Auson. in Gratiarum actione, pag. 309.

(28) Auson. Epist. I.

n'avoit fait qu'ébaucher, soit que des raisons particulieres l'aient obligé à laisser courir des Vers qu'il n'avoit pas eu le tems de polir. Généralement parlant, il y a des duretez dans ses manieres, & dans son style; mais c'étoit plutôt le défaut du siecle, que celui de son esprit. Les fins conoisseurs devinent sans peine, que s'il avoit vécu au tems d'Auguste, ses Vers eussent égalé les plus achevez de ce tems-là, tant il paroit de delicatesse & de genie dans plusieurs de ses Ecrits. Quoi que l'opinion générale le fasse Chrétien, il y a d'habiles gens qui croient qu'il ne l'étoit pas (*D*): s'ils se fondent, ou sur quelques Vers lascifs qu'il a composez (*E*), ou sur la maniere dont il condamna

(*D*) *Il y a d'habiles gens, qui croient qu'il n'étoit pas Chretien.*] Vossius est de ce nombre. *Poeta fuit gentilis*, dit-il (29), *quemadmodum ex Paullino liquet: ut quæ Christum celebrant perperam illi sint tributa.* Le Pere Briet assure la même chose: il ne fait que donner une autre tour aux Phrases de Vossius. *Ex Paulino certum est eum Ethnicum fuisse, quare opera Christiana huic adjudicari solita, sine dubio alterius sunt* (30). Mr. Borrichius passe plus avant: car il assure qu'Ausone encourut souvent les censures de Paulin, à cause de son Paganisme. *Religione Ethnicus, a quo a Paullino amico, sed Christianis Sacris dedito, identidem objurgatus.* . . . (31). *Paullinus discipulus Ausonii quem colebat ut præceptorem, sed ut aversum à Christiana religione subinde increpabat, quemadmodum ex opere ipsius liquidum est* (32). Tout ceci nous montre, que même les grans Auteurs s'épargnent la peine d'aller aux sources, & qu'ils s'arrêtent au témoignage du prémier venu. Ceux qui consultent les Ouvrages de St. Paulin, n'y trouvent rien qui leur persuade qu'Ausone faisoit profession du Paganisme; & dès là qu'ils n'y lisent point qu'on ait exhorté fortement ce Poëte à se faire baptiser, ils concluent qu'il professoit l'Evangile. Ils le concluent encore plus certainement de ces paroles expresses qu'ils y rencontrent.

(29) Vossius, de Poët. Lat. pag. 55.

(30) Brietius, de Poët. Lat. Libr. IV, pag. 50.

(31) Borrich. Dissertat. de Poetis, pag. 72.

(32) Idem, ib. pag. 54.

Non recor hoc SANCTO *sic displicuisse* PARENTI (33),
Mentis ut errorem credat, sic vivere Christo (34).

(33) C'est-à-dire à Ausone.

(34) Paulinus, in Epistola decima ad Ausonium, in fine.

Ainsi la lecture des Ouvrages de Saint Paulin fait tout le contraire de ce que Vossius & quelques autres ont assuré: elle fait voir le Christianisme d'Ausone, comme l'a tres-bien reconu Lilius Gyraldus. *Christianus quidem Ausonius fuit, ut ex ejus Versibus, & item Paulini ejus discipuli facilè colligimus* (35). C'est donc sans nul fondement qu'on veut ôter à ce Poete ce qui se trouve à la louange de Jesus-Christ dans le Recueil de ses Vers. Il est même vrai, que quand on lui ôteroit le *Carmen Paschale*, & l'excellente Piéce qui commence par

(35) Gyraldus, Histor. Poët. Dialog. X, pag. 514.

Omnipotens, solo mentis mihi cognite cultu,

comme quelques Critiques veulent qu'on lui ôte l'*Oratio Paschalis, versibus Rophalicis*, on ne laisseroit pas de trouver dans ses Ouvrages dequoi réfuter ceux qui disent qu'il étoit Paien. Or voiez combien il importe de s'adresser entre les Modernes plutôt à ceux-ci qu'à ceux-là, lors qu'on ne veut pas prendre la peine de remonter jusques aux sources. Si Vossius se fût adressé à Baronius, il se fut épargné la faute qu'il a commise, & il l'eût épargnée à ceux qui l'ont copié. Il n'eut jamais pu comprendre, apres avoir lu Baronius, que St. Paulin fournisse la moindre preuve du prétendu Paganisme du Poete Ausone; car ce savant Cardinal raporte la réponse respectueuse de Saint Paulin, & fait voir que les pensées d'Ausone sur la retraite de cet ami ne different pas de celles que les Chrétiens attachez au Monde forment tous les jours, quand ils voient un jeune homme de qualité renoncer à tous les avantages de la terre, pour se consacrer à la vie monastique (36). On prétend qu'Ausone jugea qu'une humeur de misanthrope, qu'une maladie de Bellerophon, portoient Paulin à se retirer du Monde, & à renoncer aux Muses (37).

(36) Baron. ad ann. 394, num. 84.

(37) *Je m'exprime ainsi, parce qu'encore que Paulin ait donné ce sens aux termes d'Ausone, il y a sujet de croire que ce n'est pas le veritable, & qu'il faut y voir une imprecation contre ceux qui conseilloient à Paulin de ne pas répondre aux* Lettres d'Ausone.

Tristis, egens, deserta colas, tacitusque pererres
Alpini convexa jugi: ceu dicitur olim
Mentis inops, cœtus hominum, & vestigia vitans,
Avia perlustrasse vagus loca Bellerophontes (38).

(38) Auson. Epist. XXV, p. 697, 698.

Mille & mille Chrétiens auroient pu faire un semblable jugement: c'est donc une impertinente preuve de Paganisme. Armisæus, & l'Auteur François qu'il cite, étoient sans doute Chrétiens, & cependant ils jugeoient tout comme Ausone de l'amour de la solitude: ils ont assez clairement donné à conoitre qu'ils attribuoient à une humeur melancholique la retraite des fondateurs des Moines. *Medici inter signa morbi melancholici referunt, si quis quærat solitudines, aut si quem tristis agat mæror; torvave severum fronte, vel à latis sociorum cœtibus arceat; & Gallicus quidam non inconcinnus scriptor, ejus ordinis fuisse censet Franciscum, Dominicum, aliosque Eremitas, aut Anachoretas, qui contra naturæ præscriptum politicis societatibus se subtraxerunt, in eremos, instar Endymionum, sese abdiderant, & quo melancholica ingenia maximè afficiebantur, novum vitæ genus, affectatæ religionis pallio vestitum, condiderunt* (39). Baronius n'a pas oublié de remarquer qu'Ausone fut élevé par deux Religieuses qui étoient ses tantes (40). C'est une preuve qu'il étoit d'une famille Chretienne. Or, en ce tems-là, le Christianisme étant sur le trône, & le Paganisme étant exposé aux disgraces & à la persécution, il n'arrivoit guere qu'un Chrétien se fit Paien. Puis donc qu'Ausone fut élevé dès l'enfance au Christianisme, l'on doit être persuadé qu'il le professa tout le reste de ses jours; car rien n'est plus absurde que la pensée de Giselin. Il a débité que Claudien & Ausone, entrainez par l'autorité & par l'éloquence de Symmaque, abjurerent la foi Chretienne, & se replongérent dans l'idolatrie (41). Il pretend prouver cela par le témoignage de St. Augustin, & par l'étroite amitié que Symmaque leur témoignoit en leur ecrivant. Le Jesuite, qui réfute cela, montre que Saint Augustin, sans parler d'Ausone, a dit seulement que Claudien avoit été attaché au Paganisme (42); ce n'est point pretendre qu'il eût été autrefois Chrétien. Et, pour ce qui est d'Ausone, on le justifie, tant par le silence de l'Empereur Gratien & de St. Paulin, que par leurs honnêtetez. On auroit pu ajouter, que la raison empruntée de l'amitié de Symmaque est la plus foible du monde: ce n'etoit point la conformité de religion qui les unisson, mais l'amour qu'ils avoient tous deux pour les belles Lettres.

(39) Armisæus, Relectionum Politicar. pag. 9.

(40) Baron. ad ann. 394, num. 85. Voiez la Remarque (F), num. VII.

(41) Victor Giselinus, in Scholiis ad II Librum Prudentii contra Symmachum, apud Theophil. Raynaud. Hoploth. Sect. II, Serie I, Cap. XIV, pag. 56.

(42) Theophil. Raynaudus, Hoploth. Sect. II, Serie I, Cap. XIV, pag. 56.

On ne sauroit disconvenir que Mr. Baillet n'embrasse le sentiment de ceux qui pretendent qu'Ausone a été Paien: on n'en sauroit, dis-je, disconvenir, quand on pese les paroles qu'il emploie. „ Ce sont des defauts qu'il auroit du „ recompenser par quelques bonnes qualitez prises d'ailleurs, & qu'il devoit réparer par des maximes & des „ sentimens tirez de la Morale, comme les meilleurs Poetes de l'Antiquité avoient eu soin de faire avant lui. „ Mais, comme il vivoit parmi les Chretiens, il avoit „ peut-être peur qu'on ne le confondist avec eux, si on „ lui eust trouvé des sentimens trop conformes aux leurs „ touchant les mœurs (43)". Il est certain que l'on trouve dans les Ouvrages d'Ausone les plus belles Maximes de la Morale, & nommément les Apophthegmes des anciens Sages de la Grece. Que peut-on voir de plus moral que sa description du *vir bonus* (44)?

(43) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, Tom. II, pag. 470.

(44) Pag. 520.

(*E*) *Il a composé quelques Vers lascifs.*] Scaliger le pere trouvoit si sales quelques Epigrammes d'Ausone, qu'il jugea qu'il n'y avoit que le feu qui fût capable de les nettoier. *Nonnulla* (Epigrammata) *adeò fœda atque detestanda, ut neque scriptore neque auditore digna, non in spongiam incumbere merita sint, sed solis flammis expiari posse videantur* (45). Je m'étonne qu'il ne dise rien contre les obscénitez du *Cento nuptialis*, qui ont principalement excité la bile de plusieurs autres Auteurs. Voici un beau passage de Mr. Baillet: „ Il auroit esté du moins à souhaiter qu'on eust „ exterminé le miserable *Centon*, c'est-à-dire cette mechante Piece de rapport, qu'il a fait des moitiez de Vers de „ Virgile, sur des matieres purement *érotiques*. C'est avec „ beaucoup de justice, que l'Université de Paris se plaignoit, „ il y a quarante ans, de la malice que ce Poete a eue de „ faire parler d'une façon très deshonneste Virgile, c'est-„ à-dire celui des Poetes de l'Antiquité qu'on a toujours „ loué le plus pour sa chasteté (†). Et le P. Briet Jesuite „ a porté son zêle encore plus loin (‡), lorsqu'il nous a „ depeint cette action d'Ausone comme un attentat punissable; jugeant qu'il n'y avoit pas moins d'impudence & „ d'effronterie que d'impureté & d'infamie dans un homme qui avoit esté capable de commettre une telle infidé-„ lité, & qu'il y avoit quelque chose de plus diabolique „ qu'humain dans ce pernicieux art de pervertir les choses, „ c'est-à-dire de les changer de bien en mal, pour dresser „ des pieges à l'innocence & à la pureté de la jeunesse (46)". Comme bien des gens seront fort aises de lire les propres paroles du P. Briet, je m'en vais les copier: *Centones eius Virgiliani non tantum impurissimi sunt, sed & impudentissimi, quibus castissimos versus, libidinosæ affixit materiæ, opere, quod plus dæmonem, quam hominem saperet, adolescentium pudicitiæ insidiantem.* Ausone fit cet Ouvrage à la priere de l'Empereur Valentinien, qui en avoit fait un semblable. Il s'excuse sur cet ordre-là, & il observe qu'un Prince ne sauroit user d'une maniere de commandement plus absolue, que celle de la priere. Il se trouva bien embarassé; car, en faisant un mauvais Poëme, il s'exposoit au blame d'avoir sacrifié grossiérement sa reputation à la flaterie; &, en faisant un meilleur Poeme que celui de l'Empereur, il s'exposoit à passer pour un insolent, qui avoit l'audace de vouloir briller plus que son maitre. Il assure, I, qu'il garda un tel milieu, que sans prétendre de surpasser Valentinien, il fit ensorte que son Poëme ne cédât point à l'Ouvrage du ce Prince: II, qu'il eût l'avantage de lui plaire, & que ne l'aiant point vaincu il n'encourut point la disgrace que la victoire auroit pu lui attirer. Voila le langage d'un fin Courtisan; mais afin de rendre à ce Poëte toute la justice que la delicatesse de son esprit & de sa plume demandent ici, il faut l'entendre lui-même. *Piget Virgiliani carminis dignitatem tam joculari dehonestasse materia; sed quid facerem? jussum erat. Quodque est* POTENTISSIMUM IMPERANDI GENUS, *rogabat qui jubere poterat, S. imperator Valentinianus, vir meo judicio eruditus: qui nuptias quondam*

(45) Julius Cæsar Scalig. Poet. Libr. VI, Cap. V, pag. 782.

(†) Reponse de l'Université à l'Apologie du P. Nic. Caussin, pag. 138.

(‡) Philipp. Briet, de Poët. Latin. Libr. IV, pag. 50.

(46) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, Tom. II, pag. 470, 471.

damna la solitude de Paulin, ou sur l'amitié intime qui étoit entre le Paien Symmaque & lui, ils s'abusent grossiérement. Ce sont néanmoins les raisons les plus spécieules qu'on ait alléguées. Rittershuiius a regardé comme un grand prodige cette amitié (k). Les erreurs de Scaliger (F), & les principales Editions d'Ausone (G), seront ci-dessous le sujet de deux Remarques, & je n'ou-

(k) Rittershusius, in Epist. ad Solom. Pantheum.

dam eiusmodi ludo descripserat, aptis equidem versibus & compositione festivâ. Experiri deinde volens, quantum nostra contentione praecelleret, simile nos de eodem concinnare praecepit. Quam scrupulosum hoc mihi fuerit, intellige. Neque anteferri volebam, neque posthaberi: quum aliorum quoque judicio detegenda esset adulatio inepta, si cederem: insolentia, si ut aemulus eminerem. Suscepi igitur similis recusanti: feliciterque & obnoxius gratiam tenui, nec victor offendi (47). S'il étoit vrai que le *Cento nuptialis* de l'Empereur Valentinien ne cédât pas à celui d'Ausone, il faudroit dire que ce Monarque n'entendoit pas mal la Poësie; &, comme d'ailleurs il étoit grave, & d'une pudicité exemplaire, il peut servir de beaucoup à la justification d'Ausone. *Omnis pudicitia cultu domus castus, & foris, nullo contagio conscientiae violatus obscenae, nihil incestum: hancque ob causam tanquam retinaculis petulantiam frenarat aula regalis* (48). Un si grand exemple peut prouver très-clairement que les personnes les plus séveres & les plus chastes se laissent aller quelquefois a des jeux d'esprit, où les descriptions de la principale cérémonie des nôces sont remplies de trop de licence & de trop d'obscénitez; car il ne faut point douter que cette Piéce de Poësie de l'Empereur Valentinien ne fut bien gaillarde. La matiere le demandoit: il étoit question de mariage, & l'on avoit pris la chose sur le ton de plaisanterie. *Nuptias quondam eiusmodi ludo descripserat* (Valentinianus) *aptis equidem versibus, & compositione festivâ* (49). On peut être très-assuré que les Vers de cet Empereur ne furent pas moins *érotiques* que ceux de l'Empereur Galben (50). Il faut donc reconoitre qu'Ausone trouvoit quelque excuse en ce qu'il ne faisoit son Centon nuptial, qu'à l'imitation, & qu'à la priere de son maitre, l'un des plus graves & des plus chastes Empereurs qui aient jamais été, & outre cela grand sectateur de la plus pure doctrine Chrétienne (51), de façon que s'il n'eût pas pratiqué le dogme de la tolérance (52), on jugeroit qu'il ne lui manquoit aucun des talens qui conviennent aux Monarques les plus orthodoxes. Je ne remarque ceci, que pour en conclure, que ceux qui mettent Ausone entre les Poëtes Paiens, sous prétexte qu'il a fait une Piece de Poësie aussi lascive que la *Cento nuptialis*, n'examinent pas les choses assez murement. Il est blamable sans doute; je ne prétens point l'excuser. Je dis seulement que cette action n'est point une preuve de Paganisme, & qu'elle ne suffit pas à donner de justes soupçons qu'il ne fut pas un Chrétien très-orthodoxe; & je prouve cela par les circonstances, c'est-à-dire par le caractere de l'Empereur qui lui commanda de composer un tel Ecrit, & qui l'aprouva. Combien y a-t-il de Poëtes Chrétiens, dont les Ouvrages sont plus lascifs que ne l'est ce *Cento nuptialis*? Il en faudroit dégrader plusieurs de la qualité de Chrétien, si l'on se régloit a la Maxime du Gyraldi. *Christianus quidem Ausonius fuit . . . sed petulantior tamen & lascivior quam ut inter Christianos numerari dignus sit* (53). Sans recourir à l'Italie, ne trouve-t-on point parmi les Oeuvres d'un Poëte de la Haie un Epithalame, qui, en matiere d'obscénitez, ne cede point au Centon d'Ausone (54)? J'adresse ceci principalement au Sieur Rittershusius, qui a regardé comme un monstre ce qu'il a vu dans la conduite d'Ausone; je veux dire, qu'un Poëte Chrétien de nom, & de mœurs, ait écrit lascivement: *Illud imprimis apud me monstri instar habet, hominem Christianum, &, ut apparet, non nomine tantum, sed & pectore & moribus, adeo sape lasciva atque improba scribere potuisse, ut nisi nomen Ausonii esset adscriptum, Ethnicorum poetam te legere putes* (55). Il ne se pare point de l'excuse que l'Auteur a faite sur la pureté de sa vie, *lasciva est nobis pagina, vita proba est.* Je raporte fort au long cette excuse-là dans un autre Article (56). Notons qu'Ausone étoit si persuadé qu'on le blâmeroit, qu'il tache de se justifier au commencement, & au milieu, & a la fin, de ce petit Poëme. Nous avons vu ce qu'il a dit au commencement, nous verrons ailleurs (57) ce qu'il a dit à la fin. Il ne nous reste que de remarquer ce qu'il a dit au milieu. Sachez donc, qu'après avoir décrit bien honnêtement le festin nuptial, la marche de l'épouse, la marche de l'époux, les présens de nôces, les vœux de la compagnie, & avoir represénté assés hunnêtement les prémiers discours des mariez, il s'arrête là; & qu'il avertit ses Lecteurs, que ce qui lui reste à dire n'étant point couvert d'un voile, c'est à eux à ne point passer plus outre. *Hactenus castis auribus audiendum mysterium nuptiale, ambitu loquendi, & circumitione velavi. Verum quoniam & fescenninos amat celebritas nuptialis, verborumque petulantiam notat vetere instituto ludus admissus, catera quoque cubiculi & lectuli operta prodentur, ab eodem auctore collecta: ut bis erubescamus, qui & Virgilium faciamus impudentem. Vos, si placet, hic jam legendi modum ponite: cetera curiosis relinquatis* (58). Il a raison de dire que ce qu'il nomme *immodestie* (59) sera décrit en termes fort sales. Mr. Moréri a été le plus indulgent de tous les hommes: *Il y a quelques Piéces, dit-il, qu'Ausone avoit composées durant sa jeunesse, où il donne trop à la liberté de son siécle.* Cette censure n'est point rigide, & supose une fausseté; car assurément, Ausone n'étoit point jeune, lors qu'il composa le Centon nuptial. Je ne parle point des Vers qu'il fit sur une

(47) Auson. in Praefat. Cent. nuptial. pag. 500, 501.

(48) Amm. Marcell. Libr. XXX, Cap. IX.

(49) Auson. in Praefat. Cent. nuptial. pag. 500, 501.

(50) Voiez ci-dessus page 512, colon. 2, au commencement.

(51) Voiez Mons'r. Fléchier dans la Vie de Theodose, pag. 12.

(52) Amm. Marcell. Libr. XXX, Cap. XIX, & ibi Valesius.

(53) Gyrald. Histor. Poët. Dialog. X, pag. 524.

(54) Voiez le Basium XX, sive Epithalamium de Jean Secundus, pag. 103.

(55) Conradus Rittershusius, Epist. ad Solom. Pantheum.

(56) Voiez la Remarque (D), de l'Article VAYER.

(57) Voiez la même Remarque.

(58) Auson. in Centone nupt. pag. 513, 514.

(59) C'est-à-dire la Défloration.

jolie esclave qui s'apelloit Bissula, & qui lui avoit été adjugée pour sa portion du butin, aprés une grande victoire remportée en Allemagne l'an 368; car nous ne savons point à quel dégré de licence il les porta: ils sont perdus, & nous pouvons seulement conjecturer qu'ils étoient bien libres, puis qu'il demande des Lecteurs qui aient fait la débauche.

> - - - - - - - *Admoneo, ante bibas.*
> *Jejunus nil scribo: meum post pocula si quis*
> *Legerit, hic sapiet* (60).

Cela ne convient nullement à ce qui nous reste de ce Poëme: on n'y voit rien d'impur, ni dans les mots, ni dans les pensées; Il faut donc dire que la plupart des Piéces qui le composoient sont péries. Un Commentateur a prouvé la même chose par une autre raison, sans songer à celle-là. Il remarque que cette Poësie est trop courte présentement, pour avoir pu être précédée de ces Préfaces qui s'y trouvent (61): &, par consequent, elle étoit beaucoup plus longue, quand l'Auteur l'eut achevée, que nous ne l'avons aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, Ausone, qui en ce tems-là n'étoit plus dans le feu de la jeunesse, décrivit selon toutes les aparences un peu bien librement les gentillesses de son esclave: elle lui parut si agréable dès le premier jour, qu'il ne tarda gueres a la mettre en liberté (62).

(F) *Voici quelques erreurs de Scaliger.*] I. Il a cru qu'Ausone fut élevé à la charge de Préfect du Prétoire, pendant la vie de l'Empereur Valentinien (63). Cela n'est pas vrai: Ausone declare qu'il ne devoit cette charge qu'à l'Empereur Gratien. *Tot gradus nomine Comitis propter tua incrementa congesti ex tuo merito, te ac patre principibus, quaestura communis, & tui tantum praefectura beneficii* (64). II. Scaliger a cru sans raison qu'il y avoit une faute dans le Code Théodosien a l'endroit où il est parlé d'Auxonius Préfect du Prétoire (65). Il veut qu'on lise *Ausonius*, & non pas *Auxonius*. Il n'auroit point demandé une telle correction, s'il avoit pris garde que la personne dont il s'agit dans cet endroit-là du Code Theodosien mourut environ l'an 371, & qu'Ausone exerça le Consulat l'an 379, & vécut encore plusieurs années depuis. III. Il veut que toutes les Loix adressées à Antonius Préfect du Prétoire soient corrigées, & qu'on y lise *Ausonius*, & non pas *Antonius*. C'est à tort: car il est certain qu'Ausone fut honoré de la charge de Préfect du Prétoire d'Italie l'an 376, cinq mois aprés la mort de l'Empereur Valentinien, & que son fils Hesperius lui fut donné pour Collegue (66). Nous savons aussi qu'Antonius obtint la Préfecture du Prétoire des Gaules environ le même tems. Les choses demeurerent au même état l'année suivante: Ausone & son fils exercérent la Préfecture d'Italie, & Antonius celle des Gaules; mais l'an 378, Antonius eut la Préfecture du Prétoire en Italie, Ausone & son fils l'eurent dans les Gaules, & ne la quitérent qu'en 380. Vous trouverez les preuves de tout ceci dans l'Auteur que je vous indique (67). IV. Scaliger a cru qu'Ausone parloit de soi-même dans ces deux Vers:

> *Aut Italum populos, Aquilonigenasque Britannos*
> *Praefecturarum titulo, tenuere secundo* (68).

C'est s'abuser: le Poëme où sont ces deux Vers fut composé pendant la vie de l'Empereur Valentinien (69): or Ausone ne fut Préfect du Prétoire qu'après la mort de ce Prince (70). V. Il ne faut point croire ce que Scaliger assûre, qu'Ausone, aprés son Consulat, exerça la charge de Proconsul d'Asie, & celle de Vicaire du Diocese d'Afrique (71). On trouve bien un Auxonius, qui étoit Vicaire du Diocese d'Asie, l'an 365, & un autre Auxonius, qui étoit Proconsul d'Asie, l'an 382 (72); mais que fait cela pour le sentiment de Scaliger? VI. Il prend l'oncle pour l'aieul dans ces paroles: *Hoc tanto viro nascitur Burdegala* Decius Magnus Ausonius *nomine avi materni, cognomine patris* (73). L'aieul maternel d'Ausone s'apelloit Cæcilius Argicius Arborius: il laissa un fils, qui avoit nom Æmilius Magnus Arborius. La faute de Scaliger est donc visible. VII. Il dit qu'Hilaria, & Julia Cataphronia, qui avoient fait vœu de virginité, étoient tantes maternelles d'Ausone (74). Cela n'est vrai qu'à l'égard d'Æmilia Hilaria; car la Religieuse Julia Cataphronia étoit sa tante paternelle (75).

(G) . . . *& les principales Editions d'Ausone*] Gesner & ses Abbréviateurs assurent qu'Alde est le prémier qui ait publié ce Poëte. *Ils ne marquent point en quelle année: mais, s'ils entendent l'Edition de Venise en 1517, on les convaincra facilement de fausseté; car outre qu'Alde n'étoit point alors en vie, Mr. van Beughem assûre qu'Ausone fut imprimé a Milan, en 1490 (76), & puis à Venise, l'an 1496, avec une Préface de George Merula (77). L'Edition de Bâle, en 1523, chez Valentin Curion, est assez conue: celle que Louis Mireus fit faire à Lion, chez Jean de Tournes, l'an 1557, est meilleure que les précédentes: les Bibliographes en font mention; mais je ne vois pas qu'ils

(60) Auson. in Bissula, pag. 240.

(61) Voiez l'Ausone de Tollius, pag. 342.

(62) Auson. in Bissula, pag. 241.

(63) Scalig. Ausonian. Lection. Libr. I, Cap. II, & Libr. V, Cap. XVII, apud Alb. Petrum Rubenium, in Vitâ Mallii Theodori, pag. 16.

(64) Auson. in Gratiar. actione, pag. 702, 703.

(65) Cod. Theod. Lege II de Proconsulibus Vicariis. Vide Valesium in Amm. Marcellin. Libr. XXIX, Cap. I, pag. 549.

(66) Auson. in Gratiar. actione, pag. 705.

(67) Albertus Petrus Rubenius, in Vitâ Mallii Theodori, pag. 17 & seq.

(68) Auson. in Mosella, Vers. 407, pag. 410.

(69) Cela est clair par le Vers 450.

(70) Voiez Rubenius in Vitâ Mallii Theodori, pag. 23.

(71) Scalig. in Vitâ Ausonii.

(72) Ruben. in Vitâ Mallii Theodori, pag. 24.

(73) Scalig. in Vitâ Ausonii.

(74) Idem, ibidem.

(75) Auson. in Parent. num. 26, pag. 140.

(76) Beughem, in Incunabul. Typographiae, apud Joh. Albert. Fabricium, Biblioth. Lat. pag. 177.

(77) Il y a un Exemplaire de cette Edition dans la Bibliothéque de Mr. de Thou: elle est in folio, & peut-être d'Alde.

n'oublierai pas de remarquer la bévue de Tritheme : il a prétendu qu'Ausone fut Evêque de Bourdeaux (*H*).

qu'ils parlent de celle que Ducheri procura, & à la louange de laquelle Nicolas Bourbon fit quatre Vers que l'on voit au revers du Titre de l'Edition de Lion, chez Sebastien Gryphius, en 1549. Je ne dis rien de l'Edition de Plantin, en 1568, avec les Notes de Theodore Pulman. Celle de Joseph Scaliger, à Lion, chez Antoine Gryphius, en 1575, accompagnée d'un fort docte Commentaire sous le Titre d'*Ausonianarum Lectionum*, effaça les précédentes. Personne n'ignore qu'Elie Vinet est un des Commentateurs qui ont le plus travaillé sur les Ouvrages de notre Poete. Il régentoit les belles Lettres à Bourdeaux, & se voiant exhorté par plusieurs personnes de cette Ville, à procurer une Edition de leur illustre compatriote, il tâcha de les satisfaire : mais il ne trouva aucun Manuscrit d'Ausone dans les Bibliothéques de Bourdeaux, & tout ce qu'il put faire fut de conférer ensemble les Editions. Il rétablit & il corrigea divers Passages, & en attendant que les Commentaires où il devoit rendre raison de sa Critique fussent prêts, il fit imprimer les Oeuvres d'Ausone telles qu'il les avoit corrigées. Jaques Goupil son ami eut soin de cette Edition, qui est celle de Paris, en 1551. Vinet, quelques années après, recouvra un Manuscrit, qui avoit été trouvé proche de Lion, & qui lui donna beaucoup de lumieres, & comme cela diminuoit ses excuses auprès de ceux qui le pressoient de faire imprimer ses Notes, il fit imprimer à Poitiers le Poëme *de claris Urbibus*, accompagné de son Commentaire, l'an 1565. Il envoia un Exemplaire complet des Oeuvres d'Ausone à Antoine Gryphius, qui le lui avoit demandé, & qui promettoit de l'imprimer promptement; mais cette Edition ne paroissant pas, il fut exhorté de se servir de l'Imprimerie qui avoit été dressée à Bourdeaux sur ces entrefaites. Il donna donc un autre Exemplaire à Simon Millanges, qui commença de l'imprimer à Bourdeaux, au mois de Février 1575, & qui l'acheva au commencement de l'été de la même année. On reçut en ce tems-là l'Edition de Gryphius; &, parce que le papier manqua à Millanges, on ne pût mettre sous la presse le Commentaire de Vinet. On ne l'imprima que quatre ans après l'Edition que Millanges avoit faite des Oeuvres d'Ausone (78). C'est pourquoi, si l'on veut parler exactement, il ne faut point dire que la meilleure Edition d'Ausone est celle qui fut publiée à Bourdeaux, l'an 1575, avec les Commentaires d'Elie Vinet *Pra reliquis vero laudanda luculenta Ausonii Editio, cum Commentariis viri docti Elia Vineti vulgata, Burdigala A.* 1575; *& post eius obitum A.* 1590, 4 (79); car, encore un coup, ces Commentaires ne parurent qu'en 1580. Mr Moréri a été exact sur ce point : il s'est seulement trompé à dire que Vinet étoit de Xaintes; le mot *Santo* ne signifioit ici que Saintongeois. La Bibliothéque de Mr. l'Archevêqué de Reims fait mention (80) d'un Ausone imprimé chez Millanges, à Bourdeaux, l'an 1575, avec les Commentaires d'Elie Vinet. Je m'imagine que cette faute est venue de ce qu'on a apliqué à toutes les Piéces reliées ensemble la date 1575, qui ne convient qu'aux Oeuvres d'Ausone qui sont à la tête du Volume. Monsr. Borrichius a eu tort de douter, I, que l'Edition de Vinet est des meilleures; II, que Vinet a commenté le Poëme d'Ausone *de Urbibus* (81). N'est-ce pas dire qu'il n'a point fait de Commentaires sur les autres Poësies d'Ausone? La meilleure Edition de ce Poëte est celle d'Amsterdam, en 1671; mais j'ai deja averti (82), que le Titre promet faussement que l'on y a inséré toutes entieres les Notes de Mariangelus Accurse. Je donnerai un Suplement à tout ceci dans l'Article d'Hugulin MARULLUS, à la fin de la Remarque (*A*). N'aiant pas le Livre du Pere Lacarry (83), je suis obligé de me contenter de ce que j'en trouve dans le Journal des Savans. „ La double Prefecture d'Ausone, qui a donné tant de „ peine à Scaliger, y est traitée fort nettement. On voit, „ que l'an 378 Ausone fut Prefet du Pretoire des Gaules „ & d'Italie, avec son Fils Hesperius; mais il ne fut Pré- „ fet d'Italie, que jusques environ le mois de Juillet, qu'un „ certain Antoine fut crée Prefet du Pretoire d'Italie, com- „ me il est marqué dans le Code. Ainsi la Prefecture „ d'Ausone & d'Hesperius dans l'Italie fut interrompue „ par Antoine; mais il la reprit avec son Fils, en 379, „ & continua celle des Gaules avec lui sans nulle interrup- „ tion, pendant les années 378, & 379 (84)". Cette Hypothese, & cette Chronologie ne sont pas conformes au sentiment du Sieur Rubenius que j'ai raporté. Si j'avois le Livre du Pere Lacarry, je saurois peut-être lequel des deux a developé plus exactement cette matiere.

(*H*) *Tritheme a prétendu qu'Ausone fut Evêque de Bourdeaux.*] Tritheme assure que cet Evêque étoit fort savant dans les saintes Lettres, & aussi recommandable par sa piété que par son erudition; & qu'il florissoit sous Maxime, l'an 380, & qu'il fit de tres-belles choses avec Saint Martin, Saint Ambroise, & Saint Jerôme, dans le Synode que ce Prince fit tenir à Treves. Voila un monceau de fables. Vinet observe qu'il y a des gens qui veulent qu'Ausone ait été canonisé : il dit aussi que les habitans d'Angoulême honorent comme l'un de leurs principaux Saints un Ausone qui a été, disent-ils, leur premier Evêque, & il ne trouve point impossible que le Poëte Ausone, aiant été élu Evêque par ceux d'Angoulême, ait accepté cette Prelature (85). Une Chronique Manuscrite d'Angoulême porte qu'Ausone, disciple de Saint Martial, & Evêque d'Angoulême, souffrit le martyre quand les Vandales ravagerent les Gaules (86). Monsr. de Hauteserre réfute cela, par la raison qu'un disciple de Saint Martial n'a pu être encore en vie au commencement du IV siécle lors de l'irruption des Vandales (87). Quoi qu'il en soit, voila notre Ausone bien differemment situé. Les uns disent qu'il n'a pas été Chretien, & les autres qu'il est dans le Catalogue des Saints canonisez.

(78) *Tiré de la Preface d'Elie Vinet.*

(79) Joh. Albert. Fabricius, Biblioth. Lat. pag. 177.

(80) *A la page* 394.

(81) *Ausonii Editio lectione est Jos. Scaligeri, & Elia Vineti.* Borrich. de Poëtis Latinis, pag. 72.

(82) *Ci-dessus, Citation* (*c*) *de l'Article de* (Muriange) ACCURSE.

(83) *Intitulé* Historia Galliarum sub Præfectis Prætorio Galliarum.

(84) Journ. des Savans du 14 Aout 1673, pag. 325, Edit. de Hollande.

(85) Elias Vinetus, in Vitâ Ausonii.

(86) Altesserra Rerum Aquitanicarum, Lib. V, Cap. VIII, pag. 228.

(87) Idem, ibidem.

AUTON (JEAN D') Gentil-homme Saintongeois (*a*), Abbé d'Angle (*b*), de l'Ordre de St. Augustin, vivoit sous le regne de Louïs XII. Il *fut retenu à la suite de la Cour, avec charge d'écrire l'Histoire particuliere de ce Prince* (*c*). Il l'écrivit en effet; & elle fut publiée à Paris, l'an 1615, *in* 4, par Théodore Godefroi. Elle ne s'étend que depuis l'an 1506, jusqu'à l'an 1508 (*d*). On y trouve *jusques à des Vers que l'Auteur avoit dédiés à son Roy* (*e*).

(*a*) Baudier, Histoire du Cardinal d'Amboise, pag. 44.

(*b*) Du Chesne, Bibliotheque des Historiens de France, pag. 65.

(*c*) Baudier, Histoire du Cardinal d'Amboise, pag. 44.

(*d*) Du Chesne, Biblioth., pag. 65.

(*e*) Sorel, Biblioth. Franç. pag. 325.

AUTRICHE (DON JUAN D') fils naturel de l'Empereur Charles-Quint, nâquit à Ratisbonne le 24 de Février 1545. Une Demoiselle de Ratisbonne, qui s'apelloit BARBE BLOMBERG (*a*), voulut bien passer pour sa mere (*A*), afin d'épargner à ceux qui avoient donné la vie à cet enfant la honte qui leur étoit inévitable, si le public avoit su le nom de la véritable mere. L'enfant

(*a*) *Voiez sa Article.*

(*A*) BARBE BLOMBERG *voulut bien passer pour sa mere.*] Famien Strada raconte que le Cardinal de la Cueva lui avoit révélé ce secret (1). Ce Cardinal l'avoit apris de l'Infante Claire Eugenie, à qui Philippe II, qui n'avoit rien de caché pour elle, en avoit fait confidence. Philippe II témoigna toûjours devant le monde que Barbe Blomberg étoit la mere de Don Juan. *Eodemque loco habitam à Philippo Rege fama pariter inservivitate* (2). Le sacrifice, que cette Dame voulut bien faire de sa propre réputation à celle d'une grande Princesse, n'est pas à beaucoup près si considérable que l'on s'imagine : on se fait une honte de passer pour la Maîtresse d'un particulier; mais combien y a-t-il de Dames, qui se glorifient d'être les Maîtresses des Rois & des Empereurs? J'ai dit que ce sacrifice se faisoit en faveur d'*une grande Princesse* : c'est Strada qui me l'aprend. *Joannem Austriacum, non ex Barbarâ Blombergiâ uti creditum ad eam diem, sed ex longè illustriori ac PLANE PRINCIPE feminâ procreatum : cujus ut fama parceretur prætentam fuisse aliam à Carolo Cæsare.* Le même Historien remarque que Don Juan, trompé deux fois à sa mere, n'y fut jamais détrompé. Il se crut d'abord fils de Madeleine Ulloa, & puis de Barbe Blomberg. Quelque heureux, quelque vigilant qu'il fût, à découvrir les plus secretes intrigues de l'ennemi, il ne put jamais développer ce mystere domestique. *Habet profectò unde minus sibi de sua sagacitate placeat humanum ingenium quando tantus princeps, atque intima quæque vel in hoste rimari solitus, domi sua, suorumque ignarus adeo vixerit obieritque, ut bis in matre deceptus, semper alienam coluerit, nunquam suam* (3). Je m'étonne que le P. Strada ne dise rien d'une troisiéme personne, qui a passé pour la mere de Don Juan. L'Auteur d'une docte Dissertation, qui fut imprimée l'an 1688 (4), parle avec de grans éloges de Catherine de Cardonne, née à Naples, l'an 1519. Elle passa en Espagne, avec la Princesse de Salerne sa cousine, l'an 1559; & s'aquit de telle sorte par sa vertu & par sa piété l'estime de Philippe II, qu'il commanda à Ruy Gomez, Prince d'Evoly, Gouverneur de Don Carlos & de Don Juan, d'avoir soin de cette Dame. Ruy Gomez la prit chez lui, & la trouvant d'une sagesse admirable, il la pria de se charger de la conduite de sa maison, & de partager avec lui l'éducation des deux Princes. Elle s'aquitta de cette charge avec tout le soin imaginable. Don Juan l'honora toujours comme *sa mere*. L'Auteur de la Dissertation fait une Remarque sur ce mot. *Il ne faut pas passer outre*, dit-il (5), *sans justifier cette Sainte d'une horrible calomnie, par laquelle quelques-uns abusant de ce mot, ont voulu faire croire qu'elle étoit la* véritable mere *de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg semble avoir donné lieu à cette supposi-*

(1) Strada, de Bello Belg. Decad. I, Lib. X, pag. 616.

(2) Idem, ibidem.

(3) Idem ibid. pag. 617.

(4) Dissertation sur l'Hemine de vin, & sur la Livre de Pain de St. Benoît.

(5) Pag. 126.

L'Enfant fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an (*B*) : L'Empereur en donna la commission à Louis Quixada, qu'il conoissoit par plusieurs épreuves très-capable de retenir un secret (*b*). Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa sa femme, sans que personne pût conjecturer qui étoit le pere. Quixada servit en cela son maitre avec toute la fidélité imaginable, car non seulement il ne révéla le mystere à qui que ce fût, mais il eut aussi un soin extrême de l'éducation de Don Juan. Charles, prêt à rendre l'ame, découvrit à son fils Philippe, qu'il étoit le pere du jeune Seigneur que Quixada élevoit a Villagarsia, & lui recommanda de le reconoitre desormais pour son frere, & de le traiter selon cette qualité. Philippe n'exécuta cet ordre qu'au bout de deux ans (*C*), mais alors il le fit de bonne grace. Il fit élever Don Juan, avec Don Carlos, & avec Alexandre Farnese. Ces trois Princes étoient à-peu-près de même âge; mais Don Juan étoit le mieux fait, & de corps, & d'esprit. Philippe ne fut pas bien-aise de la répugnance qu'il lui trouva pour l'état Ecclesiastique, auquel son pere l'avoit destiné. Il le fut beaucoup moins d'une équippée que fit ce jeune Seigneur. C'est que sans la permission du Roi, il fit un voiage à Barcelone, accompagné de bon nombre de Gentilshommes, pour aller à la guerre de Malte. Les Lettres qu'il reçut du Roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voiage. Il obéït si promtement à l'ordre qu'il avoit reçu de retourner, que sa diligence apaisa un peu la colere de Philippe, & il se remit entiérement dans ses bonnes graces, pour avoir été le prémier qui lui révéla les machinations de Don Carlos. Il y avoit tres-peu d'amitié entre ces deux jeunes Princes (*D*). Don Juan fut peu après envoié au Roiaume de Grenade contre les Maures, & se signala dans cette guerre. Il fut déclaré Généralissime de la ligue contre les Turcs; &, en cette qualité, il gagna la fameuse bataille de Lepante l'an 1571, après quoi il prit la ville de Tunis, & celle de Biserte, & revint triomphant en Italie, suivi d'Amidas Roi de Tunis, qu'il avoit fait prisonnier. Il avoit laissé Garnison dans Tunis contre les ordres de Philippe, & déja par l'entremise du Pape on parloit de lui conférer le titre de Roi de Tunis. Le Roi d'Espagne n'étoit gueres content de toutes ces prospéritez : l'idée qu'il se forma de l'ambition de ce jeune Prince lui donnoit de l'inquietude (*c*). Il l'envoia commander dans les Païs-Bas; mais il lui ordonna de pacifier ces Provinces : il n'étoit pas bien-aise de l'y savoir à la tête des Armées. Avec cette préoccupation, il avaloit aisément tous les bruits qui pouvoient lui rendre suspecte la conduite de son frere; & quelques-uns disent, que pour augmenter la division, on trouva moien de lui faire dire que Don Juan s'alloit marier avec la Reine Elisabeth (*d*). Disons pour couper court, qu'Escovedo, Sécrétaire de Don Juan, aiant été envoié à Madrid par son Maitre, pour y solliciter les secours que l'on attendoit depuis long-tems, y fut tué (*E*). Don Juan se crut alors en pleine disgrace : le chagrin de se voir sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité où on le mettoit de leur tenir tête (*F*), lui causa une maladie dont il mourut le 1 d'Octobre 1578

(*b*) *Quem ex* [illegible] *Strada, Dec. I, Lib. X, pag. 612.*

(*c*) *Quod Philippo suspicionem injecit elatum victoriarum cursu juvenem* [illegible] *Strada, de Bello Belgico, Dec. I, Lib. X. pag. 617.*

(*d*) *Voiez la Remarque (F).*

position, lors que dans sa Généalogie de la Maison d'Autriche, il marque la mere de ce Prince sous le seul nom de Catherine. *Mais la vie si chaste & si mortifiée, qu'avoit menée Catherine de Cardonne dès son enfance, ne pouvoit pas permettre qu'on eut d'elle un tel soupçon.* On ajoute plusieurs autres raisons à celle-là, pour justifier Catherine de Cardonne, & l'on finit la Remarque par ces paroles : *C'étoit une autre personne plus illustre*, (qui etoit la mere de Jean d'Autriche,) *& que notre Sainte* (6) *avoit même connue, comme remarque l'Historien de sa Vie; mais qui, pour de grandes considerations, n'a point été divulguée.* Joignons à tout ceci un Passage de Mr. Varillas. *Le secret de la naissance* de Jean d'Autriche, dit-il (7), *n'a jamais été tout-à-fait découvert, & soit que la qualité trop élevée de sa véritable mere exigeât toutes les précautions qui furent aportées, ou que l'on eut eu plus de soin d'éviter le scandale que le péché, il est certain que Charles ne découvrit qu'au seul Quichada quel étoit Jean d'Autriche; & qu'il lui ordonna de le faire passer pour son fils, jusqu'à ce que Sa Majesté Imperiale apprit à Philippes II, en lui resignant ses Etats, qu'il avoit un frere naturel.* Cette retenue de Mr. Varillas est plus louable, que le liberté que l'on s'est donnée dans la seconde Edition du *Menagiana*, de dire tout net & tout franc que Don Jean d'Autriche est né de la propre sœur de son pere. C'est à l'occasion d'une très-excellente parole de Charles-Quint. On prétend qu'il dit, en déchirant un injuste Privilege qu'il avoit signé, *J'aime mieux gâter ma signature, que ma conscience.* Sur quoi l'on a fait cette Glose dans la seconde Edition du Menagiana, pag. 422. *Voila une conscience bien delicate, pour un homme qui a tant fourbé pendant toute sa vie, & qui, si l'on en croit la médisance, ne faisoit pas scrupule de coucher avec sa propre sœur, pendant que Barbe Blemberge servoit de couverture à ce commerce infame, & se disoit la mere de Don Juan d'Autriche.*

(6) C'est-à-dire Catherine de Cardonne. Son histoire est dans l'Histoire Generale des Carmes dechaussez, I Part, Livr. V. Voiez la Dissertat. sur l'Hemine, pag. 182.

(7) Varillas, Histoire de François I, *Livr. XIII*, pag. 182.

(*B*) *Il fut transporté en Espagne, avant l'age d'un an.*] Brantôme fait un autre conte, que je raporterai dans les Remarques de l'Article BLUMBERG, & qui ne doit pas être cru au préjudice du P. Strada.

(*C*) *Charles-Quint découvrit à Philippe II, que Don Juan étoit son fils, & lui recommanda de le reconoitre pour son frere; . . . . . ce qu'il n'executa . . . qu'au bout de deux ans.*] L'aplication au principal est cause qu'un Historien ne s'apperçoit pas toûjours de ses erreurs de calcul. Voici Strada, qui assûre que Don Juan nâquit le 24 de Février 1545; que son pere mourut le 21 de Septembre 1558 : que Philippe reconut Don Juan deux ans après la mort de son pere; qu'il le fit élever avec Don Carlos son fils; & que ces deux Princes n'avoient pas encore atteint leur quinziéme année, *annum quartum decimum nondum supergressi.* Si Strada avoit bien compté, il auroit trouvé plus de quinze ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année 1547 est celle de la naissance. J'avoue que Mr. Moréri l'assûre; mais ce ne peut pas être l'opinion de Strada, puis qu'en mettant la mort de Don Juan au 1 d'Octobre 1578, il lui donne trente-trois ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impression au chiffre 1545. L'Auteur de la Dissertation sur l'Hemine (8) met la naissance de ce bâtard au 14 Février 1545, & la mort environ le prémier Octobre 1578, *à l'Armée près Namur*; & il censure la Généalogie de la Maison d'Autriche, qui le fait mourir à Bruges âgé de vingt-cinq ans. Il censure aussi le P. Strada d'avoir mis la mort de Don Juan au mois de Décembre : mais on lit en propres termes dans Strada *Kalendis Octobris* (9). Mr. Varillas n'est point croiable, quand il dit *Que Philippe II laissa couler onze ans, sans exécuter les ordres de son pere, & que Jean d'Autriche avoit déjà vingt ans, lors que Sa Majesté Catholique s'avisa de le reconoitre pour frere.* (10). Il auroit eu vingt-quatre ans, selon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoié Généralissime au Roiaume de Grenade, l'an 1569 (11). Il faudroit, selon Mr Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconoitre pour fils naturel de Charles-Quint. Ce seroit bien mal conoitre Philippe II, que de lui attribuer une conduite si précipitée.

(8) Pag. 187.

(9) Strada, *Decad. I, Lib. X*, pag. 611.

(10) Varillas, Hist. de François I, *Livr. XIII*, pag. 189.

(11) Mezerai dit 1570.

(*D*) *Il révéla le prémier les machinations de Don Carlos. Il y avoit très-peu d'amitié entre ces deux jeunes Princes.*] Raportons une particularité qui se trouve dans Brantôme. On dit que Dom Carlos „ s'étant découvert de quelque chose „ d'importance à Dom Jean, qu'il le révéla au Roi d'Espagne, dont il l'en aima toujours davantage; mais mal „ reconu depuis : & Dom Carlos l'en haït si bien, qu'ordi„nairement ils avoient dispute, jusques-là qu'il l'apella une „ fois batard, & fils de putain; mais il lui répondit, *Si yo „ lo soy; mas yo tengo padre mejor que vos : Oui, je le suis; „ mais j'ai un pere meilleur que vous :* & ils en cuiderent „ venir aux mains (12)".

(*E*) *Escovedo, son Sécrétaire, aiant été envoié à Madrid, ... y fut tué.*] Mr. le Laboureur dit qu'il avoit lu des Mémoires dressés par Mr. de Peiresc, qui *font mourir Escovedo après son maitre*; & que Mr. du Vair, qui avoit apris cette particularité *dans une conversation familiere avec Antonio Perez*, la conta à Mr. de Peiresc (13). Cela mérite d'être examiné. Nous ferons peut-être un Article pour Escovedo, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, & nous verrons si ce fut avant ou après la mort de Don Juan, que l'on sut à la Cour d'Espagne les machinations que lui & le Duc de Guise avoient tramées. Philippe II n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine, & Don Juan étoit capable avec le tems de lui susciter plus d'affaires que les Hollandois. Il ne valoit gueres mieux par raport à son Souverain, que le Duc de Guise. Mais il est vrai que l'humeur jalouse de Philippe, & sa mysterieuse politique, inspiroient le plus souvent dans sa famille ces pensées de rébellion. *Multi fallere docuerunt, dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt* (14).

(12) Brantôme, Vies des Capitaines etrangers, Tom. II, pag. 117, 118.

(13) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tom. II, pag. 283.

(14) Seneca, Epist. III.

(*F*) *Il se vit sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité où on le mettoit de leur tenir tête.*] Voilà comment le Roi d'Espagne, tout grand politique qu'il étoit, aimoit mieux perdre les Païs-Bas, que de ne point satisfaire les jalousies & autres passions cachées qui lui rongeoient l'a-

1578 (e). On a cru même qu'il fut empoisonné (G). Il recommanda bien au Roi Philippe sa prétendue mere, & son prétendu frere utérin, & ses domestiques ; mais il n'osa point lui faire parler de ses deux filles naturelles (f) (H).

On voit son Eloge parmi ceux de plusieurs autres Guerriers, dans un Livre composé par Primo Damaschino, & imprimé à Rome, l'an 1680, sous le Titre de *La Spada d'Orione stellata nel Cielo di Marte.* Mais si vous souhaitez de voir le détail des plaintes que l'on fit contre sa conduite, avec plusieurs de ses Lettres interceptées, vous n'avez qu'à lire *Sommier Discours des justes causes & raisons qu'ont constrainct les Estats Généraux des Pais-bas de pourvoir à leur deffense contre le Seigneur Don Jean d'Austrice.* C'est un Manifeste très-curieux. Il fut imprimé *En Anvers, par Guillaume Sylvius, Imprimeur du Roi*, l'an 1577. Voiez aussi le Manifeste que le Prince Jean Casimir, Comte Palatin du Rhin, publia l'année suivante, pour justifier son expédition. Il le fit imprimer à Neustad, en Allemand & en Latin. Il y a eu au XVII siécle un autre Don JUAN D'AUTRICHE (I), qui a paru dans le Monde avec assez d'éclat. Il étoit fils de Philippe IV, & d'une Comédienne (K).

(e) *Maloribus in dies pressus angustiis ac desertus, nec palam querebatur à Rege, tractoque tamen ludibrio, ... ex moerore contabuit.* Strada, *Decad. I, Libr. X, pag. 619.*

(f) *Tiré de Strada, au X Livre de la I Décade.*

me. C'est à cela que les Hollandois sont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'a leur bonne & sage conduite. Il y a peu de grandes affaires, qui ne réussissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'étoit pas mal-aisé de faire donner dans le panneau Philippe II, dès qu'on déterroit ses jalousies. Strada se figure que le Prince d'Orange écrivit à un de ses amis à Paris le mariage de Don Juan avec la Reine d'Angleterre, & la promesse que le marié faisoit de la liberté de conscience à ceux de la nouvelle Religion ; qu'il écrivit, dis je, cela tout exprès, afin d'augmenter les soupçons du Roi Philippe : il crut que sa nouvelle ne manqueroit pas d'être sue par l'Ambassadeur d'Espagne. *Quin ad hanc quoque suspicionem Regis confirmandam haud sane dubitaverim aspersisse Orangium, scriptis ad amicum literis in Galliam, quibus Joan. Austriaci atque Angla Regina conjugium significabat : addebatque, pro sua in eam rem operâ, spem sibi ab Austriaco factam libera per Belgium Religionis. Id, quod à Varga, Hispano apud Gallum oratore in arcana quaeque intento, sollicitè admonitum ferunt Philippum Regem* (15).

(15) Strada, de Bello Belg. Dec. I, Libr. X, pag. 618.

(G) *On a cru . . . . qu'il fut empoisonné.*] Vous trouverez ici les paroles de Strada, & celles de Brantôme. *Ex moerore contabuit*, dit Strada (16) : *An vero ad hoc quo satis extingui potuit, venenum aliud cujusquam doli sub.ectum fuerit (namque in defuncti corpore extitisse non obscura veneni vestigia affirmant qui viderunt) equidem nihil ipse statuerim. Ce pauvre Prince*, dit Brantôme (17), *ne jouit pas longuement de cette belle gloire & louange, car lui, qui avoit tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mol & tendre, comme si c'eût été quelque mignon de Venus, & non un fils de Mars. Il mourut de peste, qu'il avoit prise de Madame la Marquise d'Avré, disoit-on, de laquelle il étoit épris ; mais tout le monde ne dit pas cela, & mêmes en Espagne : car on tient qu'il mourut empoisonné par des bottines parfumées.*

(16) *Idem, ib. pag. 619.*

(17) Brantôme, Vies des Capit. étrangers, pag. 140.

(H) *Il n'osa recommander à Philippe II ses deux filles naturelles.*] Don Jean, le plus beau Prince de son siécle, étoit d'ailleurs fort galant & fort civil. Jugez si ce ne fut point un homme à bonnes fortunes. Il eut une fille à Madrid, & une autre à Naples. Celle de Madrid s'apelloit Anne, & avoit pour mere une fille de la prémiere qualité, & d'une beauté achevée. *Ex Maria Mendozia splendidissimi generis formaque elegantissima puellâ* (18). La même Dame, qui avoit elevé Don Juan (19), éleva sécretement cette batarde, jusqu'à l'âge de sept ans ; après quoi elle la mit dans un Cloître. Philippe II l'en tira, & la fit mener à Burgos, où elle devint Supérieure perpétuelle des Bénédictines. L'autre fille de Don Juan s'apelloit Jeanne : elle avoit pour mere une Demoiselle de Sorrento, nommée Diane Phalanga ; &, après avoir été élevée jusqu'à l'âge de sept ans, chez Marguerite Duchesse de Parme sœur de son pere, elle fut mise chez les Religieuses de Sainte Claire à Naples, où aiant vécu vingt ans elle fut enfin mariée avec le Prince de Butero. Ces deux filles de Don Juan moururent presque le même jour, au mois de Févier 1630. Il les avoit fait élever si sécretement, qu'il ne doutoit pas que le Roi n'ignorât tout le mystere ; & il n'en avoit jamais fait confidence au Prince de Parme son grand ami, qui ne sût la chose à l'égard de ces batardes, que par le moien de la Duchesse sa mere, peu avant la mort de Don Juan. *Eas Regi incompertas crederet : quippe occultè adeò cautèque educatas, ut Alexander ipse secretorum eius planè omnium particeps filiarum alteram ignoraret : alteram non ab Austriaco sed à Margarita matre haud pridem nosset* (20). L'Auteur de la Vie de ce Prince, imprimée à Amsterdam, en 1690, veut que *Don Juan ait fait confidence à son cher neveu le Prince Alexandre Farneze de ses amours avec la belle Mendoce, & de sa fille Anne, parce que vivans alors dans une même Cour en Espagne ils se voioient de trop près, & parce qu'ils étoient trop bons amis, pour se dérober l'un à l'autre. Mais bien persuadé que la manifestation d'un crime est un crime, il lui avoit fait mystere*, dit-il, *de ses amours avec Diane* (21). C'est démentir Strada sans raison ni preuve ; & c'est alléguer une raison de silence qui prouve trop.

(18) Strada, Decad. I, Libr. X, pag. 624.

(19) *Catherine Ulloa, Femme de Don Louis Quixada.*

(20) Strada, Decad. I, Libr. X, pag. 624.

(21) Vie de Dom Juan d'Autriche, pag. 146.

(I) *Il y a eu au XVII siécle un autre Don* JUAN D'AUTRICHE.] Il étoit fils naturel du Roi d'Espagne Philippe IV, & il naquit l'an 1629 (22). Il fut légitimé l'an 1642, & il n'y eut personne qui fit sur cela à Philippe IV les complimens de congratulation avec autant d'empressement que le Nonce Apostolique Jaques Pamfilole (23). L'amitié du Roi pour cet enfant fut la plus tendre du monde. Il le déclara son Généralissime tant par mer que par terre dans la guerre contre le Portugal l'an 1642 ; & quelques années après, il l'envoia en Italie contre les Rebelles de Naples (24). Cette derniere expedition aiant été fort heureuse, porta le Roi à donner au même Don Juan la commission de reduire à leur devoir les Catalans révoltez. Il l'envoia ensuite commander dans le Païs-Bas. Cet emploi ne contribua pas beaucoup à la gloire de Don Juan : celle qu'il avoit aquise en faisant lever le siége de Valenciennes s'évanouit par la mauvaise fortune qui l'accompagna en d'autres endroits, & sur tout par la perte de la bataille des Dunes, qui fut suivie bientôt de la perte de Dunkerque. Il ne fut pas moins malheureux dans la guerre de Portugal, après la paix des Pyrénées ; car l'Armée qu'il commandoit fut entierement defaite : & il tomba en disgrace, & reçut ordre du Roi son pere de se retirer à Consuegra (25). Il n'eut aucune part au gouvernement aprés la mort de ce Prince : toute l'autorité se trouva entre les mains de la Reine Mere, & du Jésuite Nidhard. On voulut l'éloigner, sous le spécieux prétexte de l'envoier au Païs-Bas faire tête aux Armes de France ; mais il découvrit la ruse, & ne voulut point y aller, & feignit d'être malade. La Cour offensée de cette conduite le fit retirer à Consuegra (26). Il ne s'oublia point dans cette retraite, & il ménagea si bien les dispositions des esprits à qui la faveur du Pere Nidhard étoit odieuse, qu'enfin ce Jésuite fut obligé de céder. Il sortit d'Espagne pour aller à Rome, & depuis ce tems-là les affaires de Don Juan allérent mieux, jusques à ce qu'enfin il fut rapellé à la Cour (27), & qu'il y eut la direction principale du Gouvernement. Il mourut le 17 de Septembre 1679, après une maladie de vingt-trois jours (28). Il y eut des gens qui dirent qu'on l'avoit empoisonné. *Vi sono persone, che assicarano che fosse un colpo uscito dalla mano della* Reg. Mad. *e del Cardinal Nitardi, coll' assistenza de' suoi partigiani* (29). D'autres ont dit qu'il conçut tant de chagrin du mariage du Roi avec la fille de Monsieur le Duc d'Orleans, qu'il en mourut ; & néanmoins, selon l'opinion publique, il avoit été le principal promoteur de ce mariage (30). Je me souviens d'avoir lu dans quelque Gazette de l'an 1678, que le Marquis d'Agropoli, soupçonné d'avoir fait une Comédie contre Don Juan, fut relégué à Oran.

(22) *Vita di Don Giovanni d'Austria, pag. 4 Edit. de Geneve, en 1686.*

(23) *Là-même, pag. 7.*

(24) *Là-même, pag. 27.*

(25) *Là-même, pag. 184.*

(26) *Là-même, pag. 288.*

(27) *Sur la fin de l'an 1676.*

(28) Vita di Don Giov. d'Austria, pag. 623.

(29) *Là-même, pag. 629.*

(30) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet 1686*, pag. 817.

(K) . . . . . *Fils de Philippe IV, & d'une Comédienne.*] Tout le monde sait que Philippe IV fut fort adonné à l'amour des femmes. Il fit paroître de très-bonne heure cette inclination, & il eut un Gouverneur, qui, bien loin de le retenir dans un chemin si glissant, contribua à sa chute. C'étoit le Comte d'Olivarez : il étoit sujet lui aussi à cette passion ; &, tant à cause de cela, que pour s'assurer davantage de l'administration des affaires, il fomenta le tempérament impur de son jeune Prince : il espéra, que sous le regne de son Eleve, il auroit les plus grandes charges de l'Etat, & il prévit bien qu'il les pourroit exercer avec beaucoup plus d'autorité, si le Monarque menoit une vie voluptueuse & efféminée ; & que d'ailleurs, ses propres débauches auroient un plus libre cours sous un Maître qu'il ne feroit qu'imiter. Ce manege lui réussit. Philippe IV, âgé de seize ans, monta sur le Trône en 1621, & laissa le soin des affaires au Comte Duc d'Olivarez, qui n'oublia rien pour faire durer l'oisiveté de ce Monarque. Il inventa de nouveaux plaisirs, il fit venir à Madrid la plus excellente troupe de Comédiens qui se put former en Espagne. Elle joua devant le Roi l'an 1627. Il s'y trouva une Comédienne, qui s'apelloit la Calderona, qui lui plut beaucoup. Elle n'étoit pas fort belle ; mais elle avoit des gentillesses & des agrémens incomparables, & une voix charmante. Le Roi ne l'eut pas plutôt vue sur le théatre, qu'il en fut épris, & il ordonna qu'on la fit venir dans sa chambre : il ne vouloit, disoit-il, que l'entendre parler de plus près. Aussi-tôt que le Comte Duc eut apris cette nouvelle, il ménagea l'entrevue, & fit introduire de nuit la Comédienne dans la chambre de Sa Majesté. Elle n'en partit que le lendemain, & laissa le Prince si amoureux d'elle, qu'il la déclara sa favorite. Elle n'étoit âgée que de seize ans. Depuis ce tems-là, les entrevues furent fréquentes, elle devint grosse, & accoucha de notre Don Juan. Mais après les couches, elle rompit ce commerce (31), & s'enferma dans un Couvent, & y prit l'habit de Religieuse, avec la bénédiction du Nonce du Pape (32).

(31) *Non volle più la Calderona accoppiarsi più col Rè.* Vita di Don Giovanni d'Austria, pag. 1.

(32) *Juan Baptiste Pamphile, qui depuis fut le Pape Innocent X. Tiré de la* Vita di Don Giovanni d'Austria, *pag. 2. & suivantes.*

AZOTE, en Latin *Azotus*, ville de la Palestine, proche de la mer, l'une des cinq Satrapies des Philistins (*a*). C'étoit là qu'ils gardoient la principale de leurs Idoles, qu'ils nommoient Dagon, laquelle tomba & se brisa devant l'Arche, qu'ils avoient prise sur les Juifs, & qu'ils avoient mise dans le Temple de cette Idole (*b*). Il ne paroit pas que les Juifs aient subjugué cette place avant le regne d'Hosias Roi de Juda (*c*) (*A*). Elle leur fut prise par Tartan, Général d'Armée de Sargon Roi d'Assyrie, comme nous l'aprend Esaïe (*d*), qui vivoit en ce tems-là. Elle fut assiegée quelque tems après par Psammitichus Roi d'Egypte, & ce fut un des plus longs siéges dont on ait jamais ouï parler; car on fut vingt-neuf ans devant cette place, avant que de la prendre (*e*). Il est aparent qu'elle fut ruinée par les Egyptiens, vu que le Prophete Jéremie n'en parle que comme d'un reste de ville (*f*). Elle étoit considérable lors de la Guerre des Maccabées: ce ne fut pas le moindre exploit de Jonathan, que la prise de cette Ville. Les ennemis qu'il avoit batus s'y retirérent, & s'enfermérent au Temple de Dagon. Il y fit mettre le feu, de sorte qu'ils y périrent dans les mémes flames qui consumérent le Temple & la Ville (*g*). Nous lisons dans les Actes des Apôtres, que St. Philippe aiant batisé l'Eunuque de la Reine Candace fut *ravi par l'esprit du Seigneur, & se retrouva à Azote* (*B*). Les Auteurs profanes ont parlé de ce lieu-là comme de la Ville marchande des Arabes (*h*): & il faut bien que ses habitans fissent figure, puis que Strabon les a mis dans la liste des quatre peuples qui étoient mêlez avec les Celosyriens, & avec les Pheniciens, les deux principales Nations, selon lui, qui occupassent la Syrie (*i*). Etienne de Byzance prétend que le fondateur d'Azote étoit un de ces fugitifs qui de la Mer Rouge se transportérent en Palestine, & qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifioit une chevre. Mr. Bochart a rejetté tout cela (*k*). St. Jérôme dit que de son tems Azote étoit encore une Ville considérable (*C*).

(*a*) Josué, Chap. XIII, ℣. 3. ou la Version de Geneve la nomme Asdod.
(*b*) I Livre de Samuel, Chap. V.
(*c*) II Livre des Chroniq. Chap. XXVI, ℣. 6.
(*d*) Chap. XX, Vers. I.
(*e*) Herodot. Lib. II, Cap. CLVII.
(*f*) Jerem. Chap. XXV, Vers. 20.
(*g*) I Livre des Maccab. Chap. X, Vers. 83 & suivans.
(*h*) Pomp. Mela, Libr. I, Cap. X.
(*i*) Strabo, Libr. XVI, pag. 515. Voiez aussi pag. 522.
(*k*) Bochart, Geograph. Sacra, Libr. II, Cap. XII.

(*A*) *Il ne paroit pas que les Juifs l'aient subjuguée avant le regne d'Hosias.*] Cherchez tant qu'il vous plaira dans le chapitre XI & XV du Livre de Josué, ou Mr Moréri nous renvoie, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la Tribu de Juda l'aient conquise au tems des Juges: l'Auteur qui le dit, & qui cite le I chapitre du Livre des Juges (1), n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé, ou Mr. Moréri, ou l'Auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre XV de Josué l'on voit cette Ville dans le partage de la Tribu de Juda. Mais il faloit prendre garde que l'on mettoit dans ces partages ce qui étoit déja subjugué, & ce qui le seroit un jour. Il paroit manifestement par le III Chapitre des Juges, que les cinq Gouvernemens des Philistins, & Azote par conséquent, ne furent point subjugués par Josué. Dieu lui-même, lors qu'il représente que ce Conquerant étoit trop vieux pour achever cette guerre, met entre les païs qui restoient à subjuguer ces mêmes cinq Gouvernemens (2). Cela nous indique une autre faute de Moréri. *Josué*, dit-il, *la soumit premierement aux Hebreux, vers l'an 2586 du Monde, & elle fut depuis une des cinq Satrapies des Philistins.* Ne l'étoit-elle pas avant Josué, par le témoignage de Dieu même?

(*B*) *Se retrouva à Azote* (3).] Monsr. Moréri prétend que ce fut dans cette Ville que Saint Philippe fut ravi. S'il avoit lu le Chapitre VIII des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela.

(*C*) *St. Jérôme dit que de son tems Azote étoit encore une Ville considerable* (4).] Voici ses paroles: *Usque hodie insigne oppidum Palestinæ.* Mr. Baudrand veut qu'aiant été anciennement une Ville Episcopale, sous l'Archevêché de Césarée, elle étoit ensuite devenue un simple *municipium* au tems de St. Jérôme. *Olim Episcopalis sub Archiepiscopo Cæsariensi, postea municipium tempore S. Hieronymi* (5). Il me permettra de lui dire que son ordre paroit renversé. D'où seroit venue la ruine de l'Episcopat d'Azote entre le tems de l'érection, & le siécle de ce Saint?

(1) Christoph. Heidmannus, in Palæstinâ, pag. 90.
(2) Josue, XIII, 3.
(3) Actes des Apôt. Chap. VIII, Vers. 40.
(4) Hieronym. de Locis Hebraic.
(5) Baudrand. Lexicon Geographicum.



BABE-

B.



BABELOT, Aumônier du Duc de Mompensier, pendant les Guerres civiles de France sous Charles IX, se distingua tellement par sa cruauté, qu'il s'est aquis une place bien notable dans l'Histoire. On n'aura donc pas sujet de trouver étrange qu'il ait ici un Article. C'étoit un Cordelier, qui avoit quitté le Cloitre, afin de suivre „ les Armées, par „ la haine implacable contre les Calvinistes dont il etoit possédé (a). El„ le étoit si peu conforme à son caractere & à sa profession, que bien „ loin de sauver la vie à ceux que le sort des armes réduisoit à la discrétion „ de Montpensier, il sollicitoit obstinément qu'ils fussent punis du der„ nier supplice, & ne pouvoit souffrir que l'on pardonnât à aucun „ d'eux (A). Cette soif du sang Calviniste, que les deux prémieres Guerres n'avoient pu étan„ cher, s'augmentoit dans la troisiéme, lors que les Soldats du Prince (b), avertis que Babelot „ s'étoit renfermé imprudemment dans Champigni (c), livrérent un assaut si furieux, qu'ils „ emportérent la place (d). Le plaisir de se voir maîtres de la personne de celui qu'ils regardoient „ comme leur bourreau les rendit plus humains à l'égard de la bourgeoisie de Champigni. „ Ils lui pardonnérent, & déchargérent toute leur colere sur Babelot. On le pendit à un gibet „ extraordinairement haut (e) (B); &, si on lui donna le tems de se préparer à la mort, ce ne „ fut que pour avoir le loisir de lui faire des reproches de sa cruauté. La vengeance, que le Duc „ de Montpensier qui l'aimoit, prit de son suplice sur les Calvinistes, quand le hasard ou la foi„ blesse les jettoit entre ses mains, mit pour quelques semaines la *mauvaise guerre* (f) entre les „ deux partis. Les Soldats de Brissac égorgérent la Garnison de Mirebeau, quoi qu'elle eût ca„ pitulé dans les formes; & d'Andelot traita de même celle de St. Florent". Voila un homme bien destiné à faire mourir les Huguenots, puis que même après sa mort il fut cause qu'on en égorgea beaucoup. Brantome le croioit capable d'une autre sorte de crimes, c'est-à-dire d'inspirer à son maitre la brutalité de faire violer les femmes (C).

(a) *On ne fait que copier* Varillas, Histoire de Charles IX, *Tom. II, pag.* 147.

(b) *Il entend le Prince de Condé, Chef des Protestans.*

(c) *Ville de Poitou qui appartenoit au Duc de Montpensier.*

(d) *En* 1568.

(e) *C'est grand hasard si ses Confesseurs ne l'ont mis au nombre de leurs Martyrs.*

(f) *C'est-à-dire qu'il n'y eut plus de quartier.*

(A) *Il sollicita obstinément le dernier suplice des Calvinistes, & ne pouvoit souffrir que l'on pardonnât à aucun d'eux.*] Brantôme merite d'être ouï. *Quand on lui amenoit*, dit-il (1), en parlant du Duc de Mompensier, *quelques prisonniers, si c'étoit un homme, il lui disoit de plein abord seulement:* Vous êtes un Huguenot, mon ami: je vous recommande à Monsieur Babelot. *Ce Monsieur Babelot etoit un Cordelier, sçavant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement, & ne bougeoit jamais d'auprès de lui, auquel on amenoit aussi-tot le prisonnier, & lui un peu interrogé, aussi-tôt condamné à mort & exécuté.*

(1) Brant. Memoires, Tom. III, pag. 281.

(B) *Il fut pendu à un gibet extraordinairement haut*] Cela me fait souvenir de la conduite de Galba envers un homme qui tâchoit de se delivrer du dernier suplice par son droit de bourgeoisie Romaine: il le fit attacher à une croix bien blanchie, & beaucoup plus haute que les autres. C'étoit pour faire honneur à la qualité du criminel, & pour lui fournir une petite consolation; mais tout cela pouvoit bien tenir de la moquerie. *Tutorem quod pupillum cui substitutus heres erat veneno necasset cruce affecit, implorantique leges & civem Romanum se testificanti, quasi solatio & honore aliquo pœnam levaturus, mutari, multoque præter cæteras altiorem & dealbatam statui crucem jussit* (2). Je ne sai pas quel fut le motif de ceux qui choisirent un gibet plus exhaussé pour le Moine Babelot: peut-être voulurent-ils simplement exciter plus d'attention sur la bisarrerie des caracteres du personnage, sans allusion ni raport à la pratique de l'antiquité. Voiez Justin (3) touchant Malcus, Général disgracié des Carthaginois, *qui filium cum ornatu suo in altissimam crucem in conspectu urbis suffigi jussit*; & Silius Italicus (4) touchant Regulus:

- - - - - - Vidi tum robore pendens
Italiam cruce sublimis spectaret ab alti.

Haman, dans le Livre d'Ester, avoit préparé pour Mardochée un gibet de cinquante coudées. On a voulu quelquefois par la taille demesurée du gibet, que le patient fût exposé à la vue de plus de monde. Voiez la Remarque (C) de l'Article d'OTHON III. Je dirai en passant, que ceux qui comparent cette croix de Galba avec celle dont Verres se servit contre Gavius (5) n'ont aucune exactitude: car tout ce qu'il y eut de remarquable dans celle-ci fut qu'on la posa, non pas au lieu où les habitans de Messine avoient accoutumé de crucifier les gens, mais du côté qui regardoit l'Italie. C'est ainsi que Verres voulut insulter au patient qui se disoit bourgeois Romain: „ il regardera „, dit-il, „ du haut de sa croix l'Italie & sa maison". *Quid attinuit cum Mamertini more atque instituto suo crucem fixissent post urbem in via Pompeia, te jubere in ea parte figere quæ ad fretum spectaret, & hoc addere quod negare nullo modo potes, quod omnibus audientibus dixisti palam, te idcirco illum locum deligere, ut ille qui se civem Romanum esse diceret, ex cruce Italiam cernere ac domum suam prospicere posset.* C'est cette derniere circonstance que Ciceron a principalement relevée (6); quoi que Lactance, qui n'avoit que faire de cela pour le but de son discours, ne lui fasse considérer que l'indignité de ce suplice en général (7).

(2) Sueton. in Galba, Cap. IX.

(3) Justin. Livr. XVIII, Cap. VII.

(4) Lib. II, Vers. 343.

(5) Torrentius le fait voir, sur Comm. in Suet. Galb. Cap. IX. TORRENTIUS en fait un Passage de Ciceron.

(6) Cicero, in Verr. VII.

(7) Lact. Instit. Divin. Libr. IV, Cap. XVIII.

(C) *Brantôme le croioit capable . . . . . de faire violer les femmes.*] Le Duc de Mompensier avoit la coutume de recommander ses prisonnieres à son Guidon, *viro bene vasato & bene mutoniato.* Brantôme décrit cela fort librement, & ajoute ce qui suit. „ Voilà la punition de ces „ pauvres Dames Huguenotes, inventée par Monsieur de „ Mompensier, qui me fait penser avoir été prise & ti„ rée possible de Nicephore (8) par Monsieur Babelot, où „ il dit que l'Empereur Theodose ôta & abolit une cou„ tume qui étoit de long-tems dans Rome, à sçavoir que „ si quelque femme avoit été surprise en adultere, les „ Romains la punissoient, non par la correction du crime „ qu'elle avoit commis, mais par plus grand embrasement „ de paillardise; car ils enfermoient en une étroite lo„ gette celle qui avoit commis l'adultere, & puis après „ permettoient impudemment, qu'elle assouvît sa lubricité „ & paillardise son saoul, & d'un chacun qui voudroit ve„ nir, & qui étoit plus vilain & sale. C'est que les com„ pagnons galans & paillards, qui alloient, se garnissoient „ & accommodoient de certaines sonnetes au tems qu'ils „ avoient compagnie avec la Dame, à ce qu'au mouve„ ment elles faisant un son & tintinnement, donnassent „ non seulement avertissement aux passans & écoutans de „ leur fait & besogne qu'ils y étoient; mais aussi afin que „ par ce moyen & a ce son de sonnettes fût enseignée cet„ te peine conjointe avec injure & opprobre. Quel oppro„ bre! dont elles s'en soucioient beaucoup. Vrayement „ voilà une terrible coutume que ce sage Empereur abolit, „ ainsi que le dit l'Historien Nicéphore, dans lequel pos„ sible Mr. Babelot l'avoit feuilletée & tirée, pour la faire „ pratiquer à ce brave Guidon (9)".

(8) *Il cite* Socrate, *Livr. V, Chap. XVIII.*

(9) Brantôme, Memoires, Tom. III, pag. 282, 283.

BABYLAS, l'un des plus célébres Martyrs de l'ancienne Eglise, fut fait Evêque d'Antioche, dans le III siécle, sous l'Empire de Gordien (a). Il gouverna son Eglise comme un bon & saint Prélat doit faire, & après s'être aquité dignement de sa fonction environ treize ans, il mérita la couronne du martyre, vers l'année 251, pendant la persécution de Décius. Quelques-uns disent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi Chrétienne (b): d'autres disent qu'il mourut dans la prison (c). On convient qu'il souhaita d'être enterré avec ses chaines (d). On prétend que ses reliques imposérent silence à un Oracle d'Apollon. St. Chrysostôme a déploié plus d'une fois toutes les forces de son éloquence, pour célébrer la mémoire de St. Babylas: c'est dommage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il supose que ce Martyr fut mis à mort,

(a) Euseb. Hist. Eccles. Libr. VI, Cap. XXIX.

(b) Chrysostom. Tom. I, pag. 641, 220.

(c) Martyrolog. Romanum, ad diem 24 Januar. Euseb. Hist. Eccles. Libr. VI, Cap. XXXIX.

(d) Chrysostom. Tom. I, pag. 669, & Martyrol. Romanum, ad diem 24 Januarii.

à mort, pour avoir exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel (*A*), & il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire (*B*). Il n'a point même su ce que l'on disoit de la déférence de ce Prince pour la discipline févere de St. Babylas (*C*). On peut trouver le fondement général de quelques-unes de ses méprises (*D*). Nous parlons de tout cela

(*A*) *St. Chrysostome . . . . suppose que ce Martyr fut mis à mort, pour avoir exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel.*] On ne peut douter que Babylas ne soit mort sous l'empire de Décius. Ce feroit donc Decius, qui auroit été exclus de l'entrée de l'Eglise, si la narration de St. Chrysostome étoit véritable; mais il ne paroit pas que Décius ait jamais été à Antioche pendant son empire. Baronius avance sans preuve que Décius alla en Syrie l'an 253, pour faire la guerre aux Perses: & que ce fut en cette rencontre que Babylas ne souffrit point que son Eglise fût profanée par la presence d'un tel Empereur (1). Cela ne s'accorde, ni avec la Chronologie, ni avec l'Histoire, ni avec la prudence de l'Evêque d'Antioche. Les meilleurs Chronologues mettent la mort de Decius à l'an 251 (2). Aucun bon Historien ne dit que Decius ait été dans l'Orient, pour faire la guerre aux Perses. Il est vrai que les Actes de St. Laurent (3) assûrent que cet Empereur alla faire la guerre aux Perses, & qu'il leur enleva le païs de Babylone, l'Assyrie, toute la Perse, l'Hircanie, & même la Bactriane, & qu'il mourut à Rome, possédé du Demon, peu après le martyre de St. Laurent (4); mais ces Actes *sont sans autorité & pleins de fautes* (5). Le P. Noris n'a point hésité à dire que toute cette guerre de Perse *est une pure fable* (6). A l'égard de la prudence de St. Babylas nous pouvons dire qu'elle n'auroit point souffert qu'il eut résisté à un Empereur Païen. *Il n'étoit pas dans l'ordre de la conduite de l'Eglise que St. Babylas entreprit de l'empêcher d'y entrer, s'il y fût venu étant Payen pour y commettre quelque violence; car l'Eglise n'avoit de puissance & ne l'exerçoit que sur ceux qui étoient du nombre de ses enfans, & elle souffroit paisiblement les insultes des persécuteurs.* C'est ainsi que parle l'Auteur de la Vie de Tertullien & d'Origene (7). Mr. de Tillemont confirme cette Remarque. *L'Eglise, dans ces occasions, ne se défendoit*, dit-il (8), *que par ses prieres, & par la patience humble & paisible avec laquelle elle souffroit les insultes des persécuteurs. Que si l'on trouve dans une Oraison attribuée à St. Chrysostôme* (*), *que St. Romain d'Antioche a empêché un Gouverneur Payen d'entrer dans l'Eglise, c'est une conduite fort extraordinaire, & ce fait n'est nullement assuré.* Il remarque aussi, que tous les termes de St. Chrysostôme indiquent que le Prince auquel Saint Babylas résista étoit Chrétien. Il n'est donc pas vrai que ce saint homme ait résisté à Decius; & cependant, il est mort sous Decius: il faut donc dire que Saint Chrysostôme s'est trompé, quand il a dit que Saint Babylas souffrit la mort pour avoir défendu l'entrée de son Eglise à un Empereur.

(1) Baron. Annal. ad ann. 253, num. 128.

(2) Calvisius, Petau, Pagi, &c.

(3) Voiez Tillemont, Tom. III, pag. 600.

(4) Ce Saint ne mourut qu'en 258. Tillemont, là-même.

(5) La-même.

(6) Noris, Epochæ Syro-Maced. pag. 203, cité par Tillemont, là-même.

(7) Imprimée à Paris, en 1675. Voiez, en la page 643.

(8) Tillemont, Tom. III, pag. 822.

(*) Chrysost. Tom. I. Oratione XLVIII, pag. 537, & 540, Edit. Paris.

(*B*) . . . . *& il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire.*] Il conte qu'un certain peuple, qui faisoit la guerre à cet Empereur, souhaita de la terminer, & d'affermir la paix *par tous les liens les plus forts & les plus inviolables qui fussent parmi les hommes*; que l'accord fut *fait & confirmé par serment de part & d'autre*; que ce peuple voulant faire conoitre à ses ennemis qu'il agissoit sincérement, persuada à son Roi de donner son propre fils en ôtage au Prince avec lequel il avoit conclu la paix; que la suite témoigna que l'on avoit mis dans la gueule du lion celui que l'on croioit *avoir mis comme en dépot en la garde* d'un ami, puis que ce Prince *n'ayant egard ni à la jeunesse* du fils de son Allié, *ni à la sainteté inviolable du serment qu'il avoit fait, ni à cet œil toujours ouvert de la justice divine pour la punition des crimes, ... égorgea de sa propre main celui qu'il devoit chérir comme le dépôt sacré & le nœud inviolable de* l'alliance (9). Voilà selon Saint Chrysostome quel fut le crime du Prince que St. Babylas traita de la maniere que l'on va voir. Ce grand Prélat *imita parfaitement en cette rencontre le zèle d'Elie & de Saint Jean; car il ne considera point qu'il avoit alors à résister non seulement à un Prince, à un Roi ordinaire; mais à celui qui étoit maître d'une grande partie de la terre, qui avoit une armée très puissante, & que toutes choses sembloient devoir contribuer à lui rendre redoutable. Il ne fut point ébloui par tout cet éclat exterieur . . . & ce même éclat ne servant qu'à lui représenter en ce moment la majesté du Roi suprême dont il étoit le ministre, . . . il s'avança hardiment vers* ce Prince criminel *au milieu de tous ses gardes, l'arrêta avec la main qu'il lui mit contre l'estomach, lui representa son crime, & lui defendit de la part de Dieu d'entrer dans l'assemblée des fideles* (10). Il n'est pas nécessaire d'observer que St. Chrysostôme ajoûte à la narration de ces faits les figures les plus vives & les plus pathétiques de sa Rhétorique (11): on se l'imagine de reste, quand on sait (& qui ne le sait?) qu'il étoit grand Prédicateur, & qu'il parloit à un peuple rempli de respect & de zéle pour le nom de St. Babylas (12). Mais ne pourroit-on pas le plaindre d'avoir emploïé tant d'ornemens, & tant d'efforts d'imagination & de poitrine, sur des faussetez? Car qu'y a-t-il de plus chimérique, que ce peuple ennemi des Romains, qui persuada à son Roi de mettre son fils en ôtage entre les mains de leur Empereur? Si quelque peuple avoit fait cela, ce seroient sans doute les Perses. Or il est bien sûr qu'ils ne firent rien de semblable pendant la Prélature de St. Babylas. Je doute fort qu'aucun Empereur de Rome ait jamais tué de sa propre main un jeune Prince, qui lui eût été donné comme en dépôt & en ôtage après une paix concluë; mais il est très-faux qu'une perfidie si barbare ait été commise par les Empereurs sous lesquels Saint Babylas a joui de l'Evêché d'Antioche. Je ne doute nullement que Saint Chrysostôme n'ait erré de bonne foi, car non seulement il débita en chaire ces faussetez, mais aussi dans un Ecrit qu'il composa contre les Gentils (13). S'il avoit pu se promettre que ses auditeurs lui seroient quartier sur une tradition fausse & peuple, il n'auroit pas esperé la même grace des ennemis du nom Chrétien. Il croioit donc ne rien dire qui fût faux.

(9) Voiez la Vie de Tertullien & d'Origene, pag. 821.

(10) Voiez la même Vie, pag. 636.

(11) Erasme conseilloit de lire cette Homelie dans les Colleges de Louvain, comme un modele que les Ecoliers devoient préferer à Lysias, à Libanius, &c. Voiez la Lettre qu'il écrivit au Principal d'un College de Louvain, c'est la XXIV du XXVIII Livre, pag. 1705.

(12) Au Peuple d'Antioche. St. Babylas avoit été Evêque de cette Ville.

(13) Saint Chrysost. Homil. de St. Babyl. pag. 641. Vol. I: item contra Gentil. & de St. Babyl. pag. 647, 651. &c. cité dans la Vie de Tertullien & d'Origene, pag. 614.

(*C*) *St. Chrysostôme n'a point su ce que l'on disoit de la déférence de ce Prince pour la discipline sévere de St. Babylas.*] St. Chrysostôme a suposé que St. Babylas eut à faire à un Monarque, qui punit du dernier suplice la sainte hardiesse qu'on avoit euë de lui refuser l'entrée du Temple. La fausseté de ce fait a été déja montrée par la raison que St. Babylas mourut sous l'empire de Decius, & que Decius n'avoit point trouvé de résistance à la porte de l'Eglise d'Antioche. Voici un nouveau moien de montrer cette même fausseté. Le prédécesseur de Decius s'apelloit Philippe: c'est à lui qu'on croit que St. Babylas refusa l'entrée de son Eglise, ne le considérant pas comme Empereur, mais comme Chrétien, qui devoit subir les loix de la pénitence, & les Canons de la Discipline. Or on prétend que cet Empereur s'y soumit, & qu'il en usa à-peu-près envers le Prelat d'Antioche, comme Theodose en usa depuis envers St. Ambroise à Milan. Eusebe raconte que l'Empereur Philippe voulut assister aux prieres publiques la veille de Pâques: mais que l'Evêque ne lui permit d'entrer dans l'Eglise, qu'après l'avoir obligé à confesser ses péchés, & à le mettre au nombre des pénitens; ce que l'Empereur exécuta avec des témoignages sinceres de pieté & de crainte de Dieu (14). Eusebe ne raconte cela que sur un simple ouï-dire; & ne nomme ni le lieu de ce grand événement, ni le Prélat qui fit un si bel exploit. Il est bien étrange que de telles choses aient été confusément conues. Aussi voit-on de très-savans hommes, qui soutiennent que l'Empereur Philippe n'étoit point Chrétien. Mais, quoi qu'il en soit, il ne faut point séparer la fermeté de Babylas, & la soumission de Philippe, comme St. Chrysostôme les sépare: il faut, ou les recevoir, ou les rejetter toutes deux. Il y a des Historiens qui en parlent d'une maniere moins vague qu'Eusebe. La Chronique d'Alexandrie marque que l'Impératrice ne fut pas moins condamnée à la pénitence, que l'Empereur son mari: elle ajoûte que St. Babylas usa de cette rigueur, à cause que Philippe avoit tué le fils de l'Empereur Gordien (15). Notez qu'Erasme, trompé par St. Chrysostôme, a trouvé une grande différence quant au succès entre la fermeté de Saint Babylas, & celle de Saint Ambroise. *Babyla*, dit-il (16), *parum feliciter cessit quod Imperatorem impia cæde funestatum templo prohibuit; imo feliciter cessit ipsi qui præsidis autoritatem suâ morte confirmavit. At Ambrosio cessit felicius, qui summa constantia suam tuens autoritatem; ipsum etiam Cæsarem Christo lucri fecit.* Autre Passage: *Ambrosius Episcopus Mediolanensis ausus est Theodosium Cæsarem, ob crudelem ac præcipitatam in Thessalonicenses sententiam, à templo limine secludere, posteaque severas objurgationes, post inductam satisfactionem, in pœnitentium classem relegare . . . Tentavit idem Babylas Antiochenus Episcopus adversus regem innocentis homicidio pollutum, & interfectus est* (17).

(14) Euseb. Hist. Eccles. Lib. VI, Cap. XXXIV.

(15) Chron. Alexandr. pag. 530, cité par Tillemont, Tom. III, pag. 822.

(16) Erasmi Epist. III Libri XXVIII, pag. 1586.

(17) Idem Epist. LXIX. Libr. XXIX, pag. 1803.

(*D*) . . . . *On peut trouver le fondement général de quelques-unes de ses méprises.*] Nous venons de voir qu'on a dit que St. Babylas se fonda sur la déloiauté sanguinaire de Philippe. L'Empereur Gordien, sous qui il étoit Préfet du Pretoire, lui avoit confié son fils: après que Gordien fut mort, Philippe voulant regner en sa place tua le jeune Prince qu'on lui avoit confié. St. Babylas, le sachant souillé d'un meurtre si exécrable, ne voulut point l'admettre à l'Eglise. Decius vengea l'affront fait à Philippe; car il fit mourir St. Babylas, à cause de cet affront. Voilà ce qu'on trouve dans la Chronique d'Alexandrie; & c'étoit Leonce, Evêque d'Antioche l'an 348, qui avoit débité cela. Il ne savoit pas bien la conduite de Philippe: mais il s'éloignoit un peu moins de la vérité que St. Chrysostôme. L'Empereur Gordien, sous qui Philippe étoit Préfet du Prétoire, n'avoit point d'enfans à confier à personne; car il n'en avoit point du tout. Ce ne fut donc point pour succéder à cet Empereur déjà mort, que Philippe tua le fils du défunt; & ainsi, Leonce raporte très-mal la chose. Philippe, se prévalant de la jeunesse de l'Empereur Gordien, cabala de telle sorte, qu'il se fit déclarer son Collegue & son tuteur. Les factions recommencérent: celle de Gordien succomba; Philippe le fit déposer, & puis tuer (18). Voilà la vérité du fait. Les altérations de ce fait sont allées en augmentant. Leonce a dit que Philippe avoit tué le fils de son Empereur, le même fils que cet Empereur lui avoit donné en garde. C'est déja un égarement: c'est se poster fort à côté de la vérité. St. Chrysostôme assûre que Philippe avoit tué le fils d'un Prince avec lequel il avoit conclu un Traité de paix, le même fils que ce Prince lui avoit laissé en dépôt comme un gage de son amitié, & de son

(18) Voiez Capitolin dans la Vie de Gordien.

cela dans les Remarques, comme auſſi de la demande qu'on prétend que fit Apollon à l'Empereur Julien, par raport aux reliques de St. Babylas (*E*). On attribue à ce Martyr trois grands triomphes ſur les Empereurs Paiens, deux pendant ſa vie, un après ſa mort (*e*). Le prémier eſt l'avantage qu'il remporta ſur Philippe, en l'obligeant de ſe tenir hors de l'Egliſe dans l'état de pénitent : le ſecond eſt celui qu'il remporta ſur le perſécuteur Decius, lors qu'il aima mieux ſe préparer à tout ſouffrir pour la foi, que de rien faire qui fût indigne d'un bon Prélat : le troiſiéme eſt celui que ſes cendres remportérent ſur l'Oracle d'Apollon auprès d'Antioche (*f*). Mr. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de Saint Babylas (*F*). C'eſt

(*e*) *La Vie de Tertullien & d'Origene, pag.* 717.

(*f*) *Voiez la Remarque* (*E*).

ſon deſir ſincere de vivre en bonne intelligence avec lui : c'eſt un ſecond égarement ; c'eſt ſe loger fort à côté du faux poſte de Leonce. Ce dernier Auteur avance que Decius fit mourir St. Babylas, pour le punir de ſon inſolence envers Philippe. Ceux qui ont ſu l'averſion de Decius pour Philippe, averſion qu'on croit avoir été cauſe que Decius perſécuta les Chrétiens, ont trouvé abſurde ce que Leonce diſoit. Ils l'ont donc corrigé, en ſupoſant que Philippe fit mourir lui-même St. Babylas (19) : ils ont corrigé une faute par une autre, & ont malheureuſement trompé Saint Chryſoſtôme. Ils lui ont fait perdre des réflexions qu'il auroit parées des ornemens de ſon éloquence, pour repouſſer les inſultes des Paiens, & pour donner du relief au miniſtere Evangelique. L'humiliation d'un Empereur à la parole d'un Evêque eût fourni de belles penſées à St. Chryſoſtôme : c'eſt dommage qu'il ne l'ait point ſue. Voiez un peu de quelle maniere il ſe prévaut de la réſiſtance de Saint Babylas ; „ Au lieu „ , dit-il (20), „ que les Prêtres des „ fauſſes Divinitez ſont plus eſclaves des Empereurs que „ de leurs Dieux, & ne ſe rendent aſſidus à leur culte, „ que par la crainte qu'ils ont de ces Princes, à qui les démons ſont ainſi redevables de leur culte & de l'honneur „ qui leur eſt rendu par les hommes, ce grand Evêque „ d'Antioche montra en puniſſant l'Empereur même d'un „ châtiment très-ſenſible à un eſprit raiſonnable, & autant „ qu'il lui étoit permis de le faire ſelon la meſure de la „ puiſſance de l'Egliſe, que les Prêtres de la Religion de „ Jeſus-Chriſt ne ſont eſclaves de qui que ce ſoit ſur la terre, & qu'ils doivent être ſi jaloux de cette ſainte élévation „ que Dieu leur a donnée en partage, comme le vray caractere de leur dignité, qu'ils ſoient plutôt diſpoſez à „ prodiguer ſaintement leur vie, qu'à perdre ce privilege. „ Ce même exemple „ , ajoûte-t-il, „ en confondant „ l'orgueil des Paiens, augmenta la piété des fideles, „ qui apprirent de la conduite de leur Paſteur à craindre plus Dieu que tous les hommes ; & il ferma entiérement la bouche à ceux qui oſoient ſoutenir avec „ une extrême imprudence, qu'il n'y avoit point de vray „ courage parmi les Chretiens, mais que tout y étoit „ faux & emprunté, n'étant couvert que d'une belle apparence ".

(19) *Voiez* Tillemont, *Tom. III, pag.* 812.

(20) Contra Gentil. de S. Babyl. *Oper. Tom. I, pag.* 664, 665, *cité dans la* Vie de Tertullien & d'Origene, *pag.* 633.

(*E*) *On prétend qu'Apollon fit une demande à l'Empereur Julien, par raport aux reliques de St. Babylas.*] Il y avoit auprès d'Antioche un Temple & un Oracle d'Apollon, dans un lieu qui s'apelloit Daphné. La ſuperſtition & la débauche concouroient comme à l'envi à diſtinguer ce lieu-là ; c'étoit le rendez-vous des Amans & de leurs Maitreſſes. D'autres y alloient pour faire leurs dévotions ; & aparemment pluſieurs y alloient pour ces deux fins tout à la fois. Gallus, frere de Julien l'Apoſtat, n'eut pas été plutôt déclaré Ceſar, que pour faire ceſſer ce double deſordre, il fit bâtir dans ce lieu-là une Egliſe, où il donna ordre que l'on tranſportât le ſépulcre de Babylas. On dit que dès que cela fut fait, Apollon ne rendit plus de réponſes. Le tombeau de ce Martyr en fut cauſe, & non pas l'interruption des ſacrifices ; car les ſacrifices aiant recommencé ſous l'Empire de Julien, l'Oracle continua de ſe taire ; &, lors que Julien le conſulta en perſonne, il aprit que les cadavres dont ce lieu-là étoit plein fermoient la bouche à l'Oracle. L'Empereur n'apliqua cela qu'au ſépulcre de Babylas ; c'eſt pourquoi il en ordonna le tranſlation. Les Chrétiens d'Antioche tranſportérent ce tombeau dans la Ville. Ce fut une proceſſion de perſonnes de tout ſexe & de tout âge, qui chantérent par tout le chemin (21) un Cantique de triomphe ; car leur refrein concernoit la confuſion de ceux qui adoroient les Idoles, & étoit pris du Pſeaume XCVII. Ἐξῆρχον δὲ τῶν ψαλμῶν τοῖς ἄλλοις, οἱ τούτους ἀκριβοῦντες, καὶ ξυνεπήχει τὸ πλῆθος ἐν συμφωνίᾳ καὶ ταύτην τὴν ᾠδὴν ἐπῇδον· ᾐσχύνθησαν πάντες οἱ προσκυνοῦντες τοῖς γλυπτοῖς οἱ ἐγκαυχώμενοι τοῖς εἰδώλοις (22). *Præcinebant autem cæteris ii qui Pſalmos apprimè callebant ; multitudo deinde reſpondebat cum concentu & hunc verſiculum ſuccinebat ; Confuſi ſunt omnes qui adorant ſculptilia, qui gloriantur in ſimulachris.* Par l'argument du plus au moins, on pourroit conclure de cette Hiſtoire, que la naiſſance de Jeſus-Chriſt impoſa ſilence aux Oracles du Paganiſme, ſi d'ailleurs on ne voioit, que de l'aveu de Sozomene, cet Oracle d'Apollon avoit rendu des réponſes juſques à l'Empire de Conſtantius, ſous lequel Gallus eut la dignité de Ceſar. L'Objection paroit plus forte contre ceux qui ne reconnoiſſent aucune opération diabolique dans les Oracles des Paiens. Mais voici ce que repond Mr. van Dale. Il ſupoſe que les Prêtres d'Apollon, ne voulant point être éclairez de ſi près par les Chrétiens, qui venoient en foule au tombeau de Babylas, inventérent une réponſe qui pût obliger l'Empereur à faire ôter de ce lieu le tombeau de ce Martyr. Ces Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incrédules, & ils n'eſpéroient pas de pouvoir cacher leurs fineſſes à des gens auſſi curieux de les decouvrir qu'étoient les Chretiens. Peut-être auſſi que l'aveugle ſuperſtition de ces Prêtres leur perſuadoit qu'ils feroient un bon acte de religion, s'ils faiſoient ôter du voiſinage de leur Temple le tombeau d'un Martyr Chretien, veneré par les ennemis de leurs Dieux. *Chriſtiani quibus repleta erat Antiochia, aliique ejuſdem religionis aliunde advenientes, viſitabant quotidie ſepulchra Martyrum, atque imprimis quidem Babylæ. Sub quo prætextu dum loca illa ita frequentarent, cum ſubreperent etiam huic Oraculo, ædeſque omnes perluſtrarent, ne ſic detegerent impoſturas ac præſtigias ibi exercitas, neque id ferrent ea tempora, ut eos expellere inde poſſent Antiſtites ; illi ſub prætextu à mortuis purgandi locum Diis ſacratum, cum Babila aliiſque, Chriſtianos inde removere ſtudebant. Nihil enim magis aut citius detegere valebat Antiſtitum ejuſmodi impoſturas, quam communis concurſus publicaque Panegyres, ob ludos aut feſta publica ibi celebranda : ſi quarumcunque ſectarum Philoſophis, eorumve ſequacibus ad illa pateret acceſſus* (23).

(21) *Il étoit d'environ 40 ſtades, c'eſt-à-dire 5000 pas.*

(22) Sozomeni Hiſt. Eccleſ. *Lib. V, Cap. XX.*

(*F*) *Mr. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.*] Voici ce qu'il en dit : „ Babylas, Evêque „ d'Antioche, ſouffrit le martyre avec ſes trois enfans, „ pour n'avoir pas voulu permettre à *Numerien* de voir les „ cérémonies des Chrétiens, ajoutant, *Qu'un homme ſouillé de ſang, & du ſacrifice des Idoles, ne pouvoit pas entrer* „ *dans l'Egliſe* ; ou, comme le dit Suidas, *Qu'il ne ſouffriroit point que le loup entrât dans la Bergerie du Seigneur* (24) ". I. Babylas n'avoit point d'enfans : il faloit dire qu'il y eut trois freres encore enfans, ou fort jeunes, qui ſouffrirent le martyre avec lui (25). II. Il y a plus de trente ans, entre la mort de Babylas, & l'Empire de Numerien. III. Les anciens Auteurs ne prêtent pas au Martyr les phraſes de Mr. Chevreau. Avouons que c'eſt une entrepriſe bien difficile que celle de l'Hiſtoire univerſelle. Mr. Chevreau étoit habile homme ; il connoiſſoit les defauts de ceux qui l'ont précédé dans ce deſſein ; il a mis un tems fort long à ſon Ouvrage : & cependant. . . . Comme il eſt plein de vie (26), & que nonobſtant ſon âge, il jouit de la ſanté du corps, & de celle de l'eſprit, je ne doute pas qu'il ne publie une nouvelle Edition qui ſera encore plus belle que les précedentes (27).

(23) Van Dale, de Oracul. *pag.* 442. *Voiez les* Nouvelles de la Republique des Lettres, *mois de Mars* 1684, *pag.* 15, 16.

(24) Chevreau, Hiſt. du Monde, *Livre IV, Chap. IV, pag.* 400 *du II Tome Edit. de Hollande, en* 1687.

(25) Vie de Tertull. & d'Origene, *pag.* 718.

(26) *On écrit ceci l'an* 1694.

(27) *Il a publié en effet une Edition à la Haie, l'an* 1698, *avec pluſieurs Additions & Corrections ; mais il n'a rien changé au Paſſage qui concerne Babylas.*

J'avois eſperé que Monſr. Chevreau ne prendroit pas en mauvaiſe part les petites Notes critiques que l'on vient de voir ; &, comme j'avois pour lui toute l'eſtime qui étoit due à ſon grand mérite ; je les aurois ſuprimées, ſi j'avois prévu qu'elles le chagrinaroient : mais je le croiois au deſſus de toute atteinte de facherie pour ſi peu de choſe. Je m'étois imaginé qu'il s'apliqueroit ce que j'avois dit dans ma prémiere Préface ; & il étoit aſſurement du nombre de ces Auteurs, qui ne doivent point redouter les petites pertes (28). Ainſi j'ai été ſurpris de ſa ſenſibilité imprévue, & fort fâché de ce qu'il s'étoit fâché. Il y a des perſonnes illuſtres, qui pourront rendre temoignage, qu'en lui ſouhaitant une vie encore plus longue qu'elle n'a été (29), je me fondois, non ſeulement ſur ce qu'il étoit un ornement de ſon ſiécle ; mais auſſi ſur le deſir qu'il put lire dans cette ſeconde Edition les ſentimens de mes reſpects, & l'eclairciſſement d'une choſe qui avoit été exprimée d'une façon ambigue. Je m'imagine que cette équivoque a été la grande ſource de ſon mécontentement. Il a cru que le ligne ponctuée, *& cependant* . . ., cachoit beaucoup de venin : c'eſt un vuide que ſon imagination a rempli d'idées deſobligeantes ; & je ſouhaitois qu'il ſut, que ſelon ma véritable penſée, il ne faut trouver dans cette lacune, que le repréſentation générale de l'impoſſibilité d'éviter les fautes, quelque habile que ſoit un Auteur qui entreprend un Ouvrage à grans détails.

(28) *Voiez le* Projet de ce Dictionaire, *vers la fin du VI Paragraphe.*

(29) *Il eſt mort le* 15 *de Fevrier* 1701, *âgé de* 87 *ans & quelques mois. Voiez le* Journal de Trevoux, *Mars & Avril* 1701, *pag.* 240 *Edition de Hollande.*

Mais venons au fond. Mr. Chevreau reconoit lui-même la ſolidité de ma prémiere Remarque : puis qu'il avoue (30), *qu'il eût été mieux de mettre* trois freres encore enfans, *pour ôter toute équivoque, & qu'il devoit s'expliquer plus clairement que beaucoup d'Auteurs, qui l'ont écrit de même avant lui.* Pour ce qui regarde les phraſes, que j'ai dit que les anciens Auteurs n'ont point prêtées à St. Babylas, Mr. Chevreau cite *Georges le Syncelle*, & *Paul Diacre* (31) ; mais ſont-ce des Auteurs qu'on puiſſe apeller anciens, par raport au tems du Martyr dont il s'agit ? N'ont-ils pas vecu vers la fin du VIII ſiécle ? Enfin il cite pluſieurs Ecrivains la plupart modernes, qui ont dit que Babylas fut tué par Numerien ; & il raporte (32) ces paroles de Mr. de Tillemont, *Il faut avouer que l'Hiſtoire* de Saint Babylas *eſt embarraſſée de pluſieurs difficultez inſurmontables à notre foibleſſe.* Je conviens que tout cela peut ſervir d'excuſe à ceux qui *parlent peu exactement du martyre de ſaint Babylas* ; mais il ſera toûjours permis de remarquer, qu'ils n'ont point choiſi ce qu'il y avoit à dire de moins inexact ſur cette matiere.

(30) Chevræana, *II Part. Edition de Hollande.*

(31) *La-même, pag.* 321.

(32) *La-même, pag.* 329, 330.

C'est ce que nous examinerons plus au long ci-dessous.

Je suis fort persuadé que Mr. Chevreau a trouvé des fautes dans mon Ouvrage. On y en peut trouver beaucoup, sans avoir le quart des lumieres d'un si habile Homme. S'il eut donné des exemples de ce qu'il a dit en général touchant ces fautes *essentielles contre notre Langue*, & touchant ces *expressions basses & burlesques, obscures & entortillées* (33), je me croirois obligé, ou de disputer là-dessus, ou de passer condamnation : & je prendrois sans nulle peine ce dernier parti, pour peu que je visse que la raison le demandât; mais, puis qu'il n'a rien marqué, on trouvera bon que je prenne pour des reproches vagues cet endroit-là de son Livre (34). Il m'a reproché en particulier une espece de contradiction concernant un homme, *qui a été long-tems*, dit-il (35), *mon idole*. Je suis sur qu'il auroit omis cela, s'il avoit vu comment je me suis justifié sur ce chapitre dans mes *Réflexions sur un Imprimé qui a pour Titre Jugement du Public, &c.* Et, pour ce qui est des *Mots* qu'il assûre *que les oreilles delicates ne peuvent souffrir* (36), on verra dans un Eclaircissement, à la fin de cet Ouvrage, ce que j'ai à lui répondre. Je voudrois bien mériter tout ce qu'il observe dans la rétorsion de la période qui finit par *cependant* . . . . . (37); & je m'estimerois trop heureux, si l'on vouloit m'excuser sur la raison, qu'il est impossible, ou presqu'impossible, de ne pas faire beaucoup de fautes dans un Ouvrage tel que celui-ci. Je ne pense pas que je me fusse jamais engagé au travail de ce Dictionaire, si j'eusse prévu que toute mon attention à éviter les méprises, ne m'empêcheroit pas de me tromper fort souvent & bien lourdement. Au reste, je dois conseiller à mes Lecteurs de consulter le savant Ouvrage que Monsr. de Larroque (38) fit imprimer à Leide, l'an 1688, sous le Titre de *Matthæi Larroquani Adversariorum Sacrorum Libri tres.* Voiez-y la page 79 & les suivantes.

(33) *Là-même, pag. 320.*

(34) *Conférez ceci avec la fin de la Remarque (C) de l'Article* Roy.

(35) Chevræana, *II Part. pag. 320.*

(36) *Là-même.*

(37) *Là-même, pag. 320, 321.*

(38) Daniel Larroquanus, *Matthæi filius.*

BABYLONE. Mr. Moréri & ses Continuateurs ont ramassé tant de choses touchant cette Ville, que si je voulois donner à cet Article une forme raisonnable, je serois contraint de répéter la plupart de leurs Recueils. Ainsi, pour épargner au public le dégoût de trouver les mêmes choses dans différens Dictionaires, je m'arrêterai ici à un fait qu'ils n'ont point touché. Je n'examine point si ce qu'ils raportent est dans toute l'exactitude qu'il eût falu. Les habitans de Babylone prétendoient que cette Ville étoit très-ancienne : ils comptoient 473 mille ans, depuis les prémieres Observations de leurs Astrologues, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. C'est ce que nous aprend Diodore de Sicile (*a*). D'autres, s'attachant à un nombre rond, disent que les Babyloniens se vantoient d'avoir conservé dans leurs Archives les Observations que leurs Astrologues avoient faites sur les nativitez pendant 470 mille ans (*A*). Il faut corriger par là un endroit de Pline (*B*), dont quelques Auteurs se servent mal-à-propos, ou pour réfuter l'antiquité de Babylone, ou à d'autres usages. Un savant Professeur de Leide l'a remarqué depuis peu (*b*), & il est étrange qu'on ait tant tardé à le remarquer. Aristote savoit sans doute que les Babyloniens se vantoient de posséder une suite d'Observations Astronomiques, qui comprenoit un prodigieux nombre de siecles. Aiant voulu s'éclaircir par le moien de Callisthene, qui étoit à la suite d'Alexandre, il trouva bien du mécompte; car on prétend que Callisthene lui fit savoir qu'il n'avoit vu dans Babylone que pour 1903 ans d'Observations Astronomiques. Simplicius raporte cela,

(*a*) *Lib. XI, pag. 118 Edit. Rhodomanni.*

(*b*) *Mr. Perizonius : voiez la Remarque (B), citation (8) & (9).*

(*A*) *Les Babyloniens se vantoient d'avoir conservé les Observations que leurs Astrologues avoient faites . . . . . pendant 470 mille ans.*] Citons seulement deux Passages de Ciceron. *Contemnamus etiam Babylonios, & eos qui e Caucaso cæli signa servantes, numeris & motibus stellarum cursus persequuntur. Condemnemus, inquam, hós aut stultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui CCCCLXX millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent* (1). Voions comment il se moque de cela dans un autre endroit. *Quod aiunt 470 millia annorum in periclitandis experiundisque pueris quicunque essent nati, Babylonios posuisse fallunt. Si enim esset factitatum, non esset desitum. Neminem autem habemus auctorem qui id aut fieri dicat, aut factum sciat* (2).

(*B*) *Il faut corriger, à l'occasion des Observations Astronomiques des Babyloniens, un endroit de Pline.*] Voici ses paroles : *Epigenes apud Babylonios 720 annorum Observationes syderum coctilibus lateribus inscriptas docet, gravis auctor imprimis : qui minimum Berosus & Critodemus 480 annorum. Ex quo apparet æternus literarum usus* (3). Il venoit de dire qu'il croioit que les lettres Assyriennes avoient toujours existé, ou que les Assyriens avoient toujours eu l'usage de l'écriture. *Litteras semper arbitror Assyrias fuisse* (4). Il faut donc prendre pour la preuve de son opinion les témoignages qu'il emprunte d'Epigenes & de Berose, touchant les Observations Astronomiques que les Babyloniens avoient fait graver; car la conclusion qu'il tire de ces témoignages est la même chose que l'opinion qu'il avoit représentée peu auparavant : *ex quo apparet*, voilà sa conclusion, *æternus literarum usus*. Or il n'y a rien de plus absurde que son raisonnement, si l'on supose qu'il a parlé comme il parle dans les Manuscrits & dans les Editions de son Livre. Epigenes, Auteur grave, assûre que les Observations des Astrologues Babyloniens comprenent 720 ans. Ceux qui leur donnent la plus petite étendue, comme Berose & Critodeme, leur assignent 480 ans. Donc l'usage des lettres est éternel, & j'estime avec raison qu'il a existé toujours dans l'Assyrie. C'est ainsi que Pline raisonne dans l'état où est aujourd'hui son Histoire naturelle : c'est ainsi, dis-je, qu'il raisonne, après avoir observé que Cadmus aporta l'usage des lettres en Europe, & qu'on disoit que leur invention en Egypte précéda de quinze ans le regne de Phoronée. Un fou, un homme ivre, un radoteur, pourroient-ils faire une plus extravagante rhapsodie? Il faut donc supofer nécessairement que ce Passage n'est pas dans son état naturel : & c'est un grand sujet d'étonnement que mille doctes Critiques aient examiné ces paroles, sans y apercevoir une impertinente Logique, qui les leur rendît suspectes. Les Scaligers, les Vossius, les Marshams, les Dodwels sont si peu entrez en défiance là-dessus, qu'ils les ont prises pour le fondement des conclusions qu'ils vouloient bâtir touchant l'âge de Berose (5), ou contre l'antiquité de Babylone (6), ou pour d'autres vues (7). Le P. Hardouin a corrigé une partie de ce Passage : mais ce n'a pas été principalement afin de faire bien raisonner Pline; car si ce motif principal l'avoit fait agir, il auroit corrigé tout : c'est Mr. Perizonius (8), qui a developé amplement les causes du mal, & les preuves de la corruption du Texte (9). Il a montré qu'il faut ajouter le nombre de mille, tant du côté d'Epigenes, que du côté de Berose : & ainsi Pline auroit dit, que selon le témoignage d'Epigenes, les Observations des Astrologues de Babylone comprennent 720 mille ans; & selon le témoignage de ceux qui, comme Berose & Critodeme, leur donnent le moins d'étendue, 480 mille ans. Pline a raison, en suposant comme il fait que ces témoins sont dignes de foi, de conclure que l'on ne sauroit marquer le commencement des lettres Assyriennes. Or quand une chose est si ancienne, qu'on n'en sauroit marquer la naissance, on ne fait point de scrupule, en écrivant comme faisoit Pline, de la nommer éternelle. Mais oseroit-on la qualifier de la sorte, lors que les preuves de l'antiquité qu'on lui donneroit, la laisseroient plus nouvelle qu'une chose dont on marqueroit le commencement? C'est le cas où Pline se trouveroit, s'il avoit dit ce que l'on trouve aujourd'hui dans son Ouvrage. Pesez bien ce qu'il a dit touchant Cadmus, & Phoronée.

Il faut expliquer à part la correction du P. Hardouin. Il rétablit ainsi le Texte de Pline. *E diverso Epigenes apud Babylonios CCCCLXX annorum M. Observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet . . . . . qui minimum, Berosus & Critodemus CCCCXC annorum.* D'un côté, il met 470 mille, au lieu de 720, & de l'autre, il met 490, au lieu de 480. Il se fonde sur les Manuscrits, quant à la derniere correction; & sur l'autorité de Ciceron, quant à la prémiere (10). Il est vrai qu'il dit en passant, que le lieu même de Pline semble demander la prémiere correction. *Certè annorum millia locus ipse postulare videtur, non annos* (11). C'est une marque qu'il a senti le mauvais raisonnement que la leçon ordinaire attribue à Pline. Mais si l'on ajoûte mille aux 480 de la leçon ordinaire, l'on tombe dans une autre difficulté : l'on soutient que Berose donne 480 mille ans aux Observations des Astrologues Babyloniens; & cependant nous savons qu'il n'a parlé que de 150 mille ans, lors qu'il a fait mention de la diligence avec laquelle ceux de Babylone conservoient la mémoire de diverses choses naturelles & historiques. Βηρωσσὸς ἐν τῷ πρώτῳ τῶν Βαβυλωνιακῶν φησὶ γενέσθαι αὐτὸν κατ' Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου τὴν ἡλικίαν, ἀναγραφὰς δὲ πολλῶν ἐν Βαβυλῶνι φυλάττεσθαι μετὰ πολλῆς ἐπιμελείας ἀπὸ ἐτῶν που ὑπὲρ μυριάδων ιε περιεχούσας χρόνον. περιέχειν δὲ τὰς ἀναγραφὰς ἱστορίας περὶ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ θαλάσσης, καὶ πρωτογονίας, καὶ βασιλέων, καὶ τῶν κατ' αὐτοὺς πράξεων (12). *Berosus in primo libro Babylonicorum ait natum se ætate Alexandri Philippi filii. scripta vero multa servari Babylone magna cum cura quæ tempus contineant annorum supra myriadas quindecim : hæc autem scripta continere historias circa cœlum, mare, & rerum primordia, & reges, eorumque res gestas.* Il faut avouer que ce passage prouve égale-

(1) Cicero, de Divinat. *Lib. I, Cap. XIX.*

(2) *Idem, ibid. Lib. II, Cap. XLVI.*

(3) Plinius, *Lib. VII, Cap. LVI.*

(4) *Mr. Perizonius croit qu'il faut lire Assyriis, Voiez sa Dissertatio Philologica de Originibus Babyloniciis : je suis des Theses soutenues au mois d'Avril 1694.*

(5) Scaliger, ad Græca Eusebii, *pag.* 407. Vossius, de Historicis Græcis, *apud* Petavium, in Origin. Babylon.

(6) Marshamus, *Secul. XVII, pag. 474 Edit. Amst. apud eundem.*

(7) *Vide* Dodwel, Observat. Cyprian. *in Append. pag.* 36, 37.

(8) *Ci-devant Professeur à Franeker, Il est Professeur à Leide, en Grec, en Histoire, & en Eloquence, depuis l'année passée 1693.*

(9) *Voiez sa* Dissertation *I de* Originibus Babyloniciis.

(10) *C'est-à-dire sur les deux Passages du Traité de* Divinatione, *citez ci-dessus num.* (1) *&* (2).

(11) Harduin. in Plinium, *Tom. II, pag. 134, num. 587.*

(12) Berosus *apud* Alexandrum Polyhistor. *citatum ab* Eusebio, *in* Chronico, *pag.* 5 *&* 6, *Edit. Scaliger. an.* 1658.

cela, & l'emprunte de Porphyre (c). Si Callisthene a bien supputé; il faut convenir que les hommes aprés le déluge se hâterent furieusement de devenir Astrologues; car, selon la Bible Hébraïque, on ne sauroit trouver que deux mille ans depuis le déluge jusqu'à la mort d'Alexandre. Il y a lieu de douter de ce que raporte Simplicius; & il est remarquable que tous les anciens Auteurs, qui ont attribué à Semiramis la fondation de Babylone, n'ont eu pour garant que Ctesias, dont les Histoires étoient remplies de fables (d). Aussi voions-nous que Berose blâme fort les Ecrivains Grecs, d'avoir publié que Semiramis avoit bâti Babylone, & qu'elle l'avoit ornée de bâtimens admirables (e). Le Suplément de Moreri cite Quinte Curce touchant l'impudicité des femmes de Babylone. On peut ajoûter que ce desordre étoit fort ancien. La Lettre de Jeremie, inserée dans le Livre de Baruc, en touche quelque chose, mais d'une maniere obscure, & qui a besoin d'un Commentaire tiré d'Herodote (C).

(c) *In Libr. II de Cœlo, Com. XLVI, pag. 123.*

(d) Marshamus, in Chronic. pag. 507 *Edit. anni* 1676, *in* 4.

(e) Berosus, Chaldaicorum *Lib. III, apud* Joseph. *Libr. I, contra* Apion. *pag.* 1045.

également ces deux choses : l'une, qu'il faut chasser du Texte de Pline le nombre de 480, ou 490 ; l'autre, qu'il ne faut pas y substituer 480 mille, mais plutôt 150 mille. Ce n'est pas qu'on ne puisse faire des chicanes : on peut objecter que Berose, s'étant mieux instruit du fait, trouva 480 mille ans, & débita ce calcul dans un Ouvrage sur lequel Pline se regla. On pourroit aussi objecter que les nombres ont été falsifiez dans le passage qu'Eusebe cite. Quoi qu'il en soit, j'aimerois mieux retenir la correction du P. Hardouin, & y ajoûter quant à Berose & à Critodeme le changement de 490 en 150 mille.

Je dirai en passant que Vossius n'a point raporté comme il devoit ce qui concerne Berose dans le passage de Pline qui sert de sujet à cette Remarque. Il prétend que Pline dit que Berose a fait l'Histoire de ce qui s'étoit passé pendant le cours de 480 ans. Je cite les paroles de Vossius. *Plinius, Lib. VI. Hist. Nat. Cap.* LV. (il faloit dire Lib. VII. Cap. LVI.) *refert Berosum tradere memoriam quadringentorum annorum & octoginta* (13). Comparez-les avec le passage de Pline, & vous verrez un fort grand mensonge. A qui se fier?

(C) *La Lettre de Jeremie .... , touchant l'impudicité des femmes de Babylone, a besoin d'un Commentaire tiré d'Herodote.*] Voici le Texte de Jeremie : *Les femmes environnées de cordes sont assises par les chemins .... & quand quelqu'une d'elles attirée par quelque passant a couché avec lui, elle reproche à sa voisine qu'elle n'a pas esté trouvée digne comme elle, & que sa corde n'a pas esté rompue* (14). Pour bien entendre cela, il faut recourir à Herodote, qui nous aprend qu'il y avoit une Loi à Babylone, qui obligeoit toutes les femmes du païs à s'aller asseoir auprès du Temple de Venus, pour y attendre l'occasion d'avoir à faire à un étranger (15). Il faloit qu'une fois en leur vie toutes passassent par là. Les plus riches se tenoient dans des carrosses, & menoient un grand nombre de domestiques : les autres n'avoient qu'une cloison de corde, c'est-à-dire qu'elles formoient certains rangs qui étoient séparez les uns des autres par des cordes (16) ; mais de telle maniere qu'il y avoit des entrées & des issues, afin que les étrangers se promenassent librement dans les intervalles, & choisissent celle qu'ils trouveroient le plus à leur gré. Quand ils l'avoient choisie, ils lui jettoient de l'argent sur le giron, & ils la menoient en quelque lieu à l'écart, pour jouïr d'elle. Ils faisoient une priere pour elle à la Déesse du Temple (17). Il n'étoit point permis à ces femmes de refuser aucun étranger, ni l'argent qu'on leur donnoit, quelque petite que fût la somme. Il faloit qu'elles suivissent le premier étranger qui leur jettoit de l'argent. Notez que cette somme étoit destinée à des usages de Religion. Γίνεται γὰρ ἱρὸν τοῦτο τὸ ἀργύριον (18). *Si quidem in sacrum convertitur usum.* Après la consommation de l'acte, elles pouvoient retourner à leur logis : la dévotion, ou l'expiation, que la Déesse exigeoit, étoit accomplie. Celles qui étoient belles ou jolies étoient bientôt expédiées, & relevées de sentinelle ; mais les laides attendoient long-tems l'heure propice pour satisfaire à la Loi. Il y en avoit de si malheureuses, que trois ou quatre ans d'attente ne finissoient point leur noviciat. Καὶ γὰρ τριέτεα καὶ τετραέτεα μετεξέτεραι χρόνον μένουσι (19). *Nam quædam triennium quadrienniumque expectant.* Il n'y a plus d'obscurité presentement dans les paroles de Jeremie. Chacune de ces femmes se tenoit dans une cellule entourée de corde, & n'en sortoit qu'en rompant la corde, après quoi elle insultoit à celles qui étoient encore en cloison. On pouvoit apliquer à celles qui en sortoient tard, le

Tam gratum mihi quam ferunt puellæ
Pernici aureolum fuisse malum.
Quod zonam solvit diu ligatam (20).

Qui pourroit assez déplorer la monstrueuse alliance qui se faisoit dans le Paganisme entre le culte des Dieux, & les passions les plus sales ? C'est ce que l'on auroit pu appeller à juste titre *La Dévotion aisée*, si la Comédie avoit contenu plus d'actes & plus de scenes, & si l'on n'avoit pas fait un mélange desavantageux à la laideur ; car cette patience de trois ou quatre ans pour un seul coup étoit une rude pénitence. Martin del Rio retracta ce qu'il avoit dit sur les paroles que j'ai raportées du Livre de Baruc. Il avoit cru qu'elles traitoient de certaines ligatures pratiquées pour se faire aimer. Voiez ses Disquisitions Magiques (21).

(13) Vossius, de Histor. Græc. pag. 80.

(14) *Livre de* Baruc, *parmi les* Apocryphes, *Chap. VI. Vers.* 42 *&* 43.

(15) Herodot. *Libr. I, Cap.* CXCIX.

(16) *On aide à la lettre, afin de faire mieux ventendre par une Paraphrase ce qu'Herodote n'explique pas assez en détail.*

(17) *C'étoit Venus : les Babyloniens l'apeloient Mylitta.* Herodot. *Libr. I, Cap.* CXCIX.

(18) *Ibidem.*

(19) Herodot. *Libr. I, Cap.* CXCIX.

(20) Catulli Epigr. II.

(21) *Libr. III, Parte I, Quæst. III, pag.* 13.

BACHOVIUS, (REINIER) nâquit à Cologne, l'an 1544. Sa Vie se trouve parmi celles des Jurisconsultes d'Allemagne, dans Melchior Adam. Je ne répeterai point ce que Moréri en a tiré : je développerai seulement les persécutions qui furent faites à Bachovius dans Leipsic, à cause de son Calvinisme. D'abord on n'eut que des soupçons contre lui, & l'on se contenta de l'éloigner des emplois publics ; mais les tems aiant changé, il obtint la charge de Sénateur, & puis en l'année 1585 celle d'Echevin, & au bout de trois ans celle de Consul. L'Electeur Christien I étant mort l'an 1591, on pressa Bachovius de professer le Luthéranisme ; &, comme il n'en voulut rien faire, on le contraignit de renoncer à ses charges. Il n'écouta point le conseil qu'on lui donna de se retirer, quoi qu'on lui représentât le péril de la prison : il crut que la fuite donneroit lieu à ses ennemis de publier qu'il ne se sentoit pas innocent ; mais il falut en 1593 céder aux émotions populaires, & sortir de Leipsic. Il se retira d'abord à Serveste (*), & l'année suivante au Palatinat, non sans avoir perdu presque tous ses biens. Il trouva un bon protecteur en la personne de l'Electeur Palatin, & il exerça plusieurs charges lucratives & honorables à Heidelberg, jusques à sa mort arrivée le 27 de Février 1614 (a). Il publia un Livre qui sentoit plus le Théologien que le Juriste (A). Il laissa entre autres enfans REINIER, ou REINHARD BACHOVIUS, qu'il vit monter de la Profession de Politique à celle de Jurisprudence, dans l'Académie d'Heidelberg. Ce fils a été un assez grand nom parmi les Jurisconsultes du XVII siecle (B). Il possédoit sur tout l'Art de réfuter subtilement ce qu'il s'engageoit de combatre (b). Il fut flotant sur la Religion ; car il dit en confidence à un Professeur Luthérien (c), que si l'on vouloit souffrir qu'il fit des Leçons particulieres en Jurisprudence à Strasbourg, il quitteroit sa

(a) *Tiré de* Melchior Adam *dans le Volume des* Jurisconsultes.

(b) *Voiez la Remarque* (B).

(c) *Il s'apeloit* Tabor, *&* *passe pour un grand Jurisconsulte.*

§. (*) *Zerbst*, nom Allemand de cette Ville, en est aussi le nom François, & dans l'*Index Thuani*, au mot *Servesta*, & dans Baudrand, au mot *Zervesta*. REM. CRIT.

(A) *Il publia un Livre, qui sentoit plus le Théologien que le Jurisconsulte.*] C'étoit une espece de Commentaire sur le fameux Catechisme du Palatinat. Melchior Adam en dit ceci : *Propaganda veritatis evangelicæ studio edidit* Catechesin Palatinatus, *testimoniis sacræ Scripturæ ac sententiis Patrum qui primis* quingentis *a Christo nato annis in Ecclesia Dei claruerunt exornatam & illustratam*, *cum* Epitome *vitæ eorundem* Patrum, *& methodicâ* narratione de Conciliis, *quorum Canones in illo Catechetico Libello citantur* (1).

(B) REINIER, *ou* REINHARD BACHOVIUS ..... *a été un assez grand nom parmi les Jurisconsultes.*] Conringius l'apelle *disciplinæ juridicæ æternum decus* (2). Selon Vinnius, il est *subtilissimus Jurisconsultus*, *non tam suæ sententiæ adstructor, quam destructor alienæ* (3). Un autre dit, *Ea in hoc quæ ad solidam nostri juris interpretationem faciunt, accuratiorem vix tradit prior ætas* (4). Enfin les epithetes d'*accuratissimus*, de *subtilissimus*, d'*acutissimus*, d'*inexorabilis censor* (5), ne lui manquent pas. L'éloge que Vinnius lui donne ne convient qu'à trop de gens : on ne voit que trop d'Ecrivains subtils, & grans raisonneurs, qui prouvent mal leur doctrine ; mais qui renversent de fond en comble celle

(1) Melchior Adam, in Vitis Jurisc. pag. 472, 473.

(2) Conringius, de Autoritate Juris publ. Justin. in Germaniâ, *apud* Magirum, Eponym. *pag.* 96.

(3) Vinnius, *Cap. XI, de Pact. num. 9*, *apud* Magirum, Eponym. *pag.* 99.

(4) Hahn, *in Dissert. Observat. ad* Wesenbec, *apud eundem.*

(5) Schutz, *apud eundem.*

sa Profession d'Heidelberg, & s'en iroit à Strasbourg. Il déclara qu'il détestoit le dogme de la Prédestination absolue, & qu'il croioit la Présence corporelle de Jesus-Christ au Sacrement de la Cene, quoi qu'il n'en sût pas la maniere. Celui, à qui il s'ouvrit de cette disposition, la communiqua aux Magistrats de Strasbourg, qui le chargérent de lui témoigner qu'il seroit le bien venu. Bachovius se rendit dans cette Ville avec sa Bibliothéque; mais n'y trouvant point dequoi vivre (d), il s'en retourna à Heidelberg, où son confident le trouva chagrin & malade l'an 1629 (e).

(d) *Vitæ professoris de libertate volg. ... Frecheus, in Mausoleo Taboris.*

(e) *Tiré de* Frechius, *in* Mausoleo Taboris.

celle d'autrui. L'homme est ordinairement plus fort dans la dispute offensive, que dans la défensive. Voiez ce que disoit un Electeur de Cologne touchant les demêlez des Cordeliers & des Jacobins. C'est Fra Paolo qui le raporte. Voiez le IV Livre de son Histoire du Concile de Trente, à la page 309 de la Version de Mr. Amelot de la Houssaie.

BACON (ROGER) Cordelier Anglois, vivoit au XIII siécle. Il étoit grand Astrologue, grand Chimiste, & grand Mathématicien. C'est sans doute ce qui donna lieu de le soupçonner de Magie. Il court une tradition parmi le peuple d'Angleterre, que ce Cordelier fit une tête d'airain, qui répondoit à ses questions (*A*). Seldenus rejette cela comme une fable puérile (*B*), & remarque qu'aucun Historien n'en a parlé, & que Baleüs, qui avoit diffamé Roger Bacon, se retracta, & répara honorablement cette injure. François Picus dit qu'il a lu dans un Livre de Bacon „ qu'un homme pourroit devenir prophete, & prédire les choses futures, par le „ moien du miroir Almuchefi, composé suivant les regles de Perspective, pourveu qu'il s'en ser„ vist sous une bonne constellation, & qu'il eust auparavant rendu son corps bien égal & tempéré „ par la Chymie (*a*)". Cela n'est point contraire à Jean Pic de la Mirande, qui a soutenu que Bacon ne s'est amusé qu'à la Magie naturelle (*b*). Ce Cordelier envoia plusieurs instrumens de son invention au Pape Clement IV (*c*). On a publié plusieurs de ses Livres: *Specula Mathematica & Perspectiva*, *Speculum Alchemiæ*, *de mirabili Potestate Artis & Naturæ*, *Epistolæ cum Notis*, &c. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ne faisoit rien par engagement avec le Démon, mais qu'il ne laissoit pas d'attribuer une efficace surprenante à des choses qui ne pouvoient l'avoir naturellement. On a donc raison de dire que ses Ecrits contiennent beaucoup de superstition (*C*). Il étoit fort infatué de l'Astrologie judiciaire (*D*).

La *Lettre*, qu'il écrivit au Pape Clement IV, & qui se trouve dans la Bibliothéque de Lambeth, contient avec les éloges de la Sainte Ecriture un dessein assez étrange; car il exhorte ce Pape à confirmer par l'autorité apostolique, & à recommander à toute l'Eglise, la méthode qu'il avoit trouvée d'aprendre en très-peu de jours à tout le monde l'Hébreu, le Latin, le Grec, & l'Arabe. Il prétendoit, que non seulement tous les laïques devoient lire l'Ecriture, mais aussi en entendre les Originaux (*E*); & il assûroit que sa *Grammaire universelle* étoit souhaitée passionnément, & que plusieurs prophéties la confirmoient.

(a) Francisc. Picus, *Lib. II de Prænotione, Cap. I, & Lib. VII, Cap. VII, cité par* Naudé, Apolog. des grans Hommes, *pag. 490.*

(b) Jo. Picus, *in Præfat. Apolog. cité par* Naudé, *là-même.*

(c) Naudé, *là-même, pag. 493.*

(*A*) *On dit . . . qu'il fit une tête d'airain, qui répondoit à ses questions.*] Maier remarque qu'on a de coutume d'introduire Roger Bacon dans les Comédies comme un grand Magicien, *& que le bruit commun est que lui, & son frere de religion Thomas Bungey travaillerent 7 ans à forger cette Teste, pour savoir d'elle s'il n'y auroit pas quelque moyen d'enfermer toute l'Angleterre d'un gros mur & rampart; sur quoi elle leur donna une reponse laquelle toutesfois ils ne purent bien entendre, parce que ne la croyans recevoir si tost, ils s'estoient occupez à autre chose qu'à prester les aureilles à cet Oracle* (1). Ce sont des contes populaires, qui ne méritent pas d'être refutez. On en fait courir de semblables d'Albert le Grand (2).

(*B*) . . . . . *Seldenus rejette cela comme une fable puérile.*] Raportons ses propres paroles. *Ejusmodi caput ex ære conflatum ab eruditissimo Rogero Bachone est in ore nostratis vulgi, sed non sine injuria in illius Mathesin, quam summam & à dæmonum præstigiis puram monstrant satis illius Opera quotquot nos legisse contigit, & quicquid adversus eum uti magum seu incantatorem J. Balæus inscitia ducam, an in optimas artes malitia, editione centuriarum prima satis incogitanter effutiverat, id bene monitus omne non modo retractavit, verum in ea qua tali & tanto viro digna sunt postrema recognitione etiam prudenter commentavit. Nec quod hanc vulgi famam adstruat, habent Annales nostri* (3). Jean Dee, Philosophe & Mathématicien Anglois, a fait une Apologie de Roger Bacon. Il en parle dans l'Epitre dédicatoire de ses *Propædeumata Aphoristica de præstantioribus quibusdam naturæ virtutibus*. Voiez Naudé, à la page 488 de l'Apologie des grans hommes.

(*C*) *Ses Ecrits contiennent beaucoup de superstition.*] Martin del Rio, l'homme du monde qui sur ces matieres-là prodigue le moins son absolution aux personnes soupçonnées, ôte cependant Roger Bacon du nombre des Magiciens, & se contente d'en faire un Auteur superstitieux. *Alchindus*, dit-il (4), *Rogerius Bachonus, & Geber Arabs multis scatent superstitiosis, ideò vetitæ lectionis etiam hos putarim.* Jean Wier n'a pas la même indulgence; car il met dans la même classe Roger Bacon, Pierre d'Apone, Anselme de Parme, Cicchus d'Asculum, & quelques autres, au lieu que Martin del Rio traite de vrais Magiciens les trois derniers que j'ai nommez, & ne met Bacon qu'au nombre des superstitieux. *Ab hoc numero removeo ut demonstratos magos Picatrixem Hispanum, Anselmum Parmensem, Cicchum Esculanum, Petrum de Abano, & Cornel. Agrippam, & Paracelsum . . . homines partim atheos, partim hæreticos* (5). Wier s'accorde parfaitement avec lui quant au reste, c'est-à-dire qu'il a pris Pierre d'Apone, Anselme de Parme, &c, pour des sectateurs de la mauvaise Magie. *Superiorum magorum nugamenta eodem infulsè sequuti sunt Appion Grammaticus, Julianus Apostata, Robertus Anglicus apud Helvetios miserè mortuus,* ROGERIUS BACHON, *Petrus Aponensis Conciliator dictus, Albertus Teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus Parmensis, Picatrix Hispanus, vel author libri ad Alfonsum sub Picatricis nomine, Cicchus Asculus Florentinus, & plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certè ingenii homines. Qui quum se magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quædam nulla ratione subnixa, aut superstitiones piis omnibus indignas congesserunt* (6).

(*D*) *Il étoit fort infatué de l'Astrologie judiciaire.*] Jean Pic soutient que le Livre qui a pour Titre *Speculum Astrologiæ*, où il est traité des Auteurs licites & illicites qui ont écrit de l'Astrologie, est un Ouvrage de Roger Bacon (7). Ce Livre a été condamné par Gerson (8) & par Agrippa, *comme superstitieux au possible* (9): Francus Picus (10) & beaucoup d'autres l'ont condamné, à cause que l'on y soutient, *sauf un meilleur avis*, que les Livres de Magie doivent être conservez soigneusement, parce que le tems aproche, que pour certaines causes que l'on ne spécifie pas, il faudra necessairement *les feuilleter, & s'en servir en quelques occasions.* Naudé ajoute *que Roger Bacon estoit tellement adonné à l'Astrologie judiciaire, que Henri de Hassia, Guillaume de Paris, & Nicolas Oresme . . : . . furent contraints de declamer âprement contre ses Escrits, & toutes les vanitez des Astrologues* (11).

(*E*) *Il prétendoit, que non seulement les laïques devoient lire l'Ecriture, mais aussi en entendre les Originaux.*] Comme je n'ai point lu la Lettre, je ne saurois dire s'il se fonde sur ce qu'un particulier qui n'entend ni la Langue Greque, ni la Langue Hébraique est obligé de s'en raporter à la bonne foi & à la capacité des Traducteurs: fondement fragile, dira-t-on, & qui ne mérite pas que nous y posions les intérêts de notre salut. Quoi qu'il en soit, sa prétention n'est pas éloignée de l'extravagance, & renferme des impossibilitez. C'est le jugement de l'Auteur qui a parlé de cette Lettre. *Inter Scriptores 13 seculi, qui à Whartono pro Scripturis & sacris vernaculis adducuntur, comparet* Rogerus Bacon, *cujus Epistolam de laudibus S. Scripturæ ad Clementem IV Bibliotheca Lambethana tenet. Observat autem, Autorem illum portentosa quædam & impossibilia in prolixâ illâ Epistolâ commiscere. Non enim tantum necessarium esse docet, ut omnes Christiani sacram Scripturam tanquam fidei suæ fontem & regulam perfectè sciant, sed etiam fontes Hebraicos & Græcos ab omnibus consulendos asserit. Et quamvis incredibile videatur, ut singuli Christiani linguarum istarum notitiam sibi comparare possint, id tamen Baconus factu perquam facile esse persuadere suis Lectoribus cupit, imprimis cum se Grammaticam quandam universalem invenisse glorietur, cujus ope intra paucissimos dies quilibet Linguam Hebræam, Græcam, Latinam, & Arabicam addiscere queat: & ut omnes, quod legunt, etiam intelligant, se opus quoddam manuductionum seu præambulum ad promovendam S. Scripturæ intelligentiam editurum spondet, mirè Pontificem orans, ut artificium suum summis omnium votis expetitum & frequentibus vaticiniis confirmatum, apostolicâ autoritate confirmet, & universæ ecclesiæ commendet, unde summum in Ecclesiam beneficia redundatura minimè dubitat* (12).

BACON

(1) Maierus, Symbol. aureæ Mensæ, *Lib. X, pag. 451, cité par* Naudé, Apolog. des grans Hommes, *pag. 491.*

(2) *Voiez, ci-dessus la Remarque* (F) *num. II de l'Article* d'ALBERT le Grand.

(3) Selden. de Diis Syris, Syntagma I, *Cap. II, pag. 39.*

(4) Disquisit. Magicar. *Lib. I, Cap. III, pag. 22.*

(5) *Ibidem.*

(6) Wier, de Præstig. *Lib. II, Chap. IV. Il remarque* que Jean Franç. Pic, *Lib. VII, Chap. VII, réfute* Bacon.

(7) Jo. Picus, *Lib. I, adversus* Astrolog. *cité par* Naudé, *pag.* 516.

(8) *Lib. de* Libris Astrolog. non tolerandis, *Proposit. III, cité par* Naudé, *pag.* 125.

(9) Agrippa, *in* Epistolis, *cité par le même, là-même.*

(10) *Lib. VII* de Prænotione, *Cap. II, cité par le même, là-même.*

(11) Naudé, Apologie pour les grans Hommes, *pag.* 526.

(12) Acta Erudit. Lips. *mense Junii 1691, pag. 279, dans l'Extrait du Livre d'*Usserius de Historia dogmatica Controversiæ de Scripturis & sacris vernaculis.

BACON (François) Grand Chancelier d'Angleterre, sous le Roi Jaques I, a été un des plus grans Esprits de son siécle, & l'un de ceux qui conurent le plus doctement l'imperfection où étoit la Philosophie. Il travailla fortement aux moiens d'y remédier, & il forma de très-beaux plans de réformation (*A*). Le public reçut favorablement ses Ouvrages. On en fit une Edition complete, à Francfort, *in folio*, l'an 1665. Le Journal des Savans n'en parla pas sans donner beaucoup d'eloges a cet illustre Chancelier (*a*). Le Traité *de Augmentis Scientiarum*, qui fut reimprimé à Paris l'an 1624, est une des meilleures productions de l'Auteur (*B*). Ses *Oeuvres Morales & Politiques*, traduites en François par Baudoin, eurent un si grand débit, qu'il falut en faire plusieurs Editions. Sa *Vie de Henri VII, Roi d'Angleterre*, est fort estimée (*b*). A force de travailler pour la République des Lettres, Bacon négligea tellement les affaires domestiques, ou se plongea en tant de dépenses, qu'il mourut fort pauvre. Nous raporterons deux autoritez sur ce sujet (*C*). On met la fin de sa vie au 9 jour d'Avril 1626. Il véqut soixante-six ans.

(*a*) *Dans le Journal du 8 Mars 1666. Notez qu'on en promit une Edition en 6. Volumes in 12. l'an 1684. Voiez les* Nouvelles de la Républiq. des Lettres, *Juin 1684. au Catalogue des Livres nouveaux, num. V.*

(*b*) *Voiez, dans Pope-Blount, pag. 655, le jugement qu'en ont fait* Continguis, Boeclerus, &c. *On voit au même d'autres Jugemens à la gloire de* Bacon.

(*A*) *Il forma de très-beaux plans de réformation.*] Voiez ce que Mr. Baillet en a dit dans le premier Tome de la Vie de Mr. Des Cartes (1), & ce que Gassendi a dit en particulier de la Logique de Bacon (2).

(*B*) *Son Traité* de Augmentis Scientiarum ..... *est une des meilleures productions de l'Auteur.*] Voici ce que Costar en écrivit à Voiture : *J'ai lu depuis quelques mois le Livre que le Chancelier Bacon a fait du Progrès des Sciences, où j'ai trouvé beaucoup de choses admirables* (3). Il raporte ensuite quelques-unes de ces choses, & fait voir par ce choix-là son bon goût ; car, en effet, ce sont toutes belles & grandes pensées. J'ai oui dire que les Oeuvres de Bacon étoient un des Livres que Costar manioit le plus, & qu'il en tiroit le fond ou la base de ses Recueils : c'est-à-dire, qu'aiant trouvé dans les Ecrits de Bacon quelque pensée qui lui plaisoit, il l'écrivoit sur une feuille ; & puis, quand il rencontroit dans d'autres Livres quelque chose qui se raportoit a cela, il l'ajoutoit à cette feuille, après quoi, il ne manquoit pas de repertoire, ni de lieux communs.

(*C*) *Il mourut pauvre. Nous raporterons deux autoritez là-dessus.*] La prémiere m'est fournie par la Bibliotheque Universelle, & la seconde par le *Sorberiana*. La Bibliothéque Universelle m'aprend que Jaques Howel dit dans une Lettre (4) *datée du 6 de Janvier 1625* (5) ..... *que le Chancelier* Bacon *mourut si pauvre, qu'à peine avoit-il laissé de quoi l'ensévelir ; ce qui fait juger à Howel, qu'encore qu'il eut un grand genie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribue néanmoins la pauvreté de ce fameux Chancelier, ou au mépris des richesses, ou à une excessive libéralité. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au raport d'Howel, une Lettre pitoyable au Roi, dans laquelle il le prioit de le secourir, „ de peur qu'il ne fut reduit, en ses derniers jours, à „ porter la besace, & que lui qui ne souhaitoit de vivre que „ pour étudier, fut contraint d'etudier pour vivre" : Paroles qui semblent aussi basses a notre Auteur, que celles d'une autre Lettre, que le même avoit écrite auparavant au Prince de Galles, étoient prophanes. Il disoit à ce Prince, „ qu'il espé„ roit que comme le Pere avoit été son createur, le Fils seroit „ son rédempteur* (6) ". Voions maintenant ce que dit Sorbiere : „ Histoire *Naturelle de Bacon*, à Paris, 1631, tra„ duite, ou plutôt abregée par Pierre Amboise, Ecuyer, „ Sieur de la Madelaine. Il y a un Discours du Tradu„ teur sur la Vie de ce Chancelier, & au bout est ajoûtée „ la Version du *Nova Atlantis*. Ce peu d'excellentes Re„ marques que j'ai vues me fait grandement souhaiter une „ Version entiere & fidele. Mr. Boswel me dit qu'il avoit „ eu particuliere connoissance avec ce rare homme, qui „ lui laissa par testament tout ses papiers, qui fut la seule „ chose exécutée de plus d'un million de legats qu'il avoit „ fait par galanterie. Il legoit quatre cens mille livres à „ un College imaginaire, dont il dresse le plan en son *No„ va Atlantis* (7) ". Ce Discours ne semble pas dire que Bacon soit mort dans la pauvreté : c'est plutôt insinuer qu'il mourut un peu bien visionaire (8) ; mais prenez-y garde de plus près, vous trouverez qu'il y a là un témoignage d'indigence.

(1) *Pag.* 147 *&* 148.

(2) Gassendi, Oper. Tom. I, *pag.* 62.

(3) Entretiens de Voiture & de Costar, *pag.* 1?? *Edit. de Paris,* en 1654.

(4) *La VIII de la Sect. IV du I Livre.*

(5) *Il faut qu'il y ait là une faute d'impression dans les Chiffres ; car le Chancelier Bacon ne mourut que le 9 d'Avril 1626.*

(6) Biblioth. Universel. *Tom. XV, pag.* 45.

(7) Sorberiana, pag. 48 *Edit. de Hollande.*

(8) *Voiez ce que dit le* ? *du* Maurier *touchant le Testament de Coninvaux,* Memoires de Hollande, *pag.* 420.

BACOUE (Leon) natif de Castelsaloux dans la basse Guienne, quitta la Religion de sa naissance, qui étoit la Reformée, & entra chez les Cordeliers. Il parvint ensuite à la Prelature, & fut fait Evêque de Glandeve. Celui qui m'aprend cela remarque que le Pere Leon Bacoue est le seul Huguenot converti, qui soit parvenu à l'Episcopat sous le regne de Louïs XIV (*a*). Ce Cordelier publia un *Poeme Latin sur l'Education d'un Prince*, environ le tems qu'on devoit donner des Precepteurs à Mgr. le Dauphin. Il le fit reimprimer à Paris, l'an 1685. Le Journal des Savans en parla l'année suivante (*b*).

(*a*) Rocoles, Histoire veritable du Calvinisme, *pag.* 146.

(*b*) *Le 21 de Janvier, pag.* 19.

BADIUS (Jodocus, ou Josse) surnommé *Ascensius*, à cause qu'il étoit né dans le bourg (*a*) d'Assche auprès de Bruxelles, s'est fait estimer par le grand nombre de Livres qu'il a imprimez & commentez. Il nâquit en 1462. Il fit ses prémieres études à Gand : il les continua en Italie ; & fit beaucoup de progrès dans la Langue Greque, à Ferrare, sous Baptiste Guarini. Il s'établit à Lion, & y enseigna tant en public qu'en particulier la Langue Latine & la Langue Greque. Puis il transporta ses tabernacles à Paris, & y dressa une Imprimerie qui lui fit honneur (*A*). Il en fit sortir un bon nombre d'Auteurs Classiques, avec ses Explications & ses Notes (*B*). Il prit la même peine sur quelques Auteurs modernes, comme sur Petrarque, sur Politien, sur Laurent Valle, sur Baptiste Mantouan, &c. Il publia aussi quelques Livres de sa façon, tant en vers qu'en prose (*b*) (*C*), & fit demeurer d'accord les conoisseurs, que si les soins domestiques ne l'avoient pas obligé de diriger ses travaux du côté du gain, autant ou plus que du côté de la gloire, il eût reussi beaucoup mieux qu'il ne faisoit (*D*). Il échappa à Erasme de le com-

(*a*) Moreri *a tort de l'apeler une Maison. Les Auteurs qu'il cite se servent du mot* Municipium. Gesner *donne à* Badius *le surnom de* Gandensis.

(*b*) *Ex* Valerii Andreæ Bibliotheca Belgic. *pag.* 529, 589.

(*A*) *Il dressa à Paris une Imprimerie qui lui fit honneur.*] Le P. du Moulinet nous aprend que Jodocus Badius est le premier qui ait aporté en France les caractéres ronds ; & qu'avant lui, tous les Imprimeurs du Roiaume s'étoient servis de caractéres Gothiques. *Il vint d'Italie en France environ l'an 1500, tant pour y enseigner le Grec à Paris, que pour y établir une fort belle Imprimerie, qu'il apella* Prælum Ascensianum (1). Le P. du Moulinet oublie que Badius s'arrêta assez long-tems à Lion, avant que de venir à Paris. Voiez la Remarque (*H*). Au reste, Monsr. Chevillier a prouvé contre ce Pere, que *l'Imprimerie de France n'a point commencé par le Gothique* (*a*), *& qu'on y a fait des Impressions en Lettres Romaines, avant le tems de Josse Bade* (2) ; & qu'encore que celui-ci *ait fait un grand nombre d'Editions en bonnes Lettres, . . . il en a fait aussi plusieurs en Gothique* (3).

§. (*a*) Gabriel Naudé, Ch. VII de son *Addition à l'Histoire de Louis XI*, pag. 317 & 318 de l'Edition de 1630, pretend que ce furent les *Ouvriers* qui, *moins cupides de l'honneur que du profit*, introduisirent le caractére Gothique ; mais je ne sais comme il l'entend, puis que quantité d'anciennes Editions que nous avons en lettre *carrée*, ne sont pas moins chargées d'abbreviatures, que les *Gothiques* qui leur ont succedé. Rem. Crit.

(*B*) *Il imprima un bon nombre d'Auteurs Classiques, avec ses Explications & ses Notes.*] Valere André en donne une Liste, dans laquelle paroissent Horace, Perse, Terence, Juvencus, Theocrite, Salluste, Valere Maxime, Quintilien, Aulugelle, & plusieurs Traités de Ciceron. *Commentarii verò, sive familiares enarrationes circumferuntur in Horatium Flaccum, etc* (4). La Liste de Swert est plus ample : Ovide, & les Tragédies de Seneque y paroissent (5).

(*C*) *Il publia quelques Livres de sa façon, tant en vers qu'en prose.*] Valere André marque les suivans : *Psalterium B. Mariæ, Epigrammatum liber, Navicula stultarum Mulierum, de Grammaticâ, de conscribendis Epistolis, Vita Thomæ à Kempis.*

(*D*) *Si les soins domestiques ne l'avoient pas detourné, ... il eût reussi beaucoup mieux qu'il ne faisoit.*] Erasme en a parlé assez franchement. *Nec infeliciter omnino cessit conatus Badio, adest illi facultas non indocta, felicius tamen cessurus, nisi cura domestica rerumque paranda studiorum interrupisset otium illud Musis amicum huius laudis candidato necessarium* (6). Il confirme ce jugement dans une de ses Lettres (7). *Aliis liberum erit de Badio judicare quod volunt, ego semper illum habui in eorum numero, quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam possis contemnere. tametsi non dissimulo illum longe* majo-

(1) *Voiez le* Journal des Savans du 31 Janvier 1684, *pag.* 28.

(2) Chevill. Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 14.

(3) *Là-même, pag.* 108.

(4) Valer. Andreas, Bibl. Belg. *pag.* 139.

(5) Swert, in Athen. Belgicis.

(6) Erasmus, in Ciceroniano, *pag.* 72.

(7) *La XXVIII du XXII Livre, pag.* 1172, 1173.

comparer en certaines choses à Budé ; & l'on ne fauroit croire les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaison (*E*). Ceux qui mettent la mort de Jodocus Badius à l'an 1526, se trompent (*F*). Il étoit chargé d'une assez grosse famille ; & l'on a dit dans son Epitaphe, qu'apparemment il auroit produit autant d'enfans que de Livres, s'il se fût mis aussi-tôt à l'une de ces fonctions qu'a l'autre (*G*) ; mais qu'il y avoit long-tems qu'il étoit Auteur, lors qu'il s'engagea au mariage. Je ne voudrois pas répondre que cela fût exactement vrai (*H*). CONRAD BADIUS, son fils, nâquit à Paris, & fut s'établir à Geneve. Il devint fort bon Protestant, & il le témoigne dans l'*Alcoran des Cordeliers*. Il en a traduit le prémier Livre, & compile le second, & il a orné l'un & l'autre de Notes marginales qui emportent la piéce. Il étoit Imprimeur & Auteur, & se méloit de faire des *Vers François*. Il en fit contre Nostradamus (*c*). Trois de ses sœurs furent mariees a de fameux Imprimeurs (*I*). J'ai ignoré pendant quelque tems ce que vouloit dire un Moderne, qui sembloit accuser Henri Etienne d'avoir censuré Josse Badius (*K*). Je ne sai que dire d'un Conradus BADIUS, qui mourut de peste avec toute sa famille à Orleans, où il étoit Ministre l'an 1562 (*d*), & qui avoit été ami de Theodore de Beze depuis sa jeunesse (*e*).

(*c*) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Françoise, pag. 237.

(*d*) Beze, Histoire des Eglises, Livr. VI, pag. 149.

(*e*) Ant. Fayus, in Vita Th. Bezæ, pag. 41.

Mr.

majorem fuisse futurum, si fortuna benignior otium ac tranquilitatem studiorum suppeditasset. Brixius, après avoir donné une idée tout-à-fait mediocre de Badius, l'accuse de travailler beaucoup plus à gagner du bien, qu'à devenir éloquent. *Scio Badium non esse prorsus aneloquentiæ... Verum qualis qualis est talem se certe hominibus nostris hactenus probavit, ut quoties de doctis sermo inter doctos incidit de Badio plane* [illegible] *Ille, quod non inficiaris, quæstur tantum non eloquentia scopus est* (8).

(8) Brixius, in Epistola ad Erasm. inter Epistolas Erasmi XXVII Libri XXII, pag. 1166.

(*E*) *Erasme le compara ..... à Budé ; & l'on ne sauroit dire les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaison.*] Brixius, qui étoit ami d'Erasme, lui ecrivit sur ce sujet la Lettre dont je viens de raporter quelques paroles. Il ne lui cache point que les Savans de Paris étoient indignez de voir qu'on eût en quelque façon preferé Badius à Budé. *Quo major indignatio nostrorum omnium animos subit, quod hac in opinione, justa de causa quem sint, existiment illum abs te non tantum* Badio *collatum, sed & postpositum ... Ea tua commissura adeo nostris omnibus invidiosa est, ut multorum tibi benevolorum animos à tuo studio abalienavit, ob id quod existimant* Budæum *cum* Badio *commissum perinde esse ac si quis* Achillem *cum* Thersite *committeret* (9). Erasme se justifia, & fit voir qu'il avoit tres-clairement établi la supériorité de Budé. Il s'étonnoit que l'on n'eût pas aperçu cela en France, ou que si on l'avoit aperçu, on eût tant crié, & tant composé de Vers satiriques. *Demiror istos esse doctos, qui hæc non videant, & si vident, magis etiam demiror esse qui vociferentur, qui maledictis Versiculis rem dignam existiment* (10). Cette affaire fut tant prônée, qu'elle vint jusques aux oreilles de François I. *Si verus est rumor, sic fremunt amici* Budæi*, quasi in cineres patris ac matris illius comminxerim. Clamant, ô Cœlum! ô terra!* Budæum *cum* Badio ! *Clamant me invidere gloriæ* Budæi*, meque multis Epigrammatis dilacerant. .... Causa delata est & ad Regis cognitionem. Volente cognoscere dissidii causam, dictum est* Budæum *me taxasse in loco quodam, et me offensum quæsisse vindictam, eumque cum* Badio *contulisse* (11). Si Erasme avoit eu dessein de faire honneur à Badius par cette comparaison, il fut bien trompé ; car quels coups de poignard n'enfonçoit-on pas dans le cœur de ce pauvre homme, toutes les fois qu'on se plaignoit de l'injustice que Budé avoit soufferte ? Il auroit mieux valu pour Badius, qu'Erasme ne se fut point souvenu de lui. On racommoda l'endroit dans la seconde Edition.

(9) Ibidem, pag. 1168.

(10) Erasmus, Epist. XXVIII Libr. XXII, pag. 1172.

(11) Erasmus, Epist. LXXII Libr. XX, pag. 1030.

(*F*) *Ceux qui mettent sa mort à l'an 1526, se trompent*] Swert s'étoit contenté de dire qu'il trouvoit que Badius étoit parvenu jusques à l'année 1526 (12). Cela signifioit bien qu'on ne savoit pas s'il avoit vécu au delà de cette année ; mais on ne pretendoit point assurer qu'il n'eût point vécu au delà. Konig, au lieu de se servir de cette réserve, assûre que Badius est mort l'an 1526. D'autres l'ont dit après lui. Mais qu'on voie un peu la Lettre de Brixius, que j'ai citée : elle fut écrite l'an 1528, & Badius y paroit comme un homme plein de vie. Valere André ne dit rien touchant la mort de cet homme : Mr. Moréri l'a placée environ l'an 1529, ou 1530. Il s'abuse : car on sait qu'Erasme, dans une Lettre du mois de Septembre 1530 (13), se réjouit de ce que la nouvelle qui avoit couru de la mort de Badius n'étoit pas vraie ; & nous avons une Edition des Epitres de Longolius, faite par Badius, l'an 1533. Gesner, dans sa Bibliothéque imprimée l'an 1545, observe qu'il y avoit environ dix ans que Badius étoit mort. Il ne l'étoit pas, lors qu'on imprima à Paris le Livre d'Alphonse de Castro contre les Héréfies ; car il fut l'un de ceux qui l'imprimérent l'an 1534 (14). La prémiere page du Pierre Lombard *in Epistolas Pauli* contient ceci, *pro hæredibus Jodoci Badii*, 1535, *mense Decembri* (15). Il n'étoit donc plus en vie au mois de Décembre 1535.

(12) Swert. in Athenis Belgicis, pag. 490.

(13) C'est la XXIII du XXV Livre, pag. 1378.

(14) Voiez la Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 74.

(15) Chevill. de l'Origine de l'Imprim. de Paris, pag. 138.

(*G*) *Il auroit produit autant d'enfans que de Livres, s'il se fût mis aussi-tot a l'une de ses fonctions qu'a l'autre.*] Cette pensée fut le sujet d'une Epitaphe qu'on lui composa. La voici.

Hic, liberorum plurimorum qui parens,
Parens librorum plurimorum qui fuit,
Situs Jodocus Badius *est* Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam senescens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere (16).

(16) Swert, Athen. Belgic. pag. 490, raporte cette Epitaphe comme faite par un Ami de Badius. Il devoit dire par le petit-fils. Voiez la Remarque suivante.

Cette Epitaphe n'est point celle que l'on voit sur le tombeau de Jodocus Badius, au Charnier de l'Eglise Collégiale de St. Benoit à Paris (17). C'est là qu'il fut enterré (18). Si les Vers qu'on vient de lire sont un exposé fidele, il avoit suivi la Maxime de la plupart des Savans, il s'étoit marié tard. Voiez le Livre intitulé *Valesiana* (19).

(17) Vous la pouvez lire dans la Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 73.

(18) Rorules, Histoire veritable du Calvinisme, pag. 213.

(19) Pag. 5. Edition d'Amsterd.

(*H*) *Il y avoit long-tems qu'il étoit Auteur, lors qu'il se maria ... Je ne voudrois pas répondre que cela fût exactement vrai.*] Le Sieur de la Caille m'inspire ce doute : il m'aprend que Badius, à son retour d'Italie, enseigna plusieurs Gentilshommes à Lion, *& composa & imprima quantité de bons Livres, chez* JEAN TRECHSEL, *Imprimeur de Lyon, duquel il epousa la fille nommee* THALIE TRECHSEL..... (20). *Ce fut à lui*, poursuit cet Auteur, *que le savant Robert Gaguin, vingtiéme Général de l'Ordre des Trinitaires, qui connoissoit son mérite & sa capacité pour la correction des impressions, écrivit pour imprimer ses Ouvrages, ainsi qu'on le voit par la Lettre que ce General lui adresse, qui est à la tête de ses Epitres* in quarto *l'an* 1498. *Ce qui obligea Badius à venir à Paris, vers l'an* 1499 *ou* 1500, *apres la mort de son beau pere, tant pour y enseigner la Langue Greque, que pour y rétablir l'art de l'Imprimerie, qui commençoit à décliner.* Il résulte de ce passage, que Badius étoit marié en 1500. Or il n'avoit encore que trente-huit ans : on ne peut donc pas dire qu'il ait différé son mariage jusques à la vieillesse ; *jam senescens cœpit illos gignere* : & cependant, c'est Henri Etienne, son petit-fils, qui l'assûre ; car c'est Henri Etienne, qui est l'Auteur de cette Epitaphe Latine, & d'une Epitaphe Greque, qui roule sur la même pensée. *Jodoco Badio elegantissimis hisce Epitaphiis parentavit ex filia nepos Henricus Stephanus, quæ propter elegantiam non potui non adscribere* (21). Ces Epitaphes se trouvent dans le Livre de Henri Etienne *de Artis Typographicæ Querimonia*. Mr. Almeloveen les raporte toutes deux, avec une autre Latine du même Auteur, dans sa curieuse Dissertation *de Vitis Stephanorum*.

(20) Histoire de l'Imprimerie, pag. 72, 73.

(21) Almeloveen de Vitis Stephanorum, pag. 28.

(*I*) *Trois filles de J. Badius furent mariées à de fameux Imprimeurs.*] Catherine Badius, fille de Jodocus, fut mariée à Michel Vascosan (22). Perrette Badius, autre fille de Jodocus, fut femme de Robert Etienne (23). Jeanne Badius, sa sœur, épousa Jean de Roigny (24), qui *prit la marque de son beau pere, & arbora à ses Editions le* Prelum Ascensianum *pendant plus de 25 ans* (25). Perrette savoit la Langue Latine, soit que son pere la lui eut enseignée, comme le croit Mr. Almeloveen (26), soit qu'elle l'eût aprise à force d'entendre parler Latin chez son mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité : ceux qui se rangeront a la seconde se pourront fonder sur ce qu'une sœur de Henri Etienne, fille de Perrette Badius, aprit le Latin sans le secours de la Grammaire, & par la seule voie de l'usage. C'est que la maison de Robert Etienne étoit remplie de gens qui parloient toujours Latin, ce qui fit que les servantes mêmes aquirent l'intelligence de cette Langue. Voiez l'Epitre dédicatoire de l'Aulugelle de Henri Etienne : vous y trouverez ceci : l'Auteur s'adresse à son fils : *Avia tua eorum quæ Latinè dicebantur, (nisi rarius aliquod vocabulum intermisceretur,) haud difficilior erat intellectu, quam si dicta sermone Gallico fuissent. Quid de superstite sorore meâ, amitâ autem tuâ, nomine Katharinâ dicam? Illa quoque eorum quæ Latinè dicuntur interpretem non desiderat : multa verò & ipsa eodem loqui sermone potest ; & quidem ita (licet nonnunquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. Unde illi hæc Latinæ Linguæ cognitio? Artem certè Grammaticam haud magistram habuit, uti aliud illi hac in re quam usus præivit.* Il explique ce qu'il entend par cet usage : c'est que les Imprimeurs & les Correcteurs de Robert Etienne ne parloient que Latin.

(22) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, pag. 102.

(23) Là-même, pag. 96.

(24) Là-même, pag. 105.

(25) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 139.

(26) Almeloveen, de Vitis Stephanorum, pag. 28.

(*K*) *J'ai ignoré pendant quelque tems ce que vouloit dire un Moderne, qui sembloit accuser Henri Etienne d'avoir censuré Josse Badius.*] J'étois dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une période Françoise du Sieur la Caille ; mais enfin, je l'ai comprise, ce me semble. Cette période contient ces termes : „ Voici son Epitaphe raportée par Henri „ Etienne dans le Livre qu'il a composé *de Artis Typographiæ Querimonia*, imprimé par le même ETIENNE en „ 1569, où il y a plusieurs plaintes adressées audit BADIUS, tant en Grec qu'en Latin (27)". J'avois d'abord cru qu'on vouloit dire que Henri Etienne faisoit cent reproches à Badius, tant en Langue Greque, qu'en Langue Lati-

(27) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 74.

Mr. Chevillier, qui a recueilli plusieurs éloges de Josse Badius, assûre qu'il *avoit été Professeur des belles Lettres dans l'Université de Paris, & ensuite dans la ville de Lyon, où il lisoit publiquement les Poetes* (f).

Il y a aparemment une faute dans le Titre d'un des Livres que Valere André lui attribue (L).

(f) Chevil. Orig. de l'Imprimerie, pag. 157.

Latine, d'avoir gâté le métier: mais faisant réflexion qu'il étoit son petit-fils, & ne trouvant rien contre Badius dans la *Querimonia Artis Typographica*, que Mr. Almeloveen a publiée, je demeurois tout en suspens. M. Almeloveen m'aiant assûre qu'il n'avoit rien retranché de la *Querimonia*, a été cause que j'ai relu tout de nouveau la periode, & que j'ai compris que *tam en Grec qu'en Latin* se doit raporter peut-être non pas *à plaintes*, mais à *Epitaphe*. Enfin j'ai pu consulter cet Ouvrage même de Henri Etienne (28). J'y ai trouvé, 1, une Préface en prose contre l'ignorance des Imprimeurs: 2, un Poeme où l'on introduit l'Imprimerie qui se plaint de sa décadence: 3, l'Epitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin seulement, de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes, ni contre Badius, ni adressées à Badius: cet endroit du Sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une méprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, aient tant d'obscuritez à notre égard: la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les ténèbres, dès qu'on se relache sur l'arrangement naturel des mots?

(28) Mr. Almeloveen, qui prête si obligeamment ses Livres, a eu la bonté de m'envoier l'Artis Typographica Querimonia.

(L) *Il y a aparemment une faute dans l'un des Livres que Valere André lui attribue.*] Il lui donne un Ouvrage intitulé *Navicula stultarum Mulierum* (29), & n'en marque, ni le lieu, ni le tems de l'Impression: il s'est contenté de copier à cet égard le Catalogue de Swertius. J'ai été averti (30) que Badius publia en 1513 un Livre qui est intitulé *Navis stultifera Collectanea ab Jodoco Badio Ascensio vario Carminum genere, non sine eorumdem familiari Explanatione conflata*. Il est aparent que le Livre dont Valere André fait mention ne difere point de celui-ci: ou que, tout au plus, il n'en difére que comme une partie est diferente du tout. Je croi aussi que l'Ouvrage publié par Badius en 1513 est tiré de celui qui est intitulé *Navis Narragonica*, & dont l'Auteur est Sebastien Brandt (31), natif de Strasbourg, Professeur en Droit, & bon Poete pour ce tems-là, qui étoit la fin du XV siécle. Voiez dans la Bibliotheque de Gesner (32), ce que c'est que *Navis Narragonia*, ou *Navis Stultorum*.

(29) Voiez la Remarque (C).

(30) Par Monsr. de la Coste, Ministre Hollandois.

(31) Ou Titio.

(32) Gesneri Bibliotheca, folio 583.

BADUEL (CLAUDE) en Latin *Baduellus*, a vêcu au XVI siécle. Il étoit de la Religion, comme il paroit par la Traduction Latine qu'il fit de quelques *Sermons de Jean Calvin*, & qu'il publia à Geneve; comme aussi par les *Actes des Martyrs*, qu'il fit imprimer en Latin dans la même Ville, l'an 1556 (a). Je ne doute point qu'il n'ait enseigné les belles Lettres dans le College de Nîmes; car on trouve parmi ses Ouvrages imprimez *Oratio ad instituendum Gymnasium Nemausense de Studiis Literarum*, & une autre Piéce intitulée *de Collegio & Universitate Nemausensi*. Il écrivoit bien en Latin, & il étoit bon Orateur, bon Pere, & bon Chrétien. Ces deux dernieres qualitez paroissent beaucoup dans son *Epistola Parænetica ad Paulum filium de vero Patrimonio & Hæreditate quam Christiani Parentes suis Liberis debent relinquere*. Je vous renvoie, touchant les Titres de ses autres Livres, à l'Epitome de la Bibliothéque de Gesner; mais je dirai quelque chose du Traité qu'il publia sur le Mariage des gens de Lettres (A): & j'observerai que les Abréviateurs de Gesner n'ont pas marqué tout ce qu'ils devoient; car ils ne disent point que Baduel ait composé en Latin l'*Oraison funebre de la Dame de St. Véran* (b). Le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford lui attribue des *Notes sur les Livres Apocryphes*, imprimées à Londres, l'an 1660.

(a) Frisii Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. 750.

(b) *Elle étoit Fille du premier Président du Parlement de Toulouse.* Cette Oraison funebre, *traduite en François par* Charles Rozel, *fut imprimée à Lion, l'an 1548. Voiez la* Biblioth. *de* Du Verdier.

(A) *Je dirai quelque chose du Traité qu'il publia sur le Mariage des gens de Lettres.* En voici le Titre: *De Ratione Vitæ studiosæ ac literatæ in Matrimonio collocanda ac degenda.* Il fut imprimé à Lion, chez Sebastien Gryphius, l'an 1544, in 4, & imprimé à Leipsic, l'an 1577, & l'an 1581 (1). Cette derniere Edition est de 143 pages in 8. Un Professeur de Leipsic, nommé Gregoire Bresman, y a mis une Préface où l'Auteur & le Livre sont fort louez. Il est certain que c'est un Ecrit tout-à-fait sensé & plein de bonne Morale. Baduel le dédia à Mr. de Masencal (2), prémier Président au Parlement de Toulouse. Il y releve l'excellence du mariage, & y montre les desordres qui accompagnent pour l'ordinaire le celibat: & il refute ceux qui disent que le mariage ne convient pas aux gens de Lettres, vu que c'est un état qui les detourne de l'étude, & qui ne leur permet pas de s'y apliquer tout entiers. Il nous aprend (3) qu'il avoit choisi cet état, & il y donne des conseils touchant le choix d'une femme à ceux qui voudront conjoindre, comme il les y exhorte puissamment, les plaisirs d'un doux Hymen avec la profession des Lettres. Il dit que Guillaume Bigot, homme bien versé dans les matieres de Medecine & de Physique, avoit promis un Traité, qui devoit montrer que le mariage est necessaire: c'est-à-dire, selon la pensée de Baduel, que l'homme, sans le mariage, ne sauroit vivre en santé. *Guillelmus Bigotius*, dit-il (4), *qui in medicis ac physicis diligenter versatur, summam harum rerum habet scientiam, aliquando promisit se de conjunctione maris atque feminæ usuque ejus necessario scripturum. Necessarium (opinor) intelligit, sine quo homo non possit valere. Itaque eam partem naturæ, conjugium ad bonam corporis constitutionem appetentis, nos ei explicandam relinquemus: in quo valde prudenter faciet, si eam commoditatem ex legitima uxoris conjunctione, ejusque moderata consuetudine, petendam esse doceat: & ea incommoda ostendat quæ ex liberis illis ac dissolutis scortationibus humanis corporibus modo & magna afferuntur.*

(1) *C'est ce qui a fait faussement croire à Mr.* Konig, *que* Baduel *l'avoit composé en 1581. Voiez sa* Bibliotheca vetus & nova.

(2) *Ad* Joannem Massecalium.

(3) De Ratione Vitæ studiosæ in Matrimonio collocandæ, pag. 1.

(4) *Ibidem*, pag. 47, 48.

Pour bien caractériser cet Ouvrage, j'emprunterai quelque chose du Professeur de Leipsic, qui en a procuré une seconde Edition. Il remarque, qu'il n'y a rien de plus important dans la conduite de la vie, que de consulter les regles de la prudence; mais qu'il y a peu de gens qui les consultent, lors même qu'il est question de mariage, la chose du monde où il est le plus difficile de deliberer prudemment (5). On s'y engage par l'impetuosité de la jeunesse: on n'écoute que les conseils de la passion ou de l'intérêt, &c, & cependant c'est une affaire où les fautes sont irréparables. *Plerique vigentes adolescentiæ annis*, ajoute-t-il (6), *cum inest maxima consilii imbecillitas, atque imperitia, cæco quodam amoris impetu commoti ac fervore juvenili inflammati, ante implicantur conjugio, quam quod illud vitæ genus sit judicare potuerunt. Multi forma venustate allecti, plures dotis magnitudine inescati, neque pauci splendore generis fascinati, his autoribus & consuasoribus agunt omnia. . . . . Quos, meo quidem judicio, sanus erat, cum animis suis considerantes illud Publii Syri*, Deliberandum est diu, quod statuendum est semel; *& hoc item alterum*, Deliberare utilia, Mora est tutissima. *Diu secum multumque deliberare, atque ad naturæ suæ rationemque vitæ institutum consilium conferre omne, præsertim cum in deligendo matrimonio, si quid erroris acciderit (accidit autem sæpissimè), non quod alias in rebus facere in promptu est, cum quis forte se errasse intelligit rationem & consiliorum mutationem instituere cuiquam sit integrum: sed aut stultitiæ pœnam luere, aut negligentiæ culpam præstare oporteat sempiternam.* Etant donc si nécessaire, & en même tems si rare de s'engager prudemment dans cet état, on croit rendre un service signalé au public, en faisant reimprimer le Livre de Baduel, puis que l'on y trouve les meilleures instructions du monde, & nommément le conseil de recourir par des prieres ardentes aux lumieres du Saint Esprit. L'Auteur de la Préface soutient qu'il faut commencer par là, quand on délibere sur un point si délicat & si périlleux. *Qui hanc vitæ conjugalis viam ingressuri sunt, operam ante omnia dabunt, ut Deum sibi consiliarium, atque in rei tam arduæ consultatione, atque electione moderatorem, piis ac religiosis animi divini imploratione asciscant . . . . . de qua unius & trini Dei, in coeunda conjugio ardenti invocatione diligenter facienda, præter complura alia prudentiæ & circumspectionis & cautionis in hoc vitæ genere constituendo, præcepta sedulo tenenda, piè, sapienter, & eruditè admodum, in hoc quem tibi, Lector benevole, de alieno largientes offerimus, Libello disseritur.*

(5) *In deliberatione de contrahendo matrimonio, quæ est una omnium difficillima.* Gregor. Bresmannus, *Præfatione ad Lectorem.*

(6) Gregor. Bresmannus, *Præfatione ad Lector.*

Cet Ouvrage de Baduel a été traduit en François par Guy de la Garde (7); mais s'il n'a pas mieux reussi dans la Version de l'Ouvrage, que dans la Version du Titre, ce doit être peu de chose. Il intitule sa Version, imprimée à Paris, l'an 1548, in 8, *Traité très-fructueux de la Dignité du Mariage, & de l'honneste Conversation des Gens doctes & lettrez.*

(7) *Lieutenant particulier en la Senéchaussée de Provence, au siege d'Arles. Voiez la* Bibliotheque de la Croix du Maine, pag. 154, *&* celle de Du Verdier, pag. 522.

BAGNI (JEAN FRANÇOIS) a vêcu au XVII siécle. Il fut élevé au Cardinalat par le Pape Urbain VIII l'an 1629, à la recommandation de la France (a). Monsr. Moréri parle de lui assez amplement; mais non pas sans faire des fautes, qu'il sera bon de remarquer (A). Ce Cardi-

(a) *atinstinctu du Cardinal de Richelieu*, *à l'Année 1629, au commencement.*

(A) *Moréri parle de lui . . . . & fait des fautes qu'il sera bon de remarquer.*] Il dit, I, Que le Cardinal Bagni étoit *des Comtes de Guidi*. C'est prétendre que le nom de sa famille étoit *de Guidi*; mais il ne faloit point sé-

Cardinal avoit passé par plus d'Emplois que Monsr. Moréri n'en indique, comme on le verra dans nos Remarques. On a dit de lui une chose dans le *Sorberiana*, qui est fausse en plusieurs manieres (*B*). Il avoit un frere, qu'on nommoit le Marquis de BAGNI (*C*), & qui fut Général des Troupes du Pape dans la Valteline, l'an 1624.

parer le nom de Guidi de celui de *Bagni*, ou *à Balneo*. Naudé ne les separe jamais. II. Qu'il naquit le 4 d'Octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un Auteur dont l'exactitude est un garant mille fois plus assuré que Monsr. Moreri (1). Cet Auteur met la mort du Cardinal Bagni au 24 de Juillet 1641, & lui donne soixante-seize ans de vie. Il met donc sa naissance à l'an 1565. III. Que Clement VIII envoia Bagni en France, pour y feliciter Henri le Grand sur son mariage avec Marie de Medicis. Ce n'est point cela. Monsr. Moreri n'a point entendu Thomasin, qu'il a cité. Il pouvoit lire dans cet Auteur, que le Cardinal Aldobrandin, Légat de Clement VIII en France, tant au sujet du mariage de Henri IV, que pour la paix de Savoie, avoit à sa suite Jean François Bagni. Voila en quoi consistoit la prétendue députation de cet homme. IV. Mr. Moréri multiplie plus qu'il ne faut les Nonciatures de Bagni : il veut qu'on l'ait envoié deux fois Nonce en France, une fois sous Gregoire XV, & une fois sous Urbain VIII : & qu'outre cela, Gregoire XV l'ait envoié Nonce en Flandres. Thomasin en dit un peu moins, & se contente de dire que Bagni fut envoié à Paris, par Gregoire XV, en qualité de Nonce Extraordinaire; & qu'il alla de Paris en Flandres, pour y faire la fonction de Nonce Ordinaire. Gassendi en dit moins que Thomasin : il dit que Bagni, allant à la Nonciature de Brusselles, passa par Paris, & y vit *incognito* tout ce qu'il y eut à voir. *Transiit sub id tempus*, (c'est-à-dire au mois de Juillet 1621.) *Parisiis memoratus supra Vicelegatus à Balneo, Pontificis Nuncius* DESTINATUS *in Flandriam, qui cum vellet singularia quaque in urbe spectare, sed tamen quasi* INCOGNITUS, *commodum profectò convaluit Peireskius, qui ipsum variè deduceret ad eruditos, ad Musæa, ad opera omnia rariora* (2). Je sai bien qu'il a été Nonce en France; mais ce fut dans un autre tems. Le même Gassendi, racontant les connoissances que fit Mr. de Peiresc avec des Hommes illustres l'an 1614, dit ceci de notre Jean François Bagni. *Unus fuit Joannes Franciscus Vidius à Balneo, Patracensis Archiepiscopus, & per ea tempora Avenionensis Vicelegatus. Singularis enim deinceps necessitudo intercessit jam domi ille Avenione degit, jam cum est versatus perillustris Nuncius tam apud principes Belgarum, quam apud Regem Christianissimum, seu postquam factus est Cardinalis rara ac spectata virtutis* (3). Il est très-certain que Bagni avoit été deux fois Nonce; car Naudé, qui fut long-tems son domestique & son Bibliothécaire, lui parle ainsi, en lui dédiant ses Coups d'Etat : „ MONSEIGNEUR, puis que vous estes maintenant à Rome, jouis„sant des honneurs qui servent de recompense à vos me„rites, & vivant dans le repos que les fonctions publiques „heureusement exercées en sept Gouvernemens, une vi„ce-Légation, & DEUX NONCIATURES, vous y ont „acquis, je n'ai pas cru, &c." Il fut envoié Nonce à Brusselles, par Gregoire XV; & en France, par Urbain VIII. Thomasin & Moréri sont tous deux en faute : ils n'ont su débrouiller un fait le plus facile du monde à bien raconter. Ce fut pendant la Nonciature de France, que Bagni fut élevé au Cardinalat. Gassendi conte, qu'au printems de l'année 1631, il passa par la Provence, pour s'en retourner à Rome, & qu'il alla voir son ancien ami Mr. de Peiresc. *Vere novo Cardinalis à Balneo, utrâque sua legatione functus, & accepto Parisiis purpureo pileo, Romam rediit* (4). Il amenoit avec lui le docte Gabriel Naudé. Il continua à Paris les fonctions de Nonce, pendant plus d'un an depuis son élevation au Cardinalat, & se mêla en particulier de la pacification des differens qui régnoient entre la Reine Mere & le Cardinal de Richelieu (5).

(1) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. I, pag. 119.

(2) Gassend. in Vita Peireskii, Libr. III ad ann. 1621, pag. 289.

(3) Ibidem, pag. 281.

(4) Gassendi in Vita Peireskii, Liv. II, ad ann. 1631, pag. 307.

(5) Voiez l'Histoire du Cardinal de Richelieu, par Aubery, Tom. I, pag. 264, & 279 Edition de Hollande, in 12.

Un Memoire manuscrit de Monsr. Baudrand porte, I, qu'il ne fut point fait Cardinal à la recommandation de la France, *quoi qu'on l'assûre dans l'Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu; mais purement par le Pape, comme Nonce du Saint Siege, qui est ce que l'on accorde fort souvent aux Nonces en France, en Espagne, & à la Cour de l'Empereur* : II, qu'il y a erreur dans ces paroles de Gassendi, que j'ai raportées (6) : *Accepto Parisiis purpurato pileo Romam rediit.* „ Le Pape n'envoie point le chapeau rouge aux Car„dinaux qu'il fait : mais il faut qu'ils l'aillent querir à „ Rome; car le Pape n'envoye que la calote d'abord par „ le courier, & ensuite le bonet rouge par un de ses camé„riers. Ainsi les Cardinaux de Richelieu & Mazarin „ n'ont jamais eu le chapeau rouge, parce qu'ils ne furent „ pas à Rome depuis leur promotion. Il n'y a eu, depuis „ plus de 120 ans, que le Cardinal Infant, à qui le Pape „ envoia le chapeau rouge en Espagne, par une faveur „ particuliere, à cause du Roi d'Espagne son frere". Tout cela est bien curieux : mais néanmoins Monsr. Baudrand, n'a point dû trouver de faute dans les paroles de Gassendi; puis qu'elles ne signifient pas que ce Cardinal avoit reçu le chapeau rouge : elles signifient seulement qu'il avoit reçu le bonnet rouge. Gassendi se sert du mot *pileo*, & non pas du mot *galero*. On dit, que Paul V dérogea à l'usage introduit par Sixte V : & cela en faveur du Duc de Lerme, à qui il fit donner à Madrid le chapeau de Cardinal & l'anneau, en 1618; ce Duc étant âgé de soixante & dix ans (7). Voiez le Chapitre XI du XV Livre de l'Histoire du Concile de Trente de Pallavicin.

(6) Ci-dessus Citation (4).

(7) Mercure Galant d'Avr. 1706, pag. 109.

(*B*) *On a dit de lui une chose dans le* Sorberiana, *qui est fausse en plusieurs manieres.*] On prétend, qu'à la vue des Conciles imprimez au Louvre en XXXVII Tomes, il s'écria, *Je m'étonne qu'il y ait encore des Herétiques en France. Où est le Chretien, qui desormais puisse n'être pas Catholique?* Sorbiere admire cette pensée : *Optimè Cardinalis Bagnus in Gallia Nuncius*, dit-il, *dum 37 vol. Concil. cerneret typis regiis impressa ajebat*, „ *Miror unde jam in Gallia hæretici sint: quis enim hypothesium Christianarum servans „ potest non esse Catholicus* (8)"? Il est faux que ce Cardinal ait vu ces XXXVII Tomes. Il mourut l'an 1641, & cette Edition des Conciles est de l'an 1644. Mais s'il avoit dit ce qu'on lui impute, il eût débité une très-fausse pensée; car il n'y a rien de moins propre à la conversion des Hérétiques, qu'un Ouvrage de plusieurs Volumes, que XXXVII Tomes de Conciles. De dix mille Protestans, à peine s'en trouve-t-il deux, qui puissent lire une page dans cette Edition du Louvre; &, parmi ceux qui entendent le Latin, la plupart n'ont ni le goût, ni la patience nécessaire, pour entreprendre une si vaste lecture. On n'ôteroit pas l'inconvénient par des Versions en langue vulgaire; car où sont les ignorans, qui ne se perdissent sur une mer comme celle-là? Sans la grace de Dieu, & la force de l'éducation, la lecture des Conciles feroit cent fois plus d'incrédules que de Chretiens. Il n'y a point d'Histoire qui fournisse plus de sujets de scandale, ni un théatre plus choquant de passions, d'intrigues, de factions, de cabales, & de ruses, que celle des Conciles (9). Ceux qui ont publié le *Menagiana*, ont oublié un bon mot que j'ai ouï plus d'une fois aux Mercuriales de Mr. Menage. On y citoit un homme d'esprit qui, lors qu'il entendoit dire, *Un tel fut condamné dans un tel Concile*, s'écrioit, *C'est une preuve qu'il n'avoit pas su cabaler aussi bien que ses Adversaires, ou qu'il n'avoit pas eu comme eux l'appui du bras seculier.* Ceux qui connoissent la Religion de Sorbiere ne doivent-ils pas être bien édifiés de son *optimè*?

Si les Conciles en XXXVII Volumes peuvent convertir les Heretiques?

(8) Sorberiana, pag 58 Edit. de Hollande.

(9) Voiez la Remarque (B) de l'Article NESTORIUS.

(*C*) *Il avoit un frere, qu'on nommoit le Marquis de Bagni.*] Monsr. Baillet assure que ce Marquis étoit frere du Cardinal Jean François Bagni; & qu'aiant quitté l'épée, il s'avança dans les dignitez Ecclesiastiques jusques au Cardinalat, dont il fut pourvu l'an 1657 (10). Il avoit été *Nonce en France, durant tout le Pontificat d'Innocent X, & les deux premieres années d'Alexandre VII.* . . . . . . *Il mourut à Rome, le 23 d'Août 1663, âgé de 80 ans* (11). Monsr. Baillet trouve vraisemblable que Monsr. Des Cartes l'alla voir à la Valteline : il fonde sa conjecture sur l'attachement de ce Marquis pour les études de Physique (12). Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Des Cartes étoit fort connu & fort estimé du Cardinal Jean François Bagni (13). Le Mercure François raporte *que le Marquis de Bâgni, auquel Sa Sainteté avoit donné le pouvoir de commander les Gens de guerre qui estoient à la Valteline, estoit reconu pour partisan d'Espagne, issu de la Maison des Colonnes tout à fait Espagnole, Chef des Gibelins en la Romagne, & qui avoit toujours esté Pensionnaire d'Espagne, ayant en cette qualité accompagné le Connestable Colonne au voyage qu'il fit en Espagne il y a quatre ans* (14).

(10) Baillet, Vie de Des Cartes, Tom. I, pag. 181.

(11) Là-même, pag. 119, 120.

(12) Là-même, pag. 119, 1 voiez aussi pag. 181.

(13) Là-même, pag. 152, 214, 200, 301, 202.

(14) Mercure François, Tom. X, pag. 279 à l'ann. 1624, citant les Gazettes de Venise.

BAIUS (*a*) (MICHEL) Professeur en Théologie à Louvain, étoit né à Melin, dans le territoire d'Aeth, l'an 1513. Il se distingua de telle maniere par ses progrès, & par la sagesse de sa conduite, pendant le cours de ses études à Louvain, qu'il ne sortit de la condition d'Ecolier, que pour passer à celle de Principal de la Maison de Standonck (*b*). Aiant eu cette charge pendant trois ans, il se mit à enseigner la Philosophie, & après qu'il eut donné six années à cette profession, il obtint la charge de Principal dans le College du Pape l'an 1549 (*c*). Il prit cette même année ses Licences en Théologie. Deux ans après, il reçut le Doctorat, & devint Professeur Roial de l'Ecriture. Il fut en 1563 l'un des Théologiens que le Roi d'Espagne envoia de Louvain à Trente (*A*). Il se fit admirer dans le Concile. Il obtint le Doienné de Saint Pierre de

(*a*) Il est plus connu sous ce nom latinisé, que sous celui de De Bay, qui étoit son nom véritable.

(*b*) C'est le nom du Fondateur.

(*c*) Je corrige ainsi Valere André; car son nombre CIƆ. IƆ. XLV est une faute très-absurde des Imprimeurs.

(*A*) *Le Roi d'Espagne l'envoia de Louvain à Trente.*] Voiez dans le Cardinal Pallavicin tous les ressorts qui retardérent, ou qui avancérent la députation de Michel Baius (1). L'Historien de Commendon a passé légérement sur cela, & avec trop de flatteries (2); mais celui du Concile débrouille fort nettement toute l'intrigue de Commendon, & ne

(1) Pallav. Historia Concilii Tridentini, Lib. XV, Cap. VII.

(2) Antoine Marie Gratiani, Vie du Cardinal Commendon, traduite par Monsr. Flechier, pag 151.

de Louvain, l'an 1575. Au bout de trois ans, on lui conféra la dignité de Conservateur des privileges de l'Académie (d). Son Epitaphe porte qu'il fut Chancelier de la même Académie, & Inquisiteur Général dans le Païs-Bas. C'étoit un fort habile homme, & qui n'étoit pas moins recommandable par ses bonnes mœurs, par sa pieté, par sa modestie, que par son esprit & par sa science (e). Il avoit lu neuf fois les Oeuvres de Saint Augustin (f) : il composa divers Ouvrages de Théologie (B), qui sentoient cette lecture (g), & où l'on prétendit avoir trouvé un grand nombre de Propositions, que le Pape Pie V censura (C). Il écrivit aussi quelques Livres de Controverse contre ceux de la Religion (D). Il eut tant de déférence pour la Censure du Pape (E), quoi qu'il ne crût pas avoir enseigné aucune Hétérodoxie, qu'il ne voulut point que les Livres que l'on prétendoit contenir les Propositions censurées fussent reimprimez (h). Valere André a fait plusieurs fautes en parlant de cette Censure (F). On fait espérer une nouvelle Edition des Oeuvres de Michel Baius. Elle contiendra plusieurs Pièces qui n'ont jamais été imprimées. Celui qui les a rassemblées l'enrichira de beaucoup de Notes théologiques & historiques. Il a confronté les Editions des Ouvrages de cet Auteur avec les Manuscrits qui s'en trouvent dans de bonnes Bibliothéques. On a voulu dire que Michel Baius, pour se venger des Jésuites, qu'il croioit avoir été les promoteurs de la Censure de sa doctrine, emploia tout son crédit à Louvain, pour y faire censurer les dogmes de Leonard Lessius (i). Je ne dois point passer

(d) Ex Valer. Andreæ Biblioth. Belgica, pag. 670.

(e) Voiez la Remarque (B).

(f) Swert. in Athen. Belg. Valer. André.

(g) Voiez la Remarque (E).

(h) Valer. Andreas, in Bibliotheca Belgica, pag. 671.

(i) Voiez l'Apologie des Censures des deux Universitez, publiée par Mr. Gery, l'an 1688.

ne lui donne que ce qui lui apartient. Ce Nonce étant à Bruxelles, l'an 1561, prit connoissance des differens qui avoient paru à Louvain, sur ce que Baius & Hessels ne suivoient point la route ordinaire dans le dogme du franc arbitre, dans celui des œuvres, & dans quelques autres. Ces deux Docteurs avoient gardé le silence pendant quelque tems, par déférence pour ceux qui leur donnerent des avis; mais quand ils furent que la Sorbonne, à la sollicitation des Cordeliers, avoit censuré XVIII Propositions, & qu'ils se virent exhortez par leurs disciples à soutenir cette cause, ils se préparérent à la defensive. Comme l'on arrêta cette grêle d'écritures, non pas par ses beaux Discours, comme Gratiani l'affirme, mais parce que les Lettres qu'il écrivit furent cause que le Pape donna ordre au Cardinal de Granvelle d'imposer silence (3).

(3) Pallavic. Hist. Conc. Trident. Lib. XV, Cap. VII, num. 11.

(B) *Il composa divers Ouvrages de Theologie*] Il en publia quelques-uns, dont voici les Titres, tels que je les trouve dans Valere André: *De meritis operum libr. II; de prima hominis Justitia & Virtutibus impiorum libri II; de Sacramentis in genere, contra Calvinum; de Forma Baptismi.* Tous ces Traitez furent imprimez ensemble, à Louvain, l'an 1565. On y imprima l'année suivante ceux-ci: *de libero hominis arbitrio liber I; de Charitate, Justitia & Justificatione, libri III; de Sacrificio liber I; de Peccato Originis liber I; de Indulgentiis liber I; de Oratione pro defunctis liber I.*

(C) . . . . . *où l'on prétendit avoir trouvé un grand nombre de Propositions, que Pie V condamna.*] Je n'ai pas voulu dire *où l'on trouva*; car la question de fait n'est pas encore vuidée, & je voi que Michel Baius est bien éloigné d'accorder qu'il eût enseigné ce qu'on lui attribuoit. *Cependant*, dit-il (4), *outre ces Propositions* (5), *il y en avoit quelques-unes fort éloignées de nos sentimens; d'autres que nous n'avions jamais soutenues ni traitées dans aucun sens; mais toutes, ou au moins la plupart, étoient tournées ou exprimées d'une maniere si maligne, que les seules expressions les pouvoient rendre suspectes, principalement dans l'esprit de ceux qui n'avoient pas étudié exprès ces sortes de questions.* Voilà le manege perpetuel de l'Odium Theologicum. Cette passion, qui a formé depuis long-tems un Proverbe, trouve des Hérésies par tout où elle souhaite d'en trouver : elle fabrique des Extraits si artificieux, & si propres à gendarmer le peuple, qu'elle transforme en Hérésies pernicieuses ce qui n'est pas seulement hetérodoxe, quand il est consideré avec ses principes, avec ses restrictions, & avec ses aplications. Cette passion est contagieuse : un Medecin, qui affectera de ne se porter pour délateur que par un motif de zéle, se trouve tout-à-coup saisi de l'esprit Sacerdotal; il aporte des Extraits sophistiquez, il sépare ce qu'il faloit joindre, il joint ce qu'il faloit separer, il donne aux Propositions un tour propre à surprendre la religion des Juges. Le Medecin François Blondel nous en donnera bientôt un exemple. Ce n'est pas la seule injustice qu'on remarque dans les personnes possedées de cette passion : la duplicité de poids & de mesure est une autre iniquité qui les accompagne. Demandez leur la censure de leurs promoteurs, & de leurs chiens au grand collier : faites leur voir manifestement la justice de votre cause; ils font la sourde oreille, ou bien ils vous paient de galimatias. C'est alors que leur charité souffre tout, qu'elle excuse tout.

(4) Dans sa Lettre au Cardinal Simonette, citée par Gery, Apologie des Censures, pag. 42.

(5) Il parle de celles que les Cordeliers montrerent au Cardinal de Granvelle, & qui furent envoiées ensuite à Rome. Voiez l'Apologie des Censures, pag. 41 & 42.

Ma'trœuvre d'extraire des Propositions d'un Livre qu'on veut faire censurer.

(D) *Il écrivit quelques Livres de Controverse contre ceux de la Religion*] Le même Valere André en fournit les Titres, que voici : *Responsio ad Quæstiones* Phil. Marnixii *de Ecclesia Christi, & Sacramento Altaris*, à Louvain, en 1579; *Apologia pro Responsione contra Objectiones ejusdem de veritate Corporis Christi in Eucharistia*, à Louvain, en 1581; *Epistola de Statuum inferioris Germaniæ unione cum iis qui se desertores Romanæ Ecclesiæ vocant, & de Juramento quod eorum jussu à Clero & Monachis exigitur*, à Louvain, & à Cologne, en 1579. Il fit aussi une Lettre *de Juramento jussu Ducis Alenzonii Antverpiæ in prætorio concepto & comprobato.*

(E) *Il eut beaucoup de déférence pour la Censure du Pape*] Pour bien commenter ce Texte, je me servirai des paroles du Sieur Gery, Bachelier en Theologie. *Ce pieux & savant Docteur*, dit-il en parlant de Baius (6), *pendant l'éclat de sa plus grande reputation, vit paroître tout d'un coup une Bulle contre 76 Propositions, que les soliciteurs de cette Censure lui attribuoient toutes, quoi qu'il y en eût qui n'étoient point de lui, d'autres qu'on avoit tournées d'une maniere maligne pour les rendre censurables, & d'autres que la Bulle même reconnoit pouvoir être soutenues dans un sens Catholique. On ne se contenta pas de l'envoyer à Louvain dans les formes ordinaires en 1570 : on en fit une seconde publication neuf ou dix ans après; & l'on affecta de la faire faire par un Jesuite en 1580, ce que la Societé avoit sans doute solicité, pour faire parade de son crédit. Que fit Baius; que fit la Faculté? Rien autre chose que de se soumettre humblement, & de supprimer, pour le bien de la paix, & pour l'edification des fidéles, toutes les justifications & toutes les explications qu'ils auroient pu faire, & tout ce qu'ils auroient pu representer.* Il ne faut pas croire néanmoins que Baius n'ait rien écrit pour sa justification : sa *Lettre au Cardinal Simonette* (7) prouve le contraire; car il y expose que le Docteur Jean Hessels & lui mirent entre les mains du Cardinal de Granvelle leur Réponse à certaines Propositions que ce Cardinal leur avoit communiquées. Les Scotistes, pour decrier ces deux Docteurs, fabriquerent ces Propositions, & les présenterent *à des personnes établies en dignité*, sans nommer ni Hessels, ni Baius. Si l'on me demande pourquoi l'on voulut decrier ces deux Professeurs, je répondrai que ce fut à cause qu'ils se servoient d'une méthode qui avoit l'air d'une facheuse nouveauté. *Après l'explication du Maître des sentences, ils tachoient de reduire l'étude de la Theologie à l'Ecriture Sainte, & aux Ecrits des anciens Peres* (8), & principalement à ceux de St. Augustin. Cela ne plut point *à des personnes accoutumées à d'autres sentimens, & particuliérement à ceux qui ne voulant pas se donner la peine de beaucoup étudier, croyoient qu'il valoit mieux suivre les opinions reçues par le plus grand nombre, que celles que l'on établissoit avec beaucoup de soin sur le solide fondement des Ecritures. Ces personnes s'imaginoient qu'on avoit dessein de les reprendre & de les marquer, toutes les fois que dans les Leçons ou dans les Disputes on parloit autrement qu'eux, ou que l'on enseignoit quelque chose de different de ce qu'ils avoient . . . . accoutumé de lire dans certains Auteurs.* Baius ne se contenta pas de cette Lettre (9) : il envoia une *Apologie de ses Sentimens* au Pape, l'an 1569.

(6) Gery, Apologie Historique des deux Censures de Louvain & de Douai, pag. 28 Edit. de Cologne, en 1688.

(7) Le Sieur Gery, pag. 40, en produit une partie, qu'il a traduite du Latin qui est imprimé dans les Fastes de l'Université de Louvain, pag. 266.

(8) Gery, Apologie des Censur. pag. 40, 41.

(9) Elle est citée dans la Bibliotheque Universelle, Tom. XIV, pag. 100 comme étant imprimée à la fin de l'Apologie de Baius, à Rouën, en 1666.

(F) *Valere André a fait plusieurs fautes en parlant de la Censure* de Pie V contre Baius (10).] I. Il donne pour un fait constant, que la Bulle de Pie V contre les LXXVI Propositions fut confirmée par Gregoire XIII. On montrera dans la nouvelle Edition de Baius, que cela est faux (11). II. Il assura que la plupart de ces LXXVI Propositions furent extraites des Livres de Baius. On fera voir le contraire dans la nouvelle Edition. III. Il se contente de dire que la Bulle de Pie V fut publiée à Louvain le 17 & le 19 d'Avril 1570. Mais outre qu'il devoit dire *le 16 de Novembre*, il est tombé dans quelques péchez d'omission. Il n'a point dit que la Bulle fut publiée, non par l'ordre du Pape, ou par celui du Cardinal de Granvelle; mais par l'ordre du Duc d'Albe, & par celui du Synode de Malines. Ce fut une irregularité, puis que le Pape avoit commis le Cardinal de Granvelle, pour notifier la Bulle aux Theologiens de Louvain, en la maniere qu'il jugeroit la plus convenable. En tout cas, Valere André devoit exprimer qui furent ceux qui donnérent ordre que l'on publiat la Bulle. Il devoit aussi observer, qu'aux jours qu'il marque, je veux dire le 17 & le 19 d'Avril, Michel Baius exposa publiquement quelle étoit son opinion sur les Propositions condamnées. La Retractation, qu'on tira de lui, fut extorquée par de mauvais moiens. La nouvelle Edition traitera de toutes ces choses. IV. Il raconte que des personnes dignes de foi dirent au Pape qu'il y avoit des Theologiens à Louvain, qui faisoient l'Apologie des Propositions condamnées. On montrera par le temoignage de Tolet, que ce furent des imposteurs qui raporterent ces bruits au Pape. V. Il assûre que Gregoire XIII condamna tout de nouveau les mêmes Propositions. On fera voir que cela est faux. VI. Il met la mort de Baius au 16 de Décembre : il faloit la mettre au 16 de Septembre (12). Je ne repete point ce que j'ai déja observé (13) touchant la mauvaise Chronologie de ses Imprimeurs. Je ne dois point y ajouter l'an 1551, qu'il donne pour le prémier de la

(10) Valer. Andr. in Fastis Academicis Studii Lovaniensis.

(11) Ce que je dis, tant ici, que dans le corps de l'Article, touchant la nouvelle Edition de Baius, est tiré d'un Memoire, qui m'est tombé entre les mains, & qui vient de bon lieu.

(12) Il l'a fait dans sa Bibliotheque Belgique.

(13) Dans la Citation (c).

passer sous silence que l'on ménagea son honneur dans la Bulle de Pie V (G). Son Testament fut une preuve de sa grande charité (H); car il laissa tous ses biens aux pauvres (k). Il fonda un College à Louvain, & le mit sous la protection de St. Augustin (l). Il mourut le 16 de Septembre 1589, âgé de soixante-dix-sept ans, & fut enterré dans le College du Pape, où il avoit été long-tems Principal. JAQUES BAIUS, son neveu, Docteur en Théologie, lui fit dresser un Monument, avec une belle Inscription (m). Ce neveu marcha sur les traces de son oncle. Sa Promotion au Doctorat en Théologie est de l'an 1586 (n). Il fut souvent deputé pour les affaires de l'Académie de Louvain, & s'aquita sagement & habilement de ces commissions (o). Il fut Doien de Saint Pierre dans la même Ville, & Professeur Roial d'un Catéchisme (p). Il publia quelques Traités (I). Il destina tous ses biens aux usages d'un College (K), & décéda le cinquiéme d'Octobre 1614 (q).

(k) Swert. in Athenis Belgicis, pag. 565.

(l) Idem, ibidem.

(m) Vous la trouverez dans Swert, pag. 565.

(n) Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 401.

(o) Swert. in Athenis Belgicis, pag. 355.

(p) Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 401.

(q) Idem, ibid. Swert dit le 9 d'Octobre.

La nouvelle Edition des *Oeuvres de Baius*, de laquelle j'ai parlé comme d'une chose à venir, a paru depuis la prémiere Impression de ce Dictionaire (L), & a été condamnée à Rome par

la Profession Roiale en Théologie; il ne se trompe pas; mais l'Epitaphe de Baius ne fut point dressée sur cette date, puis qu'elle fait durer quarante ans cette Profession, deux ans plus que n'en demande le calcul de Valere André. Ce qui a pu porter bien des gens à multiplier les Bulles contre Michel Baius, est qu'on s'imagine qu'il n'y a point de difference entre condamner un dogme, & faire publier la condamnation qu'un autre a faite de ce dogme. En ce sens-là, il est vrai de dire que Gregoire XIII a condamné les LXXVI Propositions: car non seulement il fit une Bulle dans laquelle il inséra la Constitution de Pie V, en declarant qu'il l'avoit trouvée dans les Regîtres de ce Pape, & qu'on y devoit ajouter une entiere foi; mais aussi il commanda que sa Bulle fût publiée solennellement à Louvain, par le Jésuite Tolet, l'an 1580. Morillon, grand Vicaire de Malines, notifia celle de Pie V aux Théologiens de Louvain en 1567. Il la leur notifia encore, avec un peu plus de formalité, l'an 1570.

(G) *On ménagea son honneur dans la Bulle de Pie V.*] La Lettre de Baius, qu'on a citée (14), ajoute, *qu'aprés beaucoup de longues sollicitations, qui commencerent dès le Pontificat de Pie IV, ils obtinrent enfin de Pie V une Bulle, datée du 1 Octobre 1567, qui condamne 76 (15) Propositions* (16). Il est vrai que celui qui porta la Bulle, par commission du Cardinal de Granvelle, dit devant tout le monde dans l'Assemblée de la Faculté de Théologie de Louvain, que les LX prémieres de ces Propositions avoient été tirées des Ecrits de Baius (17): mais enfin la Bulle ne le nommoit pas, & d'ailleurs elle adoucissoit la note de la condamnation, puis qu'elle portoit qu'une partie de ces Propositions pouvoit recevoir un sens favorable. Le Cardinal Pallavicin nous aprend, qu'afin de traiter Baius avec une plus grande douceur, le Pape Pie V se contenta de faire signifier en particulier sa Bulle à l'Université de Louvain par l'Archevêque de Malines; mais que comme le mal ne cessa pas, Gregoire XIII jugea qu'il la faloit publier solennellement, & qu'il deputa à cette fin le Jésuite François Tolet son Predicateur, qui n'obligea point Baius à une Retractation publique, & qui le laissa sans flétrissure: *Hic studuit Baium removere à pravis illis opinionibus, cohortatus, ut Sedis Apostolicæ judicium agnosceret: & perpaucis colloquiis id obtinuit, privatâ illius retractatione contentus: atque hoc pacto Baius non solum illæsus persistit, sed ipsius etiam nomini verba Diplomatis pepercere: quin per illud ejus errores manum tam mitem experti sunt, ut non viderentur errores, cum aliqua ex præscriptis positionibus, nullis certis in hac exceptione adnotatis, dicerentur posse sustineri in aliqua minime propria significatione* (18). Nous avons remarqué ailleurs (19) l'inconvenient des Censures qui tombent sur un tas de Propositions d'une maniere si vague, que le *respectivè* qu'on met au bout n'aprend à rien distinguer. La Bulle de Pie V avoit ce même inconvénient; &, outre cela, elle jettoit les esprits dans l'incertitude par un autre endroit: car sans rien marquer nommément, elle assuroit que parmi les Propositions condamnées, il y en avoit quelques-unes qu'elle permettoit de soutenir en quelque façon. C'étoit la moindre chose qu'elle permettoit, & l'on ne pouvoit pas revoquer en doute qu'elle ne permît cela; mais on pouvoit prétendre qu'elle permettoit beaucoup plus. L'arrangement des termes produisoit cette obscurité embarassante; une virgule fut omise: cette omission étoit cause que les termes étoient susceptibles de deux sens très-differens; & ce fut la source de beaucoup de contestations. Voiez le Latin que je vais citer, & admirez les avantures & les hasards des Controverses. *Quas quidem sententias strictè coram nobis examine ponderatas, quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri in rigore & proprio verborum sensu ab assertoribus intento hæreticas, erroneas, suspectas, temerarias, scandalosas, & in pias aures offensionem immittentes, respectivè & præsentium auctoritate damnamus* (20). Ce que les Paiens apelloient jeux & caprices de la fortune n'est point exclu de ce sanctuaire: l'Oracle pretendu infaillible de Rome ne remédie pas au desordre. Aprés s'être bien tourmenté, pour concerter toutes les syllabes de sa réponse, il peut voir que son Copiste, ou son Sécrétaire, oubliant une virgule, sera cause de la damnation d'une infinité de gens. Il y a plus: la virgule n'y fait rien; mettez-la aprés *possint*, ou ne l'y mettez pas, l'equivoque subsiste toujours: l'usage des Ecrivains, ni celui des Imprimeurs, n'établit pas qu'une virgule aprés *possint* attache necessairement ce qui suit au mot *damnamus*. On vous fera voir dans les Livres les plus corrects cent mille virgules situées comme celle que l'on mettroit aprés *possint*, qui n'empéchent pas que depuis une telle virgule, jusques au *comma* suivant, les paroles ne se raportent au mot *possint*, ou à tel autre.

(14) Ci-dessus Citation (7).

(15) Pallavic. Hist. Concilii Trident. Lib. XV, Cap. VII, num. 12. met Septuaginta novem Baii Positiones.

(16) Gery, Apologie des Censures, pag. 43.

(17) Là-même, pag. 44.

(18) Pallavic. Hist. Concilii Trident. Lib. XV, Cap. VII, num. 12.

(19) Dans la Remarque (E) de l'Article de (Thomas) Anglus.

Bulle, où la situation des mots causoit une obscurité, qui fut rendue plus grande par l'omission d'une virgule.

(20) Journal de St. Amour, Part. II, pag. 64, cité dans la Bibliothèque Universelle, Tom. XIV, pag. 401. Voiez aussi les Difficultez proposées à Mr. Steyaert, IX Part. pag. 180, & la nouvelle Edition des Oeuvres de Baius, Part. II, pag. 295 & suiv.

(H) *Son Testament fut une preuve de sa grande charité.*] L'Apologiste des Censures de Louvain & de Douai oppose cette vertu de Michel Baius aux pretendus miracles de Lessius. *C'est un grand miracle*, dit-il (21), *qu'une grande humilité avec un grand esprit & une profonde science, qui ont fait dire à Tolet même cette parole qui s'est conservée dans Louvain par tradition:* Michaele Baio, nihil doctius, nihil humilius. *C'est un grand miracle, qu'une soumission, & une patience telle qu'on la vit en lui dans la conduite que l'on tint à son égard au sujet de la Bulle. C'est un grand miracle, qu'un saint Prêtre dans les études & les occupations infinies ne dessêchent point la pieté, & que l'on voit fondre en larmes à l'Autel, vivement pénétré de la sainteté de nos Mysteres. Enfin c'est un grand miracle, qu'une grande charité pour les pauvres, qui va jusqu'à ne vouloir point avoir d'autres heritiers qu'eux, & étouffer pour cela tous les sentimens du nepotisme, quelque legitimes qu'ils eussent pu être en lui. C'est ce qui rendra toujours Baius aimable à la posterité; au lieu qu'une réputation qui n'est soutenue que par un bruit artificiel de miracles & de merveilles fondez sur rien, se flétrit au bout de quelque tems, & s'évanouit en fumée.* Le Cardinal Pallavicin raporte que Commendon, rendant compte au Cardinal de Mantoue de l'état où il trouvoit l'Université de Louvain l'an 1561, fut informé que Michel Baius & Jean Hessélius avoient enseigné quelques nouveautez sur le franc arbitre, & que c'étoient deux personnages recommandables par leur science & par leur bonne vie (22); que Ruard Tappet avoit pris ombrage de leur union, & jugé qu'ils estimoient trop leur science, quoi qu'ils fussent d'ailleurs modestes & vertueux. „ Mais, ajoutoit-il, „ chacun met sa vanité dans le mé„ tier qu'il exerce, & suporte facilement les autres cho„ ses". *Compertum sibi esse Ruardum in Theologicis disciplinis præclarum dum is in illa Academiâ doceret, in his duobus adhuc ætate juvenili observare insanam cum ambitionem ingenii & audaciæ, solitum esse dicere se nonnisi schisma ab illis expectare, & Theologicam lauream diu ipsis distulisse: eos profectò videri scientia sua nimis amantes, quamvis alioqui probos & modestos. & hæc illa verba sapienter usurpavit digna quæ à nobis repetantur*, sed cujusque superbia in ea arte quam profitetur sita est, cetera facile suffert (23).

(I) JAQUES BAIUS . . . *publia quelques Traités.*] Un *Panégyrique sur l'Arrivée de l'Archiduc Albert, & de l'Infante d'Espagne*; un *Catechisme, sive Institutionum Christianæ Religionis libri IV*; & *de venerabili Eucharistiæ Sacramento & Sacrificio Missæ libri III* (24).

(K) *Il destina tous ses biens aux usages d'un College.*] Swert assure, I, Que Jaques Baius laissa l'administration de ses biens à Gilles Baius son néveu, Docteur & Professeur en Théologie, & qu'il le chargea de les emploier totalement à la construction d'un College pour des jeunes gens de son païs. II. Que Gilles Baius, exécutant la volonté de son oncle, fit bâtir un très-beau College, qui s'apelle à juste titre BAIANUM. III. Qu'il n'y avoit que peu d'années que ce College étoit bâti: il marque en quel endroit. *Ob-servans patrui desiderio, augustissimum* (Collegium) *ab hinc paucis annis instruxit è regione Pædagogii Falconis, & BAIANUM meritò indigetarunt* (25). Mais Aubert le Mire, qui ne pouvoit pas ignorer ce que Swertius avoit écrit là-dessus, se contente d'assurer, qu'il a lu que Jaques Baius avoit songé à la fondation d'un College, où l'on entretiendroit des Etudians en Théologie. *De altero Collegio sacrarum literarum studiosis adolescentibus pariter alendis piè prudenterque cogitasse scriptum invenimus* (26). C'est ainsi qu'on parle, quand on ne peut loüer un homme, que des bonnes intentions qu'un Auteur que l'on a lu lui attribue; car lors qu'on sait qu'elles ont été effectuées, on le marque expressément. Il faut donc qu'Aubert le Mire n'ait point su la construction du *Collegium Baianum*. Or cette ignorance d'un fait si notoire est quelque chose de prodigieux, dans un homme comme celui-le, qui savoit si bien son Païs-Bas Espagnol.

(L) *La nouvelle Edition des* Oeuvres de Baïus . . . *a paru depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire.*] En voici le Titre: *Michaelis Baii, celeberrimi in Lovaniensi Academia Theologi, Opera, cum Bullis Pontificum, & aliis ipsius causam spectantibus, jam primum ad Romanam Ecclesiam ab convitiis Protestantium, simul ac Arminianorum, cæterorumque hujusce temporis Pelagianorum imposturis vindicandam collecta, expurgata, & plurimis quæ hactenus delituerant Opusculis aucta: studio A. P. Theologi. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus*

(21) Gery, Apologie des Censures, pag. 27, 28.

(22) Brevi ambo & scientia & exemplo vitæ conspicui. Pallavic. Hist. Concil. Trid. Lib. XV, Cap. VII, num. 9.

(23) Idem, ibid. num. 9.

(24) Ex Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 401.

(25) Swert Ath. Belg. pag. 355. Ce Livre fut imprimé l'an 1628.

(26) Mir. de Scriptoribus Sæculi XVI, pag. 114.

par la Congrégation de l'*Index*. Elle contient plusieurs détails instructifs, & plusieurs choses qui méneroient loin les faiseurs de réflexions. La Remarque que je donnerai touchant cette Edition-

tibus Balthasaris ab Egmont & sociorum, M. DC. XCVI. C'est un assez gros *in quarto*, divisé en deux Parties, dont la premiere contient, avec les Ecrits de Baïus qui avoient déja été imprimez, six ou sept Pieces de cet Auteur qui n'avoient jamais été imprimées. La seconde est presque toute composée d'Ecrits qui paroissent pour la premiere fois, & qui concernent la Censure de quelques Propositions de Baïus. L'un de ces Ecrits est un narré chronologique des Procédures qui furent faites dans cette cause, & a été composé par celui qui a eu soin de cette Edition. On aprend par ce narré, entre autres choses, que deux raisons engagérent Michel Baïus à former sur l'Ecriture & sur les Peres, & principalement sur St. Augustin, sa méthode d'enseigner la Théologie (27). La I fut que les Protestans du Païs-Bas se vantoient d'avoir pour eux l'Ecriture & les anciens Peres. La II, que plusieurs Ecrivains Catholiques (28), abandonnant les Hypotheses de St. Augustin, s'aprochoient extrémement de celles des Pélagiens. Ruard Tappet, & Tiletan, Professeurs en Théologie à Louvain, desaprouvérent cette nouvelle méthode de Baïus, dès qu'ils en eurent conoissance, après être revenus du Concile, l'an 1552; & l'on assure que Ruard Tapper s'écria un jour, *Quel Diable a fait entrer cette Doctrine dans nôtre Ecole, pendant notre absence!* Ce fut le commencement d'une furieuse tempête contre Michel Baïus: les Cordeliers principalement se déchainérent contre lui. Le Gardien de Nivelle, & celui d'Aeth envoiérent XVIII Articles à la Faculté de Théologie de Paris l'an 1560, & la priérent d'en porter son jugement. Elle les condamna tous: les uns, au nombre de trois, comme faux & contraires à l'Ecriture; & les autres, comme hérétiques. Baïus fit des Remarques sur cette Censure, & voulut les communiquer à quelque Docteur de Paris; mais il abandonna ce dessein, lors qu'il vit qu'il lui étoit impossible de recouvrer un Exemplaire de ce Decret de la Sorbonne (29). Il les communiqua au Provincial des Cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme hérétique ce qui est visiblement contenu dans St. Augustin. L'année suivante, on présenta au Cardinal de Granvelle une Liste de Propositions extraites des Ecrits de Baïus, à ce que l'on pretendoit; &, néanmoins, quelques-unes de ces Propositions étoient oposées à ses sentimens; & il n'avoit jamais disputé, ni pour, ni contre, touchant quelques autres; & elles avoient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvoit les rendre suspectes, ou de fausseté, ou d'hérésie (30). Le Cardinal les communiqua à Michel Baïus, qui y fit une Réponse qu'on n'a point trouvée. Le même Cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties; &, par ce moien, la querelle s'apaisa: mais elle fut renouvellée l'an 1564; car Tiletan tâcha d'obtenir que les Universitez d'Espagne censurassent les Ecrits de Baïus (31), & il en envoia des Extraits à Pie IV, afin de les faire condamner. On ajouta d'autres Extraits à ceux-là, & ils furent envoiez à Pie IV, qui fit une Bulle le 1 d'Octobre 1567, où il condamna LXXVI Propositions. Cette Bulle ne fut ni publiée, ni affichée: elle fut seulement lue à Baïus, & à la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 29 de Décembre 1567, par Maximilien Morillon, Vicaire Général de l'Archevêque de Malines (32). Ce Vicaire Général, étant requis de donner une copie de cette Bulle, refusa de la donner. Il déclara qu'il avoit ordre de défendre tous les Livres imprimez, d'où l'on disoit que la plupart des LXXVI Propositions étoient extraites. Le Doien de la Faculté représenta, que pour de grandes raisons, il etoit fort nécessaire que les Livres de Michel Baïus ne fussent pas défendus: aussi ne le furent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape le 8. de Janvier 1569, & lui envoia une Apologie, où il fit voir qu'il n'avoit point enseigné les LXXVI Propositions, & que la plupart, en un certain sens, étoient véritables, & Augustiniennes. La Réponse, que lui fit le Pape, le 3 de Mai de la même année, contenoit une exhortation à se soumettre à la Censure. Baïus fut extrémement surpris, quand on lui rendit cette Lettre de Pie V, de se voir traité comme un rebelle, qui avoit encouru la peine de l'excommunication & de l'irrégularité. Il demanda à Morillon d'être absous de cette peine, & il ne put l'obtenir, qu'en abjurant les Articles que la Bulle avoit condamnez. *Summopere autem miratus est Baius secum agi ac si suas Vindicias & Apologiam scribendo Pontifici, in eum fuisset rebellis, ac Excommunicationis & Irregularitatis censuras incurrisset: à quibus cùm peteret absolvi, Morillonus absolutionis beneficium ei impertiri noluit, quàm prius Articulos per Bullam confixos ejuraverit* (33). Depuis ce tems-là, il fut permis à toutes personnes d'invectiver ce Docteur, comme s'il eût effectivement enseigné ces LXXVI Articles. On déclama contre lui, & dans des Sermons, & dans des Leçons: il suportoit cette adversité sans rien dire; mais il y eut trois Evêques (34), qui lui conseillérent en 1570 de se défendre. Il s'expliqua donc là-dessus dans son auditoire de Théologie, & déclara, que parmi ces LXXVI Propositions, il y en avoit qui étoient dignes de condamnation, mais qu'il n'avoit jamais soutenues: qu'il y en avoit d'autres forgées malicieusement: qu'il ne les admettoit pas dans le mauvais sens qu'elles pouvoient recevoir, quoi que d'ailleurs elles fussent susceptibles d'une saine interpretation. *Cœpit in Scholis Theologorum quid circa hujusmodi Articulos sentiret, cum multa humilitate ac modestia aperire: declarans nonnullos ipsorum esse falsos ac jure confixos, sed à se nunquam traditos: alios esse arte ac dolo confictos, quos pravum sensum pati possunt, quem nunquam tenuit, licet & in sano intelligi quoque facile possent* (35). Au mois de Juin de la même année 1570, les Evêques du Païs-Bas tinrent un Concile à Malines, où, à l'instance du Duc d'Albe, ils s'engagérent à faire publier solennellement la Bulle de Pie V, à Louvain, & à la faire signer à tous les Professeurs en Théologie. La commission en fut donnée à Morillon, qui s'en aquita le 16 de Novembre de la même année. Il ne put neanmoins obtenir la signature du formulaire par lequel il exigeoit l'approbation de la Censure des LXXVI Propositions. La Faculté de Théologie de Louvain s'imagina qu'il y avoit quelque piege là-dessous; &, quoi qu'assurée par les Lettres de l'Evêque de Bois-le-Duc, & de l'Evêque de Gand, qu'on ne cherchoit pas à la surprendre, il ne paroit pas qu'elle ait jamais accordé cette signature; mais l'année suivante, elle fit un Décret, portant que les LXXVI Propositions seroient tenues pour condamnées; & que tous les Membres de la Faculté s'abstiendroient de les enseigner, & que tous les Livres où elles seroient soutenues seroient ôtez aux Etudians en Théologie (36). Notez que Morillon n'expédia aucune copie de la Bulle qu'il notifia solennellement. Cela donna lieu à quelques-uns de soutenir qu'elle étoit fausse, ou qu'aiant été obtenue obreptivement, elle seroit révoquée. D'autres soutenoient le contraire avec ardeur. Le Pape Gregoire XIII, sollicité par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de son Maître, & par le Pere Tolet au nom de quelques Théologiens de Louvain, d'aporter un prompt remede à ces Disputes, fit une Constitution le 28 de Janvier 1579, où il inséra la Bulle de Pie V, sans l'aprouver ni la confirmer & sans condamner tout de nouveau les LXXVI Propositions: il se contenta de dire, qu'il l'avoit trouvée dans les regîtres de son Prédécesseur, & d'ordonner que l'on y ajoutât foi. Il envoïa le même Pere Tolet à Louvain, l'an 1580. Ce Jésuite y notifia solennellement la Constitution de Gregoire XIII, & demanda à Baïus s'il condamnoit les LXXVI Articles. Baïus répondit, *Je les condamne selon l'intention de la Bulle* (37). Tous les Docteurs, Licentiés, Bacheliers, &c, déclarérent qu'ils se soumettoient à cette Bulle. Tolet, dans quelques conversations qu'il eut avec Baïus, lui aprit, qu'on l'accusoit d'enseigner sécrétement à ses disciples les dogmes que Pie V avoit condamnez. Baïus le nia, & se soumit à toutes sortes de peines, s'il pouvoit être convaincu juridiquement de ce dont on l'accusoit. Personne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre, Tolet lui promit de rendre un bon témoignage de lui à la Cour de Rome, & déclara qu'il étoit faux que la lecture des Ecrits de Baïus fût interdite. Il lui proposa la signature d'un Formulaire qui étoit bien dure; mais néanmoins Baïus passa par là, pour se procurer quelque repos. Il falut qu'il avouât par écrit, qu'il avoit enseigné plusieurs des LXXVI Articles condamnez, & qu'ils étoient condamnez au sens qu'il les avoit pris. *Et præscripsit* (Toletus) *quandam Confessionis formulam, in qua fateri debuit multos ex damnatis 76 Articulis à se esse traditos, ac eo sensu proscriptos quo eos docuisset: cui formulæ optimus hic Doctor undique lacessitus ac calumniis obrutus, ut tandem pace aliqua frueretur, subscripsit die vigesimâ quartâ Martii hujus anni* 1580 (38). Il écrivit au Pape une Lettre, où il exposa les calomnies que l'on répandoit contre lui depuis douze ans, au sujet de ces Articles, & demanda une copie de la Bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de Juin 1580. Le Pere Horantius publia contre lui un Ecrit la même année. Il se plaignoit de deux choses: l'une étoit que Baïus avoit répondu trop civilement à Philippe de Marnix (39). *Conquerens 1, quòd ejus Epistola Marnixio scripta nimis benigna fuisset* (40): l'autre, que Baïus avoit dit suivant la doctrine de St. Augustin, que pour juger de l'Eglise, on ne doit consulter que l'Ecriture; *2, quòd Baius Augustinum secutus dixisset judicium de Ecclesiâ esse ex solâ Scripturâ petendum* (41). Baïus se justifia dans une Lettre qu'il mit au devant de son Apologie contre Philippe de Marnix l'an 1581. Il fut inquiété encore l'an 1585; car ses ennemis le déférérent au Nonce du Pape, & demandérent qu'il subît l'interrogatoire sur certains Articles qu'ils avoient dressez (42). On ne sait point s'il le subit.

L'Auteur de ce narré chronologique se tourmente extrémement, pour nous aprendre que Monsr. Leidecker, & quelques autres Ministres concluent à tort de cette Bulle de Pie V, que la Communion de Rome a condamné la doctrine de Saint Augustin, & favorisé les nouveaux Pélagiens (43). Il montre assez clairement, ce me semble, les nullitez de cette Bulle, la mauvaise foi des faiseurs d'Extraits, la négligence de ce Pape, & sa précipitation à condamner des Articles avant que d'avoir examiné les Ouvrages d'où l'on prétendoit qu'ils avoient été tirez, &c. Cette négligence paroit aussi en ce que les regles de la Grammaire ne furent point observées dans cette Bulle (44). On peut alléguer qu'Urbain VIII dans sa Bulle contre le Livre de Jansenius, publiée l'an 1642, s'autorise de la Bulle de Pie V, & de celle de Gregoire XIII; mais l'Auteur répond qu'Urbain VIII ne confirma ces deux Bulles qu'en su-

(27) Oper. Mich. Baii Parte II. pag. 192.

(28) Comme Barthelemi Camerarius, Albert Pighius, François Horantius *Cordelier Espagnol*, Ruard Tapper.

(29) Baii Oper. *Part. II. pag.* 193.

(30) *Ibidem pag.* 194.

(31) *Les* Censures des Academies de Salamanque, & de Complute *ne furent faites qu'après la Mort de* Tiletan. *Voiez* Baii Oper. *Part. II. pag.* 193.

(32) Baii Operum *Part. II. pag.* 197.

(33) *Ibidem, pag.* 199.

(34) *Martin Rithovius, Evêque d'Ipres; François Sonnius, Evêque de Bolduc; & Corneille Jansenius, Evêque de Gand.*

(35) Baii Operum *Part. II. pag.* 200.

(36) *Ibidem, pag.* 202, 203.

(37) *Damno secundum intentionem Bullæ, & sicut Bulla eos damnat.* Baii Oper. *Part. II. pag.* 206.

(38) Baii Operum *Part. II. pag.* 207.

(39) *Æquo animo ferre non potuit quod Baius humaniores illas suas ad Marnixium scripsisset Epistolas.* Baii Oper. *Part. II. pag.* 208.

(40) *Ibidem. Comparez cet homme-là avec le Ministre François qui s'est plaint publiquement l'an 1698 des* Lettres de Mr. Jaquelot aux Prelats de France.

(41) Baii Operum *Part. II. pag.* 208.

(42) *Idem, ibid. pag.* 209.

(43) *Idem ibidem pag.* 210. *& seq.*

(44) *Ibidem pag.* 233.

tion-là contient un bon Suplément de cet Article. Celui qui l'a procurée a été fort maltraité par le Pere Dez Jésuite, dans un Ouvrage composé exprès pour défendre l'Eglise Romaine contre les injures de cet homme-là (r).

(r) *Quibus vero a liceret Bon. supererat Editor.*

suposant des faits faux; & qu'ainsi sa confirmation est nulle. *Quandoquidem ergo Urbanus eas non confirmaverit, nisi supponendo quae falsa sunt; ex ipsa confirmatione nullum robur accedit ipsis suorum Praedecessorum Constitutionibus. quod enim in sua origine vitiosum ac nullius roboris est, rati-habitione non fit validum, vel, ut jura loquuntur* (*), quod initio vitiosum est, non potest tractu temporis convalescere: nec firmatur tractu temporis, quod jure ab initio non subsistit (45). Ce Pape, trompé par François Albizzi, Assesseur du St. Office, & Pensionaire des Jésuites, s'imagina que la Bulle de Pie V avoit été confirmée par celle de Gregoire XIII. C'étoient deux fausses supositions; car Pie V ne fit point afficher sa Bulle, & ne la publia point à Rome solemnellement: & pour ce qui est du Pape Gregoire, il se contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les registres de son Prédécesseur. On fit donc dire à Urbain VIII une fausseté, lors qu'on inséra dans sa Bulle, que les Articles condamnez par Pie V avoient été proscrits de nouveau par Gregoire XIII: &, pour derober au public la connoissance de cette imposture, on eut soin de n'inserer pas la Constitution de Gregoire XIII dans la Bulle d'Urbain VIII, quoi que l'on y inserât la Bulle de Pie V. *Animadvertendum est quod Urbanus VIII in Bulla superius memorata enunciaverit quidem a Gregorio XIII confirmatam fuisse Pii V Constitutionem, Articulosque in ea confixos denuo fuisse damnatos. Verum hac Urbani VIII Bulla aperte falsi aut saltem in parte convincitur, sicut & ab Joanne Sinnichio Lovaniensis Academiae delegato Romae convicta est, ex ipsomet Gregorii XIII Diplomate, in quo nihil de ista confirmatione, aut de iterata hujusmodi Articulorum dispunctione habetur. Ne autem id notesceret, Albizzius, Jesuitarum stipendiarius, qui Bullam Urbani VIII conscripsit, ut eo quidem Pii V Bullam integram inseruit, sed non Gregorii XIII Constitutionem, ex qua singulis patuisset ejus mendacium, & quam falsò in Bulla Urbani dicatur Pii V Bulla à Gregorio XIII confirmata, proscriptique in ea Articulo, iterum à Gregorio XIII prohibiti: cum Gregorius XIII duntaxat testificetur tenorem Bullae quam inserit, esse plane conformem tenori Bullae quam in Pii V registro invenit; & isti tenori eam fidem adhibendam, quae ipsius Bullae protographo debetur* (46). Tout cela est beaucoup plus propre à montrer les supercheries qui se glissent dans la condamnation des Ouvrages, qu'à desarmer Mr. Leidecker; car enfin, pour un Catholique Romain qui croit Baius innocent, il s'en trouve plus de mille qui le croient bien condamné: & ainsi l'on peut accuser l'Eglise Romaine, avec beaucoup de vraisemblance, de tenir pour hérétiques les opinions de ce Docteur les plus conformes à St. Augustin. Cela doit faire deplorer la destinée de certains hommes. Que la passion, que l'irrégularité, que l'injustice paroissent manifestement dans les procédures qu'on a tenues contre eux, ils ne laissent pas d'avoir tort, selon l'opinion du plus grand nombre. Il sufit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine, pour obliger le public à demeurer preoccupé. L'Adversaire jouira du fruit de ses fraudes, & de ses intrigues: il se prévaudra sans fin & sans cesse de la sottise des peuples, qui présument presque toujours en faveur des Tribunaux.

(*) C. de Reg. Jur. & VI Decret. ead. Tit.

(45) Baii Oper. Part. II, pag. 239, 240.

(46) Ibidem, pag. 242.

On promet (47) un gros Ouvrage de Baius, si cette nouvelle Edition se débite. Ce sera son *Commentaire sur le Maître des Sentences*, & son *Explication des Pseaumes de David.*

(47) In Praefat.

BALBUS. Ce mot fait tant de figure dans l'ancienne Histoire Romaine, qu'il est bien étrange que les Dictionaires Historiques lui aient fait si peu d'honneur (A). Si je tâche de réparer leur faute, c'est principalement à l'égard de LUCIUS CORNELIUS BALBUS, qui fut Consul l'an de Rome 714, & qui eut un neveu dont je parlerai par occasion, soit dans le Texte, soit dans les Remarques. Ce Consul étoit né à Cadis. Il se signala avec beaucoup de courage dans les guerres que les Romains eurent en Espagne contre Sertorius, & contre les Lusitains, desorte que Pompée fort satisfait de ses grans services le déclara bourgeois de Rome. Lucius Gellius, & Cn. Cornelius, qui furent Consuls peu après, firent une loi portant que tous ceux que Pompée auroit faits bourgeois de Rome, avec le consentement du Conseil de guerre, le seroient effectivement. Par ce moien, Balbus entra pleinement dans la possession de la bourgeoisie Romaine (a). Il prit à cause de l'un de ces deux Consuls le prénom de *Lucius*, & à cause de l'autre, le nom de *Cornelius* (B). Il se fit tellement estimer à Rome, qu'il eut pour amis les plus grandes têtes de l'Etat, Pompée, Crassus, César, Ciceron; & qu'il fut adopté par Theophanes (b), qui étoit aimé, & consideré très-particuliérement de Pompée. C'est à cause de cette adoption que Capitolin le nomme *Balbus Cornelius Theophanes* (C), lors qu'il dit que l'Empereur Balbin se

(a) Voiez Ciceron, in Oratione pro Cornelio Balbo, & les Manuces. Ci. Nicolaus Abramum.

(b) Cicero *Ibid. & Epistol. Vat.* ad Attic. *Libr. VII.*

(A) *Les Dictionaires Historiques ont fait peu d'honneur à ce mot.*] Ils sont d'une maigreur prodigieuse sur le mot *Balbus*. Charles Etienne remarque que ç'a été le surnom des Atiliens, & que le premier de cette famille, qui fut surnommé *Balbus*, le fut à cause qu'il étoit bégue: après quoi, ses descendans conserverent ce surnom. Il est fort vraisemblable que ce titre a commencé ainsi dans plusieurs familles, comme il est certain que c'est pour une pareille raison, qu'il y a en tout païs tant de gens nommez *le Blanc*, *le Noir*, &c; &, puis qu'il y a bien eu un Empereur d'Orient (1), & un Empereur d'Occident (2), qui ont porté le surnom de *Balbus* ou de *Bégue*, à cause qu'ils avoient ce défaut de langue, pourquoi ne croiroit-on pas qu'au tems de la République Romaine, un pareil défaut introduisit dans plusieurs familles illustres ce surnom? Ce n'est donc pas en cela que Charles Etienne merite d'être critiqué; mais en ce qu'il a pris les Atiliens pour les Acciens, ou Attiens, & qu'il s'est exprimé de telle sorte, qu'il semble dire que les Atiliens n'ont eu que ce surnom-là: & neanmoins il y a eu des Regulus, des Serans, des Calatinus, parmi eux. Il y a eu même un C. Atilius Balbus, Consul l'an de Rome 508 & 518, qui est peut-être la cause de l'erreur de Charles Etienne. Il auroit dû suffire à Mr. Lloyd de corriger cet Article; mais il a trouvé plus à propos de le suprimer entiérement, à l'imitation de ces Chirurgiens, qui, au lieu de guerir une blessure, coupent la partie blessée, ou comme ces Controversistes, qui coupent le nœud d'une Objection, lors qu'ils se trouvent à peu près aux mêmes termes qu'Alexandre à l'égard du nœud Gordien. Monsr. Hofman n'a ni gueri, ni coupé: il a retenu l'Article tel qu'il l'a vu dans Charles Etienne.

Origine du Surnom BALBUS. Si Charles Etienne l'a bien donné aux Atiliens?

(1) C'est Michel II du nom, qui fut Empereur de Constantinople, depuis l'an 820, jusqu'à 826.

(2) C'est Louis III du nom, qui étoit aussi Roi de France, & qui mourut en 879.

(B) *Il prit, à cause de .... deux Consuls, le prénom de* Lucius, *& le nom de* Cornelius.] Selon l'usage de Rome, ceux qui obtenoient la bourgeoisie prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. C'est pour cela que l'Historien Theophanes & ses descendans ont porté le nom de Pompée. *Pourquoi donc*, me demandera-t-on, *Cornelius Balbus ne prit-il pas aussi le nom de Pompée?* Je répons, que ce fut à cause qu'il aima mieux fonder son droit sur une Loi, que sur l'honnêteté de ce Général. La Loi, dont je parle, est celle que firent de l'avis du Sénat les Consuls L. Gellius & Cn. Cornelius, l'an de Rome 682. Elle portoit que tous ceux à qui Pompée, avec le consentement du Conseil de guerre, auroit conferé la bourgeoisie de Rome, seroient censez citoiens Romains. *Nascitur, Judices, causa Cornelii ex ea lege quam L. Gellius, Cn. Cornelius ex Senatus sententia tulerunt; qua lege videmus satis esse sanctum, uti cives Romani sint ii, quos Cn. Pompejus de consilii sententia singillatim civitate donaverit* (3). Balbus, regardant ces deux Consuls comme les veritables collateurs de l'honneur dont il jouissoit, prit de l'un le prénom *Lucius*, & de l'autre le nom *Cornelius*. Cela est beaucoup plus vraisemblable, que ce que dit Manuce, *qu'encore que Balbus eut été fait bourgeois Romain par Pompée, il avoit neanmoins l'obligation de ce grade à Cornelius Lentulus, dont il emprunta le prénom & le nom selon la coutume* (4). Il conjecture aussi, que ce L. Cornelius Lentulus est le même qui fut Consul la premiere année de la guerre civile, c'est-à dire l'an 704 de Rome. Au reste ceci nous aprend, que le Cardinal Baronius a fait une trop longue énumération des bienfaits de Titus envers Josephe, lors qu'il a marqué en particulier, qu'outre le droit de bourgeoisie, Titus lui confera le nom de la famille *Flavia* (5). Car, en premier lieu, ce fut Vespasien, & non pas Titus, qui le fit bourgeois (6); & d'ailleurs, après cela, le nom *Flavius* s'en alloit sans dire.

Quel Nom se donnoient ceux qui obtenoient la bourgeoisie Romaine.

(3) Cicero, Orat. pro Balbo.

(4) Manut. in Argumento Orat. pro Cornel. Balbo. Voiez aussi sa Note sur le IX. Livr. des Epitres de Ciceron à Atticus, pag. 6, de l'Edition de Grævius, où il semble qu'il y ait faute d'impression.

(5) Baronii Annal. ad ann. 56, num. 12.

(6) Joseph. in Vitâ suâ.

(C) *Capitolin le nomme* Balbus Cornelius Theophanes.] Voici les paroles de cet Auteur: *Familia vetustissima, ut ipse (Balbinus) dicebat, à Balbo Cornelio Theophane originem ducens, qui per Cn. Pompejum civitatem meruerat, quum esset suae patriae nobilissimus, idemque historiae scriptor* (7). Casaubon s'imagine que cela regarde l'Historien Theophanes, natif de Mitylene, dans l'Ile de Lesbos (8). Vossius (9), Mr. de Tillemont (10), & bien d'autres sont dans le même sentiment. Je crois qu'ils se trompent, & qu'il vaut mieux trouver ici le fils adoptif que le pere. Cornelius Balbus étoit fils de Theophanes par adoption: c'est à lui que conviennent les trois titres dont Capitolin s'est servi, & il n'y a que le dernier qui convienne à Theophanes. Si l'on me dit que Balbus n'étoit pas le plus noble Gentilhomme de sa patrie, je répondrai que Theophanes n'avoit pas non plus le même rang dans Mitylene. Il est vrai que Strabon assûre que Theophanes eut part aux charges publiques, & qu'il se rendit le plus illustre de tous les Grecs (11); mais ce

(7) Capitol. in Balbino, pag. 147.

(8) Casaub. in hunc locum Capitolini.

(9) Vossius de Histor. Græcis, pag. 147.

(10) Tillem. Histoire des Empereurs, Tom. III, pag. 489.

(11) Strabo, Lib. XIII, pag. 425.

se disoit issu de lui (c). La prospérité de Balbus lui attira des ennemis, qui lui suscitérent un procès sur sa bourgeoisie: Crassus, Pompée, & Ciceron plaiderent sa cause (d), & la gagnérent. Il se trouva fort embarrassé durant la guerre de Cesar & de Pompée; il avoit de grandes obligations à l'un & à l'autre. Il paroit qu'il donna la préference à Cesar; mais de telle sorte qu'il tâchoit de porter les choses à la reconciliation (e). Velleius Paterculus remarque comme une insigne témérité, que Balbus osa passer au camp de Pompée, pour conférer avec le Consul Lentulus, qui balançoit à quel prix il se vendroit (f). C'est par ce moien, ajoute-t-il, que Balbus, quoi qu'Espagnol, s'ouvrit la porte du triomphe, celle du Pontificat, & celle du Consulat. En effet Pline remarque que Balbus fut Consul, & le premier des étrangers qui obtint cette dignité (g); mais, quant à l'honneur du triomphe, il dit que ce fut un autre Cornelius Balbus, neveu de celui-ci, qui l'obtint avec la bourgeoisie Romaine, le prémier de tous les étrangers (h). Nous verrons en quoi consiste la faute de Paterculus (D). Ces deux Cornelius Balbus ont été si riches, que l'oncle, en mourant, laissa à châque Citoien Romain 25 drachmes (i), & que le neveu fit bâtir à Cadis (k) une nouvelle ville (l). L'oncle fit une *Histoire de Jules Cesar*, en forme de Journal (m). C'est lui sans doute, qui fut lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus (E). Il y a des gens qui ont confondu Cornelius Balbus avec Cornelius Gallus (F). Nous allons montrer que Vossius a eu tort de censurer Savaron (G); que Mrs. Lloyd & Hofman méritent

(c) Capitol. in Balbino.
(d) Voiez l'Oraison de Ciceron pour Cornelius Balbus.
(e) Voiez la Remarque (G).
(f) Velleius Paterculus, *Lib. II, Cap. LI.*
(g) Plinius, *Lib. VII, Cap. XLIII.*
(h) *Idem Lib. V, Cap. V.*
(i) Dio, *Lib. XLVIII.*
(k) *Il en étoit natif, comme son Oncle.*
(l) Strabo, *Lib. III, pag. 116.*
(m) Sidonius Apollinaris, *Lib. IX. Epist. XIV.*

ce n'est pas nous fournir dequoi confirmer les paroles de Capitolin, ce n'est pas lui attribuer une antiquité de famille, une noblesse de sang, qui le mette au dessus de tous les autres Mitylemens; & c'est de quoi il est question dans Capitolin. L'Objection ne vaudroit donc rien, puis qu'elle prouveroit trop; & il me suffit que les ennemis de Balbus ne niassent pas qu'il ne fut d'une famille tres-honorable. *Hunc in eâ civitate in quâ sit natus, honestissimo loco natum esse conceditis* (12). Aparemment, ils n'avouoient pas tout ce qu'il s'attribuoit là-dessus. Il y a une autre Objection à craindre. Balbus fut Consul, & Theophanes ne le fut pas: d'où vient donc que Capitolin, qui a remarqué la qualité d'Historien, a oublié celle de Consul, tout autrement propre que l'autre à relever la noblesse de Balbin? Je repons que Capitolin n'est pas un homme de qui l'on doive attendre beaucoup de justesse d'esprit & de jugement. Le pis qui en pourroit arriver seroit de dire qu'il apliqua mal la prétention de Balbin, & qu'il crut que le Cornelius Balbus Theophanes, dont cet Empereur se disoit issu, étoit le même Theophanes de l'Ile de Lesbos, dont la principale gloire est celle d'avoir été Historien. Je ne voudrois pas absolument rejetter cette Conjecture: de plus habiles gens que Capitolin auroient pu prendre le change en cet endroit-là; mais j'aime mieux dire qu'il a su que Balbus le Gaditain étoit Auteur d'une Histoire.

(12) Cicero pro Cornel. Balbo, non procul init.

(D) *Je dirai en quoi consiste la faute de Paterculus.*] Raportons ses paroles: *Tum Balbus Cornelius*, dit-il (13), *excedente humanam fidem temeritate ingressus castra hostium sæpiusque cum Lentulo collocutus, Consule dubitante quanti se venderet, illis incrementis fecit viam quibus non Hispaniensis natus, sed Hispanus in Triumphum & Pontificatum assurgeret, fieretque ex privato Consularis*: c'est-à-dire, selon la Version de Mr. Doujat, *Alors Balbus Cornelius, par une témérité qui excede la croyance des hommes, étant entré dans le camp des ennemis, pour gagner le Consul Lentulus*, dont il étoit ami particulier, *traita plusieurs fois avec lui, qui délibéra quelque tems à quel prix il mettroit sa foi. Par ce moyen, Balbus s'ouvrit le chemin à ces agrandissemens, par lesquels, quoi qu'il fût* non seulement *né en Espagne* comme plusieurs Romains & Italiens, mais *né d'Espagnols naturels* (14), *il trouva moyen de s'élever dans Rome à l'honneur du Triomphe & du Pontificat, & d'un petit particulier qu'il étoit, il devint ensuite Consulaire.* Je laisse là cette action de Balbus, sur laquelle on pourra trouver un bon éclaircissement, si l'on consulte Ciceron aux lieux que je cite (15). Je m'arrêterai seulement un peu sur Paterculus.

Ou il ne dit rien de raisonnable, ou il assûre que Balbus fut élevé au Consulat, aussi bien qu'au Triomphe, & qu'à la dignité de Pontife; & ce seroit en vain qu'on le nieroit, sous prétexte qu'il n'a pas dit *& Consulatum*, comme il semble qu'il eût été plus naturel de dire, afin de signifier que Balbus fut Consul. Ce n'est pas à nous à régler les expressions d'un homme qui parloit aussi poliment que cet Auteur: il a eu ses raisons, pour changer le tour de sa phrase, quand il a voulu designer le Consulat. Mais il s'est trompé dans la chose, & il a confondu les honneurs de l'oncle avec les honneurs du neveu. Le Balbus, qui negotia avec Lentulus au commencement des guerres civiles, est le neveu, comme il paroit par les Lettres de Ciceron qu'on vient de citer. C'est Balbus le neveu, qui triompha des Garamantes, le prémier des étrangers qui fut honoré du Triomphe, comme nous l'aprenons de Pline (16); mais ce fut Balbus l'oncle, qui fut honoré du Consulat, le prémier de tous les étrangers, ainsi que le même Pline nous l'aprend (17). On distinguoit à Rome ces deux Balbus par le titre de *Major* qu'on donnoit à l'oncle, & par celui de *Minor* que l'on donnoit au neveu. Je m'étonne que Mr. de Saumaise, qui a fort bien démêlé les honneurs de l'un & de l'autre (18), ait laissé en repos la faute de Paterculus.

(13) Patercul. *Lib. II, Cap. LI.*
(14) *Cette Explication de la difference que fait Paterculus entre Hispaniensis & Hispanus. (si toutes fois son Texte porte cela.)* paroit aussi bonne que celle de Lipse, qui, par Hispaniensis, a entendu un Habitant de l'Espagne, & par Hispanum, un Espagnol naturel.
(15) L'Epître *XXXII du X Livre* ad Familiares *& le* Commentaire sur l'Epître *IX du VIII Livre* à Atticus.
(16) Plinius *Lib. V, Cap. V.*
(17) *Idem, Lib. VII, Cap. XLIII.*
(18) Salmas. in Solin. *Cap. IX.*

(E) *Il fut lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus.*] On ne sauroit nier cela, quand on considere qu'Atticus, aiant résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien, fit venir son gendre, & L. Cornelius Balbus, & Sextus Pedaceus, pour leur déclarer cette derniere résolution (19). Je crois avoir lu dans une Lettre de Ciceron, que Balbus étoit un de ceux qui mangeoient assez souvent à la table d'Atticus (20). Ce qui prouveroit qu'il se plaisoit à entendre lire de bonnes choses (21).

(F) *On a confondu Cornelius Balbus, avec Cornelius Gallus.*] C'est pour une chose qui ne fait point d'honneur à sa mémoire. Ils le font mourir dans l'acte venerien (22). Sans doute la premiere origine de cette fausseté est une faute d'Impression. Sur l'autorité de Pline (23), on avoit mis Cornelius Gallus dans la Liste de ceux qui sont morts en cet état; & l'Imprimeur, mettant un B pour un G, a été cause que plusieurs ont pris une personne pour une autre. Je trouve cette erreur dans diverses Editions du Commentaire de Tiraqueau sur les Loix matrimoniales.

(G) *Vossius a eu tort de censurer Savaron.*] Voulant relever une faute qu'il croioit avoir trouvée dans le Commentaire de Savaron sur Sidonius Apollinaris, il s'est trompé lui-même (24). Savaron avoit assûré que Balbus, auquel Sidonius Apollinaris attribue le Journal de la Vie de Jules Cesar (25), est le même que Balbus Cornelius Theophanes, dont Jules Capitolin dit dans la Vie de Balbinus, *qu'il avoit obtenu la bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée, & qu'il étoit d'ailleurs le plus noble de ses concitoiens, & Historien.* Vossius refute cette prétention de Savaron, I, parce que Balbus, Auteur du Journal, étoit intime ami de Jules Cesar, comme il paroit par Suetone (26), & par Aulugelle (27); au lieu que Theophanes étoit intime ami de Pompée, & qu'on en fit un crime à ses descendans, comme Tacite le remarque au VI Livre des Annales: II, parce que Theophanes étant de Lesbos a écrit en Grec, & que Balbus a vecu à Rome, & a écrit en Latin.

Qui voudroit faire trop le Critique, je dirois contre ces raisons, I, que le même Balbus, qui a été des amis intimes de Cesar, a été des bons amis de Pompée, & tellement honoré de sa confidence, que les autres amis de Pompée en avoient de la jalousie (28). Il est vrai que la liaison, qui étoit alors entre Pompée & Cesar, aiant permis à Balbus de cultiver l'amitié de celui-ci, sans manquer à ce qu'il devoit à l'autre, il se trouva enfin que les bienfaits de Cesar furent superieurs à ceux de Pompée: &, neanmoins, Balbus obtint de Cesar la permission de ne le point suivre contre Pompée, & se retira à Rome durant la guerre civile (29). Il est vrai encore, qu'il y fut l'homme d'affaires de Cesar; & qu'en tâchant de porter les choses à la reconciliation, il ne parut pas tout-à-fait exemt de quelque partialité. Mais enfin, ce n'est pas de quoi faire une juste oposition entre Balbus & Theophanes, que de dire d'un côté avec Suetone, que Balbus a été intime ami de Jules Cesar, & avec Aulugelle que Balbus étoit à Rome l'un des Agens de Cesar pendant son absence; & que de dire de l'autre avec Tacite, que Theophanes avoit été intime ami de Pompée, & que Tibere en fit un crime aux descendans de Theophanes: car, vu l'humeur bourrue de cet Empereur, il étoit capable de persecuter une famille, sous prétexte qu'elle auroit obtenu la bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée. Or cela seroit vrai au pied de la lettre à l'égard de Theophanes, quand même on le confondroit avec Cornelius Balbus; puis qu'il est certain, non seulement que Pompée lui confera cette bourgeoisie, mais même qu'il plaida pour lui quand on voulut la lui contester: & qu'il le combla de bienfaits. La prémiere raison de Vossius n'est donc pas bonne. II. Je pourrois dire en second lieu, que le Theophanes dont Vossius entend parler n'a pas moins vécu à Rome que Balbus; & qu'y aiant eu des Romains qui ont écrit des Histoires en Grec, il ne s'ensuit pas que Balbus ne soit pas Theophanes, de ce que Theophanes a écrit en Grec. Que savons-nous même, si le Balbus en question n'est pas le Cornelius Balbus, dont Macrobe cite le XVIII livre des Ἐξηγητικῶν (30)? Simler n'en doute point (31).

Mais

(19) Cornel. Nepos, in Vita Attici, *Cap. XXI.*
(20) *Je n'ai pu trouver l'endroit; mais il me semble avoir lu cela dans les* Lettres de Ciceron à Atticus.
(21) *Voiez ci-dessus la Remarque (F), de l'Article* ATTICUS.
(22) Balthasar Bonifacius, Historia Ludicra, *Lib. XVI, Cap. XVI, et* Tiraquello, Leg. Connub. *XV, num. 27.*
(23) *Lib. VII, Cap. LIII.*
(24) Vossius de Historicis Græcis, *Lib. I, Cap. XXIII, pag. 148.*
(25) Sidon. Apollin. Epist. *XIV, Lib. IX.*
(26) Sueton. in Cæsar. *Cap. LXXXI, mal cité Cap. LXXI, par* Vossius, *&* Cap. LXXIV, *par* Moreti.
(27) A. Gellius *Lib. XVII, Cap. IX, où il dit que Jules Cesar & Balbus s'écrivoient en chifre.*
(28) Cicero ad Attic. *Lib. IX,* Epist. *XIII.*
(29) Epist. Balbi ad Ciceron. *Lib. IX* ad Attic. *pag. 26. Edit.* Grævii.

(30) Macrob. Saturnal. *Lib. III, Cap. VI.*
(31) Simler. in Epitome Biblioth. Gesneri.

tent un peu de censure (*H*), que Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt (*I*); que Glandorp a multiplié les êtres sans nécessité (*K*); que la distinction de grand & de petit Consulat est chimérique (*L*): & que Mr. Moreri a fait plusieurs fautes (*M*), quoi que son Article de Balbus soit très-petit & très-maigre.

Je ne dirai que peu de chose de quelques-uns des autres Balbus, dont les anciens Auteurs ont parlé. LUCIUS LUCILIUS BALBUS, disciple de Mucius Scevola, & Précepteur du célebre Servius Sulpitius, a été un excellent Jurisconsulte. Il florissoit vers l'an de Rome 670. Ciceron a dit que Sulpitius surpassa son maître (*N*), qui avoit joint à la science un caractere de maturité qui le rendoit un peu lent, au lieu que le disciple étoit promt & expéditif. On a perdu les Ecrits de Balbus, à quoi peut-être son disciple Sulpitius n'a pas peu contribué, en les insérant pour la plupart dans les siens (*n*). Il ne faut pas confondre, comme a fait Glandorp, ce Balbus avec QUINTUS LUCILIUS BALBUS, Philosophe Stoïcien, l'un des Interlocuteurs de Ciceron dans les Livres de la Nature des Dieux (*o*). PUBLIUS OCTAVIUS BALBUS a été contemporain de Ciceron, qui le loue pour sa science du Droit Civil, pour son esprit, pour sa probité, & pour plusieurs autres belles qualitez (*p*). Ciceron ne donne gueres moins de louanges à LUCIUS OCTAVIUS BALBUS, qui vivoit dans le même tems (*q*). L'un de ces deux Octavius Balbus est aparemment celui dont Valere Maxime raconte, que s'étant sauvé par une porte

(*n*) Pomponius, *Lib. II de Origine Juris.*

(*o*) Glandorp. Onomastic. *pag. 512. Dans la page 407, Glandorp prend pour un seul homme l'Interlocuteur de la Nature des Dieux, celui qui est loué dans l'Oraison pour Cluentius, & celui qui est loué dans la III* Verrine.

(*p*) Cicero, Orat. pro Cluentio, *folio 114. C.*

(*q*) *Idem,* in Verrem, *Orat. VII, folio 40, B.*

Mais sans m'amuser à des Disputes, qui pourroient être accusées d'une trop rigoureuse precision, voici le *jugulum causæ*, & le point decisif en trois mots. Vossius s'est imaginé que Savaron a confondu Cornelius Balbus, avec Theophanes natif de l'Ile de Lesbos, & Auteur d'une Histoire de la guerre de Mithridate. Mais c'est ce qu'il a point fait. Il ne l'a confondu qu'avec le Theophanes dont parle Capitolin, & qui est bien different de celui de Lesbos, quoi qu'il ait de commun avec lui d'avoir reçu de Pompée la qualité de bourgeois de Rome. Or rien n'est plus insoutenable, que de prendre le Theophanes de Capitolin pour le Cornelius Balbus de Suetone, & pour le Balbus de Sidonius Apollinaris; car il est certain que ce même Cornelius Balbus, natif de Cadis, & honoré de la bourgeoisie Romaine par Pompée, fut adopté à la recommandation du même Pompée, par Theophanes de Lesbos (32): après quoi, selon la coutume, il se nomma Lucius Cornelius Balbus Theophanes, comme Paul Manuce & Corradus l'ont remarqué; celui-là, dans le Sommaire de l'Oraison de Ciceron pour ce même Balbus; celui-ci, dans ses Notes sur les Epitres de Ciceron à Atticus: & l'un & l'autre ont pris ce Balbus pour l'Historien Cornelius Balbus Theophanes, dont Capitolin a parlé. Desorte que s'il y eût eu là dequoi critiquer, il auroit falu tirer en cause ces deux savans Italiens, plutôt que Savaron, qui n'est venu qu'assez longtems après eux.

(*H*) *Mrs. Lloyd & Hofman meritent un peu de censure.*] Je ne dis rien de Charles Etienne: il a été un peu trop sec sur notre Cornelius Balbus; mais ce qu'il en a touché n'est pas mal choisi. Mr. Lloyd en a ôté quelques paroles, qui n'étoient pas superflues, savoir que nous avons encore l'Oraison de Ciceron pour ce Balbus; car ce sont deux faits fort différens, l'un que Ciceron a plaidé une telle cause, l'autre que nous avons encore son Plaidoïer; & c'est au dernier des deux que les Lecteurs s'interessent davantage. Mr. Hofman allonge l'Article (33), pour nous aprendre qu'il y a eu un autre Cornelius Balbus de Lesbos, surnommé Theophanes; c'est-à-dire, pour nous aprendre une fausseté. Lucius Cornelius Balbus Theophanes ne differe nullement de celui qui étoit de Cadis, & dont il s'agit dans cet Article.

(*I*) . . . . . *Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt.*] J'ai deja touché quelqu'une de ses méprises: en voici deux autres. L'une est dans le Sommaire de l'Oraison de Ciceron pour Cornelius Balbus, & dans les Notes sur l'endroit de cette Oraison où il est parlé de l'adoption de ce Balbus. Il dit là très-faussement que Theophanes étoit un affranchi de Pompée (34); car ce ne fut pas la liberté, mais la bourgeoisie Romaine, que Pompée donna à Theophanes. *Quid Magnus hic noster*, dit Ciceron (35), *qui cum virtute fortunam adequavit: nonne Theophanem Mitylenæum scriptorem rerum suarum in concione militum civitate donavit?* L'autre faute de Manuce est de nous renvoier touchant le Triomphe du jeune Cornelius Balbus, néveu de celui dont nous parlons, entre autres autoritez, au Livre VII de Pline, chap. XLIII (36); car Pline ne parle en cet endroit-là que du Consulat de l'oncle. On se méprend aisement en semblables choses: le P. Hardouin, sur ce même endroit de Pline, nous renvoie à un passage de Paterculus (37), où il n'est question que de Balbus le néveu.

(*K*) *Glandorp a multiplié les êtres sans necessité.*] Il n'a pas dû produire trois Consuls nommez L. Cornelius Balbus. C'est multiplier les êtres sans nécessité. Le premier est, selon lui, Balbus l'aîné, dont il met le Consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le Consulat duquel il ne dit rien de précis, se contentant de raporter les paroles de Paterculus. Le troisiéme est un L. Cornelius Balbus, qu'il dit avoir été fait Consul pour quelques jours, vers la fin de l'an, par Auguste, & par Marc Antoine; & avoir eu tant de richesses, qu'elles lui permirent de leguer 25 drachmes à chaque Citoïen Romain (38). Ces trois Consuls, dans la verité, se réduisent à un seul; car Balbus l'oncle n'est point différent de celui dont le Consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le Pere Hardouin, pour marquer le caractere de ce Consulat, dit ingenieusement, que Balbus fut Consul sous le Consulat de Cn. Domitius Calvinus, & de C. Asinius Pollion, l'an de Rome 714. *Consul hoc fuit, quoniam ita necesse est dicere, Cn. Domitio Calvino secundum, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis* DCCXIV (39). Au reste, si Glandorp avoit eu quelque connoissance de l'endroit de Pline (40), où Balbus l'aîné est apellé oncle paternel, *Patruus*, de Balbus le jeune, il ne se fut pas réduit à la citation d'un auteur aussi mauvais garant que Volaterran, pour nous aprendre que l'un de ces Balbus étoit fils du frere de l'autre.

(*L*) *La distinction de grand & de petit Consulat est chimérique.*] Voiez un peu à quels travers d'esprit les gens sont sujets. Il s'en est trouvé, qui, sur ces paroles de Pline, *fuit & Balbus Cornelius Major Consul*, se sont jettez dans la chimere de deux degrés de Consulat, & ont prétendu que Balbus avoit été fait grand Consul, ou premier Consul (41). Il étoit aisé de voir, que *Major*, dans ce passage, ne se raporte pas à *Consul.*

(*M*) *Monsr. Moreri a fait plusieurs fautes.*] I. Ce n'est que sur un *on dit*, qu'il debite que Cornelius Balbus *composoit un Journal, ou des Ephemerides de ce qui arrivoit tous les jours à Cesar.* Si l'on avoit su que Sidonius Apollinaris a parlé de ce Journal comme d'un Livre subsistant alors, & qu'il en a même parlé avec eloge (42), on auroit rejetté bien loin cet *on dit.* Quelques-uns veulent que Symmaque ait parlé du même Livre, lors qu'il écrivit à son ami, *Si tempus est desiderii tui Livius, sume* EPHEMERIDEM *C. Cæsaris decerptam Bibliothecula mea ut tibi muneri mitteretur. Hæc te origines, situs, pugnas, & quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit* (43): c'est-à-dire, *Si Tite Live ne satisfait pas pleinement l'envie que vous avez de connoitre l'Histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Ephemérides de Cesar, dont je vous ai fait present, &c.* Mais d'autres pretendent qu'il ne s'agit là que des Memoires que Cesar avoit faits lui-même, & que nous avons encore sous le Titre de *Commentaires de la Guerre des Gaules* (44). Il est pourtant vrai qu'il avoit fait d'autres Memoires sous le titre d'*Ephémeride*, comme nous l'aprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourroit-il pas parler de ceux-ci? II. L'avis *de prendre garde de ne pas confondre, comme Savaron & d'autres l'ont fait, cet Auteur avec un de ce nom surnommé Theophanes*, qui *étoit de Lesbos*, contient deux fautes. Nous avons montré la prémiere en justifiant Savaron de la censure de Vossius. La deuxieme consiste à suposer, qu'il y a eu un Historien natif de l'Ile de Lesbos, qui s'apelloit Cornelius Balbus Theophanes. Rien n'est plus faux. L'Historien Theophanes, natif de Mitylene en l'Ile de Lesbos, a bien été apellé Cn. Pompeius Theophanes, à cause que Pompée lui avoit conferé la bourgeoisie Romaine; mais il n'a jamais ajouté à son nom de famille celui de Balbus, ou de Balbus Cornelius: & il y a lieu d'être surpris, qu'il soit échapé à Vossius de dire, que l'Historien Cornelius Balbus Theophanes, dont Jules Capitolin a fait mention, est le Theophanes de l'Ile de Lesbos, qui écrivit la Guerre de Mithridate (45). III. Mais encore, pourquoi faut-il prendre garde de ne pas faire comme Savaron? C'est parce que Cornelius Balbus *vivoit à Rome*, & que Theophanes *étoit de Lesbos.* Ne sont-ce pas là deux attributs bien incompatibles dans un même sujet; & peut-on demander de meilleures preuves de distinction personnelle? Voilà comment les erreurs croissent. Moreri, pour avoir voulu abréger la preuve de Vossius, l'a rendue incomparablement plus mauvaise qu'elle n'étoit. IV. *Je pense que c'est le prémier*, poursuit-il, *que Ciceron défendit contre ceux qui l'accusoient de prendre injustement le titre de citoyen Romain.* Outre que l'expression est tournée si peu nettement (46), qu'elle fait d'abord penser que Ciceron commença cette sorte de Plaidoïers par la personne dont il s'agit; ce qui n'est point ce que l'on veut dire, ni ce qu'il faut dire. Il y a ceci de mauvais dans ces paroles, c'est qu'il ne faloit pas parler de cela comme d'un fait incertain; & qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de s'en convaincre évidemment par la lecture des Sommaires de Paul Manuce, du P. Abram &c, sur l'Oraison de Ciceron *pro L. Cornelio Balbo.*

(*N*) *Ciceron a dit que Sulpitius surpassa Balbus son maître.*] On comprendra mieux la pensée de Ciceron par ses paroles, que par les miennes. Qu'on lise donc ce qui

(32) *Et adoptatus Theophani agnatus est.* Cicero pro Balbo. [illegible] Cicero Epist. VII ad Atticum, *Lib. VII.*

(33) *Dans la 2 Edition de sa* Continuation, *il donne de bonnes* Additions *touchant Cornelius Balbus.*

(34) *Il le rapporte dans ses* Notes sur l'Epitre XI à Atticum, *Livr. V.*

(35) Orat. pro Archia [illegible] Valere Maxime, *Livr. VIII, Chap. XIV.*

(36) P. Manutius, *in Argument.* Orat. Ciceron. pro Balbo, *où au lieu de citer le Chap.* XLIII *du* VII *Livre de* Pline, *on cite le* XXXVII, *& au lieu du Chap.* XXIX *de* Solin, *on cite le* XLII. *Cette Edition de* Manuce *est de Cologne, en* 1582, *in* 8.

(37) *Lib. II, Cap. LI.*

(38) Glandorp. Onomastic. Roman. *pag.* 277.

(39) Hard. in Plin. *Lib. VII, Cap. XLIII, pag.* 64 *Tom. II.*

(40) *Lib. V, Cap. V, pag.* 542.

(41) *Voiez* Saumaise, Exercitat. Plin. *pag.* 222.

(42) *Quis opera [illegible] Juvenci, Marcialis Historici, quibus ad* BALBI EPHEMERIDEM [illegible] Sidonius Apollinar. Epist. *XIV Lib. IX.*

(43) Symmach. Epistol. *XVIII Lib. IV.*

(44) Vossius, de Histor. Lat. *pag.* 64, *où il attribue à* Suetone *ce qui est de* Symmaque.

(45) *Voiez dans la Remarque (C),* Casaubon *& autres, qui ont fait la même faute.*

(46) *Si l'on vouloit remarquer les fautes de cette nature, qui sont dans le style de* Moreri, *on les feroit compter par milliers.*

porte de derriere, durant les fureurs des Triumvirs, & entendant qu'on tuoit son fils dans sa maison, il retourna sur ses pas, & se fit tuer (r). Appien raporte la chose un peu autrement (s).

(r) Valer. Maximus, Lib. V, Cap. VII.

(s) Appianus de Bell. Civil. Lib. IV, pag. 601.

qui fuit : *Cum docendi caussa duobus peritissimis operam dedisset* (Servius) *L. Lucilio Balbo, C. Aquilio Gallo, Galli hominis acuti & exercitati promptam in agendo & in respondendo celeritatem subtilitate diligentiaque superavit : Balbi docti & eruditi hominis in utraque re consideratam tarditatem vicit, expediendis conficiendisque rebus. Sic & habet quod uterque eorum habuit, & explevit quod utrique defuit* (47).

(47) Cicero, in Bruto, Cap. XLII.

BALBUS, BALBI, ou BALBO (JEAN) Moine Jacobin, florissoit au XIII siècle. Il savoit le Grec, chose rare en ce tems-là, & beaucoup plus de Latin que tous ses confreres ensemble. Il n'étoit pas moins estime pour sa bonne vie, que pour son savoir; & il s'est trouvé des gens qui l'ont traité de Béat (*A*). Ce fut sur ce pied qu'on mit son Image dans l'Eglise de Saint Thomas à Pavie. Le Titre de ses Ouvrages se peut voir dans Monsr. Moréri, qui, au lieu de nous renvoier au Volume de Vossius sur les Historiens Latins, auroit bien fait de remarquer que Jean Balbus est incomparablement plus conu sous le nom de *Joannes de Janua*, ou de *Joannes Januensis*, que sous aucun autre. Nous allons dire pourquoi il porta ce nom & discuter s'il est le même que Jaques de Voragine (*B*). Nous ne ferons qu'une Remarque pour tout cela,

(*A*) *Il s'est trouvé des gens qui l'ont traité de Béat.*] C'est ce qui paroitet par ce passage. *Non vi ha mancato chi lo riponga nel numero de' Beati, o come tale si vede dipinto nel Tempio di S. Tomaso di Pavia, in luogo eminente vicino al soffitto* (1).

(1) Alfonso Fernandez, apud Michaelem Justinianum, in Libro de gli Scrittori Liguri, pag. 382.

(*B*) *Voions pourquoi il portoit ce nom, &... s'il est le même que Jaques de Voragine.*] Jean Balbus, Noble Genois, fut apellé *Januensis*, ou *de Janua*, parce qu'il étoit de Genes. Il dit lui-même dans son *Catholicon*, au mot *Janua*, qu'il étoit d'une ville nommée Janua. Cette ville n'est autre que celle de Genes : dès le tems de Luitprand elle étoit plutôt nommée Janua que Genua; soit qu'on voulût plus clairement insinuer que Janus en étoit le fondateur; soit qu'on eût égard à la raison raportée par *Jo. de Janua*, savoir que cette ville est la porte de la Provence, de la Lombardie, & de la Toscane. Il nous aprend là-même, qu'il s'apelloit *Frater Johannes Januensis de Balbis*, & qu'il avoit fait quelques autres Livres. A la fin du Catholicon, il fait savoir, qu'après plusieurs années de grand travail, il l'acheva le jour des Nones de Mars, c'est-à-dire le 7 jour de Mars 1286.

Si Jean de Janua, & Jaques de Voragine, sont le même Auteur.

Mr. Oudin, ci-devant Religieux de l'Ordre de Prémontré, & maintenant aggrégé a l'Eglise Protestante au grand contentement du parti, qui se félicite avec raison d'une si bonne conquête, & qui attend plusieurs beaux Ouvrages de cette plume : Mr. Oudin, dis-je, prétend, que *Jacobus de Voragine*, Auteur de la Legende dorée, & *Joannes de Janua* Auteur du Catholicon, ne sont qu'un seul & même homme (2). Il se fonde sur ce qu'on convient qu'ils vivoient en même tems, qu'ils étoient tous deux Jacobins, tous deux de Genes, & à cause de cela tous deux nommez *Januensis*. Il aura donc été facile à ceux qui auront vu à la tête de plusieurs Manuscrits le nom *Januensis*, précédé de la lettre J initiale du nom de batême *Joannes* & *Jacobus*, de les attribuer tantôt a *Jacobus Januensis*, tantôt à *Joannes Januensis* : ce qui aura converti un Auteur en deux.

(2) Oudin, Supplem. de Scriptor. Ecclesiast. pag. 561.

Mais il me permettra de lui dire, que sa Conjecture est assez rudement choquée par le dénombrement que l'Auteur du Catholicon a donné de ses Ouvrages au mot *Janua*; car encore que le tems où il acheva son Catholicon puisse avoit été fort éloigné de celui où il acheva l'Article *Janua*, il n'est nullement vraisemblable, que s'il avoit composé quelques Livres dans le tems qui se seroit écoulé entre la composition de cet Article, & la clôture du Dictionaire, il ne les eût pas ajoûtez aux autres dans le même Article. Ainsi l'on peut suposer que le Catalogue qu'il donne sous le mot *Janua* est de l'an 1286, auquel il mit la derniere main au Catholicon. Or il est certain que Jaques de Voragine publia en 1270 une Traduction Italienne de la Bible. Quelle aparence, que si au bout de seize ans il avoit parlé des Livres qu'il avoit donnez au Public, il en eût oublié un d'une entreprise aussi nouvelle, & à tous egards aussi remarquable que la Version de l'Ecriture en Langue vulgaire? Il n'est donc point vraisemblable que l'Auteur du Catholicon soit Jaques de Voragine. N'en décidons point pourtant. Attendons les lumieres des Savans, & en particulier celles de Mr. Oudin. Mr. Cave veut bien être encore là-dessus dans l'incertitude (3).

(3) Cave, de Scriptor. Ecclesiast. pag. 730.

Voila comment je parlai dans mon Projet : mais présentement, je parle d'un ton plus ferme contre la Conjecture du Pere Oudin : je suis fondé sur plusieurs bonnes raisons, qui viennent de très-bon lieu (4). Voici l'Extrait d'un Memoire venu de Dijon. „ Je croi qu'on pourroit „ décider nettement, que *Joannes de Janua* ne doit nullement être confondu avec *Jacobus de Voragine*. Le prémier, qui est Auteur du Dictionaire intitulé *Catholicon*, „ n'a jamais été cité sous le nom de *Jacobus*. Le second, „ qui est Auteur de la *Légende dorée*, n'a jamais été cité „ sous le nom de *Joannes*. Le prémier est toûjours apellé „ *Joannes de Janua*, ou *Januensis*, parce qu'il étoit véritablement de Genes, de la famille des Balbi. Le second, „ dont la famille est inconnue, est presque toûjours apellé *Jacobus de Voragine* : très-rarement *Jacobus Januensis*; „ & alors, il faut ou sousentendre *Archiepiscopus*, ou croire que c'est à cause du peu de distance qu'il y a de ce „ bourg de Ligurie, nommé *Voragine*, lieu de sa naissance „ jusqu'à Genes. Le premier n'étoit qu'un simple Religieux Jacobin. Le second a été élevé a l'Archevêché de „ Genes. Tous les Auteurs, & les Jacobins entre autres, „ ont toûjours distingué les noms, le païs, & les Ouvrages de ces deux Ecrivains. C'est ce qu'observe soigneusement Leandro Alberti dans sa Description *della riviera di Genoua di Ponente*. Jaques Bracelli, Genois, qui écrivoit dès l'an 1431, & dont nous avons un petit Livre „ *de claris Genuensibus*, n'y fait nulle mention de *Jacobus de Voragine*, parce qu'il n'étoit pas de Genes, mais y parle „ avec éloge de l'Auteur du Catholicon, *Joannes Balbus*, „ auquel il n'auroit pas manqué de donner la qualité d'Archevêque de Genes, s'il l'avoit eue, comme il la devoit „ avoir suivant l'opinion de ceux qui le confondent avec „ *Jacobus de Voragine* ".

(4) Du savant Monsr. de la Monnoie.

Simler n'a garde de confondre ici deux Auteurs en un, puis qu'au contraire d'un il en fait trois; car il parle de *Joannes de Janua*, de *Joannes Januensis*, & de *Joannes Balbus*, comme de trois Auteurs differens (5). Il se trompe de plus, en mettant Baldus pour Balbus; faute que Quenstedt a suivie dans son Traité de la Patrie des Hommes illustres (6). Martinius donne aussi dans les fautes de multiplication. C'est dans le Catalogue des Dictionaires dont il s'est servi pour faire le sien : il est au commencement de son *Lexicon Philologicum*, imprimé a Breme, en 1623, & puis augmenté à Francfort, en 1655, & reimprimé à Utrecht, l'an 1697. Il allegue le Catholicon, achevé le jour des Nones de Mars 1286, & cite les propres paroles qui sont à la fin du Dictionaire de *Joannes de Janua*. Immédiatement apres, il allegue une *Summa qua vocatur Catholicon*, publiée par Frere Jean de *Janua*, & imprimée à Venise en 1487. Il est clair que ce ne sont que deux différentes Editions d'un même Livre, & que la prémiere ne devoit pas être moins attribuée à Jean de *Janua*, que la seconde. Martinius n'y eût pas manqué, s'il avoit su ce qui est dans l'Article *Janua*, au Catholicon achevé en 1286.

Multiplication de Joannes de Janua en plusieurs Auteurs.

(5) Epitome Biblioth. Gesneri.

(6) Pag. 107.

Je voi qu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'Auteur du Dictionaire, qui a été le prémier intitulé *Catholicon*. Mr. du Cange le donne à notre Jean de *Janua*, & veut que ni Papias, ni Ugutio, qui avoient fait des Compilations antérieures, n'aient pas emploié ce Titre (7); mais Mr. Borrichius, qui a écrit après avoir lu la Préface de Monsr. du Cange, ne laisse pas de soutenir que Papias est l'Auteur du Catholicon, & qu'il acheva cet Ouvrage l'an 1286 (8). Il avoit vu qu'on soutenoit dans cette Préface que Papias avoit fleuri, non en 1100, comme l'assure Trithéme, mais en 1053, comme la Chronique d'Alberic la justifie; & néanmoins il pose en fait que Papias a achevé son Dictionaire en 1286. Il faloit, ou réfuter Monsr. du Cange, ou du moins observer qu'il se trompoit. Ces ménagemens, & ce silence ne font qu'embarrasser les Lecteurs. En tout cas, c'est une forte présomption contre Monsr. Borrichius, que de voir qu'il met la conclusion du Dictionaire de Papias précisément en la même année 1286, que *Joannes de Janua* acheva son Catholicon. Le Mémoire cité ci-dessus m'assûre que Papias n'a point fait le *Catholicon* achevé l'an 1286, & que Jean Balbi est le prémier qui se soit servi du Titre de *Catholicon* à la tête d'un Dictionaire.

Du Livre intitulé *Catholicon*.

(7) Du Cange, *Præfat.* Glossarii Latin.

(8) Borrich. Append. ad Lexica Græca & Lat. *a la fin de ses* Analecta ad Cogit. de Ling. Lat. 1682.

Il y avoit long-tems que Barthius, sans avoir consulté la Chronique manuscrite d'Alberic, avoit jugé que Papias étoit plus ancien qu'on ne le fait. Platine donne pour constant qu'il a vécu sous le Pape Innocent III, c'est-à-dire au commencement du XIII siécle : mais Barthius, au chapitre III du III Livre de ses *Adversaria*, le mit sous l'Empire de Henri II (9), en considérant que cet Auteur ne conduit que jusqu'à Henri, qu'il nomme *minorem*, la Liste qu'il donne sous le mot *ætas* de tous les Princes des siécles passés : il n'auroit point fait cela, s'il y eût eu déja plus de deux Empereurs du nom de Henri. Il est vrai que Barthius se fait un doute, que la prodigieuse négligence de ceux qui continuent ou qui amplifient les Compilations rend légitime, généralement parlant. C'est que peut-être Papias a laissé l'article *ætas* tout tel qu'il l'a trouvé dans quelque vieux

Age de Papias, selon Barthius.

(9) *Il mourut l'an 1024 : ainsi il semble que la raison de Barthius prouvoit trop.*

Negligence des Continuateurs des Compilations.

cela, & pour ce qui en pourra naitre.

(10) Voiez Vossius de Hist. Lat. Libr. II. Cap. LVII. &

viens Diéhonaire, sans pousser le Catalogue jusques à son tems. C'est ainsi qu'on trouve dans la Chronique de l'Abbé d'Urspergs, en un autre endroit, que l'Auteur étoit à l'an 1108 (10); en un autre, qu'il étoit tres jeune, *in minori ætate*, l'an 1198; & en un autre, qu'il fut fait Abbé l'an 1215. Si le Continuateur éclaircissoit les choses par raport à ses Additions, on ne rencontreroit pas ces brouilleries.

Bellarm. de Script. Eccl. pag. 311, faussement accusé par Zeiler, de Hist. pag. 219, d'avoir cru falsifié le nombre 1108.

BALDE, célèbre Jurisconsulte dans le XIV siécle, étoit fils de François Ubaldus (*A*), Medecin de Pérouse. Il étudia sous Bartole; &, n'aiant encore que quinze ans, il lui proposa une Objection si embarrassante, qu'il falut demander du tems pour y penser, & qu'on n'en donna la solution que le lendemain. Ainsi ceux qui disent que Balde commença fort tard ses études, se trompent grossierement (*B*). Peu apres sa promotion au Doctorat, il soutint des Theses que Bartole attaqua pendant cinq heures de suite, sans pouvoir gagner la victoire. Il plaida souvent des causes contre Bartole, & il s'éleva entre eux une émulation qui dégénera bientôt en haine. On n'en sauroit douter, quand on voit que Balde prend a tâche d'offusquer la reputation de son Maitre. Ce qu'on a dit, que les Pandectes de Pise aiant été consultées au sujet de la Dispute qu'ils eurent sur la leçon d'une Loi, Balde se trouva convaincu de plusieurs falsifications, & qu'il en fut châtié d'une maniere ignominieuse, ne doit passer que pour une fable (*C*). Il enseigna à Perouse, & il y eut pour disciple le Cardinal de Beaufort, qui fut ensuite le Pape Gregoire XI. Il fut apellé à Padoue, environ l'an 1378; mais il quitta cette Académie, lors que Galeas Visconti voulant rétablir celle de Pavie, y attira à force d'argent les plus habiles Professeurs qu'il put rencontrer. Une promte repartie que fit Balde, la prémiere fois qu'il parut dans le College de Pavie, le fit admirer (*D*). Il eut là un Collegue redoutable, nommé Philippe Cassolus. C'étoit un homme, qui avoit joint à beaucoup d'esprit une excellente mémoire; mais la bonne opinion qu'il avoit de sa suffisance l'aiant porté à faire un défi, il succomba, & sa gloire fut sacrifiée a celle de Balde (*E*). La mort de ce Philippe ne délivra point d'inquiétude son Concurrent; car il y eut une émulation si échauffée, entre le Professeur qui lui succéda, & Balde, qu'ils introduisirent la honteuse & la pernicieuse coutume de briguer des Auditeurs, à force de suplications. Balde gagna beaucoup de bien (*F*). Il a composé quantité de Livres, & il n'y

(*A*) *Il étoit fils de François Ubaldus.*] Remarquez donc que *Baldus* est le nom de bateme de ce Jurisconsulte, & *Ubaldus* son nom de famille. Moreri l'apelle outre cela *Pierre*: c'est confondre le frere ainé avec le cadet. *Petrus Ubaldus* étoit le troisieme fils du Medecin *Franciscus Ubaldus*, & fut bon Jurisconsulte. *Angelus Ubaldus* son frere fut aussi un grand Juriste. Voiez Panzirole au chapitre LXX & suivans du II Livre *de claris Legum Interpretibus*.

(*B*) *Ceux qui disent que Balde commença fort tard ses études, se trompent grossierement.*] On a débité qu'il avoit quarante ans, lors qu'il commença d'étudier en Droit, & que Bartole lui aiant dit, *tardè venisti Balde*, Balde lui repondit, *citius recedam* (1). La Mothe le Vayer donne à Bartole un Discours un peu plus long, *Vous venez tard Balde; vous serez Avocat dans l'autre monde*. *Sero venis Balde, eris Advocatus in alio sæculo*. Je ne croi pas que si Bartole avoit dit cela, il eut fait aucune allusion a la raillerie de Caton. Ce Censeur, pour se moquer de l'école d'Isocrate, disoit, *que les disciples y vieillissoient, afin d'aller exercer leur eloquence dans les Enfers, en plaidant au Barreau de Minos* (2). Le conte, dont il est ici question, n'a nul fondement. Panzirole prouve que Balde, agé de quinze ans, fit une Objection tres-embarrassante au fameux Bartole; qu'à l'âge de dix-sept ans, il fit des Leçons publiques; & que quatre ans aprés, il fit un Livre *de Pactis*, & un autre *de Constituto* (3). Voici les paroles de cet Ecrivain: *Opinioni Bartoli adeo arguté contradixit, ut ille argumenti acumine perterritus respondere non potuerit, commendatoque sumendo tempus ad solvendum petiit, & sequenti mane respondit. Deinde 17 annum ingressus solenni interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit; unde fabulosum est quod vulgo fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse* (4). Le Jurisconsulte Zasius raporte le même conte sur la foi de Paul Citadin; mais Tiraqueau le rejette comme une fable (5). *Adducerem*, dit-il (6), *quod de Baldo vulgo dicitur . . . . . nisi scirem hæc esse commentitia & prorsus fabulosa, ut ex iis constat quæ supra diximus*. Mr. Baillet observe que la Mothe le Vayer, & le Pere Bartoli, *semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait etoit fort avéré, . . . & non pas un conte fait à plaisir*. Il les renvoie au *Président Tiraqueau*, & au chapitre VIII des Eloges de Paul Jove (7). Il cite la Mothe le Vaier Lettre XXXII, pag. 420, & Bartoli Car. Hom. lit. pag. 248. Je n'avois jamais lu que Tiraqueau fut President. Paul Jove observe que Balde fut un esprit avancé, & qui dura fort long-tems: *Præcoci ingenio prius puer, non ad optimam modo frugem sed rarissime etiam naturæ dono ad longam senectutem pervenit* (8).

(1) Panzirol. de claris Legum Interpretib. Lib. II, Cap. LXX, pag. 201.

(2) Plutarchus, in Catone, pag. 350.

(3) Panzir. de clar. Leg. Interpretib. pag. 201.

(4) Ibidem, pag. 200, 201.

(5) Zasius, apud Tiraq. de Jure Primigenitor. Præf. num. 206.

(6) Tiraq. de Jure Primigenitor. Præf. num. 206.

(7) Baillet, Enf. celebr. pag. 420.

(8) Jusqu'à 76 ans.

(*C*) *Ce qu'on dit . . . . . qu'il se trouva convaincu de plusieurs falsifications . . . . . ne doit passer que pour une fable* (*a*).] Les uns disent que la fletrissure qu'il reçut l'obligea à s'exiler, & à dire, comme Scipion l'Africain, qu'il ne vouloit pas que son ingrate patrie lui fournît la sépulture: *Publicè traductum patriâ excessisse ferunt, & abeuntem Scipionis Africani verba protulisse, ingrata patria, ne ossa quidem mea habebis, ac in voluntario exilio senem defunctum fuisse* (9). D'autres disent qu'il fut condamné à la marque d'un fer chaud sur le front, & que Bartole le protegea. Jason l'avoit oui dire; mais il a eu très-grand tort d'immortaliser cet oui-dire dans ses Ouvrages. Il ne faut jamais faire cet honneur à de tels bruits qu'en ces deux cas: l'un, lors qu'ils sont très-vraisemblables; l'autre, lors qu'on les veut charger d'une note de réprobation, c'est-à-dire, les réfuter & les siffler. En ce dernier cas, il est très-utile de raporter ces sortes de traditions, parce que rien n'est plus propre à inspirer de la defiance contre les raports de la renommée, que de faire voir à son siécle la sotte & la ridicule crédulité des precedens. Pour prouver démonstrativement que l'oui-dire de Jason est une fable, il ne faut point d'autre raison que celle-ci. Jason ne savoit cela que par oui-dire: si la chose eût été vraie, il l'auroit lue en cent endroits. Balde vécut fort long-tems tout couvert de gloire, il fit des Livres, il réfuta qui bon lui sembla, il eut des Antagonistes & des Ennemis redoutables. Tenez pour tout assûré, que si on eut pu lui faire un reproche d'infamie, on l'auroit fait dans plus d'un Livre. C'est là que Jason & tout le monde auroit apris cette disgrace. C'est le malheur des Savans qui se distinguent beaucoup, & qui écrivent beaucoup: les plus petites fautes de leur jeunesse leur sont publiquement reprochées tôt ou tard. Ils se font des Ennemis parmi les Auteurs: c'est assez, ils doivent s'attendre à des Romans satiriques, plutôt qu'à la discrétion de l'Adversaire. Voila comment Panzirolle devoit tourner l'Apologie de Balde: il devoit expressement & d'une façon développée se servir de cette Note, & ne se contenter pas de dire, *Quæ omnia falsa esse & aliis potius evanisse non dubito, cum nulla de hoc certa extet auctoritas, & cum Ticini decessisse constet* (10).

(9) Panzir. de claris Leg. Interpret. p. 201.

DE QUELLE maniere un Auteur doit raporter un oui-dire.

§. (*a*) La falsification dont Balde fut accusé regardoit la Loi *Creditor*. premiere au Digeste *de distractione pignorum*, dans laquelle il fut, dit-on, convaincu d'avoir supprimé une *n*. Bartole prit la défense de Balde, non pas en niant le fait, mais en alleguant en faveur de l'accusé la Loi *Ad bestias* 31. au Digeste *de pœnis*, laquelle veut que lors que le coupable est d'ailleurs un sujet de grand merite, ou qui a des talens extraordinaires dans son art, on se relâche à son égard de la rigueur des Loix. Voiez Jean Nevisan, l. 5 n. 25. de sa *Forêt nuptiale*. REM. CRIT.

(10) Panzirol. de clar. Leg. Interpretibus, pag. 202.

(*D*) *Une promte repartie, que fit Balde, ... le fit admirer.*] Il étoit de petite taille, desorte que dès qu'on le vit dans l'auditoire, on s'écria, *minuit præsentia famam*. Il répondit, sans se décontenancer, *augebit cætera virtus*. Panzirole ajoûte, *quo dicto omnibus sui admirationem injecit* (11).

(11) Ibidem, pag. 202.

(*E*) *La gloire de Cassolus fut sacrifiée a celle de Balde.*] Cassolus s'étoit engagé à répondre sur le champ à tout ce qu'on lui pourroit demander concernant les dernieres volontez. On prit jour & heure, pour vérifier s'il se vantoit de cela avec raison. L'Assemblée fut nombreuse: Balde se leve, fait une Question à quoi on ne fait répondre: il faut que lui-même montre la loi qu'il demande. Jugez si le défiant fut mortifié. *Philippus, qui, ut memoria cæteris antecellebat, se ex omnibus ultimarum voluntatum quæstionibus ex tempore responsurum professus est. Statutâ ad dicendum die, cum in magnâ expectatione esset, surgens Baldus interrogavit, Ubi in jure cautum reperiretur, parem non esse ejus, qui non vult, et, qui non potest, conditionem. Ad primam interrogationem hæsitante Philippo, cum Baldus de proposita quæstione legem ostendisset, magnam gloriam retulit* (12).

(12) Idem, ibidem.

(*F*) *Balde gagna beaucoup de bien.*] Les conseils qu'il donna sur la seule matiere des Substitutions lui valurent plus de quinze mille écus. Il possedoit plusieurs terres. *De jure respondendo immensam pecuniam coegit, qui ex solis Substitutionum speciebus plus quindecim millia aureorum lucratum fuisse tra-*

n'y a nulle aparence qu'il ait étudié seulement deux heures par jour (*G*). Ce ne sera point lui qu'on pourra donner pour un exemple d'un Auteur sans défaut : quand il n'auroit que celui de se contredire, il ne seroit pas peu éloigné de la perfection ; mais il en a bien d'autres (*H*). Les excuses, dont il coloroit ses contradictions méritent d'être considérées (*I*). Il mourut le 28 d'Avril 1400 (*K*). Le genre de sa mort fut triste : il aimoit tendrement un petit chien, il le caressoit & le baisoit fort souvent. Il en fut mordu à la levre pendant de telles caresses ; &, comme ce chien avoit la rage en ce tems-là, il repandit dans le corps de Balde un venin subtil, qui ne fit aucun effet pendant long-tems, mais qui enfin produisit la peur de l'eau, & causa un mal incurable (*a*). Balde vecut soixante-seize ans (*b*), & laissa deux fils, qui furent bons Jurisconsultes (*c*). Zenobius l'aîné fut Evêque de Tipherne (*d*).

(*a*) *Tiré de* Panzirole, de clar. Leg. Interpretib. *Lib. II, Cap. LXX, pag. 201, & seqq.*

(*b*) Paul. Jovius, Elog. *Cap. VIII, pag. 27.*

(*c*) Panzirolus, de clar. Legum Interpretibus, *pag. 203.*

(*d*) *Idem, ibidem.*

traditur. Aliunde præterea ex innumeris aliarum successionum criminumque causis & contractibus peramplas opes accumulavit (13). Il se tenoit dans une agréable maison de campagne auprès de Pavie, d'où il venoit sur sa mule à l'auditoire. *Domus*, ajoute Panzirole (14), *vetustate vitiata adhuc hodie pro re memoranda ostentatur.*

(*G*) *Il n'y a pas d'aparence qu'il ait étudié seulement deux heures par jour.*] Panzirole, refutant cela, dit entre autres choses, que Balde, faisant un voiage qui l'empêchoit de donner à la lecture le tems qu'il avoit accoutumé d'y consacrer, disoit, „ Chaque pas que fait mon cheval sont „ autant de loix qui sortent de ma mémoire : „ *Quot gradus equus ambulabat, tot leges sibi excidere querebatur* (15). C'est un signe qu'il avoit aquis, & qu'il conservoit son savoir à force de lire.

(*H*) *Il a bien des défauts.*] Il avance mille choses singulieres, & oposées au sentiment des autres Jurisconsultes, & il les avance sans citer aucune Loi : ce sont ses propres fantaisies. Il cite des Loix qui ne font rien à ce de quoi il s'agit : il traite de plusieurs choses hors de leur place : il est trop sec sur le necessaire, & trop prolixe sur l'inutile ; il répond à des Questions que personne n'a jamais faites, & il ne répond rien sur ce que tout le monde demande ; il se confond lui-même par ses propres subtilitez, & il se donne trop de licence ; la vivacité de son esprit est cause du peu d'uniformité de ses sentimens. *Cum parum sibi constans sæpenumero contrarius reperiatur, id tamen non levitate, sed ingenii subtilitate evenisse Paulus Castrensis autumat* (16). Ceux qui ont l'imagination vive, ont ordinairement peu de memoire, & c'est ce qui fait qu'ils ne se souviennent point quand ils envisagent d'un certain coté une Question, qu'ils l'ont autrefois soutenue d'un autre sens. Ils se contredisent sans le savoir. Ajoûtez à cela, qu'un esprit subtil invente aisément les moiens de prouver & de réfuter les mêmes choses. Mais c'est un grand défaut, que de n'être pas capable de suspendre les effets de cette subtilité, jusques à ce qu'on se puisse donner une ferme assiette.

(*I*) *Les excuses, dont il coloroit ses contradictions, méritent d'être examinées.*] Il disoit que notre entendement change, & qu'ainsi il raisonne un jour d'une façon, un jour d'une autre. Je croi qu'*in petto* il se réservoit le privilege qu'il attribuoit aux Législateurs. L'Evêque de Pavie demandoit un jour pourquoi les Loix etoient si changeantes. Balde lui répondit que les mêmes choses deviennent licites, ou illicites, selon les tems. On permet pendant la guerre ce qui est défendu pendant la paix : c'est pourquoi la justice roule sur toutes les choses qui deviennent propres au tems ; une telle conduite est proportionnée aux conjonctures presentes, elle est donc juste. Ceux qui font les Loix imitent les Médecins : ceux-ci permettent, ordonnent, défendent les mêmes choses, selon les tems & les saisons ; & c'est aux tems qu'ils prenent garde. *Ipse quoque se excusat, quod intellectus, qui ratiocinatur, non semper sit idem, sed varius ; & Episcopo Ticinensi sæpe interroganti, cur toties leges mutarentur, respondit, flagranti bello permittitur, quod pacis tempore non licet, ut ita justum esse, quod cuique suo tempore expedit, exemplo etiam medicorum tempora à legum latoribus dicebat observari* (17). Ce fut la réponse de Balde ; & voila, ou implicitement, ou explicitement, le principe sur lequel raisonnent les Auteurs qui se réfutent eux-mêmes, quand ils ont à disputer contre deux sortes d'ennemis. *Cette Proposition est vraie, & bonne, aujourd'hui que je dispute contre Pelage, dans un an, elle ne le sera pas, si je dispute contre Calvin.* Voiez ce qui a été dit ci-dessus (18) touchant les contradictions des Avocats, & touchant l'Apologie que Ciceron en a fait. Je me souviens d'avoir lu que certains Controversistes, ne pouvant nier que l'Eglise ne commandât certaines choses, qui ne paroissent conformes ni à l'Ecriture, ni à la primitive Eglise, ont soutenu qu'elles ne laissent pas d'être justes & véritables, parce que le St. Esprit qui conduit l'Eglise lui inspire dans chaque siecle l'interprétation la plus propre au salut des ames. *Scripturas esse ad tempus adaptatas & variè intellectas, ità ut uno tempore secundum currentem universalem ritum exponerentur, mutato ritu iterum sententia mutaretur* (19). *Non est mirum si praxis Ecclesiæ uno tempore interpretatur Scripturam uno modo, alio tempore alio ; nam intellectus currit cum praxi* (20). J'aime cette bonne foi.

(*K*) *Il mourut le 28 d'Avril 1400.*] Son Epitaphe l'assûre : Bellarmin s'est donc trompé, en mettant la mort de Balde à l'an 1420 (21). Tritheme, qui l'a mise à l'an 1423, a dit un mensonge ; mais Monsr. Moréri, qui avoit dit que selon Tritheme la mort de Balde qui doit être mise à l'an 1423, n'avoit point tort. L'Edition de Hollande n'a point dû corriger 1423 par 1403.

(13) Panzirol. de clar. Leg. Interpretibus, *pag. 204.*

(14) *Ibidem, pag. 203.*

(15) *Idem, ibidem.*

(16) *Idem, ibidem.*

(17) *Apud* Panzirol. *ibidem.*

(18) *Dans les Remarques* (*B*) *&* (*C*) *de l'Article de* (Marc) Antoine l'Orateur.

(19) Nicolaus Cusanus, Epist. II ad Bohemos.

(20) *Idem,* Epist. VII.

(21) Bellarmin. de Script. Eccles. *pag.* 122.

BALDE, (JAQUES), un des meilleurs Poëtes Latins que l'Allemagne ait produits dans le XVII siécle, nâquit à Ensisheim en 1603. Il se fit Jésuite l'an 1624. Il enseigna la Rhétorique & les belles Lettres pendant six ans : il fut Prédicateur bien des années, & prêcha même à la Cour de l'Electeur de Baviere, & il s'aquit une extrême réputation par ses *Poesies*. Il n'y eut pas jusqu'aux Protestans, qui ne les louassent d'une façon singuliere (*A*). Un de ses derniers Ouvrages fut son *Urania victrix, seu Animæ Christianæ Certamina adversus illecebras quinque sensuum corporis sui*. Le Pape Alexandre VII en fut si content, qu'il envoia sa Médaille d'or à l'Auteur. Le Pere Balde la consacra à la Sainte Vierge (*B*). Quelques Sénateurs de Nuremberg disputérent à qui auroit sa plume (*C*) ; & l'on dit que celui à qui elle échut la garda dans un étui d'argent. Ce Poete mourut à Neubourg le 9 d'Août 1668. Ses Poesies sont de différente nature : elles contiennent des *Panégyriques*, & des *Traités de Morale*, des *Piéces de Théatre* (*D*), & des *Piéces de Dévotion*, des *Silves*, des *Odes*, &c (*a*).

(*a*) *Tiré de* Sotuel, Biblioth. Script. Soc. Jesu, *pag.* 356.

(*A*) *Les Protestans . . . , louérent ses Poesies d'une façon singuliere.*] Le P. Sotuel s'exprime là-dessus en ces termes : *Ipsis Acatholicis etiam adeo placuerunt, ut publico typo eum* Horatium Germanum *nominare non dubitarint.* Si je ne me trompe, cela est fondé sur une Lettre de Barlæus. Le P. Balde aiant vu les Vers que Barlæus avoit faits à la louange du Duc de Baviere, lui écrivit une Lettre fort obligeante, & lui envoia un Volume de ses Poesies. Barlæus l'en remercia l'encensoir à la main, & lui écrivit entre autres choses, *Restituisti nobis lyram neglectam diu & intermissam, ut jam meritò vocari possis lyricorum scriptor, aut potius Bojarum fidicen lyræ, ut ad Horatii verba alludam* (1). Cette Lettre fut écrite le 1 de Mars 1644. Le Jésuite étoit alors Recteur du College de Munich (2).

(*B*) *Il consacra une Médaille d'Alexandre VII à la Sainte Vierge.*] Voici ce qu'en dit Sotuel. *Hanc verò Jacobus Deiparæ Virgini anathema appendit, ut palam faceret cui Palladi ipse suos labores consecraret* (3).

(*C*) *Quelques Sénateurs de Nuremberg disputérent à qui auroit sa plume.*] Je ne sai, dit Mr. Baillet (4), si celui qui *la conserva dans un bel etui d'argent fait exprès pour elle* „ ne „ commit pas un sacrilege ; parce qu'il me semble que le „ P. Balde l'avoit consacrée à la Sainte Vierge, & que son „ intention étoit qu'elle fut pendue à quelqu'une de ses „ images, ou au lambris d'un de ses Autels, comme Lipse „ avoit fait autrefois dans le mouvement d'une pareille dé- „ votion.

(*D*) *Ses Poesies contiennent des Piéces de Théatre.*] Il y en a une dont voici le Titre, *Poesis Osca, sive Drama Georgicum de Belli malis & Pacis bonis, carmine antiquo, Attellano, Osco, Casco* (5). Quelque rustiques que fussent cette Piéce, & le jargon *Osque* & *Casque*, dans lequel il la falut composer, je ne doute pas qu'elle n'ait coûté & plus de tems & plus d'esprit à l'Auteur, qu'une Piéce grave, & de bonne latinité. Il faut donc bien se garder de croire qu'on l'ait imprimée à Munick, l'an 1617, comme l'assûre le P. Sotuel. A l'âge de quatorze ans, Jaques Balde n'etoit pas capable d'exécuter un tel projet.

(1) *Voiez la* CCCCLXVII Lettre *de* Barlæus, *pag.* 911. *Voiez aussi la* CCCCLXXXVII, *qui est écrite au même* Balde.

(2) *Voiez la Table des Lettres de* Barlæus.

(3) Sotuel, Biblioth. Societ. Jesu, *pag.* 356.

(4) Jugem. sur les Poëtes, *Tom. V, num.* 1507, *pag.* 42.

(5) *Confrontez avec ceci le* Dialogue de (Marian-gelus) Accursius, *dont j'ai parlé dans la Remarque* (*F*) *de son Article.*

BALDUS (*a*) (BERNARDIN) Abbé de Guastalla, né à Urbin l'an 1553, a été un des plus savans hommes de son tems. Il fit de si grans progrés sous ses prémiers Précepteurs, qu'il se

(*a*) *Son trisaïeul quitta le nom de* Cantagallina, *Famille illustre de Perouse, dont il descendoit, & prit celui-ci.* Fabr. Scharloncin. *Voiez ci-dessous la Citation* (*c*).

se trouva capable de traduire les *Phénomenes d'Aratus* en Vers Italiens, pendant qu'il n'étoit qu'un jeune Ecolier. Son pere aiant conu par ces coups d'essai que son fils pouvoit aller loin, l'envoia à Padoue, l'an 1573 (*A*). Bernardin y étudia Homere, sous Emanuel Margunius (*b*), & en son particulier presque tous les autres Poëtes Grecs, & s'en aquit une singuliere intelligence. Il composa à Padoue un Livre *des Machines de Guerre* (*c*), qui fit voler son nom au delà des Alpes : ce qui lui donna plus d'envie d'entendre le François & l'Alleman ; car il crut qu'il étoit de la bienséance de savoir la Langue de ceux dont il avoit aquis l'affection. Il aprit ces deux Langues avec une extrême facilité. La peste le contraignit de quitter Padoue, & alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Fréderic Commandin, excellent Professeur en Mathématique, & aprit de lui toutes les parties de cette Science. Il eut un regret extrême de la mort de cet habile homme ; &, s'étant apliqué à faire sa *Vie*, cela lui fit naître le dessein de composer celle de tous les *Mathématiciens*. Il y travailla pendant douze ans. Les *Commentaires* qu'il publia l'an 1582 *sur les Méchaniques d'Aristote*, firent voir sa capacité en cette sorte de conoissances. Pour se délasser de ces pénibles méditations, il fit un *Poeme* en sa Langue maternelle touchant *l'Art de naviger*. Ferdinand de Gonzague, Prince de Molfette, & Seigneur de Guastalla, aimant beaucoup les Mathématiques, voulut avoir notre Baldus auprès de lui. C'est dans cette Cour que Baldus commença à travailler sur Vitruve, & qu'il fit le Livre *de Verborum Vitruvianorum Significatione*. Une maladie l'aiant empêché de faire le voiage d'Espagne avec son maitre, il emploia le loisir que l'absence de Ferdinand de Gonzague lui donnoit, à faire un *Traité* fort méthodique *de la Cour* (*d*), & plusieurs autres Ouvrages (*B*). Il fut fait Abbé de Guastalla, l'an 1586, sans avoir fait aucune demande pour cela ; & dès lors il s'apliqua tout entier à l'étude du Droit Canon, à celle des Peres & des Conciles, & à celle des Langues Orientales, sans en excepter l'Arabe (*C*). Aiant composé l'an 1595 cinq Livres *de novâ Gnomonice*, il traduisit l'année suivante la *Paraphrase Chaldaïque du Pentateuque*, & l'accompagna de *Commentaires* ; après quoi, il traduisit sur l'Hébreu le *Livre de Job*, & les *Lamentations de Jeremie*, & y ajoûta des *Notes*. Il emploia quelques heures à l'explication d'une planche qui est à Eugubio (*D*), sur laquelle on voit des Inscriptions en vieux Toscan. Il commença un fort grand travail en l'année 1603, je veux dire une *Description du Monde*. Son plan n'étoit pas moins historique que géographique, & s'étendoit jusques sur les moindres Bourgs dont les Ecrivains modernes ont laissé quelque mention. Il acheva cet Ouvrage à l'égard de la matiere (*E*) ; mais il ne le mit en ordre, qu'à l'égard d'une partie. Il mourut le 12 d'Octobre 1617, après un gros rûme qui avoit duré quarante jours (*e*) (*F*). Il avoit été extrêmement laborieux (*G*), sans ambition, ni vaine gloire

(*b*) *C'étoit un Candiot, qui professoit la Langue Greque à Padoue.*

(*c*) De Tormentis Bellicis & eorum Inventoribus.

(*d*) *Libros fecit de Aulâ eruditissimos methodo analyticâ conscriptos.* Scharloncinus. *Voiez la Citation suivante.*

(*e*) *Tiré d'une Lettre de* Fabritius Scharloncinus ad illustrissimum Dominum Lælium Ruinum, Episcopum Balneoregiensem, ex Nuntium Apostolicum ad Poloniæ Regem. *Voiez aussi* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 4, *& l'Oraison funebre de* Baldus, *par* Marc Antoine Virgilius, *imprimée, non l'an* 1607, *comme le dit* Mr. Teissier, in Catalogo Bibliothec. *pag.* 228, *mais l'an* 1647.

(*A*) *Son pere, aiant conu sa capacité par ces coups d'essai.. l'envoia à Padoue.*] Corrigez par là une faute de Nicius Erythræus. Je suis bien assuré qu'il n'a point eu l'intention de diminuer en aucune chose la gloire de notre Baldus ; & cependant, il l'a bien diminuée : c'est faute d'y penser, & pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre des tems. Il a dit que ce fut après les Leçons de Margunius (1), que Baldus se crut assez fort, pour traduire des Poemes Grecs en sa Langue maternelle : *Apud quem tantum profecit, ut eo duce & tutore quodammodo lucente obscurissima Græcorum quorundam Poetarum loca penetraverit. . . . . Quamobrem eâ est incensus animi alacritate atque fiduciâ, ut ausus sit Poemata Græca in nostrum sermonem convertere* (2). Il avoit traduit un Poeme d'Aratus, avant que d'aller à Padoue.

(1) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Margunium, *comme il y a dans* Erythræus.

(2) Nic. Erythr. Pinac. I, pag. 4.

(*B*) *Il fit plusieurs autres Ouvrages.*] Cette Remarque ne contiendra que le Titre de quelques-uns des Ecrits de notre Baldus : j'entens ceux qui n'ont pas été marqués dans le Texte de cet Article, soit que l'Auteur les ait faits pendant le voiage de son maître, soit qu'il les ait faits en un autre tems. Je dis donc qu'il a traduit *Heronem de Automatis & Balistis*, les *Paralipomenes de Quintus Calaber*, & le *Poeme de Musée* ; & qu'il a fait un Livre de *Paradoxes Mathématiques*, un autre *de Scamillis imparibus Vitruvii*, un autre *de Firmamento & Aquis*, un autre sur la *Description du Temple* qu'*Ezechiel* nous a laissée, un autre *de Historia scribenda Legibus*, un autre des *Antiquitez de Guastalla* ; la *Vie de Frideric*, & celle *de Gui Ubaldus*, *Ducs d'Urbin*, *Oeconomia Tropologica in S. Matthæum* ; plusieurs *Poemes*, les uns en Latin, les autres en Italien, parmi lesquels celui qui est intitulé *Deiphobe* est une imitation de la Cassandre de Lycophron. Les Remarques suivantes donneront le Titre de quelques-uns de ses autres Livres. Je dirai ici que Nicius Erythræus a raison de dire que la Description du Temple est une matiere très-épineuse ; mais il a tort de prendre Jeremie pour Ezechiel. *Jerosolymitani*, dit il (3), *Templi . . . . descriptionem per Hieremiam literis consignatam & traditam, rem involutam & multis difficultatibus obsessam evolvit, illustravit, atque hominum intelligentiæ aperuit.*

(3) *Idem, ibidem.*

(*C*) *Il s'apliqua à l'étude des Langues Orientales, sans en excepter l'Arabe.*] Il l'étudia à Rome, avec Jean Baptiste Raimondi, & s'y apliqua de telle sorte, & à la Langue Sclavone aussi, qu'il ne s'informoit presque d'aucunes nouvelles. *Romæ dum viveret ferè nesciebat quid gereretur in aulis : Arabicæ enim Linguæ cum Jo. Baptista Raimondo diligentissimè studuit, & arcana industria Sclavonica, quam perfectè callebat* (4). Il traduisit de l'Arabe le *Jardin Géografique* d'un Anonyme, & il composa un *Dictionaire* de cette Langue. Il croioit que cet Anonyme a vécu vers la fin du X siécle. Si Marc Velserus ne fut pas mort, il auroit fait imprimer la Version de cet Ouvrage Géographique, & les autres Ecrits de Baldus (5).

(4) Fabricius Scharloncinus, *in ejus Vitâ.*

(5) *Idem, ibidem.*

(*D*) *Il travailla à l'explication d'une Planche qui est à Eugubio.*] Schoockius, se souvenant confusément de ce travail de Bernardin Baldus, lui en a attribué un autre qui ne lui apartenoit pas. „ E sterquilinio Anniano Bernardinus „ Baldus nuper collegit Antiquitates Ethruscas anno 1637, „ Florentiæ evulgando volumen typis perquàm elegantibus, cujus hæc Inscriptio : *Ethruscarum Antiquitatum* „ *Fragmenta, quibus urbis Romæ aliarumque gentium primor-* „ *dia, mores, & res gestæ indicantur, à Curtio Inghiramio re-* „ *perta Scornelli prope Vulterram, anno salutis* M. D. C. XXXVII ; „ *Ethruscæ verò*, CIↃ CIↃ CIↃ CCCC XCV " (6). Un homme, qui auroit su que Baldus mourut l'an 1617, auroit-il pu faire cette faute ? Ce qu'il y a de plus surprenant est que le même Schoockius, après avoir parlé de la sorte dans la page 67, parle comme il faut dans la page 217. *Simili ratione egit Bernardinus Baldus, vir cæteroquin longè doctissimus, annis abhinc fermè quinquaginta evulgando suam quasi divinationem in tabulam æneam Eugubinam linguâ Etruscâ veteri perscriptam, simul abutendo operâ Marci Velseri viri cæteroquin judiciosissimi* (7). Pourquoi donc n'alla-t-il point corriger son illusion ? Il l'avoit peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop souvent à ceux qui se piquent d'écrire beaucoup. Ils ne sauroient guere soutenir ce personnage, sans copier à la hâte tout ce qu'ils trouvent dans toutes sortes de Livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet Ouvrage de Baldus. *Tabulam Etruscam Eugubinam interpretatus fuit : in ea autem divinatione, ea ajebat, subcisivas unius mensis horas consumpsit.* On n fait paroitre notre Baldus dans la nouvelle Edition de l'*Eponymologium* de Magirus : ce n'est que pour le faire publier un Livre l'an 1637, celui-là même que Schoockius lui attribue. N'est-ce pas avoir bien choisi ?

(6) Schoockius, *de Turbâ Hameliensi, pag.* 67.

(7) *Idem, ib. pag.* 217.

(*E*) *Il acheva la Description du Monde à l'égard de la matiere.*] Voici ce que nous aprend son Historien. *Totum opus ad umbilicum perduxit : non digessit tamen universum, quatuor aut ni fallor quinque tantum tomi fuerunt ordine alphabetico dispositi : superessent septem aut octo disponendi, quantum ex chartarum & fasciculorum mole conjicere licet.* Je ne croi pas que Fabritius Scharloncinus ait donné une Liste défectueuse des Ouvrages de notre Baldus ; mais selon la mauvaise coutume de la plupart de ceux qui donnent ces sortes de Listes, il ne distingue point les Livres qui ont été imprimez d'avec ceux qui ne l'ont pas été (8). Je n'ai point copié toute sa Liste.

(8) *Voiez ci-dessus le Commencement de la Remarque* (*E*) *de l'Article d'*AUREOLUS.

(*F*) *Il mourut . . . . après un gros rûme, qui avoit duré quarante jours.*] C'est ainsi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus. *posteaquam dies 40 vehementi distillatione vexatus fuisset.* Vossius a entendu par *distillatio* un *catarre*, & il n'a point tort de prétendre que ces deux mots sont synonymes. Celui de rûme m'a paru plus convenable ; car ordinairement, les caterres ne durent pas quarante jours. Mr. Moréri, par un grand abus, a trouvé ici une apopléxie de quarante jours.

(*G*) *Il avoit été extrêmement laborieux.*] Il se levoit à minuit pour étudier, & il lisoit même en mangeant. *In studiis sic assiduus fuit, ut sæpè & legeret & comederet. S. Augustini de civitate Dei ter inter prandium evolvit ; statim à noctis meridie dum et vires firmiores essent ad lucubrandum surgebat* (9). Il emploioit un Euclide traduit en Arabe pour un de ses Livres de récréation. *A prandio Euclidem Arabicè editum, vel Libellum aliquem Germanicum, aut Gallicum, in manus*

(9) Scharloncinus, *in Vitâ Baldi.*

gloire, toûjours prêt à excuser les fautes d'autrui, & apuiant cela d'une très-bonne raison (*H*): fort devot, non seulement pour un Mathématicien, mais même pour un homme d'Eglise (*I*).

manus sumebat (15). Heureux ceux qui peuvent tant travailler sans préjudice de leur santé:

Felices quibus ista licent, miramur & illos
Et nostri miseremur.

(*H*) *Il étoit toujours prêt à excuser les défauts d'autrui,... & cela par une très-bonne raison.*] „Si nous reconnoissons à nud, „ disoit-il, „ ceux que nous prenons pour les plus honnêtes gens, nous n'en trouverions point qui ne nous parussent dignes du fouet". *Facile parcendum esse dicebat iis maximè quæ ne leve impegissent, quoniam si quos censemus optimos, nudos conspiceremus, nullum eorum non judicaremus multis dignum verberibus* (16). Cela pourroit être outré: il vaudroit donc mieux peut-être s'en tenir à la Maxime du Cardinal Mazarin. Il disoit *que les plus habiles gens étoient comme les victimes, qui, pour si exactement qu'elles eussent été choisies, avoient toujours quelque chose de mauvais quand on en examinoit les entrailles* (17). Je me souviens à ce propos d'un endroit du Pere Rapin, qui me parut fort sensé la premiere fois que je le lus. C'est une pensée dont il se sert pour faire l'Apologie de Ciceron: *Il se passe*, dit-il (18), *dans le fond de l'ame des plus grans hommes de certaines choses, que si l'on pouvoit voir, on trouveroit qu'ils sont foibles comme les autres;* .... *& que souvent la reputation ne vient point tant aux Heros par l'adresse qu'ils ont de faire voir leurs belles qualitez, que par celle qu'ils ont de cacher les mauvaises, & de ne se pas laisser pénetrer.*

(*I*) *Il étoit fort devot, non seulement pour un Mathématicien, mais même pour un homme d'Eglise.*] Il jeunoit deux fois la semaine: il communioit tous les jours de fête (19), & il étoit fort charitable envers les pauvres. Sa mere disoit qu'à l'âge d'un an il regardoit les Autels & les Images, non seulement avec joie, mais aussi avec vénération (20). *Avec de la joie*, je n'en doute pas; car c'est le propre des enfans de tressaillir à la vue des dorures, & des ornemens, & des images: pour *la veneration*, c'est une autre chose; ils n'ont tout au plus que les mouvemens machinaux à quoi on les dresse. Notre Baldus mourut bien muni de tous les Sacremens de l'Eglise, & entre les bras des Moines. *Spiritum Deo reddidit Sacramentis Ecclesiæ omnibus ritè munitus* (21). *Quemadmodum sanctissimè vixerat, ita etiam sanctissimè in complexu cucullatorum patrum extremum vitæ spiritum edidit* (22).

(15) Scharlonc. in Vita Baldi.
(16) Rapin, Refl. sur les Defauts cachez.
(17) Idem, ibidem.
(17) Voiez la Preface des Memoires de Monsr. Chanut.
(18) Dans la Comparaison de Demosthene & de Ciceron.
(19) C'est-à-dire que je ne... *diebus festis omnibus lacum faciebat*: parce que jeûner ne se voulent dans qu'il officiat tous les jours de fête. Mais on ne sauroit nier que ce que je dis ne soit contenu dans le Latin de Scharloncinus.
(20) Scharloncinus in Vita Baldi.
(21) Idem, ib.
(22) Iani Erythræi, Pinacoth. I, pag. 7.

BALESDENS (JEAN) Avocat au Parlement de Paris & au Conseil, étoit de Paris. Il fut reçu à l'Académie Françoise, environ l'an 1647, à la place de Malleville; &, s'il n'avoit pas cédé ses prétentions à Monsr. Corneille (*A*), il eût succédé à Mainard, qui étoit mort avant Malleville. Il avoit le Chancelier Séguier pour son Mecene (*a*). Il a publié divers Ouvrages, dont il n'étoit point l'Auteur (*B*). Il a vécu, ce me semble, jusques vers l'année 1676 (*b*). Je n'ai point trouvé son nom dans la Requête des Dictionaires: cependant il devroit y être, selon le *Menagiana* (*C*). Il avoit demeuré au College de Harcour (*D*).

(a) Voiez l'Histoire de l'Academie Françoise, pag. 230 & 238.
(b) L'Etat de la France en 1676, dans la Liste des Academiciens morts, met Balesdens entre Conrart & Des Marets. Conrart mourut en Septemb. 1675.

(*A*) *Il céda ses prétentions à Mr. Corneille.*] Voici ce qu'en dit l'Historien de l'Académie. „Monsr. Corneille „ fut reçu ensuite au lieu de Monsr. Mainard. Monsr. de „ Balesdens avoit eté proposé aussi; &, comme il avoit „ l'honneur d'être à Mr. le Chancelier, l'Academie eut ce „ respect pour son Protecteur, de députer vers lui cinq des „ Académiciens, pour savoir si ces deux propositions lui „ étoient également agreables. Mr. le Chancelier temoigna qu'il vouloit laisser une entiere liberté à la Compagnie; mais lors qu'elle commençoit à deliberer sur ce „ sujet, Mr. l'Abbé de Cerisy lui présenta une Lettre de „ Mr. de Balesdens, pleine de beaucoup de civilitez pour „ elle, & pour Mr. Corneille, qu'il prioit la Compagnie „ de vouloir preferer à lui, protestant qu'il lui déferoit cet „ honneur, comme lui étant dû par toutes sortes de raisons. La Lettre fut lue, & louée par l'Assemblée: & depuis il (1) fut reçu en la premiere place vacante, qui fut „ celle de Mr. de Malleville; mais je ne trouve pas en „ quel jour; car depuis ce tems-là, les longues & fréquentes indispositions du Secretaire de l'Academie, ont „ laissé beaucoup de vuide dans les Registres (2)".

(*B*) *Il a publié divers Ouvrages, dont il n'étoit point l'Auteur.*] Mr. Pellisson donne la Liste de tout ce que Balesdens avoit publié (3). On va la voir. „Il a *traduit* le Livre intitulé *Le Miroir du Pecheur Penitent*, & a donné au public les Manuscrits suivans, d'entre plusieurs „ autres qu'il a ramassez. *Cartesiadum Logica, seu Logica memorativa, vel Poëtica, R. Patris Thomæ Murner, cum Notis & Conjecturis. Rudimenta cognitionis Dei & sui, Petri Segaieri Præsidis infulati. Elogia clarorum virorum Joannis Papirii Massonis*, en deux Volumes. *Gregorii Turonensis Opera pia, cum Vitis Patrum sui temporis*, en deux Volumes. *Les Actes du transport du Dauphiné fait à la Couronne de France. Traité de l'Eau de Vie, par M. Jean Brouaut, Medecin du Roi.* Il a fait aussi imprimer *les Fables d'Esope en François, de sa correction*, pour l'instruction du „ Roi, avec *des Maximes Politiques & Morales*". Mr. de Marolles raporte que Balesdens lui avoit donné *diverses Lettres écrites d'un stile figuré, sans parler d'un très-grand nombre d'autres, dont il se proposoit de faire plusieurs Volumes, tant le nombre en étoit prodigieux* (4).

(*C*) *Son nom devroit être dans la Requête des Dictionaires, selon le* Menagiana.] En effet, on y trouve ces paroles: *Les prémiers Vers que j'aye faits*, (c'est Mr. Menage qui parle,) *sont la* Requête des Dictionaires. *Je cherchois des Rimes pour l'achever. M. du Puy m'envoya* Claquedent, *pour rimer à* Balesdent (5). Mr. Ménage avoit la plus heureuse mémoire du monde; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu prendre l'un pour l'autre dans les choses mêmes qui le regardoient personnellement. Je ne crois pas qu'il ait demandé la rime en question pour la fin de sa Requête des Dictionaires: car cette incomparable Satire fut achevée avant que Balesdens entrât dans l'Académie. Il n'y entra qu'en 1647, ou 1648; & cette Requête fut achevée environ l'an 1642. Je le prouve par l'Histoire de l'Academie. Mr. Pellisson raporte que Mr. Menage suprima cette Requête, *après l'avoir faite: elle est demeurée*, poursuit-il, *plus de dix ans cachée parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde se laissa derober celui-là par quelcun que nous connoissons, qui en donna bien-tôt plusieurs copies* (6). Mr. Pellisson avoit dit dans la même page, qu'un *Imprimeur avoit publié naguéres en petit* cette Requête, *avec beaucoup de fautes*, & que *depuis elle avoit été imprimée plus correctement, in quarto*. Sans doute, par cette Impression plus correcte, il entend l'Edition des *Miscellanea* de Mr. Menage, qui parut l'an 1652. En tout cas, l'année 1652 est l'époque du Livre de Mr. Pellisson; &, par conséquent, la Requête des Dictionaires fut achevée dès l'an 1642 (7). On pourroit dire, que lors que Mr. Ménage se lassa de tenir cette Piece suprimée, & qu'il se résolut de la publier lui-même parmi ses autres Poësies, il la voulut allonger, & y faire entrer les nouveaux Membres de l'Academie; & que si l'on n'y voit pas Balesdens, c'est parce que la rime envoiée par Mr. du Puy ne plut pas, ou fut trop mal aisée à placer. Sur ce pied-là, Balesdens auroit eu l'obligation à son nom de n'avoir pas reçu un coup de massue dans la Requête des Dictionaires, & ce nom si intraitable par raport aux rimes auroit produit un effet bien plus favorable, que ne firent celui de Tuticanus (8), & celui d'Earinus (9): mais je ne pense pas que l'on doive recourir à cette suposition; car la Requête imprimée l'an 1652 ne contient le nom d'aucun Academicien, qui fut entré dans l'Academie depuis l'an 1640. Cependant, parmi ceux qui y entrérent depuis cette année-là, il y en avoit qui prêtoient le flanc à Mr. Menage autant qu'il le pouvoit souhaiter. Le bon Mr. du Rier étoit-il un Traducteur sans reproche?

(*D*) *Il avoit demeuré au College de Harcour.*] Mr. de Marolles, qui m'aprend cela, ajoûte que l'hôte de Balesdens étoit *un bonhomme apellé le Landez, depuis Docteur en Theologie, & oncle des deux Mazurei, Curez de Saint Paul l'un après l'autre* (10). Il dit que Balesdens *étoit de ce tems-là d'une humeur gaye, & d'un entretien divertissant.*

(1) Mr. Balesdens.
(2) Pellisson, Histoire de l'Academie Franc. pag. 229 & 230, Edit. de 1672, in 12.
(3) La-même, pag. 352.
(4) Dans le Denombrement de ceux qui lui avoient donné de leurs Livres.
(5) Menagiana, pag. 390 de la 1. Edit. de Hollande.
(6) Pellisson, Hist. de l'Acad. Françoise, pag. 72.
(7) Touchant cette Requête des Dictionaires, voiez plusieurs Faits curieux dans l'Anti-Baillet, Tome I, Chapitre LXXXII.
(8) Quod minùs in nostris ponaris, amice, libellis, Nominis efficitur conditione tui. Lex pedis officio, fortunaque nominis obstat, Quaque meos adeas est via nulla modos. Ovidius de Ponto, Lib. IV, Eleg. XII.
(9) Nomen nobile, molle, delicatum Versu dicere non rudi volebam. Sed tu syllaba contumax repugnas. Martial, Epigr. XII, Lib. IX.
(10) Memoires de Marolles, pag. 32, à l'an 1616.

BALMIS (ABRAHAM DE) Médecin Juif, né à Lecci (*A*), dans le Roiaume de Naples, florissoit à Venise, au commencement du XVI siécle. Il composa une *Grammaire Hébraïque* (*B*), qui fut imprimée en Hébreu & en Latin, à Venise, par Daniel Bomberg, l'an 1523. Il

(*A*) *Il étoit né à Lecci.*] Vous trouverez ces paroles dans la Bibliotheque de Gesner: *Ibidem* (1) *hic Author natam se scribit in Litio civitate agri Salentini, quæ à Brundusio Hydrunto & Graia Gallipoli 24 milliaribus distat, eodem in loco sitâ ubi olim Rudiæ patria Ennii, ex reliquiis Rudiarum nacta originem* (a). Je m'étonne que le Toppi, ni Leonard Nicodeme n'aient point parlé de lui dans la *Biblioteca Napoletana*.

(*B*) *Il composa une* Grammaire Hébraïque.] Il l'intitula *Mikne Abram*, c'est-à-dire, *La Possession d'Abraham*. Le Pere Bartolocci se trompe, quand il dit que Daniel Bomberg la traduisit en Latin (3). S'il eût consulté la Préface, il auroit vû que Daniel Bomberg fit faire par d'autres cette Traduction. Prémierement, il se servit de l'Auteur même, & le pria de traduire mot pour mot. Cette rigueur fut observée pendant quelque tems: l'Auteur se donna ensuite

(1) C'est-à-dire dans la Preface de sa Traduction des Commentaires d'Averroès in Analytica, Topica, &c. Aristotelis, imprimée à Venise, l'an 1523.
(a) Gesner, in Biblioth. folio 1 verso.
(3) Julius Bartoloccius, Biblioth. magna Rabbin. Tom. I, pag. 24.

Il traduisit en Latin plusieurs *Commentaires d'Averroès sur Aristote*, & quelques *Ouvrages d'Avem Pace*, & il fit de son chef un Livre *de Demonstratione*, & un autre *de Substantiâ Orbis*. Consultez la Bibliothéque de Gesner, & la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci. N'oublions pas qu'il enseigna dans l'Académie de Padoue (*a*), & qu'il se plaisoit beaucoup plus à réfuter ce que les autres avoient dit, qu'à établir quelque chose de certain (*C*).

(*a*) Simon, Histoire Critique du Vieux Testament, pag. 526.

faite plus de liberté, pour avoir quelque élégance; après sa mort, Calonyme, qui acheva la Version, se donna infiniment plus de carriere, & Bomberg ne s'y oposa pas (4). Ceci nous montre que de Balmis n'étoit plus en vie l'an 1523. M. Simon dit que la Version de cette Grammaire est *mot-à-mot, & fort barbare* (5); qu'*il y a, à la verité, peu de méthode dans cet Auteur, mais qu'il fait paroître d'ailleurs une grande érudition, & qu'il reprend en une infinité d'endroits les erreurs des Grammairiens qui ont écrit avant lui* (6). Mr. Huet raporte très-fidélement ce qui concerne la Version Latine (7). Il dit que Balmis la commença, & que Calos Calonymos l'acheva; & que le prémier la fit barbare & plus obscure que l'Original; mais que le second, voulant eviter les defauts de l'autre, se jetta dans l'extrémité oposée.

(*C*) *Il se plaisoit beaucoup plus à refuter . . . qu'à établir quelque chose de certain.*] Munster lui fait ce reproche. *Abraham de Balmis*, dit-il (8), *nihil aliud agere mihi visus est quam veterum doctrinam perpetuo convellere atque impugnare, magis in infestando occupatus, quam in docendo. At in dubium sanctum vocare priscorum præceptiones, cum interim nihil certi statuas, non docere est, sed ridere.*

(4) Voiez, dans la Bibliothéque de Gesner, folio 1, un Fragment de la Preface qui aprend ceci.

(5) Simon, Histoire Critique du Vieux Testament, pag. 526.

(6) Le même, pag. 272.

(7) Huetius de claris Interpretibus, pag. 126 & 157. Monsr. Baillet, Jugement des Savans, Tom. I, num. 724, pag. 206, lui fait dire que cette Version fut faite par un Anonyme.

(8) Munster, in Præfat. Grammat. Eliæ, apud Spizelii Felicem Litteratum, pag. 958.

BALTHASAR (CHRISTOPHLE) a été un homme d'érudition & de mérite dans le XVII siécle. Il s'apliqua principalement à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique, & ce fut cette aplication qui lui donna un fort grand dégoût pour la Religion Romaine, & un grand desir d'embrasser la Religion Protestante. Il avoit une charge considérable dans le Présidial d'Auxerre (*a*); &, comme il faloit se résoudre à la quiter, ou à ne changer pas de Religion, il fut quelque tems dans l'embarras de cette alternative: mais enfin la conscience gagna le dessus, & l'obligea de quiter Auxerre, ses biens, sa charge, ses parens, ses amis, & de s'en aller à Charenton, où il s'aggrégea publiquement à l'Eglise Réformée. Il y a persévéré jusques à sa mort, & a édifié ses freres, tant par sa bonne vie, que par ses discours. La dépense qu'il faloit faire à Paris étant trop grande pour l'état où il se trouvoit, & sa conversion le commettant trop dans une Ville comme celle-là, il crut qu'il feroit bien de se retirer dans quelque Province; & il fut ravi de se voir attirer à Castres, par un jeune & riche Conseiller de la Chambre mipartie de l'Edit (*b*), qui le logea dans sa maison, & qui lui donna une pension raisonnable. Ce Conseiller s'estimoit heureux d'avoir chez soi un savant homme, qui, par ses instructions, & par sa conversation, lui pouvoit aprendre mille belles choses. Mais comme Mr. Balthasar vouloit travailler pour le public, il souhaita d'avoir tout son tems en sa propre disposition; & ainsi il se sépara de son Conseiller. Son dessein fut favorisé par le Synode National de Loudun l'an 1659; car cette Assemblée lui accorda une pension de 750 livres, paiable par toutes les Eglises de France selon la répartition qui en fut faite (*c*). Il avoit préparé, avant la tenue de ce Synode, un bon nombre de Dissertations sur des matieres importantes, contre le Cardinal Baronius (*d*). Il en mit quatre ou cinq entre les mains d'un Pasteur de Castres, l'un des Députez de la Province du haut Languedoc & de la haute Guienne. Elles furent présentées à Mr. Daillé, Modérateur de ce Synode National, & celui de tous les Ministres qui pouvoit le mieux juger de la bonté de ces Piéces. Mr. Daillé en fut fort content, & en rendit un témoignage fort avantageux à toute la compagnie. Il les emporta à Paris, où l'on esperoit qu'elles seroient imprimées; car on les jugea dignes de voir le jour. Mais l'évènement a fait voir, ou qu'on ne prit point de mésures pour cela, ou qu'on n'en put prendre. L'Auteur, qui étoit fort vieux, & travaillé de la pierre, vint à mourir. Monsr. Daillé mourut aussi; &, après cela, l'Eglise de Castres a eu beau écrire Lettres sur Lettres pour retirer ces Dissertations, elle n'a pu seulement savoir ce qu'elles étoient devenues. Mr. Balthasar en laissa d'autres, qui n'étoient pas encore achevées, & quantité de Recueils qui consistoient presque tous en des billets separez, où il avoit mis les autoritez & les témoignages dont il devoit se servir contre le Cardinal Baronius. C'est dommage que tout cela soit demeuré dans un coffre, qui est au pouvoir de je ne sai qui (*e*). Mr. Balthasar écrivoit bien en Latin: son *Panégyrique de Mr. Fouquet* est d'un beau style. Je n'ai vu que cela de lui, & je ne sai s'il a publié autre chose. S'il avoit été moins scrupuleux sur le langage, il auroit pu faire plus de chemin dans sa Critique de Baronius. Je croi néanmoins qu'il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant ses scrupules de Latinité (*A*). Je trouve plus vraisemblable ce que l'on a dit touchant son humeur crédule pour les sortileges (*B*).

(*a*) C'étoit celle d'Avocat du Roi.

(*b*) Il s'apelloit Mr. de Fave.

(*c*) Ce fut à la requête & sur le bon témoignage du Synode du haut Languedoc & de la haute Guienne. Il avoit fait de ... present de tous ses Livres. Voiez les Actes du Synode National de Loudun, dans le Synodicon de Mr. Quick, Tom. II, pag. 572.

(*d*) Il leur donnoit le Titre de Diatribes. Son Ouvrage étoit en Latin.

(*e*) Tiré d'un Memoire envoïé par Mr. de la Devese, Ministre de Castres, & à present de la Haie.

(*A*) *Il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant ses scrupules de Latinité.*] Parmi plusieurs Pieces, que Mr. l'Abbé de Marolles fit imprimer les dernieres années de sa vie, il y en a une qui contient *les noms de ceux qui lui avoient donné de leurs Livres, ou qui l'avoient honoré extraordinairement de leur civilité.* C'est là que se trouve ce que l'on va lire. „ Christophe *Baltazar*, qui avoit écrit tant de Recueils de sa main, pour divers Traités Historiques manuscrits. Il vouloit faire des Animadversions sur les Annales de Baronius; mais il s'y prit un peu tard, & ne s'étoit pas encore formé le stile, voulant d'ailleurs tourner le sien d'une maniere trop élégante, de sorte qu'il ne pouvoit faire une page entiere de son Livre en un jour, bien qu'il fût âgé de plus de soixante & trois ans". Si Mr l'Abbé de Marolles eût daté le tems qu'il avoit en vue, nous saurions à quel âge Mr. Balthasar obtint pension du Synode de Loudun.

(*B*) *On a parlé de son humeur crédule pour les sortileges.*] Le même Abbé de Marolles me fournit tout le Commentaire de ce Texte. Le Passage est un peu long: cependant, je ne l'abregerai point: ce qui ne servira pas pour une chose servira pour une autre. „ Retournons maintenant dans notre cabinet, où, dans une compagnie des gens doctes, se trouvérent un jour Mr. Baltasar, qui est si versé dans les connoissances de l'Histoire, & Mr. de Sorbieres, dont la douceur & le savoir sont aussi dignes de beaucoup de recommandation: l'un, qui de Catholique s'étoit fait de la Religion prétendue reformée (1), & l'autre, qui de Protestant étoit rentré dans l'Eglise Catholique. Sur quoi le prémier ayant été entrepris, parce qu'on ne pouvoit comprendre les motifs de son changement, attendu les excellentes lumieres de son esprit, dit qu'il s'y étoit porté par la persuasion qu'il avoit conceue, que dans l'autre Communion il y avoit plus de pureté & de simplicité que dans la notre; qu'on y avoit rétabli la sainte liberté de l'Evangile, sous le doux joug de la Foi des promesses de notre Seigneur, & qu'on en avoit ôté les abus & la superstition, pour y mettre le culte, selon l'usage de la primitive Eglise. On lui disputa bien toutes les parties de sa Reponse: mais cela n'ayant de rien servi, on passa à d'autres choses; & du propos des Miracles, on vint à celui d'une infinité de Contes qui se font des Sorciers, & de diverses Apparitions, qui à peine sont crues des enfans: par où l'on connut que celui qui avoit temoigné d'être si ennemi de la superstition, l'admettoit en quelque sorte par une credulité assez grande qu'il avoit à ces choses-là: outre que s'étant expliqué sur les vaines Divinations des Astrologues, il fit bien connoître qu'il n'y adhéroit que trop, aussi bien qu'aux Predictions de Nostradamus dans ses Centuries, où il n'y eut jamais de barbarie au Monde, qu'on puisse mettre en comparaison de la sienne. Cela fut ainsi jugé de toute la compagnie où étoit Monsr. l'Abbé Talman (2), qui a l'esprit si bien fait, Mr. Baudelot (3) Abbé de Maissas, & Mr. l'Abbé du Verdus, qui sont si desabusez des erreurs populaires, avec Mr. de la Herpiniere de Blois, si raisonnable en tous ses sentimens, Monsr. de Marsay le Bossu, Gouverneur de Gien, qui fait tant de bonnes choses, & qui les débite si noblement, & quelques autres, dont un seul essaya de maintenir l'opinion qui avoit été rejettée (4)".

(1) Les Memoires de l'Abbé de Marolles furent achevez d'imprimer le 5 Janvier, 1656. Il s'ensuit donc que dès l'an 1655, pour le moins, Mr. Balthasar eût fait son Abjuration.

(2) Il faloit dire Tallemant.

(3) Il faloit dire Boudelot.

(4) L'Abbé de Marolles, Memoires, pag. 276.

BALZAC,

BALZAC, petite Terre en Angoumois, sur la Charante, est célèbre pour avoir donné son nom, & pour avoir servi long-tems de demeure à l'un des plus éloquens Ecrivains du XVII siécle (*A*), savoir à l'illustre Monsr. DE BALZAC. Il s'apelloit Jean Louis Guez, & il étoit fils de Guillaume Guez, Gentilhomme de Languedoc (*B*), qui avoit beaucoup de merite, & qui s'étant attaché d'abord à Roger de Bellegarde, Maréchal de France, & Gouverneur du Marquisat de Saluces, conduisit fort sagement plusieurs affaires. Il n'avoit pas encore vingt-six ans, lors qu'on l'envoia à la Cour de Philibert Emanuel Duc de Savoie, pour des négociations importantes, où il réussit pleinement, & se fit estimer de ce Prince. Quelque tems apres, il fut Gouverneur du fils du Maréchal de Bellegarde. Ce jeune Seigneur fut tué à la bataille de Coutras, l'an 1587 (*a*). Le pere étoit mort en 1579 (*b*). Ainsi Guillaume Guez, aiant perdu ces deux patrons, s'attacha au Duc d'Epernon, qui souhaitoit de l'avoir auprès de soi. Il lui rendit de grans services en diverses occasions fâcheuses. Henri IV aiant connu l'adresse, la probité, & la fermeté, que ce Gentilhomme faisoit paroitre dans les affaires, pour lesquelles le Duc d'Epernon l'envoioit en Cour, auroit bien voulu l'attacher à son service (*c*); mais il lui trouva plus d'inclination pour la vie de Province, que pour la vie de Cour, à laquelle sa vertu ne se seroit pas aisément accommodée. Ce bon Gentilhomme se fixa dans l'Angoumois, & y mourut le 20 de Septembre 1650, âgé de cent ans (*C*). Il avoit épousé une Demoiselle de la Famille de Nesmond, avec laquelle il vécut soixante-quatre ans dans une parfaite concorde (*d*). Il en eut entre autres enfans le célèbre Monsr. de Balzac, dont je vais parler. Voiez l'Eloge Latin de Guillaume Guez, composé par Monsr. de Girac, & imprimé à la fin du Socrate Chrétien. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire, à quoi j'ajoûte, I. Que Guillaume Guez ressembloit si fort au Pere Narni, que la prémiere fois que Monsr. de Balzac vit ce fameux Prédicateur, *il crut que son pere s'étoit déguisé en Capucin* (*e*). II. Que Dom Pierre de St. Romuald loue, entre plusieurs autres vertus de Guillaume Guez, la magnificence qu'il fit paroitre dans la structure du château de Balzac, & dans celle de sa maison d'Angoulême (*f*). Cette maison étoit *embellie & enrichie de raretez si exquises, particulierement pour les tableaux & autres enjolivemens*, que la Reine Mere, Marie de Medicis, ne voulut loger que là, pendant son séjour d'Angoulême. III. Que l'un de ses autres fils s'apelloit Monsr. de Roussines (*g*). IV. Qu'il eut une fille, dont Monsr. de Balzac parle assez souvent (*D*).

(*a*) *Le P. Anselme, Hist. des grans Offic. pag.* 194.

(*b*) *Là-même.*

(*c*) *Voiez les Lett. choisies de Balzac, pag.* 164 *Edition de Hollande.*

(*d*) *Elle vécut jusqu'en* 1641 *voiez la XIII Lettre de Balzac à Conrart, Livr. III.*

(*e*) Balzac, Lettre XXVII à Chapelain, *Livre III.*

(*f*) St. Romuald, Thresor Chronol. à l'an 1627.

(*g*) *Mr de Balzac lui a écrit la XL Lettre du Livre VIII.*

(*A*) *Elle est célèbre pour avoir donné son nom . . . à l'un des plus éloquens Ecrivains du XVII siecle.*] Je ne sai point sur quoi Mr. Moréri se fonde, quand il dit que ceux de la Famille de Guez ont porté le nom de la Terre de Balsac. I. Prémierement, il devoit savoir qu'il faut écrire *Balzac*, lors qu'il s'agit de ce Village; & *Balsac*, lors qu'il s'agit de l'ancienne Maison de Balsac d'Entragues (1). Il a fait tout le contraire. II. Secondement, il n'y a eu que Jean Louis Guez, qui ait porté le nom de Balzac: son pere a toûjours gardé son nom de Famille (2); & si, depuis la mort de Jean Louis, quelqu'un de la parenté s'est fait apeller Balzac, je ne croi pas qu'il soit venu à la connoissance de Mr. Moréri. Au reste, ce qui a été dit par quelques persones, *Que si Mr. de Balzac n'eut point pris le nom de sa Terre, son nom de Famille etant mis a la tête de ses Ouvrres, n'eût pas eu tant de succès dans le Monde; & qu'en disant* Lettres de Monsieur Guez, *on n'en eut pas conçu une si belle idée; & qu'on se persuade que ce nom de Balzac étant pris pour celui d'une noble & ancienne Maison assez connue lui donnoit plus d'autorité* (3): cela, dis-je, est en partie vraisemblable, & en partie très-faux. Il est vraisemblable qu'un nom aussi simple & aussi peu prévenant que celui de Guez, auroit nui à un Auteur à la tête d'un Ouvrage (4); mais il est très-faux que Jean Louis Guez ait mis le nom de Balzac à la tête de ses Livres, afin d'éviter un semblable inconvénient, & afin de donner lieu de croire qu'ils venoient d'un grand Seigneur: c'est là précisément où Sorel en vouloit venir, avec ses expressions confuses & entortillées. Encore un coup, cela est faux; car Jean Louis Guez avoit pris le nom de Balzac, avant que de songer à l'impression de ses Lettres. Je ne saurois comprendre d'où est venu que Mr. Ménage, qui a fait imprimer les Poesies & les Lettres Latines de cet Auteur, où l'on voit & sur le Titre, & sur le haut de chaque page le nom de *Joannis Ludovici Guezii Balzacii*, a dit qu'on y voit celui de *Joannis Ludovici Guesai Balzacii* (5). Je dirois que l'Imprimeur de l'Anti Baillet a mis *Guesai* au lieu de *Guezii*, si je ne voiois la même faute dans une Edition très-correcte des Poësies de Mr. Ménage (6).

(*B*) *Balzac . . . . étoit fils de Guillaume Guez, Gentilhomme de Languedoc.*] Mr. de Balzac représente quelquefois son extraction d'une maniere à nous en donner une haute idée. Il dit *que ceux à qui il a l'honneur d'apartenir ont fondé des Monasteres en divers endroits du Royaume, & qu'Angoulême & Thoulouse sont glorieuses des marques que leur pieté y a laissées* (7). Il nous aprend en un autre endroit, que le bisaieul de son trisaieul fut gratifié de trois paroisses en Languedoc, par la Comtesse Alix (8). Théophile donne une toute autre idée de la Famille de Monsr. de Balzac.

(*C*) . . . . *qui mourut âgé de cent ans.*] Je me suis servi du nombre rond, après Mr. de Girac, que j'ai cité; mais je dois ici rectifier un peu la chose, par le moien d'une Lettre de Mr. Guez à son fils, signée *Guez*, & datée du 20 de Novembre 1642 (9). *Il étoit alors entré dans la 89 année de son age.* Il n'avoit donc pas cent ans le 20 de Septembre 1650, qui fut le jour de sa mort. Cette Lettre est une exhortation pressante à faire imprimer quelques Manuscrits, sur tout les Apologies contre Phyllarque.

(*D*) . . . . *& qu'il eut une fille dont Mr. de Balzac parle assez souvent.*] Elle fut mariée avec Mr de Campagnolle, qui mourut Capitaine aux Gardes au siege de Montauban, & qui étoit frere d'un brave dont Mr. de Thou parle quelquefois (10). Ce Capitaine aux Gardes laissa un fils, qui fut tué au siége de Lens (11), & une fille, qui est la Demoiselle de CAMPAGNOLLE, dont il est quelquefois parlé dans les Lettres de Mr. de Balzac (12). Il témoigne beaucoup d'amitié pour cette niéce, & donne de fort bons conseils pour l'élever. Voiez ses Lettres choisies page 157, & les Lettres XLVI, XLVII, & XLVIII du VII. Livre, dans l'Edition *in folio*. J'ai trouvé dans une Lettre de Costar un Passage qui concerne la Demoiselle de Campagnolle. *A Balzac*, dit-il (13), *vous verrez une niéce, qui est belle & spirituelle, qui discerne fort bien la vraye galanterie d'avec la fausse, & à qui il ne manque rien pour vous que de l'aimer un peu davantage.* C'est ce qu'il écrivoit à Voiture. J'ai vu un autre Livre, où il y a quelque chose qui pourroit bien regarder cette Demoiselle. On y conte que Langlade (14), l'un de ceux que le Cardinal Mazarin *employoit le plus dans les négociations secretes, avoit aimé dans son païs*, avant que de venir à la Cour, *une fille de qualité, qu'on apelloit Mademoiselle de Campagnol* (15). „ Il n'avoit pas osé lui pro„poser de l'épouser: mais il avoit exigé d'elle qu'elle ne „se mariât point, promettant de l'avertir quand sa fortu„ne seroit en état de la pouvoir rendre heureuse. Il fit „confidence à Gourville de la parole qu'il avoit donnée à „cette fille, & lui témoigna avec quelque chagrin, qu'il „ne se croyoit pas avoir assez de bien pour prétendre à cet„te alliance, n'ayant en tout que quarante mille écus. „Gourville lui dit que cela ne devoit pas l'embarasser, & „qu'il pouvoit partir avec toute assûrance, pour achever „son mariage, lui promettant de lui en donner encore „autant. Langlade partit sur cette assûrance, & don„na beaucoup de joye à Mademoiselle de Campagnol, „quand il lui fit connoitre qu'il se souvenoit encore d'el„le. Ils se mariérent, & Langlade revint à Paris avec sa „nouvelle épouse, où ils trouvérent que Gourville leur „avoit retenu une belle maison, & qu'il l'avoit super„bement meublée. Il donna à Langlade ces beaux meu„bles, avec quantité de vaisselle d'argent & de pierre„ries pour sa femme, outre les quarante mille écus: & „Madame de Parville (16) prit grand soin de faire voir „le beau monde à cette Provinciale. Ces nouveaux mariez „vécurent encore long-tems fort contens l'un de l'autre".

(1) Sorel, Connoiss. des bons Livres, pag. 28. *Edition de Hollande*, & Menage, Anti-Baillet, *Tom. I, pag.* 4. *l'ont remarqué.*

(2) Anti-Baillet, *Tom. I, pag.* 4.

(3) Sorel, Connoiss. des bons Livres, pag. 287 *cité dans les* Jugem. des Savans, *Tom. I, pag.* 484.

(4) *Voiez la Preface des* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *& dans la* Lettre XXII, pag. 764. *un Passage du* Mercure Galant *sur les* Lettres du Chevalier d'Her...

(5) Ménage, Anti-Baillet, *Tom. I, pag.* 4.

(6) *A l'Index : cette Edition est celle de Wetstein, à Amsterdam, en* 1687.

(7) Balzac, Oeuvres diverses, *Disc. XIV.*

(8) Lettres choisies, *pag.* 167.

(9) *Elle est à la page* 283 *des* Lettres choisies de Balzac. *Edit. de Hollande.*

(10) *Voiez les* Poesies Lat. de Balzac, *pag.* 112 *Edit. in* 12.

(11) *Voiez la* Vol. *des* Lettres à Conrart, *Livre V, Lett. III.*

(12) *Voiez la* LXVII Lettre *du VI Livre, & la XLII du IX.*

(13) *Voiez la* XXIX Lettre *des* Entretiens de Voiture & de Costar, *pag.* 242.

(14) Galanteries des Rois de France, *Tom. II. pag.* 239 *Edit. de Bruxelles, en* 1694.

(15) *Là même, pag.* 241.

(16) *C'étoit une Maitresse de Gourville.*

BALZAC (JEAN LOUÏS GUEZ DE) nâquit à Angoulême, l'an 1595 (*A*). Il aquit de fort bonne heure une réputation extraordinaire. Il y avoit un si grand feu d'imagination, tant

(*A*) *Il nâquit à Angoulême, l'an* 1595.] Je n'ai trouvé cela dans aucun Livre, mais voici comment je l'ai inféré de deux Lettres de Balzac. Il fait mention dans l'une de ces deux Lettres (1) d'un Remerciment qu'il avoit fait à Mr. Spanheim en 1649, pour la belle Harangue qu'il en avoit reçue, & *qui lui avoit rendu une passion que 53 ans lui avoient ôtée.* Cette Harangue étoit sans doute l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frédéric Henri: l'on peut supo-

(1) *C'est la XIV du I Livre, à* Conrart: *le Remerciment à Mr. Spanheim est la XIX du V Livre.*

tant d'éloquence, & tant de pensées peu communes dans les Lettres qu'il écrivoit en ses jeunes ans, que ceux qui les avoient vues en étoient charmez, & les loüoient par tout : desorte que comme il étoit au service du Cardinal de la Valette (a), il fut bientôt connu à la Cour avec avantage ; & jusques-là que le Cardinal de Richelieu, auquel il écrivit plusieurs fois, lui fit l'honneur de lui répondre d'une maniere tout-à-fait obligeante. Cette Réponse fut imprimée avec les *Lettres de Balzac*, dont la prémiere Edition est de l'an 1624. Il se crut en passe d'une fort grande fortune (*B*) : ses Lettres se débitoient si promtement, qu'il falut en faire plusieurs Editions. On le loüoit à perte de vue : mais non pas avec le consentement unanime de tous les Lecteurs. Il s'éleva des esprits contredisans, soit que l'envie les eût excitez, comme il y a bien de l'aparence, soit que l'on ait découvert les lieux foibles des Ouvrages de Balzac. Ces dissensions, après avoir régné quelque tems dans les compagnies, devinrent une guerre publique en 1627 ; mais une guerre des plus furieuses qui se soient vues en ce genre-là. L'ouverture s'en fit par un jeune Moine, qui composa un petit Livre intitulé, *Conformité de l'Eloquence de Mr. de Balzac avec celle des plus grans personnages du tems passé & du présent.* Quoi que cette Piéce ne fût pas publique, elle ne laissoit pas de passer de main en main, presque comme si elle eût été imprimée ; & personne n'ignoroit qu'un Feuillant, nommé *Frere André*, en étoit l'Auteur (*C*). Mr. de Balzac souhaita qu'elle fût réfutée publiquement, & c'est ce qui fut exécuté dans l'*Apologie* qu'Ogier publia en 1627 (*D*). Le Général des Feuillans, qui se nommoit alors le Pere Goulu, prit en main la cause de Frere André ; &, sous le nom de Phyllarque (*b*), il écrivit deux Volumes de Lettres contre Balzac, avec un emportement extrême, comme je le raporte dans son Article. Cette querelle donna lieu à quantité de Livres (*c*), & fut une tempête qui pen-

(a) Sorel, Biblioth. Franç. pag. 111 de la 2 Edition.

(b) C'est-à-dire Prince des Feuillans, par allusion à sa qualité de Général des Feuillans.

(c) Biblioth. Franç. de Sorel, pag. 121. Voiez l'Article JAVERSAC.

suposer qu'il la reçut l'an 1648 ; car il n'étoit pas promt à répondre. Il avoit donc 53 ans en 1648 : il étoit donc né en 1595. Dans l'autre Lettre, datée du 15 d'Octobre 1637 (2), il parle d'un Ecrit qu'il avoit fait à l'âge de dix-sept ans, & il dit qu'il y avoit vingt-cinq ans entiers qu'il l'avoit fait. Il avoit donc quarante-deux ans, lors qu'il écrivoit cette Lettre ; & par conséquent il étoit né en 1595. St. Romuald met sa naissance à l'an 1598 : *car il en avoit 28*, dit-il, *l'an 1626* (3) ; mais il a oublié de prouver cette raison. Je ne dissimule point que j'ai trouvé un Passage qui prouve que Balzac est né en 1596. Je le cite dans la Remarque (*B*).

(2) C'est la X du III Livre à Chapelain.

(3) Saint Romuald, Abregé Chron. à l'ann. 1598.

ECRIT publié par Balzac à l'âge de 17 ans.

Au reste, le petit Ecrit, qu'il composa à l'âge de dix-sept ans, vaut bien une digression. Il avoue qu'en le faisant, il fit une faute & une folie, & il s'en excuse le mieux qu'il peut sur sa jeunesse, & sur ce *qu'il le composa en Hollande, sans dessein de le rendre public par l'impression* (4). Il trouve fort mauvais qu'Heinsius ait ressuscité cette faute. Je l'ai déja dit (5), voilà un inconvénient à quoi les Auteurs un peu célèbres sont fort sujets : il leur arrive quelque querelle de plume, qui est cause que leur Antagoniste recherche avec soin les plus petites fautes de leur jeunesse, pour leur en faire reproche publiquement. Je ne m'étonne point que quelques-uns aient cru que Balzac, en ce tems-là, n'eût pas refusé de faire fortune dans la Hollande, sous la profession d'un Huguenot. J'avois cru, avant que de lire l'Ecrit en question, que c'étoit un jugement téméraire ; mais j'ai changé de sentiment, depuis que Mr. Minutoli a eu la bonté de m'envoier une copie de cette Piéce (6). Il en a un Exemplaire imprimé, de l'Edition qu'Heinsius fit faire à Leide, l'an 1638. Le Titre est, *Discours Politique sur l'Etat des Provinces-Unies des Païs-Bas, par I. L. D. B., Gentilhomme François.* C'est une Piéce volante de quatre ou cinq pages : on y voit à la fin, par forme de signature, *Jean Louis de Balzac.* L'Ouvrage est très-beau, plein d'esprit & de pensées ; mais je suis bien assûré que Baudius, qui étoit en charge publique à Leide, & aux gages de la Hollande, n'auroit pas decidé si fortement pour la justice avec laquelle les Etats dégradérent Philippe II, & qu'il n'auroit pas cherché des louanges si rafinées pour la Hollande, ni des invectives si perçantes contre la domination Espagnole, ni enfin des Maximes si étudiées en faveur de la liberté de conscience. On est donc excusable de soupçonner que le Gentilhomme François sondoit peut-être le gué par cette feuille volante ; & que si la République, frapée d'admiration pour une si belle plume, & si bien intentionnée, avoit offert une belle charge, l'Auteur de dix-sept ans l'eût preferée à son païs, & à son Catholicisme.

(4) Lettre X à Chapelain, Livre III.

(5) Voiez ci-dessus la fin de la Remarque (C) de l'Article de BALDE.

(6) Il est soigneux d'une infinité de semblables Piéces rares, qu'il a eu toujours grand soin de ramasser & de garder.

Mr. de Balzac fit son voiage de Hollande l'an 1612. Il le fit avec Théophile, auquel, si l'on en croit le Pere Goulu, *il joua alors un mauvais tour* (7), qui fut cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre ce Poete & Balzac. La terrible Lettre, que Théophile fit imprimer contre ce compagnon de voiage, lui reproche deux ou trois avantures mal plaisantes. *Je ne parle point*, lui dit-il, *du pillage des Auteurs, le gendre du Docteur Baudius vous accuse d'une autre sorte de larcin. . . . . Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'espée, pour vous venger du baston.*

(7) Lettres de Phyllarque, I Partie, pag. 257.

(*B*) *Il se crut en passe d'une fort grande fortune.*] Il y a du plaisir à l'entendre raconter lui-même les raisons de ses grandes esperances. Qu'on lise donc la seconde Histoire qu'il débite dans ses Entretiens (8) ; c'est la sienne. On y verra entre autres choses la preuve de ce que j'ai dit touchant les éloges que l'on donnoit à ses Lettres, avant même qu'elles fussent imprimées. Il nous conte que l'Evêque de Luçon, rapelle de son exil (9), *lui fit une infinité de caresses, le traita d'illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire, & que l'ayant un jour prié à dîner, il dit à force gens de qualité qui étoient à table avec lui*, Voilà un homme, (*cet homme n'avoit alors que 22 ans*,) à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons, & il faudra commencer par une Abbaïe de dix mille livres de rente. *N'est-il pas vrai qu'on ne sauroit gueres voir de plus beaux commencemens ? A Rome, on lui eût là-dessus prêté de l'argent, on eût fait des gageures sur ces avances de la fortune. Toutefois, les choses en sont demeurées là. Monsieur le Cardinal de Richelieu ne s'est point souvenu de ce qu'avoit dit Monsieur l'Evêque de Luçon.* Cela me fait souvenir de cet endroit du *Menagiana* : » Monsieur de Balzac avoit prémierement aspiré à être » Evêque. Il se retrancha en suite à devenir Abbé ; mais » il ne réussit ni dans l'un ni dans l'autre dessein. Il a même » écrit dans quelqu'un de ses Ouvrages, qu'il ne » seroit jamais Abbé, à moins qu'il ne fondât l'Ab» baye (10) ".

(8) Entret. VIII, pag. 132 Edit. de 12.

(9) Cela tombe à l'an 1618.

(10) Menagiana, pag. 190.

(*C*) *On publia contre lui un petit Livre . . . . . dont un Feuillant nommé* Frere André *étoit l'Auteur.*] C'étoit un Manceau, qui se reconcilia depuis avec Monsr. de Balzac, & l'alla voir à Engoulême (11). Monsr. de Balzac le régala magnifiquement, lia avec lui une cordiale amitié, qui a duré autant que sa vie (12). Il lui a écrit plusieurs Lettres, où il le qualifie *le Révérend Pere Dom André de S. Denys.* Voiez nommément l'une des Dissertations imprimées avec le Socrate Chretien, le prémier Entretien, & parmi les Lettres Latines le Poëme intitulé *Iter speratum*, précédé d'une Lettre où Balzac raconte avec une extrême joie le changement de ce Feuillant, & où il se sert de cette belle exclamation parodiée de Virgile (13),

(11) St. Romuald, Continuat. Chronici Ademari, ad annum 1627.

(12) Voiez ses soins pour les interêts du P. André, dans les Lettres XVII & XVIII du IV Livre à Conrart, écrites en 1652.

(13) Virgil. Æneid. Libr. XII, Vers. 503.

O superi ! tanto-ne placuit concurrere motu
Æternitate posthac mentes in pace futuras ?

Une autre Lettre Latine, qui précéde celle-là (14), nous aprend que Frere André, qui, selon l'expression de Voiture, avoit été l'Helene de cette guerre, aiant oui dire que Mr. de Balzac étoit mort, l'avoit pleuré & loué. Or puis qu'après avoir su que la nouvelle étoit fausse, il devint le bon ami de ce pretendu défunt, il fit voir qu'il n'étoit pas dans le cas de cette Sentence,

(14) Pag. 408.

Virtutem incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi (15).

(15) Horat. Od. XXIV Libr. III.

Il ne faut pas oublier cette circonstance, que ce Religieux, qui étoit alors Prieur du Couvent de St. Mémin proche d'Orleans, n'eut pas plutôt su la maladie dangereuse de Mr. de Balzac, qu'il assembla tous ses Moines, afin qu'ils priassent Dieu avec lui pour le malade (16). Celui-ci, après sa guérison, donna à l'Autel de leur Eglise une cassolette de quatre cens livres, accompagnée d'un revenu annuel, pour y entretenir continuellement les parfums. Si Mr. Moreri avoit parlé des témoignages éclatans que Balzac donna de son bon cœur, en se reconciliant avec Frere André, & avec le P. Garasse, on ne trouveroit pas destitué de jugement cet endroit de son Dictionaire. *Il passa d'abord pour l'homme de France le plus éloquent. Cette réputation lui fit des envieux, & on sait assez la querelle qu'il eut vers l'an 1627 avec le P. Golu Général des Feuillans, & avec d'autres. Tout le monde étoit pourtant persuadé de la franchise & de la générosité de Monsr. de Balzac, qui mourut très-chrétiennement comme il avoit vécu.* Quel étrange saut de l'an 1627 à l'an 1654, en si peu de lignes ! Et puis, à quoi bon *cette franchise, & cette générosité, dont tout le monde étoit pourtant persuadé* ? S'agissoit-il de cela ? Il s'agissoit de savoir si Balzac étoit bon Auteur, éloquent, & orthodoxe.

(16) Preface des Oeuvres de Balzac, & Relation de sa Mort.

(*D*) . . . *cette Piéce fut réfutée . . . dans l'*Apologie *qu'Ogier publia en 1627.*] On a parlé fort diversement sur le véritable Auteur de cet Ouvrage. Les uns ont cru que celui qui s'en disoit le pere l'étoit effectivement : les autres ont cru qu'il n'avoit fait que prêter son nom à un Ouvrage que Balzac avoit fait lui-même. Voici ce que Mr. Ménage en a dit :

pensa abimer Mr. de Balzac, tant à cause des artifices de ses ennemis, qu'à cause qu'il avoit donné quelque prise à ses Censeurs par des hyperboles extrémement froides, par des saillies de vanité, & par des propositions un peu scabreuses. Il laissa passer cet orage, sans répondre à son Adversaire (E), qui, étant mort au commencement de l'année 1629, donna lieu au retour du calme. Le public commença à revenir de la prévention qu'il s'étoit laissé inspirer contre Mr. de Balzac; & celui-ci profitant de sa disgrace, & plus encore du peu de succès de son *Prince* (F), se fixa à sa maison de campagne, où il épura non seulement son esprit & son style, mais aussi son cœur, & y conserva par son commerce de Lettres (G), & par les Ecrits qu'il publioit de tems en tems la réputation d'un homme de très-grand mérite, & de la plus belle plume de France. Il faut pourtant avouer que son style sent trop le travail, & que le tour de ses pensées est quelquefois trop guindé, & rarement assez naturel: mais encore que ses Lettres n'aient pas cet air ailé, & cet enjoûment heureux qui brille dans celles de Voiture, elles ne laissent pas d'avoir beaucoup d'agré-

a dit: *Le Prieur Oger* (a) *répondit à ces Livres du Pere Goulu contre Mr. de Balzac, par un Livre qu'il intitula* L'Apologie de Mr. de Balzac (17), *qui est un Livre écrit avecque quelque sorte de doctrine & d'elegance; mais Mr. Oger n'y a contribué que la doctrine. Tout ce qu'il y a d'élegance est de Mr. de Balzac. Je l'ai oui dire plusieurs fois à Mr. de Racan, & à Mr. de Gomberville, qui avoient vu Mr. de Balzac travailler à cet Ouvrage; & j'ai su d'ailleurs, que Mr. de Balzac, parlant de cet Ouvrage, disoit qu'il en étoit le pere, & qu'Oger n'en étoit que le parrain; qu'il avoit fourni la soye, & qu'Oger n'avoit fourni que le canevas* (18). Aparemment ce fut à cause qu'on en parloit ainsi dans le Monde, que le Sieur de la Motte-Aigron craignit une semblable destinée; & tâcha de la prévenir, en déclarant dans la Préface de sa Réponse à Phyllarque, que l'avis qui lui étoit venu de divers endroits qu'on vouloit donner un maître à son Livre, l'obligeoit d'avertir tous ses Lecteurs, *qu'il n'y avoit point là de Roger qui combatit sous les armes de Leon*; qu'il n'avoit point la complaisance de ceux qui permettent qu'on leur fasse des enfans; qu'il ne pourroit souffrir qu'on lui fit ses Livres; & que pour ce qui regarde la façon de son Ouvrage, ses amis lui ont été aussi étrangers que ceux qui vivoient aux extrémitez du Monde. Il nous aprend la même, que sa Préface sur les Lettres de Balzac, avoit été attribuée à d'autres qu'à lui très-faussement. On verra ceci plus au long dans son Article (19).

(17) *Je montre dans la Remarq.* (F) *de l'Article du P.* GOULU, *que Mr. Menage se trompe, en disant que l'Apologie fut ce par le* Prieur Oger, *répondant aux Livres du* P. Goulu.

(18) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 238.

§. (a) Il faut *Ogier*. Il étoit Frere de *Charles Ogier*, dont on parlera ci-après, & il a fait des Actions Publiques, en deux Tomes, l'Apologie de Balzac, & une Oraison funebre pour Philippe IV Roi d'Espagne. Cette Piece, suivant Sorel dans sa Bibliothèque Françoise, est excellente. Costar, Tom. II, pag. 48 de ses Lettres, adresse la XVII à Mr. l'Abbé *Oger*. Il devoit aussi dire *Ogier*. REM. CRIT.

(19) *Voiez la Remarque* (D) *de l'Article* MOTTE-AIGRON.

(E) *Il laissa passer l'orage excité contre lui par le P. Goulu, sans répondre à son Adversaire.*] J'avoue qu'il mit la main à la plume dès ce tems-là, pour composer sa *Relation à Menandre*; mais cet Ouvrage ne fut imprimé que longtems après. On voit la raison de cette conduite dans ces paroles du XXIII Entretien de Balzac. *Vous vous souvenez de la cruelle persecution qui s'alluma contre moi il y a plus de 20 ans. En ce tems-là, un Ange du Ciel n'eût pas été écouté, s'il en fût descendu pour plaider ma cause. La brigue étoit trop forte & trop passionnée, pour pouvoir attendre un juste jugement du public. Graces à Dieu, l'orage a cessé, & le calme est venu après la tempête. Les choses ayant changé de face, il est à croire que le bon droit changera aussi le destin.* L'Auteur se voiant alors sollicité de nouveau à publier sa Défense, y consentit. Ménandre, auquel il adresse sa Relation, est Mainard (20). Quoi que cette Relation soit accompagnée de la Défense de quelques-uns des Passages que le Pere Goulu avoit critiqués, elle est plutôt une Réponse générale, qu'une Réfutation suivie & complete des deux Volumes de Phyllarque. Balzac justifia aussi quelques Passages qu'un Docteur de Louvain, & un Docteur de Besançon avoient critiquez (21). Je trouve quelque chose à reprendre dans son calcul. Il paroit par son Entretien XXVII, qu'il ne se détermina à publier ses Apologies, que plus de vingt ans après la persécution que Phyllarque lui suscita. Néanmoins il est très-certain que le Volume de ses *Oeuvres diverses*, dont les Discours à Ménandre font une très-considérable partie, fut imprimé l'an 1645; & que son Libraire y fait savoir, que l'Auteur n'en avoit pu refuser la publication aux instances réitérées de son pere, âgé de quatre-vingt-onze ans. Si vous comparez à cet Avis au Lecteur la Lettre de Mr. Guez, dont j'ai parlé dans la Remarque (C) de l'Article précédent, vous verrez que la résolution d'imprimer les Apologies contre Phyllarque est de l'an 1644. Comment accorder cela avec le XXVII Entretien?

(20) Ménage, Remarques sur Ayrault, *pag.* 252.

(21) *Voiez les Pieces qui sont après le* Socrate Chretien.

(F) *Il profita du peu de succès de son* Prince.] Les amis de l'Auteur avoient promis cet Ouvrage comme un chef-d'œuvre, qui feroit taire tous les Critiques, & sur tout ceux qui accusoient Balzac de n'être capable que d'écrire des Lettres. L'événement ne répondit pas à ces espérances: ce Livre ne fit rien, ni pour la réputation, ni pour la fortune de Balzac, & lui suscita des affaires du côté de la Sorbonne. Quoi que le Marquis d'Aytona l'eût fait brûler à Bruxelles (22), on ne laisse pas d'en parler avec le dernier mépris dans une Réponse de l'Abbé de Saint Germain, & comme d'un Livre *qui avoit esté suprimé par la Censure des Docteurs, & Sentence des Juges, un mois après sa naissance.* Mr. Pellisson raporte, qu'en 1636, Balzac lut à l'Académie Françoise *quelque partie de son Prince qu'il nommoit alors le Ministre d'Etat* (23). Cela montreroit qu'il avoit d'abord envie de ne faire que l'Eloge du Cardinal. Mais il faut savoir que Mr. Pellisson se trompe. Le Prince fut imprimé en 1631. Il devoit être suivi de deux autres Livres, dont le dernier s'apelloit *Ministre d'Etat*. Quelques-uns trouvent que dans son Prince il donne plus de louanges au Cardinal qu'au Roi; (voiez la page 37 du XV Tome de la Bibliothéque Universelle;) mais cela est faux. On voit dans le VIII Livre des Lettres de cet Auteur celle que la Faculté de Théologie lui répondit, pour lui marquer qu'elle étoit contente des offres qu'il faisoit de changer lui-même ce qu'on avoit trouvé digne de censure. La Lettre Latine, qu'il écrivoit à un Pere de la Doctrine Chrétienne, touchant ce Procès Sorbonique, est admirable. Elle est à la page 187 de ses *Epistolæ selectæ*, à l'Edition de Paris, en 1651, *in* 12. Notez qu'il y a des gens, qui ont assuré que cet Ouvrage est l'un des meilleurs Ecrits de l'Auteur. *C'est ainsi, Monsieur, que vous l'avez pratiqué vous-mesme dans vostre Prince, & dans vos Relations à Ménandre, qui sont les deux grands miracles de vostre Art, & les derniers efforts de l'éloquence héroique.* Voilà ce que disoit Costar dans sa Défense de Voiture. Mr. Richelet, dans ses Remarques sur des Lettres, dit *que le Prince & l'Aristippe sont les deux plus éloquentes Pièces* de Balzac (24). Si l'on jugeoit du mérite de ce Prince de Balzac par le nombre des Editions, on n'en pourroit faire qu'un jugement très-avantageux: „ D'abord il y eut deux Editions „ *in* 4, qui parurent en même tems; une autre de même „ forme, mais en plus petit caractère, & toute pleine de „ fautes, imprimée je croi à Niort, ou à Poitiers. Ensuite, il y en eut une *in* 8, assez bonne, quoi que contrefaite. Après quoi, vint celle de Bouillerot, *in* 8 aussi, „ mais corrigée; & enfin l'Edition *in* 12 de Courbé ". Ces paroles sont tirées d'une Lettre que Mr. du Rondel me fit l'honneur de m'écrire le 10 de Mai 1698. J'en vais citer un autre morceau. *J'ai acheté depuis peu, dit-il, le Prince de la 1 Edition, où j'ai vu avec un plaisir indicible ce que Mr. de Balzac avoit écrit, & qu'il a changé & retranché ensuite, & ce n'est que cette fois-cy que j'ai bien compris ce que vouloit dire Scaliger avecque son* detrahendo fecit auctiorem. *Balzac en égorgeant cinq ou six endroits, a suprimé la langueur, a ranimé la foiblesse, a donné du poids à sa force, & s'est saisi de l'attention qui alloit échaper au Lecteur.* Je me sers d'une Edition *in* 4, qui est de l'année 1631: le lieu de l'impression n'y est point marqué, mais sans doute elle est de Rouen. J'en ai vu une en petit *octavo*, faite à Paris, chez Toussaint du Bray, en 1632. On y voit au Titre, *seconde Edition corrigée*. Mr. Perrault, qui a tant loué l'*Aristippe de Balzac* (25), n'a dit rien d'avantageux du *Prince*. Il s'est contenté de dire que cet Ouvrage parut après les *Oeuvres diverses*. Il trouvera bon, je m'assure, que je remarque qu'il s'est trompé. Les *Oeuvres diverses* ne parurent que long-tems après le *Prince* (26). Finissons par un Passage de Gabriel Naudé: *Quibus omnibus velut coronidem accessisse ferunt Balsaci, Viri Clarissimi, Principem, Gallicâ modo pumice diligenter expolitum. Verum enimvero, quoniam ipse liber post meum è Galliâ discessum typis fuit demandatus, ut propterea nondum in manus meas pervenerit; variaque, ut audio, ac prorsus ancipiti judiciorum aleâ fuit exceptus: hoc solum de illo pronunciare possum, quod fuit ab antiquis in similis occasione ex formula usurpatum*, Non liquet (27).

(22) Balzac, Lett. XLIII, *Livr. VIII*, Entret. XIII, *pag.* 182.

(23) Hist. de l'Academ. Franc. *pag.* 221, *&* 167.

(24) Richelet, Lettres, &c. *pag.* 97.

(25) Perrault, Hommes illustres, *pag.* 176.

(26) *Le Privilege du* Prince *est daté du 18 Septembre 1631, & l'Apologie est datée du 8 Octobre suivant. Les* Oeuvres diverses *furent imprimées l'an* 1645.

(27) Naudæus, Bibliogr. Polit. *pag.* 47.

(G) *Il étoit en commerce de Lettres.*] Il étoit si grand ce commerce-là, qu'il accabloit Mr. de Balzac, parce qu'outre qu'il composoit avec une extrême peine, il savoit qu'on montroit ses Lettres, & qu'ainsi il faloit que rien n'y manquât. Voici comment il décrit son état à cet égard. *Il est la bute de tous les mauvais complimens de la Chrétienté, pour ne rien dire des bons qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné des civilitez qui lui viennent des quatre parties du Monde, & il y avoit hier au soir sur la table de sa chambre cinquante Lettres qui lui demandoient des Réponses, mais des Réponses éloquentes, des Réponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées....* (28). *A l'heure que je vous parle*, dit-il en un autre endroit (29), *il y a sur ma table une centurie de Lettres, qui attendent des Réponses: j'en dois à des Têtes couronnées.* Comme il fut le prémier en France, qui se fit un grand nom par cette sorte d'Ecrits, il en remporta le titre de *grand Epistolier*, & il se le donnoit quelquefois lui-même, *Sciat se dignum fuisse invidia magni Franciæ Epistolaris* (30). Les prémieres Lettres qu'il publia ne valoient pas à beaucoup près celles qu'il fit depuis sa retrai-

(28) Balzac, Entret. VII.

(29) Lettre VII du V Livre dans le Vol. à Conrart. Voiez aussi les Lettr. choisies, *pag.* 11, *& les* Lettres à Chapelain, *pag.* 81 *Edit. de Hollande.*

(30) Epist. select. *pag.* 282.

d'agrémens, & une certaine gaieté vive & sérieuse, qui est presque inimitable (*H*). On voit aussi dans tous ses Ecrits plusieurs traits d'érudition bien choisis, & bien apliqués. En un mot, on ne sauroit assez admirer, vu l'état où il trouva la Langue Françoise, qu'il ait pu tracer un si beau chemin à la netteté du style. Il ne faut pas trouver étrange que ses Ecrits sentent le travail. L'élévation & la grandeur étoient son principal caractere : on ne va point là sans méditation. Il y a beaucoup d'aparence que les siécles à venir lui feront raison du décri où quelques Critiques ont tenu ses Productions pendant bien long-tems : ce qui n'a pas empêché qu'un bon nombre de très-excellens Conoisseurs n'aient constamment persévéré dans leur prémiere admiration (*d*). Il étoit bon Poete Latin, & ses *Lettres Latines* montrent qu'il écrivoit en cette Langue avec beaucoup de délicatesse. S'il eut beaucoup d'ennemis, qui écrivirent contre lui (*I*), il eut d'autre côté un très-grand nombre d'amis & d'admirateurs (*e*) ; & il y avoit peu de personnes de mérite, François ou étrangers, qui en voiageant par la France ne se fissent un plaisir de l'aller voir (*K*). Il fut un des quarante de l'Académie Françoise (*L*). Le Cardinal Mazarin tâcha de le rapeller à la Cour (*f*). La Reine Christine lui fit faire des honnêtetez, & voulut avoir de ses Lettres (*g*). Les plus grans Seigneurs du Roiaume lui donnoient dans son desert (*h*) plusieurs témoignages de leur estime (*i*). Ce qu'il y eut de plus excellent en lui, c'est qu'il vécut dans sa retraite, & qu'il y mourut, non seulement en honnête homme, mais aussi en bon Chrétien. *Il se priva de son vivant de huit mille écus de son bien, pour les distribuer en œuvres pies* (*k*). Il s'étoit fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême (*M*), & y demeuroit souvent (*l*). C'est là qu'il

(*d*) *Voiez ce que Mr Ménage disoit de l'Ouvrage de Balzac*, Menagiana, *pag.* 112, 113, 214. *Voiez aussi Mons.* Perrault, *dans l'Eloge de Balzac.*

(*e*) *Le grand* Des Cartes *l'aimoit & l'estimoit beaucoup. Voiez sa Vie, par* Mr. Baillet, *Tom. I, pag.* 139 *& suiv.*

(*f*) *Voiez la* I Lettre *de Balzac à ce Cardinal, dans le Volume des* Lettres à Conrart.

(*g*) *Voiez la* Lettre XI à Conrart, *Livr. III & plusieurs autres du même Volume.*

(*h*) *C'est ainsi qu'il se plaisoit à nommer le lieu de sa résidence.*

(*i*) *Cela paroît par une infinité de ses* Lettres.

(*k*) *Epître liminaire des* Entretiens de Balzac.

(*l*) Moriffon, Relat. *de sa* Mort.

te ; & néanmoins celles-ci n'ont pas eu le quart du débit des autres. Sorel a eu raison de faire cette Remarque (31) ; & le Critique de Maimbourg n'a pas eu tort de la répéter (32). On peut juger par là des caprices & de la bizarrerie du public.

(*H*) *Ses Lettres . . . . ont . . . une certaine gaieté vive & sérieuse, qui est presque inimitable.*] Ecoutons ce qu'en dit Richelet. *Balzac*, dit-il (33), *ne fait point de plainte qui n'ait quelque chose d'ingénieux, de nouveau, & d'éloquent. . . . Il avoit une melancolie douce & ingénieuse : elle paroit dans ses Lettres, & il n'en parle jamais sans chatouiller le cœur, & inspirer de la joie. . . . Il y a une certaine melancolie pleine de charmes, qui vaut mieux que toute la gaieté du monde.*

(*I*) *Il eut beaucoup d'ennemis, qui écrivirent contre lui.*] Mr. le Chancelier Seguier, n'aiant pas voulu permettre la publication d'un Livre composé contre Balzac en 1636, reçut peu après une Lettre de cet Auteur (34), où l'on trouve ces paroles : *Tant qu'il ne se présentera au sceau que de ces gladiateurs de plume, ne soiez point avare des graces du Prince, & relâchez un peu de votre sévérité. Si la chose étoit nouvelle, il se peut que je ne serois pas fâché de la supression du prémier Libelle qui me diroit des injures ; mais à cette heure, qu'il y en a pour le moins une mediocre Bibliotheque, je suis bien aise qu'elle se grossisse, & prens plaisir à faire une Monjoye des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal.* On peut compter entre ceux qui écrivirent contre lui, outre ceux dont j'ai deja fait mention, Daniel Heinsius, qui repoussa avec un peu de chagrin la Critique que Balzac avoit faite de l'*Herodes infanticida*. Voiez sur cela l'Entretien XXXV de Balzac, & la XXV Lettre du I Livre à Chapelain, & la XX du Livre II. Monst. de Saumaise, ennemi de Heinsius, & ami de Balzac, écrivit sur cette Dispute, & adjugea la victoire à son ami : mais un Ministre de Languedoc, nommé Croi (35), prit feu contre Balzac, en faveur de Heinsius, & néanmoins il écrivit peu après fort durement contre Heinsius : il est vrai que ce fut sur d'autres matieres. Comptez aussi Nicolas Bourbon, de l'Académie Françoise. Voiez ce que l'Historien de l'Académie a dit là-dessus (36). N'oubliez point Costar, qui, aiant cru que Balzac avoit engagé par jalousie Mr. de Girac à critiquer Voiture, lui adressa la Défense de Voiture, & y fourra cent railleries piquantes. Le coup fut senti, & la chose dégénéra enfin en guerre ouverte. Costar leva tout-à-fait le masque. Voiez les reproches que lui en fait Mr. Girard dans la Préface des Entretiens de Balzac. On trouve dans le *Menagiana* quelques faits qui pourront avoir ici de l'emploi fort-à-propos. Monsr. de Balzac, *après avoir obligé Mr. de Girac à écrire en Latin contre les Lettres de Voiture, engagea aussi Mr Costar à prendre la défense de Voiture, & à écrire contre Mr. de Girac : c'étoit pour s'attirer des louanges de l'un & de l'autre côté. Je passois par le Mans, pour revenir à Paris, dans le tems que la Défense fut achevée. Mr. Costar m'en donna deux Exemplaires, l'un pour être envoié à Mr. de Pinchesne neveu de Mr. de Voiture, & l'autre à Mr. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à Mr de Balzac, qui envoya des Corrections : cependant l'Ouvrage s'imprima. Et, parce que ses Corrections arrivérent dans le tems que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard ; & le Livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin* (37). Je laisse les coups de dent qu'on donne à Balzac dans l'Héxaméron rustique. Voiez la plainte, que fait Mr. Menage, d'y avoir été introduit pour parler contre Mr. de Balzac (38). Je laisse de plus ce qui se passa entre Mr. du Moulin & lui ; car ce ne fut qu'une légere escarmouche de controverse, où chaque partie reçut de l'encens. Il en sortit d'autres Disputes qui furent plus envenimées (39) ; mais autant qu'il m'en peut souvenir, Balzac n'y reçut que ce petit coup. *Vir ingenio compto & Gallicæ eloquentiæ laude clarus Balzaeus, sed in religionis negotio plusquam infans.* Ce fut Mr. du Moulin, qui le lui donna, dans l'Epître liminaire de sa Réponse à *Petra-Sancta*. On fit semblant d'ignorer l'insulte : voiez l'onziéme Lettre du II Livre à Chapelain. Je serois trop long, si j'entreprenois de parler d'un certain de Vaux (40), & de tous les autres Adversaires de Balzac.

(31) Sorel, Biblioth. Franç. pag. 133.

(32) Préface des Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimbourg.

(33) Richelet, Lettr. pag. 21, 22.

(34) C'est la XLIII du III Livre de la II Partie des Lettres choisies.

(35) C'est lui qui est l'Auteur de la Réponse Anonyme à la Lettre & au Discours de Balzac sur une Tragedie de Heinsius, intitulée Herodes infanticida ; laquelle Réponse fut imprimée à Genève, quoi que le Titre ne le porte pas, l'an 1642.

(36) Pag. 269 Edit. de 1672. Voiez aussi la XXVIII & la XXXVI Lettre du II Livre à Chapelain.

(37) Menagiana, pag. 222, 137.

(38) La même, pag. 123.

(39) Le Jésuite Silvestre à Petra Sancta, aiant écrit durement contre la Réponse de du Moulin à Balzac, fut païé en même monnoie par du Moulin, & par Rivet.

(*K*) *Il y avoit peu de personnes, ... qui . . . ne se fissent un plaisir de l'aller voir.*] Cela lui étoit à charge, comme il paroit par ces paroles de son VII Entretien. *Il vient ici des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieues, & tout exprès, si on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort, lui disant pour leur prémier compliment, que sa haute reputation, & la célébrité qu'il a donné au lieu où il est, les ont obligés de venir voir cette personne si connue, & ce village si renommé, qu'il ne doit point trouver mauvaise une si juste & si honnête curiosité que la leur. Un de ces Curieux lui commença il y a quelques jours sa Harangue par* le respect & la vénération qu'il avoit toujours eue pour lui, & pour Messieurs ses Livres. *Il n'est rien de plus historique que ceci, & vous pouvez voir par là jusqu'où peut aller le stile des complimens.* Ce n'étoient pas seulement les gens de Lettres qui l'alloient voir. Les grans Seigneurs le faisoient aussi ; & je suis fort trompé, si le Comte de Pigneranda ne lui fit point cet honneur, lors qu'il passa par ce païs-là, en retournant en Espagne. Monsr. de Balzac est bien aise de nous aprendre, que ce Comte lui avoit reproché le zéle ardent de sa plume pour défendre l'honneur de la France. Il nous aprend cela dans la Lettre où il réfute le bruit qui couroit, qu'il avoit composé un Manifeste pour le Prince de Condé en 1651 (41).

(*L*) *Il fut un des quarante de l'Académie Françoise.*] Mr. Pellisson, aiant dit conformement aux Regîtres de l'Académie, que le treiziéme jour de Mars 1634. Monsr. de Boisrobert fit voir une Lettre qu'il écrivoit de son chef à Monsr. de Balzac, pour l'avertir que s'il témoignoit à la Compagnie par ses Lettres qu'il desirât d'y être admis, elle le lui accorderoit volontiers : Monsr. Pellisson, dis-je, aiant dit cela, ajoute, *qu'il ne voit pas dans le Regître ce qui suivit ; mais qu'infailliblement Mr. de Balzac sur sa réponse fut reçu peu de tems après dans l'Academie* (42). Monsr. de Balzac ne trouve pas qu'en cela Mr. Pellisson ait été *fidele Historien* : il reconoit que Mr. de Boisrobert l'avoit exhorté plusieurs fois à faire un Compliment par écrit à l'Académie, & l'avoit même menacé de la part de Mr. le Cardinal, si ce Compliment ne venoit pas ; mais il soutient qu'il n'avoit rien répondu, & qu'au bout de cinq ou six mois on lui aprit qu'il étoit de l'Académie, & qu'on avoit vu son nom dans le Soleil du petit bon homme Monsr. de la Peyre (43). D'où il conclut, que si l'on avoit présenté à l'Académie une Lettre de sa part, on avoit fait une fausse Lettre. Voilà ce qu'il écrivit à Monsr. Conrart, le 22 de Septembre 1653. On ne sait pas quel éclaircissement il en reçut ; mais on voit par une Lettre du 3 de Novembre de la même année, que cet éclaircissement l'avoit détrompé. Peu s'en faut qu'on ne soupçonne que Monsr. Conrart lui écrivit qu'il avoit vu l'original de son Compliment, d'où il faudroit conclure que même les plus grans Esprits ne se souviennent pas quelquefois de leurs Lettres du tems passé. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que Mr. de Balzac a été tenu pour bon & véritable Académicien ; car le Regître du 24 d'Avril 1636 fait foi qu'il lut à l'Académie *quelque partie de son Prince* (44), & on a prouvé par ses Lettres imprimées, qu'il *envoya à Monsr. du Chatelet quelques Ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'Académie, & de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient* (disoit-il) *pour le tenir quitte envers elle non seulement du Remerciment, mais encore de la Harangue qu'il lui devoit* (45). Il venoit de dire *que l'honneur que l'Académie lui avoit fait de le mettre de son corps, sans l'obliger d'aller à Paris, étoient deux graces singulieres qu'il avoit reçues d'elle en même tems.* Je me souviens de deux endroits de ses Lettres, où il reconoit pour ses Confreres Messieurs de l'Academie. Le prémier est à la page 16 de ses *Lettres choisies*, & le dernier à la page 95 de ses *Lettres à Chapelain*.

(*M*) *Il s'étoit fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême.*] Je n'ai lu que dans le *Menagiana*, qu'il ait eu dessein de prendre l'habit de cet Ordre. „ Mr. de Balzac se „ mit

(40) Il publia le Tombeau de l'Orateur François.

(41) Elle est imprimée à la fin du Socrate Chrétien.

(42) Hist. de l'Acad. pag. 221.

(43) La Peyre dédia en 1635 son Livre de l'Eclaircissement des Tems à l'Academie, avec ce Titre, A l'Eminente. Il y fit mettre le Portrait du Cardinal en taille douce, avec une Couronne de rayons tout autour, chacun desquels étoit marqué par le nom d'un Académicien. Hist. de l'Acad. pag. 195.

(44) Hist. de l'Acad. pag. 221.

(45) Là-même, pag. 106.

qu'il a composé son *Socrate Chrétien*. *Il dit de fort belles choses* dans le lit de mort, & il ordonna par son testament qu'on l'enterrât à Angoulême dans l'Hopital de Notre-Dame des Anges, *aux pieds des pauvres qui y étoient déja inhumez* (m). Il légua douze mille livres à cet Hôpital, & il laissa un fond de cent francs par an, pour être emploié de deux ans en deux ans à donner un prix à celui qui, au jugement de l'Académie Françoise, composeroit le mieux un Discours sur un sujet de Pieté (n). Il mourut le 18 de Février 1654 (N). Le Sieur Moriscet, Chanoine d'Angoulême, fit son Oraison funebre; & un autre Moriscet, frere de celui-là, & Avocat au Présidial de la même Ville, fit imprimer un Discours à la louänge du défunt (o). On fit à Paris une Edition de toutes les Oeuvres de Balzac, l'an 1665, en deux Volumes *in folio*, avec une Préface de l'Abbé Cassagnes, de l'Académie Françoise. Consultez les Hommes illustres de Mr. Perrault, vous y trouverez l'Eloge de Jean Louis Guez.

(m) Saint Romuald, Abregé Chronol. à l'ann. 1654.

(n) On n'a commencé à donner le prix qu'en 1671. Voiez l'Histoire de l'Academie Fr. 2 Edit. pag. 518.

(o) Saint Romuald, Abregé Chronol. à l'ann. 1654.

„ mit si fort dans la dévotion, qu'il entra dans un Convent „ de Capucins, où il vouloit prendre l'habit. Il n'y est „ pourtant pas mort (46)". Peut-être que comme bien d'autres il demanda de mourir dans l'habit de Saint François.

(N) *Il mourut le 18 de Février 1654.*] La Liste des Académiciens, imprimée à la fin de la seconde Edition de l'Histoire de l'Académie, fait vivre Monsr. de Balzac jusqu'en 1657, vu que cette année-là elle lui donne pour successeur *Hardouin de Péréfixe, Archevêque de Paris.* Au contraire, la Liste des Académiciens morts, imprimée à la fin de l'Etat de la France l'an 1680, fait mourir Monsr. de Balzac assez long-tems avant l'année 1654, puis qu'elle le place au dessus de Baro & de Baudouin, qui étoient morts avant l'année 1651. Si Mr. Pellisson avoit eu part à la seconde Edition de l'Histoire de l'Academie, on ne verroit pas dans la Liste les deux fautes que j'ai cotées, dont l'une regarde le tems auquel Mr. de Balzac est mort, l'autre regarde la personne qui lui succéda, qui n'est point Mr. de Perefixe. D'ailleurs Mr. de Péréfixe n'étoit point Archevêque de Paris l'an 1657. Mais Mr. Pellisson n'est entré en rien de tout cela. Mr. Baillet, qui a cru sans doute le contraire, est bien excusable d'avoir estimé que sur une telle caution il pourroit placer la mort de Balzac à l'année 1657 (47). Quant au jour de cette mort, c'est le 28 de Février, selon Moréri, Saint Romuald (48), Henningus de Witte (49), Mr. Perrault, & plusieurs autres. Mais des gens que j'ai consultez m'ont répondu que c'est le 19 de Février, selon le contrat passé avec l'Académie Françoise touchant le fond que Balzac lui a laissé, & selon une Lettre manuscrite du Sieur Moriscet. Enfin, c'est le 18 de Février, si l'on s'en raporte à ces deux choses: l'une est que dans la Préface sur les Oeuvres de Balzac on assûre que la Relation de sa mort fut écrite dès le lendemain; l'autre est que cette Relation est datée du 19 de Février 1654.

(46) Menagiana, pag. 238.

(47) Baillet, Jugemens sur les Poët. Tom. IV, num. 1487.

(48) Dans la Table de son Journal Chronol. imprimé en 1664, car il ne dit rien de Balzac sous le 18 Février.

(49) Diar. Biograph. ad ann. 1654.

BANCK (LAURENT) nâtif de Norcopin, en Suede, a été Professeur en Jurisprudence, dans l'Académie de Franeker, pendant quinze ans (a). Le séjour, qu'il y avoit fait en qualité d'écolier, lui avoit aquis de la considération, de sorte qu'y étant revenu après ses voiages de France, d'Italie, d'Espagne, &c, on lui donna une chaire de Jurisprudence, avec de bons apointemens (b). Il mourut le 13 d'Octobre 1662 (c). Je parlerai ci-dessous de ses Ouvrages (A), & particuliérement d'une Edition qu'il procura du fameux Livre de la *Taxe de la Chancellerie Romaine* (B). C'est un Ouvrage assez singulier pour nous arrêter un peu, & qui mérite

(a) Witte, Diarium Biograph. ad ann. 1662.

(b) Banckius, Epist. Dedicat. Taxæ Cancellariæ Romanæ.

(c) Witte, Diarium Biogr. ad ann. 1662.

(A) *Je parlerai ci-dessous de ses Ouvrages.* Il publia à Franeker, en 1649, un Livre intitulé, *de Tyrannide Papæ in Reges & Principes Christianos.* Sept ans après, il publia *Roma triumphans, seu Inauguratio Innocentii X.* Quant à ses Ecrits *de Banca Ruptoribus; de Duellis; de Consiliis & Consiliariis Principum; &c* (1), je n'en connois point la Dâte.

(B) . . . *& d'une Edition qu'il procura de la* Taxe de la Chancellerie Romaine.] J'ai raporté, en un autre endroit (2), diverses choses qui concernent cette Taxe; & j'ai parlé nommément de l'Edition que du Pinet en procura l'an 1564. J'ai dit aussi que d'Aubigné cite l'Edition de Paris 1520. Ce n'est pas la prémiere, comme quelques-uns l'ont cru: car l'Edition de Bois-le-Duc 1664 (3) m'aprend que ce Livre fut imprimé à Rome, l'an 1514, & à Cologne (4), l'an 1515; & qu'il est intitulé *Regulæ, Constitutiones, Reservationes Cancellariæ S. Domini nostri Leonis Papæ decimi, noviter editæ & publicatæ*, & qu'on y trouve, au feuillet 67, *Taxæ Cancellariæ, per Marcellum Silber, alias Franck, Romæ, in Campo Floræ, Anno MDXIV, die XVIII Novembris impressæ, finiunt feliciter.* C'est ce que témoignent deux Echevins de Bois-le-Duc, qui, avec le Sécrétaire de la ville, avoient collationné mot à mot cette Edition de Rome avec celle qu'Estienne du Mont, Libraire de Bois-le-Duc, donna l'an 1664, & dont le Titre est *Taxa Cancellariæ Apostolicæ, & Taxa sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ.* On y trouve (5) le Passage que d'Aubigné cite de l'Edition de Paris en 1520 (6): *Absolutio pro eo qui matrem, sororem, aut aliam consanguineam vel affinem suam, aut commatrem, carnaliter cognovit, gr. v* (7). *Absolutio pro eo qui virginem defloravit, gr. vj.* On le trouve aussi dans l'Edition de Franeker, en 1651 (8). Je suis étonné de ne le voir point dans l'Edition de Du Pinet, intitulée *Taxe des Parties Casuelles de la Boutique du Pape.* Elle est en Latin & en François, avec plusieurs Notes de cet Auteur. Il a eu grand tort de ne point dire sur quel Exemplaire il la donnoit; car elle différe des autres, & quant à l'ordre des Matieres, & quant à la qualité des Monnoies. Elle ne marque que *Tournois, Ducats, & Carlins*: les autres ne marquent que *Gros*; & c'est pour le moins fort rarement qu'elles font mention de Ducat, ou de Carlin. D'Aubigné assûre (9), que l'Edition de Paris porte, que *pour avoir tué son pere, ou sa mere, il faut un Ducat & cinq Carlins*, mais dans l'Edition de Franeker (10), & dans celle de Bois-le-Duc (11), il y a *Absolutio pro eo qui interfecit patrem, matrem, sororem, uxorem . . . . . g. v, vel vii* (12). Je m'étonne encore un coup que cet Article de l'Inceste manque à l'Edition de Du Pinet (13), dans laquelle il se trouve des Articles plus énormes; ceux-ci, par exemple: *Absolutio à lapsu carnis super quocunque actu libidinoso commisso per clericum, etiam cum monialibus, intra & extra septa monasterii, aut cum consanguineis vel affinibus, aut filia spirituali, aut quibusdam aliis, sive ab unoquoque de per se, sive simul ab omnibus absolutio petatur cum dispensatione ad ordines & beneficia, cum inhibitione, tur. 36, duc. 3. Si verò cum illis petatur absolutio etiam à crimine commisso contra naturam, vel cum brutis, cum dispensatione, ut supra, & cum inhibitione, turon. 90, duc. 12, carl. 16. Si verò petatur tantùm Absolutio à crimine contra naturam, vel cum brutis, cum dispensatione, & inhibitione, turon. 36, ducat. 9. Absolutio pro Moniali, quæ se permisit pluries cognosci intra & extra septa monasterii, cum rehabilitate ad dignitates illius ordinis, etiam abbatialem, turon. 36, duc. 9. Absolutio pro concubinario, cum dispensatione ad ordines & beneficia, turon. 21, duc. 5, carlin. 6* (14). C'est-à-dire: „ L'absolution „ & pardon de tous actes de paillardise commis par un „ clerc, en quelque sorte que ce soit, & fust-ce avec une „ nonnain, dedans ou dehors le pourpris de son monastere, ou avec ses parentes ou alliées, ou avec sa filleule, „ ou avec autre femme quelle qu'elle soit; soit aussi que la „ dite absolution se fasse au nom du clerc simple, ou de „ lui & de ses putains, avec dispense de pouvoir prendre „ ses ordres, & tenir bénéfices Ecclésiastiques, avec aussi „ la clausule inhibitoire, couste 36 tourn. & 9 ducats, ou „ 3 ducats. Et si, outre ce que dessus, y a absolution de „ bougrerie, & péché contre nature, & fust-il fait avec „ des bestes brutes, & que la dispense que dessus, & la „ clausule inhibitoire y soit, il faut 90 tourn. 12 duc. 6 „ carlins. Mais s'il y a simple absolution du péché de „ bougrerie, ou du péché commis contre nature, avec les „ bestes brutes, avec dispense & la clausule inhibitoire, „ faut 36 tournois, & 9 ducats. Une nonnain, ayant „ paillardé plusieurs fois dedans & dehors le pourpris de „ son monastere, sera absoulte, & rehabilitée à pouvoir „ tenir toutes les dignitez de son ordre, voire la dignité „ Abbatiale, moyennant 36 tour. & 9 duc. L'absolution „ pour un qui tiendroit à pot & à feu une concubine, avec „ dispense de pouvoir prendre ses ordres & tenir bénéfices „ Ecclesiastiques, couste 21 tourn. 5 duc. 6 carlins (15)". Je conjecture que Du Pinet suivit l'Edition que les Princes Protestans firent insérer dans leurs causes de rejection du Concile de Trente, & qui a pour Titre *Taxa sacræ Pœnitentiariæ* (16). Monsr. Heidegger en raporte des morceaux, qui ressemblent parfaitement à l'Edition de Du Pinet (17). Quelqu'un observe que l'Epitome de la Taxe de la Chancellerie de Rome se voit à la page 603 & aux suivantes d'un Ouvrage intitulé *Luculenta Deductio Causarum recusati Concilii Tridentini à Protestantium Germaniæ Principibus publicatarum*, & au devant du Livre de Hunnius *de Indulgentiis*, & à la page 216 & suivantes des *Lieux communs* de Musculus (18). Celui qui publia en 1612 le Livre intitulé *Simonia Curiæ Romanæ*, y inséra cet endroit de ces mêmes Lieux communs (19). Conférez ceci avec la Remarque (A) de l'Article TUPPIUS.

Disons quelque chose de l'Edition que Laurent Banck a procurée. Elle parut à Franeker, l'an 1651, in 8. Il dit qu'il consulta les plus anciennes copies, imprimées ou manuscrites; & que les conférant mot à mot, il supléa par les unes ce qui n'étoit point dans les autres. Il se servit de l'Edi-

(1) Witte, Diarium, ad an. 1662.

(2) Dans la Remarque (B) de l'Article PINET.

(3) Elle est en Latin & en Flamand, in 8. Voiez-en la Preface, & la page 130.

(4) Apud Gotsuinum Colonium.

(5) Taxæ Cancellariæ Apost. pag. 95. 96, Edition de Bois-le-Duc.

(6) Voiez la Remarque (B) de l'Article PINET.

(7) C'est à-dire, qu'il doit paier cinq Gros.

(8) C'est celle que L. Banck a procurée. Voiez en la page 127.

(9) Voiez la Remarque (B) de l'Article PINET.

(10) Pag. 182.

(11) Pag. 103.

(12) C'est à-dire, qu'il doit paier cinq ou sept Gros.

(13) Elle est de Lion, en 1564. & a été contrefaite à Leide, en 1607, & y avec une nouvelle Version Françoise, à Amsterdam, en 1701. Ces trois Editions sont in 8.

(14) Taxe des Parties Casuelles de la Boutique du Pape, pag. 15. & suiv. Edition de Lion, en 1564, in 8.

(15) Je me sers de la Traduction de Du Pinet.

(16) Voiez Heideggeri Myster. Babyl. Magnæ, Tom. II, pag. 130, & 147.

(17) Ibidem pag. 130. & sequ.

(18) Daniel Francus, Disquisit. Academ. de Ind. cibus Libr. prohib. & expurgand. pag. 115 Edit. Lips. ann. 1684, in 4.

(19) Lydii Analecta in Clemang. pag. 37.

mérite bien que je fasse quelques Réflexions, tant pour rectifier ce que j'en ai déjà dit ailleurs (*d*), que pour éclaircir ce qu'en raportent differens Auteurs, qui ne s'en expliquent pas avec assez d'exactitude.

(*d*) *Dans la Remarque (B) de l'Article* PIRRY.

l'Edition de Cologne en 1523, de celle de Wittemberg en 1538, de celle de Venise en 1584 (20), & d'un Manuscrit qui lui avoit été communiqué par Jean Baptiste Sibon, Religieux de St. Bernard, & Lecteur dans le College de Rome. Il rendit par là son Edition un peu plus ample que toutes celles qui avoient paru. Il y joignit des Notes, où il expliqua beaucoup de termes difficiles à entendre: c'est une espece de Glossaire. Il y joignit aussi un petit Ecrit Italien, qui contient la Taxe dont on se servoit sous le Pape Innocent X; & il expliqua le prix des Monnoies selon l'usage de ce tems-là. Ses Notes ont bien servi à celui qui ajouta des Remarques à l'Edition de Bois-le-Duc. Notez, que dans la Preface de celle-ci, on observe que les Inquisiteurs ont mis la Taxe de la Chancellerie parmi les Livres condamnez. *Nascentem suffocare conati sunt ipsi Authores, & in Indice Librorum prohibitorum, ex Patrum Concilii Tridentini authoritate, Hispaniarumque Regis & Ducis Alban. decreto, Leodii anno 1570 edito, inter primæ Classis Authores atro calculo notarunt* (21). Je n'ai point cette Edition de l'*Index Librorum prohibitorum*. Celle dont je me sers, & qui fut faite sur l'Edition de Madrid, en 1667, *in folio*, n'a rangé que sous la troisiéme Classe *Praxis & Taxa Officina Pœnitentiaria Papæ, ab Hæreticis depravata* (22): & remarquez bien, qu'on ne la condamne, qu'en suposant que les Heretiques l'ont falsifiée; l'*Index*, publié à Rome, par ordre d'Alexandre VII, se sert des mêmes paroles que celui d'Espagne (23). Mais on a beau suposer que les Heretiques l'ont depravée: les Editions, qu'on ne peut desavouer, comme celle de Rome, en 1514; celle de Cologne, en 1515; celles de Paris, en 1520, en 1545, & en 1625 (24); & celles de Venise (25), l'une dans le VI Volume de l'Edition de l'*Oceanus Juris*, faite en 1533, & l'autre dans le XV Volume du même Recueil, reimprimé en 1584: ces Editions, dis-je, sont plus que suffisantes à justifier les reproches des Protestans, & à couvrir de confusion l'Eglise Romaine. Notre Laurent Banck a ignoré presque toutes les Editions que je viens d'articuler, & celle de Francfort, en 1612, *in* 4 (26). Rivet, Voetius, Hottinger, & plusieurs autres *Helluones Librorum*, ont cru faussement que l'Edition de 1520 étoit la premiere (27); car ils ont oposé celle-là principalement aux Catholiques Romains, qui ne vouloient pas convenir que la Taxe de la Chancellerie eut jamais paru avec Privilege. Voetius raconte, qu'en 1633, un Conseiller de Bois-le-Duc declara qu'il abjureroit le Catholicisme, si on lui montroit les horreurs que les Protestans citoient comme tirées de la Taxe de la Chancellerie de Rome. On eut recours à Rivet, qui prêta son Exemplaire de l'Edition de Paris, en 1520 (28). Voetius ne raconte point cela, sans exhorter pathetiquement les Bibliothécaires des Académies Protestantes à conserver, & à ramasser les Exemplaires authentiques de cet Ouvrage. *Quæ autem*, dit-il (29), *hoc* Taxæ Pœnitentia*riæ monitio facta, monet exemplaria pauca hodie haberi posse (quæ & quorum arte facile prudentiores conjiciant;) aliqua tamen in manibus nostrorum superesse editionis Parisiensis* 1520, in 4, *apud Tussan Denis. Edita etiam est Venetiis, cum quamplurimis aliis Tractatibus in Oceano Juris. Addo, rem & librum a Pontificiis passim negari, ubi ita usu venit, ut nostri, allegando illam Taxam, mendacii & calumniæ suspecti fiant, imo & arguantur. Accidit anno* 1633, *ut quis J. Consultus & tempus Senator Sylvaducensis, desertionem & rejectionem Papatus minaretur, (more ipsis non insolito,) si quidem tam abominanda, qualia ex Taxa nostri referunt, demonstrari possent. Ut ampliss. & consult. huic Viro ex asse satisfieret, quæsitum apud exemplaria* (30), *ut de etiam à me postulatum est. Quod cum mihi ab ipsis Pontificiis editum nullum esset, petii commodato a celeberrimo Theologo Andreâ Riveto. Ante biennium aliàs conversatione inter nostros & Pontificios quosdam obortâ super eadem hac Taxâ, denuo consultus, commonstravit Bibliothecam D. Riveti, in qua certo scirem exemplar edit. Parif.* 1520 *haberi; quippe quod ipse ante annos aliquot manibus & oculis meis usurpassem, & Fratribus Sylvæ-ducensibus ex summi illius Theologi concessione aliquamdiu usurpandum misissem. Velim hac occasione obtestatos omnes publicas Reformatarum scholarum, Ecclesiarum, Politiarum, Bibliothecarios, exemplaria, si quæ in ipsorum potestate sint, capsis inclusa diligenter custodiant, ne a plagiariis auferantur; aut si non sint, hoc agant, ut a privatis sive bibliopolis, sive viris literatis, pretio aut pretio quæsita redimant.*

Je croi que les Controversistes Romains, qui ne peuvent s'inscrire en faux contre l'Edition de Rome, ni contre celle de Paris, se trouvent dans un fort grand embarras. On le peut connoitre par la Réponse de l'Abbé Richard aux Prejugés de Mr. Jurieu. Ce Ministre avoit étalé l'abomination de la Taxe de la Chancelerie (31). L'Abbé repondit, que ce n'étoient que des *Faits particuliers*, qui n'avoient jamais été *autorisés par des Loix & par des Canons de l'Eglise Romaine* (32). „On trouve bien „, continue-t-il (33), que Mr. Jurieu rapporte (*) „des Taxes d'un vieux Livre de la Chancelerie de Rome. Mais n'est-il pas du dernier ridicule, de vouloir „faire passer pour des Loix, & des Canons, un Livre „de Taxe? ne seroit-ce pas se rendre la fable de toute „la Jurisprudence, de vouloir insérer dans le Côde, & „mettre au nombre des Loix, les Taxes des Bureaux? „Ne seroit-ce pas faire grand honneur à Messieurs les „interessés? Que Mr. Jurieu apprenne donc ce que c'est „que Loix & que Canons dans l'Eglise Romaine; & „qu'il sache cependant que ces vieilles Taxes de la „Chancellerie de Rome, non seulement ne sont de nulle autorité dans l'Eglise; mais qu'elle les a eues toujours en horreur. Ces Taxes de la Chancelerie ne „commencerent que sous le Pontificat de Jean XXII, „environ l'année 1320; & les Taxes de la Pénitencerie „ne parurent que vers l'année 1336, sous Benoit XII (†): „& les unes & les autres furent incontinent supprimées, „& ensuite même mises au nombre des Livres defendus, selon la remarque du Sr. du Mont, qui les fit imprimer l'année 1664; ce qui fait assez voir l'horreur que „l'Eglise Romaine a eue de ces Taxes, bien loin qu'elle „les propose ou tienne pour ses regles, comme Mr. Jurieu voudroit nous le faire acroire. Qu'il sache donc „que les faits des Officiers de la Cour de Rome sont des „faits particuliers, & ne sont point des faits de l'Eglise". Cette Réponse n'est point bonne; car en premier lieu, l'Eglise Romaine n'a pas fait voir, par la supression de ces Taxes, qu'elle les eut en horreur. Elles ont été imprimées trois fois à Paris, deux fois à Cologne, deux fois à Venise; & il y a quelques-unes de ces Editions, qui ont été faites depuis que Claude d'Espence eut crié publiquement contre les énormitez de ce Livre. Nous avons vu que l'Inquisition d'Espagne, & celle de Rome, ne l'ont condamné, qu'en suposant que les Hérétiques l'avoient corrompu. J'ajoute, en second lieu, que la supression d'un tel Ouvrage n'est pas un signe que les Regles qu'il contient soient desaprouvées. Cela peut signifier seulement qu'on s'est repenti d'avoir souffert qu'elles parussent aux yeux du public, & qu'elles donnassent lieu aux Hérétiques d'insulter la Cour de Rome, & de percer l'Eglise Romaine par les flancs du Pape. On a dû juger que c'étoient de ces mysteres d'état, *Arcana imperii*, qui ne doivent pas être divulgues (34). Ne s'est-il pas trouvé des personnes, qui jugeoient ainsi à l'égard des Cérémonies (35)? J'omets plusieurs autres considerations, qu'un Controversiste pourroit alleguer contre l'Adversaire de Mr. Jurieu; mais je ne me contenterai pas d'observer que Claude d'Espence déclama très-fortement contre l'abomination de ces Taxes (36): je dirai aussi, que les Controversistes Protestans citent cela en toutes rencontres, & que l'Inquisition d'Espagne a voulu que l'on effaçât ce Passage du Livre de ce Docteur (37). Notez que celle de Rome a condamné l'Edition des Taxes de Laurent Banck (38).

(20) *Il mettoit celle qui est imprimée au XV Tome, Partie I, fol.* 320, *du* Tractatus Tractatuum, *seu* Oceanus Juris universi.

(21) *Præfatio* ad Taxæ Cancell. & Pœnitent. Apostol. *de l'Edition de Bois le Duc*, 1664.

(22) Index Libr. prohibitor. & expurgandor. Hispanicus & Romanus, Edit. Romæ, ann. 1667, in folio, *pag.* 259, *num.* 2.

(23) *Ibidem, in* Indice Romano ejusd. Edit. *pag.* 108.

(24) *Monsr.* Drelincourt *cite ces trois Editions de Paris. Voiez ses paroles dans la Remarque* (Ð) *de l'Article* PIRRY.

(25) Heidegger Mysteri. Babyl. Magnæ, *Tom.* I, *pag.* 547.

(26) Catalogus Bibliothecæ Oxonienbis, *pag.* 832.

(27) Franc. Druquel. de Indicibus Libr. prohibit. *pag.* 815, 816.

(28) Voetii Disputat. Theolog. *Tom.* II, *pag.* 256.

(29) *Idem, ib.*

(30) *Il y a une faute dans cet endroit. L'Errata de l'Auteur avertit qu'il faut lire, ius de Exemplari. Cela n'est pas l'avoir.*

Daniel Francus, Dissert. de Indicibus Libr. prohib. *pag.* 811, *citant se possege, de quartorum apud alios de Lexemplaris, etiam à me pollutatum exemplar.*

(31) Jurieu, Prejuges legit. contre le Papisme, *Tom.* I, *pag.* 295 & *suiv.*

(32) Richard, Examen des Prejugés de Mr. Jurieu, *pag.* 218.

(33) *Là même, pag.* 219.

(*) I *Part, pag.* 296 *de ses* Prejugés.

(†) Polyd. Virgil. de Inventorib. Rerum, *Liv.* VIII, *Cap.* II.

(34) *Conférez ce que dit* Horace, de Arte Poeticâ, *v.* 182. Non tamen intus Digna geri promens in Scenam: multaque tolles Ex oculis, quæ mox narret facundia præsens.

(35) *Voiez la Remarque* (D) *de l'Article* GUNDLING.

(36) *Voiez ses paroles dans un passage de Mr.* Drelincourt *cité dans la Remarque* (B) *de l'Article* PIRRY.

(37) Index Hispan. Libr. prohib. *pag.* 232, *col.* I.

(38) Index Rom. Libr. prohib. *pag.* 124, *col.* 2, & *pag.* 125.

BANDEL (MATTHIEU) né à Castro-novo, dans la Lombardie, a fleuri au XVI siécle (*a*). Il étoit Jacobin. Moréri (*b*) a dit de lui la plupart des choses que Vossius en avoit dites; mais il auroit dû y joindre d'autres faits curieux, & ne pas omettre deux circonstances que Vossius a touchées: l'une, que la *Traduction d'Egésippe* est en Italien; l'autre, que les habitans de Ferme firent mettre dans leurs Archives la *Harangue* que Matthieu Bandel avoit faite à la louange de leur Ville, l'an 1513 (*c*). Voici quelques Suplémens. Ce Religieux, étant à Mantoue, contracta avec Jules Cesar Scaliger une amitié très-étroite, qui dura autant que sa vie, & qu'il cultiva soigneusement dans la Guienne (*A*). Il fut Evêque d'Agen pendant quelques mois; & ce fut dans cette Ville, qu'il composa en Langue Italienne les *Histoires* ou les *Nouvelles galantes*, qui l'ont rendu si fameux. Je les ai citées dans la Remarque M de l'Article LEON X, & dans la Remarque I de l'Article MAHOMET II. Elles sont dediées chacune à quelque personne

(*a*) *Ces paroles de Vossius*, circa annum 1500 vivebat Matthæus Bandellus, *à la pag.* 677 *de* Histor. Latinis, *ne valent rien.*

(*b*) Moréri, *sous le mot* BANDELLA.

(*c*) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 677.

(*A*) *Il contracta avec Jules Scaliger une amitié . . . . qu'il cultiva . . . dans la Guienne.*] On ne connoit guere cela que par ces paroles: *Eadem tempore Mantua degebat Matthæus Bandellus Insuber Dominicanus, vir eloquentissimus, & optimus, qui postea per aliquot menses Episcopus Agennensis fuit, & Mantua Marium Æquicolum summa observantiâ colebat, atque ibi cum Julio Cæsare arctissimâ amicitiæ necessitudine conjunctus fuit, quam ab eo tempore, ad supremum usque vitæ diem, in Aquitania perpetuavit. Is, quum unam Historiarum suarum, quas Agenni Etruscâ linguâ Boccatium imitatus conscripsit Julio dedicaret, cum non solum Scaligerum agnoscit, sed etiam illustrissimum vocat in Epistolâ dedicatoriâ. Et quum* in

(d) Voiez la Remarque (A).

(e) Voiez l'Article de cette Dame.

sonne de sa conoissance (d). La XXI de la seconde Partie est dédiée à Lucrece de Gonzague, dont il avoit été Précepteur (e). Il en dedia une autre à son ami Scaliger. Elles ont été traduites en François, & il faudra dire un mot du jugement qu'en a fait le Traducteur (B). Le Catalogue de la Bibliothéque de Monsr. de Thou (f) m'aprend que les trois prémieres Parties furent imprimées à Luques, l'an 1554, in 4, & la quatrieme, à Lion, l'an 1573, in 8. Je m'étonne que Monsr. Menage n'ait point mis ce Religieux dans le Catalogue des Ecclesiastiques qui ont fait des Vers galans (g) (C).

(f) A la page 408 de la II Partie.

(g) Il est à la fin de l'Anti-Baillet.

in quatuor tomis ingentibus, singulas singulis summis, & nobilissimis, ac generosissimis viris dedicaverit, neminem eorum majori honore, quam Juliano affecit, quem tamen aliquot ex illis illustres vocare nulla fuisset Invidia (1). Lucrece de Gonzague écrivit deux Lettres au Pere Bandel, qui nous insinuent qu'il fut élevé à quelque charge. La prémiere (2) marque qu'il étoit en France, & la seconde (3) qu'il étoit en Guienne: dans la premiere, on le nomme *Reverendo Padre*; mais dans l'autre, on le qualifie *Monsignor P. Bandello*, & on l'y félicite de sa nouvelle dignité. La date d'année ne s'y trouve point. Il n'étoit pas encore Evêque, lors que Jules César Scaliger lui écrivit une Lettre (4) sur la mort de Fracastor. La Réponse (5) qu'il lui fit est datée *Bassennii*, 22 *Novemb.* 1553.

(1) Joseph. Scaliger. in Confutatione Fabulæ Burdonianæ, pag. 269, 270.

(2) Elle est à la page 61 des Lettres de Lucrece de Gonzague, imprimées à Venise, l'an 1552.

(3) Elle est à la page 63.

(4) C'est la LVI de ses Lettres, pag. 186 Edit. de Leide, en 1600.

(5) C'est la LVII Lettre parmi celles de Jules Cesar Scaliger.

(B) *Ses Nouvelles ont été traduites en François, ... : voici le jugement qu'en a fait le Traducteur.*] Notez avant toutes choses, que les six prémieres furent mises en François par Pierre Boaisteau, & les autres par Belleforest. L'Avertissement au Lecteur à la tête du I Volume (6) contient ces paroles: *Te pensant au reste, me trouver mauvais, si je ne me suis assujetty au style de Bandel; car sa phrase m'a semblé tant rude, ses termes impropres, ses propos tant mal liez, & ses sentences tant maigres, que j'ay eu plus cher la refondre tout de neuf, & la remettre en nouvelle forme, que me rendre si superstitieux imitateur, n'ayant seulement prins de luy que le subject de l'Histoire, comme tu pourras aisément découvrir, si tu es curieux de conférer mon style avec le sien.* Voici un fait assez curieux. Belleforest, travaillant à la Traduction de la Nouvelle XXXVII fut saisi d'un tel remors de conscience, qu'il résolut de laisser là cette occupation. *Je quitte donc ici les armes*, dit-il (7), *& laisse desormais ces sujets qui peuvent estre souvenez à toutes mains, & desquels les uns prennent enseignement, & les autres exemple pour s'en servir en leurs folies & jeunesses; car ce que j'en ay fait à ceste fois a esté plus pour gratifier à quelque mien amy, que de desir que j'eusse que tel œuvre sortist de ma boutique. Non que l'âge me dispense de parler de ce qui est joyeux, & gaillard; mais le temps est divers à ces gaillardises, quelque chose qu'il y soit cachée dessous, & qui puisse rendormir les delicatesses trop molles que les amours requerent lors que l'on en discourt: & aussi que j'ai des desseins d'autre conséquence que les Histoires du Bandel, ni les amours de ceux qui par leur example nous deussent dégouster de suivre tant nos sensuels appétits, qu'à la fin nous servions de compte à la posterité par la memoire de nostre sotise. Ce Roy* (8) *donc fermera le pas à nostre course, & donnera fin à ce que d'icy en avant je prétens de faire qui soit profane, si quelquefois une Histoire plus folâtre ne me fait esveiller l'esprit, & un discours plus long ne fait que je songe plus longuement que je n'ay fait à suivre assez simplement les pas de l'Autheur, que j'ay plus orné & amplifié que suivy, ni imité.* Pour excuser le passé, il ajoute cette Remarque: „ Je descris les amours, „ non comme lascif, ains comme celui qui me moque des „ fols, & me ris de ceux qui se transportent à crédit, & „ se laissent vaincre par leurs concupiscences: & accuse les „ adulteres, deteste les infames, abhorre les meurtriers, „ & suis marri que le monde voye des hommes si insensez, „ qui se laissent mourir pour un plaisir si peu durable, „ que l'aise du corps. En somme, je loue la vertu, & accuse le peché, souhaittant que moi change en mieux „ par ceste lecture, je voye aussi les autres sentir la fin de „ leur folie, avec l'améliorement de leur vie. Que si „ quelqu'un prend plus de plaisir aux comptes joyeux qui „ sont dans le Bandel, qu'il s'y déduise à son aise: quant „ à moi, (comme j'ai dit,) je lui en quitte ma part, & „ de mesme lui laisse l'heur & gloire qu'il en rapportera, „ ayant enrichi, & cest Autheur sterile, & nostre Langue, „ avec la douceur naïve de son éloquence (9)". Voila un Laique François, qui fait scrupule de traduire ce qu'un Religieux Italien avoit écrit de l'amour: mais ce scrupule ne dura guere; car Belleforest acheva cette Traduction, & y joignit même des Suplémens.

(6) Il fut imprimé à Paris, l'an 1567, & reimprimé l'an 1580, à Anvers.

(7) Belleforest, Histoires Tragiq. Tom. III, pag. 11, 14 Edition de Rouen, en 1604.

(8) C'est-à-dire, Henri VIII, Roi d'Angleterre.

(9) Belleforest, Hist. Tragiques, Tom. III, pag. 15.

(C) *Mr. Menage ne l'a point mis au nombre des Ecclesiastiques qui ont fait des Vers galans.*] Bandel en a fait, & en a été felicité par les amis. Voiez l'Epigramme de Jules Cesar Scaliger *de Bandelli Amoribus Thuscâ linguâ decantatis* (10), & les quatre Vers que je vais copier:

Dum teneros loquitur dulcis Bandellus amores,
Ipse sui oblitus vela remisit amor.
Sed canit Aonium fontem fontisque sorores
Fonte ipsi ex illo lactea vena fluit (11).

(10) Je la raporte dans la Remarque (B) de l'Article de (Lucrece de) Gonzague.

(11) Julius Cesar Scaliger, in Heroibus, pag. 127 Partis I Poëmatum.

Le Catalogue de la Bibliothéque de Nicolas Heinsius (12) m'aprend que les *Canti XI, etc, dal Bandello* furent imprimez à Agen, l'an 1545, in 8.

(12) A la page 201 de la II Partie.

BANDOLE (ANTOINE DE) Avocat au Parlement de Provence, a paru à la tête d'une Traduction Françoise de *Xiphilin*, imprimée à Paris, l'an 1610, in 4. Il fit aussi imprimer dans la même Ville, en 1609, in 4, les *Paralleles de Cesar & de Henri IV*, à la tête des Commentaires de Cesar, traduits en François, & commentez par Vigenere.

BANGIUS (THOMAS) Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Coppenhagen, nâquit l'an 1600 (a). Il acheva ses Humanitez au College d'Ottensée, dans l'Ile de Funen, & puis il passa à Coppenhagen, vers la fin de l'an 1621, où il continua d'étudier avec beaucoup de progrès. Gaspar Brochmand, Professeur en Théologie, & Evêque de Selande, lui donna son fils a instruire. Bangius fut Précepteur en même tems de Christien Friis, fils aîné du Chancelier de Dannemarc. Après avoir eu cet emploi plus de cinq ans, il obtint pension du Roi, & s'en alla à Rostoch, d'où il repassa à Coppenhagen, lors que les Troupes de l'Empereur s'aprochérent de la mer Baltique. Il acheva son Cours de Théologie sous le Professeur Brochmand, & puis il fit un voiage à Franeker, où il aprit le Rabinisme & le Chaldaïsme sous Sixtinus Amama, dont il se fit fort estimer. Il étudia ensuite à Wittemberg, il y reçut, en l'année 1630, une Lettre du Recteur & du Conseil Académique de Coppenhagen, par laquelle on lui offroit la Profession de l'Hébreu. Il s'en excusa, alléguant qu'il n'étoit pas assez docte pour s'aquiter dignement de cette charge; mais comme il se vit exhorté par le Sieur Brochmand, qui étoit alors Recteur, à ne refuser point ce qu'on lui offroit, il l'accepta pourvu qu'il lui fût permis d'emploier les revenus de cette charge à étudier quelques années l'Arabe & le Syriaque sous Gabriel Sionite (b). Cette condition aiant été agréée, il se rendit à Coppenhagen, & prit possession au mois de Septembre 1630 de la Profession en Hébreu, & peu après du Doctorat en Philosophie. Il exerça cette Profession avec beaucoup d'utilité pour les Etudians, jusques en l'année 1652, qu'il monta à la Profession de Théologie vacante par la mort du Sieur Brochmand. Il fut promu au Doctorat de la même Faculté l'an 1653, en présence du Roi & de la Reine. Trois ans après, on lui confera la charge de Bibliothécaire de l'Académie, & il fit la dédicace du Temple de la Trinité par une Prédication Latine (c). Etant tombé malade l'onziéme d'Octobre 1661, il donna ses principaux soins aux intérêts de son ame: il se confessa & communia le sixiéme jour de sa maladie, & mourut le 27 du même mois (d). Il avoit épousé en 1638 la fille d'un Sénateur: il en eut quatorze enfans, huit fils, & six filles. Ses Ecrits font foi de sa science (A).

(a) Flensbolia Frimonum. J'aime mieux raporter le nom de sa Patrie en Latin, que de ne pas bien raporter le nom vulgaire.

(b) Il enseignoit alors à Paris.

(c) Ce Temple fut destiné aux Exercices de Religion pour les Etudians.

(d) Tiré de son Programme funebre, composé par Pierre Scavenius, Recteur de l'Academie de Coppenhagen, cité par Witte, Memor. Theolog. renov. pag. 1587.

(A) *Ses Ecrits font foi de sa science.*] Il fut Auteur, avant que d'être Docteur; car il publia dès l'année 1627 l'Exposition d'un Passage de Jeremie (1). Ses *Vindiciæ locorum Genes.* XLVIII, 16; *Genes.* 31, 13 *Psalm.* XIX, 1; parurent l'an 1630. Il publia l'année suivante *Fontium Israelis Trias, Jona, Michea, Ruth*: & l'an 1634, son *Exercitatio Glottologica de Ortu Linguarum*. Ses *Exercitationes de Literaria Antiquitatis* parurent l'an 1638. Les deux Livres *Observationum Philologicarum* parurent deux ans après. L'*Hermes & Pan Hebraicus, quo vivum absoluti Hebraici Lexicographi exemplum proponitur*, fut imprimé en 1641 (2). Le

(1) C'est le Verset 24 du Chap. XXIII.

(2) Le Pere Labbe, Biblioth. Bibliotheq. pag. 198, parle de ce Livre, quoiqu'il n'ait aucun raport à son dessein. & il l'attribue à Thomas Bangius.

Le *Phosphorus Inscriptionis hierosymbolicæ, quo Stellaburgum Regium Hafniense illustratur*, parut l'an 1648, & fut suivi l'année d'après du *Tropæum protevangelicum, quo ex scriptis Pontificiorum ostenditur veram esse lectionem*, Ipsum conteret tibi caput, *& soli Christo convenire*. L'*Exercitatio elenchtica de Nephilimis, Gigantibus vulgo dictis, opposita Jacobo Bouldueco*, fut un fruit de l'an 1652; & l'*Oliva sacra pacis repurgata*, un fruit de l'an 1654; & le *Cœlum Orientis & prisci Mundi*, un fruit de l'an 1657. Je laisse les Titres de quelques autres Ouvrages, qui n'ont pas été omis, ni dans le Programme funebre, ni par Albert Bartholin (3). Quelques-uns des Livres dont j'ai raporté les Titres sont de simples Harangues: l'*Oliva sacra Pacis repurgata* est de ce nombre. Elle n'a pas laissé de faire mettre l'Auteur dans le Catalogue des Pacificateurs de Religion (4), & d'être inserée toute entiere par Jean Duræus dans l'*Irenicorum Tractatuum Prodromus*.

(3) *In Libro de Scriptis Danorum.*

(4) *Voiez* Heidegger, de Concordia Ecclesiast. Irot, pag. 202.

BARANZAN (REDEMPTUS) Religieux Barnabite, a été dans le XVII siécle l'un des prémiers qui ont osé s'écarter de la route d'Aristote en philosophant. La Mothe le Vayer dit qu'il le peut *mettre entre les prémiers esprits de nôtre siécle* (a), & que les Ouvrages de sa jeunesse sufisent pour cela (A). Il ajoute que ce bon Barnabite l'avoit *beaucoup de fois assuré, & toujours sous le bon plaisir de Dieu*, qu'il se feroit revoir à lui, *s'il partoit le prémier de ce Monde*. Il ne tint pas sa parole, *la Providence en ayant autrement ordonné*; & il vérifia la Sentence d'un Poete Latin:

Qui nunc it per iter tenebricosum,
Illuc unde negant redire quemquam (b).

Je parlerai ailleurs (c) de quelques personnes qui ont fait de telles promesses. Baranzan étoit de Verceil: il enseigna les Mathématiques & la Philosophie dans la ville d'Anneci en Savoie. Naudé, à la page 79 de l'Instruction qu'il publia l'an 1623 sur les Freres de la Rose-Croix, parle de lui comme d'un homme déja mort.

(a) La Mothe le Vayer, Discours Chrétien de l'immortalité de l'Ame, au IV Tome de ses Oeuvres, in 12, pag. 172.

(b) Catull. Epigr. III.

(c) *Dans l'Article* BONFADIUS.

(A) *On le peut mettre entre les prémiers esprits de notre siécle: les Ouvrages de sa jeunesse suffisent pour cela.*] Il entend sans doute le Livre *de novis Opinionibus Physicis*, imprimé à Lion, l'an 1619. Konig fait mention de deux Ouvrages de ce Moine: *Edidit*, dit-il, *Uranoscopiam & Campum Philosophicum, an.* 1610 (1). J'ai eu entre mes mains un Exemplaire du *Campus Philosophicus*, imprimé à Lion, en 1619. Il ne contenoit qu'un Volume, & ne traitoit que de la Logique, & cela d'une maniere assez conforme à celle des Peripatéticiens; mais l'Aprobation me fait croire que ce Volume n'est que la prémiere Partie du Cours de Philosophie de Baranzan, & que ce Cours a pour Titre général *Summa Philosophica Anneciacensis*; ce qui confirme ce que j'ai dit, que cet Auteur avoit enseigné dans Anneci.

(1) Le Catal. d'Oxford dit Uranoscopia, seu universa Doctrina de Cœlo; 1617.

BARBARUS (FRANÇOIS) Noble Vénitien, a été un Homme illustre dans le XV siécle. Il avoit non seulement beaucoup de savoir, mais aussi beaucoup d'adresse à manier les grandes affaires; il n'étoit pas moins homme d'Etat, qu'homme de Lettres, & il le témoigna dans tous les emplois publics qui lui furent confiés, & principalement lors qu'il fut Gouverneur de Bresce. On ne peut assez admirer la vigilance, la fermeté, la souplesse, & les autres grandes vertus, avec quoi il défendit cette Ville contre les forces du Duc de Milan, commandées par le fameux Picinin. Il eut à combattre & les ennemis de dehors, & ceux de dedans, & il vint à bout des uns & des autres. Les divisions étoient extrêmes dans la Ville: les Avogadri, & les Martinenghes étoient les chefs de deux factions oposées: il les engagea par son éloquence à se réünir, & à travailler de concert au bien de la cause commune. La longueur du siége, ou du blocus, causa la famine dans la Ville: la famine y causa la peste; & néanmoins, parmi tous ces embarras, il eut l'avantage de rendre inutiles les efforts de l'ennemi pendant trois ans, & de le contraindre de se retirer. Ceci arriva environ l'an 1439 (a). Il y a des Auteurs qui croient que notre François Barbarus est celui qui a fait un Livre *de Re Uxoriâ*, quelques *Lettres*, & quelques *Harangues*. C'est le sentiment de Volaterran (b), qui ajoute qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, & qu'il oublia tout son Grec dans sa vieillesse. Volaterran pourroit bien s'être trompé en quelque chose (A). François Barbarus mourut l'an 1454 (c).

(a) *Tiré de Vianoli au XVIII Livre de l'Histoire de Venise, Tom. I. Voiez aussi ce qu'il dit au XX Livre, pag.* 712.

(b) Volater. *Lib. XXI*, pag. 773.

(c) Vossius, de Histor. Lat. pag. 620.

(A) *Volaterran pourroit bien s'être trompé en quelque chose touchant F. Barbarus.*] Voici d'où me vient un tel soupçon. Je trouve dans le Vianoli, que François Barbarus, qui défendit si heureusement la ville de Bresce, fut pere de Zacharie, & que Zacharie fut pere d'Hermolaüs Barbarus (1). Je trouve dans la Bibliothéque de Gesner, que François Barbarus, Auteur du Livre *de Re Uxoriâ*, a traduit du Grec de Plutarque la *Vie d'Aristide*, & celle *de Caton*, & qu'il les a dediées à Zacharie son frere. Je trouve dans Volaterran (2), qu'Hermolaüs Barbarus étoit néveu (3) de ce François Barbarus, qui défendit la ville de Bresce. Volaterran avoit parlé de ce François Barbarus dans la page 773, & en avoit dit entre autres choses ce que l'on va voir. „ Il entendoit bien la Langue Greque; „ mais il l'oublia tout à fait dans ses vieux jours, comme „ je l'ai oui dire à Hermolaüs Barbarus son parent". *Hic postremo senescens, uti ab Hermolao ejus necessario accepi, literarum Græcarum quas probè tenebat erat omnino oblitus.* Les autres choses, que Volaterran avoit dites de ce François Barbarus, sont qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, qu'il a écrit un Livre *de Re Uxoriâ*, quelques *Harangues*, & quelques *Lettres*, & qu'il s'aquit une grande réputation en défendant la ville de Bresce. *Dum Brixiæ Prætor esset, eam urbem à Philippi Ducis obsidione magnâ cum laude liberavit.* Cela pourroit faire soupçonner que Volaterran a joint pêle mêle ce qui convient au pere, & ce qui convient au fils. Le Passage de Gesner témoigne que François Barbarus, Auteur du Livre *de Re Uxoriâ*, & Traducteur de la *Vie d'Aristide*, étoit frere de Zacharie Barbarus. Or, selon le Vianoli, Zacharie Barbarus étoit fils de celui qui defendit Bresce, & pere d'Hermolaüs, il faudroit donc dire que celui qui defendit Bresce, eut un fils nommé François Barbarus, qui a fait le Livre *de Re Uxoriâ*, & traduit du Grec de Plutarque la *Vie d'Aristide* & celle *de Caton*, & qui fut oncle d'Hermolaüs Barbarus. Selon cela, Volaterran auroit attribué au pere certaines choses, qui ne conviennent qu'au fils. D'ailleurs celui qui defendit Bresce auroit pu avoir un frere nommé Zacharie, auquel il auroit dédié ses deux Traductions; & ainsi toute la faute de Volaterran consisteroit à n'avoir point su que François Barbarus étoit l'ateul d'Hermolaüs. Si j'avois les Oeuvres de François Barbarus, j'y trouverois aparemment dequoi décider la question. Ne les aiant pas, j'ai prié Mr. de Larroque d'éclaircir mon doute, & voici ce qu'il m'a répondu: „ Mr. Joli (4) prouve que l'Auteur du Livre de *Re Uxoriâ* „ étoit l'aieul d'Hermolaüs, & qu'il le publia vers le tems „ du Concile de Constance; car Poggio, & Paul Verger, „ parlent de ce Livre dans des Lettres datées de la ville de „ Constance. La Lettre de Poggio est écrite à Guerin de „ Veronne, & celle de Verger à Nicolas Leontin. Elles „ louent Fr. Barbaro d'avoir su si bien écrire du mariage, „ quoi qu'il fut très-jeune & non marié. Il dedia à son „ frere Zacharie la Version des Vies d'Aristide & de Caton, & mourut l'an 1454. Mr. Joli distingue deux Daniel Barbaro". Notez qu'on m'a dit que cette Préface de Mr. Joli, que j'ai citée, contient plusieurs Eloges de l'Auteur du Livre *de Re Uxoriâ*, & l'éclaircissement de beaucoup de choses qui concernent les Hommes de Lettres.

Gesner & Vossius citent une Lettre d'André Brentius, par laquelle l'on peut aprendre que François Barbarus, aïeul d'Hermolaüs, & pere de Zacharie, avoit composé & traduit beaucoup de Livres. *Numeram in te omnia Francisci Barbari patris virtutum lumina eluxisse · cui certè multum Latina Lingua debet, tot tamisque ab eo Libris compositis, partim conversis, à quo minimè degenerat Hermolaus filius, te tanto patre non indignus* (5). Il est très certain, par le témoignage même d'Hermolaüs (6), que son pere s'apelloit Zacharie; desorte que Philippe de Bergame s'est fort abusé, quand il l'a fait fils de François Barbarus, & petit-fils de Zacharie: *Franciscì Barbari filius, Zachariæ Barbari nepos* (7). Mr. Moréri, tant ici qu'en mille autres lieux, traduit *nepos* par *neveu*. C'est une très-lourde faute. Ceux qui se piquent de la belle latinité, ne se servent de *nepos*, que pour désigner un petit-fils: ceux qui ne sont pas si scrupuleux en fait de style Latin, se servent à la vérité du mot *nepos*, pour dire *neveu*; mais ils ajoutent ordinairement *ex fratre*, ou *ex sorore*, afin d'ôter l'équivoque: s'ils disent *nepos* tout court, ils entendent *petit-fils*.

(1) Histoire de Venise, de Vianoli, Tom. I, Livr. XX, pag. 728.

(2) Lib. XXI, pag. 777.

(3) *Ex fratre nepos.*

(4) *Dans la Préface de la Traduction Françoise du Livre de Re Uxoriâ, imprimée à Paris, l'an* 1667.

(5) Andreas Brentius, Patavinus, Epistolâ ad Zachariam Barbarum, apud Vossium, de Histor. Lat. pag. 231. *Dans l'Appendix de Mr. Cave, pag. 157, on assure qu'Hermolaüs étoit fils de François.*

(6) *Voiez la XXXII Lettre du XII Livre de celles de Politien.*

(7) Philip. Berg. *apud* Vossium, de Histor. Lat. pag. 621.

BARBA-

BARBARUS (Hermolaüs) petit-fils du précédent, a été un des plus favans hommes du XV fiécle. Il nâquit à Venife, le 21 de Mai 1454 (a). Il fit de grans progrès dans les études, fi promtement, qu'il commença à faire des Livres la dix-huitiéme année de fon âge (A). Les emplois publics, dont il fut chargé de bonne heure, ne l'empéchêrent pas de cultiver avec ardeur les belles Lettres (B). Il fut envoié par les Venitiens à l'Empereur Frideric, & à Maximilien fon fils, Roi des Romains; & cette députation, bien loin d'arreter fa plume, lui fournit dequoi foutenir le perfonnage d'Auteur: car non feulement il publia la *Harangue* (C), qu'il récita devant ces deux Princes à Bruges, l'an 1486; mais il fit auffi un *Traité de l'Accord de l'Aftronomie avec la Médecine:* il le fit, dis-je, la même année, en paffant par la ville de Cologne, pour s'en aller à Maience. Ce fut à la priere de Theodoric Flas, Médecin de Nuis, qu'il le compofa (b). Comme il favoit fort bien le Grec, il entreprit les Traductions les plus mal aifées, & il commença par un célèbre Paraphrafte d'Ariftote, je veux dire par *Themiftius*. Il attaqua enfuite *Diofcoride*, dont il corrigea le Texte le mieux qu'il put, & dont il fit une Traduction, a laquelle il ajouta un fort docte *Commentaire*. On dit qu'il travailla auffi fur deux Traités de *Plutarque*, qui font des plus difficiles (c): je ne fai fi cette Verfion a jamais paru en public. Il avoit deffein de traduire toutes les *Oeuvres d'Ariftote* (D), & il dit dans l'une de fes Epitres dédicatoires, que l'exécution de ce deffein étoit déja fort avancée. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des Vers, & l'on prétend qu'il en compofa plus de douze mille (E). Mais de tous fes Ouvrages, il n'y en a point qui lui ait donné autant de réputation que ce qu'il a fait fur *Pline*. Il y corrigea près de cinq mille Paffages; &, par occafion, il en rétablit trois cens dans *Pomponius Mela* (d). Il n'a pas manqué de Cenfeurs à l'égard de ce beau travail (F), non plus qu'à l'égard

(a) Gefner. in Biblioth. *fol.* 246, ex Trithemio.

(b) Gefner. in Biblioth. *fol.* 317.

(c) *De Iside & Osiride*, & *cur Oracula defierint*. Gefner. in Biblioth. *folio* 317.

(d) Herm. Barbar. in *Præfat. ad Alexandr. VI.*

(A) *Il commença à faire des Livres la dix-huitiéme année de fon âge.*] C'eft Gefner, qui nous l'aprend. *Ab octavodecimo ætatis fuæ anno fcribere exorfus multa elegantiffima Opufcula compofuit* (1). Voffius a voulu dire la même chofe; mais parce que fon Imprimeur oublia deux lettres, il a été caufe que Mr. Teiffier a dit qu'Hermolaus Barbarus *commença d'écrire à l'âge de* 22 *ans* (2). Voilà fa Traduction de ces paroles de Voffius, *ab anno ætatis duo vigefimo fcribere orfus fuit* (3): & voilà de quelle confequence font quelquefois les fautes des Imprimeurs. Il eft clair que Voffius avoit mis *duodevigefimo*: deux lettres fuprimées de ce mot ont ôté quatre ans de gloire à un Auteur. On voit dans la page 157 de l'Appendix de Monf. Cave la faute de Mr. Teiffier.

(B) *Ses Emplois publics . . . ne l'empêchèrent pas de cultiver . . . . . les belles Lettres.*] Entendons ceci avec quelque reftriction; car il eft certain que ces emplois le détournérent confidérablement de l'étude. *Honores*, dit-il (4), *in republica geffi multos & magnos: quâ fide, quâ opinione, quâ gratiâ, non dixerim. Placet quidem impendiffe annos penitus duodecim, fed octo reipub. continuos: totum id tamen tempus literis ferè periit.*

(C) *Il publia une* Harangue.] Elle fut dédiée à Carondelet, qui étoit alors premier Sécretaire du Roi des Romains. L'Auteur avoue qu'il ne la publie point toute telle qu'il la récita; mais il déclare en même tems qu'il la donne toute telle qu'il l'avoit préparée. S'il ne récita point tout ce qu'il avoit préparé, ce fut à caufe que les Courtifans lui recommandérent d'être court, & de venir d'abord au fait. Ils n'ignoroient point que l'étude des belles Lettres floriffoit alors en Italie, & que les Ambaffadeurs de ce païs-là fe plaifoient à réciter de longues Harangues, parées de tous les ornemens de la Rhétorique. Il faut même reduire à une les deux Harangues qu'Hermolaüs & fon Collegue avoient préparées; &, comme il falut faire l'abrégé & la réduction dans l'efpace d'une heure & demie, jugez de la préfence d'efprit d'Hermolaüs, qui furmonta heureufement toutes ces difficultez. *Obfecro ne mirere fi qua leges in hoc libello quæ tunc dicta non fuerunt. Nec enim addidi nunc ea, fed detraxi tunc, admonitus ab aulicis extemplo quam minimum attigi ne longus effem, ambitiofa reciderem, optima quæque decorem, pattemiffimis omnino, fed occupatiffimis tamen Principibus parcerem. Amputavi fubito confilio multa . . . . . Confiderans hoc & æftimans quod fefquihoram antequam Principes adiremus fignificatum nobis fuerit non duas orationes feorfum, ut cogitabamus & paraveramus, fed unam duobus junctim habendam & recitandam effe* (5).

(D) *Il avoit deffein de traduire toutes les Oeuvres d'Ariftote.*] Voici comme il parle dans la Préface de fon Pomponius Mela (6). *Vocant nos majora quædam ftudia, urgetque noftrum illud vetus, omnes Ariftotelis libros in Latinum vertendi exponendique propofitum. Quod fi ad exitum perduxero (nam bona ejus pars jam pridem peracta eft) non dubito futurum, quin de reliquo in literis labore gratia mihi fiat.* Sa Traduction de la Rhétorique d'Ariftote fut publiée après fa mort. Voiez l'Article fuivant.

(E) *Il avoit une facilité extraordinaire à faire des Vers: il en compofa plus de douze mille.*] Entre autres Piéces de Poëfie, il fit un Ouvrage de 600 Vers, dont le Titre eft le même que celui de l'Ouvrage de fon aïeul François Barbarus: je veux dire que ce Poëme eft intitulé *de Re Uxoria*, mais il eft fort different de l'Ouvrage en profe qui porte le même Titre. François Barbarus prefcrit des regles, tant à ceux qui fe marient, qu'à ceux qui font déjà mariez (7): il entre dans un fi grand détail, qu'il fait un chapitre *de coitus ratione*. Hermolaus fe borne à cette Queftion, *fi un homme fage fe doit marier* (8)? & il conclut pour la négative.

(F) *Il n'a pas manqué de Cenfeurs à l'égard de fon travail fur* Pline.] On a prétendu qu'il avoit trop lâché la bride à fes Conjectures, & à fa mémoire. Pintianus le pouffa très-rudement là-deffus. Ceux qui lui pardonnent les défauts de fa mémoire, ne lui pardonnent pas fes coups de témérité, & difent fort librement qu'il fe méla de corriger plufieurs chofes qui n'étoient point fautes; mais qui paffoient fon intelligence. Il eft vrai que dans plufieurs Editions de Pline on a eu de grans égards pour les Corrections d'Hermolaüs, puis qu'on les a fourrées au Texte; mais il y a long-tems qu'on a dit que ce prétendu Médecin de Pline lui avoit fait plus de plaies, qu'il ne lui en avoit guéri. Raportons cela dans les termes du Pere Hardouin. *Ipfe* (Hermolaus) *in iis quæ attigit, fæpè nimium conjecturæ, memoriæ etiam plus quam hominem deceat, tribuit: ut paulo acerbius eam ob rem invectus in eum Pintianus olim exprobravit. Sed concessa facile venia μνημονικῶν ἁμαρτημάτων, quod minus mirum fit memoriam excidere aliquarum rerum, quam confiare omnium: ne non venia dignus æque, cum neglectis veterum exemplarium veftigiis, & prifcarum ante fe editionum fecurus, plurima pro arbitrio, eruditè magis quam cautè ne verè, mutavit, vel planè perfmundedit: cum plurima ex iis quæ caftigavit, non errata illa fint, fed parum intellecta. Tantam nihilominus auctoritati Barbari fubfcrma ætas, eruditionique tribuit, ut conjecturas illius, cui totidem ungiae dîgne in contextum infeuerit, unde eliminanda à nobis variis argumentis fuere. Senfit jam dudum hanc labem operi Pliniano illatam auctor Epigrammatis alias haud perlegimus, in Commentarios à Stephano Aquæo editos, de quibus agendum mox erit. Sic enim ille:*

Dum facere Hermoleos medicinam Barbarus optat
Non paucis lacero vulneribus Plinio,
Perimæfum gravius conjecta vulnerat arte:
Nec minus incauta plurima turba manu,
In tantum ut Latio jam deploratus abiret,
Ob multa in Stygias vulnera feffus aquas, &c

Felicior aliquanto Sigismondus Gelenius, *qui uno dumtaxat archetyporum præfidio, collatis inter fe exemplaribus, non pauca reftituit, quæ Hermolao latuerant* (9). J'ai raporté ce long Paffage, afin de mieux convaincre Mr. Varillas de s'être trompé fur une chofe qui n'étoit gueres inconue. Mais je ne laiffe pas d'être très-perfuadé que le travail d'Hermolaüs fur l'Hiftoire naturelle de Pline eft digne d'admiration, vu le grand nombre d'Auteurs qu'il lui falut confulter, & le peu de tems dont il eut befoin pour cela. Vingt mois lui fuffirent, dit-il: il rompoit la glace aux autres; il trouvoit Pline dans un très-mauvais état, & femblable à une terre qui a été long-tems inculte, & à un logis peftiferé, ou infefté des lutins. *Hæc erant in Pliniano codice flagitia, propter quæ non parum multi divinum opus tanquam fentiretum, imo vero quafi peftileas aut lemuribus infame domicilium vitabant. Ea nos Græcis & Latinis auctoribus perlectis omnibus lucubratione viginti menfium revellere ac publicare curavimus* (10). Quant à la penfée de Volaterran, que c'étoit une occupation peu convenable au caractere d'Hermolaüs Barbarus, *opus impar ejus dignitati & vitæ inftituto* (11), elle a été condamnée très-juftement, tant parce qu'Hermolaüs s'étoit engagé dans ce travail avant que d'être homme d'Eglife, que parce qu'il feroit à fouhaiter que plufieurs Prélats fiffent de femblables fautes. *Utinam fic à multis ejus dignitatis atque inftituti peccaretur* (12). Voffius ajoute une autre raifon: c'eft que Pline ne faifoit pas négliger au Patriarche les fonctions Epifcopales, témoin les *Sermons* que l'on garde en manufcrit à Padoue. J'aimerois mieux dire, que puis que les Venitiens ne voulurent point fouffrir qu'il acceptât cette dignité, il ne déroboit rien à fes fonctions Patriarchales en faveur de Pline. Notez qu'aiant publié cet Ouvrage l'an 1492, il y joignit un Appendix qu'il nomme *fecunda Caftigationes*, & qui eft daté de Rome le 13 de Janvier 1493.

(1) Gefner. Biblioth. *folio* 317.

(2) Teiffier, Addit. aux Eloges de Monfr. de Thou, *pag.* 354.

(3) Voffius, de Hift. Lat. *pag.* 622.

(4) Herm. Barbar. Epiftolâ XXXI *Libr.* XII *inter* Politiani Epiftol.

(5) Herm. Barbarus, Epift. ad Carondeletum, *inter* Epiftolas Politiani XLV *Libri* XII.

(6) *Apud* Gefnerum, Biblioth. *folio* 317 *verfo.*

(7) *Voiez le Titre des Chapitres de fon Ouvrage dans la* Bibliothéque de Gefner, *folio* 246 *verfo.*

(8) Gefner. Biblioth. *folio* 317.

(9) Harduini *Præfat.* in Plinium ad ufum Delphini.

(10) Herm. Barbarus, in *Epilogo Operis*, *pag.* 425 *Edit. Bafilienfis* an. 1534.

(11) Volaterranus, *Libr.* XXI, *pag.* 777.

(12) *Cogitare debuerat Volaterranus, jam an equum ad Epifcopatum provectus effet, parata magere ex parte laboris fe, qua ad iftud opus pertinerent.* Voffius, de Hiftor. Lat. *pag.* 603. Hermolaüs *dat fimplicium*, Plinianas Caftigationes, quas Legatus Romæ, nec dum facris initiatus, inchoaverat. *Præfat. ad Alexandrum VI.*

gard de ses autres Livres (G). Il étoit Ambassadeur de la République de Venise auprès du Pape Innocent VIII, lors que le Patriarche d'Aquilée vint à mourir. Aussi-tôt le Pape lui conféra ce Patriarchat. Hermolaüs eut l'imprudence de l'accepter, sans attendre le consentement de ses Supérieurs (H), quoi qu'il ne pût pas ignorer que la République de Venise avoit fait des loix, pour défendre à tous les Ministres qu'elle envoioit à la Cour de Rome d'accepter aucun Bénéfice. Les excuses d'Hermolaüs, fondées sur ce que le Pape l'avoit contraint d'embrasser la Prélature, ne furent point écoutées. Le Conseil des dix lui signifia fort séchement qu'il eût à renoncer au Patriarchat; & que s'il ne le faisoit point, son pere seroit dégradé de toutes ses dignitez, & verroit bientôt ses biens confisquez. On fut inflexible : Zacharie Barbarus emploia tous les moiens imaginables pour obtenir le consentement de la République au Patriarchat de son fils; &, n'aiant pu rien gagner, il en mourut de chagrin (I). Son fils le suivit de près : on a voulu dire que lui aussi fut emporté par le chagrin (K); mais il y a plus d'aparence qu'il mourut de peste. Pierius Valerianus l'a mis en tête de ses Savans malheureux. Il a, ce me semble, outré les choses, lors qu'il a dit qu'on ne sait pas même si Hermolaüs Barbarus fut enterré (L). Ce grand personnage mourut à Rome l'an 1493. Il témoigne dans ses *Lettres* une grande résignation, & beaucoup de tranquilité d'esprit, par raport au traitement qu'il avoit reçu de sa patrie (e). Je ne croi point qu'on puisse dire qu'il a été fait Cardinal (M). On a débité qu'il eut recours au Démon, pour savoir le sens d'un mot Grec (N) dont Aristote s'est servi. N'oublions pas que

(e) *Voiez la Remarque* (K).

(G) . . . . . *non plus qu'à l'égard de ses autres Livres.*] Sa Version de *Themistius* n'est point fidele, si nous en croions Vossius. *Ipse ille Themistius ab Hermolao Barbaro dum nimium studet elegantia, tantâ conversus est libertate, ut sæpissime longè aliud dicat quam senserit Themistius* (13) : & il a témoigné dans la Version de la *Rhétorique d'Aristote*, qu'il n'entendoit pas assez le Grec, si l'on s'en raporte à François de Escobar (14). On prétend qu'il étoit si rempli de Pline, qu'il accommodoit trop souvent à ses paroles celles de *Dioscoride*, en traduisant ce dernier. Cette Traduction a été souvent critiquée par Marcellus Virgilius. *Docti quidem & eleganter translati, sed (ut nonnullis videtur) nimis ad imitationem Plinii, quem dum ubique sequitur à Dioscoridis verbis aliquando recedere videtur. Marcellus Virgilius, qui post Hermolaum eosdem Libros transtulit, plerumque interpretationem ejus carpit* (15).

(13) Vossius, de Philolo-phiâ, pag. 6.

(14) *Apud* Andream Schottum, Biblioth. Hispan. pag. 118.

(15) Gesner, in Biblioth. folio 317 verso.

(H) *Hermolaus eut l'imprudence d'accepter le Patriarchat d'Aquilée, sans attendre le consentement de ses Supérieurs.*] Personne, que je sache, n'a mieux réüssi que Pierre Bembus à conter ce fait : c'est pourquoi il sera commode & agréable à tous ceux qui n'auront pas cet Historien de voir ici ce qu'il en dit. *Eo mortuo Innocentius Patriarchatum (sic enim appellant) Aquileiensium* . . . . . *Hermolao Barbaro, legato apud se Veneto attribuit. Quod ubi civitas intellexit, tametsi Hermolaus ad Senatum scripserat, coactum se à Pontifice vestem senatoriam mutavisse : quoniam tamen sacerdotiis capiendis cives Veneti, qui legati Romæ essent, lege prohibebantur; graviter tulit, ausum illum contra leges patrias facere. Auxit ejus rei magnopere invidiam, quòd antea ex Hermolaï literis, quas ad Senatum de Barbi morte dederat, more instituto per majorum comitia senatoriis prejudiciûm Patres fecerant, cujus ipsi civis nomen ad id adipiscendum sacerdotium Innocentio commendarent. Itaque deceptos se eo sese, ut propè delusos querebantur. Erat omnino Hermolaus, propter ejus summam in literarum, atque optimarum artium studiis præstantiam, magnum apud exteras nationes nomen, apud suos quidem certa maximum : nam ad doctrina singularem opinionem, etiam vita perpetuam innocentiam adjunxerat. Simul is multum patris opibus, & gratia, qui summo proximum in civitate magistratum gerebat; multum clientelis, necessitudinibus, propinquitatibusque pollebat. Quibus tamen in rebus omnibus satis sibi præsidii non habuit : cum pluris à Patribus una legum charitas, majestasque, quàm ullorum civium omnibus aucta nominibus dignitas, atque claritas, fierat. Decemviri enim literas ad eum severè scriptas dederunt; mora omni, excusatioreque sublata, sacerdotium repudiaret : id si non faceret, patrem magistratu remoturos, & bona ejus publicaturos præ se tulerunt. At pater, perspecta civitatis voluntate, omnibus tentatis rebus, cum jam eam flecti & leniri posse diffideret, ægritudine animi est mortuus. Filius non multo post Romæ, editis Plinianis Castigationibus, immensi propè laboris opere, privatus plebeio morbo periit. Eum vita finem Hermolaus habuit, omnium in sua civitate, qui ante illum nati essent, Latinorum & Græcorum literis planè doctissimus* (16).

(16) Bembus, Histor. Venetæ Lib. 2. folio 18 verso.

(I) *Son pere* . . . . . *mourut de chagrin.*] Nous venons d'entendre Bembus qui l'assûre. La chose est assez vraisemblable; car c'étoit un homme âgé, & qui occupoit un des prémiers postes de la République. Une si rude épreuve de la décadence de son crédit dans sa vieillesse, & au préjudice d'un fils illustre que l'on aime tendrement, est pour l'ordinaire un coup qui désole. Zacharie Barbarus mourut l'an 1492, fort résigné aux ordres de la providence : il étoit entré dans sa soixante-dixiéme année : il fut fort regretté : sa pompe funebre fut magnifique. Voiez la Lettre qu'Hermolaüs écrivit à son ami Antonius Calvus (17). *Accedit quod septuagesimum ingressus annum, quandiu in familiâ nostrâ vixit nemo; quod functus omnibus honoribus; quod republica incolumi; quod liberis honesto loco positis; incredibili desiderio & amore civitatis extinctus, frequentia funeris tanta (ut audio) quanta in cive nunquam.*

(17) *Elle est la XXXII du XII Livre de celles de Politien.*

(K) . . . . . *on a voulu dire que lui aussi fut emporté par le chagrin.*] Volaterran l'affirme : *Romæ decessit ex animi dolore exacerbante quod orator à Venetis missus, præter eorum autoritatem Senatus, Patriarcha Aquileiensis ab Innocentio fuerat creatus, ac propterea contumax & exul* (18). Je croi fort qu'il mourut sous la note de rebelle & de bani; car il se donna toujours le titre de Patriarche, nonobstant les ordres précis qu'il avoit reçus de son Souverain, de renoncer au Patriarchat : mais je croi qu'il mourut de peste, & non de chagrin. Ma raison est, I, que depuis qu'il fut en disgrace, jusques à sa mort, il s'occupa à un travail qui demandoit une grande liberté d'esprit, & une ferme santé (19) : II, que Pierre Crinitus, qui vivoit en ce tems-là, assûre qu'Hermolaüs mourut de peste (20). Il ne l'assûre point d'une façon vague; il ajoute à son récit une circonstance bien precise : c'est que Pic de la Mirandole, aiant apris à Florence qu'Hermolaüs avoit la peste, lui envoia le plus promtement qu'il put un antidote qu'il croioit très-souverain; mais le messager arriva trop tard. Paul Jove débite le même fait. *Mors ante diem erepsit & pestilenti quidem morbo properata, adeo ut quod à Pico Politianoque Florentiæ laborantis per dispositos equos mittebatur mira potestatis antidotum, veneni celeritate præverterit* (21). Ainsi je n'ai point de peine à ajouter foi au témoignage qu'Hermolaüs Barbarus se donne à soi-même, d'avoir suporté sa disgrace sans chagrin, & de s'être même félicité d'une injure qui le remettoit dans la pleine liberté d'étudier (22). Ses amis craignoient qu'il ne succombât, & ses ennemis publioient qu'il succomberoit. Ces derniers furent sans doute ceux qui, pour lui dérober la gloire de sa constance & de sa tranquilité, imputerent au chagrin ce qu'il faloit imputer à la maladie contagieuse. Voiez dans la Remarque (P) ce que je cite d'Alcyonius.

(18) Volaterranus, Lib. XXI, pag. 777.

(19) *A la Correction de Pline.*

(20) Crinit. de honestâ Disciplinâ, Lib. I. Cap. VII.

(21) Jovius, Elog. Cap. XXXVI.

(22) *Voiez la XXXI Lettre du XII Livre de celles de Politien.*

(L) *Pierius Valerianus* . . . *dit qu'on ne sait pas si Hermolaus Barbarus fut enterré.*] Je le dis encore un coup, je croi que Pierius Valerianus a outré les choses, quand il a dit que ce Patriarche, étant mort dans la pauvreté, & dans l'abandon, fut privé de la sépulture : *Ob susceptum inconsulto Senatu suo Aquileiense sacerdotium exsul factus, & de possessione ejectus vitam inopem aliquandiu traxit, Alexandri Pontificis summi sportula quodammodo sustentatus. paucis vero post mensibus pestilentia contactus, desertus ab omnibus, infelicissimo mortis genere oppressus est; quique laudatione, & eloquentia sua innumeros ætatis suæ homines illustraverat, & funere, & honore sepulchri ita defraudatus est, ut ubi sepultus, quive hominis cadaver contectum fuerit, ignoretur* (23). Paul Jove, qui a écrit après Pierius Valerianus, ne se contente pas de dire qu'Hermolaüs Barbarus fut enterré; il marque le lieu où est son sépulcre. *Scilicet ut nimis severa patria optimi civis ossa non haberet, quæ sub colle hortorum ad Flumentanam portam sepulchro condita è Campo Martio ab erudita Romana juventute salutantur* (24). Mr. de la Rochepozai (25), & le Pere Oldoini (26), désignent plus clairement le lieu de sa sépulture : ils le mettent à Sainte Marie del Popolo. Si Valerianus se fut contenté de dire que la crainte de la peste fit déserter ceux qui auroient dû assister le Patriarche (27), il n'eût pas donné dans l'hyperbole.

(23) Pier. Valerian. de Litteratorum Infelicitate, pag. 9.

(24) Jovius, Elog. Cap. XXXVI.

(25) Rochepozai, in Nomencl. Cardinal.

(26) Oldoïni, in Athen. Romano.

(27) *Voiez ci-dessous le Passage d'Alcyonius.*

(M) *Je ne croi pas qu'on puisse dire qu'il a été fait Cardinal.*] Pierius Valerianus n'a garde de l'assûrer : il dit des choses trop incompatibles avec celle-là; mais Paul Jove, qui l'a si clairement démenti à l'égard de la sépulture d'Hermolaüs Barbarus, dit-il que ce Patriarche ait obtenu le chapeau? Nullement : il se contente de dire qu'on lui destinoit cette dignité. *Tulisse quippe æquo animo suffragiorum severitatem, quum eo in tamen pars merito sibi purpura pararetur. Sed mors ante diem erepsit* (28). L'Auteur du *Nomenclator Cardinalium* raporte que Tritheme, suivi en cela de Pierius Valerianus & de plusieurs autres, assûre qu'Hermolaüs Barbarus parvint au Cardinalat. Pour lui, il n'affirme rien, il se contente de ces paroles *Cardinalis designatus, sed ut fertur nondum evulgatus.* Vossius a cité le Cordelier Jean Rioche, qui assûre (29) qu'Hermolaüs fut fait Cardinal (30). Le Pere Hardouïn affirme la même chose (31).

(28) Valerian. de Litterator. Infelicitate, pag. 9.

(29) *In* Compend. Historico.

(30) Vossius, de Histor. Latin. pag. 621.

(31) *Præfat. in Themist.*

(N) *On a débité qu'il eut recours au Demon, pour savoir le sens d'un mot Grec.*] Ce mot est si essentiel à la Physique Peripatéticienne, que pendant qu'on ignore ce qu'il signifie, on ne peut connoître ce qu'Aristote a voulu dire touchant

que Laurent de Medicis lui donna des marques d'une estime singuliere (*O*). Mr. Varillas a fait un récit fort agréable & fort étudié touchant Hermolaüs Barbarus; mais il s'est trompé en beaucoup de choses, & bien plus souvent que Moréri (*P*).

Je citerai un Passage d'Alcyonius, où l'on verra que notre Hermolaüs se félicitoit de sa disgrace, & qu'il n'étudia jamais avec tant d'aplication, que depuis que sa Patrie l'eut maltraité (*Q*).

chant la nature du corps. Je parle du mot *ἐντελέχεια*, que quelques Latins, après en avoir cherché d'autres qui ne leur revenoient pas, ont enfin rendu par celui de *perfectihabia*. Pierre Crinitus parle comme si Hermolaüs s'étoit lui-même vanté de cette consultation magique, & comme s'il avoit dit que la réponse fut donnée d'un ton si délié, qu'on ne put y rien comprendre. *Et verò perexilis vocula dæmonum & exigua est, quod olim nobis quoque Venetus Hermolaus dicebat, vocem se dæmonis pratenuem & penè subsibilantem audisse, quæ illi de Aristotelis forte entelechia interroganti, sibi ipsi & Georgio Placentino responsitavit* (32). Je croi être allé à la source de ce fait, en citant Pierre Crinitus: la plûpart des gens (33) ne citent que la Demonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore trouvé cette action d'Hermolaüs (34). Quelques-uns citent Monlorius, qui en parle dans son Traité *de Entelechiâ*. Au reste, quelques-uns prétendent que Budé est l'Inventeur du *perfectihabia*: vous trouverez ces paroles dans Du Verdier Vau-Privas, *Et mesmes ceux qui l'ont bien voulu loüer ont dit de lui*, Est fœlicissimus quidem, sed audacissimus in novandis vocabulis, *comme quand il a tourné l'Entelechie d'Aristote* perfectihabiam (35). Notez que plusieurs soutiennent que Ciceron a très-mal traduit ce mot d'Aristote (36).

(32) Crinit. de honestâ Disciplinâ, Libr. VI, Cap. XI.

(33) Le Pere Rapin, Reflex. sur la Philosoph. pag. 350. Teissier, Eloges, &c. Tom. I, pag. 335.

(34) Je n'ai pas eu le loisir de chercher cela page par page; mais je ne l'ai point trouvé aux endroits où il y avoit le plus d'aparence que je le trouverois.

(35) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 472, raportant ce que Genebrard a dit de Budé.

(36) Joannes Fretegius Podomontanus les résute au Traité de Entelechiâ.

(*O*) *Laurent de Medicis lui donna des marques d'une estime singuliere.*] Il fut au devant de lui, sans avoir égard au mauvais état de sa santé, & le reçut magnifiquement dans sa maison de plaisance. Lisez ce Latin: *Cum Hermolaus Barbarus Respub. Veneta nomine legationes fortè per Italiam obiret, & ad urbem Florentiam obiter accederet, Laurentius Medices (qui Florentinam Rempublicam non minore tum consilio, quàm fortuna gubernabat) statim tanto viro cum amicis pluribus (ut fit) obviam procedit: nihil veritus, quod ægros pedes haberet, ac summis doloribus vexaretur. Tum in Caiana villa (quam infinitis propè sumptibus ædificabat) honorificentissimè illum accepit: simulque tanti hominis ingenio, & doctrina singulari provocatus, eam quoque liberalissimè studiorum nomine illi obtulit, cum insigni atque instructissima bibliotheca, quam ad exemplum Philadelphi mira sua industria paraverat, ut in ea quasi Musarum secessu simul cum Pico Mirandula honestioribus disciplinis, ac philosophiæ sacris pro arbitrio incumberet. In quo Hermolaus Barbarus (ut homo maximè humanus) libenter se dixit, & studiorum causa, & Laurentii merito talem animum agnoscere: villamque ipsam, si per publicas curas liceret, excipere* (37).

(37) Petrus Crinitus, de honestâ Disciplinâ, Libr. XV, Cap. IX, pag. 400.

(*P*) *Mr. Varillas a fait un récit fort agréable . . . touchant H. Barbarus; mais il s'est trompé en beaucoup de choses, & bien plus souvent que Mr. Moréri.*] Il dit (38), I, qu'Hermolaüs Barbarus passoit à Venise pour celui de tous les Nobles qui faisoit profession de la plus haute, & de la plus fine galanterie. II. Que personne ne le vit jamais étudier, & qu'on ne voioit aucun Livre dans sa chambre, ni dans son cabinet. Je doute de la prémiere de ces deux choses, & je tiens pour fausse la seconde. III. Que s'étant chargé du plus grand travail qu'il y eût alors dans la République des Lettres, (c'étoit la correction de Pline (39), il se servit de l'autorité des Manuscrits, & de celle des Ecrivains Grecs & Romains qui avoient travaillé sur les mêmes matieres; & que *dans les endroits où ces deux secours lui manquoient, il mettoit en usage ses propres Conjectures, avec tant de vraisemblance & de bonheur, qu'il n'y en a eu pas une de rebutée*. Voiez la Refutation de cela dans la Remarque (F). IV. *Que ce fut par cette ingénieuse voye, qu'il découvrit que Pline étoit né à Come, & qu'il en composa une Dissertation qui convainquit tous ceux qui la lurent*. De tous les Auteurs que j'ai consultez sur la Liste des Ouvrages de Barbarus, je n'en ai trouvé aucun qui lui attribue une telle Dissertation. Il est vrai, que dans la Préface de Pline, il semble préférer la leçon *Catullum congerronem meum*, à celle de *Catullum conterraneum meum*, par où il élude l'Argument très-fort que l'on tire de ce Passage, pour prouver que Pline étoit de Verone. Il est vrai encore qu'indépendamment de la leçon *congerronem*, qu'il ne veut ni admettre ni rejetter absolument, il déclare que Pline étoit de Come, & non de Verone; mais il ne s'etend point là-dessus: trois lignes lui suffisent. Ce n'est donc point ce qu'on nomme une Dissertation en forme. Or, quand même Monsr. Varillas auroit raison en ce point, il ne laisseroit pas d'avoir débité un grand mensonge; car il n'y a presque point d'habile Critique desinteressé, qui n'ait toujours adjugé Pline à ceux de Verone. *Causam dudum adjudicarunt Veronensibus eruditi, inter quos præcipuè Polycarpus Palermus singulari opere de Plinii patriâ, & Scaliger in Euseb. Chron. pag.* 190 (40). Les paroles de Paul Jove mal entendues ont aparemment trompé Mr. Varillas. *Novocomensibus C. Plinium secundum civem suum ab imperitis invidiosè surreptum, eruditâ præclaraque sententiâ reddidisse* (41). V. *Le desir admirable*, nous dit-on dans les Anecdotes, qu'eut Barbarus de remédier aux desordres de la Médecine, *lui fit entreprendre de faire sur Dioscoride la même chose qu'il avoit exécutée sur Pline*. C'est renverser l'ordre du tems. Barbarus, depuis la publication de son travail sur l'Histoire naturelle de Pline, vécut si peu, qu'il ne forma point de nouveaux desseins: il avoit assez de Livres à achever, & je ne doute point qu'il n'eût travaillé sur Dioscoride, avant que de s'apliquer tout entier à Pline (42). VI. Les amis d'Hermolaüs lui conseilloient *de jouir, en se reposant, de la gloire qu'il avoit aquise* par son Pline & par son Dioscoride; mais il leur propoia lui-même qu'il devoit traduire ce que Themistius nous avoit laissé sur Aristote, & *il l'exécuta comme il l'avoit proposé*. Voilà un nouvel Anachronisme: la Traduction de Themistius est une des prémieres que Barbarus ait publiées. *Themistii Peripatetici Paraphrases in aliquot Aristotelis Libros admodum adolescens Latinas effecit* (43). Il la dédia à Sixte IV, qui étoit mort depuis huit ans, lors qu'il publia ses Notes sur Pline. VII. Hermolaüs *se justifia à la République contre ses propres intérêts, & avoua qu'elle avoit raison de lui être contraire. Il conjura le Pape de conférer le bénéfice à celui qui lui seroit présenté par l'Ambassadeur de Venise, & declara formellement qu'il n'en vouloit point, s'il faloit encourir à ce prix l'envie de ses citoyens.* Ceci paroit un pur Roman: nous avons vu ci-dessus (44), dans le Passage de Pierre Bembus, que le pere d'Hermolaüs ne voulut jamais démordre, & qu'il tâcha seulement de flechir la République. Il est certain d'ailleurs, que le nouveau Patriarche conserva toujours son titre, & ne se soumit point à ses Supérieurs temporels. VIII. Je ne sai où Mr. Varillas a lu que *l'unique remede pour la guérison d'Hermolaüs étoit de lui envoyer du Bezoard pur, & qu'il y en avoit à Florence dans un vase d'Agathe, dont le Soudan Caitbey avoit fait présent à Laurent de Medicis.* Pierre Crinitus, qui le devoit savoir autant que personne, dit que l'antidote apartenoit à Pic de la Mirandole, qui en savoit la composition. *Pharmacon contra pestem quod ille sibi si quando incidisset asservabat diligentissimè, curat ut Romam quam celerrimè ad Hermolaum deveheretur. Dicebat autem Picus illud ipsum ex oleo scorpionum linguisque aspidum, & aliis ejusmodi venenis confectum* (45).

(40) Harduin. in Plin. Tom. I, pag. 2.

(41) Jovius, in Elogiis, Capite XXXVI.

(38) Varill. Anecdotes de Florence, pag. 187 & suiv.

(39) Monsr. Varillas dit que l'Histoire naturelle de Pline contient 36 Livres: il falloit dire 37.

(42) Voiez la Remarque suivante, vers la fin.

(43) Gesner, Biblioth. folio 318. Ces paroles du Journal de Leipsic, pag. 461 de l'année 1683, ne sont pas exactes: Hermolaus Themistiu paraphrasticum Hermolaus Barbarus, a Venetus A. 1570 in folio edidit; car cette Edition a suivi de loin la mort de l'Auteur.

(44) Citation (16).

Les fautes de Mr. Moréri consistent à dire, I, que le Sénat n'aprouva point le choix qu'Innocent VIII fit d'Hermolaüs Barbarus pour le Patriarchat d'Aquilée: II, qu'Hermolaüs Barbarus donna au public l'Histoire naturelle de Pline. Le Sénat n'auroit pas moins desaprouvé l'élection d'une autre personne; & ce ne fut point à cause d'Hermolaüs Barbarus, que la République fut fachée de ce qu'Innocent VIII avoit fait. Elle se facha de ce que le Pape prétendoit disposer du Patriarchat sans la consulter, & de ce qu'Hermolaüs avoit reconu le prétendu droit du Pape, en acceptant cette dignité contre les loix de sa patrie. Il publia ses Corrections sur Pline sans le Texte même de Pline (46).

(45) Petrus Crinitus, de honestâ Disciplinâ, Libr. I, Cap. VII.

(*Q*) *Un Passage d'Alcyonius fera voir qu'Hermolaüs . . . . n'étudia jamais avec tant d'aplication, que depuis que sa patrie l'eut maltraité.*] Voici ce Passage: c'est le Cardinal Jean de Medicis (47), qui parle. *Exsilium igitur Barbaro non solum calamitatem detraxit, sed etiam dignitatem auxit, quod quidem ita constanter moderatèque ferebat, ut facetissimè jocaretur Musas illud sibi à patriâ impetrasse, quoniam ægrè ferrent hominem suis sacris initiatum ambitione vulgarium honorum distineri, & plebeis occupationibus impediri. Itaque plura scripsit biennio exsul quam XX ante annos cum patriâ frueretur & honoribus illius florentissimus esset, recognitionem erratorum Pliniani codicis, explanationem librorum de animâ Aristotelis, cum tamen ante ejusdem Philosophi libros talis argumenti in Latinum convertisset, & XVI libros de ratione disserendi, veteres Peripatetici organon eos apellant: & V Rhetoricos & unum Poeticum, aliquot Dioscorida Medicos, quos illo etiam opere instruxerat quod Corollarium inscribebat. Adjecerat quoque pulcerrimam expositionem ad libros analyticos posteriores Aristotelis ante in Latinum tralatos* (48). Il semble que ceci réfute ce que j'ai dit ci-dessus (49): mais prenez-y bien garde, je n'en ai rien à craindre; car outre qu'il pourroit y avoir quelque défaut d'exactitude dans ce dénombrement d'Alcyonius, il est certain qu'une partie des Ecrits qu'il articule sont plutôt une révision, ou une plus ample exposition de ce qu'Hermolaüs avoit déjà fait, qu'une entreprise tout-à-fait nouvelle: & il paroit manifestement, que Dioscoride lui avoit passé par les mains avant son exil, & avant ses Corrections du Texte de Pline. C'est une confirmation de ce que j'ai dit contre Mr. Varillas. De plus, il faut observer que les Ecrits de cette Liste n'avoient point été publiez avant la mort de l'Auteur: on ne pouvoit donc pas l'exhorter à l'oisiveté par la raison que son Pline, & ensuite son Dioscoride lui avoient aquis assez de gloire. Nous allons voir qu'Alcyonius observe que ces Ouvrages de Barbarus étoient conservez en manuscrit dans une Bibliothéque. *Et hæc quidem omnia* (50) *adhuc diligentissimè asservari vidi à fratribus illius cum sedecim abhinc annos* (51) *Venetiis Bibliothecam illius excuterem, atque incredibili sum lætitiâ elatus, cum cognovi doctissimi amicissimique hominis elucubrationes non intercidisse, quod ne evenisset magnopere verebar cum in suburbano Oliverii Caraphæ Collegæ mei ex pestilentiâ obiisset, & domestici intimique familiares fugâ saluti suæ consuluissent, omniaque tanquam bona caduca in medium reliquissent. Sed ejus generis Scripta ab interitu & furto vindicata*

(46) Tout ce liméà avoit à la fin de la Remarque de l'Article de (François) BARBARUS, dans la premiere Edition.

(47) Il fut ensuite le Pape Leon X.

(48) Petrus Alcyonius, in Medice Legato priore de Exsilio.

(49) Dans la Remarque (P), num. V & VI.

(50) Il faloit excepter le travail sur Pline, publié par l'Auteur même.

(51) Alcyonius suppose que le Cardinal Jean de Medicis disoit cela environ l'an 1512.

dicata fuisse narrabant Zenotelis cujusdam operâ, quam ille habebat ad manum (52). Je ne puis nier que Barbarus, dans l'Epilogue de ses Corrections sur Pline, ne promette une Edition de Dioscoride : *Sero oportet*, dit-il (53), *annotamenta hæc . . . Dioscoridi quoque propediem emittendo profutura* ; mais je persiste à dire que Monsr. Varillas n'a point distingué les tems. On avoit vu un Ouvrage de cet Auteur sur Dioscoride, avant qu'il donnât ce qu'il avoit fait sur Pline, & après qu'il eut donné une Paraphrase de Themistius. Voiez ce qui suit : *Primum quidem dum Themistii nobis paraphrasin atque id juvenis adhuc tam eleganter Latinè loquentem producit : mox edito in Dioscoridem corollario tam variam ac reconditam doctrinæ rerum omnium supellectilem depromit : postremum Plinio . . . succurrit* (54).

(52) Alcyonius, in Medice Legato priore.

(53) Herm. Barbarus, in Monito ad Lector. ad calcem Castigat. pag. 522.

(54) Jo. Oporinus, Epist. dedicat. Castigat. Herm. Barbari in Plinium.

BARBARUS (DANIEL) petit-néveu du précedent, se fit estimer par sa Science. Il publia un *Commentaire sur les cinq Voix de Porphyre*, l'an 1542. Deux ans après, il publia un *Commentaire sur les trois livres de la Rhétorique d'Aristote à Theodecte*, qui avoient été traduits en Latin par Hermolaüs Barbarus. Il avoit écrit a Gesner, qu'il espéroit de publier incessamment plusieurs Ouvrages d'Hermolaus (*a*). Nous lui devons l'Edition des Dialogues de Speron Sperone.

(*a*) Tiré de la Bibliotheque de Gesner, folio 192 verso.

BARBARUS (DANIEL) de la même famille que le précédent, a été Patriarche d'Aquilée, & illustre par sa Science. Il s'étoit fort attaché aux Mathématiques & à la Philosophie, avant qu'il eût une dignité dans l'Eglise ; mais depuis sa promotion à l'Episcopat, il s'apliqua tout entier aux études de Théologie. Il étoit si prévenu pour Aristote, qu'il lui auroit volontiers prêté serment de fidélité, s'il n'avoit pas été Chrétien (*a*). Il étoit Ambassadeur de Venise en Angleterre, lors que le Pape Paul IV le nomma Coadjuteur du Patriarche Grimani (*b*). Il fut un des Peres du Concile de Trente, & il s'y comporta avec beaucoup d'attachement pour le Pape. Il opina fortement contre ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes (*c*). Il mourut en 1669, à l'âge de quarante-un ans (*d*). Il avoit publié divers Ouvrages (*A*) ; &, s'il eût vécu plus long-tems, il en eût sans doute publié bien d'autres (*e*).

(*a*) Tiré de Mons. de Thou, Livr. XLVI, p. 942.
(*b*) Pallavic. Hist. Concil. Trid. Livr. XVI, Cap. IV, num. 22.
(*c*) Idem, Livr. XVIII, Cap. IV, num. 4. ad ann. 1562.
(*d*) Vossius de Scient. Mathem. pag. 311. De Thou, Livr. XLVI, pag. 942.
(*e*) De Thou, là-même.

(*A*) *Il a . . . publié divers Ouvrages.*] Un *Commentaire sur Vitruve*, qui fut imprimé à Venise, l'an 1567. *La Pratica della Perspectiva*, imprimée au même lieu, l'an 1559, & l'an 1568 (1). *Catena Græcorum Patrum in quinquaginta Psalmos, latinè versa.* Aubert le Mire (2), Mr. Moréri, Mr. Teissier (3), Konig, Paul Freher (4), &c, lui donnent le *Commentaire sur les cinq Voix de Porphyre*, & le *Commentaire sur la Rhétorique d'Aristote*, dont j'ai parlé dans l'Article precédent : mais comme le prémier des Commentaires fut imprimé l'an 1542, & le second l'an 1544, il est visible qu'ils ne sont point la production de notre Daniel Barbarus, né l'an 1528 (5). Freher, par une bévue tout-à-fait étrange, a dit que notre Daniel Barbarus, mort l'an 1569 âgé de 40 ans, avoit obtenu du Pape Innocent VIII auprès duquel il étoit Ambassadeur de Venise, le Patriarchat d'Aquilée (6).

(1) Vossius, de Scient. Mathem. pag. 355 & pag. 425.
(2) De Scriptorib. Sæculi XVI.
(3) Teissier, Addit. à Mr. de Thou, Tom. I, pag. 154.
(4) Freheri Theatrum Viror. illustr. pag. 1465.
(5) C'est selon Mrs. de Thou & Vossius.
(6) Freher. Theatr. Viror. illust. pag. 1465.

BARBE, femme de l'Empereur Sigismond, étoit fille de Herman Comte de Cilia dans la Hongrie. Sigismond avoit été pris par les Hongrois, & mis sous la garde de deux jeunes Gentilshommes dont il avoit fait mourir le pere. Pendant qu'ils le gardoient, il persuada à leur mere de le laisser échaper. Ce ne fut point sans lui avoir fait bien des excuses de la mort de son mari, & bien des promesses. Il lui promit entre autres choses d'épouser la fille du Comte de Cilia, proche parent de cette veuve, & il exécuta cette promesse (*a*). Il eut là une femme des plus extraordinaires que l'on vit jamais. Elle n'avoit nulle honte de sa vie debordée. Ce n'est pas en cela que consiste sa grande singularité ; il n'y a eu que trop de Princesses, qui se sont mises au dessus du *qu'en dira-t-on*, à l'égard de leurs impudicitez. Ce qu'il y eut d'extraordinaire dans celle-là ce fut l'Athéïsme (*A*), chose qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes. Elle ne croioit ni Paradis ni Enfer (*B*), & se moquoit des Religieuses, qui renoncent aux plaisirs de la vie, & qui mortifient leur corps. Sigismond se trouva mal marié encore par d'autres endroits ; car sa femme Barbe s'engagea dans des complots avec quelques grans Seigneurs de Boheme, pour le chasser du Roiaume, & pour se procurer un autre mari. Il découvrit cette trame, & condamna l'Impératrice à une prison perpétuelle. Quand il fut mort, on la mit en liberté (*b*) ; &, comme elle songeoit encore à se marier, quelqu'un lui représenta l'exemple de la tourterelle, qui demeure seule toute sa vie, lors qu'elle perd son prémier mari. *Si vous avez*, répondit-elle, *à me proposer l'exemple des bêtes, proposez-moi celui des pigeons & des moineaux* (*c*) (*C*). Elle vieillit à Grats,

(*a*) Æneas Sylvius, in Addition. ad Anton. Panormitam de Dictis & Factis Alphonsi, Libr. III, num. 44, pag. 69.
(*b*) En Mathia Theatro Histor. in Sigismundo, pag. 998.
(*c*) Æneas Sylvius, in Addit. ad Ant. Panorm. num. 3, pag. 16.

(*A*) *Ce qu'il y eut d'extraordinaire en elle fut l'Athéïsme . . . , qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes.*] Je n'ignore pas ce qu'on vient de publier dans une Satire du Sexe, le chef-d'œuvre, ce me semble, de Mr. Despreaux. On veut dans cette nouvelle Piéce, que l'impiété même soit un des déréglemens des femmes.

Dans le sens j'ai point la Piété censtique.
Et que seroit-ce donc, si, Censeur plus tragique,
J'allois t'y faire voir l'Athéïsme établi,
Et non moins que l'honneur le Ciel mis en oubli ?
Si j'allois t'y montrer plus d'une Capanée,
Pour souveraine loi mettant la destinée,
Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux !

Mais tout cela peut être vrai, encore qu'il n'y ait pas plus de quatre ou cinq femmes en France qui aient donné dans ces Maximes impies. Je ne voudrois pas nier que ce prodige ne soit devenu un peu moins extraordinaire, depuis que le sexe ne se pique pas d'ignorance autant qu'il faisoit. Il faut un certain dégré de fausse Métaphysique, pour tomber dans le malheureux abîme de l'Irreligion. Quoi qu'il en soit, je suis très-persuadé avec l'Auteur des Pensées sur les Cometes, que ce n'est point par cet endroit-là que les femmes meritent censure. *Ce n'est point leur vice que l'Athéïsme : elles se font une vertu de n'entrer point dans les grans raisonnemens ; ainsi elles en demeurent à leur Catéchisme, bien plus portées à la Superstition qu'à l'Impiété ; grandes coureuses d'Indulgences & de Sermons, & si fort occupées de mille passions qui leur sont tombées comme en partage, qu'elles n'ont ni le tems ni la capacité nécessaire pour révoquer en doute les articles de leur foi* (1). A coup sûr, elles trouveront plutôt le secret d'accorder ensemble les passions & la Religion, falut-il donner jusques dans le Molinosisme, que l'expedient de ne rien croire.

(1) Pensées diverses sur les Comet. num. 142, pag. 421.

(*B*) *Elle ne croioit ni Paradis ni Enfer.*] Voici le portrait que Bonfinius nous a laissé de cette femme. *Barbaram Imperatricem eâ tempestate Græci diem obiisse ferunt, indomitæ libidinis mulierem, quæ inter adulteros publicè vitam duxit, prostitutoque pudore viros sæpius petiit quam petebatur. Quum ab omni religione destituta foret, superos ac inferos esse negabat: religiosas ancillas, jejuniis aut orationi rebusque divinis intentas gravius increpabat, nullis asseverans molestiis ac inedia corpus esse macerandum : immò lautè pascendum, in deliciis & voluptatibus alendum, & post mortem, cum nihil supersit, nullam deorum animarumque curam esse subeundam* (2).

(2) Bonfinius, Rerum Ungaricar. Decade III Libr. VII, pag. 149, 148.

(*C*) *Si vous avez, disoit-elle, à me proposer l'exemple des bêtes, proposez-moi celui des pigeons & des moineaux.*] C'est un des plus beaux lieux communs de la Morale, que de faire voir à l'homme ses desordres, en comparant sa conduite déreglée avec le régularité des bêtes. Les hommes se déchirent les uns les autres : l'homme est un loup à l'homme (3) : mais les bêtes de même espece ne se batent point entre elles. C'est par-là qu Horace a tâché de couvrir de honte les Romains qui s'engageoient aux guerres civiles : *Les loups & les lions*, dit-il, *ne font point cela.* Il supose que son Objection est si puissante, que ceux à qui elle est proposée se trouvent réduits à un silence honteux.

INCONVENIENS des Moralitez prises de la conduite des Bêtes.

(3) *Homo homini lupus.* Erasm. Adagior. Chil. I, Centur. I, num. 70, pag. 48.

Neque hic lupis mos, nec fuit leonibus
Unquam, nisi in dispar, feris.
Furorne cæcus, an rapit vis acrior ?
An culpa ? responsum date.
Tacent, & ora pallor albus inficit,
Mentesque perculsæ stupent (4).

(4) Horat. Epod. VII.

Juvenal

(d) *Gratii in Bohemiam in ea corpis & fædis libidinibus infame consenuit.* Mathias, Theatr. Histor. pag. 998.

Grats, dans la Boheme, sans renoncer à ses débauches (d), & y mourut environ l'an 1451. Les Bohemiens ne laissérent pas de lui faire de magnifiques funérailles à Prague, & de la mettre dans le tombeau de leurs Rois, comme l'assûre Bonfinius, au VII Livre de la III Décade. Prateolus ne l'oublie point dans son Catalogue alphabétique des Hérétiques : & en cela il se rend très-ridicule ; car elle n'avoit point forgé de nouveaux dogmes, & ne s'étoit point érigée en chef de secte : elle donna dans des impiétez communes à tous les tems. En tout païs, les profanes & les impies se sont toujours moquez des personnes qui s'exposent par principe de religion aux brulures de la chair, au lieu de suivre le panchant de la nature (e).

(e) *Barbara stultas appellabat Virgines, quæ pro Christo nomine pura se fussent, propterea quod voluptates gaudia non gustassent.* Prateolus, pag. 85.

Juvenal a emploié la même Morale dans sa XV Satire, ℣.159.

Sed jam serpentum major concordia : parcit
Cognatis maculis similis fera : quando leoni
Fortior eripuit vitam leo ? quo nemore unquam
Exspiravit aper majoris dentibus apri ?
Indica tigris agit rabida cum tigride pacem
Perpetuam, sævis inter se convenit ursis :
Ast homini, &c.

Mr. Despreaux a parfaitement bien traduit le Latin de ces deux Poetes, & y a joint de nouveaux exemples (5).

(5) *Voiez sa* VIII Satire.

Voit-on les loups brigans, comme nous inhumains,
Pour détrousser les loups, courir les grands chemins ?
. . . .
Un aigle sur un champ prétendant droit d'aubaine
Ne fait point apeller un aigle à la huitaine :
Jamais contre un renard chicanant un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance
Trainé du fond des bois un cerf à l'audience :
Et jamais Juge entre eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Quelque beau que puisse être ce lieu commun, & quelque capable de fraper, il a neanmoins son foible : car premiérement, on peut l'éluder par un trait de plaisanterie : &, en second lieu, on peut le combatre sérieusement par la Maxime,

(6) Horat. Satira III ℣. 101. Libri II.

Nil agit exemplum litem quod lite resolvit (6) ;

c'est-à-dire, qu'on peut le retorquer, & qu'en tournant la médaille on gagnera le vent sur le Moraliste. Je ne prétens point aprouver ceux qui oposent des railleries aux raisons ; mais je dis que c'est un très-grand desavantage aux raisonnemens, que de pouvoir être tournez en ridicule par des gens qui aiment à plaisanter. Prouvons cela par un exemple. Si quelqu'un avoit entrepris d'obliger Mr. de Bautru à croire qu'il vaut mieux choisir une vieille Maîtresse qu'une jeune, & qu'il lui eût cité l'endroit de Pline où il est dit *que les béliers cherchent plutôt les vieilles brebis que les jeunes*, ce quelqu'un n'auroit-il pas été demonté & confondu par cette réponse donnée d'un air moqueur (7), *C'est que les béliers sont des béliers* (8) ? Une Dame Romaine se servit d'une pensée semblable, auprès d'un homme qui ne pouvoit comprendre par quelle raison les femelles parmi les bêtes ne desirent le mâle que lors qu'elles veulent devenir meres : *C'est*, lui répondit la Dame, *parce que ce sont des bêtes. Simile dictum Populiæ Marci filiæ, quæ miranti cuidam quid esset quapropter aliæ bestiæ nunquam marem desiderarent nisi cum prægnantes vellent fieri, respondit*, bestiæ enim sunt (9). N'étoit-ce pas rompre bras & jambes à l'admirateur ? Voilà pour le prémier inconvénient. L'autre n'est pas moindre ; car enfin un homme, que vous voudrez envoier à l'école des animaux pour y aprendre son devoir, vous dira qu'il ne demande pas mieux. *J'y aprendrai*, vous dira-t-il, *à soumettre le droit à la force : un dogue plus fort qu'un autre ne fera point scrupule de lui ôter sa portion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entrebatent ? Les poulets ne s'entrebatent-ils point à la vue de leur commune mere ? Les coqs ne s'acharnent-ils pas si furieusement l'un contre l'autre, qu'il n'y a quelquefois que la mort de l'un qui fasse cesser le combat ? Les pigeons, le symbole de la debonnaireté, n'en viennent-ils pas fort souvent aux coups ? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux ? n'est-ce pas la force qui decide de leurs droits en matiere d'amour ?*

(7) Voiez Menagiana, pag 123 de la 2 Edit. de Hollande.

(8) *Varro-nem in pariâ ...que sub altre mas...* Juvenal. Satirâ X, Vers. 50.

(9) Macrob. Saturnal. Libr. II, Cap. V, in fine.

. . . . . Ignotis perierunt mortibus illi
Quos Venerem incertam rapientes MORE FERARUM
Viribus editior cædebat ut in grege TAURUS (10).

(10) Horat. Satirâ III Libri I. ℣. 108.

Illi alternantes multa vi prælia miscent
Vulneribus crebris : lavit ater corpora sanguis,
Versaque in obnixos urgentur cornua vasto
Cum gemitu : reboant silvæque & magnus Olympus :
Nec mos bellantes una stabulare, sed alter
Victus abit, longèque ignotis exulat oris
Multa gemens, ignominiam plagasque superbi
Victoris, tum quos amisit inultus amores,
Et stabula aspectans regnis excessit avitis (11).

(11) Virgil. Georgic. Libr. III, Vers. 220.

N'aprendrai-je pas à l'école où vous m'envoiez la barbarie la plus dénaturée ? N'y a-t-il pas des bêtes, qui dévorent leurs petits ? N'y aprendrai-je pas l'inceste ?

. . . . . Sed enim damnare negatur
Hanc Venerem pietas, coëuntque animalia nullo
Cætera delectu, nec habetur turpe juvencæ
Ferre patrem tergo : fit equo sua filia conjux,
Quasque creavit init pecudes caper, ipsaque cujus
Semine concepta est ex illo concipit ales.
Felices quibus ista licent : humana malignas
Cura dedit leges, & quod natura remittit
Invida jura negant (12).

(12) *Myrrha apud* Ovidium, Metam. Libr. X, ℣. 323.

N'y aprendrai-je pas à m'accommoder de tout ce qui sera à ma portée, pour faire mes provisions comme la fourmi ?

. . . . Sicut
Parvula, nam exemplo est, magni formica laboris
Ore trahit quodcunque potest atque addit acervo
Quem struit, haud ignara ac non incauta futuri (13).

(13) Horat. Satirâ I Libr. I, Vers. 32.

Ne m'y délivrerai-je pas de la dure servitude qui fait gémir tant de gens, & qui leur arrache ces complaintes si douloureuses ?

Que votre bonheur est extrême,
Cruels lions, sauvages ours,
Vous qui n'avez dans vos amours
D'autre regle que l'amour même !
Que j'envie un semblable sort !
Et que nous sommes malheureuses,
Nous, de qui les loix rigoureuses
Punissent l'amour par la mort (14) !

(14) *Ces Vers sont du Pastor Fido, selon la Version de la Comtesse* de la Suze.

On ne sauroit donc disconvenir que l'exemple, qu'on peut trouver de toutes sortes de déréglemens dans l'école des bêtes brutes, n'affoiblisse un peu les Moralitez dont j'ai parlé au commencement de cette Remarque ; car puis que selon la Théologie toutes les bêtes sont exemptes de péché, on ne peut pas dire qu'en punition de quelque faute les unes sont tombées dans le desordre, & qu'en récompense de quelque bonne œuvre les autres sont demeurées dans l'ordre. Ainsi tout ce qu'elles font est également réglé ; &, quand on vous demandera, comme fit la veuve de Sigismond, *Pourquoi voulez-vous que j'imite la tourterelle, plutôt que la colombe ou que le moineau ?* vous n'aurez rien de bon à répondre, à moins que de consulter les fondemens de Morale, que vous seriez obligé de consulter, si vous ne vous serviez point de l'exemple de la tourterelle. Que répondroit Monsr. Despreaux à un Sophiste, qui lui soutiendroit que sa *biche en rut* est une très-fausse comparaison ? Car afin qu'elle fût bonne, il faudroit que cette espece de bête se pût trouver dans le cas où sont les femmes, qui ont mis en justice un homme *pour cause d'impuissance*. Or une biche se peut-elle trouver dans le cas ? Engage-t-elle sa foi à un seul cerf ? Si l'un lui manque, n'en trouve-t-elle pas d'autres ? L'invéctive & la piquante censure de Monsr. Despreaux seroit bien fondée dans un païs où les loix du mariage seroient inconues ; mais on est bien assûré qu'en un tel païs les hommes ne seroient pas plus exposez que les cerfs à un procès d'impuissance, & que personne ne se verroit condamné au congrès par arrêt du Parlement.

Ce que je viens de dire ne m'empêche pas de croire que les Moralitez dont il s'agit sont très-propres à toucher la plupart des gens. Je ne blâme donc pas François de Sales, qui a proposé l'éléphant pour un exemple d'honnêteté, & je condamne la réponse de l'Impératrice Barbe. Il y auroit mille choses à débiter sur ce sujet. Les actions des bêtes sont peut-être un des plus profonds abîmes sur quoi notre raison se puisse exercer ; & je suis surpris que si peu de gens s'en aperçoivent. Mais raportons les paroles de François de Sales. *L'Elephant*, dit-il (15), *n'est qu'une grosse beste ; mais la plus digne qui vive sur la terre, & qui a le plus de sens. Je vous veux dire un trait de son honnesteté : il ne change jamais de femelle, il aime tendrement celle qu'il a choisie, avec laquelle néanmoins il n'habite que de trois en trois ans ; & cela pour cinq jours seulement, & si secrètement, que jamais il n'est vu en cet acte ; mais il est bien vu pourtant le sixième jour, auquel avant toutes choses il va droit à quelque riviere, en laquelle il se lave entièrement tout le corps, sans vouloir aucunement retourner au troupeau, qu'il ne se soit auparavant purifié. Ne sont-ce pas de belles & honnestes humeurs d'un tel animal, par lesquelles il invite les mariez à ne point demeurer engagez d'affection aux sensualitez & voluptez, que selon leur vocation ils auront exercées, mais icelles passées de s'en laver le cœur & l'affection, & de s'en purifier au plustost, pour par après avec toute liberté d'esprit pratiquer les autres actions plus pures & plus relevées, &c.* Ce qu'il dit de l'éléphant est pris d'Aristote (16), de Pline (17), & d'Elien (18). Claude Despense, dans son Traité *de l'Etat de Viduité*, où il parle de la *Monogamie*, avoit déja remarqué cela de l'éléphant, & l'avoit donné, avec la tourterelle, pour des exemples insignes de pudeur & de chasteté aux personnes Chrétiennes.

(15) Introduction à la Vie devote, Partie III, Ch. XXXIX, de l'Honnesteté du Lit nuptial.

(16) Arist. Hist. Animal. Libr. V, Cap. XV.

(17) Plin. Libr. VIII, Capite V.

(18) Ælian. Historia Animal. Libr. VIII, Cap. XVII.

BARBERIN (FRANÇOIS) l'un des bons Poëtes de son tems, nâquit l'an 1264, à Barberino, dans la Toscane. Comme sa mere étoit de Florence, il fut s'établir dans cette ville, où la profession de Jurisconsulte, mais sur tout la beauté de ses Poësies, le firent extrémement considérer. On a perdu la plupart de ses Ouvrages. Celui qui avoit pour Titre *Les Enseignemens d'Amour* (*A*), a eu une meilleure destinée. Il sortit de dessous la presse à Rome, orné de belles figures, l'an 1640. Ce fut par les soins de Frederic Ubaldini, qui prit cela pour un bon moien de faire sa cour aux Puissances; car la Maison Barberin descendue de ce Poëte jouïssoit alors de la Papauté. Il mit à la tête de cet Ouvrage la Vie de l'Auteur, quelques Eloges; &, comme il y a dans ces Vers plusieurs mots qui ne sont plus en usage, il y joignit un Glossaire, qui les explique, & qui en éclaircit, ou prouve le sens par l'autorité des Poëtes contemporains (*a*).

(*a*) *Tiré du* Journal de Leipsic, *à la Section VII du I Tome des* Suplemens, *pag.* 348.

(*A*) *On a conservé son Poeme qui avoit pour Titre* Les Enseignemens d'Amour.] Cela est équivoque : on se pourroit figurer que ce Poëme est une école de coquetterie, comme ceux d'Ovide *de Arte amandi*; mais on se tromperoit fort. Il n'y a rien de plus moral que ce Poëme de Barberin. Il ne contient que des regles qui aprennent leur devoir à ceux qui aiment la gloire, la vertu, & l'éternité (1).

(1) Journal de Leipsic, pag. 149 du I Tome des Suplémens.

BARCLAI (GUILLAUME) savant Jurisconsulte, au XVI siécle, étoit d'Aberdeen en Ecosse, & d'une très-bonne Maison (*A*). Quoi qu'il eût été en faveur auprès de la Reine Marie Stuart, il ne put faire aucune fortune à la Cour du Roi d'Ecosse, fils de cette Princesse. Cela le fit résoudre à se retirer en France, l'an 1573 (*a*); &, quoi qu'il eût près de trente ans, il ne laissa pas d'aller étudier en Droit à Bourges. Quelque tems après, il s'y fit recevoir Docteur (*B*); &, comme il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il s'apliquoit extrémement à l'étude, il se rendit bientôt capable de régenter dans le Droit. Le Jésuite Edmond Hay, son oncle, lui procura une Profession en cette Science dans l'Université de Pontamousson, par le crédit qu'il avoit auprès du Duc de Lorraine, qui avoit fondé depuis peu cette Académie. Ce Duc ne se contenta pas de conférer à Barclai la prémiere Chaire, il le fit outre cela Conseiller dans ses Conseils, & Maître des Requêtes de son Hôtel. Barclai épousa, en 1582 (*b*), une Demoiselle Lorraine (*c*), dont il eut un fils, qui devint un homme illustre, & qui fut la cause innocente que son pere se brouilla avec les Jésuites. Ce jeune homme avoit tant d'esprit, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire entrer dans leur Ordre. Son pere s'en facha : ils se fachérent à leur tour, & lui rendirent tant de mauvais offices auprès du Duc, qu'ils l'obligérent à sortir de Lorraine. Il s'en alla à Londres trouver le Roi Jaques, qui lui offrit une place dans son Conseil, avec de fort bons apointemens; mais il refusa ces offres, à cause de la condition qu'on y avoit aposée, c'est qu'il embrasseroit la Religion Anglicane. Il repassa en France, au commencement de l'année 1604, & accepta la Profession en Droit, qui lui fut offerte par l'Université d'Angers. Il y régenta, avec grand éclat (*C*), jusques à sa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1605 (*D*). Il fut enterré aux Cordeliers (*d*). Il publia quelques Livres (*E*), & un entre autres où il réfuta

(*a*) *La Vie de Jean Barclai, au devant de l'Argenis, met l'an* 1571.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*) *de l'Article suivant.*

(*c*) *Elle s'apelloit* Anne de Malleville.

(*d*) *Tiré de* Mr. Ménage. Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 229 *& suivantes.*

(*A*) *Il étoit d'une très-bonne Maison.*] Savoir de celle de Barclai, qui est alliée à toutes les grandes Maisons d'Ecosse, comme il paroît par une Patente du Roi Jaques, imprimée au devant de l'Argenis. Je me sers du mot de *Patente*, parce que ce n'est pas une simple Lettre écrite au Duc de Lorraine, comme Mr. Menage l'assure (1); mais une Lettre scellée du grand sceau du Roiaume, & adressée à tout le monde par ces paroles de formulaire, *A tous ceux qui ces presentes verront, Salut.* Mr. Menage est fort excusable dans sa méprise; mais celui qui a fait mettre à l'Attestation du Roi Jaques cette Souscription, *Epistola Jacobi, Scotiæ Regis, Carolo Lotharingiæ Duci*, est un trompeur, ou un ignorant, qu'on ne sauroit excuser. Il a dû lire cet Ecrit, puis qu'il l'a fait imprimer à la tête d'un Ouvrage (2) : et il n'a pu y trouver de ligne qui ne lui montrât que ce n'étoit point une Lettre écrite au Duc de Lorraine. Le Traducteur Italien de l'Argenis (3) nous conte que les parens de la Demoiselle de Malleville ne voulurent point consentir à son mariage avec Guillaume Barclai, avant que de voir des preuves de la noblesse dont on se vantoit. Il ajoute que cela ne fut facheux à Barclai, qu'à cause de l'impatience amoureuse qui le transportoit; car il lui faloit attendre l'arrivée d'un Certificat avant que de gouter les plaisirs de la jouïssance. *Les parens de la Belle*, poursuit-il, *n'eurent pas plutôt aperçu cette Attestation Roiale, qu'ils furent les prémiers à hâter la conclusion.* On ne peut qu'être étonné, quand on lit ces choses dans la même page où est le Certificat du Roi d'Ecosse, car ce Prince déclare expressément que Barclai avoit deja une femme (4) : & cela est d'ailleurs certain par la date de l'Attestation (5). Cette date est posterieure de plus d'un mois à la naissance de Jean Barclai fils de Guillaume, & de la Demoiselle de Malleville. Voilà comment l'amoureux Guillaume Barclai se voioit réduit au retardement de sa joie, par l'attente d'un Certificat. L'Auteur de la Vie Latine de Jean Barclai étoit dans le même erreur : l'Attestation, selon lui, fut demandée, afin qu'on se pût produire sous le titre d'un homme de qualité aux yeux de l'épouse future. *Cum Anna de Malavilla contracturus nuptias ex Scotia Regias literas accersivit, quibus ingenuæ nobilitatis titulos futura sponsa approbaret.*

(*B*) *Il étudia en Droit à Bourges . . . . . & s'y fit recevoir Docteur.*] Cujas présida à cet Acte (6). On a debité un grand mensonge, quand on a dit que le mariage de Barclai n'interrompit point ses études, & que les aiant continuées depuis ses nôces, il devint d'Ecolier Docteur, & de Docteur Professeur en Droit. *Laquale* (nozze) *non rompendo il bel filo de gli studii di lui, successe che di scolaro ch' egli era, passato al grado del Dottorato, riceve una lettura principale di Leggi* (7).

(*C*) *Il régenta à Angers avec grand éclat.*] „ Lors qu'il „ alloit faire sa Leçon, il étoit suivi de son fils & de deux „ valets, & vêtu d'une robe magnifique, avec une grosse „ chaîne d'or au cou (8) ".

(*D*) *Il mourut vers la fin de l'année* 1605.] Monsr. Moréri, trompé par Nicius Erythreus & par d'autres, a mis l'année 1609 au lieu de l'année 1605. Il croioit avec raison que notre Barclai alla régenter le Droit à Angers en 1604, & il trouva dans Nicius Erythreus que ce Professeur vêcut cinq ans depuis la prise de possession. *Ab Andibus optimis conditionibus evocatur, ut in ipsorum gymnasio primariam Juris civilis cathedram obtineret, ubi cum jam quinquennium docuisset est mortuus* (9). Il étoit aisé de conclure qu'il ne mourut *qu'environ l'an* 1609. Mais l'Auteur Italien se trompe, puis qu'outre l'autorité de Monsr. Ménage je puis alleguer cette raison : Guillaume Barclai étoit mort avant que les differens de Paul V & des Venitiens fussent assoupis. *Accendebant hominem & pietate & jam senecta liberiorem illa turba quas inutis omminabantur, cum Pontifex et Anglum l'enetosque districtus, illum quidem jam a sacris nostris alienum acerbare, hos autem alienare videbatur. Sed tam pium conatum intercepit felix & in Christo obitus.* C'est ainsi qu'on parle dans la Préface du Livre *de Potestate Papæ* (10). Les differens du Pape & de la République de Venise furent terminez l'an 1607. Le Sieur Witte, trompé peut-être par le seul Moréri, a mis la mort de Barclai à l'an 1609 (11).

(*E*) *Il publia quelques Livres.*] Entre autres *Præmetia* sur la Vie d'Agricola, & un Commentaire sur le Titre des Pandectes *de Rebus creditis & de Jurejurando.* Il le publia à Paris, l'an 1605. Mais les deux Ouvrages qui ont le plus fait parler de lui sont le Traité de la Puissance du Pape, & le Traité de la Puissance des Rois. Le prémier a pour Titre, *de Potestate Papæ, an & quatenus in Reges & Principes seculares jus & imperium habeat* : le second est intitulé, *de Regno & regali Potestate, adversus Buchananum, Brutum, Boucherium, & reliquos Monarchomachos.* Il publia ce dernier Ouvrage à Paris, en l'année 1600, & le dédia à Henri IV. L'autre n'est sorti de dessous la presse qu'après la mort de l'Auteur, qui n'avoit pas même osé témoigner qu'il y travaillât. *Et quidem de Regno libros quibus popularem ambitum exagitabat nullâ dissimulatione conscripsit. Sed hoc opus* (de Potestate Papæ) *secreto aggressus est, cum tunc aliquid Pontifici negare hæresis censeretur* (12). Il entreprit ces deux Ouvrages, lors qu'il vit les desordres de la Ligue, les sujets en armes contre leur Roi, & les possesseurs légitimes de la Couronne déclarez déchus de leur trône par des Bulles Papales. La Lorraine, où il étoit avantageusement établi, fut entraînée par ce torrent : elle aprouva la révolte des sujets, & les attentats de la Cour de Rome sur le temporel des Princes. Il ne laissa pas de demeurer ferme dans ses principes : aussi les avoit-il apris en bonne école; car il ne faut point douter que les séditions des

(1) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 228.

(2) *Il est imprimé au devant de l'Argenis.*

(3) *Il s'apelle* Francesco Pona : *il a fait la Vie de Jean Barclai, & l'a mise à la tête de sa Version de l'Argenis.*

(4) *In Latioringia conjugio ... affinitatem generis ... indigenam contraxisse.*

(5) *Le* 29 *de Mars* 1582. Moréri la met au 28.

(6) Menage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 228.

(7) Francesco Pona, *dans la* Vie de Barclai, *au devant de sa Traduction Italienne de* l'Argenis.

(8) Menage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 232.

(9) Nic. Erythr. Pinacoth. III, pag. 76. Paul Freher, Theatrum, pag. 1119, fait durer cinq ans la Profession : il cite Imperialis & Thomasin.

(10) *Monsr.* Menage, *attribue cette Préface à* Jean Barclai *fils de* Guillaume. *Voiez la page* 221 *de ses* Remarques sur la Vie d'Ayrault.

(11) Witte, *in Appendice* Diarii Biographici.

(12) *In Præfat. Operis* de Potest. Papæ.

La Ligue ne changea point les hypotheses de Barclai touchant l'indépendance des Rois.

ta des Auteurs, qui, quoi que de différentes Religions, ne laissoient pas de s'accorder en faveur de la Religion sur les maximes républicaines (*F*). Il avoit de l'aversion pour les Calvinistes (*G*), & aparemment l'état où il voioit sa patrie, qu'il avoit quittée pour la Catholicité (*e*), entretint cet esprit d'aigreur.

(*e*) *Quos (literas) cum idem Gulielmus vidisset una cum avitâ religione fordescere, Principem vero suum marcescere in infamis carceris situ, dolore confectus migravit anno* 1571 *Lucetiam.* Vita Jo. Barclaii.

des Ecossois n'eussent été à cet égard son principal Catéchisme. Rien n'est plus propre à faire haïr les maximes républicaines, que de voir qu'elles ont produit des troubles qui ont aboli la Religion que l'on croit la véritable, & renversé du trône une Reine de laquelle on étoit aimé. Quoi qu'il en soit, le Professeur de Pontamousson témoigna une fermeté peu ordinaire: la plupart des gens changent de principes, à mesure qu'ils changent de païs & d'interêts; pour lui, au milieu de la Lorraine, il persévéra dans les maximes qu'il avoit eues en Ecosse, quoi que la situation des affaires fût bien changée. L'autorité du peuple élevée sur la puissance Roiale servoit en Ecosse à la ruine du Papisme, & en France à la ruine des Protestans. N'importe, Barclai ne changea point d'avis: il l'avoit trouvée injuste en Ecosse, où elle étoit contraire à la Religion Catholique; il ne le trouva pas moins injuste en France, où elle faisoit un grand bien à cette même Religion. Il est rare de voir cette fermeté dans un Docteur; mais à chaque pas, on trouve des gens dont les principes vont comme les girouettes. J'ai dit que Barclai n'osa pas même témoigner qu'il écrivoit contre les maximes des Ultramontains: ceci ne doit s'entendre que du tems que dura la Ligue; car loin qu'elle eut été dissipée, il ne fit plus mystere de son Ouvrage: il le donna à l'Imprimeur, & le dédia à Clement VIII (13). Mais il le retira de l'Imprimerie, & le garda près de dix ans, pendant lesquels il y ajouta plusieurs choses, & en retrancha encore plus. Il se hâtoit d'achever à la vue des brouilleries que l'on craignoit entre le Pape & les Venitiens; mais la mort l'empêcha de mettre la derniere main à son Ouvrage (14).

(13) *Vide Præfat. Operis de Potest. Papæ.*

(14) *Ibidem.*

(*F*) *Il réfuta des Auteurs, qui, quoique de différentes Religions, ne laissoient pas de s'accorder en faveur de la Religion sur les maximes républicaines.*] Il réfuta deux Protestans, Buchanan & Hubert Languet: il réfuta aussi Boucher, l'un des Curez de Paris, & très-violent Ligueur. Celui-ci soumettoit au peuple l'autorité souveraine, pour le bien de la Catholicité: ceux-là faisoient la même chose, pour le bien du Protestantisme. Ils étoient donc tous trois réunis dans la These générale, & tous trois Adversaires de Barclai.

(*G*) *Il eut de l'aversion pour les Calvinistes.*] Cela paroit par ses Ecrits. Lisez ces paroles de Mr. Ménage: „ Il „ étoit grand ennemi des Calvinistes & des Luthériens. „ Dans son Commentaire sur le Titre au Digeste *de Rebus „ creditis*, il dit en parlant de Doneau, Docteur Regent en „ Droit en l'Université de Bourges: *Hugo Donellus, unus „ ex Præceptoribus meis, vir civilis Disciplinæ peritus; sed ma„ lus, quia hæreticus Calvinista* (15)".

(15) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 229.

BARCLAI (JEAN) fils du précédent, nâquit à Pontamousson le 28 de Janvier 1583 (*A*). Les Jésuites de cette Ville, sous lesquels il étudia, furent tellement charmez de la beauté de son esprit, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'attirer dans leur Compagnie. J'ai déjà dit que cela fut cause que son pere s'en alla trouver le Roi Jaques, qui étoit parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. Il mena son fils avec lui, son fils, dis-je, déjà Auteur (*B*), & tout prêt à faire éclorre de nouveaux Ouvrages; car il avoit publié un *Commentaire sur la Thébaïde de Stace* en 1601 (*a*), & il publia un *Poeme Latin sur le Couronnement du Roi Jaques*, & la prémiere Partie de l'*Euphormion*, en l'année 1603. Ces deux Piéces plurent beaucoup à Sa Majesté Britannique, qui aimoit & qui entendoit les Sciences. Jean Barclai lui dédia ce commencement de l'Euphormion. Il repassa en France avec son pere, qui ne voulut point le laisser auprès du Roi Jaques, de peur que ce Prince, qui avoit tant souhaité de le retenir, ne l'engageât à l'abjuration de la foi Romaine. Il demeura à Angers jusques à la mort de son pere, puis il s'en alla à Paris, & y prit femme (*C*), & passa bientôt à Londres. Il y étoit dès l'année 1606; & ce fut alors, qu'il fit conoissance avec Mr. de Peiresc. Il avoit publié depuis peu l'*Histoire de la Fougade d'Angleterre*. C'est un Ecrit de six feuillets (*b*), qui fut imprimé à Amsterdam. Il publia à Londres, en 1610

(*a*) *Il fut imprimé à Pontamousson, & dédié à Charles III du nom, Duc de Lorraine.*

(*b*) *Intitulé Series patefacti divinitus Parricidii in maximum Regem Regnumque Britanniæ cogitati & instructi.*

(*A*) *Il nâquit à Pontamousson le 28 de Janvier 1583.*] J'ai suivi aveuglément Mr. Ménage; mais je me réservois la liberté de le redresser ici par lui-même. Il raporte dans la page 228 ce qui sert de Texte à cette Remarque, & puis dans la page 232 il assûre que Jean Barclai déceda *le 12 du mois d'Août de l'année* 1621, *âgé de 39 ans & de six mois.* Il étoit donc né les prémiers mois de l'an 1582. Cela se confirme par un autre fait que Mr. Ménage raporte. Jean Barclai dédia au Roi d'Angleterre, en 1603, la prémiere Partie de l'Euphormion (1), & il déclare dans l'Apologie de l'Euphormion, qu'il n'avoit que vingt & un ans, lors qu'il fit imprimer cette prémiere Partie (2). Un Auteur, qui n'a que vingt ans & quelques mois ne dit pas qu'il n'a que vingt & un ans: il ne parle ainsi, que lors que sa vingt-deuxiéme année n'est pas avancée. Il faloit donc que Barclai eût pour le moins vingt & un ans accomplis en 1603: il n'étoit donc pas né l'an 1583, mais l'an 1582; desorte que si son jour natal est le 28 de Janvier, il faudra mettre le mariage de son pere sous l'an 1581, & non pas comme a fait Mr. Ménage sous l'an 1582. Tirez les mêmes conséquences de ce qu'il dit (3), que Barclai *en 1601 n'ayant que dix neuf ans*, fit imprimer un Commentaire sur Stace. Il remarque que *celui qui a écrit la Vie de Jean Barclai, imprimée au devant de l'Argenis, s'est étrangement trompé, en disant que Jean Barclai étoit né à Aberden* (4). S'il s'est trompé sur le lieu de sa naissance, il ne s'est point trompé sur le tems, qui est selon lui le 28 de Janvier 1582. On a mis sur la taille douce de Jean Barclai, au devant de l'Argenis, qu'il est né le 28 de Janvier 1682; & voila comment les Graveurs nous trompent, aussi bien que les Imprimeurs.

(1) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 229.

(2) *Là-même*, pag. 231.

(3) *Là-même*, pag. 228, 229.

(4) *Là-même*, pag. 228.

(*B*) *Il fut bientôt Auteur.*] Nous venons de voir qu'à l'âge de dix-neuf ans il publia un *Commentaire sur Stace*: il est donc digne d'être inséré dans la seconde Edition des Enfans célèbres, & il en seroit encore plus digne, si son âge avoit été bien connu à Nicius Erythreus; car en ce cas-là, il auroit été Auteur à quinze ans. En effet, Erythreus assûre que Barclai n'avoit que dix-sept ans, lors qu'il fit un *Poeme sur le Couronnement du Roi Jaques*, c'est-à-dire en 1603. *Annum tum agebat Joannes decimum septimum cum de Regis inauguratione elegantissimum Carmen edidit, maximo verborum sententiarumque splendore illuminatum; quod lectum Rex adeo probavit, ut &c* (5). Sur ce pied-là, il n'auroit eu que quinze ans, lors qu'en 1601 il publia un Commentaire sur la Thébaïde de Stace. Comptons ici une nouvelle méprise de cet Auteur Italien, contagieuse pour Monsr. Moréri, & tellement contagieuse, qu'elle en a produit une autre. Monsr. Moréri ne s'est pas contenté de dire que Barclai n'avoit que dix-sept ans, lors que le Roi Jaques fut couronné, il a converti le Poëme imprimé de cet Auteur en une Harangue prononcée. Paul Freher met la naissance de Jean Barclai à l'an 1585, & le Panégyrique sur le couronnement à l'an dix-sept de son âge (6).

(5) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, pag. 76.

(6) Freheri Theatrum, pag. 1513.

(*C*) *Il alla à Paris, & y prit femme.*] „ Il épousa *Loui„ se Debonnaire*, fille de Michel Debonnaire, Thrésorier „ des vieilles bandes, & d'Ursine Denisot. . . Il passa en „ suite en Angleterre, avecque sa femme, où il ut d'el„ le deux garçons & une fille (7)". Il ne se maria point à Rome: Mr. Moréri, qui le débite, n'a point entendu son Nicius Erythreus, qui pouvoit lui aprendre si aisément que Barclai s'évada d'Angleterre avec sa femme & son fils, & se retira à Rome, où sa femme lui donna encore un fils. *Ibi Barclaius, ex uxore quam habebat masculam prolem suscepit. Sed aliquanto post . . . . . clam ex Angliâ unà cum uxore & filio se fuga surripiens, ut Romam venit. . . .* (8). *Romæ novam ex uxore sua masculam prolem accepit, ac cive uno Urbem nostram auxit* (9). Maphée Barberin, qui depuis a été le Pape Urbain VIII, fut le parrain de ce nouveau fils de notre Barclai (10). On ne croiroit jamais en lisant ces paroles d'Erythreus, que la femme de Barclai n'alla à Rome que quatre ans après son mari; cependant Mr. Gassendi assûre que cela est vrai. Lisez l'endroit où il raconte les bons offices que Mr. de Peiresc rendit au mari en l'année 1616, & à la femme & au fils en l'an 1620. *Prætereo fuisse Peireskio non minorem circa Barclaii uxorem, filium, & Jo. Ludovicum Debonarum uxoris germanum, cum* QUARTO *post* ANNO *profecti Romam ad illum sunt* (11). Si Mr. Ménage avoit bien pesé ces paroles de Gassendi, il n'auroit point dit que Barclai alla à Rome l'an 1617, & que sa femme, son fils, & son beau-frere l'y furent joindre l'an 1619 (12). Il ajoute que le fils de Barclai vint à Paris avec sa mere l'an 1652, que *ce n'étoit pas un grand personnage*, qu'il faisoit des Vers Latins, & qu'il fit imprimer en ce tems-là à Paris une Elégie Latine. Erythreus parle de la veuve de Barclai comme d'une femme présomptueuse & fiere: voiez ci-dessous la Remarque (*G*). Dans la Vie Latine de Jean Barclai, on dit faussement qu'il se maria avec Louise Debonnaire, après avoir été emploié en diverses Ambassades par le Roi Jaques.

(7) Menage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 230.

(8) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, pag. 77.

(9) *Ibidem*, pag. 78.

(10) *Ibidem.*

(11) Gassendi, in Vita Peireskii, ad ann. 1616, pag. 203. Voiez aussi pag. 180.

(12) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 231, 232.

(c) *Voiez la Remarque (D) à la fin.*

1610 (c) l'*Apologie de l'Euphormion*, & le Traité de son pere *de Potestate Papæ* (D). Il fit imprimer à Paris, en 1612, un Livre qu'il intitula *Pietas* (E). C'est une Réponse au Cardinal Bellarmin, qui avoit écrit contre le Livre de Guillaume Barclai touchant le pouvoir du Pape. Deux ans après, il fit paroitre l'*Icon Animorum*. Ce fut à Londres, qu'il le publia. Il sortit de cette ville l'an 1616, & s'en alla à Paris, où il fut présenté à Mr. du Vair Garde des Sceaux, par son bon ami Mr. de Peiresc. Il alla ensuite à Rome, attiré par le Pape Paul V, & y publia un Livre de Controverse intitulé *Parænesis ad Sectarios*. Il reçut beaucoup d'honnêtetez du Cardinal Bellarmin, quoi qu'il eût écrit contre lui. Il mourut à Rome, le 12 d'Août 1621 (d), pendant que son *Argenis* s'imprimoit en France (e) (F). Son corps fut porté dans l'Eglise de St. Onuphre sur le Janicule. Son fils lui fit élever un tombeau de marbre à l'Eglise de St. Laurent sur le chemin de Tivoli (f) : nous dirons dans les Remarques pourquoi la veuve fit ôter de là le buste de son mari (G). Plusieurs croient que Jean Barclai fit profession en Angleterre de la Religion Protestante (H) : il l'a nié publiquement (I). Ses Livres de Controverse n'ont pas eu beaucoup de succès : les autres ont eu quantité d'Admirateurs (K), & n'ont pas manqué de Cen-

(d) *Sur le Titre du Livre, au devant de l'Argenis, on met le 12 d'Avril.*

(e) *Tiré des Remarques de Mr. Menage sur la Vie de P. Ayrault, pag. 228, & suiv.*

(f) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, pag. 20.

(D) *Il fit imprimer le Traité de son pere* de Potestate Papæ.] L'impression de ce Livre *lui fit perdre*, si nous en croions Mr. Menage (13), *une partie de la bonne volonté que le Roi d'Angleterre avoit pour lui.* Je ne saurois comprendre d'où cela pourroit être venu, puis que c'est un Livre qui rembarre fortement les prétentions des Ultramontains, & les raisons de Bellarmin nommément, & où l'independance des Rois est vigoureusement soutenue. Pouvoit-on rien écrire qui dût être plus agréable au Roi Jaques? Je conjecture que le Latin de Gassendi (14) a fait illusion à Mr. Ménage : & cela nous montre de plus en plus combien il est malaisé d'écrire en Latin bien clairement. Quand on y regarde de près, on comprend que cet Auteur n'affirme pas que le Livre de la Puissance du Pape ait refroidi le Roi Jaques ; mais on peut se l'imaginer, si l'on n'emploie pas quelque sorte d'attention. Les Jésuites ne crurent pas que l'impression de ce Livre eut déplu au Roi de la Grande Bretagne : au contraire ils reprochérent à Jean Barclai de l'avoir mis sous la presse avec l'agrément de ce Prince, & avec les Corrections des Théologiens d'Angleterre. *Neque vero nisi ejus* (Regis) *nutu patris tui librum a Britannicis Evangelii ministris ad libidinem deformatum, Londini typis excusum* (15). Au reste, Monsr. Menage n'a pas bien marqué l'année de l'impression. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1609. La Congrégation de l'*Index* le condamna cette même année par son Decret du 9 de Novembre.

(13) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 231, 232.

(14) *Joannes Barclaius, qui post obitum de Summo Pontifice Oratione, non satis felicem apud Regem, suamque palliens gratiam . . . subdoluit sese in Anglia.* Gassendi Vita Peireskii, pag. 282.

(15) Eudæmon Joannes, Epist. Monitoria ad Jo. Barclaium, num. 1.

(E) *Il fit imprimer à Paris un Livre qu'il intitula* Pietas.] Pour donner tout le Titre, il faut ajouter, *sive publicæ pro Regibus ac Principibus, & privatæ pro Gul. Barclaio parente, Vindiciæ contra Bellarminum.* La Lettre d'Eudæmon-Joannes, que j'ai citée, temoigne que Barclai fit un voiage à Paris pour l'impression de cet Ouvrage : & cela, afin de rendre plus de service aux Protestans d'Angleterre : „ car „ il crut „ , disoit-on, „ qu'il seroit moins soupçonné d'in„ telligence avec les ennemis de l'Eglise, s'il publioit cet „ Ouvrage hors de l'Angleterre ". *Ac nunc quoque non dissimili consilio te Lutetiam è Britanniâ demigrasse, ut cum & coram apud viros principes, & scriptis apud cæteros, Ecclesiæ causam calumniis tuis traduceres, tamen quanto majore locorum intervallo ab Rege disjungereris, hoc longius abesses à suspicione fraudis* (16). Voilà une des plus fines & des plus ordinaires touches de l'Odium Theologicum. Ceux qui ne savent comment répondre aux Objections qu'on propose contre la commune tradition, s'acharnent sur les personnes qui proposent ces Objections : ils disent que ce sont autant d'ennemis cachés qui s'entendent avec les Adversaires, & qui ne retiennent la profession extérieure de l'Orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangéreux.

(16) *Ibidem.*

(F) *Il mourut . . . . . pendant que son* Argenis *s'imprimoit en France.*] Mr. de Peiresc son bon ami, auquel il avoit envoie le Manuscrit, eut soin de lui trouver un Imprimeur à Paris (17). Sachons donc que la premiere Edition de ce fameux Livre est celle de Paris, en 1621. Il a été traduit en diverses Langues, en François, en Anglois, en Italien, en Flamand, &c. Nicius Erythræus remarque que ce fut pour satisfaire la curiosité des femmes, qu'on le mit en Italien. Les louanges qu'elles entendoient donner à ce Livre, leur inspirérent un desir ardent de savoir ce qu'il contenoit. *Eadem ingenii fœcunditate peperit egregium illud opus, Argenida nomine, quod & argumenti novitate & verborum splendore, ac rerum varietate, tantum commendationis habuit, ut mulierum etiam quæ illud viris in cœlum laudibus efferri audiebant, ad cognoscendum, quid illud afferret, studia commoverit; adeo ut quidam quo animum illis expleret, in Italicum sermonem illud converterit* (18). Mr. de Peiresc fit mettre la Taille-douce de l'Auteur au devant du Livre, avec un Distique qu'il pria Grotius d'y joindre (19). Voici ce Distique :

(17) Gassendi Vita Peireskii, pag. 288, 290.

> *Gente Caledonius, Gallus natalibus, hic est*
> *Romam Romano qui docet ore loqui.*

(18) Nicius Erythræus, Pinac. III, pag. 77, 78.

(19) Gassendi, Vita Peireskii, pag. 290.

(G) *Voici pourquoi sa veuve fit ôter de l'Eglise de St. Laurent le buste de son mari.*] Le tombeau de Jean Barclai étoit à la porte du cimetiere, vis à vis d'un autre tombeau que le Cardinal François Barberin avoit fait faire à Bernard Guillaume son Precepteur. Les deux tombeaux étoient semblables en toutes choses. La veuve de Jean Barclai choquée d'une si grande ressemblance eût voulu détruire le tombeau de son mari, & ne le pouvant point faire, elle en fit du moins ôter le buste qui étoit de marbre, & le fit porter en son logis. Sa fierté ne put souffrir que son mari, illustre par sa naissance, & plus encore par son esprit & par son érudition, fut mis là en paralléle avec un chetif Pedagogue. *Quod uxor Barclaii mulier tumida, ut ajebant, animo atque elato, cum vidisset, statim viri sui imaginem ex sepulcro illo, quod totum demoliri non posset, detrahi jussit ac domum suam afferri: quod acciperet indignè, eum, cui ipsa nupta fuisset, generis splendore clarum, sed ingenii & eruditionis fama clariorem, cum homine obscuro, ac nullius ferè ingenii, &, ut ipsa decebat, pædagogo, componi* (20).

(20) Nicius Erythræus, Pinac. III, pag. 21.

(H) *Plusieurs croient que Jean Barclai fit profession en Angleterre de la Religion Protestante.*] Le Jesuite Eudæmon-Joannes lui reproche, que pendant qu'il avoit vécu à la Cour du Roi d'Angleterre, il avoit été ou hérétique, ou tenu pour hérétique. Il ajoute qu'on disoit que ce Prince se servit de lui, pour mettre en Latin sa Préface touchant le Serment de fidelité, & pour la porter aux Princes. *Nam is quidem aliquot annis in aulâ ejus Regis ita versatum ferunt ut hæreticus aut planè esses, aut haberere quidem certe. Cui nonnullam etiam Latine reddendæ, deferendæque ad Principes Præfationis ejus memoriâ operam abs te navatam memorant* (21). Erythreus n'osant pas dire positivement que Barclai fut hérétique en Angleterre, ou du moins qu'il fit profession de l'Herésie, ne laisse pas d'assurer, comme l'opinion de tous les Papistes de ce païs-là, que le Roi Jaques se servit de la plume de Jean Barclai pour la composition du Livre qui a pour Titre, *Funiculus triplex, & Cuniculus triplex.* Voici comme il parle : *Utrum autem, apud Regem, incorruptam catholicam religionem semper conservaverit, vel saltem, si non animo, specie tenus hæreticorum se erroribus oblinierit, incertum est mihi: illud autem certum catholicorum omnium in Anglia fuisse opinionem, Regem illum in eo libro, cui titulus est, Funiculus triplex, & Cuniculus triplex, componendo, usum fuisse Barclaio adjutore atque ministro* (22). Personne, que je sache, n'a été plus décisif sur cette question, que l'Imperialis. Il dit nettement que Barclai embrassa la Religion Anglicane, & qu'ensuite il l'abjura ; mais qu'on fut si mal persuadé à Rome de la sincerité de sa conversion, que l'on fit ôter après sa mort l'inscription & la statue que son fils avoit fait mettre sur son tombeau (23). Paul Freher attribue cela aux Jésuites : *Statuam & inscriptionem quam ejus demortui gloriæ filius in templo S. Laurentii extra muros erexerat, patres Soc. Jesu sublatam & deletam voluerunt* (24). Il est difficile de savoir au vrai ce qui en est : il se peut faire qu'on trouva parmi ses papiers ou ailleurs dequoi connoître qu'il étoit Protestant dans le fond de l'ame, & que là-dessus on ordonna quelque peine contre son tombeau. Il se peut faire aussi que la seule vanité de sa femme ait fait du desordre sur ce tombeau, & que cela ait donné lieu à des esprits soupçonneux, & à ces fainéans Commentateurs des bruits de ville, de trouver là du mystere, & une procédure occulte du Tribunal de l'Inquisition.

(21) Eudæmon Joannes, Epistola monit. ad Barclaium, num. 1.

(22) Nic. Erythræus, Pinac. III, pag. 77.

(23) Imperialis, in Musæo Historico.

(24) Freherus, in Theatro, pag. 1513. Il cite Imperialis, & Tomasin.

(I) . . . *il l'a nié publiquement.*] Il faut renoncer aux maximes les plus sûres selon lesquelles on juge des faits, ou convenir que Jean Barclai ne renonça point en Angleterre à la profession du Catholicisme. Il déclare publiquement qu'il est né & qu'il a toujours été Catholique (25), & qu'encore qu'il eût une charge chez le Roi Jaques (26), il n'assistoit point aux exercices de l'Eglise Anglicane, & ne s'absentoit point des assemblées des Catholiques. *J'étois assidu*, dit-il, *à ces dernieres.* Il prend à temoin les Ambassadeurs de France & d'Espagne, & leurs Peres Confesseurs, *qui étoient aussi les miens*, dit-il. Voici quelque chose de plus fort. Il prend à témoin le Roi Jaques, dont il se vante d'avoir obtenu le privilege de ne pouvoir être inquiété sur sa Religion Catholique. Le Roi Jaques étoit plein de vie quand Barclai publia ces choses : les Ambassadeurs qu'il prend à témoin n'étoient pas tous morts. Comment croire qu'il débite une fausseté? Il se justifie d'une autre chose dont on l'accusoit : c'est d'avoir été l'Auteur ou le fauteur d'un sanglant Libelle qui parut contre le Roi Jaques, dès que lui Barclai fut sorti de l'Angleterre. Enfin il déclare qu'il révoque certaines doctrines qui sont dans le Livre qu'il avoit écrit contre le Cardinal Bellarmin. Il n'oublie point de dire qu'il étoit sorti avec bon congé. *Neque furtum mei feci: impetratâ Regis pace publicè cum familiâ è Britannia era solvi.*

(25) *In Præfat. Parænesis ad Sectarios. Ce Livre fut imprimé l'an 1617.*

(26) *In regiâ familia esse . . . sorte domesticâ.* Erythræus dit que le Roi le fit son Secretaire, ab Epistolis, & Consiliorum omnium participem habuit. Freher, qui cite Imperialis & Tomasin, dit que sa Charge étoit celle de Gentilhomme de la Chambre, titulo nobilis cubiculi regii honoratus.

(K) *Quelques-uns de ses Livres ont eu quantité d'Admirateurs.*] Voiez dans les Livres de Mrs. Pope Blount (27), & Baillet (28), plusieurs beaux Eloges qui ont été donnez à Bar-

(27) Censura Authorum, pag. 651.

(28) Jugem. sur les Poëtes, Tom. IV, pag. 132.

Censeurs (*L*). Pour ce qui est de la fortune qu'il fit à Rome, on en parle diversement. Les uns disent que Maphée Barberin, qui l'aimoit beaucoup, aiant été créé Pape, lui fit de grans biens, & conféra a son fils ainé un bon Benéfice, & la Charge de Camerier de Sa Sainteté (*g*). Les autres disent qu'il eut besoin de se plaire à la culture des fleurs, & que sans cela il n'auroit pas pu chasser le chagrin de se voir si peu avancé (*h*) (*M*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut avant que Maphée Barberin fût élu Pape. Il se mêloit de Poësie, & plusieurs Conoisseurs prétendent que les Vers Latins qu'on a de lui sont excellens (*i*). On a parlé confusément de ses Ouvrages dans le Dictionaire de Moréri (*N*). Il retouchoit son Euphormion, afin de le publier. Il laissa l'*Histoire de la Conquête de Jerusalem* (*k*), & quelques feuilles de l'*Histoire de l'Europe* (*l*). On n'a point pu dire qu'il fut envoie en Ambassade par le Roi Jaques

(*g*) Nicius Erythræus, Pinac. III, pag. 79.

(*f*) Imperialis & Tomasinus, apud Paulum Freherum, Theatr. pag. 1518.

(*i*) Voiez Baillet, Jugem. sur les Poetes, Tom. IV, pag. 1583 & Pope-Blount, Censura Autorum, pag. 613.

(*k*) *Hic laudato dopo se l'Historia de Bello sacro, ch'e la medesima c'ha il Tasso cantato nel suo Goffredo.* Francesco Pona, dans la Vie de Jean Barclai.

(*l*) *Là-même.*

à Barclai. Le plus grand sans contredit seroit celui-ci, eu egard a la qualité d'Auteur. On a debité que le Cardinal de Richelieu ne cessoit de lire l'Argenis, & que c'étoit de ce Livre qu'il tiroit les conseils & tous les expediens politiques avec quoi il mit la France dans une si avantageuse situation. *Ad immortalitatem Barclaii una sufficiet illius Argenis, quam Richelius aiunt nostri miraculum assiduis, ut ajunt* (29), *versabat manibus, habebatque quasi præceptricem ac directricem illius regiminis, quo deinceps Galliam venerabilem juxta terribilemque gentibus caeteris fecit* (30).

(*L*) .... *& n'ont pas manqué de Censeurs.*] Nous avons vu le Distique que Grotius composa pour être mis sous le portrait de Barclai (31). C'est un grand Eloge du style Latin de cet Auteur. Tout le monde n'a point aprouvé ce style. „ L'Auteur Anonyme du petit Livre, intitulé *Censura Euphormionis*, imprimé a Paris, en 1620, parle du style de l'Euphormion en ces termes, *& quod miretur aliquis, latinitas quoque ipsa Romanas aures peregrinitate radit, & veteris saporis imbutum palatum offendit.* On croit, pour le marquer ici en passant, que Seton, Ecossois, est l'Auteur de ce petit Livre. Joseph Scaliger, dans une de ses Lettres a Charle Labbe, qui est la 3e de ses Lettres, ne parle pas plus avantageusement de cette Satire de Barclai *Quanti Euphormionem Barclaii faciam ex eo cognoscere potes, quod vix sex folia ejus legere potuerim.* C'est ainsi que porte l'Original de cette Lettre, que j'ai vu entre les mains de Charle Labbe; car dans l'Edition des Lettres de Scaliger, au lieu d'*Euphormionem Barclaii*, il y a un asterisque. Il en parle a-peu-prés de la même façon dans ses Scaligerana secunda : *Il y a un pedan a Angers, qui a fait un Satyricon, qui au commencement semble être quelque chose, mais puis ce n'est rien du tout* (32). Pierre Musnier, Chanoine de Vezelai, a répondu au Livre intitulé *Censura Euphormionis*, par un autre Livre intitulé *Censura Censuræ Euphormionis*; mais il y a mal répondu, & c'est vraisemblablement ce qui a obligé Jan Barclai d'ecrire lui-même l'Apologie de son Euphormion (33). Mais comme il a ete remarqué, Jan Barclai n'avoit que 21 an, quand il fit imprimer la prémiere Partie de cette Satire. Son Argenis, qui a été écrite dans un âge plus avancé, est mieux écrite; &, si on en croit celui qui a écrit la Vie de Jan Barclai, imprimée au devant de l'Argenis, le Cardinal de Richelieu estimoit extraordinairement cet Ouvrage. Il me reste a remarquer qu'un Religieux Benedictin, nommé *Bugnot*, qui régentoit la Rhétorique dans l'Abbaye de Tiron, a fait des Notes Latines sur cet Ouvrage. Ces Notes ont été imprimées a Leyden, en 1644, avecque l'Argenis (34)".

C'est la moisson du savant Mr. Ménage voions si l'on pourra trouver des glanures après lui, & commençons par ces paroles de Balzac : *Un Academicien de Rome, confident, &, comme il parloit, intrinseque du redoutable Scioppius, sachant l'amitié qui étoit entre Monsieur Barclai & moi, & l'amour que j'avois pour son Argenis, afin de modérer, disoit-il, la violence de ma passion, s'offrit à me montrer dans cette nouvelle Histoire que nous avions écrite a la main quinze cens improprietez de conte fait, & je ne sai combien de pechés originels, & de locutions étrangeres* (35). Sorel, ennemi de Balzac, jugeoit comme lui du style de l'Argenis. *En ce qui est de l'Argenis*, dit-il (36), *si l'on estime son langage Latin, je vois bien au contraire; car il y a une infinité de nouveaux mots, qui n'avoient jamais cours à Rome : de sorte que si Saluste revenoit au monde, a peine les pourroit-il entendre.* Il pretend ne suivre en cela que l'opinion des plus doctes, jusques là même qu'il y a eu quelcun qui a dit que Barclai parloit plutôt François que Latin (37). Il ne se contente pas de blamer le style, il condamne aussi l'economie de l'Ouvrage, & il fait le procès à l'Euphormion fort durement (38). *C'est une Histoire d'un homme de basse qualité*, dit-il (39), *mais elle est extrémement maigre* .... „ Ce qui a donné cours à ce Livre a été qu'il est en Latin, & que l'on n'avoit pas accoutumé de voir des Romans modernes en cette Langue; mais l'on n'a pas consideré aussi qu'il vient bien pour l'Auteur, de n'avoir pas écrit en Langue vulgaire, pource que l'on ne remarque pas qu'il n'entend rien à faire parler chaque personnage selon son esprit, ce qui est la grace d'une Satyre. Il a au lieu force discours pedantesques, & fera parler un valet avec les termes d'un maître d'école qui fait l'Histoire Greque & la Latine : tellement que tout cela etant consideré avec la bassesse des avantures, l'on voit que la Satyre d'Euphormion est l'Ouvrage d'un écolier qui commence à se dentraiser (40)". Quand il fut devenu vieux, il adoucit un peu sa Critique; mais il conserva du dégoût pour l'Euphormion (41). Cette Satire a été, dit-il (42), *composée en Latin par* Jean Barclay, *& traduite en François par* Jean Berault, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. *On y trouve beaucoup d'erudition, avec des censures de quelques vices du siecle; mais l'invention n'en est pas des plus ingenieuses & des plus agreables qui se puissent trouver.* Nous avons deja vu ce que Scaliger pensoit de l'Ouvrage même d'Euphormion : voici le jugement qu'il faisoit du style. *Il y a bien des fautes que tout le monde ne connoistra pas : comme aux Vers de Mr. de Beze, il y a beaucoup de Gallicismes* (43). N'oublions pas que ce Livre eut le même sort que le Traité de la Puissance du Pape : il fut condamné par l'Inquisition. Le Décret ordonne qu'on en retranchera certaines choses : mais Nicius Erythreus m'aprend qu'il fut fait défense aux Libraires de le vendre, & a tous les particuliers de le garder & de le lire; & qu'avant cela, il en avoit là quelque chose. *Partem Euphormionis deguslaveram, cum nondum lata lex erat, ne bibliopola cuipiam liceret eum vendere, aut cuiquam domi habere aut legere* (44). Qu'on remarque bien ces paroles, & qu'on les compare avec quelques autres qui sont à la page 77. On sera surpris que la Cour de Rome ait tant méprisé la Congregation de l'Index : on verra que Jean Barclai fut reçu a Rome avec cent caresses, & qu'il reçut du Pape de grans bienfaits, à cause de la réputation qu'il s'etoit aquise par l'Euphormion. *Romam venit, ubi cum pro eo quod ex* EUPHORMIONE, *quem ediderat, celebratum ejus nomen esset, est ab omnibus humaniter exceptus, & a Paulo V, qui tum Romanam Ecclesiam Pontifex administrabat, bonis omnibus, quibus sponte se exuerat, amissis, in victu, vestitu, ac caeteris omnibus ad vitam necessariis, magnifice ac liberaliter habitus* (45). Mr. Menage a critiqué une chose dans l'Epitre dédicatoire de l'Argenis (46). Barclai, s'adressant au Roi Louis XIII, lui dit que le Prince dont il etoit né méritoit que pendant sa vie on lui donnat le surnom de Grand, qui ne lui fut conferé qu'aprés sa mort. *Eo es parente genitus, qui vel confessione hostium, seculi sui summus Magni cognomen ferre vivus debuerat, quod vix modestius extincto addidisse* (47). C'est un mensonge : le pere même de Jean Barclai, en dédiant son Livre *de Regno* a Henri IV, l'an 1600, le traite de HENRICUS MAGNUS. Mr. Ménage confesse qu'il doit cette Observation a Mr. Nuble.

(*M*) *On veut qu'il ait été chagrin de se voir si peu avancé.*] L'Auteur de la Version Italienne de l'Argenis avoue que les bienfaits de Paul V, & de Gregoire XV, ne furent nullement proportionnez au mérite de Jean Barclai, *soit*, dit-il (48), *que la fortune se plaise à persécuter par tout la vertu, soit que le Pape se souvint que la pauvreté est la veritable mere de la science* (49). Il insinue que Barclai n'étoit pas bon econome, & que sa nombreuse famille, & son humeur libérale, le réduisoient un peu à l'étroit. *Ivi dunque si tratteneva il Barclaio con facoltà une poco anguste rispetto la numerosa famiglia, e gli suoi spiriti generosi.* Barclai, dans des Vers Latins où il introduit sa femme qui se fait peindre, ne se donne que deux garçons. Dans sa Vie Latine, on cite ces Vers, pour prouver qu'il avoit deux garçons & une fille. Quel jugement !

(*N*) *On a parlé confusément de ses Ouvrages dans le Dictionaire de Moréri.*] I. J'ai deja dit dans les Remarques (*B*) & (*C*), que cet Auteur a converti une Piéce de Poësie en une Harangue, II, & qu'il a mis faussement à Rome la scéne du mariage de Jean Barclai, III, & sa naissance à l'année 1586. IV. Il a tort de croire que le *Satiricon Euphormionis* de Barclai contienne cinq Livres. Proprement parlant, il n'en contient pas plus de deux; car le III n'est que l'Apologie des deux autres : le V n'est point de Barclai, mais de Morisot; & le IV n'est point bâti sur le modele des precédens. C'est le Livre que l'Auteur intitula, *Icon Animorum*. V. Mr. Moreri n'en savoit rien, puis qu'il a parlé de cet *Icon Animorum*, comme d'un Ouvrage qui n'avoit rien de commun avec les cinq prétendus Livres du *Satiricon Euphormionis*. VI. Si je ne me trompe, tous les Ouvrages publiez par Jean Barclai contre ceux de la Religion se réduisent à la *Paraenesis ad Sectarios*, qu'il aporta toute faite en Italie, & qu'il publia a Rome dès qu'il y fut arrivé. Nesnmoins Mr. Moreri nous conte que Barclai publia des Livres contre les Protestans, pendant la vie melancolique & solitaire qu'il menoit à Rome, au milieu des bienfaits de Paul V & de *Gregoire XV son successeur*. La *Paraenesis ad Sectarios* fut imprimée l'an 1617. Gregoire XV ne fut élu qu'en 1621. VII. Il ajoûte que Barclai publia aussi en ce temslà l'*Icon Animorum*. Cela est faux. Cet Ouvrage fut imprimé à Londres, en 1614, deux ans avant que l'Auteur allât à Rome.

(29) *Voilà un on dit qui a l'air d'une grande bâlia.*

(30) *Dans la Vie de Barclai, au-devant de l'Argenis.*

(31) *Voiez la fin de la Remarque (F).*

(32) *Voiez les seconde Additions de M. Menage, à la Vie de P. Ayrault*, pag. 119.

(33) *Monsr. Menage a dit dans la page 151, que Barclai publia à Londres, en 1610, l'Apologie de son Euphormion, qu'il dédia à Charles Emanuel Duc de Savoie. Comment peut-il dire ici que la mauvaise Réponse qui fut faite a une Censure imprimée l'an 1620 obligea Barclai a faire lui-même son Apologie?*

(34) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 230, 232.

(35) *Dissertation* parmi les Oeuvres diverses, pag. 405.

(36) Berger extravagant, *Livr. XIII*, pag. 85.

(37) Sorel, Remarques sur le Berger extravagant, pag. 698. *Voiez aussi sa* Bibliotheque Françoise, pag. 182.

(38) Sorel, *Livre XIII* du Berger extravagant, & aux Remarques *sur le XIII Livre*, & ailleurs.

(39) Remarques sur le Berger extravagant, pag. 763.

(40) *Là-même*, pag. 765.

(41) Biblioth. Franç. pag. 182.

(42) Biblioth. Franç. pag. 193. *Voiez la fin du Texte de cet Article.*

(43) Scaligerana, pag. 25.

(44) Nicius Erythræus, Pinac. III, pag. 74.

(45) *Idem, ib.* pag. 77.

(46) Menag. Rem. sur la Vie d'Ayrault, pag. 232.

(47) Barcl. *Epist. Dedic.* Argenid.

(48) Francesco Pona, dans la Vie de Jean Barclai.

(49) *Cette Proposition est bien ancienne, & souvent très-fausse.* Voiez le Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat Res angusta domi. & cum suppellex de Juvenal, à la *Satire III*, v. 164. *Voiez aussi la Satire VII, au Vers 58 & suiv.*

ques à la Cour de l'Empereur, à celle du Roi de Hongrie, & à celle du Duc de Savoie (*O*). Il ne dit rien de cela, lors qu'il fait la description de la vie qu'il a menée auprès du Roi Jaques (*m*); & tout ce que l'on pourroit présumer, ce me semble, seroit que ce Prince se servit de lui pour envoier aux Souverains quelques Exemplaires du Livre qu'il compola sur leurs communs intérêts, contre la prétention de la Cour de Rome.

(*m*) Barclaius, in Pra. Parænes. ad Sedation.

On a traduit en François son *Euphormion*, & son *Argenis* (*P*).

(*O*) *On n'a pas dû dire qu'il fut envoié en Ambassade.*] Un Elogiste, un faiseur de Vie, se jette trop volontiers sur les grans mots. Qu'un Prince choisisse quelqu'un pour porter quelque paquet d'importance, vous verrez bientôt qu'un voiage de Courier sera converti en Députation extraordinaire, ou même en vraie Ambassade. Je veux croire, que si les présens d'Auteur que le Roi Jaques fit aux Princes furent confiez à Barclai, ce ne fut pas comme à un simple porteur: on lui rendoit asses de justice pour donnes à la commission quelque sorte d'agrément; mais enfin ce message fait si peu de bruit, que c'est se moquer du monde, que d'oser dire, *Illius* (Regis magnæ Britanniæ) *nomine Legationes obivit ad Rodolphum Imperatorem, ad Matthiam Pannoniæ Regem, & ad Emanuelem Philibertum* (50) *Ducem Allobrogum* (51).

(*P*) *On a traduit en François son Euphormion & son Argenis.*] J'ai déja cité Sorel (52), qui observe que l'*Euphormion* a été traduit en François par Jean Berault: j'ajoûte que cette Version fut imprimée à Paris, l'an 1640, in 8, & qu'elle avoit été précédée de deux autres, dont les Auteurs, *de peur de s'attacher trop superstitieusement au mot pour mot*, avoient *laissé l'Ouvrage pour le moins aussi difficile qu'il étoit* (53). Berault a mis une Clef & un Commentaire à la fin de sa Version. La Traduction de l'*Argenis* a été imprimée à Paris, chez N. Buon, en 1624, in 8; mais le Traducteur ne s'est point nommé.

(50) *Le Duc de Savoie en ce tems-là s'apelloit* Charles Emanuel.

(51) *Voiez la* Vie de Barclai, *au devant de l'Argenis.*

(52) *Ci-dessus Citation* (12).

(53) *Voiez l'Avertissement du Libraire, au devant de la Traduction de Berault.*

BARCOCHEBAS, ou BARCOCHAB (*a*), excita mille desordres dans la Judée par ses impostures, & attira sur sa Nation une horrible calamité sous l'Empire d'Hadrien. C'étoit un Juif, qui se débita pour le Messie, & qui trouva un fameux Rabin qui aplaudit à cette impie prétention (*b*). Ce faux Messie s'accommoda merveilleusement aux préjugez de ce misérable peuple: il ne parla que de guerres, que de batailles, que de triomphes; & la prémiere leçon de son Evangile fut qu'il faloit se soulever contre les Romains. Il eut d'autant moins de peine à persuader cette doctrine, qu'il prit son tems lors que le zéle de Religion mettoit les Juifs dans une colere ardente contre l'Empereur. Ce Prince venoit de fonder une Colonie proche de Jérusalem (*c*), & d'y établir l'idolâtrie. Les Juifs regardoient cela comme une abomination insuportable, & comme une profanation prodigieuse des saints lieux; c'est pourquoi ils avoient beaucoup de disposition à se soulever. Quelques-uns prétendent qu'on leur avoit défendu la Circoncision (*A*): c'étoit les violenter en leur conscience. Le Talmud allegue une autre raison de leur prise d'armes (*B*). On dit que leur Imposteur emploia la même ruse qu'Eunus avoit pratiquée dans la Sicile, pour inspirer aux esclaves la résolution de se révolter; c'est-à-dire, qu'il allumoit de la paille dans sa bouche, afin qu'il parût vomir des flâmes (*C*). Il se fortifia en divers endroits; mais il choisit la ville de Bitter pour sa place d'armes, & pour le siége de son Empire. On dit que pour éprouver le courage de ses Sectateurs il demandoit qu'ils se coupassent un doigt; & que sur les remontrances qui lui furent faites, il fit cesser cette épreuve, & se servit d'une autre invention (*D*). Il ravagea une infinité de lieux, & massacra une infinité de gens: il étoit principalement barbare envers les Chrétiens (*E*). L'Empereur averti de ces ravages, envoia

(*a*) *C'est-à-dire*, Fils de l'Etoile. *Il s'apliquoit l'Oracle du Livre des* Nombres, *Chap. XXIV, Vers.* 17. Une Etoile sortira de Jacob.

(*b*) *Il se nommoit* AKIBA. *Voiez son Article.*

(*c*) *Qu'il nomma* Ælia Capitolina, *de son nom & de celui de Jupiter Capitolin, auquel il y fit bâtir un Temple.*

(*A*) *Quelques-uns prétendent qu'on avoit défendu aux Juifs la Circoncision.*] Spartien attribue à cette défense leur soulévement: *Moverunt ea tempestate & Judæi bellum quod vetabantur mutilare genitalia* (1). Il n'est pas hors d'aparence qu'on leur défendit de circoncire leurs enfans, vu que nous lisons dans Modestin, qu'ils obtinrent d'Antonin Pius la liberté de le faire: on les avoit donc inquietez sur ce chapitre, & ils avoient été obligez de recourir à la justice de l'Empereur. *Circumcidere Judæis filios suos tantum, rescripto Divi Pii permittitur: in non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis pœna irrogatur* (2). L'Arrêt qu'ils obtinrent semble dire qu'ils circoncisoient dans l'occasion les enfans qui n'étoient point nez de leur Secte. Cela leur fut défendu sous les peines établies contre la castration.

(*B*) . . . *Le Talmud allegue une autre raison de leur prise d'armes.*] On conte que les Juifs avoient de coutume de planter un cedre, quand il leur naissoit un fils; & de planter un pin, quand il leur naissoit une fille; & de se servir du bois de ces arbres pour faire le lit nuptial lors que leurs enfans se marioient. On ajoûte que dans un voiage que la fille de l'Empereur fit en Judée, une piéce de son chariot se rompit, & que ses gens coupérent un de ces cedres, & le lui portérent; que les Juifs ne purent souffrir cela; qu'ils se soulevérent, & qu'ils tuérent ceux qui avoient abatu cet arbre. L'Empereur aiant apris que les Juifs s'étoient révoltez, marcha contre eux en grande colere, & les extermina. *Ob crus carpenti vastata est Bethara. In more fuit ut cum nasceretur infans plantarent cedrum, cum infantula, pinum; cumque nati contraherent matrimonium, ex iis conficerent thalamum. Die quadam transiit filia Cæsaris, & confractum est ei crus carpenti. Cedrum istiusmodi exciderunt atque ad eam attulerunt. Insurrexerunt in eos Judæi atque eos ceciderunt. Relatum est Cæsari rebellare Judæos. Profectus ille in eos iracundus, excidit totum cornu Israëlis* (3). Les Juifs seroient tout-à-fait inexcusables, s'ils s'étoient jettez dans la revolte pour un sujet aussi leger que celui-là. Ces pauvres gens ne savent pas même mentir à leur avantage. Quelle ignorance, que de donner une fille à l'Empereur Hadrien! Au reste, les pins sont des arbres qui croissent trop lentement (4) pour être prêts à fournir un lit dès qu'une fille est prête à le partager avec un homme; & plusieurs auroient été bien à plaindre, si elles avoient été obligées d'attendre à se marier, que leurs pins eussent aquis la taille requise.

(*C*) *On dit que* Barcochebas *emploia la même ruse d'Eunus; . . . . c'est-à-dire qu'il parut vomir des flammes.*] C'est ce que nous aprenons de St. Jerôme. *Tu videlicet flammeus, immo fulmineus, qui in loquendo fulminas. Atque ut ille Barchochebas auctor seditionis Judaicæ stipulam in ore succensam anhelitu ventilabat, ut flammas evomere videretur* (5). Voilà un homme dont les paroles étoient feu & flâme, tant au propre, qu'au figuré. Quant à Eunus, voici ce que Florus en a dit: *Syrus quidam, nomine Eunus, (magnitudo cladium facit ut meminerimus) fanatico furore simulato dum Syriæ Deæ comas jactat, ad libertatem & arma servos quasi numinum imperio concitavit; idque ut divinitus fieri probaret in ore abdita nuce, quam sulphure & igne stipaverat, leniter inspirans flammam inter verba fundebat* (6). C'est un exemple qui aprend aux Souverains combien sont à craindre dans un Etat ceux qui se vantent d'inspiration. Ce fripon-là, en contrefaisant le fanatique, fit prendre les armes à plus de soixante mille hommes, & donna beaucoup de peine au peuple Romain.

(*D*) *On dit qu'il éprouvoit ses Sectateurs en les obligeant à se couper un doigt . . . . & qu'il se servit d'une autre invention.*] On conte qu'il trainoit après lui deux cens mille hommes, qui s'étoient coupé un doigt pour faire preuve de courage. Les Sages n'aprouvant point une telle mutilation, lui députérent des gens pour lui demander jusques à quand il mutileroit la Nation Juifve, *usque quo tuos Judæos mancos efficies?* Il répondit, *Comment voulez-vous donc que je fasse essai de leurs forces?* On lui repliqua qu'il falloit qu'il n'enrôlât que ceux qui pourroient arracher un cedre du Liban à belles mains. Il crut ce conseil, & il trouva encore deux cens mille hommes qui donnérent cette preuve de leurs forces (7). Voilà des fables Judaïques, me dira-t-on. Il est vrai: & c'est sur ce pied-là que je les débite; & c'est par là qu'elles apartiennent mieux à ce Dictionaire.

(*E*) *Il étoit principalement barbare envers les Chrétiens.*] A la vérité, il faisoit un grand carnage des Gentils; mais sans exiger d'eux qu'ils renonçassent à leur Religion. Il ne faisoit le Convertisseur qu'envers les Chrétiens: je dis le Convertisseur à la Dragonne, & pis encore peut-être (8); car il condamnoit au dernier suplice ceux qui ne vouloient pas abandonner Jesus-Christ, & le charger de malédictions. C'est sur quoi Justin Martyr a poussé des plaintes. *Proximo namque bello Judaico Barchochebas defectionis Judæorum Dux & Princeps, solos Christianos ad gravia supplicia nisi Christum abnegarent & maledictis incesserent, protrahi jussit* (9). David Gans ne nie point qu'en ce tems-là ceux de sa Nation n'aient fait couler des torrens de sang (10). Je croi même qu'il represente la tuerie beaucoup plus funeste qu'elle ne fut. Il prétend que dans la seule ville d'Alexandrie ils tuérent plus de deux cens mille personnes, & que dans l'Ile de Cypre, & au voisinage, ils ne laissérent personne de reste. *Tunc Judæi Betterenses unxerunt eum* (Barcocheban) *&*

(1) Spart. in Vitâ Adriani, *Cap. XIV.*

(2) Modestinus, *Libro* Regularum, *apud* Casaubonum in Spartiani Adrian. *Cap. XIV.*

(3) *In Tractatu Talmudico Babyl.* Gittin, *folio* 57, *apud* Joh. à Lent, de Judæorum Pseudo-Messiis, *pag.* 7.

(4) On en peut dire *Arbos Lenta venit seris factura nepotibus umbram.* Virgil. Georg. *Libr.* II, *v.* 58.

(5) Hieronym. Apologia II adversus Ruffinum.

(6) Florus, *Libr. III, Cap. XIX.*

(7) *In* Madrasch à sabbeta Megillot, *folio* 67, *apud* Joh. à Lent de Pseudo-Messiis, *pag.* 10, 11.

(8) *Je me sers de ce pent-être, parce que plusieurs personnes prétendent que l'alternative de l'Abjuration, ou de la Mort, est un moindre mal que ce que l'on a fait souffrir en France par les Dragons, l'an* 1685.

(9) Justin, Apologia pro Christianis ad Antoninum Pium.

(10) David Gans, *in* Germine Davidis, *ad ann.* 880 *mellenarii quarti, apud à Lent, pag.* 8.

voia des Troupes à Rufus Gouverneur de la Judée, avec ordre d'étouffer promtement cette sédition (*d*). Rufus, pour obeir à cet ordre, exerça mille cruautez, & neanmoins il ne put venir à bout de son entreprise. Il falut que l'Empereur retirât de l'Angleterre Julius Severus, le plus grand Capitaine de ce tems-là, & qu'il lui remit tout le soin de cette Guerre (*e*). Ce Général vint à bout des Juifs, sans les attaquer en pleine campagne. Il prit le parti de les attaquer d'une autre maniere, tant à cause de leur grand nombre, que parce qu'il les voioit faire la Guerre en desesperez. Il aima donc mieux les charger separément, leur couper les vivres, les renfermer & les resserrer (*f*) : & enfin, tout fut réduit au siege de Bitter, l'an 18 d'Hadrien (*g*). Le grand nombre de Juifs qui se jettérent dans cette Ville fut cause qu'ils se défendirent long-tems, & que la disette les soumit à de dures extrémitez (*h*). Après la prise de cette Ville, la Guerre ne finit pas entiérement ; mais elle ne dura pas beaucoup : Barcochebas y périt (*i*), & les Juifs n'ont pas manqué d'inventer des fables là-dessus (*F*). La maniere dont Hadrien dispersa les restes de cette malheureuse Nation fut désolante (*G*). Mais il ne faut pas ajoûter foi à tous les contes des Rabins sur ce sujet (*H*). Cette Guerre coûta beaucoup de sang aux Romains (*k*). Si je raporte dans les Remarques plusieurs faits qui concernent cette Guerre, c'est parce que l'Article d'Hadrien renvoie ici mon Lecteur, & il a falu se servir de ce renvoi, afin que l'Article de cet Empereur fût moins prolixe. Les Auteurs Juifs suposent qu'Hadrien fut en personne à cette Guerre (*l*), qu'il assiégea & qu'il prit la ville de Bitter, & qu'il disputa avec un Rabin sur le dogme de

(*d*) Euseb. Hist. Eccles. *Libr. IV, Cap. VI, pag.* 118.

(*e*) Xiphil. in Adriano.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) *C'est le* 214 *de Jesus-Christ, ou environ.*

(*h*) Euseb. Hist. Eccles. *Libr. IV, Cap. VI, pag.* 118.

(*i*) *Idem, ibid.*

(*k*) *Voiez la Remarq.* (*E*).

& elegerunt ipsum in regem super se, jugum Romanorum abjicientes. Occiderunt en Romanos & Græcos qui in Africa innumerabiles instar arenæ maris, similiter fecerunt Ægyptii: incolæ urbis Alexandrinæ etiam ex Romanis interfecerunt ultra bis centena millia. Qui in Cypria, occiderunt omnes planè gentes vicinas, at ne superstes quidem remanerent. Voiez ce qui sera dit ci-dessous (11) touchant l'omission d'une formule dans la Lettre d'Hadrien. O Guerres de Religion, que vos cruautez sont horribles !

(*F*) *Les Juifs n'ont pas manqué d'inventer des fables* sur la mort de Barcochebas.] Ils ont dit qu'après la prise de Bitter, la tête de Barcochebas fut portée à l'Empereur Hadrien, & qu'il demanda, *Qui est-ce qui l'a tué?* & qu'il ordonna au soldat qui répondit *C'est moi*, de lui aller chercher le corps. Le soldat y étant allé trouva un serpent autour du cou de Barcochebas. L'Empereur aiant vu ce corps dit, *Si cet homme n'avoit été tué par son propre Dieu, qui est-ce qui auroit jamais pu lui faire du mal* (12) ?

(*G*) *La maniere dont Hadrien dispersa les restes des Juifs fut désolante.*] C'est à bon droit que j'emploie le mot de *restes*; car le nombre des Juifs qui périrent dans cette guerre est innombrable. L'Abréviateur de Dion racoute qu'on leur rasa une cinquantaine de forteresses, & 985 bourgs très-considerables ; qu'on leur tua dans les courses, ou dans les combats, 580 mille hommes, & que le nombre de ceux qui périrent par la faim, par les maladies, & par le feu, est infini : desorte que presque toute la Judée demeura déserte (13). Voions maintenant ce que l'on fit à ceux qui purent survivre à une telle desolation. *On en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'âge & de sexe* (*), *en une foire très-celebre apellée* du Terebinthe (†), *au même prix que les chevaux. C'est pourquoi les Juifs avoient cette foire en horreur.* (. . . . *Ceux qui ne purent être vendus à la foire de Terebinthe furent menez à Gaza* (‡), *& la exposez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'apelle encore à present la foire d'Adrien*, dit la *Chronique d'Alexandrie. Ceux que l'on ne put vendre dans la Palestine furent transportez en Egypte* (‡), *où ils perirent par les naufrages, & par la famine, ou furent tuez par les Payens. . . . . Quand la guerre fut finie, Adrien défendit à tous les Juifs par un Edit affiché publiquement* (**), *de mettre jamais le pied dans Jerusalem, sur peine de la vie* (†‖), *& on mit des gardes exprès pour les empêcher d'y entrer* (‡‡). *Cette loi leur défendoit même d'en aprocher, & de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit être vuë* (‡‡). *Tertullien* (*), *& S. Jerome* (†), *vont encore plus loin, & étendent cette défense à la Judée entiere, & les Juifs semblent en demeurer d'accord, lors qu'ils parlent du jeûne qu'ils ont institué à cause du Décret, par lequel il avoit été défendu à leurs peres d'entrer dans le païs de la Judée* (‡). L'Auteur dont j'emprunte ce Passage avec toutes ses Citations (14), fait une Remarque sur la foire de Terébinthe. Il observe que *St. Jerôme* (‡) *dit en un endroit que* les Juifs furent vendus *au pavillon d'Abraham, où il se tient, dit-il, tous les ans une foire très-frequentée.* Cela *n'est pas difficile à accorder, car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré* [*près d'Hebron,*] *& où il avoit reçu trois Anges, il y avoit encore dans le quatriéme siécle un arbre de Terebinthe, que ceux du païs disoient être là depuis le commencement du Monde.* Voiez la Remarque (*G*) de l'Article d'ABRAHAM. Retournons au malheur des Juifs. Hadrien leur fit couper les oreilles, & les transporta en Espagne, à ce que disent quelques Auteurs (15). Il y a beaucoup d'aparence qu'une partie des faux cultes que cet Empereur établit dans la nouvelle ville de Jerusalem, ne commença qu'après la ruine de Bitter, & la mort de Barcochebas. Ce fut un des plus sensibles coups que cette malheureuse Nation eut à soutenir. Hadrien, sachant l'horreur qu'elle avoit pour les pourceaux, en fit placer un de marbre sur la porte qui menoit à Bethlehem (**). Il fit servir à la construction d'un théatre, & à celle de divers Temples, les pierres du Temple de Salomon (††). On mit deux de ses statues, & quelques Idoles, à la place où avoit été ce Temple (‖‖). La statue de Jupiter fut mise au lieu de la passion de notre Seigneur. C'est ce que dit St Paulin (‡‡), mais selon St. Jerôme (*), la statue de Jupiter fut mise où Jesus-Christ ressuscita, & celle de Venus où il mourut. La caverne où il naquit fut profanée par le Temple, & par le culte infame d'Adonis (†). Voiez Monsr. de Tillemont, de qui j'emprunte ces choses (16).

(*H*) . . . . *mais il ne faut pas ajoûter foi à tous les contes des Rabins sur ce sujet.*] Ils disent que la tuerie fut si grande dans Bitter, lors que les Romains s'en furent rendus les maîtres après un siége de trois ans & demi, que les chevaux marchoient dans le sang jusques à la bouche (17). Le sang, continuent-ils, rouloit avec tant de force, qu'il entraînoit des pierres de la pesanteur de quatre livres, & qu'il entroit dans la mer l'espace de quatre milles. Or il y avoit quatre milles de Bitter jusques à la mer. Hadrien avoit un vignoble long de dix-huit milles, & large d'autant ; (c'est la distance de Tiberiade jusqu'à Zipori :) il y fit une haie ou une cloison des corps de ceux qui furent tuez dans Bitter ; car il ne voulut pas permettre qu'on les enterrât : ils ne furent enterrez que sous le regne de son successeur. Il y avoit deux rivieres dans la ville de Jadaim, desquelles l'une couloit d'un côté, l'autre de l'autre (18) : les Rabins suputérent que l'eau ne faisoit que les deux tiers de ces rivieres ; le sang faisoit l'autre tiers. Les Gentils n'eurent nul besoin pendant sept ans de fumer leurs vignes : elles étoient assez fertiles, aiant été abreuvées du sang des Juifs. Le sang entraina des pierres d'une grosseur demesurée, & entra quarante milles dans la mer. *Quinimo sanguis rapiebat secum petras magnitudinis quadraginta modiorum, donec ad quadraginta milliaria usque in Oceanum flueret* (19). On trouva sur une seule pierre jusqu'à 300 cranes de petits enfans. Il y a dans ces expressions Rabiniques quelques traits du style que Rabelais fait servir à représenter les qualitez ou les prouesses de son Gargantua & de son Pantagruel. Mais racontons encore un conte touchant le carnage de Bitter. Il y avoit dans cette Ville 400 Colleges, & dans chaque College 400 Régens, qui avoient chacun dans sa classe 400 disciples. Aux premieres attaques, les Ecoliers se servirent de leurs poinçons (20) pour tuer les ennemis : mais après la prise de la Ville, ils furent empaquetez avec leurs Livres, & jettez au feu. *Ista pubes principio hostes impetum facientes graphiis suis confodiebat : cum verò hi prævaluerunt, urbem cepissent, involverunt puerulos illos cum libris suis, eosque igne sic cremarunt* (21). Les Juifs prétendent qu'Hadrien fit perir deux fois plus de gens de leur Nation, que Moïse n'en retira du païs d'Egypte, & ils le tiennent pour un plus grand destructeur à leur égard, que ne le furent Nabuchodonosor & Titus (22). Un de leurs meilleurs Chronologues assûre que la perte que fit leur Nation au tems de Nebusaraddan, ou au tems de Titus, n'égala point celle qu'Hadrien lui fit souffrir ; car le Talmud porte qu'il périt à Bitter quatre millions de personnes, *quadringentas myriadas.* Néanmoins dans le Rituel des Juifs il y a une Hymne pour le 9 jour du mois Ab, auquel fut donné l'Edit d'Hadrien qui leur défendoit de mettre le pied dans la Judée : il y a, dis-je, une Hymne où Nabuchodonosor & Hadrien sont regardez comme deux grans fleaux de la Nation sans aucune inegalité. Cette Hymne les nomme souvent : mais elle ne parle qu'une fois de Vespasien & de Tite : elle fait mention de 480 Synagogues brûlées par Hadrien. *Recordare Domine qualis fuerit Adrianus, crudelitatis consilia amplexus, consuluit Idola se pervertentia. Et sustulit combussitque quadringentas & octoginta synagogas* (23).

(*I*) *Les Auteurs Juifs suposent qu'Hadrien fut en personne à cette Guerre.*] Eusebe dit expressément que cet Empereur envoia des Troupes au Gouverneur de Judée, afin de châtier la révolte de Barcochebas, & ne dit point que ce Prince partit ensuite lui-même. L'Abréviateur de Dion ne parle que des Généraux qui furent envoiez en Judée par Hadrien (24). Il remarque que pendant que cet Empereur séjourna dans l'Egypte & dans la Syrie, les Juifs mécontens de la construction d'*Ælia Capitolina* n'osérent branler ; mais qu'ils

(11) *Dans la Remarq.* (*I*).

(12) Jo. à Lent, de Pseudo-Messiis, *pag.* 14 *ex* Echa Rabbati.

(13) Xiphilin. in Adriano.

(*) Hieronym. in Jeremiam, *Cap. XXXI, pag.* 141, A.

(†) Chronic. Alex. *pag.* 596.

(‡) Chron. Alex. *ibid.*

(‡) Hieron. in Zac. *Cap. XI, p.* 272, *d.*

(**) *Idem,* in Is. *Cap. VI, pag.* 21, *d.*

(†‖) Euseb. Hist. Eccles. *Libr. IV, Cap. VI, pag.* 118, & Demonstrat. Evangel. *Libr. II, Cap. XXXVIII, pag.* 71, *a.* Justin. Apol. II, *pag.* 84, *b.* & Dial. *pag.* 234, *a.*

(‡‡) Justin. *pag.* 84, *b.* Sulpic. Sever. *Libr. II, pag.* 149.

(‡‡) Euseb. Hist. Eccles. *pag.* 112, *d.* Hier. in Is. *Libr. III, pag.* 227.

(*) Apolog. *Cap. XXI, pag.* 20, *d.*

(‡) In Judæ. *Cap. XIII, pag.* 224, 225 ; *Cap. VI, pag.* 31, *d.* In Daniel. *Cap. IX, pag.* 391, *d.*

(‡) Scaliger. Isag. *Libr. I, Cap. VI, pag.* 48.

(14) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. II, pag.* 502, 503, 505.

(‖‖) Itin. Burd. *pag.* 41. 2. Sulpic. Sever. *Libr. II, pag.* 149.

(‡‡) Epist. *XI, pag.* 114, 128.

(*) Epist. *XIII, pag.* 102.

(†) Paulin. Epist. *XI, pag.* 114, 115.

(16) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. II, pag.* 509.

(17) *Voiez le Livre* Echa Rabati *super* Thren. XI, *Vers.* 2, *apud* Noldium de Vit. & Gestis Herodum, *pag.* 451.

(18) *In Tractatu Talmudico* Gissin, *apud* à Lent, *pag.* 16.

(19) *Ibidem.*

(20) *Instrument avec quoi on écrivoit sur la cire ou en ce tems là.*

(21) Tract. Gissin, *apud* à Lent, *pag.* 18.

(22) *Voiez* Jo. à Lent, *pag.* 14.

(23) *Apud eundem* à Lent, *pag.* 18, 19.

(24) Xiphilin. in Adriano.

(‡) In Zachar. *Cap. VIII, pag.* 262. (15) *Apud* à Lent, de Pseudo-Messiis, *pag.* 17.
(**) Hieron. in Chron. (††) Euseb. Demonstr. *Libr. VIII, Cap. III, pag.* 406.

de la résurrection des morts (*K*). Le fait est curieux : on le verra dans les Remarques. Eusebe supose qu'Hadrien fit cette Guerre par ses Lieutenans (*l*). On peut au moins tenir pour très-faux qu'Hadrien ait commandé en Judée les Troupes de Trajan son oncle, lors de la Rebellion de Barcochebas. L'Historien Juif David Gans s'est fort trompé en cela (*m*). Quelques uns prétendent qu'il y a eu deux Barcochebas, l'un sous Tite, & l'autre sous Hadrien ; & que le prémier n'aiant pu soutenir l'épreuve à quoi on le mit, fut tué comme un Imposteur & un faux Messie. Dès qu'il se fut vanté d'être le Messie, on lui allegua un Passage de l'Ecriture qui porte, selon la Glose des Juifs, que le Messie saura discerner par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable (*n*) (*L*) : & comme on trouva que ce prétendu Messie n'avoit pas le nez assez bon pour faire ce discernement, on le mit à mort. Ce sentiment n'est pas fort suivi (*o*).

(*l*) Euseb. Hist. Ecclesiast. Lib. IV, Cap. VI.

(*m*) Tandem Trajanus Imperator misit Adrianum fororis suæ filium (cette parenté est fausse) Duc̄em exercitus contra ipsos. David Gans, in Germine Davidis, ad an. 3880, apud Lent de Pseudo-Messiis, pag. 9.

(*n*) Esaïe, Chap. XI, Vers. 3.

(*o*) Nuldeus, de Vitâ & Gestis Hebræorum, pag. 191, soutient ce sentiment. Lent le rejette, pag. 14 de Pseudo-Messiis.

qu'ils prirent les armes ouvertement dès qu'ils le furent éloigné. Il ajoute qu'Hadrien envoia contre eux les meilleurs de ses Generaux, & nommément Julius Severus. C'étoit là le lieu de dire s'il fut en personne au châtiment des rebelles : cependant cet Ecrivain ne le dit pas : d'où il semble que l'on peut conclure qu'Hadrien n'alla point alors en Judée. Pour ne rien dissimuler, il faut dire que Dion fait une Remarque qui insinue qu'Hadrien assista à cette guerre. Il dit que les Romains y perdirent tant de gens, que cet Empereur n'emploia point en écrivant au Sénat le preambule ordinaire, *si vos liberique vestri valetis bene est, ego quidem & exercitus valemus.* Un Prince, qui se sert de ce début, doit être à l'armée, ce semble ; &, s'il n'y est pas, il ne doit point se servir de ce compliment, ni en tems de prospérité, ni en tems d'adversité. Il ne semble donc pas que Dion eût été homme à faire cette Remarque, s'il eut cru qu'Hadrien étoit près de Rome, ou fort éloigné de l'armée, lors qu'il écrivit au Senat. Je répons que ce n'est point une grande difficulté : car en I lieu, on peut dire que l'absence d'Hadrien fut cause qu'il n'emploia point cette formule : d'où il s'ensuivroit que Dion n'a pas connu toutes les causes de cette omission, en croiant qu'elle ne venoit que de la perte qu'on avoit faite. On peut dire, en II lieu, qu'un Empereur éloigné de son Armée pourroit fort bien se servir de cette formule, dans une Lettre où il feroit savoir au Sénat les bonnes nouvelles que ses Generaux lui auroient écrites. Enfin on pourroit soutenir à Dion, que la victoire remportée sur les Juifs fut si complete, & qu'elle coupa tellement les sources d'un nouveau soulévement, qu'encore que l'Armée Romaine eût essuié de grandes pertes, il y avoit lieu d'écrire au Sénat selon le style qu'on emploioit dans les nouvelles de prospérité. Il se pourroit donc faire que cet Ecrivain auroit fait une fausse Observation.

(*K*) . . . . *& qu'il disputa avec un Rabin sur le dogme de la résurrection des morts.*] La principale difficulté d'Hadrien, à ce que porte cette fable, étoit de dire que les parties d'un cadavre se dissipoient en mille lieux. On lui répondit qu'il y avoit dans notre corps un petit os, qui étoit incorruptible ; & que ce seroit de ce petit os, que Dieu referoit notre corps. Les Juifs prétendent qu'une rosée céleste amollira cet os, & qu'elle le fera croitre, comme un peu de levain fait lever toute la pâte. *Officulum illud dicunt rore quodam cælesti molliendum & extendendum ad instar fermenti quod in totam se massam diffundit, vel quemadmodum granum aliquod tritici in aristam se exporrigit* (25). Hadrien ne vouloit rien croire touchant l'incorruptibilité de cet os : mais le Rabin avec qui il disputa lui en fit faire l'épreuve : cet os résista à tout : au feu, à l'eau, au marteau, &c. Voici tout un grand Passage de Manassé Ben-Israël. *Ajunt in spina dorsi aliquod officulum esse, quod nunquam pereat ; ex ipso officulo solo post interitum & annihilationem omnium aliorum partium, dicunt hominem instauratum, restitutumque iri, in resurrectione mortuorum : juxta illud, quod in Beresit Raba Paras. 28 legitur ; Adrianus (cujus ossa comminuantur) quæsivit ex R. Josuah filio Hanina, unde Deus beaduclur germinare facit hominem in futuro sæculo ? Respondit illa, ex . . . Luz, seu officulo spina. Rursus alter, unde nosti hoc ? da mihi illud, inquit ille, officulum, & te docebo : contrivit illud in mola, sed non tritum est ; conjecit in ignem, & non conflagravit ; conjecit in aquam, & non contritum est ; imposuit incudi malleoque cecidit, sed ne hilum comminutum est. Imperator Romanus, sive quod rideret resurrectionem mortuorum, sive quod audiverat aliquod incorruptibile officulum esse in corpore humano, cupiditate ejus sciendi ; vel quia, ut verisimilius est, hæsitabat ob difficultates eas, quas jam recensuimus, quæsivit ex R. Josua filio Hanina, unde, vel quomodo restituentur mortui, quorum membra tam longè lateque dispersa essent ac dissipata ? Respondit ille R. Josuah, ex officulo spinæ dorsi, appellato Luz, quod incorruptibile est. Qui cum non posset facile adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quid antiquis traditionibus, non improbabilis est. Istud enim officulum tale est, ne aquas interire, quamvis hodie nullius sit, qui illud noverit. Sunt qui arbitrentur, Davidem hujus officuli mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex iis non consumptum est.* Psalm. xxxiv. 21 (26). Ces rêveurs auroient du dire que ce petit os est le véritable siege de l'ame.

Ce que les Juifs content d'un petit Os nommé Luz, qu'ils disent être au Dos de l'Homme.

(*L*) *Le Messie saura discerner par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable.*] Conferez avec ceci ce qui sera raporté dans la Remarque (C) de l'Article Damocrisa.

(25) Hoornbeeck contra Judæos, Lib. VIII, Cap. V, pag. 536.

(26) Manassé Ben-Israel, de Resurrectione, Lib. II, Cap. XV.

BARDE (JEAN DE LA) Conseiller d'Etat, Marquis de Marolles sur Seine, a été Ambassadeur de France en Suisse, sous le regne de Louïs XIV. Il avoit été prémier Commis de Monsr. de Chavigni Sécrétaire d'Etat (*a*). Il se trouva aux Conférences de Munster, comme Ministre du second ordre, & l'on tâcha de le faire traiter d'Excellence ; mais on n'y réussit pas (*A*). Il avoit déja été nommé pour l'Ambassade de Suisse. Il servit fidélement & habilement la France, pendant tout le cours de cette Ambassade. Il a fait en Latin l'*Histoire de France, depuis la mort de Louis XIII, jusques en l'année* 1652. Cet Ouvrage fut long-tems attendu comme un chef-d'œuvre (*B*) : il fut imprimé enfin l'an 1671 (*b*), & bien reçu du public. Le style en est bon : les choses y sont narrées sans flaterie, & avec beaucoup de conoissance des intrigues du Cabinet. L'Auteur a latinisé son nom par celui de *Labardæus*. On se trouveroit dépaïsé aux noms Latins qu'il donne aux gens, s'il n'avoit eu soin de mettre en marge les noms François. Il avoit fait une Traduction Françoise de cette *Histoire*, qui, au sentiment des Conoisseurs, étoit beaucoup inférieure à l'Original Latin (*c*). „ Comme il étoit très-savant dans „ les matieres de Théologie, il s'est encore vu de lui un Livre de Controverse en Latin, contre „ l'opi-

(*a*) Voiez Wicquefort, de l'Ambassadeur, Tom. I, pag. 239.

(*b*) C'est un in quarto, de 750 pages.

(*c*) Mémoire manuscrit, communiqué par Mr. Lancelot, l'un des deux Bibliothécaires de la Bibliothéque Mazarine à Paris.

(*A*) *On tâcha de le faire traiter d'Excellence aux Conférences de Munster ; mais on n'y réussit pas.*] Mr. de Wicquefort le raconte, & dit que les Plénipotentiaires de France firent leurs prémieres tentatives auprès du Nonce, qui répondit qu'il n'en feroit rien (1). On vouloit qu'il donnât ce titre au Sieur de la Barde, & qu'il lui rendît la prémiere visite. Les raisons de son refus furent qu'*il ne vouloit pas faire un exemple qui ne seroit suivi de personne*, ni rendre inutile Mr. de la Barde, *qui rendoit de très-bons services à l'Assemblée*. Il l'auroit rendu inutile, parce que s'il lui eût fait les honneurs qu'on demandoit, il l'auroit mis dans une espece de necessité de les demander à tous les autres Ambassadeurs, & de ne plus paroître en cas qu'ils lui fussent refusez, comme il seroit arrivé infailliblement. L'Ambassadeur de Venise imita le Nonce ; & ainsi *la Barde fut obligé de se contenter des honneurs qu'on lui vouloit bien faire. Il fit prier les Ministres qui étoient de la part de l'Empereur à Osnabrug, de le distinguer d'avec les autres Ministres du second Ordre, & puis qu'ils ne le pouvoient pas traiter d'Ambassadeur, qu'ils ne le traitassent pas aussi de Résident, & pourvu qu'on le traitât en tierce personne à la mode d'Italie, il ne prétendoit pas la place d'honneur aux visites ni aux Conférences.* Dans le fond, *ses Lettres de créance pour les Cantons Suisses ne le pouvoient pas faire considérer à Munster, ni à Osnabrug.* Mr. de la Barde s'est plaint d'un Ecrivain Italien, qui n'avoit pas parlé de ces choses comme il faloit, & il prétend l'en convaincre en racontant que les Plénipotentiaires de France le traiterent toujours comme Ambassadeur, & qu'ils n'eussent pas pu s'en dispenser, vu que les Patentes du Roi, & toutes les Lettres de la Cour lui donnoient ce caractere. *Avauxius ac Servianus hunc haud secus ac seipsos invicem habuere ; neque aliter poterant, cum regio diplomate atque omnibus Regis atque Mazarini ad se atque ad alios litteris legatus esset appellatus. Id eo accuratius mihi dicendum fuit, quod homo quidam Italicus sed de re fecit scripsit ex aliena libidine, atque invidiâ in Labardæum : nam id illi ipse tribuere nolim, qui in hujuscemodi rebus etiam supra verum aliis favet, hos cum Residentes, aut ad minores Principes absque ullo Titulo missi essent, Legatos nobile fecisse appellando* (2).

(*B*) *Son Histoire de France fut long-tems attendue comme un chef-d'œuvre.*] „ Mr. de la Barde nous prépare une Histoire Latine, dans laquelle nous devons avoir ou notre „ Sa-

(1) Wicquefort, de l'Ambassadeur, Tom. I, pag. 760.

(2) Labardæus, Hist. de Rebus Gallicis, Lib. IV, pag. 89, ad ann. 1646.

„ l'opinion des Protestans touchant l'Eucharistie (*d*) (*C*) ". Les Gazettes de Hollande nous ont apris qu'il mourut en 1692, à l'âge de 90 ans. On verra ci-dessous ce que je veux ajouter à la Remarque C de cet Article (*D*).

(*d*) *L'Abbé* de Marolles, Denombrement des Auteurs.

„ Salluste, ou notre Virgile ". C'est ce que le Pere le Moine voulut bien aprendre au public, dans son Traité de l'Histoire.

(*C*) *Il fit un Livre de Controverse contre l'opinion des Protestans touchant l'Eucharistie.*] A propos de cela, je dirai ici qu'il s'apliqua plusieurs années avec beaucoup d'assiduité à examiner sur cette Question le sentiment de quelques Peres, & à composer un gros Volume de profondes Discussions: mais tout-d'un-coup, il lui monta dans la fantaisie d'abolir ce grand travail, desorte qu'un beau matin il jetta au feu tout ce qu'il avoit écrit là-dessus. C'est ce que j'ai oui dire à Mr. l'Abbé de Bignon, son petit-fils, Chanoine de Notre Dame de Paris.

(*D*) *Voici ce que je veux ajouter à la Remarque C de cet Article.*] Cela concerne son Traité de Controverse. „ Voici „ ce qu'il en écrit à un de ses amis, dans une Lettre manuscrite, datée de Soleurre, du 3 de Mars 1663. *Libellum ad te de re seria, mi doctissime, mitto, quo tibi otium, sicuti prius negotii, ratio constet: in eo Latinitatem nostram ne quæsiveris, quam de divinis scribendi atque disputandi genus non patitur.* Son ami lui répondit quelque tems après en ces termes: *Restat ut de Opusculo tuo Theologico gratias agam. In hoc solitam elegantiam tuam desideravi; neque vero tu argumenti severitatem excusa: quid enim est tam contumax, quod utcetere, quid tam horridum, quod polire amœnitate istâ tuâ non possis; sed monstrum ingenii Helvetius scribebas.* Cette réponse est datée du 19 du même „ Mois. On peut fixer par ces passages l'époque du Livre de controverse à cette année 1663 (3) ".

(3) *Memoires Manuscrits de Mr.* Lancelot.

BARLETTE (GABRIEL) Moine Jacobin, se distingua vers la fin du XV siécle (*A*), par une maniere de prêcher beaucoup plus digne d'un farceur, que d'un Ministre de l'Evangile. Il étoit né à Barlette (*a*), dans le Roiaume de Naples. Henri Etienne n'est pas le seul qui s'est récrié contre cette maniere de prêcher (*b*), remplie d'une infinité d'explications basses, & tout-à-fait propres à inspirer du mépris pour nos plus augustes mysteres: il s'est trouvé des Catholiques Romains, qui n'ont pas epargné là-dessus Gabriel Barlette (*B*); & cela est beaucoup plus édifiant, & beaucoup plus glorieux aux Catholiques, que la peine que les Dominicains se donnent de justifier ce Prédicateur (*C*). Ses *Sermons* furent imprimez à Venise, l'an 1571, en deux Volumes *in* 8. On a mis dans le prémier Tome les *Sermons du Carême*: l'autre Volume contient les *Sermons de l'Avent, de la Pentecôte, de l'Ascension & des autres Fêtes* (*c*). Il étoit encore en vie, lors que les Turcs prirent Otrante, l'an 1480 (*d*). Quelques-uns de ses amis l'ont voulu justifier, en disant qu'il n'est point l'Auteur des Sermons qui ont couru sous son nom (*D*).

(*a*) *En Latin* Barolum.

(*b*) *Voiez l'Apologie d'Herodote, où l'on trouve quantité de morceaux de* Barlette.

(*c*) Possevin, Appar. Sacri *Tom. I, pag.* 6 o.

(*d*) Altamura, Bibliotheca Ordinis Prædicatorum, *pag.* 191.

(*A*) *Il se distingua vers la fin du XV siécle.*] Altamure, dans sa Bibliothéque des Jacobins, place celui-ci à l'an 1470; d'où paroit que Possevin ne s'est abusé que de deux cens ans. *Gabriel Barletta*, dit-il (1), *Neapolitani regni, Apulus, Ordinis autem Dominicani, Theologus & Concionator nobilis, cum floreret anno* 1270. Il ajoûte que ses Sermons furent imprimez plusieurs fois avant l'Edition de Venise de l'année 1571.

(*B*) *Il s'est trouvé des Catholiques Romains, qui ne l'ont pas épargné.*] Pierre de Vaucluse (*e*) a poussé vigoureusement Barlette, & lui a reproché nommément l'impertinence de sa réponse à la question, *Comment la Samaritaine connut que Jesus-Christ étoit Juif? Elle reconnut cela*, dit-il, *à la Circoncision.* Il faut avouër que ce Critique n'a pas eu toute l'exactitude qui lui étoit nécessaire: car non seulement il ne parle pas des deux autres marques, ausquelles selon Barlette cette femme reconut que Jesus-Christ étoit Juif; mais il attribue aussi à Barlette d'avoir avancé qu'elle vit que notre Seigneur étoit circoncis: or il est certain que Barlette ne s'est pas exprimé de la sorte. *Prima ad habitum quem portaba........; secunda quia Nazaræus in cujus capite novacula non ascendit....; tertia ratio ad circumcisionem: nullus alius populus erat circumcisus.* Il ne serviroit de rien à la justification de ce Censeur, de dire que l'on a pu inférer des paroles de Barlette ce qu'il lui impute; car ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les conséquences qui peuvent naître de ce qu'il dit. Combien de choses échape-t-il, non seulement à un Orateur, mais aussi à un Auteur, dont il ne voit pas les conséquences les plus prochaines? Il est donc très-possible, qu'en lui attribuant d'avoir dit ces conséquences, on lui impute ce à quoi il ne pensa jamais. Il faut donc, si l'on veut critiquer exactement & de bonne foi, se prescrire cette Regle: *Accusez les gens d'avoir dit précisément ce qu'ils ont dit; mais faites-vous une religion de n'en rien ôter, & de n'y rien ajouter: marquez leur les conséquences qui en naissent; mais n'assûrez pas qu'ils aient vû ces conséquences, & qu'ils les aient admises: attendez ce qu'ils diront, lors qu'ils auront oui dire qu'elles sortent naturellement & nécessairement de ce qu'ils ont dit.* Je ne saurois me figurer que Barlette ait été assez impudent, & assez extravagant, pour avoir débité l'*impudoratam blasphemiam*, que son Censeur lui impute en si beau Latin. Il suffit de l'accuser de n'avoir su ce qu'il disoit avec sa troisiéme marque. J'abandonne donc son Critique à la colere d'Altamura. *Pessimè igitur à Valle clausâ falsavit calumniaturus Barlettæ sententiam exscribendo: respondet Samaritanam cognovisse Christum esse Judæum videndo eum esse circumcisum. Ubi fraudulento silentio præterivit duas priores illius rationes, &c* (3). On a été plus exact dans la Censure d'un autre Sermon. Il s'agit dans cet autre Sermon de savoir pourquoi le Saint Esprit différa dix jours sa venue dans le Monde. Barlette attribue cela à la peur d'être traité de la maniere que le Fils de Dieu l'avoit été; & il ne fait finir la dispute entre le Pere & le St. Esprit, que par cet expédient. Le St. Esprit s'avisa de prendre la forme de vent, & de feu, afin de ne courir aucun risque parmi les hommes. Que peut-on dire de plus bas, & de plus indigne de la majesté de Dieu?

(*C*) *Les Dominicains se donnent bien de la peine pour justifier ce Prédicateur.*] Pour commencer par le Sermon de la Pentecôte, je remarque qu'Altamura est si éloigné d'avouër qu'il y ait là rien à reprendre, qu'au contraire il y trouve un art merveilleux de représenter l'endurcissement de l'homme, & il est fort surpris qu'on ait osé faire ce procès à un tel Prédicateur. *Tanti nominis*, dit-il (4), *Concionatorem, tantoque cum fructu verbum Dei disseminantem, ut adhuc vigeat ad perpetuam tanti viri decus commune in Italia Proloquium*, NESCIT PRÆDICARE QUI NESCIT BARLETTARE (5) (*a*). Pour ce qui est du fond de l'autre Objection, il y répondit très-mal; car il prétend que selon Barlette la Samaritaine conut à l'habit & à la chevelure que Jesus-Christ étoit Juif, d'où en raisonnant elle tira cette conséquence, *il est donc circoncis.* Encore un coup, le plus court est de dire que ce pauvre Prédicateur ne savoit ce qu'il disoit avec sa troisiéme marque: il n'auroit su où il en étoit, s'il l'avoit prise pour un objet de raisonnement.

§. (*a*) La France eut aussi son *Barlette* au commencement du XVI siécle, en la personne du Jacobin *Guillaume Pepin*, fameux Prédicateur. Voiez la Note 12 sur le Chap. VII du II Livre de Rabelais. RAM. CAST.

(*D*) *On l'a voulu justifier, en disant qu'il n'est point l'Auteur des Sermons qui ont couru sous son nom.*] Leandre Alberti se vante d'avoir connu en sa jeunesse l'ignorant qui forgea ces indignes productions, qui ont couru sous le nom célébre de Barlette (6). Il y a lieu de s'étonner que le nouveau Bibliothécaire de l'Ordre n'ait pas allégué cette raison pour justifier son Confrere: & l'on diroit qu'il n'a osé s'en servir, parce qu'on a reconu que le fait avancé par Leandre Alberti n'est pas véritable. Mais qu'il le soit ou non, il est du moins fort certain que dans les Ecrits qui sont incontestablement de Barlette, il y a des choses impertinentes. Nous venons de voir ce que Pierre de Vaucluse y a censuré. C'est à tort que Monsr. Moréri soutient que *divers Auteurs Protestans se sont servis de ces Sermons prétendus de Barlette, pour tourner en ridicule les Catholiques, & qu'entre ceux-là Henri Etienne est des prémiers*; car j'ose bien mettre en fait que les Sermons d'où Henri Etienne a tiré ses railleries, ne sont pas ceux qu'Alberti attribue à un Imposteur. La dispute entre le Pere & le Saint Esprit est une des gaietez de Henri Etienne; or Altamura la reconoit pour un enfant légitime de Barlette.

(1) Possevin, Apparatus Sacri *Tom. I, folio* 501, *apud* Altamur. *pag.* 518. *Cette faute ne se trouve point dans l'Edition de Cologne, en* 1607. *On y voit pag.* 610, cum floreret anno 1470.

(*e*) A Valle clausâ. C'est un nom de guerre, sous lequel Theophile Raynaud s'est déguisé.

REGLE qui doivent suivre ceux qui imputent certaines choses à un Auteur.

(3) Altamura, Biblioth. Ord. Prædic. *pag.* 189.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Il avoit déja dit cela dans la page* 195, *avec une tirade de pompeux Eloges.*

(6) Alberti Descriptio Italiæ, *pag.* 370.

BARLEUS (MELCHIOR) nâtif d'Anvers, Poëte Latin au XVI siécle, & fils de Lambert Barleus, qui fut Garde des Archives d'Anvers plus de quarante ans, fut élevé sous de bons maitres, & témoigna par divers Ecrits tant en vers qu'en prose (*A*) les progrès qu'il avoit faits. L'un

(*A*) *Il fit divers Ecrits, tant en vers qu'en prose.*] En voici les Titres: *Brabanciados Libri V, & Antverpiæ Encomium. De Diis Gentium Libri duo*, en Vers élégiaques, à Anvers, en 1562 (1). *De rapto Ganymedis Libri tres* (2), *& Bucolica*, à Anvers, en 1572. Une Harangue *de Vita humana Felicitate*, cum adjuncto Carmine *De Rerum humanarum vicissitudine* ad Gasparum fratrem, à Anvers, en 1566 (3). *Historia de Domus Austriacæ Eminentiâ.*

(1) Valerii Andr. Bibl. Belg. *p.* 660.

(2) Corvin. *in Orat.* funebri Caspar. Barlæi.

(3) Valerii Andr. Bibl. Belg. *p.* 660.

(4) Corvin. *in Orat.* funebri Barlæi.

(a) Tiré de l'Oraison funebre de Gaspar Barleus, prononcée à Amsterdam, par Jean Ant. Corvinus, le 22 de Janvier 1648.

L'un de ses freres, nommé JAQUES, quitta son païs pour la Religion, & se sauva en Hollande, où après avoir été Regent de la Seconde dans le College de Leide, il fut appellé à la Brille, pour y être Recteur du College. GASPAR BARLEUS, frere aîné de Melchior (B), succéda à la charge d'Archiviste, que son pere avoit exercée; mais lors qu'Anvers eut été remis sous le joug de la domination Espagnole, il sortit de sa patrie, & se retira en Hollande. Il y transporta son fils aîné, qui étoit encore au berceau (a), & dont je parle dans l'Article suivant.

(B) *Gaspar Barleus étoit frere aîné de Melchior.*] Je ne doute point que Valere André n'ait pris ce Gaspar pour celui qui a été Professeur à Amsterdam, & dont les Vers Latins ont fait tant de bruit. S'il l'a fait, il s'est trompé lourdement: ce Professeur étoit le neveu de Melchior, & non pas son frere. Si, pour disculper Valere André de ce côté là, on soutenoit qu'il ne prend point les choses de la maniere que je supose, on le mettroit dans le tort d'un autre côté: car quand on fait conoître un Auteur par ses parens, on ne doit pas citer des parens qui soient inconus, ou dans la Republique des Lettres, ou dans le monde: &, par consequent, ces paroles de Valere André, *Melchior Barlaeus, Antverpiensis, Gasparis frater*, seroient frivoles, si elles étoient entendues du frere de Melchior: car ce frere, quoi qu'il ait régenté à Bommel, est un sujet inconu. Mr. Moréri a commis la même faute que Valere André.

(a) Par l'Epitre Dedicatoire de ses Lettres, on voit qu'il naquit le 12 de Fevrier.

BARLEUS (GASPAR) néveu du précédent, a été Professeur en Philosophie à Amsterdam, & l'un des bons Poetes Latins du XVII siecle. Il nâquit à Anvers, l'an 1584 (a). Son pere, qui étoit de la Religion, se réfugia en Hollande, dès que le Duc de Parme se fut rendu maître de cette Ville. Il s'arrêta trois ans à Leide, après quoi il fut apellé à Bommel, pour y être Recteur du College. Il exerça cette charge pendant sept ans, & puis il mourut, aiant destiné son fils Gaspar au ministere du St. Evangile. Ce Gaspar étudia huit ans dans le College de la Province de Hollande à Leide, & puis aiant été reçu Ministre, il servit une Eglise de village auprès de la Brille. Bertius étant monté de la charge de Sous-Principal à celle de Principal de ce College, ne crut point que personne fût plus propre que notre Barleus à lui succéder. Sa recommandation fut efficace: Barleus fut fait Sous-Principal; &, quelque tems après, on lui donne la Profession de Logique dans l'Université de Leide. Il se mêla si avant dans les Disputes des Arminiens, qu'il fut déposé de toutes ses charges, lors que le parti oposé à celui-là eut pleinement triomphé l'an 1618, au Synode de Dordrecht. Barleus se mit alors à étudier en Médecine, & dans deux ans il se crut capable du Doctorat. Il en prit les dégrés à Caen; mais il ne pratiqua presque point. Il y eut de jeunes gens, qui le priérent de leur faire des Leçons de Philosophie & de belles Lettres; &, comme il étoit rompu à cela, il se remit dans cette route, & recouvra même à Leide un caractere pour cette fonction. Les Magistrats d'Amsterdam aiant érigé une Ecôle illustre, l'an 1631, lui offrirent la Profession en Philosophie. Il l'accepta, & l'exerça dignement jusques à sa mort arrivée le 14 de Janvier 1648 (b). C'étoit un homme de grand mérite. On a un Volume de *Harangues* qu'il prononça sur divers sujets, & qui sont non seulement recommandables par le style, mais aussi par le tour, & par divers traits d'esprit. La Poesie étoit son fort: ses Muses avoient beaucoup de fécondité & d'élévation (c). Il n'y eut au monde pendant sa vie presque rien de grand dont il ne fit un pompeux Eloge, lors que la raison d'Etat n'y aportoit point d'obstacle (A). Le Cardinal de Richelieu, & le Chancelier d'Oxenstiern ne furent pas oubliés: encore moins oublia-t-on les conquêtes & les beaux exploits du Prince d'Orange Frideric Henri. La Reine Marie de Medicis, & la magnifique réception qui lui fut faite à Amsterdam (d), donnérent de l'exercice à l'éloquence de Barleus. Il avoit publié quelques Ouvrages de Controverse très-piquans contre les Adversaires d'Arminius (B). Cette plaie ne se fer-ma

(b) Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Arnold Corvinus. Le Diarium du Sieur Witte met sa mort à l'an 1647.

(c) Voiez les Eloges que lui donne Borrichius Dissertat. de Poetis, pag. 140.

(d) En 1637.

(A) *Il n'y eut rien de grand dont il ne fit un pompeux Eloge, lors que la raison d'Etat n'y aportoit point d'obstacle.*] J'emploie cette restriction, parce que j'ai lu dans les Lettres de Barleus, qu'il ne voulut point faire un Poeme sur le couronnement de l'Empereur Ferdinand III, comme on l'en avoit prié. Il considera qu'il avoit à faire à gens soupçonneux, qui ne manqueroient pas de le décrier comme un pensionaire de la Maison d'Autriche; & d'ailleurs, il ne voioit pas qu'après avoir tant chanté les victoires de Gustave sur l'Empereur, il pût louer Ferdinand d'avoir aquis une grande gloire en faisant la guerre aux Suedois. Voila un Poëte honnête homme. Combien y a-t-il de gens de sa profession, qui ne sont pas si scrupuleux? Ils ont une plume à deux mains: non seulement ils préparent des acclamations pour le parti qui vaincra, quel qu'il puisse être; mais même après l'événement, ils font des Vers pour les deux partis (1). Je ne doute point qu'il n'y ait des Poetes en Italie, qui ont loué, ou qui loueront Mr. le Dauphin, & Mr. le Prince Louis de Bade, sur la Campagne de 1693. *Literas accepi Viennâ*, ce sont les paroles de Barleus (2), *quibus petitur ut laudatione aliquâ vel m prosequi coronationem Ferdinandi tertii Imperatoris. Ego si sapiam abstinebo ab illâ laudatione religiosissimè. Quamquam enim ea possem scribere quae ad laudes imperatoris faciant, nec Resp nostra adversentur, tamen prout sunt nostratium ingenia, judicarent me beneficio obstrictum Austriacis. Scimus Caesarem non quidem aperto Marte nos petere, sed per latus Hispani nobis gravem esse. Laudavi etiam non ita pridem Gustavum Sueciae Regem, ejusque adversus Caesarem bella probavi. Jam ut laudem Ferdinandum tertium ob gesta adversus Suecos feliciter bella, à prudentiâ meâ impetrare non possum. Non sum ambidexter, sed ab omni adulatione alienissimus. Cuperem obsequi etiam illustrissimo Legato, sed hoc cavendum ne dum f eri bene, domi male audiam. Forte nimis sum meticulosus, sed & illud tertium illam Caesaris laudationem à me profectam calumniae suspicionibusque oportunam fore.* La crainte de Barleus n'étoit point sans fondement; & si la raison vouloit qu'il ne fit pas le Panégyrique de Ferdinand III, puis que la Hollande étoit en guerre avec la Maison d'Autriche, & qu'il ne faut pas qu'un Auteur souffle le chaud & le froid, la prudence n'exigeoit pas moins de lui qu'il ne se mêlât point de cet Eloge. Ceux qui le croioient ami des Arminiens, l'eussent diffamé comme un ennemi de Dieu & de l'Etat, & ne se seroient pas contentez de le dire dans les maisons, & dans les rues. Au reste, si tous les Heros qu'il loua le paiérent aussi bien que le Cardinal de Richelieu (3), il n'eut pas sujet de dire que la culture du Parnasse est celle d'un terroir ingrat.

(1) Confirmation de ce que Mascurbe, Satyre, Livr. I, Cap. V, pag. 317, raconte d'un homme qui avoit imprimé deux Corbeaux, l'un pour saluer Auguste, l'autre pour saluer Marc Antoine.

(2) Caspar. Barlaeus, Ep. I. CCCXXXIV, pag. 620. La Lettre fut écrite l'an 1636.

(3) Ce Cardinal lui fit donner cinq mille francs pour son Eloge, si l'on en croit Sorbiere, Sorberiana, pag. 40.

(B) *Il publia quelques Ouvrages de Controverse très-piquans contre les Adversaires d'Arminius.*] Il publia à Leide, en 1615, un Ecrit intitulé *Bogermannus ἐλεγχόμενος, sive Examen Epistolae dedicatoriae quam suis ad pietatem illustrium Ordinum Hollandiae & West-Frisiae Notis praefixit Joannes Bogermannus, Ecclesiastes Leowardiensis: in quo etiam Crimina à Matthaeo Slado impacta Erasmo Roterodamo diluuntur.* L'année suivante, il publia un Livret dont voici le Titre, *Dissertatiuncula in qua aliquot Patriae Theologorum & Ecclesiastarum male sana consilia & studia justa orationis libertate reprehenduntur.* Il y avoit trop d'aigreur dans cette Piéce, & trop d'injures contre les Prédicateurs; car il prétend (4) que l'on trouvoit en Hollande. *Viros praedicatorii ordinis vocales plus satis qui ad scribendos salutiferos libros inepti, ad praedicandam Christi sapientiam elingues, tamen ad obtrectandum cum Magistratibus, cum dissentientibus circa res religionis symmistes diserti sint & copiosi.* Dans la page suivante, il dit: *Si templa aliquot Hollandiae peragrare libeat Theologos quamplurimos in spermologos; concionatores in convitiatores, pacis praecones in factionum principes & schismatis faciendi buccinatores transformatos mirabere, nec tam reformata amplius, quam pessimis aliquorum moribus deformata religionis antistites esse jurabis.* C'étoit outrager avec excès ceux que leur caractere lui devoit rendre vénérables. Cette invective fut traduite tout aussi-tôt en Flamand. Je ne saurois bien dire si ce fut dans cette Dissertation qu'il traita de *Nebulo* un certain Vincent Drielenburch, qui s'étoit érigé en Prophete; mais ou dans cet Ecrit, ou dans quelque autre, il s'étoit servi de ce terme injurieux: ce qui émut tellement la bile de ce personnage, qu'il publia un Livre, dans lequel, après avoir traité Barleus de fripon & de scélérat, *nebulonem & scelestum*, il s'engage à donner cent francs à la Diaconie de Leide, & à se livrer à la Justice, afin que la punition serve d'exemple, en cas qu'on prouve par de solides raisons qu'il est fripon, *Nebulo. Vincentius etiam Drielenburch suis prophetandi partibus non defuit, nam anno superiore a Casparo Barlaeo in scripto quodam* Nebulonis *nomine designatus, id adeò Propheticae suae dignitati putavit esse injuriosum, ut edito mox*

ma jamais : il fut regardé toute sa vie comme un fauteur de cette Secte (C) ; & il se trouva bien des gens qui murmurérent contre les Magistrats d'Amsterdam, de ce qu'ils entretenoient un tel Professeur. On observoit de pres toutes ses démarches, & on ne lui pardonnoit rien. On cria contre lui d'une terrible maniere, à cause de certains Vers qu'il avoit faits sur le Livre d'un Rabin (D). Ses *Lettres* ont été publiées après sa mort, en deux Volumes (e) ; mais le *Sextus Empiricus*, que l'on attendoit de lui, n'a jamais paru. Il a fait voir de quoi il étoit capable en fait d'Histoire par la *Relation de ce qui s'étoit passé dans le Bresil*, pendant que le Comte Maurice de Nassau en fut Gouverneur. Il publia cette *Histoire* l'an 1647. Il a couru d'étranges bruits sur sa derniere maladie (E), & sur sa mort (F) ; mais on ne peut gueres savoir au vrai ce qui en est. Il faut faire peu de fond sur les bruits de cette nature ; car on sait par cent exemples, que pour

(e) Gerard Brandt, son gendre, les fit imprimer à Amsterdam, l'an 1667. On en voit quelques-unes des principales dans le Recueil des Epistolæ præstantium ac eruditorum Virorum, publié par les Arminiens, in 8, l'an 1660, & in folio, l'an 1684.

mox scripto eundem Barlaum Scelestum & Nebulonem nominares, &c (5). Peu après, il parut un Livre, où l'on prétendit prouver, par dix raisons incontestables, ce qu'on avoit avancé contre Drielenburch. Il répondit à ces dix raisons, & s'emporta extrémement contre Barleus. Celui-ci composa une *Remontrance à Messieurs les Etats Généraux*, pendant son exil. Elle est datée de Francfort, au mois d'Août 1620, & intitulée, *Fides umbellis, sive Epistola paranetica ad illustrissimos & potentissimos Fœderatarum Provinciarum Ordines.* C'est une Piece très-bien écrite, & où l'on représente gravement les maux des persécutions, & les droits de la conscience. Vous la trouverez dans les *Præstantium & eruditorum Virorum Epistolæ* (6).

(5) Salom. Theodotus, in Pacificatorio dissectis Belgii, pag. 176, 177.

(6) A la page 632 & suiv. de l'Edition de 1684.

(C) *Il fut regardé toute sa vie comme fauteur de la Secte d'Arminius.*] Il est certain que depuis qu'il fut réhabilité dans l'Académie de Leide, il n'interrompit point ses correspondances avec les Arminiens. Sa CLVI Lettre aprend à Uytenbogard, que Polyander, Professeur en Théologie à Leide, avoit révélé à ses amis, que tout ce qu'il y avoit de modération dans l'Ecrit que la Faculté de Théologie avoit publié contre les Arminiens venoit de lui : *Quidquid mollius leniusque scriptum reperitur in Specimine, à se profectum esse, reliqua asperiora collegarum esse* (7) ; mais qu'il souhaitoit, que si les Arminiens savoient cela, ils ne le témoignassent pas, vu que ce seroit l'exposer à l'indignation de ses Collegues. *Rogavit me obnixè per D. Vossium internuncium, vobis uti scriberem, ut si fortè hæc res ad aures vestras pervenerit, ejus in responso vestro meminisse velitis, ne collegarum suorum invidia ac odiis, quorum jam semina jacta, miser obruatur* (8). La Lettre suivante témoigne qu'un des Collegues de Polyander lui avoit reproché d'avoir dit cela à Barleus, ennemi de l'Eglise : *Tu hoc dixisti Barlæo, quem scis esse hostem Ecclesiæ, qui illud ipsum ad Uytenbogardum & Episcopium perscripturus est.* Ces Lettres furent écrites l'an 1630. Il paroit par les Lettres de Barleus, qu'il a toujours été dans les opinions des Remontrans.

(7) Barleus, Epist. CLVI, pag. 356.

(8) Ibidem.

(D) *On cria contre . . . . . les Vers qu'il avoit faits sur le Livre d'un Rabin.*] Manassé Ben Israel, l'un des plus habiles hommes qui ait été entre les Juifs dans le XVII siécle, publia un Livre sur la Création, l'an 1634. Barleus fit une Epigramme sur ce Livre, & souffrit, selon la coutume, qu'elle parût à la tête de l'Ouvrage. Il déclaroit trop expressément qu'il préféroit la bonne vie à la vérité des dogmes de speculation. Un Theologien de Deventer lui fit la-dessus une grosse affaire : il publia un Ecrit, où il soutenoit que l'Epigramme étoit remplie de blasphêmes, & que l'Auteur étoit un Socinien. On voulut même porter l'affaire devant les Etats de Hollande, pour convaincre de Socinianisme Barleus & tous les Arminiens. *Consilium agitari ut Libellus iste Censoris Ordinibus Hollandiæ exhibeatur ut appareat Barlæum & Remonstrantes esse Socinianos* (9). Barleus se défendit avec chaleur, & se mit bien en colere. Il soutint qu'on interprétoit malignement ses paroles, & qu'on les falsifioit même, afin de mieux colorer les chicaneries dont on se servoit, pour trouver des sens auxquels il n'avoit jamais pensé. *Epigramma quoddam meum . . . . . quæsitis & perversis detorsionibus malignè interpretatur. Dicit illo Epigrammate contineri varia quæ Ecclesiæ perniciosa, religioni Christianæ probrosa, & in Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum impia sunt. Socinianismum adhæc autori Epigrammatis impingit. . . . . Censor pessima fide voculam è carmine sustulit, & suam substituit, maneamus pro vivamus. Sensus affingit versibus meis de quibus ne per somnium quidem cogitavi* (10). Il protesta qu'il n'étoit point Socinien, qu'il ne l'avoit jamais été, & qu'il détestoit les dogmes des Sociniens. Il ajoûta que quelques-uns seroient bien aises de le voir Socinien, afin que la haine qu'ils lui portoient remportât un plus grand triomphe. *Non sum Socinianus, nec fui unquam, imò hostis sum istorum dogmatum acerrimus. Vellent quidam me esse quo explendi sui in me odii materiam sollicitè quærunt* (11). Si ce jugement étoit faux, il n'étoit pourtant point éloigné de la vraisemblance; car ceux qui se trouvent engagez dans les querelles de doctrine, accusent de tant de choses leur Adversaire, qu'ordinairement parlant il ne sauroit leur faire un plus grand dépit, que de paroitre autre qu'ils ne disent. Quoi qu'il en soit, il étoit permis à Barleus de repousser la calomnie ; mais il ne devoit pas faire des Vers si outrageans contre le Théologien de Deventer, que peut-être Archilochus n'en faisoit pas qui le fussent davantage. Ce Théologien au reste s'apelloit Vedelius, & intitula son Livre *Deus Synagoga.* Un Professeur d'Utrecht (12) le seconda dans cette attaque, par un Ecrit qu'il intitula *Vorstius redivivus*, & que Vedelius eut soin de faire imprimer. Vossius se persuada que Barleus devint malade, pour avoir trop pris à cœur l'insulte de ces deux Antagonistes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius, le 15 de Decembre 1637. *Collega Barlæus jam tertium mensem laborat quartanâ. Metuitur et a μαγνυρίᾳ. Ut convalescat non videtur idem fore qui quondam* (13). *Afflixit valetudinem opere properando quod nunc exuditur. Est hoc de ingressu* (14) *reginæ matris in urbem nostram, & honore pompa ei exhibito. Typis prodibit augustis plurimis exornatum picturis. Atque hoc quod dixi non dissimulas apud amicos. Sed multum metuo ne morbum hunc inde contraxerit, quod nimis ad animum revocaret quæ adversus eum scripta sunt à Doct. Vedelio, & Mag. Schoockio* (15). Je croi qu'en général les meilleurs amis de Barleus lui trouvoient trop de sensibilité pour la censure de son Epigramme ; car on lui conseilloit de mépriser ses Censeurs, & on lui en écrivoit beaucoup de mal. *Tibi sum auctor ut eos posthac præteritione mulctes. Acerrima vindicta est contemtus : in malam rem homines ad civilia ingenia vexanda nates. Ex Epigrammate scilicet quo Manassen Judæum non proscindis conviciis, totus in te Theologorum inde apparatus omnem Hæreticorum sentinam in caput tuum effundet. . . . . Si verpum, apellam, recutitum eundem dixisses & virum, ut videtur non malum poeticis stemmatibus exagitasses, palmarum meruisses. . . . . Si quid mihi apud te est fidei crabrones istos iterum dico posthac negliges. Acrius enim post repulsam insurgunt, & ubi excusserint venenum omne in aculeos advocant tantum ipsi lasi* (16). L'Epigramme de Barleus, qui donna lieu à tant de fracas, trouveroit ici sa place, si elle n'avoit été inserée depuis peu dans un petit Livre qui est entre les mains de tout le monde (17). Je m'étonne que l'on n'y ait inséré qu'une très-petite partie des Vers de Barleus contre Vedelius : mais je m'étonne bien davantage qu'on ait pu penser que l'endroit qu'on en raporte montre que l'Auteur se moquoit des deux Religions. Voici ce que dit Sorbiere : *Cum Vedelius nomen suum in priori scripto analytico Epigrammatis Barlæum restituisset* (18), *ait :*

(9) Barlæus, Epist. CCCLXXXVIII, pag. 675.

(10) Ibidem, pag. 674, 675. Voiez aussi pag. 678.

(11) Ibidem, pag. 679.

(12) Martin Schoockius. Voiez Voetius, Disput. Selectar. Vol. I, pag. 1126.

(13) L'évenement ne confirma point cette conjecture. On en fait tous les jours de semblables, qui se trouvent fausses.

(14) Voilà notre Gallo-Latine tout pur. C'est celui de l'Entrée.

(15) Epist. præstant. & eruditorum Virorum, pag. 796 Edit. in folio ann. 1684.

(16) Rochus Honerdius, in Epist. ad Barlæum, ibid. pag. 791.

(17) Dans le Sorberiana, pag. 17 & 18 Edit. de Hollande, en 1694.

> - - - - *Quid tenebroso*
> *Calumniator prave delitet antro,*
> *Et excolesa sævo tergiversator*
> *Arcessis orco monstra perdito secla?*
> *Cur versipellis Sarmata malas voces*
> *Portenta fidei, exsibilata Senensis*
> *Commenta verbis affricas serenatis?*

Quæ sane nec Calvinianis satisfacere nec aliis, sed utriusque religionis ludibrio habita Poetam merito suspectum reddiderunt (19). Il faut rêver, ou être ivre, pour juger ainsi; car les Vers qu'on vient de lire sont les plus piquans que l'on puisse faire contre le Socinianisme, & l'on ne sauroit témoigner plus vivement que fait Barleus, combien il detestoit d'être soupçonné de cette Hérésie. La prose de cet Auteur, que Sorbiere avoit citée peu auparavant, ne tonne pas moins contre cette Secte.

(18) C'est sans doute une faute d'impression. L'Auteur avoit dit peut-être suisset ; car outre qu'il est faux que Vedelius se fût nommé au premier Ecrit; les Vers allégués supposent qu'il avoit suprimé son nom.

(19) Sorberiana, pag. 18.

(E) *Il a couru d'étranges bruits sur sa derniere maladie.*] J'ai oui dire qu'il croioit être de verre, & qu'il craignoit d'être cassé en morceaux, quand il voioit que l'on s'aprochoit de lui. D'autres m'ont dit qu'il croioit être de beurre, ou de paille ; & que dans cette fausse imagination, il n'osoit s'aprocher du feu. Cela est incompatible avec le narré de son Oraison funebre, prononcée par le Sieur Corvin, Professeur en Droit : car on y assure qu'il fit une Leçon à ses Ecôliers le jour qui précéda sa mort, & qu'il étoit prêt à leur en faire une, lors qu'il fut saisi d'une défaillance, de laquelle il ne revint point. *Id quod dolemus, eo accidisse momento quo se parabat ut juventuti sibi commissæ docendo debitum præstaret officium* (20). *Antecessit quidem eum morbus cum quo luctabatur subinde, non tamen tantus quem aliquomodo consuetis adhuc sufficeret laboribus. Audiverant eum pridie diei quo eum mors invasit, discipuli docentem : audivissent eâdem quâ occidit, nisi ipsis eum abstulisset, ita ut accepimus, plurimis hodie exemplis ferè epidemica Lipothymia.* Il s'étoit servi peu auparavant (*quod notandum*) de la même circonspection : *Inopinato eum extinxit*, UT NOBIS RELATUM, *Lipothymia. Inde factum ut eum exstinctum ante audiverimus, quam morti esse propinquum morbus pronuntiaret.* Notez que Corvin venoit d'apostropher les disciples du défunt. Auroit-il osé dire faussement en leur présence, qu'ils avoient assisté à une de ses Leçons le jour de devant sa mort ?

(20) Corvinus, in Orat. funebri Barlæi.

(F) . . . . *& sur sa mort.*] Morhofius conte que Barleus mourut dans un puits, & qu'on ne sait s'il y tomba par mégarde, ou s'il s'y précipita volontairement. *Misero fato periit, puteo submersus, an sponte, an casu, incertum, de morte ejus jam supra diximus.* C'est ainsi qu'il parle dans la page 300 de son *Polyhistor.* Il nous renvoie sans doute à la page 155, lors qu'il dit qu'il a déja fait mention de cette mort ; mais dans cette page 155, il ne se sert point de l'alternative du hasard, ou du dessein prémédité : il assûre que

pour peu qu'un Auteur se soit distingué, la renommée fait d'une mouche un élephant sur les disgraces corporelles ou domestiques qui lui surviennent : & d'ailleurs ceux qui savent tout le mystere sont ordinairement des personnes qui n'avouent point ce qui fait quelque deshonneur.

que Barleus devint fou, & qu'il se jetta dans un puits, & il cite la LXIV Lettre de Sorbiere. *Et nonnullorum excrescit e fiducia nimia ambitio, ut sinistro aliorum judicio in extremam incidant insaniam. Quod Barlæo accidit, qui ob prælatum sibi Spanhemium in maniam incidit, seque ipsum in puteo suffocavit, quod de eo Sorberius refert* Epist. 64, *itemque apud Duportum* Musarum subcisivarum lib. 1 *de eo Epigramma* (21). Cette Citation est très-fausse ; car voici ce que dit Sorbiere. „ La mort de *Barleus*, de laquelle vous „ me demandez quelques circonstances, n'est pas de ce „ rang (22), quoi qu'il fût très-galant homme ; car il se „ trouvera toûjours plus d'excellens Poëtes, que d'excel„ lens Medecins. Lors que j'étois à Amsterdam, on par„ loit diversement de la fin de sa vie, comme s'il y avoit „ eu de la mélancholie qui l'eût avancée. Il est vray „ qu'ayant fait une *Oraison funebre* en Vers sur la mort du „ Prince d'Orange, & que le Docteur *Spanheim* en ayant „ prononcé une en prose, il supporta très-impatiemment „ l'inegalité de leur récompense. Car, comme disoit plai„ samment Monsieur de *Saumaise*, on fit une étrange bé„ vue, donnant la paye de Cavalier au Fantassin, & celle „ de Fantassin au Cavalier. *Barleus* n'eut que cinq cens li„ vres, & l'autre cinq cens écus". On ne trouve rien touchant la mort de Barleus dans le *Sorberiana*. On y trouve bien, que selon le bruit commun, Barleus étoit sujet à quelques accès de folie : *Ferebatur intervalla quadam minus lucida habere, nec aberat conjectura oculorum qui non bene sanam cerebri particulam indicabant.*

(21) Morhof. Polyhist. pag. 113.

(22) *C'est à dire de l'importance de celle de* Wallæus, *& de* Veslingius, *dont il venoit de parler.*

BARLEUS (Lambert) frere du précédent, nâquit à Bommel, en Gueldre, l'an 1595 (a). Il a été Professeur en Grec dans l'Académie de Leide. Avant cela, il avoit été Régent de Seconde dans un College d'Amsterdam (*A*) ; &, avant que de régenter cette Classe, il avoit été le Ministre du Baron de Langerac, Ambassadeur de Hollande en France (b). Il fut apellé à Leide, pour remplir la place de Jéremie Hoelzlin, & l'on ajoûta un nouvel agrément à cette charge ; car on la lui donna avec le titre de Professeur ordinaire (c), ce qui emporte avec soi plusieurs avantages. Il fit sa Harangue inaugurale *de Græcarum Literarum Præstantiâ ac Utilitate*, le 22 d'Octobre 1641. Il publia en 1652 le *Timon de Lucien*, avec plusieurs Notes, qui n'ont rien de fort exquis, ni de fort profond ; mais qui peuvent être utiles à la jeunesse. Il mourut le 16 de Juin 1655 (d). Son *Commentaire sur la Theogonie d'Hesiode* fut imprimé l'an 1658.

(a) Witte, in Diario Biographico.

(b) Coccinus, in Orat. funebri Casp. Barlæi.

(c) Voiez l'Epitre Dedicatoire de son Timon de Lucien.

(d) Witte, Diarium Biograph.

(*A*) *Il fut Regent de Seconde dans un College d'Amsterdam.*] Les Hollandois donnent le nom de *Conrector* à ceux qui régentent cette Classe. C'est comme qui diroit *Assesseur du Recteur*. On apelle Recteur en Hollande celui qui régente la prémiere Classe. Il a inspection sur les autres Régens.

BARLOW (Thomas) Evêque de Lincoln, sous le regne de Charles II, a été un très-savant homme. Il enseigna long-tems la Théologie dans l'Université d'Oxford, & quelqu'un a soupçonné qu'on l'en tira, parce qu'il étoit trop orthodoxe (*A*). Il avoit un zéle ardent contre le Papisme, & il l'a témoigné par ses Ecrits (*B*). Il avoit beaucoup de Livres, & une grande lecture. Il mourut l'an 1690, ou environ. On a publié depuis sa mort quelques *Opuscules* trouvez parmi ses papiers. Quelques-uns le confondent avec Guillaume Barlow (*C*), Evêque de Lincoln, qui florissoit sous le Roi Jaques I, & qui mourut même sous ce Prince.

(*A*) *Quelqu'un a soupçonné qu'on le tira de l'Université d'Oxford, parce qu'il étoit trop orthodoxe.*] Ce quelqu'un est un célebre Ministre & Professeur en Théologie à Groningue : c'est en un mot Jaques Alting. Il dit dans une Lettre, datée du 13 de Mars 1676, qu'on avoit élevé depuis peu de tems le Docteur Barlow à l'Evêché de Lincoln, afin de l'ôter de l'Academie où il enseignoit la foi orthodoxe (1) ; *car*, ajoûte-t-il, *les Anglois panchent beaucoup vers le Pélagianisme & le Socinianisme* : & là-dessus il parle d'un Livre, *de Unione & Communione cum Christo*, dont l'Auteur s'apelloit Sherlok.

(*B*) *Il avoit un zéle ardent contre le Papisme . . . ; il l'a témoigné par ses Ecrits.*] Lors qu'on parloit tant de Titus Oates, & de l'horrible Conspiration dont il fut le délateur, cet Evêque publia un Livre, où il maintenoit contre toutes sortes de chicaneries, que c'est un Article de la foi Romaine, que le Pape peut déposer les Souverains, & donnes leurs Etats à d'autres. C'étoit un très-bon moien de témoigner qu'on vouloit nuire aux Papistes ; car de toutes les choses qui sont capables d'exciter contre eux le zéle de la Nation, il n'y en a point qui le puisse faire davantage, que de montrer qu'ils sont toûjours prêts, par principe de conscience, à se soulever contre les Princes Protestans. Le Livre que Mr. Barlow publia sur cette matiere fut traduit tout aussi-tôt en François, & publié sous ce Titre, *Traité Historique sur le sujet de l'Excommunication & de la Déposition des Rois. A Paris, chez Claude Barbin*, 1681 (2).

(*C*) *Quelques-uns le confondent avec* Guillaume Barlow.] Les deux Auteurs, qui ont joint des Suplémens au Traité de Jean Deckherrus *de Scriptis Adespotis*, sont tombez dans cette faute. Deckherrus avoit débité que le Jésuite, qui écrivit en Anglois contre le Roi Jaques au sujet de l'Apologie du serment de fidélité, fut réfuté par *Mr. Barlo Evêque de Lincoln.* Un de ses amis (3) lui écrivit que ce Prélat ne se nommoit point Barlo, mais Thomas Barlow. *Is si places est* Thomas Barlovius *magni apud Anglos nominis, & de nostratibus optimè meritus. Optandum foret videre aliquando accedere ipsum, quorum magnam in instructissima sua Bibliotheca copiam habet, & nuperrimè uno & altero opusculo præsertim contra Curiam Romanam magnum literatis desiderium excitavit. Historia ejus de conspiratione contra* Jacobum Angliæ Regem, *vulgo* The Gunpowder Threason, *non ita pridem publicam vidit.* La Lettre, dont je tire ces paroles, fut écrite à Strasbourg, en 1681. Il est donc visible que l'ami de Mr. Deckherrus s'imaginoit que l'Evêque de Lincoln, qui avoit écrit pour le Roi Jaques contre un Jésuite, vivoit encore. Or c'est une grande bévue. Ce fut en l'année 1609, que le Roi Jaques fit écrire contre Robert Persons Jésuite Anglois, & qu'il se servit de la plume du Docteur Barlow, Evêque de Lincoln. Si ce Docteur eût été en vie, l'an 1681, son âge eût été une chose tout-à-fait extraordinaire, & l'on ne sauroit excuses ceux qui auroient fait mention de sa Science, & de ses Livres, s'ils avoient oublié de parler de son grand âge. Qu'on ne chicane point, qu'on n'allegue point qu'il y a des Hommes de Lettres qui vivent cent ans : cela ne serviroit de rien quant au fond ; puis qu'on sait que l'Evêque de Lincoln, qui écrivit pour le Roi Jaques, s'apelloit Guillaume, & non point Thomas, comme celui qui vivoit encore l'an 1681. Je ne sai pas si cent ans auroient suffi à Thomas Barlow, pour être en vie au tems dont je parle, & pour avoir été Evêque l'an 1609 ; car il est très-rare qu'en Angleterre on soit Evêque avant l'âge de trente-cinq ou quarante ans. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, qui fit une petite révue des fautes de Mr. Deckherrus, & de celles de Mr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, quis est (4).

(1) Jac. Altingi Operum Tom. V, pag. 391.

(2) *Il n'est pas besoin d'avertir que le Lieu de l'impression est supposé.*

(3) Paulus Vindingius. Voiez le Livre de Scriptis Adespotis, pag. 351 Edit. an. 1686.

(4) Voiez le Livre de Scriptis Adespotis, pag. 372.

BARNES (Robert (a)) Professeur en Théologie, & Chapelain de Henri VIII (*A*), Roi d'Angleterre, fut envoié en Allemagne par son maître, l'an 1535 (*B*). Il conféra d'abord avec

(a) Voiez la Remarque (*A*).

(*A*) *Il fut Professeur en Théologie, & Chapelain de Henri VIII.*] Il est revêtu de ces titres dans la Lettre de créance que le Roi son maître lui donne pour négocier en Saxe ; & cette Lettre est datée de Windsor, le 8 de Juillet 1535 (1). Son nom de batême ne paroit pas dans cette Lettre devant celui de Barnes. Il se donnoit en Allemagne le nom d'*Antonius Amarius*, quoi que son vrai nom fût *Robert Barnes.* Quand il dedia sa *Vie des Papes* au Roi d'Angleterre, l'an 1535, il signa *Robert Barnes, Doctor* (2). On voit dans une Préface de Luther (3), que Barnes cachoit son nom, & sa qualité de Docteur, dans Wittemberg, à cause des persécuteurs. Melanchthon l'apelle *D. Antonius Doctor*, ou *D. Antonius*, dans une Lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre, le 13 de Mars 1535 (4).

(*B*) *Il fut envoié en Allemagne par son maître l'an 1535.*] La Préface que j'ai citée m'aprend que Barnes demeuroit à Wittemberg environ l'an 1530, & qu'il logeoit même chez

(1) Voiez Seckend. Hist. de Lutheranism. Livr. III, pag. 110, à l'Addition.

(2) *Idem, in Supplemento ad Indicem I, num. 30.*

(3) *Celle qu'il a mise au devant de la* Relation du Martyre de Barnes, *inserée au VII Volume de ses* Oeuvres. Voiez Seckend. *Livr.* III, *pag.* 262.

(4) *C'est la XXVI du I Livre.*

avec les Théologiens Protestans sur l'affaire du divorce : il eut ensuite quelques audiences de l'Electeur de Saxe, & se joignit aux Ambassadeurs Anglois, qui proposérent à cet Electeur une alliance contre le Pape, & qui demandérent que Henri VIII fût associé à la ligue de Smalcalde. Ils faisoient espérer la Réformation de l'Angleterre ; mais au fond, ils n'avoient pour but que d'obtenir une aprobation doctorale du divorce de leur maître, & une alliance politique afin de susciter plus d'affaires à l'Empereur, qui menaçoit de vanger l'injure de sa tante répudiée. Ils remportérent un Avis des Théologiens de Wittemberg, qui ne leur étoit pas entiérement favorable (C) ; mais ils en ôtérent la conclusion, quand ils le montrérent au Roi. C'étoit à la conclusion que se trouvoit ce qui ne pouvoit pas plaire à ce Prince (b). La conduite de Barnes plut beaucoup au Roi d'Angleterre ; ce qui fit qu'on l'emploia pour entretenir correspondance avec les Princes Allemans. *On l'envoya plusieurs fois à ces Cours-là ; &, entre autres Négociations, il fut employé le prémier dans le projet du mariage d'Anne de Cleves* (D). Il étoit bon Luthérien, & il ne s'en cachoit gueres dans ses Sermons ; car pendant le Carême de l'an 1540, il réfuta le Sermon que l'Evêque Gardiner avoit prêché contre la doctrine de Luther. Il prit le même texte que Gardiner avoit pris, & enseigna une doctrine toute contraire à celle que ce Prélat avoit établie touchant la Justification : il attaqua même d'une maniere indécente la personne de cet Evêque, & plaisanta sur le nom de Gardiner (c). Les amis de Gardiner en portérent plainte au Roi, qui ordonna que Barnes en feroit satisfaction, qu'il signeroit certains Articles, & qu'il se retracteroit en chaire. Tout cela fut exécuté ; mais de telle sorte, qu'on se plaignit que dans une partie du Sermon il avoit eu la finesse de soutenir ce qu'il avoit retracté dans l'autre. Sur ces plaintes, il fut envoié à la Tour par ordre du Roi, & il n'en sortit que pour aller souffrir la mort au milieu des flâmes (E) ; car il fut condamné comme hérétique par le Parlement, sans avoir eu la permission de se défendre. Il exposa sa créance peu avant que de mourir, rejetta la Justification par les œuvres,

(b) Seckendorf. Hist. Lutheranismi. Lib. III, pag. 110 & sequent.

(c) Ce nom signifie Jardinier.

chez Luther. *Quis ante annos decem hoc decus in Barnesio quæsivisset : & quod Christus ipse iis eo nobiscum versatus esset ? domesticum enim & commensalem habuimus* (5). Barnes auroit pu demeurer en Allemagne jusques en l'année 1535, & y recevoir une Lettre de créance de Henri VIII, pour négocier avec l'Electeur de Saxe. Sur ce pied-là, l'on auroit pu dire dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, qu'*enfin, dans le tems que l'Evêque de Hereford étoit à Smalcalde, c'est-à-dire en l'an 1536, Barnes fut envoyé en Angleterre par ce Ministre, & y fut très-bien reçu de Henri, & entretenu par Cromwel* (6). Sur ce pied-là, dis-je, ce récit seroit exact ; car toute la raison que Mr. de Seckendorf allegue pour le critiquer, est que Barnes vint d'Angleterre en Allemagne l'an 1535, avec une commission de Henri VIII (7). Il étoit donc retourné en Angleterre, avant que l'Evêque d'Hereford l'y envoiât ; & ainsi il ne faloit pas compter pour son retour dans la patrie le message dont ce Prélat le chargea. Mais peut-on prouver que la Lettre de créance ne fut point envoiée à Barnes en Allemagne, & qu'il fut lui-même envoié en ce païs-là ? Oui, on le peut : Seckendorf le prouve par des Archives, qui lui ont fourni une infinité de bonnes Piéces. *Venerat Wittembergam* (Reg. z. fol. 99. n. 42.) *verno hujus anni 1535 tempore, Doctor* EX BRITANNIA *ab Henrico Rege* MISSUS (8). Melanchthon confirme la même chose en Grec : car il se servit de cette Langue, pour faire savoir à son bon ami Camerarius, qu'il y avoit un Envoié d'Angleterre, qui ne parloit que du second mariage du Roi, & qui disoit que Henri VIII se soucioit peu des affaires de Religion. *Ἦλθε δὲ πρὸς ἡμᾶς ξένος τις πεμφθεὶς ἐκ τῆς Βρεττανίας, μόνον διαλεγόμενος περὶ τοῦ δευτέρου γάμου τοῦ Βασιλέως, τῶν δὲ τῆς εὐσεβείας πραγμάτων οὐ μέλει, ὥς φησι, τῷ Βασιλεῖ* (9). Mais encore qu'on ne puisse pas mettre ceci sur le pied que je disois, on peut dire néanmoins que le récit en question n'est pas fautif. L'Historien dit simplement que l'Evêque d'Hereford envoia Barnes en Angleterre : il ne nie point que Barnes n'y fut retourné auparavant.

(5) Luther. apud Seckendorf, Lib. III, pag. 262.

(6) Burnet, Hist. de la Reformat. Livr. III, pag. 619.

(7) Seckendorf, Lib. III, pag. 262.

(8) Idem, ibidem.

(9) Melanchthon, Lettre CLXX du IV Livre, datée de l'onzieme Mars 1535.

(C) *Lui & ses Collegues* . . . . . *remporterent un Avis des Théologiens de Wittemberg, qui ne leur étoit pas favorable.*] Mr. Burnet en donne très-exactement le précis. *La premiere pensée qui de courent dans cette affaire*, dit-il (10), *fut que les Ordonnances du Levitique n'étoient point morales. . . . . En suite, ils changérent de sentiment, lors que la question eut été agitée un peu davantage : mais ils ne convinrent jamais qu'un mariage déja fait put être cassé, & ils se confirmerent de plus en plus dans cette derniere opinion ; tellement qu'ils condamnérent les deux mariages du Roi.* Il raporte cela sous l'année 1530. Ce n'est pas qu'il ignorat que cet Avis fut donné en 1536 : c'est sans doute afin de montrer tout de suite à son Lecteur les différens sentimens des Théologiens sur le divorce de Henri VIII. Mr. Seckendorf s'en est bien douté ; car lors qu'il remarque que l'Avis des Théologiens de Wittemberg se trouve dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, au Volume des Preuves & des Piéces justificatives, parmi celles qui regardent l'an 1530, il ajoute cette Parenthese (*forte per occasionem.*) *Annus & dies responsionis non est adscriptus, &* Burnetus *illud inter Acta anni* 1530 (*forte per occasionem*) *retulit* lib. 15. fol. 94 (11). Mr. de Meaux n'a point su que le Decret de Wittemberg est de l'année 1536. Il ne parle, quant à cette année-là, que de l'Avis de Melanchthon, & il ne critique pas Mr. Burnet d'avoir mis à l'an 1530, la Réponse des Théologiens de Wittemberg (12). Mr. Seckendorf remarque que l'Exemplaire de cette Réponse, qu'il a lu dans les Archives de Weimar, est plus long que celui qu'on trouve parmi les Preuves de Mr. Burnet. Voici ce que les Ambassadeurs de Henri VIII en retranchérent : *Etsi consentiamus cum Dominis Legatis servandam esse legem de uxore fratris non ducendâ,*

(10) Burnet, Hist. de la Reformation. Livr. II, pag. 210. à l'ann. 1530.

(11) Seckendorf, Lib. III, pag. 112.

(12) Voiez l'Histoire des Variations, Livr. VII, num. 52.

mansit tamen inter nos controversum quod legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum. Neque enim strictius obligare nos lex potest quam Judæos : si autem lex dispensationem admisit, nunc illum matrimonii utique fortius est quam lex illa altera de uxore fratris. Mr. Seckendorf conjecture que les Ambassadeurs suprimérent cet endroit, afin de n'ôter pas à leur maître toute espérance qu'enfin les Théologiens de Wittemberg aprouveroient ses secondes nôces.

Cette pensée est très-raisonnable : &, en général, ces Docteurs pouvoient suposer très-justement qu'il y a des choses qu'on n'auroit pas dû exécuter, & que néanmoins on doit maintenir lors qu'une fois elles ont été executées ; mais j'avoue que je ne comprens pas trop bien comment on peut mettre d'accord le commencement & la fin de leur Avis. Ils avouent, d'un côté, que les Ordonnances du Levitique sont divines, naturelles, & morales ; qu'on ne peut établir de loi contre celles-là ; & que toute l'Eglise a toujours jugé que le mariage avec la veuve de son frere est incestueux. *Hoc manifestum est, & negare nemo potest, quod lex tradita Levit.* XVIII. 20, *prohibet ducere fratris uxorem, &c. sed divina, naturalis, & moralis lex est intelligenda tam de vivi quam de mortui fratris uxore, & quod contra hanc legem nulla contraria lex fieri aut consuetudo possit* (13) : & ils soutiennent, de l'autre, que cette loi du Levitique est susceptible de dispense : *Legati statuunt dispensationi locum non esse, nos verò putamus esse illi locum.* Si elle est susceptible de dispense, Henri VIII a dû se tenir pour bien marié avec Catherine d'Aragon. Si elle ne l'est point, si elle est divine, naturelle, morale, & telle en un mot qu'elle ne puisse souffrir aucune Constitution contraire, si l'Eglise enfin a toujours jugé qu'un mariage non conforme à cette loi est incestueux, Henri VIII n'a dû regarder son commerce avec Catherine d'Aragon que sur le pied d'un inceste : il a donc dû y renoncer incessamment ; les Théologiens de Wittemberg n'ont pas dû être en balance s'ils aprouveroient, ou s'ils desaprouveroient son divorce. La Maxime, *Il y a des choses qu'il ne faloit pas faire ; mais quand elles sont une fois faites, il ne faut pas les défaire*, ne pouvoit point avoir lieu ici, puis qu'il s'agissoit de la continuation d'un inceste. Des gens médisans, & intéressés à l'emploi de la récrimination, ne conviendroient pas sans peine de ce que remarque Mr. Burnet, que *si l'on ne voit point dans la conduite des* Théologiens Saxons *cette finesse, cette politique, & cette dissimulation de la Cour de Rome, on y voit du moins la franchise, la bonne foi, & la conscience des tems apostoliques* (14). En mon particulier, j'aime mieux croire qu'ils ne raisonnoient pas consequemment, que de prétendre qu'ils vouloient avoir le plaisir de médire de la dispense du Pape, & en même-tems la prudence de ménager Charles-Quint, & les interêts de la Princesse Marie sa cousine : mais des ennemis qui se plaisent à donner un mauvais tour aux choses pourroient bien par represailles faire ici de sinistres jugemens (15).

Si les Théologiens de Wittemberg ont raisonné consequemment.

(13) Apud Seckendorf, pag. 112, & Burnet, in Documentis, Part. I, Libr. III, num. 35.

(14) Burnet, Hist. de la Reformat. Livr. II, pag. 229.

(15) Voiez Monsr. de Meaux, Hist. des Variat. Livr. VII, num. 57.

(D) *Il fut emploié dans le projet du mariage d'Anne de Cleves.*] Ce fut un malheur pour Barnes : *parce que le Roi, très-peu satisfait de ce mariage, n'en épargna point les auteurs, ni les instrumens.* C'est Monsr. l'Evêque de Salisburi qui l'assûre (16). Luther a touché à une autre circonstance : il a dit que la vraie cause de la haine de Henri VIII pour Robert Barnes fut la liberté avec laquelle ce Docteur lui déconseilla de répudier Anne de Cleves (17). Mr. Seckendorf pretend que Mr. Burnet observe la même chose (18) : j'en doute fort ; je n'ai point rencontré ce fait dans sa Reformation d'Angleterre.

(16) Hist. de la Reformation, Livr. III, pag. 689, à l'ann. 1540.

(17) In Præfat. Relationis Martyrii Barnesii, apud Seckendorf, Lib. III, pag. 262. num. 25.

(18) Seckendorf, ibidem.

(E) *Il fut envoié à la Tour . . . , & n'en sortit que pour aller souffrir la mort au milieu des flâmes.*] La Relation de son Martyre fut envoiée d'Angleterre en Allemagne : Mr. Secken-

vres, l'Invocation des Saints, &c, & fit suplier le Roi de s'emploier à une bonne Réformation (*d*). Il y avoit long-tems que la liberté de sa langue lui avoit fait des affaires. Pendant la faveur de Volsey, il prêcha si fortement à Cambridge contre le luxe des Prélats, que tout le monde devina sans peine qu'il en vouloit à ce Cardinal. *Là-dessus, il fut amené à Londres, où les sollicitations de Gardiner & de Fox . . . le firent sortir d'affaire*, moiennant l'abjuration de quelques Articles qu'on lui proposa. „ Dans la suite, il fut remis en prison, sur de nouvelles accusations : & pour ce coup „ on crut assez qu'il seroit brûlé, mais il se sauva, & passa en Allemagne, où il s'apliqua entiére- „ ment " à l'étude de la Bible & de la Théologie. Il y fit de si grans progres, qu'il fut fort considéré & des Docteurs & des Princes. Lors que le Roi de Dannemarc envoia des Ambassadeurs en Angleterre, il voulut que Barnes les accompagnât (*e*), ou même qu'il fût l'un d'eux (*f*). Mr. l'Evêque de Salisburi, que je cite en marge, pourroit être facilement justifié d'une chose qu'on lui a critiquée (*g*). On a pour le moins deux Livres de Barnes (*F*).

(*d*) *Tiré de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, composée par le Docteur* Burnet, (*à présent Evêque de Salisburi,*) *Livr. III, pag. 289 & suivantes.*

(*e*) *Là-même, pag. 281.*

(*f*) *Fox dé-bite ce dernier fait, qui paroit douteux au Docteur* Burnet : *là-même, pag. 282.*

(*g*) *Voiez la Remarq.* (*B*).

Seckendorf l'a trouvée dans les Archives de Weimar, traduite en Langue Allemande (19). Luther la publia (20), & y joignit une Préface, où il loue entre autres choses la modestie de Barnes. *Il n'ignoroit pas*, dit-il, *les défauts de Henri VIII, & il ne les dissimuloit pas, quand il étoit avec ses Amis ; mais par tout ailleurs, il ne parloit de ce Prince, qu'en termes de respect & d'honneur* (21).

(*F*) *On a pour le moins deux Livres de Barnes.*] L'un contient les *Articles de sa Foi*, l'autre est l'*Histoire des Papes*. Le prémier fut imprimé en Latin, avec une Préface de Pomeranus, chez qui Barnes étoit logé en ce tems-là. On l'imprima en Allemand, à Noremberg, l'an 1531. Il contient XIX Theses selon les principes de Luther, & plusieurs preuves tirées de l'Ecriture, & des Peres. L'autre Livre fut imprimé à Wittemberg, l'an 1536, avec une Préface de Luther : il contient la Vie des Papes, depuis Saint Pierre jusques à Alexandre III. Il est dedié au Roi d'Angleterre : l'Auteur écrivit l'Epitre dédicatoire le 10 de Septembre 1535. Il mal-traite fort les Papes : il promettoit de continuer leur Histoire jusques à son tems (22). Mr. Seckendorf juge que ce Livre mériteroit une seconde Edition (23), & il en a inséré la Préface dans ses Indices, parce, dit-il, qu'on le trouve très-rarement, & qu'on le peut compter pour perdu. *Quia Liber ipse rarissimè invenitur, & pro deperdito haberi potest* (24). Il est pourtant vrai qu'on en fit une nouvelle Edition à Leide, l'an 1615, qui contient aussi la Vie des Papes de Jean Baleus, & qui n'est pas encore extrémement rare.

(19) Seckendorf, *ibidem, num.* 24.

(20) *Elle est insérée au VII Tome de ses Ouvrages Edit. d'Altorf, folio 412.* Seckendorf, *Libr. III, pag. 262, num.* 25.

(21) *Ibidem, num.* 25.

(22) *In Scholiis sive Supplementis Seckendorfii ad Indicem* I.

(23) Recudi meretur, *ibidem.*

(24) *Idem, in Indice III, ad ann.* 1536.

BARNES (JEAN) en Latin *Barnesius*, Moine Bénédictin, Anglois de Nation, a été un de ces Catholiques Romains, qui, à l'exemple d'Erasme, de Cassander, de Wicelius, de Modrevius, du P. Paul, & de plusieurs autres, ont fait profession toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils y remarquassent une infinité d'abus, dont ils souhaitoient passionnément la réformation. Il fit un Livre contre les *Réservations mentales*, qui ne plut guere aux Jésuites (*A*), quoi qu'il l'eût dedié au Pape Urbain VIII. Son *Catholico-Romanus pacificus* est tout plein de choses qui ne sauroient être au goût de ceux qu'on apelle bons Papistes (*B*). Il souhaitoit sans doute de raprocher autant qu'il pourroit les deux Communions. La Cour de Rome lui en fut fort mauvais gré. Ce pauvre homme, irréprochable dans ses mœurs (*a*), étoit à Paris, lors qu'on se saisit de lui (*C*), & qu'on lui ôta les habits de l'Ordre, pour le transporter en Flandres garotté sur un cheval. On l'envoia ensuite à Rome, où il demeura dans les prisons de l'Inquisition, jusques à ce qu'il eût été transféré dans celles des fous (*b*). C'est dans cette derniere station qu'il finit ses jours, digne très-assûrément d'une meilleure destinée. Il étoit Profès du Couvent des Bénédictins de Douai, & il y avoit été Supérieur (*c*) ; mais ne pouvant s'accorder avec les Religieux de son Ordre, il s'étoit retiré en France, & n'avoit point déféré aux sommations que les Bénédictins lui avoient faites de revenir à Doüai, ou de se retirer dans quelque autre de leurs Couvens. Il logea à Paris, près du College de Navarre, puis au College de Bourgogne, & enfin chez le Prince de Portugal, où le Chevalier du Guet l'arrêta, le 5 de Décembre 1626. Il composoit une *Reponse* au Livre intitulé *Apostolatus Benedictorum in Anglia*, dans laquelle il eût inséré ses sentimens particuliers sur la discipline de l'Eglise (*d*). Le P. Theophile Raynaud, déguisé sous un masque de nom, écrivit contre son Traité des Equivoques (*D*).

(*a*) *Voiez la Remarq.* (*B*).

(*b*) *Voiez le* Mercure François, *Tom. XIV, pag.* 918.

(*c*) Mercure François, *Tom. XII, pag.* 952.

(*d*) *Là-même.*

On

(*A*) *Il fit un Livre contre les* Réservations mentales, *qui ne plut guere aux Jésuites.*] Il fut imprimé à Paris, l'an 1625, sous le Titre de *Dissertatio contra Æquivocationes*. On l'imprima en François, la même année, & au même lieu, sous le Titre de *Traité & Dispute contre les Equivoques*. L'Aprobation de la Faculté de Théologie porte que Jean Barnes étoit *Docteur ès Arts de la sacrée Théologie, & Professeur de la Mission Angloise, & prémier Assistant pour la Congrégation d'Espagne*, & est datée du 13 de Juillet 1624. L'Epitre dedicatoire de l'Auteur est datée de Paris le 13 de Janvier 1625. Le P. Theophile Raynaud s'est donc trompé, lors qu'il a dit que Barnes fut amené à Rome, & mis en prison, sous le Pontificat de Paul V. Raportons les termes dont il se sert : car ils nous aprenent quelque chose touchant ce pauvre Bénédictin. *Joannes Barnesius, Jesuitis admodum infensus, ob nonnullas suspiciones de compertâ illis vitâ suâ, in loco fuit apud Paulum V ut non tanquam novæ fidei fabrum per Albertum Austriacum è Galliâ abductum, & è Belgio Romam avectum judicaverit carcere dignum, donec emotæ cerebro inter fatuos pone S. Pauli mœnia adem sacram fatuorè desiit cum aliorum periculo* (1). Ce Passage a été cité par Edouard Brown, à la page 826 de son Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, imprimé à Londres, en 1690. Voiez la Remarque suivante. On lit dans le Mercure François (2) que ce bon Bénédictin *croyant que les Jésuites lui vouloient mal de mort depuis l'impression de son Livre des Equivoques, que le Docteur Gamaches (estimé l'un des prémiers Theologiens de son siécle) ne voulut aprouver en étant requis*; & qu'il fit ce Livre pendant qu'il fut Confesseur au Couvent de Chelles (3).

(*B*) *Son* Catholico-Romanus pacificus *est tout plein de choses qui ne sauroient être au goût des . . . bons Papistes.*] Il a été imprimé à Londres, en 1690, dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*. L'Auteur de l'Appendix nous aprend qu'il a eu trois Manuscrits de cet Ouvrage de Barnes ; & il raporte ces paroles de Jean Basier, Professeur en Theologie, *Bonus ille* Irenæus (4), *tametsi vitâ inculpata & fama integra fuit, modò Luteriâ correptus, suo habitu exutus, & quadrupedis instar barbarum in modum alligatus ad equum, & ita vehementissimè avectus primo in Flandriam, deinde Romam, ubi in Inquisitionis barathrum, deinde in manicomium ergastulum erat detrusus* (5).

(*C*) *Il étoit à Paris, lors qu'on se saisit de lui.*] On l'eût fait partir le jour même de la capture, si le Chevalier du Guet avoit eu autant d'impatience, que le Pere Procureur des Bénédictins de Douai. Mais il falut que cette impatience souffrît jusqu'au lendemain. Alors on mena le P. Barnes en carosse jusqu'à la Vilette, où deux Bénédictins l'attendoient pour faire le voiage avec lui, & avec les Archers qui avoient ordre de le conduire jusques à Cambrai. On le lia sur un cheval, & on le remit au Gouverneur de Cambrai, qui le fit conduire au Château de Waerden (6). Le Pere Theophile Raynaud n'avoit que faire de parler des ordres d'Albert d'Autriche : cet Archiduc étoit mort depuis long-tems, lors que Barnes fut saisi. J'ai cité les paroles de ce Jésuite dans la prémiere Remarque.

(*D*) *Le P. Theophile Raynaud, déguisé sous un masque de nom, écrivit contre son Traité des Equivoques.*] Je parle du Livre qui a pour Titre *Splendor veritatis moralis, seu de licito usu Æquivocationis, pro Leonardo Lessio, adversus Joannem Barnesium, Anglum Monachum*. Il fut imprimé à Lion, en 1627, in 8 : l'Auteur se donna le nom de *Stephanus Emonerius*. J'en ai une preuve plus forte, que celle que Mr. Placcius a formée de la jonction de deux Passages du P. Alegambe (7), dans l'un desquels il est dit que Theophile Raynaud a composé *sub nomine alieno* le Traité dont je viens de donner le Titre (8) ; & dans l'autre, qu'il s'est déguisé sous le nom de S. Emonerius (9). Voici cette preuve. Le Pere Abram raporte dans son Traité du Mensonge (10), que Theophile Raynaud reconoit pour un de ses Ouvrages le Livre d'*Emonerius*, intitulé *Splendor veritatis moralis*, & qu'on l'y reconoissoit aisément. *Miror te hunc pro Theophili partu agnoscere*, c'est ainsi que parle l'un des interlocuteurs du Pere Abram : l'autre répond, *Quid ni vero agnoscam cùm illum in suis Moralibus suum esse fateatur* (11) ? *Quem si abdicaret, nullo tamen negotio patrem vel ex ipsa filii facie cæterisque corporis lineamentis agnoscere possemus*.

Sic

(1) Theophil. Raynaud. in Theologia antiqua de veri Martyrii adæquata sumpta notione. *Ce Livre fut imprimé à Lion, en 1656, sous le nom de* Leodegarius Quintinus. *Le passage que j'en cite est à la page 174 de son* Apopompæus.

(2) *Au Tome XII, pag.* 952.

(3) Mercure François, *Tome XII, pag.* 718.

(4) *C'est-à-dire le Bénédictin* Barnes.

(5) Brown, in Append. Fasciculi rerum expetend. *Il cite* Jean Basier in Diatriba de antiqua Ecclesiæ Britannicæ Libertate, *Brugis impressa, ann.* 1656.

(6) Mercure François, *Tom. XII, pag.* 718.

(7) Placcius, de Pseudon. *pag.* 189.

(8) Alegambe, Biblioth. Soc. Jesu, *pag.* 412.

(9) *Idem, pag.* 412.

(10) *Imprimé avec son* Pharus Veteris Testamenti, *à Paris, en 1648, in folio.*

(11) *Il fait la même chose dans son* Syntagma de Libris propriis. *Voiez la Remarque suivante.*

On fera peut-être bien aise de voir ici la raison pourquoi Barnes étoit ennemi des Jésuites (*E*) : j'entens la raison qu'ils ont débité.

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

Voici un Passage de Theophile Raynaud, qui nous aprendra qu'il reconoissoit pour son Ouvrage la Refutation de Barnes, & que ce Benedictin vivoit encore l'an 1650. *Dixi ego fusè in Præfatione operis de Æquivocatione, adversus Caetanum germanum, bipedum omnium effrontissimum, Joannem Barnesium Anglum, qui vicenario carcere in quem curante summo Pontifice reclusus est, nondum detersit multiplices adversus Deum, & Religionem Catholicam, ac S. Benedicti familiam, malignitatis rubiginem... Societatem Jesu, &c.* (12).

(*E*) *Voici pourquoi il étoit ennemi des Jésuites.*] Etant revenu d'Espagne au Païs-Bas, il assista à une de leurs Disputes publiques, où le soutenant proposoit ainsi la These Quodlibétale, *An Joannes in Hispaniâ infamis, possit hîc in Belgio absque peccato infamari.* C'est-à-dire, *Jean infame en Espagne peut-il être diffamé innocemment dans le Païs-Bas?* Cette espece de Cas de conscience a été examinée par Soto, par Molina, & par plusieurs autres Ecrivains ; mais d'une façon générale, quoi qu'avec l'apposition de certaines circonstances. On ne s'en tint pas à ces généralitez dans la Dispute où Jean Barnes assista ; car on réduisit la Question à des termes si précis, en désignant d'une façon très-particuliere les tems & les lieux, qu'il crut que c'étoit de lui qu'il s'agissoit personnellement, & il ne voulut jamais démordre de cette pensée, quoi qu'on lui fit des protestations fort humbles qu'on n'avoit eu nul dessein de le noter. Il medita la vengeance, & il choisit la matiere des Equivoques. C'est Theophile Raynaud, qui conte cela, lors qu'il fait mention de la Réponse qu'il écrivit contre l'Ouvrage de Barnes. *Ad singularia locorum ac temporum adjuncta, illis in eris perfamiliaria, difficultas restricta est... .... Clara locorum designatione, petitum se ratus Barnesius; bellum indixit inconciliabile Societatis Jesu Doctoribus; nec se ulla unquam vel contestationibus, vel mollibus ac prope supplicibus verbis, flecti passus est, ut nihil minus quam de eo notando cogitatum esse, in eo Thesium programmate ac prologuo, persuaderetur* (13). Il n'oublie point de dire que Barnes fut condamné à une prison perpétuelle ; & qu'aiant perdu l'esprit on le transféra à l'hopital des fous : *Barnesium ob periculosas novitates, ... carceri esse mancipatum, postea autem emotâ mente, in fatuorum ergastulo Transtiberino, (vulgo gli Passarelli) conclusum est ; ubi anno 1643 erat superstes* (14).

(12) Theophil. Raynaud. Hoploth. Sect. II, Serm. II, cap. XII, pag. 296 Edit. Lugd. an. 1650.

(13) Theophil. Raynaudus, in Syntagm. de Libris propriis, pag. 22. col. 2 Apopompæi.

(14) Idem, ibid. pag. 23, col. 1.

BARON (Pierre) Professeur en Théologie dans l'Université de Cambrige, au XVI siécle, étoit François de Nation (*a*). Il excita quelques troubles dans cette Université, par certains dogmes qu'il y débita l'an 1590. On prétendit que cette doctrine aprochoit beaucoup de celle des Pélagiens. Witaker, Tindall, Chadderton, Perkins, &c, la combatirent par des Sermons, par des Leçons, & par des Livres ; mais d'abord ils épargnérent le nom de leur Adversaire, à cause de son grand âge. Ensuite s'étant aperçus qu'il continuoit de dogmatiser, & que dans sa *Summa trium de Prædestinatione Sententiarum*, il soutenoit une Hypothese hétérodoxe, Witaker se déclara son Antagoniste formellement, & réfuta cette Somme. L'Affaire fut portée devant la Reine Elizabeth, & devant l'Archevêque de Cantorberi. On convoqua à Lambeth une Assemblée de Prélats, & de Docteurs en Théologie. Witaker y fut mandé, & y soutint avec tant de force l'opinion commune, qu'il la fit triompher glorieusement. Celle de Baron fut condamnée, & l'on dressa le 20 de Novembre 1595 neuf Articles (*b*), qui furent impatronisez dans l'Académie par l'autorité publique. Baron fut congédié, & s'en retourna en France : ce qui rendit la paix à cette Université (*c*). Quelques-uns jugerent qu'on le traita trop sévérement (*A*). On verra les Titres de quelques Ouvrages de ce Professeur (*B*).

(*a*) Il se donnoit le surnom Stempanus. Je croi que cela vient d'Etampes.

(*b*) A Lambeth. Voiez-les dans Jean Alting, Theolog. Histor. pag. 103, 106.

(*c*) Tiré de Theologia Historica de Henri Alting, pag. 105, 106.

(*A*) *Quelques-uns jugérent qu'on le traita trop sévérement.*] Les Extraits, que Monsr. Des Maizeaux a eu la bonté de m'envoier d'un Livre de Thomas Fuller feront ici tout mon Commentaire. Ce Livre-là est l'Histoire de l'Université de Cambrige, & se trouve à la fin du *the Church History of Britain, &c, Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, depuis la naissance de Jesus-Christ, jusqu'à l'année 1648.* „ Il arriva en 1580 une contestation entre Mr. Chadderton, & le Docteur Baro, Professeur de la Marguerite (1), touchant quelques opinions hétérodoxes, que ce Docteur avoit avancées, tant dans ses Leçons, que dans son Livre *de Fide*, & dans son Commentaire sur Jonas. Ce Professeur fit venir en Consistoire (*in Consistory*) Monsr. Chadderton devant le Vice-Chancelier, le Docteur Hauford, le Docteur Harvey, & le Docteur Legge ; &, si d'un côté Mr. Chadderton nia absolument qu'il eut jamais prêché contre Baro, il prétendit de l'autre que ces deux Propositions étoient erronées :

„ 1. *Primus Dei amor non est in natura fidei justificantis.*
„ 2. *Fides justificans non præcipitur in Decalogo.*

„ Ils écrivirent l'un & l'autre sur cette matiere ; & ils trouvérent enfin qu'ils s'accordoient dans leurs expressions : mais quoi qu'ils parussent d'accord dans les termes, leurs sentimens étoient si fort éloignés, que cela les mit mal ensemble, & depouilla enfin ce Docteur de son emploi (2). Ses Leçons triennales aloient bientôt finir : &, quoi que la coûtume ait presque fait un devoir de la complaisance que l'on a de continuer le même Professeur après ce terme, lors qu'il n'y a point de raisons pressantes pour faire le contraire ; cependant l'Université ne jugea pas à propos de continuer le Docteur Baro dans sa charge, & elle jugea qu'il seroit plus honnête de l'en dépouiller alors, & qu'il lui seroit moins dur & moins ignominieux de sortir de son emploi, après que son terme seroit expiré. Il le remarqua bien lui-même, &, outre cela, il prévit qu'on s'attendoit qu'il souscriroit aux Articles de Lambeth, que l'on venoit d'envoier à l'Université, & que même on lui en imposeroit la nécessité, à quoi il ne pouvoit pas condescendre. C'est pourquoi il se résolut à quitter la place. Desorte que sa démission ne procédoit nullement de son bon plaisir, ni d'un choix qui vint de lui : il y fut nécessairement déterminé. Temoin la repartie qu'il fit à un ami, qui lui demandoit la raison de sa démission, *Fugio, ne fugarer.* Il y a des gens qui trouvent qu'on traita trop rudement une personne du mérite du Docteur Baro. Car, I, il étoit étranger, & *turpius ejicitur quàm non admittitur hospes.* II. Tous ceux qui nient que Baro fut un savant homme, (dequoi ses Ouvrages portent témoignage,) font voir eux-mêmes qu'ils n'ont nulle science. III. C'étoit un homme d'une vie & d'une conversation irreprochable ; ce qui paroit en ce qu'on ne l'accusa d'aucun vice, ce qu'on n'auroit pas manqué de faire, s'il y avoit eu lieu, lors que Monsr. Chadderton étoit si fort échaufé contre lui. IV. Enfin, c'étoit un homme âgé, qui étoit venu en ce lieu-là depuis plusieurs années, & dans un tems où la place de Professeur n'avoit pas moins besoin de lui, qu'il pouvoit avoir besoin d'elle, & qui avoit épuisé ses forces à la bien remplir. D'autres soutiennent, que dans de semblables cas, où il s'agit de la conscience, la complaisance ne doit avoir aucun lieu ; & que Baro, étant étranger, avoit introduit une doctrine étrangere, pour infecter l'Université, la fontaine de la Science & de la Religion ; & que ce fut à cause de cela que l'Archevêque Whitgift lui fit ôter son emploi (3) ".

Voila, Monsieur, ce sont les paroles de Monsr. Des Maizeaux, *ce que dit Fuller : j'ai mieux aimé le traduire à la lettre, & parler moins bien, que de courre risque de m'écarter de son sens.* Il remarque que tous les Anglois écrivent constamment *Baro* ou *Baroe* ; & que dans les Piéces originales ce Docteur signoit *Baro*. D'où l'on pourroit conclure que j'aurois dû le nommer *Baro*, & non pas *Baron* ; à moins qu'on ne dise qu'il latinisoit son nom, quand il signoit *Baro*, & que les Anglois l'ont nommé selon la terminaison Latine. Ce qu'il y a de certain est qu'en France le nom de Famille *Baron* est incomparablement plus en usage que celui de *Baro*, qui n'y est pas pourtant inconu, témoin le Commentateur de l'Astrée (4).

(*B*) *Voiez les Titres de quelques Ouvrages de* Baron.] *Prælectiones XXXIX in Jonam*, imprimées à Londres, en 1579. *Summa trium Sententiarum de Prædestinatione. De Præstantiâ & Dignitate divinæ Legis.*

(1) Dame Marguerite, Comtesse de Richmond, Mere du Roi Henri VII, bâtit quelques Colléges à Cambrige, & fonda deux Chaires de Professeur en Théologie, une à Oxford, & l'autre à Cambrige. Ceux qui jouissent de ce Professorat, & de la Pension qui y est annexée, se nomment Margaret-Professors. Jean Taylor, Evêque de Rochester, fut le premier qui en jouït à Cambrige : Erasme fut le second, & Baro le quatorziéme. Cette Note marginale est de Mr Des Maizeaux.

(2) Fuller, Hist. de l'Univ. de Cambrig. à l'année 1596.

(3) Thomas Fuller, Hist. de l'Université de Cambrige, pag. 141 & suiv. Edit. de Londres en 1655.

(4) Voiez l'Hist. de l'Academ. Françoise, pag. 321.

BARON (Vincent) en Latin *Baronius*, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, s'est fait estimer dans le XVII siécle par plusieurs Livres qu'il a publiez. Il a eu pour Antagoniste le fameux Theophile Raynaud ; & je ne sai si l'envie de se batre contre un Athlete si renommé ne lui a point fait prendre pour des Ouvrages de ce Jésuite ce qui ne l'étoit pas. Il a reconu quelquefois qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures sur ce chapitre. Les Ouvrages du Pere Baron, qui sont venus à ma conoissance, sont un Livre *de la Justification con-*

tre la doctrine des Calvinistes, une *Theologie Morale* divisée en trois Parties (*A*), & une *Apologie de son Ordre* (*B*). Il a choisi dans la Théologie Morale les principales matieres qui sont en dispute entre les Dominicains & les Jésuites. Il a été un Prédicateur assez célébre.

(*a*) *Par le moien de Mr.* Pinsson des Riolles.

Voici un Mémoire que j'ai recouvré depuis la prémiere Edition de cet Ouvrage (*a*). „ Le „ Pere Vincent Baron nâquit à Martres, au Dioceze de Rieux, en Gascogne. Il fit profession „ dans l'Ordre des Freres Prêcheurs à Toulouse, l'an 1622. Il enseigna la Théologie plusieurs „ années avec aplaudissement dans le Couvent de la même Ville, & il y fut Prieur. Il le fut aussi „ à Avignon, & au Noviciat Général du Fauxbourg Saint Germain à Paris. Il fut Définiteur „ pour sa Province au Chapitre Général tenu l'année 1656, où il présida aux Theses dédiées au „ Pape Alexandre VII, qui lui aquirent l'estime de toute la Ville & de tout l'Ordre. Il se trouva „ à l'Assemblée où le Pape fit dire de sa part aux Définiteurs, & aux Peres du Chapitre, qu'il „ avoit un sensible déplaisir de voir la Morale Chrétienne dans l'effroiable relâchement où quel- „ ques nouveaux Casuistes l'avoient réduite, & qu'il les exhortoit à en composer une autre qui „ fût conforme à la doctrine de Saint Thomas. Ce fut ce qui engagea le Pere Baron à travailler „ aux Ouvrages qu'il a composez sur cette matiere. Il fut encore élu Provincial; & ensuite le „ Pere Général l'envoia Commissaire en Portugal, pour des affaires importantes, où il réussit „ avec tant de succès, que la Reine, la Cour, & tous les Religieux, rendirent témoignage à „ son mérite par un Acte public. Il revint à Paris, au Noviciat Général, & y mourut le 21 de „ Janvier 1674, âgé de soixante & dix ans. Outre plusieurs *Poësies Latines*, qu'il a laissées com- „ me des échantillons de sa capacité dans les belles Lettres, il a fait imprimer les Ouvrages que „ l'on verra cy-dessous (*C*)". Vous trouverez un Passage qui lui est fort honorable dans l'Apologie Historique des Censures de Louvain & de Doüai (*b*). La Congrégation de l'Indice ne lui a pas été favorable (*D*).

(*b*) *Publiée l'an* 1688, *par Mr. Gery, Bachelier en Théologie: ce Passage est à la page* 249.

(*A*) *Il fit une* Théologie Morale, *divisée en trois Parties.*] La prémiere est destinée contre le dogme de la Probabilité, *adversus laxiores Probabilistas* (1). Il y réfute Caramuel, qui avoit écrit quatre Lettres contre la Dissertation que Mr. Fagnano, Doien des Prélats de Rome, avoit inserée dans ses Commentaires sur le Droit Canon. Mr. Fagnano soutient fortement, qu'on ne doit jamais préférer l'opinion qu'on croit moins probable, à celle qu'on croit plus probable. Caramuel le réfuta, & fut réfuté par notre Vincent Baron. Le P. Theophile Raynaud fut réfuté dans le même Ouvrage, à l'égard d'un sentiment de Suarés condamné par Clement VIII. Suarés avoit soutenu qu'on peut se confesser par Lettres: Le P. Theophile imagina des expédiens pour défendre son Confrere contre la censure du Pape, & ce fut contre ces expédiens que le P. Baron prit la plume. Il attaqua en même tems les Jansénistes, vu qu'il soutint à Wendrokius *qu'il se rencontre des cas, quoi que très-rares, où il peut y avoir une ignorance invincible, aussi bien contre le droit naturel, que contre le droit positif* (2). Il attaque dans la seconde Partie Amadæus Guimenius, & ne se contente pas de soutenir que les opinions relachées qu'on impute aux Dominicains ne sont pas leurs véritables sentimens; il montre aussi ce qu'il faut juger de ces opinions. Il reconoit dans sa Préface l'erreur où il a été en composant son Ouvrage: il avoit cru qu'Amadæus Guimenius n'étoit qu'un faux nom que le Pere Theophile s'étoit donné (3). Dans la troisiéme Partie, il traite de la Liberté & de la Science moienne, & il soutient que la prescience de Dieu n'a point d'autre fondement que les decrets, & que cette prescience établit la liberté de la créature, bien loin de la detruire (4). Il ne faut point prendre cela pour un Paradoxe; car qui parleroit autrement ne suivroit point la definition de la liberté que l'on doit donner dans le systême de la prédétermination physique. C'est en vertu des differentes idées de la liberté que l'on peut faire durer le combat, & donner tellement le change, qu'un Lecteur ne s'aperçoit pas quand sa cause ne va pas bien.

(1) *Voiez le* Journal des Savans du 8 *Mars* 1666, *pag.* 294.

(2) *Là-même, pag.* 298.

(3) Journal des Savans *du* 12 *Avril* 1666, *pag.* 36.

(4) Journal des Savans *du* 21 *Juin* 1666, *pag.* 257.

(*B*) . . . . . *& une* Apologie de son Ordre.] Cet Ouvrage est en Latin, tout comme le précédent: il sert de Réponse à la cruelle Invective du P. Theophile Raynaud intitulé, *de Immunitate Cyriacorum à Censura*, & à celui qui avoit pretendu montrer que de tous les Ouvrages qu'on attribue à Thomas d'Aquin, c'est beaucoup si la dixiéme partie est véritablement de lui. Le P. Baron entre aussi en lice avec Mr. de Launoi, qui a soutenu que plusieurs Passages des Peres, raportez dans un Traité de Thomas d'Aquin contre les Grecs, sont suposez. Ce Dominicain ne se contente pas de l'Apologie de son Ordre, il en fait aussi le Panégyrique (5).

(5) Journal des Savans du 7 *Mars* 1667, *pag.* 22.

(C) *Il a fait imprimer les Ouvrages que l'on verra cy-dessous.*] Ce que je vais copier est contenu mot à mot dans le Memoire d'où j'ai tiré l'Addition de cet Article. „ *Theologia Moralis*, à Paris, en 1665, en deux Volumes *in* 8. „ *Primus Tomus ejusdem correctus, Editio secunda*, 1667, *in* 8. „ *Libri Apologetici contra Theophilum Raynaudum*, à Paris, en „ 1666, en deux Volumes *in* 8. *Mens Sancti Augustini & „ Thomæ de Gratiâ & Libertate*, en 1666, *in* 8. *Ethica „ Christiana*, à Paris, en 1666, en deux Volumes *in* 8. „ *Responsio ad Librum Cardenæ*, là-même, *in* 8. *L'Hérésie „ convaincue*, à Paris, en 1668, *in* 12. *Panégyriques des „ Saints*, là-même, en 1660, *in* 4. Le Livre intitulé „ *Ethices Christianæ septemdecim loci*, composé contre un „ certain Matthieu Moya, qui avoit pris le nom d'Amadée, fut censuré à Rome par les intrigues du Cardinal „ Nitard, qui s'y trouva offensé, & le Maître du sacré „ Palais Capisucchi, qui l'avoit aprouvé, fut déposé, & le „ Pere Hyacinthe Libelli, depuis Archevêque d'Avignon, „ mis en sa place. Capisucchi a été depuis rétabli, & ensuite fait Cardinal".

Je ne trouve point, dans cette Liste des Ouvrages du Pere Baron, l'*Exercitatio*, que Monsr. de Launoi réfute avec une aigreur incroiable, dans l'une de ses Lettres (la XIV de la V Partie.) Voiez la Remarque (*P*) de l'Article de (*Jean de*) LAUNOI, au commencement.

Deux ou trois mois après que j'eus reçu ce Mémoire, on m'envoia ce qui suit. „ Apologia pro sacrâ Congregatione Indicis, ejusque Secretario, & Dominicanis, contra Petri a Valle clausa Libellum famosum inscriptum *de „ Immunitate Authorum Cyriacorum a Censurâ*. Romæ typis. . . . , M DC LXII, *in* 4. Advertat lector præter „ innumera errata ex prælo passim scopum & stylum auctorum mutantia, addita nonnulla necessaria sermone simplici, & multa adjecta convitia: has autem labes tollet „ secunda Editio. Cette seconde Edition fut faite à Paris, „ par Simon Piget, l'an 1666, en deux Volumes, divisée „ en cinq Livres. La prémiere, faite à Rome, à l'instance du „ Cardinal Capisucchi, alors Maître du sacré Palais qui l'aprouva, fut cause de la déposition du même Capisucchi „ de sa charge par Alexandre VII, grand ami des Jésuites. „ Elle fut aussi mise dans l'Indice le 28 de Février 1664".

(*D*) *La Congrégation de l'Indice ne lui a pas été favorable.*] Voici un Extrait de son Décret du 27 de Septembre 1672. *Duo primi Tomi operum Fr. Vincentii Baronii, inscripti* Theologiæ Moralis Summa bipartita, *prohibentur: tertius verò præfati Auctoris suspenditur, donec corrigatur: ultimi autem duo Tomi ejusdem Aucloris, scilicet quartus & quintus, quinque libros apologeticos continentes pariter prohibentur* (6). Voiez la fin de la Remarque précédente.

(6) *Voiez le Pere* Papebroch, *Respons. ad Exhibit. Errorum, pag.* 127.

BARONI (LEONORA) Dame Italienne, l'une des plus belles voix du monde, a fleuri dans le XVII siécle. Elle étoit fille de la belle ADRIANA, Mantoüane, & se fit admirer de telle sorte, qu'une infinité de beaux Esprits firent des Vers à sa loüange. On a un Volume d'excellentes Piéces Latines, Greques, Françoises, Italiennes, & Espagnoles, imprimé à Rome sous le Titre d'*Applausi Poëtici alle glorie della Signora Leonora Baroni* (*A*) Ceux qui voudront savoir en détail les perfections de son chant, n'auront qu'à lire ce qu'en dit un Connoisseur qui l'avoit oüi chanter (*B*). C'est de lui que j'emprunte ce qu'on vient de lire.

(*A*) *On a un Volume de Piéces, à sa loüange, sous le Titre* d'Applausi Poetici *alle glorie della Signora Leonora Baroni.*] Nicius Erythræus a parlé de cet Ouvrage, lors qu'il a dit: *Legi ego, in Theatro Eleonoræ Baronæ, cantricis eximiæ, in quo omnes hic Romæ, quotquot ingenio & poetica facultate laude præstant, carminibus, tum Etruscè tum Latinè scriptis, singulari ac prope divino mulieris illius canendi artificio tanquam faustos quosdam clamores & plausus edunt: legi, inquam, unum Lelii* (Guidiccioni) *Epigramma, ita purum, ita elegans, &c* (1).

(*B*) *Il faut lire ce qu'en dit un Connoisseur, qui l'avoit oüi chanter.*] „ Elle est doüée d'un bel esprit: elle a le jugement fort bon, pour discerner la mauvaise d'avec la bonne Musique; elle l'entend parfaitement bien, voire même elle y compose: ce qui fait qu'elle possede absolument ce qu'elle chante, & qu'elle prononce & exprime

(1) *Nicius Erythræus, Pinacoth.* II, *pag.* 129.

„ par-

parfaitement bien le sens des paroles. Elle ne se pique pas d'être belle; mais elle n'est pas desagreable, ni coquette. Elle chante avec une pudeur assûrée, avec une généreuse modestie, & avec une douce gravité. Sa voix est d'une haute étendue, juste, sonore, harmonieuse; l'adoucissant, & la renforçant sans peine, & sans faire aucunes grimaces. Ses élans & ses soupirs ne sont point lascifs, ses regards n'ont rien d'impudique, & ses gestes sont de la bien-séance d'une honnête fille. En passant d'un ton en l'autre, elle fait quelquefois sentir les divisions des genres Enharmonique & Chromatique, avec tant d'adresse & d'agrément, qu'il n'y a personne qui ne soit ravi à cette belle & difficile méthode de chanter. Elle n'a pas besoin de mandier l'aide d'un Thnorbe, ou d'une Viole, sans l'un desquels son chant seroit imparfait; car elle-même touche les deux Instrumens parfaitement. Enfin j'ai eu le bien de l'entendre chanter plusieurs fois plus de trente Airs différens, avec des seconds & troisiémes couplets, qu'elle composoit elle même. Il faut que je vous die, qu'un jour elle me fit une grace particuliere de chanter avec sa mere & sa sœur, sa mere touchant la Lyre, sa sœur la Harpe, & elle le Thuorbe. Ce concert composé de trois belles voix, & de trois Instrumens differens, me surprit si fort les sens, & me porta dans un tel ravissement, que j'oubliai ma condition mortelle, & crus être déjà parmi les Anges, jouïssant des contentemens des bienheureux". J'ai tiré ceci d'un Discours sur la Musique d'Italie, imprimé avec la Vie de Malherbe & quelques autres Traités, à Paris, en 1672, *in 12*, à la fin duquel on lit ces paroles: *Ce Discours fut fait par Monsieur Maugars, Prieur de St. Pierre de Mac, Interprête du Roi en Langue Angloise, & d'ailleurs si fameux par la Viole, que le Roi d'Espagne & plusieurs Souverains de l'Europe ont souhaité de l'entendre.*

BARONIUS (Dominique) Prêtre & Prédicateur Florentin au XVI siécle, écrivit assez fortement contre l'Eglise Romaine, & concourut dans le Piemont avec les Vaudois à maintenir l'Orthodoxie; mais enfin on le regarda comme un faux frere, parce qu'il soutenoit qu'en tems de persécution il n'étoit pas nécessaire de temoigner extérieurement la vérité (*A*). Celse Martinengue, Ministre de l'Eglise Italienne de Geneve, écrivit contre lui sur ce sujet, & il y eut des Repliques de part & d'autre. Ces Livres sont devenus très-rares, je ne sai pourquoi. Notre Baronius fit une Messe à sa fantaisie, & il la crut propre à pacifier les Différens des deux Religions: il se vit frustré de son attente; car les Réformez rejettérent ses ménagemens (*a*).

(*a*) *Tiré de l'Histoire Ecclesiast. des Eglises Vaudoises, composée par Pierre Gilles, Chap. X, pag. 62 & suiv. Edit de Geneve, en 1644.*

(*A*) *Il croioit qu'en tems de persécution il n'étoit pas nécessaire de témoigner extérieurement la vérité.*] Il ne méritoit donc pas le nom d'Anti-Nicodemite, que Pierre Gilles lui a donné, mais plutôt celui de Nicodémite. Voions de quelle maniere cet Historien parle de lui. *Dominique Baronius*, dit-il (1), *estoit Florentin, Missificateur, & Prescheur Papal, de reputation, & qui ès tems moins dangereux avoit monstré quelque zèle envers la vraye Religion, l'aprouvant presque entièrement; & condamnant presque toutes les Constitutions superstitieuses Papales, n'en retenant que quelques particularitez, desquelles il souloit parler avec telle ambiguité, qu'a grand peine pouvoit-on cognoistre ce qu'il en croyoit, comme on void en plusieurs Traittez Italiens & Latins qu'il a composez, & spécialement en celui des Constitutions humaines, auquel il veut monstrer lesquelles on peut admettre, & lesquelles on doit rejetter. Audit Livre, entre plusieurs grands erreurs qu'il condamnoit en l'Eglise Papale, il dit de la Messe.....* Je ne raporte point le Passage que Pierre Gilles allegue; mais voici ce que l'on trouve après cette citation. *Il escrivoit de mesme style des autres superstitions Papales; mais avec tout cela, il cerchoit de persuader, qu'ès lieux, & temps fort dangereux, on pouvoit dissimuler extérieurement ce qu'on estimoit de tels erreurs, & aller mesme à la messe, pourveu qu'interieurement on retinst constamment la vérité, sans approuver de cœur aucun de ces erreurs. Disoit qu'en tels tems & lieux le Ministre de vérité devoit s'employer envers ses disciples à leur faire cognoistre l'yvroye, & la discerner du bon grain, & à leur faire hayr l'yvroye, & aimer du cœur le froment: mais quant à l'extérieur, laisser faire au Seigneur, sans s'exposer, & exposer les autres en de grands dangers. . . . . Le Sieur Celse de Martinengue . . . . . réfuta par un notable & long Traité toutes les raisons que Baronius alléguoit pour soustien de son opinion: & y eut des Repliques de part & d'autre durant quelque temps. Ce Baronius s'estimant suffisant pour pouvoir accorder les deux Religions, reforma la Messe, afin qu'à son dire, on y peust aller en bonne conscience, & la chantoit lui-mesme selon sa Reformation, & le mesme il fit en plusieurs autres poincts, pensant par ce moyen complaire à tous, en nageant entre deux eaux: mais son train fut condamné par grand nombre de vrais fidèles, non seulement de parole, & par escrits, mais aussi par les faicts, aimans mieux perdre les biens terriens, & ceste vie temporelle, que de monstrer aucun consentement extérieur aux idolatries Papales, & erronées superstitions* (2).

(1) Pierre Gilles, Histoire des Eglises Vaudoises, Chap. X, pag. 62.

(2) Pierre Gilles, Histoire des Eglises Vaudoises, Chap. X, pag. 64. Voiez aussi pag. 246.

BARTAS (Guillaume de Saluste, Seigneur du) Poëte François. Cherchez Saluste.

BARTHIUS (Gaspar) l'un des plus savans hommes, & l'une des plus fertiles plumes de son siécle, nâquit à Custrin, au païs de Brandebourg, le 22 de Juin 1587 (*a*). Sa famille étoit d'ancienne noblesse (*A*): Charles de Barth son pere, Professeur en Droit à Francfort sur l'Oder, Conseiller de l'Electeur de Brandebourg, & son Chancelier à Custrin, mourut le 6 de Février 1597, à Halberstad, d'où sa veuve se retira à Hall, avec ses enfans. Gaspar fut envoié à Gotha, puis à Eisenac, & puis en diverses Académies d'Allemagne, & d'Italie (*b*). Il devint si docte en

(*a*) Hulsemannus, in Concione funebri, apud Freherum, Theatr. Viror. illust. pag. 1546.

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*A*) *Sa famille étoit d'ancienne noblesse.*] Il y a peu de Gentilhommes titrez, peu de grans Seigneurs, qui fassent remonter plus haut leur origine, que Barthius la sienne. Un de ses ancêtres se signala dans la guerre des Vandales à la suite de l'Empereur Louis le Débonnaire, l'an 856. Il étoit Bavarois, il commandoit la Cavalerie, & il fut tué dans cette guerre, comme le remarque Cyriacus Spangenbergius (1). L'aïeul de Barthius étoit l'un des principaux Gentilhommes de Baviere: il fut s'établir dans le cercle de la haute Saxe, & y acheta plusieurs Terres; &, en l'année 1545, il fut honoré de plusieurs beaux titres par l'Empereur, & par les Etats de l'Empire. *Avus idem noster in his terris minor esset gentilibus suis alibi viventibus à Carolo quinto, Consilio & Senatus-consulto omnium imperii statuum tum Spiræ præsentium, ex integro Cæsareæ Majestatis & sacri Imperii auctoritate utrimque nobilis & miles Tornearius declaratus est, omniaque liberæ & veræ nobilitatis privilegia accepit, cum singulari integritatis, doctrinæ, & strenuitatis testimonio, anno Christiano* M. D. XLV (2). Il exerça la charge de Chancelier à la Cour d'Albert de Brandebourg, Electeur de Maience, Archevêque de Magdebourg, & Cardinal. L'un de ses ancêtres, nommé Herman, étoit Grand Maître de l'Ordre Teutonique, vers la fin du XII siécle (3). Les vieilles Annales en font mention: Munster en parle dans sa Cosmographie, & les Catalogues des Grans Maîtres de cet Ordre: ceux même que Jerôme Megiserus a dressez ne l'oublient pas. D'autres personnes de cette même famille paroissent dans les Récits des Tournois, & dans les Recueils des Armoiries des principales Maisons nobles d'Allemagne. Le pere de Gaspar Barthius avoit plusieurs freres (4), qui moururent tous sans enfans (5). L'un d'eux avoit été Ecuier de quelques grans Princes, & ne manquoit pas d'érudition (6). Barthius témoigne qu'il étoit le dernier de sa famille: *Superstes nunc ego omnibus paterni mei nominis familiam meam universam mecum rebus humanis brevi educam* (7). Vous le voiez à la tête de plusieurs de ses Ouvrages, avec le titre *S. R. Imperii Eques*. La pensée, que sa Famille mourroit avec lui, l'affligeoit beaucoup: cela lui tenoit fort au cœur; il revient souvent à ce triste objet: ce qui me fait croire qu'il se consola très-facilement de la mort de son épouse. Elle étoit sterile, & il avoit fait son compte que les forces de sa virilité ne dureroient pas plus que sa femme; car autrement il n'eût point parlé comme nous venons de voir qu'il a fait. Mais lors qu'il s'y attendoit le moins, voilà que sa femme mourut. Il en prit bientôt une autre, afin de voir s'il éviteroit le triste sort qu'il avoit tant apréhendé, de mourir le dernier de sa famille. Il ne se considéra plus comme un poids inutile de la terre; cela étoit bon à dire pendant qu'il n'espéroit pas d'engendrer: il eut le bonheur d'avoir des fils & des filles de son second mariage; mais il oublia de corriger les endroits de son Commentaire où il paroit sans espérance de laisser un successeur. S'il ne vouloit pas corriger son Manuscrit, au moins devoit-il y ajouter à la queue quelque chose touchant son second mariage plus fécond que le premier. Si l'on me demande d'où j'ai su que sa prémiere femme n'étoit point morte, quand il se plaignoit d'être le seul qui fut resté de son nom, je répondrai que j'ai fait un petit calcul. L'Oraison funebre de Barthius m'aprend qu'il devint veuf l'an 1643, & que sa mere mourut à Hall le 22 de Janvier 1622. Or il n'y avoit que dix-huit ans qu'elle étoit morte, lors qu'il faisoit ses complaintes: *Ego inutile ferè pondus terræ omnibus mei nominis mortalibus superstes superavo integro ellodecennio* (8); il avoit donc encore sa prémiere femme.

(1) *In Annalibus Saxonicis, Capite C, pag. 128.*

(2) Barthius in Statium, *Tom. II, pag.* 1028.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Dans l'espace de peu de lignes Barthius, pag. 1026, 1027 de son Comment. sur Stace, dit qu'il avoit six Oncles paternels, & que son Aïeul laissa six Fils. Cela n'est pas exact.*

(5) *Illiberes omnes ... exesserunt.* Barthius in Statium, *Tom. II, pag.* 1027.

(6) *Ibidem, pag.* 1022.

(7) *Ibidem.* Fausse crainte de Barthius de mourir sans Posterité.

(8) Barth. in Statium, *Tom. II, pag.* 846.

en peu de tems, que son enfance fut admirée par de grans hommes (B), & qu'il composa plusieurs Livres avant que d'avoir de la barbe (C). Il avoit une facilité merveilleuse à faire des Vers (D) : aussi en a-t-il publié beaucoup (E). Il aprit les Langues vivantes, & il a fait voir par des Traductions de l'Espagnol & du François (F), qu'il ne se contenta pas d'en aquérir une conoissance superficielle. C'est une chose étonnante que le grand nombre d'Auteurs que ses *Adversaria*, & ses *Commentaires sur Stace*, & *sur Claudien* témoignent qu'il avoit lus. La plupart des Critiques se sont contentez de conoitre les Auteurs profanes; mais pour lui, il ne se borna point à cela : il aquit de plus une grande conoissance des Auteurs Ecclésiastiques, & sur tout de ceux qui ont vécu dans le moien tems. Son attachement aux Livres l'engagea à renoncer a toute sorte d'emploi, & à mener une vie de retraite dans Leipsic (c). Il forma d'assez bonne heure le dessein de se detacher tout-à-fait du monde, & des études profanes, pour ne s'apliquer qu'à la grande affaire du salut (G). Il exécuta ce dessein les dernieres années de sa vie, & il paroit par son Volume de *Soliloques*, publié l'an 1654, qu'il méditoit profondément sur ce qui regarde l'éternité (H). Il mourut le 17 de Septembre 1658, âgé d'un peu plus de soixante & onze ans (d). Les Ouvrages qu'il laissa en manuscrit (I), ceux

(c) Spizelius, de Templo Honoris reserato, pag. 181.

(d) Witte, Diarium Biograph.

(B) *Son enfance fut admirée par de grans hommes.*] Qu'il me soit permis de donner au mot d'enfance un peu plus d'étendue qu'on ne fait ordinairement ; & alors mon Texte sera très-vrai, puis que le grand Scaliger fit beaucoup de cas des prémieres Productions de Barthius. „ Cujus „ virtutem juvenilem ac cordatos ausus Josephus Scaliger „ SUSPEXIT adeo, ut divinationis instar haoc illi de Bar„ thio vocem excidisse compertum sit, *natum esse adhuc* „ *unum aeternitati ingenium, quod si ad maturitatem perveni*„ *ret, literas aliquandiu vivere posse* (9) ". Daumius assûre que les grans Docteurs n'avoient point de honte d'aprendre de cet Ecolier : *Ea adolescente uti Doctore non erubueraat* Taubmanus, Siberus, Schmidius. *Quae Gruteri aliorumque apud exteros virorum de eo tunc lata fuerint judicia, domi eorum litera asservata partem, partim lecta docent* (10). Un autre Savant, qui avoit été condisciple de Barthius, en parle de cette maniere : *Novi . . . . . ante annos ferè quinquaginta pueri praestabiles mirat, cum sub Wilkii p. m. manu essemus συσχολασαι : novi ante has XLIII annos Witeberga adolescentem florentem gratia apud nonnullos, θαυμαζομενον non natu ab aequalibus* (11).

(9) Spizel. in Templo Honoris reserato, pag. 181.

(10) Daumius, Epist. XIV ad Reinesium.

(11) Reinesius, Epist. XV ad Daumium pag. 41. Cette Lettre est datée du 14 de Janvier 1651.

(C) *Il composa plusieurs Livres, avant que d'avoir de la barbe.*] Mr. Baillet, qui l'a mis dans le Catalogue de ses *Enfans célébres*, nous en dira des nouvelles mieux que personne. Il nous aprendra que Barthius, à douze ans, *mit tout le Pseautier de David en Vers Latins de toute espece ; & qu'il fit imprimer dès la même année d'autres Poësies en la même Langue*, & que *le Recueil de Silves, de Satyres ou Sermons, d'Elegies, d'Odes, d'Epigrammes, & d'Iambes, qu'il fit imprimer à Wittemberg, l'an 1607, comprend toutes les Poësies qu'il a faites depuis* treize ans *jusqu'à* dix-neuf (12). Nous aprenons de lui-même, c'est toujours Mr. Baillet qui parle (13), „ que n'étant encore que dans la *seiziéme* année „ de son âge, il fit un Traité ou une Dissertation en for„ me de Lettre sur la maniere de lire utilement les Auteurs „ de la Langue Latine, à les commencer depuis Ennius „ jusqu'à la fin de l'Empire Romain, & à les continuer „ depuis la décadence de la Langue, jusqu'aux Critiques de „ ces derniers tems qui ont rétabli les anciens Auteurs (*). „ C'est une Composition que l'Auteur assûre ne lui avoir „ couté qu'un jour de vingt-quatre heures ; mais elle est si „ serrée & si bien remplie, qu'elle nous fait juger que Bar„ thius devoit avoir dès lors une lecture prodigieuse, & que „ cette lecture, loin d'être indigeste ou confuse, étoit ac„ compagnée du discernement necessaire, &c. " On peut ajouter qu'il n'avoit que dix-huit ans, lors qu'il fit un *Commentaire sur la Ceiris de Virgile*, qui fut imprimé à Amberg, l'an 1608, & qui contient beaucoup de doctrine.

(12) Baillet, Enfans celebres, pag. 287, 288.

(13) La-même, pag. 296.

(*) *Il se trouve au L. Livre de ses Adversaires.*

(D) *Il avoit une facilité merveilleuse à faire des Vers.*] Barthius aiant pris garde que Stace se félicite en quelque maniere de n'avoir mis que deux jours à l'Epithalame de Stella, qui comprend 278 Hexametres, ajoute que ce n'étoit point s'exposer a la critique d'Horace (14), vu que ce n'étoit point faire deux cens Vers par heure, comme faisoit celui dont Horace s'est moqué (15). *Je trouve une grande hyperbole*, continue-t-il, *dans cette Critique, quoi que je n'ignore pas ce que c'est que de faire beaucoup de Vers en peu de tems ; car dans trois jours, j'ai fait une Traduction Latine des trois prémiers Livres de l'Iliade, laquelle Traduction contenoit un peu plus de deux mille Vers.*

(14) *Nam fuit hoc vitiosus : in hora saepe ducentos, Ut magnum, versus dictabat, stans pede in uno* Horat. Satir. IV, Lib. I.

(15) Barthius, in Statium, Tom. I, pag. 7.

(E) . . . . . *aussi en a-t-il publié beaucoup.*] Car, outre ceux dont on parle dans la Remarque (C), il publia a Francfort, l'an 1623, un Poëme intitulé, *Zodiacus Vitae Christianae ; Satyricon, pleraque omnia vera Sapientiae mysteria singulari suavitate enarrans.* Il est divisé en douze Livres. Il publia, en la même année, & au même lieu, *Etudorpidam ex mero scazonte Libri III, in quibus bona pars humanae Sapientiae metro explicatur.* Ses Epigrammes, divisées en XXX Livres, & dédiées au Roi Jaques, ont paru sous le nom de *Tarraei Hebii* (16). Les IV Livres *Amabilium Anacreonte decantati*, furent imprimez l'an 1612. Il fit une *Paraphrase des Fables d'Esope*, en Vers ; une *Version de Musée*, aussi en Vers ; & un *Poëme de Leandre* (17). Je ne croi point que sa *Version de Quintus Smyrnaeus* en Vers ait vu le jour. Il en parle dans la page 584 du III Tome de son Stace.

(16) Spizel. in Templo Honoris, pag. 182.

(17) Idem, ibidem, pag. 186, 187.

(F) *Il fit des Traductions de l'Espagnol & du François.*] Je ne sache point qu'il ait traduit autre chose de cette derniere Langue, que les *Mémoires de Philippe de Comines*, qu'il mit en Latin. Il avoit beaucoup plus d'inclination pour la Langue Castillane : il l'a fait paroitre en divers lieux ; & les louanges qu'il a répandues sur les Livres Espagnols n'ont pas été ignorées par Don Nicolas Antonio (18). Je ne conois que deux Livres Espagnols traduits en Latin par Barthius : l'un est la *Celestine*, dont il ne conoissoit point l'Auteur ; l'autre est la *Suite de la Diane de Montemaior*. Voici le Titre qu'il donna à la Traduction de la Celestine : *Pornoboscodidascalus Latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, servitiorum, dolis, veneficiis, machinis plusquam diabolicis, de miseriis juvenum incautorum, qui florem aetatis amoribus inconcessis addicunt, de miserabili singulorum periculo & omnium interitu*, a Francfort, 1624. Il joignit des Notes à sa Version. L'Auteur Espagnol de cet Ouvrage, ou de cette Tragi-Comédie, s'apelle *Rodericus Cota*. La Continuation de la Diane de Montemajor traduite par Barthius est l'Ouvrage de Gaspar Gil-Polo. La Version de Barthius fut imprimée à Hanaw, en 1625, sous le Titre d'*Erotodidascalus, sive Nemoralium Libri V.* Il traduisit aussi en Latin, à ce que dit Mr. Baillet (19), le *Pornodidascale* de l'Aretin. C'est sans doute le même Livre que celui dont Daumius parle en ces termes : *Reliqua quae. . . Barthius publicavit ea tradendo Colloquio P. Aretini* de las Damas *ex Hispanico ab ipso translato, & à nobis recusa nuper, ad esse cognoscere poteris* (20). Concluez de là que cette Version Latine de l'Aretin ne fut point faite sur l'Original ; mais sur une Version Espagnole.

(18) Voiez sa Bibliotheque des Ecrivains Espagnols, Vol. I, pag. 405, 413 ; & Vol. II, pag. 221.

(19) Jugemens des Savans, Tom. I, pag. 542.

(20) Daumius, dans la Preface des Commentaires de Barthius sur Stace, datée du 15 de Mars 1664.

(G) *Il prit de bonne heure la résolution de se détacher tout-à-fait du monde . . . . pour ne s'apliquer . . . qu'à son salut.*] Aiant raconté que sa mere avoit eu un pressentiment de sa mort, trois ans avant que de mourir, & qu'il y a dix-huit ans qu'il survit à cette bonne mere, bien sain en toutes les parties de son corps, excepté qu'il a la vue foible (21), il ajoute : *Cupio autem capitis scribendi laboribus demum aliquando defungi, & totum me Christo dedicare, quam rem saepius jam orsam hactenus infinita bellorum & bellicorum tumultuum exactissimaque impedimenta hactenus suspenderunt.* Pour savoir en quel tems il parloit ainsi, on n'a qu'à se souvenir que sa mere deceda l'an 1622. Voiez la Remarque (A), vers la fin.

(21) Barth. Commentarium in Statium, Tom. II, pag. 226.

(H) *Il méditoit profondément sur ce qui regarde l'éternité.*] Voici le temoignage que le Sieur Theophile Spizelius lui a rendu : *Sacrum nimirum ad Deum sinceramque pietatem Barthius meditabatur accessum plurimis piè literatorum ac Deo sacratiorum hominum exemplis incitatus. Quo de imprimis testatur insigne* SOLILOQUIORUM OPUS, *extremis vitae temporibus a Barthio publicatum, flagrantissimis ad Deum suspiriis oppido plenum, & vel Augustino scriptore dignum, quod etiam hemisplectimus quotidie revolvere, & per priorum meditationum vestigia demùm cogitationes suas coelo immittere consuevit, quoniam divinum amorem, quem intimis fibris semel imbibisset, continuis precum ejaculationibus alendum jugiter atque roborandum putavit, quousque è sacra pariter ac literaria solitudinis diversorio, anno aevi nostri octavo & quinquagesimo, aetatis verò septuagesima primo emigravit* (22).

(22) Spizelii, Theatr. Honor. pag. 184, 185.

(I) *Il laissa des Ouvrages en Manuscrit.*] Daumius a fait savoir au public, que l'on trouve parmi les Papiers de l'Auteur le II & le III Volume de ses *Adversaria* : des *Notes* & des *Glossaires* sur les Ecrivains de la Palestine publiés par Jaques Bongars : *Benedictus Paulinus Petrocorius de Vitâ S. Martini, & Paulinus Pellaeus cum Tertulliani Jona, Juvenco, & Barthii, Animadversionibus* : XXI Livres d'*Epigrammes* : XII Livres d'*Anacreontiques* : le *Zodiaque de la Vie Chrétienne*, corrigé & augmenté en plusieurs lieux : plusieurs autres *Poëmes*, dont la plupart n'avoient point été imprimez, & les autres avoient été corrigez, des *Glossaires sur Valere Maxime*, & *sur les Epitres de Pline le jeune* (23). Daumius declare que si la cruauté des tems tout-à-fait contraires aux belles Lettres le permet, & si par la liberalité de quelque Mecene il en peut revenir quelque utilité aux héritiers, tous ces Ouvrages pourront un jour sortir de dessous la presse. *Si diritas permittat temporum politioribus heu Musis prorsus infensorum, fructusque si aliquis Maecenatum benignitate ad relictos tā pauca heredes sit redundaturus* (24). Je n'ai pas oui dire qu'aucun de ces Manuscrits ait été tiré des armoires des héritiers, excepté le *Paulinus Petrocorius de Vitâ S. Martini*, qui fut imprimé l'an 1681, par le soin de Daumius.

(23) Daumius, in Praefatione Comment. Barthii in Statium.

(24) Idem, ibidem.

ceux qui ont été imprimez (*K*), ceux qu'il perdit dans l'incendie de sa maison (*L*), & ceux ausquels on sait qu'il a travaillé, & qui se sont égarez je ne sai comment (*M*) : tous ces Ecrits, dis je, font une masse si prodigieuse, qu'on a de la peine à concevoir qu'un seul homme ait pu suffire à tant de choses. Je ne sai si ceux qui blanchissent dans la poudre d'un Greffe écrivent autant que cet Auteur a écrit. On a publié un Conte, qu'il auroit mieux valu suprimer, touchant un voiage qu'on prétend qu'il fit en Hollande avec une belle Dame (*N*). D'habiles gens se sont plaints de l'impression de ce Conte, & l'ont traité de fable (*O*). Barthius avoit eu deux femmes (*e*) : il épousa la prémiere l'an 1630, & la seconde l'an 1644. La prémiere mourut l'an 1643, sans lui avoir donné aucun enfant. La seconde lui donna un fils & trois filles, & lui survécut (*f*). Il s'étoit trouvé quatre fois dans des Villes assiégées, & en avoit été quitte pour la perte de ses habits & de ses armes une seule fois (*g*). Il s'est plaint d'avoir été mal traité par Vossius (*P*) : il prit chaudement le parti de Scaliger contre Scioppius (*Q*); & il n'étoit pas bien

(*e*) Hulsemannus, in Orat. fun. Barthii.

(*f*) Idem, ibidem.

(*g*) *Qui me tra obsidendas urbes quater contigit, non quam lapsus, nisi spoliatione una vestimentorum & armorum deceptus.* Barth. in Statium Tom. II, pag. 1041.

Dannius. Les Libraires ne veulent point mordre à cette grappe, comme ils firent autrefois, lors que Barthius les piqua d'honneur en declarant dans une Préface qu'il avoit un très-grand nombre de Livres, qui n'atendoient que l'honnêteté des Libraires pour se montrer aux yeux du public (25), & qui paroitroient dès qu'il se présenteroit un bon Libraire (26). Cela produisit un effet fort promt à l'égard de quelques-uns de ces Ouvrages, plus lent à l'égard de quelques autres; mais, néanmoins, la plupart des Livres dont il avoit étalé les Titres étoient imprimez, lors qu'on parla de cette Préface dans la Bibliothéque Universelle. Voions en quels termes on le fit : le Passage mérite d'être copié; il contient une Critique un peu mordante, mais qui est fondée en raison. „ Il y a une Préface au devant, où l'on peut voir les titres de plusieurs Livres, „ que l'Auteur promettoit de donner au public, mais dont „ il n'a jamais paru qu'une petite partie (27), parce qu'il „ ne trouvoit pas des Libraires, comme il le marque lui-„ même (28), qui eussent le même zéle que lui pour l'a-„ vancement des belles Lettres. Mais si tous ces Ouvra-„ ges ressembloient à celui-ci, on peut s'assûrer de n'avoir „ perdu, au moins en partie, qu'un grand nombre de Ci-„ tations, dont on peut se passer sans peine. Ce n'est pas „ qu'il n'y pût avoir de bons endroits, aussi bien que dans „ celui-ci : mais ils sont comme cachés sous une si grande „ multitude de Passages des Anciens, qu'il faut avoir assez „ de patience pour les déterrer (29)".

(*K*) . . . *d'autres, qui ont été imprimez.*] Je ne marquerai ici que les principaux : un gros Volume *in folio*, intitulé *Adversaria*, divisé en LX Livres. *Quibus ex universa antiquitatis serie omnis generis loci tam Gentilium quam Christianorum scriptorum illustrantur & emendantur, cum rituum, morum, legum, formularumque observatione & elucidatione, cum undecim Indicibus, VII Auctorum, IV Rerum.* A Francfort, en 1624. La mémoire, la lecture, l'érudition de cet Auteur se produisent là d'une façon étonnante : c'est dommage que la netteté, & le choix n'y regnent pas également. Il avoit laissé II Volumes d'*Adversaria* de même taille, sans compter qu'il avoit revu & corrigé le prémier. *De quo Adversariorum Tomo secundo aut tertio, alterque enim jam paratus est, primo etiam recensito in iis & amotis nebulis quas illi inducere livor voluit* (30). Tout l'Ouvrage devoit contenir CLXXX Livres. Il y a quelque chose d'immense là-dedans, qui fatigue même l'imagination; mais passons à quelques autres Titres. *Galli confessoris Christianæ doctrinæ compendium, seu sermonem Constantio habitum, C. Barthius recensuit, & Animadversionum librum adjecit*; à Francfort, en 1623, in 8. *Phœbadius contra Arianos, cum Animadversionibus. Gail. Britonis libri Philippidos, cum Notis. Claudiani Ecdicii Mamerti de statu Animæ libri III, cum Animadversionibus*; Cygneæ, 1655, in 8. *Æneæ Gazæi Dialogus de Immortalitate Animarum, cum Zacharia Mitylenæo Philosopho Christiano, Græcè & Latinè*; Lipsiæ, 1655, in 4. Barthius donna une nouvelle Version d'Enée de Gaza, & se servit de celle de Jean Tarin à l'égard de Zacharie, & orna de Notes l'un & l'autre de ces deux Ouvrages. *Soliloquia rerum Divinarum*, *Cygneæ*, 1654, in 4. Un gros Volume de *Notes sur Claudien*, imprimé l'an 1650, in 4 : & trois gros Volumes *sur Stace*, imprimez l'an 1664, in 4. Il ne fut point content de cette Edition de Claudien, à cause que le Libraire ne s'étoit point servi d'un bon Correcteur (31). C'est dommage qu'on n'y trouve aucune Table des matieres, ni en général aucun Indice. C'est un défaut dont ses Commentaires sur Stace sont bien exemts.

(*L*) . . . . . *il en perdit dans l'incendie de sa maison.*] C'étoit une maison de campagne : le feu y prit par la faute du Fermier, ou de tel autre homme qui y logeoit. *Cum villa nostra urbana non bello, non latronum manu, sed perfidi incolæ temeritate conflagravit* (32). C'est sans doute ce que Daumius apelle *incendium Sellerhusanum*, qui arriva l'an 1636. *Etiam nonnulla flammis*, dit-il (33), *incendio Sellerhusano anno M. DC. XXXVI absumta, periere.* Barthius perdit en cette rencontre son *index Appulejanus* (34), tout ce qu'il avoit fait sur Tertullien (35); son *index* sur Thucydide, &c. *In quo scriptore* (Thucydide) *per bellicos hos triennales motus & excissiones ingens damnum accepimus, indicem enim tum in auctiorem quam Scholiasten* (*qui recentior tamen est quam vulgo attenditur*) *confeceramus, is cum parte Bibliothecæ periit* (36). *Flamma* . . . . . *ingens scrinium manu mea scriptis chartis offertum, simul abstulerunt : & sic perierunt mihi multa juvenilia & puerilia scripta* (37). Il dit qu'on lui avoit déja pillé deux fois sa Bibliothéque, lors que le feu y fit ce nouveau ravage : *Adesse Bibliotheca non possumus mera modo duabus vastationibus depopulata, & una incendio vix dimidiatim erepta* (38).

(*M*) . . . *d'autres se sont égarez, je ne sai comment.*] Daumius raporte qu'après la mort de l'Auteur on chercha inutilement son *Commentaire sur St. Augustin de Civitate Dei*, son Livre *de Superstitionibus Veterum*, son *Traité de dubiis Scriptoribus*, ses *Chaucléres*, & plusieurs autres Ecrits de cette nature. Barthius cite fort souvent les Livres dont je viens de faire mention, & en donne une idée avantageuse. Il y a beaucoup d'aparence, vu la qualité des matieres, que ce n'étoient pas les moins bons de ses Ouvrages. Il en avoit commencé un grand nombre d'autres, ausquels il renvoie son Lecteur tout de même que s'ils eussent été imprimez. Voiez l'*Index Autorum* de son Stace, au mot Barthius.

(*N*) *On a publié un Conte* . . . *touchant un voiage qu'on prétend qu'il fit en Hollande avec une belle Dame.*] Mr. Colomiés l'a debité sur la foi d'Isaac Vossius. Il a été fort blâmable d'imprimer de semblables choses, dont il n'avoit point d'autre garant qu'un Conte de conversation. Qui ne sait que ceux qui se piquent d'entretenir agréablement une compagnie, sont fournis d'un nombre infini d'Historiettes où ils ajoutent telles circonstances qu'il leur plait, pour faire trouver le Conte plus singulier & plus agréable? Ils ne se donneroient pas cette liberté, s'ils savoient qu'on dût imprimer ce que l'on leur entend dire. Quoi qu'il en soit, voici le Conte : „ Mr. Vossius . . . me contoit un „ jour que Barthius étant venu d'Allemagne à Harlem, „ pour voir Scriverius, il amena avec lui une Dame par-„ faitement belle; & que Scriverius ne l'eut pas plutôt „ vue, qu'il trouva moyen de faire enyvrer Barthius, afin „ d'entretenir cette Dame avec plus de liberté, ce qui lui „ réussit fort heureusement. Il ne put pourtant si bien „ faire, que Barthius revenant de son yvresse n'eût quel-„ que soupçon de ce qui s'étoit passé, qui s'augmenta tel-„ lement qu'il remmena sa Dame fort en colere, & la laissa „ noyer sur le Rhin (39)". Il ne faut point disconvenir que Barthius n'ait eu mauvaise réputation par raport aux mœurs. Un de ses meilleurs amis le confesse; mais il soutient que cela étoit mal fondé. *De moribus quæ invidi augati sunt quorumque causa ego iniquum meo malo abhorrebam, rem aliter quindecennali hac cum eo conversatione comperi. Adeo quicquid de eo dixerunt scripseruntque ego hactenus prorsus credere abnuo, cujus intima nostra an æquè alii patuerint* (40).

(*O*) *D'habiles gens se sont plaints de l'impression de ce Conte, & l'ont traité de fable.*] Voici ce que Morhofius en a dit : *Quibus* (Colomesii Opusculis) *adjectus libellus Gallico sermone cui titulus* Recueil des Particularitez, *in quibus multa de eruditis familiariter à Vossio aliisque suppeditata, laudato semper Autore, vir ille effutivit, quæ insignis sanè temeritas fuit. Multa tamen in his sunt mendacia, quale illud de Casparo Barthio horrendum, qui concubinam suam Rheno suffocaverit, quod ejus cum Scriverio amores deprehenderit* (41).

(*P*) *Il s'est plaint d'avoir été mal traité par Vossius.*] Peu de gens ont eu à faire de semblables plaintes; car jamais homme aussi docte que Vossius n'a été plus honnête ni plus moderé que lui envers ceux qu'il reprenoit. Voions néanmoins tout du long la plainte de Barthius. *Quis loco vir doctiss.* (42) *pulcrè etiam de Lutatio judicas doctum esse letitque dicunt Exegeten, præter quidem glossemata. Sanè longè melius & compertius, quam nuper* Joannes Gerhardus Vossius, *qui Lutatium ex Servio & Higinio compositum dicere ausus est maximam partem. Qui doctissimus homo cum alio nos loco perperam* (*at clara res est, & demonstratum tam nobis alibi*) *ineptiarum & absurditatis, nunquam à nobis læsus, & ab invidis planèque egregiè ineptis Thrasunculis incitatus, insimulare ausus sit, meritò utrumque nota hic habebitur, cum in Commentariis Lutatianis enstat, quorum nec centesimam partem Serviana & Higiniana Commentationis vendicare possint. Idem præstantissimus vir incogitatè eodem loco scribit Lutatium à Lindebrogio primum editum* (43).

(*Q*) *Il prit chaudement le parti de Scaliger contre Scioppius.*] On lui attribue trois Ecrits contre l'Ennemi de ce grand homme; & l'on a trouvé son nom par Anagramme dans le masque sous lequel il se cacha de *Tarraus Hebius Nobilis à Sperga. Resolute Anagrammata Gasparis Barthii Bevalensi confirmat Excellentissimus* Geislerus de Mutatione Nominum, *Exemplorum Decad. I, num.* 5 (44). Ces trois Livres sont intitulez, le I, *Cave canem, de Vitâ, Moribus, Rebus gestis, Divinitate Gasparis Scioppii Apostatæ, Satyricon*, Hanov. 1612,

(25) *Sepientur denique, nisi quadam Typographorum converat ærs.* Barth. Præfat. in Rutilii Itinerar. *Elle est datée du 14 d'Octobre* 1622.

(26) *Exspectant Editionem, si fallentium Typographorum inadis fonerant.* Idem, ibid.

(27) *Il est certain que la meilleure partie est imprimée.*

(28) *Il ne marque nullement cela dans cette Préface.*

(29) Biblioth. Universelle, Tom. V, pag. 240, *dans l'Extrait de l'Itineraire de Rutilius.*

(30) Barth. in Statium, Tom. I, pag. 110. *Voiez aussi la Préface de* Daumius.

(31) Barth. in Statium, Tom. I, pag. 410.

(32) Idem, ibid. Tom. III, pag. 1398. *Il avoit dit dans la page 9 du I Tom.* Flammæ non ab hoste sed domestico scelere mea tum mansioni inditæ.

(33) Daumius Præfat. in Statium.

(34) Barth. in Statium, Tom. I, pag. 9, *&* passim alibi.

(35) *Là-même, page* 1358 *du III Tome, où il dit,* Notæ nostræ in integrum ferè Tertullianum.

(36) Ibidem, Tom. II, pag. 106.

(37) Ibid. Tom. I, pag. 9.

(38) Ibid. Tom. II, pag. 172.

(39) Colomesii Opuscul. pag. 112 Edit. Ultraject. an. 1669.

(40) Daumius, Epist. XIV ad Reinesium, pag. 37.

(41) Morhofii Polyhist. pag. 71.

(42) *C'est-à-dire,* Nicolaus Loensis, *au Chap. XVIII de ses Miscellanea.*

(43) Barth. in Statium, Tom. II, pag. 871.

(44) Rhodius, de Auctor. Supposit. num. 56.

bien avec le docte Reinesius. Celui-ci l'avoit trop souvent surpris en faute, pour ne le pas irriter (R). Il étoit impossible qu'un homme qui écrivoit tant de choses, & avec tant de précipitation, pût échapper à la Critique victorieuse de Reinesius. On a pretendu que ce n'étoit pas toujours faute de mémoire que Barthius se contredisoit (S). Il ne seroit pas étonnant que sa mémoire, quelque vaste qu'elle fût, lui eût souvent joué de fort mauvais tours, vu la maniere dont il composoit ses Livres (T). Il ne faisoit point de Recueils, & ne corrigeoit presque jamais ce qu'il jettoit sur le papier.

1612, in 12. Le II, *Scioppius excellens: in laudem ejus, & sociorum, pro Josepho Scaligero & omnibus probis Epigrammatum libri III, ex triginta totis bene mode collectis.* Il est imprimé avec le precedent. Le III, *Amphitheatrum Sapientiæ*, Hanov: 1613, in 8. Voiez Rhodius, à l'endroit que j'ai cité; & Placcius, à la page 262 de ses Pseudonymes.

(R) *Reinesius l'avoit trop souvent surpris en faute, pour ne le pas irriter.*] Ce n'étoient pas de ces fautes, sur lesquelles un homme d'esprit peut chicaner le terrain: il falut passer condamnation; & c'est là ce qui fache, & ce qui choque le plus. *A. Cl. Barthio, quem ea tantum non in cælum efferre, & quem sua defensurum esse scribis, nihil indignum inquinare expecto, tam licet ipsi in meis, si quando lucem adspiciant publicam, (lenta autem res est, & fortasse incumbens in spongiam, ut olim ille Ajax) quàm in ipsius mihi licere visum est experiri; non existimo autem Soli oblocuturum esse. Sunt enim pleraque, quæ nunc quidem produxi, adeo certa liquidaque, ut nisi temere litigare velit, ne calamum quidem contradicturus mihi tingere debeat. Perpende, quæso, mi carissime NESTERE, ἄνευ πάθους, ubicunque ab eo dissentio. maximi vero examina, quæ cap. 8. l. 2. quo ejus in Plinium Valerianum, doctam Imperitiam, illatæ emendationes producuntur, trade, & mirabere hominis doctissimi manifestissimas inscitias, frustrationes, & puerilia παροράματα, audaces etiam conjecturas in auctorem non intellectum invectas deprehendes magno numero. Istas si quis præfractè tueri præsumserit, eum ut sani quidem capitis esse dixero; Barthium autem motum fore & visurum, me quamvis indignum indice, id quod verum est nullas dubito.* Ces paroles sont de Reinesius dans une Lettre qu'il écrivit à Nesterus, le 31 de Mars 1638 (45). Voiez aussi sa XV Lettre à Daumius.

(45) C'est la VI.

(S) *On a prétendu que ce n'étoit pas toujours faute de mémoire, que Barthius se contredisoit.*] „ Quelques-uns ont remarqué, que lors qu'il fait ses jugemens, il tombe quelquefois dans des contradictions, faute de mémoire (46) ". Daumius prétend que ceux qui ont relevé ces sortes de contradictions, ne connoissoient rien dans le but de Barthius. „ Il écrivoit „ , dit-il, „ tout ce qui „ s'offroit à son imagination, aujourd'hui une chose, & „ demain une autre, afin que quand il y reviendroit un „ jour, cette contrarieté de sentimens l'engageât à examiner plus profondement les matieres, & lui fournît une „ occasion plus commode de corriger, ou de confirmer ce „ qu'il avoit publié ". *Memini in publicis aliquibus Disputationibus diversa sententia ejus loca exagitata fuisse. Sed auctores scopum scriptoris nescio an vel per transennam viderint. Nota enim, hoc consilio, eoque fine* Barthium *ea, quæ in mentem sibi venerant, in chartam conjecisse, etiam diversis diversa tempore sententiis, ut quandoque ad ea revertenti illa diversitas ampliorem de veritate cogitandi suppeditaret materiam, occasionemque longè commodiorem retractandi vel stabiliendi quod scripserat. Id quod sive capitis* VI Libri Undecimi *& alibi sæpius testatur* (47). Voiez comment Reinesius a refuté cette Apologie (48).

(46) Baillet, Jugement des Savans, Tom. III, pag. 464.

(47) Daumius, Epist. XIV ad Reinesium, pag. 17.

(T) *Il ne seroit pas étonnant que sa mémoire ... lui eût manqué, vu la maniere dont il composoit ses Livres.*] Il faut l'entendre lui-même. *Puto jam tale quid supra notasse. Non enim potest, ut, nullis penitus rebus adsuetis, omnium strictam memoriam habeamus. Omnino enim aliter nos commentamur, quam solent homines etiam litteratissimi, dum auctores legunt, excerpentes quædam atque ea deinde excerpta in Silvam Observationum, eam porro Silvam in Commentaria redigentes. Nunquam tale quid factum a nobis est. Sed ut cuique auctori enarrando bene facere volumus, arrepto illi Animadversiones hoc genus imputamus, solius memoriæ beneficio nixi, quam marginalibus nonnunquam prius Notis instruimus, dum eum Libris veteribus Editionibus comparamus. Ca era omnia è calamo fluunt, elegante & minute litterarum ductu. Nec unquam scriptio repetitur: nec ullæ lituræ cruciatur. Quarum nec decem aliquas hactenus hi Commentarii agnoverint* (49). Je ne sai si l'on fait bien de se vanter de cela: il me semble que le public mérite plus de respect.

(48) Reinesii Epist. XV ad Daumium, pag. 45.

(49) Barth. in Statium, Tom. III, pag. 464.

BASINE, femme de Childeric Roi de France, & mere du grand Clovis, avoit été mariée avec un Roi de Thuringe. Childeric contraint d'abandonner ses Etats, à cause que ses impudicitez avoient tellement irrité le peuple qu'il en avoit tout à craindre, se réfugia (a) auprès de ce Roi de Thuringe. Il en fut reçu avec toute sorte de bonté: Basine, qui étoit une très-belle Princesse, fit sans doute les honneurs de chez elle admirablement. L'expérience a toujours fait voir que les Princes impudiques, qu'on chasse de leur païs, ne renoncent point aux commerces de galanterie dans les lieux de leur retraite. Childeric en fut un exemple: il devint amoureux de Basine; &, ne la trouvant pas cruelle, il ne fit point scrupule de pousser la chose jusqu'à jouïr de la femme de ce même ami & bon voisin, qui lui fournissoit un asyle (A). Il lia avec l'épouse de cet ami un tel commerce d'amour, qu'elle ne put plus s'en passer. Les François rapellérent Childeric huit ans après qu'ils l'eurent chassé (b). Basine ne s'accommoda nullement de l'absence de ce Prince. Elle quitta son mari, & fut trouver Childeric: &, lors qu'il lui demanda la cause de son voiage, elle lui répondit ingénûment que c'étoit pour l'amour de lui (B) qu'elle venoit;

(a) *En* 460 *l'an* 460.

(b) Gregoire de Tours, Hist. des François, Livr. II, Chap. XII.

(A) *Childeric ne fit point de scrupule ... de jouïr d'elle, ... quoiqu'e femme d'un ami. . . . . , qui lui fournissoit un asyle.*] On seroit fondé à le croire, quand même les Historiens ne le diroient pas. Basine auroit-elle couru après Childeric, si elle ne l'avoit pas aimé, & si elle n'avoit pas gouté avec lui les fruits de l'amour? Mais nous avons le témoignage des Historiens. Voici ce qu'on trouve dans l'Auteur des Gestes des Rois de France, au chapitre VII. *Dum fuit in Toringia cum Basinâ Reginâ uxore Basini Regis ipse Childericus* COMMIXTUS *est.* Aimoin raporte la même chose dans le chapitre VIII du I Livre: *Dicebatur idem princeps consuetudinem* STUPRI *cum eâ habuisse, cùm exularet.* Roricon est plus expressif: je le citerai dans la Remarque suivante.

(B) *Lors que Childeric lui demanda la cause de son voiage, elle lui répondit ingenûment que c'étoit pour l'amour de lui.*] La réponse consiste en ces termes, selon Gregoire de Tours, au chapitre XII du II Livre de l'Histoire des François. „ Je „ suis persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, „ & je sai que vous êtes un vaillant homme. C'est pourquoi, je suis venue pour demeurer auprès de vous; car „ sachez que si dans les Provinces d'outremer je me fusse „ aperçue que quelqu'un m'eût été plus utile que vous, je „ l'eusse été chercher, pour demeurer avec lui ". Monsr. l'Abbé de Marolles, qui a traduit de cette maniere le Texte de Gregoire de Tours, a fait une Note, pour nous avertir que ce discours *est équivoque dans le sens de Basine.* Cela n'est point sans apparence: je ne croi pas que Childeric eût donné des preuves de sa valeur militaire en Thuringe: la vaillance dont parloit Basine pourroit donc être d'une autre nature, & plus à l'usage d'une Reine, que l'humeur martiale: & je suis tenté de croire qu'il faut lire dans Gregoire de Tours, & dans Roricon, *virilitatem* & *viriliorem*, au lieu de *utilitatem* & *utiliorem*. L'équivoque subsistera toujours. *Je connois*, répondit Basine, *votre virilité, & que vous êtes un fort brave homme.* Ces paroles sont mieux liées que celles-ci, *Je suis persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je sai que vous êtes un vaillant homme.* Qu'on ne me dise pas qu'il y a trop d'effronterie dans ces paroles, *Je connois votre virilité*: est-il plus louable qu'une femme dise à son galant, *Je connois l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous*? Quoi qu'il en soit, voici le Latin de Gregoire de Tours: *His regnantibus simul Basina relicto viro suo ad Childericum venit. Quæ cum sollicitè interrogaret quâ de causâ ad eum de tantâ regione venisset, respondisse fertur, „ Novi, „ inquit, „ utilitatem tuam quod sis valde strenuus, „ ideoque veni ut habitem tecum. Nam noveris; si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem „ utique cohabitationem ejus ". At ille gaudens eam sibi in conjugio copulavit.* L'Auteur Anonyme du *Gesta Regum Francorum* (1), Fredegaire (2), & le Moine Roricon, raportent la réponse de Basine de la même maniere que Gregoire de Tours, si ce n'est que Roricon l'a beaucoup mieux éclaircie, & qu'il a dit expressément que le discours de cette femme étoit plein d'impudicité. Ce qui, bien loin d'affoiblir ma conjecture touchant *virilitatem* & *viriliorem*, la confirme puissamment. Voici les paroles de Roricon: *Basina quoque Sisini regis uxor, apud quem latuisse præmonstravimus Childericum, sæpius relicto viri thoro consortium nostri Regis est experta. Quamobrem & eum nec multo post in Franciam est sequuta, cupiens loco uxoris habitare cum eo. Quam Childericus cum insperatè conspexisset, & ad quo usus de tam longinquâ provinciâ ad eum properasset inquireret, illa postposito pudore muliebri, ut erat nimis luxuriosa, tale fertur dedisse responsum: „ Quoniam novi militatem tuam & pulchritudinem, & „ quod sis habilis & strenuus, è domo veni ut habitem tecum, „ nam si in extremis terræ finibus utiliorem te cognovissem, & „ hunc

(1) *Apud* Du Chesne, Tom. I, pag. 696.

(2) *Ibidem*, pag. 727.

venoit ; & que si elle eût conu au delà des mers un Prince qui lui eût été plus propre, elle le seroit allé trouver. Childeric fut ravi de ce discours, épousa Basine, & en eut un fils qui fut un très-brave Prince, & qui embrassa la foi Chrétienne. Si la conduite de cette femme fut pire que celle d'Helene (C), la conduite de Childeric, tout bien compté, n'est pas meilleure que celle de Paris. Les excuses du Pere le Cointe n'ont aucune solidité (D). L'Auteur des Galanteries des Rois de France raporte mieux que Monsieur de Cordemoi les visions du nouveau mari de Basine (E).

Depuis la prémiere Edition de cet Ouvrage, j'ai lu ce que le Pere Daniel a publié contre ceux qui disent que Childeric fut chassé par ses sujets, qu'il fut rapellé au bout de huit ans, & que la Reine de Thuringe le vint trouver, &c. La pensée de cet Auteur *est que ce que Gregoire de Tours a écrit là-dessus n'est point autre chose que l'extrait ou l'abbrégé de quelque Roman qui couroit de son temps* (c) ; & que les visions, *qu'on prétend que* Childeric *eut la prémiere nuit de ses nopces*, & qui ont *été ajoutées au petit Conte de Gregoire de Tours*, ont aussi bien que le reste *tout l'air d'un Roman* (d). Je parlerai de la querelle qui fut faite à Paquier, & de ce que l'on répondit à son Critique (F). Ce sera une Remarque, où l'on verra que les Dis-

(c) *Le Pere* Daniel, Dissertat. II sur l'Hist. de France, *pag.* 285 *Edition de Paris*, en 1696.

(d) *La-même, pag.* 286.

„ *hunc nihilominus expetiissem*". *Complacuit regi mulieris sermo facetus, & eam gaudens sibi sociavit in uxorem* (3). Tout ce narré de Roricon montre que cette femme ne cajola point Childeric sur le pied d'un brave Guerrier, mais sur le pied d'un vaillant Champion d'amour, beau, & alerte.

(3) Roric. de Gestis Francorum, *Lib. I, pag.* 802, *au I Volume de l'Edit. de* Du Chesne.

(C) *Sa conduite fut pire que celle d'Helene.*] Pour rendre à chacun son bien, je dois dire ici que ce n'est pas moi qui invente cette jolie comparaison : je la trouve dans un Ecrivain moderne (4). *Basine, mere de Clovis*, dit-il, *ne se contenta pas d'abandonner son honneur à Childeric premier, réfugié auprès du Roi de Thuringe, Bisinus ou Basin, son prémier mari : elle fit pis qu'Helene, qui, pour le moins, voulut être ravie, là où celle-ci vint en France de son seul mouvement, & avec tant de hardiesse, qu'elle osa dire à Childeric, que si elle eût connu un plus brave homme que lui, & plus digne d'être aimé, elle seroit allée pour le trouver jusques au bout du Monde.*

(4) *Dans* La Mothe le Vayer, *Tom. X, pag.* 148, Lettre XLIII.

(D) *Les excuses du Pere le Cointe pour Basine n'ont aucune solidité.*] Il trouve mauvais qu'Aimoin dise que Childeric épousa Basine avant la mort du prémier mari (5). Il prétend qu'Aimoin est le prémier qui ait dit cela, & qui ait couvert de cet opprobre la naissance de Clovis. Il ajoute que cet Historien n'est pas croiable, vu la distance des tems, & sa prévention contre les Mérovingiens. Il aporte deux autres raisons : l'une, que les Allemans, qui étoient la tige des François, ne souffroient point l'adultere ; l'autre, que si Childeric avoit épousé la femme d'autrui, il se seroit exposé au même péril qui l'avoit contraint d'abandonner son Roiaume huit ans auparavant. Pour toutes ces considérations, il aime mieux croire que Basine, ne pouvant plus souffrir les indignes traitemens qu'elle recevoit de son mari, se sauva en France, & qu'elle n'épousa Childeric, qu'après avoir su certainement que son époux étoit mort. Il remarque, que selon d'autres, elle avoit été répudiée ; & qu'ainsi, sous le Paganisme, rien ne l'empêchoit d'épouser un second mari. Il nous renvoie à Robert Cenalis (6). Examinons un peu cette Dispute. Je dis, I, que si le silence des Auteurs qui ont précedé Aimoin est une bonne raison, il ne faut plus dire, ni que le Roi de Thuringe maltraitoit sa femme, ni qu'il la répudia, ni qu'il étoit mort quand Childeric épousa Basine. Ce sont des faits qu'aucun des anciens Auteurs ne raporte. En II lieu, Gregoire de Tours ne dit-il pas que Basine quitta son mari, & que la prémiere chose qu'elle répondit à Childeric plut tellement à ce Prince, qu'il l'épousa ? N'est-ce point dire en termes à-peu-près équivalens, qu'elle fut femme de Childeric, avant même que son prémier mari fût mort ? En III lieu, le Passage de Tacite, que le Pere le Cointe allégue, pour prouver que les Germains desaprouvoient l'adultere, montre que Childeric pouvoit être exemt de la loi commune (7) ; car quel que fût le motif de la femme qui le vint trouver, elle déclara que sa recherche étoit fondée sur la valeur de ce Prince : outre que la peine de l'adultere étoit laissée au choix du mari ; & que Basine n'étoit plus dans le païs de son mari ; pour ne pas dire que les Loix n'étoient guere faites pour les Souverains. Enfin Childeric n'avoit rien à craindre de la mutinerie de ses sujets ; il épousoit une étrangere qui l'étoit venu trouver : quel mal faisoit cela aux François ? Ils se révoltérent huit ans auparavant, je l'avoue : mais ils craignoient, l'un pour sa fille, l'autre pour sa sœur, &c ; car Childeric se debordoit d'une maniere très-violente (8). L'affaire de Basine ne les touchoit pas : auroient-ils rompu la reconciliation pour la querelle d'un Roi de Thuringe ?

(5) Le Cointe, Annal. Ecclesiast. Francor. *Tom. I, pag.* 94.

(6) *Libro I de Re Gallicâ, Periodo XII.*

(7) Voiez ce Passage de Tacite. *Severa illic matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris, nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis qui non libidine, sed ob* NOBILITATEM, *plurimis nuptiis ambiuntur. Paucissima in tam numerosa gente adulteria quorum pœna præsens & MARITIS PERMISSA.* De Moribus Germanor. Libello.

(8) Lors qu'on leur reprocha leur sedition, ils en donnerent pour cause, *quia sine lege obnebatur* [illegible] *nostras.* De Gestis Francor. *Libr. VII.*

(E) *L'Auteur des Galanteries des Rois de France raporte mieux que Monsr. de Cordemoi les visions du nouveau mari de Basine.*] Voici ses paroles : „ On dit qu'ayant prié
„ Childeric de ne pas coucher avec elle la prémiere nuit
„ de leurs nôces, elle l'envoya par trois fois dans la cour
„ de son Palais, le priant d'observer sans s'éfrayer, les
„ visions qui se présenteroient devant lui, & que par sa
„ science occulte, elle lui fit voir, la prémiere fois, des Licornes, des Lions, & des Léopards ; la seconde, des
„ Ours, & des Loups ; & la troisiéme, des Chiens, & des Chats : d'où elle conclut que ces divers animaux présageoient la diversité des mœurs de la Race qui devoit
„ naitre de leur Mariage. On sera d'autant plus persuadé
„ que ce récit n'est qu'une fable inventée à plaisir, qu'on
„ a remarqué l'empressement de cette Reine pour Childe-
„ ric, qui ne lui permit pas apparemment d'employer si
„ mal un tems qu'elle pouvoit passer plus agréablement,
„ que de rester seule dans son lit, tandis que son Amant
„ étoit occupé à voir ces prétendues apparitions (9)". On ne peut nier que la raison qu'il allegue pour refuter ce vieux Conte n'ait quelque force ; mais elle seroit beaucoup meilleure, si l'empressement même de Basine ne portoit à croire, que l'ardeur de son amour avoit deja reçu un notable soulagement. Ni elle, ni Childeric, après ce qui s'étoit passé entre eux, n'étoient pas des gens à se regler sur le cérémoniel des nôces, & à differer leurs embrassemens jusques à ce que la solennité nuptiale les autorisât ; & ainsi Basine le pouvoit bien laisser chommer jusques à la nuit suivante. Mais venons au fait : Mr. de Cordemoi prétend que Basine étoit déjà grosse, & assez proche de son terme, lors qu'elle pria son mari d'aller chercher des apparitions trois fois de suite dans une même nuit à la porte de son Palais, & il cite Fredegaire (10) ; mais il est sûr que son témoin le dément : Fredegaire dit que ces visions précédérent la consommation du mariage. *Cum primâ nocte jugiter stratu junxissent, dicit ad eum mulier, hac nocte à coitu virili abstineamus.... Cumque Basina hæc universa narrasset, abstinebant se tactu usque in crastinum.*

(9) Galanteries des Rois de France, *Tom. I, pag.* 5.

(10) Histoire de France, *Tom. I, pag.* 128, *et* Fredeg. *Scholast. Cap.* XII.

(F) *Je parlerai de la querelle qui fut faite à Paquier, touchant Basine, & de ce que l'on répondit à son Critique.*] Raportons d'abord les paroles de Paquier : *Nos anciens couchent* Clovis *entre les legitimes ; toutes-fois, ils ne s'advisent pas qu'en faisant le récit de sa vie, ils chantent tout le contraire. Qu'il ne soit vray, ils sont tous d'accord que Childeric, ayant esté chassé du Royaume pour ses extorsions & tyrannies, se retira à Toringe, où ayant esté honorablement recueilly du Roy, il devint amoureux de la Royne Bazine sa femme : Tellement qu'estant depuis rappellé par les François, il l'enleva, & espousa, violant par ce moyen tout droict de gens, & d'hospitalité : toutes-fois, de ce mariage nasquit ce grand Clovis* (11). Voions ensuite la Censure du Pere Garasse : il dit que Paquier, *adjoustant du sien au recit fabuleux des anciens Chroniqueurs*, debite que Childeric *s'estant réfugié vers le Roy de Thuringe, vint amoureux de sa femme*, & la ravit ; *& l'amenant en France, l'espousa sacrilegement* (12). *Maistre Pasquier*, ajoute-t-il (13), *pouvoit, en laissant ces vieux resveurs, apprendre de Paul Emylie, & de Gregoire de Tours, la fausseté de cette narration. & le Sieur Du Pleix l'a deduitte fort judicieusement en la vie de Childeric.... (14). Les vieux Chroniqueurs de France n'ont jamais conclu ny songé que Clovis fust bastard, pour avoir espousé Bazine, ou quelque autre femme Thuringienne. car si ce fut Bazine qu'il espousa, il pouvoit apprendre des Historiens François, qu'elle mesme s'en vint en France après la mort de son mary le Roy de Thuringe, & espousa Childeric en secondes nopces, d'où Clovis nasquit de vray & légitime mariage.* Passons aux Réponses qui furent faites à Garasse. Prémierement, on le censura d'avoir oposé Gregoire de Tours à Maistre Pasquier, qui *toutes-fois .... forme son doute sur les paroles de cet Autheur* (15). On les raporte, & on les confirme par *Aymonius, ... qui semble en quelque chose le renvier sur luy* ; car il remarque que Basine abandonna son époux, *Priori abjecto viro* (16). Puis on ajouta au témoignage de ces deux Historiens celui de *Nicolles Gilles*. Voici ses mots à la page 16 de la Vie de Childeric : *Durant le temps que Childeric estoit avec Basin, Roy de Thuringe, il s'amoura de sa femme, nommée Basine ; &, après qu'il fut rappellé à son Regne, ladite Royne Basine, qui moult estoit affectée de luy, abandonna ledit Basin, Roy de Thuringe, son Seigneur & mary, & s'en vint vers Childeric, qui mit en oubly les plaisirs reçeus, & l'espousa, & en elle engendra Clovis, premier Roy Chrestien de France* (17). On remarqua que Richard de Vasebourg autorise cette opinion en ses Antiquitez de la Gaule Belgique, & qu'il *n'y a pas un de nos Historiens modernes qui ne l'a suivie*. On se contenta de citer Belle-Forest, qui a dit que *Chilperic delibera de se marier ; mais en ce faisant, il se monstra très-ingrat au Roy Thoringien, son hoste, l'espouse duquel il desbaucha, & l'espousa, sans se soucier du tort fait à Basin, ny du reproche qu'il en pouvoit recevoir* (18). On conclut que tous les Autheurs qu'on a raportez *sont bien aussi croyables & autant judicieux que vostre* (19) *Logician Du Pleix, qui vous a presté en ce passage sa marotte, pour authoriser vostre peu de jugement.* On n'oublie point la bévue que Garasse a faite, lors qu'il a dit que Clo-

(11) Pasquier, Recherches de la France, *Liv. VI, chap. XLIV, pag.* 522.

(12) Garasse, Recherche des Recherch. *pag.* 60.

(13) *Là même, pag.* 63.

(14) *Là même, pag.* 63.

(15) Deffence pour Estienne Pasquier, contre les Impostures & Calomnies de Garasse, *Liv. II, Sect. IV, pag.* 160.

(16) *Là même, pag.* 182.

(17) *La même, pag.* 183.

(18) *La même, pag.* 164. *Notez, que l'Auteur observe que* Ronsard confirme cette opinion, au IV de la Franciade, *& que de* Serres apelle ce Mariage ILLEGITIME & NOPCES.

(19) *On adresse la parole à* Garasse.

Disputes font commettre bien des fautes, tant du côté du cœur, que du côté de l'esprit.

vis épousa Basine (20). On apelle cela une *ignorance impie & malicieuse tout ensemble ; car par ce moyen il rendroit le premier Roy Chrestien de France plus abominable que ces brutaux d'Ethiopie, lesquels, au raport de St. Hierosme contre Jovinien, fouilloient indifferemment la couche de leur mere* (21). On cite de pareilles abominations, on exagere, on declame à perte de vue.

(20) Deffence de Pasquier contre Garasse, pag. 266.

(21) *Là-même, Liv. III, ch. II, pag. 426, 427.*

Exemples des Supercheries des Auteurs.

Cette Dispute nous fait voir une partie des défauts qui regnent dans presque tous les Ecrits de cette nature. L'Apologiste laisse passer l'une des fautes qui avoient été censurées : il n'en justifie point Paquier, & n'avoue point qu'on ait eu raison de le reprendre sur ce chef-là. Je parle de l'enlevement de Basine : nos vieux Chroniqueurs n'en ont pas fait de mention ; & ainsi Paquier aggrava l'ingratitude de Childeric : il fit des additions fabuleuses & flétrissantes tout à la fois. On pouvoit là-dessus le combatre par l'autorité de Gregoire de Tours ; &, néanmoins, son Apologiste, usant de ruse, suposa que l'on n'avoit allegué cet Historien qu'à l'egard des autres parties de l'aventure de Basine, & il fonda sur cette supposition les reproches les plus insultans. Voilà deja trois grans defauts, ne convenir pas de ce en quoi les Remarques d'un Censeur sont bonnes & justes, dissimuler ce qui lui est favorable dans ses Citations, & s'attacher uniquement avec beaucoup de vacarmes à ce qu'on peut detourner en un sens desavantageux. Voici un autre desordre. Garasse censura des fautes, & en commit dans sa Censure. Gregoire de Tours lui étoit contraire & favorable à divers égars : il ne distingua rien ; il le cita d'une façon générale, & le mit entre Emile & du Haen. Ne devoit-il pas lui donner le premier rang ? Il s'embrouilla miserablement dans un prétendu mariage de Clovis & de Basine. Ce fut par inadvertance : on voit bien qu'une precipitation d'esprit, qu'une distraction assez ordinaire aux Auteurs, le fit écrire autrement qu'il ne pensoit, la suite de son discours montre clairement qu'il ne croioit pas que Clovis eût été l'époux de Basine. Neanmoins l'Apologiste de Paquier s'acharne sur cet endroit ; il le considere comme un crime capital ; son zéle pour le premier Roi Chretien des François s'echauffe ; il apelle à son secours les figures de la Rhetorique. Est-ce agir de bonne foi ? Son Adversaire lui avoit montré l'exemple d'une pareille supercherie ; car mal à propos il s'étoit armé des aparences d'un grand zéle pour l'honneur de la Nation, au sujet de son prémier Roi Chretien. Il avoit intenté mal à propos une espece d'accusation de crime d'Etat, puis qu'à la reserve de l'enlévement, Paquier n'avoit fait que suivre nos vieilles Histoires, & qu'il en avoit representé modestement les conséquences. Quelle pitié, qu'il faille souffrir que des Auteurs aient la hardiesse d'interesser le Souverain à leurs petites querelles !

Il est encore plus utile de faire sentir aux Lecteurs ces fautes des Ecrivains, que de critiquer les mensonges Historiques. C'est pourquoi, j'espere qu'on aprouvera ce que je viens d'observer.

BASNAGE (Benjamin) fils de N. Basnage, Ministre de Norwich en Angleterre, & puis de Carentan en Normandie, nâquit l'an 1580. Il se consacra à la profession de son pere, & fut comme lui Ministre de Carentan ; mais il le fut toute sa vie, quoi que d'autres Eglises plus considerables, & nommément celle de Roüen, lui eussent adressé des vocations. Il regarda sa premiere Eglise comme une épouse, dont il ne se devoit séparer que par la mort ; & c'est pour cela qu'il ne voulut point se prévaloir de la liberté où le Synode National de Charenton l'avoit mis en 1623 (A). Il assista à ce Synode en qualité de Député de la Province de Normandie. Il fut encore nommé par cette Province, pour assister au Synode National de Charenton, l'an 1631 ; mais le Roi lui fit défense d'y assister, & lui ôta son Eglise. Il y fut rétabli tout aussitôt, & il obtint la permission de se trouver à ce Synode comme Député de Normandie. Les Remontrances que la Compagnie avoit fait faire à Sa Majesté produisirent ce bon effet. Il avoit donné de si belles preuves de sa capacité & de sa prudence, qu'il fut élu Modérateur du Synode National d'Alençon, en 1637. Il faloit à cette Assemblée un Modérateur qui eût beaucoup de talens ; car elle avoit des affaires très-délicates à manier. Les différens sur la Grace Universelle avoient fait beaucoup d'éclat : il étoit à craindre qu'il ne s'elevât dans l'Eglise Réformée de France une guerre Théologique, plus formidable qu'une rude persécution ; les esprits étoient déjà fort échaufez, & fort prevenus. Ce Synode mit les affaires sur un bon pied : la prudence & l'adresse du Modérateur y contribuérent beaucoup. Il fut Adjoint au Modérateur dans le Synode National de Charenton, l'an 1644. Cette Assemblée le deputa à la Reine Mere, qui lui donna des marques de son estime. Il eut une infinité de Disputes avec les Controversistes : il écrivit contre l'Eglise Romaine ; & on écrivit contre lui (a). Son *Traité de l'Eglise* fut fort estimé (b) : il travailla à un *Ouvrage contre les Dévots indiscrets de la Sainte Vierge*, qui est demeuré imparfait. Il mourut âgé de soixante & douze ans, en 1652 : c'étoit la cinquante & uniéme année de son Ministere. Il laissa deux fils, qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux-mêmes, que par leurs enfans (B). Il ne faut pas oublier qu'il fut Député au Roi Jaques, & qu'il passa en Ecosse avec la permission de ce Prince, & qu'il y servit utilement les Eglises pour leurs intérets temporels. La Lettre de congé du Roi Jaques le qualifie *Député de toutes les Eglises de France.* Il est souvent parlé de lui dans le *Synodicon in Galliâ Reformatâ* ; mais comme cet Ouvrage est en Anglois, on n'y a pas toujours observé la vraie Orthographe des noms propres (C), & cela

(a) *Lescrivain, & Diaconus, sont les principaux qui ont écrit contre lui.*

(b) *Il fut imprimé, si je ne me trompe, à la Rochelle, l'an 1612.*

(A) *Il ne voulut point se prévaloir de la liberté de quitter son Eglise, qu'il avoit obtenue au Synode de Charenton, en 1623.*] Voici ce que c'est. Le Synode Provincial de Normandie lui avoit permis de se detacher de son Eglise : cette Eglise en avoit apellé au Synode National ; & cet Apel fut cassé par le Synode National de Charenton l'an 1623. Neanmoins notre Benjamin ne quitta point son Eglise.

(B) *Il laissa deux fils, qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux-mêmes, que par leurs enfans.*] L'aîné, Antoine Basnage, nâquit l'an 1610, & suivit la profession de son pere : il fut Ministre à Bayeux. Il se signala par sa fermeté, & par son courage, dans la derniere persécution : la prison du Havre de Grace, où il fut mené à l'age de soixante-quinze ans, n'ébranla point sa constance. Il fut mis en liberté lors de la Revocation de l'Edit de Nantes, & se refugia en Hollande : il mourut à Zutphen, en l'année 1691, âgé de quatrevingt-un ans. Il a laissé un fils nommé Samuel Basnage, Sieur de Flottemanville (1), qui avoit été Ministre avec lui de l'Eglise de Bayeux, & qui l'est présentement à Zutphen. C'est un des plus habiles Ministres qui soient sortis de France. Il a deja publié un Livre en Latin (2), qui est une suite de la Critique des Annales du Cardinal Baronius, que Casaubon avoit commencée. Il travaille présentement à une *Histoire Ecclesiastique* (3). J'ai fait l'Article de l'autre fils de Benjamin Basnage.

(1) *Il est né l'an 1638.*

(2) *Intitulé* De Rebus Sacris & Ecclesiasticis Exercitationes Historico-Criticæ, *Ultrajecti*, 1692, in 4.

(3) *Il en a deja publié trois Volumes in folio, sous* le titre, Annales Politico-Ecclesiastici Annorum DCXLV, à Cæsare Augusto ad Phocam usque. *Ils ont été imprimez à Rotterdam, chez Leers, en 1706, & dédiez aux Etats de Gueldres en 1701. Il promet la suite de cet Ouvrage.*

(C) *Il est souvent parlé de lui dans le* Synodicon in Galliâ Reformatâ, *où l'on n'a pas toujours observé la vraie Orthographe des noms propres.*] Par exemple, à la page 94 du II Tome du *Synodicon in Galliâ Reformatâ*, on parle des Députez de Charenton, Saint Mere, & le Val de Serre. Il faloit dire *Carentan*, *Sainte Mere Eglise*, & *le Val de Serre*. A la page 75, Benjamin Basnage est qualifié Ministre de Charenton ; & aux pages 259 & 274, Ministre de Quarentin ; & à la page 322, Ministre de Sainte Mere. Il faloit dire Sainte Mere Eglise, & observer que Carentan & Sainte Mere Eglise sont deux lieux qui ne faisoient alors qu'une seule & même Eglise parmi ceux de la Religion. Elles avoient bien chacune son lieu d'exercice ; mais comme l'une étoit censée annexe de l'autre, il n'y avoit qu'un Pasteur & un Consistoire pour toutes les deux. A la page 89, on dit *le Colloque de Constantine*, au lieu de *le Colloque du Cotentin*. Voilà des fautes d'Orthographe, qui peuvent jetter les Lecteurs dans l'égarement, & leur faire croire qu'il y a eu des Eglises en Normandie qui avoient nom *Saint Mere*, *Charenton*, *Quarentin*. Un homme paié par des Libraires, pour faire des Additions à un Dictionaire Géographique, se pourroit imaginer qu'il auroit fait une découverte considérable, en trouvant ces trois paroisses dans un païs où les Géographes ne les avoient pas encore aperçues. Les fautes sont comme les étincelles : ce qui n'est d'abord que le changement d'une lettre, devient quelquefois une complication ou un amas de faussetez monstrueuses. Il faut y remedier de bonne heure, *principiis obsta.* Voici des méprises d'un autre genre. L'Auteur du *Synodicon* fait mention (4) d'un Pierre Basnage, fils d'Antoine, & petit-fils de

(4) *Pag. 383.*

cela produit quelquefois de la confusion.

de Benjamin ; & il dit que ce Pierre Basnage n'avoit point d'Eglise l'an 1637. C'est un abus. Antoine Basnage n'a eu que deux fils. L'aîné est celui qu'on nomme Mr. de Flottemanville, qui naquit l'an 1638 : le cadet s'apelloit François, & suivit la profession des armes, & mourut l'an 1685. Le même Auteur croit (5) que Mr. Basnage, Ministre de Rotterdam, est fils de Benjamin Basnage ; mais il n'est que son petit-fils. Ces petites fautes, que je me sens obligé de relever pour l'instruction des Lecteurs, n'empêchent pas que je ne croie que le travail de Mr. Quick (6) est très-beau & très-utile, & que tous les Reformez de France lui ont une extrême obligation de la peine qu'il s'est donnée de faire un Recueil si ample & si exact de leurs Synodes, & d'y joindre les *Prolégomenes* qu'il y a mis.

(5) Pag. 497.

(6) *C'est le nom du Ministre Anglois, qui a publié à Londres, en 1692, le* Synodicon in Galliâ Reformatâ, or Acts, Decisions, Decrets, and Canons, of the seven last National Councils of the Reformed Churches in France, *en 2 Volumes* in folio.

BASNAGE (HENRI) fils du précédent, nâquit à Sainte Mere Eglise, en basse Normandie, le 16 d'Octobre 1615. Il a été l'un des plus habiles & des plus éloquens Avocats du Parlement de Normandie, où il fut reçu l'an 1636. Il n'y a point eu de grande Cause où il n'ait été emploié. Il alla à Paris, avec les deux Députez de la Province de Normandie, pour l'Affaire du Tiers & Danger : ce fut lui qui dressa les *Mémoires* ou le *Factum* de la Province, & qui fut choisi pour défendre cette Cause. Il fit un autre voiage à Paris, à la priere du Marquis de Matignon, pour régler avec le Marquis de Seignelai (a) les partages de la succession ; & l'on sait qu'il eût eu part à la Révision génerale des Droits Coutumiers de France, si le projet que l'on forma là-dessus avoit été exécuté (b). Il fut nommé Commissaire, en 1677, pour les Affaires de Religion, & s'en aquita dignement. Il a réussi également dans les Consultations, & aux Plaidoiers ; & il a fait voir qu'il pouvoit être aussi bon Auteur, que bon Avocat. La *Coutume de Normandie*, qu'il publia avec de fort amples *Commentaires*, l'an 1678, a été si estimée & si bien vendue, qu'on en fit une seconde Edition en deux Volumes *in folio*, l'an 1694. On fit en même tems une troisiéme Edition de son *Traité des Hypotheques*. L'Auteur, malgré son grand âge, eut le soin de ces Editions : il conservoit toute la force de son jugement, & de ses lumieres. Cela est rare ; mais c'est assez le propre de ceux qui ont eu un grand feu, & la tête forte en même tems. C'étoit son caractere. Sa Religion n'empêchoit pas que ceux qui étoient à la tête du Parlement, & les autres membres les plus considérables de ce Corps illustre, n'eussent pour lui une grande estime, & une amitié singuliere. Il reçut toute sorte d'honnêtetez de Mr. de Monthulon, prémier Président de Roüen, auquel il dédia sa Coutume de Normandie, l'an 1694. Il mourut à Roüen le 20 d'Octobre 1695, à l'âge de quatre-vingts ans, & quatre jours. S'il n'eut pas la joie de voir ses enfans les dernieres années de sa vie, ce fut d'autre côté une grande consolation pour lui, que d'aprendre la gloire qu'ils aquéroient dans les pais étrangers, par leurs beaux Ouvrages (A). Il eut aussi la consolation de savoir que Monsieur Baudri, son gendre, Professeur en Histoire Sacrée à Utrecht, où il mourut au mois de Février 1706, s'étoit fait fort estimer par ses Leçons, & par un bon *Commentaire* sur le Traité de Lactance *de Mortibus Persecutorum* (c).

(a) *Il avoit epousé la belle-sœur du Marquis de Matignon.*

(b) *Des Personnes dignes de foi m'ont dire que Mr. le Tellier, Promoteur de ce Projet, eût nommé Mr. Basnage pour l'un des Executeurs.*

(c) *Imprimé à Utrecht, l'an 1692, in 8.*

(A) *S'il n'eut pas la joie de voir ses enfans, ... il aprit la gloire qu'ils aquéroient dans les pais étrangers, par leurs beaux Ouvrages.*] JAQUES BASNAGE, son fils aîné, n'avoit gueres plus de vingt-deux ans (1), lors que l'Eglise de Rouen le souhaita pour son Ministre, à la place de Mr. le Moyne, l'an 1676. Il servit cette Eglise avec beaucoup d'aplaudissement, depuis ce tems-là, jusques à la Révocation de l'Edit de Nantes. Alors il se retira en Hollande, & s'arrêta a Rotterdam, où il est Ministre Ordinaire (2). Les Livres, qu'il a déjà publiez, tant en Latin qu'en François, & sur tout sa belle *Réponse à Mr. de Meaux*, justifioient hautement de flaterie tous ceux qui promettoient comme un parfaitement bel Ouvrage son *Histoire de l'Eglise* ; mais ils en ont été beaucoup mieux justifiés par la publication de l'Ouvrage même (3). Ses autres Ouvrages sont l'*Examen des Méthodes proposées par l'Assemblée du Clergé de France, en 1682, pour la reunion des Protestans à l'Eglise Romaine*, imprimé à Cologne en 1684. *Epistola D. Chrysostomi ad Cæsarium Monachum, cum tribus Epistolicis Dissertationibus*, imprimées a Rotterdam en 1687, & reimprimées en 1694. *La Communion Sainte, ou Traité sur la necessité & les moiens de communier dignement*, imprimée à Rotterdam en 1687, & diverses fois depuis. *Traité de la Conscience, avec des Reflexions sur le Commentaire Philosophique*, imprimé à Rotterdam, en 1696. *L'Histoire & la Religion des Juifs, depuis Jesus-Christ, jusqu'à present, pour servir de Suplement à Joseph*, s'imprime actuellement à Rotterdam, en 5 Volumes *in 12*.

Son frere puîné, HENRI BASNAGE, Sieur de Beauval (4), étoit reçu Avocat au Parlement de Normandie, & y marchoit sur les traces de son pere ; mais les troubles de Religion ont été cause qu'il a mieux aimé se refugier en Hollande, que de suivre cette route si glorieuse selon le monde. Il étoit encore fort jeune, lors qu'il publia un petit Traité sur la *Tolérance des Religions*, dans lequel on vit regner beaucoup de vivacité & de délicatesse. Il s'est aquis & il s'aquiert tous les jours par toute l'Europe une reputation immortelle, en publiant l'*Histoire des Ouvrages des Savans*. Les Démêlez, qu'il eut avec Mr. Jurieu, le détournérent souvent de cet Ouvrage, & produisirent de part & d'autre divers Ecrits fort vifs & fort piquans. Sa Révision du *Dictionaire de Furetiere*, auquel il fit des Additions & des Corrections considérables, & auquel il ajoute une infinité d'Exemples tirez des meilleurs Ecrivains François, est un Ouvrage d'une très-grande utilité. Il le retouche encore actuellement.

Quoi que ces Messieurs soient pleins de vie, il a falu nécessairement parler d'eux, afin d'empêcher qu'on ne continue de les prendre les uns pour les autres, comme on l'a déjà fait dans quelques Livres. Voiez la Remarque (C) de l'Article precedent, & ce Passage de la Bibliothéque Universelle : on y montre que l'Auteur de l'Histoire des Journaux ne conoît pas bien Messieurs Basnage. „ On a déjà „ dit que cet Ouvrage (5) est necessaire : mais il faut ajou- „ ter qu'il le seroit beaucoup plus, si celui qui l'a fait avoit „ été mieux informé, puis qu'il a commis diverses fautes, „ qui empêchent qu'on ne puisse faire fond sur ce qu'il „ écrit, à moins qu'on ne les corrige. En parlant, par „ exemple, de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, qu'on fait „ être de Mr. *de Beauval* Avocat, il dit que c'est un Mi- „ nistre François Refugié qui en est l'Auteur ; & que si on „ lit dans le titre *par Mr. B***, Docteur en Droit*, ce n'est „ qu'afin de se mieux cacher : que ce Ministre, qui est „ l'Auteur de cet Ouvrage, est le même qui a écrit contre „ Mr. *de Meaux*, & contre *Baronius* ; confondant ainsi trois „ personnes fort différentes. Il est vrai qu'il semble qu'on „ doive lui passer cet Article ; il est assez rare de voir une „ seule famille si feconde en Auteurs célèbres : il faut en „ être bien instruit, pour ne s'y pas tromper (6) ". Cette Réfléxion est ingénieuse & judicieuse tout ensemble.

(1) *Il est né à Rouen, l'an 1653.*

(2) *On apelle ainsi ceux qui ont la Direction des Eglises, pour les distinguer des autres Pasteurs Refugiés qui resident dans les Villes de Hollande.*

(3) *Il a été achevé d'imprimer au mois de Novembre 1698, en 2 Vol. in* folio. *Voiez l'*Histoire des Ouvrages des Savans *de 1698, pag. 581, & 300. & le* Journal d'Utrecht, *Tom. IV, pag. 24.*

(4) *Il est né à Rouen, l'an 1658, le 7 d'Août.*

(5) *C'est-à-dire M.* Christiani Juncheri Dresdensis Schediasma Historicum de Ephemeridibus seu Diariis eruditorum.

(6) Bibliotheque Universelle, *Tom. XXII, pag. 427, 428.*

BASTA (NICOLAS) Epirote de Nation, a été un bon Officier de Cavalerie au service des Espagnols dans les Païs-Bas, où le Duc d'Albe l'avoit amené l'an 1567 (a). Il se signala à la défaite de la Noue, devant Engelmunster, en 1580 (b). Le Duc de Parme lui rendit un témoignage fort glorieux (A) quatre ans aprés, en l'envoiant au secours de l'Electeur de Cologne. Son pere, nommé Demetrius, avoit porté les armes quarante ans durant, au service de la Maison d'Autriche (c). Il étoit sans doute parent de George Basta (B) ; ce qui doit diminuer l'envie

(a) Strada, de Bello Belg. *Dec. I, Lib. VI.*

(b) *Idem, Dec. II, Lib. III.*

(c) *Idem, ibid. Lib. VII, ad ann. 1588.*

(A) *Le Duc de Parme lui rendit un témoignage fort glorieux.*] Le voici : *Hunc* (Blasium Capisuccum) *& Nicolaum Bastam veterem Epirotarum equitum ductorem Coloniam mittens Alexander, Coloniensibus rescripserat, delectos à se fuisse strennuos adeo gnarosque militia viros, ut horum consilia, si occasio se daret, tuto ipse sequi paratus esset* (1).

(B) *Il étoit sans doute parent de George Basta.*] Quelques-uns disent qu'il étoit son frere (2), & remarquent que quatre celébres Historiens (3) ont donné à Nicolas une action glorieuse de George : c'est le secours jetté dans la Fere, l'an 1596. Bouteroue n'a point fait cette faute : il donne fort bien le nom de George à celui qui fit

(1) Strad. de Bello Belg. *Dec. II, Lib. V, pag. 288.*

(2) Gallucc. de Bello Belgico, *Lib. VIII.*

(3) Campana, Davila, de Thou, Bussieres.

l'envie qu'on aura peut-être de censurer cet Article. Lors qu'un homme est digne d'avoir place dans un Dictionaire, il ouvre en quelque façon la porte à ceux de sa parenté. Ce qui soit dit une fois pour toutes.

(4) Rudolp. Botereus, Commentar. de Reb. in Galliâ gestis, Lib. III, pag. 272.

fit cette action (4). Il y a peu de guerriers qui soient capables de consentir à ces sortes de transports de gloire: l'amitie fraternelle va rarement jusques-là. L'Anonyme, qui a publié l'Histoire de l'Archiduc Albert, l'an 1653, donne le nom de Nicolas Basta à celui qui fit entrer un convoi de vivres dans la Fere.

(a) Strada, de Bello Belg. Decad. II, Livr. III.

(b) Tiré de Strada, Decade II, Livr. III. & Livres VI & X.

(c) D'Aubigné, Tom. III, Livr. III, Chap. IX, De Thou, Livr. CII, vers la fin. Voiez tous les Exploits de George Basta pendant ces deux Expéditions dans Dondini, Histor. de Rebus in Galliâ gestis, & ses Elogii di Capitani illustri de Lorenzo Crasso, pag. 17.

(d) Angel. Gallucius, de Bello Belg. Libr. I.

(e) Idem, Libr. VIII.

(f) Ex Thuano.

(g) Mercure François, Tom. I.

BASTA (GEORGE) fameux Général d'Armée, au commencement du XVII siécle, étoit originaire de l'Epire (a); mais il nâquit dans un village nommé *la Rocca*, près de Tarente. Il commandoit un Regiment de Cavalerie Epirote, ou Albanoise, quand le Duc de Parme prit possession du Gouvernement des Païs-Bas, l'an 1579, & il se perfectionna extrémement au métier des armes dans l'école d'un aussi grand Capitaine que l'étoit ce Duc, qui, aiant bientôt reconu le mérite de George Basta, le fit Commissaire général de la Cavalerie, l'an 1580 (*A*). Il n'y avoit point d'entreprise considérable dont on ne lui donnât les principaux rólles. Pendant le siége d'Anvers en 1584, il eut ordre de tenir la campagne, afin d'empécher qu'aucun secours n'entrât dans la place; & en 1588, aiant été renforcer les Troupes qui assiégeoient Bonn, il contribua beaucoup à la prise de cette Ville (b). Il suivit en France le Duc de Parme, pour le secours de la Ligue, l'an 1590; &, l'an 1592, il eut le commandement de l'arriere-garde, pendant la prémiere retraite (c). Il fut aussi de l'expédition du Comte Charles de Mansfeld en France, l'an 1593 (d); après quoi il alla faire quelques campagnes en Hongrie, & revint au Païs-Bas, où il fut chargé l'an 1596 d'une commission trés-difficile, dont il s'aquita très-glorieusement (e): ce fut de jetter un secours de vivres dans la Fere assiégée par Henri IV. On n'a jamais vu plus de conduite, plus de secret, plus de diligence, qu'il en fit paroitre dans cette occasion. Mais le plus beau théatre de ses exploits a été sans doute la Transilvanie, & la Hongrie. Il remporta en 1601 une victoire signalée sur Sigismond Battori, qui s'étoit fait élire Prince de Transilvanie. A peine demeura-t-il trois cens hommes sur la place du côté des Imperiaux; mais Battori perdit plus de dix mille hommes, cent dix drapeaux, quarante piéces de canon, & tout le bagage de son Armée. La ville de Clausembourg fut assiégée peu après, & contrainte de subir la loi du vainqueur. Basta se défit d'un rival un peu incommode, qui avoit partagé avec lui la gloire de cette journée: je parle du Vaivode de Valachie, qu'il fit tuer dans sa tente, parce qu'on le soupçonna d'une intelligence secrette avec les Turcs. L'année suivante, il acheva de ruiner les affaires de Battori, par la prise de Bistric, & par la défaite de Moïse Prince des Sicules: desorte que Battori, demandant humblement la paix, renonça à toutes ses prétentions, & se contenta d'obtenir comme une grace la qualité de Baron dans la Boheme. En 1603, Basta défit tout de nouveau l'Armée que Moïse avoit levée; & il en auroit peut-être forcé les débris dans Temeswar, si les aproches de l'hiver n'eussent empêché qu'il n'assiégeât cette place. Les rigueurs qu'il exerça l'année suivante contre les Protestans de Transilvanie firent beaucoup de tort à l'Empereur. Il en fit exercer de semblables en Hongrie, par le Comte de Bel-joieuse, ce qui fut cause qu'Etienne Bostkai prit les armes, & se trouva bientôt assez fort pour gagner une victoire sur les Troupes Impériales que ce Comte commandoit. Basta ne put réparer qu'en partie cette perte; car si d'un côté le siége qu'il mit devant Cassovie dégagea le Comte de Bel-joieuse, il falut de l'autre qu'il se retirât de devant la place (f). En 1605, il eut le chagrin de ne pouvoir empécher les Turcs de se rendre maitres de Strigonie (g); mais il eut du moins la consolation, par son campement auprès de Comorre, de leur oposer une barriere invincible; & de les charger avec avantage, lors qu'ils allérent prendre leurs quartiers d'hiver. La paix qui se fit, & le peu de tems qu'il vécut après cela, firent cesser les Historiens de parler de ses Exploits (*B*). Il avoit été honoré du

(1) Ex Strada, Decad. I, Livr. VI ad annum 1587.

(2) Dondini, Historia de Rebus in Galliâ gestis, Libr. III, pag. 518.

(3) Vannozzi, Lettere miscellanee, Volume terzo, pag. 189.

(4) Là-même, pag. 190.

(*A*) *Le Duc de Parme, ... le fit Commissaire général de la Cavalerie, l'an 1580.*] Je remarquerai par occasion que cette charge étoit d'assez nouvelle création au Païs-Bas en ce tems-là. Le Duc d'Albe l'y avoit transportée en 1567: il l'y avoit, dis-je, transportée d'Italie, où elle devoit depuis peu sa naissance à Ferdinand de Gonzague, Gouverneur du Milanez. Celui auquel le Duc d'Albe la conféra étoit Antoine Olivera, issu de ce Martin Olivera, que Don Pedro Roi de Castille avoit fait venir de France, pour s'en servir contre les Maures de Grenade (1). George Basta remplit fort bien cette charge, & l'on s'aperçut, que pendant qu'il étoit malade à Caudebec, la Cavalerie se relâchant de la bonne discipline sous laquelle il l'avoit tenue, ne fit pas bien son devoir à l'attaque que les Roiaux livrérent au Duc de Parme en 1592 (2).

(*B*) *La paix, ... & sa mort ... firent cesser les Historiens de parler de ses exploits.*] Bonifacio Vanozzi, dans une Lettre datée du mois de Janvier 1608, témoigne que deux Lettres de G. M. Praga, écrites le 17 & le 24 de Decembre 1607, lui avoient apris la mort de George Basta (3). Je pense que ce G. M. Praga avoit été Sécretaire de ce General. Il s'affligeoit de la perte de ce maître, & se loüoit des bontez que le Comte Charles, & la Comtesse sa mere, lui témoignoient (4). Je ne remarque cela, qu'afin qu'on voie que notre Général ne mourut point sans postérité legitime. Les Avis, qu'on donne à G. M Praga, me font juger qu'il vouloit écrire l'Histoire de son maître. Ces Avis-là sont fort sensez. Le Vannozzi lui représente, que si l'on desire de ne point passer pour flateur, il faut entreprendre l'Histoire particuliere d'un événement fameux, où la personne, dont on veut faire la Vie, ait eu la principale part. Il lui en indique un, par raport à George Basta; & il ajoûte, qu'en s'y prenant de la sorte, on a une occasion favorable de faire venir sur la scéne les actions glorieuses d'un homme, sans qu'il paroisse qu'on ait affecté cela. La grande commodité de cette conduite est qu'elle n'engage point à parler des imperfections de son Héros: au lieu qu'une Histoire entiere de sa Vie demande qu'on le dépeigne, non seulement selon ses vertus; mais aussi, selon ses vices. Or, quelque louable que puisse être une personne, elle a ses defauts; & quelquefois même les mauvaises qualitez ne sont pas moindres que les bonnes. Il cite là-dessus Tite Live, eu égard à Annibal. *Alcuni, per fuggir il nome d'Adulatore, tanto ambito, quanto dannato, si danno à scriver un' attion publica, ò un tal membro di essa, nella quale habbia parte principale colui, di cui noi intendiamo istoriar l'attioni, ò la vita. Verbi gratia, volendosi porre in carta la vita del Sig. Co. Basta, si potrebbe pigliare à descriver un' accidente della guerra d'Vngheria, siasi il tumulto e la seditione de' Ribelli, od altra impresa, nella quale S. E. havesse havuto parte principale. & così dissimulatamente mettersi à dir delle sue prodezze con molto proposito, e fuor di sospetto; che hoggi di per lo più non si leggono Vite, ò narrationi di Grandi, che non habbiano del favoloso: e per cotali Scrittori son tenuti à dire il vero, e fuggir la menzogna: stando che, cosi non fuss' egli, non vi sia alcuno tanto laudabile, che non habbia i suoi Nei: Onde saggiamente Livio, dopo una gran diceria a favor d'Anibale, chiuse il periodo così;* Aequabant vitia virtutes: *perche, come peritissimo Maestro, sapeva, che non si poteva, ne doveva tralasciar' indietro i cenni de' vitii, del descritto per virtuoso* (5). Il remarque qu'Annibal, qui étoit borgne, censura le peintre, qui lui avoit donné deux yeux, & récompensa celui qui l'avoit peint en profil (6). Cela montre qu'il ne vouloit point qu'on mentît ouvertement en sa faveur, & qu'il étoit bien aise qu'on trouvât l'art de dissimuler ses defauts. Le Vannozzi se jette ensuite sur un précepte Latin, qui est très-beau: *Conviene dunque*, dit-il (7), *ut veritas ante oculos habeatur, gratiâ atque odiis posthabitis: melius est enim Historicum, & Politicum, si non fert ratio temporum, ab Historiâ scribendâ abstinere, quàm eam turpiter mentiendo, & adulando, quod plerosque fecisse Flavius Josephus scripsit, maculare. Respublica enim interest, ne quid omnino, nisi quod sit compertum, & exploratum, in lucem exeat, &c.* Cela veut dire, que si le tems ne permet pas de raporter la vérité, il vaut mieux s'abstenir d'écrire l'Histoire, que de la salir de mensonges; car il importe au public que tout

(5) Vannozzi, Lettere miscellan. Vol. III, pag. 191, 192.

(6) Là-même, pag. 192.

(7) Là-même.

du titre de Comte (*b*). Il y en a qui disent que jamais les Turcs n'eurent de l'avantage sur lui (*C*). N'oublions pas qu'il est Auteur (*D*), & Auteur fort estimé (*E*).

(*b*) *Strada, Decad. II, Lib. III.*

tout ce que l'on imprime soit bien certain. Il conclut par une autre Regle, *Louer peu, & blâmer encore moins.* „ Serviamo la Lettera „, dit-il (8), „ con quel moralissimo „ Detto : *Lauda parcè, & vitupera parcius*".

(8) Venosa, Lettere miscellan. *Vol. III*, pag. 192.

Ceci valoit bien la peine d'une Digression: j'en fais juges tous ceux qui ont du discernement.

(*C*) *Il y en a qui disent que les Turcs n'eurent jamais d'avantage sur lui.*] Ecoutons Strada. *Militari scientia clarum quem è Farnesianâ Scholâ supremum Cæsarei exercitus Ducem vidimus in Pannoniâ ex Othomanicis copiis perpetuò victorem* (9).

(9) Strada, *Decad. II, Lib. III.*

(*D*) *Il est Auteur.*] On imprima son *Maestro di Campo generale*, à Venise, en l'année 1606, & son *Governo della Cavalleria leggiera*, a Francfort, en 1612.

(*E*) . . . . *& Auteur fort estimé.*] Voici comme Mr. Naudé en parle dans son Traité de l'Etude Militaire : *In equestris militiæ disciplina quatuor seu duces seu tribunos communiter proponimus, quorum de eâ re lucubrationes tanquam absolutissima omnium sibi calculos & approbationem conciliarunt; scilicet Georgius Basta, qui summus mandatarum curator in Belgico Regis exercitu, & Cæsarianarum deinde copiarum ductor summo cum imperio fuit.* Les trois autres sont *Ludovicus Melzus, Flaminius a Cruce, & Joannes Jacobus Walhausius.*

BATHYLLUS, jeune homme de Samos, aimé passionnément par Anacreon, qui en parloit souvent dans ses Vers (*A*). Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une (*a*) où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos Romans aux parties découvertes : il s'étend aussi sur les plus cachées; & de là vient que Madle. le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de sa Traduction : il a falu y laisser des lignes toutes entieres parsemées d'etoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate, tyran de Samos, qui lui fit dresser une statue (*B*), dont l'attitude étoit celle d'un homme qui chante, & qui joue de la lyre. Chabot s'est trompé en l'apellant *Pantomime* (*C*). Mr. le Fevre, en tâchant d'excuser les déréglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étoient pas fort connues (*D*). On verra

(*a*) *C'est la XXIX.*

(*A*) *Anacreon . . . . parloit souvent de lui dans ses Vers.*] Horace l'a remarqué : voici ses paroles,

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teïum :
Qui persæpe cava testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem (1).

(1) Horat. Epod. XIV.

On ne peut gueres voir de distinction plus étrange que celle d'André Schottus, qui a cité ces Vers d'Horace, pour prouver que Mecene aimoit le Pantomime Bathyllus, dont je parlerai ci-dessous (2). Charles Etienne ne s'est pas moins égaré, lors qu'il a dit que Bathyllus, mignon d'Anacreon, est le même que le Pantomime auquel se raportent ces paroles de Juvenal, *molli saltante Bathyllo* (3). N'est-ce pas vouloir que Juvenal & Anacreon aient été contemporains?

(2) Andr. Schot. Not. ad Senec. Controv. *Præf. Libr. V*, pag. 414 *Edit.* Th. de Juges.

(3) *Elles sont dans la VI Satire, Vers. 63.*

(*B*) *Polycrate . . . . . lui fit dresser une statue.*] Quelques-uns croient que Juvenal en a parlé, lors que s'adressant aux Dieux il dit,

- - - *Ut video, nullum discrimen habendum est*
Effigies inter vestras, statuamque Bathylli (4).

(4) Juvenal. Sat. *XIII, Vers.* 118.

D'autres lisent *Vagelli*, au lieu de *Bathylli*. Cette statue de Bathyllus étoit au Temple de Junon à Samos devant l'Autel. Apulée en a fait une description fort particularisée (5).

(5) Apul. Florid. *pag.* 350, 351.

(*C*) *Chabot s'est trompé, en l'apellant* Pantomime.] *Hic Bathyllus*, dit-il (6), *Samius fuit Pantomimus Anacreontis in maximis deliciis.* Son erreur vient aparemment des idées qu'il avoit d'un autre Bathylle, à qui le titre de Pantomime convenoit très-bien, comme on le verra ci-dessous.

(6) Chab. in Horat. *Epod. XIV.*

(*D*) *Mr. le Fevre, en tâchant d'excuser les déréglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étoient gueres connues.*] C'est ici que j'executerai la parole que j'ai donnée dans la Remarque (*G*) de l'Article d'Anacreon. Il vaut mieux qu'on trouve ces choses ici : elles auroient donné trop de longueur à l'Article de ce Poëte, & n'en donneront pas trop à l'Article de Bathyllus. Je dis donc, que comme Mr. le Fevre ne pouvoit pas ignorer que l'amour de notre Poëte pour Bathyllus n'ait passé pour une franche pédérastie, & que la jalousie de Polycrate par raport à Smerdias n'ait fait du bruit, on ne comprend pas qu'il ait dû dire, qu'*on ne sait point que les plaisirs* d'Anacreon *ayent été des matieres de scandale, ni qu'on se soit jamais plaint de sa belle humeur* (7). Ce qu'il remarque en un autre endroit est beaucoup plus raisonnable. Il dit qu'on a vu des passions bien plus scandaleuses dans les Troupes auxiliaires de France, que ne l'etoient les amours d'Anacreon. La maniere dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin, pour être traduite : *An id potius ames quod patrum nostrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

(7) Vie des Poëtes Grecs, pag. 48 *Edit. de Hollande* en 1680.

Serica cum Dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et fragmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosa & myrto fertisque recentibus ibat
Alonis vincla capax, dilecta consocia forma (8).

(8) *Epist. Dedicat.* Anacreont.

Voilà un morceau d'Anecdotes, dont aparemment plusieurs Lecteurs chercheront les circonstances : une chévre Maîtresse de quelque Général Italien, & menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le

Novimus & qui te transversa tuentibus hircis (9).

(9) Virgil. Eclog. III. ℣. 8.

Ces Anecdotes firent des affaires à Mr. le Fevre. *Il n'est pas fort à propos*, dit-il (10), *qu'on sache que j'ai fait les Vers du* Bouc couronné. *Mr. votre pere, à qui j'ai autrefois récité l'Histoire de la* Chevre *dont il est parlé dans la Dédicace d'Anacreon, & qui n'ignore pas de quelle maniere je fus traité dans le Sanédrin, vous dira mes raisons.* Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours, ayant assiégé Lion, l'an 1562, *fut contraint de se retirer, abandonné par trois mille Italiens, qui désertérent faute d'être payés à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les païsans ne jugérent pas la pouvoir expier qu'en brûlant toutes les chévres des lieux par où ils avoient passé* (11). J'aime mieux citer Mr. Varillas, que d'Aubigné, qui nous aprend que *le Duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandast au siége* de Lion, *Tavannes fit dissiper l'Armée, mecontenta les Italiens, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfans & les chevres; chose si cognue au pais, que les paisans n'en laissérent aucune en vie après leur départ* (12). Le même Historien raconte que le Baron Des-Adrets, menant ses gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, *Les voilà, les tueurs de femmes & enfans, & les amoureux de chevres : donnons* (13). D'Aubigné sans doute savoit cela par une tradition toute fraiche, & avoit lu un Historien qui nomme les chefs de ces infames soldats, & qui raconte que Tavannes, ou peu satisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au siége, ou n'espérant aucun bon succès du siége, se retira en Bourgogne; qu'ensuite le Duc de Nemours *tira droit en Dauphiné, où il fit plusieurs exploits* (14); *mais le Comte d'Anguesol*, continue-t-il, *se plaignant qu'il n'estoit payé, se retira dès lors, hormis six enseignes qui accompagnerent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces Troupes d'Italiens envoiez & soldoyez par le Pape firent beaucoup de maux par où ils passérent, & pillérent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & detestables en leur vie, qu'ils trainoient avec eux des chevres, pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales; qui fut cause que puis après en tous les lieux par où ils avoient passé les chevres furent tuées & jettées en la voyerie par les paysans.* C'est alors sans doute que l'on vit cette chevre si parée, dont parle Mr le Fevre. C'étoit celle du Général. Les soldats vérifiérent alors cette sentence de Claudien,

(10) Poët. Grecs, pag. 54.

(11) Varillas, Charl. IX, *Tom. I, pag.* 125 *Edition de Hollande.*

(12) D'Aubigne, *Tom. I, pag.* 224, *à l'an.* 1562.

(13) *Là-même, pag.* 208.

(14) Theodore de Beze, Histoir. Ecclesiast. *Livr. XI, pag.* 220, *à l'an.* 1562.

Utque ducum lituos sic mores castra sequuntur.

L'Auteur de l'*Histoire des choses mémorables avenues en France depuis l'an* 1547, *jusques au commencement de l'an* 1597, raconte les mêmes choses. *En ces entrefaites*, dit-il (15), *le sieur de Tavanes vint de Bourgogne jusques à trois lieues près de Lyon, faisant estat d'assaillir la ville; mais il en estoit trop loing : combien qu'il eust lors plus de cinq mille hommes, entre trois mil Italiens, conduits par le Comte d'Anguisola* (16), *& soudoyés du Pape. Ces Italiens, qui estoient les plus grans pillars du monde, trainoient après eux force chevres, & se mesloient brutalement avec les bestes, &c* (17). Il paroît par tous ces Auteurs, que le fait dont il s'agit concerne l'an 1562. Mais voici un Ecrivain, qui donne d'autres circonstances. „ L'Histoire de France „, dit-il (18), „ nous raporte que le Duc de Nevers, passant d'Italie en France, „ pour venir au secours du Roi, dont la Maison de Guise „ tâchoit d'envahir la Couronne, sous prétexte de Religion, y amena avec lui deux mille Chevres couvertes de „ esparaçons de velours vert, avec de gros galons d'or. „ Elle ne nous laisse pas en même tems lieu de douter à „ quel usage servoient ces Chevres, puis qu'elle nous dit, „ qu'autant qu'il y avoit d'Officiers, c'étoient autant de „ maîtresses pour eux, & pour lui". Ce Duc de Nevers est sans doute Louis de Gonzague, qui épousa Henriette de Cleves, le 4 de Mars 1565. Or nous ne lisons pas qu'il soit passé d'Italie en France, avec un corps de Troupes, l'an 1562 : son expédition regarde l'an 1567. Il étoit *Lieutenant Général dans le Marquisat de Saluces, & dans ce qui restoit du*

(15) *Pag.* 171 *Edit. de* 1599.

(16) Theodore de Beze le nomme *ainsi, pag.* 119 *de son* Histoire Ecclesiastique.

(17) *Ce que je supprime ici est tout à fait ce qu'on verra de plus dans les dernieres lignes du passage de* Theodore de Beze.

(18) Memoires d'Artagnon, Tom. *III, pag.* 466.

verra ce que c'est ci-dessous dans la derniere Remarque.

du Piémont à la France, & il reçut ordre *d'en tirer les troupes aguerries, que l'on y tenoit en reserve* (19); & aiant payé, de l'argent que le Pape lui envoia, *une partie des montres qui etoient dues* à ses soldats, *il les tira de son Gouvernement au nombre de treize mille*, *entra dans le Dauphiné*, leva le blocus de Laon, assiegea le petit Mâcon, & alla joindre le Duc d'Anjou en Champagne (20). Voiez Davila, au IV Livre de son Histoire (21). De deux choses l'une, ou l'on vit deux fois en France ces chevres-là, ou on ne les vit point dans l'Armée de Louis de Gonzague: &, quoi qu'il en soit, les Memoires d'Artagnan pecheront toujours contre la Chronologie; car au tems de ce voiage du Duc de Nevers, la Maison de Guise ne tâchoit pas d'usurper le Trône. Les Historiens Protestans, qui parlent des chevres de l'an 1562, ne disent rien de semblable touchant les Troupes du Duc de Nevers en 1567 (22). Or personne n'ignore que leur silence ne soit là-dessus extrémement significatif.

(19) Varillas, Hist. de Charles IX, Tom. II, pag. 102 Edit. de Hollande.

(20) La-même, pag. 103.

(21) Davila, Histoire des Guerres Civiles de France, Livr. IV, pag. 123.

(22) Voiez d'Aubigné, Tom. I, Livr. IV, Chap. XII, pag. 143; l'Histoire des choses memorables, pag. 178; & La Popeliniere, Vraie & entiere Histoire des Troubles, Livre III, folio 194.

BATHYLLUS d'Alexandrie (*a*), Affranchi de Mecene qui l'aimoit beaucoup (*A*), & Pylade furent Inventeurs d'une nouvelle maniere de danser toutes sortes de Pièces de Théatre (*B*). Cette nouvelle maniere fut apellée *Italique* (*b*) (*C*), & comprenoit la Tragique, la Comique, & la Satirique. Ce n'est pas qu'elle en fût un mélange; mais c'est que ces deux Pantomimes conservérent le caractère de chacune dans l'exécution de leur jeu. Il y avoit entre eux cette différence, que Bathyllus excelloit dans le comique (*D*), & Pylade dans le tragique (*c*). L'émulation qui régnoit entre eux forma deux Sectes qui ont duré assez long-tems: chacun laissa des disciples, qui se piquérent de faire fleurir l'école, & de perpetuer le nom de leur maitre (*d*); car les Sectateurs de Bathyllus s'apelloient *Bathylli*, & ceux de Pylade s'apelloient *Pyladæ*. Les uns & les autres conservoient les manieres & le caractère de leur chef. La danse de ceux-ci étoit grave, & propre à exciter les grandes passions de la Tragedie: la danse de ceux-là étoit enjouée, & se raportoit à des avantures d'amour, & à des sujets comiques. Elle remuoit tellement la concupiscence, & donnoit des tentations si victorieuses aux spectatrices, qu'on n'oseroit dire en François ce que Juvenal a dit en Latin (*E*). Les Romains se partagérent en factions pour ces deux célèbres Pantomimes; & il semble même que les partisans de Bathyllus eurent une fois le crédit de faire banir Pylade (*e*). La faveur de Bathyllus auprès de Mecene peut autoriser cette conjecture, n'en déplaise à Macrobe (*F*). Voiez ce que nous dirons dans l'Article de PYLADE.

(a) Athen. Libr. I, Cap. XVII.

(b) Suidas, in Πυλάδης. Athen. Libr. I, Cap. XVII.

(c) Athen. ibid. Abstraction, Symp. Libr. VII, Cap. VIII.

(d) Seneca, Natural. Question. Libr. VII, Cap. XXXII. Voiez Saumaise in Carinum Vopisci; Vossius, Inst. Poëtic. Libr. II, Cap. XXXVIII.

(e) Dio, Libr. LIV.

(*A*) *Il étoit Affranchi de Mecene qui l'aimoit beaucoup.*] Voiez le Scholiaste de Perse sur ces paroles de la V Satire,

Tres tantum ad numeros satyri moveare Bathylli,

& considérer ce Passage du Chapitre LIV du I Livre des Annales de Tacite, *Indulserat ei ludicro Augustus dum Mæcenati obtemperat effuso in amorem Bathylli.* Consultez aussi Dion, au Livre LIV; & Seneque, à la Préface du V Livre des Controverses.

(*B*) *Lui, & Pylade furent Inventeurs d'une nouvelle maniere de danser les Pieces de Theatre.*] Suidas dit expressément *qu'Auguste inventa la danse des Pantomimes, Pylade & Bathyllus etant les premiers qui l'introduisirent* (1). Chacun sent que Suidas veut dire qu'Auguste fut le prémier qui autorisa, & qui établit l'invention de ces deux grans baladins (2). Il y a dans le Grec de cet Auteur Βαυχυλλου: cette faute est demeurée dans le Suidas d'Emilius Portus, quoi que Lipse l'eût corrigée (3), lors qu'il rajusta deux Passages de Seneque, l'un desquels portoit, *Bathyllo Macenate* (4), au lieu de *Bathyllo Mæcenatis*; & l'autre, *si Pantomimus essem, Pantillus essem* (5), au lieu de *si Pantomimus essem, Bathyllus essem.* Zosime est conforme à Suidas (6): il met entre les causes de l'ébranlement de l'Empire l'introduction qui fut faite sous Auguste de la danse des Pantomimes, inconnue auparavant, de laquelle Pylade & Bathyllus furent les Auteurs. Athenée, quand il parle de son chef, nomme seulement Bathyllus; mais quand il cite Aristonicus, il nomme aussi Pylade (7). Il est vrai que pour trouver cela dans son texte, il y faut corriger un mot de la maniere que Mr. de Saumaise le corrige tout-à-fait bien (8). Le Grec porte, τῦτον τὸν Βάθυλλον φησὶν Ἀριστόνικος καὶ Πυλάδης, ὃ ἐςὶ καὶ σύγγραμμα περὶ ὀρχήσεως, τὴν Ἰταλικὴν ὄρχησιν συνεστῆσαι ἐκ τῆς κωμικῆς, &c. Il faut lire Πυλάδην, & traduire, *Aristonicus ait, Bathyllum hunc & Pyladem qui librum de saltatione scripsit, Italicam saltationem composuisse ex comicâ, &c.* Il n'y a nulle aparence que tant d'autres Ecrivains aiant fait participer Pylade à la gloire de l'invention, ou la lui aiant conférée toute entiere, lui-même dans un Livre public l'ait donnée toute à son rival. Ce Passage d'Athenée a servi au même Critique pour corriger Suidas (9). De la maniere que le texte de Suidas est rangé, on y trouve que Pylade a écrit de la danse Italique qu'il avoit inventée, de la danse nommée comique, de la danse tragique, de la danse satirique (10). Wolfius & Emilius Portus l'entendent ainsi, parce qu'ils n'ont point vu de fautes dans ces paroles: Ἔγραψε περὶ ὀρχήσεως τῆς Ἰταλικῆς ἥτις ὑπ' αὐτοῦ εὑρέθη. περὶ τῆς κωμικῆς καλουμένης ὀρχήσεως . . . καὶ τῆς σατυρικῆς. Mr. de Saumaise prétend, qu'au lieu de περὶ τῆς κωμικῆς, il faut lire ἀπὸ τῆς κωμικῆς, & ainsi du reste; ensorte que le sens soit que Pylade a fait un Livre touchant la danse Italique, qu'il avoit inventée & formée de la Comique, &c. Il est sûr que, par ce moien, Suidas diroit une chose qu'Athenée raporte positivement. C'est aux Lecteurs à juger s'il ne pourroit pas être vrai que le Livre de Pylade traitoit en détail des trois anciennes sortes de danse & de celle qu'il avoit substituée à ces trois-là, qui nécessairement devoit differer de chacune, encore qu'elle les retint peut-être toutes en leur entier.

(1) Suidas, in Ὀρχήσεις.

(2) Voiez Zosime, Livr. I.

(3) Lipsius in Tacit. Annal. Libr. I, pag. 63.

(4) Controvers. Praef. Libr. V.

(5) Praef. Libr. III Epitom.

(6) Zosim. Livr. I.

(7) Athen. Libr. I, Cap. XVII, pag. 20.

(8) Salmas. in Carinum Vopisci, pag. 831 Edit. Lugd. Bat. ann. 1671.

(9) Idem, ibid. Voiez Vossius, Instit. Poet. Libr. II, pag. 180.

(10) Suid. in Πυλάδης.

(*C*) . . . . *qui fut apellée Italique.*] J'ai mieux aimé m'expliquer ainsi, que de dire simplement que Pylade & Bathyllus inventérent l'art de représenter une Piéce de Théatre par la danse, & par le mouvement des mains. Je n'ignore pas que bien des Auteurs en parlent comme d'une chose qui ne commença que sous Auguste; car outre les autoritez citées dans la Remarque precédente, il est sûr que Suidas dit quelque part, *qu'en ce tems là*, (c'est-à-dire sous cet Empereur,) *fut introduite la danse des Pantomimes, inconnue auparavant*, οὔπω πρότερον ὄντα (11). Zonare en met aussi l'établissement sous Auguste (12). Mais comme Mr. de Saumaise a fait voir invinciblement que la coutume d'actioner la Poësie Dramatique par le mouvement des pieds & des mains étoit beaucoup plus ancienne que Bathyllus & que Pylade (13), il vaut mieux dire qu'ils n'ont fait que perfectionner cet art, & que s'en servir d'une nouvelle façon. Il croit qu'avant eux les Pantomimes ne faisoient leurs danses & leurs gesticulations, que pendant qu'on représentoit la Tragédie ou la Comedie; & que ces deux-ci furent les prémiers qui se détacherent de tous les Acteurs, & qui introduisirent la danse toute seule sur l'Orchestre (14). Je dirai ailleurs (15) de quels nouveaux agrémens Pylade enrichit l'art qu'il professoit. Lipse a crû être le prémier qui eût découvert qu'Auguste a été l'Inventeur de cette danse (16). La decouverte, comme on voit, n'est pas trop heureuse.

(*D*) *Bathyllus excelloit dans le comique.*] Athenée (17), & Plutarque (18) nous aprennent la difference qui étoit à cet égard entre ces deux baladins. On la peut fort bien recueillir de ces paroles de Seneque le Pere: *Quædam melius aspiciuntur spectantur, quidam jugum, & ut ad morbum se mutent vocem, Pylades in comœdia, Bathyllus in tragœdia, multum a se aberant* (19). La suite du discours montre qu'il s'agit là de faire voir, que l'on n'est pas également propre à diverses choses. Mais encore que chacun de ces Pantomimes eût le fort & le foible que j'ai marqué; ils ne laissoient pas de se mêler tous deux du tragique, & du comique. Bathyllus n'étoit pas le seul qui jouât les Piéces où il faloit représenter des personnages qui se remuoient beaucoup, comme les Pans & les Satyres en régal avec l'Amour: on voit que Pylade se signala à représenter une fête donnée par Bacchus à des Bacchantes & à des Satyres (20). Vossius, qui a mis un tel sujet dans le partage de Bathyllus (21), n'avoit pas assez pris garde à la docte Dissertation de Saumaise.

(*E*) *On n'oseroit dire en François ce que Juvenal a dit en Latin.*] Qu'ainsi ne soit, voici les termes de Juvenal dans la VI Satyre, ℣. 63.

Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo
Tuccia vesicæ non imperat: Apula gannit
Sicut in amplexu: subitum & miserabile longum
Attendit Thymele: Thymele tunc rustica discit.

Le Pere Tarteron Jésuite a suprimé ce Latin dans sa nouvelle Edition de Juvenal (22), qu'il a traduit en François. Il a suprimé d'autres Passages pour les raisons qu'il allegue dans sa Préface. Cela soit dit en passant.

(*F*) *Il semble que les Partisans de Bathyllus . . . . firent banir Pylade. La faveur de Bathyllus peut autoriser cette conjecture, n'en deplaise a Macrobe.*] Il dit que Pylade encourut l'indignation d'Auguste, à cause que la dispute, qui regnoit entre lui Pylade, & Hylas, qui avoit été son éleve, avoit excité une sédition parmi le peuple. La reponse qu'il met dans la bouche de Pylade, *Sire, vous êtes un ingrat, laissez-*

(11) Suidas, in Ἀθηνόδωρος.

(12) Zonaras, Libr. I.

(13) Salm. in Carinum Vopisci, pag. 829.

(14) Idem, pag. 830, 831.

(15) Dans l'Article de PYLADE.

(16) Lips. in Tacit. Ann. Libr. I.

(17) Libr. I, Cap. XVII.

(18) Sympos. Libr. VII, Cap. VIII.

(19) Epitom. Libr. III Praefat.

(20) Voiez les deux Epigrammes Grecques raportées par Saumaise sur le Carin de Vopiscus, pag. 825.

(21) Vossius, Instit. Poet. Libr. II, pag. 181.

(22) Elle est de Paris, en 1689.

Il est fait mention de Bathyllus dans la VIII Fable du V Livre de Phedre. L'Auteur du Suplément de Moréri a parlé pertinemment de ce Pantomime ; mais il a mal cité : car la Citation de Plutarque ne se raporte qu'à une petite partie de l'Article ; & celle de Lucien a deux grans défauts : l'un, que le Livre *de Pantomimi Scena*, auquel on renvoie le Lecteur, est une chimere ; l'autre, que le Traité *de Saltatione*, où Lucien a dit quantité de choses des Pantomimes, ne parle point en particulier de Bathyllus & de Pylades. Je croi avoir découvert la source de cette mauvaise Citation (G).

laissez-les s'occuper de nos differens(23), est la même que Dion lui prête. Dion raporte que ce Pantomime, rapelle de son exil, & grondé par Auguste de ses querelles avec Bathyllus, lui répondit, *Il vous est avantageux, César, que nous amusions le peuple, & que nous l'empechions de faire attention à d'autres choses.* Συμφέρει σοι, Καῖσαρ, περὶ ἡμᾶς τὸν δῆμον ἀποδιατρίβεσθαι. *Expedit tibi, Cæsar, populum cirbis intentum tempus consumere* (24). Prendra parti qui voudra pour Macrobe contre Dion : pour moi, je donne la prétérence à celui-ci ; & je trouve fort vraisemblable que ce ne fut point en faveur d'Hylas, mais en faveur de Bathyllus, que l'Empereur se fâcha contre Pylade. Nous verrons dans l'Article de celui-ci l'oposition qui est entre Dion & Suetone.

(G) *Le Suplément de Moréri cite mal touchant Bathyllus, . . . & je croi avoir découvert la source de cette mauvaise citation.*] Mr. de Saumaise cite plusieurs fois Lucien, qui a fait un beau Traité de la Danse. Entre autres endroits, il cite celui qui contient la description de l'equipage du Pantomime, s'il m'est permis de parler ainsi pour exprimer tous les instrumens qui accompagnoient la danse. Or, avant que de citer Lucien, il se sert de ces paroles, *Lucianus de Pantomimi scena & apparatu* : il ne prétend point designer aucun Titre de Livre ; mais seulement la matiere d'un certain Passage qu'il va citer. Néanmoins Monsr. Hofman s'y est trompé ; car après avoir dit une partie des choses qui regardent le Pantomime Pylade dans le Livre de Monsr. de Saumaise, il nous renvoie à Lucien *de Pantomimi scena & appar.* & comme il met ces paroles en Italique, il ne faut point douter que le Continuateur de Moréri n'ait trouve là un panneau, où il a donné tout de son long.

(23) Καὶ ἀχαριστεῖς βασιλεῦ ; ἐασον αὐτοὺς περὶ ἡμᾶς ἀσχολεῖσθαι. Macrob. Saturn. Lib. II, Cap. VII, in fine.

(24) Dio, Lib. LIV. ad ann. 736, pag. 610.

BATHYLLUS, Poëte Latin, contemporain de Virgile. Voiez dans le Suplément du Dictionaire de Moréri ce qu'on peut savoir de lui. Il faut seulement y ajoûter cette circonstance, que la seconde affiche de Virgile commençoit par le Distique que Bathyllus s'etoit aproprié, & qu'après cela on lisoit, *Hos ego versiculos feci*, &c. Il ne faloit point citer le Giraldi, qui est un Auteur moderne ; mais la Vie de Virgile par Donat. Je ne sai point où Charles Étienne a pêché son Bathyllus excellent Poëte tragique, qui ne réussissoit pas si bien dans les Comédies.

BAUDERON (Brice) Médecin François, nâtif de Parei, dans la Comté de Charolois, a fleuri vers la fin du XVI siécle, & au commencement du XVII. Il travailla avec beaucoup de succès sur la composition des Médicamens, & il publia une *Pharmacopée* (A), qui s'est acquis une très-grande autorité. Elle est en François. Il s'établit à Mâcon (a), & y pratiqua assez long-tems la Médecine. C'est de ce lieu-là qu'il date la Préface d'un Livre Latin, qu'il fit imprimer à Paris, l'an 1620 (B), & dans laquelle il nous aprend qu'il avoit quatre-vingts ans, & qu'il pratiquoit la Médecine depuis cinquante. Il n'étoit plus en vie l'an 1623 (b).

(a) Voiez au devant de sa Praxis &c. les Vers François de Jean Baptiste Verjus, Masconnois.

(b) Voiez la Rem. (A).

(A) *Il publia une Pharmacopée.*] Elle a été imprimée plusieurs fois. Jean de Renou a observé que la seconde Edition est de Lion, chez Benoist Rigaud, en 1596 ; & que la troisiéme est de Lion, chez Pierre Rigaud, en 1603 (1). Il a dit aussi qu'il avoit vu dans la troisiéme la faute qu'il avoit critiquée. Notez qu'il fait cette Remarque dans un Livre qui fut imprimé l'an 1623, & qu'il y repousse la plainte du fils de Bauderon, & qu'il l'exhorte à être *plus diligent une autre fois à bien examiner & esplucher de près les Ecrits de son pere ; pour les rendre clairs & intelligibles à tous ceux de sa profession, au lieu de les noircir & obscurcir davantage* (2). Inferons de là deux choses : l'une, que notre Bauderon n'étoit point en vie en 1623 ; l'autre, que sa Pharmacopée a paru avec quelques Additions de son fils. Elle a été traduite en Latin par un Anglois, nommé Philemon Holland. Cette Traduction fut imprimée, avec quelques autres Piéces de même genre, à Londres, l'an 1639, *in folio*, & à la Haie, en 1640, *in 12* (3).

(B) *Il fit imprimer un Livre Latin, à Paris, l'an 1620.*] C'est un *in 4* de 839 pages, intitulé *Praxis in duos Tractatus distincta : in priore agitur de Febribus essentialibus, tam simplicibus, quam compositis, confusis, erraticis, malignis, ac pestiferis, & symptomatis in genere & specie curandis : in posteriore, de Symptomatis & Morbis internis, a capite ad pedes usque.*

(1) Renou, Antidotaire, Livr. VI, Chap. IV, pag. 719 de la Traduction Franç. Edit. de Lion, en 1637.

(2) Là-même. Voiez l'Article Renou.

(3) Merchlini Lindenius renovatus, pag. 131.

BAUDIER (Michel) Gentilhomme de Languedoc, a vêcu sous le regne de Louïs XIII. Il publia plusieurs Livres, qui le mirent sur le pied d'un Auteur fécond & laborieux, & qui se débitérent assez bien. Je n'ai conoissance que des Livres suivans : *Inventaire de l'Histoire generale des Turcs* (a) ; l'*Histoire du Serrail* ; celle *de la Religion des Turcs* ; celle *de la Cour du Roi de la Chine* ; la *Vie du Cardinal Ximenes* ; la *Vie du Cardinal d'Amboise* ; la *Vie du Maréchal de Toiras* ; l'*Histoire du Ministere de Romieu* ; le *Soldat Piémonteis, racontant du Camp de Turin ce qui s'est passé en la Campagne d'Italie de l'année* 1640.

(a) La 2 Edition est de Paris, en 1640, in 4.

BAUDIUS (Dominique) Professeur en Histoire dans l'Académie de Leide, nâquit à l'Ile, le 8 d'Avril 1561. Il commença ses études à Aix la Chapelle. Son pere s'y étoit retiré avec sa famille pendant les fureurs du Duc d'Albe, & y mourut l'an 1576. Notre Baudius alla peu après à Leide, afin d'y continuer ses études. Il ne s'y arrêta que huit mois ; & s'en alla ensuite à Gand, où sa mere s'étoit retirée, & d'où elle l'envoia à Geneve. Il y étudia en Théologie, & y fit toutes les fonctions de Proposant. Il revint à Gand, en l'année 1583, & y continua ses études de Théologie sous Lambert Daneau, puis il passa à Leide, où s'étant fort apliqué pendant quinze mois à l'etude de la Jurisprudence, il fut reçu Docteur en Droit au mois de Juin 1585. Quelques jours après, il suivit les Ambassadeurs que les Etats Genéraux envoiérent en Angleterre, & s'y fit conoitre à plusieurs personnes d'importance, & nommément à l'illustre Philippe Sidnei. Il fut mis sur la matricule des Avocats de la Haie, le 5 de Janvier 1587 ; & se dégoûtant bientôt du Barreau (A), il alla voiager en France (B), où il s'arrêta pendant dix ans.

(A) *Il se dégoûta . . . . . . du Barreau.*] Un Wallon comme lui ne savoit pas assez de Flamand, pour plaider avec succès : outre qu'il avoit besoin d'une occupation qui lui donnât de l'argent comptant ; & c'est ce qu'il ne faut attendre de la profession d'Avocat qu'au bout de plusieurs années. Joignez à cela qu'il se repaissoit un peu de la fumée de Cour, & enfin qu'il étoit né Poëte, la chose du monde qui donne le moins du goût pour les épines & pour les chicanes du Barreau. Voiez les conseils que Lipse lui donne de perseverer sans impatience (1).

(B) *Il alla voiager en France.*] Il avoit bonne opinion de lui-même, & il s'etoit mis dans la fantaisie qu'il obtiendroit un caractere public pour voiager honorablement. Il s'imagina que les Etats le deputeroient au Roi de Navarre, pourvu que ses amis les en priassent. Il communiqua sa pensée à Juste Lipse, qui étoit alors Professeur de l'Academie de Hollande : la reponse qu'il reçut lui aprit tout doucement à se mieux conoitre. *Prioribus (literis) agebas de legatiunculâ ad Navarrenum : quo fundamento, mi Baudi, aut quâ spe ? Nunquam id factum, & ut in tuâ personâ novum exemplum Ordines instituant, cave credas. In hoc & alia moneris, sed male res humanas nosti, si merita in his talibus appendi potius quam fortunam . . . . Hoc nauta te moneo ut præcipitem te inornato vota, pia, sed improvida quæ ad lapsum sæpe impellunt dum cogunt festinare. Ne sperne honores, sed nec avide appete, & qui eo minorem te putant quo cares, tu eos habe pro minutis* (2). Cela est tres-bien pensé : Seneque ne sauroit rien dire de plus judicieux. On ne profita guere de ce bon avis : nous verrons dans la Remarque (C), que Baudius demeura toute sa vie entêté de Députations & d'Ambassades.

(1) Ils sont dans une Lettre datée du 2 d'Octobre 1587 : elle est la XXVI dans la IV Centurie de celles de Baudius, Edit. de Leide, en 1650.

Entêtement de Baudius pour la qualité de Député. Voiez la Remarque (C).

(2) Lipse dans une Lettre datée du mois de Septembre 1588 : elle est la XXVII parmi celles de Baudius, à la Centurie IV.

ans (*C*). Il s'y fit de bons amis, & il y trouva de grands patrons. Achilles de Harlai, prémier Président au Parlement de Paris, fut du nombre de ces derniers, & le fit recevoir Avocat en Parlement l'année 1592 (*a*). Baudius fit le voiage d'Angleterre l'an 1602, avec Christophle de Harlai, qu'Henri le Grand y envoioit en Ambassade (*b*). Ce Christophle étoit fils unique de Mr. le prémier Président. Enfin Baudius se fixa à Leide, y aiant été nommé Professeur en Eloquence au mois de Mai 1602. Il fit des Leçons sur l'Histoire, après la mort de Merula : il eut aussi permission d'en faire sur la Jurisprudence. L'an 1611, Messieurs les Etats partagérent entre lui & Meursius la charge de leur Historiographe (*c*); & ce fut en conséquence de cela qu'il fit l'*Histoire de la Treve* (*d*). Cet Ouvrage est bien écrit. Le style de Baudius étoit fort poli, comme il paroit par ses *Lettres*. Ses amis en publiérent un assez grand nombre après sa mort, & de tems en tems on en a joint quelques autres dans les nouvelles Editions. Il étoit grand Poëte Latin (*D*) : les Vers que l'on a de lui ne permettent pas d'en douter. Il en fit de plusieurs espèces, & en grand nombre, & ils ont été reimprimez assez souvent. Il mourut à Leide le 22 d'Août 1613 (*e*). Il avoit eu dans les dernieres années de sa vie quelques mortifications (*E*). Ce

(*a*) La Vie de Baudius, que je citerai ci-dessous, met 1592; mais il paroit par sa Lettre XXIII de la I Centurie, que ce fut en 1591.

(*b*) Voiez la Remarque (*C*).

(*c*) Baudius, Epistolâ XCVIII Cent. III.

(*d*) Tiré de sa Vie imprimée à la tête de ses Poësies & de ses Lettres. Voiez aussi Meursii Athenæ Batavæ, pag. 333.

(*e*) Voiez sa Vie, St. Romuald, dans son Journal Chronologique, sur le 17 de Juin.

(*C*) .... *où il s'arrêta pendant dix ans.*] Il témoigne dans quelques-unes de ses Lettres, qu'il avoit dessein d'y finir ses jours, pourvu qu'il y trouvât une condition raisonnable. *Ægrè enim agrè Galliam desero, nec deseram, nisi desertus ab omni ἐλπίδι* .... (3). *Ego hic aut alibi in hoc regno sedem exilii circumspicio: ignoscat mihi genius patriæ, plane non teneor revertendi desiderio* (4). Il allegue à Monsr. de Thou plusieurs raisons pourquoi il n'a point dessein de retourner en Hollande, & il emploie celle-ci comme la plus forte : c'est qu'il ne pouvoit quitter la France pendant qu'il y espéroit quelque chose. *Nos .... qui vix non pervulgata ad bonam mentem adspiramus non magis esse ad res tractandas idonei censemur quam τοῦ ὄνους; vultures togati omnia virtutis præmia possident bonis de præsidio dejectis, vel (quod deterius est) viri Mercuriales, quibus quam bene conveniat cum genere literatorum discimus magno nostro malo. Denique (quæ ratio maxima est) non possum a vobis divelli quamdiu specula locum videre* (5). Il fut trop heureux de retourner dans un païs dont il disoit tant de mal. Il pria Mr de Thou de le placer auprès du Prince de Dombes (6); & je croi qu'il fit la même priere à Scaliger (7). On le plaça chez un honnête homme, qui, outre la table, lui donnoit 800 francs par an (8); &, par ce moien, il se trouva à portée de s'insinuer dans la connoissance de tout ce qu'il y avoit de plus illustre au Parlement de Paris qui seoit alors à Tours. Il écrivit de Caen à Mr. de Thou, qu'il travailloit à un Ouvrage semblable à celui de George Cassander (9). Je ne sai si jamais personne a mis Baudius dans la Liste des Pacificateurs de Religion. Il travailla à faire appeller Juste Lipse à Paris, & il fut très-fâché que cette affaire se negligeât; car il trouvoit en cela un grand mécompte. Il souhaitoit de revoir le païs natal, sans que les frais du voiage lui coûtassent rien, & d'une maniere qui lui fit honneur, & qui lui fournit un prétexte de se donner des airs : il avoit espéré la commission de Député auprès de Lipse, n'étoit-ce pas de quoi se fâcher que l'on s'empressât si peu à Paris de faire venir ce grand homme ? *Lipsio equidem omnia summa cupio, & ob honorem hominis, & ob amorem literarum. Sed tamen mei potissimum commodi ratio à me ducebatur, cum tam ambitiosis flagitationibus hoc agebam, ut huc evocaretur. Suadebat enim voluntas, & rerum mearum status urgebat, ut in patriam excurrerem, quod ne sine sumptu meo & cum nonnullâ dignitate fieret, bella occasio evenisse videbatur, si quod spe ac votis præceperam, publico nomine ad eum accersendum Legatus forem* (10). Lors qu'il écrivoit cela à Mr. de Thou, ses affaires étoient en mauvais état (11) : il se tenoit à la campagne, parce que sa bourse étoit trop mal garnie pour qu'il put s'entretenir à Paris. La Lettre suivante (12) fut écrite en prison au même Mr. de Thou : il lui marque que personne ne vouloit être sa caution, & que sans cela le bon office de Mr. Servin, à la recommandation duquel le Juge du lieu lui avoit été favorable, lui étoit très-inutile. Il étoit à Paris en 1597, plein d'une prétension trop présomptueuse. L'Envoié des Provinces-Unies étoit si malade, qu'on ne croioit pas qu'il en réchapât. Baudius se flatant de recueillir cette succession, écrivit en diligence à Scaliger, & le pria de le servir pour lui faire avoir le caractére d'Envoié des Etats Généraux auprès d'Henri IV (13). Scaliger lui fit à-peu-près la même réponse que Lipse lui avoit faite dix ans auparavant (14). Baudius écrivit en 1598 aux deux Envoiés de Hollande à la Cour de France, pour les suplier très-humblement de lui procurer quelque emploi au service de la patrie (15). Au mois de Juillet de la même année, il se trouvoit en prison. C'étoit pour des affaires civiles, c'étoit pour avoir été caution trop légérement. *In carcerem conjectus sum nullum ob flagitium, sed ob inconsultam spondendi temeritatem* (16). Il passa en Angleterre l'an 1602, avec Christophle de Harlai, auquel il avoit été donné pour Sécrétaire, pour Conseiller, pour Homme d'Etude. *Profectus sum in Angliam, ut ei sim à consiliis, à secretis, ab interioribus studiis* (17). Il passa la même année en Hollande, & y devint Professeur. C'est tout ce que ses Lettres m'ont apris touchant son séjour en France. Il se croioit si propre à une Ambassade, & il avoit tant d'envie d'en goûter, que sa Profession de Leide ne put le guérir de cette passion. Sur tout, il auroit voulu être choisi pour aller féliciter Henri IV, au nom des Etats Généraux, lors qu'il courut une nouvelle que ce Prince avoit été élu Roi des Romains. *Si qua occasio aperiretur, ut extrà ordinem publico nomine in Galliam legari possem, multum felicitati meæ gratularer. Sed hæc ægri somnia sunt, ut & rumor ille qui pervagatur de Gallo designato Rege Romanorum. Quod si tamen ita esset, cum ipsis in incredibili sæpe veritas* (18), *& in verisimili mendacium, non dissimularem magnificentiæ Illustrissimorum Ordinum, mitti qui publicam lætitiam facunda Oratione testarentur* (19). L'an 1607, il passa en Angleterre, pour présenter ses Poësies au Roi Jaques, & il lui monta dans la fantaisie de se faire députer vers ce Prince par les Etats Généraux. Il pria Mr. vander Myle, gendre de Barnevelt, de recommander ce dessein à son beau-pere; & il ne douta pas que Barnevelt n'inventât quelque bon prétexte de Députation. Cela ne réussissant pas, Baudius fit ce à quoi il se préparoit à tout hasard : il fit le voiage en qualité de son propre Député. *Si amplissimi Ordines aliquid huic mortali mandare dignarentur quod nostra vox deferret ad aures Regis, forte nihil admitterent cujus eos pœnitere posset, & mihi tum gaudio tum honori esset reip. causâ legari, nec Baudii negotium omittero* .... (20). *Sin frustra mecum hæc blanda somnia meditor ibo à me legatus* (21).

(*D*) *Il étoit grand Poëte Latin.*] Voiez le Jugement que font de ses *Poësies* Mrs. Borrichius (22) & Morhofius (23). La prémiere Edition n'est point de l'an 1607 (24); mais de l'an 1587 : il la dedia à Pierre Regemorterus. Cette Epitre dédicatoire est la II des Lettres de Baudius. Il avoit publié à part un Livre d'*Iambes* l'an 1591, dedié au Cardinal de Bourbon (25). Il dédia quelques-uns de ses *Poemes* au Roi d'Angleterre, & quelques autres au Prince de Galles, dans l'Edition de l'année 1607; & il passa la mer, pour faire lui-même son présent à ses deux Héros. Il eut la cruelle mortification de s'en retourner chez lui, sans avoir reçu ni denier ni maille de ces deux Princes : tout le gain qu'il fit à ce voiage fut de devenir leur créancier; ce qui valoit beaucoup moins que la dépense qu'il avoit faite. Voici ses complaintes & ses doléances (26). *Arbitror te ex indicio famæ factum esse certiorem, me superiori mense Augusto transfretasse in magnam Britanniam, cujus & Monarchæ de manu in manum tradidi Salisberiaci Poëmata mea, quorum minus malum carmen heroicum ejus honori inscribitur. Duo vero Gnomarum Iambicarum libri dedicati sunt Principi Britanniarum, quicum horum amplius unam familiariter sum collocutus. Sed hæc sint stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut vel meo exemplo liquere possit, magnos terrarum dominos posse perdere, non donare. Interim non pœnitet suscepti itineris, nisi quod te non affenderim. Nam & habeo reges debendi reos, & olim fors suas intelliget*

Ἦν ἄνω, ἢ ὅ ἄριστοι Ἀχαιῶν οὐδὲν ὄνειρ.
Durabo, & memet rebus servabo secundis.

(*E*) *Il avoit eu dans les dernieres années de sa vie quelques mortifications.*] On le fit postuler long-tems une augmentation de gages, quoi qu'on ne pût point ignorer les persécutions assommantes qu'il souffroit de ses créanciers. Il ne demandoit que d'entrer dans la Secte des Millenaires, c'est-à-dire d'obtenir que ses gages allassent jusqu'à mille francs (27); & à peine put-il obtenir cela après une infinité de basses sollicitations, lors que la pension de Scaliger fut partagée à plusieurs autres Professeurs. *Multis collegarum aucta sunt stipendia, quo nomine illis gratulor, nam videos sanè omnes videntur quasi facto agmine concurrisse ad cernendam hæreditatem & legenda spolia maximi virorum Josephi Scaligeri* (28). *Lasus esse videor quod præteritis comitiis nulla sit habita Baudii ratio nec in augendo peculio, nec in causâ ordinariatus, quum tamen multi collegarum etiam plura obtinuerint quam ausi erant sperare* (29). Alors même, le pauvre Baudius fut le dernier dont on se souvint, quoi qu'il alléguât qu'il avoit contribué autant que qui que ce fut à attirer ce grand homme dans la Hollande (30). Enfin on lui augmenta sa pension; mais on oublia à un autre égard ses instances redoublées : on le laissa Professeur extraordinaire, quoi qu'il ne cessât depuis long-tems de demander place parmi les Professeurs ordinaires, afin de jouïr du droit de suffrage dans les Assemblées de l'Académie, sans quoi il ne pouvoit avoir part aux émolumens qui reviennent des promotions. *Intellexi hesternâ die ex sermone nostri Heinsii heroes, habitam esse Baudii rationem in supplemento peculii. Quo nomine plurimum me Collegio Curatorum, in primis autem benevolentiæ tuæ debere confiteor. Sed si eadem operâ in ordinem redactus essem, nullâ in parte beneficium claudicaret. Nisi forte honorificentius est quod extra ordinem nobis ob sedulam in publico munere obeundo curam ac diligentiam præmium sit decretum, quam si adscriptus essem manipulo Ordinariorum. Mihi quidem*

Faits concernant le séjour de Baudius en France, &c.

(3) Baudius, Epist. VII Centur. I, pag. 21 : elle est datée de Caen, le 1 de Juin 1595.

(4) Idem, Epist. VIII ejusdem Centuriæ, pag. 23.

(5) Idem, Epist. VI Cent. I, pag. 18.

(6) Ibidem.

(7) Epist. VIII, pag. 22.

(8) Scripsi Scaligero. Voiez la Lettre de Mr. Servin à Baudius, pag. 98 des Lettres de Baudius. Voiez aussi pag. 41.

(9) Epist. VII, pag. 20.

(10) Epist. XLI Centur. I, pag. 66, datée du mois d'Août 1595.

(11) Voiez la XLII & la XLIII Lettre de la I Centurie.

(12) C'est la Lettre XLIV.

(13) Lettre XLV, pag. 70.

(14) Voiez ci-dessus la Citation (2).

(15) C'est la Lettre XLVII.

(16) Epist. XLVIII, pag. 74.

(17) Epist. LV Cent. I, pag. 80.

(18) Voiez ci-dessus la Remarque (F) de l'Article Abathon.

(19) Baudii Epistol. LXXI Centur. I, pag. 105, datée de Leide, le 26 de Mars 1603.

(20) Baudius, Epist. LXIV Cent. II, pag. 232.

(21) Ibidem, pag. 250.

(22) Dissertat. de Poët. pag. 140.

(23) Polyhistor. pag. 506.

(24) Mr. Baillet l'a cru. Jugem. sur les Poët. num. 1381.

(25) Voiez la IX Lettre de la I Centurie.

(26) Epist. XCI Centur. II, pag. 298, datée du 5 Mai 1608.

(27) Voiez la V Lettre de la III Centurie, pag. 324.

(28) Ibidem.

(29) Epist. ... Cent. II, pag. 315 : elle est datée du 14 Février 1609.

(30) Pag. 324.

Ce n'étoit pas un de ces Docteurs belliqueux dans le cabinet, qui ne veulent ni paix ni treve, & qui traitent de mal-intentionnez contre la patrie tous ceux qui ne rejettent point comme un poison dangéreux, & comme un piege funeste, les offres & les offices des Médiateurs de paix. Il exhorta fortement Messieurs les Etats à la trêve avec l'Espagne. Il est vrai qu'il n'osa point mettre son nom à la tête de deux *Harangues* qu'il publia sur ce sujet (*f*). Il est vrai encore que ces deux *Harangues* (*F*), & les Vers qu'il fit pour Spinola, excitérent de grans murmures (*G*). Cette humeur pacifique ne regardoit que l'état public; car d'ailleurs il n'étoit pas ennemi des querelles poëtiques: il les soutenoit d'une maniere si emportée, que je ne croi pas que les Poëtes du Paganisme les plus fameux par le fiel de leurs médisances, les Archilochus & les Hipponax, aient pu entasser plus d'injures, ni faire un choix plus exquis de termes diffamatoires. Il en vouloit principalement aux ennemis déclarez du grand Scaliger. C'étoient des esprits mal endurans; & il auroit falu être bien fin pour faire qu'ils demeurassent en reste. Ainsi c'étoit une grêle réciproque, & un bombardement alternatif entre l'Académie de Leide, & le College d'Anvers (*H*). Je

(*f*) *Il publia l'une sous le nom de Latinus Pacatus, & l'autre sous celui de* Julianus Rombertus.

dem judicia bonorum & optima voluntatis conscientia potior est omni prærogativâ sententiæ dicendæ: tamen aliquid dandum est famæ, & publico hominum errori (31). Notre homme n'avoit guere profité du conseil de Juste Lipse. *Je fais plus de cas*, disoit-il, *de l'estime des honnêtes gens, que du témoignage de ma conscience, que du privilege de donner ma voix; mais si faut-il qu'on accorde quelque chose à la renommée, & à l'erreur populaire.* Voilà comme on aime à se flater, & à tromper le public: on veut jouïr des honneurs, & de la gloire de les méprises en même tems. *Je ne me foucie point d'un tel grade, ou d'une telle prérogative*, dit-on: *je sollicite néanmoins pour l'avoir: c'est parce que le vulgaire me mépriseroit, si je ne puis l'obtenir.* Mais qu'avoit dit Lipse à Baudius? *Regardez comme de petites gens ceux qui vous mésestimeront à cause qu'ils ne vous verront pas favorisé de la fortune.* Si Baudius avoit profité de cette sage Maxime, auroit-il dit qu'il faut donner quelque chose aux opinions populaires? Laissant là cette digression morale, je dis que ce Professeur ne mourut pas sans parvenir au droit du suffrage. Il fut mis enfin dans la Classe des Professeurs ordinaires (32): mais par la Maxime, *Turpiùs ejicitur quàm non admittitur hospes*, il auroit mieux valu qu'il n'y eût pas été mis; car on l'en degrada: &, parce que durant cette suspension il avoit pris le haut bout d'un Professeur ordinaire dans un enterrement, on lui fit une rude mercuriale en plein Conseil Académique, où on le cita pour plusieurs autres raisons (33). Je ne dis rien de la défense qu'on lui fit de réciter la *Harangue* qu'il avoit préparée contre les Ecoliers de Leide, qui avoient commis séditieusement mille desordres (34). On lui défendit aussi de la publier. Elle a été publiée depuis. C'est une très-bonne Piece. Je n'ai pas dit qu'on lui ota la Profession en Jurisprudence (35), & que le Conseil Académique lui déclara le jour qu'il fut aggrégé au corps des Professeurs ordinaires, qu'il marcheroit le dernier de tous (36). Il ne voulut pas se soumettre à cette sentence, & allegua encore son lieu commun qu'il faloit donner quelque chose aux erreurs du peuple. Belles chansons. *Fortiter contemno & Stoica firmitate conculco ineptias illas & concertationes de loco, quum ad rectam rationem & ad serium ac severum judicium rem exigo. Sed obsecundandum est populo & scenæ, cujus calculo magni sæpe viri ex ejusmodi inanibus vel æstimantur vel depretiantur* (37). C'est déclarer nettement que l'on regle sa conduite, non pas sur la droite raison bien connue; mais sur des sottises populaires bien connues. Passons à d'autres choses: sa mauvaise œconomie le fit tomber dans la misere, & sous la main de ses créanciers, d'une maniere, qui, en sa personne, faisoit quelque deshonneur à l'Académie: ainsi on le mit en curatelle comme incapable de l'administration de son bien. *Ut liberer ab imperiosa auctoritate Curatoris homo jam quinquagenario major, nec ut opinor, ætatis vitio delirus, aut ad agnatos & gentiles remittendus . . . . dedecet vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superesse non possimus* (38). Nous parlerons ci-dessous du concubinage qui le rendit le jouet de tout le pais. En un mot, ce pauvre homme essuia tant de chagrins, qu'il dit dans une de ses Lettres (39), qu'il auroit mis fin à sa vie, si Dieu ne nous ordonnoit de nous tenir dans ce poste jusques à ce qu'il nous en retire. Son courage & le vin le soutinrent. Il ne s'étonna point, lors que la faction de ses Collegues le menaçoit de le chasser de la chaire de Jurisprudence, ou de l'obliger au silence par le grand bruit que feroient les Ecoliers (40). Ne vaudroit-il pas mieux vivre comme un hermite, qu'avec de semblables Collegues?

(31) Baudii Epistola VI Centur. III, datée du 23 Mai 1609.

(32) *Cela n'étoit pas fait encore le 27 Mars 1610. Voiez la Lettre XV de la III Centurie. Cela étoit fait le 24 Mars 1611. Voiez la LXXIX Lettre de la même Centurie.*

(33) *Voiez la XCIX Lettre de la III Centurie, pag. 470, datée du 2 de Juillet 1612.*

(34) *L'an 1608. Voiez la LXXXIV & la LXXVII Lettre de la II Centurie.*

(35) Ce fut sans aucune note de deshonneur: *Nec vel ut motus est quasi si nefarius exercuisset, sed honestè in sinu demotus, dependens nullam partem senariorum, ut ausus est* Meursius Athen. Bat. *pag.* 136. *Voiez aussi* Baud. Epist. *LXXIX Centur. III, pag.* 441.

(36) Epist. *LXXIX Centur. III.*

(37) Baudius, *ibid. pag.* 447.

(38) Epist. *IX Centur. IV, datée du 21 Juin 1612.*

(39) *C'est la XIX de la IV Centurie, pag.* 496.

(40) Epist. *LVIII Cent. III, pag.* 404, 411.

(41) *Voiez les II, III, & IV Lettres de la III Centurie.*

(*F*) *Deux* Harangues, *qu'il fit sur la paix, . . . excitèrent de grans murmures. . . . .*] Disons mieux, elles le penférent perdre; car on fit accroire au Prince Maurice qu'il y étoit offensé, & l'on debita que l'Ambassadeur de France avoit corrompu l'Auteur avec une bonne somme d'argent, pour l'engager à écrire sur la trêve. Il falut que Baudius écrivit au Prince, & au Secrétaire du Prince, pour sa justification; & qu'il déplorât sa destinée, qui l'exposoit à une foule de malins calomniateurs, ou de sinistres interpretes de ses paroles (41). „ Je veux „, disoit-il, „ que je n'aie „ pas assez connu tous les fins particuliers, pour conseiller „ ce qui est le plus expédient à la patrie, s'ensuit-il que „ j'aie fait l'action d'un mauvais sujet, en disant librement „ ce que je pense dans une République comme la nôtre"? *Quod si per imprudentiam factum est, ut à recte suadendo mens aberraverit, quandoquidem pleraque rôn ἀπορρήτων me latent, circa quorum cognitionem recti consilii norma gubernare non potest: saltem nihil fecisse arbitror præter officium boni civis, si in regno ac domicilio libertatis, quæ sub tanto præsidio secura conquiescit, aujus sum uti felicitate temporum, quibus & sentire quæ velis, & quæ sentias fidenter effari liceat* (42). Dans toutes sortes de païs, il n'y a que trop de gens qui s'imaginent qu'on ne peut raisonner autrement qu'eux sur les affaires d'Etat, sans être gagné par les ennemis de la patrie. Il y en a d'autres, qui sont beaucoup plus éclairez: ils savent fort bien qu'avec un grand zêle pour le bien public, on peut opiner d'une maniere toute contraire à la leur; mais ils ne laissent pas de semer parmi le peuple que cette maniere d'opiner sent la trahison. Il faut qu'ils le fassent, afin d'empêcher qu'on n'ose les contredire. Que cela vienne, ou de l'humeur soupçonneuse des ignorans, qui croient qu'il n'y a de chemin droit que celui qu'ils suivent (43), ou de l'adresse des habiles gens, qui font accroire la même chose sans en être eux-mêmes persuadez, on est également à plaindre, quand on se voit exposé comme Baudius à la fureur de la médisance. *Illud in universum obtinet*, dit il (44), *vitio humanæ malignitatis, ut nihil tam commode dicatur a viro alicujus famæ & existimationis quin lævâ interpretatione depravari possit . . . . Quid porro absurdius eo genere hominum qui me rumoribus distulerunt, quasi redemptus essem pretio ab amplissimo Præside & Legato Jeannino ut sibilices manes logos pro insigni liberalitate rependerem, & succenturiarer doctor umbraticus viro in summis rebus trito ac subacto?*

(*G*) . . . . . *de même que les Vers qu'il fit pour* Spinola.] Le Marquis de Spinola étoit allé en Hollande, avant qu'il y eût rien de conclu ou pour la paix ou pour la trêve. Baudius fit imprimer un *Poëme* à la louange de ce Marquis; mais il en retint les Exemplaires jusques à ce que l'on vit plus clair dans l'affaire qui l'amenoit. Il en donna seulement aux amis les plus intimes. *Mitto tibi exemplum Carminis quo gratulatus sum Marchioni Spinolæ, quum in hanc regionem illius ergo adventaret. Curavi, ut vides, illud typis excudendum. Sed ex consilio amicorum hactenus asservavi intra penetralia Vestæ, nec communicavi nisi cum paucissimis intimæ admissionis. Certè non est visum consultum, ut ipsi traderetur. Non quod illic quidquam sit indignum constanti viro vel bono cive: sed quia non videtur, &c* (45). On ne laissa pas de savoir que ce Poëme étoit imprimé, & peu s'en falut que l'Auteur ne fût banni. Il n'évita cette peine, que parce qu'il se trouva des gens équitables parmi ceux qui examinérent cette Piece de Poësie. *Penè mihi fletis exilio hac ad-tionis festinata temeritas, nisi famior pars insipella carmine me omni culpâ liberasset* (46). Une infinité d'autres gens auroient prononcé qu'on ne pouvoit loüer ce Marquis, sans être traitre à l'Etat, & pensionaire de la Cour d'Espagne. *Pravo & sinistro ingenio nati sunt qui crimen & pene perduellionis scelus putant, si quis assurgere audeat ut laudem hostis. Tales multos alit hæc ætas, & quidem inter eos sunt qui sedent ad clavum reip. sub quorum maxillis edendum* (47). Ils eussent cru du moins extérieurement, que quiconque ne parle pas ou n'écrit pas selon leurs passions & selon leurs préjugez, est nécessairement un traitre: & voila ce que c'est que de ne pas considerer que la raison a diverses faces, & qu'elle ne se présente pas du même côté à toutes sortes d'esprits. Il y avoit même des raisons particulieres pour Baudius: il étoit bon Poëte: il lui venoit des pensées sur tous les sujets remarquables: l'arrivée du Marquis de Spinola en Hollande étoit un sujet de cette nature: il étoit donc très-possible que Baudius ne fit des Vers sur ce Marquis, que pour exercer sa Muse sur une belle matiere, sans aucune mauvaise intention contre l'Etat. Non seulement cela étoit très-possible, mais même très-vraisemblable. D'ailleurs l'esperance de quelques pistoles en récompense de quelques Vers, est fort compatible avec une ame bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvoit dire de lui, c'est qu'il n'avoit pas la passion du tems, c'est-à-dire un tour d'esprit à s'emporter, à s'effaroucher à la seule ouïe du mot *Espagnol*. Il conservoit son sens froid: il souhaitoit le bien public tranquillement, sans passion, par raison seulement. *Ego tamen si lenium hoc negotium sperato pacis eventu concludetur, ut ex intimis sensibus voveo, non dubitabo verum* (Marchionem Spinolam) *affari, & quidquid hujus est muneris atque omnem ipsi afferre, salvo jure patriæ libertatis* (48). Or le public a besoin de toute autre chose, & d'une haine machinale & aveugle. Les discours qui nourrissent cette passion sont pour le moins la petite oie des Maximes d'Etat, *Arcanorum Imperii.*

(*H*) *C'étoit une grêle réciproque & un bombardement alternatif entre l'Académie de Leide, & le College d'Anvers.*] Voiez le Livre intitulé, *Væ victis, Lusus Rhetorum advaticorum adversus*

(42) Baudii Epistola XV Centur. III, pag. 110.

(43) *Homine imperito nunquam quidquam injustius, Qui nisi quod ipse facit nihil rectum putat.* Terent. Adelph. *Act. I, Sc. II.* Mr. Morus, *Præf.* Notar. in Novum Test. *remarque qu'un tems d'impéritie, on voit souvent . . . Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la matiere dont il s'agit ici, il n'y a point de Juges plus faux & plus téméraires, que les demi-Savans.*

(44) Baudius, Epist. *III, Centur. III, pag.* 319. *Voiez aussi pag.* 122.

(45) Epist. *LXXXVI Centur. II, pag.* 287.

(46) *Ibidem, pag.* 282.

(47) *Ibidem. Voiez aussi la Lettre XCV de la II Centurie, pag.* 302.

(48) *Ibidem.*

Je n'ai point trouvé que Baudius fasse mention de ses enfans; mais je sai qu'il laissa grosse sa derniere femme (g), & qu'il se maria pour le moins deux fois (I), & que ce n'est pas le bel endroit de sa vie. Le vin & les femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa réputation a fait naufrage (K). Cela le fit mépriser, & l'exposa à la risée publique. Ses amis mêmes en firent des

versus Leydenses eructationes, munerario Godefrido Vendelen. C'est le véritable nom d'un Jesuite dont Alegambe fait mention (49): cependant il attribue le *Vapulus* au Jesuite Maximilien Habbeque (50). Il fut imprimé l'an 1609. On y fait mention d'un Ecrit que je n'ai point vu, que les Jesuites d'Anvers avoient publié l'année precedente contre un certain Schlaffius. On feroit une longue Liste, si l'on cotoit tous les Ecrits imprimez en ce tems-là au Païs-Bas Espagnol contre les Professeurs de Leide, & dans la Hollande contre les Jesuites. Baudius étoit un de ceux que les Jesuites attaquoient de la maniere la plus sanglante. Il est horriblement dechiré dans le *Vapulus*. Scribanius l'accommoda d'une étrange sorte, l'an 1607, dans son *Dominici Baudii Gnomæ, Commentario illustratæ.* Baudius ne nioit point qu'il n'eut écrit avec trop d'emportement contre les Jesuites, & il temoignoit du chagrin de l'avoir fait: il esperoit même que les personnes equitables ne prendroient pas à la rigueur ce qu'il avoit accordé aux licences poetiques: *Utinam rebus integris*, c'est ce qu'il écrit à Swertius (51), *te monitore & consiliario essem usus! Liber noster si non melior, saltem securior & letioribus auspiciis exisset in lucem. Multaque nimis licenter effusa, vel privatis laribus inclusissem ne temerè erumperent, vel, quod tutissima cautionis ratio est, tam dudum commisissem. Nunc post culpam admissam serò rinsor, verum haud gravatè veniam impetraturus confido apud elementiores mea judices & benignos rerum æstimatores, qui non abrepti præjudicio aut partium studiis, in causa cognitione diligenter expendent, quantum publicis legibus ac moribus licentia Poetarum concedatur. . . . Ante omnia & vellem, & fuerat melius, non tetigisse multas. Nec prudentissimo consilio factum esse confiteor, quod tota sermonem in universam Societatem fecerim. Sunt enim ex iis multi, quos ob doctrinam & virtutem ac probitatis indolem revereor atque observo.* Dans une autre Lettre, où il avoue que son style a été trop emporté, il espere que l'emportement dont on use contre lui l'excusera auprès des personnes equitables. „Je viens de lire „, continue-t-il, „un Livre fait contre moi, qui est tout „tissu de mensonges ridicules, quoi que le Titre ne sem„blât promettre que la plume d'un bon ami (52)". *Seriò præstet quadam animi acerbitatis foras erupisse, quæ domi continuisse, & vellem & fuerat melius . . . . Verùm ut rem acriùs intelligo, non erit mihi sollicitè causa dicenda apud æquos judices. Ipsa enim adversariorum procacitas & contumelia sine modo effusa largam materiam mihi præbent non tantum ad sperandam absolutionem, sed ad commendandam laudem moderationis ac modestiæ. Vidi enim & oculis hesterna die a capite ad calcem librum in me conjectum, &c* (53). Plusieurs raisons montrent que le Livre qu'il venoit de lire est le Commentaire *in Gnomas* (54). Or ce Commentaire est un Ouvrage de Scribanius (55): cependant Baudius le donne sans balancer à Rosweide, & avec tant de persuasion, qu'il déclare que rien ne sauroit lui ôter cette croiance: *car*, dit-il, *les autres Livres de ce Jésuite & celui-ci se ressemblent comme deux gouttes d'eau: même genie, même humeur, même style, même characteres.* Concluez de là en passant, que les plus grans Clercs se trompent au jugement de ces sortes de conformitez, & aux consequences qu'ils en inferent par raport à l'attribution des Livres. *Non possum demoveri ab eâ sententiâ quin existimem ac prorsus persuasum habeam, editorem hujus præclari fœtus esse Patrem Heribertum Rosweidum. Nam non ovum ovo, nec aqua e puteo tam similis est aquæ, quam liber iste sapit ambitu indolem, genium, & characterem, aliorum Librorum qui ab eodem Patre sunt expositi* (56). Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Baudius, qui craignoit de voir dans le Commentaire sur ses *Gnomes* les infirmitez dont il se sentoit coupable, eut, à ce qu'il dit, la consolation de n'y trouver que des faussetez notoires à tous ceux qui le connoissoient. *Verebar ne curiosus alienarum popularum observator, ac mihi in vere abiceres quæ forte conscientiam remorderent, & delegentius vivendi necessitatem imponerent. Nunc quæ de me inclementer dicat, pleraque talia sunt ut risum non bilem moveant iis qui me norunt, ut ad alios judices provocandum habeo, qui jam quis oculis & sensu communi non destituuntur* (57). Pour l'ordinaire, c'est le défaut des Satiriques; ils ne dépeignent pas assez en espions: ils imputent des crimes qu'on peut réfuter, & n'imputent point ce qui est incontestable. Au reste, Baudius desavoue l'Auteur Allemand, qui avoit fait son Apologie en chaire contre le Commentateur des Gnomes. *Quidam parasitaster parvulus è Germaniâ huc advenerat, me multum reclamante, impetravit à Senatu nostro Academico, ut sibi liceret publicè pro mea dignitate scilicet adversus illum declamare. At ne quid ad summam fatuitatis deesset, aut ut caput moltius referret, etiam Orationem illam in vulgus edendam curavit. Testari possum in animi sententia, mihi factum istud vehementer displicuisse. Satius enim erat me deseri ab omni patrocinio, quam à tam infirmo tibicine causam nostram sustentari* (58). J'ai encore à dire que les emportemens, dont Baudius témoigne le plus de repentir, sont ceux qui concernent les Princes & les têtes couronnées. Il ne fit pas même quartier au Roi de France, qui étoit allié de la République. *Sed horrifica dictu sunt quæ in Loyolitas, in editorem Amphitheatri, in impurissimum Scioppium stringimus. Atque utinam hoc fine sese cohibuisset stylus noster procacitas. Sed in Pontificem, in Philippos, in Archiduces, in partium duces evomit virus acerbitatis suæ, nec parcit ipsi Ludovico Regi* (59).

(I) *Il se maria pour le moins deux fois.*] Il parle de la mort de sa femme dans une Lettre du 10 de Mars 1610 (60); & il écrit le 21 de Fevrier 1613, qu'il s'est remarié. *Opinor jam te ex fama audisse me choro maritorum iterum esse adscriptum* (61). Je n'ai pas eu le tems de consulter toutes ses Lettres page pour page: ainsi je ne saurois bien répondre s'il fait mention du tems où il épousa sa prémiere femme, ni s'il dit qu'il ait eu des enfans, ou non; mais je sai bien que cette femme en avoit eu d'un autre mari: car Baudius fait mention d'un fils, & d'une fille de sa femme (62), & il se plaint même de la mauvaise economie de cette fille (63). Le gendre, que Theophile donne à ce Professeur (64), pourroit bien être le mari de cette mauvaise menagere. Peut-être aussi, que par un defaut d'attention, Theophile apella gendre celui qui n'étoit que *privignus*. L'Auteur du *Vapulus* remarque que Baudius n'avoit point d'enfans.

Natura quamvis liberos neget tibi
Infame BUDDI, *nec tibi* BAUDI, *tua*
Similes parentis Hecuba filios treet (65).

(K) *Le vin & les femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa réputation a fait naufrage.*] Comme cette Remarque sera un peu longue, j'y ferai des à *linea*.

I. Sur le premier chef, il ne nioit point la dette: voiez trois beaux Passages sur ce sujet à la tête de ses Lettres, tirez de ses propres Lettres. Je ne raporte que le premier & le second: *Conciatras omnes*, dit-il (66), *non dicam in illa Satyricas, augures, haruspices, sed quidquid est ubique hominum curiosorum, qui in aliorum acta tam sedulo inquirunt, ut ea sciant quæ nunquam fuerunt, nihil invenies quod in nobis carpere possit livor, quam quod interdum, ad exemplum prisci Catonis, liberalius invitari nec patimur, nec semper consistimus intra sobrietatem veterum Sabinorum. Huic quoque peccatulo modus moderari conamur, & pulchre procedit.* Il exprime plus galamment cela au second Passage: *Malignitas obtrectatorum nihil aliud in nobis sugillare potest quam quod nimis commodus sim convivator, & interdum largius adsperger flore Liberi Patris* (67). Puis qu'il confesse son peché, on n'a que faire de produire contre lui le témoignage de Scriverius, qui supose que Charon aiant mis au choix de Baudius, ou de demeurer dans l'autre monde, ou de retourner en celui-ci, à condition de boire de l'eau, & de reprendre sa prémiere femme, Baudius choisit le premier parti (68). Voici deja quelque chose qui concerne le second chef: Scriverius n'eût point fait une telle suposition, si Baudius eût été en bon ménage avec sa premiere femme.

II. Jamais homme n'eut moins de besoin que lui de consolation, quand il la perdit. Son bon ami Heinsius ne put s'empêcher d'en faire des plaisanteries en vers & en prose, qu'il lui adressa: il écrivit à Grotius sur la même chose; il lui dit que notre siecle ne cédoit point à celui qui avoit vu un Xenophon continuer le sacrifice, nonobstant la nouvelle de la mort d'un fils; ni à celui qui avoit vu Q. Marcius aller de l'enterrement de son fils au Senat. „Baudius „, lui dit-il, „s'est enivré le jour qu'il a enterré sa femme: „il n'a rien laissé à faire aux consolateurs; il s'étoit dit ef„ficacement avant leur venue tout ce qu'ils auroient pu „imaginer. Le vuide qui est dans sa bourse lui pese infini„ment plus que le vuide que son lit vient de souffrir. Je „lui ai fait toucher quelque argent: cela lui a récréé tous „les esprits; car au lieu de cet air sombre, & de ces yeux „fichez en terre, qu'on lui voioit, tout comme si sa femme „eût vécu encore: au lieu, dis-je, de ce grand abatement, „je l'ai vu passer tout-d'un-coup à une espece de gaieté". *Baudius noster in ipso quo uxorem extulit die vinum gustare voluit . . . . omnia solatia quæ exulceratis adhiberi mentibus solent ipse occupavit. Nihil amicis in luctu reliquit quod vel imputare illi possent. . . . . Stabat antea demissâ vultu ac tristi, uxorem ejus vivere adhuc credidisses* (69). *Vix spes melior affulsit, respirare cœpit, & constanter multa de fragilitate vitæ disputare: nemo finem esse in adibus existimasset* (70). Toutes ces Pièces d'Heinsius sont divertissantes. Mais cette sobrieté n'est pas le plus grand sujet de blame pour Baudius, par raport au sexe. Nous allons voir de plus facheux incidens.

Dès qu'il fut entré en France, il s'arrêta si long-tems à Caen, que le bruit courut qu'il ne pouvoit se séparer d'une femelle qu'il y aimoit. *Non posse me hinc à muliercula divelli quam impotenti amore deperéam* (71). Il le nia, & dit que les risques qu'il auroit couru dans le voiage avoient été cause d'un si long sejour. Il dit aussi que malgré les oppositions des Professeurs, il auroit pu enfin enseigner le Droit à Caen, s'il ne se fût engagé d'ailleurs. Il donne une très-mauvaise idée de cette Université, quant à la Faculté de Droit. *Timuerunt sibi Juridici Professores ut ego . . . ut de imperitia possessione dejicerem. . . . . Præses de quo retuli verbis atrocibus homines istos castigavit eosque assimilavit Draconi Hesperidum hortorum. Tenes quorsum. Quid multa? frementibus invitis istis leguleis partim odio religionis, partim conscientia inscitiæ suæ perfectum est ut qui Leidæ gradum accepissent, legitimè promoti valerentur* (72).

Scri-

(g) Elle accoucha d'une Fille, après la mort de Baudius. Voiez Casaubon, Epistolâ DCCXCIV pag. 1212.

(49) Biblioth. Societ. Jes. pag. 162.

(50) Ibidem, pag. 317.

(51) Voiez la Lettre LXXXVI de la II Centurie, pag. 286, 287.

(52) Il dit la même chose pag. 276 contre les Comment. in Gnomas.

(53) Baudius, Epist. LXXV Centur. II, pag. 264, datée du 10 de Novembre 1607.

(54) Voiez touchant ce Livre, & par occasion touchant Baudius, le Journal Chronologique de St. Rumuald, au 17 de Juin.

(55) Voiez Alegambe, pag. 72.

(56) Baudius, Epist. LXXV Centur. II, pag. 270.

(57) Idem, Epistolâ LXXXVI Centur. II, pag. 288.

(58) Ibidem.

(59) Baudius, Epist. LVIII Centur. III, pag. 406.

(60) C'est la XIV de la III Centurie.

(61) Baudius, Epist. III Cent. IV.

(62) Idem, Epist. VIII Centur. IV, pag. 486, & alibi.

(63) Idem, Epistolâ XXII Cent. III, pag. 244.

(64) Voiez ci-dessus la fin de la Remarque (A) de l'Article de (J. L. Guez) de BALZAC.

(65) In Epicharismate, pag. 12.

(66) Baudius, in Epistolâ quadam ad Curatores Academiæ. C'est la XXXIII de la III Centurie dans l'Edition de 1615. Le Passage est pag. 161.

(67) Idem, Epist. XXVI Centur. III, pag. 390.

(68) Voiez le Livre intitulé Dominici Baudii Amores, pag. 14.

(69) Ibidem, pag. 22 & 23.

(70) Ibidem.

(71) Baud. Epist. XVI Centur. I, pag. 36.

(72) Ibidem, Epistolâ XXIII Cent. I, pag. 48. Voiez aussi son Poëme in Ictos Juris Tervenses, là-même, pag. 85.

des plaisanteries sanglantes, qui ont été imprimées. Il ne faut pas néanmoins croire sur le dernier

Scriverius a cru que Lipse parloit de Baudius, lors qu'il écrivoit à Barclai, l'an 1599. *Scribit ad me, queritur, sed parum apertè & nescio aliquod sermonum in vestie tegi equidem odoror. Si leve curatu, parum est: sin pravum aliquod & ἀνίατον* (insanabile) *doleo caussa praeclari ingenii quod sese (ab temere, ab stultè) in barathrum & praeceps dedit.* Quis illigatum te triformi Pegasus expediet Chimaerae? *Sed meliora opto* (37). Cela sent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaise galanterie.

(73) Voiez Amores Baudii, où ...

Afin de finir par l'endroit le plus vilain, j'anticiperai sur l'ordre du tems, & dirai ici qu'il avoit fait des promesses de mariage qu'il n'avoit pas tenues. Quand il se vit veuf, & pressé par sa misere & par son tempérament de chercher une autre femme, il chargea deux de ses amis de s'informer en quel état étoient les biens de cette ancienne Maitresse, & leur déclara que pourvu qu'elle fût riche, il étoit tout prêt à l'épouser préférablement à une autre. Il ne doutoit point qu'il n'en fut encore aimé. *Veteribus amoribus meis ex animo volo, nec ullam praeoptaverim, si ad caeteras dotes accedat etiam copiosus imber qui olim per impluvium influxit in sinum Danaes. . . . Nisi molestum est, velim aliquid temporis impertiare disquisitioni, quo loco res ejus sita sint. Nam quin vivat nostri memor, & non immemor amorum, nullus dubito* (74). La réponse qu'on lui fit fut une preuve qu'il avoit eu trop bonne opinion de lui-même: la Dame déclara qu'elle n'aimoit point les grans buveurs. Baudius comprit de reste ce que cela vouloit dire, & trouva dans ce refus un soulagement de conscience; car il se faisoit un scrupule de n'avoir pas tenu sa promesse, & il se voioit alors dégagé, puis qu'on ne vouloit point de lui. *Etsi sincero affectu nympham illam prosequor, tamen magis liberanda fidei religione, & veterum repromissionum ultro citroque stipulatarum memoria adductus sum, ut consortium ejus ambire non dedignarer, quam forma lenocinio, vel divitiarum conditione. . . .* (75). *Gaudeo me bona cum nympha ejus gratia liberatum esse nexu veteris promissi, καὶ δεινὸν ... , cujus adhuc me nonnulla incessebat superstitio* (76). Remarquez bien que tous ces scrupules de conscience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au dessein d'exécuter sa promesse. Cette condition étoit que son ancienne Maîtresse fût riche (77); car autrement, il déclaroit qu'il ne l'épouseroit point: &, pour adoucir ce qui pouvoit être de trop dur dans cette résolution, il ajoûtoit qu'en cela il ne considéroit que l'intérêt de cette femme; „car„, disoit-il, „ne seroit-ce pas „un grand inconvénient pour elle, si nous faisions des enfans qui n'auroient à esperer de nom d'autre succession „que la misere & la faim"? *Tu verò me tacente satis intelligis quam parum ex usu utriusque foret, τὸν λιμὸν καὶ τὴν πενίαν* (78), *infelici contubernio invicem sociari. Quocirca nisi unum bene fundatum sit patrimonium amica, quam unicè diligo, ut suis notabili incommodo nostris difficultatibus mederi queat, in rem communem est ut aliud mihi subsidium prospiciam. Quod ne in malam partem velit interpretari, quasi quidquam detrimenti ceperit amor ille pristinus, quo juvenculam formâ & aetate florentem sum complexus, iussor ex animi sententia me hoc quis causa facere, ne liberos educemus ut spem egestatis atque esuritionis* (79).

(74) Baudius, Epist. XXII Cent. III, pag. 145, datée du 1 de Juin 1610.

(75) Idem, Epistola XXVI Cent. III, pag. 149.

(76) Ibidem, pag. 151.

(77) Elle étoit alors Veuve.

(78) C'est-à-dire famem & sitim, la faim & la soif.

(79) Baudius, Epist. XXIV Cent. III, pag. 147.

Il jetta ses vues ailleurs, savoir sur une certaine Sophie, en qui il ne trouvoit rien de bon que les richesses. Elle avoit un pere très-brutal, dont il reçut mille duretez; & il fut un tems qu'elle secondoit son pere, & qu'elle se plaignoit d'avoir été enlevée. Aparemment elle avoit fait une promenade de quelques jours avec Baudius; car c'étoit alors une des galanteries du païs. Baudius trouvoit cette plainte fort ridicule, & très-propre à flétrir l'honneur de Sophie; & il disoit par allusion au procès que Fimbria fit à Scevola, qu'elle ne se devoit plaindre que de ce que le poignard n'avoit pas été enfoncé jusques au bout. *Nihil habet quod de nobis queratur, nisi forte velit eam intentare accusationem quam adversus Scaevolam . . . . quod scilicet non totum telum corpore receperit* (80). Sophie se radoucit, & parut desaprouver les brutalitez de son pere. Baudius, ravi de cela, ne parloit que de mariage, quoi qu'il connût bien que cette Maitresse n'avoit nul mérite, mais seulement une bonne dot. Le dernier obstacle fut enfin levé: c'étoit la promesse de mariage, que Baudius avoit faite à une servante prostituée, qui le sommoit en Justice de lui tenir sa parole (81), & je croi qu'après cela le mariage avec Sophie s'accomplit. Voici quelques Passages, qui prouvent les mauvaises qualitez de cette femme, & la brutalité de son pere. *Hesternâ die graviter apud Rectorem questus sum de . . . . Renovavit etiam veteres offensas quod me ut caussâ despuentis Sophiae allocutus esset tanquam vitae iratum, & candidatum patibuli. Sed Sophiam istam suis moribus ulciscendam permitto, si quidem rata habet quae barbarus parens in me rusticè & inciviliter designavit: nam contrarii rumores ad me deferuntur. Nonnulli dicunt tam honorificè & amicè de nobis loqui: quod si ita est, rectè & ordine facere ipsam arbitror, καὶ γὰρ ... , & tunc paratus sum omnium praeteritorum memoriam fideli amnestia ex animo delere, καὶ μὴ μνησικακεῖν. Sin talia flagitia probat, nunquam eam sermone suo dignatus. Sunt enim qui dicant me ab ipsâ proscindi tum cruentis conviciis, quasi crimen sit quod vivam* (82). Voilà un homme assez débonnaire: il avoit déja marqué qu'on pouvoit l'apaiser facilement. *Reversus domum, ... oprata omnia comperi de mea Sophia, quae me absente ancillam lecti & arcanorum sociam misit ad patrem scitatum . . . . super nostrâ majestate, an dudum accepissem plenam familiaritatis repulsam, & ne fera bestia factus essem amissâ voluntate revertendi. Ego vero oculum mihi exsculpi malem, quam pati ut tam optima conditio elabatur e manibus* (83). Cette débonnaireté seroit moins honteuse sans la misere où Baudius se trouvoit reduit, & sans les grans biens de sa Sophie. Voici des paroles qui se trouvent à la page 95 du *Dominici Baudii Amores*, & dans la I Lettre de la IV Centurie, page 479. Cette Lettre fut écrite le 21 de Juillet 1612. *Plerique putant hanc labem non alia conditione deletum iri, quam si eam ipsam pecus uxorem duxero, cui praeter* Sophiae *nomen nihil adest humani cordis. An ideo perimendum erat Pompeio magno, si Lucullus non esset luxuriosus? Ego invitam cogere non possum ut velit esse conjux invicti Jovis, & tanti non est ut vel illi, vel furioso parenti supplicem. Dos tamen non esset adspernanda, nisi mariti forat, & posset absque muliebri capita contingere. Postquam . . . . reversus fuero, persuasu amicorum decretum est mihi jacere novissimam aleam, & exquirere an mutuum lege fidelis καὶ ... pacisci velit. Paratus sum ex animi sententia conceptis verbis jurare ... : dum & ipsa levitatis culpam agnoscat, & parentis furias non approbet. Si tergiversabitur, relinquam illam ulciscendam suis moribus, & aliam consortem inveniero quae melius intelligat suam felicitatem.* Quelques jours auparavant, il avoit eu plus de cœur. Il avoit bonne opinion de lui-même: il dit dans la même Lettre qu'il n'est pas si épuisé, qu'il ne puisse trouver une femme de mérite, encore qu'il ait été assez fou pour rechercher long-tems une impertinente Xantippe. *Non adeò exarui in amoribus & humoribus, ut bona mea sapienti foemina venditare non possim, etiamsi tam insipienter circa Sophiam deliraverim ut mihi Socratica fides objecta sit* (84). Il vouloit faire une derniere tentative; mais il souhaitoit presque d'être encore refusé, tant cette sotte créature & son brutal de pere lui déplaisoient. *Heri mihi Heinsius noster adfuit, & rogatu meo adductus, partim sua sponte incitatus, recepit in se munus colloquendi serio Festo Heinsio περὶ τῆς Σοφίας. Is tenet clavum imperii, & patris animum habet in sua manu. Sed summâ cum aequitate exspecto quemlibet eventum, & prope est ut malim repulsam, ita me tadet & contumeliarum parentis, & insulsorum filiae morum, quae praeter nomen non possidet micam salis* (85).

(83) Baudius, Epist. XCII Cent. III, pag. 463, datée du 30 Mars 1612.

(84) Ibidem, pag. 480.

(85) Epist. ultima Cent. III, pag. 475, 476, datée du 10 Juillet 1612.

Nous voici à la plus honteuse scene. Baudius entretint assez long-tems une concubine. C'étoit une servante, qui servoit de plastron à quantité d'Ecoliers, & qui se sentant grosse jetta le paquet sur la tête du seul Baudius. Elle soutint même qu'il lui avoit fait une promesse de mariage, & l'ajourna devant les Juges pour le faire condamner à lui tenir sa parole. Cette affaire fut scandaleuse & risible en même tems: il faudroit conoître peu le public, pour ignorer qu'elle fit plus rire, qu'elle ne causa de scandale. Les Supérieurs de Baudius ne purent pas dissimuler, ni s'empêcher de le flétrir, en le suspendant de sa charge. Les railleries où il se voioit exposé l'obligérent à faire un voyage à Gand. *Inter alias caussas quae me moverunt ut in viam me darem haec fuit non infima, ut prudenti absentiâ subterducerem me ab importunis conjugii disparis congratulationibus, quibus cottidie aures meae circumsonabantur* (86). Il paroissoit douter que cette servante fut grosse; mais il craignoit qu'elle ne jurât en accouchant qu'il étoit le pere du poupon: c'est pour cela qu'il suplioit ses amis de faire ensorte qu'une carogne comme celle-là ne fût point reçue à faire serment; & il offroit de faire de son bon gré ce que les loix de l'humanité demandent, c'est-à-dire d'avoir soin de la créature qui naitroit: mais il lui étoit dur d'y être contraint. *Periculum enim est in mora, nam propinqua partitudo appetit, siquidem paritura est, nam permulti dubitant num sit gravida, quod si est,*

(86) Epist. XC Cent. III, pag. 462, datée de Gand le 4 Decembre 1611.

Sublimi feriam sidera vertice.

Cuperem inferi mandato, non esse illi scorto publicè diffamatissimo deferendum jusjurandum tempore partionis, nec habendam fidem in designando parente tam multorum capetum.

Cum suis vivat valeatque moechis,
Quos simul complexa tenet trecentos.

Ego nihilominus sponte mea incitatus faciam quod officium humanitatis injungit. Sed cogi Baudium non decet, non oportet, à tam prostituti pudoris scorto (87). En tout cas, il aimoit mieux nourrir l'enfant d'autrui, que d'abandonner une créature humaine; & il se consoloit par la raison que ce seroit une preuve de sa vigueur masculine, & que cela ne nuiroit point à l'avenir à Sophie sa future femme, qui seroit un champ à la culture duquel il réserveroit desormais toutes ses forces. *Ut ut res cadet, nihil mihi evenire potest tristius aut deterius quam quod animo praecepi, & mecum ante peregi. Nempe futurum, ut perjurio caput alleget, & ὑποβολιμαῖον obtrudat heroi Baudio. Quid tum postea? Malo agnoscere alienum, quam foetum humanum non ali. Testimonio erit me marem esse, & viri munia posse fungi. Nihil inde abradetur in posterum meae Sophiae, cujus aevo familiari reservabitur*

(87) Epist. XCIII Cent. III, pag. 465, de 17 du 28 Mars 1612.

Quidquid in arte mea possum promittere (88).

(88) Epist. XCII Cent. III, pag. 464.

Il écrivoit cela le 29 Mars 1612, lors qu'on disoit que la servante étoit prête d'accoucher: *Fertur esse ἐν ὠδῖνι, sed nullus credo, licet illi plurima manet lacryma. Sunt enim quibus non potest persuaderi eam esse gravidam, & ego quidlibet credo*

(80) Idem, Epist. ad Grotium, in Baudii Amoribus, pag. 25.

(81) Voiez la XCIII Lettre de la III Centurie, pag. 461, & la XVIII de la IV, pag. 496.

(82) Epist. XCIX Cent. III, pag. 472, datée du 2 Juillet 1612.

nier chef tout ce que le fatirique Scioppius a publié (*L*). C'eſt un pas gliſſant pour la bonne renommée, que certains tempéramens. On ne peut nier que Baudius ne fût de complexion amoureuſe. Il n'étoit encore que Propoſant, lors qu'il ſe laiſſa coiffer d'amour pour une fille qui logeoit chez ſon Profeſſeur Lambert Daneau (*b*). Les Remarques nous en diront davantage. Il étoit trop libre dans ſes ſentimens, & même dans ſes diſcours : il ne s'accommodoit pas avec aſſez de prudence aux préjugés du tems & des lieux ; cela n'étoit que trop capable de lui faire de dangereux ennemis, & de l'expoſer aux mauvais effets de leurs jugemens téméraires (*c*). Il conſultoit trop les idées Platoniques, & de là vint qu'il fut un peu trop ſcandaliſé des Disputes qui s'élevérent en Hollande. Il en tira de mauvais augures, dont les uns ont été faux, & les autres vrais. Il crut que cela feroit changer le gouvernement ; il s'eſt trompé (*M*) : il crut que cela

(*b*) *Voiez ſa XXVI Lettre, Centurie II, pag. 224.*

(*c*) *Voiez la Remarque (M).*

credo poſſe cadere falſimonia, fraudis, & malitiæ in tam profligatam, perditum, atque inſtabilem fœminam. Il ne nioit point qu'il n'eût promis mariage à cette ſervante ; mais il prétendoit qu'une vilaine créature comme celle-là ne méritoit point d'être compriſe ſous le bénéfice des loix : il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi à cette eſpece d'Hérétiques ; & il ſe ſouvenoit de l'avoir lu dans le Code : &, comme il ne pouvoit point citer l'endroit, il ſuplia Grotius de faire citer cette loi par ſon Avocat, afin que ce fût un coup de foudre qui fît ceſſer les pourſuites de ſa putain. Et, parce qu'il n'y avoit que les prétenſions de cette ſervante, qui empêchaſſent la Maîtreſſe de Baudius de donner les mains au contrat de mariage, il prioit inſtamment ſon ami de ſe hâter. *Domum reverſus audivi nuncium perquam optabilem de meis amoribus. Omnia eveniunt ex animi ſententiâ, nec quidquam deeſt ad votorum ſummam, niſi ut eximam ſcrupulum de pollicitatione matrimonii cum ſcelere iſto propudio, labe & tabe meæ famæ & exiſtimationis. Hanc tu peſtem ac perniciem ſi amoliaris ſimul pro dignitate muneris quo fungeris, & pro auctoritate quâ merito vales plurimum, ſolidiorem capies gloriam, quam*

- - - Dirum qui contudit hydram,
Notaque fatali portenta labore ſubegit.

Tam vilis perſona, tam diobolaris victima publicarum libidinum, non ſunt digna obſervatione legum, ut memini aliquando legere in corpore Juris, ſed locus non occurrit memoriæ. Quæſo te ut hiſce literis perlectis continuo cures accerſendum advocatum vander Werven, qui legem horrendis carminis dictet, cujus obnunciatione fulminari poſſit fatalis illa fundi noſtri calamitas. Hoc ego beneficium tanti faciam, ut nemini plus in vita ſim unquam debiturus. Sed ignoſces oro, nam amanti, & animo cupienti nihil ſatis feſtinatur (89). Voilà ce qu'il écrivoit le 28 de Mars. Il n'étoit pas hors d'affaire au mois de Juin : la ſervante eſpéroit toûjours d'être épouſée, ou de gré, ou de force ; & Baudius n'oſoit ſe produire devant ſa Maîtreſſe, pendant le procès de la concubine. *Nec niſi fundamentum praſtruatur non ſinit* δοὺς ἀγάπας *ut viam aſſiciam ad meam divam quæ non intelligis ſua bona. nec ideo tamen demovebor ab amandi propoſito quamdiu ſpes aliqua ſupererit expugnandi ferreum iſtud pectus* (90). Il vouloit faire une tranſaction avec celle-ci, & il prit Grotius de la dreſſer : il eſpéroit que la créature intimidée par des menaces ſigneroit cette tranſaction. *A tuo diſceſſu nec patrem* τῆς ἐραστῆς Σοφίης *allocutus ſum, nec me convenciendum curavit Mercurii mater, niſi quod audio eam adhuc paſcere ebrioſas, futiles, & furioſas ſpes de matrimonio ;*

(89) *Baudius, Epiſt. XCIII Cent. III, pag. 463, datée du 28 Mars 1612.*

(90) *Epiſt. XCVI Cent. III, pag. 468, datée l'onzième Juin 1612.*

- - - ſed prius Appulis
Jungentur capreæ lupis.

Quid mihi auctor es ut faciam? Exſpectem litis eventum? Hoc ſpiſſum eſt amanti, cujus animo nihil ſatis feſtinatur. Quanquam hiſce nugis jam longum valedixi, ſaltem induciaſ pepigi. Cuperem ad me mitti per hunc ipſum nuncium formulam tranſactionis, quam ipſe concepiſti. Spero me effecturum injectu metu majoris malitatis ut ſtupide ſubſignet, & voluntariam condemnationem ſubeat (91). L'affaire étoit encore indéciſe au mois de Juillet ſuivant (92), & Baudius trouvoit fort étrange qu'on ne chaſſât pas hors du païs cette coquine. *Ter junctiva Antiſtites amicum maleficam Circen quæ meos ſenſus veneravit amoliri non poſſunt, ſaltem ut Leidam contagione ſuâ & ædes meas noxiâ viciniâte non infeſtet* (93). Il crut qu'on lui laiſſoit cette voiſine, afin que l'indignité de tant d'affronts le portât à ſe retirer. *Video hoc agi ut contumeliis haud toleranda* ἀγνωμοσύνῃ *adigar ad deſpiciendam podium viam, & quærendam haud ingloriiatque impiis exilii ſedem* (94). Enfin il termina cette affaire, non pas par une ſentence de Juges, mais par voie d'accommodement, le 10 d'Octobre 1612. Il donna le moins qu'il put, *redemi me captum quàm potui minimo* (95) ; après quoi il ne tarda gueres à ſe marier. Il écrivit à Pierre Rubens (96), qu'il étoit fort content de ſa femme : je ne ſai point s'il changea de ſentiment ; mais, quoi qu'il en ſoit, ce mariage ne fut pas de longue durée. Baudius mourut le 22 d'Août 1613, réduit à un miſerable état par un délire. *Delirio ac vigiliis continuis miſerè attritus, omnique tandem robore exutus* (97). Ses meilleurs amis ſe moquérent de ſes folies d'amour. L'un d'eux le propoſe pour exemple à tous les incontinens, & les exhorte à ſe réfrener par les remedes les plus auſteres, plutôt que de lâcher la bride à leurs convoitiſes comme Baudius :

Quiſquis es, exemplo tanti moveare mariti,
Parce libidinibus luxurioſe tuis.
Addita ſit potius laſcivo fibula membro,
Et vindicta tuam tranſeat iſta domum (98).

(91) *Ibidem.*

(92) *Voiez la Lettre XCIX de la III Centurie, pag. 471, & la I de la IV Centurie, pag. 478.*

(93) *Epiſt. I, Cent. IV.*

(94) *Ibidem.*

(95) *Epiſt. XVIII Cent. IV.*

(96) *C'eſt la III Lettre de la IV Centurie, pag. 482, datée du 21 de Février 1613.*

(97) *In Vitâ ejus.*

(98) *Scriverius, in Epitaphio Baudii, pag. 158 Baudii Amorum.*

Voiez le Recueil intitulé *Baudii Amores*, publié par Scriverius, l'an 1638. Vous y verrez, à la page 77, un *Centoni Virgilianus* de Daniel Heinſius *ad Dominicum Baudium, qui poſtquam ignarus cum ancillâ, cum quâ tum alii, tum plurimi ſcholaſtici tonſurant, aliquamdiu congreſſus eſſet, ſolus præter exſpectationem prole ab eâ eſt donatus.*

Pluſieurs, ſans doute, diront qu'il eût mieux valu indiquer en marge où l'on peut trouver les choſes, que de citer tant de Paſſages de cet Auteur ; mais pluſieurs autres ſeront bien aiſes qu'on leur épargne la fatigue de chercher. C'eſt pour l'amour des pareſſeux, dont le nombre n'a jamais été auſſi grand qu'il l'eſt dans ce ſiécle, que j'ai pris la peine de ramaſſer ce bouquet de pluſieurs Paſſages de Baudius. Ils ſont imprimez en différent caractere : qui ne voudra pas les lire connoîtra facilement ce qu'il doit ſauter. On auroit tort de ſe plaindre que je trouble le repos des morts ; car je ne dis rien que les amis de Baudius n'aient publié, & que d'autres Auteurs n'aient apris au public en divers tems. Voiez Spizelius (99), qui cite un Livre que j'aurois bien voulu conſulter : il fut imprimé l'an 1675 (100).

(*L*) *Il ne faut pas croire . . . . . tout ce que le ſatirique Scioppius en a publié.*] Il en dit trop pour mériter d'être cru : le maquerelage le plus infame, & la Magie, ſont les exploits qu'il lui attribue. On ne peut honnêtement mettre en François ſon Latin. Voici donc l'Original : *Baudius, Pariſiis, ubi multis annis in concubinatu ſummâ cum infamiâ, & velut quadruplatoris filium decebat, vixit, non tantum magiæ deditus, incantatoribus, & ſortilegis ædes ſuas aperuit, & contubernia ſua filiolam ad peragenda infanda ſtupra commodavit, Dæmoniamque de theſauris reconditis, imprimeque de Petronii integro ut alicubi integer exſtaret, conſuluit ; ſed etiam amicis quibuſdam majorem quondam ingenii divinitatem præferentibus ejuſdem concubinæ filium, puerum non inelegantem turpiſſimus leno proſtituit, ut tum poſteà tumentibus pueri maſculis ſcelus propalatum iri metueret, quo minus eum veneno contubernales tollerent, minimè impedivit, actumque jam de miſello puero fuerat niſi unius contubernalium acumine expediti fuiſſent, ancillâ, quæ morbo mederi ſciret, inventâ. Hæc nequaquam a me fingi, neminem pauli humaniorum Pariſiis ignorare* (101). Mais ſi ces choſes étoient ſi conues à Paris, d'où vient que le prémier Préſident donne Baudius à ſon fils pour Sécretaire dans une Ambaſſade ? Scioppius inventa cela, ou l'aprit par des contes mal fondez, & le divulga pour ſe venger des injures que Baudius lui avoit dites, dès avant même que le *Scaliger Hypobolimæus* eut paru (102).

(*M*) *Il crut que les Disputes de l'Arminianiſme feroient changer le gouvernement ; il s'eſt trompé.*] Il faut l'entendre lui-même : il déclare que ſi la conſcience & la Religion ne l'euſſent retenu, il ſeroit allé ailleurs depuis long-tems, & que les violentes Disputes des Théologiens, & pluſieurs autres deſordres, lui faiſoient craindre que l'ouvrage de la Réformation ne devînt dangereuſement malade. *Niſi me in his locis conſcientiæ ſcrupulus, & religionis vinculum retinerent, jampridem captum eſſet augurium de migrando, nec Leida ſpes meas includeret. Quanquam non peſſimè mecum agitur. Sed nec ea noſtri ratio habetur, quam oportuit. Theologorum etiam noſtrorum diſſidentes ſententiæ, & virulentæ concertationes, odia fratrum quæ ne morte quidem finiuntur, aliaque noſtræ militiæ flagitia, penè efficiunt ut & illud ſuperbum nomen reformatæ religionis, & ipſa cauſa incipiat mihi eſſe dubiæ ſanitatis . . . . . Præſagit mihi animus imminere his Provinciis fatalem rerum commutationem, & ex intimis viſceribus rediturum aliquando veteris imperii deſiderium. Suſpectus ſum multis, & charus acceptuſque non paucis, quod voce & ſtilo paſſim inculco ſubditorum obſequia in legitimos Principes, & pleno ore decanto veras laudes Archiducum* (103). Je ne doute pas que Baudius ne propoſât avec trop d'indiſcretion & trop de hardieſſe la doctrine dont il parle, *de l'obéiſſance des ſujets.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût odieux à pluſieurs perſonnes. Il oſa bien inſérer ce dogme dans une Theſe publique : & il eſt à remarquer que les Superieurs Académiques n'exigérent point qu'il l'effaçât ; mais ſeulement qu'il avertît la jeuneſſe de ne point embraſſer mal-à-propos ces ſortes de ſentimens. *Quæris primum ex me an ſtatuiſſem præſidium & auctoritatem ſuffragii commodare defendendis corollariis periculoſæ aleæ plenis, ut iſſi diſputare in ambas partes, An religio ſit de ſubſtantiâ reipublicæ, & negare fas eſſe ſubdito privatoque homini ob cauſam religionis arma ſumere contra Principem, & id generis alia. Reſpondi, cauſam non videre cur in hoc avito libertatis non ſit fas abſque perſuaſione ſentire quæ velis, & quæ ſentias exprimere. Tamen rogatus ut admonerem juventutem ne temerè & abſque delectu talibus axiomatis aſſenſum præberet, ſignificavi me facturum* (104). Jamais homme ne fut plus propre que Baudius à ſe faire des ennemis, par la liberté de ſa langue, & par ſes maximes : „ Nous faiſons la guerre „, diſoit-il, „ aux plus „ puiſ-

(99) *Theop. Spizelius, in Infelice Literato, pag. 31.*

(100) *Sous ce Titre, Specimen Bibliosophiſtarum, Gedanenſium, editum à Schelguigio.*

(101) *Amphotides Scioppianæ, pag. 166.*

(102) *Voiez la LXXIX Lettre de Baudius de la II Centurie, pag. 276.*

(103) *Idem, Epiſtola LXXII Centur. III, pag. 433, 434, datée du 6 de Mars 1610.*

(104) *Epiſt. XCIX Cent. III, pag. 471.*

cela formeroit un schisme ; il a eu raison (*N*). Au reste, ceux qui ont publié ses *Lettres* ont procuré plus de plaisir & d'utilité aux Lecteurs, que d'honneur a sa mémoire. Elles sont écrites poliment (*O*), & pleines d'esprit ; mais il s'y donne trop de louanges, il y paroit trop gueux (*P*), trop importun à ses amis, trop mandiant, trop vain, trop intéressé, trop déréglé. C'est justifier son siecle de la dureté dont il l'accuse. C'est par une partie de ces défauts, que plusieurs personnes de Lettres se font mépriser dans les lieux de leur demeure, pendant qu'ils se font admirer par tout où l'on ne conoit que ce qu'ils publient.

Quelque long que soit déjà cet Article, je ne puis m'empêcher d'ajouter ici une chose assez singuliere ; c'est que Baudius avoit entrepris un Ouvrage destiné à la Réunion des Religions (*Q*) : Ouvrage, qui, comme il l'avoue lui-même en communiquant son dessein à Monsr. de Thou, demandoit, entre autres talens, beaucoup de piété. On verra ci-dessous ses propres paroles.

„ puissans Princes du monde, & nous sommes sous la férule de ceot petits maîtres ". *Bellum gerimus contra potentissimos mundi Monarchas, & servire cogimur istis minutioribus fucsapis* (105). Voiez la liberté qu'il se donne de censurer les Théologiens qui avoient condamné Vorstius sans l'entendre. Voiez les conséquences qu'il fait craindre, si on leur permet de décider de l'honneur & de la dignité des gens sur des présomptions, sur des soupçons, sur des oui-dire. *Evadet ista effrenis audacia in optimi cujusque deformationem, si præjudiciis, suspicionibus, rumusculis, & susurris tantum licentia permittitur, ut famâ & fructu dignitatis exuantur viri doctrinâ meritisque spectabiles. Sed de negotio fratrum, & sacrati gregis, dabitur alias oportunior disserendi locus* (106). Encore un coup, c'étoit un homme fort propre à se faire des ennemis ; & je ne m'étonne pas qu'on ait semé contre lui tant de calomnies atroces. Il fit un voyage en Flandres, l'an 1609. Pendant son absence, on répandit mille contes, qu'il s'étoit allé révolter, qu'il étoit déjà pourvu d'un bon Bénéfice, qu'il s'étoit fait Moine, & cent autres choses de cette nature, qui donnérent lieu à la XXXIII Lettre de la III Centurie. Il écrivit à deux de Mrs. les Curateurs ; tant il craignoit les plus ridicules soufles de la Renommée.

(105) Baudium, Epist. LXXXII Centur. II, pag. 278.

(106) Epist. XXXIII Centur. III, pag. 268.

(*N*) . . . . *Il crut qu'elles formeroient un Schisme ; il a eu raison.*] Il fondoit sa conjecture sur la grande animosité qu'il remarquoit de part & d'autre. Il lui sembloit que la matiere de ces Disputes étoit susceptible d'un bon accommodement, pourvu qu'on se voulût entr'écouter avec un esprit de charité. C'étoit donc la disposition des esprits, qui lui faisoit craindre que l'on en viendroit à une rupture totale. Il étoit sur les lieux : il pouvoit voir de quelle maniere Gomarus & ses amis d'un côté, Arminius & ses partisans de l'autre, mêloient les passions personnelles avec l'intérêt de la doctrine. Il dit franchement qu'on accorderoit plutôt les Espagnols & les Hollandois, que ces deux factions Ecclésiastiques. Voici ses paroles : je les raporte, de peur qu'on ne se figure que j'exprime sous son nom mes sentimens. Je ne suis ici, & en cent mille autres endroits, que Copiste : *Utinam omnes nostri muneris & ordinis pari voto ac studio in eandem mentem conspirarent ! Sed facilius conveniet inter Belgas & Hispanos, quam inter fratres ubi semel in contentionem exardescere cœperunt. Omnino res erumpet in schisma, nisi fortibus consiliis huic malo occurratur. . . . Si spiritu docilitatis & Christianæ caritatis ducerentur duces (ut sic dicam) partium, confectum negotium esset. Sed utrinque videre est magnos animorum motus, manifestam concursationem, ut suffragatores sibi concilient, denique mentem contentionis studiosiorem, quam indagandæ noscendæque veritatis.*

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Sed ob Atridarum culpas supplicium ferunt Achivi : & Academia pessimis odoris est non solum apud extraneos, verum etiam apud nostros cives (107).

(107) Epist. XCVI Centur. II, pag. 309.

(*O*) *Ses Lettres sont écrites poliment.*] On trouve dans le Scaligerana ce qui suit. *Baudius a un stile non Ciceronien ; mais du tems de Domitianus : je garde toutes les Lettres de Baudius.* Il faloit donc que Scaliger les trouvât belles & bonnes. Il ne paroit pas que le style de Baudius soit affecté à aucun siécle de Latinité.

(*P*) . . . . *il y paroit trop gueux.*] Ce n'étoit point tant l'honneur d'être l'Historiographe des Etats, que les gages de cette charge, qui le poussoient à la demander instamment. Il renvoioit ses créanciers au tems qu'il toucheroit la pension d'Historiographe : ce tems ne venoit point ; & ces Messieurs ne voulurent plus d'un tel renvoi. *Flagitantium importunitas efficit me morosiorem, quam natura mea genuit, & intercisim tua reverentia patiamur. Assiduè enim obtundor à molestis creditoribus, quorum neminem et scio in spem obtinendi ejus muneris : sed tamdiu lactati sunt hoc palpo, ut ulterius produci non possint* (108). Il se trouvoit donc dans un mortel embarras. Quand il disoit que son bien ne craignoit pas les voleurs ;

(108) Epist. V Centur. III, pag. 323.

Non incendia, non graves ruinas,
Non facta impia, non dolos veneni,
Non casus alios periculorum ;

& qu'il ressembloit à celui de Bias (109), il ne se divertissoit point à chercher des aplications plus ingénieuses que véritables : il faisoit l'Historien & non pas le Rhétoricien. La pension d'Historiographe vint enfin ; mais ce ne fut presque qu'une goute d'eau à un gosier altéré : il l'avoit bien prévu, & on le lui avoit bien dit ; c'est pourquoi, il eut besoin d'une autre ressource, savoir d'une femme riche. *Si possem in nassam matrimonii allicere fœminam aliquod opimè dotatam (augescit hæc famindiam supplementis chronicorum) non aspernarer dona Deorum. Sed ad eam spem aspirare non audeo, quamdiu mihi certamen erit cum hydra molestorum flagitatorum* (110). Ajoûtons à cela ce qu'il écrivit à son patron vander Myle. *Rectè dicebas nuper, nihil aliud posse locare in solido, & ad portum bona spei appellere quassatam ratem Baudii, quam opimum aliquod conjugium : sed procax istud genus divitum ac fortunatarum mulierum spernit viros famâ meritisque celebres, nisi censu quoque censeantur* (111). Mais rien ne vint assez à tems : il eut beau conjurer les Curateurs par tout ce qui est le plus propre à émouvoir les entrailles. *Humanitatis tuæ genium adjuro atque obsecro per Deum immortalem, per fas Christianæ charitatis, per inviolatam sanctæ fidei, & quidquid apud gentes venerandum atque antiquum habetur, impone tandem optatum finem diuturnæ exspectationi, nec hic patere longius versari inter sacrum & saxum sub ictu creditorum, qui meas aures assiduè molestis vocibus circumsonant, ut defatigato animo studia doctrinæ tractare nequeam* (112) : il eut beau, dis-je, les conjurer par tout cela de le délivrer de la dure persécution des créanciers, on l'abandonna à leur merci ; à sa personne près, ils se saisirent de tout ce qu'ils trouverent dans sa maison. Les Jésuites d'Anvers le sucent, & lui en firent des insultes. Voici des Vers tirez de la page 37 du *Pro vutiis.*

(109) Epist. XCII Centur. III, pag. 464.

(110) Baudius, Epist. XV Centur. III, pag. 338.

(111) Epist. XIV Centur. III, pag. 334.

(112) Epist. XIV Centur. III, pag. 328. écrite à Mr. vander Myle, le 10 de Mars, 1610.

Pauperior Codro Curti nil continet urca
Qui pote ? Jam dicam : Baudius in arce taberna
Totus erat : (nosti quam pocula sæpe salutes.)
Campo mox lectos, sedes, mensasque, abacosque,
Et chlamydem & vestes, ollas, igne mque, focumque ;
Nil Baudius habet, secum sulit omnia Campo.
Nec sat erat. Quid agis Baude ? Vendaris & ipse,
Accipe Campo libros, vetulas has ferto papyros,
Museum atque oleum, laternam & lampada sume,
Sit modo liber adhuc Baudius obire popinas.

Scriverius, bon ami de Baudius, n'en dit gueres moins que les Jésuites.

En, cum jure trium natorum ducitur uxor (113) *;*
Et simul in barathrum præcipitatur amans.
Sic labuntur opes : sic nil stipendia prosunt,
Pensio sic domino sæpè negata suo.
Pallia sic alius, Cajaque monilia servat :
Æra fugant inopem sic aliena famem.
Prostat & duris ægens ne rebus egestas :
Pignora stant, vacuâ non redimenda manu (114).

(113) Je croi que cela veut dire que Baudius épousa une Veuve qui avoit trois Enfans.

(114) Scriverius, in Baudii Amoribus, pag. 155.

(*Q*) *Il avoit entrepris un Ouvrage destiné à la Réunion des Religions.*] Voici ce qu'il en dit. „ Jampridem animo concepi Opus, & tractatu arduum, & usu maximè necessarium, quod ipsum olim aggressus is, de quo nuper multus nobis sermo fuit, Georgius Cassander. Hic, tametsi nihil dicas, tamen auguror animo quid cogitationi tuæ occurrat, esse nimirum rem tantæ molis, ut eam vix mente complecti possim, nedum facultate consequi. Fateor equidem ad hanc provinciam deligi par esse hominem instructum omnibus ingenii ac doctrinæ copiis. Opus insuper multiplici inquisitione, variâ librorum supellectile, plurima rerum memoriâ, &, quod familiam ducit, pietate. Sed utilitatis magnitudo, & penuria talium virorum, debet etiam ad hunc honestissimum laborem mediocres viros invitare, ut si à spe perficiendi absint, saltem præclaræ voluntatis conscientia perfruantur. Ego mihi conscius sum quàm parùm possim, sed aggrediendi studium probis omnibus me probaturum non despero. Deum certè confido piis conatibus adfuturum, in quem præcipuè intuens, id oneris tollere decrevi. Quod si saltem effecero, ut aliorum scribendi studia excitentur, qui dignè hanc spartam exornare possunt, nihil est quod me non assecutum esse existimem (115) ". Colomiés, qui nous a conservé ces paroles de Baudius, ajoute, *Opus, animo, ut patet, duntaxat conceptum, nunquam prodiit. Hinc patet, cur Baudium Georgii Cassandri Asseclam in Galliâ Orientali* (*) *dixerim, quod multis perobscurum, nec immeritò, videbatur* (116).

(115) Baudii Epist. ad J. A. Thuanum, apud Colomesii Opuscula, pag. 41, 42.

(*) Pag. 124.

(116) Colomesii Opuscula, pag. 42.

BAUDOUIN (a) (FRANÇOIS) en Latin *Balduinus*, célèbre Jurisconsulte, nâquit à Arras le prémier de Janvier 1520. Il étudia pendant six années dans l'Académie de Louvain; après quoi, il fut quelque tems à la Cour de Charles-Quint, chez un grand Seigneur (b), & puis il alla en France, où il aquit l'amitié des plus savans (c), & entre autres celles de Charles du Moulin, chez qui il logea (d). La curiosité de conoitre les plus célèbres Ministres le fit voiager en Allemagne (A): il vit Calvin à Geneve, Bucer à Strasbourg, & d'autres en d'autres lieux. Etant retourné à Paris, il fut apellé à Bourges, pour la Profession en Jurisprudence (B): & il l'exerça avec tant de gloire, qu'il donna de la jalousie à son collegue Duaren

(a) On le nomme aussi Baudouin, Balduin, Bauldoin, dans le Catholic Chenu, pag. 210, de la 2 Edition. Il signoit en François Balduin.

(b) Le Marquis de Bergues.

(c) De Bade, de Baif, &c.

(d) Ex Valerio Andrea, Bibl. Belg. pag. 221: cela se trouve aussi dans la III Rep. de Baud. à Calvin, folio B 5.

(A) *La curiosité de conoitre les plus célèbres Ministres le fit voiager en Allemagne.*] Voila toute la faute que les Catholiques Romains aient pu lui reprocher, si l'on s'en raporte à son Elogiste Papyre Masson. J'ai cherché diligemment dans cet Ecrivain si Baudouin abandonna quelquefois la profession exterieure de l'Eglise Romaine; & je n'ai rien pu trouver qui me l'ait persuadé: car qu'il ait fait connoissance avec Calvin, & avec Bucer, pour entendre d'eux les causes de leur separation, ce n'est pas un signe qu'il ait été Protestant. C'est une simple curiosité, c'est tout au plus une espece de defiance, qui ne signifie rien, à moins qu'on n'ajoute qu'aiant oui les raisons de ces gens-là, il les recomnut pour si bonnes, qu'il prit leur parti. Or bien loin que Masson le fasse, qu'il dit au contraire que Baudouin desaprouva leurs raisons. *In Germaniam profectus a defensoribus novæ sectæ intelligere volens quas ob causas a Romana & veteri Ecclesia discessissent . . . quorum opiniones* NON PROBANS, *Bucerum tamen & Melanchthonem audias sibi ob moderationem placuisse: Calvinum displicuisse propter nimiam vindictæ & sanguinis sitim quam in eo deprehendisset* (1). Je ne nie pas qu'il ne dise qu'il y avoit eu autrefois de la familiarité entre Calvin & Baudouin (2). Mais, en conscience, cela signifie-t-il que ce dernier avoit été Huguenot? Le Lecteur ne peut-il pas s'imaginer qu'ils s'étoient connus au College, avant que Calvin se fût érigé en Chef de Parti? La Chronologie ne le souffre pas, me direz-vous, & moi je vous répondrai que vous êtes très-blâmable, si vous ne voulez être entendu que de ceux qui savent l'année natale de plusieurs personnes, & qui voudront prendre la peine de tirer des raisonnemens. Votre devoir est de marquer en termes si clairs l'Abjuration de Baudouin, que tout Lecteur la puisse conoitre par votre seul Livre, sans avoir besoin de reminiscence, ni réflexion. Je passe plus avant, & je soutiens que ceux-mêmes qui se souviendroient que Calvin fut Chef de Secte avant que Baudouin sortît des Classes, ne trouveroient point d'Abjuration dans le *familiaris quondam fui*; car en expliquant cela par l'autre Passage de Papyre Masson, ils se fixeroient à cette pensée: Baudouin, aiant fait conoitre à Calvin qu'il cherchoit sincerement la verité, eut avec lui plusieurs Conferences dans lesquelles son esprit, sa docilité, & son adresse, charmérent tellement Calvin, qu'il gagna les bonnes graces de cet Heretique, avant même qu'il eut pleinement aquiescé à l'instruction. Leur commerce dura long-tems; car deux années ne sont pas trop longues pour satisfaire aux difficultez que Baudouin pouvoit proposer. Calvin, qui espéroit de le gagner, & qui le souhaitoit passionnement, lui fit cent caresses, & cent ouvertures de cœur. Enfin cette peine lui échapa: Baudouin, n'aiant pas trouvé que l'on satisfît suffisament à toutes ses objections, ne voulut point embrasser la nouvelle Eglise. Voilà le sens qu'on pourroit donner aux termes de Papyre Masson. Il a donc eu tort de s'exprimer d'une maniere si trompeuse.

Monsr. Moreri est encore plus blâmable; car il ne peut point se justifier par les privileges de l'Eloge. Il declare par le Titre de son Livre, qu'il soutient le caractere d'Historien: il n'a donc point pu se permettre toutes les fraudes que Masson a pu couler sous le titre favorable d'*Elogium Francisci Balduini*. Masson pouvoit dire „ Aiant voulu faire l'Eloge d'un fameux Jurisconsulte, j'ai cru qu'il faloit „ envelopper ce qui pouvoit rendre odieuse la personne de „ mon Heros ". Mauvaise excuse, source continuelle d'illusions, & de faussetez; mais enfin on la reçoit mieux d'un Panegyriste, que d'un Historien. Que dirons-nous donc de Mr. Moreri, qui s'est contenté de ces paroles: *Il avoit eu la curiosité de voir Calvin & les autres Chefs des Protestans. On dit même qu'il avoit eu du penchant à se jetter dans leur parti; mais que la lecture d'un Ouvrage de George Cassander l'en empêcha* (3). *Il avoit fait amitié avec Calvin: ce ne fut pas pour long-tems.* Bien loin de trouver dans ces paroles l'Abjuration du Papisme, on y trouve clairement que Baudouin n'abjura jamais l'Eglise Romaine. Où est donc la bonne foi historique, & la netteté de récit, qui demandent que quand tous les autres Livres du monde seroient brulez, la seule Histoire d'un homme aprît clairement à tous les Lecteurs s'il a dit ou s'il a fait une telle chose? La faute que je censure est donc très-grande, s'il est vrai que François Baudouin ait changé de Religion: elle paroitra donc énorme à ceux qui savent qu'il en changea pour le moins sept fois. Voions le reproche qu'on lui en fit publiquement: il n'est point vague; il est muni de circonstances. *Ejectum te, Balduine, & excommunicatum ab omnibus piis, quicumque in Gallia aut Germania nomen tuum audierunt, negare non potes. Septies hos viginti annos religionem mutasti. Non secus ferè serpentes pellem mutant. Educatus es apud tuos in Flandria Papisticè. Postea Genevæ Christianam Religionem professus es: atque nomine aliquoties ad corporis Christi communionem accessisti. Inde Lutetiam profectus Papisticum habitum recepisti. Mox Genevam reversus, & in Calvini contubernio, mensa, familiaritate, menses multos commoratus, iterum Evangelici nominis factus es. Postea Biturigibus ad Papisticam Idololatriam, & tanquam canis ad vomitum, rediisti. Inde Argentoratum profectus, Evangelicum te professus es: Cum Petro Martyre vixisti. Cœnam Dominicam in Gallorum Ecclesia amplius decies participasti. Mox Heidelbergam delatus confessioni Gallicarum Ecclesiarum, sub qua paulo antè cœnam Dominicam Andecies sumpseras, hostis factus es, & Heresiarchis te partibus dedisti. Tandem in Galliam reversus, quartum Papista factus es. Horum si quid falsum aut fictum sit, volo ut mihi oculos eruas: aut, ut calumniatorum tuum supplicium timeamur, crura mihi suffringas* (4). Ces paroles sont tirées d'une longue Lettre, qui fut écrite à Baudouin, l'an 1564. On lui avoit deja étalé la même suputation l'an 1562, & avec des circonstances qui sont curieuses; car on le fit souvenir, 1, qu'aiant demandé d'être reçu à la Sainte Cene dans l'Eglise Françoise de Strasbourg, il avoit fait une longue Declaration de sa foi, en presence de l'Assemblée: II, que pendant qu'il sejourna à Geneve, il avoit fait des Discours publics sur les matieres de Religion. *Verbosissimam fidei tua Confessionem publicè in Templo non infrequenti hominum conventu magna & confidenti voce pronuntiasses, ut ad sacra Cœna & Corporis Christi communionem reciperere . . . . in publica (ut vocant) congregatione confessuum pastorum & doctorum hominum tanquam Saul inter Prophetas verba de rebus sacris faceres* (5). J'ai lu cela dans une Lettre dont François Hotman passe pour l'Auteur. Notez qu'il se trompe dans la circonstance du tems; car il supose que Baudouin fit à Strasbourg sa prémiere Abjuration du Papisme. Cela est faux, il n'y fit que la troisieme. Les Protestans lui donnérent le surnom d'Ecebolius, pour signifier qu'il changeoit de Religion comme de chemise: & ils lui en firent la guerre si souvent dans leurs Ecrits, que personne n'en peut prétendre cause d'ignorance (6). Voiez le II Volume des Disputes de Voetius, à la page 780.

(B) *Il fut apellé à Bourges, pour la Profession en Jurisprudence.*] Nous allons toucher un second defaut des Ecrivains qui parlent de lui: ils ne marquent presque jamais en quel tems il fut pourvu de telle ou de telle charge. Mr. Menage, qui a évité ce défaut, observe, qu'il *fut Professeur en Droit à Bourges, depuis* 1549, *jusqu'en* 1556: (il faloit dire depuis 1548, jusqu'en 1555,) & qu'il y *reçut le bonnet de Docteur de la main d'Eguinarius Baro* (7). La céremonie de cette réception fut faite le 12 de Mars 1549, comme Mr. Catherinot nous l'aprend (8). Il ajoute, qu'en 1553, les gages de François Duaren montoient à 920 livres, ceux de notre Baudouin à 350, ceux de Hugues Doneau à 230. J'observe cela, afin de convaincre de mensonge Papyre Masson, qui a dit que les gages de Baudouin ne furent pas moindres que les gages de ses Collegues. *Accersitur à Biturigibus ad docendi munus suscipiendum futurus Collega Baronis & Duareni Jurisconsultorum, acceptaque de publico honorarium* QUANTUM *illis daretur* (9). Je lui montre ailleurs (10) un autre mensonge. Mr. Catherinot remarque sous l'an 1549, que *Balduin fut pendant un temps suspect d'Herésie, comme disciple de Jean Calvin à Geneve, & commensal de Charles du Moulin à Paris.* Il dit aussi qu'en 1556, Balduin écrivit contre Duaren sur le sujet des Benéfices, & que Duaren le nommoit par mépris Balbin. *Voiez*, continue-t-il, *son pourtrait chez Duaren, dans une Lettre du 13 Juin* 1555. Je donne ailleurs (11) quelques Extraits de cette Lettre. Notez qu'il entretint commerce de Lettres avec Calvin pendant son séjour à Bourges, & qu'il lui témoignoit qu'au fond de l'ame il étoit bon Protestant (12). On lui reprocha d'avoir suborné à Bourges une riche veuve (13), & d'avoir quité cette Académie, sans dire adieu à son hôte (14). Je ne raporte ces choses, qu'afin qu'on voie quelques circonstances de la Profession que notre Baudouin exerça dans l'Académie de Bourges. Mr. Menage assure qu'il y fit en 1556 (15) l'Oraison funebre d'Eguinarius Baro, dont il avoit été ennemi, si l'on en croit Duaren (16). *Duarenus tamen juvenis* (Balduini) *gloriam non ferens, nunquam se Balduino satis æquum prabuit* (17). Au reste, la date de sa vocation à la chaire de Jurisprudence à Bourges nous fait conoitre une méprise de Mr. Bullart. Il dit que cet habile homme étoit passé *à Geneve, pour aprendre de la bouche même de Calvin & de Beza la raison qui les avoit obligez à quitter l'Eglise Romaine* (18). Il reconoit que ce voiage précéda le tems auquel Baudouin fut fait Professeur à Bourges: il doit donc tomber d'accord que Baudouin le fit avant l'année 1549, & par conséquent lors que Beze n'étoit pas encore un sujet à consulter sur ces matieres. Il est sûr, I, que Beze étoit encore Papiste, & à Paris,

(1) Papyr. Masso, Elogior. Parte II, pag. 156, 157.

(2) Familiaris quondam fui. Idem, ibidem, pag. 262.

(3) Comparez ceci avec les paroles de Mr. de Thou raportées dans l'Article de (Pierre) Charpentier, au pied de la Citation (5), vous y trouverez beau de l'abus.

(4) Antonius Guarnerius, c'est ainsi qu'il est nommé dans Rivet, Tom. III, pag. 1127, col. 1; mais dans l'Epitome de Gesner on le nomme Guarnerum aut Cynarum: Epist. ad Balduinum, pag. 56, apud Rivetum, Oper. Tom. III, pag. 1127, col. 2.

(5) Epist. ad Franc. Balduinum, de Officio tum in Religionis, tum in Scriptionibus retinendo.

(6) Voiez le Livre que Theodore de Beze fit contre lui.

(7) Menage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 157.

(8) Catherinot, Calvinisme de Berri, pag. 4.

(9) Papyr. Masson. Elogior. Parte II, pag. 157. Vous trouverez dans Bullart, Acad. des Sciences, Tom. I, pag. 228, la même faute.

(10) Dans l'Article Duaren.

(11) Dans la Remarque (I) de l'Article Duaren.

(12) Voiez la Reponse de Beze à Baudouin, Oper. Tom. II, pag. 213, 214.

(13) Beza, ibid. pag. 214.

(14) Idem, ibid. pag. 213.

(15) Il faloit dire 1550. Voiez l'Article Duaren, Remarque (E).

(16) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 157. (17) Papyr. Masson, Elogior. Parte II, pag. 217. (18) Bullart, Academie des Sciences, Tom. I, pag. 228. La même faute est dans le Theatre de Ghilini, Tom. II, pag. 24.

ren (e). Il quita cette charge au bout de sept ans, pour aller enseigner le Droit à Tubinge (f), où on l'apelloit; mais aiant apris pendant son voiage, que Du Moulin avoit dessein de retourner à cette Université, il s'arrêta à Strasbourg, & y fit des Leçons de Jurisprudence un an durant. Ensuite, il alla à Heidelberg, & y fut Professeur en Droit & en Histoire, près de cinq ans, jusques à ce qu'il fut attiré par Antoine de Bourbon, Roi de Navarre (C), qui le fit Précepteur de son batard. Il mena son disciple à Trente; &, aiant apris qu'Antoine étoit mort d'une blessure reçue au siége de Rouen, il revint en France avec son Eleve, & trouva ses biens & ses Livres dissipez (g). Il retourna en son païs, où il étoit attiré pour enseigner la Jurisprudence dans l'Académie de Douai (D). On lui promettoit de grans avantages; & il fut reçu très-civilement par le Duc

(e) Ex Papyr. Massone, Elog. *Parte II, pag.* 256, 257.

(f) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Turingiam, comme a fait Valere André.*

(g) Ex Valerio Andrea, Biblioth. Belg. *pag.* 222, 223.

ris, lors que Baudouin prenoit dans les compagnies les Lettres de Calvin & de Bucer (19) : III, que Baudouin s'étoit retiré de Geneve, avant que Beze y allât (20). Ceci nous fournit une forte preuve de la fausseté que Varillas a debitée dans ces paroles : *Calvin, qui pretendoit le pousser par les mêmes voyes que Beze s'étoit accredité dans le parti, l'avoit appellé à Geneve, reçu dans sa maison, mis dans l'intrigue du Consistoire, & s'en étoit servi plusieurs années en qualité de Secretaire. Mais soit que l'humeur de Baudouin fût extraordinairement inconstante, comme les Calvinistes lui reprocherent depuis, ou qu'il eût reconnu que le Calvinisme n'étoit qu'une hipocrisie rafinée, comme il le publia dans une piquante Apologie, il se retira de Geneve à Heidelberg* (21). Beze n'étoit pas encore de la Religion, quand Baudouin reçut de Calvin tant de marques d'amitié. Baudouin, après les avoir reçues, ne s'en alla point à Heidelberg : il s'en retourna en France, & fut Professeur à Bourges, pendant sept ans. J'avoue qu'après cela il fut retrouver Calvin à Geneve (22); mais il s'y arrêta peu : il y essuïa une rude reprimande; il y temoigna son repentir, & se transporta bientôt à Strasbourg, par le conseil de Calvin, & il n'enseigna le Droit à Heidelberg, qu'après l'avoir enseigné dans Strasbourg. *Quum illa Biturigibus conditio eum gravaret (afferebatur enim, quia solo pelleret, exaninerent, ut spes & votis minime satisfaceret) non dubitavit huc se recipere. & quum amicum liberis eum convitus exagitarant quia prius animus fuerant, humaniter a me impetrata venia admissus fuit. Fecit quidem quod necesse erat, ut severa objurgatione correctus lapsus sui fæditatem agnosceret. Serviliter assensus est, & adulatorie meis se consiliis regendum permisit. Argentinam profectus nomen dedit apud Pastorem & Seniores Gallicanæ Ecclesiæ* (23). Voila comment Mr. Varillas s'instruisoit des choses dont il se mêloit de parler.

(19) Beza, Respons. ad Balduin. *pag.* 206 Oper. Tom. II. *Notez que Baudouin, dans sa III Reponse, folio 20 verso, dit que cela apartient à l'an* 1546.

(20) Balduin. *ibid. folio* 23 *verso.*

(21) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tom. I, pag.* 29 *Edit. de Hollande, en* 1686.

(22) Beza, Respons. ad Bald. Oper. Tom. II, *pag.* 212.

(23) Calvin. Respons. ad Balduin. *pag.* 368. Tractat. Theolog.

(C) *Il fut attiré par Antoine de Bourbon, Roi de Navarre.*] Les uns disent qu'il étoit alors en Lorraine, à la suite du Prince Casimir, fils de Frideric Comte Palatin (24). Les autres, qu'il étoit revenu *en France avec l'heritier du Comte Palatin, qui venoit saluer Charle IX, à son avenement à la Couronne* (25). Mais tout cela n'effleure pas même l'écorce de l'intrigue que Theodore de Beze a racontée. Il dit qu'après la mort de François II, ceux qui craignirent de perdre leur autorité à la Cour de France, travaillerent principalement à faire rentrer dans la Communion Romaine le Roi de Navarre (26). Ils l'engagerent à envoier un Ambassadeur à la Cour de Rome, sous l'esperance, ou de recouvrer son Roiaume, ou d'en obtenir un autre du Roi Catholique, par les bons offices du Pape. Ils lui firent esperer d'un autre côté, par des personnes apostées, que les Protestans d'Allemagne se pourroient unir en sa faveur pour lui faire recouvrer la Couronne de Navarre, & sur tout si l'on pouvoit moienner une concorde de Religion. Ils lui parlerent d'un Professeur d'Heidelberg, nommé Baudouin, qui seroit propre à négocier de telles affaires. Il le fit venir en France : il conféra avec lui; & le jugeant propre à trouver des voies d'accommodement de Religion, il le mit en œuvre : &, après quelques ébauches preparées à Paris, il le renvoia en Allemagne, & le chargea nommément de consulter avec Cassander. Cette intrigue destinée à rompre le Colloque de Poissi ne le rompit point. Les Ministres y avoient deja comparu deux fois, lors que Baudouin fut de retour, chargé d'un Projet de Concorde, imprimé à Bale (27). On le gronda d'être revenu trop tard : il trouva changé l'Evêque de Valence, qui lui avoit promis une Profession en Droit. Tout ce qu'il put obtenir fut la charge de Precepteur du fils naturel du Roi de Navarre. Il s'en alla à Paris, & se fit valoir par des Leçons où il joignit le Droit Civil avec l'Histoire; mais il perdit sa réputation, quand on eut lu le Livre qui fut publié contre l'Accommodement des Religions qu'il avoit aporté d'Allemagne. Il prit le parti de se defendre, & d'écrire contre Calvin. Cela eut des suites, comme on le verra ci-dessous.

(24) Valer. Andr. Bibl. Belg. *pag.* 222 *Ceci est conforme au narré de Baudouin dans sa III Response, folio* 20.

(25) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 157.

(26) Theod. Beza ad Francisci Balduini Ecebolii Convicia Respons. *pag.* 208 *& seq. Tom. II Oper.*

(27) *On n'y voit ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur.* Beza, *ibid. pag.* 202.

Mr Varillas peut confirmer quant au fond ce récit de Theodore de Beze. Il dit que Baudouin „ se retira de „ Geneve à Heidelberg, où il professa la Jurisprudence, „ jusqu'à ce que Cassander lui ayant inspiré la passion de „ reünir toutes les Religions, il crût qu'il falloit commen„ cer par la France, où il s'attendoit de trouver moins „ d'opposition. Il vint à Paris où il porta & communiqua „ au Cardinal de Lorraine, la fameuse Consultation que le „ même Cassandes avoit composée pour l'achévement de „ son Projet. Le Cardinal de Lorraine la reçut avec d'au„ tant plus de joye qu'il prévoyoit qu'encore qu'elle ne „ produisît pas tout l'effet que son Auteur avoit prétendu, „ elle commettroit du moins les Protestans les uns contre les „ autres, & diviseroit les Ministres de l'Assemblée de Pois„ sy, par les ouvertures d'accord qu'elle suggéroit aux plus „ moderez d'entr'eux (28) ". Mr. Varillas venoit de dire que Baudouin par cette avanture devint Précepteur du fils naturel du Roi de Navarre. Il raconte ensuite la maniere dont les Ministres se tirérent „ du mauvais pas où Baudouin „ les avoit engagés. Mais „, ajoute-t-il (29), „ ils n'eus„ sent pas demêlé avec autant de facilité la seconde diffi„ culté de Baudouin, si la fortune ne les eût secondez. Il „ avoit persuadé le Cardinal de Lorraine, de mander les „ plus fameux Professeurs Luthériens du Palatinat & du „ Duché de Virtemberg, pour les introduire dans la Con„ férence, où il étoit assuré qu'ils s'emporteroient avec plus „ de chaleur contre les Calvinistes, que contre les Catho„ liques; & que par cet artifice, outre le plaisir qu'il y „ auroit de voir les Herétiques aux mains les uns contre les „ autres, leur opposition les rendroit ridicules à la Cour, „ où leur doctrine étoit auparavant admirée : & le peuple, „ qui les croyoit uniformes, apprenant qu'ils s'entre-detrui„ roient, changeroit si promptement en mépris son an„ cienne estime pour eux, qu'on ne verroit plus de Fran„ çois sortir de la Communion de l'Eglise. Il faut avouer „ que les Catholiques ne reçurent jamais de conseil plus „ salutaire que celui de Baudouin; & s'il eût été executé „ avec autant de diligence qu'il en étoit besoin pour le suc„ cès d'une intrigue si delicate, on eût prevenu tous les „ maux qu'on vit depuis naitre de la Conference de Pois„ sy. Et de fait, les Ministres, qui n'ignoroient aucune des „ plus secrétes maximes de leurs Adversaires, ayant sçu ce „ que Baudouin avoit proposé à leur desavantage, s'empor„ térent contre lui dans tous les excès que l'indignation, le „ dépit, la jalousie, & la fureur, peuvent inspirer, lors qu'el„ les sont animées par le faux zéle, & qu'elles se cachent „ sous une si spécieuse couverture ".

(28) Varillas, Histoire de Charles IX, *Tom. I, pag.* 90 *Edition de Hollande. Voiez aussi Monsr. de Thou, Livr. XXVIII, pag.* 547.

(29) Varillas, Histoire de Charles IX, *pag.* 98.

Notez que Monsr. Varillas se trompe, quand il dit que la Consultation de Cassandes fut portée par Baudouin au Cardinal de Lorraine. Elle ne fut faite que trois ans après (30). Je donnerai ci-dessous (31) le Titre de l'Ouvrage dont il fut porteur, & je dirai (32) qu'on l'emploia auprès du Prince de Condé, pour moienner un accord Ecclésiastique.

(30) *Voiez* Sponde, *à l'ann.* 1564, *num.* 27.

(31) *Dans la Remarque (H).*

(32) *Dans la Remarque (M).*

(D) *On le voulut avoir, pour enseigner la Jurisprudence dans l'Académie de Douai.*] Le Marquis de Bergue, & plusieurs autres grans Seigneurs du Païs-Bas, engagerent Maximilien de Bergue, Archevêque de Cambrai, à faire ensorte qu'on procurât à Baudouin cette Chaire de Jurisprudence. Ils souhaitoient de se servir de ses conseils dans les affaires d'Etat & de Religion (33); car ils savoient qu'il étoit d'avis que l'on moderât les Ordonnances contre les Sectaires (34). *Nam Balduinus in ea erat sententia, ut veterem Edictorum severitatem lenvendam profiteretur, affirmaretque, retinere vel ratione Ecclesiæ auctoritatem neque veteres consuetudine, neque iis, quæ tunc erant, temporibus diu posse* (35). On a donc sujet de croire qu'il s'en retourna à Paris, pour n'être point engagé par le Duc d'Albe dans les procédures cruelles qui se préparoient. *At ne fortè quæsitor reis datus capitulis senecensis provincialium suorum subscribere cogeretur* (36). Les mécontens du Païs-Bas se promirent bien des choses de ses conseils, puis qu'outre les principes que je viens de raporter, il avoit beaucoup d'adresse à manier les esprits, & beaucoup de science du monde : *Ut in Belgium venit, magnam sui exspectationem omnibus fecit. Solers animo, obsequendi gratiâ, & civili congressu, nec minus officii comitate, ad ingenia principum usum instruxerat. Nec enim novorum hominum deliramenta sectabatur, & rursus in religione scrupulum odevat. Humanitusque credebat, iniquitati temporum cedere, pietatisque integritatem in paucis violare, quam vim adferre turbam consciensius, quas in contaminatis hominibus nulla unquam supplicia eluunt* (37). L'Auteur que je cite venoit d'observer que Baudouin avoit été fort connu de Louis de Nassau à Heidelberg. La troisiéme Apologie de ce Jurisconsulte nous aprend, que le Prince de Nassau, qu'il avoit eu à Strasbourg pour Auditeur, lui avoit fait depuis peu beaucoup de caresses dans les Païs-Bas (38). Ajoutons qu'il fut estimé de Guillaume Prince d'Orange. *Francisco Balduino, jurisconsulto egregio, pacis Ecclesiasticæ studioso, magnifacto à Principe Arausionensi Wilhelmo aliisque Belgarum proceribus qui & opera ejus usi sunt, cur credi non debeat, nihil causæ est* (39). C'est Grotius qui parle ainsi, & qui assûre que ce Prince & les autres Grans Seigneurs du Païs-Bas se servirent de Baudouin. Ce fut dans leurs prémieres démarches contre l'Espagne. Il se trouva à leurs premieres Assemblées de Breda, & ils lui firent dresser l'Ecrit par lequel ils demandoient à la Duchesse de Parme le libre exercice de la Religion. Il montra qu'une Religion ne peut subsister sans l'exercice extérieur, & qu'elle demande cela comme un apui & un aliment nécessaire (40). L'Auteur, qui m'aprend cela, observe, que Baudouin avoit été rapellé de son exil par l'Archevêque d'Arras. *Ab exilio per Archiepiscopum Atrebatensem* (il faloit dire, *Episcopum Atrebatensem*) *revocatus* (41). Afin d'entendre cela, il faut savoir

(33) Valer. Andreas, Biblioth. Belgica *pag.* 222.

(34) *Idem, ibidem.*

(35) *Idem, ibidem.*

(36) Papyr. Masso, Elogior. *Parte II, pag.* 259.

(37) Nicol. Burgund. Hist. Belg. *Libr. II, pag.* 67.

(38) Balduinus in Respons. ad Calvin. & Bezam, *folio* 18 *verso. Elle fut imprimée l'an* 1564.

(39) Grotius, in Rivetiani Apologetici Discussione, *pag.* 23.

(40) Joh. Geverius, Epist. ad Betuliardam Brantium. *C'est la CCCLXXVI des Epistolæ Ecclesiast. & Theologicæ, Edit. d'Amsterdam en* 1684. *Il cite Jean Petit, Tom. I.*

(41) *Idem, ibidem.*

Duc d'Albe, la veille du jour qu'on emprisonna le Comte d'Egmont : mais comme il craignit d'être choisi l'un des Juges des personnes qu'on vouloit faire mourir, il demanda un congé de quelques jours, sous prétexte d'aller chercher son épouse, & faire transporter sa Bibliothéque ; &, quand il l'eut obtenu, il s'en retourna à Paris & s'y arrêta. Il y fit des Leçons publiques sur quelques endroits des Pandectes, avec l'aplaudissement d'une foule d'Auditeurs (h). Il accepta la Chaire de Jurisprudence, qui lui fut offerte par l'Academie de Bezançon ; mais aiant apris à son arrivée, que l'Empereur Maximilien avoit défendu à cette Académie l'érection de cette Chaire, il ne voulut point faire de Leçons, quoi qu'on l'en sollicitât. Il retourna à Paris, & prêta l'oreille à Philippe de Hurault (i), qui lui conseilla de faire fleurir la Jurisprudence dans l'Académie d'Angers. Il le fit près de quatre ans, & jusques à ce que le Duc d'Anjou, proclamé Roi de Pologne, le fit venir à Paris, au tems que l'on y reçut l'Ambassade Polonoise (k) (E). Il fut destiné à la Profession en Jurisprudence dans l'Académie de Cracovie (l) ; & l'on croit qu'il auroit suivi en ce païs-là le nouveau Roi, si la mort ne l'eût prevenu. Il mourut entre les bras de sa fille unique (F), dans

(h) Voiez la Remarque (K).

(i) Chancelier du Duc d'Anjou.

(k) Tiré de Papyre Masson, Elog. Part. II, pag. 255 & seqq.

(l) Thuan. Historiæ Lib. LVII, pag. 47.

voir que se voiant déféré comme Hérétique, il sortit de sa patrie, & qu'après sa fuite on prononça contre lui une Sentence de proscription (42). Elle fut révoquée lors qu'on le fit venir pour le consulter sur l'etat du Païs-Bas. Notez que l'Auteur qui parle de l'Archevêque d'Arras ne raporte point le fait comme il faut : la Chronique de Jean François le Petit, à laquelle il nous renvoie, nous en dira mieux les circonstances : „François Bauduin. . . . . , aiant „ auparavant esté banni de la ville d'Arras pour la Religion, „ fut mandé par leur Seigneur Prince d'Orange, de Fran„ce, pour l'ouir sur les difficultez qui s'y representoient ; „ lequel, apres son ban révoqué par la Chambre d'Arthois, „ a l'instance de l'Archevesque de Cambrai, s'en alla trou„ver ledit Seigneur Prince en la ville de Bruxelles, où „ ayant communiqué avec lui & avec les Seigneurs cy-des„sus, il dressa un Discours en forme d'Avis sur le fait du „ trouble apparent pour le fait de la Religion, lequel fut „ envoie au Roy en Espagne, adressé en ses mains propres, „ auquel est monstré le vrai moien qu'il faudroit tenir pour „ obvier a toutes esmotions, & pour extirper les sectes & „ heresies (43)". On trouve ce Discours-là tout entier dans la Chronique de Jean François le Petit. Il est beau, & fort sensé. Baudouin, à ce que dit ce Chroniqueur, atteignit *quant au remede des troubles le vrai neud de la besogne, que le Roi & son Conseil ont depuis peu avoir cognu estre veritable.*

(42) Voiez Nicolas Burgund. Hist. Belg. Lib. II, pag. 66.

(43) Jean François le Petit, Greffier de Bethune en Artois, dans sa Grande Chronique des Païs Bas, Tom. II, pag. 73. Edit. de Dordrecht, en 1601.

Notons en passant que les Ecrivains qui parlent de lui disent à tort que du Païs-Bas il s'en alla à Paris. Ils devoient dire qu'il n'alla à Paris, qu'après s'être refugié à Geneve, où il se fit de la Religion (44). Il se vantoit, que pour faire profession de l'Evangile, il avoit souffert l'exil, & la privation de tous ses biens ; mais quelques-uns alluroient que sa mere lui ôt tenir tout ce qu'il pouvoit prétendre de patrimoine. *Fortunis omnium fuisse negant contervanes & familiares : quod extra Cæsaris ditionem a matre & coheredibus permissum fuit sumere quantum ex hereditate, si integra fuisset ejus conditio, pervenire ad eum poterat : ne ne quidem assem jactar sui fecerit. Et aliquando coram hominis granulatione sum, quod tam facile recuperasset quod sibi credebas periisse* (45). Observez, je vous prie, un defaut d'exactitude dans Papyre Masson. Il ne dit rien du voiage que notre Baudouin fit au Païs-Bas, à la sollicitation des Grans Seigneurs qui vouloient remedier aux desordres que la trop grande severité des loix pénales contre les Sectaires produisoit de jour en jour. Il n'a parlé que d'un voiage fait sous le Gouvernement du Duc d'Albe. C'est avoir oublié le principal : c'est reduire toute cette affaire à une petite partie. Ce que j'ai cité de Valere André, & de Nicolas Burgundius, & de quelques autres, & qui est fort considerable dans la Vie de Baudouin, se doit raporter à l'an 1564, sous le Gouvernement de la Duchesse de Parme. Ce fut cette année-là, que Cassander & Baudouin furent attirez par les mécontens. L'un, savoir Cassander, fut indiqué par le Comte de Horne ; & l'autre, par le Comte Louis de Nassau (46). On crut que c'étoient deux hommes, qui pourroient pacifier les differens de Religion. Le Prince d'Orange combla de promesses François Baudouin, & le destina, non seulement à une Chaire de Professeur dans l'Université de Louvain, ou dans l'Université de Douai ; mais aussi à une Charge au Conseil Privé. Baudouin, retournant en France pour revenir dans le Païs-Bas en tems & lieu, reçut de ce Prince beaucoup de presens. Le Comte Louis de Nassau le sollicita plusieurs fois à tenir parole, & tacha de l'eblouir par l'éclat d'une dignité prochaine, *Immunitatum honorum blanditiis allicere* (47) ; mais Baudouin ne crut pas trouver son compte dans l'affaire qu'il avoit promise : tous ses amis lui déconseillerent de s'y engager, & il espera plus de récompenses de la peine qu'il prenoit a mettre d'accord les Bourbons avec les Guises (48). Voila des choses qui méritoient bien d'être touchées par Papyre Masson : & cependant il n'en a pas dit un mot ; &, au lieu de cela, il nous raconte que les Espagnols le demandérent pour la Profession en Droit Civil dans l'Université de Douai, qu'ils lui promirent six mille florins de gages par an, & une portion de cinquante mille florins aux Confiscations des gens proscrits, & que le Duc d'Albe le reçut civilement, &c. Il paroitroit fort étrange, que les Espagnols eussent honoré de cette maniere un homme qui avoit favorisé les desseins du Prince d'Orange, si l'on perdoit de vue la mobilité de Baudouin, je veux dire son extrême facilité à prendre un nouveau parti. L'Historien que je cite, aiant raporté un beau Discours du Prince d'Orange, ajoute que c'étoit le fruit des Conversations de Baudouin. *Nemini mirum videri debet, tantam in illo principe eluxisse cognitionem Philosophiæ, ex Balduini colloquiis hauserat* (49).

(44) Valer. in Lib. Calvini, Calar on 4, les paroles d'Antonius Guarinus.

(45) Calvinus, Respons. ad Balduinum, sub fin. pag. 370 Tractatuum Theologicor.

(46) Frere de Guillaume Prince d'Orange.

(47) Nicol. Burgund. Hist. Belg. Lib. II, pag. 68.

(48) Tiré de Nicolas Burgund. pag. 27, 68.

Je dirai ailleurs (50) ce qu'il fit au sujet de la Saint Barthelemi.

(49) Nicol. Burgund. Hist. Belg. pag. 151, ad ann. 1564.

(50) Dans la Remarque (A) de l'Article de (Pierre) Charpentier.

(E) *Le Duc d'Anjou . . . . . le fit venir à Paris, au tems que l'on y reçut l'Ambassade Polonoise.*] Baudouin étoit Maître des Requêtes de ce Prince (51) : il s'aquit les bonnes graces des Ambassadeurs de Pologne par les conversations qu'il eut avec eux, & il publia un Discours *de Legatione Polonica*, dedié à Jean Zamoski (52) : on croit qu'au printems suivant il eût été en Pologne, s'il ne fût pas mort. Voilà tout ce que Papyre Masson raconte de cette affaire. Prenons donc pour des hyperboles fabuleuses la plupart des faits que Mr. Bullart nous va conter. *Ce fut pendant le séjour de Bauduin à Angers, qu'arrivérent en France les Seigneurs Polonois, qui venoient offrir leur Couronne à Henry Duc d'Anjou. On avoit besoin d'un habile homme, pour recevoir cette superbe Ambassade, & pour y répondre. Il estoit important de faire des remercimens de cette offre, sans abbaisser la dignité Royale qui estoit offerte : il falloit parler en Roy, & en homme reconnoissant. on ne trouva personne en France plus capable de l'entreprendre que le sage* BAUDUIN. *Le Duc d'Anjou l'ayant fait venir à Paris, ce grand homme parut dans les Salles du Louvre entre les premieres personnes de l'Estat : il fut l'interprete de cette fameuse Légation : il n'eut pas moins d'acclamations par l'excellence de sa Réponse, que le fameux Zamoski par celle de sa Harangue : & il se rendit si considerable à ces illustres Ambassadeurs, qu'on resolut de l'envoyer en Pologne, pour affermir cette Couronne sur la teste du nouveau Roy, & pour disposer ces Peuples a le recevoir : mais sa derniere maladie, qui luy survint au mesme temps, le frustra de cet honneur, & le Duc d'Anjou de l'espérance qu'il avoit de restablir l'Université de Cracovie par son moyen* (53). Il ne pouvoit guere rien arriver d'aussi glorieux que cela à un Professeur d'Angers : d'où vient donc que l'un de ses meilleurs amis n'en parle point dans l'Eloge qu'il lui consacre ? On ne sauroit en donner de bonne raison, à moins qu'on ne dise que cela est faux ; car il est contre toutes les aparences qu'il eut ignoré une telle chose, si elle fut arrivée. Il doit être permis aux faiseurs d'Eloge de se servir d'un langage plus figuré & plus flateur, que s'ils faisoient une Histoire : mais la menterie ni les amplifications capables de faire changer l'espece d'une Avanture, ne leur doivent pas être plus permises qu'aux Historiens : ainsi l'on peut dire que Mr. Bullart s'est jetté dans des excès inexcusables. Monsr. de Thou, qui a raconté exactement ce qui concerne les Ambassadeurs de Pologne, leurs Harangues, & les Reponses qui leur furent faites, ne dit rien de notre Baudouin (54). C'est toujours l'Evêque de Posnanie qui harangue : c'est toujours un Chancelier qui lui repond : Birague, Chancelier de France, répondit, quand ils haranguerent Charles IX. Chiverni, Chancelier du Duc d'Anjou, repartit, quand ils haranguerent ce Duc, & quand ils lui lurent l'Acte de son Election. Si quelque autre prend aussi la parole, c'est Nicolas Christophle Radzivil de la part des Polonois (55), c'est Paul de Foix de la part de Charles IX (56). Ma Remarque seroit plus foible, si absolument Mr. de Thou n'avoit fait aucune mention, ni de Zamoski, ni de Baudouin ; mais il se trouve qu'il parle d'eux, & voici comment. Il assure qu'on vit imprimée une Harangue de Zamoski ; mais que l'on ne savoit pas qu'elle eût été récitée : *In eandem rem edita an habita sit incertum Oratio latina à Joanne Zario Zamoscio* (57) : & il ajoute que Baudouin fit imprimer une autre Harangue adressée à Zamoski. N'est-ce pas clairement nous faire entendre que Baudouin ne fut pas choisi pour interpréter la Harangue de ce Polonois, & pour y répondre en présence de toute la Cour ? Quoi de plus fort contre le narré de Mr. Bullart ?

(51) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 185.

(52) C'étoit l'un des Ambassadeurs de Pologne.

(53) Bullart, Academie des Sciences, Tom. I, pag. 229.

(54) Thuan. Libri LVII initio.

(55) Idem, ibid. pag. 47.

(56) Idem, ibid. pag. 48.

(57) Idem, ibid. pag. 27. Notez, que les pages sont ici tres mal marquées dans l'Edition de Monsr. de Thou, faite à Francfort, en 1621.

(F) *Il mourut entre les bras de sa fille unique.*] Elle se nommoit Catherine, & fut „ mariée en 1 nôces à Jan de „ Sauzay Sr de Sainte Ouanne en Poitou ; & en 2, à Adam „ le Changeur, Sr du Cotau en Berri (58)". Elle naquit à Heidelberg (59). Sa mere s'apelloit Catherine Biton, & étoit de Bourges. Elle étoit veuve de Philippe Labbe, bisaieul du P. Labbe Jesuite, quand elle epousa Baudouin (60). Elle avoit de son premier mari quelques enfans, qui non moins que leur aieule furent ruïnez par leur parâtre, à ce que conte Calvin. *Ipsum minime cognatum esse clamant Bituriges qui suos privignos simul cum eorum avia spoliaverit* (61). Le Jurisconsulte aimoit mieux laisser une fille qu'un fils, parce

(58) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 258.

(59) Papyr. Masso, Elogior. Parte II, pag. 265.

(60) Ménage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 258.

(61) Calvin. Tractat. Theolog. pag. 370.

dans le College d'Arras à Paris le 24 d'Octobre 1573 (*m*) (*G*). Voilà à quoi se réduit ce que Papyre Masson, Valere André, Aubert le Mire, Bullart, & plusieurs autres racontent de lui. C'est une chose bien étrange, qu'ils aient si hardiment suprimé tout ce qui concerne ses changemens de Religion (*n*). A peine peut-on recueillir de leur narré qu'il ait vêcu une fois dans la Communion Protestante. Monsr. Moréri, ou par ignorance, ou par dissimulation, a omis ces mêmes fautes. En recompense, il s'est étendu sur la querelle de Calvin & de Baudouin. Elle fut très-rude (*H*) : Beze y entra avec un peu trop d'aigreur, au jugement même de plusieurs personnes de son Parti (*I*). On ne sauroit nier qu'il n'y eût beaucoup d'inconstance, & beaucoup

(*m*) Papyr. Masso, Elogior. Parte II, pag. 261.

(*n*) Voiez la Remarque (*A*).

parcè qu'il craignoit le destin de Ciceron, dont le fils ne tenoit rien de l'eloquence du pere. *Percontanti mihi mallesne filium quam filium habere*, „ *Minimè* (62) „, inquit, „ *Romæ enim Ciceronis filium non agnoscebas loquentem* (63)".

(*G*) . . . . . *le 24 d'Octobre* 1573 :] Et non pas l'onziéme Novembre 1572, comme dit Valere André. Mr. de Thou met sa mort à l'onziéme de Novembre 1573. Mr. Menage la met au 24 d'Octobre 1574, & neanmoins il ne lui donne que cinquante-trois ans, neuf mois, & vingt-quatre jours de vie, quoi qu'il eût mis sa naissance au 1 Janvier 1520. Ces deux fautes ont été prises de la Croix du Maine.

(*H*) *La querelle de Calvin & de Baudouin . . . fut très-rude*] J'en ai raporté l'origine (64), quand j'ai dit que François Baudouin distribua un Livret sur la Réunion des Religions, pendant la tenue du Colloque de Poissi. C'étoit un Discours Latin Anonyme, que Cassander avoit composé, & qui avoit pour Titre, *De Officio pii ac publicæ tranquillitatis verè amantis viri in hoc Religionis dissidio*. Quand on sut à Geneve le préjudice que Baudouin vouloit causer aux Réformez avec ce Livret, on crut qu'il faloit faire conoitre au public ce personnage. C'est pourquoi Calvin, en réfutant cette Piéce, qu'il attribuoit à Baudouin, le piqua & le fouetta un peu rudement. Sa Refutation est intitulée, *Responsio ad versipellem quendam Mediatorem, qui pacificandi specie rectum Evangelii cursum in Gallia abrumpere molitus est*. Elle est dans le Volume des Opuscules de Calvin, pag. 351 & suivantes. Baudouin se defendit, en publiant un Ouvrage pour lequel il avoit obtenu un privilege dès l'an 1557 : il le retoucha, il y joignit un Apendix (65). Ce fut en un mot son *ad Leges de famosis Libellis, & de Calumniatoribus, Commentarius*, imprimé à Paris, chez André Wechel, l'an 1562, in 4. La Replique de Calvin (66) fut en campagne bientôt après, avec de très-bons renforts; car elle fut accompagnée de plusieurs Piéces composées par de bonnes plumes : &, sur le tout, on fit imprimer les Lettres que ce Deserteur avoit écrites en divers tems à Calvin. *Respondit quoque Joannes Crispinus ejus conterraneus, & perpetuus, quoad ejus fieri potuit, amicus. Adjuncta sunt quorundam insignium virorum scripta, quibus perpetua istium improbitas, summa impudentia, & extrema inscitia ita manifestè redarguitur, ut ne nunc quidem possit ignorantiam suam diffiteri. Addita sunt denique ipsius literæ variis temporibus ad Calvinum scriptæ, ut horrenda ista defectio, ipsius apostatæ testimonio apud omnes bonos sanciatur* (67). On conoitra plus exactement la nature de ce Recueil, si j'en donne ici le Titre : le voici donc. *Joannis Calvini Responsio ad Balduini Convicia. Ad Leges de Transfugis, Desertoribus, & Emansoribus, Francisci Balduini Epistola quædam ad Joannem Calvinum pro Commentariis. Francisci Duareni J. C. ad alterum quemdam Jurisc. Epistola, de Francisco Balduino. Antonii Contii J. C. Admonitio de falsis Constantini Legibus ad quendam qui se hoc tempore Jurisconsultum Christianum profitetur. De Officio tum in Religione tum in Scriptionibus retinendo, Epistola ad Franciscum Balduinum Jurisconsultum. Ad legem III C. Impp. de Apostatis, Joannis Crispini Commentarius ad Jurisconsultos*. Ce Recueil de Piéces fut imprimé l'an 1562, in 4 : il contient 117 pages. Baudouin composa une seconde *Réponse*, qui fut imprimée à Paris, & à Cologne, l'an 1562. Calvin, ne jugeant pas à propos de la réfuter, se contenta de mettre au jour une page d'écriture, où il aprenoit au public qu'il ne vouloit plus répondre à cet Adversaire (68). C'est là qu'il lui reproche d'avoir violé les droits d'hospitalité, en dérobant des papiers qui fussent propres à un coup de perfidie. *Antequam respondeo*, dit-il (69), *monendi sunt lectores nihil hoc nebulonem esse furacius, ut hac parte fratrem suum patruelem Antonium Balduinum superet, cui ob furandi solertiam, cognomen Ablatini à condiscipulis inditum fuit. Tanta fuit mea erga ipsum facilitas, ut quicquid erat in bibliotheca mea chartarum liberè, me absente, excusserit. Subripuisse quæ in rem suam fore putabat, non aliunde petenda est luculentior probatio, quam ex ejus scripto, in quo se bellè prodidit. Certè fides ejus & hospitalitas hic deprehenditur*. Beze prit sa place, & repliqua au second Ecrit de Baudouin, qui leur oposa assez promptement une troisiéme *Apologie*. Elle parut l'an 1564, & a pour Titre, *Pro Fr. Balduino Responsio ad Calvinum & Bezam; cum Refutatione Calvini de Scripturâ & Traditione* (70). On pourroit compter pour une quatriéme Piéce de Baudouin la *Préface* qu'il composa sur Optat, l'an 1563. Elle fut traduite de Latin en François par Pierre Viel, qui la mit au devant de sa Traduction Françoise d'Optat, imprimée à Paris l'an 1564.

Tirons de tout ce récit une petite Censure d'un Ecrivain Protestant. Il raporte les intrigues touchant l'Ecrit de Cassander, & il ajoute que Baudouin n'aiant point été apellé au Colloque de Poissi, ni par les Catholiques, ni par les Réformez, déchargea tout son dépit sur les Ministres (71), & publia des Libelles contre Calvin & contre Beze, & que ceux-ci lui répondirent. *Publicis Scriptis insectatus est Calvinum & Bezam, qui edito Responso ad illius probra respondent, & illum mendacii, perfidiæ, atque impietatis reum esse insigniter demonstrant* (72). C'est declarer qu'il fut l'Aggresseur; or cela est faux : on ne voit donc point là-dedans la fidélité & l'exactitude qui devroient y être.

(*I*) . . . . . *Beze y entra avec un peu trop d'aigreur, au jugement même de plusieurs personnes de son Parti*.] L'Ouvrage, qu'il fit là-dessus, est au II Tome de ses Oeuvres (73). Voici un petit Extrait de la Lettre que Sainte Aldegonde lui écrivit l'an 1566. *Statueram præterea certiorem facere te quam his sinistrè plerique interpretentur libellos istinc ultro citroque tum in Balduinum tum in Heshusium scriptos, ex eoque homines malevolos gravem Evangelicæ veritati conciliare invidiam. Sed quoniam audivi te harum rerum ab aliis esse factum certiorem, volui ab hoc argumento supersedere. Rogo tamen, observande in Christo parens, ut vel in harum regionum gratiam in quibus non modo cum hypocritis in nomine nobis est colluctandum, verumetiam ab apertis hostibus gravia multa perpetienda (qui suam tyrannidem in conscientias nostras derivant) non graveris stylum quam modestissimè in Evangelicæ veritatis Apostatas ac adversarios temperare. Non quidem quod parcendum illis censeam, qui nullum non lapidem movent, quò nos in invidiam graviorem vocent, sed ne (dum illis pro meritis respondetur) quod fuit illis vanissimis ergo nos maledictis atque calumniis nequeunt consequi (neque ut Evangelii lucem obruant, ejusque sectatores apertis veritatis hostibus extarminandos tradant) id ipsum nostris etsi justissimis ac verissimis, non tamen, uti plerique existimant, Evangelica mansuetudine dignis vel accusationibus vel responsionibus adeptos se esse glorientur. Id si feceris, uti omnino statuisse te audio, & nos magna invidia levaris, & illis ipsis perfidis Apostatis turpem maledicentiæ notam inustam reliqueris. Itaque ut facias, vehementer hic omnes Evangelii studiosi (qui te plerique ut parentem amant & colunt, reverenturque ut Præceptorem) etiam atque etiam te rogant* (74). Vous voiez là, I. Que d'autres personnes avoient déja donné des Avis à Theodore de Beze, sur le préjudice que faisoit aux Réformez l'emportement des Ecrits qui avoient paru contre Baudoin. Les personnes mal intentionnées s'en prevaloient pour rendre odieuse la Réformation. II. Qu'on le suplie très-humblement d'emousser à l'avenir la pointe trop acerée de sa plume, quand ce ne seroit qu'en faveur des Réformez du Païs-Bas, qui avoient à dos, à cette occasion, non seulement les hypocrites (75), mais aussi des ennemis déclarez & violens. III. Qu'il étoit à craindre, que des Réponses veritables & tres-justes, mais éloignées de la douceur évangelique, ne fissent ce que l'imprudence des calomniateurs tachoit en vain d'obtenir ; c'est que la lumiere de la verité fût étouffée, & que ceux qui la suivoient subissent une cruelle persécution. IV. Que si Theodore de Beze déferoit à cet Avis, comme on disoit qu'il y étoit résolu, il déchargeroit d'une grande haine l'Eglise de Jesus-Christ, & laisseroit aux Apostats la flétrissure de l'esprit de médisance. Il répondit à Sainte Aldegonde que s'il n'eut été question que des injures qu'on lui avoit dites, il ne s'en seroit non plus ému que d'entendre un chien qui eût aboié aux Indes; mais que s'agissant des intérêts de la Religion, il avoit cru qu'il faloit traiter selon son merite l'infame Apostat qui l'avoit calomniée, & qu'il se mettoit peu en peine des scrupules des gens moderez. *Il faudroit*, dit-il, *que les impudens mensonges de ce Calomniateur les touchassent autant que la vigueur de mes Réponses*. Chacun comprend qu'il est nécessaire que je raporte ses paroles; car plusieurs se pourroient imaginer que j'en pervertis le sens. Les voici donc : *Superest ut ad extremam tuam Epistolam paucis respondeam. Balduinum & Heshusium nonnulli vellent moderatius à me fuisse reprehensos. Ego verò superem istos æque ossibus impudentissimis eorum conviciis in homines innoxios contortis, ac justis nostris defensionibus. Quid non enim in optimum illum & innocentissimum Dei servum jaculatus est fœdus ille Apostata? in me verò quid non dixit? Et tamen Deus mihi testis est in animam meam, non multò magis me, si res mea privata ageretur, ista petulantia commoveri potuisse, quàm si in his regionibus versans audivissem canis in India latrare. Sed quum per nostrum latus viderem Gallicanas omnes Ecclesias ab ista sanctulo rabula confodi, & tanquam seditiosos accusare, quotcunque istorum latronum telis corpora sua non objecerunt, ut facere utcesse fuit, nisi & Christi causam & regiam majestatem prodere maluissent, peccavi scilicet, quod ejus calumniis sic respondi, ut & ipsum sycophantam suis coloribus depingerem, & causæ nostræ bonitatem probarem. Itaque quod ad illum attinet, non dissimulo me nullum peccatum agnoscere, & moderatos istos nihil morari. De Heshusio, quoniam aliud argumentum tractabam, fateor causam illam potuisse aliter agi. Sed singularis illa istius hominis & inscitia & audacia in hos veluti scopulos me adegit, ubi tamen spero me naufragium non fecisse* (76).

(62) Il faloit dire minus; car minimè fait ici un sens contraire à la pensée de Masson.

(63) Papyr. Masso, Elogior. Parte II, pag. 261, 262.

(64) Dans la Remarque (*C*).

(65) Voiez Theodori Bezæ Respons. ad Balduinum, pag. 202, 209, & Calvini Respons. ad Balduin. initio.

(66) Intitulée Responsio ad Balduini Convicia : elle est au milieu du Volume des Opuscules, pag. 185 & suiv.

(67) Beza, Respons. ad Balduin. pag. 200.

(68) Elle a été mal placée dans le Volume de ses Opuscules; car on l'a mise à la tête du second Ecrit qu'il publia contre Baudouin : &, neanmoins, elle fut faite après ce second Ecrit.

(69) Calvinus in Præf. Responsionis Theodori Bezæ ad Balduini Convicia, pag. 200 Tom. II Operum.

(70) Voiez Valere Andre, Biblioth. Belg. pag. 224.

(71) Commentarius de statu Reipub. & Religionis in Regno Galliæ, Tom. I, folio 169, ad ann. 1561.

(72) Idem, ibidem.

(73) Pag. 200 & suiv.

(74) Philippus Marnixius, Epist. ad Theodor. Bezam. C'est la VI parmi les Lettres de Beze, pag. 206, 207, du Tom. III de ses Oeuvres.

(75) Je croi qu'il entend les Anabaptistes.

(76) Theodor. Beza, Epist. VII, pag. 209.

coup de bizarrerie, dans la tête de Baudouin. Il étoit, à l'égard des Académies, ce que sont en fait de Maîtresses certaines gens, qui courent de belle en belle, *& les mers d'amour de rivage en rivage*. Il y a bien de l'aparence que lors qu'il vivoit à Bourges dans la Communion Romaine, il avoit plus d'affection pour les Protestans, que lors qu'il communioit avec eux dans Heidelberg. On peut soupçonner aussi qu'il n'étoit content, ni du Papisme, ni du Calvinisme, ni du Lutheranisme, & qu'il eût voulu les refondre, & peut-être bien d'autres Sectes ensemble, pour en faire une nouvelle. Ce qu'il y a de certain est qu'il se mêla de la réünion des Religions (o). On ne peut nier d'autre côté qu'il n'eût de fort beaux talens, une science très-étendue, une mémoire admirable (p), & une éloquence d'autant plus persuasive qu'il étoit bien fait de sa personne (q), & que sa voix avoit de la force & des agrémens (r). Ne croions donc pas qu'il y ait de l'hyperbole dans ce qu'on a dit de son Auditoire (K). Il mangeoit & buvoit peu, & il travailloit beaucoup (s). Il n'aprouvoit point le suplice des Hérétiques (t), & il fit de grans reproches à Calvin à l'occasion de Servet (u). Il n'a pas été Collegue de Cujas, comme quelques-uns l'assûrent (L). Je dirai quelque chose de ses Ecrits, & du Plagiat dont on l'accusa (M). Notez que

(n) *Vitam urbanam, formosissima uxore ut docere Parisiis sunt fulminavit videntur.* Masso, Elogior. Parte II, pag. 261.

(o) *Voiez les Remarques (C), (D), & (M).*

(p) Papyr. Masso, Elogior. Parte II, pag. 261.

(q) *Statura fuit media, forma eximia, & per amoenam gratiam venustate.* Idem, ibidem.

(r) *Vini vibique parsissimus . . . nunquam otiosus.* Idem, ibid.

(s) *Voiez la Remarq. (D).*

(t) *Voiez sa II Apologie contre Calvin.*

(u) [illegible]

Je ne ferai que deux réflexions sur cette Réponse. I. Je dirai prémierement qu'on ne peut nier que les Lecteurs ne donnent quelque sujet de croire qu'ils se scandalisent plus de l'aigreur d'un Apologiste, que de celle de l'Aggresseur. Qu'il y ait un Ecrivain qui dechire toute la terre, les morts, les vivans, les Souverains, les Sujets, ses Confreres de Religion, les Adversaires de son Parti; qu'il exerce ce métier plusieurs années de suite: qu'il devienne plus fécond en medisances, & plus piquant, à mesure qu'il vieillit: on a des yeux, je l'avoue, on s'aperçoit de cela, & on le blâme; mais si enfin cet homme est fort mal traité par ceux qu'il a provoquez, vous entendez cent fois plus de plaintes contre eux que contre lui. Ses ennemis mêmes trouvent étrange qu'on ne l'ait pas traité avec plus de menagement. Ils auront lu avec joie ce qui a été publié à son desavantage, & ils ne laisseront pas de dire qu'il le faloit epargner. C'est un effet de l'indignation énorme que l'on a pour la Censure. On se plait à n'aprouver rien. Mais ne jugeons pas ainsi des personnes modérées dont Ste Aldegonde raportoit les sentimens. Elles étoient sans doute choquées de l'audace satirique de Baudouin, encore plus que des invectives de ceux qui le refutérent; mais elles eussent voulu que la médisance eût été un caractere affecté aux ennemis de la vraie Religion, & que ceux qui la justifioient se signalassent par la sagesse & par la modération du style. Elles vouloient hair l'esprit satirique, qui fait un mélange de diffamations & de raisons, dans lequel les injures personnelles font la partie predominante; & elles ne pouvoient le hair fort à leur aise, pendant qu'il étoit commun à leurs ennemis & à leurs amis. C'est pourquoi elles souhaitoient, tant à cause de cette raison, que pour quelques autres, qu'on le laissât en propre aux Ecrivains Catholiques, & qu'on ne lui ôtât pas, en l'adoptant, cette note d'infamie dont elles vouloient qu'il fut marqué. II. Je dis en second lieu, que Theodore de Beze lâcha un peu trop la bride à son imagination; car si le Livre qu'il a fait contre Baudouin étoit le seul qui nous restât, nous prendrions ce Jurisconsulte, non seulement pour un fripon très-infame, mais aussi pour un Auteur sans esprit, sans érudition, sans aucun mérite. Il en a donc fait une description trompeuse, puis qu'on ne sauroit nier en lisant ce que Baudouin a écrit, & ce que d'autres disent de lui, que ce ne fût un très-habile homme. On peut excuser sur l'infirmité de la nature un Auteur qui n'avoue pas que son ennemi soit docte, éloquent, ingénieux. Mais s'il lui est permis de taire ces veritez-là, il doit du moins s'abstenir de les nier. L'emportement qu'un Auteur témoigne dans les Ouvrages qu'il compose contre les ennemis de sa Religion, peut quelquefois venir d'un grand zéle: c'est pour cela qu'on doit dire que la colere est équivoque entre le tempérament & la dévotion; mais je ne vois pas comment on pourroit réduire à un principe Evangélique la fierté d'un Ecrivain. J'apelle fierté les airs dédaigneux qu'il se donne, & l'affectation de parler de son Adversaire comme du plus meprisable de tous les Auteurs; & cela, contre la notorieté publique, contre les preuves que fournissent les Emplois & les Ecrits de cet Adversaire. Je voudrois n'avoir pas trouvé dans l'Histoire des Eglises, que Baudouin *est mort misérable pedante* (77). Un tel mot ne devoit jamais couler de la plume de Theodore de Beze, Professeur alors en Théologie, & autrefois Professeur en Grec. Il faloit laisser aux Cavaliers l'incivilité de nommer ainsi par mépris les personnes qui enseignent la jeunesse. Il ne faloit point qu'il deshonorât une Profession qui étoit du même genre que la sienne. Si l'on dit qu'il établissoit la pédanterie de Baudouin, non dans la Charge de Professeur, mais dans les défauts personnels, on ne dira rien qui vaille, puis que ce Jurisconsulte ne manquoit point de politesse d'esprit, & qu'il savoit vivre avec les Grans, & entrer dans leurs intrigues (78). L'envie de le traiter avec mépris obligea Beze à decrier, que lors qu'on proposa au Roi de Navarre, en 1561, de l'emploier, ce Prince ne savoit pas qu'il y eût au monde un personnage nommé Baudouin (79). Voila l'une de ces choses que les Auteurs avancent à tout hazard, & sur lesquelles ils ne peuvent dans la suite se justifier. Baudouin assura qu'il avoit été recommandé à ce Prince par la Reine de Navarre (80), à laquelle il avoit eu l'honneur de faire la réverence le jour des nôces de la fille de cette Reine avec ce Prince (81). Il assura que la faveur & la bonne volonté de cette Princesse confirmérent le choix que l'on fit de lui pour la Profession en Droit à Bourges. Cela est bien aparent; car comme elle étoit Duchesse de Berri, & qu'elle prenoit à cœur l'interêt des Sciences, on ne parvenoit pas aux Charges de cette Université sans sa participation. Comment étoit-il possible à Theodore de Beze de réfuter sur cela François Baudouin? Quelqu'un me dira peut-être que le zéle de Religion porte quelquefois les Théologiens à traiter de haut en bas, & comme un chétif Auteur, celui qu'ils refutent; car ils croient qu'il est utile à la vraie Eglise que ses Sectateurs soient persuadez qu'il n'y a que des ignorans qui la combatent. Je répons qu'un zéle qui feroit tenir une conduite si oposée à la bonne foi, à la raison, à la justice, & plus encore à la morale sévére de Jesus-Christ, ne pourroit jamais passer que pour un zéle très-aveugle. Je passe sous silence l'inconvénient de cette conduite. *Il est aisé de defendre votre cause*, pourroient dire bien des gens, *puis que vous reconoissez qu'elle est si mal attaquée: vos triomphes ne sont pas un signe que vous combatez pour la verité.*

(77) Beze, Histoire Ecclesiast. Livr. IV, pag. 645.

(78) *Voiez ci-dessus les paroles de Burgundius, la Remarque (D), Citation (37).*

(79) Beza, in Responf. ad Balduin. pag. 203.

(80) Balduinus, in III Responsione, folio 84.

(81) C'est-à-dire, le 20 d'Octobre 1548.

Il faut que je fasse encore une observation. Sainte Aldegonde ne donna point tous les Avis necessaires: il en oublia un qui étoit très-important; il n'avertit pas qu'il faloit répondre à la troisiéme Apologie de François Baudouin. Je sai bien que sur les matieres de droit il ne faut point se piquer de ne laisser sans repartie aucun Ouvrage de ses Adversaires: on peut dès la seconde Replique mettre les choses dans le plus beau jour qui leur puisse être donné; & l'on peut après cela se prometre que les Lecteurs intelligens ne trouveront point mauvais qu'on ne rentre plus en lice. Mais dans les matieres de fait, où il s'agit d'accusations personnelles & diffamantes, il ne faut jamais que l'Aggresseur soit le premier à se taire; car s'il ne replique point aux Apologies de l'Accusé, c'est un signe qu'il manque de preuves, & qu'on le contraint de s'arrêter dès qu'on lui opose une simple négative. La troisiéme Réponse de Baudouin est toute pleine de démentis & de récriminations, & contient même des faits à la décharge de l'accusé. Il ne faloit donc point que Theodore de Beze la laissât sans Repartie: il faloit donc l'avertir que la prémiere Reponse devoit être soutenue d'un nouvel Ecrit justificatif du précédent. Dans les querelles de cette nature, qui quitte la partie la perd: le Demandeur & le Defendeur sont obligez de répondre à toutes les nouvelles raisons qu'on leur opose, falut-il pousser jusques au vingtiéme Factum. Prenez garde à l'Epithete de *nouvelles*, dont je me sers; car si l'Accusateur, par exemple, multiplioit sans fin & sans cesse les Ecritures, ou par lui-même, ou par ses Amis, repetant les mêmes choses avec quelque petit changement de forme, & ne répondant jamais ni aux faits ni aux raisons de l'Accusé, celui-ci pourroit garder un profond silence: sa prémiere Apologie pourroit lui suffire, jusques à ce que parmi la multitude des Factums que son Adversaire feroit éclore, il s'en trouvât un qui alleguât quelque chose du nouveau.

Se dans les reproches personnels l'Aggresseur doit laisser sans Repartie les Ecrits du Defendeur.

(K) *Il n'y a point d'hyperbole dans ce qu'on a dit de son Auditoire.*] On y voioit des Evêques, & des Conseillers, & des Gens d'epée. Ste. Marthe l'assûre comme l'aiant vu. *Homo*, dit-il (82), *facundissimus, ipsoque oris ac totius corporis habitu non injucundus, ex historiarum & civilis disciplinæ conjunctione, suis prælectionibus gratiam & venerem afferebat. Ac eum quidem sæpe vidimus hoc splendido summæ doctrinæ apparatu, Lutetiæ profitentem, cum ad ejus auditorium, permulti primæ notæ homines, episcopi, senatores, equites, libenter & maximâ frequentiâ confluerent.*

(82) Sammarthanus, Elogior. Libr. II, pag. 56 Edit. Lonensf. ann. 1606. Voiez aussi Papyre Masson, Elogiar. Parte II, pag. 259.

(L) *Il n'a pas été Collegue de Cujas, comme quelques-uns l'assûrent.*] Beze est de ceux-là. „Il vous est honteux, lui dit-il (83), „de reprocher à Calvin un naturel incompatible avec les autres, *naturam άκοινώνητον*; vous, „qui vous êtes rendu insuportable à tous vos Collegues „par tout où vous avez mis le pied. Si vous le niez, „Duaren, le Conte, Cujas, Hotman, &c, vous convaincront du contraire". Baudouin répondit que Cujas avoit été son Successeur à Bourges, mais non pas son Collegue, & qu'ils ne s'étoient jamais vus. *Cujacius Balduino in ea Scholâ successit: collega nunquam fuit, imò alter alterum nunquam vidit. Per literas aliquando collocuti sunt, sed tam amicè ut nihil magis. Imo Cujacius Balduinum rogavit ut illud suum collegium ut rediret. Si nobis non credit, Cujacium interrogato* (84).

(83) Beza, Responf. ad Balduin. pag. 208.

(84) Responf. pro Balduino III, folio 85.

(M) *Je dirai quelque chose de ses Ecrits, & du Plagiat dont on l'accusa.*] Courant sa vingt-troisiéme année, il mit son nom dans la matricule des Auteurs imprimez; car il publia

que Theodore de Beze raconte qu'il mourut, ou à la poursuite d'un procès, ou de chagrin de ce qu'un autre lui avoit été preferé pour suivre en Pologne le Duc d'Anjou (x). Il y auroit bien des reflexions à faire sur la bizarrerie de sa fortune (N).

(x) Beza, in Vitâ Calv. ad ann. 1563, pag. 134.

publia à Louvain, en 1542, *Leges de Re Rusticâ, item Novella Constitutio prima de Hæredibus & Lege Falcidiâ Justiniani*, qu'il avoit traduites du Grec, & accompagnées de *Scholies* (85). Cela fut imprimé l'année suivante (86), à Bale, par Oporin, avec un gros Livre d'Antoine Catton. Il publia à Paris, en 1545, *Prolegomena de Jure Civili*; &, en 1546, *Commentarii in libros IV Institut. Juris Civilis Justiniani Imperatoris*. Son *Commentaire sur les Loix des XII Tables* fut imprimé plusieurs fois. La troisiéme Edition est de Bale, en 1557, *in* 8, chez Oporin, qui imprima en même tems son *Juris Civilis Catechesis*, & son *Commentarius ad Edicta veterum Principum Romanorum de Christianis*, Ouvrage qui prêche la tolerance, & qui, à cause de cela, fut blamé par Claude de Sainctes (87). Je laisse plusieurs autres Livres de Jurisprudence publiés par cet Auteur; mais voici une chose qui ne doit pas être omise, & que je trouve dans Mr. Ménage. „ A la priere du Prince de „ Condé, il fit un *Traité des Moyens de parvenir à une bon-„ ne Reformation, touchant la Religion*. Ce Traité, aiant „ esté publié par un Carme defroqué, qui y ajouta beau-„ coup du sien, Balduin se plaignit de ce procedé au Prin-„ ce de Condé. Le Prince chassa le Moine de sa Cour, „ & permit à Balduin de se défendre. Balduin, ensuite „ de cette permission, fit en Latin, & après en François, „ son *Avis sur la Reformation de l'Eglise*: & il fit en Fran-„ çois sa *Réponse à un Predicant calomniateur* (88)". On voit dans la III Réponse de Baudouin, que par l'ordre de la Reine Mere il fut voir en prison Mr. le Prince de Condé, & qu'il confera avec lui sur l'accord des Religions, & qu'on lui commanda de faire un Ecrit touchant cette Conference qui avoit été renouvellée depuis que ce Prince eut été remis en liberté. La composition de cet Ecrit l'empêcha d'aller trouver le Duc de Guise, & de lui porter une Lettre (89). Je ne dois pas non plus oublier que son *Constantinus, sive de Legibus Constantini Imperatoris*, imprimé à Bale, l'an 1556, a été mis dans l'*Index Librorum expurgandorum*, & qu'il passe pour l'Auteur d'un Livre qui fut imprimé à Strasbourg, *sub Christianorum Jurisconsultorum nomine contra Duarenum*, l'an 1556; mais qu'il le desavoua (90). On lui donne dans l'Epitome de Gesner un Ouvrage qui est d'un autre Baudouin. *Non hujus, sed Petri Balduini sunt* (91): ce sont des Notes sur les Offices de Ciceron. Ce fut lui qui mit en François une *Histoire de Pologne* faite en Latin par Jean Herburt de Fulstin Castellan de Sanoc. Cette Traduction Françoise fut imprimée à Paris, en 1573, *in* 4, sans le nom du Traducteur (92). *Il se masquoit quelquefois sous le nom de Pierre de la Roche*, Petrus Ruchius (93), *& se nommoit* Atrebatius, *par allusion au JC.* Trebatius, *& à sa patrie* (94).

Pour ce qui regarde les piléries qui lui furent reprochées, vous n'avez qu'à lire ce qui suit. *Pudendum est, & nimium illiberale illud plagium, quod ipse inficiari non potest de annotationibus in Justiniani Institutiones Bresshano præceptori suo surreptis. Omitto quæ non modo Ferretus & Othomannus, quorum fortassis familiaritate tum abutebatur ex vetere illa formula τὰ τῶν φίλων κοινά, sed etiam maximus ipsius inimicus Baro, & Duarenus, optimo jure ex ipsius centonibus repetunt. Omitto etiam turpissimorum erratorum Centurias, quas Contius & ipse Juris interpres in ipsius Constantino, quamvis exiguo libello, annotavit* (95). Ce Contius, dont Beze parle, étoit Professeur en Droit à Bourges, & s'apelloit Antoine le Conte. On fait aussi mention d'Hotman dans ce Passage. Ce fut l'un des Adversaires de Baudouin, & il le traita avec le dernier mepris (96): il l'apella même Hermaphrodite, & il semble qu'il prenne ce mot au propre, quoi qu'ailleurs il le prenne au figure (97). *Uxor* (inquit) il s'adresse à Papyre Masson, *mihi nulla est, nec unquam fuit. Nec mirum, Massone: siquidem Balduini præceptoris tui similis es, quem omnes dicebant esse Hermaphroditum* (98). Il se fait un plaisir de dire que Cujas méprisoit Baudouin: *Cum omnes sciant quod prædixi: Cujacius non fecerit unquam numerum de Balduino plus quam de suis veteribus ocreis* (99). Mr. Ménage remarque avec étonnement, que Cujas n'a jamais parlé de Baudouin (100). Nous avons vu qu'il lui écrivit des Lettres fort obligeantes (101).

(N) *Il y auroit bien des reflexions à faire sur la bizarrerie de sa fortune.*] Il avoit de l'esprit, du savoir, de l'éloquence, de l'adresse: il étoit bien fait de sa personne: il entendoit le manege de la Cour. Quelques-unes des qualitez que je viens de specifier se trouvoient en lui dans un dégré éminent. Il fut emploié diverses fois par de grans Princes à des affaires importantes: cela le mettoit en passe d'un glorieux avancement; & néanmoins il ne s'avança jamais beaucoup & je pense qu'il ne mourut guere riche. Combien y a-t-il de gens inférieurs en toutes choses à cet habile Jurisconsulte, qui montent bien haut, qui parviennent à de grandes charges, qui s'y maintiennent, qui s'y aquierent un beau nom, beaucoup de richesses, beaucoup d'autorité? Ils ne brillent par aucun endroit: ils n'excellent en rien: point de qualitez éminentes: on cherche vainement en eux ce qui excite l'admiration: & on le trouve bientôt en d'autres personnes, qu'on voit neanmoins demeurer toujours dans un état médiocre, quelque souvent qu'elles aient eu sous la main une occasion favorable. La plupart de ceux qui font attention à ce train des choses humaines y trouvent de quoi murmurer, de quoi se fâcher, & ils déchargent leur dépit sur ce qu'ils apellent injustice ou aveuglement de la fortune. Ils sont rarement au fait: ils ne s'avisent guere d'une autre cause qui produit cela bien plus souvent qu'ils ne pensent. Ils devroient savoir, qu'afin que des qualitez eminentes portent un homme à l'élevation qu'elles semblent lui promettre, elles doivent être secondées par certaines autres qualitez, ou n'être pas traversées par certains defauts: car n'étant pas secondées, ou étant traversées, elles sont une cause insufisante; & ainsi, selon les loix de la Méchanique, il faut qu'elles manquent leur effet. Or voilà ce qui arrive à plusieurs de ceux dont les talens ont de l'éclat: il leur manque certaines choses, avec quoi ces grans talens feroient des merveilles, & sans quoi ils ne peuvent, ni les avancer, ni les soutenir. Les qualitez de ces gens-là ne sont pas bien assorties: il n'y a point entre elles le concert & la proportion qui devroit y être: au lieu donc de s'entr'aider les unes les autres, elles s'entrenuisent. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on ne s'éleve pas, & même si l'on échoue avec un tel équipage. Pour ce qui est de certaines gens, qui parviennent à une grande fortune, & qui s'y soutiennent, sans qu'on puisse remarquer en eux rien qui ne soit mediocre, il ne s'en faut pas étonner. Il y a un tel concert, ou une telle proportion entre leurs bonnes & leurs mauvaises qualitez, qu'elles se servent d'apui réciproquement; &, par là, elles forment un principe complet, & sufisant à la production de mille avantures profitables. Il en est de ceci comme des machines; car quelque grossiérement qu'elles soient faites, elles feront mieux leur jeu, si leurs parties sont placées & proportionnées comme il faut, que la plus admirable machine ne feroit le sien, si l'on en ôtoit quelques pieces, ou si l'on y en plaçoit quelques-unes qui ne correspondissent pas avec les autres. „ Ce n'est pas le tout „ que de joindre avec la Science du monde celle des Li-„ vres, beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, plu-„ sieurs autres dons éclatans, si d'ailleurs vous êtes brus-„ que, capricieux, indiscret, paresseux, timide, interes-„ sé, sujet à de basses jalousies, présomptueux, incapable „ de suivre une affaire qui traine en longueur, inconstant, „ plus propre à commencer cent nouveaux projets qu'à ré-„ sister au dégoût de manier quelque tems la même affaire: „ si, dis-je, vous êtes frapé à tels & semblables coins, & „ que vos grandes qualitez ne vous fassent point faire for-„ tune, ne vous en prenez pas à l'injustice du sort, à l'ini-„ quité du siecle, à la malignité de vôtre prochain; pre-„ nez vous-en à vous-même: attribuez-en la cause aux „ disproportions des qualitez que vous avez eues en parta-„ ge". Je compte François Baudouin parmi ceux qu'on peut apostropher de la sorte. Notez qu'entre les personnes de cette trempe quelques-uns se font justice: ils connoissent le mélange qui rend inutiles leurs beaux talens; &, s'ils murmurent, ce n'est pas contre leur prochain, c'est contre leur propre temperament, c'est contre la nature qui a mis des contrepoids à tout ce qu'elle leur avoit donné de plus propre pour une grande élevation. Au reste, je ne prétens point enfermer dans cette Hypothese mille & mille cas particuliers, où les causes de la mauvaise & de la bonne fortune sont tout-à-fait externes: c'est-à-dire, que ceux qui, avec des qualitez fort capables de les élever, sont demeurez dans l'obscurité, n'ont eu aucune occasion favorable; & que ceux qui, sans nul mérite, sont montez bien haut, se sont trouvez dans un tourbillon de circonstances si actif, qu'ils n'ont eu aucun besoin de le seconder, & que leur incapacité ne lui servoit point d'obstacle. Mais souvenez-vous que Baudouin n'a point manqué d'occasions: il a été mis souvent sur les voies.

EFFET des Proportions, & des Disproportions entre les Qualitez d'un même homme.

(85) Valer. Andreas, Biblioth. Belgica, pag. 218.

(86) Et non pas l'an 1514, comme on le voit dans l'Epitome de Gesner, pag. 238: par transposition de Chiffres, faute ordinaire des Imprimeurs, on fait mettre là 1534 pour 1543.

(87) Claud. de Sainctes ad Edicta veterum Principum, folio 6 verso.

(88) Menage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, pag. 158.

(89) Ex Balduini Responsione ad Calvinum & Bezam, folio 101 verso, & 102.

(90) Valer. Andreas, Biblioth. Belgic. pag. 225.

(91) Idem, ibidem.

(92) Voiez Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Françoise, pag. 360.

(93) Il signoit ainsi les Lettres qu'il écrivoit à Calvin.

(94) Catholicisme, Calvinisme de Beze, vers la fin.

(95) Beza, Respons. ad Balduini Convicia, pag. 203, 204.

(96) Voiez, le Livre intitulé Strigilis Papirii Massoni per Matagonidem de Matagonibus, pag. 249.

(97) Τὸ ἑρμαφρόδιτον in negotiis fidei sunt Balduinus in negotiis religionis. Idem, ibid. pag. 284. (98) Idem, ibid. pag. 251. (99) Idem, ibid. pag. 269. (100) Menage, Remarq. sur la Vie d'Ayrault pag. 158. (101) Ci-dessus, Citation (84).

BAUTRU DES MATRAS (MAURICE) prémier Lieutenant de la Prévôté d'Angers en titre d'office. Ses fils & ses petit-fils ont rendu son nom très-célébre, comme on le va voir.

BAUTRU DES MATRAS (JEAN) fils du précédent, a été Avocat au Parlement de Paris, & l'un des meilleurs; car Antoine Loisel, dans son Dialogue des Avocats, a parlé de lui en cette maniere: *Bautru valoit d'une plus grande aile qu'eux tous. Je ne dirai point qu'il fust plus docte qu'aucun d'eux; mais il avoit la langue mieux pendue; &, s'il le faut dire, plus Angevine* (a). GUILLAUME, & RENÉ BAUTRU DES MATRAS, étoient ses freres. Guillaume, Conseiller au grand Conseil, & grand Raporteur de France (b), a été pere du fameux Monsr. Bau-

(a) La Croix du Maine, pag. 109, en parle avec éloge, & dit qu'il mourut le 12 Avril 1580, âgé de 40 ans.

(b) Ex Menagii Notis Gallicis in Vitam Petri Ærodii, pag. 170.

tru de l'Académie Françoise, duquel nous parlerons bientôt. René, Assesseur au Présidial d'Angers (*A*), & Maire d'Angers en 1604, fut pere de CHARLES, Chanoine d'Angers, conu sous le nom de PRIEUR DES MATRAS, Auteur de quelques Traités de Théologie (*c*) (*B*). Je pense que c'est le même Prieur des Matras, qui a été si célebre par ses bons mots (*C*), qu'il ne cédoit guere en cela à Monsr. Bautru de l'Académie Françoise.

(*c*) Menage, Remarques sur la vie de P. Ayrault, pag. 176.

(*A*) RENÉ BAUTRU *étoit Assesseur au Présidial d'Angers.*] C'est de lui sans doute que d'Aubigné parle, au sujet d'une prétendue possedée (1). Elle a *deux Diables*, dit-il (2), *l'un nommé Belzebul, l'autre Astarot. Le premier est un rude Diable, fort ennemi des Huguenots, qui frappe tout le monde, & eut frappé Monsieur Matras d'Angers, s'il n'eût pris un baton en lui disant*, Belzebul, Maitre mouche, si vous vous jouez à moi, je vous battrai en Diable.... *Le Clergé d'Angers voulut que ces deux Diables de bon lieu fussent examinez premierement par l'Eglise : un des Juges de la Ville dit qu'il y alloit de leur honneur, & pour examiner ces esprits commença à latiner, Matras à dire du Grec.* Voiez la Remarque (*B*) de l'Article GRANDIER.

(*B*) CHARLES BAUTRU ..... *est Auteur de quelques Traités de Théologie.*] Voiez ce que Monsr. Menard en dit dans sa Liste des Ecrivains Angevins. *Carolus Bautru, Presbyter, Doctor Theologus & Professor, Ecclesiæ Mauritianæ Andegavensis Canonicus, maximi ingenii scientiarumque dotibus excellens familiaque inter clarissimas præcipua. Scripsit de sanctissimo Eucharistiæ Sacramento Tractatuum, brevi publicandum, quam volumus. Interea typis exposuit Disputationem ad articulum quartum quæstionis 76 tertiæ partis Summæ Theologicæ Sancti Thomæ*, utrum tota quantitas dimensiva corporis Christi sit in hoc sacramento. *Andegavi, apud Antonium Hernault*, 1638 (3).

(*C*) *Il fut célebre par ses bons mots.*] Mr. Cousin remarque que la mémoire *fournissoit à Mr. Ménage quantité de bons mots, qu'il avoit apris dans sa jeunesse, & dont les meilleurs étoient de Mr. le Prieur Bautru des Matras* (4). Cela montre, qu'au jugement de Mr. Cousin, le Prieur Bautru est un sujet à citer préferablement à l'autre Bautru en matiere de bons mots ; car il ne pouvoit pas ignorer que Mr. Menage n'eût apris ceux de Bautru le seculier, tout de même que ceux de Bautru l'Ecclesiastique. Le *Menagiana* nous fait voir que Mr. Menage avoit profité beaucoup plus à l'école du premier, qu'à celle de l'autre.

(1) *Marthe Brossier, de Romorantin, en 1599.*

(2) Confess. Catholiq. de Sancy, Liv. I, Chap. VI, pag. 352.

(3) Menard, dans les Remarques de Menage sur la vie de P. Ayrault, pag. 177.

(4) Journal des Savans du 12 Août 1696, pag. 544.

BAUTRU (GUILLAUME) Comte de Serrant, Conseiller d'Etat ordinaire, Introducteur des Ambassadeurs, Ambassadeur vers l'Archiduchesse en Flandres, & Envoié du Roi en Espagne, en Angleterre, & en Savoie, étoit d'Angers (*a*), fils de Guillaume Bautru Conseiller au grand Conseil (*b*). Il a été un des beaux Esprits du XVII siécle. Il se faisoit sur tout admirer par ses bons mots, & par ses fines reparties (*A*) ; & l'on trouve dans les Ecrivains de son tems mille marques de la belle réputation où il étoit. *C'est un homme*, disoit l'un d'eux (*c*), *qui met une partie de sa Philosophie à n'admirer que très-peu de choses, & qui depuis 50 ans a été les délices de tous les Ministres, de tous les Favoris, & généralement de tous les Grands du Royaume, & n'a jamais été leur flateur.* Il entra dans l'Académie Françoise dès le commencement de sa fondation : il n'avoit garde d'être oublié, étant aussi conu qu'il l'étoit du Cardinal de Richelieu. Son mariage avec Marthe Bigot, fille d'un Maître des Comptes de Paris, ne fut pas le plus heureux de ce monde (*B*). Belle matiere de lieux communs & de réflexions. Il en vint un fils, savoir GUILLAUME BAUTRU, Comte de Serrant, Chancelier du Duc d'Orleans, & mari de

(*a*) Hist. de l'Academ. Françoise, pag. 147 Edit. de 1672.

(*b*) Ménage, Remarques sur la vie de Guill. Menage, pag. 376.

(*c*) Costar, Lettres, Tom. I, pag. 120.

(*A*) *Il se faisoit admirer par ses bons mots, & par ses fines reparties.*] Je n'en veux point d'autre preuve, que le tour que le Poete St. Amant prit pour se moquer de ceux qui aimoient les turlupinades & les pointes :

Si vous oiez une équivoque,
Vous jettez d'aise votre toque,
Et prenez son sens malautru
Pour un des beaux mots de Bautru (1).

Le *Menagiana* me fourniroit de fortes preuves, si j'en avois besoin : on y trouve à tout moment Monsr. de Bautru, & l'on est averti dans la Préface, qu'*outre les bons mots de Mr. Menage, on en trouvera encore* d'autres, *& particulierement ceux du fameux Monsr. de Bautru, qu'il savoit parfaitement bien, puis qu'il avoit été si fort son ami, & qu'il l'avoit vu & frequenté si familierement.* La Lettre de Costar, que j'ai citée (2), contient plusieurs choses capables de faire conoitre le genie de Mr. de Bautru. Il avoit l'inspection sur la Gazette (3), & c'est à lui que l'Avis du Gazetier de Cologne (4) impute ce qu'il y avoit de trop favorable pour le Cardinal Mazarin dans la Gazette de Paris.

(*B*) *Son mariage. . . . . . ne fut pas le plus heureux de ce monde.*] Puis qu'on a imprimé à Paris avec privilege ce que je vais dire, je puis sans doute le publier en Hollande, sans crainte d'en être blamé par les personnes judicieuses. „ Mr. de S. . . . . (5) étoit fils de Monsr. de Bautru ; &, „ quoi qu'ils demeurassent ensemble où demeure presen„ tement Mr. de Seignelai, néanmoins, ni l'un ni l'autre „ ne se reconnoissoient pour pere ou pour fils. Monsr. de „ Bautru disoit qu'il reconnoitroit Monsr. de S. . . . . . „ pour son fils, pourvu qu'il fut honnête homme : peut„ être avoit-il quelque raison de douter qu'il le fût. Les „ soupçons violens qu'il avoit de l'infidelité de la mere l'a„ voient poussé à la poursuivre en justice, & à en deman„ der la vengeance. En effet, il fit prendre son valet, qu'il „ accusa d'avoir eu quelque intelligence avec sa femme, & „ le fit condamner à être pendu par son premier Jugement. „ Le valet en appella, & fut condamné aux galeres seule„ ment, parce qu'il exposa que Mr. de Bautru s'étoit fait „ justice lui-même, & l'avoit cruellement maltraité. Cette „ affaire ayant fait beaucoup d'éclat, Monsr. de Bautru se „ mit sur le pied d'en rire comme les autres : aussi disoit-il „ quelquefois : *Si les Bautrus sont cocus, ils ne sont pas des sots.* Sa femme voulut toujours être appellée Madame „ de Nogent, nonobstant son mariage (6), disant qu'elle „ ne vouloit pas être appellée Mad. *Bautrou* par la Reine „ Marie de Medicis, qui avoit alors de la peine à bien pro„ noncer le François". Voilà ce qu'on trouve dans la seconde Edition du *Menagiana* où l'on a raccommodé cet endroit, qui n'étoit point intelligible dans la premiere. Mais depuis que le nom de cette Dame a été écrit selon la Prononciation Italienne, on voit pourquoi elle ne le vouloit pas porter. On étoit alors au tems des Pointes, & on pouvoit la persécuter de mille estocades par allusion au mot *trou*.

Si l'esprit pouvoit garantir de cette disgrace de front, que tant de gens apprehendent, & que tant de gens nomment une bagatelle, Mr. de Bautru en auroit été exemt ; mais ni l'esprit, ni le courage, ni la bonne mine, ni les couronnes mêmes, n'en garantissent pas. Cette disgrace, ou cette honte bourgeoise, a quelque chose de commun avec la mort, *Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre, &c* ; mais d'ailleurs les differences sont grandes : la mort n'épargne aucune tête couronnée, & il y a par tout des Reines très-vertueuses. Malgré ces différences, voilà deux choses que le même lieu commun de consolation doit faire souffrir patiemment à une infinité de personnes. Un Poëte Philosophe a tâché fort noblement d'inspirer de l'indifférence pour la mort par cette raison : „ Les bons Rois, „ les plus redoutables Monarques, les grans foudres de guer„ re, les plus beaux genies, les Inventeurs des Arts, les „ Philosophes les plus subtils, sont morts ; & vous, misé„ rable petit particulier, qui croupissez dans l'esclavage de „ mille basses passions, vous ferez le rencheri, & vous ose„ rez vous plaindre de ce que la mort ne vous épargnera „ pas" ?

Lumina sis oculis etiam bonus Ancu' reliquit
Qui melior multis quam tu fuit, improbe, rebus.
Inde alii multi reges, rerumque potentes
Occiderunt magnis qui gentibus imperitarunt.
Ille quoque ipse, viam qui quondam per mare magnum
Stravit, iterque dedit legionibus ire per altum,
. . . .
Lumine adempto animam moribundo corpore fudit.
Scipiades belli fulmen, Carthaginis horror
Ossa dedit terræ proinde ac famul infimus esset.
Adde repertores doctrinarum atque leporum,
Adde Heliconiadum comites ; quorum unus Homerus
Sceptra potitus eadem aliis sopitu' quiete est.
. . . .
Ipse Epicurus obit decurso lumine vitæ,
Qui genus humanum ingenio superavit, & omnis
Præstrinxerit stellas exortus uti æthereus sol.
Tu vero dubitabis & indignabere obire
Mortua quoi vita est prope jam vivo, atque videnti,
Qui somno partem, &c (7).

Disons de même aux petits particuliers qui se chagrinent des amourettes de leurs femmes : „ Vous vous fâchez d'u„ ne chose dont les plus puissans Monarques, les plus grans „ Guerriers, les plus beaux Esprits, les plus savans & les „ plus zélez Docteurs, ne sont pas exemts. C'est bien à „ vous à faire les délicats : aprenez par ces grans exemples „ à suporter patiemment votre infortune".

Permettez-moi de dire en passant que notre Malherbe s'est servi de la pensée de Lucrece dans l'Epitaphe d'un Prince.

Je suis poudre toutes fois,
Tant la Parque a fait ses Loix
Egales & necessaires.
Rien ne m'en a su parer :
Aprenez, ames vulgaires,
A mourir sans murmurer.

(1) S. Amant, dans le Poeme intitulé Le Poete crotté, pag. 228.

(2) C'est la L. du I Volume.

(3) Menagiana, pag. 328 de la I Edition de Hollande.

(4) Imprimé en 1647. Voiez y les pages 10, 45.

(5) Dans la premiere Edition de Paris, on a mis tout du long Serrant.

(6) Je n'entens point ceci ; car il faudroit, ce me semble, afin que ceci eût du sens, que cette Dame eût été apellée Mademoiselle ou Madame de Nogent, lors qu'elle épousa Mr. de Bautru. Or cela n'a nul apparence ; car Mr. de Bautru avoit un Frere, qui se nommoit Mr. de Nogent : ce qui montre que cette Terre n'avoit point entrée dans leur Famille par le Mariage de Monsr. de Bautru.

(7) Lucret. Lib. III, sub fin. Voiez Bernier, Abregé de Gassendi, Tom. VII, pag. 29 Edit. de 1684.

Mr. Mé-

de Marie Bertrand, fille de Macé Bertrand, Seigneur de la Basiniere, & Trésorier de l'Epargne. De ce mariage sortirent deux filles, Marguerite, & Marie Magdelaine. La prémiere a été mariée au Marquis de Vaubrun, son oncle à la mode de Bretagne, comme il sera dit ci-dessous (d). La seconde a été mariée avec Edouard François Colbert, Comte de Maulevrier, Lieutenant Général dans les Armées de France, & frere de Monsr. Colbert. J'aprens du *Menagiana*, que le grand-pere de ces Dames mourut à l'âge d'environ soixante-dix-sept ans (e), &, à proprement parler, sans confession (C). Il avoit été peu dévot (D), & tres-sensible aux injures conjugales à certains égards (E).

(d) *Voiez l'Article suivant, Citation (a).*

(e) *Ce fut l'an 1665.*

Mr. Menage, sur cet endroit de Malherbe, raporte l'Epitaphe de Marguerite d'Autriche, dont la conclusion est,

At nos plebejo de sanguine, quando
Ferrea nec nobis dediderunt fata, nec illis
Parcere nominibus, patientius ite sub umbras.

Jean Second est l'Auteur de cette Epitaphe. Monsr. Menage a parodié les Vers de Malherbe au sujet d'un Poeme épique (8).

(8) *Voiez ses Observations sur Malherbe, pag. 181.*

Notons aussi en passant que l'on s'est servi d'une semblable moralité pour aprendre à tous les hommes qu'ils ne doivent pas se plaindre d'être sujets à la mort. Les plus grandes Villes périssent, leur a-t-on représenté, & nous sommes assez hardis pour trouver étrange que l'homme meure! *Ex Asia rediens, cum ab Ægina Megaram versus navigarem cœpi regiones circumcirca prospicere. Post me erat Ægina, ante Megara, dextra Piræus, sinistra Corinthus: quæ oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata & diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum sic cogitare: Hem, nos homunculi indignamur, si quis nostrum interiit, aut occisus est, quorum vita brevior esse debet, cum uno loco tot oppidum cadavera projecta jaceant* (9). Le Tasse a fort bien copié cette pensée:

(9) *Servius Sulpicius, Epist. ad Ciceron. C'est la V du IV Livre ad Familiares, pag. 195, 494.*

Giace l'alta Cartago: à pena i segni
De l'alte sue ruine il lido serba.
Muoiono le città, muoiono i regni.
Cuopre i fasti, e le pompe, arena ed herba:
E l'huom d'esser mortal par che si sdegni.
O nostra mente cupida e superba (10)!

(10) *Gierusalem. del Tasso, Canto XV.*

Consultez l'Entretien XXX de Balzac, vous y trouverez en Vers Latins une belle imitation de cette pensée; mais vous n'y trouverez pas ces paroles de Rutilius:

Non indignemur mortalia corpora solvi.
Cernimus exemplis oppida posse mori (11);

(11) *Rutilius Numatianus, Itiner. Libr. I, Vers. 415.*

ni ces Vers d'Ausone:

Miremur periisse homines? monumenta fatiscunt,
Mors etiam saxis marmoribusque venit (12).

(12) *Ausonius, Epigrammate XXXV, pag. 10.*

Scarron, qui donnoit un air burlesque à toutes choses, n'a pas épargné celle-ci. Voiez le fameux Sonnet, qui commence par

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux, dont la vaine structure,

& dont les six derniers Vers sont

Par l'injure des ans vous êtes abolis,
Ou du moins la plupart vous êtes demolis.
Il n'est point de ciment, que le tems ne dissoude.
Si vos marbres si durs ont senti son pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir,
Qui m'a duré deux ans, soit percé par le coude?

N'oublions pas les petits Auteurs: ils doivent, & moi tout le prémier, faire quelque usage de cette moralité. Les fautes qui leur échapent peuvent devenir vénielles, par la raison que les Ecrivains les plus illustres & les plus savans, les Scaligers & les Saumaises, ont fait beaucoup de bévues. Si de tels Auteurs se sont trompez fort souvent, ne doit-on pas se consoler de ses méprises, quand on est d'un rang vulgaire dans la République des Lettres? Ils doivent faire à l'égard des autres Auteurs ce que fit Carthage à l'égard des autres peuples. *Post Carthaginem vinci neminem pudet* (13): personne n'eut honte d'être vaincu, après que Carthage eut été vaincue. C'est ce que je disois dans le Projet de ce Dictionaire (14). Notez que l'on ne doit pas prétendre que je ruine ici ce que je disois en cet endroit-là, & que j'avois étalé plus amplement en un autre endroit (15), que les grans Auteurs sont les plus sujets à faire des fautes. Cela est tres-vrai à certains égards; & néanmoins leurs méprises peuvent servir de consolation & d'excuse aux Ecrivains du tiers Etat. Mais il n'en faut pas abuser: il faut tendre le plus qu'on peut à la perfection.

(13) *Florus, Libr. II, Cap. VI.*

(14) *Vers la fin du Paragraphe II. Voiez-le à la fin du IV Volume de cette Edition.*

(15) *Dans les Nouvelles Lettres contre Maimbourg, pag. 24 & suiv.*

(C) *Il mourut . . ., à proprement parler, sans confession.*] Ma preuve se trouve au *Menagiana*: „ Monsr. de Bautru „ avoit environ soixante & dix sept ans, lors qu'il mou„ rut. Il venoit me voir fort souvent, deux ou trois ans „ avant sa mort, aux jours de la Mercuriale. J'étois chez „ un de mes amis, lors qu'on me vint dire qu'il étoit „ tombé en apoplexie. Je courus pour le voir; mais il „ avoit deja perdu connoissance. Ce fut le P. d'Harrouys, „ qui fut appellé pour le confesser. Lors qu'on lui eut dit „ le sujet pourquoi il étoit venu: *Je ne vous connois pas, &* „ *vous ne me connoissez pas aussi, mon Pere*, lui dit-il d'une „ parole fort embarassée: *cependant il faut que je vous dise* „ *ce que j'ai fait de plus secret.* Je le vis mourir. Ainsi ce „ que l'on dit qu'il me cita, n'est point veritable. Il mou„ rut, pour ainsi dire, sans parler, & même sans confes„ sion. Il se confessa bien, si l'on veut que la confession „ se fasse par interpréte. Comme il balbutioit, un laquais „ expliquoit au Confesseur ce que le maître vouloit dire. „ Je laisse à penser quelle confession c'étoit-là (16)". Si l'on demande pourquoi son Confesseur ordinaire ne fut point apellé, il faudra peut-être repondre, *C'est parce qu'il n'en avoit point.* Il étoit aparemment de ceux qui se conduisent à l'égard du Sacrement de Pénitence, comme envers celui de l'Extrême-Onction: ils les renvoient tous deux au lit de la mort.

(16) *Menagiana, pag. 104 de la 2 Edition de Hollande.*

(D) *Il avoit été peu devot.*] C'est ce que l'on peut inférer de ce que je viens de dire, qu'il n'y avoit nulle connoissance entre lui & le Confesseur qui le prepara à la mort. Mais que veut-on de plus exprès que le témoignage de Mr. son fils? „ Après la mort de Monsr. de Bautru, quand „ on voulut vendre sa Maison, il se trouva que la Chapel„ le étoit en desordre & en ruïne. *Il ne faut pas s'en éton„ ner*, dit Mr. de S. . . . (17). *Mr. de Bautru se soucioit* „ *aussi peu de sa Chapelle, qu'il avoit soin de sa Cuisine & de* „ *sa Bibliotheque* (18)". S'il gardoit quelques aparences, ce n'étoit que pour le *decorum*: à peine le laissoit-il effleurer par les exercices de Religion: *Etant allé faire une retraite à St. Lazare, on lui donna à méditer sur l'endroit de la Passion qu'il croiroit le devoir le plus toucher: il s'attacha fixement aux trois dez* (19): c'est-à-dire, à l'endroit où il est dit que les soldats jettérent le sort sur les habits de notre Seigneur. *Il aimoit fort le jeu* (20).

(17) *C'est-à-dire Serrant, comme dans la 1 Edition, pag. 59.*

(18) *Menagiana, pag. 105.*

(19) *Menagiana, pag. 97 de la 2 Edition.*

(20) *La-même.*

(E) . . . . *& tres-sensibles aux injures conjugales à certains égards.*] Voiez dans la Remarque (B) le Proces qu'il intenta à sa femme, & la dure punition qu'il fit porter au valet complice. N'est-ce pas être bien sensible à la disgrace du front? Mais d'ailleurs il prit bientôt le parti de s'en moquer, & d'en rire comme les autres: il disoit quelquefois, *Si les Bautrus sont cocus, ils ne sont pas des sots* (21). C'étoit le plus fin expédient qu'il pouvoit choisir (22); car si un railleur comme lui eût fait le retif, le morne, le sérieux, sur cette avanture domestique, on auroit trop ri à ses dépens. Et, après tout, il en pouvoit plaisanter tout à son aise, puis qu'il n'avoit pas toléré la faute: il n'y a que le cocuage volontaire, que l'on puisse justement reprocher, soit dans le sérieux, soit en raillerie. *Il est surprenant*, dit Mr. Menage (23), *que pendant 40 ou 50 ans Mr. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries & de ses bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choses à dire contre lui.* Risum fecit, sed ridiculus fuit. *Je ne sai où j'ai lu cela: la hardiesse l'emporte sur beaucoup de choses* (24).

(21) *Menagiana, pag. 104.*

(22) *Voiez ci-dessus le commencement de la Remarque (B) de l'Article d'Autrans II.*

(23) *Menagiana, pag. 200 de la 2 Edition.*

(24) *On a ôté ces paroles dans la seconde Edition, pag. 1058 sans dire de qui est ce Latin. Il est de Quintilien, Instit. Orator. Libr. VI, Capite I.*

BAUTRU (NICOLAS) frere du précédent, & Capitaine de la Porte, a été connu sous le nom de Comte de Nogent (A). De son mariage avec Marie Coulon, sœur de Jean Coulon Conseiller

(A) *Il a été connu sous le nom de Comte de Nogent.*] Ce Comte a été l'un des patrons de Sorbiere, comme il paroit par la XX Lettre de cet Auteur, où il le prie de faire valoir l'Eloge qu'il avoit fait du Cardinal Mazarin. Cela paroit encore mieux par la Lettre LXXXI, où il le remercie de l'argent dont son Eminence l'avoit gratifié. Je cite ces Lettres, afin que ceux qui desirent connoitre les gens par des témoignages publics satisfassent leur curiosité. Ils peuvent voir aussi la Lettre XLVII. Le *Menagiana* contient ces choses curieuses, qui concernent Mr. le Comte de Nogent. Il „ arriva à Paris, n'ayant que huit cens li„ vres de rente, & il en avoit cent quatre-vingt mille, lors „ qu'il mourut. Le prémier jour qu'il parut à la Cour, il „ porta le Roi sur ses épaules, pour le passer par un endroit „ où il y avoit de l'eau. C'étoit aux Tuilleries. Monsr. „ de Nogent étoit un homme admirable pour remettre les „ conversations languissantes. Un jour, étant au Cercle „ de la Reine Mere Anne d'Autriche, & voyant que la „ conversation étoit cessée, & qu'il y avoit déja quelque „ tems que ni la Reine, ni les Dames, parmi lesquelles „ Madame de Guimené étoit, ne disoient mot: *N'est-ce* „ *pas, Madame*, dit-il interrompant le silence, & s'adressant „ à la Reine, *une grande bizarrerie de la nature, que Mada„ me de Guimené & moi soyons nez un même jour, & à un* „ *quart d'heure l'un de l'autre; & cependant qu'elle soit si* „ *blanche, & moi si noir* (r)"? Ceux qui ont l'adresse qu'il avoit de *remettre les conversations languissantes*, sont d'un grand secours dans le monde; car puis qu'aux cercles

(r) *Menagiana, pag. 41 de la 2 Edition.*

seillet au Parlement de Paris, sont sortis cinq enfans : I, ARMAND BAUTRU, Comte de Nogent, Capitaine de la Porte, Lieutenant de Roi d'Auvergne, Maitre de la Garderobbe, & Maréchal de Camp, lequel fut tué en 1672, comme il passoit le Rhin à cheval & à la nage (B). Son corps fut trouvé quinze jours après, dans le Rhin, à trois lieues au dessous de Tolhuis, où le passage se fit. Ce Comte avoit épousé Diane Charlote de Caumont de Lausun, sœur du Marquis de Lausun, qui a été Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Berri, & a eu l'honneur d'être accordé avec Mademoiselle de Mompensier, fille de Gaston de France Duc d'Orleans, & petite-fille de Henri le Grand. II. NICOLAS BAUTRU, Marquis de Vaubrun (C), Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Philippeville. Il épousa Marguerite Bautru (a), qui étoit sa niéce à la mode de Bretagne, & fut tué en 1675, à la bataille qui se donna au delà du Rhin, peu de jours après la mort du Maréchal de Turenne. III. LOUÏS BAUTRU, apellé le Chevalier de Nogent, Mestre de Camp de Cavalerie. IV. MARIE BAUTRU, femme de René de Rambures, Marquis de Rambures. De ce mariage sortit un fils en la personne duquel la Maison des Sires de Rambures a fini à l'égard des mâles. V. CHARLOTE BAUTRU, femme de Nicolas d'Argouge, Marquis de Rannes, Cornette des Chevaux legers de la Garde, & Colonel Général des Dragons de France (b). Il fut tué en Allemagne, au mois de Juillet 1678 (c). Il étoit Lieutenant Général. Sa veuve s'est remariée à Jean Batiste Armand de Rohan, Prince de Montauban, fils de Charles de Rohan, Duc de Mombazon (d).

(a) Petite-fille de Mr. Bautru le bel Esprit.

(b) Cet Article a été tiré de Monsr. Menage, Remarques sur la Vie de Guillaume Menage, pag. 177.

(c) Mercure Galant.

(d) Menage, Remarques sur la Vie de Guillaume Menage, pag. 506.

cles mêmes des Reines de France, on tombe dans une espece d'assoupissement qui n'est gueres moins fâcheux à la compagnie, que le calme & la bonace aux gens de mer, on peut croire qu'une infinité d'autres Assemblées sont sujettes à ces sortes de défaillances. Quel plaisir donc n'est-ce pas qu'il s'y rencontre quelqu'un qui soit toûjours prêt à rejetter une bale, afin qu'on ne puisse pas dire comme ces Dames du Menagiana, *Il pleut ici de l'ennui à verse?* Mais je m'étonne que le Comte de Nogent, doué de cette vertu, ait été aussi foible que Mr. Menage le represente contre les attaques de l'Angeli. „Un jour, au diner du „Roi, l'Angeli dit à Monsieur le Comte de Nogent, *Cou-„vrons-nous: cela est sans conséquence pour nous.* Monsieur „le Comte de Nogent en eut un tel chagrin, que cela ne „contribua pas peu à le faire mourir (2)". Dans la prémiere Edition, on a dit cela de Mr. de Bautru, frere ainé du Comte de Nogent. Il est vrai, qu'au lieu de dire que cela contribua beaucoup à sa mort, on dit seulement qu'il en eut un furieux chagrin. Il auroit été à souhaiter que Mr. Menage eut pu corriger lui même le *Menagiana.*

(2) Menagiana, pag. 345.

(B) ARMAND BAUTRU . . . *fut tué en 1672, comme il passoit le Rhin, à cheval, & à la nage.*] Les Nouvellistes de ce tems-là firent savoir au public, que *ceux qui croyoient que* ce Comte *avoit été noyé sans avoir été blessé, & que son cheval avoit été cause de sa mort*, se trompoient, puis qu'après avoir trouvé son corps, on *reconnut qu'il avoit été tué d'un coup de mousquet à la tête.* Ils firent savoir aussi que son corps *fut inhumé dans la grande Eglise de Zevenart.* Le Marquis de Biron épousa en 1686 une fille de ce Comte de Nogent (3).

(3) Mercure Galant de 1678, Tom. III.

(C) NICOLAS BAUTRU, *Marquis de Vaubrun.*] C'est celui de toute la Famille qui paroit avoir eu la plus grande liaison avec Sorbiere. Les Lettres imprimées de cet Auteur en font foi, comme aussi sa Relation d'un Voiage d'Angleterre. Par la Lettre qu'il lui écrivit le 8 d'Août 1657 (4), on aprend que ce Marquis étoit Mestre de Camp Général des Carabins de France, & d'une valeur extraordinaire; mais que cela ne l'empêchoit pas d'aimer les bons Livres: *J'attens*, lui dit-il, *le bonheur de vous revoir l'hyver prochain à Paris, dans cette chambre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur votre Tacite, tandis que les autres Courtisans que je venois de quitter employoient la matinée à poudrer leurs cheveux, & à nouer des rubans.* C'étoit un Officier de guerre fort actif: les disputes, qu'il eut avec le Comte de Lorge, après la mort du Maréchal de Turenne, pensérent être funestes aux François.

(4) C'est la XLVIIe. Voiez aussi la LVIIIe.

BEAUCAIRE DE PEGUILON (FRANÇOIS) en Latin *Belcarius Peguilio*, Evêque de Mets, a été un fort habile homme dans le XVI siécle (A). Il sortoit d'une des plus anciennes Maisons du Bourbonnois, & il fut un des prémiers Gentilshommes de sa Nation qui s'attachérent solidement à l'étude des belles Lettres. Le progrès qu'il y fit obligea Claude de Lorraine, prémier Duc de Guise, à le choisir pour Précepteur du Cardinal de Lorraine son second fils. Beaucaire s'aquita si heureusement de cet emploi, qu'il en reçut de la Cour de France des aplaudissemens qu'il n'attendoit pas. Il accompagna le Cardinal de Lorraine à Rome, & y eut des conférences avec Paul Jove, Evêque de Nocere, qui ne l'empêchérent pas depuis de réfuter les égaremens historiques de ce Prelat. A son retour d'Italie, le Cardinal de Lorraine lui procura l'Evêché de Mets (B): il le mena ensuite au Concile; & ce fut devant cette célèbre Assemblée, que Beaucaire prononça la *Harangue* (C), qui se trouve au bout de son XXX Livre (a): car il faut savoir qu'il écrivit en Latin une *Histoire de son Tems*, qui est estimée. Il commença d'y travailler, lors qu'en 1568 il eut cédé l'Evêché de Mets au Cardinal Louïs de Lorraine (D), & se fut

(a) Tiré de la Préface de Louis XI de Varillas.

(A) *Il vivoit dans le XVI siécle.*] Konig le fait vivre l'an 1625. *Res Gallicas*, dit-il, *anno 1625 in literas redegit.* C'est un mensonge. Son Histoire, à la vérité, fut imprimée à Lion, l'an 1625; mais il y avoit long-tems qu'elle étoit faite. Les Bibliographes tombent souvent dans la faute que je viens de remarquer.

(B) *Le Cardinal de Lorraine lui procura l'Evêché de Mets.*] Quelques-uns disent qu'il n'étoit qu'un *Custodinos*, & que le Cardinal de Lorraine ne lui confera cette Prelature, que quant au titre. On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce que Theodore de Beze a conté sur ce sujet. *En ce mesme temps* (1), dit-il (2), *Charles de Lorraine, Cardinal & Evesque de Mets, le plus grand ennemi qu'eut la Religion, se démit de l'Evesché de Mets, de quoi ceux de la Religion se resjouissoient grandement. Mais comme il n'estoit aucunement vraisemblable qu'un tel homme estant des plus ambitieux & avaritieux de son estat qui fust au monde, quittast volontairement un si gros morceau, il se trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre chose sinon resigner son titre d'Evesque, comme faisant conscience de tenir tant de crosses en ses mains, & cependant s'estoit réservé tout le temporel. Cest Evesque titulaire se nommoit Peguillon, l'un de ses Prothonotaires, homme de quelques lettres, mais mal versé en Theologie, lequel accompagné de deux autres Evesques, à savoir de Thoul & de Verdun, tous deux de mesme estoffe que lui, venu à Mets estonna quelque peu ceux de la Religion, estimant qu'ils fussent venus comme inquisiteurs avec quelque grand pouvoir de les persécuter, qui fut cause que plusieurs s'absentérent de la Ville. Mais Dieu detourna cette tempeste, & se contenta Peguillon de faire un petit Livre en Latin touchant la Sanctification & le Batesme des petits Enfans, auquel il fut bien-tost après respondu: & par ainsi ceux qui s'estoient absentez retournérent sans qu'on leur dist mot. Mais ces Evesques en rapportérent un sobriquet qui leur fut donné par ceux de leur Religion mesmes, qui les surnommerent Evesques de Caresme-prenant, pource* (*disoient-ils*) *qu'ils estoient maigres comme Caresme, n'ayant qu'une petite pension assignée sur l'Evesché dont ils avoient le titre, mais le Cardinal estoit le prenant.* Voiez ci-dessous la Remarque (D).

(1) C'est-à-dire, environ l'an 1556.

(2) Beze, Histoire Ecclesiast. Livr. XVI, pag. 430.

(C) . . . . . *& le mena au Concile de Trente, où il prononça une* Harangue.] Il la prononça le jour que les Peres du Concile choisirent pour rendre graces à Dieu de la bataille de Dreux (3). Les deux Historiens de ce Concile conviennent de l'éloquence de ce Prélat (4): mais Pallavicin, qui ne donne pas un si long Extrait de la Harangue, est plus prodigue que Fra Paolo sur les louanges de l'Orateur; & il remarque même que Beaucaire avoit perdu son neveu dans cette bataille. *Belcarius Episcopus Metensis, vir eloquentiâ preclarus, victorum laudes celebravit magnificâ Oratione ad Synodum, publica felicitati gratulatus in luctu domestico, quippe qui Gilbertum Belcarium sui fratris filium amiserat in conflictu, atque hæc omnia elegantiùs quam scripsit Historiæ* (*) *consignata posteritati tradidit* (5).

(3) Le 9 de Janv. 1563.

(4) Voiez le Pere Paul, Livr. VII, pag. 620 de la Version d'Amelot, Edition d'Amsterdam, en 1686.

(*) Libr. XXX, num. 2, ad 10.

(5) Pallavicin, Libr. XIX, Capite X, num. 9.

(D) *Il céda l'Evêché de Mets au Cardinal Louïs de Lorraine.*] Quand le Cardinal Charles de Lorraine lui céda cet Evêché, il se réserva le droit de retour ou de reversion: *Regressum ut Romani pragmatici vocant, sibi exceperat* (6); mais ce ne fut point pour lui-même qu'il se servit de ce droit. L'Evêché de Mets demeura entre les mains de Beaucaire, depuis l'an 1555, jusques en 1568 (7). On a faussement débité dans l'Avertissement au Lecteur à la tête de son Histoire, qu'il avoit suivi à Trente le Cardinal Louïs de Lorraine, auquel il céda sa Mitre. Il est certain qu'il la lui céda (8); mais ce fut le Cardinal Charles de Lorraine, qu'il suivit à Trente. Il etoit à Rome au mois de Novembre 1555, lors que le Pape le bulla Evêque de Mets,

(6) Belcar. Libr. XXVI, num. 6.

(7) Belcarius, sub fin. Libr. XXX.

(8) Idem, ibidem.

fut retiré dans son château de la Chrete en Bourbonnois. Il la conduisit depuis l'année 1462, jusques en l'annee 1567, & cessa d'y travailler l'an 1588. Il étoit alors dans sa soixante-quinzième année (b); car il nâquit le quinziéme Avril 1514 (c). Il avoit dessein de continuer (d), mais aparemment les incommoditez de la vieillesse ne le lui permirent pas. Il n'eut point dessein de publier cet Ouvrage (E): il craignoit d'avoir dit des véritez qui pourroient faire de dangereux ennemis. Ce fut Philippe Dinet, Sieur de Saint Romain (e), qui, aiant trouvé cette Histoire dans la Bibliothéque de l'Auteur au château de la Chrete, la fit imprimer à Lion, l'an 1625 (f). On dit que Beaucaire mourut le 14 de Février 1591 (g). C'etoit un homme fort propre à dresser les Décisions d'un Concile (E); car il savoit si bien ménager les termes, que tous les disputans que l'on vouloit contenter y trouvoient leur compte. La maniere, dont il opina un jour sur l'Autorité Episcopale, ne plut point aux flateurs de la Cour de Rome; & l'on dit même, qu'il en fut censuré par le Cardinal de Lorraine (G), qui nia qu'il eût jamais été son disciple. Je renvoie à Mr. Moréri pour d'autres choses que je ne dis pas. Je croi qu'il y a de l'hyperbole dans ce *grand nombre d'Ouvrages* qu'il attribue à Beaucaire, & un peu de confusion dans les Titres qu'il raporte (H). Le Cardinal Pallavicin a loué Louis XIII, d'avoir trouvé bon qu'on lui dediât un

(b) Belcarius, in fine Libr. XXX.

(c) Idem, in Præfatione Historiæ.

(d) Idem, in fine Libr. XXX.

(e) Il avoit été Gouverneur du Duc de Longueville, & puis son Envoié en Suisse, diverses fois.

(f) Dans l'Avertissement du Libraire.

(g) Spondanus, ad ann. 1566, num. 14.

Mets. Je l'infere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui représenta les devoirs de l'Episcopat. *Mense Novembri Paulus me pontificatu Metensi ardente Lotharingo Cardinale donavit, ac quum illi gratias agerem me mei officii admonendo, & commissum populum commendando, facundâ in primis & satis prolixâ oratione respondit, ut tam expeditam in homine sene & in multis negotiis versato eloquentiam admirarer* (9). Après sa démission, il se retira chez lui, & s'enfonça dans l'étude. *Quum . . . . . post decimum tertium ex quo id munus suscepissem annum, Metensi pontificatu defunctus essem, eoque cessissem, & me ab hominum frequentia subducens in Christianum fundum* (10) *paratum senectuti jam dudum inter nostres Boios studiorum meorum domicilium fecissem, ne omnino otiosum vitæ extremum tempus traducere viderer, Commentarios rerum Gallicarum scripsi* (11).

(9) Belcar. Lib. XXVII, num. 6, ad ann. 1555.

(10) La Terre de la Chrete.

(11) Belcarius, in Præfatione.

(E) *Il n'eut point dessein de publier son* Histoire.] Il le déclare lui-même. *Hos (* Commentarios*) me adsuturum non profiteor: lateant in Christiana* (12) *nostra Bibliotheca, donec tuto exire possint: verè me in cujusquam gratiam aut odium scripsisse confirmo* (13). Voici ce qu'il dit dans sa Preface; & voici ce qu'il dit en finissant: *Maturo judicio ne in multorum odia incurreremus, veritas enim odium parit, ut inquit poeta Comicus, non statim edendos judicavimus.* Il est fort violent contre ceux de la Religion; mais ce n'est point à cet égard que la crainte d'offenser plusieurs personnes le fit renoncer à la lumiere publique.

(12) De la Chrete.

(13) Belcarius, in Præfatione.

(F) *Il étoit fort propre à dresser les Décisions d'un Concile.*] Le Pere Paul raporte les embarras où les Peres du Concile se trouvérent sur les Questions du Mariage. „ Le prémier Chapitre des abus portant le rétablissement des bans ordonnez par Innocent III. . . . . fut touché & retouché plusieurs fois . . . ; mais toujours avec si peu de succès, que la derniere correction étoit toujours la pire. Entre autres choses, on changea un point déjà établi, qui étoit que tout mariage fait en presence de trois témoins fût bon. Et, au lieu de l'un des temoins, l'on mit que tous les mariages contractez sans la presence du Prêtre fussent nuls; ce qui rehaussoit infiniment l'ordre Ecclesiastique. . . . . . . Je n'ai point trouvé dans mes Mémoires, qui fut l'Auteur de ce grand avantage, ni plusieurs autres particularitez que je n'eusse pas manqué de raconter, si je les eusse sues. Cependant je ne saurois frustrer François de Beauquerre, Evêque de Mets, de la gloire qui lui est due: car ce fut lui, qui, voyant l'impossibilité de concilier des sentimens si diferens, donna à ce Decret la forme où il est, laquelle veritablement souffre divers sens; mais qui aussi s'accommode admirablement à la diversité des opinions (14)". Voici ce qu'on trouve dans les Annales de Sponde: *In quo Decreto ad formam reducendo qua probaretur & in sessione promulgaretur, cum patres valdè perplexi essent, Franciscus Belcarius, Episcopus Metnesis, vir pius doctusque & acumine ac maturitate ingenii præstans, eam composuit quæ publicè conspicitur, ceteris comprobantibus* (15). Si quelqu'un m'objecte qu'un homme qui sauroit former un Décret, avec tant de netteté, que tous les Lecteurs y pourroient conoitre que l'on y condamne cela & cela, & que l'on n'y aprouve précisément qu'une telle chose, seroit plus propre que Beaucaire à dresser les Décisions d'un Concile, voici ma Réponse. Je conviens qu'un tel homme seroit plus propre a cette fonction, & le seul qui y seroit propre, si les Assemblées Synodales pouvoient ou vouloient sacrifier à la verité & à la droiture les vues humaines, & les intérêts de la prudence politique; mais comme ceux qui composent ces Assemblées n'ont pas, ou assez de vertu pour ne travailler qu'en faveur de la justice, ou assez de foi pour espérer que la bonne cause trouvera dans la protection de Dieu de quoi se passer du secours de la Politique, il n'y a point de gens qui leur soient plus propres que ceux qui savent dresser des Actes pleins d'obliquitez, & d'où les divers Partis puissent emporter chacun sa piéce. En tout cas, on ne me sauroit nier que l'Evêque dont je parle ne fût un vaisseau d'elite pour le Pape, puis que l'on avoit pour but dans ce Concile de ménager toutes les factions de l'Ecole. „ Qui n'admirera la prudence de ce Concile? On nous avoue ici fort ingénument (16), *que sa disposition a été de mesurer tellement ses Décisions, & d'en choisir & limer tellement les termes, qu'elles ne donnassent aucune atteinte aux differens sentimens de l'Ecole, sur lesquels les Docteurs Catholiques étoient d'ailleurs très-partagez.* On ajoute *qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne pas exposer l'Eglise a de nouveaux troubles, par les contestations facheuses qui se seroient elevées entre les Theologiens, s'il ne avoit entrepris la decision & la censure de leurs dogmes*; & qu'il paroit que c'est un des articles sur lesquels le Pape *avoit fait instance particuliere*, n'ayant marqué son panchant pour rien de particulier, que pour le ménagement des disputes des Scholastiques, afin de ne choquer aucune opinion sans necessité, & de réunir toutes les forces Catholiques contre les Sectaires. *Cela se pratiqua si exactement*, poursuit-on, *qu'on peut voir même par les paroles dont on a composé les Definitions, que les Peres du Concile ont eté exacts presque jusqu'au scrupule a chercher des termes qui ne blessassent les sentimens ni des uns ni des autres, en exprimant les veritez qu'on determinoit.* Si c'étoit *Frà Paolo* qui parlat ainsi, on prendroit un tel discours pour une petite Satyre de la Cour de Rome; mais c'est le Cardinal Pallavicin qui le dit; &, par conséquent, il faut bien croire que cela est vrai (17)".

(14) Frà Paolo, Hist. du Concile de Trente, Livr. VIII, pag. 710, à l'ann. 1563.

(15) Spondanus, ad ann. 1563, num. 19.

(16) C'est-à-dire dans un Livre fait par un Docteur de Sorbonne, nommé Mr. Queras, & imprimé à Paris, l'an 1681, touchant la suffisance de l'Attrition.

Esprit du Concile de Trente.

(17) Ce Passage est tiré des Nouvelles de la Republique des Lettres, Fevrier 1686, Artic. 3, pag. 127.

(G) *Il . . . . . fut censuré par le Cardinal de Lorraine.*] Le Cardinal Pallavicin aiant raporté que cet Evêque de Mets déclara, qu'il croioit que les Evêques recevoient immédiatement de Dieu leur Autorité, & qu'ils n'étoient pas de simples délégués du Pape, & que la Puissance du Pape n'est point illimitée, ajoute qu'en cela il franchit les bornes, *hos in re plurimum ille cancellos transgressus est* (18). „ On soupçonna „, poursuit-il, „ que cet Evêque & le Cardinal de Lorraine s'entendoient, & qu'ils agissoient de concert; mais le Cardinal aiant su que l'on formoit ces soupçons, déclara qu'il n'avoit jamais été le disciple de Beaucaire, & le censura devant les Ambassadeurs de France & douze Evêques". *Fama erat, hunc Episcopum Lotharingo magistrum fuisse, & fovè intimam eum eo familiaritatem exercebat, atque ejus opera nobilem illam Sedem acceperat. Inde suspectio fuit, eos concorditer se gessisse, & textum à discipulo obscurè propositum, fuisse dilucidatum à magistro interpretationis sua claritate. Sed Cardinalis hujusce famæ conscius, Gualterio negavit* (*), *se unquam Beauqueri discipulum fuisse; eum quidem à se agnosci virum maxima litteratura, sed minimi consilii. Nec abstinuit, quin illum castigaret coram duobus Gallis Oratoribus, & duodecim Episcopis* (19). Ceux qui conoissent l'esprit de Cour, qui etoit l'ame de toute la conduite de ce Cardinal, ne feront pas grand fond sur ce qu'il dit, quand il eut su qu'on le rendoit responsable de l'opinion de Beaucaire. Il étoit bien homme à l'envoier sonder le gué, pour voir si l'on pourroit faire quelque chose qui plût à l'Eglise Gallicane, & puis à le desavouer, quand il voioit que la Cour de Rome s'en fâchoit. Au reste, il ne seroit pas impossible que Beaucaire eût été de peu de conseil & de conduite, comme l'on supose que ce Cardinal le déclara. Cela n'est que trop ordinaire aux gens d'étude.

(18) Pallavicinus, Lib. XIX, Cap. VI, num. 3, pag. 284.

(*) Litteræ Gualterii ad Borromæum, 7 Decembris & sequentibus ann. 1562.

(19) Acta Paleotti, apud Pallavicinum, ibid. num. 6.

(H) *Il y a un peu de confusion dans les Titres de ses Livres que Moréri raporte.*] Il dit que Beaucaire *composa un Traité des Enfans morts dans le sein de leur Mere . . . & un Traité contre les Calvinistes.* C'est déclarer nettement que le prémier de ces deux Traités ne combat point les dogmes des Calvinistes: & cela est faux; car il est destiné à combattre l'opinion qu'ils ont que les enfans des fideles sont sanctifiez dès le ventre de leur mere; & qu'ainsi, quoi qu'ils meurent sans recevoir le bateme, ils ne laissent pas d'être sauvez. Le Passage de Theodore de Beze, que j'ai raporté ci-dessus (20), nous aprend que l'on répondit à ce Livre de Beaucaire. Un Anonyme repliqua à cette Reponse: sa Replique fut imprimée à Paris, l'an 1567, in 8 (21), avec le prémier Traité de Beaucaire (22), & quelques autres. A proprement parler, les deux Livres dont Monsr. Moréri parle ne sont qu'un seul & même Livre: il s'est donc brouillé en deux façons pour le moins. Monsr. de Sponde remarque que Beaucaire publia en 1567 sa Dissertation contre le dogme des Calvinistes, touchant la sanctification des enfans dans le sein des meres; mais ce que j'ai raporté ci-dessus montre manifestement que ce Livre avoit paru avant ce tems-la, & peu apres l'installation de Beaucaire à la Cathédrale de Mets. Or il obtint cet Evêché au mois de Novembre 1555, comme je le dis dans la Remarque (D). Il faut donc dire que Beaucaire prépara une seconde Edition de son Traité, & qu'il ne la publia qu'en 1567. Il

(20) Dans la Remarq. (B).

(21) Elle a pour Titre, Anonymi Ant-Apologia contra Apologiam Metensium Ministrorum nominé lecipram, pro eversione Sanctificationis Calvinianæ.

(22) Il a pour Titre, Contra Calvinianorum dogma de Sanctificatione Infantium in uteris matrum.

un Livre, où les Alliances de François I avec les Turcs sont censurées fort librement (b). Ce Livre est l'Histoire de France composée par notre Evêque de Mets. Il avoit un frere, nommé JEAN, qui avoit été élevé auprès du Connétable de Bourbon (i), & qui eut un fils tué à la bataille de Dreux, & une fille mariée à Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues (I).

(b) Pallavic. Histoire du Concile de Trente, Liv. I, Chap. I, num. 5.

(i) Belcarius, in Praefatione.

Il y inséra des Lettres interceptées à Châlons sur Marne, pendant la tenue du Colloque de Poissi. Ces Lettres étoient de Taffin & de Theodore de Beze. Taffin, Ministre de Mets, avoit consulté les Ministres du Colloque de Poissi, sur la question s'il faloit rebatiser les enfans batisez par une femme. On lui répondit que des personnes de beaucoup de jugement ne croioient pas qu'il falut le faire; & qu'ainsi l'on avoit jugé à propos de renvoier la discussion de ce point à l'Eglise de Geneve, & à celle de Zurich (23). Mr. Moréri débite que l'*Histoire de France* par Beaucaire commence à l'an 1460, & finit à l'an 1580; mais s'il avoit consulté les Auteurs qu'il cite, il auroit apris de Monsr. de Sponde (24) qu'elle commence à l'an 1461, & finit à l'an 1566: que l'Auteur promettoit bien de continuer, si Dieu lui donnoit assez de vie pour cela; mais qu'il n'a rien paru qui fut l'effet de cette promesse, quoi qu'on n'ait publié l'Ouvrage qu'environ quarante ans aprés que Beaucaire l'eut achevé. Le Catalogue d'Oxfort fait la même faute que Mr. Moréri: je ne m'en étonne point, puis que la Préface du Libraire contient cette erreur.

(I) *Son frere* JEAN . . . *eut* . . . . . . *une fille mariée à Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues.*] Beaucaire parle de ce mariage, & dit que ce fut la Reine Marie Stuart, femme de François II, qui le procura à sa niéce qu'elle aimoit beaucoup (25). Mr. le Laboureur confirme cela. *Sebastien de Luxembourg*, dit-il (26), *se maria moitié par inclination, moitié sur l'esperance qu'il eut des bonnes graces & de la faveur de la Reine Marie Stuart, à Françoise* (27) *de* BEAUCAIRE, *fille de Jean S. de Peguillon, & fille d'honneur de cette Reine qui l'aimoit infiniment pour ses belles qualitez. Il eut d'elle une fille unique, de laquelle elle administra les biens avec autant de soin & d'intelligence, qu'elle en eut pour l'éducation de cette riche & puissante heritiere* (28). Brantôme n'avoit pas oublié ceci; car il mit dans la Liste des Dames qui ont brillé à la Cour de Catherine de Medicis *Madame de Martigues, ditte avant Mademoiselle de Villemontois, grande favorite de la Reine d'Ecosse* (29). Mr. le Laboureur dit que la Damoiselle de Villemontoys étoit *Marie de Beaucaire, fille de Jean Seigneur de Puy-Guillon, Sénéchal de Poitou* (30).

(23) Claude de Saintes, Reponse à l'Apologie de Theodore de Beze, citée par Estreolus, Elench. Haeres. pag. 97, 98.

(24) Ad ann. 1562, num. 14.

(25) Belcarius, Histor. Lib. XXVIII, num. 59.

(26) Addit. à Castelnau, Tom. II, pag. 249, 250.

(27) Son Oncle, qui le devoit bien savoir, la nomme Marie, Livr. XXVIII, num. 37. Mr. le Laboureur, comme nous venons de voir, la nomme Françoise; mais dans la suite il la nomme Marie, & lui donne aussi ce nom en un autre endroit. Voiez la fin de cette Remarque. (28) Elle épousa en 1575 Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, Frere de Louise de Lorraine, Femme de Henri III. (29) Brantome, Vie des Dames illustres, pag. 94. (30) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, Tom. I, pag. 313.

BEAULIEU (LOUÏS LE BLANC SIEUR DE) Ministre & Professeur en Théologie à Sedan, au XVII siécle, a été un homme fort recommandable par son érudition & par sa vertu. Il fit soutenir un grand nombre de *Theses de Théologie*, qui furent rassemblées en un Volume aprés sa mort, & imprimées en Angleterre. Le Public en fut si content, que cette Edition fut bientôt vendue: on en fit une autre au même païs, l'an 1683 (a). On auroit vu à la tête de l'une ou de l'autre de ces Editions quelque Préface qui eût traité de la Vie de l'Auteur, s'il n'eût pas été François; car je ne voi guere que les François, qui aient la négligence de laisser tomber dans l'oubli l'Histoire ou la Vie d'un parent illustre par son Esprit & par ses Ouvrages. C'est à une semblable négligence qu'il faut imputer l'impossibilité où je me trouve de dire le tems, & le lieu de la naissance de Louis le Blanc, le tems de sa promotion au Ministere, & à la profession en Théologie, & telles autres circonstances historiques & chronologiques. Je ne puis dire autre chose, sinon qu'il mourut au mois de Février 1675, & qu'il eut beaucoup de part à l'estime du Maréchal de Fabert (b), l'un des plus grans génies de son siécle. On fit imprimer à Sedan quelques-uns de ses *Sermons*, l'an 1675. Ce n'est point là qu'il faut chercher le mérite le plus éclatant de l'Auteur, entant qu'habile homme; mais dans ses *Theses*. Il y traite avec une merveilleuse netteté d'esprit (A), & avec beaucoup de pénétration, les plus importantes matieres de la Théologie; & il s'attache principalement à écarter le mal-entendu qui a tant multiplié les Controverses. Il cherche l'état de la question, il debrouille les équivoques, & il fait voir qu'il y a bien des disputes que l'on croit réelles, qui ne sont que des disputes de mots. On ne sauroit croire le tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorans, qui s'imaginérent qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les Reformez dans la Communion Romaine (B). Ceux qui conoissoient sa vertu & sa piété n'avoient garde de le soupçonner de cela: ceux qui étoient capables de bien juger de ses Theses ne l'en soupçonnoient point non plus; mais combien y avoit-il de gens dans les Provinces éloignées, ausquels il n'étoit conu que parce qu'ils avoient ouï dire, qu'il montroit qu'en certaines choses les Théologiens des deux Partis n'étoient pas aussi éloignez les uns des autres qu'on le croioit? Ces gens-là, soit par la crainte de voir diminuer les sujets de division, qu'ils auroient mieux aimé que l'on augmentât, soit par la mauvaise coutume ou d'interpréter les choses en mal, ou de croire témérairement ceux qui donnent un méchant tour aux actions de leur prochain, se représentoient Monsr. de Beaulieu comme un faux-frere, qui travailloit au grand dessein de réunir les Eglises, duquel le Cardinal de Richelieu s'étoit entêté (C). La pénétration

(a) C'est la troisiéme. La premiere est celle de Sedan, in 4. et deux d'Angleterre sont in folio.

(b) Il étoit Gouverneur de Sedan.

(A) *Il avoit une merveilleuse netteté d'esprit.*] On en croira plutôt Mr. Nicolle, que moi: je m'en vai donc citer un Passage de ses *Préjugez légitimes contre les Calvinistes.* „ Un de leurs Professeurs de Sedan, nommé Louis le „ Blanc, s'est particulierement signalé sur ce sujet dans des „ Theses de la Justification, qu'il y a fait soutenir. Ce „ Professeur, à qui l'on peut donner cette juste louange d'être un esprit extraordinairement net, & très-propre à „ demêler les questions embarassées par de differens usages „ des termes, examine dans ses Theses les principaux differens qui sont entre les Catholiques & les Protestans sur „ cette matiere, & conclut sur tous les articles que celle „ des Catholiques est bonne, & que les Protestans n'y sont „ contraires que de nom (1)".

(1) Nicolle, Prejug. legit. Chap. XI, pag. 197, 198 Edition de Hollande, en 1685.

(B) *Sa maniere de debrouiller les équivoques* . . . . . *fit croire à quantité d'ignorans* . . . *qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les Réformez dans l'Eglise Romaine.*] Ce ne sont pas seulement les esprits foibles, qui ont formé des soupçons contre Monsr. de Beaulieu; car voici ce qu'un habile Ministre a publié: „ Je respecte la mémoire de Mr. le Blanc; „ mais l'intérêt de la vérité m'oblige à remarquer ce que „ personne n'ignore: c'est que ce Théologien a écrit d'une „ maniere qui a rendu son Orthodoxie fort suspecte. En „ voulant éclaircir les matieres, écarter les Disputes inutiles ou qui ne roulent que sur des mots, & ôter toutes „ les équivoques, il a extrémement retréci les espaces qui „ nous separent de l'Eglise Romaine. Il a presque réduit „ à rien des Controverses trés-importantes: &, par cette „ conduite, aussi bien que par sa grande douceur & par la „ forte inclination qu'il a toujours témoignée pour la paix, „ il a donné lieu à bien des gens de le mettre au rang des „ Latitudinaires. . . . . (2). Le célébre Mr. le Blanc *de* „ *Beaulieu*, pour la memoire duquel on a d'ailleurs beau- „ coup de veneration, n'est pas un Théologien dont il „ faille emprunter la plume, pour decrire le sentiment des „ Reformez sur les matieres controversées avec les Papistes. . . . . . Il étoit un peu trop neutre dans la que- „ relle que nous avons à démêler avec eux (3)". *Hic ille* (Le Blanc, pag. 796, num. 56) *qui laxus nimium est controversiarum quas tractat arbiter, quo factum ut nimium partium adversarum conciliationi intentus, a communi via Reformatorum sæpe discesserit* (4).

(2) Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 259.

(3) Là-même, pag. 477.

(4) Leydecker, Præfat. in Aphorism. Lud. de Dieu, Sect. VI.

(C) *On a cru qu'il travailloit au grand dessein de réunir les Eglises, duquel le Cardinal de Richelieu s'étoit entêté.*] Ces faux soupçons se fortifierent lors qu'il courut un certain bruit que le Maréchal de Turenne s'étant entêté de la réunion des Religions, avoit sondé ce Professeur de Sedan, & en avoit reçu une Lettre qui étoit montrée à tous les Ministres que l'on tâchoit de surprendre. Ce bruit n'étoit pas sans fondement; car Monsr. Jaquelot raconte, qu'en 1673, l'Agent, qui fut emploié pour cette affaire, *vint à Vassi en Champagne* . . . , *chargé d'un billet de créance signé Louis, d'une Lettre de Monsieur de Turenne à Mr. de Beaulieu Professeur en Theologie à Sedan, & d'une Réponse de ce Professeur à Mr de Turenne*, ... *& des signatures des Pasteurs de Picardie & de Champagne qu'il avoit visitez*: mais il ajoute que cette Réponse *ne faisoit aucun tort à la réputation de Mr. de Beaulieu* (5). Notez qu'il raporte (6) un Acte du Synode de l'Isle de France, qui met à couvert les Ministres qui avoient donné des signatures. L'Ecrit, où il parle de toutes ces choses, est une Lettre contre Mr. Benoit Ministre de Delft, qui n'a pas manqué de repliquer,

(5) Jaquelot, Lettre aux Pasteurs & Conducteurs des Eglises Wallonnes des Provinces Unies, pag. 24. Elle est datée de la Haie, le 12 de Septembre 1698.

(6) Là-même, pag. 11.

&

tion de ce Professeur l'obligea à éviter certains termes de la commune traditive, qu'il trouvoit un peu incommodes. Il le fit en particulier dans la matiere de la Certitude du salut. Cela donna lieu à une querelle que lui fit Mr. Arnauld (D). Monsr. de Beaulieu n'eut point d'enfans: sa veuve, qui étoit une femme fort éclairée & fort vertueuse, a témoigné une constance héroique dans la derniere persécution (c). On n'a jamais pu la contraindre à la moindre signature, desorte qu'après bien des vexations qu'on lui fit souffrir, elle mourut sans avoir donné aucune atteinte à sa profession. Mr. le Blanc, Conseiller au Présidial de Sedan, frere de Mr. de Beaulieu, a tâché deux fois de se sauver en Hollande depuis sa signature; mais il a été attrapé sur les chemins, & ramené en son païs (d).

(c) Mr. Quick en parle dans ses Prolegomenes du Synodicon in Gallia Reformata.

(d) Le Roi lui a remis la peine des Galeres, à laquelle il avoit été condamné, pour avoir voulu sortir du Royaume contre les defenses. Remarques sur la Confession de Sancy, pag. 515 Edition de 1699.

Mr. de Beaulieu a été mêlé dans la querelle de deux Ministres François, qui ont disputé entre autres choses sur le principe de la foi. Ce que je cite de leurs Ecrits pourra servir à faire conoitre ses sentimens & son caractere (E); &, par conséquent, ne sera pas une chose superflue. Quel-

& qui, entre autres Remarques, a fait celle-ci, que les signatures des Ministres les plus innocens contenoient cette restriction, *& je promets d'y souscrire autant que je le pourrai, ma conscience sauve* (7). Cette derniere clause, ajoute-t-il, *prise de la Lettre de Mr. de Beaulieu, étoit le piege tendu à la simplicité des bonnes ames. . . . . . Il est certain que trois sortes de personnes etoient entrées dans ce Projet: I, des gens mal intentionnez, II, des gens simples & de bonne foi, III, des gens sages & éclairez, mais éblouis ou par l'utilité aparente de la chose, ou par le nom de Mr. de Beaulieu, homme de grand mérite, mais d'une sincerité trop Apostolique, pour se démêler des ruses du Marechal de Fabert, vieux Courtisan, & qui ne se piquoit pas de ne vouloir tromper personne* (8). Il y a là une petite méprise, car le Maréchal de Fabert étoit mort depuis plus de sept ou huit ans, lors que ce projet fut proposé. Mr. de Turenne en étoit le promoteur.

(7) Benoît, Apologie presentée à Mrs. les Conducteurs des Eglises Wallonnes, pag. 40.

(8) Là même, pag. 42.

(D) *Sa maniere d'éviter certains termes donna lieu à une querelle que lui fit Mr. Arnauld.*] Il l'accusa d'avoir renoncé aux sentimens des Calvinistes sur quatre chefs, dans la matiere de la Certitude du salut (9). Mr. de Beaulieu publia une These particuliere sur ce sujet, pour répondre à Monsr. Arnauld. Celui-ci a repliqué après la mort de son Adversaire (10); un *disciple & intime ami* de ce dernier a répondu à la Replique de Mr. Arnauld (11). J'ai comparé ensemble la Réponse de ce disciple & la Replique de Mr. Arnauld; mais je n'ai pas pu bien voir qui a tort ou qui a raison: ce sont proprement des questions de fait, sur lesquelles on peut répandre de part & d'autre mille équivoques, & tous les artifices de la Dispute. Il faudroit avoir plus de loisir que je n'en ai, pour aprofondir cela. Je ne laisse pas de croire que si Mr. de Beaulieu avoit fait lui-même son Apologie, sa cause eût été mieux défendue.

(9) Arnauld, Renversement de la Morale, cité par Jurieu, Justification de la Morale des Reformez, Liv. IV, Chap. XIV, pag. 405 Edit. de la Haye en 1685.

(10) Dans son Livre intitulé Le Calvinisme convaincu de nouveau de Dogmes impies, Chap. XIX.

(11) Voiez la Justification de la Morale des Reformez, Liv. VI, Chap. XIV, pag. 200.

(E) *Il a été mêlé dans la querelle de deux Ministres François . . . . Ce que je cite de leurs Ecrits pourra servir à faire connoître son caractere.*] Commençons par un Passage de Mr. Saurin: il venoit de dire que le nom de Monsr. le Blanc *est moins autorisé parmi nous, qu'il n'est celebre* (12): & voici ce qu'il ajoute: Ce que Mr. Jurieu raporte de Monsr. le Blanc „est plus propre à decrier sa doctrine, qu'à lui donner du crédit: par exemple, n'est-ce pas une belle maniere de défendre l'autorité de l'Ecriture, & la vérité de la Religion Chrétienne, que de dire (*) *qu'il est necessaire que ce qui est le prémier principe de la foi ne se prouve point de soi-même, & ne soit point prouvé par un autre principe; & que toutefois le principe de la foi ne soit pas quelque chose d'évident, parce que tout de même que dans les disciplines humaines il y a certains principes, qui sont les premiers d'où dependent tous les autres, qui ne dependent ni d'eux mêmes ni d'autres principes, il en est ainsi de la doctrine de la foi.* Ceux qui savent les Elemens & l'A, B, C, de l'Art de penser & de raisonner, savent aussi qu'une Proposition qui n'est pas claire par elle-même, & qui n'est pas démontrée médiatement ou immédiatement, par une autre Proposition claire par elle-même, non seulement ne peut pas être un principe ni de science, ni de foi; mais même ne point passer pour une Proposition véritable, pendant qu'elle demeure dans cette obscurité. . . . . Mr. Jurieu ajoûte après Mr. le Blanc, *qu'encore que l'Ecriture*, c'est-à-dire la divinité de l'Ecriture, *ne soit pas évidente par elle-même, & ne se puisse prouver elle-même, on ne doit pas conclure que ce n'est pas le premier principe de la foi, & qu'elle doit emprunter son autorité d'ailleurs* (13). Ces paroles ne font honneur, ni à la droite raison, ni à la Parole de Dieu. La divinité de l'Ecriture est évidente par ses caractéres. . . . . . . Mr de Beaulieu ne raisonne pas plus juste, quand il repousse ainsi les Objections que les ennemis du Christianisme font contre l'Ecriture Ste. *Quant à ces importunes interrogations que l'on nous fait, d'où prouvez-vous que les Apôtres ont écrit leurs Livres par inspiration divine? Nous répondons qu'on nous demande une chose injuste; savoir que nous demontrions une chose indémontrable. Nous confessons donc volontiers que nous ne pouvons pas demontrer cela. C'est-à-dire, le prouver & le demontrer mathématiquement. Mais nous nions que de là il s'ensuive que ces Livres ne puissent être la regle premiere & certaine de la foi, parce que c'est là le propre des principes de la foi d'être inevidens* (14)". Voiez dans le Livre même de Monsr. Saurin comment il réfute ces Maximes.

(12) Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 259.

(*) Pag. 24, col. 1.

(13) Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 261.

(14) Là même, pag. 262.

Il faut mettre ici la Réponse de Monsr. Jurieu. *C'est une chose curieuse*, dit-il (15), *de voir les fiertez, les hauteurs, les duretez, & les emportemens de Mr. Saurin contre feu Mr. de Beaulieu, qu'il apelle ailleurs un très-excellent homme. Mais ici, parce qu'il est du sentiment de Mr. Jurieu, & de toute l'Eglise sur l'inevidence du principe de la foi, il faut qu'il soit d'une orthodoxie fort suspecte, qu'il ait favorisé le Papisme, l'Arminianisme; qu'il soit grand Latitudinaire; qu'il ait sauvé le plus de gens qu'il a pu; qu'il ait avancé des absurditez qui le rendent digne d'être renvoyé à l'A, B, C; qu'il y ait de l'imprudence à se confesser son disciple. En vérité, on a peine à en croire ses yeux. Ici l'on reconnoit combien les vivans ont d'avantage sur les morts, comme le Sage nous le dit. Tel arrache la barbe du Lion mort, qui n'eût osé l'aprocher de mille pas quand il étoit vivant. . . . . Ceux qui ont connu feu Mr. de Beaulieu savent que c'étoit l'homme du monde le plus réservé à dire ses propres sentimens: Historien fidelle de ceux d'autrui, au moins autant qu'il le pouvoit, mais très réservé pour les siens propres; ne se determinant que pour les choses notoires & avouées de tous les Théologiens. Tellement qu'il faut le croire insensé, pour s'imaginer qu'il s'est ouvert sur ces Propositions, dont les dehors sont si facheux, s'il n'a pas été persuadé qu'il suivoit le chemin battu. Lui, qui faisoit son étude de connoitre les sentimens de tous les Theologiens, & qui souvent ne se determinoit pas sur le pour & le contre, auroit ignoré un fait qui Mr. Saurin auroit penétré, lui qui n'a vû les grandes Bibliotheques que par dehors? Ou bien Mr. de Beaulieu auroit-il été assez fou & assez méchant pour etablir comme le sentiment public une impieté dont il auroit été l'Auteur? A qui Monsr. Saurin espere-t-il pouvoir persuader cela? Ceux qui auront lû la prémiere partie de cet Ouvrage sur la question de fait, auront honte pour Mr. Saurin de sa temerité, puisqu'ils verront, que depuis Calvin, tous nos Théologiens orthodoxes ont parlé comme Mr. de Beaulieu, & qu'il n'est ici qu'Historien, comme presque par tout. Mais Mr. de Beaulieu n'a-t-il pas sur cette question des duretez, qui lui sont particulieres? Par exemple* (†), que les preuves, qu'on aporte de la divinité de l'Ecriture Sainte, ne sont pas du rang de celles qu'on apelle, *de fide*, dans l'Ecole: qu'elles ne sont point puisées de quelque principe de foi, ni d'aucune regle de foi; & que par elles-mêmes, elles ne peuvent fonder un article de foi. *Quelqu'un a-t-il dit cela? Oui on l'a dit. Calvin l'a dit en plus forts termes: il apelle sotte & impertinente la prétention de ceux qui veulent produire la foi par les caracteres de l'Ecriture* (16). Ces preuves ne sont pas de celles qu'on apelle de foi. . . . „L'autre accusation que l'on fait à Mr. de Beaulieu (‡), *d'être Latitudinaire, d'élargir la voye du salut, & de sauver le plus de gens qu'il pouvoit*, est aussi ridicule, puisqu'elle est incompatible avec la Théologie dont Mr. Saurin lui fait un crime (17). Il étoit des rigides sur la matiere de la grace, & croyoit que le Saint Esprit faisoit la certitude de la foi, sans moyens, comme on vient de le voir. . . . . . . Cette accusation . . . . . est uniquement fondée sur ce qu'il a expliqué l'état de quelques Controverses autrement qu'on ne les conçoit ordinairement. Mais quand il se seroit trompé, ce seroit une pure erreur de fait; car jamais il n'a favorisé aucune opinion relâchée, ni établi l'indifference des Religions, ni la Tolérance universelle de toutes les Sectes, comme fait Mr. Saurin.

(15) Jurieu, Defense de la Doctrine universelle de l'Eglise, pag. 372, 373.

(†) Disput. Tom. II de S. Script. num. 9.

(16) Jurieu, Defense de la Doctrine universelle de l'Eglise, pag. 378, 379.

(‡) Saurin, pag. 299.

(17) Jurieu, Defense de la Doctrine de l'Eglise, pag. 181.

Finissons par la Replique de Mr. Saurin. „Je parle de Mr. de Beaulieu avec toute l'estime & tout le respect qu'il mérite, & je mets une grande différence entre lui & Mr. Jurieu: non par la raison que Mr. Jurieu suppose, c'est-à-dire, parce que l'un est mort, & que l'autre est vivant; mais parce que le vivant ne ressemble pas au mort en toutes choses. Je remarque pourtant les fautes de Mr. de Beaulieu comme les fautes d'un grand homme. Cela m'est permis. Je ne le renvoye pas à l'A, B, C, comme Mr. Jurieu m'en accuse deux ou trois fois. Je dis seulement, que *ceux, qui savent les Elemens & l'A, B, C, de l'Art de penser & de raisonner, savent aussi &c* (18). . . . . Cela est certain, & ce langage est permis à ceux qui sont persuadez . . . . (19). Je ne fais aucun tort à Mr. de Beaulieu, en le traitant de *Latitudinaire*. Il ne l'étoit pas dans le sens odieux que Mr. Jurieu donne à ce titre, en prenant un *Latitudinaire* pour une espece d'Athée. Mais il l'étoit dans quelque dégré. La maniere dont il a expliqué l'état de quelques-unes de nos Controverses avec les Papistes, & avec les autres Sectaires sur la Justification, sur la Certitude du salut, & sur d'autres matieres, en est une preuve: & nos Théologiens habiles & sinceres n'en disconviennent pas."

(18) Saurin, Defense de la veritable Doctrine de l'Eglise Reformée, pag. 184, 185.

(19) *Notez que Mr. Saurin n'a point dit, comme son Adversaire le suppose, & sur quoi il fonde ses Exclamations*, Ceux qui savent l'A, B, C; *mais*, Ceux qui savent l'A, B, C, de l'Art de penser. *La suppression de ces dernieres paroles est une supercherie.*

Comme Mr. Jurieu n'a rien repliqué, je finis ici cette Remarque.

(e) Recueil de divers Traitez concernant l'efficace & la necessité du Baptême.

Quelques-uns se persuadent qu'il y a beaucoup de mal-entendu dans cette Contestation (*F*). On l'a aussi attaqué sur sa doctrine touchant l'efficace du Baptême. Voiez l'Ouvrage que je cite (*e*), qui

(*F*) . . . . *Il y a beaucoup de mal-entendu dans cette Contestation.*] Considérez bien les paroles de Mr. de Beaulieu, que j'ai raportées ci-dessus (20) : elles nous aprenent qu'il croioit qu'on ne pouvoit pas *demontrer mathematiquement* l'inspiration des Livres sacrez. Comparons cela avec cette Réponse de Mr. Saurin. „ Si Mr. le Blanc entend, par une „ demonstration mathématique, une demonstration contre „ laquelle la chair & le sang ne font point d'objection, „ on reconnoit que la divinité de l'Ecriture ne peut pas „ être démontrée mathématiquement ; mais cela n'empêche „ pas qu'elle ne soit demontrée moralement, d'une „ maniere à exclurre tout doute : ce qui est manifestement „ contraire aux principes de Mr. Jurieu (21) ". La comparaison de ces deux Passages ne vous fait-elle pas conoitre que Mr. de Beaulieu, & Mr. Saurin, enseignent au fond la même chose ? Ils avouent l'un & l'autre que la divinité de l'Ecriture ne peut point être prouvée mathematiquement ; *mais Mr. Saurin*, direz-vous, *ne soutient-il pas qu'elle peut être prouvée par une demonstration morale ?* Je l'avoue ; mais je serois fort trompé, s'il pouvoit prouver que Mr. le Blanc n'a pas enseigné la même chose. Je suis sûr que ce grand Theologien n'a jamais nié que les preuves de la divinité de l'Ecriture ne puissent passer pour une demonstration morale. Il n'avoit nul intérêt à nier cela ; car de ce que l'on avoue qu'une chose ne peut pas être prouvée par une démonstration mathématique, il ne s'ensuit pas qu'en raisonnant juste on doive pretendre qu'elle ne peut pas être démontrée moralement. Develops encore le mal-entendu. Mr. Saurin s'imagine que dans les principes de son Adversaire les preuves de la divinité de l'Ecriture ne sont point exclusives de tout doute. Cela est plein d'equivoques. Cet Adversaire ne pretend point que tous ceux qui ont compris le poids & la force de ces preuves, doivent demeurer dans quelque doute, il ne leur ôte pas une pleine certitude, une entiere persuasion : il pretend seulement qu'ils ne voient pas que le contraire soit impossible, comme on le voit à l'égard des choses qui ont été démontrées mathématiquement. Il nous arrive tous les jours d'être pleinement convaincus d'une chose, & sans le moindre doute, quoi que nous sachions que le contraire est possible. Un voiageur, logeant dans un cabaret dont il n'a jamais connu l'hôte, mange sans scrupule ce qu'on lui sert à la table. Il sait fort bien que ce pourroient être des viandes empoisonnées, & qu'il n'y a ni contradiction metaphysique, ni contradiction physique, ni contradiction morale, à supposer que le hazard, ou la malice ont mêlé quelque poison à ces alimens. Il n'ignore pas qu'on n'ait des exemples de pareilles choses ; & cependant il se persuade qu'il ne doit rien craindre en cette rencontre : il mange avec une pleine persuasion qu'il ne sera point empoisonné. Nous avons encore moins de doutes quand nous mangeons chez un ami : & néanmoins nous sommes très-convaincus qu'il est possible que les viandes soient empoisonnées. Il ne faut donc pas critiquer un Théologien, qui assure que nous sommes parfaitement convaincus de la vérité des doctrines que nos Pasteurs nous annoncent, quoi que les raisons sur quoi ils l'apuient ne nous fassent pas conoitre qu'il est impossible que la chose soit autrement. Souvenons-nous que Mr. Saurin renonce à la pretention des preuves geometriques : il se contente d'une demonstration morale, contre laquelle il n'y ait que la chair & le sang qui puissent former des Objections. Or c'est justement la doctrine de son Adversaire : ils se sont donc querellez sans savoir pourquoi. Mr. Jurieu déclare qu'il n'a rien dit qui puisse signifier qu'il *exclut la conviction de la conscience* (22) : il soutient qu'il a établi que les caracteres de divinité, qui se trouvent dans la Révelation, „ sont capables de produire une espece de certitude, sans „ le secours de l'Esprit de Dieu, dans un homme qui aura „ de l'équité, & qui ne sera point prévenu. Mais premiérement, „ le monde n'a pas de ces gens non prevenus : „ Tous ceux qui ne sont pas encore convertis, sont „ possedez par les prejugez de la chair. Outre cela, nous „ ne demandons pas une certitude je ne sai quelle, mais „ une certitude qui surpasse toute certitude, même celle „ des sciences fondées sur la demonstration. . . . . (23). „ Ces caracteres assurément ne sont pas tels qu'ils puissent „ produire dans un esprit bien disposé une certitude de spéculation, „ qui égale la certitude des sciences géometriques. „ . . . . (24). Il dit, I, qu'il n'y a point de ces esprits „ bien disposez dans le monde, avant la grace : II, „ qu'un homme, qui auroit de l'équité, & point de préventions, „ pourroit, même sans la grace, obtenir une „ espece de certitude de la divinité des Ecritures : III, que „ la certitude, que nous demandons, est une certitude „ qui surpasse toute celle des démonstrations géometriques „ (25) ". Prenez garde encore à ceci : Mr. Jurieu déclare que son sens a été „ que ces caracteres internes & „ externes, composez & arrangez par l'art de la Logique „ & de la Rhetorique dans les Ouvrages de nos Savans, „ en posant d'abord des principes évidens par eux-mêmes, „ & menant l'esprit de conclusion en conclusion, font une „ preuve pour la raison, qui vaut mieux que les demonstrations „ morales ordinaires. Mais que ces mêmes caracteres, „ proposez nuement & sans art, ne sont pas une „ démonstration morale, sur tout pour les simples, qu'il „ faut mener par la main, & que même on ne sauroit faire „ passer par des endroits où il faut de la pénétration „ d'esprit & de l'etude. La plûpart de nos simples n'ont „ jamais fait une attention distincte à cette démonstration „ qu'on appelle morale. Mais ces mêmes caracteres tous „ assemblez, qui ne font pas une demonstration morale „ pour l'esprit, sur tout des simples, font une preuve „ de *sentiment* qui est au dessus de toute exception, & qui „ est aussi vive que l'impression du Soleil sur les yeux (26). Voila donc enfin ces Messieurs dans le même sentiment : L'un ne pretend point qu'il y ait ici des demonstrations mathematiques : l'autre y renonce. Celui-ci demande qu'on lui accorde des demonstrations morales : l'autre y consent. Tout ce qu'on peut dire de plus plausible en faveur de Mr. Saurin est que Mr. Jurieu n'avoit pas d'abord bien developé son opinion, & qu'il semble ne l'avoir developée qu'en se contredisant selon sa coutume. Je croi aussi, qu'en commençant de méditer sur cette matiere, il ne conoissoit pas bien la nature des démonstrations morales. Il s'en formoit une idée trop relevée ; & aparemment cela fut cause qu'il n'osa dire que les preuves de la divinité de l'Ecriture montassent à un si haut degré d'évidence. S'il avoit su la vraie nature de cette espece de démonstration, il se seroit moins commis. Une demonstration morale ne consiste pas comme les démonstrations géometriques dans un point indivisible : elle souffre le plus & le moins, & se promene depuis une grande probabilité, jusques à une très-grande probabilité. Ce sont ses bornes ; & ainsi, l'on a beaucoup de chemin à faire, depuis l'endroit où nos preuves commencent à pouvoir être nommées une démonstration morale, jusques à l'endroit où elles commencent à pouvoir être nommées une démonstration physique, ou metaphysique, ou géométrique. Ce qui trompoit peut-être Mr. Jurieu étoit de voir que la certitude & l'evidence avec laquelle nous conoissons qu'il y a eu un Jules Cesar, une Republique Romaine, &c, ne passent pas pour une science, mais pour une foi humaine, pour une opinion, & tout au plus pour l'effet d'une demonstration morale : & comme il ne voioit pas que l'inspiration de l'Ecriture put être prouvée par des raisons aussi convaincantes, que celles qui prouvent que Ciceron a existé, il craignoit de dire qu'il y eût une démonstration morale, touchant cette inspiration. S'il a eu de telles pensées, il n'a point su la fin des choses : car il n'est pas vrai que le fondement de la certitude & de l'évidence, avec laquelle nous conoissons qu'il y a eu une Republique Romaine, soit une simple demonstration morale, & que notre persuasion à cet égard soit un acte de foi humaine, ou une opinion. C'est une science proprement dite, c'est la conclusion d'un syllogisme, dont la majeure & la mineure sont des propositions clairement & necessairement véritables. Il y a là pour le moins une démonstration physique. Les Philosophes de l'Ecole n'ont point ignoré cela. *Ille actus non est fidei, sed scientificus, innititur enim non humano testimonio, sed repugnantia physica, quâ video non potuisse tot homines convenisse ad mentiendum. . . . . . Ille assensus oritur à duobus principiis, quæ non patiuntur dissensum. Primum est hoc :* impossibile est tot homines tot sæculis convenire ad mentiendum. *Secundum est :* hoc dicunt tot homines tot sæculis (27). Quoi qu'il en soit, Mr. Jurieu s'est enfin mieux expliqué.

Disons un mot sur la Remarque de Mr. Saurin, que *si Mr. le Blanc entend par une demonstration mathematique, une demonstration contre laquelle la chair & le sang ne font point d'objection, on reconnoit que la divinité de l'Ecriture ne peut pas être demontrée mathematiquement* (28). Il seroit à souhaiter que nous eussions une Regle générale pour discerner les Objections qui ne procedent que de la chair & du sang ; car chaque Secte Chretienne attribue à ce principe les Objections que lui font les autres ; & ainsi l'on ne fait que se renvoier l'éteuf, & bien loin de décider une Controverse, en soutenant qu'une doctrine n'est combatue que par des difficultez que la chair & le sang suggérent, c'est une Dispute éternelle que de savoir si une difficulté, si une Objection, a pour principe la chair & le sang. J'ajoûte, qu'il y a des veritez contre lesquelles une personne la plus intéressée à les combattre, la plus prévenue, la plus passionnée, ne dispute point. Porphyre, grand ennemi de la Religion Chretienne, grand zélateur du Paganisme, demeuroit d'accord de certaines veritez de fait alleguées par les Chrétiens. L'interêt de sa cause & de sa passion demandoit qu'il les leur niât ; car c'est un très-grand avantage dans une Dispute, que de rejetter tout ensemble & les faits, & les consequences des faits. Mr. Saurin, qui est très-persuadé que la chair & le sang ne font point les Objections que les Réformez alleguent contre l'Eglise Romaine, sait bien que lors qu'il s'agit de quelque miracle de reliques, ils nient le fait, & qu'ils ajoutent, que quand même ce miracle seroit certain, il ne prouveroit pas que le culte des reliques fût légitime. Ainsi selon les meilleures loix de la Dispute soigneusement observées par les Orthodoxes, Porphyre auroit pu s'imposer la loi de disputer aux Chrétiens, non seulement les conséquences des faits, mais même les faits. La chair & le sang, je veux dire les prejugés & les passions, le conduisoient à cela ; car plus on donne de choses à prouver à son Adversaire, plus on l'embarasse & on le fatigue. D'où vient donc que cet ennemi

(20) Citation (14).

(21) Saurin, Examen de la Theolog. de Mons. Jurieu, pag. 260, 261.

(22) Jurieu, Defense de la Doctrine universelle de l'Eglise, pag. 342.

(23) Là-même, pag. 344.

(24) Là même, pag. 345.

(25) Là-même.

(26) Jurieu, Defense de la Doctrine universelle de l'Eglise, pag. 348.

(27) Petrus Hurtadus de Mendoza, Disput. VIII de Anima, Sect. III, num. 24, pag. 570.

REFLEXION sur ce que Mr. Saurin attribue à la chair & au sang les Objections des Incredules.

(28) Saurin, Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, pag. 262.

qui fut imprimé à Amsterdam en 1695 : voiez-y, dis-je, le feuillet 5 de la Préface, & le Traité qui en fait la conclusion. Voiez aussi Mr. Saurin, aux pages 522, 550, &c, de son Examen de la Théologie de Mr. Jurieu. Au reste, je viens d'aprendre que Mr. de Beaulieu nâquit au Plessis Marli (*f*), où son pere étoit Ministre, & qu'il mourut à l'âge de soixante ans & six mois.

(*f*) *Seigneurie, qui avoit été à Mr. du Plessis-Mornai.*

nent de Jesus-Christ n'a point nié certains faits alléguez par les Apôtres ? N'est-ce point à cause qu'on pouvoit les soutenir par des raisons beaucoup plus claires que ne l'étoient les raisons de ce qu'il nioit ? Je ne décide rien : il me suffira de dire que la chair & le sang rendent quelquefois les armes, & se soumettent à une clarté qui ne leur plait pas.

BEAUMONT (François de) Baron Des-Adrets, a été un des Gentilshommes de France, dont le courage, & les actions militaires ont fait le plus de bruit dans les guerres de Religion sous le regne de Charles IX. Il étoit de Dauphiné, & il avoit apris le métier des armes en Piémont, qui fut la meilleure & la plus fameuse école de guerre de ce siécle-là. On prétend que le desir de se venger du Duc de Guise, qui lui avoit été contraire dans un procés (*a*), le porta à se déclarer pour ceux de la Religion (*b*). On ajoûte que Catherine de Medicis lui écrivit une Lettre, pour l'animer à la vengeance ; & qu'elle lui permit même de se servir des Huguenots, afin de ruiner le mieux qu'il lui seroit possible l'autorité de ce Duc dans le Dauphiné. Le Duc de Guise, Gouverneur de cette Province, y avoit mis pour son Lieutenant la Mothe Gondrin, Gentilhomme de beaucoup de cœur (*c*), & sa créature. Des-Adrets ne jugeant pas qu'il pût commencer plus heureusement ses entreprises que par se défaire de ce Gentilhomme, pratiqua des intelligences à Valence, & les ménagea de telle sorte, que la Mothe Gondrin, accablé par la sédition qui fut excitée dans cette Ville, y fut poignardé de sang froid. Valence fut donc la prémiere Ville dont le Baron se rendit le maître, & où sa dignité fut acrue ; car de Colonel des Légionaires de Lionnois, Dauphiné, Provence, & Languedoc, qu'il étoit auparavant (*d*), il fut choisi le lendemain de la sédition (*e*) pour administrateur des affaires, *en attendant plus ample Déclaration du Prince* de Condé. Dès lors, il courut de toutes parts ; &, aiant su que le Parti s'étoit rendu maître de Lion, il s'y transporta, & s'y empara de toute l'autorité (*A*), sans trop s'informer si cela étoit agréable. Il défit, avec cinq cens hommes, les trois mille que St. Vital amenoit aux environs de cette Ville-là, pour y faire le dégât. Il ravagea le Forez : il s'assûra de Grenoble, où il contraignit tout le Parlement d'aller au Prêche ; il pilla & fit mettre en cendres la grande Chartreuse, s'empara du Pont Saint Esprit, entra comme la foudre dans le païs d'Avignon, & en auroit sans doute emporté la capitale, pour la traiter comme la ville d'Orange avoit été traitée par les Troupes du Pape, s'il n'avoit été averti à une lieue d'Avignon, que les Catholiques s'étoient rendus maîtres de Grenoble. Il courut tout aussi-tôt de ce côté-là, & répandit l'épouvante de telle sorte parmi les Troupes Catholiques, que Maugiron, qui les commandoit, se sauva dans la Savoie, & n'osa rentrer dans le Dauphiné. Grenoble retomba bientôt sous la puissance de notre Baron, qui en usa envers cette Ville beaucoup plus honnêtement qu'on n'avoit lieu de l'espérer. Il fut infiniment plus farouche dans d'autres lieux dont il s'empara de vive force (*B*), & où il usa de cruelles représailles (*C*). La victoire qu'il remporta sur le

(*a*) *C'étoit un Procès contre le Vidame d'Amiens. Voiez la Remarque (L).*

(*b*) Allard, Vie du Baron Des-Adrets, *cité par* Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

(*c*) Varillas, Histoire de Charles IX.

(*d*) Beze, Hist. Ecclés. *Liv. XI, pag. 221.*

(*e*) *Le 28 Avril 1562.*

(*A*) *Il s'empara à Lion de toute l'autorité.*] Quelque peine que Monsr. Varillas se soit donnée pour suivre à la piste toutes les démarches de Des-Adrets, il a pris le change sur le gouvernement de Lion. Il a toujours bâti sur ce fondement, qu'aussi-tôt que cette Ville se fut declarée pour les Reformez, le Prince de Condé y envoia Mr. de Soubise pour Gouverneur (1) : car quand il parle des premiers mecontentemens de Des-Adrets, il dit qu'ils vinrent de *la nouvelle que Soubise étoit entré dans Lyon* (2). Cela supose qu'aprés y avoir commandé un certain tems, il quitta ce poste, & que Des-Adrets lui succéda, mais que Soubise y fut renvoié à l'exclusion de son successeur. Cet Historien s'est abusé : le premier qui commanda dans la ville de Lion, depuis qu'elle se fut déclarée pour la Cause, ce fut le Baron Des-Adrets (3). Soubise n'y fut envoié que lors qu'on jugea qu'il étoit plus propre à cette charge que le Baron ; & il n'en sortit qu'après la paix. Mr. Varillas auroit lui-même reconu cette gradation, s'il eût bien pesé ses propres paroles. Voici ce qu'il dit : *Des-Adrets . . . . s'aprochant de Lyon, sous prétexte de mener un promt secours aux Calvinistes de cette grande Ville qui s'en étoient heureusement saisis, les cajola si bien, qu'il leur persuada de lui obeir, & d'écrire au Prince de Condé qu'ils seroient ravis de l'avoir pour Gouverneur* (4). Au reste, Mr. Maimbourg (5), & son Copiste (6), se trompent, lors qu'ils disent que Des-Adrets s'empara de Vienne & de Grenoble, avant que de s'emparer de Lion. Il est certain que la prémiere chose qu'il fit, aprés s'être rendu maître de Valence, fut de courir à Lion, dont il sut que les Protestans s'étoient saisis trois jours aprés la sédition de Valence (7). Mr. Allard n'a point conu ce fait-là : il met le voiage de Lion aprés la conquête de Vienne, qui fut selon lui postérieure à la réduction de Grenoble (8).

(*B*) *Il fut très-farouche dans divers lieux qu'il prit de vive force.*] Par exemple, il traita fort cruellement la garnison de Montbrisson, qui s'étoit rendue à discrétion. On eut beau lui représenter les lois de l'humanité, il voulut se divertir à voir précipiter ces misérables soldats. On les monta sur la plateforme au dessus de la Tour : on jetta du haut en bas ceux qui n'eurent pas la résolution de se précipiter eux-mêmes, & l'on ne pardonna pas même à leur chef (9). Il n'y eut qu'un soldat, à qui l'on sauva la vie. Il prit deux fois la secousse d'un bout de la plateforme à l'autre, comme s'il eût eu dessein de sauter plus loin, & cependant il s'arrêta tout court, sur le bord du précipice. Des-Adrets lui dit d'un ton aigre qu'il suffisoit d'avoir deux fois sondé le gué : le soldat lui répondit hardiment, *Qu'il le lui donnoit en quatre.* Ce mot adoucit tellement la mauvaise humeur du Baron, qu'il fit quartier au gaillard qui avoit osé se servir de ses quolibets dans une extrémité si pressante (10). Quelques-uns disent, que les soldats du Baron, aussi barbares que leur Général, recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques ceux qui tomboient du haut de la Tour (11). Castelnau Mauvissiere raconte ainsi la cruauté qu'il pretend que Des-Adrets exerça en un autre lieu (12). „ Environ deux cens Catholiques „ , dit-il (13), „ qui „ avoient composé de rendre la Ville, s'étoient retirez au „ Chateau, estimans que la capitulation leur seroit tenue „ de sortir la vie & les bagages sauves. Néanmoins, sans „ avoir égard à la foi jurée & publique, le Baron Des-„ Adrets les fit cruellement précipiter du haut du Château, „ disant que c'étoit pour venger la cruauté faite à Oran-„ ges. Aucuns de ceux qui furent précipitez & jettez par „ les fenêtres, où il y a infinies toises de haut, se voulant „ prendre aux grilles, ledit Baron Des-Adrets leur fit cou-„ per les doigts avec une très-grande inhumanité. Il y eut „ un desdits precipitez, qui en tombant du haut en bas du „ Chateau qui est assis sur un grand rocher se prit à une „ branche, & ne la voulut jamais abandonner : quoi voiant, „ lui furent tirez infinis coups d'harquebuze & de pierre sur „ la tête, sans qu'il fût possible de le toucher. De quoi le-„ dit Baron étant émerveillé lui sauva la vie, & réchapa „ comme par miracle. J'ai été voir le lieu depuis avec la „ Reine Mere du Roi étant en Dauphiné : celui qui fut „ sauvé vivoit encores là auprès ". D'Aubigné attribue la prise de Mornac à Montbrun, Lieutenant de Des-Adrets, & remarque que Montbrun essaia en vain de moderer le carnage : qu'un de ceux qu'on fit sauter *demeura pendu en quelques branches, & que comme on lui eut tiré quelques arquebusades sans le blesser, Montbrun le sauva & en tira service* (14). Il dit aussi que ceux d'Orange mirent *plusieurs corps sur des bois & les firent deriver par le Rosne en Avignon, avec de grands Ecriteaux sur leurs estomachs qui disoient*, Peagers d'Avignon, laissez passer ces bourreaux ; car ils ont paié le tribut à Mornac. Tous ces faits sont empruntez de l'Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze (15), qui montre fort clairement que Des-Adrets ne fut point l'auteur de ce qui se fit dans Mornac. Il faut donc que le Suplément de Moréri soit corrigé là-dessus, non moins que les Memoires de Castelnau, & le Calvinisme de Maimbourg.

(*C*) *Il usa de cruelles représailles.*] Il faut ici relever une fausseté insigne du Sieur Maimbourg. Après avoir raporté les barbaries de Des-Adrets, il ajoute ces paroles : *A la vérité, il y eut des Catholiques, qui, justement irritez de tant d'horribles crimes, abuserent injustement du droit de représailles, & les traitterent à-peu-près de même de leur autorité particulière ;*

(1) Varillas, Histoire de Charles IX, Tom. I, pag. 223.

(2) Là-même, pag. 213.

(3) Voiez d'Aubigné, Tom. I, pag. 203. & Beze, Hist. Ecclesiast. Liv. XI, pag. 222, & suiv.

(4) Varillas, Hist. de Charles IX, Tom. I, pag. 200.

(5) Hist. du Calvinisme, pag. 271.

(6) Le Suplement de Moreri.

(7) Beze, Hist. Ecclésiast. Liv. XI, pag. 225, & Liv. XII, pag. 235 & suiv.

(8) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 42 & 19, cité par Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

(9) C'étoit un brave nommé Monceias.

(10) Voiez Varillas, Charles IX, Tom. I, pag. 212.

(11) Allard, Vie de Des-Adrets, cité par Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

(12) A Mornas, dans le Comté Venaissin.

(13) Castelnau, Mémoires, Liv. IV, Chap. II.

(14) D'Aubigné, Hist. universelle, Tom. I, pag. 207.

(15) Livre XII, pag. 271.

Imposture de Mr. Maimbourg.

le Comte de Suze à Vaureas le rendit maître d'Orange & du Comté Venaissin, & fit trembler Avignon encore une fois. Il défit les Troupes du Pape, il entra dans la Provence, & y renversa tout ce qui se présentoit devant lui. Néanmoins il y eut des contre-tems, ou des jalousies cachées, qui lui firent manquer le secours de Cisteron. Cette disgrace fut suivie de quelques autres. Le Duc de Nemours, après le mauvais succès de son siége de Lion, gagna deux combats sur le Baron Des-Adrets : il n'osa pourtant s'engager à un troisiéme, & il trouva plus à propos d'emploier des artifices, pour faire changer de Parti à ce redoutable chef des Protestans (D). On le prit par les promesses, & par les menaces (E) : on lui fit voir qu'il avoit de grans ennemis dans son Parti (F); enfin on l'ébranla de telle sorte, que sa conduite devint suspecte de plus en plus au Prince de Condé & à l'Amiral. La conclusion fut qu'ils s'assurérent de sa personne (G), à Romans, le 10 de Janvier 1563 (f). Il ne sortit de prison que par le Traité de paix qui fut conclu la même année; & depuis il rentra dans sa prémiere Religion, & porta les armes contre l'autre : mais sans aucun succès, ni aucune gloire (H); de quoi il n'est pas le seul qui ait donné

(f) Varillas, Histoire de Charles IX.

(16) Maimbourg, Hist. du Calvin. Livr. IV, pag. 275 Edit. de Hollande.

ticuliere ; mais peu périrent de la sorte (16). Il supose donc que Des-Adrets commença à user de ces barbaries, & que les Catholiques ne s'en servirent qu'à son exemple, & par droit de représailles. Mais c'est ou une ignorance crasse, ou une mauvaise foi prodigieuse; car les Historiens les moins suspects de partialité pour ceux de la Religion avouent ingénument que les cruautez exercées à Orange précédérent celles de Des-Adrets. Qu'on lise le Charles neuf de Varillas (17), on y verra, qu'avant les sauts de Mornac & de Montbrisson, les Catholiques avoient exercé dans Orange les cruautez les plus énormes, & nommément celle de precipiter les gens du haut en bas des rochers, ou sur des piques & des hallebardes. Voiez l'Article de (Fabrice) SARBELLON, où je raporte ces étranges barbaries. Castelnau, que j'ai déja cité, se sert de cette mémorable réflexion : *A la vérité, il sembloit, que par un jugement de Dieu, les cruautez fussent reciproques tant d'un costé que d'autre : & Orange fut estimée le fondement de celles qui se faisoient au Dauphiné de sang froid par les Huguenots.* N'oublions pas la réponse que fit le Baron à ses Officiers, lors qu'ils lui représentérent l'injustice qu'il alloit commettre, & les maux qu'elle pourroit attirer sur leur Parti. „ Il repartit avec un „ visage dont la laideur naturelle étoit beaucoup augmen- „ tée par la fureur, & qui par conséquent tenoit plus de la „ furie que de l'homme, que le châtiment dont il alloit „ user étoit nécessaire pour arrêter la cruauté des Catholi- „ ques; & que pour les réduire aux loix de la bonne guer- „ re qu'ils avoient les prémiers violées à la prise d'Orange, „ il leur faloit auparavant montrer que les Calvinistes sa- „ voient faire la mauvaise guerre aussi bien qu'eux (18). Mr. Varillas, qui traite *ces deux excuses de ridicules*, n'avoit garde de le refuter sur ces paroles, *qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange*, puis qu'il avoit deja observé comme de son chef, que le Baron *après les cruautez exercées dans Orange, avec les transports interieurs de joye dont est capable une ame sanguinaire, lors qu'un accident imprévu la met en état de commettre toutes sortes d'excès, sans qu'on lui puisse reprocher d'avoir commencé* (19). Je renvoie mon Lecteur aux réponses que fit Des-Adrets à d'Aubigné, qui lui demanda un jour trois choses : *I, Pourquoi il avoit usé de cruautez, mal convenables à sa grande valeur : II, pourquoi il avoit quitté un Party, auquel il estoit tant créancé : III, & puis pourquoi rien ne lui avoit succedé dès le Party quitté, quoi qu'il se fust employé contre* (20)? Il répondit au prémier point : „ Que „ nul ne fait cruauté en la rendant; que les prémieres s'a- „ pellent cruautez, les secondes justice. Là-dessus, ayant „ fait un discours horrible de plus de quatre mille meur- „ tres de sang froid, & d'inventions de suplices *inouis*, & „ sur tout des sauteries de Mascon, où le Gouverneur des- „ pendoit en festins pour donner ses esbattemens au fruit, „ pour aprendre jusques aux enfans & aux filles à voir mou- „ rir les Huguenots sans pitié, il dit qu'il leur avoit rendu „ quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant „ égard au passé & à l'avenir : au passé, ne pouvant endu- „ rer sans une grande poltronerie le deschirement de ses fi- „ delles compagnons; mais pour l'advenir, il y a deux „ raisons que nul Capitaine ne peut refuser : l'une, que le „ seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de „ leur rendre les revanches (21); sur quoi il conta de 300 „ Cavaliers renvoyés il y avoit quelque tems en l'Armée „ des ennemis sur des charrois, ayant chacun un pied & „ un poing coupez, pour faire, comme cela fit, changer „ une guerre sans merci en courtoisie". Tout le reste de ses reponses est plein de bon sens & de sel : j'y renvoie mon Lecteur, comme je l'ai déjà dit, me contentant d'observer ici, I, que l'on trouvera ces *Sauteries de Mascon* dans l'Article de cette Ville; II, que notre Baron se justifia bien plus mollement auprès du Duc de Nemours, qu'auprès du Sieur d'Aubigné. Voiez la Remarque suivante.

(17) Tom. I, pag. 203, 204.

(18) Varillas, Histoire de Charles IX, Tom. I, pag. 311.

(19) La même, pag. 324.

(20) D'Aubigné, Tom. I, Livr. III, Chap. IX, pag. 216, Edit. de 1626.

Comment Des-Adrets justifioit ses cruautez.

(21) L'Amiral de Coligni s'étant servi de cette voie, pour corriger les Anglois. Voiez l'aplication qui a été faite de cela dans les Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, Tom. I, pag. 288, 296.

(D) *Le Duc de Nemours . . . . . emploia des artifices pour faire changer de Parti ce redoutable chef des Protestans.*] Si nous en croions Mr. Varillas, le Duc de Nemours prévint Des-Adrets, en lui écrivant une Lettre, *pour le prier de traiter en prisonniers de guerre deux soldats Italiens tombez entre ses mains* (22). Mais selon Theodore de Beze, ce fut le Baron qui écrivit le premier au Duc, pour lui demander la liberté de deux soldats Italiens (23). Il n'y a point de doute que Mr. Varillas ne se soit trompé; car la Lettre de Des-Adrets, produite selon toute sa teneur dans Theodore de Beze, débute par la demande de la liberté de ces deux soldats Italiens. Mr. Varillas est tombé dans une autre faute : il ne donne pas fidélement le précis de cette Lettre. Il prétend que le Baron *imputa les sanglantes exécutions de Vaureas, de Boulenne, & de Pierrelate, à la nécessité d'obliger les Catholiques à faire bonne guerre aux Calvinistes; qu'ils envoyoient au gibet aussi-tôt qu'ils les prenoient*, & qu'il ajouta, *qu'après avoir obtenu ce point si necessaire à son Party, qu'auparavant il avoit peine à trouver des soldats, il s'étoit exactement contenu dans les loix de l'art militaire qu'il avoit apprises en Piemont.* Il n'y a rien de semblable dans la Lettre de Des-Adrets, si ce n'est qu'il avoue qu'à Pierrelatte & à Boulenne, deux Villes qu'il prit d'assaut, *il ne put à son grand regret* retenir les mains des *soldats qu'ils ne prinssent leur revanche*, sur quatre ou cinq cens hommes qu'ils y trouvérent. Son Apologie ne consiste point à alléguer quelque juste & nécessaire motif de ses cruautez, ni à dire qu'étant parvenu au but auquel il les avoit destinées, il les avoit interrompues : il ne fait que nier; & cela, comme le remarque Beze, *en un style fort doux & mol.* Pour le moins, Monsr. Varillas a dit sans mensonge, que le Duc de Nemours, aiant compris par cette Lettre que Des-Adrets étoit mécontent, lui fit proposer une conférence qui fut acceptée.

(22) Varillas, Charles IX, Tom. I, pag. 272.

(23) Beze, Hist. Ecclesiast. Tom. III, pag. 294.

(E) *On le prit par des promesses & par des menaces.*] On lui écrivit fort honnêtement (24); &, après lui avoir représenté que le chemin qu'il tenoit le conduiroit infailliblement à une confiscation de corps & de biens, on le tenta par la promesse du Collet de l'Ordre, & par celle d'une Compagnie de cinquante hommes d'armes, avec une somme de cent mille francs : &, s'il aimoit mieux demeurer hors du Roiaume, on s'engagea à lui envoier la somme de cent mille écus. Le Duc de Nemours emploia toutes sortes de promesses & de flateries, lors qu'il s'aboucha avec Des-Adrets.

(24) Ce fut le Marechal de Brissac, qui lui écrivit. Theodore de Beze raporte sa Lettre, Histoire Ecclesiast. Tom. III, pag. 291.

(F) . . . . *on lui fit voir qu'il avoit de grans ennemis dans son Parti.*] Le Maréchal de Brissac lui communiqua une Lettre de l'Amiral, qu'il avoit reçue de la maniere que je vais dire. Soubise avoit fait savoir à l'Amiral ses mauvais soupçons touchant la conduite de Des-Adrets : le soldat, qui avoit été porteur de sa Lettre, fut chargé de la Réponse; mais au lieu de la porter à Soubise, il la porta au Maréchal de Brissac (25). Or voici ce qu'elle contenoit sur le chapitre de ce Baron : *Quant à ce que me mandez du Baron Des-Adrets, chacun le cognoist pour tel qu'il est. mais puis qu'il a si bien servi jusques ici en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences : car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé : par quoi, je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir, & d'en endurer le plus que faire se pourra.*

(25) Beze, Hist. Ecclesiast. Tom. III, pag. 292.

(G) *On s'assura de sa personne.*] Il est bon d'entendre les Mémoires de Castelnau. „ Le Duc *de Nemours*, conois- „ sant *Des-Adrets* pour Capitaine, & qui avoit beaucoup „ de crédit & de réputation, pensa que c'étoit le plus seur „ expédient pour le service du Roi de le gagner, que de „ le combattre par force : ce qu'il fit si dextrement avec „ belles promesses & douces paroles, comme c'étoit un „ Prince fort persuasif, & qui a toujours su attirer les hom- „ mes par son gentil naturel, que depuis les Huguenots „ n'ont eu en ce païs-là un plus grand ennemi que ce Ba- „ ron, qui commença dès lors à pratiquer contre les Hu- „ guenots; lesquels, comme fort vigilans en leurs affaires, „ en furent advertis, aussi ont-ils toujours eu des espions „ par tout. Qui fut cause que Monvans, étant le Baron „ Des-Adrets allé en la ville de Valence, le prit prisonnier „ par l'avis du Cardinal de Chastillon, & du Sieur de Cur- „ sol depuis fait Duc d'Usez, l'envoia à Nimes, où il fut en „ bien grand danger, & à peine en fût-il échapé, sinon „ par le moyen de la paix en vertu de laquelle il fut élar- „ gi (26)". Voiez le XII Livre de l'Histoire Ecclésiastique de Theodore de Beze, où il est amplement parlé de la détention de Des-Adrets. *Après plusieurs interrogatoires & réponses, ... la paix estant survenue, il fut relasché & renvoyé en sa maison sans absolution ni condamnation.* C'est Beze qui parle (27).

(26) Castelnau, Memoires, Livr. IV, Chap. XI.

(27) Beze, Hist. Ecclésiast. Livr. XII, pag. 306, 307.

(H) *Il servit dans le Parti Catholique, sans aucun succès, ni aucune gloire.*] Voici ce qu'on trouve dans le même Historien. *Estant tumbé si bas, il* (28) *passa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la Religion, tant au pais de Dauphiné, qu'en France, estant Colonnel d'un Regiment de gens de pied; en quoi toutes fois il ne gagna autre chose que domage & honte, avec telle perte de sa réputation, qu'il n'a onques depuis esté employé, demeurant en sa maison spectateur des miseres d'autrui* (29). D'Aubigné raconte qu'on

(28) C'est à dire le Baron Des-Adrets.

(29) Là-même, Livr. XII, pag. 407.

né de fort mauvaises raisons (g). On ne reconnoissoit plus ce Général, dont la vigilance, la promtitude, l'intrépidité, & la présence d'esprit avoient été admirées comme des prodiges, pendant qu'il avoit servi la Cause. Toutes ces grandes qualitez, & les victoires qu'il remporta sur le Papisme, n'empêchent pas les Protestans de le regarder comme un Goliath qui *deshonora les batailles rangées d'Israel* par sa conduite barbare (I). *Il mourut sans honneur, & dans une honteuse vieillesse, également méprisé des uns & des autres* (h), bien différent de ce Baron Des-Adrets, *Quantum mutatus ab illo!* qui s'étoit fait craindre jusques dans Rome (i); car on y eut peur qu'il n'équipât une flote, pour aller rendre visite au Pape. Nous parlons de ses enfans dans l'une de nos Remarques (K).

(g) Voiez la Remarque (H).

(h) Maimb. Calvinisme, pag. 275. Voiez la Remarque (K).

(i) Brantome, Eloge de Monluc.

Voici

(30) D'Aubigne, Tome I, pag. 405.

(31) La même, pag. 215.

(32) Dans la Remarque (C), Citation (20). Remarquez que tout ceci, depuis Lisant, se trouvoit dans la Remarque (K) de la 1 Edition.

(33) D'Aubigne, Tom. I, pag. 257.

Critique d'un Passage du Sieur d'Aubigné.

qu'on le défit, quand l'Armée du Duc de Deux Ponts entra en France l'an 1569 (30). Il dit ailleurs (31), qu'à Lion, au retour du Roi de Pologne, un Huissier refusa la porte à Des-Adrets; & ce fut en cette occasion qu'il lui demanda les trois choses dont j'ai parlé ci-dessus (32): il voulut, dis-je, savoir pourquoi ce Baron avoit si mal reussi dans les Armées Catholiques: *Mon enfant*, lui répondit-il avec un soupir, *rien n'est trop chaud pour un Capitaine qui n'a pas plus d'intérest à la victoire que son soldat: avec les Huguenots, j'avois des soldats; depuis je n'ai eu que des marchands, qui ne pensent qu'à l'argent: les autres estoient serrez de crainte sans peur, soudoyez de vengeance, de passion, & d'honneur. Je ne pouvois fournir de rennes pour les premiers: ces derniers ont usé mes esperons* (33). Franchement ces raisons-là sont bien foibles; & il suffiroit, pour les réfuter invinciblement, de renvoier les Lecteurs à ce grand nombre de combats généraux & particuliers, où les Troupes Protestantes ont été batues. Quoi donc, les soldats Papistes n'étoient-ils pas *soudoyez de vengeance & de passion*? N'avoient-ils pas les oreilles perpetuellement batues des exhortations de leurs Prêtres, qui leur recommandoient la vengeance des Eglises pillées & profanées? Y a-t-il rien au monde qui inspire plus de fureur que ces discours là? Que dirons-nous des Arrêts *qui permettoient à toutes sortes de personnes, & qui ordonnoient même à toutes les Communes, de courre sus au son du tocsin aux Huguenots, de les poursuivre vivement par tout, & de les tuer sans misericorde comme autant de bêtes féroces, de chiens, & de loups enragez, qui desoloient tout le Royaume: de sorte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns, & par la vengeance des autres, que ruines, que cendres, que sang & que carnage, & mille affreuses images de la mort* (34)! Les soldats Catholiques pouvoient-ils être parmi tout cela exemts de passion & de vengeance? Faloit-il user plus d'éperons à leur égard, que de rênes pour les Huguenots? Beaux contes que tout cela: les Monlucs, & les Tavanes, & plusieurs autres Chefs du même Parti, font voir que le Baron Des-Adrets ne s'en devoit prendre qu'à lui-même. Dans le fond, il faisoit plus de tort qu'il ne croioit aux Protestans, & l'on a bien su se prévaloir de la disposition qu'il leur avoit attribuée, d'avoir été soudoiez de passion & de vengeance (35). Mais voici une raison encore plus fausse que celle qu'il donna à d'Aubigné. „ Jamais homme ne s'aquit tant de réputation en si peu de tems, & jamais grand Capitaine n'en déchut plûtôt: car le Duc de Nemours, qu'on envoia contre lui, & qui ne le pouvoit défaire à force ouverte, ne l'eut pas si-tôt pratiqué, qu'on ne parla plus de lui que comme du plus foible & du plus malheureux Officier du Parti Royal & Catholique. Ce n'est pas qu'il ne fût toujours le même en valeur & en expérience; mais c'est qu'il y a beaucoup de difference entre la maniere de faire la guerre pour ou contre son Roi: c'est que tout est permis dans la revolte, & qu'un Chef s'y fait connoitre tel qu'il est; au lieu que dans le service de son Prince, il doit paroitre tel qu'il doit être, & qu'il est plus sujet à la discipline militaire. En effet le Baron Des-Adrets étoit aussi furieux que vaillant: il se signala plus par la terreur de ses armes, que par la réputation de sa conduite; & il ne fit plus de bruit que les autres de sa qualité, que parce qu'il fut plus cruel & plus redoutable. On ne lui auroit pas souffert dans l'Armée du Roi les mêmes emportemens; & le droit de représailles étoit si ponctuellement observé, qu'on fut obligé de part & d'autre de garder la foi, & de faire bonne guerre (36)". Quelque intérêt que j'aie à trouver des fautes dans les Auteurs, puis que ce sont autant de matériaux de mon Ouvrage, j'ai un véritable chagrin qu'un homme aussi éclairé que Mr. le Laboureur ait été capable de publier un si mauvais raisonnement. Demandez lui pourquoi Des-Adrets a été un grand Capitaine pendant son Protestantisme, & un très-miserable Officier pendant son Catholicisme, il vous répondra, *C'est parce que dans la révolte on fait tout ce que l'on peut, & dans une guerre legitime tout ce que l'on doit.* Jamais maxime ne fut plus fausse, ni plus mal apliquée, que celle-là; puis qu'il est certain que dans une guerre civile le Parti du Roi agit avec plus de hauteur, & avec plus de confiance, que l'autre. Car le Parti rebelle se voiant asses odieux, & assez chargé d'envie, n'a garde de commencer les infractions de la discipline militaire, les violemens d'une capitulation, les massacres de sang froid contre la parole donnée, &c: c'est le Parti du Prince, qui se donne en cela plus de licence, prétendant n'avoir à faire qu'à des gens convaincus de félonie, & condamnez actuellement au dernier suplice; il n'entre presque jamais dans la bonne guerre, que lors que l'autre Parti s'est lassé de ne point user de représailles. C'est du moins ainsi que la chose se passa dans les guerres de Religion sous Charles IX; &, par conséquent, la Maxime a été très-mal apliquée. Outre cela, j'admire que Mr. le Laboureur n'ait pas pris garde au Passage de Brantome, qu'il a cité peu après. Ce Passage est un parallèle entre notre Baron & Monluc; où, quoi que Brantome fasse celui-ci un peu moins cruel que l'autre, il ne laisse pas de dire qu'on les comparoit en tout: *Tous deux*, dit-il, *très-braves & vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels, tous deux Compagnons de Piemont, & tous deux fort bons Capitaines.* Selon la Maxime de Mr. le Laboureur, Des-Adrets n'auroit jamais aquis la réputation de grand Capitaine, s'il avoit toûjours servi son Prince: pourquoi donc Monluc l'a-t-il aquise cette réputation-là, ou pourquoi l'a-t-il conservée & parfaitement bien soutenue, lors même, que selon Mr. le Laboureur, la bonne guerre & le droit de représailles étoient ponctuellement observez? Pourquoi alors Des-Adrets perdit-il toute sa gloire, puis que celle de Monluc ne s'affoiblit point?

(34) Maimbourg, Calvinisme, pag. 276.

(35) Voiez Mons. de Meaux, Hist. des Variations, Livr. X, num. 39.

Critique d'un Passage de Mr. le Laboureur.

(36) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, Tom. I, pag. 23.

(I) *Les Protestans desaprouvérent . . . . sa conduite barbare.*] Outre ce qui a été déjà dit sur ce sujet (37), je remarquerai ici qu'on disoit *qu'il aprenoit ses enfans à être cruels, & à se baigner dans le sang. L'aîné, que depuis fut Catholique, ne s'epargna pas à la Saint Barthelemi* (38). *Il mourut au siege de la Rochelle, en contrition du grand sang qu'il avoit repandu.* Les Protestans se soucioient fort peu que cet oui dire de Brantome fût vrai ou faux; car ils ont été les prémiers à condamner l'humeur cruelle de ce Baron (39). Mais tout le monde a intérêt à ne pas souffrir la licence de celui qui a donné le Supplement de Moreri: *Des-Adrets*, dit-il, *après un grand carnage, obligea ses deux fils à se baigner dans le sang des Catholiques.* Le P. Maimbourg lui avoit fourni cette glose (40). Disons leur donc à tous deux, qu'ils ne devoient pas s'émanciper à ces sortes de paraphrases. Leur témoin sur un ouï-dire ne s'étoit servi que du mot de sang. De quel droit ont-ils prétendu qu'il avoit parlé de sang humain? Est-ce que les bouchers ne contractent pas une habitude de cruauté par l'effusion du sang des bêtes? Un homme qui cite se doit faire une religion de s'en tenir aux termes de son témoin, & de ne pas commettre le sophisme, *à dicto simpliciter ad dictum secundum quid.* Qu'il conjecture, s'il veut; mais il ne doit pas narrer ses Conjectures comme une Histoire.

(37) Dans la Remarque (E).

(38) Brantome, Eloge de Monluc.

(39) Voiez Beze, Hist. Ecclesiast. Livr. XI, pag. 221.

Supplement de Moreri critiqué.

(40) Hist. du Calvinisme, pag. 274.

(K) *Nous parlerons de ses Enfans dans nos Remarques.*] Brantome, que nous venons d'entendre touchant l'aîné, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut Page du Roi; mais Theodore de Beze nous en dira plus de circonstances. *Le plus grand mal fut*, dit-il en parlant de ce Baron (41), *que depuis ce temps-là, allant de mal en pis; il quitta la Religion, menant mesme ses enfans à la Messe, le plus grand desquels ayant esté durant les troubles nourri en Allemagne chez le Seigneur Electeur Palatin, se rendit tost après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fust en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. Les deux autres estoient jumeaux, & avoient esté nez à Geneve durant les troubles, de l'un desquels Maistre Jean Calvin avoit esté parrain.*

(41) Beze, Hist. Ecclésiast. Livre XII, pag. 307.

Mr. Allard conte que celui qui avoit été Page du Roi, & dont il raporte une action tout-à-fait hardie, *fut enveloppé dans* le massacre de la S. Barthelemi (42). *Davila, Livr. V. des Guerres civiles de France, dit que les deux fils s'appelloient les Colonels Montaumar & Rourray, & que l'un d'eux fut tué au massacre de la S. Barthelemy. L'autre mourut de maladie* (43). Voions l'action de ce Page. „ Un jour le Roy lui ordonna d'aller appeller son Chancelier: ce Page le trouva à table; &, lors qu'il lui eut dit que le Roy le demandoit, le Chancelier lui ayant répondu, qu'après avoir disné il y iroit recevoir ses ordres: *Comment*, dit le Page, *il faut retarder d'un moment lorsque le Roy commande? Vite, qu'on marche sans excuse.* Et là-dessus, il prit l'un des bouts de la nappe, & jetta tout ce qui estoit dessus par terre. Ce Conte fut fait au Roy par le Chancelier mesme; & Sa Majesté, en riant, ne répondit autre chose, sinon que le fils seroit aussi violent & emporté que le Pere (44).

(42) Allard, Vie de François de Beaumont, Baron Des-Adrets, pag. 85.

(43) Là-même, pag. 90, 91.

(44) Là-même, pag. 82.

Notez que cet Ecrivain n'a pas bien compris ces paroles de Davila: *Nel medesimo Palazzo* (45) *furono amazzati Teligni Genero dell' Ammiraglio, Guerchi suo Luogotenente, ... i Colonelli Montaumar e Rouras, il figliuolo del Barone de S. Adrets, e tutti quelli della sua corte* (46). Il ne prétend point parler de deux Colonels, qui fussent fils de notre Baron; & l'on ne sait même si par son *Barone de S. Adrets*, il a entendu le nôtre. En ce cas-là, je m'imagine qu'il se trompe. Qu'on ne m'objecte point ces paroles de d'Aubigné: *Le Marquis de Resnel, frere du Prince Porcien, fut tué par Bussi d'Amboise, & le fils du Baron Des-Adrets, pour un procès qu'il avoit avec son cousin germain* (47); car cela veut dire que Bussi d'Amboise, & le fils de ce Baron, tuérent Resnel.

(45) C'est-à-dire, à l'Hotel de l'Amiral.

(46) Davila, Liv. V, pag. 272. Edit. de Venetia, nell' an. 1630.

(47) D'Aubigne, Tom. II, Livr. I, Chap. IV, pag. 545.

Mr. le Laboureur disoit en 1658. que la Maison de Beau-

Voici un Suplément, que je tire d'un Ouvrage que je n'ai lu que depuis que le prémier Tome de ce Dictionaire fut achevé d'imprimer. Le Baron Des-Adrets, n'aiant encore que quinze ans, fut l'un des deux cens Gentilshommes Dauphinois qui se trouvérent à l'Armée qu'Odet de Foix, Seigneur de Lautrec, commandoit en Italie l'an 1527 (k). Il se signala par tout. Il obtint, en 1532, le Guidon de la Compagnie *du Seigneur Dupuy S. Martin, Lieutenant au Gouvernement de Provence* (l). Il eut quelques démêlez avec George d'Urre de Venterol, à qui cette Compagnie fut donnée *l'an 1537, & qui* l'empêcha d'obtenir la Lieutenance (m). Cela lui déplut *de telle maniere qu'il protesta de ne plus servir, & se retira en Dauphiné auprès de son pere.* Quelque tems après, il fut trouver à Turin son oncle Boutieres (n), Genéral de l'Armée de Piémont, qui *lui laissa la conduite de quelques Légionaires de cette Province, qui faisoient une partie de la Garnison de cette Ville. Il demeura dans cet emploi jusques à la disgrace de Boutieres, qui arriva en 1544, & qui obligea l'oncle & le neveu de se retirer en Dauphiné* (o). Une longue maladie empêcha notre Baron plus de trois ans de porter les armes. Il eut une Compagnie de Cavalerie sous le Maréchal de Brissac, Lieutenant Général pour le Roi en Italie (p), & il fut ensuite *Colonel Général des Légionaires de Dauphiné* (q). Il reçut trois blessures au siége du Vulpian, en 1555. On lui donna la charge de Colonel des Legionaires de Provence, Lionnois, & Auvergne, & il les mena au Duc de Guise à Turin, avec ceux de Dauphiné, l'an 1557 (r). Il perdit son bagage, & sa liberté, à la prise de Moncalve, l'an 1558 (s); & il accusa de la perte de cette Ville Pequigni, qui en étoit Gouverneur. Il le cita devant le Roi, & perdit sa cause (L). Le ressentiment, qu'il en conçut contre la Maison de Guise, fut ménagé par Catherine de Medicis (t), & eut les suites qu'on a vues ci-dessus. L'Auteur que je cite en donne un très-grand détail, comme aussi des actions qui furent faites par ce Baron depuis son retour au Parti du Roi. Il les représente plus considérables que d'autres Historiens ne le font; mais il avoue que ce brave Capitaine fut suspect d'intelligence avec le Parti Huguenot, qu'on le mit en prison, qu'il se justifia (M), & qu'il reçut ordre de lever mille hommes d'Infanterie, qu'il conduisit à Turin (u). Il y étoit pendant le massacre de la St. Barthélemi. Il revint bientôt en Dauphiné; &, *voiant le peu d'état qu'on faisait de lui, il se retira à la Frette* (x), *dans le Graisivodan* (y). Il refusa de signer les formulaires de Ligue, l'an 1577 (z). Il fut saluer le Duc de Maienne à Grenoble, l'an 1581 (aa), & y fit un acte de son ancienne bravoure (N). Il accompagna la Valette, qui fut envoié en Dauphiné contre Lesdiguieres, l'an 1585 (bb). *Enfin, las de tant de fatigues, accablé par la vieillesse, & entiérement dégoûté du monde, il se retira encore à la Frette, où il vécut un an avec des marques visibles de son retour au Giron de l'Eglise. Il mourut donc véritablement*

(k) Allard, Vie du Baron Des-Adrets, pag. 3 & 4.
(l) Là-même, pag. 7.
(m) Là-même, pag. 9.
(n) Frere de la Mere de Des-Adrets.
(o) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 10.
(p) Là-même, pag. 12.
(q) Là-même, pag. 14.
(r) Là-même, pag. 16.
(s) Là-même, pag. 19.
(t) Là-même, pag. 25, 107, on produit la Lettre de cette Reine.
(u) Là-même, pag. 21.
(x) C'étoit l'une de ses Maisons.
(y) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 22.
(z) Là-même, pag. 84.
(aa) Là-même, pag. 87.
(bb) Là-même, pag. 89.

mont étoit éteinte (48). J'ai su de Mr. d'Hosier, par le moien d'un ami, que Susanne de Beaumont, fille & heritiere de notre Baron Des-Adrets, fut mariée à Cesar de Vaucerre, Seigneur de Teis & de St. Disier, dans le Dauphiné. Leur postérité subsiste encore. Mademoiselle Des-Adrets, qui est morte fille d'honneur de Madame la Duchesse d'Orleans, après l'an 1680, & qui avoit été de la Religion, étoit des descendans de cette Susanne. Elle avoit pour fréres le Marquis Des-Adrets, qui est Capitaine de Vaisseau, & le Chevalier Des-Adrets, qui étoit Aide de Camp du Maréchal Duc de Noailles, lors qu'il fut tué au siege de Roses, au mois de Juin 1693. Il avoit été Capitaine de Vaisseau; mais on l'avoit cassé, parce qu'il n'avoit pas voulu assister aux Leçons que Monsr. Renaud Ingénieur de Marine donnoit à Brest par ordre du Roi.

Mettons ici l'Addition que je publiai à la fin du premier Volume de ce Dictionaire. Elle contient ces paroles: *Je viens de recevoir* (49) *la Vie de notre Baron Des-Adrets, composée par Mr. Allard, & voici de quelle façon on y releve la méprise de Mr. le Laboureur.* „ La Famille de „ Beaumont n'est pas éteinte, comme Mr. le Laboureur a „ cru, en parlant du Baron Des-Adrets, dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau. Elle subsiste encore „ par les Branches de Pompignan en Languedoc, de Bresset en Auvergne, d'Autichamp & de St. Quentin en Dauphiné. Il est vrai que celle du Baron Des-Adrets se termina par deux filles, l'aînée desquelles, nommée Susanne, fut mariée deux fois: la prémiere, avec le Seigneur de Tarvanas en Piemont; & la seconde, avec Cesar de la Vaucerre, à qui elle porta la Terre Des-Adrets. „ L'autre eut nom Esther, épouse d'Antoine de Sassenage, „ Seigneur d'Iseron (50).

(L) *Il cita Pequigni devant le Roi, & perdit sa cause.*] Je m'en vais copier le narré de Mr. Allard. „ Comme le „ Baron accusa Pequigny de la perte de la Ville, & de „ celle de sa liberté & de son bagage, il prétendit qu'il „ l'en devoit dégréver. Il le cita pour ce sujet devant le „ Roi François II, qui avoit succédé à Henry II, où il „ soûtint admirablement bien sa cause, & dit que Pequigny avoit laissé entrer l'Ennemi sans combattre, qu'il pouvoit deffendre la breche avec facilité, parce qu'elle estoit „ petite, & que ceux qui avoient résolu d'y passer estoient „ en petit nombre; que s'il le nioit, il le lui feroit avouër „ par un duel. Ce different parut singulier à la Cour, & „ ces deux Ennemis trouvérent des partisans parmy les „ Grands, qui empêchérent quelque temps qu'il ne fût décidé. Il le fut neanmoins en faveur de Pequigny, par „ le crédit de la Maison de Guise, qui commençoit d'en „ avoir un bien grand en France: & il leur fut deffendu de „ rien attenter l'un contre l'autre, à peine d'estre punis „ comme criminels de leze-Majesté: dont le Baron fut „ tellement outré de colere, qu'il jura de s'en vanger contre les Guisars; & ce fut la cause qu'il embrassa ensuite „ le parti des Protestans: c'est le témoignage de Mr. de „ Thou; & c'est la vérité (51).

(M) *Il fut suspect d'intelligence avec le Parti Huguenot, on le mit en prison, & il se justifia.*] A son retour en Dauphiné, après la bataille de Moncontour, *il fut obligé de se retirer dans sa maison, parce que Gordes*, Gouverneur de la Province, *avoit conceu beaucoup de haine contre lui* (52). „ On „ tient qu'il le soupçonnoit de ne s'estre pas entiérement „ défait de ses inclinations Huguenotes, & mesme d'avoir „ favorisé l'armement qui s'étoit fait auprès de Geneve „ par le Comte Ludovic de Nassau, & d'estre d'intelligence avec loy . . . . Quoy qu'il en fut, il est certain que Gordes fit peu d'état de luy, dont le Baron murmura hautement, & fit des plaintes qui furent un peu „ hardies, & mesmes temeraires. Tellement que le Roy „ l'ayant sçeu, Gordes eut ordre de le faire arrester; ce „ qu'il fit. Il fut conduit à Grenoble, & de là à Lyon „ dans Pierrecise. D'abord on le crût perdu, & cela d'autant mieux qu'on intercepta des Lettres des Princes & „ de l'Admiral en sa faveur, & que les principaux Chefs „ des Protestans parlérent pour lui faire rendre sa liberté (53)". Il l'obtint par la paix qui fut conclue au mois de Janvier 1571 (54). Il fut se présenter au Roi *estant en son Conseil.* „ Là, il declara, qu'estant innocent, il supplioit Sa Majesté de lui permettre de renoncer au benéfice des Edits de pacification faits en faveur de ceux qui „ avoient agi contre ses interests, sous pretexte de Religion ou de Politique; qu'il n'avoit jamais rien fait qui „ pût loi estre imputé à blame; que si quelqu'un estoit assez hardy pour lui soutenir qu'il fût criminel en quelque „ maniere, il estoit prest de l'en faire dédire les armes à „ la main, si Sa Majesté vouloit avoir la bonté de le souffrir. Le Roy lui respondit qu'il estoit persuadé de son „ innocence & de ses bonnes intentions, qu'il n'avoit jamais douté de sa bonne conduite & du zéle pour son service; qu'il estoit extremement satisfait de lui; qu'il avoit „ bien toujours crû que ses intentions avoient esté bonnes, „ & autres choses de cette nature, dont il pria Sa Majesté de lui octroyer Acte: ce qu'Elle fit volontiers. „ Il est dans les Regîtres de la Chambre des Comptes (55)".

(N) *Il fit à Grenoble, en 1581, un acte de son ancienne bravoure.*] Le Duc de Maienne „ estant à Grenoble en „ 1581, le jeune Pardaillan, fils de la Mothe-Gondrin, „ parla fiérement & injurieusement du Baron Des-Adrets, „ à cause de la perte de son pere à Valence. Le Baron „ apprit dans sa retraite de quels termes il s'estoit servy, & „ que mesme il avoit dit que s'il le rencontroit, il le traiteroit mal; ce qui l'obligea de venir à Grenoble, où, „ après avoir salué le Duc de Mayenne, & en avoir esté „ caressé, il dit plusieurs fois, & mesme en présence de „ Pardaillan, qu'il avoit quitté la solitude & revû le monde, pour sçavoir si quelqu'un avoit de la rancune contre „ lui, pour le satisfaire; que son épée n'estoit point si „ rouillée, son bras si foible, & ses forces si diminuées „ par son âge, qu'il ne fist bien raison à tous ceux qui „ avoient quelque plainte à lui faire. Pardaillan ne dit & „ ne fist rien qui donna lieu à une querelle; tellement „ que Des Adrets se retira content de cette derniere bravoure (56).

(48) Le Laboureur, Additions à Castelnau, Tom. I, pag. 23.
(49) Au mois de Septembre 1696. par les soins de l'obligeant Mr. Prosen des Roziers.
(50) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 1 & 2.
(51) Là-même, pag. 19 & 20.
(52) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 75.
(53) Là-même, pag. 76.
(54) Là-même, pag. 77.
(55) Là-même. Mr. Allard raporte cet Acte tout entier, pag. 79, 80, 81.
(56) Là-même, pag. 87, 88.

blement Catholique, après avoir fait son Testament, le 2 de Février 1586, & fut enterré dans une Chapelle de l'Eglise Parroissiale, que appartenoit à sa Maison (cc). On ne sera pas fâché de voir les titres qu'il se donnoit, pendant qu'il fut à la tête des Protestans de sa Province (O), ni de savoir que son visage marquoit la férocité de son humeur (P).

(cc) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 90.

(O) *On . . . . verra les titres qu'il se donnoit, pendant qu'il fut à la tête des Protestans de sa Province.*] Les voici: „ François de Beaumont, Seigneur des Adrets, Gentil- „ homme ordinaire de la Chambre du Roy, Colonel des „ Légionaires de Dauphiné, Provence, Lyonnois, Lan- „ guedoc, & Auvergne, Gouverneur & Lieutenant Ge- „ néral pour le Roy en Dauphiné, & Lieutenant de Mon- „ seigneur le Prince de Condé en l'Armée Chrestienne, as- „ semblée pour le service de Dieu, la liberté & delivran- „ ce du Roy & la Reyne sa Mere, conservation de leurs „ Estats & Grandeur, & de la liberté Chrestienne, esdits „ Pais (57)". Il y a dans la Chambre des Comptes de Grenoble *plusieurs Ordonnances dressées en son nom, ... où il prend cette qualité, & en d'autres il se dit* Chef Gouverneur des Compagnies assemblées pour le service de Dieu, &c. *On en voit qui sont ainsi adressées:* A tous vrais fidèles sujets du Roy, nostre Souverain & naturel Seigneur, associés en la Confession des Eglises reformées, & Zelateurs du repos & tranquillité de ce Pays de Dauphiné, salut & paix par nostre Seigneur Jesus-Christ (58). N'étoit-ce pas un homme bien digne de se servir d'un tel langage? N'étoit-ce pas un nouvel Apôtre bien tourné pour imiter la salutation Evangelique de St. Paul?

(57) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 28.

(58) Allard, Vie de Des-Adrets, pag. 29.

(P) *Son visage marquoit la férocité de son naturel*] Mr. de Thou, qui le regarda si finement à Grenoble l'an 1572 (59), qu'il fut capable de le peindre de mémoire assez bien pour que tout le monde le reconut, nous en donne cette description. *Erat jam tornis canus, sed cruda adhuc ac viridi senectute, oculis truculentis, naso aquilino, facie macilentâ, sed ruboribus intersâsa, ut lutum sanguine maceratum, quod in P. Corn. Sulla observatum est, uti insperfum diceres, de cetero corporis habitu prorsus militari* (60).

(59) Thuan. de Vitâ suâ, Libr. I, pag. 1165.

(60) Idem, ibidem.

BEAUNE (Renaud de) Archevêque de Bourges, & puis de Sens, sous le regne de Henri IV. Cherchez Samblançai (Guillaume).

BEDA (Noel) Docteur en Théologie dans l'Université de Paris, fut le plus grand clabaudeur, & l'esprit le plus mutin, & le plus factieux, de son tems. C'étoit un Picard (a), qui vivoit sous le regne de François I. Il se déclara l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire refleurir les belles Lettres (b): ce fut par là qu'Erasme & Jaques Faber d'Etaples encoururent son indignation. Il prétendit avoir trouvé un grand nombre d'Herésies dans les Paraphrases d'Erasme, & publia un Livre sur ce sujet. Erasme se justifia, & l'accusant à son tour, le convainquit d'une infinité de calomnies (A). Beda, au lieu de prouver qu'il n'avoit point été calomniateur, ou d'avouer qu'il n'avoit pas bien compris le sens de son Adversaire, recourut à des artifices de cabale. Il relut les Livres d'Erasme: il en fit de nouveaux Extraits, aussi infideles que les prémiers (B), & les donna à censurer à la Faculté de Theologie, où son esprit impétueux & charla-

(a) Erasmus, Supputat. Errorum Bedæ, folio 22.

(b) Beze, Hist. Ecclésiast. Livr. I, pag. 4.

(A) *Erasme le convainquit d'une infinité de calomnies*] Voiez le Livre intitulé, *Supputationes Errorum in Censuris Natalis Bedæ, per Erasmum Roterodamum.* Il fut imprimé l'an 1527. Le revers du Titre vous aprendra, que de compte fait, Erasme trouva dans un assez petit Livre de son Censeur 181 mensonges, 310 calomnies, & 47 blasphèmes: & cela, sans le traiter à la rigueur; car on lui fit grace de plusieurs choses qui méritoient d'être relevées. *Ac ne quis queratur iniquam supputationem, non imputavimus illi tam multa indocte, stulte, & sine mente dicta. Non imputavimus tam multas Propositiones quas in Censuris omisit,* &c (1). Un homme, qui auroit eu de l'honneur & de la conscience, se seroit uniquement apliqué à sa propre justification contre de semblables Listes; mais Beda & ses semblables trouvent mieux leur compte à répéter cent fois leurs prémieres Accusations, tout comme si l'on n'y avoit rien répondu. Si l'on en croit Erasme, le Livre de son Adversaire déplut si fort à François I, que par ordre de ce Prince, l'on en defendit la vente. *Impotenter & infeliciter edito Libro sic debacchatus est in me, at Rex Christianissimus mox ubi rem cognovit, vetuerit codices divendi, haud dubiè vetiturus excudi si tempestivè monitus fuisset* (2). Pareil traitement fut fait au Livre que Noel Beda avoit mis au jour en ce même tems contre Jaques Faber d'Etaples; mais on ne laissa pas de faire courir les Exemplaires de ces deux Livres. *Utriusque hominum quod liber quem in Jacobum Fabrum scripserat, edicto regio suppressus est, etiamsi non est suppressus* (3). *Non jussus premere pressit, sed eluset Regis edictum curans ut in Germaniam spargeretur, & istic clam distraheretur* (4).

(1) Erasme, au revers du Titre des Supputationes Errorum in Censuris Bedæ.

(2) Erasmus, Epist. LXXIII, Libr. XIX, pag. 892, datée du mois de Novembre 1527. Voiez aussi Epist. XIV Libri XX, pag. 974, & Epistol. IV Libri XXIV, pag. 1281.

(3) Idem, Epist. LXII Libri XIX, pag. 877, datée du 30 Nov. 1527.

(4) Idem, Epist. LXXI Libr. XIX, pag. 886. Voiez aussi l'Epist. XIV du Livre XX.

Raportons ici un Passage du Livre de Mr. Chevillier sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris. „ François I „ . . . . étoit tellement irrité contre le Docteur Noel Be- „ da, qui avoit réfuté les Paraphrases & les Annotations „ *d'Erasme*, & contre la Faculté qui avoit approuvé & fait „ imprimer son Livre (5), que le premier étant allé à la „ Cour pour quelque affaire de sa Compagnie, y fut arrê- „ té prisonnier pendant un jour, n'ayant eu la liberté, „ qu'à condition de se presenter quand on le demande- „ roit: & on envoya une Lettre de Cachet au Parlement, „ dattée d'Amboise, le 9 Avril 1526, par laquelle il lui „ étoit ordonné d'empêcher que le Livre de Beda ne fût „ vendu. J'ai lû dans une copie des Registres de cette „ Cour, une Lettre Latine de Josse Bade, où il dit, qu'il „ en avoit imprimé 650 Exemplaires, dont plusieurs „ avoient été envoyés en Espagne, en Italie, en Allema- „ gne, & en Angleterre, qu'il ne lui en restoit plus qu'en- „ viron cinquante copies complettes, & promet qu'il ne „ les distribuera point. . . . . (6). De plus, le nommé „ Louis de Berquin, Luthérien caché, ami d'Erasme, avec „ qui il avoit quelque commerce de Lettres, présenta dou- „ ze Propositions du Livre de Beda: prétendant qu'elles „ contenoient des impiétez, & des blasphêmes, & deman- „ da que la Faculté fût obligée de les condamner, ou de „ les prouver par l'Ecriture sainte. Le Roi écouta cet „ Accusateur favorablement, & le 10 Juillet 1527 envoya „ par Mr. l'Evêque de Bazas les Propositions au Recteur, „ à qui il donna ordre de les faire examiner par les qua- „ tre Facultez assemblées, & non point seulement par les „ Docteurs en Theologie, *qui in hac materiâ suspectos ha-* „ *bebat*, comme dit le Registre de la Faculté, ... je ne „ trouve point écrit quel fut le jugement des quatre Fa- „ cultez (7)". Prenez garde que les Théologiens de Paris s'étoient tellement rendus suspects de passion & d'emportement, que le Roi ne voulut point qu'ils fussent juges en cette cause, sans l'adjonction des trois autres Facultez. Il est bon de voir de quelle maniere il brida ces zélateurs: voici un Extrait de la Lettre qu'il écrivit au Parlement le 9 Avril 1526. „ Et parce que nous sommes deuement „ acertenez, qu'indifferemment ladite Faculté, & leurs „ supposts, écrivent contre un chacun, en dénigrant leur „ honneur, etat, & renommée, comme on fait contre „ Erasme, & pourroient s'efforcer à faire le semblable con- „ tre autres, nous vous commandons . . . . qu'ils n'ayent „ en général, ni en particulier, à écrire, ni composer, & „ imprimer choses quelconques, qu'elles n'ayent prémie- „ rement été revues & approuvées par vous, ou vos com- „ mis, & en pleine Cour deliberées (8). Ces Réglemens-là ne durérent guere, quoi qu'ils semblent dignes d'un établissement général & perpétuel.

(5) C'est-à-dire, celui de Beda contre Erasme. Il fut imprimé à Paris, chez Josse Bade, l'an 1526, in folio.

(6) Chevillier, Orig. de l'Imprimerie de Paris, pag. 174.

(7) Chevillier, Orig. de l'Imprimerie de Paris, pag. 175.

(8) Tiré de Chevillier, pag. 175, 176.

(B) *Il fit de nouveaux Extraits des Livres d'Erasme, aussi infideles que les prémiers.*] Plus il se sentoit convaincu de calomnie, plus il travailloit à perdre celui qu'il avoit calomnié. Il s'avisa donc d'essaier, si, en produisant tout de nouveau les mêmes Accusations, sous une forme un peu différente, il en tireroit un meilleur parti. *Vas hominem . . . . . quod ego respondens & meam innocentiam & illius impudentiam sic omnibus ob oculos posui, ut in speculo non possit evidentius. Itaque prorsus animo gladiatorio parat vindictam non se purgans, quod non potest, sed easdem calumnias aliâ specie rursus ingerens . . . . Habet sexcentas Propositiones e Paraphrasibus decerptas . . . . eas ut narrant ad Facultatem defert, & in aliquot jam audio pronunciatum. Sed quomodo propone artifex? Omittit quæ eam explicant, quæ calumniam excludunt, addit de suo quæ faciunt ad calumniam: proponit velut à me dicta hoc tempore quæ dicuntur ab Evangelistis aut Apostolis, & ad Ecclesiæ primordia pertinent* (9). Beda n'oublioit aucune friponnerie d'un infidele faiseur d'Extraits: il suprimoit ce qui étoit propre à justifier l'Accusé, & à faire voir la calomnie; il ajoûtoit ce qui étoit propre à fortifier son accusation; il détournoit en un sens ce qui avoit été dit en un autre. Il n'y a rien de plus aisé que de faire condamner par ces artifices une opinion innocente. Voiez la LXXIII Lettre du XIX Livre d'Erasme. Il se servit d'une autre machine: il choisit quelques chefs d'accusation; &, les aiant mis en François, il les envoia à la Cour, afin d'irriter les Grans, les femmes, & en général toute la France contre l'Accusé (10). Il s'étoit déja servi du titre de Roi de France, qu'Erasme donna au Roi d'Angleterre, en lui dediant un Livre; il s'en étoit, dis-je, déja servi, pour rendre odieux à la Cour du Roi très-Chrétien ce pauvre Auteur (11). Je ne sai si personne s'avisa de lui reprocher en face, qu'il avoit grand tort de ne point travailler avant toutes choses à sa propre justification; & que c'étoit une grande honte de laisser les Listes d'Erasme sans repartie: Listes, qui le convainquoient manifestement d'erreurs grossieres, & de calomnies honteuses. *Quum meæ supputationes ob oculos omnium posuerint hominis sceleratum pars malevolâ conjunctam, non cogitat de purgando, sed ar-* *ticulos*

(9) Erasmus, Epist. LXII Libr. XIX, pag. 877.

(10) Idem, Epist. LXXI Libr. XIX, pag. 886.

(11) Ibidem, & Epist. XIII Libri XXIV, pag. 1309.

charlatan, ses factions, ses déclamations violentes contre les nouveautez de ce tems-là, & contre ceux qui n'étoient pas assez ardens à les réprimer, lui donnoient une espece de domination tyrannique (*C*). Il en abusa de telle sorte, qu'il falut enfin le livrer au bras séculier, qui, pour le punir de ses excès, le condamna à faire amende honorable (*D*), & à confesser en présence d'une infinité de monde, à la porte de l'Eglise cathédrale de Paris, qu'il avoit parlé contre le Roi & contre la vérité. On le condamna de plus au bannissement (*c*). Ceci se passa en 1535. Il s'étoit fort opoſé au dessein, qu'eut François I de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le divorce de Henri VIII. Il n'avoit pas tort dans le fond; car ce fut un véritable mystere d'iniquité que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques Universitez de France; mais il gâta sa cause par ses manieres emportées & par ses airs de mutinerie (*E*), & il s'envelopa même dans le crime

(*c*) Beze, Hist. Eccles. Tom. I, pag. 21.

articulos aliquot decerptos ex acervo calumniarum & Gallicè versos misit in aulam regiam . . . . Nunc eosdem articulos nobis ingerit, scilicet ne ordinem digestos, ne novi videantur, perinde quasi nihil sit responsum (12). C'est à cela qu'il taloit répondre, & ne le réserver pas tout entier pour des voies d'obliquité. Erasme fut peut-être le seul qui fit ce reproche à son Adversaire. *Nisi Bedda prorsus diffideret suæ causæ, responderet saltem ad quædam loca tam impudenter calumniosa vanaque, ut res manibus, quod ajunt, sentiri possit. Nunc hoc omisso quod in primis curandum oportuit virum pium, conatur facultatem ut articulorum turba suffragiis & autoritate me opprimat* (13). Erasme, dis-je, fut le seul peut-être qui fit ce reproche; car ordinairement ceux qui ne sont pas interessez aux injustices d'un Inquisiteur se gouvernent par la Regle *Plus penser que dire.*

(12) Erasmus, Epist. LXXI Libr. XIX, pag. 886.

(13) Idem, Epistolâ LXVIII Libr. XIX, pag. 892.

(*C*) *Son esprit charlatan, ses factions, ses déclamations . . . lui donnoient dans la Faculté de Theologie une espece de domination tyrannique.*] Je ne sai s'il y a rien de plus difficile, que d'obtenir un jugement équitable dans un procès de doctrine contre un homme fait comme Beda. Il étoit violent de son naturel; il lâchoit la bride à sa violence naturelle, avec d'autant plus de licence, qu'il se couvroit du beau prétexte des interêts de la verité; il diffamoit hardiment les gens dans un Livre; il traitoit de lâches prevaricateurs les personnes moderées. C'étoit le moien d'obliger une partie des Juges à lui donner gain de cause contre leur propre conscience; car il n'y a point de plaisir à se faire diffamer par des Assesseurs de l'Inquisition: en un mot, c'étoit le moien de tyranniser la Faculté de Theologie. Voici la plus fidele description que l'on puisse voir de la maniere dont un homme fait comme lui peut extorquer un Decret Academique, une Sentence Synodale, &c. Jamais Michel Ange ne peignit plus heureusement. *In omni consessu semper fuerunt, qui studio & improbitate rerum summam sibi vendicant, nec temere fit, ut melior pars vincat. Per illos primum res privatim decernitur, mox excluduntur integriores, adhibentur idonei, prætexto commendat concordiam, addunt minas, hoc, inquiunt,* apparebit, qui sint Lutheranæ factionis. *Si quis dixerit aliquid æquius, mox audit à frementibus,* Lutheró *favet. Sunt quibus modestia, qui malunt quiescere quam cum talibus contentionem suscipere. Sunt qui ne gratiam privatam offendant a sua sententia: sunt qui metuunt aut sperent aliquid, eoque premunt quod judicant optimum: sunt qui iisdem affectibus incitati sunt, quibus* Bedda: *sunt quos utcunque sunt clamor ac tumultus aliorum, ita ut fit, agit in furias. Ita non fit, sed extorquetur, Senatusconsultum. In quo prodendo rursus qui extorserunt admiscent affectus suos, alias velinfiat, vel connivent ibus. Et hoc dicitur collegii Decretum* (14). Ce qu'il dit dans le quatriéme feuillet de la *Supputatio Errorum in Censuris Bedæ* est aussi une fidele peinture. *Deliguntur deputati ad id idonei, quos optant ii, quorum vel autoritas vel improbitas vincit in collegiis, in quibus frequenter quod ait Livius major pars vincit meliorem, nonnunquam minor sed importunior superat & majorem & meliorem. Allegatur relator. Decernitur. Interim cum scribis res est. Et hic insulsissimæ quædam obiter, quæ vel non sentiuntur, vel dissimulantur.* Ce qu'il y a de déplorable est que le manege, dont on vient de voir la peinture, se met en usage lors même qu'il s'agit de condamner ce qui le mérite le plus. Voiez les plaintes que l'on a faites contre la Censure du Livre de Marie d'Agreda (15). Notez que notre Beda vint à bout de ses desseins: la Faculté de Theologie censura les Livres d'Erasme le 17 de Decembre 1527. Il est vrai que cette Censure ne fut rendue publique que quatre ans après (16).

(14) Idem, Epist. LXXI, Libr. XIX, pag. 889.

(15) Ci-dessus dans la Remarque (*C*) de l'Article de (Marie) d'AGREDA.

(16) Voiez Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 172.

(*D*) *On le condamna à faire amende honorable.*] Barthelemi Latomus, qui étoit alors à Paris, manda cette nouvelle à Erasme. *Beda nunc fecit emendam, ut vocant honorabilem, cum has confessus quod contra veritatem & Regem loquutus esset, quæ verba ante ædem divæ Virginis magno populi concursu præeunte præcone palam pronunciavit: ne forte Lutheranum illum fuisse putes. Sed tamen detinetur adhuc in carcere detrudendus in Monasterium aliquod, ut ferunt, ubi & quando Regi visum fuerit.* Cette Lettre de Latomus, datée du 19 de Juin 1535, est la XXVII du XXVIII Livre parmi celles d'Erasme.

FAITS concernant Beda dans l'Affaire du Divorce de Henri VIII.

(*E*) *Il n'avoit pas tort dans l'affaire du divorce de Henri VIII; . . . mais il gâta sa cause, par ses . . . airs de mutinerie.*] Mrs. du Bellai, qui s'interessoient extrêmement au bon succès du divorce de Henri VIII, disent beaucoup de mal de Noel Beda dans leurs Lettres. *Je n'ai encores veu ce Roi,* (celui d'Angleterre) *ne ceulx qui ont le crédit envers lui en si bon train qu'ils sont, à quoi a merveilleusement aydé ce que vos Théologiens ont faict, selon l'advis qui est venu des Ambassadeurs, mais il y a ung Bedu de ce nombre, qui est ung très-dangereux Marchant, & ne feroit grand besoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie.* C'est ce que Jean du Bellai, Evêque de Baïonne, écrivoit de Londres à Mr. de Montmorency, le 29 de Decembre 1529 (17). Guillaume du Bellai son frere écrivit à François I, le 9 Juin 1530, que Beda avoit fait de grans desordres dans l'Assemblée de la Faculté. „ Durant lesquels „ propos „, dit-il, „ & cependant que leur Bedeau recol„ ligeoit les noms & opinions des déliberans, pour voir „ quel seroit l'opinion de la plus grande partie, se leva un „ desdits sieurs nos Maistres, qui lui arracha le Roole des „ poings & le deschira, & sur ce point se levérent en troup„ pe, & avec grand & desordonné tumulte, commencé„ rent aulcuns à cryer que c'estoit assez fait & parlé, & „ que la plus grande & plus saine partie estoit d'avis de n'en „ deliberer sans escrire à vous, Sire, & au Pape. Ainsi „ se départit la Compagnie, & les Ambassadeurs du Roy „ d'Angleterre, qui se promenoient en une galerie, & les „ virent sortir en tel desordre & crierie, & oyrent tous „ les propos qu'ils tenoient entre eux, se retirerent à leurs „ logis fort mutinez, & interpretans cette affaire en très„ mauvaise part, & s'en attachetent à moy, disant que „ piéça ils sçavoient bien que telle estoit la menée de Beda „ & ses complices, de faire la déliberation telle qu'ils l'a„ voient trouvée (18) ". Du Bellai ajoute, I, qu'à sa priere, Mr. le prémier President *appella vers lui Beda, Barthelemy, Tabary, & aulcuns autres principaux Autheurs de cette discorde & brigue,* & leur fit promettre qu'ils se rassembleroient le lendemain: II, que sur une autre circonstance, le même prémier Président *fit venir devers lui ledit Beda en l'Eglise nostre Dame, lui remontra ses faultes & l'inconveniens ou il pouvoit mettre le Roi, & tellement le prescha qu'il lui jura très-expressément, non seulement de n'empescher qu'il fust obei aux Lettres du Roi, mais de soi employer comme pour sa vie à faire que la chose se passast sans bruit ne scandale* (19). III, qu'encore que *de prime face il ne voulust* pas se trop fier à cette promesse, *pour autant que contre une promesse piéça faite à Monsieur le grand Maistre,* ledit Beda *avoit commencé cette brigue, sans laquelle cette affaire se pouvoit demesler sans que le Roi en fust empesché ne pour l'un ne pour l'autre; toutes fois, voyant que Monsieur le premier Président s'en vouloit fier à* Beda, lui du Bellai n'avoit point voulu *derechef* en écrire au Roi. La Lettre du 15 d'Août de la même année est curieuse. Du Bellai y fait savoir à Mr. de Montmorency, I, que l'Affaire *avoit esté menée par telles & si meschantes brigues, que j'ay veu,* dit-il, *telles fois les affaires du Roy en danger d'en souffrir grandement; & sans les remedes que j'ai procuré journellement y estre mis par Monsieur le premier President, ayant outre l'autorité en laquelle il est constitué, principal crédit de persuader audit Beda & ses complices, je vous asseure que tel inconvenient fust advenu pour les entreprises d'un fol, je n'ose dire mauvais homme, que la sçeue de mille sages eussent ahanné de le reparer sans coust extresme, & peut-estre que tout autre Juge non empoisonné de la persuasion que je voy audit sieur premier President, que le devant nommé Beda soit en parlant Theologiquement indeviable & impecable, lui eust imputé à peché mortel, ce que ledit sieur President à peine peut recevoir pour veniel; tant y a que le Roy a decerné Commission pour informer des abus & insolences dudit Beda & ses Consors.* II, Que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient obtenu de François I un ordre au Bedeau de la Faculté de Theologie *de bailler un double autentique de quelque Acte signé de la main propre de Beda,* & qu'ils avoient eu recours au Roi, parce qu'avoir cela *par congé de la Faculté estoit rentrer à l'A B C, obstant la tyrannie piéça usurpée par ledit Beda & ses adherans.* III, que le prémier Président (20) *a tant la fauseté de Beda persuadée, qu'il ne peut croire de lui les fautes mesmes qu'il en voit, lesquelles pour vray dire sont telles, que si j'en avois fait de celles en mon endroit, & j'aurois une douzaine de testes, j'aurois gagné qu'on ne m'en laissast une, comme on pourra voir qui voudra lire la legende qu'en feront Messieurs les Presidens le Visle & Povellot, ne voulant pourtant conclure, Monseigneur, que ledit Beda soit seul méchant; car il a peu de compagnons qui seroient bien aise de donner occasion au Roy de faire quelque chose par precipitation à l'encontre d'eux, pour acquerir nom de Martyrs envers le populaire. J'avois souvent ouy parler de leurs malignes entreprises sous titre & couleur de bonne foi & hypocrisie, mais je n'en eusse jamais creu la dixme, si je ne l'eusse veu* (21). Ces paroles valent leur pesant d'or; car elles représentent merveilleusement le caractere d'un grand nombre de ces turbulens zélateurs, qui causent mille desordres dans un Etat, par l'envie de dominer sur la multitude, & qui ne sont pas fâchez de se faire persécuter, afin que la populace s'interessant à leur disgrace se souleve, & achève ce que leurs intrigues avoient commencé. L'Evêque de Baïonne, dans ses Lettres à Mr. de Montmorenci, confirme la plûpart des cho-

(17) Voiez l'Histoire du Divorce de Henri VIII, par Monsr. le Grand, Tom. III, pag. 421.

(18) Là-même, pag. 465, 466.

(19) Là-même, pag. 466.

(20) C'étoit L'izet, dont Theodore de Beze s'est tant moqué. Guillaume du Bellai le represente tel, comme un Personnage foible, & peu capable de la Charge qu'il avoit.

(21) Au III Tome de l'Histoire du Divorce de Henri VIII, par Monsr. le Grand, pag. 473.

crime de parjure. Il avoit beaucoup de crédit auprès du prémier Président Lizet (*d*), homme bien plus propre à soutenir le personnage de mauvais Controversiste, comme il fit avant sa mort (*e*), qu'à être à la tête du prémier Parlement de France. Beda fut un des principaux promoteurs du suplice de Louïs de Berquin, comme nous le dirons dans l'Article de ce Martyr Protestant. En général, il n'y eut personne dans Paris, qui témoignât plus de violence que lui contre ceux qu'on apelloit Hérétiques (*e*); & de là vient que Theodore de Beze attribue à *un juste jugement plustost de Dieu que des hommes* la peine que Beda souffrit d'être *confiné au mont Saint Michel* (*f*); *où il* mourut le 8 de Février 1537 (*g*). Il avoit été le Principal du College de Montaigu. Vous trouverez ci-dessous les Titres de ses Ouvrages (*F*).

(*d*) *Voiez la Remarque* (*E*), *& Erasme, Epistre LVI du Livre XXX*, *pag.* 1941.

(*e*) Beze, Hist. Eccles. *Tom. I, pag.* 7, 10.

(*f*) *Là-même, pag.* 13.

(*g*) St. Romuald, Journal Chronologique, *Tom. I, pag.* 813, *où il dit des particularitez, touchant l'estime que la Faculté de Theologie avoit pour Beda.*

choses que son frere avoit écrites. *La matiere du Roy d'Angleterre*, dit-il (22), *a esté proposée à Paris, après qu'il n'y a eu plus d'ordre de y recullier. Beda y a fait le demoniacle, & s'est parti la chose sans rien faire. Le Roy veult qu'on y recommence, & s'il est besoing qu'on lui envoye ledit Beda. . . . . Je fus adverti que Messieurs de la Faculté estoient entrez en conclave pour regratter encores la matiere du Roi d'Angleterre, estans aucteurs & promoteurs de ce fait Beda, Barthelemy, & leurs complices, lesquels après tant de beaulx & honnestes alarmes faicts par eux, ainsi qu'avez entendu, sur l'heure qu'ils ont esté deschargez de la presence de leur Doyen . . . . , ont de leur aucterité particuliere entrepris de rompre ce que généralement en si grosse compagnie avoit esté faict & conclud. . . . .* (23). *Vous sçavez, Monseigneur, que pieça vous ay dit la suspicion qu'on avoit que Beda feist falsifier audit Bedeau le Registre, laquelle suspicion a esté par ce moi plustost augmentée que diminuée, je ne voulus pas lui en donner le loisir* (24). Par ces coups de pinceau nous pouvons conoitre le vrai portrait de ce Personnage.

(22) *Dans une Lettre datée le 17 de Juing* 1530, *raportée par Mr. le Grand, Tom. III, pag.* 489.

(23) Lettre *datée du 14 d'Août* 1530, *là-même, pag.* 492.

(24) Lettre du 15 *d'Août, raportée par Mons. le* Grand, *Tom. III, pag.* 502.

§. (*a*) Entendez cela de l'impression des Traitez de Controverse de Pierre Lizet. La plupart de ces Traitez aiant eté composez par lui longues années auparavant, si nous en croions le Passavant de Beze. Voiez Dupin, dans cette partie de la Bibliotheque Ecclesiastique du XVI siécle, où il est parlé de Pierre Lizet. Rem. crit.

(*F*) *Voici les Titres de ses Ouvrages.*] *De unicâ Magdalenâ, contra Jacobum Fabrum & Judocum Clichtoveum*, à Paris, en 1519. *Contra Commentarios ejusdem Fabri in Evangelia & Epistolas Libri II, & contra Erasmi Paraphrases Liber I*, à Paris, en 1526. *Apologia adversus clandestinos Lutheranos*, à Paris, en 1529. *Apologia pro filiabus & nepotibus Annæ, contra eumdem Fabrum.* On le croit Auteur du *Restitutio in integrum Benedictionis Cerei Paschalis* (25).

(25) Aubert. Miræus, de Scriptor. Sæculi XVI, pag. 22.

BEDELL (Guillaume) Evêque de Kilmore en Irlande, nâquit l'an 1570, à Black Nottey, dans la Province d'Essex. Il étudia à Cambrige, & y reçut le dégré de Bachelier l'an 1599. Il sortit de cette Université, pour aller exercer le Ministere à St. Edmondbury, dans la Province de Suffolk; ce qu'il fit avec un grand zêle sans interruption, jusques à ce qu'il fut choisi pour Chapelain de l'Ambassadeur que le Roi Jaques envoia à la République de Venise (*a*). Bedell noüa une amitié très-étroite avec Frà Paolo (*A*), pendant les huit années de son séjour à Venise; &, lors qu'il revint en Angleterre, il y amena le fameux Marc Antoine de Dominis, & y porta divers Manuscrits du Pere Paul, & entre autres l'Histoire du Concile de Trente. Il alla reprendre son ancien poste de St. Edmondbury, & s'occupa parmi les fonctions du saint Ministere à traduire en Latin l'*Histoire de l'Interdit*, & celle *de l'Inquisition*, que le Pere Paul lui avoit données. Il les dédia au Roi. Il traduisit aussi les deux derniers Livres de l'*Histoire du Concile*. Il fut pourvu d'un Bénéfice considérable dans le Diocese de Norwich, en l'année 1615. Il le posséda douze ans, fort apliqué à tous ses devoirs, & se souciant fort peu de faire du bruit dans le Monde. Il étoit si peu conu, que personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati, Théologien de Geneve (*B*). Sa réputation ne laissa pas de passer jusqu'en Irlande, où on le nomma d'un commun consentement Principal du College de la Trinité (*b*). Il n'accepta cette charge, qu'à condition que ses Supérieurs lui commanderoient de le faire; & comme le Roi Jaques le lui commanda, il obéit avec joie, & remplit admirablement ses fonctions. Deux ans après, il fut pourvu de l'Evêché de Kilmore, & de celui d'Ardagh en la Province d'Ulster: il étoit alors dans sa cinquante-neuviéme année (*c*). Il trouva ces deux Dioceses dans un grand desordre, & s'emploia avec toute sorte d'activité à y réformer les abus. Il commença par celui de la pluralité des Bénéfices, & pour paier d'exemple, il résigna l'Evêché d'Ardagh, & ne retint que l'Evêché de Kilmore. Il fit des Réglemens pour la résidence: il songea avec zêle à la conversion des Catholiques; & croiant que rien n'y pourroit plus contribuer qu'une Traduction de l'Ecriture en Langue Irlandoise (*C*), il fit travailler à cette Version. Cette affaire rencontra bien des obstacles. Il témoigna beau-

(*a*) C'étoit Henri Wotton.

(*b*) *Ce College est à Dublin.*

(*c*) *C'étoit dans l'an* 1629.

(*A*) *Bedell noua une amitié très-étroite avec Frà Paolo.*] La confidence de ce fameux Theologien de Venise fut sans réserve pour Guillaume Bedell: il lui découvrit son cœur, beaucoup plus imbu de la foi des Eglises Réformées, que de celle du Concile de Trente. On n'a peut-être jamais su des particularitez aussi convaincantes de la foi réformée du Pere Paul, que le sont celles que Mr. Burnet a publiées dans sa Vie de notre Evêque de Kilmore: j'en parlerai amplement en un autre lieu (1). Il me suffit de dire ici que le Pere Paul aida Mr. Bedell à aprendre la Langue Italienne, & qu'il en fut aidé pour aprendre la Langue Angloise. Il avoua qu'il en recevoit d'autres instructions plus considerables: voiez ci-dessous la Remarque (*H*). J'ajoute que Mr Bedell mit en Italien la Liturgie de l'Eglise Anglicane, & qu'il eut la liberté de s'entretenir avec Fra Paolo *tant & aussi souvent qu'il voudroit*, lors même, qu'à cause des blessures que ce Pere avoit reçues, on ne le laissoit aborder qu'à des gens tout à-fait conus (2).

(*B*) *Il étoit si peu conu, que personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati, Théologien de Geneve.*] Pour un homme de peu de mérite, ce que je dis là ne feroit pas un éloge; mais étant question d'un habile Théologien, & d'un Pasteur qui faisoit sa charge si dignement, on ne peut dire qu'il n'étoit guere conu, que l'on ne releve en même tems jusques aux nues sa modestie, son humilité, son desintéressement, & plusieurs autres vertus véritablement pastorales, & malaisées à trouver. Où sont les Ecclésiastiques à grans talens, qui ne cherchent à faire du bruit dans le Monde, & sur tout jusqu'aux oreilles des Souverains & des Favoris? Raportons ce que le Docteur Burnet remarque. *Diodati*, dit-il (3), *ce célébre Theologien de Geneve, étant venu en Angleterre, n'y put trouver personne qui lui en dit des nouvelles, bien qu'il eut beaucoup de connoissance dans le Clergé. Il fut fort surpris qu'un homme si extraordinaire, si fort admiré à Venise, si tendrement chéri des personnes du plus insigne mérite, fut si peu conu en son païs. Il avoit perdu toute espérance de le voir, lors que par un cas purement fortuit il le rencontra dans les rues de Londres, où ils se marquerent tous deux beaucoup de surprise & de joye. Diodati le présenta ensuite au savant Evêque de Durême, Monsieur Morton, qu'il informa de l'estime particuliere que le Pere Paul en faisoit; & ce Prelat lui fit un accueil très-favorable.*

(*C*) *Il fit faire une Traduction de l'Ecriture en Langue Irlandoise.*] Il avoit apris cette Langue, & *quoi qu'il fut trop âgé pour la parler, il l'entendoit si bien, qu'il en fit une Critique, & en donna une Grammaire complette*, qui est, dit-on, *la premiere qui ait jamais été faite* (4). En faveur des nouveaux convertis, *il faisoit lire tous les Dimanches les communes Prieres en Irlandois, & y assistoit lui-même. . . . On avoit déja traduit en Irlandois le Nouveau Testament & la Liturgie; mais jugeant que le Vieil ne devoit pas être plus caché, il chercha quelqu'un qui possédât bien cette Langue, pour le traduire* (5) . . . . *il jetta les yeux sur un nommé* King, âgé d'environ soixante-dix ans, lui donna les Ordres, le pourvut d'un Bénéfice, & le pria de commencer. Cet homme n'entendant point les Langues originales fut obligé de traduire sur l'Anglois: son travail fut revu par Bedell, qui, après avoir conféré la Version Irlandoise avec l'Angloise, conféroit celle-ci avec l'Hebreu, avec les LXX, & avec l'Italien de Diodati. Dès qu'il eut vu que cet Ouvrage étoit achevé, il se résolut à la dépense de l'impression; mais on traversa son dessein: on fit entendre au Viceroi, & à l'Archevêque de Cantorberi, que ce seroit une honte pour la Nation, que de publier une Bible qui auroit été traduite par un homme aussi méprisable que King (6). Il y eut un Ecclésiastique, qui impétra le Bénéfice de ce King, & qui l'en *chassa avec ignominie & violence* (7). On ne se contenta pas de l'en avoir depouillé, on l'attaqua en son honneur. *C'est l'ordinaire*, dit Mr. Burnet (8), *de ceux qui commettent quelque injustice, de la vouloir justifier par une autre,*

(1) *Dans l'Article* Sarpi.

(2) *Le Docteur* Burnet, Vie de Guillaume Bedell.

(3) *Là-même, pag.* 15.

(4) Burnet, Vie de Guillaume Bedell, *pag.* 119.

(5) *Là-même, pag.* 120.

(6) *Là-même, pag.* 124.

(7) *Là-même, pag.* 125.

(8) *Là-même, pag.* 126.

beaucoup de zèle pour la réünion des Luthériens & des Calvinistes (*D*). Il n'aprouvoit point ceux qui se servoient d'un style emporté contre le Papisme (*E*), & il ne les croioit pas propres à desabuser les errans. Ses manieres étoient toutes différentes de leur methode : elles étoient remplies de la charité apostolique ; & ce fut cette honnêteté, qui, avec la protection spéciale de Dieu, le sauva de la fureur des Papistes (*F*), lors qu'ils firent un si cruel massacre en Irlande, l'an 1641. Sa maison, où plusieurs personnes avoient cherché un asyle, fut épargnée pendant deux mois ; & enfin, lors qu'on voulut emploier la violence contre ces personnes, on garda ce ménagement pour lui, qu'on le pria de les renvoier, faute de quoi on lui déclara qu'on avoit ordre de le saisir. Il aima mieux s'abandonner à la discrétion des Rebelles, que de faire sortir de chez lui ceux qui s'y étoient refugiés. On le fit donc prisonnier avec ses deux fils, & on l'amena dans le château de Lochwater, avec la petite troupe qu'on trouva chez lui. Il eut la liberté de prêcher dans sa prison ; & fort peu de tems après, il fut mis en liberté avec ses deux fils, par un échange de prisonniers. Il fut mené chez un Pasteur Irlandois, & mourut dans peu de jours (*d*), avec les dispositions les plus Chrétiennes que puisse avoir un véritable Prélat. Sa fin fut digne de la belle vie qu'il avoit menée : c'étoit le plus grand exemple que ces derniers siecles puissent oposer aux saints Pasteurs de l'Eglise primitive (*e*). Les Catholiques d'Irlande, à qui la haine pour les Protestans, & l'esprit de rebellion, inspirent plus de férocité, que la nature même de leur climat & l'éducation, admirérent sa vertu, & lui donnérent des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sépulture (*G*).

Sa

(*d*) *Le 9 de Février 1642.*

(*e*) *C'est ce que le Docteur Burnet, à present Evêque de Salisbury, montre dans un grand détail, & avec une force d'éloquence toute singuliere, dans la Vie de ce Prélat. Voiez la Citation suivante.*

tre, de charger leurs Adversaires de calomnies, & de répéter leurs accusations fort souvent, afin de prévenir le monde, & de les accabler si fort qu'ils ne puissent revenir à leur droit, & soient entierement affaissez sous un tel surcroît de malice. Bedell fit tout ce qu'il put pour empêcher l'oppression de ce pauvre Traducteur, & se prepara à faire imprimer chez lui la Bible Irlandoise ; mais les desordres survinrent, & il ne vécut pas assez pour exécuter sa resolution. Le Manuscrit ne se perdit pas : on travailloit *à l'imprimer à la diligence de l'insigne Philosophe Chrétien Monsr. Boyle* (9), dès le tems que Monsr. Burnet publia la Vie de notre Evêque (10).

(*D*) *Il temoigna beaucoup de zèle pour la réünion des Lutheriens & des Calvinistes.*] Il ne se contenta pas de communiquer par Lettres à Mr. Durry ses lumieres & ses avis, *il voulut l'assister dans la depense qu'il lui faloit faire pour negotier cette union. Il lui fit une pension annuelle de 25 pistoles, qu'il paya regulièrement à son correspondant de Londres* (11). Ce Mr. Durry se nomme en Latin *Duræus*. On ne sauroit croire la peine qu'il prit pour exécuter son projet de réünion. Je croi que sans se presser il fit autant de voiages que le Jesuite Matthieu, qui fut nommé *le Postillon de la Ligue*. Ils sont comparables en quelque chose ; mais ils different en plusieurs autres. L'un étoit le Ministre d'une Ligue toute formée, & qui actuellement sous les armes ne méditoit que des desseins violens : l'autre étoit le Ministre d'une Ligue qui ne subsistoit qu'en idée, & qui n'eut été batie que sur la moderation des esprits. Il ne faut donc pas s'étonner si l'un d'eux couroit la poste, & si l'autre voiageoit commodément. On trouve parmi les Traités que Duræus publia l'an 1662 (12), le sentiment de Guillaume Bedell sur les Questions que l'Entrepreneur de la réunion avoit proposées aux Théologiens. Ce Prélat fit voir qu'il étoit propre à de semblables entreprises : voiez comment. Un grand nombre de Luthériens furent s'établir à Dublin, & refuserent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. On les cita au Conseil de l'Archevêque : ils répondirent que les Théologiens d'Allemagne ne trouvoient pas que la Présence de Jesus-Christ en l'Eucharistie fût enseignée conformément à leur doctrine par l'Eglise Irlandoise. L'Archevêque les renvoia à l'Evêque de Kilmore, qui leur fit une si solide Réponse, que les Théologiens d'Allemagne qui la virent conseillérent aux Luthériens de Dublin de communiquer avec l'Eglise du lieu. Le Docteur Burnet dit là-dessus, que l'Eglise d'Angleterre n'a donné *aucune définition positive de la maniere dont le corps de Jesus-Christ est présent dans le Sacrement* : de sorte que *les personnes de different sentiment pouvant pratiquer le même culte, sans être obligez de se declarer, & sans qu'on puisse présumer qu'ils contredisent leur foi* (13). J'ai toujours oui dire, que pour prévenir les schismes & les disputes, il n'y auroit rien de meilleur que d'éviter le detail, & que de donner aux formulaires la plus grande généralité que l'on pourroit.

(*E*) *Il n'aprouvoit point ceux qui se servoient d'un style emporté contre le Papisme.*] Il prêcha un jour entre autres choses ce que l'on va voir : „ Permettez-moi, mes freres, de vous dire ici librement ma pensée. Je sai bien qu'elle ne sera pas au goût de plusieurs ; mais cela ne m'empêchera pas de décharger ma conscience : & j'espere que les personnes de bon sens le trouveront bon. J'ai cru il y a long-tems que la maniere dont plusieurs traitent leurs Adversaires en leurs Ecrits & en leurs Sermons étoit blâmable. Ils lâchent la bride à leur plume & à leur langue, & ce qu'ils disent n'est qu'un tissu de calomnies & d'injures. Ils pensent avoir fait des merveilles, quand ils imitent leurs ennemis, ou quand ils les surpassent en ce genre, ou celui qui fait le mieux fait effectivement le plus mal. Ils tâchent de justifier leur procédé par ce texte, *Reponds au fou selon sa folie*, sans reflechir qu'il est defendu par cet autre, *Ne reponds pas au fou selon sa folie, de peur que tu ne lui sois semblable.* Mais ils sont quelquesfois d'autant plus inexcusables, que n'entendant point le sentiment des Adversaires, ou du moins le déguisant, & le rendant plus déraisonnable qu'il n'est, les preuves qu'ils apportent n'ont rien de solide, & ne consistent qu'en des paroles emportées sur des termes ambigus que chaque parti prend en un sens différent .... (14). N'envions point aux Papistes & aux autres Hérétiques la gloire de surmonter nos Adversaires en injures, parce que plus on est excellent en cet art, plus on s'éloigne du grand modéle de charité, qui dit *Aprenez de moi que je suis doux & humble de cœur* (15). ... Ce n'est pas avec des paroles aigres & piquantes, mais par la solidité des raisons, qu'on fait connoître l'erreur. .... Nous sommes appellez à confondre l'erreur, & non pas à chicaner, ou à dire des injures. On dit qu'Alexandre ayant entendu les brocards d'un de ses Soldats contre son ennemi Darius, le reprit aigrement en ces termes : *Mon ami, je te prends à ma solde, pour combattre Darius, & non pas pour le traiter indignement comme tu fais* (16). Mais en vérité, Jesus-Christ notre Capitaine se sent bien peu obligé à ceux qui traitent ainsi leurs Adversaires ; & il y a bien de l'apparence, que s'il étoit encore sur la terre, il leur diroit : *A la bonne heure, Prédicateurs de mon Evangile, que vous refusiez le Papisme, & que vous vous opposiez à l'Antechrist mon ennemi, & à toutes les Sectes qui combattent sous son étendart ; mais je ne vous ai pas appellé, pour les maltraiter de paroles.* Voilà mes sentimens touchant la maniere dont nous devons traiter avec ceux de la Communion Romaine. Peut-être ne sont-ils pas conformes à la pratique de Luther, de Calvin, & de quelques autres grands Hommes. Mais s'il faut que notre conduite soit reglée, il ne faut pas qu'elle le soit selon l'exemple que nous voions en autrui : ils ont été hommes, & peut-être ont-ils eu la foiblesse de s'être trop emportez (17)".

C'est une petite partie de l'Extrait qu'on nous a donné de ce Sermon dans la Vie de ce Prélat. Celui qui a donné cet Extrait nous a fait savoir que ce Sermon fut prêché peu après le different qu'on eut dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, où il y avoit beaucoup de Papistes. Le jugement du Docteur Burnet là-dessus est extrêmement digne d'attention. *Il y donne*, dit-il (18), *une si belle méthode pour bien traiter les Controverses, qu'il me semble qu'on y trouvera un Avis aussi extraordinaire, qu'il est peu en pratique.*

(*F*) *Son honnêteté ... le sauva de la fureur des Papistes.*] Leur amertume, (je me sers des termes de Mr. l'Evêque de Salisbury,) n'étoit pas assez forte pour resister à la douceur qu'il leur avoit marquée en toute rencontre, & qui leur fit dire fort souvent qu'il seroit le dernier Anglois qui seroit chassé d'Irlande. *Il fut le seul dans la Comté de Cavan, qu'on n'inquiéta point, non seulement en sa maison, mais en son cimetiere & en son Eglise, qui étoient remplis de pauvres persécutez* (19). Lors que les Rebelles lui firent dire qu'il congédiat les Réfugiés qu'il avoit chez lui, ils ajoutérent, *Que comme il avoit fait du bien à plusieurs, & n'avoit desobligé personne, on le considéroit plus qu'aucun Anglois qui fût en Irlande* (20). Voiez la Remarque suivante.

(*G*) *Les Catholiques Irlandois ... lui donnérent des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sepulture.*] L'Evêque titulaire de Kilmore avoit pris possession de l'Evêché : il falut le suplier de permettre que Mr. Bedell fût enterré dans le cimetiere de son Eglise : il allegua d'abord que c'étoit une terre sainte, qui ne devoit plus être profanée par de tels enterremens : mais enfin il accorda tout ce qu'on voulut : & ainsi le 9 Fevrier 1642, *le corps du défunt fut inhumé auprès de celui de son épouse, comme il avoit souhaité pendant sa vie. Les Irlandois voulurent en cette triste occasion lui rendre des honneurs extraordinaires. Le Chef des Rebelles assembla ses Troupes, les mit en ordre, & leur fit accompagner le corps en grande cérémonie, depuis la maison de Mr. Sheriden, jusqu'au Cimetiere de Kilmore : ils vouloient même, que Mr Clogy* (21) *fit l'office selon les statuts de l'Eglise Anglicane ; mais quoi que les Gentilshommes lui eussent fait cette honnêteté, on ne jugea pas à propos d'en user, de peur d'exciter la rage d'une canaille qui n'étoit que trop échauffée. Lors qu'on mit le corps en terre, elle fit une décharge, & s'écria en Latin*, Requiescat in pace ultimus Anglorum, *Paix soit au dernier des Anglois ; & en effet, ils avoient protesté fort souvent qu'ils avoient plus de considération pour Monsr. Bedell, que pour aucun autre des Evêques Anglois, & qu'il seroit le dernier ôté de parmi eux* (22).

(9) Burnet, Vie de Bedell, pag. 181.

(10) C'est-à-dire, l'an 1685.

(11) Burnet, Vie de Bedell, pag. 132.

(12) *Ce Livre est intitulé, Irenicorum Tractatuum Prodromus.*

(13) Burnet, Vie de Bedell, pag. 133.

(14) *Ce Prélat touche ici deux plus grands défauts de ceux qui manient les Controverses. L'un est qu'ils disent trop d'injures à leurs Adversaires : l'autre est qu'ils ne représentent pas fidélement les opinions qu'ils refutent ; ils dissimulent les raisons fortes de l'autre Parti : ils s'attachent à de faux sens, &c.*

(15) *Ces paroles de Jesus-Christ étoient le Texte sur lequel ce Prélat prêchoit.*

(16) *Je croi que Mr. Bedell prend ici l'un pour l'autre : ce fut Memnon, Général de Darius, qui parla ainsi à un Soldat qui médisoit d'Alexandre.* Plutarch. Apophth. pag. 174. *Mais comme les Auteurs ne sont pas toujours conformes à appliquer ces sortes de mots aux mêmes gens, il se pourroit faire que Mr. Bedell eut lu ce qu'il dit.*

(17) Burnet, Vie de Bedell, pag. 145 .. 147.

(18) *Là-même*, pag. 148.

(19) *Là-même*, pag. 181.

(20) *Là-même*, pag. 201.

(21) *Il avoit été Ministre de Cavan, & avoit demeuré long-tems auprès de Guillaume Bedell. C'est lui qui donna des Mémoires au Docteur Burnet, pour faire la Vie de ce Prélat.*

(22) Burnet, Vie de Bedell, pag. 222, 223.

Sa Science étoit grande (*H*), & il l'auroit témoigné au public par un plus grand nombre de Livres (*I*), s'il avoit voulu mettre sous la presse tous ceux qu'il avoit composez. On n'en sauva presque rien : les Rebelles dissipérent ses papiers & toute sa Bibliothéque. Il avoit soixante & douze ans lors qu'il mourut, & il étoit encore fort vigoureux, & n'avoit point eu besoin de lunettes (*f*).

(*f*) *Tiré de sa Vie, composée par le Docteur Burnet, traduite en François par L. D. M., & imprimée à Amsterdam en 1687, in 12.*

(*H*) *Sa Science étoit grande.*] Le Pere Paul *déclara qu'il avoit plus apris de* Guillaume Bedell, *en toutes les parties de Théologie, speculative & positive, que d'aucune autre personne qu'il eut jamais pratiquée* (23). Ce même Pere avoit lu le Nouveau Testament Grec avec tant d'exactitude, qu'il avoit fait des Notes sur chaque mot : mais par la Critique de Mr. Bedell, il comprit qu'il n'avoit pas encore bien entendu certains Passages; & il fut ravi d'en aprendre le vrai sens, que ce docte Anglois lui montra (24). Marc Antoine de Dominis pria ce même Docteur d'examiner les dix Livres de la République Ecclesiastique. Mr. Bedell y *corrigea beaucoup de méchantes aplications des Passages de l'Ecriture, & beaucoup de Citations des Peres; car ce Prelat étant tout-à-fait ignorant dans le Grec ne pouvoit qu'il ne fit toutes sortes de fautes :* le grand nombre a été cause que Mr. Bedell n'a pu les corriger toutes (25). Il remarqua quelques méprises dans les Oeuvres du savant Usserius Archevêque d'Armach. *Elles n'étoient ni d'importance, ni en nombre; mais parce qu'elles ne répondoient pas à l'exactitude singuliere de ce grand homme, il crut qu'il les lui devoit faire voir : il le fit, & sa censure fut reçue de l'Archevêque avec la douceur & l'humilité qui lui étoient ordinaires* (26). Il étudioit beaucoup, *& son étude principale c'étoit le texte original de l'Ecriture, dont il avoit lu si souvent l'Hebreu & le Grec des Septante, qu'il les avoit aussi à la main que la Version Angloise* (27).

(*I*) *Il avoit composé plusieurs Livres.*] J'ai dit dans le corps de cet Article, qu'il publia une Traduction Latine de quelques Ouvrages du Pere Paul. Je dois dire présentement que De Dominis fut beaucoup plus satisfait de la Version de Mr. Bedell, que de celle de Mr. Newton. Celui-ci traduisit les deux prémiers Livres de l'*Histoire du Concile de Trente :* l'autre traduisit les deux derniers (28). Mr. Bedell publia un Livre de Controverse, l'an 1624, & le dédia au Prince de Galles. Ce Livre étoit la *Réfutation* de quelques Lettres de Mr. Wadsworth. Ce Mr. Wadsworth, compagnon d'étude & de chambre de Mr. Bedell, étoit pourvu d'un Bénéfice dans le même Diocese que Mr. Bedell, & fut *envoyé en Espagne environ le même tems* que Mr. Bedell fut envoié à Venise (29) : il fut envoié, dis-je, en Espagne, *dans la même qualité de Chapelain, destiné pour aprendre l'Anglois à l'Infante, lors qu'on en eut arrêté le mariage avec le Roi Jaques.* Il se laissa persuader de quitter sa religion & son païs; & publia des Lettres sur les motifs de son changement (30). Mr. Bedell les réfuta. On croit que sa Réponse fit effet sur le cœur de Mr. Wadsworth, quoi qu'elle ne l'ait point engagé à la profession exterieure de l'Eglise Reformée. On croit cela, à cause que le fils de ce nouveau Catholique fut trouver Mr. Bedell à Kilmore, *& lui dit qu'il avoit ordre de son pere de le remercier de la peine qu'il avoit pris à l'instruire, qu'il lisoit incessamment son Livre, & qu'après cette lecture il lui avoit oui dire quelquefois qu'il vouloit se sauver.* Mr. Bedell fait mention de la découverte qui fut faite du nombre de la Bête dans l'Inscription d'une These dédiée au Pape Paul cinq (31). On trouva que les lettres numerales de ces paroles *Paulo V, Vice Deo* faisoient 666; mais il ne se vante pas d'être l'Auteur de la découverte : il l'étoit pourtant (32), & il fit un plaisir extrême à Frà Paolo, & aux autres Théologiens de la République de Venise, quand il la leur communiqua (33). Il avoit fait un fort long Traité sur ces deux Questions, *Où étoit l'Eglise Réformée avant Luther? & Quel a été le sort de ceux qui moururent au giron de l'Eglise Romaine avant la Réformation?* Il étoit résolu de le donner au public, & le docte Usserius l'en avoit souvent pressé : la rebellion d'Irlande a fait périr cet Ouvrage (34), & un *grand amas d'Expositions critiques sur différens Passages de l'Ecriture*, & *ses Sermons* & ses *Paraphrases fort savantes sur toutes les Epitres & les Evangiles du jour, selon la Liturgie Anglicane* (35). *Les Irlandois s'en saisirent & de ses autres Manuscrits, dont il y avoit une grande caisse pleine : il n'y eut que son grand Manuscrit Hébreu, qui fut heureusement retiré d'entre les mains de ces profanes, & se conserve à présent dans la Bibliothéque du College d'Emmanuel. Ce bonheur arriva par l'entremise d'un Irlandois qu'il avoit converti, qui, se mêlant parmi les Rebelles, emporta ce Manuscrit & quelques autres Livres.* On est tenté de croire que c'est le même dont il est parlé dans la page 25. Or là il est dit que Mr. Bedell acheta à Venise du Rabin Leo, *prémier Chacham de la Synagogue, . . . le beau Manuscrit du vieil Testament qu'il donna au College d'Emmanuel, quoi qu'il l'estimât beaucoup; car on dit qu'il lui coûtoit son poids en argent.*

(23) Burnet, Vie de Bedell, pag. 8. *Mr. Wotton atteste ce Fait dans une Lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre, raportée dans la Vie de* Guillaume Bedell, *pag.* 87, 88.

(24) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 10, 11.

(25) *Là même, p.* 10, 12.

(26) *Là même, pag.* 230.

(27) *Là même, pag.* 237.

(28) *C'est ce que je trouve dans la Vie Françoise de* Mr. Bedell, *pag.* 23, 26. *Or c'est supposer que cet Ouvrage du P. Paul n'est divisé qu'en IV Livres : cependant toutes les Editions que j'ai vues en ont VIII.*

(29) *Je raporte les propres paroles de la* Vie de Guillaume Bedell, *quoi que j'y trouve un peu de difficulté; car il me semble qu'il se passa plus de douze ans, depuis l'Ambassade de Wotton à Venise, jusqu'au Traité de Mariage du Prince de Galles avec l'Infante.*

(30) Vie de Bedell, *pag.* 40, 51.

(31) *Là même, pag.* 14.

(32) *Mr. Wotton en assura le Roi Jaques. Là même.*

(33) Burnet, Vie de Bedell, *pag.* 13.

(34) *Là même, pag.* 229.

(35) *Là même, pag.* 227.

BEGAT (JEAN) Conseiller au Parlement de Dijon, fut député à Charles IX, l'an 1563, pour lui faire des *Remontrances* sur l'Edit qui avoit accordé aux Protestans l'exercice de leur Religion, après la prémiere Guerre civile. Les Etats de Bourgogne avoient résolu de s'oposer malgré l'Edit aux Assemblées des Protestans; & pour le faire trouver bon à la Cour, on y envoia Begat, qui harangua fortement sur cette matiere. Il publia ensuite une *Apologie*, où il prétendit montrer par plusieurs raisonnemens, que l'on ne doit point souffrir deux Religions dans un Etat, & que cette tolérance est injurieuse à Dieu, & contraire au repos public. Les Protestans publiérent un Ecrit contre celui-là (*a*) (*A*).

(*a*) *Ex Thuani Libro XXXVI, pag.* 710, *ad ann.* 1564.

(*A*) *Il publia une* Apologie. . . . *Les Protestans publiérent un Ecrit contre celui-là.*] Je n'ai point encore vu de Catalogue d'Auteurs, qui fasse mention de cet Ouvrage de Begat : & c'est ce qui m'a déterminé à le déterrer : outre qu'on verra dans cet Article le peu de respect qu'on avoit alors en France pour l'autorité Roiale. La Province de Bourgogne, non seulement ne defere pas aux volontez de son Roi, mais elle décide, après une mûre déliberation dans l'Assemblée de ses Etats, qu'elle n'obeïra point. Quand on représente de semblables choses aux François, depuis les Révolutions arrivées en Angleterre l'an 1688, ils ne savent que dire, & ils voudroient bien que les preuves de ces recriminations ne subsistassent nulle part. J'ai la Remontrance de Begat, imprimée en Latin, à Cologne, l'an 1564. Elle est intitulée, *Responsum Conventus trium Ordinum Ducatus Burgundiæ de Edicto pacis nuper in causâ religionis facto, ad Christianissimum Galliarum Regem Carolum nonum, anno* 1563. Il est étonnant qu'elle soit si inconnue : car elle fut traduite en plusieurs Langues, comme je viens de le voir dans les *Meslanges Paradoxalles* de Pierre de St. Julien. Ce Passage est si curieux, qu'il mérite d'être raporté sans retranchement. „ Pour parler de chose plus „ récente, lors que la Cour de Parlement de Bourgogne, „ seant à Dijon, députa M. Jean Begat Conseiller en icel„ le, pour aller rendre raison au Roi, pourquoi ladite „ Cour n'avoit procédé à la publication de l'Edit de Jan„ vier (1), (où icelui Sieur Begat parla si bien & si docte„ ment, que autre Remonstrance n'a esté mieux receue de „ nostre tems : ce que se peut juger, parce que icelle Re„ monstrance Françoise a esté traduicte en Latin, Italien, „ Espagnol, & Aleman,) il advint que separément ledit „ Sieur Begat tomba en propos avec le Sieur Chancellier „ de l'Hospital sur le même faict. Et comme le Con„ seillier feist fondement des Privileges de Bourgogne, & „ dit que le Roi les avoit juré, & promis observer : ledit „ Sieur de l'Hospital (rogue comme un Chancellier) ré„ torqua qu'il n'appartenoit aux subjects d'agir contre leur „ Roi *ex sponsu* (ce furent ses mots) & que toutes conven„ tions de Princes souverains avec leurs subjects ne les obli„ gent que tandis qu'il leur plaira (a)".

(1) *Je crois qu'il se trompe, & qu'il confond l'Edit de Janvier* 1561 *avec l'Edit de Pacification du mois de Mars* 1562.

(a) Pierre de St. Julien, *Doien de Chalon*, Meslanges Paradoxalles, *pag.* 118.

BELLAI, Famille illustre & ancienne dans l'Anjou, de laquelle sont sortis quelques grans Hommes. Voiez dans Moréri une longue suite de la Généalogie de du Bellai, & un assez grand détail sur les personnes de ce nom qui se sont le plus distinguées. J'éviterai autant qu'il me sera possible les répétitions en parlant de Guillaume du Bellai, & de Jean du Bellai son frere. Je veux dire, qu'autant que faire se pourra, je laisserai ce qui a été déjà pris par Mr. Moréri.

BELLAI (GUILLAUME DU) Seigneur de Langei, étoit fils de Louïs du Bellai (*a*), & de Marguerite de la Tour-Landri. Il rendit de grans services à François I, tant par son courage, que par son esprit : il ne fut pas moins un bon Capitaine, qu'un habile Négotiateur, & il eut la plume aussi bonne que la langue & que l'épée. Son adresse à pénétrer par ses espions, & par ses intrigues, les desseins des ennemis étoit surprenante. Voiez dans Moréri ce que Brantôme en a dit, &

(*a*) *Il fonda la Branche de Langei.*

& ajoûtez-y ce que je raporte ci-dessous (*A*). Il fut un des principaux ressorts qui poussérent quelques Universitez de France à opiner selon les passions de Henri VIII Roi d'Angleterre, lors que ce Prince se voulut défaire de sa femme par la voie du divorce, afin d'avoir les mains libres pour épouser Anne Boulen. Il étoit de l'intérêt de la France de favoriser en cela le Roi d'Angleterre; car le divorce de la Reine Catherine étoit un affront pour l'Empereur, & un plaisir pour Henri VIII. Cet affront d'un côté, ce plaisir de l'autre, étoient fort capables de former une liaison très-étroite entre le Roi d'Angleterre & François I. De là vint que Guillaume du Bellai emploia tout son savoir-faire en faveur de Henri VIII. Il fut envoié plusieurs fois en Allemagne auprès des Princes de la Ligue Protestante: il y esquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit, touchant la sévérité avec laquelle le Roi son maitre punissoit les Hérétiques (*B*). Il fut fait Chevalier de l'Ordre, & Lieutenant Général en Italie. Il avoit composé en Latin une *Histoire de son tems* (*C*), divisée en *Ogdoades* (*b*); & puis, par ordre du Roi, il l'avoit traduite en François. Quelqu'un s'empara de cet Ouvrage, desorte que le public en est demeuré frustré à la réserve de quelques Fragmens, & de trois ou quatre Livres, que MARTIN DU BELLAI, frere de l'Auteur, a inserez dans ses *Mémoires* (*D*). On verra dans les Remarques le jugement que Montagne

(b) *Cela veut dire qu'il faisoit ses Divisions de 8 Livres en 8 Livres.* La Croix du Maine *s'est trompé en supposant que* Guillaume du Bellai *avoit fait un Livre intitulé* Ogdoade, *qui étoit différent de son* Histoire de France.

(*A*) *Son adresse à pénétrer les desseins des ennemis étoit surprenante: voiez ce que je raporte ci-dessous.*] François de Billon observe que le *Seigneur de Langey* ne commençoit jamais l'exécution d'aucune entreprise militaire, qu'après avoir emploié sa plume à découvrir l'état des choses (1). Il raporte ensuite ces paroles de Charles-Quint, *La plume de Langey m'a trop plus fait la guerre, que toute lance bardée de la France* (2). Il dit beaucoup de bien des Secrétaires de ce Seigneur; car après avoir parlé d'un personnage qui offrit inutilement deux mille écus d'or pour avoir copie d'une Lettre qu'un Cardinal avoit écrite à François I, il ajoûte que ce personnage *s'en alla assez confus comme s'étant presumé avoir affaire à quelques bons Marchantz, semblables à ceux du deffunct Marquis du Guast, qu'un Secretaire du memorable Langey (nommé Laudry) menoit sécrétement par le bec jusques au fons de leur pensée par voye d'argent. Le tout pour l'affection qu'il portoit à un Maistre qui se faisoit faire au besoin volontaire sacrifice des cœurs de ses Secrétaires & d'autres Gentilzhommes, dont encor' à sa louange (& pour avyser la France des gens de service de son tems) on dit en maint honneste lieu ce mot, Norriture de Langey* (3). Si l'Auteur qui a tant parlé des grans effets de la plume, & qui en a cité tant d'exemples, avoit su ce que je viens de citer, il en auroit orné son Ouvrage intitulé *Arma anserina* (4).

(1) Billon, Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe feminin *folio* 238 *verso*, *Edition de Paris*, en 1555 *in* quarto.

(2) *Là-même, folio* 237.

(3) *Là-même, folio* 245 *verso*.

(4) *Imprimé à Leide*, en 1679, *in* 12.

(*B*) *Il esquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit touchant .... le suplice des Hérétiques.*] Voiez le précis de sa Harangue dans le IX Livre de Sleidan: on ne pouvoit pas plaider plus adroitement qu'il le fit pour le suplice que François I avoit fait souffrir à quelques-uns de ses sujets imbus de la nouvelle opinion. Mais les conversations de Langei étoient pour le moins aussi adroites que ses Harangues: il conferoit avec les Docteurs, & leur avouoit que sur plusieurs points le Roi son maître ne s'éloignoit pas beaucoup d'un Livre que Melanchthon avoit publié (5). Le P. Maimbourg s'est mis là-dessus fort en colere contre Sleidan. *Comment est-ce*, demande-t-il (6), *que le Seigneur du Bellai* (7) *pourroit avoir dit aux Lutheriens une chose si fausse, & si éloignée de toute vraisemblance? lui, qui au commencement de cette même année avoit suivi le Roi* à une célèbre procession, où ce Prince avoit témoigné tant de zèle pour la Religion Catholique, & *au retour* de laquelle *il fit brûler tout vifs à petit feu six hommes convaincus du Lutheranisme?* J'aimerois autant demander, *Comment feroit-il possible qu'un Ambassadeur fin & adroit se servit de quelques deguisemens, lors qu'il veut obtenir des choses de grande importance, qu'un aveu sincere lui feroit manquer infailliblement?* Le Pere Maimbourg avoue (8) que du Bellai déclara, que ceux qu'on avoit punis en France, n'étoient pas des gens que les Protestans d'Allemagne pussent avouër. Ce même Jesuite ne censure point Sleidan d'avoir dit, que du Bellai protesta que le Roi son maitre n'avoit point établi un prejugé contre le Luthéranisme par le suplice auquel il avoit condamné quelques-uns de ses sujets, & qu'il n'y avoit que de malins calomniateurs, qui pussent dire une telle impertinence. *Illum animadvertisse quidem in sua ditionis quosdam: sed hoc ad ipsorum injuriam nullam pertinere, tametsi malevoli dicant quum illos è medio sustulit ipsorum quoque causam veluti præjudicio quodam condemnasse: rogat autem ne tam ineptis calumniis moveantur* (9). Il faut donc que le Pere Maimbourg ait cru que l'Ambassadeur avoit parlé de la sorte: or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi, de plus faux, de moins vraisemblable? La notorieté publique n'aprenoit-elle pas qu'à Paris on ne faisoit point plus de quartier aux Lutheriens, qu'aux Zuingliens? Voiez ce qui a été dit sur tout ceci contre le Pere Maimbourg dans la Critique générale de son Calvinisme (10). Nous avons ici un article de la Religion du Souverain, & un point du Catechisme des Ambassadeurs; c'est qu'il faut persécuter chez soi l'Herésie, & la caresser chez les étrangers, ou pour l'exciter à une guerre civile dans un Etat qu'on a intérêt d'affoiblir, ou pour se fortifier d'une alliance avantageuse. Agir selon la doctrine des équivoques, c'est le métier des Ambassadeurs. C'est pour eux principalement qu'elle auroit dû être inventée. Si elle étoit sûre dans le barreau de la conscience, elle leur seroit absolument necessaire pour le salut éternel. Au reste, la bonne foi de Sleidan a été mise dans tout son jour par Mr. de Seckendorf. Il cite des Lettres de Guillaume du Bellai, & de Jean du Bellai son frere, écrites à Melanchthon, par lesquelles ils l'assûroient des bons sentimens de François I (11). Il cite même une Lettre que ce Prince écrivit à la Ligue de Smalcalde, pour excuser les suplices en question (12). On se jouoit manifestement des Princes liguez: & pour les empêcher de s'accorder avec Charles-Quint, on tâchoit de leur faire accroire bien des choses. Un Historien moderne (13) remarque que tout le Discours de Guillaume du Bellai à la Faculté de Théologie de Paris, assemblée pour deliberer sur le divorce du Roi d'Angleterre, étoit plein de fourberies: pourquoi auroit-il été plus sincere au prejudice de François I en Allemagne?

(5) *Crimina sua Locos communes.*

(6) Maimb. Histoire du Lutheran. *Livr.* III, *pag.* 282.

(7) *A la page precedente, il l'apelle* Guillaume de Langey, Seigneur du Bellai. *C'est une erreur d'ordre.*

SLEIDAN justifié des accusations de Maimbourg.

(8) *Pag.* 211 *de son Luthéranisme.*

(9) Sleidanus, *Lib.* IX, *folio* 210.

(10) *Lettre* XVIII, *pag.* 311 *de la* 3 *Edition.*

(11) Seckendorf, *Lib.* III, *pag.* 109. *Voiez aussi pag.* 215, *num.* 12.

(12) *Ibidem, pag.* 109.

(13) Le Grand, Histoire du Divorce de Henri VIII, *Tom.* I, *pag.* 179.

(*C*) *Il avoit composé en Latin une* Histoire de son tems.] Scevole de Ste. Marthe s'est fort trompé, lors qu'il a dit que cet Ouvrage étoit l'Histoire de France, depuis le commencement de la Monarchie, jusques au tems de l'Auteur. *Historiam de rebus Gallicis, ab ipsâ imperii origine, ad sua usque tempora, tum Latinè tum Gallicè, gravissimo stilo perscriptus est* (14). S'il avoit lu les Prefaces, il n'auroit pas dit cela; car Guillaume du Bellai déclare en termes formels (15), *que le commencement de ses Memoires est dès la prémiere adolescence de* François I. Il ajoûte, que d'abord il y avoit mis, comme par maniere d'Avant-propos, un *Discours sur l'Origine des Gaulois & des François, & sur la réduction de ces deux Peuples en une seule Nation*, qui secoua le joug des Romains: mais qu'ensuite il mit ce Discours à part, & l'augmenta de telle sorte, qu'il en fit un Ouvrage separé, & l'une des sept Ogdoades qui composoient son Histoire. Il traitoit dans cette Ogdoade, I, de l'Antiquité des Gaulois & des François; II, de la Division des Gaules & de la France: il donnoit là une Description Geographique, & accordoit le plus qu'il pouvoit les Noms modernes avec les anciens; III, des Loix & Coutumes tant Militaires que Politiques, & des Charges & des Dignitez. *Il aproprioit le tems passé au present, au mieux & au plus pres qu'il avoit peu faire* (16). Martin du Bellai ne condamne pas moins clairement Scevole de Ste. Marthe: *Feu mon frere, Messire Guillaume du Bellai, ... avoit composé*, dit-il (17), *sept Ogdoades Latines, par lui mesme traduites du commandement du Roi en nostre Langue vulgaire, où l'on pouvoit voir comme en un clair miroir, non seulement le pourtrait des occurrences* DE CE SIECLE, *mais une dexterité d'escrire merveilleuse, & à lui peculiere, selon les jugemens des plus savans.* Si l'on y avoit pu voir toute l'Histoire de la Monarchie, se fût-il borné à recommander les Mémoires de son frere par les seules *occurrences de ce siécle*, & par le style?

Notez que le Livre de l'Antiquité des Gaulois & des François est si rempli de mensonges, qu'on diroit que l'Auteur se proposa moins de faire une Histoire, que de forger un Roman. *Non Francogallica Historia, sed Amadisicarum Fabularum instituisse tractationem videtur.* C'est ainsi qu'en parle François Hotman, à la fin du IV chapitre de sa *Francogallia*.

(14) Sammarth. in Elogiis, pag. 12.

(15) *Dans son Prologue: voiez la page* 454 *des Memoires de* Martin du Bellai, *Edit. de la Rochelle, en* 1573, *in* 8.

(16) *Là-même, pag.* 457.

(17) *Dans la Preface.*

(*D*) ... *dont il ne reste que quelques Livres, que* MARTIN DU BELLAI ... *a inserez dans ses* Mémoires.] Il étoit lui aussi homme de guerre & de plume. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & son Lieutenant Général en Normandie. Il a laissé des *Mémoires*, qui s'étendent depuis l'an 1513, *qu'il vint à la Cour*, jusques à la mort de François I. Ce sont des *Memoires tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler*, dit-il (18), *en partie comme tesmoing oculaire; car en plusieurs endroits, & deçà & delà les monts, me suis trouvé en personne, & des autres ai peu avoir certain advis par ceux qui ont esté présens.* De dix Livres qui composent cet Ouvrage, il n'y en a que trois qui apartiennent à Guillaume du Bellai, si l'on s'en raporte au Frontispice, à la Préface de Martin du Bellai, & au Titre du Prologue des Ogdoades: mais si l'on consulte le haut des pages, & le Titre particulier qui est à la tête de chaque Livre, on trouve que le V, le VI, le VII, & le VIII Livre apartiennent à Guillaume du Bellai, & que le I, le II, le III, le IV, le IX, & le X, apartiennent à Martin. Ce qui apartient à Guillaume est tiré de la V Ogdoade, & s'étend depuis l'année 1536, jusques à l'année 1540 (19). L'Ouvrage entier de Guillaume comprenoit sept Ogdoades; mais la prémiere ne regardoit point François I: elle traitoit des Antiquitez des Gaulois & des François, &c. comme je l'ai dejà dit (20). Les six autres étoient destinées au regne de ce Monarque. Les dix Livres que

FAITS touchant MARTIN DU BELLAI.

(18) *Dans sa Préface.*

(19) *Préface de* Martin du Bellai.

(20) *Dans la Remarque* (C).

Montagne a fait de ce Livre (*E*). Le Prologue contient des Avis très-importans aux Historiens, & des Réflexions très-solides sur les indignitez qu'on fait à l'Histoire (*F*). C'est par une erreur palpable, qu'on impute à Guillaume du Bellai un Ecrit sur la Discipline militaire (*G*).

Je

que nous avons en partie de Guillaume, & en partie de Martin, furent imprimez à Paris, l'an 1569, *in folio*, par les soins de RENE DU BELLAI, Baron de le Lande, gendre de Martin. Je voi citer une Edition de Paris, *in folio*, en 1572; & j'en ai vu une, qui fut achevée d'imprimer, à Paris, le 29 d'Octobre 1587, *in folio*, par Pierre le Vourner, Imprimeur du Roi ès Mathématiques. Elle se vendoit chez Pierre l'Huillier. Du Chêne, dans la Bibliotheque des Auteurs de l'Histoire de France (21), dit qu'il y a une Edition de Geneve, en 1594, *in* 8: il ne parle point de celle de la Rochelle, en 1573, *in* 8. Hugues Sureau mit cet Ouvrage en Latin, & le publia à Francfort, *in folio*, l'an 1574. Martin du Bellai étoit mort à Glatigni, le 9 de Mars 1559 (22). Il avoit épousé Isabeau Chenu Dame d'Yvetot; &, par ce mariage, il étoit devenu Prince d'Yvetot (23).

(21) *Pag.* 85.

(22) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, *pag.* 114.

(23) *Là-même, pag.* 115.

(*E*) *On verra ci-dessous le Jugement que Montagne a fait de ce Livre.*] Voici ses paroles: „ C'est tousjours plaisir de voir les choses escrites par ceux qui ont essayé comme il les faut conduire: mais il ne se peut nier, qu'il ne se descouvre évidemment en ces deux Seigneurs ici, un grand déchet de la franchise & liberté d'escrire, qui reluit ès anciens de leur sorte, comme au Sire de Joinville domestique de St. Louis, Eginard Chancelier de Charlemagne, & de plus fraiche memoire en Philippe de Comines. C'est ici plustost un Plaidoyer pour le Roi François contre l'Empereur Charles V, qu'une Histoire. Je ne veux pas croire qu'ils ayent rien changé, quant au gros du faict; mais de contourner le jugement des événemens, souvent contre raison, à nostre avantage, & d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier: témoin les reculemens de Messieurs de Montmorency & de Brion, qui y sont oubliés, voire le seul nom de Madame d'Estampes ne s'y trouve point. On peut couvrir les actions secretes; mais de taire ce que tout le monde sçait, & les choses qui ont tiré des effects publics, & de telle consequence, c'est un défaut inexcusable. Somme, pour avoir l'entiere connoissance du Roi François, & des choses advenues de son tems, qu'on s'adresse ailleurs, si on m'en croit. Ce qu'on peut faire ici de profit, c'est par la déduction particuliere des batailles & exploicts de guerre où ces Gentils-hommes se sont trouvez, quelques paroles & actions privées d'aucuns Princes de leur temps, & les pratiques & négociations conduites par le Seigneur de Langeay, où il y a tout plein de choses dignes d'estre sceues, & des discours non vulgaires (24)". Si Mr. Moréri avoit lu les Mémoires de ces Messieurs, il faudroit conclure qu'il ne savoit guere juger d'un Livre; car il dit que le style de Guillaume du Bellai *est pompeux & magnifique, & de la maniere qui doit écrire un homme de qualité.* Prémierement, il est certain que le style de cet illustre personnage n'est point pompeux & magnifique: il n'est point châtié, il ne sent point le travail, on y trouve quantité de termes écorchez du Latin; ce qui témoigne que l'Auteur se rend justice, lors qu'il déclare qu'il n'a point songé à la perfection du style. En second lieu, ce ne sont pas les personnes de qualité qui écrivent d'un style pompeux: ce n'est nullement par ce caractere que l'on decouvre si un Auteur est de qualité. Un Rhetoricien de profession, un Moine Prédicateur, donne cent fois mieux dans le pompe du langage, qu'un homme de Cour.

(24) Montagne, Essais, *Livr. II, Chap. X, Tom. II, pag.* 155 *Edition de Paris, en* 1725, *in* 12.

MORERI a mal jugé du style.

(*F*) *Le Prologue de ses* Ogdoades *contient des Avis très-importans aux Historiens . . . . sur les indignitez qu'on fait à l'Histoire.*] Jamais on n'a eu plus de besoin, qu'au tems où nous sommes, de faire attention à cela; mais le grand mal est qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui font les fautes censurées par Guillaume du Bellai, ne pechent point par ignorance. C'est la malice, c'est l'animosité, ou bien l'envie de s'accommoder au goût populaire, & d'en tirer du profit, qui engagent à falsifier les Relations. Quelle que puisse être la source de ce desordre, je mettrai ici un long Passage de cet Auteur. Il remarque très-justement, qu'il importe, que ceux qui savent les choses, se hâtent de les publier; car autrement, la peine de remonter jusqu'à la prémiere origine devient trop grande. Voici son vieux Gaulois. „ En Hystoire„, dit-il (25), „ de tant plus est la tardiveté perilleuse, que la vie des mortels est courte: & si par ceux qui ont cognoissance & mémoire des choses de leur temps, il n'en est rien mis par escrit, ceux qui viendront après, tant puissent-ils avoir bon stile, bon vouloir, & diligence, si n'en pourront ils escrire certainement, & à la vérité. Ce que desja nous pouvons voir d'aucunes prochaines procedantes (26) années, desquelles parler au long & véritablement est chose difficile, en partie par la négligence, en partie aussi par la témérité des mesmes Hystoriens, qui cependant se plaignent de n'avoir assez digne matiere pour bien employer leur estude & labeur, lesquels néantmoins eussent beaucoup mieux fait & pour eux, & pour nous, de se tenir en repos & à leur ayse, que de semer sous nom d'Hystoire, un incognen recueil de fabuleuses & mensongeres narrations, dont au-jourd'huy nous avons trop plus que d'Hystoire. J'ay leu en quelque Cronique (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé) d'un Roy de France, qui en une après-disnée vint de Compiegne courant un cerf jusques à Lodun; ce sont cent lieues, ou environ. Chacun sçait que le tant vertueux Prince, & de si louable mémoire, Charles Duc d'Orleans, après avoir esté pres de trente ans prisonnier en Angleterre, pour le service de le Couronne de France, à la fin en retourna, & mourut plain d'ans & d'honneur en ce Royaume. Et toutes-fois on lit, mais c'est en plus de vingt divers Aucteurs, qu'il fut à Paris décapité pour crime de leze-majesté. Le Roy d'Escosse dernier, mourut-il pas en la Bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze? Si ai-je leu, que de celle bataille il retourna en ses pays victorieux & triumphant. Je me déporte, pour éviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semées, sinon par la témerité, indiligence, & indiscrétion, d'iceux Hystoriens & Croniqueurs, qui plus souvent escrivent pour chose seure, ce que leur aura dit le prémier venu, sans faire élection ou choix de la personne qui le leur raporte: ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir mot de vérité. Dont vient aucunesfoys, que les liseurs, informez du contraire, plus envys (27) croyent aux autres bons & anciens Aucteurs, les estimans avoir escrit de mesme. Et en avient ainsi que très-bien dit en autre cas le Cardinal Bessarion (28), voyant à Rome tant eslever & canoniser de saincts nouveaux, desquels il avoit cogneue & peu aprouvée la vie, encores moins la façon de procéder à leur Canonisation: ces nouveaux saincts (dit-il) me jettent grandement en doute & scrupule de ce qu'on list des anciens. Et, au mien vouloir, que tels Autheurs & Croniqueurs se reposassent, ou qu'à leurs Livres ils imposassent nom convenable au contenu; & que ceux qui bien pourroient & sçauroient à la vérité en parler, aymassent tant l'honneur & gloire de leur Nation, que d'en escrire en tel langage qu'ils sçavent, selon les choses veues par eux, ou entendues par fidelle & bien certain raport d'autruy. Alors seroient les gens de lettre, qui par après voudroient les enrichir de stile & diction plus elegante, hors de le peine & ennuyeux travail de rechercher la verité entre tant de mensonges, contrariétez, & répugnances, qui sont divulgées par les dessusdits Croniqueurs, soy confians témerairement à l'ouyr dire du prémier trouvé".

(25) Guillaume du Bellai, Prologue des Ogdoades, *pag.* 015 *& suiv. Edit. de la Rochelle, en* 1572, *in* 8.

(26) *Je croi que c'est une faute d'impression, pour* precedantes.

(27) *C'est-à-dire invitus, malaisément.*

(28) *Voiez les paroles de Bodin dans la Remar. (G) de l'Article de* (Jean) DE LAUNOI, *vers la fin. Il les applique aux Historiens modernes, qui empêchent qu'on n'ajoûte foi aux anciens.*

(*G*) *C'est par une erreur palpable qu'on impute à Guillaume du Bellai un Ecrit sur la Discipline militaire.*] Du Verdier lui attribue simplement & absolument ce Livre; mais La Croix du Maine fait entendre qu'il a quelques doutes là-dessus: il ne marque ni l'année ni le lieu de l'Impression; il se contente de dire que *l'on trouve imprimé soubs le nom dudit Sieur de Langey, l'Instruction de l'Art militaire.* Du Verdier est plus exact, il donne le Titre en cette maniere: *Instructions sur le fait de la Guerre, extraictes des Livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavel, & plusieurs autres bons Auteurs, par Messire Guillaume du Bellay, &c. impr. à Paris, 4 & 8, par Michel Vascosan*, 1553. Brantome étoit fort persuadé que ce Livre avoit paru sous le nom de son véritable Auteur. *Le Livre*, dit-il (29), *qu'a fait Monsieur de Langeay de l'Art militaire, le fait connoitre autrement Capitaine, que ne fait Machiavel celui qu'il en a escrit, qui est un grand abus de cet homme, qui ne savoit ce que c'étoit de guerre, & en aller faire & composer un Livre, tout de même comme si un Philosophe alloit écrire un Livre de Chasse, comme a fait le Fouillou.* Il est aisé de prouver par le Livre même, que Guillaume du Bellai n'en est point l'Auteur. Celui qui a fait cet Ouvrage, n'étoit que simple Gendarme dans la Compagnie du Sieur de Negrepelisse l'an 1528. Il se trouva *au siege & à la prise de Troye*, sous *Monsieur de Lautrec*: il se retira *à Bourlette, ville de la Pouille*, après qu'il fut sorti de prison; il avoit été fait prisonnier quand la Compagnie où il servoit fut défaite, à la retraite que le Marquis de Salusses fit de devant Naples. C'est lui-même, qui raconte toutes ces choses dans son Livre. Or rien de tout cela ne peut convenir à Guillaume du Bellai. Il étoit grand Seigneur dès l'année 1525, lors que la Régente l'envoia en Espagne, auprès de François I. Il fut en 1527 l'un de ceux qui assistérent aux jugemens des defauts donnez contre Monsieur de Bourbon (30). Le Roi l'envoia la même année en Italie porter de l'argent aux Princes confédérez, & travailler au bien de la ligue auprès du Pape Clement VII. Il fut envoié en Angleterre l'an 1529, & l'an 1533. Il étoit alors Gentilhomme de le chambre du Roi. Etant Gouverneur de Turin, l'an 1537, il fut envoié en Allemagne, pour demander une Diete, où les droits de l'Empereur & du Roi de France sur la Duché de Milan fussent discutez. Il ne fut donc point commandé la même année, *en qualité de Capitaine d'une seule bande de gens de pied*, pour *assister le Sieur de Roberval à la fausse des Vals de Saint Martin & de Lucerne.* Or l'Auteur de la Discipline militaire assûre sur la fin du Livre second qu'il reçut ce commandement: il est donc indubitable que le Seigneur de Langeai n'a point composé ce Livre. Voilà des raisons si démonstratives, que celui qui les emploie (31) ne croit pas qu'il soit besoin d'y ajoûter celle-ci: *Si Messire Guillaume du Bel-*

(29) Brantome, Mémoires des grands Capitaines François, *Tom. I, pag.* 282.

(30) Jean du Tillet *en son* Recueil des Rangs de France, *cité par le* Baron de Fourquevauls. *Voiez la Citation suivante.*

(31) *Le Baron* de Fourquevauls, *dans la* Vie de plusieurs grans Capitaines François, *pag.* 121, 228.

lay

Je croi qu'il étoit l'Auteur des autres Ouvrages qu'on lui attribue (*H*) ; mais je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. J'excepte l'*Epitome des Antiquitez des Gaules*, qui fut imprimé, avec quelques autres petites Pièces, l'an 1556. La Croix du Maine assûre que Guillaume du Bellai nâquit environ l'an 1498, à Glatigni, dans le Perche (*c*). Je croi qu'il se trompe quant au tems (*I*).

(*c*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. pag. 139.

lay ra esloit l'Autheur, il ne se loueroit (32) *pas d'avoir parfaite connoissance des armes & des lettres, ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne, Monseigneur de Langé lui même* (33), *comme ont tres bien sceu remarquer & obmettre Mambrin Roseo* (34) *Traducteur Italien, & les derniers Correcteurs François : & de plus, le Sieur de Langé, qui ne s'oublie que peu ou point dans son Livre de Memoires, & qui cotte curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point de mention de lui-même en tout ce voyage fait par Monsieur de Lautrec.* Ne nous contentons pas de savoir qu'on a donné cet Ouvrage à un homme qui n'en étoit pas l'Auteur : sachons de plus la cause de cette méprise, & le nom du véritable pere. Raimond de Pavie, Sieur de Forquevauls, Gentilhomme Gascon, est l'Auteur de cet Ouvrage. Il en communiqua un Exemplaire à Guillaume du Bellai, *comme à son bon Seigneur & ami, & au jugement duquel il l'avoit premierement exposé.* Cet Exemplaire fut trouvé parmi les papiers de ce Seigneur (35) : voilà l'origine de la méprise. Si le parent de l'Auteur avoit fait savoir au public la verité de ce fait, avant que le Sieur Naudé publiât son *Syntagma de Studio Militari* (36), il y a quelque aparence que ce *Syntagma* ne contiendroit pas l'erreur commune, que nous trouvons dans ces paroles : *Quod* (Ericus Roanus) *nunc in Tellina Valle sub Christianissimo Rege castrorum præfectus idem omnino facit quod quondam in Alpibus Taurinis Gulielmus Bellaius Langæus eodem munere defungens fecerat, editis etiam Libris de Re Militari, quos postea Mambrinus Roseus Italicæ & omnium fermè populi suâ linguâ reddiderunt, ob summam ejusmodi librorum qui ab expertis & celeberrimis nostrâ & patrum memoriâ ducibus compositi fuerunt utilitatem* (37). Naudé se trompe d'ailleurs, en ce qu'il supose que les Livres en question furent imprimez pendant la vie de Guillaume du Bellai. Quant au reste, il paroît faire grand cas de l'Ouvrage : il n'a donc pas été du goût d'un Commentateur d'Onosandre, dont le Baron de Forquevauls s'est plaint en cette maniere : *Ce Discours militaire est une Oeuvre veritablement necessaire & utile aux gens du mestier, & qui vivra longuement estimée & prisée entre les mains des plus entendus, malgré la mordisance & l'opinion d'un Autheur moderne, qui, sur les Annotations de l'Art militaire d'Onosander Autheur Grec, s'efforce de mespriser celui qu'en cette Science il n'a pu atteindre que de bien loin ; quoi qui plus en Docteur qu'en Soldat il ait escrit durant le loisir & l'oisiveté, que la cuisine & les amours d'un certain Abbé avecques sa femme lui permettoit* (38), *& qu'il ait pris de divers Auteurs les Commentaires de son Livre ; au lieu que le tonte de celui-ci, dont je traite, a esté conceu à cheval, & escrit l'espée à la main, par le Sieur de Forquevauls* (39). A quoi songeoit la Croix du Maine, en raportant que le Connétable Anne de Montmorenci passoit pour l'Auteur du Livre dont il s'agit (40) ? Ne savoit-il pas que ce Connétable n'avoit ni étude ni lecture, ni aucune capacité d'écrire ? Voions d'où naquit le doute de ce Bibliothécaire. *C'est que lisant ce Livre*, dit-il, *j'y ai trouvé que l'Autheur d'icelui loue fort le Seigneur de Langey Messire Guillaume du Bellai, & le recommande pour les lettres & les armes : ce qui me fait croire qu'il n'en est pas Autheur ; mais que cela est advenu que l'on ait trouvé ces Memoires dans sa Bibliotheque sans le nom de celui qui l'eust fait, & que l'on a presupposé que ce fust de sa façon, à cause qu'il avoit promis d'en escrire. Je n'asseure pas que ce soit de luy, & aussi je ne l'improuve pas.* S'il avoit bien lu l'Ouvrage, il auroit trouvé des preuves tout autrement fortes que celle qu'il tire de l'encens que l'on y donne à Guillaume du Bellai.

(*H*) *Je croi qu'il est Auteur des autres Ouvrages qu'on lui attribue.*] Voici-en la Liste dans les Bibliothéques Françoises de La Croix du Maine, & de Du Verdier. Quelques-uns des principaux ne furent peut-être jamais achevez : La Croix du Maine a donné aparemment pour un Ouvrage parvenu à sa perfection ce que l'Auteur ne fait que promettre dans le Prologue des Ogdoades.

(*I*) *La Croix du Maine assûre qu'il nâquit en 1498, à Glatigni. . . . . Je croi qu'il se trompe quant au tems.*] Après avoir dit dans la page 139, que Guillaume du Bellai *naquit l'an 1498, ou environ*, il met, dans la page suivante, sa mort au 9 de Janvier 1543, à l'âge *de 43 ans, ou environ*. Un homme tant soit peu exact diroit-il cela ? Ne mettroit-il pas, ou 1496, d'un côté, au lieu de 1498 ; ou 45, de l'autre, au lieu de 43 ? Mais ce n'est pas le principal. Brantome remarque que Langei *mourut non trop vieux, & devoit encore vivre* (41). Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ quarante-quatre ans ? De plus, le Cardinal du Bellai avoit soixante-huit ans, lors qu'il mourut (42) : or il mourut en 1560 : il étoit donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498 ; car il étoit plus âgé que le Cardinal son frere (43). Je viens d'aprendre qu'il mourut dans son année climactérique. Rabelais l'observe au chapitre XXI du III Livre, après avoir dit qu'il mourut le 10 de Janvier 1543. L'Auteur des Notes sur la Confession de Sanci m'a indiqué ce Passage.

(32) *Au Livre III, Chapitre IV de la premiere Edition faite par Michel Vascosan, & Galiot du Pré.*

(33) *Cette raison est fausse, à moins qu'elle ne soit toute fondée sur le Monseigneur : car une infinité d'Auteurs de Memoires imitent* Jules Cesar, *qui se nomme en tierce personne.* Guillaume du Bellai *a suivi cette methode dans ses* Memoires.

(34) *Il faloit dire* Mambrin Roseo.

(35) *Voiez les Vies de plusieurs* Capitaines François, *par François de Pavie*, Baron de Forquevauls, *pag.* 132.

(36) *Les Vies, que le Baron de Forquevauls a composées, furent imprimées à Paris, l'an* 1643. *Le Syntagma Rei Militaris parut à Rome, l'an* 1637.

(37) Naudæus, Syntagm. de Studio Milit.

(38) *Voilà un fait pour les chroniqueurs d'Anecdotes ? on ne les exhorte point à le detruire, ils le feront assez, sans qu'on les en prie, & je ne crois pas que la chose soit malaisée.*

(39) *Le Baron* de Forquevauls, Vies de plusieurs Capitaines François, *pag.* 134.

(40) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 139.

(41) Brantome, Hommes illustres François, *Tom. I, pag.* 384.

(42) Teissier, Additions à Mr de Thou, *Tom. II, pag.* 184.

(43) Sainte Marthe, *in* Elogiis.

BELLAI (JEAN DU) frere puîné du précédent, fut un homme d'un grand mérite. Il concourut avec son aîné à favoriser les passions de Henri VIII, & à leurrer les Protestans d'Allemagne : tout cela, pour rendre service à François I, dont les affaires demandoient qu'à quelque prix que ce fût on brouillât les cartes entre l'Empereur & l'Angleterre, par le divorce de Catherine d'Aragon, & qu'on amusât les confederez de Smalcalde par des mensonges sur le prétendu panchant de François I à donner quelque sorte de satisfaction aux Luthériens. Ce manege auroit été plus inexcusable dans Jean du Bellai, qui étoit Evêque, que dans Guillaume son frere, qui étoit un séculier : il auroit été, dis-je, plus inexcusable, si cet Evêque n'eût été d'ailleurs revêtu du caractere d'Ambassadeur & d'homme d'Etat (*a*). On sait la définition des personnes revêtues de ce caractere. Ajoûtons qu'il n'est pas hors d'aparence que Jean du Bellai ait eu des desirs sinceres, & même quelque espérance de réformation ; & que dans ces vues, il ait encouragé sincérement Melanchthon à venir en France ; car il pancha quelque tems du côté du Luthéranisme, & il se réforma même sécrétement sur l'article du célibat, par un mariage de conscience qu'il contracta (*A*). Il étoit Evêque de Paris, lors qu'en 1534, il fut envoié à Rome, pour porter les choses à la douceur à l'égard du Roi d'Angleterre. Il n'y gagna rien, & n'empêcha point que le Pape ne lançât la foudre de l'excommunication sur la tête de Henri VIII. Il fut promu au Cardinalat par le Pape Paul III, l'an 1535, & il mourut en 1560, à Rome, où il s'étoit retiré après la mort de François I. C'étoit un homme qui auroit aisément quitté la mitre & la crosse, pour prendre

(*a*) *Il étoit Evêque de Bayonne, l'an 1527, lors que François I l'envoia Ambassadeur en Angleterre.*

(*A*) *Il se réforma . . . sécrétement sur l'article du célibat, par un mariage de conscience qu'il contracta.*] C'est Brantome qui l'assûre ; & voici de quelle maniere : „ J'ai ouï raconter à une Dame de grande qualité & ancienne, que feu „ Monsieur le Cardinal du Bellay avoit épousé, étant Evêque & Cardinal, Madame de Chastillon, & est mort „ marié ; & le disoit sur un propos qu'elle tenoit à Monsieur de Manne, Provençal, de la Maison de Senlal, & „ Evêque de Frejus, lequel avoit suivi l'espace de quinze „ ans en la Cour de Rome le dit Cardinal, & avoit été de „ ses privez Protonotaires : & venant à parler dudit Cardinal, elle lui demanda s'il ne lui avoit jamais dit & confessé qu'il eût été marié ? Qui fut étonné, ce fut Monsieur de Manne, de telle demande ? Il est encore vivant, „ qui pourra dire si je mens : car j'y étois. Il respondit, „ que jamais il n'en avoit oui parler, ny à lui, ny à d'autres. *Or je vous l'apprens donc*, dit elle ; *car il n'y a rien* „ *de si vrai qu'il a été marié, & est mort marié réellement avec* „ *la dite Dame de Chastillon* (1)". Cette Dame étoit la veuve de Mr. de Chastillon, qui fut blessé devant Ravenne, & qui mourut de ses blessures à Ferrare (2). Il avoit eu beaucoup de crédit sous Charles huitiéme. Sa veuve, jeune & belle, fut choisie pour Dame d'honneur de la Reine de Navarre, & lui donna le beau conseil que cette Reine a inséré dans ses cent Nouvelles. L'Amiral de Bonnivet s'étoit coulé par une trape dans le lit de cette Princesse ; mais au lieu de jouir d'elle, il n'en remporta que de bonnes égratignures sur le visage (3). La Reine se seroit plainte de cet attentat à François I son frere, si la Dame de Chastillon ne lui eût donné „ ce beau conseil, qui est un des beaux „ & des plus sages, & des plus propres pour fuir scandale, „ qu'on eust su donner, & fust-ce esté un premier Président de Paris, & qui monstroit bien pourtant que la Dame étoit bien autant rusée & fine en tels mysteres, que „ sage & advisée ; & pour ce ne faut douter si elle tint fou „ cau secret avec son Cardinal. . . . (4). Je croy que Monsieur le Cardinal, son dit mari, qui estoit l'un des mieux „ disans, savans, éloquens, sages, & advisez de son tems, „ lui avoit mis cette science dans le corps, pour dire & remonstrer si bien. . . . Je pense que mondit Sieur Cardinal du Bellai a pu faire de même ; car de ce tems-là, il „ panchoit fort à la religion & doctrine de Luther (5)".

(1) Brantome, Vies des Dames Galantes, *Tom. II, pag.* 133.

(2) *La même, pag.* 134.

(3) *Là-même, pag.* 155.

(4) *Là-même.*

(5) *Là-même, pag.* 136.

prendre le casque & l'épée (*B*). S'il est vrai qu'il ait condamné Anne du Bourg à être brûlé (*C*), il faut qu'on ait recueilli son suffrage de bien loin; car il étoit à Rome, lors qu'on instruisoit le procès d'Anne du Bourg.

(*B*) *Il auroit quitté la mitre & la crosse, pour prendre le casque & l'épée.*] Brantome continuera à me servir de témoin: il dit que quand Charles-Quint brava fiérement à Rome le Roi de France, ce fut un malheur pour François I de n'avoir point là des Ambassadeurs qui fussent hommes d'épée (6). *Encore*, poursuit-il, *sans Monsieur le Cardinal du Bellay, qui estoit prompt & soudain & haut à la main autant qu'homme de guerre, (aussi le sentoit-il; car il estoit pour tout, & un des grands personnages en tout & de lettres & d'armes,) tout n'alloit-il pas bien, & le Roi demeuroit fort deshonoré: aussi pense-je que pour ce fait n'y a-t-il eu jamais homme de robe longue plus digne d'Ambassadeur pour tout que ce Mr. le Cardinal, ainsi qu'il l'a montré en force Ambassades, n'estant encore Cardinal, en Italie, Allemagne, & Angleterre, & Mr. de Dax de la maison de Noailles en Limosin, qui a servi nos Rois en cette charge fort dignement & suffisamment en Angleterre, à Venise, où je l'ay veu, & puis à Constantinople vers le grand Seigneur. Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands personnages que j'ay veus en cet état & cette robe: mais selon mon avis, Mr. le Cardinal du Bellay, & Mr. de Dax ont surpassé; car ils se fussent aydez aussi-tôt de leur épée, que de leur langue bien-disante & diserte: aussi, en ces Ambassades, il se présente bien autant d'affaires & matieres chevaleresques & de guerre, & plus que d'autres d'état.* Mr. de Thou (7), & Sainte Marthe (8) ont observé que ce Cardinal rassura les Parisiens qui avoient peur de l'Armée de Charles-Quint, & qu'il prépara toutes choses pour une vigoureuse résistance, ayant fait fortifier la Ville. Mr. Moréri a raporté aussi cela, mais avec peu d'exactitude: il veut que Jean du Bellai ait fait ces choses, lors qu'en 1537 Charles-Quint entra en Provence, & que le Roi sortant de sa Capitale y laissa ce Cardinal, *& l'établit son Lieutenant General pour subvenir aux necessitez de la Picardie & de la Champagne.* C'est faire deux fautes. L'irruption de Charles-Quint en Provence est de l'année 1536: celle qui fit peur aux Parisiens, & à l'occasion de laquelle Jean du Bellai fit fortifier leur Ville, est aussi de l'année 1536 (9); mais elle regarde la Picardie, & non la Provence. C'est celle que Charles-Quint fit faire par le Comte de Nassau. Mr. de Thou ne raporte qu'à l'invasion de la Champagne, en 1544, les soins du Cardinal du Bellai pour la ville de Paris (10). Il se trompe.

(*C*) *On dit qu'il a condamné Anne du Bourg à être brûlé.*] Ce fait se trouve dans Mr. Teissier. *Il a esté blamé par plusieurs*, dit-il (11), *d'avoir le prémier condamné Anne du Bourg à être brulé tout vif: c'est pourquoi, disoient-ils, Dieu le retira du monde 40 jours après l'exécution de cet illustre martyr.* Le calcul ne seroit point juste, selon les Annales de Sponde, qui mettent la mort de ce Cardinal au 16 de Fevrier 1560 (12); car on sait d'ailleurs que du Bourg fut exécuté le 23 de Décembre 1559 (13). L'Auteur, que Mr. Teissier cite, convient que ce Cardinal mourut le 16 de Février, & il dit que ce fut cinquante jours après du Bourg. Son calcul s'éloigne moins de la vérité que celui que Mr. Teissier lui impute: néanmoins il n'est point exact; &, dès là, l'Observation est chimérique.

(6) Brantome, Eloge de François I au I Tome de ses Memoires, pag. 246.

(7) Thuan. Histor. Libr. XXVI, pag. 528.

(8) Sammarth. in Elogiis, pag. 18.

(9) Mezerai, Abregé Chronol. à l'ann. 1536.

(10) Thuan. Histor. Libr. XXVI, pag. 528.

(11) Addit. aux Eloges Tom. I, pag. 184. Il cite Continuat. Slend. per Michael. Lunpord. Libr. II: il falloit dire Londorpium.

(12) Spond. Annal. ad ann. 1560, num. 24.

(13) Beze, Hist. Eccles. Livr. III, pag. 248.

BELLARMIN (ROBERT) Jésuite Italien, a été la meilleure plume de son tems en matiere de Controverse. Il nâquit à Monte Pulciano (*a*), l'an 1542, & entra chez les Jésuites l'an 1560. Sa mere Cynthia Cervin étoit sœur du Pape Marcel II. Il fut ordonné Prêtre à Gand, par Corneille Jansenius, en 1569; & l'année suivante, il enseigna la Théologie à Louvain. Il fut le prémier Jésuite qui enseigna cette Science dans cette fameuse Université. Il le fit avec un succès extraordinaire. Après avoir demeuré sept ans au Païs-Bas, il retourna en Italie, & commença en 1576 à faire des Leçons à Rome sur la Controverse, ce qu'aucun Jésuite n'avoit fait encore dans cette Ville-là. Il s'en aquitta si bien, que Sixte V, envoiant un Légat en France l'an 1590, lui donna Robert Bellarmin comme un Docteur qui pourroit être d'un très-grand usage, en cas qu'il se présentât quelque Dispute de Religion à discuter. Il fut de retour à Rome au bout de dix mois, & fut promu successivement à diverses charges, soit dans la Société, soit auprès du Pape; jusques à ce qu'en l'année 1599 il fut honoré du chapeau de Cardinal. Il falut, dit-on, le contraindre par les menaces de l'anathême à accepter cette dignité. Trois ans après, on lui donna l'Archevêché de Capoue, dont il se démit, lors qu'en 1605 le nouveau Pape (*b*) le voulut avoir auprès de lui. Il s'emploia aux affaires de la Cour de Rome jusqu'en 1621. Alors il sortit du Vatican, & se retira dans une Maison de son Ordre, où il mourut le 17 de Septembre de la même année 1621. Il fut visité dans sa derniere maladie par le Pape Gregoire XV, qu'il régala du compliment du Centenier (*A*), *Seigneur, je ne suis point digne que vous entriez sous mon toit.* Il chargea le Jésuite Eudæmon Johannes de témoigner publiquement qu'il mouroit dans la même foi qu'il avoit toûjours professée & soutenue par sa plume (*c*). Il parut, le jour des funerailles, qu'on le regardoit comme un Saint (*B*). Il est sûr qu'il n'y a point de Jésuite qui ait fait plus d'honneur que lui à son Ordre, & qu'il n'y a point d'Auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'Eglise Romaine en général, & celle du Pape en particulier. Les Protestans l'ont bien reconu (*C*); car pendant quarante

(a) *C'est une Ville de Toscane.*

(b) *Savoir Paul V.*

(c) *Tiré de la Bibliotheque des Auteurs Jésuites, composée par Alegambe.*

(*A*) *Il régala le Pape Gregoire XV du compliment du Centenier.*] Suposant, comme il faloit, que le Pape est le Vicaire du Fils de Dieu, il ne voioit pas dans l'aplication de ce Passage toute la profanation que d'autres y voient; &, peut-être même qu'il crut ne rien dire que de fort pieux. Alegambe débita cela comme un bel endroit des dernieres heures de Bellarmin. *Invisit eum decumbentem Gregorius XV, Pontifex Maximus, ac bis peramanter amplexus facturum se pro ejus valetudine facturum promisit. Ipse Christi vicarium obsequiosissime reveritus usurpavit illud Centurionis*, Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum (1). L'Ambassadeur d'Espagne, qui se servit des mêmes paroles du Centenier envers un Prince qu'il regardoit comme hérétique, ne peut pas être excusé si facilement. Balzac, qui allegue cet exemple à son Critique, ne laisse pas de le blâmer: „Qu'eut-il „ dit du compliment de cet Ambassadeur d'Espagne en An„ gleterre, qui reçut une visite du Roi Jaques avec ces pa„ roles de la Messe: *Domine non sum dignus ut intres sub „ tectum meum* (2)?

(*B*) *Il parut, le jour de ses funérailles, qu'on le regardoit comme un Saint.*] Il falut que les Suisses de la garde du Pape fussent postez autour du cercueil, afin d'écarter la foule qui tachoit à se ruer sur le corps, pour le toucher & pour le baiser. Tout ce dont il s'étoit servi fut enlevé, & distribué à ceux qui souhaitérent d'en avoir pour des usages de dévotion. *Adversus undam populi concurrentis ad osculum tactumque sacri pignoris adhibere oportuit Helvetios è stipatoribus Pontificiis. . . . Quidquid verum in usu habuit raptum distractumque in pittaciola est ad venerationem* (3). Lors que Bellarmin quitta son Eglise de Capoue, la désolation fut grande dans la Ville. Quelques-uns lui baisoient la robe; d'autres y frottoient dévotement leurs rosaires; tout le monde lui demanda sa bénédiction (4). Voila des préludes de culte, qui pourront avec le tems être suivis d'une Canonisation en forme. On prétend qu'il a prédit prophétiquement certaines choses, & qu'il a fait des miracles (5); & comme depuis sa mort l'odeur de sa sainteté est plutôt allée en augmentant qu'en diminuant, on ordonna tout de nouveau, l'an 1674, à la Congregation des Rites, de proceder aux informations necessaires sur sa vie & sur ses miracles, afin que si le cas y échet on le puisse beatifier (6).

(*C*) *Personne n'a mieux soutenu que lui la cause de l'Eglise Romaine. . . . Les Protestans l'ont bien reconu.*] „Ils de„ meurent d'accord que c'est le plus subtil ennemy de la „ vérité qui ait entrepris jusqu'à présent de l'attaquer: que „ Demetrius l'Argentier, dont il est parlé au XIX des Ac„ tes, n'a pas travaillé avec tant d'art à ses petits Temples „ d'argent de Diane, que cet adroit artisan de l'erreur a „ employé d'artifice à redresser l'Hostel & l'Autel de la su„ perstition; ce qui a donné lieu à quelques-uns de le com„ parer à ce Marcion, dont Tertullien dit, que *Dedecus „ suum ingenio obumbrat, qui suum causas ubique fert pessimas „ tueatur & impiorum dogmatum patrocinio versissimum se Sa„ tanæ atque Antichristi satellitem præbeat, agit tamen ingeni„ us speciosis coloribus inducat omnia & distinctionum præ„ stigiis, & umbris eludat ea quæ solidissimâ veritate constituta „ sunt* (7)". Gardez-vous bien de croire ce qu'Alegambe débite: c'est que Theodore de Beze demeuroit d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les Auteurs Protestans. *Nec ipsi hostes ansi sunt diffiteri, ex quibus Theodorus Beza, „ Unus hic liber ", ajebat, „ nos omnes humi prostravit* (8)". On se moque du monde, quand on allegue de semblables choses, sans citer le Livre où elles se trouvent. Il faudroit en semblables occasions citer jusques à la ligne, ou du moins jusques à la page, parce qu'autrement chacun juge que ce ne sont que des ouï-dire vagues & très-mal fondez. Je suis très-persuadé que Beze n'avoit pas une si bonne opinion des Ecrits de Bellarmin, & que s'il en avoit jugé de la sorte, il se seroit bien gardé de l'avouer. Une autre chose que dit Alegambe n'est pas si suspecte de fausseté. Il dit qu'on fonda à

(1) Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jesu, pag. 409.

(2) Discours I au Cardinal Bentivoglio, à la suite du Socrate Chrétien, p. 442, 443.

(3) Alegambe, Biblioth. Script. Soc. Jesu, p. 409.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, ibid. pag. 410.*

(6) Sotuel, in Bibliotheca Scriptor. Societ. Jesu, pag. 722.

(7) Ancillon, Mélange Critique de Literature, Tom. I, pag. 348. Voiez aussi Walcher, dans la Preface de son Traité de Scripturâ.

(8) Alegambe, Biblioth. Soc. Jesu, pag. 411.

rante ou cinquante ans, il n'y a presque point eu d'habile Théologien parmi eux, qui n'ait choisi Bellarmin pour le sujet de ses Ouvrages de Controverse. Les Leçons & les Theses de leurs Professeurs faisoient retentir par tout ce nom-là, *Ut littus Hyla, Hyla, omne sonaret* (d). On l'a attaqué de tous les côtez, & l'on n'a pas oublié d'examiner s'il s'est contredit (*D*), & s'il a fourni des armes contre lui-même. C'est le sujet d'un Livre qui ne le devoit pas médiocrement embarrasser. Comme il se trouve par tout des indiscrets & des téméraires, il y a eu des Ecrivains Protestans, qui ont publié des faussetez contre Bellarmin, desquels son Parti a tiré beaucoup d'avantage (*E*). Cela n'est pas si fâcheux, lors que des gens sans aveu, & des personnes inconues font cette faute; mais lors que des Professeurs de réputation & de grand poids imputent à ce Cardinal ce qu'il n'a point enseigné, ils font tort à leur cause, & ils s'exposent à de rudes mortifications. Un Professeur de Sedan, qui a fait parler beaucoup de soi dans la Hollande, en pourroit dire des nouvelles (*F*). Il

(d) Virgilius, Eclog. VI. v. 44.

a Cambridge & à Oxford une nouvelle Leçon destinée à refuter Bellarmin. *In Angliæ Academia Cantabrigiensi primum, mox etiam in Oxoniensi, nova prælectio instituta est ad Controversias Bellarmini, si possent, refellendas* (9).

(*D*) *On n' . . . examiné s'il s'est contredit.*] Un Ministre de Lithuanie, nommé André Crastovius, a composé un Ouvrage intitulé *Bellum Jesuiticum* (10), où il objecte aux Jésuites 205 Contradictions. Quelquefois c'est Bellarmin qui n'est pas d'accord avec les autres Jésuites: le plus souvent, c'est Bellarmin qui se réfute lui-même.

J'ai dit ailleurs (11), qu'on lui reproche d'avoir emploié & combatu les mêmes principes, selon qu'il avoit à disputer, ou contre les Protestans, ou contre les Enthousiastes. Voici du détail sur cette espece de Contradiction. „ Quelques-uns, voulant excuser Bellarmin sur ces contradictions & ces défauts de mémoire, ont dit que le grand nombre de gens qui ont travaillé à la fabrique de cet Ouvrage, c'est-à-dire de ses Ecrits, comme les Architectes de Babel, y ont introduit cette confusion, faute de s'entendre: mais bien loin que ceux de sa Communion prennent cela pour excuse, ils le rejettent comme une chose qui lui est injurieuse. Fuligati, qui a fait sa Vie, dit qu'il n'a même jamais eu de Scribe. . . . Je crois que la véritable cause des contradictions de Bellarmin est que la nécessité présente d'attaquer ou de défendre est un objet plus puissant, & plus pénétrant que nul autre: il se soucie peu de s'accorder avec luy-même, pourvû qu'on ne croye pas qu'il est d'accord avec ses parties adverses . . . (12). Bellarmin a souvent vérifié cette Remarque dans ses Livres de Controverse: lors qu'il dispute contre les Libertins & les Schwenckfeldiens, touchant la nécessité de l'Ecriture, il parle comme un Protestant: lors qu'il dispute contre les Protestans sur la même matiere, il raisonne en Schwenckfeldien: s'il entreprend les Pélagiens sur la perfection des œuvres, il employe contr'eux tous les Argumens de ceux qu'il appelle Calvinistes: s'il a affaire contre les Calvinistes mêmes, il se sert des raisons des Pélagiens & de leurs distinctions. Attaque-t-il les Anabaptistes sur le Baptême des petits Enfans, il le leur prouve par l'Ecriture. Est-il en contestation avec nous au sujet de la Tradition, le Batesme des petits Enfans est un des points qui lui semble en prouver la nécessité, & dont l'Ecriture ne parle point d'une maniere convaincante, à ce qu'il dit. Cela me fait souvenir de la comparaison que j'ay vû quelque part de Bellarmin à un certain Africain nommé Leon, qu'il compare lui-même à cet Oiseau amphibie d'Esope, qui estoit tantost oiseau, tantost poisson: oiseau, quand le Roy des poissons exigeoit le tribut; & poisson, quand le Roy des oiseaux l'exigeoit: *ut Leo quidam Africanus in Granatensi Regno natus & postquam subjugatum est illud Regnum in Africam profugus de se fatetur, si Afros vitio aliquo notari sentio, me Granatæ natum profiteor; si Granatenses male audiant, mox Afer sum. Bellarminum certè multò quàm ille elegantius aviculam illam imitatur, qui numerum respondet tom. 1. Controv. l. 2. c. 7. Patres secutos esse septuaginta Interpretum Editionem. Idem tom. 1. Controv. l. 1. c. 20. de 3 Esdra agens, ait Patres secutos esse Hebræos, & tamen illud alterum, notate, quanta vi verborum asserit. Negare (inquit) non potest. Ipse tamen id ipsum loco posteriori negat* (13)".

(*E*) *Des Ecrivains Protestans ont publié des faussetez contre Bellarmin, desquelles son Parti a tiré beaucoup d'avantage.*] Le Jésuite Jean Argentus, dans l'Apologie de son Ordre, fait mention de quatre Libelles fraichement éclos contre la Société, desquels le troisiéme attaque directement le Cardinal Bellarmin, & raporte beaucoup de choses qui avoient causé, ou accompagné, ou suivi sa mort. Néanmoins, ce Cardinal étoit plein de vie. Sans doute, Theophile Raynaud a voulu parler de ce Libelle, quand il a dit qu'on avoit publié en Allemagne il y avoit 25 ans (14) un Ecrit qui accusoit Bellarmin d'avoir tué beaucoup d'enfans, afin de cacher ses commerces impudiques (15). On disoit de plus que ce Cardinal, touché enfin de repentance, avoit été à Nôtre Dame de Lorette, pour voir s'il pourroit expier ses crimes; mais que le Prêtre auquel il s'en confessa fut saisi de tant d'horreur, qu'il lui enjoignit de sortir: ce qui jetta Bellarmin dans un desespoir, où il mourut peu après. Voila le précis de ce Libelle. Bellarmin le lut, & s'en moqua. Il fit sans doute plusieurs réflexions sur ce qu'on usoit d'une telle diligence à publier sa mort, qu'il avoit le tems d'en lire la relation. Theophile Raynaud trouve que le Pere Gretser s'étoit donné une peine bien inutile en réfutant ces sortes de contes, & que les Protestans perdoient beaucoup par de tels récits (16); car on aprenoit par là quel jugement il faloit faire de la prétendue Lettre de St. Udalric, qui porte que l'on trouva dans le puits du Pape Gregoire II six mille têtes d'enfant, après qu'il eut chassé les femmes des Prêtres. *Hæretici, vel ad unam horam vagum mendacium, in lucro ponunt. Retrò tamen ex hoc mendacio, decessit illis haud exiguum. Siquidem inde deprehensum est, qua fide ex horum mendaciloquorum majoribus quispiam, ex commentitiâ S. Udalrici Epistolâ, sex millia capitum infantilium, intra puteum Gregorii secundi cum is uxores Sacerdotibus abstulisset, reperta dixerit. Non est enim ovum ovo similius, quam hoc de Bellarmini infanticidiis scriptum, & illa S. Udalrici Epistola de cædibus per Clericos & Sacerdotes scortatores, adversus quam subdititiam S. Antistitis Epistolam, & ipse Bellarminus l. de Cleric. cap. 22. & Baronius anno 591. nisi jam tertiarunt.* Il n'est nullement nécessaire que les fables publiées contre Bellarmin aient un effet rétroactif sur le conte des six mille têtes d'enfant; mais il est certain qu'on ne sauroit rendre un meilleur service aux Jésuites, & en général a tout Parti que l'on entreprend de diffamer, qu'en publiant des calomnies qui se réfutent trés-facilement. C'est une chose remarquable, qu'y aiant une infinité de personnes possedées d'une demangeaison insurmontable de publier des Satires, il y en ait si peu qui sachent l'art de les bien empoisonner. La plûpart de ceux qui s'en mêlent ignorent, que pour y bien réüssir, c'est-à-dire pour faire qu'elles portent coup, il faut se mettre en possession de ces deux choses, & les observer religieusement: l'une est de n'avancer rien dont on ne puisse donner des preuves, & sur tout de s'abstenir des accusations qui peuvent être facilement réfutées; l'autre est de ne point s'opiniatrer a soutenir un fait réfuté. J'oublois un troisiéme avis: c'est qu'il faut cacher soigneusement sa passion, & fuir les aparences d'emportement. J'avoue qu'en faisant tout le contraire de ces choses on ne trouve que trop de gens dans son Parti qui avalent doux comme du lait tout ce qu'on débite: mais c'est cela même qui fait un grand préjudice à la cause; parce que l'autre Parti s'indigne, & regarde comme un corps destitué de raison, d'équité, & de l'assistance de la grace, celui d'où partent tant de Satires si avidement avalées. Ce ne sont point ici des réflexions dites en l'air: elles sont prises de l'expérience. Voiez le profit que le Pere le Tellier tire de certains contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux. Lisez un peu ce qui suit.

„ Que servira-t-il, par exemple, aux Jésuites de la Chine, d'avoir été les prémiers & presque les seuls qui se soient soûmis, & sans la moindre résistance, aux Vicaires Apostoliques, dès qu'ils y ont paru en 1684, puisque cela n'a pas empêché leurs ennemis de publier encore l'été passé, par la plume de leur Secrétaire le Gazetier de Hollande, que le Saint Pere estoit extrémement irrité contre les Jésuites, de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les Evesques qu'il envoyoit a la Chine? Peut-on douter que dans quelques années ce mensonge ne revienne a son tour sur la scene? De mesme, que servira-t-il aux Jésuites d'Allemagne, d'avoir une Attestation signée par quatre des principaux Conseillers de Mr. l'Electeur Palatin, tous Protestans, dans laquelle ils témoignent que l'Histoire du Jésuite contrefaisant une voix du Ciel, pour tromper ce Prince, & l'animer à la destruction de l'Hérésie, n'est qu'une pure fable? Cet Acte empeschera-t-il qu'un jour, sur la foi du Gazetier de Hollande, quelque bon Protestant, qui continuera l'Histoire Jésuitique, ne fasse un chapitre de cette chimérique Avanture (17)"?

N'est-il pas étrange, que l'Auteur de la Religion des Jésuites ait mieux aimé suivre sa passion aveugle, que profiter de ce Passage du P. le Tellier? Il en a profité si peu, qu'il a ramené sur la scene l'Esprit du Palatinat, & qu'il n'a rien négligé pour faire que ses Lecteurs rejettassent l'Attestation des Conseillers Protestans de l'Electeur Palatin (18). On fait de fort bonne part, qu'il blâma le Ministre Réfugié qui mit cette Attestation dans l'Histoire abrégée de l'Europe (19). Des gens comme celui-là gâtent le métier dont ils se mêlent. Ils devroient laisser faire les Satires à des Ecrivains moderez, qui les tourneroient d'une maniere plus adroite, & plus propre à persuader.

(*F*. *Un Professeur de Sedan . . . . en pourroit dire des nouvelles.*] Il soutint des Theses, l'an 1674, sur la puissance des clefs, & imputa au Cardinal Bellarmin d'avoir dit, qu'*un homme contrit, plein de foi, & desirant d'être reconcilié à Dieu, perit éternellement, de cela seul qu'il ne peut avoir de Prêtre pour le reconcilier avant la mort*. Ce que je ne lui jamais,

(9) Alegambe, Biblioth. Soc. Jesu, pag. 401.

(10) C'est un in-quarto de 92 pages, imprimé à Bâle, l'an 1594.

(11) Dans la Remarq. (Y) de l'Article de (Marc) Antoine, l'Orateur, Citation (7).

(12) Ancillon, Melange Critique de Litterature, Tom. I, pag. 112.

(13) Là-même, pag. 114.

(14) Ce calcul ne s'accorde pas avec l'an 1630, date du Livre de Th. Raynaud, & avec ce que disent les Jésuites que Bellarmin se moqua de ce Libelle.

(15) Th. Raynaudi Hoplotheca, Sect. II, Series II, Cap. I, pag. 122, 167.

(16) Il paroît par la Bibliotheque d'Alegambe, que Gretser a publié Vindicatio illustrissimi Cardinalis Bellarmini à criminationibus & infamiâ Lutherani Magistelli Ernesti Zephyri, à Ingolstad, en 1613, in 4; & Castigatio Libelli famosi adversus illustr. Cardin. Bellarminum, traduite en Aleman, par le P. Conrad Vetter, en 1613.

Conditions necessaires à un bon faiseur de Satires.

(17) Défense des Nouveaux Chrétiens I Part. pag. 79, imprimée à Paris, l'an 1687.

(18) Religion des Jésuites, imprimée à la Haie, en 1689, pag. 77. Voiez la Remarq. (P) de l'Article Loyola.

(19) Mois d'Avril 1682, pag. 180.

Il est remarquable que Bellarmin, sur la matiere de la Prédestination, n'a point suivi la doctrine des Jésuites (G), & qu'il n'a point favorisé la Morale relâchée, ni les expressions que les Dévots indiscrets avoient fait couler dans les Litanies (H). La complaisance, qu'il eut pour ses Supérieurs, en souffrant que l'on changeât quelque chose dans ses Ecrits, & en y changeant lui-même quelques endroits, touchant l'efficacité de la Grace, n'empêche pas qu'il ne soit au fond un Docteur

JAMAIS, ajouta-t-il, SANS ETONNEMENT, ET SANS INDIGNATION (20). Cela signifie qu'il avoit lu souvent ces paroles dans Bellarmin; & néanmoins elles ne s'y trouvent pas. Le Gardien des Capucins Irlandois (21) alla disputer contre ces Theses, & se plaignit d'abord avec une extrême véhémence de l'injure qu'on avoit faite à Bellarmin. Il continua la Dispute avec la même impétuosité, & mit le Professeur en confusion. Ce ne fut pas tout. Au sortir de la Dispute, le Procureur du Roi *presenta sa Requête contre ledit* Professeur (22). Les suites furent que l'Auteur des Theses donna sa Retractation par écrit, que lui & trois autres Ministres signérent.

Personne n'aura raison de trouver étrange qu'un tel accident ait trouvé place dans un Dictionaire tel que celui-ci; car il ne serviroit de rien desormais de se taire sur ce fait: & quand même j'aurois le ménagement de n'en rien dire, il n'en seroit pas moins connu dans la Hollande, où le Journal des Savans est entre les mains de tout le monde. Chacun y a pu lire depuis quatre ans le précis de ce que je viens de raporter; &, outre cela, que *les preuves authentiques de la Retractation* de Mr. Jurieu, (car c'est lui qui avoit composé & qui soutenoit ces Theses,) *sont trois Certificats* produits par l'Abbé de Cordemoi. *L'un est du Procureur du Roi de Sedan, l'autre de Mr. le Comte de la Bourlie Gouverneur de la même ville, & le dernier du Pere Nicolas d'Hibernie Capucin* (23). J'ai lu ces trois Certificats dans l'Ouvrage de l'Abbé de Cordemoi: ils sont datez de l'année 1669. On se figure aisement que cette disgrace affligea ceux de la Religion, & réjouït les Catholiques.

J'aurois voulu n'être pas contraint d'allonger cette Remarque dans la seconde Edition; mais Mr. Jurieu aiant publié quelque chose de fort outrageant contre moi à ce sujet-là, il faut que l'on voie ici tout d'une suite, & ce qu'il a dit, & ce que j'ai répondu. „ Le grand vuide, qui se trouve dans les dernieres pages de cette feuille, fait une tentation, à laquelle on ne peut résister, d'apporter un exemple notable, & des menuïtez, & des malignitez, dont on a dit que ce Livre est plein. Voici le fait. Mr. Jurieu, dans une Dispute publique & imprimée, cita un Passage de Bellarmin, où, par une faute de plume de l'Auteur, ou par une faute de l'Imprimeur, au lieu d'*attritus*, on trouva *contritus*: ce qui faisoit dire à Bellarmin, qu'un homme pleurant, pénitent, & *contrit*, étoit damné, s'il ne recevoit pas l'absolution Sacerdotale; au lieu que Bellarmin disoit, qu'un homme pleurant douloureusement ses péchés, par un sentiment *d'attrition*, étoit damné, s'il ne recevoit l'absolution du Prêtre. Un Moine se remua là-dessus, fit grand bruit. Sous la bouche du canon, & sous la croix, Mr. Jurieu lui accorda ce qu'il lui auroit accordé par tout, même en Païs dominant pour la Religion: c'est une reconnoissance qu'il y avoit dans l'Imprimé, faute, ou de la main de l'Auteur, ou de l'Imprimeur, & que le sentiment de Bellarmin étoit tel que le Moine le disoit. Dans Amsterdam, ou dans Londres, tout homme sincere en auroit avoué autant. Ne voilà-t-il pas une Histoire, qui, après avoir été imprimée dans toutes les Satyres, méritoit bien de passer par une troisiéme ou quatriéme Impression, dans un Livre que l'on destinoit à l'immortalité? Se peut-il rien de plus petit, & de plus pitoyable? Il y a donc là-dedans, & malignité, & petitesse (24)". Voila les paroles de Mr. Jurieu: & voici de quelle maniere je les réfutai. „ J'ai pris garde que l'affaire de Bellarmin lui tient fort au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la prudence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere d'une Addition à la fin de son Ecrit. Le silence eût été le bon parti: moins on remue certaines choses, moins s'y embarrasse-t-on. Ce que j'en ai dit n'est point un exemple *de menuïtez & de malignitez*. J'eusse mal rempli sans cela les devoirs d'Historien, puis que le dessein primitif de mon Ouvrage étoit d'observer les fausses accusations à quoi les personnes dont je parlerois auroient été exposées. Si j'eusse omis celle-là dans l'Article de Bellarmin, n'eût-on pas pu dire raisonnablement que j'étois partial, & que j'oubliois des choses dont je ne pouvois prétendre cause d'ignorance? Je l'ai tirée, non d'un Livre satirique, comme il le dit faussement, mais d'un Ouvrage de Controverse, & du Journal des Savans. Je n'examine point le tour qu'il prend pour couvrir sa faute: je prie seulement mes Lecteurs de recourir à mon Dictionaire*, afin de comparer à sa Réflexion les Piéces qu'on a produites. On verra par ce parallele combien la nature patit en lui, quand il faut faire quelque acte d'humilité & de bonne foi. Je n'en suis point surpris; car lors qu'un arc a été toujours plié d'un certain sens, on a mille peines à le courber du sens contraire, la prémiere fois qu'on l'entreprend. Il en va de même des fibres de nôtre cerveau (25)".

La plupart de mes amis trouvérent que j'avois trop négligé de me servir de mes avantages: *Les occasions*, me dirent-ils, *ne vous ont point manqué; mais vous avez manqué aux occasions, & il ne faut pas se rendre digne de ce reproche dans les combats de plume, non plus qu'à la guerre. Pourquoi n'avez-vous pas mis dans tout son jour par un detail circonstancié le faux-fuiant de cet homme? Ne le pouviez-vous pas confondre par telle & par telle Reflexion?* Je me défendis par les moiens les plus propres à faire finir cet entretien: ce fut en disant qu'il ne faloit point prodiguer de telles Observations dans une feuille volante, que ç'auroit été placer son bien à fond perdu, & qu'il valoit mieux le destiner à la seconde Edition de mon Dictionaire. J'ai songé depuis à cela plus d'une fois, & j'ai trouvé qu'il faloit laisser à mes Lecteurs tout le soin de réflechir sur ce petit incident. Il ne leur sera pas difficile de comparer ensemble toutes les Piéces de ce Procès, ni de découvrir dans l'Apologie de Mr. Jurieu les grimaces & les contorsions d'un homme qui souffre la gêne. C'est après tout à l'Abbé de Cordemoi à refuter cette Apologie. Il me convient mieux d'être l'Historien que l'Auteur des Réflexions que cette querelle peut fournir.

(G) *Sur la matiere de la Prédestination, il n'a point suivi la doctrine des Jésuites.*] Il a été bon Thomiste, & nullement Moliniste. Mais, quelque grande que fût son autorité parmi ses Confreres, il n'a eu guere d'imitateurs. Ce petit nombre d'Anti-Molinistes dans ce grand Corps ne laisse pas d'avoir ses usages. Je ne saurois mieux expliquer cette pensée, qu'en raportant les paroles de celui qui a publié l'Histoire de la Congrégation *de Auxiliis*. „ Il se rencontre quelquefois des génies d'un ordre supérieur, qui ont acquis du crédit & se sont rendus nécessaires au corps, & qui s'élevant au dessus des craintes & des considerations ausquelles les autres se croyent obligez de céder, enseignent plus franchement les véritez qu'ils ont aprises par de bonnes études, ne se pouvant resoudre de trahir leur conscience, ni d'être rebelles à la lumiere. La Compagnie les tolere, & souffre cette petite révolte; parce qu'elle sait bien le moyen d'en tirer de l'utilité, & de la faire servir à son avantage & à sa gloire; & que d'ailleurs il n'y a pas sujet de craindre qu'un tel exemple soit suivi d'un grand nombre, & fasse schisme dans les Ecoles de la Societé. Il est même de sa grandeur, & conforme à ses principes, d'avoir des Docteurs graves de tous les sentimens, qui puissent servir à leur dogme capital de la probabilité. Car on ne sait pas ce qui peut arriver. Les choses peuvent changer du blanc au noir: & si la Compagnie se trouvoit obligée, au moins en quelques Provinces, de changer de sentiment sur la grace, comme elle a fait en France sur l'autorité du Pape, il ne seroit pas de sa dignité de chercher ailleurs des Docteurs graves sur l'autorité desquels elle pût appuyer son changement. On peut compter entre les Theologiens dont je parle le P. Tiphaine, si célébre par ses deux Ouvrages *De Hypostasi*, & *De Ordine*, & l'Auteur de la Thése qui fut soutenue à Rome en 1674, dont les sentimens touchant la Prédestination & touchant la Grace sont tout à fait conformes à ceux de St. Augustin (26)". J'ai dû raporter cela tout du long, non seulement parce qu'on en peut inférer que Bellarmin étoit fort consideré dans son Ordre, & qu'il le savoit bien; mais aussi à cause d'un certain sel dont ces paroles sont parsemées, qui est fort propre à exciter bien des notions.

(H) *Il n'a point favorisé la Morale relâchée, ni les expressions des Dévots indiscrets . . . dans les Litanies.*] Les Protecteurs de cette Morale n'aprouvent point le délai de l'absolution; mais le Cardinal Bellarmin „ a prêché devant les Papes la nécessité & l'utilité de ce délai, & ses Sermons sont si remplis de cette doctrine, qu'on voit bien qu'il l'avoit fort à cœur, & qu'il la mettoit en pratique avec beaucoup de soin. On en peut voir de fort beaux endroits extraits par l'Eminentissime Cardinal d'Aguirre dans ses Dissertations VIII & X sur le III Concile de Tolede (27)". Celui qui me fournit ces paroles est un Janseniste qui a publié un *Memorial, contenant, I, une Deduction sommaire de l'origine & de l'état présent des Contestations doctrinales du Païs-Bas, & des véritables moiens de les terminer: II, une Reponse succincte aux trois Accusations de* Jansenisme, *de* Rigorisme, *& de* Nouveauté (28). Il dit que le „ savant & pieux Cardinal Bellarmin auroit dû passer pour un Novateur, aussi bien que pour un Rigoriste, s'il avoit fait en ce tems-ci ce qu'il fit en plusieurs occasions pour le retablissement de la discipline & pour le retranchement des abus. Les changemens qu'il fit dans son Archevêché de Capoue, l'ordre qu'il établit dans l'Evêché de *Monte-pulciano* qu'il gouverna quelques années en l'absence du propre Evêque, les avis qu'il donna au Pape Clement VIII pour la reformation de l'Eglise, ceux qu'il adressa à son propre Neveu Evêque de Theane pour sa conduite & pour l'administration de son Diocese, les Sermons qu'il prêcha dans le Palais Apostolique & dans les deux Eglises que je viens de nommer, sont autant de temoins des saintes & nécessaires Nouveautez qu'il s'étudioit d'introduire, & dont il fit conoitre l'obligation . . . . Chacun sçait que c'est principalement sur cette matiere (29), que l'accusation de Nouveauté a esté prémierement formée. Cependant si c'est là estre Nova-

(20) Theses de Potestate Clavium, pag. 21, citées par l'Abbé de Cordemoi, Lettre aux Nouveaux Catholiques, &c. pag. 127.

(21) On l'appelloit le Pere Robert.

(22) Certificat du sieur Rambour, Procureur du Roi à Sedan, cité par l'Abbé de Cordemoi, là-même, pag. 128.

(23) Voiez l'Extrait d'une Lettre de Mr. l'Abbé de Cordemoi aux Catholiques de l'Ile d'Arvert en Xaintonge, donné dans le Journal des Savans du 24 Avril 1690, pag. 277 Edit. d'Amsterdam.

(24) Jurieu, Jugement du Public... sur le Dictionaire Critique du Sr. Bayle, pag. 46, 47.

(25) Réflexions sur un Imprimé qui a pour titre, Jugement du Public, &c. pag. 25.

(26) Hist. abregée de la Congregation de Auxiliis, pag. 21.

(27) Memorial, &c. Voiez la Citation suivante.

(28) Il a été imprimé à Delft chez Henri van Rhyn, en 1696. Il contient 32 pages in 4.

(29) C'est à dire la correction de quelque façon de parler qui scandalise les Heretiques, comme quelques unes du Psautier attribué à Saint Bonaventure, qui semblent donner à la Ste. Vierge ce qui n'apartient qu'à Dieu ou à Jesus-Christ. Voiez le Memorial, &c. pag. 20.

Docteur Augûstinien (*I*). Il se fit des affaires presque pour les mémes raisons qui ont tant commis l'Abbé de la Trappe avec les Moines (*K*). Il y a eu des gens qui ont cru qu'il faisoit grand tort à la Catholicité par ses Livres de Controverse (*L*), à cause que l'on y trouve les Objections des Hérétiques

„ Novateur, le Cardinal Bellarmin ne sauroit estre lavé de cette tache; car il fit dans les Litanies de la Ste. Vierge des changemens qui feroient aujourd'hui crier bien haut ceux qui sont si liberaux de la qualité de *Novateur*, & de celle d'*Ennemi du Culte de la Ste. Vierge*, que rien n'est plus commun dans leurs Ecrits que ces sortes d'accusations contre les personnes les plus Catholiques & les plus veritablement dévotes envers la Mere de Dieu. Mais on ne pourroit accuser en cela de Nouveauté ce pieux & savant Cardinal, sans en accuser le Pape Paul V, par l'ordre duquel il avoit fait ces changemens. Il en rend compte dans une Preface, où il marque, *Qu'il a retranché plusieurs versets des Litanies de Notre Dame de Laurette, parce qu'ils estoient trop metaphoriques, comme ceux-ci*, TURRIS EBURNEA, HORTUS CONCLUSUS, *& d'autres semblables: & qu'il en a omis d'autres, parce qu'encore qu'ils puissent avoir un bon sens, ils peuvent toutefois en avoir aussi un trop dur, d'où les ennemis de l'Eglise prennent occasion de blasphemer, tels que sont ceux-ci*, MARIA, DEI ET HOMINUM MEDIATRIX, INTERCEDE PRO NOBIS. AB OMNI PECCATO LIBERA NOS DOMINA, *& d'autres de cette nature. Car ces sortes d'invocations semblent attribuer à la Sainte Vierge ce qui est propre à Jesus-Christ comme Dieu*‟.

(*I*) *Ce qui a été changé dans ses Ecrits . . . touchant l'efficacité de la Grace n'empêche pas qu'il ne soit un Docteur Augustinien.*] Commentons ceci par un Passage tiré d'un Livre de Janseniste: „ Il y a sujet de croire que la doctrine de ce Cardinal estoit très-Augustinienne sur ce point, dans son original, lors qu'il envoia ses Controverses en Alemagne pour estre imprimées; & que ce fut une des opinions que ses Confreres de ce pays-là prirent la liberté de changer, *dans l'esperance*, dit l'Auteur de sa Vie, *de faire plus de fruit parmi les Hérétiques*. Je ne crains gueres de faire un jugement téméraire, en attribuant ce changement au P. Gregoire de Valentia, ce celebre martyr de la Grace Molinienne. Il estoit à Ingolstad, pendant qu'on y imprimoit les Controverses de Bellarmin, & il y fit soutenir, en 1584, des Theses, qui sont peut-estre les premieres de la Société, où parut cette nouvelle invention de la Science moyenne, qu'il croit nécessaire pour défendre contre les nouveaux Hérétiques la liberté de l'homme. Je croiray tout ce qu'on voudra de la patience héroique du P. Bellarmin, dont l'Auteur de sa Vie le loue à cette occasion: cependant il paroist par la revision qu'il fit de son Ouvrage en *1608*, qu'il trouva qu'on l'avoit trop ramolli, ou plutost trop corrompu, sur l'efficacité de la Grace. Et cet Auteur même de sa Vie, après avoir loué sa modestie & son humilité à souffrir les changemens de quelques-unes de ses opinions, témoigna que d'un autre costé il avoit une fermeté invincible à l'égard de celles qu'il croioit estre ou de la foy, ou fort *autorizées* dans l'Eglise (*): *On ne peut concevoir*, dit-il, *jusqu'à quel point il se montroit alors inflexible & invariable, comme il paroit clairement dans ce qui arriva au sujet de ce qu'il avoit enseigné dans ses Livres touchant la Prédestination, les secours de la Grace divine, &c.* C'est à dire qu'on ne put jamais lui faire changer de sentiment touchant la Prédestination gratuite, qui fait, selon lui, partie de la foy de l'Eglise, ni touchant la vérité de la Grace, qu'il croit efficace, non par le seul événement, ni parce qu'il plaist à la volonté d'y consentir, mais par elle-même & de sa nature: ce qu'il dit positivement estre conforme à la doctrine de S. Augustin, & même aux Saintes Ecritures. C'est ce qu'il avoit toujours eu dans le cœur: & la Congrégation *de Auxiliis*, qui venoit de finir, & où il avoit oui soutenir avec tant de solidité par les Dominicains la vraie efficacité de la Grace par elle-même, lui fit sans doute naistre quelques remors de conscience, d'avoir eu une patience si préjudiciable à la verité, en souffrant que l'on changeast ses sentimens sur celle-ci, ou de les avoir changé lui-même en vertu de la promesse qu'il avoit faite en entrant chés les Jésuites de s'attacher aux sentimens de la Société, comme ses Constitutions l'y obligeoient. Ce qui est certain, est qu'il corrigea, non pas tout ce qu'il y avoit à corriger, la Compagnie estoit trop engagée pour l'abandonner, mais au moins quelques endroits, où il ne paroissoit pas qu'il reconut dans la Grace une autre maniere d'opérer que celle qu'on appelle *objective* & morale: il veut au contraire qu'on sache qu'il admet une operation effective & physique: *voluntatem moveri per gratiam etiam efficienter & physicè: Deum aspirare voluntati bonum desiderium, afflare initium bonæ voluntatis, quæ aspiratio sive afflatio physica actio est & Deo propria* (†). Il répete cela plusieurs fois. *De peur*, dit-il (‡), *que quelqu'un ne s'imagine que nous n'admettions dans la Grace qu'une maniere morale de mouvoir la volonté*‟. L'Auteur Janseniste aiant cité d'autres endroits de ce même Ouvrage de Bellarmin conclut ainsi: *On voit assez par tout cela ce qu'on auroit d'abord trouvé dans Bellarmin, si son Ouvrage n'avoit point esté altéré par d'autres mains; & ce que peut l'obéïssance aveugle que les Jésuites promettent de rendre à la Société, quand ils y sont reçus, à l'égard même de la doctrine de l'Eglise. Mais on y voit aussi que les prémiers & les derniers sentimens de Bellarmin ont esté pour la doctrine de la Grace efficace par elle-même, & que l'engagement qu'il avoit à l'égard de sa Société ne lui ayant pas permis d'oster tout ce qu'on avoit fourré dans ses Ouvrages sans sa participation, ni de changer le fonds de tous les sentimens qu'on lui avoit fait prendre, il n'a pu néanmoins s'empêcher de rendre avant sa mort quelque témoignage à la vérité: comprenant bien qu'il en disoit assez pour renverser tout ce qui ressent dans ses Ouvrages de contraire à S. Augustin* (30). Observons que Robert Abbot a bien poussé Bellarmin sur les changemens des nouvelles Editions de ses Ouvrages (31).

(*) Sin verò dogmata ipsa fidei, &c. ejus in operibus censura notabantur, dici non potest quam frontem se immutabilemque præberet. Clarè id agnitum est in his quæ evenere circa editas opiniones de prædestinatione, de auxiliis divinæ gratiæ, &c. lib. 2, c. 5.

(†) Recognitio Oper. Bellarm. Ingolstadii, 1608, pag. 96.

(‡) Pag. 97.

(*K*) *Il s'est fait des affaires pour les mêmes raisons qui ont tant commis l'Abbé de la Trappe avec les Moines.*] Bellarmin a fait un Livre *de Gemitu Columbæ*, dans lequel il dit qu'une des choses, qui doivent faire pleurer & gémir les bonnes ames, est le grand relâchement où quelques Ordres Religieux sont tombez. On s'est plaint amérement de cela, comme d'une invective mordante (32). Mais le Cardinal n'a point manqué d'Apologistes, qui ont soutenu que ce de quoi il s'est plaint n'est que trop vrai, & que le besoin de reformation est si visible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce desordre, & qui ne s'en aperçoivent pas, verifient la Maxime, *Sensibile juxta ac multo magis intra sensum positum non facit sensationem* (33). Citons un Passage de Theophile Raynaud: *Andreas Bellarminus asper & mordax quia in Libro de Gemitu Columbæ fontem novum lacrymarum proposuit, Religiosorum aliquorum Ordinum laxationem, quam homo ille* (c'est-à-dire celui qui s'étoit plaint de Bellarmin) *spiritu barytonus, ussiam cornu insibilatur, & utinam vel in speciem verè insibilaretur. Sed canes sunt, Bellarminum mordere quoquo modo. Nam esse aliquas Religiones laxatas, & quibus reformatio sit necessaria, res est adeo nota, ut nemo nisi cæcus non videat, ait Major* in 4. d. 38. *q.* 23. *Sed non est novum aliquos ita cæcutire, præsertim in causâ propriâ, ut notum est ex eo exemplo quod recitat Nider* lib. 2. de Reform. Relig. cap. 9. *Episcopi ex ordine collapso assumpti, qui audiente ipso Nidero, pertinacissimè inficiatus est, suum Ordinem esse collapsum, & reformatione egere, quantumvis, (inquit Nider,) luce foret clarum toti mundo, contrarium esse verum* (34). Le Pseudonyme *Philadelphus de novo Latio*, qui a composé un Traité *de modernis Jesuitarum Moribus*, nous aprend qu'on révoque en doute que Bellarmin soit le véritable Auteur du *Gemitus Columbæ* (35). Ce doute me paroît fort deraisonnable; car ce Traité vit le jour pendant la vie de ce Cardinal, & fut inseré dans le Recueil de ses Oeuvres. Notez que le Jacobin Gravina est un de ceux qui écrivirent contre ce *Gemitus*. Voiez la Remarque (*B*) de l'Article KALLAM.

(30) Gery, Apologie, &c, pag. 177, 178.

(31) Rob. Abbotus, de supremâ Potestate Regiâ, Prælect. II, Art. III.

(32) *L'Auteur de cette plainte est un Moine, contre lequel le Jésuite Becan a dit quelque chose Libr. IV de Jesu figurato, Cap. I, num. 92.* Voiez Theophile Raynaud, Erotemat. de malis ac bonis Libris, pag. 112.

(33) *Idem, ibidem.*

(34) Theophili Raynaudi Erotemata de bonis & malis Libris, pag. 112.

(35) *Voiez la page 198 de la Piece de* Mr. Mayer, *intitulée* Dissertatio de Bellarmini Fide ipsis Pontificiis dubiâ. *Voiez ci-après la Citation* (37).

(*L*) *Quelques-uns ont dit qu'il faisoit grand tort à la Catholicité par ses Livres de Controverse.*] Le P. Theophile Raynaud avoue, qu'il y a des gens qui ont cru qu'il seroit fort bon peut-être de suprimer les Livres de Controverse du Cardinal Bellarmin, tant parce que les Herétiques en peuvent facilement abuser, y prenant ce qui s'y trouve pour eux & laissant le reste, que parce que les Catholiques y peuvent être trompez, faute de comprendre la Réponse aux Objections. On a cru que le Cardinal du Perron étoit de ce sentiment, & peut-être qu'on ne se trompoit pas: on dit même qu'il s'en étoit ouvertement expliqué en conversation, ne prenant point garde aux conséquences. Mais quand il sut qu'on lui imputoit de juger ainsi des Livres de Bellarmin, il le nia fortement: *Doctissimus Card. Perronius cum hoc sibi calumniosum de Bellarmini Controversiis judicium affingi audivisset, copiosè & valide illud detersit, ut refertur in ipsius Bellarmini Vitâ*, Lib. II, cap. VII (36).

Il écrivit une Lettre à ce Cardinal, dans laquelle il repousse cette accusation avec toute l'industrie & toute la force dont il étoit capable. Cette Lettre, datée de Rome le 10 de Février 1605, se trouve dans la Vie de Bellarmin composée par Fuligatti, & dans la Dissertation de Mr. Mayer que j'ai citée ci-dessus (37), & qui nous aprend que le Cardinal Bentivoglio proteste qu'il avoit ouï faire ce jugement des Controverses de Bellarmin au Cardinal du Perron. *Sanctè testari . . . se ex ipsius Cardinalis* Perronii ore propriis hoc excepisse auribus de Bellarmini Controversiis judicium (38). Le Collecteur du *Perroniana* ne lui avoit pas ouï dire la même chose, ou bien il ne trouva pas à propos d'en faire mention: car voici tout ce qu'il raporte. „ Le Cardinal *Bellarmin* a un fort bel esprit & fort clair. Il a traité des Sacremens *in genere* fort bien: il ne se peut pas mieux. Il y a bien à dire que le Traitté *de Eucharistiâ* soit de mesme. Quand il a trouvé quelque matiere bien épluschée & bien examinée desja par d'autres, il l'a merveilleusement bien esclarcie avec la beauté & la netteté de son esprit; mais lors qu'il a trouvé une matiere encore embrouillée, & où il y a beaucoup de confusion, son esprit s'y perd (39): il se sert bien souvent des Traductions des Peres Grecs, sans aller voir le Grec; je m'en estonne, veu qu'il l'entendoit fort bien. Entre autres, il se sert du Livre *de Præparatione Evangelicâ* pour la priere des Saints, & le cite en Latin de la Version de Trapezunce, qui n'est nullement semblable au Grec, & qui y adjouste une clause qui ne se trouve point dans le Grec‟. Afin que mes Lecteurs soient bien en état de juger de tout ceci, je leur mettrai devant les yeux le Passage du Cardinal Bentivoglio: *Tale era il concorso generale intorno alle sue Controversie* (40) *benche non riescono mai tanto uniformé*

(36) Theophilus Raynaud. de bonis & malis Libris, pag. 223.

(37) *Dans la Citation* (35) *Voiez, les pages 184 & suivantes de cette* Dissertation.

(38) Mayerus, *ibidem*, pag. 192.

(39) Campanella, Synt. de Libris propriis, *Cap. IV, Art. IX, en juge à-peu-près de la même sorte.* Bellarminum, *dit-il*, Controversias hac tempestate plurimum illustravisse, clarum, non inelegantem, ingenuum in labore, sed modicum tamen in inventione.

(40) *C'est-à-dire de* Bellarmin.

rétiques. Un homme d'esprit, n'aiant pu trouver en Italie dans aucune boutique de Libraire les Oeuvres de Bellarmin, a soupçonné qu'on défendoit de les exposer en vente, de peur qu'elles ne fissent conoitre les opinions que l'Auteur y a réfutées (*M*). Tout le *Corps de Controverse* publié par ce Cardinal comprenoit d'abord trois Tomes *in folio*; mais on le divisa en quatre dans l'Edition de Cologne de 1615, à cause que l'on joignit au premier Tome sept Traités nouveaux, dont le dernier est la Révision & la Correction que l'Auteur fit de toutes ses Oeuvres (*N*). C'est ainsi que les Bibliothécaires des Jésuites se sont expliqués; mais cela n'est pas exact (*O*). Outre ce Corps de Controverse, il a composé plusieurs autres Livres, qui montent à trois Volumes *in folio*, dans l'Edition de Cologne de 1617 (*e*). Depuis sa mort, on a publié quelques-uns de ses *Sermons*, & plusieurs *Lettres* (*f*). Sa Vie a été composée par quatre ou cinq Auteurs (*P*): le dernier, si je ne me trompe, est Daniel Bartoli. Au reste,

(*e*) Alegambe, Biblioth. Soc. Jesu, pag. 411.

(*f*) Sotuel, in Biblioth. Jesuitarum, pag. 714.

ni i giuditi, che non vi siano ancora di quelli frà i più dotti Cattolici, e più versati in materie simili, che haverebbono qualche volta desiderato di vederlo stringere, ed abbater con forza maggiore alcuni argomenti heretici, o con maggior pienezza riportare quei tanti, e si manifesti vantaggi, che poteva dargli in ogni questione la Dottrina Cattolica: anco più d'una volta in Francia mostrò d'aver queste sense particolarmente il Cardinal Perrone, quel gran Cardinale, quel ch' è stato l'Agostino Francese del nostro secolo: del resto lo riconosceva autor egli per un de' più eminenti, e più benemeriti scrittori, che havesse avuto la Chiesa ne' tempi nostri (41). On voit par là que la Censure se réduisoit à ceci: c'est que Bellarmin n'avoit pas toujours refuté les raisons des Hérétiques avec toute la force, & toute la plénitude de victoire que la bonté de sa cause lui pouvoit fournir. Notez qu'il y a des Protestans qui avouent qu'il raporte d'assez bonne foi leurs raisons & leurs objections. Mr. Heiddegger l'a loué entre autres choses, *quod non perinde malignus atque Jesuitæ alii, Valentia inprimis, Vasquez, Becanus, Maldonatus, &c., meliore ut plurimum fide adversariorum suorum argumenta allegavit, & amantior quam illi veritatis, sicubi erravit, prudens sciensque errare non videtur* (42). On jugera ce qu'on voudra du recit du Dominicain Vincent Baron. Ce Moine se méla de Controverse, & disputa quelquefois avec des Ministres. Il assure qu'il a ouï dire à l'un d'eux, que Bellarmin leur avoit rendu de très-grans services, en mettant leur Theologie dans un très-bon ordre, & en donnant plus de force à leurs Argumens qu'ils n'en avoient dans leurs Ecrivains. Le Pere Baron loue là-dessus la bonne foi de Bellarmin; mais sans oublier de dire qu'il a mis en poudre les mêmes raisons des Protestans qu'il avoit representées selon toute leur force (43). Il ajoute qu'il a ouï dire pour la justification de ce Cardinal, que dans les Disputes sur les Mysteres, les Argumens de ceux qui attaquent sont plus aisés à comprendre, que les Argumens de ceux qui repondent. *Hoc solum adnunciorim quod in defensionem Bellarmini me alias audivisse memini, mysteria fidei hoc habere, quod, cum superent captum rationis humanæ, faciliora sunt sensui argumenta quæ impugnant, quam responsa quæ defendunt* (44). C'est nous aprendre assez clairement, qu'on s'est plaint que Bellarmin proposoit mieux les Objections des Hérétiques, qu'il ne les refutoit. J'examinerai en quelque endroit (45) si ceux qui raportent de bonne foi les raisons de l'autre Parti, gens bien rares, tiennent une conduite qui réponde à l'esprit qui regne dans toutes les Communions plus ou moins, de ne pas permettre la vente des Livres des Hérétiques.

(41) Memorie, overo Diario del Card. Bentivoglio, pag. 121, 122, Edizione d'Amsterd. nell' an. 1648.

(42) Heidegger. Histor. Papatus, pag. 312.

(43) Baronius, Apolog. Lib. IV, Sect. IV, pag. 161, 162.

(44) Idem, ib. pag. 162.

(45) Dans la Remarq. (G) de l'Article Cluverius, au troisieme alinea.

(*M*) *Un homme d'esprit.... a soupçonné qu'on défendoit en Italie d'exposer ses Oeuvres en vente, de peur qu'elles ne fissent connoitre les opinions qui y sont refutées.*] L'homme d'esprit dont je parle est le Chevalier Edwin Sandis. Voici ce qu'il dit. „ Je proteste qu'il ne fut jamais en mon pouvoir „ de trouver en aucune boutique de Libraire les Oeuvres „ de Bellarmin, ou de Gregoire de Valence, ou d'aucun „ autre de cette sorte. Mais en lieu de ceux-là, je trou„ voy bien par tout des tas infinis d'invectives, & de dé„ clamations. Ce qui me porta à cette conjecture, que „ tout à dessein ils les supprimoyent dans le pourpris des „ Convens, & les tenoient sous la boucle des permissions „ des supérieurs, afin que par la libre & commune lecture „ d'iceux, esquels de necessité il a falu côter & réciter les „ positions & argumens des Protestans, on ne flairast quel„ que fleur, & ne goutast quelque fruit, ou semence de „ la Religion reformée. Je laisse à d'autres de plus haut nés „ l'enqueste de cette miene conjecture (46)". Ajoûtons à cela ces paroles du Roi Jaques: *Fama proditum est nescio quam verum libros controversiarum Bellarmini in Italia non permitti vulgo, propterea quod objectiones ejus nimis valida sint, responsiones autem nimis debiles* (47).

(46) E. Sandis, Relation de l'Etat de la Religion, pag. 124 Edit. de 1641, in 12.

(47) Jacobus Rex, in Præfatione Anti Vorstiana, apud Mayerum, Diss. de Fide Bellarmini, &c. pag. 123.

(*N*) *Il fit la Revision & la Correction de toutes ses Oeuvres.*] J'ai lu dans Mr. Chevillier un fait si curieux, que je le raporte avec beaucoup de plaisir. „ Ce Cardinal, voyant „ qu'on imprimoit ses Controverses en divers endroits, & „ qu'on y laissoit beaucoup de fautes, crût qu'il devoit ap„ porter quelque remede à ce mal. Il fit une Copie de ses „ Livres, si exacte, & si bien corrigée, qu'il ne restoit „ pas dans le Manuscrit une seule faute, & la donna ainsi „ à un Libraire de Venise, pour en avoir une Impression „ très-accomplie. Mais il arriva tout le contraire de ce „ qu'il avoit espéré. L'Imprimeur négligea si fort l'Edition, „ que cette derniere étoit la plus défectueuse & la plus cor„ rompue de toutes celles qui avoient paru. Ce célèbre „ Auteur, touché de cet événement, mit la main à la plu„ me, pour en avertir le Public, après avoir vû que cette „ Impression, passant pour originale, avoit porté le mal „ dans une seconde, & même avoit beaucoup infecté la „ belle Edition d'Ingolstad, à qui elle servit de modele. Il „ fit paroitre son Livre intitulé: *Recognitio Librorum omnium Roberti Bellarmini*, où il mit un *Correctorium*, qui marque „ toutes les fautes de cette Edition de Venise, & fut im„ primé *in* 8, à Ingolstad, l'année 1608. Il se plaint dans „ la Preface, page 125, qu'il y a plus de quarante endroits „ où l'Imprimeur lui fait donner une Réponse negative „ pour une affirmative, ou une affirmative pour une né„ gative. Et l'Errata, qu'il fait, remplit quatre-vingt huit „ pages. *Et quod gravissimum est animadverti supra quadraginta locos ita esse corruptos, additis vel detractis negantibus particulis, vel alio modo immutatis, ut contrarium omninò sensum contineant; quod certè summo me dolore affecit ... tamen quoniam animadverti non paucos errores editionis primæ Venetæ in Editionem secundam Venetam, & in Ingolstadiensem ex illis typis expressam transiisse, idcò in Correctorio notavi Libros, Capita, Paragraphos, Columnas, Literas, & Versus* (48)". Notez que ce *Correctorium* fut d'abord imprimé à Rome, l'an 1607, & que dès l'an 1596, l'Auteur, faisant reimprimer à Ingolstad ses Ouvrages de Controverse revus & augmentez, avoit averti le monde qu'il ne reconoissoit point pour siennes les Editions précédentes. Ce n'étoit point qu'elles continssent des opinions qui dussent être desapronvées: c'étoit à cause des fautes d'impression, comme il le dit à Possevin l'an 1598 (49).

(48) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 162.

(49) Tiré de Possevin, Apparatus Sacri Tom. II, pag. 158.

(*O*) *Ce que les Bibliothécaires des Jésuites ont dit de la Correction de ses Oeuvres n'est pas exact.*] Je trouve dans un Ouvrage imprimé l'an 1608 (50), qu'avant cette année-là, les Controverses de Bellarmin avoient paru en quatre Volumes. La première Edition en trois Volumes *in folio* est d'Ingolstad, en 1586. On les reimprima au même lieu *in* 8, l'année suivante. On en fit dans la même Ville une nouvelle Edition l'an 1588, & une autre l'an 1590. La premiere Edition en quatre Tomes est de Venise, *apud Minimam Societatem*. On y joignit un Appendix de plusieurs Traités particuliers (51). Il faut donc dire qu'Alegambe, ni son Continuateur, ne sont point exacts, parce qu'ils nous donnent pour la prémiere Edition en quatre Volumes celle de Cologne de 1615. Ils disent aussi que la premiere Edition du premier Tome est de l'an 1581, que celle du second est de l'an 1583, & que celle du troisieme est de l'an 1592. Cela est contraire au narré de Possevin, & manque d'exactitude dans un autre chef; car il eût falu nommer la Ville où furent faites ces prétendues premieres Editions.

(50) Apparatus Sacer Possevini, Tom. II, pag. 380.

(51) Idem, ibidem.

(*P*) *Sa Vie a été composée par quatre ou cinq Auteurs.*] Mr. Teissier en a compté neuf, & les a rangez de cette maniere: 1 *Daniel Bartoli*, 2 *Didacus Ramirez*, 3 *Jacobus Fuligatus*, 4 *Georgius Robertsonus*, 5 *Joannes Morinus*, 6 *Marcellinus Cervinus*, 7 *Petrus Morin*, 8 *Sylvest. Petra Sancta*, 9 *Tarquin. Galluccius* (52). Il y a là quelque réduction à faire: Jaques Fuligatti, Jean Morin (53), Pierre Morin (54), & Sylvestre Petra Sancta, ne doivent passer que pour un Historien de Bellarmin; car les trois derniers n'ont fait que traduire l'Ouvrage Italien de Fuligatti: & si Petra Sancta, qui l'a traduit en Latin, y a fait quelques Additions, ce n'est pas à dire qu'il le faille considerer comme l'un des Historiens en chef. Si George Robertusson a fait la Vie de ce Cardinal, ne devoit-il point paroitre à sa place dans le corps du Livre de Mr. Teissier? Il n'y paroit nullement: on n'y voit qu'un *Georgius Robertsonus*, Auteur de la Vie de Robert Rollocus, Theologien Ecossois. Notez que Tarquin Galluccius n'a point fait l'Histoire de Bellarmin, mais seulement l'Oraison funebre. Mr. Mayer a fait une Liste plus exacte (55): il cotte la Vie de Bellarmin écrite par Jaques Fuligatti, & imprimée à Rome, l'an 1624, *in* 4; Daniel Bartoli *de Vita Bellarmini*, à Rome, en 1678 (56), *in* 4; Marcellin Cervinus *de Vita & Moribus Bellarmini*, à Sienne, en 1622, *in* 8; Didacus Ramirez *in Vita Bellarmini ex variis auctoribus concinnata*, & Nicolao Antonio *in Bibliotheca Hispana memorata*; & le recit *de pio obitu Bellarmini*, *ex litteris* Eudæmono-Joannis, imprimé à Dilingen, l'an 1621. Il cite aussi Gallutius, Alegambe, *Sebastiani Badii Decora Roberti Cardinalis Bellarmini* (57), les Eloges d'Eusebe Sarrini Florentin Abbé de l'Ordre de Citeaux, Ughelli à la page 450 du VI Volume de l'*Italia Sacra*, l'Imperialis, André du Saussai, & Nicius Erythræus. Il a oublié Edouard Coffin, Jesuite Anglois, Auteur d'un Livre *de Morte Cardinalis Bellarmini*, imprimé à St. Omer, l'an 1623, *in* 8: il se cacha sous ces deux lettres C. E (58). Notez que Didacus Ramirez étoit un Jesuite Espagnol, qui mourut le 8 d'Avril 1647 (59).

(52) Teissier, Biblioth. Bibliothec. in Indice X, pag. 396.

(53) Le Pere de l'Oratoire. Sa Traduction Françoise de Fuligatti fut imprimée à Paris, l'an 1626, in 8, à ce que dit Mr. Teissier, pag. 393.

(54) Jesuite: sa Traduction Françoise de Fuligatti fut imprimée à Paris, l'an 1628, in 8, à ce que dit Mr. Mayer, Dissert. de Bellarmini Fide, &c. pag. 165.

(55) Mayerus, ibid.

(56) C'est apparemment une faute d'Impression: car cet Ouvrage de Bartoli n'a été imprimé qu'en 1677.

(57) Sotuel, Biblioth. Soc. Jesu, pag. 714, le nomme Budus, & met l'impression de son Livre à Geneve, en 1601, in 4. Mr. Leti, dans la IV Partie de l'Italia regnante, parle amplement de ce Budus, Medecin de Geneve.

(58) Sotuel, de Scriptor. Soc. Jesu, pag. 193.

(59) Idem, ibid. pag. 179.

reste, la témérité de Scaliger, dans le jugement qu'il faisoit de Bellarmin, ne peut être assez condamnée (*Q*).

Avec quelque force que ce Jésuite eût soutenu le pouvoir du Pape sur le temporel des Rois, il mécontenta Sixte V, & il eut le déplaisir de voir mettre son Ouvrage dans l'Indice de l'Inquisition (*R*). On traita encore plus mal en France ce qu'il écrivit sur cette même matiere contre Guillaume Barclai (*S*). Entre tous les Catholiques Romains, qui ont écrit contre lui, il n'y a personne qui ait découvert les lieux foibles de ses Ouvrages aussi habilement que Jean de Launoi (*T*). Nous raporterons deux pensées de Bellarmin, qui témoignent qu'il aimoit la paix, & qu'il n'étoit pas édifié de l'ambition des Cardinaux (*U*). Les Protestans ont fait attention à une chose qu'il dit touchant le mérite des œuvres : *C'est qu'à cause de l'incertitude de nôtre propre justice, & pour le péril de la vaine gloire, le plus seur est de mettre toute nôtre fiance en la seule miséricorde & benignité de Dieu* (*g*). Ils n'ont pas laissé tomber non plus ce qu'il prêcha à Louvain, en 1571, sur l'excellence de la Bible. Ils s'en „ servent pour détruire tout ce qu'il a dit depuis „ dans ses Ouvrages contre la perfection & la suffisance de l'Ecriture (*h*) ". Le Livre, qui me fournit ces paroles, contient un bon nombre de Remarques bien solides & bien curieuses touchant Bel-

(*g*) Bellarm. Lib. V de Justificat. Cap. VII, num. se tertia, cité par Daillé, Replique à Cottiby, III Part. Cap. XXIV, pag. 301.

(*h*) Ancillon, Melange Critique de Litterature, Tom. I, pag. 331.

(*Q*) *La témérité de Scaliger, dans le jugement qu'il fait de Bellarmin, ne peut etre assez condamnée.*] Permis à lui de dire tant qu'il voudra (60), *Que quand on lui donneroit un Bellarmin, il n'en voudroit point*, & qu'il n'aura garde de perdre de bonnes heures sur un tel Auteur, qui écrit mal, *quod male scripsit non legam, nec male bonas horas collocabo*: mais on ne doit pas lui pardonner d'avoir dit que Bellarmin ne croioit rien de ce qu'il faisoit imprimer, & qu'il étoit un franc Athée (61). C'est usurper les droits de Dieu, qui est le seul juge des pensées, & celui qui sonde les reins & les cœurs : c'est donner un mauvais exemple : c'est autoriser la fureur de ceux qui ont dit que Calvin, Beze, &c, préchoient contre leur conscience, & n'avoient nulle Religion.

(60) In Scaligeranis, pag. 29.

(61) Ibid.

(*R*) *Il eut le déplaisir de voir mettre son Ouvrage* de Romano Pontifice *dans l'indice de l'Inquisition*] Mr. Arnauld tire de ce fait un bon Argument *ad hominem* contre ceux qui prônent l'autorité des Congrégations de l'Indice. On trouve que l'Ouvrage de Bellarmin *de Romano Pontifice*, dit-il (62), „ fut proscrit par Sixte V, parce qu'il jugea aussi „ bien que les Censeurs à qui il l'avoit donné à examiner, „ qu'il avoit apporté un grand préjudice à la dignité Pontificale, en ne voulant pas que la puissance, qu'ils prétendoient que J. C. a donné à son Vicaire en terre sur le „ temporel des Rois, fust directe, mais seulement indirecte ; & que ce fut sur cela que ces Livres *de Romano* „ *Pontifice* furent mis entre les Livres defendus. C'est ce „ que ces deux Jesuites (63) font entendre d'une maniere „ un peu obscure, afin de faire croire que cela ne vint pas „ tant du Pape, que des ennemis de Bellarmin, qui le lui „ avoient persuadé : *Doctrinâ Bellarmini auctoritatem illam* „ MINUS *quam Christus Dominus Vicario suo in terris dedit* „ *ad Ecclesiæ dignitatem permittentique; idque fieri ne opinione* „ *ipsius circa Dominium temporarium, quod Pontifici competit* „ *non* IN RES TEMPORARIAS. Par où ces Auteurs entendent la puissance, que l'on croit à Rome qu'a le Pape, de deposer les Rois, comme il paroist par la page „ suivante, où le Livre de Bellarmin contre Guillaume „ Barclay sur ce sujet de la deposition des Rois, est appel- „ le : *Tractatus de Potestate Pontificis* IN RES TEMPORARIAS, *adversùs Gulielmum Barclaium*. Ce ne fut donc „ pas faute d'avoir bien entendu la doctrine de Bellarmin „ sur cette matiere, qu'on lui fit cet affront de mettre ses „ Livres parmi les Ecrivains flétris ; mais parce que ce „ Pape ne fut pas content de la puissance indirecte qu'il lui „ donnoit sur les Rois, & qu'il en vouloit une directe. Et „ cela dura tant que ce Pape vescut. Car ces mêmes Auteurs reconnoissent que ce ne fut qu'après sa mort, que „ les Cardinaux les retirérent *ex Indice probrosorum Scriptorum*. Dites-nous donc, Monsieur, pensez-vous qu'aucun Jésuite vous avoue, que pendant toute la vie de Sixte V, ç'auroit esté un péché mortel de lire ses Livres de „ Bellarmin *de Romano Pontifice*, & que si un Prestre l'avoit „ fait, il eust mérité *d'estre privé par une sentence de tout* „ *pouvoir de prescher, de confesser, & de diriger les ames*".

(62) Arnauld, Difficultez proposées à Mr. Steyaert, IX Part. pag. 28 & suiv. Il cite le Chap. VII du II Livre de la Vie de Bellarmin, écrite en Italien par le P. Fuligatti, & traduite en Latin par Sylvestre à Petro Sancta, tous deux Jésuites.

(63) Fuligatti & Petra Sancta, dans la Vie de Bellarmin.

Consultez la Dissertation du célèbre Mr. Mayer *de Fide Bellarmini ipsis Pontificiis ambiguâ*, imprimée à Amsterdam, en 1697, vous y trouverez (64) un long Passage de Fuligatti, & quelques autres. Consultez aussi le II Tome du Mercure François, il vous aprendra, que *sur la fin de l'an* 1586, *que le prémier Livre des Controverses* de Bellarmin *fut aporté en France, de l'impression d'Ingolstat, Estienne Michel, Libraire de Lyon, estant à Paris, s'adjoignit avec un autre Libraire, pour faire imprimer ce Livre : ce qu'ils commencérent à faire ; dequoi Monsieur le Procureur general du Roy ayant eu advis, envoya prendre & saisir vingt & une fueille qu'il y avoit ja de faites, & leur fit défenses de continuer à le faire imprimer. C'estoit à cause de la troisiéme Controverse, où il traitoit* de Summo Pontifice, *& où il attribuoit au Pape une puissance temporelle indirectement sur les Empereurs, Rois, & Princes souverains ; & plusieurs autres choses contre la souveraine puissance temporelle des Rois* (65). On peut donc dire du milieu que Bellarmin voulut prendre entre les Canonistes *Ultramontains*, & les Docteurs de Sorbonne, ce qu'Herennius Pontius déclara sur la conduite de son fils, qui sauva la vie, mais non pas l'honneur, des soldats Romains : *Ista quidem sententia ea est quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit, servare modo quos ignominia irritaveris* (66). Ce Jésuite se servit d'un tempérament qui déplut à la Cour de Rome, sans plaire à la Cour de France. C'est le destin ordinaire des sentimens mitigés : ils ne vous gagnent pas des amis, & n'apaisent pas vos ennemis, & ils vous laissent en bute aux deux factions qui se portent dans les extrémitez oposées.

(64) Pag. 177 & seq.

(65) Mercure François Tom. II, pag. 32.

(66) Titus Livius, Lib. IX, Decad. I.

(*S*) . . . . . *on traita encore plus mal en France ce qu'il écrivit sur cette même matiere contre G. Barclai.*] C'est-à-dire son *Tractatus de Potestate summi Pontificis in temporalibus, adversùs Gulielmum Barclaium*, imprimé à Rome, l'an 1610. Monsr. Mayer observe que le Roi Jaques écrivit contre ce Traité, & que le Senat de Venise, & le Parlement de Paris le condamnérent. Il raporte en Latin l'Arrêt de ce Parlement, & il nous renvoie au Continuateur de Mr. de Thou (67). Il dit même, que peu s'en falut que cet Ouvrage de Bellarmin ne fut brûlé à Paris par la main du bourreau : *Faces jam accendebat carnifex, ut pœnas à scripto & scriptore sumeret, nisi Reginæ animus & iteratis & non desinentibus Jesuitarum deprecationibus fractus illas extinxisset* (68). Voiez le II Tome du Mercure François : on y trouve (69) le précis de la Remontrance de Mr. Servin prémier Advocat du Roi, & l'Arrêt du Parlement (70) en ces termes : „ La Cour fit inhibitions & deffenses à toutes personnes de „ quelque qualité & condition qu'elles fussent, sur peine „ de crime de leze-Majesté, recevoir, retenir, communiquer, imprimer, faire imprimer, ou exposer en vente „ ledit Livre : Et enjoignit à ceux qui auroyent aucuns „ Exemplaires dudit Livre, ou auroyent connoissance de „ ceux qui en seroyent saisis, le declarer promptement aux „ Juges ordinaires, pour en estre faite perquisition à la requeste des Substituts dudit Sieur Procureur General, & „ procéder contre les coulpables, ainsi que de raison (71)".

(67) Jo. Friderici Mayer, S. Reg. Majestat. Suec. per Germaniam Superiorem, Consiliarius in sacris Primarius, Doct. & Profess. Theolog. & Ecclesiæ Hamburgensis ad D. Jacobi Pastor, Dissert. de Bellarmini Fide ipsis Pontificiis dubiâ, pag. 180.

(68) Idem, ib. pag. 183.

(69) Pag. 53 & suivantes.

(70) Du 26 Novembre 1610.

(71) Mercure François, Tom. II, pag. 36.

(*T*) *Personne n'a decouvert les lieux foibles de ses Ouvrages aussi habilement que Jean de Launoi*] Vous trouverez une ample instruction là-dessus dans l'Ecrit de Mr. Mayer. Voiez aussi la Remarque (*I*) de l'Article de (Jean de) LAUNOI.

(*U*) *Il aimoit la paix, & n'étoit pas édifié de l'ambition des Cardinaux.*] Pierre de Saint Romuald raporte que le plus excellent de tous les Ouvrages de Bellarmin, *traittant des Controverses, fut proscript à Rome, & inseré dans l'Indice des Livres infames. . . . . Ce qu'il suporta*, ajoute-t-il, *avec la mesme patience qu'il souffroit les contradictions d'un certain Cardinal au Conclave, disant à tous qui s'en estonnoient, qu'une once de paix valoit mieux qu'une livre de victoire. Estant aussi enquis (peut-estre au sujet de ce Cardinal) d'où venoit qu'il y avoit si peu de Cardinaux au Catalogue des Saincts*: c'est (*dit-il*) qu'ils aspirent à estre tres-saincts : *Réponse aigue pour ceux qui savent que signifie en Italie ces mots*, perche vogliono esser sanctissimi (72). Cela veut dire que le desir d'être Pape empêche les Cardinaux d'aquerir la sainteté, encore que ce desir soit une envie de porter le titre de très-Saint Pere. Le Mélange Critique de Mr. Ancillon m'aprend que Monsr. Godeau, *qui a fait l'Eloge* de Bellarmin, *dit qu'une de ses paroles ordinaires estoit que les Cardinaux ne sont pas Saints, parce qu'ils veulent estre très-Saints, c'est-à-dire, Papes, qu'on appelle très-Saint Pere, sentiment qu'il avoit hérité de son Oncle Marcello second, qui s'écria un jour à table* : Non video quomodo qui locum hunc altissimum tenent, salvari possint (73). „ *Je ne vois pas comment ceux qui sont assis sur la chaire de Saint Pierre se peuvent sauver* (74) ". Le respect que j'ai pour la memoire de feu Mr. Ancillon, homme de beaucoup de piété & de savoir, est très-compatible avec la liberté que je vais prendre. Je ne trouve point un juste raport entre la pensée du Cardinal & celle du Pape. L'intention de Bellarmin n'étoit pas de dire qu'un Pape se sauve difficilement ; mais de dire que la passion de parvenir au Papat attachoit de telle sorte les Cardinaux à des soins terrestres, & à des intrigues injustes, qu'ils ne pouvoient point s'avancer dans le chemin de la sainteté. Le Pape Marcel II n'avoit pas cette pensée : il ne considéroit que les obstacles qu'un homme actuellement Pape rencontroit dans le chemin du salut. Il ne me semble donc pas que le bon mot de Bellarmin soit une partie de l'héritage de son oncle. Si l'on m'objecte qu'un Pape a besoin d'autant d'intrigues pour soutenir le rôle qu'il joue dans l'Univers, qu'un Cardinal pour parvenir au Pontificat, je répondrai que c'est une autre question, & que c'est sortir des bornes que l'on doit donner au sens des termes dont Bellarmin se servit. Je vais plus avant, & je soutiens que quand même ce Cardinal auroit dit dans quel-

(72) Pierre de Saint Romuald, Abregé Chronol. à l'an. 1625, pag. 416, 417.

(73) Onuphrius, in Marcello II, apud Ancillon, pag. 329.

(74) Mélange Critique d'Ancillon, Tom. I, pag. 328.

Bellarmin. J'y ai trouvé que ce Cardinal *eust peut-estre esté Pape, s'il n'eust pas esté Jésuite* (X); *car Henry quatriéme témoigna aux Cardinaux François, qui allérent au Conclave après la mort de Clément huitiéme, qu'il seroit bien aise que l'on fit Bellarmin Pape* (i) (a). J'y ai lu aussi que ce Jésuite *aquit l'estime* de Henri IV, *pendant qu'il avoit esté en sa Cour, où il fut envoié avec le Cardinal Henri Cajetan* (k), & *qu'il est certain que le meilleur de ses Ouvrages est son Livre* de Scriptoribus Ecclesiasticis (l). Je voudrois n'y avoir pas trouvé ces deux faits-là; car ils ne sont pas véritables (Y). L'Inscription, qu'on mit au bas de la taille-douce de ce Cardinal, porte qu'il avoit conservé sa virginité, & son innocence baptismale, & qu'il n'avoit jamais dit aucun mensonge (m). Il légua en mourant à la Sainte Vierge la moitié de son ame, & à Jesus-Christ l'autre moitié (n). Il fut si patient, qu'il souffroit même que les mouches, & telles autres petites bêtes, l'in-

(i) Ancill. Mélange Critique de Litterature, Tom. I, pag. 119.

(k) Là-même, pag. 333.

(l) La même, pag. 371.

(m) *Quam à matre virginem nomen acceperat, quam à sacro lavacro innocentiam, Deo reddidit, sibi nullius in omni vita mendacii conscius.* Andreas Carolus, Memorab. Eccl. p. 518.

(n) *Idem, ibid.* pag. 325.

quelque autre conjoncture, *Les Papes ont bien de la peine à se garantir des Enfers: tant s'en faut qu'ils puissent se rendre dignes de la Canonisation*, on ne pourroit pas prétendre que les paroles Italiennes, que vous avez vues ci-dessus, sont la copie de l'exclamation du Pape Marcel son oncle. Cette exclamation me fait souvenir de la saillie d'un François, qui entendoit donner des éloges à la piété & à la morale sévere d'Innocent onze l'an 1689. *Le Catholicisme*, dit-il, *n'a que faire d'un tel Pape. Il trouveroit mieux son compte dans un souverain Pontife qui entendit l'art de s'agrandir, & de profiter des conjonctures selon toute la Rubrique des Cours les plus rafinées. La grandeur & la majesté de l'Eglise Catholique demandent un Chef qui possede, non pas les vertus d'un Prêtre, mais les talens d'un fin Politique. Elles demandent un Chef qui ait le courage de se damner pour le bien & pour l'agrandissement de ses Etats. C'est là le moien de faire l'office du bon Pasteur, qui met sa vie pour ses brebis. C'est se devouer pour la Republique, mieux que* (75) *Codrus & les Decius ne firent. Un Pape scrupuleux & dévôt, comme le bon Hadrien VI, n'est propre qu'à laisser dépérir le temporel de l'Eglise* (76), *qui est si avantageux pour le maintien du spirituel.* Tel fut le discours de ce François.

(X) *Il eust peut être esté Pape, s'il n'eust pas esté Jésuite.*] Il eut plus de voix qu'aucun autre au prémier Scrutin du Conclave de Leon XI (77): néanmoins on ne songeoit point alors tout de bon à lui. Ce fut dans le Conclave suivant (78), qu'on le regarda comme papable, & qu'on travailla serieusement à lui procurer le Pontificat; mais la faction du Cardinal Aldobrandin fit évanouir ce dessein. La vertu de Bellarmin, & la trop grande puissance des Jésuites furent les deux principales considérations qui l'empêchérent de succéder à Leon XI. *Aldobrandino . . . . . sapeva . . . . Bellarmino come Giesuita scrupoloso, e che tal volta haveva improvato molte attioni di Clemente Zio, e di lui stesso. . . . .* (79). *Haveva Bellarmino grand' amici per esser egli di letteratura, e bontà singolare; ma l'esser Giesuita, e di conscienza delicata, lo rendevano poco amabile, appresso molti, li quali mossero ogni pietra, per rovinarlo. . . . . Fu rinovata e sparsa per tutto la memoria del dispresso dato à Bellarmino da Sisto V che gli fece prohibire l'opera sua* de Potestate Papæ: *furono discorsi al vivo intorno le consequenze, che potevano devisare dall' esaltatione di un Giesuita; & insomma s'adoprorno in maniera, che s'acquetò affatto il tutto* (80). Mettons ici un Passage de Mr. Ancillon. „J'ai toujours ouï „dire que la Cour de Rome n'a garde de mettre un Jé„suite sur le Siege Papal, & que l'Europe ne le doit point „souhaiter; parce, dit-on, qu'ils se rendroient infaillible„ment les maitres du St. Siege, ensorte que tous les au„tres Ordres pourroient s'en tenir exclus pour toujours, „& qu'ils rendroient aussi leur puissance, qui est déja très„grande, presqu'infinie & sans bornes. Il semble que cet„te maxime ne soit pas nouvelle à la Cour de Rome, si „on en croit ceux qui écrivent sur ce sujet. Il y a long„temps qu'ils s'y défient des Jésuites, & qu'ils sont sur „leurs gardes contr'eux à cet égard: en effet, nous voions „dans la Vie de Bellarmin même, que Clement huitiéme, „parlant de ce Cardinal, qui s'étoit déja rendu célebre, „disoit, *Dignus, sed Jesuita est* (81)". Nous avons ici une preuve de la temérité des jugemens qui ne sont fondez que sur les prémieres aparences. N'examinez pas profondément les objets, arrêtez-vous aux impressions qu'ils font d'abord sur l'esprit, vous jurerez que pour obtenir une dignité c'est avoir de grandes avances que d'être d'un Corps très-puissant: mais si vous prenez la peine de réfléchir, vous trouverez là un obstacle presque invincible, & non pas une ressource assurée. Nous avons vu depuis dix ans (82) deux exemples de cela. Rien n'a tant contribué à exclure de l'Archevêché de Cologne le Cardinal de Furstemberg, & de l'Evêché de Liege le Cardinal de Bouillon, que d'avoir été recommandez & protégez par la Cour de France, dont le pouvoir étoit supérieur à celui des autres Etats. Raportez ici ce que j'ai dit dans la Remarque (H) de l'Article d'INNOCENT XI; & souvenez-vous de cette pensée de Florus, *Ipsa sibi obstat magnitudo*: j'en ai déjà fait l'aplication à un tout autre sujet (83).

Notez que Mr. Godeau observe que Baronius, *ayant fait quelqu'ouverture à Bellarmin de la pensée qu'il avoit avec quelques Cardinaux de le faire Pape, il receut cette proposition comme une injure, s'en mit tout de bon en colere, & dit constamment, que* si pour être Pape, il ne faloit que relever un fétu de terre, il ne le releveroit pas (84). Je m'étonne que Mr. Ancillon n'ait point parlé du vœu solennel que fit Bellarmin, en cas que la dignité Papale qu'il ne souhaitoit pas lui fût conférée. Il s'engagea à n'enrichir point ses parens. Voici les termes de son vœu: *Die 24 Septembris, anno 1614, fer. 6, in domo novitiorum S. Andreæ degens, & exercitiis spiritualibus vacans, maturâ prohabitâ deliberatione in sacrificium Missæ, cum sumpturus essem S. Dom. nost. corpus, votum vovi Domino in hæc verba: Ego Robertus, Cardinalis Bellarminus, è Societate JESU religiosus professus, voveo DEO omnipotenti, in conspectu B. V. Mariæ, ac totius cœlestis curiæ, quod si fortè, quod non cupio, & precor Deum ut non accidat, ad Pontificatum assumptus fuero, neminem ex consanguineis vel affinibus meis exaltabo ad Cardinalatum, vel temporalem Principatum, vel Ducatum, vel Comitatum, vel quemcunque alium titulum, neque eos ditabo, sed solùm adjuvabo, ut in statu suo civili commodè vivere possint. Amen, Amen* (85).

§ (a) Les Jésuites nouvellement rappellez en France en l'année 1603 pouvoient avoir inspiré ces dispositions au Roi Henri IV par l'organe du fameux Pere Coton. Mais la France se seroit apparemment mal trouvée d'un Pape tel que Bellarmin qui, quatre ans après, à Rome, fit mettre dans l'*Index* l'Histoire du Président de Thou, comme peu favorable à la Cour de Rome & aux Jésuites (*). Ce qu'au reste Mr Bayle observe plus bas, qu'au dessus de la taille douce de Bellarmin, on lisoit que ce Cardinal avoit conservé sa virginité, n'étoit pas un de ces bruits qui se répandent tout à coup, après la mort des gens dont on veut par avance canoniser la memoire. Bellarmin voulut toujours passer pour vierge, & c'est à quoi vise Ste Aldegonde, Tom. 2. de son *Tableau des differens de la Religion*, au feuillet 58 de l'Edition de 1605 où il considere comme un *beau puceau*, trop *vergogneux*, dit-il, pour avoir osé, comme d'autres Ecrivains de sa Communion, prouver le Sacrifice de la Messe par l'autorité d'Ovide & de Virgile. REM. CRIT.

(Y) *Mr. Ancillon avance touchant Bellarmin deux faits qui ne sont pas véritables.*] Tout le monde sait que le Cardinal Cajetan, Légat de Sixte V en France, ne travailloit qu'à faire exclure de la Couronne Henri IV. Ce ne fut pas à la Cour de ce Monarque que Bellarmin le Théologien de ce Légat *aquit l'estime* du Roi; car il n'y fut point: il fut à Paris parmi les Ligueurs, & il s'emploia de son mieux pour l'intérêt des rebelles. C'est ce que les Ministres n'ont pas manqué d'objecter: lisez ce Passage de Monsr. Drelincourt. *D'où vient que ceux de la Religion estoient au Camp du Roy, cependant que Bellarmin, Panigarole, & telles gens estoient à Paris à exciter la sedition, & que le Pape envoyoit des Legats pour authoriser la Ligue, & jetter de l'huile dans un brasier qu'il devoit esteindre de ses larmes & de son propre sang* (86)?

Pour ce qui regarde le Traité des Ecrivains Ecclésiastiques, c'est en son espece un bon Ouvrage; mais il s'en faut bien que ce ne soit le meilleur Livre de Bellarmin. Il y a dans ses Volumes de Controverse plusieurs Traités qui font conoître bien plus noblement son esprit, son érudition, sa capacité. Vingt petits Ouvrages, chacun aussi bon que celui *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, ne l'eussent point élevé au dégré de gloire qu'il merita par la seule forme dont il revêtit le Corps de ses Controverses; car voici la louange qu'un savant Anglois lui a donnée à ce sujet: *Vir erat, haud nescior, admiranda industria, doctrina, lectionis stupenda*, Bellarminus: *qui ut primus ita solus immanem illam molem, & immensum chaos controversiarum, stupendâ ingenii dexteri felicitate, artificio singulari excoluit, in ordinem redegit confusum prius: accuratâ diligentiâ, & multorum annorum studio eleganter expolivit: præripuit ille palmam secuturis omnibus, & sibi desponsatam vel destinatam cuicunque laudem abstulit. Nam ab illo, qui tractant hodie* Controversias, *ut ab* Homero *Poetæ, sua omnia ferè mutuantur* (87). On a remarqué des défauts considérables dans le Traité que Mr. Calixte & Mr. Ancillon prétendent être le meilleur de tous les Ecrits de ce Jésuite (88). Voiez Bosius au chapitre II de son *Introductio in Notitiam Scriptorum Ecclesiasticorum*, avec les Notes de Monsr. Crenius. *Librum*, dit-il (89), *omnium quos Bellarminus edidit optimum vocat D. Calixtus, tractatu de conjugio Clericorum, sectione* 202. Au reste, si nous en croions le Pere Labbe, la prémiere Edition de cet Ecrit de Bellarmin est de l'an 1613 (90). Le Pere Sirmond en prit un grand soin, comme l'Auteur l'en avoit prié (91). Elle fut suivie de plusieurs autres, que les Imprimeurs gâtérent extrémement; mais enfin on en donna une très-correcte, à Paris, *chez Cramoisi*, l'an 1658, *in octavo*. Le Pere Labbe, qui en revit les épreuves, forma là-dessus le plan d'un Ouvrage (92), que de fort bons conoisseurs prenent pour le meilleur qu'il ait fait. Je parle de sa *Dissertatio de Scriptoribus Ecclesiasticis*, qui fut imprimée à Paris, en deux Volumes *in* 8, l'an 1660. Les Bibliothécaires des Jésuites n'ont rien su de la prémiere Edition de ce Traité de Bellarmin: l'un d'eux, savoir Alegambe, n'en indique aucune, & Sotuel ne fait mention que de celle de Cologne, en 1622, *in* 8. On en fit une nouvelle dans la même Ville, l'an 1684, *in* 4, & l'on y joi-

(75) *Codrus pro patria non timidus mori.* Horatius, Od. XIX, Lib. III.

(76) Voiez la Remarque (Q) de l'Article d'HADRIEN VI.

(77) Conclave di Leone XI, pag. 454.

(78) Celui de Paul V.

(79) Conclave de Paolo V, pag. 512.

(80) Là-même, pag. 512, 520.

(81) Ancill. Mélange de Litterature, pag. 330, 331.

(82) On écrit ceci l'an 1698.

(83) Ci-dessus, dans l'Article ACHILLES, Citation (20).

(84) Godeau, Eloge du Cardinal Bellarmin, cité par Ancillon, Mélange de Litterature, Tom. I, pag. 332.

(85) Fuligattus, in Vitâ Bellarmini.

(*) Mercure François, Tom. I, au feuillet 570 de mon Edition.

(86) Drelincourt, Triomphe de l'Eglise, II Part. pag. 444.

(87) Montacut. Præfat. ad Apparat. Sect. [illegible], apud Pope Blount, Censura Authorum pag. 612.

(88) Baillet, Jugemens des Sçavans, Article LXXXVI des Critiques.

(89) Joh. Andreas Bosius, Schediasm. de comparandâ Notitia Scriptorum Ecclesiasticor. Cap. II, pag. 425 Edit. [illegible], Lugd. Bat. an. 1699.

(90) Labbe, Præfat. Dissert. de Scriptor. Ecclesiast.

(91) Idem, ibidem.

(92) Idem, ibidem.

l'incommodassent beaucoup (Z). Il les laissoit faire, & il disoit qu'elles n'avoient point d'autre paradis que la liberté de voler & de s'arrêter où bon leur sembloit. Au reste, il étoit de petite taille, & n'avoit pas bonne mine; mais on ne laissoit pas de découvrir sur son visage la beauté de son esprit (o). Il s'expliquoit nettement, & il méditoit si juste les paroles qui devoient représenter ses pensées, qu'on ne voioit aucune rature dans ses Ecrits (p). On fait assez de cas de sa *Grammaire Hebraïque*, & l'on juge néanmoins qu'il n'avoit qu'une conoissance médiocre de cette Langue (q): quelques-uns disent que la Greque lui étoit entiérement inconue (r). Je ne pense pas que le Pape l'ait envoié jamais à Louvain, pour y mettre fin aux Disputes de Michel Baius, ou pour en faire raport à Rome (AA). Tant de gens l'ont attaqué, & tant de gens l'ont défendu, qu'on a fait des Catalogues des uns & des autres. La Liste *de ses Défenseurs a été composée par Berald Itolien* (s).

(o) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 87.

(p) *Idem, ibidem.*

(q) Simon, Hist. Crit. du Vieux Testament, *Livr. III, chap. XII.*

(r) *Voiez la Remarque (Y), vers la fin.*

(s) Baillet, *Article IX des Anti.*

joignit la Continuation qu'André du Saussai avoit publiée l'an 1665. Les omissions de Bellarmin furent tres-considérables: cela paroît par le *Supplementum* du Pere Oudin, dont on fit mention dans les Nouvelles de la République des Lettres, au mois d'Avril 1686.

Notez une faute de Bosius. Il a dit qu'on ne peut pas se fier au jugement de Bellarmin touchant les Ecrivains Grecs, vu que c'est un homme qui n'entendoit rien dans la Langue Greque: & que cette ignorance, que ses autres Livres avoient témoignée, a paru sur tout par le Traité des Ecrivains Ecclesiastiques, comme Casaubon l'a remarqué. *Græcarum Litterarum prorsus ignarum fuisse, sicuti omnia illius Scripta, sic eximiè hic Liber novissimè ab eo profectus, Casaubono notante, Exercitat. XXVI Sect. C L, ostendit, ut proinde judicium illius de Græcis Scriptoribus satis tuto fidi non possit.* Bosius venoit de dire que la premiere Edition de cet Ouvrage de Bellarmin est de l'an 1616 (93): devoit-il donc croire que Casaubon en eût parlé de la sorte dans un Livre qui fut imprimé l'an 1614? Mais au fond, demanderez-vous, est-il vrai que Casaubon ait parlé de cet Ouvrage: car en ce cas là, l'erreur de Bosius sera tres-petite? Je répons qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il a eu en vue ce Traité de Bellarmin. On en marque une Edition de Cologne en 1613, dans le Catalogue d'Oxford: & j'en ai vu une de l'an 1613, *in 4*, revue & corrigée par l'Auteur: ainsi c'étoit caracteriser assez cet Ouvrage, que de dire dans cet endroit-là de Casaubon, que c'étoit le dernier Livre qui eût paru de Bellarmin. Assurons donc, que le Pere Labbe se trompe d'en mettre la prémiere Edition à l'an 1657.

(93) *Le Pere Labbe dit l'an 1617: Voiez ci-dessus Citation (90).*

(Z) *Il souffroit que les mouches . . . . . . l'incommodassent beaucoup.*] Ceci merite d'être raporté dans les propres termes de Fuligatti. *Inter insignes* Bellarmini *virtutes, alii ponunt miram Viri in perferendis vexationibus* patientiam, *quam* Jacobus Fuligatus *laudat sequentibus verbis:* „*Culices, „moscellas aviculas, sicut & alia parva naturæ incommoda, „velut à DEO traditas ad exercitium patiendi, vultu adeò „mitis perferebat, ut nec ipse opposita manu, nec excusso ven„tulum aliquo eas conaretur abigere. Aliquando Clementi „Merlino R. rotæ auditori, dum sermones familiares, ut fit, „post negotia decisa, sererent, retulit, se nocte eius diei, qui „est Catharinæ virginis sacer, adeo ad renes à bestiolis quibus„dam nequam, ac damasficis, morsu fuisse vexatum, at ma„gno sensu conversus ad Christi pœnitendentis à cruce Domini „simulacrum dixerit:* ô Domine, si hoc quicquid est dam„ni, quod certè parum est, mihi tantum affert molestiæ, „ecquænam erunt supplicia damnatorum? si apud gehen„nam impios manent tormenta tam ærumnosa, ne, pre„cor in ea me projicias, etenim impar ero iisdem sustinen„dis. *Cardinalis* Crescentius *addit, Bellarminum ità se pa„tientiæ velut victimam destinasse, ut muscas à vultu ne de„pelleret quidem, tametsi odiosæ nimium essent, sicuti Romæ in „æstu solent; cumque hoc mirarentur, qui aderant, ipse sua„viter:* Haud æquum esse, *ajebat*, perturbare animantes „illos, quibus non utique superesset paradisus alius, quam „volitandi libertas, ac potestas, ubi malunt, commoran„di (94)". Il est sûr qu'il y a une certaine maniere d'enfiler les conséquences des preceptes, ou des conseils Evangeliques, qui conduit presque nécessairement à cette patience que l'on attribue à Bellarmin; mais néanmoins le bon sens nous montre qu'il n'y a nulle aparence que l'intention de Jesus Christ, ni celle de ses Apôtres, en nous recommandant si expressement le mépris des commoditez de la vie, ait été de nous interdire le droit de nous délivrer des vexations des punaises, & de chasser une mouche qui nous incommode.

(94) Andr. Carolus, Memorab. Ecclesiast. pag. 135.

(AA) *Je ne pense pas que le Pape l'ait envoié jamais à Louvain pour mettre fin aux Disputes de Baius, ou pour en faire raport à Rome.*] Mr. Leydecker assure, I, que Bellarmin y fut envoie pour s'informer de ces Disputes, & pour les pacifier, ou en tout cas pour en rendre compte au Pape: II, qu'il s'aquita bien de la commission; & qu'aprés avoir ouï Michel Baius, il s'en retourna à Rome fort en colere de l'avoir entendu traiter de Pelagiens plusieurs sentimens des Scholastiques qui étoient les opinions de lui Bellarmin (95). Je ne trouve nulle trace de cette Deputation dans les Ecrivains de l'Histoire de ce Jesuite, & je sai qu'il ne faisoit encore guere de bruit lors qu'il alla à Louvain. Il aquit sa prémiere reputation pendant les sept ans qu'il enseigna la Théologie dans ce lieu-là (96); &, comme il étoit Augustinien sur les matieres controversées entre Baius & ses Antagonistes, il n'y a nulle aparence qu'il se soit jamais fâché contre ce Docteur pour le sujet que Mr. Leydecker indique.

(95) Melchior Leydecker, Disputat. Historico-Theologica II de vario Jansenistarum Fato. *Voiez la Préface de l'Edition des Oeuvres de Baius, en 1696, & la page 212 de la II Partie.*

(96) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 85.

BELLEAU (Remi) Poëte François au XVI siécle, nâquit à Nogent le Rotrou. Je n'en dirai pas beaucoup de choses; car Mr. Moréri a déjà marqué presque tout ce que j'eusse pû recueillir. Ce Poëte mit en Vers François les *Odes d'Anacreon*, & leur déroba *une grande partie de leurs graces*, si l'on en croit quelques Auteurs (a): mais d'autres soutiennent, qu'il égala l'Original; & que s'il eût aimé à boire, comme faisoit Anacreon, il l'eût surpassé. Ne vous fiez pas beaucoup à cet Eloge; car il est tiré d'une Piéce de Poesie qui fut faite par Scevole de Ste. Marthe à la loüange de la Traduction Françoise dont nous parlons (b). Pâquier pense, qu'*en matiere de gayetez*, Belleau fut *un autre Anacreon de son siécle* (c) (A). Il joüa l'un *des principaux roulets* dans la Cléopatre, & dans la Rencontre de Jodelle, lors qu'*elles furent représentées devant le Roi Henri à Paris en l'Hostel de Reims . . . & au College de Boncour* (d). Il mourut en 1577, dans sa cinquantieme année (e). Il a commenté la seconde partie des *Amours de Pierre Ronsard.*

(a) Teissier, Addit. aux Eloges des Homm. de Thou. *Tom. I, pag. 468 Edit. de 1696. Et dans le Tome VIII de la Clelie, pag. 559.*

(b) Sammarth. Elogior. *Libr. III, pag. 13, 14.*

(c) Pâquier, Recherch. *Livr. VII, Chap. VII, pag. 822.*

(d) *Là-même, pag. 612.*

(e) Thuan. *Libr. LXIV, pag. 204.*

(A) *Selon Pâquier, . . . Belleau fut un autre Anacreon de son siecle.*] C'étoit aussi le sentiment d'André du Chesne. „Le païs du Perche„, dit-il (1), „nous a produict ce „docte & gentil Poëte entre plusieurs autres, sour le regne „de Henri II, que je pense avoir esté en matieres de gaie„tez un autre Anacréon de nostre siécle; je dis Remi Bel„leau, lequel voulut imiter Sannasar aux Oeuvres dont il „nous a fait part. Car tout ainsi que Sannasar Italien, „en son Arcadie, fait parler des Pasteurs en Prose, de„dans laquelle il a placé toute sa Poësie Toscane, aussi „a fait tout le semblable nostre grand Belleau, dans sa „Bergerie".

(1) Du Chesne Antiquitez des Villes de France, pag. 278.

BELLEFOREST (François de) nâquit au mois de Novembre 1530, proche de Samatan, Ville du païs de Comminges, dans la Guienne (a). Il n'avoit que sept à huit ans, lors que son pere mourut: sa mere, qui se trouvoit sans bien, fit tout son possible pour l'entretenir quelque tems dans les Ecôles. Il fut nourri quelques années chez la Reine de Navarre, sœur de François I. Ensuite il étudia à Bourdeaux, sous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida, & quelques autres savans hommes: puis il se transporta à Toulouse, afin d'y étudier en Droit; mais son génie l'apliqua à tout autre chose. Il s'amusa à faire *des Vers François pour plaire aux Dames & Damoiselles*, & aiant passé *sept ou huit ans parmi les délices de la Noblesse*, & les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris, où il écouta les Leçons des Professeurs, & lia des habitudes étroites avec plusieurs savans personnages, & s'insinua même dans la conoissance de plusieurs personnes de qualité (b). Tout cela fut un fond stérile; desorte que si les Libraires ne lui avoient acheté les productions de sa plume, il n'auroit pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, & il fut un de ces Auteurs qui font rouler leur famille sur la pointe de leur plume. Ses meilleurs amis nous aprenent, qu'avec la bénédiction de Dieu répandue sur le travail de ses mains,

(a) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, pag. 88.

(b) Du Verdier Vau-Privas, Bibliotheque Franç. pag. 360, 387.

mains, il avoit entretenu sa famille à force de faire des Livres (*A*). On s'étonnera moins après cela qu'il en ait fait un si grand nombre (*c*), & qu'il ait entrepris tant de différentes matieres qui passoient l'étendue de ses forces : il lui faloit suivre la direction des Libraires, & se tourner de tous les côtez, selon le goût du public ; c'est-à-dire, selon qu'on trouvoit que certains Ouvrages bien ou mal faits se debitoient promtement. On a dit de lui qu'il *avoit des moulles ausquels avec grande promptitude il jettoit des Livres nouveaux* (*d*). Il mourut à Paris le 1 jour de Janvier 1583, & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers, comme il l'avoit ordonné par son Testament (*e*). Thevet, qui n'étoit pas un Auteur de plus grande conséquence, s'est vanté publiquement que Belleforest lui fit une réparation solennelle au lit de mort (*B*). Ils avoient été fort brouillés. La Popeliniere dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs (*C*).

(*c*) *Vous en trouverez une longue Liste dans la Bibliotheque* de la Croix du Maine, *& dans celle* de du Verdier Vau-Privas.

(*d*) Du Haillan, *Epitre Dédicat. de l'Hist. de France, à l'Edition de* 1584.

(*e*) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 31.

Le Ghilini a commis beaucoup de fautes dans un court Eloge de Belleforest (*D*) ; & s'il avoit été par tout si mal instruit, ses Ouvrages ne vaudroient rien.

(*A*) *Ses meilleurs amis nous aprenent . . . qu'il avoit entretenu sa famille à force de faire des Livres.*] Du Verdier Vau-Privas se déclare intime ami & admirateur de Belleforêt. Je tirois, dit-il (1), *autant de contentement* de notre commerce de Lettres, *que j'ai depuis reçu de regret par son trépas. . . . . Son nom demeurera immortel entre les hommes, tant que le monde sera monde, à cause des belles Oeuvres qu'il a fait.* Or voici comme il parle de la fortune de cet ami. Belleforêt *eut habitude fort familiere* avec Ronsard, Baif, Belleau, Vigenere . . . *Chopin honneur du Palais de Paris*, & plusieurs autres : il fut *caressé des Princes, comme aussi aimé de la Noblesse, & porté de tous les vertueux de ce Royaume ; mais si bas de fortune, qu'il n'y a eu que le contentement de l'estude qui l'aye nourri, & le travail de sa main & de son esprit, benys & soubstenus de grace divine, qui ont porté les affaires de sa maison.*

(1) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 367.

(*B*) *Thevet . . . s'est vanté publiquement que Belleforest lui fit une reparation . . . au lit de mort.*] Il n'y a rien de plus mal-honnête que le procédé de cet homme. Il se fait honneur de l'humilité que son Adversaire témoigna envers lui dans le lit de mort, & il ne laisse pas de le maltraiter, tout comme il auroit pu faire avant leur reconciliation. Voici comme il parle : „ Il y en a eu, qui n'estans plus „ habiles de sçavoir que Munster, ont néanmoins osé grat„ter sur lui, le refondre de nouveau, qui est le second „ chef, sur lequel je fonde le grief que je pretends à l'en„contre de ceux, qui n'ayans porté leur nez gueres plus „ loin que les tisons de leurs foyers, leurs poisles, ou leurs „ cahuettes, cependant osent se faire accroire qu'il n'y a „ coin, canton, ni angle de terre, lequel ils n'ayent fure„té ; mais c'est imaginairement. Pour couvrir leur par „ trop présomptueuse entreprise, ils ont par ci par là dé„robé ce qu'ils ont peu, & quelquefois ont voulu eschan„çonner de petits lopins de la suite des discours qu'ils ont „ chastré : si bien que leurs gros bouquins ne sont compo„sez pour la pluspart que de pièces raportées, qui sont de „ si mauvaise grace, qu'à ce que je puis apprendre ils ne „ servent qu'à faire des cornets aux espiciers & beurriers. „ Ce que j'en dis ainsi ouvertement est pour le regret que „ j'ai, que Belleforest ait assez indiscrétement voulu rabo„biner la Cosmographie de Munster. Je ne fais pas de „ doute, que quelques-uns n'estiment que ce que j'en dis „ soit pour lui rendre pour poids feves, & qu'ayant esté „ agacé par lui, je vueille à cette heure descharger la fu„reur de mon courroux sur lui. Dieu m'en sera à témoin : „ & de ma part, quand il m'auroit plus offensé qu'il n'a, „ je serois bien fasché de satyriser & mal parler d'un mort. „ Joint qu'à la fin de ses jours, reconnoissant le tort qu'il „ sçavoit, d'avoir fait imprimer ces Livres, où contre sa „ conscience il déchiroit la renommée des gens de bien, „ & de ceux qui leur avoient mis le pain à la main, il me „ manda, & en presence de deux Docteurs de la Sorbon„ne, son Médecin, & son Marchand Libraire & Impri„meur Gabriel Buon, après m'avoir baisé les mains, con„fessa publiquement qu'il sentoit sa conscience chargée des „ blasmes qu'il m'avoit imposé ; par quoi il me demanda „ pardon par plusieurs fois. De ma part je le requis au „ mieux qu'il me fut possible, & lui dis qu'il ne devoit point „ penser à cela, attendu que nous estions tous hommes (2).

(2) Thevet, Eloges des Hommes illustres, *Tom. VII, pag.* 292, 293, *Edit. de* 1671, *in* 12.

(*C*) . . . . . *La Popeliniere dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs.*] Je raporterai un peu au long ce qu'il en a dit, & j'espere que cela ne déplaira point à ceux qui aiment à voir les choses en original, & qui auroient trop de peine à trouver l'Auteur que je cite. „ Ces deux, ores amis, ores „ ennemis, à la poursuite de leurs vacations, ont autant mal „ mérité des bonnes Lettres, qu'ils estoient indignes de les „ traicter. Voire aussi despourveuz d'esprit, de jugement, „ de mémoire, & de toutes les conditions qu'un bon natu„rel y peut apporter, que fournis de hardiesse à mal in„terpréter, & pirement escrire, ce qu'ils n'entendirent ja„mais. Et pour ce qu'à l'un quelques mal considérez „ voyages, & à l'autre une desreglée volonté d'escrire, „ favorisérent un peu leurs essais envers le vulgaire, qui ne „ veut & ne sauroit prendre le loisir de bien examiner „ aucune chose : ils se licentiérent tellement à chafourrer „ le papier, que tous les Imprimeurs de Paris, préférans „ leur mal mésurée capacité d'esprit à tous Ouvrages judi„cieux, s'employent comme à l'envi à les acheter, pu„blier, & faire veoir à tout le monde. Et bien qu'ils n'eus„sent jamais esté bien instruits en leur jeunesse, voire sans „ aucune valable expérience des choses de ce monde, pau„vres d'ailleurs & desnuez de tous les moyens que les plus „ advisez ont toujours nommé les aeles de vertu, ces es„prits universels toutesfois ont passé sur toutes vacations. „ Il n'y a Langue, ni Science, qu'ils n'ayent profané. Ils „ ont mesme barbouillé l'Histoire particuliere, générale, & „ universelle à leur sotte fantasie. Qu'y ferez vous ? Com„me toutes saisons ont certains accidens, qui ne peuvent „ opérer que mal à tous & nul bien à aucun, desquels „ mesme on ne peut cognoistre ny rapporter les causes à „ la faute des hommes ; aussi s'est tousjours trouvé & se „ trouvera pour jamais certains particuliers en tous estats, „ lesquels ne pouvans que confondre ou perdre tout, n'en„treprennent rien qui ne préjudicie à autruy, & ne profi„te à un seul. Ces gens sont comme une demangeson, „ présage d'une maladie à ceux qui en sont tourmentez. „ Les mains & les esprits frémissoient d'escrire à ceux-cy : „ non pour le bien public ; ains, pour leur profit particu„lier, qu'ils entretenoient au misérable travail de leur „ plume effrénée. Si que je me suis souvent faché, voiant „ la France bien pourveue de bons cerveaux, que si foi„bles esprits, & qui ne se pouvoient recommander que „ d'un assidu, mais doublement infructueux travail, trou„vassent qui voulussent perdre le temps à la lecture de „ leurs ravauderies : encore plus, de recevoir leurs Anna„les, Histoires, & Géografies universelles, imaginées, for„mées, escloses, & publiées en leurs solitaires tanieres. „ Ceux qui ne prennent la peine de s'informer des parti„cularitez du monde, & sur tout de remarquer le cours & „ issue des actions privées d'un chacun, ne sçauroient croi„re de combien Belle-forest & Thevet ont préjudicié à „ la jeunesse, & par consequent à l'Estat ; interprétans si „ mal, & souvent tout au rebours de bien, infinis passa„ges ; corrompans & falsifians les matieres : supposans „ infinies choses qu'ils s'estoient ridiculement fantasiez en „ leur trop mal conditionné cerveau : faut parler d'un mil„lion d'autres inepties, dont ils ont ramassé leurs foibles „ escrits. Aucun des deux Catons n'excuseroit en cela Bel„le-forest, (encor qu'il se vantast d'avoir autant escrit que „ St. Augustin,) si la pauvreté le fit parler comme un geay, „ c'est-à-dire, comme une beste. Car il s'est monstré trop „ brutal en toutes sortes, vers la postérité (3)".

(3) La Popeliniere, Histoire des Histoires, *pag.* 456.

(*D*) *Le Ghilini a commis beaucoup de fautes dans un court Eloge de Belleforest.*] Ce qu'il a dit de notre Belleforêt ne contient en tout que vingt-deux lignes. Voici ses erreurs. Il prend Comminges pour une Ville de Gascogne : il affirme que Belleforêt publia plusieurs Ecrits en Latin, & entre autres les *Annales de France* en deux Volumes, l'*Histoire des neuf Rois de France qui ont eu le nom de Charles*, l'*Histoire Universelle ou l'Abrégé de la Cosmographie.* Tout cela est faux : ces Ouvrages-là nommément, & tous les autres de cet Auteur, sont en François. Le Ghilini ajoute que l'on vint de cet Ecrivain un *Catalogue des Hommes illustres* qui se sont rendus célébres dans les Couvens tant par leur Science que par leurs actions, & l'*Histoire des Sts. Martyrs*, en trois Volumes. Mais il n'y a nulle aparence que ce Catalogue ait jamais été imprimé. La Croix du Maine ne l'avoit jamais vu, & il savoit seulement que Belleforêt en fit mention au feuillet 193 de sa Cosmographie. Du Verdier Vau-Privas, intime ami de Belleforêt, ne dit rien de ce Catalogue, & personne n'ignore que les Auteurs renvoient à des Ouvrages qu'ils n'ont pas encore donnez au public. Le même Du Verdier nous aprend que *la Vie, Passion, & Sépulture* de Sainct Denys Areopagite, *& de ses Compagnons qui lui furent associez au martyre, colligée de divers Autheurs par feu Jean Docteur en Theologie, grand Prieur de l'Abbaye St. Denys en France, & mise en François par Belleforest*, est imprimée *au III Tome de l'Histoire de la Vie & Mort des Saincts* (4). Voila le beau fondement des trois Volumes de l'Histoire des Sts. Martyrs attribuée à Belleforêt par le Ghilini, non pas comme une Version, mais comme un Ouvrage primitif. Il lui attribue aussi la Traduction des Oeuvres de St. Cyprien. S'il eût consulté Vau-Privas, il y eût lu que notre homme ne traduisit que certains *Traités de St. Cyprien* (5), & que toutes les Oeuvres de ce Saint furent traduites par Jacques Tigeou. Enfin le Ghilini est un peu blâmable de n'avoir point su l'an mortuaire de Belleforêt, & de l'avoir mis environ l'an 1600. Quant aux louanges excessives dont il couronne la mémoire de cet Auteur, on pourroit les lui compter pour une faute, s'il n'y avoit beaucoup de gens qui ont pu lui servir de guide dans cette prodigalité. J'en citerai seulement un. C'est *un homme de grande leçon*, disoit René de Lusinge, en parlant de Belleforêt, *qui n'ignore rien de ce que la vieille antiquité a laissé de confus, dont il esclaircit les passages avec grand soin, & bon langage* (6).

(4) Du Verdier, *pag.* 572.

(5) *Là même, pag.* 571, 572.

(6) René de Lusinge, Maniere de lire l'Histoire, *cité par* Matt. Zeillerus de Histor. Chronol. & Geograph. *Parte II, pag.* 572.

BELLEY, Ville de France & la Capitale de la Province de Bugei, est *fort ancienne, puis que le Siege Episcopal y est estabi dès l'an* 412 (*a*). Consultez le Dictionaire de Moréri, & ajoutez-y ce qui suit. „ Le Diocese de Belley . . . a quatre Villes, six gros Bourgs, & plus de deux cens Villages en dix lieues d'estenduë en diametre (*b*) . . . La dignité de Prince de l'Empire est jointe à celle d'Eveque de Belley, qualité qui fut donnée par les Empereurs à l'Archevesque de Bezançon & a ses trois Comprovinciaux ou Suffragans, Basle, Lausanne, & Belley ". *La souveraineté de la Ville* de Belley, *& de son Territoire qui est assez estendu*, appartenoit *à l'Evesque ; mais elle fut peu à peu soustraite par un Prince puissant & voisin sous l'ombre & le manteau de Protection. On voit encore dans les Archives de l'Eglise quantité d'Excommunications lancées pour ce subjet, & plusieurs autres d'opposition & de resistance ; mais en ces matieres le droict est en la force* (*c*). Depuis cela les revenus de l'Evêque sont fort diminuez ; car ses *plus grands biens* consistoient *en droits que cette rebelle Seigneurie a usurpez, & qui estoient presque tous dans la Ville* (*d*). Voila ce que je tire d'un Ouvrage que Mr. Camus Evêque de Belley fit imprimer l'an 1644. Il y déduit ces faits-là avec quelques autres Observations, afin de réfuter un Moine qui avoit parlé de cet Eveché avec mépris (*A*). Je trouve dans Guichenon, que Jean de Passelaigue Evêque de Belley obtint de Louis XIII en 1635 la *confirmation de tous les privileges concedés aux Evesques de Belly par l'Empereur Frideric . . . . excepté toutes fois le droit de Regale, & fabrication de monnoye* (*e*). Ce Jean de Passelaigue succéda à Jean Pierre Camus qui avoit commencé de gouverner ce Diocese l'an 1609, & qui avoit trouvé beaucoup de desordres dans les Couvens (*B*), &

(*a*) Guichenon, Histoire de Bresse & Bugey, *Continuat. de la II Part. pag.* 22.

(*b*) Jean Pierre Camus, *Evêque de Belley, pag.* 127 *de l'Anti-Basilic.*

(*c*) *La même, pag.* 128.

(*d*) *La même.*

(*e*) Guichen. Histoire de Bresse & de Bugey. *Contin. de la II Partie, pag.* 25, 26.

(*A*) *Quelques autres Observations afin de réfuter un Moine qui avoit parlé de cet Eveché avec mepris.*] Ce Moine avoit fait un Livre intitulé *L'Anti-Camus*. On y trouve ces paroles a la page 39 : *C'est chose bien estrange, qu'un petit Diocese oublié derriere les Alpes, & dont a grande peine le nom se peut-il trouver dans les Archives de l'Eglise, & de qui le Pasteur faute d'employ chez soy, tant son destroict est petit, va prescher par tout comme un Cordelier, se veuille non seullement égaller, mais rehausser par dessus les Papes, casser leur Ordre, & reformer leurs reglements.* „ Le Diocese n'est point si petit, „ répond Mr. Camus (1), „ qu'on ne lui nomme cinq Archeveschez, & plus de vingt-cinq Eveschez en France, de plus petite estendue, dont les seules Provinces de Languedoc & de Provence en fourniront plus de douze. On lui prouvera vingt Archeveschez & six vingt Eveschez en Italie de plus petite estendue que le Diocese de Belley. . . . Il n'est point derriere les Alpes, si vous ne regardez les Alpes du costé de l'Italie en la maniere que pour nous l'Archevesché de Turin est caché derriere les Alpes. Quand il seroit dans les Alpes, en seroit-il moins considerable ? Combien y a-t-il de grands Archeveschez, & Eveschez, dans ce grand monde de montagnes, Ambrun, Tarantaise, Grenoble, Guvenne (2), Maurienne, Syon, Lausane, Constance, Basle, Ailles, Ivrée, tous Dioceses fort renommez, Eglises illustres & celebres pour leur antiquité & leur estendue. . . . . . . On lui prouvera que l'aage de ce Diocese que par mespris il appelle petit est de plus de mille ans, & qu'il y a dans la seule France plus de trente ou quarante Eveschez de plus fraische datte . . . . Ce n'est pas à l'aulne des revenus que se mesurent les Eveschez : autrement un Archevesché de Sicile, que je nommerois bien, qui n'a qu'une Cure avec trente mille escus de rente, seroit un grand Archevesché (3) ".

Voilà des choses qui satisferont la curiosité de plusieurs Lecteurs, quoi qu'elles ne soient pas nécessaires à l'Article de la Ville de Belley.

(*B*) *Jean Pierre Camus avoit trouvé beaucoup de desordres dans les Couvens* du Diocese de Belley.] Voici une partie de la description qu'il a donnée de ces desordres. „ Il y avoit une Abbaye (4) de Moines richement fondez, dont l'Abbé estoit un Capitaine Huguenot marié, & Gouverneur d'une Citadelle voisine, qui tenoit tout le Pays en son eschec, & en allarme (5).

Il lui prit envie de faire un haras dans le Couvent „ & ayant amassé quantité de cavales & juments qui sont fort grandes & belles en Bresse, il fit venir des estalons d'Espagne & d'Allemagne, & de grands asnes d'Auvergne qui sont énormes en hauteur, pour former des mulets de leur meslange avec des jumens, selon l'ordre estably dans ce haras. . . . . L'Eglise, grande comme une Cathedrale, servoit à resserrer les foings, pailles, & autres fourages necessaires à la nourriture de ces animaux durant quatre ou cinq mois d'hyver que la terre y est toujours couverte de neige. A peine restoit-il une partie du chœur au tour du grand Autel, qui fut libre pour les Moines, affin qu'ils y chantassent leur office, ou ils le faisoient encore comme rats en paille. Dans la maison Abbatiale il y avoit plusieurs Soldats huguenots, avec leurs Bagasses (bagage inseparable de la Reformation prétendue de ceux du cinquiesme Evangile) & là ils faisoient leurs prieres, chantoient leurs Pseaumes, & au reste menoient une vie joyeuse comme de moissonneurs & de vandangeurs durant la recolte, & comme des vainqueurs qui partagent le butin & les despouilles de leurs ennemis. . . . . Monsieur l'Abbé pretendu réformé, pour fermer la bouche aux Moines, & aller au devant de leurs plaintes, haussa un peu le cheves à leurs prebendes ou portions Canoniques, & par ruse & prudence humaine, les caressoit extraordinairement, les recevant à sa table dans la citadelle, où il leur faisoit une chere d'Abbé & de Capitaine, les supportans en leurs humeurs, & les protegeant contre toute la Noblesse voisine. La privauté en vint jusques à ce poinct qu'ils l'appelloient Monsieur nostre Abbé, & luy Messieurs mes Moines, & disoit mon Abbaye, quand il parloit de leur maison.

„ Au reste, ne vous imaginez par que les Moines s'amusassent à catechiser les soldats gouverneurs du haras, ni leurs compagnes dont on eust fait un autre haras de bestes raisonnables. . . . Ce Couvent devint une Eglise militante ; car vous ne voyez que Moines à la chasse avec les Soldats tous l'arquebuze sur l'espaule : les Moines ne sortoient point que sur de grands chevaux, & des meilleurs, selon la permission & indulgence que leur en donnoit Monsieur l'Abbé, tousjours bien armez, avec l'espee & le pistolet, & souvent la carrabine : on les voioit ordinairement en cet équipage rouler par le pays ; de sorte que l'on eust dit d'eux comme de la Sulamite du Cantique que c'estoient des chœurs de combattans & des bataillons de choristes (6).

Ce beau train dura près de huict ou neuf ans. L'Evêque lacha quelquefois des menaces *d'en avertir le Parlement, ou le Gouverneur ou le Lieutenant de Roi, pour faire cesser ce scandale*; mais *les Moines d'un costé se faisoient plus blancs de leurs exemptions & privileges que de leurs rabbés. . . . & de l'autre ne menaçoient que de la puissance de Monsieur leur Abbé, qui comme un redoutable Sean tenoit en frayeur toute la Noblesse, l'Eglise, & le Peuple du pays. Et pour marque de sa violence & de son empire, n'alla-t-il pas jusques à ce point d'attenter sur la personne même du Gouverneur, qui eut un homme tué à ses pieds en la maniere qui est recitée dans le Mercure François.* . . . . Le Roi pour punir cet attentat *commanda que la citadelle fut razée*, & le Tyran en fut desniché aussi bien que de son Abbaye, & *depuis retiré parmi les Huguenots du Languedoc d'où il estoit il fut assassiné par ceux de son même parti & de ses plus proches de sang, durant le Siege de Montauban.* L'Abbaye fut *ôtée de commande & remise entre les mains d'un Abbé profes de l'Ordre mesme qui au moins en osta le haras & le scandale* (7).

Au pied de la mesme montagne il y a un Convent de Religieuses *du mesme Ordre, dont les Moines d'enhaut se disent les Peres, & le sont vrayement, car ils en ont la direction & la visite : il n'y a aucune trace ni vestige de closture, ne d'aucune sorte d'observance. C'est un abord general de toutes compagnies, un vray abbreuvoir d'Affrique. Et sous pretexte de parenté & consanguinité il s'y fait de merveilleuses conversations. Lors que Monsieur l'Abbé Capitaine, dont nous avons parlé ici dessus, venoit avec les plus grands de son Regiment vois son haras, il descendoit en bas faire sa visite, au Monastere de la Vallée, où il estoit receu avec beaucoup d'honneur, & il est croyable qu'il leur faisoit de belles exhortations sur le verset 9. du chapitre 7. de la premiere aux Corinthiens. Tant y a que c'estoit un concours perpetuel de conversations & de familiaritez . . . . . un flux & reflux continuel de Compagnies, les grands y entroient, les petits en sortoient, la porte y estoit tousiours ouverte a tous sans diference de sexe ni d'aage. . . Bref le desordre y estoit, & les ulceres tellement invéterez, par faute de jugement & de discretion, que la licence y estoit prise pour une liberté honneste, & ce libertinage y tenoit lieu de franchise* (8).

Cent & cent exhortations publiques de l'Evesque, *& mille remonstrances particulieres* ne servirent de rien contre ces abus „ A la fin il leur fit connoistre qu'il y alloit de sa conscience de souffrir plus longtemps ce desreglement, veu que par le Concile de Trente la Closture des Moniales doit estre establie par les Evesques & Ordinaires, de quelques privileges que leurs Ordres se parent : ce que leur ayant fait voir, Oyez la suffisance de deux Reverends qui eurent en divers temps la conduite spirituelle de ce benit troupeau, & qui empeschoient formellement cette closture : le premier respondit que le Concile de Trente avoit esté fait par des Evesques, & par conséquent qu'ils n'estoient pas tenus d'y obeyr, parce que leur Ordre estoit privilegé & exempt de la jurisdiction des Evesques, & que les Conciles des Moines estoient leurs Chapitres Generaux. L'autre beaucoup plus habile dit que ce Concile n'ayant esté fait que „ par

(1) *A la page* 127 *de l'Anti-Basilic.*

(2) *Il falloit dire Geneve.*

(3) *Là-même, pag.* 129.

(4) *C'est sans doute celle de saint Sulpice, Ordre de Cîteaux.*

(5) Anti-Basilic, *pag.* 331, 332.

(6) Anti-Basilic, *pag.* 332.

(7) *Là-même, pag.* 334.

(8) *Là-même.*

& sur tout dans celui de Saint Sulpice. Je remarquerai par occasion la fraude pieuse qui a été publiée touchant la Fondation de ce Monastere (C).

„ par *trente* Evesques, quand ils eussent mesme esté 40 ou 50, il ne pouvoit avoir lieu en l'Eglise universelle, de laquelle les Moines faisoient la plus illustre part, la plus parfaite & accomplie, parce qu'elle estoit en l'estat de perfection. Il y eut une Moniale, de beau, je ne sçay si de bon esprit, qui siffée (pour ne dire soufflée) par ces excellens pedagogues, ou pour mieux dire Peres, respondit un jour à une des remonstrances de M. D. B. Monseigneur il semble que vous ayez resolu de nous griller toutes vives sans que nous l'ayons merité. A laquelle il repartit promptement, mais froidement; Ma Sœur, vous monstrez bien à ce discours que vous estes fort vive, & peu morte à vous mesme, c'est-à-dire bien peu mortifiée: car comme le poisson, qui est encor vif, saute de dessus la grille, & se roule parmi les charbons, ce que ne fait pas celui qui est mort. Aussi les Moniales qui ne sont pas bien mortes au monde, & de qui les passions sont vives, & quelquefois vivifiantes, aiment mieux comme des Salemandres & Piralides, vivre parmi les braziers des conversations selon la pensée de sainct Bernard qui compare le Moine frequentant le siécle sans s'y perdre, au miracle des trois Enfans de la fournaise, que demeurer encloses dans une grille crucifiées avec Jesus-Christ leur Epoux. Tant y a que M. C. ni l'Abbé qui succeda au Capitaine, depuis Général de l'Ordre, ni tous les Superieurs de l'Ordre, n'ont jamais peu ni renfermer ni reformer ces bonnes Dames de qui la bienseance & la pudeur m'empeschent d'en dire davantage laissant le surplus à l'Imagination du Lecteur, qui sur ce que j'en ay dit peut former ses conjectures de ce qui se cache sous le rideau du silence (9)".

(9) Anti-Basilic, pag. 155.

L'Ouvrage dont je tire ces morceaux n'a pas été oublié par M. Baillet dans sa curieuse Liste des Anti, non plus que L'ANTI-HERMITE, & L'ANTI-MOINE du même M. Camus. Il dit de ces deux derniers *qu'ils se sont trouvez tellement attachez à la fortune des autres Ouvrages de cet Auteur, que l'on ne sait presque plus s'ils ont jamais été au monde. S'ils continuent avec la même precipitation, qu'ils ont fait jusqu'ici pour courir à leur aneantissement, soyez assurez que la memoire en sera bientôt effacée, & qu'il sera difficile d'en sauver même les noms dans les Catalogues de Libraire* (10). Cela ne convient pas moins qu'aux autres à celui qui a pour Titre *L'Anti Basilic pour Response à l'Anti-Camus par Olenix du Bourg-l'Abbé.* J'ai donc lieu de croire qu'on aimera mieux que j'aie donné de longs Extraits de cet Ouvrage, que si je m'étois servi d'un renvoi qui eût été inutile à la plupart des Lecteurs.

(10) Baillet, Art. CVI, des Anti.

Il y a dans le récit de Mr. Camus quelques négligences qu'il est bon de remarquer. I. Il ne nomme point l'Abbé Huguenot, ni la Citadelle dont cet Abbé étoit Gouverneur. Je suplée à ce défaut, & je dis qu'il parle de Pierre d'Escodeça, Seigneur de Boesse, Baron de Pardaillan, Maistre de Camp du Regiment de Champagne, & Gouverneur de la Citadelle de Bourg en Bresse. II. Il étoit de Guienne, & non pas de Languedoc. III. Le desordre qu'il commit dura si l'on veut huit ou neuf ans, mais non pas à la vue de Mr de Belley qui ne fut sacré Evêque qu'en 1609. Or la Citadelle de Bresse fut razée l'an mille six cens onze (11). IV. Le Roi n'avoit pas donc ouvert encore *le pas de sa majorité*; V. Et l'on ne peut pas dire que le Gouverneur ait commis *toutes ces rages sous la minorité* de Louis treize.

(11) Voiez le II Tome du Mercure François, pag. m. 933.

(C) *La fraude pieuse qui a été publiée touchant la Fondation de ce Monastere.*] „ La vieille Chronique de Savoie MS. .... porte qu'Âme II du nom, & premier Comte de Savoye Seigneur de Bugey fit veu de fonder une Abbaye dans ses Estats pour avoir lignée: & qu'en suite, il eust un fils appellé Humbert, lequel estant tombé malade, & craignant de le perdre faute d'avoir accomply son veu, il fit bastir & fonda l'Abbaye de S. Sulpice en Bugey à la persuasion de la Comtesse de Savoye sa femme: Voici les mots de la Chronique:

„ *De nuit au lit par plusieurs fois souspiroit la Comtesse; dont l'y demanda le Comte qu'elle avoit. Monsieur, dit elle, paour que ne nous mesadvienne de Humbert nostre fils. Pourquoy* (dit-il). *Pour cause, dit la Dame, que vous avez voué à nostre Seigneur de fonder un Ordre de l'habit au S. Prodomme, Sire Bernard Abbé de Clervaux, se Dieu nous prestoit lignée; & vous n'en avez encores rien fait, ains le mettez en non chaloir. Lors respond le Comte; ne vous doubtez, car je le accompliray au plaisir Dieu briefnement. Si aussi le Comte conseil à plusieurs en quel lieu il fonderoit l'Abbaye Belle, puis informé du lieu se transporta sur une Montagne située en Bugeys, ou il fonda une Abbaye Belle & solemnelle sous le nom du Confesseur Monsieur S. Sulpice, laquelle il fornist, & dotta convenablement; & y mit Abbé, & Religieux prodommes à loüer Dieu de la lignée qu'il luy avoit prestée.* Paradin en son Histoire de Savoye (†) a suivy de point en point la Chronique Ms. de Savoye, & adjouste qu'après que l'Abbaye fut achevée, & le veu accomply, le jeune Prince de Savoye revint en convalescence; mettant le tems de cette fondation avant l'an 1118 (12)". Guichenon refute cela très-solidement: Il dit qu'il a trouvé dans les Archives de saint Sulpice, *qu'en l'an* 1130. „ *Quinze Religieux de l'Ordre de Cisteaux, & un nommé Bernard qui estoit leur Superieur, allerent aux Montagnes de Bugey par la permission d'Hugues Abbé de Pontigny à dessein d'y faire penitence, & d'y mener une vie austere, & qu'Amé I Comte de Savoye estant sur le point de faire le voyage de la Terre Sainte, pour les y retenir, leur donna des* Lettres & des Privileges .... *Quant à la cause de la fondation, il est certain que les Historiens de Savoye ont erré d'avoir publié que ce fust après la naissance du jeune Comte Humbert fils dudit Amé ...; car les concessions du Comte Amé portent en termes exprès le contraire, la premiere desquelles, qui est dattée à Yenne, en presence de Ponce Evesque de Belley, & d'Humbert Evesque de Geneve, dit ainsi*. Igitur quicumque ista legerit, & audierit, hoc donum me fecisse cognoscat, tempore quo in Montanis fratres hospitando retinui, scilicet antequam de uxore mea habuissem infantem: *& la seconde*: Noverint omnes tàm extranei quàm propinqui hanc meam donationem fecisse antequam de uxore mea, Matildi nomine, liberos aliquos procreassem (13).

(†) Livre 2, Chap. 42.

(12) Guichenon, Histoire de Bresse & de Bugey, Continuation de la II Partie, pag. 102.

(13) La même, pag. 104.

Je ne saurois me persuader que ni le hazard ni l'ignorance aient produit le mensonge que Guichenon a refuté. C'est plutôt l'effet de l'artifice des Ecclesiastiques. Ils font venir l'eau à leur moulin autant qu'ils peuvent, & pour animer les Grans à faire des Fondations ou des Donations pieuses, ils suposent des exemples de fécondité, ou de guérison, ou de quelque autre avantage temporel, qu'ils attribuent à la piété libérale.

BELOY (PIERRE DE (a)) Avocat Général au Parlement de Toulouse, n'avoit point encore cette charge, lors qu'il écrivit pour les droits du Roi de Navarre contre la Ligue. S'il eût été Protestant, il n'auroit rien fait en cela qui n'eût été fort naturel, & d'une vertu très-ordinaire; mais comme il étoit Catholique (b), & à Paris, lors qu'il publia un Ouvrage contre la Ligue, on le doit regarder avec quelque sorte d'admiration. Cet Ouvrage est intitulé *Apologie Catholique contre les Libelles, Déclarations, Advis & Consultations, faites, escrites, & publiées par les Liguès perturbateurs du repos du Royaume de France, qui se sont eslevez depuis le décez de feu Monseigneur frere unique du Roi*, par E. D. L. I. C. Il parut en l'année 1585. Il a été traduit en Latin (A): les Ecrivains de la Ligue le traitérent de Libelle diffamatoire (B); & l'Auteur se vit exposé à une

(a) C'est ainsi qu'il se nomme, & non pas Pierre Belloi.

(b) Voiez la Chronologie Novenaire de Cayet, Tom. I, folio 17 verso.

(A) *Son* Apologie Catholique *a été traduite en Latin.*] J'en ai vu deux Traductions en cette Langue. L'une, si l'on s'en raporte au Titre, fut imprimée à Paris, chez Jaques Petit Chou, en 1586. On ne voit à l'autre, ni le lieu de l'Impression, ni le nom de l'Imprimeur; mais on y trouve le Titre plus long qu'à l'Original, & un Avertissement du Traducteur.

(B) *Les Ligueurs traitérent son* Apologie *de Libelle diffamatoire.*] Voiez le Livre intitulé *Reponse des vrais Catholiques François à l'Advertissement des Catholiques Anglois, pour l'exclusion du Roi de Navarre de la Couronne de France.* L'Edition dont je me sers est de l'an 1589. Vous y voiez au revers du Titre un Catalogue des *Libels diffamatoires* ausquels on prétend repondre: l'*Apologie Catholique par Belloy* est le troisiéme de ces Libelles. J'ai vu une Réponse particuliere aux principaux chefs de cet Ouvrage de Beloy, laquelle passe pour être de Bellarmin. L'Auteur prend le Titre de *Franciscus Romulus.* Il n'attaque son Adversaire, ni sur la Généalogie de la Maison de Bourbon, ni sur la batardise qu'on objectoit à Henri IV, à cause du mariage de sa mere avec le Duc de Cleves, ni sur la Dispute de la préférence de l'oncle au neveu: il réduit tout à la religion, & au fondement de la Bulle, qui ne déclaroit le Roi de Navarre déchu de la succession, & incapable de régner, qu'à cause de son Hérésie. La premiere chose que Franciscus Romulus entreprend de faire voir est que l'Auteur de l'Apologie n'est point Catholique, comme il s'en vante, mais un franc Hérétique, ou peut-être même un Athée. *Nos igitur, ut ejus vestigiis insistamus, demonstrabimus primum Auctorem Apologiæ falso sibi Catholici nomen assumere, cum aut hæreticus, aut forsasse etiam atheus sit* (1). Voila ce que c'est que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne sont pas de l'essence d'une Religion. Ceux qui se coiffent de ces dogmes particuliers, soutiennent effrontément, que quiconque les combat est un faux frere, un prévaricateur, un espion, un traitre, &, pour tout dire en un mot, un Athée. Il se trouve de ces sortes d'entêtez dans toutes les Communions, sans exceptés les Réformés sortis de France. Bellarmin leur doit servir de miroir pour connoitre leur illusion; car celui qu'il accusoit d'Hé-

(1) Franciscus Romulus, Responsio ad principua capita Apologiæ quæ falso Catholica inscribitur, pag. 5.

une rude persécution (C). Il étoit un docte Jurisconsulte, & il avoit beaucoup de lecture. Il avoit déja publié quelques autres Livres (D). Du Plessis Mornai le reconoit pour le vrai Auteur de l'*Apologie Catholique* (c).

(c) Du Plessis, Memoires, Tom. I, pag. 617. Voiez aussi Monsieur de Thou, Livr. CX, pag. 628.

Je produirai un Fragment de Lettre, qui fera un bon suplément à cet Article (E).

J'ajoute à ce que j'en ai déja dit la véritable durée de sa détention. Cayet se contente de dire qu'elle dura plus de deux ans (d); mais Beloy raconte qu'elle dura quatre années. Je raporterai ses paroles; ce qui servira de Suplément à la Liste que j'ai donnée de ses Ouvrages (F).

(d) Voiez la Remarque (E).

d'Hérésie, & qu'il soupçonnoit d'Athéisme, a toûjours fait profession de la Catholicité en fort honnête homme. Voici un Passage d'Antoine Arnauld: *Que fist cette Response sanglante contre l'Apologie Catholique, sinon les Jesuites, qui employerent toutes leurs estudes pour dire contre la personne & les droits de Sa Majesté régnante ce que se peut excogiter de faux & de calomnieux au monde* (2)?

(2) Arnauld, Plaidoïe contre les Jesuites, en 1594, pag. 23.

(C) *Il se vit exposé à une rude persécution.*] Cayet raconte, qu'au tems qu'il faisoit son Livre (3), l'on mettoit en paralléle le principal Ecrivain des Roialistes, & le principal Ecrivain des Ligueurs (4). Il veut parler de Pierre de Beloy & de Louis d'Orleans. Tous deux, disoit-on, *ont fait publier leurs Livres sans se nommer: celui de la Ligue plus éloquent, mais calomniateur; celui du parti du Roi de Navarre plus docte & François. Celui de la Ligue, au contraire du Royal, a eu la recompense de ses Escrits premiérement, & fut fait Advocat Général en la Cour souveraine du Royaume, durant la puissance de la Ligue, & depuis il a eu beaucoup de peine & de mal. . . . . Mais celui qui a escrit pour la Majesté des Rois a eu la peine, les prisons, & les afflictions, au commencement. L'an 88* (5), *il fut enfermé dans la Conciergerie* (6). *Après la mort du Duc de Guise, l'on le changea de logis: la Bastille fut le lieu où il fut tres-estroitement tenu plus de deux ans; & ayant trouvé le moyen d'eschaper, s'estant sauvé à S. Denis, il trouva Monsieur de Vic, Gouverneur pour le Roi, qui le receut, le présenta depuis à Sa Majesté, & pour recompense de ses peines il est aujourd'hui Advocat Général en l'une des Cours souveraines de ce Royaume* (7). On trouvoit donc dans la destinée de ces deux Auteurs une image de ce qui fut dit au mauvais riche (8): mais c'étoit une image défectueuse; car Louis d'Orleans prospéra encore aprés avoir essuïé quelques fatigues infiniment plus légeres que ses rebellions furieuses ne méritoient.

(3) C'est-à-dire, l'an 1605.

(4) Chronologie Novenaire, Tom. I, folio 80 verso.

(5) Voiez la Remarque (E), immédiatement au dessus de la Citation (10).

(6) Monsr. de Thou, Livr. XCIII, pag. 251, dit que ce fut par ordre du Roi.

(7) Monsr. de Thou en parle, Livr. LXXXII, pag. 21.

(8) Evangile de Saint Luc, Chap. XVI, Vers. 25.

(D) *Il . . . . . a publié quelques autres Livres.*] La Croix du Maine fait mention des quatre suivans: *Declaration du Droit de légitime Succession sur le Royaume de Portugal apartenant à la Roine mere du Roi très Chrestien*, à Anvers & à Paris, en 1582, in 8; *Panegyric ou Remonstrance pour les Sénéchal, Juges Mage & Criminel . . . . . de Tolose, contre les Notaires & Secretaires du Roi de ladite Ville*, à Paris, en 1582, en 4; *Requeste verbale pour les susdits Seigneurs & Officiers de Tolose, contenant une Apologie & Defense à l'Advertissement publié au nom des Docteurs Regents de l'Université de Tolose*, à Paris, en 1583, in 8; *Brieve Explication de l'an courant 1583, selon le Calendrier Gregorien*, à Paris, en 1583, in 8. La Croix du Maine ajoute, qu'en 1584, on imprimoit à Paris un Ouvrage du même Beloy, savoir *Supputation des temps depuis la Création du Monde* jusqu'en 1582, *séparée en deux colonnes diverses*, & qu'il parleroit ailleurs des Ecrits Latins de cet Auteur. Le Catalogue d'Oxford contient, *Petri Beloii Variorum Juris Civilis Libri IV, & Disputatio de Successione ab intestato, &c*, à Paris, en 1583; plus, *la Conference des Edits de Pacification & Explication desdits Edits*, à Paris, en 1600, in 8. Beloy est Auteur d'un *Commentaire sur l'Edit* qui ordonnoit l'*union* du patrimoine du Roi *au domaine de la Couronne*, à Toulouse, en 1608, in 8.

(E) *Voici un Fragment de Lettre, qui fera un bon Suplément pour cet Article.*] Voici ce que l'Auteur des Notes sur la Confession de Sanci & sur le Catholicon a eu la bonté de m'écrire. „ J'ai un Livre, qui auroit pu vous donner „ bien des lumieres au sujet du fameux Jurisconsulte Pierre „ Belloy. Le Titre en est, *Replique faite à la Réponse que* „ *ceux de la Ligue ont publiée contre l'Examen qui avoit esté* „ *dressé sur leur prétendu Discours touchant la Loi Salique de* „ *France*, 1587. On y voit une ample & belle Généalo- „ gie de Pierre Belloy, qui fait honneur à cet habile hom- „ me, & qui le prouve bien Gentilhomme d'une maison „ originaire de Bretagne, transplantée en Languedoc & „ ailleurs: mais ce que j'y rencontre de plus particulier „ est qu'il paroit que Pierre Belloy étoit déja prisonnier en „ 1587, & que par conséquent c'étoit le Roi Henri III, „ qui l'avoit fait mettre en prison, par complaisance pour „ les Guises, qui l'accusoient d'ailleurs d'être un brouillon „ & un hérétique, & qui l'avoient déja l'année précédente „ fait accuser envers le Roi par un Evêque . . . , que „ je soupçonne être G. Roze, d'avoir fait le Livre, pour „ lequel Mr. de Thou nous aprend que François le Breton, qui en étoit l'Auteur, fut pendu en 1586. On y „ voit encor que Belloy étoit d'une famille dont tous les „ membres avoient toujours été bons Catholiques, & lui „ particuliérement; qu'à l'âge de 26 ans, il avoit été nommé Régent en l'Université de Toulouse, par l'Université „ même, & par le Parlement; qu'ensuite, aprés avoir fait „ la fonction d'Avocat à Toulouse 4 ou 5 ans, il fut reçu „ Conseiller au Présidial de cette Ville, avec des marques „ d'une distinction tres-honorable par le Parlement de Pa„ ris; & que ce qui avoit donné prise sur lui dans Paris „ aux Ligueurs ses ennemis, c'étoit que pendant le long „ séjour qu'il avoit été obligé d'y faire en qualité de Député de ses Confreres en Cour (9), son zele pour son Prince & pour sa patrie l'avoit porté à s'oposer à plusieurs „ mauvais desseins de la Ligue. Au reste, puis qu'il est „ constant qu'il étoit déja prisonnier en 1587, on n'a pas „ raison de dire qu'il ne fut mis en prison qu'en 1588. Mr. „ Menage a cité une Ouverture d'Audience de Pierre Bel„ loy, prononcée l'an 1609 (10)". L'Auteur de cette Lettre a inseré une partie de ces faits dans la seconde Edition de ses Notes sur la Confession de Sanci (11), & il remarque une chose que je ne dois pas oublier: c'est que notre Beloy nâquit dans la ville de Montauban (12), & que ses trois freres aînez furent tuez au service du Roi contre les Huguenots.

(9) Pour une affaire qu'ils avoient contre les Notaires de Toulouse.

(10) Menage, Origines de la Langue Françoise, au mot Chaperon.

(11) Pag. 90 & 91 Edit. de 1699.

(12) Je l'avois fait natif de Toulouse, me fondant sur La Croix du Maine.

(F) *Cette Remarque servira de Suplément à la Liste . . . de ses Ouvrages.*] L'Epître dedicatoire (13) de son Exposition des septante Sémaines de Daniel contient ces paroles: *M'estant trouvé de quelque loisir, durant l'esté passé, j'ay esté pressé & presque contraint par mes amis de recevoir & passer les yeux sur une partie de la* Supputation des tems (14), *que j'ai dressée d'autrefois en la Prison de la Bastille de Paris, où j'ay esté durant quatre ans de la tyrannie de la Ligue, pour donner cest échantillon au public.* Concluez de ceci, qu'il devoit donner encore d'autres Ouvrages de cette nature, d'autant plus qu'il apelle cette petite Dissertation sur les Sémaines de Daniel *le premier Essai de ses historiques Discours.* Il faut donc ajouter cette Dissertation au Catalogue des Ouvrages de Beloy. Elle est intitulée *Exposition de la Prophétie de l'Ange Gabriel touchant les septante Sémaines descrites par le Prophéte Daniel au Chap. IX de ses Propheties, par Mr. Maistre Pierre de Beloy, &c*, à Tolose, en 1605, in 8. On a aussi oublié les suivans. *De l'Origine & institution de divers Ordres de Chevalerie, tant Ecclesiastiques que Profanes, dédié à Monseigneur le Dauphin de Viennois, Duc de Bretagne*, à Montauban, chez Denis Haultin, en 1604, in 8. *Arrest de la Cour de Parlement de Tolose, prononcé en l'Appellation comme d'Abus relevée par Frere Jean Journé, Religieux de l'Ordre de St. Dominique, & Provincial du dit Ordre en la Province de Tolose, sur la Procédure contre lui ordonnée par les Srs. Evesques de Condom & d'Aire, contenant le Plaidoyé sur ce fait, par Mr. Me. Pierre de Beloy, Conseiller & Avocat General du Roi au dit Parlement*, à Paris, suivant la Copie imprimée à Tolose, en 1612, in 8 (15).

(13) Elle est adressée à Mr. Brulart de Sillery, Garde des Sceaux.

(14) Voiez ci-dessus dans la Remarque (D).

(15) Tiré d'un Memoire manuscrit, communiqué par Monsr. Lancelot, de la Bibliotheque Mazarine à Paris.

BELOT (N.) Avocat au Conseil Privé du Roi, sous le regne de Louïs XIII, publia un Livre qui le fit entrer avec peu d'honneur dans la fameuse Requête des Dictionaires (A). Il entre-

(A) *Il fit un Livre, qui le fit entrer . . . dans la fameuse Requête des Dictionaires.*] Mr. Pellisson en parle: „ Le „ Sieur Belot, Avocat, dédia aussi à l'Académie, en ce „ temps-là, si je ne me trompe, un Livre, que je n'ai pû „ trouver, & dont il n'est point fait de mention dans les „ Registres, intitulé *Apologie de la Langue Latine*; & c'est „ ce qui a donné ocasion à ce bel endroit de la Requête „ des Dictionaires:

„ *La pauvre langue Latiale*
„ *Alloit être troussée en malle,*
„ *Si le bel Avocat Belot, &c* (1)".

(1) Pellisson, Hist. de l'Academie Françoise, pag. 95, 126.

Ce que Monsr. Pellisson entend par *& cetera* contient onze Vers que voici:

Du Barreau le plus grand falot,
N'en eust pris en main la defense,
Et protegé son innocence.
En quoy certes, & sa bonté,
Et son zéle, & sa charité,
Se feront d'autant plus paroistre,
Qu'il n'a l'honneur de la connoistre;
Semblable à ces preux Chevaliers,
Ces Paladins Avanturiers,
Qui, deffendans des Inconnues,
Ont porté leur nom jusqu'aux nues.

J'ai ce Livre, que Monsr. Pellisson ne put trouver, & j'en vais dire quelque chose; car il faut qu'il ne soit guere connu, puis que dès l'an 1650 (2), il échapoit aux recherches des plus curieux. Il a pour Titre, *Apologie de la Langue Latine, contre la Preface de Monsieur de la Chambre en son Livre des nouvelles Conjectures de la digestion, dediée à Monseigneur Seguier, Chevalier, Chancelier de France.* Il fut imprimé à Paris, l'an 1637, in 8, & contient environ 80 pages, y compris l'Epître dédicatoire, la Preface, &c. L'Auteur expose (3) qu'il le publie par contrainte, & en aprend l'occa-

(2) C'est en ce tems-là que Monsr. Pellisson faisoit l'Histoire de l'Academie.

(3) Dans la Preface.

entreprit de prouver qu'il ne faloit pas se servir de notre Langue dans les Ouvrages savans, & il allégua entre autres raisons, qu'en communiquant au peuple les secrets des Sciences, on a produit de grans maux. Il promettoit un autre Ouvrage *(B)*, où il devoit faire voir le détail de cette preuve.

l'occasion. *Je te dirai que Monsieur de la Chambre ..... m'ayant obligé de lui dire mes sentimens de ses premiers Traittés, ma franchise me porta de lui en reprocher le langage, & ayant neanmoins continué d'ecrire en François, il a pensé qu'il étoit obligé de faire à son Livre, des* Nouvelles Conjectures de la Digestion, *une Preface en faveur de notre Langue contre la Latine, laquelle m'étant addressée sous le nom du Lecteur, je me suis trouvé engagé d'y répondre par cette Apologie, que mes amis m'ont tiré des mains en se servant de l'authorité de personnes qui ont tout pouvoir sur moy, pour m'obliger de la donner au public* (4). Il a mis à la fin du Livre la Lettre qu'il écrivit *à Messieurs de l'Academie Françoise.*

(4) Belot, Preface, folio A ij.

(B) *Il promettoit un autre Ouvrage.*] Notez qu'il vouloit que Mr. Seguier s'intéressât dans cette cause par des raisons de politique. *Il y va du bien de l'Etat, & de celui de la Religion*, disoit-il. Les anciens Romains, à son compte, se trouvérent mal d'avoir emploié à tout la Langue vulgaire. *Ce sont là les effets que les secrets des Sçavans, mal-à-propos découvers aux peuples, ont produit chez les Romains, & dont l'exemple seroit aussi perilleux à nôtre Monarchie, qu'il a été dommageable à cet Empire. Je laisse à part les belles considerations qui pourroient être tirées de chaque Science, & qui feroient voir plus clairement, de quelle importance il est de les tenir cachées, ou du moins ne les déclarer qu'à des personnes qui en fussent capables. Ce sera dans un traité de Politique à qui j'ay donné le nom de* La France, ou la Monarchie parfaite, *où l'on trouvera sujet d'etonnement & d'admiration, en examinant combien la connoissance qu'on a donné de la Philosophie aux peuples, a fait de Brouillons & de Sophistes, combien celle de la Theologie, d'Heretiques & d'Athées, la Morale, de fausses vertus & d'hypocrites, & combien la Medecine que l'on professe en notre Langue, a fait d'Empyriques & d'homicides, qui tuent plus d'hommes que la peste & la guerre ensemble, & qui n'ont point trouvé d'autre moyen de vivre que celui de faire mourir impunément tant de monde* (5). Il n'est pas inutile de conserver la mémoire de ces sortes de faussetez de l'esprit humain. Ce sont des poisons, qui peuvent servir de remede.

(5) Belot, Apologie, &c. pag. 28 & suiv.

BEMBUS (PIERRE) Noble Venitien, Sécrétaire de Leon X *(A)*, & puis Cardinal, a été l'une des meilleures plumes du XVI siécle, quoi qu'il faille convenir qu'il est quelquefois tombé dans le ridicule, par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne Latinité *(B)*. Son *Histoire de Venise* a été par là fort exposée aux censures de Juste Lipse. Elle a été critiquée par d'autres à l'égard de la bonne foi *(a)*. Ses *Lettres* n'ont pas été plus épargnées *(C)*. Il commença de bonne heure à courir les risques de la qualité d'Auteur *(D)*, & il y fut heureux; car ses *Azolains* eurent une vogue extraordinaire *(b)*. Il parut beaucoup à la Cour du Duc de Ferrare, & à celle du Duc d'Urbin, qui étoient alors les plus polies de ce païs-là, & le rendez-vous des plus beaux Esprits *(c)*. Il témoigna publiquement sa gratitude pour l'estime dont le Duc & la Duchesse d'Urbin l'honorérent, car il fit un Livre à leur louange *(d)*. Il étoit bon Poëte, tant en Italien, qu'en Latin; mais on le blâme justement d'avoir publié des *Poësies* trop libres & trop impures *(E)*. Il est un de ceux qui ont été accusez d'avoir parlé de la Parole de Dieu

(a) Voiez Bodini Method. Hist. Cap. IV, pag. 91.

(b) Voiez la Remarque (D).

(c) Joh. Casa, in Vitâ Bembi.

(d) C'est celui de Guido Ubaldo Feretrio, deque Elizabetha Gonzaga, ad Nicolaum Teupolum.

(A) *Il étoit Sécrétaire de Leon X.*] Il écrivit un fort grand nombre de *Lettres* pour ce Pape: la façon lui en avoit été paiée largement, & il a eu de plus toute la gloire de les avoir composées; car elles ont paru sous son nom, & de compagnie avec celles qu'il avoit écrites pour lui-même. Celles-ci sont divisées en VI Livres, & les autres en XVI. Leon X avoit un autre Sécrétaire, qui étoit aussi puriste que Bembus (1). Il les avoit choisis avant que de sortir du Conclave où il fut promu à la Papauté (2). Monsr. Graverol l'Avocat auroit publié avec des Notes les *Lettres* qu'ils écrivirent pour ce Pape, si une mort prématurée n'eût arrêté ce travail.

(1) C'étoit Jaques Sadolet, qui fut ensuite Cardinal.

(2) Bembus, Hist. Rerum Venetar. in fine.

(B) *Il est quelquefois tombé dans le ridicule, par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne Latinité.*] „ Combien l'affectation de ne se servir que de mots de Ciceron, „ & de ce qu'on appelle la pure Latinité, a-t-elle fait écrire „ de sottises à certains Auteurs Italiens? Qui ne riroit d'entendre dire à Bembe, qu'un Pape avoit été élu par la faveur des Dieux immortels, *Deorum immortalium beneficio* "? C'est de l'Auteur de l'Art de penser que j'emprunte ces paroles (3). Avant lui, Juste Lipse avoit critiqué judicieusement & agréablement tout-ensemble la Latinité de Bembus (4). Il le blâme, entre autres choses, d'avoir raporté que le Sénat de Venise écrivit au Pape, „ Fiez „ vous aux Dieux immortels, dont vous êtes le Vicaire sur „ la terre"; *Uti fidat Diis immortalibus, quorum vicem geris in terris.* Après cela, on ne doit point s'étonner qu'il se soit servi du mot de Déesse, en parlant de la Sainte Vierge. C'est dans une Lettre (5), où Leon X reproche aux habitans de Recanati, d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de notre Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur: „ de peur „, dit-il, „ qu'il ne „ semble que vous vous soiez moquez de nous, & de la „ Déesse même"; *Ne tum nos, tum etiam Deam ipsam, tam ignorum inutilium donatione lusisse videamini.* Les termes que le Christianisme a consacrez, comme *fides*, *excommunicatio*, ont paru barbares à cet Ecrivain: il a mieux aimé se servir de *persuasio* pour *fides*, & de *aqua & igni interdictio* pour *excommunicatio*. Lipse lui trouve d'autres défauts, quelques *Italicismes*, & même quelques solécismes. Le même Lipse, dans ses Notes sur le Chapitre IX du I Livre de sa Politique, comprend en peu de mots ce qu'il a plus amplement montré dans la Lettre ci-dessus citée. Il dit, entre autres choses, *Cum tam curiosè à verbis sibi caveris, reperio alibi quæ non dicam Tulliana non sint, sed vix Latina.* La phrase *afferre naves*, qu'il lui critique, seroit plus pardonnable à un Flamand; parce que le même mot Flamand, qui signifie *mener*, signifie aussi *porter*: d'où naissent quelquefois des expressions bien plaisantes dans la bouche des Flamans qui commencent à parler François. L'Histoire de Venise, que Lipse a tant critiquée par raport au style, a paru à notre Mr. de Balzac l'Ouvrage d'un petit esprit, & d'un Auteur sec & rampant (6).

(3) Art de penser, III Partie, Chap. XIX, pag. 300 Edit. d'Amsterdam, en 1685.

(4) Lipsius, Epist. LVII Centur. II Miscellan. pag. 177.

(5) La XVII du VIII Livre.

(6) Voiez sa Dissertation sur une Harangue prononcée à Rome, pag. 273. C'est le IX Discours de ses Oeuvres diverses.

(C) *Son Histoire a été critiquée . . . ses* Lettres *n'ont pas été plus épargnées.*] On a défié ses amis d'en montrer une qui ne péche lourdement contre la Grammaire, & qui ne soit remarquable par quelque insigne puérilité, & d'ailleurs vuide de bonnes choses. *Ut cæterarum Carminum ejus obscœnitatem taceam, quid ejus Epistolis ineptius, & quidem illis quas Pontificis maximi nomine & de rebus maximis scripsit, & ad viros maximos? Memini ego cum* Scipione Gentili (*), *& luam gravi pœna, si vel unam mihi in tot illis voluminibus Epistolam ostendant amatores ejus, quæ non insigni aliquo vitio Grammatico laboret, aut puerilis aliqua ineptia conspicua sit & demonstrabilis. Ne quid de rebus ipsis atque sententiis dicam sapientia inanissimis, & mire languidis, & (repetendum id enim, quod ejus proprium maxime est,) ineptis* (7).

(*) Comment. in Ep. Pauli ad Philem. Cap. XVIII.

(7) Lanzius, Oratione contra Italiam, pag. 793.

(D) *Il commença de bonne heure à courir les risques de la qualité d'Auteur.*] Pendant les trois ans (8) qu'il passa dans la Sicile, Ecolier de Constantin Lascaris, Professeur en Langue Greque à Messine, il composa un Traité Latin *de Monte Ætna*, qui fut imprimé l'an 1486 (9). Etant retourné chez son pere, il le suivit quelques années après à la Cour d'Hercule d'Est Duc de Ferrare. Il s'y fit aimer & considérer: & ce fut pendant cette vogue, qu'il écrivit ses *Azolains*. Ce sont des Discours d'Amour, ainsi nommez, parce qu'on supose qu'ils furent faits dans le Château d'Azolo. Il n'avoit alors que vingt-six ans (10). Ce Livre Italien eut un grand succès, tant parmi les hommes, que parmi les femmes: on auroit passé en Italie pour un novice, si l'on n'avoit pas eu conoissance de cet Ecrit. *Eos Libros tanta hominum, mulierum etiam mediæ fidius approbatione, & tanquam plausu exceptos recentes esse meminimus, ut exemplo cuncta eos Italia cupidissime lectitarit, atque didicerit: ut non satis urbani aut elegantes ii haberentur, quibus Asulanæ illæ Disputationes essent incognitæ* (11). Il a été imprimé beaucoup de fois. Un certain Jean Martin, Sécrétaire du Cardinal de Lenoncourt, en fit une Traduction Françoise, qu'il publia l'an 1545.

Il la fit sur l'Edition Italienne de l'an 1540, qui avoit été précédée de trois ou quatre autres depuis celle de l'an 1515; & il observe cela, afin d'empêcher qu'on ne s'étonne des differences qui se trouvoient entre sa Version, & l'Original imprimé chez Alde l'an 1515 (12). *S'il leur plaist considerer*, dit-il (13), *que depuis ce temps* l'Oeuvre de Monsieur Bembo *a esté trois ou quatre fois reimprimée, & que ledict Seigneur Bembo en a expressément osté plusieurs choses qui luy sembloient superflues; mesmes que la derniere impression (laquelle j'ay suyvie) est de l'an mil cinq cens quarante, faicte (comme il est à presupposer) soubz son aucterité & licence; mon opinion est qu'ilz ne diront que j'aye en cest endroict faict tort à l'Aucteur.* Ceci sert de quelque chose à Gaffarel, qui, se voiant censuré d'emploier sa plume à des matieres peu convenables à un Ecclésiastique, se couvrit de l'autorité de plusieurs exemples, & nommément des *Azolains du Cardinal Bembo* (14). On pouvoit lui oposer que cet Ouvrage fut composé par un jeune Gentilhomme, qui n'avoit encore nul engagement à l'état Ecclésiastique; mais il eût pu repliquer que l'Auteur en fit une nouvelle Edition depuis son Cardinalat.

(8) C'est-à-dire, depuis 1492, jusqu'en 1495.

(9) Bembus, Epist. VI Libri II.

(10) Joh. Casa, in Vitâ Bembi, pag. 141.

(11) Idem, ibidem.

(12) On voit au Catalogue de la Bibliotheque de Nicolas Heinsius, à la page 173 de la II Partie, Gli Asolani di Pietro Bembo. Ald. 1505. Il est sur qu'ils furent imprimez cette année-là. Voiez la VIII Lettre du IV Livre de Bembus.

(13) Johan Martin, Avis aux Lecteurs. On le trouve à la fin du Livre.

(14) Gaffarel, Preface des Curiositez inouïes.

(E) *On l'a accusé d'avoir publié des* Poësies *trop libres, & trop impures.*] On a déja vu (15) ce que Lanzius lui reproche,

(15) Ci-dessus, Citation (7).

Dieu avec beaucoup de mépris (*F*) : peut-être n'en blâmoit-il que le style. On n'est pas d'accord sur le sexe de ses enfans (*G*) ; mais on s'accorde à dire qu'ils étoient illégitimes, & au nombre de trois. On a une de ses Lettres, qui témoigne que ses deux aïeules ont vécu cent ans (*H*). Il mourut l'an 1547 (*e*), dans sa soixante-dix-septiéme année (*f*). Speron Sperone lui attribue d'avoir fait grand cas de la connoissance des Langues (*I*). Si cet Article est court, c'est à cause que Mr. Moreri a parlé fort amplement du Cardinal Bembo.

(*e*) Thuan. Historiar. *Libr. III, sub finem.*

(*f*) *Et non pas dans sa 88 année, comme dit Moreri, après avoir remarqué qu'il naquit en 1470, & qu'il mourut en 1547.*

Lors que sa mere fut morte, il écrivit à Bernard Bembus son pere une belle *Lettre* de consolation. Il y dit que cette femme avoit vécu quarante-huit ans avec son mari dans une concorde qu'aucune plainte n'avoit jamais interrompue (*K*) ; & il paroit fort affligé d'avoir perdu cette bonne mere. On le blâma d'avoir suivi la coutume des flateurs, auprès de qui le mérite des vivans surpasse toujours celui des morts ; car il publia que Paul III étoit plus docte que Leon X. Il est bon de voir comment il se disculpa (*L*). Le Conseil des dix le nomma en 1530, après la mort d'André Navagiero, pour ecrire l'*Histoire de la République de Venise* (*g*) (*M*). Son âge

(*g*) Bembus, Epist. *XXV Libri III, pag. 310.*

proche; & voici un Passage de Scaliger : *Petrus Bembus elegiaco* (carmine) *eam partem corporis humani celebravit, sine qua nulla obscœnitas foret. Legatur ejus Elegia, cujus initium:*

Ante alias omnes, meus hic quas educat hortus,
Una puellares allicit herba manus.

Quod Poema meritò vocare possis obscœnissimam elegantiam, aut elegantissimam obscœnitatem. Unius & quadraginta distichorum est (16). Monsr. de Thou & Monsr. Menage vont me servir de nouveaux témoins : celui-là, par ces paroles, *Illius* (Bembi) *multa licentiosius ut temporum nequitia & domini cui serviebat mores ferebant, scripta exstant* (17); celui-ci, par cette Remarque : „ S'il étoit vrai que le Casa eût été „ exclus du Cardinalat, à cause de ce Poeme, le Cardinal „ Bembo auroit eté plus heureux que lui ; car les Vers li„ centieux qu'il fit dans sa jeunesse, & qui sont encore plus „ licentieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empê„ cherent pas d'être Cardinal (18)".

(16) Scaliger, Confutat. Fabulæ Burdonum, *pag. 323.*

(17) Thuan. *Libr. III, sub fin. pag. 66.*

(18) Menage, Anti Baillet, *Chap. CXX.*

(*F*) . . . . . . *& d'avoir parlé de la Parole de Dieu avec beaucoup de mepris.*] Je n'ai pu remonter que jusques a un Auteur Allemand, nommé Thomas Lanzius, qui a publie diverses Harangues pour & contre les Nations de l'Europe. Il dit, sans citer personne (19), que Bembus conseilloit à un ami de ne lire point les Epitres de Saint Paul, de peur de gâter son style. *Adversio, Auditores, ineptis hominis imo ejatem cum pars stulitia communiclam. Is siquidem Epistolas divini Pauli palam condemnavit, atque deflexo in contumeliam vocabulo Epistolaccias est usus appellare, cum nimirò autor esset in illas attingerer, vel si cœpisset legere, de manibus excuteret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret* (20). D'autres pretendent, qu'aiant su que Sadolet expliquoit l'Epitre aux Romains, il lui dit, „ Laissez„ là ces niaiseries ; elles sient mal à un homme grave" : *Omitte has nugas ; non enim decent gravem virum tales ineptiæ* (21). Nous verrons ailleurs (22) un conte qu'on a fait courir, & qui marqueroit qu'il ne croioit pas l'immortalité de l'ame.

(19) Koenig *ore Scipio* Gentilis, Comment. ad Epist. Pauli ad Philem. *pag. 40.*

(20) Lanzius, Orat. contra Italiam, *pag. 781.*

(21) Greg. Michael Not. in Curiositates Gaffarelli, *pag. 141.*

(22) *Dans la Remarque (F) de l'Article* MELANCHTHON, *à la fin.*

(*G*) *On ne s'accorde pas sur le sexe de ses enfans.*] Monsr. Moreri lui donne deux fils & une fille ; mais Imperialis observe que Bembus garda toute sa vie une concubine, de laquelle il eut trois filles (23). Il est certain que Bembus avoit un fils nommé Torquato, auquel Manuce a dedié son Virgile. Je ne doute point qu'Imperialis ne se soit trompé : car Jean de la Casa, qui a écrit la Vie de Bembe avec beaucoup d'aplication, marque expressément que sa Maîtresse lui donna deux fils, savoir Lucilio & Torquato, & une fille nommée Helene, qui eut pour mari Pierre Gradenigue. Il remarque aussi que cette Maîtresse étoit une belle femme, & que Pierre Bembus, bien fait de sa personne, poli, galant, doux, & honnête, étoit fort aimé dans les compagnies. Pendant son sejour à Ferrare, le Duc Hercule d'Est, & Lucrece Borgia femme d'Alfonse d'Est, lui temoignerent une amitié particuliere (24).

(23) Imperialis, in Museo Historico.

(24) Johan. Casa, *in* Vitâ Bembi.

(*H*) *On a une de ses Lettres, qui temoigne que ses deux aïeules ont vécu cent ans.*] Comme cette Lettre est courte, je la raporte toute entiere (25) : on y verra que Bembus auroit volontiers sacrifié ces deux vieilles femmes a la vie de feu son frere. *Petrus Bembus Herculi Strotio. Avias ambas meas effetas, deploratasque fœminas, & jam prope centum annorum mulieres mihi fata reliquerunt : unicum fratrem meum juvenem ac florentem abstulerunt, spem & solatia mea. Quamobrem quo in mærore sim ipse facile potes existimare. Reliqua ex meis intelliges. Heu me miserum! Vale. Id. Jan. 1504. Venetiis.* Il fut beaucoup plus sensible a la mort de sa mere. Voiez la Remarque (*K*).

(25) *C'est la XVI du III Livre pag. 438.*

(*I*) *Speron Sperone lui attribue d'avoir fait grand cas de la conoissance des Langues.*] C'est-a dire, de l'avoir preferée au Marquisat de Mantoue. *Jo sa nulla per rispetto à que gloriosi : ma quel poco che io ne so delle lingue, non lo cangierei al Marchesato di Mantoua* (26). Comme un faiseur de Dialogue ne se fait pas une religion de ne faire dire a ses personnages que ce qu'ils ont dit effectivement, je n'aprouverois pas trop que l'on soutint que Pierre Bembus a eu réellement & d'effet le goût que Speron Sperone lui attribue ; qu'on le soutint, dis-je, sans autre preuve que le Dialogue de cet Auteur. Quoiqu'on a cité Speron Sperone, comme si Bembe n'avoit parlé que de son talent d'écrire en Latin (27) ; mais il est sur, par les paroles que j'ai citées, que Bembe a parlé en général de la conoissance qu'il avoit des Langues : & il ne faut pas s'imaginer qu'il ait prétendu

(26) Speron Sperone, *dans le Dialogo delle Lingue, fol. 101 verso.*

(27) Teissier, Addit. à Monsr. de Thou, *Tom. I, pag. 32.*

exclure la Greque, qu'il avoit aprise en Sicile sous Lascaris jusques au point d'écrire tres-bien en Grec (28).

(28) Johan. Casa, *in* Vitâ Bembi.

(*K*) *Sa mere avoit vécu quarante huit ans avec son mari dans une concorde qu'aucune plainte n'avoit jamais interrompue.*] Voici ses termes : *Cum duæ essent causa quibus maximè commoveri debui ad luctum, una, quod me parente optima meque amantissima orbatum viderem : altera, quod te privari lectissima prudentissimaque conjuge, cum qua duodequinquaginta annos* SINE ULLA QUERELA *concordissime vixisses, tibi patri meo acerbissimum atque luctuosissimum putarem futurum, harum duarum caussarum altera me abs te levare sentiebam &c* (29). Cette Lettre, datée d'Urbin le 22 de Novembre 1509, est un grand éloge de la mere, & un illustre témoignage de la tendresse du fils. Elle merite d'être lue d'un bout à l'autre. BERNARD BEMBUS avoit deja des petits-fils. Sa femme avoit vécu pres de soixante-dix ans. Il y a une autre Lettre de Pierre Bembus, où l'on voit sa tendresse fraternelle : car il y represente vivement l'infortune de sa sœur, afin d'obtenir du Patriarche de Venise quelque remede aux malheurs de cette femme. Elle étoit mariée à un homme abandonné a toutes sortes d'impuretez, & qui donnoit a des creatures prostituées toute l'amitié qu'il devoit a son épouse. *Marcelli ejus mariti meretricio amore animus turpiter abalienatus* (30). *De Marcello etiam spero fore, ut cum se illa meretricia consuetudine plenâ infamia, plenâ calamitatis, liberatum per te solutumque sedato animo atque pacato cognorit, tibi gratias agat, quod illum belluarum more sine pudore, sine lege, sine ullo officio degentem ad hominum vitam rationemque traduxeris* (31). Il la maltraitoit horriblement, sans se laisser attendrir par la patience, par le silence, par la pudeur, avec quoi elle tachoit de le ramener a son devoir. *Nolo tibi commemorare quot aut quantas indignitates, Antonia soror universum biennium pertulerit, dum prudens atque optima mulier, humanitate, pudore, continentia, labore etiam summo suo, quodque in hujusmodi rebus solet esse difficillimum, taciturnitate, viri improbitatem, perditissimosque mores placare, ac flectere in melius cupit* (32). C'est une Lettre encore plus belle que l'autre. Elle est datée d'Urbin, le 7 de Juillet 1510, & cela fait naître une petite difficulté ; car on y supose que la mere de Bembus étoit vivante ; *Curandum tibi certè est ne soror mea, ne pater, ne* MATER, *ne universa nostra familia . . . securè tandem ac planè liberè vivere possimus* (33). & nous avons vu, qu'au mois de Novembre 1509, on écrivit a son mari une Lettre de consolation sur son etat de viduité. Il est facheux que tant de Lettres de grands hommes soient mal datées (34).

(29) Petrus Bembus, Epist. *VI Libri I, pag. 426.*

(30) Bembus, Epist. *8 Libri V, pag. 559.*

(31) *Ibidem, pag. 562.*

(32) *Ibidem, pag. 560.*

(33) *Ibidem.*

(34) *Voiez ci-dessus, la Remarque (B) de l'Article d'(André)* AMMONIUS.

(*L*) *On le blâma de flaterie : . . . voici comment il se disculpa.*] Lors qu'il mit au jour, en 1535, les Lettres qu'il avoit écrites au nom de Leon X, il les dédia à Paul III, & le declara beaucoup plus savant que n'avoit été Leon X. *Eas autem ad te Paulo potissimum Pont. Max. liceat mittere, qui & pontifex maximus es, ut Leo decimus fuit, & in optimarum artium disciplinis multò, quam ille, habitus doctior. Vera enim fateri omnes non solum honestè possumus, sed etiam debemus.* On trouva que cet éloge passoit les bornes : on n'y voioit, ni le caractere de Bembus, ni le souvenir des grandes obligations qu'il avoit à Leon dixiéme, ni la verité. *Esse nonnullos qui me in laudanda Paulo Pont. Max. longius progressum esse putent quam aut mei mores, aut summa in me Leonis X officia, aut veritas omnino ipsa postularet* (35). Il répondit au Molsa, qui l'avoit averti de cette Critique, qu'il n'avoit donné la préference a Paul III qu'à l'egard des belles Lettres, où les malheurs domestiques avoient empéché Leon X de faire de grans progres ; qu'il s'etoit bien gardé de juger lequel des deux surpassoit l'autre en prudence, en fermeté, en temperance, en bonté, en libéralité ; qu'il n'étoit pas difficile de connoitre que le Pape Paul avoit plus d'érudition que l'autre ; qu'il n'avoit jamais manqué de reconnoissance pour Leon X, quoi qu'il lui fût moins redevable de sa fortune qu'à Jules II : *Tametsi mediam plus partem earum quas habeo fortunarum omnium Julius secundus Pont. Max. cui nunquam inserviverit cumulis* (36).

(35) Bembus, Epist. *LXXXV Libri VI, pag. 701.*

(36) *Idem, ibid. pag. 702.*

(*M*) *Il fut nommé . . . pour écrire l'*Histoire de la République de Venise.] On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit finie (37), & qu'il la continuât jusques à son tems. Cet intervalle comprenoit quarante quatre années (38). Il ne le remplit point : car il termina son Ouvrage a la mort de Jules II. Cette Histoire est divisée en XII Livres, & fut imprimée à Venise, l'an 1551, & contrefaite la même année a Paris, chez Michel Vascosan, *in 4.* Elle

(37) *Environ l'an 1486.*

(38) Bembus, *in* Hist. Venetæ,

âge de soixante ans lui eût fait fuir cette peine, s'il n'eût mieux aimé s'incommoder, que de ne point rendre ce service à son païs (*h*). Il faudra que je dise un mot du dessein qu'on prétend qu'il eut de refuser le Cardinalat (*N*). Son Historien s'est étendu là-dessus, & n'a pas manqué de dire que ce récit passeroit pour une fable auprès d'une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. Il a exprimé noblement ce lieu commun (*O*), comme on le verra ci-dessous (*i*); &

(*h*) Bembus, initio Histor. Rerum Venetarum.

(*i*) Citation (40).

Elle fut ensuite imprimée à Bâle, avec les autres Oeuvres de Bembus, en trois Volumes *in* 8, l'an 1567. Ni lui, ni aucune autre personne, ne peut tirer nul profit du travail d'André Navagiero, qui avoit eu une semblable commission, & qui ordonna en mourant qu'on brulât tous ses Ecrits (39). On a vu dans la Remarque (*B*) le jugement qui a été fait de cette Histoire de Bembus.

(39) Bembus, initio Hist. Rerum Venetar.

(*N*) *On prétend qu'il eut dessein de refuser le Cardinalat.*] Moréri en parle assez au long; mais il n'a point fait connoitre les beautez que Jean de la Casa qu'il copie a repanduës sur ce récit. Cet Historien de notre Bembus déclare qu'il sait bien que plusieurs personnes rejetteront cette partie de son narré, & que comme la plupart des gens jugent d'autrui par eux-mêmes, on ne trouvera point croiable que Pierre Bembus ait sincérement méprisé un grade d'honneur, que presque tout le monde juge très-digne des voeux les plus passionnez & les plus ardens; mais que pour lui, qui écrit pendant que les choses sont encore fraiches, & pendant qu'une partie des Acteurs sont encore en vie, il ne doit pas être soupçonné d'imposture; qu'après tout, il n'a pas eu peur des aparences de mensonge qui accompagnoient la vérité qu'il avoit à dire, se souvenant bien que la faute de ceux qui osent mentir dans une Histoire n'est pas moindre, que la faute de ceux qui craignent d'y étaler la verité. Non plus que Mr. Moreri, je ne représente pas les beautez de l'Original; c'est pourquoi je les ferai voir elles-mêmes à ceux qui entendent le Latin. *Non sum nescius multos fore, qui nostræ orationi hac in re parum fidei habeant: plerique enim omnes, quod de alienâ voluntate credendum sit, de suâ conjecturam faciunt: itaque, introducide visam iri intelligo, Bembum id verè atque ex animo aspernatum esse, quod omnes, ferè summâ cupiditate, expetendum atque optabile esse existiment, tametsi scribimus hæc recenti harum factis memoriâ, multisque, qui in agendo adfuerunt, superstitibus, quos, mendacii atque impudentiæ nostræ conscios ac testes, habere, cur velimus causa nulla est. Sed quoniam par eorum peccatum esse censemus, qui mentiri in historia audent, atque eorum, qui dicere verum reformidant; mendacii speciem, verum cum dicturi essemus, non horruimus* (40). Je me sens obligé de dire ici que je ne suis point de ceux dont Jean de la Casa prévoioit l'incrédulité: j'ai vu dans les Lettres de Pierre Bembus tant de caractéres, non seulement d'un honnête homme, & d'un ami généreux & officieux, mais aussi d'un Savant qui préféroit aux vanitez & à la pompe de la Cour la tranquilité d'une retraite qui permet de se consacrer tout entier aux Muses, que je n'ai aucune peine à m'imaginer qu'il souhaita tout de bon de n'être point Cardinal.

(40) Joannes Casa, in Vitâ Petri Bembi, pag. 150 Collectionis Batesii.

(*O*) . . . *Son Historien . . . a dit que cela seroit regardé comme une fable, par ceux qui jugent de leur prochain par eux-mêmes; & il a exprimé noblement ce lieu commun.*] C'est ce que l'on vient de voir dans ses paroles Latines; & par conséquent il ne me reste à prouver si ce n'est qu'il y a là un lieu commun. Je le ferai voir sans peine. Il y a long-tems qu'on a mis entre les difficultez du métier d'Historien la coutume qu'ont les Lecteurs de prendre pour des mensonges les actions sublimes dont ils se sentent incapables. *Ac mihi quidem*, disoit Salluste, ... *in primis arduum videtur, res gestas scribere, primùm, quod facta dictis exæquanda sunt: dein, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malevolentiâ & invidiâ dicta putant, ubi de magnâ virtute atque gloria bonorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit, supra, veluti ficta pro falsis ducit* (41). Pericles avoit déjà fait la même Remarque, par raport à ceux qui assistent à une Oraison funebre. „ La louange „, disoit-il, „ que les Auditeurs se croient „ capables de mériter, n'est point sujete à la critique; mais „ si elle surpasse leurs forces, elles les rend envieux & in- „ crédules: ils la prennent pour une fiction, & pour une „ flaterie ". *Eatenus tolerabiles sunt alienæ laudes quatenus seipsum quisque parem arbitratur alicui illarum assequenda: quibus verò imparem, eis invidet, fidemque non habet* (42). Le fondement de tout cela est que chacun s'accoutume à mesurer à son aune les actions d'autrui. *Quæ volumus & credimus libenter*, ce sont les paroles de Jules César (43), *& quæ sentimus ipsi, reliquos sentire speramus.* Rien n'est plus facile que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé, & rien n'est plus difficile que d'attirer dans un piége ceux qui ont toujours agi frauduleusement (44). On devine bientôt la raison de cette facilité, & de cette difficulté. Une bonne ame, simple & sincere, ne soupçonne pas qu'on soit enclin à la fourberie; &, là-dessus, elle agit sans beaucoup de précaution; mais un fourbe se persuadant que les autres hommes sont faits comme lui, se tient en garde contre tous les artifices qu'il sait bien qu'il emploiroit en semblables occasions. On a de coutume de juger desavantageusement de ceux qui se défient de tout, & qui croiant sans aucune peine tous les mauvais bruits qui courent de leur prochain, nient, ou révoquent en doute, ou interprétent en mal les plus belles & les plus louables actions dont on leur parle. On leur aplique ce que Phedre a dit de certaines gens, qui prennent pour une offense personnelle les descriptions ou les censures du vice. „ Est-ce ainsi „, leur a-t-il dit, „ que vous avez l'imprudence de révéler les „ secrets de vôtre cœur?

(41) Sallust. in Proœm. Belli Catil. pag. 8 & 7.

(42) Thucydid. Libr. II, pag. 100, 101, Edit. Latinæ Francof. an. 1589.

(43) Cæsar, de Bello Civili, Libr. II, pag. 496.

(44) Voiez les Vers François que je raporte dans la Remarque (*A*), de l'Article d'Eva.

Suspicione si quis errabit suâ,
Et rapiet ad se quod erit commune omnium,
Stultè nudabit animi conscientiam (45).

(45) Phædr. Libr. III, in Prolog.

D'autres s'étoient déjà servis de cette pensée. Ciceron a dit, *Neminem nomino, quare irasci mihi nemo poterit, nisi qui ante de se voluerit confiteri* (46). St. Jerôme a dit depuis, *Quando sine nomine contra vitia scribitur, qui irascitur accusator est sui* (47). On prétend donc que ces crédules à l'égard de la médisance, qui sont d'ailleurs incrédules à l'égard de ce qui comble de gloire leur prochain, témoignent le mauvais état de leur ame, leur disposition à mal faire, leur impuissance par raport au bien. Monsr. le Fevre se servit de ce lieu commun contre ceux qui voudroient dire, qu'il avoit fait une action fort contraire à la piété, en soutenant que le Passage de Joseph touchant Jesus-Christ est une Piéce suposée. „ Ils feront voir „, dit-il, „ que l'impiété ne leur paroit qu'une bagatelle, s'ils en ac- „ cusent les autres sans nulle raison ". *Si quis tamen aliter judicaverit, & meum scribendi consilium in crimen detorserit, is, ut ait* [illegible] *Poeta,*

(46) Cicero, pro Lege Maniliâ.

(47) Rufin. Libr. I, Cap. III.

Stultè nudabit animi conscientiam.

Quemadmodum enim & rectè & verè olim pronunciavit Amphis,

ὅτις ὀμνύοντι μηδὲν πείθεται,
αὐτὸς ἐπιορκεῖν ῥᾳδίως ἐπίσταται,

Sic non minus verè dici potest, Qui ob rem nullam alios impietatis insimulant, eos satis apertè ostendere quam leve peccatum existiment tam dirum scelus (48). Les deux Vers Grecs de ce Passage ont un très-beau sens: ils signifient que celui, qui n'ajoute point de foi aux sermens de son prochain, n'a nulle peine à commettre des parjures. Cela ressemble beaucoup à ces paroles de Tertullien contre un faiseur de jugemens téméraires, *Si potes ista de aliis credere, potes & facere.* Un de ceux qui écrivirent contre Marc Antoine de Dominis fit bien valoir ce lieu commun. *Hic aliud argumentum adducam, quo ostendam, conscientiam tuam & fidem meritò nobis & cordatis cuivis suspectam esse debere. Nosti, opinor, Oratoris dictum, cujus veritatem quotidiana experientia declarat: Ut quisque pessimus est, ita de aliis pessime suspicatur. Qui fastu tumet, superbos; qui divitiis inhiat, avaros; qui sanctitatem fingit, hypocritas; qui dolos versat, proditores; qui nulla fide & constantiâ est, constantiam penitùs non habere unà secum omnes existimat. . . . .* (49). *Si Vigilantiani, qui nullos castos ex Clero credebant, benè objecit Hieronymus, satis ostendunt quàm sanctè vivant, qui malè de omnibus suspicantur; certè satis conscientiam tuam, quam jactas puram, quam sit tetra & impia ostendis, qui de Scriptoribus Romanis, Parisiensibus, moderatis, antiquis, Græcis, Latinis, Imperatoribus Christianis, Summis Pontificibus antiquissimis, Conciliis generalibus plenissimis, sex Christianæ seculis, tetra & impia non suspicaris modo, sed certissimè affirmas, ubi ne levissima quidem justæ suspicionis umbra est* (50).

(48) Tanaquillus Faber, Epistol. XLIV Libr. I, pag. 128.

(49) Fidelis Annosus Verimontanus Theologus (c'est à dire, Jean Floyd, Jesuite Anglois,) in Hypocrisi Marci Antonii de Dominis detectâ, pag. 116, 117. Alegambe le nomme Annosus Fidelis Verimontanus.

(50) Idem, ib. pag. 134.

Notez qu'il n'y a point de matiere sur quoi les Catholiques Romains se solent plus servir de ce lieu commun, que sur le chapitre de la continence; car ils ont affecté de dire, que ceux qui accusent les Ecclesiastiques de ne la point garder, & ceux qui en jugent presque impossible l'observation, sont des impudiques, qui jugent d'autrui par eux-mêmes (51). Le Jesuite, qui, sous le faux nom de *Joannes Baptista Gallus*, écrivit contre Mr. de Thou, eut l'audace de débiter que ce grand homme aiant la reputation d'aimer les femmes, croioit aisément que les autres hommes avoient le même défaut, & lui allégua Neron. *Quod de Nerone ferunt qui cum perditissimè & impurissimè viveret, castum esse posse neminem censebat* (52). *Ostendunt*, continue-t-il, *aiebat S. Hieronymus de hæreticis agens, quam castè vivant, qui benè de aliis sentire aut loqui nequeunt.* [illegible] Ce Grec est cité comme de Gregoire de Nazianze. Ce qu'on allegue de Neron se trouve dans Suetone, & en plus forts termes. *Ex nonnullis comperi*, dit l'Historien (53), *persuasissimum habuisse eum neminem hominum pudicum, aut ulla corporis parte purum esse: verum plerosque dissimulare vitium, & calliditate obtegere: ideoque professis apud se obscœnitatem, cætera quoque concessisse delicta.* Si je joins à tout ceci une cruelle & impudente invective de Scioppius contre Theodore de Beze, ce n'est qu'afin de la réfuter. Il assure que la raison, pour laquelle ce Ministre soupçonne de fausseté l'Histoire que nous lisons dans le Chapitre VIII de Saint Jean, est parce qu'on y raconte que Jesus-Christ demeura seul avec la femme accusée d'adultere (54). *Talis Beza, qui in octavum caput Johannis affirmat, sibi mulieris in adulterio deprehensæ historiam suspectæ fidei ac veritatis esse, quod Christus dicatur solus cum solâ feminâ remansisse: sibi nempe conscius, quòd solus ipse cum Candidâ suâ solâ agere consueverit: qui sicut Spartani,*

(51) Voiez les Nouvelles Lettres contre la Calvinisme de Maimbourg, pag. 621.

(52) Jo. Baptista Gallus, in Notation. in Jac. Augusti Thuani Historiarum Libros, cap. IX.

(53) Sueton. in Nerone, cap. XXIX.

(54) Le Cordelier Feuardent en dit la même fausseté dont le Chapitre XIII du IV Livre de sa Theomachia Calvinistica, pag. 164.

& je l'examinerai plus au long dans la derniere Remarque de cet Article.

tami, quid Mortales ac bellatores essent, omnes Deorum dearumque imagines atque statuas basiorum faciebant, tamquam Deos omnes virtute bellica praditos existimarent: itaque, se propter suam libidinem & impudentiam, Christum quoque Sanctum Sanctorum (55). Je ne puis raporter la suite; car on a coupé dans l'Exemplaire dont je me sers sept feuillets de suite: j'attribue cela au zéle de quelque bon Huguenot. Jamais Satire ne fut aussi mal fondée que celle-là: car il est bien vrai que l'Histoire de cette femme a paru suspecte à Theodore de Beze; mais ce n'est nullement par la raison que Scioppius raporte. On en donne plusieurs raisons: &, si l'on se sert de la Remarque que Jésus-Christ demeura seul avec cette femme, ce n'est pas à cause qu'une telle circonstance contient un motif de quelque soupçon deshonnête: c'est à cause que le fait même ne s'accorde, ni avec la suite du texte, ni avec les aparences (56).

(55) Scioppius, in Scaligero hypobolim. folio 23 verso.

(56) Voiez les Notes de Theodore de Beze sur le VIII Chapitre de St. Jean.

BEME, meurtrier de l'Amiral de Châtillon à la Saint Barthelemi, ne mériteroit point de place dans ce Dictionaire, si ce n'est qu'il y a beaucoup de gens, qui, apres avoir conu quelqu'un par quelque crime très-énorme, souhaitent de savoir ce qu'il devint apres cela, & de quel genre de mort il périt. Or ils ne peuvent gueres contenter leur curiosité, sans chercher beaucoup, quand il s'agit d'un homme vulgaire: c'est pourquoi on ne peut que leur procurer du plaisir, lors qu'on leur met en main un Livre où ils vont dans un moment à la conclusion du fait. Ceci soit dit une fois pour toutes à l'égard de pareils Articles. BEME donc, Allemand de Nation (*A*), élevé chez le Duc de Guise, se rendit le principal exécuteur du massacre que l'on avoit résolu de faire de l'Amiral (*a*). Ce fut Beme, qui, dès que la porte de la chambre eut été enfoncée, lui demanda, *és-tu l'Amiral?* & qui, aiant su par sa réponse ce qu'il demandoit, lui enfonça l'épée au travers du corps, & puis lui donna un grand coup d'estramaçon sur le visage. Ce fut lui, qui répondit au Duc de Guise demandant *si la besoigne étoit faite?* qu'oui, & qui exécuta l'ordre qui fut aussi-tôt donné de jetter le corps par la fenêtre. Il fut pris en Xaintonge, par la Garnison de Bouteville, l'an 1575. Il promit une grosse rançon, & de faire sortir Montbrun, que les Catholiques avoient pris en Dauphiné. La seule envie de sauver Montbrun empêcha que l'on ne fit mourir Beme; c'est pourquoi il eut belle peur, dès qu'il eut su le suplice de Montbrun. *Il corrompit un Soldat, qui le sauva sur un bon cheval, un pistolet à l'arçon de la selle. Bertauville, Gouverneur du lieu, le sentant eschappé, saute sur un courtaut seul, & empoigne Besme avec le Soldat, & n'ayant armes qu'une espée danne à tous les deux, le Soldat ne l'attend point; mais Besme* se mit à crier, *Tu sais que je suis un mauvais garçon*, & tira son coup de pistolet. *L'autre en répondant*, Je ne veux plus que tu le sois, *mit l'espée jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier*. Voilà comment d'Aubigné raconte le fait (*b*). Beze en dit à-peu-prés autant (*c*) (*B*): mais nous verrons ci-dessous que Mr. de Thou raporte la chose revêtue d'autres circonstances (*C*). Mézerai nomme cet assassin *N. Dianovitz-Besme* (*d*).

(*a*) Monsr. de Thou, Liv. LII, pag. 1075.

(*b*) D'Aubigné, Hist. Tom. II, Livr. II, Chap. XVI, pag. 740.

(*c*) Beze, Hist. Eccles. Livr. XVI, pag. 479.

(*d*) Mezerai, Tom. III in folio pag. 980 Edit. de 1685.

(*A*) *Il étoit Allemand de Nation.*] Il étoit natif du païs de Wirtemberg, & fils, disoit-on, d'un homme qui avoit eu la charge de l'Artillerie (1). L'Auteur du Livre *de Furoribus Gallicis* (2) remarque qu'on disoit, que le Cardinal de Lorraine avoit fait épouser l'une de ses batardes à Beme. Il le nomme toujours *Bemesius*: c'est aparemment une faute d'impression pour *Bemesius*. Le Cavriana, que je citerai ci-dessous, dit que cet homme avoit été Page du Duc de Guise le pere.

(*B*) *Il fut tué par Bertauville . . . Beze en dit à peu près autant.*] Raportons ce qu'il en dit; car on y trouve d'autres circonstances. Parlant de la defaite des Reitres (3) commandez par Thoré fils du Connétable Anne de Montmorenci, il dit que Clervant y fut arrêté prisonnier, *Et n'eust esté le credit de plusieurs Seigneurs ses parens, (joint qu'environ ce mesme temps Besme, l'un des principaux meurtriers de l'Admiral, & tant pour cette cause que pour autres grandement cher du Duc de Guise, avoit esté pris par ceux de la Religion près de Pons en Poitou* (4), *) à grand peine eust il eu la vie sauve. . . . . Peu après, il fut conduit à Paris, & beaucoup promené pour essayer d'en faire eschange avec Besme; mais quoi qu'il fust en tres-grand danger de sa vie, estant sollicité d'accorder cet eschange, il respondit genereusement, que jamais il ne consentiroit d'estre eschangé avec un tel & si detestable meurtrier; & Dieu le favorisa tellement qu'ayant esté mis à rançon . . . . . il fut finalement delivré, & Besme se cuidant sauver du chasteau où il estoit prisonnier fut rattaint & mis en pieces comme il meritoit, horsmis que ce ne fut par la main d'un bourreau* (5). Le Cavriana, dans ses Discours sur Tacite, aiant dit que Beme tua d'un coup de pistolet l'Amiral, ajoute que ce meurtrier fut tué de la même maniere quelque tems apres en venant d'Espagne. *Fu pochi anni dapoi venendo d'Espagna con somigliante specie di morte del suo fatto premiato.* C'est trop envelopper l'avanture sous des notions peu distinctes. Mais on ne manque pas d'Ecrivains qui l'ont bien dévelopée.

(1) Vie de l'Amir. de Coligni, pag. 120.

(2) Il s'est déguisé sous le nom de Ernestus Varamundus, Frisius.

(3) En 1575.

(4) Il faloit dire Xaintonge.

(5) Beze, Histoire Ecclesiast. Livr. XVI, pag. 479.

(*C*) *Monsr. de Thou raporte la chose revêtue d'autres circonstances.*] Il dit que Beme revenant d'Espagne, où il avoit été envoié par le Duc de Guise, pour acheter des chevaux, ou pour renouveller sous ce pretexte les intelligences que le feu Cardinal de Lorraine avoit entretenues avec Philippe II, fut pris aupres de Jarnac; qu'il offrit ses bons offices pour sauver Montbrun, & une somme très-considérable; mais qu'on n'écouta point ses propositions, & qu'au contraire ceux qui l'avoient pris sollicitérent les Rochelois de le leur acheter mille pistoles, & puis de le punir du dernier suplice pour l'infame assassinat de l'Amiral; que les Rochelois, de crainte de represailles, & par le conseil de la Noue, rejetterent ces offres, qu Bretouville, Gouverneur de Bouteville, ne voulant point mettre à rançon un tel prisonnier, & craignant que s'il le faisoit mourir il ne donnât un exemple qui auroit de fâcheuses suites, imagina un milieu: ce fut de suborner un Soldat, pour fournir à Beme les moiens de s'évader. Ce Soldat & Beme s'évadérent en effet; mais ils tombérent dans les embuscades que Bretouville leur avoit dressées, & on tua Beme de plusieurs coups de poignard (6). Mezerai raconte la chose à-peu-prés de la même façon (7): il remarque que les Consistoriaux de la Rochelle vouloient donner mille écus de ce prisonnier, pour le punir solennellement: mais que les plus sages, & *Bertoville* (8), *Gouverneur de la place* (9), apréhendérent la revanche.

Pierre de St. Romuald raporte *que les Rochelois désiroient avoir Besme, à la persuasion de la Noue, qui le vouloit faire mourir d'une mort egalement honteuse & sévére*; & que Besme, blessé à mort par Bertoville, *& puis achevé par les Soldats, fut enfin envoié au Baron de Rufec à sa grande prière, qui le fit ensevelir honnorablement* à Engolesme, & *que le Soldat qui avoit tasché de le sauver estant griefvement blessé en fut quitte pour une rançon, & pour son bannissement hors la place* (10).

(6) Thuanus, Liv. LX, ad ann. 1575, pag. 125, 126.

(7) Mezerai, Histoire de France, Tom. III, in folio, pag. 380.

(8) C'est ainsi qu'il nomme celui que dans d'Aubigné s'apelle Bertauville, & Bretouville dans Mr. de Thou.

(9) C'est-à-dire de Bouteville.

(10) Saint Romuald, Journal Chronologiq. au 14 d'Aout, pag. 214.

BENCIUS (FRANÇOIS) Jésuite Italien, nâquit à Aquapendente, l'an 1542 (*A*). Il étudia les belles Lettres à Rome, sous Marc Antoine Muret, & il profita si heureusement des Leçons

(*A*) *Il nâquit à Aquapendente, l'an 1542.*] Les Eloges tirez de Mr. de Thou, par Monsr. Teissier, nous aprennent que Bencius vint au monde dans *un village de Toscane, nommé* Aquapendente, *qui étoit du patrimoine de son Pere* (1). Les paroles Latines de Mr de Thou, sont *Patrimoniali Etrurix oppido, cui Aquæ-pendentis nomen, natus* (2). Le mot *oppidum* étant équivoque, & signifiant tantôt une Ville, tantot un Bourg, il faloit ne le prendre point ici pour un Village, mais pour une Ville. Je ne sai pas si Mr. de Thou a eu raison de dire que le pere de Bencius en étoit Seigneur. Alegambe ne le dit pas; & ce n'est point sa coutume de suprimer ce qui releve la naissance & les richesses des Ecrivains de son Ordre.

Quand j'ai mis la naissance de Bencius à l'an 1542, je me suis fondé sur deux raisons: l'une est qu'il mourut l'an 1594; cela ne souffre aucune difficulté: l'autre est qu'on trouve dans Alegambe qu'il mourut dans sa cinquante-deuxiéme année. Alegambe s'est un peu brouillé dans ses chiffres: néanmoins j'ai cru qu'il n'y avoit point d'erreur dans celui-là; mais je m'étonne, qu'en faisant l'Errata de son Ouvrage, il n'ait pas rectifié ceux-ci. *Annos natus XX, in Societatem est adscitus xv Cal. Junii anno Christi MDLXX* (3). . . . . *Anno Salutis MDXCIV, migravit è vitâ, ætatis suæ LII, postquam venit in Societatem XXVII* (4). Il dit que Bencius, s'étant fait Jésuite, en 1570, âgé de vingt ans, couroit la cinquante-deuxiéme année de sa vie & la vingt-septiéme de sa Profession de Jésuite en 1594. Ce sont des calculs, qui s'entre-réfutent. Nicius Erythræus ne s'est point brouillé de même: car aiant une fois dit que Bencius se fit Jésuite à l'age de vingt ans, il lui donne cinquante-deux ans de vie, & trente-deux de Jésuitisme (5).

(1) Teissier, Eloge des Hommes Savans, Tom. II, pag. 206, Edition de 1696.

(2) Thuanus, Historiar. Libr. CIX, pag. 616.

(3) Alegambe, Bibliotheca Societ. Jes. pag. 114.

(4) Ibidem, pag. 115.

(5) Nicii Erythræi, Pinacoth. II, pag. 213.

Leçons de ce grand Rhétoricien, qu'il devint l'un des plus excellens Orateurs de ce tems-là. Il fut aussi un très-bon Poëte Latin. La maniere, dont on conte qu'il se détermina à prendre l'habit de Jésuite, tient beaucoup du merveilleux (*B*). Il enseigna la Rhetorique plusieurs années à Rome dans le College de la Société, & il y mourut le 6 de Mai 1594 (*a*). Il avoit trois freres, qui étoient aussi Jésuites (*b*) : son pere vivoit encore l'an 1590 (*c*). Vous trouverez dans Moréri les Titres de quelques-uns de ses Ouvrages : je ne m'arrêterai qu'à ses *Harangues* (C).

(a) Alegambe, Biblioth. Societ. Jes. pag. 115.

(b) *Ibidem.*

(c) *Voiez l'Epitre Dédicatoire des Poësies de Bencius.*

(B) *La maniere, ... dont il se détermina à prendre l'habit de Jésuite, tient beaucoup du merveilleux.*] Ceux qui aimeront le detail sur cette Avanture, prendront, s'il leur plait, la peine de consulter Alegambe & Nicius Erythræus. Ils y verront des aparitions nocturnes du Crucifix, & bien d'autres choses. Je dirai seulement, que Nicius Erythræus va plus loin que l'autre Auteur. Celui-ci se contente de dire, que depuis que Bencius se fut confessé pour la prémiere fois, ce qu'il fit chez les Jésuites, il lui monta dans l'esprit qu'il seroit un jour de leur Ordre (6) : mais selon Nicius Erythræus, il crut entendre, en se confessant dans l'Eglise des Jésuites, une voix qui prononça ces paroles, *Toi aussi, tu seras aussi un jour au nombre de ces Religieux* (7). Alegambe, comme je l'ai deja remarqué, n'etenue point ce qui releve l'honneur de la Compagnie. Il est donc à croire que Nicius Erythræus a usé ici d'hyperbole : le fait, en passant de bouche en bouche, s'étoit enflé avant que de parvenir aux oreilles de cet Ecrivain.

(C) *Je ne m'arrêterai qu'à ses* Harangues.] Quelques-unes avoient été imprimées séparément, & il couroit des Copies Manuscrites de quelques autres. Ces Copies devenoient defectueuses à proportion qu'elles se multiplioient. Cela fit résoudre l'Auteur à donner une Edition de ses Harangues, en 1590 (8). Il la dédia au Cardinal Ascagne Colonna. Il publia aussi la même année un Recueil de *Poësies Latines*, & le dedia au Cardinal François Sforce. Ses Harangues, au nombre de XXVI, sont accompagnées d'une petite Dissertation *de Stylo & Scriptione*, & contiennent entre autres Piéces l'Oraison funebre de Muret, celle d'Alexandre Farnese Duc de Parme, & celle du Cardinal Alexandre Farnese. Les Poësies sont divisées en IV Livres. On les reimprima, avec les Harangues, à Ingolstad, l'an 1599, & l'on y joignit deux *Poemes Dramatiques* du même Auteur (9), qui avoient deja été imprimez à part. L'Edition de Cologne, chez Jean Kinchius, en 1617, *in* 12, contient tout cela. Elle est assez correcte; mais le papier & le caractere en sont très-mauvais. On n'y a point ajouté le Poëme en Vers Hexametres, qui a pour Titre *Quinque Martyres*, où Bencius a célebré le Martyre que cinq Jésuites avoient souffert dans les Indes, l'an 1583. Cet Ouvrage, divisé en six Livres, fut imprimé à Venise l'an 1591, & dédié par Benoit George au Cardinal Octavio Aquaviva, neveu de Claude Aquaviva, General des Jésuites. J'en ai l'Edition d'Anvers, en 1602, *in* 12. L'Auteur releve par des fictions Poëtiques la simplicité de l'Histoire, & en avertit les Lecteurs: *Si qua visa, & quæ speciem habent miraculi inserta sunt, factum est ut Poeticum Artificium Historiæ simplicitati moderetur.* Les Relations en prose auroient souvent besoin du même avertissement.

Monsr. Teissier assûre *que Nicius Erythræus dit que ce Jésuite a fait une Traduction de la Rhetorique d'Aristote, si belle, qu'il seroit difficile de trouver rien de plus achevé sur cet Ouvrage* (10). Je n'ai point vu cela dans l'Eloge que Nicius Erythræus nous a donné de ce Jésuite : j'ai vu seulement, que Muret a dédié sa Version Latine de la Rhetorique d'Aristote a Bencius, & que ce dernier fit des Leçons sur le même Ouvrage (11).

(6) *Ex eo tempore subiit animum ea cogitatio, Et tu de illis eris.* Alegambe, Biblioth. Societ. Jes. pag. 114, 115.

(7) Visus est vocem in hæc verba audire: *Et tu quoque aliquando Religiosorum istorum numerum augebis.* Nicius Erythræus, Pinacoth. II, pag. 155.

(8) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de cette Edition.*

(9) *Intitulez*, Ergastus *&* Philotimus.

(10) Teissier, Eloges des Hommes Sçavans, *Tom. II, pag.* 207.

(11) Nic. Erythræus, Pinacoth. II, *pag.* 127.

BENEDICTIS (Elpidio de) a eu bonne part à l'estime & aux affaires du Cardinal Mazarin. Il étoit son Sécrétaire pendant la Nonciature de France, & il fut depuis son Agent à Rome. Il s'aquita de cet emploi de telle sorte, que le Cardinal dans son testament donna des louanges à sa fidélité & à sa bonne conduite, & le recommanda au Roi très-Chrétien. Cette recommandation ne fut pas infructueuse, car l'Abbé Benedictis fut déclaré Agent de la France à Rome, & comblé de biens. Il fut chargé par les héritiers du Cardinal de lui faire faire un service somptueux dans l'Eglise des Saints Vincent & Anastase, qui avoit été la paroisse de cette Eminence. Il s'en aquita admirablement, & publia une Description de cette pompe funebre (*a*). On lui donna ordre de faire faire un service à la Reine mere (*b*) avec toute sorte de pompe dans l'Eglise de Saint Louis qui est celle de la Nation : il le fit en homme qui entendoit parfaitement ces sortes de cérémonies. On peut voir la Description de ces funerailles dans un Livre qu'il publia (*c*). Il en a fait un autre, qui est un monument authentique de son zéle pour la gloire de son bienfaiteur; car aiant su qu'il couroit un Livre qui diffamoit étrangement le Cardinal Mazarin, il publia en Italien un *Recueil de divers Mémoires* qu'il crut propres a réfuter cette Satire. Il l'augmenta peu aprés, & l'accompagna de *Réflexions Politiques*. Il a traduit en Italien le Traité du Prince de Conti du *Devoir des Grans*. Je ne dois pas oublier les *Tables Chronologiques*, qu'il a publiées. Ceux qui auront vu la maison & le jardin qu'il a fait bâtir auprès de Rome, ou qui auront lu la Description qu'il en a faite sous le Titre de *Villa Benedicta Literaria*, conviendront qu'il entendoit l'Architecture, & que son goût étoit bon en fait d'ornemens, & de jolies propretez. C'est lui qui est l'Auteur des Décorations qu'on voit dans une Chapelle dédiée à St. Louis dans l'Eglise du même Saint, laquelle Chapelle il a fait construire presque dès les fondemens (*d*).

(a) *En voici le Titre*, Pompa funebre nell' Esequie celebrate in Roma al Cardinal Mazarino, nella Chiesa de Santi Vincenzo & Anastasio.

(b) *Anne d'Autriche, Mere de Louis XIV.*

(c) *Il Mondo* piangente, & il Cielo festeggiante, nel funerale Apparato dell' Esequie celebrate in Roma nella Chiesa di San Luigi de Francesi, alla gloriosa memoria di Anna d'Austria Regina di Francia.

(d) *Ex Bibliothecâ* Romanâ Prosperi Mandosii, *Cent. IV, num.* 71.

BENI (Paul) Professeur en Eloquence dans l'Université de Padoue, depuis l'an 1599, jusques à sa mort arrivée l'an 1625, a été un des plus féconds Ecrivains qui ait fleuri de son tems. Il étoit Grec de Nation (*A*), comme on l'a débité depuis peu; & il n'étoit point né à Eugubio, au Duché d'Urbin, comme quantité de gens l'assûrent. Il vécut long-tems chez les Jésuites; mais il quitta leur Société, à cause qu'ils ne voulurent point lui permettre de publier un *Commentaire sur le Festin de Platon* : l'obscénité de la matiere les obligea à lui refuser la permission qu'il demandoit. La réputation que ses Ouvrages lui aquirent porta le Sénat de Venise à le choisir pour successeur de Riccobon dans la Chaire d'Eloquence; mais il remplit mal ce poste, & trompa misérablement les esperances qu'on avoit conçues de lui. Il dégoûta ses Auditeurs par un long verbiage vuide de choses, & débité languissamment : ce qui joint à d'autres raisons (*a*), & à la maniere agréable dont Vincent Contarini son Collegue débitoit sa Science, fit tellement deserter ses Auditeurs, que quelquefois il n'y avoit pas dans son Ecôle autant de gens qu'il en faut pour la signature d'un contract (*b*). Cela ne le découragea point d'étudier, & ne diminua point son aplication extraordinaire à rémuer & ses Livres & sa plume. On s'en peut aisément convaincre par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au public, où il y a sans doute beaucoup de

(a) *Odorant* [illegible] *auditor haud ita liberalis* [illegible]. Imperial. in Museo Historico, pag. 160.

(b) *In eo gymnasio* [illegible] Imperial. in Museo Historico, *pag.* 160.

(*A*) *Il étoit Grec de Nation.*] Je fus surpris de voir affirmer cela dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (1); &, pour m'éclaircir lequel des deux parloit de son chef, ou l'Auteur du Livre dont on donne là le précis, ou l'Auteur même du Journal, je consultai la Vie du Tasse, & j'y trouvai ces paroles (2) : *Toute l'Italie savante . . . . . a suivi unanimement le sentiment de Paul Beni. Ce savant Grec, transplanté en Italie, a fait voir dans une Comparaison fort recherchée des Poemes d'Homere, de Virgile, & du Tasse, que le Moderne avoit renfermé dans son Ouvrage toutes les beautez des deux Anciens, sans tomber dans leurs défauts.*

Je crus que c'étoit une faute : car je savois que le Tomasini, & Lorenzo Crasso, assûrent qu'il étoit né à Eugubio; & il se nomma lui-même *Eugubinus*, dans le Titre de quelques-uns de ses Livres, & dans l'inscription qu'il souhaita que l'on mît sur son tombeau. Je me réglai donc sur cela dans la prémiere Edition de ce Dictionaire : mais j'ai été délivré de mon erreur par Monsieur l'Abbé de Charnes, & cela d'une maniere qui m'engage à me féliciter d'avoir dit que je l'estimois & que je l'honorois beaucoup. Il m'a fourni un Passage, qui ne permet pas de douter que notre Beni ne soit né en Candie (3). Il est vrai qu'il étoit encore enfant, lors qu'il vint en Italie.

(1) *Mois de Decemb.* 1699, *pag.* 166, *dans l'Extrait de la* Vie du Tasse, *composée par l'Abbé* de Charnes.

(2) *Dans la Preface.*

(3) *Ce passage est tiré du premier* Discours de Paul Beni sur la Comparaison d'Homere, de Virgile & du Tasse, *imprimez l'an* 1607.

de lecture & beaucoup d'érudition, & même bien du génie. Il soutint lui seul glorieusement une querelle contre l'Academie *della Crusca* (*B*); ce qui le rendit tres-formidable à bien des Auteurs (*C*). Le respect, qu'on a dans Padoue pour la mémoire de Tite Live, n'empêcha point notre Paul Beni d'attaquer à toute outrance cet Historien (*c*). Consultez le Dictionaire de Moréri: je n'ai pris que ce qu'il avoit laissé.

(*c*) *Tiré de* Paul Freher. Theatri Viror. illustr. *pag.* 1518.

(*B*) *Il soutint seul une querelle contre l'Academie* della Crusca.] Tout le monde sait que le Dictionaire Italien de cette fameuse Academie de Florence est un Ouvrage important. „ Ce fut sans doute la cause, qu'il n'eut pas plutot vu le jour, qu'il se vit rémue & maltraite entre les „ mains de presque autant de Censeurs qu'il rencontra de „ Lecteurs. Mais le Beni, entre les autres, ne cessa de „ decrier l'Ouvrage, & de declamer contre ses Auteurs, „ comme s'ils eussent été autant de Monopoleurs de la „ Langue Italienne: il entreprit de leur faire voir qu'ils „ n'avoient ni la suffisance, ni l'autorité necessaire, pour „ décider. Le Livre, qu'il publia dans cette vue, parut „ à Padoue, dès l'an 1613, *in quarto*, sous le Titre d'*Anti-Crusca, ò vero, il Paragone della Lingua Italiana, nel qual si monstra chiaramente que l'antica sia inculta e rozza à la moderna regola*, &c. . . . . (4). Messieurs de l'Academie voulurent s'assujettir à lui repondre avec la plume, au lieu de proceder comme lui par voye de fait. „ Mais si nous en croyons le Tomasini, cette méthode, „ qui étoit d'ailleurs la plus longue & la plus embarrassante, ne réussit pas à leur honneur. Car elle leur attira „ une furieuse Replique de la part du Beni, qui la produisit comme une Defense de l'Anti-Crusca. Il la fit imprimer sous le Titre d'*Il Cavalcanti, ò vero, la Difesa del* „ *Paragone della Lingua Italiana*, &c. . . . . (5). La fin de „ ce combat a été si glorieuse pour le Beni, (au sentiment „ *du Tomasini*,) qu'il remporta le triomphe sur toute l'Academie de la Crusca, & fut proclamé *Défenseur de la* „ *Langue Italienne* (6)". Voions les paroles du Tomasini. *Adversus Academicos Cruscantes & Dictionarium Italicum ab iisdem editum*, Anti-Cruscam condidit. *Cui cum respondissent Academici, cumulatè libro eodem altero sub* Cavalcantis *nomine satisfecit, seque à variis eorumdem jurgiis valide adeo vindicavit, ut toto orbi clarissimus acerrimusque Italici Idiomatis Defensor fuerit acclamatus* (7). On pretend qu'il ne remporta pas un moindre triomphe sur ces Messieurs quelque tems après, en défendant le Tasse contre leurs censures (8).

(4) Baillet, Anti. CLXII, des Anti.

(5) Baillet, *là-même*.

(6) *Là-même*.

(7) Tomasin. Elog. *Tom. I. pag.* 551.

(8) Baillet, *Anti. CLXII*, des Anti.

(*C*) . . . . . *ce qui le rendit très-formidable à bien des Auteurs.*] Il fut cité à Rome, au sujet du Livre qu'il publia sur les matieres de *Auxiliis*, sans les conoitre. „ Ce qu'il „ souffrit de la part des Juges Ecclesiastiques ne le rendit „ gueres plus sage. On le vit déchainé depuis ce tems-là „ contre des Auteurs de mérite different, sans épargner „ même la personne de Tite Live. De sorte qu'il étoit devenu la terreur des Ecrivains de son tems, dont plusieurs n'ont osé laisser voir le jour à leurs Compositions, „ de crainte de les exposer à sa censure impitoyable (9)".

(9) *Là-même*.

BENNON, Evêque de Misne en Allemagne, dans l'onziéme siécle, fut canonisé par Hadrien VI. La Bulle de la canonisation, en date du 31 de Mai 1523 (*A*), fonde le mérite de Bennon, prémierement, sur ce que lui seul de tous les Evêques d'Allemagne fut fidele à la Cour de Rome dans les Démêlez de Gregoire VII & de l'Empereur Henri IV; secondement, sur les miracles qu'il avoit faits (*B*), & pendant sa vie, & depuis sa mort. Il y avoit long-tems qu'on sollicitoit à Rome cette canonisation; & peut-être ne l'auroit-on jamais obtenue, si Luther n'avoit secoué le joug du Pape, dans le païs même où étoit le corps de Bennon: mais la Cour de Rome, s'imaginant que l'institution d'un nouveau Saint soutiendroit la foi ébranlée dans ce païs-là, se rendit enfin aux instances de l'Evêque de Misne, qui étoit allé trouver le Pape avec de puissantes recommandations de Charles-Quint, des Archevêques de Magdebourg & de Saltzbourg, & des Marquis de Misnie. Luther ne se tut point en cette rencontre: il publia un Traité en Allemand, qu'il intitula, *Contre la nouvelle Idole & le vieux Démon de Misne*. Emser écrivit contre ce Traité de Luther avec aigreur, & se glorifia avec insulte, de ce que, nonobstant les invectives de cet ennemi de l'Eglise, un merveilleux concours de peuple avoit assisté aux cérémonies de cette nouvelle solennité; & il présagea qu'elle dureroit éternellement. Sa prédiction fut convaincue bientôt de fausseté (*C*): celle de Bennon fut réfutée en même tems (*a*) (*D*). Emser se trouva intéressé d'une façon particuliere à écrire là-dessus contre Luther; car il avoit publié la Vie de Bennon, l'an 1512, où, entre autres choses, il allégua diverses raisons pourquoi la Bulle de la canonisation n'avoit pas été encore obtenue après tant de frais, & tant de sollicitations (*b*). On s'est étrangement abusé dans le Dictionaire de Moréri (*c*).

(*a*) *Tiré de l'Histoire du Lutheranisme de* Seckendorf, *Liv. I, pag.* 285.

(*b*) *Ex eodem* Seckendorfio, *ibidem, pag.* 286 *in* Additione.

(*c*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*A*) *La Bulle de sa canonisation est datée du 31 de Mai 1523.*] On trouve cette même date dans le Dictionaire de Moréri, & cela ne va pas mal; mais on y trouve aussi que ce fut le Pape Adrien IV, qui expedia cette Bulle: c'est une fausseté impardonnable. Adrien quatriéme vivoit au douziéme siécle.

(*B*) . . . . . *& se fonde sur quelques miracles qu'il avoit faits.*] Les principaux sont, I, que les clefs de la Cathédrale, qu'il avoit jettées dans l'Elbe, après avoir fermé cette Eglise à l'Empereur & à ses Ambassadeurs, furent trouvées dans le ventre d'un poisson, & raportées au Prélat: II, qu'il passa l'Elbe à pied sec: III, qu'il convertit de l'eau en vin. IV, Qu'avec un coup de pied il fit naître une fontaine; & voilà dequoi se vanter dans la Communion Romaine, que la fable de Pegase a trouvé son accomplissement parmi les Chrétiens: V, qu'il célébra la Messe en deux lieux tout à la fois: VI, qu'après sa mort, il vint en songe crever un œil à Guillaume Marquis de Misnie (1). On se figure aisément la maniere dont Luther accommoda ces miracles.

(1) *Apud* Seckend. Historiæ Lutheran. *Libr. I, pag.* 285.

(*C*) *La prediction d'Emser touchant le culte de Bennon fut convaincue bientôt de fausseté.*] En effet, les Inspecteurs ou les Visiteurs qui furent envoiez en Misnie, l'an 1539, aiant débuté par signifier aux Prêtres de la campagne qu'ils eussent à se conformer à la Confession d'Ausbourg, allérent peu après exhorter à la même chose les Chanoines de l'Eglise Cathédrale de Misne. Jules Pflug, leur Doien, aiant convoqué le Chapitre, il fut résolu de laisser les choses comme elles étoient. Sur cela, on leur enjoignit de ne faire aucun acte de religion dans l'Eglise selon l'ancien Rituel, & on démolit le tombeau de Bennon, comme un objet d'idolâtrie Babalitique (2). Voila donc un culte, qui, au lieu d'être éternel, comme Emser l'avoit auguré, ne dura qu'une quinzaine d'années. Un homme sage doit être extrémement réservé sur l'avenir, lors même que les apparences sont favorables: & je trouve à plaindre ceux qui font de profession à nourrir les espérances des peuples; car fort souvent, contre leurs propres lumieres, ils sont obligez à faire des Almanachs.

(2) *Ex Seckendorfio, ibidem, Libr. III, pag.* 221.

(*D*) *La Prédication de Bennon fut réfutée en même tems.*] Sa Vie porte, qu'il déclara en mourant, qu'il avoit obtenu par ses prieres que le Service établi dans sa Cathédrale ne cessât jamais. *In eo tamen maxime falsum esse apparet quod teste Emsero moriturus dixerit*, precibus suis effectum esse ut cultus Ecclesiæ Misnensis perpetuus sit futurus (3). Ce Service étoit singulier, & ne se trouvoit pas même à Rome. On avoit disposé de telle sorte les relais de la Psalmodie dans la Cathédrale de Misne, qu'il n'y avoit aucune heure, ni du jour, ni de la nuit, où l'on ne chantat les louanges de la Cour céleste. *Ut nullum diei aut noctis tempus canere & Deorum hymnis ac laudibus vacet* (4). Bennon mourut en faux Prophete, s'il déclara en mourant que cela dureroit toujours.

(3) Seckendorf. *Libr. I, pag.* 286, *litera a.*

(4) Emserus, *apud* Seckend. *ibidem.*

BENSERADE (*a*) (ISAAC DE) l'un des beaux Esprits du XVII siécle, étoit de Lions, proche de Roüen (*b*). Il náquit de la Religion, comme son nom de batême le fait conoitre: mais il n'y fut pas élevé; car il étoit fort petit, lors que son pere se fit Catholique. La raison pourquoi l'Evêque qui le confirma ne lui ôta point le nom d'Isaac est très-singuliere (*A*). On

(*a*) *C'est ainsi qu'il signa dans une Lettre, qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 18 de Mai 1695. J'ai trouvé* Bensserade, *au bas de son Epitre Dédicatoire de la* Paraphrase sur les IX Leçons de Job. *Mr. l'Abbé* Tallemant *le nomme toujours* Bensserade. (*b*) Discours touchant la Vie de Mr. de Bensserade, *à la tête de ses* Poësies *Edition de Paris, en 1697, & de Hollande, en 1698. L'Abbé* Tallemant *est l'Auteur de ce Discours.*

(*A*) *La raison pourquoi l'Evêque . . . ne lui ôta point le nom d'Isaac est très-singuliere.*] Benserade n'avoit que sept à huit ans, lors que l'Evêque qui le confirmoit lui demanda, *s'il vouloit bien changer son nom Juif avec un nom plus Chrétien? J'y consens*, répondit-il, *pourvu qu'on me donne du retour.* Le Prélat surpris du génie de cet enfant ne voulut point lui changer le nom: *Il faut le lui laisser*, dit-il, *il le rendra très-illustre.* Cette particularité m'a été communiquée

On prétend que ses ancêtres ont été de grande importance (*B*); mais tout le monde n'en demeure pas d'accord. Son pere, *en mourant, le laissa fort jeune, avec fort peu de bien, & fort embarassé; desorte qu'il aima mieux, à ce qu'on dit, l'abandonner, que de plaider* (c). Il se fit connoitre à la Cour par ses Vers, & par son esprit; & il eut le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu (*C*), & au Cardinal Mazarin (*D*): desorte que, non seulement il en obtint dequoi rouler; mais aussi enfin dequoi mettre en lieu de sûreté les dernieres années de sa vie. On lui donna des pensions *sur un Evêché & sur deux Abbayes* (d) (*E*), si bien qu'il pouvoit être consideré com-

(c) Tallemant, Discours sur Benserade.

(d) Ménage, Anti-Baillet, Chap. CXLV. Voiez aussi la Remarque (D), vers la fin.

gnée de bon lieu; & je pense qu'elle se trouvera dans la Vie de Mr. de Benserade faite par Mr. l'Abbé Tallemant, si jamais elle s'imprime.

Voilà ce que je disois l'an 1694. Ma conjecture n'a pas été fausse: ce Discours de Monsr. l'Abbé Tallemant se voit à la tête des Oeuvres de Monsr. de Benserade, imprimées à Paris l'an 1697, & en Hollande l'an 1698. On y trouve la particularité que j'ai raportée.

(*B*) *On prétend que ses ancêtres ont été de grande importance.*] C'est la coutume, quand on est reçu dans l'Academie Françoise, de faire l'Eloge de celui auquel on succede. Mr. Pavillon, successeur de Mr. de Benserade, le loua delicatement: voici de quelle maniere il mania le chapitre de l'extraction. „ Ce n'est pas ici le lieu où l'on doive faire valoir „ la noblesse du sang de cet illustre Mort. Ici le hasard de „ la naissance ne fait estimer ni mepriser personne: aussi „ dans la pompe funebre des défunts, on n'y fait point „ marcher devant les images de leurs Ancêtres; on n'y ex„ pose que leurs talens, on n'y montre que leurs Ouvrages. „ Que par tout ailleurs, on pare l'Eloge du defunt du nom „ des anciens Seigneurs de Maline, que l'on compte entre „ ses Ayeuls celui qui dans le commencement du siécle pas„ sé fut Grand Maître de l'Artillerie: on ne doit parler ici „ que de ce qui le fit admirer pendant sa vie, & de ce qui „ le doit faire revivre après sa mort (1)".

(1) Voiez les Lettres Historiques du mois de Fevrier 1692, pag. 169, 170.

Voici ce qu'on trouve dans le Discours de Mr. l'Abbé Tallemant: *Quoique Mr. de Benserade ne parlast gueres de son pere, il n'oublioit pas pour cela ses Ancêtres, dont l'un avoit été Chambellan d'un de nos Rois, & Chastelain du Chateau de Milan. . . . . Du côté maternel, il estoit allié des Vignancours & de ceux de la Porte: sa mere portoit ce dernier nom, qui estoit celui de la mere du Cardinal de Richelieu. . . . . Elle ne consentoit pas trop volontiers à la parenté du Cardinal, disant souvent dans sa famille qu'elle n'estoit pas de la Porte dont on vouloit qu'elle fust. . . . Monsieur l'Admiral de Brézé consideroit* Benserade *comme une personne qui lui apartenoit.* On affirme dans l'Epitre Dedicatoire de ses Oeuvres (2), qu'il avoit l'honneur d'apartenir au grand Cardinal de Richelieu. Comparez, je vous prie, tout cela avec ce Passage du Menagiana. „ Mr. de Benserade, à ce que j'ai „ entendu dire, étoit fils d'un Procureur de Gisors; & j'ai „ été fort surpris, lorsque Mr. l'Abbé Regnier lut ici der„ nierement la Harangue de Mr. Pavillon à sa reception à „ l'Academie, dans laquelle on donne à Mr. de Benserade „ une Généalogie magnifique. Mais je ne l'en estimerois „ pas moins pour être encore de plus bas lieu. Les Sçavans „ doivent se piquer d'être les fils de leurs propres Ouvra„ ges. Mr. de Benserade avoit une assez jolie maison à „ Gentilli. Au dessus de la porte de cette maison, il avoit „ fait mettre des Armes qu'il s'étoit données avec une „ Couronne de Comte. Un de ses amis dit un jour en les „ voyant: *C'est aux Poetes à en faire* (3)". Notez que Mr. Pavillon, & Monsr. l'Abbé Tallemant ne disent rien l'un de ce que l'autre caractérise touchant les ancêtres de Mr. de Benserade. Cela fait soupçonner qu'ils ont suivi des notions vagues: car on ne s'éloigne pas si étrangement de l'uniformité, quand on se regle sur des titres généalogiques bien prouvez. Quoi qu'il en soit des ancêtres (a), l'obscurité du pere ne peut point passer pour douteuse. Les uns avoient ouï dire que c'étoit un Procureur de Gisors (4); les autres, qu'il avoit été Maître des Eaux & Forêts (5). Son fils ne parloit gueres de lui, quoi qu'il n'oubliât pas ses ancêtres (6). Voulez-vous de plus grandes preuves d'un petit état? Prenez garde à une autre chose. Une infinité de gens prouvent mieux la noblesse de leur pere, que celle de leur aieul; &, si vous les obligez à prouver celle de leur bisaieul, vous les embarasserez davantage. Petit a emploié cette Observation (7). Ici c'est tout le contraire. Il faut sauter quelques dégrés en remontant, si l'on veut sortir des ténebres généalogiques. Notre Monsr. de Benserade ne trouve rien de commode, ni chez son pere, ni chez son grand-pere: il ne trouve sa noblesse, que dans les siécles passez. Il est sur que le sang noble ressemble quelquefois à ces fleuves, qui tombent dans un precipice; &, après avoir coulé dans des canaux souterrains pendant quelques lieues, reparoissent tout de nouveau (8). L'Histoire Généalogique, précédée presque toujours du tems fabuleux, est assez souvent entrecoupée par des périodes de tems obscur. C'est une Carte Géographique, qui a ses deserts, & ses terres inconues. Voiez Monsr. Pavillon, qui a été obligé de faire un saut de cent cinquante ans, pour réjoindre deux bouts illustres dans la famille de Benserade. Je ferai ci-dessous (9) une antithese des Vers de Perse dans un autre sens.

(2) Imprimées à Paris, chez Charles de Sercy, l'an 1697.

(3) Suite du Menagiana, pag. 55 Edition de Hollande.

(4) Menagiana, la-même.

(5) Tallemant, Discours sur la Vie de Benserade, au commencement.

(6) La-même.

(7) Voiez la Remarque (B) de l'Article de (Scipion) Gentilis.

(8) Tel est le Guadiana, en Espagne.

(9) Dans la Remarque (G) de l'Article de (Scipion) Gentilis.

Je ne sai que dire d'un Nicolas Benserade, à qui Erasme écrivoit des Lettres (10), & dont il parle comme d'un très-honnête homme, qui lui avoit fait du bien, & qui avoit de l'erudition (11). On le qualifie Jurisconsulte (12). Notre Monsr. de Benserade l'eût-il voulu mettre parmi ses ancêtres?

(10) Voiez les Lettres XXI & XXIV du IX Livre d'Erasme. Elles sont datées, l'une de l'an 1488, & l'autre de l'an 1418.

(11) Erasme, la-même. Voiez aussi l'Epistre XXIV du Livre V, pag. 323.

(12) Dans la Table des Lettres d'Erasme.

§. (a) Les Mémoires de l'Etat de France sous le regne de Charles IX, Tom I, feuill. 206 & 207 tournez de l'Edition de 1579, parlent d'un Claude de [illegible], *Clerc du Greffe Civil du Palais de Rouen*, massacré avec sa femme à Rouen, pour la Religion, en l'année 1572. Rem. crit.

(*C*) *Il eut le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu.*] Le même Mr. Pavillon expose que ce Cardinal fit élever Benserade. *Vous avez vu dans ce digne Confrere*, dit-il (13), *le fruit des soins que le grand Cardinal de Richelieu avoit pris de son education: celui qui donna la naissance à votre docte Compagnie fit élever sa jeunesse: &, comme ce n'est que du côté de l'esprit qu'on regarde les hommes parmi vous, avant même que vous l'eussiez adopté, il pouvoit se vanter que vous étiez enfans d'un même Pere.* On pourroit croire, si l'on ne songeoit qu'à ces paroles, que Mr. de Benserade ne fut connu de ce Cardinal que sur le pied d'un jeune homme de belle espérance, qui etoit d'autant plus digne de la protection du prémier Ministre, qu'il étoit fils d'un Huguenot converti: mais quand on prend garde aux circonstances du tems: lors, dis-je, que l'on considere, que dès l'an 1630, la *Cleopatre* de Benserade étoit imprimée (14), on ne peut douter qu'il n'ait eu part à l'estime du Cardinal de Richelieu en qualité d'Auteur, & de bel Esprit actuellement.

(13) Lettres Historiques de Fevrier 1692, pag. 172.

(14) Voiez la Remarque (O).

(*D*) . . . . . *& au Cardinal Mazarin.*] Qu'il me soit permis d'inserer ici un long Passage d'une Piece d'un Titre assez surprenant (15). Plusieurs de mes Lecteurs seront bien aises de voir ici ce que c'est, sans avoir la peine de changer de Livre; outre que quelques-uns pourroient bien n'avoir pas dans leur Cabinet l'*Arlequiniana*. „ Votre Histoire me fait „ souvenir d'une chose qui a fait la fortune de Benserade: „ c'est lui-même qui me l'a dit; vous l'avez connu? Oui, „ lui répondis je, je l'ai vu jusqu'à sa mort: c'étoit l'esprit „ le plus vif, & l'ami le plus ardent, que j'aye jamais vu; „ il étoit honnête & galant homme, & je vous dirai quel„ que jour des choses bien particulieres de lui. Vous savez „ donc, reprit Arlequin, que Benserade vint à la Cour, „ jeune, agréable, & plein de mérite. Il s'attacha au Car„ dinal Mazarin qui l'aimoit, mais d'une amitié qui ne lui „ produisoit rien. Benserade, suivant toujours son genie, „ faisoit tous les jours des Vers galans, qui lui donnoient „ beaucoup de réputation. Un soir, le Cardinal, se trou„ vant chez le Roi, parla de la maniere dont il avoit vécu „ dans la Cour du Pape, où il avoit passé sa jeunesse. Il „ dit qu'il aimoit les Sciences; mais que son occupation „ principale étoit les belles Lettres, & sur tout la Poesie, „ où il reussissoit assez bien, & qu'il étoit dans la Cour de „ ce Pape, comme Benserade étoit en celle de France. „ Quelque tems après il sortit, & alla dans son apartement. „ Benserade arriva une heure après: ses amis lui dirent ce „ qu'avoit dit le Cardinal. A peine eurent-ils fini, que Ben„ serade, tout pénétré de joye, les quitta brusquement „ sans leur rien dire. Il courut à l'apartement du Cardinal, „ & heurta de toute sa force pour se faire entendre. Le „ Cardinal venoit de se coucher. Benserade pressa si fort, „ & fit tant de bruit, qu'on fut obligé de le laisser entrer. „ Il courut se jetter à genoux au chevet du lit de son Emi„ nence: &, après lui avoir demandé mille pardons de „ son effronterie, il lui dit ce qu'il venoit d'aprendre, & „ le remercia avec une ardeur inexplicable de l'honneur „ qu'il lui avoit fait de se comparer à lui pour la reputation „ qu'il avoit dans la Poesie. Il ajouta qu'il en étoit si „ glorieux, qu'il n'avoit pu retenir sa joye, & qu'il seroit „ mort à sa porte, si on l'eût empêché de venir lui en „ temoigner sa reconnoissance. Cet empressement plut „ beaucoup au Cardinal. Il l'assûra de sa protection, & „ lui promit qu'elle ne lui seroit pas inutile: en effet, „ six jours après, il lui envoya une petite pension de deux „ mille francs. Quelque tems après, il en eut d'autres „ considerables sur des Abbayes; & il auroit été Evêque, „ s'il avoit voulu s'engager à l'Eglise (16)". Mr. l'Abbé Tallemant ne conviendroit pas de ce dernier fait. Voiez la Remarque suivante.

(15) Intitulé Arlequiniana. Je ne sai pourquoi on a mieux aimé dire Arlequiniana, qu'Arlequiniana; puis qu'on dit Arlequin, & non Arliquin.

(16) Arlequiniana, pag. 233 Edition de Hollande.

(*E*) *On lui donna des pensions sur un Evêché & sur deux Abbayes.*] Il en obtint une du Cardinal de Richelieu, *dès les premiers Ouvrages qu'on vit paroître de sa façon: elle lui fut continuée jusqu'à la mort de cette Eminence; & il auroit peut-estre trouvé la même protection auprès de Madame la Duchesse d'Aiguillon, si ces quatre Vers qu'il fit après la mort du Cardinal ne l'eussent extremement offensée:*

Cy-gist, oui gist, par la mort-bieu,
Le Cardinal de Richelieu;
Et ce qui cause mon ennuy,
Ma pension avecqua luy.

La pension étoit assez considerable, à ce qu'on m'a asseuré: ce qui fut une terrible perte pour lui, & qui l'auroit extremement incommodé, si elle n'eust esté réparée par une autre de trois mille livres, que la Reine Mere lui donna (17). Admirons ici la force de l'habitude de plaisanter. Un Poëte, qui s'est tour-

(17) L'Abbé Tallemant, Discours sur Benserade.

comme *façon d'Ecclesiastique* (e). La Reine mere lui avoit donné une pension de trois mille livres, apres que la mort du Cardinal de Richelieu lui eut fait perdre la pension de cette Eminence (f). Il *treuva le moien de subsister* à la Cour, *par le secours* des mille écus de la Reine mere, & *par celui de quelques Dames riches & libérales* (g). J'ai lu quelque part, que la Cour avoit résolu de le députer à la Reine de Suede; mais cela ne fut point executé (F). Son *Sonnet de Job*, mis en parallèle avec celui d'Uranie, fit extrémement parler de lui (G); car quel honneur n'étoit-ce point que d'être chef de parti contre Voiture (h), & d'avoir sur le Parnasse la faction des Jobelins, qui disputoit le terrain à la faction des Uranistes? Il est certain que cette Dispute partagea toute la Cour, & les beaux Esprits, & qu'il y en eut de fort illustres qui se déclarérent contre Voiture pour Benserade. Celui-ci reussissoit merveilleusement aux *Vers* qu'il faisoit *pour les Ballets* (H); mais il échoua dans ses Rondeaux sur Ovide (i). Il entra dans l'Académie Françoise assez tard,

(e) *Voiez l'Ami Tallemant, Chap. CXLIV.*

(f) *Voiez la Remarque (F), au commencement.*

(g) Discours touchant la Vie de Monsr. de Benserade.

(h) *Il étoit l'Auteur du* Sonnet d'Uranie.

(i) *Voiez le* Menagiana, *à la page 189 de la 2. Edition de Hollande.*

né de ce côté-là, aime mieux risquer sa fortune, que de perdre l'occasion d'une raillerie: je dis l'occasion la moins naturelle, la plus oposée aux bienseances; car que peut-on concevoir de plus éloigné du decorum, que de badiner sur la mort du plus grand homme qui ait été dans le Ministere de France? Et si, par cette seule raison, la plaisanterie choque les regles, quel nouveau degré de bizarrerie n'y a-t-il pas là-dedans, lors que le Poete, qui folatre sur ce sujet, avoit reçu du défunt une pension considerable? Je ne saurois trouver mauvais que la Duchesse d'Aiguillon l'ait supprimée: elle eut en cela moins de tort que Mr. de Benserade. Mais passons aux autres bienfaits dont ce bel Esprit fut gratifié. Le Cardinal Mazarin lui fit avoir *une pension de mille écus sur l'Abbaye de Saint Eloy . . . . . & lui laissa en mourant deux mille livres de pension sur l'Evesché de Mende. . . . . . . Enfin Benserade eut encore une pension de deux mille livres sur une Abbaye de Monsieur l'Abbé de Fourilles, appellé Haute-Villiers . . . . Il avoit outre cela une rente de cinq cens écus sur la Maison de Ville de Lion, & beaucoup d'argent comptant* (18). Il eut bien voulu avoir *un Livre, & peut-estre ne lui a-t-on point voulu accorder cette grace, parce qu'il ne s'estoit pas d'abord destiné entierement à l'Eglise. Mais s'il n'a pas obtenu celle-cy, qu'il* AVOIT DEMANDÉE AVEC INSTANCE (19), *il en a eu où il ne s'attendoit pas* (20). On nous conte ensuite la maniere dont il reçut les trois cens pistoles que le Roi lui fit porter un matin (21). Ce Prince donna dix mille livres, pour les figures, dont les Rondeaux de Benserade sur les Metamorphoses d'Ovide furent ornez.

On s'étonnera peut-estre, ces paroles sont de Monsr. l'Abbé Tallemant, *qu'estant aussi accommodé qu'il estoit, il ait tant crailé sur sa pauvreté: mais pour répondre à cela, il ne faut que distinguer les temps: c'estoit au commencement qu'il vint à la Cour.* Si l'on cherchoit bien les dates, on trouveroit peut-être que cette Apologie n'est point juste, & que Mr. de Benserade s'est plaint de la pauvreté, lors même qu'il n'en sentoit plus l'embarras. Il ne seroit pas le seul Poete, qui seroit tombé dans cette faute: & c'est un desordre beaucoup plus digne de censure, que celui dont on a blâmé Seneque, d'avoir loué & recommandé la pauvreté au milieu d'une opulence excessive. Il vaut mieux faire cela, que de se plaindre d'être gueux, quoi qu'on soit fort à son aise. En tout cas, notre Benserade est un exemple à oposer à l'Auteur d'un joli Rondeau dont je parle ailleurs (22), & qui commence, *Le bel Esprit au siecle de Marot.* Ses Vers lui firent faire une assez belle fortune, & le mirent en état de pouvoir prêter aux Dames un carrosse & des laquais. Il étoit sans doute tres-digne de récompense; mais on auroit du lui assigner ses pensions sur d'autres biens que sur les revenus de l'Eglise, *non hoc quæsitum munus in usus*. Voiez la Remarque (G) de l'Article THOMAS. Au reste, il ne faut point douter que plusieurs autres beaux Esprits ne lui portassent envie, tant à l'égard du carrosse qu'il faisoit rouler, qu'à l'égard de l'avantage dont il jouissoit de diner souvent en ville. L'un d'eux (23) composa un Sonnet, dont voici la conclusion:

Il fréquente les bonnes tables,
Et je ne mange que chez moi:
J'en connois de plus misérables (24).

Voilà le goût des parasites de l'antiquité.

Si tristi domicænio laboras,
Turane, potes esurire mecum (25).

Observons que ce Sonnet *n'avoit plus de lieu il y avoit longtemps; car la mauvaise santé obligea* Mr. de Benserade *sur la fin de sa vie à ne manger gueres que chez lui:* &, non seulement, *il ne sortoit gueres pour dîner dehors, mais il ne sortoit guere pour faire des visites* (26).

(18) L'Abbé Tallemant, Discours sur Benserade.

(19) *Je mets ces en gros Caracteres, afin de faire sentir l'opposition entre Mr. l'Abbé* Tallemant, *& l'Auteur de l'Ariquimana, qui a dit que Benserade auroit été* Evêque, *s'il avoit voulu s'engager* à l'Eglise. *Voiez ci-dessus Citation* (16).

(20) Tallemant, Discours de Benserade.

(21) *La même.*

(22) *Dans les Nouvelles Lettres contre Maimbourg, pag. 590 & suiv.*

(23) L'Abbé Regnier.

(24) *Ce Sonnet fut fait sur Job.* Tallemant, Discours sur Benserade, &c.

(25) Martial. Epigr. LXXX Livre V. *Voiez aussi les* Epigramm. LXXVIII. LXXIX. *du Livre XII.*

(26) Tallemant, Discours sur Benserade.

(F) *On avoit résolu de le deputer à la Reine de Suede, mais cela ne fut point executé.*] J'ai lu cela dans une Lettre de Costar à Madame la Marquise de Lavardin. Les paroles de Costar sont dignes d'être raportées, puis qu'elles nous font savoir qu'en ce tems-là Benserade n'étoit pas trop bien dans ses affaires. C'est une mauvaise coutume à Messieurs les beaux Esprits de ne dater point leurs Lettres. Si Costar avoit daté les siennes, nous saurions l'année où Benserade devoit avoir cet emploi. „ On vous aura mandé „ que la Reine l'envoie en Suede, & qu'il part d'ici dans „ huit ou dix jours. Il se morfondoit fort à Paris: je ne „ sai s'il se degelera à Stokolm, & si l'air du Nort sera „ plus favorable à sa fortune, que n'a été celui de la „ Cour. Je m'assûre que toute le froid du Septentrion, & „ que toute la neige & la glace du païs de Brise, ne feront „ pas capables d'éteindre ce beau feu qui l'anime; & que „ la presence de la plus brave & de la plus spirituelle des „ Reines lui inspirera des choses dignes d'être conçues sous „ un meilleur ciel, & sous un climat plus doux (27)". Voiez dans le Recueil des plus belles Piéces des Poetes François (28) les plaisanteries que fit cet Ambassadeur sur la misere de son équipage. Scarron ne put se taire sur ce que la députation n'eut point de lieu: voici comment il date une Epitre à la Comtesse de Fiesque;

L'an que le Sieur de Benserade
N'alla point à son Ambassade.

On n'en sait pas mieux quelle est cette année. Je ne sai pourquoi Mr Tallemant assure que quelqu'un fit ces deux Vers *dans ses Gazettes*; car ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer les Epitres de Scarron.

(27) Costar, Lettre *CLXV du I Volume, pag. 480.*

(28) *Tom. V, pag. 181. Je parle du Recueil publié par l'Auteur du Voyage d'Espagne.*

(G) *Son Sonnet de Job . . . . . fit beaucoup parler de lui.*] Ce Sonnet, & celui d'Uranie, firent éclorre une infinité de Vers, que l'on peut voir dans le Recueil des Pieces choisies. Je croi que pendant le cours de cette querelle il ne se fit rien de plus spirituel, que la Glose à Mr. Esprit (29). Ce fut Sarrazin qui la composa: *il s'étoit* declaré pour le Sonnet d'Uranie. Balzac fit une Censure févere de ces deux Sonnets, qui se trouve à la fin de son Socrate Chretien. Quand on examine cette Censure, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a d'excellentes Piéces qui ont de fort grans défauts. Il y a certaines beautez, & certaines graces, qui brillent de telle sorte au milieu des fautes qui sont échapées à l'Auteur, qu'on ne prend point garde à ces fautes. Mais, après tout, je ne voi point qu'aujourd'hui ces deux Sonnets passent pour les meilleures Piéces de leurs Auteurs. Voici ce qu'un fin Critique (30) en a dit: *Beaucoup de gens ont pris party dans cette contestation* (31): *& elle s'est tellement échauffée, qu'il s'est fait des gageures considerables en faveur de l'un & de l'autre. Mais il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux Pieces la même chose qui est arrivée à ces deux Sonnets qui diviserent le Parnasse en deux factions si célébres, sous les noms de Jobelins & d'Uranins. Car étant examinez de plus prés, ils perdirent beaucoup de leur prix & de leur estime.*

L'Auteur de l'Epitre qui sert de Preface à la Traduction nouvelle de Perse & de Juvenal (32) débite une particularité curieuse, que je ne saurois omettre. „ C'est ainsi (33) „ qu'un grand Prince, qui sçavoit beaucoup, mais qui „ avoit encor plus de goût pour les bonnes choses que de „ capacité, jugea si juste, en deux petits Vers, des deux „ fameux Sonnets qui amusérent autrefois toute la Cour, „ & qui la partagerent en deux cabales de beaux Esprits, „ dont la guerre fut fort innocente. Voiture eut pour lui „ de redoutables partisans, & Benserade aussi: mais en „ vérité, la decision du Prince de Conti, que lui dicta la „ nature seule, donna gain de cause aux Jobelins, & cela „ sans appel. Voici l'Arrêt.

„ *L'un est plus grand, plus achevé;*
„ *Mais je voudrois avoir fait l'autre.*

„ Le prémier Vers regarde Voiture, & le second, Benserade, qui fut, je pense, alors bien content du souhait „ qu'avoit formé un Juge d'autant plus incorruptible, que „ tout le monde experimente en lisant les termes dont il „ s'est servi, qu'il a jugé sans prévention". Mr. l'Abbé Tallemant n'a rien dit de ces deux Vers de Mr. le Prince de Conti, quoi qu'il raporte que ce Prince ne croioit pas avoir jamais vu de plus beau Sonnet que celui de Job. *La fin*, disoit cette Altesse, *en est la plus heureuse du monde; mais les autres Vers, quoi que fort galans, semblent estre plutost negligez, que polis & achevez.* Madame de Longueville se déclara pour le Sonnet de Voiture (34). Notez que Benserade fit le sien *en envoiant à une Dame la Paraphrase qu'il avoit composée sur Job* (35): notez, dis-je, cela comme une preuve de la licence profane que se donnent les Poetes galans. La patience de Job, cet exemple canonique, divin, sacré, devoit-elle servir d'introduction ou de texte à une declaration d'amour? Un Poete Chrétien ne devoit-il pas avoir plus de respect pour les Histoires de la Bible? Devoit-il mettre sa patience, & sa prétendue misere, au dessus de celle de Job, sous pretexte qu'il étoit amoureux, & qu'il n'osoit déclarer sa flamme?

(H) *Il réussissoit merveilleusement aux Vers qu'il faisoit pour les Ballets.*] Il y avoit une adresse toute nouvelle dans ces Vers: ils caractérisoient en même tems les Divinitez Poetiques, & les personnes qui représentoient ces Divinitez.

(29) *Vous la trouverez parmi les* Poesies de Sarrazin, *pag. 66 de l'Edition de 1658, in 12.*

(30) *Monsr.* Sallo *dans le* Journal des Savans *du 26 de Janvier 1665, pag. 48 Edition de Hollande.*

(31) *C'est celle qui s'éleva sur la* Joconde *de Monsr.* de Bouillon, *Secretaire de feu Mr le Duc d'Orleans, & sur la* Joconde *de Mr.* de la Fontaine.

(32) *Faite par le P. Jesuite* Hierome Tarteron, *& imprimée à Paris, l'an 1689.*

(33) *C'est-à-dire, en jugeant par ce qui se passe en nous-mêmes 'ors que nous lisons.*

(34) Tallemant, Discours sur Benserade. *Il raporte quelques particularitez, touchant la Guerre des Uranins & des Jobelins.*

(35) *Là-même.*

tard, puis que ce fut l'an 1674, & qu'il avoit alors plus de soixante ans. Il succéda à Chapelain dans cette place, & lui donna des éloges, qui déplurent au Comte de Rabutin (k), & qui furent plutôt un hommage fait à la coutume, qu'un effet de sincerité. *Il s'appliqua aux Ouvrages de Pieté quelques années avant sa mort, & traduisit presque tous les Pseaumes* (l). Autre hommage fait à la coutume; mais qui peut aussi venir *d'un bon fond de cœur* (I). Il mourut au mois de Novembre 1691, dans sa 82 année (m); d'autres disent qu'il n'a vêcu que *près de quatre vingt ans* (n). Il avoit une pension du Duc d'Orleans, & un apartement au Palais Roial (o). C'étoit un très-honnête homme, & admirable en conversation, réüssissant bien dans les bons mots (K), & disant aux gens leurs veritez sans qu'ils eussent lieu de s'en fâcher (L). Il avoit *une maniere d'agir hardie, qui l'obligeoit de traiter familiérement avec les gens de la prémiere qualité; de sorte qu'il faisoit passer sans qu'on osast le contredire tout ce qu'il lui plaisoit d'avancer: & il sembloit même avoir pris un ascendant sur les plus considérables. . . . Sa familiarité avoit même quelque chose d'impérieux: car non seulement il vouloit qu'il lui fût permis de trouver à redire aux autres; mais il ne pouvoit souffrir qu'on critiquât ses Compositions, qu'il défendoit avec un tel entêtement, que ceux même qu'il consultoit là-dessus ne pouvoient lui dire leurs pensées sans s'exposer à essuier de sa part d'étranges emportemens* (p). Il étoit *de bonne foi, & très-officieux, sur tout envers les Dames; car son Carosse & ses Gens étoient toûjours à leur service* (q). Il n'étoit pas savant (M): il tiroit tout de son génie; mais je ne voudrois point prendre pour une preuve d'ignorance l'impossibilité où il fut un jour d'expliquer la différence qu'il y a entre les Hamadryades, & les Dryades (N). Il commença de bonne heure à se mettre sous la presse; car on dit que sa Tragédie

(k) Voiez les Lettres de ce Comte, Part. IV, Lettre XCI.

(l) Tallemant, Discours sur Benserade.

(m) Voiez le Mercure Historique de Novembre 1691, pag. 537.

(n) Tallemant, Discours sur Benserade.

(o) Mercure Historique, Novembre 1691, pag. 537.

(p) Tallemant, Discours sur Benserade.

(q) Là-même.

tez. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres a parlé en passant de cette singularité. „ Mr. de Benserade „ fut (36) une Piece de sa façon, qui fut extremement „ aplaudie. C'est le portrait en racourci des quarante Aca- „ demiciens par raport à leurs personnes, à leurs talens, „ à leurs avantures, & à leur fortune. Il parle avec li- „ berté de chacun d'eux, mais avec ce tour fin & ini- „ mitable dont il s'est servi tant de fois pour faire des „ Vers de Balet personnellement propres aux Dames & „ aux Seigneurs de la Cour qui devoient paroitre dans les „ Entrées (37)". Mr. Perrault a beaucoup mieux explique cela: voions un peu ce qu'il en dit. *Je vais vous dire encore une* sorte de Poesie qu'on a ajoutée aux anciennes. *Ce sont les Vers admirables, que Mr. de Benserade a fait pour les Ballets du Roi. Avant lui, quand on faisoit les Stances sur Jupiter, par exemple, qui fait une entrée où il foudroye les Cyclopes, ces Stances ne parloient que de Jupiter comme Jupiter, & point du tout de la personne qui le représentoit. Monsieur de Benserade tourne ses Vers, de maniere qu'ils s'entendent également & de l'un & de l'autre; & comme c'étoit ordinairement le Roi qui représentoit Jupiter, d'autres fois Neptune, quelquefois Mars ou le Soleil, rien n'en est plus admirable que la finesse des louanges qu'il lui donne sans s'adresser à lui. Le coup porte sur le Personnage, & le contre coup sur la Personne: ce qui donne un double plaisir, en donnant à entendre deux choses à la fois, qui belles séparément, deviennent encore plus belles étant jointes ensemble* (38). J'ajoute un troisiéme témoin à ces deux-là, parce qu'il caractérise d'une maniere plus étendue à certains égards les Vers en question, & qu'il me fournit une preuve de deux Remarques suivantes. *Nous venons de perdre*, dit-il (39), *un bel esprit, qui a excellé en l'art de railler finement & agréablement, tant de vive voix, que dans ses Ecrits, sur tout dans les ingénieux Vers de Ballet, qu'il a faits pour toute la Cour, pendant plusieurs années. Il est original en ce genre. les Anciens ne lui ont fourni aucun modele de cette espece de raillerie: & personne n'a jusqu'ici réüssi à l'imiter. Il mêloit aux descriptions des Dieux & des autres personnages qui étoient représentés dans ses Balets, des peintures vives & ressemblantes des gens de la Cour qui les représentoient: il y découvroit souvent leurs inclinations, leurs attachemens, & jusqu'à leurs avantures les plus secretes; mais d'une maniere si agréable, si fine, & si détournée, que ceux qui y étoient raillés étoient les premiers à s'en réjouir, & que ses plaisanteries ne leur laissoient dans l'ame ni ressentiment ni chagrine: ce qui est une marque essentielle de leur perfection.* Voiez aussi la prémiere Lettre de la II Partie de Mr. de Rabutin, & le Discours de Mr l'Abbé Tallemant. Vous trouverez dans ce Discours, que Benserade eut une querelle avec le President de Perigni, & avec Moliere, qui avoient fait des Vers de Ballet. C'est une marque qu'il vouloit être le seul que l'on emploiât à cela.

(I) *C'est peut-être pour s'accommoder à la coutume, qu'il traduisit les Pseaumes dans sa vieillesse; mais cela peut aussi venir d'un bon fond de cœur.*] On est d'autant plus porté à croire que cela sortoit d'un bon principe dans Mr. de Benserade, que sa soumission à Dieu a été insigne pendant sa derniere maladie. Citons Mr. l'Abbé Tallemant. „ On „ ne pouvoit commencer sa vie avec plus de galanterie, „ ni la finir avec plus de pieté ni plus de soumission à la „ volonté de Dieu, qu'a fait Bensserade. Il a souffert de „ si grandes douleurs, que Job, dont il a vanté la patien- „ ce, n'en a gueres pû souffrir de plus aigres: elles l'é- „ toient de telle sorte, que des gens d'un temperament „ moins vif, & beaucoup moins sensible que le sien, „ n'eussent pas été capables de les supporter (40)".

(K) *Il réüssissoit bien dans les bons mots.*] Le Passage que je viens de raporter (41) temoigne qu'il possédoit ce talent. Voici un autre témoignage tiré de la même source. C'est un témoignage qu'on pourroit apeller *pratique*; car il consiste en exemple. „ Un homme de la Cour étoit „ soupçonné d'être impuissant, & ne vouloit pas demeu- „ rer d'accord qu'il le fût: il rencontra *Benserade*, qui l'a- „ voit souvent raillé là-dessus. *Monsieur*, lui dit-il, *nonobs-*

(36) Le jour qu'on reçut Mr. Corneille le jeune à l'Academie Françoise.

(37) Nouvelles de la Republique des Lettres, mois de Janvier 1685, pag. 37.

(38) Parallele des Anciens & des Modernes, Tom. II, pag. 210 Edit. de Hollande.

(39) Recueil des bons Contes, imprimez, avec la veuve Cramoisy, en 1696, pag. 204 Edition de Hollande. On attribue ce Livre à Mr. de Calliere, de l'Academie Françoise, & Plenipotentiaire de France au Traité de Paix de Ryswick.

(40) Tallemant, Discours sur Bensserade.

(41) Ci-dessus Citation (33).

„ *tant toutes vos mauvaises plaisanteries, ma femme est accouchée depuis peu de jours. Hé! Monsieur*, lui replique „ Benserade, *on n'a jamais douté de Madame votre femme* (42)". Vous trouverez quelques-uns de ses bons mots dans la Suite du Menagiana, & dans le Discours de Mr. l'Abbé Tallemant.

(L) *Il disoit aux gens leurs véritez, sans qu'ils eussent lieu de s'en plaindre.*] Rien n'est plus certain que cette Sentence, *Obsequium amicos, veritas odium parit*: c'est-à-dire, *On se fait des amis par la complaisance, & des ennemis en disant la verité.* Il faut donc que ceux qui savent ôter à la vérité cet air odieux, & cette mine facheuse qui l'accompagnent ordinairement, aient une adresse bien particuliere. Voila le talent dont Benserade fut loué par son successeur. *Quelle adresse de faire également souffrir des railleries aux plus impatiens, des louanges aux modestes, de dire des veritez au milieu de la Cour sans nuire à sa fortune, & de divertir ceux même ausquels il reprochoit quelque defaut. Aimable Censeur, dont les Vers ingenieux, purgez de la bile & du fiel de la Satire, ont trouvé cet art admirable de reprendre tout le monde, & de n'offenser personne* (43). On ne pourroit pas accuser Mr. Pavillon d'avoir outré la matiere, quand même ce que l'on trouve dans certains Factums (44) seroit vrai; car il n'est point de regle si generale, qui ne souffre des exceptions: c'est l'Auteur des Factums qu'il faut soupçonner d'outrer les choses. Il dit (45) que Benserade *s'étoit érigé en galand dans la vieille Cour, par des Chansonnets & des Vers de Balet, qui lui avoient aquis quelque réputation pendant le regne du mauvais gout, des equivoques, & des pointes, qui subsiste encore chez lui. Elles lui ont attiré d'autre côté*, continue-t-il, *quelques menaces & avantures fâcheuses, qui ont servi de dais à des gazettes burlesques.* A la page 28 du III Factum, il dit que *la Liste scandaleuse*, que Benserade avoit faite de l'Académie, *& qu'il eut la témérité de lire publiquement dans une des Assemblées solemnelles*, contenoit *des choses si choquantes & si outrageuses, qu'elles attirérent sur lui les menaces d'une personne de la prémiere qualité qui y prenoit intérêt: de sorte que, nonobstant son imprudence, il fut obligé de la supprimer, pour la bonne amitié qu'il portoit à ses égales* (46).

(M) *Il n'étoit pas savant.*] Cela étoit si connu, qu'on ne fit point scrupule de l'avoüer quand on reçut Mr. Pavillon à l'Academie Françoise; jour favorable à Monsr. de Benserade, où l'on étoit bien plus disposé à lui donner ce qui ne lui apartenoit pas, qu'à lui ôter ce qui lui apartenoit. Voici comment Mr. Charpentier s'exprime dans la Reponse qu'il fit au Discours du nouvel Academicien. *La Compagnie a perdu en Mr. de Benserade un de ses ornemens: c'étoit un esprit original, & qui ne devoit qu'à lui seul toute sa réputation. Sans rien emprunter des anciens,* NI MEME LES AVOIR TROP BIEN CONNUS, *il les a égalez: & si l'on aperçoit dans ses Ecrits quelques unes de leurs pensées, c'est un effet du hasard, plutôt que de l'imitation. Il a montré qu'il se pouvoit faire encore quelque chose de nouveau sous le Soleil; & ce caractere de nouveauté lui a été si naturel, que si-tôt qu'il l'a voulu abandonner, il n'a plus été le même, & le commerce qu'il avoit avec les graces demeuroit interrompu, quand il travailloit sur d'autres idées que les siennes.* Je ne m'étonne point de voir que l'on ne suprima pas ce défaut d'érudition; car on en tiroit la matiere d'un Eloge rafiné.

(N) *Il ne put expliquer la difference qu'il y a entre les Hamadryades, & les Dryades.*] Voici le fait: nous y verrons qu'il pas d'esprit: „ S'étant trouvé un jour à l'Opera, „ dans la Loge de Monsieur, Madame lui demanda quelle „ difference il y avoit entre les Hamadriades, & les Driades? Il se trouva fort embarrassé; mais ne voulant pas „ demeurer court, comme il s'apperçut qu'un Archevesque „ & un Evesque attendoient Madame à la sortie, n'ayant pas „ voulu faire paroître leurs Croix dans la Loge, il dit *qu'il „ y avoit autant de difference, qu'entre les Evesques & les Archevesques.* Cela fit assez rire sur le champ; & Madame „ le redisant le lendemain à la Toilette, quelqu'un regar- „ dant un Ecclésiastique de ses amis, dit en le montrant, „ *Voilà*

(42) Recueil des bons Contes, pag. 24, 25.

(43) Pavillon, Discours prononcé à l'Academie Françoise. Voiez les Lettres Histor. mois de Fevrier 1692, pag. 270.

(44) De Furetiere.

(45) Pag. 19 de son II Factum.

(46) Tallemant, Discours sur Bensserade.

die de *Cleopatre* fut imprimée l'an 1630. C'est ce qui a fait dire qu'il *étoit Auteur plus que jubilé* (*O*). Furetiere le mal-traite trop dans ses Factums (*r*). Sarrazin, dans la Pompe funèbre de Voiture, lui a donné un coup de dent : c'est lui qu'il apelle *Rousselin de Grenade*, au III Chapitre de *la grand' Chronique du noble Vetturius*; & il se sert de ce nom, à cause que Benserade étoit rousseau (*P*), & que par plaisanterie, & pour la ressemblance des noms, il se disoit issu des Abencerrages. J'ai trouvé cela écrit à la main à la marge d'un Exemplaire de la Pompe funèbre de Voiture, lequel Exemplaire avoit apartenu à un homme qui savoit la carte. Il paroit par ce Chapitre de Sarrazin, que Benserade avoit suplanté Voiture chez Madame de Saintot (*Q*). J'espérois trouver beaucoup de choses sur la Vie de Mr. de Benserade dans le Recueil des plus belles Piéces des Poetes François (*s*) : le Titre m'en assûroit ; mais quand j'ai été à la page marquée à la Table, je n'y ai pas rencontré une seule ligne d'Histoire.

(*r*) *Voiez la page 18 du II Factum, & la 27 du III, de l'Edition de Hollande.*

(*s*) *Ce Recueil est en V Tomes. L'Auteur des Mémoires & Voyage d'Espagne l'a publié à Paris, l'an 1692. Il fut d'abord contrefait à Amsterdam.*

„ *Voilà dequoi faire une Driade & une Hamadriade, quand* „ *votre Altesse voudra l'entreprendre sérieusement* (47)". L'embarras de Mr. de Benserade en cette rencontre ne me paroit pas un bon signe d'ignorance : car je suis sûr que la question de Madame eût mis à bout plusieurs célèbres Docteurs Régens (48). On fait mieux ces choses-là à la sortie du College, qu'après avoir blanchi dans des études plus relevées.

(*O*) *Il étoit Auteur plus que jubilé.*] Cette expression est empruntée des cloitres. Un Moine, qui a cinquante ans de profession, est un Religieux *jubilé*, que l'on dispense de Matines, & des rigueurs de la Regle, en quelques endroits (49). Les Couvens ont formé cette expression sur la durée du Jubilé Judaique, qui étoit de cinquante ans (50). Voici comment Mr. Menage prouve que Mr. de Benserade *étoit Auteur plus que jubilé*. Il supose que la *Cléopatre* de cet Auteur fut imprimée l'an 1630, & puis il continue de cette façon : „ Il est mort en 1691, âgé de 80 ans : ainsi „ il y a 61 an qu'il a fait cette Piéce ; & je supose qu'il „ avoit du moins vingt ans quand il la fit. De plus, il est „ à remarquer qu'en ce tems-là on n'imprimoit guere une „ Piéce de Théatre, qu'un an après qu'elle avoit été jouée „ pour la prémiere fois (51)".

Mons. Menage se trompe quand il supose que la Cléopatre de nôtre Auteur fut imprimée l'an 1630, & je m'étonne, qu'aiant pu trouver à Paris tant d'occasions de s'assûrer de ce fait, il ait négligé de s'en informer, ou de charger de cette recherche quelqu'un de ces jeunes hommes qui fréquentoient sa mercuriale. Le hazard m'a fait tomber depuis peu entre les mains un Exemplaire de la prémiere Edition de la *Cleopatre de Bensserade* (52) : & j'ai connu par ce moien que cette Piéce fut imprimée chez Antoine de Sommaville, *in 4*, & achevée *d'imprimer le 29 jour de Mars* 1636.

Joignons à cela ces paroles de Mr. l'Abbé Tallemant. „ A peine étoit-il sorti du College, qu'il donna deux ou „ trois Piéces de Theatre : j'en ai vu deux, dont l'une „ s'appelloit *Iphis & Ianthe*, & l'autre *Marc Antoine* (53). „ Elles eurent toutes deux assez de succès : mais s'il aimoit „ la Comédie, il n'aimoit pas moins les Comédiennes ; „ & l'on dit qu'avec feu le Marquis d'Armantieres, pour „ lors Abbé, il quittoit la Sorbonne, où leurs parens vouloient qu'ils étudiassent l'un & l'autre, & cela, pour aller presque tous les jours à l'Hôtel de Bourgogne, où se „ trouvoient leurs inclinations, qui étoient la Valiote, & „ la Belle-Roze (54)".

(*P*) *Benserade étoit rousseau.*] Mr. l'Abbé Tallemant a cru que Benserade avoit aimé la Belle-Roze, *à cause de leur conformité de poil. Elle avoit les cheveux d'un blond ardent, & pour lui, il avoüoit franchement qu'il estoit roussean, se donnoit lui mesme ce nom, & s'associoit là dessus des plus grands Seigneurs de la Cour, sans se mettre en peine si cette societé leur plaisoit ou non* (55).

(*Q*) *Il avoit suplanté Voiture chez Madame de Saintot.*] Sarrazin s'exprime ainsi : *Comme Vetturius arriva à la Cour de la Reine Lionnelle de Galle : comme il en devint amoureux ; & comme il en fut chassé par les menées de Hunault d'Armorique, & de Rousselin de Grenade.* Les Notes manuscrites de mon Exemplaire (56) m'aprenent que Madame de Saintot fut désignée sous le nom de *Lionnelle de Galle*, à cause de Gaillonnet, maison de son pere. M. de la Hunaudaye, qui étoit Breton, fut désigné par *Hunault d'Armorique*.

(47) Tallemant, Discours sur Benserade.

(48) *Voiez l'Article* DATAMES.

(49) *Voiez Furetiere, au mot Jubilé.*

(50) *Là-même.*

(51) *Menagiana, pag. 131 de la 1 Edit. de Hollande.*

(52) *C'est l'Orthographe de son nom, tant au Titre qu'au bas de l'Epitre dedicatoire & dans le Privilege du Roi.*

(53) *C'est apparemment la même que Mr. Menage nomme Cleopatre.*

(54) Tallemant, Discours sur Benserade.

(55) *Là-même.*

(56) *Voiez ci-dessus, vers la fin du Texte de cet Article.*

BERAULD (NICOLAS) en Latin *Beraldus*, doit être compté parmi les Savans du XVI siécle. Il fut Précepteur de l'Amiral de Coligni (*A*). Erasme le loue en plus d'un endroit (*B*), & confesse, que passant par Orleans, pour aller en Italie, il logea chez lui (*C*), & qu'il en reçut mille marques de bonté. Nous aprenons par là, que Berauld demeuroit à Orleans. Quelques-uns disent qu'il y étoit né (*D*) ; mais d'autres assurent qu'il étoit de Languedoc (*E*). Il a

(*A*) *Il fut Précepteur de l'Amiral de Coligni.*] En voici la preuve. *Natus est hic Gaspar anno MDXVII, mensis Feb. die XVI, qui cùm puer indolem virtutis eoque ingenii mirificam ostenderet, mater eum patre mortuo bonis literis ab ineunte ætate imbuendum curavit : eique Nicolaum Beraldum, qui tum eruditionis laude in primis totius Galliæ florebat, præceptorem attribuit* (1). L'ancienne Vie de cet Amiral ne dit que cela ; mais celle qui fut donnée au public l'an 1686 raporte plus de circonstances. Nous y aprenons que *Berault fut mis d'abord auprès de l'ainé, qui, ayant infiniment d'esprit, profita beaucoup sous un si bon maitre . . . .* (2). *D'Odet*, continue-t-on, *il passa auprès de Gaspard, & il trouva en lui, non pas un esprit plus penétrant ; car il ne s'en trouvoit guéres : mais un esprit plus disposé à l'obéissance ; tellement qu'il lui apprit bien-tôt, non seulement le Latin, mais encore la Philosophie. Comme Mr. de Montmorenci, qui venoit d'être fait Connetable, aimoit sa sœur & ses enfans, il trouvoit le tems, parmi les grandes occupations qu'il avoit, de vaquer à l'éducation de ceux-ci : c'est pourquoi il avoit commandé à Berault de le venir voir réglément une fois la semaine, & de l'avertir fidelement de tout ce qu'il reconnoitroit en eux de bien ou de mal. Or Berault l'étant venu trouver selon son commandement, & lui ayant dit qu'il étoit bien plus content de Gaspard que d'Odet, le Connetable prit l'un pour l'autre, & lui fit réponse, qu'il vit à y remedier, parce qu'il vouloit que Gaspard fût d'Eglise, & qu'Odet comme l'ainé, soutint l'honneur de sa Maison. Berault, surpris de cette réponse, lui demanda si c'est qu'il faloit qu'un Ecclesiastique fût ignorant, & un homme du monde plus habile. Ce discours de Berault fit connoitre au Connetable qu'il s'étoit mépris, & il fut ravi d'aprendre que Gaspard eût tant de disposition aux Sciences, qu'il y avoit lieu d'en esperer quelque chose de bon. Mais Berault ayant fait part de cette conversation à son écolier, il eut si peur qu'on ne le fit d'Eglise, qu'il n'y eut plus moyen de lui faire regarder un Livre.*

(*B*) *Erasme le loue en plus d'un endroit.*] Ce qu'il en dit dans son *Ciceronianus* est un mélange de bien & de mal, puis que s'il lui donne d'un côté le talent de bien parler, il lui ôte de l'autre le talent de bien écrire ; & qu'il le représente comme un paresseux. *Agnosco dictionis elaborato fluxu Pino non dissimilem : verum is in hoc genere nunquam nervos intendit suos, dicendo quam scripto felicior. Quid possit satis divina, sed est magis laboris fugitantior* (3). Dans la Remarque suivante, il lui donnera des éloges plus purs, & en plus grand nombre. Notez qu'il lui dédia son Livre *de conscribendis Epistolis*, l'an 1522.

(*C*) *Erasme . . . logea chez lui.*] Raportons le Passage tout entier : il nous fournira un point de critique contre l'Historien moderne de l'Amiral de Coligni. *Nicolaus Beraldus lepide conviviorum hospitalis offero meminit in subscriptione sua. Nam memini cum olim essem* Aureliæ, *Italiam aditurus, me hominis hospitio usum, atque apud eum dies aliquot fanis quam benignè comiterque habitum. Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem, suaviterque tinnientem & blandè canoram vocem, orationem paratam ac purè fluentem : videre os illud amicum & plurimum humanitatis præ se ferens, supercilii nihil : mores venustos, commodos, faciles, minimeque molestos : quin & crumenulam sericam velut apophoretum obtulit abituro, vixque ab homine impetravi ut liceret recusare* (4). Cette Lettre est datée du 21 de Fevrier 1516, d'où l'on peut inférer que Berauld n'étoit point jeune, quand il fut donné pour Précepteur aux fils du Maréchal de Chatillon. Mais cette volubilité de langue, qu'Erasme témoin auriculaire lui attribue, comment l'accorderons-nous avec ce que l'on va lire ? L'Amiral *avoit en lui deux choses qui paroissoient extrémement opposées, savoir une grande vivacité d'esprit, & une parole fort lente ; si bien que l'on eût dit qu'il révoit à ce qu'il alloit dire. Les politiques vouloient que ce fût une adresse pour avoir le tems d'observer ceux à qui il avoit affaire. . . . . Il est bien plus vraisemblable de croire que c'étoit un defaut qu'il avoit contracté par la fréquentation de Nicolas Berault son maitre, en qui l'on remarquoit la même chose* (5).

(*D*) *Quelques-uns disent qu'il étoit né à* Orleans.] *Nicolai Beraldi* AURELII . . . . *Dialogus.* C'est ainsi que parle Gesner (6). Voiez aussi Rocolles, à la page 214 de l'Histoire véritable du Calvinisme. Je raporterai ses paroles à la fin de la Remarque suivante.

(*E*) . . . . . *d'autres assurent qu'il étoit de Languedoc.*] „ Louïse de Montmorenci, leur mere, assistée des con„ seils de son frere, prit soin de leur éducation, & leur „ donna pour Précepteur Nicolas Berault, natif du Lan„ guedoc ; mais qui avoit apris les belles Lettres à Paris, „ où il étoit venu dès sa jeunesse". C'est ainsi qu'on parle dans la page 8 de la nouvelle Vie de l'Amiral. Gesner aura pu être trompé par le long séjour que Berauld fit à Orleans, où il étoit Professeur en Droit, si je ne me trompe. Rocolles en parle ainsi, à la page 214 de l'Histoire véritable du Calvinisme : *Nicolas Berauld, d'Orleans, grand* JURISCONSULTE. Gesner fait mention d'une Harangue de Berauld *de Jurisprudentiâ vetere ac novitiâ*.

(1) Vita Gasp. Colinii, pag. 13, 14, Edition. Ultraj. anni 1643.

(2) Vie de Gaspar de Coligny, pag. 8 & 9.

(3) *Erasm. in Ciceron. pag. 74.*

(4) Erasmus, *Epist. XIV, Libri I, pag. 36.*

(5) Vie de Gaspard de Coligny, *pag. 18.*

(6) Gesneri Biblioth. *folio 518.*

a travaillé sur Pline (*F*), de quoi le Pere Hardoüin n'a point parlé dans son excellent Catalogue des Commentateurs de cet ancien Auteur. Il témoigna dans sa Préface un juste chagrin des abus de l'Imprimerie. On sera sans doute bien aise que je raporte sa plainte (*G*), & que j'indique quelques autres Piéces qu'il publia (*H*). On a raporté depuis quelque tems une chose qui fait voir que c'étoit un honnête homme (*I*). Il fut fort consideré d'Etienne Poncher, Evêque de Paris, & puis Archevêque de Sens (*a*), Prelat d'une grande autorité dans le Roiaume, & le Protecteur des Lettres. FRANÇOIS BERAULD, son fils, fut fort docte. Il entendoit bien la Langue Greque, & il l'enseignoit dans Mombelliart, l'an 1554 (*b*). Il enseignoit à Lausanne, quand Beze y alla en 1549 (*c*). Il y enseignoit aussi en l'an 1557 (*d*). Il étoit à Geneve l'an 1561 (*e*). Il étoit Principal du College de Montargis l'an 1571 (*f*), d'où il alla à la Rochelle, pour y exercer un semblable emploi (*g*). Il étoit bon Poete & en Grec & en Latin (*h*). Il n'est pas besoin de dire qu'il étoit de la Religion. Il a traduit quelques Livres d'Appien (*K*).

(*a*) Cela paroît par une Lettre de Budé à Erasme. *C'est la LX du III Livre de celles d'Erasme.*
(*b*) Colomesi, in Gallia Orient. *pag.* 17.
(*c*) Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, *pag.* 14.
(*d*) Melch. Adam. *in Vitâ* Sturmii.
(*e*) Colomesii Gallia Orient. *pag.* 55.
(*f*) *Ibid. pag.* 46.
(*g*) *Ibid. & pag.* 58. *Voiez la Lettre que Beza lui écrivit: c'est la LXXI de celles de Beze.*
(*h*) Colomesii Gallia Orient. *pag.* 12, 40.

(*F*) *Il a travaillé sur Pline.*] Il est le troisiéme des Commentateurs de cet Auteur qu'Erasme a nommez. Hermolaüs Barbarus est le prémier (7), Budé le second, & Jean Cæsareus le quatriéme. *Post hunc* (Budæum) *Nicolaus Beraldus, homo supra peritiam humanarum literarum, Mathematices etiam pulchrè callens, quodque hic vel præcipuum erat sani judicii, non minore studio quam religione versatus est in hoc labore. Nuper omnium postremus Joannes Cæsareus in omni genere literarum exercitatissimus, non infelicem operam præstitit* (8). C'est ainsi qu'Erasme a parlé dans la Préface du Pline qu'il fit imprimer à Bâle, chez Frobenius, l'an 1525. Il assure qu'il avoit corrigé beaucoup de Passages, & que jamais Pline n'avoit paru en meilleur état. *In cæteris item ita vigilatum est, ut meo periculo non dubitem polliceri nunquam hactenus exiisse Plinium felicius tractatum* (9). Cependant le Pere Hardoüin ne dit rien de cette Edition, & il ne compte Cæsarius (c'est ainsi qu'il le nomme) que parmi ceux qui n'ont travaillé que sur un morceau de Pline. Il ne lui attribue que des Scholies sur ce qui concerne les poissons au Livre IX. Mr. Chevillier va donc trop loin dans ces paroles de la page 191 de son Origine de l'Imprimerie de Paris: *J'ai eté étonné, quand j'ai vû, qu'on n'y* (10) *avoit rien dit de Jean Cæsarius, & qu'il n'y étoit fait aucune mention de son Ouvrage, ni dans la Préface, ni dans la Liste des principales Editions de ce fameux Auteur, qui a été mise au premier Tome.* Ceci servira de Note ou d'Accessoire à ce que l'on touche de l'omission de Berauld dans le Texte de l'Article.

(*G*) *Il témoigna son chagrin des abus de l'Imprimerie. On sera bien aise que je raporte sa plainte.*] „ Jaques Fontaine, „ Professeur en Droit dans l'Université de Paris, ... „ approuve fort le conseil que Nicolas Beraud donna aux „ Souverains d'apporter quelque remede à ce mal, & de „ faire des Edits pour éloigner de ce bel Art tous ceux qui „ par le manque d'érudition & de science, seroient jugés „ incapables de l'exercer. *Quarè prudentissimè in Præfatione „ operis sui Pliniani admonet longè eruditissimus Nicolaus Beraldus, ut aliquo publico decreto insolentissima ista ignorantium „ Impressorum audacia reprimatur; quibus hoc debemus studiosi, „ quod pro unâquâque literâ invenimus plagam, pro syllabâ „ crucem, pro libro tormentum. Sed res indignitas, quæ loqui „ compulit, etiam tacere cogit* (11)". Ces paroles de Jaques Fontaine se trouvent dans l'Eloge qu'il fit de Bertholde Rembolt, fameux Imprimeur. *On le lit au Sexte des Decretales, imprimé par Chevalon, l'année* 1520 (12).

(*H*) . . . . *& que j'indique quelques autres Piéces qu'il publia.*] Voici celles dont Gesner a fait mention. *Dialogus quo rationes explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest, deque ipsa dicendi ex tempore facultate*, à Lion, en 1534. *De Jurisprudentiâ vetere ac novitiâ Oratio, cum eruditâ ad antiquorum lectionem ac studium Exhortatione*, à Lion, en 1533. Des *Notes* sur le *Rusticus* & sur le *Nutricia* de Politien. Il est vrai que quant à ce dernier Ouvrage, Gesner n'est pas hors d'incertitude. *Fertur etiam in Politiani Nutricia scripsisse, si benè memini* (13). Josse Badius, dédiant à Louis de Berquin la seconde partie des Oeuvres de Politien, l'an 1512, s'excuse le mieux qu'il peut de ce qu'il n'a point encore imprimé *la très-docte & très-solide Epistre* que Berauld avoit composée contre Laurent Valla, & dédiée à son bon ami Louis de Berquin. Voiez Rocolles, Hist. verit. du Calv. pag. 214, qui dit que cet Ouvrage de Berauld avoit pour Titre, *De la Recrimination contre Laurens Valla, Antoine de Palerme, & Barthelemi Facius* (14). Le Catalogue d'Oxford contient un *Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi*, imprimé à Paris, l'an 1521, & un autre Livre intitulé *Syderalis Abyssus*, imprimé dans la même Ville, en 1514.

(*I*) *C'étoit un honnête homme.*] Madame de Chatillon, & le Conétable de Montmorenci son frere, vouloient faire de Gaspard de Coligni un homme d'Eglise; &, aiant su de lui-même que ce n'étoit pas son inclination, *ils donnérent ordre à Berauld de lui insinuer leur volonté, croyant que comme il avoit toujours manié son esprit de jeunesse, il sauroit mieux que personne le moyen de le réduire.* Ils lui représentérent que son disciple pourroit l'oublier dans la profession des armes; mais que sous l'état Ecclésiastique, il auroit toujours besoin de lui, & le combleroit de Benefices. *Ils ne s'y pouvoient prendre plus finement pour lui faire faire ce qu'ils vouloient; mais Berauld, qui étoit plus homme de bien qu'intéressé, au lieu de faire tous les efforts qu'ils espéroient, se contenta* de lui montrer les avantages de la dignité de Cardinal, & en même tems il lui en représenta les précipices, & lui conseilla de ne s'y point engager contre son inclination (15).

(*K*) *Il a traduit quelques Livres d'Appien.*] Ce fut Henri Etienne, qui le choisit pour traduire les guerres d'Annibal & celles d'Espagne: *Sicut hosce duos libellos a me in Italiâ (ut dixi) allatos primus edidi, ità etiam primùs latinè vertendos curavi, & quidem delecto ad id munus viro Græcæ linguæ non parum perito, Francisco Beraldo Aurelianensi* (16). Il montre dans ses Notes pourquoi il a préféré la Traduction de François Berauld à celle de Cælius Secundus Curion.

(7) Le P. Hardoüin remarque, & avec raison, que le prémier qui entreprit Pline fut Jean André Valerensis Antistes in Corsica. *Je crois qu'il faut dire* Aleriensis.
(8) Erasm. *Præfat. in Plin. Elle est imprimée parmi ses Lettres, au Livre XXVIII pag.* 1882.
(9) *Ibid. pag.* 1883.
(10) *C'est-à-dire dans l'Edition du Pere Hardoüin.*
(11) Chevillier, Origine de l'Imprim. de Paris, *pag.* 525.
(12) *Là-même.*
(13) Gesn. Biblioth. *folio* 518.
(14) Rocolles, Hist. ver. du Calvinisme, *pag.* 214.
(15) Vie de l'Amiral de Coligni, *imprimée en* 1686, *pag.* 10, 11.
(16) Henricus Stephanus, *in Præf.* Appiani.

BERAULT (CLAUDE) Auteur du *Commentaire sur Stace in usum Delphini*, mourut à Paris, au mois de Mars 1705. Il étoit Professeur Roial en Syriaque, depuis la mort de Monsr. d'Herbelot.

BERAULT (MICHEL) Ministre, & puis aussi Professeur en Théologie à Montauban, a fleuri vers la fin du XVI siécle, & au commencement du XVII. Il se fit fort considérer dans son Parti. Il avoit *esté Moine*, si l'on en croit Scaliger, qui lui a donné la louange de *docte* & d'*habile homme* (*a*). Il fut choisi, en 1593, pour disputer contre du Perron dans la Conférence de Mante, comme je l'ai dit en un autre endroit (*b*); & il publia un Ouvrage contre le même du Perron, l'an 1598 (*A*). Il favorisa beaucoup, au tems des Guerres Civiles, les intérêts du Duc de Rohan, & il publia dans cette vue quelques Ecrits, qui lui firent des affaires (*B*). Il avoit *brigué presque ouvertement*, en 1605, la Nomination de Député aux Assemblées générales de ceux de la Religion (*c*). Il nous a apris une époque, qui est assez curieuse; je veux dire, ce qui porta plusieurs Ministres de France à commencer de lire les Peres (*d*).

(*a*) Scaligerana, au mot Berault, *pag.* 29.
(*b*) *Dans la Remarq.* (*B*) *de l'Article* ROYAN.
(*c*) Hist. de l'Edit de Nantes, *Tom.* I, *pag.* 425.
(*d*) *Voiez la Préface de son Livre de la* Défense de la Vocation des Ministres.

(*A*) *Il publia un Ouvrage contre le même du Perron, l'an* 1598.] Il le fit imprimer à Montauban, par Denis Haultin, & le dédia aux Magistrats & aux Habitans de la Ville. C'est un in 8, de 408 pages, intitulé *Brieve & claire Défense de la Vocation des Ministres de l'Evangile contre la Replique de Messire Jaques Davy, Evesque d'Evreux, faite Article par Article sur la mesme Replique.*

(*B*) . . *& quelques Ecrits, qui lui firent des affaires.*] Le Commissaire du Roi au Synode National de Charenton, en 1631, demanda, entre autres choses, qu'il fut défendu *aux Ministres de se mêler des Affaires Politiques* (1). *Cet Article regardoit Béraud, Ministre de Montauban, homme d'un esprit un peu chaud; & qui alloit vite. Pendant les derniers troubles, il avoit écrit un Livre, où, non content de justifier la Prise des Armes, il s'étoit avisé de soutenir que les Ministres mêmes ont Vocation de les porter, & de répandre le sang. Le Commissaire exagéra l'importance de cette Opinion, dangereuse dans un homme comme Béraud, qui, outre la qualité de Ministre, avoit encore celle de Professeur en Théologie. Il prononça le prémier la condamnation de ce coupable, & ordonna au Synode de le censurer. Avant que de rien répondre sur l'Affaire* de Béraud, *il falut l'entendre* (2). *Il avoua le Livre: il prétendit n'y avoir point enseigné la doctrine qu'on lui imputoit, & excusa sur la malice des tems ce qu'il y avoit de suspect. Il dit qu'il s'y trouvoit des paroles ambiguës: & qu'il détestoit la Conséquence qu'on en avoit tirée. Le Commissaire ne voulut point laisser passer cette espece d'excuse; & il convainquit Béraud d'avoir écrit formellement, dans une Préface de son Livre, les choses dont on l'accusoit. Desorte qu'il fut censuré fort vivement par le Synode, qui traita les expressions de son Livre* de termes scandaleux, qu'il avoit *employés* mal-à-propos. *Cette Doctrine fut condamnée, & il fut défendu aux Ministres de l'enseigner. Cependant Béraud demeura exclus du Synode: &, avant que d'y être rétabli, il essuya encore une nouvelle Censure de la part du Commissaire.*

Après que les Députez du Synode eurent harangué le Roi, on permit à Bérauld de prendre Seance dans l'Assemblée (3).

(1) Hist. de l'Edit de Nantes, Tom. II, *pag.* 518.
(2) Hist. de l'Edit de Nantes, Tom. II, *pag.* 519.
(3) *Là-même, pag.* 523.

BERENGER (PIERRE) de Poitiers, disciple d'Abelard, prit fort à cœur les intérêts de son maître condamné par un Concile (*a*) en 1140 : & parce qu'il regarda St. Bernard comme la principale cause de cette condamnation, ce fut contre lui qu'il jetta le plus grand feu de sa colere. Il écrivit une *Apologie pour Abelard* (*b*), où il expose qu'on prépara le jugement du Procès parmi les verres & les pots (*A*); & que l'Accusé, voiant la mauvaise disposition de ses Juges, demanda que la cause fût renvoiée au Pape (*B*); qu'on ne laissa point de le condamner; & que St. Bernard prévint avec tant de promtitude l'esprit du Saint Pere, qu'Abelard fut bientôt condamné à Rome, sans avoir été ouï (*C*), & sans même qu'on lui eût donné le tems de se présenter au Tribunal devant lequel il avoit évoqué sa cause. La-dessus, l'Apologiste raporte les raisons qu'on pouvoit alléguer pour St. Bernard : savoir, *que le zèle de la maison de Dieu le rongeoit; que la lepre qui défiguroit le corps de l'Eglise se seroit répandue au long & au large, si l'on n'avoit étouffé le mal dans sa naissance; & que, pour épargner aux Lecteurs la peine de parcourir plusieurs Volumes, il avoit été à propos de donner une courte Liste des Propositions pernicieuses d'Abelard.* On ne peut tirer d'affaire celui qui fut le faiseur d'Extraits en cette rencontre; & soit que St. Bernard ait pris seul toute cette peine, soit qu'il ait produit avec ses Extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que cet endroit de sa vie ne fait pas beaucoup d'honneur à sa mémoire (*D*). La Liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abelard n'avoit jamais dites ni écrites, & des choses qu'Abelard n'avoit jamais entendues selon le sens qu'on lui imputoit (*c*). C'est ce que l'Apologiste devoit montrer dans la II Partie de son Ouvrage; mais il ne la composa point, & pour cause (*E*). En attendant cette seconde Partie, qui ne vint jamais, il fit comprendre à St. Bernard dans la premiere,

(*a*) *Tome à Sens.*

(*b*) *Elle est imprimée avec les Oeuvres d'Abelard, à Paris, en 1616.*

(*c*) *Voiez la Remarque* (*I*).

(*A*) *Il exposa dans son* Apologie pour Abelard, *qu'on prépara le jugement de son Procès parmi les verres & les pots.*] On ne peut pas faire une description plus satirique, que celle que Berenger a faite des préliminaires de ce jugement synodal. Il dit que les Peres du Concile, après avoir bien bu & mangé, se firent lire l'Ecrit de Pierre Abelard. Ils frapoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient, & lors qu'ils entendoient quelque chose à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils grinçoient les dents contre cet Auteur, & se demandoient s'ils laisseroient vivre un tel monstre? Ils avoient tant bu, qu'ils s'endormirent; desorte que quand leur Lecteur rencontroit quelque endroit scabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas? ils se reveilloient en sursaut, & disoient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres seulement *namus*. Les termes de Berenger ont plus de force que les miens : qu'il me soit donc permis de les raporter. Il apliquoit fort joliment les pensées des anciens Poëtes Latins. *Post aliqua Pontificem insultare, pedem pedi applodere, ridere, nugari conspiceres, ut facile quilibet judicaret illos non Christo vota persolvere, sed Baccho. Inter hæc salutantur cyphi, pocula celebrantur, laudantur vina, Pontificum guttura irrigantur .... lethæi poto succi Pontificum corda jam sepelierat. Ecce, ut jait Satyricus,*

Inter pocula quærunt
Pontifices saturi quid dia poemata narrent.

Denique, cum aliquid subtile divinumque sonabat quod auribus pontificalibus erat insolitum, audientes omnes dissecabantur cordibus suis, & stridebant dentibus in Petrum, & oculos talpæ habentes in Philosophum Hoc, *inquiunt*, sineremus vivere monstrum ...? *Cujus* (vini) *calor ita invaserat cerebris, ut in somnum lethargicum oculi omnium solverentur. Inter hæc, sonat Lector, stertit auditor. Alius cubito innititur, ut det oculis suis somnum; alius super molle cervical dormitionem palpebris suis molitur; alius super genua caput reclinans dormitat. Cum itaque Lector in Petri satis aliquod reperiret spinetum, surdis exclamabat auribus Pontificum*, Damnatis? *Tunc quidam vix ad extremam syllabam expergefacti, somnolenta voce, capite pendulo*, Damnamus *aiebant. Alii vero damnantium tumultu excitati, decapitata prima syllabâ*, namus *inquiunt*. Je ne saurois m'empêcher de mettre ici ce petit Conte. Un Conseiller s'endormoit quelquefois sur les fleurs de lis. „ Un „ jour, le Président de sa chambre recueillant les voix de „ la Compagnie, & lui aiant demandé la sienne, il lui „ répondit en sursaut, & n'étant pas encore bien reveillé, „ *Qu'il étoit d'avis qu'on fit couper le cou à cet homme-là.* „ *Mais c'est un pré dont est question*, dit le Président : „ *Qu'il soit donc fauché*, repliqua le Conseiller (1)". Balzac avoit lu cela peut-être dans l'Ecrit burlesque de François Hotman, deguisé sous le nom de *Matago de Matagonibus*, contre Matharel. *Nota omnibus*, dit-il, *est Historia de eo qui cum interrogatus esset, somniatus dixit*, Suspendatur, suspendatur, *credens criminalem processum esse. Cui præses*, Quinimo, *inquit*, agitur de prato: ergo desalcetur, *respondit ebrius*.

(1) Balzac, Aristipe, pag. 390.

(*B*) .... *que voiant la mauvaise disposition de ses Juges, il demanda que la cause fut renvoiée au Pape.*] Othon de Frisingen dit qu'Abelard aprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que, pour éviter ce malheur, il demanda son renvoi en Cour de Rome. *Dum de fide sua disceptaretur, seditionem populi timens, Apostolicæ sedis præsentiam appellavit* (2). Il avoit raison de se défier d'une populace animée par les déclamations de ses Dénonciateurs, qui le faisoient passer pour le destructeur des plus saints mysteres de l'Evangile.

(2) Otho Frising. de Gestis Frider. Lib. I, Cap. XLVIII.

(*C*) .... *& qu'à l'instigation de St. Bernard, il fut condamné sans avoir été ouï.*] On lui fit la même injustice au Concile de Soissons; & cela sur un fort mauvais prétexte : c'est qu'on craignoit les subtilitez de sa Dialectique, & les adresses de son Eloquence. *Libros quos ediderat propriâ manu ab Episcopis igni dare coactus est, nullâ sibi respondendi facultate, eo quod disceptandi in eo peritia ab omnibus suspecta haberetur, concessâ* (3). Le Président d'Argentré a raison de trouver mauvais, que sur un tel fondement, on ait violé l'une des plus saintes loix de la justice. *Il ne faut condamner personne sans l'entendre : audiatur & altera pars;*

Qui statuit aliquid parte inauditâ alterâ,
Æquum licet statuerit, haud æquus fuit (4).

(3) Otho Frising. de Gest. Frider. Lib. I, Cap. XLVII.

(4) Seneca, in Medeâ, Act. II, Sc. II.

Voici ce que dit de cet Auteur celui qui a publié les Oeuvres de Pierre Abelard. *Queritur eum non fuisse auditum in Concilio contra eum coacto, quod omnes quomumvis doctis & subtiles ejus acumen ingenii, linguæ versatilis volubilitatem, eloquentiæ flumen aureum, vel potius fulmen igneum & trisulcum, syllogismorum gryfos & contorta enthymemata reformidarint* (5).

(5) Argentré, apud Franc. Amboesium, Præf. Apolog. ad Opera Abælardi.

(*D*) .... *ce procédé de St. Bernard ne fait pas beaucoup d'honneur à sa memoire.*] Le zèle & la solitude lui communiquérent beaucoup de bile & beaucoup de crédulité, si nous en croions le même Auteur (6). Cette Remarque vient de plus haut, quoi qu'elle n'ait pas retenu toutes les impressions de la source; car voici comme parle Othon de Frisingen : *Erat autem Bernardus Claraevallensis Abbas, tam ex Christianæ religionis fervore zelotypus, quam ex habitudinali mansuetudine quodammodo credulus, ut & Magistros, qui humanis rationibus seculari sapientiâ confisi nimium inhærebant, abhorreret, & si quicquam ei Christianæ fidei absonum de talibus diceretur facile aurem præberet* (7). Voilà comment la providence de Dieu dispense les biens & les maux : la plupart de ceux qui ont un grand zèle deviennent crédules & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes. Ils écrivent contre ces gens-là Lettres sur Lettres (8); ils allarment les consciences, & ils ne se donnent point de repos, qu'ils n'aient inspiré à tout le monde leurs preventions. S'il s'agit d'examiner les Livres d'un homme, Dieu sait la peine qu'on a d'entrer dans le veritable sens de l'Auteur, & dans l'interprétation la plus équitable. Voiez ci-dessous la Remarque (*I*).

(6) Argentré, ibidem.

(7) Otho Frising. de Gest. Frid. Lib. I, Cap. XLVII.

(8) D. Bernardus cum eo simultates gravissimas exercuit, ita ut literas acerrimas plenas scripserit ad varios. Argentré, apud Amboesium, Præf. Apolog. ad Opera Abælardi.

(*E*) *Berenger ne composa point la II Partie de son* Apologie pour Abelard, *& pour cause.*] Il pourroit bien être qu'il n'a point dit la veritable raison de son silence. Cette raison fut aparemment la crainte de voir soulever contre lui tous les Moines & tous les Ecclésiastiques, & d'être par là exposé à l'indignation des peuples, & à mille maux. Il avoit senti combien il s'étoit rendu odieux par la premiere Partie de son Livre; mais la seconde eut tout autrement aigri les esprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures & de reproches, avec quelques récriminations peu capables de faire du tort à St. Bernard : mais la seconde l'eût convaincu de mauvaise foi, ou d'ignorance; & par consequent d'avoir été un injuste persecuteur. Plus la chose eut été notoire, plus se seroit-on fâché contre Berenger, le destructeur d'une sainte réputation si utilement établie dans les esprits. Il trouva donc plus à propos de se taire, & de justifier son silence par un honteux galimatias. Il déclara qu'il étoit devenu sage avec le tems, & qu'il avoit embrassé l'opinion de St. Bernard, & refusé sa protection à des dogmes qui sonnoient mal, quoi qu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond : enfin, que s'il avoit dit quelque chose contre la personne de l'homme de Dieu, il vouloit que cela passât pour une plaisanterie, & non pas pour une parole serieuse. *Processu temporis meum sapere crevit; & in sententiam Abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui esse patronus capitulorum objectorum Abelardo, quia etsi sanum saperent, non sanè sonabant. .... Si quid in personam hominis Dei dixi, joco legatur, non serio* (9). Et néanmoins, peu auparavant, il avoit dit que sa Critique de St. Bernard étoit bien fondée. C'est le sens légitime de ces paroles : *Legant eruditi viri Apologeticum quem edidi, & si dominum Abbatem infsè non arguo, licenter me redarguant.* N'est-ce point le galimatias d'un homme qui n'ose dire qu'il ait raison, & qui a honte d'avouër qu'il ait tort?

(9) Berengar. in Oper. Abæl. pag. 322, 323.

miere, que ce n'étoit point à lui à perfécuter les autres fur leur doctrine, puis que fes Ecrits n'étoient point exemts d'erreur. On lui foutint qu'il avoit enfeigné une chofe, qu'il n'auroit pas manqué d'inferer comme un monftre de doctrine dans fes Extraits d'Abelard, fi Abelard l'avoit débitée (d). Cette récrimination de Berenger fut inutile : il s'adreffoit à une de ces perfonnes privilégiées, qui s'aquiérent le bénéfice de l'impunité, par les grans fervices qu'ils prétendent avoir rendus à la Caufe (F). Il ne gagna pas davantage, en repréfentant à ce Dénonciateur l'indulgence qu'on avoit eue pour les erreurs de quelques Peres de l'Eglife. Outre cette Piéce de Berenger, nous avons deux *Lettres* de fa façon, l'une à l'Evêque de Mende, l'autre contre les Chartreux. Elles font imprimées avec les Oeuvres d'Abelard. Il foutient dans tous fes Ecrits le caractere d'un efprit ardent & aigre, que Petrarque lui a donné (G); mais il dit que fon Invective contre les Chartreux ne tendoit qu'à les corriger de leur médifance (e). Ceux qui ont dit qu'il étoit de petite taille, ont mal entendu l'Auteur qu'ils citent (f). Au fond, les reproches d'Hétérodoxie, qu'il a faits à St. Bernard, ne font que de vaines chicanes, & ne doivent fervir tout au plus qu'à faire voir, que quand on appuie trop rigidement fur certaines expreffions, fans fe revêtir de cet efprit d'équité qui cherche le fens d'un Auteur dans le but & dans les principes de fes Ouvrages, on trouve aifément des Propofitions erronées. Je ne prétens pas que les erreurs imputées à Abelard aient toutes un auffi mauvais fondement que celui-là (H); mais on ne le fauroit nier à l'egard de la meilleure partie (I) : & ainfi les amis de St. Bernard n'avoient pas un jufte

(d) Savoir que l'Ame étoit créée au Ciel. *Dum disputatem animam justitiæ, originem ex sideream sive fontem eloqui auditionis, Quod si in Patre Opusculis longis versendum reperisses, non est dubium quin tam inter illa qua peperisti capitulorum monstra locasses.* Bereng. in Oper. Abælardi, pag. 313.

(e) *Volui corrigere in eo immoderatam loquacitatis linguam, qua vestri quidam Geometra totum orbem manifestabant.* Bereng. in Operib. Abælardi, pag. 321.

(f) *Voiez la Remarque* (G).

(F) *Il attaquoit une de ces perfonnes privilégiées, qui s'aquierent le benefice de l'impunité par les grans fervices qu'ils prétendent avoir rendus à la caufe.*] St. Bernard avoit un ftyle fort agréable : toute la terre étoit inondée des productions de fa plume ; fes Livres voloient par tout, & il en compofoit un grand nombre. *Miramur hominem in te, liberalium Disciplinarum ignaro, tantam ubertatem facundiæ, quia emiffiones tuæ jam cooperuerunt univerfam fuperficiem terræ* (10). La réputation de fa fainteté, de fon zele, de fes miracles, n'étoit pas moins répandue, que celle de fa plume. *Jamdudum fanctitudinis tuæ odorem ales per orbem fama difperfit, præconifavit merita, miracula declamavit* (11). Avec cela, il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût ruiner de réputation, tant s'en faut qu'un grand Philofophe comme Abelard pût paffer en dépit de lui pour Orthodoxe. Berenger a repréfenté fort heureufement le credit de l'homme de Dieu en cette maniere : *Damnatur, proh dolor ! abfens, inauditus, & inconvictus. Quid dicam, quid ve non dicam, Bernarde ?*

(10) Bereng. in Operib. Abælardi, pag. 302.

(11) Ibidem, pag. 303.

Nil opus eft bello, veniam pacemque rogamus :
Porrigimus junctas ad tua lora manus.
Jura cadent rerum, vertetur fanctio legum,
Si vis, fi mandas, fi fic decernis agendum,
Quem penes arbitrium eft & vis & norma loquendi (12).

(12) Ibidem, pag. 307.

Où eft l'Orthodoxie, qui puiffe tenir contre de tels Accufateurs ? La foule fe laiffe tellement remplir de préjugés, qu'elle a de la peine à fouffrir qu'on fe défende : on ne le peut faire fans accufer de calomnie le Promoteur du Procès & le Dénonciateur ; &, dès là, chacun perd patience. *Quoi ! nous fouffrirons qu'un fi grand ferviteur de Dieu foit diffamé comme un infigne calomniateur ? Gardons nous-en bien : l'honneur de l'Eglife y eft trop intéreffé.* Voila comment un petit particulier a raifon de dire : *Je ferai orthodoxe, ou hétérodoxe, felon qu'il plaira à un tel ; car s'il m'attaque fur ma doctrine, on n'ofera, ou on ne faura m'abfoudre : ma juftification le flétriroit, & cauferoit trop de joie à l'ennemi. J'aurai beau le déferer à mon tour ; on n'y aura nul égard : je n'ai pas travaillé comme lui au bien de l'Eglife ; je ne merite pas les immunitez qui font dues à fes veilles & à fon infatigable vigilance. Une infinité de gens trouveront mauvais que j'ofe publier des Apologies, & me diroient fort bien, s'ils ofoient declarer tout ce qu'ils penfent, ce que Caligula difoit à fon frere, Quoi ! tu prens un antidote contre Cefar* (13) ? *Je leur paroitrai digne d'une nouvelle Accufation, par cela même que je n'aurai pas fuccombé à la premiere.* C'eft ainfi que fut traité Quintus Scevola, l'un des plus honnêtes hommes de fon fiécle. *Diem Scævola dixit pofteaquam comperit eum poffe vivere : cum ab eo quæreretur quid tandem accufaturus effet eum quem pro dignitate ne laudare quidem quifquam fatis commode poffet, ajunt hominem (ut erat furiofus) refpondiffe quod non totum telum corpore recepiffet* (14).

(13) *Trucidavit fratrem, quem more venenorum præmunire medicamentis fuspicabatur, Antidotum, inquit, adverfus Cæfarem? Sueton. in Caligula, Cap. XXIX.*

(14) Cicero, pro Sex. Rofcio.

(G) *Il foutient dans tous fes Ecrits le caractere d'un efprit ardent & aigre, que Petrarque lui a donné.*] Voici les paroles de Petrarque dans fon Apologie : *Damnavit Bernardus Claravallenfis Abbas Petrum Abælardum literatum quondam virum. Huic tratim Berengarius Pictavienfis vir, & ipfe non infacundus ac difcipulus Petri, contra Bernardum Librum unum fcripfit non magni quidem corporis, fed* INGENTIS ACRIMONIÆ. *De quo poftmodum à multis increpatus fe excufavit quod adolefcens fcripfiffet, & quod fibi viri fanctitas nondum penitus nota effet.* François d'Amboife, ne confidérant pas avec affez d'attention ce paffage, a crû y lire que Berenger étoit petit. *De Berengario . . . . . Petrarcha in Apologiâ ait ipfum fuiffe facundum, non magni corporis, fed ingentis acrimoniæ* (15). Cela doit aprendre aux Auteurs, & à moi tout le prémier, à être perpétuellement en garde contre les diftractions d'efprit, qui font caufe fi fouvent que l'on aplique à une chofe ce que ceux que l'on copie ont dit d'une autre.

(15) Amboefii Præf. Apologet. ad Opera Abælardi.

(H) *Les reproches d'Hétérodoxie qu'il a faits à St. Bernard, ne font que des chicanes : . . . . les erreurs imputées à Abelard n'ont pas toutes un auffi mauvais fondement que celui-là.*] Par exemple, on ne lui a point fait de tort en l'accufant de donner trop d'étendue aux forces du Franc-Arbitre, & trop peu à la néceffité de la Grace. Il s'eft exprimé là-deffus fi clairement (16), que qui voudroit le juftifier, imiteroit la mauvaife foi de ceux qui fur d'autres Queftions foutiennent qu'il a été hérétique. Il ne faut point non plus chicaner fur certains Articles qu'il eft difficile de n'adopter pas, lors qu'une fois on a embraffé le dogme du Franc-Arbitre. Difons donc qu'il eft fort vrai qu'Abelard étoit de bonne compofition envers les Péchés d'ignorance, & qu'il ne damnoit perfonne pour le Péché Philofophique (17). Il me femble auffi qu'il a enfeigné clairement que Jefus-Chrift n'eft point mort, afin de nous racheter de la tyrannie du Diable ; mais afin que la bonté que Dieu témoignoit à l'homme, par l'Incarnation de fon Fils, nous portât à l'aimer réciproquement, & à fuivre les inftructions & les exemples d'un Dieu Incarné. Ce dogme eft à moitié Socinien ; & quiconque le profere, mérite moins, felon St. Bernard, d'être refuté, que d'être chargé de coups de bâton. *Annon juftius os loquens talia fuftibus tunderetur, quam rationibus refelleretur* (18) ? Voici un autre dogme fort choquant : c'eft que les chofes, qui n'ont jamais été, & qui ne feront jamais, ne font point poffibles. Ç'a été fans doute le fentiment d'Abelard (19) ; & je ne voi pas que ceux qui difent, que Dieu eft déterminé par fa fageffe infinie à faire ce qui eft le plus digne de lui, puiffent nier fans inconféquence la doctrine de ce Philofophe. Voiez ci-deffous la Remarque (M). Je laiffe quelques autres fentimens, qu'on peut avoir eu raifon de lui imputer, & qui font, ou véritables, ou indifferens à la Religion.

(16) *Voiez fon Expofition de l'Epître aux Romains, pag. 552, & fuiv.*

(17) *Voiez fes Oeuvres, pag. 407, 591, 592.*

(18) Bernard. Epift. ad Innoc. Papam.

(19) *Voiez les pages 1112. & 1117. de fes* Oeuvres.

(I) . . . . *mais on ne le fauroit nier à l'egard de la meilleure partie.*] On lui imputa fauffement cette Thefe, *Deus pater plena eft potentia, filius quædam potentia, Spiritus Sanctus nulla potentia.* Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard, conviennent qu'il n'a point compris le fentiment de l'Auteur. *Abælardi mentem affecuti non videntur S. Bernardus, Abbas S. Theoderici, & Anonymus, qui ipfi tribuunt, &c. . . . . .* (20). *Non ideo in Sabellianam aut Arianam hærefim impegit, non Trinitatem deftruxit, non blafphemiam dixit in Spiritum Sanctum, non Deorum novorum annuntiator fuit, ut maximè illi viri fervore difputationis abrepti ipfi improperarunt* (21). La chofe parle d'elle-même, lors qu'on examine tout le Paffage d'Abelard. On le trouva hérétique dans ces paroles : *Spiritum quamvis ejufdem fubftantiæ fit cum patre & filio, unde etiam Trinitas ὁμοούσιος, id eft unius fubftantiæ prædicatur, minimè tamen ex fubftantia patris aut filii fi propriè loquimur effe dicendus eft, quod oporteret ipfum ex patre vel filio gigni, fed magis ex ipfis habet procedere.* Mais pour peu qu'on eût fuivi les idées de l'équité, on auroit compris qu'il tomboit d'accord de toute la fubftance du dogme, & qu'il n'avoit rien de particulier qu'une de ces abftractions de Logique, qui feront toûjours inévitables à ceux qui voudront raifonner fur la différence des trois Perfonnes. On lui imputa d'avoir enfeigné que le Saint Efprit eft l'ame du monde (22) ; qu'il n'y a point de peché, ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupifcence, ni dans le plaifir qui l'excite ; & que nous ne devons pas vouloir éteindre ces chofes. Il foutient dans fon Apologie, qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille Propofition (23). On parle d'une Apologie qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au fens, les Propofitions qui lui étoient objectées. *Ad Cluniacenfe Cœnobium fe contulit. Apologeticum fcribens prædictorum capitulorum partim verba, in toto autem fenfum negans* (24). Mais on a quelque lieu de croire que cette Apologie s'eft perdue (25). Il foutient dans celle que nous avons, qu'il n'a jamais fait l'un des Livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa furent tirez ; & qu'on lui attribue cet Ouvrage, avec la même malice, ou avec la même ignorance, que toutes les Propofitions du Catalogue : *Sed ficut cætera contra me capitula, ità & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum eft.* Son Apologifte Berenger s'inferivit en faux avec plus de reftriction. *Indiculum vidimus, in quo non Petri dogmata, fed nefanda commenta capitula legimus. . . . . . Hæc & alia Indiculum tuus continet quorum quædam, fateor, Petrus & dixit & fcripfit : quædam verò, neque protulit, neque fcripfit. Quæ autem dixerit & quæ non dixerit, & quam Catholicâ mente ea quæ dixerit fenferit,* fecundum

(20) Natalis Alexander, Sæc. XI. & XII. Part. III, pag. 19.

(21) Idem, ib. pag. 21.

(22) Rien n'eft plus mal fondé que cela. Voiez le Pere Alexandre, là-même, pag. 27.

(23) Opera Abælardi, pag. 331.

(24) Otho Friling. Libr. I. Cap. XLIX.

(25) *Voiez les Notes d'André du Chesne fur la Relation d'Abelard,* pag. 1141, 1192.

juste sujet de se plaindre de ce qu'on trouvoit des erreurs dans ses Ouvrages, en se servant contre lui de sa méthode. Il est de l'utilité publique que certaines gens soient obligés de s'écrier,

- - - - - - Eheu!
Quàm temerè in nosmet legem sancimus iniquam (g).

(g) Horat. Sat. III, ℣. 64, Libri I.

Le mal est que l'événement ne se déclare pas toûjours contre l'Aggresseur; car nous voions encore aujourd'hui le malheureux Abelard couvert de honte & d'ignominie (*K*), pendant que son Adversaire est invoqué comme un Saint. Il avoit été condamné à Soissons dans un Concile présidé par le Légat du Pape, lequel Légat n'entendoit rien à l'état de la question (*L*). Gerson a cru que le fameux Berenger, qui nioit la Réalité, étoit disciple de Pierre Abelard (*h*): il l'a pris peut être pour celui qui fait la matiere de cet Article; &, en tout cas, il s'est trompé, vu qu'Abelard n'avoit pas dix ans, lors que l'Adversaire de la Réalité mourut.

(h) Gerson. Oper. Tom. IV, Alphabeto LXIX, Lit. Q, folio 212.

Ceux qui voudront s'informer plus en détail si Berenger avoit raison de prétendre qu'Abelard n'étoit pas un Hérétique qui eût mérité les persécutions qu'on lui suscita, feront bien de consulter Mr. du Pin, qui a porté un jugement équitable sur la doctrine de cet homme, & nommément sur les XIV Propositions extraites de ses Ouvrages, & lues dans le Concile de Sens. *On ne peut pas nier*, dit-il (*i*), *qu'il n'ait eu des sentimens Catholiques sur le Mystere de la Trinité, & qu'il n'ait crû les trois personnes divines d'une même nature.* Je raporterai tout ce qu'il a dit sur cette Proposition d'Abelard, *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait* (*M*). C'est une question plus importante, & plus difficile, que l'on ne sauroit s'imaginer. J'ajoûterai à cela, que les Protestans sont plus enclins que beaucoup de Catholiques à condamner Abelard (*N*); & je citerai un Passage de Mr.

(i) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. Tom. IX, pag. 212 Edit. de Hollande.

fecum hus arrepti Operis tractatus Christiana disputatione ardenter & impigre declarabit (26). Que quelques-uns accusent Abelard d'avoir enseigné *qu'il y avoit autant de cieux que de jours en l'année*; & ils ajoûtent qu'on lui répondit, *qu'il en mettoit si grand nombre afin de ne faillir d'en trouver quelqu'un à sa disposition* (27). Mais c'est plûtôt un badinage, qu'une dispute. Ce fut donc une opression tout-à-fait criante, que de donner gain de cause à l'Accusateur, sans avoir su de l'Accusé, s'il reconnoissoit pour siens les Ouvrages dont les Propositions furent extraites, s'il convenoit qu'elles eussent été extraites fidellement, s'il les entendoit au sens de l'Accusateur, &c? & le Pape, qui, sur les mêmes Extraits, condamna les Livres au feu, & Abelard à la clôture, sans s'être informé si Abelard enseignoit ces choses, fut encore plus inique que le Synode de Sens. Les Lettres de l'Accusateur, & le Messager qu'il envoia à la Cour de Rome, & qui dit tout ce qu'il faloit pour rendre odieux Abelard (28), mirent le comble à l'opression. Le St. François d'Amboise a fort vivement decrit le personnage que St. Bernard joua dans tout ce procès. Ce fut celui d'un Trompette sonnant la charge, & celui d'un Incendiaire mettant le feu aux poudres (29): vu qu'il envoia au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramasser, & que des gens mal intentionnez avoient ramassées, ou des Ecrits & des Leçons de son adverse partie, ou des papiers que l'on faisoit courir sous son nom. Je ne m'étonne donc pas que Hostius se soit un peu emporté contre ce François d'Amboise (30); mais je ne sai s'il le censure d'une chose qui le mérite: c'est d'avancer que Pierre le Vénérable écrivit à Innocent II, qu'Abelard, oprimé par les vexations de quelques personnes qui le traitoient d'hérétique, en apelloit au St. Siege. *Ait Abalardum . . . . . . gravatum vexationibus quorundam qui illi nomen hæretici quod valdè abominabatur imponere volebant, Majestatem Apostolicam appellasse.* Celui qui auroit écrit une telle chose au Pape, auroit donné manifestement le tort à St. Bernard; mais ce n'est pas ainsi que la chose se passa. Pierre le Vénérable n'a dit sinon qu'Abelard disoit qu'il étoit persecuté, &c. *Quo fuerimus quo tenderet, gravatum se vexationibus, &c. Majestatem Apostolicam se appellasse respondit.*

(26) Bereng. in Oper. Abæl. pag. 310.

(27) Garasse, Somme de Theol. pag. 124, & Doctrine Curieuse, pag. 260.

(28) Quod mihi [illegible] *Vos . . . Aduersus eos* [illegible] Bernard. Epist. ad Innoc. II, in Oper. Abæl. pag. 275.

(29) *Hoc classicum . . . ad arma [illegible] . . . incendiarius* [illegible] *ab eo (Pontifice)* [illegible] Ambosii Præf. Apol. Oper. Abælardi.

(30) Jo. Nivis in Bernard. folio 17.

(*K*) *Nous voions encore aujourd'hui le malheureux Abelard couvert de honte & d'ignominie.*] Le voila chargé pour jusques à la fin du monde de toutes les erreurs qui lui furent imputées dans le Concile de Sens, & de plusieurs autres. Frere Pierre de Pergame lui attribue d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un être simple, qu'il fût seul éternel, & que tout fut ou Createur ou créature (31). Frere Bernard de Luxembourg lui attribua ces mêmes choses, sur la foi de l'autre. Prateolus a suivi Frere Bernard (32), & a été copié par le Jésuite Gaultier (33). Belleforêt & du Haillan ont fait comme Prateolus. Les Catalogistes d'Heretiques, Nation moutonniere s'il en fut jamais, les Sanderus, les Alphonses de Castro, &c, n'ont pas manqué d'adopter les accusations qui tombérent sur la tête d'Abelard. Mais d'ailleurs ceux qui l'ont mis dans le Catalogue des témoins de la vérité (34), n'ont su ce qu'ils faisoient: il a bien eu quelque sentiment particulier sur les accidens Eucharistiques; mais c'étoit plûtôt en supofant la Réalité, qu'en la niant.

(31) Petr. Pergam. apud Bern. Luxemburg. in Catalogo Hæretic.

(32) Prateolus, in Elencho Hæreticor.

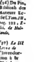
(33) Gault. Tabul. Chronol.

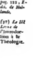
(34) Voiez la Vie d'Abelard, par Thomasius, imprimée dans le I Tome de l'Historia Sapientiæ & Stultitiæ, à Hall, en Saxe, en l'an 1693.

(*L*) . . . . *Le Légat, qui le condamna, n'entendoit rien à l'état de la question.*] Après que la condamnation fut prononcée, l'un des Accusateurs dit entre les dents, qu'il avoit lu dans le Livre de l'Accusé, que Dieu le Pere est seul tout-puissant (35). Le Légat, aiant eu l'oreille assez bonne pour entendre cela, se mit à dire, qu'il ne faloit pas même croire qu'un enfant fût capable de tomber dans une si grande erreur, vu que, selon la foi commune & publique, il y a trois tout-puissans. Un Docteur ne put s'empêcher, en se moquant du Légat, de citer ces paroles de St. Athanase, *Et tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens.* Son Evêque l'en censura; mais on lui répondit hardiment par un Passage de Daniel, qui regarde les Juges ignorans, & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent. *Sic fatui filii Israel, non judicantes neque quod verum est cognoscentes, condemnastis filiam Israel. Revertimini ad judicium, & de ipso judice judicate*: il ajouta de son cru, *Qui talem judicem quasi ad instructionem fidei & correctionem erroris instituistis, qui cum judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

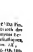
(35) Oper. Abæl. pag. 24.

(*M*) *Voici ce que Mr. du Pin a dit sur cette Proposition d'Abelard,* Dieu ne peut faire que ce qu'il fait.] „ Il ne nie „ pas non plus que la puissance, la sagesse, & l'amour ne „ soient des attributs communs aux trois Personnes divi„nes; il déclare même le contraire en termes formels; „ mais il attribue la puissance au Pere, la sagesse au Fils, „ & l'amour au S. Esprit, par appropriation: en quoi il „ ne semble pas s'éloigner de la doctrine des Peres & des „ Theologiens. Mais il ne s'accorde pas avec la maniere „ de penser & de parler des autres dans la troisiéme Pro„position, où il soutient que Dieu ne peut faire que ce „ qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas. „ Ce n'est pas qu'il ne reconnoisse que la puissance de Dieu „ en elle-même ne pût s'étendre à d'autres objets; mais il „ prétend, qu'étant considerée comme jointe à la sagesse „ & à la volonté de Dieu, il ne se peut pas faire qu'il „ veuille, ni qu'il fasse autre chose, que ce qu'il veut & „ ce qu'il fait actuellement (36)". Vous verrez ceci plus au long, dans le précis que Mr. du Pin a donné d'un Ouvrage d'Abelard (37). *Dans le troisiéme Livre, il traite particulierement de la Puissance de Dieu, & il soutient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas: parce que Dieu ne peut faire que ce qu'il veut: or il ne peut pas vouloir faire autre chose que ce qu'il fait; parce qu'il est necessaire qu'il veuille tout ce qui est convenable: d'où il s'ensuit que tout ce qu'il ne fait pas n'est pas convenable; qu'il ne peut pas le vouloir faire: &, par consequent, qu'il ne peut pas le faire. Il avoue lui-même que cette Opinion lui est particuliere; que presque personne n'est de cet avis: qu'elle semble contraire à la doctrine des Saints & à la raison, & déroger à la grandeur de Dieu. Il se fait là-dessus une Objection difficile: „ Un réprouvé „, dit-il, „ peut être sauvé; mais il ne „ sçauroit l'être que Dieu ne le sauve. Dieu peut donc le sauver, „ &, par consequent, faire quelque chose qu'il ne fait pas". Il y répond, que l'on peut bien dire que cet homme peut être sauvé par rapport à la possibilité de la nature humaine, qui est capable du salut; mais que l'on ne peut pas dire que Dieu peut le sauver par rapport à Dieu-même, parce qu'il est impossible que Dieu fasse ce qu'il ne doit pas faire. Il explique ceci par divers exemples: un homme, qui parle, peut se taire; mais il ne se peut pas faire qu'un parlant soit dans le silence: la voix peut être entendue; mais le sourd ne la peut pas entendre: un champ peut être cultivé, quoi qu'un homme ne puisse pas le cultiver, &c* (38).


(36) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. Tom. IX, pag. 122, Edit. de Hollande.


(37) Le III Livre de l'Introduction à la Théologie.

J'examinerai peut-être ce dogme dans quelqu'une des Remarques de l'Article de Wiclef.


(38) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiastiques, Tom. IX, pag. 119, 120.

(*N*) *Les Protestans sont plus enclins que beaucoup de Catholiques à condamner Abelard.*] „ Hoornbeck, au commencement de son Apparat *ad Controversias & Disputationes Socinianas*, remarque les Hérésies d'Abelard . . . . . . „ Perronius, dans son *Specimen Apologeticum Anti-Gualterianum* (39), *Accusationibus Jacobi Gualteri Jesuita oppositum*, dans sa Deffense cinquiéme, *de Fide implicita*, „ fait aussi une Description assez ample d'Abelard & de ses „ sentimens, & s'étend à faire voir, *Pontificios, & nominatim Jesuitas, in multis cum Abælardo convenire*: il en „ fait le parallele, & montre dans un autre endroit de cette „ même Défense cinquiéme, que, *Quam pulchre Socinianis prælaxerit, minimè obscurum est*. Becmann, dans ses Exer„citations Théologiques, Exercit. II, dit, que, *Socinianum errorem, Christum pro peccatis nostris non esse mortuum, à Latinis veterum hausisse; quippe quem Christi [illegible] in Gallia Petrus Abælardus (quem Bernardus & Otho Frisingensis Abalardum, Platina Baillardum vocant) idem docuit . . . .* [illegible] „ Joly,


(39) Voilà un Anti-[illegible] par Mr. Baillet.


([illegible]) Ancillon, Melange [illegible] de Litterature Tom. I, pag. 4.

Mr. Joli, Chanoine de nôtre Dame à Paris.

„ Joly, Chanoine de Notre Dame de Paris . . . . dit dans „ son Traité des Restitutions des Grands, que *les ennemis* „ *d'Abelard, jaloux de sa réputation, en firent tellement ac-* „ *croire au bon St. Bernard, lequel y procedoit de bonne foy,* „ *qu'il se trouve que le Livre des Sentences fut condamné au feu* „ *sous le nom d'Abelard, comme en étant l'Autheur, quoy qu'il* „ *fust de Pierre Lombard, Evêque de Paris : Ouvrage neant-* „ *moins*, ajoute-t-il, *que l'on sçait être canonisé dans la Sor-* „ *bonne, & sur lequel est fondée toute la Theologie Scolastique.* „ Il dit encore, que *le même Abelard fut fort maltraité &* „ *persecuté par les Moines de St. Denys en France, & par St.* „ *Gildas* (41) *de Ruys, près de Vannes en Bretagne; parce qu'il* „ *reprenoit leurs vices* (42).

(41) *Il falloit dire*, & par ceux de St. Gildas.

(42) Ancillon, Melange Critiq. Tom. I, pag. 4.

Je remarquerai deux choses sur ce Passage de Mr. Ancillon : l'une, qu'en effet Pierre Abelard est assez conforme dans les matieres de la Grace aux opinions que les Jesuites soutiennent; mais Mr. du Pin observe, que si la doctrine de cet Auteur *n'est pas conforme aux Principes de Saint Augustin, ... aussi n'est-elle pas Pelagienne, ni Semipelagienne, puisqu'il reconnoit la necessité de la Grace pour le commencement du bien, & qu'il soutient seulement que Dieu a donné une grace égale à tous les hommes, dont chacun peut faire un bon usage ou la rejetter* (43). La seconde chose, que j'ai à dire, est qu'il faudroit examiner en quelque autre lieu, si le Livre des Sentences, *condamné au feu sous le nom d'Abelard*, est celui de Pierre Lombard.

(43) Du Pin, Bibliotheq. des Auteurs Ecclesiast. pag. 120.

BERENICE, nom de plusieurs Femmes, & de plusieurs Villes. Nous parlerons ci-dessous de quelques-unes de ces Femmes; &, quant aux Villes, nous nous contentons de remarquer qu'Ortelius en compte neuf, & que les deux principales étoient en Afrique, l'une dans la Pentapole, l'autre sur la Mer rouge. Celle-ci reçut ce nom en l'honneur de Berenice mere de Ptolomée Philadelphe (*a*), & l'autre en l'honneur de Berenice femme de Ptolomée III du nom (*b*). Berenice est un nom Grec (*A*).

(*a*) Plin. Lib. VI, Cap. XXIX.

(*b*) Solinus, Cap. XXVII.

(*A*) *Berenice est un nom Grec.*] Il a été formé de celui de Φερενίκη, c'est-à-dire *Porte-victoire*, par les Macedoniens, qui changeoient le *Ph* en *B*. Voiez Plutarque (1), & Estienne de Byzance (2). Aussi trouve-t-on des Auteurs qui nomment Pherenice celle que d'autres nomment Berenice. Il y en a qui, au lieu de Berenice, disent en Latin *Beronice*.

(1) In Quæst. Gr. pag. 292, E.

(2) Voce Βερονίκη.

BERENICE, fille, sœur, & mere de gens qui avoient remporté le prix aux Jeux Olympiques (*a*), obtint, à cause d'une telle singularité, la permission d'assister à ces Jeux-là, qui avoit été ôtée aux autres femmes par Décret public (*A*). Quelques-uns disent qu'elle obtint ce privilege avant que son fils eût été vainqueur (*B*): on se contenta de savoir que son pere & que ses freres avoient remporté cet avantage, & de voir qu'accompagnée de ses freres victorieux elle présentoit son fils tout prêt à disputer cette sorte de couronnes. Le narré de Pausanias differe de celui-là, & vaut mieux peut-être. Pausanias conte que les habitans de l'Elide firent une Loi, qui condamnoit à être précipitées du haut d'un rocher toutes les femmes qui oseroient se couler aux Jeux Olympiques, ou passer l'Alphée (*b*) pour quelque sujet que ce fût, pendant les jours que cela ne leur étoit point permis (*c*). Il n'y en eut qu'une, qui contrevint à cette défense. C'étoit une femme nommée *Callipatira*, selon quelques-uns, *Pherenice* selon quelques autres (*C*). Elle fit semblant, après la mort de son mari, d'être un de ceux qui dressoient les jeunes gens aux exercices des Jeux Olympiques; &, sous ce déguisement, elle se présenta au champ de bataille avec son fils, qu'elle y amenoit comme un Athlete qu'elle avoit dressé, & qui se préparoit au combat. Aiant vu que son fils avoit remporté la victoire, elle sauta par dessus une barriere qui servoit de parquet aux Maitres des Combatans, & fit conoitre son sexe par cette action. On auroit procedé contre elle selon les Loix, si les Juges n'avoient cru qu'ils devoient l'absoudre, à cause qu'il se trouva que

(*a*) Una Berenice, una filia, soror, mater Olympionicarum. Plinius, Lib. VII, Cap. XLII, ex Editione Harduini, qui habet Berenice, cum Libri alii habeant Pherenice.

(*b*) C'est le nom d'une Riviere, auprès de laquelle se celebroient les Jeux Olympiques.

(*c*) Pausan. Lib. V, pag. 156.

(*A*) *Elle obtint la liberté d'assister aux Jeux Olympiques, qui avoit été ôtée aux femmes par Decret public.*] Cette Défense supose que l'on ne se fia point aux suggestions de la bienséance, & de la pudeur naturelle. Les Athletes étoient tous nuds : cela seul devoit bannir de ces sortes de spectacles le beau sexe. Neanmoins on ne compta point là-dessus : on fit des Loix, & on les notifia, pour interdire aux femmes la vue de ces exercices. Passe pour cela : on songeoit au grand pouvoir de la curiosité : mais qui pourroit ne pas condamner la rigueur extrême & cruelle de ces nouveaux Législateurs? Ils ordonnérent que si quelque femme étoit surprise dans ces Assemblées, ou si seulement elle passoit la riviere en ce tems là, elle seroit precipitée du haut d'une montagne (1). Il ne faut pas s'étonner qu'aucune femme n'ait été punie de ce terrible supplice (2). La vue de quelques hommes nuds ne devoit pas être un charme ou un attrait assez fort pour faire négliger un si grand péril : & si enfin il se trouva une femme, qui n'observa point la défense, c'est qu'elle ne crut rien risquer. Elle s'étoit déguisée en homme, & ne songea pas qu'un simple saut la trahiroit. Aparemment elle fut si transportée de joie, en voiant que son fils vainquoit, qu'elle s'élança un peu trop gaillardement sur la barriere : que sait-on même si ses habits ne s'accrochérent pas en quelque endroit, par un accident imprévu? Quoi qu'il en soit, elle donna, sans y penser, un nouveau spectacle, qui troubla la fête, & qui fit naître un procès dont elle sortit victorieuse. Je dis *sans y penser*; car il ne faut point croire ce que dit un savant Critique, qu'elle se deshabilla tout exprès, afin de faire montre de son sexe, en voiant la victoire de son fils. *Scribit autem* (Pausanias) *neminem fuisse fur[...] ... donec visa filio victore vestem abjiceret mulieremque se ostenderet* (3). Il a tort d'imputer cela à Pausanias, qui n'a voulu dire autre chose, sinon que cette femme, en passant par dessus la barriere, découvrit une nudité qu'il faloit cacher. Voici son Grec. [illegible] *Septimentum id quo magistros seclusos habent, transiliens nudata est* (4). Romulus Amasæus a mal traduit, *transiliit veste posita*, comme l'a remarqué Sylburgius.

(1) Voiez Pausanias, Liv. V, pag. 158.

(2) Idem, ibid.

(3) Schefferus in Ælian. Lib. X, Cap. I.

(4) Pausan. Lib. V, pag. 314.

(*B*) *Quelques-uns disent qu'elle obtint ce privilege, avant que son fils eut été vainqueur.*] Valere Maxime l'assûre : voici ses paroles. *Pherenices quoque non vulgaris honos est soli omnium fœminarum gymnico spectaculo interesse permissum est, cum ad Olympia filium Euclea certamen ingressurum adduxisset, Olympionico patre genita, fratribus eamdem palmam assecutis latera ejus cingentibus* (5). Elien raconte la même chose, & dit que la cause fut plaidée, & que Pherenice la gagna (6). Il n'y a point lieu de douter qu'*Euclea*, dans Valere Maxime, ne soit le nom du jeune Athlete qui fut mené sur les rangs par Berenice. Pausanias ne le nomme point ainsi : il l'apelle *Pisidore* ou *Pisirode* (7). On ne doit pas conjecturer qu'*Euclea*, dans les Auteurs Grecs qui fournirent à Valere Maxime cet évenement, étoit l'épithete des Jeux, & non pas le nom de l'Athlete; mais que l'Ecrivain Latin, n'aiant pas été assez attentif, crut trouver un nom propre, ou il n'y avoit qu'une épithete : on ne doit point, dis-je, avancer cette conjecture, puis que nous trouvons un Athlete nommé Eucles, qui étoit pour le moins le neveu de Berenice (8). Il faut donc croire qu'il y a des Auteurs Grecs, qui ont donné le nom d'Eucles à son fils : ce sont ceux que Valere Maxime copia. Voiez la Remarque suivante.

(5) Val. Maxim. Lib. VIII, sub fin.

(6) Ælian. Lib. X, Cap. I.

(7) Pausanias, Liv. V, pag. 159, dit Πεισίροδος, & Livr. VI, pag. 184, Πεισίδωρος. Il faudroit corriger l'un par l'autre, car il est visible qu'en ces deux Passages il s'agit d'un seul & même homme. Il vaut mieux mettre par tout Pisidore.

(*C*) *On a nommé cette femme* Callipatira *selon quelques-uns*, Pherenice *selon quelques autres.*] C'est ce que Pausanias remarque dans son V Livre (9); mais dans le VI (10), il dit une chose qui semble prouver manifestement que Callipatira & Pherenice étoient deux sœurs, filles du fameux Athlete Diagoras. Il dit que Diagoras eut le bonheur de remporter des victoires, & d'avoir trois fils qui en remportérent, & des filles dont les fils en remportérent aussi. Il dit θυγατέρων au nombre plurier; d'où il faut conclure que les deux petits-fils de Diagoras, desquels il parle, n'étoient point freres, mais seulement cousins germains, fils de deux sœurs. Il nomme l'un de ces deux petit-fils, *Eucles*, & l'autre *Pisidore*. Il dit qu'Eucles étoit fils de Callianax, & de Callipatira fille de Diagoras. Il ne nomme point la mere de Pisidore : il dit seulement que sa mere, déguisée en Maître des jeunes Athletes, le mena sur le lieu des combatans. Je le repete; puis qu'il a parlé des filles de Diagoras au nombre pluriel, puis qu'il a dit que les petits-fils de Diagoras du côté des filles avoient remporté des victoires, il faut qu'il ait prétendu que la mere d'Eucles & la mere de Pisidore étoient deux sœurs. Or la mere d'Eucles se nommoit Callipatira : il est donc juste de penser que la mere de Pisidore ne se nommoit point Callipatira, & qu'elle se nommoit Pherenice; car c'est le nom que plusieurs lui donnent dans le V Livre de Pausanias : &, si quelques-uns ont nommé Callipatira celle qui sous l'équipage d'un Maître des Athletes mena son fils Pisidore au combat des Jeux Olympiques, il faut attribuer cela aux mêmes causes qui font que tant d'Ecrivains peu exacts confondent les actions d'une personne avec les actions d'une autre.

(8) Apud Pausan. Livr. VI, pag. 183, 184.

(9) Pag. 159.

(10) Pag. 184.

que son pere & que ses freres avoient gagné le prix de ces Jeux, & que son fils venoit de le remporter: tant de gloire dans une famille obtint grace pour cette femme. Mais on fit une Loi, qu'à l'avenir les Maitres mêmes des Athletes viendroient nuds à ces spectacles. Il ne faut pas oublier que la Berenice dont il s'agit etoit fille de ce Diagoras Rhodien, qui fit tant parler de lui dans les Jeux publics de la Grece (d). Je ne sai si aucun Commentateur moderne remarque cela. Il est aisé de trouver en quel tems vivoit cette Berenice (D).

(d) Voiez la Remarque (C).

(D) *Il est aisé de trouver en quel tems vivoit cette Berenice.*] Pausanias nous aprend qu'elle etoit fille de Diagoras, & sœur de Dorieus (11). Or Dorieus se batit pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, au tems que Conon étoit Général de ceux-ci (12): il florissoit donc vers la 95 Olympiade. Consultez la Remarque (D) de l'Article de DIAGORAS Rhodien, où je recherche quel est le tems auquel il vivoit.

(11) Pausan. Lib. VI, pag. 184.

(12) Pausan. Lib. VI, pag. 185.

BERENICE, femme courageuse & vindicative, aiant perdu son fils par le complot de Laodice, monta bien armée sur un chariot, & poursuivit le meurtrier si vivement qu'elle le tua. Il s'apelle *Cæneüs*. Il n'avoit fait qu'exécuter un ordre roial. Elle le manqua, en lui lançant son javelot: mais non pas, en lui jettant une pierre; car du coup de cette pierre, elle le renversa roide mort. Ensuite elle fit passer sur lui son chariot, & se retira à travers les Troupes ennemies dans la maison où elle croioit qu'on avoit caché le corps de son fils. Voilà ce qu'on trouve dans Valere Maxime (a). Il y a quelque aparence que cet Auteur a joint pêle-mêle ce qui ne convient que separément à deux personnes. Les Commentateurs s'y trouvent embarrassés (A). Voiez la Remarque.

(a) Valer. Maxim. Lib. IX, Cap. X, sub fin.

FAUTE d'Olivier, Commentateur de Valere Maxime.

(A) *Valere Maxime lui attribue aparemment ce qui ne convient qu'à deux personnes. Les Commentateurs s'y trouvent embarrassés.*] Olivier, qui a fait de longues Notes sur Valere Maxime, pleines d'une érudition triviale, prétend que la Berenice, dont il est ici question, s'apelloit aussi Laodice, & qu'elle étoit sœur de ce Mithridate qui fit si long-tems la guerre aux Romains. Là-dessus, il conte que cette Dame fut mariée en prémieres nôces avec Ariarathe Roi de Cappadoce, & en secondes avec Nicomede Roi de Bithynie: & que les deux fils, qu'elle avoit eus d'Ariarathe, aiant été tuez par Mithridate, l'un immédiatement, l'autre médiatement, elle s'arma, & poursuivit *Cæneus*, qui avoit executé les ordres de Mithridate, & le punit de la maniere que Valere Maxime le raporte. J'ai à dire contre ce récit, I, que Valere Maxime a été si éloigné de vouloir parler d'une femme qui se nommât indifféremment Berenice ou Laodice, qu'il remarque que Laodice fit tuer le fils de Berenice: II. La prémiere partie du récit de notre Commentateur se trouve bien dans Justin (1); mais on n'y trouve pas que la sœur de Mithridate, femme d'Ariarathe & de Nicomede, eût d'autre nom que celui de Laodice. III. On n'y trouve pas que le second fils d'Ariarathe & de Laodice ait été tué par ordre de Mithridate: on y trouve, au contraire, qu'il mourut de maladie. *Nec multo post adolescens ex ægritudine collecta infirmitate, decedit* (2). IV. La derniere partie de ce récit est contredite & démentie manifestement par Justin; car voici de quelle maniere il raporte que Laodice tâcha de se venger de son frere, après avoir perdu ses deux fils. Nicomede, son second mari, suborna un très-beau jeune garçon, pour faire accroire qu'il restoit un troisiéme fils d'Ariarathe, & il envoia Laodice à Rome, avec ordre de témoigner qu'Ariarathe avoit laissé trois garçons, dont le dernier étoit encore vivant, & demandoit au peuple Romain le Roiaume de son pere. V. C'est une chose trop hardie, pour mériter d'être soufferte, que d'avancer plusieurs faits circonstanciés, sans en pouvoir citer de témoins. Où est-ce qu'Olivier a lu que la sœur de Mithridate monta sur un chariot, poursuivit Cæneus le meurtrier de son second fils, &c.?

(1) Justinus, Lib. XXXVIII, Cap. I, & II.

(2) Idem, ibid. Cap. II.

Je remarquerai en passant, que Freinshemius n'a pas eu raison d'accuser Justin de se contredire, ou de brouiller prodigieusement l'Histoire (3). Justin a parlé de deux Laodices mariées à deux Ariarathes. La prémiere, après la mort de son mari, tua cinq de ses enfans, & auroit tué le sixiéme, le seul qui lui restât, si les parens ne l'eussent dérobé à sa barbarie (4). Le peuple se défit de cette Megere. La seconde Laodice épousa ce fils d'Ariarathe qui étoit seul demeuré de reste. On verra ceci amplement dans un autre endroit (5). Plût à Dieu que Justin ne fût coupable d'autres confusions, & d'autres contradictions, que de celles-là.

(3) Voiez le Justin de Mr. Grævius, pag. 548.

(4) Justin. Lib. XXXVII, Cap. I.

(5) Dans l'Article CAPPADOCE, Remarque (I), Num. III, dans l'alinea.

Le P. Cantel a observé qu'Olivier avoit eu tort de donner à la sœur de Mithridate l'action que Valere Maxime raporte. Il croit lui que Valere Maxime a voulu parler de Berenice & de Laodice, femmes d'Antiochus Theüs, & filles toutes deux de Ptolomée Philadelphe. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'elles fussent sœurs. Polyænus, cité par un Confrere du P. Cantel (6), assûre que Laodice, femme d'Antiochus Theüs, étoit sœur de son mari, & fille d'Antiochus Soter. Pour Berenice, l'autre femme d'Antiochus Theus, on convient généralement qu'elle étoit fille de Ptolomée Philadelphe. Néanmoins on ne sauroit condamner le P. Cantel: il a pour lui l'autorité d'Appien (7). Il a quelque raison de croire que Valere Maxime a voulu parler des femmes d'Antiochus Theus; mais il devoit le censurer d'avoir mis une piéce de raport à la triste destinée de Berenice. La vaillance que cet Auteur attribue à sa Berenice, & le bon succès qu'il lui fait avoir contre l'assassin de son fils, ne conviennent point à la femme d'Antiochus; car bien loin qu'elle ait pu venger la mort de son fils, elle fut cruellement massacrée avec lui dans le lieu où elle s'étoit sauvée. Il est vrai d'ailleurs que ce fut une Laodice qui lui procura ce malheur (8). Mais puis que le P. Cantel a cru que l'Auteur qu'il commentoit avoit eu en vue l'Histoire des femmes d'Antiochus Theus, il ne devoit point marquer en marge l'an 664 de Rome: cette Chronologie est trop différente de celle qui convient à ces deux Princesses (9).

EXAMEN de l'Opinion du P. Cantel, Scholiaste Dauphin.

(6) Par le P. Hardouïn sur Pline, Livr. VII, Chap. XII, pag. 25.

(7) Appian. in Syriacis, circa finem.

(8) Voiez Justin, Libr. XXVII, Cap. I.

(9) Antiochus Theus commença de regner environ l'an de Rome 490. Voiez [illegible] Calvisius, ad ann. Mundi 3689.

BERENICE, fille de Ptolomée Auletes Roi d'Egypte, succéda à son pere, avant qu'il mourût. Je ne trouve pas qu'elle ait excité les Egyptiens à le chasser (a): & il y a quelque aparence qu'ils se portérent d'eux-mêmes à se délivrer d'un joug incommode, sans qu'elle les y animât; mais il est sûr, qu'aussi-tôt que le pere fut chassé, la fille fut couronnée (A). Ce Prince bani implora l'assistance des Romains, & obtint enfin que Gabinius, Gouverneur de la Syrie, travailleroit à le rétablir. Pompée fit ce coup-là; car le peuple Romain, apuié sur quelque Vers de la Sibylle, ne voulut pas que l'on se mêlât de ce rétablissement. Berenice, de son côté, fit toutes les diligences possibles, pour se maintenir sur le Thrône; &, quoi qu'elle craignit les Romains, elle ne fit à son pere aucune proposition d'accommodement, ni aucune sorte d'honêteté (b). Comme elle crut qu'un mari lui seroit d'un grand usage, elle attira un Prince nommé Seleucus, issu des Rois de Syrie, & l'associa à son lit nuptial & à son sceptre. Elle en fut bientôt dégoûtée, ne trouvant pas que ce fût un homme d'aucun mérite, & le fit mourir (c): après quoi, elle jetta la vue sur Archelaüs, fils de celui qui avoit quitté le parti de Mithridate, pour se joindre à Sylla. Elle s'offrit à lui en mariage (B), & lui promit de lui faire part de sa Roiauté.

(a) Voiez la Remarque (C).

(b) [illegible] Dio, Lib. XXXIX, pag. 130.

(c) Voiez la Remarque (C).

(A) *Aussi-tôt que son pere fut chassé, elle fut couronnée.*] Strabon remarque que ce Prince avoit trois filles, & que l'aînée, qui étoit légitime, fut placée sur le Thrône (1). Ce narré n'est point exact, si l'on supose que Porphyre a parlé comme il faloit de cette révolution; car il assûre que Cleopatre ou Tryphene, & Berenice, deux filles de Ptolomée, régnerent ensemble la prémiere année de la fuite de leur pere: & que Tryphene étant morte, sa sœur Berenice régna seule pendant deux ans (2). Cela montre que Berenice n'étoit point l'aînée, & fortifie mon opinion, qu'elle ne cabala point pour chasser le Roi: les soupçons tomberoient plutôt sur sa sœur Tryphene. Je ne prétens pas nier qu'il ne soit possible que l'ambition les ait portées à favoriser les mécontens, & à s'ouvrir le chemin du thrône par la destitution de leur pere: je prétens seulement, que les anciens Livres ne contiennent point ce fait. Mr. Baudelot a soutenu le contraire (3); mais je suis sûr qu'en examinant ce qu'il emprunte, ou de Dion, ou de Porphyre, ou de Photius, on n'y trouvera aucune preuve de son opinion. Ce qu'il allegue de plus fort est que Ptolomée, étoufant les sentimens paternels, fit mourir sa fille Berenice, à cause de ce qu'elle avoit commis. Il est clair, que sans la faire complice de la révolte des Egyptiens, on la jugera assez criminelle aux yeux de son pere, pourvu seulement que l'on songe qu'elle accepta la couronne, & qu'elle emploia toutes sortes de moiens pour se maintenir dans l'usurpation.

(1) Strabo, Libr. XVII, pag. 547.

(2) Porphyr. apud Eusebium, in Chron. pag. 40 Edit. Scaligeri, an. 1658.

(3) Baudelot de Dairval, Histoire de Ptolemée Auletes, pag. 331, 367, & suiv.

(B) *Elle s'offrit à Archelaüs en mariage.*] J'ai raison de dire cela; mais le P. Noris n'a pas eu raison de le dire. *Archelaus à Berenice spe nuptiarum Alexandriam vocatus, ab-* [illegible]

té. Il étoit alors dans l'Armée de Gabinius ; & on l'auroit facilement empêché d'aller trouver Berenice, si Gabinius n'avoit mieux aimé pour ses intérêts particuliers lui donner la liberté d'épouser cette Princesse (C). Archelaüs l'épousa effectivement, & se mit à la tête de ses Troupes, afin de repousser les Romains, qui prétendoient rétablir le Roi Ptolomée. Il fut tué dans un combat (D). Ptolomée rentra dans Alexandrie, & fit mourir sans pitié sa fille rebelle (d). Voilà quel fut le destin de Berenice. Un Auteur moderne a très-bien dévelopé toutes les intrigues qu'on fit à Rome pour le rétablissement de Ptolomée ; mais il s'est trompé dans les circonstances de la détention d'Archelaüs (E).

(d) Ex Dione, Lib. XXXIX, pag. 120, 121.

(4) Noris, Cenotaph. Pisan. pag. 225.

dem uxore ductâ, copias contra Gabinium ducens, victus prælio occubuit, mense regni sexto, ex Strabone, lib. 12. pag. 385 (4). Si je n'avois eu à citer que Strabon, je n'aurois pas voulu dire, comme a fait le Pere Noris, que Berenice l'attira, en lui promettant de l'épouser. Je ne trouve point dans Strabon, que cette Princesse ait songé à Archelaüs : je n'y trouve, sinon que les Egyptiens, aiant chassé leur Roi Ptolomée, cherchoient un Prince de sang Roial, pour le marier avec Berenice ; & qu'Archelaüs, sachant cela, s'offrit à eux sous la qualité suposée de fils de Mithridate Eupator, & fut accepté, & régna six mois. *Τῶν γὰρ ζητούντων ἀνδρὸς βασιλικοῦ γένους ἐγχειρίσαι ἐνδοῦς τοῖς συνισταμένοις, προσποιησάμενος Μιθριδάτου τοῦ Εὐπάτορος υἱὸς εἶναι, καὶ παραδεχθεὶς, ἐβασίλευσεν ἓξ μῆνας. Et cum quæreretur maritus regio sanguine natus, dedit se Archelaus auxiliarius fuis simulavitque se filium esse Mithridatis Eupatoris, itaque receptus, sex menses regno potitus est* (5). On peut voir là un exemple des scrupules que l'on doit avoir en raportant ce que l'on trouve dans un Auteur. La moindre licence qu'on se donne est capable quelquefois de faire tort à l'honneur des gens. Il n'est point de la bienseance, ni de la dignité d'une Reine, de s'offrir pour femme, & d'attirer un jeune homme par l'espérance qu'il l'épousera. C'est à ses sujets à lui procurer un parti sortable. Strabon met les choses sur ce pied-là par raport à Berenice : il ne faloit donc pas raporter le fait de la maniere que l'a raporté le P. Noris ; ou bien, il faloit citer d'autres gens que Strabon. Si l'on avoit cité Dion, rien n'eût empêché de decrier Berenice comme une Princesse, qui, après avoir usurpé le Thrône sur celui à qui elle devoit la vie, alloit à la quête d'un mari, & s'offroit elle-même, avec sa couronne, pour le prix de la protection qui lui étoit nécessaire. Voiez la Remarque suivante.

(5) Strabo, Lib. XII, pag. 384. Voiez aussi Lib. XVII, pag. 548.

(C) . . . . *Gabinius, qui pouvoit l'empêcher, aima mieux . . . . laisser à Archelaus la liberté d'épouser cette Princesse.*] Gabinius découvrit d'abord les desseins d'Archelaüs, & le mit en lieu de sûreté. Dès lors, c'étoit une affaire finie ; mais comme il craignit de ne trouver pas assez de difficultez dans le rétablissement de Ptolomée, pour avoir lieu d'exiger toutes les sommes que ce Prince avoit promises, il fit ensorte que ce rétablissement fut traversé de quelques obstacles. Dans cette vue, il ne trouva point de meilleur expédient que de laisser mettre Archelaüs à la tête des rebelles. Archelaüs passoit pour homme de main, & jouissoit d'une grande réputation : le chasser d'Alexandrie parut à Gabinius un grand exploit, pour lequel on pourroit honnêtement demander à Ptolomée de magnifiques récompenses. Autre source de profit : Gabinius ne donna la liberté à son prisonnier, qu'après l'avoir bien rançonné (6). Ainsi il en prit à toutes mains : il tira de l'argent des deux partis. Belle image des supercheries que l'on fait aux Souverains ! Il y a telle Campagne, qui acheveroit une guerre, si les Généraux, pour leur profit particulier, ne fournissoient adroitement des ressources à l'ennemi. Remarquons bien qu'il falut faire courir le bruit qu'Archelaüs s'étoit sauvé (7). Gabinius, bien paié de la permission qu'il lui donna de s'enfuir, se mit sans doute dans une feinte colere contre ceux qui le gardoient. Nouvelle scene de Comedie. Mais je remarque que Strabon ne savoit rien de tout ce manege de Gabinius. Ce fut à son insu, dit-il, que l'on amena Archelaüs à Berenice. *Λαθὼν δὲ τοῦτον κομισθεὶς διά τινων (ou τινος) εἰς τὴν βασίλισσαν καὶ ἀναδειχθεὶς βασιλεύς. Eo (Gabinio) nesciente, per amicos quosdam ad reginam deductus rex declaratus fuit* (8). C'est ôter un grand opprobre à ce Général Romain. Strabon décharge beaucoup Berenice, & nous conduit à juger qu'elle ne fut point coupable de l'expulsion de son pere. Il dit nettement que ce Prince fut chassé par les habitans d'Alexandrie, qui mirent après cela sur le Thrône l'aînée de ses trois filles, & firent venir de Syrie un certain Cybiosacte, qui se disoit issu des Rois de Syrie, & le donnerent pour mari à la Reine. Elle le fit étrangler dans peu de jours, rebutée des manieres basses qu'elle vit en lui. On dit qu'il fit mettre le corps d'Alexandre dans un cercueil de verre, afin

(6) Ex Dione, Lib. XXXIX, pag. 121.

(7) Dio, ibid.

(8) Strabo, Lib. XVII, pag. 548.

de s'aproprier celui d'or massif d'où il le tira. J'ai lu ce fait dans un Moderne, qui cite Strabon & Suetone, deux Auteurs qui n'en disent mot (9). Le dernier dit en général que ce Prince avoit été d'une avarice sordide. *Alexandrini Cybiosacten eum (Vespasianum) vocare perseveraverunt, cognomine unius è regibus suis turpissimarum sordium* (10) : & voici les termes de Strabon. *Τοῦτον μὲν δὴ ὀλίγαις ἡμέραις ἀποστραγγαλίσασα ἡ βασίλισσα, οὐ φέρουσα τὸ βάναυσον αὐτοῦ καὶ τὸ ἀνελεύθερον. Hunc intra paucos dies regina strangulavit, cum ejus sordes illiberalitatemque pati non posset* (11).

(9) L'Abbé de St Real, dans le Cesarion, Entret. II, pag. 78.

(10) Suetonius, in Vespas. Cap. XIX.

(11) Strabo, Lib. XVII, pag. 548.

Vous m'allez dire que cet Ecrivain, dans la page précédente, avoit fait mention d'un Ptolomée, qui, étant venu de Syrie, avoit enlevé le sepulchre d'or, & n'avoit tiré aucun profit de cette action, parce qu'il fut renversé bientôt : mais qui vous a dit que cela se doit entendre du mari de Berenice ? Ne voiez-vous pas que Strabon donne seulement à celui-ci le titre de Cybiosacte, & qu'il donne à l'autre le nom de Ptolomée, & le surnom de Coccus, & de Paresacte ? *Ἐσύλησε δ' αὐτὸ ὁ Κόκκης καὶ Παρείσακτος ἐπονομασθεὶς Πτολεμαῖος : aureum Ptolemæus cognomento Coccus & subdititius rapuit* (12). Ne savez-vous pas que Dion nomme Seleucus celui qui fut marié avec Berenice (13) ? Doit-on croire que si Strabon avoit prétendu parler du même homme dans la page 546, & dans la page 547, il se seroit exprimé comme il s'exprime ? On ne voit dans son narré, ni phrase, ni mot, qui insinue que le Syrien qui enleva le tombeau d'or est le même Cybiosacte que Berenice fit mourir. Lisez néanmoins les savantes Réflexions que Monsr. Baudelot, qui croit avec l'Abbé de St. Real, que Cybiosacte & Ptolomée Coccus sont une même personne (14).

(12) Idem, ib. pag. 546.

(13) Dio, Lib. XXXIX, pag. 120.

(14) Baudelot de Dairval, Hist. de Ptolomée Auletes, pag. 170.

(D) *Archelaus fut tué dans un Combat.*] Ceci ne s'accorde point avec le XVII Livre de Strabon, où on lit que Ptolomée, aiant été rétabli dans son Roiaume, fit mourir sa fille, & son beau-fils Archelaüs. *Καταχθεὶς ὑπὸ Γαβινίου Πτολεμαῖος, τόν τε Ἀρχέλαον ἀναιρεῖ καὶ τὴν θυγατέρα. Ptolemæus à Gabinio reductus Archelaum ac filiam interemit* (15). Mais j'aime mieux m'en raporter au XII Livre de Strabon, qu'au XVII ; parce que Plutarque confirme manifestement ce que Strabon a raconté au XII Livre : savoir, qu'Archelaüs fut tué dans un combat. *Τοῦτον μὲν δὴ ὁ Γαβίνιος ἀνεῖλεν ἐν παρατάξει, κατάγων τὸν Πτολεμαῖον. Eum Gabinius Ptolemæum reducens in pugnâ occidit* (16). Plutarque débite que Marc Antoine fit plusieurs actions de courage dans l'Armée de Gabinius, quand on rétablit Ptolomée, & qu'il fit aussi une action d'humanité qu'on loua beaucoup : c'est qu'il fit chercher le corps d'Archelaüs son ami, & qu'il lui fit faire des funérailles magnifiques. N'est-ce pas une preuve qu'Archelaüs avoit été tué en combatant ? *Γεγονὼς γὰρ αὐτῷ συνήθης καὶ ξένος ἐπολέμει μὲν ἀναγκαίως ζῶντι, τὸ δὲ σῶμα πεσόντος ἐξευρὼν, καὶ κοσμήσας βασιλικῶς ἐκήδευσε. Nam quum familiaritas ei cum illo & jus hospitii intercessisset, bellum cum vivente gessit necessario, corpus interfecti requisitum regio cultu funeravit* (17). Dion raconte la chose avec un tel ordre, qu'il fait clairement entendre qu'Archelaüs fut tué dans le combat qui décida la querelle du pere & de la fille ; & qu'après cette victoire de Gabinius, les Egyptiens furent obligez d'ouvrir les portes d'Alexandrie à Ptolomée, qui fit mourir Berenice, & plusieurs autres personnes.

(15) Strabo, Lib. XVII, pag. 548.

(16) Ibid. Lib. XII, pag. 384.

(17) Plutarch. in M. Antonio, pag. 917.

(E) *Un Moderne . . . . s'est trompé dans les circonstances de la détention d'Archelaüs.*] Le Moderne dont je parle est l'Abbé de Saint Real. Voiez le II Entretien du Cesarion qu'il publia l'an 1685. La méprise que je veux marquer consiste en ce qu'il supose qu'Archelaüs partit *en secret d'auprès de Gabinius*, pour aller épouser la Reine d'Egypte (18) ; & qu'aiant été fait prisonnier dans une bataille, après que les Romains se furent rendus les maîtres de Pelusium, Gabinius *lui donna les facilitez necessaires pour s'échaper*, moiennant grosse rançon (19). Dion, que l'on cite, remarque très-expressément que Gabinius laissa évader Archelaüs, avant que l'Armée eût pris la route de Pelusium, & qu'il y eût eu aucun combat (20).

(18) St Real, Cesarion, pag. 80 Edit. de Holl. en 1685.

(19) Là même, pag. 82.

(20) Dio, Lib. XXXIX, pag. 121.

BERENICE, fille de Costobarus & de Salomé sœur d'Herode le Grand (A), fut mariée en prémieres noces avec Aristobule fils du même Herode & de Mariamne, & vécut en assez mauvaise intelligence avec lui ; car à cause qu'il avoit un frere marié à la fille d'Archelaüs Roi de Cappadoce, il reprochoit souvent à Berenice qu'il s'étoit mesallié en l'épousant, & qu'il s'étoit rendu très-inférieur à son frere. Berenice alloit raporter en pleurant tous ces discours & plusieurs autres à sa mere, & l'irritoit furieusement : de sorte que Salomé, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit d'Herode, lui rendit suspect Aristobule, & fut la principale cause qui poussa ce cruel pere à se

(A) *Elle étoit fille de Costobarus & de Salomé sœur d'Herode le Grand.*] Josephe le dit expressément : c'est donc par un defaut de mémoire, que Montaigu doute que l'on ait jamais déterminé si Berenice étoit fille de Costobarus, ou de Joseph. *Quam (Berenicen filiam Salomes) vel è Costobaro, vel Josepho, nam non memini pro certo traditum, genuerat* (1). Le Jésuite Cornelius à Lapide a cru faussement qu'Herode étoit le pere de notre Berenice (2).

(1) Montacut. in Apparat. V, num. 74. pag. 291, apud Noldium de Vita & Gestis Herodum, pag. 297.

(2) C. à Lapide, in Act. XXV, 13, apud Noldium, ibid. pag. 196.

(a) Joseph. de Bell. Jud. Libr. I, Cap. XVII.

(b) Trois Filles, & deux Garçons : les Fils furent Agrippa I du nom, Roi de Judée, Herode, Roi de Chalcide, & Aristobule : les Filles furent Herodias, & Mariamne. Jos. de Bel. Jud. Libr. I, Cap. XVIII.

se défaire de lui (a). Berenice, mere de cinq enfans (b), ne laissa pas de convoler en secondes nôces : elle se remaria avec un frere de la mere d'Antipater, lequel Antipater étoit fils d'Herode. Aiant perdu ce second mari, elle fit un voiage à Rome, & s'y fit considérer par Auguste : mais sur tout elle s'insinua dans les bonnes graces d'Antonia femme de Drusus (B); ce qui dans la suite servit de beaucoup à son fils Agrippa. Au prémier voiage que celui-ci fit à Rome, sa mere Berenice vivoit encore (C); mais au second, elle étoit morte.

(B) *Elle s'insinua dans les bonnes graces d'Antonia.*] Il y a un Passage dans Strabon, qui mérite d'être raporté. *Καὶ γὰρ καὶ τοὺς υἱοὺς ἐτίμησε τοῦ Ἡρώδου καὶ τὴν ἀδελφὴν Σαλώμην καὶ τὴν ταύτης θυγατέρα Βερενίκην* : c'est-à-dire, *L'Empereur honora le fils d'Herode, & sa sœur Salomé, & Berenice fille de Salomé* (3). Aparemment ces deux femmes alléient ensemble à Rome, lors qu'il fut question de disputer à Archelaus fils d'Herode le Roiaume de Judée ; car on sait que Salomé y alla alors avec sa famille (4).

(3) Strabo, Libr. XVI, pag. 526.

(4) Joseph. Antiquit. Libr. XVII, Cap. XI.

(C) *Au prémier voiage de son fils Agrippa à Rome, elle vivoit encore.*] Car nous lisons dans Josephe, qu'Agrippa vivoit familiérement avec Drusus fils de Tibere, & qu'il aquit l'amitié d'Antonia femme de Drusus frere de Tibere, à cause de l'estime qu'Antonia avoit pour Berenice mere d'Agrippa (5). Cet Historien ajoute qu'Agrippa, pour ne point facher sa mere, contraignoit son naturel, qui le portoit à faire beaucoup de depenses ; mais que quand elle fut morte, il fut si prodigue, qu'il s'épuisa. N'aiant plus d'argent, ni de credit, il s'en retourna en Judée, d'où aprés plusieurs avantures il revint à Rome, & fut saluer Tibere dans l'Ile de Caprée. Il en fut d'abord bien reçu ; mais il eut ensuite bon besoin de la protection d'Antonia. Je ne sai où Noldius avoit lu que Berenice étoit morte chez Antonia (6).

(5) Joseph. Antiquit. Libr. XVIII, Cap. VIII.

(6) Noldius, de Vit. & Gestis Herodum, pag. 297.

BERENICE, petite-fille de la précédente, & fille d'Agrippa I du nom Roi de Judée, a bien fait parler de ses amours. Elle fut fiancée à un certain Marc fils d'Alexandre Lysimachus, Alabarche ; mais il mourut avant les nôces. Peu après, elle épousa son oncle Herode, qui, à la priere d'Agrippa son frere & son beau-pere tout ensemble, fut créé Roi de Chalcide par l'Empereur Claude (a). Elle n'avoit que seize ans, lors que son pere mourut (b). Elle perdit son mari la huitiéme année de l'Empereur Claude (c), & se comporta fort mal durant sa viduité ; car l'opinion commune fut qu'elle commettoit inceste avec Agrippa son frere. Pour faire cesser ces bruits, elle chercha à se marier, & s'offrit à Polemon Roi de Cilicie, pourvu qu'il voulût changer de religion (d). On croira facilement qu'elle exigea cette condition, plutot par vanité, ou par politique, que par zéle ; mais ce n'est pas une chose rare qu'une Convertisseuse zélée & galante. Polemon, aiant plus d'égard aux richesses qu'à la mauvaise réputation de la Dame qui le recherchoit, accepta ses offres, se fit circoncir, & l'épousa ; &, s'il ne passa point toute sa vie dans les liens de ce mariage, ce ne fut point sa faute : ce fut celle de Berenice, puis que cette femme déréglée le planta là, & s'en retourna où il lui plut (A). Tout aussi-tot, il abandonna le Judaïsme, pour reprendre sa premiere Religion (e). La mauvaise vie de Berenice ne l'empéchoit point de pratiquer les observances des Juifs. Elle avoit fait un vœu ; &, pour l'accomplir, elle se transporta à Jerusalem, & se soumit à la coutume, qui portoit qu'avant que d'offrir ses sacrifices, on passât trente jours en prieres & en oraisons sans boire du vin, & qu'on se fît raser la téte. Pendant qu'elle observoit ces cérémonies, elle reçut mille affronts des soldats Romains, & fut en danger de sa vie. Elle eut beau s'en aller nuds pieds intercéder pour le peuple auprès du Gouverneur Florus : elle n'obtint rien, non pas même les civilitez que sa qualité & son sexe rendoient indispensables (f). Elle étoit toûjours fort bien avec Agrippa son frere, & elle le seconda dans le dessein de prévenir la désolation des Juifs, en les exhortant à se soumettre aux Romains. Toutes ces exhortations accompagnées de larmes furent inutiles (g) : desorte que Berenice, ou pour n'être pas envelopée dans la ruine de la Nation, ou pour exercer son savoir faire, alla trouver Vespasien & Titus, & les gagna si heureusement, l'un par ses libéralitez, & l'autre par sa beauté (B), qu'elle se mit en passe de devenir Impératrice Romaine. Elle mit Titus dans ses filets, &

(a) Joseph. Antiq. Libr. XIX, Cap. IV.

(b) Ibidem, Cap. VII.

(c) Ibidem, Libr. XX, Cap. III.

(d) Ibidem, Cap. V.

(e) Ibidem.

(f) Joseph. de Bell. Jud. Libr. II, Cap. XXVI.

(g) Ibidem, Cap. XXVIII, XXIX.

(A) *Elle planta là Polemon son mari, & s'en retourna où il lui plut.*] Je vais copier un Passage, qui est plein de fautes. *Cette Berenice, de laquelle nostre Xiphilin fait mention, fut fille d'Archelaus, & femme d'Herodes, après la mort duquel elle se maria à Polemon Roy de Lycie, lequel elle quitta* propter immanitatem coitus, ut quidam dixerunt, *dict Josephe liv. 20. chap. 2.* Voilà ce que j'ai trouvé dans les Annotations du Sieur de Canque sur l'Histoire de Dion Cassius abrégée par Xiphilin (1). Observons d'abord qu'il s'agit là de Berenice Maitresse de Titus, & après cela comptons les fautes. I. Elle n'étoit point fille d'Archelaüs. II. Polemon n'étoit point Roi de Lycie. III. La raison pourquoi elle le quitta ne fut point qu'il lui rendît trop souvent ce que l'on nomme devoir conjugal. Ce fut plutot une raison toute contraire. Car voici comment s'exprime l'Historien Juif cité par l'Auteur des Annotations : *οὐ μὴν ἐπὶ πολὺ συνέμεινεν ὁ γάμος, ἀλλὰ Βερνίκη δι' ἀκολασίαν, ὡς ἔφασαν, καταλείπει τὸν Πολέμωνα. Id tamen conjugium diuturnum non fuit, propter intemperantiam, ut fertur, discedente ab eo Berenice* (2). Si cet Auteur avoit consulté la Version de Genebrard, il ne feroit pas tombé dans la bévue qu'il a faite : il y auroit lu, *Ce mariage ne dura pas fort long-temps : & on dit que ce fut pour l'intemperance de Bernice, qui le laissa.* Je veux que les paroles de l'Auteur Juif considérées en elles-mêmes pussent avoir je ne sai quelle ambiguïté, qui laisse douter s'il s'agit là du déréglement de l'époux, ou de celui de l'épouse : n'y avoit-il pas un bon moien d'ôter l'équivoque ? Ne suffisoit-il pas de prendre garde aux mauvaises mœurs de Berenice ? Tous ceux qui savent de quelle maniere elle vécut, lui donneront volontiers un tempérament à ne se pas dégoûter d'un homme par la raison qu'il auroit été infatigable dans les exercices de l'amour. Toutes les personnes du monde, Berenice comme les autres, admettent cette Maxime généralement parlant, *De rien trop* (3) ; mais les variétez sont infinies ; quand il est question de mettre des bornes entre le trop & la suffisance. Si le tempérament de Berenice ne dispute point contre la These générale, il se souleve contre l'aplication, il ne croit pas être dans le cas, il apelle médiocrité ce que d'autres nommeroient excès. Il n'est pas tel, j'y consens, qu'il remplisse au pied de la lettre la Sentence du XXX chapitre des Proverbes de Salomon. *Tria sunt insaturabilia, & quartum quod nunquam dicit, sufficit. Infernus & os vulvæ, & terra quæ non satiatur aquâ, ignis verò nunquam dicit, sufficit*, & qu'il rende fausse celle de Pindare,

(1) Elles sont à la fin de la Traduction Françoise de Xiphilin, faite par Antoine de Bandole, & imprimée à Paris, l'an 1610, in 4.

(2) Joseph. Antiquit. Judaic. Libr. XX, Cap. V, (& non pas Cap. II,) pag. 694.

(3) Id arbitror adprimè in vita esse utile, ut ne quid nimis. Terentius, in Andriâ, Act. I, Sc. I. Voiez dans Erasme, Chil. I, Cent. VI, num. 96, pag. 226, plusieurs Sentences semblables.

- - - Ἀνάπαυσις
Ἐν παντὶ γλυκεῖα ἔργῳ. Κόρον δ' ἔχει,
Καὶ μέλι καὶ τὰ τερπν' ἄνθε' Ἀφροδίσια.
- - - Requies
In omni dulcis opere, satietatemque habet,
Et mel & jucundi flores venerei (4).

(4) Pindar. Nemeor. Ode VII, pag. 580. Voiez une semblable Sentence d'Homere dans la Remarque (E) de l'Article XENOPHANE, avant l'alinéa.

mais, au moins, fait-il mentir cette Maxime, *De peu de biens nature se contente.* En un mot, l'Auteur que je réfute devoit plutot mettre le péché de Polemon dans le défaut que dans l'excès, & comparer ce Monarque avec le prémier mari de Jeanne Reine de Naples. Il est vrai que Polemon en fut quitte à meilleur marché : il n'y perdit point la vie, comme l'autre l'y perdit.

Quelque chicaneur me viendra dire, que la pensée du Sieur de Canque est que Berenice quitta Polemon, parce qu'elle avoit besoin de trop de caresses, & qu'il ne pouvoit fournir à l'apointement ; mais je soutiens que les paroles ne sont pas rangées d'une maniere à être ainsi entendues. Quelle qu'ait été son intention, elles signifient clairement ce que je supose ; & par consequent elles representent Berenice d'une humeur tout-à-fait extraordinaire. Voiez ce qui sera cité des Lettres du Comte de Bussi Rabutin dans la Remarque (D) de l'Article GRACCHUS.

(B) *Elle gagna Vespasien par ses libéralitez, & Titus par sa beauté.*] Tacite nous aprend que cette Dame s'intrigua pour mettre la couronne sur la tête de Vespasien. Je ne m'en étonne pas ; elle avoit plus à esperer de lui, que de ses compétiteurs, s'il parvenoit à l'Empire. *Mox per occultos suorum nuncios excitus ab urbe Agrippa, ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo, regina Berenice partes juvabat florens ætate formâque, & seni quoque Vespasiano magnificentia munerum grata* (5). Le même Tacite nous aprend qu'elle étoit aimée de Titus, & qu'on crut qu'elle fut cause qu'il n'acheva point son voiage, mais retourna en Judée, aiant apris à Corinthe la mort de Galba. *Fuere qui accensum desiderio Berenices reginæ vertisse iter crederent. Neque abhorrebat à Berenice juvenilis animus :* sed

(5) Tacit. Histor. Libr. II, Cap. LXXXI.

& vit l'heure, que de Galant favorisé sans nulle exception, il deviendroit son mari (C); mais les murmures du Peuple Romain frustrérent cette espérance: il ne lui resta que le titre de Maîtresse ou de Concubine d'Empereur. Le Théatre François au XVII siécle a retenti des amours de Titus & de Berenice (D). Elle avoit une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent (E). L'Ecriture a fait mention de Berenice (F). On a fait de lourdes fautes concernant cette Princesse (G).

Je

sed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum (6). En deux mots, cet Historien refute la medisance: il convient que cette Reine avoit touché le cœur de Titus; mais il déclare que ce n'étoit qu'une amourette d'amusement, qui ne le détournoit point des affaires.

(6) Tacit. Histor. Lib. II, Cap. II.

(C) *Elle vit l'heure que . . . Titus deviendroit son mari.*] Agrippa & Berenice sa Sœur firent un voiage à Rome pendant le quatriéme Consulat de Vespasien. On leur fit de grans honeurs: elle logea au palais, ne fit qu'un lit avec Titus, & commença à disposer de toutes choses, comme une femme legitime; mais Titus aiant apris que le peuple en etoit scandalisé la renvoia. C'est ce que Xiphilin raconte (7): & il remarque que Berenice étoit alors dans sa fleur, dans son grand éclat: Βερενίκη δὲ ἰσχυρῶς τε ἤνθει. *Berenice maxime florebat* (8). Elle avoit néanmoins quarante-quatre bonnes années: car le quatriéme Consulat de Vespasien tombe sur l'an 72 de Jésus-Christ (9); & elle avoit seize ans, lors que son pere mourut (10), c'est-à-dire la 3 année de l'Empereur Claude (11), qui étoit le 44 de Jesus-Christ. Le calcul est aisé à faire. D'ailleurs, elle étoit entrée de fort bonne heure dans la carriere, & avoit jouté courageusement & sans relâche. Elle avoit un mari, & peut-être des enfans, la seizieme année de sa vie; elle avoit eu un second mari; elle avoit eu des Galans; &, néanmoins, la voilà dans son grand éclat à l'âge de quarante quatre ans. C'étoit de quoi être exposée à l'envie. Suetone observe que la séparation se fit à regret de part & d'autre. *Nec minus libido* (suspecta erat in Tito) *propter exoletorum & spadonum greges propterque insignem reginæ Berenices amorem cui etiam nuptias pollicitus ferebatur. . . . . Berenicem statim ab urbe dimisit invitus invitam* (12). Titus se fit une grande violence, en renvoiant Berenice, pour calmer les plaintes des médisans. Berenice fut fort fachée qu'on la renvoiât: elle eût mieux aimé sans doute une continuation de médisance; &, s'il est vrai que Titus lui eût promis mariage, comme le bruit en couroit, il faut croire qu'elle pesta contre la mauvaise foi des hommes. Il est probable, que pour adoucir l'amertume de ce renvoi, Titus lui dit que c'étoit un sacrifice qu'il faloit faire aux murmures de toute la Ville; mais qu'après avoir cédé à ce torrent, qui ne feroit que passer, on se reverroit. Ce qu'il y a de certain, c'est que Berenice se conduisit tout comme si on l'eût congédiée de cette façon. Elle revint trouver Titus quelque tems après, & n'y gagna rien: il ne voulut plus ouïr parler d'elle. Je croi que Xiphilin est le seul qui ait observé ces deux renvois de Berenice, l'un sous l'Empire de Vespasien, l'autre sous celui de Titus. Ὁ δὲ Τίτος οὐδὲν οὔτε φονικὸν οὔτ' ἐρωτικὸν μοναρχήσας ἔπραξεν, ἀλλὰ χρηστὸς καίπερ ἐπιβουλευθεὶς, καὶ σώφρων καίπερ καὶ τῆς Βερενίκης ἐς Ῥώμην αὖθις ἐλθούσης, ἐγένετο. *Titus eo quo tempore principatum solus obtinuit, nec cædes fecit nec amoribus inservivit, sed comis quamvis insidiis peteretur, & continens, Berenice licet in urbem reversâ, fuit* (13). Il est assez aparent que Xiphilin ne se trompe pas, encore qu'Aurelius Victor & les autres ne parlent que d'un seul renvoi. *Ut subiit pondus regium Berenicem nuptias suas sperantem regredi domum . . . præcepit* (14). Ces paroles d'Aurelius Victor, comparées avec ce qu'il avoit dit peu auparavant, le convainquent d'une extrême négligence. Il dit ici que Berenice esperoit d'épouser Titus: & il venoit de dire, qu'elle étoit sa femme. *Cæcinam Consularem adhibitum cœnæ vix dum triclinio egressum ob suspicionem stupratæ Berenices uxoris suæ jugulari jussit.* Recueillons de là, que Berenice prêtoit l'oreille à d'autres fleurettes qu'à celles de l'Empereur. Cela est assez ordinaire aux Maîtresses des grans Princes. Je ne puis passer sous silence une erreur de Noldius. Il dit, dans la page 408, que Dion ou Xiphilin se sont trompez, quand ils ont mis le divorce de Berenice sous Vespasien, puis qu'Aurelius Victor assure que Titus ne la renvoia qu'après avoir pris possession de la Couronne: *ut subiit pondus regium* (15). Voila ce que dit Noldius dans la page 408; mais dans la page 409, il assûre que Berenice revint à Rome, pour faire un nouvel effort sur le cœur de Titus, & que son dessein ne réussit pas. Il cite pour cela les paroles de Xiphilin. Quoi! après avoir dit qu'un homme se trompe, faut-il affirmer ce qu'il avance, faut-il le prouver par son témoignage?

(7) In Vespasiano.

(8) Xiphil. in Vespas. pag. 222.

(9) Voiez Calvisius.

(10) Joseph. Antiq. Lib. XIX, Cap. VII.

(11) Ibid.

(12) Sueton. in Tito, Cap. VII.

(13) Xiphilin. in Tito, sub init.

(14) Aurel. Victor, in Epitom.

(15) Noldius, de Vitâ & Gestis Herodum.

(D) *Le Théatre François au XVII siécle a retenti des amours de Titus & de Berenice.*] On joua en même tems deux Piéces intitulées *Berenice*. L'une étoit de Mr. Corneille, & l'autre de Mr. Racine. Chacune avoit ses partisans: l'Abbé de Villars publia une Critique de toutes les deux. Je ne saurois point qu'il est l'Auteur de cette Critique, si je n'avois lu ces paroles dans les Sentimens de Cleanthe (16): *En auriez-vous douté, si la Critique des deux Berenices vous fût venue dans la pensée? . . . Par quelle raison aurions-nous échapé au Censeur de deux excellens Poëtes, dont l'un n'a pas daigné lui répondre, & l'autre n'a dit qu'en deux mots pourquoi il ne lui répondoit pas* (17)?

(16) C'est le faux nom de celui qui a critiqué les Entretiens du Pere Bouhours. L'Abbé de Villars, qu'il désigne ici, avoit publié pour le Pere Bouhours contre Cleanthe le Traité de la Délicatesse.

(17) Sentimens de Cleanthe, II Part. pag. 2 Edit. de Hollande, en 1672.

Voici des Extraits qui me paroissent fort dignes de la place que je leur donne. *Je suis très-fachée*, c'est une Dame qui écrit cela au Comte de Rabutin, *de ne pouvoir vous envoier aujourd'hui la* Berenice *de Racine: je l'attens de Paris. Je suis assûrée qu'elle vous plaira; mais il faut pour cela que vous soiez en goût de tendresse: je dis de la plus fine; car jamais femme n'a poussé si loin l'amour & la délicatesse qu'a fait celle-là. Mon Dieu! la jolie maîtresse! & que c'est grand dommage qu'un seul personnage ne puisse pas faire une bonne Piece! La Tragédie de Racine seroit parfaite* (18). Le Comte lui répondit. „Je viens de lire Berenice. Vous m'aviez préparé „à tant de tendresse, que je n'en ai pas tant trouvé. Du „tems que je me mêlois d'en avoir, il me souvient que „j'eusse donné là-dessus le reste à Berenice. Cependant „il me paroît que Titus ne l'aime pas tant qu'il dit, puis-„qu'il ne fait aucuns efforts en sa faveur à l'égard du Sénat „& du Peuple Romain. Il se laisse aller d'abord aux re-„montrances de Paulin, qui, le voiant ébranlé, lui ame-„ne le Peuple & le Senat pour l'engager; au lieu que s'il „eût parlé ferme à Paulin, il auroit trouvé tout le mon-„de soumis à ses volontez. Voilà comment j'en aurois usé, „Madame; & ainsi j'aurois accordé la gloire avec l'amour. „Pour Berenice, si j'avois été à sa place, j'aurois fait ce „qu'elle fit; c'est-à-dire, que je serois partie de Rome la „rage dans le cœur contre Titus, mais sans qu'Antiochus „en valût mieux (19)". Voici ce qu'on lui repliqua. *Vôtre cœur n'est pas aussi indifferent que je le croiois, puisqu'il vous souvient encore que vous auriez pu donner le reste à Berenice en fait de tendresse; & il faut l'avoir poussée bien loin, pour trouver qu'on en auroit plus qu'elle. Je vous en loue & revere. Il ne faut pas aimer à demi, quand on s'en mêle* (20). On aprendra dans ces trois Passages le jugement qui a été fait de la Berenice de Mr. Racine, & combien les Dames sont portées naturellement à donner leur aprobation aux cœurs qui poussent loin la tendresse. Je ne trouve point que la Critique du Comte de Rabutin soit juste; car il eût voulu que le Poëte eût falsifié un événement qui devoit être conservé sur le Théatre. Le renvoi de Berenice est si connu par l'Histoire, que ceux qui ne l'eussent pas trouvé dans la Tragédie eussent crié justement contre l'Auteur. Mr. Racine pressentit cela sans doute; & ce fut aparemment la raison pourquoi il représente la tendresse de l'Amant inférieure à la tendresse de l'Amante. Cette œconomie pouvoit déplaire au beau sexe; mais enfin on trouve que cet inconvénient n'égaloit point l'autre.

(18) Lettre CXXXIII de la III Partie des Lettres du Comte de Bussi Rabutin, pag. 246 Edit. de Holl. Cette Lettre est datée de Dijon, le 16 de Juillet 1671.

(19) Bussi, Lettre CXLVIII de la III Partie, pag. 268.

(20) Là-même, Lettre CLII, pag. 279, 280.

(E) *Elle avoit une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent.*] Josephe remarque que Drusille, sœur de Berenice, écouta les propositions de Felix Gouverneur de Judée, pour se mettre à couvert de la jalousie de sa sœur, qui ne pouvoit souffrir qu'elle Drusille eût une si grande beauté. Drusille fut recherchée en mariage par Felix, pendant qu'elle étoit mariée avec Azizus Roi des Emesseniens. Elle consentit à cette recherche, & devint l'épouse de Felix, & il semble même qu'elle abjura le Judaïsme (21). J'examinerai cela dans la Remarque (A) de son Article. La haine fraternelle est grande: on peut citer des Maximes là-dessus; mais si je ne me trompe, la haine des sœurs va plus loin que celle-là. Nous pourrons dire un mot sur ce chapitre en quelque autre endroit (22).

(21) Joseph. Antiquit. Lib. XX, Capite V, pag. 691.

(22) Dans la Remarq. (B), de l'Article de Drusille.

(F) *L'Ecriture a fait mention de Berenice.*] L'on trouve dans le chapitre XXV des Actes, qu'Agrippa & Berenice arrivérent à Cesarée, pour saluer Festus: & qu'aiant oui parler de St. Paul, qui étoit alors en prison, ils le voulurent ouïr: que pour cet effet, ils se rendirent au lieu de l'audience avec une grande pompe (23), & entendirent St. Paul.

(23) Μετὰ πολλῆς φαντασίας, *cum multâ ostentatione, seu ambitione.* Actor. Apostol. Cap. XXV, Vers. 23.

(G) *On a fait de lourdes fautes concernant cette Princesse.*] Sabellic a cru qu'elle fut femme d'Aristobule, & ensuite d'Antipater (24). C'est confondre ensemble deux Berenices, l'aieule & la petite-fille. La prémiere fut mariée en prémieres nôces à Aristobule, & en secondes à un oncle d'Antipater, & non pas à Antipater même. Voici donc une nouvelle méprise de Sabellic. Mais pour la Berenice dont il parle, (c'est la Maîtresse de Titus,) elle n'a eu ni l'un ni l'autre de ces deux maris. Je m'en vais raporter un Passage de Juvenal, qui sans doute doit être entendu de la derniere Berenice, de celle qui fut aimée de Titus, & qui fut soupçonnée d'inceste avec Agrippa son frere.

Grandia tolluntur crystallina, maxima rursus
Myrrhina, deinde adamas notissimus, & Berenices
In digito factus pretiosior: hunc dedit olim
Barbarus incestæ, dedit hunc Agrippa sorori,
Observant ubi festa mero pede sabbata Reges,
Et vetus indulget senibus clementia porcis (25).

(24) Sabellicus, in Paraphrasi ad Titum Suetonii, apud Noldium de Vitâ & Gestis Herodum, pag. 414.

(25) Juven. Satir. VI, Vers. 154.

Le Scholiaste de Juvenal entend ici par Berenice une sœur de Ptolomée Roi d'Egypte, & par Agrippa un fils de Julie, fille d'Auguste, ce fils de Julie & d'Agrippa, que Tibere fit mourir aussi-tôt qu'Auguste fut décédé (26). C'est une négligence prodigieuse de ce Scholiaste, pour ne rien dire de pis: car, avec un peu d'attention, on voit manifestement que Juvenal parle d'un Agrippa qui demeuroit en Judée; ce qui ne peut convenir aucunement au fils de Julie. Outre que, selon la Remarque de Noldius (27), personne n'a jamais dit qu'Agrippa & son impudique sœur Julie aient été accusez d'inceste. Il n'est pas si aisé de relancer le Scholiaste sur l'autre point, parce que la répéti-

(26) Il avoit été relegué par Auguste dans l'Ile Planasia. Tacit. Ann. Lib. I, Cap. III, & non pas mis à mort, comme dit le Scholiaste.

(27) De Vitâ & Gestis Herodum, pag. 412.

Je n'ai pu parler de toutes les Reines qui ont porté ce nom-là. J'indique quelques fautes de Mr. Moréri *(H)*, de Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c *(I)*.

tion du mot *dedit* a fait croire à d'habiles gens, que le Poëte supose ici deux personnes qui ont donné à leur sœur un diamant de prix : 1. un Roi d'Egypte ; 2, un Agrippa. Cette explication n'est point la bonne. Tout se doit raporter à Agrippa Roi des Juifs, & a sa sœur Berenice ; & nous aprenons ici une chose que Josephe n'a point touchée : c'est que Berenice reçut de son frere un diamant d'un très-grand prix, qu'elle s'en para, & que leurs amours incestueuses firent plus de bruit par ce moien. Baronius a cru que Juvenal a fait allusion à une pierre precieuse dont parle Pline, que Ptolomée Roi d'Egypte donna à sa femme, qui étoit aussi sa mere, à ce que prétend Baronius. *Alludere videtur pretioso lapidi quem prius dedit Ptolemæus Ægypti Rex uxori simul & matri. Verum Plinius tradit fuisse topazium* (28). Un Auteur moderne, que j'ai déja cité plusieurs fois (29), trouve bien des fautes dans cette pensée de l'Annaliste. I. Juvenal parle d'un diamant enchassé dans une bague ; mais la pierre precieuse dont parle Pline étoit une topaze brute, dont on fit ensuite une statue. II. Ce ne fut point Ptolomée, qui donna à sa mere cette topaze, ce fut Polemon, Gouverneur de l'Ile où la topaze fut trouvée, qui la donna à Berenice mere du Roi qui succeda à celui qui régnoit alors. III. Pline n'a dit point que Ptolomée Philadelphe ait fait présent de cette topaze à sa femme Arsinoé, qui étoit aussi sa sœur : il dit seulement que l'on fit de cette pierre une statue d'Arsinoé femme de Ptolomée Philadelphe ; & que cette statue étoit de quatre coudées, & qu'elle fut consacrée dans un Temple qu'on nommoit le Temple d'Or. On pourroit ajouter cette IV censure. C'est qu'on ne trouve pas qu'aucun Roi d'Egypte ait été le mari de sa propre mere, & que cela convient moins au pere de Ptolomée Philadelphe qu'à tout autre. C'est de la femme de celui-là, que Pline parle, quand il dit que la topaze en question fut aportée à la Reine Berenice. J'ai été beaucoup moins surpris de ces fautes de Baronius, que de voir le P. Harduin dans cette pensée : c'est que les paroles de Juvenal se doivent entendre du diamant de la même Berenice dont Pline a parlé, femme de Ptolomée Lagus, & mere de Ptolomée Philadelphe (30). Le Juvenal *Variorum* contient bien des fautes touchant Berenice. On y voit une Note, qui porte que la Berenice, dont ce Poëte parle, étoit Reine de Judée, & femme d'Herode : que d'autres veulent qu'il ait parlé de Berenice femme d'Herode, & après la mort de son mari, Maîtresse de son beau-frere, c'est-à-dire, d'Agrippa frere de son mari. Tout cela ne vaut rien ; car en prémier lieu, voilà deux Herodes différens, que l'on n'a eu soin de distinguer par aucune marque ni petite ni grande. L'un doit être celui qui fit mourir les enfans de Bethlehem : l'autre doit être le Roi de Chalcide, frere d'Agrippa I du nom. Or le prémier de ces deux Herodes n'a point eu de femme qui ait eu nom Berenice ; & il n'y a point eu de Berenice, qui ait été Reine de Judée. De plus, il n'y a point eu de Berenice en Judée, dont l'inceste ait consisté dans l'amour de son beau-frere. L'inceste, dont Josephe & Juvenal parlent, consiste dans les amours d'Agrippa II du nom avec Berenice sa propre sœur. Ce qui a trompé l'Auteur de la Note est que Berenice étoit veuve d'Herode Roi de Chalcide, & frere d'un Agrippa, lors que l'on causoit de ses amours pour Agrippa : mais l'Agrippa du frere duquel elle étoit veuve, n'étoit point celui avec laquel elle commettoit inceste. Elle étoit fille de cet autre Agrippa, & sœur de celui-ci. Il y a une autre Note dans le Juvenal *Variorum*, de laquelle l'Auteur se nomme Lubin. Ce Lubin se sert d'une plaisante maniere de raisonner. Après avoir dit qu'Herode Agrippa étoit frere de Berenice, il prouve que l'amour de cet Agrippa pour Berenice étoit un inceste, par la raison que Berenice avoit été mariée avec son oncle Herode. *Herodes Agrippa dedit incesta suæ sorori Berenicæ, cum quâ incestum committebat*, UT POTE *quæ unco nupta erat patruo suo Herodi*. Noldius, qui a vu deux fautes dans ce *Variorum*, & qui les a mises sur le compte de Schrevelius le Compilateur de ce Commentaire (31), n'a point remarqué celle-ci.

(H) Voici quelques fautes de Mr. Moreri.] La I Berenice dont il parle est la mere de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte : ce qu'il en dit ne se trouve point dans l'Auteur qu'il cite (32). La II est fille de Ptolomée Philadelphe, & femme de Ptolomée Evergetes : il cite Elien & Justin, qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il faloit citer Hygin (33), qui raporte ce qui concerne la chévelure de cette Reine. Pour ce qui est du Temple de *Berenice la Gardienne*, j'avoue que je n'ai pu déterrer la source : ainsi je n'oserois affirmer que Mr Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'Article d'*Arsinoé fille d'Antiochus Soter*, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille de *Magus* (34) *Roi de Carene*, & frere de Ptolomée Philadelphe, & par conséquent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que sa cousine germaine ; présentement, c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux Lecteurs, & les devroient dégouter de l'étude d'un Dictionaire. Il faudroit leur débrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La III Berenice, selon Mr. Moréri, est sœur de la II, & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faloit dire *Antiochus Theus*, & non pas *Antiochus Soter* : celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphe, nommée Berenice (35). La IV est fille de Ptolomée Auletes. J'en ai fait un Article : voiez-en les Remarques. La V est Berenice sœur d'Agrippa II du nom. Ce que dit Mr. Moreri, que *cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en 55, lors que Saint Paul plaida sa cause à leur présence, & à celle des Proconsuls Felix & Pontius* (36) *Festus*, supose que ces deux *Proconsuls* commandoient dans la Judée au même tems : & cela est faux (37). Il ne faloit point citer Strabon ; car ce qu'il dit se raporte à une autre Berenice, que Mr. Moréri a oubliée : c'est l'aïeule de la Maîtresse de Titus.

(I) . . . . . de Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.] La I faute de Mr. HOFMAN est d'assurer que la Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Ascalonite (38), & femme de son frere Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins ; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'apellât Berenice, ni de fils qui s'apellât Agrippa. Celle dont parle Juvenal, étoit fille du prémier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec son frere Agrippa second du nom : on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostôme s'est trompé, ou a parlé figurément, lors qu'il l'a nommée la femme d'Agrippa (39). La II faute est de dire, que la Berenice, que Titus aima, est differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un Article à part de celle qui fut Maîtresse de Titus. III. Il n'est pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voiage à Jerusalem la tête rasée, & les pieds nuds. Il faloit dire, que pour accomplir un vœu, elle s'en alla à Jerusalem, & y observa les cérémonies en tels cas requises : c'est qu'avant que d'offrir des sacrifices, on faisoit des prieres pendant trente jours, on se faisoit raser la tête, & on s'abstenoit du vin. Voilà tout ce que Josephe nous aprend de ce voiage de Berenice (40). Il est vrai qu'il remarque qu'elle alla à l'audience du Gouverneur à pieds nuds ; mais ce n'est point ce qu'on apelle un voiage de Jerusalem. IV. A quoi bon citer les chapitres XXV & XXVI du Livre des Actes, & le XVI Livre de Strabon, immediatement après avoir dit que Berenice alla à Jerusalem la tête rasée & les pieds nuds ? Est-il parlé de cela au Livre des Actes ? & Strabon ne parle-t-il pas d'une Berenice qui étoit l'aïeule de celle-ci ? LLOYD a commis la I & la III faute de Mr. Hofman ; & c'est de lui que ce dernier les a copiées.

CHARLES ETIENNE falsifie le temoignage de Pline : il lui attribue d'avoir dit que Ptolomée Philadelphe bâtit une belle Ville sur la Mer rouge, & la nomma Berenice, du nom de sa mere. Pline dit seulement que cette Ville portoit le nom de la mere de Ptolomée Philadelphe. *Berenice, oppidum matris Philadelphi nomine* (41). Cela me fait souvenir d'une faute de Mr. Hofman, que j'avois laissée à quartier : il fait dire à Pline que cette Berenice donna son nom à une Ville qu'elle fit bâtir. Voilà pour ce qui regarde la I faute de Charles Etienne. La II est d'avoir dit qu'il y a eu une Berenice fille d'Herode l'Ascalonite, laquelle se maria avec Agrippa son frere. Nous avons déja trouvé cette faute dans Lloyd & dans Hofman : c'est de Charles Etienne que Lloyd l'a prise. Quelqu'un me dira peut-être, „Vous
„ entendez mal ces paroles, *Berenice, Herodis Ascalonitæ filia, quæ nupsit etiam Agrippæ fratri* (42). Vous les expli-
„ quez comme si elles vouloient dire que Berenice epousa
„ son propre frere : & il faut entendre qu'elle fut mariée
„ avec le frere d'Agrippa ; & c'est aussi le sens des paroles
„ de Mrs. Lloyd & Hofman. *Berenice Herodis Ascalonitæ filia, Agrippæ fratris uxor*". Je répons que j'explique le Latin de ces trois Auteurs dans le sens le plus naturel, & que puis que les deux derniers confirment par les Vers de Juvenal les paroles alleguées, ils ont voulu dire sans doute qu'Agrippa étoit le mari, & non pas le frere du mari. Au pis aller, je les puis convaincre de ce mensonge. Ils supposent que Berenice femme du frere d'Agrippa étoit fille d'Herode l'Ascalonite : cela est faux ; elle étoit fille d'Agrippa I du nom, qui la maria à Herode Roi de Chalcide son frere. La III faute est de citer Strabon pour la pretendue fille d'Herode l'Ascalonite : c'est n'avoir point su qu'il ne parle que de la fille de Salomé. Cette fille fait un Article à part dans Charles Etienne : ce qui montre qu'il n'a point pris l'une pour l'autre, mais qu'il s'est figuré deux personnes très-distinctes ; & cela pourroit passer pour une IV faute.

(28) Baron. Annal. ad ann. 58, num. 164. Et vide Plin. Libro XXXVII, Cap. VIII.

(29) Noldius, de Vita & Gestis Herodum, pag. 412.

(30) Harduin. in Plin. Libr. XXXVII, Cap. VIII, pag. 194 Tom. V.

Fautes du Juvenal Variorum.

(31) Noldius, de Vitis & Gestis Herodum, pag. 411, 412.

(32) Il cite Appien : il eût mieux fait de citer Pausanias, Libr. I, pag. 6.

(33) Astronom. Libr. II, Capite XXIV.

(34) Il faloit dire Magas : il étoit Roi de Cyrene, & il est vrai, selon Justin, Livr. XXVI, Chap. III, qu'il maria Berenice sa fille unique au fils de son frere, c'est-à-dire à Ptolomée surnommé Evergetes. Ce Magas étoit fils d'un Macedonien de petite condition, & de Berenice, qui fut depuis femme de Ptolomée Lagus. Pausanias, Libr. I, pag. 4.

(35) Vide Justin. Libr. XXVII, Capite I.

(36) Il faloit dire Portius.

(37) Voiez Actes des Apôtres, Chap. XXIV, Vers. 28.

(38) C'est le même que le grand Herode, qui fit mourir les Enfans de Bethléhem.

(39) Chrysostom. apud Cornel. à Lapide in Act. XXV, Vers. 3, citatum à Noldio de Vitâ & Gestis Herod. pag. 404.

(40) Josephus de Bello Judaico, Libr. II, Cap. XXVI.

(41) Plin. Libr. VI, cap. XXIX, pag. 781.

(42) Elles sont dans Charles Etienne.

BERGAME (JAQUES PHILIPPE DE) Religieux Augustin, nâquit à Bergame, l'an 1434. Il composa en Latin une *Chronique* depuis la création du Monde jusqu'à l'année 1503 *(A)*, &

(A) Il composa en Latin une Chronique *depuis le commencement du Monde jusqu'à l'année 1503.*] Vossius observe que la prémiere Edition est de Bresce, & qu'elle finit à l'an 1485, & non pas à l'an 1436, comme Possevin l'assure (1). Bellarmin a commis la même faute (2). La seconde Edition est de Venise, & s'étend jusqu'à l'année 1503. Vossius dit que l'Auteur marque à la fin du Livre qu'il avoit alors soixante-neuf ans. On reimprima cet Ouvrage à Pa-

(1) Vossius, de Historicis Latinis, Libr. III, Cap. X, pag. 602.

(2) Bellarm. de Script. Eccl. pag. 412.

& un *Traité des Femmes illustres.* Il étoit d'une Famille très-considérable (*B*), & il se fit Moine l'an 1451 (*C*). Il avoit une dévotion particuliere pour Nicolas Tollentin, par l'intercession duquel il crut avoir été guéri de la peste l'an 1474 (*a*). Il mourut à Bergame, l'an 1518, dans le Couvent de son Ordre. Il en avoit été Prieur, & il l'avoit fait réparer à très-grans frais (*b*). Consultez le Dictionaire de Moréri sous le mot FORESTA. Ce que vous y trouverez de fautif se pourra rectifier par un Parallele avec cet Article.

(*a*) *Voiez sa Chronique, à l'an* 1468, *folio* 200.

(*b*) *Tiré de Phil. Elssius in Encomiast. Augustin.* p. 114, 115.

ris, l'an 1535, avec une *Continuation* jusqu'à ce tems-là. On en donna une Traduction Italienne à Venise, l'an 1540, *in folio.* Elle contient des *Additions* à l'Ouvrage du prémier Compilateur, jusqu'à l'année 1539. Celui qui a fait ces Additions, étoit de Milan, & se nommoit Bernardino Bindoni. Je croi que Jaques Philippe de Bergame continua à travailler depuis l'an 1503, & qu'une partie de ce qui suit est de lui; mais on a négligé de marquer dans cette Version Italienne où commencent les Additions qui viennent d'une autre main. Je n'y ai pas trouvé à la fin de l'an 1503, que l'Auteur dise touchant son âge ce que Vossius raporte.

Cette *Chronique* est assez bonne, & sur tout à l'égard des siécles voisins de l'Auteur. Il a eu soin de marquer les Hommes illustres qui ont vécu dans chaque siécle, & il dit touchant les Modernes d'assez bonnes particularitez. Gesner, en 1544, ne connoissoit aucune Edition de ce Livre-là (3).

(3) Gesneri Biblioth. fol. 360 verso.

(*B*) *Il étoit d'une Famille très considérable.*] C'étoit celle des Foresti. Matthieu de Bergamo, qui étoit de cette noble Famille, & un très savant Jurisconsulte, obtint de l'Empereur Louïs de Baviere plusieurs très-beaux Privileges, tant pour lui que pour sa postérité. Il fut créé Comte Palatin, avec le droit d'instituer des Notaires, des Docteurs, des Chevaliers, & des Juges, par toute l'Italie, & de legitimer des bâtards, &c. La Liste de tous ces Privileges se trouve dans la Chronique de notre Auteur (4). Ils ont été confirmez par tous les Seigneurs qui ont possédé Bergame. Les Lettres patentes de cette Concession de Louïs de Baviere furent datées à Trente, le 20 de Janvier 1330 (5).

(4) Phil. Bergom. Chronica, folio 240, ad ann. 1330.

(5) Idem, ibid.

(*C*) *Il se fit Moine l'an* 1451.] Il assure dans un endroit de sa Chronique, selon Vossius, que Jean Rochus le fit entrer dans son Couvent, avec quelques autres jeunes hommes, l'an 1451; mais je trouve dans la Version Italienne de cette Chronique, que ce fut Jean de Novare, Supérieur des Augustins de Bergame, qui l'associa à son Ordre le 1 de Mai 1451. Il avoit parlé de Jean Roco, Réformateur des Augustins & leur Général, qui mourut à Mantoue, l'an 1461, à l'âge de soixante & dix ans. Immédiatement après, il parle de Jean de Novare, qui avoit fort secondé Jean Roco dans l'ouvrage de la Réformation de l'Ordre, & qui lui succéda à la dignité de Prieur du Convent de Crême; en suite de quoi il fut promu à la même charge dans le Couvent de Bergame. C'est à ceux qui ont l'Edition Latine dont Vossius s'est servi, à examiner s'il s'est trompé. L'Italienne, dont je me sers, a été faite sur l'Edition de Paris, corrigée de plusieurs fautes.

BERGIER (NICOLAS) nâquit à Reims, en l'année 1557. Il y étudia dans la nouvelle Université que le Cardinal de Lorraine venoit d'y établir, & il y régenta aussi pendant quelques années. Il passa du College chez le Comte de Saint Soupplet, Grand Bailly de la Province, pour être Précepteur de ses enfans, & il embrassa ensuite la profession d'Avocat, où il se rendit fort habile. Les habitans de la ville de Reims, qui conoissoient son mérite & sa capacité, le firent leur Sindic, & le députérent souvent à Paris, pour les affaires de la ville. Cela le fit conoître de plusieurs Savans, & entre autres de Messieurs Peiresc & Du Puy, à qui il communiqua le dessein de son Livre *des grans Chemins de l'Empire*, & qui l'encouragérent beaucoup à l'exécuter. Mr. Peiresc lui communiqua pour ce sujet la Carte de Peutinger (*a*). Mais de tous les amis & de tous les Protecteurs que ses bonnes qualitez lui attirérent, le principal & le plus illustre fut Monsieur Nicolas de Bellievre, Président à Mortier au Parlement de Paris, qui lui procura un brévet d'Historiographe, avec deux cens écus de pension, & le voulut avoir chez lui, où il le garda jusqu'à sa mort. Il mourut le 15 Septembre 1623, dans le château de Grignon, apartenant à Mr. de Bellievre. On peut voir au commencement de l'Histoire de Reims, imprimée en 1629, l'Epitaphe que fit cet illustre Président à la mémoire de son ami (*b*). Je parlerai ci-dessous des Ouvrages de Bergier (*A*). Voiez aussi, à la fin de ce Dictionaire, la Dissertation sur le Jour, Remarque (*B*).

(*a*) *Voiez Gassendi, dans la Vie de Peiresc.*

(*b*) *Mémoire communiqué par Mr. Oudinet, Garde du Cabinet des Medailles du Roi Louis XIV. Je le donne tout tel que je l'ai reçu.*

(*A*) *Je parlerai... des Ouvrages de Bergier.*] Outre l'*Histoire des grans Chemins*, nous avons de lui *Le Bouquet Roial*, qui est une Relation du Sacre de Louïs XIII, imprimée à Reims, l'an 1637; un *Traité du Point du Jour*, imprimé à Reims en 1629, & qui l'avoit été à Paris dès l'année 1617, sous le Titre d'*Archemeron* (1); le *Dessein de l'Histoire de Reims*, imprimée en 1637. Il composa la *Vie de Saint Albert, avec l'Histoire de la Translation de son Corps de Reims à Bruxelles*, qui se fit en 1612, à la requisition de l'Archiduc Albert. Il reçut pour récompense de cet Ouvrage une chaine d'or, que ce Prince lui envoia; mais l'Ouvrage n'a point été imprimé, & le Manuscrit est entre les mains des héritiers de l'Auteur, avec quelques autres cahiers écrits de sa main *de l'Excellence des bonnes Lettres; de l'Antiquité & de l'Excellence de la Poësie, & de la Musique spéculative* (2).

(1) *Consultez notre Dissertation sur le Jour, à la fin du dernier Volume, & sur tout, à la Remarque* (*B*).

(2) *Tiré d'un Mémoire communiqué par Mr. Oudinet.*

BERIGARDUS (CLAUDE) l'un des plus subtils Philosophes du XVII siécle, étoit de Moulins. Il s'aquit une telle réputation dans l'Université de Paris, que le grand Duc de Florence l'attira à celle de Pise (*a*). Il y enseigna la Philosophie pendant douze ans (*b*), après quoi on l'apella à Padoue, pour la même Profession. Il l'exerçoit glorieusement, lors qu'en 1643, il fit imprimer à Udine un Ouvrage qui déplait beaucoup à plusieurs Théologiens (*A*). Cependant

(*a*) *Voiez la Preface de son* Circulus Pisanus *in Lib. VIII Physicor. Aristot.*

(*b*) *Voiez sa premiere Epître Dédicatoire.*

(*A*) *Il fit ... un Ouvrage qui déplait beaucoup à plusieurs Théologiens.*] Il a pour titre *Circulus Pisanus.* Voici le jugement qu'en a fait un Archidiacre de Cantorberi. *Hunc* (Cæsalpinum) *eadem impietatis viâ & ratione non modò secutus est, sed superavit Claudius Berigardus Molinensis, qui unà cum impiâ Aristotelis disciplinâ obsoletam istam quoque veterum Ionicorum (quemadmodum de iis ipse censuit ac alii plerique censuerunt) revocavit; cùm enim disputationes suas dialogorum consuetudine perscripsit, sermonem in duas personas Charilaum & Aristaeum distribuit, quorum alter Aristotelem, qui præter materiam, quendam primum motorem, providentiæ tamen expertem posuit, alter antiquos istos defendit, quos omnia corporea esse velle, nullumque primum motorem ab universa corporeo distinxisse putavit. Atque adeò uno eodemque opere diversas etiam Epicurea cum Peripatetica impietatis rationes adornavit, quanquam Aristotelis disciplinam fusius & ardentiùs excoluit, atque eam potissimùm quam libro Physicorum octavo, librisque de Cœlo & rerum Generatione tradidit, quibus universam mundi fabricam sine Providentiâ architectrice extruxisse se putat Philosophus. Neque nefaria sua dogmata dispersè uno aut altero capite (ut Cæsalpinus) insinuavit, sed apertè omnem Peripatetica impietatis rationem secutus est, neque numinis providentiam ut ille è rerum naturâ tollere satis habuit, nisi & falsò dictis (qualia vir non admodum facetus potuit) increparet* (1). . . . . *Hunc autem sicut & Cæsalpinum, quanquam multò uberiùs rem tractavit, & quidem integrum Peripatetica impietatis systema descripsit, hoc loco redarguere operæ pretium non existimo, quòd in uno Aristotele vincantur qui ab eo steterunt omnes* (2). Mr. de Villemandy, Ministre François (3), se conforme à ce jugement; car il considere Berigardus comme un grand fauteur du Pyrrhonisme, & comme un propagateur de l'impiété: *Vestigiis ejus* (Pomponatii) *insistit Berigardus* in Circulis Pisanis *sub sæculi hujus initium. Quanta ab his, nonnullisque aliis ejusdem ordinis doctoribus, malorum seges in scientiis, societate civili, & religione luxuriarit, norunt eruditi* (4). Il s'explique plus fortement en un autre lieu. *Ipsorum quidem dubitationes, contendendique pruritus, eò usque non evagantur, ut vel Divinam Providentiam, vel etiam Existentiam, apertè summoveant; ità tamen procedunt eorum nonnulli, ut summovere velle videantur: utcunque sit, suspecta est admodum eorum religio ac fides. Cum, ex. g.* Claudius Berigardus, in Circulis suis Pisanis, *res omnes Physicas, imo & Divinas plerasque, ex principiis Aristotelis ita declarat & astruit, ut easdem illas ex oppositis Anaximandri hypothesibus, puram atheismum redolentibus, continuò impugnet ac subvertat; an quicquam in rebus Physicis stabile & immotum relinquit? Nonne contrà perpetuâ suâ illâ libratione cunctas suspendit? Deinde quò tendit assumpta hac Anaximandri hypothesis, quam Berigardus Aristotelica longè prafert, nisi eò ut in Supremi Numinis, ejusque Providentiæ locum infinitam quandam materiam, infinitis corporibus dissimilaribus, ex sesesis mobilibus, conflatam, hoc est, ut* Veri Dei *locum* Cæcam Naturam *substituat* (5). Il le

(1) Samuel Parkerus, Disputat. de Deo & Providentiâ divinâ, p. 67.

(2) Samuel Parkerus, Disp. de Deo, &c. pag. 68.

(3) Il étoit Professeur en Philosophie à Saumur, lors de la Revocation de l'Edit de Nantes; & depuis, il a été Recteur du College Walon à Leide.

(4) Petrus de Villemandy, in Scepticismo debellato, pag. 21.

(5) Idem, ibid. pag. 28, 29.

(c) *Dubitationes* Gal. Galilæi Lyncei.

dant il est muni de l'Aprobation du Saint Office. Il en avoit publié un autre à Florence, l'an 1632 (*c*). Sa Taille-douce, au devant du Livre imprimé l'an 1643, lui donne cinquante & un ans; mais on n'y marque point l'année du siécle.

le cite à la page 100, comme aiant dit une chose qui est pleine de libertinage; mais il est bon de considérer que les paroles qu'on lui attribue, & que l'on raporte en caractere italique, ne se trouvent point dans son Ecrit. Les voici: *Ex iis duas quidem notionem Virtutis cujusdam, quæ omnia disposuerit, ac sapientissime regat, sed hanc nihil aliud esse, quam Universi totius Corporis vigorem, ab ipso sola ratione distinctum; cujus Universi singulæ partes divinitatis participes se ipsis misceantur ad omnia componenda, nullo alio extrinsecus ordinante, quam sua ipsarum energia, perinde ad finem optimum tendente, ac si ab aliqua mente dirigerentur* (6). Il eut donc fait faire faveur aux Lecteurs, que l'on citoit, non le Texte de Berigardus; mais la Paraphrase de sa pensée. J'ai cité cet Auteur dans l'Article de RUFIN, Remarque (C).

(6) Villemandy, Scept. debell. p. 100. & cite Berigard. Circul. Pisanor. Parte II, Circulo XIX.

(a) Stephan. Byzant. in Βηρυτός.

(b) Vide Berkelium in Steph. Byzantin. Voce Βηρυτός.

(c) Strabo, Lib. XVI, pag. 520.

(d) Euseb. in Chron. num. 2003.

BERYTE, ville maritime de Phenicie, proche du mont Liban, avoit aussi nom *Beroé* (*A*). On disoit que Saturne l'avoit bâtie (*a*). Elle avoit un bon port, dont on trouve la Description dans l'Itineraire de Jean Phocas (*b*). Strabon dit qu'elle fut ruinée par Tryphon, & rétablie par les Romains (*c*). Ce fut Auguste, qui la rétablit (*d*), & qui en fit une Colonie, que l'on nomma *Julia felix* (*e*), & qui jouïssoit du droit Italique (*f*). Agrippa y conduisit deux Légions (*g*). C'etoit l'une des trois Villes où l'on enseignoit publiquement la Jurisprudence (*B*): les deux autres étoient Rome & Constantinople. On a lieu de croire qu'il y avoit dans Beryte plus de Professeurs que dans chacune des deux autres (*C*). Les incendies, les inondations, & les tremblemens de terre, qui la ruinérent en divers tems, n'empêchérent pas que les Ecôles de Droit ne s'y rétablissent (*D*). La dignité Métropolitaine, que Theodose le jeune accorda à l'Evêque de Beryte, ne fut que titulaire (*E*).

(e) Plinius, Lib. V, Cap. XX, pag. 574.

(f) Ulpianus de Censibus, apud Scalig. Animadv. in Eusebium, num. 2003, pag. 175.

(g) Strabo, Lib. XVI, pag. 520.

(1) *Nam & Beroam appellatam esse auctor est Eusebius in Chron.* Harduin. in Plin. Lib. V, cap. XX, pag. 574.

(2) Guil. Grotius, de Vitis Jurisconsult. Lib. II, Cap. VI, pag. 144.

(3) Scalig. Animadv. in Euseb. num. 1713, pag. 150.

(4) Menagius. Juris Civil. Amœnit. Cap. XXIV, pag. 132.

(5) *Elle est au Tome I du Livre IV.*

(6) Bertrand. de Vitis Jurisconsultorum, pag. 4.

(7) *Mr. Menage & Guillaume Grotius, le raportent dans les Ouvrages qu'on vient de citer.*

(*A*) *Elle avoit aussi nom* Beroé.] Le témoignage d'Eusebe allégué par le Pere Hardouin (1), ni celui d'Etienne de Byzance allegué par Guillaume Grotius (2), ne me servent point de preuve; car je n'ai point trouvé qu'Eusebe, ni qu'Etienne de Byzance, disent cela. Mes preuves sont celles, que Scaliger a trouvées dans les Epigrammes de Jean Barbucalles sur l'incendie de Beryte, & dans le XLI Livre des Dionysiaques de Nonnos (3); & celles, que Mr. Menage a decouvertes dans le III Livre des mêmes Dionysiaques (4), & dans une Epigramme de l'Anthologie (5) où Bertrand (6) a voulu changer sans raison le mot Βερόη en celui de Βηρυτός (7).

(*B*) *C'etoit l'une des trois Villes où l'on enseignoit publiquement la Jurisprudence.*] Il n'y avoit dans tout l'Empire Romain que ces trois Villes qui eussent la permission d'avoir des Ecôles de Droit. Cela est surprenant, quand on considere l'etendue de cet Empire, & plus encore quand on songe à la multitude d'Universitez qui sont aujourd'hui dans l'Europe. Quel changement de coutume! Les sept Provinces Unies, qui ne sont qu'un point sur la Carte, en comparaison de la Monarchie Romaine, ont deux ou trois fois plus d'Ecôles de Jurisprudence qu'il n'y en avoit dans ce vaste Etat. Prouvons ce qu'il faut prouver: *Hæc autem tria volumina*, c'est Justinien qui parle (8), *à nobis composita, tradi eis tam in regiis urbibus* (9), *quam in Berytiensium pulcherrima civitate, (quam & legum nutricem benè quis appellet) tantummodo volumus: quod jam & à retro principibus constitutum est, & non in aliis locis quæ à Majoribus tale non meruerint privilegium.* Ces paroles nous aprenent que les predecesseurs de Justinien fixérent à trois le nombre des Auditoires de Jurisprudence; mais on ne sait pas en quel tems se fit cette fixation. Le premier, qui, au sentiment de Mr. Menage (10), ait fait mention de l'Ecôle de Beryte, est Gregoire Thaumaturge (11), qui vivoit sous Alexandre Severe. L'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe fait mention d'un jeune Martyr, qui soufrit la mort sous l'Empire de Maximien, & qui avoit fait ses études à Beryte (12). Cette Ecôle étoit alors bien florissante (13). Elle ne l'étoit pas moins, lors que Zacharie de Mitylene écrivit contre Ammonius: il nomme Beryte μητέρα τῶν νόμων, *parentem legum*. Il florissoit au VI siécle. Son Traite se trouve dans l'onzième Tome de la Bibliothéque des Peres de l'Edition de Paris en 1644.

(*C*) . . . *Il y avoit . . . plus de Professeurs, que dans chacune des deux autres.*] Le titre *de Studiis liberalibus Urbis Romæ & Constantinopolitanæ*, dans le Code Theodosien, & dans celui de Justinien, nous aprend, qu'il n'y avoit que deux Professeurs en Droit à Rome, & deux à Constantinople. Or comme Justinien adresse à huit Professeurs en Jurisprudence la Constitution *de Juris docendi Ratione*, il faut conclure qu'il y en avoit quatre dans l'Ecôle de Beryte. Voiez Mr. Ménage (14).

(*D*) *Les incendies, les inondations, . . . n'empêchérent pas que les Ecôles de Droit ne s'y rétablissent.*] Je vous en donnerai pour preuve ces paroles de François Baudouin. *Berytum Syriæ urbem fuisse nutricem legum Ro. ait noster Just. ut & matrem Jurisprudentiæ Eunapius vocat, & ante utrumque Nonnus multo magis. Quid igitur? Tempore Constantii terra mota convulsam fuisse ait Cedrenus. Sed fuisse restitutam & tempore Justiniani nostri floruisse constat. Cum vero Justinianus jam illi suos juris civilis libros explicandos tradidisset, ecce horribiliori terra mota cum auditoribus & doctoribus absorpta est. Testis est Agathias. Sed idem testis est eo casu minime deterritum Justinianum fuisse quominus illam instauraret. Ergo rursus instauratam esse quæ magis semper extaret sedes jurisprudentiæ. Verum vere, ecce paulo post innodatione & incendio iterum vastatam esse lego. Nam id testatur vetus liber Græcorum Epigrammatum. Necdum tamen desierunt talibus tempestatibus quæ afflictæ jurisprudentiæ opem ferre deberent* (15).

(*E*) *La dignité Métropolitaine . . . . de son Evêque ne fut que titulaire.*] Theodose le jeune, surpris par Eustathius Evêque de Beryte, lui expedia ce Decret (16). *Propter multas justasque causas Metropolitano nomine & dignitate civitatem Berytum decrevimus exornandam, jam suis virtutibus coronatam. Igitur hæc quoque Metropolitanam habeat dignitatem, Tyro nihil de suo jure derogetur. Sit illa mater Provinciæ majorum nostrorum beneficio: hæc nostro.* L'Empereur declare qu'il ne veut diminuer en nulle maniere les droits de la Métropole de Tyr: il ne pretendoit donc pas que l'Evêque de Beryte donnât atteinte à ces droits-là. Neanmoins Eustathius, poussé d'ambition, usurpa l'autorité sur plusieurs Eglises qui relevoient de la Métropole de Tyr. On en fit des plaintes au Concile de Chalcedoine, qui le mit à la raison; & le privilege que Theodose lui avoit accordé fut comme celui que Marcien accorda depuis à la ville de Chalcedoine. *Chalcedonensem civitatem in qua sanctæ fidei concilium gestum est Metropolis privilegia habere sancimus nomine tantum, salva videlicet Nicomediensium civitatis propriâ dignitate.* Consultez le Pere Noris (17).

(14) Menagii Amœnit. Juris, pag. 133.

(15) Franciscus Balduinus ad L. si Pact. C. de Pact. sub fin.

(16) *Il se trouve dans l'onzième Livre du Code de Justinien, Titre XXI.*

(17) Noris, de Annis & Epochis Syro-Macedonum, Dissert. IV, Cap. III, pag. 400, 401, Edit. Lips. an 1696.

(8) Justinian. Præfat. in Digesta de Juris docendi Ratione. (9) *C'est-à-dire Rome & Constantinople.* (10) Menagii Amœnit. Juris, p. 133. (11) In Oratione Panegyrica ad Origenem. (12) Eusebius, de Martyrib. Palæstinæ, Cap. IV, pag. 318. (13) Voiez Bertrand in Vitis Jurisconsult. pag. 5, qui cite L. 1. C. Qui æt. se excus.

ST. BERNARD, Abbé de Clairvaux, florissoit au XII siécle. Il s'aquit une si grande considération, qu'il sembloit que toutes les affaires de l'Eglise reposassent sur ses epaules, & que les Rois & les Princes l'eussent choisi pour l'arbitre général de leurs differens (*A*). Il est certain qu'il avoit de fort grandes qualitez, & beaucoup de zéle: mais quelques-uns prétendent que ce zéle lui donnoit un peu trop de jalousie envers ceux qui s'aquéroient un grand nom par l'etude des Sciences humaines; & ils ajoûtent que son naturel doux & facile le rendoit un peu trop credule, quand il s'agissoit d'écouter le mal que l'on disoit de ces Savans-là. Ils croient que par ces principes il se laissa trop préoccuper contre Abelard (*B*). Il est difficile de s'imaginer qu'il ne se soit pas mêlé beau-

(1) Franciscus Amboesius, Præfatione Apologetica pro Petro Abælardo, præfixa Operibus Abælardi.

(*A*) *Il s'aquit une si grande considération, qu'il sembloit que . . . . les Princes l'eussent choisi pour l'arbitre de leurs differens.*] Il ne sera pas hors de propos d'écouter là-dessus François d'Amboise: voici de quelle maniere il s'exprime. *Plus favoris in humilitate adeptus quam Salomon in omni gloria sua, sic omnes in sui admirationem . . . ad famam sui nominis, ad sui amorem & observantiam rapuit, ut ad eum totius orbis vota concurrerent, ut ab ejus monitis & exemplis tota res Monastica & Ecclesiastica pendere visa sit, ut ab eius oraculis præsules, principes, populi, consilium expeterent, eumque inductarum ac pacis arbitrum agnoscerent, & se ejus orationibus omnes Ordines cuperent esse commendatos* (1).

(*B*) *Son zéle lui donnoit de la jalousie, . . . & son naturel doux le rendoit trop credule, . . . à l'egard des Savans, & particuliérement d'Abelard.*] J'ai cité un long Passage de François d'Amboise, dans la Remarque precedente: en voici un encore plus long. *Pace igitur Sancti Abbatis liceat dicere quod de eo unius est Analibus mandare ejus discipulus Claravallensis quondam Monachus, deinde Abbas Morimundanus Otho Episcopus Frisingensis, Leopoldi Pii Marchionis Austriæ filius, Frederici I Ænobarbi, cujus vitam scripsit, patruus, qui quamvis Abbatem suum in magna haberet veneratione, tamen scribit eum ex Religionis Christianæ fervore zelotypum, & ex habitudinali (sic enim loquitur) mansuetudine quodammodo credu-

beaucoup de passions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il se donnoit pour faire accabler d'anathêmes tous ceux qui lui paroissoient Hétérodoxes. Mais il est fort facile de comprendre que sa bonne réputation, & l'ardeur avec laquelle il sollicitoit la condamnation de ses Adversaires, surprenoient les Juges, & faisoient succomber sous le poids des préjugés, & des procédures peu régulieres, les persones accusées. Quoi qu'il en soit, il verifia l'interprétation du songe qu'avoit fait sa mere. Elle songea, lors qu'elle étoit grosse de lui, qu'elle accoucheroit d'un chien blanc, dont l'aboi seroit fort sonore (C). Etonnée de ce songe, elle consulta un bon Religieux, qui lui dit, *Aiez bon courage, vous aurez un fils qui gardera la maison de Dieu, & qui aboiera bien contre les ennemis de la foi* (D). St. Bernard fit plus que ne portoit la Prédiction; car il aboia quelquefois contre des ennemis chimériques, contre des erreurs qui n'étoient ou que pures bagatelles, ou qu'une interprétation inique des paroles & des pensées d'autrui (a): &, soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort, il savoit admirablement donner l'allarme, & faire retentir le tonnerre de ses triomphes (E). Il fut plus heureux à exterminer les Hétérodoxes, qu'à ruiner les Infideles; & cependant il attaqua ces derniers, non seulement avec les armes ordinaires de son éloquence, mais aussi avec les armes extraordinaires de la Prophétie. Il grossit par ce moien les Troupes de la Croisade plus que l'on ne sauroit dire; mais toutes les belles promesses dont il les avoit repues s'en allérent en fumée; &, lors qu'on voulut se plaindre qu'il avoit mené à la boucherie sans sortir de son païs une infinité de Chrétiens, il en fut quitte pour dire que les péchés des Croisés avoient empêché l'effet de ses Prophéties (F). Il n'y a point d'Imposteur, qui ne se puisse cacher derriere ce retranchement. St. Bernard a été canonisé: c'est un des grans Saints de la Communion Romaine; & l'on prétend qu'il a fait une infinité de miracles, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Notez qu'il se mit une fois dans l'eau jusques au cou, pour se délivrer de la tentation où la vue d'une femme l'avoit induit (b). La meilleure Edition que nous aions de ses *Oeuvres* est celle de 1690: c'est la seconde que le savant Pere Mabillon a eu soin de procurer. Les Journalistes de Leipsic en ont parlé

(a) Voiez la Remarq. (I) de l'Article BERENGER.

(b) Vita Bern. Lib. I, cap. III, apud Lyserum, Tract. de Polygam. pag. 280.

credulum, ut Magistros qui humanis rationibus & seculari sapientia confidenter nimium inhærebant abhorreret, & de talibus sinistrum quid recitantes facile aurem præberet, juxtà illud Festi, τὰ πολλά σε γράμματα εἰς μανίαν περιτρέπει. Quo fieri potuit ut sibi in animum induxerit quædam esse dicta aut scripta ab Abælardo, quæ non essent, aut quæ in pejorem partem accipi non deberent (2).

(C) *Sa mere, . . . grosse de lui, songea qu'elle accoucheroit d'un chien blanc, dont l'aboi seroit fort sonore.*] Elle s'apelloit Alethe: son mari, pere de St. Bernard, portoit le nom de Tescelin. *Cum mater Aletha uxor Tesselini in utero gestaret, somnio vidit præsagium futuri partus, catellum scilicet se parituram totum candidum, in dorso subrufum & clarè latrantem* (3).

(D) . . . . *Un bon Religieux lui dit . . . qu'elle auroit un fils . . . qui aboieroit bien contre les ennemis de la foi.*] Continuons à citer François d'Amboise. *Cui (Alethæ) de illo terriculamento anxiæ & sciscitanti respondit religiosus quidam vaticinii spiramine afflatus: „ Optimi catuli mater eris, qui, Domus Dei custos futurus, validos pro eâ contra inimicos fidei „ editurus est latratus* (4)". Il ne descend point à l'explication particuliere du blanc & du roux, comme font d'autres, qui disent que la blancheur de ce chien signifioit que St. Bernard seroit doux & débonnaire envers les amis de la maison, c'est-à-dire envers les persones pieuses; & que la rousseur du dos signifioit qu'il seroit sauvage & farouche envers les impies & les étrangers, & qu'il japeroit éternellement après eux (5): car c'est le propre d'un bon chien de caresser les amis & les domestiques de son maître, & de s'élever fierement contre l'étranger, par des abois continuels, & même par des morsures. *In peregrinos ferus & atrox ire tandù erecta continuis latratibus, imo morsibus interdum infectatur* (6). François d'Amboise, laissant là cette distinction des deux couleurs, observe que St. Bernard confirma la Prophétie, & n'epargna qui que ce soit. *Firmavit vaticinium eventus, nec enim ulli pepercit* (7). Il s'éleva contre Abelard, contre Arnaud de Bresse, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert Porretan, &c. En un mot, ce n'est point atteindre à son merite, que de l'apeller simplement chien de meute, chien au grand collier: il faut, en un certain sens, le comparer à Nimrod, & dire qu'il étoit *un Grand Veneur devant l'Eternel* (8).

Qu'il me soit permis de faire une Digression sur le songe de la mere de St. Bernard. La pensée de celui qui l'expliqua fut heureuse; car enfin quel meilleur symbole de la vigilance peut-on trouver que le chien? Quelle image plus heureuse des combats livrez à l'erreur, tant de vive voix que par écrit, que l'aboi d'un chien? Il faudroit seulement prendre bien garde de ne pousser pas trop loin la comparaison, vu qu'il ne se trouve que trop de gens dans tous les païs & dans tous les siecles, qui, pour éviter le blâme de chiens muets, aboient à propos & hors de propos, & mordent & déchirent tout ce qui ne leur plaît pas. Les chiens qu'on entretenoit à Rome pour la garde du Capitole étoient destinez à faire du bruit en cas qu'il vint des voleurs: à cause de cela, on ne trouvoit pas étrange qu'ils aboiassent pendant la nuit, qui que ce fût qu'ils entendissent; car c'est une heure indue, qui autorise les soupçons, & qui empêche le discernement. On les laissoit donc aboier, soit que ceux qu'ils entendoient venir fussent gens de bien, soit que ce fussent des voleurs; mais si en plein jour ces chiens eussent aboié contre les personnes qui venoient au Temple pour faire leurs dévotions, on leur eût rompu les jambes. J'emprunte ceci d'un ancien Romain: il est aisé d'en faire l'aplication. *Anseribus cibaria publicè locantur, & canes aluntur in Capitolio, ut significent si fures venerint. At fures internoscere non possunt, significant tamen, si qui noctu in Capitolium venerint: & quia id est suspiciosum, tametsi bestiæ sunt, tamen in eam partem potius peccant quæ est cautior. Quod si luce quoque canes latrent quum deos salutatum aliqui venerint, opinor iis crura suffringantur, quod acres sint etiam tum quum suspicio nulla sit* (9). Le public vous entretient pour la garde de la Vérité: faites donc du bruit contre tout venant, si vous êtes assez ingénu pour vous comparer à un chien, qui dans les ténébres de la nuit ne peut discerner persone. Si vous êtes dans les ténébres, ou à cause de vôtre incapacité, ou à cause que les passions vous offusquent le jugement, & si vous avez la bonne foi de reconoître la nuit qui vous environne, on doit vous faire grace & vous excuser: mais si vous prétendez à la qualité d'un grand Docteur, qui n'agit que pour la gloire de Dieu, sans aucun motif de vengeance persoonelle, & que néanmoins vous envelopiez une infinité d'honnêtes gens dans vos Délations, dans vos Libelles, dans vos Dénonciations, vous méritez d'être puni; vous êtes indigne de vôtre poste: vous êtes un chien qui se rue indifféremment sur les amis & sur les ennemis de la maison; ce qui ne peut causer que mille desordres. Vous êtes de ces dogues d'Angleterre, dont le Jésuite Maimbourg fit une fois l'une des quatre parties de son Sermon (10). On a vu en Hollande, depuis peu d'années, je ne sai combien d'Imprimez farcis de gemissemens, & d'extraits de Lettres plaintives, comme si une tres-considérable partie des Ministres Refugiés avoient conspiré d'établir les plus abominables erreurs, par tout où ils étoient dispersés (11). Il s'est trouvé, qu'au bout du compte, on n'a su découvrir un seul coupable, quelque peine qu'on se soit donnée. De tels chiens destitués de discernement devroient-ils demeurer impunis?

(E) *Il savoit admirablement donner l'allarme, & faire retentir le tonnerre de ses triomphes.*] Je ne fais que suivre pied à pied le Sieur d'Amboise, Auteur très-bon Catholique. Il remarque que les Lettres, écrites par St. Bernard aux Prélats de Rome & au Pape, étoient les plus propres du monde à les prévenir, & à les irriter contre Abelard: elles ne parloient que de sacrileges, que de lions, que de dragons. *Legito si places Librum quem dicit* Theologiæ, *legito & alium quem dicunt* Sententiarum *ejus, necnon & illum qui inscribitur* Scito teipsum, *& animadvertito quanta ibi silvescant segetes sacrilegiorum & errorum: . . . Leonem evasimus, sed incidimus in Draconem* (12). Il ne se contenta pas d'écrire en son nom, il dicta des Lettres à l'Archevêque de Reims & à trois de ses Suffragans, par lesquelles ils demandoient les foudres de la Cour de Rome: & quand ils eurent obtenu la condamnation des Propositions qu'ils avoient fournies au Pape, ils firent sonner cela comme un plein triomphe; quoi qu'au fond le Pape n'eût rien prononcé contre la persone d'Abelard. Leurs fanfares & leurs vacarmes empêchérent que la cause de l'Accusé n'eût audience nulle part. Ils préoccuperent les esprits par tout. Ce sont les artifices ordinaires des Cabalistes: je ne dis pas que d'autres ne s'en soient jamais servis. *At accusatores potentissimi tanquam albis equis triumfantes lætum pæana cantarunt, victoriamque suam toto orbe disseminarunt; ità, ut miser ille mandatus apud probos quamplurimos malè audiret, & ejus exemplaria quæ Galliam Italiamque splendore collustrarant, tanquam horrendi criminis carmina vel voracibus rogis cremanda traderentur, vel in situ, squalore, & cinere veterum Bibliothecarum latitantia putrescerent* (13).

(F) *Lorsqu'on lui reprocha le mauvais succès de sa Croisade, il en fut quitte pour dire que les pechés des Croisés avoient empêché l'effet de ses Prophéties.*] C'est dans le vrai tout le centre de son Manifeste (14): car s'il allegue l'exemple de Moïse, afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il prétendoit que les membres de la Croisade ne s'étoient pas moins souillés de crimes, que les Enfans d'Israel; & qu'ainsi les uns & les autres avoient détourné l'effet des promesses. Voiez ce qu'a pensé là-dessus un Philosophe moderne (15).

(2) Fr. Amboesius, in Præfatione Operibus Abælardi præfixâ.

(3) Idem, ibid. ex Willelmo, Vitæ Bernardi Lib. I.

(4) Ibidem, ex eodem.

(5) Voiez Philippus Cæsius à Zesen, in Cœlo Astronomico-Poetico, pag. 216.

(6) Idem, ibid.

(7) Fr. Amboesius, in Præf. Apologet. ad Abælardi Opera.

(8) Voiez Genese, X, Vers. 9.

PENSÉE de Ciceron, touchant les Chiens du Capitole, apliquée aux Depositaires de la Verité.

(9) Cicero pro Roscio Amerino, cap. XX.

(10) Voiez la Preface de la Defense de la Traduction de Mons, Edition de Cologne, en 1688.

(11) Mons. l'Evêque de Meaux a tiré de grans avantages dans ses Avertissemens. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Mai 1690, pag. 409 & suiv.

(12) Amboesius, in Præfatione Apolog. ad Opera Abælardi.

(13) Idem, ibidem.

(14) Lisez l'Histoire des Croisades, par le P. Maimbourg, Liv. IV, pag. 89 & suiv. du II Tome Edition de Hollande.

(15) L'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes, pag. 779, 780.

parlé fort exactement (c). Elle est accompagnée de plusieurs doctes Préfaces : il y en a une où l'on reconoit que St. Bernard a enseigné que l'ame des bienheureux est reçue au Ciel, & dans la société des Anges, dès qu'elle est séparée du corps ; mais qu'elle jouit seulement de la vue de l'humanité de Jésus-Christ, & non de la vue de Dieu.

(c) In Bib. XI Supplementum, Tom. I, pag. 116.

BEROALDE (MATTHIEU (A)) nâtif de Paris, enseignoit la Langue Hébraïque à Orleans, en 1565. Ceux de la Rochelle lui offrirent de l'emploi dans leur College, l'an 1571 (a). Je croi qu'il ne l'accepta point. Il étoit dans Sancerre, lors que le Maréchal de la Châtre l'assiégea peu après la Saint Barthelemi (b) ; & il rendit de grans services aux habitans, par ses bons & courageux conseils (B). Au sortir de Sancerre, il se retira à Sedan, & y fit des Leçons sur l'Histoire. Tout le monde ne fut point édifié de la maniere dont on prétend qu'il parla de François I dans ses Leçons (C). Je ne sai pas bien en quel tems il fut Ministre de Geneve (D) ; mais on ne peut douter qu'il ne l'ait été : & puis qu'il y enseignoit la Philosophie l'an 1576 (c), on peut croire qu'il y exerçoit alors le Ministere. Il publia un Livre de *Chronologie*, l'an 1575, où il y a sans doute beaucoup de savoir, mais au fond très-peu de solidité. A force de vouloir faire honneur à l'Ecriture, il s'embarrasse dans des labyrinthes dont il ne sauroit se tirer. Il prétend qu'il ne faut suivre d'autre guide dans la doctrine des tems, que les Ecrits inspirez de Dieu (E). Scaliger a montré clairement la nullité de cette Hypothése ; mais il s'est trop emporté contre l'Auteur. Mr. Moréri s'avance trop, quand il assûre, qu'outre la Chronologie Latine, *on vit divers Ouvrages de la façon* de Beroalde, & qu'il *mourut vers l'an 1575 ou 76*. La Croix du Maine, qu'il cite, ne lui a point donné droit d'assûrer cela ; mais seulement que Beroalde n'étoit plus en vie l'an 1584, & qu'aparemment ses autres Compositions seroient publiées par les soins du Sieur de Verville son fils.

(a) Colomesi Gallia Oriental. pag. 45.

(b) Voïez l'Histoire de Sancerre, pag. 190.

(c) Voïez la Remarque (D).

(A) *Il s'apelloit* MATTHIEU.] Theophile Raynaud lui donne mal le nom de Michel (1). Je trouve que Thomasius doute si c'est une faute (2) : il n'en devoit pas douter.

(B) *Il rendit de grans services aux habitans de Sancerre, par ses bons & courageux conseils.*] D'Aubigné le remarque en deux endroits. Les Sancerrois, dit-il (3), *composérent aussi un conseil, où sur tout ils se trouvérent très-bien de Beroalde, autrefois Lecteur en Hebreu à Orleans. Celui là accompagna de courage ses conseils. . . . . Les assiégés fort estonnez de ces nouvelles eurent besoing de leurs Pasteurs pour les soutenir : mais sur tout, des sages & courageux advis de Beroalde, selon lesquels ils résolurent en leurs conseils de soutenir toute infirmité, & que ceux qui n'y consentiroient seroient jettez par dessus les murailles* (4).

(C) *On ne fut point édifié de la maniere dont on prétend qu'il parla de François I dans ses Leçons.*] Un Ministre, qui étoit alors à Sedan, & qui depuis abjura sa Religion, a fait imprimer ce que l'on va lire. „ Il est à notter que Matthieu Beroald, homme docte entr'eux, & de leurs Professeurs, sorty de Sanxerre, & retiré à Sedan, fut prié par le Président la Louette & quelques autres, de faire quelques Leçons : ce qu'il fit au lieu même où on prêche, & exposa une Chronologie qu'il disoit avoir faicte. Or, venu au Roy François premier de ce nom, Prince de très-heureuse & louable mémoire, & lequel à bon droict nous devons nommer Pere des Lettres, & Restaurateur des bonnes Sciences en ce Royaume de France ; bien qu'on ne les eymoit assez prises, duquel puis après s'est sentie toute l'Europe : étant, di-je, venu au Regne de ce grand & tant vertueux Prince, il parla de luy & de sa très-illustre & très-Chrétienne postérité tant impudemment, & avec telle irrévérence, que je ne sçache cœur respirant l'air de la France, qui ne s'en fut scandalizé. Le Président, le Bailly, & autres Justiciers, & tous les Ministres résidents lors à Sedan, étoient présens : que s'ils eussent eu le cœur tant soit peu Chrétien & François, & non ingrat du bien receu par le moyen des Lettres, que ce bon Prince a fait revivre, il est certain qu'ils s'en fussent formalisés autant que moy, & n'eussent toleré un tel homme. Pour le moins, le Président & autres qui avoient authorité en la Ville en eussent adverty le Seigneur du lieu : lequel, (selon qu'il étoit affectionné au bien de cette Couronne & service du Roy,) l'eût, je m'asseure châtié selon son mérite. Mais cela fut couvert. J'en parlay moy même au Président, luy remontrant quelques autres fautes, que le dit Beroald avoit fait en Chronologie, & l'exhortay par l'obéyssance que nous devons tous à nos Princes, & pour l'honneur de nôtre Nation, & pour leur seureté même, d'en faire son devoir : lequel me répondit assez froidement, qu'il eût bien voulu que cela n'eut point été dit, & que c'étoit à la vérité une imprudence. Cependant il fit son rapport de ma remontrance : qui fut cause d'aprir d'avantage leur aigreur contre moy, sans toutes fois en rien manifester en apparance, sinon quelques œillades de travers ; mais ils cherchoient occasion (5)". Je consens que l'on tienne ce Discours pour suspect de fausseté autant qu'on voudra ; &, s'il est faux, tant mieux pour ce Dictionaire, qui doit principalement contenir les mensonges des autres Livres. Ce qui soit dit à l'égard de cent sortes de passages qu'on pourra citer.

(D) *Je ne sai pas bien en quel tems il fut Ministre de Geneve.*] Theodore de Beze ne le marque pas : il se contente de donner à Beroalde la qualité de son Collegue en l'Eglise ; ce qui emporte, comme le remarque très-bien Mr. Colomiés (6), que Beroalde a exercé le Ministere à Geneve. Il y a enseigné aussi la Philosophie, comme l'observe le même Mr. Colomiés (7), & comme on le peut prouver par l'Epître Dédicatoire que Lambert Daneau a mise au devant du Traité des Héréfies : elle marque, qu'en 1576, Matthieu Beroalde enseignoit la Philosophie à Geneve. Voici les propres termes de Theodore de Beze. *Aliam igitur rursus rationem iniit vir beatæ memoriæ, & meus superioribus annis in hac Ecclesia collega, Beroaldus* (8). Je croi que Beroalde alla professer à Geneve, après avoir été à Sedan. *Il lisoit avec grand aplaudissement*, dit Scaliger (9), *& estoit admiré à Sedan, & à Geneve, où il y avoit de grans personages.*

(E) *Il ne veut d'autre guide dans la doctrine des tems, que les Ecrits inspirez de Dieu.*] En conséquence de cette Maxime, il a effacé du Catalogue des Rois de Perse, Cambyse, & Darius fils d'Hystaspe ; „ car, dit-il (10), „ ces „ noms-là ne paroissent nulle part dans l'Ecriture ; „ *quæ nomina, quia nunquam exstant in Scripturâ, à nobis sunt prætermissa.* Vossius prétend qu'il se trompe quant au fait ; & que s'il avoit raison à cet égard, il ne laisseroit pas d'être très-blamable de nier l'existence de ces Rois, sous prétexte que l'Ecriture n'en auroit point fait mention. Scaliger traite de fanatique & de prophétique, (en prenant ce dernier mot dans un sens odieux,) cette maniere d'expliquer les tems ; & il soutient, que si les Auteurs profanes n'eussent point fourni de lumieres, on n'eût jamais pu débrouiller la Chronologie de l'Ecriture. *Actum de Chronologiâ Sacrâ absque exoticis monumentis foret* (11). Il apelle Pareus *Hierophantam Beroaldinum.*

(1) Theoph. Raynaud. de malis ac bonis Libris, pag. 166, & in Theol. Nat. pag. 66.

(2) Thomasius de Plagio Literar. pag. 189.

(3) Tom. II, Liv. I, Ch. IX, pag. 572, à l'ann. 1572.

(4) Là-même, Chap. XII, pag. 199, 200.

(5) Défense de Matthieu de Launoy, & d'Henri Pennetier, n'aguéres Ministres &c. pag. 52. Ce Livre fut imprimé à Paris, l'an 1577.

(6) Colomesii Gallia Orient. pag. 46.

(7) Ibidem, pag. 45.

(8) Beza in Acta Apostol. Capite XIII, Versu 20, où il s'agit des 450 ans qui s'écoulérent depuis Josué, jusqu'à Samuel.

(9) In Scaligeranis.

(10) Beroaldus, Libr. III Chron. Cap. VIII, apud Vossium, de Scientiis Mathem. pag. 255.

(11) Scaliger, in Elencho Chronol. Propheticæ, pag. 5, apud Vossium, ibid.

BEROALDE (FRANÇOIS) Sieur de Verville, fils du précédent, nâquit à Paris (A) le 28 d'Avril 1558 (a). Il avoit de l'érudition & du génie ; mais il ne choisit pas des matieres qui fussent propres à perfectionner ses dons naturels. Il s'amusa à traduire le *Songe de Polyphile* (b), & puis à faire un Ouvrage de pareille trempe : ce fut *Le Voyage des Princes fortunez* ; il l'apelle *stéganographique*. Il fit plusieurs autres Livres de Chymie, & plusieurs manieres de Roman (c), fort capables d'ennuier (B), & qui ne valent gueres mieux que les Ecrits de Nerveze, & du Sieur des Escuteaux. Il eût mieux fait peut-être de continuer à s'exercer sur les matieres par où il se mit au

(a) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. pag. 480.

(b) Sorel, Bibl. Franç. pag. 171.

(c) Là-même, pag. 177, & 256.

(A) *Il nâquit à Paris.*] Mr de Marolles le doit donc ôter de la Liste qu'il a donnée des illustres Tourangeaux (1).

(B) *Il fit plusieurs manieres de Roman (c), fort capables d'ennuier.*] C'est lui qui a fait *Les Avantures de Floride*, *Le Cabinet de Minerve*, *La Pucelle d'Orleans*, *l'Histoire d'Herodias*, „ & d'autres Ouvrages, où il introduisoit des Seigneurs & des Dames, qui couroient diverses fortunes : mais leurs entretiens n'estoient pas fort subtils ; & ce qu'on doit estimer là dedans, ce sont les sentimens d'honneur & de vertu qui sont les plus beaux du monde, avec quantité de secrets de la Nature & de l'Art, par le moyen desquels plusieurs choses extraordinaires se font, au lieu que les anciens Romans rapportoient tout à la Magie, faute d'invention & de doctrine (a)".

§. (a) Verville est aussi Auteur du fameux *Moien de parvenir*, Livre que, sur la foi des Compilateurs du *Menagiana*, bien des gens croient être d'un Chanoine de Tours. Voiez la page 461 & 462 du *Palais des curieux* du même Verville, impr. in 12 à Paris en 1612. C'est ce même *Moien de parvenir* que Naudé, pag. 579 de la 2 Edition de son *Mascurat*, désigne sous le nom de *Bouffonneries* du Sieur de Verville. REM. CRIT.

(1) Memoires, pag. 331.

(a) Sorel, Biblioth. Françoise, pag. 177.

au monde. Dès l'âge de vingt-deux ans, il publia des *Commentaires sur les Méchaniques de Jaques Besson* (d); mais à peine eut-il tenté fortune par cette porte, qu'il courut après la Pierre Philosophale. On vit sortir de dessous la presse, en l'année 1583, ses *Apréhensions spirituelles, Poëmes, & autres Oeuvres Philosophiques, avec les Recherches de la Pierre Philosophale* (e). L'année d'après, il fit imprimer un Poëme intitulé *L'Idée de la République* (f).

(d) *Imprimez à Lion, en 1580 & 1581, à ce que dit* La Croix du Maine, p. 91.

(e) La Croix du Maine, *pag.* 91.

(f) *La même, pag.* 480.

BERQUIN (Louïs de) Gentilhomme du païs d'Artois, fut brûlé pour la Religion, à Paris, le 22 d'Avril 1529 (*A*). Il étoit Seigneur d'un village dont il portoit le nom (a), & il fut considéré à la Cour de France, & honoré du titre de Conseiller du Roi (b). C'étoit un homme de bonnes mœurs, & qui pratiquoit régulierément les préceptes de l'Eglise (c). Il étoit laïque & garçon: néanmoins il ne s'éleva contre lui aucune sorte de medisance par raport à la chasteté. Erasme, à qui des gens non suspects avoient apris ces sortes de particularitez, ajoûte, qu'ils lui avoient aussi apris que Berquin abhorroit le Luthéranisme (d); & que le grand crime qu'on trouvoit en lui étoit qu'il faisoit profession ouverte de haïr les Théologiens chagrins & bourrus, & les Moines qui n'avoient pas moins de férocité que d'ignorance (e). Il disoit beaucoup de mal d'eux, tout ouvertement & sans façon. Ce fut l'acheminement à une guerre sanglante, qui commença par le Démêlé qu'il eut avec l'un des plus ardens Inquisiteurs de ce tems-là (f) (*B*). On ne tarda guere à le déférer comme Hérétique: on tira d'un Livre qu'il avoit donné au public certaines Propositions; &, là-dessus, il fut constitué prisonnier; mais les Juges ne trouvant point de crime en lui, le renvoierent absous (*C*). Les Délateurs prétendirent qu'il n'avoit évité la peine, que par l'autorité Roiale: pour lui, il prétendit ne devoir rien qu'à la justice de sa cause, & ne se ménagea pas plus qu'auparavant. Il mit en François quelques-uns des Livres d'Erasme (*D*), & y ajoûta du sien quelque chose. Tout aussi-tôt, Noël Beda & ses Emissaires se remirent en campagne, firent quantité d'Extraits de ces Livres, & les aiant déferez comme des erreurs pernicieuses, furent cause que l'Auteur fut renvoié en prison. La cause jugée, il y eut des Moines qui allérent lui prononcer la Sentence définitive qu'on avoit rendue contre lui. Elle portoit que ses Livres seroient brûlez, qu'il retracteroit ses erreurs, qu'il se soumettroit aux satisfactions qu'on lui prescriroit, & que s'il refusoit de le faire il seroit brûlé. Comme c'étoit un esprit roide & intrépide, il ne se soumit à rien; & aparemment on l'auroit envoié au feu, s'il n'y eût eu quelques Juges, qui s'apercevant de l'excessive animosité des Délateurs, firent ensorte que l'affaire fut examinée de nouveau. Plusieurs croient, qu'à la recommandation de Madame la Régente mere de François I, on donna ce tour à la cause, afin de sauver Berquin. Sur ces entrefaites, François I revint d'Espagne, & sachant le péril où étoit son Conseiller entre les griffes de la faction de Beda, il écrivit au Parlement de prendre bien garde à ce qu'on feroit, & qu'il vouloit conoître lui-même de la cause de Louis de Berquin. Quelque tems après, on élargit ce prisonnier. Cela lui enfla de telle sorte le courage, qu'il eut bien la hardiesse de se porter pour Accusateur contre ses propres

(a) Erasmus, Epist. IV, *Libr.* XXIV, *pag.* 1278.

(b) *Idem*, Epist. XLIV *Libr.* XXX, *pag.* 1931.

(c) *Idem*, Epist. IV *Libr.* XXIV.

(d) *Ibid. pag.* 1279.

(e) *Hoc ajebant in eo crimen esse gravissimum, quod ingenuè præ se ferebat odisse se morosos quosdam theologos ac monachos [illegible] ... [illegible]* Erasmus, Epist. IV *Libr.* XXIV *pag.* 1279.

(f) Gulielmus Quernus, ou à Quercu.

(*A*) *Il fut brûlé à Paris, le 22 d'Avril 1529.*] Nous avons une preuve de cette Chronologie dans une Lettre d'Erasme, datée du 1 de Juillet 1529 (1): elle contient une Relation assez ample de la Vie & de la Mort de Louis de Berquin. On y marque expressément, qu'il avoit été brulé *decimo Calend. Majas.* Cette preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit pas une autre Lettre d'Erasme (2), où le supplice de Berquin est placé sous le 17 d'Avril, *XV. Calend. Majas* (3). Cette Lettre est datée du 9 de Mai 1529. Tout ce que peut faire Erasme, c'est de nous fixer au mois d'Avril 1529: il faut prendre les autres variétez pour des méprises. Mezerai se trompe à l'année, & peut-être aussi au jour: il assure qu'on brula Berquin le 21 d'Avril de l'an 1528 (4). Jean Crepin, dans ses Actes des Martyrs, met la mort de celui-ci au mois de Mai en général 1529. Theodore de Beze la met au dixiéme de Novembre de la même année (5), dans son Histoire Ecclésiastique, & dans un autre Ecrit. *Ea nox quæ mortem ejus est insecuta illam proxima (qui fuit undecimus dies Novembris anno Domini 1529) en totâ Gallia frigore perussit, & gravissimâ tum fame cum etiam peste consequutâ* (6). Sponde le convainc d'erreur manifestement par la IV Lettre du XXIV Livre d'Erasme, qui, étant datée du 1 de Juillet 1529, parle du suplice de Berquin: mais il se trompe ensuite visiblement, lors qu'il donne la raison pour laquelle il s'imagine que Theodore de Beze a falsifié cette date (7). Il prétend que la falsification a été faite, afin de rendre plus vraisemblable ce qu'on vouloit dire sur les jugemens de Dieu. Beze débite que le Ciel, se déclarant pour Berquin, cassa la sentence des Juges, puis que la nuit suivante le froid gâta les blez par tout le Roiaume, d'où sortit une grande famine & une grande mortalité. *Judicum sententia velut cœlitus rescissa triumpharis, frugibus nocte, &c* (8). Il n'y avoit rien de plus facile que de bien critiquer Beze sur cet Article; car, I, c'est disposer de la Providence particuliere de Dieu avec un peu trop de témérité, que de dire que les fleaux qui desolent tout un grand Roiaume sont la vengeance de la mort injuste d'un homme. En II lieu, le froid ne peut guere nuire aux blez le 10 ou l'11 de Novembre. On seme alors presque dans tout le Roiaume: &, pour le moins, est-il fort certain qu'une bonne partie de ce que l'on a semé est hors de prise en ce tems-là: de sorte que, si Beze avoit voulu falsifier de dessein prémédité, il se fût bien donné garde de choisir la veille ou le jour de Saint Martin. Le tems véritable marqué par Erasme étoit mille fois plus propre à sa réflexion: le froid peut nuire aux biens de la terre sur la fin d'Avril. Voilà par où Mr. de Sponde pouvoit renverser la Moralité de Theodore de Beze. S'il l'avoit critiquée par ma premiere Consideration, il se fût desarmé lui-même; car il est aussi accoutumé qu'un autre à dire que tels & tels maux sont arrivez en punition de ceci ou de cela. Un de ceux qui écrivirent contre le Calvinisme de Maimbourg (9) remarque que Berquin fut executé *le 22 Mars, veille de St. Martin Pape, en la place Maubert.* Ce qu'il ajoûte du Docteur Merlin, & que je raporterai ci-dessous (10), me persuade qu'il n'a fait que copier Beze, si ce n'est qu'il a pris garde, que le mois de Novembre n'étant pas un tems où les blez puissent être endommagez du froid, il a cherché une autre veille de St. Martin.

Qu'on ne s'étonne point que le jour d'un tel martyre n'ait pas été bien connu aux Ecrivains Protestans, & qu'ils aient varié sur cette date. La bataille de Cerisoles, la mort d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre, les barricades de Paris sous Henri III, n'ont pas été mieux datées par de grands Auteurs. Voiez l'Extrait que Mr Bernard a donné d'un Livre du Pere du Londel, dans ses Nouvelles de la République des Lettres, à la page 224 du mois de Février 1690.

(*B*) *Il eut un Démêlé avec l'un des plus ardens Inquisiteurs de ce tems-là.*] Berquin n'étoit nullement poltron: il faloit qu'il eût beaucoup de courage, puis qu'il ne craignoit, ni un *à Quercu*, ni un Noël *Beda*. Il osoit, & se défendre contre eux, & les attaquer: Beze l'en loue. *Adfuit autem animi tanta generositas, ut maximè omnium tunc metuendos crabrones in ipsis eorum cavis, Bedam videlicet & à Quercu (de quibus scripserat procul illos consligens Erasmus, Lutetiæ Betam supero & Quercum concionari) Mataeologorum ejus seculi principes, in ipso eorum sterquilinio sit ausus non modo utcunque lacessere, sed imperitiæ etiam accusatos non unius anni certamine tum voce tum scriptis strenuè exercere* (11). Voici ce que dit Erasme touchant le Procès où Berquin fut l'Aggresseur. *Non enim solum promittebat sibi absolutionem, verumetiam victoriam esse in manibus, sed malle serius aliquanto finiri causam, quo magnificentiùs triumpharet. Jamque mutatis vicibus, ipsam facultatem sacratissimam, monachos & Beddalcos reos peragebat impietatis. Nam quædam arcana deprehenderat in illorum actis* (12). Voiez la Remarque (*A*) de l'Article Beda, Citation (7).

(*C*) *Il fut déféré comme Hérétique . . . & renvoié absous.*] On l'accusoit de condamner la coutume qu'ont les Prédicateurs d'invoquer la Ste. Vierge, au lieu d'invoquer le St. Esprit. On disoit qu'il n'aprouvoit pas que la Ste. Vierge fut apellée *Fontaine de grace*, & que dans le Cantique du soir on la nommât nôtre espérance & nôtre vie. *Cela, disoit-il; convient beaucoup mieux à Jésus-Christ: & l'Ecriture ne favorise point l'usage moderne.* Voilà les vetilles pour lesquelles il fut conduit en prison, & mis en danger d'être traité comme un Hérétique. *Ob hujusmodi nenias ductus est in carcerem, reus hæreseos periclitatus est. At Judices, ubi viderunt causam esse nullius momenti, absolverunt hominem* (13). Je m'étonne moins qu'Erasme apelle cela des vetilles, que de voir Berquin renvoié absous sur de telles opinions.

(*D*) *Il mit en François quelques-uns des Livres d'Erasme.*] Entre autres, le *Panégyrique du Mariage* (14), *le Manuel du Soldat Chrêtien* (15), *la Complainte de la Paix.* Voiez la Remarque (*K*).

(1) *Le IV du XXIV Livre, pag.* 1277.

(2) *C'est la XLVIII du XXX Livre.*

(3) Bodin, Demonom. *Chap. dern. du IV Livre, pag.* 475, *dit le 17 d'Avril.*

(4) Mezerai, *dans le* Discours touchant l'Eglise, *à la fin de la Vie de* Henri IV.

(5) *La nuit suivante, qui fut la Veille de St. Martin, les blés gelerent en France, dont s'ensuivit famine & peste en plusieurs endroits.* Beze, Hist. Eccles. *Livr.* I, *p.* 8.

(6) *Idem, in* Iconibus.

(7) Spondanus Annal. *ad ann.* 1529, *num.* 19.

(8) Beza, *in* Iconibus.

(9) Rocolles, Hist. verit. du Calvinisme, *pag.* 217.

(10) *Dans la Remarque (H).*

(11) Beza, *in* Iconibus.

(12) Erasm. Epist. IV *Libr.* XXIV, *pag.* 1280.

(13) *Idem, ibidem.*

(14) *Idem*, Epist. XCI *Libr.* XIX, *pag.* 922.

(15) *Idem*, Epist. IV *Libr.* XXIV.

pres Accusateurs (g) : il leur intenta un Procès d'irreligion, & il se flatta de remporter pleine victoire (h). S'il avoit suivi les conseils judicieux d'Erasme, il auroit compté pour un grand triomphe de n'être pas oprimé par ces gens-là (E), & n'eût point conçu l'espérance de les mettre à la raison. Mais, si d'un côté il se trouva mal d'oser résister en face à ceux avec qui Erasme, pour de très-bonnes raisons, lui conseilloit de n'avoir jamais à faire (F), ce fut de l'autre un grand avantage pour lui, puis qu'en devenant la victime de leur haine, il se procura la couronne du martyre. Il fut mis pour la troisiéme fois en prison : l'Arrêt rendu contre lui le condamnoit à faire amende honorable de ses erreurs (i), & à une prison perpétuelle (G). Il ne voulut point aquiescer à ce jugement : il eût reconu par là que ses sentimens étoient erronez. Il fut donc condamné, comme un Hérétique opiniâtre, à être etranglé en Greve (k), & puis brûlé (l). Il souffrit la mort avec une extrême constance. Il étoit âgé d'environ quarante ans. On dit que le Moine, qui l'accompagna sur l'échafaut, déclara qu'il avoit remarqué en lui quelques signes d'abjuration (H) ; mais voiez ce qu'Erasme a dit là-dessus (I). Theodore de Beze croioit que Berquin eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, si François I avoit fait pour lui ce que fit le Duc de Saxe pour Luther (m). Il est sûr que c'étoit un habile homme, & un homme de courage. Nicolas Berauld étoit un de ses meilleurs amis, comme l'assûre Badius Ascensius, en leur dediant les Oeuvres de Politien.

Depuis la premiere Impression de cet Article, il a paru un Ouvrage où les différentes procédures que Louis de Berquin eut à essuier ont été bien débrouillées (K). J'en donnerai

(g) *Voiez les Remarques* (B) *&* (E).

(h) *Tiré de la IV Lettre du XXIV Livre d'Erasme.* Voiez une Relation plus ample de ce Procès, dans une Lettre de Berquin à Erasme, datée de Paris le 17 d'Avril 1529, & publiée par Jean Forberus, in Historia Ecclesiast. Supplemento, pag. 874.

(i) *Voiez les Acta Martyrum recueillis par Jean Crepin, pag. 212, Edit. de 1556.*

(k) Beze, Hist. Eccles. pag. 7, dit à la place Maubert, & se trompe.

(l) *Là-même, & plus au long dans la IV Lettre du XXIV Livre de celles d'Erasme, pag. 1278.*

(m) Beza, in Iconibus.

(E) *S'il avoit suivi les conseils . . . . d'Erasme, il auroit compté pour un grand triomphe de n'être pas oprimé par ses Delateurs.*] Peu de gens d'esprit, peu de gens accoûtumez à reflechir sur ce qu'ils voient, & sur ce qu'ils lisent, penseroient à la conduite de Berquin, sans lui apliquer la fable du loup & de la grue. Il ne se contentoit pas d'être échapé des mains de ses Delateurs : il vouloit, pour récompense de ses combats, le prix & l'honneur de la victoire. N'est-ce pas imiter la grue, qui demandoit recompense apres avoir retiré son cou sain & sauf d'un passage très-dangereux ?

Ingrata es, inquit, ore quæ nostro caput
Incolume abstuleris, & mercedem postulas (16).

Ces Vers d'Horace sont très-aplicables à Berquin :

Cervi luporum præda rapacium
Sectamur ultro, quos opimus
Fallere & effugere est triumphus (17).

(16) Phædri Fabul. VIII Libri I.

(17) Horat. Od. IV Libri IV.

(F) . . . . *avec qui Erasme, pour de très-bonnes raisons, lui conseilloit de n'avoir jamais à faire.*] Il n'avoit jamais vu Berquin : il en avoit seulement reçu des Lettres ; &, comme il craignoit d'être mêlé dans les Procès qu'on faisoit aux Novateurs, il n'étoit guere content de voir dans un même Livre ses pensées avec celles de Berquin (18), & il exhortoit celui-ci à se tenir en repos, ou du moins à ne le commettre pas. „ Jamais vos Adversaires „, lui dit-il, „ n'avoueront le crime dont vous les accusez. Songez que „ Beda est une hydre à plusieurs têtes : vous avez à faire „ à un ennemi immortel ; une Faculté, une Communau„ té, ne meurt jamais. Ne vous fiez point à la protection „ du Prince. La faveur des Rois est changeante : un Dela„ teur les preoccupe : la crainte qu'ils ont des gens d'Egli„ se, & le desir de n'être plus fatigués de leurs importu„ nes follicitations, les contraint à leur accorder ce qu'ils „ demandent „. Citons son Latin : on y verra s'il vient d'un bon peintre. *Crebris Epistolis hortatus sum, ut vel arte quadam semet extricaret a causa, putà curarent amici, ut pretextu regiæ legationis longius proficisceretur : fortassis Theologos passuros ut causa tempore extinsceret, nunquam passuros ut imputaret crimen, quod illis objiciebat, agnoscerent. Etiam atque etiam reputaret qualis excetra esset* Bedda, *quot-que capitibus efflaret venenum. Tum expenderet sibi cum immortali adversario rem esse; facultas enim non moritur : simul illud cogitaret, qui cum turbas monachis belligeratur, cum tam multis phalangibus habere rem, non solum opulentis ac potentibus, verum etiam improbissimis, & in omni malarum artium genere instructis. Illos non conquieturos, donec eum procurassent exitium, etiamsi causam haberet meliorem quam habuit* Christus : *neque plus fatis fideret Regis præsidio. Principum enim favores esse temporarios, ac delatorum artibus facile in diversum trahi illorum affectus. Postremo, ut nihil horum accidat, magnos etiam Principes vel delassari taliter improbitate, vel metu nonnunquam cogi, ut cedant* (19).

(18) Berquin traduisit en François quelques Ouvrages d'Erasme, & y joignit quelque chose de sien.

(19) Erasm. Epist. IV Libri XXIV, pag. 1280.

(20) Là-même.

(21) Rœmond, Hist. de l'Hérésie du Calvinisme, pag. 212, dit que Budé, grand ami de Berquin, fit tout son possible pour le sauver.

(22) Erasm. Epist. IV Libri XXIV, pag. 1280, & Epist. XVII Libri XXVII, Epist. XLVIII Libri XXX, pag. 1937.

(G) *L'Arrêt rendu contre lui le condamnoit à faire amende honorable, & à une prison perpetuelle.*] J'ai suivi les *Acta Martyrum* de Jean Crepin ; mais je remarquerai ici les differences des Relations. Beze ne parle point d'amende honorable, & il dit que les Livres de Berquin devoient être jettez au feu en présence de l'Auteur ; ce que Crepin ne remarque pas. Erasme raporte quatre chefs de peine : les Livres devoient être brûlez : l'Auteur se devoit retracter ; on lui devoit percer la langue ; & le laisser en prison toute sa vie (20). Beze & Crepin n'ont pas oublié ce dernier chef. Erasme ajoute que la cause fut jugée par douze Commissaires ; que Budé, qui étoit l'un d'eux, exhorta fortement Berquin avant la condamnation à se retracter (21), que Berquin aiant ouï la Sentence en apella au Roi & au Pape ; & que les Juges, indignés de ce terme d'apellation, condamnerent l'Apellant au feu dès le lendemain. Erasme raporte tout cela sur un ouï-dire (22). Voiez la Remarque (K).

(H) *Le Moine, qui l'accompagna sur l'échafaut, déclara qu'il avoit remarqué en lui quelques signes d'abjuration.*] Un homme (23), qu'Erasme croit digne de foi, lui écrivit, qu'il demanda à ce Moine si Berquin avoit reconu ses erreurs en rendant le dernier soupir ? & que le Moine lui repondit qu'oui, & témoigna ne faire aucun doute que l'ame de Berquin ne fut au sejour des bienheureux. L'ami d'Erasme assista de près à l'execution, & lui en rendit un fidele compte. Il lui aprit que personne n'avoit pu entendre le Discours que Berquin avoit fait au peuple : le bruit que les Archers firent tout exprès en fut la cause. Personne ne cria *Jesus*, quand on étrangla le patient, & néanmoins, cela se pratique envers les sacrileges & les parricides (24). Si ce que Theodore de Beze raporte étoit vrai, nous le verrions infailliblement dans la Relation d'Erasme : son ami n'auroit eu garde de se taire sur cela. Beze raporte *que le Docteur Merlin, alors Penitencier de Paris, qui l'avoit conduit au suplice, fut contraint de dire tout haut devant le peuple apres sa mort, au grand regret de ses Accusateurs & Juges, qu'il y avoit peut-estre plus de cent ans qu'homme n'estoit mort meilleur Chrestien que Berquin* (25). Il y a quelque aparence que Beze aprit ensuite la fausseté de cela ; car, s'il avoit cru le fait, pourquoi ne l'auroit-il point mis dans ses *Icones* ? Il est certain, que dans ces rencontres, il court cent fraudes pieuses, dont un Historien se doit défier.

(23) Nommé Mouinus.

(24) Ex Erasmi, Epist. IV Libri XXIV, pag. 1277, 1278.

(25) Beze, Hist. Eccles. Livre I, pag. 6.

(I) . . . . *Voiez ce qu'Erasme a dit là-dessus.*] Il a déclaré tout franc, qu'il croit que le Franciscain, qui accompagna Berquin sur l'échafaut, dit un mensonge : „ c'est „ toujours „, ajoute-t-il, „ leur coutume en pareil cas. „ Ces fraudes pieuses leur servent à se maintenir dans la „ gloire d'avoir vengé la Religion, & à justifier dans l'es„ prit des peuples ceux qui ont accusé & condamné les „ Hérétiques brûlez „. *At ego* Franciscani *dictis nihil habeo fidei, præsertim quum hoc sit illis solenne, post extinctum hominem spargere rumores, quod in incendio cecinerit palinodiam, quo simul & vindicatæ religionis laudem auferant, & multitudinis invidiam calumniatorumque suspicionem effugiant* (26). Il savoit d'original quelques-unes de ces fraudes pratiquées à Bruxelles, & il les raporte en peu de mots. Si les peuples etoient raisonnables, ils feroient à craindre à ces sortes de Delateurs & de Juges ; car enfin, que peut-on concevoir de plus affreux, quand on l'examine sans prejugé, que de se representer un homme condamné aux flames, parce qu'il ne veut pas violer la foi qu'il a jurée au vrai Dieu ? Mais bien loin que cela donnât quelque crainte aux Auteurs de ces suplices, qu'au contraire ils en devenoient plus insolens ; car ils esperoient de se rendre plus redoutables. Ce fut l'un des mauvais endroits qu'Erasme trouva dans le suplice du pauvre Berquin. *Periculum est ne Beddis suâ sponte plus satis insanientibus nimium accedat animorum* (27).

(26) Erasmus, Epist. IV Libri XXIV, pag. 1278.

(27) Idem, ibid. pag. 1282.

(K) *Il a paru un Ouvrage, où les procédures qu'il eut à essuier ont été bien debrouillées.*] C'est le Traité de l'*Origine de l'Imprimerie de Paris*, par Monsr. Chevillier. Voici de quelle maniere il raporte ces procédures. *En l'année* 1523, *le* 13 *May, le Parlement fit saisir les Livres de* Louis de Berquin, *& ordonna qu'ils seroient communiqués à la Faculté de Theologie, pour en avoir son avis. On lui trouva le Livre* De abroganda Missâ, *avec quelques autres de Luther & de Melancthon, & sept ou huit Traitez dont il étoit Auteur, quelques-uns sous ces Titres :* Speculum Theologastrorum, De Usu & Officio Missæ &c, Rationes Lutheri quibus omnes Christianos esse Sacerdotes molitur suadere, Le Débat de Pieté & Superstition. *On trouva aussi quelques Livres qu'il avoit traduits en François, comme,* Raisons pour lesquelles Luther a fait brûler publiquement les Decretales & tous les Livres de Droit Canonique, La Triade Romaine, *& autres. La Faculté, apres avoir examiné ces Livres, jugea qu'ils contenoient expressément les Heresies & les Blasphêmes de Luther. Son Avis est datté du Vendredy 26 Juillet* 1523, *& adressé à la Cour du Parlement. Apres avoir porté sa Censure sur chaque Livre en particulier, elle conclut qu'on les doit tous jetter au feu, que Berquin s'étant fait le Defenseur*

des

rai le précis dans la derniere Remarque de cet Article.

des Hérésies Luthériennes, on doit l'obliger à une Abjuration publique, & lui defendre de composer à l'avenir aucun Livre, ni faire aucune Traduction préjudiciable à la Foi . . . . (28). „ Le Parlement ordonna que cet Avis lui seroit signifié. „ Il y répondit par écrit, & de vive voix en presence des „ Juges. Sur ses réponses, il fut arrêté prisonnier le premier „ jour d'Aoust ; &, quatre jours après, on lui lut son Ar„ rest, qui le renvoyoit au Tribunal de l'Evêque de Paris, „ pour être jugé par lui sur les Cas résultans du procès. Le „ huitiéme d'Aoust, le Roi le fit tirer des prisons de l'Of„ ficialité ; par le Capitaine Federic, & évoqua la cause à „ son Conseil, où il fut jugé par Mr. le Chancelier, *& „ condamné à abjurer quelques Propositions hérétiques; ce qu'il „ fit.* Ce sont les termes des Registres du Parlement. Il ne „ fut pas si-tôt sorti de ce danger, qu'il recommença à „ debiter des Héresies dans ses Livres & dans ses Discours. „ Pour n'être plus si observé, il se retira dans le Diocese „ d'Amiens, où il scandalisa tellement le Peuple & le Cler„ gé, que l'Evêque fut obligé de venir à Paris se plaindre „ au Parlement, qui le fit prendre, & fut déclaré Hereti„ que & Relaps, par Sentence de deux Conseillers de la „ Cour, choisis pour connoitre du fait d'Heresie, & re„ vêtus de l'autorité du saint Siege, par un Bref du Pape „ Clement VII. datté du 20 May 1525, registré en la „ Cour, que la Reine Régente avoit obtenu de Rome en „ l'absence du Roi son fils. Il fut abandonné par ces Ju„ ges d'Eglise au Parlement comme au bras séculier. Son „ procès avoit été distribué à un Conseiller. Le matin qu'il „ devoit être rapporté, le Parlement reçût une Lettre du „ Roy, qui revenoit d'Espagne, dattée du premier d'A„ vril 1526, où il ordonnoit qu'on arrêtât la procédure. „ Et enfin, après plusieurs Lettres écrites, il envoya un „ Lieutenant de ses Gardes, avec le Prévôt de Paris, qui „ le tirérent de la Conciergerie, le gardérent quelque-tems „ au Louvre, & lui donnerent la liberté (29)". La Faculté de Theologie aiant censuré les Colloques d'Erasme, l'Université defendit de les lire & de les enseigner dans les Colleges. *Alors Berquin fit écrire à Erasme, qu'il ne falloit plus tarder, qu'il devoit se joindre à lui, qu'il étoit tems de faire perdre aux Docteurs toute l'autorité qu'ils avoient dans l'Eglise, & de les décrier tout-à-fait, l'occasion étant favorable.* Nunc tempus esse ut Theologis omnis ut polletum detraheretur auctoritas. *Sa cause étoit demeurée en suspens. Elle consistoit dans une Sentence portée contre lui par deux Conseillers Juges delegués du Pape, (laquelle Erasme attribue au Prieur des Chartreux, à celui des Celestins, & à un troisiéme qu'il ne nomme point.) Elle consistoit aussi dans un reproche qu'il faisoit à la Faculté de Theologie d'avoir approuvé la Doctrine impie, comme il disoit faussement, du Docteur Beda. . . . Enfin par la protection qu'il avoit eue de la Cour, flatté d'une vaine esperance d'abbatre la Faculté, debitant toujours des erreurs, il voulut poursuivre son absolution contre l'avis d'Erasme, qui lui conseilloit fort sagement de quitter cette entreprise, & de sortir du Royaume. . . . . . Douze Commissaires furent deputez pour le juger, qui l'ayant trouvé convaincu d'Heresie, le firent prendre prisonnier. Ils étoient convenus ensemble qu'on brûleroit ses Livres, qu'on lui perceroit la langue, & qu'il ne seroit condamné qu'à la prison perpétuelle, pourvu qu'il voulût abjurer ses Héresies. Le sçavant Guillaume Bude, qui fut un de ses Juges, fit tout ce qu'il pût pendant trois jours pour lui persuader de sauver sa vie par la retractation de ses erreurs ; mais n'ayant pû vaincre son opiniâtreté, son Arrest lui fut prononcé. Il fut brulé en Greve, au mois d'Avril* 1529 (30).

(28) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 176.

(29) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 177.

(30) Là même, pag. 177, 178.

BERSALA (*A*) (ANNE) fille & principale héritiere de Wolfard de Borselle (*a*), & de Charlotte de Bourbon-Montpensier (*b*), qui furent mariez ensemble le 17 de Juin 1468, fut femme de Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne Seigneur de Bevres, l'un des bâtards du Duc de Bourgogne Philippe le Bon (*c*). Elle lui aporta en dot la Seigneurie de Vere (*B*), celle de Flessingue, & quelques autres, & eut de lui un fils & deux filles. Son pere, & celui de son mari, firent une très-grande figure (*C*). Le mérite de cette Dame, & quelques endroits de sa conduite & de ses malheurs, feront le sujet de notre derniere Remarque (*D*). On

(a) Fabert, Hist. des Ducs de Bourgogne, Tom. I, pag. 162.

(b) Anselme, Hist. de la Maison Royale, pag. 272.

(c) Pontus Heuterus, Rerum Burgundic. Lib. VI, pag. 7.

(*A*) BERSALA.] C'est ainsi qu'Erasme a latinisé le nom vulgaire BORSALLA.

(*B*) *Elle aporta à son mari la Seigneurie de Vere.*] Elle est en Zeelande, dans l'Ile de Walcheren, & a été depuis erigée en Marquisat. On la nomme vulgairement Ter-Veer.

(*C*) *Son pere, & celui de son mari, firent une très-grande figure.*] Car on dit (1), que Wolfard de Borselle épousa en premieres nôces *Marie fille de Jaques I Roi d'Ecosse, qui lui aporta le Comté de Boucam* (2), & qu'il fut Maréchal de France (3). Il est plus certain qu'il fut créé Chevalier de la Toison d'or (4). Louis Gollut le met dans la Liste, & le qualifie Comte de Grand-Pre. Mr. Fabert fait la même chose ; mais j'ai de la peine à croire qu'ils aient raison ; car je trouve qu'Antoine de Bourgogne, bâtard de Philippe le Bon, fut fait Comte de Grand-Pré & de Chateau-thierri, par Louis onze, l'an 1478 (5), qui est le tems à-peu-près où Wolfard de Borselle reçut le colier de l'Ordre. Quand nous n'aurions point d'autre preuve du rang qu'il tenoit, que son mariage avec une fille de Louis de Bourbon Comte de Montpensier, & Dauphin d'Auvergne, troisiéme fils de Jean I Duc de Bourbon, nous ne pourrions douter qu'il ne fit beaucoup de figure dans le monde. Voila pour ce qui regarde le pere d'Anne de Borselle. Disons un mot de son beau-pere & de son mari. Antoine de Bourgogne, surnommé le *grand Bâtard*, fut fait Chevalier de la Toison l'an 1456 (6). Il fit lever le siége de Ceute aux Mores, il conduisit l'avantgarde à la bataille de Grandson (7), & il demeura prisonnier à celle de Nancy. Il entra ensuite au service de Louis XI, qui lui donna de très-belles Terres, comme je l'ai déja dit (8). Charles huitiéme lui accorda des Lettres de légitimation l'an 1485, & le fit Chevalier de l'Ordre de St. Michel. Du Mariage de ce Batard de Bourgogne avec Marie de la Vieville, contracté l'an 1459, sortit Philippe de Bourgogne Seigneur de Bevres, *qui fut établi Admiral & Gouverneur d'Artois, & créé Chevalier de la Toison, à Bruges, l'an* 1478. *Il fut aussi pourvu du Gouvernement du Comté de Flandres*, & il épousa Anne de Borselle (9).

(1) Fabert, Histoire des Ducs de Bourgogne, Tom. I, pag. 162.

(2) *Je croi qu'il faut dire Buchan.*

(3) Anselme, Histoire des grands Officiers, pag. 252.

(4) Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 744.

(5) Anselme, Geneal. de la Maison Roiale, pag. 221.

(6) *La même*, pag. 220.

(7) *L'an* 1476.

(8) *Ci-dessus*, Citation (5).

(9) *Tiré du Pere Anselme*, Genealogie de la Maison Roiale, pag. 220, 221.

(*D*) *Le mérite de cette Dame, & quelques endroits de sa conduite, . . . feront le sujet de notre derniere Remarque.*] Il n'y avoit rien de plus honnête, ni de plus généreux qu'elle, si nous en croions Erasme. *Vous pervenimus*, dit-il dans une Lettre datée du mois de Fevrier 1497, *ad* Annam *Principem* Verianam. *Quid ego tibi de hujus mulieris comitate, benignitate, liberalitate, memorem? Scio rhetorum amplificantium suspectam haberi solere, praesertim iis qui ejus artificii rudes non sunt. At hic me nihil allevare, imò re vinci artem nostram, mihi credas velim. Nihil unquam produxit rerum natura, aut pudentius, aut prudentius, aut candidius, aut benignius* (10). Il venoit de recevoir d'elle mille marques de bonté, & de libéralité. *Tam illa in nos benefica fuit . . . tantis illa me officiis cumulavit nullis a me studiis provocata* (11). *O te beatum, à superis charum, si tu istos scopulos enavigâris : si felicitate tuâ, quæ mihi quidem summa videtur, sine invidiâ frui possis. Quod ut fore confidam, domina virtus facit, cui superos omnes propitios, benignos volentes esse non dubito. Evenit mihi, mi Batte, ut ista, quod in te sæpenumero soleo, ut tam ardentius amare, mirarique incipiam, quam absum. Bone Deus, qui candor, quæ comitas in amplissima fortunâ, quæ animi lenitas in tantis injuriis, quæ hilaritas in tantis curis, tam quæ animi constantia, quæ vita innocentia, quod in literatos studium, quæ in omnes affabilitas* (12). Je ne dirois rien de la Lettre qu'il écrivit à ce même ami l'an 1500, si elle ne témoignoit que cette Dame faisoit de grans biens aux Ecclesiastiques. Il souhaite qu'elle le choisisse pour un objet de ses liberalitez, lui dont les travaux de plume sont plus durables que la voix des Prédicateurs (13), & qui voudroit aller prendre en Italie le bonnet du Doctorat ; ce qu'il ne sauroit faire sans des dépenses qu'il ne se voit point en état de soutenir, si elle n'ouvre sa bourse. *Ostendes quanto amplius ego sim meis literis decus dominæ allaturus, quam alii, quos alit, Theologi. Nam illi vulgaria concionantur, ego scribo, quæ semper sint victura. Illi indocte nugantes, aut uno aut altero in templo audiuntur ; mei libri, à* Latinis, *à* Græcis, *ab omni gente toto orbe legentur. Ejusmodi indoctorum Theologorum permagnam ubique esse copiam, mei similem vix multis seculis inveniri, nisi fortè adeo superstitiosus es, ut religio tibi sit, in amica negotio mendaciolis aliquot abuti. Deinde ostendes nihilo illam pauperiorem futuram, si ut* Hieronimus *jam depravatus, si ut vera Theologia instauretur, aliquot aureis adjuverit, cum tanta ex illius opibus turpissimè pereant* (14). Elle se trouva dans l'embarras l'an 1498, & même dans une espece de détention. *Apud dominam Veriensis oppidi res hoc erant loco ut nec colloqui sine summo periculo potuerim, nec abire sine gravi suspicione. Nosti causam propositi qui ac nunc in vinculis est, ita domina in tutelâ* (15). Les choses n'allérent pas mieux l'année suivante. *Veriana duris fatis premitur, ut sublevanda potius quam oneranda videatur* (16) : mais la fermeté de son courage contre la mauvaise fortune fut une belle matiere d'éloge. Voiez la Lettre qu'Erasme lui écrivit l'an 1500. Je n'en tirerai qu'un Passage : il nous aprendra qu'elle fut mariée très-jeune, & qu'étant passée d'un mariage peu agréable à l'état de viduité, elle ne vouloit point se remarier, quoi que les soupirans se présentassent avec de grandes sollicitations. *Nam te quidem non tam in viduis, quàm in virginibus pono : siquidem quod olim puella admodum nupsisti, id quidem partim parentum autoritati, partim generi propagando datum : & ejusmodi fuit conjugium, ut non tam sit imputanda voluptas, quàm patientia spectata. Quod autem nunc ista adhuc ætate virenti, & penè puellari, nullâ procorum instantiâ possis a constantia proposito divelli, quod in fortunâ tam affluenti, tam nihil indulges tibi, id ego non viduitatem, sed virginitatem existimo : in qua si, ut confido, perseveraris, ego te, modo credo audacter, non in adolescentularum choro, quarum, ut ait Scriptura, non est numerus, non in octoginta* Salomonis *concubinis, sed in quinquaginta Reginis, &* Hieronymo, *videm, ut spero, approbante annumeravero* (17).

(10) Erasm. Epist. XIV Libri IV, pag. 286.

(11) *Idem, ibid.*

(12) Erasm. Epist. XXIV Libr. IV, pag. 293.

(13) *Voiez la* Lettre XLVIII *du VIII Livre.*

(14) *Idem, ib.* pag. 440.

(15) *Idem*, Epistol. XXIII Libri IX, pag. 482 *elle est datée de Paris, en* 1498. *Voiez aussi la Lettre XXV du même Livre.*

(16) *Idem*, Epist. XX Libr. IX, pag. 492 *elle est datée de l'an* 1499.

(17) *Idem*, Epist. ultima Libri IX, pag. 503, 504.

On y verra, entre autres choses, qu'Erasme l'estimoit singuliérement.

Disons aussi quelque chose d'Adolphe de Bourgogne son fils unique. Il fut Amiral de Flandres, *& crée Chevalier de la Toison d'or, à Bruxelles, l'an 1516. Il est loüé pour ses bonnes qualitez par Erasme, qui lui dedia son Livre de la Vertu. Il mourut en son Chateau de Beures en Flandres, le 7 Decembre 1540* (18). Il laissa un fils & des filles : celles-ci ont laissé posterité (19) : mais le fils, qui se nommoit Maximilien, n'eut point d'enfans de Louise de Croi sa femme, qui étoit fille de Philippe de Croi Duc d'Arschot (20). Il fut fait Marquis de Vere par Charles-Quint (21), & l'an 1546 il reçut le colier de l'Ordre de la toison d'or (22). Il mourut l'an 1558 (23). La XVI Lettre du X Livre d'Erasme est écrite à Adolphe de Bourgogne, *Principi Veriano*. Elle est datée de Londres, en 1512. Il lui écrivit de Paris, la même année, une Lettre très-excellente, qui est à la fin de l'*Enchiridion Militis Christiani*, dans quelques Editions.

(18) *Le Pere Anselme*, Geneal. de la Maison Roiale, *pag.* 211, 212.

(19) *Voiez le P. Anselme*, *là-même.*

(20) *Là-même*, *pag.* 212.

(21) Pontus Heuterus, Rerum Belgic. *Libr. VI*, *pag.* 6.

(22) Anselme, Geneal. de la Maison Roiale, p. 212.

(23) Lud. Guicciard, Descript. Belgii, *pag.* 122.

BERTELIER (PHILIBERT) Greffier de la Justice inférieure de Geneve sa patrie, n'auroit point de place dans ce Dictionaire, si son Article n'étoit propre à être le Suplément d'un autre *(a)*, & une décharge de l'Article de CALVIN, qui aparemment sera bien long. Ce Bertelier vivoit au milieu du XVI siécle. Il ne s'est fait conoitre que par de mauvaises actions ; mais comme il en fit une qui donna beaucoup de joie aux Controversistes, parce qu'elle leur fournissoit une ample matiere de déchirer la mémoire de Calvin, il se mit en état d'être cité comme quelque chose, & de faire figure dans des Ecrits d'importance *(b)*. Cette action fut qu'il suposa que la République de Geneve l'avoit envoié à Noion, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant les mœurs & la vie de Calvin ; & qu'aiant exécuté cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de sodomie, & qu'à la priere de l'Evêque on commua la peine du feu en celle de la fleur de lis. Il se vanta d'avoir un Acte signé de Notaire, qui faisoit foi de ce procès & de cette condamnation. Bolsec assûre *(c)*, que lui & bien d'autres ont vu cet Acte ; & voilà le fondement de l'horrible accusation qui a couru par tant de bouches, & qui a été insérée dans une infinité de Livres. La question de fait, si Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non-conformité, se réduit, de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de Bolsec, qui assûre qu'il a vu l'Acte que Bertelier raporta de la ville de Noion. On verra dans l'Article de BOLSEC, que son témoignage ne vaut rien dans les choses qui sont à la charge de Calvin. Celui de Bertelier ne sauroit être meilleur ; car ce fut un homme de mauvaise vie, & contre lequel il y eut Sentence de mort *(A)* ; & qui, après tout, n'avoit point eu à Geneve de plus inexorable partie que Calvin *(B)*. Mais pour detruire cette accusation, il n'est nullement néces-

(a) Dans celui de (Jerome) Bolsec.

(b) Voiez la Remarque (D).

(c) Dans l'Histoire de Calvin, publiée l'an 1577.

(A) *Ce fut un homme de mauvaise vie, & contre lequel il y eut Sentence de mort.*] Mr. Drelincourt le Ministre de Paris me fournira une preuve de ce fait, contre laquelle la chicane des plus déterminez Sophistes qui soient au monde ne seroit que blanche. Il a inseré dans un Livre imprimé à Geneve, avec le privilege de la Seigneurie (1), l'Extrait d'une Lettre qu'il avoit reçue de Mr. Lullin, Conseiller & ancien Syndic de Geneve : or voici ce que porte cet Extrait.

„ Je ne veux pas cependant refuser à vôtre contentement particulier ce que j'ai apris, & que je puis vous assurer que j'ai lu, & que je viens de lire dans les anciens Registres de nôtre Conseil, où j'ai trouvé que le nommé Philibert Bertelier étoit de cette ville, & qu'il y a possédé la charge de *Secrétaire*, que l'on apelle ailleurs *Greffier, de la Justice inferieure*, qui est bien au dessous de celle de *Secretaire d'Etat* qu'on lui attribue ; & que cet homme étant accusé de crimes de sédition & de conspiration contre cet Etat, & cette Eglise, il se rendit fugitif, & n'ayant pas voulu comparoitre pour en répondre, fut condamné comme ateint & convaincu de ces crimes, à avoir la tête tranchée, par Sentence rendue contre lui le sixiéme d'Aoust 1555. Et même, environ deux ans après, ayant un procès contre un particulier de cette Ville en une Justice étrangere où il s'étoit retiré, & auquel il y alloit de l'honneur & de l'interêt de nôtre République & de ce particulier de faire conoître ce perfide, l'on ottroya une Atestation du Jugement rendu contre lui, aux termes que vous verrez par la copie ci jointe, datée du cinquiéme de Février 1557. Voila les qualitez véritables de celui dont on releve si haut le témoignage dans le Livre de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu. Pour ce qui regarde son envoi ou sa députation à Noyon, pour faire une information de la vie de Monsieur Calvin, c'est un fait, qui non seulement est faussement suposé, & dont il n'est fait aucune mention en nos Registres ; mais qui est contre toute vraisemblance. Car outre qu'il n'est jamais forti Envoyé ou Député de nôtre Ville, pour affaire publique, qui n'ait été en une charge plus haute que celle de Bertelier, & que l'on ne donne ces emplois qu'à des Conseillers du petit Conseil, il est notoire, comme vous savez, que nous avions en cette Ville des personnes remarquables de Noyon, qui s'y étoient retirez avec Monsieur Calvin peu de tems après lui, & entr'autres, un Chanoine, nommé Mr. Collemont, & Monsr. de Normandie, Lieutenant Civil de la ville de Noyon, dont la famille est encore des plus considérables parmi nous, & duquel je suis descendu du côté maternel ; par le moyen desquels il étoit bien facile de prendre toutes les informations que l'on auroit pu desirer, sans aller plus loin. Joint à cela, qu'il est constant que ce Bertelier a toujours été ennemi de Monsr. Calvin, parce qu'il l'avoit souvent repris & censuré de ses vices, & de ses scandales ; & qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses méchans & pernicieux desseins. Ce qui se prouve par les Lettres de Calvin à Viret & à Bullinger, au mois de Septembre & de Novembre 1553, par lesquelles il le décrit comme un homme vicieux & audacieux. Monsieur de Beze représente aussi en la Vie de Calvin les méchantes qualitez de Bertelier (2)".

(1) *Il a pour Titre* La Defense de Calvin, *& fut imprimé l'an 1667, in 8.*

(2) Drelincourt, Defense de Calvin, *pag.* 146.

Voici la Copie de l'Attestation de la Seigneurie de Geneve contre Philibert Bertelier (3).

„ Nous Syndics & Conseil de Geneve, à tous ceux qui ces présentes verront, certifions que le sixiéme d'Aoust de l'an 1555 a été donné & prononcé publiquement, à son de trompe, Sentence criminelle, contre Philibert Bertelier, & complices nommez en ladite Sentence, par laquelle, pour les crimes horribles & détestables de Conspiration contre la sainte Institution & Reformation Chrétienne, & contre cette Cité, bien public & tranquilité d'icelle, a été ledit Philibert Bertelier, comme des auteurs de conspiration & ennemis de cette Cité, paix & union & tranquilité d'icelle, condamné à devoir être lié & mené au lieu de Champel, & là avoir la tête coupée, & son corps mis en quatre quartiers, lesquels seront élevez en quatre lieux plus éminens, à l'entour de cette Cité, pour donner exemple aux autres, qui tels crimes voudroient commettre : comme ainsi l'attestons. En foi dequoi nous avons mandé & commandé être concedées les présentes, sous nôtre seau en ce accoûtumé, & sein de nôtre Sécrétaire. Donné à Geneve, ce 5 de Fevrier 1557 ".

(B) *Il n'avoit point eu de plus inexorable partie que Calvin.*] Bertelier aiant été excommunié l'an 1552 par le Consistoire de Geneve (4), en porta ses plaintes au Sénat. Les Ministres furent mandez pour rendre raison de cette affaire : le Sénat, parties ouïes, prononça que l'excommunication étoit juste. Au bout de dix-huit mois, Bertelier eut recours encore au Sénat, qui, après avoir ouï les oppositions de Calvin, prononça que Bertelier seroit reçu à la Sainte Cene. Dès que Calvin eut apris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics de convoquer le Sénat ; & lors que l'Assemblée fut formée, il représenta ses raisons, & conclut par jurer qu'il perdroit plûtôt la vie, que de consentir qu'un tel homme participât à la Cene (5). Voilà ce que Calvin a écrit lui-même. Son Historien nous en dira davantage (6). Les vacarmes que l'on fit contre les Ministres, comme si à certains égards ils se fussent emparez des droits de la Souveraineté, furent cause que le Conseil des deux cens ordonna que la conoissance des causes d'excommunication apartiendroit en dernier ressort au Sénat, & que le Sénat pourroit absoudre les excommuniés qu'il verroit bon être. En conséquence de ce Décret, le Sénat accorda des Lettres d'absolution à Bertelier, qui furent scellées du seau de la Seigneurie. On devoit célebrer la Cene dans deux jours, lors que Calvin fut averti de ce qui s'étoit passé. Il prit son parti promtement : il précha sur le mépris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chrysostôme, qu'il n'oposeroit point la force à la force, mais qu'il se laisseroit plutôt massacrer, que d'emploier sa main à présenter les saints mysteres à ceux qui en avoient été jugez indignes. Ce fut un coup de foudre, qui déconcerta la faction de Bertelier ; desorte qu'il fut jugé à propos qu'il ne se présentât pas à la Communion. Le lendemain de la Cene, Calvin, accompagné de son Consistoire, demanda au Sénat, & au Conseil des deux cens, la permission de parler au peuple sur cette affaire, attendu qu'il s'agissoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impression sur les esprits, qu'il fut resolu qu'on consulteroit les Cantons Suisses, &

que

(3) *Elle est dans le Livre de Mr* Drelincourt, *pag.* 151.

(4) *C'est de lui qu'il faut entendre ces paroles de la Lettre de* Calvin à Bullinger, *(c'est la CLXII:)* Quidam, ob effrenes suas libidines & multa flagitia, coetu nostro privatus, donec resipisceret.

(5) *Ex* Epistolâ Calvini ad Viretum, *c'est la CLIV: elle est datée du 4 de Septemb. 1553.*

(6) Beza, in Vitâ Calvini, ad ann. 1553.

Victoire remportée par le Consistoire de Geneve sur les Magistrats.

néceſſaire de ſe ſervir des juſtes reproches qui rendent nul le témoignage de ces deux perſonnes *(d)*. On trouve dans l'Acte même une marque infaillible de réprobation *(C)*; & rien ne me ſurprend davantage, que de voir un auſſi grand homme que le Cardinal de Richelieu, faire fond ſur cette Piece de Bertelier *(D)*, & s'apuier principalement ſur ce que la République de Geneve ne s'inſcrivit pas en faux *(E)*. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi elle eut raiſon de mépriſer ce menſonge *(F)*. Il n'y a point d'Articles de Dictionaire, qui ſoient plus capables de rendre ſervice

(d) Voiez Rivet, dans ſon Catholicus Orthodoxus, *au Tome III de ſes Oeuvres, page* 8 *&c; & dans ſon* Jeſuita Vapulans, *Chap. II, page* 495 *&c. du même Tome, où il montre à* Leſſius, *par ſes propres Regles, que ni* Bertelier, *ni* Bolſec, *ne peuvent point rendre témoignage contre* Calvin.

que le Décret des deux Cens demeureroit ſuſpendu, ſans que l'on pût dire que les anciens Reglemens euſſent reçu la moindre atteinte. *In eam ſententiam animis non mediocriter immutatis itum eſt, ut ſuſpenſo illo Ducenſorum decreto ſtatueretur petendum eſſe à quatuor civitatibus Helveticis judicium, nec interea præjudicium ullum fieri receptis legibus oportere* (7). Par ce moien, le Conſiſtoire remporta un plein triomphe, & fit bouquer, pour ainſi dire, & le Sénat, & le Conſeil des deux Cens. Qu'euſſent-ils fait dans un païs de Démocratie? Peut-on dominer ſur des perſonnes, qui du haut d'une chaire diſent au peuple qu'ils ſe laiſſeront plutôt tuer, que de conſentir que les choſes ſaintes ſoient profanées? L'exemple de St. Chryſoſtôme, allégué bien à propos, eſt une très-fine maniere de menacer d'une ſédition Meſſieurs du Gouvernement.

(7) Beza, in Vitâ Calvini, ad ann. 1553.

(C) *Il y a dans l'Acte qu'il produiſit contre Calvin une marque infaillible de réprobation.*] On ne ſait, ni en quel tems il fut dreſſé, ni par qui, ni les noms des témoins, ni en général aucune des circonſtances que l'on n'oublie jamais, ſi ce n'eſt lors qu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont intérêt de s'inſcrire en faux. Ce que je vais dire eſt tout autrement déciſif. Si l'Acte de Bertelier avoit été légitime, il y auroit eu à Noion des Documens authentiques & publics du Procès & de la fleur de lis en queſtion; &, cela étant, on les auroit publiés dès qu'on auroit vu les ravages que ſouffroit le Catholiciſme par le moien de Calvin. A moins d'un miracle continuel, & plus inoui qu'aucun miracle que l'on connoiſſe, tous les habitans de Noion n'auroient pas gardé le ſecret, & n'auroient point épargné la réputation d'un compatriote qui leur étoit ſi odieux (8). Je pouſſe cette penſée dans un autre lieu (9), laiſſons la donc ici comme elle eſt. J'ajoute, que ſi l'expoſé de Bertelier étoit véritable, il auroit eu ſon papier quand il s'enfuit de Geneve; c'eſt-à-dire, que ſa prétendue commiſſion auroit précédé l'affaire pour laquelle il fut condamné à la mort par contumace l'an 1555; car, depuis ce tems-là, il eſt viſible qu'il n'a point eu la commiſſion dont il ſe vante. Mais, à qui perſuadera-t-on, qu'avant l'année 1555, lors que ceux qu'on apelloit Hérétiques n'oſoient ſe montrer de peur du feu, un Député de Geneve alla hardiment à Noion pour s'informer de la vie de Calvin? A qui perſuadera-t-on, que ſi Bertelier avoit eu un Acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554, il l'auroit ſi bien tenu ſous la clef, que le public n'en auroit eu connoiſſance qu'en l'année 1577? N'étoit-ce pas une Piece que le Clergé de France auroit achetée au poids de l'or? Mais à quoi m'amuſai-je de réfuter un Roman auſſi ridicule que celui-là?

(8) L'on [illegible], ſur une fauſſe nouvelle de la Mort de Calvin, on fit des Prieres publiques & des Proceſſions à Noion, pour rendre graces à Dieu de cette Mort. *Non dubito quin jam audieris me pæne eſſe ſuperſtitem. Ità nobis mortuum fingere volunt,* (c'eſt à l'occaſion de l'incendie qui fit périr cette Ville, l'an 1552, que Calvin dit cela,) *quæ ſuperſtitem me, ob falſum mortis meæ rumorem, ſolennes habent ſupplicationes, ut de Chriſto te amo…* Calvinus, Epiſt. CXL, datée du 5 Decembre 1552.

(D) *Il eſt ſurprenant de voir le Cardinal de Richelieu faire fond ſur cette Piece de Bertelier.*] „ Ce qui doit paſſer „ , dit-il (10), „ pour une conviction indubitable des crimes „ imputez à Calvin eſt que depuis qu'il a été chargé de „ cette accuſation, l'Egliſe de Geneve non ſeulement n'a „ pas juſtifié le contraire; mais même, n'a pas nié l'Infor„ mation que Bertelier, envoyé par ceux de la même vil„ le, fit à Noyon. Cette Information étoit ſignée des plus „ aparens de la ville de Noyon, & avoit été faite avec „ toutes les formes ordinaires de la Juſtice; & dans la mê„ me Information l'on voit que cet Héréſiarque, aiant été „ convaincu d'un péché abominable, que l'on ne punit „ que par le feu, la peine qu'il avoit méritée fut, à la prie„ re de ſon Evêque, modérée à la fleur de Lys. Et l'E„ gliſe de Geneve, qui ne deſavoue pas cette Information „ touchant la vie de Calvin, n'eût pas manqué de la deſa„ vouër, ſi elle eût cru le pouvoir faire ſans bleſſer la vé„ rité „. N'eſt-ce pas une choſe étrange, qu'un prémier Miniſtre, dont le crédit n'étoit pas moins grand que celui du Roi, ſe fonde ſur un Acte borgne, qu'un petit Médecin de Lion s'étoit vanté d'avoir vu entre les mains d'un homme vulgaire? Un petit particulier avoit donc plus de crédit que le Cardinal de Richelieu, pour déterrer les vieux Regîtres de Noion? La vérité eſt que ce Cardinal emploia toutes les perquiſitions imaginables, pour chercher les prétendues procédures de Noion contre Jean Calvin, & qu'il ne trouva rien (11). Cependant il ne laiſſa pas de ſoutenir l'affirmative ſur la foi de Jerôme Bolſec. Peut-on excuſer une conduite ſi étrange? Mr. Drelincourt ne ſauroit croire que ce grand homme l'ait tenue: il en jette tout le blâme ſur ceux qui ont publié le Livre intitulé, *Méthode pour convertir, &c.* (12).

(9) *Dans la Remarque* (K) *de l'Article* Bulliac, *& plus amplement dans la Remarque* (V) *de l'Article* Beze.

(10) Méthode pour convertir ceux qui ſe ſont ſéparez de l'Egliſe, *Livr. II, Chap. X, pag.* 319.

(11) *Voiez la* Defenſe de Calvin, *par Monſr.* Drelincourt, *pag.* 8.

(12) *Là même, pag.* 71. *Voiez auſſi pag.* 140, *&c.*

(E) . . . . . *& ſur ce que la République de Geneve ne s'inſcrivit pas en faux.*] Nous avons raporté dans la Remarque précédente les propres paroles du Cardinal de Richelieu: elles montrent qu'il faiſoit ſon fort du ſilence de la République de Geneve. Monſr. Drelincourt lui fait voir par des exemples ſenſibles, qu'il n'y a rien de plus faux, ni de plus abſurde, que de prétendre que ceux qui laiſſent courir une Accuſation, donnent lieu de croire qu'ils ſont convaincus qu'elle eſt bien fondée. Le prémier de ces exemples eſt Mr. le Cardinal de Richelieu lui-même: *Que ceux qui ne pouvoient ſouffrir ſon élévation & ſon pouvoir, en diſoient des choſes étranges; & qu'il y en a même qui ont été publiées, & dont on a rempli des Livres. Parce que l'on n'a pas fait d'information juridique pour juſtifier le contraire, les parens de cet illuſtre Cardinal, & ceux qui honorent ſa mémoire, voudroient-ils que cela paſſât pour des veritez conſtantes* (13)? Mr. Rivet, Profeſſeur en Theologie à Leide, s'étoit ſervi d'un pareil principe, en répondant à une Objection de Leſſius tirée du ſilence des bons amis de Calvin. *Itane? Ergo quæcunque libuerit infami alicui agyrtæ crimina confingere in viros bonos neceſſarium erit Libellos illos famoſos diſcutere, ut homines iſti, ſi tamen homines, qui famam aucupantur ex adverſariorum nomine, applaudant ſibi quod tandem repererint qui ſe cum illis voluerint componere, & exiſtimarint talia eſſe reſponſione digna, quæ contemptu potius erant diluenda* (14). Nous allons entendre un Jéſuite, qui s'accorde parfaitement avec ces Miniſtres. „ Depuis quand eſt-ce qu'il n'eſt „ point permis de demeurer dans le ſilence, à moins de „ vouloir paſſer pour convaincu des crimes qu'on nous au„ roit impoſez? L'on ne voit pas que ce ſoit là le ſenti„ ment des plus ſages, ni de ceux dont l'exemple peut ſer„ vir de regle aux autres. Qui ne ſait combien de ſottiſes „ les ennemis de la France ont accoutumé de publier con„ tre elle dans leurs Gazettes & dans leurs Libelles? Qui „ ne ſait auſſi les infamies & les abominations que Monſr. „ Jurieu a répandues contre les Papes & contre l'Egliſe „ Romaine dans ſon Parallele, dans ſes Préjugés, & en „ tant d'autres Livres dont il remplit le monde? Si donc „ le Roi ne tient pas des gens exprès pour réfuter ces Ga„ zettes étrangeres de point en point, & s'il ne ſe trouve „ perſonne parmi les Catholiques qui ait aſſez de tems à „ perdre pour s'amuſer à prouver ſérieuſement que ce ſont „ des viſions de Mr. Jurieu, de dire que les Papes ont pré„ tendu à la Monarchie univerſelle; que pour cet effet, „ ils ont ſuſcité exprès le Schiſme entre les Grecs & les La„ tins; qu'enſuite, afin de vuider la querelle, ils ont . . . „ &c; à moins, dis-je, que le Roi ou le Pape n'ayent „ ſoin de faire réfuter ces chimeres & ces médiſances, le „ Gazetier de Hollande & Mr. Jurieu ne ſeront-ils point „ en droit d'inſulter l'un à la France, l'autre au St. Siege, „ & de dire: *Ils n'ont oſé entreprendre de répondre, on a ſujet de croire qu'ils ne l'ont pu?* Et l'Auteur de la Morale „ pratique ne ſeroit-il point d'avis qu'on leur paſſât con„ damnation là-deſſus? On veut croire qu'il auroit hon„ te de l'accorder. Pourquoi donc ne voudroit-il pas „ que les Jéſuites euſſent pu négliger de répondre à des „ Libelles qui ne ſont à leur avis, ni moins fabuleux, „ ni moins mépriſables, que les Gazettes d'Amſterdam, „ & que les Syſtêmes hiſtoriques ou prophetiques de „ Monſieur Jurieu? Doivent-ils être plus délicats ſur le „ fait de leur réputation, que ne le ſont ceux que Dieu „ a mis ſur nos têtes? Ne doivent-ils pas, ou du moins „ ne leur eſt-il pas permis, après ces grands exemples, „ de mépriſer ce qui ne touche que leur honneur parti„ culier (15). „

ces. Exemples curieux ſur cela.

(13) Drelincourt, Defenſe de Calvin, *pag.* 84.

(14) Rivet, Operum, *Tom. III, pag.* 9, & 496.

(F) . . . *Ce n'eſt pas le lieu d'examiner ſi elle eut raiſon de mépriſer ce menſonge.*] La Maxime de Mr. Drelincourt & du Pere le Tellier eſt belle & bonne, & très-véritable généralement parlant; mais il y a des rencontres particulieres, où il vaut mieux ne s'en pas ſervir, que de s'en ſervir. Je ne déciderai point ſi la République de Geneve auroit mieux fait d'opoſer une Declaration publique à l'expoſé de Bolſec, concernant la pretendue députation de Bertelier. Il ſemble d'abord que l'avantage, que les Controverſiſtes Catholiques ont pretendu tirer du ſilence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de ſe taire: je veux dire, de ne démentir pas expreſſément & par un Acte public l'audace de ces gens-là; mais ceux qui font réflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, & que ſi on leur opoſe des digues d'un côté, ils ſe jettent de l'autre à l'infini, voient bien qu'un Acte de la République de Geneve n'auroit pas terminé cette Diſpute. Je conviens de la Maxime, que la meilleure maniere de ſe venger d'un impudent calomniateur, eſt quelquefois celle de ne lui répondre rien (16). Avec tout cela, je crus que Beze n'apliqua pas bien cette Maxime, quand il s'en ſervit envers Bolſec. Une Réponſe lui auroit donné de la vanité, il en eût conclu que ſes médiſances avoient penétré juſques au vif: cette concluſion l'eût comblé de joie; j'en tombe d'accord: mais il valoit mieux le laiſſer jouir de cette joie rabatue par la note infame de calomniateur public, dont une bonne Réponſe l'auroit couvert, que de fournir un prétexte tant à lui qu'à ſes copiſtes de ſe vanter qu'on n'avoit pu ſe défendre. *Qui tacet conſentire videtur.* Les veritez, qu'on nomme Maximes, ne ſe batent gueres moins entre elles, que les erreurs & les vérités.

(15) Le P. Le Tellier, Defenſe des Nouveaux Chretiens, I Part. *pag.* 25, 26.

(16) Genus ultionis eſt eripere ei qui fecit contumeliæ voluptatem. Solent dicere, miſerum me, puto non intellexiſſe! Adeo fructus contumeliæ in ſenſu & indignatione patientis eſt, *ut optimus Seneca, Cap.* 17. *de Conſt. Sapientis. Hunc fructum quærebat Bolſecus quem ei ademit viventis ſapientum patientia,* Riveti Operum *Tom. III, pag.* 496.

(b) Que le ſilence d'un Accuſé ne conclut rien en certains

vice au Lecteur que celui-ci (G).

(G) *Il n'y a point d'Articles de Dictionaire plus capables de rendre service au Lecteur que celui-ci.*] Une des plus grandes utilitez qu'on puisse tirer de la lecture est d'aprendre les foiblesses du cœur humain, & les mauvais effets des préjugés de Religion. Or où peut-on mieux connoitre cela qu'ici? Que ne faut-il pas que l'homme soit naturellement, ou qu'il devienne par le zèle aveugle & furieux de Religion, puis qu'un Moine, devenu Médecin Protestant, & puis Médecin Papiste, chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produit pas plutot une Accusation sur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace: une Accusation, dis-je, la plus mal bâtie, & la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait passer de Livre en Livre, qu'on en tire mille conséquences, que les Auteurs de la prémiere volée, le grand Cardinal de Richelieu même, la proposent aux Hérétiques comme un motif efficace de conversion; & tout cela, *propter majorem Dei gloriam!* O QUANTUM EST IN REBUS INANE (17)!

[(17) Persius, Satir. I, Vers. I.]

BERTRAM (CORNEILLE BONAVENTURE) natif de Thoüars en Poitou, se rendit recommandable dans le XVI siecle, par la connoissance qu'il s'aquit des Langues Orientales. Il avoit étudié l'Hébreu à Paris, sous Ange Caninius, & ensuite à Cahors avec le Jurisconsulte François Roaldes. Il eut bien de la peine à éviter les massacreurs de Cahors, l'an 1572; mais enfin il leur échapa, & se sauva à Geneve, où au bout de deux ans il remplit la Profession en Hébreu, que Rodolphe Cevalier avoit occupée. Il travailla à divers Ouvrages considérables, pendant son séjour à Geneve (A), & il ne discontinua point de s'apliquer à l'étude, lors qu'il se fut transporté à Franckenthal au Palatinat. Il y publia un Livre l'an 1586, intitulé *Lucubrationes Franckentalenses*. Il quitta ce poste pour s'en aller à Lausane, où Mrs. de Berne lui offrirent une Charge de Professeur qu'il exerça jusques à sa mort arrivée l'an 1594. Il étoit dans son année climactérique lors qu'il mourut (a), d'où l'on peut juger qu'il nâquit l'an 1531. Il ne faut pas oublier qu'il étoit Ministre, & qu'il exerça cette Charge dans Geneve (b). Il y épousa Genevieve Denosse, niece de la prémiere femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée dès son enfance. Elle étoit aimée de sa tante fort tendrement (c). Bertram étoit bon Critique, comme Theodore de Beze, Casaubon, & plusieurs autres savans personnages l'ont reconu publiquement (d).

[(a) *Vita de Monsr. de Thou, à la fin du Livre CIX.*]
[(b) *Voiez la Preface de Beze sur* Mercerus in Jobum, *imprimé en 1573.*]
[(c) Ant. Fajus, de Vita & Obitu Th. Bezæ, *pag.* 48.]
[(d) *Voiez* Colomesii Gallia Oriental. *pag.* 73, 74.]

(A) *Il travailla à divers Ouvrages considérables, pendant son séjour à Geneve.*] Il publia le *Trésor de Sanctes Pagninus*, avec des Augmentations dont il prit une partie dans les Ecrits de Mercerus & dans ceux de Cevalier, & il fournit l'autre de son propre fond. Il publia aussi la *Comparaison de l'Hébreu & de l'Araméen*, & un Traité *de Politia Judaica*. Mr. de Thou n'en savoit pas davantage: il met ce dernier Traité au dessus des autres Livres composez par cet Auteur. *Quæ ex omnibus ejus Operibus maximè commendatur* (1). Il auroit pu ajouter que Bertram contribua autant qu'aucun autre à l'Edition du Commentaire de Mercerus sur le Livre de Job. On l'avoue dans la Préface: *Caterum ne suâ quidem laude fraudandus Cornelius noster videtur, ejusdem Merceri quondam discipulus & nunc meus in hac Ecclesia Collega. Huic siquidem non parva ex parte debetur istius libri editio, cum vix alius reperiri potuisse videretur qui hac à Mercero minutissimis characteribus ac fugientibus penè literis in adversariis descripta legendo consequeretur* (2). Mr. Simon a parlé d'un autre travail de Bertram: il dit que ce Professeur, *aidé par Beze, la Faye, Rotan, Jaquemot, & Goulart*, revit la Version Françoise de la Bible en l'année 1588, & *qu'étant plus savant dans la Langue Hébraïque que tous ceux qui l'avoient precédé, il prit beaucoup plus de liberté dans la réformation qu'il fit, tant dans les Versions, que dans les Notes* (3). Les autres choses que Monsr. Simon a dites touchant cette Révision se voient non seulement dans son Histoire Critique, mais aussi dans le Suplement de Moreri. Je remarque, que selon Monsr. de Thou, l'Ouvrage, qui a pour Titre *Lucubrationes Franckentalenses* (4), fut publié l'an 1586, & intitulé de la sorte à cause que l'Auteur demeuroit à Franckenthal. *Comment donc*, me dira-t-on, *a-t-il travaillé à la Revision que ceux de Geneve firent l'an 1588?* Cette difficulté est vaine: quand Mr. Simon assûre, qu'*en l'année 1588, il se fit une autre réformation de la Version de Geneve*, il ne veut sans doute marquer que la date de l'impression: il ne prétend pas que tout ce travail ait été fait l'an 1588. On sait assez que ces sortes de Révisions durent ordinairement plusieurs années. Ainsi Bertram a pu être le principal Directeur de celle-là, quoi qu'elle n'ait vu le jour que long-tems après qu'il fut sorti de Geneve. J'ajoute qu'il fut en particulier l'*Auteur des Figures de cette Bible, & de leur Explication* (5). C'est donc de lui qu'il faut entendre ces paroles de la Préface qui fut mise au devant de cette Bible: *Nous avons aussi adjousté certaines Figures, mais à la fin & hors du corps de l'Ouvrage, qui pourront servir à l'intelligence de certains Passages, en quoi a particulierement travaillé un docte personnage de nostre compagnie grandement versé en la langue Hébraïque, & en la lecture du Vieux Testament.* Mr. Colomiés les a apliquées à notre Bertram (6).

[(1) Thuan. Lib. CIX, sub finem.]
[(2) Beza, in Præfat. libri Commentarii.]
[(3) Hist. Critique du Vieux Testament, Livr. II, Chap. XXIV, pag. 347.]
[(4) *Pour donner le Titre tout entier, il faut ajouter* ; Seu Specimen Expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca. *Dans la Critique de Mr. Simon, & dans le Suplément de Moreri, on a dit* Frankellatenses, *au lieu de* Franckentalenses.]
[(5) Teissier, Addit. aux Eloges de Monsr. de Thou, Tom. II, pag. 202.]
[(6) Colomesius, in Galliâ Orientali, pag. 71.]

BERULLE (PIERRE DE) Cardinal & fondateur des Peres de l'Oratoire en France, nâquit le 4 de Février 1575, & mourut le 2 d'Octobre 1629 (a). Vous trouverez beaucoup de choses sur son chapitre dans le Dictionaire de Moreri, & dans les Hommes illustres de Mr. Perrault; mais vous n'y trouverez pas qu'il fut exposé à la satire des Carmes (A), qui s'éforcérent de le décrier comme un très mal honnête homme, ni qu'il s'oposa au dessein que le Cardinal de Richelieu avoit formé d'abaisser la Maison d'Autriche (B), ni qu'on voulut faire acroire qu'il étoit

[(a) Perrault, Hommes illustres, I Part. pag. 20, 24.]

(A) *Il fut exposé à la satire des Carmes*] Voici ce que j'ai lu dans un Livre de l'Evêque de Bellei (1). „ Mr. de „ Berule, encore Supérieur de l'Oratoire . . . avoit esté „ fait Supérieur par délégation & commission du Pape, de „ certaines Moniales de grande pieté & edification (2), „ qu'il avoit amenées d'Espagne & introduittes en France. „ Les Moines du mesme Ordre voulant en avoir la direction, remuérent ciel, & terre à Rome & en France. „ Et ne pouvans venir à bout de leurs intentions (parce „ qu'en Cour de Rome ils ont en horreur la conduitte des „ Moniales par des Moines, pour des raisons que l'expérience fait assez cognoistre,) ils se mirent à faire des Libelles diffamatoires, où ils l'appellent Anti-Pape, Huguenot couvert, Impie, Libertin; bref, ils vomissent „ tout ce que la passion peut escumer de plus odieux. Ils „ accusent ses mœurs, censurent sa doctrine, que ne font-ils pour noircir sa réputation: à la fin, ces contradictions „ par une providence admirable de Dieu, qui sçait tirer le „ bien du mal, & la lumiere des ténébres, ont fait naistre „ ces excellens Ouvrages de l'estat & des grandeurs de Jesus, & celuy de sa vie: qui jetterent tout le soleil dans les „ yeux de ses Adversaires, & les rendirent muets comme „ des poissons. ". Quelques-uns d'eux arriverent *à tel degré d'outrecuidance & d'aveuglement, de soustenir que le Pape ne pouvoit donner le Gouvernement des Moniales à d'autres qu'aux Moines de leur mesme Ordre* (3).

Il y a parmi les Oeuvres du Cardinal de Berulle un Narré de la querelle qui lui fut faite par les Carmes. Leur prétexte fut un certain Mémorial qu'il avoit dressé pour servir de Formulaire à une nouvelle sorte de vœu (4). C'étoit un vœu de servitude à Jesus-Christ & à la Vierge. Cet Auteur ne répondit point à leurs Ecrits: mais il composa un *Discours de l'estat & des grandeurs de Jesus*, pour faire l'Apologie du Memorial. *Au lieu de Replique & de Repartie*, dit-il (5), *après dix ans de patience & de silence; après trois ans de tempestes & orages suscitez en France & en Italie, par des esprits mal à cet exercice; après plusieurs calomnies & six Libelles injurieux & diffamatoires soigneusement espandus & mesme aux Provinces estrangeres; je produis ce Discours en évidence, & le produis, non pas pour parler de leurs personnes, de leurs desseins, de leur conduite; mais, pour parler de Jesus.*

(B) *Il s'oposa au dessein . . . d'abaisser la Maison d'Autriche*] Il fut secondé par Marillac, Garde des Sceaux, & par *quelques autres gens du Conseil secret de Marie de Medicis* (6). Les raisons qu'ils alleguérent, pour empêcher qu'on ne secourut le Duc de Mantoue, se trouvent dans Mr. le Vassor (7), qui ajoute „ Berulle, homme d'Etat à révélations, se re-„ paissoit de sa politique dévote: il la débitoit au Conseil „ de la Reine Mere, & l'appuioit des faux raisonnemens „ que sa Théologie Mystique, & son imagination naturel-„ lement vive & feconde lui suggéroient en abondance. „ Le Garde des Sceaux l'écoutoit comme un Prophete ins-„ piré du ciel. Berulle lui parloit selon son cœur. . . . „ Certaines Religieuses Carmelites du Fauxbourg St. Ja-„ ques, grandes visionnaires, que Berulle leur Directeur, „ le Garde des Seaux, & la Reine Mere, consultoient „ comme des Oracles, trouvoient le plan admirable (8). „ Dieu leur avoit révélé dans leurs Oraisons & dans leurs „ exta-

[(1) L'Anti-Basilic, pour Réponse à l'Anti-Camus, pag. 141.]
[(2) C'est-à-dire des Carmelites.]
[(3) Là même, pag. 200.]
[(4) Ce Mémorial est dans les Oeuvres du Cardinal de Berulle, pag. 276 & suiv. Edit. de Paris, en 1657, in folio.]
[(5) Berulle, pag. 112 de ses Oeuvres.]
[(6) Le Vassor, Histoire de Louis XIII, Tom. VI, pag. 1.]
[(7) Là même, pag. 2.]
[(8) C'est-à-dire selon, que le Garde des Sceaux avoit formé, de s'élever sur les débris de la Fortune du Cardinal de Richelieu.]

étoit mort de poiſon (*C*). Ce que je dirai de l'Edition de ſes Oeuvres rectifiera une négligence de Mr. Moreri (*D*). Je réfuterai auſſi une faute de Mr. Perrault (*E*). Le Cardinal de Berulle avoit un frere Conſeiller d'Etat, & dont l'un des petits-fils a été Maitre des Requêtes, Intendant à Lion, & puis premier Préſident au Parlement de Grenoble (*b*). Le frere de celui-ci ſe nommoit l'Abbé de Berulle, & fut Maitre des Requêtes, & Prieur de Saint Romain du Puy, auprès de Lion, & mourut ſur la fin du mois de Juin 1704 (*c*).

(*b*) *Mercure Galant de Juillet* 1704, *pag.* 99.

(*c*) *Là même pag.* 100.

„ extaſes, que telle étoit ſa volonté (9) „. Nous verrons dans la Remarque ſuivante comment cet Hiſtorien l'excuſe d'avoir ſouhaité qu'on n'abaiſſât point la Maiſon d'Autriche.

(9) Le Vaſſor, Hiſtoire de Louis XIII, *Tom. VI, pag.* 2 & 3.

Le Teſtament Politique du Cardinal de Richelieu nous aprend la partialité du Cardinal de Bérulle pour l'Eſpagne. J'en citerai ce morceau. *Votre Majeſté* (c'eſt le Cardinal de Richelieu qui parle à Louis XIII) *eut par ce moyen affranchi pour jamais* les Griſons *de la Tyrannie de la Maiſon d'Autriche, ſi Fargis ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, n'eut, à la ſollicitation du Cardinal de Berulle, fait (ainſi qu'il l'a confeſſé depuis) ſans votre ſçu, & contre les Ordres exprès de V. Majeſté, un Traité fort deſavantageux, auquel vous adherates enfin, pour plaire au Pape qui prétendoit être aucunement intéreſſé dans cette affaire* (10). L'Abbé Richard cite ces paroles dans ſon Hiſtoire du Pere Joſeph, après avoir dit que *le Traité fait par le Seigneur du Fargis . . . fut deſavoué, parce qu'il n'avoit pas ſuivi les inſtructions* du P. Joſeph (11). Il ajoute qu'il fut réſolu au Conſeil du Roi de diſſimuler cette faute de du Fargis : mais, *qu'au lieu de ratifier ce qu'il avoit fait, on lui envoieroit un autre projet, ſur lequel il feroit reformer le premier ; ce que l'Ambaſſadeur exécuta* (12).

(10) Teſtament Politique du Card. de Richelieu, *Chapitre I, pag.* 22.

(11) Richard, Hiſtoire de la Vie du reverend Pere Joſef, *Tom. I, pag.* 313. Voiez *auſſi la Vie* du veritable Pere Joſef, *pag.* 132. *Edit. de la Haie, en* 1705, in 12.

(12) *Là même.*

(*C*) *On vouloit faire acroire qu'il étoit mort de poiſon.*] „ Il „ étoit mort ſubitement, en diſant la Meſſe . . . . . Un „ pareil accident fit croire à pluſieurs perſonnes que Richelieu l'avoit empoiſonné. Le Duc d'Orleans l'inſinue „ dans une Lettre au Roi. *En me reconciliant avec la Reine „ Madame ma Mere*, dit Gaſton, *mon Couſin le Cardinal de Berulle me rendit un fort bon office. Mais il lui fut funeſte, „ puiſque ſa mort le ſuivit de ſi près* (*). N'eſt-ce point „ pouſſer la malignité trop loin ? Bérulle languiſſoit depuis „ plus d'un an. On lui trouva les parties nobles gâtées & „ corrompues. Peut-être que les malins s'imaginerent que „ c'étoit un effet du poiſon lent, que Richelieu, qui vit „ l'élévation de Berulle avec chagrin, lui avoit fait donner. Quoi qu'il en ſoit, tout le monde reconnoit que „ Berulle étoit parfaitement homme de bien. S'il eut des „ travers dans la Politique, cela vint de la tendreſſe de ſa „ Conſcience, & de ce que trompé par un zéle mal entendu de Religion, & par certains prejugés de Dévotion, il s'imaginoit bonnement que ſon opinion étoit „ plus avantageuſe au bien de l'Etat, & au rétabliſſement „ du culte Romain, en France & ailleurs (13).

(*) Lettre du Duc d'Orleans au Roi, en 1631.

(13) Hiſt. de Louis XIII, *Tom. VI, pag.* 204, 205.

Notez que Mr. le Vaſſor ne rejette, ni n'adopte, la médiſance des ennemis du Cardinal. C'eſt un ſigne qu'il ne la trouvoit guere vraiſemblable.

(*D*) *Ce que je dirai de l'Edition de ſes Oeuvres rectifiera une negligence de Mr. Moreri.*] Une partie des Oeuvres du Cardinal de Berulle *avoit eſté diverſement imprimée de ſon vivant :* l'autre partie fut trouvée *dans ſes Manuſcrits* (14). François Bourgoing, *ſur les deſirs & inſtances* des Peres de l'Oratoire, dont il a eté Général, les fit ramaſſer toutes, & recueillir en un corps (15). Le Pere Gibieuf, qui en avoit *une plus grande connoiſſance qu'aucun autre*, les diſpoſa, & les enrichit *d'argumens & de ſommaires* (16). Elles furent imprimées à Paris, l'an 1644, *in folio*, & l'on en donna une ſeconde Edition dans la même ville, l'an 1657, *in folio*. Le Pere Bourgoing (17) les dédia à la Reine Régente Anne d'Autriche, & y ajouta une Préface, qui n'eſt point, comme le prétend Mr. Moreri, *un Abrégé de la Vie* du Cardinal de Berulle ; mais plutôt l'Eloge de ſa dévotion, & l'idée generale de ſes Ecrits.

(14) François Bourgoing, *Préface des* Oeuvres du Cardinal de Berulle.

(15) *Là même.*

(16) *Là même.*

(17) Moreri *le nomme* Bourgouin. *Cela eſt blâmable : il faut donner les Noms propres ſans alteration.*

(*E*) *Je réfuterai une faute de Mr. Perrault.*] Il afirme que le Cardinal de Berulle, aiant conduit la Princeſſe Henriette Marie en Angleterre, *s'y concilia l'amour & la vénération de tout le monde* (18). Cependant voici ce qu'on trouve dans une Lettre que ce Cardinal écrivoit à cette Princeſſe, le 26 d'Octobre 1625. *Il a plu à Monſieur le Duc de Boukgaingam, faire faire de grandes plaintes au Roy par un ſien confident, nommé Monſieur de Gerbieres, arrivé dix ou douze jours après moy, que j'avois conſpiré & attenté en Angleterre, contre ſa vie & ſa fortune* (19).

(18) Perrault, Hommes illuſtres, *Tom. I, pag.* 14.

(19) Oeuvres de Berulle, *pag.* 861. *Edit. de Paris, en* 1657.

BEVERNINGK (JERÔME) a été l'un des plus habiles hommes du XVII ſiecle pour ce qui regarde les Ambaſſades, & les importantes Négociations. Il étoit originaire d'une Maiſon noble de Pruſſe (*A*); mais il nâquit à Tergou, dans la Hollande, le 25 d'Avril 1614. Cette ville, qui ſe glorifie avec raiſon d'avoir produit un ſi grand homme, le vit au nombre de ſes Conſeillers l'an 1645, & au nombre de ſes Bourgmaitres l'an 1668. Elle le députa l'an 1646 aux Etats de la Province. Il y donna de ſi bonnes preuves de ſa capacité, qu'on ne tarda gueres à ſe ſervir de lui pour les affaires de conſéquence. Les Etats de Hollande le députérent avec Monſieur de Brederode, l'an 1650, aux Etats d'Utrecht, pour les prier de ſe trouver à l'Aſſemblée extraordinaire des Provinces Unies qui ſe devoit tenir à la Haie. Les mêmes Etats de Hollande le députérent en 1651, pour aſſiſter à cette grande Aſſemblée des Provinces Unies. La ville de Tergou le députa en 1653 à l'Aſſemblée des Etats Généraux. Il fut envoié la même année au Protecteur & à la République d'Angleterre, en qualité de Député extraordinaire : cette qualité fut changée l'année d'après en celle d'Ambaſſadeur extraordinaire. Il conclut la paix entre la Hollande & l'Angleterre, le 28 d'Avril 1654. Pendant le cours de cette Ambaſſade, on lui conférs la charge de Thréſorier general des Provinces Unies. Il la poſſéda juſqu'en 1665, & il ne tint qu'à lui de la garder plus long-tems ; car les Etats Généraux le priérent de continuer à exercer cet emploi, & ne conſentirent à la démiſſion qu'il leur demandoit, qu'après avoir vu que ni leurs raiſons, ni leurs prieres n'étoient point perſuaſives. On lui donna un témoignage très-avantageux que l'on étoit parfaitement ſatisfait de ſa conduite, & on lui marqua en particulier l'eſtime que l'on avoit pour ſa perſonne (*a*). Il avoit eu le bonheur, l'an 1659, de contribuer avec d'autres Députez à la ceſſation des différens qui s'étoient élevez dans la Province de Groningue. On peut dire que cette ſorte de bonheur étoit attaché à ſon étoile, & cela paroit par le grand nombre de Traitez de paix ou d'alliance qu'il a conclus (*B*). Il fut envoié deux fois à Cleves

(*a*) *Ce fut par le préſent d'une Coupe d'or émaillée, que le Conſeil d'Etat lui fit.*

(*A*) *Il étoit originaire d'une Maiſon noble de Pruſſe.*] JEAN DE BEVERNINGK ſon aieul, Gentilhomme de Pruſſe, vint en Hollande l'an 1575, avec le Comte de Hohenlo. Les Etats lui donnérent une Compagnie d'Infanterie. Il devint enſuite Lieutenant Genéral de l'Artillerie. Il épouſa la fille de Dirck Loncq, Bourgmaitre de la ville de Tergou, & Thréſorier Général de la Province de Hollande. De ce mariage ſortit MELCHIOR DE BEVERNINGK, Capitaine d'Infanterie au ſervice des Etats Généraux, & Commandant aux Chateaux d'Argenteau & de Dalem. Il ſe maria avec Sibylle Standert, fille de Leonard Standert, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, & Gouverneur de Knodſenbourg vis-à-vis de Nimegue, & de Catherine Hauſſart, fille de François Hauſſart Chambellan de la Reine de Hongrie. Notre Monſieur de Beverningk eſt ſorti du mariage de Melchior de Beverningk & de Sibylle Standert.

(*B*) *Le bonheur de faire ceſſer les différens étoit attaché à ſon étoile ; cela paroit par le grand nombre de Traitez de paix ou d'alliance qu'il a conclus.*] Vous allez voir un paſſage qui dans une longue parenthéſe nous commentera ceci. „ Monſieur Patius (1) eſtant Ambaſſadeur en Eſpagne, & „ ayant conſervé & augmenté, par ſa grande capacité, dans „ l'eſprit de la Reine, & du Conſeil d'Eſpagne, les ſalutaires impreſſions que Monſieur de *Beverning* (homme „ né pour faire la paix dans le monde, l'ayant donnée du „ tems de Cromwel, & puis après à Breda, aux Anglois „ & Hollandois, à Cleve à l'Eveſque de Munſter, à Aix „ la Chapelle aux François & Eſpagnols, & tout nouvellement à Cologne, à l'Archeveſque de Cologne & à „ l'Eveſque de Munſter, & n'aiant pas peu contribué à „ la paix faite depuis peu avec l'Angleterre, & qui pour „ ce ſujet pourroit porter avec juſtice le nom de *Pacifique*) „ leur avoit données, pour s'oppoſer de bonne heure par „ des moyens juſtes & efficacieux, à l'ambition des François, Stoupe ne ſçait comment s'en vanger autrement, „ qu'en le calomniant, & en l'accuſant fauſſement d'eſtre Arminien. C'eſt encor une ſotte crainte qu'il a pour Monſieur Patius, *qu'en cas qu'il vienne à paſſer par la Suiſſe*, „ *il n'en échappe pas à fort bon marché*. Je m'aſſûre que, „ ſi cela arrivoit qu'il paſſât par ce païs, Meſſieurs les Suiſſes, tant des Cantons Proteſtans, que des Catholiques „ Romains, le recevroient avec leur civilité ordinaire, & „ avec le reſpect dû à ſon Caractere & à ſon grand mérite, „ & qu'ils luy feroient des remercîmens ſolennels pour „ avoir tant contribué à la conſervation de la Religion, & „ pour la liberté de l'Europe „. Voilà ce qu'on trouve dans une Réponſe, qui fut faite aux Lettres de Mr. Stoupp ſur la Religion des Hollandois (2).

(1) *Il falloit dire* Paets. *C'eſt celui dont je parle dans une Note marginale de l'Article* SAINCTES, *Remarque* (*F*).

(2) *Cette Réponſe a pour Titre* La veritable Religion des Hollandois, *& fut imprimée à Amſterdam, en* 1675, *in* 12. *Voiez-en les pages* 254 & 255.

ves l'an 1666. La prémiere fois, il conclut une alliance très-étroite avec son Altesse Electorale de Brandebourg (*b*) : la seconde, il conclut la paix avec l'Evêque de Munster (*c*). L'année suivante, revêtu du caractere d'Ambassadeur, il conclut avec l'Angleterre le Traité de paix de Breda (*d*). Il fut envoié l'an 1668 en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Aix la Chapelle, pour le Traité de paix entre la France & l'Espagne; & ce Traité fut conclu le 2 de Mai. On le nomma en 1668, pour aller avec le Prince Maurice de Nassau sous la qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers l'Empereur; mais les Etats Généraux se ravisérent à l'égard de cette Ambassade. Les Etats de Hollande donnérent des marques à Mr. de Beverningk de leur considération pour ses importans services (*e*). Il alla à la Cour d'Espagne, l'an 1671, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour disposer sa Majesté Catholique à mettre en Négotiation ses différens avec la France; & il réüssit à la satisfaction de ses Maitres. Il suivit en 1672 Monsieur le Prince d'Orange à l'armée comme Député des Etats. Après cela, il se voulut donner du repos; il crut qu'il se devoit contenter de la gloire qu'il avoit aquise, & qu'il s'étoit aquitté de tout ce qu'un bon sujet doit à sa patrie; mais on avoit trop de besoin de ses talens, pour le laisser jouir de la retraite où il vouloit vivre. Les instances redoublées des Etats, & de Monsieur le Prince d'Orange l'obligérent en 1673 à s'engager à l'une des plus importantes Négotiations qui se fussent encore présentées. Je parle des Conférences de Cologne. On avoit d'abord choisi la ville d'Aix la Chapelle, pour y négocier la paix entre les Princes qui étoient alors en guerre; mais l'on trouva plus à propos d'aller a Cologne. Mr. de Beverningk y parut avec le caractere d'Ambassadeur extraordinaire. L'enlévement du Prince de Furstemberg eut tout l'effet que l'on avoit attendu de ce coup hardi, savoir la rupture des Conférences par raport à la France. On ne laissa pas de négocier avec les Alliés de cette Couronne; & on le fit avec toute sorte de succès; car Mr. de Beverningk ramena dans l'alliance des Etats Généraux l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munster (*f*). Il fut fait Curateur de l'Académie de Leide, l'an 1673. C'est une charge qui ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont servi la patrie dans de grans emplois. Lors qu'il crut jouir du repos qu'il cherchoit depuis long-tems, il se vit plongé dans la plus pénible de toutes les Négotiations: on le sollicita si instamment d'aller à Nimegue comme Ambassadeur Plénipotentiaire de la République pour la paix générale, qu'après s'en être excusé plus d'une fois, il ne put refuser cette importante & laborieuse commission. On ne sauroit dire les obstacles qu'il lui falut vaincre: une adresse, une expérience moins consommée que la sienne n'en seroient jamais venues à bout; car, excepté les Ambassadeurs de France, presque tous les autres travailloient incomparablement plus à éloigner le Traité de paix, qu'à l'avancer. Néanmoins, depuis la prise de Gand, il sembloit que la paix étoit devenue pour le moins un mal nécessaire à la Hollande, & les peuples comprenoient si bien les suites funestes que la prise de cette place pouvoit avoir, qu'ils souhaitoient ardemment la fin de la guerre. Mr. de Beverningk eut ordre d'aller trouver le Roi de France à son Camp de Wetteren (*g*), & on ne douta plus après la réception qui lui fut faite (*C*), que la paix ne se conclût. Elle fut en effet signée le 10 d'Août 1678 entre la France & la Hollande; après quoi, Mr. de Beverningk servit efficacement de Médiateur pour faire conclure celle de la France avec l'Espagne l'onzieme Septembre de la même année. Il conclut aussi un Traité de paix & de commerce entre la Suede & les Etats Généraux le 12 d'Octobre 1679. Ce fut après tant de glorieuses & tant d'heureuses Négotiations, qu'il goûta enfin la vie tranquille qu'il avoit tant souhaitée. Il se retira dans une belle Seigneurie qu'il avoit à une petite lieue de Leide (*h*), où il s'occupa principalement à la culture de toute sorte de plantes qu'il faisoit venir de tous les endroits du monde. Mais cette agréable & innocente occupation, si semblable à celle que de grans Princes ont fait succéder aux triomphes & au gouvernement de l'Etat, ne l'empêchoit point de travailler pour la République des Lettres. Il remplissoit avec beaucoup de vigilance sa fonction de Curateur de l'Académie. Il sentit les commencemens de sa derniere maladie peu après avoir passé une matinée à voir les Manuscrits de la fameuse Bibliotheque d'Isâc Vossius, qui avoit été achetée depuis peu pour l'Université de Hollande (*i*). Il ne fut pas plutôt remonté dans son carrosse, qu'il frissonna. Ce furent les commencemens d'une fievre qui devint plus forte de jour en jour, & qui l'emporta le 30 d'Octobre 1690, à l'âge de soixante-seize ans. Madame sa femme lui a survêcu (*k*): il n'en eut jamais d'enfans; desorte que, comme il étoit fils unique, il ne reste personne qui porte son nom en ce païs-ci. Il fut enterré à Tergou, dans une chapelle de marbre qu'il avoit fait faire. Messieurs ses parens y ont fait graver son Epitaphe sur une pierre de touche. C'est une fort belle Inscription: on la verra toute entiere dans les Remarques (*D*). Elle contient en abrégé une vie qui pourroit remplir un juste volume; & si Monsr. de Beverningk

(*b*) *Le 16 de Fevrier 1666.*

(*c*) *Le 19 d'Avril 1666.*

(*d*) *Le 31 Juillet 1667.*

(*e*) *Ils lui firent présent d'un beau service de Vaisselle d'argent.*

(*f*) *Le Traité de Paix avec l'Evêque de Munster fut fermé le 22 d'Avril 1674, & celui avec l'Electeur de Cologne, l'11 de Mai suivant.*

(*g*) *Il y arriva le 30 Mai 1678.*

(*h*) *Elle a nom Oud-Teilingen.*

(*i*) *C'est celle de Leide.*

(*k*) *Elle naquit à Amsterdam, l'onzieme Mai 1631, & s'apelle Jeanne le Gillon. Elle est originaire d'une Famille noble de Picardie.*

(*C*) *Il alla trouver le Roi de France, & l'on ne douta plus de la paix, après la réception qui lui fut faite.*] Voiez la Réponse que le Roi de France fit à la Lettre de Messieurs les Etats Généraux, & le Mémoire qu'il fit livrer à Monsr. de Beverningk avec la même Reponse. Tout y facilite l'avancement de la paix: le style en est doux & honnête, & l'on y fait bien des avances. Chacun s'en peut convaincre (*3*). Il y eut dans cette Ambassade une circonstance particuliere qui n'est point connue, & qui mérite de l'être. Elle témoigne d'un côté la distinction avec laquelle le Roi de France consideroit la personne qui lui avoit été envoiée; & de l'autre, avec quels principes d'honneur, & de desinteressement Mr. de Beverningk se conduisoit. Lors qu'il partit de Wetteren, le Roi lui voulut faire présent de deux Portraits de sa Majesté enrichis de pierreries, qui valoient chacun environ 8000 Francs. D'ordinaire, on ne donne pas deux portraits, mais un. Il répondit à celui qui lui vouloit donner ce présent de la part du Roi, qu'il remercioit sa Majesté de cet honneur; mais qu'il ne trouvoit pas à propos de l'accepter. Il ne laissa pas de faire un présent au porteur des deux Portraits, comme s'il les eût acceptez. La Lettre du Roi aux Etats porte, que la *conduite & la personne* du Sieur de Beverning *lui ont été très-agreables.*

(*3*) *Tout cela est inseré dans la II Partie du II Tome des Actes & Memoires des Negotiations de la Paix de Nimegue, pag. 407 Edit. d'Amsterdam, en 1680.*

(*D*) *On verra son Epitaphe toute entiere dans les Remarques.*] La voici: on observe la même situation des lignes qui est dans l'Original.

Perillustris. ac generosus. vir

HIERONYMUS. VAN. BEVERNINGK.

Theilingæ. Toparcha
Senator. Judex. Consul. Goudanus
In. confessu præpos: ord: gen: Assessor
Idem. aliquoties. extra. ordin:
Communi. Belgicæ. Fœd: ærario. Præfectus
Lycei. Batavorum. Curator
In. Hispan: &. Fœd: Belg: finibus. regundis.
Adjutor
Legatus. Wilhelmo. III. in. exercitu. datus
Westmonasterium. Cliviam. II. Bredam
Aquisgranum. Bruxellas. Madritum
Coloniam. Agripp: Noviomagum
Ad. Gall: item. Regem
Wetteræ. Morinorum. castra habentem
Cum. potestate. res. componendi. missus
Ad. Cæsarem. vero. designatus. Orator.
Re. nisi. perfecta. nunquam. reversus.
De. maximi. præterea. momenti. rebus. domi.
De. amicitiis. parandis
Et. fœderibus. pangendis. foris
A. Patriæ. Patribus. passim
Feliciter. consultus. & adhibitus
Natus. Goudæ. xxv. April. MDCXIV

Mor-

ningk avoit pris la peine de composer des Mémoires touchant ses Ambassades, ce seroit un Livre le plus instructif & le plus curieux que l'on sauroit voir. Il a toujours reussi dans ses Négociations: c'est une gloire dont on ne trouve presque point d'exemple parmi ceux qui ont eu tant d'affaires publiques à manier. Il etoit laborieux & adroit, & ne se rebutoit de rien (l). Les Ecrivains de France, & ceux de Hollande s'accordent à lui donner de grans éloges. J'en pourrois allé-guer beaucoup de preuves; mais il sufira de produire ce qu'ont dit de lui Mr. de Wicquefort (E), & Mr. de Saint Didier (F). Pour ce qui est de Mr. Temple, il fait paroitre un peu de chagrin de la signature de Nimegue; mais il ne laisse pas d'avouer que Monsr. de Beverningk appaisa les murmures de ses ennemis (m). Il auroit pu dire que Messieurs d'Amsterdam lui écrivirent une Lettre très-obligeante, pour le remercier de la conclusion de la paix (n). Ils l'assurérent qu'ils avoient travaillé fortement auprés des membres des Etats de Hollande, pour qu'il fût emploié à cette Negociation. Ils savoient bien qu'il faloit un homme tel que lui, pour la faire réussir. La ville où il étoit né lui témoigna en cette rencontre combien elle l'estimoit. Messieurs de Tergou lui firent présent de deux Chenets d'argent l'année 1679, en considération du dernier Traité de paix, & pour d'autres services importans rendus à l'Etat & à la ville.

(l) Tiré de Memoires vrais & ramassés de bon lieu.

(m) Memoires, pag. 417 Edit. de la Haye, en 1692.

(n) Elle est datée du 14 d'Août 1678.

Mortuus Theilingæ. XXX. Octob: MDCXC
Sstur. honorum
Hoc. monumento. conditur
Cum
Optima. vitæ. fortunarum. que. socia
Joanna. Le. Gillon
Nata. Amst. 21. Maji. MDCXXXV
Mortua.
ΘΑΝΑΤΩ. ΠΑΝΤΕΣ. ΟΦΕΙΛΟΜΕΘΑ.

(E) *Voici ce qu'ont dit de lui Monsr. de Wicquefort. . . .*] „ *Hierôme Beverning* est sans doute un des prémiers hom„ mes des Provinces Unies pour la Negotiation. La ville „ de Goude, qui d'ailleurs ne manque pas de grans sujets, „ l'a depute plus d'une fois aux Assemblées des Etats de la „ Province de Hollande, & aux Colleges de la Generalité, „ & il a toujours parfaitement bien répondu à ce qu'on „ pouvoit se promettre de son habileté. Ce fut lui qui, „ en l'an 1654, fit, avec Olivier Cromwel, le Traité qui „ donna la paix aux Provinces Unies; mais qui faillit à „ les jetter dans une guerre civile, à cause des interêts du „ Prince d'Orange, qui, selon l'avis de quelques-uns, n'y „ avoient pas été bien ménagés. La Hollande en son par„ ticulier fut tellement satisfaite du service qu'il lui rendit „ en cette rencontre, qu'elle luy fit donner la charge de „ Trésorier-Général, c'est-à-dire, de Prémier Ministre des „ Provinces Unies. Il n'y a point d'affaire si difficile qu'il „ ne démesle lors qu'il s'y veut appliquer. Si on en veut „ des preuves, il ne faut que voir le Traité qu'il fit con„ clurre a Cleves, avec l'Evêque de Munster, en l'an 1666: „ & il n'a pas moins heureusement négotié à Madrid, tou„ chant les importants intérêts des Provinces de Flandres. „ S'il n'a pas réussy à Cologne, il s'en faut prendre à la „ mauvaise disposition des esprits, & à la méchante con„ joncture des affaires, plustost qu'à sa maniere d'agir, qui „ s'est toujours soustenue avec la meme force. Aussy „ luy a-t-on confié toute la Négotiation qui s'est faite à „ Nimegue; & c'est luy que les Estats ont choisi, pour „ l'aller achever avec le Roy Très-Chrestien auprès de „ Gand. Il se trouve rebuté des emplois: de sorte qu'au „ lieu que les autres les cherchent, il les fuit; aimant „ mieux se posseder dans sa solitude champestre, que de „ nourrir le chagrin que les affaires luy donnent, & qui „ bien souvent ne luy est pas moins incommode qu'à ceux „ qui ont à negotier avec lui. Pour faire le caractere de „ Mr. de Beverning, il faudroit une autre plume que la „ mienne, parce qu'à en bien examiner toutes les parties, il „ se trouvera que sans une petite inégalité, qui se rencon„ tre en son humeur, il n'y a rien qui ne soit achevé (4).„

(4) Wicquef. Traité de l'Ambassadeur, Tom. II, pag. 441.

(F) . . . . . *& Monsr. de Saint Didier.*] De tous les endroits où cet Auteur parle de Mr. de Beverningk, je n'en choisirai que ces trois. „ Le prompt retour de Monsr. de „ Beverningh, que cette nouvelle (5) fit partir de chez lui „ pour se rendre en diligence à Nimegue, confirmoit la „ conjecture qu'on avoit d'un accommodement particulier „ de la Hollande avec la France. Cet Ambassadeur pa„ roissoit si affectionné aux véritables intérêts de sa patrie, „ que s'il y avoit quelque Négotiation particuliere à atten„ dre, ce ne pouvoit être que par ce moyen (6). . . . . „ C'est un homme qui a l'esprit vif, qui conoit le bien, „ & qui y va toujours par la voye la plus droite. Il est „ apliqué & laborieux. Il a été employé par les Etats dans „ plusieurs Ambassades, & dans tous les Traités qui se sont „ faits depuis 1650; mais il aime la retraite, & ce fut „ avec quelque sorte de chagrin qu'il quitta la maison de „ Campagne qu'il a auprès de Leyde, pour aller à Nime„ gue (7) . . . . . Mr. de Beverningh est un homme qui „ n'est pas moins habile qu'expéditif (8).

(5) Il revenoit de la Bataille de Cassel.

(6) Histoire des Negotiations de Nimegue, Tom. I, pag. 94, à l'an 1677.

(7) La-même, pag. 187.

(8) La-même, Tom. II, pag. 19.

BEZANITES, ou **BEZANIENS**, Secte imaginaire, qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de Catalogues d'Hérétiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces Catalogues n'aient pas été suprimés dès leur naissance par les personnes d'autorité: on auroit lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savoit que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, & les plus persuadées de la mauvaise Maxime, ***qu'on peut se servir indiféremment, ou de la fraude, ou de la bravoure, contre l'ennemi; dolus an virtus quis in hoste requirat*** (a)? Ces personnes ne voioient pas que ces Catalogues, étant remplis d'impertinences & de fausseter notoires, n'etoient propres qu'à donner aux Hérétiques un très-grand mépris pour les Ecrivains du gros de l'arbre: elles ne considéroient que le profit qui naîtroit de ce que les Hérétiques seroient crus divisés en mille Sectes. Quoi qu'il en soit, s'il en faut croire Prateolus (b), il s'éleva une Secte sous l'empire de Charles V, & sous le pontificat de Jules III, environ l'an 1550 (c), laquelle on nomma les *Bezanites*, ou les *Bezaniens*, à cause de Theodore de Beze. Toute la preuve, qu'il en pourroit raporter, seroit qu'on a lu cela dans un Livre de Lindanus: car il est vrai que Lindanus le débite (d); mais sans citer qui que ce soit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hasarderoit pas une maille, si l'on consignoit cent millions pour être donnez à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI siecle quelques personnes, qui, en qualité de disciples de Theodore de Beze, ont fait Secte à part. On peut faire le même défi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres Sectes qui remplissent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cause, qui le porta à faire mention de la prétendue Secte des *Bézanites*, fut l'envie de donner pour ornement à son Ouvrage les medisances que l'on publioit contre Theodore de Beze (A). Si, au lieu de récompenser Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges

(a) Virgil. Æn. Lib. II, Vers. 390.

(b) In Elencho Hæreticorum, Voce Bezanitæ, pag. 93.

(c) En ce tems-là, Beze n'étoit point Ministre, & n'etoit que Professeur en Langue Grecque.

(d) Lindanus, Dubitantii Dialogo II, pag. 232.

(A) *Prateolus n'a peut-être parlé des Bezaniens, que pour ramasser les médisances que l'on publioit contre Theodore de Beze.*] Ma Conjecture paroitra fort vraisemblable à tous ceux qui prendront garde, que Prateolus, n'aiant eu que cinq ou six lignes à donner à ses prétendus Bezanites, a rempli sept ou huit pages de tout ce qu'il a trouvé de plus flétrissant contre ce célèbre Ministre, dans les Ecrits de Lindanus, de Claude de Saintes, & de Jean le Vieil. Il empoisonne même ce qu'il prend d'eux; car il le raporte infidélement. J'en vais donner un exemple. Lindanus avoit cité Pierre Viret, qui a dit que certains Régens se plaisoient à répéter mille fois à leurs Ecôliers, que celui-là étoit heureux qui avoit pu mettre sous ses pieds la crainte même de la mort & des peines infernales. C'est un Passage de Virgile. *Testatur P. Viretus lib. 2. de Minist. Verbi esse quosdam ludimagistros ex illo Epicuri grege porcos, qui in scholis soleant suis sæpè scholasticis occinere illum verè beatum qui, uti est apud Virgilium*, metus omnes & inexorabile fatum Subjecit pedibus strepitumque Acherontis avari (1). Lindanus ajoute que Beze s'étoit rendu suspect d'un semblable Epicuréïsme parmi les siens, comme ses Confreres de Paris & d'Orleans le témoignent. Qu'a fait Prateolus? Il a soutenu que Lindanus dit que Theodore de Beze, lors qu'il étoit maître d'Ecôle, répétoit souvent à ses Ecoliers ce Passage de Virgile (2). N'est-ce point falsifier un Auteur? Après cela, Lindanus, qui jusques-là n'avoit rien cité contre Theodore de Beze, cite un certain Fabricius (3) qui accuse ce Ministre d'avoir vendu ses Bénéfices, & d'aimer excessivement le sexe. *Beneficia ecclesiastica . . . . . publicè venderet, & alienas uxores permoleret tam familiariter ut publicus matronarum haberetur maritus.* Cela est bientôt dit: mais où en sont les preuves?

(1) Lindanus, Dubitantii Dialogo II, pag. 246.

(2) Prateol. in Elencho Hæretic. pag. 94.

(3) Mich. Fabricius pro Franc. Balduino.

fonges (*B*), il n'eût pas été copié par tant de gens, dont fans doute le plus ridicule eft un Chartreux d'Allemagne (*C*).

(*B*) *Au lieu de récompenser Lindanus, on devoit le châtier de ses mensonges.*] C'eft un fait conftant, que Prateolus a rangé felon l'ordre alphabétique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais exifté, & qu'il n'a point eu d'autre garand que Lindanus. Un Jéfuite, nommé le Pere Gaultier, etala ces mêmes Sectes dans fa Table Chronographique, fondé fur le témoignage de Prateolus. Si ce n'eft pas fon unique Auteur, c'eft du moins la principale & la capitale de fes autoritez. Cent Auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes Sectes fur la foi de ce Jefuite. Voiez l'immenfe & affreufe propagation du péché d'un feul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand un fonge, que cet Auteur, parvenu à un petit Evêché, monta enfuite à un plus grand, & reçut à Rome de grans honneurs (4); & qu'entre tous les Supérieurs, aufquels il devoit rendre compte de fa conduite, il ne s'en eft pas trouvé un feul qui l'ait cenfuré de la hardieffe avec laquelle il s'étoit érigé en créateur d'une infinite de Sectes (5); on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui fe mêlent de Controverfe. Si les Supérieurs de Lindanus avoient exigé de lui qu'il prouvat que certains difciples de Beze, diftincts de ceux de Calvin, & de ceux des autres Reformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui fe fépara des autres Sectaires; & fi, faute d'en donner de bonnes preuves, ils l'avoient condamné à la peine des impofteurs publics, & l'avoient déclaré inhabile à manier les chofes faintes; ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains crédules ou fourbes, qui débitent tant de fauffetez. Mais, bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la Caufe Catholique, & l'élevérent de plus en plus. Qui fe feroit après cela une religion de ne point calomnier les Hérétiques? Peu s'en faut qu'on ne puiffe apoftropher cet Auteur avec ces paroles d'Horace:

Ulla si juris tibi pejerati
Pœna, Barine, nocuisset unquam;
Dente si nigro fieres, vel uno
Turpior ungue;
Crederem. Sed tu simul obligasti
Perfidum votis caput, enitescis
Pulchrior multo, juvenumque prodis
Publica cura.
Expedit matris cineres opertos
Fallere, & toto taciturna noctis
Signa cum cœlo, gelidaque divos
Morte carentes (6).

Il y a une autre réflexion à faire, qui feroit bien digne d'être pefée. Je croi aifément que s'il eût été queftion de diffamer les tailleurs, ou telle autre branche du corps des métiers d'une ville Impériale, Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement, fans être certain du fait; mais parce qu'il s'agiffoit de la Religion, & de la gloire de Dieu, il publia fans examen, fans remors, tout ce qui lui monta à la tête. Deforte qu'à le bien prendre, le zèle des Controverfiftes eft fi peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les fcrupules, qui, fur des fujets purement humains, les retiendroient dans le chemin de la probité: QUOD NOTANDUM (7).

(*C*) *Le plus ridicule des Copistes de Lindanus est un Chartreux d'Allemagne.*] Nommé Theodore Petreius . . . Son *Catalogus Hæreticorum* fut imprimé l'an 1628. Voiez ce qu'Hoornbeeck en a dit dans fa *Summa Controverf.* pag. 381.

(4) Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 523, 524.

(5) *Il les tira du néant, il les fit de rien: Ex nihilo fit & ex nihilo subjecit. C'est ce qu'on apelle creer.*

(6) Horat. Od. VIII Libri II.

(7) Voiez la Remarque (O) de l'Article CAYET.

BEZE (THEODORE DE) l'un des principaux piliers de l'Eglife Réformée, étoit de Vezelai en Bourgogne. Il nâquit noble de pere & de mere (*A*), le 24 de Juin 1519. A peine fut-il févré, que Nicolas de Beze fon oncle, Confeiller au Parlement de Paris, le voulut avoir chez lui. Il fut élevé chez cet oncle, avec toute forte de tendreffe, jufques au commencement de Décembre 1528 (*a*), qu'on l'envoia à Orleans auprès de Melchior Wolmar, qui avoit une adreffe merveilleufe pour inftruire la jeuneffe. Il logea pendant fept ans chez ce Wolmar, qui lui fit faire des progrès extraordinaires dans les Humanitez, & qui lui fit des Leçons fur la Religion prifes de la pure parole de Dieu (*b*). Cela fignifie qu'il l'élevoit au Proteftantifme. Wolmar avoit été apellé à Bourges par la Reine de Navarre, pour y enfeigner la Langue Greque. Il quitta cet emploi, & s'en retourna en Allemagne fa patrie, l'an 1535. Alors Beze fut envoié à Orleans, pour étudier en Droit. Cette étude ne lui plut guere, il donnoit fon meilleur tems à la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins, & à compofer des Vers. Il en faifoit de fi bons, qu'il fe diftingua par là d'une façon particuliere, deforte qu'il fut aimé & confidéré de tout ce qu'il y avoit de plus docte dans l'Univerfité d'Orleans. Il y prit fes licences, l'an 1539 (*c*), & s'en alla à Paris, où de bons revenus l'attendoient (*B*), qui combatirent pendant quelque tems la réfolution qu'il avoit prife d'aller rejoindre Wolmar, pour faire profeffion ouverte de la Réforme. Les plaifirs de Paris, les honneurs qu'on lui préfentoit, & une infinité d'autres pieges de Satan, dit-il, n'étoufférent point la bonne femence: il n'abandonna jamais la réfolution de rompre avec le Papifme, quoi que les tentations du monde le rendiffent irréfolu (*C*). Il s'étoit précautionné contre celles de la chair par un mariage de confcience (*d*), c'eft-à-dire, par la promeffe qu'il fit à une perfonne de l'autre fexe de l'époufer publiquement, dès que les obftacles qui l'en empêchoient

(*a*) Antoine la Faye, de Vita & Obitu Th. Bezæ, pag. 9, *au-ce-pas ce temps & se trompe: il dit que Beze, âgé de cinq ans, fut donné à élever à Wolmar à Orleans.* Mr. Teiffier, Addit. aux Eloges de Monf. de Thou, Tom. II, pag. 362, *dit la même chose.*

(*b*) *Vera pietatis cognitione, ex Dei verbo tanquam limpidissimo fonte petitâ, in me ita imbuisti &c.* Beza, Epiftola ad M. Wolmarum. Voiez ci-deffous la Citation (*e*).

(*c*) *Anno Domini 1539, II Cal. Augusti, quum annum ætatis vicesimum essem ingressus.* Beza, Epift. ad Wolmar. *Il compte mal: il étoit déja entré dans sa 21 année.*

(*d*) Voiez les Remarques (*C*) & (*I*).

(*A*) *Il nâquit noble de pere & de mere.*] Son pere, qui étoit Bailli de Vezelai, s'apelloit Pierre de Beze: fa mere avoit nom Marie Bourdelot. *P. à Beza ejus oppidi præfecto, & Mariâ Burdelotiâ, utroque Dei gratiâ genere nobili (utinam verò potius vera Dei cognitione imbuto) & integra fama parente natus.* Beze, qui parle de la forte dans une Epître dédicatoire à Wolmar (1), nous dit ailleurs que fes ancêtres étoient riches depuis plufieurs générations, & qu'ils avoient laiffé beaucoup de biens à l'Eglife. *Sum enim ego (ne nescias) Dei gratiâ non ex Monachis, non ex adulterio vel stupro, sed honestis avis & atavis prognatus: & ne ad allegorias tuas confugias, scito Bezarum familiam, si fortè quacunque ante ducentos & amplius annos in Monachos superstitiosè largita est reciperet, tam fore locupletem quam ægrè hodie sese in suâ inopia tuetur* (2).

(*B*) *Il alla à Paris, où de bons revenus l'attendoient.*] Il y avoit fept ans que fon oncle le Confeiller étoit mort (3); mais un autre oncle, Abbé de Froidmond, n'avoit pas moins d'amitié pour ce neveu. Il fongeoit à lui réfigner fon Abbaïe, qui valoit quinze mille livres de rente: cela, joint à deux autres bons Benéfices, dont Beze étoit déja pourvu, & qu'on lui avoit procurez fans qu'il en fût rien, l'eût mis en fort belle paffe. *Hæc accedebat quod duobus pinguibus & opimis beneficiis me alioqui materum adolescentem & præterea, quod verè fateor, istarum rerum prorsus ignarum & absentem onerarant, quorum vectigalia aureos coronatos annuos plus minus septingentos æquabant* (4). Outre cela, fon frere aîné n'en pouvoit plus: c'étoit un homme confifqué; la fucceffion à fes Bénéfices étoit une efpérance prochaine. Il mourut effectivement bientôt après, & cette mort augmenta notablement les revenus de Theodore de Beze. *Ex fratris morte auctiores mihi reditus essent facti* (5). Il eft aifé de juger qu'un jeune homme fi bien établi déja, & qui avoit de fi grans dons, beaucoup d'amis & de parens, & une reputation peu commune bâtie fur le fuccès des Vers Latins que le public avoit vus de lui, fe pouvoit promettre toutes fortes d'avancemens. *Quamquam mihi præter illa impedimenta quæ antè commemoravi, triplicem laqueum Satanas circumdedisset, nempe voluptatum illecebras quæ sunt in ea civitate maximæ: gloriolæ dulcedinem, quam ego non parvam, ex meorum præsertim Epigrammatum editione, ipsius quoque M. Antonii Flaminii doctissimi poetæ, & quidem laici, judicio eram consequutus: spem denique maximorum honorum mihi propositam, ad quos ex ipsis aulicis proceribus aliquot me vocabant, incitabant amici, pater & patruus hortari non desinebant: voluit Deus Opt. Max. ut . . . tandem ex his quoque periculis evaderem* (6).

(*C*) *Les tentations du monde le rendirent irrésolu.*] Cela ne doit pas nous étonner. A cet age-là, un bel Efprit, bien fait de corps, & qui a dequoi fe bien divertir, refifte avec peine aux tentations. La femme que Theodore de Beze entretenoit fous promeffe de mariage avoit beau lui parler de nôces, le revenu des Bénéfices auquel il eût falu renoncer réfutoit fortement toutes fes inftances. On croit facilement ce que Beze dit là-deffus. Mais la force qu'il eut enfin de rompre cette ligature en eft d'autant plus admirable. *Quum mihi & juveni & à meis non, pecunia, rebus denique omnibus potius quam consilio, abundanti, Satanas omnia illa impedimenta derepente objecisset, fateor me inanis illarum rerum splendore & vanis blanditiis ita fuisse pellectum, ut me totum huc & illuc abripi facile paterer. . . . Uxorem mihi despondi, sed clam, id tamen fateor & uno tantum & altero ex piis amicis conscio, partim ne cæteros offenderem, partim quod adhuc non satis possem a sceleratâ illa pecuniâ quam ex sacerdotiis, de quibus ante dixi, percipiebam os impurus canis ab uncto corio absterrere. . . . Ego tum interea semper in luto hærere, instantibus meis ut tandem certum aliquod vitæ genus amplecterer, & patruo mihi omnia deferente, adeo ut quum unâ ex parte me premeret conscientia, & conjux de promisso appellaret: ex alterâ vero personatus Satan mihi placidissimo vultu blandiretur, & ex fratris morte auctiores mihi reditus essent facti, quasi omnis consilii inops inter istas animi curas jacerem* (7).

(*e*) C'est celle de sa Confession de Foi, qu'il publia en Latin l'an 1560. Voiez la Citation (*e*) de cet Article.

(2) Beza, ad Claudium de Xaintes Apolog. altera, *sub fin.*

(3) Verheiden, *qui le fait encore vivant, page 200, se trompe.*

(4) Beza, Epift. ad Melchior. Wolmar.

(5) *Ibidem.*

(6) Beza, Epift. ad Melchior. Wolmar.

(7) Idem, ibidem.

choient alors feroient levez, & en attendant de ne fe pas engager à l'état Ecclésiastique. Il exécuta fidélement ces deux promeffes; mais il falut qu'une dangereufe maladie l'arrachât du milieu des pieges qui l'attachoient au bourbier. L'image affreufe d'une mort prochaine lui fit renouveller avec tant de force le vœu qu'il avoit fait autrefois d'entrer dans la profeffion de l'Eglife Réformée, que dès qu'il eut recouvré affez de fanté pour cheminer, il fe fauva à Geneve avec cette femme. Il y arriva le 24 d'Octobre 1548; & avant que de fixer à quoi il fe deftineroit, il alla voir à Tubinge Melchior Wolmar. L'année fuivante, il accepta à Laufanne la Profeffion en Langue Greque; & après l'avoir exercée neuf ou dix ans, il s'en retourna à Geneve (D), & fe fit recevoir Miniftre (e). Il ne fe borna point pendant ces neuf ou dix ans aux Leçons Greques: il en fit auffi en François fur le Nouveau Teftament (E); & cela, pour l'inftruction & pour la confolation de plufieurs Réfugiés de l'un & de l'autre fexe, qui demeuroient à Laufanne. Il publia divers Livres pendant fon féjour dans cette ville (F); & avant que de quiter la Profeffion

(e) Tiré de l'Epitre Dédicatoire de Beze à Melchior Wolmar, à la tête de fa Confeffion de Foi, qui eft au commencement de fes Oeuvres in folio Edit. de Geneve, en 1582.

(D) *Après avoir exercé à* Laufanne *neuf ou dix ans la Profeffion en Grec, il s'en retourna à Geneve.*] Voici ce qu'il dit lui-même dans fa Reponfe à Claude de Saintes: *Novem circiter annos Græcas literas docuiffe* (8). Antoine la Faye s'eft fervi du nombre rond: il a parlé de dix ans entiers. *Inciderunt poftea tempora quæ Bezam ad migrandam Laufannâ, ubi DECEM annos integros hæferat Græcæ docendi munere defungens, induxerunt* (9). Beze, dans un autre endroit de fes Livres, raconte que de Laufanne il retourna à Geneve au bout de dix ans. *Inde verò tandem, id eft poft annum decimum* . . ., *in hanc urbem iterum tanquam in placidiffimum portum redii* (10). Ni lui, ni la Faye n'ont pas jugé à propos de nous expliquer toutes les raifons de cette fortie de Laufanne: ce qu'ils en difent ne laiffe pas de nous faire foupçonner qu'il y eut là je ne fai quoi qui feroit propre à des Anecdotes. *Inciderunt tempora quæ Bezam ad migrandum Laufannâ* . . . *induxerunt* (11). *Inde* . . . *partim quod meipfum cuperem Theologiæ totum confecrare, partim alias ob caufas quas nihil hic attinet commemorare* . . . *in hanc urbem* . . . *redii* (12). Ses ennemis, qui faifoient d'une mouche un éléphant, publiérent qu'il avoit été chaffé de cette ville. Voiez Lindanus, à la page 152 du II Dialogue de fon *Dubitantius*, & Baudouin dans fa III. Réponfe, *folio* 146 *verfo*, où il dit, *Docuit Laufannæ multis annis* . . . . . *illinc turpiter atque ignominiosè pulfus*. Cela étoit faux; mais il y eut quelque chofe que je ne fai point, qui donna lieu à ce menfonge. Au refte, Mr. Teiffier a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Beze *exerça pendant dix ans* à Laufanne *la charge de Profeffeur en Philofophie* (13).

Un de mes amis (14), Profeffeur célèbre à Laufanne, aiant lu ce qu'on vient de lire, prit la peine de rechercher ce qui pourroit me fournir quelques éclairciffemens; mais fes recherches furent inutiles, & néanmoins l'Extrait que je vais donner de fa Lettre eft de conféquence. „ Je croiois „ pouvoir vous envoier quelque éclairciffement fur la vie „ de Mr. de Beze, & principalement fur fa fortie de cette „ Académie pour aller à Geneve. Vous laiffez fentir qu'il „ y a là quelque chofe de caché. Je fçai bien que l'on a „ dit, & même un Auteur dont le nom m'eft échapé a „ écrit, que c'eftoit pour avoir fait un enfant à fa fervante. „ Cependant, fi cela étoit, on l'auroit fceu à Geneve com„me ici; il ne feroit pas forti avec un congé honorable du „ Souverain, *bona cum venia Ampliffimi Magiftratus Bernenfis*, comme il le dit dans fon Epitre à fon Précepteur „ Volmar; & enfin, il ne feroit pas venu comme il faifoit „ toutes les années à Laufanne, & n'y auroit pas été fi „ bien receu. On lui faifoit tant d'honneur que le Con„feil lui alloit toujours au devant, comme nos Mémoires „ en font foi „. Je ne faurois dire fi l'Auteur dont on ne fe fouvint pas étoit Reboul (15), cet Ecrivain fatirique, qui fut decapité à Rome, pour fes Pafquinades (16).

(E) *Il fit des Leçons en François fur le Nouveau Teftament.*] Il choifit d'abord l'Epitre aux Romains, & puis celles de Saint Pierre. Ce furent comme les femences & comme les préparatifs de ce grand Ouvrage qu'il publia quelque tems après; je veux dire, de fa *Traduction Latine du Nouveau Teftament avec des Notes.* Il y retoucha plufieurs fois; il y fit bien des Corrections. C'eft à ceux qui ignorent la difficulté de ce travail à trouver étrange qu'à chaque Edition on y ait changé quelque chofe. *Illas tamen aliquoties emendatas ab ipfo mirabitur nemo qui operis difficultatem cum dignitate conjunctam in dicto perpenderit* (17). Il eft vrai que cela faifoit quelque peine à ceux qui s'étoient fervis des prémieres Editions: ils craignoient toujours qu'il n'en vint une nouvelle, qui renverfât ce qu'ils avoient regardé comme certain; mais fe fâcher de cela, c'eft fe fâcher contre la nature, qui a voulu que nos lumieres fuffent très-bornées, & qu'elles s'augmentaffent peu-à-peu. On fit de cruels reproches à Theodore de Beze fur ce fujet. *Nifi quis fepties tuas Novi Teftamenti Editiones emat, nefciet quid agas, aut quid urges. Memini typographum eruditum Hieronymum Commelinum hoc mihi ante decennium dixiffe, quod crebrâ mutatione confilii hoc tantum adeptus es ut plurimi nihili facerent Novum Teftamentum litera læfum atque fenfu flexiloquum. Et olim quidam Doctor Cantabrigienfis mihi retulit, quod Cantabrigiæ plures averfati funt religionem ducti per te ad credendum quod Novum Teftamentum depravatum eft, ficut per Edwardum Livilejum quod Vetus alteratum* (18).

Notez que la prémiere Edition de cet Ouvrage de Theodore de Beze eft de l'an 1556. Il en fit une feconde dix ans après, & la dédia à la Reine d'Angleterre. La cinquieme Edition fut faite l'an 1598. Il la dédia tout de nouveau à la même Reine, je veux dire par une nouvelle Epitre, & en fuprimant la prémiere. Il ne devoit pas la fuprimer; car elle explique amplement les vues, la methode, & le deffein de l'Auteur.

(8) Beze, Apologiâ alterâ, pag. 359.

(9) Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 18.

(10) Beza, Epift. dedicator. ad Melchior. Wolmar.

(11) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 18.

(12) Beza, Epift. dedicat. ad Wolmar. Voiez la Remarque (FF) de l'Article de CALVIN.

(13) Addit. à Mr. de Thou, Tom. II, pag. 581.

(14) Monfr. Conftant de Rebeque.

(15) Voiez la Satire qu'il intitula Actes du Synode Univerfel de la fainte Reformation, pag. 88.

(16) Voiez les Notes fur la Confeffion de Sanci, pag. 452. Edition de 1699.

(17) Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 15.

(18) Joh. Drufius, in Epiftolâ ad Theod. Bezam MS., apud Colomefium in Scoto Presbyterianorum, pag. 118. mais Colomiés fe trompe d'attribuer cette Lettre à Drufius: voiez une Lettre de Sixtinus Amama, au devant du Livre de Drufius de Hafidæis. J'en parle dans l'Article BROUGHTON, Citation (11).

(F) *Il publia divers Livres, pendant fon féjour à Laufanne.*] Le prémier fut une Tragi-Comedie Françoife, intitulée *Le Sacrifice d'Abraham*. Jacomot la mit en Latin, l'an 1598. Prefqu'au même tems, Jaques Brunon la traduifit en la même langue à Amfterdam. Elle a été rimprimée je ne fai combien de fois. Voions ce que Pafquier en a dit. *Vers ce mefme tems, eftoit Theodore de Beza brave Poëte Latin & François. Il compofa en vers François le Sacrifice d'Abraham, fi bien retiré au vif, que le lifant il me fit autrefois tomber des larmes des yeux* (19). Beze avoit accoutumé d'aller à Geneve pendant les vacances, pour y voir Calvin, qui l'exhortoit à confacrer fes talens au fervice de l'Eglife, & qui lui confeilla nommément d'achever ce que Marot avoit commencé. Beze fuivit ce confeil, & traduifit en Vers François les *cent Pfeaumes* qui reftoient à traduire. Ils furent imprimez, avec privilege du Roi, l'an 1561. „ La „ Traduction du demeurant des Pfeaumes de David mon„tre ce qu'il pouvoit faire, encores qu'il n'ait fi heureu„fement rencontré que Clement Marot en fes cinquan„te (20) „. Après être rechapé de la pefte, il fit une *Ode* pour en rendre graces à Dieu. On prétend que Jodelle fit ce Quatrain en ce tems-là:

Beze fut lors de la pefte accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle;
Mais pourquoi fut Beze d'elle affailli?
Beze affailloit la pefte à sons mortelle (21).

L'un des plus remarquables Ecrits publiés par Beze, pendant fon féjour à Laufanne, fut le Traité *de Hæreticis à Magiftratu puniendis*. Il le publia pour répondre au Livre que Caftalion, déguifé fous le nom de *Martinus Bellius*, avoit compofé fur cette importante matiere, peu après le fuplice de Servet (22). Caftalion traita la Thése générale de la Tolérance: Beze lui foutint que les Magiftrats doivent punir les Hérétiques. L'Auteur de fa Vie foutient que cet Ouvrage fut publié très-à-propos, afin de raffûrer les efprits flotans. *Scriptum utriufque Beza tum refutavit, tempore in fpeciem importuno: fed re ipfâ opportuniffimo ad cohibendos levium hominum in Religione fluctuantium vagos & incertos æftus* (23). On ne peut nier que la crainte du dernier fuplice n'ait beaucoup de force, pour faire taire ceux qui auroient des doutes à propofer contre la Religion dominante, & pour maintenir l'unité de communion extérieure; mais il en va du dogme qui autorife cette pratique, comme de l'invention des bombes & des carcaffes, & de toutes fortes de machines de guerre. Ceux qui s'en fervent les premiers en retirent de grans avantages; & pendant qu'ils font les plus forts, cela va le mieux du monde: mais, quand ils font les plus foibles, on les accable de leurs propres inventions. Si le Parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été affuré de fe maintenir toujours dans fa fupériorité, le dogme *de puniendis Hæreticis* auroit rendu de grans fervices, il eût réprimé le zéle ou l'humeur brouillonne des Novateurs; mais comme à un quart de lieue de Geneve on étoit fous le caprice du plus fort, & qu'on ne favoit pas fi Dieu permettroit que la Secte de Socin devînt fupérieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à foutenir que les Magiftrats doivent infliger la peine de mort aux Herétiques. Le profit préfent ne nous doit pas fi fort éblouir, qu'il nous empêche de fonger aux fuites: il faut en cette rencontre fe fervir de la Maxime de Regulus.

Hoc caverat mens provida Reguli,
Diffentientis conditionibus
Fœdis, & exemplo trahentis
Perniciem veniens in ævum (24).

Je ne parle pas des autres raifons qui peuvent combatre ce dogme: je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alléguée par l'Hiftorien de Theodore de Beze. Cette utilité eft bien peu de chofe en comparaifon du mal que le Livre *de puniendis Hæreticis* produit tous les jours; car dès que les Proteftans fe veulent plaindre des perfécutions qu'ils fouffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconnu dans les Magiftrats. Jufqu'ici, on n'a vu perfonne, qui n'ait échoüé pitoiablement à cette Objection *ad hominem*. Mais paffons aux autres Livres publiés par Theodore de Beze,

(19) Recherches de la France, Livr. VII, pag. 805.

(20) Là-même.

(21) Nous examinerons dans la Remarque (E) de l'Article JODELLE, fi ce fut lui qui compofa ce Quatrain.

REFLEXION fur le Livre de puniendis Hæreticis.

(22) Servet fut brulé à Geneve, l'an 1553.

(23) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 13. Notez que par utriufque il entend Lelius Socin & Caftalion.

(24) Horat. Od. V Libri III.

(f) *Cumque eo de rebus gravissimis communicaret, sed potissimum ut ab illius animo si Deus aspiraret depuerter, vera religionis gustum aliquem instillaret.* Ant. Fayus, de Vitâ & Obitu Th. Bezæ, pag. 27.

sion qu'il y exerçoit, il fit un voiage en Allemagne, avec le caractere de Député (G). Il eut alors la joie de s'aboucher avec Melanchthon. S'étant établi à Geneve, l'an 1559, il s'attacha à Calvin d'une façon particuliere, & devint en peu de tems son Collegue dans l'Eglise & dans l'Académie. Il fut envoié à Nerac, à l'instigation de quelques Grans du Roiaume, pour convertir le Roi de Navarre, & pour conférer avec lui sur des choses d'importance (f). Ce fut lors que Mrs. de Guise se furent emparez de l'autorité, sous le regne de François II, au préjudice des Princes du Sang. Le Roi de Navarre aiant témoigné, tant par Lettres, que par des Députez, qu'il souhaitoit que Theodore de Beze assistât au Colloque de Poissi, le Sénat de Geneve ne manqua point d'y consentir. On n'auroit pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la Cause. Beze parloit bien, il savoit le monde, il avoit l'esprit présent & beaucoup d'érudition. On écouta sa *Harangue* attentivement, jusques à ce qu'il eût touché à la matiere de la Présence réelle. Une Expression qu'il emploia fit murmurer (H). Dans toute la suite de ce Collo-

avant qu'il quitât Lausanne. Il publia une courte Explication du Christianisme *ex doctrinâ de æterna Dei Prædestinatione*, une *Reponse à Joachim Westphale, touchant la Cene du Seigneur*, deux *Dialogues* sur la même matiere contre Tillemannus Heshusius (25), & une *Reponse à Castalion touchant le dogme de la Prédestination.* Beze n'avoit pas encore alors assez tempéré son feu & son humeur enjouée; c'est pourquoi il lui échapa dans quelques-uns de ses Ecrits je ne sai quelles railleries, sur lesquelles il passa l'éponge quand il fit de nouvelles Editions. *In his quidem* (Dialogis) *postea quædam liberiore calamo quam rei quæ de agebatur majestati conveniebat scripta mutavit, ut & in nonnullis aliis scriptis à quibus jocos aliquot (ut erat ingenio lepido & facete dum ætate adhuc vigente esset) postquam maturior factus est, & deinceps Ὀφρνίνως* [illegible] *in consilium adhibuisset, erasit* (26).

(25) L'un intitulé Κρεωφαγία, l'autre Ὄνος συλλογιζόμενος.

(26) Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 27.

Je m'exprime ainsi comme Traducteur d'Antoine la Faye; car si je voulois me regler sur le jugement de quelques Auteurs Lutheriens, il faudroit que j'emploiasse des termes qui passassent la raillerie. Conrad Schlusselburgius pretend qu'il y a dans ces Ouvrages de Theodore de Beze une medisance si boufone, & si impure, qu'elle ne peut convenir qu'à ceux qui n'ont point eu d'autre Ecole que les lieux de prostitution. Ce qu'il a dit là-dessus a été recueilli comme de la manne par l'Auteur du *Calvino-Turcismus.* Je ne puis citer que lui; car je n'ai pas le Livre de ce fameux Lutherien. *Omissis aliis, Theodorum Bezam exempli gratiâ proponit, ex cujus scriptis* non modo contra Papistas, sed etiam Lutheranos hoc (*inquit*) abundè potest demonstrari. Et hæc adeo sunt vera, ut ipsos Sacramentarios pigeat & pudeat futilitatum & blasphemiarum, quas Beza sine metu divinæ majestatis evomit, sicut ipse Lavatherus fateri cogitur, & aliquot nobiliores Calvinistæ apud ipsum Bezam conquesti sunt. *Et quamquam Beza excusat omnia, vocant* sanctam urbanitatem: hæc tamen urbanitas (*inquit ipse Patriarcha*) non Theologos in pietatis schola versantes, sed lenones effrontes, & scurras scurrilo-quos in ludo meretricio à Thaide vel Candida profuga eruditos decet. Unde haud dubiè noster iste Beza flosculos suarum elegantiarum decerpsit. *Mox forsitàn urgens atque probans hoc de Beza maledico & olumbi in disputationibus & scriptionibus charactere* Si quis (*inquit*) de hac re ambigere velit, ille duos famosissimos dialogos Bezæ contra D. Heshusium legat, qui certè non ab homine, sed ab ipso incarnato Beelzebub exarati esse videntur. Horret animus blasphemias obscenas, & diabolico atramento tinctas referre, quas iste impurus convitiator & Atheus in dialogis illis, in articulo gravissimo blasphemè, impiè, & scurriliter eructavit. *Certè adeo sunt fœda, ut ipse Beza paulò post quò successibus priorem editionem suppresserit, secundam procuraret,* in qua septem folia integra omisit, & loca plurima expunxit, quæ erant in editione priori. *Quanquam iste bonus & gravis Superintendens hac qualicumque castigatione non contentus, optat* ut non modò isti dialogi in universum, sed simul alia ejus omnia impia & blasphema scripta quæ sunt plurima, aboleantur, ne à teneris, piis, & castis hominibus viderentur in æternum. *Sic ille* (27). Souvenez-vous que ce Conrad est un Ecrivain fort emporté.

(27) Gulielmus Reginaldus, in Calvino-Turcismo, Libr. VIII, Cap. XIX, pag. 671, 672. Il cite Conrad Schlusselb. in Theolog. Calvinist. Libr. I, folio 92, in Præfat. Libr. III, folio 14, 55 & Libr. II, folio 77, 78, 127.

(G) *Il fit un voiage en Allemagne, avec le caractere de Député.*] Voici le sujet de ce voiage. On surprit une Assemblée de ceux de la Religion à Paris, l'an 1557. Elle étoit composée de 400 personnes, dont on brûla sept, les autres furent mis dans les prisons (28). Les Eglises recoururent à l'intercession de quelques Princes d'Allemagne, pour tâcher d'obtenir de Henri II la vie de ces pauvres prisonniers. Farel, Beze, & Jean Budé, fils du grand Guillaume Budé, furent les trois Députez qui allerent à la Cour de l'Electeur Palatin, à celle du Landgrave de Hesse, & à celle du Duc de Wittemberg, l'an 1558. Ces trois Princes recommanderent fortement la cause des prisonniers; mais la Cour de France eut peu d'égard à ces recommandations. En passant par Francfort, Beze eut le plaisir de parler à Melanchthon (29). Voilà ce que dit Antoine la Faye; mais, selon Theodore de Beze, le motif de ce voiage fut de demander l'intercession de ces Princes pour les Vallées de Piemont, que le Roi de France possédoit alors, c'est-à-dire l'an 1557 (30). Il reconoit néanmoins dans la Vie de Calvin, qu'on demanda cette intercession pour les prisonniers de Paris, & qu'elle ne fut pas inutile. *Parisini interventientium Germanorum Principum legatione quam summa celeritate Calvinus procuravit, tempestas illa nonnihil conquievit* (31). Il reprend Claude de Saintes, qui avoit mis ce voiage à l'an 1556.

(28) *Selon Beze, in Vitâ Calvini, on en prit environ 80: les autres se sauverent.*

(29) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 17.

(30) Beza, ad Cl. de Xaintes Apolog. I, Oper. Tom. II, pag. 295.

(31) Beza, in Vitâ Calvini.

(H) *Il assista au Colloque de Poissi . . . . Une Expression, qu'il y emploia, fit murmurer.*] La voici cette expression: *Nous disons que le* corps de Jesus-Christ *est eslongné du pain & du vin, autant que le plus haut Ciel est eslongné de la terre* (32). Voions presentement quel en fut l'effet, & servons-nous des propres termes de Theodore de Beze. *Ceste seule parole, (combien qu'il en eust bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Eglise Romaine) fut cause que les Prelats commencerent à bruire & murmurer, dont les uns disoient* Blasphemavit, *les autres se levoient pour s'en aller, ne pouvant faire pis à cause de la présence du Roy: entre autres, le Cardinal de Tournon, Doyen des Cardinaux, qui estoit assis au premier lieu, requist au Roy & à la Royne qu'on imposast silence à de Beze, ou qu'il luy fust permis & à sa compagnie de se retirer. Le Roy ne bougea, ni pas un des Princes, & fut audience donnée pour parachever. Silence fait, de Beze dit,* Messieurs, je vous prie d'attendre la conclusion qui vous contentera: *puis retourna à son propos, qu'il poursuivit jusques à la fin* (33). Catherine de Medicis, dans sa Lettre à Monsr. de Rennes, Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur, dit que Beze, en parlant de la Cene, *s'oublia en une comparaison si absurde, & tant offensive des oreilles de toute l'assistance, que peu s'en fallut qu'elle ne lui imposât silence, & qu'elle ne renvoyât tous ces Ministres sans les laisser passer plus avant; mais qu'elle s'en abstint, de peur qu'on ne s'en retournât imbu de sa doctrine, sans avoir oui ce qui lui sera repondu* (34). Remarquez bien la Parenthese dont l'Historien s'est servi (35): rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal, & plusieurs Evêques, se scandalisent, veulent sortir, crient au blasphéme, & pourquoi? parce qu'ils ont oui dire à un Ministre, que Jesus-Christ n'est point sous les Symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps; car voila à quoi se réduit cette expression *tant offensive des oreilles de toute l'assistance:* peut-on voir un scandale plus mal fondé, ni plus puérile? Quand on enseigne que l'humanité de Jesus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu tout à la fois, & qu'elle est toujours assise en Paradis à la main droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du Sacrement de l'Eucharistie, que le Paradis est éloigné de la terre. Or les Prélats du Colloque de Poissi ne pouvoient pas ignorer que les Ministres enseignent que l'humanité de Jesus-Christ est toujours en Paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être présente en plus d'un lieu à la fois; & ils ne devoient pas attendre que Theodore de Beze n'osât point exposer les sentimens de son Parti: ils n'ont donc pas dû se scandaliser de son expression, (car encore un coup, elle n'ajoute quoi que ce soit à la simple & nue doctrine des Ministres,) ou bien ils étoient allez à l'Assemblée avec cette persuasion que les Ministres trahiroient leurs sentimens, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne voi qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des Prélats. On peut dire qu'il y a des expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offensent pas. Par exemple, les parties que la pudeur défend de nommer peuvent être désignées par des noms honnêtes; & cependant ces noms signifient la même chose que les noms qu'on apelle sales. Si l'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient; mais à cause que l'on juge que celui qui les emploie contre l'usage ne nous porte pas le respect que la bienseance exige (36). Sur ce pied-là, les Evêques de Poissi se pouvoient plus offenser de la doctrine des Ministres représentée par une comparaison, que de la même doctrine representée nuement & simplement; mais alors, leur scandale n'étoit pas fondé sur le zéle de Religion; car la foi, ni la divinité, ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Beze allégua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des Protestans. Ce n'est donc point pour les intérêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser: c'étoit donc uniquement parce que l'on suposoit qu'un petit Ministre ne respectoit pas assez humblement ses Auditeurs, lors qu'il osoit se servir de certains termes. Ceux qui voudroient faire ainsi l'Apologie de ces Prélats, leur attribueroient une vanité tres-criminelle. Que faire donc? Vaut-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfans, qu'ils ne s'offensoient pas des choses, mais des mots? Cela ne leur feroit point d'honneur. Je suis surpris qu'un Historien aussi grave que Mezerai ose dire que cette Proposition de Beze étoit emportée, & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle blessa horriblement les oreilles Catholiques, que les Prélats en frémirent d'horreur (37). Il est visible que Mezerai trouve raisonna-

(32) Beze, Histoire Ecclesiast. Livr. IV, pag. 510.

(33) La même, pag. 12.

(34) Voiez Maimbourg, Histoire du Calvin. pag. 223, 224. Le Laboureur, Addit. à Castelnau, Tom. I, pag. 763, raporte toute la Lettre de la Reine.

(35) (Combien qu'il en eust bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine Romaine.) Beze, Hist. Ecclesiast. pag. 111.

Reflexion sur le scandale des Prelats au Colloque de Poissi.

(36) Voiez l'Art de penser, I Part. chap. XIV.

(37) Mezerai, Abregé Chron. à l'an. 1561.

Colloque, il se comporta en très-habile homme; & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine. Il ne retourna point à Geneve, après la clôture du Colloque: Catherine de Medicis voulut qu'étant François il demeurât dans sa patrie. Il prêcha souvent chez la Reine de Navarre, chez le Prince de Condé, & aux fauxbourgs de Paris. Après le massacre de Vassi (g), on le députa au Roi, pour se plaindre de cet attentat: la guerre civile suivit de près, pendant laquelle le Prince de Condé le retint auprès de lui. Beze se trouva à la bataille de Dreux comme Ministre (I). Pendant la prison du Prince, il se tint auprès de l'Amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il ne revit la France qu'en 1568. Ce fut pour aller à Vezelai où sa présence étoit nécessaire (K). Il avoit fait plusieurs Livres, depuis son retour à Geneve, & il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai (L). Il retourna encore en France l'an 1571, pour assister au Synode National de la Rochelle, dont il fut élu Modérateur. L'année suivante, il assista à celui de Nimes, & s'oposa à la faction de Jean Morel, qui proposoit l'introduction d'une nouvelle Discipline. Le Prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg, l'an 1574, pour l'envoier au Prince Jean Casimir Administrateur du Palatinat; ce qui montre qu'on n'ignoroit pas qu'il savoit faire autre chose que des Leçons & des Livres. La Conférence de Mombelliard le mit aux prises, l'an 1586, avec Jaques André Théologien de Tubinge. Beze demanda que la Dispute se fît par des Argumens en forme; mais il falut céder aux desirs de son Adversaire, qui ne vouloit pas être gêné par les loix du syllogisme. Le succès de cette Dispute fut comme toujours (M): chaque Parti se vanta d'avoir triomphé, & publia des Rela-

(g) Le 1. de Mars 1562.

sonnables ces frémissemens d'horreur: & il se rend par là ridicule; car c'est toute la même chose de dire *le Corps de Jesus-Christ n'est point présent au St. Sacrement*, & de dire, *il en est éloigné d'une distance infinie.*

(I) *Il se trouva à la bataille de Dreux comme Ministre.*] J'ajoute cette clause, afin qu'aucun de mes Lecteurs ne soupçonne qu'il y assista pour se battre, & pour jouer de l'épée. Claude de Saintes lui fit des reproches là-dessus: voici comment on lui répondit. *Interfui sanè prælio, & inchoanti & desinenti (quidni enim hoc facerem? eo ritè vocatus) & quidem quod magis mireris palliatus non armatus: nec mihi quisquam verè vel cædem cujusquam vel fugam objecerit* (38).

(38) Beza, ad Claud. de Xaintes Apolog. altera, Oper. Tom. II, pag. 162.

(K) *Il alla à Vezelai, où sa présence étoit nécessaire.*] Nicolas de Beze, Bailli de Vezelai, se refugia à Geneve pour la Religion, & y mourut peu après de peste, dans la maison de Theodore son frere de pere. Celui-ci, voulant donner ordre à la famille du défunt, & tâcher en même tems de sauver quelques débris de son patrimoine, fit un voiage à Vezelai. *Hac fuit occasio Beza Vezelios fuit revisendi, partim ut fratris defuncti liberis prospiceret, partim ut nonnullas patrimonii sui reliquias dispersas colligeret, quod & fecit quantum locus, tempus & res permiserunt* (39). Il tâcha de persuader à une sœur, qu'il avoit dans un Couvent, de quitter l'Eglise Romaine. C'étoit une vieille None très-obstinée dans sa Religion, qui n'écouta point les remontrances de son frere (40).

(39) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 48.

(40) Idem, ibidem.

(L) *Il avoit fait plusieurs Livres depuis son retour à Geneve, & il continua d'en publier, depuis qu'il fut revenu de Vezelai.*] Peu après son établissement dans l'Eglise de Geneve, il mit en Latin une *Confession de foi* qu'il avoit autrefois écrite en François, pour se justifier auprès de son pere, & pour tâcher de convertir ce bon vieillard. Il publia cette Confession en Latin, dédiée à son bon maître Melchior Wolmar l'an 1560. Sa plume se reposa pendant qu'il suivit dans les armées, ou le Prince de Condé, ou l'Amiral de Coligni; mais, dès qu'il se revit à Geneve, il fit deux *Réponses*, l'une à *Castalion* (41), l'autre à *François Baudouin*. Ensuite il attaqua Brentius & Jaques André sur leur dogme de l'Ubiquité: puis il fit son Livre *de Divortiis & Repudiis*, contre Bernardin Ochin, qui avoit écrit en faveur de la Polygamie. Il attaqua aussi les erreurs de *Flacius Illyricus*. Il repondit à *Claude de Saintes*, à *Selneccerus*, à *Jaques André*, à *Pappus*, &c, & mit les *Pseaumes de David* en toutes sortes de *Vers Latins*. Il publia un *Traité des Sacremens*, & un *Livre contre Hoffmannus*, quelques *Sermons sur la Passion de Jesus-Christ & sur le Cantique des Cantiques*; une *Version de ce Cantique en Vers lyriques*, & une *Réponse à Genebrard*, à qui cette Traduction avoit donné un nouveau sujet de répeter ses médisances. Il publia en 1590, son Traité *de Excommunicatione & Presbyterio*, contre Thomas Erastus. Quelque tems après, il examina le Livre de Saravia, *de Ministrorum Evangelii Gradibus*. Je laisse les Titres de quelques autres Livres: on les pourra voir dans la Liste qu'Antoine la Faye mit à la fin de son Ouvrage *de Vitâ & Obitu Theodori Bezæ*, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire. Je n'y ai point vu tout ce qui partit de la plume de Theodore de Beze: l'*Icones* des Hommes illustres qui ont mis la main à l'Ouvrage de la Réformation (42), n'y est point. L'*Histoire Ecclesiastique des Eglises Réformées* n'y est point non plus. C'est un Ouvrage très-curieux, qui s'étend depuis l'an 1521, jusques à la paix du 13 du Mars 1563. Je ne m'étonne pas que l'on n'ait point mis dans cette Liste la Lettre ingénieuse, mais trop burlesque, de *Benedictus Passavantius* au President Lizet (43). La Faye n'en parle point du tout; mais pour quelques autres Ecrits satiriques ou burlesques, qu'on attribuoit à Beze, il soutient qu'on se trompoit. *Doctorum plenos Libros composuit, Harangam ad Cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, vitam Catharinæ Mediceæ & similes nota chartas. Atqui tam verum est Libros illos fuisse compositos à Beza, quàm verum est (quod isti ignoranter & temerè deblaterant) ab Amiralii ministro scriptum fuisse Librum cui nomen est Magogonis de Matagonibus* (44).

(41) Il avoit critiqué Beze sur la Traduction du Nouveau Testament.

(42) Imprimé à Geneve, l'an 1580, in 4.

(43) Voiez les Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag. 604.

(44) Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 70, 71.

Garasse soutient que Beze „ bouffonnement se qualifia du nom de FRANTOPIN, escrivant contre le Docteur de Saintes, en ce Livret Macaronique, qui commence par ces mots, *Tu facis bene de sufficiente, Domine Magister noster, post habere bibitum quatuor bonas fides de vestro vino Sorbonico in dejunando theologaliter* &c. (45) „ Il lui attribue aussi un Livre intitulé *Paralleles de Henri II avec Pilate* (46). Notez qu'il y a un grand défaut dans la Liste d'Antoine la Faye: on n'y trouve, ni la date des prémieres Editions, ni quand & combien de fois les Livres de Theodore de Beze furent imprimez.

(45) Garasse, Doctrine curieuse, pag. 1022.

(46) Là même, pag. 1032.

(M) *Le succès de la Dispute de* Mombelliard *fut comme toujours.*] C'est Antoine la Faye qui l'assure. *Utrinque*, dit-il (47), *plaudo discessum est fine lite aut amarulentiâ: sed nullo fructu, ut fere semper in talibus palæstris publicis contingere solet.* Quelques Gentilshommes sortis de France pour la Religion, & refugiés à Mombelliard, donnérent lieu à cette Dispute. Le Comte de Mombelliard pria le Canton de Berne de nommer quelques Deputez pour conferer avec des Théologiens de Wirtemberg. Il pria aussi Mrs. de Geneve d'envoier Theodore de Beze à la Conférence: il le fit, pour s'accommoder au desir des Réfugiés. Abraham Musculus, Ministre de Berne, & Pierre Huberus, Professeur en langue Greque dans la même ville, furent les Députez Suisses. Beze & Antoine la Faye furent les Députez de Geneve. Jaques André & Luc Osiander furent les principaux Députez de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'Auditeurs à Theodore de Beze & à Jaques André, & ne virent gueres clair dans cette Dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme, & que quand deux hommes s'entre-répondent par de longs Discours, il est presque impossible de s'apercevoir s'ils levent les difficultez. *Jacobus Andreas perpetuâ & declamatoria oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Unde non tam facilis, expedita, aut perspicua fuit tota illa dierum aliquot Disceptatio* (48). On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourvu qu'on sache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la Relation de la Conférence; mais, comme on sut qu'il couroit des Lettres par toute l'Allemagne, qui furent lues dans les Cours des Princes, & dans les ruelles, & que ces Lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Théologiens de Wirtemberg publiérent la Conference avec des Notes marginales, il falut que Beze publiât une *Contre-Relation*.

(47) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 51.

(48) Là même.

J'ai lu depuis dans un Ouvrage d'Abraham Scultet, que les raisons politiques, tant de la part des François Réfugiés, que de la part du Comte de Mombelliard, contribuérent beaucoup plus que les raisons Theologiques à nouer cette Conférence. Les Réfugiés apellérent Beze, parce qu'ils crurent que s'il conféroit amiablement avec le Docteur André sur les matieres controversées, ils trouveroient plus de douceurs à la Cour du Comte, & que peut-être le Duc de Wirtemberg passeroit de leur côté. Quant au Comte, il avoit été Ubiquitaire dans sa jeunesse; mais aiant oui les Sermons & les Leçons de Theodore de Beze, il déclara librement qu'il avoit vu à Geneve & dans le Païs des Suisses beaucoup de choses dont Jaques André ne lui avoit rien dit, & qu'il n'y avoit presque rien vu de ce dont le même Docteur lui avoit parlé souvent. *Genevæ & in Helvetiâ vidi multa de quibus nihil, pauca eorum, de quibus sæpè audivi ex D. Jacobo* (49). C'étoit déclarer que ce personnage faisoit peu fidélement le portrait des Calvinistes. Depuis ce tems-là, le Comte fut plus benin à l'égard des Réformes, & il donna retraite à ceux qui sortoient de France pour la Religion. Mais quand on lui eut représenté que le Duc de Wirtemberg n'avoit point de fils, & que la Maison d'Autriche ne souffriroit pas qu'un fauteur des Huguenots recueillît la succession de ce Duc; quand, dis-je, on lui eut représenté qu'il s'étoit rendu suspect & par son voiage de Geneve, & par ses bienfaits envers les Réfugiés de France, il consentit à la Dispute entre le Docteur André & Theodore de Beze, & il avoit moins en vue de travailler pour la vérité, que de se purger du soupçon de

(49) Abrah. Scultetus, Narrat. Apologet. pag. 26.

Relations victorieuses. Beze perdit sa femme l'an 1588; mais cette affliction domestique, quelque grande qu'elle fût, ne l'empêcha pas de se trouver au Synode que Mrs. de Berne avoient convoqué. On y condamna le dogme de Samuel Huberus touchant notre justification devant Dieu, laquelle consistoit, selon lui, dans une qualité inhérente (h). Beze se remaria la même année, avec une veuve qui lui survécut (N). Les incommoditez de la vieillesse commencérent à se faire sentir l'an 1597, & le contraignirent de ne parler en public que rarement; & enfin, il desista tout-à-fait au commencement de l'année 1600. Sa veine poëtique n'étoit point tellement tarie l'an 1597, qu'il ne fit des Vers pleins de feu contre les Jésuites, à l'occasion du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort, & qu'avant que d'expirer il avoit fait profession de la foi Romaine (O). Les derniers Vers qu'il composa furent une *votiva Gratulatio* à Henri IV, après l'accueil qu'il en reçut auprès de Geneve, au mois de Décembre 1600 (i) (P). Il vécut jusques au 13 d'Octobre 1605, & conserva toujours son bon sens (Q), & témoigna de beaux sentimens de piété jusques au dernier soupir. C'etoit un homme d'un merite extraordinaire, & qui rendit de très-grans services à son Parti (R). Il fut exposé à cent sortes de médisances & de calomnies: mais il fit voir & aux Catho-

(h) *De nostrâ ad tribunal Dei justificatione per fidem, tanquam instrumentum quo Christus justitia nostra apprehenditur, professus est se penitus assentiri, quam autem & scripto & verbo docuisset justitiam nostram apud Deum esse qualitatem quandam perfectam in nobis inhaerentem.* Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 11.

(i) La Faye, pag. 81, dit en 1599 & se trompe.

de Calvinisme. *Non tam ut veritati consuleret, quam ut se de Calvinismo purgaret* (50). Voila ce que Daniel Toffan répondit à Christophle Pezelius, qui lui avoit demandé les causes de la Conférence de Mombelliard. Scultet, qui le raporte (51), étoit du repas où cela fut dit (52). Si nous avions un recueil de semblables propos de table aussi gros que celui qu'on trouve dans les Oeuvres de Plutarque, nous y aprendrions bien des curiositez.

(N) *Il se remaria en 1588, avec une veuve qui lui survécut.*] Sa prémiere femme s'apelloit Claudine Denosse: voiez ci-dessous la Remarque (T). Leur mariage dura quarante ans: la seconde avoit nom Catherine de la Plane, & eut un grand soin de lui tant qu'il vécut. *Catharina Plana, Astensis, Francisci Taruffi Januensis vidua, quæ ei usque ad ultimum spiritum magno subsidio fuit* (53). Patin s'abuse, lors qu'il conte qu'Etienne Pasquier fit des Vers *sur les trois mariages de Theodore de Beze.*

Uxores ego tres vario sum tempore nactus,
Cum juvenis, cum vir, factus & inde senex.
Propter opus prima est validis mihi juncta sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem (54).

Voici le sens de ces Vers: *J'ai épousé trois femmes en divers tems, dans ma jeunesse, dans mon age viril, & dans ma vieillesse. J'ai épousé la prémiere femme pour le plaisir de l'amour, la seconde à cause qu'elle etoit riche, la troisieme afin qu'elle eût soin de moi dans mes infirmitez.* Cela n'a pu convenir à Theodore de Beze, puis qu'il n'a point eu trois femmes. Il y en a qui disent que Pasquier ne fit ces Vers que pour lui-même (55). Celui qui remarque cela ne laisse pas d'être dans l'erreur de Guy Patin touchant les trois femmes de Beze. *Il s'etoit marié pour la troisieme fois à l'âge de septante ans, & en avoit donné avis à son intime ami Junius, Holandois* (56) *en ces termes,* Si c'est une folie de se marier à septante ans, voila que je viens de la faire. *C'étoit un vieux coq, qui ne pouvoit se detacher du char de Venus, auquel il avoit été attelé dès sa jeunesse* (57). Ces paroles sont d'un Moine crédule, & qui rarement est bien informé de ce qu'il dit. Si lui & Patin avoient consulté le XIX livre des Lettres d'Etienne Pasquier, ils auroient parlé avec plus d'exactitude. Pasquier conte, qu'aiant ouï dire que Th. de Beze s'étoit remarié, *il fit ce quatrain en faveur de celui qui auroit espousé trois femmes* (58). La seconde femme de Theodore de Beze eut un soin merveilleux de lui: il la laissa héritiere de tout les biens qu'il possédoit à Geneve. *Eorum quæ Genevæ habebat heredem ex asse instituit Catharinam Planam conjugem suam: quæ senectutem ipsius sustentarat, & gloriam ex officiis assiduis erga ipsum annorum septendecim spatio quærente vivebat* (59). Beze n'eut jamais d'enfant (60).

(O) *Il fit des Vers . . . à l'occasion du bruit qu'on l'on fit courir qu'il étoit mort . . . & avoit fait profession de la foi Romaine*] Ceux qui inventérent ce Conte, & ceux qui le firent courir, connoissoient très-mal le véritable interêt de leur Eglise. Ces sortes de fraudes sont bonnes à debiter contre une Secte qui n'a, ni Auteurs, ni Imprimeurs; mais elles ne peuvent être que préjudiciables quand on ose s'en servir contre une Eglise qui a mille presses & mille plumes dans son sein, qui ne laissent rien tomber à terre, & qui prenent la bale au bond. Ne faloit-il pas être de la derniere bêtise, pour s'imaginer que les Protestans laisseroient perdre une si belle occasion de crier contre les impostures & les fourberies monacales, & de tirer cent conclusions foudroyantes de la hardiesse que l'on auroit eue de debiter une fausseté dont la conviction etoit si facile? Les Ministres de Geneve ne se turent point en cette rencontre. Ils publiérent deux Ecrits revêtus de toute l'authenticité nécessaire pour réfuter cette sote menterie: l'un de ces Ecrits étoit en Latin, & l'autre en François. *Editis nomine suo publicis duobus Scriptis, altero Latinè, (cui Beza redivivus nomen fecerant,) altero Gallicè* (61). Une Lettre de Theodore de Beze à Guillaume Stuckius réfuta le même Conte (62): & le Jésuite Clement du Puy, que l'on regarda comme l'inventeur de la fable, attira sur sa personne en particulier, & sur son Ordre en général, une grêle de *Vers satiriques*, que les Muses de Theodore de Beze, toutes vieilles qu'elles étoient, ne laissérent pas de rendre bien terrassante (63). Il etoit aisé de prévoir cela: ce furent donc des personnes peu éclairées dans leurs propres intérêts, qui s'avisérent d'un tel Roman. Il y a des étourdis dans toutes les Communions: voiez l'Article de BELLARMIN, Remarque (E).

(50) Abrah. Scultetus, Narrat. Apologet. pag. 26.

(51) Idem, ibid. pag. 28 & seq.

(52) Vossan, Professeur à Heidelberg, avoit pris à dîner en 1591 Christophle Pezelium, Theologien de Breme.

(53) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 13.

(54) Patin, Lettre DCVI, Tom. III, pag. 490. c'est la CLXXVI Lettre de la I Edition.

(55) Saint Romuald, Abrégé Chronol. à l'an 1605.

(56) Il n'étoit pas Holandois, ni en Hollande, quand Beze se remaria.

(57) Saint Romuald, Abrégé Chronol. pag. 191, à l'an 1605.

(58) Pasquier, Lettres, Tom. II, pag. 485.

(59) Fayus, in Vitâ Bezæ, pag. 74.

(60) Idem, ibidem.

(61) Idem, ibid. pag. 19.

(62) Voiez aussi la Preface de son Nouveau Testament de l'Edition de 1598.

(63) Antoine la Faye raporte ces Vers de Theodore de Beze, pag. 60 & 81.

Il ne faut pas que j'omette que les Jésuites soutinrent que cette fable avoit été forgée dans le Parti Protestant, afin de la leur imputer. Voiez le Scaligerana sous le mot *Velserus*, & les Notes sur la Confession de Sanci. Elles donnent un Extrait de la Lettre qu'ils publiérent, en 1598, *sous le nom d'un Gentilhomme Savoysien*, où ils *soutinrent que la prétendue Lettre à eux attribuée sur la mort & conversion de Theodore de Beze n'etoit qu'une pure imposture de Beze lui-même & des Bezeens de Geneve.* L'Auteur des Notes remarque qu'Etienne Pasquier n'eut aucun egard à cela, & que le Jésuite Richeome debita comme certain le Conte de la conversion de ce Ministre dans un Ouvrage imprimé l'an 1599 (64).

Notez, qu'en 1591, il courut un bruit que Beze étoit mort. Cette fausse nouvelle fut mandée par un Ministre à Mr. du Plessis Mornai, qui lui répondit en ces termes: *Vous m'avez attristé de la mort de Mr de Beze*, quam nondum certo accepi quanquam jam olim animo præcepi. *En trois ou quatre estoiles qui nous restent couchees, je ne voi qu'espaisses tenebres parmi nous.* C'est dans les pages 94 & 95 du II Volume de ses Memoires, qu'on trouve cela.

(P) *Il fit des Vers . . après l'accueil qu'il reçut de* Henri IV, . . . *au mois de Décembre 1600.*] Monsr. Spon raporte la *Harangue* que Beze fit à ce Prince, & la Réponse du Roi (65). Monsr. de Perefixe a cru faussement que Henri IV entra dans Geneve, & qu'il y fut harangué par ce Ministre (66). Ce fut à Luysel (67), qu'il reçut les Députez de Geneve, à un quart de lieue du Fort Sainte Catherine, lequel Fort étoit à deux lieues de Geneve. Mr. de Thou dit que le Roi fit un présent de cinq cens écus à Theodore de Beze (68).

(Q) *Il conserva toujours son bon sens.*] Son Historien n'a rien dit de ce que Mr. de Thou remarque touchant la mémoire de ce vénérable vieillard. *Præsentium memoriam debilitatâ quippe memoriâ evanidam amiserat, præteritorum dum ingenio valebat impressam servaverat. Itaque & totos Psalmos Hebraice, & quodcunque caput ex B. Pauli Epistolis proposuisses integrum Græcè recitabat, nec eis iis quæ olim didicerat judicio carebat, sed quæ dixerat statim obliviscebatur* (69). Cela veut dire qu'à divers égards la mémoire de Theodore de Beze étoit fort bonne & fort mauvaise: fort bonne, à l'egard des choses qu'il avoit aprises pendant la force de son esprit; (car il pouvoit réciter par cœur tous les Pseaumes en Hébreu, & tous les Chapitres de Saint Paul en Grec:) & fort mauvaise, à l'égard des choses présentes; car peu après qu'il avoit dit une chose, il ne se souvenoit point de l'avoir dite. Cet état dura près de deux ans, si nous en croions Mr de Thou, qui paroit sur ce point-là avoir été muni de fort bonne memoire. En effet, Casaubon assûre, qu'en matiere d'erudition, Beze se montroit les dernieres années de sa vie tout tel que l'on l'avoit vu vingt années auparavant. Il discouroit sur l'ancienne Histoire, avec tant de netteté, qu'on eut dit qu'il venoit de lire Plutarque, & les Auteurs de cette espece: il parloit Latin, & quelquefois Grec, comme auparavant; mais dans la même conversation, après s'être entretenu amplement sur le sujet du nouveau Roi d'Angleterre, il demandoit de tems en tems s'il étoit vrai que la Reine Elizabeth fut morte. *Venerandus senex Theodorus Beza cum per longinquitatem ætatis factus sit obliviosus, adeò ut post frequentes de novo Rege Angliæ sermones subinde nos rogaret de Reginâ, an verum esset quod fama jactaret, illam fatis concessisse. Idem tamen in literis visus nobis is esse quem ante annos viginti noveramus. Loquitur Latinè, interdum & Græcè ut antea audivimus de Historiâ veteri disserentem è re natâ luculentissimè ut videretur recens esse à lectione Plutarchi & id genus Auctorum* (70). Mr. de Thou fut mal informé des circonstances de la mort de Theodore de Beze: il dit que ce Ministre, prêt à sortir pour aller au temple, fut saisi d'une convulsion subite qui l'emporta. La vérité est que depuis quelques semaines ses forces diminuoient à vue d'œil, & qu'il n'y eut rien de subit ni d'imprévu dans sa mort. Voiez la Faye aux pages 65 & 66.

(R) *Il rendit de très-grans services à son Parti.*] Mr. Leti raporte que Sixte V. fit tenir deux Conferences, où il assista, pour délibérer des moyens d'ôter au Parti des Protestans l'appui & le grand ressort qu'ils avoient en la personne de Theodore de Beze (71). Que peut-on rien dire de plus glorieux pour ce Ministre, que de le représenter comme un homme qui faisoit passer de mauvaises nuits au Pape,

(64) Tiré des Notes sur la Confession de Sanci, pag. 421 Edition de 1699.

(65) Spon, Histoire de Geneve, Livr. III, pag. 210 Edit. d'Utrecht, en 1685.

(66) Perefixe, Vie de Henri IV.

(67) Matthieu, Hist. de la Paix, Livr. IV, pag. 661. La Faye nomme ce lieu Elucerum; Mr de Thou, Livr. CLII, Luiselium.

(68) Thuan. Lib. CXXV, pag. 922.

(69) Idem, Lib. CXXXIV, pag. 1082.

(70) Casaubon. Epist. CCXCVII, ad Scaliger.

(71) Leti, Vita di Sisto V, Parte II, Libr. III pag. 262 &c. Edit. del l'an 1686.

BEZE le sujet, dit-on, de quelques Consultations à Rome. ATTENTATS sur sa personne.

Catholiques & aux Luthériens, qu'il entendoit l'art de se défendre, & qu'il avoit bec & ongles. Il eut beaucoup de part à l'estime de Scaliger (*S*). Je ne critique Monsr. Moreri qu'en cinq choses (*T*). Monsr. de Mezerai traite fort mal ce Ministre: il adopte comme certain le Conte qui avoit couru d'une Accusation de sodomie intentée à Beze devant le Parlement de Paris, & un autre Conte de l'enlévement de Candide femme d'un tailleur. Cela ne paroit point digne d'un Historien judicieux (*U*). Les Poesies, intitulées *Juvenilia*, ont donné lieu à de grans

Pape, & aux Cardinaux, par raport aux affaires d'Etat; car il ne s'agissoit point là de Controverse. Monsr. Leti prétend, qu'en l'année 1587, le Député du Roi de Navarre auprès des Cantons se servit des bons offices de Theodore de Beze, pour obtenir des levées; que Beze courut de ville en ville par tous les Cantons de la Religion, & qu'il anima tellement les Suisses, qu'il fut cause qu'ils fournirent de grandes sommes pour le Prince Casimir; que les Cantons Catholiques, voiant cela, firent savoir à la Cour de Rome le grand préjudice que cet homme aportoit à la Catholicité; que là-dessus, Sixte V fit tenir deux Conférences, dont le résultat fut qu'il faloit emploier toute sorte de moiens pour faire sortir de Geneve ce Ministre; qu'après cela, rien ne seroit plus aisé que la conversion de cette ville, & que la conversion de Geneve seroit la ruine totale de l'Heresie tant en Suisse qu'en France; que Mr. de Sales, Evêque de Geneve, se trouvant alors à Rome, fut prié de dire en présence de sa Sainteté par quels moiens il croioit que l'on pourroit dénicher de son poste ce vieux Ministre; qu'il déclara que le seul moien étoit de fournir au Duc de Savoie les forces qui lui seroient necessaires pour la conquête de Geneve: que Beze ne doutant pas qu'on n'en voulut à sa vie, se précautionoit de telle sorte, qu'il ne faloit point espérer qu'aucune entreprise contre sa personne pût reussir; qu'après ce discours de Mr. de Sales, on abandonna le dessein de se défaire du Ministre, ou par l'assassinat, ou par le poison, d'autant plus que l'on aprit que son Altesse de Savoie avoit inutilement tenté toutes sortes d'expédient pour cela.

J'ai trois choses à remarquer sur ce récit. I. Antoine la Faye ne dit point que Theodore de Beze ait fait un voiage en Suisse l'an 1587; & cependant, il n'oublie gueres ces sortes de choses. Une expédition comme celle-là, dont les effets furent, dit-on, si grans, & d'une influence si générale pour le bien de la Cause, l'auroit-il bien, ou ignorée ou supprimée? II. François de Sales n'étoit point Evêque de Geneve sous Sixte V: ce fut Clement VIII, qui le fit Coadjuteur de cet Evêché. III. Le discours qu'on prête ici à ce Prélat ne s'accorde point avec ces paroles de Mr. Moreri: *Beze, avec qui François de Sales avoit eu quelques Conferences à Geneve, lui avoua que la Religion Catholique étoit la seule véritable* (72). Sur un tel aveu, le Prélat auroit conseillé au Pape d'offrir au Ministre toutes sortes de dignitez. Il y avoit de l'hyperbole dans la description des soins qu'on disoit à Rome que Beze prenoit de sa vie. *Non faceva passo, senza un cumulo grande di precautioni, e senza pigliar cento e mille misure, non costumando di praticar assume, senza esser sicuro d'una inveterata conoscenza, ne voleva domestici in sua Casa, della di cui fede non ne fosse sicuro, oltre che quei suoi perversi settarii lo custodivano come suoi Demoni tutelari, nè usciva mai de Casa senza haverne cinque ò sei à lato, e quel che importa, che per maggior sicurezza non metteva mai li piedi fuori della Città* (73). Mais il est vrai qu'il usoit de précaution. Voici l'un de ses Ouvrages contre Claude de Saintes. Vous y trouverez qu'on lui reprocha qu'il n'osoit sortir de Geneve, de peur, comme un autre Cain, d'être tué par le prémier qui le trouveroit. *Genevâ pedem non audes efferre, ne te quisquis invenerit ut alterum Cain occidat.* Il répondit, que si Dieu l'y apelloit, il iroit par tout sans crainte; quoi qu'il n'ignorat pas les embuches qu'on lui tendoit, & qu'il évitoit aussi prudemment qu'il étoit possible. *Etsi mihi appositos à tuis illis & venenstos & sicarios non ignoro (hæ sunt enim artes Romanæ) quorum etiam unus jam hic deprehensus pœnas dedit . . . . Imovero me sanè libens domi contineo, & vestras insidias quam prudentissimè possum evito* (74).

(72) Dans l'Article de FRANÇOIS DE SALES.

(73) Leti, Vita di Sisto V, p. 264.

(74) Beza, Oper. Tom. II, pag. 162.

(*S*) *Il eut beaucoup de part à l'estime de Scaliger.*] Cela paroit par son *Epicedium* sur la mort de Theodore de Beze. Il y fourra un mauvais augure, qui n'eut point de suite. *Addito etiam de fato urbis in qua decessit omine, quod tamen hactenus evanum evasit* (75). Il y a quatre-vint-dix ans plus ou moins, que Mr. de Thou a fait cette Observation; & l'on n'a point vu jusques ici (76), que le présage de Scaliger ait reçu la moindre confirmation. Ce n'étoit pas un de ces présages poëtiques, qui ne tirent pas plus à conséquence, que ceux d'un Commentateur fanatique des Revelations de St. Jean. Je ne croi pas même que l'envie de comparer Beze à St. Augustin, qui auroit pu engager cent autres Poëtes à hasarder la prédiction, ait fait parler Scaliger. Il y a beaucoup d'aparence, qu'en raisonnant sur l'état des choses, il craignoit pour la ville de Geneve le destin de celle d'Hippone, qui fut prise par les Vandales peu après la mort de son Evêque. C'étoit donc une conjecture politique, plutôt qu'un enthousiasme de Poëte. L'événement s'en est moqué: ce qui montre que le plus sûr est de ne point juger de l'avenir. Voici ce mauvais augure de Scaliger.

FAUSSE Prédiction de Scaliger.

(75) Thuanus, Libr. CXXXIV, pag. 1082.

(76) On écrit ceci en Mai 1698.

Utque Dei famulo non Hippo superstite capta est,
Quum quateret Libycas Vandalus hostis opes,
Indulsit tibi sic præsentia numinis, isto
Cernere ne posses ulteriora malo.
Atque utinam celeres rapiant procul OMINA venti,
Et potius mendax finxerit ista metus.
Sed te felicem, &c.

Il y a certaines choses dans le *Scaligerana*, qui ne sont pas avantageuses à Theodore de Beze: mais quoi, cesse-t-on d'estimer un homme, lors que par exemple on ne fait pas difficulté d'avouër, que le grand nombre d'affaires dont il s'est mêlé, & la multitude de Livres dont il est Auteur, l'ont empeché d'aquerir beaucoup de Science?

(*T*) *Je ne critique Monsr. Moreri qu'en cinq choses.*] I. Beze n'étoit point sorti de l'enfance, lors qu'on le mena à Paris: sa mere l'y mena dès qu'il fut sévré. *Mater . . . mariti imperio obsecuta Lutetiam usque me RECENS ABLACTATUM perduxit.* C'est Beze, qui écrit cela à Wolmar. II. Nous verrons ci-dessous (77) s'il faut croire qu'*une Epigramme scandaleuse ait attiré à Beze le ressentiment de la justice, . . ., & qu'on l'accusa encore d'un crime plus horrible que n'est le concubinage*, & que ses débauches lui causerent une maladie. III. Il n'est pas vrai que Calvin *ait fait souvent donner des commissions d'éclat à Theodore de Beze, pour se trouver à quelques Conferences contre les Lutheriens.* Je ne pense pas que durant la vie de Calvin il y ait eu de ces Conferences où Beze se soit trouvé; car il ne faut point mettre en ligne de compte la Dispute de l'an 1557: le hazard la fit naître (78). Ce fut peu de chose: on étoit allé en Allemagne pour d'autres desseins. IV. Il n'est point vrai que Theodore de Beze soit l'Auteur de la Confession de Foi des Eglises Réformées. La Confession de Foi qu'il composa prémierement en François, & puis en Latin, est une Piece differente de la Confession des Eglises. V. Beze ne presida point au Synode de Nîmes l'an 1572. C'est aux Imprimeurs de Moreri qu'il faut imputer les fautes suivantes: ils ont mis la naissance de Beze à l'an 1619, au lieu de 1519: ils ont cité Antoine Pale *De vitâ & obitu Theodor. Bezæ*: il faloit citer *Antoine la Faye*, & mettre *Bezæ*.

(77) Dans la Remarque (*U*).

(78) Beza Apol. ad Claud. de Xaintes, pag. 252.

(*U*) *Ce qu'en dit Mezerai ne paroit point digne d'un Historien judicieux.*] S'il s'étoit contenté de dire qu'on lisoit dans plusieurs Ecrits imprimez, que Theodore de Beze fut accusé de cette abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange; car il n'avanceroit rien qui ne soit très-vrai. On pourroit citer peut-être deux cens Auteurs, qui, se copiant les uns les autres, ont parlé de ce Procès. Mezerai va beaucoup plus loin: il soutient la chose, il s'en rend caution, & il n'en sauroit produire nulle preuve; c'est ce qu'on peut apeller la conduite d'un Historien étourdi. Raportons ses paroles. „ On peut bien sans préjudice d'aucune Religion le nommer un très-méchant homme, & une ame entiérement corrompue, qui, comme une vilaine harpie, gâtoit les choses les plus saintes avec ses railleries malignes, & dont le cœur ne couvoit que des desseins sanglans & tout-à-fait execrables. Aussi n'étoit sorte de vilenie dont il n'eût souillé sa jeunesse; les Poëmes, dont il a voulu couvrir ses ordures par ce Titre de *Juvenilia*, en font assez mention: mais, outre cela, il est constant qu'il s'enfuit à Geneve, pour éviter la punition des sodomies dont il étoit accusé devant le Parlement de Paris; & qu'il emmena avec lui sa Candide, femme d'un Tailleur, qui vivoit encore au commencement de ce siecle, après avoir vendu quelques Benéfices qu'il avoit eus de son oncle, entr'autres le Prieuré de Longjumeau; commençant de cette sorte la réforme de sa vie par une simonie, & par un adultere (79) „. Mr. Maimbourg ne fit que donner la paraphrase de ce texte de Mezerai, quand il voulut faire un portrait horrible de Theodore de Beze (80); mais au lieu de suivre l'exemple de Mezerai, qui ne cite rien, il cite Bolsec, de Sponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, &c. S'il avoit eu de meilleurs témoins à donner, il les eût donnez sans doute: ainsi l'on peut tenir pour indubitable que Mezerai n'a point eu d'autres garans que ceux que Maimbourg a citez. Or, encore un coup, c'est la conduite la plus indigne qui se puisse d'un Historiographe aussi célèbre & aussi illustre que celui-là. Vraiment, un Historien debiteroit de beaux Contes, s'il s'amusoit à raporter toutes les injures personnelles que les Controversistes se chantent, de quelque Religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs Adversaires, à moins qu'ils ne les apuient sur des Actes authentiques; desorte que Monsr. de Mezerai, n'aiant fait que suivre un Claude de Saintes, & un Florimond de Remond, qui n'ont aporté aucune preuve de leurs médisances, s'est fait un grand tort auprès des personnes de jugement.

MEZERAI critiqué.

(79) Mezerai, Histoire de France, Volum. III, pag. 64.

(80) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, pag. 217.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation, qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs Auteurs ont soutenu, I, que Beze sortit de France, pour éviter les suites d'un Procès de sodomie qu'ils disent

MOIEN de connoitre si une Accusation est calomnieuse.

sent

grans vacarmes *(X)*. On ne peut nier qu'elles ne contiennent des Vers trop libres, & peu conformes à la chasteté des Muses Chrétiennes; mais si les ennemis de l'Auteur avoient été raisonnables, ils auroient pris plutôt le parti de le louër du regret qu'il en témoigna *(k)*, que le parti d'empoisonner l'Epigramme de Candide & d'Audebert *(Y)*. Ils l'ont accusé d'avoir eu part à l'assas-

(k) *Voiez la Remarque (X).*

sent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris: Il, qu'il emene avec lui la femme d'un certain tailleur. Beze a soutenu publiquement que c'étoient deux calomnies énormes, & qu'il avoit vécu à Paris sans reproche, & qu'il n'en sortit, ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion; & que jamais il n'avoit attenté à la femme de son prochain plus qu'au Roiaume des Indes. *Lutetiâ inculpatâ & bonâ integrâque existimatione . . . vixisse. Inde non fugâ, non clam, non vi, non metu, non ære alieno oppressum, (quæ tu mihi falsissimè & mendacissimè impingis,) sed unius religionis studio . . . ad veram Ecclesiam justis itineribus ultro concessisse. . . . Coram Deo juratus testari possum non magis unquam mihi contigisse ut cujusquam uxoris pudicitiam attentarem, quam ut Indorum regnum invaderem* (81). Jusques-là, personne, de quelque Religion qu'il puisse être, n'est obligé de juger, ni que Beze est innocent, ni qu'il est coupable: personne n'est obligé de croire, ou que son Ministre ne nieroit point un crime infame, s'il n'en étoit pas innocent; ou que son Prêtre n'avanceroit pas une Accusation atroce, si elle n'étoit véritable. C'est donc aux Lecteurs à se tenir dans l'équilibre, jusques à ce que l'Accusation soit prouvée; mais d'autre côté, c'est à eux à prononcer pour l'Accusé, dès qu'ils voient que l'Accusation demeure sans preuve, & principalement dans les circonstances que je m'en vais dire. Si le fait en question est de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & si les Accusateurs ne manquent ni de bonne volonté, ni d'industrie, il faut conclure, que lors qu'ils ne prouvent pas, ils sont calomniateurs. Il ne faut que cela pour convaincre de calomnie les Accusateurs de Theodore de Beze. Un Procès, intenté à un Prieur de Longjumeau devant le Parlement de Paris, est une chose qu'on peut avérer facilement. Les Accusateurs, leur Procureur, leur Requête, la Commission d'informer, les Procès verbaux des Commissaires, sont, ou des gens domiciliés, ou des Pieces qui se conservent sous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un misérable, qui se sauve le plus vite qu'il peut, ait eu le crédit d'anéantir la procédure, & de faire perdre la parole aux complaignans, ou à ses parties adverses. Le tailleur, dont on avoit debauché la femme, a vécu autant que le prétendu séducteur: il étoit donc facile de fournir sa Déposition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes, & tant d'autres Ecclésiastiques, Accusateurs publics de Theodore de Beze, n'ont jamais pu fournir les documens de ce Procès, ni la Déposition en bonne forme de ce tailleur? C'est peut-être que les phrases obligeantes de Theodore de Beze les desarmérent, mais, au contraire, il les traita comme des chiens: ses railleries, & ses injures, les perçoient de part en part, & tous leurs Ecrits respirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moiens imaginables de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver: cependant ils ne les ont point fournies. Dès là, tout homme equitable doit conclure qu'ils sont de francs calomniateurs.

(81) *Beza, Apolog. altera ad Claud. de Xaintes, Oper. Tom. II, pag.* 359.

Voici le precis de tout mon Raisonnement. Le fait est d'une telle nature, que s'il étoit véritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les Accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité qui sont nécessaires pour trouver ces preuves. Ils ont le plus grand interêt du monde de les trouver. Ils ne les ont pas trouvées: c'est parce, faut-il conclure, qu'il n'y en avoit pas. Il n'y en avoit pas: c'est parce, faut-il encore conclure, que le fait en question étoit chimérique.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle peut servir de clef pour débrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'Ecrivains téméraires, qui copient les uns après les autres les Accusations les plus atroces, sans se soucier d'en donner des preuves, pendant que d'autre côté les Accusez & leurs amis ne cessent de crier à la calomnie.

(X) *Ses Poësies, intitulées* Juvenilia, *ont donné lieu à de grans vacarmes.*] Elles furent imprimées à Paris, l'an 1548, dans l'Imprimerie de Jodocus Badius Ascensius, par Conrad Badius, tant pour lui que pour Robert Etienne, avec privilege du Parlement pour trois ans. La taille-douce de l'Auteur y paroît à la seconde page; on y marque qu'il avoit alors vint-neuf ans. Il dédia cet Ouvrage à Melchior Wolmer son Professeur (*a*). Ces Poësies consistent en *Silves*, en *Elegies*, en *Epitaphes*, en *Tableaux*, *Icones*, & en *Epigrammes*. C'est en vain que l'on répond aux Controversistes que Beze accoucha de ces Poësies impures avant que d'être de la Religion; car il dément lui-même ceux qui s'érigent en ses Apologistes par cet endroit-là. Il reconnoit, que dès l'age de seize ans, il étoit imbu des lumieres du pur Evangile: & que lors qu'il abjura exterieurement la Papauté, il avoit voüé à Dieu cette abjuration depuis long-tems (82). La première chose, dont il rend graces à Dieu dans son Testament est, *quod anno ætatis suæ 16, veræ Christianæ Religionis cognitione ab illo donatus sit* (83). Notez que Morton, aiant avoüé dans la premiere Edition de son Apologie Catholique, que Beze, pendant qu'il étoit Papiste, étoit tel qu'on le represente, *eras eras sed dum in volutabro vestro miser haserat . . . dum Papista hircus fuit,* &c (84), a corrigé cela dans la seconde Edition, & soutenu

§(*a*) *Il faut* Præceptori. Rem. Crit.

(82) *Epist. Dedicator. Confessionis Fidei ad Mel. Wolmarum.*

(83) *Fayus, in Vitâ Bezæ, pag.* 71.

(84) *Morton, Apolog. Cathol. Part. I, Libr. II, Cap. XXI.*

que Beze avoit toujours vécu en honnête homme. Brerleius s'est prevalu de la prémiere Edition (85). C'est en vain aussi, que l'on recourt à la récrimination; car ni Muret, ni la Casa, ni cent autres Poëtes, qui n'avoient aucune Réformation, ni aucune érection de nouvelle Eglise à établir, n'ont pas dû être distingués par des caracteres singuliers de vertu & de piété. Le plus court est de mettre ces Poësies de Beze parmi les péchés de sa jeunesse, dont il demanda pardon & à Dieu & au public (86). Il est certain qu'il travailla à les suprimer (87), autant que ses ennemis travaillérent à les faire vivre; & s'il consentit à l'age de soixante & dix-huit ans que l'on fit une nouvelle Edition de ses Vers Latins, ce ne fut pas pour y laisser insérer ceux qui causérent du scandale. Je m'étonne qu'on ait cru le contraire (88); car non seulement les Auteurs qu'on cite ne disent pas que Beze *donna 1000 ses Vers, pour les faire imprimer avec les plus beaux caractéres que l'on pût trouver chez les Etiennes*; mais il est certain aussi que l'Edition, qui se fit alors ne contient point les Vers libres du *Juvenalia*. Considérez bien ces paroles de la Feye: *Accedit ut de Beza Parmatis agretur & generos. D. Zastrizellus peteret a Beza sibi donari illa carmina, quæ cum ipse, tum Paludeus* (c'étoit le Précepteur de Zastrizellus) *vitâ digna judicarent. Id quum impetrassent, Beza concedente, curavit ille in unum colligi Sylvas, Elegias, Epitaphia, Epigrammata, Icones, Emblemata, Canonem Censorium, & in elegantissimis typographi Stephaniani formis excudêrentur effecit anno* 1597 (89). Mr. Baillet a fait voir son honnêteté & son équité (90).

(85) *Brerleus, Apolog. Protest. pag.* 550.

(86) *Voiez la Preface de ses Poëmes à André Dudithius, datée du 14 de Mai 1569; ses Notes sur le Chapitre I de St. Matthieu, Vers. 19; ses Réponses à Claude de Saintes, &c.*

(87) *Fayus, in Vitâ Bezæ, pag.* 9, 10.

(88) *Jugemens sur les Poëtes, num.* 1306.

(89) *Ant. Fayus, in Vitâ Bezæ, pag.* 59.

Vous trouverez une bonne justification de Theodore de Beze dans le Mélange Critique de Mr. Ancillon (91). Il raporte un beau Passage de Monsr. Daillé (92), où l'on aprend que les Infidéles reprochoient à l'Eglise primitive, qu'elle donnoit ses plus beaux emplois à des gens *que les scandales de leur mauvaise vie avoient rendus odieux & infames parmi les Païens*: Mr. Ancillon nous renvoie à son *Apologie de Calvin, de Luther, de Zuingle, & de Beze* (93).

(90) *Enfans celebres, Art.* 56.

(91) *Au I Tome, pag.* 346 *& suiv.*

(92) *Tiré du Sermon XIX sur le Chap. III de la I Epître de St. Paul à Timothée.*

(93) *Ancillon, Mélange Critique, Tom. I, pag.* 398.

(Y) *On a empoisonné l'Epigramme de Candide & d'Audebert.*] Il n'y a rien de plus mal fondé, que l'Accusation énorme que l'on a fondé sur cette Epigramme. Voiez l'Article d'AUDEBERT. Ceux qui prétendent que la *Candida* de Beze étoit sa femme, se trompent: car la femme de Beze ne fut jamais grosse, & il y a des Vers sur la grossesse de Candida dans le *Juvenilia* de l'Auteur. *Quænam illa est Candida? Uxor mea scilicet, quam in meis versiculis pragnantem superius commendo, quum uxor mea nunquam etiam conceperit* (94). Je n'ai pu encore rien deterrer touchant la femme de Theodore de Beze, sinon qu'elle n'étoit pas de famille, & que leur commerce commença quatre ans avant qu'ils sortissent du Royaume, & qu'ils se mariassent en face d'Eglise. Son mari lui rend un bon témoignage. *Uxorem mihi eâ quam illa tempora ferebant ratione . . . quatuor circiter annis ante voluntarium meum exilium despondi, genere equidem imparem, sed eâ virtute præditam mulierem cujus me pœnitere ab eo tempore minime oportuerit* (95). Scaliger assure qu'elle étoit fille d'un Avocat, & stérile; & puis il s'écrie, *ô la sotte femme* (96)! L'Historien du mari en parle bien autrement: il la loue de plusieurs bonnes qualitez, & sur tout de sa tendresse conjugale; mais c'est le style ordinaire de ceux qui écrivent la Vie d'un homme de Lettres: sa femme, s'il en a eu, a été toujours d'un grand mérite, & a fait régner la concorde dans la maison. Les Oraisons funebres des Professeurs n'oublient jamais ce bel endroit, encore que ceux qui les récitent n'aient que trop souvent un Socrate à préconiser. Quoi qu'il en soit, voions l'Eloge de la prémiere femme de Theodore de Beze. *Anno* 1588, *mense Aprili, è vivis excessit Claudia Denossa Bezæ conjux, cum quâ conjunctissimè & honestissimè vixerat annos quadraginta. Fuit illi casus hic gravissimus. erat enim fœmina multum laudata, sedula, frugi & viri sui in primis studiosa* (97). Pas un mot de sa famille: cela fait que je doute un peu de ce que dit Scaliger, qu'elle étoit fille d'un Avocat: & d'ailleurs, Beze seroit-il convenu si bonnement qu'il s'étoit mesallié, si sa femme avoit été fille d'un Avocat de Paris? Cette mesalliance a quelque chose que je ne saurois démêler, & qui laisse des soupçons. Beze, beau comme un Adonis (98), poli, savant, de l'esprit comme un Ange, ne manquant point d'argent, se mesallie! Un de ceux qui ont répondu au Calvinisme du Sr. Maimbourg nie que la Candida de Beze soit *une certaine Dame Claude, femme d'un Tailleur*, & il se sert entre autres raisons de celle-ci, *Quand Beze parle de l'agraphe, il se plaint de ce que*, coërcet globulus duos rubentes, intra cæca jubet manere claustra: *ces expressions d'un sein*, dit-il, *ne sont pas pour la femme d'un Tailleur* (99). Qui lui a dit que la femme d'un tailleur de Paris ne pût porter en ce tems-là une agrafe, qui ne permettoit pas qu'on lui vît à son aise les tetons? Cet Apologiste donne là dans des Observations vetilleuses, qu'il auroit mieux fait de suprimer.

(94) *Apolog. altera ad Claud. de Xaintes, Oper. Tom. II, pag.* 359, 360. *Voiez aussi l'Epître dedicatoire de ses Poësies.*

(95) *Epist. Dedicator. Poematum. Voiez aussi la II Réponse à Claude de Saintes, pag.* 360.

(96) *In Scaligeranis, au mot Beze.*

(97) *Fayus, in Vitâ Bezæ, pag.* 54.

(98) *Voiez son Portrait par Maimbourg, Hist. du Calvinisme, pag.* 137. *On voit dans le Scaligerana, que Beza avoit la mine d'un Prince. Fuit valde pulcher senex . . . fuit valde præstanti forma, ut judicaretur aliquis princeps.*

Je ne puis ajouter aucune foi à une chose que j'ai lue dans un Ouvrage de Monsr. Ancillon: c'est que Theodore de Beze épousa en prémieres nôces *Demoiselle Françoise de St. Marcel d'Avançon, Sœur d'un Evêque de Grenoble, qui étoit Veuve de Nicolas Odmond, Frere de Jean IV,* pre-

(99) *Voiez le Livre intitulé, Histoire véritable du Calvinisme, pag.* 171.

l'assassinat du Duc de Guise: c'est ce que nous pourrons examiner dans l'Article de POLTROT. Ils ont dit qu'il a souhaité de retourner dans le giron du Catholicisme (Z). Il n'est pas vrai qu'un Dominicain l'ait confondu dans une Dispute (AA). Nous verrons ailleurs (l) si Bolsec mérite quelque créance.

(l) *Dans l'Article de* BOLSEC *Remarque* (L).

Je croi, qu'après avoir fait la faute de publier ses *Juvenilia*, le seul & unique moien qui lui restât de n'en point porter la peine, étoit de vivre dans un état très-obscur, ou très-éloigné des Disputes de Théologie; car, sous quelque figure qu'il eût brillé, il se fût fait des ennemis qui se feroient prévalus de cette tache, afin d'abaisser sa réputation. Il avoit principalement à craindre cela, dans quelque Parti qu'il se signalât du côté de la Controverse; & il ne faut point douter, que s'il eût tourné contre ceux de la Religion les mêmes armes qu'il emploia contre les Papistes, il ne se fût trouvé des Ecrivains Reformez, qui l'auroient terriblement harcelé sur son Audebert & sur sa Candide (BB). On indiqueroit plus facilement celui des Catholiques Romains qui l'a traité avec le plus de modération, que celui qui l'a traité avec le plus de colere. Ceux qui ont marqué pour lui de la retenue & de l'équité, sont en petit nombre: ceux qui ont déchainé contre lui toute la fureur de leur animosité, sont innombrables; mais je ne croi point qu'il y en ait guere dont l'emportement soit aussi énorme que celui de l'Auteur de la Doctrine curieuse. Je raporterai l'une de ses calomnies (CC): elle est si étrange, qu'à peine peut-on ajoûter foi à ses propres yeux sur

prémier Consul de la mesme ville de Grenoble son prémier mary, & de Noble Philippe de Poy Seigneur de Franté son second mary (100). Une noblesse si distinguée ne peut s'accorder avec la mesalliance que le prétendu troisiéme mari avoue si ingénument. D'ailleurs, Monsr. Ancillon ne s'étoit pas bien instruit de ce qui concerne les mariages de Theodore de Beze: il en admet trois, & il leur aplique (101) l'Epigramme de Pasquier, que j'ai raportée dans la Remarque (N).

(100) Ancillon, Mélange Critique, *Tom. I, pag.* 179.

(101) *Là-même, pag.* 405.

(Z) *On l'a accusé d'avoir souhaité de retourner dans le giron du Catholicisme.*] Voiez dans la Remarque (O) le bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort bon Catholique l'an 1597. Ici j'ai à citer un Auteur dont le nom & le tempérament étoient de fort bonne intelligence (102). *A-il pas dernierement supplié tres-humblement par Lettres nostre Roi très Chrestien, qu'il luy obtinst absolution & reconciliation de nostre S. Pere? Le mesme Prince l'a dit par deux diverses fois a un Prélat, & m'a asseuré qu'il ne le revoquera pour thaumasiquerie du monde. Criez & murmurez-en tant que vous voudrez. Le Sieur Corneille, n'agueres Ministre, m'a dict que le mesme Beze luy conseillant laisser tous leurs erreurs, & se rendre à la foi & Eglise Catholique, luy protesta qu'il en feroit autant, s'il pouvoit bien aisement sortir de Geneve. Si vous voulez vous enquérir d'avantage, il vous dira le jour, le lieu, & les propos d'iceluy, avec tant de particularitez, que vous n'en pourrez douter, &c.* Voilà comme le Cordelier Feuardent parle de Theodore de Beze. On est étonné, quand on le voit citer Henri IV, avec tant de confiance: car, pour l'Ex-Ministre Corneille, sa citation ne dit rien. Comparez ceci avec la Remarque (R) vers la fin.

(102) Feuardent, Entremangeries Ministrales, *Livr. III, Cap. XXIV, pag.* 117.

(AA) *Il n'est pas vrai qu'un Dominicain l'ait confondu dans une Dispute.*] Alfonse Femandez, dans ses Annales des Jacobins, imprimées à Salamanque l'an 1617, conte que le Pere Sebastien Michel, Religieux de l'Ordre de St. Dominique, reprima dans Montpellier le caquet des Huguenots, & principalement celui de Theodore de Beze, qui faisoit souvent des voiages de Geneve à Montpellier. Mr. Rivet dit là-dessus, qu'au tems de ce pretendu triomphe, Beze couroit sa quatre-vint-uniéme année, & qu'il étoit hors d'état d'entreprendre de longs voiages; & qu'il est certain, que ni cette année-là, ni depuis, il ne mit le pied hors du territoire de Geneve. *Cum tamen certum sit Bezam tum octuagesimum primum annum agentem, illo anno nec potuisse si voluisset, Montempessulanum adventare, nec ab illo tempore Geneva excessisse, aut saltem fines Genevensium* (103). Je ne croi pas que ce Ministre en aucun tems de sa vie ait fait de fréquens voiages de Geneve à Montpellier. Nous avons vu (104) qu'on lui reprochoit qu'il n'osoit sortir de Geneve. Monsr. Rivet ne savoit pas, qu'en 1601, Beze fit un tour à Lausanne (105). Il dit alors le dernier adieu à cette ville.

(103) Rivetus, in Jesuita vapulante, *Oper. Tom. III, pag.* 499. *On trouve dans ce Traité de Rivet plusieurs Réponses aux Accusateurs de Beze.*

(104) *Dans la Remarque* (R), *a la fin.*

(105) Fayus, in Vita Bezæ, *pag.* 13.

(BB) *S'il eût été du Parti Catholique, il se fût trouvé des Ecrivains Réformez, qui l'auroient terriblement harcelé sur son Audebert & sur sa Candide.*] Ce seroit trop présumer des privileges de l'Orthodoxie, & démentir l'expérience, que de croire que tous ceux qui prenent la plume pour le soutien de la verité, resistent de telle sorte aux impressions du ressentiment, qu'ils ne voient dans les Ecrits de leur Adversaire, que l'état le plus naturel que la justice veut qu'on y trouve. L'Epigramme de Theodore de Beze sur Audebert n'est au fond qu'un jeu d'esprit: elle est pure & nette des horreurs que les Missionnaires prétendent y decouvrir: mais, pour y voir cette pureté, il faut être, ou des amis de l'Auteur, ou n'avoir aucun préjugé ni pour lui ni contre lui: car dès qu'on est bien en colere, & que l'on se veut venger des ofenses que l'on a reçues de cet Auteur, on donne un tour criminel à ses paroles. Les Protestans de la Confession de Geneve ne doutent point que ceux de la Confession d'Augsbourg ne soient une partie de cette Eglise véritable qui conduit au Ciel: cependant il y eut des Luthériens si choqués de ce que Beze avoit écrit contre leur Parti, qu'ils adoptérent les médisances des Catholiques Romains à l'égard de ses *Juvenilia*. Voici un long passage du *Calvino-Turcismus*, où l'on verra les pensées d'un fameux Théologien de la Confession d'Augsbourg. *Et quanquam Theodorus Beza alter de vitâ moribusque Calvini scribat, tamen contra Theodorum Bezam ipsi argument hac esse verissima, nec non* quam luculenter & solidè à Calvinistis refutata. *Nam quod ad Bezæ testimonium attinet*, quum Theodorus Beza (*inquiunt*) (*) eadem hæresi, & eodem ferme peccato nobilitatus sit, ut hidona de Candida meretricula (& Audeberto) testatur: nemo ipsi hac in parte fidem habere potest. *Nihil certè apud hominem moderatum & æquum valere potest ejus quæcunque vehementissima licet contestatio, si verum est quod juxta istos*, (†) Certo constat Theodorum Bezam à pueritia imbibisse vatum impudicitiam, & impudentiam, totamque ætatem explendis suis libidinibus & cupiditatibus, ac describendis suis amoribus, & ulciscendis suis rivalibus exercuisse, atque in meretricem lenam, & cynedum transformatum esse. De quo item constat & hoc (‡) quod obscœnissimos versus scripsit ad Germanum Audebertum Aurelianæ, & eundem tanquam Adonidem à Theodoro Beza factum esse (106). Le même aveuglement, qui engagea Schlusselburgius à écrire de telles choses, se seroit trouvé dans quelques Auteurs Reformez, si Theodore de Beze eût suivi les traces d'un Claude de Sainctes, ou d'un Ronsard (107), s'il eût été à la bataille de Dreux Aumônier du Duc de Guise, si au Colloque de Poissi il eût harangué contre ceux de la Religion, si en un mot il les eût persécutez par ses Livres, par ses intrigues, par ses Sermons, par ses voiages, &c. Disons donc que la gloire qu'il aquit, en soutenant avec un grand zéle la cause des Réformez, fit prendre garde à des Poësies, qui sans cela n'eussent fait crier personne: & s'il étoit permis de comparer les petites fautes aux grandes (108), on se souviendroit ici de ce qu'on dira ailleurs de Jean de la Casa. Son *Capitolo del Forno* seroit demeuré inconnu, comme tant d'autres Poësies encore plus infames, s'il n'eut pas été élevé à la fonction d'Inquisiteur. Encore un petit mot. Si Theodore de Beze, grand persécuteur des Huguenots avoit été exposé à leurs Libelles à cause de ses *Juvenilia*, les Ecrivains de l'autre Parti eussent soutenu qu'il n'y avoit nul venin dans l'Epigramme d'Audebert & de Candide, & qu'il faloit être abandonné à l'esprit de médisance, caractere perpétuel de l'Heresie, pour &c.

(*) Conrad. Schlussel. Calvinist. Theolog. *Libr. II, folio* 72.

(†) *Idem, Lib. I, folio* 92.

(‡) *Folio* 93.

(106) Gulielmus Reginaldus, in Calvino-Turcismo, *Libr. XI, pag.* 274.

(107) *Voiez les Remarques* (D), & (E), *de l'Article* RONSARD.

(108) *Si parva licet componere magnis*, Virgil. Georg. *Libr. IV, Vers.* 176.

(CC) *Garasse se déchaine horriblement contre Beze. Je raporterai l'une de ses calomnies.*] „ Le quatriesme, qui a commis une signalée bestise en matiere de Sacrement, ç'a esté Theodore de Beze; car cet Homme, qui avoit l'esprit bon pour faire un Epigramme lascif, quoy qu'il ait fait des fautes puériles en la quantité des Vers Latins, ne parloit jamais des choses de Théologie, qu'il ne s'exposast à la moquerie des hommes sçavans. George Fabricius raconte, *in Responsione ad Apologiam Bezæ*, que ledit Heresiarque, étant au Colloque de Poissy, fit un long Discours en forme de paraphrase sur les parolles de la consécration, par lequel il fit voir également sa malice & sa sottise. *Car*, disoit-il, *je vous advise, Messieurs, qu'il s'est glissé une faute essentielle dans le Nouveau Testament ès parolles de la consécration: car, au lieu que nous lisons*, Hoc est corpus meum, Hic est calix meus, *il faut lire asseurement avec une negative*, Hoc non est corpus meum, Hic non est calix meus, *& qui c'est ainsi que Jesus-Christ l'avoit prononcé en termes exprès; mais que les Evangelistes & sainct Paul, qui ont été les Secrétaires de Nostre Seigneur Jesus-Christ, ont par mal'heur, ou par trop grande precipitation, oublié la negative, comme souvent*, dit-il, *il se void dans les Pandectes de Florence, & les Jurisconsultes remarquent, qu'asseurément ceux qui les ont transcrites ont oublié souvent la negative, & ont faict par ce moyen des Loix toutes contraires a l'intention du fondateur. Aussi*, disoit Beze, *les Evangelistes, pour avoir oublié le* NON, *sont cause que nous debattons aujourd'huy une verité très claire: car quelle apparence y a t'il que le corps de Jesus-Christ soit sous une petite hostie rondelette? Je soutiens*, dit-il, *Messieurs, & dit que* Non plus est in COENA, quàm in COENO: *il n'est pas plus dans un bourbier, que dans la Cene.* A ces discours, les Docteurs, & particuliérement Claude d'Espenses & Claude de Sainctes, demeurérent comme estourdis d'estonnement, voyant l'impudence & la stolidité du personnage: & comme Claude de Sainctes, pour le confondre, eust produit la Confession d'Augsbourg, laquelle les Calvinistes de France avoient embrassée, qui porte en termes exprès ces parolles, *Christi corpus in Eucharistiâ au-*

fur un fait de cette nature. Il en fut publiquement cenfuré par un Auteur Catholique (*DD*): l'afront lui en demeura tout entier; mais il n'en eut point de honte, & il aima mieux fe fervir d'une

„ ESSE, Beze refpondit qu'il falloit corriger, & qu'il y „ avoit la mefme faute, que dans les Evangéliftes; & que, „ par le changement d'une lettre, il falloit lire ABESSE, „ que le corps de Jefus-Chrift étoit abfent de l'Euchariftie (509) „. Nous allons voir comment ce Difcours abfurde du Pere Garaffe fut refuté par un homme même de fa Communion.

(509) Garaffe, Doctrine curieufe, pag. 283, 284.

(*DD*) *Il en fut publiquement cenfuré par un Auteur Catholique.*] Je veux dire par le même Mr. Ogier, qui écrivit pour Balzac quelque tems après, & qui a été un très-bon Prédicateur. Il ne fe nomma point à la tête de l'Ecrit, qu'il intitula *Jugement & Cenfure du Livre de la Doctrine curieufe de François Garaffe*, & qu'il publia à Paris l'an 1623; mais on ne laiffe pas de favoir avec une pleine certitude qu'il en eft l'Auteur. On n'a jamais vu d'Ecrivain accablé ou écrafé par fon Adverfaire, comme Garaffe le fut par Mr. Ogier à l'égard de ce beau Conte. Le Cenfeur fit deux chofes: il montra prémierement par trois raifons qu'il n'y a rien de plus abfurde que de fupofer que Beze ait parlé ainfi; & puis, il prouva que le témoin cité par Garaffe ne difoit point ce qu'on lui attribuoit.

Voions fes trois raifons. *Quelle apparence, je vous prie, que Beze, l'un des principaux Miniftres du Colloque de Poiffi, ait tenu les difcours que luy preſte Garaffe, & dit qu'il faut lire,* Hoc non eft corpus meum; *veu que cefte maudite corruption ruine, non feulement la créance Catholique touchant le fainct Sacrement de l'Euchariftie, mais auffi l'Herétique, & l'opinion propre de Beze & de fon party? Certes, il me femble que fi noftre Seigneur avoit dit,* Cecy n'eft point mon corps, *comme les Catholiques ne pourroient conclure la réalité du corps par cefte énonciation; auffi les Zuingliens n'en pourroient tirer leur fignification de corps, & encore moins les Calviniftes leurs découlemens, irradiations, participations du corps de Chrift, qu'ils adjouftent à la fignification, puis qu'il auroit dit abfolument,* Cecy n'eft pas mon corps. *Adjouftez à cefte confideration, qu'il faut eftre, non feulement befte, comme dit Garaffe, mais pis que befte, plus infenfible qu'une fouche, plus ftupide qu'une maffe de plomb, pour forger feulement cefte penfée, que noftre Seigneur Jefus Chrift ait dit,* Hoc non eft, &c; Cui, cui bono? *Pourquoy faire fçavoir à fes Difciples, que le pain n'eftoit pas fon corps, pluftoft qu'une autre viande qui eftoit fur la table, pluftoft que la table même? Puis, quelle connexité, quelle fuite, quel raifonnement a ce Difcours,* Cecy n'eft pas mon corps qui eft livré pour vous, Cecy n'eft pas mon fang, &c, *fans adjoufter après aucunes paroles expofitives, par lefquelles il fift fçavoir quel eftoit donc ce corps & ce fang qui devoit eftre livré & refpandu pour le falut des hommes? Quant à moy, j'advoue, quelque contention d'efprit que j'y apporte, que je n'y peux concevoir aucune raifon ny aucune fuite, & croy fermement, que pour eftre capable d'y en trouver, il faut eftre furieux, & enragé. Finalement, qui croira que Beze ait faict cefte belle Harangue, que Garaffe luy fait tenir au Colloque de Poiffi, luy, qui prefenta de fa propre main aux Evefques affemblez audit lieu cefte formule de Confeffion touchant l'Euchariftie:* Confitemur Chriftum Jefum in fua fanctâ Cœnâ nobis offerre, dare, & exhibere veram fubftantiam corporis & fanguinis, per operationem Spiritus Sancti, *& le refte, qui fe lit en la Refponfe de Cl. de Sainctes à l'Apologie de Beze? Et, quoy qu'enfin ces belles paroles, fi orthodoxes en apparence, s'efvanouiffent en des idées & des figures en l'air, fi eft-ce toutesfois, qu'en quelque forte qu'on les prenne, elles ne peuvent fubfifter avec cefte pretendue negative* (510).

(510) Jugement & Cenfure de la Doctrine curieufe, Chap. VIII, pag. 89, 90.

Il nous aprend enfuite la comparaifon qu'il fit entre le narré de Garaffe, & celui du Jurifconfulte Gabriel (511) Fabricius, que Garaffe avoit donné *pour garend de fon Hiftoire.* Il raconte que *François Baudouyn, autrement Balduin, aiant quitté la Secte des Calviniftes, fervit long temps de butte à leur calomnie & à leurs malédictions. Joint . . . qu'il compofa de fort doctes Traictés contre la doctrine de Calvin, & entre autres une Epiftre qui fert de Préface à une Edition qu'il publia d'Optatus Milevitanus qui porte en fa fuperfcription* Joanni Lucanio (512). „ Si les Miniftres „, ajoute-t-il (513), „ haïffoient ce Jurifconfulte beaucoup, ils ne le „ craignoient pas moins, à caufe de fa fuffifance & pro„fonde érudition: tellement que tout ce qui partoit de la „ main des Docteurs Catholiques, où quelque poinct de „ leur doctrine eftoit folidement réfuté, ils l'attribuoient à „ Balduin. Eftant donc arrivé que le Docteur de Sainctes, „ depuis Evefque d'Evreux, eut compofé un Livre intitu„lé *Examen Doctrinæ Calvinianæ & Bezanæ de Cœnâ Domini* (514), Beze compofa une Apologie pour y fervir de „ Refponfe, où il fulmine contre Balduin, comme le prin„cipal Autheur de l'Examen. De Sainctes repart par une „ Replique qui porte ce Tiltre, *Refponfio ad Apologiam Theod. Bezæ, &c*; & Gabriel Fabricius, d'un autre cofté, en„treprit la caufe de fon maiftre Balduin, & compofa un „ Libelle qui porte ce Tiltre, *Gab. Fabricii Refponfio ad Bezam Vezelium Ecebolium* (515), qui, à parler proprement, „ eft une Satyre Menypée, où il dépeint Beze de toutes „ fes couleurs, ne l'appellant jamais autrement que de „ noms feminins, & traictant avec lui, comme avec une „ femme la plus impudique & la plus abandonnée du mon„de. Là dedans, il fait des feintes, des levées de bou„clier contre lui: il luy dreffe un Maufolée magnifique; „ bref, il luy fait fouffrir toutes les pointes plus picquan„tes, que la Satyre puiffe aiguifer contre fon ennemy.

(511) Et non pas George, comme Garaffe le met, & de juste le Prieur Ogier le confirme.

(512) Jugement & Cenfure de la Doctrine curieufe, pag. 91.

(513) Là-même, pag. 92 & fuiv.

(514) Ce Livre fut imprimé à Paris, l'an 1567.

(515) Imprimé à Paris, l'an 1567, in 8.

„ C'eft de ce Livret, que Garaffe . . . . a tiré cefte bel„le Harangue de Beze faicte au Colloque de Poiffi, qui „ pourroit encor paffer à la monftre, fi Fabricius le faifoit „ haranguer de la forte, & en même façon que Rapin, „ dans le Catholicon, fait difcourir le Cardinal de Pelvé. „ Mais, tant s'en faut que cela foit, que mefme il n'y a „ rien d'approchant de Harangue en tout le Livre. Fabrice „ dit feulement que Beze, fans fe rompre la tefte après „ tant de formules de Confeffions, de Commentaires, d'Ex„plications de ce paffage, *Hoc eft corpus meum*, devoit dire „ tout effrontément, que c'eft une erreur des Scribes & Co„piftes, qui, au lieu que les Evangeliftes ont efcrit *Hoc non eft*, ont laiffé par mefgarde en arriere la négation, & „ ont efcrit *Hoc eft, &c.* Voicy les propres termes de Fa„bricius, page 17 de mon Exemplaire. *Et fortaffe, ut tandem te expedias, & tot commentariorum ftruem fatiffere jubeas, revocares ad talem emendationem & quam noftri correctores dicunt in ipfis etiam Pandectis Florentinis; fæpè deeffe negationem, in tali artificio ftatim te liberes, & adverfariorum os obftruas, præfertim cum alios multos Evangeliorum locos fimiliter feliciter emendaris, partim ex conjecturâ, partim ex manufcriptis, ut ais, exemplaribus.* Par lefquelles pa„roles il paroift plus clair que le Soleil en plein midy, que „ Fabricius veut dire en un mot à Beze, *Eum qui femel verecundiæ fines tranfierit, naviter oportere effe impudentem.* Que puis qu'il a été fi impudent de corrompre „ l'Ecriture en divers paffages moins importans, il pourra „ bien encor l'eftre jufques au bout, & corrompre mefme „ ce paffage, *Hoc eft corpus meum*, y fubftituant, *Hoc non eft, &c.*

„ De mefme eftoffe eft l'impofture fuivante de Garaffe, „ quand il dit que Claude de Sainctes, entendant parler „ Beze de la forte, produifit, pour le confondre, la Con„feffion d'Augsbourg, qui porte ces mots, *Chrifti corpus in Euchariftiâ adeffe*; & que Beze refpondit qu'il falloit lire *abeffe*. Garaffe s'eftonne de la ftolidité de Beze, & moy „ j'admire la ftupidité de Garaffe, qui penfe faire accroire „ à fon Lecteur, que Beze, qui ne voulut jamais figner „ la Confeffion d'Augsbourg, quelque inftance que luy en „ eut faicte le Cardinal de Lorraine, ni mefme dire clai„rement fon opinion fur ladite Confeffion, ait faict cette „ forte & impertinente repartie au Docteur de Sainctes. „ . . . . . La verité donc eft, que Fabricius fe mocque de „ Beze à fon ordinaire, & pourfuit fa pointe: *Ubi id fecerit*, dit-il, *facile deinde efficies quod præterea fufcipis, ut perfuadeas, tam fuiffe bacchantes temulentos omnes Proteftantes, &c.* Et peu après, *Ingenua profecto & ingeniofa fuerit illa tua emendatio, ut ubi in eorum de cœna confeffione fcriptum eft corpus adeffe, fcribatur abeffe. Facilem enim lapfum ebrii fcriptoris fuiffe, in tantâ affinitate unius literulæ.* „ Certes, ce feroit une ingénue & ingenieufe correction que „ la tienne, fi, au lieu que la Confeffion d'Augsbourg por„te *adeffe*, tu mettois *abeffe*; & que tu vinffes à dire, que „ c'eft une erreur qui s'eft gliffée facilement dans le corps „ du texte, par la faute de quelque yvrongne d'Allemant, „ à caufe de l'affinité & reffemblance de ces deux let„tres *d*, & *b* (516) „.

(516) Jugement & Cenfure de la Doctrine Curieufe, pag. 95.

Vous pouvez croire que ce Cenfeur n'oublie point d'infulter Garaffe fur la hardieffe de noter cette circonftance, qu'à *ces difcours les Docteurs, & particulièrement Claude d'Efpenfes, & Claude de Sainctes, demeurerent eftourdis d'eftonnement.* Il finit par une très bonne Reflexion. *Cefte procedure*, dit-il (517), *eft grandement nuifible à la converfion des ames errantes, & particulièrement de ceux que Garaffe pretend de ramener à l'Eglife par le moyen de fon Livre. Car, de grace, quel Hérétique, quel Athée, voudroit maintenant fe fier à luy, ayant efté furpris en une fi manifefte fauffeté? Qui ne préfumera que mille abfurditez qu'il rapporte de divers Autheurs heretiques ne foyent de mefme aloy, & qu'il cite les anciens avec pareille foy que les modernes? . . . . Je fçay de bonne part, que la principale raifon qui a retenu ce grand Cafaubon dans l'erreur où il avoit eté nourry, ce fut pour avoir apperceu de pareils traits dans quelques Docteurs modernes, qui luy firent concevoir une très mauvaife opinion de la foy de ceux qui veulent triompher de leurs ennemis à fauffes enfeignes.*

(517) Là-même, pag. 96, 97.

Notons quelques petites méprifes de ce judicieux Cenfeur. La caufe des médifances que les Proteftans publiérent contre Baudouïn ne fut pas qu'il eût quitté leur Religion, & compofé de doctes Ouvrages pour les réfuter. Voiez la Remarque (*H*) de fon Article: vous y trouverez qu'il s'attira leur indignation, pour s'être mêlé de quelques intrigues où ils crurent que l'on cherchoit à les perdre fous prétexte d'accommodement des Religions. Vous y trouverez qu'ils le prirent pour l'Auteur d'un petit Ecrit que Caffander avoit fait, & qui n'étoit pas un Livre de Controverfe, mais plutôt une Explication du Devoir d'un honnête homme dans l'état où étoit alors l'Eglife. Enfin, vous y trouverez que la tempête de médifance fut antérieure à la Préface de l'*Optatus Milevitanus*. Ce font déja quelques fautes du Prieur Ogier. En voici d'autres: les Proteftans n'attribuérent à Baudouïn que le feul Ecrit Anonyme de George Caffander. Il eft faux que Theodore de Beze l'ait regardé comme l'Auteur principal de l'*Examen Doctrinæ Calvinianæ* de Claude de Sainctes: il fe contenta de dire que Baudouïn avoit fourni à ce Docteur certaines chofes qui confiftoient beaucoup plus en faits qu'en raifonnemens.

Erreurs de Mr. Ogier.

(m) Notez que Beze, Apol. I ad Claudium de Xaintes, Oper. Tom. II pag. 294. dit ceci de François Baudoüin, Vix ... tamen nullam fidem, in quam eluet Socratis vere posse illud usurpare, Hoc unum scio quod nihil scio.

d'une défaite pitoiable, que de donner gloire à la vérité (EE). J'ai lu quelque part dans ses Ouvrages, que Sturmius assûroit que Theodore de Beze pouvoit dire véritablement, *Je ne croi qu'une chose, c'est que je ne croi rien* (m). Quelle calomnie! Il faut compter Prateolus entre les Auteurs qui ont été les plus diligens Copistes d'injures contre ce Ministre: il n'a rien perdu de ce que Surius & semblables Ecrivains ont ramassé (n). Le Cardinal de Richelieu emploia dans sa Méthode quelques-unes de leurs rhapsodies. Nous ferons une Remarque contre lui (FF). N'oublions pas que Theodore de Beze fut enterré dans le *Cloître de Saint Pierre, & non pas au Cimetiere de Plein Palais, parce que les Savoyfiens s'estoient vantez qu'ils le viendroient déterrer, pour l'envoyer à Rome* (o). La Faye dit que l'on en usa ainsi pour des raisons qu'il n'étoit pas nécessaire de raporter.

(n) Voiez, son Elenchus alphabeticus Hæreticorum, & son Hist. de l'estat & succès de l'Eglise, dressée en forme de Chronique, & imprimée à Paris, l'an 1583, en 2 vol. in fol.

(o) Spon, Hist. de Geneve, pag. 317.

Le Feuillant Pierre de Saint Romuald lui fait un Procès fort ridicule, en l'accusant de rebellion, pour avoir donné le titre de Reine de France à la Reine Elizabeth (GG). Je m'étonne que

(EE) .... *& aima mieux se servir d'une defaite pitoiable, que de donner gloire à la verité.*] D'abord, il supose qu'il ne s'agit que de savoir si *Fabritius a dit ces paroles serieusement*, ou par ironie (118). Il avoue ensuite, que son Adversaire se fonde sur la page 17 du livre de Fabritius, & puis il s'exprime ainsi: „ A tout cela, pour ne multiplier mal à propos les parolles, je respons, que n'ayant pour cette heure le Livre de Fabritius en ma puissance, pour vérifier le Passage, & ne l'ayant peu recouvrer quelque diligence que j'aye sceu faire, il faut que je m'en rapporte à la fidelité de mes Extraicts, que j'ay faict fort ponctuellement il y a plus de douze ans: par lesquels je m'apperçois, que monsieur Augier a faict par simplicité, ou par finesse, ce que les Ministres font par malice ès Livres des anciens Peres: car il a pris une partie du Passage qui lui estoit favorable, & a dissimulé l'autre ..... Pour monstrer donques que Fabritius ne parloit pas par ironie, & qu'il n'accusoit pas mal à propos Theodore de Beze d'avoir substitué une negative aux sacrées parolles des Evangélistes, il monstre evidemment en la suite de son discours, que la créance de Beze estoit telle, & qu'asseurement il avoit corrompu les Passages de l'Evangile. Voicy ses parolles, qui sont dignes d'une grande considération. *Ipse Illyricus de illa explicatione &* INVENTIONE *Bezana loquens, vocat phantasticam inventionem, qualis est amantium in Picturis & votis, ut sibi suos amores esse somnient, ubi non sunt. Illum absens absentem auditque videtque, & ita, inquiebat Illyricus, se cum Christo in Eucharistia Beza gessit, ut Phædria cum Thaide apud Terentium, cum ait, Vale ut cum milite isto præsens sies, & mecum tota sis. Ita Beza, suâ illâ phantasticâ & imaginosâ inventione vult ut Christus in Eucharistia præsens & absens fiet, & ita sit ut non esse dicatur.* Par ces paroles, Monsieur Augier pourra voir clairement, que Fabritius, lequel il nous représente comme un esprit de batteleur, tout exprès pour amoindrir son authorité, ne parloit pas en bouffonnant comme il suppose, mais avec toute la sériosité qu'on doit porter en semblables matieres (119) „.

(118) Garasse, Apologie de la Doctrine curieuse, Chap. XXVI, pag. 149.

(119) La même, pag. 150.

On ne peut représenter dignement la mauvaise foi qui regne dans ce Discours du Pere Garasse. Un Laïque de peu de bien, & sejournant dans quelque canton éloigné des grandes villes, pourroit se servir de cette excuse, *Je n'ai pu trouver un Livre, je n'ai pu verifier un tel Passage*; mais s'il demeuroit dans Paris, & que son honneur l'engageât à justifier une Citation, on seroit en droit de se moquer de cette excuse, & de la traiter de fourberie. Or Garasse étoit alors à Paris: il pouvoit donc trouver aisément l'Ouvrage de Fabritius, & jamais Auteur n'eut un si grand intérêt de se purger de calomnie. Ce fut donc une hardiesse prodigieuse, ce fut une obstination invincible à ne démordre de rien, que d'oser dire, *Je n'ai pu recouvrer cet Ouvrage, quelque diligence que j'aye sceu faire.* Quoi! un Jésuite, à qui dans le fond d'une Province la plus éloignée de la capitale, & dans le païs le plus perdu, les Bibliotheques de son Ordre peuvent fournir en cas de besoin tout ce qui lui est nécessaire, nous viendra dire qu'il n'a pu trouver à Paris l'Ouvrage qu'il avoit cité? *Vôtre Adversaire*, lui répondrons-nous, *l'y a bien trouvé, & sans qu'il temoigne qu'il ait eu quelque besoin de diligence. Que ne recouriez-vous à cet Exemplaire, si toute autre ressource vous manquoit? Mr. Ogier n'eût pas osé vous le refuser: son refus auroit été une preuve de vôtre innocence.* Voici bien pis: ce Jésuite a tiré de ses Recueils un Passage de Fabritius, & l'a donné comme la suite de celui que son Adversaire avoit raporté; comme une suite, dis-je, artificieusement suprimée par cet Adversaire: mais il paroît manifestement que Mr. Ogier ne suprime rien, & que les paroles de Fabritius, que François Garasse a citées, concernent un autre fait. Que seroit-il devenu, si la Replique que Mr. Ogier alloit faire n'eût pas été arrêtée par la reconciliation que l'on moienna entr'eux? Eût-il trouvé de nouveaux moiens de se dispenser de reconoître nettement sa calomnie, sa témérité, son imposture, son impudence?

Je le dirai plusieurs fois, je ne m'en lasserai point, il est très-utile de recueillir les exemples de la mauvaise foi des Auteurs, & les Pieces des Proces qu'elle a fait naître. Il seroit à souhaiter que les Langius & les Gruterus eussent destiné à de telles Compilations une partie du tems qu'ils ont donné à des *Polyanthea*. Garasse y auroit paru souvent: c'étoit un esprit satirique, étourdi, boufon, téméraire, qui avançoit hardiment une fausseté, & qui ne vouloit pas convenir qu'il l'eût avancée. Il a été de son intérêt que la doctrine de ceux qui tiennent qu'un homme qui meurt au service des pestiférez est un Martyr, fût véritable. Voiez Theophile Raynaud, au Traité *de Martyrio per Pestem*. Il dit que la lecture de ce Livre persuada au Pere Garasse qu'on pouvoit recueillir ainsi la couronne du martyre, & le porta à s'exposer au peril de la peste (120). Il mourut de cette maniere, & il avoit publié tant de calomnies, & s'étoit servi de tant de mauvaise foi, qu'il ne faloit guere moins qu'un vrai martyre, pour expier de telles fautes. Notez qu'il y a des gens qui sacrifient plutôt leur vie, qu'un faux point d'honneur. Garasse, pour rien du monde, n'eût avoué ses calomnies, & il ne fit pas dificulté de s'enterrer avec des pestiferez (121).

(120) Voiez le numero 44 de Theologia aussi que de verâ Martyrii notione, aux pages 163 & 164 de l'Apopompæus de Theophile Raynaud.

(121) Voiez son Article à la Remarque (k).

(FF) *Voici une Remarque contre* le Cardinal de Richelieu.] Raportons premierement ses paroles. *Beza estant Ecclesiastique, & possedant quelques Benefices, sortit de l'Eglise Romaine au mesme temps que le Parlement le fit adjourner, pour estre ouy sur une Poësie* (†) *qu'il avoit composée extraordinairement impure & scandaleuse; mais se sentant coulpable d'un si grand excès, il ne repondit à cet Auguste Senat que par fuite, & se retira à Geneve* (‡). *Pour apprendre quel il a esté, nous n'avons pas besoin d'autre tesmoignage que le sien, ayant publié luy-mesme par les Vers qu'il a faits à l'imitation de Catulle & d'Ovide, qu'il s'estoit abandonné à des impuretez enormes & monstrueuses* (122), *en consideration dequoy il est appellé par ses propres confreres*, la honte de la France, simoniaque, remply de tous vices, & de celuy-mesme qui a attiré le feu du Ciel (§). Voilà ce que dit ce Cardinal, dans le chapitre X du II livre de sa Methode, aux pages 321, 322, de l'Edition de Paris, en 1663. Mr. Martel, Professeur en Theologie à Montauban & à Puilaurens, avant la Revocation de l'Edit de Nantes, & à Berne depuis cette Revocation, opose à ces paroles du Cardinal le témoignage d'Etienne Pasquier; & il ajoute que *ce n'est point un François, qui a répandu ce torrent de bile où Beze est traitté de Simoniaque, aussi bien que de Sodomite. C'est Costerus, Flamand de nation, & Jesuite de profession. Je ne sçai par quelle figure de Rhetorique on prétend de le ranger entre les confreres de notre Ministre* (123). A l'égard de ce qu'il dit de Costerus, il nous renvoie au chapitre XXI du II livre de la I Partie de l'Apologie Catholique de Morton, où il est certain que les paroles Latines que le Cardinal a citées *Galliæ probrum, &c*, se trouvent comme tirées du I chapitre du III livre d'un Ouvrage de Costerus. On ne sauroit pardonner à cette Eminence, ou à ceux qui ont publié sa Methode, le defaut de Citation: il faloit nécessairement faire trouver à la suite du *Galliæ probrum, &c*, le nom d'un Ecrivain Reformé; car quand même on prouveroit que les paroles de Costerus se lisent dans les Ecrits du Luthérien Schlusselburgius, on ne se sauveroit pas, vu qu'il est de la derniere évidence que ce Luthérien ne pourra jamais passer pour un Confrere de Théodore de Beze. Quant au reste, il faut avouer qu'un Flamand de nation, & Jésuite de profession, n'est pas le prétendu *qui ait répandu ce torrent de bile, &c.* Costerus ne pouvoit être que le Copiste de plusieurs François, & nommément de Claude de Saintes. On auroit pu relever une faute Chronologique du Cardinal. Il dit dans une Note marginale, que Beze se retira à Geneve l'an 1554, agé de 55 ans (124). Il faloit dire l'an 1548, âgé de 29 ans.

(†) C'estoit une Epigramme addressée à une Femme qu'il appelloit Candida.

(‡) En 1534 aagé de 15 ans.

(122) Le Cardinal cite ici en marge quelques Vers de l'Epigramme de Audeberto & Candida.

(§) Galliæ probrum, Simoniacus, Sodomita, omnibus vitiis coopertus.

(123) Martel, Reponse à la Methode de Mr. le Cardinal de Richelieu, Livr. II, Chap. X, pag. 186, 187.

(124) C'est sans doute une Faute d'impression pour 1551: car dans une Note suivante, on marque la Naissance de Beze au Mois de Juin 1519.

(GG) *Pierre de St. Romuald l'accuse ridiculement de rebellion, pour avoir donné le titre de Reine de France à la Reine Elisabeth.*] „ Cette même année 1581 „, dit-il (125), „ Theodore de Beze, Ministre de Geneve, donna le jour à son Livre intitulé *Icones Virorum illustrium pietate & doctrinâ*, lequel il dedia à Elizabeth, Reine d'Angleterre, la qualifiant Reine de France. Certes, un François ne peut user de ces termes, sans se déclarer mauvais sujet: car c'est dire que le Roi son Maître est un usurpateur, & que la Couronne ne luy appartient pas, mais à un autre. Cela se peut-il faire en un Livre imprimé, sans crime de félonie & de trahison? Mais que faut-il attendre d'un Hérétique, que de semblables traits „? Il a repeté mot à mot la même chose dans un autre Livre (126): ce qui prouve qu'il se savoit très-bon gré de cette Remarque, qui est néanmoins puerile, grossiere, & superstitieuse. Je lui passe les erreurs de fait: je l'excuse d'avoir dit que les *Icones* de Beze virent le jour l'an 1581, & qu'ils furent dediés à la Reine d'Angleterre. Ce fut à Jaques, Roi d'Ecosse, que l'Auteur les dedia, le premier de Mars 1580: & c'est l'an 1580, que je vois marqué au titre de mon Exemplaire: mais si l'on pardonne cette sorte de méprises au Feuillant, on ne doit point lui faire grace sur l'erreur de droit où il est tombé. J'avoue que Theodore de Beze, en dédiant ses Remarques sur le Nouveau Testament à la Reine Elizabeth

(125) Pierre de Saint Romuald, Abrégé du Thresor Chronol. Tom. III, pag. 164.

(126) Dans son Journal Chronologique, sous le 15 de Janvier (1516,) jour natal de Theodore de Beze, pretendu; mais il se trompe, il devoit dire le 24 de Juin.

que Balzac fasse la même querelle à des gens dont il ne dit point le Nom (*HH*).

beth, lui donne le titre de *Angliæ, Franciæ, Hiberniæ, & circumjacentium Insularum Regina*: mais il est absurde de prétendre que ce fût *un crime de felonie, & de trahison*; & que par là, l'on decide que le Roi de France *est un usurpateur*. Car en I lieu, Beze ne devoit point être consideré en ce tems-là comme un sujet du Roi de France: il avoit renoncé à sa patrie pour la Religion, & avoit cherché un refuge dans les païs étrangers: il étoit devenu bourgeois de la ville de Geneve, & y exerçoit actuellement la charge de Professeur & de Ministre. Je dis, en II lieu, qu'un particulier, qui donne aux Princes, dans une Lettre, les titres qu'ils prenent ordinairement, ne s'érige point en juge de leurs prétentions: il ne fait que suivre l'usage qu'il trouve établi; de sorte qu'en se conformant au formulaire des Souscriptions, il ne s'engage point à examiner si l'on a raison ou tort de se donner de tels ou tels titres. Je passe plus avant, & je dis, en III lieu, que lors même qu'on ne doute pas qu'un Roiaume n'apartienne légitimement à un Prince, on suit néanmoins l'usage des Suscriptions dans une Epitre dédicatoire, ou dans une autre Lettre. Beze, par exemple, fort persuadé que Charles IX, & Henri III, possedoient légitimement la France, ne laissoit point de donner à Elizabeth les titres qu'elle se faisoit donner en Angleterre. Il est donc de la derniere impertinence, de conclure qu'il traitoit d'usurpateur le Roi de France. Enfin, je dis en IV lieu, que l'usage, ou que la coutume, autorise ceux qui donnent les mêmes qualitez aux possesseurs, & aux prétendans, & que, jusques à ce que ceux-ci aient renoncé à leurs prétentions & à leurs titres, on les apelle Rois ou Seigneurs d'un tel païs, sans cesser de reconoître pour Rois ou Seigneurs du même païs ceux qui le possedent actuellement. Nous en avons, entre autres exemples, la conduite qu'on tenoit en France envers Uladislas, Roi de Pologne, & Gustave Adolphe, Roi de Suede. On avoit des alliances très-étroites avec celui-ci, & comme avec un Roi de Suede, & on ne laissoit pas de donner à l'autre la qualité de Roi de Suede. Mr. le Laboureur a inséré dans sa Relation de Pologne (127) une Lettre, qui fut écrite par le Roi de France, au Roi Uladislas, le 24 de Novembre 1645, lors qu'il y avoit tant de liaisons entre la Reine Christine & la France. La Suscription de cette Lettre est, *A très haut, très excellent, & très puissant Prince nostre très cher & très amé bon frere & cousin le Roi de Poulogne & de Suede.* Je ne pense pas que dans un tems de concorde, on fit des affaires à un Auteur Espagnol, qui, en dediant un Livre à sa Majesté très-Chrétienne, l'apelleroit *Roi de France & de Navarre*. Et je ne sai si le Grand Seigneur seroit assez Turc, pour punir un Evêque Grec, qui, en écrivant au Duc de Savoie, l'apelleroit *Roi de Chypre*, ou qui, en écrivant au Roi d'Espagne, l'apelleroit *Roi de Jerusalem*; & qui, en cas d'accusation, répondroit, qu'il avoit suivi bonnement le formulaire des Inscriptions, sans vouloir deroger le moins du monde à la fidelité qu'il devoit à sa Hautesse. Y a-t-il aucun Prince dans la Chrétienté, qui ne reconoisse deux Rois de Navarre: l'un en France, l'autre en Espagne; l'un, qui n'est que titulaire, l'autre qui est possesseur? Cela donne-t-il lieu à des plaintes, ou à des menaces? Feroit-on des afaires à un Anglois, qui, dans une Epitre dédicatoire à Louis XIV, l'appelleroit *Roi de France* ou *Roi des François*; ce qui est la même chose? N'est-ce pas ainsi que l'on qualifie en Angleterre les Rois de France, non seulement dans le langage de conversation, mais aussi, dans des Histoires, & dans des Actes publics?

(127) *A la page 14 de la I Partie.*

(*HH*) *Je m'étonne que Balzac fasse la même querelle à des gens dont il ne dit point le Nom.*] Je la raporterai, sans la réfuter; car je l'ai assez détruite dans la Remarque précédente. „ Qu'il soit donc permis à ceux qui ont perdu des „ Etats de se flater avec les Terres qu'ils se réservent. Ce „ peuvent estre des amusemens, & des jouëts formez par „ l'imagination, après la perte des choses essentielles. Il y „ auroit de la cruauté de refuser à leur douleur cette lége„ re consolation. La Reine Elizabeth d'Angleterre a donc „ pu se nommer elle mesme Reine de France, & les An„ glois pouvoient parler le langage de leur Maîtresse. Je „ ne veux pas insister là dessus. Mais je ne saurois sup„ porter qu'il se soit trouvé des François, qui ayent osé par„ ler ainsi. Cet autre François disoit bien mieux, quand „ il disoit du Roi Jacques, Successeur d'Elizabeth, *sans „ doute, il a plus d'un conte qu'il ne faut, ou moins d'un Roiau„ me qu'il ne croit: & si le Roy de France est à Londres, à qui „ envoie-t-il des Ambassadeurs à Paris?* Néantmoins, puis„ qu'on parle partout improprement, & que tout est Co„ medie dans le monde, celle-cy se peut souffrir comme „ les autres: mais on la doit jouër en Angleterre, & non „ pas en France, ni aux lieux qui sont sous la protection „ de la France. Un François ne peut user de ces termes, „ sans oublier qu'il est François, sans se déclarer mauvais „ sujet, sans dire que le Roy son Maître est Usurpateur. „ Degrader son Prince publiquement, donner sa Couronne „ à un autre Prince, par un aveu solennel & imprimé, „ cela se peut-il faire, sans crime de felonie? Je ne le pen„ se pas, Monsieur; & de peur de me mettre davantage „ en colere, je suis d'avis de changer de discours (128) „. Je croi qu'il en vent à Theodore de Beze, & que Pierre de Saint Romuald n'a été que son Copiste.

(128) *Balzac, Entretien XLI, pag. 380, 381.*

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que Noël Beda avoit déja fait une semblable querelle à Erasme, touchant la Dédicace d'un de ses Livres au Roi d'Angleterre. Voiez la Remarque (*B*) de l'Article BEDA, Citation (11).

BIBLIANDER (THEODORE) Professeur en Théologie à Zurich dans le XVI siecle, étoit né à Bischoffsel (*a*), près de Saint Gal en Suisse. C'étoit un homme fort universel (*b*), mais il excelloit principalement dans l'Exposition de l'Ecriture. Il fut Professeur en Théologie à Zurich, depuis l'an 1532 jusques en 1560, & il mourut de peste dans la même ville le 24 de Septembre 1564 (*c*). Si l'on me demande pourquoi sa Profession finit plûtôt que sa vie, je répondrai que ce fut à cause qu'il remuoit certaines Questions qui causoient du trouble (*A*), dans lesquelles il s'écartoit trop de la doctrine commune des Protestans sur la Prédestination. Pour aller au devant des Schismes qui auroient pu naitre d'une trop longue contestation sur ces points-là, il fut jugé à propos de déclarer Bibliander *emeritus*, je veux dire de le traiter en Vétéran, & de lui faire entendre que son âge & ses longs services demandoient que pour récompense on lui accordât du repos, & une démission honorable. Je ne sai pas s'il comprit le fin de ce compliment, & s'il s'en fâcha; mais je sai bien qu'il n'enseigna plus. Comme il entendoit les Langues Orientales, il travailla à une nouvelle Edition de l'*Alcoran*, dont il corrigea le Texte selon les regles de la Critique, en conférant ensemble les Exemplaires Arabes & les Latins. Il y joignit la *Vie de Mahomet, & celle de ses Successeurs*, & une *Préface Apologétique*, contre laquelle on a bien crié (*B*). Il

(*a*) *En Latin Episcopi Cella, ou Episcoporella.*

(*b*) *Vir fecundissimi ingenii, & Theologiæ communis in Helvetiâ parens. Hottinger. in Biblioth. Tigurinâ, pag. 72.*

(*c*) *Hottinger. in Biblioth. Tigurinâ, pag. 72. Mr. de Thou, Bucholcer, Melchior Adam, &c. mettent sa mort au 26 de Novembre.*

(*A*) *Il remuoit certaines Questions qui causoient du trouble.*] Pantaleon n'a point specifié ces Questions: il s'est contenté de les noter comme peu conformes à la commune tradition, & de dire qu'elles firent perdre à Bibliander une partie de son autorité. *Pantaleon scribit ante obitum motas ab ipso fuisse quæstiones quasdam novas & insolentes, unde authoritati aliquid decesserit: sed quales illæ fuerint quæstiones, non addit* (1). Mais Henri Alting ne s'est point tenu dans le général. il a dit que Bibliander avoit embrassé les erreurs d'Erasme touchant la Predestination; & qu'à cause de cela, Mrs. de Zurich *le deschargérent des fonctions de sa charge, sous pretexte que son extrême vieillesse l'en rendoit incapable, & mirent en sa place Pierre Martyr* (2). On ne pourroit pas contester ce dernier fait, sous prétexte que Pierre Martyr fut apellé à Zurich dès l'an 1556, pour succéder à Pelican. Il pouvoit être Professeur à Zurich depuis quelques années, & succeder néanmoins à Bibliander: car tous les Professeurs en Théologie ne sont pas affectez aux mêmes fonctions. Voiez ci-dessous la Remarque (*E*) à la fin.

(*B*) *Il joignit à la Version de l'Alcoran une Préface apologétique contre laquelle on a bien crié.*] Elle a pour Titre *Apologia ad reverendissimos patres ac dominos, episcopos & doctores Ecclesiæ Christianæ, in quâ rationes redduntur Editionis voluminis quod continet Alcoranum, & ejus Confutationes, & Vitas Mahometis atque Successorum ipsius.* Cet Ouvrage fut imprimé chez Oporin, l'an 1553, *in folio* (3). Bibliander corrigea le Texte de l'*Alcoran* par la collation des Manuscrits Latins & Arabes, & fit des *Notes* marginales, qui indiquent ou qui réfutent les absurditez de ce Livre. Cela n'a pas empêché les Inquisiteurs d'Espagne de condamner cette Edition de l'Alcoran: ils ont condamné non seulement les *Préfaces*, mais aussi l'*Alcoran* même (4). Cela est de la derniere évidence, & néanmoins, il se trouve des Auteurs qui disent qu'on n'a condamné que les Préfaces impies, & les Notes pernicieuses qui l'accompagnent dans l'Edition de Bibliander. Le P. Theophile Raynaud soutient que l'Alcoran même est très-digne d'être proscrit, & il montre que Sanctarellus, qui a débité que l'*Index* n'en a défendu la lecture qu'à cause des Pieces que Bibliander y a cousues, a raisonné peu solidement (5). Je raporte un peu au long la Remarque de ce Jésuite, afin qu'on ait une idée moins générale du dessein de Bibliander. On verra que ce Ministre ne trouve pas bon que les Livres des Adversaires soient exterminez. *Tractans hoc punctum Antonius Sanctarellus* tract. de hæresi, cap. 14. dub. unico, propositione 7, *ait, Alcoranum per se non prohiberi, sed ratione Scholiorum impiorum, Notarumque ac Præfationum Lutheri ac Melanchtonis, quibus Basiliensis Editio Alchorani, per Theodorum Bibliandrum damnatæ memoriæ Scriptorem adornata, contaminatur. Hoc verò ut rectè Autor ille. Et addere aquè poterat, ipsius Bibliandri*

(1) *Melchior Adam, in Vit. Theol. pag. 403.*

(2) *Alting. Theol. Histor. Loc IV, cité par Teissier, Addit. à Mr. de Thou, Tom. I, pag. 315.*

(3) *Notez que la Préface de Bibliander a été imprimée à part, l'an 1632, par les soins de Jean Fabricius, de Dantzic.*

(4) *Voiez l'Index Librorum prohibitorum, pag. 763 Edit. de 1627.*

(5) *Theophil. Raynaudus, Erotem. de malis & bonis Libris, num. 345, pag. 200.*

Il publia plusieurs autres Livres (*C*), & il en composa un grand nombre, qui n'ont jamais été imprimez, & dont on garde les Manuscrits dans la Bibliotheque de Zurich (*d*). Il eut part à une Version de l'Ecriture (*e*). J'ai cherché inutilement l'âge qu'il avoit quand il mourut: je n'ajoûte point de foi là-dessus au bon Melchior Adam, & j'admire qu'il n'ait point aperçu sa faute (*D*). Mr. Moreri raporte très-mal ce qu'il emprunte de Mr. de Thou touchant Bibliander (*E*).

(*d*) Hottinger. in Bibliotheca Tigurina, pag. 74, 76.

(*e*) Voiez la Remarque (*E*).

Je viens d'être averti (*f*) que l'on trouve dans la Prosopographie de Pantaleon, qu'il vécut soixante ans (*F*), étant né en 1504, & mort en 1564.

(*f*) Par Mr. Bressler.

bliandri Apologiam, qua Alcorano patrocinatus est, dignissimam fuisse quæ comprimeretur. Omnium quippe Librorum prohibitorum indemnitati studet meritò hulus ille, usque adeo, ut non erubuerit contra Theodosii & Valentiniani Imperatorum legem de comburendis Nestorii Libris, grunnire. Hæc igitur concedo Sanctarello. Sed addit quæ everti videantur quæ sic sunt confirmata; addit enim rationem, cur Alcoranus prohibeatur esse, quia in eo agitur de Religione nationis, hoc tempore maximè potentis, & ad corporum voluptatis patentissimum ostium aperientis; quæ sunt valida corrupela illectamenta. Hæc, inquam, ratio monstrare videtur, Alcoranum non vetari tantùm ratione impiarum Bibliandri Annotationum, vel ratione Præfationum Lutheri ac Melanchtonis, sed per se ac ratione contextus ipsiusmet Alcorani, cui Apostasiæ hamis, quos diximus, apponuntur (6).

(6) Theoph. Raynaudus, Erotem. de malis & bonis Libris, num. 342, pag. 201.

(*C*) *Il publia plusieurs autres Livres.*] Voici les Titres de quelques-uns: *Evangelica Historia quam scripsit B. Marcus, &c, unà cum Vitâ Johannis Marci Evangelistæ collectâ ex probatoribus Auctoribus*, à Bâle, en 1551. Il y ajouta le *Protevangelium Jacobi*, de quoi plusieurs le blamerent. *Expositio Vaticinii de Restitutione Israelis, de restauranda Urbe Jerusalem & Templo, terraque dividenda rursus inter tribus, quod ultimis octo capitibus Ezechielis legitur.* Cet Ouvrage fut inséré dans les Commentaires de Pelican sur l'Ecriture. *Purgatio Scriptorum Joannis Oecolampadii & Ulrici Zuinglii, quæ & Acta eorum obiter defenduntur contra Calumniatores.* Cet Ecrit fut imprimé à la tête des Oeuvres de Zuingle. *De Fatis Monarchiæ Romanæ Somnium, Vaticinium Esdræ Prophetæ explicatum non Conjectatione privatâ, sed Demonstratione Theologicâ, Historicâ, & Mathematicâ. Ad Julium III Papam, & cæteros Ecclesiæ Romanæ Præsules, Consideratio de Judæorum & Christianorum defectione à Christo, & Ecclesiâ, & fide Catholicâ: itemque de Judæorum & Christianorum Conversione ad Christum Jesum, & Ecclesiam Dei sanctam & fidem Catholicam*, à Bâle, en 1553. *De summa Trinitate & fide Catholica*, à Bâle, en 1555. *De Mysteriis salutiferæ Passionis & Mortis Jesu Messiæ Expositionis Historicæ libri tres*, au même lieu, en 1555.

(*D*) *Je n'ajoûte point de foi à Melchior Adam touchant l'âge de Bibliander. J'admire qu'il n'ait point aperçu sa faute.*] Il assûre que Bibliander naquit l'an mille cinq cens quatorze (7), & qu'il mourut enfin l'an 1564, fort vieux, *valde senex*. Peut-on dire cela d'un homme de cinquante ans? Il ajoûte que le trop d'attachement aux Livres avoit tellement affoibli la vue à Bibliander, que dans le déclin de l'âge, entrant un matin dans son poële, & voiant son chat qui folatroit sur une table, il le prit pour sa servante, & lui souhaita le bon jour. *Ex nimiis studiis atate declivi, ἀμβλυωπίαν contraxit. Accidit ergo ut aliquando cum diluculo surrexisset, hypocaustum ingressus, felem in mensâ gesticulantem, ancillam suam esse ratus, sanctum fuerit diem precatus, quem felis, ut potuit, resalutavit.* Belle particularité, & bien digne d'être transmise aux siecles futurs!

(7) Si cela étoit, on remarqueroit comme quelque chose de fort extraordinaire qu'il eût été Professeur en Théologie l'an 1531, mais c'est ce que l'on ne remarque pas.

(*E*) *Mr. Moreri raporte très-mal ce qu'il emprunte de Mr. de Thou touchant Bibliander.*] I. Il n'est pas vrai que Mr. de Thou mette la mort de Bibliander au 29 de Novembre: il se sert de l'expression *VI Kalend. Decembr.*, qui veut dire le 26 de Novembre. II. Il n'est pas vrai qu'il parle de *Leon Juif*. Il s'est servi de ces termes *Leo Juda*, qu'il faut traduire, ou par *Leon Juda*, ou par *Leon de Juda*. Quant au reste, il est très-vrai que Bibliander fut un de ceux qui mirent la derniere main à la Bible de Leon Juda, à cette Bible que l'on apelle de *Zurich*, & qu'on imprima dans cette ville l'an 1543. Leon Juda avoit fort avancé la Version Latine de l'Ecriture quand il mourut, & il fit promettre à ses Collegues qu'ils acheveroient cet Ouvrage. *Quam Leo Juda inchoaverat, & moriens ut opus persequerentur, collegis in fidem religiosè adactis transcripserat* (8). „ *Bibliander traduisit* „ *les huit derniers chapitres d'Ezechiel, Daniel, Job, l'Ecclé-* „ *siaste, les Cantiques, & les 48 derniers Pseaumes, qui res-* „ *toient à traduire. Pierre Cholin fit la traduction des Livres* „ *Grecs que les Protestans nomment Apocryphes* (9) „. C'est de Cholin seul, que Mr. de Thou assûre qu'il entendoit très-bien la Langue Greque. *Bibliander Chunrado Pellicano & Petri Cholini Tugiensis Græcæ linguæ peritissimi operâ adjutus.* Mr. Moreri ne traduit pas bien cela par ces paroles, *Bibliander aidé par Conrad Pelican & par Pierre Cholin savans en la Langue Greque.* C'est sa III faute. La IV est beaucoup plus considérable. *Long tems après*, dit-il, *les Théologiens Espagnols firent encore imprimer* cette Bible de Zurich *à Lion, ayant été revue par Guillaume Rovillé* (10). Voici le Latin de Mr. de Thou: *Hispani Theologi diu post recognitam per Gulielmum Rovillium denuo Lugduni excudendam curaverunt.* Guillaume Rovillé est l'Imprimeur de Lion, duquel ces Theologiens se servirent; mais ce ne fut point lui qui retoucha la Version: ce furent les Théologiens Espagnols eux-mêmes. Le Pere Simon ne parle pas de cette Edition de Lion: il dit que *les Theologiens de Salamanque firent réimprimer* cette Bible *à Salamanque, en beaux caracteres, & en y changeant fort peu de chose* (11). S'étonnera-t-on que le bon Mr. Du Rier, de l'Academie Françoise, ait mal traduit les Cicerons, les Seneques, & les Tites Lives, lui qui a tant fait de fautes en traduisant Mr. de Thou? car Mr. Moreri n'est ici que le Copiste de la traduction de Du Rier. Quant à ce que Mr. de Thou raporte, que Jean Stuckius fut mis à la place de Bibliander, cela ne s'accorde, ni avec Alting qui a dit que Pierre Martyr succeda à Bibliander, ni avec Hottinger qui a dit que Josias Simler lui succeda *par interim* (12), & que Stuckius aiant été quelque tems le substitut de Jaques Ammien, Professeur en Rhétorique & en Logique, fut Professeur ordinaire en Théologie depuis l'an 1571 jusqu'en 1607 (13). Il est certain que quand Bibliander se demit de sa Profession, Stuckius, jeune homme de dix huit ans, étoit en France (14). Il étoit à Paris l'année d'après, & il y reçut la commission de se joindre à Pierre Martyr pour le Colloque de Poissi. Il demeura long-tems en France: il fut depuis en Italie, & il ne commença d'avoir des charges Académiques à Zurich, qu'en 1568. Cependant on assûre dans sa Vie, qu'il succéda à Bibliander dans la charge de Professeur du Vieux Testament (15). Ce fut au mois de Février 1571. Il y avoit long-tems que Bibliander étoit mort. Ce n'est pas une affaire: sa charge demeura vacante plusieurs années; on a cent exemples de pareilles choses. Mr. de Thou ne laisse pas d'avoir negligé l'exactitude; car tous ses Lecteurs sont portez à croire que Stuckius devint Professeur en Théologie l'an 1564. On auroit donc dû marquer en quelle année il recueillit cette succession.

(8) Thuan. Libr. XXXVI, pag. 726.

(9) Simon, Hist. Critique du Vieux Test. pag. 124.

(10) Dans les Eloges publiés par Mr. Teissier on a mis Rouville.

(11) Simon, Hist. Critiq. du Vieux Testament, pag. 124.

(12) Rudolphus Gualterus substituit pro tempore ad tempus vacantem stipendio D. Josia Simlero. Hotting. in Biblioth. Tigurina, pag. 72.

(13) Idem, ibid. pag. 169.

(14) Melch. Adam in Vitis Theol. pag. 767.

(15) Idem, ibid. pag. 770.

(*F*) *Il vécut soixante ans.*] C'est dans l'Edition Allemande de cette Prosopographie (16), qu'on trouve cela; & non pas dans l'Edition Latine (17), où l'on voit au contraire qu'il mourut l'an 1560, à l'âge d'environ cinquante ans. Pantaleon reconut sa faute, & la corrigea dans l'Edition Allemande.

(16) Imprimée à Bâle, chez Leonard Ostein, l'an 1578, in folio.

(17) Imprimée à Bâle, chez Nicolas Brylinger, l'an 1566, in folio.

BYBLIS, fille de Milet, & de la Nymphe Cyanée (*A*), devint amoureuse de Caunus son frere jumeau, & tâcha de lui inspirer une semblable passion; mais n'aiant pu réussir, elle en fut si affligée, qu'elle s'étrangla (*a*). Ovide, qui nous l'assûre dans l'un de ses Poëmes (*b*), dit dans un autre qu'elle courut après Caunus, jusques à ce qu'elle ne put plus marcher. Il ajoûte, qu'étant tombée par épuisement de forces, elle s'opiniâtra à demeurer couchée par terre, & à pleurer abondamment, malgré tous les soins que prirent les Nymphes de la consoler, & qu'elle se con-

(*a*) Voiez la Remarque (*D*).

(*b*) Ovid. de Arte amandi, Libr. I.

(*A*) *Elle étoit fille de Milet, & de la Nymphe Cyanée.*] Cette Cyanée étoit fille du fleuve Meandre (1); mais il y a des Auteurs qui disent que Milet se maria avec Eidothée fille d'Eurytus Roi de Carie, & que Caunus & Byblis naquirent de ce mariage (2). D'autres assûrent que la mere de ces deux enfans s'apelloit Arie (3): d'autres la nomment Tragasia (4). Il y a aussi des variétez sur le nom de leur aieule paternelle; car les uns disent que Milet étoit fils de Deïone (5): d'autres lui donnent pour mere Acacallis fille de Minos (6). On s'accorde mieux sur ce point-ci: c'est que Milet se retira de l'Ile de Créte, & s'en alla fonder en Asie une ville qui porta son nom. Minos fut la cause de cette retraite: on voulut prevenir, ou les violences de son ambition, ou celles de son amour. Ovide le représente fort inquiet de se voir vieux, & de voir Milet à la fleur de l'âge: cette inquiétude trop ordinaire à ceux qui regnent, fit qu'on regarda Milet comme une personne capable de detroner.

Tunc erat invalidus, Deïonidenque juventa
Robore Miletum, Phœboque parente superbum
Pertimuit, credensque suis insurgere regnis,
Haud tamen est patriis arcere penatibus ausus.
Sponte fugis, Milete, tuâ (7).

Vous trouverez sans doute dans le Grec que je vais citer un Prince amoureux qui se fit craindre: Ἐπεὶ δὲ ὁ παῖς ηὔξετο, καὶ ἐγένετο καλὸς, καὶ δραστήριος, καὶ ὁ Μίνως παιδὸς πόθου ἐνεχείρει βιάζεσθαι, τότε αὐτὸς ὁ Μίλητος ἐμβὰς εἰς ἄκατον, βουλῇ Σαρπηδόνος, εἰς Καρίαν ἀποδιδράσκει (8). *Puer ut adolevit, pulcher strenuusque evasit: Minosque desiderio impulsus eum violare intendit: ibi tum Miletus noctu conscenso lembo, consulente Sarpedone, in Cariam profugit.*

(1) Ovid. Metam. Libr. IX, v. 450.

(2) Anton. Liberalis, Cap. XXX, pag. 155.

(3) Scholiast. Theocriti ad Idyll. VII.

(4) Nicænetus, apud Parthen. de Amator. Affect. Cap. XI.

(5) Ovid, Metam. Lib. IX, Vers. 444.

(6) Anton. Liber. Cap. XXX. pag. 155.

(7) Ovid. Metam. Libr. IX, v. 441.

(8) Anton. Liberal. Cap. XXX, Pag. 155.

(c) Ovid. Metam. Libr. IX, Fab. XI.

consuma en larmes, & fut convertie en fontaine (c). Il a décrit admirablement les progrès & les symptômes de cette passion incestueuse (B), &, quand il n'auroit point fait d'autres Vers, il auroit suffisamment témoigné qu'il étoit un savant Maître dans l'Art de peindre l'amour. Antonin Liberalis raconte l'issue de cette afaire un peu autrement (C). Quelques-uns disent, non pas que Byblis fut amoureuse de Caunus, mais qu'au contraire Caunus l'aima (D), & ne put la faire consentir

(B) . . . . *Ovide a décrit admirablement les progrès & les symptômes de sa passion incestueuse.*] Biblis, au commencement, ne discerna point ce que c'étoit, & ne sentit point son feu: baiser son frere souvent, se jetter souvent à son cou, lui paroissoit une bonne action; elle confondoit cela avec l'amitié legitime qu'on doit à un frere. Elle demeura dans cet état d'ignorance, lors même qu'elle aperçut le soin qu'elle avoit de se parer, & l'envie qu'elle avoit de paroître belle, quand il s'agissoit de voir Caunus.

Paulatim declinat amor, visuraque fratrem
Culta venit, nimiumque cupit formosa videri,
Et, si qua est illic formosior, invidet illi;
Sed nondum manifesta sibi est: nullumque sub illo
Igne facit votum, verumtamen aestuat intus (9).

(9) Ovid. Metam. Libr. IX, Vers. 462.

Cela, ni le chagrin qu'elle concevoit contre les Belles du voisinage, ne l'éclairoit point encore: son feu brûloit, & n'étoit point lumineux; il n'inspiroit pas encore de souhaiter le remede. On alla jusqu'à se plaire à donner à Caunus le titre de Monsieur: on aimoit mieux de lui le nom de Byblis, que celui de sœur,

Jam Dominum appellat, jam nomina sanguinis odit.
Byblida jam mavult quam se vocet ille sororem (10);

(10) Idem, ibidem, Libr. IX, Vers. 467.

& neanmoins, pendant qu'on veilloit, on n'avoit pas la hardiesse d'envisager l'esperance. Ce fut en dormant, que l'on commença à s'apprivoiser à de si sales imaginations. Byblis endormie songeoit souvent à son frere, & crut une fois jouir de lui.

Placida resoluta quiete
Saepe videt quod amat, visa est quoque jungere fratri
Corpus, & erubuit, quamvis sopita jacebat (11).

(11) Ibid. Vers. 470.

Elle en eut honte, quoi que ce ne fût qu'un songe; mais le lendemain, elle fit bien des reflexions, & souhaita, non pas de veiller de cette maniere, mais de dormir fort souvent comme cela.

Dummodo tale nihil vigilans committere tentem,
Saepe licet simili redeat sub imagine somnus.
Testis abest somno, nec abest imitata voluptas.
Proh Venus, & tenera volucer cum matre Cupido!
Gaudia quanta tuli! quam me manifesta libido
Contigit! ut jacui totis resoluta medullis!
Ut meminisse juvat! quamvis brevis illa voluptas;
Noxque fuit praeceps, & coeptis invida nostris (12)!

(12) Ibid. Vers. 479.

Un peu après, elle se fache que la qualité de sœur lui défende d'esperer celle d'épouse: elle se represente les Dieux qui ont épousé leurs sœurs, & ne peut croire que cette prerogative puisse tenir lieu de regle parmi les humains.

Sunt superis sua jura: quid ad coelestia ritus
Exigere humanos, diversaque foedera tento (13)?

(13) Ibid. Vers. 501.

Elle veut, ou se délivrer de sa passion, ou mourir: elle sent bien que si son frere l'avoit le prémier aimée, il auroit été écouté favorablement, d'où elle conclut qu'il faut qu'elle risque de s'ouvrir à lui par une Lettre, si la pudeur ne lui permet pas de se servir de la parole. Elle prend la plume, & après mille agitations d'esprit, elle déclare sa passion. Elle représente à son frere plusieurs choses qui s'étoient passées, d'où il auroit pu deviner qu'il étoit aimé: elle le fait souvenir de certains soupirs qu'elle avoit poussez, & de la coutume qu'elle avoit prise de l'embrasser, & d'un je ne sai quoi qui pouvoit faire connoître que ses baisers n'étoient pas ceux d'une sœur.

Esse quidem laesi poterat tibi pectoris index
Et color, & macies, & vultus, & humida saepe
Lumina, nec causa suspiria mota patenti,
Et crebri amplexus, & quae, si forte notasti,
Oscula sentiri non esse sororia possent (14).

(14) Ibid. Vers. 536. L'Amarilli du Pastor fido, fait savoir que la personne de qui elle fut son Amour, trouve une grande difference entre ses Baisers, & ceux des autres Filles. Quando la leggiadrissima Amarilli Giudicando à mei baci Più di quelli d'ogni altra saporiti, &c. Voiez la I Scene de l'Acte II du Pastor fido, pag. 12 Edit. de Venise, en 1602, in 4.

Elle proteste qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, & qu'elle n'a recours à lui qu'après avoir inutilement tenté tout autre remede. Elle l'exhorte à laisser examiner aux vieillars ce qui est juste ou injuste, & à se servir des privileges de la jeunesse dans une chose, où les plus grans Dieux servent d'exemple, *& sequamur magnorum exempla Deorum* (15), & où il n'aura à craindre ni l'oposition d'un pere, ni le qu'en dira-t-on, puis que leur commerce pourra se cacher sous les familiaritez que la bienséance autorise entre un frere & une sœur. Enfin elle implore sa pitié, & le conjure de ne vouloir pas être la cause de sa mort.

Nec nos aut durus pater, aut reverentia famae,
Aut timor impediet: tantum absit causa timendi.
Dulcia fraterno sub nomine furta tegemus.
Est mihi libertas tecum secreta loquendi;
Et damus amplexus, & jungimus oscula coram.

(15) Ovid. Metam. Libr. IX, Vers. 556.

Quantum est quod desit? miserere fatentis amorem,
Et non fassurae, nisi cogeret ultimus ardor:
Neve merere meo subscribi causa sepulchro (16).

(16) Ovid. Metam. Libr. IX, Vers. 557.

Le porteur de cette Lettre lui vint rendre compte bientôt de l'indignation de Caunus. Ce coup la terrassa, & la fit évanouir; mais dès qu'elle eut recouvré la connoissance, elle fit des plaintes qui marquérent qu'elle ne se vouloit point rebuter. Elle se blama de s'être servie d'une Lettre, & se figura que ses Discours auroient pu avoir beaucoup plus de force, & que peut-être le messager n'aiant pas bien pris son tems, avoit détourné le bon succès.

Forsitan & missi sit quaedam culpa ministri:
Non adiit apte, nec legit idonea, credo,
Tempora, nec petiit horamque, animumque vacantem.
Haec nocuere mihi (17).

(17) Ibid. Vers. 611.

Elle s'avisa de tout ce qui la pourroit excuser dans ses nouvelles tentatives; tant les passions sont ingenieuses à se flater, tant elles mériteroient qu'on les prît pour des animaux, & même pour ces sortes d'animaux qui ont le plus d'industrie à chercher leur nourriture! Elle résolut de se déclarer de vive voix: elle parla, & reparla, sans que l'inutilité de ses prieres la decourageât jamais. Caunus, las de refuser avant qu'elle fût lasse d'être refusée, abandonna le païs.

Si Ovide n'avoit pas mérité en cet endroit-ci, autant ou plus qu'en mille autres, la censure des Grammairiens, qui ont trouvé qu'il s'arrêtoit trop sur les détails, il auroit fait une peinture achevée. Lascivior aliquanto est Ovidius, *inquit Fabius Lib. 10. Institutionum, 2 Cap.* & nimium amator ingenii sui, *& mox:* Ovidii Medea videtur mihi ostendere, quantum vir ille praestare potuerit, si ingenio suo temperare, quam indulgere maluisset. *Et hic sane fatendum est, lascivire ipsum ingenium, nactum scil. materiam sequacem & genio suo aptam* (18). Notez que je ne marque qu'une partie des traits dont il s'est servi.

(18) Farnab. in Ovidium, Metam. Libr. IX, Vers. 198, pag. 225.

(C) *Antonin Liberalis raconte l'issue de la passion de Byblis un peu autrement qu'Ovide.*] Il dit que Byblis, recherchée en mariage par de grans partis, les méprisa tous; & que ne pouvant résister à la furieuse passion qu'elle avoit conçue pour son frere, elle résolut de se jetter du haut en bas d'une montagne. Elle étoit prête d'exécuter ce dessein, lors que les Nymphes touchées de compassion l'en empêchérent. Elles firent plus; car elles l'endormirent profondément, & lui changérent pendant ce sommeil sa condition humaine en la condition des immortels: elles la nommérent la Nymphe Hamadryade Byblis, & l'aggregérent à leur Communauté. L'eau, qui découloit de la montagne d'où elle avoit voulu se précipiter, fut apellée les larmes de Byblis (19). D'autres prétendent que la fontaine qu'on apelloit Byblis se forma où cette fille avoit pleuré, & s'étoit pendue (20).

(19) Anton. Liberalis, Metamorph. Cap. XXX.

(20) Photius, & Parthenius, de Amatoriis Affect. Cap. XI.

(D) *Quelques-uns disent . . . . que Caunus l'aima.*] L'une des Narrations de Conon, desquelles Photius nous a laissé des Extraits, porte que Caunus, aiant emploié inutilement plusieurs moiens pour obtenir la jouissance de Byblis sa sœur, s'exila lui-même. On ne sut point ce qu'il étoit devenu. Cela fit un si grand chagrin à Byblis, qu'elle se mit à mener une vie vagabonde; & enfin, elle se sentit si angoissée, πρὸς τὰς ἄλλας ἱμέρας ἀπαγορεύουσα, *Ob frustratos amores animo fracta* (21), en considérant le mauvais succès des amours de Caunus, qu'elle fit de sa ceinture un licou, & se pendit. Caunus, errant par le monde, vint en Lycie, où la Naïade Pronoé lui annonça que l'amour l'avoit vengé, vu que Byblis s'étoit pendue. Τά τε συνενεχθέντα τῇ Βυβλίδι λέγει, καὶ ὡς ἐξ ἔρωτος τοῦ ἐκείνου ἀπεθάνε: c'est-à-dire, selon la Version d'André Schot, *Quae Byblidi accidissent narrat, atque amore sui coacta mori.* „ Maniez-vous avec moi „, ajouta-t-elle, „ vous régnerez sur ce païs-ci „. La proposition fut acceptée (22). Parthenius raconte, I, que Nicaenetus avoit débité que Caunus, aimant malgré lui sa sœur, sortit du païs, & s'engagea à de longs voiages; & que Byblis fut bien afligée de l'absence de son frere: II, que la plupart des Auteurs raportent que ce fut elle qui aima Caunus, & qui le pria de ne faire pas le cruel; qu'il abhorra cette vilaine proposition, & se retira chez les Leleges, & y batit une ville qui fut apellée Caunus; & que Byblis, voiant d'un côté que sa passion duroit toujours, & de l'autre qu'elle avoit contraint son frere à sortir de son païs, fut accablée de tant de douleur, qu'elle se pendit à un arbre (23). Le Scholiaste de Theocrite a suivi la tradition la moins commune: ἐς (Βυβλίδος) dit-il, ἠράσθη ὁ Καῦνος, ἀπελθὼν Μιλήτου (24). Etienne de Byzance a suivi l'autre tradition, savoir que Byblis, amoureuse de son frere, s'étrangla à cause qu'il avoit pris la fuite (25). Hygin se contente d'assurer que la passion, qu'elle avoit conçue pour son frere, la porta à se tuer (26). Eustathius dit la même chose (27): & voici deux Vers d'Ovide conformes à la même tradition.

(21) Photius, Bibl. Codice CLXXXVI, pag. 431, & Narrat. II Cononis.

(22) Idem, ibid.

(23) Parthen. de Amatoriis Adfectionibus, Cap. XI.

(24) Schol. Theocriti ad Idyll. VII.

(25) Steph. Byzantin. in Καῦνος, ex Edit. Berkelii.

(26) Hygin. Cap. CCXLIII, pag. 399.

(27) Eustath. in Dionys. Perieget. Vers. 533.

Byblida quid referam, vetito quae fratris amore
Arsit, & est laqueo fortiter ulta nefas (28).

(28) Ovid. de Arte Amandi, Libr. I, v. 283.

sentir à le contenter. Ils la dépouillent un peu aprés de l'honneur de cette belle résistance: ils suposent qu'elle se repentit d'avoir eu pour lui une dureté qui l'engagea à s'exiler, & qu'elle courut le monde pour retrouver ce cher frere; & que n'aiant pu le rencontrer, elle se pendit (d). D'autres racontent cette Avanture d'une maniere qui ne deshonore, ni Byblis, ni Caunus (E).

(d) Voiez ci-dessus la Remarque (D).

(E) .... *d'autres en parlent d'une maniere, qui ne deshonore, ni Byblis, ni Caunus.*] Considerez bien la narration de Nicænetus raportée ci-dessus: vous y trouverez seulement que Caunus, à son grand regret, fut amoureux de sa sœur, & qu'il s'absenta; & que Byblis, tres-affligée de cette absence, souhaita qu'il retournât, & pleura beaucoup sur ce sujet. Toutes ces choses sont compatibles avec la vertu la plus sévére; car on peut suposer que Byblis ne souhaita sinon que son frere se défît de sa passion, qui le tenoit eloigné de la patrie. Sentir une passion criminelle, & la combatre jusqu'à s'eloigner de l'objet que l'on aime malgré soi, n'est pas un crime. C'est un sentiment aussi involontaire que la douleur: on n'en est pas responsable, à moins qu'on n'y aquiesce. & notez que Nicænetus donne à Caunus le bel eloge d'avoir toûjours aimé la justice. Καῦνον ἐγείνατο Φιλέοντα θέμιστας. *Caunum peperit gaudentem legibus aequis* (29).

(29) Parthen. de Amatoriis Affect. cap. XI.

BYBLOS, ville maritime de Phenicie, entre Tripoli & Beryte, étoit située sur un côteau, & la plus ancienne ville du monde (a), si l'on en veut croire quelques Auteurs (b), qui assûrent qu'elle fut bâtie par Saturne fils du Ciel & de la Terre. Malcandre & Astarte son épouse, qui y régnoient, y firent un bon accueil à Isis, lors qu'elle y alla pour chercher le corps d'Osiris que les flots de la mer avoient jetté sur cette côte (c). Les Grammairiens ont fondé sur ce voiage l'une de leurs Observations étymologiques (A). Quelques habitans de Byblos contoient qu'Osiris avoit été enterré dans leur ville, & que c'étoit en son honneur que l'on pratiquoit les cérémonies qui passoient pour être faites en l'honneur d'Adonis (d). La ville de Gobel, ou Gebal, dont il est parlé au verset 9 du Chap. XXVII d'Ezechiel, étoit celle de Byblos, si l'on en croit St. Jérôme (e); ce qui se peut confirmer par la Version des Septante. On croit aussi que les Bybliens furent emploiés par Hiram Roi de Tyr, pour preparer les matériaux du Temple de Salomon (f). Ils secouérent le joug des Tyriens, & s'érigérent en un Roiaume particulier. Ils furent ensuite tributaires des Rois de Perse (B). Cette ville aiant été subjuguée par Aléxandre demeura soumise aux Ptolomées Rois d'Egypte, jusques à ce qu'Antiochus le Grand leur eut enlevé la Phenicie, dont il fit une Province du Roiaume de Syrie, l'an 3 de la 140 Olympiade, le 536 de Rome (g). Les guerres civiles aiant renversé ce Roiaume-là, Tigranes Roi d'Armenie se rendit maitre de la haute Syrie; & alors il s'éleva un tyran qui établit son autorité dans Byblos. Il fut décapité par les ordres de Pompée (h). Strabon, en disant cela, remarque que Byblos, le siege roial de Cinyras, étoit consacrée à Adonis (C). La Déesse Venus y étoit particuliérement honorée (D). Isis y avoit aussi un Temple (i). Byblos fut attribuée à la Phenicie maritime dans la division qui fut faite des Provinces sous les Empereurs Chrétiens. Ses Evêques ont paru dans le I Concile de Constantinople, & dans le Concile de Chalcedoine. Les Genois la délivrérent de la domination des Sarrazins l'an 1106; mais elle retomba sous le joug des Infideles après la victoire que Saladin remporta sur les Chrétiens l'an 1187 (k). Il y avoit en Egypte une ville nommée BYBLOS, qui étoit très-forte. C'est ce que nous aprenons des Extraits que Photius nous a conservez de Ctesias (l). Voiez aussi le Dictionaire de *Stephanus Byzantinus*.

(a) Stephan. Byzant. in Βύβλος.

(b) Sanchoniatho, apud Eusebium, Præpar. Evang. Lib. I, cap. X, pag. 37.

(c) Plutarch. de Iside & Osiride, pag. 357.

(d) Lucian. de Deâ Syriâ, pag. 870 Tom. II.

(e) Hieron. de Locis Hebraicis.

(f) Voiez le 3 Livre des Rois, Chap. V, vers. 18.

(g) Voiez Polybe, au Livre V.

(h) Strabo, Lib. XVI, pag. 521.

(i) Plutarch. de Iside & Osiride, pag. 357.

(k) Voiez le Pere Noris, de Epochis Syro-Macedonum, Dissert. IV, Cap. ult. pag. 446 & seqq.

(l) Photius, Cap. LXXII, pag. 120, 121.

(A) *Les Grammairiens ont fondé sur le voiage d'Isis à Byblos l'une de leurs Observations etymologiques.*] Remarquons en premier lieu, que le mot βύβλος signifie la plante qui fournissoit la matiere dont on faisoit le papier, & raportons aprés cela ce qu'ont dit les faiseurs d'étymologie. Ils ont assuré que Byblos fut ainsi nommée, parce que ce fut le lieu où Isis pleurant Osiris posa son diadême, qui étoit fait de papier (1). D'autres veulent que ce nom vienne de ce que le papier se conservoit dans cette ville autant de tems qu'on vouloit, sans se gâter en nulle maniere (2). Consultez Etienne de Byzance, & l'Auteur du grand Etymologicon.

(B) *Les Bybliens furent tributaires des Rois de Perse.*] Arrien raconte qu'Enulus, Roi des Bybliens, servoit avec ses vaisseaux dans la flote de Darius; mais qu'aiant apris que Byblos avoit capitulé avec Alexandre, il abandonna le parti des Perses, & fut joindre ses vaisseaux à la flotte Macedonienne (3).

(C) *Strabon .... remarque que Byblos, le siege roial de Cinyras, étoit consacrée à Adonis.*] Je m'en vais copier cet endroit de Strabon, pour faire sentir la negligence avec laquelle les anciens Auteurs écrivoient. Ἡ μὲν οὖν Βύβλος, τὸ τοῦ Κινύρου βασίλειον, ἱερά ἐστι τοῦ Ἀδώνιδος· ἣν τυραννουμένην ἠλευθέρωσε Πομπήιος πελεκίσας ἐκεῖνον (4): c'est-à-dire, *Byblos, la résidence du Roi Cinyras, est consacrée à Adonis. Pompée la délivra de la tyrannie, en lui faisant couper la tête.* Voici le sens le plus naturel de cela. Cinyras avoit établi le siege de sa tyrannie à Byblos; mais Pompée lui fit trancher la tête: & par ce moien il redonna la liberté à cette ville. Or il n'y a nulle aparence que Strabon ait eu cette pensée: & si c'étoit son sens, il seroit d'ailleurs coupable d'une extrême négligence, puis qu'il nous feroit sortir de terre tout-d'un-coup un tyran nommé Cinyras, & qu'il nous laisseroit-là, sans nous en dire quoi que ce soit. Il n'a pas été obligé d'être plus long, si l'on supose qu'il parle de l'ancien Cinyras, pere d'Adonis; car ce nom étoit assez connu. Je croi qu'il parle de lui; & sur ce pied-là, que ferons-nous de son ἐκεῖνον? à quoi pouvons-nous le raporter? Notez que son Traducteur Latin a mal rendu le ἱερὰ ἐστι Ἀδώνιδος, par *in quâ sunt Adonidis templa*. Pinedo a relevé cette faute (5). Voions une petite négligence du Pere Noris: *Adonis*, dit-il (6), *filius fuerat Cynera* (7) *apud Byblum regis, ut ex Plutarcho & Ovidio pramonui.* Or il est certain que touchant cela il n'avoit point allégué Plutarque, mais Strabon; & qu'Ovide, qu'il avoit allegué, ne dit point que le pere d'Adonis fut Roi de Byblos, ni le mari de la mere de cet Adonis. Il supose que cette mere étoit fille du pere d'Adonis, & c'étoit la tradition generale. Néanmoins l'Auteur s'exprime de cette maniere: *Cyneras fuit e vetustis Bybli regibus, qui ex Zmyrna conjuge Adonim puerum formosissimum suscepit* (8).

(D) *Venus y étoit particuliérement honorée.*] Elle y avoit un temple, dans lequel on célébroit les cerémonies du culte d'Adonis. Lucien en parle comme témoin oculaire: Εἶδον δὲ καὶ ἐν Βύβλῳ μέγα ἱρὸν Ἀφροδίτης Βυβλίης, ἐν τῷ καὶ τὰ ὄργια ἐς Ἄδωνιν ἐπιτελέουσι. *Vidi etiam Bybli magnum Byblia Veneris templum, in quo ritus quosdam sacros in Adonidem peragunt* (9). Il parle aussi d'un autre temple de Venus, consacré par Cinyras, sur le mont Liban, à une journée de Byblos (10). Il le fut voir. Le Pere Noris estime que peut-être c'est le même temple que Constantin fit démolir (11), & qui étoit consacré à Venus Aphacitide proche le mont Liban, & la riviere d'Adonis (12). Je ne croi pas qu'il faille douter de cela, puis qu'Eusebe remarque que le temple de cette Venus étoit sur le mont Liban. Au reste, le surnom d'Aphacitide étoit pris du lieu où ce temple fut bâti, comme l'observe Zosime (13); & aparemment c'est de cette Venus que Macrobe parle dans le chapitre XXI du I livre des Saturnales, & non pas de Venus Architide, comme portent les Editions (14). Il s'agit là du culte de Venus & d'Adonis parmi les Assyriens, & l'Auteur dit même, que le simulacre de cette Venus étoit sur le mont Liban. Eusebe remarque qu'il se commettoit une infinité d'infamies d'homme à homme, & d'homme à femme, dans le temple que Constantin fit détruire (15); mais Sozomene se contente d'observer que les Gentils assûroient, qu'un certain jour de l'année, l'efficace des invocations faisoit descendre du sommet du mont Liban un feu en forme d'étoile, qui s'enfonçoit dans la riviere voisine. Ils prétendoient que ce feu étoit Venus même, qu'ils apelloient Uranie (16).

(1) Stephan. Byzant. in Βύβλος.

(2) Idem, ibid.

(3) Arrian. Expedit. Alex. Lib. II.

(4) Strabo, Lib. XVI, pag. 521.

(5) Pinedo, in Steph. Byzant. pag. 186.

(6) Noris, de Epoch. Syro Maced. Dissert. IV, p. 449.

(7) Il faloit dire Cinyræ.

(8) Noris, de Epoch. Syro-Maced. p. 457.

(9) Lucian. de Deâ Syriâ, pag. 878 Tom. II.

(10) Idem, ibid. pag. 880, 881.

(11) Euseb. de Vitâ Constant. Lib. III, Cap. LV. Sozomen. Lib. II, Cap. V.

(12) Noris, de Epoch. Syro-Maced. p. 467.

(13) Zosim. Hist. Lib. I.

(14) Voiez Seldenus de Diis Syris, Synt. II, Cap. III, pag. 204.

(15) Euseb. de Vitâ Constant. Lib. III, Cap. LV.

(16) Sozomen. Lib. II, Cap. V.

BIGOIS, Nymphe, qui avoit écrit dans la Toscane un Livre touchant l'*Art d'interpréter les Eclairs*. On gardoit ce Livre à Rome, dans le Temple d'Apollon, avec quelques autres de cette nature (a).

(a) Servius in Æneid. Lib. VI, Vers. 72.

BIGOT (EMERIC) l'un des plus savans & des plus honnêtes hommes du XVII siecle, étoit de Roüen (a), & d'une famille très-illustre dans la Robe (A). Il nâquit l'an 1626 (b). L'amour

(a) Hist. des Ouvr. des Sav, Mois de Févr. 1690; pag. 287.

(b) Là-même.

(A) *Il étoit de Rouen, & d'une famille très-illustre dans la Robe.*] Selon le bel Eloge que Mr. de Beauval lui a consacré dans son Hist. des Ouvr. des Savans (1), il étoit fils du Doien de la Cour des Aides, & d'une fille de Mr. Groulart, pré-

(1) Au Mois de Fev. 1690, p. 266, 267.

L'amour des Lettres le détourna des emplois publics: il ne s'occupa que de Livres & de Sciences: il augmenta merveilleusement la Bibliotheque que Monsieur son pere lui avoit laissée (*B*). On s'assembloit une fois chez lui toutes les semaines, pour des conversations d'érudition. Il entretenoit commerce de Lettres avec un grand nombre de Savans: ses conseils & ses lumieres étoient utiles à beaucoup d'Auteurs; & il travailloit de son chef au bien & à l'avantage de la Republique des Lettres. Il n'a publié qu'un Livre (*C*); mais aparemment il en auroit publié d'autres, s'il avoit assez vécu pour y mettre la derniere main. Mr. Menage dans le Roiaume, & Nicolas Heinsius dans les païs étrangers, étoient ses deux plus intimes amis (*D*). Il n'avoit contracté aucun des défauts que la Science traine avec soi: il étoit modeste, & ennemi des contestations. En général, on peut dire que c'étoit le meilleur cœur qu'il y eût au monde (*E*). Il mourut à Rouen, le 18 de Décembre 1689, âgé d'environ soixante-quatre ans (*c*). Il a témoigné par son Testament, qu'il mouroit avec la même affection pour le bien des Lettres avec laquelle il avoit vécu (*F*).

(c) Gazette de Paris du 24 *Décembre* 1689.

mier Président au Parlement de Normandie; & *il comptoit parmi ses ancêtres deux Présidens au Mortier, un Avocat General, & six Conseillers au Parlement.* Developons un peu cela, selon le detail que Mr. le Laboureur nous fournit. Laurans Bigot, Seigneur de Tibermenil, étoit Avocat Géneral au Parlement, lors que la ville fut prise sur ceux de la Religion, l'an 1562. Il étoit Catholique zélé, & il contribua de toutes ses forces à la penderie qui se fit alors à Rouën. Les Historiens Huguenots se sont plaints de sa rigueur. Il mourut le 13 de Juillet 1570. Il étoit fils d'Antoine Bigot, Lieutenant Genéral du Bailli de Rouen, & il fut pere d'Hemary Bigot, Seigneur de Tibermenil, qui fut pourvu en survivance de la charge de son pere, avec dispense d'age, par Lettres du 1 Novembre 1551, regîtrées au Parlement le 21 Août 1552, & l'exerça depuis l'an 1570 jusqu'en 1578, qu'il fut élevé à la charge de President au même Parlement. Il s'étoit oposé en la même année à la proposition qui fut faite aux Etats de Blois, d'exclure de la succession à la Couronne de France le Roi de Navarre, comme l'a remarqué Mr. de Thou au livre LXIII de son Histoire. On a imprimé plusieurs de ses *Lettres* avec celles d'Etienne Pasquier (1). Il ne laissa point d'enfans. Cette famille a été continuée par Jean & Etienne Bigot, freres de l'Avocat Géneral. Je laisse là les descendans de Jean Bigot: quant à Etienne, il eut douze fils & six filles. Laurens Bigot, Sieur de la Turgere, l'un de ses fils, fut pere d'Etienne Bigot, Conseiller en la Cour des Aides de Rouën, qui transmit sa charge à Guillaume Bigot son fils, pere de Guillaume Bigot Conseiller au Parlement de Rouën. Jean Bigot, autre fils d'Etienne, fut Lieutenant du Bailli de Rouën, & eut pour seul héritier Jean Bigot *son fils, S. de Sommenil, Conseiller en la Cour des Aides de Rouen, qui, dans sa riche Bibliotheque, a assemblé les vérités en original de l'Histoire de la Province de Normandie,* & qui, *de Barbe Groulart sa femme, fille de Claude primier Président au Parlement de Rouen, a eu* 19 *enfans, entr'autres* Jean, *S. de Sommenil, Conseiller au Parlement de Normandie,* Nicolas, *S. de Cleuville, qui a succedé à la charge de son pere, &* Hemary Bigot (3), qui est le sujet de cet Article.

(*B*) *Il augmenta .... la Bibliotheque que Monsieur son pere lui avoit laissée.*] J'ai déja dit (4) quelque chose touchant cette Bibliotheque de Mr. Bigot le pere, en citant Mr. le Laboureur; mais voici un homme qui en parle plus amplement. „ Mr. Jean Bigot, Escuyer, Sieur de Sommeuil (5), & de Cleuville, Doyen des Conseillers de la Cour des Aides de Normandie, a une grande cognoissance des bons Livres, desquels il a fait une magnifique Bibliotheque, composée de plus de 6000 volumes, entre lesquels il y a plus de 500 Manuscrits tres bons & bien rares, lesquels il communique facilement à ceux qui en ont besoin pour le public, en quoi il sera à jamais louable (6) „.

(*C*) *Il n'a publié qu'un Livre.*] C'est la *Vie de St. Chrysostome* composée par Palladius. Ni Fronton du Duc, ni Henri Savill, n'avoient pu venir à bout de trouver le Texte Grec de cet Ouvrage: on n'en avoit qu'une Traduction Latine, composée par Ambroise de Camaldoli. Mr. Bigot trouva le Grec à Florence, dans la Bibliotheque du grand

(2) L'Epigramme LX du *Livre II de Pasquier est adressée ad* Edemencum Tibermenium, in Senatu Rotomagensi Præsidem.

(3) *Tiré des* Additions de Mr. le Laboureur aux Memoires de Castelnau, Tom. I, pag. 184 & *suiv.*

(4) *Dans la Remarque précédente, vers la fin.*

(5) *Il falloit dire* Sommenil. *Les Noms propres sont étrangement défigurez dans les Livres du P.* Jacob.

(6) *Le Pere* Jacob, *dans son* Traité des Bibliotheques, *pag.* 718, *imprimé l'an* 1644.

Duc, & le publia à Paris, l'an 1680. Il y joignit la nouvelle Traduction Latine qu'il en avoit faite, & quelques autres Traitez. Le Journal des Savans en parla dans un assez grand detail; mais sans rien toucher qui concernât une *Lettre de St. Chrysostôme au Moine Cesarius* (7). Consultez les Journalistes de Hollande, qui en ont parlé souvent (8). Voici de quelle maniere ils l'ont fait en dernier lieu: *le dessein de Mr. Bigot avoit été de joindre à la Vie de St. Chrysostome l'Epitre à Cesarius, qu'il avoit déterrée dans une Bibliotheque de Florence: mais elle parut si formelle contre la Transubstantiation, que les Examinateurs le contraignirent à la suprimer* (9).

(*D*) *Monsr. Menage. . . étoit de ses plus intimes amis.*] De tous les endroits du *Menagiana* où il est parlé de Mr. Bigot, je ne copie que celui de la page 75. „ Si j'étois à l'âge de quarante ans, je pleurerois amérement la mort de Mr. Bigot; mais je suis tellement accablé de mes maux, que je ne suis plus capable d'être sensible aux maux étrangers. Je suis aussi mal-heureux que Priam, qui survéquit à tous les siens. Il y a trente-cinq ans, que Mr. Bigot logeoit chez moy toutes les fois qu'il venoit de Rouën à Paris, sans que nous ayons jamais eu le moindre different l'un avec l'autre. Il étoit singulier en une chose: comme il parloit peu, il ne me disoit jamais rien de ce qu'il avoit dessein de faire, nonobstant la familiarité qui étoit entre nous; jusques-là, que lors qu'il fit le voyage de Rome, il ne m'en dit rien qu'un jour ou deux avant de partir. Lors qu'il prit congé de moi, il me demanda seulement si je n'avois rien à lui commander. Je perds beaucoup à sa mort. Il m'avoit écrit, il n'y avoit pas long-tems, qu'il alloit lire tous les anciens Poëtes Gaulois pour l'amour de moi, & qu'il me feroit part de tout ce qu'il trouveroit de propre pour mes *Origines de la Langue Françoise.* La Bibliotheque qu'il a laissée vaut au moins quarante mille francs. Il avoit une grande Litterature, & les Savans de Hollande attendoient ses Lettres comme des Décisions sur les difficultez qu'ils lui proposoient „. C'est une très-belle amitié, que celle qui a duré si long-tems, sans aucune interruption, entre ces deux Hommes illustres. Celui qui a dit que ces sortes d'amitiés sont heureuses (10), auroit pu dire avec autant de raison qu'elles étoient rares. Mr. Menage a dédié à Mr. Bigot son Anti-Baillet.

(*E*) *C'étoit le meilleur cœur qu'il y eût au monde.*] Je ne saurois mieux commenter ce Texte, que par les paroles de Mr. de Beauval. *Jamais*, dit-il (11), *l'on ne fut un plus sincere ni plus fidele ami, & il avouoit lui-même que c'étoit la louange qui le touchoit davantage. Il étoit d'une probité peu commune dans ce siecle malheureux,* & tellement *ennemi du faste, que sa modestie alloit jusqu'à la simplicité dans ses mœurs. Son humeur pacifique & tranquille le rendoit incapable des éclats & des querelles, que la jalousie cause parmi les gens de Lettres.*

(*F*) *Il a témoigné par son Testament, qu'il mouroit avec la même affection pour les Lettres avec laquelle il avoit vécu.*] „ Il a substitué sa Bibliotheque à sa famille, pour en éviter le partage, & il en a confié le soin à Mr. Bigot de Monville, Conseiller au Parlement de Paris, avec un legs considérable pour la grossir & l'augmenter tous les ans (12) „.

(7) Journal des Savans du 25 *Mars* 1680, *pag.* 105 *de l'Edition d'Amsterdam. Vous y trouvez, en paroles à la louange de l'Auteur:* Mr. Bigot, fameux par sa riche Bibliotheque, & qui fait depuis longtems l'honneur des Lettres à Rouën.

(8) Nouvelles de la Repub. des Lettres, *Juin* 1683, *Art. III, pag.* 603; *Juin* 1686, *Art. VII, pag.* 683, & *ailleurs.*

(9) Hist. des Ouvrages des Savans, *Fevr.* 1690, *pag.* 267.

(10) *Felices ter & amplius Quos irrupta tenet copula! nec malis Divulsus querimoniis Suprema citius solvet amor die.* Horat. Od. XIII Lib. I. *L'Epithete* ter *ne feroit pas un sens moins vrai, que l'Epithete* felices.

(11) Hist. des Ouvrag. des Savans, *Fevr.* 1690, *pag.* 267.

(12) *Là-même.*

BIGOT (Guillaume) nâtif de Laval au païs du Maine (*a*), Médecin & Philosophe, a été un savant homme, sous le regne de François I. On a cru que le docte Pierre Castellan conçut quelque jalousie contre lui, & que par la crainte de soufrir éclipse, il l'empêcha d'avoir accès auprès du Roi. D'autres disent que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement (*A*). Il est sûr que le moien dont on prétend que Castellan se servit pour rendre

(a) La Croix du Maine, *pag.* 148.

(*A*) *On a dit que Castellan .... l'empêcha d'avoir accès auprès du Roi ....; & que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop légérement.*] Nous avons deux choses à faire: il faut montrer ce que Melanchthon publia, & ce qui fut dit contre Melanchthon sur ce sujet. Voici les paroles de Melanchthon: *Duo sunt in Galliâ viri excellenter docti, Castellanus, & Bigotius. Et quia Castellani disputationes crebro à Rege audiuntur, hortatur quispiam ex proceribus ut Bigotius etiam audiatur. Interrogat Rex in quo doctrinæ genere versetur. Cùmque alii honorifico testimonio eum ornarent, tandem Castellanus, qui augeri ejus opinionem nolebat, interpellans, Quid, inquit, tantopere prædicatis? Est Aristotelicus. Rex interrogat qualis sit ea descriptio. Dicam, inquit Castellanus. Aristoteles ἀριστοκρατίαν adfirmat meliorem statum esse quam regnum. Hac voce apud Regem sciebat se omnem auctoritatem & Aristoteli & ejus studiosis detraxisse. Cùmque Rex interrogaret an hoc scripsisset Aristoteles, & cæteri id adfirmarent, audivissetque defendere Bigotium Aristotelicas sententias, delirare Aristotelem inquit, & negaret se defensorem harum ineptiarum auditurum esse. Fortiter vicit Castellanus solo judice* (1). L'Auteur de la Vie de Castellan réfute cela avec quelque force. Ce qu'il dit mérite d'être ici tout du long. *A Bigotio Gargiam quandam in viciis & quadriviis prostante ita privatim & publicè lacessitus convitiisque appetitus fuerat, & scripto apud exteros traductus, ut meritò eum odio prosequi posse videretur. Nam & Philippum Melancthonem calumniis ita illi infestum reddiderat, ut is nimiùm credulus & facilis in de ipso scriberet quæ nos, propter publicam causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempe Castellanum ex iis calumniatorum esse genere qui, invidiâ concitati, mendaciis consiliis bonas causas apud Reges oppugnarent*

(1) Melanchthon, in Responsione contra Clenardum Colonienfem, circa anno 1548.

dre odieux Guillaume Bigot à leur commun maître, a très-peu de vraisemblance (B). Le conte, qui en a été inséré dans le *Menagiana*, n'est point exact (C). Bigot devoit être un grand Philosophe, puis qu'il a été fort loué par Jules César Scaliger (b). Il publia quelques Traitez, les uns en Vers, les autres en Prose (D). On se trompe, quand on dit que Calvin lui reprocha la détention de la vérité en injustice (E). Bongars n'avoit point oui parler de notre Guillaume Bigot; car dans une Lettre qu'il écrivit le 6 d'Août 1596, il demande qu'on lui aprenne quel homme c'étoit (F).

(b) Voiez la Remarque (D), à la fin.

J'ai bien des choses curieuses à ajouter à cet Article. Notre Guillaume Bigot étoit fils de Jean Bigot, & il naquit vers la fin du mois de Juin 1502; car il dit dans une Lettre, datée de Bâle le 27 de Décembre 1536, qu'il sortit de France âgé de vingt-huit ans, & qu'il y a déjà six ans & demi qu'il est exilé de sa patrie. Il avoit donc trente-quatre ans & demi, quand il écrivit cette Lettre. *Il y a peu d'Auteurs, qui se plaignent tant de leurs ennemis, que fait ce Philosophe, dans ses Ouvrages. On y trouve toujours quelque Lettre* apologétique, *ou* antilogique, *destinée à réfuter les calomnies de ses Adversaires. Ce qui l'a obligé de nous aprendre bien des particularitez de sa Vie* (G), *dont mesme quelques-unes se sentent de l'ingénuité de Cardan* (c), *tant elles sont peu judicieuse-*

(c) Voiez les Remarques de l'Article Cardan, & particulièrement la Remarque (F).

narent & deteriores redderent. Argumento esse Bigotium, quem ille Philosophiâ Aristotelicâ præstantem, ne sibi & suæ gratiæ obesset, eum odiosum Regi reddere meditaretur. Aristotelem, quod laudata paucorum & populi principatu unius imperium improbasset, apud Regem graviter criminatus esset. Quod totum cum esset vanissimum & à Castellano Aristotelem amante & admirante alienissimum, nec minus improbè à Bigotio confictum quam à Melanchthone leviter literis mandatum, Bigotium tamen postea in gratiam receptum Regi commendavit, atque illi quæ à Rege petebat apud Nemausenses impetravit (2). On voit dans ces paroles, I, que Bigot, à l'imitation des anciens Sophistes, & nommément de Gorgias, déclamoit & faisoit leçon à tout bout de champ: II, qu'il avoit médit de Castellanus, & en particulier, & en public: III, qu'il fit sa paix avec Castellanus, & qu'à la recommandation de cet ennemi reconcilié, il obtint de François I ce qu'il souhaitoit d'avoir à Nîmes.

(2) Petrus Gallandius, in Vitâ Petri Castellani, num. 74, pag. 130, 131.

(B) *La malice, dont on prétend que Castellan se servit pour nuire à Bigot, ... a très-peu de vraisemblance.*] Je ne repeterai point les Remarques de Pierre Galand contre le narré de Melanchthon: j'en ferai qu'il n'a point faites. I. Il n'est nullement vraisemblable que François premier ait demandé ce que c'étoit qu'un Philosophe Aristotelicien. Il avoit trop de lumieres; & il se faisoit trop exactement rendre compte de l'état où étoit l'Université de Paris; en un mot, il avoit eu trop souvent des conversations avec des personnes doctes, pour ignorer le nom d'Aristote, & ce que c'étoit qu'un Sectateur d'Aristote. La demande qu'on veut qu'il ait faite seroit vraisemblable, nonobstant l'érudition de ce Prince, si c'eût été une chose rare & nouvelle en France, que d'être Péripateticien; mais comme il n'y avoit presque personne dans les chaires de Philosophie, qui ne fît profession ouverte de suivre Aristote, rien n'est plus contraire aux aparences, que de suposer que ce Prince fut si étourdi d'une idée de nouveauté à l'ouïe de *Philosophe Aristotélicien*, qu'il voulut tout aussitôt qu'on lui expliquât ces termes. II. La prospérité où étoit alors la Secte Péripateticienne, & le respect infini qu'on portoit à Aristote, ne permettent pas de croire que Castellanus ait cru pouvoir nuire à la gloire d'un rival, en le traitant de Péripateticien. C'eût été prendre une fausse route, pour affoiblir les éloges qu'il entendoit donner à Bigot en présence de François premier. III. Les Professeurs en Philosophie dans les Universitez de France n'expliquent point la Politique: & l'on se seroit rendu ridicule en ce tems-là, si l'on avoit dit, *Je m'en vais vous expliquer ce que c'est qu'un Philosophe Aristotélicien: c'est un homme, qui prefere les Republiques aux Monarchies.* IV. Il est très-certain que François I se rendit le Protecteur d'Aristote contre Ramus. L'Historien de Castellan conte que ce Prince pensa condamner aux galeres ce rebelle d'Aristote (3). On a donc quelque sujet de penser que Melanchthon ne rapporta pas la chose comme il faloit. On l'avoit mal informé: il s'étoit laissé prévenir sans entendre les deux parties. Cependant ses paroles ont porté coup: je ne voi personne qui parle de notre Bigot, sans donner pour un fait certain ce que Melanchthon en a publié: tant l'étoile de certains hommes a de force pour immortaliser un Conte, quel qu'il soit, vrai ou faux, conforme ou contraire aux aparences!

(3) Galland. Vita Castellani, num. 45, pag. 71.

Naudé étoit dans l'erreur commune; car voici ce qu'il a dit: *Entre* les Savans que François I *tira à sa suitte par les chaisnes de sa liberalité, ... on n'eust pas manqué de voir Erasme, s'il eust voulu accepter la Principauté de son College Royal, ou une Chanoinie de quinze cent livres de revenu, qu'il luy offrit plusieurs fois* (†); *& pareillement Guillaume Bigot, qui estoit le premier Philosophe de son temps, si son grand Aumosnier, l'Evesque de Mascon, ne l'eust diverty de la volonté qu'il avoit de l'approcher auprès de sa personne* (‡), *afin de n'avoir un si docte Censeur des discours qu'il faisoit tous les jours à sa table* (4).

(†) Erasmi Epist. ad Christop. Meslam, item ad Goclenium, item ad Joannem Hond.

(‡) Sleidan. in Antiquit. Paris.

(4) Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI, pag. 169, 170.

(C) *Le Conte, qu'on en a inséré dans le* Menagiana, *n'est point exact.*] Voici ce Conte. „ Petrus Gallandius avoit „ des envieux, & ces envieux vouloient faire venir de „ Normandie un nommé Bigot, grand Philosophe Aristotelicien, pour le supplanter par son moyen. François „ Prémier, à qui l'on en avoit parlé, demanda à Petrus „ Castellanus quel homme c'étoit. Petrus Castellanus ré„ pondit, que c'étoit un Philosophe qui suivoit les senti„ mens d'Aristote. *Et quels sont les sentimens d'Aristote,* „ ajoûta François Prémier? *Sire,* repartit Petrus Castella„ nus, *Aristote préfere les Républiques à l'Etat Monarchique.* „ Cela fit une telle impression sur l'esprit de François Pré„ mier, qu'il ne voulut plus entendre parler de ce M. Bi„ got. Ainsi Petrus Castellanus servit son ami fort adroi„ tement (5). „ J'aurois quelques objections à faire contre ce récit. I. Notre Guillaume Bigot n'étoit point Normand, mais Manceau. II. Son habileté dans le Péripatétisme n'étoit point propre à suplanter Pierre Galand, qui n'enseignoit que les belles Lettres. III. Melanchthon, qui doit passer pour l'Ecrivain authentique quant à ce fait, puis que ce n'est que par lui que l'on l'a su, ne dit point qu'il fût question de suplanter quelque Professeur de Paris: il dit qu'on vouloit introduire Bigot auprès de François I, afin que ce Monarque, qui avoit ouï tant discourir Pierre Castellanus, entendît aussi les discours de ce Guillaume Bigot. Remarquez bien, que lors même que le seul & unique Auteur, qui parle de quelque fait, s'abuse, on ne peut alterer sa narration sans un nouvel égarement. J'excepte les cas où l'on se fonde sur la veritable découverte du fait. IV. Nous aprenons de la Vie de Castellanus, qu'à sa recommandation, François I accorda à ce Bigot une chose qu'il demandoit. Comment donc a-t-on pu dire que ce Prince *ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot?*

(TOM. I.)

(5) Menagiana, pag. 247.

(D) *Il publia quelques Traitez, les uns en Vers, les autres en Prose.*] On imprima quelques-uns de ses Vers François, *avec les Poësies de Charles de Sainte Marthe oncle de Scevole* (6). Gesner parle d'un Recueil de Poësies *Gulielmi Bigotii Lavallensis*, imprimé à Bâle, l'an 1536 (7). *Il y a sept ans,* ajoûte-t-il, *que j'ai vu l'Auteur à Bâle.* Entre autres Pièces, il y avoit dans ce Recueil, *Catoptron ad emendationem juventutis factum Carmen, Epithalamium quoddam, & Epigramma in Empiricum* (8). Du Verdier Vau-privas a donné ce Titre, *Gulielmi Bigotii, Lavalensis, Christianæ Philosophiæ Præludium, Opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis exprimens rationibus, Tolosæ, 4, apud Guidonem Boudevilleum,* 1549 (9). C'est aparemment à ce dernier Livre que Jules César Scaliger avoit égard, lors qu'il disoit, *Sic vidimus ejusdem res diversas esse notiones, quas barbarè quidem barbaris, sed non inscitè apud doctos formalitates appellabamus. Hæc quidem risui sunt atque contemptui novis Lucianis atque Diagoris calumniatoribus: sed ea ita neglecta sunt à maximo Philosopho Gulielmo Bigotio, qui quidem penè solus hoc summum jus hodie tuetur in reconditâ Philosophiâ* (10).

(6) La Croix du Maine, pag. 145.

(7) Gesner, in Biblioth. folio 287.

(8) Ibid.

(9) In Supplemento Epitomes Gesnerianæ.

(10) Jul. Cæsar. Scalig. Exercit. CCCVII, num. 15, pag. 986, ad Cardanum.

(E) *On se trompe, en disant que Calvin lui reprocha la détention de la vérité en injustice.*] Voici ce qu'on trouve dans les Notes d'un très-savant homme sur la Vie de Castellan. *Ad quem* (Bigotium) *extat Epistola Joannis Calvini, data IV Kal. Januarii MDLVII, in quâ eum increpat quod à superstitionibus, id est à professione fidei Romanæ non recederet.* Cette Lettre de Calvin est la CCXLVI (11): elle est écrite à un Pierre Bigot, qui ne donnoit pas gloire à Dieu par la profession de la vérité. Calvin avoit autrefois logé avec lui. L'Adversaire de Castellan s'apelloit Guillaume Bigot: il n'est donc point celui à qui Calvin écrivit.

(11) In Editione III, Hanov. an. 1597.

(F) *Bongars . . . . . demanda qu'on lui aprît quel homme c'étoit.*] Il demanda cela, après avoir lu la Lettre que Joachim Camerarius avoit écrite à ce Guillaume Bigot. Elle est à la fin du III Livre du II Tome des Lettres de ce Joachim. *Sibarus quis fuerit, nisi molestum est, explica, & quis Vilelmus Bigotius Gallus, ad quem extat Epistola sub finem tertii Libri* (12).

(12) Bongars. Epist. CXX ad Camerar. pag. 488 Edit. Hag. an. 1695.

(G) *Les Disputes qu'il a eues . . . l'ont obligé de nous apprendre bien des particularitez de sa Vie.*] „ A peine avoit-il un an, „ que sa nourrice mourut de peste. Notez en passant, qu'il „ avoit falu lui chercher une nourrice aux champs, au„ cune femme de la ville ne le voulant élever, parcequ'il „ étoit né avec deux dents. La mort de sa nourrice, pré„ cédée de celle de treize autres personnes de la même „ maison, fut le commencement des malheurs de nostre „ Bigot. Aucun des voisins ne voulut s'en charger, pas „ mesme en advertir ses parens: en un mot, on l'exposa „ sans pitié auprès d'une haye, sur le bord d'un grand che„ min. Son Pere, que d'autres affaires particulieres avoient „ appellé de ce côté-là, le trouva en cet estat. Devenu „ plus grand, son éducation fut confiée à des gens qui „ n'en eurent pas tous le soin nécessaire: aussi à peine „ put-il se soustraire à leur discipline, qu'il se jetta dans „ la débauche. S'étant attiré une mauvaise affaire à An„ gers, il falut se retirer à la campagne. Cette retraite „ ne lui servit pas peu: elle le remit dans le goust de l'es-

cierſement débitées (*d*). Il nous fait ſavoir, entre autres choſes, que le galant de ſa femme fut chatié tout comme Abélard. Voiez ci-deſſous la Remarque G (*e*).

(*d*) *Voiez ci-deſſ. Citation* (11).

(*e*) *Entre les Citations* (13) *&* (14).

„ tude; il s'appliqua au Grec, qu'il apprit ſans maiſtre, & en peu de tems. Toutes les autres Sciences ne lui coutérent pas davantage: il avoue qu'il ne devoit à ſes prémiers Maiſtres qu'un peu de Latin, & pour la Philoſophie, Aſtronomie, Aſtrologie, Médecine, &c, il fut *αὐτοδίδακτος*. Aprés avoir paſſé quelques tems dans cette retraite, il reſolut de paſſer en Allemagne, pour être plus en liberté. Il fit ce Voiage avec Mr. du Bellai de Langey, que le Roi envoioit auprès des Princes Allemans, pour les informer des Droits de ſa Majeſté; laquelle Negociation ſe faiſoit ſécrétement: & Mr. de Langey ne devoit paroitre dans toutes ces Cours que ſous l'habit d'un marchand de pierreries. Noſtre Bigot vint a Tubinge, & y fut receu Profeſſeur en Philoſophie. S'étant brouillé avec les autres ſuppoſts de cette Univerſité, pour avoir voulu réfuter le Syſtéme Philoſophique de Melanchton, il fut obligé de quitter la partie, & de s'en venir à Baſle, en 1536, où il reſta quelque tems. Enfin, il revint en France, & trouva un aſile aſſeuré chez Mrs. du Bellai ſes Mecenes. Budé voulut le retenir à Paris, & lui faire donner *ſtipendium regium Philoſophi*; mais Caſtellan l'empeſcha. Voici comme parle de cette affaire un Guillelmus Figulus Avenerus, qui a fait des Notes ſur un Poëme de Bigot à Jéſus-Chriſt, dont je vous parlerai ci-aprés. *Budæus, Bigotium, è Germaniâ regreſſum, cogebat ſtipendium regium philoſophis præferret aula, quam ſequi parabat: quò de Bigotius viciſſim egit cum Cardinale Bellaio Mecænate ſuo, ut id ut ferret, ſed longè aberat ab illo ſibi deſiderata ſcopo Bigotius, cum id apud Franciſcum Regem invidiâ & obtrectatione quadam aulicus interrupiſſet, non obſcuriore certè Academiæ Pariſienſis quam Bigotii damno. Qui ſit autem is, in reſponſione Melanchtonis ad Colonienſes invenies: id nunc Bigotius inſinuat, & id quidem miris ſatis, cum eo invito ea invita claudatur* (13). Eſtoit-ce d'une place de Profeſſeur Roial en Philoſophie, dont il s'agiſſoit? Quoi qu'il en ſoit, l'affaire aiant manqué, Bigot ſongea à d'autres emplois. On lui offrit une Chaire dans l'Univerſité de Padoue, avec de bons apointemens: il la refuſa, & aima mieux s'en aller à Nîmes, où il eſtoit appellé, pour remettre ſur pied l'Univerſité qu'un nommé Baduellus y avoit commencée. Le zéle, qu'il temoigna à defendre les pretendus privileges de cette Academie, lui attira pluſieurs ennemis, qui rapellérent Baduellus. Ce fut alors une eſpece de guerre entre les deux Maitres & leurs Eſcoliers. Bigot eut quelques Arreſts du Parlement de Toulouſe, qui confirmérent les conventions qu'il avoit faites avec la ville. Il vint meſme à Paris; & par le moien de ſes Amis, particulierement du Cardinal du Bellai, il obtint quelques Lettres du Roi, & d'autres perſonnes de la Cour, adreſſées au Gouverneur & aux prémiers de la ville de Niſmes: mais penſant venir jouir d'une tranquillité aſſeurée dans cette ville, & pour cet effet aiant vendu ce qu'il pouvoit avoir de patrimoine à Laval, il vint paſſer à Toulouſe, où il apprit bien d'autres affaires. Sa femme, de qui il avoit deja eu deux filles, ne lui aiant point gardé la foi conjugale, & s'eſtant laiſſée aller aux careſſes d'un certain ſien *compere*, joueur d'inſtrumens, qui demeuroit dans la maiſon de Bigot, il arriva que l'Adultere, nommé Petrus Fontanus, ſe trouva puni de la meſme maniere qu'Abélard le fut; en un mot, qu'il perdit les vrais témoins de ſa virilité: mais ce qui augmenta encore le malheur de noſtre pauvre époux, fut qu'on ſceut que le principal acteur de cette tragédie eſtoit un nommé Antonius Verdanus, ancien valet de Bigot. Il n'en falut pas d'avantage aux ennemis de Bigot, & l'occaſion leur parut trop belle d'intenter de mauvaiſes affaires à leur Adverſaire, pour la manquer. Sa femme fut enlevée. On l'acuſa du crime de mutilation, auquel on en joignit pluſieurs autres, qui tous ne demandoient que ſa teſte. Il ſe conſtitua priſonnier aſſez imprudemment, & y reſta long-tems: il penſa meſme n'en ſortir, que pour finir malheureuſement ſa vie ſur un eſchafaut, tant eſtoit grand le pouvoir de ſes ennemis, & tant ils donnoient de mauvais tours à toutes ſes actions. Enfin les grands jours qui ſe tinrent à Puy en Velay, le tirerent bien de la priſon, mais non pas de la miſere où l'avoit réduit cette affaire, qui meſme n'eſtoit pas encore finie quant au civil en 1549, quand il fit imprimer ſon *Chriſtianæ Philoſophiæ Præludium*. Laſſé de tant d'attaques, il dit en pluſieurs endroits de ce Livre, que les aſtres lui prometient de mourir vers le Nord, & hors de ſa patrie; qu'ainſi, il ſouhaite pouvoir eſtre en eſtat de ſe retirer de cette terre ingrate, & d'aller mourir à Mets. C'eſt là ſa ville favorite: il n'a pu s'empeſcher de lui adreſſer pluſieurs Vers dans ſon Poëme à Jeſus-Chriſt, & de la prier de ne pas le rejetter un jour. Tout ceci eſt pris en partie d'une Epiſtre Apologétique, & d'une autre Epiſtre Antilogique, &c. L'Epiſtre Apologétique ſe trouve dans un Recueil, de l'Edition duquel vous n'avez pas parlé: le voici, *Guillelmi Bigotii, Lavallenſis, Somnium ad Guillelmum Bellaium Langæum, Mecænatem ſuum, in quo cum alia tum imperatoris Caroli deſcribitur ab regno Gallico depulſio. Ejuſdem explanatrix Somnii Epiſtola, qua ſe item & Guillelmum Budæum a quorundam defendit calumniis. Ejuſdem Catoptron, & alia quædam Poëmata, cuſa prius inemendatius. Pariſiis*, 1537, *in* 8. L'Epiſtre Antilogique ſe trouve avec le *Chriſtianæ Philoſophiæ Præludium, Opus cum alterum tum hominis ſubſtantiam luculentis exprimens & exemplis & rationibus, Guillelmo Bigotio Lavallenſi, Autore. Ejuſdem & ad Jeſum Chriſtum Carmen ſupplex, & antilogica dedicatrixque Epiſtola* (14), *per quæ tam Præludio quàm reliquis ipſius Chriſtiani Scopris prolegenda. Toloſæ, Guid. Boudevillæi*, 1549, *in folio*. J'ai déja dit que le *Carmen ſupplex* avoit eſté commenté par Guill. Figulus. Ses Notes ſont inſérées dans cette Edition, auſſi bien que d'autres qu'il a faites ſur d'autres Vers du meſme Bigot, qui ſont à la fin du meſme Volume (15).

(13) Guil. Figulus in hac Bigotii verba. *Donecque mors invito morio et invita clauſa Latona ſatis.*

(14) *Ad Joan. Cardinal. Bellaium.*

Le Mémoire, que je viens d'emploier tout tel qu'on me l'avoit envoié, eſt fort propre à nous aprendre deux choſes: l'une, que Monſr. Lancelot ſe ſait admirablement ſervir des Livres que la Bibliotheque Mazarine lui met en main; l'autre, qu'il n'y auroit rien de plus néceſſaire à l'Auteur d'un Livre ſemblable à celui-ci, que de pouvoir conſulter toutes les Préfaces, toutes les Epitres dedicatoires, les Apologies, & tous les Ecrits qu'on nomme *critiques*, & toutes les Notes des Ecrivains. C'eſt là que l'on trouve une infinité de particularitez de leur Vie.

(15) *Tiré d'un Memoire manuſcrit, communiqué par Mr.* Lancelot.

BILLAUT (ADAM) connu ſous le nom de Maître Adam, étoit un Menuiſier de Nevers, qui devint aſſez bon Poete François. Il ſe fit conoître prémiérement dans ſa patrie, & aux Princeſſes de Gonzague (*a*), qui demeuroient quelquefois dans leur Duché de Nevers; & puis, il ſe haſarda d'aller à Paris, où il trouva des patrons. Ce fut en 1637 qu'il fit ce voiage (*A*). Monſieur le Duc d'Orleans l'honora d'une penſion (*b*). Ce nouveau Poëte publia un Recueil de Poëſies ſous le Titre de *Chevilles de Maître Adam*, & ne manqua pas d'y joindre les Vers qu'un très-grand nombre des Poëtes du tems firent à ſa loüange. Monſr. l'Abbé de Marolles l'honora d'une Preface qui ſent le Panégyrique, & où il n'oublia pas de nous aprendre que Pierre Billaut & Jeanne More, pere & mere du Poëte Adam, avoient tiré leur origine du village de Saint Benin des bois au païs de Nivernois. Il paroît par les Vers de Maître Adam, qu'il ſe fourroit chez les Grans; mais je ne croi pas qu'il ſe ſoit fort enrichi au métier de Poëte (*B*). Il mourut le 19 de Mai 1662 (*c*). Monſr. Baillet ne lui a point prodigué l'encens (*C*). J'ai ouï dire une choſe, que je ne croi point; c'eſt qu'afin d'avoir dequoi vivre, il fut obligé de reprendre ſon métier de Menuiſier.

(*a*) *La Princeſſe Marie, & la Princeſſe Anne, dont la premiere a été Reine de Pologne.*

(*b*) *Voiez la Préface des* Chevilles.

(*c*) *P. Romuald, Journal Hiſtor. & Chronol. au 19 d'Octobre, pag.* 430.

(*A*) *Il vint à Paris* . . . . *Ce fut en 1637 qu'il fit ce voiage.*] Toute la preuve que j'en ai eſt un paſſage de Mr. l'Abbé de Marolles, où il dit qu'étant à Nevers, en 1636, il fut ſalué un matin par Maître Adam Billaut, qui lui récita de ſes Vers, & lui en donna des copies. Cet Abbé ajoûte qu'il promit à la Princeſſe Marie de faire connoître le talent de ce rare Poëte, & que Maître Adam vint à Paris l'année d'après. *Il y fut connu*, pourſuit-il, *des Grans, & de toute la Cour* (1).

(*B*) *Je ne crois pas qu'il ſe ſoit enrichi au métier de Poëte.*] Il ne faut pas toûjours prendre au ſens literal ce que les Poëtes repréſentent ſur leurs grands beſoins à celui dont ils veulent obtenir quelques piſtoles: mais je croi que notre Billaut n'exagéroit point, lors qu'il diſoit (2) que ſa penſion ne ſervoit qu'au paiement de ſes créanciers: ce n'étoit donc pas le moyen d'aquérir à ſes enfans (3) un bon patrimoine. Il avoit une penſion du Cardinal de Richelieu, comme on le peut inférer de ce qu'il prie un de ſes amis d'en ſolliciter le paiement (4).

(*C*) *Mr. Baillet ne lui a point prodigué l'encens.*] „ Maître Adam „ dit-il (5), „ ſurnommé *Billaut*, apellé communément le VIRGILE-AU-RABOT, nous a laiſſé ſes *Chevilles*, ſon *Villebrequin*, ſon *Rabot*, & ſes autres outils, qu'il s'eſt aviſé de vouloir immortaliſer, en les conſacrant aux Divinitez du Parnaſſe. . . . „ *A moins que de ſavoir qu'il étoit un Menuiſier ſans lettres & ſans étude, on le fera paſſer pour un Poëte mediocre, & peut être pour un* Goujat du Parnaſſe. . . .; *car il faut tomber d'accord que c'eſt aux Menuiſiers & aux autres Artiſans que M. Adam fait honneur, plutôt qu'aux Poëtes & aux Muſes.*

(1) Mémoires de l'Abbé de Marolles, pag. 107.

(2) *Dans l'Epitre dedicatoire de ſes* Chevilles, *au Comte d'Arpajon.*

(3) *Il avoit Femme & Enfans.* Préface de Mr. de Marolles.

(4) Chevilles, pag. 55. *Edit. de Rouën*, en 1654.

(5) Jugemens ſur les Poëtes, num. [illegible]

BILLI (JAQUES DE) Abbé de Saint Michel en l'Herm, étoit un des favans hommes du XVI siecle. Il a traduit en Latin *plusieurs Ouvrages des Peres Grecs*, & nommément *Gregoire de Nazianze*, d'une maniere qui a contenté les Conoisseurs (*a*). Je lui avois destiné un long Article; mais je n'ai pu trouver sa Vie, composée par Jean Chatard (*b*): ainsi je renvoie mes Lecteurs à Mr. Moreri, & me contente d'observer ici quelques méprises du savant Mr. de Launoi (*A*), qui a publié deux *Lettres*, qui nous aprenent que Jaques de Billi se plaignoit fort d'être à Paris. Il s'en plaignoit, entre autres raisons, à cause de la cherté des vivres, & à cause du tems qu'il lui faloit perdre avec les Dames (*B*). Une sœur, qu'il avoit chez Madame de Montmorenci, l'engageoit à cette perte de tems.

(*a*) *Voiez Mr. Baillet, Jugem. sur les Traducteurs, num.* 871.

(*b*) *Voiez Teissier, Biblioth. Bibliothecar. pag.* 170.

Tout le monde ne demeure pas d'accord que sa Traduction de *Gregoire de Nazianze* soit bonne: je m'en vais raporter des choses, qui feront juger qu'elle ne l'est pas (*C*).

(*A*) *J'observerai touchant de Billi quelques méprises du favant Mr. de Launoi.*] Il a inseré dans son Histoire du Collége de Navarre (1) deux *Lettres* de Jaques de Billi à Jaques Pelletier, & il a cru qu'elles ont été écrites l'an 1582. C'est n'avoir point su que l'Auteur de ces deux Lettres est mort l'an 1581. La Croix du Maine l'affirme. Mr. Baillet le supose comme certain en divers endroits de ses Jugemens. Moreri marque le 22 de Novembre 1580. Mais Thevet, au II Tome des Eloges, pag. 292, marque le 25 de Decembre 1581. Il a plus de raison que Moreri. L'ignorance de semblables choses n'est rien, & ne peut faire aucun tort à un habile homme; mais je ne saurois comprendre que l'on puisse donner à connoître que l'on ignore d'autres faits infiniment plus considérables, sans se faire quelque tort. Mr. de Launoi, en publiant ces deux Lettres comme écrites l'an 1582, a dû croire que le Prince de Condé étoit alors en prison; que l'Amiral, aiant ramassé les débris de l'armée, avoit passé la Loire, & faisoit beaucoup de ravages; que le Duc de Guise le poursuivoit à grandes journées, &c. Toutes ces choses sont clairement contenues dans la premiere des deux Lettres de Jaques de Billi, avec cette autre circonstance, qu'il s'en étoit peu falu que le Prince de Condé ne se sauvât de la prison: ce qui avoit obligé la Reine à le faire transporter à Chartres. Il est visible que cette Lettre fut écrite au commencement de l'année 1563. La date, que Mr. de Launoi produit, est *Luteria* 10 *Calend. Feb.* 1582 (2). Il a trouvé sans doute dans l'Original celle du lieu & du jour, & il y a joint celle de l'année. On ne sait pas sur quoi il a pu fonder ses conjectures: on sait seulement, ou qu'il n'a fait aucune attention au contenu de cette Lettre, ou qu'il n'étoit guere versé dans notre Histoire moderne. D'ailleurs la publication de ces Lettres témoigne qu'il n'entendoit rien dans le Grec; car il a laissé plusieurs fautes que les Imprimeurs avoient commises, sur quelques paroles Greques dont notre Abbé s'étoit servi. Par exemple, ce Vers d'Homere,

(1) *Pag.* 360.

(2) *C'est-à-dire, le* 23. *de Janvier.*

Ἀλλὰ τὰ μὲν προτετύχθαι ἐάσομεν ἀχνύμενοί περ,

a été imprimé ainsi,

Ἀλλὰ τὰ μὲν πρόσθε νέον ἐάσομεν, ἀχνύμενοί περ.

(*B*) *Il se plaignoit du tems qu'il lui faloit perdre avec les Dames.*] Pour savoir toutes les raisons qui l'engageoient à regretter le sejour de la Province, il faut l'entendre lui-même. *Hic omnia perturbata, morbis infesta; hic extrema annonæ caritas, hic mihi foris victitandum, hic cursitandum, litigandum, & sororis causâ quæ apud Magistri Equitum uxorem educatur inter puellas, tempus terendum & perdendum.* Ce dernier point ne sent guere son Abbé: aussi ne parlons-nous pas d'un Abbé de Cour; mais d'un Abbé qui étoit grand Grec, & qui n'avoit que ses études en tête.

(C) *Voici des choses qui feront juger que sa Traduction de* Gregoire de Nazianze *n'est pas bonne.*] Elle fut d'abord imprimée à Paris, en 1569; & à Cologne, en 1570, & puis encore à Paris, l'an 1583. Cette derniere Edition fut faite par les soins de Génébrard, & dediée au Pape Gregoire XIII: elle *est beaucoup plus ample & plus exacte. C'est cette Version que l'on a mise à côté du Texte Grec dans l'Edition de Paris en 2 Volumes, faite par Morel en* 1609 (3). Le Pere Louvart, Benédictin, qui a dessein de travailler à une nouvelle Edition de Gregoire de Nazianze, compte parmi les dificultez, qui retarderont l'exécution de cette entreprise, la nécessité de retoucher *la belle Version de l'Abbé Billy* (4). *Quand elle répondroit encore mieux au Texte*, dit-il (5), *que ne l'ont remarqué dans leurs Préfaces les Editeurs même de Paris, en* 1610 *&* 1611, „ . . . . . . la profonde vénération „ qu'on a pour la mémoire & l'érudition de ce grand homme, fera toujours qu'on conservera de la Version tout „ ce qui se pourra. Et si ce que remarque le sçavant Pere „ Pétau sur S. Epiphane, qu'il est plus difficile de rajuster „ une Version, que d'en faire une nouvelle; si, dis-je, „ cela n'est pas vrai d'une *Version sçavante & polie*, comme „ celle de l'Abbé de Billy, cela pourra abréger le travail, „ au moins épargnera le chagrin de relever trop sensiblement certaines fautes, qui ont échapé à ce sçavant Abbé, qui possedoit d'ailleurs si parfaitement les deux langues. Au reste, le Pere Sirmond n'est pas le seul qui „ ait *corrigé* cette Version. On ne la reconoit presque pas „ dans les Dogmes Theologiques du P. Pétau, où Saint „ Gregoire est cité jusqu'à chaque page. Ce qui est d'autant plus considerable, qu'outre la connoissance incomparable qu'avoit des deux langues ce sçavant Jesuite, il „ possedoit encore en perfection la Théologie des Peres „ Grecs.

(3) *Du Pin, Biblioth. Tom. II, pag.* 222. *Edit. d'Amst.*

(4) *Voiez les Mémoires de Trevoux, Juill.* 1704, *pag.* 1247 *Edit. de France.*

(5) *La même.*

De quelque civilité que l'on use en parlant ainsi, on ne laisse pas de faire entendre bien clairement que cette Version de notre Abbé de Billi est fort imparfaite.

Le même Benédictin réfute ce qui avoit été avancé dans un Mémoire fourni aux Journalistes de Trévoux, que l'Abbé de Billi abandonna son Manuscrit aux Libraires. *Cet illustre Abbé*, dit-il (6), *a fait imprimer de son vivant son Saint Gregoire Latin, pour la seconde fois. Pour le Manuscrit Grec de l'Abbé de Billy, il n'y en eut jamais en etat d'être imprimé. On sera surpris de la nouveauté de cette proposition, après ce que Chatard en a dit dans l'Eloge de l'Abbé de Billy, & ce que Génébrard en écrivoit au Pape Gregoire XIII, l'an* 1582, *incontinent après la mort de cet Abbé. Cette Lettre se lit encore dans trois Editions de Paris. J'ay entre les mains ce prétendu MSS. Grec de l'Abbé de Billy, l'Original même qui a passé de cet Abbé à Génébrard, & des mains de celui-ci en la Bibliotheque de Mr. Pétau, d'où les Libraires de Paris le tirérent pour imprimer, disoient-ils, le Texte Grec revu par l'Abbé de Billy. Je suis prêt de le montrer à tout le monde, & de les convaincre au doigt & à l'œil, qu'il n'y eut jamais de Texte Grec rétabli par l'Abbé de Billy, ni par aucun autre. St. Gregoire... est... le seul des quatre Docteurs de l'Eglise Greque, dont le Texte soit resté dans la corruption de sa premiere Edition, si même l'Edition de Paris n'y a beaucoup ajouté* (7). *Il est certain, de l'aveu même des Editeurs de Paris*, (1 & 2 *Preface*) que cet Abbé n'a rien *laissé* quant au Texte Grec de Saint Gregoire *qu'une Edition de Bale chez Hervagius, l'an* 1550, *dans laquelle, à force de deviner, on lit à la marge, quelquefois entre les lignes, tantôt un mot Latin, tantot un mot Grec .... C'est un cahos, que je ne crois pas que son illustre Auteur put débrouiller lui même, s'il revenoit à présent au monde..... Morel, en sa Preface, parle à peu près de même de ce Manuscrit; & tous ceux qui voudront pouvent s'en convaincre par leurs propres yeux. Ce fut pourtant cette prétendue Correction du Texte Grec par l'Abbé de Billy, qu'on abandonna* à un Correcteur d'Imprimerie, *qui, n'y comprenant rien*, (*ce n'étoit pas merveille*,) *n'imprima ni l'Edition de Bale, ni cette prétendue Correction, mais je ne sçai quel composé des deux à sa fantaisie .... Je laisse à juger après cela s'il y a eu de la bonne foi aux Libraires à tromper le Public par ce Titre si capable d'imposer par le seul nom de l'Abbé de Billy*, Jacobus Billius . . . . . cum MSS. Regiis contulit, emendavit, &c. (8).

(6) *Memoir. de Trévoux, Juillet* 1704, *pag.* 1248. & *suivantes.*

(7) *La même, page* 1250.

(8) *Notez que le Memoire du Pere Louvart se trouve aussi dans les Nouvelles de la Republ. des Lettres, Oct.* 1704, *pag* 382. & *suiv.*

Ceci est fort capable, 1, de desabuser ceux qui ont une fort bonne opinion du travail de cet Abbé: 2, de rendre suspectes les affirmations des Libraires.

BILLON (FRANÇOIS DE) Sécrétaire, natif de Paris, fit un Livre intitulé *le Fort inexpugnable de l'Honneur du Sexe feminin*, qu'il dédia à Catherine de Medicis, & à quelques autres Princesses (*a*). Son Epitre dédicatoire est datée *de Rome, au Camp antique de Mars*, l'an 1550. C'est un Ouvrage bizarrement construit (*b*), & dans lequel Henri Etienne a trouvé beaucoup de blasphêmes, qui consistent en comparaisons entre les anciens Prophêtes, & les Sécrétaires du Roi de France (*c*). Il fut imprimé à Paris, l'an 1555, in 4. Je l'ai cité quelquefois. L'Auteur étoit neveu d'un Evêque de Senlis (*A*). Je pense qu'il avoit été Sécrétaire de Guillaume du Bellai, Seigneur de Langei.

(*a*) *La Croix du Maine, pag.* 99.

(*b*) *Voiez la Bibliotheq. Françoise de Du Verdier, pag.* 395.

(*c*) *Henr. Etienne, Apologie d'Herodote, Chap. XIV, p.* 94.

BION,

(*A*) *Il étoit neveu d'un Evêque de Senlis.*] Le chapitre XIV de son Livre contient une *Requeste que la Plume fait aux Dames en faveur des Sécrétaires.* Ils se sont seulement *saisyz*, represente-t-on dans cette Requete (1), *des fruitz provenans de mes Lettres . . . . . . ainsi que l'Ingénieur de ce Fort, qui tout son Avoir ou Billon n'a non plus épargné au bastiment d'icelluy, pour la deffence éternelle de vous toutes, que Maistre Artus Fillon* (2) *n'a pas long tems Evesque de Senlys son Oncle, faisoit en Normandie pour la protection du Pais par lui deffendu & soulagé de maintes charges dont il emporta de son vivant le nom de Pere de la Patrye à la mode antique.*

(1) *Billon, Fort inexpugnable, folio* 219.

(2) *C'est peut-être une faute d'impression, pour Billon.*

(a) C'est ainsi qu'on apelloit la partie de l'Italie, que nous nommons Roiaume de Naples.

BION, Poëte bucolique, natif de Smyrne (A), a vêcu en même tems que Ptolomée Philadelphe (B), dont le regne s'est étendu depuis la 4 année de la 123 Olympiade, jusqu'à la 2 année de la 133. Il y a quelque aparence qu'il passa la meilleure partie de sa vie dans la Sicile (C), ou bien dans la grande Grece (a). C'étoit un Poëte incomparable, si l'on s'en raporte aux regrets de Moschus son disciple. Le peu de Pieces qui restent de lui ne s'oposent point à ce témoignage, si nous en croions des gens qui sont très-capables de juger de ces matieres. Bion mourut empoisonné, comme Moschus le remarque très-clairement (b). On a plusieurs Editions des *Idylles* qui nous restent de ces deux Poëtes; mais la meilleure de toutes, aussi bien que la plus nouvelle, est sans doute celle de Paris, en 1686, accompagnée d'une Traduction en Vers François & de Remarques (c). Voiez ce qu'en ont dit les Journalistes des Savans (D). On la contrefit bientôt après en Hollande.

(b) *Tiré de la Vie de Bion, à la tête de la Traduction de ses Idylles, publiée par Mr. de Longe-Pierre.*

(c) *Mr. de Longe-Pierre est l'Auteur de tout cela.*

(A) *Il étoit natif de Smyrne.*] L'épithete de Σμυρναῖος, qui l'accompagne par tout, en est une bonne preuve: on la peut fortifier par les Vers de Moschus, où il est parlé des regrets du fleuve Meles pour la mort de son fils Bion. Ce fleuve passe auprès de Smyrne.

Τοῦτό τοι ὦ ποταμῶν λιγυρώτατε. δεύτερον ἄλγος
Τοῦτο, Μέλη, νέον ἄλγος· ἀπώλετο πρᾶν τοι Ὅμηρος,
- - - - - - - - - - - -
- - - - *νῦν πάλιν ἄλλον*
Υἱέα δακρύεις:
Hoc tibi o fluviorum maxime canore, alter mæror est
Hic ô Mele novus dolor: interiit tibi prius Homerus,
- - - - - - - - - - - -
- - - *nunc iterum alium*
Filium deplores (1).

(1) Moschus, in Epitaphio Bionis.

(B) *Il a vêcu en même tems que Ptolomée Philadelphe.*] Voici la preuve qu'on en donne. Theocrite fut affligé de la mort de Bion, & il vivoit au tems de Ptolomée: il faut donc que Bion ait vêcu aussi en ce même tems. Cette preuve auroit beaucoup plus de force qu'elle n'en a, si les six Vers qui précedent ces mots de Moschus, *ἐν δὲ Συρακοσίοισι Θεόκριτος, interque Syracusanos Theocritus*, ne passoient pas pour un Suplement de Musurus (2). Cet Auteur, trouvant là une lacune, la remplit, en supofant que Moschus avoit raporté les pleurs que la mort de Bion avoit excitées parmi les Poëtes en divers païs du monde. Cette supofition lie fort bien le comencement & la fin de la lacune: mais, comme ce n'est pas le seul & unique expédient de trouver cette liaison, il y a lieu de douter que Moschus ait eu effectivement la pensée que Musurus a imaginée; & dès lors on ne peut plus être certain que Theocrite soutint là un personnage vivant.

(2) *Voiez les Remarques de Mr. de Longe-Pierre, pag. 177, 180.*

(C) *Il passa la meilleure partie de sa vie dans la Sicile.*] C'est encore Moschus, qui fournit les preuves qu'on a de ce fait. Je n'ai point vu de quelle maniere Jean Vintimigha les met en œuvre (3), pour soutenir que Bion étoit de Sicile, ou qu'au moins il y a fait son séjour (4); mais il y a beaucoup d'aparence que ces deux Vers ont été principalement considérez,

Ἀμφότεροι πηγαῖς πεφιλαμένοι, ὃς μὲν ἔπινε
Παγασίδος κράνας, ὁ δ' ἔχεν πόμα τᾶς Ἀρεθούσας,
Ambo fontibus chari erant, alter (5) bibebat
De fonte Pegaseo. alter (6) tenebat poculum de fonte Arethusæ.

Lorenzo Crasso remarque que Jean Lascaris, dans ses Hommes illustres de Sicile, cité par Maurolicus (7), ne parle point de notre Bion Poëte Bucolique, mais d'un autre Bion qui étoit de Syracuse, & Rheteur de profession. Jerôme Ragusa, Jésuite Sicilien, ne parle que de ce Rhéteur (8). Le Bonanni soutient une chose qui tient un peu du paradoxe. Il prétend que Moschus ne parle que de Theocrite. *Sappia chi legge*, dit-il (9), *che nel sopradetto Idillio non si può intendere Bione Poeta Bucolico, percioche costui non fu Siracusano, ma Smirneo, e fiori dopo Moscho. Così medesimamente per nessuna ragione vi può esser inteso un' altro Bione il quale è Siracusano, perche egli non fu Poeta, ne scrisse cose pastorali, ma fu Rhetorico.*

(D) *La meilleure Edition de ce Poëte est celle de Paris, en 1686 . . . Voiez ce qu'en ont dit les Journalistes des Savans.*] Savoir le Journal de Paris du 19 d'Août 1686, les Nouvelles de la Republique des Lettres au Mois de Septembre 1686 Article I, les *Acta Eruditorum* de Leipsic à la II Section du I Tome des Suplémens. Je ne croi pas qu'on en ait parlé dans la Bibliotheque Universelle.

(3) *Nel Libro primo de' Poëti Bucolici Ciciliani. Lorenzo Crasso le cite dans son Histoire des Poëtes Grecs, pag. 89.*

(4) *Sono molte altre li pruove e l'autorità portate dal Vintimiglia che almeno crede d'ebraicamente Ciciliano Bione. Lorenzo Crasso, Hist. de' Poeti Greci, pag. 90.*

(5) *C'est-à-dire Homere.*

(6) *C'est-à-dire Bion.*

(7) *Nella Storia di Cicilia.*

(8) Ragusa, in Elogiis Siculorum qui veteri memoriâ Literis floruerunt. (9) *Nell' Antica Siracusa, cité par Lorenzo Crasso, Hist. de' Poeti Greci, pag. 90.*

(a) *Il y a eu une Ville & une Riviere de ce nom. La Riviere se nomme aujourd'hui Danper: elle est sur les frontieres de la Moscovie & de la Pologne.*

(b) *Voiez les Remarques (G) & (K).*

BION, surnommé Borysthenite, à cause qu'il étoit de Borysthene (a), a été un Philosophe de beaucoup d'esprit, mais de fort peu de Religion. Il florissoit environ la 120 Olympiade (b). Il fut aimé d'Antigonus, Roi de Macedoine; & comme il avoit une hardiesse qui tenoit un peu de l'effronterie, il ne fit nul scrupule de lui avouër qu'il étoit fils d'un Affranchi qui avoit fait banqueroute, & d'une putain (A). Il eut beaucoup de mépris pour les Philosophes Platoniciens, pendant qu'il fut auditeur de Crates; ensuite il prit l'habit de Cynique; puis il s'attacha à Theodore, qui étoit Athée de profession; & enfin il fut disciple de Theophraste, qui étoit le chef de la Secte d'Aristote. Il aima la pompe & le faste, & il le fit voir en diverses villes. Il se fit suivre à Rhodes dans le lieu des exercices par une troupe de matelots, qui avoient eu la complaisance de s'habiller en Ecoliers à sa sollicitation. Il faloit être bien éloquent, pour persuader une telle chose à des gens de mer. Il avoit beaucoup de génie pour les bons mots (B); on en peut

(A) *Il ne fit nul scrupule d'avouer à Antigonus, qu'il étoit fils d'un Affranchi . . . & d'une putain.*] La maniere, dont Antigonus le questiona, *Τίς, πόθεν εἰς ἀνδρῶν; πόθι τοι πόλις ἠδὲ τοκῆες; Qui & quel homme êtes-vous, quelle est votre patrie & votre famille?* fit croire à Bion qu'on avoit médit de son extraction auprès de ce Roi. Il ne crut donc point qu'il y eût de meilleur parti à prendre, que celui d'avouër la dette; & en effet il y eût eu plus à perdre qu'à gagner pour lui dans un desaveu. Il dit donc de son pere & de sa mere tout le mal que le public en savoit, & il finit par un Vers d'Homere, pour mieux répondre à Antigonus qui s'étoit servi d'un Vers de ce même Poëte en l'interrogeant, *Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι: Voilà de quel pere & de quelle mere je me glorifie d'être sorti.* Il ajouta, *que Persée & Philonide cessent d'inserer ceci dans leurs Histoires, & jugez de moi par moi-même* (1). Nous trouvons dans Athenée comment s'apelloit la mere de Bion. *Καὶ Βίων δ' ὁ Βορυσθενίτης φιλόσοφος ἑταίρας, ἦν ἀπὸ Ὀλυμπίας Λακαίνης ὢν φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς τῶν φιλοσόφων διαδοχαῖς. Bion Borysthenites Philosophus Olympia Lacedæmonia meretricis filius fuit, ut inquit Nicias Nicænsis in Successionibus Philosophorum* (2). Son nom étoit beau, & sa patrie bien éloignée du lieu où elle se maria. Ce seroit en vain qu'on demanderoit si elle s'étoit prostituée dans sa patrie, & si elle s'alla depaïser sur les bords du Borysthene, afin de se pouvoir dire fille d'honneur en cas de besoin, ou afin de faire mieux ses affaires parmi des barbares, infiniment moins délicats que les habitans de la Grece: les Livres ne disent rien là-dessus; mais il paroît par la réponse de son fils, qu'elle fut tirée d'un mauvais lieu quand elle trouva mari. *Μήτηρ δὲ, οἵαν ὁ τοιοῦτος ἂν γήμαι, ἀπ' οἰκήματος* (3): *Ma mere fut prise au bordel, & un homme comme mon pere ne pouvoit prétendre qu'à un tel parti.*

(1) Diog. Laërtius, *Lib. IV, in Bione, num.*

(2) Athen. *Lib. XIII, Cap. VI, pag. 591, 592.*

(3) Diog. Laërtius, *Lib. IV, in Bione.*

(B) *Il avoit beaucoup de génie pour les bons mots.*] C'est de lui qu'il faut entendre cet endroit d'Horace:

Carmine tu gaudes, hic delectatur iambis:
Ille BIONEIS *sermonibus, & sale nigro* (4).

(4) Horat. Epist. II Libr. II, Vers. 59.

Chabot remarque sur ce Passage, que la plûpart des Interpretes entendent par *sermones Bioneos*, les Comédies. Leur sens est qu'Aristophane aiant excellé dans le Comique, & le pere d'Aristophane aiant eu nom *Bion* (5), on a donné aux Comédies l'épithete dont il s'agit présentement. Cette prétention est nulle: *le pere d'Aristophane s'apelloit Philippe* (6); & l'on ne sauroit douter, quand on prend garde de près au caractere de Bion Borysthenite, que ce ne soit lui que l'on doit trouver dans ces paroles d'Horace. Un ancien Scholiaste de ce Poëte (7) a frapé au but; car il explique *Bioneis*, par *satyricis, lividis, amaris, carmine maledico. Bion autem*, poursuit-il, *Sophistes cognominatus mordacissimis versibus est usus, quibus ita omnes lacerabat, ut ne Homero quidem parceret.* Pourquoi auroit-il épargné Homere? Il n'épargna ni Socrate, ni Jupiter: il mordit indifféremment & les hommes, & les Dieux. Voiez la Remarque suivante. Il avoit l'art de faire rire. *Ἦν δὲ καὶ θεατρικὸς καὶ πολὺς ἐν τῷ γελοίῳ διαφορῆσαι, φορτικοῖς ὀνόμασι κατὰ τῶν πραγμάτων χρώμενος. Erat autem & spectatorum studiosus, risumque movere auditoribus maximè peritus, gravibus nominibus adversum res utens* (8). Il avoit un esprit impétueux qui outroit les choses. C'est ainsi que je traduis *φορτικοῖς ὀνόμασι χρώμενος*; & il ne me semble pas que le Traducteur Latin de Plutarque ait bien entendu l'endroit où il est dit que les prémiers poils de la barbe des beaux garçons étoient, au dire de Bion, des Harmodius & des Aristogitons, parce que dès qu'ils se montrent ils font cesser la tyrannie de l'amour. Voilà un exemple de ces expressions fortes, vives, & outrées, qui étoient ordinaires à notre Sophiste. Plutarque s'est servi du mot *φορτικώτερον*, que l'on a fort mal rendu ce me semble par celui d'*importunius*. Mettons ici tout le passage: *Ἔτι δὲ φορτικώτερος ὁ σοφιστὴς Βίων τὰς τῶν παίδων*

(5) *Porphyrion, ancien Interprete d'Horace, le dit. Voiez Cruquius sur ces paroles d'Horace.*

(6) *Donnés sur ce Passage d'Horace.*

(7) *C'est Acron.*

(8) *Diog. Laërt. Lib. IV, num. 52.*

peut juger par ceux qui restent de lui (C). Il ne réüssissoit pas moins bien dans les Parodies. C'est aparemment lui, qui, sur la dificulté de plaire à diverses sortes de gens, a eu la pensée que Dion Chrysostome réfute (D). Il se retira à Chalcis, comme avoit fait Aristote; mais on ne dit pas que ce fut pour un semblable sujet: & y étant tombé malade, il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extrémité (E). Il devint superstitieux: il eut recours aux ligatures, & à cent autres choses, qui, au jugement du vulgaire, étoient des préservatifs, & des charmes. Diogene Laërce s'est moqué de lui comme il faut a ce sujet (F). Bion soufrit beaucoup dans sa maladie, n'étant secouru d'aucun de ceux qui prenoient soin des malades: enfin Antigonus lui envoia deux personnes qui le servirent (c). On a confondu quelquefois Bias & Bion l'un avec l'autre (G). Il y a eu dix personnes de ce dernier nom, desquels Diogene Laërce a parlé. Mr.

(c) *Tiré de Diogene Laërce dans la Vie de Bion. Elle est au Livre IV, Sect. XLVI & suivantes, à l'Edition d'Amsterdam, en 1692.*

καλῶς ὀρχῆς Ἁρμοδίους ἐκάλει καὶ Ἀριστογείτονας, ὅτι ἄμα καλῶς τυραννίδος ἀπαλλαττομένους ὑπ' αὐτῶν τῆς ἐραστῶν. Et quando Bio sophista importunius nonnihil formosorum crines Harmodios vocavit & Aristogitones, quod ei amatis pulcra tyrannide amatores sese abdicare cogantur (9).

(9) Plut. in Amatorio, pag. 777.

(C) *Il avoit du génie pour les bons mots: on en peut juger par ceux qui restent de lui.*] Mr. Moreri en a raporté quelques-uns, mais il n'a point choisi les plus remarquables. *Le chemin de l'autre monde*, disoit-il (10), *est fort aisé: on y va les yeux fermez.* Il trouvoit quelque chose de contradictoire dans les funérailles: *On y brûle les gens, comme s'ils étoient insensibles; & on les pleure, comme s'ils étoient sensibles* (11). Il prenoit pour une sottise de s'arracher les cheveux en tems d'affliction, *comme si pour avoir la tête chauve on en sentoit moins sa douleur.* Laërce ne raporte pas cela: c'est Ciceron qui le raporte. *Hinc ille Agamemno Homericus & idem Accianus,*

(10) Diog. Laërt. Lib. IV, num. 49.

(11) Ibid. num. 48.

Scindens dolore identidem intonsam comam.

In quo facetum illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere, quasi calvitio mœror levaretur (12). Ce railleur exprima fort vivement la débauche d'Alcibiade. *Pendant l'enfance, il a ôté aux femmes leurs maris; quand il a été grand, il a ôté aux maris leurs femmes* (13). Le plus insuportable & le plus criant de ses railleries étoit qu'il attaqua insolemment la Morale & la Religion. *Si Socrate*, disoit-il, *a eu besoin d'Alcibiade, & ne s'en est point servi, il a été un grand sot: s'il n'en a pas eu besoin, sa continence n'est pas grand' chose* (14). Pour se moquer de ce qu'on disoit du suplice des Danaïdes, il dit *qu'on les puniroit bien mieux, si on les condamnoit à porter de l'eau dans des vases qui ne fussent pas troüez. Ἔλεγε τὰς ἐν ᾅδου μᾶλλον ἂν κολάζεσθαι εἰ ὁλοκλήροις καὶ μὴ τετρημένοις ἀγγείοις ὑδροφόρουν. Dicebat eos qui essent apud inferos magis profectò cruciandos si integris, quam si perforatis vasis aquam ferrent* (15): & sur la remarque qu'on fait ordinairement que la justice divine punit quelquefois sur les enfans la faute des peres, il dit *que cela étoit plus ridicule, que si un Medecin faisoit prendre des remedes au fils ou au petit-fils, afin de guérir la maladie du pere, ou la maladie du grand-pere. Ὁ γὰρ Βίων τὸν θεὸν κολάζοντα τοὺς παῖδας τῶν πονηρῶν γελοιότερον εἶναί φησιν ἰατροῦ, διὰ νόσον πάππου καὶ πατρὸς ἔγγονον ἢ παῖδα φαρμακεύοντος. Etenim Bio Deum qui malorum liberis supplicia inferret, magis ajebat ridiculum esse medico qui filio aut nepoti ob morbum patris vel avi medicinam adhiberet* (16). Plutarque montre très-solidement la fausseté de cette comparaison. Il est facile de montrer qu'il y a du faux dans presque tous les bons mots de Bion. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient pour la plupart l'effet d'une vive & heureuse imagination; & l'on peut dire en général, que presque tous les bons mots ont un faux côté. L'impudence qu'il avoit de tourner en ridicule la Religion devoit être reprimée; car une réfutation sérieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal, que les railleries d'un homme d'esprit. Les jeunes gens se laissent gâter par ces sortes de moqueurs plus que l'on ne sauroit dire. Bion en gâta beaucoup (17). Cela étoit inévitable, vu la hardiesse avec laquelle il abusoit de son esprit contre une fausse Religion, que l'ignorance & la fourberie avoient renduë cent fois plus ridicule, que la Religion en elle-même & dans son véritable état n'est une chose excellente.

(12) Ciceron, Tuscul. Lib. III, Cap. XXVI.

(13) Diog. Laërt. n. 49.

(14) Ibid.

(15) Ibid. num. 50.

(16) Plut. de sera Numinis Vindicta, pag. 561.

(17) Laërt. num. 52.

(D) *Il a eu, sur la dificulté de plaire à diverses sortes de gens, une pensée que Dion Chrysostome réfute.*] Bion disoit qu'à moins qu'on fût une tarte, ou du vin de Thasos, il n'étoit pas possible de plaire à plusieurs personnes. Dion Chrysostôme a trouvé fade cette pensée; „ car il est arrivé souvent „, dit-il, „ qu'à une table de dix personnes, une „ tarte a semblé froide à quelques-uns, & chaude à quelques autres. Peut-être que Bion „, ajoûte-t-il, „ a „ prétendu parler d'une tarte qui fût chaude & froide en „ même tems (18) „. Un Auteur, que j'aurai assez souvent l'occasion de réfuter, a falsifié ceci. *On rapporte*, dit-il (19), *de Bion le Philosophe, que pour plaire à tout le monde, il eust desiré de se faire tourteau, d'autant, disoit-il, que tout le monde l'ayme: mais Dion Chrysostome luy monstre en l'Oraison LXIV, qu'il se trompe grossierement, & que son souhait est un vray souhait de frenetique, d'autant, disoit-il, que tous n'ayment pas les tourteaux de mesme façon; car l'un le veut chaud, l'autre froid: l'un le veut rond, l'autre quarré: l'un le veut molet, & l'autre dur: voyla pourquoy, disoit Dion Chrysostome, Bion devoit desirer d'estre or ou argent, pour plaire à tout le monde: mais encores, si j'osois sendre [illegible] l'advis de Dion Chrysostome, comme il a repassé sur celuy de Bion, je dirois que Dion Chrysostome se trompe aussi bien que Bion; car il y a force personnes, qui n'ayment non plus l'argent ny l'or, que s'il n'y en avoit point au monde: & partant, je dis que ce desir est un desir fantasque.*

(18) Dio Chrysost. Orat. LXV, pag. 612.

(19) Garasse, Doctrine curieuse, pag. 704.

(E) *Etant tombé malade, il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extrémité.*] J'ai ouï dire à un Gentilhomme, qui avoit été à Monsieur le Comte de Soissons (20), que Sainthibal, fameux Esprit fort, se plaignoit de ce qu'aucun homme de leur Secte n'avoit le don de persévérance. *Ils ne nous font point d'honneur*, disoit-il, *quand ils se voient au lit de la mort: ils se deshonorent, ils se dementent, ils meurent tout comme les autres bien confessez & communiez.* Il pouvoit ajouter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius, raporté par l'Auteur des Pensées sur les Cometes (21), est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce Prince, qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux & propagateur des superstitions. *Ipse quoque longinquo morbo est implicitus. Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus esset minus regium quam sacris dedere animum, repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret* (22). Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irreligion ne font que douter: ils ne parviennent pas à la certitude; se voiant donc dans le lit d'infirmité, où l'irreligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prenent le parti le plus sûr, celui qui promet une félicité éternelle en cas qu'il soit vrai, & qui ne fait courir alors aucun risque en cas qu'il soit faux. Ils se confessent, ils font tout le reste, *ad majorem cautelam.* Tous les Lecteurs ont admiré cette pensée de Mr. Despreaux.

(20) C'est-à-dire à celui qui fut tué auprès de Sedan, dans une Bataille, l'an 1641.

(21) Pag. 534.

(22) Livius, Decad. I, Libr. I. Cap. XXXI.

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foiblesse
Attend pour croire en Dieu que la fievre le presse,
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains
Dès que l'air est calmé rit des foibles humains (23).

(23) Satire I, vers 132.

A cela se peut raporter ce passage de Guy Patin: „ Feu „ mon pere m'a appris que le gros Mr. du Maine, chef de „ la Ligue, disoit, que les Princes n'avoient point de Re„ ligion qu'après avoir passé l'age de 40 ans, quand ils de„ viennent vieux;

„ - - - *Cum numina nobis*
„ *Mors instans majora facit* (24) „.

(24) Patin, Lettre LXIV de 1a Edition.

Touchant ces paroles Latines, voiez Silius Italicus (25); & quant au reste, je vous renvoie à la Remarque (F) de l'Article Des-Barreaux.

(25) Libr. VIII, pag. 333.

(F) . . . . *Diogene Laërce s'est moqué de lui comme il faut à ce sujet.*] Les Vers qu'il fit contre lui (26), sont les plus jolis du monde: en voici une Traduction Latine:

(26) Diog. Laërt. in Bione, num. 55 Libr. IV.

Bionem Borysthenitem, quem Scythica tellus produxit,
Dixisse audivimus, reverà nihil esse Deos.
At siquidem id dogma tueri perstitisset, meritò dicendus esset
Sensisse ut visum fuisset, etsi male visum esset.
At nunc, quùm in longum morbum incidisset, ac mori pertimesceret,
Qui Deos non esse dixerat, qui fanum non viderat,
Mortalibus qui illuserat, dum Diis immolarent,
Non pro foco solum, arisque in mensâ,
Nidore, adipe, thureque Deorum nares implevit.
Nec solum, peccavi, dixit, delictis parcite;
Sed & anus collum facile porrexit excantandum,
Brachiaque loris persuasus devinxit (27);
Rhamnumque & lauri ramum januæ impofuit:
Cuncta administrare magis quam mori paratus.
Stultus qui mercede voluerit Deos esse:
Quasi tunc essent, quum illos Bion demùm esse arbitraretur.

(27) Bion s'étoit moqué de cela dans un de ses Livres, comme on l'infere de Plutarque au Traité de Superstitione, pag. 168, D.

Voiez l'usage que Mr. du Rondel a fait de ceci dans son excellente Vie d'Epicure (28). Ce qu'il dit que Diogene Laërce étoit Epicurien est remarquable; car ce Diogene insinue clairement qu'il ne blâme point le *confiteor* de Bion, & son *mea maxima culpa*, ou son *peccavi.*

(28) Imprimée à Amsterdam, en 1693.

(G) *On a confondu quelquefois Bias & Bion l'un avec l'autre.*] C'est ce qu'a fait Plutarque, lors qu'il a dit, qu'Antigonus, importuné par les sollicitations redoublées de Bias, donna ordre qu'on lui donnât un talent (29). Il désigne cet Antigonus par l'épithete de γέρων: c'est un signe qu'il parle du prémier Antigonus, de celui qui fut l'un des Capitaines & l'un des Successeurs d'Alexandre. Or comme Bias a précédé pour le moins de deux cens ans la mort d'Alexandre, il est manifeste qu'il n'a pu rien demander à Antigonus; & puis que Bion a été disciple de Crates & de Theophraste, il est sûr qu'il a pu être connu d'Antigonus. Il faut donc dire, ou que Plutarque s'est lourdement abusé, ou que les Copistes de son Livre y ont changé l'ὑπὸ Βίωνος qu'il avoit mis, en ὑπὸ Βίαντος. Pour le dire en passant, je

(29) Plut. de Vitioso pudore, pag. 534, E.

Mr. Moreri en parle après lui; mais il donne le prémier rang à celui qui fait le sujet de cet Article, & il ne faloit le compter que pour le troisieme (*d*). Diogene Laërce n'a point parlé de tous les Bions (*e*). Les Traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une pensée de Bion qu'il a censurée (*H*). Le Sophisme de Bion, auquel Seneque a solidement répondu, n'étoit ce me semble qu'un Argument *ad hominem*, par où il vouloit conclure que la doctrine touchant l'empire de Dieu sur toutes choses enferme des contradictions (*I*). Je n'ai pu trouver d'où le Sieur Konig a puisé que Bion mourut l'an 4 de la 134 Olympiade (*K*).

(*d*) *Sa ses ont été omis dans l'Edition de Hollande.*

(*e*) *Voiez les Notes de Mr Menage sur Diogene Laërce, Livre IV, num. 58.*

C'est

je ne suis pas trop assûré qu'Aldobrandin ait raison d'entendre Antigonus Gonatas, par l'Antigonus qui demanda à notre Bion d'où & de quelle famille il étoit (30). J'avoue, qu'il est possible que ce Philosophe ait vécu jusques au regne d'Antigonus Gonatas; mais enfin, voila Plutarque, qui nettement & précisément le fait vivre sous le vieux Antigonus: (car je supose qu'il a dit Bion & non Bias.) Cela est digne de quelque considération; & c'est pour cela que je n'ai pas voulu dire avec Moreri, que Bion *a vécu en la 126 Olympiade, & du tems d'Antigonus surnommé Gonatas, Roi de Macedoine.* Voiez ci-dessous la Remarque (*K*). Au reste, si par une illusion de mémoire, Plutarque avoit pris Bias pour Bion, il ne seroit pas le seul à qui de pareilles méprises seroient arrivées; car Eustathius a donné à Antisthenes ce qui ne convient qu'à Bion: c'est sur le Vers de l'Iliade (31) emploié par Bion dans sa réponse à Antigonus, Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι. Eustathius dit qu'Antisthenes le Cynique se servit de ces paroles, après avoir répondu à celui qui le questionoit sur sa race, *Je suis fils d'un homme qui se mouchoit du coude* (32) &c. Casaubon a remarqué cette méprise d'Eustathius. Voiez Mr. Menage sur Diogene Laërce, au Paragraphe XLVII du Livre IV.

(30) Aldobrand. Not. ad Diog. Laert. in Bionis vit.

(31) *Libr. VI.*

(32) *C'est-à-dire d'un Saltamentarius, comme qui diroit aujourd'hui d'un Revendeur de Harengs, ou de Morue, d'un Chaircutier. Bion, dans Laërce, fait la Réponse dont Eustathius parle.*

Examen d'un faux Dilemme contre le Mariage.

Je remarquerai que le Sophisme contre le mariage, le Sophisme, dit-je, qui dans tous les Compends de Logique est allegué comme un exemple d'un Dilemme vicieux, est attribué à Bion & à Antisthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle. Peut-être y a-t-il une faute de Copiste dans ce dernier, un changement de *Bionis* en *Biantis*, comme Casaubon le conjecture (33). Quoi qu'il en soit, voici le Dilemme de notre Bion: *Si vous prenez une belle femme, elle vous sera commune avec plusieurs autres; & si vous en prenez une laide, ce sera pour vous un suplice.* Ἐὰν μὲν γήμῃς αἰσχρὰν, ἕξεις ποινήν· ἂν δὲ καλὴν, ἕξεις κοινήν. *Si turpem duxeris, pœnam habebis; sin autem formosam, communis erit* (34). Entre autres défauts, ce raisonnement a celui de pouvoir être rétorqué: *Si je la prens laide, elle ne sera point commune: si je la prens belle, ce ne sera point un suplice.* Mais cette rétorsion ne va pas au fait: ce n'est qu'un remede palliatif; desorte que le Dilemme de Bion ne vaut rien, ni à l'endroit, ni à l'envers. La vraie Réponse est de dire, I, que la plûpart des femmes ne sont ni belles ni laides; & qu'ainsi son raisonnement conclut du petit nombre à toute la généralité. Voiez Favorin au chapitre XI du V livre des Nuits Attiques d'Aulugelle. II. Que la beauté d'une femme n'est point incompatible avec la vertu, & qu'une laide femme peut d'ailleurs se rendre très-chere à son époux (35). Il y a un Commentateur d'Aulugelle (36), qui réfute le raisonnement de Bias par une raison empruntée des Hébreux. *C'est*, dit-il, *que ceux qui auront été mal mariez, seront absous devant Dieu, sans comparoître devant son tribunal.* Cela vaut bien la peine d'épouser une laide femme. Si St. Chrysostôme étoit pris pour juge, il condamneroit la rétorsion du Dilemme: car il a prêché, que ceux qui ont une belle femme ne trouvent rien de pire que de l'avoir; tant c'est une possession pleine de soupçons & d'embuches: & que ceux qui en ont une laide ne trouvent rien de pire que de l'avoir; tant c'est une chose pleine de dégoût. Ὁ καλὴν ἔχων γυναῖκα οὐδὲν χεῖρον φησὶ τοῦ καλὴν ἔχειν γυναῖκα (ὑποψίας τὸ πρᾶγμα γέμει καὶ ἐπιβουλῆς) ὁ δυσειδῆ, οὐδὲν χεῖρόν φησι τοῦ ἀμορφὸν ἔχειν γυναῖκα· ἀηδίας γὰρ τὸ πρᾶγμα ἐμπέπλησται. *Qui pulchram habet uxorem nihil pejus esse ait quam pulchram habere uxorem (eam enim esse insidiarum & suspicionum plenam:) qui deformem, nihil pejus esse dicit quam turpem habere uxorem, rem enim esse acerbitatis refertam* (37). Voila un Prédicateur qui ne raisonne point en l'air: il se fonde sur l'autorité ou sur le dire d'experts; cependant ses conclusions ne sont pas meilleures que celles de Bion. Il suffiroit, pour condamner la rétorsion du Dilemme, de dire qu'il contient deux mauvaises Conséquences. Si je la prens belle, ce ne sera point un suplice: *nego consequentiam; car peut-être que si, peut-être que non.* Si je la prens laide, elle ne sera pas commune: *nego similiter consequentiam; car peut-être que si, peut-être que non.* Mais pour arrêter toutes ces chicanes, on n'a qu'à dire aux Bias ou aux Bions, *J'en veux courir les hasards.*

(33) Casaubon. in Diogenem Laert. Libr. IV, num. 48.

(34) Diog. Laert. Libr. IV, num. 48.

(35) Favorin ne se sert point de cette raison: il semble adopter par son silence les deux Conséquences pernicieuses du Dilemme.

(36) Il s'apelle Philippus Carolus.

(37) Chrysost. Homil. I in Epist. II ad Timotheum, apud Menagium, Notis in Diogen. Laert. Libr. IV, num. 48.

Je n'ai pas dit toutes les variations qui concernent ce Dilemme: il est encore tems de copier là-dessus ce qu'on a lu dans Tiraqueau (38). Ce raisonnement cornu est attribué, non seulement à Bion & à Antisthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle, mais aussi à Aristippe, par le Moine Antoine (39), & à Solon par Maxime de Tyr & par Pierre Martyr (40). La rétorsion est l'ouvrage de Pittacus, si nous en croions les Commentaires d'Ariston citez par Stobée (41).

(38) Leg. Connubial. pag. 32.

(39) In Melissa, Tom. II, Cap. XXXIV.

(40) In Locis communibus, Cap. XXXIX.

(41) Sermone LXV.

(*H*) *Les Traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une pensée de Bion qu'il a censurée.*] Raportons d'abord le Grec de Plutarque: Εὐήθη τοίνυν καὶ ἀβέλτερα τὰ τοῦ Βίωνος, εἰ τὸν ἀγρὸν ἐμελλεν ἐγκωμιάζων εὔφορον ποιεῖν καὶ εὐάγωγον, οὐκ ἂν ἁμαρτάνειν ἐδόκει τοῦτο ποιῶν μᾶλλον ἢ σκάπτων καὶ πράγματα ἔχων. οὐ τοίνυν οὐδ' ἄνθρωπος ἄτοπος ἂν εἴη ἐπαινῶν, εἰ τοῖς ἐπαινουμένοις ὠφέλιμος ἐστι καὶ πάμφορος (42). Cela veut dire, *La pensée de Bion est donc très-impertinente. il croioit que si, en donnant des louanges à un champ, il le pouvoit rendre fertile, il ne seroit point blâmable d'aimer mieux lui en donner, que de prendre la peine de le labourer. Il ne faut donc pas traiter d'absurde un homme qui loue, si ses louanges sont utiles à ceux qu'il loue, & si elles leur font produire de bons fruits.* L'impertinence que Plutarque trouve dans cette pensée, est qu'un champ, à qui on donneroit des louanges, n'en deviendroit pas plus mauvais; au lieu que les louanges, qu'on donne à un homme qui ne les mérite point, le remplissent de vanité & le perdent. Ὁ μὲν γὰρ ἀγρὸς οὐ γίνεται χείρων ἐπαινούμενος. ἀνθρώπους δὲ τυφοῦσι καὶ ἀπολλύουσιν οἱ ψευδῶς καὶ παρ' ἀξίαν ἐπαινοῦντες. *Atque ager quidem laudando non fit deterior: hominem inflant ac perdunt qui immerito laudant* (43). Cette Censure de Plutarque est un coup perdu; car Bion ne disoit pas simplement & absolument qu'il falût louer: il faisoit dépendre les louanges de cette condition-ci, c'est qu'elles rendroient meilleurs ceux qu'on loueroit. Nous allons voir comment Amyot a traduit le Grec de Plutarque: „ Par quoi le dire de Bion est sot & lourd; car il „ disoit ainsi: si, à force de louër, je pouvois rendre une „ terre bonne, grasse, & fertile, je ne ferois point de faute „ en la louant, plustost que de me travailler le cœur & le „ corps à la labourer & cultiver. Celui donc ne peche „ point aussi, qui loue un homme, si en le louant il le „ rend utile & fertile à celui qui le loue „. On a pris dans cette Version l'actif pour le passif; car Bion ne parloit pas de l'utilité des louanges, par raport à celui qui loue, mais par raport à celui qui est loué. L'Interprete Latin a bronché plus lourdement: il impute à Bion la sotte & ridicule pensée d'avoir cru, qu'en louant un champ, on le rendoit plus fertile qu'en le labourant (44). *Stulte itaque ac fatuè Bio, qui agrum laudando putabat se redditurum fertilem ac frugiferum, potius quam fodiendo & colendo. Non tamen* (45) *homo absurde facit laudans, ubi id ut quo laudatur est utile.* Pour excuser Amyot, on pourroit dire qu'il a songé que Bion, étant Athée, ne reconnoissoit point d'autres devoirs que ce qui est profitable; & qu'ainsi sa pensée étoit qu'il faut répandre les louanges par tout où elles sont bien paiées, & qu'il ne faudroit pas même les refuser à un champ, si elles le pouvoient rendre fertile. En un mot, que le métier de flateur n'est point blâmable, pourvu qu'on y trouve son profit. Mais cette excuse est tout-à-fait vaine: un Traducteur doit rendre fidélement ce qu'il trouve dans l'Original, & renvoier ses conjectures à des Remarques particulieres. Si l'on croit que Plutarque n'a pas raporté exactement une chose, il faut en avertir les Lecteurs; mais il faut traduire ce qu'il a dit.

(42) Plut. de Adulat. & Amici Discrim. pag. 59.

(43) Idem, ibid.

(44) Dans la Table des Matieres vous trouvez, Bion agrum laudando fertiliorem fieri putabat.

(45) Que veut-on ici tamen?

(*I*) *Il prétendoit que la doctrine de l'empire de Dieu sur toutes choses renferme des contradictions.*] Bion prétendoit prouver deux choses très-differentes: l'une, que tous les voleurs étoient sacrileges; l'autre, qu'aucun voleur n'étoit sacrilege (46). Il tiroit ces deux conséquences du même principe, & ce principe est l'une des plus solides veritez que la bonne Philosophie nous enseigne touchant la nature de Dieu. Le souverain Etre, l'Etre souverainement parfait, doit posséder l'empire absolu de toutes choses: c'est de lui que tous les autres êtres dépendent; c'est à lui, comme à leur auteur & à leur conservateur, qu'ils apartiennent. Bion avoit sans doute pour but de réfuter cette doctrine, par deux conséquences contradictoires & pernicieuses, qu'il prétendoit en pouvoir tirer. Voici l'une: *Tous ceux qui dérobent les biens de Dieu sont sacrileges: or tous les voleurs dérobent les biens de Dieu; car toutes choses lui apartiennent: donc, tous les voleurs sont sacrileges.* Voici l'autre: *Transporter une chose d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre qui lui apartient aussi, n'est point commettre un sacrilege: or ceux qui pillent les temples ne font que transporter les choses d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre qui lui apartient aussi; car toutes choses appartiennent à Dieu: donc, ceux qui pillent les temples ne commettent point un sacrilege.* Seneque réfute aisément & solidement ces chicaneries, mais il se represente Bion comme un tyran, qui en certains tems veut être cruel, & en un autre saccager les temples. Quand il veut être cruel, il se sert de son prémier Syllogisme: c'est un Arrêt pour précipiter tous les voleurs: & il se sert du second, lors qu'il souhaite de s'enrichir des dépouilles des saints lieux.

(46) Voiez Seneque, au Chapitre VII de Benefi. ciis. Aucun Commentateur ne marque si Seneque avoit trouvé ce raisonnement de Bion dans quelque ancien Auteur qui nous reste.

(*K*) *Je ne sai où Konig a puisé que Bion mourut l'an 4 de la 134 Olympiade.*] J'ai suposé ci-dessus (47) que Plutarque a fait fleurir notre Bion sous le regne du prémier Antigonus, & je n'ai pas trouvé trop sûre l'opinion d'Aldobrandin, savoir que ce Philosophe fut questionné sur sa naissance par Antigonus Gonatas. Je dois dire ici, pour un plus grand éclaircissement, qu'Eratosthene avoit connu Bion dans Athenes, & qu'il le comptoit parmi ses Héros On ne peut douter raisonnablement que Strabon, en nous aprenant cela (48), ne

(47) Dans la Remarque (G).

(48) Strabo, Libr. I, pag. 15.

C'est de lui sans doute que Theon parle, quand il dit, que selon le Sophiste Bion, l'avarice est la métropole de toute sorte de méchancetez (f): Sentence, qui a été canonisée par le grand Apôtre des nations. Plutarque lui attribue une Maxime, qui feroit honneur aux Philosophes les plus orthodoxes: c'étoit de dire à ses Ecoliers, que quand ils auroient aquis assez de constance, pour suporter avec la même tranquillité ceux qui les injurieroient, que ceux qui les traiteroient honnêtement, ils pourroient croire qu'ils avoient fait des progrés dans la vertu (L). Il s'en faut bien que sa réponse à Theognis ait autant de moralité (M).

(f) Βίων ὁ σοφιστὴς τὴν φιλαργυρίαν μητρόπολιν ἔλεγε πάσης κακίας εἶναι. Bion Sophista avaritiam metropolin dixit esse omnium malorum. Theon, Progymn. Cap. V, pag. 72.

ne veuille parler de Bion le Borysthenite; car ce qu'il dit qu'Eratosthene attribuoit à son Bion (49) est la même chose qu'Eratosthene attribue dans Diogene Laërce à Bion le Borysthenite. Puis donc qu'Eratosthene naquit l'an 1 de la 126 Olympiade (50), il faut nécessairement convenir que Bion parvint pour le moins jusques au commencement de la 131; car au dessous de vingt ans, Eratosthene n'auroit pas lié avec lui une connoissance qui eût valu qu'on en parlât. Je ne voi qu'une difficulté dans cette suposition: c'est que je remarque que le docte Mr. du Rondel insinue qu'Epicure survécut à Bion (51). Or Epicure mourut l'an 2 de la 127 Olympiade. Je ne propose ce nœud, qu'afin d'engager Monsr. du Rondel à éclaircir doctement ce point de Chronologie.

(L) Selon lui, suporter avec la même tranquillité les injures & les honnêtetez, est avoir fait des progrès dans la vertu.] „ Bion disoit à ses familiers & disciples, qu'ils estimassent „ avoir profité, quand ils auroyent aquis tant de constan- „ ce, qu'ils entendroyent aussi patiemment ceux qui les „ outrageroyent & injurieroyent, que ceux qui leur di- „ royent (*),

„ *Ami passant, certes tu n'as point chere (52)*
„ *D'estre homme fol, ni de mauvais afaire:*
„ *A Dieu te dis, prians la Déité*
„ *De te donner toute prosperité (53)* „.

Plutarque a raison de remarquer que cette regle de Bion est plutôt un signe d'une très-grande & très-parfaite habitude de notre ame, qu'un simple signe d'amendement. C'est en vérité un caractere de perfection.

(M). . . . . *Sa réponse à Theognis n'a pas autant de moralité.*] Plutarque nous l'a conservée, & il en dit du bien. Voici ses paroles, selon la Version d'Amyot: „ Aussi fut- „ ce bien gentiment respondu à Bion à l'encontre de ces „ Vers de Theognis,

„ *L'homme ne peut faire ne dire rien,*
„ *Quand povreté l'estraint en son lien,*
„ *Et a sa langue au palais atachée:*

„ Comment donques babilles-tu tant, veu que tu es pau- „ vre, & nous romps la teste de ton caquet (54) „: On voit ici l'esprit insolent & insultant de ce Philosophe. Ce n'est pas ainsi qu'il faut traiter un pauvre Poëte, qui se plaint que la misere lui lie la langue: car quoi que l'expérience montre assez souvent, que le manque de pain & d'habits inspire beaucoup de verbiage, il est certain qu'il y a une infinité de choses que l'on n'ose dire quand on est mal habillé:

Plurima sunt quæ
Non audent homines pertusa dicere læna (55).

Il est certain, dis-je, que l'indigence engourdit les mains à plusieurs personnes, & qu'elle leur ferme la bouche comme Theognis le remarquoit. Et sur ce fondement, son avis fut que l'on se délit de la misere avec tous les soins imaginables, & qu'on préférât même la mort à la pauvreté.

Ἄνδρ' ἀγαθὸν πενίη πάντων δάμνησι μάλιστα,
  Καὶ γήρως πολιοῦ, Κύρνε, καὶ ἠπιάλου.
Ἣν δὴ χρὴ φεύγοντα καὶ ἐς μεγακήτεα πόντον
  Ῥιπτεῖν καὶ πετρέων Κύρνε κατ' ἠλιβάτων.
Πᾶς γὰρ ἀνὴρ πενίῃ δεδμημένος οὔτε τι εἰπεῖν,
  Οὔθ' ἕρξαι δύναται, γλῶσσα δέ οἱ δέδεται.
Χρὴ γὰρ ὁμῶς ἐπὶ γῆν τε καὶ εὐρέα νῶτα θαλάσσης
  Δίζησθαι χαλεπῆς Κύρνε λύσιν πενίης.
Τεθνάμεναι φίλε Κύρνε πενιχρῷ βέλτερον ἀνδρὶ,
  Ἢ ζώειν χαλεπῇ τειρόμενον πενίῃ.

Virum bonum paupertas, quàm alia res omnes domat magis,
Et quàm senectus cana, Cyrne, & quàm febris:
Quam quidem paupertatem oportet fugere, & in immensum mare
Projicere & petras, Cyrne, contra altas.
Omnis enim vir paupertate domitus, neque quicquam dicere,
Neque facere potest: lingua verò illi ligata est.
Oportet igitur simul super terram & lata dorsa maris,
Quærere gravis, Cyrne, liberationem paupertatis:
Mori, ô amice Cyrne, pauperi melius est viro,
Quàm vivere durâ afflictum paupertate (56).

Les paroles de Theognis, raportées par Plutarque, se trouvent dans les Vers que l'on vient de lire. Mais comme c'est un Theognis qui a vécu long-tems avant notre Bion, on ne sauroit disculper Plutarque: car s'il a parlé de ce Bion, il a été un fort mauvais Chronologue; & s'il a parlé d'un autre Bion, il a eu grand tort de ne pas le faire savoir à ses Lecteurs. Je ne sai si quelqu'un a jamais pris garde à cette faute.

(49) C'est d'avoir été le premier qui eût habillé la Philosophie d'une robe semée de fleurs. Ὅθεν λέγειν ἐπ' αὐτοῦ τὸν Ἐρατοσθένην ὡς πρῶτος Βίων τὴν φιλοσοφίαν ἀνθινὰ ἐνέδυσεν. Diog. Laert. Lib. IV, num. 52. Strabon, corrigé par Casaubon, dit la même chose Livre I, pag. 20.

(50) Vossius, de Historic. Græc. pag. 101.

(51) De Vitâ Epicuri, pag. 153.

(*) Ex Odyss. VI & λ XIV.

(52) C'est-à-dire, la mine.

(53) Plutarc. du Profech. Virtut. pag. 82, D. Je me sers de la Version d'Amyot.

(54) Plutarc. de audiend. Poetis, pag. 22.

(55) Juvenal. Sat. V, Vers. 130.

(56) Theognis, Vers. 173, pag. 17.

BIRON, Maréchal de France. Cherchez GONTAUT.

BLANC (ANDRE') Jésuite de Genes, écrivit contre le Probabilisme un Ouvrage qu'il publia sous le nom de *Candidus Philalethus*, l'an 1642. Mercorus & Gonet, deux fameux Thomistes, ont dit faussement qu'il fut le prémier Jésuite qui prit la plume en Italie contre le Dogme de la-Probabilité; car dès l'année 1609, Paul Comitolus, Jésuite Italien, avoit fait la même chose. Voiez l'*Anti-Probabilismus* du Pere Gisbert, Provincial des Jésuites en la Province de Toulouse, page 184, 185 (a).

(a) Il est imprimé à Paris, l'an 1703, in 4.

BLANC (LOOÏS LE) Professeur en Théologie à Sedan. Cherchez BEAOLIEU.

BLANCHE de Castille, mere de St. Louïs Roi de France. Cherchez CASTILLE.

·BLANDRATA (GEORGE) Médecin Italien, nâtif du Marquisat de Saluces (A), a vêcu au XVI siecle. Il se sauva de Pavie (a), où l'Inquisition lui auroit joué quelque mauvais tour, & se retira à Geneve (B). Il y embrassa la Religion Protestante, & d'abord il édifia l'Eglise par sa conduite & sa docilité; mais on s'aperçut dans la suite, qu'il attaquoit sourdement la

(a) Biblioth. Antitrinit. pag. 28.

(A) *Il étoit nâtif du Marquisat de Saluces.*] Qui n'admireroit que Mr. Moreri se soit avisé d'observer une grande différence entre le Piemont, & ce Marquisat? *Blandrata*, dit-il, *étoit Piemontois. D'autres disent qu'il étoit nâtif du Marquisat de Saluces.* Ce ne sont nullement deux opinions différentes. Ceux qui l'ont fait Piemontois, n'ont pas prétendu mettre ce Marquisat hors du Piemont: ils ont pris le Piemont dans sa signification générale, comme l'on fait quand on ne se propose pas d'expliquer exactement, & en Géographe, tous les Etats du Duc de Savoie. Or il est sûr qu'en ce sens-là le Marquisat de Saluces est une partie du Piemont. Voiez le Dictionaire de Mr Baudrand.

(B) *Il se retira à Geneve.*] Mr. Moreri le fait aller de Pavie en Pologne, & ne dit rien du voiage de Geneve. Cela n'est nullement exact. Blandrata fut plus d'une fois en Pologne; & c'est ce qu'il faloit remarquer. Il y avoit exercé la Médecine, avant que d'aller à Geneve. Il l'avoit aussi exercée en Transilvanie, avant ce même voiage de Geneve: & comme il avoit été en ces païs-là un Médecin de distinction, puis qu'il avoit été Médecin de Reines, il aima mieux s'y retirer (1), que d'aller ailleurs, lors qu'il ne crut point pouvoir demeurer en sûreté, ni à Geneve, ni en Suisse. Voilà une de ces combinaisons du Moral avec le Physique, dont le Pere Mallebranche a parlé dans son Traité de la Nature & de la Grace. Pourquoi a-t-il falu que la Pologne, que la Transilvanie, aient été plutôt infectées des erreurs des Sociniens, qu'un autre païs? C'est que les loix générales, qui excitent nos passions naturelles & notre bon sens, ont voulu que George Blandrate, contraint de chercher une retraite, l'eût plutôt choisie dans un lieu où il avoit beaucoup d'habitudes, que dans un païs inconnu. Voilà pourquoi, sortant de Geneve, il s'en alla en Pologne: & quand il y fut, il y attira les Alciats & les Socins; il s'intrigua chez les Grans; un Prince de Transilvanie, dont il étoit Médecin, fut son prosélyte, &c. Quoi qu'il en soit, Mr. Moreri auroit dû dire que Blandrata avoit été Médecin en Pologne & en Transilvanie, avant que l'Inquisition de Pavie mit les mains sur lui; que s'étant sauvé de Pavie, il s'en alla à Geneve; & que sortant de Geneve, il s'en retourna en Pologne.

(1) Voiez, dans la Citation (a), le passage de la Lettre LXXXI de Theodore de Beze.

Combinaison du Moral avec le Physique.

la Divinité de Jesus-Christ. Il ne se contenta pas de répandre ses difficultez parmi les ignorans: il les proposa aussi au Ministre de l'Eglise Italienne. Ce Ministre, qui étoit de la maison des Comtes de Martinengue, le renvoia bien loin, & ne voulut pas même se servir de lui dans ses maladies, ni dans celles de sa femme, quoi que Blandrata lui offrit avec une grande ardeur tout ce qui dépendoit de son art. Calvin, auquel les mêmes dificultez furent proposées cent fois, voiant, qu'après avoir témoigné qu'on aquieiçoit à ses réponses, on revenoit le lendemain à la charge, se mit enfin en colere contre Blandrata, & le traita durement (C). Il continua néanmoins de le saluër & de lui parler, & il eut même la complaisance de répondre par écrit à ses objections (b). Mais aiant découvert qu'on lui avoit tendu un piege, en demandant une Réponse par écrit, il ne voulut plus écouter Blandrata. On raporte que cet Hérétique accusa Calvin, en présence de tout le peuple, d'avoir écrit quelque chose, & que cette accusation fut convaincue de fausseté par l'exhibition de l'Original. Quelque tems aprés, on fit dans le Consistoire de l'Eglise Italienne les procédures dont je parle ailleurs (c). Calvin assûra Blandrata qu'il ne feroit point recherché touchant ses fautes passées; mais Blandrata ne s'y fia point; car au bout de quelques jours, aiant vu entrer l'un des Syndics de la République dans l'Auditoire de Théologie où il entendoit une Leçon de Calvin, il feignit de saigner du nez, & s'enfuit au plus vite, & ne rentra plus à Geneve (d) (D). Comme il avoit autrefois exercé la Médecine dans la Pologne & dans la Transilvanie, il se destina ce théatre, pour y dogmatiser tout à son aise (e). Il s'en alla donc en Pologne l'an 1558, & y fut reçu honorablement de ceux de la Religion. Calvin lui fit voir qu'un Théologien de sa force a les mains longues (E): il écrivit plusieurs Lettres aux fideles de Pologne, pour les exciter à chasser du milieu d'eux ce personnage, qui pouvoit infecter de ses Hérésies la pureté de la foi. L'impression que firent ces Lettres traversa beaucoup les desseins de George Blandrata; mais rien ne lui fut plus contraire que les discordes qui s'élévérent entre ceux qui comme lui combatoient le mystere de la Trinité: & néanmoins ces discordes n'empêchérent pas qu'on ne fraiât le chemin à l'Hérésie Socinienne, qui s'établit quelque tems aprés en ces quartiers-là. Il changea de scene l'an 1563, aiant été apellé en Transilvanie par le Prince Jean Sigismond (f). N'oublions pas, qu'à son arrivée en Pologne, on le fit Ancien des Eglises qui étoient sous le ressort de Cracovie (g); & qu'en 1560, au Synode de Xianz, auquel il avoit aporté la somme de six cens écus de la part de Nicolas Radzivil grand Chancelier de Lithuanie, il fut donné pour Assesseur à Cruciger, avec son bon ami Lismanin (h). Ce Cruciger étoit Surintendant des

(b) *Cet Ecrit est imprimé dans le Volume des Opuscules de Calvin.*

(c) *Dans l'Article de* (Jean Paul) ALCIAT, *& dans celui de* (Valentin) GENTILIS.

(d) *Tiré de la* CCCXXII *Lettre de* Calvin.

(e) *Post varias disceptationes cum fere tolli ac Blandrata, qui Medicinam diu in Polonia prius exercuerat, deinde in Transilvania...* Beza, Epist. LXXXI.

(f) Bibliot. Antitrin. *pag.* 28.

(g) Bibliot. Antitrin. *pag.* 28. *Voiez aussi* Calvini Epistola CCXX.

(h) Lætus, Compend. Histor. Univers. *p.* 414.

(C) *Calvin . . . le traita durement.*] Calvin avoue sans façon les injures qu'il lui dit. *Je vois à votre mine le detestable monstre que vous nourrissez dans votre cœur.* Raportons le Passage tout entier. *Eodem tempore, suis quæstionibus fatigabat Calvinum, eoque magis quod cum subinde fingeret se placatum esse & acquiescere responsis, postridie rediibat quasi novus, nec desinebat ea ipsa de quibus sæpè audierat, sciscitari. Itaque coactus est & Calvinus in faciem dicere, vultus tuus detestabile monstrum mihi ostendit quod in corde occultum foves; ut supius eam asperè objurgavit, ut si fieri posset, corrigeret perfidiam, & salebras dolosque tortuosos, quorum fastidio erat quodammodo defessus* (2).

(D) *Il s'enfuit au plus vite, & ne rentra plus à Geneve.*] Plusieurs Auteurs se trompent sur le tems auquel Blandrata sortit de Geneve. Ils disent qu'il n'en sortit qu'après que Valentin Gentilis se fut retiré sur les terres du Canton de Berne; mais cela est faux. Gentilis ne se retira qu'après l'amende honorable qu'on lui fit faire par tous les carrefours de la ville, le 2 de Septembre 1558. *Abnegatione per compita civitatis facta, dimittitur* (Gentilis) *præstito jurejurando sese portas urbis non excessurum: mox tamen violatâ fide ad Matthæum Gribaldum in Sabaudiam profugit. Sequuti sunt aliquanto post Alciatus & Blandrata* (3). *Primus Valentinus Gentilis in judicium vocatus, simulata pœnitentia non sine insigni perjurio profugit. Sequutus est Paulus Alciatus, aut etiam præcessit, solo malæ conscientiæ vulnere adactus. Blandrata aliquanto post* (4). *Erat ille Blandrata Salutiensis, professione Medicus, qui Gentilem Genevâ profugum paulo post sequutus fuit* (5). Or il paroit par une Lettre de Pierre Martyr, datée de l'onzieme de Juillet 1558, que Blandrata & Alciat avoient déja été à Zurich, & qu'ils n'en etoient partis qu'après que Martyr leur eut donné ce conseil. L'erreur de Hornius est infiniment plus grossiere. Il dit que Blandrata & Alciat se retirérent de Suisse en Pologne, épouvantez du suplice de Servet & de Gentilis, & qu'aiant été chassés de Pologne l'an 1565, Alciat s'alla faire Turc, & Blandrata s'enfuit en Transilvanie (6). Il n'y a rien de vrai là-dedans. J'ai réfuté ailleurs (7) le prétendu Mahométisme de Jean Paul Alciat, & je dis ici que Blandrata se retira en Pologne la même année qu'il quitta Geneve, c'est-à-dire l'an 1558. Or comme le suplice de Gentilis est une affaire de l'an 1566, on juge sans peine s'il put être cause que Blandrata sortit du païs des Suisses, & se refugiât en Pologne. Si ce suplice l'avoit déterminé à se sauver en ce païs-là, auroit-il pu en être chassé l'an 1565? Des gens plus croiables que Hornius en ces matieres assûrent, que Jean Sigismond, Prince de Transilvanie, fit venir auprès de lui Blandrata, environ l'an 1563 (8). Ce ne fut donc pas un Arrêt de bannissement qui l'obligea de s'enfuir de Pologne en Transilvanie l'an 1565. Jean Lætus a commis une bévue surprenante dans son Abrégé de l'Histoire universelle (9). Il fait dans trois lignes deux personnes du Medecin Blandrata, & de George Blandrata: il dit du prémier, que le Synode de Xianz le donna pour Assesseur au Surintendant des Eglises l'an 1560; & il supose que le second alla en Pologne, lors qu'à peine les desordres de Stancarus étoient cessez. Nouveau mensonge: les Disputes que Stancarus avoit excitées, en soutenant que Jesus-Christ n'étoit point notre Médiateur selon sa nature divine, étoient dans leur plus grande force à l'arrivée de Blandrata. *Tum autem fortè Francisci Stancari Mantuani petulantissimi hominis importunitate (in fatis fatale esse videtur Poloniæ Italia) scissæ erant Polonicæ Ecclesiæ* (10). Mais tout ceci n'est rien en comparaison des Anachronismes du P. Maimbourg. Il envoie en Transilvanie notre Blandrata dès l'an 1553 (11). Il supose, qu'en la même année, le Prince Jean Sigismond *prenoit plaisir d'entendre son Medecin, lors que voulant faire le Theologien il parloit en Philosophe de la Trinité qu'il traitoit de chimere.* Il ajoûte que ce Prince *n'osa pas encore se declarer, tant parce que sa mere la Reine Isabelle Princesse très-Catholique vivoit encore, que parce que Soliman* ne souhaitoit pas qu'on souffrît la diversité des Sectes. Cela regarde l'an 1555. Il dit, que par complaisance pour Soliman, on chassa tous les Herétiques; mais que la Reine & Soliman étant morts bientôt après en 1566, les Novateurs revinrent & jouirent d'une grande liberté, & que *ce fut pour lors que Blandrata* corrompit *la plûpart de la Cour.* Quelle maniere de narrer les choses! & combien de faussetez! Nous verrons ci-dessous (12) les Anachronismes & les visions de Varillas.

(E) *Calvin lui fit voir qu'un Théologien de sa force a les mains longues* (13).] Nous voions par les Lettres de Calvin, que les Eglises de Pologne conçurent beaucoup d'estime & d'amitié pour Blandrata; mais nous voions aussi par les Histoires Sociniennes, que les Lettres de Calvin furent regardées comme une persecution fâcheuse, qui contraignit Blandrata à se retirer ailleurs. Voici des preuves de l'un & de l'autre de ces deux faits. *Valde miror hominem quem sola ostentatio & fastus ejus vobis commendat tanti apud vos fieri, ut quasi novus Atlas Ecclesiam sustineat suis humeris. Certè tam inconsiderata credulitatis nisi me puderet gentem vestram non amarem . . . .* (14). *Unum non dissimulo, eos qui tam hominem Georgium Blandratam experimento patuisse cautos & providos, & male consuluisse vestræ existimationi. Magis etiam mirror quosdam primariæ auctoritatis viros graviter offendi quod libere hominem detexerim. . . . .* (15). *Ergo non vulgare fecit operæ pretium longo itinere quod tantum sibi nomen acquisivit. Nullus est apud alias gentes, vos admiramini non secus acque Angelum e cœlo delapsum. Vestras delicias minimè vobis invideo* (16). Vous voiez avec quel zéle on se fâche de ce que Blandrata avoit trouvé tant de dupes qui l'admiroient, & qui s'étoient scandalisez d'un Ecrit public, où on l'avoit tympanisé (17). Voions presentement les preuves de l'opération de ce remede. *Calvinus, suis non contentus, Blandratam, quem aliâ ratione non posset, literis in Poloniam missis persequi, apud patronos & fratres acriter criminari, ità cuncta ad eum perdendum agere. . . . Illæ ejus literæ fidem in multorum animis invenerant. . . .* (18). *Quam ille* (Blandrata) *vocationem tanto alacrius amplexus est, quod eum Calvinus missis per Poloniam & Lituaniam literis persequi non destiterat, ità ut tantum in hisce oris vitam agere per ejus sacerdotium non liceret prout in superioribus exposuimus. . . . .* (19). *Cum nec hic quietè degere posset, Calvino scriptis suis eum persequente, a Johanne Sigismundo Principe circa an. 1563 evocatus, concessit in Transylvaniam, atque illic egit ipsius, hinc Stephani & Christophori Bathoreorum Transylvaniæ Principum, immo & Stephani ad regnum Poloniæ jam evecti Archiatrum & Consiliarium intimum* (20). Socin, en lui dédiant sa II Réponse à Volanus, le traite de *Stephani Regis Poloniæ Archiater & Consiliarius intimus.*

(2) Calvini Epistola CCCXXII.

(3) Beza, in Vitâ Calvini.

(4) *Idem,* Epistolâ LXXXI.

(5) Hoornbeek, Apparatu ad Verl. Socinian. *pag.* 24.

(6) Hornius, Hist. Eccles. *pag.* 151 *Edit. an.* 1687.

(7) *Ci-dessus, Remarque* (B) *de l'Article de* (Jean Paul) ALCIAT.

(8) Bibliot. Antitrin. *pag.* 28 Histor. Reformat. Polonicæ, *pag.* 170.

(9) *Pag.* 412.

(10) Beza, Epistolâ LXXXI.

(11) Histoire de l'Arianisme, *Tom. III, pag.* 145 *Edit. de Hollande.*

(12) *Dans la Remarque* (L).

(13) *Voiez la Remarque* (E) *de l'Article de* (Jean Paul) ALCIAT.

(14) Calvinus, Epist. CCCXIX.

(15) *Idem,* Epist. CCCXX.

(16) *Idem,* Epistolâ CCCXXI.

(17) *C'est la Preface du* Commentaire de Calvin sur les Actes des Apôtres.

(18) Histor. Reformat. Polon. *pag.* 126.

(19) Histor. Reformat. Polon. *pag.* 170.

(20) Bibl. Antitrinit. *pag.* 28.

des Eglises; & l'on craignoit, que s'il n'avoit point de Collegues, le gouvernement Ecclésiastique ne ressentit trop la Papauté (i). N'oublions pas non plus, qu'en 1561, Blandrata parut au Synode de Pinczovie, avec des Lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, & qu'il y donna une Confession de foi, en vertu de laquelle la Compagnie lui expédia un témoignage honorable (F). S'étant retiré en Transilvanie, apuié qu'il fut de la faveur de Jean Sigismond, dont il étoit Médecin, & de celle de Petrovits prémier Ministre d'Etat, il fit hautement lever la tête à son Herésie; & sur tout, après la Dispute publique qu'il soutint avec François David contre quelques Docteurs Reformez, en présence de toute la Cour, l'an 1566 (k). Le Prince se rangea entierement au Parti des Antitrinitaires, & mourut dans cette foi, entre les mains de Blandrata, l'an 1570 (l). Cet Herétique ne manqua pas de nouveaux patrons: il fut Medecin d'Etienne & de Christophle Battori, Princes de Transilvanie. Il le fut aussi d'Etienne, lors que ce Prince jouissoit du Roiaume de Pologne, & il fut même de son Conseil privé (m). Il s'oposa de toutes ses forces a François David, qui, non content de nier avec les autres Unitaires la Divinité de Jesus-Christ, soutenoit de plus qu'il ne faloit pas l'adorer. Blandrata fit venir du fond de la Suisse Fauste Socin à son secours, afin de l'oposer à ce François David (n): il le fit, dis-je, venir l'an 1578, en Transilvanie, où il étoit Médecin du Prince Christophle Battori. La faveur où il se vit auprés du Roi de Pologne lui fit prendre un si grand plaisir à thésauriser, que de peur de refroidir la libéralité de ce Prince, il abandonna les intérêts des Unitaires, & se mit à favoriser les Jesuites (G). Il vivoit encore environ l'an 1585 (o), lors que Bellarmin écrivoit son Traité *de Christo*; mais il étoit mort en 1592, quand Socin écrivoit contre Wuiekus. Le Pere Maimbourg débite que Blandrata *devint furieux*, & qu'il fut *assommé par un de ses neveux qui enleva tout son argent* (p). Je ne sai ce que l'on doit croire touchant la fureur; mais l'autre fait est certain, & n'a pas manqué d'être attribué à un jugement de Dieu, tant par les Orthodoxes, que par les Hétérodoxes (H). On peut voir la Liste des Ouvrages de Blandrata dans la Bibliotheque des Antitrinitaires (I). On avoit à Geneve une si mauvaise opinion de sa plume, qu'on y croioit que les Ecrits qui paroissoient sous son nom étoient retouchés par un autre (K). Je raporterai dans la

(i) Lubien. Compend. Histor. univ. Eccl. p. 412.

(k) Voiez Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, Tom. III, pag. 346. Edit. de Hollande.

(l) Maimbourg, là même, pag. 341, met il a mis 1571, au lieu de 1570.

(m) Voiez la fin de la Remarque (E).

(n) Wissowatii Narrat. compend. in Bibl. Antitrinit. pag. 213.

(o) Biblioth. Antitrinit. pag. 28.

(p) Maimb. Hist. de l'Arianisme, Tom. III, pag. 361, ex Rescio de Atheismo Evangel.

(F) *Il parut au Synode de Pinczovie en 1561 avec des Lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, & il y donna une Confession de foi, en vertu de laquelle il obtint un témoignage honorable.*] Ce que Calvin avoit écrit a ce grand Seigneur Polonois, pour l'avertir que George Blandrata couvoit dans son sein les Hérésies de Servet, n'avoit point encore produit l'effet necessaire: les artifices de Blandrata avoient éludé le coup; car Nicolas Radzivil se plaignit très-fortement de la conduite des Eglises envers Blandrata, & déclara que Calvin en avoit usé injustement & étourdiment. *Homo iste facile technis suis fallacibus, optimo Principi fucum facit, adeo ut ille iratus Joh. Calvino, Blandratum nomine suo ad Synodum Pinczovensem, An. 1561. 25. Jun. habitum, delegaret cum literis, quibus serio expostulabat in causa Blandratæ cum Ecclesia, dicebatque male & præcipitanter egisse J. Calvinum, quod Blandratum traduceret, & Servetismi notaret* (21). Blandrata plaida sa cause dans le Synode, avec beaucoup de hardiesse, & fort finement, & voici la Confession qu'il donna: elle étoit très-orthodoxe. *Fateor me credere in unum Deum Patrem, in unum Dominum Jesum Christum Filium ejus, & in unum Spiritum Sanctum, quorum quilibet est essentialiter Deus. Deorum pluralitatem detestor, cum unus nobis sit tantum Deus essentia indivisibilis. Fateor tres esse distinctas hypostases & æternam Christi divinitatem ac generationem, & Spiritum Sanctum verum & æternum Deum ab utroque procedentem* (22). L'effet de cette Confession fut tel que le Synode munit Blandrata d'un bon témoignage; ce qui parut même par les Lettres que la Compagnie écrivit à Nicolas Radzivil, & à Jean Calvin (23).

(21) Andreas Wengerscius, Slavoniæ Reformatæ Lib. I. Cap. XIII, pag. 85 Editionis anni 1679.

(22) Idem, ibid. pag. 86.

(23) Idem, ibid.

(G) *Il abandonna les intérêts des Unitaires, & favorisa les Jesuites.*] C'est ce que nous aprenons de Socin, qui en fait ses doléances dans la Réponse au P. Wuiekus. Il avoue que Blandrata avoit rendu beaucoup de services à leur Secte: *de nostris Ecclesiis aliquando præclarè est meritus*; mais il se relâcha, dit-il, sur ses vieux jours. *Haud paulo ante mortem suam, vivente adhuc Stephano Rege Poloniæ in illius gratiam, & qui illum erga se liberaliorem (ut fecit) redderet, plurimum remisisse de studio suo in Ecclesiis nostris Transylvanicis nostrisque hominibus juvandis, imo eò tandem devenisse, ut vix existimaretur priorem quam tantopere foverat de Deo & Christo sententiam retinere; sed potius Jesuitis qui in eâ Provinciâ tunc temporis Stephani Regis & ejus fratris Christophori, Principis haud multo ante vita functi, ope ac liberalitate non mediocriter florebant, jam adhærere, aut certè cum eis quodammodo colludere. Illud certissimum est, eum ab eo tempore quo liberalitatem quam ambiebat, regis Stephani erga se est expertus, cœpisse quosdam ex nostris hominibus quos carissimos prius habebat & suis opibus juvabat, spernere ac deserere, etiam contra promissa & obligationem suam, & tandem illos penitus deseruisse, atque omni vera ac sincera pietatis studio valedixisse, & solis pecuniis congerendis intentum fuisse, qua forsasse, justissimo Dei judicio, quod gravissimam exercere solet contra tales desertores, ei necem ab eo quem suum hæredem fecerat, conciliarunt* (24). La maniere dont le fils de son frere se defit de lui, fut, dit-on, de l'étouffer pendant qu'il dormoit (25).

(24) Socin. Respons. ad Wuiekum, cap. XI. pag. 43. Vide Hoornbeeck, Apparat. pag. 25.

(25) Voiez ci-dessous, Citation (27).

(26) Dans la Remarque (G).

(H) *Sa mort fut attribuée a un jugement de Dieu, tant par les Orthodoxes, que par les Hétérodoxes.*] Nous avons vu (26) comment Socin lui aplique *le très juste jugement que Dieu est accoutumé d'exercer avec une très-grande sévérité contre ceux qui abandonnent sa cause pour des intérêts mondains.* Si le P. Maimbourg avoit eu quelque conoissance des bons sentimens de Blandrata pour les Jésuites, il n'eût point jugé de sa fin comme il a fait, & il n'y auroit pas cousu la fureur. Mais laissons parler un docte Theologien de Leide. *A fratris sui filio in lecto jacens suffocatus fuit: sanè non nisi justam Dei ultionem in hominem quem primum in istis Ecclesiis instrumenta Heresis, multarum in Deum & ejus veritatem blasphemiarum, Librorum horrendissimorum tetrarumque gravissimarum auctorem, non aliter quam singulari aliquo mortis genere occumbere oportuit* (27). Konig s'est trompé quant au tems, *Periit*, dit-il, *in lecto, strangulatus per fratruelem quem hæredem constituerat an.* 1560.

(27) Hoornbeeck, Appar. pag. 26.

(I) *La Liste des Ouvrages de Blandrata se trouve dans la Bibliotheque des Antitrinitaires.*] Ils sont de deux sortes: les uns ne lui apartienent qu'en partie, les autres paroissent lui apartenir en propre. De ce dernier ordre sont quelques *Theses*, quelques *Lettres*, & quelques *Observations touchant l'invocation de Jesus-Christ*, qui n'ont été imprimées que dans d'autres Livres. La plûpart furent insérées dans un Ecrit que Jaques Paleologue publia en 1580; où il réfute le jugement des Eglises Polonoises sur la cause de François David. Quant aux Ouvrages où Blandrata n'a fait que contribuer sa part, les principaux sont les deux *Conférences* tenues à Albe-Jule, l'une en 1566, l'autre en 1568; le Livre intitulé, *De falsâ & verâ unius Dei Patris Filii & Spiritus Sancti cognitione, Authoribus Ministris Ecclesiarum consentientium in Sarmatiâ & Transylvaniâ*, imprimé à Albe-Jule, l'an 1567 (28); & celui qui a pour Titre, *Refutatio Scripti Georgii Majoris, in quo Deum trinum in personis, & unum essentiâ, unicum deinde ejus filium in personâ, & duplicem in naturis, ex lacunis Antichristi probare conatus est*, imprimé l'an 1569. Hoornbeeck se plaint justement que ces Hérétiques aient inséré dans ces deux Ecrits certaines peintures abominables, qui avoient servi à représenter la Trinité (29): *Temeraria & horrenda Papistarum simulacra, quæ æternâ oblivione & execratione sepelienda erant potius . . . non detegenda illa pudenda & prostituenda coram omnibus, &c* (30).

(28) Bellarmin avoit vu ce Livre, & l'a cité plusieurs fois.

(29) Hoornbeeck, Apparat. pag. 27. Voiez aussi pag. 162.

(30) Idem, ibid. pag. 27.

(31) Bezæ Epistolâ LXXXI.

(K) *On croioit ses Ecrits retouchés par un autre.*] Beze le déclare assez nettement: *Extat*, dit-il (31), *apud me ipsius Blandratæ Epistola (non tamen scripta sine Theseo, si Blandratam bene novi) in quâ Gregorium suo quodam jure non tantum de illa pædobaptismi controversia non satis opportunè morâ increpat, verùm etiam apertè illum a Tritheismo ad Samosateni dogma revocare nititur.* Mais ce qu'il avoit deja dit décide plus fortement la chose; car il avoit nommé la persone qui ajustoit les pensées de Blandrata. *Petro quodam Statorio juvene, aliquâ bono ingenio nec contemnendâ doctrinâ prædito, operam omnem suam fucandis barbarissimi scriptoris Blandratæ commentis navante.* J'aurois pu ne raporter qu'une partie du prémier passage; mais j'ai eu mes raisons pour faire ce que j'ai fait. Les paroles que j'ai citées, qui ne servent de rien à la preuve de la question, servent à réfuter Mr. Moréri sur ce qu'il n'a pas bien caractérisé l'Hérésie de Blandrata. Il l'accuse d'avoir enseigné l'Arianisme, & les mêmes dogmes, que Valentin Gentilis. C'est parler d'une façon trop vague, & même trompeuse. Blandrata fut d'abord Arien: je le croi; mais il ne fit que passer par cette opinion: il donna dans celle de Paul de Samosate, & y fut plus fixe que dans aucune autre. C'est donc par cet endroit-là, qu'il doit être caractérisé, & non point par l'Arianisme. Considérez la nature de la Lettre dont Beze parle dans le commencement de cette Remarque. De plus, il est certain que Socin, & les Histoires du Socinianisme, parlent de Blandrata comme d'un Socinien; & du Prince Jean Sigismond, comme d'un homme, qui, après les Conférences que l'on tint en sa présence, embrassa la doctrine des Unitaires, au sens que les Sociniens se donnent ce nom (32). Mr. Maimbourg ne donne que l'Arianisme à Blandrata, & au Prince Jean Sigismond; & il prétend que Blan-

(32) Wissowat. Narrat. compend. in Bibl. Antitrin. pag. 213.

la Remarque D plusieurs fausses dates concernant ses avantures, & dans la Remarque K plusieurs méprises touchant ses erreurs. Je ne dois pas finir, sans dire que les Historiens Unitaires parlent de la Confession de foi qu'il donna aux Synodes de Pologne avec tant de déguisement (q).

(q) Vide Histor. Reformat. Polon. pag. 130, & Biblioth. Antitrin. p. 185, 186.

Les Anachronismes & les chimeres de Mr. Varillas sont si étranges, qu'on ne peut se dispenser d'y faire quelques réfléxions (L).

Depuis la seconde Edition, j'ai vu un Livre, où l'on assure qu'il avoit bien bu, avant que de se coucher, la nuit qu'il mourut; & que c'étoit un probleme, si quelqu'un de ses parens, ou le Diable, l'avoit tué (M).

Blandrata gagna *le Ministre François David, qui, dit-il* (33), *de Protestant qu'il etoit, se fit Arien.* Voila deux nouveaux mensonges. François David étoit pis que Socinien, & ce fut lui qui raprocha de ce Systême Blandrata. Ecoutons Theodore de Beze. *Incidit Blandrata in Transylvaniam rediens in quemdam Franciscum Davidem paulo magis quam superiores illi ut ajunt providum, qui cum nimium crassam esse illam Tritheitarum blasphemiam simpliciter propositam animadvertisset, maluit omnia involvere, permixtis omnium pene hac in re hæreseon commentis, quam simpliciter suam sententiam proferri* (34). La verité est que Blandrata, goutant les Hypotheses Samosaténiennes de François David, & les trouvant plus unies que le galimatias qu'il avoit cru jusqu'alors, abandonna là le Trithéisme, & devint bon Unitaire. Gentilis n'en fit pas autant, & ainsi Mr. Moreri ne devoit point brouiller ensemble les dogmes de ces gens-là. Ecoutons encore une fois Theodore de Beze. *Inde in Moraviam ad Blandratam & Alciatum aliosque nihilo meliores discedit* (Gentilis;) *ubi cum satis inter eos convenire non posset, quod a Tritheismo ad Samosatenum plerique transivissent . . . . in Sabaudiam ad suum Gribaldum redit* (35). *De Blandrata rogatus* (Gentilis,) *peritit etiam, inquit, ut qui in Sabellii & Samosateni delerium inciderit* (36).

(33) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, Tom. III, pag. 345.

(34) Beza, Epistolâ LXXXI.

(35) Beza, in Vitâ Calvini.

(36) Idem, Epistola LXXXI.

(L) *Les Anachronismes & les chimeres de Mr. Varillas . . . . meritent quelques Reflexions.*] Il raconte que *Georges Blandrat, persuadé qu'un bel esprit ne pouvoit demeurer long-temps dans la Religion Catholique . . . . . , s'estoit donné la peine de chercher entre les Heresies anciennes celle qui luy reviendroit le mieux, & s'estoit enfin arresté à celle des Ariens*... (37); qu'il l'avoit enseignée d'une façon toute nouvelle *dans la ville de Pavie* (38); que *le Magistrat l'avoit confiné dans une prison, d'où il ne seroit jamais sorti, s'il n'eust trouvé l'invention de corrompre un Concierge qui le sauva;* qu'il se réfugia dans Geneve, où ne se trouvant pas assez libre, il voyagea jusqu'à ce qu'il *trouva dans la Transilvanie ce qu'il avoit inutilement cherché par tout ailleurs.* „ Les esprits y estoient extrémement aigris contre la Maison d'Autriche, à cause du „ meurtre du Cardinal Martinusius. . . . . . Ces dispositions parurent si belles à Blandrat, qu'il s'attesta dans la „ Transilvanie, à dessein de s'en prévaloir „. Il se fit connoistre par le talent qu'il avoit pour la Medecine: il fut élevé *à la dignité de Medecin du jeune Jean Sigismond.* „ Les „ plus grands de la Transilvanie se tinrent honorez aprés „ le choix que leur Souverain avoit fait de la personne de „ Blandrat, qu'il daignast les visiter dans leurs maladies, „ & il s'y rendit assidu. Il ne leur parloit durant le cours „ de leur mal, que des choses les plus divertissantes; mais „ aprés qu'il les avoit gueris, ou qu'il les avoit au moins „ persuadez qu'il avoit beaucoup contribué à leur guérison, il changeoit insensiblement de discours, & leur parloit de politique. Il leur faisoit observer qu'il faloit bien „ que les Italiens qui avoient tué le Cardinal Martinusius, „ & que la Maison d'Autriche, qui certainement avoit „ ordonné ou du moins approuvé ce crime, ne fussent pas „ persuadez de la Religion Catholique; puis qu'ils n'avoient point fait de scrupule d'attenter à la vie d'un „ homme qui leur devoit estre inviolable par ce qu'il y „ avoit de plus sacré dans la Religion Catholique, puis „ qu'il estoit tout ensemble Prestre, Archevêque, & Cardinal. Si Blandrat appercevoit que sa proposition ne fût „ pas tout-à-fait bien reçûe, il en demeuroit là; mais s'il „ remarquoit qu'on l'eut écoutée avec avidité, il ajoutoit tout bas, & comme s'il avoit voulu expliquer un „ grand mistere, que la Religion Catholique en l'etat déplorable où la corruption humaine l'avoit réduite, n'estoit plus qu'un artifice dont la Cour de Rome & la Maison d'Autriche se servoient pour partager entre elles l'Empire de tout le monde. Que la Cour de Rome usoit de „ cette illusion, pour se maintenir & s'accroistre dans la „ tirannie qu'elle avoit usurpée sur les consciences; & que „ la Maison d'Autriche s'en prévaloit aussi, pour établir „ dans l'Europe une seule Monarchie, qui seroit la sienne. „ Que les nouvelles Sectes avoient à la vérité reconnu le „ mal; mais qu'elles n'y avoient pas apporté de remede, „ puis qu'en recevant la Trinité des personnes Divines dans „ la maniere que les Papes en avoient établi la creance, il „ faloit par une suite necessaire ajouster foy au reste de la „ Doctrine des mêmes Papes, qui n'estoit que des consequences tirées de ce principe. Au lieu qu'en ne reconnoissant point en Dieu plus de personnes que de natures, on osteroit toutes les difficultez formées durant „ quinze Siecles en matiere de Christianisme; on mettroit „ l'Ecriture Sainte en estat d'être entendue par elle-mesme; „ on n'auroit plus besoin de Concile; & les Papes, n'étant „ plus consultez, perdroient leur authorité. Ce furent là „ les voyes par où l'Arianisme recommença dans la Transilvanie (39).

(37) Varil. Hist. de l'Heresie, Livr. XVIII, pag. 249 Edit. de Hollande.

(38) La-meme, pag. 10.

Peu de paroles suffiront pour faire voir les impostures de cet Historien, & pour le convaincre qu'il a débité comme des faits historiques les imaginations qui s'élevoient dans son esprit. Considérez seulement qu'il supose que tout ceci se passa l'an 1552; & il faloit bien qu'il le supposât, puis que Martinusius avoit été massacré vers la fin de l'année précédente. Notez aussi qu'il supose que Blandrat s'étoit retiré de Geneve, avant que d'aller dogmatiser en Transilvanie. Que penserez-vous après cela, lors que vous saurez que cet Heretique ne quita Geneve qu'en 1558, & qu'il ne fut attiré en Transilvanie, pour y être Medecin de Jean Sigismond, que vers l'an 1563? Que direz-vous de tant de raisonnemens fondez sur le meurtre du Cardinal Martinusius? Que direz-vous de l'adresse avec quoi il ménagea les dispositions des esprits que ce meurtre venoit d'aigrir? Prenez bien garde que personne ne l'accuse d'avoir dogmatisé en Transilvanie pendant le sejour qu'il y fit avant que d'avoir été emprisonné à Pavie.

(39) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, pag. 531, 532.

(M) *J'ai lu qu'il avoit bien bu . . . . . la nuit qu'il mourut; & que c'étoit un probleme, si . . . . le Diable l'avoit tué.*] L'Auteur, qui m'aprend cela, est un Moine, dont je donnerai l'Article. *Blandrata*, dit-il (40), *cui cum sano ante adeo ejus affuissem, secunda nocte subito extinctus est, incertum à Satana, an ab affine, toto quo fuit in Transylvania tempore sub judice lis fuit. Hoc certum, quod optimo, prius quam cubitum concederes, vino incaluerat.*

(40) Leonardus Rubenus, de Idololatriâ, Lib. II, Cap. II, pag. 71.

BLOMBERG (BARBE) étoit une fille de bonne maison à Ratisbonne, au tems de l'Empereur Charles-Quint. On a cru pendant fort long-tems qu'elle avoit couché avec lui, & qu'elle lui avoit donné un fils, qui fut le célebre Don Juan d'Autriche; mais présentement la plus commune opinion est qu'elle ne fit que servir de couverture à une grande Princesse, dont Charles-Quint eut ce batard. J'en parle plus au long dans un autre lieu (a). Dès le tems de Brantôme, on commençoit à douter que la Dame qui passoit pour la mere de Jean d'Autriche le fût effectivement (A).

(a) Ci-dessus, dans la Remarque (A) de l'Article de (Dom Juan) d'Autriche.

On

(A) *Elle a long-tems passé pour mere de Dom J. d'Autriche. Dès le tems de Brantôme, on commençoit à douter qu'elle le fût effectivement.*] Je m'en vai dire un peu au long ce qu'il nous aprend sur cette affaire. Jean d'Autriche „ fut fils „ naturel du grand Empereur Charles-Quint, & d'une „ grande Dame & Comtesse de Flandres, mere d'un Grand, „ dont nous avons parlé, ou possible en parlerons, & non „ point d'une boulangere de Bruxelles, ou d'une lavandiere, comme la plupart du commun l'a dit; laquelle étoit „ belle en toute extrémité, & on la nommoit Dame Barbe de Plomberg, qui fut depuis mariée au Seigneur Requel, Gentilhomme du païs de Namur ou de Luxembourg. De l'avoir bien aimée, & joüi d'elle, il le faut „ croire: mais qu'elle aye eté mere de Dom Jean, ce „ sont abus; car il tenoit par trop du noble, & d'un côté „ & de l'autre. Aussi-tôt qu'il fut né, l'Empereur son pere envoya querir un riche Pasteur des montagnes de Liege, & le lui donna à nourrir & à l'élever fort curieusement, sans que beaucoup de personnes le sceussent, & à „ endurer & s'endurcir au travail, ni plus ni moins qu'un „ de ses enfans; sans le nourrir mollement ni délicatement, & sans qu'il dit qu'il fût fils de l'Empereur; si„ non au bout de quelque tems, qu'il vint à se faire „ grand, & que l'Empereur voulut quitter le monde, & „ se retirer en Espagne; qu'il commanda au Roi son fils „ de l'envoyer querir, commandant au Pasteur pareillement de l'amener, & qu'il s'en servit, & lui ordonna „ une pension fort belle & grande, & la lui recommanda „ plusieurs fois comme si c'étoit son propre frere. J'ai „ apris cela en Espagne de quelques grans & habiles hommes, qui le savoient bien. Voilà que c'est d'une belle „ & généreuse naissance. Celui qui avoit été nourri en „ maison champêtre, comme un Pasteur, se rendit depuis „ si gentil, si galant, si honnête, & si agréable, comme „ il a été, & sentant si peu sa nourriture rurale, ainsi que „ j'ai veu en Espagne. Car il étoit fort beau, de fort „ bonne grace, comme j'ai dit: & s'il avoit été nourri „ en vie rustique, si n'en tenoit-il rien; car il avoit fort „ bonne & belle façon parmi les soldats: il avoit bien aussi „ bonne & belle grace parmi les Dames; desquelles il étoit „ fort doucement regardé, & bien veuu auprès d'elles (1).„ Je ferai trois Remarques sur ce Discours. I. Il semble que Brantome ait cru que Dame Barbe de *Plomberg* étoit une boulangere de Bruxelles, ou une lavandiere; car puis qu'il

(1) Brantôme, Vies des Capitaines, etrangers, Tom. II, pag. 49.

On doutoit moins que l'Empereur eût joui d'elle *(B)*; & dans le fond, il n'y avoit point de conséquence de l'un à l'autre. Ce Prince auroit bien pu se divertir avec la belle Barbe Blomberg, qu'on ne lui avoit d'abord amenée qu'afin qu'elle chantât devant lui, pour lui dissiper son chagrin: il auroit bien pu, dis-je, passer du plaisir de l'oreille à tous les autres, sans avoir un fils de cette Maitresse *(b)*. Quoi qu'il en soit, Jean d'Autriche mourut très-persuadé que Barbe Blomberg étoit sa mere, & il la recommanda sur ce pied-là au Roi d'Espagne. Cette recommandation fut suivie de son effet. Philippe II, à qui la véritable mere n'étoit pas inconnue *(c)*, fit tout ce qu'il faloit pour tromper le monde. Il fit venir en Espagne Barbe Blomberg, la même année que Don Juan mourut *(d)*, & lui fit un très-bon accueil. Il l'envoia quelque tems après à Mazote, dans le Monastere Roial de Saint Cyprien, avec un bon équipage. Après y avoir vécu quatre ans, elle s'en alla à Laroda, attirée par le bon air du lieu, & y mourut. Brantome nous aprendra avec qui elle avoit été mariée. Elle avoit un fils, que Don Juan, qui le croioit son frere utérin, recommanda au Roi d'Espagne en mourant, & qui s'apelloit Pyrame Conrad *(C)*. Il servit sous le Duc de Parme *(e)*.

(b) Barbara Blomberga, Ratisbonensis, forma ac genere satis nobilis. Ex qua ad Cæsarem inducta ut mærorem cantu allevaret, &c. Strada, Lib. X Dec. I, pag. 612.

(c) Voiez la Remarque (A) de l'Article de Jean d'Autriche.

(d) En 1578.

(e) Ex Strada, Decad. I, Lib. X.

qu'il ne sauroit croire qu'elle ait été la mere d'un Prince qui *tenoit par trop du noble & d'un côté & de l'autre*, il faut qu'il ait distingué de la *grande Dame & Comtesse de Flandres*, qu'il reconoit pour la mere de Don Juan; il faut, dis-je, qu'il ait distingué de cette Comtesse la Dame Barbe de *Plombergh*. S'il n'avoit pas fait cette distinction, il faudroit dire qu'il a pris pour une seule & même personne Barbe de *Plombergh*, & la Comtesse de Flandres; mais en ce cas, eût-il pu dire que Don Juan tenoit trop du noble pour être fils de Barbe de *Plombergh*? Il s'est donc trompé sur la famille & sur le païs de cette Barbe: elle étoit une Demoiselle de Ratisbonne de fort bonne condition, & non pas une boulangere ou une lavandiere de Bruxelles. II. Ce seroit mal prouver qu'un grand Prince n'auroit pas eu un batard d'une fille de petite condition, que de le prouver en disant que ce batard *tiene par trop du noble & d'un côté & de l'autre*; car si l'on veut dire qu'il est de grande maison, tant du côté paternel, que du maternel, on supose ce qui est en question, on n'allegue point de preuve: on dit simplement, *il est fils d'une grande Dame, parce qu'il est fils d'une grande Dame*; raisonnement ridicule. Si l'on veut dire que de tous côtez on remarque en lui des inclinations trop nobles, trop grandes, pour croire que sa naissance ne soit point noble tant du côté maternel que du paternel, c'est encore un méchant raisonnement; puis que l'expérience montre que les grans Seigneurs, qui se mesallient ont des enfans aussi fiers, & aussi entêtez de grandeur, que ceux qui ne se mesallient pas. Je supose que d'ailleurs l'éducation soit égale. Trouve-t-on de la bassesse dans les Sultans, qui sont quelquefois fils d'une miserable paisane? III. Cette éducation chez un berger du païs de Liege est démentie par les bons Historiens, comme est Famianus Strada. Voiez l'Article de Jean d'AUTRICHE (2).

(2) Vers le commencement du Tome.

(B) .... *On doutoit moins que l'Empereur eût joui d'elle.*] Nous venons d'entendre Brantome, qui dit, *de l'avoir bien aimée & joui d'elle, il le faut croire.* Il y a fort peu d'aparence que Charles-Quint ait négocié pour cette feinte auprès de la Demoiselle de Ratisbonne, avant que d'avoir lié avec elle un commerce très-étroit. Il n'y a pas plus d'aparence que la Demoiselle ait été moins facile sur l'être, que sur le paroître; car ordinairement, on redoute plus le dernier que le premier, & l'on s'estimeroit très-malheureuse de passer par le dernier, sans avoir passé par le premier. L'Auteur des nouveaux Dialogues des Morts pourroit dire cent jolies choses selon cette idée particuliere de la conduite de Barbe Blomberg. Il en a dit de bonnes selon l'idée differente de celle-là (3).

(3) Dans le Dialogue de Lucrece & de Barbe Plomberg.

(C) *Elle avoit un fils, qui s'apelloit Pyrame Conrad.*] L'Auteur Wallon, qui a publié à Amsterdam, en l'année 1690, la Vie de Jean d'Autriche, croit que *Blombergue étoit veuve, quand elle souffrit de passer pour la Maitresse de Charles-Quint, & que Pyrame Conrad étoit son fils legitime* (4). S'il avoit pris garde à ce qu'il raporte dans la page 279, il auroit vu très facilement que ce Pyrame étoit plus jeune que Juan d'Autriche. Strada, qu'il copie, raporte que Don Juan avoit envoié en Bourgogne son prétendu frere, pour l'y faire étudier; & qu'aiant su que Pyrame avoit bien-tôt jetté bas les Livres, & s'étoit plongé dans la débauche, il l'avoit fait mettre en prison. Voilà son état à la mort du Prince. Le Roi d'Espagne, aiant égard à la recommandation de Don Juan, écrivit au Duc de Parme de favoir l'inclination de Pyrame. Le Duc lui aprit qu'il en avoit reçu une Lettre, où le jeune homme se reconoissoit mal propre & sans inclination aux Lettres, & qu'il souhaitoit de porter les armes. Le Roi ordonna qu'il fît son aprentissage de guerre sous le Duc de Parme, & lui assigna une pension de trente écus par mois. Voila jusqu'où le P. Strada le conduit (5).

(4) Vie de D. Jean d'Autriche, pag. 10.

(5) Strada, Decad. I, pag. 627.

BLONDEL (DAVID) Ministre Protestant au XVII siecle, a passé pour un des hommes du monde qui avoit la plus grande conoissance de l'Histoire Ecclésiastique, & de l'Histoire Civile. Il étoit de Châlons en Champagne *(a)*, & il fut reçu Ministre dans un Synode de l'Ile de France, l'an 1614 *(b)*. Il exerça son Ministere à Houdan, auprés de Paris. Il commença d'écrire peu d'années aprés pour la cause de ceux de la Religion; car il fit imprimer à Sedan, en l'année 1619, un Ouvrage intitulé, *Modeste Déclaration de la sincérité & vérité des Eglises Réformées de France.* C'étoit une Réponse aux invectives de trois ou quatre Ecrivains du Parti contraire, & en particulier à celles de Mr. l'Evêque de Lusson, qui a été si conu depuis sous le nom de Cardinal de Richelieu. Dès lors, Blondel fut regardé comme un sujet de grande espérance. Aussi eut-il toûjours des emplois d'honneur dans les Synodes. Il fut Sécrétaire plus de vingt fois dans ceux de l'Ile de France *(c)* *(A)*. On le députa quatre fois de suite aux Synodes Nationaux *(B)*, où il ne manquoit jamais d'être choisi pour dresser & pour recueillir les Actes. Ce fut lui, aparemment, que le Synode National de Castres députa au Roi l'an 1626, & qui remercia Sa Majesté, au nom de la Compagnie *(d)*. Sa *Harangue* est tout du long au XII Tome du Mercure François. Ce même Synode le chargea d'écrire pour la défense du Parti *(e)*. J'ai ouï dire qu'on avoit principalement en vûe les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas qu'aucun Protestant fût plus capable que Blondel de les détruire. Effectivement il avoit une mémoire prodigieuse *(C)*, & une lecture tout-à-fait vaste; & il ne manquoit pas de pénétration, pour faire des décou-

(a) Catalaunensis, & non pas Cabilonensis, de Châlon sur Saone, comme on l'assure dans le Diarium de Witte.

(b) Voiez la Preface qu'il a mise au devant d'un Livre de Mr. Daillé intitulé, Apologia pro duabus Synodis Nationalibus.

(c) Voiez la même Preface.

(d) Si je ne l'assure pas, c'est parce qu'il n'en dit rien lors qu'il parle de ce Synode. Outre que le Mercure François ne dit pas David Blondel, mais simplement Blondel. Or il y avoit plus d'un Ministre de ce nom en ce tems-là.

(e) Voiez la Preface citée ci-dessus.

QUELLE étoit l'Ecriture de Blondel.

(A) *Il fut Sécrétaire plus de vingt fois dans les Synodes de l'Ile de France.*] Mr. Des-Marets, le Professeur de Groningue, veut qu'on ait choisi Blondel pour cette fonction, à cause de la beauté de son écriture. *In astimio fuit apud suos fratres à quibus sæpè propter calligraphiam factus est Actuarius synodorum: nunquam tamen in ulla earum vel nationali vel provinciali Præsidis aut Assessoris gradum obtinuit* (1). On ne lui donna jamais, ajoûte-t-il, la Charge de Modérateur, ou d'Adjoint au Modérateur, dans les Synodes. J'ai ouï dire que l'écriture de Blondel étoit la plus nette & la plus distincte qui se pût voir; mais extrémement menue, desorte qu'en peu de lignes il pouvoit faire de longues Remarques à la marge d'un Livre imprimé en grand papier.

(1) Maresius, in Refutat. Præfat. Apologet. Curcellæanæ, pag. 104.

(B) *On le députa quatre fois de suite aux Synodes Nationaux.*] L'un de ces quatre Synodes ne fut pas celui d'Alez en 1620, comme l'a cru Mr. Des-Marets (2). La méprise ne seroit qu'une bagatelle, s'il n'avoit pas ajoûté que du Moulin, Modérateur de ce Synode, fut extrémement traversé par Blondel, Sécrétaire de la Compagnie; & s'il n'eût débité cette mesintelligence comme la cause de plusieurs autres évènemens. *Quantum autem Molinæus suos alios duos ex ordine Ministros Condepmatos infensos habuerit in illâ functione in quâ ipse Synodi Præses, Blondellus Secretarius fuit, & eum sæpius querentem audivi, & eventus ipse docuit. Cum enim, &c* (3). Voila une considération qui doit obliger les Ecrivains à eviter jusqu'aux plus petites fautes. Ce qui est petit en soi-même ne l'est plus après les fausses conséquences & les fausses supositions qu'on y ajoûte.

(2) Idem, ibid. pag. 241. Voiez la Replique de Courcelles; elle est à la tête du Quaternio Dissertationum.

(3) Maresius, in Refut. Præfat. Apologet. Curcellæanæ, pag. 243.

(C) *Il avoit une memoire prodigieuse.*] Mr. Colomiés en dit une chose qui en peut donner une grande idée, autant que quoi que ce soit. *J'ai apris de Mr. Vossius*, dit-il (4), *que Mr. de Saumaise étant à Paris évitoit autant qu'il pouvoit de se rencontrer en visite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur*, & omnia in numerato habebat, etiam locos integros authorum, *au lieu que l'autre quoi qu'il eût une prodigieuse mémoire*, sæpè silebat. Des gens, qui avoient ouï Blondel en contestation, m'ont assuré que sa langue alloit comme un torrent, & qu'il parloit de toutes sortes de choses avec une facilité surprenante, sans hesiter jamais sur les noms propres, ni sur les années: quelquefois même, il savoit dire en quel jour du mois & de la semaine

(4) Colomiés, Mélanges Historiques, pag. 14, 15.

découvertes, & pour tirer des conséquences avantageuses d'un fait. Son Style étoit rude, & embarassé d'un peu trop de parentheses (*D*); mais qu'importe, cela l'eût-il empêché de réfuter une fausseté? Il a paru par l'évenement, qu'il ne se fit pas une afaire de la Réfutation de Baronius (*E*), & qu'il s'apliqua beaucoup plus à d'autres choses. Il fut demandé au Synode National de Charenton, l'an 1631 par la Province d'Anjou, pour être Professeur en Théologie à Saumur (*f*): mais cette demande n'eut point de suite; soit qu'on crût, que comme il n'avoit aucun talent pour la Chaire (*F*), il étoit moins propre qu'un autre à l'instruction des Etudians en Theologie; soit qu'on crût que s'attachant uniquement à l'Histoire qui étoit son fort, il pourroit se mieux signaler pour le Parti. Quoi qu'il en soit, il demeura attaché à la Province de l'Ile de France. Le Synode National de Charenton le fit Professeur honoraire, l'an 1645 (*G*), avec une pension convenable; ce qui ne s'étoit jamais pratiqué envers personne (g) (*H*). Les Eclaircissemens sur l'Eucharistie (*h*); un gros Livre *de la Primauté de l'Eglise* (*i*); le *Pseudo-Isidorus & Turrianus vapulantes* (*k*), qui est un Ouvrage contre les Epitres Décrétales; le Traité des Sibylles (*l*), où il s'inscrit en faux contre les Oracles qu'on leur attribue, & où il réfute l'ancienne pratique de la priere pour les morts; le Traité *de Episcopis & Presbyteris* (*m*); plurent beaucoup aux Protestans: mais quelques-uns d'eux desaprouvérent qu'il ne s'attachât pas tout entier à la Controverse, & qu'il se mêlât dans les Disputes de l'Histoire Civile, comme quand il fit un Ouvrage *de Formulâ regnante Christo* (*n*). Il y en eut aussi, qui furent scandalisez du Livre qu'il publia pour montrer que

(*f*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de ses Actes Authentiques.*

(*g*) *La Préface citée ci-dessus Citation* (*b*).

(*h*) *A Rouën, en 1641, in 8.*

(*i*) *A Geneve, en 1641, in fol.*

(*k*) *A Geneve, en 1628, in 4. Voiez, touchant ce Pseudo-Isidorus, la Remarque* (*N*).

(*l*) *A Charenton, en 1649, in 4.*

(*m*) *A Amsterdam, en 1646.*

(*n*) *A Amsterdam, en 1646, in 4.*

maine tels & tels faits étoient arrivez. Ceux qui ont fait l'Oraison funebre de Jean Caspar Lentzim, disent que Blondel, déjà aveugle, l'entretint pendant quatre heures du gros Livre qu'il méditoit contre Chifflet; qu'il l'en entretint, dis-je, avec des effusions de memoire qui épouvanterent les Auditeurs. *Quo* (malo cæcitatis) *nonobstante Amstelodami eum salutantes non admisit modo, sed per 4 horas Operis sui quod pro re* Gallica *contra* Chiffletium Hispanicæ *causa patrocinantem spissum moliebatur, summam eis exposuit, qui ad prodigiosam tanti virimemoriam obstupuerunt* (5). Nous allons entendre deux hommes, qui quoi qu'apointez contraires en mille choses, & nommément sur le chapitre de l'amitié pour David Blondel, s'accordent sur le prodige de sa memoire. Ils s'accordent aussi sur la pauvreté de son style; mais l'un d'eux prétend que Blondel fut si estimé en France par les Catholiques Romains, que pour le tenter, on emploia jusqu'à la promesse d'une Mitre. Je raporterai tout le Passage. *Vir excellens fuit noster Blondellus,* . . . . *nam ut prætercam ingenii acrimoniam, judicii soliditatem, memoriam ad prodigium usque felicem, eloquentiam temporaneam, (qua tamen, ut nihil est ab omni parte beatum, non ita elucet in scriptis, profunda quidem ubique eruditionis, sed quorum gratiam obscuritas aliquando imminuit) ad hæc naturæ dona indefatigabilis diligentia, quâ non vulgarem linguarum Latinæ, Græcæ, Hebraicæ, ut & Italicæ quoque & Hispanicæ, notitiam sibi comparaverat, omne Scriptorum genus pervolverat, & eorum opes in divitem illum cordis sui thesaurum recondiderat. Adeo ut nihil esset, sive magnum, sive parvum, in Libris Patrum, Actis Conciliorum, Disputationibus Theologorum, & in Historia vetere ac recenti, tam sacrâ tum profanâ, quod ejus cognitionem effugeret, & de quo, interrogantibus, accuratè illico non responderet, nullusque cum eo familiariter versaretur, qui non semper doctior ab ejus colloquiis discederet. Quare omnes qui noverant, stupenda ejus eruditioni assurgebant, non solum Protestantes, sed etiam Catholici Romani, qui ipsum vel infula Episcopalis, quamdiu cælebs vixit, vel magnæ alicujus in Aulâ, aut in Curiâ dignitatis illicio in partes suas pertrahere parati erant, nisi religiosiorem comperissent, quam ut mundanarum opum aut honorum splendore caperetur. Quid dicam de morum suavitate, de modestiâ, de candore, & aliis virtutibus quibus omnes honestos viros ad sui amorem rapiebat* (6)? Ecoutons maintenant l'adverse partie. *Laudibus quas hic, Carcellae, in Blondellum congeris, calculum meum integrum adjicio: Fuit vir multi-juga lectionis, portentosa memoria, jucunda admodum conversationis* (7); *ut præsertim, qui in aliorum consortio audire malunt quam loqui, ut tam parum valdè adsertes ut apud quoseruditissimos suos Sermones, linguâ præsertim nostrâ, torrentis instar ad multas horas fundere poterat, de quâcunque materiâ ex improviso cum disserere oporteret, quam frigidus erat & ingratus ubi præmeditatè publicè docere debebat; prout stylus ejus utrâque linguâ tam intricatus est & tot hyperbatis scatet, suprà diffusissimum quemlibet Asiaticismum* (8), *ut sine fastidio legi non possit, Lectorque attentus oblitus sit sæpè quomodo periodum inceperit, ubi pervenit ad illius finem* (9). Il avoit dit dans la Préface de ce même Livre: *Decennium est præter propter, cùm primum ejus ab de re* Diatribe *prodiit. Sed cum Gallicè tantùm scripta esset, nec eo stylo qui suum Lectorem alliceret, (nam quam fuit memoriosus & multæ lectionis, tam dorεgνuvτi laboravit, parumque fœlix fuit in suis conceptibus, sive patriâ sive Latinâ linguâ exprimendis;) tandem visus est voluisse omni sermone eruditorum extare.*

(*D*) *Son Style étoit rude, & embarrassé d'un peu trop de parentheses.*] Nous avons déjà raporté le jugement que Des-Marets & Courcelles ont prononcé là-dessus: joignons-y celui d'un Jésuite. *Cum Blondellus propter sinuosas inconditas plerumque orationis ambages & inextricabiles παρενθέσεων καὶ ὑπερβατῶν labyrinthos minus gratus politis lectoribus esse soleat, & bona causa offusis tenebris sæpius incommodaverit, operæ pretium visum fuit eamdem reciprocare serram* (10). Il veut dire qu'il a retouché la Question de la Papesse. Chifflet raconte qu'une Dame de Paris, à laquelle Blondel avoit donné son Volume des Sibylles, en lut quelques pages sans y rien entendre, & dit à l'Auteur, qu'il feroit fort à propos que cet Ouvrage fût traduit en meilleur François, & qu'elle

(5) *Apud* Paulum Freherum, Theatri pag. 1580.

(6) Steph. Curcellæus, in Præfat. Apologeticâ. Mr Daillé *exprime en beaux termes, & plus brièvement, tout cet Eloge, en lui dédiant* l'Apologie des Eglises Reformées. *Voiez dans* Pope Blount *plusieurs autres Eloges semblables.*

(7) *Il avoit dit dans son* Exercit. III de Gratiâ & Redempt. num. 22, ἀνεσυβλονdelius, Photius ille nostri sæculi, & omnis antiquitatis, quoad vixit, βιβλιοθήκη ἔμψυχος.

(8) *N'auroit-il pas mieux dit* Asiaticismum? *car c'est le Style Asiatique, qui passoit pour trop diffus.*

(9) Maresius, in Refut. Præfat. Apologet. Curcellææ.

(10) Philippus Labbe, in Joannis Papissæ Confutat. everso, ad calcem I Vol. de Script. Ecclesiast. pag. 2…

étoit bien fachée & bien surprise qu'on ne l'eût pas fait encore (11).

(*E*) *Il ne se fit pas une afaire de la Réfutation de Baronius.*] On n'a trouvé après sa mort que des *Notes* qu'il avoit écrites sur les marges de son Baronius. Sa maniere d'écrire en caractères fort serrez & fort menus fait bien que ces Notes-là sont plus nombreuses; mais enfin, ce n'est point ce qu'on apelle la Refutation d'un Auteur. Les Magistrats d'Amsterdam achetérent cet Exemplaire de Baronius, & le donnérent à la Bibliotheque de leur ville. C'est là que ceux, qui veulent conoître ce que c'est que le travail de David Blondel contre les Annales de Baronius, peuvent contenter leur curiosité. Un Ministre Bearnois (12), réfugié à Amsterdam plusieurs années avant la Revocation de l'Edit de Nantes, dit que les Bourgmaîtres de cette ville l'aiant chargé de ruiner de fond en comble les XII Tomes de Baronius, il l'a fait sans peine, par l'assistance de Dieu: & que non seulement il a copié les Notes de David Blondel, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Messieurs, mais aussi qu'il les a collationnées avec les Annales de Baronius, Livre qu'il n'avoit jamais vu auparavant; & que comme il a découvert des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettroit un péché d'irreligion, s'il ne les publioit pas. *Quum mihi demandata foret ab amplissimis Resp. Amstelodamensis Consulibus provincia funditus evertendorum Annalium 12 tomis comprehensorum . . . . Deo cooperante nil arduum esse comperi. . . .* (13). *Ut eorum* (Consulum Amstelodamensium) *jussu quæ Blondellus . . . . animadverterat non tantum exscripta, sed etiam cum Baronianis collata, ... publico darem* (14). . . . . . *Non possui ferio postumas Animadversiones Blondelli . . . . cum Chronologicis Baronii narrationibus nunquam antea mihi visis conferre, quin simul. . . . .*] *Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit impio sepelire silentio* (15). Il publia donc un Livre l'an 1675, intitulé *Anti-Baronius Magenalis*, qui contient 140 pages in folio. Dans mon Exemplaire, le Titre ne fait aucune mention de David Blondel; mais dans le Journal des Savans (16) le Titre contient cette queue, *Quibus accesserunt quædam ad Baronium Animadversiones Davidis Blondelli.* D'ailleurs le Titre marque l'an 1679. Ne doutez pas qu'il n'y ait en là un tour de supercherie de Libraire. Aparemment, on ne vendoit point le Livre, & on s'avisa au bout de quatre ans d'en rafraîchir le Frontispice, & d'y promettre merveilles sous le nom célèbre de David Blondel. La vérité est que Blondel n'occupe presque point de place dans ce Livre, & que si l'on jugeoit de ses Notes marginales par cet endroit-là, on les mépriseroit extrêmement (17).

(*F*) *Il n'avoit aucun talent pour la Chaire.*] Voiez ce qu'on cite de Samuel Des-Marêts à la fin de la Remarque (*C*). J'ai ouï dire que Blondel ne prêchoit pas par méditation, & qu'il avoit une extrême peine à aprendre ses Sermons mot à mot. Ainsi la Chaire n'étoit nullement son fait.

(*G*) *Le Synode National de Charenton le fit Professeur honoraire.*] Dès lors, il fut censé libre de tout engagement avec un Troupeau: il ne fut plus obligé à la résidence; il eut pleine permission de se fixer à Paris, pour être à portée de consulter commodément les Bibliotheques. Ce furent les raisons qui obligerent le Synode à lui conférer ce titre: voici mon garant. *Posterior* (Synodus) *Blondello honorarii Professoris nomen & stipendium assignaverat, soluto vinculo quo suæ Ecclesiæ tenebatur, & factâ ei facultate sedes suas ob commoditatem Librorum ipsi necessariorum ad Baronii promissam refutationem figendi Lutetiæ* (18).

(*H*) *Il fit un gros Livre* de la Primauté en l'Eglise.] Cet Ouvrage est fort estimé, & réfute savamment le Cardinal du Perron. L'Auteur en préparoit une seconde Partie, comme nous l'aprend Mr. Colomiés. *J'ai oui dire à Mr. Daillé*, dit-il (19), *que Mr Blondel avoit laissé une Continuation de la Primauté en l'Eglise, presque aussi grande que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un Ministre qui se tient auprès de Leyde, nommé Courcelles, fils de celui qui se fit Arminien,*

(11) Chifflet. in Imagine Davidis Blondelli, pag. 6.

(12) Nommé Magendie.

(13) Magendie Anti-Baronius, Epist. Dedicat.

(14) *Ibidem, in Præfat.*

(15) *Ibidem.*

(16) *Du 10 Juillet 1679, pag. 228.*

(17) *Voiez Mr. Baillet, dans le num. 156 des Anti.*

(18) Samuel Maresius, Refutat. Curcell. pag. 104.

(19) Colomesius Opuscula, pag. 99.

que ce qu'on débite touchant la Papesse Jeanne est une fable ridicule (*I*). Après la mort de Vossius,

(*I*) *Quelques-uns furent scandalisés du Livre qu'il publia . . . . pour montrer que ce qu'on debite touchant la Papesse Jeanne est une fable ridicule.*] Je n'ai pas voulu me servir d'une Proposition universelle, quoi qu'un fort zèle Theologien de Groningue s'en soit servi. *Alius quæstiunculas de Johanna Papissa Historiâ per ipsum suggillata ac in fabulam commutatâ, non sine offensione omnium Protestantium* (20). J'aurois craint qu'on n'eût regardé cela comme un trait de médisance. Je me suis donc contenté de dire que cet Ouvrage de Blondel scandalisa quelques Protestans. C'est un fait incontestable. Les raisons, que je m'en vais raporter de ce scandale, sont si peu glorieuses, ou même si honteuses, que si le Théologien de Groningue ne les avoit avouées, je croirois que le Professeur Arminien d'Amsterdam les impute aux Reformez, pour les tourner en ridicule, ou pour les rendre suspects d'un énorme entêtement. Courcelles est le Professeur Arminien dont je parle. Il dit qu'aussi-tôt que l'Ouvrage de Blondel eut vu le jour, il y eut des gens qui le condamnérent sur l'étiquette du sac. Ils n'attendirent pas qu'ils l'eussent lu: ce leur fut assez de savoir le but de l'Auteur, pour dire qu'il en avoit très-mal usé, & pour se plaindre violemment qu'il leur ôtât un sujet d'insulter les Catholiques Romains. *Non defuerunt qui audito solum ejus argumento damnatoriam confestim sententiam ferrent, indignati quod materia sibi eriperetur Romano-Catholicis posthac insultandi, & muliebrem Romæ Pontificiam sedem aliquando tenuisse objiciendi* (21). Ils cherchérent les motifs de cette conduite de Blondel; & au lieu de croire qu'un homme qui avoit tant lu, & dont les lumieres étoient si vastes, avoit pu découvrir le foible de ce beau Conte, ils soutinrent que la bonne foi n'avoit nulle part à son action; qu'il cherchoit un bon Benéfice; & qu'afin de l'obtenir, il avoit fait sa cour au Pape de Rome. *Præterea illos quos non pudet jactare Blondellum in fabulam transformare molitum esse quod certa plurium Historicorum fides de Johannâ prodidit, ut Pontifici Romano gratificaretur, & ob eo pingue aliquod beneficium extorqueret* (22). Celui qui raporte ce jugement téméraire, le refute tout aussi-tôt, par une raison tirée des choses desobligeantes pour le Papisme, qui sont dans ce Livre de Blondel. *Malignam istam suspicionem scriptum, inde calumniandi ansam arripuerunt, plane jugulat, in quo tantum abest ut partium illarum gratiam ambiverit, ut contra multis in locis acriter eas pungere non dubitarit.* Il ajoûte une autre raison prise de ce que l'Ouvrage de la Primauté en l'Eglise s'imprimoit lors que l'Auteur travailloit à celui de la Papesse. D'autres furent moins iniques: ils avouérent que l'Auteur avoit réfuté l'Histoire de la Papesse par des raisons si puissantes, qu'ils ne voioient pas qu'on pût y oposer rien de bon; mais ils trouvérent fort mauvais qu'il eut abusé de son loisir & de sa science pour refuter une tradition de cette nature. *L'intérêt des Protestans*, disoient-ils, *demande qu'elle soit vraie: pourquoi faut-il qu'un Ministre en montre la fausseté? Ne valoit-il pas mieux laisser aux Papistes le soin de nettoier leurs ordures? Meritoient-ils qu'on leur rendît en cela quelque sorte de bon office; eux, qui ne cessent de déchirer la memoire des Réformateurs?* Voilà quel étoit le langage des plus moderez; & c'est ainsi que l'on parlera toujours, lors que l'intérêt de Parti aura plus de part à ce qu'on dira, que les idées de l'ordre, que les idées de l'honnête, que l'amour de la vérité en général. Je dis *en general*; & ce sont deux choses bien différentes, qu'aimer la vérité en elle-même, & qu'aimer le Parti que l'on a une fois pris pour le véritable, & que l'on est bien résolu de ne prendre jamais pour faux. *Alii ergo Auctorem & Opus paulo æquiores, fatentur quidem ipsum tam efficacibus opinionem vulgarem argumentis impugnasse, ut non videant quid ad illa reponi cum specie possit: sed tamen ajunt non debuisse otio suo & eruditione abuti, in confutandâ fabula quam pro vera historia habere Protestantium interfuit. Præstitisse sordes suas Pontificiis eluendas relinquere: indignos enim esse quibus nostri operam eâ in re suam commodent; cum Lutherum, Zuinglium, Calvinum, aliosque Protestantium Doctores, soleant atrocibus conviciis proscindere, quibus illorum memoriam, quantum in se est, toti mundo odiosam reddant* (23). Mr. Des-Marêts, qui a refuté Courcelles, ne nie point qu'on ne fît ces jugemens, & ne dit point que l'on eût tort en cela. Au contraire, il confirme le mieux qu'il lui est possible la pensée de ceux qui disoient que Blondel composa ce Livre, pour faire sa cour aux Catholiques Romains. *Nec potuit id consilium Blondelli non displicere bonis inter Protestantes, quibus monstri quid alere visa est præpostera hac diligentia in agendâ causâ adversariorum, ac si ipsimet ei pares non essent* (24): & il raporte (25) un passage du Sieur Congnard, Avocat de Rouen, qui avoit écrit contre Blondel, & qui avoit dit que la plûpart des Réformez furent étrangement surpris du dessein de cet Auteur, & qu'ils jugérent qu'il avoit voulu, ou faire montre de sa lecture, ou se mettre bien dans le grand monde. Voiez ci-dessous la Remarque (*P*). L'Eglise Romaine est toute remplie de gens qui jugent la même chose de ceux qui réfutent les Légendes: on les traite d'Hérétiques, ou de fauteurs d'Hérétiques; desorte que de part & d'autre, un Homme, qui n'a point pour but de se confirmer par ses recherches & par ses études dans tous les préjugés de sa Communion, s'expose à de grans inconvéniens.

Au reste, ce que Blondel a écrit sur la Papesse a paru en divers tems, & en deux langues. On imprima à Amsterdam, en 1647, son *familier Eclaircissement de la Question, si une femme a été assise au siege Papal de Rome entre Leon IV & Benoît III.* Après sa mort, le Sieur de Courcelles fit imprimer en Latin ce même Ouvrage, mais beaucoup plus ample, à Amsterdam, l'an 1657. En voici le Titre, *de Joannâ Papissa, sive famosæ Quæstionis, an fœmina ulla inter Leonem IV, & Benedictum III, Romanos Pontifices medio sederit, Ανάκρισις.* Courcelles assure que l'Auteur retint chez lui son Manuscrit plus de neuf ans; & qu'en commençant à y travailler, il ne songeoit à rien moins qu'à l'impression (26). Il avoit seulement la complaisance d'examiner une matiere sur laquelle l'un de ses amis l'avoit consulté; mais il se laissa vaincre enfin aux pressantes sollicitations de ses amis, qui l'assurérent que cet Ouvrage plairoit beaucoup aux curieux de l'Histoire Ecclésiastique. Mr. Des-Marêts assûre que Blondel nia qu'il eût eu aucune part à l'impression de son Livre, & que par cette protestation il tachoit de diminuer le scandale, & d'éviter la censure du Synode. *Quam* (promulgationem) *tum etiam Blondellus ut se inscio factam excusabat, ad offensionem elevandam, & censuram synodicam cautius declinandam* (27). Il ajoute que le Manuscrit ne fut pas envoié tout droit en Hollande, mais de Paris à Londres, & de Londres à Amsterdam: tout cela par précaution contre les censures qu'on avoit à craindre; *Ut si lis ulla super ejus editione suo Autori moveretur, eadem præsto esset excusatio quâ hodie utitur Dallæus.* Franchement, je ne croi pas que cet Ouvrage ait été mis sous la presse sans le su & le consentement de l'Auteur. Mr. Menage contoit une chose qui fait à notre sujet, & qui témoigne qu'il n'avoit pas bien retenu les principales circonstances; car il ignoroit l'Edition Françoise. *C'est moi*, disoit-il (28), *qui suis cause que David Blondel a fait imprimer son Traité de la Papesse Jeanne. Il n'avoit fait d'abord qu'un Discours en François, qu'il me prêta, & que je gardai quelque tems. Je le prêtai ensuite à Mr. Nublé, qui le garda près d'un an. David Blondel vint ensuite me le redemander, & je ne voulois pas le lui donner d'abord, parce que je craignois qu'il ne voulût le supprimer. Je lui dis que c'étoit un Ouvrage qui meritoit d'être imprimé, & qu'apparemment il vouloit en frustrer le public; mais il m'assura si fort qu'il vouloit y travailler & le faire imprimer, que je luy rendis. En effet, il le fit imprimer en Latin, mais tout autre qu'il n'étoit auparavant.* On dit que Mr. de Saumaise, sur les premieres nouvelles de ce Livre de Blondel, s'écria, *Qu'on me l'aporte, je le dissiperai en soufflant une fois dessus.* Cum primum ejus fama ad Cl. Salmasii diffusissimæ eruditionis, ut omnes sciunt, viri aures pervenisset, excidit ipsi ut parum considerate diceret, *tradatur mihi Liber, ego illum uno halitu dissabo* (29). Blondel lui envoia l'Original de son Ouvrage Latin, & n'exigea aucune condition, si ce n'est qu'on le publiât tout entier, ou à la tête ou à la fin de la Réponse. Saumaise accepta cette condition, & vécut encore six ans; mais quoi qu'il eût promis de répondre, il ne le fit pas, & l'on ne trouva quoi que ce soit parmi ses papiers qui concernât la Réfutation de Blondel (30). Le même Courcelles, qui debite tout cela, assûre que Rivet lui avoit écrit qu'il doutoit qu'on pût répondre solidement à Blondel, *Valdè se dubitare an benè ei responderi posset, & cum lectoris cordati satisfactione.* Un Avocat de Rouen, nommé Congnard, répondit au Livre François, justement la même année que Blondel mourut. Des-Marêts répondit au Livre Latin, un an après qu'il eut été imprimé, & l'insera tout entier dans sa Réponse; ce qui est une preuve évidente, qu'il n'avoit point aperçu les grandes difficultez qui mettoient en peine Rivet, ou qu'il croioit les avoir pleinement levées. Car on n'a jamais l'imprudence de publier tout entier l'Ouvrage auquel on répond, lors qu'on est persuadé qu'on n'a pu répondre à plusieurs difficultez: on prend le parti en ce cas-là de choisir ce que l'on veut dans l'Ecrit de l'Antagoniste, & de faire semblant de n'avoir point vu ce à quoi l'on ne sait que repliquer. Il y a cent Livres contre lesquels on ne diroit rien, si l'on étoit obligé de les inserer tout du long dans sa Réponse (31). Il n'y a pas long tems que Mr. Spanheim le Professeur en Théologie a écrit pour rétablir la Papesse Jeanne (32). Il n'a pas été rebuté par les embarras qui inquietoient Rivet & Saumaise. On peut dire de son Livre, & de celui de Des-Marêts, que s'ils ne peuvent pas convaincre toutes sortes de Lecteurs, que l'Histoire de la Papesse soit véritable, ils les peuvent du moins convaincre de l'habileté & de la science de leurs Auteurs.

Une Lettre de Mr. Sarrau m'aprend que Blondel, à la priere de quelques personnes, aiant examiné la Question de la Papesse, trouva que le sentiment commun étoit fabuleux, & composa sur ce sujet un Livre Latin. Les uns aprouvérent cela, les autres le condamnérent: ceux-ci prétendirent qu'un Protestant se rendoit infame, lors qu'il attaquoit les sentimens ordinaires de son Parti. *Quasi probrosum foret viro Protestantium partibus addicto, quidquam attulisse, quod vulgatas suarum opiniones convelleret* (33). Blondel eut égard aux terreurs paniques des esprits foibles, & mit son Ouvrage entre les mains de Mr. Sarrau, afin de pouvoir le refuser à des personnes, qui, contre son intention, auroient pu le publier. Il retoucha cette matiere l'an 1639, à cause qu'il se répandit un bruit qu'il detruisoit amplement l'Histoire de la Papesse, dans un Livre qui s'imprimoit en ce tems-là. C'étoit celui de la Primauté du Pape. Pour n'avoir pas la peine de feuilleter tous les cahiers d'un si gros Livre, on s'informa de lui touchant ce bruit qui couroit. Il répondit qu'il ne parloit point de cela dans l'Ouvrage

(20) Maresius, Exercitat. III de Gratiâ, num. 42. *Il dit dans sa Reponse à Courcelles, pag. 211, qu'omnes Reformati n'auroient voulu conseiller la composition d'un Livre si scandaleux*, omnes Reformatorum repenes quod illi autem existiment ipsum scandalosæ Scriptionum.

(21) *In Præfat.* Apologet. *apud* Maresium, pag. 312.

(22) *Idem, ibid.*

(23) *Idem, ibid. pag.* 314.

(24) Maresius, Exercit. III de Gratiâ, pag. 312.

(25) *Ibidem, pag.* 316.

Faits concernant le livre de

David Blondel sur la Papesse.

(26) Curcellæus, *in Præfat.* Apologet. *apud* Maresium, Exercit. III de Gratiâ, *pag.* 314.

(27) Maresius, in Refutat. Præfationis, pag. 324.

(28) Menagiana, *pag.* 344 *Edit. de Hollande.*

(29) Curcell. in Præf. Apologet. apud Maresium, in Refut. Præfat. pag. 324.

(30) *Idem, ibid.* Des-Marêts *avoue les promesses de Saumaise*, Id non præstitit Salmasius cujus ipsum fecerat amicus &c. multis sæpè, in Refut. Præfat. pag. 328.

(31) *Mr Arnauld s'est imaginé que son Livre du Renversement de la Morale était de cette nature. Voiez les* Nouv. de la Republique des Lettres, *Mois de Novemb.* 1684, *Article* XI, *pag.* 971.

(32) *Cet Ouvrage, mis en François par Mr. Lenfant, Ministre de Berlin, a été imprimé à Amsterdam, en 1694. [Et reimprimé à la Haye en 1720 par les soins de Mr. Des Vignoles.* Avis de l'Ed. d'Amst.]

(33) Sarrav. Epistola CLXXVIII, pag. 181 *Edit. Ultrajectinæ.*

fius, il fut apellé pour lui succéder dans la Profession de l'Histoire, par les Curateurs de l'Ecole Illustre d'Amsterdam. Il s'y transporta l'an 1650, & continua les veilles & ses travaux avec son aplication ordinaire; ce qui, joint au changement d'air, lui atira beaucoup d'incommoditez, & lui fit perdre la vue. On assure qu'en cet état il ne laissa pas de dicter deux Volumes *in folio* sur la *Genealogie des Rois de France contre Chifflet* (o). On prétend qu'il entreprit cet Ouvrage à la priere de Mr. le Chancelier Seguier. Il se trouva en Hollande des esprits chagrins, qui tâchérent de le rendre suspect d'Arminianisme (*K*), & qui blâmérent les *Considérations Religieuses & Politiques* qu'il publia durant la guerre de Cromwel & des Hollandois. Il mourut le 6 d'Avril 1655, âgé de soixante quatre ans. Il avoit deux freres plus âgez que lui, tous deux Ministres: l'un s'apelloit *Moïse*, & l'autre *Aaron*. MOISE BLONDEL fut Ministre à Meaux, & puis à Londres, & publia un Livre de Controverse, qui témoigne qu'il avoit de l'érudition (*M*). On prétend que ses lumieres ne furent pas inutiles à son frere (*N*). Il étoit encore en vie l'an 1645 (*p*). Ce fut lui qui

(o) *Il a fait en Latin, & fut imprimé à Amsterd. en 1654.*

(p) *Cela paroit par une Lettre que* David Blondel *lui écrivit le 20 d'Aout 1645. On la trouve au commencement du Livre François sur la Papesse.*

vrage qui étoit alors sous la presse; mais afin qu'on sût quel étoit son sentiment, il composa un Traité François, qui étoit plus court que le Latin, & qui vint bientôt entre les mains de beaucoup de gens. Saumaise le vit à Paris l'an 1641. Mr. Sarrau ne voulut point dire comment cet Ouvrage fut envoié au Libraire Blaew, qui le publia à Amsterdam en 1647; mais il déclare que l'Auteur disoit que cette afaire avoit été ménagée à son insu. *Certè Auctor affirmat se inconsulto, quidquid id est procuratum fuisse* (34). Il ajoute, qu'après la publication de ce Livre, il y eut des gens qui louérent l'ingénuité de Blondel, & qu'il s'en falut peu que d'autres ne l'accablassent d'injures (35): les plus moderez le condamnoient d'imprudence. Quelques Lettres de Saumaise, où il promettoit de s'ériger en protecteur de la tradition que Blondel avoit rejettée, & de la rétablir bien-tôt & facilement, consolérent beaucoup ceux qui regrettoient la perte d'un Argument, qui, selon eux, terrassoit l'Eglise Romaine. *Recreasti animos eorum quibus dolebat ereptum sibi telum, ut arbitrantur, acutissimum, quo Roma in capite feriretur* (36). Mr. Sarrau fut un de ceux qui aprirent avec plaisir ce nouveau dessein de Saumaise; mais il l'avertit de prendre bien garde à cette entreprise. Notez qu'il lui envoia l'Ecrit Latin de Blondel, & qu'il lui marqua que Chamier, Pierre du Moulin, & Mr. Bochart de Caen, trois des plus doctes Ministres de France, croioient que l'Histoire de la Papesse étoit fabuleuse. Il n'oublie pas de dire que du Moulin, qui auroit pû plaisanter admirablement sur cette Histoire, n'y avoit jamais emploié le sel de ses railleries. *Multa certè cum scripserit* (Petrus Molinæus) *quibus Romanum flagellaverit pudorem, ab istâ tamen femina semper manum abstinuit & poterat tamen vir non infacetus alicujus liberalis joci inde captare occasionem.* Je ne croi pas que l'on se trompât, si l'on ajoûtoit Mr. Basnage à ces trois illustres Ministres qui tenoient pour fabuleuse l'Histoire de la Papesse Jeanne. Voiez ce qu'il a écrit là-dessus dans les termes d'Historien des raisons de chaque Parti (37): vous n'aurez pas de peine à comprendre quelle est sa pensée.

(*K*) *Des esprits chagrins . . . tâchérent de le rendre suspect d'Arminianisme.*] Il y a beaucoup de gens dans les païs étrangers, qui se font une fausse idée de la liberté Hollandoise, & de la servitude Françoise (38). Ils n'ont pas tort de dire que le Tribunal de l'Inquisition Espagnole est abhorré en Hollande; mais il ne laisse pas d'y avoir un assez bon nombre d'esprits soupçonneux, ombrageux, inquisiteurs, qui prenent garde quels amis on a, & qui fondent là-dessus mille jugemens téméraires, dont ils font part à beaucoup de gens de maison en maison, & sur tout à ceux qui peuvent servir ou nuire selon qu'ils sont prévenus ou pour ou contre. Le pauvre David Blondel s'imaginoit qu'en sortant de France, pour aller à Amsterdam, il passeroit de la servitude à la liberté; & il ne savoit pas qu'il s'alloit mettre sous les yeux de certains espions, qui lui feroient un crime atroce de ce qu'il auroit des liaisons d'honnêteté avec un ancien ami (39), qui avoit contribué à sa vocation, & dont la connoissance lui étoit d'un grand usage dans un païs inconnu. Il ne savoit pas que ces espions raporteroient tout ce qu'il diroit, & qu'on donneroit un sens sinistre à certaines choses qui lui pourroient échaper en conversation: si bien que la médisance fondroit sur lui avec toutes ses horreurs, & le feroit passer pour un homme qui conspiroit contre l'Etat & contre l'Eglise. Je n'avance rien que je n'aie lu dans les Ecrits d'un fameux Théologien, qui a pris la peine d'aprendre au public ce tissu de médisances. *Quod illi Apologia* (40) *Prologum galeatum præfixerit è vivo Blondellus . . . multùm detraxit de ipsum existimatione apud plerosque, ac si meditatus fuisset in gratiam Remonstrantium EVERSIONEM doctrinæ publicæ in his Ecclesiis* (41): *Aliis observantibus intimam illam & jugem quam cum D. Curcellæo familiaritatem colunt ex quo venit in Belgio: Aliis ad animum revocantibus liberiores quasdam voces ipsum in sententiam Augustini & Synodum Dordracenam: . . . . Aliis indignantibus quod justo profundius se commisisset negotiis hujus Reip.* (42) *in quâ erat recentior hospes* (43). Je laisse plusieurs autres mauvais bruits que cet Auteur ramassa à son grand regret, dit-il (44), & néanmoins, avec un soin si exact, que Mr. Daillé lui en a fait un très-dur reproche, après les avoir réfutez tous l'un après l'autre. *Hæc sunt quæ Epicrita contra clarissimi optimi & eruditissimi viri famam, aut finxit ipse, aut à malevolis plebeisque ingeniis excogitata magno studio conquirenda & corradenda & in publicam hominum lucem edenda putavit; quæ quàm sint putida, & ad id, quod agit, conficiendum inepta, omnes jam intelligunt. . . . Nunc quo nomine appellabo illam Epicritæ diligentiam, quâ ea quisquilias & nugas, partim futiles, partim falsas, plerasque dubias & incertas, aut ipse commentus est, aut ex otiosorum hominum circulis atque rumusculis studiosissimè collegit hoc animo, ut persuaderet eximium Dei servum, & post immensos in Christi vinea labores, è terris nuper in cælos receptum, hoc antequam moreretur, egisse ac meditatum esse, ut publicam Ecclesiæ, in qua degebat, doctrinam everteret* (45)? Depuis la mort de Blondel, les choses sont bien empirées; & principalement, depuis que certains esprits factieux & superbes sortis de France se veulent faire redouter par des coups d'essai d'inquisition. Voiez, je vous prie, comment un Ministre d'Allemagne (46) déplore le malheur de David Blondel, qui, quelque doux & pacifique qu'il fût, & quelques services qu'il eût rendus à la cause, ne laissa pas d'être exposé à mille morsures, & pendant sa vie, & après sa mort.

(*L*) . . . *& blâmérent les* Considérations Religieuses & Politiques *qu'il publia durant la guerre de Cromwel & des Hollandois.*] Nous avons vu dans la Remarque précedente, que ses ennemis tirérent de là l'une de leurs preuves de sa prétendue conspiration contre l'Eglise. Son Apologiste prétend que c'étoit par haine contre les Etats de Hollande, que l'on blâmoit les Considérations de Blondel (47): mais on lui replique que cet Ouvrage contient des choses qui devoient déplaire aux Etats de cette Province, & qui déplurent à quantité de gens de bien; & qu'il contient d'ailleurs beaucoup d'invectives contre les Parlementaires d'Angleterre, & contre les Princes, qui, au lieu de venger la mort du Roi Charles, se hâtérent de faire des ligues avec Cromwel (48). Cela veut dire, que si Blondel avoit encore vêcu deux ou trois ans, il eût couru risque de se voir accusé de crime d'Etat, pour avoir fait un Libelle contre la République d'Angleterre; un Libelle, dis-je, qui étoit une Censure violente de l'union qui régnoit après la mort de ce Ministre entre la Hollande & l'Angleterre.

(*M*) MOISE BLONDEL *fut Ministre à Meaux, ... & publia un Livre de Controverse, qui témoigne qu'il avoit de l'érudition.*] Ce Livre est intitulé *Jerusalem au secours de Geneve*: il fut imprimé à Sedan, en l'année 1624. L'Auteur justifie le sentiment des Protestans sur les Livres Apocryphes, par le suffrage des Juifs & des Peres. Le fameux Controversiste Pere Veron accuse Blondel de plagiat. *Jean Raineld Anglois*, dit-il, *a composé un gros Livre in quarto contenant 600 feuillets ou environ* (49), *intitulé* Censure des Livres Apocryphes du Vieil Testament, contre les Papistes, spécialement contre Robert Bellarmin. *M. DC. XI. . . . Des Pieces de ce gros volume est composé ou recueilli le Livre de Blondel, lors Ministre de Meaux, sur cette matiere, intitulé* Hierusalem & Rome au secours de Geneve (50). Je ne sai point si Veron a cru que ce Blondel, Ministre de Meaux, étoit David Blondel; mais il a été cause que Chifflet a pris l'un pour l'autre. Chifflet, avant que de publier sa Replique au gros Volume de Blondel, lâcha un petit Avant-coureur de trente pages, sous le Titre de *Imago Francici Eversoris Davidis Blondelli, Ministri Calvinistæ, Clypei Austrasiæ Liber prodromus.* Il dit là beaucoup d'injures à Blondel, qui ne lui en avoit pas été chiche; & il l'accuse nommément de plagiat. Il prétend que c'étoit un vieux péché en lui, & il le renvoie aux paroles du Pere Veron que l'on vient de lire. *Blondellum Novelade furaciorem, Boucheto, Dominico, ac Tenenero eorum inquietiore nihil novi est, antequam obtinet diuum plagiarium agit, non ignorat hoc Pilaa, non Tyttygias. Recordetur tyrocinii sui sedes dies tum apud Meldenses ministellum agens Geneva sua ab Hierosolymis & ipsâ Roma suppetias frustra quæsivit, de quibus Franciscus Veronus, &c* (51). Le voilà donc persuadé que son Adversaire étoit ce même Ministre de Meaux, qui avoit fait le Livre de Jerusalem au secours de Geneve; mais c'est attribuer à David Blondel ce qui n'est dû qu'à son frere Moïse. La méprise de Mr. l'Abbé de Marolles est moins considérable que celle-là. Il donne à Blondel le nom de Daniel, au lieu de celui de David. C'est dans le *Dénombrement* des Auteurs qui lui ont fait présent de leurs Ouvrages, ou qui ont parlé honorablement de lui. Il dit que Blondel lui fit présent de son Livre de la Papesse Jeanne, *s'étant servi*, ajoûte-t-il, *d'une Observation considérable que je lui fis un jour dans le cabinet de feu Mr. du Puy sur ce sujet.* Il dit la même chose dans son Histoire de France, & marque en quoi consistoit cette Observation.

(*N*) . . . . *Ses lumieres ne furent pas inutiles à son frere.*] Voici ce que je trouve dans le Professeur de Groningue. *Cæterum inde apud nostros, nostri sæculi Photius dictus est Blondellus, quod ex suis & sui fratris, Mosis Blondelli, viri pientissimi & diligentissimi, laboribus, veterum Pontificum Epistolas Decretales, quas jamdiu tamen nemo sanus volebat admittere, in suo* Pseudo-Isidoro & Turriano vapulantibus, *suam in veterum Canonum notitia peritiam abundè comprobasset, & infinitos* per

(34) Sarrau, Epistola CLXXVIII, pag. 181 Edit. Ultraj.

(35) Alii pœnè optimum virum convitiati, Ibidem.

(36) Ib idem.

(37) Basnage, Hist. de l'Eglise, Tom. I, pag. 408 & suiv.

(38) [illegible]

(39) C'est-à-dire, avec Courcelles, Professeur Arminien.

(40) Il parle d'un Ouvrage de Mr. Daillé touchant la Grace universelle.

(41) Voiez ce que dit ce même Auteur dans la Preface des Considerations libres & charitables sur les Actes Authentiques de Blondel.

(42) Voiez la Remarque suivante.

(43) Maresius, Exercit. III de Gratiâ, num. 22.

(44) Quæ omnia dici & jactari in illum eo minus aguis accidit quod summa mihi cum ipso necessitudo semper intercesserit. Idem, ibid.

(45) Dallæus, in Vindiciis Apolog. Part. III, Cap. VIII, pag. 421.

(46) Spizelius, in Infelice Literato, p. 698 & sequent.

(47) Curcellæus, in Vit. Apolog. pag. 349.

(48) Maresius, in Refutatione Præfat. pag. 409, 410, 512.

(49) Il'en contient plus de 600.

(50) Veron, II Partie, Controverse, des Livres Canoniq. Chap. VI, num. 3.

Méprise touchant notre Blondel.

(51) Chifletii Imago Francici Eversoris.

qui fournit le Manuscrit sur lequel l'Eclaircissement de la Papesse fut imprimé (q). J'ai oublié de dire qu'*Amand Flavien* est un faux nom, que David Blondel se donna à la tête d'un petit Livre *de la Liberté de Conscience*, qui fut oposé à la Bulle d'Innocent X contre la paix de Munster. Je n'ai point parlé non plus des grands efforts que firent les Catholiques pour attirer notre Blondel dans leur Communion. Un de ses Confreres, qui ne l'aimoit pas, a prétendu que ce n'étoit point une chose qui lui fit honneur. Sa pensée mérite quelque examen *(O)*. Il a soutenu aussi que Blondel jouïssoit d'une pension à la Cour de France, & que cela le détournoit de réfuter Baronius *(P)*.

(q) *La même Lettre s'assure. Voiez la Citation précédente.*

Il „ avoit une maniere d'étudier toute singuliere: il se couchoit par terre, & avoit à l'en„ tour de lui les Livres dont il avoit besoin pour l'Ouvrage qu'il faisoit (r) „. Celui qui m'aprend cela, le donne pour une chose *très-vraie*: il dit aussi que l'Anonyme, qui a fait des *Considérations libres & charitables sur le Recueil des Actes authentiques ramassez par Mr. Blondel*, s'apelloit Mr. Gauthier, & étoit Ministre aux environs de la Rochelle. Ce Recueil déplut beaucoup aux Théologiens qui avoient combatu Mr. Amyraut. J'ai vu une Lettre toute remplie de plaintes à ce sujet *(Q)*. J'en

(r) Ancillon, Mélange Critique, Tom. I, pag. 407.

per diligentissimè evolvisset Canones & Constitutiones Synodorum Nationalium Reformatarum, ejusdem Mosis fratris sui adjutus industria: cui comprobanda id proferre possim quod habeam in meo Musæo, ex manu Mosis Blondelli, præter excerpta quædam Patrum Græcorum & Latinorum, & Bellarmini opusculum de Scriptor. Eccl. *variis notis manuscriptis elucidatum, Disciplinam Ecclesiarum Galliæ accuratissimè scriptam, variis Scholiis ex Synodorum Nationalium decisionibus illustratam* (52). Remarquez que ce Professeur insinue qu'il n'étoit pas nécessaire de faire voir la fausseté des Décrétales. Reportez à cela ces paroles de Mr. Baillet; „ Au sujet *du faux* „ *Isidore*, le P. Sirmond apelloit Mr. Blondel *un enfonceur* „ *de portes ouvertes*, à cause de la chaleur & des efforts avec „ lesquels il a poursuivi ces deux Auteurs, dont la défaite „ n'étoit, ni difficile, ni fort considérable, après que tant „ de Critiques Catholiques avoient déja découvert les „ impostures d'Isidore, & que le procédé de Turrien avoit „ été sifflé & censuré par les plus judicieux d'entre nos Ecri„ vains avant lui (53) „. Rivet parle bien plus avantageusement de ce Livre de Blondel (54).

(52) Maresi. in Refut. Præfationis Curcellæan. pag. 652.

(53) Baillet, Jugem. des Savans, num. 871 des Critiques Historiques.

(54) Voiez Rivet, Oper. Tom. II, p. 1072.

(O) *Les Catholiques le voulurent avoir. . . . Un de ses Adversaires . . . dit que cela ne lui fait point d'honneur. Sa pensée mérite quelque examen.*] Courcelles avoit entre autres louanges donné celle-ci à David Blondel, que les Catholiques admiroient de telle sorte son érudition, qu'ils lui offrirent la Mitre pendant qu'il étoit à marier, & puis une belle Charge ou à la Cour, ou au Parlement, s'il vouloit abjurer son Hérésie (55). Des-Marêts répond que ce n'est pas un sujet de louange, tant parce que les Papistes tendent le hameçon en tout tems & en tout lieu, que parce qu'une honnête femme ne met point parmi ses éloges d'avoir résisté à des propositions impudiques. *Sed nec ad laudes ipsius pertinere mihi videtur quod eum libenter corrupissent pontificii, cum horum hamus ubique pendeat, nec soleat honesta matrona suis laudibus accensere quod impudicis sollicitationibus quondam restiterit* (56). Cette derniere Maxime n'est pas absolument vraie: elle a besoin d'être vue d'un certain côté, pour ne point paroitre fausse. Il est honteux à une femme qu'on lui ait fait des propositions d'amour: car cela fait voir qu'on n'a pas eu trop bonne opinion de sa vertu; & ainsi, toute femme, qui se vante d'avoir résisté à des sollicitations impures, fait savoir en même tems qu'elle n'avoit pas su mettre sa réputation sur le bon pied qu'il faloit, ou inspirer tout le respect qu'une femme vertueuse mérite. En ce sens-là, on doit admettre la Maxime du Censeur de David Blondel. On m'accordera sans doute que de deux femmes également belles & charmantes, & engagées dans le monde, celle qui n'auroit jamais essuïé aucune proposition mal-honnête auroit plus de lieu de se vanter, que celle qui auroit souvent repoussé le tentateur; car ce seroit une preuve que celle-ci n'auroit pas imprimé comme l'autre sur sa conduite ce caractere de sagesse, qui persuade qu'on seroit très-mal reçu, & qu'à coup sûr ce seroit peine perdue que de faire le soupirant, & ce qui s'ensuit. Il n'y a point de louange plus délicate, que de dire à un Ministre d'Etat, qu'il est semblable à Caton, à qui personne n'osoit demander une chose injuste. Scioppius s'est servi de cette pensée en louant un Cardinal: *Erga amicos porro quamvis eximia & constanti voluntate esse soleas, eam tamen cum quid momentis majoris petere instituerint, religionem adhibere soles, ut non temerè etiam quis te causa sua amicus velle sciat, vel sibi quicquam, vel amicis ausit postulare quod te tribuere vel indulgere minus dignum videatur, eaque re in te conveniat, quod de Catone Tullium dixisse legimus:* ô te felicem, M. Porci, à quo rem improbam petere nemo audet (57). Mais tournons la médaille, nous verrons que le Professeur de Groningue a mal censuré Courcelles. Il n'est pas vrai, généralement parlant, qu'une honnête femme ne doive pas s'estimer digne de louange, pour avoir souvent résisté à de mauvaises sollicitations. Toute famille, qui peut citer une telle ou une telle, qui ont résisté aux offres d'un grand Financier, ou d'un grand Prince, croit se couronner de gloire (58). Plus les tentations ont été fortes & frequentes, plus s'est-on assuré par de bonnes preuves que l'on aime l'honneur & la vertu, & que l'on est digne d'être estimée & louée. Il y a des Relations, qui portent que les plus honnêtes femmes en Espagne sont bien aises, quand elles sont seules avec un homme, qu'il leur demande jusqu'à la derniere faveur, & qu'elles trouvent fort mauvais s'il ne le fait point. Ce n'est pas qu'elles veuillent l'accorder; mais elles se font un plaisir de ne l'avoir pas accordée à des prieres ardentes. Après tout, on a eu raison de louer Blondel par l'endroit que Des-Marêts a critiqué. Les Catholiques de France n'auroient point emploié tant de promesses, s'ils ne l'eussent consideré comme une personne de grand mérite. Il y a beaucoup de difference entre un Ministre à qui l'on offre des honneurs s'il change de Religion, & une femme que l'on cajole avec des présens. L'action qu'on propose au Ministre n'est point mauvaise dans les principes de ceux qui en font la proposition, & l'on n'exige point qu'il la fasse pendant qu'il la croira mauvaise (59): on l'exhorte à s'instruire, & on lui promet que s'il peut se desabuser, on récompensera largement la peine qu'il aura prise à chercher & à trouver la vérité. Mais ce qu'on propose à une femme est une mauvaise action, & selon ses principes, & selon les principes du tentateur. On ne peut donc la tenter sans lui faire affront; c'est-à-dire, sans la croire très capable de faire une chose dont elle conoit la saleté: ainsi la comparaison de Des-Marêts n'est point juste; car on ne fait pas d'injure à un homme, lors qu'on croit qu'il sera capable de conoître ses erreurs, & de donner gloire à la vérité, ou, ce qui est la même chose, lors qu'on le sollicite à changer de Religion. Je suis bien assuré, que si Mr. Des-Marêts avoit eu à faire le Panégyrique d'un Ministre qui eût refusé cent beaux avantages que les Catholiques lui auroient offerts, il en auroit tiré la matiere d'un bel éloge, & qu'il n'auroit pas fait scrupule d'avouer lui-même comme un exploit remarquable, la force qu'il auroit eue de résister aux tentations de cette nature. Admirez en passant le Pyrrhonisme qui regne, sans qu'on le sache, dans la plûpart des Disputes. Il y a cent Maximes qui sont vraies d'un côté, & fausses de l'autre. On s'en sert tour-à-tour, ou pour sa cause, ou contre ses Adversaires: mais est-ce le moien de parvenir à une légitime certitude? Voiez, outre ceci, touchant les louanges que mérite une honnête femme, ou pour n'avoir point été sollicitée, ou pour avoir souvent résisté à de mauvaises sollicitations, toute la Remarque (*D*) de l'Article de JUNIUS.

(55) Curcellæus, in Præf. Apolog. p. 158. Voiez ci-dessus la Remarque (C).

(56) Mares. in Refutat. Præfat. pag. 152.

Se c'est une louange à donner à une femme, qu'elle a rejetté des propositions impudiques; & à un Homme, qu'il a résisté aux tentations de changer de Religion.

(57) Scioppius, Epist. Dedicator. Elementor. Philosophiæ Stoicæ Moralis, ad Cynthium Cardinalem Sti. Georgii. Cette Exclamation de Ciceron se trouve dans la Préface de Pline.

(58) Voiez le George Dandin de Moliere.

(59) On ne parle ainsi que des honnêtes Convertisseurs.

(P) *On a dit qu'il jouïssoit d'une pension à la Cour de France, & que cela le détournoit de réfuter Baronius.*] Des-Marêts declare que Blondel lui avoit dit qu'il se trouvoit importuné des attraits du monde (60). Il ajoûte que Demeri, Surintendant des Finances, paioit une pension à ce Ministre, & que cette pension l'obligea à publier sa Papesse Jeanne. *Nec dictum quàm Blondellus in suâ Papissa moderationis laudem sibi comparare studuerit, præsertim quo tempore eum in suis stipendiis ex annuâ pensione habebat supremus Ærarii præfectus* (61). *Ubi* (Lutetiæ) *tamen nihil minus quàm Baronium vicit; sed convenclo D. Demery, summi Præfecti ærario Regio, pensione, cum Ecclesiarum stipendia, animum appulit ad ea quæ ab illâ professione honorarià, inter Reformatos, satis remota erant. Quæ etiam offensionem fuisse multis piis & bonis viris, mihi abunde constitit cum essem Lutetiæ. Unde natum consilium, de ipso in Belgium, si posse foret, transmittendo, quo sic & illis sumptibus sibi invisibus Ecclesia liberarentur, & ipse expediretur ex Aula & Seculi tentationibus, quas & sibi graves & importunas esse, apud me tum satis apertè professus est.* Si l'on eut demandé à cet Auteur d'où il savoit que Demeri faisoit pension à Blondel, il auroit parlé d'un ouï-dire.

(60) Maresius, in Refut. Præfat. Curcellæan. pag. 905.

(61) Ibid. pag. 213. Voiez aussi la Préface de son Epicrisis Theologica, adversus Joh. Dallæi Apologiam.

Monsr. Ancillon nous aprend un fait assez étrange: „ Je sçay de luy, que Mr. le Président de Mesmes, très-„ Cath. Rom. pourtant, luy donnoit douze cent livres „ de pansion par an, afin qu'il écrivit contre la Primauté „ du Pape; & qu'un Conseiller du Parlement de Paris, „ aussi très-Cathol. Rom., qu'il m'a nommé, mais dont „ j'sy oublié le nom, luy donnoit six cent livres de pan„ sion pour le meme sujet: & que pour satisfaire à ces „ deux Messieurs, il avoit fait ce gros Volume in folio, „ *de la Primauté du Pape*, que nous avons de luy, qui sert „ de Réponse au Livre que le Cardinal du Perron a écrit „ contre Jacques Prémier, Roi de la Grande Bretagne (62). Il faloit, ou que ces deux Magistrats n'eussent que le nom & l'exterieur de Catholiques Romains, ou que leur Pensionaire les trahit; car on ne peut pas soutenir plus fortement les intérêts du Calvinisme, que Blondel les a soutenus dans son Ouvrage de la Primauté.

(62) Mélange Critique de Litterature, Tom. I, p. 407, 408.

(Q) *Son* Recueil d'Actes Authentiques *déplut. . . . . J'ai vu une Lettre toute remplie de plaintes à ce sujet.*] Elle fut écrite par Mademoiselle Marie du Moulin, fille de Pierre du Moulin (63). Mr. de Wilhem (64) a eu la bonté

(63) Elle est morte à la Haie, au Mois de Février 1699.

(64) Dont je parle dans la Remarq. (L) de l'Article RIVET, & plus amplement dans la Remarq. (F) de l'Article WILHEM.

J'en tirerai quelque chose.

té de m'en communiquer l'Original: elle est datée de Delft, le 24 de Juin 1655. On y voit que les deux personnes, que Mr. Blondel avoit le plus maltraitées, étoient Mr. du Moulin & Mr. Rivet, *avec lesquels pourtant il faisoit profession d'une singuliere amitié, & desquels il estoit sincérement aimé, comme il se peut prouver par les bons offices qu'il en a receus, & par les reconnoissances qu'il en a temoignées. On pourroit produire des Lettres de lui par douzaines, escrites à Monsieur Rivet, par lesquelles il le traitte de pere, d'amy fidelle, de protecteur, & de bienfaicteur; & estant aisé à croire qu'il parloit selon le sentiment de son cœur; car il devoit à lui seul la charge qui l'avoit tiré d'incommodité, & du peril où les plus judicieux le croioient enserré, lors qu'il estoit à Paris entouré des grands, & occupé à leur généalogie. Cette bonne ame, qui veilloit sans cesse à prévenir les scandales, crut qu'il le faloit tirer de ces pieges, affin aussi que ses dons fussent employez en choses plus utiles. Il employa tout son credit pour parvenir à ce but (65), à quoi se rencontroit tant d'obstacles, qu'un ami moins constant se fut rebuté; & je suis tesmoin des peines & fatigues qu'il a souffertes à ce sujet: & combien qu'il fut trop accoustumé à estre payé d'ingratitude, il n'a jamais apprehendé cele de celuicy, qui luy tesmoignoit des reconnoissances si vives, & qui avoit besoin de son support continuel en un lieu où il n'eut pas le bonheur d'aggréer d'abord; & le tout se pourroit voir par ses Lettres qui sont entre les mains de Monsf. Rivet le fils.* Un peu plus bas, dans la même Lettre de Marie du Moulin, on lit ces paroles: *Il avoit fort peu d'amis en ce pays, sinon entre les Arminiens, desquels il s'est dès son entrée rendu confident, & sa façon de vivre n'estoit pas assaisonnée de toute la prudence requise pour gaigner l'amour & l'estime des sages de ce pays, n'y ont-il que l'extravagante vanité de sa femme.* Après cela, on s'étend sur les eloges de Mr. Rivet, & l'on assûre que les Memoires qu'il a laissés de sa Vie contiennent un véritable récit de ce qui s'est passé en ces matieres de Controverse, depuis le Synode National de Tonneins en 1614, où il fut Secrétaire, & que par là, il est aisé de conoître sa modération. *Je souhaite*, c'est Mademoiselle du Moulin qui parle, *que cette piquante piece ne tombe point entre les mains de mon pere; car je craindrois qu'en son aage infirme il ne fût trop rudement frappé de coups qui ne peuvent estre receus comme benins, & qui n'ont rien de la fidelité de l'amitié.* Ne doutons nullement que Mr. Rivet n'ait emploié tous ses bons offices, pour attirer en Hollande Mr. Blondel; car il paroit par les Lettres de Mr. Sarrau, qu'on le pria de se mêler de cette affaire, & qu'on lui en fit voir l'importance. *Utinam verò cogitare velletis de Blondello nostro, qui hoc planè ad alienum scribit & vivit arbitrium. Posset istic, honorario fungens professionis munere, singulis annis singulos Annalista Tomos conficere & alia, quæ mortalium nemo queat præstare, ad Historiæ Ecclesiasticæ purissimum intellectum. Idem scribo Riveto. hoc agite: nos adjutorem habebitis* (66).

(65) C'est-à-dire pour le faire apeller à Amsterdam.

(66) Sarravius, Epist. CLXVI ad Salmas. pag. 170. Voiez aussi la Lettre CLCIV, qui n'est pas de Saumaise à Sarrau comme on le marque dans le commencement, mais de Sarrau à Saumaise.

Notez que Mr. Ancillon observe que l'Auteur des Considérations libres & charitables sur les Actes authentiques, qui furent imprimées à Groningue, l'an 1658, avec une Preface de Monsf. Des-Marets, *traite très-mal Monsf. Blondel* (67). Cela, quoi qu'assez ordinaire, est scandaleux dans le fond; mais le pis est que cet Auteur & Blondel ne s'accordent pas sur la narration des faits. On a vu le même discorde entre la narration de Mr. Rivet, & celle de Mr. Amyraut. On pardonneroit à ces Messieurs de n'avoir pas les mêmes pensées sur des matieres difficiles, & d'expliquer diféremment le Systême de la Grace; mais quand il s'agit de narrer des faits, ne devroient-ils pas être uniformes? Que peut-on penser, quand on voit qu'ils s'entreréfutent sur des narrez historiques de ce qui s'est passé sous leurs yeux? Peut-on bien s'imaginer qu'il n'y a là qu'imbécillité de mémoire? N'est-on pas tenté de dire que l'un ou l'autre Parti agit de mauvaise foi; ou plutôt, que de part & d'autre, il y a de l'artifice & de la ruse, & que chacun narre ce qui lui est avantageux, & supprime le reste? Cette contrarieté sur les faits regne par tout. Nous en vîmes un fameux exemple l'année passée (68) dans les Relations sur le Quiétisme.

(67) Ancillon, Mélange Crit. Tome I, pag. 408.

(68) C'est-à-dire l'an 1698.

BLONDEL (FRANÇOIS) Professeur en Médecine dans l'Université de Paris, étoit un fort savant homme: mais sa Science étoit indigeste (*A*); & d'ailleurs son entêtement contre la Chymie, & contre l'Antimoine, remplirent de troubles & de divisions la Faculté. Gui Patin, quoi qu'il fût de son sentiment sur l'Antimoine, ne laissa pas de parler de lui comme d'un grand chicaneur, & d'un méchant Ecrivain (*B*). Personne peut-être n'a caractérisé d'une maniere plus ingénieuse ni plus agréable ce Médecin, que le Sieur Lami; mais comme il en avoit été persécuté, il faut prendre garde si la passion n'a point trop de part au tour malin qu'on remarque dans son portrait de Blondel (*C*). Rien ne témoigne avec plus de force le peu d'estime & d'amitié qu'on avoit pour ce Docteur, que de voir de quelle maniere sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant du mois de Septembre 1682 (*D*). Pas un terme d'honnêteté n'accompagne cette nouvelle, ni

(*A*) *Sa Science étoit indigeste.*] „ Nôtre Monsieur Blondel est un homme fort sçavant; mais qui écrit d'un stile „ obscur & embarrassé „. C'est ainsi que Guy Patin en parle dans sa CCCCV Lettre (1). Il dit en un autre lieu, que le style du P. Theophile Raynaud est pire que celui de Lipse, *Redolet Lipsianum quo tamen est multò deterior* (2) & „ qu'il n'y a aujourd'hui aucun Auteur qui „ écrive de même, si ce n'est peut-être Monsieur Blondel nôtre Doyen, qui, bien qu'il soit un des plus sevans „ hommes du monde, affecte cette espece de barbarie, & „ *eadem scabie laborat cum Tertulliano* (3) „. Voiez d'autres témoignages de ses études indigestes, dans la Remarque (*C*).

(1) Pag. 200 du III Tome Edition de Geneve.

(2) Patin, Lettre CLXXIII, pag. 25. du II Tome.

(3) La-même, cette Lettre de Patin est datée du 27 Avril 1660. Blondel fut fait Doien de la Faculté de Médecine le 2 de Novembre 1658.

(*B*) *Patin . . . parle de lui comme d'un grand chicaneur, & d'un méchant Ecrivain.*] „ Nôtre Monsieur Blondel . . . „ est plaideur & chicaneur, & aime les procès: il aime „ mieux plaider qu'accorder & terminer les querelles. Il „ a un Procès contre Thevart le Camus, qui est un autre „ méchant chicaneur. Il a fait un grand Factum pour sa „ défense; mais il n'y en a encore que deux feuilles im„ primées: il m'a dit qu'il y en aura huit. Il se plaint fort „ de Monsieur le Prémier President, qu'il pensoit, à ce „ qu'il dit, être son ami: je ne sçay ce que c'est que tout „ ce Galimatias de gens chicaneurs. Dès que le Factum „ sera achevé, je vous le ferai tenir, comme aussi un Li„ vre qu'il promet *de Vomitu, Stibiique veneno*, par lequel „ il veut prouver que l'Antimoine est poison, puis qu'il „ fait vomir . . . (4). Cet homme aime trop à plaider: „ c'est pourtant grand dommage: car c'est un très-savant „ homme (5) „.

(4) Patin, Lettr. CXXIV, Tom. I, pag. 483.

(5) C'est Patin qui parle dans sa CCCCV Lettre, pag. 200 du III Tome.

(*C*) *Il faut prendre garde si la passion n'a point trop de part au tour malin qu'on remarque dans le portrait que le Sieur Lami a fait de Blondel.*] Comme il y a beaucoup de Lecteurs qui veulent trouver dans un Dictionaire, non seulement un Abregé de la Vie des personnes, mais aussi ce que l'on a dit des mœurs & du caractere des gens, je ne pense pas que l'on me blâme de transcrire quelques morceaux du Livre de Mr. Lami. *C'est un de nos plus anciens Docteurs*, dit-il (6), en parlant de Monsf. Blondel, *qui passe pour savant chez quelques uns. Il a beaucoup lu, & sa memoire est fort heureuse. Il sçait fort bien decider s'il faut lire un mot Grec, ou un autre, dans Hypocrate & dans Galien. Il les idolâtre en telle sorte, qu'il ne veut entendre parler que de ce qu'ils ont dit; & les vieilles erreurs sont plus de son goust, que les veritez nouvelles. Il sçait fort bien les noms des plantes, & les connoît comme les Jardiniers. Il en sçait les vertus à la maniere Galenique. Il en mésure les dégrez de froid & de chaleur, avec une justesse qui surprend tout le monde. Il en cultive plusieurs avec beaucoup de soin. Il a tant d'aversion pour la Chymie, qu'il ne sçauroit en ouir un seul terme sans se escrier. Il a une très-grande inclination pour enseigner sans aucun interêst, & sans qu'il y soit obligé. Je vous assure que je l'ay vu se donner la peine de venir tous les jours de la porte de Saint Denis à nos Escoles, pour un seul Escolier, qui le quitta enfin, parce qu'il n'estoit pas assez sçavant pour l'entendre, & que l'Hebreu & le Grec dont ses Discours estoient remplis, estoient pour luy des langages point ou peu connus. Il est vray que ce Monsieur est très-curieux des Etymologies, & tâche de ramasser dans ses Traités tout ce qu'il a lu autrefois. De façon que dans un Livre qu'il vouloit faire du vomissement, & des remedes émetiques, il donna une Préface de la Chymie: &, pour en trouver l'Autheur, il remonta jusqu'au delà du Déluge, & fit une Question, sçavoir si Tubalcaïn en avoit esté l'inventeur; parce qu'il est dit de luy au 4 Chap. de la Genese, qu'il faisoit des ouvrages de cuivre & de fer.* Mr. Lami ajoûte que Mr. Blondel l'accusa en plein Auditoire d'avancer une Hérésie, parce qu'en disputant contre une Thése où l'on s'étoit déclaré pour le mouvement des cieux, il objecta que la rapidité du prémier Mobile seroit incroiable, puis que, selon le Systême de Copernic, l'Equateur de la terre va aussi vite qu'un boulet de Canon. L'Accusé répondit *qu'il pouvoit y avoir de l'erreur dans la supputation qu'il faisoit; mais qu'on ne pouvoit jamais dire qu'il y eust de l'Hérésie, puis que ce n'est pas un point de Religion de sçavoir bien conter.* Mr. Blondel *repartit que ce n'étoit pas là un fait de Médecine. J'en demeuray d'accord*, dit Mr. Lami; *& là-dessus, un Docteur, prenant mon party, lui dit que puis qu'on avoit mis la Proposition dans la Thése, je pouvois disputer contre. Eh bien, repliqua Monsieur Blondel, qu'il prouve que la terre tourne, mais qu'il le prouve medecinalement. Je vous avoue que je ne pus le faire, & qu'il falut en demeurer là. Un Escolier de Médecine, qui a de l'esprit, & qui n'a rien à démesler avec Monsieur Blondel, ny aucun sujet de luy imposer, m'a assuré que dans nos Escoles il avoit dit une fois que tous ceux qui employent le Chinchina pechent mortellement, & qu'ils font un pact implicite avec le Diable. Et pour montrer que la guerison qu'on obtient par ce remede est magique, c'est, disoit-il, qu'il agit sur toutes sortes de temperamens, & qu'après un certain tems la maladie revient; ce qui a esté reconnu de tous ceux qui ont écrit contre les Magiciens, pour le véritable caractere d'une guérison diabolique.*

(6) Voiez la IV Lettre qui est au devant de ses Discours Anatomiques, imprimez à Rouen, en 1675.

(*D*) *Sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant du mois de Septembre 1682.*] Voici les paroles de Mr. de Visé. La

ni n'adoucit la flétrissure que l'on imprime sur la mémoire du défunt. Je ne sai si les Livres qu'il promettoit au public sont imprimez (*E*). Il ne faut pas omettre, que le grand soin qu'il avoit pris de se remplir de Grammaire & de Critique, & de se charger d'une érudition sauvage, ne l'avoit pas empêché de se munir des finesses les plus profondes d'un malin persécuteur (*F*), & de savoir cacher sous cette enveloppe la violence du tempérament. Il ne s'oposoit aux nouveautez, disoit-il, que par zèle pour la vérité, & pour la gloire de Dieu. Il ne faut pas le confondre avec un autre FRANÇOIS BLONDEL, Médecin, qui a fait un Livre sur les bains d'Aix la Chapelle: *Thermarum Aquisgranensium & Porcetanarum Descriptio: congruorum quoque ac salubrium usuum Balneationis & Potationis Elucidatio.* Voilà le Titre du Livre. Il fut imprimé à Aix, l'an 1671, *in* 12.

La Faculté de Médecine de Paris joüit à présent d'un grand repos par la mort de Mr. Blondel. *Il demeuroit seul obstinément opposé à l'approbation générale de l'Antimoine, dont il combatoit les bons effets, ayant tellement troublé depuis trente ans cette docte Compagnie, qu'elle a paru toûjours divisée. Comme apparemment ses opinions mourront avec lui, il y a lieu d'espérer que la concorde & la paix ne manqueront pas à s'établir parmi tant d'honnêtes gens* (7). Il est certain, qu'en plusieurs lieux, la mort d'un seul Professeur est plus efficace pour le rétablissement de la paix, que les médiations de cent Assemblées: mais est-on assûré que ce grand perturbateur du repos public n'aura pas bientôt des successeurs? Cette espece de gens ne finit point, *uno avulso non deficit alter.* Puis qu'il faut que le genre humain soit malheureux en ce monde, ces gens-là sont nécessaires: ce sont des parties essentielles à la société civile.

(7) Mercure Galant de Septembre 1682, pag. 81, 86.

(*E*) *Je ne sai si les Livres qu'il promettoit au public sont imprimez.*] Dès le mois d'Avril 1657, son Traité de *Pleuritide* ne demandoit que trois mois pour être achevé (8). L'Auteur en étoit au chapitre de *Purgatione*, qui devoit être une méthode générale, & contenir de *belles choses non communes* de orgasmo Hipp. *& sur l'explication de l'aphorisme* 22. *Sect.* 1. Voici ce que Mr. Patin raporte en un autre lieu: *Le matin* 2 *Decembre nous avons fait un Doyen nouveau: c'est Monsieur Blondel, dont le troupeau Antimonial est fort étonné & fort marri. On croit que c'est lui qui est l'Amour de l'Aristophanes, Piece curieuse comme vous savez contre l'Antimoine, & les principaux Antimoniaux, & principalement Guenaut, des Fougerais, Rainssant, Mauvilain, Saint Jaqnes, & Thevart* (9). Touchant le Traité *de Vomitu*, voiez les Remarques (*B*) & (*C*).

(8) Patin, Lettre CXIII, Tome I, pag. 436.

(9) Lettre CXIV, datée du 8 Novembre 1658, Tom. I, pag. 483.

(*F*) *Il s'étoit muni des finesses d'un malin persécuteur.*] Si quelqu'un ne s'en veut pas raporter au témoignage que l'on va lire, à lui permis. *Pour achever ma premiere peinture*, c'est Mr. Lami qui parle (10), *je vous dirai qu'il se pique de beaucoup d'intégrité, qu'il semble fouler aux pieds tous les intérêts mondains, pour maintenir nos Statuts dans leur vigueur. Que tout ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, est toujours apuyé d'un motif fort louable, & qu'il ne fait jamais de mal à personne que par charité.* Mr. Blondel étoit l'un des huit Examinateurs qu'on avoit donnez à Mr. Lami, & *il pria* l'un d'eux *d'avoir des affaires, & de ne se point trouver à l'Assemblée;* & puis, sous pretexte qu'ils n'étoient que sept, il empêcha qu'on ne décidât. Il montra des Remarques beaucoup plus grosses que le Livre de Mr. Lami, qui tendoient à empêcher l'impression. Il disoit *que les sentimens* de Mr. Lami *étoient contre Galien, contre les Statuts, contre la Sainte Ecriture.* L'Examinateur absent fut tant prié de se rendre à l'Assemblée un jour qu'on avoit marqué, qu'il s'y seroit rendu effectivement, si Mr. Blondel ne lui eût fait dire que la Conférence ne se feroit pas. Mr. Lami s'étoit rendu de bonne heure au lieu de la Conference: c'étoit chez Monsr. Blondel. Il avoit attendu deux heures, & s'étoit bien ennuié à ne lui entendre rien dire de si trivial, qui ne fût tout aussi-tôt apuié du témoignage d'Hippocrate, de Platon, & d'Aristote. On vint avertir Mr. Blondel qu'on le demandoit: il sortit de sa chambre, & y rentra peu après, pour dire à Mr. Lami, que le Docteur que l'on attendoit faisoit dire qu'il ne pouvoit point venir. *Il blama extrêmement la negligence de ce Monsieur*, continue Mr. Lami, *qui manquoit toujours aux assignations, & qui me donnoit tant de peine. . . . Voyez la bonne foi & l'intégrite de ce Monsieur, qui a toujours Dieu & les loix dans la bouche, pour justifier ce qu'il fait.* Lors qu'on crut avoir mis à bout toutes ses chicaneries, il se servit de celle-ci: il presenta ses Remarques, *& par un artifice qu'on ne peut assez detester, il aporta des Propositions séparées des autres qui les rectifient, & qui veritablement seules ne pouvoient pas passer.* On contesta, on lut les endroits du Livre, & après bien du bruit *on résolut que le Livre passeroit, pourvou que la Faculté de Théologie voulût l'aprouver.* Cela suffit à Blondel, pour parvenir à ses fins; car les Théologiens, qui lurent le Livre, *ne voulurent signer ni pour ni contre*, & Mr. Lami ne voulut pas s'engager à leur prouver que son Livre ne contenoit aucune Hérésie. *Dans quelle mer iroit-on m'embarquer?* dit-il: *j'irriterois contre moi ses flots en si grand nombre qu'ils m'enseveliroient infailliblement, quoi qu'avec injustice. La multitude, qui n'a point de discernement, s'imagineroit qu'ils combatroient pour l'intérêt du ciel, & croiroit faire à Dieu un sacrifice agréable, si elle m'en faisoit la victime.*

(10) Lami, Lettre IV au devant de ses Discours Anatomiques.

BLONDEL (FRANÇOIS) Professeur Roial en Mathématique & en Architecture, a été fort estimé pour l'intelligence qu'il s'étoit aquise dans tout ce qui regarde cette Profession. Il avoit été Gouverneur de Louis Henri de Lomenie Comte de Brienne, & il accompagna ce jeune Seigneur, déjà reçu en survivance de la Charge de Ministre & Sécrétaire d'Etat: il l'accompagna, dis-je, dans le Voiage qu'on lui fit faire, & qui commença au mois de Juillet 1652, & finit au mois de Novembre 1655. La *Relation Latine* en a été imprimée deux fois (*A*). Il a eu d'ailleurs

(*A*) *La* Relation Latine *du Voiage, qu'il fit avec le Comte de Brienne, a été imprimée deux fois.*] La prémiere Edition est de l'an 1660, & ne contient que 39 pages *in douze.* La seconde fut procurée par Charles Patin, deux ans après, & contient 96 pages *in* 8, y compris l'*Index Geographicus* (1) qu'on y ajoûta, & sans compter plusieurs Vers Latins que les plus excellens Poetes composérent à la loüange du jeune Seigneur qui avoit fait ce voiage. Mais si d'un côté on ajoûta beaucoup de choses à la seconde Edition, on en retrancha de l'autre un endroit fort singulier. C'est celui où l'Auteur raconte, qu'en traversant à cheval les forêts de Westrogothie, ils s'arrêterent un peu à Lincope, pour y contempler une colonne de pierre, où il y avoit un trou destiné à des usages qu'on ne peut exprimer honnêtement en François. Voici donc le Latin: *Westrogoticas silvas equitantes inducti, Lincopia ob loci religionem non omittenda, tantillam substitimus, ubi cippus lapideus, pertusus, explorandæ maritorum membrositati, qui pares foramini, approbantur, impares excluduntur connubiali toro, inde matrimonia aut stant aut cadunt, pro modulo peculii* (2). La Préface de la seconde Edition nous aprend pourquoi on suprima cet endroit: *Unum te moneo, hanc Editionem, cui nihil deest, voluisse Lomenium aliquid deesse; quod scilicet in Westrogoticis silvis, per errabunda vestigia, morosa via pellendis tædiis juveniliter luserat, sapientiorem ætatem & pudorem suppressisse* (3). La cause de la supression est très-légitime: puis qu'on n'avoit point raporté la chose, parce qu'en effet cette coutume étoit observée en ce lieu-là; mais parce qu'on avoit inventé ce jeu d'esprit, afin de se desennuier dans les fatigues d'un fâcheux voiage. On avoit donc trompé les Lecteurs, &, outre cela, on leur avoit présenté des images très-obscenes, & qui étoient fort injurieuses aux habitans du païs; & par conséquent, toutes sortes de raisons demandoient que l'on éfaçat cette partie de la Relation. Si quelqu'un me demandoit, *Eût-il falu retrancher cela, au cas même que la chose eût été très-véritable?* je répondrois franchement, qu'il faut distinguer Livres & Livres, Auteurs & Auteurs. Il y a des personnes, dont le caractère exige une gravité extraordinaire, & qu'il faudroit loüer des scrupules qu'elles auroient par raport à la narration d'une vérité historique de cette nature; & il y a des Ouvrages, où il ne seroit nullement à propos de faire entrer de tels faits: mais je ne croi pas qu'un laïque, qui fait l'Histoire d'un Païs, ou la Relation d'un Voiage, soit obligé de se taire à l'égard d'une coutume publique, sous prétexte qu'elle est ridicule, sale, & de fort mauvais exemple. Etablissez une Maxime contraire, vous verrez qu'on en conclura nécessairement, & sans beaucoup de gradations de conséquences, que le travail des Historiens est mauvais, & que leur profession doit être rangée au Catalogue des Arts illicites & pernicieux; car il est impossible d'écrire l'Histoire, sans raporter des actions infames & abominables. Souvenons-nous que les Censeurs les plus rigides ne blâment pas les Historiens qui exposent tout le détail d'un vilain assassinat, ou d'une noire trahison, ou qu'ils ne blâmeroient pas ceux qui diroient véritablement, qu'il y a des villes, qui choisissent pour leurs Bourgmaitres les bourgeois qui ont pratiqué telles & telles manieres tout-à-fait brutales de s'enivrer; qu'à moins d'avoir résisté à cette épreuve on n'est point admis au Consulat, &c. Ils ne condamnent que les Relations qui contiennent des pratiques mal honnêtes par raport à la chasteté: ils condamneroient, par exemple, sans rémission un Ecrivain qui donneroit le détail de la pratique du congrès si sagement abolie enfin par le Parlement de Paris; & ils ne considérent pas que leur Critique condamne les anciens Peres, qui ont representé fort naïvement les impuretez effroiables de plusieurs coutumes des Païens, & des Hérétiques. Quoi qu'il en soit, je ne craindrai point d'assurer, que si la colomne de pierre, dont le Voiage de Mr. de Lomenie fait mention, avoit effectivement servi de regle pour la validité ou pour l'invalidité des mariages, on eut pu raporter cela, non seulement dans la prémiere Edition, mais aussi dans la seconde; & qu'ainsi la vraie raison, pourquoi on a dû le suprimer dans la seconde, est que c'étoit une fable. Je soutiens, qu'en suposant que cela se pratiquoit par l'autorité publique, Monsr. Blondel

(1) Fait par Nicolas Sanson.

(2) Ludovici Henrici Lomenii itinerar. pag. 18, Edit. an. 1660.

(3) Ibidem, in Præfat. Edit. an. 1662.

d'ailleurs des Charges considérables à la guerre, tant sur mer que sur terre, & il a conduit quelques Négociations auprès des Princes étrangers; desorte qu'il étoit parvenu jusques à la dignité de Maréchal de Camp, & à celle de Conseiller d'Etat. Il eut l'honneur d'être choisi pour montrer les Mathématiques à Monsieur le Dauphin, & c'est lui qui a donné le dessein des nouvelles portes qui ont été faites à Paris depuis la guerre de Hollande de 1672, & de tous les embellissemens qui ont été ajoûtez à cette capitale du Roiaume (a). Il a même fait quelques-unes des Inscriptions qui se voient à ces nouvelles portes; car il n'étoit pas moins versé dans la conoissance des belles Lettres, que dans celle de la Géométrie, comme il l'a témoigné par la *Comparaison* qu'il a publiée *de Pindare & d'Horace*. Il a été Directeur de l'Académie d'Architecture, & Membre de l'Académie Roiale des Sciences. Nous avons un grand nombre de Livres de sa façon (B). Il mourut le 1 jour de Février 1686 (b).

(a) *Voiez la* Description de la Ville de Paris, *imprimée en* 1684.

(b) *De Witte, in* Diario Biograph.

Blondel a eu toute sorte de droit de l'aprendre à ses Lecteurs. Je soutiens même, qu'on auroit pu faire des recherches sur l'origine de cette coutume, & les inserer dans une Histoire; rechercher, dis-je, quels avoient pu être les inconveniens qui avoient fait introduire cette maniere de discerner ceux qui étoient inhabiles au mariage, & ceux qui y étoient propres; quels Procès on voioit régner auparavant entre les maris & les femmes; quelles consultations furent faites pour y obvier, & pour inventer ce sot remede: car enfin l'Histoire de l'esprit humain, de ses sotises, & de ses extravagances, & l'Histoire des variétes infinies qui se trouvent dans les loix, & dans les usages des nations, ne sont pas des choses dont on doive frustrer les Lecteurs, & dont on ne doive pas espérer des utilitez. Il est bon de voir si ce qu'on a dit des Philosophes convient aussi aux Législateurs. On a dit qu'il n'y a rien de si absurde, qui n'ait eté soutenu par des Philosophes. *Nescio quomodo nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo Philosophorum* (4). *Nemo aegrotus quicquam somniat tam infandum, quod non aliquis dicat Philosophus* (5). Mr. Huet a inseré dans la Relation de son Voiage de Stockholm la maniere ridicule dont on élit le Bourgmaitre d'un certain lieu qu'il nomme Hardenberg. Il raporte, que le jour de l'élection, les bourgeois se mettent autour d'une table, & y apuient leur menton garni d'une longue barbe; après quoi, on met un pou au beau milieu de la table, & l'on choisit pour Bourgmaitre celui à la barbe duquel le pou s'arrête. Ma Traduction est si négligée, qu'il faut que je mette ici les excellens Vers de cet Auteur:

(4) Cicero, de Divinat. *Lib. II, Cap.* LVIII.

(5) Varro, in Eumenid. *apud* Nonium, *Voce* Infanum, *pag.* 94.

Mox Hardenbergam ferâ sub nocte venimus:
Ridetur nobis veteri mos ductus ab aevo.
Quippe ubi deligitur revoluto tempore Consul,
Barbati circa mensam statuuntur acernam,
Hispidaque imponunt attenti menta Quirites:
Porrigitur series barbarum desuper ingens.
Bestia, pes, mordax, sueta inter crescere sordes
Ponitur in medio; tum cujus, numine Divûm,
Barbam adiit, festa hunc gratantur murmure Patres,
Atque celebratur subjecta per oppida Consul (6).

(6) Huetius, in It. nere Suecico, pag. 7, Edit. an. 1662.

Je ne sai si le jeu d'esprit que Mr. Blondel inséra dans sa prémiere Edition ne fut pas fondé sur quelque plaisanterie des habitans du païs. Il se peut faire, qu'en voiant le trou de cette vieille colonne, les uns aient recherché serieusement la raison pourquoi elle fut percée (7), & que d'autres voulant bouffonner sur tout aient inventé ce qu'il a dit. On sait que les mauvais plaisans débitent dans leurs conversations libres je ne sai combien de Contes touchant des plaintes de disproportion portées devant les Tribunaux par des personnes mariées, & qu'ils suposent faussement que les Avocats qui plaidoient de telles causes pendant les jours gras ne nioient point la disproportion, & se contentoient de soutenir réciproquement qu'il n'en faloit pas imputer la faute à leur partie, mais à la partie adverse, & emploioient les gestes ou signes, lorsque les paroles eussent pu paroître trop impudentes. La Suede a pu avoir de tels bouffons, qui ont donné lieu au Conte que Mr. Blondel avoit raporté.

(7) *Le docte* Sivarès, *Evêque de Vaison, a fait une Dissertation tres docte de* Foraminibus Lapidum.

(B) *Nous avons un grand nombre de Livres de sa façon.*] Des *Notes* sur l'Architecture de Savot. Un *Cours d'Architecture*, en trois Volumes *in folio*; un *Cours de Mathématique*, *L'Art de jetter les Bombes*, *L'Histoire du Calendrier Romain*, *Nouvelle Maniere de fortifier les Places*, *etc.* Il ne faut pas oublier, à l'égard de ce dernier Ouvrage, que l'Auteur l'aiant présenté au Roi son Maître, sa Majesté ne voulut pas qu'on le mît au jour, avant que les fortifications qu'elle faisoit faire en plusieurs places, selon cette nouvelle méthode, fussent achevées: n'étant pas juste que les étrangers en profitassent avant ce tems là. Une semblable raison fut cause que l'impression de l'Art de jetter les Bombes fut renvoiée à un autre tems, lors que l'Auteur en montra le Manuscrit à sa Majesté en 1675 (8). Cette précaution n'a de rien servi aux Dieppois la présente année 1694.

(8) *Voiez, tant pour ceci, que pour le Corps de l'Article, les Livres de Mr.* Blondel, *ou les Extraits que les Journalistes en ont donnez: ceux de Leipsic, en* 1684, *pag.* 323, *en* 1685, *pag.* 164, 482. Nouvell. de la Républ. des Lettres, 1684, *pag.* 427, *& 740 de la seconde Edition.*

BLONDUS (FLAVIUS) né à Forli, en Italie, l'an 1388 (A), s'attacha aux belles Letres avec tant d'aplication, & avec tant de succès, qu'étant allé à Rome dans un tems où les Hommes doctes étoient plus rares qu'ils ne le furent depuis, il y trouva bien tôt des patrons parmi même les Cardinaux, qui le recommandérent au Pape Eugene IV, & lui firent obtenir auprès de lui la Charge de Secrétaire (a). Il fut continué dans cet emploi par les successeurs d'Eugene, jusques à Pie II, sous le Pontificat duquel il mourut, le 4 de Juin 1463. Il composa beaucoup de Livres (b), & entre autres une *Histoire* depuis l'an 400 jusques à l'an 1440 (c). Il n'aproche pas de la pureté de stile, qui a paru dans quelques Historiens du XVI siecle, & il ne faut pas même trop se fier à tout ce qu'il dit; car quand même l'on se persuaderoit qu'il agissoit de bonne-foi, on devroit considérer qu'il suivoit des guides trompeurs (d), & qu'il avoit plus en vue de rassembler beaucoup de choses, que d'examiner si elles etoient véritables (B). On seroit néanmoins ingrat & injuste, si l'on ne reconnoissoit que ses travaux ont été utiles à la République des Lettres, & si l'on n'avoit égard aux dificultez qu'il rencontroit, étant presque le prémier qui eut entrepris la restauration des Antiquitez Romaines. Quoi qu'il fût chargé de famille, il se comporta en bon Philosophe à l'égard des richesses: il ne tacha point d'en aquerir, & il ne voulut pas même laisser à ses fils (e) une portion de l'héritage (C); car les voiant bien elévez & assez agez pour qu'ils pussent travailler à leur fortune, il laissa à ses filles tout son bien. Ceux qui voudront conoi-

(a) Boissard, in Iconib. apud Pope Blount, Censura celebr. Autor. pag. 307.

(b) *Voiez en les Titres dans* le Moreri.

(c) *Voiez* Vossius de Histor. Lat. pag. 585.

(d) *Voiez* dans Pope Blount, Censura celeb. Autor. pag. 318, *le Passage de* Giraldus.

(e) *Il en laissa cinq, que furent tous doctes, à ce que dit* Leandre Alberti, Descript. Ital. p. 478.

(A) *Il est né . . . . l'an* 1388.] C'est ce que j'infere de ce qu'on lit dans son Epitaphe, qu'il vecut soixante-quinze ans, & qu'il mourut le 4 de Juin 1463. Vossius la raporte, comme tirée de la Description de Rome de George Fabricius (1). Le Pere Labbe, dans son Thrésor d'Epitaphes (2), & Schraderus, dans ses Monumens d'Italie (3), la raportent de la même façon. Quelques autres la raportent comme si elle ne donnoit à Blondus que soixante-onze ans de vie (4); mais je croi que cela vient d'une faute d'Impression copiée plusieurs fois, & dont il ne faut pas se prévaloir pour soutenir ce qu'a dit Paul Jove, que Blondus mourut à l'age de 70 ans (5). Je remarquerai par occasion une méprise semblable, qui se trouve dans Vossius: les Imprimeurs ont mis CIƆCCCCLVIII au lieu de CIƆCCCCLXIII (6); car il s'agit de l'année que Jean Gobelin designe, en parlant de la mort de Flavius Blondus. Or Vossius savoit tres-bien que cette année est la 63 du XV Siecle. Sandius n'a pas observé cette faute (7). Magius, en raportant l'Epitaphe, & par tout ailleurs où il marque l'année mortuaire de Blondus, met 1363, au lieu de 1463 (8).

(1) Vossius, de Histor. Lat. p. 586.

(2) *Voiez* Pope Blount, Censura celebr. Autor. pag. 318.

(3) *Voiez* Hankius de Roman. Rerum Scriptor. *Tom. II, pag.* 141.

(4) *Voiez* Hankius, *la même, & Tom. I, pag.* 202, *&* Magium in Eponymolog. *pag.* 151.

(5) *Il semble que* Sandius *le fasse dans ses* Notæ in Vossium de Hist. Lat. *pag.* 239.

(6) Vossius, de Hist. Latinis, *pag.* 583.

(7) Sandius, *dans ses* Notæ in Vossium de Historicis Latinis.

(B) *Il avoit plus en vue de rassembler beaucoup de choses, que d'examiner si elles étoient véritables.*] Voilà le jugement que fait de lui l'Auteur de l'Histoire des choses qui se sont passées au tems de Pie II. *Blondus Flavius . . . ab Honorio Arcadioque Cæsaribus (quo tempore inclinasse Romanum Imperium memorant) usque ad ætatem suam universalem scripsit Historiam, Opus certe laboriosum & utile, verùm expolitore emendatoreque dignum. Procul Blondus ab eloquentiâ priscâ fuit, neque satis diligenter quæ scripsit examinavit: non quam vera, sed quam multa scriberet curam habuit* (9). . . . . *Extant & alia Blondi Opera non parvæ utilitatis, quamvis cautè legenda sunt, ne falsa pro veris accipias; in pluribus enim errasse deprehenditur* (10).

(8) Magius Eponymolog. pag. 155.

(9) Jo. Gobelinus, Comment. Pii II, *Lib.* XI, *pag.* 310.

(10) *Idem, ibid.*

(C) *Il ne tacha point de s'enrichir, & il ne voulut pas même laisser à ses fils la portion de son héritage.*] Continuons de faire parler l'Auteur que je cite dans la Remarque précédente. *Mortuus est Romæ pauper ut Philosophum decuit, familiam benè institutam reliquit utriusque sexûs. Patrimonium quod habuit tenue dotium causâ inter feminas divisit, masculis præter doctrinam bonosque mores nihil reliquit. Id moriens fas fuit ejus ætatis filios dimisisse, qui sibi ipsis consulere possent* (11).

(11) *Idem, ibidem.*

connoitre les divers jugemens, que l'on a fait de ses Livres, pourront consulter l'*Eponymologium* de Magius (*f*), Hankius *de Scriptoribus Rerum Romanarum* (*g*), & la *Censura celebriorum Autorum* de Pope Blount (*h*). Quelques-uns soutiennent qu'il le faut nommer Blondus Flavius, & non pas Flavius Blondus. Ces deux noms signifient la même chose.

(*f*) Pag. 114.

(*g*) Tom. I, pag. 000, & Tom. II, pag. 043.

(*h*) Pag. 187, 188.

BOCCACE (JEAN) l'un des plus polis & des plus doctes Ecrivains de son siecle, nâquit à Certaldo (*A*), dans la Toscane, l'an 1313. Son pere, quoi que pauvre paisan chargé de famille, ne laissa pas de le destiner à quelque chose qui fût au dessus de sa naissance. Il se resolut à cela, après avoir observé que la gentillesse, la physionomie, & les inclinations de cet enfant promettoient beaucoup. Il le destina au negoce, & le mit chez un Marchand Florentin, qui l'amena à Paris. Boccace servit ce maitre pendant six ans, & s'en fit aimer; car il savoit bien tenir les Livres de compte (*B*): mais il s'ennuioit beaucoup de cet emploi; & comme il donnoit à connoitre qu'il seroit propre à l'etude, on le fit changer d'occupation. On lui fit aprendre le Droit Canonique, comme une chose qui le pourroit enrichir. Il perdit presque autant de tems à cette seconde fonction qu'à la premiere: il s'y déplaisoit, il ne songeoit qu'à la Poësie; les ordres de son pere, les censures, les exhortations de ses amis, n'arrêtoient point l'inclination naturelle à versifier, & à philosopher (*C*). On avoit beau lui dire que ce n'étoit pas le chemin de la fortune, & qu'il tromperoit les espérances que son bon homme de pere avoit conçues de se voir un jour à son aise par le moien d'un tel fils, rien de tout cela ne diminuoit son aversion pour le métier de Légiste. Il ne put néanmoins se débarasser de cette étude desagréable, qu'après la mort de son pere: il falut qu'il se contraignît jusqu'à ce tems-là; mais dès qu'il fut parvenu à l'indépendance, il renonça pleinement à ses anciennes occupations, & s'abandonna tout entier à la lecture des Poetes. Il se mit sous la discipline de Pétrarque: il chercha par tout d'autres maitres; & n'aiant point un revenu qui pût sufire à ses dépenses, il se jetta sur son capital, il vendit son patrimoine, & il s'épuisa de telle sorte qu'il eut besoin de la charité d'autrui (*D*). Il se fit traduire Homere en Latin; & il procura à un homme Grec une Chaire de Professeur à Florence, pour l'explication de

(*A*) *Il nâquit à Certaldo.*] Le Betussi, qui est ici mon Auteur, l'assure (1): plusieurs autres le disent aussi: mais je ne sai comment accorder cela avec un Passage de Boccace. C'est celui où il fait mention de la riviere qui coule proche le château de Certaldo (2). „ Je celebre volontiers, dit-il (3), „ la mémoire de ce chateau, qui a eté le païs „ natal & la demeure de mes ancêtres, avant que la ville „ de Florence les reçût au nombre de ses citoiens. „ Parleroit-il de la sorte, s'il y étoit né? N'allégueroit-il point pour motif la qualité de patrie? Le Betussi n'a pu ignorer ce Passage; car il a traduit en Italien le Traité d'où je le tire. Peut-être, que s'il y eût fait attention, il n'auroit point dit que la ville de Florence donna à Boccace la bourgeoisie. *Quello, per le sue degne virtù, fu fatto cittadino Fiorentino* (4). Ce présent n'eut-il pas été superflu à l'égard d'un homme dont les ancêtres étoient Florentins? Sabellic prétend que Boccace étoit de Florence, & de la famille de Certaldo, *Florentinus Certaldâ domo* (5). Que ces dificultez ne vous fassent point de peine, puis que Boccace assûre dans l'Epitaphe qu'il se composa, & qui est sur son tombeau, que Certaldo est sa patrie.

(1) Giuseppe Betussi, dans la Vie de Boccace.

(2) Elle se nomme Elsa.

(3) Boccace, au Traité des Fleuves, au mot Elsa.

(4) Betussi, nella Vita di Boccaccio.

(5) Sabellicus, Lib. IX, cité par Betussi, Vie de Boccace.

(*B*) *Boccace . . . . se fit aimer* de son maître; *car il savoit bien tenir les Livres de compte.*] Cette amitié ne dura pas jusques à la fin. Boccace, beaucoup plus propre à être garçon de bel esprit, qu'à être garçon de comptoir, se degouta du négoce, & négligea les affaires de son maître. Celui-ci, s'accommodant peu de cette conduite, le congédia, & le renvoia en son païs. *Egli odiando tale essercitio, & poco curando i negotii del Padrone, da lui fu licentiato, & rimandato alla patria* (6). Je m'étonne plus de la patience de ce Marchand, que du congé qu'il donna: je m'étonne, dis-je, qu'il ait pû garder six ans un garçon qui n'aspiroit qu'à la Poesie, inclination infiniment moins convenable aux intérêts de ce maître, que la lecture du Parfait Négociant, & la connoissance du change.

(6) Benvenuto da Imola, cité par le même.

Cent francs au denier cinq, combien font-ils? vingt livres.
- - - - - - -
Cinq & quatre font neuf, ôtez deux, reste sept (7).

(7) Despreaux, Sat. VIII, p. 184, 214.

Voilà les Sciences pour lesquelles le jeune Boccace eut dû être passionné, s'il eût voulu se conserver les bonnes graces du Patron. Mais d'ailleurs, c'etoit un bon signe qu'il pourroit devenir Poete, que de voir son aversion pour ces calculs.

Romani pueri longis rationibus assem
Discunt in partes centum diducere. Dicat
Filius Albini, si de quincunce remota est
Uncia, quid superat? poteras dixisse, Triens: heus,
Rem poteris servare tuam: redit uncia: quid fit?
Semis. Ad hæc animos ærugo & cura peculi
Cum semel imbuerit, speramus carmina fingi
Posse linenda cedro, & levi servanda cupresso (8)?

(8) Horat. de Arte Poët. Vers. 325.

(*C*) *Les ordres de son pere . . . n'arrêtoient point l'inclination naturelle à versifier & à philosopher.*] Consultez-le au XV livre de la Genealogie des Dieux: *Fastidiebat hæc animus*, dit-il (9), *adeo ut in neutrum horum officiorum, aut præceptoris doctrinâ, aut genitoris autoritate, qua novis mandatis angebar continuò, aut amicorum precibus seu objurgationibus inclinari posset, in tantum illum poetica trahebat affectio.* Ce qu'il ajoûte du penchant qu'il avoit eu dès l'enfance à la fiction est curieux: *Nec ex novo sumpto consilio in Poesim animus tatis tendebat pedibus, quinimo à vetustissimâ dispositione ibat impulsus, nam satis memor sum, nondum ad septimum ætatis annum deveneram, nec dum fictiones videram, nondum doctores aliquos adiveram, vix prima literarum elementa cognoveram, & ecce ipsa impellente naturâ fingendi desiderium affuit, & si nullius essent momenti, tamen aliquas fictiunculas edidi, non enim suppetebant tenellæ ætatis officio tanti vires ingenii* (10). Il observe qu'il aquit bientôt la reputation de Poete, & avant même qu'il connût les regles de l'Art; & il se plaint de son pere, qui, ne songeant qu'à l'utile, ne lui permit pas de s'apliquer à cette étude. „ Il a été cause, „ dit-il, „ que „ je ne suis ni Marchand, ni Canoniste, comme il l'avoit „ souhaité; & que j'ai perdu l'avantage de me signaler dans „ la Poësie. „ *Mirabile dictu, cum nondum novissem, quibus seu quot pedibus carmen incederet, me etiam pro viribus renitente, quod nondum sum, Poeta ferè à notis omnibus vocatus fui. nec dubito dum ætas in hoc aptior erat, si æquo genitor tulisset animo, quin inter celebres Poetas unus evasissem. verum dum in lucrosas artes primo, inde in lucrosam facultatem ingenium flectere conarer meum, factum est, ut nec negociator sim, nec evaderem Canonista, & perderem Poetam esse conspicuum* (11). On peut facilement se representer les deplaisirs du vieillard: il n'étoit pas à son aise, & il se voioit un fils capable de s'avancer, mais au lieu de lui trouver quelque inclination pour les emplois lucratifs, il ne le voioit porté que vers l'Esprit Philosophe & la Poesie, qui sont des choses ordinairement oposées à l'aquisition des richesses. *Piacendogli sommamente leggere o intendere i buoni Poeti, o quali era molto inchinato, e in tutte le sue attioni la vita philosophica imitando. Nondimeno questo suo proposito gli era non impedito, ma quasi vietato dal padre, il quale si perche era male agiato, come anche perche giudicava gli studi della humanità e Philosophia congiunti con la Poesia potergli dare poco utile desiderava e voleva che si mettesse ad altra professione, per lo mezzo della quale potesse sostentar se e dare aiuto a lui* (12). Ceci me remet en memoire un Passage de Mr. Boileau:

(9) Boccacius, de Genealogiâ Deorum, Lib. XV, apud Papyr. Massonum, Elogior. Tom. II, pag. 188.

(10) Boccacius, de Genealogiâ Deorum, Lib. XV, apud Papyr. Massonum, Elogior. Tom. II, pag. 188.

(11) Idem, ibid. pag. 189.

(12) Betussi, Vita di Boccaccio.

Fils, frere, oncle, cousin, beau-frere de Greffier,
Pouvant charger mon bras d'une utile liasse,
J'allai loin du Palais errer sur le Parnasse.
La Famille en pâlit, & vit en fremissant
Dans la poudre du Greffe un Poete naissant.
On vit avec horreur une Muse effrénée
Dormir chez un Greffier la grasse matinée.
Dès lors à la richesse il falut renoncer (13).

(13) Despreaux, Epître V, p. 612.

(*D*) *Il chercha par tout d'autres maîtres que Petrarque, . . . ; & il s'épuisa de telle sorte, qu'il eut besoin de la charité d'autrui.*] Il passa en Sicile, pour y entendre les Leçons d'un Calabrois (14), qui avoit la réputation d'être très-docte dans la Langue Greque (15). Il loue beaucoup Andalus de Nigro, natif de Genes, qui lui avoit enseigné l'Astronomie (16). Nous verrons ci-dessous ses liaisons avec un savant personnage de Thessalonique; mais voici l'epuisement de ses finances: *Ma, non possendo il povero Poeta col debile patrimonio, che quasi già se n'era andato lungamente per negli studi consumare, come disperato se ne stava quasi per pigliare novo partito, & senza dubbio sarebbe stato à ciò constretto dalla necessità: ma il divino Petrarcha, che molto l'amava, incominciò sovenirlo in diverse cose, aiutandolo secondo i bisogni di denari, e provedendogli di Libri, & altre necessarie cose; onde sempre egli lo chiamò padre e benefattor suo* (17). Vous voiez-là, que si Petrarque n'avoit fourni, & de l'argent, & des Livres, & telles autres assistances au pauvre Boccace, celui-ci eût été contraint par la misere à quitter l'étude, & à chercher un autre parti. Notez que Petrarque lui légua par son testament cinquante *florins, pour se faire faire un habit d'hiver, afin de pouvoir étudier plus commodément* (18).

(14) C'étoit sous douze le Moine Barlaam.

(15) Betussi, Vita di Boccaccio.

(16) Boccacius, de Genealogiâ Deorum, Lib. XV, Cap. VI. Voiez Papyre Masson, Elogior. Tom. II, pag. 593.

(17) Betussi, Vita di Boccaccio.

(18) Don Eugenio Gamurrini, Abbate Casinese, Istoria Genealogica delle Famiglie nobili Toscane e Umbre, dans le Journal des Sçavans du 7 de Février 1678, pag. 18. Edition de Hollande.

de ce Poëte (*E*). Il ne s'attacha pas tellement à la Poësie, qu'il négligeât les autres études; il entreprit même la lecture de la Bible: mais comme il étoit déja vieux, il ne fit que l'effleurer; & il crut, qu'aiant été apellé de Dieu à la culture de l'Art Poetique, c'étoit à cela qu'il se devoit arrêter (*F*). La République de Florence l'honora du droit de bourgeoisie (*a*), & l'emploia à des affaires publiques, & nommément à négocier le retour de Petrarque. Elle le députa vers lui; mais Petrarque, non seulement ne retourna point à Florence, mais aussi il détermina Boccace à s'en retirer, vu les factions qui la partageoient. Il n'eut pas, je pense, beaucoup de peine à lui inspirer ce dessein; car Boccace étoit un homme qui aimoit la tranquillité, & qui ne vouloit se joindre à nulle faction. On joue un assez méchant rôle dans une ville divisée, quand on est de ce naturel. Aiant quitté Florence, il roda en divers endroits de l'Italie, & il s'arrêta enfin à la Cour de Naples, où le Roi Robert lui fit un très-bon accueil. Il devint fort amoureux de la fille naturelle de ce Prince (*b*); ce qui fit qu'il séjourna un assez long-tems à Naples. Il fit aussi un long séjour dans la Sicile, où il eut beaucoup de part à la faveur de la Reine Jeanne. Il retourna à Florence, lors que les troubles y eurent été un peu apaisés; mais il ne s'accommoda guere du train de vie qu'il y auroit falu suivre. C'est pourquoi il se retira à Certaldo, où loin du bruit des affaires il donnoit son tems à l'étude selon sa fantaisie. Il avoit toûjours aimé la liberté; passion qui fut cause qu'il ne voulut point se mettre au service d'aucun grand Seigneur, quoi qu'on l'en priât de divers endroits. Sa trop forte aplication à l'étude lui attira un mal d'estomac, qui le fit mourir à Certaldo l'an 1375. Il y fut enterré, dans l'Eglise de Saint Jaques & Saint Philippe. Il avoit été d'une complexion amoureuse, & néanmoins il ne se voulut jamais marier, & il ne laissa qu'un bâtard (*c*) (*G*). Il composa plusieurs Livres (*H*), les uns doctes & sérieux, les autres galans & pleins de Contes. C'est par ceux-ci principalement qu'il s'est immortalisé (*I*). On lui impute le

(a) *Voiez la Remarque* (*A*).

(b) *Voiez la Remarque* (*N*) *de l'Article de* Jeanne I. Reine de Naples.

(c) *Tiré de sa Vie, composée par* Giuseppe Betussi de Bassano, *& mise à la tête de sa Traduction Italienne du Livre de Boccace de Genealogiâ Deorum, faite par le même* Betussi.

(*E*) *Il procura à un homme Grec une Chaire de Professeur à Florence, pour l'explication d'Homere.*] Cet homme étoit de Thessalonique, & se nommoit Leonce Pylate. Voions ce que Boccace nous en aprend: *Ego, Leontium Pylatum à Venetiis occiduam Babylonem quærentem à longâ peregrinatione meis flexi consiliis, in patriâ tenui, illum in propriam domum suscepi, & diu hospitem habui: & maximo labore meo curavi, ut inter doctores Florentini studii susciperetur, ei ex publico mercede apposita. Fui equidem ipse insuper, qui primus meis sumptibus Homeri Libros & alios quosdam Græcos in Hetruriam revocavi, ex quâ multis antè sæculis abierant non redituri. Nec in Hetruriam tantum, sed in patriam deduxi. Ipse ego fui qui primus ex Latinis à Leontio Pylato in privato Iliadem audivi. Ipse insuper fui, qui ut legerentur publicè Libri Homeri operatus sum: & esto non satis plenè perceperim, percepi tamen quantum potui: nec dubium si permansisset homo ille vagus diutiùs penes nos, quin plenius percepissem, sed quantulumcunque ex multis didicerim, nonnullos tamen præceptoris demonstratione crebra integrè intellexi, eosque prout opportunum visum est, huic operi miscui* (19). Il le cite en divers endroits de son Ouvrage de la Généalogie des Dieux: ce n'est pas que ce Pylate eût écrit des Livres: mais Boccace lui avoit ouï dire plusieurs choses qu'il conserva dans ses Recueils. Nous verrons, dans les paroles qui le témoignent, une partie du portrait de ce Docteur Grec. On en conclura sans peine qu'il étoit pedant: *Leontium Pylatum Thessalonicensem virum, & ut ipse asserit Barlaæ auditorem, persæpe deduco, aspectu horridus homo est, turpi facie, barbâ prolixa, & capillitio nigro, & meditatione occupatus assiduâ, moribus incultus, nec satis urbanus homo, verum uti experientia notum fecit, litterarum Græcarum doctissimus, & quodammodo Græcarum historiarum atque fabularum archivum inexhaustum, esto Latinarum non satis adhuc instructus sit. Hujus ego nullum vidi opus, sanè quicquid ex eo recito ab eo vivâ voce referente percepi. Nam eum legentem Homerum, & mecum singularem amicitiam conversantem ferè tribus annis audivi, nec infinitis ab eo recitatis urgente etiam alia curâ animum, acrior suffecisset memoria, nisi in schedulis commendassem* (20).

(19) Boccatius, de Genealogiâ Deorum, Lib. XV, Cap. VII, apud Papyrium Massonem, Elogior. Tom. II, pag. 191, 192.

(20) *Idem, ibid. cap. VI, apud eundem, pag.* 193.

(*F*) *Il entreprit la lecture de la Bible ... déja vieux; mais .... se sentant attaché à l'Art Poetique, il crut qu'il s'y devoit arrêter.*] Raportons un Passage du Betussi: „ Diede „ quell' opra maggiore che per lui si potesse alla Poesia, „ & ancho si pose a studiare nelle sacre Lettere; ma, es- „ sendo hoggimai quasi vecchio, si come testimonia egli „ stesso nell' ultimo di i presenti Libri (21), dicendo: *Ce- „ tera facultatum studia, & si placerent, quoniam non sic impel- „ lerent, minime secutus sum. Vidi tamen sacra volumina a qui- „ bus quoniam annosa est ætas, & tenuitas ingenii dissuasere „ destiti, turpissimum ratus senem, ut ita loquar, elementa- „ rium novum inchoare studium, & cunctis indecentissimum esse id „ attemptasse, quod minime arbitrareris perficere posse.* Cosi, non „ molto in questi studi si fermo, anzi lasciandogli da parte „ attese alla sua cara Poesia, alla quale da i cieli era chia- „ mato, si come continuando segue dicendo: *Et idem cum „ vatissimum Dei beneplacito me in hac vocatione vocatum in ea- „ dem consistere mens est* (22) „. Ceci est notable. Il croioit, que même dans sa vieillesse, il se devoit arrêter à la culture de la Poesie, & que c'étoit le talent que Dieu lui avoit confié, & le ministere à quoi le ciel l'avoit apellé. Il suivit la Maxime, *Quam quisque novevit artem in hac se exerceat*, Il faut se mêler du métier que l'on entend.

(21) *C'est à dire du* Genealogia Deorum.

(22) Betussi, Vita del Boccaccio.

(*G*) *Quoi qu'il fut d'une complexion amoureuse, il ne se voulut jamais marier, & ne laissa qu'un bâtard.*] Citons encore le Betussi. *Fu medesimamente molto inchinato all' amore & libidinoso, & non poco gli piacquero le donne, come che di loro in molti luoghi dell' Opere sue ne dicesse quel peggio che dire si potesse: con tutto di alquanto nella scritture sue sotto finto nome ne fa honorato ricordo .... Non lascio di se herede legitimo, perche non hebbe mai moglie, solamente di lui rimase un figliuolo naturale senza piu* (23).

(23) *Là même.*

(*H*) *Il composa plusieurs Livres.*] Un *Abrégé de l'Histoire Romaine*, depuis Romulus jusqu'à l'an de Rome 724; avec un Parallèle des sept Rois de Rome & des Empereurs, jusques à Neron inclusivement: cet Ouvrage fut imprimé à Cologne, l'an 1534, in 8. L'*Histoire des Femmes illustres*, imprimée à Berne, l'an 1539, *in folio*. La *Généalogie des Dieux*, avec un *Traité des Montagnes, Mers, Fleuves, Lacs, &c*: cet Ouvrage fut imprimé à Bâle, l'an 1532, *in folio*, avec des Notes de Jaques Micyllus. *De Casibus Virorum illustrium*: cet Ouvrage commence à Adam, & finit à Jean Roi de France, pris par les Anglois l'an 1356. Il fut imprimé à Paris, *in folio*, par les soins de Jean Thierri, de Beauvais: je ne sai point en quelle année; & par conséquent j'ignore si cette Edition est postérieure à celle d'Augsbourg de 1544. Ce Livre a été traduit en Italien, en Espagnol, en Anglois, & en François; sous le Titre de *Traité des Mesavantures des Personnages signalez*, à Paris, en 1578, in 8: le Traducteur se nomme Claude Vitart. Je m'étonne que Vossius ait parlé de presque tous ces Ouvrages comme s'ils ne se trouvoient qu'en Manuscrit (24). Quant aux Livres que l'on attribue à Boccace *de Victoriâ Sigismundi Imperatoris in Turchas; de Hæresibus Bohemorum; de captâ Constantinopoli; de Tartarorum Victoria in Turchas* (25); ils me semblent chimériques: cela est certain à l'égard de quelques-uns. Disons quelque chose des Compositions Italiennes de Boccace. Il fit *il Philocolo, la Fiammetta, l'Ameto, il Laberinto d'Amore, la Vita di Dante* (26), *il Decamerone*, dont je vais parler, &c. Tous ces Ecrits-là, & la plupart des Latins ont été traduits en François depuis long-tems (27). Quant à ses Vers Italiens, il me suffira de dire qu'il en fit beaucoup, & qu'il n'y fit point paroitre un talent fort relevé. *Per dire il vero, lo stile volgare in verso non gli fu troppo amico* (28). Cependant il fut l'un des triumvirs, ou des trois Princes des Poetes de ce siecle-là. Il est vrai qu'on s'accorda à ne lui donner que le dernier rang du triumvirat Poetique. Le prémier fut donné à Dante, & le second à Petrarque (29). Notez que la *Theseide* de Boccace fut un Poëme d'une nouvelle invention, & c'est toujours un relief; car il n'apartient qu'aux grans esprits de tracer des routes inconues auparavant. *Scrisse la Theseide, Opera in ottava rima, nella cui si contengono i fatti di Theseo, & fu il primo inventore di tale testura: percioche per inanzi non mi ricordo io haver trovato ch' altri la usasse* (30). N'oublions pas qu'il reconnut son infériorité; car aiant vu les Sonnets & les Chansons de Petrarque, il résolut de jetter au feu ses Poësies. Petrarque lui écrivit une Lettre pour le détourner de ce dessein (31). Le Betussi s'arrête là; mais il devoit dire aussi que Boccace brûla actuellement ses Vers Italiens, après avoir vu qu'ils n'aprochoient pas de ceux de Petrarque. Voiez l'Auteur que je cite (32).

(24) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 527.

(25) Poccianti de Script. Florentinis, pag. 92. Betussi in Vitâ Boccacii. *Voiez aussi* Gesner, in Biblioth. *folio* 390.

(26) *Elle a été imprimée à Rome, en 1544, in 12, & à Florence, en 1576, in 8.*

(27) *Voiez la* Bibliotheq. Françoise de Du Verdier Vau-Privas, au Mot Jean Boccace.

(28) Betussi, Vita di Boccaccio.

(29) *Là même.*

(30) *Là même.*

(31) *Là même.*

(*I*) *C'est par ses Ouvrages galans principalement qu'il s'est immortalisé.*] Cela doit sur tout s'entendre du *Décaméron*, qui est un Recueil de cent Nouvelles, où l'on voit des Avantures d'amour bien récréatives, & beaucoup de tours de friponnerie jouez aux maris. Cet Ouvrage a été traduit en plusieurs langues, & réimprimé cent & cent fois. C'est par là qu'une infinité de gens, à qui les autres Ecrits de l'Auteur n'auroient jamais révelé son existence, savent que Boccace a été un ornement de son siecle, un bel esprit, une belle plume, un *virtuoso*, & tout ce qu'il vous plaira. Paul Jove fait cette Remarque: *Obsolescunt & ægrè quidem vitâ spiritum retinent Libri de Genealogiâ Deorum, varietateque Fortunæ, & de Fontibus accuratè potius quam feliciter elaborati, quando jam illa decem dierum Fabulæ, Milesiarum imitatione in gratiam oblectandi otii, admirabili jucunditate compositæ, in omnium nationum linguas adoptentur, & sine ullâ suspicione interitus, applaudente populo, cunctorum operum gratiam antecedant* (33). Il y a des Protestans à qui le Décaméron de Boccace ne déplait point: ils y trouvent des railleries contre les Moines, & contre les dévotions papales. *In iis fabulis & historiis totum papale regnum, confessionem auricularem, Sanctos, lipsanolatriam, purgatorium, &c.* *irri-*

(32) Petrarcha, Epist. ad Boccatium, Libr. V Rerum Senilium, apud Papyr. Massonem, Elogior. Tom. II, pag. 191.

(33) Paulus Jovius, Elog. Cap. VI, pag. 21.

le péché de Plagiaire (*K*). Je ferai une Remarque sur le soin qu'ont pris les Inquisiteurs de mettre son *Décameron* dans la Liste des Ouvrages défendus (*L*). On vient de traduire son *Labyrinthe d'Amour* (*M*), qui est une preuve de ses engagemens déreglez avec le sexe, & des chagrins qu'il

acerrimè perstrinxit, perversitatis Papam non ignarus (34). De là vient sans doute, que des Auteurs Catholiques l'ont traité d'impie: *Boccacius Hetruscorum Cicero, fabulator jucundus, & eloquens sermone patrio, sed Latine parum peritus, Theogoniæ non admodum accuratus, & Mythologiæ non satis idoneus enarrator, in omnibus obscænus,* IMPIUS, *& versificator ineptissimus* (35). Vous voiez qu'on le traite aussi d'obscéne. Mrs de Port-Roial lui font le même reproche. „ Il „ faut prendre garde „ , disent-ils (36), „ qu'il y a des „ endroits dans cet Auteur, qui font bien voir qu'il a été „ moins scrupuleux à violer les regles de la pureté des „ mœurs, que nous avons reçues de Dieu même, qu'à „ choquer celles de la pureté du langage qui ne sont nées „ que du caprice ou de la volonté des hommes „. Voions ce que Mr Bullart observe touchant cet Ecrit: *La plus considerable de ses Compositions*, dit-il (37), *est le Décameron: ayant esté receu avec applaudissement de toute l'Italie, il fut encore accueilly si favorablement des Nations etrangeres, que chacune le voulut avoir en sa Langue; & on le rechercha avec d'autant plus d'empressement, qu'on travailla à le supprimer, & qu'il fut censuré, à cause de ses discours trop libres, & trop Satyriques contre les Moines.* BOCACE *le donna au public l'an mille trois cents quarante-huit, en un temps que la ville de Florence estoit désolée, & presque deserte par une cruelle contagion. Il peut être compté entre les plus beaux de ses Ecrits qui sont faits pour le divertissement, & qui joignent en quelque façon l'utile & le delectable ensemble; aussi Petrarque l'ayant parcouru, il y trouva tant d'agremens, qu'il prit la peine de mettre en Latin pour sa propre satisfaction un échantillon de ce bel Ouvrage, qui fut la patience incroyable de Griselde à l'endroit du Marquis de Saluces son mary.* Petrarque dédia à Boccace la Version Latine qu'il avoit faite du Conte de Griseldis, & lui marqua qu'en parcourant le Décameron il avoit pris garde que l'Auteur avoit été obligé de repousser certains satiriques, qui ne savoient faire autre chose que reprendre ce qu'ils ne vouloient, ou ne pouvoient faire. *Animadverti alicubi Librum ipsum canum dentibus lacessitum, tuo tamen baculo egregiè, tuâque voce defensum. Nec miratus sum, nam & vires ingenii tui novi, & scio expertus esse hominum genus, & insolens & ignavum, qui quicquid ipsi vel nolunt, vel nesciunt, vel non possunt, in aliis reprehendunt, ad hoc unum docti & arguti. Sed elinguet ad reliqua* (38). Il ajoûte qu'il excusoit les endroits lascifs sur l'âge de l'Ecrivain, & sur la nature des matieres, & sur le caractere des personnes qui liroient un tel Ouvrage. *Si quid lasciviâ liberioris occurreret, excusabat ætas tunc tua dum id scriberes, stilus, idioma, ipsa quoque rerum levitas, & eorum qui lecturi talia videbantur: refert enim largiter quibus scribas, morumque varietate stili varietas excusatur* (39). On ne peut rien voir de plus équitable que cela. Tous ceux qui se mêlent de juger d'un Livre, se devroient régler sur ce modele: ils devroient considérer l'âge & la profession de l'Auteur, la nature du sujet, & pour quelles gens il écrit; car ce qui seroit insupportable dans un Ouvrage dogmatique, ne l'est pas dans un Ouvrage destiné à divertir. Quoi qu'il en soit, les obscénitez du Décaméron n'empêchérent pas la plus sage & la plus vertueuse Princesse de France de donner ordre qu'on le traduisît en François, puis que ce fut pour obeïr à la très-illustre Marguerite de Valois, Reine de Navarre, qu'Antoine le Maçon (40) le traduisit en notre langue. Du Verdier Vau-Privas cote jusques à cinq Editions de cette Version (41); & néanmoins il ne parle pas de celle dont je me sers: c'est celle de Paris, chez Martin le Jeune, en 1559, in 8; ni de celle de Paris, chez Olivier de Harsy, en 1569. Il observe que ce même Livre *avoit esté traduit long-tems auparavant par un nommé Laurent de premier fait.* Notez qu'il y a une Edition Italienne du Décaméron (42), où François Sansovin ajoûta une Préface, & la Vie de l'Auteur. On a publié à Amsterdam une nouvelle Traduction Françoise de cet Ouvrage, avec des figures, l'an 1697. Celui qui a fait cette Traduction avoue dans la Préface, qu'il a developpé les graces de l'Original, qu'il les a habillées à nos manieres, qu'il a abrégé, qu'il a évité les redites; qu'il a *changé assez souvent non seulement des périodes entieres, mais même le plan de l'Ouvrage*; qu'il n'a pris que l'essentiel de la Nouvelle, *& que pour éviter les Préambules qui sont à la tête de chaque Conte, il a jugé à propos de ne point nommer les Interlocuteurs, & de retrancher la distinction des Journées*; que quand il a trouvé des endroits trop libres, il *a pris un soin tout particulier de ménager les expressions, & d'envelopper les choses de maniere que le beau sexe puisse en rire sans rougir.* Il ose espérer qu'on n'aura pas sujet de se plaindre qu'il ait gâté quelque chose par une circonspection trop scrupuleuse. Mais bien des gens se persuadent que tous ceux qui peuvent lire le Décaméron en Italien, auront du dégoût pour une Version si peu conforme à l'Original; & qu'ils aimeroient encore mieux se servir des vieilles Versions, que de celle-ci: & quant au lieu de traduire littéralement, on se donne la liberté de retrencher, & de changer tout ce qu'on juge à propos, on s'attire de la part de ces gens-là les mêmes reproches que les bons beuveurs font tous les jours aux Marchands de vin, qui n'ont presque jamais dans leurs caves que des mélanges d'où l'art chasse la nature.

Personne peut-être n'a plus crié contre Boccace, que le Vannozzi. Il prétend que la lecture du Décaméron a produit tant de courtisanes, que si l'on en savoit le nombre, on en seroit épouvanté. *Al fuoco, al fuoco*, s'écrie-t-il (43), *si fatti volumi, spengasi il seme una volta di così maligna Zizania. Chi potesse contare quante puttane ha fatto il Decameron del Boccaccio, rimarrebbe stupido, & senza senso. Che cose dicano di lui due Fiorentini sani, & letterati amendue, leggasi in due Lettere, una di Francesco Petrarca tra le latine, & una di Bartolomeo Cavalcanti tra le vulgari, & intenderallo. Ma che occorre cercar più oltre di quello, che n'habbia giudicato la santa Inquisitione dannandolo? Non si può negare, che l'opera del Decameron non sia stata di notabil giovamento alla lingua Toscana, della quale egli è veramente Maestro; ma, per conto della materia, & delle cose narrate da esso, in quel suo novelliere, non si può dire, quanto, & quale sia stato, & per sempre sarà, il danno, che se ne sente.* Il y a dans cette Lettre du Vannozzi plusieurs témoignages de zéle contre les Livret d'amour.

(*K*) *On lui impute le péché de Plagiaire.*] On (44) prétend que son Livre *de Genealogia Deorum* fut tiré d'un pareil Ouvrage du Jurisconsulte Paul de Perouse Bibliothécaire du Roi Robert (45). Mais puis qu'il avoue qu'il en tira plusieurs choses, & sur tout celles qu'il a débitées sous le nom de Theodonce (46), il ne faut pas qu'on lui fasse un crime de ses emprunts. Il n'est pas si excusable à l'egard de ce qu'il a pris d'un autre Auteur, & du Livre de Vibius Sequester *de Nominibus Fluminum, Fontium, Lacuum, Nemorum, Paludum, & Gentium* (47); car il ne le cite jamais. *Boccatius in Opere de Genealogiâ Deorum Fulgentii Mythologiam, etiam cum non citat, graviter exscripsit, adeò ut ex Boccacio non pauca emendari Fulgentius potuerit* (48). C'est une question s'il est l'Auteur véritable de *l'Amoto*, & de *l'Amorosa Visione* (49). Thomasius ne l'a point mis dans la Liste des Plagiaires.

Le Vannozzi remarque que le Décaméron même est parsemé de larcins. *In un Libro di Novelle, & di bel parlare gentile, anteriore al Boccaccio, & di dove egli cavò alcune delle risposte da lui nel suo Decameron, o Principe Galeotto, che vuol dire Principe de Ruffiani, si legge questa così puntalmente, & de verbo ad verbum descritta* (50). Avant reporté les paroles de l'Ecrivain anterieur à Boccace, il observe que le Copiste avoit corrompu d'une maniere scandaleuse son Original. Les personnages de la copie sont Ecclésiastiques, & de bons deviennent méchans: ceux de l'autre Auteur étoient laïques, & avoient quitté leur mauvais train. *Io ho copiato qui questa Novelletta, dal suso detto Libro, acciò si noti il peggioramento, che n'ha fatto il Boccaccio, trasferendola tra le sue, che è quella à punto di Masetto da Lamporecchio come peggiorata, & così scandalosamente alterata, come giudicherà chiunque la sappia: attribuendo à persone sacre il Boccaccio quella colpa, che dal suo anteriore fu ascritta à persone profane, & dove quelli fa de cattivi doventar buone le sue; il Boccaccio fa de buone doventar cattive le nostre* (51).

(*L*) *Les Inquisiteurs ont pris soin de mettre son* Décaméron *dans la Liste des Ouvrages défendus.*] Mr. Arnauld observe que *les Livres des Poëtes Payens, remplis de tant de saletez, qui peuvent beaucoup porter au péché*, n'ont pas été defendus, *par cette seule raison, qu'ils sont necessaires à quelques personnes pour aprendre la langue Latine. . . . . Ceux donc qui ont fait les regles de l'*Index *n'ont pas cru qu'on dust défendre par aucune loi positive, que de jeunes gens, qui sont maistres de leurs lectures, à qui ces sortes de Livres sont beaucoup plus dangereux qu'aux enfans, lussent les infamies de Martial, de Juvenal, d'Homere, de Petrone, d'Apulée, &c. Ce n'est pas qu'ils n'aient crû que la plus part de ceux qui les lisoient faisoient mal; mais c'est que d'autres assez affermis dans la vertu pour n'estre pas touchez de ces images facheuses, & pour n'y chercher que la proprieté & l'élegance de la langue Grecque ou Latine, les pouvant lire innocemment, on a jugé qu'on pouvoit s'en tenir au droit naturel, & en laisser le discernement à la conscience de chacun, & au jugement des Directeurs & des Confesseurs. Ils ont fait la mesme chose à l'égard du Décameron de Bocace. Parce que les Italiens y trouvent la plus grande délicatesse de leur langue, la licence de ses Contes n'a pas empesché qu'on ne l'ait laissé entre les mains de tout le monde, pourvû qu'il fust corrigé. Et cette correction, à ce qu'on m'a dit, consiste seulement à changer dans des Contes scandaleux, les mots de Moines & de Religieuses, en d'autres. Cependant plus les mauvaises choses & qui peuvent estre un sujet de tentation à l'égard de l'impureté, sont contées agréablement, plus il y a de danger qu'on ne s'empoisonne en les lisant. Ce n'est donc pas une chose qui fasse beaucoup d'honneur à la Religion Chrêtienne, d'avoir laissé un Livre si dangereux de ce costé-là entre les mains de tout le monde, par cette raison qu'il est écrit fort poliment, pendant qu'on en défend une infinité d'autres, où il y a plus à apprendre, & où les dangers de se nuire sont infiniment moindres. Ce que j'en dis n'est qu'en comparant tant de Livres défendus, avec celui de Bocace non défendu* (52). Tout ce Discours est fort judicieux, & il contient une chose bien capable de faire penser, que pourvu que les gens d'Eglise soient hors d'intérêt, on ne se soucie pas beaucoup du mal que la lecture de Boccace pourroit produire.

(*M*) *On vient de traduire son* Labyrinthe d'Amour, *qui est une preuve de ses déréglemens avec le sexe, & des chagrins qu'il y trouva.*] Cette Traduction Françoise, imprimée à Paris

(34) Berneggerus, Idol. Lauret pag. 323 & seq. apud Pope Blount, Censura Author. pag. 308.

(35) Balthasar Bonifacius, Histor. Ludicræ Libr. XV. Cap. III, pag. 412, 413.

(36) Baillet, Jugem. des Savans, num. 290. des Critiques Grammaticiens. Il cite la Préface de la Grammaire Italienne de Mrs de Port Roial.

(37) Bullart, Academie des Scienc. Tom. I, pag. 109.

(38) Petrarcha, apud Papyr. Massonum, Elogior. Tom. II, pag. 298, 299.

(39) Idem, ibidem.

(40) Il étoit de Dauphiné, Thresorier de l'Extraordinaire des Guerres, & Secretaire de la Reine de Navarre, Sœur unique de François I.

(41) Du Verdier, Bibliotheq. Françoise, pag. 72.

(42) A Venise, en 1546, in 4.

(43) Bonifacio Vannozzi, delle Lettere Miscellanee, Vol. I, pag. 130.

(44) Leand. Albertus, Descript. Italiæ pag. 101.

(45) Il étoit Roi de Naples.

(46) Boccat. de Genealogiâ Deor. Libr. XV. Cap. VI. Voiez Vossius, de Hist. Latin. pag. 525, 526.

(47) Voiez Vossius, de Philologiâ, Cap. XI, num. 10, pag. 57.

(48) Faber in Decad. num. 91.

(49) Leand. Albert. Descript. Ital. pag. 76.

(50) Vannozzi, delle Lettere Miscellanee, Vol. I, pag. 380.

(51) Là même.

(52) Difficultez proposées à Mons. Steyaert, IX Part. pag. 324.

qu'il y trouva. Je ne doute point qu'il n'y ait une infinité de choses particulieres & très-curieuses touchant Boccace, & touchant ses Livres, dans l'*Istoria della volgar Poesia*, publiée l'an 1698, *in* 4, par l'Abbé Giovanni Mario de' Crescembeni. Je n'ai point ce Livre-là, qui me seroit très-nécessaire, & je ne conois personne qui l'ait. Quelques-uns disent que Boccace a été ou l'Auteur ou l'Aprobateur du Livre *de tribus Impostoribus* (d).

(d) Mattesius, de Joanna Papissâ, pag. 136.

L'une des omissions que je veux ici réparer est qu'on se tromperoit fort, si l'on prenoit pour des Avantures véritables celles qu'il raconte dans son Décameron. Il y en a quelques-unes, qui peuvent avoir été bâties sur des réalitez, dont il avoit connoissance, & où il n'a fait que joindre des ornemens; mais la plupart des autres sont des jeux d'esprit, inventez en divers tems. L'un de ses meilleurs Contes se trouve dans Apulée (*N*).

Paris en 1699, a été tout aussitôt contrefaite à Amsterdam. Elle a pour Titre *Le Songe de Bocace*. C'est une invective contre les femmes: l'Auteur l'écrivit pendant la colere où il étoit contre une veuve qu'il avoit aimée, & qui lui avoit joüé un mauvais tour. Celui qui a traduit cet Ouvrage, s'est donné encore plus de liberté que le nouveau Traducteur du Décaméron. Il en a retranché beaucoup de choses, qu'il a remplacées *de Contes, de Fragmens, & de Vers*, composez, ou par ses amis, ou par d'autres Ecrivains de notre tems. Mr. de Beauval assure que ce *n'est nullement une Traduction reguliere du Songe de Bocace; mais un assemblage assez mal assorti du Songe de Bocace, & de tout ce que les Modernes ont dit long tems après Bocace sur le chapitre des femmes* (53). Un autre Journaliste est encore plus sévére: il dit que les Suplemens *font de toute la Piece quelque chose de monstrueux, & en ruinent entierement l'economie. Rien ne paroit plus hors d'œuvre dans un Ouvrage de Bocace, qui vivoit il y a plus de trois cens ans, que des Vers de Mademoiselle de Scuderi, des Pensées de M. de la Bruyere, des Maximes de la Rochefoucault, & des Pieces encore plus nouvelles* (54). Notez que le Traducteur nous avertit, qu'il *a retranché* . . . . . . *bien des choses que la pudeur ne souffre point*; mais qu'il a conservé à Bocace sa dévotion, parce qu'il a cru qu'il auroit trop défiguré son Ouvrage, s'il la lui avoit ôtée, après lui avoir ôté les faletez. Il remarque que la maniere ordinaire de cet Auteur est de mêler *de la morale & des sentimens pieux parmi des bagatelles*.

(53) Hist. des Ouvrages des Savans, Mars 1699, pag. 128.

(54) Bernard, Nouvelles de la Repub. des Lettres, Mois d'Avril 1699, pag. 476.

Observons, que généralement parlant, il n'y a point d'Ecrivains qui médisent du beau sexe autant que ceux qui l'ont le plus fréquenté, aimé, & idolatré; & ainsi les femmes se doivent fort peu soucier de ces médisances: ce sont des preuves de leur empire, ce sont des murmures d'un esclave qui sent le poids de ses chaines, ou qui dans sa liberté voit encore sur son corps les marques de sa servitude.

(*N*) *L'un de ses meilleurs Contes est dans Apulée.*] C'est celui de la femme, qui cacha son galant sous un tonneau. Beroalde l'a remarqué. *Joannes Boccacius*, dit-il (55), *eloquio vernacula disertissimus, condidit centum Fabulas argumento & stylo lepidissimo festivissimoque, inter quas Apuleianam hanc inseruit, transposuitque commodissimè, non ut Interpres, sed ut Conditor; quam fœmina nostrates non surdis auribus audiunt, neque invita legunt.* Mr. de la Fontaine a donné aussi ce Conte, sous le Titre du *Cuvier* (56); mais on n'a point averti qu'il l'ait tiré d'un autre Auteur. Il marque quelquefois la source où il a puisé. Je m'étonne qu'il ne l'ait pas toujours fait.

(55) Philippus Beroaldi Notæ in Libr. IX. Asini Aurei Apuleii, pag. 297, 298 Edit. Basileensis anni 1597, in 8.

(56) Au II Tome de ses Contes, pag. 190, de l'Edition d'Amsterdam, en 1685, in 8.

BOCCALIN (Trajan) nâtif de Rome, a été un fort bel esprit au commencement du XVII siecle. Il aimoit trop la raillerie & la médisance, & il prit un tour assez nouveau & assez plaisant, pour critiquer tout ce qu'il vouloit. Ce fut de feindre qu'Apollon, tenant ses Grans Jours sur le Parnasse, écoutoit les plaintes de tout le monde, & faisoit droit selon l'exigence des cas. De là sortirent les *Ragguagli di Parnasso*, qui ont été traduits en diverses langues (*a*), & fort goûtez du public. Il tomba dans le défaut ordinaire de ceux qui se plaisent trop à la satire; c'est qu'il vouloit élever sa médisance jusques sur les trônes, & sur les têtes couronnées, & attaquer principalement celles qui faisoient alors le plus de bruit dans l'Europe. Il attaqua la Cour d'Espagne; & il le fit d'une maniere d'autant plus piquante, qu'il prétendoit faire voir que la Monarchie de ce nom n'étoit point aussi puissante qu'on s'imaginoit; & qu'au contraire il étoit facile d'en sapper la force par certains expédiens qu'il indiqua (*b*). On a cru que ce fut la cause de sa mort. Les Espagnols se plaignent beaucoup de ses médisances (*A*). Voiez dans Moreri comment on le fit mourir. Cet homme, qui censuroit toute la terre, & qui trouvoit tant à redire au Gouvernement, fit voir que sa théorie & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble (*B*); car la jurisdiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'Etat Ecclésiastique ne fut nullement conforme aux regles. On s'alloit plaindre éternellement de lui à Rome; ce qui fit faire des réflexions bien malignes, tant contre les Avocats & les Médecins, que contre les Théologiens (*C*). Ceux qui se sont contentez de dire qu'il *méditoit des Discours Politiques sur Tacite* (*c*), lors qu'il fut assassiné (*D*), n'étoient guere instruits des choses. Il laissa des enfans.

(a) Il y en a une Traduction Françoise de la I Centurie imprimée à Paris, l'an 1615, in 8, dont l'Auteur s'apelle Fougasses.

(b) Nicius Erythræus, Pinacoth. III, pag. 223, en parlant du Livre intitulé Pietra del Paragone Politico.

(c) Moreri ubi supra.

(*A*) *Les Espagnols se plaignent beaucoup de ses médisances.*] Ecoutons ce que dit à ce sujet un de leurs Auteurs. *De nuestros tiempos fer notados por de genio critico y maldiciente, Francisco Berna, Poeta, contra los de su nacion Italianos. Trajano Bocalini, discursista paradoxo contra toda la nacion Española.* C'est ainsi que s'exprime Juan Vitrian dans ses Notes sur Philippe de Commines (1).

(1) Chap. 1, Livre I, pag. 3.

(*B*) *Sa théorie & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble.*] Voici ce que Nicius Erythreus en a dit. *At qui se aliis Resp. benè gerenda ducem ac magistrum profitetur ac præstat, in iis oppidis, quorum illi administratio commissa fuerat, regendis, sine ipse præceptis non paruit, sed multa, in ajunt, commisit, quæ ab illorum rationibus essent aliena. Quamobrem fiebat, ut Romam crebra de ipsius injuriis querimonia deferrentur* (2). Il n'est que trop ordinaire, que ceux qui composent des Livres de Politique, je dis de bons Livres, fassent voir très-peu de capacité, lors qu'il leur arrive d'être promus à de grandes charges; tant il est vrai que l'aplication des regles est plus mal aisée que l'Art d'en bien discourir!

(2) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 272.

(*C*) . . . . . *ce qui fit faire des Reflexions bien malignes, tant contre les Avocats & les Médecins, que contre les Theologiens* (*a*).] Nicius Erythreus prétend que cela fit naître un Proverbe, qui portoit qu'il y a trois sortes de gens, qui ne font presque aucun usage des Loix qu'ils prescrivent aux autres. Persone ne s'écarte plus du Droit dans les affaires, qu'un Jurisconsulte: personne n'observe moins le régime de santé, qu'un Médecin; personne n'a moins de crainte des remors de la conscience, qu'un Théologien. On verra dans l'Original, dont je viens de raporter le précis, l'exception que l'Auteur a faite. Il ne conte point la chose comme les railleurs la content ordinairement. Ils disent que les Avocats, qui conseillent tant aux autres de plaider, n'ont presque jamais de Procès; que les Médecins, qui ordonnent tant de remedes à leurs malades, en prennent très-peu dans leurs maladies; & que les Théologiens, qui marquent aux autres un si grand nombre d'articles de foi, ne croient que peu de choses (3). Voici le Latin de Nicius Erythreus. *Quamobrem fiebat, ut Romam crebra de ipsius* (Boccalini) *injuriis querimonia deferrentur, ac locus proverbio fieret, qui diceret, tria esse hominum genera, qui nihil ferè legibus, quas ipsi aliis imponunt, utuntur, nimirum Jurisconsultos, Medicos, atque Theologos: nulli enim magis in negociis ab jure, ab æquitate, discedunt quam J. C.; nulli tuendæ valetudinis rationem minus servant quàm Medici; nulli conscientiæ aculeos minùs metuunt quàm Theologi. Itaque, qui justitiam, valetudinem, & conscientiam amittere satagant, Juris Doctorum, Medicorum, Theologorumque amicitias colant: quod tamen de iis tantum intelligendum, qui ea studia non serio ac sedulo, verùm ad speciem, & dicis causa, profitentur* (4).

(3) Voiez le Courtisan de Balthasar de Castillon, pag. 203.

(4) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 272.

§ (*a*) Sur cette réflexion, laquelle, soit dit en passant, est de Panurge, L. 3. ch. 29. de Rabelais, Benjamin Priolo avoit formé une de ses Maximes, rapportée par Mr. Bayle, Remarque (*K*) de l'Article *Priolo*. Rem. crit.

(*D*) *On a dit qu'il meditoit des* Discours Politiques sur Tacite, *lors qu'il fut assassiné.*] Il faloit dire, non seulement que ces Discours étoient composez, mais aussi qu'on en avoit fait à Geneve deux Editions différentes. Pour relever le prix de ces Editions, on a fait accroire au monde, 1, que le Manuscrit de cet Ouvrage étoit une Piece très-rare; 2, que le Sénat de Venise avoit gardé soigneusement l'Original, jusques à ce qu'il en fit présent à la Reine de Suede; 3, qu'on avoit trouvé moien, avec mille frais & mille peines, de recouvrer une Copie du Manuscrit donné à cette Princesse par le Sénat de Venise. Pure forfanterie. Vingt ans avant l'arrivée de cette Reine en Italie, ce Manuscrit couroit par tout. Il y en a bien trente Copies en diverses Bibliotheques de delà les Monts. L'Auteur avoit lui-même fait présent de son Ouvrage à plusieurs personnes, & nommément au Cardinal Barberin à Rome, & au Procurateur Morosini à Venise. Le Cardinal fit présent de son Exemplaire à l'Academie des Humoristes, & on en tira plusieurs Copies. L'Exemplaire de Morosini n'a pas été moins copié: ainsi il n'étoit pas difficile d'en acheter des Copies.

fans (*E*). On l'a mis au nombre des Plagiaires (*F*), & l'on a fait des fautes sur ce chapitre, comme je l'ai montré dans l'une de mes Remarques (*d*).

(*d*) *Voiez la Remarq.* (*E*), *vers la fin.*

Copies. Le Gouverneur d'un Mylord en acheta une, dont il s'accommoda à Geneve avec un Libraire qui l'imprima (5). Un Gentilhomme Allemand en aporta d'Italie un autre Exemplaire environ le même tems, & le donna à un Professeur de Tubinge, nommé Mr. du May, qui y joignit des Remarques, & l'envoia à Mr. Leti à Geneve. Mr. Leti le fit imprimer chez le Sieur Widerhol, & l'intitula *Bilancia Politica*, & y joignit un troisiéme Volume, auquel il mit son nom (6). Cet Ouvrage de Boccalin n'a pas été estimé: Mr. Amelot de la Houssaye en parle avec beaucoup de mepris (7).

(*E*) *Il laissa des enfans.*] J'ai sa *Pietra del Paragone Politico*, imprimée à Paris l'an 1626 in 8, & dédiée au Cardinal de la Valette. Ce fut le fils de Boccalin, qui la dedia a ce Cardinal: l'Epitre dedicatoire est datée de Paris, le 10 d'Avril 1626. Ce qui me surprend est d'y voir traité de posthume, cet Ouvrage-là; car j'ai vu une Edition de l'an 1615 du Livre de Boccalin, qui porte le Titre de *Pietra del Paragone Politico*. Cela me feroit conjecturer que l'Ouvrage, qu'on dedia au Cardinal de la Valette, étoit une Suite, ou une seconde Partie de la *Pietra del Paragone Politico*. Je prie ceux qui auront du loisir, & plusieurs Editions en main, de vérifier ce qui en est. Monsieur Giri avoit publié sa Version Françoise de cet Ouvrage de Boccalin, avant que le fils de l'Auteur le publiât en Italien, l'an 1626 (8). La Version Latine du même Ouvrage, faite par Ernest Jean Creutz, fut imprimée à Amsterdam, l'an 1642, in 12, sous le Titre de *Lapis Lydius Politicus*.

(*F*) *On l'a mis au nombre des Plagiaires.*] Ce terme me paroit impropre, parce qu'on n'impute pas à Boccalin d'avoir derobé le travail d'autrui, mais d'avoir prêté son nom pour mettre à couvert l'Auteur véritable. Il a imité, dit-on, certaines personnes, qui, pour épargner à leur Patron Ecclésiastique la honte d'avoir engrossé quelque servante, disent que ce sont eux qui l'ont fait, & se marient avec la servante, résolus à l'adoption de tous les enfans qui pourront venir de la même main. On veut que le Cardinal Cajetan soit le veritable Auteur des Livres qui ont paru sous le nom de Boccalin (9); & si vous demandez pourquoi le Cardinal Cajetan se depouilla de son droit en faveur d'un autre, on vous répondra que ce fut afin d'avoir le plaisir de censurer & de mordre sans faire tort à sa dignité, ni sans se faire des ennemis. Je ne saurois croire que cela soit vrai; je crois seulement que Boccalin fit comme Terence: il communiquoit ses pensées aux Cardinaux qui le protegeoient (10), & il profitoit de leurs avis & des pensées qu'ils lui suggéroient. Il se faisoit un honneur de l'opinion qu'on avoit qu'il étoit aidé par de telles gens: c'étoit suivre le goût de Terence. *Quemadmodum Terentio malevoli objiciebant, ipsum, in fabulis faciendis, Scipionis Africani, Lælii qui doctus est sapiens, & Furii Pii operâ uti, assidueque cum illis una scribere; ita etiam de Trajano fama disseluerat, in his aliis referendis homines nobilissimos socios & adjutores habere. Verùm id sibi non minus laudi ducebat, quam Terentius, qui gloriosum sibi putabat, id quod malevoli quasi maledictum vehemens existimabant, ac sic verisimile hoc cum illis eum communicasse, quibus, ad notanda & animadvertenda aliorum vitia, eadem esset voluntas atque propositio* (11). Quelques-uns, pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre du tems, ont dit que le Cardinal Cajetan, qui disputa contre Luther, a fait les *Ragguagli* du Parnasse, & la *Pietra del Paragone*. Mr. Chevreau attribue cette faute à Jean Rhodius, Médecin Danois, & à Pierre Scavenius: il se trompe; car ils prétendent parler d'un autre Cardinal Cajetan, & il les refute par une mauvaise raison. *Boccalin*, dit-il (12), *qui étoit fils d'un Architecte de Rome, fut saquetté à Venise par l'ordre de l'Ambassadeur d'Espagne.* Est-ce une preuve qu'il n'a pu prêter son nom à un Ouvrage du Cardinal Thomas de Vio, qui disputa contre Luther? Notez que Nicius Erythreus assure, que Perenda, qui avoit été Secretaire du Cardinal Henri Cajetan, aida Boccalin à composer les *Ragguagli* (13).

(5) *Ce fut le Sieur de Tournes.*

(6) *Tout et ceci par maleici, sont tirez d'un Mémoire venu de bon lieu. On en garde l'Original.*

(7) *Dans le* Discours Critique, *qui est au devant de sa* Morale de Tacite, & *de sa Traduction des VI premiers Livres des* Annales de Tacite.

(8) *Cela paroit par l'Epitre Dédicatoire.*

(9) Scavenius, *num.* 89. *Passim,* apud Rhodium de Auctoribus suppositis, *pag.* 61. Morhofius, Polyhist. *pag.* 81, *rapporte ce sentiment. Voiez* Placcius de Pseudonym. *p.* 165, & Decklerus de Scriptis Adesp. *pag.* 253, 254.

(10) *Il dedia la première Centurie des* Ragguagli, *l'an* 1612, *au Cardinal Borghese,* & *la seconde, l'an* 1613, *au Cardinal Cajetan.*

(11) Nicius Erythreus, Pinacoth. III, *pag.* 222.

(12) Chevreau, Hist. du Monde, *Livr.* V, *Chap.* IV, *pag.* 185 *Edit. de Holl. en* 1687.

(13) N. Eryth. Pinac. III, *pag.* 132.

BOCHART (MATTHIEU) Ministre du Saint Evangile, à Alençon, dans le XVII siecle, a publié quelques Livres (*A*), qui l'ont fait passer pour un savant homme. Celui qu'il composa *contre le Sacrifice de la Messe* lui fit des affaires, comme le remarque Monsr. Daillé: *Un Missionaire, ayant trouvé plus à propos de le traduire devant les Juges séculiers, que de répondre à ses* raisons, s'avisa de lui faire une querelle juridique, sur ce qu'il avoit donné aux Ministres la qualité de Pasteurs (*a*). Il n'y a point lieu de douter du fait; mais il est fort aparent que Monsr. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances (*B*). On a quelquefois confondu Matthieu Bochart avec son cousin Samuel Bochart (*C*), dont je vais parler.

(*a*) Daillé, Replique à Adam & Cottiby, *II Part. pag.* 103.

(*A*) *Il a publié quelques Livres.*] Les principaux de ses Ouvrages sont un *Traité contre les Reliques*, & un *Traité contre le Sacrifice de la Messe*. Il a fait aussi un *Dialogue* sur les Difficultez que les Missionaires faisoient perpétuellement aux Protestans de France, en vertu de ce qui s'étoit passé au Synode National de Charenton, touchant la tolérance des erreurs Luthériennes. Ce Dialogue, étant tombé entre les mains de l'Electeur Palatin, lui parut propre à porter les Princes de la Confession d'Augsbourg, à travailler à la Réunion des deux Eglises Protestantes (1); ainsi il le leur fit voir pendant l'Assemblée de Francfort. Cette bonne nouvelle étant venue à la connoissance de l'Auteur, lui fit enfanter un Livre Latin intitulé *Diallacticon*, qu'il dédia à cette Altesse Electorale. Il fut imprimé à Sedan, en l'année 1662, & contient un Projet de Reunion entre les Luthériens & les Calvinistes.

(*B*) *On lui fit une querelle juridique, sur ce qu'il avoit donné aux Ministres la qualité de Pasteurs. . . . . Mr. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances.*] Je n'ai besoin pour le prouver, que de Mr. Daillé lui-même. Il veut que le Missionaire, embarrassé par le Livre de Matthieu Bochart contre le Sacrifice de la Messe, ait mis l'Auteur en Justice l'an 1657; mais il convient dans l'une des Tables de son Livre, que le Traité contre le Sacrifice de la Messe fut imprimé à Geneve, l'an 1658. Il remarque dans la page 417, de la premiere Partie de sa Réplique, que cet *excellent Traité du Sacrifice de la Messe* (2) fut mis en lumiere il n'y avoit que trois ans. Ce qu'il dit vers la fin de sa Preface est une preuve certaine qu'il composoit sa Replique en 1663. Il ne peut donc pas être vrai, que le Missionaire, qui fit un Procès à Matthieu Bochart en 1657, trouva cela plus à propos que de réfuter le Livre du Sacrifice de la Messe. De plus, Mr. Daillé declare qu'il ne sait point, qu'avant le Procès intenté à Mr. Bochart en 1657, on eût jamais porté plainte contre les Ministres de ce qu'ils se qualifioient Pasteurs. Mais il ne laisse pas de faire mention tout aussitôt d'un Arrêt du Parlement de Rouën, *rendu 22 ou 23 ans depuis l'an* 1633, que les Ministres de Charenton se donnérent la qualité de Pasteurs de l'Eglise Réformée de Paris, dans l'Approbation d'un Livre (3). Cet Arrêt du Parlement de Rouën fut rendu sans doute sur la plainte portée contre le Ministre Bochart; car autrement Mr. Daillé se contrediroit lui-même: il n'est donc point vrai que le Procès fait à ce Ministre tombe sur l'année 1657. Il faut donc que Mr. Daillé se soit mépris, & quant au tems que ce Procès fut intenté, & quant au Livre qui en fournit l'occasion. Il s'est mepris encore par un autre endroit, puis qu'il est certain qu'en l'année 1633, les Agens Généraux du Clergé de France se plaignirent de ce que Mr. Aubertin avoit fait imprimer un Livre, où il *prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise Réformée de Paris*, & où ses Collegues Mestrezat, Drelincourt, & Daillé, signoient dans l'Approbation, les deux prémiers, *Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris*, & le dernier, *Ministre du Saint Evangile de la dite Eglise* (4). Sur cette plainte, le Conseil privé donna un Arrêt le 14 Juillet 1633, portant prise de corps contre Mr. Aubertin, & ajournement personel contre ses Collegues, avec injonction aux Ministres *de prendre la qualité à eux attribuée par les Edits, & non autre* (5).

(*C*) *On l'a quelquefois confondu avec son Cousin Samuel Bochart.*] Mr. le Fevre, Docteur de Sorbonne, dans sa Replique à Mr. Arnauld pour la defense de ses Motifs invincibles, a cité le *Diallacticon* de notre Bochart. Je ne pense pas qu'il puisse trouver mauvais, qu'on croie qu'il l'a cru un Ouvrage de Mr. Bochart de Caen. S'il avoit su que deux Ministres de ce nom ont écrit des Ouvrages de Controverse, ou du moins s'il avoit su que l'Auteur du *Diallacticon* n'est pas le même Bochart qui s'est rendu l'admiration de la République des Lettres par son Phaleg, &c, il n'eût jamais cité, comme il a fait plus d'une fois (6), l'Auteur du *Diallacticon* avec cet éloge, *le savant Bochart*. Qu'on dise tant qu'on voudra que le Ministre d'Alençon étoit savant, & que Monsr. le Fevre a pu l'apeller ainsi sans hyperbole, ni flaterie, je suis sûr qu'on ne persuadera jamais aux Lecteurs intelligens que j'aie tort dans cette Remarque.

(1) *Epist. Dedicat. Diallact. Math. Bocharti.*

(2) *Il le loue beaucoup en cet endroit.*

(3) *C'est l'Apologie de Mr. Daillé.*

(4) *Voiez le* Recueil des Edits pour le Clergé.

(5) *Voiez la Remarque* (*B*) *de l'Article* AUBERTIN.

(6) *Pag.* 27, 229.

BOCHART (SAMUEL) Ministre de la parole de Dieu à Caen, a été un des plus savans hommes du monde. Il étoit de Rouën, & de fort bonne Maison (*A*), & nâquit l'an 1599.

La

(*A*) *Il étoit de fort bonne Maison.*] Son pere, RENÉ BOCHART du Menillet, Ministre de l'Eglise Réformée de Rouën, étoit arriere-petit-fils de JEAN BOCHART, Conseiller au Parlement de Paris, en 1490, & petit-fils de JEAN BOCHART, qui plaida avec tant de force pour la Pragmatique Sanction (†), & fils d'ETIENNE BOCHART, qui fit la branche du Menillet. On peut voir dans le Dictionaire de Moreri la parenté qui étoit entre notre Samuel Bochart, & les Bochart Champigni, qui ont exercé tant de belles Charges dans la Robe.

(†) *Ce fut en présence de François I, il combattit la Concordat.*

La prématurité de ses progrés fut trés-grande : On en peut juger par les 44 *Vers Grecs* qu'il composa à la louange de Thomas Dempster (*a*), qui les publia en 1612, à la tête de ses Antiquitez Romaines. Il étudioit alors sous ce savant Ecossois; & aparemment il étoit logé chez son oncle maternel, le fameux Pierre du Moulin, Ministre de l'Eglise de Paris (*b*). Il fit sa Philosophie à Sedan, & il y soutint des *Theses* publiques, l'an 1615, qui lui firent beaucoup d'honneur, non seulement à cause qu'il répondit bien aux Argumens; mais aussi à cause de certains *Vers* dont il les accompagna, accommodez à la figure d'un cercle avec beaucoup d'artifice (*c*). On croit qu'il a étudié en Theologie à Saumur, sous Cameron (*d*); & l'on sait qu'il le suivit à Londres, lors que la guerre civile eut dissipé cette Académie. Il ne fit pas beaucoup de séjour en Angleterre, puis qu'on sait que vers la fin de l'an 1621 il étoit à Leide, où il s'attacha ardemment à l'étude de l'Arabe sous Erpenius. Il trouva dans la même Université un Professeur en Théologie, qui conçut pour lui une estime trés-particuliere, & qui lui en donna des marques publiques l'an 1629, en lui dédiant son *Catholicus Orthodoxus* (*B*). Je parle de Mr. Rivet, qui étoit alors marié avec une sœur de la mere de notre Bochart. Celui-ci, étant en France, fut bientôt reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Caen. La prémiere chose de grand éclat, qu'il y fit, fut de soutenir une longue Conférence avec le Pere Veron, & d'en sortir pleinement victorieux. Cet homme, muni d'une Mission spéciale émanée de la Cour pour disputer, & revêtu en quelque maniere de la charge de Controversiste exploitant par tout le Roiaume, défia Monsr. Bochart le 4 jour de Septembre 1628, & ne cessa de crialler qu'il n'eût obtenu jour & lieu pour entrer publiquement en lice avec lui. La Dispute se fit au chateau de Caen, en presence d'un grand nombre de personnes de l'une & de l'autre Religion. Le Duc de Longueville, Gouverneur de la Province, s'y trouva aussi souvent que ses affaires le lui permirent, & il y eut des Commissaires nommez de part & d'autre pour y assister. On disputa depuis le 22 de Septembre jusques au 3 d'Octobre, & l'on batit presque tout le grand pais des Controverses dans les neuf séances consecutives que l'action contint. Les Actes bien signez & collationnez en furent rendus publics de chaque côté: mais Mr. Bochart ajoûta du sien plusieurs choses, que l'humeur tumultueuse de son Antagoniste avoit empêché qu'on ne mît en ordre sur le champ; & il y joignit la Dispute de l'Eucharistie, & celle du Célibat, que l'on étoit convenu d'examiner, mais que l'on n'avoit pas aprofondies, à cause que Veron avoit quitté le champ de bataille (*e*). La réputation de ce Ministre, laquelle jetta dés lors ses fondemens, s'augmenta beaucoup en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaan* (*C*). Il y traite, 1, de la dispersion des Peuples causée par la confusion des Langues; 2, des Colonies & de la Langue des Pheniciens. Les recherches qu'il lui falut faire pour travailler à ces Ouvrages & à quelques autres, & qui l'obligerent à fouiller dans tous les anciens Auteurs, & dans les thrésors les plus cachés des Langues Orientales, ont cette relation à sa qualité de Ministre, qu'il ne s'y engagea peu-à-peu qu'à cause qu'il avoit entrepris de prêcher sur la Genese; car dés qu'il en fut au second chapitre, il falut qu'il expliquât la situation du Paradis terrestre. Les chapitres suivans l'engagerent à examiner l'Origine des Nations, & il y eut cent autres Passages qui l'apliquérent à travailler sur les Animaux, sur les Plantes, & sur les Pierres précieuses de la Bible. S'il avoit assez vécu, il auroit donné des Traitez complets sur ces matieres; mais il n'a pu achever que ce qui regarde les Animaux. On l'imprima à Londres, en 1663, sous le Titre d'*Hierozoicon*. Ses Recueils sur le Paradis terrestre, sur les Plantes, & sur les Pierres précieuses, n'ont point été trouvez en état aprés sa mort, qu'on en pût faire quelque chose. Tout le monde sait que la Reine de Suede l'attira à sa Cour (*D*), & qu'il y alla en

(*a*) *Ils sont dans la nouvelle Edition des Oeuvres de Bochart, en 1692.*

(*b*) *Tum, ut si meminerim me fallit, Inspectabatur Parisiis apud avunculum Petrum Molinæum,* Steph. Morin. de Bocharto, & ejus Scriptis.

(*c*) *Ils sont dans la susdite Edition de ses Oeuvres en 1692.*

(*d*) *Puto me audivisse quod disciplinam audiverit Cameronis, & in Prasidio Theses Theologicas defenderit.* Morinus, de Bocharto, & ejus Scriptis.

(*e*) *Abrenuntiavit tamen disputationi,* Morinus, *ibidem.*

(*B*) *Rivet .... lui dédia son* Catholicus Orthodoxus.] Monsr. Rivet dédia ce Livre à quatre personnes: savoir, à Pierre du Moulin, Ministre & Professeur à Sedan; à Guillaume Rivet, Ministre de Taillebourg; à Jean Maximilien de Langle, Ministre de Rouen; & à Samuel Bochart, Ministre de Caen. Il loue ce dernier de sa Dispute contre Veron, *dans laquelle*, lui dit-il, *vous lui montrâtes qu'il ne savoit rien, ni en Grec, ni en Hébreu, & vous mites un frein à son impudente sophistiquerie, laquelle il a tâché de secouer en débitant bien des fables, selon sa coutume, sur ses victoires imaginaires, mais les gens sages n'y ont pas été trompez, & vous avez découvert sa vanité par votre Reponse.* Ceci peut servir de Suplément au narré que j'ai fait de cette Dispute tiré de Monsr. Morin. On voit par là que Veron s'attribuoit la victoire. Au reste, en la même année 1629, Monsieur du Moulin dédia son Anti-Barbare (2) à Monsieur Bochart. Ce dernier l'avoit averti d'une méprise, c'est que du Moulin aiant promis ce Traité de Controverse, dans la Table de la Nouveauté du Papisme, avoit oublié de le donner.

(*C*) *Sa réputation s'augmenta beaucoup en 1646, par la publication du* Phaleg *& du* Chanaan.] Ce sont les Titres des deux Parties de la *Geographia Sacra* de Mr. Bochart. On fit venir à Caen un Imprimeur de réputation (3), afin que cet Ouvrage fut plus correct, & qu'il sortit plutôt de dessous la presse. S'il en faut croire ceux qui l'ont fait reimprimer à Francfort, *in* 4, en 1681, l'Edition de Caen est toute pleine de fautes, dont ils se vantent d'avoir repurgé la leur: *Ab infinitis σφάλμασι, quibus exemplar Cadomi impressum refertum erat, purgatum.* Ils joignirent à leur Edition deux Lettres de Mr. Bochart, l'une touchant l'Episcopat & le droit des Rois, écrite à Mr. Morley, Chapelain du Roi d'Angleterre Charles II; l'autre écrite à Mr. de Segrais, sur la question si Enée est venu en Italie (4). La premiere de ces deux Lettres avoit été imprimée en 1650, comme je l'ai déja dit. Spitzelius n'en savoit rien; car, aprés avoir cité une Lettre de Monsr. Sarrau, qui temoignoit qu'il seroit injuste de ne point rendre publique cette belle production de Mr. Bochart, il ajoute qu'elle est néanmoins demeurée dans les tenebres (5). Je n'ai point de connoissance de l'Edition de la *Geographia Sacra*, marquée par Monsieur Pope Blount comme faite à Caen, *in folio*, l'an 1651; & je ne crois pas qu'il y en ait eu de telle. Quant à l'*Hierozoicon*, (c'est le Titre du Volume de *Animalibus Sacra Scripturæ*,) il fut reimprimé à Francfort, l'an 1675, & l'on en fit un Abregé l'an 1690, qui fut imprimé à Franeker. L'Auteur de cet Abrégé est un Hongrois nommé Vesselis.

(*D*) *La Reine de Suede l'attira à sa Cour.*] J'ai ouï faire mille fois contes de ce voiage de Mr. Bochart; par exemple, qu'on lui fit un jour fort brusquement cette question dans la Bibliotheque de la Reine, *que pensez-vous d'un certain Livre, qu'on nomme la Bible?* On prétend qu'il prit la chose d'un ton aussi sérieux qu'il le devoit, & qu'il fit un grand Discours sur les caractéres de divinité qui brilleot dans l'Ecriture; mais que les assistans ne firent que s'en moquer. On ajoute que l'Abbé Bourdelot avoit fait accroire à la Reine, que Mr. Bochart jouoit admirablement de la flute; mais qu'à moins d'un commandement absolu de sa Majesté, il n'en joueroit pas devant elle; & que là-dessus, la Reine, sans écouter les protestations d'ignorance qu'il lui redoubloit, voulut absolument qu'il en jouât; à quoi il obeït. J'ai ouï dire ces choses & quelques autres de même nature à une infinité de gens; mais quand j'ai voulu les examiner de prés, je n'ai rien trouvé qui les doive rendre croiables. J'en parle néanmoins ici, afin d'empêcher autant qu'il me sera possible, que ceux qui entendront parler de ces fornettes n'y ajoutent point de foi. Mr. Huet à présent Evêque d'Avranches, qui alla avec Monsr. Bochart en Suede, a fait une Relation fort gentille de ce Voiage (6). Je l'ai citée dans la Remarque (*B*), Citation (6), de l'Article de (François) BLONDEL le Mathématicien.

Cette Remarque étoit achevée, lors que le *Menagiana* m'est tombé entre les mains : j'y ai trouvé ces paroles : „ C'étoit une belle chose à voir, que de voir joüer Monsr. „ Bochart au volant avec la Reine de Suede! La Reine „ l'aiant pressé un jour d'y joüer avec elle, il mit manteau „ bas, & joüa. Ses amis lui en firent la guerre, & lui di„ rent qu'absolument il devoit refuser de le faire (7) „. J'y ai trouvé aussi que la Reine avoit résolu de se trouver à une Assemblée où il devoit lire quelque chose de son *Phaleg*; mais que Mr. Bourdelot, pour le priver de cet honneur, tâta le pouls à la Reine, & lui dit qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il faloit qu'elle prit un remede. Elle demeura donc au lit ce jour-là. Si le Conte de la flute avoit eu quelque fondement, on le verroit dans le Livre que je viens de citer,

(2) *C'est ainsi que le Livre est intitulé, & non pas l'*Antibarbarie, *comme le dit le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 462, *&* Mr. Baillet, *num.* 176. § 6. *des* Anti.

(3) *Il s'apelloit Jean Jannon. Voiez* Steph. Morin. in Dissert. de Bocharto, & ejus Scriptis.

(4) Voiez Nouvell. de la Republ. des Lettres, *Mois de Juillet* 1684, *Art. IV.*

(5) Spizelius, in Infel. Literat. *pag.* 921. *Notez, que dans l'Errata, il fait savoir qu'il a vu qu'elle a été jointe à l'Edition de la* Geograph. Sacra, *à Francfort, en* 1674.

(6) *Elle est en Vers Latins.*

(7) Menagiana, *pag.* 109 *de la* 2 *Edition de Hollande.*

en 1652. Il n'eſt pas beſoin de parler en particulier de quelques Ecrits qu'il publia en divers tems, & qui lui firent honneur. Par exemple, il publia une *Lettre*, en 1650, *ſur l'Autorité des Rois, & ſur l'Inſtitution des Evêques & des Prêtres*: il en publia une, en 1661, contre le Jeſuite la Barre, *touchant la tolérance du Luthéraniſme, décidée dans le Synode National de Charenton*; & il en publia une, en 1663, où il montre par pluſieurs ſavantes raiſons, qu'*il n'y a point d'aparence qu'Enée ſoit jamais venu en Italie*. Il mourut à Caen, le 16 de Mai 1667, aiant perdu tout-d'un-coup la parole & la conoiſſance, dans l'Académie qui s'aſſembloit chez Mr. de Brieux. Ses papiers ſont entre les mains de Mr. de Colleville, fils de ſa fille unique (*f*), & ci-devant Conſeiller au Parlement de Normandie. Il y a parmi ces Papiers un grand nombre de *Sermons*, écrits de la propre main de Mr. Bochart. Ce ſont ceux qu'il a prêchez ſur la Geneſe, depuis le prémier chapitre juſques au verſet 18 du chapitre XIX. On a ramaſſé autant qu'on a pu les *Diſſertations manuſcrites* de ce grand Homme, & on les a jointes à la nouvelle Edition que l'on a faite de toutes ſes Oeuvres en Hollande, l'an 1692 (*E*). Monſr. Morin, autrefois Collegue de Mr. Bochart, & à préſent Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe d'Amſterdam, & Profeſſeur aux Langues Orientales dans l'Ecole illuſtre de la même ville, a joint à cette Edition un Diſcours (*g*), duquel je me ſuis ſervi pour la compoſition de cet Article. Ceux qui voudront voir les Eloges qui ont été donnez à Monſr. Bochart, feront bien de s'adreſſer aux Auteurs que je leur indique (*h*). Sa Science, quelque vaſte qu'elle fût, n'étoit pas ſa principale qualité: il avoit une modeſtie infiniment plus eſtimable en lui que toute ſa Science. Auſſi a-t-il poſſedé ſa gloire avec beaucoup de tranquillité, & à couvert de ces malheureuſes querelles que tant d'autres Savans s'attirent par leur orgueil, & par l'emportement de leur ſtyle. Je n'ai jamais ouï parler d'un certain Traité que Mr. Menage lui attribue (*F*).

(*f*) *Elle fut mariée à* [illegible] *au Parlement de Normandie, nommé Mr de Colleville. C'étoit au Nom de* [illegible] *celui de Famille* [illegible] Le Sueur.

(*g*) De claruſſimo Bocharto, & omnibus ejus Scriptis.

(*h*) Colomiés, *dans la* Gallia Orientalis, *qu'il* [illegible] ; Pope Blount, Cenſur. celebr. Authorum; Spitzelius, in Infel. Literat. pag. 912 & ſeq.

MORERI critiqué sur quelque choſe qu'il a dite de Monſr. le Moyne.

(*E*) *On a joint des Diſſertations à la nouvelle Edition . . . de toutes ſes Oeuvres . . . en 1692.*] Mr. Moreri n'avoit pas tout-à-fait tort de donner quelque eſpérance que Mr. le Moyne publieroit les Manuſcrits de Mr. Bochart; car il eſt certain qu'il ſongeoit à cette nouvelle Edition, & que n'aiant pas tout le loiſir qu'il faloit pour entrer dans le détail de cette entrepriſe, il en commit les ſoins à Monſr. de Villemandy, en lui promettant de l'aider de ſes conſeils, & de lui fournir pluſieurs *Lettres* & pluſieurs *Diſſertations* de Mr. Bochart. La mort l'a empêché de s'aquiter de cette promeſſe. Mais d'ailleurs, il eſt certain que Mr. Moreri s'eſt trompé lourdement dans cet Article, ſoit quand il a dit que tous les Traitez Manuſcrits de Monſr. Bochart étoient tombez entre les mains de Mr. le Moyne, ſoit quand il a dit *qu'une affaire fâcheuſe avoit obligé* Mr. le Moyne *à ſortir du Royaume*. Il eſt de notorieté publique, qu'il ne ſortit de France, qu'avec la permiſſion de la Cour, & qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer dans ſon Egliſe de Rouen, qui faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour le retenir. Il ne ſortit du Roiaume, que pour venir prendre poſſeſſion d'une Chaire de Théologie qu'on lui offroit à Leide depuis long-tems. Il eſt vrai, qu'en 1674 on lui fit un méchant Procès à l'occaſion d'une Demoiſelle de la Religion, qui étant ſortie de chez ſon pere Conſeiller Catholique au Parlement, s'étoit ſauvée en Angleterre; mais il eſt vrai auſſi qu'après quelques mois de priſon il fut remis pleinement au prémier état.

(*F*) *Je n'ai jamais ouï parler d'un certain Traité, que Mr. Menage lui attribue.*] Il ſeroit à ſouhaiter que Monſr. Bochart eut publié ſes Recueils ſur une matiere auſſi curieuſe, que l'eſt celle dont Monſieur Menage fait mention. Elle roule ſur certaines choſes que l'on ne trouve qu'une fois dans les Ecrivains. *Multa eſſe in Libris Juris, ut Libros cæteros taceam, ſingularia atque ut Grammatici Græci loqui amant* [illegible], *ſive* [illegible] (*quo titulo Librum audio ſcripſiſſe Samuelem Bochartum*) *quis neſcit* (5)?

(5) Menag. Juris Civilis Amœnit. Cap. XX. pag. 99, 100.

BOCHIUS (JEAN) bon Poëte Latin, & Sécrétaire de la ville d'Anvers, nâquit à Bruxelles, le 27 de Juillet 1555 (*a*). Il fit ſes prémieres études à Lire & dans Aeth, & ſe diſtingua de ſes camarades. Il excella principalement dans la Poëſie; deſorte qu'on pourroit le nommer le Virgile du Païs-Bas (*A*). Il entra chez le Cardinal George Radzivil, & par ce moien, il eut occaſion d'étudier en Théologie à Rome, lors que Bellarmin y expliquoit les Controverſes. Bochius aſſiſtoit à ſes Leçons avec beaucoup d'aſſiduité. Il fit enſuite divers voiages: il vit la Pologne, la Lithuanie, & la Moſcovie. Ce ne fut point ſans de fâcheuſes incommoditez, & de grans périls (*b*); car en paſſant de Smolensko à Moſcou, il fut ſi mal-traité du froid, que ſes pieds ſe gelérent entiérement. On parloit déja de les lui couper, lors qu'un Chirurgien du Czar trouva qu'il n'en faloit pas venir à ce remede: celui dont il ſe ſervit n'auroit peut-être point procuré la guériſon, ſi un autre accident ne fût ſurvenu. Bochius s'étoit fait porter au quartier des Livoniens, & il y étoit encore, lors que le Grand Duc Baſilides y entra en armes pour le piller (*B*). Bochius, ſaiſi de peur, s'enfuit où il put; & après avoir été dépouillé & battu, s'échappa des mains du ſoldat, & regagna ſon gîte le lendemain. Cet exercice hâta de beaucoup l'effet des remedes. Etant retourné en ſon païs, il fit un Poëme qui plut tellement au Duc de Parme, que ce Prince fit donner à Bochius la Charge de Sécrétaire d'Anvers. Ce Poëme étoit un *Panégyrique du Duc de Parme*, ſur la priſe de cette ville. Il a depuis compoſé pluſieurs Poëſies de Cour (*C*); & enfin, il prit les *Pſeaumes de David* pour le principal ſujet de ſa plume. Il mourut avant que l'impreſſion de ce qu'il avoit fait là-deſſus fût achevée (*e*) (*D*).

(*a*) Valerii Andreæ Bibl. Belgica, pag. 481.

(*b*) *Il en fait le récit dans ſes Notes ſur le Pſeaume* CXLVII.

(*e*) Melchior Adam, in Vitâ Philoſ. pag. 458.

Ce

(*A*) *On pourroit le nommer le Virgile du Païs-Bas.*] Il faut que je raporte les propres paroles de Valere André, afin que l'on voie mieux avec quelle précipitation Moreri compiloit ſon Dictionaire. *In Poeticâ palmam cæteris facilè præripuit, adeò ut alterum Belgii noſtri Maronem nominare liceat* (1). Dans l'Exemplaire dont je me ſers, la prémiere lettre du mot *Maronem* n'a pas bien marqué; deſorte que, ſi l'on n'y regarde pas de bien près, on la peut facilement prendre pour un V. Je m'imagine que l'Exemplaire de Mr. Moreri a eu le même defaut; & qu'ainſi il a été cauſe qu'on a lu *Varonem* au lieu de *Maronem*. Là-deſſus on s'eſt ſouvenu que Varron a paſſé pour le plus ſavant des Romains, d'où l'on a conclu, que puis que Bochius a été *ſurnommé le Varron du Païs-Bas*, il faloit le déclarer *célebre par ſon érudition*, lui faire *faire un merveilleux progrès dans l'intelligence des Langues ſavantes & dans toute ſorte de doctrine*, & ajoûter qu'*il ſe forma très-bien dans toutes les Sciences ſublimes* de la Controverſe, de la Juriſprudence Civile & Canonique, & de la Theologie Scholaſtique. François Swert, qui l'aimoit & qui le connoiſſoit très-particulierement, ne lui donna aucun éloge qui nous conduiſe à cette idée. Melchior Adam, & Valere André, qui le louent un peu plus, ne nous y conduiſent pas pourtant; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été ſurnommé le Virgile du Païs-Bas, mais ſeulement qu'on lui pourroit donner ce titre.

(1) Val. Andreas, Bibl. Belg. pag. 481.

(*B*) *Il s'étoit fait porter au quartier des Livoniens, lors que Baſilides y entra en armes pour le piller.*] La raiſon ou le prétexte de cette violence fut que le Patriarche des Moſcovites ſe plaignit au Czar que les Allemans, (& l'on comprenoit auſſi ſous ce nom ceux de Livonie,) efféminoient le courage des Moſcovites, & leur faiſoient dépenſer beaucoup d'argent pour diverſes ſortes de breuvages qu'ils leur vendoient. *Quaſi Germani, in quibus Livones, delictus Moſchos corrumperent, cœliſque variis potus generibus pecunia emungerent, & maſculos animos enervarent* (2).

(2) Melch. Adam, in Vitâ Philoſ. pag. 458.

(*C*) *Il a compoſé diverſes Poëſies de Cour.*] C'eſt ainſi que j'apelle, par exemple, la *Deſcription des Honneurs faits aux Gouverneurs du Païs-Bas*, lors de la priſe de poſſeſſion. Celle qu'il fit du voiage & de l'inſtallation d'Albert d'Autriche, & de ſon Epouſe l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, ne peut pas avoir été imprimée l'an 1595, comme l'aſſûre Valere André; car ils ne firent leur Entrée qu'en 1599.

(*D*) *Il mourut avant que l'impreſſion de ce qu'il avoit fait ſur les Pſeaumes fût achevée.*] C'eſt Melchior Adam qui l'aſſûre en termes précis deux fois de ſuite (3). On en pourroit néanmoins douter, ſi l'on s'en raportoit à François Swert, qui ne fait nulle mention d'aucun Livre de Bochius imprimé depuis ſa mort, excepté d'un *Recueil de Poëſies diverſes*. Outre qu'il remarque que les *Obſervations Phyſiques, Morales, Politiques, & Hiſtoriques de Bochius*, qui ſont ſans doute

(3) *Idem: ibidem.*

(d) Idem, ibidem, Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 481. Moreri a mal traduit cela par le 13 de Janvier.

Ce fut le 23 Janvier 1609 (d). Quant à la *Vie de David*, qu'il avoit écrite, il la publia en 1608. Il ne laissa qu'une fille. On fit imprimer à Cologne, en 1615, un *Recueil de ses Epigrammes, de ses Elégies, & de ses autres Poemes dispersés*; & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver des *Vers de Jean Ascagne Bochius* son fils, qui étoit mort en Italie à la fleur de sa jeunesse. François Swert, qui eut soin de cette Edition, nous aprend que Jean Bochius son bon ami avoit été malheureux en femme; ce qui, dit-il, est assez la destinée des grans hommes (e).

(e) Matrimonio infelicior fuit non nisi quorumque fortis et ...di, quod fere virris magnis contingit. Swertii Ath. Belg. p. 398.

doute l'Ouvrage sur le Pseaumes, furent imprimées l'an 1608. Mais quand on considere que Valere André, dont l'Ouvrage est sans comparaison moins fautif que celui de François Swert, donne à Bochius un Ouvrage intitulé, *Observationes Physica, Ethica, Politica, & Historica in Psalmos, è Græcis Latinisque Autoribus*, sans marquer l'année de l'impression, on ne sauroit se persuader que l'annee 1608, marquée par François Swert, soit bien marquée; &, par consequent, on s'imagine qu'il s'en faut tenir au narré de Melchior Adam, tout comme si l'Auteur des *Athenæ Belgicæ* n'avoit rien dit.

BODEGRAVE, village de Hollande sur le Rhin. Je n'en parle que pour corriger le Dictionaire de Moreri, où l'on trouve que c'est un bourg *célebre par la bataille que les François y gagnérent contre les Hollandais l'an* 1672. C'est une fausseté (*A*). On cite Baudrand: c'est une autre fausseté (*B*).

(*A*) *Moreri dit que c'est un bourg célèbre par une bataille. . . . C'est une fausseté.*] Il n'y a jamais eu, ni bataille, ni combat, à Bodegrave, entre les François & les Hollandois. Tout ce qu'on peut dire est que sur la fin de Décembre 1672, les François assemblérent une armee considérable pour pénetrer jusqu'au cœur de la Hollande, à la faveur des glaces; mais qu'un grand degel, qui survint subitement, les contraignit de renoncer à leur entreprise. Le dépit qu'ils eurent de ce contretems les porta à des cruautez extrêmes sur les habitans de Bodegrave, l'un des postes qu'ils avoient occupez, & qu'il leur falut abandonner. On trouve le détail de leurs barbaries dans un Livre que Mr. Wicquefort publia sur ce sujet (1).

(1) Il a pour Titre, Avis fidelle aux veritables Hollandois.

(*B*) . . . *Moreri cite Baudrand. C'est une autre fausseté.*] Car Mr. Baudrand ne dit pas que les François aient gagné une bataille sur les Hollandois en ce lieu-là: il dit seulement que les Hollandois y furent mal-traités par les François, *ubi Belgæ unius modò habeti fuere à Francis anno* 1672. On ne l'a peut-être déja dit que trop de fois: un Traducteur, qui se hasarde de paraphraser, ou d'abandonner tant soit peu son Original, doit savoir à fond la matiere dont il s'agit. Sans cela, il s'expose à des méprises d'autant plus blamables, qu'il est cause qu'une infinité de gens les imputent à ceux qui en sont très-innocens, je veux dire aux Auteurs traduits. Cent exemples de ce desordre pourroient être facilement indiqués.

(a) Menage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 141.

(b) Voiez sa Lettre Latine e ..., en devant de sa Republique.

(c) Inscription ... des Jeux Floraux de Toulouse, à ... prétend faussement.

BODIN (JEAN) nâtif d'Angers, l'un des plus habiles hommes qui fussent en France au XVI siecle, *fit ses études de Droit à Toulouse* (*a*); *& après y avoir pris ses degrés, il y fit des Leçons de Droit, avec grand applaudissement de ses Auditeurs.* . . . . (*b*) *Il avoit dessein en ce tems-là de s'établir à Toulouse en qualité de Professeur en Droit: & dans ce dessein, pour captiver la bienveillance des Toulousains, il fit son Oraison* de instituendâ in Republicâ juventute, *qu'il adressa au Peuple & au Sénat de Toulouse, & qu'il récita publiquement dans les Ecoles de Toulouse.* On a dit aussi, que *dans ce mesme dessein*, il fit *l'Epitaphe de Clémance Isaure* (*c*) *gravé à Toulouse en* 1557, *sous la Statue de cette Clemance* (*A*). Mais il *préféra enfin la Plaidoirie à la Jurisprudence*, & quitta *l'Ecole de Toulouse, pour le Barreau de Paris.* Loysel & Sainte Marthe disent que *la Plaidoirie ne lui fut pas glorieuse* (*B*); *& c'est sans doute ce qui l'obligea de quitter le Barreau, pour s'adonner à la composition des Livres, où il réussit admirablement. Il commença par faire imprimer son Commentaire sur les Livres de la Chasse d'Oppian, & sa Traduction en Vers Latins de ces mesmes Livres.* On l'accuse d'y avoir été Plagiaire (*C*). Je donnerai dans une Remarque la Liste de ses autres Livres (*D*), & n'oublierai point ce qui concerne son *Heptaplomeres*, qui n'a jamais été imprimé, &

(1) Menage, Remarq. sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 141.

(*A*) *On a dit . . . . qu'il fit l'Epitaphe de Clémance Isaure, gravé sous la statue de cette Clemance.*] Monsr. Menard l'assure dans ses Hommes illustres d'Anjou (1); *mais Catel, dans ses Memoires de l'Histoire de Languedoc, a écrit que Bodin, estimé l'Auteur de cet Epitaphe, n'en estoit pas l'Auteur, & que c'estoit Martin Gascon.* C'est ainsi que Monsr. Menage s'est exprimé: voions les paroles de Catel. „ Il „ n'y a personne qui doute que l'Inscription qui a esté ap„ posée au pied-d'estal de ladite statue ne soit nouvelle, & „ faicte en l'année 1557, bien que l'on doute qui est celuy „ qui l'a faicte; car quelques-uns disent que ce fut Bodin, „ qui a escrit le Livre de la Republique estudiant à Tolo„ se; les autres, que ce fut un nommé Duril Advocat: „ mais je croy que ce fut un Advocat, nommé Maistre „ Martin Gascon, natif de l'Isle de Rhodez, qui estoit Ca„ pitoul en ladite année, homme fort bien disant en La„ tin, suivant le témoignage du Docte Médecin Ferrier, „ lequel, dans un petit Poeme qu'il a faict imprimer des „ excellens hommes de Tolose, parle dudit Gascon en „ ceste façon:

„ *Ipsaque de longis regionibus inclyta fama*
„ *Gascunum adduxit Rhodum, Ceteranis alumnum* (2).

(2) Catel, Memoires de l'Hist. du Languedoc, pag. 400.

(*B*) *Loysel & Sainte Marthe ont dit que la Plaidoirie ne lui fut pas glorieuse.*] Voiez ci-dessus les paroles d'Antoine Loysel (3), & joignez y ce Passage de Ste. Marthe: *Neque vero quam Scriptis comparaverat existimationem præsentia sua minuebat, si quando in familiari hominum congressu de quâcumque re propositâ disertè copiosèque disputaret. Quo magis mirandum est, hominem eâ facultate præditum inter nobiliores Curiæ Parisiensis Advocates locum obtinere non potuisse: præsertim cum æquales haberet Brissonios, Pasquasios, Pithæos, & alios complures, ingenti laude præstantes viros, qui amœnioribus etiam disciplinis incumberent, nec eo minus celebriter in foro luce versarentur* (4).

(3) Dans la Remarque (A) de l'article de (Pierre) AYRAULT, citation (1).

(4) Sammarth. Elog. Lib. IV, pag. 82, 83.

(*C*) *Il fit un Commentaire sur Oppian. . . . On l'accuse d'y avoir été Plagiaire.*] „ Jaque Bongars, dans une de ses „ Lettres à Conrad Rittershusius, Commentateur & Tra„ ducteur d'Oppian, prétant que Bodin avoit composé „ cet Ouvrage des Ecrits de Turnebe: ce qui paroist peu „ vray-semblable, Bodin n'estant pas moins savant que „ Turnébe: &, en 1555, que Bodin fit imprimer son Op„ pian, dont il avoit obtenu le Privilége dès 1553, Tur„ nebe estant encore en vie; car il ne mourut qu'en „ 1565. Cependant Turnébe lui-mesme, à la fin de son „ Edition d'Oppian de 1555, se plaint qu'on lui a volé ses „ Corrections sur cet Auteur. *Septem ab hinc annis leviter* „ *emendaveram Oppianum de Venatione, partim ementè conjec„ turâ, partim Libri veteris ope. Eas Emendationes quidam* „ *usurparunt, & sibi donarunt: quas tamen non putabam tunc,* „ *ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas &* „ *recuperatas esse, nemo conqueri debebit; nam verum furtiva„ rum, lege, æterna est auctoritas.* Ce qui apparamment „ doit s'entendre de Bodin. Bodin, de son costé se plaint „ dans sa Méthode de l'Histoire, qu'on s'est servi avec in„ gratitude de son travail sur Oppian. *Quos ego de Vena„ tione Libros, cùm Latino versu & Commentariis illustrassem,* „ *quidam Grammaticus, quantum libuit de meo labore detra„ hens, iterum pervulgavit.* Guillaume Morel imprima en „ le mesme année 1555 la Traduction en Vers Latins des „ Livres d'Oppian de la Pesche, & les Livres d'Oppian „ de la Chasse, en prose Latine. Et c'est apparamment „ aussi de cette Version des Livres de la Chasse d'Oppian, „ dont a voulu parler Bodin (5) „. Notez que la Lettre de Bongars, citée par Monsr. Menage, se trouve à la page 82 & 83 du *Gallia Orientalis*. Elle est datée de Francfort, le 4 d'Avril 1600. Le Pere de Mr. Colomiés en avoit reçu une copie l'an 1648. Celui qui la lui avoit envoiée le tenoit de Mr. Gronovius le pere, qui avoit copié l'Original à Noremberg, l'an 1632, chez Nicolas Rittershusius fils de Conrad. On voit dans cette Lettre plusieurs choses desavantageuses à Bodin. Ce qui concerne le Plagiarisme est conçu en ces termes: *Jam audisse illum Lectiones Turnebi in Oppianum pro suis, nemo nostrorum ignorat* (6). Notez aussi que Mr. Menage a donné pour le justifier une raison qui n'est pas solide. C'est celle qu'il fonde sur ce que Bodin *n'estoit pas moins savant que Turnebe*. Je croi qu'à tout prendre il a raison; car Bodin sans doute étoit plus habile que Turnebe dans la Jurisprudence, dans la Politique, & dans l'Histoire moderne; mais il lui étoit inférieur dans la Critique, & dans tout ce qui s'apelle les Humanitez; or le Livre dont il s'agit apartient à cette espece de Science.

(5) Menage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, pag. 142.

(6) Voiez la Gaule Orientale de Colomiés, pag. 89. Voiez aussi les Lettres de Richterus, pag. 205.

(*D*) . . . . *Voici la Liste de ses autres Livres.*] Il publia sa *Méthode de l'Histoire*, l'an 1566, & son *Discours sur le fait des Monnoies, & Response aux Paradoxes de Malestroit touchant l'enchérissement de toutes choses, & le moyen d'y remedier*, l'an 1568. Sa *République* fut imprimée *in folio*, l'an 1576, & ensuite plusieurs fois *in* 8 (7), & lui donna une

(7) Voiez la Remarque (N), citation (48).

& où l'on prétend qu'il débita beaucoup de choses impies. „ Sa réputation d'homme savant, & de bel-esprit, le fit souhaiter par Henri III (*E*), qui aimoit les gens de Lettres, & qui se plaisoit dans leur entretien (*d*). Henri III appela donc Bodin auprès de lui: & comme Bodin avoit la conversation agréable; car il avoit une grande lecture, & il se souvenoit de tout ce qu'il avoit lu; Henri III se plaisoit dans sa conversation. Il ut dabord tant de considération pour lui, qu'il fit emprisonner Jan de Serre, qui avoit fait contre Bodin un Ecrit injurieux, & qu'il lui fit defense sur peine de la vie de publier cet Ecrit (*e*). Mais sa faveur ne fut pas de longue durée. Ses envieux lui rendirent aussi-tost auprès du Roi de mauvais offices, qui firent que le Roi cessa de le considérer. Ce fut en ce tans-là, que se voyant caressé de François de France, Duc d'Alençon & d'Anjou, frere des Rois François II, Charle IX, & Henri III, il prit parti avec lui. Le Duc d'Alençon le fit son Ségrétaire des Commandemens, un des Maistres des Requestes de son Hotel, & son Grand Maistre des Eaux & Forests (*). Et il le mena avec lui en Angleterre & en Flandre, comme un de ses principaux Conseillers. Estant en Angleterre, il ut le plaisir & la gloire de voir lire publiquement dans l'Université de Cambrige ses Livres de la République (*F*), traduits en Latin par les Anglois; car il les avoit faits en François. Ce qui l'obligea de les traduire ensuite lui-mesme en Latin. . . . L'Histoire de Flandre remarque, que ce fut lui qui conseilla au Duc d'Alençon de se saisir d'Anvers. Après la mort du Duc d'Alençon, arrivée peu de tans après l'entreprise d'Anvers, Bodin se voyant dechu de ses espérances, songea a sa retraite. Il se retira à Lân, où il épousa „ une femme qui étoit sœur d'un Magistrat (*G*). Il eut une Charge dans le Présidial de la même ville

(*d*) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 145.

(*e*) Voyez la Remarque (*O*), Citation (40).

(*) Voyez l'Abbé Le Laboureur, pag. 181 de son II Volume de Castelnau.

une très-grande réputation. „ Mornac en parle en ces termes:

„ *Jani Bodini Gallicam Rempublicam*
„ *Qui viderit, majus nihil faciebitur*
„ *In eruditâ hoc prosâ saeculi.*
„ *Gallis hic, olim quod Quarti Tullius.*

„ Le Président de Thou ne parle pas moins avantageusement de cet Ouvrage; quoyqu'il parle de l'Auteur moins avantageusement: l'accusant de vanité, qu'il appelle le vice des Angevins (8). *Opus magnum de Republica Gallicè publicavit, in quo, ut omni scientiarum genere, non tinctis, sed imbutis ingenii fidem fecit; sic nonnullis, qui rectè judicant, non omnino ab ostentationis innato genti vitio vacuum se probavit.* Ces grans éloges de la République de Bodin me font souvenir de faire part en cet endroit à mes Lecteurs de ce que j'ay ouï dire autrefois a Mr. Naudé; que la Rhétorique d'Aristote, la Poëtique de Scaliger, la Sagesse de Charron, & la République de Bodin, estoient de tous les Livres ceux qui estoient faits avec le plus d'art. En 1578, Bodin publia ses Tables de Droit, intitulées *Juris universi Distributio.* Elles sont imprimées à Lyon, par Jan de Tournes, pour Jâque Dupuy, Libraire de Paris. Dans la Dédicace de la Methode de l'Histoire, il fait mention de cet Ouvrage de Droit en ces termes: *Juris universi formam sic adumbravimus in Tabulâ quam tibi exhibuimus spectandam, ut ab ipsis caussis summa genera, generumque partitionem ad infima deduceremus: eâ tamen ratione, ut omnia membra inter se apta cohaererent. In quo verissimè à Platone dictum intellexi, nihil difficilius ac divinius, quàm rectè partiri.* Il fit ensuite, en 1579, sa *Demonomanie des Sorciers*, qu'il adressa a Christophle de Thou, Premier Président du Parlement de Paris: à la fin de laquelle il ajouta une *Refutation du Livre de Lamiis de Jan Wier*, Médecin du Duc de Cleves. Il avoit fait, en 1576, une *Relation des Etats de Blois.* Cette Relation a esté imprimée, mais sans le nom de son Auteur. Et il fit peu de tans avant sa mort, son *Theatre de la Nature Universelle.* Outre tous ces Livres, il a fait un Dialogue des Religions, qui n'a point encore esté imprimé, intitulé *Heptaplomeron, sive de abditis rerum sublimium Arcanis.* Il donne dans ce Dialogue l'avantage à la Religion Juive; ce qui a fait croire a plusieurs personnes qu'il estoit Juif. . . . . . . Dans sa Methode de l'Histoire, au chap. 6, il fait mention de son Livre *de Decretis. Sed hac uberiùs in Libro de Decretis disseruimus.* Ce Livre n'est pas imprimé. Il ordonna par son Testament, dont j'ay vu l'Original, que ses Livres *de Imperio, & Jurisdictione, & Legis actionibus, & Decretis, & Judiciis*, seroient brûlez: ce qui fut fait avant sa mort en sa présence. Auger Ferrier de Toulouse, Médecin & Astronome, & Jan de Serre de Monpelier, & Pierre de l'Hostail, écrivirent contre lui. Il leur répondit sous le nom de René Herpin, qui estoit un homme de la Ville d'Angers (9) „. Mr. Teissier lui attribue la Version Françoise de la *Harangue Latine*, que *Charles des Cars* Evêque de Langres fit *aux Ambassadeurs de Pologne*, dans la ville de Mets, l'an 1573 (10), & *Consilium de Principe rectè instituendo*, & *Paradoxon quod nec virtus ulla in mediocritate, nec summum hominis bonum in virtutis actione consistere possit*, & *Historica Narratio Profectionis & Inaugurationis Alberti & Isabellæ Austriæ Archiducum, & eorum in Belgio Adventus* (11). Il se trompe, à l'égard de ce dernier Livre; car Bodin mourut avant ce voiage de l'Archiduc Albert, & de l'Infante Isabelle Claire Eugenie.

(8) Monsr. Menage se trompe ici: Monsr. de Thou veut parler des François en general, & non pas des Angevins en particulier.

(9) Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 142, 143.

(10) Du Verdier Vau-Privas en fait mention à la page 254 de sa Bibliotheque Françoise.

(11) Teissier, Addit. aux Elog. Tom II, pag. 249.

Quant au Manuscrit que Mr. Menage nomme *Heptaplomeron &c*, & duquel Mr. Huët a parlé dans la *Demonstratio Evangelica* comme d'un Livre abominable (12), je vous renvoie aux Nouvelles de la République des Lettres (13), & je fais cela pour éviter les redites. Mr. Teissier s'abuse, quand il dit que Monsr. Diecman a publié cet Ouvrage de Bodin à Leipsic (14). Il faloit dire que l'on trouve beaucoup de particularitez concernant ce Livre dans un *Schediasma inaugurale de Naturalismo, cum aliorum, tum maximè Jo. Bodini*, que Monsr. Diecman fit imprimer l'an 1683 à Kiel, & qui fut reimprimé a Leipsic l'année suivante, in 12: on l'a reimprimé a Iene, in 4, l'an 1700 (*a*).

(12) Monsr. Menage en cite trois Passages dans ses Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 143.

(13) Mois de Juin 1684, Art. III.

(14) Teissier, Addit. aux Elogues, Tom. II, pag. 230 Edit. de 1696.

§ (*a*) Bodin, comme on sait, avoit suivi le Duc d'Anjou dans les Païs-Bas. Busbeck, Epit. XV. de son Ambassade de France, dit que des trois diverses Relations qui en 1583 parurent presque en même tems de l'entreprise de ce Duc sur Anvers, la seconde qui étoit en François, & en forme de Lettre, passoit pour être de Bodin. REM. CRIT.

(*E*) *Sa réputation d'homme savant & de bel esprit le fit souhaiter par Henri III.*] Mr. de Thou raporte cela d'une maniere qui est fort glorieuse a Bodin. *Dum hæc scriberet, à Rege Henrico III, qui literatis disceptationibus per otium oblectabatur, ad familiare sermonum cum plerisque aliis viris doctis sæpius est admissus, magnamque laudem ex iis reportavit, quippe qui ingenium in numerato haberet, & paratam ad omnia, quæ proponerentur, pulcherrimarum rerum copiam quâ pollebat acri memoriâ effunderet* (15). C'est-à-dire, selon la version de Mr. Teissier: „ Pendant qu'il travailloit à ce Livre, le Roi Henri III, lequel aux heures de son loisir prenoit plaisir dans la conversation des Sçavans, s'entretint diverses fois avec lui en présence de quelques hommes doctes, & ces conférences lui acquirent beaucoup de gloire; car comme il avoit l'esprit présent, & que, s'il faut ainsi dire, il avoit en argent comptant toutes les richesses de son esprit, il etaloit une incroyable abondance de choses curieuses, que son excellente mémoire lui fournissoit sur le champ „. Cette narration de Monsr. de Thou renferme un Anachronisme, que Monsr. Menage auroit dû rectifier, & qu'au contraire il a adopté. Monsr. de Thou prétend que la faveur de Bodin auprès d'Henri III duroit encore, quand cet Auteur composoit la *Démonomanie.* Il supose aussi que Bodin, se sentant disgracié, s'attacha au Duc d'Alençon, & obtint chez lui un rang honorable. C'est confondre les tems. Il n'entreprit le Livre intitulé *de la Demonomanie des Sorciers*, qu'en conséquence d'un jugement qui avoit été conclu contre une sorciere, & auquel il avoit été apellé le 30 d'Avril 1578 (16), & il étoit Maitre des Requêtes & Conseiller du Duc d'Alençon dès l'an 1571 (17). Nous verrons ci-dessous (18) un Passage de Mr. de Thou, qui nous aprendra que la conduite de Bodin aux Etats de Blois l'an 1576 lui fit perdre les bonnes graces du Roi.

(15) Thuan. Lib. CXVII, pag. 971.

(16) Bodin, Preface de la Demonomanie.

(17) Idem, de Republicâ, Lib. I, Cap. X, pag. 255 Edit. Ursell. an. 1601.

(18) Dans la Remarque (I).

(*F*) *Il eut le plaisir & la gloire de voir lire publiquement dans l'Université de Cambrige ses Livres de la République.*] J'ai observé bien des fois, que pour réduire à leurs justes bornes les idées que les Auteurs nous inspirent touchant la prospérité glorieuse des gens dont ils parlent, il faut consulter la personne même qu'ils ornent avec tant d'éclat: il arrive, qu'encore qu'elle se soit fait bonne mesure, elle fournit dequoi redresser les hyperboles de ses Historiens. Bodin n'en sera pas ici un exemple aussi clair que je voudrois; mais cependant je puis dire que ses expressions ne sont pas aussi précises que celles de Sainte Marthe. Voici ce qu'il dit: *Tametsi novâ occasione ad id* (19) *maximè impulsus essem, cum Londini Olybium Gallum hominem in privatis illustrium virorum ædibus; alium item apud Cantabriges in ipsâ Academiâ difficili ac molestâ ratione Anglis Rempublicam nostram interpretari comperissem* (20). Ceux qui savent, que dans les Colleges des Universitez d'Angleterre, il y a des Leçons de chambre, & des Leçons publiques, trouveront que Sainte Marthe s'est plus avancé que Bodin; car il décide que la République de Bodin étoit expliquée a Cambrige dans les Auditoires publics: *Quem (Andium ducem) in Angliam secutus, cum illic E AUGUSTO PULPITO sua Scripta juvenibus enarrari comperisset, ex hoc insolitâ gloriolâ proventu non mediocrem vigiliarum suarum fructum sibi visus est collegisse* (21). Mr. Menage a suivi la même idée.

(19) C'est-à-dire, à mettre en Latin son Ouvrage de la Republique.

(20) Bodinus, Epist. dedicat. Librorum de Republicâ Editionis Latinæ.

(21) Sammarth. Elog. Lib. IV, pag. 92.

(*G*) *Il se retira à Lân, où il épousa la sœur d'un Magistrat.*] „ Il épousa Françoise Trouilliart, veuve de Claude Guyart, Controleur du Domaine du Roi en Vermandois, & sœur de Nicolas Trouilliart Procureur du Roi au Bailliage & Siége Presidial de Lân. Les articles de son mariage sont du 25 Fevrier 1576 (22) „. Cette date montre

(22) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 146.

le (*H*); *& ce fut apparamment à cause de cette Charge, qu'il fut député en 1576 par le Tiers Estat de Vermandois aux Estats de Blois; quoique, dans la Relation qu'il a faite de ces Estats, il ne prenne d'autre qualité que celle de Député du Tiers Estat de Vermandois* (*f*). Il s'y montra bien intentionné pour les droits du peuple (*I*), & il a cru que cela fut cause qu'il n'obtint point une Charge de Maître des Requêtes, qui lui avoit été destinée. Il eut le courage de s'oposer fortement à ceux qui vouloient que tous les sujets du Roi fussent contraints à professer la Religion Catholique (*g*). Il représenta vivement, que cette demande étoit une infraction des Edits, & qu'une telle infraction exciteroit nécessairement la guerre qui avoit été si souvent funeste à tout le Roiaume. La liberté, avec laquelle il représentoit cela, lui fit beaucoup d'ennemis; c'est pourquoi, aiant aperçu qu'il y avoit complot pour faire passer cette demande, & que par un aveuglement fatal du Roi & des

(*f*) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 146.

(*g*) Thuan. Lib. LXIII, pag. 183, ad ann. 1576. Voiez la Remarque (*I*).

montre qu'il est nécessaire de rectifier le récit de Mr. Menage. Je m'y suis accommodé; mais c'étoit dans la pensée d'en faire voir ici le défaut. Mr. Menage supose que l'an 1576 est postérieur aux voiages que fit Bodin avec le Duc d'Alençon en Angleterre & au Païs-Bas: il prétend même que cette année-là est postérieure à la mort du Duc d'Alençon: mais c'est une grande fausseté. Ce Duc alla en Angleterre l'an 1579. Il y retourna l'an 1582. Il entreprit de se rendre maître d'Anvers l'an 1583, & il mourut l'année suivante. Il faloit donc dire, non pas que Bodin, déchu de ses espérances après la mort de ce Prince, se retira à Lân, & s'y maria; mais qu'il retourna chez lui à Laon, où il s'étoit marié l'an 1576. Notez qu'il eut trois enfans de son mariage, deux garçons, Elie, & Jean, & une fille. Il survécut à Elie, & Jean mourut jeune, sans avoir été marié. La fille tomba en démence, ne fut jamais mariée, & vécut plus de quatre-vingt ans (23).

(23) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 147, 148.

(*H*) *Il eut une Charge dans le Présidial de* Laon.] „ Le „ Président de Thou dit qu'il y fut Lieutenant Général. „ C'est au Liv. 117 de son Histoire. Mr. Menard, dans „ ses Hommes Illustres d'Anjou, dit qu'il y fut Procureur „ du Roi. Mr. Joly, dans ses Notes sur le Dialogue des „ Avocats de Paris de Loysel, & Mr. de Mezeray, dans „ son Histoire de France, disent qu'il y fut Avocat du „ Roi. Sainte Marthe, dans l'Eloge de Bodin, dit, en „ général, qu'il y exerça une charge de Magistrature. Il „ est certain qu'il y fut Procureur du Roi, en la place du „ Sr. Trouillart son beaupere. Il dit dans son Testament, „ qu'il est un des plus pauvres Procureurs du Roi de France (24) „. Notez que Mr. de Thou supose qu'il n'eut la Charge de Lieutenant Général, qu'après la mort du Duc d'Alençon.

(24) Là-même.

(*I*) *Aux Etats de Blois, il se montra bien intentionné pour les droits du peuple.*] „ Il y remontra avec une „ liberté Gauloise, pour user des termes de Monsieur „ de Mezeray, que le fons du Domaine Royal appartenoit aux Provinces, & que le Roi n'en estoit que „ le simple usager. Ce que le Roi Henri III ne trouve point mauvais: disant que Bodin estoit homme de „ bien. Voyez la Relation de Bodin. Il y remontra aussi que les Deputez de deux Corps ne pouvoient rien decider au préjudice du troisiéme; & sur „ sa Remontrance, les Députez de l'Ordre Ecclésiastique „ & les Députez de la Noblesse, qui avoient esté d'avis „ contraire, changerent de sentiment; ce qui fit dire au „ Roi Henri III, que Bodin avoit esté ce jour-là le „ maistre des Estats. Voyez le chap. 7 du liv. 3 de la „ République de Bodin (25) „. Voiez aussi la Lettre Latine qu'il écrivit à Pibrac, & qui se trouve au devant des Editions Françoises de sa République: vous y trouverez ce qui suit. *Res ipsa planum fecit, me in Legatione ad Gallia conventus pro populi commodis adversus potentiorum opes, non sine capitis mei periculo, dimicavisse. ac primum omnium ne bella civilia, popularis funda calamitas, renovarentur, acerrimè restitisse: deinde authorem fuisse ne quis è numero legatorum cooptaretur, qui populi rogationibus judicandis interesset. contra quam ab omnibus ordinibus unà omnium voce decretum erat, cum res ipsa popularis ac speciosa videretur, esset tamen à populi commodis valdè aliena: ego ad collegium pontificum & patricios ire jussus, ordinis nostri decreto, illos à proposità sanctaque sententià deduxi. Cum vero prædia publica sub hasta vendere, & quidem alienatione sempiterna, ac tributa duplicare specie levandæ plebis propositum esset, idque modis omnibus tentaretur, nos tanto studio intercessimus, ut cum nihil obtineri potuisset, Rex ipse Hemaro Burdegalensium Præside, Durreo Præside Molinensium, Ripario Aquitaniæ Sindico, ac plerisque aliis audientibus dixerit, Bodinum ab ejus commodis non modò dissentire, verum etiam collegarum voluntates ac studia à se avertere consuesse. Si tamen Procurator regius tunc fuissem, non aliter sentirem: quia necesse est si lien intumescat, ut caput ipsum, ac cætera membra contabescant, quid igitur facere decuit plebis Legatum? Cum autem nullis illecebris flecti potuissem, omnes penè Viromanduorum civitates, quæ me absentem, & certè repugnantem communibus suffragiis elegerant, litteris quorumdam persuasæ, Procuratores ad conventum miserunt, ut Bodinum, si fieri posset, à susceptà Legatione revocarent, quasi qui duplices in Republicà religiones tueretur. sed cum primi procuratorias tabulas in comitiis aperuerant, quam summà cum ignominià repulsi fuere. hæc ut tamen quantum detrimenti meis rationibus allatum sit, satis intelligunt, qui sæpius audierunt libellorum in regia magistrum me designatum à Principe antea fuisse.*

(25) Là-même.

Ce que Mr. de Thou narre touchant ces mêmes choses est très-glorieux à Bodin. Il dit que les Cahiers des Etats aiant été présentez au Roi, on proposa au Tiers Etat de nommer douze Commissaires qui assisteroient à l'examen qui seroit fait de ces Cahiers au Conseil du Roi (26). On avoit agréé cela au commencement; mais la chose aiant été de nouveau examinée, Bodin opina qu'il ne faloit point en user ainsi, & conseilla à ses Collegues de ne nommer aucun Député, & de s'oposer aux Députations que le Clergé & la Noblesse voudroient faire. Il fut envoié aux deux autres Chambres, & leur fit voir par plusieurs raisons le péril qu'il y avoit à commettre à un petit nombre de personnes la décision de ce qui avoit été demandé par tous les trois Ordres du Royaume; que quand même les Commissaires qu'on nommeroit seroient à l'épreuve de la corruption, la présence du Roi pourroit les intimider, les brigues & les instances des courtisans pourroient les séduire. On lui répondit, il repliqua, & enfin il gagna sa cause par la fermeté avec laquelle il fit entendre que le Tiers Etat s'oposeroit aux Députations. Henri trois fut fort fâché de cela, & en voulut du mal à Bodin. *Itaque Rex Bodinum, quem antè diligebat, & ob variam eruditionem ac multam variarum rerum experientiam, dum cibum caperet, libenter audiebat, ab eo tempore non tam benigno vultu dignatus est, quod ordinib. prioris sententiæ mutandæ auctor extitisset, & in ea re quantum ad circumagenda ordinum ingenia momenti haberet, minus grato regi experimento docuisset* (27). Ce Prince fit représenter aux Etats la nécessité où il étoit d'aliéner une partie de son domaine: *Necessitatem, quâ potentissimum telum est, urgente, id licere contenderet, quippe cum constet, salutem populi supremam legem esse debere* (28); mais ils rejetterent cette proposition: & ce fut Bodin, qui les y détermina principalement; car les plus considérables Députes, corrompus par des promesses, chanceloient déja. *Possessionum de domanio afectata necessitatis obtentu alienando commentum, Bodino præcipuè auctore (nam præcipuos jam promissis corruptos nutabant), evanuit, quod si locum tunc habuisset, sub principe profuso misere dilapidatum fuisset* (29). Le même Bodin resista courageusement aux cabales des partisans de Mrs de Guise, qui vouloient faire conclure la guerre contre les Huguenots (30). Inferons de ceci, que Mr. de Mezerai se trompe, quand il assure que le Roi loua les oppositions de Bodin à l'aliénation du Domaine. Il confond deux choses, qu'il auroit dû distinguer. La conduite de Bodin fut aprouvée au Conseil du Roi, quand quelques villes se plaignirent de ce qu'il avoit combatu la proposition de ne point souffrir deux Religions dans le Roiaume. *Homines à factiosis subornati venerant, qui Bodinum contra mandata sua intercessisse dicerent, quibus in consistorio regio auditis nihilominus pronuntiatum est, Bodinum nihil nisi rectè fecisse* (31). Cela fut antérieur aux deux afaires, dont Mr. de Thou vient de nous parler, & qui firent perdre à Bodin les bonnes graces d'Henri trois. Remarquons aussi une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans la page 183, que Bodin aiant aperçu que ses Remontrances contre les complots de ceux qui vouloient enfraindre les Edits de pacification seroient inutiles, s'abstint de parler sur cette matiere. *Cum videret homo satis providus, conjuratione facta in animos inclinare, & fatali Regis ac Consiliariorum ejus cæcitate effici, ut ab illis, qui prohibere poterant, propterea prudentià in ea re dissimularetur, hujusmodi publicis sibi perniciosis & in publicum nihil profuturis admonitionibus deinceps abstinuit* (32). Mais dans la page 188, il nous aprend que ce même Jurisconsulte s'oposa vigoureusement à la faction de Mrs. de Guise, lors même que les Cahiers des Etats ayant été présentez au Roi, il sembloit que la Commission des Députez étoit expirée. L'oposition rouloit sur le dessein de renouveller la guerre contre ceux de la Religion. Les partisans du Duc de Guise avoient gagné le Clergé & la Noblesse: ces deux Corps formoient souvant des conventicules pour éloigner les propositions de paix. Bodin, qui, à cause que les Députez de Paris étoient absens, se voioit alors à la tête du Tiers Etat, s'oposa avec beaucoup de courage à ces pratiques (33); & quand on lui dit que la chose avoit été ainsi résolue dans les Etats, & que l'Assemblée n'avoit plus d'autorité, „ Vous êtes donc des rebelles „, leur répondit-il hardiment, „ puis que vous reconoissez que „ vôtre Deputation est finie, & que vous ne laissez pas „ de vous assembler; mais je suis d'un autre avis: nous „ pouvons encore présenter au Roi une Requête: Les „ Assemblées où l'on traitoit de la paix à Rome pouvoient „ être moins solennelles que celles où il s'agissoit de commencer une guerre „. *Et cum illi ità in comitiis conventum dicerent, & postulatis semel Regi oblatis nullas ordinum partes esse, quippe extincto mandato, audacter respondit, in perduellionis crimen ipsos incurrere, qui cum potestatem agendi vel propriâ confessione non habeant, tamen cottidie conventicula celebrent: verum se aliter censere, & licere adhuc Regi supplicare. Nam ut, &c* (34). Il étoit nécessaire que je fisse voir la contradiction de Mr. de Thou: il avoit diminué notablement, & sans sujet, l'honneur de Bodin.

(26) Thuan. Lib. LXIII, pag. 187.

(27) Thuan. Lib. LXIII, pag. 187.

(28) Idem, ibidem.

(29) Idem, ibidem, pag. 188, col. 1.

(30) Idem, ibid. col. 2.

(31) Idem, ibid. pag. 189.

(32) Idem, ibidem.

(33) Summâ fiduciâ intercesso. Ibid. pag. 188.

(34) Idem, ibidem.

des Conseillers du Roi, ceux qui eussent pu détourner cette mauvaise résolution, n'osoient rien dire, il s'abstint de proposer son sentiment, qui lui étoit en particulier préjudiciable, sans servir de rien au public (h). Il y eut des villes, qui se plaignirent qu'il avoit passé sa commission, en s'oposant à la demande; mais le Conseil du Roi, qui examina ces plaintes, le disculpa (i). Chacun sait que dans les *Ragguagli* du Boccalin il fut condamné au feu comme un Athée, *notorio Atheista*, pour avoir dit dans ses Livres de la République, qu'il faut accorder aux Sectes la liberté de conscience (k). „ L'Abbé le Laboureur, à la page 385 du II Volume de son Castelnau, „ a écrit qu'il avoit esté Lieutenant Général de la Table de Marbre (l). Il est constant, que „ du tans de Charle IX, il fut Procureur du Roi d'une Commission pour les Forests de Normandie (K) „. Il avoit été de la Religion: *cependant, en 1589, il persuada aux habitans de Lan de se déclarer pour le Duc de Maine (L); leur remontrant, que le soulévement de tant de Villes & de tant de Parlemens, en faveur de Mrs. de Guise, ne devoit pas estre apellé rébellion, mais révolution* (m): *& il fit imprimer en ce tans-là une Lettre sur ce sujet* (n). . . . . . *Il mourut de peste, à Lân, en* 1596, . . . *dans sa soixante septiéme année* (M), & fut enterré aux Cordeliers de la même ville, comme il l'avoit ordonné par son Testament (o). Il avoit été Carme dans sa jeunesse, si l'on en croit Mr. de Thou; mais Mr. Baudri, *Avocat au Grand Conseil*, & petit-neveu de Bodin, *a dit plusieurs fois affirmativement* à Mr. Menage, *que Mr. de Thou avoit esté mal informé de cette particularité* (p). Il me semble qu'il y a autant d'hyperbole, dans les louanges que Gabriel Naudé a données à Bodin, que d'injustice dans le mépris que Cujas, Scaliger, & quelques autres lui ont témoigné (N). Possevin n'est pas le seul qui l'accuse d'avoir écrit bien des choses qui sont contraires

(h) *Monsr. de Thou s'est contredit, & a refuté son lui-même: voiez la Remarque I à la fin.*

(i) *En Thuani Libr. LXIII. Voiez la Remarque (I), Citation (21).*

(k) Ragguagli di Parnasso, *Centur. I, Cap. LXIV, pag.* 191.

(l) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 146.

(m) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 147.

(n) Datée de Lân, du 28 de Janvier 1590. *La-même.*

(o) *La-même, pag.* 148.

(p) *La même, pag.* 141.

(K) *Il fut Procureur du Roi d'une Commission pour les Forests de Normandie.*] „ Maistre Jean Bodin, Avocat au „ Parlement de Paris, persuada au Roi Charles IX, que „ le droit de Tiers & Danger estoit un droit général sur „ tous les Bois de Normandie, & se chargea des soins de „ cette recherche, en qualité de Procureur de la Réformation. Il n'y eut presque point de famille dans la Pro- „ vince qu'il n'attaquast. Il intruisit, comme il le dit luy- „ mesme dans ses Ecrits, jusqu'à quatre cens Procès; & „ il poussa l'affaire jusqu'au point qu'il ne manquoit plus „ à l'exécution de son dessein, que la depossession actuel- „ le de tous ceux qui avoient des Bois. Toute la Nor- „ mandie fut émeue de son entreprise. Le Parlement s'as- „ sembla plusieurs fois sur ce sujet. Il nomma des Depu- „ tez, & la Noblesse suivit son exemple. Enfin, le Roi „ fut touché de leurs plaintes, & convaincu par les rai- „ sons qui lui furent représentées. Et, pour finir cette „ recherche, qui avoit duré plusieurs années, il fit un „ Edit en l'année 1571, par lequel il ordonna l'aliénation „ des droits de Tiers & Danger qui lui appartenoient sur „ les Bois de Normandie. Et par ce mesme Edit, il re- „ conuut que ces Bois estoient en petit nombre, & que le „ revenu qu'il en tiroit n'estoit pas considérable. Bodin, „ qui ne se pouvoit rendre, s'opposa à l'enregistrement. „ Mais le Roi donna une Declaration, par laquelle, „ sans avoir egard à son opposition & à ses protestations „ qu'il déclara nulles, il ordonna qu'il seroit passé outre à „ l'exécution (35) „. Ce Passage m'a paru digne d'être raporté tout entier, 1, parce qu'il contient un fait curieux & peu conu; 2, parce qu'il est propre à faire conoître le naturel de Bodin, je veux dire son ardeur, son activité, sa vigilance, & sa fermeté. Il va nous dire lui-même quelques circonstances de sa procédure, qui confirmeront la chose. *Et me souviens que le Roy Charles IX, ayant décerné ses Lettres patentes l'an M. D. LXX pour la Reformation generale des eaues & forests de Normandie, qui tiroit après soy la cognoissance du plus beau de son domaine, les Présidens & Conseillers du Parlement de Rouen furent interdits d'en cognoistre: & combien qu'ils eussent remué Ciel & Terre pour empescher l'interdiction, si est-ce qu'enfin ils l'accorderent, après que je leur eu presenté les jussions reiterées, & que je tenois en Procès XXII Conseillers, & le premier Président à partie, pour les cas résultans de la Commission: & tout le corps de la ville de Rouen, pour les droits qu'ils prétendoyent contre le Roy, & que c'estoit la cause pour laquelle j'avois obtenu l'interdiction* (36).

(L) *Il avoit été de la Religion: cependant, en 1589, il persuada aux habitans de Lân de se declarer pour le Duc de Maine.*] Monsr. Menage dit qu'il a su le Protestantisme de Bodin par *une de ses Lettres à Jan Bautru des Matras, Avocat celebre du Parlement de Paris* (37). Monsr. Colomiés a publié une partie de cette Lettre dans sa *Gallia Orientalis* (38). Il est clair comme le jour que c'est la Lettre d'un bon Huguenot. Elle n'est point datée: on y peut conoître seulement qu'elle fut écrite après la prémiere guerre civile; j'entens celle qui fut terminée au mois de Mars 1563. Mr. de Thou raconte que la Ligue aiant envoié à Laon l'ordre de ne plus reconoître le Roi Henri III, Bodin, qui avoit été autrefois de la Religion, & qui depuis n'en avoit jamais été guere éloigné, loua la conduite de la Ligue, & par le conseil de l'Evêque harangua le peuple, & dissipa les scrupules & les craintes des habitans (39). Il n'épargna point au Roi les noms de perfide & d'hypocrite, ni les mauvais augures. *C'est*, disoit-il, *le Roi 63 de France: il sera le dernier, comme l'an climactérique 63 est ordinairement le dernier de la vie humaine.* C'est ainsi qu'il poussa la ville de Laon à s'associer avec les Ligueux: il écrivit sur ce sujet (40) une Lettre qui fut imprimée (41). Voilà comment les Nicodémites sont quelquefois plus de mal qu'un ennemi déclaré. Ils savent qu'ils sont suspects: cela fait, que dans la crainte d'être perdus sans ressource, s'ils n'effacent les soupçons, ils témoignent plus de zéle pour le Parti qui prévaut, que ceux qui ont déjà donné assez de preuves de ce même zéle. Notez bien ces paroles de Mr. de Thou, *Valesii regnum hoic regne Francico fatalem, & ultimum ex eâ familiâ fore.* Que vouloit dire Bodin par ce presage? Pretendoit-il qu'Henri troisiéme seroit le dernier Roi de la branche de Valois? Il ne faloit pas être grand Propheta, pour deviner cela à l'égard d'un Prince qui étoit le seul de reste de cette branche, & qui étoit marié à une jeune femme stérile. Prétendoit-il qu'aucun Prince de la troisiéme Race ne monteroit sur le thrône après Henri troisiéme? En ce cas, l'évenement l'a démenti. Cependant Monsr. de Thou fait un grand cas des prédictions de Bodin. „ Il répara cette faute (42) par l'admira- „ ble prédiction qu'il fit de l'issue inespérée de ces trou- „ bles: car quoiqu'il n'y eût point d'apparence de paix, „ il publia par avance l'année & le mois qu'elle devoit „ être concluë, & l'événement fut conforme à ce qu'il „ avoit predit (43).

(M) *Il mourut . . . en 1596. . . . . dans sa soixante septiéme année.*] Il témoigne dans son Testament, daté du 7 de Juin 1596, qu'il passe l'âge de soixante-six ans (44). Cela refuta ceux qui disent qu'il mourut l'an 1585 (45), & ceux qui assurent qu'il vécut plus de soixante-dix ans (46), ou qu'il n'en vécut que cinquante-cinq (47). Notez que l'Epître dédicatoire de son *universæ Naturæ Theatrum* est datée de Laon, le 25 de Février 1596. Cela est un peu mortifiant pour ceux qui mettent sa mort à l'année 1585.

(N) *Il y a autant d'hyperbole dans les louanges que Gabriel Naudé lui a données, . . . que d'injustice dans le mépris que Cujas, Scaliger, & quelques autres lui ont témoigné.*] Voici le jugement que Naudé faisoit de Bodin dans un Ouvrage qu'il publia en 1625. *Ce prémier homme de la France, Jean Bodin. . . ., après avoir par une merveilleuse vivacité d'esprit accompagnée d'un jugement solide, traitté toutes les choses divines, naturelles, & civiles, se fust peut-estre mecognu pour homme, & n'eust esté pris infailliblement de nous pour quelque Intelligence, s'il n'eust laissé des marques & vestiges de son humanité dans cette Demonomanie, qui a esté fort bien jugée par le defunct Serenissime Roy de la grande Bretagne*, majori collecta studio quam scripta judicio (†): *ce qui peut estre arrivé parce que ce grand Esprit, qui entendoit fort bien la langue sainctte, s'est amusé plus qu'il n'estoit à propos à la doctrine des Rabins & Thalmudistes*, quibus, *comme remarque le Jesuite Possevin* (‡), hoc Libro tam videtur addictus, ut ad eos sæpius recurrat quàm ad Evangelium (48). Naudé publia en 1627, son *Advis pour dresser une Bibliotheque*; & observa que s'il est question de la République de Bodin, il *faut inferer qu'on la doit prendre, parce que l'Autheur a esté des plus fameux & renommez de son siecle, & qui a le prémier entre les modernes traitté de ce sujet, que la matiere en est grandement nécessaire, & recherchée en un temps où nous sommes, que le Livre est commun, traduit en plusieurs langues, & imprimé presque tous les cinq ou six ans* (49). Joignez à cela ce qu'il disoit à Ms. Menage (50), & ce qu'il a publié dans sa Bibliographie Politique (51), où il ne paroit pas être de sang froid en louant Bodin, mais plutôt saisi du plus violent enthousiasme qui ait fait voler jusques aux nues les hyperboles des Poetes. Comme c'est un Livre aisé à trouver, & que le Passage qui concerne notre Bodin contient plusieurs lignes, j'y renvoie mon Lecteur, & n'en copierai rien.

Parlons du mépris de Cujas. On aprend par une Lettre de Bongars, que Cujas aiant oui dire qu'il avoit été censuré dans la République de Bodin, & n'aiant pu trouver cet Ouvrage chez les Libraires, l'emprunta de Bongars (52), & déclama quelques jours après contre Bodin, pendant plus de deux heures. Cette Leçon de Cujas fut envoiée à Bodin, & l'obligea de mettre au devant de la seconde Edition de sa République une Epitre Latine où il maltraitta Cujas. Il profita des Remarques de celui-ci; car il

(35) Gréard, Defenses pour les Particuliers qui possedent des Bois en Normandie, contre la pretension des Droits de Tiers & Danger, *cité par* Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 146, 147.

(36) Bodin, de la République, *Livre III, Chap. II, pag.* 380. *Voiez-le aussi au Chap. VI, du Livre VI, pag.* 1031.

(37) Menage, sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 147.

(38) *Pag.* 76 *& seqq.*

(39) Thuan. *Libr. XCIV, pag.* 282, *ad ann.* 1589.

(40) *Ad Præsidem Brissonum.*

(41) Thuan. *Libr. XCIV, pag.* 282.

(42) *C'est celle d'avoir dit beaucoup de choses injurieuses au Roi Henri III, & au Roi de Navarre.*

(43) Thuan. *Libr. CXVII, pag.* 771, *cité par* Teissier, Addit. *Tom. II, pag.* 247.

(44) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 147.

(45) Moreri, Hofman, Bucholcer in Indice Chronol *pag.* 682, Paul Freher in Theatro, *pag.* 895, Saldenus in Ot. Theol. *pag.* 797, (*où il ignore que notre Bodin soit l'Auteur des Dialogues* de abditis rerum sublimium Arcanis,) *font de ceux-là.*

(46) Thuan. *Libr. CXVII, pag.* 771.

(47) Mezerai, *cité par* Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, *pag.* 147.

(†) *In Libro de Strigibus.*

(‡) *In* Judicio Librorum Bodini.

(48) Naudé, Apolog. des grans Hommes, *Chap.* 111, *pag.* 237.

(49) Naudé, Advis pour dresser une Bibliotheque, *pag.* 36.

(50) *Ci-dessus, Citation* 19). (51) *Pag.* 513 *& seq. in Edit. Roterodam. ann.* 1695, *in* 4. (52) *Ce fut en* 1578, *Bongars étant venu d'Allemagne depuis peu, pour étudier en Droit sous Cujas.*

traires à la Religion (O); & il y eut des gens qui le soupçonnérent de Magie (q), ou qui assûrérent qu'il étoit mort Juif (r). Notez qu'il se declara assez librement contre ceux qui soutenoient que

(q) Voiez la Remarque (O) à la fin.

(r) Voiez ci-dessous la Citation (68).

il effaça dans cette seconde Edition toutes les choses que Cujas avoit censurées, *eorum quæ Cujacius notaverat in ista altera Editione nec volam reliquit nec vestigium* (53). Cujas repondit dans le chapitre XXXVIII du livre VIII de ses Observations, & se servit de l'Anagramme *Audinus sine bono*, pour designer son Antagoniste. Voiez Mr. Menage, qui observe outre cela que Bodin avoit maltraité Cujas sans le nommer, dans ces paroles de la Préface de sa Methode de l'Histoire; *Hominum aspectum ferre non magis poterat, quam is qui in Scholis Biturigum tantâ cum gloriâ florebat: id est, strabo inter cæcos acutissime cernebat. Cum in forum venisset, de levissimâ quæstione consultus obmutuit: non sine acerba Rivardi reprehensione* (54). Notez en passant que Moreri, & plusieurs autres, qui disent que Bodin fut nommé *Audinus sine bono*, à cause de sa pauvreté, se trompent. Cujas, dans cette Anagramme, ne faisoit aucune allusion à la fortune de Bodin: il considéroit seulement les dispositions de l'ame. Quelqu'un debite que la Reine Elizabeth emploia cette expression en parlant à notre Bodin; & il cite Burgoldensis (55). Il se trompe dans sa citation; car ce Burgoldensis dit seulement que cette Reine l'apella Badin. *Homo iste sine bono, sive Badin (uti illum Elizabetha Angl. Regina appellavit,) licitum esse putat suorum popularium dignitatem honesto mendacio tueri in suâ Methodo Histor. c.* 4 (56). Un autre prétend que la maniere peu avantageuse, dont Bodin a parlé des femmes au chapitre V du VI livre de la Republique, lui attira „ *une raillerie fort piquante. . . . . La Reyne Elizabeth, qui en faisoit d'ailleurs pourtant assez de cas, prit plaisir à le faire passer exprès en Angleterre, pour le renvoier froidement avec ces mots*, Bodin, apprenez en me voyant, que vous n'este qu'un Badin (57) „. Un Docteur de Louvain remarque, que lors que Bodin étoit à Londres, pour negocier le mariage de son maître Hercule Duc d'Alençon (58), la Reine avoit accoutumé de l'apeller Maître Jean Badin: *Pro Bodino solebat eum Regina Magistrum Joannem Badinum appellare* (59). Rien n'empéche de croire qu'elle n'ait parlé ainsi; car la Cour alors n'étoit guere moins dans le goût des pointes que le peuple: mais il est faux que cette Princesse ait fait venir tout exprès cet Ecrivain, afin de le mortifier par cette turlupinade. Il fut à Londres à la suite du Duc d'Alençon son maître. Il y fut aussi en qualité d'Envoié de ce même Duc.

Ce que Scaliger disoit de Bodin étoit bien desobligeant. *Bodinus patrem Jul. Scaligerum falsò ignorantiæ Matheseos arguit, ipse indoctissimus valdeque jejunus, cum quicquid à multis annis doctrinæ consequutus est, transcripserit ex aliorum laboribus, imo & ex meo libello in Varronem de Linguâ Latinâ, meas paginas integras suas fecit fur impudentissimus, & in unum velut chaos congessit, plurima scribens quæ ipse non intelligit. Denique Librum de Methodo legendæ Historiæ inscripsit, in quo nihil minus quàm eâ de re tractat, ut titulo suo nullo modo respondeat oratio, quod quidem Verrius Flaccus necavit in Originibus Catonis quæ nihil minus inquirunt quam Italiæ Origines. Porrò, si quis velit in illum scribere*, je luy dresseray tout son fait: *neque enim mihi honoris loco ducam aliquid proferre quod meo nomine circumferatur* (60). Vous voiez qu'il le nomme très-ignorant, & qu'il tiendroit à deshonneur de le réfuter. Quelle arrogance! & qu'elle sied mal aux gens de Lettres, quoi qu'elle soit fort commune parmi eux! Apellons de ce jugement de Scaliger à celui de Mr. de Thou; & si nous voulons disputer à Jean Bodin la qualité d'Ecrivain exact & judicieux, laissons lui sans controverse un grand génie, un vaste savoir, une mémoire & une lecture prodigieuses. Les Ouvrages, d'où il a tiré sa gloire, n'ont pas eu besoin des emprunts d'un Commentaire sur Varron. Ils n'étoient pas d'une espece à tirer de là quelque éclat; & il y a lieu de croire que Scaliger & Cujas n'eussent pas été capables de produire ce qu'il fit avec tant de force aux Etats de Blois.

(O) *Possevin n'est pas le seul qui l'accuse d'avoir écrit bien des choses . . . . . contraires à la Religion.*] Alléguons d'abord son Panégyriste Naudé, qui observe que ceux qui ont écrit contre la Republique de Bodin n'ont été que des Pygmées attaquant Hercule; desorte que cet Auteur, hors de crainte de ce côté-là, ne doit redouter que les Censures de l'Eglise. *Scio equidem, Fabium Albergatum hominem Italum, & Serrium, ut Augerium Ferrerium, Gallos* (61), *magnis conatibus, & Libris ad id consequendum editis, periculum illi ac ruinam intentasse: sed eventus docuit eandem fuisse istius pugnæ eventum, quam Pygmæorum cum Hercule: ut non jam ad minutas aliquas Atticis aut Hyperatticis curas trepidare debeat, sed ad Ecclesiæ solius judicium; cujus censuras quantum vehementius urgeant, quam inimicorum argumenta: hinc est, quod ipsius Libri evolvi minimè debeant, nisi obtentâ prius & bona & quælibet Auctores politicos legendi facultate* (62). Un peu plus bas, il le blame d'avoir trop commis les intérêts de la vraie foi, & il aprouve à cet égard-là les plaintes de Possevin. *Quibus (quæstionibus) certè compescendis dirigendisque ad finem Religionis Christianæ præceptis ac instituto consentaneum, fuisse haud necesse erat, diversas inter se Religiones committere; quemadmodum non sine dispendio veræ pietatis superioribus annis fecere, Petrus de Alliaco Cardinalis & Episcopus Cameracensis, in opusculo quodam astrologico de tribus sectis: Hieronymus Cardanus in libris suis de subtilitate: & Joannes Bodinus, composita, sed nondum edita, (utinam nunquam edatur,) de rerum sublimium arcanis ingenti volumine: quod equidem, Jesuitam Possevinum non perperam de ipso judicium tulisse, argumento esse potest validissimo certe manifestissimoque* (63). L'Auteur du Livre *de justâ Reip. Christianæ in Reges impios & hæreticos Authoritate* accuse Bodin d'indifférence sur le chapitre de la Religion, & de n'être pas contraire aux Protestans. *Unius viri indifferentis, & Protestantibus non iniqui, testimonio comparationem hanc transigam* (64). Le Jésuite Martin del Rio soutient que la Démonomanie de Bodin est pleine d'erreurs, & que dans l'Edition même d'Anvers, que l'on donna comme corrigée, il reste beaucoup de choses dangereuses, & qui marquent la Religion amphibie de l'Auteur. *Manent multa noxia, & quæ ambiguam Auctoris fidem satis contestantur, notarique legentibus possunt* (65). C'est pourquoi, ajoute-t-il, cet Ouvrage-là a été justement mis par l'Inquisition de Rome dans le Catalogue des Livres defendus. Il promet de faire voir que le *Theatrum universæ Naturæ* du même Auteur contient des dogmes si contraires à la Théologie, que pour le moins on peut les qualifier erronez & entiérement téméraires. Notons que l'Ouvrage de la République eut le même sort à Rome, que celui de la Démonomanie, quoi que l'on eût inseré dans la Traduction Italienne certaines choses, que des amis officieux jugérent capables de conserver à Bodin la réputation de bon Catholique (66). Sa Méthode de l'Histoire, & son Théatre de la Nature n'eurent pas un meilleur sort auprès des Inquisiteurs. Voici quelque chose de terrible: *Ceux qui montent en chaire icy font des Contes, declament contre Bodin tout un Sermon, & le desoburent, sans se souvenir que le vilain a esté de la Ligue & est mort Juif, sans parler de Jesus-Christ par les dernieres paroles qui fut en vers de lui* (67). Voilà ce qu'on trouve dans une Lettre de Jaques Gillot à Scaliger, datée de Paris le 9 de Fevrier 1607. Ce que Monsr. Diecman a trouvé dans un Manuscrit, & qu'il a inseré dans son Ouvrage *de Naturalismo*, est encore plus terrible. *Naudæus in ἀνεκδοτογραφίᾳ Gallico ex MSctis laudatis Patinî mecum benevolè a Viro Nob. communicata, de hoc apere*, „ C'est un Livre bien fait „, *inquit*, „ mais fort dangereux; parce „ qu'il se mocque de toutes les Religions, & enfin conclud, qu'il n'y en a point. Aussi n'en avoit-il point luy-„ mesme: il mourust comme un chien, *sine ullo sensu pietatis*, n'estant ny Juif, ny Chrestien, ny Turc. *Alius* „ *ἀδέσποτος, iisdem in MSC. Patini* Bodin estoit un étrange compagnon en fait de Religion. Il mourut de la peste à Laon, en 1596, assez vieil, & ne dit pas un mot de „ Jesus-Christ (68) „. Je ne sai si ceux qui préchoient contre Bodin dans les chaires de Paris, l'an 1607, avoient ouï dire quelque chose des dispositions qu'il témoigna en mourant, ou des doctrines pernicieuses de l'*Heptaplomeres*. Scaliger ne pouvoit comprendre d'où venoit leur déchainement. *Illud volui ex te scire*, écrivoit-il à Charles Labbé, vers la fin du mois de Fevrier 1607, *quare Pontificii tam acerbè quotidie in Bodinum declament. Certe quod mancipium ambitionis fuerit, propterea odio illis esse non crediderim. Aliam subesse causam necesse est, quam ex te scire volim. Hujus igitur tam inopinati odii causam, & quare hominem pridem mortuum canes ex tumulo eruant, neque ejus manes quiescere sinant, a vobis expecto* (69). Il ne faut pas oublier, qu'aussitôt que la Republique de Bodin eut paru, il y eut des Prédicateurs qui déclamérent contre lui. Lisez sa Lettre Latine du 23 de Mars 1581, au commencement de l'Apologie de René Herpin. Vous verrez qu'il y remarque deux choses: l'une, que de Serres, qui avoit publié contre lui un million d'injures, en avoit été châtié sévérement; l'autre, qu'encore que ceux qui médisent de quelqu'un en chaire soient aussi coupables que ceux qui l'offensent par écrit, il y a neanmoins des Prédicateurs qui ternissent impunément sa réputation & celle de plusieurs autres gens de bien. *Serranus ille, qui maledica genere scribendi, ac probris infestatus Libellum complevit, ipsius principis jussu pœnas graviores dedit, quam optare potuissem. At tametsi eodem scelere obligantur, qui publicis in concionibus nomen cujusquam laserunt, videmus tamen legibus solutos, non modò meum, sed etiam optimi cujusque existimationem impunè violare, quod prudenter ferendum puto, quod auferri non potest* (70).

Mais il n'y eut personne parmi les Catholiques Romains, qui témoignât plus de chaleur contre ce Jurisconsulte, que le Jésuite Possevin. Voiez avec quelle envie de censurer il épluche la Méthode de l'Histoire, & avec quels tours de Sophiste il empoisonne des Propositions qui peuvent avoir un bon sens. Son grand grief est que Bodin parle de Luther, de Calvin, & de Melanchthon, en termes honnêtes; & qu'il voudroit que l'on mît des bornes à la puissance papale (71). Voiez sur tout le petit Livre où Possevin a donné son jugement *de quatuor Scriptoribus, Philippo la Nua, Jo. Bodino, Philippo Mornæo, & Nic. Machiavello* (72). Il a pretendu *que les Ouvrages de Bodin étoient remplis d'un très-grand nombre d'erreurs, d'heresies, & d'impiétez* (73).

Les Protestans n'ont point gardé le silence sur les erreurs de cet Ecrivain; car, pour ne rien dire de Grotius, qui déclare que Bodin avoit fait de grandes brêches à sa foi par ses habitudes avec les Juifs (74), nous pouvons citer Meric-Casaubon, qui avoue qu'il ne fait que croire de la Religion

(53) Tiré de la Lettre de Bongars à Conrad Rittershusius, que Colomiés a publiée dans sa Gallia Orientalis.

(54) Menage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, pag. 144.

(55) Diecmann. de Naturalismo, pag. 2.

(56) Burgold. Notitia Rerum Imperii Romano-Germanici, Parte I, pag. 58.

(57) Ancillon, Melange Critique, Tom. II, pag. 1.

(58) Monsr. Crenius, Animadv. Parte I, pag. 91, n'a pas raison de critiquer ce Nom & ce Titre.

(59) Libert. Fromond. Meteorolog. Libr. V, Cap. I, Art. IV, pag. 240.

(60) Scaligerana prima, p. 30, 31.

(61) Notez, que Bodin, au commencement de l'Apologie de René Herpin, fait mention, non seulement d'un Ollarius Vasco, (c'est ainsi que Monsr. Menage dessus (i.e. 19) nomme Pierre l'Hoste,) mais aussi d'un Andreas Frankenbergerus Saxo, qui en avoit écrit contre sa Republique.

(62) Naudæus, Bibliogr. Polit. p. 23, 24.

(63) Naudæus, Bibliogr. Polit. pag. 13.

(64) G. Guilelmus Rossæus, de justâ Reip. Authorit. Cap. IV, num. 8, pag. 194 Edit. Antverp. ann. 1592.

(65) Del Rio, Disq. Magic. Libr. I, Cap. III, pag. 11.

(66) Loëscher de Laturenis in Script. publ. pag. 21, apud Diecmannum de Naturalismo, pag. 4.

(67) Epîtres Françoises écrites à Scaliger, pag. 439.

(68) Diecmannus de Naturalismo, pag. 14.

(69) Voiez la Gallia Orientalis de Colomiés, p. 86.

(70) Apologie de René Herpin, folio 2 verso.

(71) Possevin, in Biblioth. Selectâ, Libr. XVI, Cap. IX, pag. 269, 270, Tom. II.

(72) Il fut imprimé à Rome, l'an 1592: & à Lion, l'an 1593.

(73) Teissier, Additions aux Eloges de Monsr. de Thou, Tom. II, pag. 248.

(74) Grotius, Epist. ad Cordesium, apud Colomesium in Gallia Orientali, pag. 85.

que l'autorité des Monarques est illimitée (*P*); mais il ne laissa pas de déplaire aux esprits Républicains. Je croi que ce fut, entre autres raisons, parce qu'il soutint d'un côté, qu'il y avoit dans l'Europe quelques Monarques absolus; & de l'autre; qu'il *n'appartient à pas un des sujets en particulier, ni à tous en général, d'attenter à l'honneur ni à la vie* de tels Monarques, *soit par voye de fait, soit par voye de justice*, quand même ils auroient commis *toutes les meschancetez, impiétez, & cruautez, qu'on pourroit dire* (*s*). Ce sentiment ne paroit pas bien lié avec le dogme qu'il avoit aussi soutenu, que la puissance de ces Monarques a des bornes, & qu'ils sont obligez de regner selon les loix; mais, après tout, on peut conoitre dans l'une & dans l'autre de ces doctrines, qu'il avoit à cœur le bien public, la paix & la tranquillité de l'Etat (*Q*). Les Allemans se plaignent beau-

(*s*) Bodin, de la République, *Livr. II, Chapitre V, pag.* 302.

ligion de ce personnage, s'il se doit compter, ou parmi les Catholiques, ou parmi les Protestans (75). Le Ministre Lutherien qui m'aprend cela étend beaucoup plus ses doutes, & paroit fort disposé à croire qu'enfin cet Auteur se depouilla de tout sentiment de Christianisme (76). Il s'attache particulierement à le convaincre d'avoir tout reduit à la Religion Naturelle. Un autre Docteur Lutherien a remarqué qu'il y a dans les Discours Physiques de Jean Bodin plusieurs choses qui doivent être en abomination aux Chretiens (77). Il observe aussi qu'on les debite sous le personage de Theodore, & qu'un autre personnage, sous le nom de Mystagogue, répond assez froidement, *Il ne faut rien prononcer à la legere sur des sujets si dificiles, De rebus tam arduis nil temere esse affirmandum.* Je trouve en effet que le Mystagogue de Bodin, à la page 222 du Theatre de la Nature, Edition de Hanaw, en 1605, emploie cette Réponse. *De rebus tam arduis, & à communi sensu remotis, nec temerè quicquam affirmare, nec leviter cuiquam assentiri velim: mihi satis est certissimis argumentis & ad assentiendum necessariis demonstravisse Cometas non esse incendia ab exhalationibus concepta.* Cette Réponse se raporte à un Sentiment fort étrange que Bodin venoit d'exposer sous le nom de Theodore: c'est que les Comêtes sont des Esprits, qui, aiant vêcu sur la terre pendant des siecles innombrables, & étant enfin parvenus au voisinage de la mort, célébrent leur dernier triomphe, ou sont rapellez au firmament comme des étoiles brillantes. Cela est suivi de famine, & de peste, &c; parce que les villes & les peuples perdent les Gouverneurs & les Chefs qui apaisoient le courroux de Dieu. Il est necessaire que je mette ici ses paroles. *Democriti sententia in mentem mihi recurrit, ut existimem Cometas esse illustrium virorum mentes, quæ posteaquam innumerabilibus seculis vixerunt in terris, tandem obituræ, ut omnia quæ oriuntur occasum minantur, extremos peragunt triumphos, aut in Cœlum stellarum quasi splendida sydera revocantur: ac propterea sequuntur fames, morbi populares, civilia bella, quasi civitates ac populi ducibus illis optimis & gubernatoribus qui divinos furores placabant, destituantur* (78). Il est visible qu'il y a une faute à *illustrium virorum*, ou que Bodin donne à ces mots-là un sens tout particulier; car le sens ordinaire d'*Hommes illustres* ne convient point à ce qui suit, c'est-à-dire à ces siecles innombrables de vie passez sur la terre, que Bodin accorde aux Esprits dont il fait mention. Disons donc qu'il veut parler des Génies, ou des Anges, & qu'il supose qu'ils sont sujets à la mort. Vossius, en raportant ce Passage, a sauté deux ou trois mots très-essentiels, *vixerunt in terris*. Il n'a pas laissé d'y trouver une impieté: *Vbi quod animas mori ait*, dit-il (79), *id si non aliud volunt dicere quam verba videntur sonare, fanâ impietate summâ non vacat. Tolerabilius quod ait heroum animas in sidera revocari.* Cette omission est dans l'Edition dont je me sers, qui est celle d'Allemagne *in* 4. Elle est aussi dans celle d'Amsterdam, *in folio*, en 1668; car Mr. Crenius, qui raporte ce Passage de Vossius (80), avec l'omission du *vixerunt in terris*, cite cette Edition d'Amsterdam.

Finissons par des paroles de Monsr. de Thou, qui nous aprenent que l'on crut que Jean Bodin étoit Magicien: *Postea, & Dæmonomaniam Gallicè itidem scripsit, in quâ dum materiam ab aliis tunc temporis agitatam adversus Joannis Wieri plerasque sententiam, enucleatius versaretur, Magicæ rei ac veneficiorum ejusmodi artium crimen minimè effugit* (81).

(*P*) *Il se déclara assez librement contre ceux qui soutenoient que l'autorité des Monarques est illimitée.*] Il soutint que les Monarques ne peuvent imposer des tributs sans le consentement du peuple; & qu'ils sont plus obligez à observer les loix de Dieu, & celles de la nature, que leurs sujets; & que les conventions qu'ils passent leur imposent la même obligation qu'aux sujets. Il dit que la plupart des Jurisconsultes avoient enseigné le contraire, & qu'il fut le premier qui osa combatre l'opinion de ceux qui écrivirent sur les moïens d'étendre les droits du Roi. Voici ses paroles: *Miror tamen esse qui putent unius potestati tribuere me plus aliquantum, quam deceat fortem in Republicâ civem: cum alibi sæpe, tum verò libro primo, capite octavo, nostræ Reipublicæ, ac ego qui de jure fisci ac regalibus amplificandis scripsere, primus omnium, & quidem periculosissimis temporibus, refellere non dubitarim, quod Regibus infinitam supraque divinas & naturæ leges tribuerent potestatem: quid autem magis populare quam quod scribere ausus sum, ne regibus quidem licere, sine summâ civium consensione, imperare tributa? Aut illud quanti est quod item tradidi principes arctiore vinculo divinis ac naturæ legibus teneri, quàm qui sub imperium subjecti sunt? illos etiam pactis conventis perinde ut alios cives obligari? Contra quam tamen omnes pene juris scientiæ magistri docuere* (82). S'il n'avoit fait que cela, il n'auroit pas ofensé les esprits Républicains; mais comme il soutint d'autre côté que les sujets ne pouvoient entreprendre de deposer un Monarque

(75) Meric. Casaub. apud Dieckmann. de Naturalismo, pag. 5.

(76) Dieckmann. de Naturalis. mo, pag. 6.

(77) Joh. Henricus Ursinus, in S. Joannis Virga vigilante & Olla succensa, pag. 60, apud Th. Crenium, Animadv. Philolog. & Histor. Parte II, pag. 176.

(78) Bodin. in Theatro Naturæ, Libr. II, pag. 221, 222.

(79) Vossius, de Orig. & Progr. Idol. Libr. III, Cap. 24, pag. 774.

(80) Crenii, Animadv. Philolog. & Histor. Parte II, pag. 171.

(81) Thuan. Libr. CXVII, pag. 771.

(82) Bodin. Epist. ad Vidum Fabrum, in fronte Operis Gallici de Republicâ.

légitime, qui gouvernoit tyranniquement, il y eut beaucoup de personnes qui furent choquées de sa doctrine. Il nous aprend la raison qui le porta à soutenir ce sentiment: c'est qu'il voioit presque par tout les peuples en guerre contre leurs Princes: c'est qu'on répandoit de toutes parts une infinité d'Ecrits, qui, en soutenant qu'on peut deposer les Rois, & regler la succession des couronnes comme il plait aux peuples, n'étoient propres qu'à ébranler tous les fondemens des societez. Il crut donc que son devoir l'apelloit à s'opposer à des Maximes qu'il jugeoit si pernicieuses. *Sed cum viderem ubique subditos in principes armari, libros etiam, velut faces ad rerum publicarum incendia, palam proferri, quibus docerent principes diviniitus hominum generi tributos, tyrannidis objectâ specie de imperio deturbare, reges item non à stirpe, sed à populi arbitrio peti oportere, easque disciplinas, non solum bonis imperiis, verumetiam rerum omnium publicarum fundamenta labefactare: ego boni viri, ac boni civis esse putavi, justum principem quacunque tyrannidis ullâ ratione violare. Nam denique ultionem immortali Deo aliisque principibus relinqui oportere: idque cum divinis & humanis legibus ac testimoniis, tum etiam rationibus ad assentiendum necessariis confirmavi* (83). Notez, qu'aiant voulu dire que les Protestans avoient bonne part à cette espece d'Ecrits-là, il le fait d'une maniere fort modérée, & en disculpant Luther & Calvin. Voici ses paroles: „ De respondre aux Objections & Argumens frivoles de ceux „ qui tiennent le contraire, ce seroit temps perdu: mais „ tout ainsi que celui qui doute s'il y a un Dieu mérite „ qu'on lui face sentir la peine des loix, sans user d'Argumens; aussi font ceux-là, qui ont révoqué en doute „ une chose si claire, voire publié par Livres imprimez, „ que les sujects peuvent justement prendre les armes contre leur Prince tyran, & le faire mourir en quelque sorte que ce soit: combien que leurs plus apparens & sçavans Théologiens (†) tiennent qu'il n'est jamais licite, „ non pas seulement de tuer, ains de se rebeller contre son „ Prince souverain, si ce n'est qu'il y eust mandement special de Dieu, & indubitable; comme nous avons de Jehu (‡), lequel fut esleu de Dieu, & sacré Roy par le „ Prophéte, avec mandement exprès de faire mourir la „ race d'Achab (84) „. Il témoigne ailleurs assez de modération envers Mrs. de Geneve, quoi qu'il eût avoir sujet de se plaindre de l'Edition qui s'étoit faite de son Ouvrage dans leur ville. Il ne descend pas dans le détail: il ne dit point comme Possevin, que les Genevois changérent beaucoup de choses dans cet Ouvrage (85); il se tient dans une assez grande généralité. Vous allez vous en convaincre, si vous entendez le Latin. *Alterum reprehensionis genus est eorum qui apud Genevates secundam Editionem Reipublica nostra promulgarunt: quam vel typis mandare, suisque civibus ad intuendam proponere minimè debuerant, vel Authoris a calamniâ vindicare: si meminissent legis illius quæ à S. P. Q. Genevate lata est Nonis Jan. M D. L I X. quâ sanctissimè vetitum est secundo capite, in eos Scriptores invehi quos interpretere. Quod autem a me scriptum est quod vel à privati cujusquam dignitate, vel ab illius Reipublicæ majestate sit alienum. At etiam laudavo quæ ab illis sunt laudabiliter instituta. Quæ verò reprehensione digna putarunt, abundè, ut nobis quidem videmur, & suo quæque loco & ordine refutavimus, cum ad quâ decuit animi temperantiâ, quam in illius civitatis Scriptoribus plerique populi desiderare solent* (86). Prenons garde qu'il fait une grande distinction entre les sujets d'un tyran d'administration, & les Princes étrangers: car il desaprouve que les sujets prennent les armes pour se délivrer de la tyrannie; mais il aprouve que leurs voisins viennent les en délivrer. „ Il y a bien différence de dire que le tyran „ peut estre licitement tué par un Prince estranger, ou par „ le subject. Et tout ainsi qu'il est très-beau & convenable à qui que ce soit, de défendre par voye de faict les „ biens, l'honneur, & la vie de ceux qui sont injustement „ affligez; quand la porte de justice est close; ainsi que „ fit Moyse, voyant battre & forcer son frere, & qu'il „ n'y avoit moyen d'en avoir la raison: aussi est-ce chose très-belle & magnifique à un Prince, de prendre les „ armes pour venger tout un peuple injustement opprimé „ par la cruauté d'un tyran, comme fit le grand Hercules, „ qui alloit exterminant par tout le monde ces monstres „ de tyrans, & pour ses hauts exploits a esté deifié: ainsi „ fit Dion, Timoleon, Aratus, & autres Princes généreux, qui ont emporté le tiltre de chastieurs & correcteurs des tyrans (87) „. Richeome fait bien des reflexions sur ce Passage de Bodin, dans le Chapitre XIII de son Examen Catégorique de l'Anti-Coton (88).

(*Q*) *On peut conoitre dans l'une & dans l'autre de ses doctrines sur la Puissance des Monarques, qu'il avoit à cœur le bien public.*] Il soutint la premiere, lors qu'il vit que les flateurs, ou les créatures d'Henri III, proposoient des cho-

(83) Bodin. Epist. ad Vidum Fabrum, in fronte Operis Gallici de Republicâ.

(†) Mart. Luth. Calvinus in Joannem, & in Instit. Cap. ultim. Libr. IV. Sect. XXXI.

(‡) IV Reg. Cap. VI & X.

(84) Bodin, de la République, Livr. II, Chap. V, pag. 303.

(85) Genevates Bodinum reprehenderunt in Libros ejusdem de Republica pleraque immutarunt. Possevinus, Biblioth. Tom. II, pag. 269.

(86) Bodin. Epist. ad Vidum Fabrum.

(87) Idem, de Republicâ, Lib. II, Cap. V, pag. 300.

(88) Pag. 113 & suivantes.

beaucoup de lui, & le maltraitent. Voiez fur cela plufieurs Paffages dans les Recueils de Magirus (*t*), & dans ceux de Pope Blount (*u*). Confultez auffi la Harangue de Thomas Lanfius contre la France (*x*). Il y a néanmoins des Allemans, qui lui attribuent un efprit & un jugement fublime, & une très-grande érudition. Voiez les mêmes Recueils. Les Italiens fe font auffi apliquez à le critiquer Nous en avons des preuves dans les Difcours Politiques de Fabio Albergati, dont la méthode ne plaifoit pas trop à Bonifacio Vanozzi. Voiez le prémier Volume de fes Lettres (*y*). On fit à Bodin en Angleterre une réponfe très-ingénieufe (*R*), qui pouvoit lui faire conoitre qu'il n'avoit pas eu affez de prudence dans fes difcours. Il avoit l'eftomac fi bon, qu'il ne fut jamais incommodé dans les voiages qu'il fit par mer (*S*). Son fentiment fur les Cometes étoit un peu étrange. Voiez la Remarque *O*.

(*t*) Tobias Magirus, Eponymol. pag. 137 & feqq.

(*u*) Pope Blount, Cenf. Author. pag. 524 & feq.

(*x*) Pag. 203, 904.

(*y*) A la page 101, & fuiv.

fes d'où pouvoient naitre de grans abus, à la charge & à l'opreffion du peuple ; & il foutint la feconde, lors qu'il vit la France pleine de factions, & déchirée par des guerres civiles, qui firent éclorre une infinité de Manifeftes & d'autres Livres, où l'on fapoit les lois les plus effentielles & les plus fondamentales du Gouvernement. On parloit, & l'on écrivoit touchant le pouvoir des peuples, auffi librement que fi l'on eût vécu dans un état Democratique, & l'on travailloit à réduire en acte ce pouvoir-là : on machinoit la tranflation de la couronne. On aprouvoit même les affaffins, qui, fous prétexte de tyrannie, attentent à la vie des Monarques. Cela ne pouvoit être fuivi que des plus afreufes defolations. C'eft pourquoi Bodin, en s'opofant à une telle licence, fe montra très-afectionné au bien public. *Qui regias opes & honores popularibus commodis pofthabui, idem fcriptis ac fermonibus exetravi fum eos qui tyrannidis fpecie fuo principi manus afferre, deque regibus populi fuffragio creandis rogationes promulgare, & e manibus legitimorum principum fceptra violenter extorquere conantur* (89). Il eut le malheur de démentir fes principes après la mort d'Henri III ; car il entra dans le Parti de la Ligue : mais la chute d'un pécheur n'empêche pas que les bonnes actions qu'il avoit faites ne foient bonnes.

(89) Bodini Epift. ad Vidum Fabrum.

(*R*) *On lui fit en Angleterre une réponfe très-ingénieufe.*] „ Bodin, eftant en Angleterre au voyage de Monfr. de „ Mompenfier, fe rendit odieux aux Anglois, & indif„ cret aux François, pour fa curiofité. Difcourant en la Mai„ fon d'un Seig. du pays, il fe jetta fur les prétentions des „ Princes à la couronne d'Angleterre, & dit qu'une Prin„ cefse en eftoit l'héritiere préfomptive, finon qu'elle en „ fuft exclufe, comme née hors le païs (*), par une loy „ dont il n'avoit jamais fçeu l'autheur ny l'origine, & n'a„ voit peu apprendre où elle fe trouvoit. *Vous la trouve„ rez*, refpond le Seigneur Anglois, *au dos de la Salique* : „ Repartie, qui mit à rouet ce difcoureur, & luy fit co„ gnoiftre qu'il n'eftoit pas beau aux Eftrangers d'efplucher „ les Secrets d'un Eftat „. Voila ce qu'on lit dans la page 8a du *Gallia Orientalis* de Mr. Colomiés. Il cite ces paroles comme tirées de la page 237 du II Tome de l'Hiftoire de Henri IV, compofée par Pierre Matthieu. J'ai confulté mon Edition (90), & j'y ai trouvé, non pas *Bodin eftant en Angleterre au voyage de Monfr. de Mompenfier*; mais, *un homme docte qui avoit fuivi feu Monfieur au voyage d'Angleterre* (91). Je fuis fûr que cet homme docte eft notre Bodin ; mais l'on auroit tort de dire qu'il alla en Angleterre avec Mr. de Mompenfier : il y alla avec le Duc d'Alençon, qui, au tems de Pierre Matthieu, pouvoit être qualifié *feu Monfieur*. Mr. Menage ne s'accorde pas quant aux circonftances avec cet Hiftorien. *Le fujet*, dit-il (92), *du voyage du Duc d'Alençon en Angleterre eftoit fon mariage avec la Reine Elifabeth. Bodin, s'entretenant un jour de ce mariage avec un Anglois, cet Anglois lui dit que ce mariage ne fe feroit point, les Eftrangers par une loi d'Angleterre eftant exclus de la Royauté d'Angleterre. Bodin, qui eftoit très-informé de toutes les loix d'Angleterre, comme de celles de tous les autres Royaumes, n'ayant point de connoiffance de cette loi, demanda brufquement à l'Anglois, où elle fe trouvoit : à quoy l'Anglois lui répondit, brufquement auffi, qu'elle fe trouvoit au dos de la Loi Salique : ce qui depuis a paffé parmy nous en Proverbe. Je tiens cette particularité de Mr du Puy.* Notez qu'il y a dans Pierre Matthieu deux Citations, & que Mr. Colomiés n'en raporte qu'une (93).

(*) Quoy-que ſ'ie bors de l'Angleterre, ne peut rien pretendre à la couronne. Voy. l'Hift. de Monfr. de Thou.

(90) C'eft celle de Geneve, en 1620, in 8.

(91) Matthieu, Hift. de Henri IV, à la II Narration du Livre VI, pag. 327.

(92) Menage, Remarques fur la Vie de P. Ayrault, pag. 145.

Bodin nous aprend, qu'il fut envoié en Angleterre l'an 1581, par le Duc d'Anjou fon maitre (94), pendant la féance du Parlement où l'on défendit de parler du fucceffeur de la Reine, fous peine de leze-Majefté ; qu'il harangua la Reine ; & qu'il lui propofa l'adoption du Roi d'Ecoffe, & puis un mariage. *Deinde Lenonia principis connubio & arctiffima fœderis conjunctione. Hæc mea fuit ad reginam Oratio* (95).

(93) L'autre eft, Voy l'Ambaffadeur de Mr. Hotman.

(94) Le même que le Duc d'Alençon.

(95) Bodinus de Republ. Lib. VI, pag. 1182.

(*S*) *Il ne fut jamais incommodé dans les voiages qu'il fit par mer.*] Il narre cela lui-même dans fon Théatre de la Nature. „ Pourquoi eft-ce „, demande-t-il, „ que la „ mer excite le vomiffement, & le flux de ventre „ ? Il répond que cela n'eft pas général, & qu'il s'eft trouvé fept fois fur l'Océan, & même qu'il y a effuïé une tempête furieufe, fans éprouver rien de femblable. *Id quidem nefartis navigare, nec tamen omnibus contingit : fepties mari Oceano vectus, nihil tamen ejufmodi paffus fum, etiamfi fæviffimâ procellâ jactatus, ut ruptis velis extrema pericula fubierim : vidi tamen qui fanguinem vomerent* (96). Il n'eft pas néceffaire de raporter la raifon phyfique qu'il donne ; mais le fait perfonnel qu'il nous aprend m'a paru digne d'être allégué. C'eft une partie de fon Hiftoire.

(96) Bodin, in Theatro Naturæ, Lib. II, pag. 296, 297.

BOI, communément apellé IL SIRACUSANO, *le Siracufain*, a été un fameux joüeur d'échecs, qui fut fort confidéré à la Cour d'Efpagne, fous le Roi Philippe II. Il reçut de ce Monarque plufieurs beaux préfens. Il en reçut auffi beaucoup du Pape Urbain VIII, & il ne tint qu'à lui d'en recevoir un bon Evêché ; car on le lui fit offrir (*a*) : mais il ne voulut pas être homme d'Eglife. Aiant eu le malheur d'être pris par des Corfaires, & de fe voir réduit à l'efclavage, il trouva le moien d'aprivoifer par fon intelligence du jeu des échecs ces efprits Turcs & farouches. Ils l'admirérent là-deffus, le traitérent humainement, & n'exigérent de lui pour toute rançon que les leçons qu'il leur donna durant quelques mois fur ce jeu (*b*). Nous parlerons d'un autre excellent joüeur d'échecs dans l'Article GIOACHINO GRECO. Il eût été à fouhaiter que ces deux grans Maitres nous euffent donné quelque Traité régulier fur ce jeu ; *mais nous n'avons que quelques Fragmens de l'un, & des manieres de joüer de l'autre, qui ne fuffifent pas pour faire une étude dans les formes. . . . . On en a pourtant recueilli ce qui s'eft trouvé le plus propre à être mis à profit*, & l'on s'en eft prévalu pour faire un Livre fur cette matiere (*c*) (*A*).

(*a*) Quel abus ! & que voila une belle Porte pour entrer dans l'Epifcopat !

(*b*) D'une Lettre inférée dans le Mercure Galant, au Mois d'Août 1681, & au Mois de Decembre 1681.

(*c*) Mercure Galant, du Mois de Decemb. 1681, pag. 109.

(*A*) *On a recueilli de fes Leçons & de celles de Gioachino Greco fur les échecs de quoi pour faire un Livre fur cette matiere.*] L'Auteur que je cite en parle comme d'un Ouvrage prêt à paroitre. En joignant, dit-il (1), avec ce qu'on a recueilli de ces deux celebres joueurs, les lumieres qu'on a eues d'autre part, *& les obfervations qu'on a faites, foit en y jouant, foit en y voyant jouer, il s'eft compofé de toute cette matiere un corps régulier, qui contient la fcience pratique du jeu des échecs. Je vous aprens qu'on va le donner au public comme un Ouvrage fingulier, & unique dans fon efpece, & dont le Manufcrit, avant que de paroitre au jour, a été longtems entre les mains d'un des prémiers joueurs d'échecs de France, qui a l'honneur d'y jouer avec fon Alteffe Royale Monfieur le Duc de Chartres.*

(1) Lettre inférée dans le Mercure Galant d'Août 1681, & de Decembre 1681.

BOISSARD (JEAN JAQUES) né à Bezançon l'an 1528, a compofé plufieurs gros Recueils qui fervent à l'intelligence des Antiquitez Romaines. Il leva lui-même le plan de tout ce qu'il put trouver d'anciens Monumens en Italie, & il eut pour cette étude une paffion incroiable. Ce qui lui arriva dans le jardin du Cardinal Carpi le témoigne manifeftement (*A*). Il eut deffein d'aller en Syrie ; mais une fievre violente, qui le faifit à Methone, l'en empêcha. Il avoit déjà fatisfait fa curiofité d'Antiquaire dans les Iles de Corfou, de Cephalonie, & de Zante, &

(*A*) *Il aimoit avec paffion l'étude des Antiquitez. Ce qui lui arriva dans le jardin du Cardinal Carpi le prouve manifeftement.*] Ce jardin étoit rempli d'anciens marbres, & fitué au mont Quirinal. Boiffard y entra un jour avec fes amis, & s'y égara tout exprès : il les laiffa retourner chez eux, & fe tint caché dans quelques allées. Il emploia le refte du jour à copier des Infcriptions, & à craionner des Monumens ; & comme les portes du jardin furent fermées, il paffa là toute la nuit. Le lendemain matin, le Cardinal le rencontrant occupé à ce travail, ne pouvoit comprendre de quelle maniere un étranger étoit entré dans fon jardin à une heure indue ; mais quand il eut fu pourquoi Boiffard avoit paffé là toute la nuit, il donna ordre qu'on le fit bien déjeuner, & il lui permit de copier & de craionner tout ce qui fe trouveroit de rare dans fon Palais (1).

(1) Martinus Hankius, de Romanarum Rerum Scriptoribus, Tom. I, pag. 357, 358.

& dans la Morée; &, après sa guérison, il continua de visiter les lieux voisins de Methone. Etant retourné en son païs, il fut Gouverneur des fils d'Antoine de Vienne, Baron de Clervant, & il voiagea avec eux en France, en Allemagne, & en Italie. Il avoit laissé chez sa sœur, à Mombeliard, les Antiquitez qu'il avoit rassemblées avec tant de peine, & il eut le chagrin de les perdre presque toutes, lors que les Lorrains ravagérent la Franche-Comté. Il n'eut de reste que celles qu'il avoit fait transporter à Mets avant l'invasion; mais comme on savoit qu'il vouloit donner au public un gros Recueil sur cette belle partie de la Litérature, on lui envoia de toutes parts plusieurs desseins & plusieurs craions des vieux Monumens. Il s'étoit établi à Mets, & il y mourut le 30 d'Octobre 1602 (*a*). Les Ouvrages qu'on a de lui sont estimez des Antiquaires (*B*), & sont devenus fort rares. Il se mêloit de la Poesie Latine (*C*). Par un Passage que je citerai ailleurs (*b*), on aprendra qu'il fut au service du Cardinal Caraffe.

(*a*) *Tiré de* Martinus Hankius, de Scriptorib. Rerum Romanar. Tom. I, Cap. LXXVI. *Il dit qu'il a tiré cela en partie de deux* Lettres de Boissard, *qui sont à la tête de ses* Antiquitez.

(*b*) *Dans l'une des Remarques de l'Article* Pan, IV.

(*B*) *Les Ouvrages qu'on a de lui sont fort estimez des Antiquaires.*] Ses *Antiquitez Romaines*, divisées en six Parties, font IV Volumes *in folio*. Elles contiennent plusieurs Estampes, qui furent gravées, celles des deux premiers Tomes par Theodore de Bry (2), & celles des autres Volumes par les deux fils de ce Theodore (3). De plus, Boissard publia la *Vie de* 198 *Personnes illustres*, avec leur Taille-douce. Cet Ouvrage est divisé en quatre Parties *in* 4, qui furent imprimées à Francfort, la I l'an 1597, la II & la III l'an 1598, & la IV l'an 1599 (4). Son Traité *de Divinatione & Magicis Prestigiis* fut imprimé après sa mort. Je laisse là ses *Emblêmes*, &c.

(*C*) *Il se mêloit de la Poësie Latine.*] Je n'ai point l'Edition de Mets, en 1589, *in* 8, qui est dans le Catalogue d'Oxford: je n'ai que celle de Bâle, en 1574, *in* 12. Elle contient trois livres d'*Epigrammes*, trois livres d'*Elégies*, & trois livres de *Lettres*.

Si ces Vers-là ne méritent point toutes les louanges que Borrichius leur donne, ils ne méritent pas non plus le mépris que quelques-uns ont pour les *Vers* que Jaques Boissard a mis au dessous de la Taille-douce des Hommes Illustres (5). Gruterus a donné place aux Poësies de cet Auteur dans les Delices des Poetes François.

(2) *Il étoit du Liege, & demeuroit à Francfort.* Hankius, de Script. Rer. Rom. pag. 338.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Idem, ibid.* Tom. II, pag. 394.

(5) *Voiez* Baillet, Jugemens sur les Poëtes, num. 1358.

BOLEYN (Anne) femme de Henri VIII Roi d'Angleterre, étoit de meilleure Maison du côté de sa mere, que du côté de son pere, puis qu'elle étoit fille de Thomas Boleyn, qui n'étoit que Chevalier, & d'une fille du Duc de Norfolc (*a*). Elle nâquit l'an 1507, & fut amenée en France à l'âge de sept ans, par la sœur de Henri VIII, femme de Louis XII. Elle ne repassa point en Angleterre, lors que cette Reine s'y retira après la mort de son mari: elle s'arrêta au service de la Reine Claude, femme de François I; & après la mort de cette Princesse, elle entra chez la Duchesse d'Alençon (*b*). On ne sait pas bien l'année de son retour en Angleterre: quelques-uns veulent que ce soit l'an 1527 (*c*); d'autres l'an 1525 (*d*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle se conduisit avec tant d'adresse, qu'en refusant de contenter la passion de ce Monarque, elle s'en fit aimer pour le Sacrement. Ce Prince, trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouiroit d'elle que sous le bénéfice du mariage; & c'est ce qui l'engagea à pousser l'affaire du divorce, & à l'exécuter enfin avec tout l'éclat que chacun sait. Ce qui, dans une autre rencontre, seroit fort loüable, est le principal crime d'Anne Boleyn: avoir refusé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne répudiât sa femme, est une faute bien plus énorme, que n'auroit été de devenir sa concubine. Une concubine n'auroit pas détrôné une Reine, & ne lui auroit ôté, ni sa couronne, ni son mari; au lieu que l'artificieuse Anne Boleyn, en faisant la chaste & la scrupuleuse, ne songeoit qu'à l'usurpation du trône sur Catherine d'Aragon, & à l'exclure elle & sa fille de tous les honneurs qui leur étoient dus. Quoi qu'il en soit, Henri VIII l'épousa secrétement le 14 de Novembre 1532 (*e*), sans attendre qu'il y eût sentence contre son mariage avec Catherine d'Aragon; & dès qu'il s'aperçut de la grossesse de la nouvelle femme, il rendit public son mariage, & fit déclarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn, la veille de Pâques 1533 (*f*), & couronner le 1 de Juin suivant (*g*). Elle accoucha le 7 de Septembre (*h*), & continua d'être fort aimée du Roi, jusques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embrasé le cœur de ce Prince l'an 1536 (*i*). Alors il passa de l'amour jusqu'à une haine violente pour sa femme. Il la crut impudique: il la fit emprisonner; & lui fit faire son Procès (*A*). On la condamna à être

(*a*) *Mauss, Lett. Hist. d'Elizabeth, Tom. I, pag. 47, se trompe ici, quand il la fait Fille du Baron de Compton.*

(*b*) Burnet, Histoire de la Reformation d'Angleterre, *Liv. II*, pag. 108 *& suiv.*

(*c*) *Là même, pag.* 110.

(*d*) Le Grand Histoire du Divorce de Henri VIII. *Tom. II*, pag. 84.

(*e*) Burnet, Hist. de la Reformation d'Angleterre, *Liv. II*, pag. 203.

(*f*) *Là-même, pag.* 205.

(*g*) *Là même, pag.* 207.

(*h*) *D'une Fille, qui a été la Reine Elizabeth.*

(*i*) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. *Liv. III*, pag. 415.

(*A*) *Henri VIII lui fit faire son Procès.*] Sanderus a débité que le propre pere d'Anne fut de ceux qui la condamnérent. Le Docteur Burnet, sur la foi d'Herlin, avoit debité la même chose; mais il s'en retracta dans les Additions (1). Il avoit trouvé le Regitre du Procès, & n'avoit point vu entre les Juges le Comte de Wiltshire. C'est ainsi que s'apelloit en ce tems-là le pere d'Anne Boleyn. Il est remarquable que cette Reine *fut accusée du crime de leze Majesté, pour avoir couché plusieurs fois avec son frere, & avec quatre hommes; pour leur avoir declaré à tous, que jamais le Roi n'avoit eu son cœur; pour avoir dit à chacun d'eux, qu'elle l'aimoit plus qu'aucune autre personne: & pour avoir traité injurieusement le sang royal. Or c'étoit là, suivant la loy faite peu auparavant, un crime de leze Majesté; & on se servit ainsi contre cette malheureuse Princesse de la même loy qui avoit d'abord été faite en sa faveur, & en faveur de ses enfans* (2). L'Evêque d'Amelia est allé plus loin que Sanderus; car il a dit que Thomas Boleyn présida au jugement de sa fille. *Prime ministrum filia fortuna patrem dedit, qui fortè capitalium rerum Judex adversus eam capitis sententiam tulit* (3). Ce qu'il dit, que tous ceux qu'on accusa d'avoir eu commerce avec elle, l'avouérent à la question, est démenti par Mr. Burnet, qui observe qu'il n'y en eut qu'un qui avoüât. Ce fut un Musicien nommé Smeton: il convint *qu'il avoit couché trois fois avec la Reine* (4). Il est remarquable, que sous le long regne d'Elisabeth, on n'a point tâché de justifier sa mere. Les Catholiques s'en sont prévalus: mais on leur répond qu'ils feroient mieux de loüer & d'admirer la prudence d'Elizabeth, & celle de ses Ministres (5). Elle eût cru affoiblir ses droits, en tâchant de les défendre; & il eût falu avoüer certaines choses d'Anne Boleyn, qui auroient fait quelque préjudice.

Je pourrois nommer un Historien, qui raporte que Thevet, Capucin François (6), débite dans le chapitre V du XVI livre de sa Cosmographie universelle, que *plusieurs Gentilshommes Anglois l'avoient asseuré que* le Musicien Smetton s'étoit dedit, *& repenti d'avoir perdu la Reine par une fausse accusation.* J'ai voulu vérifier la chose, quoi que je susse que l'autorité de ce Moine est immédiatement au dessous du rien; car c'est un homme dont les Livres sont remplis de fables, & d'ignorance: c'est un menteur sans jugement, & sans esprit. Mais néanmoins, j'ai voulu être témoin oculaire de ce qu'il a écrit là-dessus, & voici ce que j'ai trouvé dans son Ouvrage: *Plusieurs Gentilshommes Anglois m'ont asseuré* qu'Henri VIII *eut belle repentance des offenses par luy commises, estant à l'article de la mort; & entre les autres choses, de l'injure & crime commise contre ladite Royne Anne de Boulan, faulsement vaincue & accusée de ce qu'en luy imposoit* (7). Il n'a dit quoi que ce fût de la repentance, ou de la retractation du Musicien; & l'on ne sauroit la recueillir de son discours par la voie des consequences, vu qu'il seroit très-possible que cet homme eût persévéré jusques à la fin dans sa prémiere deposition ou dans son aveu, & que néanmoins Henri VIII eût oprimé par de faux temoins l'innocence de la Reine. Au fond, le témoignage de Thevet n'a point de force, puis qu'il ne nomme point les Gentilshommes qui lui avoient dit cela; & qu'en cas qu'ils fussent amis de la Reine Elizabeth, il faudroit les soupçonner de prévention, & d'avoir avencé des choses sur des bruits vagues, ausquels ils n'auroient ajouté foi qu'à cause qu'ils les auroient trouvez conformes à leurs desirs. Il y a une autre circonstance, qui énerve ici l'autorité de ce Moine: c'est qu'il parle de la Reine Elizabeth comme un homme qui esperoit d'en recevoir un présent. *Princesse*, dit-il (8), *autant généreuse, liberale à l'endroit des hommes de sçavoir, & en toutes ses actions chaste, ayant eu de tout temps les bons esprits en singuliere recommandation, autant que nulle autre de ses devanciers.* Il l'excuse même de ce qu'elle avoit introduit dans son Roiaume le Calvinisme.

(1) *Voiez les* Additions & Corrections *de la I Partie de l'Hist. de la* Reformat. d'Anglet. num. 1.

(2) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. I Part. Liv. III, pag. 402.

(3) Gratian. de Casibus Viror. Illustrium, pag. 269.

(4) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. I Part. Liv. III, pag. 407.

(5) *La même, pag.* 420.

(6) *Il avoit été Cordelier, & non Capucin. Il se défroqua fort jeune.*

(7) Thevet, Cosmographie Universelle, *Liv. XVI, Chap. V, folio* 657 *verso.*

(8) *Là même, folio* 859.

être ou brûlée, ou décapitée (k); son mariage fut déclaré nul (B), à cause qu'elle avoüa qu'elle avoit épousé le Roi dans un tems où elle étoit engagée par contract au Comte de Perci (l). Elle fut décapitée le 19 jour de Mai 1536 (m), & ne perdit point sa belle humeur dans cette rencontre (C). Quelques Historiens Catholiques se sont donné une licence prodigieuse de mentir contre elle, tant par le chagrin qu'ils avoient du Schisme dont elle avoit été cause, que par l'envie de faire tomber son deshonneur sur la Reine Elisabeth. Ils ont été de ces Satiriques étourdis, dont j'ai déja eu occasion de parler, qui, au lieu de ne faire ferme que sur les faits veritables, se sont engagés à des médisances très-faciles à réfuter (D). Leur aveuglement est d'autant plus

(k) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. Livr. III, pag. 469.

(l) La-même, pag. 472.

(m) La-même, pag. 475.

(B) *Son mariage fut déclaré nul.*] L'Auteur de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre nous aprend, I. Que Mylord Perci avoit dit au Cardinal Wolsey, *qu'il avoit donné sa parole à Anne devant des témoins, & que sa conscience ne permettoit point qu'il se dégageât* (9). II. Que lors qu'on pressa ce Seigneur, pendant le Procès de la Reine, *de déclarer qu'il y avoit eu en ce tems-là un contrat entre lui & Anne Boulen, il fit serment en présence de deux Archevêques, qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promesse de mariage, entre lui & cette fille; &, pour rendre ce serment plus solennel*, il reçut la communion en présence de plusieurs Conseillers d'Etat, & souhaita *que la réception de ce Sacrement fût suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.* III. Que la Reine, pendant son Procès, n'avoua rien touchant son engagement prétendu avec ce Mylord; mais quand on l'eut condamnée, *elle confessa qu'il y avoit eu un contrat entre elle & Perci, & ayant été amenée devant la Cour Ecclesiastique* le 17 de Mai, elle déclara qu'il *y avoit eu de justes empêchemens à son mariage avec le Roi, & qu'ainsi ce mariage-là ne pouvoit pas être valable* (10). IV. Que sur sa confession, la Sentence de divorce fut prononcée (11). Que l'Original de cette Sentence a été brûlé; mais ce qu'on vient d'en dire *est reporté dans une Loi que le Parlement fit peu après pour régler la succession.* IV. Que *les deux Sentences, que l'on prononça contre la Reine, sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il faut au moins que l'une des deux ait été injuste. Car si le mariage de cette Princesse avec le Roi étoit nul dès le commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultere; puis que cette invalidité empêchoit qu'elle ne fût femme légitime de Henri. Si ce mariage étoit bon, il y a eu de l'injustice à le casser: & s'il n'étoit pas valable, la condamnation de la Reine a blessé manifestement l'équité; & on ne sauroit soutenir que cette Princesse ait manqué de fidélité pour le Roi, puis qu'alors elle n'étoit point obligée de lui garder la foi.* Il y auroit bien des remarques à faire sur tout ceci: je me contenterai de ces trois: I. Le Mylord, qui, avec serment & la communion à la main, nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe, ou alors, ou quand il déclara qu'il avoit donné sa foi à cette fille (12). Si l'on préfere son serment à l'autre déclaration, il faudra dire que la Reine, prête à mourir, a déposé faussement qu'elle avoit été engagée avec ce Mylord. Si elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut plus alléguer pour sa justification, qu'elle protesta toujours de son innocence, & même sur l'échafaut; car une femme, qui, sur le point de comparoître devant Dieu, est capable d'avouër une fausseté qui rend ses enfans illégitimes, est bien capable de nier une vérité qui la couvre de deshonneur. Et nous avons ici un fait choisi entre plusieurs autres de même espece, qui montre que le Pyrrhonisme Historique peut se battre sans desavantage contre les sermens, & contre les protestations des mourans. II. L'adresse des Historiens est remarquable: ils se servent d'un fait, lors qu'ils en peuvent tirer quelque utilité; & ils le nient, lors qu'ils s'en trouvent incommodez. Il est utile, quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne poussoit point Henri huit à répudier la Reine, de montrer qu'elle songeoit tout de bon à se marier à Mylord Perci: il est bon alors d'avouër son engagement. Mais si d'un autre côté quelqu'un nous vient dire que par cet engagement son mariage avec Henri VIII devient nul, & qu'ainsi la Reine Elizabeth eût été batarde, quand même le divorce de Catherine eût été juste; alors il faut dire que cet engagement est un conte, & se servir des sermens & des communions de Perci. III. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui surpassât celui que les Parlemens d'Angleterre exercérent au XVI siecle. Tout ce que la nation pouvoit faire de plus authentique pour déclarer nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon fut emploié: Marie leur fille étoit donc batarde; & cependant on la reconnut pour Reine, en qualité d'enfant légitime de Henri. Tout ce qui étoit nécessaire pour déclarer nul le mariage du même Prince avec Anne fut emploié: Elizabeth leur fille étoit donc batarde; & neanmoins, on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant légitime de Henri. On brûla l'Original de la Sentence de divorce: c'est qu'on ne vouloit pas laisser subsister un titre si desavantageux à la Reine Elizabeth. Remarquez bien, que dans les Roiaumes héréditaires, c'est une loi fondamentale que les batards soient postposez à tous les parens légitimes de la famille roiale.

(9) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. Livr. III, pag. 470.

(10) La-même, pag. 471.

(11) La même, pag. 472.

SI LES Sermens des mourans doivent faire preuve.

(12) Voiez le Docteur Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. Livr. II, pag. 111, 112.

LA MEME Fait nié & accordé en divers tems, selon les divers besoins de l'Historien.

LE PARLEMENT d'Angleterre exerçant le Pouvoir arbitraire.

(C) *Elle fut décapitée . . . , & ne perdit point sa belle humeur dans cette rencontre.*] Pendant sa prison, elle joüoit des personnages bien différens. Quelquefois, elle paroissoit dévote & versoit des pleurs en abondance; & tout-d'un-coup, elle passoit à de grans éclats de rire. . . . (13). Aussitôt que les Juges qui étoient venus l'examiner furent partis, *elle se mit à genoux, & fondant en larmes cria plusieurs fois*, Seigneur Jesus, aiez pitié de moi; *& au même tems, on la vit éclater de rire* (14). Quelques heures avant sa mort, elle dit que l'Executeur étoit fort habile, & que d'ailleurs elle avoit le cou assez petit (15). Au même tems, elle y porta la main, & se mit à rire de tout son cœur. Le Gratiani, quelque peu favorable qu'il lui soit, avoue qu'elle mourut avec beaucoup de résolution, & qu'elle eut soin de bien étendre sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement. *Postremò genibus positis ultimas quoque pedes quà honestius procumberet veste contexit* (16). Les Poëtes remarquent cela de Polyxene: les Historiens le remarquent de Jules Cesar. Voiez la Remarque (H) de l'Article ORTUPIAS. Je doute fort de ce que le même Gratiani raporte, que lors qu'elle fut menée au lieu du suplice (17), elle s'emporta extrémement contre le peuple, qui ne lui faisoit aucun honneur, & leur déclara, que quand ils en devroient créver de dépit, elle étoit & mourroit leur Reine. *Cum è carceribus in aream, quæ perampla est ante Arcem, prodmoretur, quò omnis multitudo concurrerat ad spectandum necem ejus, quam nuper demissè adorare consueverant, nec transeuntem ullo honore dignarentur; illa, ne tum quidem oblita superbiæ, contumeliosissime eos compellans convitio increpuit, esse morituramque se Reginam eorum forens, disrumperentur omnes licet* (18).

(D) *Les Catholiques en ont dit des médisances très-faciles à réfuter.*] Qu'y a-t-il, par exemple, de plus aisé à détruire que le Conte que tant de gens ont copié de Sanderus: savoir, qu'Anne étoit fille de Henri huit; que sa mere la mit au monde deux ans après le départ de Thomas Boleyn pour l'Ambassade de France, à laquelle le Roi ne l'avoit nommé, qu'afin de jouir plus librement de sa femme en l'absence du mari; que Thomas Boleyn, aprenant à son retour en Angleterre *la mauvaise conduite de sa femme, la fit apeller par devant l'Official de Cantorberi pour cause d'adultere, & demanda la séparation* (19); qu'il reçut ordre du Roi de cesser toutes ses poursuites, & de remettre son épouse en ses bonnes graces; qu'il obéït, mais que ce ne fut qu'après qu'elle lui eut avoüé que le Roi étoit pere de la derniere fille dont elle étoit accouchée (20); qu'Anne Boleyn, à quinze ans, fut débauchée par le Maître d'Hôtel & par l'Aumônier de son pere; qu'ensuite, on l'envoia en France, chez un Seigneur qui la nourrit en fille de grande qualité; qu'elle se gouverna à la Cour de France avec si peu de pudeur, qu'on l'apelloit ordinairement *la haquenée d'Angleterre*; & qu'à cause que François I eut part à ses bonnes graces, on la nomma *la mule du Roi*; que pendant les amours de Henri huit pour cette fille, *Thomas Viat, un des principaux Seigneurs de la Cour*, se présenta au Conseil, pour déposer qu'il avoit eu à faire avec elle *en un tems où il ne croioit pas que le Roi songeât à lui faire l'honneur de l'épouser*; & qu'Henri, n'étant point ajoûté foi à cette déposition, Viat *offrit de rendre le Roi même spectateur des faveurs qu'il recevroit de cette impudique*; que Viat fut apellé impudent, & qu'on le chassa de la Cour.

Le Docteur Burnet emploie contre cela trois moiens. En I lieu, Sanderus n'avance ces choses, que sur la foi d'un Ouvrage que personne ne vit jamais. C'est la Vie de Thomas Morus, par Rastal. II. On a commencé trop tard à les objecter. III. Il y a des impossibilitez dans ce récit. Voici la seconde de ces trois raisons dans toute son étenduë. „ Si ces choses ont été telles que le rapporte Sanderus, comment, à la mort d'Anne de Boulen, n'a-t-on point su des personnes assez complaisantes envers le Roi, ou assez ennemis de cette malheureuse Princesse, pour rendre publique son infamie, qui d'ailleurs ne pouvoit être secrette? Car, qu'une femme, comme la mere d'Anne de Boulen, soit grosse deux ans après le départ de son mary, envoyé en une Ambassade considerable; que ce mary sollicite le divorce à la Cour de l'Archevêque de Cantorbery; & qu'il y fasse appeller sa femme: ce sont là des circonstances, que le monde n'oublie pas si-tost. D'autre costé, qu'Anne de Boulen ait été en si mauvaise réputation; qu'elle se soit laissée debaucher d'abord chez son pere; qu'en suite, elle ait mal vécu en France; qu'elle ait esté entretenue par deux Rois: voila d'autres circonstances, qui ne peuvent estre fort secretes. Outre cela, lors que les Registres de la Cour de l'Archevêque subsistoient encore, on a offert au public de faire voir, qu'il n'y avoit dans ces Registres rien de semblable aux poursuites dont a parlé Sanderus. Enfin tous les Ecrivains de ce temps-là, soit du costé du Pape, ou du costé de l'Empereur, gardent un profond silence sur ces choses, qu'ils n'auroient jamais manqué de publier, si elles eussent esté vrayes, ou si elles fussent venues à leur connoissance. Mais au bout de quatre vingts ans (21), on s'avise de forger une Histoire pleine d'impostures, ou du moins on la publie, à cause qu'alors il y a plus de sûreté à mentir; tous ceux qui estoient

(13) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. Livr. II, pag. 422.

(14) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. Livr. II, pag. 400.

(15) La-même, pag. 475 d'une Lettre du Lieutenant de la Tour.

(16) Gratianus, de Casibus Virorum illustr. pag. 290.

(17) La Place, selon lui, qui est au devant de la Tour.

(18) Gratianus, de Casibus Virorum illustr. pag. 289.

(19) Sanderus, Schisme d'Angleterre, Liv. I, pag. 17 de la Traduction de Maucroix, Edition d'Amst. en 1683.

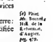
(20) Ce récit de Sanderus a été altéré par quelques-uns. Le Gratiani fait durer trois ans l'absence de Thomas Boleyn. D'autres disent qu'à son retour il trouva sa Femme enceinte, & que le Roi lui avoua que c'étoit de son fait. Voiez la Reformation d'Angleterre par Mr. Burnet, pag. 204; Varillas Hist. de l'Heresie, Livr. IX, pag. 261.

(21) Les faits de son enfance devoient avoir lieu dans ces sortes de Procès, toutes les fois que l'Accusation est de nature à être [illegible], & que les occasions de la produire se sont présentées, sans que personne en ait parlé. Voiez ci-dessous la Remarque (K) de l'Article BOLEYN.

plus inexcusable, qu'ils pouvoient assez médire sans passer les bornes d'un fidelle Historien (E). C'est dommage que la bonne fortune, qu'ils ont eue de trouver une infinité de Copistes & de Lecteurs complaisans, inspire à tant d'autres la hardiesse de les imiter. Sanderus est l'unique source de tous les Auteurs qui ont déchiré Anne Boleyn, & nommément de Monsr. Moreri. Ceux qui disent que les Protestans devroient rougir d'avoir tant d'obligation à cette Reine qui étoit de leur Religion, feroient bien de déclarer avant toutes choses, qu'ils sont bien fâchez des services que l'Imperatrice Irene rendit à la cause des Images (e).

(e) Voiez Mr. Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. pag. 472.

Consultez sur tout ceci Mr. de Larrey, au prémier Volume de son Histoire d'Angleterre: vous y trouverez les raisons du pour & du contre raportées nettement, & notre Anne justifiée autant que les loix de l'Histoire l'ont pu soufrir.



„ roient esté capables de faire connoitre la vérité estant „ morts (22) „. Quant à la troisieme raison, je ne la raporte qu'en racourci. Thomas Boleyn n'a pu être envoié Ambassadeur par le Roi Henri VIII, avant l'année 1509: il faudroit donc qu'Anne fut née l'an 1511, & qu'en l'année 1526, on l'eût débauchée dans sa maison. Où prendra-t-on donc le tems qu'elle fut en France chez un grand Seigneur, & puis à la Cour? Ou trouvera-t-on cette vie licentieuse, qui la fit nommer *la haquenée d'Angleterre*? Ou trouvera-t-on, dis-je, ce tems; puis qu'elle étoit de retour en Angleterre l'an 1526? On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas. Monsr. le Grand, son meilleur Apologiste, l'abandonne ici. *Comme je ne pretens point déguiser ses fautes*, dit-il (23), *j'avoue de bonne foi qu'il est trop emporté contre Anne de Boulen, qu'aucun Auteur de ma connoissance, hors lui, n'a dit qu'elle fut fille de Henri VIII, ou qu'elle eût mené une vie si déreglée.* Sanderus afirme qu'elle fut aimée du Roi dès l'an 1526. Or avant que d'être aimée de ce Monarque, elle avoit été débauchée chez son pere putatif à quinze ans, elle avoit fait du sejour en France, elle étoit revenue en Angleterre, elle étoit entrée fille d'honneur chez la Reine Catherine. Elle avoit donc pour le moins près de vint ans en 1526: elle étoit donc née l'an 1506, trois ans avant que le Roi Henri huitieme montât sur le thrône, & cinq ans avant qu'aucun Ambassadeur de ce Prince pût avoir mis deux ans à son Ambassade. On a trouvé qu'Anne étoit née l'an 1507: il faudroit donc, selon Sanderus, qu'Henri VIII eût envoié en Ambassade Thomas Boleyn l'an 1505, & qu'il eût été dès lors en plein commerce d'adultere. Or le prémier de ces faits est faux, puis qu'Henri n'étoit point encore Roi; & l'autre n'est point croiable d'un garçon qui n'avoit que quatorze ans. Ajoutez à cela que Thomas Boleyn ne fut nommé à l'Ambassade qu'en l'année 1515: & remarquez bien que Monsr. Burnet aiant remis toutes ces raisons sur le tapis, en réfutant Mr. Varillas (24), on n'a vu dans la Replique de ce dernier aucune preuve, ni aucune solide remarque, en faveur de Sanderus. Je ne dois point passer sous silence ce qui regarde la déposition de Wiat. Mr. Burnet en a parlé plus amplement dans un Ouvrage postérieur à son Histoire de la Reformation. Il a d'abord représenté combien une telle Deposition est contraire à la vraisemblance; & puis il a soutenu que Wiat *n'a jamais été disgracié: mais qu'il a été emploié en des Ambassades étrangeres jusqu'à la fin de sa vie* (25). Il cite une Piece originale, où le fils de Wiat atteste, *que son pere étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi Henri, pendant tout le tems que son mariage avec Anne Boleyn subsista; que jamais il ne se retira de la Cour par discretion; que le Roi ne parut point jaloux, & que la Reine ne fut point offensée de sa conduite . . .; que son pere fut en suite Ambassadeur pendant plusieurs années à la Cour de Charles-Quint* (26).

(22) Burnet, Hist. de la Reformat. d'Anglet. pag. 105. Voiez, à la fin du I Volume de Monsr. Burnet, la Refutation de Sanderus, num. 21. Vous y trouverez toute cette seconde raison plus amplement, avec l'exclusion particuliere des offres de Viat, &c.

(23) Le Grand, Histoire du Divorce de Henri VIII, Tom. II, pag. 47.

(24) Voiez Mr. Burnet dans la Refutation de Sanderus, num. 21.

(25) Burnet, Critique du IX Livre de l'Histoire de l'Heresie par Mr. Varillas, pag. 27.

(26) Défense de la Critique de Varillas.

Le Jésuite, qui a publié trois Tomes des Révolutions d'Angleterre, me paroit fort raisonnable sur le chapitre d'Anne Boleyn. Je raporte ce qu'il en dit: on y verra que ceux qui ont réfuté Sanderus n'ont pas travaillé en vain. „ Sanderus raconte des choses de la naissance & de la conduite d'Anne avant qu'Henri l'eust aimée, qui ne sont „ pas faciles à croire, & dont les preuves ne persuadent „ pas. Qu'elle fust fille d'Henri; qu'elle eust une sœur „ dont ce Monarque eust abusé: qu'elle se fust prostituée, „ presque dès l'enfance, au Maistre d'hostel & à l'Aumosnier de Thomas de Boulen, qui passoit pour son pere: „ qu'estant allée à la Cour de France, François I & ses „ Courtisans l'eussent tellement deshonorée, qu'on luy „ donnast assez publiquement des noms infames: ce sont „ des choses contre lesquelles les Ecrivains Protestans se récrient, & ont quelque droit de s'inscrire en faux. Mais „ de quoy on ne la peut justifier, est d'avoir donné à Henri, en contrefaisant la femme de bien, des espérances „ de l'épouser, s'il venoit à bout du divorce monstrueux „ que Wolsey lui proposoit, & d'avoir contribué par-là „ à l'injustice que ce Prince fit à sa femme légitime, & à „ tous les maux qui s'en sont suivis. La fin tragique, que „ luy causa une incontinence prouvée par un jugement „ juridique, fit voir que les Ecrivains Catholiques ont „ pu dire d'elle, sans en juger témerairement, qu'elle „ n'avoit esté chaste que quand elle avoit esté ambitieuse (27) „.

(*E*) *On pouvoit assez médire d'elle, sans passer les bornes d'un fidelle Historien.*] Mr. de Meaux ne s'est servi, pour diffamer cette Reine, que des propres faits que les Protestans avouent. Il la convainc par là d'un *enjouement immodeste*, de *libertez indiscretes*, d'une *conduite irreguliere & licentieuse*. *On ne vit jamais*, dit-il (28), *une honnête femme, pour ne pas dire une Reine, se laisser manquer de respect jusqu'à souffrir des declarations telles que les gens de toute qualité, & même de la plus basse, en firent à cette Princesse. Que dis-je, les souffrir? s'y plaire, & non seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, & ne rougir pas de dire à un de ses galands*, Qu'elle voioit bien qu'il differoit de se marier dans l'espérance de l'épouser elle-même après la mort du Roi. *Ce sont toutes choses avouées par Anne; & loin d'en voir de plus mauvais œil ces hardis amans, il est certain, sans vouloir aprofondir davantage, qu'elle ne les en traitoit que mieux. . . . Au moment qu'elle fut prise, pendant qu'elle prioit Dieu fondant en larmes, on la vit éclater de rire comme une personne insensée: les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses amans qui l'avoient trahie, faisoient voir le desordre où elle étoit & le trouble de sa conscience . . .* (29). *Par une honteuse complaisance, Anne reconut ce qui n'étoit pas, qu'elle avoit épousé Henri durant la vie de Mylord Perci, avec lequel elle avoit auparavant contracté; & contre sa conscience, en avouant que son mariage avec le Roi étoit nul, elle envelopa dans sa honte sa fille Elizabeth* (30). Je ne voi pas que l'on puisse raisonnablement se plaindre, que Mr. de Meaux, dans l'alternative des deux crimes d'Anne Boleyn, se soit déterminé au choix du plus grand par un passedroit de l'inimitié; car il y a incomparablement plus de vraisemblance à dire qu'Anne ne contracta point avec ce Mylord, qu'à dire qu'elle contracta avec lui; &, par conséquent, elle mérite beaucoup plus d'être accusée d'un parjure, par lequel toute prête à comparoitre devant Dieu elle donnoit injustement à sa propre fille la qualité de batarde, que d'être accusée de retractation par raport à une promesse de mariage.

Un Historien Protestant (31) vient de publier la prémiere Lettre qu'Anne écrivit au Roi. On ne peut rien voir de plus contraire à la modestie: elle y déclare sa passion sans aucune retenue, & s'offre de se donner au Roi *sans aucune exception*; car elle ajoute cette clause au terme de *très-obéissante servante*, qu'elle met au bas de la Lettre. Cet Historien eût dû joindre cette raison à celles qui l'ont empêché de croire ce que le Comte d'Alsburi avoit lu dans des Manuscrits: c'est que le Roi, aiant fait l'amour à cette fille pendant deux ans, ne la conut que depuis son mariage (32). Mais, pour le dire en passant, ces Manuscrits ne paroissent guere sûrs: il n'y a nulle aparence que Henri VIII ait commencé d'aimer cette Demoiselle l'an 1519. On fera fort bien de n'en rien croire, non plus que de ce qu'on trouve dans la page 47 de cet Auteur; savoir, qu'Anne *passa en France à l'âge de 15 ans*, lors que la Princesse d'Angleterre se maria avec Louis XII. Il auroit falu pour cela qu'elle fût née l'an 1499, & non pas comme dit Camden l'an 1507. Il est bien étrange qu'on sache si peu en quel tems naquit, en quel tems sortit d'Angleterre, & y retourna, une personne qui parvint d'une maniere si éclatante à la Roiauté.

(27) Le Pere d'Orleans, Hist. des Revolutions d'Angleterre, Tom. II, pag. 427.

(28) Histoire des Variations, Liv. VII, num. 20, pag. 302.

(29) Là même, pag. 303.

(30) Là même, pag. 304.

(31) Leti, Histoire de la Reine Elizabeth, Tom. I, pag. 50 Edition d'Amsterd. en 1694.

(32) Là même, pag. 51.

BOLESLAS I du nom a été le prémier Roi de Pologne. Le Duc Miecislas son pere aiant embrassé le Christianisme, demanda au Pape le titre & la dignité de Roi, & ne l'obtint point. Son fils trouva beaucoup plus de facilité auprès de l'Empereur Othon III, après l'avoir reçu magnifiquement à Gnesne, où cet Empereur avoit été en pélerinage, pour y vénérer le corps de St. Adelbert (*A*), martyrisé dans la Prusse depuis quatre ans (*a*). Ce fut l'an 1000, qu'Othon alla faire

(a) Voiez Calvisius.

(*A*) *Il reçut magnifiquement à Gnesne l'Empereur* Othon *qui y étoit allé en pelerinage pour y vénerer le corps de Saint Adelbert.*] L'Empereur Othon III donnoit assez dans ces sortes de dévotions. Après avoir puni Crescentius, & son Anti Pape, l'an 998, il passa à Ratisbonne en revenant d'Italie, & *fit vœu d'aller en pelerinage en Pologne au tombeau du saint Evêque Adelbert. . . . A son retour de Pologne, il alla à Aix avec Adelaide sa sœur, visiter le tombeau de Charlemagne, & pour se trouver aussi à une Assemblée d'Evêques* (1). Etant retourné en Italie, son premier soin *fut de poser dans l'Eglise de St. Barthelemy, en l'Isle du Tibre, la main de St. Adelbert avec plusieurs autres Reliques de Sts. Martyrs, & le corps entier de saint Barthelemy, qu'il fit apporter de Benevent. . . . La même année, poussé d'un serieux repentir de ce qu'il avoit fait mourir le Consul Crescence contre sa parole, il satisfit religieusement à la penitence que St. Romuald* lui

(1) Maimb. Hist. de la Décad. de l'Empire, Tom. II, pag. 147.

faire ce pélerinage. Les honneurs qu'il reçut de Boleslas l'engagérent à lui témoigner sa gratitude par la collation du titre de Roi (*B*). Il l'habilla de ses vêtemens, il lui donna les enseignes de l'Empire, & particulierement l'epée & la pomme d'or croisée. Boleslas avoit de fort bonnes qualitez: il fut libéral envers l'Eglise, & fort vaillant. Il repoussa les Bohemiens jusques au milieu de leur païs: il châtia les Moraves, & les rendit ses tributaires. Il punit les Prussiens Idolâtres, qui avoient martyrisé Saint Adelbert, dont il racheta le corps: il retablit Stopolcus, Duc de Russie, qui avoit été dépossédé par son propre frere Jaroslaüs, &c. Il avoit épousé Judith, fille de Geisa, Duc de Hongrie, dont il eut des enfans (*b*).

(*b*) *Tiré du Voyage de la Reine de Pologne, par Le Laboureur, pag. 139, 140.*

lui avoit enjointe, & fut à pied jusqu'au mont Gargan, & en d'autres lieux saints (2).

(*B*) *Othon lui confera le titre de Roi.*] Baronius veut revendiquer cela au Pape Silvestre II, & se fonde sur ce que, peu après le pélerinage d'Othon III, *les Polonois sollicitérent le Pape pour cette qualité de Roi.* Ils le firent sans doute *ad majorem cautelam*, & pour ne se pas commettre avec une Cour qui ne cedoit pas aux Empereurs le droit d'ériger des Roiaumes. Mais quoi qu'il en soit, les Polonois raportent à Othon III la premiere institution de leur Roiaume (3).

(2) Blanc, Hist. de Baviere, Tom. II, pag. 148.

(3) Le Laboureur, à l'endr. du Voyage de Pologne, pag. 139, 140.

BOLSEC (JERÔME) seroit un homme tout-à-fait plongé dans les ténèbres de l'oubli, s'il ne s'étoit rendu fameux par certains Ouvrages satiriques, que les Moines & les Missionaires citent encore (*A*); quoi qu'il faille avouer qu'ils en parlent moins souvent que l'on n'en parloit sur la fin du XVI siecle, & au commencement du XVII. Voici ce qu'on trouve concernant ce personnage dans les Livres des Protestans. Jerôme Bolsec étoit un Carme de Paris, qui, aiant prêché un peu librement dans l'Eglise de St. Barthelemi, jetta le froc aux orties, & s'enfuit au delà des Monts auprès de Renée de France, Duchesse de Ferrare (*a*). C'étoit le commun asyle de ceux qu'on persécutoit pour les nouvelles opinions. Il s'érigea en Médecin, & se maria promtement, & fit je ne sai quoi qui fut cause qu'on le chassa (*b*). Il s'en alla à Geneve sur le pied de Medecin: & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Théologien, & dogmatisa d'abord en secret sur le mystere de la Prédestination, suivant les principes de Pelage; & puis, il eut la hardiesse de faire un Discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut apris les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens pour les infecter de son Pelagianisme, Calvin l'alla voir, & le censura doucement: ensuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un Discours rempli d'insultes contre le Decret de la Prédestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande, qu'il s'imagina que Calvin n'étoit point du nombre de ses Auditeurs. Il eut cette pensée, parce qu'il ne le voioit pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, se tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il se montra tout-d'un-coup, dès que Bolsec eut fini, & le refuta si fortement par l'Ecriture, par St. Augustin, & par la raison, que lui Bolsec fut le seul qui n'eut point de honte d'être terrassé de la sorte (*B*). Ce ne fut pas tout. L'un des Magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison étoit présent à cette Assemblée: il ne manqua pas sur le champ d'user de son droit; il traita Bolsec de séditieux, & le fit emprisonner. La cause fut discutée fort amplement; & enfin, de l'avis des Eglises Suisses (*C*), le Sénat de Geneve déclara Bolsec convaincu de sédition & de Pélagianisme (*D*), & comme tel le banit des terres de la République, à peine du fouet s'il y revenoit.

(*a*) *Paulo liberius in divi Bartholomaei fano concionatus effet, in Italiam aberrat ... promagistrum ... Monachum ... Beza, ad Claud. de Xaintes, Apolog. altera, Oper. Tom. II, pag. 145.*

(*b*) *... Beza, in Vita Calvini, Oper. Tom. III, pag. 174.*

(*A*) *Il s'est rendu fameux par des Ouvrages satiriques, que les Moines & les Missionaires citent encore.*] Une infinité de gens ont débité, & dans leurs Sermons, & dans leurs Livres, que Calvin avoit eu la fleur des lis, &c; & ils n'en avoient aucune autre preuve que le témoignage de Bolsec. Je ne m'étonnerois pas si quelques Peintres avoient fait l'honneur à cet Ecrivain de le comparer à Homere: c'est-à-dire, de faire un tableau, où Bolsec auroit paru vomissant, & entouré d'un nombre infini de Prêtres, & de Moines, & de Laïques Controversistes, affamez des ordures qu'il vomissoit, & les avalant avec une avidité extrême, jusqu'à lecher le plancher; car il est certain qu'on a fait le même usage de ces ordures, que les Poëtes qui vinrent après Homere firent de ses inventions (1).

Cujusque ex ore profusos
Omnis posteritas latices in carmina duxit,
Amnemque in tenues ausa est diducere rivos,
Unius fœcunda bonis (2).

Voilà comment la Fortune se joue des choses: il ne faut qu'un certain amas de circonstances, pour faire que le sort d'un faquin soit conforme à celui des plus grans hommes, & que l'on rende aux sottises les plus brutales le même honneur qu'aux plus belles productions de l'esprit humain. Quelle indignité! On a pu apliquer à Bolsec ce qu'Ovide avoit dit d'Homere.

Adjice Mæoniden, à quo ceu fonte perenni
Vatum Pieriis ora rigantur aquis (3).

(1) Voyez Æliani Var. Historiar. Lib. XIII, Cap. XXII.

(2) Manilius, Lib. II, Vers. 8, en parlant d'Homere.

(3) Ovid. Amor. Lib. III, Eleg. IX.

(*B*) *Il fit un Discours sur la Prédestination, . . . que Calvin refuta si fortement . . . qu'il fut le seul qui n'eut point de honte de se voir terrassé de la sorte.*] De la maniere que Beze raconte la chose, il semble que Bolsec fit un Sermon; mais la Lettre qui fut écrite par Calvin aux Eglises Suisses, au nom de l'Eglise de Geneve, éclaircit le fait, & montre que ce personnage ne fit autre chose que censurer, & que réfuter un Sermon qui venoit d'être prononcé sur la grace du Saint Esprit. *Tandem virus suum nuper* (4), *aperto gutture evomuit. Nam, cum pro more nostro unus è fratribus illum Joannis locum exponeret, ubi pronuntiat Christus ex Deo non esse, qui verba Dei non audiunt, diserteque quotquot Spiritu Dei renati non sunt, pervicaciter usque in finem Deo resistere: quia peculiare sit obedientia donum, quo Deus suos electos dignatur. Surrexit nebulo ille, ac dixit falsam & impiam opinionem, cujus auctor fuit Laurentius Valla, nostro seculo exortam esse: quod Dei voluntas rerum omnium sit causa. Hac autem modo peccata, & malorum omnium culpam in Deum transferri, & illi affingi tyrannicam libidinem, qualem Poeta veteres in suo Jove commenti sunt. Postea ad alterum caput descendit, non ideo salutem consequi homines, quia electi sunt, sed ideo eligi, quia credant: nec reprobari quenquam nudo Dei placito, sed eos tantum, qui se communi electione privant. In hac quæstione agitanda multis, & atrocibus conviciis in nos invectus est. Profectus urbis re audita eum duxit in carcerem, præsertim quia tumultuose plebem hortatus fuerat, ne se decipi a nobis sineret. Nunc ad Senatum delata est causa cognitio: ubi errorem suum non minori obstinatione quam audacia tueri pergens* (5). Quant à la maniere dont Calvin le refuta, lisez ces paroles de Theodore de Beze: *Illum tot verbi divini testimoniis, tot Augustini præsertim locis, tot denique tamque gravibus argumentis confutavit, perculit, obruit, ut omnes præter ipsummet perfrictæ frontis Monachum ipsius vehementer puderet* (6).

(4) Le 16 d'Octobre 1551, selon Theodore de Beze, in Vita Calvini.

(5) Vide Epistolam CXXXIII Calvini.

(6) Beza, in Vita Calvini, Oper. Tom. III, pag. 174.

(*C*) *De l'avis des Eglises Suisses, . . .*] J'ai déjà raporté un long Passage de la Lettre qu'on leur écrivit pour les consulter. Voici le début de cette Lettre: *Est hic Hieronymus quidam, qui abjecta monachi cucullâ, unus ex circumforaneis Medicis factus est, qui fallendo, & frustrando, tantum sibi impudentiæ acquirunt, ut ad quidvis audendum prompti sint, ac parati. Is jam ante octo menses in publico Ecclesiæ nostræ cœtu doctrinam de gratuita Dei electione, quam ex verbo Dei acceptam vobiscum docemus, labefactare conatus est. At tunc quidem, quâ fieri potuit moderatione, sedata fuit hominis protervia. Postea non destitit locis omnibus obstrepere, ut simplicibus hoc fidei caput excuteret.*

(*D*) . . . *le Senat de Geneve le déclara convaincu de sédition & de Pelagianisme.*] Mr. Drelincourt a publié (7) l'Extrait d'une Lettre que Mr. Lullin, Conseiller, & ancien Syndic de la Republique de Geneve, lui avoit écrite. Il paroît par cette Lettre, que les mauvaises mœurs de Bolsec contribuérent à son exil. Voici ce que porte cet Extrait: „ Par Sentence rendue sur ses réponses & ses confes-„ sions dans les prisons de cette ville le 22 Décembre 1551, „ & publiée à son de trompe, & que j'ai lue sur nos Re-„ gîtres, il fut condamné à un bannissement perpétuel, „ à peine du fouet pour ses scandales, ses impietez, & sa „ mauvaise vie „. Voici les termes dont Theodore de Beze s'est servi. *Causa multis disputationibus agitata, Senatus Helvetiarum etiam Ecclesiarum sententiam percontatus illum tum ut seditiosum, tum ut mere Pelagianum, 23 Decemb. publicè damnatum urbe expulit, fustuariam pœnam minatus, si vel in urbe vel in urbis territorio esset deprehensus* (8).

(7) Dans sa Defense de Calvin, imprimée à Geneve, l'an 1667, pag. 152, 153.

(8) Beza, in Vita Calvini, pag. 175.

noit. Voilà ce qu'on fit le 23 de Décembre 1551. Il se retira dans un lieu du voisinage qui dépendoit du Canton de Berne, & y causa tant de troubles, qu'on le banit de toutes les terres de ce Canton (*E*). Il s'en retourna en France, s'adressa à ceux de la Religion, prémiérement à Paris, ensuite à Orleans (*F*), & témoigna un grand desir d'être promu à la Charge de Ministre, & de rentrer en grace avec l'Eglise de Geneve; mais la persécution qui s'éleva contre le Parti lui fit naitre un autre dessein : ce fut celui de reprendre sa prémiere Religion, & la pratique de la Médecine. Il fut s'etablir à Autun: il fit le mari commode en faveur des Chanoines du lieu, & témoigna une passion très-violente contre l'Eglise Réformée (*c*) (*G*). Cette compagne, dont il étoit si peu jaloux, étoit sa seconde femme (*d*). Il changea de demeure plus d'une fois (*e*): il demeuroit à Lion l'an 1582, comme il paroit par le Titre d'un Ouvrage qu'il fit imprimer alors à Paris contre Theodore de Beze. Il mourut quelque tems après; car il n'étoit plus en vie l'an 1585 (*H*). L'Ouvrage, dont je viens de parler, a pour Titre, *Histoire de la Vie, Mœurs, Doctrine, & Déportemens de Theodore de Beza, dict le Spectable, grand Ministre de Geneve* (*f*). Il avoit été précédé de l'*Histoire de la Vie, Mœurs, Actes, Doctrine, Constance, & Mort de Jean Calvin, jadis Ministre de Geneve*, qui fut imprimée à Lion, l'an 1577 (*g*). Ces deux Histoires sont entiérement indignes de foi, tant à cause que l'Auteur les a écrites rempli de ressentiment pour les affronts qu'il avoit reçus (*I*), que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces (*K*). On ne voit presque plus d'Ecrivain de réputation, qui n'avoue

(*c*) Beza, in Vitâ Calvini, Oper. Tom. III, pag. 174.

(*d*) Idem, ad Claud. de Xaintes, Apolog. altera, p. 148.

(*e*) *Medicinam [illegible] ad [illegible] tam [illegible] quam [illegible] Theologiam exercuit.* Beza, Apolog. altera ad Claud. de Xaintes, pag. 148. *Je pense que c'est [illegible] Beaujolois.*

(*f*) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 166.

(*g*) Là même.

(*E*) *Il causa tant de troubles dans le Canton de Berne, qu'on le banit de toutes les terres de ce Canton.*] Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu l'Auteur du péché. Calvin, pour prévenir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur Mrs. de Berne, se fit deputer vers eux, & plaida sa cause en leur présence. Il fut si heureux, qu'encore que l'on ne voulut point prononcer sur sa doctrine, ni définir si elle étoit vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du païs (9).

(*F*) *Il retourna en France, & s'adressa . . . à ceux de la Religion . . . à Orleans.*] Ce fut au Synode National, qui se tint dans cette ville l'an 1562. On voit dans les Actes du Synode National, qui fut assemblé à Lion l'année suivante: on y voit, dis-je, Bolsec parmi les Ministres deposez. Il y est apellé *infame, faussaire, & Apostat* (10). Cela montre que le Synode d'Orleans, trompé par l'extérieur de sa fausse repentance, l'admit au saint Ministere. Cependant il ne paroit point par les recits de Theodore de Beze, répetez en divers endroits de ses Ouvrages, que Bolsec eût jamais été Ministre. Voiez son Histoire Ecclésiastique, au livre VI, pages 34 & 35: mais corrigez y le mot *Bolise* que les Imprimeurs y mirent au lieu de *Bolsec*. Voiez-le aussi dans la Vie de Calvin en François (11).

(*G*) *Il fut s'établir à Autun, y fit le mari commode en faveur des Chanoines, & témoigna une passion très-violente contre l'Eglise Réformée.*] Je me sers d'une expression beaucoup moins dure que celle de Theodore de Beze: aussi écrivoit-il en Latin. *Ubi contra quam speraret Ecclesias ussigi animadvertit, repetitâ medicinâ ad hostes Evangelii manifestâ defectione (uxore quoque Canonicis Augustodunensibus prostitutâ) transivit. Unde nunc etiam quibus potest maledictis veritatem proscindit* (12). Quelle bassesse! quelle lâcheté! Moralement parlant, il vaudroit mieux être sujet aux inquiétudes de la jalousie: le jugement même du public, quelque corrompu qu'il soit, tombe beaucoup plus rudement sur le cocuage volontaire, que sur les infirmitez d'un mari jaloux. L'indigence de Bolsec, ni l'utilité qu'il pouvoit tirer de son indulgence pour les Chanoines d'Autun, n'auroient pas été capables de l'excuser auprès des personnes mêmes qui font profession de plaisanter sur toutes choses. On rira, on bouffonnera également, soit qu'il s'agisse d'un mari qui ne donne nulle liberté à sa femme, soit qu'il s'agisse d'un mari qui prête la main aux plaisirs qu'elle veut prendre, mais, au fond, on sentira pour ce dernier autant de mépris & d'indignation, que Juvenal:

Cum leno accipiat mœchi bona si capiendi
Jus nullum uxori, doctus spectare lacunar,
Doctus & ad calicem vigilanti stertere naso (13).

(*H*) *Il n'étoit plus en vie l'an 1585.*] „ De Beze, en sa „ Réponse à Genebrard, imprimée à Geneve l'an 1585, „ dit de ce Bolsec, en la page 75: *Adjouste toutes les fables* „ *que tu voudras tirées de ce Carme defroqué, qui est un hom-* „ *me infame, ayant esté banni trois fois, & s'estant révolté* „ *quatre fois; & qui, après avoir jetté l'écume de son venin* „ *sur les morts & sur les vivans, est mort desesperé*„. C'est ce que vous pouvez lire dans la Défense de Calvin faite par Mr. Drelincourt (14). Mais j'ai lu tout le contraire dans le Livre d'un autre Ministre. *Ces témoins*, dit-il (15), *sont plus croyables & dignes de foi que ceux que produit l'Evesque, qui sont Bolsec & Acemius, desquels le premier a gemi & pleuré grandement en plein Synode, d'avoir chargé si méchamment de calomnies & d'opprobres la mémoire d'un si grand personnage, & fidele serviteur de Dieu.* Mais il ne faut pas que ceci empêche personne d'ajouter foi au Passage que Mr Drelincourt raporte; car apparemment, le Ministre de Fontenai n'a voulu parler que des démarches que fit Bolsec au Synode d'Orleans, avec beaucoup d'humiliations, en l'année 1562. S'il n'a voulu dire que cela, il réfute très-mal l'objection; vu que la Vie de Calvin, publiée par Bolsec, est postérieure de quinze années à ce Synode d'Orleans.

(*I*) *Ses deux Histoires de Calvin & de Beze sont indignes de foi, tant à cause du ressentiment de l'Auteur pour les affronts qu'il avoit reçus. . . .*] Monsr. Drelincourt a fait bien valoir cet Argument. Il étale les raisons que Bolsec avoit de haït Calvin. Il dit que Calvin, aiant convaincu Bolsec de ses erreurs en pleine Assemblée, l'excommunia ensuite par l'avis de tout le Consistoire: il ajoute, que *Calvin fut deputé avec quelques autres de Geneve, pour aller informer la puissante République de Berne, de la vie & des mœurs de ce miserable Bolsec* (16). Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux Arrêts de bannissement qui tombérent sur la tête de Bolsec, l'un à Geneve, l'autre à Berne. Pour ce qui est de Theodore de Beze, il s'étoit attiré l'indignation de Bolsec par les choses infamantes qu'il avoit publiées contre lui en termes fort durs. Mr. Drelincourt en donne des preuves. Voici un Passage qu'il rapporte: „ En l'an 1551, vint en cette ville un certain „ nommé *Jerome Bolsec*, un peu auparavant Carme de Pa- „ ris, & puis soudain devenu de Theologien Médecin, „ ou plutot Triacleur, lequel, pour se faire valoir, pen- „ sant estre arrivé en son Cloitre, & non en une Eglise „ de Dieu, de laquelle il n'avoit jamais rien seu que par „ ouir dire, commença à tenir par-ci par-là, & aussi en „ pleine congrégation, de mauvais propos touchant la „ doctrine de la Providence & de la Predestination éter- „ nelle de Dieu. De Beze traite ce Bolsec de *vilain, d'effronté, de loup déguisé*; & après avoir représenté de „ quelle façon Calvin le convainquit de ses erreurs, il dit „ que *Monsr. le Moine ne sceut que repliquer, & qu'il ne lui* „ *resta qu'une impudence Monacale.* A quoi il ajoute: *La-* „ *quelle il monstra même devant le siege judicial le 23 de Dé-* „ *cembre, quand Sentence de bannissement luy fut prononcée,* „ *à son de trompe, à la maniere accoutumée. Mais ce n'est* „ *pas de merveilles: Car toujours depuis elle l'a rendu & le* „ *rend encore aujourd'huy puant à tout homme qui a quelque* „ *bon sentiment: veu qu'il est condamné par son propre juge-* „ *ment: comme il sera monstré par témoignage de sa main,* „ *toutesfois & quantes que besoin sera. Car ce malheureux* „ *qui avoit merité punition pour un acte seditieux, estant* „ *traité par le Magistrat avec douceur, à cause qu'on estimoit* „ *qu'il y auroit cy après quelque remede à son ignorance so-* „ *phistique, après avoir fait tant de scandales & de maux aux* „ *Eglises circonvoisines, se voyant par trois fois déchassé des* „ *terres des Seigneurs de Berne, à la fin estant intolerable à* „ *chacun, a donné gloire à Dieu reconnoissant ses fautes, &* „ *sur tout sa mauvaise conscience, à Orleans en plein Synode* „ *général des Eglises Françoises l'an 1562: tellement que l'on* „ *en espéroit quelque chose. Mais depuis, estant derechef saisy* „ *d'un même mauvais esprit, est retourné à ses prémieres or-* „ *res, & déchassé de tout, comme il en est digne, sert encore* „ *en tous les lieux où il se pourmene, de témoignage de l'ire de* „ *Dieu contre ceux qui resistent à la Vérité* (17).„ Mr. Drelincourt rapporte deux autres Passages de Theodore de Beze (18). J'ajouterai à tout cela, que ce fut Beze, qui fit imprimer les Lettres de Calvin, l'an 1575, parmi lesquelles il y en a une qui est foudroiante contre Bolsec (19). Voilà comment toutes choses ont leur usage en ce monde. Le style mordant de ces deux Réformateurs leur rend ici un grand service. Il montre que Bolsec a dû être fort en colere de voir qu'on faisoit des Relations si piquantes des maux qu'on lui avoit faits; & qu'ainsi ce qu'il publia l'an 1577, & l'an 1582, doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspectes de fausseté toutes ses Historiettes. Jamais homme n'eut plus de besoin que lui de Procès verbaux, confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance.

(*K*) . . . . . *que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces.*] Il a debité que Calvin fut convaincu à Noion du péché contre nature, & condamné seulement à la fleur de lis: son Evêque aiant intercédé pour lui, afin que l'on modérât la peine. Or il n'y eut jamais de Roman plus fabuleux que celui-là: & il faloit être d'une impudence inouïe, pour oser produire de tels contes, l'an 1577, c'est-à-dire quarante-trois ans depuis que Calvin étoit sorti de Noion (20). Jamais les fins de non recevoir n'ont été aussi valables qu'en cette rencontre: la prescription, qui ailleurs ne fait qu'arrêter les procédures, sans décider absolument sur le fond, est ici une preuve très-invincible. L'Accusateur institue son Action après que quarante-trois ans se sont écoulez: il n'est plus

(9) Beza, in Vitâ Calvini, ad ann. 1551.

(10) Voiez Mr. Quick, Synodicon in Galliâ Reformatâ, Tom. I, pag. 47.

(11) Pag. 20.

(12) Beza, in Vitâ Calvini, pag. 174, 176.

(13) Juven. Satir. I, Vers. 55.

(14) Pag. 302.

(15) Pierre de la Vallade, Ministre à Fontenai le Comte, dans l'Apologie de l'Epitre des Ministres de Charenton, opposée au Livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Plessis Evêque de Luçon, Chap. XXII, pag. 298.

(16) Drelincourt, Defense de Calvin, pag. 102.

(17) Là même, pag. 132. Il tire cela de la Préface que Theodore de Beze mit au devant des Commentaires de Calvin sur Josué, imprimez l'an 1564.

(18) Là même, pag. 127, 138: il les tire de la Vie de Calvin.

(19) C'est la CXXXIII: j'en ai raporté deux morceaux, l'un dans la Remarque (B) & l'autre dans la Remarque (C).

(20) Il en sortit l'an 1534, pour la derniere fois, selon Mr Drelincourt, Defense de Calvin, pag. 103.

voue que cet Auteur est suspect (*L*). La Croix du Maine le fait Auteur de quelques Livres, qui sont sortis d'une autre plume (*M*), & il se munit à faux du témoignage de Theodore de Bèze. Du Verdier Vau-Privas savoit de meilleures nouvelles que lui des Ecrits de notre Bolsec. Outre les deux Histoires dont j'ai parlé, il lui attribue *Le Miroir de Vérité, au Roy Charles IX, aux Princes & Seigneurs de son Conseil, du jugement faict par Salomon en son bas âge au commencement de son regne, du lustre & réflection duquel Miroir apparoit le vray moyen d'appaiser les troubles & séditions du Royaume de France.* Il fut imprimé l'an 1562.

BOM-

plus recevable. La prescription lui ferme la porte, & de plus, elle le convainc de calomnie; car si le crime dont il accuse étoit véritable, on n'auroit pas tant attendu à le proner. Calvin, en guerre ouverte avec tous les Moines & tous les Ecclésiastiques, les armes toujours à la main, soit pour leur porter de rudes coups, soit pour repousser leurs rudes attaques; (car c'étoient des combats à fer émoulu & à toute outrance,) Calvin, dis-je, causant à l'Eglise Romaine des pertes irréparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eut suprimé quarante-trois ans de suite la sentence de la fleur de lis. Dès le commencement de son Ministere de Geneve, on l'eut publiée avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques: on l'eût traduite en toutes langues; on l'eut affichée par toutes les rues. Cela est évident à quiconque fait apliquer les lumieres du sens commun; & quoi qu'il en soit, la fausseté de ce conte a été prouvée si démonstrativement par Mr. Drelincourt, que jamais peut-être sur des questions de fait on n'étoit venu à une plus grande évidence. Bolsec est donc très-évidemment Calomniateur quant à la plus atroce de ses injures. Il ne peut donc plus passer pour croyable sur le reste. *Semel malus semper præsumitur malus in eodem genere mali.* Je n'ignore pas qu'il se fonde sur un Acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier; mais cela ne le disculpe point. C'étoit une Piece suposée: & celui qui débite de telles Pieces, ou qui les publie, n'est pas moins Calomniateur, que celui qui les fabrique. On pretend qu'il attendit à en parler, que Bertelier ne fut plus en vie (21): marque évidente, ou qu'il se vantoit à faux d'avoir vu l'Acte entre les mains de ce Bertelier, ou qu'il savoit que celui qui montroit cet Acte n'osoit pas courir le risque d'un démenti public. Voiez l'Article de BERTELIER: lui & Bolsec avoient été de même faction à Geneve contre Calvin.

(21) Rivet, Oper. Tom. III, pag. 9 & 497.

NOUVELLE Refutation du pretendu Acte de Bertelier.

Lors que j'ai parlé ci-dessus (22) de la prétendue Commission de ce Bertelier, j'ai omis une réflexion qui me vient présentement dans l'esprit. S'il avoit été envoié à Noion par la Seigneurie, c'eut été avant l'année 1552; car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de dix-huit mois de se faire rehabiliter, & n'y put point reussir, à cause des opositions de Calvin: il s'embarrassa peu après dans d'autres mauvaises affaires, dont l'issue fut qu'il prit la fuite, & que n'aiant point comparu aux ajournemens, il fut condamné par contumace à la mort le 6 d'Août 1555. Avec toutes les chicaneries imaginables, on ne sauroit trouver un tems propre à sa prétendue Députation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à la mort; & par conséquent, il n'a jamais été à Noion avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552. Or voici une preuve qui me semble convaincante contre une Députation antérieure à l'an 1552. S'il eût été à Noion avant cette année, il auroit eu les documens de la fleur de lis de Calvin, lors que ce Ministre l'excommunia, & travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eut-il été assez simple, pour ne pas aprendre à toute la ville, que ce grand zélateur, qui excommunioit les autres, portoit sur son dos l'infamie d'un fer chaud? Ne l'auroit-il pas défié en face d'oser montrer ses épaules? N'eût-il point par-là, ou triomphé de son ennemi, ou ralenti sa persécution? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avouera qu'en cette rencontre la découverte de l'infamie de Calvin aura été inévitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de découvrir le mystere; mais qu'on n'eut aucun égard à sa récrimination, à cause du grand crédit de Calvin, on me dira une chose très-incroiable. Quoi! dans une Démocratie, les Juges oseroient ne faire aucune démarche, lors qu'un Accusé, qui a une Charge publique, quelques parens, quelques amis, somme son Accusateur & sa partie de montrer ses épaules nues, & lui soutient que l'on y verra la marque des fleurs de lis, & qu'il en a porté les preuves à la République en conséquence d'une Commission qui lui en avoit été expédiée? Les Juges, bien loin d'éclaircir cela, étoufferont la chose, & feront défendre d'en parler? Ils ne sont pas assez fous dans une Democratie, pour oprimer si grossiérement un de leurs sujets. Mais je veux que les Magistrats aient épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils aient menacé les particuliers qui oseroient murmurer. On m'avouera, je m'assure, qu'ils n'auront pas empêché que la memoire de cet incident ne se conservât dans les familles, & ne parvînt aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus, & tant d'autres Hérétiques, que Calvin chassa de Geneve, & qu'il persécuta sans rémission par tout où ils se réfugiérent, ne dirent jamais un mot de ces récriminations de Bertelier? On ne sauroit parer ce coup. Je ne sai si jamais on l'a porté aux promoteurs de la calomnie que Bolsec a le premier publiée.

(22) Dans la Remarque (C) de l'Article BERTHELIER.

(*L*) *Il n'y a presque plus d'Auteur de réputation, qui n'avoue que cet Auteur est suspect.*] Il me suffiroit d'alléguer M. Maimbourg, qui n'étoit pas d'un temperament à lâcher prise qu'à bonnes enseignes; cependant, après avoir raporté quelques-unes des raisons que les Protestans allèguent pour réfuter l'Accusation de Bolsec, concernant la prétendue fleur de lis de Calvin, il se sert de ces paroles: *Je veux donc bien, puis qu'il plait ainsi à Messieurs nos Protestans, ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte* (23). Il avoit deja avoué que *Bolsec fait plutot une Satire & une Invective continuelle, qu'une Histoire.* Voila un témoin qui en vaut mille, *unus instar omnium*, & je pourrois m'en contenter; mais pour surabondance de droit, je lui associe Mr. Varillas, qui fait un ample récit des mœurs & des actions de Calvin, sans faire semblant de savoir qu'il y eut jamais eu un Bolsec au monde (24). Il n'affirme rien sur la fleur de lis: il dit seulement qu'on voit quelque chose dans les Regitres de Noion, *qui vrai-semblablement a donné lieu à Conrad de Slusembourg, Ministre Lutherien, d'écrire qu'il avoit eu dans sa patrie le fouet & la fleur de lys, & au celèbre Jesuite Leonard Lessius de composer une Apologie, à dessein de justifier Slusembourg en ce point* (25). Voila un tour d'adresse: on se donne bien de garde de citer Bolsec, Auteur décrié; on aime mieux citer un Ministre Luthérien. Cela est moins étonnant, que de voir un Florimond de Remond rejetter cette calomnie de Bolsec, & avouer que c'est un Auteur trop passionné. *J'en laisse à dessein beaucoup de choses*, dit-il, (26), *pour la crainte que j'ai que quelquefois la haine ait eu plus de pouvoir sur eux que la vérité; car ils l'ont horriblement flétri* (27). Le Feuillant Pierre de Saint Romuald reconnoit la même vérité: il avoue que *tout ce qu'Hierosme Bolsec, & Jaques Langes Feuffois, ont écrit de Calvin, est suspect de trop grande aigreur contre lui* (28). Dès l'an 1583, Papyre Masson écrivant la Vie de Jean Calvin, & en disant beaucoup de mal, ne daigna faire mention du conte de la fleur de lis, & traita de petits Auteurs populaires ceux qui reprochoient à ce Ministre la débauche d'impudicité. N'est il pas étrange, que le grand Cardinal de Richelieu, dans l'un des meilleurs Livres de Controverse que le Parti Romain ait produits, soit moins scrupuleux & moins délicat que ce bon Feuillant, que Florimond de Remond, & que Papyre Masson; & qu'il adopte comme un fait certain le conte de Jerôme Bolsec, qui commençoit à devenir le rebut des Missionaires? Voiez l'Article de BAUDOUIN, [Remarque (*D*).]

(23) Maimbourg, Hist. du Calvinis. Liv. IV, pag. 116.

(24) Varillas, Histoire de l'Heresie, Livr. X.

(25) Là même, pag. 112 Edition de Hollande.

(26) Histoire de la Naissance & Progrès de l'Heresie Livr. VII, Chap. VIII.

(27) Il cite en marge contre autres, Bolsec, & Surius. Voiez Mr. Drelincourt, Defense de Calvin, pag. 126.

Je ne saurois finir cette Remarque, sans relever quelques méprises de Varillas. I. Le Ministre Luthérien s'apelle Conrad *Schlusselburg*. II. Il ne fait que raporter ce qu'il avoit lu dans des Livres imprimez. *Hæc publicis Scriptis Calvino objiciuntur* (29). III. Leonard Lessius n'a point composé d'Apologie pour justifier ce Ministre: il s'est justifie lui-même comme il a pu (30), voiant que l'on l'accusoit d'avoir avancé (31) deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lis. J'ajoute encore ceci. Mr. Varillas n'ignoroit point ce que Bolsec avoit publié; mais il s'est fait un scrupule de le citer: voions comment il en parle. „Celle de Hierôme Bolsec, Médecin de Lion, „est d'un stile tellement emporté, que pour peu que le „Lecteur ait de modération, il y trouvera à redire dès „les premieres pages. Elle est remplie de plusieurs mau„vaises actions, qui ne sont appuyées que sur l'authorité „de ce Medecin, & je ne l'ay pas cru suffisante. Les „Calvinistes, en lui répondant, l'accusent d'une extrême „ingratitude, fondée sur ce que Calvin l'avoit reçu dans „sa maison, & tenu durant plusieurs années en qualité de „Secrétaire; & que nonobstant il devint son plus grand „ennemi, par principe de pure inconstance, ou par dé„pit de ce que Beze s'étoit insinué plus avant que lui dans „l'amitié de Calvin (32)„. Je ne doute point que nous n'aions ici une nouvelle méprise de cet Auteur. Personne, que je sache, n'a reproché sur ce fondement le crime d'ingratitude à Bolsec. C'est au Jurisconsulte Baudouin, qu'on a fait un tel reproche: c'est lui, qui avoit servi de Secrétaire à Jean Calvin; mais jamais Bolsec n'eut cette fonction, ni un tel hôte. Je serois fort surpris, si l'on me montroit le contraire.

(28) Thresor Chronologique, à l'année 1509, cité par Drelincourt, Défense de Calvin, pag. 128.

(29) Schlusselburg. Theolog. Calvinist. Libr. II, folio 72.

(30) Dans l'Appendix du Traité de Anti-Christo.

(31) Dans la Consultation quæ Fides & Religio sit capessenda.

(32) Varillas, Preface du I Tome de l'Histoire de l'Heresie.

(*M*) *La Croix du Maine le fait Auteur de quelques Livres qui sont sortis d'une autre plume.*] Ces Livres sont, un *Traité de la Providence de Dieu*; un *Traité du vieil & nouvel homme, premierement escrit en Latin sous le nom de Théophile, lequel il a intitulé Theologia Germanica*; un Traité *sous le nom de Martin Bellie, lequel il a fait imprimer en Latin & en François, auquel Theodore de Beze a fait response*; & une Traduction de *la Bible de Latin en François. Theodore de Beze* (c'est La Croix du Maine qui parle,) *racompte ceci en la Vie qu'il a escrite de Calvin* (33). La Croix du Maine se trompe doublement. Ces Livres n'ont point Bolsec pour Auteur, & ce n'est point à lui, mais à Sebastien Castalion, que Beze les attribue. Il faudroit faire plusieurs Remarques, pour ramener tout ceci à l'exactitude.

(33) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, pag. 169.

BOMBASIUS (PAUL) nâtif de Boulogne en Italie, se fit estimer par la Profession des belles Lettres, vers le commencement du XVI siecle. Il enseigna la Langue Latine & la Langue Greque à Naples (*A*), & il y donna de telles preuves de capacité, que le Cardinal Pucci le voulut avoir chez lui, & le fit son Sécrétaire, avec de bons apointemens (*B*). Il se trouvoit fort à son aise à la Cour de Rome, sous la protection & par les libéralitez de ce Cardinal; & il se voioit en état d'achever sa vie dans l'abondance, lors que la ville de Rome fut saccagée sous le Pape Clement VII. Il tâcha de se sauver au Château Saint Ange, à la suite de son maitre; mais il ne put courir assez vite, pour n'être pas envelopé d'une troupe de soldats, qui le tuérent inhumainement (*a*). Il avoit été grand ami d'Erasme.

(*a*) *Tiré de Pierius Valerianus de Literatorum Infelicitate, Lib. I, p. 22.*

(*A*) *Il enseigna . . . . . à Naples.*] J'ai suivi l'Auteur que j'ai cité: mais je ne suis pas sans crainte qu'il ne s'abuse; car je voi qu'Erasme ne dit mot de la Profession de Naples, & qu'il ne parle que de celle de Boulogne. Je raporterai tout ce qu'il dit, parce que l'on y verra quelques traits du portrait de Bombasius. *Equidem exosculor Paulum Bombasium prorsus aurei pectoris hominem, quo vix alium unquam vexit amico amicior, sed valetudini parum mea admodum indulsit stilo. Meo ut erat animo minime abjectis, sordidorum competitorum improbis contentionibus offensus (nam Bononiae publico salario Graece profitebatur) ad certa negotia sese contulit: tandem accitum Romam augere cum maluit, quam literis insenescere* (1). Ces paroles d'Erasme nous aprenent, I, que Bombasius étoit bon ami; II, que pour ménager sa santé, il ne composa que peu de chose; III, qu'aiant le cœur noble & bien placé, il se dégoûta de la vie Professorale, à cause des querelles que la jalousie sordide de ses rivaux lui attiroit; IV, qu'il se mêloit des affaires de sa patrie, quand il fut attiré à Rome. Il dit lui que le hasard, plutôt que sa volonté, ou l'offre d'une meilleure fortune, le tira de sa Profession. *Me à literariâ Professione non tam mea voluntas, vel (ut tu suspicaris) fortuna melior avocavit, quam incertus ille casus pleraque tam mala quam bona debentur, casus eripuit* (2). Mr. Moreri le fait Professeur dans Naples & dans Boulogne.

(*B*) *Le Cardinal Pucci . . . . . le fit son Sécrétaire, avec de bons apointemens.*] Bombasius le nomme le Cardinal des quatre Saints. Il écrivit à Erasme, l'an 1517, que contre son inclination il avoit falu qu'il se privât des plaisirs de Rome, pour accompagner le neveu de ce Cardinal dans la Nonciature de Suisse (3). Dans une autre Lettre (4), il dit à Erasme qu'il ne se trouve pas fort riche; mais qu'il a quatre cens écus de rente, qui l'empêchent de craindre de se voir jamais reduit à la nécessité de reprendre son prémier métier. *Quanquam non ita mecum malignè agitur ut ad professionem literariam redeundum fore timeam. Nam reditus annuos ad CCCC ducatos nullis curis addictos, nec fortunae seu industriae meae acceptos ferendos aucs, quos nunquam ex literario illo ocio sperare ac ne somniare quidem mihi licuisset.*

(1) Erasm. in Ciceroniano, pag. 72. Voiez aussi l'Adage I de la VI Centurie de la I Chiliade, pag. 192.

(2) Bombasius, Epist. IV Libri XI, pag. 348 inter Erasmian.

(3) C'est la Lettre 18 la XIII du II Livre des Lettres d'Erasme, pag. 119. Voiez aussi la IV du II Livre.

(4) C'est la XIII du XVII Livre, pag. 756.

BOMBERG (DANIEL) fameux Imprimeur, nâtif d'Anvers. Son Article est fort curieux dans le Suplément de Moreri. Je n'y ajoûte que deux choses: l'une qu'il fut le prémier qui imprima des Livres Hebreux dans Venise, & qu'il commença de le faire l'an 1511 (*A*); l'autre, qu'il porta son Art à la perfection, quant aux Impressions Hébraiques: desorte que les Juifs avouent, que depuis sa mort, l'Imprimerie Hebraique est toûjours allée en empirant (*a*). Vous trouverez dans Mr. Simon l'Histoire critique de ses Editions de la Bible (*b*).

(*a*) *Tiré de la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci, Tom. I, pag. 84 en cinq Gimel.*

(*b*) Simon, Histoire Critique du Vieux Testament, pag. 512, 513.

(*A*) *Il commença à imprimer en Hébreu, à Venise, l'an 1511.*] Il commença par une Edition de la Bible in 4. *Il en fit dans la suite beaucoup d'autres impressions*, in folio, in 4. & in 8. *Il avoit appris l'Hébreu de Felix Pratensis, Italien, qui luy fit entreprendre une Edition de la Bible Rabbinique, c'est-à-dire avec les Commentaires des Rabbins, que Bombergus imprima* in folio *en 1517, & qui fut dediée au Pape Leon X. Mais les Juifs n'estimerent point cette Edition; & le Rabbin Jacob Haiim en fit imprimer une autre par le même Bombergus, en 4 volumes in folio, l'an 1525. . . .* (1). *C'est lui qui commença l'impression du Talmud, l'année 1520, qu'il n'acheva que quelques années après . . . en onze volumes* in folio (2). Il imprima trois fois le Talmud, & chacune de ces Impressions lui coutoit cent mille écus (3). *Il a imprimé des Livres pour plus de 4 millions d'or* (4).

(1) Chevillier, Origine de l'Imprim. de Paris, pag. 287.

(2) Là-même, pag. 288.

(3) Scaligerana au mot Bombergus, pag. 14.

(4) *Là-même, au mot* Imprimerie *pag. 127.*

BONCIARIUS (MARC ANTOINE) Disciple de Muret, a écrit fort poliment en Latin. Il étoit d'une très-basse condition (*A*), & il régenta toute sa vie à Perouse. Il étoit né à six milles de cette ville, le 9 de Février 1555 (*a*). Il eut pour Disciple son propre pere, qui voulant devenir Jésuite à l'âge de 47 ans, fut obligé d'aquérir quelque érudition, ne voulant pas être simple frere lai. Bonciarius devint aveugle (*b*), & fut fort tourmenté de la goûte (*c*). Il mourut le 9 de Janvier 1616 (*d*). Il avoit eu le Cardinal Ubaldin pour patron (*e*). Ses *Lettres* furent imprimées à Marpourg, l'an 1604. On y trouve la methode dont il se servit pour instruire son pere en peu de tems (*f*). On a d'autres Livres de sa façon, tant en vers qu'en prose (*B*). Il n'a point publié tous ceux qu'il avoit dessein de publier (*C*).

(*a*) Oldoïni in Athen. Augusta, pag. 225.

(*b*) Voiez Lancelot de Perouse Hogg. Part. II, pag. 415 & Oldoini in Athen. Augusta, pag. 227.

(*c*) N. Eryt. Pinacot. I, pag. 98, 99.

(*d*) Oldoini Athen. Aug. pag. 228.

(*e*) Du Pin, Com. Bellarm. de Script. Eccles. pag. 78.

(*f*) Morhof. Polyhistor, pag. 287.

(*A*) *Il étoit d'une très-basse condition.*] Il aprend lui-même au public, qu'il étoit fils d'un Cordonnier, & petit-fils d'un Corroieur. *Hic Perusii, à vulgaribus, ut ipse de se fatetur, opificibus ortus, cujus quippe avus coriarius, pater sutoriam in adolescentiâ fecerat, generis obscuritatem sui literarum splendore illustravit* (1).

(*B*) *On a d'autres Livres de sa façon, tant en vers qu'en prose.*] Il a fait un Traité *de Arte Grammaticâ*; un Poeme intitulé, *Triumphus Augustus, sive de Sanctis Perusiae translatis*, qui contient IV Livres; *Seraphides libri tres* (2). Je ne trouve point qu'il ait publié aucune *Grammaire Greque*, & je ne sai d'où Mr. Moreri a tiré cette prétendue Grammaire. Il eût eu plus de raison de lui donner un Traité de *Rhétorique*, encore que Nicius Erythreus, le seul Auteur qu'il ait cité, n'en parle point. Voiez la Remarque suivante.

(*C*) . . . *Il n'a point publié tous ceux qu'il avoit dessein de publier.*] Il dit dans ses Lettres, qu'il s'étoit chargé de la commission d'écrire la Vie de tous ceux qui depuis quatre cens ans avoient fleuri à Perouse, ou dans les armes, ou dans les sciences (3). Dans le *Catalogue de ses Oeuvres*, à la fin de sa *Rhétorique*, il témoigne qu'il a fait un Livre intitulé, *Epicurus, sive Dialogus de antiquâ Philosophia*, où il montroit qu'aucun ancien Philosophe ne s'étoit plus aproché de la vérité qu'Epicure, ni moins que les Stoiciens. Gassendi & Naudé n'avoient jamais vu ce Livre-là, ce qui faisoit croire à Gassendi que peut-être il n'étoit pas imprimé. *M. Antonius Bonciarius Perusiensis Professor* (4), . . . *in Catalogo Operum suorum* (5) *se conscripsisse Librum testatur, cui titulum fecerit Epicurus sive Dialogus de antiquâ Philosophiâ, in quo efficacibus argumentis & doctorum virorum testimoniis probasset, neminem ex priscis Philosophis accessisse propius ad veritatem, quàm Epicurum; contrà, nullos ab ea longius recessisse, quàm Stoicos. Tametsi ipse quoque Liber nunquam forsassis editus, nec nobis est visus nec amico nostro, quem vix tamen ulli rarissimi fugiunt* (6). Gassendi fait là une lourde faute. Bonciarius a toute sa vie enseigné à Perouse. Il étoit donc *Perusinus Professor*: de *Perusinus* on a fait facilement *Parisinus*; & de *Parisinus*, encore plus facilement *Parisiensis*. Qu'on aille dire, après cela, que les fautes d'impression ne sont pas de conséquence par raport aux habiles gens.

(1) Nicius Erythraeus, Pinacot. I, pag. 98.

(2) Idem, ibidem, pag. 99, 100.

(3) Là-même, pag. 99.

(4) Voiez la fin de cette Remarque.

(5) Gassendi met en marge in fine Rh.

(6) Gassendus, de Vitâ & Moribus Epicuri, Lib. VII, Cap. VII, pag. 284.

BONFADIUS (JAQUES) l'un des plus polis Ecrivains du XVI siecle, étoit né en Italie, proche le lac de Garde (*A*). Il fut Sécrétaire du Cardinal de Bari, à Rome, pendant trois ans, après quoi, aiant perdu tout le fruit de ses services par la mort de son maitre, il entra chez le Cardinal Ghinucci, & lui servit de Sécrétaire, jusques à ce qu'une longue maladie le tirât de cet emploi. Lors qu'il fut guéri, il se trouva si dégoûté de la Cour, qu'il résolut de chercher

(*A*) *Il étoit né en Italie, proche le lac de Garde.*] Les Auteurs ne sont pas d'accord sur la patrie de Bonfadius. Les uns disent qu'il nâquit à Salone sur ce lac; *Salone ad Benacum natus* (1); les autres nomment sa patrie *Gazani*, *luogo picciolo della Riviera di Brescia* (2): je croi qu'ils ont raison; car dans une Lettre, où il décrit ce beau lac, & qui est datée de *Gazano*, vous rencontrez ces paroles, *libero mi starò nel mio Gazano*. Cette Lettre fut écrite à Plinio Tomacello: elle est au II Livre (3) des *Lettere volgari*, imprimé à Venise, l'an 1558. Konig a tort de le faire de Veronc.

(1) Thuan. Libr. XXVI, pag. 518.

(2) Ghilini, Teatr. Tom. I, pag. 70.

(3) Folio 9 verso.

cher fortune par une autre voie. Il ne trouva rien dans le Roiaume de Naples, où il erra assez long-tems: il alla ensuite à Padoue, & puis à Genes, où il fit des Leçons publiques sur la Politique d'Aristote. On le chargea d'en faire aussi sur la Rhétorique; &, comme il y réüssissoit bien, il eut un grand nombre de Disciples qui alloient aprendre chez lui les belles Lettres. Sa réputation s'augmenta de jour en jour, desorte que la République de Genes le fit son Historiographe, & lui assigna pour cette Charge une fort bonne pension. Il s'apliqua de toutes ses forces à la composition des *Annales* de cet Etat-là, & en mit au jour les cinq premiers livres. Il y parla trop librement, & trop satiriquement de quelques familles; & par là, il se fit des ennemis qui résolurent sa perte. Ils le firent accuser du péché contre nature; & comme il se trouva des témoins pour l'en convaincre, il fut condamné à être brûlé (a) (B). Quelques Auteurs disent que la sentence fut executée selon sa forme & teneur; mais d'autres assûrent que les sollicitations de ses amis firent commuer la peine, & qu'il fut décapité (C). Ceci arriva l'an 1560 (b). Ceux qui blâment son imprudence n'ont pas tort, & se sont mal trouvez de l'avoir copiée (D). On a de lui quelques *Harangues*, quelques *Lettres*, & des *Poësies Latines & Italiennes*. Il écrivit un Billet à Jean Baptista Grimaldi le jour de l'exécution, afin de temoigner sa reconnoissance aux personnes qui avoient tâché de le servir. Il s'engagea à leur aprendre comment il se trouveroit dans l'autre monde, si cela se pouvoit faire sans les épouvanter. Il n'est pas le seul qui ait fait de telles promesses (E). Il leur recommanda Bonfadino son neveu, qui est peut-être le PIERRE BON-

(a) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Huomini illustri, Tom. I, pag. 70.

(b) Thuan. *Lib.* XXVI, pag. 518. *Mais le* Ghilini, Tom. I, pag. 70, *met la mort de Bonfadio à l'an* 1551.

(B) *On l'accusa du péché contre nature, &* . . . *il fut condamné a être brûlé.*] On l'accusa d'assouvir cette brutale passion avec un de ses disciples. *Fu calunniato, che molotto da smisurato e pazzo amore, che ad un bellissimo giovanetto suo Scolare portava, con esso le sozze e impudiche sue voglie sfogasse; sopra di questa imputazione fu subito carcerato; e da testimonii di si grave e enorme eccesso convinto, fu condannato al fuoco, nel quale finì i suoi giorni l'anno* 1551 (4). Voilà le Ghilini qui reconoit la justice de l'accusation. Le Cavalier Marin ne l'a pas moins reconue: voiez les deux Madrigaux de ses *Ritratti*, que Monsr. Menage raporte (5). Paul Manuce la reconoit pareillement dans le Poëme qu'il adressa *ad eos qui laborarunt pro salute Bonfadii* (6). Voici comment il parle:

Lapsus erat miser in culpam Bonfadius, inde
Detulerat patribus, nec unam teste probarat,
*Quid facerent legum custodes? legibus ... *
Coguntur.

Mais d'autres prétendent que Bonfadius fut oprimé par la calomnie. C'est le sentiment de Giovanni Matteo Toscano dans son *Peplus Italiæ* (7), où nous trouvons ce qui suit:

Haud minus intumuit nuper Benacus alumni
Bonfadii, ut Musis, docte Catulle, tuis.
Bis tamen infelix; rapuit nam Roma Catullum,
Bonfadium lectho das scelerate Ligur.
Historia æternum cuius fera Genua vivis,
Immeritum sæva lege necare potes?
Mitius est quod te, spumantis vertice marmor
Tundis; & es scopulis durior ipsa tuis.

Scipione Ammirato ne prononce ni pour ni contre, & paroit neanmoins plus disposé à douter de l'innocence de Bonfadius. Vous verrez dans les paroles qu'on va citer, que la vraie cause des persecutions qui furent faites à ce misérable, fut qu'il portoit la jeunesse à desaprouver le Gouvernement qui étoit alors établi. *Trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indirizzato, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso: e peravventura non trovatolo senza colpa, il condannarono al fuoco. Del cattivello; per che fosse meno sensibile; si leggono ancor rime, le qual par che rendan testimonianza di cotesta sua inclinazione* (8). Il y a beaucoup d'aparence qu'il étoit coupable du crime énorme dont on l'accusoit; & qu'il n'en eût pas été puni, s'il n'eût fait quelque autre chose qui l'exposa à la haine de certaines gens.

(C) . . . . . *d'autres disent qu'il fut decapité.*] Boccalin, le Ghilini, le Cavalier Marin, & quelques autres, assûrent qu'il fut brûlé: Scipione Ammirato le dit aussi. *Questo misero col fuoco in Genova . . . vedemmo terminare l'infelice vita* (9). Mais Mr. de Thou est plus croiable quand il dit qu'on trancha la tête à Bonfadius. *Ob rem tacendam Genuæ . . . securi percussus* (10). Lisez ces paroles de Monsr. Menage: „ Il est vrai qu'il fut condamné à être brulé;
„ mais, à la sollicitation de ses amis, & particuliérement
„ du jeune Grimaldi, son supplice fut changé, & il ne fut
„ que decapité. C'est ce que nous avons appris du Poëme
„ Latin de Paul Manuce, intitulé *Ad eos qui laborarunt pro*
„ *salute Bonfadii*, imprimé dans le *Deliciæ Poetarum Italo-*
„ *rum*. Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce chan-
„ gement de supplice:

„ *Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus*
„ *Ne combaratur ... dedatus igni:*
„ *Tum se carnifici sævo Bonfadius ultrò,*
„ *Mente Deum spectans, animo imperterritus offert.*
„ *Ille ministerio propere functurus iniquo,*
„ *Terribilis rigidam suspendit ad alta securim* (11).

(D) *Ceux qui blâment son imprudence n'ont pas tort, & se sont mal trouvez de l'avoir copiée.*] J'ai en vue Boccalin, qui supose que les plaintes de Bonfadio sortant des flammes (12), furent rejettées par Apollon; & que cette Divinité du Parnasse lui declara, que quand même il auroit été innocent du crime qu'on lui imputoit, il auroit été puni justement, pour avoir eu la folie de flêtrir l'honneur de quelques familles puissantes. On lui représenta qu'un Historien judicieux imite les vendangeurs & les jardiniers: il attend à parler des faits, que le tems les ait meuris, c'est-à-dire, que les personnes qui ont commis une action mauvaise soient mortes, & que leurs enfans ne puissent pas se vanger de celui qui la publie. *Che i saggi virtuosi nello scriver le Historie molto prudentemente si consigliavano, all' hora che imitavano i vendemmiatori, e gl'altri accorti de' frutti, i quali perciocche conoscevano, che cosa poca grata havrebbono fatta a gli huomini, se dalle viti tagliando l'uva immatura, e da gli alberi staccando i pomi acerbi gli havessero portati al mercato, quella necessaria patienza havevano, che si conveniva anco gli Historici di lasciar che il tempo conducesse i fatti, a le cose passate alla perfettione loro* (13). On lui allégua Tacite, qui eut cette précaution, & qui aima mieux offenser les loix de l'Histoire, que de s'exposer au péril. *Che le stesso gran Maestro de gl' Historici saggi Tacito, all' hora che ne gli scritti suoi faceva mentione di quei Senatori grandi, che* Tiberio regnante pœnam vel infamiam subiere *all' hora, che* posteri manebant, Tac. lib. 4. Ann. *saggiamente alzava la penna dell' carta, piu tosto eleggendosi di offender le leggi historiche, che pregiudicare alla riputatione di quelle famiglie, che non di altra cosa erano conoscente far capital maggiore, che dell'honore, stimando quell'huomo singolare ad un Historico esser cosa di troppo evidente pericolo*, nimis ex propinquo diversa arguere. Ta. l. 4. An. (14). Voilà comment l'homme sait mieux conoitre les Maximes de la prudence, que les pratiquer; car nous avons vu que Boccalin perdit la vie, pour avoir parlé trop librement contre l'Espagne (15). Les conseils qu'il fait donner par Apollon sont sans doute judicieux. Rien n'est plus beau dans la théorie, que les idées du Législateur des Historiens: il leur commande de n'oser dire rien qui soit faux, & d'oser dire tout ce qui est vrai (16); mais ce sont des loix impraticables, tout comme celles du Décalogue dans l'état où le genre humain se trouve. S'il étoit permis de comparer les choses humaines avec les choses divines, l'on diroit que le Législateur des Historiens a imité le Législateur des Juifs: il s'est réglé sur l'état de l'homme innocent, & non pas sur l'état de l'homme pécheur: il a suposé ce franc arbitre perdu, & ces grandes forces que l'homme auroit eues, s'il eut persévéré dans son innocence originelle. Remarquons d'ailleurs une grande difference entre des loix si semblables. Il n'y a qu'une parfaite sagesse, qui puisse accomplir le Décalogue, & il faudroit être d'une folie achevée, pour accomplir les loix de l'Histoire. La vie éternelle est le fruit de l'obeissance au Décalogue; mais la mort temporelle est la suite presque inévitable de l'obeissance au Législateur des Historiens.

(E) *Il s'engagea a leur aprendre comment il se trouveroit dans l'autre monde, ... Il n'est pas le seul qui ait fait de telles promesses.*] Voici ses paroles: *Se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo farò.* Elles sont tirées du Billet qu'il écrivit à Giovan Battista Grimaldi: vous le trouverez tout entier dans l'Anti-Baillet (17): Mr. Menage l'a pris d'un *Recueil de Lettres Italiennes*, intitulé Lettere di diversi Uomini illustri raccolte da diversi libri, *imprimé in* 8, in Treviso, appresso Fabricio Zanetti, *en* 1603. Le Barnabite Baranzanus avoit fait la même promesse, & ne l'exécuta point. J'en parle dans son Article. On prétend que Marsile Ficin, s'étant engagé à la même chose, tint sa parole: lisez ce Passage de Pierre de St. Romuald. „ Marcille Ficin, Prestre de Florence, grand Phi-
„ losophe Platonicien, & grand Théologien, mourut, &
„ aussi tost son esprit, sous la forme d'un Cavalier vestu
„ de blanc, monté sur un cheval de mesme couleur, cou-
„ rut a toute bride vers la porte du logis de Michel Mer-
„ cat son intime, aussi grand Philosophe Platonicien, qui
„ estudioit lors sur l'aube du jour en son cabinet en une
„ ville assez esloignée de Florence, & luy cria que les dis-
„ cours qu'ils avoient tenus ensemble touchant l'autre vie
„ estoient véritables, & cela dit, il retourna courant d'où
„ il estoit venu, & se déroba promptement aux yeux de
„ son amy, qui luy crioit qu'il l'attendit. C'est ce qui
„ luy advint, à cause du pacte qu'ils avoient fait ensem-
„ ble

(4) Ghilini, Teatro d'Huomini illustri, pag. 4.

(5) Menage, Anti-Baillet, Chap. LXXXIX.

(6) *Vous le trouverez dans les* Deliciæ Poetarum Italorum.

(7) *Voiez* Ghilini, pag. 71, *&* Mr. Teissier, Elog. Tom. I, pag. 183 *Edition de* 1696.

(8) Scipione Ammirato, *dans son* Ritratto del Bonfadio, *cité par* Menage, Anti-Baillet, Chap. LXXXIX.

(9) *Là même, cité là-même.*

(10) Thuan. *Lib.* XXVI, pag. 518. *Notez que* Konig, *au lieu de* Genuæ, *a mis* Genevæ; *ce qui fait un gros mensonge.*

(11) Menage, Anti-Baillet, Chap. LXXXIX.

(12) *Dal fuoco tanto bruggiato comparve Genovese Bonfadio,* Boccalini, Ragguagli di Parnasso, *Centur.* I, *cap.* XXXV, pag. 108.

(13) Boccalini, Ragguagli di Parnasso, *Centur.* I, *Cap.* XXXV, pag. 108, 109.

(14) *Là même, pag.* 109.

(15) *Voiez* BOCCALIN, *immediatement après la Citation* (6), *& la Cita.* (c).

(16) *Nam quis nescit primam esse Historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?* Cicero de Oratore, *Lib.* II, *Cap.* XV. *Voiez la Preface de la* I *Edition de ce Dictionaire, au* IV *Paragraphe.*

(17) Menage, Anti-Baillet, Chap. LXXXIX.

BONFADIUS dont on voit des Vers dans le *Gareggiamento Poëtico del confuso Accademico ordito.* C'est un Recueil de Vers, divisé en VIII Parties, & imprimé à Venise l'an 1611.

„ ble sous le bon plaisir de Dieu, que le prémier mourant „ viendroit dire au survivant si les choses se passoient en „ l'autre vie comme Platon l'avoit écrit en son Livre de „ l'Immortalité de l'ame. Le Cardinal Baronius asseure „ avoir ouy raconter cette Histoire au petit-fils de Mer- „ cat (18) „. Notez que Baronius, raportant cela dans le V Volume des Annales de l'Eglise (19), observe que Michel Mercat, qui avoit toujours vécu exemplairement, & comme un bon Philosophe, poussa plus loin sa vertu depuis cette aparition; car il renonça à l'étude de la Philosophie, & s'apliqua tout entier à l'afaire du salut. L'Annaliste ajoute que ce qui concerne la promesse réciproque que Marcile Ficin & Michel Mercat se firent, de s'avertir de l'état des choses après cette vie, &c, étoit attesté par plusieurs Savans, & avoit été souvent raconté au peuple par les Prédicateurs. *Haud inexplorata referam, sed quæ complurium eruditorum virorum scimus assertione firmata immo & a religiosis viris ad populum pro concione sæpe narrata* (20). C'est dommage que Michel Mercat n'en ait point laissé une Attestation juridique sous serment, & enregitrée dans les Archives de Florence. Il eut grand tort de ne le pas faire. Son petit-fils Michel Mercat, qui fit ce Conte à Baronius, étoit Protonotaire de l'Eglise, & recommandable par sa probité, & par son savoir (21).

(18) Pierre de Saint Romuald, Abregé Chronologique & Historique, Tom. III, pag. 217, 250, ad ann. 1499.

(19) Baronius, ad ann. 411, num. 49.

(20) Idem, ibidem.

(21) Idem, ibidem.

L'endroit, où Seneque raconte la tranquillité d'esprit avec laquelle Canus Julius alla au dernier suplice, est admirable. Cet honnête homme fut condamné à la mort par Caligula, & ne fut exécuté que dix jours après sa condamnation. Il les passa sans nulle inquietude; & lors qu'il fut averti qu'il faloit aller au lieu de l'exécution, il ne perdit rien de sa gaieté. *Pourquoi vous affligez-vous?* dit-il à ses amis. *Vous cherchez si l'ame subsiste après notre mort, je le saurai bientôt.* Le Philosophe, qui l'accompagnoit, lui demanda, *A quoi pensez-vous maintenant? Je me propose*, répondit Canus, *de bien observer si mon ame s'apercevra de sa sortie.* Il promit que s'il aprenoit quelque chose, il viendroit voir ses amis pour leur déclarer son état. *Tristes erant amici, talem amissuri virum.* Quid mœsti, *inquit*, estis? Vos quæritis, an immortales animæ sint: ego jam sciam. *Nec desiit, in ipsa veritatem fine scrutari, & ex morte sua quæstionem habere. Prosequebatur illum Philosophus suus: nec jam procul erat tumulus, in quo Cæsari Deo nostro fiebat quotidianum sacrum.* Quid, *inquit*, Cani, nunc cogitas? aut quæ tibi mens est? Observare, *inquit Canus*, proposui illo velocissimo momento, an sensurus sit animus exire se. *Promisitque, si quid explorasset, circumiturum amicos, & indicaturum quis esset animarum status* (22). Seneque ne nous dit point si l'on aprit quelques nouvelles de ce Julius en conséquence de cette promesse.

(22) Seneca, de Tranquillit. Animi, Cap. XIV, pag. 672.

De quelle nature est la Preuve tirée de l'Aparition d'une Ame?

On sera peut-être bien aise que j'examine ici deux Questions qui se présentent naturellement. La prémiere est, si les amis de ce Julius eurent quelque bon prétexte de douter de l'immortalité de l'ame, en n'aprenant pas les nouvelles qu'il leur avoit fait espérer? la seconde, s'ils eussent eu un bon fondement de croire l'immortalité de l'ame, en cas qu'ils eussent apris de ses nouvelles par quelque fantôme?

I. Je répons, quant au prémier point, qu'un tel prétexte de mettre en doute l'immortalité de l'ame seroit très-mauvais; car encore qu'on eût pu donner une fort bonne raison de la nullité des promesses de Julius, en suposant que son ame ne subsistoit plus, il ne s'ensuit pas qu'on ait droit de se servir de cette Hypothese, pour marquer les causes de l'inexécution de sa parole. Quand on peut expliquer un phénomene par trois ou quatre supositions probables, il n'y en a aucune qui puisse former une juste conviction. On ne peut donner une preuve démonstrative, que lors que les Hypothéses différentes de celle que l'on emploie sont, ou impossibles, ou manifestement fausses. Puis donc, qu'en suposant l'immortalité de l'ame, on peut donner de bonnes raisons pourquoi Julius ne revint point dire à ses amis en quel état il étoit, on peut fort bien rejetter l'Hypothese de la mortalité de l'ame, encore qu'elle soit très-propre à expliquer cet événement. On peut suposer avec beaucoup de raison, ou qu'une ame séparée de son corps ne se souvient point de la promesse qu'elle a faite pendant cette vie; ou que si elle s'en souvient, elle ignore les expédiens de l'accomplir, ou n'a pas la liberté de les mettre en œuvre, soit qu'elle n'ose, soit qu'elle ne veuille desobéïr aux volontez de quelque cause supérieure qui lui défend tout commerce avec les humains. Disons donc que les amis de Bonfadius eussent été de très-mauvais raisonneurs, s'ils eussent voulu inférer la mortalité de l'ame, de ce qu'il n'eut point tenu la parole qu'il leur donna.

II. Le second point est plus délicat, & je fais d'abord une distinction. Si quelque fantome soi disant l'ame de Julius se fût montré aux amis de ce Romain, & leur eût apris des nouvelles de l'autre monde, ils eussent pu regarder, en conséquence de cela, comme une Hypothese très-probable, celle de l'immortalité de l'ame: mais s'ils avoient pris cette aparition pour une preuve démonstrative que l'ame de Julius subsistoit encore, ils n'eussent pas bien jugé; car, comme je l'ai déja dit, une Hypothese ne fournit point de preuves démonstratives lors que le fait qu'elle explique peut être expliqué par des Hypotheses différentes. Il faut qu'une preuve, pour être démonstrative, fasse voir que le contraire est impossible, ou manifestement faux. Puis donc que l'on peut donner des causes possibles de l'aparition d'un fantôme soi disant l'ame d'un tel homme, accomplissant certaines promesses que cet homme auroit faites à ses amis; puis, dis-je, qu'on peut expliquer cela par des Hypotheses possibles, sans suposer que l'ame de l'homme soit immortelle, il est clair que les amis de Julius n'eussent pas philosophé avec la derniere exactitude, s'ils eussent pris une semblable aparition pour une preuve démonstrative que l'ame de leur ami vivoit. „ Il est pos- „ sible „, leur pouvoit-on dire, „ qu'encore que l'ame „ de votre ami soit morte, vous aiez vu un fantôme qui „ vous a dit ce qu'il s'étoit engagé à vous venir anoncer. „ Il y a dans l'Univers plusieurs Génies, qui connoissent ce „ que nous faisons, & qui peuvent agir sur nos organes. „ Quelqu'un d'eux s'est diverti à vous tromper: il vous a „ fait croire qu'il étoit l'ame de Julius. Par des raisons „ naturelles & convaincantes, nous ne saurions vous „ prouver que cela soit vrai, ni vous nous prouver que „ cela soit faux. N'allez donc pas si vîte, ne concluez „ rien certainement, contentez-vous de prendre cela „ pour une Hypothese bien probable „. Les amis de Julius repliqueroient que l'existence même de ces Génies est une preuve de l'immortalité de notre ame; car si ces Génies sont immortels, pourquoi notre ame ne le seroit-elle pas? On pourroit leur repartir que ces Génies auroient la force de faire cent choses, à la place & sous le nom de l'ame morte de Julius, quand même ils seroient mortels. Les hommes ne sont-ils pas tous mortels? Ne meurent-ils pas tous effectivement, les uns plutôt, les autres plus tard? Cela les empêcheroit-il de tromper les bêtes, dans la suposition que je m'en vais faire. Suposons que l'ame des chiens se persuadât qu'elle subsiste après s'être séparée du corps. Suposons qu'un chien en particulier eût promis aux autres de leur venir dire comment il se trouveroit après la mort. Suposons enfin qu'un homme connût cette promesse, & la maniere dont le chien seroit convenu de l'exécuter. N'est-il pas vrai que cet homme feroit aisément ce qui seroit nécessaire pour tromper les autres chiens? Il leur montreroit des fantômes: il feroit aboier des marionettes, &c. Si les chiens en concluoient, *donc notre ame est immortelle, pour le moins les hommes sont immortels*, ne se tromperoient-ils pas? Il est aisé de comprendre, pour peu qu'on y fasse réflexion, que les Esprits invisibles de l'Univers, ce que les Platoniciens apelloient Génies, pourroient faire tout ce que l'Art de la Nécromance leur attribue, quand même ils seroient mortels. Il suffiroit que leur espece se conservât malgré la mort successive de tous les individus, comme notre espece se conserve quoi que tous les hommes meurent. Dire que la génération des individus est impossible parmi les Génies, c'est décider témérairement de ce que l'on ne sait pas, & que l'on ne peut savoir. L'infinité de la nature peut contenir mille manieres de propagation qui ne nous sont pas connues. Notez qu'il y a eu des Païens, qui ont cru la mortalité des Génies.

Concluons de tout ceci, que ce que l'on nomme retour ou aparition d'esprits, n'est point rigoureusement parlant une preuve nécessaire (23), ou de l'immortalité de notre ame, ou de l'immortalité des Demons. Je ne nie point que ce n'en soit une preuve, à laquelle on peut acquiescer prudemment, raisonnablement; mais je parle ici de preuves démonstratives: je parle de preuves, qui ne puissent être éludées que par des chicanes dont on peut réduire bientôt les défenseurs à l'absurdité.

(23) Il faut qu'on prenne bien garde à ces deux Chofes, la 1, rigoureusement parlant; la 2, preuve nécessaire.

BONFINIUS (a) (ANTOINE) nâtif d'Ascoli, en Italie, dans la marche d'Ancone, a fleuri au XV siecle. Il s'attacha à l'étude des belles Lettres, & y réussit. Matthias Corvin, Roi de Hongrie, aiant oui parler de sa Science, le fit venir auprès de lui. Bonfinius eut l'honneur de lui faire la révérence à Reez, peu de jours avant que ce Prince fit son entrée publique dans la Ville de Vienne qu'il avoit conquise (b). Dès cette prémiere audience, il présenta plusieurs Livres qu'il venoit de faire imprimer (A), & qu'il avoit dédiez, ou à ce Roi, ou à la Reine

(a) Il se donne le nom de Bonfinius, dans son Histoire de Hongrie.

(b) En 1487, selon Calvisius.

(A) *Il présenta au Roi de Hongrie plusieurs Livres qu'il venoit de faire imprimer.*] C'est lui-même qui nous l'apprend: il nous dit que trois de ces Livres avoient été dédiez au Roi Matthias, savoir la *Traduction d'Hermogene*, & celle d'*Herodien*, & la *Généalogie des Corvins*; qu'il y en avoit deux qui avoient été dédiez à la Reine, l'un desquels traitoit *de la Virginité & de la Chasteté conjugale*, & l'autre étoit une *Histoire d'Ascoli*; qu'outre cela, il avoit dédié un petit *Recueil d'Epigrammes* au jeune Prince Jean Corvin, où il avoit joint une Préface qui traitoit *de l'Education d'un Prince* (1). Il ajoute, qu'aiant suivi contre son gré Matthias Corvin à l'armée, il avoit traduit *Philostrate*, pour se defen-

(1) Bonfin. Rer. Hungaric. Decad. IV, Libr. VII, pag. 461 Edit. ann. 1690.

ne son épouse, Beatrix d'Aragon. Le Roi lut ces Livres, avec beaucoup d'avidité, dans son camp, & assista accompagné de toute sa Cour à une *Harangue* que Bonfinius récita dans Vienne le 1 jour de Janvier ; &, s'étant fait porter les Livres de cet Auteur, il les distribua aux Prélats & aux Courtisans, & leur recommanda de les lire : &, bien loin d'accorder a Bonfinius la permission de s'en retourner en Italie, il le retint avec une bonne pension, & lui donna plusieurs choses à composer, & voulut même qu'il le suivit dans ses Armées (c). Il le chargea de composer l'Histoire des Huns : Bonfinius commença d'y travailler avant la mort de ce Prince (d) ; mais ce fut par ordre du Roi Uladislas, qu'il écrivit toute l'*Histoire de Hongrie*. S'il n'y a pas réussi d'une maniere qui doive faire regarder son travail comme un Ouvrage achevé, il est sûr qu'il s'est rendu digne d'avoir place parmi les bons Historiens (B). Il a conduit cette Histoire jusques à l'année 1495 : elle contient IV Décades & demie, c'est-à-dire XLV Livres. L'Original en fut mis dans la Bibliothéque de Bude, & le public n'en vit rien qu'après la mort de l'Auteur. Un Transilvain, nommé Martin Brenner, recouvra une Copie imparfaite de cet Ouvrage, & en publia XXX Livres l'an 1543. Sambucus trouva les XV autres, & publia tout l'Ouvrage l'an 1568, revu & collationné sur de meilleures Copies (e). Je ne saurois dire, ni où, ni quand, Bonfinius sortit de ce monde ; mais je croi qu'il ne retourna point chez lui, comme firent plusieurs Savans d'Italie que Matthias Corvin avoit fait venir dans son Roiaume (C). On accuse cet Historien d'avoir été médisant (D), & d'avoir mis trop de Paganisme dans son style (E). Ses *Notes sur Horace* ne sont point bonnes (f). Les fautes de Monsr. Moréri sont ici plus nombreuses que considérables (F).

(c) Ex Bonfinii Decad. II. Lib. VII, pag. 461.

(d) Bonfinius, in Epist. Dedicat.

(e) Il en donna une Edition en ses meilleure l'an 1581, à Francfort, chez André Wechel. L'autre étoit de Bâle, chez Oporin.

(f) Bonfinius nullius sanctus magni, & dum ab aliis dissentens fundisse gestis, Scoliis gravis nomine communis fuisse. Hadrian. Junius, Epist. I, où il donne son jugement des Commentateurs sur Horace.

defensitiis. *Castra saqui praceperat scriptoribus & philosophantibus inemica. Quod cum illa invitus facere cogeretur, ne in rato in castrensi tumultu molestiaque otio uteretur, oblatum sibi Philostratum tribus mensibus in Latinum transtulit* (2). Disons un mot en particulier du Livre de la Virginité & de la Pudicité conjugale. Ce sont des Dialogues, dont Sambucus procura une Edition l'an 1572. On leur donne le Titre de *Symposion Beatricis*. Matthias Corvin, & Beatrix d'Arragon sa femme y sont fort louez : on y trouve la considération qu'ils avoient pour Bonfinius (3). La Congregation de l'Index a condamné cet Ouvrage.

(B) *Il s'est rendu digne d'avoir place parmi les bons Historiens.*] Voici ce que Sambucus a dit a la louange de Bonfinius : *Quantum ingenio non ad hoc argumentum modo sed ad omnem omnino Philosophiam excelluerit, Dialogi ejus de Pudicitia conjugali vulgo testantur, Herodianus, Hermogenes Latini : nec vane huic opus est hedera. Preterea tamen neque pancarum esse gentium Historias copiâ & stylo parem* (4). Il ajoute que Seldius disoit souvent, *Nullo se in Scriptore post Livium & aquales ejus quam ipso hoc Bonfinio vacuas horas libentius ponere solitum.* La Preface des Dialogues ne contient pas un jugement moins favorable. *Sambuci in Dialogorum Præfatione tale de Bonfinio judicium est, ingenio ad omnes res arduas & laudabiles excelluisse, styloque usi idoneo non ad Historiam minus quam Philosophiam vel Orationes* (5).

(C) *Je croi qu'il ne retourna pas chez lui, comme firent plusieurs Savans d'Italie, que M. Corvin avoit fait venir dans son Roiaume.*] Bonfinius nous aprend qu'ils s'en retournerent plus misérables qu'ils n'étoient venus. *Invitati etiam muneribus Poeta, Rhetores, & Grammatici, qui falsi opinione sua misseriores longè musas quam adduxerant in Italiam reduxerant* (6).

(D) *On l'accuse d'avoir été trop médisant.*] Sambucus s'est déclaré en cela l'Accusateur de Bonfinius, dont il s'imagine que la plume fut peut-être souvent dirigée par la complaisance pour Matthias qui l'avoit pris à ses gages ; mais il remarque que ce Prince ne fut pas lui-même trop épargné. *Caterum, ut Bonfinii laudes non sunt obscura, ita dissimulare nequeo nonnihil ipsum officii sui interdum oblitum in mores privatos & vitam calumniosè impotentiusque effusum: secus quàm Livium, Salustium, Tacitum, Suetonium, ut Romanes orbis dominos gentemque togatam fecisse constat* (7) *: adque fortasse redemptos a Matthia judicio & calamo ejus, qua rerum series nihil detrahunt. Nec Matthia tamen pepercit quem impudentem, voluptuosum, theatris deditum, ambitiosum, ferum, in adjungendis amicis præcipitem, in relinquendis facilem, adulatoribus benignum, immemorem beneficiorum, ausus sit dicere* (8). On pouvoit ajouter qu'il a dit que Matthias attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les Magiciens. *Viros quàque arte præstantissimos undique disquisivit, conduxitque. Astronomos, Medicos, Mathematicos, Jurisque consultos dilexit. Ne Magos quidem & Nigromantes abominatus est : nullam artem contempsit unquam* (9). Un Allemand, nommé Zeillerus, a observé qu'on se plaint entre autres choses de ce que Bonfinius a dit de la malheureuse Reine Gertrude. *Taxatur etiam à quibusdam ejus Historia Ungarica, imprimis Narratio de morte innocentis Regina Gertrudis. Vid. Brunnerus part. 3. Annal. Boic. pag. 602* (10).

(E) ... *& d'avoir mis trop de Paganisme dans son style.*] Le Jésuite Raderus est ici l'Accusateur, comme le même Zeillerus le raporte. *Mathæus Raderus, volum. 2 Bavaria sancta, pag. 191, hac de eo scribit : Bonfinius profanus nimium & paganus Scriptor, cum sanctos appellat Deos & Numina ; Dei matrem Numen & Deam. Catholica Religionis disciplina non novit nec colit nisi unum Deum & unum Numen. Bonfinius dum vult Latinè quod ipsum sinceré non potest scribere, superstitiosè & profanè, ne quid dicam gravius, loquitur.* Il faut avoüer que quelques Auteurs Italiens se sont rendus ridicules, pour n'avoir osé emploier, en parlant du Christianisme, les termes qu'ils ne trouvoient pas dans les Ecrivains de la bonne Latinité (11) ; mais je ne saurois goûter la délicatesse de Raderus, ou plutôt son acception de personnes. Il trouve étrange que Bonfinius ait donné à la Ste. Vierge le nom de *Numen*, & n'est-ce pas le style d'une infinité de devots, comme Mr. Drelincourt l'a prouvé démonstrativement (12) ?

(F) *Les fautes de Mr. Moréri sont ici plus nombreuses que considérables.*] Il dit que Sambuc ajouta V Livres qui n'étoient point dans la prémiere Edition : il faloit dire XV. Il dit que Bonfinius traduisit la *Rhétorique d'Hermagene* : il faloit dire *d'Hermogene*. Il cite Vossius *lib. I de Histor. Lat.* il faloit citer *lib. III.* Il cite le Mire, *in Aust.* il faloit citer *in Auctario*. Il cite Raderus *Tom. III Bavar. Sancta pag. 195*, & tout aussitôt Zeiller : on peut assûrer qu'il ne cite que sur la bonne foi de Zeiller. Or celui-ci marque le 2 Volume de Raderus, pag. 191, & ne dit point que Raderus blâme autre chose que le Paganisme du style de Bonfinius. Cependant si l'on en croit Mr. Moréri, ce Jésuite *trouve bien des choses à reprendre dans son Histoire de Hongrie.* La faute qui suit est plus mauvaise. Mr. Moréri prend Bonfinius pour un *bon homme, qui disoit les choses simplement & sans dessein.* Jamais Critique ne fut plus fausse que celle-là. Bonfinius n'étoit pas un niais : il étoit fin, délié, & digne de son pais ; & quand il a médit des gens, ou emploié certains termes, ce n'a pas été sans le vouloir bien. Si je marque des fautes qui sont visiblement d'Impression, c'est en faveur de tant de gens qui ont acheté le grand nombre d'Edisions qu'on a du Moréri. Peut-être y a-t-il cinq cens personnes qui croient fort bonnement que Mr. Moréri a cité une Histoire d'Autriche d'Aubert le Mire.

(2) Bonfin. Rerum Ungaric. Decad. IV, Lib. VII, pag. 463 Edit. an. 1690.

(3) Vossius, de Histor. Latinis, pag. 659.

(4) Sambuc. in Epist. Dedicator.

(5) Vossius, de Hist. Latin. pag. 659.

(6) Bonfin. Decad. IV, Lib. VII, pag. 459.

Matthias Corvin assez mal traité par Bonfinius.

(7) Il est pourtant vrai que la plûpart de ces quatre Historiens fronderent d'une terrible force les vices & les desordres de Rome.

(8) Sambuc. in Epist. Dedicat. Hist. Ungaric.

(9) Bonfin. Hist. Ungaric. Decad. IV, Lib. VII, pag. 450.

(10) Zeiller, de Histor. pag. 35.

(11) Voiez ci-dessus la Remarque (B) de l'Article Bembus.

(12) Voiez ses Demandes à Monsr. l'Evêque de Bellai.

BONGARS (JAQUES) en Latin *Bongarsius*, nâtif d'Orleans, a été un des savans hommes du XVI siécle. Il suivit le goût dominant de ces tems-là, je veux dire qu'il s'attacha à l'étude de la Critique ; & s'il n'alla pas aussi loin que les Lipses & les Casaubons, il ne laissa pas d'y aquérir beaucoup de gloire : & peut-être qu'il les eût atteins dans ce genre d'érudition, s'il avoit pu y apliquer tout son tems comme eux ; mais les affaires d'Etat ne le lui permirent point. Il fut emploié prés de trente années dans les plus importantes Négociations du Roi Henri IV (a) (A), pour lequel il fut Résident diverses fois vers les Princes d'Allemagne, & ensuite Ambassadeur. Les Lettres qu'il écrivit pendant ses emplois sont fort estimées (B). Mais pour revenir à ses études

(a) Voiez la Préface de ses Lettres, au devant de la Traduction Françoise.

(A) *Il fut emploié pendant trente ans dans les plus importantes Négociations du Roi Henri IV.*] Il est bien vrai que Bongars négocia en Allemagne, sous le regne de Henri III ; mais c'étoit pour le Roi de Navarre, & non pas pour Henri trois. Mr. Moréri n'a point distingué cela.

(B) *Les Lettres, qu'il écrivit pendant ses emplois sont fort estimées.*] Il ne s'amusa point, comme les Bembes & les Manuces, à rejetter tous les termes qui ne sont point de la belle Latinité ; mais son style ne laisse pas d'être beau, pur, clair, poli, & plein d'agrémens naturels. On fit une Traduction de ses Lettres, lors que Monsieur le Dauphin commença d'aprendre la Langue Latine, & il paroit par l'Epitre Dédicatoire à ce jeune Prince, & par la Préface du Traducteur, qu'on jugea que rien ne seroit plus propre pour un Ecolier de qualité, que la lecture de cet Ouvrage de Bongars. C'est parce qu'en le lisant on peut aprendre tout à la fois, & à s'exprimer en beaux termes sur les affaires d'Etat, & à bien juger de la conduite d'un Ambassa-

études de Critique, je dois observer qu'il procura une Edition de *Justin*; qui est fort bonne (C): il rétablit plusieurs Passages corrompus, & il éclaircit par ses Notes beaucoup de difficultez, & en tout cela il fit paroitre sa pénétration, son érudition, & la peine qu'il avoit prise de consulter les bons Manuscrits. Il se connoissoit merveilleusement en Livres, soit Manuscrits, soit imprimez, & il en ramassa un très-grand nombre. Il acheta en 1603, conjointement avec Paul Petau, les Manuscrits de Pierre Daniel. La portion qui lui échut est tombée enfin dans la Bibliothéque du Vatican (D). La Bibliothéque de Berne profita beaucoup de celle de Jaques Bongars (b), qu'il avoit bien augmentée, en 1604, des debris de la Bibliothéque de Cujas (E). Il mourut l'an 1612, âgé de cinquante-huit ans (c). Ce fut à Paris, & cela donna un nouveau chagrin à Casaubon (F). Les partisans de l'Empereur tâchérent de nuire à la France, en faisant courir certains bruits contre cet Agent (G). Il étoit bien de la Religion, mais on trouve dans ses Lettres

(b) Voiez le P. Jacob, Traité des Bibliothéq. pag. 20.

(c) Witte, Diar. Biograph.

bassadeur. On peut aprendre, non seulement des mots & des phrases, mais aussi le cours des affaires de ce tems-là, & plusieurs faits particuliers qui ont encore quelque relation au tems présent, & qui peuvent être d'un plus grand usage, que ce qu'on trouve dans les Lettres de Ciceron. On s'intéresse plus aux affaires limitrophes de notre pais & de notre siécle, qu'à celles des anciens Romains: celles-ci d'ailleurs se manioient d'une maniere qui est infiniment moins conforme au tems présent, que la maniere dont on négocioit au siécle passé, & au commencement de celui-ci. Toutes ces pensées, & plusieurs autres à la louange des Lettres de Jaques Bongars, sont tout-à-fait bien expliquées dans la Préface du Traducteur. Mr. Morhofius observe qu'on avoit publié depuis peu à Paris les Lettres Françoises de Bongars. *Post mortem ejus editæ fuerunt cum hæ Latinæ Epistolæ, tum aliæ Gallicâ Linguâ, quæ nuper admodum Parisiis lucem viderunt* (1). Il a raison, s'il ne veut parler d'autre chose que d'un petit Livre intitulé, *Le Sécrétaire sans fard, ou Recueil de diverses Lettres du Sieur Jaques de Bongars &c, avec une Instruction à lui donnée par feu Mr. le Maréchal de Bouillon.* Ce Recueil comprend XXXIV Lettres, qui ont été insérées dans l'Edition de la Haie, en 1695. Je ne dois pas oublier qu'il regne dans les Lettres de Bongars un certain caractere d'honnête homme, qui prévient beaucoup les Lecteurs.

(1) Morhof, in Polyhist. pag. 300. Cet Ouvrage de Morhofius fut imprimé l'an 1688.

Notez que la Traduction Françoise dont j'ai parlé fut imprimée à Paris l'an 1668, & reimprimée en Hollande bientôt après. On en fit une nouvelle Edition l'an 1694, & l'on marqua au Titre qu'elle étoit *corrigée & augmentée.* C'étoit tromper les Lecteurs: il n'y a que l'Edition de la Haie en 1695, qui mérite que l'on y marque cela. On y a corrigé plusieurs bévues du Traducteur, & retabli plusieurs choses qu'il avoit osé retrancher par un esprit de bigoterie (2). Notez aussi que Mr. Spanheim, Professeur en Théologie à Leide, y fit imprimer en 1647 un Recueil des Lettres Latines de notre Bongars: il y joignit une Lettre qui sert de Préface, & qui a été insérée dans l'Edition de la Haie en 1695.

(2) Voiez l'Avertissement au Lecteur, à l'Edition de la Haie en 1695.

(C) *Il procura une Edition de* Justin, *qui est fort bonne.*] Je ne m'arrête point au *Scaligerana*, où l'on trouve qu'il disoit qu'un autre Jaques Bongars, & non pas lui, avoit publié cet Auteur. Je ne voi personne qui n'attribue cet Ouvrage au même Bongars qui négocia en Allemagne pour Henri IV (3), & de plus, Scaliger en cet endroit parle si peu exactement, qu'on doit croire qu'il n'avoit que des idées confuses de ce qu'il disoit. „ Il y a 20 ans . . . dit-il, „ que cet autre *Jacobus Bongarsius* donna son Justin à *Mon-* „ *sieur de l'Escale à Bordeaux*". Il auroit donc falu qu'il l'eût donné pour le plus tard en l'année 1558 (4), & que les freres Vassan eussent oui dire ceci à Scaliger l'an 1578. Ces deux faits sont impossibles: la prémiere Edition du Justin de Jaques Bongars est de Paris, en 1581, *in* 8. Les freres Vassan ne furent auprès de Scaliger que depuis qu'il se fut établi à Leide, l'an 1593.

(3) Voiez l'Epitre Dedicatoire du Justin de Monsr. Graevius, & une Lettre de Frideric Spanheim au devant de celles de Bongars.

(4) C'est celle de la mort de Jules Cesar Scaliger.

(D) *Ses Manuscrits . . . . . sont tombez dans la Bibliothéque du Vatican.*] Les Curieux seront bien aises de trouver ici un morceau de l'Histoire des Bibliothéques, tiré d'un Ouvrage du savant P. Mabillon. Lors qu'en 1562, les Protestans saccagérent l'Abbaïe de Fleuri, ils y trouvérent quantité de bons Manuscrits. Pierre Daniel (5) se servant adroitement de la faveur où il étoit auprès du Cardinal de Chatillon, Abbé Commentaire de cette Abbaïe, retira d'entre les mains des soldats plusieurs de ces Manuscrits, & entre autres un Servius sur Virgile qu'il publia l'an 1600. Après sa mort (6), ses héritiers vendirent les Manuscrits, pour la somme de 1500 livres, à Paul Petau, & à Bongars. La portion de Paul Petau fut laissée à Alexandre Petau son fils, qui la vendit à la Reine de Suede. Celle de Bongars fut portée à Strasbourg, où il faisoit sa résidence: il la laissa par son testament à un nommé Granicet (7), qui étoit fils de son hôtesse (8). Gruterus, Bibliothécaire de l'Electeur Palatin, persuada à ce Prince d'acheter les Manuscrits que Bongars avoit laissez à Granicet: & ainsi ils furent transportez à Heidelberg, & de là à Rome (9).

(5) Avocat à Orleans, & Baillif de l'Abbaïe de Fleuri.

(6) Il mourut l'an 1603.

(7) Je croi qu'il faut lire Graviset, au lieu de Granicet.

(8) Elle étoit de Lion, & femme d'un Joüaillier. Mabillon: voiez la Citation suivante.

(9) Mabillon, Præfat. Libri de Liturgiâ Gallicanâ, publié à Paris l'an 1685.

(E) *Il avoit bien augmenté sa Bibliothéque des debris de celle de Cujas.*] Ce qu'il raconte là-dessus, dans une Lettre du 19 de Janvier 1604, témoigne si clairement la passion extrême qu'il avoit pour les études & pour les Livres, que je ne saurois m'empêcher de le mettre ici selon la Version Françoise. „ Tant que j'ai été dans ce voiage, je n'ai pas pû vous „ écrire, parce que j'étois tout apliqué à mes affaires do- „ mestiques, ausquels je devois tâcher de mettre quelque „ ordre avant mon départ. Dans cette occupation même, „ le plus grand de mes soins a été de chercher quelques res- „ tes de la Bibliothéque de Mr. Cujas. Vous rirez sans „ doute de bon cœur, lorsque vous vous représenterez „ cette foule de monde qui va à la Cour comme à une „ foire, pour y faire ses affaires, & pour tâcher de tirer „ du Roi quelque argent; & qu'en même tems, un hom- „ me de Cour comme moi, & qui n'est pas extrémement „ accommodé, s'enfuye en des lieux écartez, pour em- „ ploier une partie de son bien à acheter des Livres & des „ papiers en desordre, & à demi rongez des vers. Vous „ voyez par là si je suis un homme fort avare. Lors qu'il „ s'agit d'avoir des Livres, ni la peine, ni la dépense, „ ne m'est rien. Plût à Dieu que je fusse libre & en re- „ pos, pour pouvoir les lire. Je n'envirois point alors, „ ni les richesses de Mr. de Rosny, ni les montagnes d'or „ des Perses (10)".

(10) Bongars, Lettre XXXV, pag. 80 Edition de la Haie en 1695. Voiez aussi la XLVII Lettre de Lingelsheim.

(F) *Sa mort donna un nouveau chagrin à Casaubon.*] Les Lettres de ce grand Critique témoignent qu'il avoit mille obligations à Jaques Bongars, & qu'il l'estimoit beaucoup. Voiez en particulier la DCXCVIII & la DCXCIX où il parle de sa mort. C'est là qu'il regrette que cet honnête homme n'eût point reçu à Paris les honneurs funébres qui lui étoient dus, & qu'infailliblement on lui auroit faits en Allemagne. *Quæ si in Germaniâ diem ultimum obiisset, habuissent docti viri rationem funeris ejus, & ornanda illius memoria pro meritis ingentibus viri managinu* (11). Monsr. Colomiés se trompe, quand il dit que Bongars mourut à Berne (12).

(11) Casaubon, Epist. DCXCVIII, pag. 812 Edit. an. 1656.

(12) Colomiés, Bibliothéque Choisie, pag. 189.

(G) *On fit courir certains bruits contre cet Agent.*] Les Lettres du Cardinal d'Ossat nous aprennent ce que c'étoit. On fait *dire ici*, (voilà ce qu'il écrivoit à Rome à Monsr. de Villeroi le 2 de Décembre 1600,) *que le Roi tient un Gentilhomme en Allemagne près les Princes Protestans, apellé Bongars, lequel dit ausdits Princes Protestans, & à ceux de leur Secte, que le Roi pour sa conversion n'a point changé d'opinion en son cœur, mais que pour jouir paisiblement de son Roiaume il a façonné son extérieur, s'accommodant au tems & à ce que son profit requeroit. Je ne peux croire que ledit Bongars tienne ce langage si contraire à la vérité & à la bonne foi dont le Roi doit estre recommandé, non seulement envers les Catholiques, mais aussi envers les Protestans mesmes, qui autrement ne s'y pourroient fier, & ne voudroient s'emploier pour lui: mais je tiens que c'est une invention Savoyarde & Espagnolle* (13). Ce Cardinal étoit trop habile, pour ne pas comprendre le tort que cela pouvoit faire au Roi à la Cour de Rome: c'est pourquoi il prit le parti de nier que Bongars eût tenu de tels discours. On s'offrit à le lui prouver: voions les suites qu'eurent ces offres. *Me furent mises en main*, dit-il, *plusieurs Lettres en Latin, escrites à un homme de Lettres Allemand, apellé Gaspart Schoppius qui est ici, les unes par ledit Bongars, & d'autres par un apellé Velser, qui demeure à Ausbourg. Par toutes ces Lettres, j'apris que ce Schoppius avoit esté Huguenot, & qu'après s'estre converti en cette ville, il escrivoit à de ses amis Huguenots, & entr'autres audit Bongars, des Lettres aspres & injurieuses, & plus propres à les irriter & endurcir en leur opinion, qu'à les gagner & convertir, dont ledit Bongars se piqua aucunement, & lui respondit brusquement, mais non sans beaucoup de respect & de modestie: & en toutes ses Lettres il ne se trouve un seul mot touchant le susdit langage, ni qui en aproche: de façon que la production de ces Lettres a esté sa justification envers moi pour ce regard. Mais parmi les Lettres dudit Velser, je trouve que celles que ledit Bongars escrivoit audit Schoppius, passoient par les mains dudit Velser qui les ouvroit & lisoit, & puis les envoioit audit Schoppius; & y en a une dudit Velser audit Schoppius, par laquelle il suggere audit Schoppius que en repliquant audit Bongars, il lui reproche la conversion de son Roi, & que sur icelle il a tenu tel & tel langage aux Princes Protestans d'Allemagne. Mais il se voit que ce Velser est ennemi dudit Bongars, & partial de la Maison d'Austriche, comme ledit Schoppius estoit entretenu par feu Monsieur le Cardinal Madrutio, qui estoit si fort de ladite Maison, que le Roi d'Espagne lui avoit fié le secret du Conclave plustost qu'à ses Ambassadeurs propres, ni aux Cardinaux Espagnols naturels. De façon que je tiens que cette imputation & charge mise sur ledit Bongars est une pure calomnie, controuvée pour nuire au Roi principalement* (14). Pour moi, je trouve assez vraisemblable ce que Velser vouloit que l'on reprochât à Jaques Bongars. Il n'y avoit presque personne parmi ceux de la Religion, qui, pendant les premieres années du Catholicisme de Henri IV, fût persuadé que ce Prince eût changé de sentiment. Son Envoïé en Allemagne n'étoit pas trop homme à s'imaginer, qu'à l'âge qu'avoit Henri IV, on puisse commencer à croire la Transubstantiation, & ce qui s'ensuit. Il est donc probable qu'il n'auroit pas cru mentir, en disant que la conversion

(13) D'Ossat, Lettre CCXLI, Livr. VI, pag. 591.

(14) Là-même, Lettre CCXLIV, Livr. VII, pag. 602, datée de Rome, le 2 de Janv. 1601.

Lettres de quoi soupçonner qu'il se faisoit des scrupules par raport aux Guerres civiles des Protestans (*H*). Le public lui est redevable de l'Edition de plusieurs Auteurs qui ont fait l'Histoire des Expéditions de la Palestine (*d*). Je ne pense pas qu'il ait jamais été marié : une Demoiselle Françoise, qu'il devoit épouser, mourut le jour même qu'on avoit destiné aux nôces, l'an 1597 (*I*).

(*d*) *Cet Ouvrage est intitulé Gesta Dei per Francos. Il fut imprimé à Hanau, l'an 1611, en 2 Volumes in folio.*

Il étudioit à Strasbourg l'an 1571, & avoit pour Precepteur un Anabaptiste (*e*). Il étudioit sous Cujas en 1576 (*f*). La Réponse, qu'il publia en Allemagne à un Ecrit, dans lequel on imputoit aux François qui accompagnoient les Allemans le mauvais succès de l'expédition de l'an 1587, a été louée par Mr. de Thou (*K*). Mais cette Réponse, quelque glorieuse qu'elle puisse être à l'Auteur, n'est rien, si on la compare à celle qu'il avoit faite à une Bulle du Pape Sixte, & qu'il avoit eu le courage d'afficher dans Rome. Je n'ai lu cela que dans Monsr. Varillas dont je raporterai les paroles (*L*), non sans les accompagner de quelques Notes critiques (*M*). Au reste, ce fut Bongars, qui fit imprimer les Questions que le Jésuite Coton avoit

(*e*) Colomiés, Bibliotheque Choisie, pag. 189.

(*f*) *Voiez ci-dessus la Citation (52) de l'Article* Bodin.

version de son maître avoit été un Ouvrage de pure nécessite, & semblable au *risus Sardonius* qui ne passe pas les lévres. Mais suposons qu'il en jugeât autrement, doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un mensonge officieux, pour empêcher que les Protestans d'Allemagne ne se refroidissent entiérement envers Henri IV ? Doit-on croire, que pour les tenir attachez aux intérêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoi qu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toujours dans le fond de l'ame bon Huguenot ? C'est comme quand du Bellai faisoit accroire aux mêmes Princes que François I ne s'éloignoit pas de la Réforme (15). *Fort bien*, me dira-t-on; *mais du Bellai étoit Papiste, & Bongars étoit de la Religion. Tant qu'il vous plaira*, répondrai-je ; *mais un Ambassadeur Protestant est fait comme un autre : il se sert comme les autres des adresses de la Politique, &, s'il se laisse duper, ce n'est pas par zèle, ou par scrupule de conscience.* Prenez bien garde, que de la maniere qu'on juge des choses, Bongars n'eût rien fait contre les devoirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons services à son maître par les insinuations dont il s'agit. L'importance étoit de prendre bien garde que les Espagnols n'en sussent rien.

(15) *Voiez ci-dessus la Remarque (B) de l'Article de (Guillaume du)* Bellai.

(*H*) *Il se faisoit quelques scrupules par raport aux Guerres civiles des Protestans.*] C'est Mr. Colomiés qui a fait cette Remarque, & qui l'a insérée à la page 115 de ses *Observationes sacra*, imprimées à la Rochelle l'an 1679, & à la page 226 d'un Recueil qu'il publia en Angleterre l'an 1687. *Christianissime in hanc rem Jacobus Bongarsius, Aurelianensis, Henrici IV ad Germania Principes olim Legatus, vir pietate ac eruditione illustris, in quâdam ad Joachimum Camerarium Joachimi F. Epistolâ :* Hic, clarissime & prudentissime Domine, effundam in sinum tuum amicum & candidum, quæ me sæpè agitant, nec turbant tamen. Repete & nostros Duces qui armis suis Religionem prætulerunt. Videbis victos vestros à Carolo V, captosque & affectos contumeliis, privatos etiam bonis. In Galliâ captum primo bello Condæum, tertio occisum : Amiralium semper victum ; tandem trucidatum cum magnâ Procerum turbâ. In Belgio, Aurangium eidem globo prostratum. Certè judicare aliud non possum, quam ingrata illorum arma Deo fuisse (16). Ce Passage de Bongars se trouve dans sa XIX Lettre à Joachim Camerarius. On l'a un peu mutilé dans l'Edition de Paris. Voiez l'Avertissement de l'Edition de la Haie en 1695.

(16) Colomes. Observat. Sacræ, pag. 115, 116.

(*I*) *Une Demoiselle Françoise, qu'il devoit épouser, mourut le jour même qu'on avoit destiné aux nôces l'an* 1593.] Elle s'apelloit Odette Spifame de Chalonge. Ils s'étoient aimez près de six ans, & avoient souhaité de se marier ensemble; mais les voiages qu'il fut obligé de faire pour le service du Roi s'opoférent pendant ce tems-là à leurs desirs mutuels. *Nuptias utrinque optatas peregrinationes meæ & regia negotia hactenus impedîverunt* (17). Le Roi ne permettant pas à Bongars de la venir épouser, elle eut la complaisance d'aller trouver son amant, accompagnée de son pere. On étoit convenu de se marier à Bâle. Elle se rendit à Mombeliard au cœur de l'hiver, & à travers mille perils, &, aiant su que Bongars ne pourroit lui venir au devant qu'au bout de huit jours, elle l'alla trouver jusqu'à Strasbourg. Ce fut là qu'on résolut de faire les nôces : mais la pauvre Demoiselle tomba malade au bout de huit jours, & mourut le quatriéme jour de sa maladie. Bongars en fut extrémement affligé, comme il paroit par ses Lettres. J'ai tiré ces particularitez de la Lettre qu'il écrivit à Jean Guillaume Stuckius, le 8 de Févrîer 1597 : elle est à la page 7 de l'Edition de Strasbourg en 1660, & à la page 66 de l'Edition de la Haie en 1695. Cette Edition de Strasbourg ne contient qu'une petite partie des Lettres de Jaques Bongars: mais on y a joint celles que Lingelsheim lui avoit écrites: que j'aurois trouvées meilleures que je n'ai fait, si elles n'avoient pas été tronquées d'un grand nombre de noms propres. Ces mutilations empêchent qu'on ne connoisse de quelles sortes d'affaires Lingelsheim entretenoit son ami en ces endroits-là, & font croire que ces endroits étoient curieux. Je ne croi point que Mr. Morhof ait rien compris dans l'Avertissement au Lecteur, qui est à la tête des Lettres de Bongars & de Lingelsheim (18).

(17) Bongarsius, Epistol. pag. 7 Edit. Argentin. an. 1660.

(18) *Voiez l'Article* Lingelshem, *Remarque* (B).

(*K*) *Sa Réponse* . . . . . *touchant l'expédition de* 1587, *a été louée par Mr. de Thou.*] Voici les paroles de ce grand Historien : *Donavius anno insequenti* . . . . . *Librum Germanicâ Linguâ edit, quo factis invidiam omnem à se amoliebatur, eamque in Navarri tarditatem, Bullionis imperitiam : & Gallorum Ducum imprudentiam, sive in distribuendis mansionibus malignitatem, quæ Germanis tumultuandi occasionem dedisset, retorquebat ; idque captato tempore fecerat Donavius, cum Francofurtensis propediem Nundinæ exituræ essent, ut ad Scriptum responderi posset, interea volitaret illud per manus Germanorum, & nemine contradicente imponeret eo mentibus, quæ haud facile postea eximi possent. Verùm astu cognito Jacob. Bongarsius juvenis ingenio & eruditione præstans, & Gallici decoris perquam studiosus, qui Navarri res ibi procurabat, Scripti exemplo ab amicis accepto, intemperanti, sed aculeato Scripto contrario, quod & eodem festinatione typis mandari curavit, antequam Nundinæ exirent, respondit, & omnem rei malè gestæ culpam primum* . . . . . *rejicit* . . . . *deinde in* &c (19). Notez que ces paroles ne se trouvent point dans les Editions de Monsr. de Thou ; mais elles étoient dans son Manuscrit. Voiez le *Thuanus restitutus*.

(19) Thuanus restitutus, pag. 70, 71.

(*L*) *Il eut le courage d'afficher dans Rome une Réponse qu'il fit à une Bulle de Sixte V. Je n'ai lu cela que dans Mr. Varillas, dont je raporterai les paroles.*] Aiant raconté la procédure violente de Sixte V contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé, il ajoute que la Bulle de ce Pape *demeura long tems affichée au champ de Flore, & jusqu'à ce que Jaques Bongars, Calviniste, Bourgeois d'Orleans, qui se trouvoit alors à Rome, quoi qu'il n'eust que dix-sept ans, se proposa de vanger l'honneur de la France, moins dans les deux prémiers Princes du Sang, & s'en acquita d'une maniere si intrépide, qu'elle merite d'avoir place dans l'Histoire.* . . . . (20). *Comme il estoit desja fort sçavant, il composa une Réponse tout-à-fait forte & satyrique à la Bulle du Pape. Il la transcrivit lui-même en forme de placart : il choisit une nuit tout-à-fait obscure ; & il afficha ce placart auprès de la Bulle dans le Champ de Flore. Il fut si heureux, que non seulement on ne l'apperçut point, mais encore on ne se douta point que c'eust esté lui ; & on l'ignoreroit encore, s'il ne s'en estoit depuis expliqué, & s'il n'en eust donné des preuves convaincantes. Il appelloit au nom des deux Princes, de la Bulle de Sixte-Quint, qui se disoit Pape de Rome, à la Cour des Pairs de France : il donnoit un démenti à sa Sainteté, sur le crime d'Hérésie dont elle les accusoit, & il offroit de leur part de prouver dans un Concile legitimement assemblé, que le Pape étoit luy-mesme Hérétique. Il le traitoit d'Antechrist, s'il ne s'y soumettoit ; & il luy déclaroit en leur nom une guerre perpétuelle & irreconciliable. Il protestoit que l'on vengeroit sur la Cour de Rome le tort qu'on venoit de faire au Roi très Chrestien, à la Maison Royale, & aux trois Etats du Royaume : il imploroit dans cette veue l'assistance de tous les Princes véritablement Chrestiens ; & il conjuroit tous les Alliés de la Monarchie Françoise, de s'opposer à la tyrannie du Pape, & aux funestes desseins de la Ligue* (21). Mr. Varillas affirme, qu'encore que toutes les Relations qu'il a vues de cette action suposent que Bongars n'avoit alors que dix-sept ans, il ne peut se persuader qu'un Ecrit de cette force ait été le coup d'essai d'un si jeune homme (22). *J'ai long-temps cherché la cause de cette erreur*, ajoute-t-il (23), „ & ce que j'ay trouvé de plus „ vray-semblable est qu'Estienne de la Boëtie avoit écrit, „ au même âge de dix-sept ans, la fameuse Satyre contre „ tous les Monarques du Monde, qu'il avoit nommée *Le* „ *Contre-Un*, & que cette Satyre avoit esté pour le moins „ autant admirée pour la force, que blâmée pour la témerité : que la Boëtie estoit Catholique, & que les „ Calvinistes, pour luy opposer un homme qui approchast „ de son style, avoient feint que Bongars, qui estoit de „ leur Communion, n'avoit pas plus d'age que luy, lors- „ qu'il avoit deffendu dans Rome, avec un extréme danger de sa vie, la dignité des deux prémiers Princes du „ Sang de France. Quoy qu'il en soit, Bongars n'en demeura pas là : &, aprés qu'il eut repassé les Alpes, sans „ que le Pape Sixte Quint eût pû découvrir que c'étoit luy „ qui l'avoit si mal traité, la Cour de France luy donna „ successivement onze solemnelles Ambassades, dont il „ s'acquita avec beaucoup d'honneur. Je n'ay vu que la „ derniere, qui se trouve dans la Bibliothéque du Roy, „ entre les Manuscrits de Lomenie, & qui regarde les „ Traités de Henry le Grand pour la Succession de Cleves „ & de Juliers, & j'estime qu'elle suffit en quelque maniere pour consoler le Public de la perte des autres ".

(20) Varillas, Hist. de Henri III, Livre IX, à l'an 1585, pag. 10 Edition de Hollande.

(21) *Là-même*, pag. 10.

(22) *Là-même*, *dans la Preface*.

(23) *Là-même*, *folio* ** 7 *verso*.

(*M*) . . . . . *non sans les accompagner de quelques Notes critiques.*] I. Il est blâmable de n'avoir pas indiqué la source d'où il a pris que Bongars fit cette action. Il ne pouvoit pas ignorer que nos plus célébres Historiens (24) ne marquent pas cette circonstance : il faloit donc qu'elle fût des plus cachées ; il étoit donc à propos de découvrir comment on avoit été plus heureux que tant d'autres Ecrivains. II. J'ose bien defier toute la terre, de nommer aucun bon Auteur, qui ait dit que Bongars n'avoit que dix-sept ans, lors

(24) De Thou, Mezerai, Perefixe, &c.

avoit dressées pour être faites au Diable (*N*).

lors que Sixte Cinq fulmina sa Bulle contre le Roi de Navarre en 1585. Je doute même qu'il y ait de mauvais Auteurs qui l'aient dit avant Mr. Varillas. Il est certain que Bongars couroit alors sa trente & unième année. III. Il faloit dire *Etienne de la Boetie*, & non pas *Etienne de la Boissie*. IV. Le *Contre-Un* est mal défini une *fameuse Satyre contre tous les Monarques du Monde*. V. La Boetie avoit plus de dix-sept ans, lors qu'il fit cet Ecrit-là. Mr. de Thou observe qu'il le fit l'an 1548, aiant à peine dix-neuf ans (25), & qu'il mourut l'an 1563, n'aiant guere plus de trente-trois ans (26). VI. Il n'y eut jamais de vision plus creuse, que de s'imaginer que ceux de la Religion diminuérent l'âge de Bongars, afin d'avoir lieu de se vanter qu'ils avoient produit un homme aussi admirable que celui que les Catholiques avoient eu en la personne de la Boetie. VII. Il y a beaucoup d'hyperbole dans les *onze solemnelles Ambassades* que Mr. Varillas assure que la Cour de France donna à Bongars. Ce ne furent presque toujours que de simples Deputations, sous le caractere d'Envoyé, ou de Résident; & il faut même se convenir que les prémieres n'émanoient pas de la Cour de France, mais du seul Roi de Navarre. *Ab eo* (Henrico IV,) *etiam ad Germaniæ Principes creperis rebus sæpius missus, suam Regi fidem, candorem, & integritatem omnibus probavit; prolixati muneris aliquoties, legatus semel & quidem pro dignitate functus* (27).

(25) Thuan. Histor. Libro V, pag. 205.

(26) Idem, Libro XXXV, circa fin.

(*N*) *Ce fut lui, qui fit imprimer les Questions que le Jésuite Coton avoit dressées pour être faites au Diable.*] Benedict Turretin, Pasteur & Professeur en Theologie à Geneve, examinant les raisons que ce Jésuite emploioit pour justifier sa conduite à l'égard de ces Interrogations, eut à répondre à ceci. Quelques-uns les faisoient monter jusques à trente, d'autres jusques à quarante, cinquante, soixante, &c. On y procédoit donc de mauvaise foi; & c'étoit l'ouvrage de la calomnie, concluoit le Pere Coton. *Il se peut faire*, répondit Mr. Turretin (28), *que tous ne descrivoyent pas toutes les Questions; car tous ne sont pas si curieux . . . . ; mais le papier Original, dont est provenue ceste troupe & cest essaim d'interrogations, a bien le nombre qui est imprimé en Latin & en François; & n'est pas oublié au Livre de* Physiognomonia Jesuitica. *Or le susdit Original a esté veu par grand nombre de personnes Illustres, qui vivent, & en peuvent tesmoigner; &, qui plus est, celui qui le fit imprimer avec la Preface, estoit Officier du Roy en charge fort honorable, assavoir feu Mr. Bongars, auquel P. Coton s'estant plaint de l'Edition de l'Anti-Coton, il lui respondit qu'il n'en estoit point l'Auteur, mais qu'il avoit bien fait imprimer ses Questions au Diable.*

(27) Fred. Spanhem. Epist. Litteris Bongarsii præfixâ.

(28) Benedict Turretin, Recherche du Jesuite Plagiaire, pag. 484.

BONONIA (Jean de) Sicilien de Nation, Archidiacre de Palerme (*a*), Bachelier de la Faculté de Paris, & Chapelain de l'Empereur Charles V, fut Professeur à Louvain au XVI siécle. Il se trouva l'an 1553 à l'Assemblée des Théologiens, qui, à l'instance de cet Empereur, examinérent si un certain païs qu'il ne nomme pas, & en faveur duquel on avoit fait une Version de l'Ecriture, devoit jouir de la permission de la lire (*b*). Ils décidérent unanimement qu'il ne faloit point continuer cette permission. Bononia étoit des plus échaufez contre les Versions de l'Ecriture en Langue vulgaire, & il soupçonnoit d'Hérésie ceux qui les autorisoient (*c*). Il fit imprimer un Livre, à Louvain, l'an 1555, sur les matieres de la Prédestination. Je raporterai ci-dessous le jugement qu'en a fait un Janseniste (*A*).

(*a*) Voiez le Sieur Gery, Apologie des Censures de Louvain & de Douai, pag. 10, 38.

(*b*) Voiez Mr. Simon, Nouvelles Observations, pag. 491, 496.

(*c*) Là-même, pag. 491.

(*A*) *Il fit un Livre . . . Voici le jugement qu'en a fait un Janseniste.*] Cet Ouvrage, dedié à Charles V, a pour Titre, *De æternâ Dei Prædestinatione & Reprobatione*, &c. „ L'Auteur y fait voir quelque subtilité d'esprit, mais une „ solidité médiocre, & il se forme sur la Grace & sur la „ Prédestination un Systeme tout particulier, dont il se vante „ le d'avoir pour garand S. Chrysostome, sans paroître faire „ grand fond sur la doctrine de S. Augustin, ni comprendre „ dre les sentimens de ces deux Saints. Je ne sai même s'il „ entendoit bien les siens propres: car on y trouve des „ contradictions assez grossieres. Il a des expressions qui „ semblent donner à la Grace un pouvoir souverain sur le „ cœur de l'homme, & lui attribuer une operation efficace „ ce & déterminante; & une page ou deux après, vous „ trouvez qu'il donne tant à la Volonté, qu'il la croit capable „ de rendre inutiles toutes les opérations de la Grace „ sur elle. Enfin c'est un homme qui brouille tout, qui „ croit quelquefois combattre le sentiment des Catholiques, „ lorsqu'il n'attaque que celui des Hérétiques... (1). „ Il a cru que l'opinion qui fonde la prevision du bon ou „ du mauvais usage du Libre Arbitre & de la Grace, (car „ il distingue ces deux opinions,) sont contraires à l'Apôtre, „ à St. Augustin, & à la foy même, n'étant autre „ chose que le pur Pélagianisme (2)". Il a reconu que les idées, sur quoi il fonde son Systeme particulier, sont nouvelles, *& si éloignées de la doctrine commune des Ecoles, qu'il a presque desesperé de pouvoir faire tomber d'abord un seul Théologien dans son sentiment* (3).

(1) Gery, Apologie des Censures, &c. pag. 32.

(2) Là-même, pag. 38.

(3) Là-même, pag. 33.

BORE (Catherine de) femme de Martin Luther, étoit fille d'un simple Gentilhomme (*a*). Elle sortit du Monastere de Nimptschen, où elle étoit Religieuse, l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe, Sénateur de Torga, qui l'en fit sortir elle & huit autres Religieuses. Cette action, commise pendant la Semaine sainte, aiant fait crier, & causant beaucoup de scandale, l'Electeur de Saxe ne jugea point à propos de l'aprouver hautement; il se contenta de pourvoir par des gratifications secretes à la subsistance de ces Religieuses dévoilées; mais Luther publia une Apologie pour ces Nonnes, & pour Leonard Coppe, qui les avoit si bien assistées dans le dessein qu'elles avoient pris de sortir de leur Couvent (*b*). On a dit que Catherine de Bore, aiant été menée à Wittemberg, y vécut *avec toute sorte de liberté* parmi les jeunes Etudians de l'Academie (*c*), & qu'elle leur accorda des baisers avec profusion (*d*), jusques à ce qu'au bout de deux ans Martin Luther l'épousa; mais les Luthériens soutiennent qu'elle se comporta honnêtement, & qu'elle étoit bien famée (*e*). Ceux qui disent que Luther, revêtu encore de l'habit de l'Ordre, aiant vu les neuf Religieuses qui avoient deserté le Couvent de Nimptschen, trouva celle-ci fort à son gré, à cause qu'elle étoit très-belle (*A*), & se la destina pour femme, n'ont guere

(*a*) Seckendorf, Hist. Lutheran. Libr. V, pag. 272 lit. d.

(*b*) Idem, ibid. p. 272.

(*c*) Maimbourg Hist. du Lutheran. Livr. II, pag. 180. Pag. 1. . . . . in fæmis, . . . inter scholastic . . . Academicæ . . . . Wittembergæ . . . . . facta est Luthero (si Diis placet)

(*c*) Cochlæus de Act. & Script. Lutheri, p. 105.

(*d*) Bellam . . . . Catharinam . . . . . Wittembergæ . . . . . scholastici . . . . . Lindanus, Dubitantii Dial. I, pag. 184.

(*e*) Seckendorf. Libr. II pag. 11.

(*A*) *On a dit qu'elle étoit très-belle.*] Ecoutons le Pere Maimbourg. *Entre ces neuf Religieuses libertines & devoilées, qui étoient toutes filles de qualité, il y en avoit une nommée Catherine de Bore, que Luther, qui étoit encore en habit religieux, trouva* fort belle, *& dont en suite il devint fort amoureux* (1). Erasme loue la beauté de cette fille. *Lutherus*, dit-il (2), *duxit uxorem, puellam* miré venustam, *ex clarâ familiâ Borna* (3), *sed ut narrant indotatam, quæ ante annos complures* (4) *Vestalis esse desierat*. Mr. Seckendorf trouve là beaucoup d'exageration à l'égard de la beauté (5). Personne n'est plus croiable que lui là-dessus: disons donc que la femme de Luther n'étoit pas fort belle. Mais faisons une Réflexion sur les vues artificieuses & malignes de ceux qui affectent de représenter cette Religieuse comme une très-belle fille. Ils ont pour but, la plupart du tems, de critiquer le choix de Luther, & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ses plaisirs, & qu'il ne s'engagea point dans le mariage, par le seul motif de refrener son incontinence, mais afin de satisfaire la nature dans le souverain degré de la convoitise. Ils empoisonnent une chose qui peut être fort innocente: il n'est défendu à personne en cherchant à se marier, de choisir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'est pas belle; & l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette sorte de préférence. On peut craindre un fâcheux refroidissement de l'amitié conjugale, très-oposée aux devoirs d'un mari Chrétien; on peut, dis je, craindre cela, en cas qu'on choisisse une femme peu agréable: si donc, afin de se flatter raisonnablement qu'on sera toujours un bon & tendre mari, comme la raison & la religion le veulent, on choisit une belle femme préférablement à toute autre, n'est-il pas vrai qu'on se propose une fin honnête? Et qui nous a dit, que si Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté, Luther ne l'eut pas choisie entre les neuf Religieuses par ce louable motif? Je pourrois dire, que plus l'objet étoit beau, plus Luther étoit excusable de n'avoir pu résister à la tentation; & il est fort aparent, que s'il avoit épousé une laide fille, ses ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit en lui si outrée, qu'elle n'avoit nul besoin d'amorce pour s'embraser. En un mot, je pourrois dire qu'on pardonneroit plutôt à ceux qui romproient un jeune d'obligation à la vue d'une perdrix bien aprêtée, qu'à ceux qui feroient la même chose à la vue d'un morceau de lard bien rance. Mais franchement, ce moien d'Apologie ne me paroit pas trop sûr: il a deux faces; il vaut donc mieux le laisser: car on pourroit soutenir, toutes choses étant égales d'ailleurs, que de deux hommes, qui auroient la liberté de choisir ou des ragoûts fort delicats, ou un simple morceau de bœuf, celui qui se contenteroit du morceau de bœuf, feroit un acte de sobriété, & montreroit qu'il ne mange qu'afin de vivre, & par

(1) Maimbourg. Hist. du Lutheran. Livr. II, pag. 120.

(2) Erasm. Epist. XI, Libr. XVIII.

(3) Il falloit dire, ou Bora, ou à Bore.

Réflexion sur ce qu'on affecte de dire que Luther épousa une très belle Religieuse.

(4) Il n'y avoit que deux ans.

(5) Histor. Lutheran. Libr. II, pag. 19, num. 11.

guere consulté ses Lettres. Ils y eussent vu que la pensée de l'épouser lui vint tout-à-coup, l'an 1525 (B), & qu'il l'exécuta avec une extrême promtitude, pour faire plaisir à son pere, & pour fermer la bouche à la médisance (C). Il est même vrai qu'il se hâta, parce que croiant mourir bientôt, & ne voulant pas mourir garçon, de peur de violer un précepte, & de retenir quelque chose du Papisme, & de frustrer les desirs de son bonhomme de pere, qui auroit déjà voulu être aieul, il ne croioit pas qu'il y eût du tems à perdre (D). Qui plus est, il entra un peu d'envie de faire dépit aux Papistes, dans le dessein de son mariage (f). Cette fille refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser, & alla dire à Amsdorf, qu'un tel mariage ne lui plaisoit pas; mais que si Luther, ou lui Amsdorf, la vouloient pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre (E). Le bruit courut qu'elle fut bientôt en couche après ses noces (F); mais Erasme, qui avoit écrit cette nouvelle à quelqu'un de ses amis, en reconut la fausseté dans peu de tems. Luther, quelque intrépide qu'il fût, se laissa d'abord décontenancer par les murmures que son mariage excita au dedans & au dehors (G). Il reprit courage dans la suite, & même assez promtement, & parut

(f) Voiez la Remarque (E).

par des raisons de nécessité naturelle: au lieu que celui qui choisiroit les ragoûts feroit un acte de gourmandise & de friandise, & montreroit qu'il ne cherche qu'à contenter son apetit voluptueux. L'aplication est aisée: si Luther n'avoit pour but que de trouver simplement un remede d'incontinence, qui lui donnât lieu de procurer des enfans à l'Eglise & à la patrie, il auroit imité celui qui préfere le morceau de bœuf aux mets les plus delicats. On ne gagneroit donc rien à mesurer ces sortes de choses sur le paralléle du manger. Mais outre la raison de fait, je veux dire outre que Catherine de Bore n'étoit point fort belle, on auroit des raisons de droit à alléguer en faveur de Martin Luther.

(B) *La pensée de l'épouser vint à Luther tout-à-coup, l'an 1525.*] Huit jours avant ses fiançailles (6), il écrivoit à Ruhelius, que si son exemple étoit necessaire au Cardinal de Brandebourg, Archevêque de Maience, il se marieroit bientôt, quoi qu'il eût douté jusques-là s'il étoit propre au mariage: que d'ailleurs, c'est sa pensée de se marier avant que de quitter la terre; ce qui ne seroit peut-être qu'un engagement semblable à celui de Saint Joseph. *Si Elector fortè dicit, cur ego ipse non ducam uxorem, qui omnes ad nubendum incito, respondebis, me semper adhuc dubitasse an idoneus ad id sim. Attamen, si meo matrimonio Electorem confirmare possem, propediem paratus essem ad exemplum ei prabendum. Nam & alias cogito, antequam ex hac vitâ discedam, ut matrimonium contraham, quod id a Deo exigi puto, licet fortè futura esset desponsatio Josephica* (7). C'est le langage d'un homme qui regarde encore le mariage en éloignement. Il faut donc que Luther ait changé d'avis à l'improviste. Il crut que son changement fut un coup du Ciel, & il dit que les sages de son Parti, qui blâmoient tant son mariage, étoient contraints d'y reconoître le doigt de Dieu. *Vehementer irritantur sapientes inter nostros: rem cognitam Dei fatere, sed persona larva tam mea quam puella illos dementat, impia cogitare & dicere facit* (8). Ailleurs il parle de cette maniere: *Dominus me subitò aliaque cogitantem conjecit mirè in conjugium cum Catharina Borensi moniali illa* (9). Remarquez néanmoins, que dans une Lettre du 5 Mai de la même année, il témoigne avoir dessein d'épouser sa Catherine.

(6) Le 5 de Juin 1525: le tour des Fiançailles fut l'onzième de Juin. Voiez Seckend. Livr. II, pag. 16, num. 5.

(7) Lutherus, Operum Tom. III, folio 140, apud Seckendorf, Livr. II, num. 2.

(8) Lutheri Epist. ad Michael. Stifelium, pag. 294 datée du 20 de Juin 1525, citée par Seckend. Livr. II, num. 1.

(9) Lutherus, in Epist. ad Wenceslaum Lincum, Ie datée du 20 Juin, citée par Seckendorf, Livr. II, num. 6.

(C) . . . *pour fermer la bouche à la médisance.*] Voici ce qu'il écrivit à Ruhelius, le 15 de Juin 1525. *Postulante patre meo, conjugium inii, & ut linguas maledicorum & impedimenta vitarem congressum nuptialem properavi instituere* (10). Si l'on n'avoit que ce Passage, l'on ne conoîtroit pas bien certainement la nature des médisances qu'il se proposoit d'éviter: on pourroit croire qu'il n'avoit pour but que de couper cours à mille sots contes, qui se débitent dans les villes pendant les recherches de mariage. Chacun se mêle alors de dire tout ce qu'il sait, & tout ce qu'il ne sait pas; & il n'arrive que trop souvent que les brodeurs de nouvelles empêchent la conclusion: mais quand l'affaire est conclue, elle ne sert guere d'entretien aux compagnies. On pourroit donc dire que Luther ne voulut pas que ces brodeurs eussent le tems de faire courir par la ville les nouvelles de son dessein, & que pour cet effet, il l'exécuta aussi-tôt qu'il le forma; mais nous conoissons par d'autres endroits de ses Lettres, qu'il y avoit une autre sorte de bruits à faire cesser. *Os obstruxi*, dit-il à son ami Spalatinus, *infamantibus me cum Catharina Borana* (11). *Vera est itaque fama*, dit-il à un autre (12), *me esse cum Catharina subito copulatum, antequam ora cogerer audire tumultuosa in me, sicut solet fieri.* Il y a toutes les aparences du monde que l'on parloit mal de lui & d'elle, à cause sans doute qu'il la voioit familierement. Il l'aimoit, & il l'apelloit sa Catherine. *Fortasse etiam rumoribus mota de quibus Lutherus Epistolà supra allegatà queritur, quibus tamen ipse aliquam occasionem dedisse videtur, optimè enim cupiebat virgini, & suam vocare solebat Catharinam* (13). Mr. Seckendorf conjecture que ces causeries furent une des raisons qui la porterent à déclarer qu'elle ne vouloit pas épouser le Docteur Glacius, mais que volontiers elle se marieroit, ou avec Luther, ou avec Amsdorf. Joignons à tout cela ce que Melanchthon écrivit sur ce mariage: *Si quid vulgò feratur aliud indecentius id mendacium & calumniam esse perspicuum est* (14).

(10) Lutherus, Tom. III, folio 150, cité par Seckendorf, Livr. II, num. 4.

(11) Lutheri Epist. Livr. II, pag. 294, citée par Seckendorf, Livr. II, num. 1.

(12) Epist. ad Amsdorfium, Livr. II, pag. 295, datée du 21 Juin, citée par Seckendorf, Livr. II, num. 7.

(13) Seckend. Hist. Lutheran. Livr. II, pag. 17, num. 5.

(14) Melancht. apud Seckend. Livr. II, num. 10.

(D) *Il se hâta, parce que croiant mourir bientôt, il ne croioit pas qu'il y eût du tems à perdre.*] La preuve des deux ou trois faits contenus dans la période, qui commence par le Texte de cette Remarque, va être donnée. *Feci, quia sic infamant*, c'est Luther qui parle (15), & il a en vue ceux qui crioient contre lui à cause de la guerre des paisans, *ita me paravi, ut ante mortem meam, in statu, quo creatus sum, a Deo inveniar, & quantum potero, nihil ex priore vitâ meâ papisticâ retineam. Fuerunt itaque tandiu nerias, & hae ultima & valedictoria erunt. Mors enim meus prasagit, me a Deo ad gratum suam evocatum iri. Itaque, postulante patre meo, conjugium inii.* Il parle ainsi dans une autre Lettre: *Spero enim me breve tempus adhuc victurum, & hoc novissimum obsequium parenti meo postulanti nolui denegare spe prolis, simul ut confirmem facta quae docui* (16). Et ailleurs, voici ce qu'il dit, *Alias cogito antequam ex hac vitâ discedam ut matrimonium contraham quod id a Deo exigi puto* (17).

(15) Epist. ad Ruhelium, Tom. III, folio 1129 datée du 15 Juin, citée par Seckendorf, Livr. II, num. 4.

(16) Lutheri Epist. ad Amsdorfium, citée par Seckendorf, Livr. II, num. 7.

(17) Lutheri Epist. ad Ruhelium, apud Seckend. Livr. II num. 2.

(E) *Elle refusa d'épouser Glacius; . . . mais pour Luther, ou Amsdorf, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre.*] Nous savons cela par un Memoire manuscrit, qu'Abraham Scultet a inseré dans ses Annales (18). L'homme, qu'on vouloit marier avec Catherine, étoit un Ministre d'Orlamund, nommé le Docteur Glacius. Peut-être pourroit-on dire en François *le Docteur la Glace* (n). La fille ne voulut point de ce Docteur. *Vellet Lutherus, vellet Amsdorffius, se paratam cum alterutro honestum inire matrimonium: cum D. Glacio nullo modo.* Luther, aiant su cela d'un côté, & aiant ouï dire de l'autre, que s'il s'engageoit au mariage, il feroit rire tout le monde & le Diable même, résolut d'épouser la Religieuse Catherine, pour faire dépit au monde & au Diable. *Hoc ubi Lutherus intellexit, audissetque ex D. Hieronymi Schurfii ore: Si Monachus iste uxorem duxerit, risurus mundum universum & diabolum ipsum, facturumque ipsum irritas actiones suas universas: ut agre faceret mundo & diabolo, ut parenti etiam hoc suadenti gratificaretur, Catharinam sibi uxorem ducendam censuit* (19). A cela s'accorde ce qu'il écrivit le 15 Mai 1525 à Ruhelius. *Si domum venero, ad mortem me Deo juvante praparabo, & novos istos dominos & latrones expectabo. . . . , Illis autem ut agrè faciam, si fieri potest, Catharinam meam uxorem ducam, antequam moriar, si pergere eos intellexero: neque enim ex mihi abstirmunt, nec gaudium auferent* (20). Quand je cherche les raisons qui ont pu lui persuader qu'il chagrineroit les Papistes en se mariant, je n'en trouve point de plus vraisemblable, que de dire qu'il s'imaginoit qu'il leur ôtoit une espece de consolation, dans la pensée qu'il avoit encore quelques égards pour le dogme des vœux monastiques.

(18) Ad ann. 1525, pag. 274, apud Seckend. pag. 17, num 5.

(19) Ibidem.

(20) Ibidem, num. 9.

5. (n) *Glacius*, de l'Allemand *glass*, qui signifie, ou un verre à boire, ou simplement *du verre*, n'a pas dû être rendu en François par *la Glace*. *Eyss* est le mot Allemand qui répond à ce mot François. REM. CRIT.

(F) *Le bruit courut qu'elle fut bientôt en couche après ses nôces.*] Voici ce qu'Erasme en écrivit: *Lutherus quod felix faustumque sit deposito Philosophi pallio duxit uxorem ex clarâ familia Borna* (21), *puellam eleganti formâ natam annos viginti sex, sed indotatam & qua pridem desierat esse Vestalis. Atque ut scias auspicatae fuisse nuptias, paucis diebus post decantatum hymenaeum nova nupta peperit* (22). C'étoit une insigne fausseté: Erasme le conut par l'événement, & il avoua que ç'avoit été un faux bruit. La Lettre, où il fait cette confession, est datée du 13 de Mars 1526. Il se contente de dire que la femme de Luther étoit grosse, & qu'elle n'avoit point domté les esprits feroces de son mari, puis que le Livre, que Luther avoit composé contre lui Erasme, depuis ses nôces, étoit le plus furieux Livre qui fût jamais sorti de sa plume. *De conjugio Lutheri certum est, de partu maturo sponsa vanus erat rumor, nunc tamen gravida esse dicitur. Si vera est vulgi fabula Antichristum nasciturum ex monachâ, quemadmodum isti jactitant, quot Antichristorum millia jam olim habet mundus? At ego sperabam fore, ut Lutherum uxor redderet magis cicurem. Verùm ille prater omnem expectationem emisit Librum in me summâ quidem curâ elaboratum, sed adeo virulentum, ut hactenus in neminem scripserit hostilius* (23).

(21) Voiez ci-dessus la Citation (5).

(22) Erasmus, apud Scultetum, Annal. ad ann. 1525, pag. 275, citante Seckendorfio, pag. 18, num. 11.

(23) Erasm. Epistolâ XVII. Libr. XVIII.

(G) *Luther fut décontenancé par les murmures que son mariage excita au dedans & au dehors.*] Il avoue lui-même que son mariage le rendoit si méprisable, qu'il espéroit que cette humiliation donneroit de la joie aux Anges, & du chagrin aux Diables. *Sic me vilem & contemptum his nuptiis feci, ut Angelos ridere & omnes damones flere sperem* (24). Melanchthon le trouvoit si affligé de ce changement de vie, qu'il lui écrivoit des Lettres de consolation. *Quoniam verò ipsum Lutherum quodammodo tristiorem esse cerno, & perturbatum ob vitæ mutationem, omni studio & benevolentiâ consolari eum conor* (25). Il ajoute que le tort que faisoit ce mariage à la grande réputation de Luther, produiroit aparemment un bon effet: il vouloit dire que cela préviendroit la vanité dont les têtes les plus sages ne se remplissent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. *Erat etiam, meo quidem judicio, nec inutilis quidem casus iste ad demissionem quandam pertinens, cum aliò sustolli & efferri semper sit periculosum, non solum sa-* cerdotio

(24) Lutheri Epist. ad Spalatinum, apud Seckendorf. p. 18, num. 1.

(25) Extat hac Epistola sana in Libro Londinensi est XXIV. Libr. IV, Iterum versa, apud Seckendorf, pag. 17, num. 10.

rut fort satisfait de son marché; desorte que peu après que sa femme lui eut donné un fils, il témoigna qu'il ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne femme (*H*). Il pensa mourir d'une rétention d'urine l'an 1537; & en cet état, il se loüa beaucoup de son épouse (*g*). Dans le Testament qu'il fit en 1542, il lui témoigna beaucoup d'amitié, & fit des dispositions avantageuses pour elle (*h*). Il ne prétendoit pas qu'elle n'eût point de défauts; mais il croioit qu'elle en avoit moins que les autres (*i*). On a remarqué qu'elle s'en faisoit un peu trop accroire, & qu'elle étoit trop impérieuse (*k*); mais cela étoit excusable, vu la gloire qui environnoit son mari. Elle étoit d'un côté trop ménagere, & de l'autre trop prodigue: elle épargnoit quant à l'interieur de son domestique, & faisoit trop de dépense en bâtimens. C'est le propre d'une habile femme qui aime le faste. Après la mort de Luther, elle s'entretint honnêtement avec sa famille, joignant aux biens médiocres du défunt les assistances qu'elle recevoit de l'Electeur de Saxe, & des Comtes de Mansfeld. Enfin elle se retira de Wittemberg à Torga, & y mourut le 20 de Décembre 1552 (*l*). Si Erasme ne se trompe point, lors qu'il dit qu'elle se maria à l'âge de vingt-six ans (*m*), elle en devoit avoir cinquante-trois quand elle mourut. Mr. Varillas a commis un prodigieux nombre de fautes en parlant de cette femme (*I*).

Mr. Mayer (*n*), à qui je dois témoigner ici ma reconoissance de la faveur qu'il m'a faite de marquer publiquement qu'il m'honore de son amitié, a fait une Dissertation qui me fournira des

(*g*) Seckendorf, *Livr. III*, pag. 185, num. 4.

(*h*) *Idem, ibid.* pag. 851.

(*i*) *Voiez la Remarque (H).*

(*k*) Seckendorf, *Libr. III*, pag. 651, lit. n. *Voiez la Remarque (A), Citation (49).*

(*l*) Seckendorf, *Libr. III*, pag. 296, lit. a.

(*m*) *Voiez la Remarque (E), Citation (12).*

(*n*) *Dont j'ai parlé ci-dessus dans la Citation (12) de l'Article de* BELLARMIN.

cordatio sanientibus, sed cunctis mortalibus. Nam actionum felicium occasionem dat pravitatis elati animi, non modo, quemadmodum Orator inquit dementibus, sed interdum etiam sapientibus. Ce n'étoit pas tant le mariage, que les circonstances du tems, & la précipitation qu'on y avoit aportée, qui faisoient blâmer Luther. Il se maria tout-d'un-coup, & dans le tems que l'Allemagne étoit la plus désolée par la guerre des païsans; guerre, que l'on mettoit sur le compte du Lutheranisme. On ne pouvoit rien comprendre à cette précipitation. Luther avoit alors quarante-deux ans: il avoit gardé jusques-là un célibat chaste, pendant les plus chauds bouillons de la jeunesse; on ne peut donc point dire que l'incapacité de se contenir l'ait obligé à conclure du soir au matin son mariage. Je veux, comme l'insinue Melanchthon, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, se plaisant trop aux compagnies, ait réveillé la nature que la retraite claustrale avoit en quelque façon fait dormir: en un mot, je veux qu'il ait été necessité au mariage par les brûlures de la chair; faloit-il pour cela que l'on passât par dessus les formes? N'auroit-on pas pu differer pendant quelques mois, afin de communiquer la chose à ses amis, & de préparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches préliminaires? Je ne m'étonne point, que faute de bonnes raisons pour expliquer ces difficultez, Luther & d'autres aient reconu dans ce mariage quelque chose de divin, *Θεῖόν τι*, comme dans certaines maladies (26). *Quod autem ita res intempestivum & inconsultum videtur, (in quo maxime delictis obtrectandi & accusandi studium adversariorum facit) videndum, ne nos conturbet. Ista enim sub negotio fortasse aliquid occulte, & quiddam divinius subest, de quo nos curiose quærere non decet, neque curare nugas deridendum, & convitia facetiarum quorundam, à quibus neque pietas ad Deum, neque ad homines virtus exercetur* (27).

(*H*) . . . *Il dit ensuite, il n'auroit point changé sa condition avec celle de Cresus, tant il éprouvoit qu'il avoit . . . . une bonne femme.*] Voici un morceau de la Lettre qu'il écrivit l'onziéme d'Août 1526 à Michel Stifelius. *Salutat te Ketha costa mea, & gratias agit quod eam Literis tuis tam suavibus dignatus es. Ipsa bellè habet Dei dono, mihique morigera & in omnibus obsequens est, & commoda plusquam ausus fuissem sperare (Deo gratia,) ut ad paupertatem meam nollem cum Crœsi divitiis commutare* (28). On lui a oui dire qu'il ne troqueroit point sa femme contre le Roiaume de France, ni contre les richesses des Venitiens (29); & cela pour trois raisons: I, parce qu'elle lui avoit été donnée de Dieu, dans le tems qu'il imploroit l'assistance du St. Esprit touchant la rencontre d'une bonne femme; II, parce qu'encore qu'elle ne fût point sans défauts, elle en avoit moins que les autres femmes; III, parce qu'elle lui gardoit la fidelité conjugale qu'elle lui devoit. Il lui rendit dans son Testament un bon témoignage de probité, de fidelité, d'honnêteté; il reconut qu'elle l'avoit constamment aimé & servi, qu'elle avoit été féconde, &c (30). Il n'entend point qu'on la soupçonne d'avoir fait sa bourse, & il lui laisse une pleine liberté de convoler en secondes nôces (31).

(*I*) *Mr. Varillas a commis un très-grand nombre de fautes en parlant de cette femme.*] Il dit que Catherine de Bore, & huit de ses compagnes, furent tirées d'un Monastere qui étoit dans une petite ville apellée Vimigue, à deux lieues de Wittemberg (32). Mais, I, il n'y a jamais eu de Monastere qui ait porté ce nom-là, ni au voisinage de Wittemberg, ni ailleurs. II. Le Couvent qui étoit proche de Wittemberg, & qui se nommoit Niemec, étoit de Chanoines Reguliers de St. Augustin, & ne doit pas être confondu, comme il l'a été par quelques Auteurs, avec le Couvent de Nimptschen. III. Ce fut de Nimptschen sur la Mulde, proche de Grimma, à deux journées de Wittemberg, que les neuf Nones furent tirées. IV. Leonard Coppe, qui les en tira, n'étoit point, comme Varillas l'assûre, Prévôt des Ecoliers à Wittemberg: on ne connoit point dans les Universitez d'Allemagne cette sorte de caractere ou de fonction. Il étoit Conseiller de la ville de Torga sa patrie. V. Il n'est pas vrai que Catherine de Bore, la mieux faite de toutes, ait été dès lors destinée pour femme du Docteur Luther. Il ne songeoit à rien moins qu'à se marier en ce tems-là. Une Lettre, qu'il écrivit vers la fin de l'an 1524, certifie que Dieu pouvoit le changer; mais que pendant qu'il auroit le cœur disposé comme il l'avoit toujours eu, & comme il l'avoit encore, il ne se marieroit jamais. *Ce n'est pas*, ajoûte-t-il, *que je ne sente ma chair & mon sexe: je ne suis ni du bois, ni une pierre; mais j'ai de l'eloignement du mariage, à cause que je me prépare au suplice dont on punit les Hérétiques* (33). Voiez ce qui a été touché ci-dessus (34) de la précipitation avec laquelle il conclut son mariage avec Catherine de Bore, au mois de Juin mille cinq cent vingt & cinq. VI. Il ne faloit point parler du mariage de Luther sous l'année 1526, mais sous l'année précedente. VII. Il n'y a jamais eu aucune Abbesse de Misne. VIII. Et en tout cas, cette dignité n'a jamais apartenu à Catherine de Bore. Mr. Varillas, qui la lui donne dans la page 86, avoit dit dans la page sept, qu'elle étoit simple Religieuse, & qu'elle se sauva avec huit autres, le Vendredi Saint, pendant que *les* SUPERIEURES *étoient* entiérement *occupées*. Ou par Misne il entend une ville, ou une Province. S'il entend une Province, il tombe dans une grande absurdité: il supose qu'il n'y avoit qu'un Monastere dans un païs où il y en avoit jusqu'à trente. S'il entend une ville, il la nomme mal: il la devoit nommer Misne. IX. Il est faux que Catherine de Bore fût d'une illustre Maison, & qu'elle eût des parens qui eussent un grand pouvoir à la Cour de Saxe. Elle avoit un frere, qui eut bon besoin que Luther le recommandât au nouvel Electeur de Saxe l'an 1542 (35). Luther suplia qu'on lui donnât quelque office à la place de celui qui lui avoit été ôté; ainsi les parens de sa femme avoient plus de besoin de son crédit, que lui du leur. Quelle protection peut-on attendre d'une famille qui ne peut doter une fille? Voilà le cas où se trouvoit le pere de notre Religieuse, selon le récit de l'Auteur que nous critiquons (36). X. Les fréquentes visites, que l'on assûre que Luther rendit à Catherine dans le Monastere de Misne (37), sont des chimeres. Par Misne, il entend sans doute la ville de Misne. Accordons lui pour un tems la fausseté qu'il supose, savoir que Catherine étoit Abbesse de Misne, il ne laissera pas d'avoir supposé très-faussement que Luther faisoit beaucoup de visites à cette Abbesse; car comme la ville de Misne apartenoit en partie à l'Evêque, & en partie à George Duc de Saxe, grand ennemi de la Réforme, Luther eût couru de très-grans perils dans Misne. Ajoutez que si l'Abbesse avoit reçu ses visites si facilement, il n'eût pas été besoin d'enlever Catherine de Bore par adresse, pendant que les Superieures n'y pouvoient pas prendre garde. Ainsi l'on trouve quantité de contradictions entre la page 7 & la page 86 de Varillas. Enfin ces visites fréquentes sont fortement réfutées par les deux journées de chemin qui se trouvent entre le Couvent de Catherine de Bore, & la ville de Wittemberg. XI. *Il paroit par les prémieres Lettres de Luther, qui ont été données au public, qu'il avoit pensé à se marier dès le tems qu'il s'étoit séparé de la communion de l'Eglise.* C'est Mr. Varillas qui l'assûre; mais c'est une marque qu'il n'a jamais mis le nez dans ces Lettres-là. On y trouve manifestement que Luther ne songeoit à rien moins qu'au mariage durant les prémieres années de sa Réforme, & qu'il s'y détermina tout-d'un coup l'an 1525. N'ai-je pas montré qu'il vouloit marier à un autre sa Catherine? XII. *Les prémieres mesures qu'il prit avec Jean Frederic frere & successeur de l'Electeur décédé* (38), *furent qu'il lui permettroit d'épouser l'Abbesse.* Nouvelle bévue de Mr. Varillas. Jean Frederic n'étoit point frere de l'Electeur décédé, & ne lui succéda point. Celui qui lui succéda, se nommoit Jean, & étoit son frere: il fut pere de Jean Frederic, qui ne parvint à l'Electorat qu'en 1532. Il ne paroît point que Luther ait communiqué son mariage à l'Electeur Jean, occupé à la guerre des païsans; qu'il le lui ait, dis-je, communiqué avant que de le conclure. XIII. Enfin ces nôces ne furent point *si magnifiques, qu'elles ne diferassent en rien de celles des personnes les plus qualifiées de l'Empire* (39). Qui peut comprendre qu'un Historien si célèbre entasse un si grand nombre de telles fautes en si peu de mots! A peine y pourroit-on réüssir, si on le faisoit exprès & à gages.

(26) *Ci-dessus dans la Remarque (F), Citation (8).*

(27) Melanchth. Epist. ad Camerar. *apud Seckend.* pag. 17, num. 20. *Voiez aussi la Remarque (F), Citation (2).*

(28) Luther. Epist. pag. 319, *apud* Seckend. pag. 28, num. 10.

(29) *Cela est raporté par* Bavarus, *Tom. I*, pag. 229, *apud* Seckend. *Libr. III*, pag. 651, lit. a.

(30) *Son Testament est daté du 16 Septembre 1542: il avoit alors cinq Enfans vivans.*

(31) *Voiez* Seckendorf, *Livr. III*, pag. 651, lit. a.

(32) Varillas, Histoire de l'Heresie, *Livr. VI*, pag. 6.

(33) Luther. Epist. *Libr. I*, pag. 314, num. 24.

(34) *Citation (6).*

(35) *Voiez* Seckendorf, *Livr. III*, pag. 183, num. 22.

(36) Varil. Histoire de l'Heresie, *Livr. VII*, pag. 86.

(37) *Là-même*, pag. 37.

(38) *Il l'apelle Federic.*

(39) *Presque toute cette Critique de Mr. Varillas est empruntée de Mr. de Seckendorf, Histor. Lutheran. Libr. I*, pag. 273, 274.

des Suplémens très-curieux (K). Je ne pense pas que personne puisse me blâmer, si je publie dans cet endroit de mon Dictionaire une Lettre qui n'a jamais vu le jour, & qui avoit été écrite par Erasme, avant qu'il fût desabusé du faux bruit qui avoit couru que Catherine de Bore étoit accouchée peu de tems après ses nôces (L).

(K) *Mr. Mayer . . . a fait une Dissertation, qui me fournira des Suplémens très-curieux.*] C'est un Ecrit de 72 pages *in quarto*, intitulé *De Catharinâ, Lutheri Conjuge, Dissertatio*, & imprimé à Hambourg, l'an 1698. L'Auteur n'a rien oublié de ce qui pouvoit servir à une pleine instruction touchant l'Histoire de Catherine de Bore, & il raporte un detail exact & curieux des enfans qu'elle donna à Luther. Il marche toujours muni de très-bonnes preuves, & qui réfutent solidement les fausſetez de Cocleus, de Maimbourg, de Varillas, & de plusieurs autres Ecrivains. Il fait voir que l'exemple des huit Religieuses, qui sortirent avec elle du Couvent de Nimptschen (40), fut suivi bientôt après par seize Nonnes du Monastere de Widersleben dans le Comté de Mansfeld, & que ce fut le fruit de la bonne & saine doctrine que Luther avoit enseignée sur l'honnêteté du mariage, & sur l'iniquité des vœux monastiques (41); qu'il n'y eut dans tout cela aucune sorte d'enlévement, vu que ces filles étoient bien persuadées qu'elles pouvoient retourner au monde, & le vouloient bien (42); que Maimbourg a tort de pretendre que Luther n'osa épouser Catherine pendant que l'Electeur Frideric vécut, car pourquoi ce Prince eût-il condamné le mariage de Luther, après avoir bien permis que Velkirchius, Carlostad, & quelques autres Ministres, se mariassent (43)? & que l'on a parlé avec hyperbole de la beauté de Catherine. *Luther étoit devenu amoureux d'une Religieuse de qualité, & d'une beauté rare, qu'il avoit tirée de son Couvent.* Ce sont des paroles de Mr. de Meaux, que Mr. Mayer raporte (44); &, afin de faire voir qu'elles sont outrées, il produit la Taille-douce de cette femme. Il l'a fait tirer sur trois Portraits comparez ensemble, qui furent faits du vivant de Catherine, par Luc Cranachius, excellent Peintre (45), & l'un de ceux qui assistérent au festin nuptial de Martin Luther (46), c'est-à-dire au repas qui fut donné à petit bruit le jour des nôces; car au bout de quelques semaines, on fit un festin plus solennel, & plus pompeux, aux frais duquel le Senat de Wittemberg contribua quelque chose. *Senatus Witebergensis nonnulla ex publico ærario suppeditavit, ut videre est in Consiliis Witebergensibus, Parte IV, pag. 9.* Mr. Mayer nous renvoie à la page 22 de la IV Partie du *Consilia Witebergensia*, & au VI chapitre du *Defensio Lutheri defensa* de Jean Molerus contre Charles de Creutsen Jesuite de Prusse: il nous y renvoie, dis-je, pour y voir la réfutation de la calomnie qui avoit couru, & les excuses de ce que Luther s'étoit marié sans avoir fait publier dans une Eglise les annonces de son mariage. Ses ennemis divulguerent qu'il n'avoit agi avec cette précipitation, qu'à cause que Catherine se trouvoit grosse (47). Cela étoit faux (48). On voit ensuite dans la Dissertation de Mr. Mayer plusieurs preuves de l'amitié & de l'estime que Luther avoit pour son épouse. Elles sont tirées de ses Lettres, & l'on nous avertit d'y ajouter plus de foi qu'à une Lettre de Pontanus, écrite à l'Electeur de Saxe après la mort de Luther. Ce Pontanus accusoit d'orgueil Catherine de Bore, & d'avoir trop dépensé en bâtimens, & sur tout dans une métairie où son douaire lui avoit été assigné. *Huic itaque* (Luthero) *potius testi credamus quam* Pontano, *apud Seckendorfium lib. 3. pag. 651, qui in Literis post mortem Lutheri ad Electorem Sax. scriptis arguit eam animo fuisse elatiore & imperioso, tenacemque in victu domestico, etsi sumtuosam in ædificia, imprimis in prædium Zeulsdorf, quod ei in testamento dotalitii nomine Lutherus assignavit* (49). Quelques-uns ont pretendu que Luther s'étoit soumis à l'empire de son épouse, & ils ont cité les Lettres où il la nommoit son Seigneur. Mr. Mayer avoue qu'il a vu de telles Lettres; mais il soutient que ce n'étoit qu'un jeu d'esprit (50), & que Luther, qui avoit laissé à son épouse une pleine autorité de conduire le ménage, se réserva toujours les droits de mari. *Tu mihi persuades quicquid vis, totum habes Dominium. In œconomiâ quidem tibi concedo Dominium, salvo jure meo. Mulierum enim Dominium nihil boni unquam effecit* (51). Il a l'Original d'une Lettre où Luther se déclara fortement contre l'infirmité de ces maris qui se laissent maîtriser par leurs épouses, & anima l'un d'eux à réprimer l'insolence de sa femme (52). Voici un fait qui témoigne l'amitié conjugale de Catherine de Bore. Luther, voulant faire l'Exposition du Pseaume XXII, prit du pain & du sel, & s'enferma dans son cabinet, & y demeura pendant trois jours. Sa femme le cherchoit par tout, & se desoloit: elle frapoit à la porte, elle l'apelloit; & enfin, ne pouvant résister à sa douleur, elle fit enfoncer la porte, & le trouva méditant. Il se fâcha de ce qu'on interrompoit ses méditations sur un sujet si sacré, & d'une telle importance; mais enfin il ne put desaprouver les soins & les inquiétudes de sa femme (53). Elle témoigna sa tendresse & sa constance en même tems, avec un très-grand éclat, dans une maladie qu'il eut l'an 1527, qui fut si grande & si dangereuse, qu'il fit son Testament, & qu'il dit adieu à sa femme & à son fils (54). Notre Catherine passa la prémiere année de son veuvage à Wittemberg, quoi que son mari lui eût conseillé d'aller ailleurs. Mr. Mayer la justifie de cette desobeissance (55). Elle sortit de Wittemberg l'an 1547, lors que la ville se fut rendue à Charles-Quint. Elle avoit reçu avant cela un présent de cinquante écus de Christien III, Roi de Dannemarc; & comme l'Electeur de Saxe & les Comtes de Mansfeld lui firent sentir de bonnes marques de leur libéralité, elle eut le moien de s'entretenir commodément avec sa famille, ces assistances étant jointes aux biens que Luther lui avoit laissez. Elle retourna à Wittemberg, après que la ville eut été rendue à l'Electeur, & y vécut paisiblement, jusques à ce que la peste l'aiant fait résoudre d'en sortir l'an 1552, elle vendit ce qu'elle y avoit, & se retira à Torga, bien résolue d'y finir ses jours. Un accident du voiage lui fut funeste: les chevaux s'étant cabrez, elle sauta du chariot, & tomba, & se fit beaucoup de mal; desorte qu'elle mourut peu après (56) à Torga, le 20 de Décembre 1552. Elle y fut enterrée dans la principale Eglise, où l'on voit encore aujourd'hui son Tombeau, & son Epitaphe. L'Académie de Wittemberg, qui étoit alors à Torga (57), fit un Programme public concernant la Pompe funebre (58). On le trouve tout entier dans l'Ecrit de Mr. Mayer, & il avoit été imprimé l'an 1553 *in Intimationibus Witebergensibus* (59). Je l'avois lu au feuillet 441 & 442 d'un Livre imprimé à Wittemberg, l'an 1560, in 8, & intitulé: *Scriptorum publice propositorum à Professoribus in Academiâ Witebergensi, ab anno 1540, usque ad annum 1553. Tomus primus.*

(40) *Nimptschense Cœnobium* (de l'Ordre de Cîteaux) *Misnæ situm.* Mayer, Diss. de Lutheri Conjuge, p. 18.

(41) *Idem, ibid. pag.* 14.

(42) *Ibidem, pag.* 14.

(43) *Ibidem, pag.* 19.

(44) Mayer, Diss. de Lutheri Conjuge, pag. 21. Il cite l'Histoire des Variations, Tom. I, pag. 42.

(45) *Ibid. pag.* 22.

(46) *Ibid. pag.* 24.

(47) *Voiez* Lindanus, de voto Virginitatis, pag. 18.

(48) *Voiez la Remarque* (F).

(49) Mayer, pag. 85.

(50) *Quis non videt, genus præsertim hoc viri non ignarus, hæc jocanti fere ab illo facium?* Mayer, Dissert. de Lutheri Conjuge, pag. 16.

(51) Luther. *apud* Mayer. *ibid. pag.* 17.

(52) *Monsr.* Mayer *rapporte cette Lettre, ibidem, pag.* 17, 18.

(53) *Ibidem, pag.* 59. *Il cite* Reinhard *Bakius ad Psal.* XXII.

(54) Mayer, de Lutheri Conjuge, *pag.* 59 *& seq.*

(55) *Ibid. pag.* 60.

(56) *Au bout d'un peu plus de trois mois. Voiez le Programme funebre.*

(57) *La peste de Wittemberg en étoit cause.*

(58) Mayer, Dissert. de Lutheri Conjuge, *pag.* 60 *& seq.*

(59) *Idem, pag.* 69.

(L) *Je raporterai une Lettre, écrite par Erasme, avant qu'il fût desabusé du faux bruit des couches de Catherine de Bore peu après ses noces.*] Elle fut écrite à un Homme illustre, savoir à Nicolas Everard, Président du Haut Conseil de Hollande à la Haie. J'en ai vu l'Original, qui est en très-bon état: le cachet d'Erasme, avec le *Deus Terminus*, & le *nulli cedo*, y paroissent dans leur entier. Mr. de Wilhem, Conseiller à la Cour de Brabant (60), a eu la bonté de me montrer cette Lettre originale, & de m'en donner une Copie, que j'ai moi-même collationnée à l'Original. J'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de la trouver imprimée dans cet endroit de mon Dictionaire, puis que personne ne l'avoit encore donnée au public.

S. P. Ornatissime Præses, Solent Comici tumultus ferè in matrimonium exire, atque hinc subita rerum omnium tranquillitas. Verum hanc catastrophen plerumque nunc habent Principum Tragœdiæ, non admodum lætam populo, sed tamen bellis positurum. Malebat ille compilare quam venire. Similem exitum habitura videtur Lutherana Tragœdia. Duxit uxorem monachus monacham; & ut scias nuptias prosperis avibus initas, diebus à decantato hymenæo fermè quatuordecim enixa est nova nupta. Lutherus nunc mitior esse incipit, nec perinde sævit calamo. Nihil est tam ferum, quod non cicuret uxor. Ego sedulo hortor utramque partem, ut æquis conditionibus jungant fœdus, & insana prælia dirimant. Vis scire quantum proficiamus? Quantum soleat is, qui inter duos armatos irâ utrinque furentes intercedens dirempturus, & utrinque vulneratur. Opinor te legisse Apologiam meam adversus Sutorem. Quis crediderit tam stupidum animal latere inter Theologos & Carthusianos? Et tamen hoc portentum habet Theologos applaudentes. Jam venduntur istius desultoris (61) libri Jodoci Clithovæi, quæso ut legas in Annotationibus 3. libri cap. primum, num. 3. nam Beda Lutheris indicavit, cum locum eo me perimere; quod si verum, quis non intelligit in illo pediculoso capite nullam esse micam sanæ mentis? Et tamen hujusmodi nebulones Luterus armavit in me. Nullum video finem nisi si quis Deus à machinâ, quod ajunt, apparens, fabulam explicet. Luterana factio nunquam sustulit majores spiritus. Et altera pars adeo nihil remittit, ut indies astringat priora vincula. Habent novum dogma, sed simpliciter insanum; totos hos tumultus exortos ex Linguis & bonis literis. Hoc jam Principibus aliquot persuaserunt. Quoniam te videre aliter non licet, per literas saluto. Delphinum amisimus ante diem. Hic longè supra centum millia rusticorum interfecta sunt, & quotidie sacerdotes capiuntur, torquentur, suspenduntur, decollantur, exuruntur. Non nego necessarium remedium, quamvis immite, sed Germani magis nocimus malefacta punire quam excludere.

Tibi, uxori tuæ, cuique liberis precor omnia læta.

Qui has reddet est Franciscus Delft, quondam convictor meus, juvenis honesto loco natus, moribus mirè civilibus. Quem cupio ut digneris cognoscere.

Datum Bas. pridie Natal. Domini, an. 1525.

ERASMUS ROT. verè tuus.

Ex tempore manu propria.

Non vacabat relegere, ignosce.

(60) *Je parle amplement de lui dans la Remarque* (F) *de l'Article* WILHEM.

(61) *Il y a* desultoris *dans la Copie. Monsr. de Wilhem m'a dit qu'aucun de ceux qui ont aidé à déchiffrer l'Original, n'a pu venir à bout de ce mot. Je conjecture à tout hasard, qu'il faut lire* dehortatoris.

BOREE, en Latin *Boreas*, l'un des quatre vents cardinaux (*a*), & l'une des Divinitez du Paganisme, étoit fils d'Astræus & de l'Aurore (*A*), & avoit son siege dans la Thrace

(*a*) *Celui qui souffle du Septentrion.*

(*A*) *Il étoit fils d'Astræus & de l'Aurore.*] Natalis Comes avoue qu'il n'a jamais lu que les Inventeurs des Fables aient dit quels furent le pere & la mere de Borée, *Boreas à quibus parentibus ortus sit fabularum inventores non tradiderunt, quod* ego

ce (*B*). Pindare le nomme le Roi des vens (*b*). „ Je pense avoir leu qu'on luy donna droit de „ bourgeoisie en une ville de Grece. J'ay encore leu, qu'on luy bastit des Temples, & qu'on „ luy ordonna des sacrifices en une autre ville : une fois, pour avoir coulé à fond une Flotte des „ ennemis ; & une autre fois, pour avoir jetté de la poussiere aux yeux a une Armée de terre de „ ces mêmes ennemis. Si je ne me trompe, il fut appellé solemnellement, & par Décret public, „ le gendre des Atheniens, à cause de sa femme Orithie, qui estoit Athenienne (*c*) ". L'Auteur, dont j'emprunte ces paroles, & dont j'indiquerai les sources (*C*), fait une Remarque sur ce qu'Orithye ne se plaignit point de la froideur d'un tel mari (*D*) : mais cette Remarque est plus jolie que solide ; car Borée, quelque froid qu'on le fasse, étoit fort ardent en fait d'amour (*E*).

(*b*) Pindar. Od. IV Pythion.

(*c*) Balzac, Entret. V, Chap. II, pag. 80.

Il

ego legerim (1) ; & cependant il avoit esté Hesiode, qui raconte que le Dieu Astræus, aiant couché avec la Déesse Aurore, engendra les quatre vens (2). Voici les trois Vers qu'il raporte :

> *Ἀστραίῳ δ' Ἠὼς ἀνέμους τέκε καρτεροθύμους,*
> *Ἀργέστην Ζέφυρον, Βορέην τ' αἰψηροκέλευθον,*
> *Καὶ Νότον, ἐν φιλότητι θεὰ θεῷ εὐνηθεῖσα.*
> *Astræo verò Aurora ventos peperit magnanimos,*
> *Argestea, Zephyrum, Boreamque rapidum,*
> *Et Notum, in amore cum deo dea congressa* (3).

Marquons ici une faute de Mr. Hofman. Il dit que le vent Borée étoit fils d'Astræus, selon quelques-uns ; ou de Strymon, selon quelques autres. Ce n'est pas ainsi qu'il se faloit exprimer : il faloit dire qu'il y a des gens qui ont soutenu que le ravisseur d'Orithye n'étoit pas le vent Borée, mais le fils de Strymon. *Ἡσαγόρας δὲ ἐν τοῖς Μεγαρικοῖς τὸν τὴν Ὠρείθυιαν ἁρπάσαντα Βορέαν υἱὸν Στρυμόνος φησὶν εἶναι οὐ τὸν ἄνεμον. Hesagoras in Megaricis Boream à quo capta Orithya filium fuisse ait Strymonis, non vero ventum* (4).

(*B*) *Il avoit son siege dans la Thrace.*] Une infinité d'Auteurs ont dit cela : vous trouverez là-dessus quantité d'Autoritez dans le Dictionaire de Lloyd (5), & dans le docte Commentaire de Mr Spanheim sur Callimaque (6). L'origine de cette Hypothese est que les Poetes qui ont parlé de ce vent demeuroient dans un País qui avoit la Thrace au Septentrion. Je parle des Poetes Grecs. Les Latins, gens imitateurs des Phrases & des Epithetes de ceux-là, ont donné au vent Borée la même patrie, quoi qu'ils n'en eussent pas la même raison. Lisez ces paroles de Mr. Dacier : elles sont tirées de son Commentaire sur le *Thracio bacchante magis sub interlunia vento* (7). „ Horace parle à la maniere des Grecs, qui apellent le Borée, ou l'Aquilon, „ *Thracium*, parce qu'il leur venoit de Thrace ". Je croi que l'on eût bien fait de commenter de la sorte cet endroit du même Poëte, *nunc mare, nunc sylvæ Threicio Aquilone sonant* (8), sans prétendre que „ le Borée, ou l'Aquilon, „ c'est-à-dire, le Nord-Nord-d'Est, étoit véritablement vent „ de Thrace pour les Romains comme pour les Grecs, car „ la Thrace s'etendoit fort loin (9) ". Je ne saurois croire qu'Horace ait eu en vue, ni la grandeur de ce païs-là, ni la subdivision des vens. Il ne songeoit qu'à copier l'Epithete Greque du vent septentrional ; & l'on pourroit ici lui faire la même critique, que sur cet endroit de l'Ode XII du IV Livre : *jam veris comites, quæ mare temperant, impellunt animæ lintea Thraciæ* (10). Je ne crois pas devoir omettre ce Passage de Balzac, puis qu'il est critique. „ Cet „ Aquilon originaire de Thrace fait des courses & des voya„ ges par toute la terre : mais s'il en faut croire nostre „ homme d'Afrique, qui parle *des pierres & du fer*, tant „ son stile est raboteux & dur, il fait particuliérement sa „ demeure au Pont-Euxin. A combien de lieues de la „ Thrace ? je vais présentement le demander à la Carte. „ Tant y a que l'Aquilon habitera pour cette heure le „ Pont-Euxin, *Ubi dies nusquam patens, sed nunquam liber, „ unus aer, nebula, totus annus, hibernum, omne quod fla„ verit Aquilo est.* On en passant prenez garde, je vous „ prie, s'il n'y a point une espece de contradiction en ces „ mots de *Nebula* & d'*Aquilo* ; car, à mon avis, ils ne „ peuvent pas bien compatir ensemble (11) ".

(*C*) *J'emprunte ces paroles de Balzac : j'en indiquerai les sources.*] Il y a des Livres, où il est permis, & même louable, de ne nommer point les Auteurs de qui l'on a pris ce que l'on allegue. Cela est fort commode pour un Ecrivain qui a de la vanité ; car ces termes vagues, *j'ai lu quelque part, un certain Auteur raporte, &c.* donnent une idée avantageuse : on s'imagine que celui qui parle de la sorte ne le feroit point s'il s'agissoit d'un Ouvrage connu des autres Savans. On croit donc qu'il a trouvé ce thresor dans un Manuscrit très-rare. En un mot, si Balzac eût dit, *j'ai leu dans Pausanias, ou dans Herodote*, il ne se fût point rendu si recommandable à ses Lecteurs. Pour moi, qui cherche principalement à satisfaire la curiosité de ceux qui me lisent, je nomme toûjours les Auteurs de qui je prens ce que je raporte, & je tâche même de decouvrir d'où les Modernes ont tiré ce qu'ils alleguent. J'ai pu en venir à bout à l'égard de ce Passage des Entretiens de Balzac (12).

I. Elien observe que les habitans de Thurium, aiant été délivrez d'un grand péril par une tempête qui ruina la Flote de leur ennemi (13), offrirent des sacrifices au vent Borée, qui avoit fait ce ravage ; & lui conférerent la bourgeoisie de leur Ville. Ils lui assignérent une maison, avec un revenu fixe, & célébrérent tous les ans un jour de culte en son honneur (14).

II. Les Megalopolitains lui consacrérent un Temple, où

(1) Natal. Comes, Mythol. Lib. VIII, Cap. XI, pag. 861.

(2) Idem, ibid. Lib. VI, Cap. II, pag. 552.

(3) Hesiodus, in Deor. Generat. Vers. 378, pag. 116.

(4) Schol. Apollonii in Lib. I, Vers. 212.

(5) Au mot Boreas.

(6) Ezech. Spanhemius in Callimachum, pag. 213, 214, 444, 206.

(7) Horat. Od. XXV Libri I.

(8) Idem, Od. XIII Epod.

(9) Dacier sur Horace Tom. V, pag. 260, 261 Edit. de Hollande.

(10) Voiez l'Epitre XXIV du II Livre de Mr. le Fevre.

(11) Balzac, Entretiens, Chap. II, pag. 80, 81.

(12) Celui que j'ai raporté dans le corps de cet Article, Remarque ci-dessus Citation (c).

(13) C'étoit Denys le Tyran.

(14) Ælian. Diversar. Histor. Lib. XII, Cap. LXI.

ils lui offroient des sacrifices un certain jour de l'année ; & il n'y avoit point de Divinité, qu'ils honorassent plus que celle-là. C'étoit en reconnoissance d'un grand secours qu'ils en reçurent, lors qu'Agis Roi de Lacedemone assiegeoit leur Ville. La machine des assiegeans bâtoit la muraille avec tant de force, que sans doute la breche eut été fort grande le lendemain ; mais il s'éleva un vent septentrional, qui renversa cette machine. C'est ce que Pausanias raconte (15).

III. Herodote nous aprend qu'un Oracle aiant ordonné aux Atheniens d'apeller leur gendre à leur secours, ils invoquérent Borée ; car comme il étoit marié avec Orithye fille d'Erichthée leur Roi, ils le prirent pour leur gendre. C'est pourquoi, la Flote de Xerxes étant abordée à la côte de Magnesie, ils implorérent par des victimes & par des prieres l'assistance de ce vent, & celle de son epouse : &, comme ils se persuadérent que la tempête qui maltraita cette Flôte fut un effet de ce culte, ils firent bâtir un Temple à Borée sur les bords de l'Ilisse (16). Ils crurent que les mêmes Divinitez avoient déjà fait perir la Flôte des Perses, proche le mont Athos (17). Je n'ai pu encore trouver l'Auteur qui parle du grand service que ce vent rendit aux Grecs, en *jettant de la poussiere aux yeux d'une Armée* des Perses. J'ai bien lu dans Xenophon, que les Grecs, qui repassérent l'Euphrate après la défaite du jeune Cyrus, souffrirent beaucoup de froid à cause que le vent Borée leur donnoit sur le visage ; mais qu'il s'apaisa dès qu'on lui eut fait un sacrifice selon le conseil d'un devin (18). Notez qu'Apollonius representa aux Atheniens, que Borée étoit leur proche parent (19). Balzac eût pu ajouter, que l'on juroit à Athenes par la Divinité de Borée, & que l'on y celebroit sa fête avec beaucoup de solennité, & en faisant bonne chere (20). Casaubon va nous l'aprendre dans son Commentaire sur ces paroles de Matron *ὧν καὶ Βορέης ἡράσσατο πορτουλακάων*, quarum dum coquerentur, sive recens coctarum vel Boreas poterat attici desiderio (21). „ *Sensus autem est ; adeo bonos panes illos aut placentas fuisse, ut „ etiam Borealia celebrantibus appeti potuerint. Moris fuit „ Athenis Boreæ sacra facere, demerendi illius gratia. Magna „ solennitate ei dies celebrabatur, atque in primis lautis opiparisque epulis. Βορεάζειν hoc dicebant & Borearum superstitionis hujus ritum. Hesychius Βορεασμοί, Ἀθήνησιν ἑορτὴ τοῦ Βορέου ἑορτὰς καὶ γονὰς* (malim *ἀοιδοὺς*) *ποιοῦσιν. ἐκαλοῦντο δὲ Βορεασμοί. Videtur dicere rhapsodas horum „ sacrorum fuisse apellatos Boreasmos. Ego arbitror Βορεασμοὺς „ id esse quod jam diximus : at qui superstitionis hujus sacra „ concelebrarent, eos esse dictos Βορεαστὰς, ut εἰκαδιστὰς, νουμηνιαστὰς, & similes* (22) ". Castellan n'a point parlé de cette fête (23) ; mais Fazoldus ne l'a pas oubliée (24). Je finis par dire qu'il est fait mention de l'Autel du Dieu Borée dans un Dialogue de Platon (25) : on y trouve même qu'il fut bati où l'on croioit qu'Orithye avoit été enlevée. Nous ferons ci-dessous (26) une réflexion sur cette sotise des Atheniens.

(*D*) *Orithye ne se plaignit point de la froideur d'un tel mari.*] Balzac, après les paroles que j'ai raportées dans le corps de cet Article, continue de cette façon : „ Sur quoy un *Seigneur Docteur*, que j'ay céans depuis quelques mois, à „ qui j'ay communiqué de vos Observations, vous prie „ de considerer que les femmes de ce temps-là estoient „ bien plus retenues & plus endurantes que celles de ce „ temps-cy ; & que si une Orithie d'aujourd'huy avoit es„ pousé un mary aussi froid que le vent de Bise, elle l'ac„ cuseroit d'impuissance dès le lendemain de ses Nopces, „ & présenteroit requeste pour la dissolution de son ma„ riage. La Dame d'Athenes néantmoins ne s'est point „ plainte à l'Aréopage, n'a point eu d'Advocat qui ait al„ légué le titre *de frigidis*, n'a point fait mauvais ménage „ avec Borée, ou autrement avec Aquilon (27) ".

(*E*) *Borée étoit fort ardent en fait d'amour.*] Qu'il soit permis à Balzac de faire des railleries sur l'impatience des femmes modernes, on ne s'y opose pas ; mais on demande qu'il ne prenne point la liberté de fortifier ses Observations par les éloges de la patience d'Orithye ; car cette Dame n'avoit nul sujet de faire valoir cette qualité. Personne, non pas même Jupiter, ne surpassoit le vent Borée en chaleur de tempérament. La pauvre Europe enlevée ne l'eut pas plutôt invoqué pour en être secourue, qu'elle retracta ses prieres : elle fit réflexion que l'un valoit l'autre, & qu'elle ne gagneroit rien au change. Voici sa plainte : *Au milieu des flots, sur le dos de son Amant, ainsi que* Nonne *le raporte dans le premier Livre de ses Dionysiaques* : O undæ, ô littora, mutæ undæ, surda-que littora, meas audite preces, me-que huic subtrahite Tauro. Tu que, Borea, penna me subleva mei. At verò tacera, quem appellas, cujus imploras auxilium, ad quem confugis ? nempe ad eum qui

(15) Pausan. Lib. VIII, pag. 266, & 258.

(16) Riviere d'Athenes.

(17) Herodot. Lib. VII, Cap. CLXXXIX.

(18) Xenophon, de Cyri Exped. Lib. IV, pag. 248.

(19) Philostrat. in Vita Apollonii, Lib. IV, pag. 167.

(20) Libanius, Declam. XX.

(21) Matron, apud Athenæum Lib. IV, Cap. V, pag. 134.

(22) Casaub. in Athen. Lib. IV, Cap. V, pag. 254.

(23) In Tractatu de Festis Græcorum.

(24) Fazoldus, in Ieroiogia, pag. 134.

(25) Plato, in Phædro, circa init. pag. 1218.

(26) Dans la Remarque (G).

(27) Balzac, Entret. V, Chap. II, pag. 80, 81.

Il eut un assez bon nombre d'enfans, & entre autres Zetes & Calaïs, dont je donnerai l'Histoire (*F*). Les Megalopolitains l'honoroient comme leur principale Divinité (*d*). J'en parle dans les Remarques, comme aussi du culte que les Atheniens lui rendoient (*e*). Il y a quelques variations sur les circonstances de l'enlevement d'Orithye (*G*). L'Anonyme, qui publia une Traduction Françoise de l'Aristée de Virgile (*f*) avec des Notes, l'an 1668, debita beaucoup de

(*d*) *Voiez la Remarq.* (C), *Num. II.*

(*e*) *Voiez la même Remarque, Num. III.*

(*f*) *C'est un épisode des Georgiques.*

qui Nympham Orithyiam rapuit, qui sic effusus est in Venerem, ut magis nemo. *Et certes, ce qu'Homere dit dans le vingtiéme Livre de son Iliade* (28) *confirme bien ces dernieres paroles d'Europe. Erant Erichthonio Regi Dardaniæ Equæ ter mille, quæ circa paludes pascebantur. Eas ut vidit Boreas, ut peperit, ut malas eum absolüit amor. Equi speciem induit, salitque feminas, & ex iis suscepit pullos duodecim, currere sic pernices, ut summas aristas non læderent* (29). Notez que la Traduction qu'on voit ici n'est point literale. Il est pourtant vrai qu'Homere dit que Borée aima les cavales d'Erichthonius: & que prenant la figure de cheval, il les couvrit, (c'est-à-dire quelques-unes,) & en eut douze poulains, &c. Casaubon ne devoit pas dire que ces cavales apartenoient à Dardanus (30). Mr. Hotman a commis la même faute. On a dit expressément & nommément, qu'Orithye fut fort contente de son ravisseur, & qu'elle ne le trouva point cruel: *crudelem & Boream rapta Orithyia negavit* (31). Mariée tant qu'il vous plaira à un mari froid, elle accoucha promtement de deux jumeaux:

(28) *C'est au Vers 221.*

(29) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 106 *Edit. de Lion, en* 1668.

(30) Casaubon. in Athen. *pag.* 854.

(31) Propert. Elegi. XVI *Libri II.*

Dum volat arserunt agitati fortius ignes
Nec prius aëra cursus suppressit habenas
Quam Ciconum tenuit populos & mœnia raptor.
Illic & gelidi conjux Actæa tyranni
Et genitrix facta est, partusque enixa gemellos (32).

(32) Ovid. Metam. *Lib. VI, Vers.* 709.

Il sentoit croître son feu par la vitesse de son vol: il faut donc croire qu'il ne mit pas beaucoup de tems à son trajet; & aussi Ovide ne lui donne pas trop de patience, lors qu'il supose que le mariage ne fut consommé que dans la Ville où le ravisseur faisoit sa demeure. Mais d'autres assûrent qu'il ne tarda pas tant à contenter son amour. Ils prétendent qu'en volant sur la mer il découvrit une plaine couverte de fleurs, qui lui parut propre à lui servir de couche nuptiale, & qu'il s'en servit à cette fin. Lisez ce qui suit:

Hic miserô rerum infestat crudelis, & asper.
At prædæ, & facilis, & rapta conjuge mitis.
Namque per aërias Ponti dum præterit oras
Vota ferens, vidit procul in convalle remotâ
Planitiem viridi late florescere campo.
Admonuit locus optato cum conjuge noctis.
Depsit, ac molli lacrymantem amplexus in herbâ,
Explevitque sinus, manusque implevit amantis,
Illa oculos ab humo vix auxit tollens
Flevit, non insolito conjux solatur honore.
Hic ego pro lacrymis florum, gratusque memorque,
Nocturnos spargam rores, eo pramia sumo.
Debeat hoc rapta pontus memor Orithyia.
Subrisit, teneramque genis suffudit honorem
Læta viri dictis, & tanto munere conjux.
Ille novam sensit labi per pectora flammam,
Optatos repetens somnos, molliaque quæsit
Lenit accensum complexu conjugis ignem.
Sæhibet & Boreas calido contrarius Austro, &c. (33).

(33) Jovianus Pontanus, *de Meteoris, cap. de Pruinis & Rore, folio* 123 *verso.*

Apollonius prétend que le ravisseur jouït d'Orithye sur le bord d'une riviere de Thrace (34), & qu'il la couvrit d'une nue (35). Ne vous imaginez pas que les Poëtes aient choqué le vraisemblable, quand ils ont représenté le même Dieu fort amoureux & tout couvert de glaçons:

(34) *Nommée Ergine.*

(35) Apollon. Argon. *Libr. I, Vers.* 216.

Nunc gelidus siccâ Boreas bacchatur ab Arcto (36).

(36) Ovidius, Eleg. II ℣. 20. *Libri I* Tristium.

Thracius hoc Boreas scopulos immitia regna
Solus habet, semperque rigens nunc littora . . . ;
Atque ubi se terris glacialis fundit ab uncto (37).

(37) Silius Ital. *Libr. I.*

Cum gravis armatur Boreas, glacieque minaci
Hispidus, & Getica concretus grandine pennas (38).

(38) Claudian. de Raptu Proserp. *Libr. I, Vers.* 70.

L'Histoire ne nous aprend-elle point que l'amour regne dans les climats les plus glacez? A cet égard-là, toutes les zones de la terre sont torrides, comme je l'ai dit ailleurs (39). *Pourquoi* Borée *n'aimeroit-il pas, puisque Neptune a bien aimé au milieu de toutes ses ondes? Pourquoy n'auroit-il point d'amour, puisque Pluton en a bien eu jusques dans le sejour des manes? Pourquoy ne ressentiroit-il pas les effets de cette passion, puisque Polypheme les a pû ressentir dans sa caverne?*

(39) *Dans la Remarque* (*I*), *de l'Article* Ebneru, *Num. VI.*

Omnia vincit Amor.

L'Amour surmonte tout: il n'est rien qui luy résiste. Il se joue des lions comme des moineaux, & triomphe aussi bien au Pont-Euxin, que dans la France. Properce le dit en un mot:

Hic Deus & terras, & maria alta domat.

Et Guarini, *dans la prémiere Scene du prémier Acte de son Berger fidelle* (40). L'Auteur que je cite rapporte tout le Passage du Pastor Fido: j'y renvoie mon Lecteur. *Ce galant,* ajoûte-t-il (41), en parlant de nostre Borée, *est de bonne trempe. Quoy qu'il brûle d'amour, il est d'intelligence avec le froid & la neige.*

(40) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 47.

(41) *Là-même, pag.* 110, 111.

Scit navibus servare fidem.

Et comme dit Virgile,

Boreæ penetrabile frigus adurit.

On peut donner pour une preuve de la sensibilité de Borée sur le chapitre de l'amour l'emportement qui le poussa à briser contre un rocher une maîtresse qui lui avoit préféré Pan. Citons encore le même Auteur, puis qu'aussi bien le faudra-t-il critiquer en quelque chose. *Orithye fut sage,* dit-il (42), *de ne témoigner point de regret d'avoir été enlevée: car elle avoit affaire à un étrange ravisseur, que l'eût bien pû froisser à quelque rocher, comme il fit la belle Pays, au raport de* Pausanias (43). *Ecoutez ce qu'en dit* Achille Bocchius, *dans ses Emblemes.* Il raporte tout du long les Vers de ce Bocchius: vous en trouverez le sens dans ce Passage d'un Commentateur de Properce: *Vere amissa* pinus Arcadio Deo, *ut pote quem Borea amatori item suo, tunc quum puella adhuc esset, longè præferret, unde Thraa ille injuria impatiens deprehensam forte solam spatioso campo, saxo allisit, quam misericorditer moribundam exceptam intra gremium suum tellus in arborem cognominem commutavit, cujus frondibus postea tempora præcinctus semper spectatus est Arcadiæ Deus. Quæ fabula exstat apud Constantinum Geopon.* 21, *& tangitur à Nonno in Dionys.* (44). Si je voulois dire avec Mr. Hotman, que Borée fut amoureux du beau garçon Hyacinthe, qu'Apollon aimoit aussi, j'aurois un second exemple de la jalousie furieuse de ce ravisseur d'Orithye: car chacun sait que le rival d'Apollon fut si enragé de n'avoir pas la préférence, qu'il fit mourir Hyacinthe, en lui repoussant sur la tête le palet qu'Apollon avoit jetté. Mais Mr. Hotman s'abuse; ce fut le vent Zephyre, & non pas le vent Borée, qui fit ce coup-là (45). Notons que cet Ecrivain fait une autre faute, en nommant *Erichthonius*, au lieu d'*Erechtheus*, le pere d'Orithye.

(42) Notes sur l'Aristée, &c, *pag.* 102.

(43) *Il n'est pas vrai que* Pausanias *parle de cela.*

(44) Dousa *filius in not. ad Vers.* Propertii Eleg. *XVIII Libri I, Vers.* 20, *&* Arcadio Pinus amata Deo.

(45) *Voiez* Palæphatum *Cap. XLVIII;* Lucian. *in* Dialog. Mercurii & Apollinis, Philostrat. *in* Hyacintho Tzetzes, *Chil. I, Cap. XI.*

(*F*) *Il eut . . . entre autres enfans, Zethes & Calaïs, dont je donnerai l'Histoire.*] Ils étoient jumeaux, & les prémiers nez d'Orithye, selon Ovide; mais selon d'autres (46), ils naquirent aprés Chione, Chtonie, & Cleopatre, leurs sœurs. Ils furent du nombre des Argonautes, & ils rendirent un très-grand service à leur beau-frere Phinée (47): ils donnerent la chasse aux Harpies, qui le tourmentoient cruellement; car elles enlevoient tout ce qu'on portoit sur sa table, & si elles y laissoient quelque chose, elles l'infectoient d'une puanteur horrible. Ils les poursuivirent jusques aux Isles Strophades, & ils les eussent tuées, si une voix inconue ne le leur eût défendu de la part des Dieux (48). „ Dans les jeux qu'Acaste fils de Pelée célébra, où tous „ les Argonautes se trouvérent, Zethe & Calaïs furent vic„ torieux: *In ludis quos fecit Acastus Peliæ filius, vicerunt Ze„ thus Aquilonis filius dolichodromo, Calais ejusdem filius diau„ lo*". Je tire cela des Notes sur l'Aristée de Virgile. Le Passage Latin est d'Hyginus, au Chapitre CCLXXIII. *Ils furent tuez,* continue l'Auteur de ces Notes, *par Hercules, en l'Isle de Tenos, aux obseques du Roy Pélias, pour avoir pris la querelle de Tiphys, le Patron du navire Argo contre Telamon, qui vouloit que l'on attendît Hercules, qui s'estoit éloigné d'eux, pour chercher son cher Hylas. Les Dieux touchez de leur mort les convertirent en vents, qui pour l'ordinaire precedent de huict jours le lever de la Canicule, d'où ils sont appellez προδρομοι, comme qui diroit précurseurs. Toutefois* Hyginus, *au Chapitre quatorziéme, dit qu'ils furent inhumez, & que l'on void leur Sepulchre s'émouvoir au souffle de leur pere* (49). On donne d'autres raisons de la colere qui porta Hercule à les tuer (50); mais on ne dit rien d'un sujet de jalousie qui l'irrita peut-être plus que toute autre chose. Properce raconte que ces deux freres, s'étant aperçus qu'Hylas le mignon d'Hercule alloit chercher à l'écart une fontaine, le poursuivirent, & le caresserent passionnément (51).

(46) Scholiast. Apollon. in *Libr. I, Vers.* 211. *Voiez aussi* Apollodore, *Livr. III, pag.* 246.

(47) *Il avoit été marié avec* Cleopatre.

(48) *En Valer. Flacco, Libr. IV.*

(49) Notes sur l'Aristée de Virgile, *p.* 141. *L'Auteur a copié ceci de Vigenere sur le* Glaucus le Pontique *de* Philostrate, *pag.* 741, 742, *du I Tome in* 4. *La source est dans* Apollonius, Argon. *Livr. I, Vers* 1300 *& suivans.*

(50) *Voiez* Natalis Comes, Mythol. *Libr. VIII, Cap. XI, pag.* 803, 804. *Il a puisé dans le* Scholiaste d'Apollonius, *Libr. I.*

(51) Propert. Eleg. *XX Libr. I.*

Callimaque a fait mention de trois filles de Borée, qui porterent des offrandes à l'Isle de Delos (52). Il les nomme Oupie, Loxo, & Hecaerge. On dit aussi que l'enlévement d'Orithye n'est pas le seul acte de cette espece que Borée ait commis: on prétend qu'il enleva Chloris, fille d'Arcturus, & qu'il en eut une fille. *Memoriæ proditum est à Cleanthe, in primo Libro de Montibus, Boream rapuisse Chlorim quoque Arcturi filiam, atque illam in collem Niphatem asportasse, qui postea Thorus Boreæ vocatus fuit, antequam diceretur Caucasus, de qua filiam suscepit Hyrpacem* (53). Voiez la Remarque (*H*).

(52) Callimachi Hymn. in Delum, *Vers.* 292.

(53) Natalis Comes, Mythol. *Libr. VIII, Cap. XI, pag.* 864.

(*G*) *Il y a quelques variations sur les circonstances de l'enlévement d'Orithye.*] Les uns disent qu'elle étoit au bord de la riviere d'Ilisse, quand elle fut enlevée. C'est le sentiment d'Apollonius (54), de Pausanias (55), & de Denys Periegete. „ *Tzetze* suit ce sentiment dans ses Chiliades. „ Toutefois, *Kerile* dit que ce fut au bord de la fontaine „ Céphise, & *Simonide* auprès du fleuve Brilisse (56)". L'Auteur, dont j'emprunte ce Passage, avoit puisé dans Natalis Comes. Il auroit dû prendre garde que l'Original ne dit point que Brilisse fût un fleuve. On n'y voit que ces paroles: *Simonides tamen Poeta non ab Ilisso, sed à Brilisso rapuam fuisse Orithyiam putavit* (57). Cela est tiré du Scholiaste

(54) Apollon. Argon. *Libr. I, pag.* 216.

(55) Pausanias, *Libr. I, pag.* 17.

(56) Notes sur l'Aristée de Virgile, *pag.* 101, 102.

(57) Natalis Comes, Mythol. *p.* 864.

de Recueils touchant l'Histoire & les qualitez de ce vent, & en particulier sur la violence qui lui est propre, & qu'Ovide décrit si bien (g). Celui qui le nomme *artisan des naufrages* (h), garderoit cette épithete pour d'autres vens, s'il vouloit s'accommoder à ce qui se passe dans la Manche, & sur les côtes du Païs-Bas. Ce n'est point le vent Borée que l'on y craint, mais le Nord-Ouest, ou le Sud-Ouest: ce sont là les deux artisans des naufrages. Je fais cette Observation, afin de montrer que les Poetes, imitateurs trop serviles de l'antiquité, nous donnent souvent des Descriptions peu convenables à leurs païs

Je dois ajouter à ce que j'ai déja dit une Observation sur un Passage de Natalis Comes (*H*), que j'ai raporté à la fin de la Remarque F de cet Article.

(g) Ovide, Metam. Libr. VI, circa fin.

(h) Voiez Balzac, Entretien XXXVI, pag. 381.

liaste d'Apollonius. Voici ce qu'il dit: *τὴν δὲ Ὠρείθυιαν Σιμωνίδης ἀπὸ Βριλησσοῦ φησιν ἁρπαγεῖσαν, ἐπὶ τὴν Σαρπηδονίαν πέτραν τῆς Θρᾴκης ἐνεχθῆναι. Orithyiam vero Simonides ait raptam à Brilisso in Sarpedoniam Petram Thraciæ allatam esse* (58). Il y a beaucoup d'aparence que son *Brilissus* est la montagne *Brilessus*, dont Thucydide (59), Strabon (60), & Pline (61), ont fait mention. Elle étoit au Païs d'Attique. Le même Scholiaste est celui qui nous fait savoir le sentiment de Cherile. *Χοιρίλος δὲ*, dit-il (62), *ἁρπασθῆναι φησιν αὐτὴν ἀμέργουσαν ἄνθη ἐπὶ τὰς τοῦ Κηφισσοῦ πηγάς. Cherilus vero dicit raptam fuisse illam colligentem flores ad fontes Cephissi.* On pourroit entendre par ces dernieres paroles la source de la riviere de Cephisse proche de Lilea dans la Phocide (63); mais il vaut mieux les entendre d'une fontaine particuliere, nommée Cephisse, proche d'Athenes (64). Nous n'avons pas dit encore tout ce qui regarde les variations des Auteurs sur le lieu de l'enlévement. Platon observe qu'il y avoit une tradition, qu'Orithye fut enlevée de l'Aréopage. *Ἢ ἐξ Ἀρείου πάγου· λέγεται γὰρ αὖ καὶ οὗτος ὁ λόγος, ὡς ἐκεῖθεν ἀλλ' οὐκ ἐνθένδε ἡρπάσθη. Vel ex Areopago. Est enim & alia fama non ex hoc loco sed ex illo raptam fuisse* (65). Il venoit de toucher l'opinion la plus commune, savoir que l'Ilissus étoit le lieu d'où elle fut enlevée. Ne prenons point pour un nouveau sentiment ce que dit Mr. Guillet, que ce fut au quartier *Agra*, ou *Agræ*, que Boreas enleva la jeune Orithye, *& que la Déesse Diane prit la premiere fois le plaisir de la chasse* (66). Ce quartier étoit le lieu où l'on voioit l'Autel de Borée, & le Temple de Diane Agræa; & il étoit au bord de l'Ilisse. C'est ce qu'on peut recueillir de deux Passages conférez ensemble, l'un de Platon (67), l'autre de Pausanias (68).

Voici des diversitez qui se raportent aux occupations d'Orithye. Quelques-uns disent en général qu'elle se divertissoit (69), d'autres qu'elle cueilloit des fleurs (70), d'autres qu'elle traversoit l'Ilisse (71), d'autres qu'elle dansoit, d'autres qu'elle se baignoit. Platon insinue fort clairement cette derniere opinion (72); & nous trouvons la quatriéme en propres termes dans ces Vers d'Apollonius:

> Ἐσχατιῇ Θρῄκης δυσχειμέρου ἣν ἄρα τήν γε
> Θρηίκιος Βορέης ἀνερείψατο Κεκροπίηθεν,
> Ἰλισσοῦ προπάροιθε χορῷ ἔνι δινεύουσαν.
>
> *In ultima intempesta Thracia; quo istam*
> *Thracius Aquilo rapuerat è Cecropia,*
> *Cum se propter Ilissum in choro circumagebat* (73):

Je ne cite ce Passage, qu'afin qu'on voie la témérité de l'Historien d'un autre Apollonius. Il supose que son Héros, censurant les Atheniens, leur dit que si Orithye avoit dansé, elle n'auroit point donné d'amour. Cet endroit de Philostrate est assez curieux pour meriter que j'en raporte la Version Latine. *Oportet* ventos *venerari, præsertim cum soties vestri sint, & pro vobis maximè spirent, neque Boream assinem vestram, qui maximè ventorum omnium masculus est, fœmineam facere decet, neque enim ipsi Boreas Orythiam amasset, si eam vidisset tripudiantem* (74). Artus Thomas Sieur d'Embri, qui a commenté cet Ouvrage de Philostrate, auroit dû nous avertir de l'oposition qui se rencontre entre le Discours d'Apollonius le Poete, & le Discours d'Apollonius le Philosophe. Il se seroit fait plus d'honneur, en observant les impertinences de ce' detaier, qu'en nous contant, 1, que *les uns font* Borée *fils d'Astrée, & les autres disent qu'il estoit Thracien*; 2, *que Simonides appelle* Brilisse *la riviere près de laquelle Orithie* fut enlevée (75). Ce sont deux fautes: car être fils d'Astrée, & être de Thrace, ne sont pas deux choses contraires; & Simonide ne dit point que Brilisse fût une riviere. Qu'on ne me dise pas qu'Apollonius eût été blamable, si, aiant envie de corriger les Atheniens, il eût refuté les réveries qu'ils racontoient de Borée: il ne faut point, dis-je, que l'on m'allegue cela, puis qu'il y avoit un bon milieu à tenir entre choquer des traditions ridicules, & les suposer comme véritables. Il n'en faloit point parler: c'étoit le parti que devoit prendre un Philosophe persuadé qu'une refutation de ces sornettes piqueroit les Auditeurs. Mais quel desordre! les Atheniens si fins, si polis, si éclairez, se laissent persuader que la fille de l'un de leurs Rois donna de l'amour à un vent, qu'elle coucha avec lui, qu'elle en fut engrossée, que ce mariage établit une alliance entr'eux & ce vent, & qu'ils tirérent de grands secours de cet allie, en lui demandant son assistance dans la guerre contre les Perses. Ils furent si persuadez de toutes ces choses, qu'ils les confirmérent par des Decrets publics, par la construction d'un Autel, par la célébration d'un Anniversaire. Ce que je remarque, afin que personne ne m'objecte que l'enlevement d'Orithye étoit regardé dans Athenes comme une fiction poetique, & un jeu d'esprit. Cette Objection est tres-fausse. Tout ce que je viens de dire du vent Borée étoit un Article de foi parmi les Atheniens. Je croi bien qu'au commencement ce ne fut qu'une fantaisie de Poëte, chantée dans les carrefours, mais enfin elle se fourra dans le Systeme de la Religion publique. Disons la même chose des autres parties de la Religion Paienne, & remarquons par-là une difference notable entre le Mahométisme & le Paganisme. Un imposteur a fondé le Mahométisme: il a eu cela pour but; mais le Paganisme s'est formé sur les jeux d'esprit de quelques Poëtes, qui ne songeoient point à canonizer leurs fictions, & qui ne les inventoient que pour s'amuser. C'est d'eux que l'on pouvoit dire *hæ nugæ seria ducent in mala.* Depuis qu'une fois ces badineries furent regardées comme un point de foi, elles ne déchurent jamais de leur credit. C'est à cet égard que les Egyptiens pouvoient dire aux Grecs, *Vous êtes toujours enfans* (76); mais les Grecs pouvoient encore mieux leur faire le même reproche à cet égard-là (77). Aussi l'on ne trouve point d'Auteur parmi eux, qui soit digne de l'honnêteté qu'un Romain a eue pour Diodore de Sicile, dont il a dit, c'est le prémier entre les Grecs qui ait cessé de niaiser (78).

Je ne pretens pas que tous les Atheniens fussent assez simples, pour ajouter foi à ces beaux Contes. Je me souviens de la réponse que Platon a mise dans la bouche de Socrate interrogé s'il croioit que la tradition de l'enlévement d'Orithye fût véritable, *ἀλλ' εἰπὲ πρὸς Διός, ὦ Σώκρατες, σὺ τοῦτο τὸ μυθολόγημα πείθῃ ἀληθὲς εἶναι; sed dic per Jovem, Socrates, tunc hanc fabulam putas veram fuisse* (79)? „ Si je croiois avec les sages „, répondit-il, „ qu'elle est „ fausse, je ne serois pas absurde.". *Ἀλλ' εἰ ἀπιστοίην, ὥσπερ οἱ σοφοί, οὐκ ἂν ἄτοπος εἴην. Jam si non putarem ut sapientes, absurdus non essem* (80). On voit, d'un côté, par ces paroles, que les personnes les plus éclairées jugeoient de cela comme il faloit; & de l'autre, qu'on gardoit quelques mesures en s'expliquant là-dessus dans un Ouvrage public. Quoi qu'il en soit, une infinité d'Atheniens pleins d'esprit & de bon sens en toute autre chose, cent fois plus capables de tromper que de se laisser tromper, croioient bonnement ce qu'on leur disoit de Borée & d'Orithye. C'est là un sujet d'étonnement: on y trouve une belle moralité sur la foiblesse de l'entendement humain. Jugeons de l'ancien par le moderne. Aujourd'hui, dans Rome, où il y a tant d'esprit & tant de prudence, on croit communément la plupart des traditions qui fondent le culte de quelques chapelles particulieres. Un petit nombre d'esprits plus forts n'en croient rien. C'est ainsi qu'il faut raisonner à l'égard de l'ancienne Grece.

(*H*) *Voici une Observation sur un Passage de Natalis Comes.*] Nous avons vu (81) que cet Ecrivain assure que Borée enleva Chloris, fille d'Arcturus, & la transporta sur le mont Niphate, qui fut ensuite nommé le lit de Borée; & qu'il eut d'elle une fille, qui eut nom Hyrpace. Natalis Comes prétend que Cleanthe racontoit cela dans le I Livre *de Moribus*; mais voici ce que Plutarque nous aprend (82). Le mont Niphate fut apellé le lit de Borée, depuis que ce Dieu y eut transporté Chloris, fille d'Arcturus (83). Il en eut un fils qui fut apellé Harpax, & qui succéda au Roi Heniochus. Cette montagne fut ensuite apellée Caucase, parce que Saturne s'y étant réfugié, après la guerre des Geans, & par la peur que lui firent les menaces de son fils, y tua un Berger nommé Caucase. Il fut chassé de cet asyle, & précipité dans le Tartare. Jupiter l'y précipita, & voulut que la montagne fut apellée Caucase, en l'honneur de ce Berger, & y attacha Prométhée. C'est ce que Cleanthe racontoit au III Livre de la Théomachie. Il n'est pas certain que Plutarque l'ait cité à l'égard des choses qui concernent le vent Borée; & ainsi Natalis Comes est censurable par bien des endroits.

(58) Scholiast. Apollon. in Libr. I, Vers. 211.

(59) Thucyd. Libr. II.

(60) Strabo, Libr. IX, pag. 275.

(61) Plinius, Libr. IV, Cap. VII, pag. 421.

(62) Schol. Apoll. in Libr. I, Vers. 211.

(63) Ὁ ποταμὸς ὑποδέξασθαι ἔχει τὰς πηγάς. Illi sunt amnis fontes. Pausanias, Libr. X, pag. 351.

(64) Plinius, Libr. IV, Cap. VII. Voiez aussi Aulugelle, Libr. XVIII, Chap. X.

(65) Plato, in Phædro, pag. 1241.

(66) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, pag. 184.

(67) Plato, in Phædro, pag. 1241.

(68) Pausanias, Libr. I, pag. 17.

(69) Idem, ibidem.

(70) Voiez ci-dessus la Citation (22).

(71) Apollod. Libr. III, pag. 247.

(72) Plato, in Phædro, pag. 1240.

(73) Apollonius, Argonaut. Libr. I, Vers. 213, pag. 24.

(74) Philostr. in Vit. Apollonii, Libr. IV, pag. 167.

(75) Artus Thomas Sieur d'Embry, dans ses Annotations sur la Vie d'Apollonius, traduite en François par Vigenere, Tom. I, pag. 802.

(76) Ὦ Σόλων, Σόλων, Ἕλληνες ἀεὶ παῖδές ἐστε ... νέοι ἐστε (ἀεὶ) τὰς ψυχὰς πάντες. O Solo, Solo, Græci pueri semper estis ... juvenis semper vobis est animus. Plato, in Timæo, pag. 1043, C.

(77) Quis nescit Volusi Bithynice qualia demens Ægyptus portenta colat, &c. Juvenal, Sat. XV, init.

(78) Apud Græcos desiit nugari Diodorus. Plin. in Præfat. pag. m.

(79) Plato, in Phædro, p. 1241, A.

(80) Idem, ibid.

(81) Ci-dessus, Citation (12).

(82) Plutarch. de Fluviis, pag. 18.

(83) C'étoit la Riviere que l'on nomma en suite Phasis.

BORGARUTIUS (Prosper) Médecin Italien, a vécu au XVII siécle. Il publia quelques Ouvrages, dont le prémier fut un *Traité d'Anatomie.* Il le composa en sa langue maternelle; & aiant vu qu'on l'aprouvoit à un tel point, que les Professeurs d'Anatomie dans les Universitez d'Italie ne faisoient point difficulté d'adopter ses propres paroles, il résolut de le traduire en Latin, & d'y ajouter plusieurs nouvelles Observations qu'il avoit faites pendant qu'il enseignoit publiquement l'Anatomie à Padoue. Il ne se contenta pas de communiquer au public les

lumières que la Dissection des Corps peut donner, il travailla aussi sur les Remedes des Maladies, & fit imprimer quelque chose là-dessus, quoi qu'il eût juré de n'avoir jamais à faire avec les Libraires (*A*). Il fit un voiage à la Cour de France, l'an 1567: & comme il se qualifie *Medicus Regius*, Médecin du Roi, je conjecture qu'il obtint alors ce titre. Il trouva à Paris le Manuscrit de *la grande Chirurgie de Vesalius*, & l'acheta, & le fit imprimer à Venise (*a*), l'an 1569, *in* 8 (*B*). Son Epitre Dédicatoire, datée de Padoue, le 13 de Septembre 1568, m'a fourni ce que je viens de raporter.

(*a*) *Ex Officinâ Valgrisianâ.*

(*A*) *Il fit imprimer quelque chose . . . . . , quoi qu'il eût juré de n'avoir jamais à faire avec les Libraires.*] La peine qui l'accabloit, pendant le cours de l'Impression de son Livre d'*Anatomie*, & les chagrins qu'il rencontroit dans le travail des Imprimeurs, lui firent faire par dépit un tel serment; mais lors qu'il se vit enfin tiré de dessous la presse, il se degagea de sa parole. Il se compare là-dessus aux femmes, qui, pendant le travail d'enfant, protestent qu'elles se donneront bien garde de s'y exposer de nouveau: & neanmoins la douleur étant passée, elles oublient leurs protestations: *Quod accidere universis parturientibus solet, mihi planè contigisse videtur, ut dum in labore quidem versantur se jurent amplius non parituras: postea verò, extra discrimen posita, rursus & concipiunt & pariunt. Nam quod haud ita pridem Contemplationem Anatomicam, laboriosissimum partum, exarandam in publicam Studiosorum commoditatem curarem; ac partum qualem immensis laboribus fractus, partim præ difficultates ac molestias summas perpessus, confiteuissem, ac propemodum apud me degrassem, non futurum mihi amplius rem cum Typographis: posteaquam fœtus jam editus est in lucem, violare jusjurandum compulsus fui, fabricam Pharmacopolitarum (ut interim de meo pestilentis morbi Tractatu, ac Methodo de Morbo Gallico verba facere non curem) duodecim clypibus digestam publicè educavi, at meo quidem lacte tam diu fastidit, donec bene sola se ipsa audacior evolavit* (1). Il ajoute, que son zéle pour l'utilité du public l'obligea à violer son serment; car il voioit que les fautes que l'on commettoit dans la composition des Remedes avoient besoin de correction, & qu'il pouvoit s'y emploier efficacement. Je ne sai s'il a mis au jour les quatre Livres qu'il promettoit *de Morborum Puerorum curandi ratione* (2). On ne les marque point dans *Lindenius renovatus*, ni dans l'Epitome de la Bibliothéque de Gesner (3), ni au Supplément de la même Bibliotheque: ce seroit une mauvaise raison de conclure qu'il n'a point donné cet Ouvrage; car il en a fait quelques autres, dont ces Bibliothécaires ne parlent pas.

(1) Prosper Borgarutius, Epist. Dedicat. Chirurgiæ magnæ Andreæ Vesalii.

(2) *Idem, ibid. sub fin.*

(3) *Où on le nomme* Bergarutius, *au lieu de* Borgarutius.

Ohican fait le Conte de cette femme, qui faisoit les protestations indiquées ci-dessus, & qui neanmoins ne fut pas plutôt délivrée, qu'elle demanda qu'on éteignit la chandelle benite qui brûloit encore sur sa table: *elle pourra me servir une autrefois*, ajouta-t elle. On ne peut point ici apliquer juste ce que disent les Italiens, *Passato il pericolo, gabbato il Santo*; qu'on envoie paître le Saint, quand le peril est passé. On fait fort bien les raisons particulieres & indispensables qui dégagent très-justement de ce que les femmes auroient juré dans cette occasion. Il n'en va pas de même des Vœux que l'on fait sur mer pendant la tempête, & que l'on oublie trop souvent après qu'on est arrivé au port.

Il n'y a point d'Auteurs aussi sujets que les Poëtes à oublier qu'ils ont promis solennellement de ne faire plus rien imprimer.

O! combien l'homme est inconstant, divers,
Foible, léger, tenant mal sa parole,
J'avois juré, même en assez beaux vers,
De renoncer à tout Conte frivole.
Et quand juré? c'est ce qui me confond:
Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.
Puis fiez-vous à Rimeur qui répond
D'un seul moment. Dieu ne fit la sagesse
Pour les cerveaux qui hantent les neuf sœurs.

C'est ainsi que parle l'ingénieux la Fontaine au commencement de l'un de ses Contes (4). Mr. Ménage a fait deux chapitres (5) pour prouver *que les Poëtes, après avoir juré de ne faire plus de Vers, ne laissent pas d'en faire encore* (6).

(4) La Fontaine, au Conte des Clochette, Tom. I, pag. 182.

(5) *Dans* l'Anti-Baillet, *Chap.* CXXIII, *&* *suiv.*

(6) *Voiez* l'Index de l'Anti-Baillet, *au mot* Poetes.

(*B*) *Il trouva à Paris le Manuscrit de la grande Chirurgie de Vesalius . . . & le fit imprimer à Venise, l'année 1569, in 8.*] Il le corrigea, & digéra, & en fit en quelque maniere son propre Ouvrage, comme il le marque dans le Titre,

Andreæ Vessalii, Bruxellensis, Philippi Hispaniarum Regis Medici, Chirurgia Magna, in septem Libros digesta,
In quâ nihil desiderari potest, quod ad perfectam atque integram, de curandis humani Corporis malis, Methodum pertineat.
Ab Excellentissimo Philosopho, ac Medico Regio
PROSPERO BORGARUTIO *recognita, emendata, ac in lucem edita.*
Forma etiam Instrumentorum, quibus Chirurgi utuntur, his in Libris appositè descripta sunt.
Venetiis, Ex Officina Valgrisianâ, 1569.

BORRHAUS (MARTIN) Professeur en Théologie à Bâle, fut prémierement connu sous le nom de Cellarius. Il étoit né à Stutgard, au païs de Wittemberg, l'an 1499 (*a*), & il fut Disciple de Capnion (*b*). Il reçut à Heidelberg le dégré de Maitre en Philosophie (*c*); & puis s'en étant allé à Wittemberg, il y aquit l'amitié de Melanchthon, avec qui il avoit déjà eu quelque habitude à Tubinge (*d*). Comme il ne manquoit ni d'esprit, ni de savoir, il trouva beaucoup de disciples à instruire, & il gagnoit à cela bien de l'argent. Ce fut par la recommandation de Melanchthon, qu'il fut admis à cet emploi. Il se laissa misérablement séduire par Stubner, l'un des prémiers fondateurs de l'Anabaptisme, & il travailla avec beaucoup de chaleur à établir cette Secte (*e*). Il eut une Conférence avec Luther, l'an 1522 (*A*), & y fit paroitre un grand fanatisme. Etant allé en Prusse, l'an 1525, il y fut mis en prison par l'ordre du Prince, & il ne laissa pas de faire beaucoup de Livres pour soutenir ses erreurs (*f*). Mais quand il eut vu que sa Secte recevoit de jour en jour de grans échecs, & que l'espérance qu'elle avoit donnée du renouvellement de toutes choses se trouvoit trompeuse, il se convertit, & se retira à Bâle l'an 1536 (*g*). Il quitta non seulement l'Anabaptisme, mais aussi le nom de Cellarius, & se fit nommer Borrhaüs. Il se maria, & s'apliqua quelque tems à un métier pour gagner sa vie (*h*). Enfin il fut aggrégé au nombre des Professeurs de l'Académie, & il enseigna prémierement la Rhétorique, & puis la Théo-

(*a*) Konig. Biblioth. pag. 126.

(*b*) Frider. Spanhemius, de Origine & Progressu Anabapt. num. 2.

(*c*) Hoornbeeck, Summa Controvers. p. 316.

(*d*) Camerar. in Vita Melanchthon. pag. 48.

(*e*) *Ex eodem, ibid. pag.* 47, 48.

(*f*) Camerar. in Vitâ Melancht. pag. 47.

(*g*) Hoornbeeck, Summa Controvers. pag. 355. *Voiez aussi* Camerarius, in Vitâ Melancht. pag. 48.

(*h*) *Vilibus etiam[?] fructibus operis se ... addixit.* Hoornb. Summa Controvers. pag. 316.

(*A*) *Il eut une Conference avec Luther l'an* 1522.] Les prémieres fureurs de l'Anabaptisme éclatérent à Zwiccaw, où Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer, s'érigerent en Prophétes, & se vantérent d'avoir avec Dieu beaucoup d'entretiens. Ils s'attirerent par là un grand nombre d'Auditeurs; car ils promettoient qu'on verroit bientôt le nouveau Regne du Messie. Pendant ce tems-là, Luther se tenoit caché: il ne laissa pas d'aprendre la levée de bouclier de ces fanatiques, & les progrés qu'ils faisoient à Wittemberg, où ils avoient même un peu ébranlé Melanchthon (1). Pour ce qui est de notre Cellarius, ils le gagnérent entiérement: il devint aussi zélé qu'aucun d'eux. *Non paucos in suam sententiam perducebat* (Marcus Stubnerus) *quorum caput fuit Martinus Cellarius, qui isti pertinacissimè diu sanè adhæsit, & causam hanc egit atque defendit* (2). Luther, sortant de sa retraite, arriva à Wittemberg au mois de Mars 1522, & arrêta par ses Sermons les progrés de ces gens-là. Leurs disciples mêmes l'écoutérent avec beaucoup de vénération; mais dès que Stubner, qui étoit sorti de Wittemberg pour quelque affaire, y fut revenu, ils s'attachérent à lui comme auparavant, & l'encouragérent à soutenir ses opinions. Cellarius l'y exhorta principalement (3). Stubner demanda à conférer avec Luther, & obtint enfin jour & heure pour cela: il se rendit à l'assignation, accompagné de Cellarius & d'un autre. Luther n'avoit avec lui que Melanchthon. Vous allez voir dans le Passage Latin que je raporte, que Cellarius fit paroître plus d'emportement que Stubner, & comment ces fanatiques sortirent de Wittemberg ce jour-là même, pour se retirer à Chemberg, d'où ils écrivirent à Luther une Lettre pleine de malédictions. *Audivit Luterus placidè narrantem Marcum sua. Cum dicendi finem fecisset, nihil contra illa adeò absurda & futilia disserendum ratus Luterus, hoc modo monuit; viderent quid agerent. . Nihil eorum quæ commemorassent, sacris literis niti, commentaque esse cogitationum curiosarum aut etiam fallacis & fraudulenti spiritus deliras & perniciosas subreptiones. Ibi Cellarius & voce & gestibus vesanis, cum & solum pedibus & propositam mensulam manibus feriret, exclamare & indignari, ausum esse Lutherum suspicari tale aliquid de divino homine. At Marcus paulo sedatior, ut scias, inquit, Lutere, me spiritu Dei præditum esse, ego, quid in animo tuo conceperis, sum indicaturus, idque est:* Te incipere inclinari ad hæc ut meam doctrinam veram esse credas. *Cum Luterus, ut ipse postea dixit, istam deditâ operâ sententiam cogitando esset complexus:* Increpet te Deus Satana. *Post hæc plus verborum faciendum Luterus non putavit, & minantes gloriantesque eos dimisit, ac nostem quod pollicentes de mirabilibus effectionibus, quibus probaturi sua essent, cum hoc modo dixisset:* Is Deus quem ego veneror & colo, facilè vestra numina, ne quid tale efficiatur, coercebit; *eo die oppido illi excesserunt, Chembergo distante passibus amplius millibus quinque literas plenas maledictis & execrationibus ad Lutherum miserunt* (4).

(1) *Voiez* Seckendorf, Histor. Lutheran. *Libr.* I, *pag.* 192, 193.

(2) Camerarius, in Vitâ Melanchthon. pag. 47.

(3) *Itaque ... maxime & ardentissimè M. Cellarius.* Camerarius, in Vitâ Melanchthon. pag. 19.

(4) Camerarius, in Vitâ Melanchtonis, pag. 51, 52.

Théologie. Il fit des Livres (B), & mourut de peste à Bâle, l'an 1564 (i).

(i) Hoornb. Summa Controvers. p. 356.

(B) Il fit des Livres.] Il publia des Notes sur la Politique d'Aristote, l'an 1545, un Commentaire sur la Rhétorique du même Aristote, l'an 1551; un Commentaire sur le Pentateuque, l'an 1557; un sur Esaie & sur l'Apocalypse, l'an 1561; un sur Job & sur l'Ecclésiaste, l'an 1564. Je n'ai point vu ce qu'il a fait sur la Logique & sur les Mathematiques (5), ni son Commentaire sur le Livre des Juges & sur le Livre des Rois (6). Konig lui donne un Ouvrage de Philosophie, divisé en trois livres, de Censura veri & falsi (7).

(5) Praeter Scripta Logica & Mathematica, Libris aliquot commentariis in Vetus Testamentum se Excessu Dei commendavit. Spanhemius, de Orig. & Progr. Anabapt. num. 2. (6) Hoornbeeck, Summa Controvers. pag. 356, en fait mention. (7) Konig, in Biblioth. vet. & nova, pag. 116.

BORRI (Joseph François) en Latin *Burrhus*, fameux Chymiste, Charlatan, & Hérétique, du XVII siécle, étoit Milanois (a). Il acheva ses études dans le Séminaire de Rome (A), où les Jésuites l'admirérent comme un prodige, à cause de sa mémoire & de sa capacité. Il s'attacha ensuite à la Cour de Rome, & ne laissa pas d'aprofondir plusieurs secrets de Chymie. Il donna dans les débauches les plus effrénées; & se trouva obligé l'an 1654 à se réfugier dans une Eglise. Peu après il fit le dévot, & sema clandestinement des discours de Visionaire (B). Il communiquoit à ses confidens les Révélations qu'il se vantoit d'avoir eues; mais voiant après la mort d'Innocent X, que le nouveau Pape Alexandre VII renouvella les Tribunaux, & fit prendre garde de plus près à toutes choses, il n'espéra point d'avoir le tems nécessaire pour augmenter le nombre de ses Disciples, autant que son dessein le demandoit: ainsi il sortit de Rome, & s'en retourna à Milan. Il y fit le dévot, & s'acrédita par ce moien auprès de plusieurs personnes, ausquelles il faisoit faire certains exercices de piété, qui avoient une grande aparence de vie spirituelle. Il engageoit les membres de sa nouvelle Congrégation à lui jurer le secret; &, quand il les vit affermis dans la croiance de sa Mission extraordinaire, il leur dicta certains vœux, par la sugestion de son Ange, leur disoit-il. L'un de ces vœux étoit celui de la pauvreté, en exécution duquel il se faisoit consigner l'argent que chacun avoit. Le cinquiéme de ces vœux les engageoit à un zéle très-ardent pour la sainte propagation du regne de Dieu. Ce devoit être le regne du Très-Haut, le regne d'un seul troupeau, selon le jargon de cette nouvelle Secte (b). Borri devoit être le Capitaine Général des troupes qui réduiroient tout le genre humain à une même bergerie; il seroit assisté d'une façon très-particuliere par Michel l'Archange; il avoit déjà reçu du Ciel une épée sur la poignée de laquelle se voioit l'image des sept Intelligences; & on tueroit le Pape même, s'il n'avoit pas sur son front la marque requise. Je laisse là le détail des autres visions (c), pour dire quelque chose des nouveaux dogmes du Cavalier Borri. Il enseignoit, entre autres choses, que la Sainte Vierge étoit une véritable Déesse, & proprement le Saint Esprit Incarné; car il disoit qu'elle étoit née de Sainte Anne, tout comme Jesus-Christ étoit né d'elle. Il l'apelloit la fille unique de Dieu conçue par inspiration, & faisoit ajoûter cela à la Messe, lors que les Prêtres ses Sectateurs la célébroient (d). Il disoit qu'elle étoit présente, quant à son humanité, au Sacrement de l'Eucharistie, & alléguoit certains Passages de l'Ecriture, pour le soutien de ses dogmes. Il s'avisa même de dicter à ses Disciples un Traité sur son Systême (C). J'ai déjà dit qu'il se vantoit d'avoir bonne part aux Révélations célestes: c'est par cette voie qu'il avoit apris que St. Paul lui communiquoit la même puissance que Dieu conféra à cet Apôtre pour censurer la conduite de St. Pierre. Il se vantoit de communiquer aux autres le don d'illumination pour l'intelligence des mysteres, & il se servoit de l'imposition des mains, en priant la Trinité de recevoir le Novice dans la Religion des Evangéliques Nationaux (e). Son dessein étoit, en cas qu'il se trouvât assisté d'un assez grand nombre de Sectateurs, de se produire sur la grande place de Milan, d'y représenter éloquemment les abus du Gouvernement Ecclésiastique, & du Gouvernement séculier, d'animer le peuple à la liberté, & de s'assûrer ainsi de la ville & du pais de Milan, & puis de pousser ses conquêtes le mieux qu'il pourroit. Mais tous ses desseins avortérent par l'emprisonnement de quelques-uns de ses Disciples. Il se sauva bien vite, dès qu'il eut su cette prémiere démarche de l'Inquisition, & n'eut garde de comparoître aux ajournemens de ce redoutable Tribunal. Son Procès lui fut fait par contumace en 1659 & 1660: il fut condamné comme Hérétique; & son effigie fut brûlée à Rome, avec ses Ecrits, au Champ de Flore, par la main du bourreau, le 3 de Janvier 1661 (D). Il s'étoit arrêté quelque tems dans

(a) Voiez ce qu'on dit à la fin de la Remarque (A).

(b) Quanto si doveva fare nella stanza di pietà ... Vita del Cavagl. Borri, pag. 147.

(c) Voiez les Remarques.

(d) Voiez la Remarque (C), à la fin.

(e) Cioè imperare loro tutte due le mani sopra il capo invocando la santissima Triade, affinche gradisse d'ammetterli nella Religione de Nazionali Evangelici. Vita del Borri, pag. 164.

(A) Il acheva ses études dans le Séminaire de Rome.] L'Auteur de sa Vie omet ici une circonstance qui mériteroit bien d'être raportée. Je la donnerai selon les termes d'un Mémoire qui m'est venu de la part de Mr. Baudrand le Geographe. „ Borri étant dans le Séminaire des Jésuites y excita contre eux une sédition, & s'enferma avec les autres durant trois jours, ensorte qu'il falut faire venir le Barigel ou grand Prévôt avec ses Archers, pour réduire à la raison ces Ecoliers avec Borri, qui en 1653 fut Sécrétaire du Marquis Mirogli Résident de l'Archiduc d'Inspruck à Rome, où je le vis alors, ainsi qu'en 1654; mais on ne parloit pas de ses Hérésies, & en l'an 1655 il s'en alla à Inspruck, & puis à Milan ". Voilà des faits qui s'accordent peu avec la Vie imprimée de ce Cavalier.

(B) Après avoir donné dans les débauches les plus effrénées, il fit le dévot, & sema clandestinement des discours de Visionaire.] Affectant les aparences d'un grand zéle, il déploroit le déréglement des mœurs qui régnoit à Rome, & il assura que la maladie étoit venue à son comble, & que le tems de la guérison aprochoit: tems heureux, auquel il n'y auroit sur la terre qu'un seul bercail, dont le Pape seroit l'unique berger. „ Quiconque refusera „, disoit-il, „ d'entrer dans cette unique bergerie sera détruit par les armées Papales. Dieu m'a prédestiné pour être le Général de ces armées. Je suis assûré que rien ne leur manquera: j'acheverai bientôt mes travaux chymiques, par l'heureuse production de la Pierre Philosophale; &, par ce moien, j'aurai autant d'or qu'il en faudra. Je suis assûré du secours des Anges, & particuliérement de celui de Michel l'Archange. Lors que je commençai de marcher dans la vie spirituelle, j'eus une vision de nuit, accompagnée d'une voix Angélique, qui m'assûra que je deviendrois Prophéte: le signe qui m'en fut donné fut une palme qui m'aparut toute entourée des lumieres du paradis (1) ". Il se vanta que l'Archange St. Michel avoit pris poste dans son cœur, & que les Anges venoient par troupes lui reveler les secrets célestes, & ce qui se passoit dans le Conclave d'Alexandre VII. Je ne raporte qu'une petite partie de ses chimeres: cela peut sufire pour faire juger du total.

(C) Il s'avisa de dicter à ses Disciples un Traité sur son Systême.] Il le retira d'entre leurs mains, quand il commença de conoître que l'Inquisition avoit ouï dire quelque chose de leurs Assemblées nocturnes, & cacha tous ses cahiers dans un Monastere de filles. C'est de là qu'ils tombérent entre les mains de l'Inquisition: on y trouva des doctrines tout-à-fait extravagantes, comme, *que le Fils de Dieu, par un principe d'ambition, & pour devenir égal à son pere, le poussoit à créer des êtres; que la chute de Lucifer étoit venue du refus qu'il avoit fait d'adorer en idée Jesus-Christ & la Ste. Vierge: que les Anges qui adhérent à Lucifer, non par délibération, mais par desir seulement, sont demeurez dans les airs; que Dieu se servit du ministere des Anges rebelles, pour la création des élemens & des animaux: que l'ame des bêtes est une production, ou plutôt une émanation de la substance des mauvais Anges, & que c'est pour cela qu'elle est mortelle: que la Ste. Vierge étoit sortie tendrement du sein de la nature divine, & qu'autrement elle n'auroit pu devenir l'épouse du St. Esprit, à cause de la disproportion des natures* (2). J'ai dit dans le corps de cet Article, qu'il la nommoit la fille unique de Dieu: je m'en vais citer mon Auteur. *Chiamava la Vergine, sagratissima Dea, ed unispirata figlia dell' Altissimo, e da que' Sacerdoti suoi seguaci faceva aggiungere al Canone della Messa le parole* Uninspirata filia (3).

(D) Son effigie fut brûlée à Rome . . . . . le 3 de Janvier 1661.] On lui attribue la même pensée que plusieurs attribuent

(1) Gli apparisse una palma circondata d'ogni intorno, da lume paradisiaco. Vita del Cavagliere Borri, pag. 144.

(2) Vita del Cavagliere Borri, pag. 154 & suiv.

(3) Là même, pag. 114.

dans la ville de Strasbourg, & y avoit trouvé du suport & de l'apui, tant en qualité de persécuté de l'Inquisition, qu'en qualité de grand Chymiste; mais il lui falut un plus grand théatre. Il le chercha en Hollande l'an 1661, & le trouva à Amsterdam. Il y fit un grand bruit: on alloit à lui comme au Médecin universel de toutes sortes de maladies. Il y parut en magnifique équipage: il se faisoit traiter d'Excellence; on parloit de le marier aux plus grans partis, &c. La chance tourna: on vit baisser sa réputation, soit que ses miracles ne trouvassent plus de foi, soit que sa foi ne pût faire plus de miracles (*f*); & une belle nuit, il fit banqueroute, & se sauva d'Amsterdam avec plusieurs pierreries, & plusieurs sommes d'argent qu'il avoit escamotées (*g*). Il se retira à Hambourg, où étoit alors la Reine Christine, se mit sous sa protection, & lui persuada de hasarder bien de l'argent pour le travail du grand œuvre; ce qui n'aboutit à rien. Il passa ensuite à Coppenhagen, & inspira une forte envie à Sa Majesté Danoise de faire chercher la Pierre Philosophale. Il aquit par ce moien les bonnes graces de ce Prince, jusques à devenir très-odieux à tous les Grans du Roiaume. Immédiatement après la mort de ce Roi, auquel il avoit fait faire inutilement des dépenses infinies, il sortit de Dannemarc, crainte d'y être mis en prison, & résolut de s'en aller en Turquie (*b*). Etant arrivé sur les frontieres, au tems que l'on découvrit la conspiration de Nadasti, de Serin, & de Frangipani, on le prit à Goldingen pour un des complices: c'est pourquoi le Seigneur du lieu le fit prier de venir loger chez lui, & s'assûra de sa personne; & aiant su que son prisonnier s'apelloit Joseph François Borri, il envoia ce nom à Sa Majesté Impériale, afin qu'on vit si cet homme étoit du nombre des conjurez. Le Nonce du Pape avoit audience de l'Empereur, justement lors que la Lettre du Comte de Goldingen fut aportée. Il n'eut pas plutôt ouï le nom de Borri, qu'il demanda au nom du Pape que ce prisonnier lui fût livré. L'Empereur y aiant consenti, fit venir à Vienne le Chevalier Borri, lui obtint promesse du Pape qu'on ne le feroit point mourir, & l'envoia à Rome, où il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition, & à faire amende honorable (*E*). Quelques années après, il obtint la liberté de sortir, pour traiter le Duc d'Etrée, que tous les Médecins comptoient déja pour perdu, & il le guérit: ce qui fit dire qu'un Hérésiarque avoit fait un grand miracle dans Rome (*F*). Le Duc obtint qu'on le changeroit de prison, & qu'on l'enverroit au Château Saint Ange. Le bruit a couru depuis ce tems-là qu'on lui permettoit de sortir deux fois la semaine, & de se promener par la Ville avec des Gardes (*i*) (*G*). On imprima à Geneve, en 1681, quelques Ecrits qu'on lui attribue (*H*). On verra dans les Remarques ce que Sorbiere pensoit

(*f*) *Cominciando a mancare i miracoli alla sua fede, à la fede à suoi miracoli.* Vita del Borri, pag. 372.

(*g*) *Se ne fuggì di notte con ... di gemme e denari ... di da... ... Ibid.*

(*b*) *On a omis ceci dans le Livre dont cet Article est extrait de parler du voyage de Borri à la Cour de Saxe.* Voiez le Journal de Leipsic de 1682, pag. 387.

(*i*) *Tiré d'un Livre intitulé* Breve Relazione della Vita del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese, *imprimé à Geneve* (*à Colonia, appo* Pietro del Martello) *en 1681, avec un autre Traité qui a pour Titre* La Chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri.

tribuent à Henri Etienne; c'est d'avoir dit qu'il n'avoit jamais eu plus de froid, que le jour que l'on le brula à Rome. De Dominis se servit, dit-on, de la même raillerie. *Gli pervenne la nuova che la sua effigie era abbruciata, e si lasciò intendere, che non aveva mai avuto tanto freddo quanto quel giorno, all' imitazione di Marco Antonio de Dominis, che disse lo stesso, mentre ritrovandosi egli in Inghilterra si faceva della sua effigie simil' esecuzione* (4).

(4) Vita del Cavagliere Borri, pag. 109.

(*E*) *Il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition, & à faire amende honorable.*] On sera bien aise de trouver ici plus au long ce que j'ai touché en gros touchant la peine qui fut infligée au Chevalier Borri. Il „ fut condamné le dernier Dimanche du mois d'Octobre 1672 de faire une Abjuration de ses erreurs en l'Eglise de Minerve, pour lequel effet on le mena sur un Echaffaut, qu'on avoit fait faire exprès, où l'une de ses Parties, qui étoit un Prêtre, leut le Procès tout haut, avec sa Confession & Abjuration. La Sentence fut prononcée par le Saint Office, lui étant à genoux avec un cierge à la main, pendant qu'on lisoit son Abjuration: ce qu'étant fait, il se leva, & remercia le Sacré College de la douceur dont il avoit usé envers lui, en ne lui imposant point une plus dure punition, qu'il confessoit avoir bien meritée. Cela se fit en présence d'une infinité de personnes, qui furent curieuses de voir un homme si fameux, & une action si solennelle & si extraordinaire. Il étoit environné d'une grande quantité d'Archers & Officiers du Saint Office. Il y avoit aussi quantité de Prélats, qui y étoient présents, avec le Sacré College, & une innombrable multitude d'autres personnes. Le dit Sieur Borri, voiant tant d'Archers & autres gens de même étoffe autour de lui, tomba jusqu'à 2 fois en pamoison. La céremonie étant achevée, on le ramena en prison, d'où on le mena à Lorette, comme étant un instrument trop pernicieux en la Chrétienté, avec ordre exprès de lui faire dire tous les jours le Credo, & toutes les semaines les Pseaumes pénitenciels une fois...(5). On lui avoit aussi ordonné dans sa Sentence de communier tous les jours une fois, lors qu'il seroit arrivé à Lorette. . . . . (6). Devant que de sortir des prisons de l'Inquisition, il fut visité par plusieurs hommes & femmes, & même des Princes, des Princesses, Chevaliers, & autres personnes de qualité. Lors qu'il sortit de la prison, on le fit passer par une troupe de Lanciers du Pape, qui étoient rangés en haie. Il monta sur l'Echaffaut avec les mains liées, entre lesquelles il avoit un cierge ardent, & demeura à genoux tout le tems qu'on lui prononça sa Sentence, par laquelle il fut condamné à une prison perpétuelle, pour avoir été (ce sont les propres mots de sa Sentence) Inventeur d'une nouvelle Hérésie, & à porter pour pénitence toute sa vie l'habit de l'Inquisition, avec une Croix rouge sur la poitrine, & une au dos. Il fut fort étonné d'entendre parler d'une prison perpétuelle: mais les Inquisiteurs le consolérent par cette raison, que si on n'eut trouvé cet expédient favorable pour lui, on lui auroit asseurément ôté la vie, & qu'on lui faisoit cette grace, parce qu'il avoit fait Abjuration de ses erreurs il y avoit 13 ans (7): ce qu'il ratifia entre les mains des Inquisiteurs Casanatta & Pozzobonelli: sur quoi le Pape entendant la confirmation de cette Abjuration, fut si aise qu'il donna indulgence pleniere de tous péchés à tous ceux qui étoient là présens, car cette Cérémonie dura plus de 5 heures durant (8)".

(5) Mercure Hollandois de l'année 1672, pag. 461, 464.

(6) Là-même, pag. 465, 466.

(7) *L'Auteur de sa Vie ne fait nulle mention de cela: il dit que Borri fut condamné par contumace, & qu'il s'enfuit de Milan, dès qu'il se vit denoncé.*

(8) Mercure Hollandois de 1672, pag. 465, 466.

Mr. Baudrand m'a fait savoir, 1, qu'il n'est pas vrai que notre Borri ait été envoié à Lorette après son Abjuration: 2, que l'Inquisition ne pouvoit pas le faire mourir, puis qu'il n'étoit point relaps, & qu'il faisoit Abjuration de ses erreurs à la Minerve devant les Cardinaux de la Congregation du saint Office. Je souhaite que tous ceux qui voudront copier le Mercure Hollandois sachent les deux fautes qu'on m'a indiquées.

(*F*) *Il guérit le Duc d'Etrée; ce qui fit dire qu'un Hérésiarque avoit fait un grand miracle dans Rome.*] Les Médecins avoient abandonné le malade: on le comptoit donc pour mort; on regarda donc sa guérison comme une résurrection. *Sendo cosa strana che un Eresiarca abbia fatto un miracolo de resuscitar' un morto, come veniva creduto da' Medici* (9).

(9) Vita del Borri, pag. 379.

(*G*) *On a dit qu'on lui permettoit de sortir deux fois la semaine . . . avec des Gardes.*] Je sai de bonne part que la Reine de Suede l'envoioit quelquefois querir en carosse; mais que depuis la mort de cette Princesse, il ne sortoit plus, & qu'il a falu même une permission expresse du Pape pour lui parler. On m'a assuré qu'il n'a point prétendu être en prison au Château St. Ange; mais être logé là comme dans un grand palais, afin de vaquer à l'étude, & à des Opérations Chymiques, & qu'il a négligé les occasions de s'évader qui se sont quelquefois offertes.

Notez que Mr. Masclari, aiant lu ce que je viens de dire, me fit savoir, qu'au tems qu'il étoit à Rome (10), il vit plusieurs fois le Cavalier Borri, & qu'il sait très-bien que ce prisonnier *ne pouvoit descendre que jusqu'à une certaine porte qui est au milieu du degré du donjon du Château St. Ange, jusqu'où il venoit accompagner ceux qui le venoient voir; qu'il avoit un assez joli apartement, qui consistoit en trois chambres & un laboratoire; qu'il faloit avoir un billet du Cardinal Cibo, si l'on vouloit être admis; & qu'il regardoit ce château comme une véritable prison pour lui, dont il ne desesperoit point que Mr. le Duc d'Etrée ne le delivrât.* On peut accorder la diférence de ces Relations par le *Distingue tempora*; & ceux qui savent le caractere de notre Borri voient sans peine, qu'après avoir obtenu la permission de sortir de tems en tems, il a été capable peut-être de dire, en grand hableur, qu'il n'étoit plus prisonnier.

(10) C'est-à-dire en 1679 & 1680.

(*H*) *On imprima à Geneve, en 1681, quelques Ecrits qu'on lui attribue.*] Ils peuvent être réduits à deux, à des *Lettres sur des matieres de Chymie*, & à des *Réflexions Politiques*. Le prémier de ces deux Ouvrages est intitulé: *La Chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese.* Il contient dix Lettres, dont les deux prémieres, datées de Coppenhagen l'an 1666, ne sont autre chose en substance que le Comte de Gabalis, que Mr. l'Abbé de Villars publia l'an 1670. Je donne à examiner aux curieux lequel de ces deux Ouvrages doit passer pour l'Original. Les autres Lettres roulent sur des Questions de Chymie, excepté la derniere; car on soutient dans celle-ci l'opinion de Mr. Des-Cartes sur l'ame des bêtes. L'autre Traité a pour Titre *Istru-*

zioni

pensoit de ce personnage (*I*). Ce sera un assez curieux Suplément de cet Article. J'indiquerai aussi ce que Monconis en a pensé (*K*). Mr. Frischman Resident de France à Strasbourg a fait un Ecrit qui mérite d'être lu touchant le Sieur Borri (*L*). Le Suplément du Voiage de Monsr. Burnet n'est pas exact sur ce chapitre (*M*). La Gazette Flamande d'Utrecht, du 9 de Septembre

zioni Politiche del Cavagliere Francesco Borri Milanese, date al Re di Danmarca. Ce sont quelques Aforismes de Politique, accompagnez d'un assez long Commentaire. La Vie du Cavalier Borri aprend qu'il publia, lors qu'il demeuroit à Strasbourg, une *Lettre* qui courut par tout le monde (11). La Bibliotheque des Medecins fait mention de deux de ses *Lettres*, imprimées à Coppenhagen l'an 1669, & adressées à Bartholin, l'une *de Ortu Cerebri & Usu Medico*, l'autre *de Artificio Oculorum humores restituendi* (12). Konig lui attribue un autre Ecrit intitulé *Notitia Gentis Burrhorum*.

(11) *Stampò la Lettera di salvarsi l'occhio ad un cavallo, che corre per tutto il mondo.* Vita del Cav. Borri, pag. 370. *Il savoit fort bien guerir les maux d'yeux. Voiez la Remarque* (*K*).

(12) Mercklinus, in Lindenio renovato, pag. 289, au mot Franciscus Josephus Burrhus. *Le* Journal des Savans *du* 2 *Septembre* 1669 *parle amplement de ces deux* Lettres.

(*I*) *Voici ce que Sorbiere pensoit de ce personnage.*] „Il me reste seulement à vous dire deux ou trois mots de ce fameux Chevalier Borri, que j'ai vû à Amsterdam, en cette derniere course que j'y ai faite. Vous voulez savoir comment il est arrivé qu'il a fait de si loin tant de bruit à Paris, que des gens de qualité se sont fait porter en brancard en Hollande, pour estre guéris par ce Charlatan; & que d'autres gens d'esprit y sont allez tout exprès pour visiter un si grand homme. Que dirai-je à cela, Monsieur, si ce n'est qu'il est vrai aujourd'hui, de mesme qu'il a esté vrai autres fois, que nostre pauvre humanité pourroit estre definie par l'inclination au mensonge, & par la credulité: *Homo est animal credulum & mendax*; l'homme est un animal crédule & menteur, *Φιλόψευδον ζῶον*. Ceux qui adjoustent foi si aisément aux Histoires que l'on raconte de ces faiseurs de miracles, tel que Borri a esté tenu avant que le monde en fut détrompé, n'ont pas manqué sans doute d'escouter attentivement en leur enfance les contes de peau d'asne; & cela marque un bon naturel, avec un esprit fort disciplinable. J'aurois bien à philosopher là-dessus .... (13). Il arrive, après que l'on .... s'est mocqué des Medecins ordinaires, que l'on donne tout à coup une entiere croyance aux promesses d'un Charlatan; & qu'on se laisse pipper à sa nouvelle méthode, quoi qu'il ne debite que les mesmes denrées. Celui dont je vous veux faire la peinture, est un grand garçon noireau, d'assez bonne façon, qui va bien vestu, & qui fait quelque despence. Elle n'est pourtant pas telle qu'on se l'imagine, & qu'on l'exagere; car huit ou dix mille livres peuvent aller bien loin à Amsterdam. Mais une maison de quinze mille escus achetée en un bel endroit, cinq ou six estafiers, un habit à la Françoise, quelque collation aux Dames, le refus de quelque argent, cinq ou six richedales distribuées en tems & lieu à des pauvres gens, quelque insolence de discours, & tels autres artifices, ont fait dire à des personnes crédules, ou qui eussent bien voulu que cela fust, qu'il donnoit des poignées de diamants, qu'il faisoit le grand œuvre, & qu'il avoit la Medecine Universelle (14). Le fin de tout cela est que le Sieur Borri est un fin matois, fils d'un habile Medecin de Milan (15), qui lui a laissé quelque bien; mais il y a adjousté celui qui lui vient par l'industrie que je vai vous representer. Comme il ne manque pas d'esprit, avec un peu d'estude il a sceu gaigner celui de quelques Princes, qui ont fourni à l'appointement sur l'esperance qu'il leur a donnée de leur communiquer la Pierre Philosophale, qu'il estoit sur le point de trouver. Il a sans doute quelque habileté, ou quelque routine aux préparations chymiques, quelque adresse pour la métallique, quelque imitation des perles & des pierreries, & peut-estre quelques remedes purgatifs ou stomachiques, qui d'ordinaire sont fort generaux, comme c'est de cette region que viennent la plupart des maladies. Par ce leurre, il s'est insinué auprès de ceux dont il a eu besoin, & il y a eu des Marchands, aussi bien que des Princes, qui ont donné dans le panneau. Tesmoin une promesse de deux cent mille livres qu'il avoit faite à un certain Demers, qui avoit fourni à ses despenses, & pour laquelle des heritiers de ce Marchand sont en procès avec le Spagirique; car le galant homme l'a conceue d'une maniere si bigearre, qu'on n'y comprend rien. Ce fourbe, pour se mettre en credit, & faire parler de soi, pretendit d'abord à se rendre Hérésiarque. Il avoit oui dire que les Medecins etoient soupçonnez de ne pas croire assez; c'est pourquoi il fit semblant de croire plus qu'il ne faut: & comme si sa dévotion se fut picquée d'honorer la sainête Vierge au delà de ce que l'Eglise l'ordonne, il s'advança de dire qu'elle estoit une quatriesme personne de la Divinité. Il en fut recherché par l'Inquisition, & condamné au feu par contumace. Il passa à Inspruck (16), où le feu Archiduc devint la premiere de ses duppes. Et, par son moyen, continuant sa route en Hollande, il se fia à Amsterdam, comme en un païs propre à faire sonner haut la persecution qu'on lui faisoit à Rome; & où il trouveroit des bourses ouvertes pour de grandes avances à recouvrer sur le lucre qu'il feroit esperer. Il s'est mis là à faire l'homme d'importance. Il a acquis du crédit au commencement parmi cette bourgeoisie; & il s'y est maintenu quelque tems, par l'appui d'un vieux Bourgue-Maistre, qu'il a resucillé avec ses eaux cordiales, jusques à ce que chacun a reconnu sa fripponnerie, & s'est mocqué de ses artifices. Ils ne vont tout au plus qu'à trouver le moyen de mettre en pratique impunement quelque billonnage, ou à quelque altération de métaux, qui n'est pas encore bien découverte; car pour ses cures des malades, on ne s'en prévaut non plus là où il est, qu'en cette Ville on se prévaut des remedes d'un celebre faiseur d'affiches, qui a presque autant de réputation au païs de Liege & en Hollande, que Borri en a à Paris... (17). Quelques-uns ont voulu dire, que Borri s'estoit trouvé à la peste de Naples, & qu'ayant un excellent préservatif, il estoit entré dans les maisons pestiferées, abandonnées par l'infection & la mortalité; & que là, il n'avoit pas mal fait ses affaires. Je ne sai ce qui en est". Il y a deux choses à remarquer sur ce récit de Sorbiere. I. L'une est, que l'Auteur de la Vie de Borri ne marque point qu'il fut fils d'un Medecin, & insinue le contraire. *Nacque in Milano*, dit-il, *figlio del Signor Branda Borri, di Famiglia antica della Citta di Milano.* Il ajoûte que le Cavalier Borri se vante d'être descendu de Burrus Gouverneur de Neron. II. L'autre est que le même Auteur raconte que Borri, en se retirant d'Italie, passa en Suisse, & de là à Strasbourg, à Amsterdam, à Hambourg, &c, evitant les païs des Catholiques. *Il Borri*, dit-il (18), *uscito d'Italia, e passati li monti con quella fretta che ricercava il suo scampo se ne passò nell' Elvezia, ed indi ad Argentina, fuggendo à più potere il passare per paesi Cattolici.* Il ne laisse pas d'être vrai que Borri a distillé avec l'Archiduc. Voiez Monconis, II Partie, pages 149, 404.

(13) Sorbiere, Relation d'un Voyage en Angleterre, pag. 153.

(14) Là-même, pag. 238.

(15) *Voiez la fin de cette Remarque*, Num. I.

(16) *Là-même*, Num. II.

(17) Sorbiere, Relation d'un Voyage en Angleterre, pag. 163.

(18) Vita del Borri, pag. 361.

(*K*) .... *& ce que Monconis en a raporté.*] Il le vit à la Haie, l'an 1663, & lui entendit dire diverses choses sur des secrets de Chymie. On en voit le précis dans la Relation de ses Voiages (19). Borri étoit déjà mal dans ses affaires: il craignoit ses ennemis, *& se defioit de ses plus affidez, & parloit de se retirer en Turquie* (20). Il lui etoit indifferent, disoit-il, qu'on le crût docte ou ignorant; & par la même indifference, il ne se mettoit point en peine de justifier la vérité de sa croyance (21): il ajoutoit *qu'on ne pouvoit estre bon Philosophe, sans estre bon Chrestien. Comme à lui dit*, c'est Monconis qui parle, *qu'on l'accusoit d'avoir dit que le S. Esprit s'estoit incarné dans la Vierge, & que son Escriture eust respondu, pourquoi est-ce que l'on l'accusoit d'une chose dont on n'avoit jamais eu de preuve, ne pouvant pas monstrer aucun de ses Escrits où il y eut de ses choses, il respondit si bene dans un que le Pape avoit eu, qui estoit le seul qui par hazard estoit resté lors qu'il avoit bruslé tous les autres, qui traitoient aux choses surnaturelles, il ne lui devoit jamais arriver de malheur dont il ne fut adverti par une estoile, qui paroissoit devant lui quand mesme il fermoit les yeux.* Voiez dans la page 155 de la même Relation les contes qu'on fit à Monconis sur les fourberies du Sr. Borri, & dans la 178 une cure admirable d'œil. Le Peintre Otho aprit à Monconis, que Borri *l'avoit parfaitement gueri d'un cancer qu'il avoit dans l'œil, qui lui ostoit la veue & l'empeschoit de travailler, que tous les Medecins tenoient incurable* (22).

(19) Monconis, Voiages, II Partie, pag. 131, 137, 143, 146, 147, &c. Edit. de Lion.

(20) Là-même, pag. 144, 145.

(21) Là-même, pag. 147.

(22) Là-même, pag. 178.

(*L*) *Mr. Frischman a fait un Ecrit qui mérite d'être lu touchant Borri.*] En voici le Titre, *Monumentum in laudem gentis Burrhorum, Calend. Jan. MDCLX, Francisco Josepho Burrho Medico itale structum.* Les quatre lettres F. R. C. R, qui désignent le nom de l'Auteur, signifient *Frischmannus Regis Christianissimi Residens.* Celui qui m'aprend cela, indique de cette sorte la matiere de cet Ecrit: *In quo*, dit-il (23), *potens artifex plantas in cineres, earumdem cineres ad eandem pristinam speciem, ignis beneficio rite supposito, balneo Mariæ deducens, Roma ut fama, sed incerta est, similem suam παλιγγενεσίαν, quæ est combustorum è cineribus resurrectio, expectans, laudatus est.* On nous renvoie à Tuldenus, qui raporte les procédures de l'Inquisition contre Borri, c'est-à-dire, les procédures de l'an 1659 & 1660.

(23) Dunkhenius, de Script. Adespot. pag. 131.

(*M*) *Le Suplément du Voiage de Mr. Burnet n'est pas exact sur son chapitre.*] On a nommé Suplément de ce Voiage *trois Lettres touchant l'état present d'Italie*, qui furent traduites de l'Anglois, & publiées à Amsterdam, en l'année 1688. On y conte que *Burrhi* (car c'est ainsi que le Traducteur le nomme,) *est un Gentilhomme du Milanois, qui avoit de patrimoine environ* 8000 *écus de rente* (24). Il voiagea en sa jeunesse, & étant de retour à Milan, il y tint des Conferences sur la nouvelle Philosophie & sur la Chymie. Il fut mis à l'Inquisition; mais comme on ne put rien prouver contre lui, on le relâcha (25). Il s'en alla en Allemagne & en Hollande. L'Inquisition *fit des plaintes de lui à l'Empereur*, il fut arrêté à Vienne, *& puis après renvoié en Italie.* On l'accusa d'opinions étranges, *qui furent toutes prouvées contre lui, quoi qu'il proteste qu'il n'y a jamais pensé* (26), *& il fut obligé d'en faire abjuration en l'an* 1668 (27). Il fut condamné à une prison perpétuelle. De ces 8000 écus par an, on ne lui en laisse que 3000 (28); car les bons Peres ont eu la charité d'en retenir 5000 pour eux: & ces 3000 sont tellement rognez par ceux par les mains de qui cet argent passe, qu'il n'en touche pas 1500 tous les ans. L'Auteur des trois Lettres s'imagine, que tout le fondement des Hérésies de Borri est d'avoir *parlé des choses de la Religion dans le jargon mysterieux & inintelligible de certains Chymistes.* Je connois des gens qui croient que Borri a prétendu expliquer la

(24) Pag. 140 & suivantes.

(25) *Il est aisé de voir par ce que j'ai raporté de l'Inquisiteur, l'Auteur Italien de sa Vie ne devoit pas qu'il se sauva, & qu'on le cita; & que comme il ne comparut point, on le condamna par contumace.*

(26) *Cependant il ne a avoué à Monconis, qu'il n'a[illegible] l'incarnation du St. Esprit dans la Sainte Vierge. Voiez la Remarque (K), vers la fin.*

(27) *Ce fut en* 1672. *Voiez ci-dessus la Remarque (E).*

(28) *Il n'y a nulle aparence que Borri eût alors tant de patrimoine, ni que l'Inquisition lui eût laissé neuf mille livres de rente.*

tembre 1695, annonça que Borri, âgé de soixante & dix-neuf ans, étoit mort depuis peu au Château St. Ange.

la Trinité, l'Incarnation, &c, par les principes de la Chymie. Mr. Baudrand assûre que Borri *n'avoit que très-peu de bien de son patrimoine, en sorte qu'il n'en pouvoit pas subsister.*

BORRICHIUS (OLAUS) l'un des plus doctes personnages de son siécle, étoit fils d'un Ministre Luthérien au Diocese de Ripe dans le Dannemarc, & nâquit le 7 d'Avril 1626. Il fut envoié à l'Académie de Copenhagen l'an 1644, & s'y apliqua à plusieurs sortes d'étude pendant six ans; mais de telle sorte, qu'il donna ses principaux soins à la Médecine. Il régenta une Classe dans le College de Copenhagen, & s'aquita très-bien de cette fonction; car il étoit infatigable dans le travail, & ses mœurs étoient bien réglées. Cela lui aquit l'estime de Caspar Brochman, Evêque de Selande, & celle du Chancelier du Roiaume, & il obtint par leur recommandation un Canonicat à Lunden. Il refusa le Rectorat de l'Ecole Illustre d'Herlow, qui lui fut offert par Mr. de Rosecrantz, après qu'il eut régenté quatre années cette Classe de Copenhagen: il le refusa, dis-je, parce qu'il le crut contraire au dessein qu'il avoit formé de voiager, & de se perfectionner dans la Médecine. Il commença de la pratiquer pendant une horrible peste qui fit mourir beaucoup de gens dans la capitale du Roiaume. La contagion étant cessée, il donna encore un an aux soins de sa Classe; après quoi, il prépara toutes choses pour les voiages qu'il avoit dessein de faire. Mais il falut qu'il les renvoiât à un autre tems; car Mr. Gerstorff, prémier Ministre d'Etat, le voulut avoir dans sa maison comme Précepteur de ses enfans. Il exerça cet emploi pendant cinq années; & ensuite il satisfit son inclination à voiager: mais avant que de partir, il eut l'avantage d'être désigné Professeur en Philologie, en Poësie, en Chymie, & en Botanique, dans l'Académie de Copenhagen. Il partit au mois de Novembre 1660; &, après avoir vu à Hambourg quelques Médecins célèbres, il vint en Hollande, & s'y arrêta assez longtems. Il y fut joint par les fils de Mr. Gerstorff (a), & les prit sous sa conduite. Il leur fit voir le Païs-Bas Espagnol, & l'Angleterre, & il les mena à Paris, où il s'arrêta deux ans: leurs tuteurs les rapellérent, & cela fut cause qu'il continua ses voiages avec plus de liberté. Il fut promu au Doctorat en Médecine à Angers: il vit les principales villes du Roiaume; & ensuite il passa les Monts, & arriva à Rome au mois d'Octobre 1665. Il y demeura jusques à la fin de Mars 1666; après quoi il falut songer au retour: la charge qui lui avoit été conferée dans l'Académie de Copenhagen demandoit la résidence. Il traversa l'Allemagne, & arriva en Dannemarc au mois d'Octobre 1666. Le profit de ce long voiage ne pouvoit pas être médiocre, puis que Borrichius s'étoit fait connoître dans chaque Ville aux plus savans hommes qui y fussent (A). Il fit voir dans l'exercice de sa Charge, qu'il étoit très-digne de la remplir: laborieux au souverain point, & rempli d'une grande varieté de conoissances, les Livres qu'il publia le témoignérent authentiquement (B). Il ne voulut jamais s'engager au mariage; car il craignit que cela ne diminuât la liberté de philosopher (b). Il fut élevé à la Charge de Conseiller au Conseil suprême de Justice l'an 1686, & à celle de Conseiller de la Chancelerie Roiale l'an 1689. Il commença de sentir les attaques de la pierre cette même année (c): le mal crut de jour en jour, & enfin, n'y voiant plus d'autre remede que de se faire tailler, il se résolut à subir les risques de cette rigoureuse opération le 13 de Septembre 1690. Elle ne réussit point: la pierre se trouva si grosse & si dure, qu'il ne fut possible, ni de l'arracher, ni de la couper. Il soutint cet accident & toutes ses suites avec beaucoup de constance & de religion, jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques au 3 d'Octobre de la même année. Son Testament fut une preuve qu'il fit un usage très-Chrétien des richesses qu'il avoit aquises (d) (C).

(a) *Il étoit mort depuis le départ de* Borrichius.

(b) *A conjugio tota vita abstinuit, ut eo plenius philosophiae incumberet.* Borrichius, in Vitâ suâ. *Voiez la Citation suivante.*

(c) *Tiré de sa Vie, écrite par lui-même, & mise au devant de ses* Poëtes Latins, *au II Tome des* Deliciarum quorundam Poëtarum Danorum, *recueillies par* Frederic Rostgaard, *& imprimées à Leide, l'an* 1693.

(d) *Tiré de son Programme funebre, fait par* Jean Mollerus, *Professeur à Copenhagen.*

(A) *Il s'étoit fait connoître dans chaque Ville aux plus savans hommes.*] Le recit de sa Vie, fait par lui-même, & inseré au II Tome des Délices des Poëtes Danois, contient le nom de plusieurs de ces Savans, & celui de quelques personnes de qualité qui témoignérent leur estime à ce Voiageur. Le Marquis de Pianezze le régala magnifiquement à Turin. Il eut à Rome quelques audiences du Cardinal Pallavicin, & il fut souvent mandé par la Reine de Suede, qui aimoit beaucoup la Chymie. *Adhibitus & quandoque colloquiis* CARDINALIS PALLAVICINI, *& sæpè accersitus ad disserendum cum* REGINA CHRISTINA *de arcanioris Chemiæ studio, veritate, experimentis, quibus tam sacris se Palladis virago devoverat* (1).

(1) Vita Borrichii, in Tomo II Deliciarum Poëtarum Danorum, pag. 275.

(B) *Il étoit digne de sa charge de Professeur . . . les Livres qu'il publia le témoignérent authentiquement.*] Son *Conspectus præstantiorum Scriptorum Linguæ Latinæ* n'est qu'une petite portion d'un gros Ouvrage qu'il composa sur cette matiere, & qui se trouve parmi ses papiers. On a vu ses *Cogitationes de variis Linguæ Latinæ ætatibus & Scripto G. J. Vossii de Vitiis Sermonis*, & ses *Analecta Philologica & Judicium de Lexicis Latino-Græcis*. On a vu aussi son *Antiquæ Romæ Imago*, & son Traité *de Syllabarum Quantitate*, qu'il intitula *Parnassus in nuce*. Aiant remarqué qu'il y a des Apoticaires, & même des Médecins, qui prononcent mal les Noms Latins des Remedes, il publia un Ecrit qui a pour Titre, *Lingua Pharmacopœorum*. Ses Dissertations *de Poëtis Græcis & Latinis* ne sont pas le moindre de ses Ouvrages. Aiant vu que son Prodrome *de Ortu & Progressu Chemiæ* avoit été critiqué par Conringius, il en fit une Apologie qui s'intitule, *de Hermetis, Ægyptiorum, & Chemicorum, Sapientiâ.* Il expliqua deux fois en public un Cours entier *de Chymie*. Cet Ouvrage n'est pas encore imprimé. Son Traité Latin *Docimastice Metallica* a été traduit en Allemand, & en Danois. Il y a plusieurs *Mémoires Chymiques & Botaniques* de sa façon dans les *Acta Medica Hafniensia*. Il a publié aussi un Livre *de Usu indigenarum Plantarum in Medicina*, un Traité *de Somno & Somniferis*, un autre *de Cabala characterali*, un autre *de Causis diversitatis Linguarum*. Ajoûtons à cela *Oratio jubilæa Evangelica*, & *Memoria Dn. Oligeri Vindic* (2), & *Dousingius Heautontimorumenos*. Ce dernier Ouvrage contient quelques Lettres Satiriques contre Dousingius, où il se donna le faux nom de *Benedictus Blotesandane*, qui est la même chose que *Benedictus Nudeverne* (3); car *blot* signifie en Danois *nud*, & *sande* signifie *la verité*, comme Mr. Placcius l'observe à la page 105 de ses Pseudonymes. Je laisse les Titres de quelques autres Ecrits de Borrichius, que je pourrois copier dans l'Ouvrage de Mr. Mollerus que j'ai cité (4), & où il promet de traiter fort amplement de cet Auteur dans sa *Cimbria Literata*. Je donnerai seulement le Titre d'un Livre posthume, qui fut imprimé à Coppenhagen l'an 1697: *Olai Borrichii Conspectus Scriptorum Chemicorum illustriorum.*

(2) Tiré de sa Vie, pag. 279 & suiv.

(3) Joan. Mollerus in Isagog. Hypomnematum de Scriptis Danorum, pag. 26.

(4) Joan. Mollerus, ibidem, & in Hypomnematis, pag. 114.

(C) *Il fit un usage très-Chrétien des richesses qu'il avoit aquises.*] Il en consacra beaucoup au bien des pauvres, & à l'avantage des étudians. Lisez cela en detail dans le Passage Latin que je vais copier. *Instituit ut & sufficeret juventuti Academicæ necessariis destitutæ adminiculis præsidium aliquod in ulteriora studiorum incrementa, & famelicæ afflictæque solamen obtingeret. Illis quippe domum plané lateritiam magnificentissimâ structurâ reliquit, ubi omnia cernuntur splendidè apparata, cubicula octo cum suis conclavibus, sedecim destinata studiosis, modestiâ, virtute, ac doctrinâ conspicuis; amplum auditorium variè exornatum, ut in hac palæstra commodius lacertos moveant juniores sacris Apollinis devoti; supellex libraria exquisitæ elegantiæ diverso studiorum generi inserviens, cui adhærent manuscripta rariora; cernitur ibi quoque laboratorium Chemicum medicinam exculentibus profuturum; cernitur hortus floribus arboribusque consitus, oculis recreandis, animo pascendo dicatus. Hoc tam sumtuosâ structurâ domicilium vocari maluit* COLLEGIUM MEDICÆUM, *quam ut a suo nomine appellationem haberet, nihil enim arrogantiæ, nihil fastuosi ostentabat toto vitæ cursu, sed fortunâ ac felicitate suâ summâ usus est modestiâ. Utrique tum hujus Collegii incolis, cum aliis egestate, ærumnis & imbecilli valetudine oppressis, nec non alumnis scholæ Ripensis ingentem pecuniæ summam attribuit, quæ resignatis post obitum testamenti tabulis, in Collegio Consistoriali annuo spatio reservatis, explevit numerum viginti sex mille & trecentorum Joachimicorum* (5). Afin qu'on sache à quoi se montoit son bien, je dirai que dans le partage qu'il en fit entre ses parens, & les étudians, &c, il emploia pour ceux-ci 26300 écus, & qu'il laissa à ceux-là 50 mille écus (6). Dieu veuille que cela serve d'exemple à ceux qui en pourroient faire autant.

(5) Tiré de son Programme funebre, à la pag. 383. 384 du II Tome des Delices des Poëtes Danois.

(6) Joan. Mollerus, in Hypomnemat. de Script. Danor. pag. 334.

BORS-

BORSTEL (Adolphe de) Gentilhomme Allemand, à qui Balzac a écrit des Lettres, & donné de grands éloges, étoit fils de Conrad de Borstel, qui fut Seigneur de Gusten, Plotzka, & autres lieux, & prémier Ministre d'Etat des Princes d'Anhalt, & Gouverneur Général de cette Principauté. Il fut envoïé en France, par le Roi de Boheme, & par les Princes de l'Empire, sous le Regne de Louis XIII; &, lors que ses Négociations furent finies, il s'établit dans le Roiaume, & il obtint des Lettres de naturalité, & la Charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il épousa Charlotte de Farou de Saint Marcolle, dont il eut un fils qui a une famille nombreuse (*A*). Cette Dame épousa en secondes nôces Joseph le Brun, Chevalier Seigneur de la Brosse, Gouverneur de la Ville & du Château du Chinon. Elle est morte en son Château de la Zaille en Loudunois le 14 de Mars 1705, âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle étoit d'une des meilleures Maisons de Poitou (*a*). Je dirai quelque chose de la Généalogie de notre Adolphe de Borstel (*B*), qui eut deux neveux illustres (*C*).

(*a*) *Tiré du* Mercure Galant *de Mars 1705, pag. 117, & suiv.*

(*A*) *Il eut un fils, qui a une nombreuse famille.*] Il épousa une cousine du Marquis de Rasilli, Lieutenant Général pour le Roi en Touraine, & Sous-Gouverneur des Enfans de France. L'ainé de ses fils sert dans la Marine depuis douze ans, & est Enseigne des vaisseaux du Roi: le cadet a été Page du Duc du Maine, & est Commissaire Provincial de l'Artillerie (1).

(1) *Tiré du* Mercure Galant *de Mars 1705, pag. 284.*

(*B*) *Je dirai quelque chose de la Généalogie de notre Adolphe de Borstel.*] L'Auteur du Mercure Galant assure que la Maison de Borstel *est des plus anciennes & des plus illustres d'Allemagne. Elle est originaire de Zelande*, ajoute-t-il, *& un Seigneur de Borstel, à qui les Villes de Flessingue & de Wert appartenoient, épousa la derniere Comtesse de Hollande, & par son mariage devint Souverain de cette Province, que le Duc de Brabant par la suite usurpa sur lui. Après cette usurpation, plusieurs de cette Maison s'établirent dans la haute Saxe, où ils bâtirent le Château de Borstel assez remarquable dans la Carte, & l'on voit, que dès le tems de l'Empereur Othon I, ils y étoient déja en très grande distinction, & qu'ils avoient les prémiers Emplois de l'Etat dans le Ministere, dans la Guerre, & dans les Ambassades* (2). Il y a là beaucoup de fautes; car en I lieu, celui qui se maria avec la derniere Comtesse de Hollande se nommoit François de Borsel, ou de Borselle, & non pas de Borstal. En II lieu, il ne faloit point dire *de Wert*, mais *de la Vere*, ou plutôt *de Ter-Vere* (3). En III lieu, il ne devint point Souverain de la Hollande par son mariage: le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, l'auroit fait mourir, si la Comtesse de Hollande ne lui eût cédé tous ses Etats, pour sauver la vie à son mari (4). En IV lieu, il ne faloit point parler du Duc de Brabant; mais du Duc de Bourgogne. En V lieu, j'observe que cette Comtesse de Hollande mourut l'an 1436, & que l'Empereur Othon I mourut l'an 973. Qu'on juge, si depuis la prétendue usurpation de la Hollande sur le mari de cette Comtesse, plusieurs de la Maison de Borstel ont pu s'établir en Saxe, & y batir un Château, & briller dans les Emplois, dès le tems de cet Empereur.

(2) *La même, pag. 2,9.*

(3) *Voiez l'Article* BORSELA, *Remarque* (*B*).

(4) *Voiez la IV Partie de la Réponse aux Questions d'un Provincial, pag. 6.*

(*C*) *Il eut deux neveux illustres.*] „ L'un Frederic de Borstel, a été Capitaine des Gardes du Corps „ du feu Roi de Suede, Colonel du Regiment de Westergothie, Gouverneur de Gottembourg & Bahous, & Général Major des Armées de sa Majesté Suédoise, qui la fit, „ en considération de ses services, Baron du Royaume; & „ l'autre, Ernest Amaury de Borstel, Grand „ Echanson de feu son Altesse Electorale de Brandebourg, „ Colonel du Regiment de ses Gardes, Général Major de „ ses Armées, & Gouverneur du Duché de Magdebourg, „ lequel Gouvernement est encore possédé par Jean „ Henri de Borstel (5)". On ajoute dans le Mercure Galant, qu'il y a en France une Demoiselle de Borstel, qui a épousé Mr. de Doumeny, Lieutenant de Grenadiers au Regiment des Gardes Françoises, & qui a été fille d'honneur de Madame l'Electrice Palatine, mere de Madame (6); que sa mere a été Gouvernante de l'Electeur de Brandebourg; & qu'elle a présentement un neveu, qui est prémier Gentilhomme de la Chambre du Prince Electoral.

(5) Mercure Galant, *Mars 1705, pag. 161, 162.*

(6) *C'est à-dire, la Veuve du Duc d'Orleans Frere unique du Roi Louis XIV.*

BOSC (Jean du) en Latin *Boscbæus*, Seigneur d'Esmendreville, Président a la Cour des Aides de Rouen, mort par la main du bourreau, pour cause de Religion, l'an 1562. Cherchez Esmendreville.

BOSC (N. du) Cordelier, a vécu au XVII siécle. Il se mit en vogue par un Livre qu'il intitula *L'honnête Femme*. D'Ablancourt son bon ami y joignit une Préface (*a*). J'ai ouï dire que la Traduction des *Sermons du P. Narni*, qui a couru sous le nom du Pere du Bosc, est un Ouvrage de d'Ablancourt (*A*). On dit que ce Cordelier, aiant vêcu quelques années hors du Couvent par la permission du Pape, reprit le froc (*b*). Il est Auteur de plusieurs Livres, dont on ne fait plus de cas: sa *Femme Héroïque* est de ce nombre. Les plus méprisés de ses Ouvrages sont ceux qu'il fit contre les Jansénistes. On ne daigna point les réfuter (*B*); & ce silence, qui au fond est une espece de flêtrissure pour cet Ecrivain, a été glorieusement interprété par quelques Anti-Jansénistes (*C*).

(*a*) Histoire de l'Académie Françoise, *pag. 114.*

(*b*) Colomiés, Bibliotheque Choisie, *pag. 172.*

(*A*) *J'ai ouï dire que la Traduction des* Sermons du P. Narni, *qui a couru sous le nom du P. Du Bosc, est de d'Ablancourt.*] Voici comment j'ai ouï conter la chose. Du Bosc, n'aiant point d'argent, pria d'Ablancourt de lui en prêter. D'Ablancourt, bien marri de n'en avoir pas, lui offrit une Traduction qu'il avoit faite des *Sermons du P. Narni*, & lui permit d'en disposer à sa fantaisie. Du Bosc accepta le Manuscrit, en traita avec un Libraire pour la somme de trente ou quarante pistoles, & le publia sous son nom. Il y a très-peu d'Auteurs qui voulussent témoigner leur amitié par cette sorte de presens (1).

(1) *Voiez Mr. Colomiés, dans sa* Bibliotheque Choisie, *pag. 172. il avoit ouï dire à-peu-près la même chose.*

(*B*) *Ses Livres contre les Jansénistes furent fort méprisés. On ne daigna point les réfuter.*] Mr. Arnauld a donné une raison bien desobligeante, pourquoi on ne répondit point aux Livres du P. du Bosc. C'est dans l'endroit du III Tome de la Morale Pratique, où il aporte diverses Regles capables de faire juger, si le silence que l'on garde envers ses Adversaires doit passer pour une preuve d'impuissance. Voici sa IV Regle: „ On ne peut pas dire que c'est par „ impuissance qu'on ne répond point, quand on ne se dispense de répondre qu'en se conformant au jugement du „ public. Or c'est ce qui arrive quand on dédaigne de „ réfuter de petits Auteurs, qui, pour se *faire un nom*, s'avisent de prendre parti dans les querelles des Savans. . . . „ C'est pour cette raison, que dans le même temps que „ l'on se donnoit la peine de répondre sérieusement aux „ Peres Annat & Ferrier, on laissoit aboier les Marandez & les du Bosc, sans leur faire l'honneur de penser „ à eux (2)".

(2) Arnauld, Morale pratique, *Tom. III, Chap. XI, pag. 261.*

(*C*) . . . *& ce silence . . . . a été glorieusement interprété par quelques Anti-Jansénistes.*] „ La question des aides de „ la Grace pour le libre arbitre fut agitée sous le Pape Clement VIII, & laissée sous Paul V telle qu'elle étoit; „ c'est-à-dire, sans être decise. Toutefois, les Jansénistes l'ont fait imprimer depuis peu, pour faire accroire „ que ce Pontife souverain est de leur côté touchant la „ Grace efficace; mais le Pere du Bosc Cordelier les a „ rendus muets tout à fait dans un Livre portant pour titre, *La Pacifique Apostolique*". C'est Dom Pierre de Saint Romuald, qui parle ainsi (3).

(3) *Dans le* Journal Chronologique & Historique, *sous le 30 de Novembre, pag. 174, 175.*

BOSC (Pierre du) Ministre François, & le plus grand Prédicateur qui fût de son tems parmi ceux de la Religion, étoit fils de Maître Guillaume du Bosc, Avocat au Parlement de Rouen, & naquit à Baieux, le 21 de Février 1623. Il se trouva si avancé, après avoir étudié en Théologie dixhuit mois à Montauban, & trois ans à Saumur, qu'encore qu'il ne courût que sa vingt-troisiéme année, il fut en état de servir l'Eglise de Caen. Il fut donné à cette Eglise par un Colloque le 15 de Novembre 1645, & reçut l'imposition des mains le 17 de Décembre de la même année. Le mérite de ses Collegues, & sur tout celui de Mr. Bochart, & la délicatesse d'esprit qui régnoit dans cette Eglise, n'empêchérent pas que Mr du Bosc n'aquît promtement la réputation d'un des prémiers hommes de sa robe. Il fut regardé dans son païs comme un Orateur parfait, & son Eloquence devint si célèbre par tout le Roiaume, que l'Eglise de Charenton

renton le voulut avoir pour son Ministre, & l'envoia demander à son Eglise, dès le commencement de l'année 1658. On emploia les plus fortes sollicitations; mais ni l'éloquence des Députez de Paris (a), ni les Lettres des personnes les plus qualifiées qui fussent en France parmi ceux de la Religion (A), ne purent engager l'Eglise de Caen à se priver d'un si excellent Pasteur, ni ce Pasteur à vouloir quitter son Troupeau. Les recherches de Mrs. de Charenton, renouvellées diverses fois depuis ce tems-là avec tout l'empressement imaginable, n'eurent jamais un meilleur succès. Il étoit impossible qu'un mérite aussi éclatant que le sien, & aussi utile à son Parti, ne donnât de l'inquiétude & de l'ombrage aux ennemis de la Religion Protestante. Ils le témoignérent l'an 1664, en surprenant une Lettre de cachet (b), qui le relégua à Châlons jusqu'à nouvel ordre. On a su qu'un nommé Pommier (c) se vanta d'être la cause de cette disgrace. Le faux témoignage qu'il rendit regardoit la Confession auriculaire, dont il prétendoit que Mr. du Bosc *eût parlé dans les termes les plus choquans; jusques-là qu'il l'accusoit d'avoir comparé l'oreille des Prêtres à une cloaque, un égout, & un canal, qui recevoit toutes les ordures de la ville.* Cela fit que Monsr. du Bosc, passant par Paris, pour aller au lieu de son exil, expliqua à Monsr. le Tellier son sentiment sur la Confession, & de quelle maniere il en avoit parlé. Mr. le Tellier en parut content, & lui dit même qu'il n'avoit jamais douté de la fausseté de l'Accusation. Mr. du Bosc recouvra la liberté de retourner à son Eglise le 15 d'Octobre 1664, & l'on ne sauroit exprimer la joie qui se répandit dans Caen parmi les Freres, lors qu'il y rentra le 8 de Novembre. Un grand nombre d'honnêtes gens de l'autre Parti le furent féliciter; & il y eut un Gentilhomme Catholique, qui fit alors une chose des plus étranges qui se soient vues (B). Cette disgrace de Mr. du Bosc lui fit conoitre combien il étoit aimé & consideré (C). Les honnêtetez qu'il reçut de l'Evêque de Châlons ne doivent pas être oubliées (D). Il commença d'avoir en 1665 les occupations dans lesquelles sa prudence, sa gravité, & son éloquence, se sont si fort signalées; j'entens les Procès qu'on fit aux Eglises. Il défendit celle de Caen, & plusieurs autres de la Province, contre les injustes poursuites de l'Evêque de Bayeux. Le Roi aiant publié en 1666 une Declaration accablante contre ceux de la Religion, toutes les Eglises députérent à Paris, pour faire de très-humbles Remontrances à Sa Majesté. Les Eglises de Normandie députérent Mr. du Bosc, qui partit de Caen le 3 de Juillet 1668. Dès qu'il fut arrivé à Paris, les autres Députez le choisirent pour dresser divers Mémoires (d). Le bruit s'étant répandu que le Roi vouloit suprimer quelques Chambres de l'Edit (e), tous les Députez des Provinces coururent chez Mr. de Ruvigni le Député Général, pour lui parler sur une matiere si importante. On avoit pour but d'obtenir la permission de se jetter aux pieds de Sa Majesté: on l'obtint, mais de telle sorte qu'il n'y eut que Mr. du Bosc qui fût admis à l'audience. Il harangua le Roi, qui étoit seul dans son cabinet, le 27 de Novembre 1668; & après avoir fini son Discours, il eut la liberté de représenter plusieurs choses. Tout cela lui réüssit d'une maniere qui fit parler de son éloquence, & de sa prudence, à toute la Cour. Après plusieurs Conférences avec Mr. le Tellier, & plusieurs allées & venues, on obtint au mois d'Avril 1669 quelque chose contre la Déclaration de l'année 1666. Depuis ce tems-là, Mr. du Bosc a fait une infinité de voiages pour les affaires des Eglises, & les a soutenues devant les Ministres d'Etat, & devant les Intendans, avec toute la force & toute l'habileté imaginable (f), jusques à ce qu'il fût réduit lui-même, par un Arrêt du Parlement de Normandie, le 6 de Juin 1685, à ne pouvoir plus exercer son Ministere dans le Roiaume. S'il avoit été possible de sauver l'Eglise Réformée de France par la voie de la Négotiation, il étoit le plus propre à y réüssir que l'on eût pu emploier (g) *Il est certain qu'il a éloigné le mal par ses soins & par sa prudence* (h), & qu'*il savoit manier* ces affaires, *avec tant d'adresse & tant d'agrément, qu'elles ne pouvoient tomber en de meilleures mains* (i). Il se retira en Hollande, après son interdiction, & y a été Ministre de l'Eglise de Rotterdam, jusques à sa mort arrivée le 2 de Janvier 1692. Il fit une fin fort Chrétienne, & digne de cette vie réglée & tout-à-fait édifiante qu'il mena toûjours (k). Jamais homme ne soutint plus dignement que lui la gravité de son caractere: le corps en cela répondoit à l'ame; car il avoit la mine majestueuse, ce qui ne contribua par peu à la gloire qu'il s'aquit en matiere de prédication: cela est facile à comprendre. Il eut aussi de fort

(a) *Mr. Gaches, Ministre, & Mr. de Massanes, Ancien.*

(b) *Elle étoit datée du 2 Avril.*

(c) *Il avoit été de la Religion, & étoit de Montauban.*

(d) *Par exemple, les* Observations sur la Déclaration de 1666, *qui ont été imprimées à Amsterdam, par Jaques le Jeune, en 1670, & les* Observations sur la Déclaration contre les Relaps. *Elles sont valigues aussi.*

(e) *Celles de Paris & de Rouën.*

(f) *Le détail de sa conduite dans tous le cours de ces affaires est exactement raporté par* Mr. le Gendre, *dans sa* Vie de Mr. du Bosc.

(g) *Si Pergama dextra Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.* Virgil. Æn. *Lib. II, Vers.* 291.

(h) Vie de Monsr. du Bosc, *pag.* 2.

(i) *Là-même, pag.* 2.

(k) *Tiré de sa Vie composée par Mr. le Gendre, ci devant Ministre de Rouën, & présentement de Rotterdam.*

(A) *On emploia; . . . pour l'attirer à Charenton, les Lettres des personnes les plus qualifiées de la Religion.*] Mr. & Madame de Turenne, Mr. & Madame de la Force, Madame de la Trimouille, & Madame de Rohan, firent écrire, ou écrivirent à Mr. du Bosc *de leur propre main*, pour le presser d'accepter la vocation de l'Eglise de Paris. Leurs Lettres sont encore dans son cabinet. Celle que Mr. de Turenne lui écrivit *propria pugno* est inférée dans la Vie de Mr. du Bosc (1), avec deux fort belles Lettres que Mr. Pelisson écrivit à ce Ministre, qu'il avoit autrefois conu à Montauban.

(B) *A son retour à Caen, un Gentilhomme Catholique fit une chose des plus étranges qui se soient vues.*] La voici: „Un „Gentilhomme de la Religion Romaine, distingué dans „la Province, dont la vie n'étoit pas fort réglée, mais qui „faisoit profession ouverte d'aimer les Pasteurs qui avoient „des talens particuliers, & qui paroissoit sur tout enchanté „du mérite de Mr. du Bosc, voulant solemniser la fête par „une débauche, prit deux Cordeliers qu'il connoissoit pour „être bons Freres, & les fit tant boire, qu'il y en eut un „qui en mourut sur le champ. Il alla voir Mr. du Bosc „le lendemain, & lui dit qu'il avoit cru devoir immoler „un Moine à la joye publique: que le sacrifice auroit été „plus raisonnable, s'il avoit été d'un Jesuite; mais que „son offrande ne lui devoit pas déplaire, quoi qu'elle ne „fût que d'un Cordelier. Cet accident tragique, dont „il n'étoit que l'occasion innocente, ne laissa pas de troubler la joye qu'il eut de se revoir dans sa Famille & dans „son Troupeau. Il la témoigna dans le prémier Sermon „qu'il fit, ayant pris pour texte, *Me voici, Seigneur, & les „enfans que tu m'as donnez* (2).

(C) *Son exil lui fit conoitre combien il étoit aimé & consideré.*] Mr. de Turenne pria Mr. Boucherat, (qui est aujourd'hui Chancelier (3), d'obtenir de l'Intendant de Caen une Lettre qui rendit bon témoignage de Mr. du Bosc à Mr. le Tellier (4). *Monsieur le Comte de Roussi, qui possédoit de grans biens aux portes de Chalons, eut la bonté de prendre le soin du logement de Mr. du Bosc, & de toutes les autres choses qui pouvoient aider à adoucir ses ennuis* (5). Mr. le Duc de Montausier se chargea de faire conoître son innocence au Roi. Le témoignage avantageux qu'il lui rendit, joint aux bons offices de Mr. de Turenne, de Mr. de Beringhen prémier Ecuier, & de plusieurs autres personnes de qualité de l'une & de l'autre Religion, produisit son effet (6). Mr. de la Vrilliere voulut bien lire à Sa Majesté la Lettre qu'il avoit reçue de Mr. du Bosc (7).

(D) *Les honnêtetez que lui fit l'Evêque de Châlons ne doivent pas être oubliées.*] Je me servirai des propres termes de Mr. le Gendre, Auteur de la Vie de Mr. du Bosc. „L'E„vêque du lieu, de la Maison de Herse Vialart, se fit aussi „un plaisir de contribuer à sa consolation. Il n'y eut point „d'honnêtetez qu'il ne reçût de cet excellent Prélat. Il „n'auroit point mangé à d'autre table, s'il en eût voulu „croire sa générosité; & il le faisoit deux fois réglément „toutes les semaines. Comme ce Seigneur lui montroit „un jour sa maison, dont les meubles & les apartemens „étoient superbes, il lui demanda ce qu'il en pensoit, & „si cette magnificence lui paroissoit fort Apostolique? Mr. „du Bosc, qui ne vouloit ni desobliger son bienfaiteur, ni „dementir son caractere, répondit qu'il avoit deux qualitez dans la ville, qu'il étoit Comte & Evêque de Châ„lons, & que sa dignité de Comte lui donnoit des droits „& des privileges tout autres que ceux de l'Episcopat; „qu'il ne voyoit rien dans sa maison qui fût au dessus de „la magnificence convenable à un Pair de France. Une „réponse si galante ne déplut pas au Prélat (8)".

(1) Vie de Monsr. du Bosc, *pag.* 7.

(2) *Là-même, pag.* 44.

(3) *On écrit ceci en* 1695.

(4) Vie de Monsr. du Bosc, *pag.* 11.

(5) *Là-même, pag.* 16.

(6) *Là-même, pag.* 18.

(7) *Là-même, pag.* 41.

(8) *Là-même, pag.* 16.

fort grans talens pour présider à un Synode (*E*), & pour se faire estimer dans le grand monde (*F*). On lui rendit justice en Hollande: il y fut généralement estimé: les Sectaires mêmes ne purent refuser à la sagesse de sa conduite le respect qu'elle mérita; & ils vénéroient Monsr. du Bosc, autant qu'ils méprisoient ces gens violens, qui, par leur humeur turbulente & misanthrope, se rendoient indignes d'avoir l'aprobation de ceux de dehors, que l'Ecriture recommande si expressément aux Ministres de Jesus-Christ (*l*). Il avoit été marié deux fois, & n'a laissé que deux filles (*G*). Nous parlons de ses Ecrits dans l'une de nos Remarques (*H*). Le *Menagiana* fait mention de lui d'une maniere qui n'est pas desavantageuse (*I*).

(*l*) I. Epitré à Timothée, *Chap. III, Vers. 7.*

(*E*) *Il avoit de fort grans talens pour présider à un Synode.*] Son Historien exprime cela trop heureusement, pour ne me pas engager à me servir de ses paroles. *Il étoit*, dit-il (9), *un des Présidens du Synode* qui se tint à Rouën en 1663. *On y examina des affaires épineuses & difficiles; & il n'y aquit pas moins de gloire, qu'il avoit fait ailleurs. Il est vrai qu'il réussissoit admirablement dans ces Assemblées. La présence & la netteté de son esprit, la force & la solidité de son jugement, y paroissoient avec éclat. Il avoit des vues & des ouvertures surprenantes, qui tiroient souvent les Compagnies des plus grands embarras. Ajoûtez à cela qu'il parloit si juste, & savoit donner un tour si facile & si agréable aux choses, qu'il entraînoit ordinairement la Compagnie dans ses sentimens.*

(9) Vie de Monsr. du Bosc, p. 51.

(*F*) . . . *& pour se faire estimer dans le grand monde.*] J'ai déjà nommé (10) plusieurs personnes de la premiere importance, qui eurent pour lui une estime très-particuliere. J'ajoûte que le Duc de Roquelaure, qui fut complimenté par Mr. du Bosc l'an 1674, lors qu'il fut envoié pour commander sur les côtes de Normandie, conçut pour lui une affection qu'il lui témoigna toute sa vie de la maniere la plus obligeante. Mr. & Madame de Schomberg l'aimérent & l'estimérent infiniment, & lui donnérent, quand il sortit du Roiaume, *les Lettres de recommandation les plus obligeantes pour divers Officiers & Commandans des places, & des garnisons qui étoient sur sa route* (11). Mr. le Comte de Roye se fit un très-grand plaisir de lui aprendre que la Reine de Dannemarc lui offroit *une douce retraite dans ses Etats, & qu'elle l'y assuroit, & d'un Troupeau dont Elle auroit bien voulu elle-même être partie, & d'un établissement avantageux pour sa famille* (12). Monsieur le Prince & Madame la Princesse d'Orange lui firent toutes sortes d'honnêtetez à son arrivée en Hollande, & lui ont donné en toutes rencontres des marques de leur estime. Le Texte de cette Remarque sera confirmé par diverses choses que je toucherai ci-dessous (13).

(10) *Dans les Remarques* (*A*) *&* (*C*).

(11) Vie de Monsr. du Bosc, pag. 247.

(12) *Là même, pag.* 144.

(13) *Dans la Remarque* (*H*).

(*G*) *Il a été marié deux fois, & n'a laissé que deux filles.*] Il épousa sa prémiere femme en 1650, & la perdit en 1656. Elle lui laissa deux enfans, un fils & une fille. Le fils mourut en 1676, Lieutenant de la Mestre de Camp du Régiment de Schomberg. La fille fut mariée en Normandie à Michel de Neel Ecuier Seigneur de la Bouillonniere, qui se réfugia en Hollande avec sa femme & ses enfans, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Il aima mieux quiter de gros biens, que d'abjurer sa Religion. Il est mort à Rotterdam, au mois d'Octobre 1697. La seconde femme de Mr. du Bosc est encore en vie (14): il l'épousa sur la fin de l'année 1657. La fille, qu'il en a eue, a épousé en Hollande Philippe le Gendre, ci-devant Ministre de Rouën, & présentement de Rotterdam. C'est lui qui a composé la Vie de Mr. du Bosc, que je cite tant de fois dans cet Article.

(14) *On écrit ceci le* 14 *de Juin* 1699.

(*H*) *Nous parlons de ses Ecrits dans l'une de nos Remarques.*] Ce sont deux Volumes de *Sermons*, & un *Recueil de Pieces diverses*, qui a été publié après sa mort. Il avoit publié en France quelques-uns de ces Sermons: le prémier de tous sur *Les Larmes de St. Pierre*. Il l'avoit prononcé un jour de jeûne: les Missionaires y trouvérent de quoi lui faire un Procès, & il falut que le Duc de Longueville emploiât *son autorité, pour faire cesser la persécution. Il le fit avec empressement, tant parce qu'il en fut sollicité par la Duchesse* de la Trimouille, *qui étoit cause de l'impression, & qui en faisoit son affaire, que parce qu'il a toujours eu une bienveillance particuliere pour l'Auteur* (15). Il prêcha sur la doctrine de la Grace en 1661. Les Jésuites *prétendirent qu'il avoit imputé à l'Eglise Romaine des sentimens qu'elle n'a point*, ce qui l'obligea à faire imprimer son Sermon (16). Quelques années après, il publia deux Sermons, qui eurent pour Titre *La Censure des tiedes*. Ces Sermons, & presque tous ceux qui avoient déjà paru, ont été rimprimez en Hollande, accompagnez de plusieurs autres qui n'avoient jamais été imprimez. Ils sont deux Volumes in 8, comme je l'ai déjà dit. Mr. du Bosc ne survécut que peu de jours à la publication du dernier tome. Quant au *Recueil de Pieces diverses*, il contient 1, les *Requêtes*, les *Placets*, les *Memoires*, les *Remarques* qui concernent les Affaires de ceux de la Religion, que Mr. du Bosc a gérées à Paris; 2, les *Harangues* qu'il a prononcées, & les *Lettres* qu'il a écrites, & reçues en diverses occasions: la prémiere Harangue est celle qu'il fit (17) à Madame la Duchesse de Longueville, qui en fut charmée (18); 3, plusieurs *Lettres* en forme de Dissertations sur quelques Passages de l'Ecriture & sur quelques matieres de Théologie; 4, des *Vers Grecs, Latins, & François*, qu'il composa en divers tems, & quelques autres *Poësies* faites à sa louange. Le public est redevable de ce Recueil au même Mr. le Gendre, qui a composé la belle Vie de ce grand homme. Ces Pieces font voir que Mr. du Bosc étoit très-propre aux Affaires, bon Théologien, homme poli, & savant dans les belles Lettres. Il ne faut pas oublier la *Lettre* qu'il écrivit l'an 1660 à Mr. Brevint, Chapelain de Sa Majesté Britannique Charles II. Il y découvre ses sentimens sur l'Episcopat. Une partie de cette Lettre fut insérée dans un Livre composé sur cette matiere: les Presbytériens s'en plaignirent. On trouve toute la Lettre dans la Vie de l'Auteur (19). Mr. le Gendre y a joint cette Remarque. „ La joye, que Mr. du Bosc témoigne dans cette „ Lettre, du rétablissement du Roi d'Angleterre, montre „ bien qu'il n'étoit point d'autre sentiment que le reste de „ nos Théologiens, qui ont condamné si hautement le „ parricide de Charles I. Il a toûjours regardé les Rois „ comme les images vivantes de Dieu sur la terre, que leur „ caractere doit rendre inviolables à leur peuple. Personne „ n'en a jamais parlé avec plus de respect: personne ne „ s'est soumis aux Puissances plus gayement & plus fran„ chement que lui. Il n'oublioit rien pour inspirer à ses „ brebis l'amour & l'obéissance qui leur est due. Il s'y at„ tachoit principalement dans les occasions extraordinaires, „ comme il fit à Rouen en 1663, où prêchant en présence „ du Synode sur le prémier chapitre de l'Apocalypse, vers. „ 16, il fit un portrait de sa Majesté très Chrétienne tout„ à-fait propre à affermir ses sujets dans tous leurs devoirs. „ Comme cette Piece est devenue rare, on pourra la faire „ rimprimer pour détruire les calomnies de ceux qui font „ passer les Ministres pour les ennemis de la Royauté (20). „ Une autre chose, qu'il ne faut pas oublier, est qu'en 1665 on vit paroître un *Sermon* (21) *imprimé à Paris sous son nom, où l'on avoit fourré diverses choses qui regardoient encore la bienheureuse mere du fils de Dieu* (22); *& qui étoient assez mal digérées, pour faire de la peine à celui à qui on attribuoit faussement la Piece. Mais il poursuivit si vivement l'Imprimeur, que l'on ne put avoir de prise sur lui* (23).

(15) Vie de Monsr. du Bosc, p. 17.

(16) *Là-même, pag.* 16.

(17) *En* 1648.

(18) Vie de Monsr. du Bosc, pag. 1.

(19) *Pag.* 16 *& suiv.*

(20) *Là même, pag.* 30, 31.

(21) *Sur St. Matthieu Chap. I, Vers.* 23.

(22) *Cela se raporte aux fausses Plaintes qu'un Jésuite avoit faites depuis peu en pleine chaire, que Mr. du Bosc avoit parlé contre l'honneur de la Vierge. Mr. Bochart & Mr. du Bosc allerent trouver l'Intendant, & en sa présence confondirent le Jésuite.* Vie de Mr. du Bosc, p. 45.

(23) *Là-même, pag.* 45.

Le public verra bientôt (24) trois Volumes de *Sermons de Mr. du Bosc sur les trois premiers chapitres de l'Epître aux Ephésiens* (25), & ils pourront être suivis d'un quatrieme sur divers Textes.

(24) *On écrit ceci le* 14 *de Juin* 1699.

(25) *Ces trois Volumes, & les deux précedens, ont été imprimez à Rotterdam, chez Reinier Leers.*

(*I*) *Le* Menagiana *fait mention de lui d'une maniere . . . avantageuse.*] „ Dans le tems que j'étois à Caen, j'enten„ dis prêcher le Ministre du Bosc. Je n'ai jamais entendu „ prêcher de Ministre que cette fois-là. Il prêcha fort bien; „ mais il me sembla étrange de voir un Prédicateur en „ Chaire avec un chapeau sur la tête. Montagne a écrit „ qu'il n'y a point de vêtement plus ridicule que le bonnet „ carré de nos Prêtres. Nous y sommes accoutumez (26). „ Mr. Menage ne seroit pas allé au Sermon de Mr. du Bosc, si on ne lui eût donné une grande idée du Prédicateur. Ses amis, c'est-à-dire tout ce qu'il y avoit de plus savant & de plus spirituel dans la ville, ne crurent pas qu'ils pussent la lui faire conoître par tous ses beaux endroits, s'ils ne lui faisoient entendre le Prédicateur Huguenot, que les Catholiques mêmes admiroient.

(26) Menagiana, pag. 260 de la 1 Edit. de Hollande.

BOSQUET (François) Evêque de Montpellier, a été un des plus savans Prélats de France, au XVII siecle. Il étoit nâtif de Narbonne, & fit ses principales études à Toulouse. Avant que d'entrer dans l'état Ecclésiastique, il avoit exercé de très-belles Charges, celle d'Intendant de Guienne & de Languedoc, celle de Procureur Général au Parlement de Normandie, & celle de Conseiller d'Etat Ordinaire (*a*). Jean de Plantavit, dont il cultiva soigneusement l'amitié, depuis le tems qu'il avoit été logé avec lui à Toulouse dans le College de Foix, lui résigna son Evêché de Lodeve l'an 1648. Monsr. Bosquet en prit possession au mois de Janvier 1650. Cinq ans après, il devint Evêque de Montpellier, & il le fut jusques à sa mort, qui arriva le 24 de Juin 1676. Il étoit dans sa soixante-troisieme année, & il avoit pour Coadjuteur depuis un an Mr. l'Abbé de Pradel son neveu. Il a composé quelques Livres en Latin, qui sont estimez (*A*). Mr. Moreri, dont j'ai tiré presque tout ce que l'on vient de lire, s'est fort étendu

(*a*) Journal des Savans du 31 d'Août 1676.

(*A*) *Il a composé quelques Livres en Latin, qui sont estimez.*] Le premier Ouvrage qu'il a donné au public est l'*Abrégé de la Jurisprudence*, que *Psellus* avoit composé en Vers Grecs pour Michel Ducas son Disciple, dans l'onzieme siecle. Ce Poeme de Psellus n'avoit jamais été imprimé. Mr. Bosquet ne se contenta pas de le traduire en Latin,

du fur les éloges de ce Prélat, & n'a pas fait bien des fautes (*B*). J'oubliois de dire que Henri de Mêmes, Président au Parlement de Paris, fut le prémier patron de François Bosquet, & que Mr. de la Chambre lui fut fort utile, par les témoignages avantageux qu'il rendit de lui à Mr. le Chancelier Seguier (*b*). Un Passage, que ce Prélat retrancha de son *Histoire Gallicane*, en la faisant rimprimer (*c*), montre que s'il ménageoit les abus, il ne les ignoroit pas.

(*a*) Journal des Savans du 31 d'Août 1676. Voiez aussi Doujat in Prænot. Canon. pag. 853.

(*b*) Voiez la Remarque (*c*), à l'a linea.

tin, il y ajouta des *Notes*, qui marquent les sources où Psellus a puisé, & qui expliquent les Passages les plus difficiles. Le second Ouvrage (1) est l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, depuis que les Gaules eurent reçu la foi Chrétienne, jusqu'au Regne de Constantin. On en a deux Editions. Le même Auteur a publié l'*Histoire des Papes François qui ont siégé à Avignon*. C'est l'Histoire de huit Papes: elle s'étend depuis l'an 1305, jusques en 1394. Il a aussi publié plusieurs *Epîtres d'Innocent III* (2), avec *des Notes fort recherchées*. Mr. l'Evêque de Montpellier, & Mr. l'Abbé de Lacao, neveux de Monsr. Bosquet, doivent publier deux Ouvrages considérables de ce savant homme: *L'un regarde les Libertez de l'Eglise Gallicane*, *& l'autre contient des Notes sur tout le Droit Canonique* (3). Monsr. Doujat, qui pouvoit avoir lu cela dans le Journal des Savans du 31 d'Aout 1676, avoue l'an 1686, qu'il n'a pu déterrer en nulle maniere où sont les Notes de Mr. Bosquet sur le Decret de Gratien. *Plura alia majoris molis Opera à litteratis exposita, imprimis verò Commentaria vel Notæ in Decretum Gratiani nondum prodierunt, nec ubi lateant discere ullâ ratione adhuc potui* (4). S'il étoit possible, les Auteurs devroient prendre connoissance des Ecrits les plus communs, & des Pieces les plus fugitives. Ils y aprendroient des choses dont l'ignorance ne leur fait aucun honneur. Au reste, Mr. l'Abbé de la Roque ne devoit pas oublier (5) l'année en laquelle chacun des Ouvrages de Mr. Bosquet fut imprimé. Je trouve (6) que le *Synopsis Legum* de Psellus fut imprimé à Paris, l'an 1632, in 8. Le Catalogue d'Oxford marque sous la même année l'*Histoire des Papes qui ont siégé à Avignon*. Il marque sous l'année 1635 les *Epitres d'Innocent III*, & que cet Ouvrage fut imprimé à Toulouse. Or comme l'Abbé de la Roque met au second rang l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, il faudroit qu'elle eût paru pour le plus tard en 1632: & ainsi Mr. Bosquet auroit publié presque tous ses Livres à l'age de dix-neuf ans, & auroit cessé d'être Auteur à l'âge de 22; ce qui seroit une retraite bien précipitée, & qui n'a guere d'exemples. Il mérite d'être mis dans la Liste des Enfans celebres, si Mr. Baillet la rimprime avec des Augmentations. Je suis sûr que le Journaliste n'a pas bien observé les rangs; car si l'*Histoire de l'Eglise Gallicane* étoit le second Ouvrage de Mr. Bosquet, il n'y a nulle apparence que le Pere Morin n'en eût fait aucune mention, lors qu'en 1633 il donna cet Eloge à ce jeune Auteur: *Nec non eruditus juvenis Franciscus Bosquetus doctâ Synopseos Legum Michaelis Pselli è Græco in Latinam Versione & Historia Pontificum qui è Galliis orti in eâ sederunt correctâ Editione, horumque eruditis Notis illustratione apud omnes antiquitatis amantes meritò charus & acceptus* (7). Ce Passage seul feroit capable de me faire croire que l'*Historia Ecclesiæ Gallicanæ* est posterieure à l'an 1633, & à celle des Papes d'Avignon (*a*).

§ (*a*) Mr. Bayle n'avoit peut-être pas vû ces deux Histoires. Il y a deux Editions de la premiere; voici le titre de la premiere Edition: *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum Liber primus, apud Joannem Camusat*, 1633, in 8. Celle-ci n'est qu'un Essai de la suivante: *Ecclesiæ Gallicanæ Historia, cum vet. monumentis ex Mss. erutis. Parisiis, apud Joan Camusat*, 1636 in 4. Voici le titre de l'Histoire des Papes: *Pontificum Romanorum, qui è Gallia oriundi, in ea sederunt, Historia ab Ann.* 1315 *ad an.* 1394 *ex Mss. edita, & notis illustrata à Francisco Bosqueto. Paris.* 1632 *apud Seb. Cramoisy*. André du Chesne a inseré cette Histoire dans son Livre intitulé, *Historiæ Francorum Scriptores*; & Mr. Baluze en a fait une semblable, en voici le titre: *Vitæ Paparum Avenionensium, hoc est, Historia Pontificum Romanorum, qui in Gallia sederunt ab Anno Christi* 1305 *usque ad Ann.* 1394. *Paris. apud Franc. Muguet*, 1693. *in* 4. 2 *Tom.* Mr. Bosquet n'étoit pas encore Evêque de Montpellier, lors qu'il donna ces deux Ouvrages au public: Usserius ne le qualifie que de *Prætor Narbonensis* en 1639 dans la Preface de l'Edition de ses Antiquitez des Eglises Britanniques, faite à Dublin en 1639. Rem. Crit.

La seconde Edition de cette *Histoire de l'Eglise Gallicane* est de l'an 1636, *in* 4: elle est beaucoup plus ample que la prémiere, qui étoit *in* 8; mais elle est mutilée de quelques lignes qu'Usserius a pris la peine de conserver (8). Elles en valoient tellement la peine, que je me fais un plaisir de les insérer dans cet endroit de mon Ouvrage. Elles montrent que Mr. Bosquet demeuroit d'accord que le faux zèle des Moines étoit la prémiere cause des traditions fabuleuses qui ont couvert d'une si épaisse obscurité l'origine de l'Eglise Gallicane. *Quod de Gallicanâ nobis proximâ Ecclesiâ notavit nuper prætor Narbonensis Franciscus Bosquetus*, incertam longâ antiquitate & posteriorum commentis originem *illius extitisse, idem in nostris quoque Britannicis verissimum fuisse comperimus* (9). Il croit que la chaleur de leur zèle, & l'envie d'inspirer plus de devotion aux peuples, leur persuada ce qu'ils persuaderent ensuite aux autres, touchant les grandeurs prétendues & l'antiquité de certains Saints. Il est difficile d'avoir cette bonne & cette charitable opinion des prémiers inventeurs des fables; mais on seroit très-injuste, si on ne l'avoit pas de ceux qui leur succéderent. Quoi qu'il en soit, voici les paroles en question. *Primus, si verum amamus, hujusmodi zelum Monachorum Galliis habuimus. Illi simplici ac fervidâ adeoque minus cautâ & sæpe inconsultâ religione perculsi ad alliciendas hominum mentes, & augustiori sanctorum nomine ad eorum cultum revocandas, illustres eorum titulos primum sibi deinde credulæ plebi persuasos proposuerunt. Ex horum officinâ Martialis Lemovicensis Apostolatus, Ursini Bituricensis discipulatus, Dionysii Parisiensis Areopagitica, Pauli Narbonensis proconsularis dignitas, amborum Apostoli Pauli magisterium, & ita aliis Ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio & constanti animo Galli primum Episcopi restitere. At ubi Ecclesia Gallicana parentibus, sanctissimis fidei praeconibus, detractis his spoliis injuriam fieri mentibus ingenuis & probis persuasum est, paulatim error communis consensu consurgere, & tandem antiquitate sua contra veritatem præscribere* (10). Je ne sai si ce fut par une politique bien entendue, que l'on suprima ces belles paroles dans la seconde Edition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde le servile ménagement qu'il faut garder pour l'erreur, & la délicatesse excessive, ou plutôt la sensibilité scandaleuse de ceux qui ont intérêt à maintenir le mensonge? & après tout, n'est-ce pas avoir attiré l'attention de tout le monde sur ces paroles? Tel qui les auroit lues sans beaucoup de réflexion, aprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance; il l'aprend, dis-je, par le soin qu'on a de les suprimer. Ne devoit-on pas bien s'attendre que les Protestans n'épargneroient pas sur cela leurs réflexions? En un mot, on peut dire de ce Passage ce qu'un Historien a dit de Brutus & de Cassius, dont les images ne parurent point dans une pompe funebre (11). Par cela même qu'on l'a éclipsé, on lui donne de l'éclat. Nous remarquerons plus aisément si quelqu'un n'est pas à une certaine fête, que s'il y est. Voici un Passage de Seneque: *C. Cæsar villam in Herculanensi pulcherrimam quia mater sua aliquando in illâ custodita erat, diruit, fecitque ejus per hoc notabilem fortunam: stantem enim prænavigabamus, nunc causa diruta quæritur* (12). Confétez avec ceci ce que j'ai dit en un autre lieu (13).

(*B*) *Mr. Moreri . . . . . n'a pas fait bien des fautes.*] I. C'est parler peu exactement, que de dire que Mr. Bosquet *étudia dans le College de Foix à Toloso*; car il n'y a ni Professeurs ni Régens dans ce College. C'est une maison où l'on entretient un certain nombre d'Etudians, qui donnent une certaine somme lors qu'ils y entrent. Il y a, ou il y a eu, plusieurs semblables Colleges dans la même ville. En un certain sens, il est très-vrai que Mr. Bosquet a étudié dans le College de Foix; car il y logeoit pendant ses études, & il étoit des plus assidus à la Bibliotheque de ce College: mais ce n'est point ce que l'on entend par *étudier dans un College*. L'expression du Journaliste est donc trompeuse: elle jette les Lecteurs dans cette fausse opinion, que le College de Foix est un lieu où l'on enseigne. II. Mr. l'Abbé de la Roque n'est pas plus exact, lors qu'il met entre les Oeuvres de Mr. Bosquet le *Pugio Fidei de Raimond Martini*; car encore qu'il ajoute ces paroles, *qu'il tira de la Bibliotheque de Foix*, il ne laisse point de conduire ses Lecteurs à cette fausse pensée, que Mr. Bosquet a publié le *Pugio Fidei*. Nous verrons ailleurs (14) la part qu'il lui faut donner à l'Edition de ce Livre.

(1) Je ne fais que repeter le rang que je trouve dans le Journal des Savans du 31 d'Août 1676.

(2) C'est-à-dire les XIII, XIV, XV, & XVI Livres du Registre de ce Pape, *in folio*. Journal des Savans du 31 d'Août 1676.

(3) Tiré de l'Eloge de Mr. Bosquet, inseré dans le Journal des Savans du 31 Août 1676.

(4) Doujat. Prænot. Canonic. pag. 612.

(5) Dans le Journal des Savans du 31 Août 1676.

(6) Apud Cave Hist. Litterar. pag. 606. Le Catalogue d'Oxford ne marque qu'une Edition de Paris de 1619.

(7) Morini Exercitat. Biblic. pag. 18 Edit. in 4. an. 1633.

Passage remarquable retranché d'une seconde Edition.

(8) Voiez la Bibl. Choisie de Colomiés, pag. 24.

(9) Usserius, in Præf. Britann. Ecclesiast. Antiq. imprimées à Dublin, en 1639.

(10) Bosquet. apud Usserium, Antiq. Britannicar. Ecclesiar. Præfat.

(11) Viginti clarissimarum familiarum imagines antelatæ sunt, Manlii, Quinctii, aliaque ejusdem nobilitatis nomina: sed præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur. Tacitus Annal. Libr. III, in fine.

(12) Seneca de Irâ, Libr. III, Cap. XXII.

(13) Dans la Remar (88) de l'Article d' (Antoine) Arnaud le Docteur.

(14) Dans la Remarque (A) de l'Article de (Raimond) Martini.

BOSQUET (George) Avocat au Parlement de Toulouse (*a*), sous le Regne de Charles IX, composa quelques Ouvrages, & un entre autres, qui fut condamné au feu (*A*).

(*a*) Du Verdier, Bibl. Franç. pag. 448.

(*A*) *Il composa quelques Ouvrages, & un entre autres, qui fut condamné au feu.*] Ce qu'il composa est Latin, *sur l'Edit du Roi Henri II, touchant les Mariages contractez par les Enfans de famille au desceu & contre le vouloir & consentement de leurs Peres & Meres*, fut imprimé à Toulouse, par Jaques Colomiés, l'an 1558, in 8. Il publia chez le même, en 1563, *Hugonëorum Hæreticorum Tolosæ conjuratorum Profligatio memoriæ posita*, in 4 (1). C'est à ce dernier Ouvrage, si je ne me trompe, que convient ceci: *le Roy . . . . . a ordonné & ordonne que le Livre composé par un George Bosquet, habitant de ladite ville de Toulouse, contenant Libelle diffamatoire, sera brûlé, & defenses faites à tous Libraires & Imprimeurs de l'imprimer, ne faire imprimer, ne vendre, & à tous de n'en acheter* (2). Ce sont les paroles d'un Arrêt du Conseil privé, tenu au Chateau de Vincennes, le 18 de Juin 1563 (3).

(1) Tiré de Du Verdier, Biblioth. Franç. pag. 448.

(2) Beze, Hist. Ecclésiast. Livr. X, pag. 59, 60.

(3) Là-même, pag. 10.

BOSSU (Jaques le) en Latin *Bossulus*, Docteur en Théologie dans l'Université de Paris, & Moine de Saint Denis, fut un des plus emportez Prédicateurs de la Ligue, avant & après la

la mort de Henri III. Je ne fai point s'il déclama dans les chaires de Paris ; mais je fai bien que celles de Nantes furent le théatre de fa rébellion, & que non content de prêcher avec l'emportement le plus brutal contre Henri III & Henri IV, il fit imprimer des *Dialogues* (a), à Nantes, *entre un Catholique & un Politique*, où il débita les Maximes les plus outrées de l'esprit de fédition. Il foutint, en I lieu, que Henri III étoit pire & plus Athée que Judas (b); II, que Jaques Clement avoit été inspiré de Dieu pour le poignarder (c); III, que l'on ne devoit point prier Dieu pour le repos de fon ame (d); IV, qu'il étoit permis à un chacun de le tuer, vu la notoriété de fa tirannie, &c (e). Les excès de ce furieux Prédicateur contre le Parlement de Paris féant à Tours, & contre tous les Catholiques qui demeurérent fideles à Henri IV, ne fauroient être affez déteftez. Il foutenoit que les Catholiques, qui avoient commerce avec les Hérétiques, encouroient *ipso facto* la peine d'excommunication (f); & que l'Hérésie étant pire que le Paganisme, & le Paganisme étant un véritable Athéisme, il faloit qualifier l'Hérésie *Athéisme, & le plus énorme péché qui soit entre tous les plus meschans*, & fuir tous les Hérétiques comme la peste (g). Toute la France étoit pleine alors de femblables Prédicateurs : & pour comble de misere, on fut contraint, non feulement de les laisser impunis, mais de leur accorder ce qu'ils fouhaitoient ; je veux dire, que la France ne fe foumit point à fon légitime Prince, s'il ne fe faifoit Catholique. Ce triomphe, que la rébellion furieufe des Prédicateurs remporta fur le droit & fur la justice, fervira de modele dans toutes les occasions femblables ; au lieu que fi l'on avoit châtié felon leur mérite ces trompettes de fédition, un tel exemple eût fervi de frein à l'avenir. Il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat que de telles gens ; & c'eft par raport à ce mal, qu'il faut représenter aux Souverains la Maxime, *Principiis obsta*. Mr. Arnauld, ou l'un de fes bons amis, ne m'en démentira pas (A). Il faloit que le Pere le Boffu eût quelque mérite, puis qu'outre qu'il régentoit la Théologie parmi les Bénédictins, il fut l'un des membres de la Congrégation *de Auxiliis* fous le Pape Paul V (h).

Mr. Arnauld l'a fort loué (B). Je ne pense pas qu'il le faille distinguer de celui dont Mr. du Plessis Mornai a fait mention en ces termes : „ Le Boffu (i) Oeconome de l'Evefché de Nan„ tes descouvrit cela (k), prefcha à l'encontre, en vint faire remontrances à Mr. de Mercœur, „ en fit protefter l'Agent d'Efpagne. Cela le retint de parler à lui (l) ". Voilà comment les chefs mêmes de la Ligue étoient les efclaves des Prédicateurs.

(a) *Il les appelle* Devis.

(b) *Second* Devis, *pag.* 80.

(c) *Troisième* Devis, *pag.* 17, 18. *Il en dit autant de celui qui tua le Prince d'Orange.*

(d) *Troisième* Devis, *pag.* 8.

(e) *Là même, pag.* 28.

(f) Traité contre l'adhesion aux Heretiques, *pag.* 56.

(g) *Là même, pag.* 2.

(h) *Voiez le* Compendium des *Actes de cette Congrégation, imprimé à Francfort (ou plutôt à Roterdam,) en* 1687, *pag.* 9.

(i) Mémoires de du Plessis, Tom. II, pag. 274, *sous le* 5 *de Sept.* 1582. *Voiez aussi la* Vie de Mr. Du Plessis, pag. 188, *où le Bossu a la qualité de* Theologal de Nantes.

(k) *C'est-à-dire que le Duc de Mercœur avoit un dessein de conferer avec un Roialiste.*

(l) *C'est-à-dire le Duc de Mercœur.*

(A) *Mr. Arnauld . . . . ne m'en démentira pas.*] Dans l'Article de ce Docteur de Sorbonne (1), j'ai promis de donner ici une réflexion importante, qui a été faite fur un Conventicule, dans lequel on machina quelque chofe contre lui. Voions-la donc cette réflexion. „ En vérité, „ vous êtes bien bons, vous autres Messieurs, qui avez „ l'autorité, de fouffrir de telles entreprifes. Et ne voiez-„ vous pas, que fi la démarche de ce Conciliabule leur „ réussiffoit, (car ce n'eft pas ici un Conciliabule chimé„ rique comme ceux de Mr. Arnauld,) il n'y a pas un „ honnête homme dans Liege à qui ces gens-là ne puffent „ faire une femblable infulte, s'il venoit à leur deplaire, „ ou à leur devenir fufpect de favorifer le phantôme du „ Janfénisme, dont ils font Mr. Arnauld le chef? Il eft „ toûjours dangéreux de laiffer fortifier une telle audace, „ & elle fe fortifie toûjours quand on n'a pas foin de la ré„ primer dès le commencement. Croiez-moy, des As„ femblées de gens pouffez d'un faux zéle de Religion, ap„ puyés de la reputation que leur attirent leur habit, leur „ état, leur aufférité extérieure, armez du crédit que la „ direction leur donne fur l'efprit des peuples, & fur tout „ animez, encouragez, & conduits par un Recteur des Jé„ fuites, font plus à craindre qu'on ne penfe ; & fi vos „ Politiques s'en moquent, j'ofe dire qu'ils n'y entendent „ rien. Déja le P. d'Ifern fe vante d'avoir, ou commis„ fion, ou permiffion, de Son Alteffe, de faire arrêter „ Monfieur Arnauld par tout où il le trouvera dans le Dio„ cefe. . . . . Croiez-moy, il ne faut pas laiffer la bride „ trop lâche à ces fortes d'Efprits. Car fi après des avis „ donnez aux Supérieurs, & dont on n'a fait ni le cas, ni „ l'ufage qu'ils defiroient, on les voit fi difpofez à en ve„ nir à des violences de cette nature, jusqu'à fe vouloir „ bien charger eux-mêmes de l'exécution avec la permis„ fion du Souverain, ils n'auront pas de peine à fe paffer „ de cette permiffion pour tout ce qu'il leur plaira d'entre„ prendre, auffi-tôt qu'ils fe fentiront affez forts & affez „ appuyez de la populace (2).

(B) *Mr. Arnauld l'a fort loué.*] Une Lettre écrite de Rome, qu'on m'a fait voir depuis peu, dit-il (3), *contenant un Extrait des Memoires de M. Pegna, Doien de la Rote, sous les Papes Clement VIII & Paul V, touchant ce qui s'estoit passé sous ces deux Papes dans la Congregation de Auxiliis. On avoit transcrit de ces Mémoires le suffrage de Monsr. le Bossu, Religieux de Saint Denys & Docteur de Sorbonne, du mois d'Octobre* 1607, *l'un des plus savans Consulteurs de cette Congrégation. Il témoignoit par ce suffrage ne pas approuver qu'on consultast, sur les matieres qui s'y agitoient, une certaine Université ; & entre autres raisons, il apportoit ces deux-là : l'une, qu'on n'y avoit pas desapprouvé de certaines Notes sur Cassien, qui alloient à donner un prétendu bon sens aux Propositions erronées de cet Auteur, dont les Ouvrages avoient esté improuvez par le Pape Gelase ; l'autre, qu'on y avoit divulgué la Bulle des Papes Pie V & Gregoire XIII. Voici les propres paroles de ce sçavant Docteur, touchant ce 2 grief contre cette Université, &c.*

(1) *Citation* (5).

Comment il emporte de toute la bride contre aux Gens d'honneur,

(2) Question Curieuse, si Monsr. Arnauld est Heretique? pag. 597.

(3) Difficultez proposées à Mr. Steyaert, IX Part. pag. 251 *Edit. de Cologne*, en 1691.

BOSSULUS (MATTHIEU) Parisien (a), régentoit dans le College de Boncour à Paris l'an 1583 (b) (A). C'étoit un grand Orateur : il avoit été Précepteur de Don Carlos, fils de Philippe II (B), & avoit enfeigné la Rhétorique dans l'Académie de Valence en Efpagne (C). Je ne trouve point qu'il fe foit fait imprimer.

(a) La Croix Du Maine, pag. 181.

(b) La Croix du Maine, pag. 381.

(A) *Il régentoit à Paris, dans le College de Boncour, l'an* 1583.] En cette année, Boffulus récita une *Harangue* au College de Boncour, *laquelle dura environ une heure & demie* (1). Du Perron la retint fi bien, qu'il auroit pu la reciter toute mot-à-mot. Il en fit l'épreuve à l'égard d'une bonne partie, en préfence de La Croix du Maine trois jours après. Cette Harangue étoit un eloge de l'Art Oratoire & des Orateurs. Boffulus parla *d'un certain Orateur qui sembla estre descendu du ciel, pour empescher que les deux armées du Roi François I & de l'Empereur Charles le Quint ne se combatissent* (2). Je voudrois que cette Harangue fût imprimée, afin d'y trouver le nom de cet Orateur qui fit une chofe, que le Seigneur Jules Mazarini imita fi heureufement auprès de Cazal, & qui fut le commencement de fa gloire & de fa fortune. Boffulus n'écrivoit que le Sommaire de fes Harangues : il fourniffoit le refte en chaire & fur le champ (3).

(B) *Il a été Précepteur de Don Carlos, fils de Philippe II.*] C'eft Brantome qui me l'aprend. *Je me suis laissé dire*, dit-il (4), *qu'il s'estoit fait un Livre en Espagne, voire imprimé, des opiniatretez & bizarreries de Dom Carlos, de ses traits & humeurs, là où il y en a de toutes façons de quoi passer le tems en les lisant. Il avoit eu pour Précepteur Monsieur Bossulus, François, qu'on a vu depuis en France, l'un des savans & bien disans de son tems, & qui parloit aussi éloquemment plusieurs langues, de meschante vie pourtant, dont il lui en pouvoit faire de bonnes leçons.* Voilà un homme, qui, felon Brantome & La Croix du Maine, étoit fort favant & fort eloquent ; & néanmoins, je fuis affuré qu'il eft peu connu dans la République des Lettres, & qu'il y a eu une infinité de gens beaucoup moins habiles que lui, qui font cent fois plus connus : c'eft qu'ils ont publié des Livres, & que la preffe n'a point roulé fur fes Productions. Il importe extrêmement aux hommes doctes, qui ne veulent pas tomber dans l'oubli apres leur mort, de s'ériger en Auteurs : fans cela leur nom ne paffe guere la prémiere génération : *res erat mutae aetatis.* Le commun des Lecteurs ne prend point garde au nom des Savans qu'ils ne connoiffent que par le temoignage d'autrui : on oublie bientôt un homme, lors que l'éloge qu'en font les autres finit par *le public n'a rien vu de lui.* Exceptez ceux qui, comme Mr. de Peirefc, fe fignalent d'une façon finguliere.

(C) *Il a enseigné la Rhétorique dans l'Académie de Valence en Espagne.*] J'ai apris cela dans un Livre d'André Schot Jéfuite (5). Je crois qu'on tira Boffulus de ce pofte, afin de le mettre auprès de Don Carlos, ou que du moins cette Régence lui fervit d'introduction médiate ; & je ne laiffe pas de m'étonner qu'un François ait été choifi pour un tel emploi. Je m'étonne encore davantage de ce que les François ont fi peu parlé d'un homme de leur Nation, qui avoit été honoré d'une telle Charge à la Cour d'Efpagne au XVI fiecle.

(1) La Croix Du Maine, pag. 181.

(2) *Là-même.*

(3) *Là même*, pag. 182.

(4) Brant. Vie des Capitaines Etrangers, Tom. II, pag. 127.

S'il emporte aux Savans, qui veulent qu'on parle d'eux après leur mort, de faire imprimer des Livres.

(5) Bibliotheca Hispanica, pag. 324 où, au lieu de Matthaeus Bossulus Parisiensis, il faut Bossulus, &c.

BOSSUS

BOSSUS (MATTHIEU) né à Veronne l'an 1427, mérite un rang honorable parmi les Hommes illustres en vertu & en savoir. Il fut envoié fort jeune à Milan, pour y aprendre les belles Lettres sous François Philelphe, & sous Pierre Perleon, & il y fit de bonnes études; mais il se seroit gâté par raport aux mœurs, s'il ne fût sorti bientôt d'une ville aussi corrompue que l'étoit alors celle-là, où il étoit sur sa bonne foi, au milieu des tentations, & sans être secouru, ni par les conseils, ni par les censures d'un bon Précepteur. Rapellé à Veronne, il vêcut sous une meilleure discipline: il trouva moins d'occasions de se pervertir; & il eut des Directeurs vigilans, qui lui firent perdre le goût qu'il prenoit aux vanitez de la terre. Il tourna ses pensées d'un autre côté, & il se voüa à l'état Ecclésiastique, l'an 1451, dans la Congrégation des Chanoines Reguliers de Latran. Timothée Maphée, qui fut ensuite Archevêque de Raguse, lui fit prendre cette bonne resolution, & l'amena bientot après à Padoue, où il enseignoit la Théologie. Bossus profita beaucoup auprès de lui, soit dans les Sciences, soit dans l'Art de prêcher, & remplit avec un grand zéle, & avec beaucoup de capacité, le devoir des Charges que ses Supérieurs lui donnérent. Il fit réparer plusieurs Maisons de son Ordre, & nommément l'Abbaie de Fiesoli dans la Toscane. Cosme de Medicis fournit septante mille écus, pour la réparation de cette Abbaie: l'édifice fut admirable, & l'Ouvrage de Philippe Brunellesci, Florentin, l'un des plus excellens Architectes de ce tems-là (a). Ce fut dans cette Eglise, que Matthieu Bossus donna à Jean de Medicis les ornemens du Cardinalat (A). Laurent de Medicis le voulut: je ne remarque cela, que pour faire voir combien il considéroit Matthieu Bossus. Le Pape Sixte IV ne lui donna pas de moindres marques de sa considération; car dès qu'il fut élevé au Pontificat, il songea à réprimer les déréglemens des Religieuses de la Ligurie, & des Provinces voisines, & il le chargea de cet emploi. Pour le récompenser de sa peine, qui n'avoit pas été fort utile (B), il lui offrit une bonne Prélature jusqu'à trois fois, & le pressa vivement de l'accepter; mais Bossus s'en défendit, & porta le Pape par ses prieres à le laisser dans sa condition. Il s'oposa vigoureusement au Décret d'Innocent VIII, qui commandoit à toutes sortes de Religieux de donner aux Clercs de sa Chambre chaque année une partie de leurs revenus. Il fut cinq fois *Visiteur* de l'Ordre, & deux fois son Procureur Général à la Cour de Rome. Je ne parle point de plusieurs Députations où il déploia son éloquence & les autres qualitez les plus nécessaires. Il composa plusieurs Livres qui méritent d'être lus (C); car ils contiennent une très-belle morale, & ils sont d'un style assez poli de ce siécle-là. Ce qu'il écrivit sur la parure des femmes, & pour

(a) La Voute de la grande Eglise de Florence passe pour un Chef-d'œuvre. Ce fut lui qui la fit faire. *Philippo summam ejus Architecturæ completam, summa prudentia ingenio concessit fuerat antiquis quæ neque ante nec post visa fuisse Florentiam aperuit conalia.* Lyceum Lateranense, Tom. II, Lib. XI, pag. 14.

(A) *Il donna à Jean de Medicis les ornemens du Cardinalat.*] Jean de Medicis étoit si jeune, lors qu'Innocent VIII le fit Cardinal, qu'on trouva bon, pour sauver les aparences, d'exiger de lui, que pendant trois ans, il seroit privé des marques publiques du Cardinalat. *Cum puer ad sacrum illum Senatum assumptus fuerit ab Innocentio Octavo Pontifice, hac unà explicatà conditione, ut palam insignibus careretur, aut se ut Cardinalis haberet asi triennio expleto ad augendam ætatem* (1). Ce terme expiré, Matthieu Bossus fut choisi pour installer ce jeune garçon à la dignité de Cardinal. Il fit cette cérémonie avec beaucoup de gravité dans l'Abbaie de Fiesoli. Laurent de Medicis, pere de Jean, le choisit pour cette fonction, & fit éclater ce jour-là une pompe très-magnifique. Vous trouverez une Relation de cette cérémonie dans la CVIII Lettre de Matthieu Bossus. L'Auteur que je cite en a inséré un long Extrait dans son *Lyceum Lateranense* (2). On y voit que Jean de Medicis n'avoit que quinze ans (3), lors qu'il fut nommé au Cardinalat par Innocent VIII. Il n'est pas nécessaire que je dise qu'il devint Pape après la mort de Jules II, & qu'il fut nommé Leon X.

(1) Celsus de Rosinis, in Lyceo Lateranensi, Tom. II, Libr. XI, pag. 18.

(2) Idem, ibidem.

(3) D'autres disent qu'il n'en avoit que 14.

(B) *La peine.... qu'il prit de réformer des Religieuses... ne fut pas fort utile.*] Voici une chose glorieuse à la mémoire de Sixte IV. L'une de ses prémieres pensées depuis son exaltation fut de corriger les débordemens des Religieuses, & il voulut principalement qu'on réprimât le libertinage de celles de Genes, qui marchoient dans la voie large de la perdition. *Vixdum sacro diademate caput ornaverat magnus ille Pontifex Sixtus quartus de Ruere, cùm homo Ligur montem altum dirigens ad sanctimoniales regionis illius, & exhortans Insubria, adque Genuenses præsertim reformandas, quarum status patulas vias perditionis instraverat; tantam provinciam, tam periculosam, tam laboriosam, sali tempore dubiam, implicitam uni Bosso commendatam voluit* (4). Notre Matthieu fut choisi pour un emploi si difficile, & d'un succès si douteux, & ne l'accepta qu'à regret, mais il s'en aquita avec beaucoup de courage, & de vigilance. Il fit des exhortations publiques & particulieres, le plus pathétiquement qu'il lui fut possible: il anima les Magistrats, il leur montra ce qu'il faloit faire, il méprisa les perils à quoi sa réputation & sa vie même furent exposées (5): & il avoit déja mis les choses en assez bon train, lors que le Gouvernement de Genes, corrompu par des presens, cessa de le seconder, & renversa tous ces beaux commencemens. *Quæ planè res Christo propitio & magistratibus suffragantibus omnibus eo tum loci pervasit, atque iis fuit vallata & constituta præsidiis, ut quem desiderabatur exitum prorsus foret habitura, nisi urbis tunc Præsidens alienatus magnà vi munerum, quod maximum esse solet ad omne scelus incitamentum, a nobis turpiter defecisset, captaque omnia perturbasset, & quæ eram jam acta sanctissimè, avarus ille atque impius evertisset* (6). Quelque tems après, comme on l'aprend par la même Lettre d'où j'ai tiré ce Passage, les Magistrats prirent des mesures plus efficaces pour mettre enfin à la raison ces Religieuses effrenées. Bossus aprit cette nouvelle avec beaucoup de plaisir. *Quod ego semper optavi qui Genuensem patriam istam singulari pietate atque constantiâ sum prosecutus, tum literis audio fieri .... Cives scilicet istos ardenter curare atque moliri ut tandem Monialibus suis istis minus honestis, minusque sobriè ac religiosè versantibus modus adhibeatur, adhibereque jam experiat* (7). Les Magistrats defendirent aux Supérieures des Couvens de recevoir aucune fille: ils leur fermérent la source de l'abondance des richesses, qui étoit aussi la source de la luxure, & des autres voluptez que l'on vouloit corriger. *Quod scribis modo concordi, publicoque decreto quæsitum, simulque definitum omnibus atque propositum ne puellæ videlicet ea ipsa in Monasteria ullo modo amplius excipi possint; videtur mihi sanè optimus modus, optima ratio .... addunt aquè faminis istis magna opes & ingentes fomenta libidinum, ambitionis, deliciarum, & sumptuum, quibus si vel ex parte carerent, in his fortasse frigesset ardens & petulca luxuries.* Notez que les soins de Bossus ne furent pas absolument inutiles; car encore qu'il ne se fit point de réformation quant au gros, il y eut quelques Religieuses en particulier qui furent touchées par ses discours, & qui renoncérent à leur vie déréglée (8). Il avoit un grand talent pour représenter leur devoir aux Nonnes. Voiez les Lettres qu'il écrivit à Isota Nogarola Religieuse docte & dévote, à Violante Seraphique, à Cassandra Fidelis, à Antonia de Regge, à Marguerite de Mantoue qui avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de mémoire, & beaucoup de science, & à Pauline (9). Il vouloit, & cela avec beaucoup de raison, qu'une Religieuse ne vit que fort rarement les hommes mêmes très-vertueux, & qu'elle observât en cela bien des précautions (10). O que c'étoit un bon conseil!

(4) Lycei Lateranensis, Tom. II, pag. 40.

(5) *Quantum erodassent, quantum demiraverim, quæ non denique vel discrimina nempe famæ & vitæ contenderim, potest in summo... Matth. Bossus, Epist. LXXVII, apud Celsum de Rosinis, Lycei Lateranens. Tom. II, pag. 41.*

(6) Idem, ibidem, apud eundem.

(7) Ibidem.

(8) Celsus de Rosinis, Lycei Lateranensis Tom. II, pag. 42.

(9) Ibidem.

(10) *Dependet caeteraque versanda familia donec com... Ibid.*

(C) *Il composa plusieurs Livres, qui méritent d'être lus.*] Ses Dialogues *de veris ac familiaribus animi Gaudiis, de instituendo sapientiâ Animo, de tolerandis Adversis,* ne sont pas les moindres de ses Ouvrages: son Traité *de gerendo Magistratu Justitiâque colendâ* n'est pas mauvais. Ces quatre Ouvrages, avec celui *de immoderato Mulierum Cultu*, furent reimprimez à Strasbourg, *in 4*, l'an 1509, précédez d'une Lettre de Politien, où la vie & la doctrine de l'Auteur sont fort louées (11). Ses *Harangues*, ses *Sermons*, ses *Lettres*, lui font honneur, & ont passé souvent sous la presse. On fit une nouvelle Edition de ses Oeuvres, à Florence, l'an 1627 (12). Quant au *Commentaire* qu'il avoit fait sur quelques Ouvrages de Ciceron (13), on ne sait pas s'il a été imprimé. Il en fait mention dans quelqu'une de ses Lettres (14). Il eut le plaisir de voir quatre Editions de ses Ouvrages: mais comme on les imprimoit séparément, il eut pitié de leur dispersion; & c'est pour cela, qu'il résolut d'en faire un corps, & d'y joindre d'autres Ecrits qui étoient encore dans les ténébres de son cabinet, ou parmi les paperasses de ses Confreres. Il intitula ce Recueil *Recuperationes Fesulanæ*, & le dedia au Cardinal Jean de Medicis (15). Notez qu'il fit une espece d'*Apologie de Phalaris* Tyran d'Agrigente, & qu'il réfuta solidement un Livre Apocryphe, que le Président Chessané n'a point eu de honte d'insérer dans ses Ouvrages. Lisez ce Latin: *Phalaridem dudum Agrigentinum tyrannum ab oppositionibus Benedicti Calchi Comanonici tuatus est, occasione Epistolarum quas ille scripsit, in quibus præter eloquentiam raram atque mirabilem, multa gravissima, multa sanctissima & summo Philosopho & Christiano digna comperiuntur. Sacerdotium temporale Christi Domini apocrisum camslenam evidentissimis rationibus confutavit, scribens ad Policletum Physicum, quem tamen ineptissimè Bartholomæus Cassanæus in suo Gloriæ mundi theatro inseruit ex Libello ineptiore* (16).

(11) Gesner, in Biblioth. folio 505 verso.

(12) Celsus de Rosinis, Lycei Lateran. Tom. II, pag. 87.

(13) Sur cinq Oraisons, & sur la Rhetorique.

(14) Dans l'Epitre XIV à Barthelemi de Plaisance. Voiez Celsus de Rosinis, Lycei Lateranens. Tom. II, pag. 68.

(15) Celsus de Rosinis, Lyceum Lateranens. Tom. II, pag. 61.

(16) Idem, ibid. pag. 60.

pour empêcher qu'on ne révoquât la défense qu'on leur avoit faite de porter dès ornemens, est fort Chrétien (*D*). Il fut estimé des personnes les plus qualifiées, & des Savans les plus celebres de ce tems-là. Il mourut à Padoue, l'an 1502, à l'âge de soixante & quinze ans. Cet Article est tiré du Tome II (*d*) du *Lyceum Lateranense* de l'Abbé Rosini, imprimé à Cesene, l'an 1649, en deux Volumes *in folio*.

(*d*) *Pag. 24 & suivantes.*

(*D*) *Ce qu'il écrivit sur la parure des femmes . . . . . est fort Chrétien.*] Timothée Maphee, prêchant le Carême à Boulogne, fit voir avec tant de force dans ses Sermons qu'il faloit interdire aux femmes par une Ordonnance publique le luxe des habits, que cette Ordonnance fut publiée. *Egisse ex pulpito ut publico decreto petulantior mulierum cultus, & mundana vestimentorum luxuries comprimeretur* (17). On vit paroitre une Harangue peu de tems après adressée au Cardinal Bessarion Legat de Boulogne, dans laquelle on s'efforçoit de prouver qu'il ne faloit pas interdire aux femmes leurs ornemens, & qu'il étoit juste de révoquer la defense. Maphee, qui étoit allé en Toscane dès que le Carême fut passé, ne se trouva pas en état de refuter le Censeur de l'Ordonnance qu'il avoit obtenue, ni d'agir contre l'impression que l'Apologiste des femmes pouvoit faire sur les esprits. Ainsi le Discours de l'Apologiste couroit par tout sans obstacle; & comme il étoit assez éloquent, & qu'il apuioit une These fort agréable aux gens du monde, il fut aplaudi par plusieurs personnes: mais les têtes les plus sages furent indignées que la licence de se parer, si contraire à la modestie, & si dangereuse par raport à la chasteté, trouvat un patron qui la soutint avec toutes les adresses de la Rhetorique. *Alii verò, quorum sanior erat mens, rectiusque judicium, dolebant ornamentorum licentiam injuriâ consuetudinis pudicitiaeque discrimine literis illustratam* (18). On pria donc instamment notre Matthieu Bossus de le réfuter. Notez que l'Apologiste ne se nomma point, & qu'il suposa qu'une honnête Dame, qui s'apelloit Nicolose Sanuta, plaidoit la cause du beau sexe. Il la représenta fort fachée de l'interdiction, & faisant retentir de ses murmures & de ses plaintes le ciel & la terre. Nous ne savons pas si cette Dame trouva mauvais qu'on se fût servi de son nom pour une affaire de cette nature: nous savons seulement qu'elle étoit considérée comme une femme d'honneur. *Operi, ob turpitudinem, nomen non cuderit Auctor suum; verùm ingenuam matronam Nicolosam Sanutam loquentem adduxerit, omnia muliebri querimoniâ replentem: cui ignotum gratiamne an injuriam fecerit, cum nobilissima femina magis prae se ferre videretur pudicitiam, honestatem, frugalitatem, antiquos mores atque animi constantiam, quam lascivam & immoderatum ornamentorum affectum* (19). Bossus se chargea de plaider la cause du Predicateur Maphee, & dressa un très-beau Discours au Cardinal Bessarion (20), pour lui montrer qu'il ne faloit point permettre que les femmes de Boulogne reprissent leurs ornemens. Ce Discours eut tout l'effet que l'Auteur pouvoit souhaiter; car le Décret subsista dans toute sa force, pendant la Légation de ce Cardinal (21). Après qu'elle fut finie, on vit paroître un Ecrit qu'un fort savant personnage (22) adressa à Sanctes Bentivoglio, dont l'autorité étoit très-grande dans Boulogne. On l'exhortoit par cet Ecrit à rendre aux femmes la liberté de se parer, & l'on s'emporta beaucoup contre ceux qui soutenoient le contraire. Bossus écrivit une belle *Lettre* à cet Auteur, & retoucha la matiere si habilement, qu'il le ramena dans le bon chemin (23). Je n'admire point qu'il ait converti cet Antagoniste; mais j'admirerois qu'il eût été assez éloquent pour persuader aux femmes d'aquiescer à l'Ordonnance. C'étoit là le point difficile. *Hoc opus, hic labor est.* J'ai dit ailleurs (24) que l'on fut contraint d'abolir à Rome une telle Loi. Voiez aussi la Remarque (*C*) de l'Article PYTHAGORAS, & le Chapitre IV du II Livre des Avis Chrétiens pour l'Institution des Enfans. Mr. Joly, qui en est l'Auteur, y parle de cette Dispute de Matthieu Bossus, & cite plusieurs curiositez. Je me contente de celle-ci. "Une des plus difficiles choses à gagner sur les filles est de leur ôter la curiosité des habits & des ornemens du corps. La raison de cela est que les femmes aiment naturellement d'être parées. S. Jerôme (†) appelle le sexe féminin *philocosmon* (‡), c'est-à-dire, *qui aime la braverie*; & il ajoute qu'il sçavoit beaucoup de femmes d'une insigne pudicité, qui se paroient pour leur seule satisfaction, sans avoir dessein de plaire à aucun homme. C'est donc une des imperfections particulieres qu'il reproche à ce sexe, dans ces paroles à Eustochie (§): *L'affection des femmes est fort imparfaite, en ce qu'elles mettent toute leur gloire au dehors, toujours dans les habits, toujours dans l'or, les pierreries, & les ornemens exterieurs.* Et à Demetrias (*): *Lors que vous étiez dans le siecle, vous aimiez les choses du siecle, comme de blanchir votre visage, de relever votre teint avec du vermillon, de friser vos cheveux, & d'orner votre tête de cheveux étrangers. Je ne dis rien de la richesse des diamants, de la blancheur des perles pêchées au fond de la mer rouge, du beau verd des emeraudes, de l'éclat des rubis, ny de la couleur de la mer qui paroit dans les saphirs & dans les jacinthes, qui sont l'objet de la passion & de la folie des Dames de qualité* (25)."

(*) *Quando eras in saeculo, ea quae erant saeculi diligebas; polire faciem purpurisso, & cerussa ora depingere, ornare crinem, & alienis capillis turritum verticem struere. Ut taceam de inaurium pretiis, candore margaritarum rubri maris profunda testantium, smaragdorum virore, cerauniorum flammis, hyacinthorum pelago, ad quae ardent & insaniunt studia matronarum.* (25) Joly, Institution des Enfans, *pag. 257, 258.*

(17) Cessi de Rosinis, Lyceum Lateranens. *Tom. II, pag. 60.*

(18) *Idem, ibid. pag. 20.*

(19) *Idem, ibidem.*

(20) *Il a pour Titre*, De foeminarum Ornamentis Bononiensibus restituendis, ad Bessarionem Cardinalem atque Legatum Cohortatio. *On la cite aussi* de immoderato Mulierum Cultu.

(21) Cessi de Rosinis, Lyceum Lateranens. *Tom. II, pag. 61.*

(22) *C'étoit* Guarin de Veronne.

(23) Cessi de Rosinis Lyceum Lateranens. *Tom. II, pag. 62.*

(24) *Dans l'Article* PRETEXTAT, *vers le milieu de la Remarque* (*B*).

(†) *In Epist. ad Gaudentium, de Pacatulae Inst.*

(‡) *Philocosmon.*

(§) *Imperfectissimus mulierum affectus. Semper in vestibus, semper in auro, lapidibus & ornamentis externis gloriantur.* Hier. in Epist. de Virginit. servanda.

BOTAL (LEONARD) en Latin *Botallus*, a vêcu au XVI siécle. Il nâquit à Ast, dans le Piémont, & il reçut à Pavie le bonnet de Docteur en Medecine. Il vint en France, & y fit fortune; car il fut Médecin du Duc d'Alençon, & de Henri III. Il introduisit dans Paris la pratique de la fréquente saignée. On écrivit contre lui sur ce sujet, & sa méthode fut condamnée par la Faculté de Medecine. On verra ci-dessous les preuves de tout ceci (*A*). Il publia plusieurs Livres de Médecine, & de Chirurgie (*a*), dont on fit une nouvelle Edition à Leide, l'an 1660, *in 8*, par les soins & avec les Notes du Médecin Jean van Horne (*b*).

(*a*) *Vous en trouverez les Titres dans* Lindenius renovatus, *pag. 741.*

(*b*) *Ibidem.*

(*A*) *Il introduisit dans Paris la fréquente saignée: on écrivit contre lui. Voici les preuves de tout ceci.*] "Botal . . . *Piedmontois*, de la ville d'*Ast*, & Docteur de *Pavie*, ayant reconnu les grands effets de la saignée aux maladies qu'il traitoit, estant fort emploié dans *Paris* & à la Cour de la suite du quatriesme fils d'*Henri* second, qui étoit *François Duc d'Alençon*, il en fit un Livre contre lequel un Medecin de *Paris*, nommé *Bonaventure Granger*, a écrit, pour apporter une modération à cette grande licence de tirer du sang, & à savoir bien user de ce grand remede (1)."

Voici un second témoin, & d'autant plus authentique, qu'il avoit connu très-particuliérement notre Botal. "Et afin que je ne sorte des termes de la saignée, il me souvient (2) qu'en ma jeunesse les Médecins y estoient fort sobres, & y apportoient de grandes circonspections avant que de l'ordonner, & plus encores avant que de la réitérer. Monsieur Duret, mien amy, Médecin de singuliere recommandation, me voyant en mes maladies, & se jouant sur l'équivoque du mot Saignent, avoit accoustumé de me dire, qu'il estoit un fort petit Seigneur. Depuis arriva en France un Botal Piedmontois, qui fut Medecin de Henry III, lequel emploia en toutes sortes de maladies la saignée, jusques au mal des gouttes, & ne doutoit de la réitérer quatre ou cinq fois sur un patient. Et comme je lui remonstrasse un jour (car je fus son Advocat) qu'au lieu de guérir ses malades, c'estoit les allangourir, il me respondit, que plus on tiroit de l'eau croupie d'un puits, plus il en revenoit de bonne, & plus la nourrisse estoit tetée par son enfant, plus elle avoit de lait. Que le semblable estoit-il du sang & de la saignée. Ce nonobstant cette Proposition fut lors condamnée par nostre Faculté de Medecine. Mesme fut composé un Livre exprès contre luy par Granger, qui fut receu d'un grand aplaudissement de tous. Toutesfois, depuis le décez de Botal, sa pratique a repris vie en l'opinion de nos Médecins, qui ne mettent en espargne la multiplicité des saignées, non seulement envers leurs malades estrangers, mais envers leurs propres femmes, enfans, & freres, dont ils ont rapporté de très-heureux succès."

Tout ce qui sert à faire conoitre l'origine, & le progrès d'une chose plait si fort à une infinité de Lecteurs, qu'on ne sera pas fâché de trouver ici ce Passage tout entier, & d'être averti que j'ai raporté ailleurs (3) ce que raconte le même Auteur touchant l'usage de la saignée pratiquée par Averroès.

(1) Riolan, Recherches des Escholes de Medecine, *pag. 236, 237.*

(2) C'est Est. Pasquier *qui parle ainsi*, Lettr. *Livr. XIX, pag. 548, du II Tome.*

(3) *Dans la Remarque* (*D*) *de l'Article* AVERROES, *à la fin.*

BOTEREIUS (RODOLPHE) Avocat au grand Conseil à Paris, Auteur d'une Histoire de Henri IV. Voiez l'Article BOTERO, à la Remarque (*B*).

BOTERO, ou BOTERUS (JEAN) nâtif de Bene (*a*) dans le Piémont, florissoit vers la fin du XVI siécle. Il fut Précepteur des enfans de Charles Emanuel Duc de Savoie, & mourut l'an 1608 (*b*). Il composa plusieurs Livres en Italien, que l'on a traduits en diverses Langues. Ce sont des Relations du gouvernement & des forces de plusieurs Etats de l'Europe, ou bien ce sont de simples récits des Evénemens modernes. Il composa aussi des Traitez de Politique,

(*a*) *C'est pour cela qu'en Latin on lui donne le surnom de Benensis, ou de Benensis.*

(*b*) Baudrand *in Catalogo Geographorum, ad calcem Lexici Geographici.*

litique, &c (*A*). Consultez Mr. Moréri, avec les Observations que je mettrai ci-dessous (*B*). Monsr. de Thou se plaignit du Traducteur de Botero, & le traita d'imposteur (*C*). Je raporterai ses paroles, qui feront voir que la Gravure ne sert pas moins que l'Imprimerie à la falsification de l'Histoire, & que la licence de publier la Figure d'un prétendu Monument public n'a pas commencé de nos jours.

(*A*) *Il composa des . . . . . Traités de Politique, &c.* Je n'en remarquerai qu'un: c'est celui qui s'intitule, *Della Ragion di Stato, libri dieci, con tre libri delle Cause della Grandezza e Magnificenza della Città.* Il fut imprimé à Venise, chez les Gioliti, l'an 1589, in 4. L'Auteur remarque dans son Epître Dedicatoire, datée de Rome le 10 de Mai 1589, que pendant les années dernieres il avoit fait divers voiages, tant au deça qu'au delà des Monts, à la Cour des Rois & des grans Princes. Naudé fait mention des Ouvrages de Botero en divers endroits de sa *Bibliographie Politique*, & paroît les estimer.

(*B*) *Consultez Monsr. Moréri, avec les Observations que je mettrai ci-dessous.*] C'est une plaisante chose que de voir tout le Piémont érigé en Abbaïe: *Boterus Abbé de Piemont*, lit-on dans Monsr. Moréri. Une virgule après Abbé feroit quelque chose; mais elle ne cacheroit pas la négligence avec laquelle on se seroit exprimé. Il est certain que cet Auteur jouissoit d'une Abbaïe: c'étoit celle de Saint Michel de la Cloture, *de Clausulà* (1). Il publioit ses Ouvrages en Italien: il ne faloit donc pas dire qu'il publia ses Relations sous ce Titre, *Amphitheatrum seu Relationes Universales.* Il n'est pas vrai que ce Rodolphe *Boterenus*, dont il le faut distinguer, se nomme indifferemment BOTERUS ou BOTAREY, ni que l'Histoire, qu'il publia en 1610, s'étende *depuis le regne de Henri II, jusqu'au commencement de celui de Louis XIII*, ni qu'elle soit differente de *l'Ouvrage Latin sous le nom de Commentaires en XVIII Livres, qu'on a en trois Volumes* in octavo. Voilà bien des fautes en peu de lignes. Je ne sai pas bien le nom François de cet Avocat, qui se donne à la tête de ses Livres le nom Latin de *Rodolphus Boterenus.* Le Pere du Breul le cite souvent, & l'apelle tantôt Maître Raoul *Boterey* (2), tantôt *Boterays* (3), tantôt *Botrays* (4), tantôt Monsieur *Boterays* (5), tantôt Monsieur *Bouterays* (6). C'est en citant le Poëme composé par cet Auteur touchant la Ville de Paris (7). Il me semble que Mr. Baillet tourne dans quelqu'un de ses Ouvrages *Boterenus* par *Bouteroue.* Le Catalogue d'Oxford se fixe au nom *Boterenus*; mais il en marque deux autres *Boterous* & *Bouthrays.* Parmi tant de variations je ne voi pas le nom *Boterus*, que Moréri met à la tête de deux autres. L'Histoire, que *Boterenus* publia en 1610, ne commence qu'à l'année 1594, & finit à la mort de Henri le Grand. Il n'est donc pas vrai qu'elle s'étende *depuis le regne de Henri II, jusqu'au commencement* de celui de Louis XIII. Elle est intitulée *de Rebus in Galliâ & penè toto orbe gestis Commentariorum lib. XVIII, in tres Tomos tributi.* Le prémier Tome comprend VIII Livres, & finit à l'an 1601: le second Tome comprend IX Livres, & finit aux trois prémiers mois de l'an 1610: le troisiéme Tome ne comprend qu'un Livre de 24 pages, qui n'est qu'une Relation de la mort de Henri le Grand, & de ce qui se fit peu de jours après.

(1) Bertrand in Catalogo Geographico, ad eorum Lectis fin.

(2) Antiquitez de Paris, pag. 10, 14. Edit. de 1639. in 4.

(3) Pag. 21.

(4) Pag. 416.

(5) Pag. 184.

(6) Pag. 726.

(7) Il est intitulé Lutetia.

(*C*) *Mr. de Thou se plaignit du Traducteur de Botero, & le traita d'Imposteur.*] Ce fut au sujet de l'Absolution de Henri IV. Entre autres cerémonies, il falut que les Procureurs de ce Monarque se missent à genoux auprès du Trône de Clement VIII, & qu'ils courbassent la tête pendant que l'on récitoit le Pseaume LI (8). A chaque verset, le Pape les touchoit doucement de sa baguette: le Rituel le veut ainsi, selon la vieille pratique des anciens Romains dans l'affranchissement des esclaves. On consideroit Henri IV comme un homme chargé des chaînes de l'excommunication, lequel on mettoit en liberté solennellement. Il est certain que le Pape se donna de trop grans airs de hauteur, & qu'il ne faloit pas trouver étrange que les Protestans l'en blamassent: mais il faloit s'en tenir dans les bornes de la vérité, & n'outrer point la raillerie; car, dès là, ce n'est plus une juste plainte, c'est une satire, c'est une malicieuse falsification. Ceci ne regarde point d'Aubigné: car comme sa Confession Catholique de Sancy est une Piéce docte & ingénieuse à la vérité, mais burlesque, on ne prend pas au pied de la lettre tout ce qu'il dit. Il n'en va pas de même des Relations de Botero: on les prend pour des Narrations graves & serieuses; il ne faloit donc pas que le Traducteur Latin les falsifiât, en suposant que les Procureurs du Roi reçurent cent coups de baton (9), & que le Pape fit ériger une Colomne pour un Monument éternel de son triomphe sur la France. Voici la plainte de Mr. de Thou. *Relationem de eâ re à Joanne Botero* (10) *Benensi, aliis editis Libris non obscuro, vernaculè scriptam qui Latinè vertit, & Colomna cum ineptâ admodum & mendaci picturâ typis incudendam curavit, ergò Regem regnumque injuriosus fuit, quippe qui in explicandâ vindictâ adhibitâ ratione fustibus casos procuratores dicit, quod maximè apud nos contumeliosum dicitur. Deinde procuratores qui vestibus modestiæ sacerdotali convenientibus induti erant cum pennulis & gladiis in scenam inducit, & columnam quasi insigne triumphantis de Rege & regno calumniatæ Pontificis monumentum Romæ erectam confingit* (11). On a coutume de dire que les Images sont les Livres des ignorans: les Auteurs se devroient donc faire une religion de ne point mettre de fausses Figures dans leurs Livres; car ils trompent les personnes les plus incapables de se garantir de l'erreur. Ils trompent même les Savans: car quand on voit une Estampe, qui a été publiée dans le tems que la chose représentée a dû exister, on la regarde comme une preuve authentique; desorte que ceux qui voient cette Figure de colonne dont Mr. de Thou se plaint, n'osent douter que le Pape ne se soit érigé effectivement ce pompeux trophée. Et quand on se voit attrapé par la montre de ces prétendus Monumens publics, on ne sait plus à qui se fier: on ne sait si les Médailles, si les Inscriptions, si tels autres Monumens, sont plus sinceres qu'un Historien à gages & à pension annuelle; & voilà une confirmation du Pyrrhonisme Historique. Dissipons la tristesse de cette Critique par les railleries du Sieur d'Aubigné; „ Ne voyez-vous pas, disent-ils, comme „ l'Etat se soumet à l'Eglise, que ce brave Roi, après „ tant d'Armées défaites, tant de Sujets soumis, tant de „ grands Princes ses ennemis abatus à ses pieds, il a falu „ que lui, se prosternant au pied du Pape, ait reçu ses „ gaulades en la personne de Mr. le Convertisseur, & du „ Cardinal d'Ossat? lesquels deux furent couchés de ventre „ à bechenés, comme une paire de maquereaux sur la grille, „ depuis *miserere* jusqu'à *vitulos*. Encore dit-on qu'il a falu „ depuis jouer le même jeu entre la personne de Sa Majesté „ & M. le Légat, toutesfois ç'a été doucement, & sous la „ custode (12)". Voiez la Remarque (*K*) de l'Article HENRI IV, & la Remarque (*A*) de l'Article TERRA.

CEREMONIES de l'Absolution de Henri IV.

(8) On le Lit en les Laïcs. C'est le Miserere.

(9) *A la réception de certains Cordeliers, le Cérémonial porte qu'on les frapera à la jointure de l'épée une fois le dos. On ne fait qu'y toucher. Si l'on representoit cette plaisanterie sous un Auteur seroit-il fondé à dire qu'on a donné cent coups de plat d'épée au Chevalier?*

(10) *L'Edition de Francfort en 1628, dont je me sers, dit Bokero.*

(11) Thuan. Histor. Libr. CXIII sub fin. pag. 608, ad ann. 1595.

(12) Confess. Cath. de Sancy, Livr. I, Chap. I, au commencement.

BOUCHER (JEAN) Parisien (*a*), Docteur de Sorbonne, & Curé de Saint Benoit à Paris, au tems de la Ligue, fut une trompette de sedition, & l'esprit le plus mutin & le plus fougueux qui se trouvât parmi les rebelles. *Leur prémiere Assemblée se fit dans l'appartement* qu'il *avoit* au College de Fortet, l'an 1585 (*b*). Ce fut lui qui, donnant ordre que l'on sonnât le tocsin dans son Eglise le 2 jour de Septembre 1587 (*c*), contribua plus que tout autre à une émotion du peuple, dont les suites furent si honteuses à Henri troisiéme. Il devint plus insolent par le succès de cette journée, & prêcha brutalement dès le lendemain contre la personne du Roi, & contre celle de ses Conseillers (*d*). L'Histoire remarque que la foiblesse de ce Prince fut la principale cause de la hardiesse des rebelles (*A*). Boucher ne prostitua pas seulement sa langue aux Chefs de la Ligue, il leur prostitua aussi sa plume, & publia entre autres choses, un Traité *de la juste Déposition de Henri III* (*B*). Ce fut la plus infame Satire que l'on pouvoit

(*a*) Thuan. Libr. XCV, pag. 280.

(*b*) Varillas, Hist. de Henri III, Livr. VIII, pag. 325 Edition de Hollande.

(*c*) Thuan. Libro LXXXVII, pag. 127.

(*d*) *Concionatores vero & in iis famosissimus Bucerus ex ambone in Regem et ejus Consiliarios palam debacchari.* Thuanus, Libro LXXXVII, pag. 127.

(*A*) *La foiblesse de Henri III fut la principale cause de la hardiesse des rebelles.*] Voiez Monsr. de Thou (1), & Mr. de Mezerai (2). Ceci confirme ce que j'ai dit quelque part (3), que pour l'ordinaire ce n'est point la tyrannie, mais le peu de capacité de se faire craindre, qui ôte aux Rois leurs sceptres & leurs couronnes. Les flateurs du peuple voudroient bien persuader qu'il ne faut rien craindre de lui pendant qu'on gouvernera bien. C'est un abus: un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des peuples, sous un Gouvernement mou & debonnaire.

(*B*) *Il publia, entre autres choses, un Traité de la juste Deposition de Henri III.*] C'est ce que nous aprend Guillaume Barclai, dans sa Réponse à ce Livre, laquelle est une Partie de son Ouvrage contre les Monarchomaques (4). Mr. de Thou nous l'aprend encore plus clairement: voiez la Remarque suivante. Le même Barclai observe que Boucher publia un autre Livre en François, sous le nom de François de Verone Constantin. *Quoniam . . . . . turbas illas civiles prioribus suis Libris & Concionibus excitatas accensasque in Reges odia, posteriore Scripto, quod patriâ linguâ sub Francisci Veronensis Constantini nomine divulgasse, non modo non mitigare & compescere, sed novo artificio fovere & propagare de industriâ nisus es: patere me tecum vehementius paulò, sed lenius tamen quam res indignitas flagitat, Regum & regnorum omnium nomine de hac injuriâ expostulare* (5). Le Livre François qu'il lui reproche est encore plus scélérat que le Latin: car c'est l'infame Apologie de Jean Châtel. En voici le Titre, *Apologie pour Jean Chastel Parisien, exécuté à mort, & pour les Peres & Escoliers de la Société de Jesus bannis du Royaume de France, contre l'Arrest du Parlement donné*

(1) Thuan. Histor. Libr. LXXXVII, pag. 126, 127.

(2) Tome III in folio, pag. 644.

(3) Dans la Rem. (*A*) de l'Article AUTHARIS, à la fin.

(4) Le V Livre, dont le Titre particulier est, Antecrisis Libronum Jo. Boucheri, de justâ, uni injuftâ, Henrici III Abdicatione e Francorum Regno.

(5) Guil. Barclaius, Libr. V contra Monarchomach. pag. 390.

voit faire (C). Il y a beaucoup d'aparence, qu'il fut complice de l'action énorme de Jaques Clement (D). Il fut d'autant plus hardi après la mort de ce Prince, qu'il se pouvoit armer du prétexte que le successeur étoit actuellement & notoirement Huguenot. Ce prétexte lui manqua à son grand regret, lors que Henri IV eut fait profession de la Catholicité : néanmoins il ne démordit pas de ses prémiers sentimens. Il continua de prêcher, qu'il ne faloit point lui obéir, & il publia *neuf Sermons*, qu'il dédia au Cardinal de Plaisance, dans lesquels il soutenoit que l'Abjuration du Bearnois n'étoit qu'une feinte, & que son Absolution étoit nulle (E). Malgré lui & malgré ses dens, & en dépit de ses Sermons & de ses Libelles, les Parisiens se soumitent à Henri IV. Ses *Sermons* furent brûlez à la Croix du Tiroir, le lendemain de la réduction de la Ville(e). Mais il persista dans le Parti des Ligueux, & se retira au Païs-Bas (f), avec la Garnison Espagnole qui avoit été à Paris durant la Ligue, & qui sortit le 22 de Mars 1594. Il obtint une Chanoinie à Tournai, & mourut Doien du Chapitre de cette Ville *cinquante ans après, mais bien changé d'humeur, & aussi zélé François parmi les étrangers, qu'il avoit été furieux Espagnol en France*(g) (F). On conoitra son caractere par le discours que je raporte dans les Remarques; c'est une censure que le Roi Henri III lui fit (G). Sur la nouvelle qu'il devoit venir à Rome, le Cardinal d'Ossat

(e) Cayet, Chronol. Novenaire, folio 325 verso, à l'an. 1594.

(f) Mezeral, Abr. Chronol. à l'an. 1594, pag. 324.

(g) La même.

né conver'enu à Paris le 29 Decembre 1594; divisé en cinq Parties. Par François de Verone Constantin. Le nom de *François de Verone Constantin* est une preuve convaincante que Barclai attribue à Boucher cette Apologie de Jean Chatel: néanmoins je me servirai encore d'une autre raison; je citerai un Passage qui ne laisse aucune sorte de doute là-dessus. *Cur in spurcissimâ illâ & infami suâ Apologia, quam pro parricidâ & perduelle manifesto, recenti irâ & saevitiâ adeo furens in frementes evomuisti, nefarium perditi adolescentis conatum, facinusque omni memoriâ execrandum, in Regis itidem Christianissimi, & (si alium Gallia unquam habuit) clementissimi parricidam meditatum, ut pulcherrimum & prope divinum, atque omni ex parte heroicum commendasti*(6)? Après avoir dit ces choses, Barclai loue l'Apologie que les Jésuites avoient publiée, où ils détestoient l'action de Chatel, & avouoient qu'il avoit été justement puni comme parricide. Nous verrons dans la Remarque (H), Citation (15), que le Cardinal d'Ossat étoit du sentiment de Barclai, touchant l'Apologie de Jean Châtel.

(6) Guil. Barclaius, Lib. VI, Cap. XXV, contra Monarchom. pag. 795.

(C) .... *Ce fut la plus infame Satire que l'on pouvoit faire.*] Mr. de Thou raconte que Guillaume Rose, Evêque de Senlis, le Petit Feuillant, le Jésuite Commolet, Genebrard, Feuardent, l'Ex-Ministre Launoi, Boucher, & quelques autres, déchirérent avec une rage prodigieuse, tant de vive voix, que par des Libelles anonymes, le Roi Henri trois, & qu'enfin ils se firent un honneur de se nommer à la tête de ces Ecrits satiriques. Il ajoûte que Boucher eut la hardiesse de mettre son nom au devant du Livre dont il s'agit, qui fut imprimé en beaux caractéres, chez Nicolas Nivelle, & dont l'impression ne fut achevée qu'un peu après la triste mort de ce Monarque (*). Il n'y eut point d'abominations qu'il ne publiât contre le Roi dans cet Ouvrage : lisez ce qui suit. *Has fiduciâ fretus, Librum scripsit Bucherus de justâ Henrici III abdicatione, nomen suum professus, apud Nicolaum Nivellum characteribus elegantibus expressum, utque dum, cum Rex vivere desiit, consummatum, quo non aliud flagitiosius tota illa effrenatae licentiae tempore publicatum est, eoque tabula impudentissimum innumera dictu fœda & auditu horrenda per summam calumniam Regi affingebat, propter quae eum tanquam a communione Ecclesiae ipso jure exclusum, ab omni regni jure excidisse, & legitimè abdicatum, ac tandem justo Dei judicio & impulsu interfectum esse colligebat* (7).

§ (*) Voiez le Catholicon d'Espagne, Edit de 1712 Tom. II, pag. 110. Rem. crit.

(7) Thuan. Histor. Lib. XCV, pag. 280, col. 1.

(D) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut complice de l'action énorme de Jaques Clement* (8).] „ Le Sieur Antoine Loysel a laissé par écrit dans son Journal, que le jour même „ que le Roy fut blessé, & avant que l'on eust receu la „ nouvelle de sa blesseure, il ouït à Saint Merry le Ser- „ mon du Docteur Boucher, qui dit, pour consoler ses „ Auditeurs, que comme ce jour-là, prémier du mois „ d'Aoust, qu'on célébre la feste de Saint Pierre aux „ Liens, Dieu avoit delivré cet Apostre des mains d'He- „ rode, on devoit esperer qu'il leur feroit une pareil- „ le grace. Sur quoy il ne feignit point d'avancer cette „ damnable Proposition, que c'estoit un acte de grand „ merite de tuer un Roy Herétique, ou fauteur d'Heré- „ tiques. Les autres Prédicateurs agissant de concert „ avec lui preschoient en même temps avec plus d'em- „ portement & de fureur qu'ils n'avoient jamais fait „ contre Henry de Valois, & donnoient au peuple, „ dit le même témoin irreprochable, une esperance „ comme certaine que Dieu les en délivreroit bientost; „ ce qui fit croire à bien des gens qu'ils avoient eu „ communication de l'abominable dessein du parrici- „ de (9) ". J'emprunte cela de Monsr Maimbourg, qui n'étoit pas homme à précipiter ses consequences dans une telle matiere.

(8) Moine Jacobin, qui tua le Roi Henri III.

(9) Maimbourg, Hist. de la Ligue, Liv. III, à l'an. 1589, pag. 252 Edition de Hollande.

(E) *Il publia* neuf Sermons *contre l'Abjuration de Henri IV, & où il soutenoit que son Absolution étoit nulle.*] Ce fut à Paris qu'il les publia la premiere fois : il en fit une seconde Edition à Douai, après sa sortie de France : foible consolation du chagrin qui le rongeoit, de voir sur le Trone celui qu'il avoit tant déchiré par ses Discours & par ses Ecrits. Mr. de Thou l'accommode comme il faut. *Inter eos verò*, dit-il (10), *unus repertus est Joannes Bucherus S. Benedicti Curio, qui maledicendi rabie efferatus cum in defunctum Regem contumeliosus fuisset, in hunc injuriosus esse voluit, & IX. longas Conciones ad Mederici fanum habuit de simulatâ Henrici Borbonii Bearnensium Principis ad ecclesiam reconciliatione, & irritâ absolutione, quas anno proximo Kalend. Mart. Cardinali Placentino inscriptas ac typis in urbe excusas, postea cum ab ea exularet, Duaci in Atrebatibus recudendas curavit, furore nondum per secutam rerum conversionem aut locorum aut temporis intercapedinem domito.*

(10) Thuan. Histor. Lib. CVII, pag. 512. ad ann. 1593.

Voici tout entier le Titre de cet Ouvrage dans mon Edition, *Sermons de la simulée conversion & nullité de la prétendue absolution de Henry de Bourbon, Prince de Bearn, à S. Denys en France, le Dimanche 25 Juillet* 1593, *sur le sujet de l'Evangile du mesme jour*, attendite à falsis prophetis, &c. *Matth.* 7. *Prononcez en l'Eglise S. Merry à Paris, depuis le premier jour d'Aoust prochainement suyvant, jusques au neufiesme dudict mois. Par Me.* JEAN BOUCHER, *Docteur en Theologie.* Nonne qui oderunt te Domine oderam, & super inimicos tuos tabescebam ? *Psal.* 138. *Juxte la copie imprimée à Paris, chez G. Chaudiere, R. Nivelle, & R. Thierry, rue S. Jaques, M. D. XCIIII.* L'Aprobation des Théologiens de Paris se voit au revers du Titre. L'Epitre Dédicatoire au Cardinal de Plaisance, *Legat du S. Siege Apostolique au Royaume de France*, est datée de Paris le 1 de Mars 1594, & signée I. B. L'Avertissement au Lecteur aprend qu'on a joint diverses choses à celles qui avoient été prêchées. On y voit à la fin quelques Lettres d'Henri IV au Canton de Berne, à la Dame de Tinteville, à la Reine d'Angleterre, à la ville de la Rochelle, & autres semblables, & à certains particuliers Huguenots.

(F) *Il mourut Doien de Tournai; .... mais bien changé d'humeur, & aussi zélé François parmi les étrangers, qu'il avoit été furieux Espagnol en France.*] Il étoit bien difficile que les médisances continuelles des Flamans contre les François ne réveillassent peu-à-peu la tendresse naturelle pour la patrie dans l'ame de ce mutin. On n'étoit pas trop persuadé de son changement à Paris l'an 1625, car le Libelle qui parut en ce tems-là contre la France, & dont on verra ci-dessous le Titre, fut attribué par bien des gens à Boucher. Il s'en justifia par Lettres : voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Mercure François : *Pour oster la recognoissance que ce Livre avoit esté imprimé en Italie, on a esvrit qu'on le fest courir en Flandres premierement que de le semer en France; & que c'estoit le Docteur Boucher, (qui est encores vivant à Tournay, lequel avoit autrefois faict plusieurs Livres sur ces matieres, durant la Ligue de 1588 & années suivantes, & contre les Roys Très-Chrestiens,) qui en estoit l'Autheur : mais ce Docteur en ayant eu advis, par Lettres escrites à de ses amis à Paris, il leur protesta que c'estoit une charité qu'on luy prestoit, & que foi de Prestre il n'avoit point veu ce Livret d'*Admonitio. *Sa Lettre se voit mesmes courir entre les mains des curieux; ce qui leva le soupçon que l'on en avoit pris contre lui, & se tourna contre le Jesuite Eudemon Joannes, Grec de nation, qui estoit venu en France avec Monsieur le Légat* (11).

(11) Mercure François, Tom. XI, pag. 1058, 1059.

Au reste, il n'y eut jamais de Livre contre lequel on témoignât plus d'indignation en France, que contre celui-là : il étoit intitulé, *G. G. R. Theologi, ad Ludovicum decimum tertium Galliae & Navarrae Regem Christianissimum*, ADMONITIO, *fidelissimè, humillimè, verissimè facta & ex Gallico in Latinum translata. Quâ breviter & nervose demonstratur Galliam fœdè & turpiter impium fœdus inisse, & injustum bellum hoc tempore contra Catholicos movisse, salvâque Religione prosequi non posse. Augustae Francorum, cum Facultate Catholici Magistratus, Anno M. DC. XXV.* Il fut condamné par la Sorbonne, & par l'Assemblée du Clergé de France : le Lieutenant Civil le fit bruler par la main du Bourreau; le Parlement de Paris prononça plusieurs Arrêts pour empêcher que la Censure de l'Assemblée du Clergé ne fût enervée. Voiez le Mercure Jésuite, au prémier Tome, Ouvrage qu'on attribue à Jaques Godefroi fils de Denys (12).

(12) V. la Præfat. Samuel. Maresii, ad Illustriss. Castanaz.

(G) *On conoitra son caractere par une Censure que le Roi Henri III lui fit.*] Ce Prince manda au Louvre le Parlement & la Faculté de Théologie, & fit une *forte réprimende aux Théologiens sur leur insolente & effrenée licence de prescher contre lui & contre toutes ses actions;* .... *& s'adressant particulierement à Boucher, Curé de S. Benoist, l'apella meschant. Lui dit que defunt Poisle son oncle, qui avoit esté indignement Conseiller de la Cour, estoit un meschant homme, mais qu'il estoit encore pire que lui, & que ses compagnons ne valoient gueres mieux : mais qu'il s'adressoit particulierement à lui, parce qu'il avoit esté si impudent que de prescher qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau Burlat Theologal d'Orleans,*

nous aprend que PIERRE BOUCHET son pere, Procureur *en Court Laye* à Poitiers, soupant l'an 1480 avec un Procureur *sien voisin, prinst la poison dont l'impudique femme de son voisin entendoit bailler à son mari, & mourut le tiers jour d'après* (e). Il nous aprend encore, qu'en 1486, *il vit jouer & monstrer par mysteres & personnages à Poictiers la Nativité, Passion, & Resurrection de notre Seigneur Jesus-Christ, en grand triomphe & sumptuosité : où se trouvérent plusieurs Gentilshommes & Damoiselles du pays de Poictou & lieux circonvoisins* (f).

(e) Bouchet, Annal. d'Aquit. à l'an 1480, folio 162. Edition de 1557.

(f) Bouchet, Annal. d'Aquit. à l'année 1486, folio 168. Edition de 1557.

En effet, l'Aggresseur est, non pas celui qui donne le premier coup ; mais celui qui se résout & se prépare à le donner. C'est ce que Monsr. de Puffendorf a fort bien établi. *Lors qu'il paroit par des indices manifestes*, dit-il (6), *qu'un Homme travaille naturellement à chercher les moiens de nous faire du mal, quoi que ses desseins n'aient pas encore éclaté, on peut des lors commencer à se mettre en etat de defense, & prevenir l'Aggresseur au milieu de ses preparatifs, bien entendu, qu'il ne reste d'ailleurs aucune esperance de le ramener par des exhortations amiables ; ou qu'en usant de cette voie de douceur, on ne coure pas risque de porter préjudice à ses propres intérêts. Ainsi il faut tenir ici pour l'Aggresseur celui qui forme le prémier le dessein de nuire, & se dispose le premier à l'executer ; quoi qu'il arrive ensuite que l'autre, faisant plus de diligence, commence les actes declarez d'hostilité. Car la juste defense de soi-même ne demande pas toujours qu'on reçoive le premier coup, ou qu'on ne fasse que parer & repousser ceux qu'un Aggresseur nous porte actuellement.*

Selon J. Bouchet, & le Baron du Villars, c'est là le cas où se trouvoit Henri II, par raport à Charles Quint.

(6) Puffendorf, Devoir de l'Homme & du Citoien, pag. 94.

BOUCHIN (ETIENNE) Conseiller & Procureur du Roi aux Cours Roiales à Beaune en Bourgogne, exerça cette Charge *pendant le tems de vingt années, après son Pere & son Ayeul, qui l'avoient aussi exercée plus de soixante ans* (a). Il publia quelques *Plaidoiés & Conclusions* qu'il avoit *prises pendant l'exercice* de cet emploi, & il en donna une seconde édition augmentée, l'an 1620 (A). Il avoit beaucoup de lecture ; mais selon l'usage de ce tems-là, il l'étale avec trop

(a) Bouchin, Epitre Dedicatoire de ses Plaidoiés.

(A) *Il donna une seconde Edition de ses Plaidoiés l'an 1620.*] Cette Edition est de Paris, chez Claude Morel, *in 8* : elle ne contient que six Plaidoiez ; & néanmoins elle est de 360 pages. La matiere de ces Discours est assez curieuse, & donne lieu de citer beaucoup de Passages Erotiques. Le premier Plaidoié est *sur le fait d'un pretendu impubere, accusé & pris à partie, pour avoir dit en plusieurs lieux, qu'une femme mariée avoit esté trouvée à diverses fois avec son Curé, qui la cognoissoit charnellement.* Le second, *contre une fille accusée de nouement d'esguillette.* Le troisieme, *contre un fils accusé criminellement par son pere.* Le quatriéme, *pour un vigneron condamné en l'amende, à cause qu'il avoit desrobé de la paste propre à faire du pain, en temps de famine.* Le cinquieme, *touchant la preference des Creanciers & personnes privilegiées, sur la vente des meubles delaissés par un Ecclesiastic.* Le sixiéme, *d'un Charivary donné à une femme, qui s'estoit remariée incontinent apres le decez de son mari* (1). Ceux qui l'avoient donné, demanderent le lendemain *aux nouveaux mariez quelque argent pour les frais qu'ils avoient faits* (2) : cela leur aiant été refusé, *ils se pourvurent par devant le Juge, lequel, par Sentence, leur octroia quelque somme de deniers* (3). Les mariez apellerent de cette Sentence. Bouchin conclut à ce qu'il fut dit, *qu'il avoit été mal jugé & bien apellé par eux* (4).

(1) Trois semaines après.

(2) Bouchin, Plaidoiés, pag. 312, 302.

(3) Notez qu'il observe pag. 312 que bien que Faber & Chassanée n'approuvent pas le Charivary, si est ce que d'autres sont d'avis contraire, & ont esté qu'on se voiroit sinon de nobles, si on l'avoit donné.

(4) Plaidoiés, pag. 360.

Il n'y a sorte de lieu commun qu'il ne mette en œuvre : il commence par louer la virginité, & les veuves qui ne se remarient point : il passe ensuite à declamer contre les secondes noces ; & sur tout contre l'impatience des veuves qui se remarient trop promptement, & contre l'impudence des vieillards qui se marient, & enfin contre les maratres ; & puis, tout d'un coup, il excuse, ou il justifie, ce qu'il venoit de condamner, & se munit de Passages & d'Exemples, comme auparavant.

Afin qu'on se forme une idée de la bigarrure de son style, j'en vais donner un échantillon tiré de l'endroit où il deshabille les malheurs des secondes noces (*). „ Si que l'on peut „ dire avec Hesiode, que celui qui se remarie,

(*) Bouchin, Plaidoiés, pag. 330 & suiv.

„ *Naufragus navigat bis profundum difficile,*
„ *Ναυηγὸς πλεῖ δὶς βυθὸν ἀργαλέον,*

Hesiod. en 1 Epigramm.

„ il fait naufrage en un endroit où il n'y a point de fond. „ Après la mort d'une femme en rechercher une seconde, „ c'est suivant l'opinion du Comique Philemon vouloir „ flotter encore sur une mer d'inquiétudes & miseres : c'est „ un jeu où le hazard y a plus de part que la raison ; & un „ effet de la Blanque, où chacun court aux benefices, &c. „ les plus heureux les rencontrent : alors les malheureux se „ plaignent en vain de Cupidon qui ne les a point frappé „ du traict doré & armé par le bout d'une pointe luisante,

„ *Cujus fuit aurea cuspis,*

Ovid. 7 Metam. Fab. 26. ℣. 673.

„ qu'est celuy dont la blessure engendre l'amour dedans les „ cœurs navrez ; mais de celuy qui est doué d'une vertu „ contraire, qui porte avec soi la haine de l'amour, & est „ tout mousse, & n'a son bout armé que de plomb,

„ *Fugat hoc, facit illud amorem.*

Idem, 1 Met. Fab. 9. ℣. 469.

„ Que s'il y a encore quelque reste de beauté coustumierement plastrée,

„ *Quasi sit signum pictum in pariete,*

Plaut. in Merc. Act. 2. Sc. 2.

„ dit Plaute,

„ *Nam istæ veteres, quæ se unguentis unctitant, interpoles*
„ *Vetulæ, edentulæ, quæ vitia corporis fuco occulunt,*
„ *Ubi se se sudor cum unguentis consociavit, illico*
„ *Itidem olent, quasi quum una multa jura confundit coquus.*

Idem in Mostellaria, Act. 1. Sc. 3.

„ Que si elles ajancent leurs cheveux avec un peu plus „ d'artifice

„ *Compsis arte manuque comis,*

Ovid. 1 Fast. ℣. 405.

„ si elles les detrampent dedans de l'eau qui vient de la ri- „ viere de Chratis ou de celle de Cybaris, pour les ren- „ dre comme fil d'or,

„ *Electro similes faciunt auroque capillos ;*

Idem, lib. 15 Metam. Fab. 18. ℣. 315.

„ Que si elles n'oublient à porter leurs chaisnes & carquans,

„ *Auratis circumdant colla catenis,*

Propert. lib. 2, Eleg. 1.

„ & s'il y a encore quelque peu de bonne grace,

„ *Et faciunt cura, ne videantur anus.*

Ovid. 2 de Art. Amandi, ℣. 678.

„ Que si au contraire de la Sofastre de Plaute, elles sont „ complaisantes & cageoleuses, l'on a mal en teste, l'on „ entre en deffiance,

„ *Esse metus cœpit, ne jura jugalia conjux*
„ *Non bene servasset.*

Idem 7 Metam. Fab. 26. ℣. 715.

„ La femme autant susceptible de jalousie que le mary, „ plus passe que la jalouse Procris,

„ *Palluit ut serâ lectæ de vite racemus :*

Idem 3 de Art. Amandi, ℣. 703.

„ plus seiche de ce peccant humeur, & plus jaune que les „ feuilles battues du mauvais vent, & qui ont desja ressenti „ du froid,

„ *Frondes quas nova læsit hyems,*

Idem, ibid. ℣. 704.

„ Et qui ne voudroit permettre que ses servantes entras- „ sent dans le Temple de la Déesse Leucothea, si ce n'es- „ toit pour les souffleter, se peut d'autre costé plaindre „ avec la vieille Syra de ce que les maris se persuadent „ avoir plus de privileges que les femmes,

Plutarque aux Demandes Romaines, Quest. 16. Encore Probus, liv. 11.

„ *Ecastor lege durâ vivunt mulieres,*
„ *Multoque iniquiore miseræ, quam viri ;*
„ *Nam si vir scortum duxit clam uxorem suam,*
„ *Id si rescivit uxor, impunè est viro :*
„ *Uxor verò, si clam domo egressa est foras,*
„ *Viro fit caussa, exigitur matrimonio.*
„ *Utinam lex esset eadem uxori, quæ est viro!*

Plaut. in Merc. Act. 4. Sc. 6.

„ Elle est susceptible de jalousie lors mesmement que quel- „ que gentille usurpe ses pascages (ce sont les termes d'Oe- „ none à Paris) & lors que son mary

Ovid. Epist. 5. Oenon. Paridi.

„ *Fundum alienum arat, incultum familiarem deserit,*

Plaut. in Asinaria, Act. 5. Sc. 2.

„ ce qu'elle ne croit pas luy estre plus permis qu'à elle, *periniquum est ut pudicitiam vir ab uxore exigat, quam ipse non præstet*, dit le Jurisconsulte Papinian, que s'il s'emancipe & s'en face à croire, le plus souvent elle suit sa brisée,

„ *Vates est impreba facta viri :*

Ovid. 2 de Art. Amandi. ℣. 400.

„ ce qui cause avec les autres incommoditez du mariage „ un mauvais mesnage, lequel provient peut-estre par fau- „ te d'avoir sacrifié à la Jugale Junon inventrice du Maria- „ ge, & qui a le soing des nopces,

„ *Toris quæ præsidet alma maritis,*

Idem, Epist. 2. Phil. Demophoonti. ℣. 4.

„ à laquelle Didon, voulant avoir Ænée pour mary, n'ou- „ blia pas de faire les premiers sacrifices,

„ *Junoni ante omnes cui vincla jugalia curæ*".

Virgil. 4. Æneid. 59.

trop de profusion (*B*) : car sans compter les Vers Grecs, & les Vers François, qu'il cite, il y a presque autant de Latin que de François dans ses Plaidoies. Il suivit la même méthode dans le Livre qu'il intitula *Le parfait Magistrat.*

(5) *Conférez la Remarque (B), de l'Article* SAULE.

(6) La Bruyere, Caracteres de ce Siecle, au Chapitre de la Chaire, pag. 553 *Edition de Paris en* 1699.

(*B*) *Selon l'usage de ce tems-là, il étale sa lecture avec trop de profusion* (5).] Cette mauvaise mode, qui regnoit non seulement dans le Barreau, mais aussi dans la Chaire des Predicateurs, s'est peu-à-peu abolie. Mr. de la Bruyere exprime très-bien ce changement. *Il y a moins d'un siecle*, dit-il (6), *qu'un Livre François étoit un certain nombre de pages Latines, où l'on découvroit quelques lignes & quelques mots en notre Langue. Les passages, les traits, & les citations, n'en étoient pas demeuré là. Ovide & Catulle achevoient de décider des mariages & des testamens, & venoient avec les Pandectes au secours de la veuve & des pupilles : le sacré & le profane ne se quittoient point ; ils s'étoient glissés ensemble jusque dans la Chaire. S. Cyrille, Horace, St. Cyprien, Lucrece, parloient alternativement. les Poëtes étoient de l'avis de Saint Augustin & de tous les Peres ; on parloit Latin & long-tems devant des femmes & des Marguilliers. on a parlé Grec. Il faloit savoir prodigieusement pour prêcher si mal. Autre tems, autre usage. le Texte est encore Latin, tout le Discours est François & d'un beau François ; l'Evangile même n'est pas cité. Il faut sçavoir aujourd'hui très-peu de chose pour bien prêcher.* Les Avocats des parties n'étoient pas les seuls qui donnassent dans ce goût : les Avocats Généraux & les premiers Présidens y donnoient aussi. Cela paroit par les Recueils des Harangues prononcées à l'Ouverture des Audiances, & par les Arrêts prononcez en Robe rouge. Mr. de Balzac desaprouvoit fort cet usage (7), & il se moque d'un prémier Président, qui, au milieu de sa Harangue, apostropha les Procureurs, en leur disant qu'ils aprendroient leur devoir dans le Scholiaste d'Homere sur les dix ou douze Vers qu'il leur recitoit. *Illum* (Fori Principem) *certè nos ipsi audivimus, in medio Orationis cursu compellantem his verbis Procuratores, quos vocant, & Pragmaticos :* Docebit vos, ô Procuratores, officium vestrum Homerus Iliados X, & Eustathius, Scholiastes Homeri, in illos Versus, *quos memoriter ad decem aut duodecim recitabat, nullâ numerorum & accentuum habitâ ratione, ut scires qui loqueretur verè Principem & legibus solutum esse. Vetus hic Fori Parisiensis morbus est, quo Faii, Pibracii, Brissonii, docti profectò & egregii viri, miserum in modum laboravêre* (8). J'ajouterai à ce Passage celui où il censure du même défaut le celebre Louis Servin. *Scis enim quo genere dicendi moreretur Ludovicus* * * (Servinus), *& quam exoticis deliciis gauderet, doctrinâque aliunde apportatâ, vir alias prisci moris retinens, & civis patriæ amantissimus. Apud te sunt varia quas reliquit Orationes. Vide ut etiam de cloaca aut stillicidio verba facturus,*

(7) Voiez entre les Lettres Latines de Balzac, la V & la VI.

(8) Balzacius, Epistolæ select. pag. 54 Edit. in folio.

Doctor ab Auroræ Populis & littore rubro
Ægyptum viresque Orientis & ultima secum
Bactra vehat.

Rarò ibi reperies Prudentum Responsa, Paulos, Labeones, Scævolas. At passim occurrunt Rabbi Maimon in Hal. Beth Habecchira, cap. 4, & in Hal. Cele Hammikdasch, cap. 10, & Rabbi Abraham ben David, & Rabbi Zacuth in Libro Juchasin, & Talmud in Massechta Ioma, &c.

Disons en passant, que lors même que ce mélange de Littérature étoit le plus à la mode dans le Barreau, il y avoit des Avocats qui citoient peu les Auteurs Classiques, soit qu'ils connussent l'abus, soit qu'ils manquassent de l'art d'apliquer une érudition, soit enfin qu'ils ne fussent pas bons Humanistes. Leur méthode valoit mieux sans doute que l'autre ; car à quoi pouvoit servir cet attirail de Citations, qu'à dissiper l'attention des Juges, & à leur cacher l'état d'une cause ? Un Avocat, tel que notre Etienne Bouchin, plaidoit plus pour lui, que pour les parties : il travailloit plus à faire paroitre sa Science, qu'à bien préparer les Juges a opiner comme il faloit. De quel secours pouvoient être aux Juges de Beaune les Vers d'Homere ? Savoit-on le Grec dans ces petites Jurisdictions ? Il est à craindre que l'extrémité oposée, où l'on s'est jetté depuis quelque tems, n'engage les Avocats à trop mepriser l'érudition, comme un meuble entiérement inutile : mais que feroit-on ? C'est une fatalité, que le remede d'un abus soit l'introduction d'un autre abus.

BOUGI (LE MARQUIS DE) Lieutenant Général dans les Armées de France au XVII siécle. Cherchez REVEREND.

(a) Mois d'Août 1702, pag. 328 Edit. de France, & au mois de Mars 1703, p. 183, Edit. d'Amst.

(b) Du mois d'Août 1702, pag. 186.

BOUHOURS (DOMINIQUE) Jésuite célèbre, mourut à Paris, sa patrie, le 27 de Mai 1702, dans sa soixante-quinziéme année. Je ne donne point son Article ; car on le trouve tout dressé dans des Ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde : savoir, dans les Mémoires de Trévoux (*a*), dans les Nouvelles de la République des Lettres (*b*), dans le Journal des Savans (*c*), & dans le Mercure Historique (*d*). Je me contenterai donc de les indiquer, & d'observer, qu'entre ces differens Eloges, ceux qui se trouvent dans le Journal des Savans & dans le Mercure Historique sont ceux dont on peut se servir le plus utilement.

(c) Du 24 de Juillet 1702.

(d) Du mois d'Octobre 1702, pag. 413.

BOULAI (CESAR EGASSE DU) en Latin *Bulæus*, Greffier & Historiographe de l'Université de Paris, a professé plusieurs années la Rhétorique dans le College de Navarre. Il publia même un Traité de Rhétorique, sous le Titre de *Speculum Eloquentiæ*, dont on fit cas. Son *Thrésor des Antiquitez Romaines*, qu'il publia à Paris, l'an 1650, *in folio*, est non seulement très-utile à ceux qui n'entendent que le François ; mais aussi à ceux qui entendent le Latin. On a vu de lui plusieurs *Factums* sur les différens qui s'élevoient touchant *l'Election des Officiers de l'Université*, ou choses semblables. Ces Ecrits témoignent son zéle pour la Faculté des Arts, & la grande conoissance qu'il avoit des Us & Coutumes de l'Université. L'Ouvrage, qui doit principalement l'immortaliser, est l'*Histoire de l'Université de Paris*, qu'il a publiée en six Volumes *in folio* (*A*). On arrêta pendant quelque tems le cours de cette impression (*a*) ; mais les Commissaires que le Roi nomma pour examiner ce qui étoit déjà imprimé, & le dessein de l'Auteur, raportérent que rien n'empéchoit que l'impression ne continuât. Du Boulai n'étoit point de Tours (*B*), comme on l'a cru ordinairement. Il mourut le 16 d'Octobre 1678.

(a) Voiez le Mercure Galant du mois de Novembre 1678.

(*A*) *L'Ouvrage, qui doit principalement l'immortaliser, est son* Histoire de l'Université de Paris, *en six Volumes in folio*.] Voici ce qu'en dit Mr. Baillet : „ Les raisons qu'on „ a eues de censurer ce grand Ouvrage semblent diminuées peu à peu, elles pourront bien disparoitre à la „ fin, pour donner lieu au public de reprendre le goût „ qu'on lui avoit voulu ôter d'un travail, qui est mêlé de „ bien & de mal à la vérité, mais qui est d'ailleurs très-„ utile, pour avoir la connoissance des actions & des Ecrits „ des Savans de France, & même de ceux des païs étrangers qui ont paru dans cette prémiere Université du „ Royaume. Et de fait, on commence de dire aujourd'hui que c'est un bon Livre generalement parlant, & „ qu'il est rempli de quantité de Piéces importantes, qu'il „ seroit difficile de trouver ailleurs si bien ramassées (1)".

(1) Baillet, Jugem. des Savans, sur les Critiques Histor. Num. 138.

(*B*) *Du Boulai n'étoit point de Tours*.] Mr. Baillet, qui l'a fait natif de cette Ville (2), en a été censuré par Mr. Ménage, dont voici les paroles : „ Cesar Egasse du Boulai . . . . étoit du village de S. Ellier, dans le Bas-Maine, qui est la derniere Paroisse du Maine du côté de la „ Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, „ c'est que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours „ dans l'Université de Paris (3)". Là-dessus, Mr. Ménage nous dit que dans cette Université la Nation de France est divisée en cinq Tribus, qui portent chacune le nom d'un Archevêché. *Ces 5 Tribus sont la Tribu de Paris, celle de Sens, celle de Reims, celle de Tours, & celle de Bourges. . . . . Les suppots des Nations sont de la Tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils sont, ou de l'Evêché où ils sont nez relevant de cet Archevêché. Et ainsi, Cesar Egasse du Boulai, qui étoit du Diocese de l'Evêque du Mans, qui est le prémier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.* Mr Patin se trompe donc, lors qu'il dit que du Boulai étoit de la Province d'Anjou. Je vais citer tout le Passage, parce qu'on y apprendra à-peu-près en quel tems l'Histoire de l'Université de Paris fut commencée d'imprimer, & ce que l'on en disoit alors. „ Messieurs de l'Université de „ Paris ont fait travailler un habile homme nommé Monsieur Boulay, Angevin, qui a fait par plusieurs années „ la Prémiere dans le College de Navarre, à l'Histoire „ de leur Corps, *Studii Parisiensis*, il y aura plusieurs „ Volumes *in folio*. On s'en va mettre sous la presse le „ prémier d'iceux, lequel contiendra l'état des études de „ Paris avant l'Université, & après expliquera & prouvera la fondation qu'en fit le bon Roi Charlemagne dans „ le VIII siécle, & la continuation d'icelle (4)".

(2) Là-même.

(3) Menage, Anti-Baillet, Chap. XXXIV.

(4) Patin, Tom II, Lettre CCXVIII, datée du 20 Novembre 1660 pag. 258.

BOU-

BOULEN (Anne) Maitresse & puis femme de Henri VIII, Roi d'Angleterre. Cherchez **Boleyn**.

BOUQUIN (Pierre) Religieux Carme, prit à Bourges le degré de Docteur en Théologie le 22 d'Avril 1539 (a). Il fut Prieur au Couvent de la même Ville, & il auroit pu parvenir a de plus hautes dignitez dans son Ordre, s'il n'eût mieux aimé jetter le froc, pour se retirer en Allemagne vers les Protestans (b). Il alla d'abord à Bâle, l'an 1541, & il y passa l'hiver. Ensuite il fit un voiage à Wittemberg, où Luther & Melanchthon le reçurent avec beaucoup d'amitié. Son dessein étoit de se retirer en Pomeranie, où il avoit un bon ami; mais Melanchthon lui fit changer de dessein, & l'engagea à s'en aller à Strasbourg, où l'on demandoit une personne qui remplit la place que Calvin par son retour à Geneve avoit laissée vacante. Il fit des Leçons sur l'Epitre de Saint Paul aux Galates dans le College de Strasbourg. Quelque tems après, il s'en retourna en France, où il avoit un frere qui étoit Docteur en Théologie, & qui ne haïssoit pas les Protestans. Il logea chez lui à Bourges, & ne rentra point dans le Monastere. Heshusius lui reprocha faussement d'y être rentré. Bouquin, persuadé par son frere qu'il y avoit lieu d'espérer la Réformation de l'Eglise Gallicane, fit publiquement des Leçons sur la Grammaire Hébraïque, & puis sur la Sainte Ecriture. Il les fit sans gages; mais après qu'il eut salué Marguerite de Valois (A), lors qu'elle passa proche de Bourges au tems du mariage de Jeanne d'Albret sa fille (c), il fut gratifié d'une pension par l'ordre de cette Princesse (d), qui d'ailleurs, avec le consentement de l'Archevêque, lui fit obtenir la charge de prêcher dans la grande Eglise de Bourges. Ces emplois & ces gratifications continuérent après la mort de cette Dame; car Michel de l'Hôpital, Chancellier d'une autre Marguerite de Valois (e), qui avoit les mêmes inclinations que la prémiere, la porta facilement à ne rien changer dans la fortune de Pierre Bouquin. Mais cette protection fut enfin insufisante: il se vit exposé à tant de dangers, que ne voiant nulle aparence de faire servir ses travaux à l'œuvre de l'Evangile, il se défit de son emploi. Cette abdication n'arrêta pas les mauvais desseins de ses ennemis: on lui suscita des affaires, & il falut qu'il plaidât sa cause au Parlement de Paris, & ensuite devant l'Archevêque de Bourges, non sans courir risque de la vie. Il eut le bonheur d'échaper tous ces dangers, & il songea à donner bon ordre qu'il n'y fût plus exposé. Il s'en retourna à Strasbourg (B), & y exerça pendant quelques mois le Ministere dans l'Eglise Françoise. L'Electeur Palatin Othon Henri le fit venir à Heidelberg l'an 1557, & le fit Professeur en Théologie. Cet emploi donna bien de l'exercice à la patience de Bouquin, à cause des Disputes de l'Ubiquité, & de la Présence réelle. On tâcha de les calmer à la Conférence de Maulbrun, où il assista l'an 1564; mais elle n'eut pas un meilleur effet que la plûpart des Assemblées de cette nature, qui aigrissent la plaie, au lieu de la consolider. Aiant été demis de sa Charge l'an 1577, avec tous les autres Professeurs qui ne voulurent pas adhérer au Luthéranisme, il fut apellé à Lausane, & il y enseigna la Théologie jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques en l'année 1582 (f). Je donnerai la Liste de ses Ecrits (C), & j'observerai que Baudouin débite qu'il le secourut dans la misere où les Réformez l'avoient réduit (D). Consultez la Gaule Orientale (g).

(a) Catherinot, Calvinisme de Berri, pag. 3.
(b) Melch. Adam. in Vit. exter. Theolog. pag. 145.
(c) C'est-à-dire, l'an 1548.
(d) Notez qu'elle étoit, non seulement Reine de Navarre, mais aussi Duchesse de Berri.
(e) Sœur de Henri II, & Duchesse de Berri. Bouquin lui avoit presenté son Livre de l'Homme parfait. Voiez Melch. Adam. in Vitis Theol. Exterorum, pag. 145.
(f) Tiré de sa Vie, composée par Melchior Adam. Voiez ses Vitæ Theologor. Exterorum.
(g) Colomesius, Gal. Oriental. pag. 12, 13.

(A) *Il salua Marguerite de Valois.*] Ajoûtons qu'il lui présenta un Livre *de la Nécessité & de l'Usage de la Sainte Ecriture*, & qu'il en présenta un autre de Jesus-Christ *l'Epoux Spirituel*, à la Princesse Jeanne d'Albret. Il étoit l'Auteur de ces deux Ouvrages (1). Notez, qu'avant lui, aucun Professeur en Théologie n'avoit eu des gages publics à Bourges, & qu'après lui, on n'en donna point. *Stipendium ex ærario publico ei numerari jussit* (Regina Navarræ,) *quod nec ante nec post cuiquam Theologorum concessum fuit nemini* (2). Raportons ici les paroles de Jehan Chaumeau Seigneur de Lassai: *Les Docteurs, que j'ai reconnus dans la noble Académie de Bourges, sont Maistre Pierre Boucquin, Professeur de la Langue Hébraïque, &c* (3).

(B) *Il s'en retourna à Strasbourg.*] Melchior Adam a oublié une circonstance, qui nous aprend l'année de ce voiage; c'est que Bouquin sortit de Bourges avec le Jurisconsulte François Baudouin, & qu'ils allérent ensemble en Allemagne. C'est Baudouin lui-même qui nous l'aprend, & qui marque que ce fut en 1555. *Cum jam septem annis in ea Scholâ* (Bituricensi) *Balduinus magnâ cum laude functus esset officium suum, eundem, qui fuit annus M. D. LV, dare se cœpit quibusdam eum in Germaniam ad excitanda purioris jurisprudentiæ studia vocantibus. . . . . . Comitem & (ut loqueris) assectam habuit Bouquinum nunc vestrum Doctorem Theologiæ. Eum non recusamus testem totius profectionis* (4).

(C) *Voici la Liste de ses Ecrits.*] Je la donne toute telle que je l'ai trouvée dans Melchior Adam (5). *Defensio ad calumnias Doctoris cujusdam Avii in Evangelii Professores* (6). *Examen Libri quem D. Tilemannus Heshusius inscripsit de* Præsentiâ Corporis Christi in Cœnâ Domini (7). *Theses de Cœnâ Domini. Exegesis divinæ Communicationis. Adsertio veteris ac veri Christianismi adversus novum & fictum Jesuitismum* (8). *Brevis Notatio præcipuarum causarum diuturnitatis Controversiæ de Cœnâ Domini* (9). *Canones quibus defenditur dictum in verbis Christi* Hoc est corpus meum, & *Controversia de Cœnâ Domini atque similium dijudicanda certissima ratio demonstratur: item Adsertio ritus frangendi & in manus sumendi panis Eucharistici* (10). Les dates, que j'ai mises à la marge, sont tirées, ou de l'Epitome de la Bibliothéque de Gesner, ou de l'Histoire Sacramentaire d'Hospinien. J'ai trouvé dans cette Histoire un Ouvrage dont Melchior Adam ne parle point: c'est *Petri Boquini justa Defensio adversus injustam vim Heshusii & Villagagnonis de judicio Philippi Melanchthonis ad Electorem Palatinum misso de Cœnâ Domini* (11).

(D) *Baudouin débite qu'il le secourut dans la misere où les Réformez l'avoient reduit.*] Il exprime cela d'une façon très-odieuse: *Ipse eum volet & audebit Bouquinus idoneus testis erit: quem cum quia vos fugiens Gallus Germanus stario fo dabat tam crudeliter persecuti estis, ut nisi subvenisset liberalis misericordia Balduini qui miserum aleret vestra clementia hominum fame & frigore enectum jugulasset. Atque is tamen decebatur paulo post mortem Principe Othone Henrico abs vobis corruptus objectu spe esse mora, & ubi vobis turpiter servire cœpit repente, vestro judicio ex furcifero hircus (sicuti paulo ante loquebamini, ad hominis nomen alludentes) factus est albus Melitæus qui vobis esset in deliciis* (12). Voilà comment il reproche à Calvin, & à Theodore de Beze, d'avoir persécuté & puis caressé ce personnage, selon qu'ils le voioient ami ou ennemi des Luthériens.

(1) Melch. Adam. in Vitis Theolog. Exterorum. pag. 145.
(2) Idem, ibidem.
(3) Chaumeau, Histoire de Berri, imprimée l'an 1566, pag. 241. Voiez Colomesius, Gallia Orientalis, pag. 12.
(4) Balduinus, in Resp. ad Calvin. & Bezam, folio 85.
(5) Vitæ Theologor. Exterorum, pag. 147.
(6) Imprimée l'an 1558, in 4.
(7) Imprimée à Bâle, chez Oporin, en 1561.
(8) Imprimée à Heidelberg en 1576, in 8.
(9) Imprimée l'an 1576.
(10) Imprimée à Heidelberg, en 1563, in 8.
(11) Imprimée l'an 1561.
(12) Respons. ad Calvin. & Bezam pro Franc. Balduino, fol. 71.

BOURGOGNE, Maison. Il y a eu deux Maisons de ce nom-là: je ne dirai que peu de chose de la prémiere. Elle commença sous Robert Roi de France, fils de Hugues Capet. Le troisiéme fils de ce Robert, & de Constance de Provence, eut nom Robert, & fut Duc de Bourgogne, & mourut l'an 1075. Ses descendans possédérent ce Duché jusques à Philippe I du nom, qui décéda sans enfans, le 21 de Novembre 1345. Après cela, Jean Roi de France donna la Bourgogne à Philippe le Hardi son quatriéme fils (a). Ce fut le commencement de la seconde Maison de Bourgogne, qui a été extrémement florissante sous quatre Princes consécutifs dont je vais parler.

(a) Tiré du Pere Labbe, Tabl. Généalogiq. pag. 241 & suiv.

BOURGOGNE (Philippe Duc de) quatriéme fils de Jean de Valois Roi de France, nâquit à Pontoise, le 15 de Janvier 1341 (a) (A). Il fut blessé & fait prisonnier à la bataille

(a) Le Pere Anselme Histoire Généalog. de la Maison Royale, pag. 205.

(A) *Il nâquit . . . . . le 15 de Janvier 1341.*] Cette date me paroit plus sûre que celle de Pontus Heuterus. Il met la naissance de Philippe le Hardi à l'an 1334 (1). Ce n'est point une faute d'impression; car il met sa mort au 26 d'Avril 1404, & il lui donne 70 ans de vie (2). On le peut réfuter par une bonne raison. Le Roi Jean nâquit le

(1) Pontus Heuterus, Rer. Burgundicar. Lib. II, pag. 18.
(2) Idem, ibid. pag. 62.

bataille de Poitiers, l'an 1356 après avoir donné mille marques d'un grand courage en combatant auprès de son pere (b). Quelques uns disent que cela fut cause qu'on le surnomma LE HARDI (B). Il reçut l'investiture de la Duché de Bourgogne l'an 1363 (c), & il épousa Marguerite de Flandres, fille unique du Comte de Flandres & d'Artois, l'an 1369 (d). Il recueillit cette belle succession par la mort de son beau-pere, l'an 1384. Il mit fin l'année suivante à une Guerre civile qui avoit duré sept ans en Flandres (e), & dans laquelle les Gantois principalement avoient fait paroitre leur esprit de sédition. Lui, & le Duc de Bourbon, furent chargés de l'éducation de Charles VI Roi de France, par le Roi Charles V qui mourut l'an 1380 (f) : la Régence fut laissée à Louis Duc d'Anjou, frere ainé de notre Philippe le Hardi. La division s'éleva bientôt entre les deux freres, par la jalousie du Gouvernement. Cette passion éclata d'une maniere plus funeste, lors que Charles VI aiant atteint l'âge de vingt ans, *déclara qu'il vouloit prendre en main l'administration de son Etat* (g). Il retint auprès de lui le Duc d'Orleans son frere. Le Duc de Bourgogne son oncle se retira malcontent, & ce fut la source d'une inimitié mortelle entre la Maison d'Orleans & la Maison de Bourgogne. Marguerite de Flandres, femme de Philippe le Hardi, & Valentine de Milan, femme du Duc d'Orleans, nourrirent par leur vanité le feu de la division (C). Les maladies du Roi, qui le mirent dans le besoin d'une tutele, donnérent lieu aux desordres de cette funeste émulation. Les Etats du Roiaume, qui s'assemblerent à Paris l'an 1391, mirent la Régence entre les mains du Duc de Bourgogne, quoi que le Duc d'Orleans la demandât, & qu'il fondât sa prétention sur ce qu'il étoit frere du Roi (h). Ces deux rivaux *se débontérent par deux fois l'un l'autre de ce poste avantageux* (i). Le Duc d'Orleans tenoit le dessus l'an 1401. Celui de Bourgogne ne pouvoit *quitter sa part : l'un & l'autre fit assemblée de ses amis*; mais ils consentirent à une reconciliation *au moins en apparence*. Peu après, le Duc d'Orleans impétra du Roi, que pendant que Sa Majesté seroit malade, *il auroit la conduite de l'Etat*. Le Duc de Bourgogne, *étant de retour à la Cour, se trouva assez fort dans le Conseil, pour se faire redonner le Gouvernement. . . . Le Roi sortant d'un autre accès ordonna que tous deux gouverneroient conjointement ; mais le Conseil, la Reine, & les autres Princes & Seigneurs, les priérent de s'en departir* (k). Philippe mourut à Hal, le 26 d'Avril 1404 (l). Il laissa tant de dettes, que sa

(b) Voiez la Remarq. (B).
(c) Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 136.
(d) La-même, pag. 547.
(e) Pontus Heuterus, Rerum Burgund. Lib. II, pag. 48.
(f) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 104.
(g) La-même, pag. 127.
(h) La-même, pag. 141.
(i) La-même, pag. 157.
(k) Tiré de Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 157, 158.
(l) Pontus Heuterus, Rerum Burgundic. pag. 62.

le 26 d'Avril 1319 (3), & fut marié avec Bonne de Luxembourg, l'an 1332 (4). Il n'est donc pas possible que Philippe le Hardi, son quatriéme fils, soit né l'an 1334 : & puis que Charles V son fils ainé *prit naissance . . . . le 21 de Janvier* 1337 (5), jugez si Pontus Heuterus a été bon Chronologue. Son erreur a été suivie par Louis Gollut (6), & par Mr. Fabert (7). Celui ci a fait une faute particuliere, qu'il a copiée de Mezerai : il a mis la mort de Philippe au 27 d'Avril 1403. Cette erreur est plus pardonnable, que celle où il tombe deux pages après, lors qu'il dit, que la Duchesse *ne survéquit* à son mari *qu'onze mois*, étant morte au mois d'Août 1405. Si l'on ne voioit pas de telles choses, on ne croiroit pas que le defaut d'attention put être si grand. Notez que Pontus Heuterus, sans se tromper, a été cause de l'erreur : *Undecimo post Audacis mortem mense*, dit-il (8), *Margareta apoplexia Atrebati tacta maritum decimo sexto Cal. Septembres anno* 1405 *vita excedens sequitur*. Cela veut dire, qu'onze mois après le trépas de son mari, elle fut frapée d'une apopléxie dont elle mourut au mois d'Août 1405. Il faut, selon le calcul d'Heuterus, que l'apopléxie ait commencé au mois de Mars, & qu'ainsi la Dame ait survécu près de seize mois à son mari.

(B) *Sa valeur . . . . fut cause qu'on le surnomma* LE HARDI] Le Roi Jean, dans la Patente de l'investiture, rendit témoignage à la valeur de son fils : *Ad memoriam reducentes*, dit-il (9), *grata & laude digna servitia quæ charissimus Philippus filius noster quarto genitus, qui sponte expositus mortis periculo, nobiscum imperterritus & impavidus stetit in acie prope Pictavios vulneratus, captus & detentus in hostium potestate, ubi & post liberationem nostram hactenus exhibuit*. On dit que ce Jeune Prince blessé ne cessoit „ de se défendre, après mê-„ me que son Pere lui eut dit de mettre bas les armes. Cet-„ te vigueur si extraordinaire dans un jeune Prince, étonna „ les Anglois. Un, ne voulant pas cueillir une si belle Ro-„ se en son bouton, lui dit tout haut : *Sus, rendez vous Hardi Filipe*. Cette parole fut aplaudie de tous les assistans, „ & le nom de Hardi demeura depuis au jeune Guer-„ rier (10)". On raporte d'autres raisons de cette épithete ; car quelques uns (11) content qu'il donna un soufflet à l'un des plus grans Seigneurs d'Angleterre, qui, *en servans les Rois de France & d'Angleterre, avoit présenté service* à celui-ci avant qu'à celui-là . . . . *adjoustant sur le soufflet*, Quoy ! ose tu bien servir le Roy d'Angleterre le prémier, quand le Roy de France se treuve présent ? Ce que le Roy Edoard d'Angleterre, (qui faisoit compte des actes genereux, autant ou plus que d'autres choses du monde) magnifiat grandement, & luy dict alaigrement, & d'une voix joyeuse : vous estes Philippe le Hardi. Ce que luy fut commencement d'un surnom, beau, entre les plus beaux. *L'on donne encor de ce tiltre, une autre raison, qui fut, de ce que, au sacre du Roy Charles 6, il se trouvat (comme prémier Pair de France) entre les Princes séculiers, à cause de son Duché de Bourgongne. Au moien dequoi, ès actes Roiaux, le prémier & plus auls siege lui appartenoit. Mais, au contraire, Lois Duc d'Anjou, son frere, se fondant sur son ainesse, & sur ce qu'il estoit comme Gouverneur du Roi, voulut prévenir : & de faict, il se assit tout au plus près du Roi. Dequoy le Duc Philippe s'estant aperceu, le recullat d'une main, puis d'un plain sault, se lançat entre le Roi & l'Angevin, prenant le plus auls lieu, qu'il maintenoit lui appartenir. Dequoy tous les assistans furent merveilleusement ebahis : & néantmoins ne l'en mesestimérent, mais le surnommerent le Hardy, pour ce fait, encquesté en la présence du grand Roi des François*.

(C) *Margeurite de Flandres sa femme, ... & Valentine de Milan, ... nourrirent par leur vanité le feu de la division.*] „ Les fréquentes pointilles d'entre leurs femmes „ les aigrissoient encore plus que leurs véritables intérests : „ celle du Duc de Bourgongne, estant plus aagée, heritie-„ re de grands Estats, & issue d'un très-noble Sang, mespri-„ soit l'autre, qui en effet eust esté bien au dessous d'elle, „ si on ne l'eust considérée comme femme du frere unique „ du Roi (12)". Les partisans de la Maison de Bourgogne medisent beaucoup de Valentine Duchesse d'Orleans. Voici quelques-uns de leurs traits. „ En quoy (13) la Du-„ chesse de Bourgogne tenoit la bone main, non seule-„ ment en faveur du D. de Bretagne son cousin, & fils de „ la sœur de Loïs de Malain, son pere : mais encor, „ pour l'ame grande, qu'elle portoit à la Milanoise (Du-„ chesse d'Orleans) contre laquelle, elle havoit toujours „ quelque chose à démesler : *voiant ceste estrangere tant pré-„ somptueuse, qu'elle ne vouloit permettre les grandes Princesses „ (de meilleur lieu qu'elle n'estoit) marcher en leurs rancs, & „ tenir les places qui leur appartenoient. Car ceste Dame Italien-„ ne se marrissoit, que la Duchesse de Bourgougne havoit esté „ au jugement du Roy, & des Estats, nommee premiere Dame „ d'honeur, de la Reine Ysabelle, & que par ce moien, la Bour-„ gougnone tenoit la premiere place, la main, & l'oreille de la „ Reine*. Lequel dédain de la Duchesse d'Orleans estoit „ bien soustenu, & bravé, par la Duchesse de Bourgougne, „ *laquelle estoit Princesse genereuse, & mal endurante, qui sça-„ voit les richesses & moiens qu'elle havoit, qui cognoissoit le cré-„ dit, la valeur, & le mérite de son espoux ; & qui, au surplus, „ s'estant aperceue, que ceste estrangere en vouloit aux enfans de „ France, au Roy, & à son mary mesme, ne se pouvoit si „ avant commander, que de dissimuler avec elle : encor qu'elle „ sceut, & qui souvent elle fut advertie, que ceste Dame Valen-„ tine vailloit beaucoup, pour entreprendre sur la vie des homes „ par ses sorcelleries & poisons, & qu'il s'en failloit garder. Mais, „ ou l'indignation de la Duchesse de Bourgongne, ou son naturel „ vraiment Gaulois (qui mal aisement peut dissimuler, si la peur „ n'est toujours devant les yeux,) faisoient, que peu ou rien el-„ le s'en soucioit* : seulement, elle travailloit d'en faire en-„ tendre la verité au Duc Philippe son mary, afin qu'il veil-„ lat curieusement sur ses affaires, à la seurté, & sur la „ personne du Roy (14)". Le même Auteur dit que la Duchesse d'Orleans fut soupçonnée d'avoir procuré la maladie de Charles VI, & qu'elle avoit voulu empoisonner le Dauphin. Servons-nous de son mauvais style. *Aucuns r'apportoient la maladie du Roi à la Duchesse d'Orleans, qui havoit desiré ouvrir le chemin à son mary, pour emporter la corone. A quoy l'on adjoustoit d'autant plus de foy, que l'ambition de ceste Dame, & les cognoissances qu'elle havoit, de mesler & détremper les poisons, estoient à la veue de tous. De maniere, que son mary, s'en estant encor aperceu, apres la mort de son fils aisné, (empoisoné par une pome, que ceste Dame havoit apprestée, en espoir de faire que le Dauphin l'hauroit en main, & la mordroit, & en mourroit. Et à ce dessein, l'avoit mise entre les mains de son fils, lui commandant de la porter au Dauphin de France : ce que l'enfant ne feit ; mais, sans user de ceremonie, n'avoit pas failly de mordre dedans, & d'en tirer ce qu'on le feit mourir :) l'havoit faict reserrer dedans le chasteau de Neufchastel sur Loire, oubliant pour un temps l'amour qu'il lui portoit, cause par les mignardises d'icelle, & par la grandeur de son dot, qui luy havoit apporté, la Comté de Vertu, & 500000 escuz, par le moien desquels il acheptat la Comté de Blois, en l'an 1301, pour 20000 escuz, celle de Soissons, & la Seigneurie de Coussy* (15). Pontus Heuterus dit à-peu-près les mêmes choses (16). Si nous avions le détail de tous les discours & de toutes les intrigues de

(3) Anselme, Hist. Genealog. de la Maison Roiale, pag. 107.
(4) La même, pag. 108.
(5) La même, pag. 112.
(6) Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 616.
(7) Fabert, Hist. des Ducs de Bourgogne, pag. 27.
(8) Pontus Heuterus, Rer. Burgund. Lib. II, pag. 61.
(9) Voiez Gollut, Memoires de Bourg. pag. 137.
(10) Fabert, Histoire des Ducs de Bourgogne, pag. 6. Voiez aussi Pontus Heuterus, Rer. Burg. pag. 19
(11) Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 616.
(12) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 157, à l'ann. 1401.
(13) C'est-à-dire, de faire en sorte qu'on ne fit point la guerre au Duc de Bretagne.
VALENTINE de Milan soupçonnée d'etre empoisonneuse.
(14) Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 400.
(15) La même, pag. 000.
(16) Pontus Heuterus, Rerum Burgundic. Lib. II, pag. 60.

la veuve fut obligée de frustrer les créanciers *(D)*. C'étoit une femme impérieuse & vindicative, & qui avoit bien donné de la peine à son mari *(E)*. Elle lui donna trois fils & quatre filles, & mourut le 17 d'Août 1405 *(m)*. Il ne fut adonné, ni au jeu, ni au vin, ni à l'amour *(F)* : on ne trouve point qu'il ait eu, ni des maitresses, ni des bâtards ; mais il fut tres-ingenieux à succer le peuple, & il fomenta le Schisme des Anti-Papes.

(m) Pontus Heuterus, Rer. Burg. Lib. II. dans la Remarque (A), vers la fin, une faute du Sieur Fabert.

de ces deux Dames, nous verrions des Anecdotes qui ne feroient guere d'honneur au sexe, le prémier mobile presque toujours des guerres civiles, & plus digne que Borée de l'épithete d'*Artisan des naufrages* (17).

(D) *Il laissa tant de dettes, que sa veuve fut obligée de frustrer les creanciers.*] Le Moine de St. Denys, qui a composé une Histoire de Charles sixiéme, loue Philippe le Hardi par bien des endroits, comme d'avoir été fidelle à sa femme, d'avoir bien élevé le Roi son neveu, d'avoir eu une excellente Musique pour le Service divin, d'avoir été si éclairé dans la politique *qu'il n'arrivoit rien qu'il n'eût prévu de loin*, d'avoir été fort éloquent ; mais, ajoute-t-il (18), *une seule chose ternit la gloire d'un nom qu'il avoit rendu si recommandable : c'est qu'il ne se soucioit point de payer ses debtes, & que ses Argentiers & ses Controlleurs ne faisoient aucune justice à ses Créanciers, non pas mesmes pour ce qui regardoit la dépense ordinaire de sa Maison, dont le payement ne se pouvoit refuser sans crime. Aussi ses meubles, quoi que d'un prix inestimable, ne suffirent-ils pas pour l'acquiter ; & c'est ce qui fit faire à sa Vefve ce que les plus chetives femmes ne font pas sans regret, non plus que sans injure, c'est-à-dire, de se servir du privilege de la renonciation, pour se délivrer de l'accablement des debtes.* Elle observa les cérémonies ordinaires dans cette renonciation ; car elle *destingua sa ceinture avec ses clefs & sa bourse sur le cercueil* de son mari (19). Pontus Heuterus nous aprend que cet acte arrête les intérêts, & ôte tout droit aux créanciers sur les immeubles, & les oblige de transiger. *Uxor Margareta liberique cadaver expectantes insigni exequiarum pompa justa solvunt : cumque res familiares tantum magno ære alieno gravatum Margareta reperisset, ne à creditoribus vexaretur, matronales foresio claves, cingulum, marsupiumque, secundum regionis leges imposuit. Hoc enim facto creditoribus præterquam in supellectilem, ac in quæ bona vocant mobilia, jus non erat, usurarum cursus sistebatur, ac de sorte debitoque in hoc tempus usuris, certis solutionis ex pacto conventoque dictis terminis convenire cogebantur* (20). C'est proprement une banqueroute. L'accord, que l'on fit avec les creanciers, fut exécuté, en partie par la veuve, en partie par ses enfans (21).

(E) *Sa femme étoit imperieuse & vindicative, & avoit donné bien de la peine à son mari.*] Le temoin que je vais citer n'est point suspect ; car c'est Pontus Heuterus. *Patrem*, dit-il (22), *non minus corporis lineamentis, ac humorum temperamento, quam animi affectibus referebat* (Margareta). *Erat enim in eâ animus excelsus, ferox, ambitiosus, vindicta in eum à quo se læsam existimabat, pertinax, ac qui nunquam sincerè cum inimico in gratiam redire poterat, nulliquè rationi ferens quos dignitatis æmulatione secum certare existimabat : quas animi affectiones Audax in ordinem coacturus, non parum summæ adhibita prudentia simulatione que per omnem vitam laborarat, coactus nonnunquam aliquid de jure suo cedere, quod præter nobilissimarum Provinciarum dotem, eum patrem septem præstantissimorum liberorum effecisset.* Voila un Prince, qui ne trouva presque rien dans le Roiaume qui ne soumît à sa loi, non pas même le propre frere de son Souverain, & qui cependant n'est pas le maître chez lui : Il est obligé de caler les voiles devant sa femme orgueilleuse de son naturel, & par sa fécondité, & par son beau patrimoine. Recevoir un bienfait c'est perdre sa liberté, disoient les Anciens (23). Cela est sur tout véritable à l'égard des dots (24).

(F) *Il ne fut adonné, ni au jeu, ni au vin, ni à l'amour; . . . . . mais . . . . . ingenieux à succer le peuple*] Sa chasteté paroit admirable avec raison aux Historiens, vu qu'il étoit d'un temperament robuste, & que l'affluence de toutes choses, avec la commodité des occasions, a beaucoup de force sur les sens. *Nec aleator, nec mulierosus, nec ebriosus fuit, modo carissimè ejus in aulâ comitatuque, contentiones, jurgia, rixæ, pugnæ, comessationes, intempestivæ vigiliæ, nec somnus terrebantur : animus vero in eo perturbatus truculentusque perrarò. De concubinis, illegitimis liberis, aut ullo incontinentiæ libidinisque genere nil planè reperio, quæ tamen virtus inter Principes valenti corpore præditos perrara esse consuevit, quod libertas, rerumque omnium affluentia, facilè sensus vehementissimis voluptatis illecebris ac titillatione deceptos inficiant, animum emollient, effeminentque. . . . . . Duas ob causas à Scriptoribus aliquot proscinditur. Primò, quod immensis continuisque pecuniarum exactionibus populum exhausit, ac in excogitandis novis tributis ingeniosus fuerit, innumerabilisque in exigendo. . . . . . Altera proscindendi causa est, quod universo vitæ tempore dissidium in Christiana Republicâ duorum summorum Pontificum creatione ortum omnibus viribus aluerit, fovens partes Antipapæ* (25). A l'égard des exactions, Heuterus l'excuse sur les depenses extraordinaires qu'il faloit faire pour entretenir des Troupes, & pour fortifier des Villes. Mais pourquoi au moins ne paioit-il pas ses dettes ? Chose étrange ! les Princes ne se font pas un cas de conscience de ruiner leurs créanciers, pendant qu'ils enrichissent d'autres personnes. Lisez ce Passage de Mezerai : *Ce fut là que la Reine Marguerite tint sa petite Cour le reste de ses jours, meslant bizarrement les voluptez & la devotion, l'amour des lettres & celui de la vanité, la charité chrestienne & l'injustice ; car comme elle se piquoit d'estre vouë souvent à l'Eglise, d'entretenir des sçavants, & de donner la disme de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire d'avoir toujours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissements, & de ne payer jamais ses debtes* (26).

(17) Voiez la Citation (b) de l'Article BORÉE.

(18) Histoire de Charles VI. traduite par Mr. Le Laboureur. Livr. XXIV, Chap. II, pag. 484.

(19) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. II, pag. 139, à l'ann. 1404.

(20) Pontus Heuterus, Rer. Burgund. pag. 62, 63.

(21) Idem, ibid.

(22) Idem, ibid.

(23) Beneficium accipere, libertatem vendere est. Publius Syrus.

(24) Voiez ci-dessus la Citation (13) de l'Article AVENTIN.

(25) Pontus Heuterus, Rer. Burg. Libr. III, pag. 64.

(26) Mezerai Abregé Chronol. Tom. VI, pag. 216, à l'ann. 1605.

BOURGOGNE (JEAN DUC DE) fils du précédent, nâquit à Dijon le 29 de Mai 1371 *(a)*. Il fut d'abord apellé Comte de Nevers, & il donna de très-bonne heure toutes les marques d'un Prince guerrier, & digne du surnom de *sans peur*, qu'on lui imposa. Dès l'âge de douze ans, il suivit son pere à l'expedition de Flandres, contre les sujets rebelles de son aieul maternel *(b)*. On le maria deux ans aprés, avec Marguerite de Baviere, fille d'Albert Comte de Hollande *(c)*. Il souhaita passionnément d'aller en Hongrie l'an 1396, avec les Troupes que le Roi de France envoia à l'Empereur Sigismond contre Bajazeth. Il fut non seulement chef des volontaires, mais il commanda aussi le corps de bataille *(d)*. Cette expédition fut malheureuse *(A)* : toutes ces Troupes furent taillées en piéces à la journée de Nicopolis. Il y fut fait prisonnier, & quelques-uns disent qu'on l'auroit tué, si un Turc Physionomiste n'avoit assûré Bajazeth que la vie de ce captif seroit funeste à la Chrétienté *(e)*. Ce jeune Prince aiant paié sa rançon revint en France l'an 1397. Il prit solennellement possession de la Duché & de la Comté de Bourgogne, de l'Artois & de la Flandres, au mois d'Avril 1405 *(f)* ; & dès lors, il ne songea qu'à la querelle que feu son pere avoit eue avec le Duc d'Orleans. Il se proposa de la pousser à toute outrance, & il fortifia son parti par le mariage de son fils avec Michelle de Valois, fille du Roi Charles VI, & par le mariage de Marguerite sa fille avec le Dauphin *(g)*. Il gagna l'affection de la ville de Paris, en s'oposant aux levées de deniers que l'on vouloit ordonner ; & il profita du scandale, que la trop étroite union du Duc d'Orleans avec la Reine produisoit par tout *(h)*, & des plaintes du peuple accablé *par des extorsions redoublées & violentes*, dont la Reine, disoit-on, *envoioit une partie en Allemagne, & emploioit l'autre en toutes sortes de profusions, tandis* que le Roi & ses enfans *étoient en pauvre équipage*. Il se retira de la Cour, avec le Duc de Bretagne. Le Roi aiant su dans un intervalle lucide la cause de leur retraite, convoqua une grande Assemblée, & y manda le Duc de Bour-

(a) Pontus Heuterus, Rerum Burgund. Libr. III, pag. 63.

(b) Idem, ibid.

(c) Idem, ibid.

(d) Idem, ibid. pag. 69.

(e) Voiez la Remarque (A), à la fin.

(f) Pontus Heuterus, Rer. Burgund. Libr. III, pag. 72.

(g) Louis Duc de Guienne, qui mourut avant son Pere.

(h) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 163, à l'ann. 1405.

(A) *L'expédition de Hongrie, où il voulut aller, fut malheureuse.*] Ce qu'en a dit Mezerai me fournira un bon Commentaire. „ Ils firent du commencement des actions „ d'une valeur incroyable : mais leurs folies & leur disso- „ lution les rendirent ridicules aux Turcs mesmes. D'ail- „ leurs leur présomption enflée par quelques succès enga- „ gea les Hongrois au siege de Nicopoli, & puis à la ba- „ taille, le 28 Septembre ; où les Hongrois ne se souciant „ point de les seconder, ils furent tous tuez ou faits pri- „ sonniers. Bajazet en fit hacher en piéces plus de six cents „ en présence du Comte de Nevers ; &, après l'avoir fait „ mourir autant de fois de frayeur & de douleur, il le ré- „ serva avec quinze autres des plus Grands Seigneurs, pour „ lesquels il s'obligea de payer deux cents mille ducats de „ rançon. Cette somme ayant esté fournie cinq mois „ après, ils furent tous mis en liberté. Le Comte de Ne- „ vers arriva en France sur la fin du mois de Mars ensui- „ vant. On dit que Bajazet, bien loin de prendre serment „ de lui qu'il ne feroit jamais la guerre aux Turcs, l'ex- „ horta d'avoir sa revanche, & l'asseura qu'il le trouveroit „ toujours en campagne prest de le satisfaire (1) ". Vous trouverez dans Pontus Heuterus le Discours superbe qu'on supose que le Sultan tint à ce Comte (2). Il raporte aussi le Discours d'un Physionomiste : *Sunt qui scripsere Joannis intrepido vultum concessam, quod Turca quidam, qui se in hominum vultu, corporisque lineamentis, prosperam adversamque fortunam,*

(1) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 151.

(2) Pontus Heuterus, Rer. Burgundicar. Libr. III, pag. 72.

Bourgogne, qui s'y rendit si bien escorté de gens de guerre, que la Reine & le Duc d'Orleans *se retirérent à Melun*, aiant laissé ordre qu'on leur amenât le Dauphin. Le Duc de Bourgogne courut après, & attrapa ce jeune Prince, & le ramena *à Paris de son consentement*. Cette rupture, qui mit Paris dans une allarme continuelle, fut suivie d'une reconciliation aparente; après quoi, l'on resolut d'attaquer les Villes qui apartenoient aux Anglois. Le Duc de Bourgogne se chargea de la conquête de Calais, & fut si malheureux dans cette entreprise, qu'il n'osa même s'aprocher de cette place (*i*). Il imputa au Duc d'Orleans la cause de cette disgrace, & résolut de le faire assassiner. La chose fut executée dans Paris, la nuit du 23 au 24 de Novembre 1407. Il fit d'abord bonne mine, & assista même aux funérailles du mort; mais enfin il confessa au Duc de Bourbon qu'il avoit fait faire ce meurtre, & se retira en Flandres avec les assassins. On a cru que l'ambition seule ne le poussa point à cet excès, & qu'il s'y méla des intérêts matrimoniaux (*B*). La Duchesse d'Orleans, accompagnée de ses trois fils, demanda justice au Roi: on n'osa lui rien promettre, on redoutoit trop le Duc de Bourgogne, qui avoit promis de venir se justifier, pourvu que les portes de Paris ne fussent point gardées (*k*). Il rentra dans Paris au mois de Février 1408, & avoua hautement qu'il étoit l'auteur de l'assassinat, & fit soutenir par un Cordelier (*l*), que l'action étoit très-juste. On lui donna des Lettres d'abolition, *& on le reconcilia en aparence avec la Reine* (*m*). Il se retira dans l'Artois. Pendant son absence, la veuve renouvella ses poursuites: il *fut déclaré ennemi de l'Etat, & ordonné qu'on manderoit des Troupes de tous côtez pour lui courre sus* (*n*). Mais quand on sut, qu'après avoir remporté une fameuse victoire sur les Liégeois (*o*), il se préparoit à revenir à Paris, les Orleanois ne se crurent pas en sureté: la Reine même se sauva à Tours, avec son mari. Il entra dans Paris, avec six mille hommes: on parla d'une nouvelle reconciliation, ce qui fit mourir de colere & de chagrin (*p*) la veuve du Duc d'Orleans, *Princesse hautaine & vindicative*. Ses enfans furent contraints de se reconcilier avec le meurtrier de leur pere. Cela se fit avec beaucoup de solemnité, dans Chartres, sur la fin de Mars 1409. Le Roi retourna à Paris, & le Duc au Païs Bas, d'où il repassa en France au mois de Juillet, & s'empara tout-à-fait du Gouvernement. Les Ducs de Berri & de Bourbon, & plusieurs autres, se liguérent contre lui avec la Maison d'Orleans (*q*), & levérent des Troupes, & se postérent proche de Paris. Il convoqua l'arriereban: on se fit la guerre, & puis il falut consentir à un accommodement. Il sortit de la capitale, selon les conventions; mais l'autre parti ne se tint point en repos: le Duc d'Orleans *l'épée à la main demandoit justice de la mort de son pere*, & *envoia un Cartel fort outrageux au Bourguignon, qui lui répondit de même* (*r*) (*C*). Voilà le Roiaume partagé en deux factions, l'une étoit celle des Bourguignons, & l'autre *celle des Orleanois, qu'on nommoit vulgairement* Armagnacs (*s*). De

(*i*) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 195, à l'ann. 1405.

(*k*) Là-même, pag. 168.

(*l*) Nommé [Jean Le Petit] Voiez son Article.

(*m*) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 169.

(*n*) Là-même, pag. 170.

(*o*) Ils avoient chassé leur Evêque, Frere de la Femme du Duc de Bourgogne.

(*p*) Le 4 de Decembre 1408.

(*q*) L'an 1410.

(*r*) Mezeray, Abregé Chronolog. Tom. III, pag. 178, à l'année 1415.

(*s*) A cause que le Comte d'Armagnac étoit l'un des principaux Chefs.

tunam, ac fatum praedicere posse profiteretur, Bajazetho dixisse: Vivat nobis ille, ejus enim opera consequi, plus Christianum sanguinis profundetur, crudeliorque inter se bella gerent, quam credi aut sperari posset (3). Bajazeth auroit rendu un service inestimable à la France, s'il n'avoit pas épargné la vie à ce Comte de Nevers. Ce fut pour les péchés de la France, que ce barbare Sultan écouta plutôt les conseils de l'avarice, que ceux de la cruauté. Mais s'il étoit veritable qu'un diseur de bonne avanture l'eût determiné à mettre à rançon ce prisonnier, il eût agi plutot en homme cruel, qu'en homme avare. En un mot, la mort de ce Comte eut été la vie d'une infinité de François: elle eut prevenu la désolation la plus affreuse où un Roiaume puisse être reduit.

(3) Pontus Heuterus, Rer. Burgundicar. Lib. III, pag. 72.

(*B*) *On a cru que l'ambition seule ne le porta point à faire assassiner le Duc d'Orleans, & qu'il s'y méla des interêts matrimoniaux.*] Je veux dire qu'il voulut vanger le deshonneur qui lui avoit été fait par un commerce de galanterie avec sa femme. Laissons raconter cela à Brantome. „ Le „ Duc Louis d'Orleans . . . . s'estant une fois vanté tout „ haut en un banquet, où estoit le Duc Jean de Bourgogne „ son cousin, qu'il avoit en son cabinet le pourtrait des plus „ belles Dames dont il avoit jouy. Par cas fortuit, un jour „ le Duc Jean entrant dans ce cabinet, la premiere Dame „ qu'il vit pourtraite, & se présenta du prémier aspect de„ vant ses yeux, ce fut sa noble Dame & espouse, qu'on „ tenoit de ce temps très-belle: elle s'appelloit Marguerite, „ fille d'Albert de Baviere, Comte de Haynault, Hollan„ de, & Zelande. Qui fut esbahy, ce fut le bon espoux. „ Pensez, que tout de bon il dit: ah! j'en ay! & ne fai„ sant cas de le puce qui le piquoit autrement, dissimula „ tout, & en couvant la vengeance, le querella pour la „ Regence & Administration du Royaume, & colorant son „ mal sur ce sujet, & non sur sa femme, le fit assassiner à „ la porte Baudet à Paris, sa femme estant morte auparavant, pensez de poison: & après la vache morte, il „ espousa en secondes nopces la fille de Louys Troisiéme, „ Duc de Bourbon (4): possible qu'il n'empira le marché; „ car, à tels gens sujets aux cornes, ils ont beau changer „ de chambres & de repaires, ils y en trouvent toujours. „ Ce Duc en cela fit très-sagement, de se vanger de son „ adultere, sans se scandaliser, ny luy, ny sa femme; qui „ fut à luy une très-sage dissimulation . . . (5). Pour ces „ raisons, ce Duc Jean fut très-sage de dissimuler & cacher „ ses cornes, & se revancher d'ailleurs sur son cousin qui „ l'avoit honny: encor s'en moquoit-il, & le faisoit en„ tendre, dont ne faut point douter, que telle dérision & „ scandale ne luy touchat autant au cœur que son ambi„ tion, & luy fit faire ce coup en fort habile & très-sage „ mondain (6)". N'allez pas croire que ce soit l'un de ces contes que l'on n'aprend que par tradition: il a été inséré dans les Historiens; vous le trouverez dans les Mémoires de Louis Gollut (7). Il est vrai que cet Auteur supose que le Duc Jean de Bourgogne ne crut point que sa femme lui eût été infidelle: il crut que le Duc d'Orleans se vantoit à tort d'en avoir été favorisé. Cette vanterie ne laissoit pas d'être une offense dont il voulut tirer raison. Gollut va nous dire que la Duchesse de Bourgogne s'étoit plainte que le Duc d'Orleans avoit voulu la deshonorer. Raportons ses propres termes: ils nous aprendront que cette affaire si délicate fut débatue dans le Conseil de Bourgogne, & qu'il y fut résolu de ne prendre point ce prétexte pour se venger de l'Orleanois. *Meyerus dict bien, par les Escripts de quelque bon Autheur* (duquel il r'apporte les propres mots Latins) *que la Duchesse s'estoit plainte precedemment au Duc son mary, de ce que le Duc d'Orleans l'havoit espie seule, & qu'il l'havoit sollicitée, & voulu forcer en son honeur: à quoy elle le prioit de prendre égard. Ce que le Duc havoit retenu en telle part,* que telles matieres sont prinses & interprétées par mary, qui hont quelque cœur, & quelque bone réputation en souvenance. *Neanmoins il ne voulut pour lors, passer à la vengeance: mais résolut seulement l'exequution avec le tams, & de punir le forfaict, par le meurtre du Duc d'Orleans, quelque chose qu'en peut advenir. Il adjouste, que le Duc havoit fait assembler son Conseil, & soubs le serement il demandat aux grands personages, ausquels il en communiquat, comme c'est qu'il feroit la vengeance d'une injure si grande, le chastoy, & le meurtre:* advertissant, qu'il demandoit, non pas s'il le feroit, mais seulement, comme, & en quelle sorte & seureté, il l'exéquuteroit. *Sur quoi les Consilliers, après diverses excuses, & apres trois jours de deliberations, respondirent:* qu'il estoit nécessaire, de faire & moiener, que les actions du Duc d'Orleans, fussent reprinses méritoirement: & que l'on gagnat l'opinion vulgaire, & mesmement des Parisiens: & que à cest effect, il seroit bon, de commettre gens, de toutes parts, qui calengeassent les faicts de l'Orleanois, & incitassent le peuple contre luy (8). Ces dernieres paroles de Gollut sont bien remarquables.

(4) Brantome se trompe: ce Duc de Bourgogne n'eut qu'une Femme, & il mourut avant elle. Voiez le P. Anselme, pag. 200. Pontus Heuterus, Rer. Burgund. Lib. III, pag. 91, vise à ceux qui en donnent deux. (?)

(5) Brantome, Dames Galantes, Tom. II, pag. 152.

(6) Là-même, pag. 154.

(7) Louis Gollut, Mémoires de Bourgogne, Livr. X, Chap. III, pag. 626.

(*C*) *Le Duc d'Orleans lui envoia un Cartel fort outrageux, auquel il répondit de même.*] On ne sera pas faché de trouver ici le teneur de ces Cartels. Celui des Orleanois étoit conçu en ces termes: „ Charles, Duc d'Orleans & de Va„ lois, Comte de Blois & de Beaumont, Seigneur de Con„ chy, Philippes Comte de Vertus, & Jean Comte d'An„ goulesme, freres; à toy Jean, qui te dis Duc de Bour„ gogne, pour le très-horrible meurtre par toy faict en „ grand trahison de guet à pens, par meurtriers affectez, en „ la personne de nostre très-cher & redouté Seigneur & „ pere Monseigneur Louis Duc d'Orleans, seul frere ger„ main de Monseigneur le Roy, nostre Souverain Seigneur „ & le tien, nonobstant plusieurs sermens, alliances, & „ compagnies d'armes qu'avois à luy, & pour les grandes „ trahisons, desloyautez, deshonneur, & mauvaisties, que „ tu as perpétré contre nostre dict Souverain Seigneur Mon„ seigneur le Roy, & contre nous en plusieurs manieres: „ Te faisons sçavoir, que de ceste journée ensuivant nous „ te nuirons de toute nostre puissance, & par toutes les „ manieres que nous pourrons; & contre toy, & de ta „ desloyauté & trahison, appellons Dieu à raison & à nos„ tre aide, & tous les preud'hommes de ce monde: En té„ moin de vérité, nous avons fait sceller ces présentes Let„ tres du Seel de moy Charles dessus nommé: Donné à „ Jarjeau, le dix-huitieme jour de Juillet, l'an de grace „ mille quatorze cens onze (9)". Voici la Réponse du Bour-

(8) Louis Gollut, Mémoires de Bourgogne, Livr. X, Chap. III, pag. 626.

(9) Enguerrand de Monstrelet, Vol. I, Chap. LXXII.

De là procédérent une infinité de meurtres, de saccagemens, & de proscriptions (D). Les Orleanois bloquerent Paris, bien résolus de le piller. Le Duc de Bourgogne, avec un secours d'Anglois, les obligea de se retirer, & fut *reçu dans la Ville comme le Liberateur de la France* (t). Il fit tomber sur eux toutes les disgraces que souffre un parti en déroute : il les fit excommunier, il mit leurs biens à l'encan, il leur donna la chasse par tout. Cela les contraignit à s'allier avec les Anglois, sous *des conditions très-ruineuses pour la France.* Le Roi l'aiant su jura leur perte, & alla en personne assiéger Bourges, & les fit attaquer ailleurs par ses Generaux ; mais de grandes raisons le contraignirent à leur accorder la paix. Après mille confusions dans la ville de Paris, le Duc de Bourgogne, ne se sentant pas le plus fort, se retira au Païs-Bas l'an 1413. On destitua ses créatures, & on le détesta *comme un meurtrier exécrable* (v). Il revint avec une Armée, & se présenta devant Paris, *nonobstant que le Roi lui eût défendu d'en aprocher sur peine de leze-Majesté* (x). Rien ne branla en sa faveur : il se retira confus, après la Déclaration fulminante qui fut faite contre lui par Charles VI. Ce Prince le poursuivit comme l'ennemi de l'Etat (y), & ne lui accorda la paix (z) qu'à des conditions bien rudes. L'autre parti fut supérieur, jusques à ce qu'en 1418, les amis de la faction Bourguignone introduisirent dans Paris Philippe de Villiers l'Ille-Adam (aa). Ce fut alors que Tannegui du Chatel sauva le Dauphin, comme je l'ai dit ailleurs (bb). Les cruautez, que l'on exerça sur les Armagnacs, furent terribles. La Reine, que le Roi avoit reléguée, s'unit au Duc de Bourgogne, & fit son entrée dans Paris avec lui. Ils eurent le Roi en leur puissance, & abusérent de son nom, pendant que le Dauphin faisoit tout ce qu'il pouvoit contre le Duc. On tâcha de pacifier ces troubles : le Dauphin & le Duc s'abouchérent en pleine campagne, & se donnérent un autre rendez-vous à Montereau-faut-yonne, pour régler tous les articles de leur Traité. Le Duc se rendit à l'assignation le 10 de Septembre 1419, & y fut massacré par les amis du Dauphin (cc). Il eut un fils & six filles légitimes, & quelques bâtars (E). Sa mort fut tout autrement vangée que celle de l'Orleanois, tant il y a d'inégalité & de caprice dans l'esprit humain !

(t) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 180, à l'an 1412.

(v) Là-même, pag. 186.

(x) Là-même, pag. 187.

(y) Là-même, pag. 188.

(z) En Septembre 1414.

(aa) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 201.

(bb) Dans l'Article de ce nom CHATEL.

(cc) Tiré de Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 200, & suiv.

Bourguignon. *Jean, Duc de Bourgongne, Comte d'Artois, de Flandres, & de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salines & de Malines : A toy Charles, qui te dis Duc d'Orleans, à toy Philippes, qui te dis Comte de Vertus, & à toy Jean, qui te dis Comte d'Angoulesme, qui n'agueres nous avez escript vos Lettres de deffiance ; Faisons sçavoir, & voullons que chascun sache, que pour abatre les très-horribles trahisons, très-grandes mauvaistiez, & aguets à pensés, conspirées, machinées & faictes felonnemsnt à l'encontre de Monseigneur le Roy nostre très-redoubté & Souverain Seigneur, & le vostre, & contre sa très-noble génération, par feu Louis vostre pere, faux & desloyal trahistre, de parvenir à la finalle exécution detestable, à laquelle il a contendu à l'encontre de nostredict très-redoubté Seigneur & le sien, & aussi contre sadicte génération, si fausse & notoirement, que nul prud'homme ne le debvoit laisser vivre. & mesmement nous qui sommes cousin germain de mondict Seigneur, Doyen des Pairs & deux fois Pair, & plus astraincts à luy & à sadicte génération, que autre quelconque de sadicte génération, ne devions un si faux, desloyal, cruel, & fellon trahistre, laisser sur terre plus longuement, que ce ne fust à nostre très-grande charge, avons pour nous acquiter loyaument, & faire nostre debvoir envers nostre très-grand & Souverain Seigneur, & sadicte génération, faict mourir ainsi qu'il devoit ledict faux & desloyal trahistre, & ainsi avons faict plaisir à Dieu, service loyal à nostredict très-redoubté & Souverain Seigneur, executé à raison : & pour ce que toy & tesdits freres ensuivez la trace fausse, desloyale, & felonne de vostredict feu pere, & cuidans venir aux dannables & desloyaux faits à quoy il contendoit : Avons très-grande liesse au cœur desdites deffiances ; mais du surplus contenu en icelles, toy & tesdits freres avez menty, & mentez faussement, mauvaisement, & desloyaument, trahistres que vous estes ; dont à l'aide de nostre Seigneur qui sçait & cognoist la très-entiere & parfaicte loyauté, amour & bonne intention que tousjours avons & aurons tant que vivrons à nostredict Seigneur, sadicte génération, au bien de son Peuple, & de tout son Royaume ; vous ferons venir à la fin & punition telle que tels faux & desloyaux trahistres, rebelles, & desobeïssans felons comme toy & tesdits freres, debvent venir par raison : En tesmoin de ce nous avons fait seeller ces Lettres de nostre Seel ; donné en nostre Ville de Douay, le 14 jour d'Aoust, l'an de grace mil quatre cens onze* (10).

(D) . . . . . *De là procéderent une infinité de meurtres . . . & de proscriptions.*] On peut comparer cette division à celle de Marius & de Sylla, & au malheureux Triumvirat de Marc Antoine, d'Octavius, & de Lepidus. Voions de quelle maniere un Historien partisan des Bourguignons s'est exprimé : „ Pendant que ces choses se traictoient, Messire
„ Pierre des Essards, entrat secrettement dedans Paris, &
„ treuvat moien de gagner les bouchers, escorcheurs, &
„ autres semblables de la populace, qu'il sçavoit porter
„ amitié au Duc de Bourgougne, & leur persuadat la re-
„ cherche des Orléanois. Pour raison dequoy, les pauvres
„ res Orléanois, & mal-heureux, furent battus, chassés,
„ massacrés, justiciés, & en fin, traictés en façon, plus
„ que d'ennemis. Ce que donat la premiere entrée au mé-
„ contentement, que le Roy, le Dauphin, la Roine, &
„ tous les bons, conceurent contre le Duc de Bourgougne :
„ *considerans ces façons estranges, plus tost dignes de quelques*
„ *Syllans, Marians, Triumvirs, & autres barbares ethniques,*
„ *que de Princes Chrestiens, nourris en l'Eclise de Jesus-Christ,*
„ *pere de paix, & de douleur : & prévoians, que (à leur tour)*
„ *les Orléanois seroient atraictés de faire ainsi dedans la ville*
„ *mesme de Paris, & autres, esquelles ils pourroient treuver &*
„ *attraper quelque subject, serviteur, ou partial, à la faction*
„ *de Bourgogne. De quoy se feroit une boucherie, mandite &*
„ *inaccoustumée, par toutes les villes de France, avec la jacture*
„ *& mort des bons & innocens. Voilà le poinct, auquel ceste*
„ *discorde & mal-heureuse guerre civile, conduict & rangeat*
„ *l'infortuné peuple de France, & les citoiens de toutes les Villes*
„ *qui sont en icelle. Voilà, comme les folies, les passions, les*
„ *dissentions, & les vengeances des Princes, s'espanchent à la*
„ *ruine du pauvre peuple innocent* (11)".

(E) *Il eut . . . quelques bâtars.*] Servons-nous des expressions du même Auteur. *Il fut une fois seulement marié ; mais il ne se contentat, ny contint, en son mariage, car il se licentiat en amours estrangeres, favorisant quelques amies, desquelles la derniere, & la plus favorite, fut la Dame de Giac, qui participat à la trahison dressée contre luy : de laquelle toutefois il n'heut enfans ; car les deux bastards, Jean Evesque de Cambray, & Guy (qui fut vaillant capitaine) estoient d'autre* (12). Je m'étonne que Gollut ne dise rien de la bâtarde de ce même Duc. Elle s'apelloit Philippe, & fut mariée avec Antoine de Rochebaron Sieur de Breze-le-Chastel (13). Un Historien moderne des Ducs de Bourgogne ne dit rien non plus de cette bâtarde (14) ; mais il observe qu'*on parla mal du Duc Jean & de la Reine de France, qui, depuis sa délivrance de Tours, lui avoit été fortement attachée, elle qui auparavant ne respiroit que les Orleanois* (15). Il n'oublie pas la *trahison d'une seconde Dalila la Dame de Giac . . .* (16), *qui perdant tout à la prise de Montereau, la capitulation excluant les domestiques du Duc de Bourgogne, subit la peine de son impudicité & de son infame deloiauté* (17). Pontus Heuterus avoit dit les mêmes choses, & nommément ce qui concerne les mauvais bruits de la Reine (18). Cette Princesse ne se fit point estimer par sa chasteté : on crut qu'elle s'étoit mal gouvernée avec le Duc d'Orleans, & qu'ensuite le meurtrier de ce Duc se gouverna mal avec elle (19). Joignez à cela ces paroles de Mezerai : *Comme on vivoit avec beaucoup de licence dans la Maison de cette Princesse, il fut facile au Connestable* d'Armagnac *d'en donner de la jalousie au Roi : tellement qu'il fit prendre & jetter à l'eau un nommé Bourredon, qui estoit de cette intrigue-là : & après, il esloigna la Reine sa femme, & l'envoya comme prisonniere à Tours. Oncques depuis elle ne pût se résoudre à luy pardonner cette injure, ny mesme au Daufin son fils, pource que cela s'étoit fait de son adveu, quoy qu'alors il ne fust agé que de seize ans* (20). Depuis que le Duc de Bourgogne l'eut remise en liberté, il ne fut pas difficile de la porter à des procédures préjudiciables aux Armagnacs dont elle avoit esté *outragée en tant de vilaines sortes : parce qu'ils havoient estés, jusques là tant passionés & outrageux, que de la charger vers le Roy, & le Daufin son fils, de faute, faulte en son mariage, & d'havoir entretenu plus familiere accointance & privaulté, avec un gentil-homme, qu'il ne convenoit à l'honneur, & à la foi d'une Dame mariée, & à la grandeur d'une tant illustre Princesse, qui estoit Reine, & femme du Roy des François. A quoy ils havoient adjousté une injure, qui fut de la dépouiller de toutes les richesses qu'elle havoit espargnées & reserrées en quelques Eclises : afin de s'en servir, pour un dernier secours, en tel temps de ces guerres civiles* (21). Les Anglois, à qui elle avoit tant d'obligation, ne gardérent pas le silence sur le chapitre de son impudicité. Voici ce que l'un de nos plus graves Historiens raporte : „ Le dernier de Septembre 1435, mou-
„ rut la Reyne-mere Isabelle de Baviere, dans l'Hostel de
„ Sainct Pol à Paris, où elle vivoit en pauvre estat depuis
„ la mort du Roy son mary, haye justement des François,
„ & mesprisée ingratement des Anglois. On a escrit, que
„ pour espargner les frais de ses funérailles, ils firent por-
„ ter son corps dans un petit bateau à Sainct Denis, accom-
„ pagné de quatre personnes seulement. Quelques-uns at-
„ tribuent sa mort à un saisissement de cœur, que luy
„ causerent leurs outrageuses railleries : car ils prenoient
„ plaisir de lui dire en face, que le Roy Charles n'estoit
„ pas fils de son mary (22)".

(10) Enguerrand de Monstrelet, Vol. I. Chap. LXXXIII.

(11) Gollut, Memoires de Bourgogne, Livr. X, Chap. XXII, pag. 637, 638.

(12) Là-même, Livr. X, Chap. XLIX, pag. 701.

(13) Voiez le Pere Labbe, Tabl. Genéal. pag. 157, & le Pere Anselme, Hist. Genéal. pag. 110.

(14) Fabert, Hist. des Ducs de Bourgog. pag. 68.

(15) Là-même.

(16) Là même, pag. 64.

(17) Là-même, pag. 68.

(18) Pontus Heuterus, Rer. Burg. Lib. III, pag. 92.

MAUVAISE Reputation de la Reine Mere de Charles VII.

(19) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 164.

(20) Là-même, pag. 198, à l'an 1417.

(21) Gollut, Memoires de Bourgogne, Chap. XLII, pag. 690.

(22) Mezerai, Abregé Chronol. Tom III, pag. 253. à l'an 1435.

BOURGOGNE (Philippe Duc de, surnommé le Bon) fils unique du précédent, naquit à Dijon, le 30 de Juin 1396, & y fut élevé auprès de sa mere jusques à la mort de son aieul paternel : ensuite il fut amené à Gand, & y passa plusieurs années ; car on ne trouva point à propos de le laisser engager aux combustions de la Cour de France, où son pere & la Maison d'Orleans se disputoient le terrain avec la derniere fureur (a). Il épousa Michele fille de Charles VI, l'an 1409, & la perdit l'an 1422, sans en avoir eu d'enfans (b). Il eut le Gouvernement d'Artois & de Flandres l'an 1415 ; mais ce fut sous la direction de quelques Seigneurs que son pere mit auprès de lui. Ils ne lui permirent point d'aller à la guerre, ce qui le chagrina fort : il en pleura, il en perdit le manger ; enfin il se consola, quand il eut apris le mauvais succès de la bataille d'Azincourt, & il convint que son pere avoit eu raison de l'empêcher de s'y trouver (c). Il attendit à Gand, auprès de sa mere & de sa femme, comment se termineroit la querelle de son pere & de la Maison d'Orleans, & quel parti le Dauphin Charles prendroit ; mais dès qu'il eut su l'action tragique qui fut faite sur le pont de Montereau-faut-yonne, il se mit en train d'en tirer raison, & de mettre tout en œuvre pour se procurer une vengeance signalée (d). Il en trouva tous les moiens qu'il auroit pu souhaiter : une infinité de François lui offrirent leurs services, la Reine qui disposoit de l'esprit foible du Roi fut toute à lui, & il mit dans ses intérêts le Roi d'Angleterre. Il l'accompagna à la Cour de France (e), où il se fit un traité portant que Charles VI donneroit Catherine sa fille en mariage au Roi d'Angleterre, & le reconoitroit pour son héritier à la Couronne (f). Ces deux Rois aiant fait leur entrée dans Paris, le Duc de Bourgogne *rendit sa plainte devant eux & leurs conseils : on appella le Daufin à la Table de marbre, avec les formalitez ordinaires* ; & ensuite, on le déclara *indigne de toutes successions, nommément de celle de la Couronne de France, & banni du Roiaume à perpétuité* (A). Le Daufin *en apella à Dieu & à son épée* (g), & se fit

(a) Ex Pont. Heutero, Rer. Burg. Lib. IV, pag. 97.

(b) Anselme, Hist. Genealogique de la Maison Roiale, pag. 231.

(c) Pontus Heuterus, Rerum Burgundic. Lib. IV, pag. 97.

(d) Idem, ibid. pag. 98.

(e) Elle étoit alors à Troies.

(f) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 200, à l'ann. 1420.

(g) Là-même, pag. 210.

(A) *Il fit déclarer le Dauphin indigne . . . . . de la Couronne de France, & banni du Roiaume à perpetuité.*] Le Roi de France, & son beau-fils le Roi d'Angleterre, firent leur entrée à Paris au commencement de Décembre 1420. Quelques jours après, on ouït la plainte du Duc de Bourgogne touchant le meurtre de son pere. Les deux Rois étoient assis sur le même banc. Le Chancelier de France, le premier Président du Parlement de Paris, & beaucoup d'autres Seigneurs & Gens du Conseil, assisterent à l'Assemblée. Le Duc s'y trouva, accompagné de plusieurs personnes de qualité : *Et alors, Messire Nicole Raulin, estant la pour les futurs complaignans, & ayant demandé audience aux deux Roys, & icelle obtenue, proposa le cruel homicide, faict en la personne du feu Duc Jehan de Bourgogne, contre Charles, soy disant Dauphin de Vienne, le Vicomte de Narbonne, le Sire de Barbasan, Tanneguy du Chastel, ... concluans qu'ils fussent pris, mis en tombereaux, & menez par tous les quarrefours de Paris, nues testes, par trois jours de Samedy, ou de feste : & que chascun d'eux tinst un cierge ardant en sa main, en disant a haute voix, qu'ils avoient occis mauvaisement, faussement, damnablement, & par envie, le Duc de Bourgongne, sans cause raisonnable quelconque. Cela faict, fussent menés ou ils perpetrerent ledict homicide, & là dessus, & repetassent les mesmes parolles. En outre, qu'au lieu, ou ils l'occirent, fust faicte & edifiee une Eglise : que là fussent ordonnez douze Chanoines . . . . aux despens dudict Dauphin & de ses complices : & que la cause, pour laquelle auroit esté faicte cette Eglise, fust escripte, & entaillee de grosse lettre, sur la pierre du portail d'icelle, & pareillement en chascune des Villes, qui s'ensuyvent : c'est assavoir a Paris, a Romme, à Gand, à Sainct-Jaques en Compostelle, & en Hierusalem. En fin de cette proposition, Maistre Pierre de Marigny, Avocat du Roy en Parlement, prit aussi conclusions criminelles contre les dessusdits : & davantage, Maistre Jehan l'Archer, Docteur en Theologie, à ce deputé par le Recteur de l'Université de Paris, exhorta les deux Roys à faire justice & punition de tels criminels, entendans benignement aux requestes des accomplaignans, & à leurs conclusions* (1). *Sur quoy fust respondu, de la part du Roy de France, par la bouche de son Chancelier, que, moyennant la grace de Dieu & la bonne aide & avis du Roy d'Angleterre, Regent & heritier de France, il feroit si bonne justice des coulpables de tel homicide, qu'on auroit raison de s'en contenter. Suyvant laquelle responce, Charles, Duc de Touraine, Dauphin, fut appelé à la Table de marbre a Paris : la où estans gardees toutes . . . . . . solennitez contre luy & ses . . . . . complices, sur l'occasion du feu Duc de Bourgongne, fut, par jugement esté, banny, & exile du Royaume de France, & declaire indigne de succeder à toutes Seigneuries, venues, & a venir, & mesmement à la succession & attente qu'il avoit à la Couronne de France* (2).

Je ne dis rien sur la nullité de cet Arrêt (3) : je me contente de faire une réflexion sur la conduite inégale des Cours & des Peuples. Jean Duc de Bourgogne fit assassiner dans les rues de Paris le frere unique du Roi. La veuve & les enfans du défunt en demanderent justice, & ne purent rien obtenir. Le meurtrier se glorifia publiquement de son action, & ne voulut pas même à la priere du Roi la desavouër. Il contraignit les complaignans à consentir à une reconciliation ; & , bien loin d'encourir la haine publique, il devint l'idole des Parisiens : il fit le maître presque par tout le Roiaume, il fit périr dans Paris & ailleurs une infinité de gens, il tâcha de faire enlever le Dauphin, il se joignit avec les ennemis capitaux de la Nation. On le traita enfin comme il avoit fait le frere unique du Roi : on le massacra sur le pont de Montereau. Son fils & sa veuve s'en plaignirent au Conseil du Roi, & ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent contre le Dauphin : ils le firent condamner à un exil perpétuel, leur cause fut apuiée par les Peuples, & nommément par l'Université de Paris. Peut-on concevoir une asses forte indignation contre une telle bizarrerie ? Si vous exceptez la circonstance de la parole donnée, & de la foi d'un traité qu'on devoit conclure, tout le reste est plus odieux & plus scélérat dans le meurtre du Duc d'Orleans, que dans le meurtre du Bourguignon. Le Duc d'Orleans étoit supérieur en dignité au Duc de Bourgogne ; car il étoit frere du Roi. Le Dauphin étoit supérieur au Duc de Bourgogne. l'autorité souveraine lui étoit en quelque façon devolue pendant la démence de Charles VI ; c'étoit à lui à exercer le droit du glaive plutôt qu'à tout autre, & il est certain que le meurtrier du Duc d'Orleans méritoit la mort, non seulement à cause de cet infame assassinat, mais aussi pour une infinité d'autres violences, meurtres, saccagemens, proscriptions. Neanmoins la veuve du Duc d'Orleans & ses trois fils n'obtinrent aucune justice : l'assassin ne fut soumis à nulle peine ; & au contraire, il insulta, il triompha pendant douze ans : à la fin, il fut massacré. La veuve & son fils demandent justice, & obtiennent le plus foudroiant Arrêt qui se puisse concevoir contre leurs parties. Les mêmes François, qui avoient souffert si patiemment que les plaintes contre un meurtre commis par Jean de Bourgogne fussent rejettées, offrent leurs services pour venger la mort de ce meurtrier. Les fils du Duc d'Orleans, au lieu de tirer quelque vengeance, tombérent dans une opression qui ne finit que par l'entremise du fils de celui qui avoit assassiné leur pere. Dans l'ordre, il auroit falu qu'il recourût à leur clémence, & ils eurent besoin de sa compassion. La destinée du meurtrier de ce meurtrier fut bien differente : il se vit deshérité de la Couronne, & condamné pour toute sa vie au bannissement. Peu s'en falut que cette Sentence inique ne fût actuellement exécutée : il fut batu en cent endroits, il fut dépouillé de plusieurs Provinces. Le fils de celui qu'il avoit fait massacrer fut la principale cause de ces malheurs ; & , après avoir soulé sa vengeance, il contraignit son propre Roi à lui faire des satisfactions si indignes de la Majesté Roiale, comme on le verra ci-dessous, que jamais faute ne fut expiée de cette maniere. Quelle violence, quelle tyrannie, que d'exiger à toute rigueur que la mort d'un homme soit vengée, qui s'étoit moqué des poursuites de la veuve & des enfans de celui qu'il avoit tué ! Mais quel desordre, que de voir qu'on ait si bien réussi à exiger une telle chose ! C'est ici qu'il faut s'écrier :

Multi
Committunt eadem diverso crimina fato :
Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema (4).

Faisons une autre réflexion. Le Regne de Charles VI nous represente l'endroit foible du Gouvernement Monarchique. Les autres especes de Gouvernement ont chacune leur mauvais côté ; mais elles ne sont point sujettes à l'enfance, ni à la demence, comme sont les Rois. La Loi Monarchique veut dans les Roiaumes héréditaires, que celui qui est dans l'ordre de la succession occupe le Thrône, quoi qu'il soit enfant, ou qu'à cause de sa vieillesse, ou de quelque maladie, il soit retombé dans l'enfance. Par là, les plus furieuses & les plus funestes dissensions s'introduisent dans un païs, comme la France l'éprouva sous le Regne de Charles sixiéme. Qu'on ne dise pas qu'une Monarchie mixte remédie à ces desordres ; car jamais on ne vit en France tant d'Assemblées de Notables que sous ce Regne-là. Et, pour parler franchement, on n'a guere vu que les Etats Généraux aient fait cesser les troubles : ils ont au contraire, contribué à les fomenter & à les accroître. Cela parut sous le Regne des enfans de Henri II. Telle est donc la condition du genre humain, qu'il n'y a pas à choisir entre le bien & le mal, mais entre le mal & le pire ; & il arrive très-souvent qu'on choisit le pire, lors qu'on pense choisir le moins mauvais. Le Dauphin, par exemple, & ceux qui le gouvernoient, se déterminérent à la mort de Jean de Bourgogne, comme à un remede nécessaire, qui, pour le moins, feroit éviter le plus grand mal ; & il se trouva

(1) Jean Le Fevre Seigneur de Saint Remy [illegible], au chapitre CV de son Histoire de Charles VI, que Jean l'Archier proposa aussi moult bien autentiquement devant les deux Rois, en eux exhortant par moult de manieres qu'ils fissent justice, & punissent les coupables des crimes : & là declara moult de termes & dignitez de justice, & qu'ils entendissent & consentissent benignement aux requestes & prieres du Duc, afin que icelles requestes voulissent mettre à effect.

(2) Continuation de la Chronique de Flandres, extraite de plusieurs Auteurs par Denis Sauvage, Chap. XCVI, pag. 304.

(3) Voiez Du Tillet dans son Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre, au Chapitre du Roi Charles VI.

(4) Juvenal, Sat. XIII, Vers. 103.

Endroit foible du Gouvernement Monarchique.

fit déclarer Roi après la mort de son pere, l'an 1422. C'est le Roi Charles VII. Le Duc de Bretagne se joignit aux Anglois & au Bourguignon; desorte qu'il y a plus de sujet de s'étonner de ce que Charles VII ne perdit pas tout son Roiaume, que de ce qu'il en perdit une bonne partie. Il fut obligé de renvoier tous ceux qui avoient eu part à la mort du Duc de Bourgogne (b). Le fils de celui-ci trouva de quoi s'occuper dans le Pais-Bas, à la poursuite de Jaqueline de Baviere (B); ce qui soulagea d'autant le parti du Roi de France. Il eut la gloire d'être prié instamment par le Pape & par le Concile de Bâle de modérer son juste ressentiment, & d'avoir pitié des malheurs de sa patrie. Outre cela, il eut la gloire de voir Charles VII subir des conditions d'accommodement si rigoureuses, qu'on peut dire sans hyperbole qu'il lui fit faire amende honorable (C). Moien-

(b) Mezerai, Abregé Chronol. pag. 215, à l'ann. 1435.

va qu'ils empirerent les choses. Le fils de Jean causa plus de confusions, & plus de malheurs, que Jean n'en avoit causé.

(B) *Il fut occupé dans le Pais-Bas à la poursuite de Jaqueline de Baviere.*] Cette Dame étoit fille unique & heritiere de Guillaume de Baviere IV du nom, Comte de Hainaut, de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise, & avoit été mariée à Jean de France Dauphin de Viennois fils de Charles sixiéme (5). Ce Dauphin étant mort l'an 1416, elle fut remariée à Jean Duc de Brabant cousin germain de notre Philippe le Bon: *Mais la jeune coquette n'estant pas contente de ce second mary, homme de peu de vertu, fit des poursuites pour en estre separée, & se fit enlever par des Capitaines qui l'emmenerent en Angleterre, où elle espousa Humfroy Duc de Glocestre frere du Roy Henry. Cette entreprise tournoit fort au mespris de Philippe* (6). Aussi s'oposa-t-il vertement au Duc de Glocester: ils se piquérent par lettres, & en vinrent jus„ qu'à se deffier au combat de leurs personnes, & à conve„ nir du jour, du lieu, & des armes. Le Duc de Betfort, „ ayant assemblé les plus notables Seigneurs François & „ Anglois, mit ce defi au néant, & declara qu'il n'y avoit „ point de juste cause de combat. . . . Il ne laissa pas „ d'y avoir forte guerre en Hollande, où le Duc de Glo„ cestre & le Duc de Bourgogne esprouvérent leurs for„ ces: mais au bout de deux ans, le Pape ayant declaré „ que le mariage de Jacqueline avec le Duc de Glocestre „ estoit de nulle valeur, ce Prince se desista de sa poursui„ te, & espousa une Damoiselle qu'il entretenoit (7)". *Durant toute l'année 1428, le Duc de Bourgongne fut occupé dans les Pays-Bas à poursuivre Jacqueline de Baviere. Il la serra de si près, que l'ayant assiégée dans la ville de Gand, il la contraignit de le déclarer son heritier dans toutes ses terres; de sorte qu'il joignit à la Flandres & à l'Artois,* LA HAYNAULT, LA HOLLANDE, LA ZELANDE, ET LA FRISE (8). Les Historiens représentent cette Jaqueline comme une femme volage & amoureuse, qui ne quitta son mari que parce qu'elle ne le crut point capable de la rendre enceinte (9). *Ce luy estoit assez d'accomplir ses affections & amours au pris de son honneur & réputation.* Elle ne voulut point consentir à demeurer sous la puissance du Duc de Bourgogne, en attendant que le Pape prononçât sur la question de son mariage; & neanmoins sa mere & son mari avoient passé cet accord. Les habitans de Mons la contraignirent à s'y soumettre, & la livrérent au Duc, qui la fit conduire à Gand: mais elle n'y demeura guere; car aiant gagné quelques domestiques, elle se déguisa en homme, & se sauva en Hollande (10). Elle y trouva des partisans; &, par ce moien, elle donna beaucoup d'exercice au Bourguignon: car elle ne se rebutoit point des mauvais succès de ses armes: *L'esprit d'une femme qui se donne licence ès amours est indomptable, sinon par la contrainte extrême; car la raison & le discours ont peu de lieu en cervelles passionnées* (11). Elle ne se rendit, ni quand elle eut su que son mariage avec le Duc de Glocester avoit été déclaré nul par le Pape, & que ce Duc avoit épousé sa concubine (12), ni quand elle eut su la mort du Duc de Brabant son veritable mari. La plupart de ses amis l'abandonnérent, voiant la supériorité des Bourguignons, & que *l'on faisoit decapiter tous les Chefs qui tomboient entre les mains* du parti contraire (13). Cependant elle ne traita avec le Duc de Bourgogne, que lors qu'il l'eut assiégée dans Tergou (14). Après le traité, il donna le Gouvernement de Hollande à François de Borselle, qui s'amusa à faire l'amour à Jaqueline, & l'épousa à l'insu du Duc, l'an 1432. On l'arrêta prisonnier; mais parce qu'elle fit une nouvelle cession de tous ses droits, on lui *permit de se rassasier en la jouissance de ses nouvelles amours.* Elle mourut à la Haie, sans enfans, le 4 d'Octobre 1436 (15).

(5) Anselme, Hist. Genealog. pag. 117.

(6) Mezerai, Abregé Chron. Tom. III, pag. 282, à l'ann. 1421.

(7) Là-même, pag. 237.

(8) Là-même, pag. 259.

(9) Voiez Gollut, Mémoires de Bourgogne, pag. 714.

(10) Là-même, pag. 718.

(11) Là-même, pag. 720.

(12) *Que l'on ne reputoit trop asseurée, pour lors d'avoir fait plusieurs faveurs à autres qu'à ce Duc.* Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 721.

(13) Là-même.

(14) *Autrement* Gouda. Gollut nomme mal cette Ville Goude en Goud. Mezerai, Abrege Chronol. Tom. III, pag. 219, la nomme Gande. Voiez ci-dessus Citation (a).

(15) Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 718. Voiez aussi Pontus Heuterus, Rer. Burg. Lib. III, pag. 210.

Tout ceci fait voir que notre Philippe le Bon étoit un habile Prince, & qui ne faisoit point de scrupule de s'agrandir aux dépens de la continence involontaire d'une femme: car il ne s'oposa aux amours de Jaqueline, que pour l'empêcher d'avoir des enfans; &, dès qu'il fut que ceux qu'elle auroit n'hériteroient pas, il lui permit de contenter la nature.

(C) *On peut dire sans hyperbole, qu'il fit faire à Charles VII amende honorable.*] J'ai cité ailleurs (16) un long Passage, où j'ai laissé une lacune qui contient ceci: *Au parevant Louis XI, le Roy Charles septiesme son pere fit bien chose plus estrange: car pour avoir paix avec Philippes Duc de Bourgongne son vassal, voire sujet naturel, il envoya pour traiter la paix avec le Connestable de France, le Chancelier, un Mareschal de France, & plusieurs autres grands Seigneurs, lesquels, en pleine Assemblée, & au nom du Roy leur Maistre, demanderent pardon de la mort de Jean Duc de Bourgogne, confessant haut & clair que le Roy avoit mal fait comme jeune, de petit sens, & mal conseillé; priant le Duc, qu'il voulut quitter son juste ressentiment touchant ce fait qui ne se pouvoit plus empêcher. Sur quoy le Duc déclara qu'il pardonnoit au Roy, pour l'honneur de Dieu, & compassion du peuple de France, & pour obéir au Concile, au Pape, & aux autres Princes Chrestiens, qui l'en avoient prié. Un esclave n'eust peu faire amende plus honorable à son Seigneur, que fit alors le Roi à son subjet, pour restituer son Royaume en sa premiere splendeur, & en chasser les Anglois, comme il fit tost après, & avec le temps remettre à son devoir celuy auquel la necessité de ses affaires le faisoit ainsi sousmettre. Les Romains eussent plutost perdu leur Estat, que de penser à faire cela* (17). Comme en fait de satisfactions d'injures le plus petit changement des termes est quelquefois de conséquence, mes Lecteurs ne pourroient pas être pleinement contens, si je les abandonnois à l'autorité de cet Ecrivain. C'est pourquoi il est nécessaire que je raporte les paroles mêmes du Traité d'Arras, qui concernent l'humble soumission de Charles VII. Voici le prémier Article: „ Que le Roy dira, ou par ses gens notables, suf„ fisamment fondés, fera dire, à Monsieur de Bourgongne, „ que la mort de feu Monsieur le Duc Jean de Bourgon„ gne, son pere (que Dieu absolue), fut iniquement & mau„ vaisement faicte par ceux, qui perpétrérent ledict cas, „ & par mauvais conseil, & luy en a toudis (†) depleu, & „ de-présent desplaist de tout son cueur; & que, s'il eust „ sceu ledict cas, & eu tel aage & entendement qu'il a de„ présent, il y eust obvié à son pouvoir: mais il estoit „ bien jeune, & avoit pour lors petite cognoissance, & „ ne fut point si advisé que d'y pourvoir. Et priera à mon„ dict Signeur de Bourgogne, que toute rancune ou hai„ ne, qu'il peut avoir à l'encontre de luy, à cause de ce, „ il oste de son cueur, & qu'entre eux ayt bonne paix & „ amour: & se fera de ce mention expresse ès Lettres, qui „ seront faictes de l'accord & traité d'entre eux (18)". Raportons aussi les trois Articles suivans: „ ITEM, que tous „ ceux, qui perpetrérent ledict mauvais cas, & qui en „ furent consentans, le Roy abandonnera, & fera toute „ diligence possible de les faire prendre, & appréhender „ (quelque part que trouvés pourront estre) pour estre pu„ nis en corps & en biens: &, si apprehendés ne peuvent „ estre, les bannira & fera bannir, à toujours, sans grâce „ ne rappel, hors du Royaume, & du Dauphiné, avec „ confiscation de tous leurs biens; & seront hors de tous „ traités. ITEM, ne souffrira le Roy aucun d'eux estre re„ ceptés ou favorisés en aucun lieu de son obéissance & „ puissance: & fera crier & publier par tous les lieux des„ dicts Royaume & Dauphiné, accoustumés à faire cris & „ publications, qu'aucun ne les recepte ou favorise, sur „ peine de confiscation de corps & de biens. ITEM, que „ Monsieur de Bourgongne, le plus-tost qu'il pourra bon„ nement apres ledict accord passé, nommera ceux, dont „ il est, ou sera lors informé (‡), qui perpétrérent ledict „ mauvais cas, ou en furent consentans, afin qu'incontinent, & diligemment, soit procédé à l'encontre d'eux, „ de la part du Roy, comme dessus est dict. Et en outre, „ pource que mondict Signeur de Bourgongne ne pourroit „ encores avoir vraye congnoissance, ni deue informa„ tion, que tous ceux qui perpétrérent ledict mauvais cas, „ ou en furent consentans, toutes les fois, qu'il sera deue„ ment informé d'aucuns autres, il les pourra nommer, & „ les signifier par ses Lettres patentes, ou autrement, suf„ fisamment au Roy, lequel en ce cas sera tenu de faire „ procéder tantost, & diligemment, à l'encontre d'eux, „ par la maniere dessudicte". Charles VII n'en fut pas quite pour cette amende honorable: il fut de plus condamné aux dépens, dommages, & intérêts. Prenez la peine de lire dans Olivier de la Marche le reste du Traité d'Arras: vous y verrez dans chaque Article (19), qu'il en coutoit à la France quelque bonne piéce au profit du Duc de Bourgogne. Au reste, les conditions mortifiantes qu'il imposa à Charles septiéme ne furent pas exprimées dans des Articles secrets: elles furent & réglées & publiées par la médiation de deux Cardinaux, l'un de la part du Concile, l'autre de la part du Pape; & jamais on n'avoit vu un tel cortege que celui des Ambassadeurs qui assistérent à ce Traité. Ils avoient à leur suite plus de dix mille chevaux (20).

(16) Dans la Remarque (G) de l'Article de Louis XI.

(17) Honoré Meynier, Demandes curieuses & Reponses libres, pag. 190, 191.

(†) *C'est-à-dire*, toujours.

(18) Olivier de la Marche, Mémoires, Livr. I, Chap. III, pag. 84, 85.

(‡) *L'Exemplaire a ceci en marge*, Nota que Monsieur le Duc a nommé Tanneguy du Chastel, Jehan Louvet, Président de Provence, Chevaliers, Pierre Frotier, Escuyer, Maistre Jehan Cadart, Physicien.

(19) *Le Traité comprend XLI Articles.*

(20) Gollut, Mémoires de Bourgogne, pag. 751.

Les Chroniqueurs de la Maison de Bourgogne n'ont pas trouvé d'assez grans sujets de vanité dans la pacification d'Arras: c'est pourquoi ils en cherchent de plus magnifiques dans les Préliminaires. Ils disent que les Ambassadeurs de Charles VII, se jettérent à genoux devant le Duc de Bourgogne, & fondant en larmes le supliérent de pardonner à leur maître; mais qu'il rejetta leurs larmes & leurs supliestions, & ne se rendit qu'après qu'un miracle lui eut fait peur de l'excommunication dont des Cardinaux Légats le menacérent. Raportons ce beau narré, tel que Louis Gollut le donne, „ Les Annales Belgiques & Hol-

 „ landoises

Moiennant ces foumiffions fi honteufes, mais que la néceffité du tems doit faire excufer (*D*), Charles VII le détâcha de l'alliance des Anglois. Depuis ce tems-là, ceux-ci devinrent grans ennemis de ce Duc, & ils commirent fur fes terres toutes fortes d'hoftilitez (*i*). *Il s'en voulut revancher par la prife de Calais* . . . ., *& l'affiégea avec une armée fort nombreufe* (*k*). Les Flamans l'abandonnérent,

(i) Mezerai, Abregé Chron. Tom. III, pag. 241.

(k) Là-même, pag. 251, à l'ann. 1436.

„ landoifes . . . difent . . . que les Ambaffadeurs de France (haiant fceu, que le Duc de Bourgogne, ouïoit Meffe à S. Waft,) le vindrent trouver, & (tous fe jettans à deux genoux, accompagnés de la Ducheffe mefme, qui à genoux, comme les autres, participoit à la requefte,) *luy demanderent la paix, & de vouloir eftre content de la vengeance prinfe, par plufieurs ans, de la mort de fon pere, & de pardoner au Roy la faute qu'il feit, par le mauvais confeil des fiens, eftant encor en bas eage, à excedent les feize ans. Adjouftent, que le Roy depuis qu'il eftoit parvenu à l'eage de difcretion, havoit mille fois regretté ce meurtre & avec fanglots (qu'il donnoit toutes & quantefois il s'en fouvenoit) il havoit faict plaintes, non moins affectionées, que le Duc de Bourgongne mefmes: & qu'il eftoit preft, de par tous moiens honeftes (qui convendroient à la dignité Roiale d'un Roy des François) fatisfaire, & l'amender envers le Duc.* Ce qu'ils difoient de telle affection, qu'ils en verfoient des larmes tres abondamment. *Chofe que meut le Duc (prins ainfi, & combatu à l'impourveu) à plorer de mefmes: haiant pitié, de veoir la contenance de tes grands Seigneurs, fa chere compagne entre eux, & prenant commiferation des miferes de fa patrie: & encor, de ce qu'il prevoiot, que par coft accord, la vengeance de la mort de fon pere feroit arreftée, & fes meurtriers laiffés impunis. Luy doncques (touché de bone affection, & plus enclin à la confervation de fa maifon que à la grandeur des Anglois) releva humainement tous ces Seigneurs & Dames, & leur refpondit: que quant à luy, il ne refuferoit la paix, s'il la pouvoit paffer: mais que, par un fien jerment, doné aux Anglois, il ne pouvoit traiter fans leur participation.* Les mefmes Annales difent, que le Duc fe monftrat difficile, & qu'il refufat plainement l'accord aux François, & que le Cardinal de Saincte Croix, en etant fafché, l'havoit menacé de practiquer contre luy, & contre les Anglois, la puiffance de l'Eglife. Et adjouftent les mefmes Annales, que le Cardinal, veuillant monftrer au Duc la puiffance Ecclefiaftique, s'eftoit faict apporter du pain blanc, lequel (en grande affeurance) il havoit maudict, en la prefence de tous: & que à l'inftant, le pain eftoit devenu noir: & puis, que le Cardinal, changeant d'imprecations, luy havoit faict la benédiction, moïennant laquelle, le pain havoit reprint fa premiére blancheur. Dequoy le Duc havoit efté grandement efpouventé, & havoit promis de faire accord, avec le Roy, fe contentant de la vengeance, qu'il havoit prins, de la mort de fon pere (21) „.

(21) Gollut, Memoires de Bourgogne, Liv. X, Chap. LXVII, pag. 785.

(*D*) . . . . . *Soumiffions honteufes,* . . . *que la néceffité du tems doit faire excufer.*] Qu'on ne nous vienne point dire, que *les Romains euffent plûtôt perdu leur Etat, que de penfer à cela* (22). C'étoient des gens d'un caractére de courage trop fingulier, pour être donnez en exemple. Il ne faut point non plus qu'on nous vienne dire, que de fimples Gentilshommes creveroient plutôt que d'offrir à leur ennemi dans une querelle d'honneur rien qui aprochât des foumiffions de Charles VII. Les Souverains ne peuvent pas fe gouverner felon les loix rigoureufes de la Chevalerie (23). Il faut qu'en faveur de leurs fujets, & pour fe tirer d'une guerre embarraffante, ils faffent cent chofes qu'on apelleroit baffeffe & ignominie, fi un Gentilhomme les faifoit dans une querelle particuliére. Ce n'eft point à eux à fe piquer délicatement du point d'honneur. L'intérêt public demande, que fans préjudice de leur gloire, ils puiffent offrir la paix à leur ennemi, & la lui demander inftamment plufieurs années de fuite, fans fe relâcher de fa fierté, & de fes dedains. Pour éviter un plus grand mal, ils doivent facrifier leur réputation, & leurs frontiéres, au bien de la paix. Qu'un particulier, qui plaide pour une terre, s'entête tant qu'il voudra de n'en avoir point le démenti: qu'il y mange jufqu'à fa chemife, plutôt que de céder volontairement le poffeffoire; cela n'eft pas de conféquence pour le public: mais fi un Prince fe piquoit de cette bravoure, il commettroit fes Etats, & il pécheroit contre la Maxime, *Salus populi fuprema lex efto*; & puis que la religion même du ferment, la chofe du monde la plus facrée & la plus inviolable, eft foumife à cette Loi, la gloire mondaine du Souverain n'y doitelle pas être foumife? Un Capitaine Romain affure, que pour la confervation de l'Etat, il faut fouffrir même ce qui eft ignominieux. *Ac fœda atque ignominiofa deditio eft. Sed ea charitas patriæ eft ut tam ignominiâ eam quam morte noftrâ fi opus fit, fervemus. Subeatur ergo ifta quantacunque eft indignitas, & pareatur neceffitati quam ne Dii quidem fuperant* (24).

(22) Meynier, Demandes curieufes & Reponfes libres, pag. 331.

(23) Voiez l'Article de (Charles) GUSTAVE, Remarque (G), & l'Article FOIX (Paul de) Remarque (I).

(24) T. Livius, Lib. IX, pag. 241.

Olivier de la Marche s'imagine que la paix d'Arras fut *ouvre & matiere plus divine que naturele*; car les afaires de Charles VII, alloient bien, & celles du Duc de Bourgogne encore mieux: *& toutes fois, eftans tous deux grans, & fur leurs argots. Nature (qui ne peut mentir en fa raifon) fe fentit grévée & bléçée d'un chacun parti. Par quoy, fe condefcendirent les deux nobles Princes à la paix deffufdicte: & quand j'ay bien enquis & calculé les caufes & raifons qui menerent chacune partie de quérir la paix, je trouve, que de la part du Roy de France, il faifoit confcience du cas advenu en la mort du Duc Jehan. Secondement, il ne voyoit pas poffibilité de porter le faix, fans grand péril ou dommage de fon eftat, des Anglois & Bourgongnons, à une fois. Tiercement, à l'occafion de la guerre, il fe trouvoit gouverné, & fout la main de tant de maniere de Gens-d'armes, eftranges & privez, qu'il n'y avoit fi petit Capitaine en France, à qui on ofaft fermer l'huis, ou la chambre du Roy, quelque afaire qu'il euft. Quartement, il fuft fi fage & fi raifonnable Roy, qu'il aimoit mieux le profit & l'utilité de fon Royaume, que de demourer en opinion inique, fans falut ne repos. Quant à la part du Bon Duc Philippe, il femble que ce qui le fit fi legerement condefcendre, fut regard au falut du Royaume de France, au noble fang dont il eftoit ne & iffu (que luy bouilloit en l'eftomac, & à l'entour du cueur) & aux grans biens qu'il avoit receus, ou fes predeceffeurs, de la maifon Royale, tant de droit naturel, comme de bienfaits. Ces trois chofes (que font une feule partie) luy feirent oublier l'offenfe & la male-aventure, mal-faicte & mal-avenue. Secondement, la petite affinité & amour, qu'il avoit aux Anglois: & tiercement, l'honneur & la vertu de luy, que toufiours & toute fa vie (quelque offenfe, quelque pique ou potage, qu'il euft efté par plufieurs fois, maintenant de faict, maintenant de paroles,) a tendu la main, de tout effect & de tout pouvoir, à fouftenir, maintenir, & garder, la Royale magefté de France* (25). On voit bien là le langage d'un domeftique des Ducs de Bourgogne, tout-à-fait partial pour fes maitres: amplification d'un côté, & diminution de l'autre. Il ne dit qu'un mot du peu d'affection du Duc Philippe pour les Anglois, & il diffimule des afronts fanglans, qui euffent caufé une rupture totale, fi Charles VII eut fu menager cette occafion. De plus, il nous parle avec emphafe de l'amitié de fon maitre pour le Roiaume de France. Pure chimere. Un Turc n'auroit pas été plus dur que le fut Philippe envers Charles VII, & n'auroit pas exigé des fatisfactions plus flétriffantes. Si le Duc de Bourgogne avoit fenti dans fes veines la moindre goute du fang roïal dont il étoit defcendu, il n'auroit jamais foumis le Roi de France à une peine fi indigne d'un Monarque. Je le dis encore un coup, Charles VII fut excufable: il n'étoit, ni un affés grand Guerrier, ni un affez grand Politique, pour fe tirer autrement d'affaire; mais s'il avoit eu les reffources de courage & de genie que d'autres ont eues, il n'eût point proftitué fon honneur autant qu'il le fit par la paix d'Arras: & peut-être, que s'il eût laiffé couler quelques années, il fe fut vu en état de foutenir qu'il n'avoit fait que fon devoir en faifant tuer le Duc Jean; que n'aïant pu le faire mourir par les voies de la juftice, il avoit falu recourir à celle-là, & lever ainfi la plus grande honte du Regne de Charles VI: n'y aïant rien qui témoigne plus vifiblement la mifere & le defordre de la France fous ce Prince, que de voir que l'affaffin du frere unique du Roi, non feulement ne fe cache point, mais continue dix ans de fuite à troubler l'Etat, & à y bouleverfer toutes chofes à fa fantaifie. Un peu de patience auroit peut-être fait voir à Charles feptiéme la rupture des Anglois & du Bourguignon. Celui-ci avoit plus à craindre les profperitez de l'Angleterre, que celles de la France; car fi les Anglois euffent abymé Charles VII, ils euffent plus facilement conquis tous les Etats du Duc de Bourgogne, que la France n'eût pu le faire aprés l'expulfion des Anglois (26). Par ce principe, & par le reffentiment de quelques outrages, le Bourguignon fe fentoit intéreffé à les quiter, & il l'auroit fait tôt ou tard. *Les vieillards de noftre pais difent*, ce font les paroles de Louis Gollut Franc-Comtois (27), *que le Duc de Betfort* (28) *luy feit une foit tant de bravade, que de luy faire quelques reprouches, du pourparlé de paix, cy deffus touché, & obiectat au Duc Philippe, fa legéreté:* de ce qu'il preftoit l'aureille à des promeffes & fermens de François. . . . . . *Et difent encor les mefmes vieillards, que le Duc de Betfort adjouftat en colere,* qu'il havoit bien les moiens d'y remedier; & que le Duc de Bourgogne feroit bien esbat, fi l'on l'envoioit boire de la cervoife & goudale en Angleterre, plus par adventure que fon faoul. *Sur quoy, ils difent, que le Duc (lors mal accompagné) luy refpondit:* beau coufin, je n'hay rien faict, qui foit mal faict, & ne vous en donés de peine. Puis, quelques jours aprés, haiant pourveu à ce que fes gens approuchaffent, il donat charge au Marefchal de Vergy, de faire ce que je diray. *Et ce fut, que le Sieur de Vergy fe donneroit garde, quand le Duc iroit vers le Duc de Betfort, & que lors il tireroit de trois à quatre cens gentils-homes, du nombre des plus affeurés, lefquels (bien armez à couvert, haiants la hache d'arme au poing) entreroient brufquement, & avec face & mine furieufe, dedans la fale, en laquelle eftoient les Ducs comme ils furent: puis s'eftans adreffés à leur Prince, & l'haiant falué, le genoux en terre (fans daigner jetter l'œil fur le Duc de Betfort,) le Sieur de Vergy luy dict,* Monfieur, icy & ailleurs faict-il bon; mais ailleurs beaucoup mieux qu'icy: car vous y ferés fervy, honoré, & obey. Et pource nous vous prions de vous partir, & de quitter icy ces orgueilleux, recueillir le fruict de leur bravade, & de leurs outrecuidances. *Sur quoy le Duc refpondit,* En eftes vous d'advis? & lors il lui fut refpondu confufément, ouy, ouy, allons, allons, nous n'havons que faire de ceux, qui hont affaire de nous. *Et furce, le Duc, s'adreffant au Duc de Betfort, luy dict,* beau coufin, vous voiés ce que mes gentilshomes me confeillent, je fuis réfolu de les croire: A Dieu vous dicts: *& que fur ce, il fe partit, fans qu'il y eut perfone, qui ofat bouger; car par tout l'on havoit doné ordre, pour bien monter les murs, s'il heut efté néceffaire.*

(25) Olivier de la Marche, Memoires, pag. 99.

(26) Conferez ce que dit Gollut Memoires de Bourgogne, pag. 716.

(27) Là-même, pag. 725.

(28) Frere de Henri V, Roi d'Angleterre & Régent en France.

donnérent, & lui firent manquer cette entreprise. Il fit en 1440 une action fort généreuse; car il moienna la délivrance du Duc d'Orleans prisonnier en Angleterre depuis vingt-cinq années, & *l'on vit ces deux Princes éteindre par une reconciliation sincere & cordiale les inimitiés mortelles que leurs peres avoient fait naître* (l). Le Duc de Bourgogne ne se mêla guere des affaires des Anglois depuis la levée du siege de Calais. Il eut de l'occupation chez lui: ses sujets du Païs-Bas, & les Gantois principalement lui taillérent de la besogne; mais il les mit à la raison (E). Il donna retraite au Dauphin plusieurs années de suite, & l'accompagna en France avec quatre mille chevaux, quand on eut apris la mort de Charles VII, l'an 1461. Il vêcut jusques au 15 de Juillet 1467 (m). Ce fut un Prince d'un grand merite: il agrandit beaucoup ses Etats (F); il se fit aimer de ses sujets, & révérer de tous les Princes de la Chrétienté. Il se maria trois fois, & fut d'une incontinence excessive (G): ce fut lui, au reste, qui institua l'Ordre de Chevalerie de la Toison d'or (H), l'Université & le Parlement de Dole (n). C'est une très-forte preuve de son mérite, que de voir qu'il sut contenir dans le respect son fils unique un peu mécontent, & le plus superbe & téméraire de tous les hommes (I).

(l) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 519, à l'an. 1440.

(m) Mezeray, Abregé Chronol. Le P. Anselme, pag. 233, dit le 15 de Juin. Pontus Heuterus, Rerum Burgundic. pag. 149, dit le 16 de Juillet.

(n) Environ l'an 1422. Voiez Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 155.

(E) *Ses sujets, & les Gantois principalement lui taillérent de la besogne; mais il les mit à la raison.*] „Ceux de Bruges s'estant souslevez l'an 1437, le laissérent entrer dans leur Ville, comme pour luy donner satisfaction, & puis chargérent ses gens, & luy en tuérent plus de cent, entre autres le Seigneur de l'Isle-Adam. Luy-mesme courut grand risque, & se retira avec peine, en faisant rompre la porte de la Ville avec des marteaux ..... Leur furie se modéra quand ils sçurent ...... que le Duc venoit les assieger avec une grande Armée. Ils luy demandérent pardon, qu'ils n'obtinrent qu'à de rudes conditions. Il leur en cousta deux cents mille escus d'or, la perte de plusieurs de leurs Privileges, & la vie à douze ou quinze des plus factieux. Les Gantois luy donnérent bien plus de peine, par leurs fréquents remuements. Le plus dangereux fut celuy de l'an 1452. La Gabelle en fut la cause. Il la vouloit establir en Flandres, & la rendre fixe, imposant 24 gros, monnoye du pays, sur chaque sac de sel. Ils se résolurent à toutes les extremitez imaginables, plutost que de souffrir un impost sur l'eau & le Soleil, qui sont des dons universels & gratuits de la Nature. Ils se fioient en la protection du Roy: en effet, il escrivit fortement en leur faveur au Duc de Bourgongne; mais ayant reçû une responce encore plus forte, il ne jugea pas à propos de s'embarquer en une guerre civile, n'estant pas encore hors de la guerre estrangere contre les Anglois. Les pertes, que les Gantois firent en cinq ou six grands combats, eschauffèrent davantage ces courages feroces; mais la bataille de Ripelmonde, & puis celle de Gavre, où ils perdirent vingt mille hommes, les mit si bas, qu'il leur en falut venir à une composition. Deux mille hommes nuds pieds & nuds testes, & tous les Conseillers, Eschevins, & Officiers, nuds en chemise, allérent une lieue au devant du Duc & de son fils, leur crier mercy. La porte, par où ils estoient sortis pour l'aller combattre à Ripelmonde, fut bouchée pour jamais. Ils furent condamnez à payer quatre cents mille Riddes d'or, à luy porter leurs Bannieres pour en faire ce qu'il luy plairoit, & à souffrir le changement de leurs Usages & Privileges (29)".

Tout ceci fait voir le bonheur, la valeur, & l'habileté de notre Philippe.

(F) *Il agrandit beaucoup ses Etats.*] Marquons ici de quelle maniere la Maison de Bourgogne réunit tant de Provinces sous sa domination. Philippe le Hardi joignit aux Provinces que son pere lui avoit données les Comtez de Flandres & d'Artois, par son mariage avec Marguerite fille du Comte de Flandres. Il laissa tous ces Etats à son fils aîné, & fit avoir à son second fils le Brabant & le Limbourg par le testament de sa tante (30). Ce Duc de Brabant fut pere de celui qui épousa Jaqueline de Baviere. Nous avons vu ci-dessus (31) comment cette Jaqueline céda le Hainaut, la Hollande, la Zelande, & la Frise, au Duc Philippe le Bon, l'an 1428. Ce Duc, en la même année, prit possession de la Comté de Namur & de la Comté de Zutphen, qu'il avoit achetées du Comte Theodoric (32). *Il recueillit en 1430, les Duchez de Lothier, Brabant, & Limbourg, le Marquisat du St. Empire, & la Seigneurie d'Anvers, par le decez de Philippe de Bourgogne son cousin* (33), qui avoit succedé à son frere mari de Jaqueline. Il se rendit maître du païs de Luxembourg l'an 1443 (34).

(G) *Il se maria trois fois, & fut d'une incontinence excessive.*] Michelle de France, fille de Charles VI, qu'il épousa l'an 1409, & Bonne d'Artois, qu'il épousa l'an 1424, & qui mourut l'année suivante, furent ses deux prémieres femmes. Il n'en eut point d'enfans. Il épousa ensuite Isabelle de Portugal, fille de Jean I Roi de Portugal, le 10 de Janvier 1430. Il en eut trois fils, dont les deux premiers ne vécurent guere. Quant à ses enfans naturels, on en conoit quinze de compte fait (35). Voici un Passage qui mérite d'être lu. Je le tire des Mémoires d'Olivier de la Marche, au Chapitre où il raconte le voiage que la Duchesse de Bourgogne fit en France l'an 1444. *Le Roi de France*, dis-je (36), *recueillit ladite Duchesse moult honnorablement, & luy fit la Royne moult grand honneur & privauté. Car toutes deux estoyent desja Princesses aagées, & hors de bruit: & croy bien qu'elles avoyent une mesme douleur & maladie, qu'on apelle jalousie: & que maintesfois elles se devisoyent de leurs passions secretement: qui estoit cause de leurs privautés: & à la verité apparence de raison avoit en leurs soupsons. Car le Roy avoit nouvellement élevé une pauvre Damoiselle, Gentil-femme, nommée Agnes du Soret, & mis en tel triomphe & tel pouvoir, que son estat estoit à comparer aux grandes Princesses du Royaume .... D'autre part, le Duc de Bourgongne fut de son temps un Prince le plus dameret, & le plus amoureux, que l'on sçeust: & avoit de Bastards, & de Bastardes, une moult belle compagnie. Aussi la Royne & la Duchesse se rassembloyent souventesfois, pour eux douloir & complaindre l'une à l'autre de leur creve-cœur.*

Je fais mention ailleurs (37) d'ANTOINE, l'un de ses fils naturels. JAQUES DE BOURGOGNE, Seigneur de Fallais, petit-fils, ce me semble, de BAUDOUIN, autre fils naturel du Duc Philippe, se fit de la Religion; mais aiant été scandalisé des Disputes qui s'éleverent à Geneve entre Bolsec & Calvin, l'an 1551, il se *detourna*, & sa femme aussi, de la *Doctrine* des Reformez. Il avoit *fait bonne mine en* leur *Eglise* plusieurs années (38). Calvin lui avoit dedié son Commentaire sur la I Epitre de saint Paul aux Corinthiens; mais depuis il ôta cette Epitre Dedicatoire, & en mit une autre au Marquis de Vic (39).

(H) *Il institua l'Ordre de la Toison d'or.*] Il l'institua dans Bruges, le 10 de Janvier 1430, qui fut le jour de ses nôces avec Isabelle de Portugal. Il voulut qu'il fût composé de trente & un Chevaliers. Voici un fait plus curieux qu'honnête, que l'on trouve dans les Recueils du Sieur Colomiés. „J'ay oui dire à M. Vossius, qu'il se souvenoit d'avoir lû dans une Chronique Flamande, que Philippe Duc de Bourgogne, surnommé le *Bon*, avoit institué l'Ordre de la Toison d'or, sur la rencontre qu'il avoit faite d'un poil de sa Maîtresse, qui estoit de couleur jaune. Ce que j'ay trouvé confirmé par André Favin, au commencement du second volume de son Théatre d'honneur: *D'autres*, dit-il, *disent que Philippe Duc de Bourgongne, gouvernant avec beaucoup de privauté une Dame de Bruges douée d'une exquise beauté, & entrant du matin en sa chambre, trouva sur sa toilette de la Toison de son pays d'embas, dont cette Dame mal soigneuse donna sujet de rire aux Gentilshommes suivans ledit Duc, qui pour couvrir ce mystere fit serment, que tel s'estoit moqué de telle Toison, qui n'auroit pas l'honneur de porter un Collier d'un Ordre de la Toison qu'il designoit d'établir pour l'amour de sa Dame* (40).

(I) *Il sut contenir dans le respect son fils unique un peu mécontent, & le plus superbe & temeraire de tous les hommes.*] Qu'un fils aussi ambitieux & aussi hardi que celui-là, éloigné de la Cour, parvenu à l'âge de commander, aimé d'un peuple enclin aux soulevémens, ait épargné la vieillesse de son pere, c'est une marque que ce vieillard étoit un grand homme. Le fils dont je parle *n'entreprit rien qu'il n'eust environ 22 ans ...: alors commença se troubler avec les Gouverneurs de son pere: lesquels sondit pere soustint: pourquoy le fils s'absenta de sa présence, & s'en alla tenir en Hollande, où il fut bien recueilly: & prit intelligence avec ceux de Gand, & aucunes fois y venoit. Il n'avoit rien de son pere: mais ce pays de Hollande estoit fort riche, & luy faisoit de grands dons, & plusieurs grosses villes des autres pais, pour l'esperance qu'ils avoient d'acquerir sa grace, pour le temps advenir, qui est coustume générale, que tousiours on complaist plus aux gens de qui on espere la puissance & authorité accroistre, pour le temps advenir, que l'on ne fait pour celuy qui est ja en tel degré, qu'il ne peut monter plus haut: & y est l'amour plus grande, par especial entre le peuple. C'est pourquoy le Duc Philippe, quand on luy disoit que les Gandois aimoient tant son fils, & qu'il les sçavoit si bien conduire, respondoit qu'ils aimoient bien tousiours leur Seigneur advenir: mais depuis qu'il estoit Seigneur, ils le haïssoyent* (41).

(29) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 277.

(30) Pontus Heuterus, Rer. Burg. Lib. II, pag. 62.

(31) Dans la Remarque (E).

(32) Mezeray, Abregé Chronol. Tom. III. pag. 219.

(33) Là-même, pag. 240.

(34) Voiez Gollut, Memoires de Bourgogne, pag. 790, 791.

(35) Voiez le Pere Labbe, Tabl. Geneal. pag. 257 & suiv. & le Pere Anselme, Hist. Geneal. pag. 201 & suiv.

(36) Olivier de la Marche, Livr. I, Chap. XIII, pag. 318.

(37) Dans la Remarque (A) de l'Article BRABANÇ.

(38) Beza, Præf. du Comment. de Calvin sur Josué, pag. 20.

(39) Là-même, pag. 25.

(40) Colomiés, Recueil de Particularitez, pag. 126, 127.

(41) Comines, Livr. VI, Chap. XIII, pag. 409.

BOURGOGNE (CHARLES DUC DE) fils du précédent, nâquit à Dijon, le 10 de Novembre 1433. Ce fut l'un des plus belliqueux Princes du monde. Il fut conu sous le nom de Comte de Charolois, pendant la vie de son pere. Il y eut entre Louis XI & lui une prodigieuse antipathie, qui se forma durant le séjour que fit ce Monarque, n'étant encore que Dauphin, à la Cour du Duc de Bourgogne Philippe le Bon (a). Cette haine réciproque fut une source continuelle d'entreprises, qui causérent de grans maux: ces deux Princes ne cherchérent qu'à se traverser

(a) Voiez Matthieu, Histoire de Louis XI, Livr. I, pag. 85 & suiv.

verser l'un l'autre. Ils se firent la guerre plusieurs fois ; &, quand ils la finissoient, ils n'avoient pour but que de se tendre des piéges (*A*), & ils entretenoient toûjours des intelligences l'un avec les ennemis de l'autre. Si la Cour de Vienne eût été alors aussi active qu'elle l'a été depuis pour profiter des conjonctures favorables, c'eût été un grand bonheur à Louis onze ; mais il la trouva engourdie (*B*), & il ne put guere la mettre en action contre le Duc Charles, formidable à plusieurs Etats de l'Empire. Il trouva plus de vivacité à la Cour de l'Archiduc Sigismond, & parmi les Suisses dans l'affaire de Ferrette (*b*). Il se vit bien embarassé la prémiere fois qu'il eut à faire avec ce terrible ennemi. Ce fut l'an 1465. Le Comte de Charolois entra en France avec une belle Armée, pour soutenir les Grans du Roiaume dans une Ligue qu'ils firent contre le Roi, & qu'ils nommérent la Ligue du bien public. La bataille de Montleheri entre les Troupes du Roi & les Bourguignons ne decida rien : chaque parti s'attribua l'avantage. Le Comte y fit paroitre sa bravoure avec éclat, & y fut blessé. Il fut joint par les Chefs de cette Ligue quelque tems aprés, & peu s'en falut qu'ils ne s'emparassent de Paris. Ils eussent aparemment démembré la Monarchie, s'ils eussent eu autant de prudence que de forces ; mais aucun d'eux n'étant capable de bien conduire cette affaire, & chacun d'eux pouvant obtenir par un Traité beaucoup d'avantages, ils consentirent à une paix qui fut conclue le 29 d'Octobre 1465 (*c*). Le Comte s'en retourna fort content, & trouva chez lui de l'occupation dans la Guerre contre les Liegeois. Il commanda l'Armée du Duc son pere devant Dinant en 1466. La ville fut prise, & traitée avec la derniere rigueur : aussi s'étoit-elle portée à des insolences excessives (*d*) (*C*). Il continua cette Guerre après la mort de son pere (*e*), & gagna une bataille sur les Liegeois proche de St. Tron, au mois de Novembre 1467 (*f*). Il étoit maitre de Peronne, lors qu'il y reçut une visite de Louis onziéme, l'an 1468. Cette entrevue tourna d'une toute autre maniere que ce Monarque ne l'avoit cru ; car il se trouva le prisonnier du Duc de Bourgogne, & il fut contraint de le suivre au siege de Liege, pour être le témoin du châtiment qu'on feroit souffrir à une ville qu'il avoit poussée à reprendre les armes (*g*). Elle fut prise d'assaut le 30 d'Octobre 1468, & traitée cruellement (*D*). On permit au Roi de se retirer quatre jours après (*h*). Il rompit bientôt le traité qu'il avoit fait à Peronne, & se saisit en 1470 de quelques villes de Picardie, qui apartenoient au Duc (*i*). Cette Guerre, interrompue par une treve, devint très-sanglante après la mort du Duc de Guienne frere du Roi (*k*). Le

(*b*) *Voiez la Remarque* (*B*).

(*c*) *Tiré de* Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. III, pag.* 194 *& suiv.*

(*d*) *Là-même, pag.* 202.

(*e*) *Il mourut au mois de Juillet* 1467.

(*f*) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. III, pag.* 206.

(*g*) *Là-même, pag.* 209 *& suiv.*

(*h*) *Là-même, pag.* 211.

(*i*) Philippe de Commines, *Livr. II, Chap.* I, *& suiv.*

(*k*) *Au mois de Mai* 1472. Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. III, pag.* 219.

(*A*) *Lui & Louïs XI n'avoient pour but que de se tendre des piéges.*] Philippe Camerarius sera mon Commentateur. „ Combien de fois, au rapport des Historiens, le Roy „ Louys XI, & Charles Duc de Bourgongne, ont ils con„ fermé leurs traités par sermens solennels? & combien de „ fois s'en sont-ils departis, selon que l'un ou l'autre a ju„ gé que le bien de ses affaires le requeroit ? tellement „ qu'on peut dire qu'ils donnoyent la foy l'un a l'autre, & „ juroyent, afin de rompre tant plus aisement ce qu'ils s'es„ toyent réciproquement promis d'observer. Suyvant quoy „ Philippe de Commines disoit, que tous leurs conseils ne „ tendoyent qu'à s'entredecevoir, & que les volontez de „ ces deux Princes furent tout le temps de leur vie oppo„ sées & directement contraires, fors une fois, asçavoir „ lors qu'ils conspirérent de faire mourir le Connesta„ ble (1) ".

(*B*) *Louis XI trouva* la Cour de Vienne *engourdie.*] Au tems que le Duc faisoit la guerre dans le païs de Cologne, Louis onziéme dépêcha Jean Tiercelin vers l'Empereur, *pour travailler qu'il ne s'appointast avec* ce Duc. . . . . . . *Et outre luy ouvrir un party nouveau : qui estoit qu'ils asseurassent bien l'un l'autre de ne faire paix ny treves l'un sans l'autre ; & que l'Empereur prit toutes les Seigneuries que ledit Duc tenoit de l'Empire, & qui par raison en devoient estre venues, & qu'il les fist declarer confisquées à luy : & que le Roy prendroit celles qui estoient tenues de la couronne de France : comme Flandres, Artois, Bourgongne, & plusieurs autres. Combien que cet Empereur eust esté toute sa vie homme de très peu de vertu, si estoit-il bien entendu, & pour le long-tems qu'il avoit vescu, il avoit beaucoup d'experience* (2). Il conta un Apologue, ... & *avec cette fable paya nostre Roy, sans faire d'autre responce à son homme* (3). Philippe de Comines avoit déja dit que *l'Empereur estoit de très-petit cœur, & enduroit toutes choses pour ne despendre rien* (4).

Pour mieux entendre ce que j'ai touché de l'affaire de Ferrette, il faut savoir que le Duc Charles aiant prêté de grosses sommes à Sigismond d'Austriche Comte de Tirol, reçut de lui la possession de la Comté de Ferrette, du Landgraviat d'Alsace, & des quatre villes Forestieres, l'an 1469 (5). Cinq ans après, le Roi de France *havant esveillé le Duc Sigismond, parce qu'il luy donat les* 80000 *escus, pour lesquels ses pais d'Elsass, Suntgau, & Ferrette, estoient engagés, & les havant faict compter à Basle, ce Duc fist interpeller le Duc Charles*, de les reprendre, & de se départir de la jouissance de ces païs engagés. Sur quoy le Duc respondit, qu'il estoit content de recepvoir, moiennant que les deniers luy fussent rendus à Bezançon en la Franche-Comte, autrement, il disoit, qu'il ne se departiroit (6). Là-dessus, il se fit un soulévement general : les Troupes du Duc de Bourgogne furent chassées ; Hagembac, qui avoit été Gouverneur pour lui de la Comté de Ferrette, & qui s'y étoit rendu coupable de plusieurs excès, fut décapité, *& fut mis tout le pays de Ferrete en la main dudit Duc Sigismond d'Austriche : & commencérent les Suisses la guerre en Bourgongne, & prindrent Blasmond, qui estoit au Mareschal de Bourgongne, qui estoit de la maison de Neuf-chastel : & assiegérent le Chasteau de Herycourt, qui estoit de ladite maison de Neuf-chastel, ou les Bourguignons allerent pour le secourir : mais ils furent déconfits devant, en bon nombre. Lesdits Suisses firent un grand dommage au pays* (7). Tout cela fut machiné par Louis onziéme, comme Philippe de Commines l'avoue (8). Les Troupes que le Bourguignon avoit envoiées en ce païs-là eurent quelquefois de l'avantage (9).

(*C*) *Il traita la ville de Dinant avec la derniere rigueur : aussi s'étoit-elle portée à des insolences excessives.*] „ Ceux de „ Liege & ceux de Dinan envoyérent declarer la guerre au „ Charolois, lors qu'il estoit en marche pour venir à Pa„ ris (10) ". Le Duc son pere *les força en peu de jours d'accepter la Paix. Mais, peu après, sur le bruit qui courut que le Charolois avoit esté tué à Montlery, ils reprirent les armes avec plus de furie. . . Ceux de Dinan, ville fameuse & riche par ses ouvrages de cuivre, s'emportérent à mille outrages contre le Charolois, jusqu'à l'appeller bastard & à le pendre en effigie. Le chastiment suivit de près leur outrageuse insolence. Le Duc mit le siége devant Dinan, son fils commandoit l'Armée. La ville fut emportée d'assaut & bruslée, huit cents de ses habitans noyés dans la Meuse, & le reste abandonné à une extrême misere* (11). Louis Gollut dit que „ la Ville fut de„ molie, & tellement rasée, que l'on n'heut peu recognois„ tre les vestiges. *Aussi en prent-il ordinairement à ceux qui* „ *osent faire opprobre & villenies aux grands Princes* (12) ". Ces dernieres paroles ne sont véritables que trop souvent ; & néanmoins je ne pense pas que l'on guérisse jamais de l'insolence avec laquelle on se porte dans les Etats libres à déchirer par des Libelles, par des Tailles-douces, & par d'autres voies, l'honneur d'un Prince ennemi. Les sages têtes ne sauroient assez réprimer la fougue d'une populace, si elles l'entreprenoient : & peut-être ne trouve-t-on pas à propos d'y emploier son autorité : on s'imagine que cette espece de dechainement nourrira la haine, & donnera du courage, & fera ouvrir les bourses ; toutes choses bien capables de faciliter les moiens de resister. Mais quand on succombe, que ne donneroit-on pas pour avoir tenu une autre conduite ? Notez qu'une fausse nouvelle crue trois jours n'est pas moins capable de perdre un Etat, que de le sauver. Ceux de Dinant ne périrent, que pour avoir cru trop légerement la fausse nouvelle de la mort du Comte de Charolois.

(*D*) La ville de Liege *fut prise d'assaut . . . . & traitée cruellement.*] „ Une grande partie du peuple s'en„ fuit par sus le pont de Meuse dans les Ardennes, où plus „ de la moitié mourut de faim & de froid : l'autre se sau„ va dans les Eglises, ou se cacha dans les maisons (13) ". Le Duc *fit noyer mille ou douze cents de ces malheureux qui avoient esté pris dans les maisons de Liége, & mettre le feu à toute la ville, horsmis aux Eglises & à trois cents maisons à louer, qu'on réserva pour loger les Ecclesiastiques* (14). Le Cosmographe Munster assure que le Duc fit mettre à mort tous les habitans de Liege que l'on rencontra ; qu'on n'eut égard, ni à l'âge, ni au sexe : que les Prêtres furent égorgez dans les Eglises, & même pendant la célébration de la Messe : qu'on jetta dans la riviere douze mille femmes, & qu'on tua dans la ville quarante mille hommes. *Dux obtentâ civitate fecit proditores omnes decollari unà cum aliis promiscuis ex hominibus quos omnes interfecit, nullo habito delectu inter fœminas & viros, pueros & senes. Confodiebantur etiam sacerdotes & monachi in templis & in missarum solemniis. Colligebant mulieres à tergo & projiciebant in subjectum Mosa fluvium. Ultimo exurebant civitatem, & diruebant murum. Numerantur quadraginta millia hominum in civitate trucidati, & duodecim millia mulierum quæ in aquas projecta fuerant atque submersa* (15). Un Historien observe que les soldats ne tuoient les filles qu'après les avoir violées : *Neque etiam à virginum sacerdotum cæde satis temperatum est, quas bene fuprratas prius, efferus miles jugulare* &c (16).

(1) Camerarium, Méditat. Historiques, Vol. II, Livr. IV, Chap. XVIII, pag. 310, 311.

(2) Philippe de Comines, *Livr. IV, Chap. III, p.* 205, 206.

(3) *Là même, pag.* 207.

(4) *Là-même, pag.* 205.

(5) *Voiez* Louis Gollut, Mémoires de Bourgogne, *Chap. XCIII, pag.* 839.

(6) *Là même, Chap. CI. pag.* 870, 872.

(7) *Là-même.*

(8) Commines, *Livr. IV, Chap. II, pag.* 203, 204, *à l'année* 1474.

(9) *La-même, pag.* 203.

(10) *Voiez* Gollut, Memoires de Bourgogne, *pag.* 203.

(11) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. III, pag.* 205, *à l'ann.* 1465.

(12) Gollut, Memoires de Bourgogne, *Chap. LXXXVIII, pag.* 812.

(13) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. III, pag.* 212, *à l'ann.* 1468.

(14) *Là-même.*

(15) Munster Cosmograph. *Libr. II, pag.* 234.

(16) Renerus Snoius, Rerum Batavicar. *Lib. XI, pag.* 150.

Le Duc de Bourgogne mit tout à feu & à sang dans la Picardie & dans le païs de Caux (l) (E). Il entreprit deux siéges qu'il fut contraint de lever, celui de Beauvais, & celui de Rouen. On dit que les femmes de Beauvais se signalérent à la défense de leur ville, & qu'on les en recompensa par un privilege qui est fort au goût de leur sexe (F); car on leur permit de se parer. Il se fit une treve quelque tems après, pendant laquelle le Duc alla conquerir le païs de Gueldres. Cet agrandissement lui fit naître la pensée de faire ériger en Roiaume ses Etats par l'Empereur (G); mais il ne vint jamais à bout de cette entreprise. Il lui fut infiniment plus aisé d'engager le Roi d'Angleterre à une Ligue contre la France : j'ai dit ailleurs (m), que le Roi Louis onze conjura cette tempête avec des sommes d'argent. Il fit une paix particuliere avec les Anglois, l'an 1475 : le Duc de Bourgogne en fut très-fâché, & s'en plaignit fiérement au Roi d'Angleterre (H). Le mauvais succès du siége qu'il avoit mis devant Nuitz, dans le païs de Cologne, ne contribua pas peu à rompre la Ligue qu'il avoit faite avec ce Prince & avec le Duc de Bretagne. Après quelques bravades, il s'accorda lui aussi avec Louïs onze, par une treve de neuf ans, non sans beaucoup de dépit qu'il déchargea sur la Lorraine. Il la subjuga entiérement : ensuite de quoi, il entassa projets sur projets, jusques à songer à la conquête de l'Italie; mais il voulut avant toutes choses obliger les Suisses à se soumettre à ses loix. Il échoua dans ce dessein. Ils le batirent à Granson, le 5 de Juin 1476, & à Morat, le 20 de Juin de la même année. Enfin il fut tué devant Nanci, le 5 de Janvier 1477 (I). C'étoit un Prince, qui auroit pu faire de grandes conquêtes, s'il avoit

(l) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 120, à l'ann. 1472.

(m) Dans l'Article d'EDOUARD IV.

(E) *Il mit tout à feu & à sang dans la Picardie & dans le païs de Caux.*] On a pu voir dans les Remarques précedentes son panchant à la cruauté : voions-le encore dans celle-ci. „ Il entra en Picardie, la torche en une main, & l'espée en l'autre. Jusques-là, les bruslements n'avoient point esté pratiqués entre les deux partis : il fit néantmoins un buscher de tout le plat-pays, & sacrifia aux manes de son amy (17) tout ce qui tomba sous son pouvoir. Nesle prise d'assaut esprouva toutes sortes de cruautez, parce que ses habitans avoient tué un Héraut d'armes, qui les estoit allé sommer, & encore deux hommes, durant une surséance qu'on leur avoit accordée pour traiter. Le respect des Autels ne sauva point le peuple innocent qui s'estoit réfugié dans l'Eglise ; & ceux qui eschapérent du glaive furent tous pendus, ou eurent les poings coupez (18)". Voici les paroles d'un autre Historien : Le Duc *marche vers Nesle en Vermandois . . . l'assiege, la bat, la prend. De cinq cents hommes de traict, commandez par un nommé le petit Picquard, tue la plus grand partie : pend les uns, entre autres le Capitaine ; couppe les poings aux autres. Plusieurs, & soldats, & habitans, refugiés dans l'Eglise, sont dessus les Autels mesmes, & embrassans les images, inhumainement massacrez. Le Duc entre lui-mesme dans l'Eglise tout à cheval, & voyant ces cadavres,* Voila (*dit-il*) qui est beau, j'ay de bons bouchers. *Puis brusle & raze la place* (19).

(17) C'est-à-dire le Duc de Guienne, Frere de Louis XI.

(18) Mezerai, Abregé Chronol. pag. 120, à l'ann. 1472.

(19) Jean de Serres, Invent. de l'Hist. de France, Vie de Louis XI, pag. 827. Voiez cela plus au long dans Pierre Matthieu, Hist. de Louis XI, pag. 280.

(F) *Les femmes de Beauvais se signalérent, & on les en récompensa par un privilege qui est fort au goût de leur sexe.*] „ C'est une chose mémorable, qu'à un assaut général, qui s'y donna le Jeudy 9 de Juillet, les hommes estant sur le poinct d'estre enfoncez, les femmes, conduites par une Jeanne Hachete, firent merveilles de repousser les ennemis à coups de pierre, de feux grégeois, & de plomb fondu dans de la résine bouillante. On y voit encore l'effigie de cette femme dans l'Hostel de Ville, tenant une espée à la main ; & il se fait une Procession le 10 Juillet, qui est le jour que le siége fut levé, à laquelle les femmes marchent les prémieres & les hommes après (20)". Mezerai oublie le principal : c'est pourquoi je cite un autre Ecrivain, qui, dans un chapitre où il pose *que les femmes croient que la braverie est un droit qui leur appartient par privilege*, allegue deux preuves, l'une tirée de la pratique des Juifs, & l'autre d'une Ordonnance de Louïs XI. Voici ses paroles : *Les Juifs avoient cette prasée pour leurs femmes dans l'observation de leurs folles traditions. Car ils s'interdisoient de faire aux jours solemnels quantité de petits ouvrages innocens, même pour leurs necessitez pressantes : mais ils en exceptoient les habits & les joyaux de leurs femmes qu'ils croyoient leur être permis d'acheter en ces jours-là* (†). *Aussi ce fut un privilege accordé par les Lettres patentes du Roy Louis XI, de l'an 1473, aux femmes & filles de la ville de Beauvais, qu'elles pourroient se parer au jour de leurs nopces, & quand bon leur sembleroit, de tels vêtemens, atours, paremens, & joyaux qu'il leur plairoit, en considération du courage qu'elles témoignérent en la garde de leur Ville contre le Duc de Bourgongne. Ce privilege* (‡) *est joint à un autre, qui est assés particulier, c'est à sçavoir, qu'elles pourront aller à la procession & à l'offrande, avant les hommes, au jour & fête de Sainte Agadréme, Patrone de la ville de Beauvais* (21). André du Chesne fait mention de ces privileges accordez aux Beauvoisines par le Roi Louïs onze (22).

(20) Mezerai, Abregé Chronol. pag. 121, à l'ann. 1472.

(†) V. Seb. Munsterum in Notis ad Evangelium Hebraic. Matthæi, Cap. XV, pag. 87.

(‡) V. l'Histoire de Beauvaisis, par Ant. Loisel, pag. 180 & 310.

(21) Jols, Avis Chrétiens & moraux pour l'Instruction des Enfans, Liv. II, Chap. IV, pag. 160.

(22) Du Chesne, Antiquitez des Villes de France, pag. 415.

Cela me fait souvenir des prérogatives que l'on accorda aux femmes de Rome, après que la mere de Coriolan, accompagnée de quelques Dames, l'eut obligé à s'éloigner de la ville avec l'Armée des Volsques. Le Sénat ordonna aux Magistrats d'accorder aux femmes toutes les marques de faveur & de considération qu'elles voudroient demander. Elles ne demandérent autre chose, sinon que l'on fit bâtir un Temple à la Fortune féminine. La dépense du culte devoit être à la charge du public ; mais elles offrirent de paier les frais de la construction. La Ville se chargea de tout (23). Plutarque s'arrête là (24) : il ne dit point comme Valere Maxime, qu'il fut ordonné par le Sénat que les hommes cederoient aux femmes le haut du pavé, & qu'elles pourroient porter des parures d'or & de pourpre, &c. *In quarum honorem senatus matronarum ordinem benignissimis decretis adornavit. Sanxit namque ut feminis semita viri cederent, confessus plus salutis reipubl. in stolâ quam in armis fuisse : vetustisque aurium insignibus novum vitæ discrimen adjecit : Permisit quoque his purpureâ veste & aureis uti segmentis* (25). On ne pouvoit mieux s'accomoder à l'inclination naturelle (26).

(23) Plutarch. in Vita Coriolani, pag. 231.

(24) Idem, ibid. pag. 231.

(25) Valerius Maximus, Libr. V, Cap. II, num. 1, pag. 416.

(26) Voiez l'Article TANAQUIL, Remarque (B) ; l'Article PRÆTEXTAT, Remarque (B) ; & l'Article BUSAUS, Remarque (D).

(G) *Il voulut faire ériger en Roiaume ses Etats.*] S'étant abouché à Treves avec l'Empereur Frideric trois, il promit de donner sa fille au fils de cet Empereur, pourvu que sa Majesté Impériale, *redressant le Roiaume de Bourgogne, tenu par ses prédecesseurs, le voulut couronner, & orner de tiltres & honeurs Roiaux* (27). L'Empereur y consentit, *& pource, les apprests nécessaires furent faits. Mais cela à l'improviste fut rompu, par un mécontentement que le Duc donna à l'Empereur. . . . . . . L'on tient, que le Roy Louis degousta l'Empereur de passer outre à donner les tiltres Roiaux : luy donnant à entendre, que le Duc n'aspiroit pas à cela seulement, mais plus tost à l'Empire, au détriment du Prince Maximilian : dequoy l'Empereur, Prince soubçonneux, se doubtat, & fait les refus susdicts* (28). Ceci arriva l'an 1473. Pontus Heuterus ajoûte, que le Duc offrit de l'argent pour obtenir de l'Empereur & de l'Empire la cession des quatre Evêchés du Païs-Bas (29), & qu'il demanda le Vicariat de l'Empire, par un desir tacite de succeder à l'Empereur Frideric ; que le faste avec lequel il étala ses richesses, & la beauté de ses meubles, qui offusquoient ceux de l'Empereur (30), fortifia les soupçons que le Roi de France fit naître, & qu'ainsi tous les preparatifs du couronnement furent renversez de telle sorte, que Frideric se retira à Cologne, sans dire adieu à ce Duc (31).

(27) Golut, Memoires de Bourgogne, pag. 842.

(28) Là-même, pag. 843.

(29) Utrecht, Liege, Cambrai, & Tournai.

(30) Voiez Philippe de Comines, Livr. II, Chap. VIII, pag. 105.

(31) Pontus Heuterus, Rerum Burgund. Libr. IV, pag. 178, 179.

(H) *Louïs XI aiant fait sa paix avec les Anglois . . . , il s'en plaignit fiérement au Roi d'Angleterre.*] Il partit de Luxembourg, avec seize chevaux, pour lui parler ; „ Edoüard . . . . , faisant l'estonné d'une arrivée si prompte & soudaine, luy demanda qui l'amenoit. *Je viens*, dit le Duc, *pour parler à vous. Voulez-vous*, dit Edoüard, *que ce soit à part, ou en public ?* Sur ce pas, le Duc, qui ne pouvoit plus tenir sa colere, & qui venoit pour dire tout ce qu'il voudroit, sans penser qu'il pourroit aussi entendre ce qu'il ne voudroit pas, demande au Roy d'Angleterre s'il avoit la Paix ? *Non*, dit Edoüard, *mais bien une Tresve pour neuf ans, en laquelle vous estes compris avec le Duc de Bretagne ; & je vous prie de vous y accommoder.* Le Duc replique au langage de l'Anglois qu'il entendoit & parloit, Que l'Armée ne devoit passer la mer pour cela ; que ce traité rotnoit la réputation des Roys d'Angleterre, & qu'elle avoit bien besoing de ce cœur de Lyon enterré à Roüen. Puis il adjouste : *Je vous avois procuré une occasion de faire vos affaires, que vous ne recouvrerés jamais, pour avoir ce qui vous appartient. Ce n'estoit pas pour mon intérest ; car je m'en pouvois passer : & pour vous monstrer que je n'ay que faire de vostre Tresve, par S. George, je ne traiteray avec le Roy, que vous ne soyés retourné en Angleterre, & que vous n'y ayés demeuré plus de trois mois.* Edoüard ne prenant point de plaisir en ces boutades le laisse là (32)".

(32) Matthieu, Hist. de Louis XI, Livr. VI, Chap. XX, pag. 310. Voiez aussi Comines, Livr. IV, Chap. VIII, pag. 207.

(I) *Il fut tué devant Nanci, le 5 de Janvier 1477.*] Il assiégeoit cette place avec peu de Troupes : il fut lâchement trahi par Campobasso, l'un de ses Généraux : il fut attaqué par une Armée très-nombreuse. Il ne se faut donc pas étonner de ce qu'il périt dans cette entreprise ; mais il fut très-blâmable de ne suivre pas les sages conseils qu'on lui donna (33). Il se bâtit en lion (34) (n). *Après la bataille, on estoit en peine de sçavoir ce qu'il estoit devenu. On le cherche entre les vivans, & puis parmy les morts. . . . . On le trouve en un fossé, le visage emplastré dans la fange & le sang, l'hyver rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut cognoistre* (35). Ses domestiques reconurent son corps *à plusieurs marques, au manquement des dents de la machoire superieure qu'il avoit perdu en sa jeunesse par une cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-le-hery, à la flestrisseure de la peau sur l'esenale qu'un charbon luy avoit laissé, à une fistule qu'il avoit sous l'ombril, & aux grands ongles qu'il portoit plus qu'autre personne de sa Cour* (36). On lui trouva trois blessures,

(33) Comines, Livr. V, Chap. VIII, pag. 288.

(34) Golut, Memoires de Bourgogne, pag. 862.

(35) Matthieu, Hist. de Louis XI. Livr. VII, Chap. XXIII, pag. 190.

(36) Là-même, pag. 191.

avoit eu autant de prudence que de courage, & s'il n'avoit pas eu en la personne de Louïs onze un Adversaire, qui, par ses intrigues & par son argent, lui accumuloit une infinité d'ennemis. Ses Ordonnances Militaires sont admirables (n). *C'est le prémier qui ait renouvellé la méthode des Romains d'enfermer ses Troupes dans un camp retranché* (o). La prémiere source de ses guerres contre les Suisses fut très-peu de chose (K) : le butin qu'ils firent à la journée de Granson fut inestimable, & l'on conte là-dessus des avantures singulieres (L). La douleur, qu'il eut de cette défaite, lui pensa ôter la vie, & diminua son bon sens (M). Je ne dois pas oublier, qu'en l'année 1469, il s'occupa

(n) Paradin, Louis Gollut, Memoires de Bourgogne, Liv. X, Chap. XCVI, XCVII, XCVIII.

(o) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 108.

un coup d'alebarde, qui lui fendit la teste par dessus l'oreille jusques aux dents, un coup de pique a la cuisse, & un autre par le fondement (37). On le porta a Nanci; *&, apres qu'on l'eust lavé & habillé d'un simple habit de toile, on le mit sur une table, le dais de velours noir dessus, en une chambre tapissée de mesme* (38). *Le Duc de Lorraine alla en habit de deuil, & avoit une barbe d'or, à la mode des Preux, luy donner de l'eau benîste* (39). „En le prenant par l'une des mains, „ il luy dit, *vostre ame ait Dieu, vous nous avez fait moult* „ *de maux & douleurs.* Il le fit enterrer avec toutes sortes „ d'honneurs funebres (40)". Il lui dressa un fort beau sépulchre dans l'Eglise de St. George à Nanci, avec l'effigie au naturel (41). Charles quint fit transporter le corps à Luxembourg, *d'où il fut derechef transporté à Bruges : où, par commandement de la Roine Dame Eleonor, il fut enterré au cœur de l'Eglise Nostre Dame, devant les degrés du grand Autel, en la sepulture de Dame Marie sa fille* (42. Notez que „ le peuple s'imagina qu'il s'étoit sauvé, & qu'il „ s'étoit allé cacher dans un hermitage, d'où il devoit „ revenir après 7 ans. Ce bruit prévalut tellement, que „ plusieurs prêtoient de l'argent à rendre, quand il „ reviendroit. Son humeur atrabilaire, & un je ne sai „ qui, qu'on avoit vû en Suaube, qui lui esportoit fort „ de taille, de poil, de voix, & de visage, donnoit lieu „ à cête opinion (43)".

(37) Matthieu, Hist. de Louïs XI, Livr. VII, Chap. XXIII, pag. 390.

(38) Là-même, pag. 391.

(39) Mezerai, Abregé Chronol. Tom. III, pag. 325, à l'ann. 1477.

(40) Matthieu, Hist. de Louïs XI, pag. 392.

(41) Gollut, Mémoires de Bourgogne, pag. 814.

(42) Là-même.

(43) Fabert, Histoire des Ducs de Bourgogne, pag. 312. Voiez aussi Renerus Snoius, Rerum Batavicar. Libr. XI, pag. 168.

§ (n) Mezerai, Tom. II. pag. 171. de sa grande Histoire, Ed. de 1646, remarque que ce Prince fut surnommé *le Lion*. C'est à ce surnom que vise cette expression de Louis Gollut, & ce même surnom paroit dans les Vers suivans, qui font d'une Ballade sur la mort tragique de ce même Prince, & qui se trouvent au feuillet 137 du *Verger d'Honneur*, &c.

Or est le parc orgueilleux deffendu
Le fier Lyon ne l'a pas bien gardé,
Il a très-mal son Latin entendu,
Et à son cas simplement regardé,
Il a trouvé avoir ung peu tardé
Au desloger du pays de Lorraine ;
Car a la fin il y est demouré
Et les moutons, la toison & la layne. Rem. crit.

(K) *La prémiere source de ses guerres contre les Suisses fut très-peu de chose.*] J'en parle ainsi, pour m'accommoder au sentiment ordinaire ; car d'ailleurs, je me persuade que les grans maux qu'ils lui avoient faits, tant en Alsace, qu'en Bourgogne, lui servirent de puissant motif pour les attaquer. Ces paroles de Philippe de Commines, *& pour quelle querelle commença cette guerre? ce fut pour un charoit de peaux de Mouton, que Monseigneur de Romont prit à un Suisse, en passant par sa terre. Si Dieu n'eust delaissé ledit Duc, il n'est pas apparent qu'il se fust mis en peril pour si peu de chose* (44) : ce Passage, dis-je, a fait dire à cent Auteurs, qu'une charetée de peaux fut l'origine de la guerre très-sanglante du Duc de Bourgogne & des Suisses. L'on n'oublie presque jamais cet exemple, lors qu'on traite le lieu commun, *que de très-petites choses sont la cause des plus grans évenemens* (45). Mais si l'on avoit pris garde que Philippe de Comines s'est contredit, on n'auroit pas eu tant de deférence pour son Observation. Il avoit marqué très-clairement, que le Duc Charles *vouloit faire la guerre* aux Suisses, *tant pource qu'ils la luy avoient faite, estant devant Nuz, qu'aussi pour avoir aidé à luy oster la Comté de Ferrete . . . . . . , & pource qu'ils avoient osté audit Comte de Romont partie de sa terre* (46). Quoi qu'il en soit, ils le redoutérent, & lui firent faire toutes sortes de soumissions. C'est Commines qui le raporte. *Les Suisses*, dit-il (47), *le sentans si près d'eux, luy envoyérent leur Ambassade: & offroient de rendre ce qu'ils avoient pris dudit Seigneur de Romont. . . . . . Le Duc tourna en Bourgongne, où lesdits Ambassadeurs de ces vieilles ligues d'Almagne, qu'on appelle Suisses, revindrent devers luy, faisans plus grandes offres que devant, & outre la restitution, luy offroient laisser toutes les alliances, qui seroient contre son vouloir (& par espécial celle du Roy) & devenir ses alliez, & le servir de six mille hommes armez, avec assez petit payement, contre le Roy, toutes les fois qu'il les en requereroit. A rien ne voulut ledit Duc entendre.* Ils lui remontrérent aussi, „pour le démou„ voir de cette guerre, que contr'eux ne pouvoit rien ga„ gner ; car leur pays estoit très-stérile & pauvre, & qu'ils „ n'avoient nuls bons prisonniers : & qu'il ne croyoit pas „ que les esperons & mords des chevaux de son ost, ne „ vausissent plus d'argent que tous ceux de leurs territoires „ ne sçauroient payer de finances, s'ils estoient pris (48)". Cette raison n'a point de force auprès d'un Prince, qui comme lui avoit l'ambition des Romains. *Raptores* (Romani) *orbis postquam cuncta vastantibus defuere terræ & mare scrutantur : si locuples hostis est avari ; si pauper ambitiosi . . . soli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt* (49). S'il eût eu leur prudence & leur fortune, il eût poussé loin ses conquêtes; mais il s'abandonnoit trop à son propre sens, & il ruina par ce moien les plus grandes forces qu'on vit alors (50). Jamais homme ne justifia mieux que lui cette Maxime, *Vis consilii expers mole ruit sua* (51).

(44) Comines, Livr. V, Chap. I, pag. 260.

(45) Voiez les Coups d'Etat de Gabriel Naudé.

(46) Comines, Livr. V, Chap. I, pag. 257.

(47) Là-même.

(48) Là-même, pag. 261.

(49) Tacit. in Vità Agric. Cap. XXX.

(50) Comines, Livr. V, Chap. VIII, pag. 282.

(51) Horat. Od. IV Libr. III.

(L) . . . *Le butin qu'ils firent . . . fut inestimable, & l'on conte là-dessus des avantures singulieres.*] Le Duc de Bourgogne *estoit en grande pompe . . . . . & avoit toutes ses meilleures bagues & vaisselles, & largement autres paremens* (52). Il disposa les choses pour le combat avec beaucoup d'imprudence, & il se glissa dans son Armée une si prompte confusion, que *tout se mit à la fuite : & gagnérent les Alemans son camp & son artillerie, & toutes les tentes & pavillons de luy & de ses gens (dont il y avoit grand nombre) & d'autres biens infinis : car rien ne se sauva que les personnes : & furent perdues toutes les grandes bagues dudit Duc : mais de gens, pour cette fois, ne perdit que sept Hommes-d'armes. Tous les demeurans fuit, & luy aussi. Il se devoit mieux dire de luy,* qu'il perdit honneur & chevance ce jour, *que bien ne fit du Roy Jehan de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poictiers. . . . . . .* (53) *Les despouilles de son ost enrichirent fort ces pauvres gens de Suisses : qui de prime face ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains : & par espécial les plus ignorans. Un des plus beaux & riches pavillons du monde fut departy en plusieurs pieces : il y en eut qui vendirent grande quantité de plats & d'escuelles d'argent, pour deux grands blancs la piéce, cuidans que ce fust estain : Son gros Diamant (qui estoit un des plus gros de la Chrestienté) où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse, & puis remis en son estuy, puis rejetté sous un chariot, puis le revint querir, & l'offrit à un Prestre pour un Florin. Cestuy-la l'envoya à leurs Seigneurs, qui luy en donnerent trois francs : Ils gagnérent trois Balais pareils, appellez* les trois Freres : *un autre grand Balai, appellé* la Hotte : *un autre, appellé* la balle de Flandres : *(qui estoient les plus grandes & les plus belles pierreries, que l'on eut sceu trouver) & d'autres biens infinis, qui depuis leur ont bien donné a connoistre ce que l'argent vaut* (54). J'ai lu quelque part qu'un Bernois, nommé Barthelemi Mey, acheta 5000 florins le Diamant du Duc de Bourgogne : quelques marchands de Genes l'achetérent en suite 7000 florins du Rhin. Le Duc de Milan en donna onze mille ecus. Enfin le Pape Jules II en donna vingt mille, & le fit servir d'ornement a sa couronne (55). Notez que le Duc avoit traité cruellement la garnison de Granson, qui étoit de sept ou huit cens hommes bien choisis au commencement du siége. Ils se rendirent à discrétion, & il les fit tous mourir (56).

(52) Comines, Livr. V, Chap. I, pag. 258.

(53) Là-même, pag. 260.

(54) Là-même, Chap. II, pag. 266.

(55) Mich. Stettlerus, Histor. Helvet. Libr. VI, ad ann. 1476 apud Hotting. in Meth. legendi Hist. Helvetic. pag. 482.

(56) Comines, Livr. V, Chap. I, pag. 259.

(M) *La douleur . . . . . . lui pensa ôter la vie, & diminua son bon sens.*] Je vais me servir encore des expressions de Comines. „ Il eut une grande maladie de douleur & de „ tristesse, de cette honte qu'il avoit receue. Et, à bien „ dire la vérité, je croy que jamais depuis il n'eut l'entende„ ment si bon qu'il avoit eu auparavant cette bataille (57)". L'Auteur reprend le même discours en un autre endroit, & voici comment : *La douleur qu'il eut de la perte de la prémiere bataille de Granson, fut si grande, & luy troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grande maladie. & fut telle, que sa cholere & chaleur naturelle estoit si grande qu'il ne beuvoit point de vin, mais le matin beuvoit ordinairement de la tisanne, & mangeoit de la conserve de roses, pour se rafraichir. Ladite tristesse mua tant sa complexion, qu'il luy faloit faire boire le vin bien fort sans eaue : & pour luy faire retirer le sang au cœur, mettoient des estoupes ardentes dedans des ventouses, & les luy passoient en cette chaleur à l'endroit du cœur. Et de ce propos vous,* Monseigneur de Vienne, *en sçavez mieux que moy, comme celuy qui luy aidastes à passer cette maladie, & luy fistes faire la barbe, qu'il laissoit croistre : Et à mon advis, oncques puis ladite maladie, ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de son sens* (58). Je ne finirai point cette Remarque, sans l'enrichir d'une belle Reflexion de ce sage Historien. Elle confirmera ce que j'ai dit tant de fois du malheur des Grans, & cette Maxime véritable, qu'il n'y a point de personnes moins heureuses que celles qui semblent l'être le plus. Depuis la guerre du bien public, *quel aise eut il? Il eut tousjours travail, sans nul plaisir, & de sa personne & de l'entendement : car la gloire luy monta au cœur, & l'esmeut de conquerir tout ce qu'il luy estoit bien séant. Tous les estez tenoit les champs, en grand peril de sa personne, & prenoit tout le soin & la cure de l'Ost ; & n'en avoit pas encor assez à son gré. Il se levoit le prémier, & se couchoit le dernier, comme le plus pauvre de l'Ost. S'il se reposoit aucun hyver, il faisoit ses diligences de trouver argent. A chacun jour il besongnoit de six heures au matin, & prenoit grande peine a recueillir & ouyr grand nombre d'Ambassadeurs : & en ce travail & misere finit ses jours : & fut tué des Suisses devant Nancy, comme avez veu devant. Et ne pourroit-l'on dire qu'il eut jamais eu un bon jour, depuis qu'il commença à entreprendre de se faire plus grand, jusques à son trespas. Quel acquest a-il eu en ce labeur? Quel besoin en avoit-il? luy, qui estoit si riche, & avoit tant de belles villes & seigneuries en son obeïssance, où il eust esté si aise s'il eust voulu* (59). Je

(57) Comines, Chap. III, pag. 267.

(58) Là-même, Chap. V, pag. 274. 275.

(59) Là-même, Livr. VI, Chap. XIII, pag. 408.

s'occupa à des actions de justice (*p*). Il visita plusieurs Provinces du Païs-Bas, & châtia rigoureusement les malfaiteurs. Ce qu'il fit contre un Seigneur, qui avoit seduit une très-honnête femme, est trop remarquable, pour n'être pas raporté (*N*). Il se défioit tellement de Louis onziéme, qu'il méprisa les avis sinceres qu'il en reçut de la trahison de Campobasso : *si cela étoit vrai*, répondit-il, *le Roi ne me l'eût point fait sçavoir* (*q*). L'une de ses plus grandes fautes fut de croire que *toutes les graces & bonheurs qu'il avoit reçus en ce monde* étoient *procédez de son sens & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu comme il devoit* (*r*). Il fut beaucoup mieux réglé *en ses plaisirs corporels*, que ses trois prédécesseurs (*s*). *Aussi ne voit-on sa maison fournie de bastards, ni qu'il fut trop adonné à ses femmes.* Il en épousa trois, & ne laissa qu'une fille (*O*).

(*p*) Pontus Heuterus, Rer. Burg. *Lib. IV*, *pag.* 163.

(*q*) Comines, *Livr. V*, *Chap. VI*, *pag.* 182.

(*r*) La-même, *Chap. IX*, *pag.* 191.

(*s*) Gollut, Memoires de Bourgogne, *pag.* 885.

Je ne fais point excuse d'avoir copié ce Passage : tous mes Lecteurs l'admireront, s'ils se connoissent en belles choses, & il seroit à souhaiter, que tous les Princes le sussent par cœur, & en profitassent. Ils travailleroient mieux qu'ils ne font, & à leur propre félicité, & à celle de leur prochain. Mais quoi, ce que nous considérons comme leur malheur n'est qu'un moindre mal. Ils seroient encore plus misérables, s'ils étoient contraints de ne se pas tourmenter le corps & l'ame pour s'embarrasser d'intrigues & de projets de révolution. Ils veulent jouer un grand personnage sur le théatre du monde, & attirer les regards de toute la terre ; &, pour en venir à bout, ils se levent plus matin qu'un artisan, ils écrivent plus qu'un Procureur, ils fatiguent plus de Sécretaires qu'un Greffier en chef. Qui leur défendroit cette agitation les rendroit encore plus misérables.

(*N*) *Ce qu'il fit contre un Seigneur, qui avoit séduit une très-honnête femme, mérite d'être raporté.*] Cette Histoire a été raportée amplement, & non sans quelques couleurs de Rhetorique, par Pontus Heuterus. En voici la substance. Un très-brave Capitaine du Duc Philippe le Bon avoit obtenu pour récompense de ses services le Gouvernement d'une place. Il y devint amoureux de son hôtesse, femme d'une beauté & d'une pudicité insignes. Il lui parla d'amour, & lui jura le secret & la constance. Elle répond que sa conscience ne lui permet pas de violer la foi conjugale, & qu'il devroit songer aux loix sacrées de l'hospitalité, & porter ailleurs ses feux légitimement. *Esse variis locis virgines opulentas complures formâ se multo præstantiores, eligat unam quæ genio respondeat, è quâ liberos sancto matrimonio procreatos suscipere possit* (60). Cette réponse ne servant qu'à augmenter sa passion, il se tourne d'un autre côté : il offre beaucoup d'argent, & il promet à cette femme de la faire aller plus brave qu'aucune autre de ses voisines & de ses parentes, & de procurer à son mari un emploi utile & glorieux. *Auri acervum offert, at ea quem velit usum auferre jubet, promittit mundum muliebrem, qui cum vicinarum ac cognatarum ornamentis comparari non possit, addens se marito apud Principem impetraturum, in patria ejus dignitatem, non minus honori quàm compendio servituram* (61). Ses promesses ne faisant aucune impression, il dresse une autre baterie : il emprisonne le mari, sous prétexte de rebellion ; & lors que la femme recourt à lui, comme au seul moien de sauver la vie du prisonnier, il répond que le crime est évident, & qu'on ne peut se dispenser de le punir du dernier suplice, à moins que la grace du Souverain n'intervienne : „ Je promets de l'obtenir „ ajoûte-t-il, „ pourvu que vous m'accordiez tout présente„ ment la faveur que je vous ai demandée tant de fois ". *Promitto me apud Principem gratiam marito tuo obtenturum, si voluntati meæ obsequi nunc cum soli sumus, volueris* (62). Cette proposition la fait rougir, pleurer, soupirer, excite un combat entre l'amour conjugal & la vertu, ôte la parole. Il profite de l'irrésolution, & contente sa cupidité. *Obticentem, lachrymantem, ac alta suspiria ducentem, not tamen reluctantem, in thorum collocat* (63). On le somme de tems en tems de sa promesse : il se sert de mille mensonges ; & enfin il fait trancher la tête sécrétement au prisonnier, & persuade à la femme qu'elle le tirera de prison, en présentant au geolier un certain papier qu'il lui donne. Elle court à la prison, & trouve que son mari a perdu la vie par la main du bourreau. La vue d'un tel objet lui fait perdre la parole ; mais peu après, elle retourne chez le Gouverneur, & lui fait tous les reproches qu'une juste indignation lui suggere. Il allegue cent excuses, & offre de l'épouser, & lui promet une fortune magnifique. Elle rejette ces offres, & raconte toute l'avanture à quelques parens, qui lui conseillent d'attendre l'arrivée du Duc Charles, afin de lui demander justice. Ce Prince, aiant avéré les crimes du Gouverneur, lui ordonne d'épouser la veuve : elle y aporte une répugnance, qui ne peut être surmontée qu'à force de sollicitations. *Victa multorum ac magnorum virorum matronarumque auctoritate mulier in nuptias ferè coacta consentit* (64). On dresse le contrat de mariage, l'épouse doit heriter de tous les biens du mari, s'il meurt avant elle sans enfans ; on procede selon les formes à la bénédiction nuptiale, & alors le Duc demande à la femme si elle est contente ? *Oui*, répond-elle ; *Mais moi*, reprit-il, *je ne le suis point.* Il envoie le Gouverneur en prison : deux heures après, il le fait décapiter dans la même chambre où le prémier mari avoit eu la tête tranchée. On met entre les mains de la femme une copie de l'Arrêt de mort, & on l'envoie dans la prison, afin qu'elle voie que le double crime de son séducteur ne demeure pas impuni. Elle tomba dans une mélancholie, qui la fit mourir peu de tems après. *Non diu post animi mœrore confecta supervixit ingentibus præfecti bonis liberis à priore marito susceptis dictans* (65). Lipse, qui raporte cette même Histoire avec toutes ses circonstances, a observé que la scene est dans une ville de Zelande (66). Voiez aussi Pierre Matthieu dans l'Histoire de Louïs XI (67). Mr. Varillas en a dit un mot, & s'y est brouillé ; car il prétend que l'on contraignit le Gouverneur à épouser cette femme (68). Il ne falut pas l'y contraindre : il ne demandoit pas mieux. Notez que Snoius raconte tout autrement cette Histoire. Il dit qu'un Bourgmaitre de Zelande viola une pauvre fille dans un jardin, que le Duc lui ordonna, ou de l'épouser, ou de lui donner la moitié de son bien ; &, sur son refus, qu'il lui fit trancher la tête, quoi que dans cette extrémité le Bourgmaitre offrit d'épouser la fille (69).

(*O*) *Il épousa trois femmes, & ne laissa qu'une fille.*] I. Catherine de France, fille de Charles VII, l'an 1439. Elle mourut l'an 1446, sans postérité. II. Isabelle de Bourbon, fille de Charles Duc de Bourbon, l'an 1454. Elle mourut le 13 de Septembre 1465, laissant une fille, dont je fais l'Article. III. Marguerite, sœur d'Edouard IV Roi d'Angleterre, l'an 1468 : elle n'eut point d'enfans, & mourut l'an 1503 (70).

(60) Pontus Heuterus, Rer. Burg. *Lib. V*, *pag.* 165.

(61) *Idem*, *ibidem.*

(62) *Idem*, *ibidem.*

(63) Pontus Heuterus, Rer. Burg. *Lib. V*, *pag.* 165.

(64) *Idem*, *ibid. pag.* 166.

(65) *Idem*, *ibid. pag.* 167.

(66) Lipsius, Mon. & Exempl. Polit. *Libr. II*, *Cap. IX*, *num.* 6.

(67) Au *Livr. VII*, *Chap. XXIII*, *pag.* 195.

(68) Varillas, Hist. de Louis XI, *Livr. I*, *pag.* 14.

(69) Snoius, Rer. Batav. *Libr. XI*, *pag.* 158.

(70) *Tiré du Pere Anselme Hist. Geneal. de la Maison Roiale*, *pag.* 214.

BOURGOGNE (MARIE DE) fille unique & héritiere du précédent, nâquit à Bruxelles (*a*), le 13 de Février 1457. Comme elle étoit le plus grand parti qui fut alors dans l'Europe, plusieurs Princes la recherchérent en mariage ; mais son pere eut l'habileté de la promettre, tantôt à l'un, & tantôt à l'autre, & de ne la donner à aucun (*A*). Il y a beaucoup d'aparence qu'elle ne se seroit jamais mariée pendant la vie de ce Prince. Dès qu'il eut été tué, on parla tout de bon de la marier, & il y eut là-dessus beaucoup d'intrigues que vous pourrez voir dans Varillas (*b*). J'ai parlé ailleurs (*c*) de la faute irréparable qui fut commise par Louïs onze. Elle consista uniquement en ce qu'il ne voulut point faire épouser à son fils l'héritiere de Bourgogne ; car il ne fut point blâmable, comme plusieurs le prétendent, de ce qu'il ne voulut point qu'un autre Prince

(*a*) Anselme, Hist. Genealog. de la Maison Roiale, *pag.* 214. D'*autres*, *comme* Louis Gollut, Mémoires de Bourgogne, *pag.* 891, *disent* à Valenciennes.

(*b*) Varillas, Hist. de Louis XI, *Livr. VIII.*

(*c*) *Dans l'Article de* Louis XI, *Remarque* (*R*).

(*A*) *Son pere eut l'habileté de la promettre, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, & de ne la donner à aucun.*] Un grand Prince, qui n'a qu'une fille, & qui s'engage à de hautes entreprises loin de son païs, n'a guere besoin de gendre : il doit craindre qu'un tel Allié ne se dégoûte de la vie privée, & qu'il n'ait trop d'impatience de commander. Les soins du dehors, qui occupent le beau-pere, ne lui permettent pas de prevenir les cabales domestiques. En un mot, l'héritiere présomptive d'un Etat est moins à craindre, quand elle est à marier, que quand elle a un mari. Outre qu'étant fille, elle peut servir de leurre par raport à un grand nombre de prétendans ; ce qui fournit à son pere les occasions de nouër & de dénouer plusieurs intrigues. Quoi qu'il en soit, le Duc de Bourgogne *entretenoit* du mariage de sa fille *tout homme qui la demandoit : & croy*, dit Philippe de Comines (1), *qu'il n'eust point voulu voir de fils, ne que jamais il n'eut marié sa fille, tant qu'il eust vescu ; mais tousjours l'eust gardée, pour entretenir gens pour s'en servir & aider.* Il dit cela à propos d'une négociation qui fut mise sur le tapis l'an 1470, pour marier cette Princesse avec le Duc de Guienne, frere de Louis XI. *Tant fut demené ce mariage, qu'il s'en fit quelques promesses de bouche, & encores quelques mots de lettres : mais autant en ay-je veu faire avec le Duc Nicolas de Calabre & de Lorraine, fils du Duc Jean de Calabre, dont a esté parlé cy-devant. Semblablement s'en fit avec le Duc de Savoye Philibert, dernier mort, & puis avec le Duc Maximilien d'Austriche, Roy des Romains aujourd'huy, seul fils de l'Empereur Frederic. Cestuy là eut lettres, escrites de la main de la fille, par le commandement du pere, & un diamant. Toutes ces promesses se firent en moins de trois ans de distance. Et suis bien seur qu'avec luy, nul ne l'eust accompli, tant qu'il eust vescu, au moins de son consentement* (2).

(1) Comines, *Livr. III*, *Chap. III*, *pag.* 145.

(2) Là-même, *Chap. VIII*, *pag.* 166, 170. *Voiez* Matthieu Hist. de Louis XI, *Livr. V*, *pag.* 246, 252.

Prince de son sang se mariât avec elle (B). Il lui envoia son barbier, avec ordre de parler à elle seule; mais on ne le permit point (C). Elle épousa un Prince tel, quant à l'âge, que sa Gouvernante le souhaitoit (D). Ce fut Maximilien d'Austriche, fils de l'Empereur Frideric III. Les nôces furent célébrées le 20 d'Août 1477. Elle mourut d'une chute de cheval, au mois de Mars 1483 (E), & laissa deux enfans, savoir Philippe d'Austriche, qui fut pere de Char-les-

(B) *Louis XI ne fut point blâmable . . . de ce qu'il ne voulut point qu'un . . . . Prince de son sang se mariât avec elle.*] S'il eût permis que son frere l'épousât, il se fut jetté dans la péril d'une entiere Revolution; & il n'y a point d'aparence que la couronne fût passée à son fils. On ne doit donc pas le blâmer du soin qu'il prit d'empêcher ce mariage. Mr. Varillas exprime très-bien les motifs de Louis XI. „ Le „ Roy, qui dans une autre conjoncture eût dû desirer le „ mariage de son frere avec l'heritiere de Bourgogne, l'ab„ horroit dans celle-cy, parce que donnant d'un côté à cet„ te alliance prétendue toute l'attention qu'elle méritoit, „ & faisant de l'autre sur lui-même toutes les réflexions dont „ les esprits trop subtils ont accoûtumé de s'embarrasser en „ ce qui touche l'avenir, il se considéroit comme étant d'un „ âge desormais trop avancé pour ne pas laisser mineur le „ fils dont les Sages-femmes publioient que la Reine étoit „ enceinte; & que, par conséquent, il seroit en la puis„ sance de son frere de le dépouiller, s'il joignoit aux ri„ chesses de la Maison de Bourgogne les vaillans Soldats „ qu'il leveroit dans la Guienne. Au lieu que si la Prin„ cesse de Bourgogne avoit un autre mary que le Duc de „ Berry (3), le mineur que sa Majesté laisseroit en seroit plus „ affermi sur le Trône: puisque, si elle épousoit un Prince „ étranger, il seroit moins en état de rallumer en France „ la guerre civile; & si on luy en choisissoit un dans le „ Royaume de France, il manqueroit au moins de l'auto„ rité, & des etablissemens qui rendoient si dangereux les „ Fils de France, lorsqu'ils naissoient avec la foiblesse de se „ laisser aisement engager à la révolte (4)". Au reste, l'Angleterre fut fort allarmée de la proposition du mariage de Marie de Bourgogne avec le frere de Louis onziéme. Comines va nous l'aprendre: *Le Roy Edouard d'Angleterre, qui craidoit véritablement que ce mariage . . . se deust traiter, & en estoit deçu comme le Roi, travailloit fort avec ledit Duc de Bourgogne pour le rompre, alleguant que le Roi n'avoit point de fils, & que s'il mouroit, ledit Duc de Guyenne s'attendoit à la couronne: & par ainsi, si ce mariage se faisoit, toute Angleterre seroit en grand peril d'estre destruite, vu tant de Seigneuries jointes à la couronne: & prenoit merveilleusement cette matiere à cœur, sans besoin qu'il en fut, & se faisoit tout le Conseil d'Angleterre: ne pour excuse qu'en sceust faire le Duc de Bourgogne, les Anglois ne l'en vouloient croire* (5). Voici un Passage, qui demandera une Reflexion. „ Tout eust „ passé en peu de temps sous la domination du Royau„ me, s'il eust voulu prendre la voye que l'on luy propo„ soit du mariage de cette Princesse avec son fils, ou avec „ quelque autre Prince de son Sang. Et certes, s'il eust „ donné cette riche héritiere à Charles d'Orleans Comte „ d'Angoulesme, qu'elle desiroit ardamment, tous les „ Pays-Bas seroient aujourd'huy unis à la France; car „ ce Prince eut un fils, qui vint à la Couronne: c'est „ François I. Mais il haïssoit si fort cette Maison de Bour„ gogne, qu'il la vouloit anéantir faisant son compte de „ luy prendre toutes les terres qui relevoient de la Cou„ ronne, & de faire tomber les autres entre les mains de „ quelques Princes Allemands ses Alliés (6)". On voit manifestement que Mezeray censure Louis XI de deux choses: la premiere est, qu'il rejetta le mariage du Dauphin & de l'héritiere de Bourgogne: la seconde, qu'il ne voulut pas que le Comte d'Angoulême l'épousât. L'Historien a raison sur le prémier point, mais non pas sur le second; car il n'étoit aucunement vraisemblable que le Comte seroit pere d'un Roi de France, & il y avoit plusieurs raisons d'aprehender que son mariage avec une si riche héritiere ne devînt funeste à la Couronne. Ainsi la prémiere faute faite, le Roi se gouverna selon les principes de la prudence, en ne voulant pas qu'un Prince du Sang recueillît la succession du Duc Charles. La réponse qu'il fit aux Députez de la Princesse sur la proposition de la marier avec le Comte d'Angoulême etoit naïve, & en même temps d'un habile politique. Il leur dit, *qu'une expérience de neuf ans ne luy avoit que trop appris le malheur que c'étoit pour luy, d'avoir pour voisin un Prince de son Sang maître des Provinces des Pays-Bas; que Dieu l'en ayant délivré, il n'avoit garde d'exposer sa vieillesse à des fatigues de corps & d'esprit semblables à celles qui avoient plus d'une fois été sur le point de l'accabler dans un âge plus florissant; & qu'enfin il luy étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un Prince de quelque autre Maison Souveraine qu'elle choisît entre les Chrétiens, que de celle de France, si elle & ses Sujets n'aimoient mieux attendre que le Dauphin fut en état de se marier* (7). Louis XI n'avoit que deux bons partis à prendre: l'un étoit de marier l'héritiere de Bourgogne avec le Dauphin; l'autre, de la dépouiller de tous ses Etats par le droit des armes. Il rejetta le prémier, & voulut choisir le second; mais il ne sut, ou il ne put, l'exécuter, soit que la crainte des opositions de l'Angleterre ou le mauvais état de sa santé le retinssent, soit qu'il manquât des qualitez de Conquérant. Il n'en étoit guere pourvu: il étoit beaucoup plus capable de brouiller les affaires de ses voisins, & de conserver son bien par la voie des intrigues, que de faire des conquêtes. Il eût eu besoin de la hardiesse du Duc de Bourgogne, comme celui-ci avoit besoin de la finesse de l'autre (8). En tout cas, le mariage de Maximilien d'Autriche avec l'héritiere de Bourgogne étoit pour la France un moindre mal, que le mariage d'un Prince François avec la même héritiere; car Maximilien ne pouvoit pas cabaler dans le Roiaume avec les mécontens, comme auroit fait à sa place un Prince du Sang: &, selon toutes les aparences, les Flamans dominez par le Comte d'Angoulême eussent cent fois plus troublé la France sous Charles VIII, & sous Louis XII, qu'ils ne la troublérent dominez par les Austrichiens. J'avoue que sous Charles-Quint le patrimoine des Ducs de Bourgogne a été funeste à la France; mais Louis XI pouvoit-il prévoir cela? Le plus fin de tous les Anges eût-il pu conjecturer que le fils unique de Maximilien hériteroit de l'Espagne, & que les Allemans seroient assez simples pour se donner un Empereur aussi puissant que l'étoit le petit-fils de Marie de Bourgogne?

(3) *C'étoit le Frere du Roi & le même que le Duc de Guienne.*

(4) Varillas, Hist. de Louïs XI, *Liv. V, pag. 198.*

(5) Comines *Liv. III, Chap. VIII, pag.* 191, *à l'an.* 1471.

(6) Mezeray, Abregé Chronol. *Tom. III, pag.* 132, *à l'an.* 1477.

(7) Varillas, Hist. de Louïs XI, *Liv. VIII, pag.* 139.

(8) *Le Duc de Bourgogne avoit assez hardiment, pour entreprendre toutes choses. Sa personne pouvoit assez porter le travail, que lui estoit necessaire. Il estoit assez puissant de gens & d'argent: mais il n'avoit point assez de sens & malice pour conduire ses entreprises. . . . Qui ont pu prendre partie des conditions du Roi nostre maistre, & partie des siennes, on en eut bien fait un Prince parfait.* Comines, *Liv. III, Chap. III, pag.* 145.

Au reste, les maux, que cette branche de la Maison Roiale fit à la France, servirent aparemment de leçon pendant plusieurs siécles, pour ne point laisser tomber les grandes Provinces du Roiaume à la discrétion des Princes du Sang. C'étoit une mauvaise coutume, que celle de leur donner de tels fiefs: par là, le Roiaume de France fut moins une Monarchie, qu'un Etat semblable à l'Empire d'Allemagne. La Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, la Champagne, la Provence, le Dauphiné, &c, ont eu autrefois leurs Seigneurs particuliers, sur lesquels le Roi n'avoit guere plus d'autorité, que l'Empereur sur les Princes d'Allemagne; &, à l'égard de quelques-uns, il en avoit beaucoup moins. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il succombât quelquefois dans les guerres étrangeres, & que les guerres civiles lui donnassent de si rudes occupations. Se réserver un hommage, le droit d'investiture, la reversion, la mouvance, c'est très-peu de chose: cela n'empêche point la multitude de Maîtres dans un Roiaume, l'érection d'un Etat dans l'Etat, *imperium in imperio*, ni la confusion qui a fait dire au Prince des Poetes, *οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς. Non bonum multorum principatus: unus princeps esto, unus rex* (9).

(C) . . . *Il lui envoia son barbier, pour parler à elle seule; mais on ne le permit point.*] Maître Olivier, admis à l'audience de la Princesse Marie, reçut ordre de declarer pourquoi il venoit. *Il respondit, qu'il n'avoit charge sinon de parler à elle à part. On lui dit que ce n'estoit pas la coustume, & par special à cette jeune Damoiselle, qui estoit à marier: il continua de dire qu'il ne diroit autre chose, sinon à elle: on lui dit lors qu'on luy feroit bien dire, & eut peur . . . & se départit pour cette fois* (10).

(D) *Elle épousa un Prince tel, quant à l'âge, que sa Gouvernante le souhaitoit.*] Vous comprendrez tout ceci, en lisant ce curieux Passage de Philippe de Commes: „ Paravant se tint quelque conseil sur cette matiere, où se trou„ va Madame de Hallum, premiere Dame de ladite Da„ moiselle: laquelle dit, comme me fut rapporté, qu'ils „ avoient besoin d'un homme, & non pas d'un enfant, „ disant que sa maistresse estoit femme pour porter enfant, „ & que de cela le pays avoit besoin. A cette opinion se „ tindrent. Aucuns blasmérent ladite Dame d'avoir si „ franchement parlé: autres l'en louerent, disans qu'elle „ ne parloit que de mariage, & de ce qui estoit très-né„ cessaire au pays. Ainsi il ne fut plus nouvelles que de „ trouver cet homme (11)". Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (12).

(E) *Elle mourut d'une chute de cheval . . . . . en 1483.*] Comme elle aimoit fort la chasse, il lui prit un jour envie de voir celle du Heron. Elle sortit donc de Bruges, *montée sur un cheval généreux . . .; & se voiant en rase campagne, elle donna la liberté à son cheval . . .: les sangles de la selle venant à se rompre, la Duchesse fut rudement jettée par terre . . . . .; mais la pudeur naturelle, & la crainte de contrister son mari, ... firent qu'elle dissimula trop long-tems son mal* (13). *Les côtes cependant étoient notablement blessées, la fiévre continuelle survint . . . elle se vid obligée de se mettre au lit, où elle ne la fit pas longue* (14). On ne comprend pas aisément que la pudeur naturelle l'ait pu obliger à ne pas dire qu'elle s'étoit fait du mal aux côtes. Laissons donc cet Auteur, qui met ensemble des choses dont l'une n'est guere faite pour l'autre, & consultons Mr. Varillas, qui s'est exprimé plus nettement. „ Marie „, dit-il (15), étoit allée à la chasse „ sur une haquenée la plus douce que l'on eût pu trou„ ver; & néanmoins cet animal se mettant tout d'un coup „ en furie, la fit tomber sur une racine d'arbre, qui „ luy entra dans la partie que la pudeur empêche de „ nommer. Cette blessure n'auroit pas eté incurable, si „ la Princesse eût voulu souffrir qu'un Chirurgien y mît la „ main; mais la honte la retint si long-temps, que la gan„ grene survenant luy ôta la vie en mil quatre cent qua-tre-

(9) Homerus, Iliad. *Lib. II, Vers.* 204.

(10) Comines, *Liv. V, Chap. XIV, pag.* 307.

(11) *Là même, Liv. VI, Chap. III, pag.* 387.

(12) *Mois de Juillet* 1685, *Art. II, pag.* 752.

(13) Pendant trois Semaines Fabert, Hist des Ducs de Bourgogne, *pag.* 148.

(14) *Là-même, pag.* 147, 148.

(15) Varillas, Hist. de Louïs XI, *Liv. IX, pag.* 269.

les-Quint, & Marguerite d'Außriche, qui fut fiancée au Dauphin la même année. Ce Mariage ne fut point consommé.

tre-vingt-ans (16)". Qu'on dise tant qu'on voudra, que ce fut porter la honte jusques à l'excès (17) : cette faute est d'une telle nature, que ceux qui la commettent méritent plus notre admiration, que ceux qui ne le commettent pas. C'est une espece d'héroïsme : c'est mourir martyr de la pudeur.

(16) *Il falloit des quatre-vingt tuois, à commencer l'année au mois de Janvier.*

(17) *Stultorum incurata pudor malus ulcera celat.* Horat. Epistolâ XVI Libri I.

BOURGOGNE, l'un des Cercles de l'Empire, commença d'avoir ce rang, l'an 1548. Il comprenoit la Franche-Comté, & les dix-sept Provinces du Païs-Bas. Charles-Quint, qui en étoit le Maître, *les fit recevoir pour Membres de l'Empire*, cette année-là, *à la Diete d'Augsbourg, indépendans à la vérité de la Chambre Impériale de Spire, quant à sa Justice (mais sujets néanmoins aux Charges, & à paier par mois autant que deux Electeurs : savoir 3656 florins pour les nécessitez communes, & autant que trois Electeurs, en cas de guerre contre le Turc* (a). Il y a des Auteurs, qui observent que la transaction qu'il passa *ne laissoit aux* dix-sept Provinces, *qu'une ombre de dépendance de l'Empereur & de l'Empire* (A), & qu'il avoit *voulu même ériger en Roiaume, & lui donner le nom de* Regnum Leoninum, *à cause des Lions qui sont presque dans toutes les armes de ces Provinces* (b). On ajoute, qu'il ne *réunit les Païs-Bas à l'Empire, qu'à la charge des autres Etats de l'Allemagne, appréhendant les guerres qui y pourroient survenir, & pour empêcher qu'on n'opposât à son fils* Philippe second (*qui aspiroit à la Couronne Impériale,*) *qu'il ne possedoit rien sur le fonds de l'Empire, sans quoy il ne pourroit facilement l'obtenir* (c). On prétend, que par le Traité de Munster, l'Empire s'est déchargé de prendre interêt à ce qui concerne la defense de ce Cercle de Bourgogne (B). Le Baron Lisola n'étoit point de ce sentiment (C). On a fort crié contre l'Electeur de

(a) Heiss, Histoire de l'Empire, Tom. II, pag. 123 Edition de la Haie, en 1685.

(b) Voiez le Manifeste de l'Electeur de Baviere, à l'Addition, pag. 113 Edit. de 1704.

(c) Là-même, pag. 153, 154.

(A) *On prétend que Charles-Quint ne laissa aux dix-sept Provinces qu'une ombre de dependance de l'Empereur & de l'Empire.*] Une preuve de cela est, que pendant les troubles, qui les agiterent sous le Regne de Philippe II, & qui portérent une partie de ces Provinces a secouer la domination Espagnole, l'Empereur & l'Empire n'interposérent point l'autorité souveraine, ni pour obliger le Roi d'Espagne à mettre bas les armes, ni pour obliger les Etats qui s'érigérent en République, à demeurer Sujets ou Vassaux de l'Allemagne. Si une semblable guerre civile se fut élevée dans les autres Cercles, l'Empereur & l'Empire se fussent conduits tout autrement, & y eussent remédié par voie de fait. Il est notable, qu'il se fit une Assemblée à Cologne, l'an 1579, pour pacifier le Païs-Bas, & que l'Empereur ne se porta que pour Arbitre entre le Roi d'Espagne, & les Provinces soulevées. Il se passa dans cette rencontre une chose qui mérite ici une place. Un Courrier de l'Empereur, aiant passé sans Passeport dans le Païs de Limbourg, fut arrêté : l'Empereur s'en plaignit, & allegua *qu'il n'étoit pas besoin de Passeport au Courrier qui porteroit les Armes de l'Empire, & qui passeroit par les Provinces où l'Empereur avoit quelque Droit* (1). Le Prince de Parme, aiant lu cela dans un Ecrit qui avoit été delivré au Député de Philippe II à la Cour Impériale, „ rendit „ aussi-tot cet Ecrit, & dit qu'il ne pouvoit accepter une „ chose contre l'authorité de son Roi, qui ne connois- „ soit point d'autre Seigneur que lui, principalement dans „ le Limbourg, où le Courrier avoit été retenu : Que ce „ droit consistoit en Fiefs que le Roi pouvoit tenir re- „ levans de l'Empire, & principalement par le Cercle de „ Bourgogne ajouté par l'Empereur Charles-Quint aux „ neuf autres Cercles de l'Allemagne, par lequel les Pro- „ vinces des Flamans sont exceptées de la jurisdiction de „ l'Empereur par des termes précis & plusieurs fois répé- „ tez (2). Voici les propres termes de l'Original. *Scriptum illud restituit, negans posse ab se id accipi, quod adversaretur authoritati Regis sui, Dominum non agnoscentis in eâ praesertim Limburgensi Provinciâ, in quâ tabellarius detentus est; idque constare ex Dominiis, quæ ab Imperio beneficiaria Rex haberet, atque imprimis ex Burgundico circulo, postremium à Carolo Quinto ad alios novem Germaniæ orbes adjecto, in quo disertè, iteratisque verbis, ab Imperii jurisdictione Belgarum Provinciæ excipiuntur* (3).

(1) Strada, de la Guerre de Flandres, à l'an 1579. *Je me sers de la Traduction de du Ryer.*

(2) *Là-même.*

(3) Strada, de Bello Belgico, Decad. II, Lib. II, ad an. 1579, pag. 111 Edit. Antverp. an. 1648, in 8.

(B) . . . *& que, par le traité de Munster, l'Empire s'est déchargé . . . de ce qui concerne . . . ce Cercle de Bourgogne.*] Voici ce qu'on represente dans un Manifeste imprimé pour l'Electeur de Cologne, l'an 1704. „ Pour peu que Sa „ Majesté Impériale eut examiné *les Articles* 13 *&* 14 de „ sa Capitulation, & *l'Article* 3 *de la Paix de Westphalie*, „ elle auroit reconu que l'Empire, ayant consideré que le „ Cercle de Bourgogne n'apportoit aucun avantage au „ Corps Germanique, après la Transaction de 1548; & „ qu'il ne lui feroit qu'à charge, tant qu'il appartiendroit „ à la Maison d'Autriche, par les guerres continuelles „ dont il étoit agité : S. M. I. auroit connu, dis-je, que „ l'Empire avoit trouvé à propos de separer ce Cercle de „ l'union de ses autres membres, *pour ce qui regarde l'assistance mutuelle*; afin que la sureté & la tranquillité des „ Cercles qui le composent, ne fussent point exposées au „ péril d'être troublées chaque jour par les guerres perpé- „ tuelles qui régnoient dans ce malheureux Cercle & aux „ environs : ce qui fit dire au Sr. Cuyermans, lors qu'on „ publia la Paix de Westphalie, *Pacis Monasteriensis legibus omnem omnino Germaniæ subsidii spem Hispanis praeclusam fuisse* (4). On ajoute que Maximilien II, Rudolphe II, & Matthias, *n'ont jamais voulu s'interesser dans les troubles du Cercle de Bourgogne, que par une simple & amiable interposition* (5).

(4) Manifeste de l'Electeur de Baviere, à l'Addition, pag. 72.

(5) *Là-même*, pag. 80.

(C) . . . . *Le Baron Lisola n'étoit pas de ce sentiment.*] Prouvons-le par son fameux Ouvrage intitulé *Le Bouclier d'Etat & de Justice*, dont le dernier chapitre traite de l'interêt des Princes Chrétiens en la guerre de 1667, *& de l'obligation precise des Estats de l'Empire à la garantie du Cercle de Bourgogne.* Il dit qu'il passera legerement sur cette derniere matiere, *parce qu'elle est deja decidee par un Acte solemnel de la Chancellerie de l'Empire, & que celui qui a escrit sur ce point à Ratisbonne a penetré en peu de mots si avant dans le fond de cette affaire, & l'a tellement épuisée, qu'il n'a laissé aucun moyen d'y rien encherir, non plus que d'y repliquer* (6). *En effet*, ajoute-t-il (7), *je n'ay jamais rien leu de plus froid ni de plus foible, que la Response que l'on a publiée depuis quelque temps de la part de la France contre ce solide Escrit : elle est remplie d'un tas inutile de paroles, elle fait par tout la lice, elle extravague hors de la question, elle obmet les objections principales, & suppose pour chose prouvée le point qui est en controverse.* Aiant ensuite allegué quelques raisons, il assure que les François n'ont rien à y opposer *qu'un Article mal entendu, & plus mal interpreté, du Traité de Munster*, de mutuis Hostibus non juvandis, *par lequel l'Empire & la France s'obligent reciproquement à ne point donner d'assistance aux Ennemis l'un de l'autre* (8). Il répond diverses choses, & finit par dire que cela „ monstre clairement, que l'o- „ bligation de ne pas secourir les Ennemis de la France „ ne peut déroger à celle que tous les Cercles de l'Empire „ ont de s'assister réciproquement. Tout ce que l'Escri- „ vain de France allégue contre cela dans la Response „ n'est que de la Cresme fouettée; & il est si énergique- „ ment réfuté dans la Replique qui a paru depuis peu au „ jour, que ce seroit peine perdue d'y vouloir donner un „ plus grand éclaircissement (9)".

(6) Lisola, Bouclier d'Etat & de Justice, Article VI, pag. 348, 349.

(7) *Là-même*, pag. 349.

(8) *Là-même*, pag. 354.

(9) *Là-même*, pag. 352, 354.

Comme je n'ai point lu les Ecrits dont Monsr. de Lisola fait mention, je me garderai bien de dire que le mépris qu'il témoigne pour les raisons de l'Auteur François, lesquelles il traite de *crême fouettée*, n'est qu'un artifice de Rhetoricien, & qu'il a suivi la coutume de la plupart des Controversistes, qui, après avoir emploié toutes leurs forces contre l'endroit foible de la cause qu'ils combattent, laissent sans reponse l'endroit le plus fort, sous prétexte qu'il est indigne qu'on s'y arrête. Ils ne sont jamais plus fiers qu'en ce cas-là, & ils s'imaginent que des hauteurs dédaigneuses seront le meilleur bouclier de leur cause. Quoi qu'il en soit, j'ose dire que si l'Allemagne a prétendu, que l'Article de la Paix de Munster, *de mutuis hostibus non juvandis*, lui laissoit une pleine liberté de secourir le Roi d'Espagne au Païs-Bas, elle s'est moquée de la France, & n'a eu aucune intention de finir la guerre; car il est évident, que si elle eût fait de la guerre du Païs-Bas son affaire propre, & eût secouru le Cercle de Bourgogne, comme l'un de ses membres, la France auroit eu encore la guerre contre l'Empire, & auroit pu attaquer très-justement quelque Cercle qu'elle auroit voulu, puis que tous les Cercles auroient envoié des secours à celui-là. Ainsi de deux choses l'une, ou l'Allemagne a voulu se pacifier par le Traité de Westphalie, ou elle n'a point prétendu prendre part aux guerres du Païs-Bas. Or ce seroit une supposition ridicule, que de dire qu'elle n'a point voulu établir la Paix en ce tems-là; mais se jouer de la France, & la tromper vilainement. Il reste donc à conclure, qu'elle a prétendu laisser démêler aux François & aux Espagnols la continuation de leurs guerres, sans s'en mêler davantage. Sa conduite a fait voir que telle étoit son intention; car on n'a point vu que les Diétes de l'Empire aient fait des Réglemens pour l'assistance du Cercle de Bourgogne, depuis la Paix de Munster, jusqu'à celle des Pyrenées : &, par conséquent, l'Allemagne auroit trompé les Espagnols, si elle avoit prétendu être engagée à les secourir au Païs-Bas, nonobstant l'Article *de mutuis hostibus non juvandis.*

de Cologne, qui fit entrer dans ses Places, en 1702, quelques Troupes Françoises, sous le titre de Troupes du Cercle de Bourgogne (D).

(D) *L'Electeur de Cologne fit entrer des Troupes . . . dans ses places . . . . . sous le titre de Troupes du Cercle de Bourgogne.*] Ce fut l'un des chefs d'Accusation pour lesquels Sa Majesté Imperiale le mit au ban de l'Empire. Il tâcha de se justifier, en alléguant que des Troupes étrangéres environnoient de toutes parts son Electorat, & qu'ainsi il ne crut point *pouvoir donner à ses sujets des marques plus sensibles de sa vigilance paternelle pour leur repos & pour leur sureté, que d'apeller à son secours quelques Troupes* du Cercle de Bourgogne, *avec cette précaution toute fois, de leur faire prêter serment, avant que les introduire dans ses Etats*, qu'elles ne commettroient aucun acte d'hostilité, ni contre l'Empereur, ni contre l'Empire; qu'elles ne suivroient d'autres Ordres que les siens; & que toutes les fois que S. A. E. le souhaiteroit, elles sortiroient de ses places & de son Païs, sans oposition ni retardement (10). Il ajouta, que l'Empire n'avoit alors aucune guerre, ni avec la France, ni avec le Roi d'Espagne, Souverain du Cercle de Bourgogne (11); & que, *dans le Siécle passé, Ferdinand II apella à son secours les* Italiens *& les* Espagnols, sous le nom de ce même Cercle *de Bourgogne, & que le Chapitre de Cologne, au tems de l'Apostasie de Gebhard Truchses, se servit aussi des* Espagnols, *sous le même nom* (12). Ce dernier Argument est *ad hominem*, & il a sans doute bien de la force. L'Electeur de Baviere le répeta dans son Manifeste, l'an 1704. *La Maison d'Autriche*, dit-il (13), *a donné plusieurs exemples du procédé que mon frere* l'Electeur de Cologne *avoit tenu. Elle fit entrer les Troupes du Pais-Bas Espagnol, ou du Cercle de Bourgogne, sous les ordres du Prince de Parme, dans les Etats de l'Electorat de Cologne, pour déposséder Gebhard Truchses: &, pendant les guerres du Palatinat, l'Empereur Ferdinand II fit venir dans l'Empire des mêmes Troupes. S'il y avoit des François, qui ne sont pas sujets de l'Empire, parmi les Troupes que mon Frere reçut dans ses Places, n'y avoit-il pas des Espagnols & des Italiens, qui sont aussi étrangers dans l'Empire, parmi celles que Gonsalve de Cordoue amena dans le Palatinat, en 1622? L'Armée du Prince de Parme n'étoit-elle pas remplie de corps de ces Nations? Ces deux Armées étoient entrées hostilement dans l'Empire, & les Troupes que mon Frere apella, n'y vinrent que pour garder quelques Places.*

(10) Manifeste de Baviere, à l'Addition, pag. 62.

(11) *Là même*, pag. 64.

(12) *Là même*, pag. 67, 68.

(13) *Là même*, pag. 28.

Il ne sera pas hors de propos de placer ici de la réponse qui fut faite par le Comte d'Aremberg, Commandant des Troupes que le Roi d'Espagne envoia au païs de Cologne, à la requisition du Chapitre, lors de la guerre de Gebhard Truchses. Cet Archevêque sema par tout les murmures de ce que son Chapitre avoit violé les Constitutions de l'Empire, en apellant des étrangers. Les Princes de son parti représentérent fortement à l'Empereur, qu'il devoit envoier ordre à ces Troupes étrangeres de sortir incessamment des confins de l'Allemagne: l'Empereur dépêcha au Prince de Parme, pour l'avertir d'empêcher que les secours envoiez au Chapitre de Cologne ne fissent aucunes hostilitez dans l'Empire, ce qui donneroit lieu à de plus grans maux. Le Prince Casimir, Administrateur du Palatinat, & l'un des principaux fauteurs de Gebhard Truchses, écrivit par un exprès au Comte d'Aremberg, pour lui signifier qu'il eut à faire sortir des Troupes hors des Terres de l'Empire; mais ce Comte lui répondit, que les Soldats de Sa Majesté Catholique n'étoient point compris dans les Statuts qui fermoient l'entrée de l'Allemagne à des Troupes étrangeres: que le Roi d'Espagne n'étoit pas un Prince étranger; mais l'un des principaux Membres de l'Empire: qu'il étoit permis au Chapitre de Cologne de demander du secours à la Maison de Bourgogne, comme voisine & alliée depuis long-tems: que l'Archevêque étoit plutôt censurable, lui, qui avoit introduit dans l'Empire les François, les Anglois, & les Ecossois, & quelques autres étrangers (14).

(14) *Tiré de* Michael ab Isselt, Histor. sui Temporis, *ad ann.* 1583, *pag.* 788.

On ne peut nier qu'il n'y ait ici une fâcheuse alternative pour beaucoup de gens; car, si l'Electeur de Cologne d'aujourd'hui est coupable contre les Loix de l'Empire, il faut avouer que le Roi Philippe II, & l'Empereur Rodolphe II, ont été coupables de la même faute: l'un, puis qu'il fit entrer des Troupes dans l'Electorat de Cologne; l'autre, pour qu'il ne condamna point le Chapitre, qui les avoit demandées & introduites: mais, si ces deux Princes n'ont rien fait contre leur devoir, comme il faut que la Cour de Vienne en tombe d'accord, pour ne pas flétrir leur Mémoire, comment peut-elle condamner dans un Electeur de Cologne ce qu'elle aprouve dans des Chanoines? Et si les mêmes Etats voisins, qui condamnérent en ce tems-là le Chapitre de Cologne, aprouvent présentement que l'Electeur soit mis au ban de l'Empire, pour avoir suivi l'exemple des Adversaires de Gebhard Truchses, ne s'exposent-ils pas au reproche de ne juger des actions que selon leur intérêt, & de faire de l'utilité la regle de la justice, ou de la loüange? Ce desordre est inévitable dans la Politique: c'est en vain qu'on en chercheroit le remede.

BOURIGNON (ANTOINETTE) a été une de ces filles dévotes, qui croient être conduites par des inspirations particulieres; & voilà pourquoi on l'a traitée de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de Livres remplis de dogmes très-singuliers, &, depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. Elle nâquit à Lile, le 13 de Janvier 1616, si laide, que l'on délibéra quelques jours dans la famille, s'il ne feroit pas à propos de l'étouffer comme un monstre (a). Sa difformité diminua, & l'on ne prit point ce parti. A quatre ans, elle conoissoit déjà que les Chrétiens ne vivent pas selon leurs principes: elle demandoit qu'on la menât dans le païs des Chrétiens (b); elle ne croioit pas y être, pendant qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de Jesus-Christ. Une des plus grandes croix, qu'elle eut à souffrir dans sa famille, fut qu'on la vouloit marier: ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit; un cloître lui paroissoit préférable à un mari. Elle voioit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage (A), pour ne craindre pas le même inconvénient (c), & de plus, elle étoit douée d'une chasteté surprenante (B), & trouvoit des douceurs extrêmes à se détacher des sens,

(a) Vie continuée de Mlle. Bourignon, pag. 11.

(b) *Là même*, pag. 16, 17.

(c) *Là même*, pag. 20, & Vie extérieure, pag. 148.

(A) *Elle ne vouloit point se marier, voiant sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage.*] Si je n'aportois pas une preuve de ce que j'avance ici, on croiroit peut-être que je n'ai pas bien entendu l'Auteur que je cite; car enfin ce n'est pas rejetter le mariage par un motif assez digne de la Demoiselle Bourignon, que de le fuir à cause qu'on y remarque de la peine. On pourroit donc s'imaginer que celui qui a publié la Vie de cette fille n'a pas dit ce que je raporte. Prévenons par une bonne Citation ce jugement téméraire. „ Cet enfant . . . . remarquant que son pere „ étoit rude à sa mere, & que quelquefois il s'emportoit „ de colere contr'elle, après avoir tâché de l'amadouer „ par ses embrassemens enfantins, pour lesquels le pere „ avoit quelque complaisance, elle se retiroit à l'écart, où „ considérant combien c'étoit une chose miserable que „ d'être marié à un party fâcheux, elle s'addressoit à Dieu, „ & lui disoit, *Mon Dieu, mon Dieu! faites que je ne me „ marie jamais.* priere, qui étoit bien différente de celle „ que St. Augustin déplore d'avoir faite avant sa conver„ sion, *Donnez moy, Seigneur, la continence & la chasteté: „ mais ne me la donnez pas encore sitôt*: craignant d'être „ trop tôt guéri de ce charme damnable & passager: en „ quoi il est à croire qu'il a davantage de complices & de „ confreres, que Mademoiselle Bourignon encore enfant „ n'a d'imitateurs de sa priere (1)". La réflexion de cet Auteur est très-bonne. Le don de continence n'est pas une chose dont bien des gens se soucient: (je parle de ceux qui ne s'y sont point engagés par vœu.) Voilà St. Augustin qui la demande, & qui a peur d'être pris au mot; c'est pourquoi il avertit le bon Dieu de ne pas trop se hâter.

(1) Vie continuée de Mademoiselle Bourignon, pag. 40.

(B) *Elle étoit douée d'une chasteté surprenante.*] Voici ce que l'on en dit dans sa Vie. „ Dieu lui donna dès son en„ fance le don de la chasteté & de la continence, d'une „ maniere si parfaite, qu'elle a souvent dit de n'avoir ja„ mais eu en toute sa vie, pas même par tentation ou sur„ prise, la moindre pensée qui pût être indigne de la chas„ teté & de la pureté de l'état virginal. Ste. Terese a écrit „ d'elle-même que Dieu l'avoit autrefois favorisée de la „ même grace. Mais Mademoiselle Bourignon la possé„ doit d'une maniere si abondante, qu'elle redondoit, par „ maniere de dire, sur les personnes qui étoient avec el„ le (2). Sa présence & sa conversation répandoit une „ odeur de continence, qui faisoit oublier les plaisirs de „ la chair; & je laisse à l'expérience de ceux qui font avec „ application de cœur la lecture de ses Livres, à juger s'ils „ n'en sentent pas quelques impressions, & s'ils ne sont „ pas touchés de quelques attraits à cette vertu si agréable „ à Dieu (3)". N'ai-je pas eu raison de dire que la chasteté de cette fille étoit *surprenante?* En termes d'Ecole, il le faudroit apeller, non seulement *immanente*, mais aussi *transitive*, vu que ses effets se répandoient au dehors, & ne se terminoient pas sur leur sujet. Je pense que les Mystiques se servent plutôt du terme de *pénétratif*, que de celui de *transitif*; car je me souviens qu'un Chartreux a publié que la Sainte Vierge avoit une VERTU PÉNÉTRATIVE, qui faisoit que ceux qui la regardoient, quelque belle qu'elle fut, ne sentoient rien que de chaste. Il ajoute que St. Joseph avoit le don qu'on apelle d'INFRIGIDATION, qui l'exemtoit de tout sentiment d'impureté, & quant au corps, & quant à l'ame (4). C'est ainsi, ce me semble, que l'on devroit apeller le talent que Dieu avoit accordé à la Demoiselle de Bourignon. Ce terme représenteroit admirablement l'effet qu'elle produisoit sur son prochain: le don d'*infrigidation* devroit être celui de ren-

(2) *Nous verrons dans la Remarque suivante, que cela n'a pas été toujours vrai. Aussi dit-on que le don de continence n'est pas une chose sûre pour le présent & pour l'avenir.*

(3) Vie continuée de Mlle Bourignon, pag. 22.

(4) Pierre Gutteselt, *dans ses* Elucidationes Sacrae in V Libros de Imaginibus notisquorum Lemmarum, *pag.* 641. *apud* Thomasium, in Schediasmate Historico. *Le Livre du Chartreux fut imprimé à Cologne l'an* 1618.

sens, afin de s'unir d'une façon très-intime à son Créateur. Son pere ne laissa pas de la promettre en mariage à un François : le tems étoit déjà pris pour *solenniser les nôces*, & il falut, pour détourner cette exécution, qu'elle prît la fuite le jour de Pâques 1636 (*d*). Ce ne fut pas pour se jetter dans un Cloître, elle avoit conu que l'esprit de l'Evangile ne regne pas dans les Couvens (*e*) : ce fut pour s'en aller dans quelque desert. Elle s'habilla donc en Hermite, & gagna païs autant qu'elle put ; mais parce qu'on soupçonna dans un village du Hainaut qu'elle étoit fille, on l'arrêta (*f*). Jamais elle ne courut autant de risque qu'alors, par raport à l'état de virginité : elle étoit tombée entre les mains d'un homme de guerre, qui ne lâcha prise que par une espece de miracle. Le Pasteur du lieu (*g*) la délivra du péril ; & croiant remarquer en elle l'esprit de Dieu, il en parla à l'Archevêque de Cambrai, qui la vint interroger, & lui déconseilla la vie d'Hermite, & l'obligea de retourner chez son pere. Elle s'y vit bientôt après persécutée de propositions de mariage ; ce qui l'obligea de s'enfuir encore une fois. Elle alla trouver le même Archevêque, & obtint de lui la permission de former une petite Communauté à la campagne, avec quelques autres filles de son humeur (*h*) : il s'en dédit peu après ; ce qui obligea Antoinette à s'en aller au païs de Liege, d'où elle retourna en Flandres, & y passa plusieurs années dans la retraite, & dans une grande simplicité de vie ; mais non pas sans inspirer beaucoup d'amour à un homme, qui contrefit le dévot, afin d'avoir accès auprès d'elle. Il lui parla de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, il voulut supléer par la force de ses bras ce qui manquoit à l'efficace de ses discours (*C*). Mais elle implora la protection du bras séculier, desorte que ce faux dévot fut contraint de s'adresser à une fille devote qu'il trouva plus disciplinable (*D*). Notre Antoinette, qui avoit résolu de renoncer pour jamais à son patrimoine, se ravisa & en reprit la possession (*i*) (*E*). Elle devint Directrice d'un Hôpital l'an 1653 (*k*), & s'y enferma sous la clôture en 1658 (*l*), aiant pris l'Ordre & l'habit de St. Augustin (*m*). Par une fatalité bien singuliere, la sorcélerie se

(*d*) Vie exterieure, pag. 150.

(*e*) Là-même, pag. 140.

(*f*) Là-même, pag. 158 & suivant.

(*g*) C'étoit le Village de Blaton.

(*h*) Vie exterieure, pag. 160.

(*i*) Vie continuée, pag. 123.

(*k*) C'étoit l'Hôpital de Notre Dame des sept Douleurs à Lisle. Vie exterieure, pag. 203.

(*l*) Là-même, pag. 200.

(*m*) Traité de la Parole de Dieu, pag. 97.

dre froides les personnes qui nous aprochent. Mais puis que c'est à l'usage à regler la force des termes, n'incidentons point là-dessus. Disons seulement que la clause *quelque belle qu'elle fût*, dont le Chartreux s'est servi, n'est pas une cheville de période, ou une parenthase superflue. Cela étoit essantiel à son sujet : c'est en cela que consiste le merveilleux ; car la nature sans la grace pourroit fort bien conférer une virginité pénétrative : il ne faudroit pour cela qu'un certain dégré de laideur. C'est pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la Vie de la Demoiselle Bourignon, eût inséré par forme de parenthese dans l'endroit cité ci-dessus, que le don de continence qu'elle répandoit au dehors ne procédoit pas de quelque desagrément, & de quelques manieres dégoûtantes qui se trouvassent en sa personne. Je finis par une réflexion, qui, à la pluralité des voix, ne passeroit point pour fausse. Je ne croi pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses, qui demandent par leurs prieres la virginité pénétrative. Les plus vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient fachées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent (5). On se croiroit trop disgracié de la nature, si l'on se persuadoit que l'on n'a qu'à se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs : cette pensée ne plairoit pas. Je croi donc que le dégré le plus sublime & le plus rare de la chasteté est de souhaiter non seulement d'être chaste, mais aussi de rendre chastes à la ronde tous ceux dont on est environné, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant, on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité : c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

(5) On laisse à part certains exemples fort rares de personnes, qui ont defiguré leur visage, afin qu'il ne tentât point la prochain.

(C) *Un homme . . . ne la trouvant point docile sur le mariage, voulut supléer par la force de ses bras ce qui manquoit à l'efficace de ses discours.*] Cet homme s'apelloit Jean de St. Saulian : il étoit fils d'un païsan ; &, s'il faut croire tout ce qu'on en dit dans la Vie de notre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs dévots, & par des discours de la plus fine spiritualité. *La prémiere fois qu'il l'accosta, ... il lui parla en Prosête, mais en Prosête modéré & retenu, qui ayant achevé sa prosétie se retire doucement sans rien expliquer, & sans insister à se faire croire. . . . . .* (6). *La seconde fois qu'il lui parla, il prit le personnage d'un homme illuminé, charitable, & familier à Dieu* (7). Après s'être bien insinué, il déclara sa passion ; & voiant qu'on s'en fâchoit, il en témoigna du repentir : il y eut rupture, il y eut reconciliation ; enfin il voulut user de main mise. Voici ce qu'en dit la Dame ; *Souvent, étant dans mon logis, il m'étoit si importun & insolent, qu'il me falloit avertir mes filles de veiller sur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis ; car il venoit quelquefois avec un couteau en la main, qu'il me présentoit à la gorge, si je ne voulois point céder à ses mauvais desseins : en sorte que je fus à la fin obligée d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il menaçoit* de rompre les portes & fenêtres de mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devroit pendre sur le marché de Lille. *Le Prévôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui St. Saulieu m'avoit faites* (8). La conclusion fut qu'on les accorda : il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & retracta ses médisances (9). Il protesta *qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur.*

(6) Vie continuée, pag. 133.

(7) Là-même, pag. 134.

(8) Vie exterieure, pag. 196.

(9) Il faut savoir, que quand il vit qu'elle rejettoit ses propositions de mariage, il publia par tout qu'elle étoit sa femme de promesse, & qu'il avoit couché avec elle. Toute la ville en fut en murmure : plusieurs le croioient, & s'en scandalisoient. Traité de la Parole de Dieu, pag. 78.

Cette bonne dévote n'a pas toujours été bien famée, & n'a pas eu toujours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des desseins de l'Officier de Cavalerie, qui se saisit d'elle dans un village, lors qu'elle se déguisa en Hermite, à l'âge d'environ vingt ans (10) : les gens de guerre, & sur tout quand ils sont logés dans un village, sont fort dangereux pour une semblable proie, & peu pénétrables à la virginité pénétrative : laissons donc cette Avanture. Par-

(10) Vie exterieure, pag. 155 & suivant.

lons du neveu du Pasteur de St. André proche de Lisle. La Bourignon s'étoit enfermée dans une solitude au voisinage de cette Paroisse. Le neveu du Pasteur conçut de l'amour pour elle : *il en fut tellement épris, qu'il ne cessoit d'environner la maison, & de découvrir ses passions par paroles & poursuites* (11). La solitaire menaça de quitter son poste, si on ne la délivroit de cet importun. L'oncle la chassa de son logis. Alors le jeune homme *tourna son amour en rage, & déchargeoit quelquefois son fusil au travers* de la chambre de cette recluse ; & voiant qu'il ne gagnoit rien, il publie qu'il se marioit avec elle. Le bruit en courut par toute la ville : les dévotes en furent scandalisées, & menacérent de faire affront à la Bourignon, si elles la trouvoient dans les rues. Il falut que les Prédicateurs publiassent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne croi pas qu'elle fût fâchée d'aprendre au public qu'elle avoit paru si aimable à quelques hommes, qu'ils avoient souhaité passionnément de l'épouser. Les vieilles filles sont raries de raconter de telles histoires.

(11) Traité de la Parole de Dieu, pag. 64, 85.

(D) . . . *& puis s'adressa . . . à une autre fille dévote, qu'il trouva plus disciplinable.*] Saint Saulieu aiant passé une transaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. *Il y passa avec* une fille dévote *sa fantaisie, jusqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Lisle.* C'est la Bourignon qui l'assure (12), & en voici d'autres circonstances : voiant dit-elle (13), qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage, ni par amour, ni par force, *il accosta une de mes filles dévotes, qui sembloit aussi un miroir de perfection, & l'engrossa ; après quoi, il ne la vouloit point épouser qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par sa grande humilité lui amolit le cœur, & il l'épousa fort peu de tems avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vécu aussi bien qu'elle fort peu chastement.* Je ne m'en étonne point ; car s'il m'est permis de parler proverbe, le pas le plus difficile est celui de la porte : dès qu'une dévote a franchi ce prémier pas par quelque galanterie qui a éclaté, voila son honneur en fuite ; or le pudeur une fois chassée ne revient guere (14). Ce que l'Ecriture dit en général, que le Démon se transforme en Ange de lumiere, est très-vrai en particulier du Démon qu'on nomme Asmodée : c'est celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piége un grand nombre de dévotes, qui avoient un desir sincere de se comporter chastement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faisoit accroire *qu'il étoit tout mort à la nature, qu'il avoit été quelques années Soldat, & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant, encore bien que diverses filles & femmes l'eussent incité à la luxure, & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais dessein ; qu'il étoit demeuré constant, à cause qu'il s'entretenoit toujours en son esprit avec Dieu* (15). Il lui disoit aussi, *qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boisson par force d'abstinence & de mortifications ; & qu'il ne discernoit plus les mets précieux hors des grossiers, ni le vin hors de la biere ou l'eau ; que toutes ces choses avoient à son semblant le même goût ; qu'il aimoit autant l'un que l'autre, sans aucun discernement.* Par là, on peut conoître que l'honneur des femmes est au centre d'un cercle, dont la circonférence est toute bloquée de mille sortes d'ennemis. C'est un but auquel on tend par toutes sortes de chemins, & même par les aparences de la Théologie la plus mystique & la plus illuminée. Témoin Molinos, & les Quiétistes de Bourgogne.

(12) Vie exterieure, pag. 197.

(13) Là-même, pag. 194.

(14) Et quæ redire, cum perit, nescit pudor. Seneca, in Agamemnone, Act. II.

(15) Vie exterieure, pag. 192.

(E) *Elle avoit résolu de renoncer à son patrimoine : elle se ravisa, & en reprit la possession.*] Trois raisons de dévotion la portérent à cela (16) ; car si elle ne l'eût point repris, elle l'eût laissé à des gens auxquels il n'apartenoit point, & qui en eussent abusé : afin donc qu'on leur épargnât le crime d'être possesseurs du bien d'autrui, & de l'emploier à mal faire, il falut le leur ôter, & le destiner par l'ordre de Dieu à de bons usages. Il ne diminua point sous sa direction :

(16) Je me trouvai obligée de retourner mes biens temporels, plutôt que les laisser à ceux à qui ils n'apartenoient, (voilà la 1 raison) & qu'ils s'en sont servis à mal faire : (c'est la 2.) outre ce que Dieu me fit connoître que j'en aurois besoin pour sa gloire. (c'est la 3.) Voiez la Vie exterieure, pag. 142.

se trouva si générale dans cet Hôpital, que toutes les petites filles qui y étoient entretenues, avoient un engagement avec le Diable (n). Cela donna lieu aux médisans de divulguer que la Directrice de cette maison étoit sorciere (o). Les Magistrats de Lille entreprirent la Demoiselle Bourignon, ils envoiérent des Sergens dans son cloitre, ils la firent venir devant eux, & l'interrogérent. Elle leur répondit pertinemment; mais comme elle crut que ses parties avoient autant de crédit que de passion, elle ne jugea pas à propos de demeurer exposée à leurs poursuites: c'est pourquoi elle se sauva à Gand. Ceci arriva en 1662. Elle ne fut pas plutôt à Gand, que *Dieu lui découvrit de grans sécrets* (p). Elle fit à Malines un ami, qui lui a été toujours fidelle. Il se nommoit Mr. de Cort: ce fut, pour ainsi dire, son prémier enfantement spirituel, & au figuré; mais qui eut cela de rare, qu'il lui causa les mémes tranchées qu'un enfantement au propre (F). Cet homme, averti divinemeot deux fois de suite, & avec menaces en cas qu'il ne suivît point cette inspiration (q), avoit avancé presque tous ses biens à des parens qui vouloient dessécher une Ile du païs de Holstein que la mer avoit inondée (r), & par là il avoit aquis les dimes, la direction, & une partie de cette Ile (G). Il y vendit une terre à la Demoiselle Bourignon, qui se prépara à s'y retirer l'an 1668 (s), après qu'elle auroit publié à Amsterdam son Livre *de la Lumiere du Monde* (H). Elle avoit composé plusieurs *Traités* & plusieurs *Lettres* dans le Brabant (t), & même sur les Disputes des Jansénistes & des Molinistes, depuis sa persécution de Lille. Le séjour, qu'elle fit à Amsterdam, avec son cher prosélyte Monsr. de Cort, fut plus long qu'elle ne pensoit: elle y fut visitée de toutes sortes de personnes, sans en excepter les *Profetes & Profetesses imaginaires* (u). Cela lui fit espérer que la Réforme qu'elle prêchoit pourroit faire quelque fruit: néanmoins il se trouva peu de gens qui prissent une ferme résolution de s'y conformer. Labadie, & ses Disciples, auroient souhaité de s'établir avec elle dans le Noordstrant (I): Monsr. de Cort y donnoit les mains: car ils offroient de grandes sommes d'argent pour acheter toute l'Ile; mais la Demoiselle rejetta leur proposition. Elle eut des Conférences avec quelques Cartésiens, & se forma

(n) Vie extérieure, pag. 210.

(o) Vie continuée, pag. 222.

(p) *Là-même*, pag. 226.

(q) *Là-même*, pag. 227.

(r) *L'Ile de Noordstrant.*

(s) Vie continuée, pag. 230.

(t) *Là-même*, pag. 231 & *suivant.*

(u) *Là-même*, pag. 234.

tion: au contraire il multiplia. Deux raisons contribuérent à cette multiplication: sa dépense étoit petite, & elle ne faisoit point de charites; ainsi elle pouvoit convertir en capital le superflu de ses rentes, & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'est pas qu'elle fut avare: elle possédoit ses biens sans affection, & la pauvreté d'esprit ne la quitoit point au milieu de ses richesses. Qu'étoit-ce donc? C'est qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies, pour quand l'occasion se présenteroit de faire de la dépense à la plus grande gloire de Dieu. La raison pourquoi elle dépensoit si peu en aumônes venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui fussent dans une vraie pauvreté, & qu'elle craignoit que l'on n'abusât de ce qu'elle donneroit. C'est elle-même qui nous a apris ces Articles de sa Morale. *Les biens temporels que j'ai*, dit-elle (17), *me sont succédez de patrimoine, ou bien augmentez par les fruits lesquels je ne pouvois dépenser ni donner, pour ne trouver assez de vrais pauvres ou gens de bien en besoin: j'ai par ainsi été quelquefois obligée d'augmenter mon capital par des fruits abondans & superflus, à cause que la sobrieté ne requiert point grande dépense: & les véritables pauvres sont si rares qu'il les faudroit bien chercher dans un autre monde: car les assistances qu'on fait en notre misérable siecle servent souvent à pécher davantage. C'est pourquoi celui qui a des biens annuellement plus que la nécessité, est obligé d'accroître son capital, pour attendre après l'occasion de l'employer à la plus grande gloire de Dieu.* Ceux qui l'accusent de Fanatisme choisiroient fort mal leurs preuves, s'ils alléguoient celles-là. Il n'y a rien ici qui sente le visionaire & le fanatique: tout y sent un esprit adroit, & qui raisonne très-finement. Voiez ci-dessous la Remarque (M).

(17) Vie extérieure, pag. 240.

(F) *Son prémier enfantement spirituel . . . . . lui causa les mêmes tranchées qu'un enfantement au propre.*] Je m'en vais raporter tout le Passage, quoi qu'un peu long. On y verra que les Disciples de notre Antoinette n'étoient pas toujours guindez, & que du sublime de leur dévotion ils descendoient quelquefois jusqu'aux innocentes railleries des hommes du monde. „ Lors que Dieu le donna à Madlle. „ Bourignon, ce fut d'une maniere toute particuliere, & „ même comme le prémier de ses enfans spirituels, au sujet duquel elle ressentit de grandes douleurs corporelles, „ & comme de pressantes tranchées d'un enfantement; „ car c'est une chose très-véritable & connue par l'expérience de tous ceux qui ont conversé cette personne, „ (les méchans & les impies moqueurs en peuvent dire „ tout ce qu'il leur plaira,) c'est que toutes les fois que „ quelques-uns recevoient par ses paroles ou par ses écrits „ tant de lumieres & de forces, que de se résoudre à renoncer à tout pour se rendre à Dieu, elle en ressentoit, „ quelque part qu'elle fût, des douleurs & des tranchées „ pareilles à celles d'une femme qui seroit dans le travail „ de l'enfantement, comme il est marqué de la femme „ que Saint Jean vit dans le 12 de l'Apocalypse (18). Et „ elle en ressentoit plus ou moins, à proportion que les „ véritez qu'elle avoit declarées avoient opéré plus ou „ moins fortement dans les ames: ce qui donna lieu à une „ innocente raillerie que fit l'Archidiacre de Mr. de Cort; „ car comme ils étoient eux deux avec Madlle. Bourignon à s'entretenir de la vie Chrétienne & de leur bonne & nouvelle résolution, & que Monsr. de Cort eut „ fait remarquer qu'elle avoit ressenti beaucoup plus de „ douleurs pour lui que pour l'autre, lors qu'ils s'étoient „ resolus de naître de nouveau selon Dieu, l'Archidiacre, „ regardant Monsr. de Cort, gros & corpulent, au lieu „ qu'il étoit lui-même petit, & voiant qu'il se vouloit „ prévaloir d'avoir coûté plus cher que lui à sa Mere spirituelle, lui dit en riant: *Ce n'est pas merveilles que notre Mere ait souffert plus de travail pour vous que pour „ moi; car vous êtes un si gros enfant, au lieu que j'en suis „ un tout petit.* Ce qui les fit tous rire de cette belle défaite (19)".

(18) *On auroit pu ajouter que St. Paul parlant de lui-même, par raport à ses Convertis, se sert du terme qui signifie être en travail d'enfant*, ὠδίνειν, οὓς πάλιν ὠδίνω, *Filioli mei quos iterum parturio* Galat. Cap. IV, *Vers.* 19.

(G) *Un de ses Disciples avoit . . . . . aquis . . . . . une partie de l'Ile de Noordstrant.*] C'étoit un des Peres de l'Oratoire, & leur Superieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une Maison de pauvres enfans (20). Les dépenses, qu'il avoit faites pour rétablir le Noordstrant, tendoient à ménager là une rétraite aux amis de Dieu persécutez. Il croioit avoir été averti divinement que tels étoient les desseins de Dieu (21); &, comme il présuposa que les Jansénistes étoient ces amis de Dieu persécutez, *il en attira de France, de Flandres, & de Hollande, dans cette Ile, dont il leur vendit une partie. . . . . Il se démit même de tout ce qu'il y avoit de reste, & de tous ses droits & prétentions, entre les mains de l'Oratoire de Malines, sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il se fit ensuite relever.* Tout cela a été suivi de grans Procès: le Sr. de Cort fut emprisonné à Amsterdam (22), au mois de Mars 1669, à la poursuite du célebre Janséniste Monsr. de Saint-Amour, qui se faisoit apeller *Louis Gorin.* Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un Evêque (23), qui le traita d'Hérétique, & d'homme qui *convoitoit les biens de ce Monde au dommage de ceux qu'il avoit trompez en vendant des terres en Noordstrant*; d'homme *adonné à la boisson, & suspect d'avoir perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit séduire par une fille de Lille, avec laquelle il demeuroit, au grand scandale d'un chacun* (24). Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coup de hazard. Il s'en alla dans son Ile, & y mourut empoisonné le 12 de Novembre 1669. Je ne suis que Copiste: je ne garantis point les faits que j'emprunte des Ouvrages que je cite.

(19) Vie continuée, pag. 235.

(20) *Là-même*, pag. 230.

(21) *Là-même*, pag. 232.

(22) *Là-même*, pag. 230.

(23) *C'étoit apparemment l'Evêque de Castoria.*

(24) Vie continuée, pag. 231.

(H) . . . *où elle vouloit se retirer, après qu'elle auroit publié à Amsterdam sa* Lumiere du Monde.] Le premier Ouvrage qu'elle ait mis au jour est une *Lettre au Doien de Lille, touchant l'état du Monde & les jugemens de Dieu.* Elle fut imprimée à Amsterdam, au commencement de l'année 1668, & a été *inserée dans la II Partie de* la Lumiere née en ténébres, *dont elle fait la* V Lettre (25).

Quel fut le 1 Ouvrage qu'elle publia.

(25) Vie continuée, pag. 233.

(I) *Labadie, & ses Disciples, auroient souhaité de s'établir avec elle dans le Noordstrant.*] Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: aiant donc su que Monsr. de Cort avoit envie de les amener en Nooidilrant, *Vous pouvez donc bien*, lui dit-elle (26), *y aller sans moi; parce que je sens & sçai que nous ne pourrions jamais nous accorder par ensemble. Leurs sentimens & l'Esprit qui les régit sont tout contraires à mes lumieres, & à l'Esprit qui me gouverne.* „ Elle avoit eu déja touchant lui quelques sentimens intérieurs de Dieu, & une divine vision où il lui avoit „ fait voir dans l'Esprit un petit homme fort empressé à „ vouloir empêcher, avec une grande perche à la main la „ chute d'un gros bâtiment, ou d'un Temple qui tomboit: & par quelque Conférence qu'elle eut avec lui, „ où elle tâcha, mais en vain, de le détourner d'aller „ braver le Synode de Naerden, & de le desabuser de sa „ méchante doctrine de la Prédestination, elle fut pleinement confirmée qu'il n'avoit pour fin al que la même „ chose qu'ont les doctes d'aujourd'hui, la lecture, les „ études, quelques spéculations stériles, & quelques actes „ du propre esprit: & pour motif de conduite, que quelques émotions & les mouvemens des passions corrompues: sans être aucunement éclairé de Dieu même, „ ni régi par les mouvemens tranquilles de ses divines inspirations.

(26) *Là-même*, pag. 184.

forma une idée bien terrible de leurs principes (*K*). Elle composa beaucoup plus de Livres à Amsterdam, qu'elle n'y fit de Sectateurs. Ses entretiens avec Dieu y furent fréquens : elle aprenoit par révélation une infinité de choses particulieres ; & ce fut alors qu'elle eut les visions dont j'ai parlé dans les Remarques sur Adam (*x*). Mr. de Cort mourut le 12 de Novembre 1669, & l'institua son héritiere ; ce qui l'exposa pendant quelque tems à plus de persécutions, que ses dogmes (*L*). Malade, d'ailleurs, & mal servie, elle eut bien des miseres à essuier. Elle quitta la Hollande l'an 1671, pour s'en aller en Noordstrant. Elle s'arrêta en divers lieux du Holstein, & fut obligée de congédier quelques Disciples qui s'étoient venus ranger sous ses étendars : aiant vu que chacun cherchoit ses propres commoditez & ses aises, elle comprit que ce n'étoit pas le moien de faire un troupeau de nouveaux Chrétiens (*y*). Elle se pourvut d'une Imprimerie (*z*) ; car sa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faisoit imprimer ses Livres en François, en Flamand, & en Allemand. Elle se vit horriblement diffamée par quelques Livres que l'on publia contre ses dogmes & contre ses mœurs, & se défendit par un Ouvrage qu'elle intitula *Témoignage de Vérité*, où elle fronda durement les Ecclésiastiques. Ce n'étoit pas le moien de trouver la paix : deux Ministres Luthériens sonnérent l'alarme contre elle, & firent des Livres où ils disoient qu'on avoit brûlé & décapité des gens, dont les opinions étoient moins insupportables que celles de la Bourignon (*aa*). Les Labadistes écrivirent aussi contre elle (*bb*). On lui fit défendre de faire aller son Imprimerie. Elle se retira à Flensbourg, au mois de Décembre 1673 (*cc*). On le sut, & on échauffa tellement le peuple, en la traitant de Sorciere & de Circé, qu'elle fut bien heureuse de se pouvoir retirer sécrétement. Persécutée de ville en ville, elle fut enfin contrainte d'abandonner le Holstein, & se retira à Hambourg, l'an 1676 (*dd*). Elle n'y fut en sûreté qu'autant de tems que l'on ignora son arrivée ; car dès qu'on en eut eu le vent, on tâcha de se saisir de sa personne : Dieu sait comment on en auroit disposé, si on l'eût pu prendre. Elle se tint cachée pendant quelques jours, & puis s'en alla en Oostfrise (*ee*), où le Baron de Lutzbourg lui accorda sa protection. Elle y fut Directrice d'un Hôpital, & consacra au bien de cette maison ses soins & son industrie, mais non point sa bourse (*M*). Elle trouva là aussi des persécuteurs ; desorte qu'elle prit la route de la Hollande, en l'année 1680 (*ff*). Elle mourut à Franeker, dans la Province de Frise (*gg*), le 30 d'Octobre de la même année (*hh*). Les traverses qu'on lui suscitoit en Allemagne ne l'empêchoient pas de composer plusieurs Livres. Il seroit bien mal aisé d'exposer quel est son Systême : il ne faut rien attendre de bien lié & de bien suivi d'une personne qui donne tout aux inspirations immédiates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement, que de prétendre, comme on dit qu'elle faisoit, que la vraie Eglise étoit éteinte, & qu'il faloit renoncer aux exercices liturgiques de Religion. Ce dernier dogme est furieusement attractif de persécutions (*N*). Il est bon de se souvenir que les Journalistes ont

(*x*) *Dans la Remarque* (G). *Voiez sa Vie continuée, Chap. XXI.*

(*y*) *Là-même, pag. 180.*

(*z*) *Là-même, pag. 184.*

(*aa*) *Là-même, pag. 328.*

(*bb*) *Là-même, pag. 391.*

(*cc*) *Là-même, pag. 394.*

(*dd*) *Là-même, pag. 446.*

(*ee*) *Au mois de Juin 1677.*

(*ff*) *Là-même, pag. 580.*

(*gg*) Nouvelles de la République des Lettres, *Avril 1685, Art. IX.*

(*hh*) Vie continuée, *pag. 585.*

„ pirations ". Ce Passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront conoître l'esprit dont notre Antoinette étoit menée. C'étoit un esprit qui ne souffroit point de compagnon ou de collegue : aussi a-t-on vu la main de toutes les Sectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les Sectes. Il n'est pas jusqu'aux Trembleurs, qui n'aient écrit contre elle (27).

(*K*) *Elle eut des Conférences avec quelques Cartésiens & se forma une idée bien terrible de leurs principes.*] Comme avec Mrs. Heydanus, & Burmannus. Ils ne furent guere contens d'elle, ni elle d'eux (28). La méthode des Cartésiens n'étoit point son fait : elle ne vouloit pas qu'on consultât les lumieres de la raison ; & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à cette pierre de touche. Elle assuroit „ que Dieu lui avoit fait voir, & même déclaré „ expressément, que cette erreur du *Cartésianisme étoit la* „ *pire, & la plus maudite de toutes les Hérésies qui ayent ja-* „ *mais été dans le Monde, & un Athéisme formel, ou une* „ *rejection de Dieu, dans la place duquel la raison corrompue* „ *se substitue* (29) ". A cela se raporte ce qu'elle disoit aux Philosophes, „ que leur maladie venoit de ce qu'ils „ vouloient tout comprendre par l'activité de la raison „ humaine, sans donner place à l'illumination de la Foi „ divine, qui exigeoit une cessation de notre raison, de „ notre esprit, & de notre foible entendement, afin que „ Dieu y répandît ou y fît revivre cette divine lumiere : „ sans quoi non seulement Dieu n'est pas bien connu, mais „ même lui & sa connoissance veritable sont chassés hors „ de l'ame par cette activité de notre raison & de no„ tre esprit corrompu. Ce qui est une vraie espece d'A„ théisme & de rejection de Dieu (30) ". Ce Passage est propre à faire conoître les principes des Bourignonistes. Ils s'accordent assez bien avec ceux des Quiétistes (31).

(*L*) *La succession de Mr. de Cort l'exposa à plus de persécutions, que ses dogmes.*] On lui suscita mille Procès pour l'empêcher de jouir de la succession de son Disciple : & s'il y eut des gens animez de zèle contre ses erreurs, il y en eut aussi dont le zèle pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zèle fortifioit le prémier ; car quelques-uns des persécuteurs de la Bourignon crioient contre sa doctrine, afin de l'exclure de la succession du Sieur de Cort. On trouve cela fort au long dans son Histoire (32).

(*M*) *Elle emploia . . . . . ses soins & son industrie, mais non point sa bourse.*] J'ai déja parlé (33) des raisons sur quoi son économie étoit fondée. Ce que je vais dire en sera un Suplément. Quand elle accepta le soin de cet Hôpital, elle déclara *qu'elle consentoit de contribuer son industrie, tant pour le bâtiment, que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres : mais sans y engager aucuns de ses biens* (34). Elle alleguoit deux raisons : l'une, que c'étoient des biens qu'elle avoit déjà *consacrez à Dieu pour ceux qui chercheront sincerement à devenir de vrais Chrétiens* : l'autre, que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes ; desorte qu'il pouvoit arriver que ceux en faveur de qui l'on se seroit défait de son bien, s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se dessaisir jamais de rien, & renvoier toutes sortes de donations à son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se défioit pas témérairement de l'inconstance des hommes ; car bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui meritassent qu'elle leur cédât la propriété de ses biens, *elle n'y trouva pas même à qui faire actuellement quelque libéralité de ses revenus, ne se rencontrans que des pauvres qui n'avoient rien moins à cœur que de penser à une vie Chrétienne, qui se servoient de ce qu'on leur donnoit à friponner, à grenouiller, & à faire les paresseux. Neanmoins elle & un de ses amis leur distribuérent quelques mois certains revenus du lieu, annexez à cet hôpital par le fondateur. mais lors que l'on lui fit demander, si elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuer des siens, elle répondit par écrit, que parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'avoient point d'ames à sauver, & qu'ils abusoient des biens de Dieu au lieu de lui en rendre graces, elle & les siens aimeroient mieux jetter dans la mer leurs biens, qui étoient consacrez à Dieu, que d'en laisser là quoi que ce soit. Ce qu'elle & ses amis ont aussi évité avec soin dans tous les actes qu'ils ont faits, jusqu'à se réserver la restitution des deniers de tous leurs aquêts pour le jour auquel ils voudroient se retirer de ce lieu* (35). Les autres païs ne furent pas mieux pourvus de personnes qui meritassent ses charitez (36) : ainsi cet article de dépense ne lui coûta pas beaucoup. Il me semble que les enfans de ce siécle ne sont guere plus prudens en leur génération, que ces enfans de lumiere. Nous disons dans la Remarque (*F*), qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui voloient quelque chose. Elle trouva fort mauvais que ses amis n'eussent pas plaidé contre ces voleurs.

(*N*) *Elle vouloit qu'on renonçât aux exercices liturgiques de Religion. . . . , dogme furieusement attractif de persécutions.*] Deux intérêts fort puissans engagent les Conducteurs des Eglises à s'oposer à ce dogme : l'un est l'intérêt du Corps, l'autre est un interêt personnel. Otez à l'Eglise ses Assemblées publiques, son Rituel, son Formulaire, sa Discipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troisiéme génération. C'est donc une Maxime ruineuse à l'Eglise. Elle est d'ailleurs personnellement préjudiciable aux Conducteurs : car plus on défere à ce dogme, moins se trouve-t-il de gens dans les Temples ; & ainsi la peine que l'on a prise pendant toute la semaine à préparer un Sermon devient presque infructueuse, soit qu'on se propose uniquement la conversion de l'Auditeur, soit qu'on se propose uniquement d'aquérir des louanges, soit enfin que l'on se propose l'une & l'autre de ces deux choses.

(27) Benjamin Furli, *Anglois de Nation, Marchand de Rotterdam, Quaker mitigé depuis quelque tems, homme d'esprit & d'érudition, écrivit fortement contre elle, & s'apliqua à lui montrer qu'elle se contredisoit.*

(28) Vie continuée, *pag.* 125.

(29) *La-même, pag.* 306.

(30) *Là-même, pag.* 296.

(31) *Voiez la Remarque* (*K*) *de l'Article* BRACHMANES, *& la Remarque* (*A*) *de l'Article* DIDIOGANIUS.

(32) Vie continuée, *Chap. XXIII & suivans, pag.* 308 *& suivantes.*

(33) *Dans la Remarque* (*E*).

(34) Vie continuée, *pag.* 504.

(35) Vie continuée, *pag.* 505.

(36) *Nullus adhuc erevit* (*vere pauperes*) *& [illegible] bonis ad [illegible] divino serviens,* Lumiere en ten. &c. *Par. IV, pag. 205, apud* Seckend. Apologia Bourignon. *pag.* 78. *[illegible] bona mea [illegible] ad [illegible] Dei [illegible], sed [illegible] que [illegible] qui ea [illegible], sed non [illegible] ad [illegible] Dieu [illegible]. Ibid. pag. [illegible] apud eund.* Seckend. *ibid. pag.* [illegible]

ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon (O). Elle a eu cela de commun avec presque tous les dévots, qu'elle a été d'une humeur bilieuse & chagrine (P). Avec tout cela, & malgré toutes les fatigues & toutes les traverses de sa vie, *on ne lui auroit donné gueres plus de quarante ans*, lors qu'elle en avoit plus de soixante (ii). Elle ne s'étoit jamais servie de lunettes (kk). *Les périodes de sa Vie les plus remarquables*, comme sa naissance, son avénement à la qualité d'Auteur, & sa mort, ont été caractérisés par des Cometes (ll). L'Auteur de sa Vie n'a pas pris garde, qu'en disant cela, il donne lieu, selon l'Hypothese commune, de faire considérer cette fille comme un fleau de la Providence, & non pas comme une Sainte Prophétesse. La vanité & le péril qu'elle trouvoit à se laisser peindre (mm), l'empêchérent de permettre qu'on la peignît (nn). Elle avoit une opinion fort singuliere touchant l'Antechrist (Q), & qui paroissoit tirée des Hypotheses de plusieurs Docteurs touchant les Esprits incubes (R). Voiez Jean Mollerus, Auteur Luthérien, dans son Introduction à l'Histoire de la Chersonnese Cimbrique. Il y raporte plusieurs choses touchant le séjour d'Antoinette dans le Holstein, & touchant les Ecrivains qui l'attaquérent (oo).

(ii) Vie continuée, pag. 186.

(kk) Là-même.

(ll) Là même, pag. 190.

(mm) *Il lui importoit extrêmement de n'être pas connue de visage, à cause de ses Persécuteurs.* Vie continuée, pag. 186.

(nn) Vie continuée, pag. 186.

(oo) Mollerus. *Parte II, pag. 851 & sequent.*

Si elle a été prédestinée à être l'instrument de quelque Révolution de Religion, ce sort n'a point été attaché à sa personne, ni au ministere de sa voix: ce sera plutôt un effet de ses Ecrits; car, pendant sa vie, elle n'a eu qu'un très petit nombre de Sectateurs, qui depuis sa mort sont toujours allez en diminuant dans les païs où elle avoit été le plus écoutée. Peu s'en faut qu'ils n'y soient réduits à l'unité, je veux dire à un seul individu. Mais il n'en va pas de même dans certains païs, qui n'ont jamais été honorez de sa présence: ses Livres ont fructifié au delà de la mer; il s'est trouvé des gens en Ecosse, qui ont goûté sa doctrine, & qui en ont entrepris la propagation.

(O) *Les Journalistes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon.*] Voiez, dans les Nouvelles de la République des Lettres, un Mémoire de Monsr. Poiret sur la Vie & sur la doctrine de cette fille (37). Mais il y a dans le Journal de Leipsic (38) un Extrait de ses Ouvrages, qui a donné lieu à une Dispute. Un Anonyme se plaignit fort aigrement de cet Extrait, & accusa d'un grand nombre de faussetez le Journaliste. On fit une Apologie fort ample & fort travaillée de cet Extrait (39). Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de feuilleter tous les Ecrits de la Dame, & qui néanmoins seront curieux de connoître mille choses sur son chapitre, n'auront qu'à voir cette Apologie.

(37) *Mois d'Avril 1685. Art. IX, & mois de Mai 1685, Art. VIII.*

(38) *Au mois de Janvier 1686, pag. 8.*

(39) Le Journal de Leipsic du mois de Mai 1687 en parle. L'Index des 10 premiers Volumes de ce Journal, *aprend que Monsr. de* Seckendorf *est l'Auteur de l'Apologie. Monsr.* Mollerus *le dit aussi dans son Isagoge ad* Historiam Chersonesi Cimbricæ, *Parte II,* pag. 161, 162.

(P) *Comme presque tous les dévots, elle a été d'une humeur bilieuse & chagrine.*] C'est de quoi Monsr. de Seckendorf a trouvé des preuves dans les Ecrits de la Dame. *Multa vestigia*, dit-il (40), *in Scriptis ejus apparent, ex quibus judicari possit fœminam hanc duram, iniquam, pervicacem, stomachabundam, rixosam . . . . . fuisse.* Il arriva enfin que personne ne put souffrir sa mauvaise humeur, & que les servantes sur tout se virent contraintes de deserter. *Unde factum ut nemo ejus morositatem tolerare posset, minimè omnium fœminæ quas in sodalitium aut famulitium adsciverat: exercebatur nempe in illas, ut lusit Satyricus*, Præfectura domûs Siculâ non mitior aulâ (41). Confirmons ce Latin par ces paroles Françoises: „Si ceux qui ont demeuré avec „elle n'avoient eu les dents bien fortes pour digérer certaines croûtes bien dures à la nature corrompue, ils l'auroient quittée mille fois pour une. Et en effet, de tant „de personnes qui l'ont connue & même qui l'ont suivie, „il n'en étoit pas resté quatre qu'elle eût voulu retenir „avec elle (42)". Notez qu'elle ne prétendoit pas que sa bile fût un defaut: elle l'apelloit amour de la justice, & soutenoit que la colere étoit une véritable vertu, & se défendoit par les rigueurs que les Prophetes & les Apôtres ont exercées. Elle censura rudement ceux de ses amis qui n'avoient point mis en justice les paisans qui lui avoient volé quelque chose; & lors que ses amis s'excusérent *sur ce qu'ils ne savoient pas si elle auroit voulu qu'ils poussassent cela par cette voye & avec rigueur*, elle leur dit, *tout cela ne sont que des excuses de la nature corrompue, laquelle craint de prendre de la peine & des incommoditez.* Puis elle dit avec une voix forte, *Une fois pour toutes, & je l'ai déjà répété si souvent, il faut empêcher le mal, & s'y opposer de toutes ses forces par tout où on le trouve* (43). Que cela est conforme à la patience qui nous est tant recommandée dans l'Evangile!

(40) Seckendorf, *dans l'Apologie du Journal de Leipsic*, pag. 56, 77.

(41) *Idem, ibidem.*

(42) Vie continuée, pag. 169. *Voiez l'Apologie du Journal de Leipsic*, pag. 100.

(Q) *Elle avoit une opinion fort singuliere touchant l'Antechrist.*] Elle croioit que ce seroit un Diable incarné; &, lors qu'on lui demanda, s'il étoit possible qu'il naquit des hommes par l'opération du Diable, elle répondit, „Oui: „non pas que le Diable puisse cela tout seul, sans la coo„pération de l'homme; mais ayant puissance sur les „hommes impudiques, lors qu'ils abusent du principe de „la fécondité, (ce que l'Ecriture apelle se corrompre con„tre la terre, Genes. 38. ℣. 9.) le Diable transporte cela „par son entremise Diabolique dans ses Sorcieres, d'où „il fait naître des hommes méchans, tous dédiés à lui, qui „sont des vrais Antechrists: & que le Diable s'incarnera „de la sorte (44)". Elle croioit que le regne de l'Antechrist doit être entendu en deux manieres, l'une sensuelle, l'autre spirituelle. Au prémier sens, ce sera le regne visible d'un Diable incarné; & c'est une chose à venir. Au second sens, c'est la corruption & les desordres qui se voient dans toutes les Communions Chrétiennes; & sur cela elle se donne carriere, & dit pis que pendre de toutes ces Communions: elle n'épargne pas plus les Protestans, que les Catholiques. *De spirituali Antichristo longè plura tractat & veluti æstro percita campo decurrit per quem magnus equos Auruncæ flexit Alumnus. Ante omnia Romanæ Ecclesiæ . . . Antichristum, caput, principem & rectorem . . . confidentissimè assignat . . . nihilo tamen mitius Protestantium cætus tractavit, ideoque in Libris de Antichristo omnia in eumdem censum refert, nihil relinquens quod non Antichristianum & diabolicum faciat effrenè & incredibili maledicentia* (45). Quant à l'Antechrist réel & sensuel, Diable incarné selon ses principes, elle l'avoit tellement connu en vision de nuit ratifiée, qu'elle en donna une description où l'on pouvoit voir quel teint, quelle taille, & quels cheveux il auroit (46). On a suprimé les Vers qui contenoient cette description: je dis *les Vers*; car elle se mêloit d'en faire, sans avoir jamais apris les regles de la Poësie. *Omnia eo Deo didicerit, etiam rythmorum artem, in quâ quidem ità versatur ut facile fidem inveniat se nullo magistro usum esse* (47). Il faut expliquer en deux mots ce que c'est que *vision ratifiée*. La Demoiselle Bourignon estimoit fort peu les visions *qui se font par l'entremise de l'imagination* (48). Si elle en avoit de cette sorte, elle les tenoit pour suspectes, *jusqu'à ce que les ayant recommandées à Dieu dans un recueillement profond & dégagé de toutes images, elle apris de Dieu ce qu'elle en devoit penser, & que Dieu lui en ratifiât la vérité d'une maniere si pure, si intime, & si secrete, dans un fond d'ame si dégagé & abandonné à Dieu, qu'il ne pût point y avoir de mélange, soit de la pensée humaine, soit de l'illusion diabolique. Dieu lui ratifia en cette maniere la vérité de la vision de l'Antechrist.*

(43) Vie continuée, pag. 477.

(44) *Idem*, pag. 115.

(45) Seckendorf, Apolog. Relationis, &c. pag. 154.

(46) Vie continuée, pag. 167.

(47) Seckendorf, Apolog. Relationis, pag. 154.

(48) Vie continuée, pag. 144, 187.

(R) . . . . . *qui paroissoit tirée des Hypotheses . . . touchant les Esprits incubes.*] L'opinion que certains hommes d'un merite extraordinaire ont été engendrez par ces Esprits, est fort ancienne, & ne manque point aujourd'hui de partisans. Voiez Leon Allatius, dans son Livre de la patrie d'Homere, où en se déclarant pour ce parti il soutient que les enfans procréez de cette façon, ne laissent pas d'être formez de semence humaine (49). Le Comte de Gabalis nous va expliquer cette vision ridicule. „Monsieur, (lui dis-je,) nos Théologiens n'ont garde de di„re que le Diable soit pere de tous ces hommes qui nais„sent sans qu'on sçache qui les met au monde. Ils recon„noissent que le Diable est un esprit; qu'ainsi il ne peut „engendrer. Gregoire de Nice, (reprit le Comte,) ne „dit pas cela; car il tient que les Démons multiplient „entr'eux comme les hommes. Nous ne sommes pas de „son avis, (repliquay-je:) mais il arrive, (disent nos „Docteurs,) que . . . Ha! ne dites pas, (interrompit „le Comte,) ne dites pas ce qu'ils disent, ou vous diriez „comme eux une sottise très-sale & très-malhonnête. „Quelle abominable défaite ont-ils trouvé-là? Il est éton„nant comme ils ont tous unanimement embrassé cette „ordure, & comme ils ont pris plaisir de poster des farfa„dets aux embusches, pour profiter de l'oisive brutalité „des Solitaires, & en mettre promptement au monde ces „hommes miraculeux, dont ils noircissent l'illustre mé„moire par une si vilaine origine. Appellent-ils cela phi„losopher? Est-il digne de Dieu, de dire qu'il ait cette „complaisance pour le Demon de favoriser ces abomina„tions; de leur accorder la grace de la fécondité qu'il a „refusée à de grands Saints; & de récompenser ces salle„tez en créant pour ces embrions d'iniquité des ames plus „héroïques, que pour ceux qui ont été formez dans la „chasteté d'un mariage légitime? Est-il digne de la Reli„gion de dire, comme font vos Docteurs, que le Dé„mon peut par ce détestable artifice rendre enceinte une „Vierge durant le sommeil, sans préjudice de sa virginité; „ce qui est aussi absurde que l'Histoire que Thomas d'A„quin, (d'ailleurs Auteur très-solide, & qui savoit un peu „de Cabale,) s'oublie assez lui-mesme pour conter dans „son sixiéme *Quodlibet*, d'une fille couchée avec son pe„re, à qui il fait arriver mesme avanture que quelques „Rabins hérétiques disent qui avint à la fille de Jeremie, „à laquelle ils font concevoir le grand Cabaliste Bensyrah „en entrant dans le bain après le Prophete? Je jurerois „que cette impertinence a esté imaginée par quel„que . . . (50)".

(49) Allat. de Patriâ Homeri, pag. 50. *Voiez ce qui sera cité du* Polygamia triumphatrix *dans l'Article de (Jean)* Lyserus *Auteur de ce Livre-là.*

(50) IV Entretien sur les Sciences secretes, pag. 100 Edit. de Paris, en 1670.

tion. Ils se sont fait craindre, & l'on a cru qu'il faloit prendre la plume pour arrêter leurs progrès. Ils ont pris les mêmes armes pour se defendre, & ce conflict de Livres subsiste encore : on verra là-dessus l'Extrait d'un Memoire qu'un fort honnête homme m'a communiqué (S).

(S) *Voici, touchant les Ecrits pour & contre ses Sectateurs, l'Extrait d'un Memoire qu'un fort honnête homme m'a communiqué.*] J'y ai lu que les Sectateurs d'Antoinette Bourignon sont peut-être en plus grand nombre dans l'Ecosse, que dans aucun autre païs du Monde. Quelques Laïques, & quelques Ecclésiastiques Ecossois, ont embrassé cette Secte ; les uns, parce qu'aiant eu trop d'attachement aux spéculations abstraites, ils se sont laissé eblouir aux subtilitez & aux quintessences de l'Oeconomie Divine de Mr. Poiret (51) ; les autres, parce que n'etant pas satisfaits de l'état présent des choses, ils ont été aisément charmez par les magnifiques promesses d'Antoinette Bourignon. Enclins à la nouveauté, avides de changement, ils ont cru avec trop de promptitude que son Systême remedieroit aux desordres qui leur deplaisoient. C'etoit leur desir ; &, à cause de cela, ce fut bientôt leur espérance : &, dans cet état, ils comblerent de pompeux éloges cette nouvelle Prophetesse qui leur promettoit un changement si avantageux, & une si belle restauration de l'Eglise. Deux ou trois personnes doctes & pieuses, qui goûterent ses Ecrits, donnérent le branle à cette affaire : leur autorité donna du poids aux fréquens discours que l'on tint sur ce Systême nouveau ; &, à force de parler des Ecrits de cette fille, qui promettent la reformation de la foi, celle des mœurs, celle de la discipline, celle du culte, & qui contiennent des censures très-piquantes contre toutes sortes de gens, & en particulier contre le Clergé, on sema dans les esprits beaucoup de dispositions au Bourignonisme. Le prémier éclat public fut qu'en 1696, on fit imprimer en Anglois un des principaux Ouvrages de notre Antoinette (52). On y joignit une fort longue Préface, où le Traducteur soutint que cette fille devoit tout au moins passer pour une Prophetesse extraordinaire. Charles Lesley, homme de beaucoup de merite & d'érudition, est le prémier qui ait ecrit dans la Grand' Bretagne contre les erreurs de la Bourignon. On a fait beaucoup de cas des Livres qu'il a publiés contre les Quakers, & sur tout de son Traité *the Snake in the grass, Anguis in herba*. Il s'en est fait trois Editions Anonymes dans deux ans : il a marqué dans la Préface de la seconde les erreurs du Bourignonisme ; mais tant lui, que plusieurs autres, ont chargé Mr. Cockburn, Docteur en Théologie, de les réfuter plus amplement. Ce Docteur s'en est très-bien aquité : il a mis au jour un Livre qui s'intitule *Bourignianism detected*, sive *Detectio Bourignianismi*. Il y propose & il y réfute le jugement que Mrs. Poiret, de Cort, & le Traducteur Anglois du *Lux Mundi*, font de cette fille ; & il fait voir, que ni leur autorité, ni leurs raisons, ne suffisent pas à persuader qu'elle ait été inspirée, ni qu'elle ait reçu de Dieu la commission de réformer le Christianisme. Il a depuis fait imprimer une Lettre où il justifie le parti qu'il avoit pris d'écrire sur ce sujet, & s'excuse du retardement des nouvelles Relations qu'il avoit promises, & répond à quelques dificultez. Cela a été suivi d'une seconde Narration imprimée à Londres, dans laquelle, après avoir représenté toutes les choses magnifiques que la Bourignon s'attribue, il fait voir que si elles etoient véritables, on devroit la preferer, non seulement aux Prophetes & aux Apôtres, mais aussi à Jesus-Christ. Comme il crut que cela pouvoit suffire à desabuser les Bourignonistes, il ne se hâta point de publier les deux autres Relations, où il doit montrer, I, que la Vie d'Antoinette n'a pas été conforme au grand rôle qu'elle prétendoit soutenir ; II, qu'elle n'a point eu les caractéres propres aux personnes suscitées de Dieu ; III, qu'il y a en elle dequoi l'accuser, ou d'imposture, ou d'illusion diabolique ; IV, que ses dogmes particuliers, tout voilez qu'ils sont du prétexte d'une plus grande piété, combatent la vraie piété. Les Bourignonistes d'Ecosse, ne profitant point de ses Ouvrages, ont cru qu'il faloit écrire pour la defense d'Antoinette : ils ont donc publié son Apologie, & une Reponse aux Relations de Mr. Cockburn. C'est ce qui oblige celui-ci à continuer son travail, qui étant fait tout desiné à faire voir le fanatisme de cette Demoiselle, ne laisse pas de servir à la decouverte de plusieurs autres illusions (53).

(51) *C'est un Livre imprimé à Amsterdam 1687, en 7 Volumes in 12.*

(52) *Celui qui a pour Titre, La Lumiere du Monde.*

(53) *Tiré d'un Memoire, qui m'a été mis en main le 2 de Juillet 1699.*

BOURLOTE (Claude de la) Soldat de fortune, qui s'avança par sa valeur. Cherchez Labourlote.

BOURSAULT (Edme) connu par divers Ouvrages en vers & en prose, qui ont été estimez, eut beaucoup de part à l'affection de Mr. le Duc de Montausier. Ce fut par son ordre, qu'il fit *un Livre, en 1671, pour l'Education de Monseigneur le Dauphin. Ce Livre a pour Titre,* L'Etude des Souverains, *& est rempli d'Exemples illustres & nécessaires aux jeunes Princes que l'on entreprend d'instruire. Le Roy en fut très-content, & Mr. le Duc de Montausier . . . le proposa à Sa Majesté pour estre Sous-Précepteur* du Dauphin, *& il n'y eut que son seul défaut de Latinité, qui fut un obstacle à un honneur & à une fortune si considérable* (a) ; car il faut savoir que Mr. Boursault n'avoit aucune *connoissance de la Langue Latine*. Il mourut au mois de Septembre 1701. Il mettoit la derniere main à un Ouvrage intitulé *Esope à la Cour* (b). C'est comme une suite de l'autre *Esope*, qu'il avoit fait (c). *Il a laissé pour Enfans un Théatin, un Capitaine d'Infanterie, & une fille Religieuse* (d).

(a) Mercure Galant de Septembre 1701, pag. 398, 399.

(b) *Là-même, pag.* 400.

(c) *Là-même, pag.* 399.

(d) *Là-même,*

BOXHORNIUS, Professeur à Leide. Cherchez Zuerius.

BRACHMANES, Philosophes Indiens, dont Strabon raporte des choses fort singulieres (a). Ils commençoient de si bonne heure à prendre soin de leurs Ecôliers, qu'ils envoioient des gens doctes à la mere, dès qu'ils avoient apris qu'elle avoit conçu. Ces gens doctes faisoient semblant de n'aller là que pour donner leur bénédiction à la mere & à l'enfant, afin qu'elle eût d'heureuses couches ; mais dans le fond, ils avoient pour but de lui donner de bons préceptes. On prenoit à bon augure pour l'enfant, si la mere se plaisoit à ces discours. A mesure que les enfans croissoient, on les faisoit passer par la discipline de différens Maitres, & quant aux Brachmanes, ils se tenoient hors de la ville dans un bois, & menoient une vie fort rigide (A) : ils cou-

(a) Strabo, *Lib. XV, pag.* 490, *ex Megasthene.*

(A) *Ils menoient une vie fort rigide*] Il paroit par un Passage de Strabon, qu'ils s'endurcissoient à la fatigue ; car il parle de deux Brachmanes, dont l'un fit preuve de patience en se couchant sur la dure, & en souffrant là tout ce qu'il plaisoit au Soleil & à la pluie. L'autre, qui étoit moins agé, fournit ses preuves en se tenant tout un jour, tantôt sur le pied droit, tantôt sur le gauche, pendant qu'avec ses deux mains il soutenoit en l'air une grosse piéce de bois. Ils étoient à la Cour d'Alexandre, & il n'y eut que le plus jeune qui s'en retournat chez lui : l'autre trouva plus à propos de suivre ce Prince, & d'adopter les coutumes Greques (1). Ce fut en quelque façon jetter le froc aux orties. Arrien témoigne qu'Alexandre admiroit la constance de ces Philosophes Indiens (2). Elle eût été sans doute très-digne d'étonnement, s'ils eussent fait ce que Pline leur attribue. „ Ils contemplent „, dit-il (3), „ d'un œil ferme & immobile le Soleil, depuis qu'il se leve, „ jusques à ce qu'il se couche, & ils se tiennent toute la „ journée, tantôt sur un pied, tantot sur l'autre, au mi„ lieu des sables ardens ". *Philosophos eorum, quos Gymnosophistas vocant, ab exortu ad occasum perstare contuentes solem immobilibus oculis, ferventibus arenis toto die alternis pedibus insistere.* Solin ajoute qu'ils cherchent de grands secrets dans le Soleil (4) : il semble dire que cet Astre leur servoit de miroir à deviner. Qu'on nous vante après cela les Saints Simeons Stylites, qu'on les préconise tant qu'on voudra : ils demeureront au dessous des Philosophes Indiens. Le fait au reste n'est guere moins douteux d'un côté que d'autre. Il a tout l'air d'une fable à l'égard de ces Philosophes ; & n'y eût-il que cette raison d'en douter, c'est que la plupart des Auteurs qui parlent d'eux ne touchent point cette posture gênante, & cette contemplation perpétuelle, on auroit d'assez bons motifs d'*incredulité*. Il me semble que se tenir toujours sur un pied, & avoir toujours les yeux directement tournez au Soleil le plus ardent, sans cligner le moins du monde, sont des choses tellement singulieres, que personne ne les passera jamais sous silence, lors qu'il voudra faire savoir à quelqu'un le genre de vie de ceux à qui ces sortes de singularitez conviennent. Par consequent, tous ceux qui auroient demandé des nouvelles de ces Philosophes Indiens, auroient d'abord apris celles-là : elles doivent être de notoriété publique dans le païs, & font la principale piéce du sac, le merveilleux & la rareté de la Secte ; chacun donc les peut & les doit raconter aux étrangers. Il n'est donc pas possible qu'un Historien, qui cherche des instructions, ne

(1) Strabo, *Lib. XV, pag.* 491.

(2) Arrian, de Exped. *Lib. VII.*

(3) Plin. *Lib. VII, cap. II.*

(4) *In globo igneo rimantur secreta quædam.* Solinus, *Cap. LII.*

couchoient fur des peaux, ils ne mangeoient point de viande (B), & n'avoient point de commerce avec l'autre fexe (C). Ils s'occupoient de beaux difcours, & ils communiquoient leur Science à ceux qui les vouloient venir écouter; mais il faloit être tellement auditeur, qu'il n'étoit permis, ni de parler, ni de cracher: quiconque le faifoit étoit exclus pour ce jour-là. Quand on avoit paffé trente-fept années dans cette focieté, on en pouvoit fortir, afin de vivre plus à fon aife: on avoit alors la liberté de manger des animaux qui ne travaillent pas pour l'homme, & d'époufer plufieurs femmes: mais il n'étoit pas permis de philofopher avec elles (D); car fi elles ne valoient rien, ils craignoient qu'elles ne divulgaffent parmi les profanes les chofes myfterieufes; & fi elles profitoient de leurs Leçons, ils craignoient qu'elles ne vouluffent plus vivre fous la fujettion du mari. Ils difoient que notre vie doit être confiderée comme l'état de la conception, & la mort comme une naiffance à la vie véritable & bienheureufe pour ceux qui ont bien philofophé. Ils ajoutoient que les accidens de la vie humaine ne font ni un bien ni un mal, puis que les mêmes chofes plaifent aux uns & déplaifent aux autres, & font même agréables & defagréables à une même perfonne en differens tems. Voilà pour la Morale. Quant à la Phyfique, ils enfeignoient plufieurs chofes qui tenoient de la folie; ce n'étoit point là leur fort: leurs actions étoient meilleures que leurs paroles, & ils bâtiffoient fur des fables une bonne partie de leur Syftême; mais d'ailleurs, ils avoient en plufieurs articles la même opinion que les Grecs. Ils croioient que le Monde avoit commencé, & qu'il auroit une fin, qu'il étoit rond, & que Dieu qui l'avoit fait, & qui le gouvernoit, le pénétroit par tout; que les principes de l'Univers étoient différens les uns des autres, mais que l'eau étoit le principe du Monde, & qu'il y avoit une quinteffence de laquelle les Cieux & les Aftres étoient formez. Ils bâtiffoient auffi des fables, tout comme Platon, touchant l'immortalité de l'ame, les tribunaux de l'Enfer, & chofes femblables. C'eft Strabon, qui parle fi cavuliérement des plus grandes véritez de la Religion. Apulée, quoi qu'on l'ait cru Magicien, n'a pas accompagné d'une telle qualification ces dogmes de nos Brachmanes (E). Ils cultivoient beaucoup la Phyfique & l'Aftronomie (b). Clement d'Alexandrie témoigne qu'ils ne buvoient point de vin, & qu'ils ne mangeoient d'aucune chofe qui eût été animée; & qu'à caufe qu'ils étoient perfuadez d'une nouvelle naiffance, ils ne faifoient aucun cas de cette vie (c). Il les regarde comme l'une des deux efpeces de Gymnofophiftes (d) (F); mais il

(b) Strabo, *Lib. XV*, *pag.* 494.

(c) Καταφρονοῦσι δὲ θανάτου, καὶ παρ' οὐδὲν ἡγοῦνται τὸ ζῆν· πείθονται γὰρ εἶναι παλιγγενεσίαν. *Mortem autem contemnunt & vivere nihil faciunt, credunt enim effe regenerationem.* Clem. Alexandr. Stromat. *Lib. III*, *pag.* 451.

(d) *Idem*, *Lib. I*, *pag.* 305.

ne font pas informé de femblables chofes, & s'il l'eft, il en doit faire le principal Article de fa Narration: il faudroit qu'il eût perdu l'efprit, s'il jugeoit qu'elles ne meritent pas d'être raportées. D'où vient donc qu'il y a tant d'Ecrivains, qui n'en ont pas dit un feul mot? C'eft fans doute parce qu'ils n'en avoient rien oui dire; ou parce que ne voiant pas que tous ceux qui auroient dû en parler en parlaffent, ils concluoient que c'étoient des hableries & des impoftures de quelque particulier. On comprend bien les raifons pour lefquelles un Auteur debite des fables; mais on ne comprend pas pourquoi il fupprimeroit des véritez femblables à celles-ci. Il y a donc des cas où l'Argument négatif peut avoir lieu; non feulement, lors qu'il eft fondé fur le filence de tous les Auteurs contemporains; mais auffi lors qu'il n'eft fondé que fur le filence du plus grand nombre. Or nous voici dans le cas. Strabon, qui avoit lu quantité de Relations, & qui cite même quelques témoins oculaires, dit bien que ces Philofophes fouffroient toute la journée la chaleur exceffive du Soleil, les uns debout, quelques autres affis, les autres couchés, & qu'ils ne bougeoient de leur place, que pour fe retirer la nuit dans la ville; mais il ne parle point de la pofture continuelle fur un pied, ni de la contemplation perpétuelle du Soleil. Etienne de Byzance n'en parle point non plus, quoi qu'il affûre que les Brachmanes étoient principalement confacrez à cet Aftre. Βραχμᾶνας ἰδεῖν ἔθνος ἀνδρῶν φιλοσόφων καὶ θεοῖς φίλων, ἡλίῳ δὲ μάλιστα καθωσιωμένων. *Brachmanas vifere homines Philofophiæ deditos & diis charos, foli verò præcipuè dedicatos* (5). Remarquons qu'une des aufteritez de quelques Philofophes Indiens étoit de demeurer un jour entier dans une même pofture, ἐφ' ὅτε σχήματος ἀκινήτου διατελεῖν τὴν ἡμέραν ὅλην (6). Ce feroit une rude pénitence pour bien des gens. Voiez la Remarque (F) de l'Article GYMNOSOPHISTES.

Observation fur un cas où l'Argument négatif eft de la force.

(5) Hierocles in Philiftoriis, apud Stephanum de Urbibus, in Βραχμᾶνες. Voiez auffi Philoftrat. in Vita Apollon. *Lib. III.*

(6) Strab. *Lib. XV*, *pag.* 491.

(B) *Ils ne mangeoient point de viande.*] Porphyre les repréfente tout-à-fait rigides fur ce point-là: les Chartreux n'en aprochent point. Non feulement, ils ne mangeoient que du fruit, & que du ris; mais ils auroient cru commettre la derniere de toutes les impietez, s'ils avoient touché à quelque aliment qui eût eu vie. Τὸ δ' ἄλλο τινὸς ἅψασθαι, ἢ ὅλως γεύσασθαι ἐμψύχου τροφῆς ἴσον καὶ τῇ ἐσχάτῃ ἀκαθαρσίᾳ τε καὶ ἀσεβείᾳ νενόμισται (7). Ils étoient d'ailleurs fort dévots, & ils emploioient la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des Hymnes en l'honneur des Dieux, & à leur faire des Prieres. Chacun avoit fa cellule, & ils ne pouvoient fouffrir de vivre en commun: Κοινῇ γὰρ Βραχμᾶνες μένειν οὐκ ἀνέχονται (8). Voilà de véritables Chartreux dans le Paganifme, & je ne fai même s'ils peuvent être comparez à des Cénobites, plutôt qu'à des Anachoretes. Bardefanes les repréfente comme des gens fans malice, & qui ne fongeoient qu'à Dieu (9). Ils ne buvoient, ni vin, ni cervoife: ils ne mangeoient d'aucune chofe qui eût eu vie: ils n'adoroient aucun fimulacre. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eft que de fi grands Saints n'étoient pas en petit nombre: il y en avoit plufieurs milliers. *Credat Judæus Apella.*

(7) Porphyr. de Abftinent. *Lib. IV.*

(8) *Idem*, *ibidem*.

(9) Bardefanes, apud Eufebium Præparat. Evangel. *Lib. VI*, *Cap. VIII.*

(C) *Ils n'avoient point de commerce avec l'autre fexe.*] Suidas en parle tout autrement: ce qu'il en dit mérite pour fa fingularité que nous en parlions. Il dit que les Brachmanes habitent dans une Ile de l'Ocean, où l'air eft fi pur, qu'ils vivent cent cinquante ans. Ils font là, non pas au pain & à l'eau, mais à l'eau & à quelques pommes. Ils ne font que prier Dieu. Au mois de Juillet & d'Août les fruits étant plus abondans les échauffent du feu de l'amour, fi bien qu'ils vont trouver leurs femmes au delà du Gange, & demeurent avec elles quarante jours, & puis repaffent dans leur Ile. Dès qu'une femme a fait deux enfans, fon mari ne va plus la voir; elle de fon côté, ne s'aproche plus d'aucun homme: & fi quelque femme a été fterile cinq ans durant, fon mari ne fait plus de tentative fur elle, il ne repaffe plus la mer avec les autres. Ce n'étoit pas le moien de peupler beaucoup le païs: auffi ne l'étoit-il gueres, comme le remarque Suidas; mais il ne devoit pas oublier de dire que ce font des contes faits à plaifir, & des Romans, que des Ecrivains oifeux ont forgés. Peut-être a-t-on voulu faire honte aux peuples voifins, en tâchant de leur faire accroire qu'il y a un païs au monde où l'on eft bien éloigné de leur gloutonnie. Quoi qu'il en foit, je ne penfe pas qu'il y ait dans les Relations finceres des Voiageurs aucun païs, dont tous les habitans foient auffi chaftes que les Brachmanes de Suidas. Il y a par tout quelques Sectes, quelques Confrairies, qui font profeffion de renoncer au plaifir Vénerien; mais le refte des habitans fe moque de cette Morale, & ne fe borne gueres qu'au raffafiment. Les païs les plus fauvages de l'Afrique & de l'Amérique, les régions les plus glacées de la Laponie, font en cela d'un déreglement fort glouton.

(D) *Ils époufoient plufieurs femmes; mais il ne leur étoit pas permis de philofopher avec elles.*] On fe feroit prévalu de ce Paffage, pour orner le lieu commun de la fagefſe feminine, fi Strabon n'y avoit remédié en remarquant expreffement que les Brachmanes ne craignoient que l'indifcrétion des mauvaifes femmes. A l'egard des autres, ils ne craignoient finon qu'étant devenues bonnes Philofophes, elles ne vouluffent s'affranchir de la fervitude conjugale. Mais comme tout ce que l'on dit des Philofophes Indiens fourmille de contradictions, on voit dans la page fuivante, que quelques-uns philofophoient avec les femmes, & de telle forte qu'on n'alloit point au delà des fpéculations: on commençoit & on finiffoit par l'efprit; il n'y avoit rien à faire pour la chair, point de jouiffance. Συμφιλοσοφεῖν δ' ἐνίοις καὶ γυναῖκας ἀπεχομένας καὶ αὐτὰς ἀφροδισίων. *Cum horum etiam nonnullis mulieres philofophari à veneris abftinentes* (10). Les Brachmanes en ufoient d'une toute autre maniere: ils ne philofophoient point avec leurs femmes; mais ils tâchoient d'en tirer beaucoup d'enfans. Γαμεῖν δ' ὅτι πλείστας εἰς πολυτεκνίαν. *Quamplurimas ducere uxores multiplicandæ prolis gratiâ* (11). Si le Paffage de Strabon n'étoit pas auffi mutilé qu'il eft, nous verrions toutes les raifons qu'il avoit données de leur conduite. Un autre Hiftorien raporte qu'ils philofophoient auffi avec elles (12).

(E) *Apulée . . . n'a pas qualifié de fables les dogmes de nos Brachmanes.*] Voici fes paroles. *Brachmani pleraque Philofophiæ ejus* (Pythagoræ) *contulerunt, quæ mentium documenta, quæ corporum exercitamenta, quot partes animi, quot vices vitæ, quæ Diis manibus pro merito fuo cuique tormenta vel præmia* (13).

(F) *Clement Alexandrin . . . . les regarde comme l'une des deux efpeces de Gymnofophiftes.*] Megafthenes divife les Philofophes Indiens en Brachmanes, & en Germanes (14). Ceux-là étoient plus eftimez que ceux-ci: on nommoit Hylobiens ceux d'entre les Germanes que l'on eftimoit le plus. La raifon de ce nom-là étoit tirée de ce qu'ils demeuroient dans les bois (15). Ils ne fe nourriffoient que de

(10) Strab. *Lib. XV*, *pag.* 491. Voiez auffi *pag.* 494.

(11) *Idem*, *ibid. pag.* 490.

(12) Nearchus, apud Strabonem, *pag.* 493.

(13) Apul. Florid. *Lib. II*, *pag.* 310.

(14) Megafthenes, apud Strabonem, *pag.* 489.

(15) Ζῶντας ἐν ταῖς ὕλαις.

il est fort mal aisé, parmi tant de Relations contraires, de déterminer si les Brachmanes alloient nuds (G). Lucien donne indifféremment aux mêmes Philosophes des Indes le nom de Brachmanes, & celui de Gymnosophistes (e). Il ne faut pas se laisser tromper à ses expressions, quand il dit d'une maniere indéfinie qu'ils se brûloient eux-mêmes; & cela, non pas en sautant dans le bûcher, comme avoit fait Peregrinus, mais en y entrant d'un pas grave & digne de leur caractere de Philosophe (H). Si quelques uns le faisoient, ce n'est pas à dire qu'on doive regarder cela comme une de leurs coutumes. Il remarque aussi, qu'à cause de leur sobriété, ils vivoient long-tems (f). Le Traité de Palladius *de Gentibus Indiæ & Bragmanibus*, qui fut publié à Londres l'an 1665, mérite d'être consulté (I). Si nous avions le Livre que le Roi Brachman avoit écrit en sa Langue touchant les Loix & le Gouvernement des Brachmanes (g), nous y verrions aparemment des choses bien romanesques.

Les Brachmanes subsistent encore dans l'Orient. *La troisiéme Secte, qui a cours parmi les Chinois, se peut nommer la Religion des* Brachmanes *ou* Bramenes, *& ils lui donnent eux-mesmes ce nom.* Ce sont des *Prestres, qui révérent principalement trois choses, le Dieu* Fo, *sa Loi, & les Livres qui contiennent leurs Réglemens particuliers* (h) Ils ont des sentimens fort bizarres sur le néant, & une Morale qui a beaucoup de conformité avec les visions de nos Quiétistes (K). La Relation

(e) Lucian. in Peregr. pag. 790 Tom. II.

(f) Idem, in Macrob. pag. 832 Tom. II.

(g) Suidas.

(h) Charles le Gobien, Jesuite, dans l'Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine en faveur de la Religion Chrétienne.

de feuilles, & de fruits sauvages: leurs habits étoient faits d'écorces d'arbre; ils s'abstenoient du vin & des plaisirs de l'amour. Clement d'Alexandrie a suivi cette même division des Gymnosophistes, si ce n'est qu'il donne le nom de *Sarmanes* à la derniere espece, & qu'il la subdivise en *Allobeas*, &c (16). Je ne saurois bien dire s'il faut préférer *Germanes* à *Sarmanes* (17); mais il est sûr que le mot Ἀλλόβιοι est corrompu, & qu'il faut lire, comme dans Strabon, Ὑλόβιοι. Or pour savoir si cette division est exacte, il faudroit avant toutes choses vuider la question si les Brachmanes portoient des habits; car il ne faut point douter que les Grecs n'aient entendu sous le mot de Gymnosophistes tous les Philosophes Indiens qui ne couvroient pas leur nudité. Voiez la Remarque suivante, & l'Article GYMNOSOPHISTES. Louis Vives n'avoit pas examiné Strabon assez patiemment, lors qu'il le fit dire qu'il y avoit deux sortes de Philosophes dans les Indes: que les uns faisoient leur demeure dans les villes, & les autres dans les bois: que les prémiers étoient apellez civils, & se couvroient de chemises & de peaux: c'étoient les Brachmanes; que les derniers étoient nuds, & se couvroient quelquefois de feuilles & d'écorces d'arbre: on les apelloit Hermanes & Gymnosophistes, & c'est d'eux que vinrent les Gymnosophistes d'Ethiopie (18). Il n'y a rien d'exact là-dedans. I. En prémier lieu, Strabon, quand il parle de certains Philosophes nommez civils, parle d'une Secte qu'on opoloit aux Brachmanes, & qui ne faisoit que pointiller. II. En second lieu, il ne dit pas que cette Secte fut divisée en deux classes, mais en trois: en celle des montagnars, en celle des nuds, & en celle des civils. Enfin, il dit que ces derniers habitoient indifféremment à la ville & à la campagne. D'où est-ce que Vives a pu deterrer que les Gymnosophistes d'Ethiopie étoient issus de telle ou de telle Secte Indienne, plutot que d'une autre?

(G) *Parmi tant de Relations contraires, il est mal aisé de déterminer s'ils alloient nuds.*] Nous venons de voir quelques-unes des contradictions que l'on rencontre dans les Livres touchant les Philosophes Indiens. Sans doute ils n'avoient point tous les mêmes coutumes: de quel droit auroient-ils été uniformes? Où a-t-on jamais vu ce privilege? Mais cela ne justifie pas pleinement les Auteurs, qui en ont dit le blanc & le noir: car ils n'ont point désigné chaque Secte par son nom propre. Ceux qui leur attribuent ceci ou cela se servent des mêmes noms généraux, que ceux qui ne le leur attribuent point. Bien davantage, Nearchus n'a-t-il point dit que Calanus étoit un Brachmane (19)? Onesicrite n'a-t-il point dit qu'il avoit discouru avec Calanus, & qu'il l'avoit trouvé tout nud (20)? On peut donc conclure de la jonction de ces deux témoins, que les Brachmanes alloient nuds, & le confirmer par Megasthenes, qui a mis entre les prérogatives de ceux qui sortoient de chez les Brachmanes après trente-sept ans de profession, la liberté de porter une chemise (21). Cependant un Auteur nommé Hierocles donne aux Brachmanes un habit fort singulier (22). Il étoit fait de toile de pierre, & ne se consumoit point au feu. Philostrate, dans la Vie d'Apollonius, leur donne des habits de toile de lin (23). Megasthenes donne des habits d'écorces d'arbre aux Philosophes que l'on estimoit le plus dans la Secte des Germanes; mais Ciceron dit en général que les Philosophes Indiens vont nuds (24). Hierocles dit que les Brachmanes demeuroient toujours à la belle étoile (25); mais Onesicrite, qui les avoit vus, assûre qu'ils rentroient dans la ville toutes les nuits. Arrien raporte qu'ils passoient l'été sous de gros arbres, & l'hiver *sub dio*. D'autres ont dit qu'ils avoient chacun leur cellule (26): peut-être n'ont-ils pas suivi dans tous les siécles le même Institut, & qu'avec le *distingue tempora*, on pourroit accorder ensemble quelques-unes des variations des Auteurs qui ont parlé d'eux.

(H) *Selon Lucien . . ., ils se brûloient, . . . en entrant dans le bucher d'un pas grave, & digne de leur caractere de Philosophe.*] Si l'on en croit ce railleur, ils batissoient le bucher, & se tenoient immobiles tout auprès pendant que le feu les rôtissoit. Après cela, ils entroient au milieu des flames gravement & majestueusement, & ne se remuoient pas plus qu'une statue, après s'être couchés sur le feu (27). Il opose cette maniere de se brûler à celle de Peregrinus, qui s'élança au milieu des flames; & il prétend que la méthode des Brachmanes est bien plus glorieuse. Voilà comment un moqueur trouve à mordre sur toutes choses. Si Peregrinus avoit imité ces Philosophes Indiens, Lucien l'auroit accusé d'irrésolution: *Il marchande*, auroit-il dit, *il se veut fortifier peu-à-peu: il témoigneroit plus de courage, s'il se jettoit à corps perdu sur le bucher.* Voiez ce que dit le Baron Des Adrets au soldat qui n'osa se précipiter ni du premier ni du second coup (28). Qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, qu'on prene le oui, qu'on prene le non, on n'échape jamais à des gens faits comme Lucien, ni en général à la médisance. Lisez Mr. de la Fontaine (29).

(I) *Le Traité de Palladius* de Gentibus Indiæ & Bragmanibus, *. . . mérite d'être consulté.*] Edouard Bissæus (30) le publia en Grec & en Latin, à Londres, l'an 1665, comme le Catalogue d'Oxford le marque; mais je trouve l'an 1668 au Titre de mon Exemplaire, sans que l'on y marque que ce soit une seconde Edition. Cette diversité de date vient aparemment de la coutume qu'ont les Libraires de renouveller de tems en tems la premiere page des Livres. Bissæus joignit à ce Traité de Palladius (31) deux autres Traitez, l'un de St. Ambroise *de Moribus Brachmanorum*, l'autre d'un Anonyme *de Bragmanibus*. Ce dernier, non plus que le prémier, n'avoit jamais été imprimé. Ces trois Piéces sont précédées d'un Recueil exact de tout ce que les Anciens ont dit touchant les Brachmanes: les témoignages des Grecs sont raportez en leur Langue, & puis en Latin.

(K) *Ils ont des sentimens fort bizarres sur le néant, & une Morale qui a beaucoup de conformité avec les visions de nos Quiétistes.*] „ Les *Bramenes* asseurent que le Monde n'est „ qu'une illusion, un songe, un prestige; & que les corps, „ pour exister véritablement, doivent cesser d'estre en „ eux-mesmes, & se confondre avec le néant, qui par sa „ simplicité fait la perfection de tous les Estres. . . . . . „ Leur Morale est encore plus outrée que celle de nos „ Stoiciens. Car ils poussent si loin l'apathie ou l'indifférence, à laquelle ils rapportent toute la sainteté, qu'il „ faut devenir pierre ou statue, pour en acquerir la perfection. Non seulement ils enseignent que le Sage ne „ doit avoir aucune passion; mais qu'il ne lui est pas permis d'avoir mesme aucun desir. De sorte qu'il doit continuellement s'appliquer à ne vouloir rien, à ne penser „ à rien, à ne sentir rien, & à bannir si loin de son esprit toute idée de vertu & de sainteté, qu'il n'y ait rien „ en lui de contraire à la parfaite quietude de l'ame. „ C'est, disent-ils, ce profond assoupissement de l'esprit, „ ce repos de toutes les puissances, cette continuelle suspension des sens, qui fait le bonheur de l'homme (32): „ en cet estat, il n'est plus sujet au changement, il n'y a „ plus pour lui de *transmigration*, plus de vicissitude, plus de „ crainte pour l'advenir, parce qu'à proprement parler, „ il n'est rien, ou si l'on veut qu'il soit encore quelque „ chose, il est sage, parfait, heureux, & pour dire en „ un mot, il est Dieu, & parfaitement semblable au Dieu „ *Fo*: ce qui asseurément approche un peu de la folie. „ C'est contre cette ridicule doctrine, que les Philosophes „ Chinois déploient toute la force de leur éloquence. Ils „ regardent l'indifference parfaite comme un monstre „ dans la Morale, & comme le renversement de la société „ civile (33)". Je laisse la solide & courte Réfutation que le Pere Gobien raporte.

Mais je vous prie d'observer que ce monstre d'indifférence est le dogme favori des Quietistes, & que selon eux le vrai béatitude consiste dans le néant. *Alors dans ce triple silence de paroles, de pensées, & de desirs, se trouvant dans un sommeil spirituel, dans une yvresse mystique, ou plutôt dans une mort mystique, toutes les puissances suspendues sont rappellées de la circonférence au centre: Dieu, qui est ce centre, se fait sentir à l'ame par des touches divines, par des gousts, par des illaps, par des suavitez ineffables. Ses affections étant ainsi émües, elle les laisse reposer doucement . . ., & trouve un delicieux repos qui l'établit au dessus des délices & des extases, au dessus des plus belles manifestations, des notions, & des speculations divines: on ne sçait ce qu'on sent, on ne sçait ce qu'on est* (34). N'allez pas vous imaginer que Mr. de la Bruyere s'est servi d'amplifications: vous verrez son Livre muni de preuves. Vous y trouverez ce Passage de Mo-

(16) Clem. Alexandr. Stromat. Lib. I, pag. 305.

(17) Porphyre, de Abstin. Livr. IV, a divisé en deux Sectes les Gymnosophistes, savoir en Brachmanes, & en Samanées.

(18) Lud. Vives in August. de Civit. Dei, Lib. XIV, Cap. XVII.

(19) Nearchus, apud Strabonem, pag. 493.

(20) Ibidem, pag. 492.

(21) Ibidem, pag. 490.

(22) Hierocles, apud Stephanum de Urbibus, in Βραχμᾶνες.

(23) Voiez ce que Pline dit du lin asbeston, Livr. XVIII, Chapitre I.

(24) Cicero, Tusculan. Lib. V.

(25) Ὑπαίθριοι τὸν πάντα χρόνον διάγουσι. Sub dio totum aevum degunt. Hierocles, apud Stephan. de Urbib. in Βραχμᾶνες.

(26) Voiez la Remarque (B).

(27) Lucianus, de Morte Peregrini, pag. 772, 773, Tom. II. Il cite Onesicrite, qui avoit vu brûler Calanus. Voiez-le aussi in Fugitiv. pag. 790 du même Tome.

(28) Voiez ci-dessus la Remarque (B), citation (20), de l'Article BEAUMONT, &c.

(29) A la Fable du Meunier c'est la I du III Livre.

(30) Eques Auratus, & tenoit Clarenceux Regis Armorum.

(31) Le même que celui qui a fait l'Historia Lausiaca, & qui vivoit au IV Siécle.

(32) Conferez avec ceci le Nireupan des Siamois, dont je parle dans l'Article SOMMONA-CODOM.

(33) Le Pere Charles le Gobien, Preface de l'Hist. de l'Edit de l'Emper. de la Chine.

(34) La Bruyere, Dialogue II sur le Quietisme, pag. 33 & suiv.

tion du Pere Tachard fait voir que les Brachmanes ou Bramines de Bengale menent une vie très-austere, qu'ils marchent sur le table brûlant les pieds & la tête nue, & qu'ils ne vivent que d'herbe (i). Les Brachmanes de l'Indostan ont des Livres très-anciens, qu'ils nomment sacrez, & qu'ils prétendent que Dieu donna au grand Prophete *Brahma* (k). Ils conservent la Langue en laquelle ces Livres ont été écrits, & ils n'en emploient point d'autre dans les Explications Théologiques & Philosophiques. Ils les dérobent par ce moien à la connoissance du vulgaire. Ils croient la Métempsycose, & ne mangent point de viande. Ils disent que la production du Monde consista en ce que toutes les choses sortirent du sein de Dieu, & que l'Univers périra par un retour de ces mêmes choses à leur prémiere origine. Une araignée leur sert d'emblême pour expliquer cette opinion (L). Les Brachmanes de Siam croient que les prémiers hommes étoient plus grans que ceux d'aujourd'hui, & qu'ils vivoient plusieurs siécles sans aucune maladie (l); que notre terre périra un jour par le feu; & que de ses cendres il en renaitra une autre, où il n'y aura point de mer, ni de vicissitudes de saisons, mais un printems éternel (m). Les Brachmanes du païs de Choromandel disent qu'il y a tout à la fois plusieurs Mondes en divers endroits de l'Univers, & qu'un même Monde périt & se renouvelle dans certains périodes de tems; que notre terre a commencé par le siécle d'or, & qu'elle périra par le feu (n).

(i) Tachard, Voyage de Siam Livr. IV, pag. 242 Edition de Hollande.

(k) T. Burnetius, in Append. Archæolog. Philosoph.

(l) Tachard, Voyage de Siam, pag. 39, apud T. Burnetium, in Append. Archæol. Philosoph.

(m) Burnetius, in Append. Archæol. Philosoph.

(n) Idem, ibidem.

Molinos: „ C'est alors que le Divin Epoux suspendant ses „ facultez l'endort d'un sommeil doux & tranquile: c'est „ dans cet assoupissement qu'elle jouit avec un calme in„ concevable, sans sçavoir en quoy consiste sa jouissan„ ce (35)". Vous y trouverez, qu'*une ame spirituelle doit être indifferente à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'ame, ou pour les biens temporels & eternels: laisser le passé dans l'oubli, & l'avenir à la Providence de Dieu, & lui donner le present* (36); & que l'abandon de l'ame doit aller *jusqu'à agir sans connoissance, ainsi qu'une personne qui n'est plus* (37). Que *l'ame ne se sent plus, ne se voit plus, ne se connoit plus: elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en distingue rien: il n'y a plus d'amour, de lumieres, ni de connoissance* (38). Que *cette ame ne se sentant pas n'est pas en peine de chercher, ni de rien faire: elle demeure comme elle est; cela lui suffit. Mais que fait-elle? Rien, rien, & toujours rien* (39). Que *l'indifference de cette amante est si grande, qu'elle ne peut pancher ni du côté de la jouissance, ni du côté de la privation. La mort & la vie lui sont egales, & quoi que son amour soit incomparablement plus fort qu'il n'a jamais été, elle ne peut neanmoins desirer le Paradis, parce qu'elle demeure entre les mains de son Epoux comme les choses qui ne sont point. Ce doit être là l'effet de l'anéantissement plus profond* (40). Que *l'oraison parfaite de contemplation met l'homme hors de soi, le délivre de toutes les creatures, le fait mourir & entrer dans le repos de Dieu: il est en admiration de ce qu'il est uni avec Dieu, sans douter qu'il soit distingué de Dieu: il est reduit au neant, & ne se connoit plus: il vit & ne vit plus: il opere & n'opere plus: il est & n'est plus* (41).

On ne manque point dans l'Europe, non plus qu'à la Chine, de refuter eloquemment ces folles visions; mais à la honte de notre siécle & de nos climats, elles y trouvent des Apologistes qui se font craindre. Notez que le dogme des Brachmanes est moins affreux à certains égards que celui de nos Mystiques; car ceux-ci établissent l'indifference & la quietude parfaite dans une transformation de l'ame en Dieu, laquelle ils expliquent par les idées de la consommation du mariage. *L'union essentielle*, disent-ils (42), *est le mariage spirituel, où il y a communication de substance, où Dieu prend l'ame pour son epouse & se l'unit, non plus personnellement, ni par quelque acte ou moien, mais immediatement, reduisant tout à une unité. . . . . L'ame ne doit plus & ne peut plus faire de distinction de Dieu & d'elle: Dieu est elle, & elle est Dieu, depuis que par la consommation du mariage, elle est recoulée en Dieu, & se trouve perdue en lui sans pouvoir se distinguer ni se trouver. La vraie consommation du mariage fait le mélange de l'ame avec son Dieu . . . . Le mariage se fait lors que l'ame se trouve morte & expirée entre les bras de l'epoux, qui la voiant plus disposée, la reçoit à son union, mais la consommation du mariage ne se fait, que lors que l'ame est tellement fondue, aneantie, & desapropriée, qu'elle peut toute sans reserve s'écouler en son Dieu. Alors se fait cet admirable mélange de la creature avec son Créateur, qui les reduit en unité. . . . . . . Que si quelques Saints, ou quelques Auteurs, ont établi ce mariage divin dans des états moins avancez, que n'est celui que je décris, c'est qu'ils prennent les fiançailles pour le mariage, & le mariage pour la consommation* (43). L'absurdité de ce dogme par raport à la Metaphysique est monstrueuse; car s'il y a quelque chose de certain dans les idées les plus claires, il est impossible de toute impossibilité qu'il se fasse un changement réel, ni de Dieu en la créature, ni de la créature en Dieu. Ovide & les autres Poëtes Paiens n'étoient pas assez insensez pour faire mention d'une semblable métamorphose. Que ne pourroit-on pas alleguer contre ce jargon des Quietistes, *qu'une ame n'est plus en soi, ni par soi, qu'elle est recoulée & abîmée en Dieu par une perfection foncière & centrale* (44); qu'elle admire Dieu *en son fond abyssal & suréminent* (45)? Peut-on leur passer cet *etat de deification, où tout est Dieu, sans sçavoir que cela est ainsi . . . . .* (46), cet etat *d'union essentielle*, où l'ame *devient immuable, & a perdu tout moien . . . , cette union non seulement essentielle, mais immediate & sans moien plus substantielle que l'union hypostatique . . . . . cette union centrale avec Dieu*, laquelle n'a point besoin de Jesus-Christ Mediateur (47). Cette sorte d'Eutychianisme multipliable à l'infini feroit horreur à Eutyches même. Mais quand on voudroit leur faire quartier sur toutes ces choses, pourroit-on leur pardonner les grossieretez & les images d'obscénité dont ils se servent, si propres à faire tourner en ridicule la Religion, & qui surpassent en quelque maniere toute la licence des anciens Poëtes du Paganisme? Pourroit-on leur pardonner ce qu'ils assurent, que pour mener l'ame à l'etat de mort, qui est un préparatif à la deification, *Dieu permet que les sens s'extrovertissent, c'est-à-dire, qu'ils se débauchent, ce qui paroit à l'ame une grande impureté. Cependant la chose est de saison, & en faire autrement c'est se parfaire autrement que Dieu veut, & se salir* (48). *Il se fait des fautes dans cette extroversion, mais la confusion que l'ame en reçoit, & la fidélité à en faire usage fait le fumier où elle pourrit plus vîte, & hâte sa mort* (49). Quoi de plus dangereux aux bonnes mœurs? J'aurai apparemment quelque occasion de montrer que la prétendue union essentielle de ces gens-là pourroit être fort bien nommée le Paradis de Seneque.

(L) *Une araignée leur sert d'emblême pour expliquer cette opinion.*] Voici comment Mr. Burnet raporte cela. *Hoc autem more Cabalistico vel Mythologico exprimunt. Fingunt enim immensam quandam Araneam esse primam rerum causam: Quæ materiâ è suis visceribus eductâ, hujusce universitatem texuerit & mira arte ordinaverit. Sed illa interea summo sui operis, & utrinque partis motum sentit, regit, & moderatur. Tandem, cum satis lusit in suâ telâ adornandâ & contemplandâ, retrahit, quæ evolverat, fila, atque ita omnia resorbet in seipsam, totaque rerum creatarum natura in nihilum evanescit. Hoc modo Mundi ortum, ordinem, & interitum, repræsentant hodiernì Brachmanes* (50). Cette comparaison de l'Auteur du Monde avec une araignée, qui, après s'être assez divertie à faire sa toile, retire & dévore tout de nouveau les mêmes filets qu'elle avoit mis hors de ses entrailles, représente naïvement le dogme des Stoïciens (51). On ne sauroit être assez surpris de l'extravagance de cette idée: la Physique, la Metaphysique, la Morale, nous fournissent à l'envi cent solides Argumens pour la ruïner: j'aurai sans doute quelque occasion de toucher cette matiere. Disons seulement ici que l'on est fort excusable, lors qu'à la vue des sotises que les Orientaux croient depuis tant de siecles sur l'origine de l'Univers, on les attribue à la colere céleste, dont on s'étonne de la durée & de la grandeur. *Miseret me quidem Terrarum Orientalium, primæ sapientum sedis, florentissimi olim bonarum literarum Emporii, à multis retro seculis in fœdam barbariem conversarum.*

Tantæne animis cœlestibus iræ?

Faxit Deus, ut eosdem non subeamus vices, neque retrahat ARATUS *ad laminis quæ gaudemus in Occidente* (52).

(35) Molinos, Guid. Spirit. Livr. III, Chap. XIII, cité par La Bruyere, Dialog. II, pag. 31, 16.

(36) Madame Guyon, Moien court, cité là même, Dialog. V, pag. 171.

(37) Regle des Associés à l'Enfance de Jesus, citée là même, pag. 172.

(38) Madame Guyon, au Livre des Torrens, cité là même.

(39) Là même, citée par La Bruyere, au Dial. VI, pag. 201.

(40) Madame Guyon, Explicat. du Cantique des Cantiques, citée là même, Dialog. V, pag. 180.

(41) La Combe, Analyse de l'Oraison mentale, citée là même, Dialog. VII, pag. 281.

(42) Madame Guyon, Explicat. du Cantiq. des Cantiques, pag. 2 & 4, citée là même, Dial. VII, pag. 252.

(43) Madame Guyon, Explicat. du Cantiq. des Cantiques, pag. 145 & suiv. citée par La Bruyere, Dialog. VII sur le Quietisme, p. 253.

(44) La Bruyere, Dial. VII, pag. 261.

(45) L'Abbé d'Estival, Conferences Mystiques, citées par le même, Dialogue II, pag. 38.

(46) Madame Guyon, au Livre des Torrens, cité par le même, Dialogue VII, pag. 118.

(47) La Bruyere, Dialog. VI, pag. 222, 223.

(48) Là même, Dialogue VII, pag. 283.

(49) Là même, pag. 284.

(50) T. Burnetius, in Appendice Archæol. Philosoph. pag. 472.

(51) Voiez T. Burnet. Archæol. Libr. I, Cap. VII, pag. 126, 127 Edit. Amstelodam. 1694.

(52) Idem, ibidem, pag. eâdem.

BRANDOLIN (AURELIUS) natif de Florence, au XV siécle, fut surnommé *Lippus*, à cause des humeurs qui découloient de ses yeux (a). Cette incommodité si contraire aux gens de Lettres ne l'empêcha pas de devenir un très-savant homme. Il fut, & grand Orateur, & grand Musicien, & bon Poëte. Sa réputation s'étant repandue de toutes parts, il fut apellé en Hongrie, par le Roi Matthias Corvin, pour enseigner l'Art Oratoire; ce qu'il fit pendant plusieurs années dans Bude, & dans Strigonie, avec beaucoup de succès. Etant retourné à Florence, il y prit l'habit des Religieux de St. Augustin, & il fut fait Prêtre quelque tems après. Il s'apliqua à prêcher, & il s'attira par tout l'aplaudissement d'une grande foule d'Auditeurs. Il mourut de la peste, à Rome, l'an 1498. Il fut Auteur de quelques Ouvrages

(a) Gesner, Biblioth. folio 481, ne range pas bien ses Noms, car il le met sous Lippus Brandolinus Aurelius.

Ouvrages que l'on estime (*b*) (*A*). Les péchez de commission ne sont pas aussi considérables dans le Moreri, que les péchez d'omission (*B*)

(*b*) *Tiré de* Michel Poccianti, *de Scriptor. Florent. pag.* 81. *Voiez aussi le* Ghilini *Tom. II, pag.* 30 *&* 31, *qui n'a fait que paraphraser* Poccianti.

(*A*) *Il fut Auteur de quelques Ouvrages que l'on estime.*] Il mit en Vers héroïques les *Histoires* contenues dans *le Vieux & dans le Nouveau Testament.* Il écrivit un *Commentaire sur les Epitres de Saint Paul*, un Traité *de Lege*, deux Livres de *Paradoxes Chrétiens*, un Dialogue *de humana Vitæ conditione & tollendâ corporum ægritudine, ad Matthiam Corvinum Regem*, trois Livres *de Ratione scribendi.* Ce dernier Ouvrage a été loué extraordinairement par Sebastien Corradus. *Quamvis penè cæcus, certè lippus, ea ex* (Rhetorica) *præcepta collegit, & à ratione dicendi ad rationem scribendi, tam doctè transtulit, & tam diligenter accommodavit, ut verissimè de eo scripserit* Seb. Corradus, *nihil neque majorum suorum memoriâ neque suâ doctius aut elegantius in eo scriptum videri* (1). Mr. Konig, dont j'emprunte ces paroles, auroit bien fait de marquer où Corradus a parlé ainsi; car on ne devineroit jamais que c'est à la tête des trois Livres de Brandolin *de Ratione scribendi*, réimprimez à Bâle, l'an 1565: jamais, dis-je, on ne le devineroit, vu que Mr. Konig parle incontinent après de cette Edition, sans rien dire qui témoigne que Sebastien Corradus y ait pris quelque intérêt. Ajoutons donc ici un Passage, qui serve de Suplément à l'autre. *Hoc pacto ferè Lippus Brandolinus, vir sua ætatis doctissimus, si non cæcus certè insigniter lippus, libros de Ratione scribendi consummaverat, Rhetoricam à clarissimo Hungarorum Rege Matthia Corvino evocatus, in Pannonia professus, teste Sebastiano Corrado* (2), *præstantis eruditionis viro.* Je tire cela d'un Ecrit où l'on parle de plusieurs Savans aveugles: il est intitulé, *Dissertatiuncula de Cæcis sapientiâ ac eruditione claris, mirisque Cæcorum quorundam actionibus.* Vous verrez à la marge le nom de l'Auteur, & l'année de l'Impression (3).

(1) Konig, Biblioth. vet. & nova, pag. 125.

(2) Epistola ad S. P. Q. Rhegiensem tribus Brandolini Libris de Ratione scribendi præmissa.

(3) George Trinkhusius *Ohrdruf. Thuring. Gymn. Rector, Gerani* ... *in Dissertatiuncula de Cæcis sapientia ac eruditione claris &c; folio B 2. Elle fut imprimée à Gera, l'an* 1672, *in* 4.

(*B*) *Les péchez de commission ne sont pas aussi considérables dans le Moréri, que ceux d'omission.*] Je n'en trouve que deux dans l'Edition de Lyon en 1688: l'un est que l'on a mis Lipus au lieu de Lippus; l'autre, que l'on a mis *de script. Ang.*, pour *de Scriptor. Augustinianis.* Ces deux fautes sont devenues pires dans les Editions de Hollande: car au lieu de *Lipus*, on y a mis *Lupus*; &, au lieu de *Ang*, on y a mis *Angl.* Cette derniere méprise est capable de persuader aux Lecteurs, qu'Elssius & Pamphile ont fait des Ouvrages sur les Ecrivains Anglois. Il me vient de grans soupçons sur deux autres fautes de Moréri. Je croi qu'il se trompe, lors qu'il assûre après le Mire, que le Traité *de humanâ Conditione*, celui *de Ratione scribendi*, & celui *de Paradoxis Christianis*, furent dédiez à Matthias Corvin Roi de Hongrie, & imprimez depuis à Bâle, l'an 1498. Le prémier de ces deux faits me semble faux, quant aux deux derniers Traitez. Je ne croi point non plus qu'on ait imprimé à Bâle les *Paradoxes*, l'an 1498; car je vois dans la Bibliothéque de Gesner, que la prémiere Impression est de l'an 1543. *Paradoxa Christiana, nunc primum excusa*, 1543, *in* 8, Basileæ, apud Rob. Winter (4).

(4) Gesner, Biblioth. *folio* 483.

BRASAVOLUS (ANTOINE MUSA) Médecin & Professeur en Philosophie à Ferrare, florissoit avant le milieu du XVI siécle. Il enseigna huit ans la Logique & neuf ans la Physique dans l'Académie de Ferrare; après quoi il s'attacha à l'explication de la Théorie de la Médecine (*a*). Les *Commentaires qu'il composa sur les Aphorismes d'Hippocrate* (*b*), furent estimez. Il fit plusieurs autres Livres sur la nature des Médicamens, & sur la méthode de les préparer (*A*). Il se servit de la forme de Dialogue entre lui & un vieux Apothiquaire. Son style est clair & simple, & sans nulle affectation d'ornement (*c*). Il a été fourré mal à propos par Laurent Joubert dans le Conte d'un Boufon (*B*). L'Ouvrage, qu'il fit sur la Vérole, a paru fort méprisable à Jean de Renou, Médecin François (*C*). JERÔME BRASAVOLUS, son fils, fut Médecin, & publia quelque chose (*D*).

(*a*) *Voiez la Préface de son* Commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate *dans* Gesner, Biblioth. *folio* 62.

(*b*) Gesner *en marque l'Edition de Bâle, in folio en* 1541. *Voiez sa* Biblioth. *folio* 62.

(*c*) Gesner, *ibidem.*

(*A*) *Il fit plusieurs autres Livres sur les Médicamens, & la méthode de les préparer.*] Son *Examen omnium Simplicium quorum usus est in publicis officinis* fut imprimé à Rome, l'an 1536, *in folio*, & à Lion, l'an 1544, *in* 8. Vous trouverez dans *Lindenius renovatus* (1), les diverses Editions de l'*Examen omnium Syruporum, Linctuum, Pulverum, Electuariorum, Confectionum Catharticarum, Cataputiorum vel Pilularum, Throchiscorum, Unguentorum, &c.* L'Epitome de la Bibliothéque de Gesner donne les Titres de plusieurs autres Ouvrages de Brasavolus, soit qu'ils eussent été imprimez, soit qu'ils ne le fussent pas encore (2). J'en ai marqué un dans la Remarque (*D*) de l'Article de (Lucrece de) GONZAGUE.

(1) *A la page* 78.

(2) *Voiez* Simleri. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 63 *Edit. Tigurinæ an.* 1555, *in folio.*

(*B*) *Il a été fourré mal à propos par Laurent Joubert dans le Conte d'un Boufon.*] Joubert raporte qu'Alfonse Duc de Ferrare, aiant demandé *de quel mestier il y avoit plus de gens*, Gonelle, son Boufon, gagea contre lui, *qu'il y avoit plus de Médecins, que d'autre sorte de personnes* (3). Il feignit le lendemain d'avoir mal aux dents, & marqua sur ses tablettes tous ceux qui lui enseignérent quelque remede. Le Duc fut mis dans la Liste; car il avoit dit à Gonelle, *Je sçai une chose, qui te fera passer incontinent la douleur, encor que la dent fust gastée. Messer Antonio Mussa Brassavole, mon Médecin, n'en pratique jamais une meilleure. Fais ceci & cela: incontinent tu seras guéri* (4). Je laisse le reste: on le peut voir dans les Recueils des Contes à rire. Je dis seulement que Joubert n'a pas bien su la date du fait: elle précéde le tems de Brasavolus, & d'Alfonse Duc de Ferrare. Ce Gonelle étoit le Boufon de Nicolas d'Est, Marquis de Ferrare, & nous lisons tout ce Conte dans un Ecrivain du XV siécle (5). Mais voilà le destin de cette espece de narrations: on les promene de siécle en siécle, & de païs en païs. Il faut néanmoins qu'un Auteur exact s'arrête à la source.

(3) Joubert, Erreurs populaires, *Livr. I, Chap. IX, pag.* 18.

(4) *Là-même, pag.* 40.

(5) *Dans* Jovianus Pontanus, *Lib. VI de* Sermone, *Cap. II, pag.* 1727.

(*C*) *L'Ouvrage qu'il fit sur la Vérole a paru fort méprisable à Jean de Renou, Médecin François.*] Qu'on me permette de raporter les propres termes dont s'est servi son Traducteur. Ils n'ont pas la politesse de notre tems; mais chaque siécle a ses manieres. Je n'aprouve nullement que le dépit ait fait oublier la modestie à cet Auteur; le dépit, dis-je, de voir que les Italiens nomment la Vérole, *le mal François.* „ C'est une maladie „, dit-il (6), „ qui avant „ l'année 1493, estoit totalement incognue en Europe. „ Les compagnons & serviteurs Italiens de Christophle „ Colomb l'ont apportée des Indes environ ce temps-là, „ & communiquée quant & quant aux femmes d'Italie: „ lesquelles s'estant abandonnées à nos François durant le „ siége de Naples, elles infectérent quant & quant tous „ ceux qui s'accouplérent avec elles; dont il arriva que „ nosdits François, après avoir prins la ville de Naples, „ s'en retournans en confusion chez eux donnérent en„ core ce mal à une infinité d'autres femmes Italien„ nes qu'ils chevauchérent par-cy par-là, en divers en„ droits de l'Italie: lesquelles encore le communiqué„ rent à leurs maris, se voulant acquiter de leur devoir „ matrimonial . . . . dequoy les Italiens courrou„ cés à outrance contre la Nation Françoise, ont comme „ par despit, & pour se venger d'un tel affront, appellé le „ mal de Naples, mal François, si que les Titres des Li„ vres qu'ils ont fait depuis sur ce sujet portent la vengean„ ce de leur courage, & de la vie desbordée de leurs fem„ mes. Qui me fait croire aussi que Brassavole se sentant „ picqué, comme par traditive, de l'injure de ses Prédé„ cesseurs prétendus; (je dis prétendus, d'autant que „ peut-estre il est sorty médiatement ou immédiatement „ de la brayette de quelque François,) il a composé un „ certain petit Livre du Mal François, dans lequel il en es„ tablit 234 différences. Mais je croy que ce bon hom„ me resvoit, lors qu'il composoit ce Livre, ou bien qu'il „ a voulu que sa postérité sceust qu'à la prémiere secous„ se, que nos François donnérent à ses parentes & voisi„ nes, il y en eut 234 d'enfilées: &, d'autant qu'elles ne „ se trouvérent jamais en telles nopces, il a creu estre de „ son devoir de nous laisser ces éternels mémoriaux, pour „ faire reprendre l'appetit à nos François d'y retour„ ner, & y estans, faire la mesme courtoisie à toutes „ celles qu'ils rencontreront ". Que cela est plat & ridicule!

(6) Jean de Renou, Antidotaire, Livre II, Chap. XXI, *pag.* 602, *de la Traduction Françoise de* Louis de Serres, *imprimée à Lion, l'an* 1617, in folio.

(*D*) *JEROME BRASAVOLUS son fils . . . publia quelque chose.*] Une *Exposition du I Livre des Aphorismes d'Hippocrate*, imprimée à Ferrare, l'an 1595, *in* 4; & un Traité *de Officiis Medicis*, imprimé dans la même ville, l'an 1590 (7), & l'an 1599, *in* 4. Je trouve dans *Lindenius renovatus* (8) un *Commentaire sur le prémier Aphorisme d'Hippocrate*, imprimé à Ferrare, l'an 1594, & attribué à Antoine Musa Brasavolus. J'aime mieux croire que c'est un Traité de Jerôme Brasavolus, comme on le marque dans le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford.

(7) *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 419.

(8) *A la page* 78.

BRAUN (GEORGE) en Latin *Braunius* (*a*), Archidiacre de Dortmond, & Doien de Notre Dame *in Gradibus* à Cologne, a vêcu jusques au commencement du XVII Siécle. Il publia une *Harangue Latine contre les Prêtres concubinaires*, l'an 1566. Il fit aussi la *Vie de Jesus-Christ*, & celle *de la Sainte Vierge*, & un Traité de Controverse contre les Pro-

(*a*) *On le nomme Braunius, dans l'Epitome de la Bibliothéque de* Gesner, *pag.* 281, *&* Brunus, *dans l'*Athenæ Belgicæ *de* Swertius, *pag.* 289: *& notez, qu'au* Catalogue d'Oxford, *on fait deux Auteurs de* George Braun, *& de* George Braunius.

Protestans (*A*), qui fut imprimé à Cologne, l'an 1605, *in* 8; mais son principal Ouvrage est le *Theatrum Urbium*, en plusieurs Volumes *in folio* (*b*). Il étoit à Anvers, lors de l'émotion populaire du 13 de Mars 1567, & il raconte comment les Luthériens s'unirent aux Catholiques, pour résister aux Calvinistes (*c*). Toutes les Relations de cette affreuse journée conviennent de cette union. Je tirerai de son Ouvrage de Controverse quelques faits qui se raportent à l'établissement du Lutheranisme dans la ville de Dortmond (*B*), & aux variations de la Confession d'Ausbourg (*C*).

(*b*) Swertii Athenæ Belgicæ, pag. 269.

(*c*) Braunius in Catholicorum Tremonensium Defensione, folio 218 verso, & sequent.

(*A*) *Il a fait un Traité de Controverse contre les Protestans.*] En voici le Titre, *Catholicorum Tremonensium adversus Lutheranicæ ibidem factionis Prædicantes Defensio: in qua legitimæ rationes & causæ explicantur ob quas Catholicæ Ecclesiæ in qua nati, Christo initiati, & educati, confessione desertâ, Augustanam assumere & profiteri nequeant.* L'occasion, qui détermina George Braun à publier cet Ouvrage, fut que les Magistrats de Dortmond (*Tremonia*, en Latin,) Ville Imperiale du Cercle de Westphalie, & du Diocese de Cologne, ordonnerent, le 7 d'Octobre 1603, que tous les habitans, qui ne voudroient point souscrire à la Confession d'Ausbourg, seroient privez de la liberté de conscience. Braun allégua dix raisons contre ce Décret. Je toucherai quelque chose de la premiere, parce que ce sont des points Historiques, dont les Lecteurs les plus dégoutez de la Controverse peuvent souhaiter d'être instruits.

(*B*) *Je tirerai de son Livre de Controverse quelques faits, qui se rapertent à l'établissement du Lutheranisme dans la Ville de Dortmond.*] L'Auteur represente aux Ministres Lutheriens, qu'ils se devroient souvenir de la premiere démarche, dont leurs ancêtres se servirent, pour introduire leur foi dans la ville de Dortmond. Ce fut de presenter une Requête au Magistrat, par laquelle ils demandoient très-humblement la liberté de conscience, la Communion sous les deux especes, & une Chapelle particuliere dans l'Eglise paroissiale: sans prétendre que cela troublât le moins du monde la Religion Catholique, dont l'exercice public étoit établi dans toutes les Eglises de la Ville, & en promettant, quant au reste, de vivre soumis aux Supérieurs Politiques & Ecclesiastiques, qui étoient alors de la Communion Romaine. On leur accorda une Chapelle, où ils pourroient communier sous les deux especes. Quelque tems après, ils obtinrent l'une des Paroisses, & la liberté d'y chanter en Allemand. Le Prédicateur, qui la desservoit, en banit la Messe. Il avoit été Moine: il s'attira un grand nombre d'Auditeurs; & il fit si bien, qu'il établit le Lutheranisme dans toutes les autres Paroisses, à la réserve de celle de Saint Nicolas. Mais celle-là aussi tomba quelque-tems après au pouvoir d'un Ministre Luthérien (1), qui prêcha violemment contre les Prêtres. L'Auteur observe, qu'au tems du Traité de Passau (2), & un peu après que la paix de la Religion eut été conclue (3), il n'y avoit que la Religion Romaine qui dominât dans la Ville & dans le Comté de Dortmond; mais qu'elle y fut suprimée & que le Luthéranisme y fut établi par l'autorité publique, l'an 1582, les principaux Magistrats & Patriciens étant absens, à cause de la contagion, & ceux qui vouloient s'oposer à la nouveauté ne se trouvant pas les plus forts. Dès que la Confession d'Ausbourg eut été ainsi autorisée publiquement, il ne fut pas difficile à ses Ministres de l'affermir, & de la faire triompher par toute la Ville, jusques à ce qu'ils obtinssent le Décret dont j'ai parlé (4). L'Auteur compare là-dessus la conduite des Luthériens à un coin, dont la partie la plus déliée, étant une fois entrée dans une piece de bois, fait peu à peu introduire les parties les plus épaisses, jusques à ce que le bois soit tout fendu. *Talem procedendi modum amplexi estis, quem cuneo, cum Stanislao Hosio, comparavero. Is, prima parte tenuis, ità ut in lignum impactus magnam ligni disruptionem non videatur esse facturus, & tamen primò hac sua tenuitate aditum sibi facit sequenti crassitie, adeo ut cum prima pars illa admissa & recepta fuerit, sensim ac paulatim sequentia crassiora admittantur, donec solidum lignum penitus decussum disruptumque fuerit. Hujus cunei primam ac tenuiorem partem, apud vos Tremonenses, primam Supplicationem ac petitionem vestram dicero, quâ Calicem separatim in unicum tantum sacellum introduxistis. Is receptus, altera pars eaque crassior, Cantum Germanicum, & unius Parochiæ occupationem extorsit, ex quâ novus novi Verbi Minister ac Prædicans legitimum Evangelicæ Legis ac Catholicæ sacerdotium ac inge sacrificium sustulit, pedetentim, juxta Lutheri vaticinium, progrediendo* (5).

(1) Nommé Herman Emmingkhoff.

(2) En 1552.

(3) En 1555.

(4) Braunius Catholicorum Tremon. Defens. Causâ primâ, pag. 5 & sequent.

(5) Braunius, ibid. pag. 4.

Il est certain, que l'un des pretextes de ceux qui s'oposent aux nouvelles Religions, est de dire qu'il ne se faut point fier à l'humilité qui éclate dans les demandes respectueuses qu'elles font d'abord d'être simplement tolerées: que c'est le langage d'un homme qui veut entrer en renard, & régner comme un lion; & qu'elles ont un zéle qui ressemble extrémement à l'ambition. Un particulier, qui est ambitieux, se contentera au commencement d'être avancé cinq ou six pas: peu après il demandera le double, & puis il voudra égaler les principaux, & enfin les surpasser. Il semble qu'une nouvelle Secte s'estimera très-heureuse, si elle obtient seulement la liberté de conscience; mais au bout de quelques mois, cela ne lui suffira point: elle voudra être admise à quelques Charges, & puis à la moitié du Gouvernement, & enfin être la maîtresse, & ne voudra point accorder aux autres ce qu'elle en avoit obtenu par grace (6). Ceux qui prenent à la lettre le commandement de Jesus Christ, *Compelle intrare, Contrain les d'entrer*, s'imaginent que rien n'est plus juste que cette conduite; mais on leur a fait voir qu'ils se trompent lourdement, & qu'ils exposent le Christianisme à la juste exécration de toute la terre (7).

(6) Tiré en partie dans la Remarque (C) de l'Article ... ce que disoit ...

(7) Voiez le Commentaire Philosophique sur Contrain-les d'entrer, I Partie, Chap. V.

La plupart des autres raisons de George Braun sont tirées, ou des divisions qui régnoient parmi les Sectaires, ou de l'aveu que faisoient plusieurs Ministres, que la nouvelle Réformation avoit augmenté les déréglemens du genre humain. Il cite beaucoup: je ne sai s'il cite fidelement; mais ce qu'il cite a été mille & mille fois objecté par les Catholiques Romains. On n'a pas manqué d'y répondre.

(*C*) . . . . *& aux variations de la Confession d'Ausbourg*.] C'est la matiere de la quatriéme raison de George Braun. Il dit, I, que l'Original Allemand, & l'Original Latin, de la Confession d'Ausbourg présentée à l'Empereur & à la Diéte de l'Empire, l'an 1530, different, & quant aux paroles, & quant au sens, dans presque tous les Articles (8). II. Que Melanchthon la fit imprimer en Latin, & en Allemand, à Wittemberg, au commencement de l'année 1531; mais qu'il s'écarta de l'Original, & sur tout par raport au X Article, qui concerne la Sainte Cene. III. Qu'en la même année, dans la même Ville, & dans la même Imprimerie, Luther & Melanchthon firent faire deux Editions en Latin, l'une *in quarto*, & l'autre *in octavo*, qui étoient extrémement dissemblables, & quant aux termes, & quant aux choses. IV. Que l'Edition *in quarto* admet la Transubstantiation, & la prouve par le Canon de la Messe Greque, & par Theophylacte; mais que l'Edition *in octavo* ne contient rien de cela, & que, pour cette raison, Heshusius, Pappus, & d'autres Prédicateurs Luthériens, rejettent l'Edition *in quarto*, & la condamnent comme Papistique. V. Que les Editions Allemandes, faites par les soins de Melanchthon, à Wittemberg, l'an 1531, & à Nuremberg, l'an 1532, different de l'Original, & des deux premieres Editions Latines, en plusieurs points. VI. Que toutes les fois que la Confession étoit remise sous la presse, il y faisoit des changemens. VII. Qu'il en fut blâmé par les Luthériens rigides, comme il paroît par la Conférence d'Altembourg, où l'on rechercha quelle étoit la véritable Confession d'Ausbourg, & quelle étoit la batarde, & où les partisans de Melanchthon reconnurent, que de l'aveu de Luther, en 1538, en 1540, & en 1541, il avoit changé, corrigé, & augmenté la Confession, & l'Apologie de la Confession. VIII. Que depuis la mort de ces deux Chefs du Parti, on continua de faire des changemens dans la Confession d'Ausbourg, jusques en l'année 1580, sans que les Luthériens eussent connoissance d'aucune Edition conforme à l'Original Allemand, & à l'Original Latin. IX. Qu'ils commencerent à ouvrir les yeux, & que ne pouvant trouver dans les cabinets de leurs Ministres le véritable Original, ils demanderent à l'Archevêque de Mayence l'Original Allemand, qui avoit été présenté à la Diéte de l'Empire, l'an 1530, & qui étoit gardé dans la Chancellerie de l'Empire; & que l'aiant obtenu, ils publierent enfin en Langue Allemande, pour la premiere fois, la véritable & naïve Confession d'Ausbourg, l'an 1580. *Germanicum enim Originale, quod Moguntiæ in Cancellariâ Imperii inter Acta Comitiorum Augustanorum ab anno 1530 usque ad eum ipsum annum 1580 delitescens cum blattis & tineis rixabatur, ab Archiepiscopo & Electore Moguntino emendicarunt, ac tum primum genuinam Germanicam Confessionem integrâ fide excusam publicarunt* (9). X. Que l'Apologie Latine, selon l'Original, n'a été mise en lumiere qu'en 1587, comme on l'aprend de David Chytræus, qui prit ce soin-là. XI. Que la Confession Latine, & l'Apologie Allemande, telles qu'on les presenta à l'Empereur, avec la Confession Allemande, l'an 1530, à la Diéte d'Ausbourg, n'ont été encore jamais imprimées (10). Je remarquerai quelque chose sur le X fait. David Chytræus a inséré dans l'Ouvrage que Braun cite, c'est-à-dire dans l'Histoire de la Confession d'Ausbourg, l'Apologie *vraie & non suspecte*, selon la premiere impression faite par George Rhau, à Wittemberg, l'an 1531. Or cet Ouvrage de Chytræus fut imprimé avant l'année 1587; car j'en ai la Version Françoise, imprimée à Anvers, l'an 1582. Je ne sai si depuis que David Chytræus eut publié l'Original de cette Version il publia une seconde Edition, l'an 1587, dans laquelle il ait inséré l'Apologie selon le premier Manuscrit de Melanchthon. En ce cas-là, il n'y auroit rien à dire contre George Braun.

(8) Braunius, Defens. Catholicorum Tremonensium, pag. 55, 56.

(9) Idem, ibid. pag. 91.

(10) Tiré de la Defensio Catholicorum Tremonens. de Braunius, pag. 55 & suivantes.

Remarquons que Luc le Cop, qui mit en François cet Ouvrage de Chytræus, & qui étoit membre de l'Eglise Luthérienne d'Anvers, observe dans son Epitre Dedicatoire, que *la Confession d'Ausbourg, comme elle fut translatée en François, & puis imprimée quelque part en l'an mil cinq cens soixante six, est tellement desguisée qu'on ne la doibt recognoistre pour celle que le titre porte.* Remarquons aussi que Mr. de Meaux s'est fort étendu à étaler les changemens de la Confession Luthérienne, & de l'Apologie (11); mais je ne crois pas qu'il avance tous les faits que Braunius a raportez. Hospinien, qui a donné de fort grans details sur cette matiere (12), a servi de source à Mr. de Meaux.

(11) Voiez le I Tome de son Histoire des Variations, aux endroits marquez dans la Table des Matieres, sous le mot Ausbourg.

(12) Voiez le II Tome de son Histoire Sacramentaire.

BRAUN-

BRAUNBOM (Frederic (a)) Auteur Protestant, & Allemand, publia en 1613 avec un grand faste, un Livre qu'il croioit rempli de nouvelles découvertes sur l'explication des Prophéties du Vieux & du Nouveau Testament (A). Il détermina tous les périodes du Regne de l'Antechrist, sa naissance, son adolescence, le plus haut point de sa force, le commencement de son déclin, sa décrépitude, sa mort. A son compte, l'Antechrist nâquit l'an 86: il fut dans l'état d'adolescence l'an 376, dans l'âge viril l'an 636, dans la plus haute prospérité l'an 711: il commença à déchoir l'an 1086; sa décadence, & l'adolescence de l'Eglise Reformée, tombent à l'an 1376; la décrepitude de celui-là, & la pleine force de celle-ci, se verroient l'an 1636: l'Antechrist mourroit l'an 1640, & la fin du Monde arriveroit l'an 1711. On verra ci-dessous quelques autres particularitez de cet Ouvrage (B). Il n'est pas besoin d'avertir que Braunbom aplique à la Papauté tout ce qui se trouve dans l'Ecriture touchant l'Antechrist, & touchant la grande paillarde: j'observerai seulement qu'il publia son Ouvrage la même année, où, selon d'autres Théologiens, le Monde devoit finir (C). Cela fournira une digression contre ceux qui ont

(a) Et non pas François, comme dans Konig.

(A) *Il publia . . . . un Livre qu'il croioit rempli de nouvelles découvertes sur les Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament.*] Le Titre de ce Livre est *Florum Flammiorum, Romanensium, Bapalium sive Papalium Decas una, inter quas inspersæ Notæ Anasceuasticæ in Disputationem Martini Becani, Antesignani Moguntini de Antichristo reformati, unà cum Chronologia totius sacræ Scripturæ novâ, absoluta, &c. Hanoviæ*, 1613 (1), *in* 4. „ J'ose dire, „ assure-t-il, „ que je mets „ en évidence certaines choses que personne n'avoit co„ nues; que je prouve la vérité des Propositions que d'au„ tres avoient avancées: que je corrige les faussetez; & que „ j'établis ce qui étoit incertain (2). Les premiers Ré„ formateurs„, continue-t-il, „ n'ont point entendu l'A„ pocalypse. Ni Daniel lui-même, ni l'Ange qui l'instrui„ soit, ni l'ame de Jesus-Christ, n'ont point entendu les „ calculs de ce Prophete. *Liber Apocalypseos non est intellectus initio Reformationis, aut parum pro Evangelio habitus, & „ similem illis veterum suspicio de hoc sacro Volumine antiquam „ ad & sublata per Ecclesiam. Verum id quidem, sed principalis „ nostras suspecta erat Ecclesia, nec mirum, locus hoc non in loco* „ . . . (3). . . . *Non Daniel ipse, non Angelus Danielis instructor, non anima Salvatoris plena sapientia, numeros Danielicos intellexit, quia non curavit, nondum enim tempus, „ nec ideo Apostolis, curandi* (4)". Voila neanmoins ce que notre Auteur se glorifie d'avoir expliqué clairement, & avec le plus grand succès du monde (5).

(B) *Voici quelques autres particularitez de cet Ouvrage.*] On y trouve un nouveau commencement de l'Ere Chrétienne. L'Auteur est si satisfait de cette invention, qu'il exhorte tous les Chrétiens à en benir Dieu: *Gaudete mecum, & laudate Deum, quotquot estis Christiani: inveni annum Nativitatis Christi, qui perierat* (6). Cette belle découverte consiste à placer la Naissance du Sauveur dix ans plutôt qu'on ne la met ordinairement, & par là, il se voit contraint de dire que Jesus-Christ fut baptizé l'an 5 de Tibere, quoi que Saint Luc ait marqué l'an 15 de cet Empereur (7). Il remédie à cela, en suposant que Saint Luc compte depuis que Tibere eut été fait collegue de l'Empereur. Il fonde sur cinq Argumens sa nouvelle Chronologie. Je ne les raporte point, non plus que ce qu'on y a répondu (8).

Le Titre du Chapitre V de son X Livre est, *Mandatum divinum de Pontifice evertendo. Commandement de Dieu de ruiner la Papauté.* Il assure dans ce chapitre, que chaque Protestant a reçu un ordre public, qui est semblable à l'ordre qu'Ehud (9) avoit reçu en particulier. *Ubi publicum præceptum habere omnes Calvinistas asserit quale Ehud habuit privatum, & ne desit concitandis sedatiorum verba Apoc. XVIII, 4, 5, 6, 7, Germanicè recitat. Omnium igitur supplicia irrogare jubet, exurere, carnes edere, nullum supplicium nimium putare* (10). Je vous laisse à penser si le Jésuite, qui le réfuta, lui fit quartier sur des dogmes si sanguinaires. Voiez ci-dessous la Remarque (C) vers la fin.

Il lui fit une Objection sur l'Hypothése que le Papisme périroit l'an 1641. „ Les Princes Protestans peuvent donc „, dit-il, „ épargner les preparatifs de guerre, puis que le Pa„ pe ne doit perir qu'en 1641, & qu'alors il perira néces„ sairement. C'est donc une sotise au Sieur du Plessis d'ex„ horter le Roi d'Angleterre à équipper une flote, pour „ aller détruire Rome". *Hoc monere annuè possum & debeo, periculo, sumptu, labore bellandi posse supersedere Principes adversæ Religionis: non enim nisi Anno 1641 morietur Pontifex, & certè tunc morietur. Male ergo itaque sollicitatus Plessiaus Sereniss. Magnæ Britanniæ Monarcham hortatur, classem instruat, naviget Italiam, Romam exurat, Pontificem mactet, carnes edat: præmatura sunt veteris militis consilia, nam ut veniat in annum 1641 suppetit Regi ferme uno & Plessæo, 37 annorum bellum in Italia sustinere tres Insulæ queant, merito dubitare posse videntur Proceres Britanni* (11). Cette Objection n'est point forte; car, I, en premier lieu, ni les Princes qui se préparoient à la guerre, ni Mr. du Plessis Mornai qui les animoit, ne comptoient point sur les Visions de notre Braunbom. II, En second lieu, rien n'auroit été plus propre à leur faire faire des préparatifs de guerre, que l'opinion que le Papisme périroit l'an 1641. Il n'y a rien qui anime davantage que d'être assuré qu'une entreprise réussira. On ne s'imaginoit pas que le Papisme tomberoit de caducité, sans qu'aucune force externe le secouât rudement. On s'imaginoit, au contraire, qu'afin d'exécuter les Prédictions avec plus de promptitude, il faloit mettre en usage tous les instrumens humains; & pour l'ordinaire, c'est le but & l'intention de ceux qui balotent les nombres de l'Apocalypse, & qui enfin marquent le tems des Revolutions, d'encourager les Princes à entreprendre la guerre. Les uns n'ajoutent aucune foi aux Explications qu'ils publient; ils ne les font imprimer, qu'afin qu'elles servent d'éperon à des Princes ambitieux: les autres y ajoutent foi; mais de telle sorte qu'ils en deviennent plus ardens & plus actifs, pour remuer tous les ressorts des passions de l'homme, & toutes les machines nécessaires à l'exécution des grans desseins. Peu de gens se reposent moins sur la Providence, que ceux qui se glorifient d'avoir penétré les profondeurs de ses Decrets, & les énigmes des Prophétes.

Je croi que plusieurs personnes, qui n'avoient pas fait un grand cas des Prophéties de Braunbom, lors qu'elles parurent la première fois, changérent de sentiment, après que Gustave Adolphe eut subjugué tant de villes en Allemagne. Ils trouvérent fort apparent que le Papisme seroit dans sa décrepitude l'an 1636, & qu'il tomberoit tout-à-fait l'an 1641; & ainsi ils conçurent pour cet Ecrivain une estime singuliere, mais qui s'évanouit au bout de deux ou trois ans. On avoit cru que Gustave seroit un autre Alaric, & un autre Totila, qui detruiroit Rome, & qui executeroit contre le Pape les menaces de tant de Commentateurs de l'Apocalypse. Sa mort en 1632, & la victoire que les Imperiaux remportérent à Norlingen, l'an 1634, dissipérent toutes ces belles imaginations. Si Braunbom avoit choisi l'an 1632, plutôt que l'an 1636, il auroit moins mal rencontré; car non seulement en Allemagne, mais aussi dans le Païs-Bas Espagnol, les Protestans devinrent les maîtres de plusieurs Villes, l'an 1632. Ce ne fut pourtant point une réduction du Papisme à l'état de decrepitude. Les Protestans gagnoient des Villes, & ne faisoient point de conversions: le nombre des Catholiques Romains ne diminuoit que très-peu. Un Controversiste en avertit Mr du Moulin, qui avoit écrit à Balzac, pendant les conquêtes de Gustave, *que la Religion Reformée prenoit un grand accroissement és Païs-Bas & en Allemagne. De Belgio equidem suades, ne Molinæus plus nimio glorietur; nam etsi potiti sint Batavi non ita pridem Sylva Ducis, Ruremundæ, Venlonæ, & Limburgo, attamen plurimi & præcipui avita Religionis sunt retinentissimi, & dum modo excipiantur advenæ & milites,*

Apparent rari nantes in gurgite vasto,

dum hæretica fit Concio. Leodii propinquâ urbe habito, neque rem incognitam scribo. Item in pars Germaniæ, quam Sueci & Principes cum iis fœderati ad Rhenum & ad Mœnum occupaverunt, Hæresim verius diuturnam patitur quàm profitetur (12).

Braunbom, au reste, ne crut point que cette ruine de l'Antechrist dût arriver sans qu'une puissante Ligue s'en mêlât. Voici quatre Vers qu'il chanta sur ce sujet:

Dalmata & Englandus, Francus, Germanus, & Ister,
Hi venient Romam dilaniare suam.
Quid facient Italus, Lusitanus? Quid, nisi plangent
Emptricem merces dispereisse suas (13)?

Je ne sai pas s'il vécut assez, pour être témoin de la fausseté de sa Prédiction à l'égard de la mort de l'Antechrist: mais je croi que s'il étoit sur la terre l'an 1637, il ne laissoit pas d'être aussi hardi qu'auparavant; car c'est assez le propre de ceux qui ont la témerité de prendre un terme trop court de paier d'audace, avec quelque subterfuge frivole, quand ils se voient démentis par l'événement. Il fut plus sage par raport à la fin du Monde: il la recula jusques à un tems où il savoit bien qu'il ne vivroit plus (14).

(C) *Il publia son Ouvrage la même année, où, selon d'autres Théologiens, le Monde devoit finir.*] Ils crurent, qu'à cause que toutes les lettres du mot *Judicium* sont numerales, & font 1613, le Jugement dernier se feroit l'an 1613. „ *Nostro hoc seculo, ex vocabulo* JUDICIUM, *in quo omnes literæ „ sunt numerales, non pauci collegerunt, anno 1613 Judicium „ ultimum & universale futurum, eòque videtur D. Mentzerus „ etiam Theologus Giessensis celeberrimus, & ab omni quidem „ Fanaticismo prorsus alienus, collimasse in Dedicatione Exegeseos Augustanæ Confessionis, quam hisce voluit claudere ver„ bis:* Anno à nato Christo millesimo sexcentesimo decimo „ tertio, quem coumerat vox jam olim ominosa JUDI„ CIUM (15)". Voila une belle raison! Ceux qui s'y fondérent, méritoient de vivre pour le moins jusqu'en 1614, à condition de s'humilier à la vûe de leur faute.

(1) La Bibliotheque de Draudius marque, pag. 166, l'Edition de Hanau, apud Hæredes Aubriarum, 1615, in 4; & page 457, Edition de Francfort, apud Weckelianos, 1610, in 4. Notez que celle de 1613 est de Hanau.

(2) Braunbom, pag. 9, apud Contzen, in Tractatu cui Titulus de Hæreseon Incrementis.

(3) Idem, pag. 40, apud eumdem, pag. 33.

(4) Idem, pag. 47 & 58, apud eumdem, ibid.

(5) Nec sine prosperrimo successu, pag. 3, apud eumdem, pag. 140.

(6) Idem, apud eumdem, pag. 552.

(7) Evangile de S. Luc, Chap. III, Vers. 1.

(8) Le Jésuite Contzen l'a refuté dans le Livre cité ci-dessus, Citation (2).

(9) Celui dont il est parlé au Livre des Juges, Chap. III, qui tua le Roi de Moab.

(10) Contzen, de Hæreseon Incrementis, pag. 556.

(11) Idem, ibid. pag. 381.

(12) Silvester à Petrâ Sanctâ, in Notis in Epist. Molinæi ad Balzacum, pag. 71 Edit. Antverp. an. 1634.

(13) Braunbom, apud Contzen, de Hæreseon Incrementis, pag. 610.

(14) Conférez ceci avec ce que dit Mr. de Beauval, dans son Histoire des Ouvrages des Savans, Juin 1702, pag. 252.

(15) Andr. Carolus, Memor. Ecclesiast. Seculi XVII, Lib. II, Cap. XI, pag. 505.

Ce

ont tant de fois prédit la chute prochaine du Papisme, sans profiter de la disgrace de leurs compagnons.

Ce qu'il y a d'étonnant est que le mauvais succès d'un nombre infini de Commentateurs de l'Apocalypse n'empêche point que d'autres ne tombent dans la même témérité (16). On voit que c'est un antre tout tel que celui du Lion malade : plusieurs y vont, & personne n'en revient ; c'est-à-dire, avec le thrésor qu'il avoit été y chercher : ne faudroit-il pas se souvenir du Renard d'Esope ?

(16) Voiez l'Article Stifelius.

Olim quod vulpes ægroto cauta leoni
Respondit referam : quia me vestigia terrent
Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum (17).

(17) Horat. Epist. I Libri I, v. 73.

Ne devroit-on pas se garder bien d'entrer dans cette caverne, puis que tant de gens y ont été, sans en revenir avec le rameau de la Sibylle, avec l'éclaircissement attendu ? Cependant on continue d'entreprendre ce voiage autant que jamais, & l'on n'écoute point ceux qui représentent qu'il est sans retour, comme celui du sépulcre, & qui crient de toute leur force, vous allez . . . . *per iter tenebricosum*,

Illuc, unde negant
Redire quemquam (18).

(18) Catul. Epigramm. III.

On s'embarque tous les jours sur cette Mer, comme si elle n'étoit point fameuse par mille & mille naufrages.

Calculs Prophetiques de Mr. Jurieu refutez.

Un Ministre de Rotterdam publia, en 1686, un *Accomplissement des Propheties*, dans lequel il debita, entre autres choses, que ce qu'avoit dit Joseph Medde, que *la durée de l'Eglise corrompue doit être de 1260 ans*, & que *la durée de l'Eglise pure doit être de 360*, lui paroissoit inspiré (19). Joseph Medde ajoute, que *l'on peut commencer ces 360 ans*, 1, *ou de la naissance de Jesus Christ*, 2, *ou du temps de la Passion*, 3, *ou du temps de la destruction de Jerusalem*, 4, *ou enfin du temps auquel S. Jean prophétisoit* (20). Quelque calcul que l'on prenne, le Ministre de Rotterdam avoue que l'affaire va très-bien quant à l'Epoque de l'Antichristianisme (21); mais neanmoins le premier calcul & le second se sont trouvez faux : car l'Antichristianisme, qui, selon le premier calcul, devoit finir l'an 1620, & selon le second, l'an 1653, ou 1654, subsistoit encore l'an 1686 (22); &, puis qu'il subsiste au tems que j'écris ceci, l'an 1702, le troisiéme calcul, selon lequel il devoit finir en 1690, n'est pas meilleur que les deux prémiers. Le Ministre s'en defioit. *Il ne paroit pas*, dit-il (23), *que les choses soient meures aujourd'huy pour un si grand évenement, il ne faut pas s'imaginer que l'Empire de l'Antechrist & de l'Idolatrie tombe si aisement, & soit detruit en quatre ou cinq ans.* Il se fixe au quatriéme calcul, & le donne pour le veritable, d'où il conclut, que le Regne de l'Antechrist finira *l'an 1710, ou l'une des années suivantes, jusqu'à 1714* (24). Voilà comment il s'exprime dans la page 22 ; & voici ses expressions à la page 28 : „ Nous poserons la chute à venir de l'Em„ pire Antichretien, au commencement de 18 siécle. Je „ croy qu'il seroit difficile de marquer precisément l'an„ née ; car Dieu, dans ses Propheties, n'y regarde pas „ de si prés. Quelques années de plus ou de moins n'y „ font rien. Cependant on peut dire que cela doit arri„ ver depuis l'an 1710, jusqu'à l'an 1755 (25). Cet Em„ pire „, dit-il, dans la page 33, „ est né environ l'an „ 450. Il mourra environ l'an 1710, justement 1260 ans „ après sa naissance. Cela peut arriver plutot ; car l'Em„ pire Romain, déja sous Valentinien, que je conte pour „ le dernier des Empereurs Romains, étoit fort démem„ bré. Mais je ne vois pas que cela puisse aller plus loin, „ si ce n'est peut-être jusqu'à 1714, à conter les 1260 ans „ depuis la mort de Valentinien. Ceci, je l'avoue, ne „ me paroit point du tout simple conjecture (26) ".

(19) Jurieu, Accompl. des Prophéties. Tom. II, chap. II, pag. 20 de la premiere Edition.

(20) Là-même.

(21) Là-même, pag. 21.

(22) La même, pag. 22.

(23) Là-même, pag. 29.

(24) Là-même, pag. 22.

(25) Là-même, pag. 28.

(26) Là-même, pag. 53, 54.

Un homme, qui eût été assez sage, pour profiter des erreurs d'autrui, eût abandonné Joseph Medde à l'égard du quatriéme calcul, aussi bien que par raport aux trois autres ; car y a-t-il rien de plus scandaleux, que de dire, d'un coté, que l'Eglise pure doit durer 360 ans ; & de l'autre, que ces 360 ans doivent commencer l'an 94 de l'Ere Chrétienne ? L'Eglise n'avoit donc pas été pure avant ce tems là, si sa pureté ne prit naissance qu'en l'année 94 ? Que peut-on penser de plus absurde ? Il est donc certain, que si Joseph Medde méritoit quelque créance, il faudroit que la durée de l'Eglise pure eut fini ou l'an 360, ou l'an 393 ; &, par conséquent, que l'Empire Antichrétien eût fini, ou l'an 1620, ou l'an 1653. Or il est aussi florissant, ou plus, au commencement du XVIII siécle, qu'en 1653. Joseph Medde n'a donc débité que des réveries, qui auroient dû empêcher que le Ministre de Rotterdam ne tombât dans le bourbier.

L'exemple de celui-ci devoit être un épouvantail aux nouveaux calculateurs ; & cependant ils continuent de prédire. Quelle aparence y a-t-il, que son quatriéme calcul réussisse mieux que les trois prémiers ? Faisons un peu réflexion sur ce Passage : nous y verrons en quel tems on devoit commencer à vendanger le Papisme ; „ Si vous contez ces „ 580 ans depuis l'an 1517, auquel temps Luther commen„ ça de prêcher contre le Papisme, cela nous conduit à „ l'an 1697. Si vous les contez depuis l'an 1520, de la date „ de la Bulle de Leon X, cela nous conduira à 1700. „ Otez dix ans, à cause que 17 fois cinquante ne font que „ 350, & que l'année prophétique est de 360 jours, ou de „ 360 ans, cela tombera justement sur 1690. Et c'est là „ le temps que j'estime devoir estre le commencement de „ la vendange : or les Témoins ressusciteront dans ce „ temps-là, après quoi la France doit rompre avec le Pa„ pe, selon ma pensée, avant la fin du siécle : &, dans „ le commencement de l'autre ; le reste de l'Empire An„ tichrétien s'abolira par tout. Ainsi le tout revient à „ mon calcul ; c'est que nous ne saurions être loin de la fin „ de l'Empire du Papisme (27) ". Il ne faut pas oublier l'une des raisons qui lui faisoient croire, que la rupture du Roi de France avec le Pape auroit des suites très-promptes & très-heureuses : „ c'est „, disoit-il (28), „ que les Eves„ ques de France ont déclaré depuis peu, *que sous prétexte* „ *de Religion, il n'est jamais permis de desobeir au Roi* ". *Je regarde*, ajoutoit-il, *ce qui est arrivé en Angleterre, comme une autre préparation à cet évenement. On y souffre régner paisiblement un Roi d'une Religion contraire à celle de l'Etat : c'est que la Providence veut accoutumer les Peuples à se soumettre à des Princes contraires de la Religion dominante.* Que voila un homme heureux à conjecturer ! Il ne savoit pas, qu'au bout de deux ans, l'Angleterre chasseroit son Roi Papiste, ce qui seroit une preuve que la Providence ne vouloit pas accoutumer les Peuples à se soumettre à un Prince qui ne fut pas de leur Religion ; mais plutôt disposer la Nation Françoise par un exemple tout frais & voisin à desobéir à son Roi, en cas qu'il changeât de Religion. Notez que cet Ecrivain a compté plusieurs miracles parmi les causes qui ont renversé du Throne Jaques II (29). Il avoit donc mal jugé des intentions de la Providence : mais laissons cela ; montrons lui plus directement la fausseté de ses Prophéties.

(27) Jurieu, Accompl. des Prophéties, Chap. IX, pag. 141, 244. Voiez Chap. XII, pag. 222.

(28) Là-même, Chap. XI, pag. 208.

Tant s'en faut que la France ait rompu avec le Pape entre l'an 1690 & l'an 1701, qu'au contraire elle est devenue plus Papiste. On sait l'avantage qu'Innocent XII remporta, en faisant remettre les choses sur l'ancien pied, l'an 1693 (30). On sait les plaintes qui ont été publiées au sujet du Bref du Pape contre l'Archevêque de Cambrai, en 1699. Le Ministre même de Rotterdam a soutenu que c'est une Bulle qui *ruine absolument les Libertez de l'Eglise Gallicane* (31). Voici „, dit-il (32), „ le plus terrible coup „ qui pouvoit être porté aux Libertez de l'Eglise Gallica„ ne : les voila renversées par une seule foudre. Gerson „ & son Apologiste Richer, le Jésuite Maimbourg lui-mê„ me, Gerbais, le Pere Quesnel, Elie du Pin, & tous „ ceux à qui les démêlez d'Innocent XI avec le Roi Louis „ XIV avoient donné le courage de lever la tête contre „ les Usurpations de la Cour de Rome, sont terrassés : „ Aussi bien que tant d'Arrêts rendus par la Cour de Par„ lement pour la conservation des Libertez de l'Eglise „ Gallicane, tant de Reglemens, de Decisions, & de Dé„ clarations faites par le Clergé de France, tendant au mê„ me but. Tout est anéanti ". Si cet Auteur avoit dit tout ce qu'il sentoit, il eût ajouté : *Voici aussi le plus terrible coup qui pouvoit être porté à mes Prophéties.* Je suis sûr, que le chagrin, qu'il témoigne contre le Clergé de France (33), vient en partie de ce que ses Prédictions ont été si mal secondées par Louis XIV, & par ses Prélats. Laissons les autres prospéritez arrivées au Papisme, entre l'an 1690, & l'an 1700 : l'Edit de l'Empereur de la Chine, en 1692 ; le quatriéme Article de la paix de Ryswick, en 1697 ; la cession que le Turc a faite de tant de places, par le Traité de Carlowitz, en 1698. Oublions aussi les plaintes qu'un Ministre de Groningue étale dans un Ecrit publié en 1701 (34), & qui montrent que l'Eglise Romaine n'a point été affoiblie pendant les dix dernieres années du XVII siécle, & qu'au contraire elle a opprimé en divers lieux les Protestans.

(29) Voiez sa Lettre Pastorale du 15 de Fevrier 1689.

(30) Voiez la Remarque (B) de l'Article Ottoboni.

(31) Jurieu, Traité Historique sur la Theolog. Mystique, Art. XVII, pag. 104.

(32) Là-même, pag. 105, 106.

(33) Là-même, pag. 111.

(34) Mr. Du Vidal, dans l'Epitre Dedicatoire de son Livre intitulé l'Eglise Romaine pleinement convaincue d'Antichristianisme. Il y parle de l'Oppression que souffrent les Protestans au Palatinat, dans le Montbelard, & en Hongrie.

Le commencement du XVIII siécle n'a aporté rien de fâcheux à l'Empire du Papisme : jamais le Pape n'a été si ménagé qu'il l'est aujourd'hui par les Princes Catholiques : l'Empereur, le Roi de France, & le Roi d'Espagne, lui font leur cour à qui mieux mieux. Il est vrai que les plus puissans Etats Protestans ont fait une Ligue, mais ils ne songent à rien moins qu'à chagriner la Cour de Rome : ils ont des choses à expedier, qu'ils croient être plus pressantes ; & s'ils travaillent contre un Prince Catholique, c'est uniquement en faveur d'un autre Prince Catholique : & en cas que la France tournât ses armes contre Rome, ils seroient les prémiers à envoier du secours au Pape. On ne voit donc point que le quatriéme calcul doive avoir plus de succès que les trois autres : & cependant voilà Mr. Allix, qui, depuis le mauvais succès de Mr. Jurieu, s'est mis aux champs pour annoncer au public que l'Antechrist périra, ou l'an 1716, ou l'an 1720, ou tout au plus tard l'an 1736 (36). Mr. Gurtler, Professeur en Théologie à Deventer, ne s'explique pas si précisément : il ne se fixe à aucune année ; mais il croit que la Babylone de l'Apocalypse tombera entiérement pendant le cours du XVIII siécle (37). Je dirai en passant, que l'une des preuves de Monsr. Jurieu est bien infirme. *Il est certain*, dit-il (38), *que depuis l'an 1610, les Images & les Saints ont extrémement perdu de leur crédit. Et l'on trouvera, depuis ce temps-là, plus de gens dans le Papisme même, qui ont decrédité ces faux cultes, qu'on n'en trouvera dans tous les siecles précédens. De même, la tyrannie du Pape, depuis ce meme temps, roule dans une visible décadence. Dans le siecle passé, les Papes s'estoient assez bien relevez du coup que leur avoient donné le Concile de Constance, ... Mais depuis 1620, ... la Puissance du Pa-*

(35) On écrit ceci en 1702.

(36) Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Avril 1701, pag. 180, 181.

(37) Nicol. Gurtlerus, in System. Theol. Prophet. Cap. X à XIII, pag. 565 Edit. Amstel. an. 1702.

(38) Jurieu, Accompl. des Proph. Tom. II, pag. 10, 21.

pe

pagnons. Il faudroit les renvoier à l'école d'un Poëte Païen, qui ne vouloit pas que l'on consultat

pe est toujours diminuée ; & aujourd'hui, elle est dans une telle decadence, qu'elle ne s'en relevera jamais (39). Je ne m'amuse pas à demander, comment ce Ministre conciliera ces choses avec celles qu'il a dites dans d'autres Livres (40) : je m'arrete à cette seule Considération. Les bornes mises aux fausses cultes, & aux pretentions des Papes sur le temporel des Rois, sont plutôt un gage de la durée future de la Papanté, qu'une marque de sa prochaine ruine : plus un mal s'aproche du comble, plus il s'aproche de sa fin : il ne sauroit se maintenir long-tems dans son comble. L'énormité des abus a favorisé Luther, qui aparemment n'eut rien opéré contre des maux mediocres. Si Mr. Jurieu ne m'en veut pas croire, il doit pour le moins se souvenir de ce qu'il a dit, „ que le prodigieux avancement de l'Autorité „ Papale, qui en effet a porté l'Antichristianisme à sa per„ fection, n'a pas laissé d'être un des degrés de sa ruine. „ Si les Papes étoient demeurez dans les termes où ils „ avoient été dans les siecles précédens ; s'ils ne se fussent „ point mêlez des affaires du monde, pour en disposer ab„ solument ; on n'auroit peut-être pas reconnu que le Sie„ ge Romain est l'Antechrist : mais alors cette vérité de„ vint si sensible, que tout le monde s'en apperçut (41)". On peut s'étonner pour bien des raisons, que le chagrin, où il étoit en composant cet Ouvrage (42), ne lui ait point présenté les idées noires & affreuses qui se sont offertes à la plupart des Commentateurs de l'Apocalypse. Il n'a point pris *à la lettre ces images d'embrasemens, de feu, de sang, de carnage, que le S. Esprit* presente dans le Chapitre XVIII de l'Apocalypse (43). *Certainement*, dit-il (44), *ce ne sont pas les voyes dont Dieu se sert pour establir son Empire.* „ Il ne faut pas prendre à la lettre les termes de guerre & „ de destruction, qui sont emploiez ici : par exemple, *que* „ *Jesus-Christ devoit fouler la cuve de vin de la colere de Dieu;* „ *qu'il doit donner à manger aux oyseaux la chair des Roys,* „ *des Capitaines, des forts, des chevaux, des francs, des serfs,* „ *&c.* Ce sont des images empruntées de la guerre : on „ les doit entendre convenablement à la nature de cette „ guerre spirituelle que le Seigneur Jesus-Christ doit faire „ à l'Idolatrie, à la Superstition, aux Herésies, & à la Ty„ rannie ; c'est à elles qu'il en veut, & non pas aux hom„ mes (45)...... Ainsi je crains bien que ceux-là ne „ soyent trompez, qui espérent rendre à Babylon, ce que „ nous en avons reçu, *& luy verser au double dans la coupe* „ *dans laquelle elle nous a versé*, c'est-à-dire, lui rendre sang „ pour sang, supplices pour supplices. Ce n'est point là „ l'esprit de l'Eglise (46)". Mais néanmoins il ne laisse pas de croire qu'il y aura beaucoup de sang répandu : il ne fait que modifier la chose, & cela est fort louable. *Je pense bien*, dit-il (47), „ *que Dieu permettra le sac de Rome, comme il a permis celui de Jerusalem. Je croy bien encore, que ce grand changement de Religion ne se fera pas sans effusion de sang, comme il en arriva dans le siecle passé : mais comme la Cité de ce chapitre, & généralement de l'Apocalypse, comprend tout l'Empire Babylonien, il ne faut pas s'imaginer que toute cette grande étendue de pays soit réduite en desolation.*

Notre Braunbom n'étoit pas si pacifique. Il vouloit que l'épée fut le principal instrument de la destruction de l'Antechrist. Celui qui le réfuta, trouvoit mauvais que ces Maximes barbares fussent fondées sur un Livre si obscur, qu'on n'avoit point encore vu deux Commentateurs Protestans qui l'entendissent de la même maniere. *Omnia igitur supplicia irrogare jubet* (Braunbomus) *exurere, carnes edere, nullum supplicium nimium putare. Verum quænam est ista barbaries eorum qui hæc præcipiunt, cum non intelligant quod Liber obscurissimus velit? Cum contradictionem amplectuntur hoc postremum à sanguinariis & latrocinantibus Theologis rogo obtestorque ut ex tot suorum Scriptoribus duos, non sibi mutuo, non sibi ipsis contradicentes, in hoc judicio exhibeant; & deinde quâ datâ portâ ruant in nostrum sanguinem? Addo unum præsens, qui non omnibus aliis contradicat, & ecce jugulum præbemus, non jure nec meritò, ad unius enim homuncionis pronunciatum meliorem orbis partem exurere, devorare, nec ipsâ iniquitatis æquum esse conferet; sed fiducia causæ iniquo judicio experiri placet* (48). Le même Auteur, comme on l'a vu ci-dessus (49), a mal traité Monsr. du Plessis, pour avoir fait une Exhortation au Roi d'Angleterre d'attaquer le Pape. Il faut demeurer d'accord que ce grand Homme s'oublia beaucoup dans cette occasion, & que son zèle prit un essor qui lui fit perdre de vue ce que son âge & que sa prudence lui eussent pu suggérer. On le railla & on l'insulta cruellement (50) ; & il ne fut pas bien justifié par Monsr. Rivet son Apologiste. Si vous souhaitez de savoir quelle fut l'Exhortation de ce grand Homme, lisez ces paroles : „ La chose (51) est aisée, pource qu'elle est meure, que „ le jour y convie, que la nature même aide à cet enfan„ tement, que les Destinées ouvrent le chemin ; Dieu „ favorisant l'entreprise, de laquelle il est auteur, y aidant, „ y poussant ; se trouve seulement qui s'y efforce, qui ose, „ qui veuille. Ce ne sera point en vain, puis qu'après tant „ d'empoisonnemens & parricides rien ne défaut pour le „ comble de sa cruauté, ne reste du tout rien au faiste de „ son impiété. Doncques, qu'on jette là la plume, ô grand „ Roy : rassafié, je pose ici la mienne. Cet aage demande „ d'autres mœurs. Il faut doresnavant d'autres armes. Que „ de la Bretagne sorte un autre Constantin pour au pont „ Milvien fouler ce Maxence, cet autre Pharaon, & le „ ruiner du tout. Qu'il confirme les Princes & Peuples

(39) Jurieu, Accompl. des Proph. Tom. II, pag. 51.

(40) *Dans son Preservatif, & dans son* Jansenisme convaincu de vaine Sophistiquerie, *où il a pris à tâche de prouver que l'invocation des Saints est aujourd'hui* [illegible] *& nous avons vu qu'il se plaint dans son* Traité de la Theol. Mystiq. *que l'Autorité du Pape a été remise dans sa premiere splendeur en France.*

(41) Jurieu, Accompl. des Proph. Tom. II, Chap. V, pag. 86, 87.

(42) *Là-même, dans l'Avis à tous les Chrétiens, mis à la tête du I Volume,* pag. 8.

(43) *Là-même,* Tome II, Chap. XII, pag. 214.

(44) *Là-même.*

(45) *Là-même*, pag. 217.

(46) *Là-même*, pag. 212.

(47) *Là-même*, pag. 214, 215.

(48) Contren. de Haselton [illegible] incremento, pag. 512.

CONSIDERATIONS sur une Epitre Dedicatoire de Mr. Du Plessis.

(49) *Dans la Remarque* (B), *Citation* (10).

(50) *Voiez la Remarque* (E) *de l'Article* SCIOPPIUS.

(51) *C'est-à-dire, la Destruction du Papisme.*

„ irrésolus, qu'il unisse ceux qui sont partialisés, qu'il ramasse ceux qui sont en desordre. Delà, les Alpes le por„ tent au col, le Po se fendant de son gré, l'Appennin lui „ faisant place, plusieurs accourans au signal de la liberté, „ les autres attendans l'événement, qu'il conduise ses Trou„ pes droit à Rome, jamais en vain assaillie. Qui doute „ qu'au son des trompettes, les costaux ne s'abaissent, les „ murailles ne tombent, le chasteau St. Ange mesme (*) ? „ Poursuive ce severe exacteur des jugemens de Dieu, & „ arrachant les foudres au Jupiter du Capitole, qu'il le „ jette hors du siege, sans esperance d'y rentrer. Qu'il „ abysme Babylon comme une meule, sans que jamais el„ le paroisse, le Tybre segorgeant, & l'Enfer mesme se „ desbordant. Jà n'advienne, ô Roy très-puissant, que „ vous endoriez que cette louange vous soit ravie, que „ vous vueilliez qu'elle soit gardée à un autre, que vous „ n'aimiez mieux l'acheter au prix de vostre sang, de vo„ tre vie, de ce qui vous est encor plus cher. Mais, toi, „ Dieu éternel, de l'interest de la gloire duquel s'agit ici „ proprement, sans l'aide duquel sont vains nos desirs, nos „ soupirs, nos efforts, éveille toi, leve toi, revets toi de „ force & de justice comme d'un halecret. Apelle ton ser„ viteur par son nom, pren ton oinct par la main, mar„ che devant sa face. Que les costaux soient applanis, que „ les montagnes s'abaissent, que les fleuves se tarissent, que „ les portes s'ouvrent, que les barres se brisent, que les „ peuples tremblent, & que cette Jericho tombe par l'es„ prit de sa bouche, & la présence d'icelui. Et moi, quoi „ que desja plus que sexagenaire, que je me tienne ferme „ à son flanc, que je despouille ma vieillesse entre les des„ troits & rochers des Alpes, que je me trouve des pre„ miers à la charge, qu'entre les triomphes, l'Ange chan„ tant devant, je redouble ces mots ELLE EST CHEUTE, „ que tout plongé en cette sainte liesse au bord de l'Eter„ nelle, ravi je finisse mes jours ! Cependant, Roi Seré„ nissime, Dieu très bon & très-grand, qui vous a mis à „ part pour l'entreprise d'une si saincte guerre, vous con„ serve en santé & sûreté contre vos ennemis à son Eglise, „ à vostre Royaume, à tous les fideles. Amen (52)".

André Rivet, qui étoit alors Ministre de Thouars, publia (53) une *Défense des deux Epistres, & de la Preface du Livre* de Mr. du Plessis, ... *contre les cavillations & calomnies de Pelletier & du Bray.* Ne me demandez pas s'il falut qu'il entreprit l'Apologie du Passage que je viens de raporter : il n'y a personne qui ne s'imagine, que ce fut l'un des Endroits, qui ouvrirent le plus beau champ de Déclamations aux Adversaires de Mr. du Plessis. On leur repliqua (54), que Saint Jean aiant prophétisé, que les mêmes Princes, qui auroient donné leur puissance à la Bête, seroient ceux qui la mangeroient & la brûleroient, il ne faloit *pas trouver estrange si* les Protestans les exhortoient à l'exécution de cet Oracle ; s'ils s'adressoient aux Princes *ausquels* Dieu avoit *desja touché le cœur, afin qu'à leur exemple, ils attirassent les autres à l'execution de ce jugement de Dieu contre la paillarde* ; *&* s'ils leur crioient *après la voix du Ciel*, Rendez lui au double ainsi qu'elle vous a fait : & lui payez au double selon ses œuvres : & la coupe en laquelle elle vous a versé, versez-lui le double (*). Rivet ajoute, que „ l'Epistre au Roy de la Grande Bretagne tend à ce but, „ & ne lui met autre chose devant les yeux, que cette „ Prophétie, de laquelle l'accomplissement est en la veil„ le (55)". L'Avocat & le Client étoient dans une même illusion : ils croioient que l'heure de l'accomplissement des Prophéties étoit à la porte ; que le fruit étoit mûr, & prêt à cueillir. Ils le souhaitoient ; &, à cause de cela, ils le croioient.

Credimus ? an qui amant ipsi sibi somnia fingunt (56).

L'Avocat étoit le plus inexcusable, parce qu'il avoit pu lire des Réflexions que son Client n'avoit point eues devant les yeux. Il savoit bien que les Adversaires de Mr. du Plessis considérérent son Epitre Dedicatoire au Roi Jaques comme l'action d'un boutefeu, qui vouloit attirer en France *les armes estrangeres, qui ne respiroit par tout que feu & sang, qu'une confusion universelle, qui ne vouloit espargner le sang du berceau, ni la mere innocente qui l'allaitoit* (57) ; & qu'ils s'étoient vantez *d'estre tous pour un, obligez de maintenir au péril de la vie l'authorité du Pape* ; qu'ils avoient parlé *du bon tranchant de leur espée*, & fait résouvenir de *la Croisade*, & des *Simons de Montfort*, *& des Sieurs de Beaumont*, & promis *le martyre* à ceux qui mourroient en ce combat (58) ; & qu'ils avoient déclaré, que *quiconque en veut au Pape, en veut aux Catholiques, & qui est son ennemi est le leur* (59). Cela étoit plus que suffisant pour desabuser Mr. Rivet de l'opinion qu'on fut à la veille de la chute du Papisme. L'Expédition conseillée au Roi Jaques n'eût pu servir qu'à mettre en feu toute l'Europe, & à y faire répandre un déluge de sang. Tous les Princes Catholiques se seroient confédérez pour le maintien de leur Religion ; & il n'y avoit aucune aparence que le succès de cette fastieuse guerre leur fut plus funeste qu'à leurs ennemis. La désolation générale de tous les Etats, les horreurs les plus exécrables d'une guerre de Religion, étoient la seule chose qui put paroître certaine. Or qui peut nier qu'un homme qui se rend l'instigateur d'une pareille Croisade, ne donne lieu aux reproches d'inhumanité & de barbarie qui

(*) (Moles) *nempe Hadriani.*

(52) Du Plessis, Epitre Dédicatoire de l'Edition Latine du Mystere d'iniquité. *Je me sers de l'Edition Françoise de cet Endroit faite par Rivet*, pag. 94 *& suiv. de la* Défense des deux Epitres & de la Preface *de ce Livr.* de Mr. du Plessis.

(53) *A Saumur, en 1612, in 8.*

(54) Rivet, Defense de la Preface, &c. du Mystere d'iniquité, *Chap.* V, *pag.* 92.

(*) Apocalypse, Chap. XVIII, *Vers.* 2.

(55) Rivet, Defense, &c. de la Preface, &c. pag. 94.

(56) Virgilii Eclog. VIII, *Vers.* 108.

(57) Rivet, Defense de la Preface, &c. pag. 96.

(58) *Là-même*, pag. 27.

(59) *Là-même*, pag. 190.

furent

sultât les nombres de Babylone (b), & qui trouvoit que Dieu avoit fort sagement couvert d'une nuit obscure le tems à venir (c). Notez que je ne conois l'Ouvrage de Braunbom, que par les Extraits qu'en a donnez Adam Contzen, Jésuite, qui l'a réfuté (d).

(b) Tu ne quæsieris scire, nefas, quem mihi quem tibi Finem Dii dederint Leuconoe : nec Babylonios Tentaris numeros. Horatius, Od. XI Libr. I. (c) Prudens futuri temporis exitum Caliginosâ nocte premit Deus? Ridetque si mortalis ultra fas trepidat. Horatius, Od. XXIX Libr. III. (d) Dans l'Ouvrage intitulé De Hæreticorum Interemendo.

furent faits à Mr. du Plessis. Son Apologiste ne l'a point tiré d'affaire sur cet article : toutes ses Reponses sont vagues & illusoires.

On ne pourra jamais exhorter légitimement les Princes non Catholiques à faire la guerre au Pape, que lors que ses Sectateurs seront en si petit nombre, qu'on aura sujet de croire, que sans effusion de sang, on le contraindra, ou à renoncer au Papat, ou à se retirer avec Passeport dans quelque coin de l'Afrique : mais pendant que les Catholiques & les non Catholiques de l'Europe seront dans l'état où ils étoient lors que Mr. du Plessis publia son Livre, & où ils sont encore au commencement du XVIII siécle, c'est vouloir introduire le carnage & le massacre par tout, que de parler d'accomplir les Prophéties. Les Ouvrages sur ces Oracles de Saint Jean sont de l'huile au feu : il ne servent qu'à irriter son Ennemi, qui n'est deja que trop en colere, & à lui fournir cette excuse de ses persécutions, que pour prévenir sa ruine, il est obligé de travailler à celle des Protestans, qui ne cessent de prédire qu'il sera exterminé bien-tôt par l'épée des mêmes Princes qui ont autrefois adoré la Bête (60). Si quelque chose peut énerver une telle excuse, c'est que ceux, qui ont en main l'Autorité souveraine parmi les Protestans, ne mesurent point leur conduite sur les Prédictions, ni sur les Exhortations de leurs Ecrivains.

(60) Confirmez ceci par ce qui est dans le Journal de Trevoux, Juillet & Août 1701, pag. 60 Edition d'Amsterdam.

BREAUTE' (CHARLES DE) Gentilhomme du païs de Caux en Normandie, s'est rendu célèbre par un duel où il périt. Il étoit extrémement brave ; &, comme après la paix de Vervins il ne trouvoit point d'occupation en France pour sa bravoure, il passa en Hollande avec quelques Cavaliers François, & y obtint une Compagnie de Cavalerie (a). Son Lieutenant eut le malheur de se laisser battre par un parti de la Garnison de Bois-le-Duc, plus foible en nombre que celui qu'il commandoit. Il fut pris lui-même, & conduit à Bois-le-Duc, d'où il écrivit à son Capitaine, pour le prier de travailler à sa liberté ; mais son Capitaine lui fit réponse, qu'il ne vouloit plus reconoitre pour ses Cavaliers des gens qui s'étoient laissé batre par un plus petit nombre de Flamans, au lieu de les vaincre quand ils n'eussent été que vingt contre quarante, comme il s'offroit de faire en toute rencontre (A). Cette Lettre aiant été lue selon la coutume par le Gouverneur de la place (b), avant que d'être donnée au prisonnier, parut si choquante, que le Commandant du parti de Bois-le-Duc écrivit tout aussi-tôt à Breauté, pour lui offrir le combat en nombre égal. Sa proposition fut très-agréable ; mais, de chaque côté, les Supérieurs eurent de la peine à y consentir (B). Enfin pourtant, on régla le jour, le lieu, & les autres conditions. On convint de se battre à cheval vingt-deux contre vingt-deux (C), le 5 de Février 1600. Breauté auroit voulu que le Gouverneur de Bois-le-Duc se fût mis à la tête des Flamans ; mais l'Archiduc Albert ne le voulut pas permettre. Le chef fut le Lieutenant de la Compagnie du Gouverneur, ce Gerard Abraham qui avoit batu le parti. Cet homme fit savoir par un Trompette, que ses gens avoient juré de ne faire quartier à personne, attendu qu'ils entroient dans ce combat beaucoup plus pour défendre la cause de leur Prince, & celle de la Religion Catholique, que pour l'intérêt de leur propre honneur (D). Lui & son frere, & quatre autres, commencérent le combat contre Breauté lui sixiéme : les autres s'attachérent chacun à son homme. Breauté tua Gerard : le frere de celui-ci, & deux autres, furent aussi tuez ; un cinquiéme fut si blessé, qu'il mourut de ses blessures quelques jours après. Mais voilà toute la perte des Flamans : celle de l'autre parti fut bien plus funeste ; car toute la valeur de Breauté (c) n'em-

(a) Thuan. Lib. CXXIV, pag. 900.

(b) Il s'apelloit Antoine Schets, Seigneur de Grobbendonc.

(c) Il est donné au trois chevaux tuez sous lui.

(A) *Il offrit dans une Lettre de vaincre les Flamans vint contre quarante, en toute rencontre.*] Mr. de Thou dit que les Ecrivains partisans de la Hollande n'attribuent point la cause de la querelle à la Lettre écrite par Breauté à son Lieutenant, mais à quelques faux raports : ils veulent que ce soit Grobbendonc lui-même, qui ait offert le combat, après avoir oui dire, par le moien de ces faux raports, que Breauté médisoit des Troupes Flamandes (1). Plusieurs Ecrivains François (2) soutiennent que Breauté ne se porta au défi, qu'après avoir oui dire *quelques paroles de mépris, tant de sa Personne, que de sa Nation, proférées par Lekerbetkem* (3). C'étoit celui qui avoit battu le Lieutenant.

(B) *On lui offrit le combat en nombre égal. . . . . Les Supérieurs eurent de la peine à y consentir.*] Selon le même Mr. de Thou, le Prince Maurice deconseilla le mieux qu'il put ce Duel : il représenta à Breauté, qu'il n'étoit pas de la bienséance, qu'un Gentilhomme de sa qualité, qui pouvoit se signaler dans des occasions plus glorieuses, se commit avec de simples soldats (4), ou même avec des perfides qui avoient été les Auteurs de la trahison de Gertrudenberg. Il entendoit par là Gerard Abraham, & son frere Antoine (5) ; mais le Prince Maurice eût beaucoup mieux fait d'interposer son autorité, & non pas ses remontrances. L'Archiduc Albert fut très-louable de ne vouloir pas permettre que Grobbendonc fit ce coup de gladiateur.

(C) *On régla le combat de vingt-deux contre vingt-deux.*] J'ai suivi le P. Gallucci, quoi que je n'eusse lu aucun Auteur qui fit monter au delà de vingt le nombre de ces combattans. On trouve dans une Histoire de l'Archiduc Albert, imprimée à Cologne en 1603 (6), le nom de ceux qui sortirent de Bois-le-Duc contre Breauté : ils ne sont que vingt : l'Auteur nous aprend qu'il a vu ces noms sur le tableau de ce combat. C'est donc une preuve authentique : & néanmoins il la contredit lui-même, car il dit dans la page 334, que *la Trompette de Bréauté étant venu dire aux Belges à Bosseduc, que son maistre les attendoit lui vingt-uniéme, Grobbendonck commanda à un Alfer reformé, nommé l'Epine, qu'il prit un cheval dans son écurie, & qu'il se joignit aux vingt autres, qui estoient prêts à monter à cheval.* En voilà donc vingt-un. Il avoit dit dans la page 331, que *l'on étoit convenu de se batre dixneuf contre dixneuf ; mais que les François-Hollandois rompirent la convention, & qu'ils entrérent au champ de-bataille au nombre de 20 : que le Lieutenant de Grobendonck étant en presence avec ses 18 champions se plaignit de cette supercherie* ; & qu'après les excuses qu'on lui en fit, il envoia dire à l'Epine de le venir joindre ; que l'Epine accourut, & que ce fut lui qui *prit Briauté*. En voilà donc vingt seulement. Cet Auteur a très-peu d'exactitude ; car dans la page 128, il déclare qu'*il fut déterminé qu'on se batroit dixneuf contre dixneuf* ; & que *Briauté, à la tête de dixneuf Cavaliers . . . . , rencontra le Lieutenant de Grobendonc à la tête de dixneuf Belges.* Ce que je m'en vais toucher est encore moins exact. Il dit dans la page 126, que la joie qu'eurent les Hollandois de la prise du fort Saint André, *le onziéme Mai 1600, ... fut rabatue par une avanture qui mérite d'être à la tête du seiziéme siécle*, savoir par le combat de *Briauté*, qui *se donna le cinquiéme Fevrier mil six cent.* Je ne doute point qu'il n'ait pris l'an 1600 pour le 1 de ce *seiziéme siécle* : & qu'ainsi il n'ait fait deux fautes : car, 1, l'an 1600 fut le dernier, & non le prémier du siécle ; 2, s'il étoit le prémier, ce seroit du XVII siécle.

(D) *Les Flamans . . . disent qu'ils y combatoient plus pour . . . la Religion Catholique, que pour leur propre honneur.*] Voila comment la Religion se fourre par tout. Qu'avoit-elle à faire dans les boutades ou dans les fanfaronnades d'un particulier ? C'étoit dans le vrai une querelle de Duelliste pour la vaine réputation de bravoure : néanmoins on eut l'adresse dans Bois-le-Duc d'y intéresser l'Eglise. On y métamorphosa Breauté en un nouveau Goliath, qui insultoit le peuple de Dieu : ceux qui le vaincroient seroient presque comme David, les Oints du Seigneur. On prit soin de les munir du pain des Forts (7). On ne les envoia au champ de bataille, que bien confessez & communiés : les Dominicains emploiérent toutes leurs machines pour leur augmenter le courage. Au reste, le Conseil de conscience de l'Archiduc trouva bon que son Altesse consentit à ce duel (8). Mais qui n'admirera la raison qui fit que les combattans de Bois-le-Duc s'engagérent par serment à ne donner aucun quartier ? Ils s'y engagérent à cause qu'ils pretendirent combattre pour la Religion ; & c'est cela même, qui devoit leur laisser quelques restes d'humanité.

(1) Thuan. Lib. CXXIV, pag. 900.

(2) D'Audiguier, Usage du Duel, Chap. XX, pag. 341; Boitel... ou Boniteaue, Livre VII, pag. 518; Cayet, Chronol. Septen. folio 119. Voiez ce dessous le Passage de d'Aubigné à la Remarque (E).

(3) D'Audiguier, Usage du Duel, pag. 343.

(4) Gregariis ac vulgaribus militibus. Thuan. Lib. CXXIV, p. 900. C'est que Lekerbetkem étoit un Soldat de fortune ; mais alors il étoit Lieutenant de Cavalerie.

(5) Gerardus & Antonius Abrahami fratres, Lekerbetkem vulgo dicti. Thuanus, Lib. CXXIV, pag. 900. Lekerbetkem, c'est-à-dire friand morceau, ou comme dit Gallucci, cupediarius, étoit le nom de guerre de cet Abraham. (6) A la page 331, 332.

(7) Hist. de l'Archiduc Albert, pag. 330, 331.

(8) Là-même, pag. 330.

n'empêcha point que ses gens ne fussent batus avec la derniere honte (*E*). Il en demeura quatorze sur la place, & des huit qui prirent la fuite, il y en eut trois qui moururent de leurs blessures (*F*). Breauté, & un de ses parens blessés à mort (*G*), demandérent en vain la vie sous la promesse d'une très-bonne rançon : on fut sourd à tout cela (*H*). Son corps, blessé en trente-six endroits, fut porté à Dort, & peint d'après le naturel, afin que cette peinture fût envoiée en son païs. Elle irrita de telle sorte les amis & les parens du défunt, qu'il y en eut un (*d*) qui s'en alla tout aussi-tôt au Païs-Bas, afin de venger cette mort. Pour cet effet il apella en duel le Gouverneur de Bois-le-Duc; mais la même raison qui empêcha ce Gouverneur de se trouver au prémier combat, le dispensa encore de celui-ci. Les vainqueurs, au nombre de dix-huit, parmi lesquels il y avoit quatre blessés, furent reçus dans Bois-le-Duc avec les acclamations de toute la ville. C'est ainsi que les Historiens du parti d'Espagne, au nombre desquels on doit mettre celui que je cite (*e*) racontent la chose; mais on ne leur passe point toutes les parties de leur narration (*I*). C'a toûjours été la destinée de ces duels : on en conte toûjours le succès & les circonstances en plusieurs manieres. Breauté avoit épousé la fille de Nicolas de Harlai-Sancy,

(*d*) Gallucci l'apelle *Hocquincurtius*, *c'est apparemment une faute d'impression pour Hocquincurtius. Hocquincourt est une famille de Picardie.*

(*e*) *Ex Angelo Gallucio de Bello Belg. Lib. XII, pag. 817 & seq. Edit. Norimberg.*

(*E*) *Toute la valeur de Breauté n'empêcha pas que son parti ne fut batu avec la derniere honte.*] Raportons les paroles d'un Auteur qui a écrit de l'Usage du Duel : *Les deux Chefs s'estoient signalez pour s'entrecognoistre, Breauté d'une grande plume blanche, & Leckerbeken d'une rouge. Voicy donques Breauté, qui affronte son ennemi, luy donne du pistolet dedans la visiere, le tue, & enfonse ses gens de telle sorte qu'il en demeura cinq de morts sur la place, dont le frere de Leckerbeken en fut un. Mais Breauté fut mal assisté. Premierement, de ces cinq qui furent tuez à la premiere charge, les deux moururent de sa main propre, qui fait voir que si ses amis eussent fait comme lui, il n'avoit pas d'ennemis à demi pour eux. Secondement, ils s'enfuirent quasi tous au second effort, & le laisserent lui quatriesme au milieu de quinze, qui outre l'avantage du nombre avoient encore celui des armes* (9). On verra la suite de ce Passage dans la Remarque (*I*).

(9) D'Audiguier, Usage du Duel, Cap. XX, pag. 345, 346. Bouteroue le raconte à peu-près de même.

(*F*) *Trois des siens moururent de leurs blessures.*] L'Anonyme, qui a publié une Histoire de l'Archiduc Albert, assûre *que tous les François furent tuez, à la réserve de trois fuyars, qui furent pendus en Hollande* (10). Que de variations! L'Auteur Anonyme des Mémoires de Mr. L. C. D. R., imprimez à la Haie l'an 1687, multiplie les brouilleries & les menteries (11).

(10) Pag. 114.

(11) Mémoires de Mr. L. C. D. R., pag. 364.

(*G*) *Lui & un de ses parens furent blessés à mort.*] Cela réfute la pauvreté qui a été débitée par cet Anonyme, que *les coups d'épée ne firent rien à Breauté, parce qu'il étoit charmé. Ce fut la raison pourquoi on l'assomma sur le pont-levis de la porte de Boisledúc, à grans coups de fust de pistoles* (12). Cet Auteur se contredit lui-même; car il assûre dans la page 120, *qu'on brûla la tête à Breauté, avant qu'il mit le pied dans la ville* (13).

(12) Hist. de l'Archiduc Albert, pag. 112.

(13) *C'est-à-dire qu'on lui tira un coup de pistolet à la tête. Voiez la même pensée, pag. 196.*

(*H*) *Il demanda la vie, sous promesse de rançon. On fut sourd à tout cela.*] Presque tous les Historiens, qui ne sont pas dans les intérêts des Espagnols, disent que la rançon que Breauté offrit fut acceptée, & qu'on l'amena vivant à Bois-le-Duc; mais que le Gouverneur, fâché de la perte des deux freres, rabroüa si rudement leurs camarades, de ce qu'ils n'avoient point vengé cette mort par celle du prisonnier, qu'ils le tuérent tout aussi-tôt en sa présence. Voilà comment Mr. de Thou témoigne que les Ecrivains du parti des Hollandois racontent la chose. D'Audiguier, & Cayet, passent plus avant : ils disent que Grobbendonc n'eut pas plûtôt lancé sa censure, que l'on poignarda Breauté & son cousin. Bouteroue va encore plus loin : il dit que ce Gouverneur ordonna expressément que l'on tuât de sang froid les quatre prisonniers que l'on amenoit, dont Breauté étoit un. Grotius se contente de dire comme une chose certaine, que Breauté avoit déjà marché beaucoup, lors que des gens envoiés de Bois-le-Duc le tuérent de trente coups. *Pepigisse vitam Galli asseverant, contra Brabanti prædictam ne vicis aliud quam mortem expectarent. Certè jam multum captivus processerat, cum missi ex urbe orantem ut saltem armata & tanquam viro occumbere liceret, triginta vulneribus confecerunt, digno probrosis hominibus facinore* (14). Cela réfute invinciblement ce que l'on conte, qu'il fut tué par les seconds de Leckerbeetken, engagés à cela par leur Serment. Voiez la Remarque (*D*).

(14) Grot. Annal. Lib. IX.

(*I*) *On ne passe point aux Historiens Espagnols toutes les parties de leur narration.*] Cela paroit par les Remarques précédentes. Mais voici une faute d'omission que l'on ne leur passe pas, & qui changeroit bien la nature du succès, s'il étoit vrai qu'ils fussent coupables de cette faute. Il resteroit en ce cas-là très-peu de gloire aux vainqueurs. On prétend que le combat ne se fit point à armes égales, vu que les François n'y aportérent que l'épée & le pistolet, & que les autres y aportérent outre cela leurs carabines. Achevons de copier le Passage de d'Audiguier. *Outre l'avantage du nombre, ils avoient encore celuy des armes; & ce fut ce qui trompa les François, qui pour toutes armes offensives n'avoient aporté que le pistolet & l'espée, de voir les ennemis avec de grandes carabines, qu'ils tirerent d'assez loin au commencement du combat, & puis s'aprocherent avec l'escopete contre des gens qui n'avoient plus que l'espée* (15). Il avoit déjà dit *qu'ils s'entrechargérent les uns les autres, Breauté & les siens avec les scopettes, & ses ennemis avec l'escopette & la carabine.* Il pourroit y avoir là-dedans plus d'imprudence du côté des François, que de supercherie du côté des autres. Peut-être se contenta-t-on de dire que de part & d'autre on viendroit armé comme à l'ordinaire : si donc c'eût été la coutume des Flamans de porter l'épée, le pistolet, & la carabine : & si c'eût été la coutume des François de ne porter que le pistolet & l'épée, les Flamans n'eussent pas été de mauvaise foi, les François auroient été seuls blamables : ils auroient été assez étourdis pour ne point faire spécifier le nombre & la qualité des armes qu'on emploieroit. Mais encore que la bonne foi des Flamans ne reçût aucune atteinte, il seroit du moins certain que leur victoire ne seroit nullement glorieuse. Quoi qu'il en soit, voici comme parle de ce duel un homme qui est d'un tout autre poids que d'Audiguier. *Au sortir de ce siege* (16) *fut le duel de Breauté, vingtiesme, avec le Lieutenant de Grobbendonck nommé Lekerbetken, sur des injures & defis envoyés par quelques prisonniers. estant convenus du jour & de la place, Breauté ne trouvant point ses gens arrivez, les alla chercher fort près de Boisleduc, & là les deux Chefs signalez de panaches blancs & rouges se choisirent devant leur Troupe. Breauté tua son ennemi d'abordée, & son frere, qui ayant despesché son homme vint au secours; mais les Walons, ayans tous des escoupettes outre les pistolets, firent leur seconde charge, à laquelle les François n'ayant que l'espée furent renversés, & Breauté abandonné d'une partie des siens fut prisonnier : & Grobbendonck sachant la mort des deux freres le fit tuer de sang froid. Ce Gentilhomme fut regretté du Prince Maurice, qui avoit fait son pouvoir pour le destourner de ce combat, à cause de l'imparité* (17). Grotius donne l'avantage des armes aux Flamans, & celui du lieu aux autres : *Grobbendocians armis validioribus, Breautans loco potior* (18). Mais comment accorder cet avantage du lieu avec ce que d'Aubigné, Bouteroue, Cayet, d'Audiguier, &c, disent, que Breauté, ne trouvant point l'ennemi à l'endroit dont on étoit convenu, poussa plus avant jusques à ce qu'il l'eût rencontré à demi-lieue de Boisleduc (19). Et ceci comment l'accorder avec le P. Gallucci, qui dit que Leckerbeetken, étant arrivé au lieu du combat, & n'y trouvant point son ennemi, lui dépêcha un Trompette, pour l'avertir qu'il l'attendoit; & que Breauté en dépêcha un autre, pour faire savoir qu'il s'étoit arrêté à un quart de lieue de là, & qu'il y vouloit ou mourir ou vaincre (20). Un Historien, qui a beaucoup de partialité pour le Païs-Bas Espagnol (21), avoue que l'ardeur *martiale de Breauté, qui s'avança plus qu'il ne devoit*, fut cause que le combat ne se donna point dans le lieu qui avoit été choisi : *On se tint*, dit-il, *à ce champ de bataille d'improviste.* Cet Auteur est bien éloigné de convenir que les Flamans eussent plus d'armes à feu que les autres; car il dit de ceux-ci qu'ils avoient tous la main au pistolet, & que les Belges n'avoient que la main à l'épée. Il ajoute une chose qui ne doit pas être omise. *Les Belges eurent la précaution de faire attacher de petites chaines derriere les brides de leurs chevaux, de peur que leurs ennemis venant à les leur couper, ils ne fussent plus capables de gouverner leurs chevaux. Les François-Hollandois n'eurent pas cette prévoyance, & ce fut ce qui contribua beaucoup à leur defaite* (22). Recueillons de là, que les Flamans usérent de ruse. Ils s'attaquérent d'abord aux chevaux de leurs ennemis : les brides coupées, il n'étoit pas aisé aux Cavaliers d'éviter qu'on ne tuât leurs chevaux. Le P. Gallucci observa, que dès la prémiere charge, il y eut plus de vingt-six chevaux tuez. Mr de Thou nous aprend que presque tous les chevaux des François y demeurérent (23). Nous en voions la cause dans la nouvelle Histoire de l'Archiduc. Je ne saurois passer sous silence une brouillerie du P. Gallucci. Après avoir décrit toute l'issue du combat, il ajoûte qu'un petit garçon, qui avoit regardé de loin, aiant vu comment tout s'étoit terminé (24), monta sur un cheval qu'il trouva sans maître, & s'en alla au galop porter la nouvelle de la victoire à ceux de Bolduc. D'abord il y eut un bourgeois qui mit le feu à deux gros canons sur les remparts. Ce bruit faisant craindre une embuscade aux deux partis obligea les François à prendre la fuite. Comment auroient-ils attendu jusques alors à s'enfuir, puis que le garçon ne galopa qu'après avoir vu toute l'issue du combat? Pour redresser la narration, il faudroit dire que les deux coups de canon furent tirez avant que la victoire se fût pleinement déclarée pour les Flamans. Or comme ceux-ci étoient presque sur leur foier, *presque à la vue de Boisleduc* (25), il ne se faut pas étonner si le canon de cette Ville allarma les François qui se defendoient encore. Le Suplément de Moréri (26) ne nous donnera qu'une faute. On y voit que le combat se donna *en presence des deux Armées.*

(15) D'Audiguier, de l'Usage du Duel, pag. 346. Voiez aussi Cayet, Chronol. Septen. folio 281.

(16) *Il parle du siege du Fort St. André dans l'Isle de Bommel, mais il se trompe au tems; il est sûr que ce Siege ne fut posé qu'au mois de Mai, & le Combat se donna le 5 de Fevrier.* Bouteroue *fait la même faute, mettant le Duel après la prise du Fort St. André.*

(17) D'Aubigné, Tom. III, pag. 728.

(18) Grotius. Annal. Lib. IX.

(19) *Le moien d'accorder ces choses seroit de dire que le hasard fit que l'endroit où Breauté rencontra les Ennemis lui étoit avantageux. Grotius pouvoit faire cette Remarque, sans sortir de sa Laconicité.*

(20) Gallucius, de Bello Belg. Part. I, Lib. XII, p. 160.

(25) Hist. de l'Archiduc Albert, pag. 110.

(22) *Là-même*, pag. 112.

(23) *Desperfactorum cum Belgis congressus fuit ita que plurimi Galli insolenti equos suos fere ... Thuan. Lib. CXXIV, pag. 900.*

(24) *Hoc extra animadversio.*

(25) Hist. de l'Archiduc Albert, pag. 110.

(26) *Au mot* Alcabaun.

cy, de laquelle il laissa un fils. C'étoit une femme également belle & vertueuse, qui n'avoit gueres plus de vingt ans. Elle se vit recherchée en mariage de divers endroits, & ne laissa pas de dire adieu aux plaisirs du monde, & de se faire Religieuse de Sainte Therese (f), dont l'Ordre avoit été établi à Paris tout fraichement. On dit que leur fils, voulant vanger la mort de son pere, fit apeller pendant le siege de Breda le nouveau Lieutenant du Gouverneur de Bois-le-Duc, & qu'il périt dans ce duel (g). Je ne saurois dire si un Marquis de Breauté, tué au siege d'Arras, l'an 1640, étoit issu du Duelliste.

(f) Ex Thuano, Lib. CXIV, pag. 900.

(g) Hist. de l'Archiduc Albert, imprimée à Cologne en 1693, pag. 324.

BRENZIUS (SAMUEL FRIDERIC) Juif Allemand, se convertit au Christianisme l'an 1614. Il publia tout aussi-tôt (a) un Ouvrage sur les motifs de sa conversion, & n'oublia rien de ce qui étoit le plus capable de rendre odieuse la Religion qu'il avoit quittée. On ne sait si un mécontentement particulier dirigea sa plume, ou si l'espérance de persuader que sa conversion étoit sincere, lui inspira l'animosité qu'il fit éclater dans son Ecrit; mais on sait qu'il outra les choses (A). Il fit une description affreuse de la malice des Juifs, de leurs fraudes, de leurs crimes, de leurs impiété, de leurs blasphemes contre Jesus-Christ, & contre la Sainte Vierge: il exhorta un chacun à se donner garde d'eux, & à les considérer comme des ennemis jurez du nom Chrétien, qui ne songent qu'à haïr, qu'à deshonorer, & qu'à perdre les Sectateurs de l'Evangile. Salman Zebi, qui étoit un Juif assez docte, se mit promptement à le réfuter par un Ouvrage qu'il intitula *Theriaque Judaïque*. Il donna dans une autre extrémité: je veux dire qu'il exténua un peu trop les défauts de son Parti. Voilà une image fidelle de presque tous les Controversistes (B). L'Ouvrage du Prosélyte, & la Réponse du Juif, furent traduits de l'Allemand en Latin l'an 1681, comme on le verra ci-dessous (b).

(a) A Nuremberg.

(b) Tiré du Journal de Leipsic, mois de Juillet 1682, pag. 205.

(A) *Il écrivit contre les Juifs . . . . & outra les choses.*] Un Auteur Chrétien en tombe d'accord: c'est le Sieur Jean Wulfer. Consultez les Notes qu'il a jointes à la Traduction Latine des deux Ecrits dont je parle; car il ne s'est pas contenté de mettre en Latin l'Ouvrage de Brenzius, & celui de Salman Zebi, il a de plus interposé son jugement sur l'Accusation de l'un & sur la Défense de l'autre. Il trouve que Brenzius est un franc Calomniateur en certains points. Voiez la Remarque suivante. Au reste, sa Traduction, & ses Notes, furent imprimées à Nuremberg, l'an 1681. Il y joignit un petit Livre, qu'Isaac Viva avoit publié autrefois à Amsterdam sous le Titre de *Vindex sanguinis*, hoc est, *Vindicia secundum veritatem quibus Judæi ab infanticidiis & victimâ humanâ contra Jacobum Geusium* (1) *vindicantur*. Souvenons-nous, que l'Apologie de Salman Zebi fut imprimée à Hanaw; & que les Juifs, animez d'envie contre l'Auteur, la suprimérent avec tant de soin, qu'on n'en trouvoit pas d'Exemplaires (2).

(1) C'est Jaques Geusius, Théologien & Medecin Frison, qui publia à Groningue, en 1675, un ouvrage intitulé Victimæ humanæ.

(B) *Le Juif, qui le réfuta, exténua un peu trop les défauts de son Parti. Voilà une image fidele de presque tous les Controversistes.*] Raportons d'abord un Passage du Journal de Leipsic. *Cæterum, ut Judæis multa solâ criminandi libidine falsò objicit Brenzius, ita vicissim multa negat, vel certè emollit, aut aliter interpretatur Zebi, quorum tamen Judæi jure optimo postulantur. Uterque interdum commodè locutus, aliquando & mentitus est, quod in Animadversionibus suis diligenter excussit Jo. Wulferus* (3). Cette conduite de Brenzius peut rendre suspecte sa conversion: elle semble signifier qu'il ne quitta le Judaïsme, que pour se venger de quelque injure qu'il y avoit reçue. Ceux qui sortent d'une Religion par de semblables motifs, sont en grand nombre, & pour l'ordinaire ils publient cent faussetez contre le Parti qu'ils quittent. Le ressentiment personel de quelque affront, ou d'une injustice énorme, les anime à la vengeance, & ils ne trouvent point de meilleure voie de se venger, que la calomnie. En général, tous les Nouveaux Convertis sont presque contraints à dire du mal de leur ancienne Religion (4); car, s'ils ne le faisoient pas, ils donneroient lieu de croire que leur cœur y est encore. Outre que les contes qu'ils débitent, ou qu'ils publient touchant les desordres intérieurs du Parti qu'ils abandonnent, plaisent beaucoup aux nouveaux freres, & les disposent à faire un accueil plus avantageux au Prosélyte. Voilà comment les imperfections du cœur sont contagieuses: bien des gens sont obligés d'être malhonnêtes, parce que l'on prendroit de travers leur honnêteté, & que l'on s'en choqueroit. Mais achevons notre Commentaire. La plupart des Controversistes exagérent autant qu'ils peuvent le mal de l'autre Parti, & exténuent le mieux qu'ils peuvent le mal de leur cause. Quand ils attaquent, ils n'excusent rien, ils ne prennent rien au sens favorable, ils donnent à tout un tour malin, ils font valoir au desavantage de toute la Communion les déréglemens de quelques particuliers: mais quand ils font des Apologies, ils interpretent toutes choses favorablement, ils écartent ce qu'ils trouvent de plus odieux, ils ne font paroitre que le beau côté, & ils trouvent fort étrange que leurs Adversaires aient l'injustice de chercher les endroits foibles, & de tirer avantage de quelques Auteurs. On voit quelquefois régner ce double artifice de Rhétorique dans le même Ouvrage. Si la prémiere Partie est destinée à l'Accusation, & si la seconde est destinée à l'Apologie, vous voiez dans la prémiere toutes ces ruses d'un Avocat demandeur, & dans la seconde, toutes celles d'un Avocat défendeur. Les principes sur quoi l'on raisonne dans la premiere sont réfutez dans la seconde: car, par exemple, si dans la prémiere vous avez donné un tour odieux à une chose que l'on pouvoit interpréter favorablement, vous donnez dans la seconde un tour favorable à une chose qui est susceptible d'une mauvaise interprétation. Cela montre que la bonne foi n'est point l'ame de ces Disputes: on la sacrifie à l'ambition de remporter la victoire. *Pourquoi avez-vous dit une telle chose?* demande-t on quelquefois à certains Auteurs. *C'est*, répondent-ils, *parce qu'elle est véritable: mais*, replique-t-on, *vous deviez savoir qu'il n'est pas bon qu'elle soit sûe.* Ceux qui parlent de la sorte ne font-ils pas naître de justes soupçons, qu'un Historien zélé suprime tout ce qui peut nuire? Comment donc se fiera-t-on à un Historiographe à qui le zéle de Religion fait prendre éternellement l'un après l'autre le caractere d'Apologiste, & celui d'Accusateur, & qui proprement convertit l'Histoire en un Ouvrage de Controverse d'une nouvelle méthode?

(2) Tiré du Journal de Leipsic, mois de Juillet 1682, pag. 205, 206.

(3) La même, pag. 206.

(4) C'est-à-dire par rapport aux moeurs, aux abus, & à telles autres choses différentes de la Confession de Foi.

BREZE' (PIERRE DE) Seigneur de la Varenne & grand Sénéchal de Normandie, eut beaucoup de part à la faveur sous le regne de Charles VII. Cela servit moins à l'insinuer dans les bonnes graces de Louïs XI, fils & successeur de Charles VII, qu'à le lui rendre peu agréable. Aussi a-t-on cru que Louïs XI, peu après son avénement à la Couronne, ne le choisit pour commander le secours qu'il accorda à Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, qu'afin de se défaire de lui, tant ce secours étoit peu de chose (A). Brezé fut assez heureux au commencement, & fit des progrès considérables sur le parti contraire; mais cela n'aboutit à rien: on assiégea les François dans les Villes qu'ils avoient prises, & ils n'obtinrent d'autre capitulation que la vie, à condition de s'en retourner en France (a). Un Historien raconte que leur Chef se vit réduit avec la Reine au pouvoir d'une troupe de voleurs (B). Il ne paroit pas que cette expédition d'Angleterre ait fait quelque préjudice à la fortune du Sénéchal de Normandie; car en l'année 1465, il faisoit une très-belle figure à la Cour de France. La guerre du bien public sou-

(a) Belcarius, Lib. I, num. 4, ad ann. 1462.

(A) *Il conduisit à la Reine d'Angleterre un secours, qui étoit peu de chose.*] Il ne consistoit qu'en deux mille hommes, & il y a même des Historiens qui le font beaucoup plus petit. *Ludovicus Margaretæ Andegavensi . . . . auxiliarem militem duce Petro Brezæo (Varennium nonnulli à Varennio fundo appellarunt) Normaniæ Seneschallo misit. Hunc Carolo patri in primis charum ac magnis muneribus publicis donatum certis periculis objectare visus est, siquidem equites peditesque eidem bis mille duntaxat attribuit* (1). Le Pere d'Orleans assûre que la Reine d'Angleterre n'obtint qu'environ 500 hommes d'armes, sous la conduite de Brezé (2).

(1) Belcarius, Lib. I, num. 4, ad ann. 1462.

(B) *Il tomba avec la Reine au pouvoir d'une troupe de voleurs.*] „ Monstrelet dit que la Reine Marguerite, son fils, „ & la Varenne, furent rencontrez par des voleurs; qu'elle se sauva en un bois, dit à un voleur qu'elle rencontra, *tiens, mon ami, sauve le fils de ton Roi*, s'en alla à „ l'Ecluse, puis à Bruges, & le Duc de Bourgogne la fit „ conduire vers son pere (3)". Cette Avanture de la Reine est fort bien décrite par le Pere d'Orleans (4).

(2) Révol. d'Angl. Liv. VI, pag. 298.

(3) Monstrelet cité par Pier. Matth. Histoire de Louis XI, Liv. II, num. 62.

(4) Révol. d'Angl. Liv. VI, pag. 696.

soutenue en personne par le Comte de Charolois, qui s'étoit avancé jusques au cœur du Roiaume, étoit une affaire bien embarrassante pour Louis XI. Ce fut entre autres avec Pierre de Brezé qu'il délibera sur ce qu'il avoit à faire. Il le soupçonnoit d'intelligence avec l'ennemi ; & comme il vouloit s'en éclaircir, il lui demanda à lui-même ce qui en étoit. Brezé, qui tournoit toutes choses en plaisanterie, se tira d'affaire par une réponse sur ce ton-là (C). Il eut le commandement de l'avant-garde à la journée de Montleheri (b), qui avoit été le sujet de la délibération ; & soit qu'on l'eût piqué par quelque reproche, soit qu'il fût naturellement brave, il chargea avec si peu de ménagement pour sa personne, qu'il fut tué des prémiers (D). Il laissa un fils, qui fut plus fidelle au Roi que sa mere (E), & qui est le même JAQUES DE BREZÉ, *Comte de Maulevrier, Grand Sénéchal de Normandie* (c), qui épousa l'une des filles naturelles de Charles VII & d'Agnes Sorel (F), & qui *la fit mourir à Romieri près Dourdan, la nuit du Samedi au Dimanche 14 de Juin de l'année* .... Il lui en couta bon (G). *De cette alliance vint* LOUIS DE BREZÉ, *Comte de Maulevrier, Grand Sénéchal de Normandie* (d), qui épousa la fameuse Diane de Poitiers, maitresse de François I, & puis de Henri II.

(b) *Le 27 de Juillet 1465, selon Commines.*

(c) *Voiez le P. Anselme, Hist. Genealog. de la Maison de France, pag. 203. Il cite Jean Chartier, & Monstrelet.*

(d) *Le P. Anselme, là même.*

Ce Louis de Brezé mourut le 23 de Juillet 1531. Sa veuve lui fit construire un superbe Mausolée dans l'Eglise de Notre Dame à Rouën ; mais elle fit insérer dans l'Epitaphe une Prédiction qui a été fausse (H). Notez que le Pere Anselme n'a point su l'année où le Grand Sénéchal Jaques de Brezé fit mourir sa femme. S'il eût consulté la Chronique Scandaleuse de Louïs XI, il eût trouvé que cela se fit l'an 1476. Cette Avanture mérite d'être raportée selon les termes de cette Chronique (I). On la trouvera donc ci-dessous, avec quelques petites Cor-

(C) *Brezé, qui tournoit toutes choses en plaisanterie, se voiant soupçonné .... par Louis XI, se tira d'affaire, par une réponse sur ce ton là.*] On a su ceci par Philippe de Comines, à qui Louis onze l'avoit conté. Voions les propres paroles de ce grand Historien. *Le Roi eut conseil avec ledit Comte du Maine, & le grand Seneschal de Normandie, qui s'appelloit de Brezai, l'Admiral de France, qui estoit de la maison de Montauban, & autres. .... Il se soupçonnoit de ce grand Seneschal de Normandie : & luy demanda, & pria qu'il luy dist s'il avoit baillé son seelle aux Princes, qui estoient contre luy, ou non. A quoy ledit grand Seneschal respondit que ouy : mais qu'il leur demeureroit ; & que le corps seroit sien : & le dit en gaudissant : car ainsi estoit il accoustumé de parler. Le Roy s'en contenta : & luy bailla charge de conduire son avant-garde, & aussi les Guides : pource qu'il vouloit eviter cette bataille, comme dit est. Ledit grand Seneschal, usant de volonté, dit alors à quelqu'un de ses privez : Je les mettrai aujourd'hui si pres l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra demesler. Et ainsi le fit il : & le prémier homme qui y mourut, ce fut luy & ses gens : & ces paroles m'a contées le Roy : car pour lors j'estoye avec le Comte de Charolois* (5). Je me souviens d'un bon mot du grand Sénéchal. Louïs XI faisoit tout de sa tête : Brezé lui en fit reproche un jour à la chasse assez plaisamment. Le Roi etoit monté sur une petite haquenée : *Sire*, lui dit-il, *je ne pense pas qu'il se puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée. Comment cela ?* dit le Roi. *C'est*, repartit le Sénéchal, *qu'elle porte votre Majesté & tout son Conseil.*

(5) Comines, *Livr. I, Chap. III, pag. 17.*

(D) *Soit qu'on l'eût piqué par quelque reproche, ou autrement, ... il s'exposa tant qu'il fut tué des prémiers.*] Quelques-uns disent que le Roi passa enfin dans le sentiment de ceux qui vouloient qu'on livrât bataille. Il y en a même qui ont dit que ce fut lui qui conclut tout le prémier à cela, & qu'il traita de timide le Grand Sénéchal, qui étoit d'un autre avis. Ce reproche fut si piquant, qu'il jetta dans le desespoir Pierre de Brezé. *Caeteri Regem quoque in priorem de pugnâ ineundâ sententiam concessisse, immo verò ejus authorem fuisse, & Brezeum quod in contrariâ sententiâ esset timiditatis arguisse tradunt. Hinc accensum irâ Brezeum se inconsultius in medias hostium acies praecipitasse, & quâdam veluti desperatione in mortem irruisse* (6). Ce moien de se defaire du Grand Sénéchal étoit encore plus assuré que le prémier ; je veux dire que celui dont ce Prince s'étoit servi en l'envoiant au secours de la Reine d'Angleterre avec une poignée de gens ; car que ne fait point un brave homme après de semblables reproches ? Je veux croire que Mr. Varillas a un peu trop embelli la paraphrase qu'il a donnée (7) des paroles de Beaucaire que l'on a vues dans la Remarque (A) ; mais, au fond, il a pu dire que Brezé étoit un célebre chef de guerre. Olivier de la Marche, quoi qu'il fut dans le parti de Bourgogne, ne laisse pas de parler avec eloge de ce Seigneur. *Mondit Seigneur de Charolois*, dit-il (8), *garda ce jour le champ de la bataille (qui l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain se logea à Montlehery où nous avions esté envoyez Jaques de Montmartin & moi pour faire les logis, & là trouvames sur de la paille le corps mort du Seneschal de la Varenne (qui fut grand dommage) & plusieurs autres nobles & bons personnages François.*

(6) Belcarius, *Lib. I, num. 20.*

(7) Histoire de Louis XI, *Livre II, sur la fin.*

(8) Mémoires, *Livr. I, Chap. XXXV, pag. 316.*

(E) *Il laissa un fils, qui fut plus fidelle au Roi que sa mere.*] Pendant qu'on tâchoit de finir la guerre du bien public par la voie des Négociations, les Princes ligués se rendirent maîtres de Rouen. Les plus considérables des habitans aimoient mieux vivre sous un Duc de Normandie, que sous un Roi de France ; c'est pourquoi ils persuadérent à la veuve de Pierre de Brezé de recevoir au Château le Duc de Bourbon, & ils prêterent presque tous serment de fidélité au Duc de Berri. *Hi Brezei pugnâ Leherianâ nuper cesi persuasâ uxore viduâ quae veluti urbi praeerat cuique Rex plurimum confidebat, Joannem Borbonium in arcem admiserunt, & paucis exceptis in Biturigis verba jurarunt. Quae comperta Brezei filius non secus ac pater Normaniae Seneschallus sacramento se Biturigi obligare recusavit, & protinus invitâ matre ad Regem se contulit.* Le fils de cette Dame, Grand Sénéchal de Normandie, ne voulut point les imiter ; &, malgré sa mere, il se rendit auprès de Louis XI (9).

(9) Belcarius, *Lib. I, num. 17, ad ann. 1465.*

(F) ... *& qui est le même* JAQUES DE BREZÉ, .. *qui épousa une fille naturelle de Charles VII & d'Agnes Sorel.*] Un Auteur moderne l'apelle Louis. *Agnes Sorel*, dit-il (10), *eut du Roi deux filles, Charlote, mariée avec Louis de Brezé Sénéchal de Normandie, qui l'ayant surprise en adultere la perça de plusieurs coups de poignard ; & Marie, qui épousa Olivier de Coitivi* (11), *Seigneur de Rochefort*. Jaques de Brezé, gendre d'Agnes Sorel, & fils de ce Pierre de Brezé qui sert de matiere à cet Article, punit trop cruellement l'infidelité de sa femme, & par une délicatesse d'autant plus blamable, qu'il auroit dû être préparé à voir son épouse chasser de race. Nous allons voir que cette vengeance le mit en peine, & lui couta bon.

(10) Galanteries des Rois de France, *Tom. I, pag. 119.*

(11) *Il falloit dire* Coitivi.

(G) ... *& qui la fit mourir à Romiers ... il lui en couta bon.*] Il la fit étrangler pour adultere. Louis XI le trouva fort mauvais, & lui voulut faire faire son Procès. Le Grand Sénéchal s'en rédima par une amende de 100 mille écus, pour laquelle il donna entre autres Terres la Comté de Maulevrier. Il avoit aussi fait mourir l'Amant de sa femme, qui étoit un Gentilhomme de Picardie, nommé Lavergne. Louis de Brezé son fils, épousant en troisiémes nôces Diane de Poitiers, recouvra les Terres qu'on avoit données pour l'amende. Le Roi lui fit ce passedroit, en considération de ce mariage (12). Mrs de Ste. Marthe ne s'accordent pas à cela dans toutes les circonstances. Ils disent, que par Lettres du mois d'Octobre 1481, le Roi Louis XI donna à Louis de Brezé, fils aîné de Jaques & de Charlotte de Valois sa sœur naturelle, la Comté de Maulevrier, les Seigneuries du Beccrepin, de Maulni ...., & autres Terres en Perigord & Querci. Ce fut en faveur du mariage de ce Louis de Brezé avec Ioland de la Haye, fille de Louis de la Haye, & de Marie d'Orleans (13). Les Lettres du Roi Louïs XI portent, I, que ces Terres avoient été *delaissées au Roi par Jaques de Brezé, pour cent mil escus d'amende en laquelle il avoit esté condamné pour avoir fait mourir sa femme : II, que si Louis mouroit sans fils, ces Terres viendroient à Jean de Brezé son frere, & après lui à Gaston de Brezé aussi son frere* (14). Notez que Mrs. de Sainte Marthe, après avoir dit cela dans la page 525, disent dans la page 600, que ces Lettres de Louïs XI étoient du mois d'Octobre 1491.

(12) *Ceci est tiré d'un Memoire qu'une Dame de grand merite m'a procuré.*

(13) *Elle étoit Fille du fameux Batard d'Orleans, Comte de Dunois.*

(14) Ste. Marthe, Genealog. de la Maison de France, *Tom. I, Livr. VIII, pag. 525.*

(H) *La veuve de Louis de Brezé fit mettre dans son Epitaphe une Prédiction qui a été fausse.*] L'Epitaphe comprend ces quatre Vers :

Hoc Lodoice tibi posuit Brezaee sepulcrum
Pictonis amisso moesta Diana viro.
Indivulsa tibi quondam & fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo (15).

Elle promet donc que Diane sera enterrée à Notre Dame de Rouën. Cela n'est point arrivé : son tombeau est à Anet.

(15) *Vous les trouverez au II Tome d'une Histoire de la Ville de Rouen, imprimée l'an 1668.*

(I) *L'Avanture de J. de Brezé mérite d'être raportée selon les termes de la Chronique Scandaleuse.*] Voici le vieux Gaulois de Jean de Troie ; car c'est ainsi que l'Auteur de la Chronique Scandaleuse s'apelloit, si nous en croions Naudé (16). *Le Samedy treiziesme jour de Juing mil quatre cent soixante & seize, le Seneschal de Normandie Comte de Maulevrier, fils de feu Messire Pierre de Brezé, qui fut tué à la rencontre de Montlehery. Lequel Seneschal, qui s'en estoit alé à la chasse près d'ung villaige nommé Romiers lès Dourdan, à luy appartenant, & avecques luy y avoit mené Madame Charlote de France sa femme, fille naturelle dudit feu Roy Charles, & de Damoiselle Agnès Sorel. Advint par male fortune, après que ladite chasse fut faicte, & qu'ils furent retournez au soupper & au giste audit lieu de Romiers, le dit Seneschal se retrahit seul en une chambre, illec prendre son repos de la nuict, & pareillement sadicte femme se retrahit en une autre chambre. Laquelle meue de lasciveté desordonnée, comme disoit sondit mari, tira & amena avecques elle un gentil-homme du pays de Poitou,* nommé

(16) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, pag. 29.

Corrections de Mr. Baudrand.

nommé Pierre de la Vergne, lequel estoit Veneur de la chasse dudit Seneschal, & lequel elle fist coucher avec elle, laquelle chose fust dite au Seneschal par un sien serviteur & maistre d'hostel, nommé Pierre l'Apoticaire. Lequel Seneschal incontinent print son espée & vint faire rompre l'huys où estoient lesdits Dame & Veneur, lequel Veneur trouva il en chemise, auquel il bailla de son espée dessus & autravers du corps, tellement qu'il le tua. Et ce fait s'en ala en une chambre, où il trouva ladite femme mucée dessous la couste d'ung lict ou estoient couchés ses enfans, laquelle il print & tira par le bras a terre. Et en la tirant abas lui frappa de ladicte espée parmy les espaules, & puis elle descendue à terre & estant a deux genoulx luy traversa ladicte espée parmy les mammelles & estomach, dont incontinent elle ala de vie à trespas, & puis l'envoya enterrer en l'Abbaye de Coulome, & y fist faire son service. Et fist enterrer ledict Veneur en ung jardin en joignant de l'ostel où il avoit esté occis (17).

(17) Chronique Scandaleuse de Louis XI, pag. 129, 130. Voiez aussi Robert Gaguin, Annal. Lib. X, folio 276.

Au tems des Romains, une telle punition eût été permise; mais nos Loix ne souffient pas qu'un mari venge de la sorte l'infidélité de sa femme. On le fait pourtant quelquefois, & ce peu d'exemples ne sont guere utiles.

Voici ce que je trouve dans quelques Notes manuscrites, qui m'ont été envoïées de la part de Mr. Baudrand. „ Il n'est pas vrai que cette action se soit passée *à Romiers près Dourdan*. Louis de Brezé poignarda sa femme dans „ le village de Rouvres sur la petite riviere de Vegre à „ deux lieues de Houdan, & à demie lieuë d'Anet. Ce „ fus dans sa maison tout joignant la Presbitere où il y a en- „ core des marques de son sang avec son buste, ainsi que j'ai „ veu plusieurs fois (18) cela étant dans une Terre à moi, „ & puis il fit enterrer cette femme dans l'Abbaïe de Coulons pres de Nogent le Roy ".

(18) *S'il n'y a point ici de ponctuation c'est que je n'ai rien voulu changer à l'Original.*

BREZE' (LE MARE'CHAL DE) s'est aquis beaucoup de gloire dans le XVII siécle. Il s'apelloit URBAIN DE MAILLE'-BREZE': il étoit d'une très-ancienne Noblesse (*A*); mais aparemment, ni cela, ni son courage, ne contribuérent pas à sa fortune, autant que son mariage avec Nicole du Plessis, sœur du Cardinal de Richelieu. Cette alliance, qui lui auroit été plus avantageuse, s'il avoit été moins fier envers son beau-frere, ne laissa pas de lui valoir de beaux emplois. Le Cardinal eut ses raisons pour ne se venger qu'à demi des brusqueries du Maréchal de Brezé (*B*): & bien loin de punir sur les enfans les incartades du pere, son ressentiment fut cause qu'il

(*A*) *Il étoit d'une très-ancienne Noblesse.*] Il faut que Mr. le Laboureur n'ait pas debrouillé bien nettement cette Généalogie, puis que le Pere Anselme, qui l'a abrégé, n'y a presque rien compris; & cependant ce bon Pere s'apliquoit beaucoup à cette étude. Je confesse ingenument qu'il m'a falu lire plus d'une fois cet endroit de Mr. le Laboureur, pour le bien comprendre; & il est vrai, generalement parlant, qu'en matiere de Géometrie les figures ne sont guere plus necessaires, qu'en matiere de Genealogie. Voici l'idée que je me forme de l'extraction du Maréchal de Brezé, après avoir lu avec bien de l'attention ce que Mr. le Laboureur en dit (1).

(1) Additions aux Memoires de Castelnau, Tom. II, pag. 298 & suivantes.

Ce Maréchal descendoit de la Maison de Maillé, qui possédoit dans la Touraine la Seigneurie de Maillé (2), & qui étoit si ancienne qu'on y peut trouver *jusques à vingt degrés de generation*. Un Seigneur de cette Famille, nommé Pean de Maillé, qui vivoit il y a plus de trois cens ans (3), épousa Jeanne héritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou. Par ce mariage, la Terre de Brezé entra dans l'une des branches de la Maison de Maillé, savoir dans la branche dont Pean de Maillé fut le chef. Elle y a demeuré jusques à la mort du Maréchal de Brezé, issu de ce Pean de Maillé au dixiéme degré. LOUIS DE BREZE', Comte de Maulevrier, Grand Sénéchal de Normandie, mari de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, si conue par les amours de Henri II, descendoit d'une branche puinée de la Maison de Brezé, desorte qu'il n'étoit parent des ancêtres du Maréchal, que de leur côté maternel. Il faut deviner cela, en lisant Mr. le Laboureur; car il ne le dit point expressément, & il inspire plutôt une autre pensée. Pean de Maillé, dit-il (4), *épousa Jeanne heritiere de la Branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louis de Brezé... Grand Sénechal de Normandie, qui de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois n'eut que deux filles*. Le premier sens, le sens le plus naturel qui se presente à quiconque lit ces paroles, est que le Sénéchal de Normandie descendoit de ce Pean de Maillé; cependant ce n'est pas ce que cet Auteur veut dire: son sens est, (si j'y comprens quelque chose,) qu'encore que la branche aînée de la Maison de Brezé fût fondue par mariage dans la Maison de Maillé, la Maison de Brezé ne laissa pas de continuer de mâle en mâle jusques au Grand Sénéchal de Normandie, issu de la branche puinée de la Maison de Brezé. Nous verrons dans peu de tems (5) qu'un fameux Historien n'a pu se tirer de ce cahos. J'ai dit que Pean de Maillé, mari de l'héritiere de la Terre de Brezé, n'étoit point de la branche aînée de sa Maison: présentement je dois dire que la branche aînée finit à François de Maillé, qui ne laissa que deux filles, dont l'une fut mariée à Gille de Laval Sieur de Loué, & l'autre à François de Batarnai Sieur du Bouchage (6). La mere de ces deux filles s'apelloit Marguerite de Rohan. Mr. le Laboureur nous aprend, quoi que d'une maniere indirecte, que le pere de ces deux filles étoit fils de Hardouïn de Maillé & d'Antoinette de Chauvigni: & que ce Hardouïn étoit fils d'un autre Hardouïn & de Petronelle d'Amboise, & frere de Juhez de Maillé qui épousa Isabeau de Chateaubrient. *Hardouin de Maillé*, dit-il (7), *frere puiné de François* (il venoit de parler de ce François de Maillé, qui ne laissa que deux filles, & auquel finit la branche aînée) *fils de Hardouin S. de Maillé, & d'Antoinette de Chauvigni Dame de Chateauroux, Vicomtesse de Brosse, &c, épousa Françoise heritiere de la Tour-Landri à condition d'en prendre par lui & sa posterité le nom & les armes, & de lui est issu le Marquis de la Tour-Landri & de Jalesnes qui en est le chef, & qui a pour puinez les Marquis de Carmen en Bretagne, & les Sieurs de Chaloeau, de la Guerstaude, & du Flotté, descendus du mariage de Juhez de Maillé S. de Ville Romain avec Isabeau de Chateaubriant; lequel Juhez fut fils de Hardouin S. de Maillé mari de Petronelle d'Amboise, & eut pour frere Hardouin ci-devant mentionné allié avec Antoinette de Chauvigni.* Pour mettre cela à la portée des Lecteurs les moins attentifs, il faut dire, I, que Hardouïn de Maillé, mari de Petronelle d'Amboise, eut deux fils, Hardouïn & Juhez; II, que l'aîné de ces deux fils épousa Antoinette de Chauvigni, & en eut deux fils; François qui ne laissa que deux filles, & Hardouïn qui epousa l'héritiere de la Tour-Landri: III, que Juhez de Maillé épousa Isabeau de Chateaubrient: IV, que la branche aînée de la Maison de Maillé subsiste présentement dans la Famille de la Tour-Landri, & que les descendans de Juhez, oncle de ce même Hardouïn dont le Marquis de la Tour-Landri est issu, forment la branche puinée de la Maison de Maillé. Quant à la branche de Maillé-Brezé, elle se divisa en quelques autres: il ne resta plus de mâle dans la branche aînée après la mort du Maréchal de Brezé; mais il en reste encore dans la branche des Seigneurs de Benehart & de Fleuri (8).

(2) *A présent érigée en Duché & Pairie, sous le nom de Luines*. Le Laboureur, là-même.

(3) *Mr. Le Laboureur écrivoit ceci en 1660: c'est la date de son Livre.*

(4) *Pag.* 299.

(5) *Voiez la Remarque (E) de l'Article de (Claire Clemence de) BREZE'.*

(6) *Marie de Batarnai, petite fille de celui-ci, fut femme de Guillaume, Vicomte de Joyeuse, Maréchal de France: & ainsi Mademoiselle de Montpensier, les Ducs de Guise, de Joyeuse, &c, descendent d'elle.* Le Laboureur, Additions à Castelnau, Tom. II, pag. 299.

(7) *Là même, pag.* 299.

Le Pere Anselme est beaucoup moins intelligible, que Monsr. le Laboureur dont il donne l'Abrégé (9). Il parle d'abord de deux Hardouïns de Maillé, dont l'un étoit pere de l'autre: le pere épousa Antoinette de Chauvigni; le fils épousa l'héritiere de la Tour-Landri. Peu après, il observe que les descendans de Juhez de Maillé, mari d'Isabeau de Chateaubrient, sont puinez du Marquis de la Tour-Landri. *Juhez de Maillé*, continue-t-il, *cadet d'Hardouin, fut marié avec Jeanne heritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louis de Brezé Grand Senechal de Normandie, marié avec Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois. Pean de Maillé Seigneur de Brezé contracta mariage avec Jeanne héritiere de Brezé, qui apporta cette Terre dans la Maison de Maillé, où elle a continué jusques à la mort du Maréchal de Brezé.* Quelle négligence d'Ecrivain! Quel cahos! *Juhez de Maillé cadet d'Hardouin*, n'est-il pas un véritable *individuum vagum*? Est-ce ainsi qu'on doit caractériser les gens? Le Pere Anselme avoit parlé de deux Hardouïns: ne faloit-il pas marquer duquel des deux ce *Juhez* étoit *cadet*? Il est très-faux que ce Juhez ait épousé l'héritiere de Brezé; & c'est le même Juhez dont le Pere Anselme venoit de dire qu'il fut marié avec Isabeau de Chateaubrient. Ce qui l'a trompé est qu'il a cru que dans ces paroles de Mr. le Laboureur, *il épousa Jeanne héritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé*, il faloit entendre par *il* Juhez de Maillé: mais il est certain qu'il faloit entendre une autre personne. Mr. le Laboureur est un peu cause de cette méprise; car selon les regles de la Grammaire, son *il* se devroit plutôt raporter à Juhez de Maillé, qu'à tout autre. Juhez regne dans toute la période précédente: les autres personnes ne sont insérées dans la periode, que comme des dépendances & des accessoires de Juhez; mais cet arrangement confus des paroles ne disculpe pas le Pere Anselme: il faut emploier le raisonnement, lors que la Grammaire n'ôte pas l'ambiguïté. Or, si ce bon Pere se fût servi de sa raison, nous eût-il donné Juhez de Maillé & Pean de Maillé tous deux mariez avec Jeanne héritiere de la Maison de Brezé? Eût-il entendu par *il* deux personnes differentes? Ne se fût-il point fixé, ou à Juhez, en interprétant mal son Auteur, ou à Pean, en le bien interprétant? On ne sauroit croire combien la Langue Françoise est obscure, lors qu'un Auteur ne place pas bien ses mots, & lors que ses *il*, ses *le*, ses *que*, n'ont pas leur relation bien marquée. Les Généalogistes sont ordinairement fort peu exacts sur cette partie de notre Grammaire. Nous verrons bientôt (10) si l'on a dû dire que le Prince de Condé se mesallia, en donnant pour femme à son fils la fille du Maréchal de Brezé.

(8) *Voiez* Le Laboureur, *pag.* 300.

(9) Anselme, de l'Origine & Progrès des Familles de France, *pag.* 487.

(10) *Dans l'Article de (Claire Clemence de)* BREZE', *Remarque* (B).

(*B*) *Le Cardinal de Richelieu ne se vengea qu'à demi des brusqueries du Maréchal de Brezé.*] Mr. le Laboureur conte que ce Maréchal *n'eut pas toute la déférence que demandoit l'autorité*

qu'il tourna sur eux tous ses soins & toute son aplication. Il fit donner au fils unique du Maréchal la charge d'Amiral de France, & la dignité de Duc de Fronsac ; & il maria la fille du même Maréchal avec un Prince du Sang, avec ce Duc d'Enguien qui a tant fait parler de lui sous ce nom-là, & plus encore sous celui de Prince de Condé. Nous verrons dans les Articles suivans la destinée de ce fils & de cette fille du Maréchal de Brezé. Quant à lui, il reçut le bâton de Maréchal avec le Gouvernement de Calais, le 28 d'Octobre 1632, peu après s'être signalé au combat de Castelnaudari (a). Il étoit Capitaine des Gardes du Corps, & l'année suivante il fut fait Chevalier du St. Esprit. Il commanda une Armée en Allemagne l'an 1634, & secourut Heidelberg (b). L'année d'après, qui fut celle de la rupture entre la France & l'Espagne, il eut le commandement de l'Armée du Païs-Bas conjointement avec le Maréchal de Chatillon. Le prémier exploit de cette Guerre grand & glorieux au dernier point, je veux dire la bataille d'Avein, qu'ils gagnérent le 20 de Mai, & qui auroit pu produire de grandes suites si l'on avoit su en profiter, ne servit presque de rien, soit que la mesintelligence horrible, qui s'éleva entre les deux Chefs (c) en fût la cause ; soit pour d'autres raisons qu'il seroit mal aisé de dire. Quelques Ecrivains François voudroient en rendre responsable le Prince d'Orange, qui fut fâché, dit-on, que des gens qui étoient destinez à servir sous lui eussent remporté une très-insigne victoire sans sa participation (d). On laissa tellement évanouir l'une des plus belles occasions de ruïner les affaires des Espagnols dans le Païs-Bas, qu'ils vinrent l'année suivante ravager la Picardie ; desorte que le Maréchal de Brezé eut la honte & le chagrin de n'avoir pu empêcher qu'ils ne forçassent à sa barbe les passages de la Somme (e). Cette disgrace n'empêcha point qu'il n'obtint le Gouvernement d'Anjou & celui du Château d'Angers cette même année. Il fut pourvu de la Viceroiauté de Catalogne, l'an 1642, & mourut dans son Château de Milly, proche de Saumur (f), le 13 de Février 1650. C'étoit la cinquante troisiéme année de son âge (g). Il fut emploié deux fois à des Ambassades ; prémiérement auprès de Gustave (C), & puis en Hollande (h). C'étoient des Ambassades d'honneur & d'éclat, & non point de Négociation, quoi qu'elles ne fussent pas tout-à-fait sans quelque affaire.

(a) *Le Pere Anselme, Histoire des grands Officiers, pag. 236.*

(b) *La-même.*

(c) Auberi, Vie du Cardinal de Richelieu, *Livr. VI, Ch. LXVIII, Tom. II, pag. 262.*

(d) *Voiez les Memoires du Sieur de Pontis, & la Remarque (L) de l'Article de* Louïs XIII.

(e) Auberi, Vie de Richelieu, *Livr. V, Chap. XXXVII, Tom. I, pag. 548.*

(f) *Il a été Gouverneur de Saumur. Voiez ci-dessus la Remarque (K) de l'Article* AMYRAULT.

(g) *Le Pere* Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag. 236.*

(h) *L'an 1625, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.* Anselme, *la-même.*

torité & l'humeur altiere du Cardinal de Richelieu son beaufrere à ceux qui lui apartenoient, & qu'il lui manqua de complaisance jusques au point de lui dire en face qu'il avoit épousé sa sœur, mais sans autre considération que de sa beauté ; & que dans le dépit de se voir reprocher le Gouvernement de Calais, il en rendit le brevet dont le Comte de Charrots profita. Il (11) *ne laissa pas*, ajoûte l'Auteur, *de lui donner d'autres emplois ; mais dont il* (12) *s'aquitta toujours d'une maniere si indépendante, que le Cardinal se contenta de travailler principalement à la grandeur d'Armand de Maillé son* (13) *fils unique, qu'il fit Duc de Fronsac, & Amiral de France, & de Claire Clemence de Maillé sa fille, qu'il maria avec Louis de Bourbon, lors Duc d'Enguyen, à présent Prince de Condé* (14).

(C) *Il fut envoié en Ambassade auprès de Gustave*] Au commencement de l'année 1632, lors que les affaires des Suedois étoient en grande prosperité, plusieurs Princes Catholiques d'Allemagne envoiérent des Députez à Louis XIII, pour lui recommander les interêts de leur Religion, & pour le prier de ne point favoriser le Protestantisme qui s'étoit rendu si formidable. Louis XIII les exhorta à se détacher du parti de l'Empereur, & leur promit qu'en ce cas-là il les accorderoit avec le Roi de Suede ; mais pour leur montrer son zêle de Religion, il envoia en Ambassade extraordinaire le Marquis de Brezé au Roi de Suede, & le chargea de moienner quelque sorte d'accommodement favorable aux Princes de la Ligue Catholique. Gustave étoit alors à Maience : il y reçut l'Ambassadeur honorablement. *Les propositions & les instances du Marquis, & les repliques du Roi, les entretindrent presque une aprés-dinée.* Le Roi lui fit connoitre les artifices des Princes Liguez, & ne laissa pas de lui accorder sous certaines conditions une Treve de quinze jours, sur les assurances que l'Ambassadeur donna que le Roi son maître disposeroit le Duc de Baviere & les autres Etats de la Ligue *à un accommodement raisonnable ; & qu'au defaut de cela, il ne se mêleroit plus de leurs affaires* (15). Si Brezé negocia avec ce grand Conquérant, il folatra aussi avec lui. J'ai lu dans un Ecrivain François une chose que je m'en vais raporter. On en rabatra autant qu'on voudra : j'y consens. „ Le grand Gustave em„ ploioit toute sa vie à forcer des villes, & à gagner des „ batailles : mais il ne laissoit pas de se delasser tous les „ soirs à jouer à Colin-maillart avec ses Colonels & ses „ Capitaines, & Monsieur le Maréchal de Brezé contoit „ souvent, qu'il avoit été de plusieurs farces avecque lui, & „ qu'ordinairement, mettant toute Majesté bas, il choi„ sissoit le personnage de filou, ou de coupeur de bourse „ qui étoit surpris, & batu à la fin de la Comédie (16)".

(11) *Voilà où il, qui ne vaut rien, selon les Regles de nos Grammairiens : il se raporte, non pas à la personne qui est le nominatif dans toute la periode précédente, mais à une autre personne.*

(12) *Autre faute de Grammaire : ce second il se raporte à une personne differente de celle à laquelle le premier se raporte.* (13) *Autre faute de Grammaire : car son ne se raporte pas au Cardinal, mais à une autre personne.* (14) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II, pag. 128, & suiv.*

(15) *Tiré d'un Livre de Frederic Spanheim, intitulé* Le Soldat Suedois, *pag. 200 & suiv.*

(16) Costar, Defense des Ouvrages de Voiture, *pag. 67.*

BREZE' (ARMAND DE MAILLE'-) fils unique du Maréchal de ce nom, nâquit l'an 1619. Il fut élevé de bonne heure aux grans emplois ; car il commandoit l'Armée navale de France sur l'Ocean l'année 1640 (A). Il remporta une victoire signalée sur les Espagnols auprès de Cadis (B). Il s'apelloit alors Marquis de Brezé : quelque tems après, il prit le nom de Duc de Fronsac. Je ne raporte point le détail de ses actions : on le peut voir dans Moréri, qui l'a copié mot-à mot du Pere Anselme (a). Ce fut dommage que ce jeune Seigneur périt si-tôt : il ne faisoit qu'entrer dans sa vingt-septiéme année, lors qu'il fut tué d'un coup de canon sur son Vaisseau, proche d'Orbitello, l'an 1646. Le Pere le Moine, Jésuite, qui avoit été son Précepteur, fit des Vers sur cette mort (b), où il disoit entre autres choses, *Le printems & l'automne en lui n'eurent qu'un cours.* Plusieurs autres Poëtes se signalérent sur le même sujet. Balzac admira les Vers Latins que le Sieur de Peyrarede fit là-dessus (c).

(a) Histoire des grans Offic. de la Couronne, *pag. 236.*

(b) *Ils sont insérez dans les* Peintures Morales *de ce Jésuite.*

(c) *Voiez ses* Lettres choisies, *Livr. III,* Lettre *XXXVII, & l'Article* PEYRAREDE, *Remarque (C).*

(A) *Il commandoit l'Armée navale de France, en l'année 1640.*] Le P. Anselme copié par Mr. Moréri assûre que le Marquis de Breze commandoit en l'année 1639 les Galeres de France. Je croi qu'il se trompe ; car il dit lui-même ailleurs que le Marquis de Pont-de-Courlai fut Général des Galeres depuis l'année 1635 jusques à l'année 1643.

(B) *Il remporta une victoire signalée sur les Espagnols auprès de Cadis.*] Voici ce qu'en dit Monsr. Auberi : L'Armée navale du Ponant, *commandée par le Marquis de Brezé, attaqua & défit proche de Cadis la Flotte d'Espagne pour les Indes, dont le Général, qui étoit le Marquis de Castignosa, fut contraint de rentrer dans le Port avec plus de vitesse, & avec moins de Gallions, qu'il n'en étoit parti. Ce qui incommoda tellement les Espagnols, qu'ils ne purent cette année envoyer aux Indes Occidentales, ni en retirer par conséquent le secours d'argent qu'ils se promettoient* (1). Quand on songe aux victoires navales que les François remportoient sur les Espagnols du tems de Philippe IV, & aux Flottes d'une richesse inestimable que les Hollandois enlevoient souvent aux Espagnols, on ne peut s'empêcher d'être surpris de deux choses : l'une, que cette Nation ait pu tant perdre ; l'autre, que les François, qui sont à présent plus forts sans comparaison qu'en ce tems-là, soit en nombre de Vaisseaux, soit en expérience maritime, n'aient pu jusques ici (2) entreprendre ou exécuter par mer sur cette Nation aucune chose de considerable, pendant cette derniere guerre. Il faloit que Philippe II eût mis son Roiaume dans un état bien puissant, puis qu'il subsiste encore après les grandes & innombrables pertes qu'il a souffertes pendant près d'un siécle.

(1) *Dans la* Vie du Cardinal de Richelieu, *Livr. VI, Chap. LXIII, Tom. II, pag. 238.*

(2) *On écrit cette Remarque dans le mois de Mai 1696.*

BREZE' (CLAIRE-CLEMENCE DE MAILLE'-) fille du Maréchal de ce nom, fut mariée l'an 1641, avec Louis de Bourbon Duc d'Enguien, & ensuite Prince de Condé. On trouva étrange qu'un Prince du Sang eût consenti à ce mariage, mais on en blâma beaucoup

moins le Duc d'Enguien, que le Prince de Condé son pere (*A*). Plusieurs l'excusérent sur les embarras où il se pouvoit précipiter en offensant le Cardinal de Richelieu, oncle de Mademoiselle de Brezé. La verité est que la haine qu'on avoit pour ce Cardinal étoit la principale cause du murmure; car il s'est fait plusieurs mariages entre des Princes du Sang & des Demoiselles Françoises, où la mesalliance étoit pour le moins aussi sensible que dans celui-ci (*a*); & cependant on ne voit point que ces mariages aient été critiqués. Mr. le Prince de Condé prit de bonnes informations de la Noblesse de la Maison de Maillé-Brezé, & la trouva très-illustre & très-ancienne (*B*). Un Satirique moderne ne sait ce qu'il dit, quand il conte la chose autrement (*C*). On trouve un fait extraordinaire concernant un Chevalier de cette Maison (*D*). De fort habiles Historiens l'ont confondue avec celle de Brezé (*E*). Mais laissant toutes ces choses, disons seulement

(*a*) *Voiez la Remarque* (*B*).

(*A*) *On blâma beaucoup moins le Duc d'Enguien de son mariage avec Mlle. de Brezé, que le Prince de Condé son pere.*] On imprima, en 1693, à Amsterdam (1), une Histoire du Prince de Condé, où l'on débite que le pere du Duc d'Enguien se trouvant chez le Cardinal de Richelieu, quelques jours après avoir écouté assez froidement la proposition du mariage, crut reconnoître qu'on avoit dessein de l'arrêter; & que, pour prevenir cette disgrace, il se montra tout disposé au consentement. L'Auteur ajoute, *Tout le monde blâma cette action du Prince de Condé* (2), *parce qu'on reconnut par les grands avantages qu'il se fit accorder en contractant cette alliance, qu'au dans le fond il avoit agi en cette rencontre plus par interêt que par crainte* (3).

(1) *La Titre porte à Cologne, chez P***. Cet Ouvrage est curieux & bien écrit. Il fut réimprimé l'an 1695, revû, corrigé, & augmenté par l'Auteur.*

(2) *C'est du Pere que l'on parle.*

(3) Histoire du Prince de Condé, *pag.* 71.

(*B*) *Le Prince de Condé . . . . trouva la Maison de Maillé-Brezé très-illustre & très-ancienne.*] „ Monsieur le Prince defunt n'eut pas tant d'égard à la puissance de l'Oncle, qu'il ne voulût être informé de la noblesse de la Niéce, auparavant que de traiter de cette Alliance; & il apprit avec joye, dans la nécessité où il se trouva de chercher une sûreté avec un homme terrible dans ses ressentimens, que la Maison de Maillé avoit toutes les qualitez qu'il pouvoit desirer pour se deffendre contre la censure du vulgaire, qui juge presque toujours témerairement de la conduite des Princes, & qui par ignorance ou par malice voulut qu'il y eût de la disproportion entre ce mariage ici, & ceux des autres Princes du Sang. C'est ce que j'ai trouvé à propos de refuter ici; & parce qu'il ne me seroit pas permis de faire une assez longue digression pour donner jusques à vingt degrés de génération, je me contenterai d'une observation très-singuliere, & dont on ne trouvera point d'exemple, je ne dis pas en aucune Maison de France, mais de toute l'Europe, qui servira à l'antiquité & à la valeur héréditaire de ceux de Maillé (4)". On verra cette Observation singuliere dans la Remarque (*D*). Mr. le Laboureur, aiant raporté un précis de Genéalogie de cette Maison, conclut par ces paroles: „ Voila en peu de mots quelle est la condition de la Maison de Maillé: &, après cela, je ne feindrai point de dire qu'elle n'est pas inférieure à celle de Beauvau, dont étoit la quinte Ayeule de nôtre Roi, Isabel de Beauvau, femme de Jean de Bourbon Comte de Vendôme; & qu'elle est plus illustre sans comparaison que celle de Montespedon, dont étoit Philippes de Montespedon femme de Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon, Princesse fort superbe, quoi que descendue d'un Wast de Montespedon Flamand de Nation, Valet de Chambre de Jean de France Duc de Berry; & que plusieurs autres qu'il seroit superflu de nommer (5)".

(4) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, *Tom. II, pag.* 298.

(5) *Là même, pag.* 300.

(*C*) . . . *Un Satirique moderne ne sait ce qu'il dit, quand il conte la chose autrement.*] Je parle de cet Anonyme, qui publia des Memoires l'an 1683 (6). *Le Duc d'Anguien*, dit-il (7), *fils aîné du Prince de Condé, avoit épousé Mademoiselle de Brezé, niece du Cardinal, & son pere avoit été obligé de faire ce mariage pour assurer sa vie, ou pour le moins sa liberté. Son fils, qui savoit la violence qu'on lui avoit faite, regardoit son mariage comme des chaines qu'on lui avoit données, & prenant sujet de là de mépriser sa femme, il lui avoit déja reproché mille defauts, qui n'étoient que trop visibles. Sa naissance étoit bonne, & elle étoit sans doute d'une ancienne Maison; mais le Duc d'Anguien ayant mandé un homme versé dans les Genealogies, pour en savoir la source, celui-ci se trouva tourné de tant de cotez, que soit qu'il fut veritable, ou non, il lui dit que la Maison de Maillé, dont elle étoit, sortoit par batardise d'un Archevêque de Tours. C'en fut assez à ce Duc, pour insulter non seulement à sa femme, mais encore pour faire des railleries piquantes contre le Cardinal; & comme il ne se passoit rien qui ne lui fut raporté, il en eut tant de chagrin, qu'il n'attendit que l'occasion pour faire paroitre son ressentiment. Elle se presenta bien-tôt: Bouteville s'étant batu en duel au prejudice des Ordonnances, & même des defenses particulieres qui lui en avoient été faites, il fut suivi de si près, qu'il fut arrêté devant qu'il pût se sauver en Lorraine. Le Comte Des-Chapelles son cousin, qui lui avoit servi de second, & qui s'enfuyoit avec lui, fut pris pareillement; & comme c'étoit faire dépit à la Maison de Condé, que de les faire perir par la main d'un bourreau, le Cardinal le fit sous pretexte de la justice, mais en effet pour venger ses interêts particuliers.* Je l'ai déjà dit plus d'une fois, & j'aurai peut-être cent occasions de le répeter, on ne peut s'étonner autant que la chose mérite de la hardiesse de ces faiseurs de Libelles: ils avancent les choses du monde les plus contraires à la verité, & sur lesquelles une infinité de gens les peuvent confondre d'ignorance. Il est de notorieté publique que Bouteville, & le Comte Des-Chapelles, eurent la tête tranchée au mois de Juin 1627, & que le Duc d'Enguien n'épousa Claire Clemence de Maillé qu'en 1641: & l'on ose suposer que le Cardinal fit mourir ces Duellistes, pour se venger des injures que le Duc d'Enguien faisoit à sa femme.

(6) Memoires de Mr. L. C. D. R.

(7) *Pag.* 74.

(*D*) *On trouve un fait extraordinaire concernant un Chevalier de cette Maison.*] Voici ce que j'ai promis dans la Remarque (*B*). „ Il y a plus de quatre cens ans (8), qu'en un combat de Girard de Bideffort, Grand Maître des Templiers, contre les Sarrasins (9), un jeune Chevalier de cet Ordre, Jakelin de Maillé, Tourangeau de Nation, ce sont ses propres termes (10), tout armé en blanc, fit tant de merveilles à la tête d'une compagnie qu'il commandoit, que ces Infidelles croyans qu'il y avoit de la Divinité dans sa valeur, le prirent pour le St. George des Chrestiens, & furent touchez de tant de respect, que de le supplier de se vouloir rendre, prometians de le renvoyer: mais quoi qu'il fût resté seul de toute sa troupe, & quoi qu'il ne pût long-tems résister à la fatigue d'un si long combat, au milieu de tant de corps morts qui l'environnoient de toutes parts, il leur fut impossible de fléchir son courage; si bien que cet Historien dit qu'après avoir fait de la poussiere de l'espace de terre qu'il occupoit, qui étoit un chaume dont le bled avoit été fraichement coupé, il fut enfin accablé & étouffé de la multitude qui tomba sur lui, & que l'admiration de sa vaillance rendit superstitieuse, jusques au point de ramasser avec religion tout ce qui se trouva de cette poudre arrousée de son sang pour s'en froter le corps, croyans par ce moyen attirer quelque portion de sa valeur. Enfin il y en eut un entr'autres, qui, dans la passion d'avoir un héritier de ce mérite, lui coupa de quoi le pouvoir susciter en sa femme. Cela ne se peut faire entendre plus honnêtement, & d'autre part je ne pouvois pas oublier un si horrible témoignage d'estime". Quand on considere que le *Gesta Dei per Francos* est une Compilation de divers Auteurs en deux Volumes *in folio*, dont le prémier comprend 1206 pages, & le second 361, sans aucune Table des matieres, on ne peut être assez surpris de la négligence d'un Ecrivain, qui, sous la citation vague du Titre du Livre, en allégue un fait le plus surprenant du monde. Ne devoit-on pas suposer, que tous les Lecteurs auroient envie de s'éclaircir de cela en consultant les Originaux? Ne faloit-il donc pas leur faciliter cette recherche? Faloit-il leur imposer la nécessité de feuilleter page par page deux gros Volumes? N'étoit-ce point leur demander qu'ils cherchassent une épingle au milieu d'un pré? Je ne me veux point rendre complice de la dure & cruelle négligence de Mr. le Laboureur: plus j'en ai senti les mauvais effets, plus me sens-je disposé à épargner à mes Lecteurs la même peine; & non seulement je leur marquerai la page du *Gesta Dei per Francos*, mais je raporterai aussi plusieurs paroles de l'Original. Salahadinus . . . . *Palestinam violenter aggressus Admiralium Edessæ* Mansfaradinum *cum septem millibus Turcorum qui Terram Sacram depopularentur, præmisit. Hic autem, cum in partes Tyberiadis processisset,* [*casu*] *sibi obvios magistrum militiæ Templi* Gerardum de Bideffordia; *& magistrum Hospitalis* Rogerum de Molendinis, *illum quidem fugatum; istum vero interfectum inopino Marte confecit. In quo conflictu, cum nostrorum paucissimi ab immenso concluderentur exercitu, insigne quiddam & memoria dignum contigit: nam quidam Templarius, officio miles, natione Turonius, nomine* Jakelinus de Mailliaco, *quadam virtutis vi se omnium provocabat insultus: cæteris autem commilitonibus suis, qui quingenti æstimabantur, vel captis, vel interfectis, belli totius impetum solus sustinuit: & pro lege* Dei *suo athleta gloriosus effulsit. . . . Is quia in equo nitido & armis albicantibus tunc casu pugnator incesserat, Gentiles qui sanctum* Georgium *in hujusmodi habitu militare noverant, se in ipsum utentis armatura, Christianorum propugnatorem, interfecisse jactabant. Erant in loco ubi pugnabat, stipulæ, quas messor, post grana paulò ante detrusa, reliquerat inconvulsas. Turcorum autem multitudo omnem irruerat, & vix unus contra tot acies tam diu constitit, ut campus in quo stabant totus resolveretur in pulverem, nec ulla prorsus messis vestigia comparerent. Fuére, ut dicebatur, nonnulli qui corpus viri jam exanimum pulvere superjecto consperserunt: & ipsum pulverem suis imponentes verticibus, virtutem ex contactu haussisse credebant. Quidam verò, ut fama ferebat, ardentius cæteris movebatur; & abscissis viri genitalibus, ea tanquam in usum gignendi reservare disposuit, ut vel mortua membra, si fieri posset, virtutis tanta suscitarent hæredem* (11). Ceci se passa l'an 1177.

(8) *C'est Mr. Le Laboureur qui parle, Additions à Castelnau, Tom. II, pag.* 298. *Il dit qu'il a puisé cette Histoire dans* un Auteur contemporain, imprimé dans le Livre du *Gesta Dei per Francos*.

(9) *Il faloit dire Turcs.*

(10) *C'est-à-dire de l'Auteur que l'on venoit d'indiquer, & qui est imprimé dans le* Gesta Dei per Francos.

(11) Historia Hierosolymitana *Auctoris incerti, in pag.* 1152 *Operis cui Titulus* Gesta Dei per Francos.

(*E*. *De fort habiles Historiens ont confondu la Maison de Maillé-Brezé avec celle de Brezé.*] Lors que Monsr. Varillas parle du dessein, qu'eut le Cardinal de Lorraine de faire épou-

ment que le Héros qui épousa la Demoiselle de Brezé, en usa assez bien avec elle (F). De son côté, elle partagea les disgraces de son mari. Pendant qu'il fut en prison, elle se réfugia avec le petit Duc leur fils à Bourdeaux, où le Duc de Bouillon la mena heureusement (b). Au sortir de cette Ville, elle fut menée à la Cour par le Maréchal de la Meilleraye, & demanda instamment la liberte de son mari (c). Sa conduite en cette rencontre a été louée par un Historien, qui n'est point flateur (G). On ne promit rien à cette Princesse : on lui permit seulement d'aller où elle voudroit. Sa retraite fut à Montrond (d), comme avant qu'elle s'en allât à Bourdeaux. Elle retourna en cette derniere Ville, lors qu'elle sut que le Prince de Condé y étoit, & y demeura jusques à ce que les Bourdelois rentrérent dans l'obéissance, & que le Prince se fut retiré au Pais-Bas Espagnol (e). Elle alla l'y joindre, & lui amena le Duc d'Enguien (f), & ne revint en France qu'avec lui après la paix des Pyrenées. Elle mourut au mois d'Avril 1694, à Chateau-Roux dans le Berri, où elle s'étoit retirée après un accident fort étrange qui lui arriva vers la fin de l'an 1670. Un de ses domestiques fut assez fou pour mettre la main à l'épée contre elle, & pour lui en donner un coup. Il se sauva ; mais on le prit peu après. On dit que cette Princesse, sans écouter les mouvemens de vengeance, & prétant plutôt l'oreille aux conseils de l'humanité & de la débonnaireté, demanda instamment grace pour l'assassin. On raisonna beaucoup sur cette Avanture (H). Cela étoit inévitable dans une Ville aussi remplie de Nouvellistes qu'est celle de Paris. Je parle de Nouvellistes raisonneurs, & qui se piquent d'aller au fait.

(b) Priolus, Libr. V, Cap. XIV.

(c) Idem, ibid. Voiez ci-dessous la fin de la Remarque (G), Citation (20).

(d) C'étoit une Forteresse dans le Bourbonnois, qui a été demantelée.

(e) Priolus, Libro VI. Cap. XXXVI.

(f) Condæus cum Enguiend in Belgium ad maritum, Mulieres Monsio fuit femina princeps, Priol. Libr. IX, Cap. VI.

épouser à son frere aîné l'une des filles de la Duchesse de Valentinois, il ajoute cette réflexion. „ Cette alliance „ n'étoit inégale que supposé l'usage des Princes de Lorraine de n'épouser que des Princesses : car la Maison „ de Maillé, dont celle de Brezé étoit une branche, passoit sans contredit pour l'une des plus nobles & des plus „ anciennes Maisons de France ; & l'on savoit, qu'outre „ le fameux Jaquelin de Maillé, si connu dans l'Histoire „ d'Orient, elle avoit donné des Gouverneurs aux Pro- „ vinces dès le tems de Saint Louïs (12) ". L'Auteur de la Vie de l'Amiral de Coligni (13) a relevé cette faute. Mademoiselle de Brezé, dit-il (14), *étoit fille de Monsr. de Brezé Maulevrier Sénéchal de Normandie & de Diane de Poitiers. Elle étoit d'une Maison illustre parmi la Noblesse ; &, quoi qu'elle en fut pas de celle que raporte Mr. de Varillas, elle avoit pareillement parmi ses ancêtres des personnes, qui avoient eu des Gouvernemens de Provinces, il y avoit plus de trois siecles. Ses armes etoient aussi fort differentes de celles des autres Brezé dont le surnom est Maillé, au lieu que le sien étoit Brezé. Mais ce qui a trompé Mr. de Varillas c'est qu'il n'y en a plus de cette Maison-là, & il a cru aussi bien que Mezeray, que dit la même chose, que c'étoit la même que celle des Maillé-Brezé.* Mr. Varillas, dans la confession publique qu'il a faite de sa faute, s'est tout de nouveau trompé trois ou quatre fois. Voici ses paroles : „ J'avoue ingénument que j'avois cru sur „ la foi d'une Généalogie que je vis il y a trente ans dans „ la Maison de Garman, que Pierre de Brezé, Grand Sé- „ néchal de Normandie, étoit sorti de la Maison de Mail- „ lé ; mais j'ai depuis reconnu que ce Brezé, mari de „ Diane de Poitiers, qui fut depuis Duchesse de Valenti- „ nois, étoit de l'ancienne Maison de Brezé en Norman- „ die, & que ce ne fut qu'au deffaut de ses descendans „ mâles, que l'héritiere de cette Maison de Brezé en porta „ le nom dans la seconde Maison de Brezé, cadette de cel- „ le de Maillé, qui ne subsiste plus que dans la personne „ de Madame la Princesse Douairiere de Condé (15) ". I. Le mari de Diane de Poitiers s'apelloit Louïs de Brezé, & non pas Pierre de Brezé. II. La Maison de Brezé n'étoit point de Normandie, mais d'Anjou. III. Ce ne fut point au défaut des descendans mâles du mari de Diane de Poitiers que l'héritiere de cette Maison en porta le nom dans la seconde Maison de Brezé, cadette de celle de Maillé. Mr. le Laboureur assûre que Pean de Maillé, *qui vivoit il y a plus de trois cens ans*, épousa *l'héritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou* (16). Mousr. Varillas raconte lui-même (17), que toute la succession de la Sénéchale de Normandie fut partagée entre ses deux gendres, qui étoient le Duc de Bouillon, & le Duc d'Aumale. IV. Enfin, la branche de Maillé-Brezé n'étoit point reduite à la seule Douairiere de Condé ; car Mr. le Laboureur nous parle (18) du Marquis de Benehart, qui avoit deux freres & deux sœurs, & qui descendoit de cette branche.

(12) Histoire de Henri II, Livr. I, pag. 45 Edition de Hollande.

(13) Imprimée à la Haie, l'an 1686.

(14) Pag. 36.

(15) Varillas, Preface de l'Histoire de Henri II.

(16) Le Laboureur Additions à Castelnau, Tom. II, pag. 799.

(17) Histoire de Henri II, Livr. I, pag. 38.

(18) Pag. 800.

(F) *Son mari en usa assez bien avec elle.*] J'ai lu dans les Lettres de Marigni une chose qui peut faire honneur à la Mémoire du Prince de Condé. Cette Lettre a pour Titre, *Etreines à Monsieur le Duc d'Enguien* : elle fut écrite de Francfort en 1658. Marigni raconte que dans une maladie dangereuse que le Prince de Condé avoit eue depuis peu, il avoit témoigné „ un zéle pour la Religion, une „ soumission à la Providence, une satisfaction d'avoir l'In- „ ternonce pour témoin de son respect pour le chef de „ l'Eglise, & de l'humilité avec laquelle il en adoroit les „ mysteres ; des marques sinceres D'AMOUR CONJUGAL, „ de tendresse paternelle, de cordialité pour ses amis, de „ bonté pour tous ses serviteurs & domestiques, qui étoient „ autant de batailles Chrétiennes & Morales dans lesquel- „ les il avoit triomphé de la plus noire calomnie de ses en- „ nemis ".

(G) *Sa conduite . . . a été louée par un Historien qui n'est point flateur.*] Voici les paroles de Mr. Priolo : *Condæana ad Regis & Reginæ conspectum admissa sine ulla volutatis suspicione innocentiam suam tacitâ exprobratione ingessit : nullius tamen demissionis verba protulit, sed suppliciter tristi tamen modestiâ sermonem commendavit. & tam concinnè mærens visa, ut in eosdem cum illa affectus, sentirent se omnes mutari* (19). *Nihil promissum de viri liberatione quam tam ardenter genibus advoluta Regis & Reginæ postulavit, sed data copia eundi quo vellet & recedendi. Repente, relictâ aulâ, per Andegavenses & Turones Montem-Rotandum petiit ubi mariti in libertatem asserti inculpatæ vitæ norma mandata expectavit* (20).

(H) *Un de ses domestiques . . . . . lui donna un coup d'épée . . . : on raisonna beaucoup sur cette Avanture.*] Je viens de lire dans Mr. Patin quelques circonstances de cette action, & de ses suites. *Il y a trois semaines*, dit-il (21), *qu'un homme qui a été valet de pié de Monsieur le Prince, donna dans l'Hôtel de Condé à Mademoiselle* (22) *la Princesse, qu'il trouva à son avantage, un coup d'épée qui n'est pas mortel. On croit qu'il avoit envie de la voler ; mais il se sauva, & n'est pas pris. Tous les Diables ne sont pas en enfer, ni tous les fous dans les petites Maisons. Il y a bien des gens las de vivre sur la terre. Enfin il est pris, & s'apelle du Val. Il lui demandoit de l'argent qu'il prétendoit lui être dû. Son procès est sur le bureau. On parle ici de cet affaire à l'oreille & fort diversement. . . . . Le valet de pied nommé du Val, qui avoit blessé Mad. la Princesse, a été condamné aux galeres, & mis à la chaîne avec les autres, mais ils ne sont point encore partis, car il est encore à Paris ; mais pour elle, on dit qu'elle partira bientôt pour être menée à Chateauroux en Berri, par commandement du Roi, & ordre du mari, on n'en fait pas le secret* (23). „ Le Prince de Condé, peu avant sa mort, „ écrivit une page entiere de sa propre main, & l'ayant „ fait lire à la Duchesse d'Enguien, & à Gourville, il la „ fit cacheter, & donna ordre qu'on la mît après sa mort „ entre les mains du Duc son fils. Le Prince parloit dans „ cet Ecrit de la Princesse de Condé son épouse, & y prioit „ même le Roi d'étendre ses soins jusques sur cette Prin- „ cesse, & de vouloir bien lui prescrire la maniere dont „ elle devoit se conduire (24) ".

(19) Priolus, Libr. V, Cap. XXXVII.

(20) Idem, Libro V, Cap. XIV.

(21) Patin, Sa Lettre est datée du 14 Janv. 1671 : c'est la DXXXI.

(22) C'est une faute : il faloit dire Madame.

(23) Patin, Lettre DXXXII, pag. 581.

(24) Histoire du Prince de Condé, Livr. V, pag. 579.

BRISEIS, concubine d'Achille, fut cause par accident de mille desordres dans l'Armée des Grecs au siege de Troie (A). Son vrai nom étoit Hippodamie (a) : celui de Briseïs est un de ces noms que les Grammairiens apellent *patronymiques* (b). Elle tomba sous la puissance d'Achille, lors que ce Héros eut pris Lyrnesse, & tué Mynes son mari, qui en étoit Roi. C'est le sentiment d'Homere : quelques Auteurs ne le suivent pas (B). Achille, pour sa part du butin, eut la

(a) Eustathius, & Scholiastes Homeri in Iliad. Libr. I. Dictys Cretensis, Libr. II.

(b) *C'est à dire formez du nom du Pere. Le Pere de Briseïs est apellé Briseüs par Homere, Iliad. Libr. I, Vers.* 392, *Libr. IX, Vers.* 132, *&* 274 ; *& Brises par* Dictys de Crete, *Libr. II.*

(A) *Elle fut cause par accident de mille desordres dans l'Armée des Grecs au Siege de Troie.*] Voici la chaine de tous ces événemens. Achille (1) dans un conseil de guerre, opina que Chryseïs, concubine d'Agamemnon, seroit rendue à son pere : il falut qu'Agamemnon, après mille injures dites & reçues, acquiesçât à cet avis ; mais pour se dédommager, il s'empara de Briseïs (1). Achille, outré de cet affront, mit bas les armes : & depuis ce tems-là, les Troiens remportérent plusieurs avantages, qui mirent l'Armée des Grecs en mauvais état (2).

(1) Homer. Iliad. Libr. I.

(2) Idem, ibid. à fine.

(B) *Elle tomba au pouvoir d'Achille, . . . à la prise de Lyrnesse. C'est le sentiment d'Homere : quelques Auteurs ne le suivent pas.*] Il dit au II & au XIX livre de l'Iliade, qu'Achille prit Briseïs dans la ville de Lyrnesse, & il est aisé de conclure de ces Passages, que Mynes, qui y fut tué, & qui y régnoit, étoit le mari de Briseïs. Le Scholiaste d'Homere (3), & Eustathius, lui donnent formellement cette qualité. Dictys de Crete est d'un autre sentiment : il veut que Faction (4) ait été Roi de Lyrnesse, & mari d'Astynome fille de Chryses, lors qu'Achille prit cette ville (5). Il

(3) In II Il. Vers 309.

(4) Meziriac, sur les Epîtres d'Ovide, p. 215, conjecture qu'il faut lire Eetion.

(5) Dict. Cret. Libr. II, pag. 176.

la veuve de ce Prince, & l'aima bien tendrement (c). Elle espéra qu'il l'emmeneroit avec lui en Thessalie, pour l'épouser dans les formes (C). Lors qu'Agamemnon & Achille se reconciliérent, le premier fit beaucoup de présens à l'autre, & lui rendit Briséis, & jura solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée (D). S'il n'est point faux qu'il se parjura, c'est pour le moins une chose très-vraisemblable. Je ne sai point ce que devint cette femme après qu'Achille eut été tué. Horace raisonnoit mal, lors qu'il alléguoit l'exemple d'Achille, pour prouver qu'on ne doit pas se faire une honte d'aimer sa servante. Mr. Ménage critiquoit cela fort justement (E).

(c) *Voiez les Remarques (E) & (F).*

Dares

Il ajoute, qu'après cette conquête, Achille alla promtement attaquer Pedase, ville des Lelegons, où régnoit Brises, dont la fille Hippodamie fut prise. Cedrenus a suivi l'opinion de Dictys de Crete (6). Il faut se souvenir que Briseis & Hippodamie sont ici la même personne. Quoi qu'il en soit, Mr. Moréri s'est lourdement abusé, en nous donnant Briseis pour une Dame Troienne.

(6) *Voiez* *…* Meursius, *pag. 216, corrigée son Texte Grec.*

(C) *Elle espéra qu'Achille l'emmeneroit . . . . . pour l'épouser.*] Ce fut Patrocle, qui lui inspira cette espérance, & peut-être ne le fit-il que pour adoucir la désolation où il la voioit sur la mort de son mari & de ses freres, & sur le sac de sa patrie. Quoi qu'il en soit, le souvenir de cette espérance fit fondre en larmes Briseis, lors qu'à son retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle.

Οὐδὲ μὲν οὐδέ μ' ἔασκες, ὅτ' ἄνδρ' ἐμὸν ὠκὺς Ἀχιλλεὺς
Ἔκτεινεν, πέρσεν δὲ πόλιν θείοιο Μύνητος,
Κλαίειν, ἀλλά μ' ἔφασκες Ἀχιλλῆος θείοιο
Κουριδίην ἄλοχον θήσειν, ἄξειν τ' ἐνὶ νηυσὶν
Ἐς Φθίην, δαίσειν δὲ γάμον μετὰ Μυρμιδόνεσσι.
Τῷ σ' ἄμοτον κλαίω τεθνηότα, μείλιχον αἰεί.
Minimè tamen, minimè sinebas me, cùm virum velox Achilles
Interfecit, evertitque urbem divini Mynetis
Flere, sed me dicebas Achillis divini
Charam uxorem te facturum esse ducturumque in navibus
Ad Phthiam, celebraturumque nuptias inter Myrmidones,
Idèo te insatiabiliter defleo mortuum, suavem semper (7).

(7) Homer. Iliad. *Libr. XIX, Vers. 295.*

(D) *Lors qu'Agamemnon . . . la rendit à Achille, il jura solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée.*] „ Je jure „, dit-il, „ par le grand Dieu Jupiter, par la Terre, par le Soleil, & par les Furies infernales qui punissent les parjures, que je n'ai jamais mis la main sur elle, ni pour avoir sa jouissance, ni pour aucun autre sujet ".

Μὴ μὲν ἐγὼ κούρῃ Βρισηΐδι χεῖρ' ἐπένεικα,
Οὔτ' εὐνῆς πρόφασιν κεχρημένος, οὔτε τευ ἄλλου,
Ἀλλ' ἔμεν' ἀπροτίμαστος ἐνὶ κλισίῃσιν ἐμῇσιν.
Me non puella Briseide manum intulisse,
Neque concubitus causâ egentem, neque alicujus alterius rei
Sed mansisse intactam in tentoriis meis (8).

(8) *Hom. ibidem, Vers. 261.*

Ovide fait jurer à Briseis qu'elle avoit vêcu en parfaite viduité dans la tente d'Agamemnon, pendant qu'Achille entre les bras d'une autre maîtresse se consoloit de n'avoir pas Briseis.

Nulla Mycenæum sociasse cubilia mecum
Juro : fallentem deseruisse velis.
Si tibi nunc dicam ; Fortissime, tu quoque jura
Nulla tibi sine me gaudia facta, neges (9).

(9) Ovidius, in Epist. Bris. ad Achill. *℣. 109.*

Ovide n'ajoutoit aucune foi à ce serment de Briseis ; car il a donné Agamemnon pour l'exemple d'un de ses remedes d'amour. Ce remede est qu'il faut chasser une passion par une autre, s'attacher à Briseis, comme fit Agamemnon, afin d'oublier Chryseis. *A quoi me serviroit d'être Roi, si je ne couchois pas avec cette femme ? Ainsi voudroit-il que je cédasse ma Rosaure au plus vil faquin.*

Nam si rex ego sum, nec mecum dormiat illa,
In mea Thersites regna licebit eat.
Dixit, & hanc habuit solatia magna prioris,
Et prior est curâ curâ repulsa novâ (10).

(10) Ovid. de Remed. Amoris, *℣. 48.*

C'est le langage qu'Ovide met dans la bouche d'Agamemnon, après quoi il assûre que Briseis succéda auprès de ce Prince aux fonctions de Chryseis. Le temperament d'Agamemnon rend la chose très-vraisemblable. C'étoit un homme fort lubrique ; car pendant que la flotte attendoit à l'ancre que les vens contraires cessassent, „ il parcourut toute la Beoce après un beau jeune gars nommé Argynnus, qu'il poursuivoit deshonnestement, tant qu'à la parfin, n'en pouvant chevir, il s'alla baigner dedans le lac de Copaide, pour y amortir son ardeur (11) ". Avec quelle promtitude, avec quelle fureur, ne devint-il pas amoureux de Cassandre fille de Priam dans le Temple de Minerve (12) ? Son serment ne fut point persuasif envers Achille. Voiez l'une des Harangues de Libanius, où Achille dit à Ulysse, *Il jure qu'il n'a point touché Briseis : soit ; mais trouvera-t-on bien des gens qui le veuillent croire ? La honte m'en restera donc dans l'opinion de tout le monde ; & pour vous dire en un mot ce que je pense, je n'ai nulle foi au serment d'Agamemnon.* [illegible]

(11) Vigenere sur Philostrate, au Tableau d'Ajax Locrien, où il cite Plutarche, de Rationcinio Bestiarum.

(12) *La même.*

(E) *Horace . . . alléguoit l'amour d'Achille envers Briseis, pour prouver . . . qu'on pouvoit aimer sa servante. Mr. Ménage critiquoit cela fort justement.*] Voici ses paroles. „ J'avois entrepris de faire une Ode sur ce que Guillaume Colletet aimoit des servantes, à l'imitation d'Horace qui en a fait une sur ce qu'un de ses amis avoit la même passion ; mais je ne l'ai pas fait. En examinant celle d'Horace, j'ai trouvé qu'il n'avoit rien fait qui vaille. Il loue son ami de ce qu'il imitoit les Anciens, qui avoient aussi aimé & épousé des servantes. Il cite, par exemple, Achilles, qui avoit épousé Briseis ; mais Briseis n'étoit pas servante : c'étoit une esclave, qui étoit Reine, & qui avoit été enlevée par le droit de armes (13) ". C'est une plaisante imagination que celle d'Horace, & un raisonnement bien pitoiable (14). Achilles n'eût point de honte d'aimer une Reine, que le sort des armes fit tomber entre ses mains : Agamemnon, au milieu de son triomphe, ne rougit pas d'aimer la fille du Roi Priam ; donc vous ne devez pas rougir d'aimer une esclave que vous avez achetée. J'avoue qu'il tâche de raccommoder un peu la chose, en suposant que la servante de son ami étoit aparemment de bonne Maison, vu les bonnes qualitez dont on la voioit pourvue ; mais cela ne répare point la faute. Aujourd'hui nous traiterions de fou & d'extravagant un homme qui encourageroit son ami à l'amour d'une servante, sous prétexte que des Généraux d'Armée, qui auroient fait prisonnier quelque Comte, ou quelque Prince de l'Empire avec sa femme & ses filles, ne feroient pas difficulté d'en conter à leurs prisonnieres, & de les vouloir épouser. Je sai bien que dans tous les siécles on ne juge pas des choses sur le même pied, & que je dois consentir qu'on rabate de mon parallele ce qu'on jugera à propos : mais jamais on ne sauvera le raisonnement d'Horace ; & au pis aller, nous conviendrons qu'au tems d'Homere les idées de la raison étoient encore bien confuses, puis qu'Achille dans l'Iliade s'exprime ainsi : *J'aimois Briseis de tout mon cœur, quoi que la force des armes l'eût fait tomber entre mes mains.*

(13) Menagiana, *pag. 258 de la 2 Edition de Hollande.*

(14) *Ne sit ancillæ tibi amor pudori &c.* Horat. *Od. IV Libro II.*

ὡς καὶ ἐγὼ τὴν
Ἐκ θυμοῦ φίλεον, δουρικτητήν περ ἐοῦσαν.
Ut & ego hanc
Ex animo amabam, armis captam licet existentem (15).

(15) Homer. Iliad. *Libr. IX, Vers. 342, 343.*

Si Alexandre eût raisonné de la sorte par raport à la femme ou aux filles de Darius, n'auroit-on pas dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit ? Je me hasarde peut-être trop, puis que nous lisons dans Quinte Curce, que ce Conquérant justifia ses nôces avec Roxane, par la raison qu'Achille voulut bien coucher avec une prisonniere. *Achillem quoque à quo genus ipse deduceret, cum captivâ coisse* (16). Au reste, Ovide se sert du même raisonnement qu'Horace, pour justifier le commerce qu'il avoit avec la servante de sa Corinne. Il ne se contenta pas des faveurs de la maîtresse, il donna aussi de tout son cœur sur la femme de chambre, en protestant néanmoins, lors que Corinne lui en fit des plaintes, qu'il faloit avoir perdu le jugement pour s'amuser à des servantes.

(16) Q. Curtius, *Libr. VIII, Capite IV, num. 28.*

Quid quod in ancilla si quis delinquere possit
Illum ego contendo mente carere bonâ ?
Thessalus ancillæ facie Briseidos arsit :
Serva Mycenæo Phœbas amata duci.
Non ego Tantalide major, nec major Achille :
Quod decuit reges cur mihi turpe putem (17) ?

(17) Ovidius, Amor. *Libr. II, Eleg. VIII. ℣. 9.*

Pheroras, frere d'Herode, fut si passionné pour une servante, qu'il aima mieux croupir dans ces indignes amours, que d'épouser la fille d'Herode. *Pheroras impurus ancillæ complexus Herodis filiæ impollutæ cubili pretulit* (18). Si jamais quelqu'un fait le Catalogue indiqué par Monsr. Menage (19), il fera bien de le grossir de ceux qui ont imité Pheroras.

(18) Joseph. Antiq. Jud. *Libr. XVI, Cap. XI, pag. 564, apud* Drelincurtii Indic. Achill. *pag. 62 Edit. secunda.*

(19) Menagiana, *pag. 259 de la 2 Edition de Hollande.*

Parlons en passant d'une Remarque de Mr. Dacier sur ces paroles d'Horace, *Hunc amor ira quidem communiter urit utrumque* (20). Voici un jugement d'Horace, qui est très-remarquable, dit Mr. Dacier (21). „ En parlant d'Achille & d'Agamemnon, il dit que l'amour brûle le dernier, & que l'un & l'autre sont également enflâmez de colere. Achille n'est donc point amoureux. Et cela est vray. Homere, qui connoissoit parfaitement les passions, avoit fort bien vu que celle de l'amour ne pouvoit occuper un homme du caractere d'Achille ". Mr. Dacier cite deux Passages d'Homere, qui lui font conclure qu'*Achille n'est sensible qu'à l'affront qu'on lui faisoit, en lui ôtant un prix dont on avoit honoré sa valeur : l'amour n'a aucune part à ses plaintes. Il n'en est pas de même d'Agamemnon : il aimoit Briseis, voici comme sa passion s'exprime.* On cite ici quelques Vers de l'Iliade où il s'agit de Chryseis, & non pas de Briseis, & l'on ajoûte : „ Il estoit fort important de distinguer ces deux caracteres d'Achille & d'Agamemnon : car on s'y est souvent trompé, en croyant qu'Homere avoit fait Achille amoureux de Briseis. Horace n'avoit garde de

(20) Horat. Epist. II Libri I, Vers. 13.

(21) *Au Tome VIII de ses Remarques sur* Horace, *pag. 147 Edit. de Hollande.*

„ faire

Dares le Phrygien a représenté Briséïs comme une femme tout-à-fait aimable (*F*). Il lui donne des fourcils joints, ce qui dans notre siécle ne passeroit pas pour un assortiment de beauté. Du Souhait, dans sa Traduction de l'Iliade (*d*), est bien plaisant de donner à Briseïs le nom de pucelle (*G*), par raport au tems où on la tira des tentes d'Achille pour la mener à celles d'Agamemnon.

(*d*) *Imprimée à Paris, l'an* 1620, in 8.

„ faire cette faute ". On auroit de la peine à concilier ceci avec le Vers du IX Livre de l'Iliade, que j'ai cité ci-dessus (92). Voiez aussi Plutarque, qui assûre qu'Achille étoit amoureux de Briseïs (23). Disons donc que quand Properce remarque qu'Achille souffrit mille choses pour l'amour de la belle Briseïs,

Omnia formosam propter Briseida passus (24),

il ne faut pas croire qu'il se serve du privilege des Poësies galantes, où l'on fait entrer l'amour comme la cause de tout : il suit l'idée d'Homere, qui fonde le courroux d'Achille sur l'enlévement d'un objet qui lui étoit cher (25). Tous les autres Poëtes ont suivi la même idée. Voiez l'*Index Achilleus*, à l'Article 184, 185.

(*F*) *Dares le Phrygien l'a représentée comme une femme tout-à-fait aimable.*] Il la fait belle, blanche, blonde, d'une taille mediocre & droite, les yeux beaux, les fourcils joints, d'une humeur douce, modeste, débonnaire (26), & sans artifice : *Briseidam formosam, non alta statura, candidam, capillo flavo & molli, superciliis junctis* (27), *oculis venustis, corpore aequali, blandam, verecundam, animo simplici, & piam.* Tous les Auteurs qui en ont parlé la font belle : voiez l'*Index Achilleus*, à l'Article 305.

(*G*) *Du Souhait . . . . . est plaisant de donner à Briseïs le nom de pucelle.*] Quand il traduit ces paroles du I Livre de l'Iliade, Πατρόκλῳ ἔξαγε κούρην (28), il se sert de celles-ci : *Patrocle menez lui la pucelle.* Voiez aussi la Version des Vers 345 & 346 du même Livre. *Patrocle*, dit-il, *obeïssant à son ami, bailla la pucelle.* Il répete le même mot en d'autres endroits. Cela est tout-à-fait impertinent : il n'y a point de conséquence a tirer d'une langue aux autres langues, & ainsi sous prétexte que les Grecs pouvoient donner a une femme le nom de κούρη, qui étoit destiné principalement à signifier une fille, il ne s'ensuit pas qu'en François on puisse nommer *pucelles*, *filles*, *vierges*, celles qui ont été mariées, ou concubines. Ce Traducteur ne pouvoit pas ignorer que Briseïs avoit perdu son mari à la prise de Lyrnesse (29), & qu'il y avoit long-tems qu'elle couchoit avec Achille. Les Latins étoient aussi libres que les Grecs dans l'usage des mêmes mots pour signifier filles & femmes : ils apelloient *puellas*, & *virgines*, celles qui avoient eu des enfans, celles qui avoient un mari. Mr. Drelincourt a produit une infinité d'exemples de cet usage des Grecs & des Romains dans l'Article 370 de la seconde Edition de son *Index Achilleus* (30). C'est de lui que je tiens la bévue du Sieur du Souhait. Il ne la marque pas dans son Livre, comme il y marque celle de Dausquejus *Quam* (Briseida) *Dausquejus oscitanter cum Chryseide confundit*, *Not. ad Sil. Italic. lib. XV, pag.* 656 (31). Voici les paroles de Dausquejus, *Agamemnon in Achillem fuit injurius, abreptâ Chryseide ejus captivâ.*

(22) *Citation* (15).
(23) Ὤιε τῆς Βρισηΐδος ἐρᾶν, Plut. de audiend. Poëtis, pag. 33.
(24) Propert. *Lib. I, Eleg. VIII.*
(25) Iliad. *Lib. IX, Vers.* 342.
(26) *Le mot Latin peut glisser de-voce.*
(27) *Voiez, touchant cette sorte de sourcils les Auteurs citez, dans les* Nouvelles de la Repub. des Lettres, *Novembre* 1684, *Art. VIII.*
(28) Hom. Iliad. *Lib. I, Vers.* 337.
(29) Homere *le dit en propres termes*, Iliad. *Lib. XIX*, ỷ. 291.
(30) *Voiez, touchant la premiere Edition de cet Ouvrage,* l'Hist. des Ouvrages des Savans, *Mai* 1689, *pag.* 388, *&* le Journal Flamand, *intitulé* Boekzaal van Europa, *Septembre* 1693, *pag.* 184; *touchant la seconde, le Journal de Mr. Chauvin, intitulé* Nouveau Journal des Savans, dressé à Rotterdam, par le Sieur C***, *Juillet & Août* 1694, *pag.* 238, *& touchant la troisième,* le Journal des Savans, du 6 Janv. 1698, *pag.* 1.
(31) Drelincourt, *in Indice Achillæo, num.* 184, *pag.* 62 *Edit.* 2.

BRISSOT (Pierre) l'un des habiles Médecins du XVI siécle, étoit fils d'un Avocat fort estimé, & nâquit à Fontenai-le-Comte en Poitou, l'an 1478. Il fut envoié environ l'an 1495 à Paris, où il fit son cours de Philosophie sous Villemor, l'un des plus célébres Professeurs de ce tems-là. Ce fut par le conseil de ce Professeur, qu'il se destina à la Médecine. Il y étudia pendant quatre ans, & puis il se mit à enseigner la Philosophie dans l'Université de Paris (*a*). Aprés avoir fait ce métier pendant dix ans, il le quitta pour se préparer aux examens qu'il faut subir à Paris, avant que d'être promu au Doctorat en Médecine. Il commença à s'y préparer en 1512, & il fut reçu Docteur le 27 de Mai 1514. Comme c'étoit un de ces esprits qui ne se paient pas de coutume & de tradition, mais qui veulent examiner les choses soigneusement, il fit des comparaisons exactes entre l'usage d'alors, & la doctrine d'Hippocrate & de Galien, & il trouva que les Arabes avoient introduit une infinité de choses dans la pratique de la Médecine, qui étoient contraires à l'ancienne & à la vraie méthode de guérir les maladies, & aux dogmes de ces deux grans Maîtres, comme aussi aux lumieres que le raisonnement & l'experience pouvoient fournir. Il songea donc aux moiens de réformer la Medecine, c'est-à-dire de rétablir les préceptes d'Hippocrate & de Galien, & de donner la chasse aux doctrines des Arabes. Il n'étoit gueres possible en ce tems-là d'imaginer une autre réformation. D'abord il entreprit d'expliquer publiquement les Livres de Galien, au lieu d'un Avicenne, d'un Rhasis, d'un Mesué, qu'on avoit coutume d'expliquer dans les Ecôles de Medecine. Il fit imprimer à ses dépens un des Ouvrages de Galien (*b*), selon l'Edition & la Version de Leonicenus, & l'expliqua si doctement, qu'il fit conoître que les Médecins Arabes n'y avoient rien entendu. Puis il passa à l'explication d'un autre Ouvrage de Galien (*c*), & à celle de Jean Mesuë (*d*). Il n'étoit pas content de lui-même dans cette derniere explication, soit parce qu'il ignoroit la Botanique, soit à cause de l'obscurité de ce Médecin. Il résolut donc de voiager, afin d'aquérir la conoissance des plantes, & les lumieres nécessaires au dessein qu'il avoit conçu de réformer la Pharmacie. Mais avant que de sortir de la ville de Paris, il la détrompa d'une erreur invétérée. La pratique constante des Médecins dans la pleurésie étoit de faire saigner, non pas du côté où étoit le mal, mais du côté opposé; c'est-à-dire, que si la pleurésie étoit au côté gauche, ils faisoient ouvrir la veine au bras droit, & *vice versa*. Brissot, faisant disputer sur cela dans les Ecôles de Médecine, réfuta cette pratique, & montra que mal à propos & très-faussement on la débitoit comme conforme à la doctrine d'Hippocrate & à celle de Galien. Il fit plus, il emploia une pratique toute contraire dont le succés fut admirable; & c'est ce qui frapa le grand coup contre l'abus qui régnoit. Brissot, plein de l'envie de voiager, même jusqu'au nouveau Monde si le cas y échéoit, partit de Paris l'an 1518, & s'en alla en Portugal. Il s'arrêta dans la ville d'Ebora, & y exerça la Médecine. Sa nouvelle maniere de saigner dans la pleurésie ne plut pas à tout le monde; mais il la justifia par une savante *Apologie*, qu'il écrivit pour répondre à la longue & desobligeante Lettre qu'il avoit reçue d'un Médecin (*e*). Il auroit publié cette *Apologie*, si la mort ne l'eût enlevé du monde l'an 1522 (*A*). Antoine Lucceïus, son ami (*f*), la fit imprimer à Paris trois ans aprés. On la reimprima à Bâle, l'an 1529. René Moreau en procura une nouvelle Edition à Paris, l'an 1622, & l'accompagna d'un Traité de sa façon, *de missione sanguinis in pleuritide*, & de la Vie de Brissot, de laquelle on a tiré cet Article. Les mouvemens que l'on se donna pour anéantir l'usage que ce Médecin François avoit tâché d'introduire dans le Portugal, sont dignes de réflexion (*B*).

Brissot

(*a*) En 1502.
(*b*) *Opus* Πρὸς Γλαύκωνα *ad Glauconem.*
(*c*) *Celui* περὶ τῶν πεπονθότων τόπων.
(*d*) *Il l'expliqua en particulier, pour instruire les Apotiquaires.*
(*e*) *Il s'apelloit* Denys, *& étoit Médecin du Roi de Portugal.*
(*f*) *Il étoit natif d'Evora.*

(*A*) *La mort l'enleva du monde l'an* 1522.] On a donc eu tort de dire qu'il a fleuri sous Clement VII (1); car ce Pape ne fut élu qu'en 1523. Au reste, l'Auteur que je censure ici a oublié la premiere Edition de l'Apologie de Brissot. C'est celle de Paris, chez Simon Colines, en 1525. Au lieu de celle-là, il en produit une de l'an 1538, chez le même, & au même lieu, & tout-à-fait inconue au curieux René Moreau : ce qui pourroit en quelque maniere la rendre suspecte de fausseté.

(*B*) *Les mouvemens qu'on se donna pour anéantir sa méthode en Portugal sont dignes de réflexion.*] La Dispute entre Denys & Brissot excita une espece de guerre civile parmi les Médecins Portugais. Il falut porter l'affaire au Tribunal de l'Académie de Salamanque (2), où la Faculté de Médecine la discuta profondement; mais pendant qu'on examinoit là les raisons du pour & du contre, les partisans de Denys recoururent à une machine qui ne manque gueres à ceux

(1) Mercklinus, in Linden renov. ex Justo in Chronol. Medicor.
(2) *Moreau dit qu'alors cette Ville apartenoit aux Portugais. Il se trompe, & je crois qu'on ne choisit cette Academie qu'à cause de sa grande réputation, n'y aiant pas encore d'Université dans le Portugal.* Mr. Baudrand *m'a averti que cette faute de Moreau est bien lourde*, & que Salamanque n'a jamais apartenu aux Rois de Portugal, aiant toujours été du Roiaume de Leon, depuis l'expulsion des Maures de ces quartiers là.

Briſſot avoit compoſé quelques autres Livres ; mais on en laiſſa perdre les Manuſcrits. Il n'a-voit jamais voulu ſe marier, ne croiant pas que le mariage s'accordât bien avec les Muſes (g). Il ſe ſoucioit ſi peu du gain, qu'on dit qu'étant apellé pour voir des malades, il regardoit dans ſa bourſe, & s'il y trouvoit deux teſtons, il refuſoit cette pratique. C'eſt qu'il aimoit tellement l'étude, qu'il avoit de la peine à s'en arracher (h).

(g) *Cælebs vixit continuo tædio vivens, quoniam & Muſis perpetuum dis-ſidium intercedere diſtinabat.* Ren. Moreau, in ejus Vitâ.

(h) *Laboris tam patiens, ſtudii tam avidus, ut Libris tanquam ſaxis Polypus adhæreſceret.* Ren. Moreau, in ejus Vitâ.

ceux qui ſont les plus forts : ils oprimérent les autres par l'autorité du bras ſéculier; ils obtinrent un Arrêt portant défenſe aux Médecins de ſaigner du même côté que ſeroit la pleurefie. Le jugement de l'Academie de Salamanque fut enfin rendu, & porta que l'opinion attribuée à Briſſot étoit la pure doctrine d'Hippocrate & de Galien. Les Sectateurs de Denys en apellérent à Ceſar environ l'an 1529. Ils ſe croioient ſupérieurs & en autorité & en nombre : ils portérent donc l'affaire devant Charles-Quint. Ils ne ſe contentérent pas de traiter de fauſſe la doctrine de leurs Adverſaires, ils dirent qu'elle étoit impie & mortelle, & qu'elle ne faiſoit pas moins de mal au corps, que le Schiſme de Luther à l'ame. Non ſeulement ils noircirent la réputation de leurs Adverſaires par des artifices cachez, ils les accuſérent auſſi la tête levée d'ignorance, de témerité, d'attentat ſur la Religion, & d'être francs Luthériens en Médecine. Par malheur pour eux, Charles III, Duc de Savoie, vint à mourir d'une pleurefie, après avoir été ſaigné ſelon la pratique que Briſſot avoit combatue. On croit que ſans cela l'Empereur auroit conſenti à tout ce que les Antagoniſtes de ce Médecin ſouhaitoient. Mais encore que cet accident eût dû faire triompher la bonne cauſe, il n'en réſulta autre bien, ſi ce n'eſt que le Procès fut pendu au croc. Il eſt vrai que dès en tems-là on fit des Livres par toute l'Europe ſur cette queſtion, dans leſquels on condamnoit hautement la pratique des Arabes (3). René Moreau, dans l'Ouvrage que j'ai cité, donne une Liſte très-curieuſe de ces Ecrits, & de ceux où cette pratique étoit aprouvée. Mais qui n'admireroit d'un côté l'entêtement qui ſe remarque dans l'homme pour la commune tradition, quelque mal fondée qu'elle ſoit; & de l'autre, la facilité qu'ont les Magiſtrats de ſe déclarer pour ou contre certains remedes : car comme il ne leur arrive que trop d'en condamner qui dans la ſuite gagnent le deſſus, & par raiſon, & par uſage, ne peut-on pas dire qu'ils avoient jugé ſans connoiſſance de cauſe, entraînez par la cabale qui ſavoit le mieux crier, & le mieux pouſſer toutes les voies d'opreſſion? L'Antimoine eſt une preuve de ce que je dis. Voiez le Dictionaire de Furetiere (4).

EXEMPLE de la mauvaiſe coutume d'intereſſer la Religion dans les Diſputes des Savans, afin d'allarmer les Peuples & les Magiſtrats.

(3) Ex Vitâ Briſſoti per Renatum Moreau.

(4) Au mot Antimoine.

BRITANNICUS (JEAN) Italien, a été l'un des bons Humaniſtes du XV ſiécle. Il étoit né à Palazzolo, proche de Breſce. Il publia des *Notes* ſur quelques Auteurs claſſiques, *ſur Perſe, ſur Terence, ſur Stace, ſur Ovide, & ſur Juvenal*; quelques *Regles de Grammaire*, divers *Opuſcules*, & diverſes *Lettres*, & le *Panégyrique de Barthelemi Cajetan*, brave homme & fort docte (a). Britannicus enſeignoit avec beaucoup d'induſtrie : il le fit dans Breſce aſſez long-tems pour aquérir la methode & la routine de bien régenter. Il mourut dans cette ville l'an 1510 (A). Quand il dedia ſon *Commentaire ſur Juvenal* au Sénat & à la ville de Breſce, il en donna pour raiſon que les Commentaires qu'il leur avoit dédiés lui avoient valu un préſent conſidérable (B). N'étoit-ce pas en demander un nouveau? Ceux qui ont dit qu'il eſt le prémier qui ait commenté ce Poete, ſe ſont fort trompez (C). Au reſte, il prit le nom de Britannicus, à cauſe que ſes ancêtres étoient de la Grand' Bretagne (b).

(a) Leonardo Cozzando, della Libraria Breſciana, pag. 155.

(b) Ghilini, Teatr. d'Huom. Illuſtri, Parte I, pag. 78.

(A) *Il mourut . . . . . l'an 1510.*] Qui croiroit cela, en liſant dans un Ouvrage imprimé l'an 1545, Joannes Britannicus *claret in civitate Brixianâ, & varia componit Opuſcula* (1)? Le bon Geſner, me dira-t-on, „ avoit „ trouvé ces paroles dans quelque Livre où elles étoient „ véritables; &, ſans ſonger que les tems étoient chan„ gés, il les copia lettre pour lettre. Il vaudroit mieux „ faire moins de Livres, & prendre la peine d'accom„ moder au tems préſent ce que nos prédeceſſeurs ont „ dit". Je répons qu'il a copié Tritheme, & que ſa Préface peut empêcher qu'on ne s'y trompe. L'erreur de Ghilini eſt plus groſſiere : il a cru que Paul Manuce a fleuri en même tems que Britannicus. *Non li fu difficil coſa non ſolo d'agguagliare il valore di Paolo Manucci, . . . ma di ſuperarlo ancora* (2).

(B) *Ses Dédicaces lui avoient valu un préſent conſidérable.*] Voici ſes paroles : *Quod autem Lucubrationes meas vobis ampliſſimi Patres dicandas eſſe cenſuerim, illud me maximè impulit quod memineram ſuperioribus annis quum in Achilleida Statii, & Satyras Perſii Commentarios edidiſſem, vobiſque nuncupaſſem alteros, ità placitos fuiſſe, ut me non mediocris ſolum laus & gratulatio veſtra ſecuta ſit, ſed inſuper* AMPLISSIMUM MIHI MUNUS *à publico totius Senatus-conſulto decretum fuerit* (3).

(C) *Ceux qui ont dit qu'il eſt le prémier qui ait commenté Juvenal, ſe ſont fort trompez.*] Cælius Secundus Curion publia des Notes ſur ce Poete l'an 1551. Il déclara que ce travail lui avoit été fort pénible, parce qu'il n'y avoit eu encore que Britannicus, qui eût expliqué cet Auteur. *Unum modo Joannem Britannicum habuit explicatorem, qui quamvis illâ ætate eruditiſſimus fuerit, non tamen Poetæ ſenſum eſt aſſecutus : neque mirum, fuit primus, neminem habuit quem ſequeretur* (4). C'eſt un plus grand défaut qu'on ne s'imagine de ne lire pas les Préfaces & les Epitres Dédicatoires. Ceux qui compoſent ont ſur tout grand tort de ne faire pas cette lecture : ſi Curion avoit lu l'Epitre Dédicatoire de Britannicus, il n'auroit pas débité un menſonge ſi peu excuſable. Britannicus reconoit qu'il a été devancé par quelques doctes Interprêtes. *Juvenalis Satyras etſi temporibus noſtris à nonnullis aliis egregiè litteratis Commentatoribus vel cum magnâ ipſorum laude enarratæ fuerant, aggreſſi ſumus, quod omnino animadverteremus in toto opere multa ab iis ſive incuriâ quadam, ſive conſultâ operâ prætermiſſa eſſe* (5).

(1) Bibliotheca Geſneri, folio 393.

(2) Ghilini, Theat. Part. I, pag. 78.

(3) Britann. in Epiſtol. Dedicator. Juvenal.

(4) C. Sec. Curio, in Epiſtolâ nuncupatoriâ.

(5) Britann. in Epiſt. Dedicator. Juvenal.

BROCARD (JAQUES) Auteur Apocalyptique, & l'un des bons Viſionaires du XVI ſiécle, étoit Venitien (a). Il embraſſa la Religion Proteſtante, & témoigna beaucoup de zèle contre le Papiſme. Il publia divers Livres en Hollande (A), dans leſquels il ſoutenoit que les événemens particuliers du XVI ſiécle avoient été prédits par les Prophetes. Après avoir apliqué les Oracles de l'Ecriture ſelon ſa fantaiſie aux choſes déjà arrivées, il prenoit la liberté de les apliquer aux événemens à venir, & prédiſoit en vertu de tels & de tels Paſſages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince d'Orange, à Philippe II, à la Reine Elizabeth, à l'Empereur, &c. Les Synodes des Provinces-Unies craignirent avec raiſon d'être accuſez d'aprouver ces rêveries, s'ils gardoient un profond ſilence là-deſſus. C'eſt pourquoi le Synode National de Middelbourg condamna en 1581 cette maniere d'interpréter l'Ecriture, & chargea Lambert Daneau Profeſſeur en Théologie à Leide, & Martin Lydius Miniſtre de l'Egliſe d'Amſterdam (b), de donner des avis au Sieur Brocard touchant ſes viſions. L'Auteur, qui m'aprend cela, croit ſe ſouvenir que Brocard, incapable de répondre aux difficultez qu'on propoſoit contre ſon Syſtême, promit de renoncer deſormais à ces ſortes de Prophéties (c). Ce Viſionaire avoit tellement empaumé un Gentilhomme François bon Proteſtant (B), qu'il lui avoit perſuadé par je ne ſai combien de Paſſages

(a) Vignier, au Theatre de l'Antechriſt, I Part. Chap. XXII. Mr. de Thou le fait Subalpinum; Mr. de Svertz, Pedemontanum.

(b) Il fut enſuite Profeſſeur à Franeker.

(c) Voetius, Disputat. Theologic. Tom. II, pag. 1071, qui cite la Preface du Commentaire de Lambert Daneau ſur les petits Prophetes.

(A) *Il publia divers Livres en Hollande.*] Son *Commentaire ſur l'Apocalypſe*, & ſon *Explication Myſtique & Prophétique du Lévitique*, parurent à Leide, l'an 1580. Deux autres Livres, *alter ad Chriſtianos de Prophetiâ quæ nunc completur in his quæ ſunt ſecundi adventus Domini; alter ad Hebræos de primo & ſecundo ejuſdem adventu*, furent imprimez à Leide, environ le même tems (1). Nous dirons ci-deſſous (2) aux dépens de qui ces Livres ſortoient de deſſous la preſſe. Si l'Auteur n'eût pas écrit en Latin, il faudroit trouver étrange qu'aucun Libraire ne voulût haſarder les frais; car de tels Ouvrages en Langue vulgaire ne ſont point durs à la vente dans les tems de trouble, ou lors qu'on ſouhaite de grans changemens. Son Traité *De Anabaptiſmo juraſſium in Papam & in Eccleſiam Romanam, deque eorum idolo ...*, fut imprimé à Leide, l'an 1580, & contient 72 pages in 8. Nous parlerons ci-deſſous de ſon *Commentaire ſur la Geneſe*. Voiez le Titre de quelques autres Traités dans la Remarque (C).

(B) *Il avoit empaumé un Gentilhomme François bon Proteſtant.*] Il s'apelloit Segur-Pardaillan. *Jacobus Segurius Par-*

(1) Vide Voetium, Disputat. Tom. II, pag. 1071.

(2) Dans la Remarque (B).

Paſſages de l'Ecriture qu'il expliquoit à ſa mode, qu'on verroit bientôt un Prince de la Religion qui renverſeroit le Thrône Papal, & qui ſe rendroit le chef de la concorde Chrétienne. Ce Gentilhomme, qui étoit très-bon ſerviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi ſon maître que le ciel deſtinoit une ſi grande fortune; & tout plein de cette eſpérance, il propoſa à ce Prince le deſſein d'une Ambaſſade vers les Princes Proteſtans, & s'offrit lui-même pour Ambaſſadeur. Comme ſa propoſition n'avoit rien qui ne parût convenir aux néceſſitez du tems, on la goûta, & il fut député en effet vers ces Princes (d). On ſe moqua un peu de lui, quand on ſut le véritable reſſort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire de la dépenſe pour faire imprimer les Livres de ſon Prophete (e). Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces ſortes de gens : ils ſont de vrais incendiaires. Il eſt certain que pluſieurs d'entr'eux ne ſont pas des impoſteurs : ils s'entêtent, ils croient ce qu'ils prédiſent; mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des ſéditions. Ils ſont plus gâtez de cœur que d'eſprit : ce ſont des peſtes publiques. Je ne croi pas que Brocard fût de cette derniere claſſe. Les Ecrivains Catholiques le traitent fort mal (C) : ceux de la Religion le ménagent (D); mais le Synode National de la Rochelle en 1581 ne lui fit aucun quartier (E).

Les Lettres de Bongars nous aprenent que notre Brocard ſe retira à Nuremberg, & qu'il y trouva des patrons qui lui rendirent charitablement de très-bons offices (F). Il n'avoit point encore touché en 1593 les trois cens écus que Segur lui avoit laiſſés par ſon Teſtament (f). Il étoit encore en vie l'an 1594. Les Ecrivains de la Ligue n'oubliérent point de ſe prévaloir de ſes Prédictions; mais ils commirent deux fautes que Mr. du Pleſſis Mornai fit bientôt conoitre au public (G).

(d) L'an 1583.

(e) Voiez la Remarque (B).

(f) Voiez la Remarque (F).

On

Pardallanius, è præcipuâ Aquitaniæ nobilitate, homo Calviniſticæ factioni addictus (3). Cette Famille eſt très-illuſtre dans la Guienne. Voions ce que Mr. de Thou dit de lui. *Segurius homo probo & vivaci nec inerudito ingenio, cæterum credulus, ante aliquot annos, dum in Belgio eſſet, arctam familiaritatem cum Jacobo Brocardo Subalpino coluerat, vaticinationum argutias ad ſatanam ſectante, cujus & ſcripta hujuſmodi vanitatis plena ille poſtea ſumptibus ſuis publicanda curavit. Ab eo enim acceperat, locis Scripturæ, ut dictis fidem faceret, ad id detortis, fore, ut non ita multos poſt annos Pontifex à principe Proteſtante de ſede deturbaretur, iſque princeps caput concordiæ Chriſtianæ futurus eſſet, cum principem illum erga bonum ſuum affectu pretinus Navarrum fore ſibi perſuaſiſſet, eoque majore ſtudio & ardore pro auctoritate, qua in aula Navarri pollebat, legationem eam, cui & obeundæ ſe obtulit, promovit, quæ alioqui abſque hoc ſecreto ridicula, quod tandem emanavit, & ab adverſariis poſtea in Germania illi improperatum eſt, tanquam in ſpeciem utilis & neceſſaria multis probabatur* (4). Ceux du bas état, diſoit David, ne ſont que vanité, les Nobles ne ſont que menſonge (5).

(C) *Les Ecrivains Catholiques le traitent fort mal.*] Martin del Rio ſoutenoit que Jaques Brocard étoit l'inſtrument du Diable, & que ſes Révélations étoient diaboliques. *Quid quæſo aliud eſt liber ille manuſcriptus Jacobi Brocardi Calviniſtæ revelationum ad Elizabetham Angliæ reginam, & Præfatio in Geneſim, aliaque nonnulla ejuſdem opuſcula, niſi farrago quædam demoniacarum revelationum, quarum præcipuam de anno 1580 jam tempus mendacii convicit* (6)? Ce Paſſage nous aprend qu'il avoit couru des Copies Manuſcrites des Révélations que cet homme avoit adreſſées à la Reine Elizabeth; & que la principale de ces Prédictions concernoit l'an 1580, & ſe trouva fauſſe. Je voudrois bien ſavoir ce que c'étoit. Nous avons vu que Mr. de Thou n'épargne pas ce Commentateur Myſtique. Il ne faut pas croire que Mr. de Sponde, en abrégeant Mr. de Thou ſur l'Ambaſſade de Pardaillan, ait émouſſé la pointe des traits. *Qui* (Segurius) *cum ante aliquot annos in Belgio à Jacobo Brocardo Pedemontano inepto & fatuo hariolo (cujus & ſcripta inanium vaticinationum plena edita fuere) accepiſſet fore non ita multos poſt annos ut Romanus Pontifex à principe quodam Calviniſtarum de ſede deturbaretur, iſque Caput concordiæ Chriſtianæ futurus eſſet,* &c (7). Il ſe moque de la crédulité de Pardaillan, & raconte que l'on publia à Ingolſtad un Ecrit contre ſa Députation, ſous le Titre d'*Incendium Calvinianum* (8). Il eſt d'aſſez bonne foi, pour avouer qu'il ſe trouve des fanatiques dans ſa Religion, qui inſpirent de grans deſſeins, & des eſpérances ruineuſes à ceux qui ſe fient à leurs promeſſes; & il en donne un exemple aſſez recent. Il ne nomme perſonne; mais je ſuis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoie, Charles Emanuel. Il enferme tout cela dans une longue Parentheſe : c'eſt un peu trop ſa coutume. *Id etiam teſtimonio Sacræ Scripturæ firmans*, il parle de Jaques Brocard, (*quales fuerunt ſingulis ſæculis qui ejuſmodi ſua deliria apertiſſimis ſibi, ut fingunt, ſed occultiſſimis aliis ſcripturæ auctoritatibus fulcire non dubitarunt: & fuit non pridem vir apud nos proba ac religioſa vita magatque apud eos qui eis aptra utebantur habitus, qui ſimilibus fanaticis perſuaſionibus, ex Joannis Apocalypſi ſimulatis, nobilem principem in grandes impenſas vana ſpe cujuſdam imperii conjecit, qui tamen vix parvum ſuum ſtatum defendere potuit, & fere omnium rerum inops mortuus eſt* (9). Les inſultes de Flormond de Remond contre le pauvre Jaques Brocard ont été fort inciviles. Voiez la Remarque ſuivante.

(D) *Ceux de la Religion le ménagent.*] Voetius, à la vérité, deſavoue la prétention de Brocard, qui eſt que le Saint Eſprit, par un ſeul ſens litéral, apliquable myſtiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes ſortes d'événement; mais il ajoûte que c'étoit d'ailleurs un homme de bien, très-orthodoxe, & très-pieux. *Fuit hic Brocardus cætera vir probus, orthodoxiæ ac pietatis ſtudioſus, uti videre eſt ex Libello ipſius titulo* De Antibaptiſmo juratorum in Papam & Eccleſiam Romanam deque eorum idolo zeli (10). Nicolas Vignier va plus avant : il lui accorde en certaines choſes le vrai don de Prophetie. Voiez ſes paroles : *Je dirai un mot touchant Jaques Brocard Venitien, que* Remond *deſcrit d'une façon du tout incivile. Qu'il euſt eſté à deſirer que ce perſonnage là, qui n'eſt point appellé en charge Eccleſiaſtique, euſt eſté plus retenu à mettre au jour ſes meditations ſur l'Eſcriture Sainte. Car encor qu'il ne s'y eſloigne pas de la pureté de la doctrine Evangelique & de l'Analogie de la foi, il s'eſcarte trop ſouvent du droict but du texte & du ſens litéral pour ſuivre une interpretation myſtique. Mais néanmoins, comme le bras de Dieu n'eſt point raccourci, & communique ſes dons à qui il lui plaiſt, ceux qui ont connu familierement ledit Brocard rendent teſmoignage qu'il a eu de merveilleuſes révélations de choſes particulieres dont l'évenement a confirmé la vérité : comme entre autres ont expérimenté les Venitiens en la perte de Cypre & de leur arſenac, dont il les avoit avertis auparavant* (11).

(E) *Le Synode National de la Rochelle en 1581 ne lui fit aucun quartier.*] La compagnie fit un Acte, qui porte, qu'aiant vu & examiné un Livre Latin ſur la Geneſe, compoſé par Jaques Brocard Piemontois, & imprimé à la Rochelle, elle a déclaré & déclare qu'il eſt rempli d'impiétez & d'horribles profanations de l'Ecriture, & d'erreurs pernicieuſes, & ſur tout ſur la matiere des Révélations & des Prophéties; & qu'ainſi, elle exhortoit tous les fidelles à ſe garder ſoigneuſement d'être trompez par un tel Livre (12). Voilà un Synode bien plus vigoureux que celui qui ſe tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette différence? Seroit-ce que les François ont moins de modération que les Hollandois? On ne peut pas recourir à cette raiſon; car je pourrois citer des Synodes où l'eſprit François a dominé, qui ont été encore plus tolérans que celui de Middelbourg. Il ſe pourra faire que certaines gens diront que Brocard étoit en Hollande, lors que ces deux Synodes le condamnérent, & qu'à cauſe de cela, il eut des amis à Middelbourg, & n'en eut pas à la Rochelle; mais je ne conſeille à perſonne de ſe paier d'une telle ſolution.

(F) *Il ſe retira à Nuremberg, & y trouva des patrons qui lui rendirent . . . . de bons offices.*] Bongars loue leur charité, & la perſonne pour qui on étoit ſi officieux. *J'ai apris*, dit-il dans une Lettre à Camerarius (13), *que vôtre Republique a reçû favorablement le bon vieillard J. Brocard, qui en ſa jeuneſſe a paru entre les plus polis & les plus ſavans. J'ai eu de la joye depuis peu de le voir dans vôtre Ville, & je m'en tiens obligé à Mr. Baugar. C'eſt ainſi que vous vous amaſſez un tréſor au Ciel.* Il écrivoit cela le 3 de Février 1591. Il témoigna un ſemblable ſentiment dans ſa Lettre du 16 de Novembre 1594. *Non poſſum quin & tibi gratias agam ob miſerum, bonum tamen, ſenem Brocardum tam benignè & liberaliter habitum* (14). J'aime de tout mon cœur, „ diſoit-il dans une autre Lettre datée de Francfort le 24 de Juillet 1593 (15), „ cette affection ſi particuliere que vous temoignez pour le bon Monſieur Brocard : il mérite, certes, „ que les perſonnes d'une probité auſſi grande que la vôtre, prennent ſoin de ſes intérêts. Pour ce qui eſt de „ moi, il me reſte peu de moyen de l'obliger. Je remue „ ciel & terre pour le faire payer de trois cens écus d'or, „ que Monſieur de Segure lui a laiſſés par ſon teſtament".

(G) *Les Ecrivains de la Ligue . . . . . commirent deux fautes que Mr. du Pleſſis Mornai fit conoître au public.*] Ils mirent l'Ambaſſade de Segot entre les moiens dont ſe ſervit le Roi de Navarre après la mort du Duc d'Anjou, pour s'aſſurer la ſucceſſion à la Couronne de France. *Il a envoyé*, dirent-ils (16), *Segur Pardaillan ſon Conſeil-homme en Allemagne, Suede, Dannemarc, & Angleterre, renouveller les anciennes confédérations qu'il a avec tous les Hérétiques, & pour en pratiquer de nouvelles, afin qu'ayant eſmeu tous les partiſans contre vous, & ſe voyant aſſiſté de leurs forces, il s'introduiſe à la Couronne, puis qu'il en eſt exclus par la raiſon. A quoy il a eſté incité par le Miniſtre Brocard, vraye trompette de Sathan, qui tranſporté de ſon bon ſens, s'eſt perſuadé & luy a faict croire que dans l'Apocalypſe il eſt fait mention de luy, qu'il*

(3) Thuan. Lib. LXXIX, ad ann. 1583, pag. 1001.

(4) Idem, ibidem.

(5) Au Pſeaume LXII, Verſet 10.

(6) Mart. del Rio Diſquiſit. Magicar. Lib. IV, Cap. I, Quæſt. III, Sect. VI, pag. 597, 598.

(7) Spondani Annal. Eccleſ. ad ann. 1583, num. 2.

(8) Les Jéſuites, à ce que dit Mr. de Thou, Livre LXXIX, pag. 101, furent les Auteurs de cet Ecrit. Ils ſuſciterent ea omnia Navarro ab Aeneſiano infamata hujus telæ texture, quo cladem quam rebus ſuis pertimeſcebat, excitato in Gallia & Germania motu a ſe averteret.

(9) Spond. Annal. Eccleſ. ad ann. 1583, num. 9.

(10) Voetius, Diſput. Theolog. Tom. II, pag. 1071.

(11) Vignier, Theatre de l'Antechriſt, I Part. Chap. XXII, pag. 228.

(12) Voiez le Synodicon in Galliâ Reformatâ de Mr. Quick.

(13) Bongars, Lettre IV à Camerar. pag. 139, du Tom. I Edit. de la Haie, en 1695. Je me ſers de la Traduction Françoiſe qui eſt dans cette Edition là.

(14) Là-même, Lettre LXXXIII du Tom. II, pag. 251.

(15) Là-même, Lettre LXIX, pag. 181.

(16) Avertiſſement des Catholiques Anglois aux François Catholiques, pag. 12.

On a déja vu en général (g), que Florimond de Remond le mal traita; mais dans cette nouvelle Edition, on verra ses propres paroles (H).

(g) Dans les Remarques (C) & (D).

qu'il sera Roy de France, & qu'il chassera le Pape de son siege. Mr. du Plessis Mornai répondit que l'Ambassade de Ségur precéda d'un an la mort de Monsieur le Duc d'Anjou, & que *Son Altesse* etoit alors *en très-bonne santé .... Notés*, ajouta-t-il (17), *que Brocard est un vieil Italien, qui n'est & ne fut jamais Ministre, qui a esté condamné par leurs Synodes, qui ne vit onc le Roi de Navarre, & ne mit jamais le pied en France.* Il ne nie point la crédulité de Segur, ni les imaginations prophétiques de Brocard: il ne répond rien sur cela. Concluons de ce silence, & d'un Passage de d'Aubigné, que c'étoient des faits certains. Voici ce Passage: „ Quelqu'un proposa l'opinion de feu Segur, qui disoit qu'en „ Turquie les fous estoient tenus pour Prophétes, & que „ tout y prosperoit: ainsi que la France iroit bien, si „ on vouloit adjouster plus de foy aux Prophéties de Brocart (18)".

(17) Du Plessis, Mémoires, Tom. I, pag. 631.

(18) Baron de Faeneste, Livr. III, Chap. XXII, pag. 179.

(H) *On verra ici les propres paroles de* Florimond de Remond.] „ Ce sont des personnes, qui ...... ont, à „ ce qu'ils disent, eu des Inspirations célestes, comme ce „ nouveau Prophéte Jaques Brocard, duquel un Gentil-„ homme de nostre Guyenne (19) m'a autrefois raconté „ beaucoup de merveilles. Il le révéroit comme un Saint „ Paul, avoit telle créance en lui, qu'il tenoit déjà la ruy-„ne de l'Eglise pour toute certaine: ce pauvre homme „ bastissoit là dessus les espérances de sa fortune: & com-„me je luy eus reparty que c'estoyent resveries: ces resve-„ries, dit-il, valent les pensées mieux essilées du plus grand „ homme qui ait vescu il y a plusieurs siecles. Nagueres „ un de mes amis, qui ne peut encore desmordre ceste „ opinion, m'entretint plaisamment des saillies & bouta-„des de cest esprit, qui les a mis en goust d'une grande ba-„taille, la quelle se doit donner sur le bord du Rhin, où „ le nom Catholique sera du tout esteint. A la descente „ de ceste grande & effroyable Armée, composée de tant „ de milliers de Reistres empistollez, Suisses, & Lans-„quenets, qui venoit pour fondre sur nous, ils s'atten-„doient de voir l'effect de sa Prophétie, non sur le bord „ du Rhin, mais du Loire, où Dieu leur arresta le pas. „ Ce ne sont que resveries & folies, aussi vaines que cel-„les des Protestans l'an mil cinq cens quarante-six, des„quelles Aretin mesme se mocque, comme font nos Pré-„tendus Réformez de celle que Brocard avoit prédit de-„voir advenir l'an mil cinq cents quatre vingts, promise, „ disoit-il, par Jérémie. Pour voir que c'étoit de Bro-„cart, dont on faisoit tant de feste, je prins la peine, „ ou plustost je me mis à la gehenne pour lire ses Oeuvres; „ car quelle plus grand' torture y a-t-il, que de voir des „ Livres, d'où après avoir long-tems sué dessus, vous ne „ pouvez rien aprendre, & n'en raportez que de la pei-„ne? ... Tel est ce Brocart ... après l'avoir diligem-„ment leu & releu, n'ayant trouvé une seule page où il „ ne face mention de l'Anti-Christ, enfin je n'y ay peu „ entendre autre chose, si ce n'est que quelque manie le „ saisit à Venise l'an 1583, qu'il appellé vision ou révé-„lation du St. Esprit, lorsque venant de la desbauche „ il se mist à lire la Bible. Surquoi il raconte mille folies „ de cest esprit qui lui apparut, & comme il fut traîné à „ l'Inquisition, qui n'est autre chose, dit-il, que l'abomi-„nation de la désolation prédite par Daniel & St. Paul. Il „ ne dit pas comme il en sortit, ny s'il promit d'estre plus „ sage à l'avenir. Il est mal aisé que tout l'Ellebore que „ l'Anticire fournit jamais eut peu guérir cest esprit mala-„de, qui s'estoit imaginé un second advénement du fils „ de Dieu en ce siecle, & mille autres resveries qui luy „ furent revelées par l'Ange que Dieu luy envoya, com-„me il a dit tant sur Genese, que dans un Discours que „ j'ay de luy escrit à la main, dédié à la Reyne d'Angle-„terre (20)".

(19) Segur Pardaillan. Voiez les Remarques (B) & (C).

(20) Flor. de Remond de l'Ante-christ, Chap. IX, num. 5, folio 12.

BRODEAU (JEAN) en Latin *Brodæus*, nâtif de Tours, a été un savant Critique. Il florissoit au XVI siécle. Les principaux de ses Ouvrages sont un *Commentaire sur l'Anthologie*, dix Livres de *Miscellanées*, des *Notes sur Oppien*, *sur Euripide*, &c. Consultez le Dictionaire de Moréri; mais prenez garde aux fautes qui s'y rencontrent, & que je m'en vais marquer (A). Lipse a cru faussement que Brodeau étoit un jeune homme (B): il a eu plus de raison de se fâcher de ne le voir pas célébré à proportion de son mérite.

J'ai oublié de remarquer que, s'il avoit soixante-trois ans, lors qu'il mourut en 1563, comme Sainte Marthe l'assure, on avoit faussement marqué son âge à Sigismond Gélénius, qui ne lui donne en 1549 que vingt-neuf ans, & qui fonde sur cela un nouveau renfort d'éloges (C). Je me trouve aujourd'hui en état de fournir un Suplément touchant la Noblesse de son Extraction (D). Si je ne la marquai point, ni le mérite de quelques uns de ses parens, ce fut à cause que je

(A) *Prenez garde aux fautes* de Moréri ... *que je m'en vais marquer.*] I. Si Brodeau est mort l'an 1563, âgé de soixante-trois ans, comme Moréri l'assure après Scevole de Sainte Marthe, il n'a point vécu au XV siécle. Cependant Moréri l'affirme. II. Il n'a pas bien entendu le Latin de Sainte Marthe, à l'égard des Hommes doctes dont Brodeau aquit l'estimé en Italie. Brodeau fut deux fois en ce païs-là avec les Ambassadeurs de France: il suivit à Venise George de Selve, & à Rome George d'Armagnac; & pendant ces deux voyages, il lia une connoissance & une amitié particuliere avec Sadolet, avec Egnatius, avec Bembus, avec Flaminius, & avec les autres habiles hommes de cette volée. *Hos Brodæus ammos*, PARTIM *Venetiis*, PARTIM *Romæ* ..., *& valde familiariter, & propter studiorum conjunctionem facile sibi conciliavit* (1). Mr. Moréri, au lieu de suivre la division de Sainte Marthe, attribue tout au sejour de Rome. Ce fut *en cette capitale du monde Chrétien*, dit-il, que Brodeau eqoit *l'amitié de Sadolet, de Bembo, tous deux Cardinaux, de Baptiste Egnace, & de grand nombre de Doctes.* Ceux qui savent que Baptiste Egnace étoit Professeur à Venise, & qu'il ne bougeoit de chez lui en ce tems-là, m'accorderont que Mr. Moréri auroit mieux fait s'il avoit traduit fidellement son Sainte Marthe. III. Ce n'est point *à la persuasion* de ces illustres amis, qu'il *s'employa à la connoissance des Mathématiques & des Langues Hebraïque & Chaldaïque.* A quoi songeoit Mr. Moréri, de trouver cette pretendue persuasion dans des paroles de Sainte Marthe, qui signifient uniquement que Brodeau surpassoit ces Messieurs-là en ce qu'outre les belles Lettres, qu'il cultivoit avec eux, il entendoit les Mathématiques, l'Hébreu, & le Caldéen? *Hos etiam aliquanto superior, quod ad eas quibus pariter incumbebant elegantiores literas, ille & Mathematicas artes & Hebræam Chaldæamque linguam insuper adhiberet* (2). IV. Il faloit dire, non pas qu'il *mourut au commencement des guerres civiles de la Religion*; mais qu'il mourut vers la fin de la prémiere guerre civile de cette espece. *Sub exitum primi civilis ob religionem belli captus levi sursum febricula, sed ad extremum exitiali.* C'est ce que dit Sainte Marthe: son Latin, tout aisé qu'il est, a passé l'intelligence de Mr. Moréri. V. *Il vieillit à Tours dans Saint Martin à qui il avoit donné le nom de College.* Voilà comment on a traduit ces paroles de Mr. de Thou. *Apud B. Martinum cui Collegio nomen dederat ... consenuit* (3). Il est bien sûr qu'un Ecolier de Seconde, qui ne traduiroit pas mieux, se feroit siffler par ses camarades, & n'éviteroit la férule qu'en cas d'indulgence. Ce n'est pas Mr. Moréri qui a fait cette bévue: c'est le bon Mr. du Rier, de l'Académie Françoise. Mr. Moréri ne fit que la copier dans Mr. Teissier (4). Mr. de Thou veut dire que Brodeau vieillit dans l'Eglise de Saint Martin, dont il s'étoit fait Chanoine.

(1) Sammarthanus, Elogior. Libr. II, pag. 134.

(2) Idem.

(3) Thuan. Lib. XXXV, pag. 721, ad ann. 1563.

(4) Eloges tirez de Mr. de Thou, Tom. I, pag. 137.

(B) *Lipse a cru faussement que Brodeau étoit un jeune homme.*] Mr. Colomiés a remarqué cela avant moi. *Nescivit Lipsius Brodæum obiisse sexagenario majorem. Juvenis etiam vocatur a Claverio in Claud. 1602. pag. 9* (5). Voions les paroles de Lipse. *Job Brodæus hoc de Ulyssis errore in Miscellaneis scitè coarguit: Brodæus, vir, sive adolescens potius, meris ingenus, probi judicii, lectionis diffusa, quem non magis in ore famæ esse miror, imo indignor* (6). Les plus savans Critiques, un Scaliger, un Grotius, & plusieurs autres, ont donné d'excellent éloges à notre Brodeau (7): néanmoins on peut dire qu'il y a des Ecrivains moins doctes que lui, dont on a beaucoup plus parlé; ce qui vient peut-être de sa grande modestie, qui l'empêcha de se bien faire valoir. Voiez le temoignage qui est rendu à sa modestie par Baptiste Sapin Conseiller du Roi (8).

(5) Colomesii Gallia Orient. pag. 21.

(6) Lips. in Germaniam Tacit.

(7) Mons. Colomiés, Gallia Orient. pag. 18 & 267, & Pope Blount, Censur. Author. pag. 464, de la nouvelle.

(8) Præfat. in Brodæi Notas ad Euripidem, ann. 1560. apud Colomesium. Gallia Orient. pag. 30.

(C) *Gelenius ne lui donne en 1549 que vingt-neuf ans, & fonde sur cela un nouveau renfort d'éloges.*] C'est dans l'Epitre Dedicatoire des *Notes* de Jean Brodeau *sur les Epigrammes de l'Anthologie.* Cette Epitre Dédicatoire est datée de Bâle, le 1 de Septembre 1549. Voici les paroles de Gelenius: *Commentariorum Autor est juvenis multijuga lectionis, idemque πολυμαθέστατος Joannes Brodæus, Turonensis, ac mirum sit in ejus ætatem tam variam exactamque omnis generis Librorum cognitionem cadere. Annum enim vixdum undetrigesimum annum ingressum.* „ J'ai presque une fois plus d'âge que „ lui „, ajoute-t-il, „ & néanmoins il a cité des Auteurs, „ dont le nom même m'étoit inconu". Les autres louanges qu'il lui donne sont tres-exquises.

(D) *Je me trouve en état de fournir un Suplément touchant la Noblesse de son Extraction.* JEAN BRODEAU, *Marquis de Chatres & de Canda, cy-devant Grand Maître des Eaux & Forests de France*, est l'aîné de cette Famille. *Il garde les Titres originaires de sa Maison, dont le lustre a commencé par* VICTOR BRODEAU, *ennobli par Philippe Auguste, au Camp devant Acre en Egypte, à cause des belles actions de son pere & des siennes* (9). PIERRE JULIEN BRODEAU, Seigneur de Moncharville, est l'aîné d'une autre branche. Il a fait douze ou treize Campagnes sur mer *en qualité de Commissaire Ordonnateur. Il s'est trouvé dans plusieurs actions differentes, & il a esté blessé dans quelques unes, entre autres dans le Combat*

(9) Mercure Galant du mois de Mai 1702, pag. 264, 265.

je renvoiois à Mr. Moréri, qui en a fait une assez ample mention, & que je ne pouvois rien ajouter aux choses qu'il a marquées.

bat que Mr. le Maréchal de Tourville livra contre Papachin, Vice-Amiral d'Espagne (10). . . . *Il y a quelques années qu'il a quitté la Marine, pour s'adonner aux Lettres* (11). Il a publié un *Nouveau Systême de l'Univers*, l'an 1702: vous en verrez l'Analyse, avec de très-grans éloges, dans le Mercure Galant, & avec l'idée des autres Ouvrages qu'il a entrepris (12). Vous l'y verrez Auteur d'un Ouvrage intitulé *Jeux d'Esprit & de Memoire, dont il s'est imprimé en France plus de six mille Exemplaires* (13), comme aussi Auteur d'un Livre imprimé à Tours, l'an 1703, & intitulé *Moralites curieuses sur les six premiers jours de la creation du Monde* (14). JULIEN SIMON BRODEAU, son frere, Seigneur d'Oiseville, *cy-devant Conseiller au Parlement de Metz*, est *Lieutenant Géneral à Tours* (15). Ils sont fils de JULIEN BRODEAU, qui est mort Conseiller au Parlement de Paris, le 26 de Mars 1702 (16), & qui étoit fils de JULIEN BRODEAU, *ce célébre Avocat au Parlement, qui, préferant toujours sa fonction aux plus élevées de la Robe, voulut y mourir* (17). Il a fait, entre autres Livres, la *Vie de Charles du Moulin*, & des *Notes sur les Arrêts de Louet*, d'où vient que Mr. Despreaux a dit dans sa I Satire, *Et feuilletant Louet allongé par Brodeau*. Le pere de cet Avocat se nommoit CHARLES BRODEAU, & fut *Avocat General de Henry le Grand, pour lors Roi de Navarre*, & fils de FRANÇOIS BRODEAU, *Conseiller d'Etat & Maître des Requêtes d'Antoine de Bourbon, Roy de Navarre* (18).

(10) Mercure Galant de Mai 1702, pag. 181.
(11) La même, pag. 186.
(12) La même, pag. 171.
(13) Merc. Galant de Fevrier 1703, pag. 70, 71.
(14) La même, pag. 69.
(15) Mercure Galant du mois de Mai 1702, pag. 191.
(16) La même, pag. 128.
(17) La même.
(18) La même, pag. 164.

BROSSE (JAQUES DE LA) grand homme de guerre au XVI siécle, étoit du Bourbonnois (*A*). On dit qu'il avoit trente ans, lors qu'il commença à porter les armes (*a*). Il se rendit bien tôt très-habile dans ce métier, & s'acquit l'estime de François de Lorraine Duc de Guise, dont il fut le Lieutenant Colonel. On le donna pour Gouverneur à un Duc de Longueville (*b*), & ensuite, il fut mis avec Sansac auprès de François II, *pour veiller à sa conduite, & pour l'entretenir dans les belles maximes* (*c*). Brantome dit que c'étoit *le plus doux & gracieux homme de guerre qu'on eût su voir*, & qu'*il donnoit ses avis avec des paroles si douces & si benignes, qu'un chacun l'en estimoit davantage, bien au contraire de son compagnon M. de Sansac* (*d*) *qui étoit le plus bravant & rude à la guerre & à la chasse qu'on vit jamais* (*e*). Comme la Brosse étoit entiérement dévoüé à Messieurs de Guise, il fut choisi pour commander deux mille hommes, qu'on envoia en Ecosse au secours de la Régente, l'an 1559 (*f*). Elle étoit sœur de ces Messieurs. Il sortit de son caractere, qui étoit la douceur & la clémence, & s'accommoda à l'humeur du Cardinal de Lorraine (*B*); ou plutôt, il fut obligé de suivre le branle qu'il en recevoit. Cela fit un tort irréparable à la France, parce que les Ecossois, de concert avec les Anglois, ne songérent qu'à se délivrer de son secours. On assiégea les François au Petit-Leith: ils y donnérent toutes les marques de courage & de conduite qu'on pouvoit attendre des Troupes les plus consommées au métier des armes (*g*); mais enfin il falut capituler, & sortir pour jamais de ce païs-là. Le Sieur de la Brosse fit bien son devoir dans cette ville assiégée, quoi qu'il eût soixante quinze ans (*C*). Il fut tué à la bataille de Dreux, avec son fils, l'an 1562 (*h*). Il étoit Chevalier de l'Ordre, & s'il n'eût pas été tué dans cette bataille, il auroit eu infailliblement le bâton de Maréchal de France (*D*); car *il en tiroit l'état & la pension dès lors qu'il fut élu avec M. de Sansac pour être près de la personne du Roi François II* (*i*). Il n'y eut que lui & Sansac, qui eurent soin de la sépulture de ce Prince.

(a) Brantome, cité par le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, Tom. II, pag. 96.
(b) Le même, au même.
(c) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, Tom. II, pag. 97.
(d) Touchant la différence de ces deux Personnes, voiez Beaucaire, ci-dessous Remarque (A), Citation (2).
(e) Brantome, cité par le Laboureur, Tom. II, pag. 97.
(f) Buchanan, Rerum Scotic. Libr. XVI, pag. 581.
(g) Voiez Brantome, dans l'Eloge du Vicomte de Martigues, qui commandoit dans la Place.
(h) Voiez quelques circonstances curieuses, dans la Remarque (D).
(i) Brantome, dans l'Eloge du Maréchal de Vieilleville.

(*A*) *Il étoit du Bourbonnois.*] Mr. le Laboureur, qui connoissoit tant les Familles & les Généalogies, avoue (1) *qu'il en peut rien dire de la naissance* de ce Monsieur de la Brosse, *parce qu'il ne s'en trouve rien, & parce que sa Maison fut éteinte avec lui en la personne de son fils* à la bataille de Dreux. J'ai trouvé par hazard de quelle Province il étoit: je l'ai trouvé, dis-je, dans l'Histoire de Beaucaire. *Franciscus Rex peculiari indole, cujus adolescentia moderanda Jacobus Brossianus BOIUS ac Sansacus attributi erant, ille vir prudentissimus & rerum bellicarum peritissimus, iste ingenio turbido, sed non malo, id* (2) *non permisisset, nam supra ætatem sapere jam coeperat, ut mihi idem Brossianus sæpius confirmavit, eramus enim VICINI ac perfamiliares* (3). Mezerai n'ignoroit point que la Brosse étoit de ce païs-là. *Le Comte de Lenox, dès l'an* 1543, dit-il (4), *mena en Ecosse quelques gens de guerre de la part de* François I; *mais ce jeune homme, ayant joué l'argent de leur montre, passa au service de l'Anglois, qui lui donna sa niece. En sa place furent envoyez le Seigneur de la Besse* (5), *Gentilhomme Bourbonnois, puis Lorges, Comte de Montgommeri.* Voilà comme il parle sous l'an 1545. Il dit sous l'an 1559, que l'on envoia à la Régente d'Ecosse *un secours de 3000 hommes commandé par la Brosse Bourbonnois.* Je crois qu'il a tort de croire que ce Gentilhomme y fut envoié avant l'année 1545.

(*B*) *Il s'accommoda à l'humeur du Cardinal de Lorraine.*] Ecoutons Mr. le Laboureur: „Henri Clutin, Seigneur de „ Ville-Parisis, vulgairement apellé le Sieur d'Oysel, qu'on „ lui envoya pour Lieutenant, & en suite le Sieur de la „ Brosse, quoi qu'il fut naturellement porté à la douceur, „ & Nicolas de Pelvé Evêque d'Amiens, qui y furent pa„ reillement employés, aigrirent les choses par leurs maxi„ mes & par des entreprises trop ouvertes, pour n'être pas „ assez apuyés de France, d'où ils tiroient plus de conseils „ & d'ordres que d'argent & de forces, mais particuliére„ ment du Cardinal de Lorraine; qu'on accuse d'avoir „ voulu tout porter à l'extremité, avec la même confiden„ ce dont il traitoit les affaires de deçà (6)". L'une des maximes du Sieur de la Brosse étoit, *Que pour s'assurer de l'Ecosse, il faloit y planter une Colonie de mille Gentilshommes François, qui seroient etablis dans les Fiefs de ceux qui seroient proscrits pour la Religion* (7). Les Ecossois, aiant su qu'il avoit donné cet avis, conçurent beaucoup d'aversion contre les François. Ils le surent par des Lettres interceptées, s'il en faut croire Buchanan. *Labrossius, equestri loco natus, sed* (8) *qui magnum in re militari usum habebat . . . . censebat, omnem, sine discrimine, Scotorum Nobilitatem esse extinguendam: in eorum autem prædia mille Cataphractos equites, Gallos, collocari posse: reliquam multitudinem servorum loco habendam. Id consilium, literis ejus ad Gallum interceptis, divulgatum, mirum, quantum Gallorum odium, jam aliis de causis natum auxit* (9). Beaucaire ne disconvient point que Pellevé & la Brosse n'aient conseillé la confiscation des Terres des Gentilshommes Calvinistes au profit de mille Gentilhommes François, & l'imposition de la taille, comme en France, sur les familles roturieres (10).

(*C*) *Il fit bien son devoir dans le Petit-Leith, quoiqu'il eut soixante quinze ans.*] „ Dedans y étoit Général pour le „ Roy ce vénérable vieillard & grand Capitaine le bon „ homme Mr. de la Brosse, âgé de 75 ans, vieil registre „ de guerre, de qui la valeur, la sage conduite & assu„ rée contenance servit fort en ce siege (11)". S'il avoit alors soixante quinze ans, il n'en avoit pas quatre vingt, quand il fut tué à la bataille de Dreux; car il n'y a que deux ou trois ans entre ce siege & cette bataille. Néanmoins, il ne faut pas chicaner Brantome; il a parlé avec restriction: ce vieillard, dit-il, mourut *âgé de 80 ans en près.*

(*D*) *S'il n'eut point été tué à la bataille de Dreux, ... il auroit eu infailliblement le bâton de Maréchal de France.*] En ce tems-là, on ne donnoit cette dignité qu'à mesure qu'elle devenoit vacante: elle l'étoit après la bataille de Dreux, où le Maréchal de Saint André perdit la vie. Brantome assure que le Duc de Guise eût fait tomber alors cette dignité sur le *bon homme Mr. de la Brosse; car il l'aimoit & honoroit beaucoup, aussi le meritoit-il, pour avoir été un Chevalier d'honneur & sans reproche; & bien que mondit Seigneur de Guise fut un très-grand Capitaine, si consultoit-il toujours ce bon & honorable vieillard, qui étoit à dire qu'il étoit Capitaine très-suffisant, à mon gré & de beaucoup d'autres* . . . (12). *Je me souviens*, poursuit Brantome, *que le matin de la bataille de Dreux qui étoit de fort matin & qu'il faisoit un froid extrême, ainsi que l'on ordonnoit des batailles, ce bon-homme vint passer devant le S. Beaulieu Capitaine de Galeres, & moy. Nous le saluâmes & lui ostâmes le Chapeau fort révérentieusement. Il nous l'osta aussi en nous disant*, & comment, Messieurs, en ce froid ostez-vous le Chapeau? *Nous lui répondîmes*, à qui Monsieur le pouvons-nous ôter mieux qu'à vous, qui êtes l'un des honorables & anciens Chevaliers qui soit en cette Armée? *Il nous répondit*, Helas! Messieurs, je ne suis que des moindres: *puis dit*, je ne sai que c'en sera aujourd'hui de cette bataille; mais le cœur me dit que j'y demeurerai. Aussi est-ce trop vêcu pour mon âge, là où il me fait beau voir de porter la lance & l'ensanglanter, où je devrois être retiré chez moi à prier Dieu de me pardonner mes offenses & jeunesses passées: *& ainsi se départit d'avec nous parce que Mr. de Guise le faisoit apeller, car il le vouloit toujours consulter.*

(1) Additions aux Mem. de Castelnau Tom. II, pag. 96.
(2) Savoir que Catherine de Medicis administrât le Roiaume.
(3) Belcar. Lib. XXVIII, num. 87 & 81.
(4) Mezerai, Abregé Chron. Tom. IV, pag. 632.
(5) C'est ainsi qu'il y a dans l'Edition d'Amsterdam en 1673 : il faut Brosse.
(6) Le Labour. Additions à Castelnau, Tom. I, pag. 416.
(7) Mezerai, Vie de François II, pag. 16 du III Tome de l'Edition in folio.
(8) Voila un trait qui ne sembloit pas digne de Buchanan: car c'est l'ordinaire de ceux dont la naissance est noble de s'attacher au métier des armes.
(9) Buchan. Rerum Scoticar. Libr. XVI, sub fini.
(10) Belcarius, Libr. XXVIII num. 51.
(11) Brantome, dans l'Eloge de Monsr. de Martigues, pag. 246.
(12) Brantome, dans l'Eloge du Maréchal de Vieille-Ville, cité par le Laboureur, Tom. II, pag. 97.

BROSSIER (MARTHE) prétendue Possédée, pensa être cause de grans troubles en France sur la fin du XVI siécle. Son pere, qui étoit un tisseran de Romorantin, trouva plus commode

mode de courir le monde avec ses trois filles, dont il y en avoit une qui savoit faire mille contorsions, que de se tenir chez lui apliqué à son métier. Il se mit donc à roder par les Villes du voisinage, & à y produire sa fille Marthe sur le pied d'une possédée, qui avoit grand besoin des Exorcismes de l'Eglise. Une foule incroiable de monde s'attroupoit à ce spectacle. On s'aperçut de la fraude à Orleans; & c'est pourquoi l'on y publia, sous peine d'excommunication, une défense en 1598 à tous les Prêtres du Diocese, de procéder aux Exorcismes. L'Evêque d'Angers (a) ne fut pas plus duppe (A) : il sentit bien-tôt la fourbe; car aiant donné à diner à Marthe, il lui fit porter de l'eau benite pour de l'eau commune, & de l'eau commune pour de l'eau benite (B). Marthe donna dans ce panneau : elle n'eut aucune émotion par raport à l'eau benite; mais elle fit cent contorsions quand on lui présenta de l'autre. Là-dessus, ce Prélat commande qu'on lui aporte le Livre des Exorcismes, & se met à réciter le commencement de l'Enéide. Autre panneau pour la Possédée; car s'imaginant que ce Latin de Virgile etoit le commencement de l'Exorcisme, elle témoigna par des postures violentes, que le Diable la tourmentoit. Il n'en falut pas davantage pour convaincre de l'imposture l'Evêque d'Angers, qui se contenta pourtant de catéchiser en secret le pere de Marthe. Le drôle n'eut garde de ramener sa fille à Romorantin, selon l'avis du Prélat : au contraire il la mena sur le grand theatre du Roiaume, je veux dire à Paris, où il espéra d'avoir pour patrons les crédules, les mal intentionnez, & ceux que l'Edit de Nantes venoit d'irriter tout de nouveau contre le Roi. Il choisit l'Eglise de Sainte Genevieve pour la scene de sa Comédie. Les Capucins, qui avoient d'abord empaumé l'affaire, ne chommérent point : ils exorcisérent d'emblée le malin esprit de Marthe, sans s'être préalablement informez, comme l'Eglise l'ordonne, des mœurs & de la santé de cette fille. Les postures qu'elle fit pendant que les Exorcistes faisoient leur fonction persuadérent aisément au menu peuple qu'elle étoit démoniaque, & le bruit en fut bien-tôt répandu par toute la ville. L'Evêque (b), voulant procéder avec ordre, commit cinq des plus célebres Médecins de Paris à l'examen

(a) *Il s'apelloit Charles Miron.*

(b) *Henri de Gondi.*

(A) *On s'aperçut de la fraude de Marthe à Orleans .... L'Evêque d'Angers ne fut pas plus duppe*] Voila de quelle maniere Mr. de Thou arange les choses. Je ne sai s'il y a pris garde d'assez près : car les autres Historiens racontent que la fourberie ne fut reconue à Orleans, qu'après qu'on l'eut découverte à Angers : & ils disent même que le Théologal d'Orleans donna du credit à cette imposture par sa trop grande credulité, avant que Marthe eût été examinée par Mr. l'Evêque d'Angers (1). *Ceste poverie descouverte*, ce Prélat *se contenta d'avoir trompé le diable, qui vouloit tromper le monde* (†), *& la renvoia avec menaces de pis s'il revenoit en son diocese. On la meine à Orleans, où elle fut esprouvée par deux subtils moyens. Par le premier, on luy présenta un Dispensatore relié à la vieille façon. Marthe estime que ce soit le fleau des Diables, & fremit à la seule veue des deux aix de la couverture, & des deux fermoirs de cuivre. On l'ouvre, on luy commande lire dedans. Elle tombe par hazard sur des vers de mots rudes, & de syllabes aspres & scabreuses sans signification* (‡), *qu'elle prend pour les plus violentes conjurations de l'exorcisme; & les ayant à demy prononcées se renverse & voltige en terre. Par le second, comme on dit que les Demons se plaisent aux parfums, s'engraissent aux vapeurs* (†), *on luy présente un parfum composé de drogues & d'herbes si puantes, qu'aussi tost que la vapeur fut portée au nez de ceste misérable assise & liée à une chaire où elle jouoit des pieds, elle s'escria pressée du fou, & d'une si extrême puanteur*. Pardonnez-moy Messieurs, j'etouffe, il s'en est allé. *Surquoy l'Official d'Orléans recognut l'imposture & deffendit aux Ecclésiastiques de son Diocese de l'exorciser à peine de suspension* (2).

(B) *L'Evêque d'Angers ... lui fit porter ... de l'eau commune pour de l'eau benite.*] Je ne sai ce qu'il faut croire d'un Conte de d'Aubigné touchant ce même Prélat (3). „L'Evesque se fit amener la Démoniaque, sur laquelle il fit une tres-curieuse inquisition : il demanda à quels signes plus violens on avoit conjecturé qu'elle fût farcie de Diables. Un des protocoles lui répond qu'à deux choses on connoissoit la violence de ses tourmens; l'une, quand on lui touchoit la peau de quelque Croix, où il y eût du bois de la vraie Croix : l'autre preuve se voyoit clairement à ses tressauts & mugissemens qu'elle rendoit quand on lisoit quelque texte de l'Evangile. L'Evesque avoit dans le col une de ces croix dont nous parlerons au chapitre des reliques; car son pere, de qui j'ai sçeu les plus secrets articles de la vie du feu Roi, avoit reçu mesmes joyaux que les autres, & les guérissoit habilement de leurs chancres; (cela soit dit en passant.) Le conducteur de la Démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Evesque, troussa la galante qui estoit couchée à terre jusques au jarret, & fit signe au Prélat qu'il la touchast de la croix subtilement. Mais ce mauvais homme arracha bien la croix de son col, & avec l'autre main il tira bien subtilement une clef de sa pochette, & la bonne Dame ne sentit pas plutôt la froidure de la clef à la cuisse, qu'elle effraya les assistans de ses gambades. Il falut pour la seconde preuve lire l'Evangile devant elle. L'Evesque tira de sa pochette un Petronius Arbiter, qu'il portoit au lieu de Breviaire, & commença à lire *Matrona quadam Ephesi*, &c, & ladite d'escumer & faire miracle; & quand ce vint à *placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. Ce Prélat à demi Luthérien dit qu'il ne peut fomenter ces faussetez .... On lui en a fait de bonnes réprimendes, si bien qu'il ne s'est pas montré tant contraire à la seconde Démoniaque qu'on lui présenta dernierement, nommée Marthe, instruite & conduite par un honneste Capucin. Cette-ci a deux Diables, l'un nommé Belzebub, l'autre Astarot, &c (a)". Voiez la suite ci-dessus (4), & dans la Remarque (B) de l'Article GRANDIER, & vous aurez tout ce que d'Aubigné a dit de cette prétendue Possédée de Romorantin.

Franchement, ce Conte m'est un peu suspect, &, quand je compare le narré de Mr. de Thou, touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Brossier, avec ce que d'Aubigné raconte de la conduite de ce même Evêque envers une Démoniaque précédente, je ne vois rien qui ne me fasse souvenir de la coutume & de la méthode de ceux qui font des Satires. Il semble que les regles de leur Art leur imposent la nécessité de changer les circonstances qui ne feroient pas assez rire, ou qui ne feroient pas assez desavantageuses aux gens, & d'en substituer de plus ridicules, ou de plus desobligeantes. Dire qu'un Prélat récita un Vers de Virgile, au lieu du Formulaire des Exorcismes, n'est point un trait satirique; mais avancer qu'il tira un Petrone de sa poche, & qu'il portoit ce Petrone au lieu de Bréviaire, & qu'il choisit dans Petrone l'Histoire de la Matrone d'Ephese, c'est médire cruellement d'un Prélat. Les malheureuses loix de la Satire ont donc exigé, qu'au lieu de copier Mr. de Thou, on ait substitué Petrone à Virgile, &c (5) : mais parce qu'il étoit notoire que Petrone n'avoit point été emploié sur Marthe Brossier, il n'a point falu le dire, il a falu recourir à un autre personage, à une Possédée antérieure. Et puis que Mr. de Thou avoit remarqué que cet endroit de l'Exorcisme, *& homo factus est*, étoit celui qui frapoit le plus grand coup, il a falu suposer une semblable circonstance dans le pretendu Exorcisme de Petrone, & y choisir pour cela le *placitone etiam pugnabis amori*. Defions nous d'un Ecrivain de Satire : il ne raporte pas les faits tels qu'ils ont été, mais tels qu'il voudroit qu'ils eussent été, afin de pouvoir déchirer les gens sans mentir. Ce sont ses idées qu'il nous débite la plûpart du tems, & non pas des réalitez. Qu'on se previenne tant qu'on voudra, on n'excusera jamais si l'on y songe murement la licence que d'Aubigné s'est donnée contre la foi de tout ce qu'il y a d'Historiens. Il accuse l'Evêque d'Angers de s'être conduit frauduleusement envers la Démoniaque Marthe. Cela peut faire tirer des conclusions : il est à craindre qu'on n'en tire des conséquences contre les autres Historietes, & qu'en marquant ceci on ne dise

Accipe nunc Danaum insidias, & crimine ab uno
Disce omnes (6).

§ (a) L'Histoire est ici déguisée & altérée en plus d'une maniere. Prémierement l'Evêque d'Angers n'eut point de part à cette possession, la sienne s'etant passée d'abord au Palais Episcopal d'Amiens, présent l'Evêque du lieu, en 1586, & deux ans après à Paris, dans le Couvent des Capucins, sans que l'Evêque d'Angers y ait été ni vu ni trouvé. En second lieu, & le *placitone etiam pugnabis amori?* & le récit, à quoi d'Aubigné a accommodé ces paroles de Petrone, tout cela regarde l'Histoire de Marthe Brossier, suivant le récit qu'en fait George Thomson, pag. 92 de son *Vindex veritatis*, imprimé in 8 à Alcmar en l'année 1606. Du reste, l'Histoire de cette prémiere possession est assez semblable à celle de Marthe, même dans les motifs séditieux, à cela près que dans celle-ci, le Diable fut *condamné par Arrest*, pour me servir des termes d'André du Chêne (*), au lieu que dans la précédente, de bons coups de fouet réiterez le chasserent du corps de la possédée, laquelle, soit dit en passant, étoit une créature de 17 ans, dont la maladie *surnaturelle*, comme on voulut la qualifier, avoit commencé par une *gonorrhée* dans toutes les formes. Louis Guyon, qui dans ses *Diverses Leçons*, Tom. III, Liv. III, Ch. IX, a inséré l'Histoire d'une possession si singuliere, cite pour témoin oculaire M. Pigray, Chirurgien ordinaire du Roi Henri III dans son Livre de Chirurgie, où elle est raportée bien au long, à propos des Passions mélancholiques. REM. CRIT.

(1) Cayet, Chronol. Septenaire, Liv. II, folio 82 verso. Matthieu, Hist. de la Paix, Livr. II, Narrat. III, pag. 335.

(†) Instabar vanis signis & fugavi eum. D. GALLIENI. TREBELL. POLLIO.

(‡) Marthe tombe sur ce Passage du Démon, Nexa sui, non vult, Teno aut, hodeque tentum.

(†) Mali dæmones gaudent libamine & nidore quo hos earum corpusculum pinguescit, vivit enim id vaporibus, & vivantur nidoribus. Porphirius de Abstinentiâ.

(2) Matthieu, Hist. de la Paix, Livr. II, pag. 337. Voiez aussi Cayet, Chronol. Septen. folio 90.

(3) Confess. Cath. de Sancy. Livr. I, Chap. VI, pag. 116.

(4) Remarque (A) de l'Article de (Jean) HAUTEFEUILLE, Matthias,

Examen d'un Conte raporté par d'AUBIGNÉ.

(5) Dans le Baron de Fæneste, au Chap. V du II Livre, pag. 60, d'Aubigné suppose que l'Evêque lisoit des Epigrammes de Martial.

(6) Virgil. Æneid. Libr. II, Vers. 65.

(*) Antiquitez des Villes, &c. Chap. III, de celles du Comté de Blois.

ment de cette affaire : ils répondirent unanimement, qu'attendu que Marthe ne paroissoit rien savoir, ni en Grec, ni en Latin (C), *il n'y avoit rien de diabolique dans son fait, mais beaucoup de fraude, & un peu de maladie* (c). L'aprés-demain, il y eut deux de ces Medecins qui parurent chancelans, & qui, avant que de repondre à l'Evêque, demandérent l'adjonction des trois autres, & delai jusqu'au jour suivant. Ainsi le 1 d'Avril 1599, jour de crise pour la cause, le P. Seraphin renouvella d'un côté ses Exorcismes, & Marthe redoubla de l'autre ses convulsions : elle roula les yeux, tira la langue, trembla par tout le corps ; & quand on en fut à ces paroles, *& homo factus est*, elle tomba, & se transporta de l'Autel jusques à la porte de la Chapelle, par sauts & par bonds. Sur quoi l'Exorciste se mit à crier, que si quelqu'un persistoit encore dans son incrédulité, il n'avoit qu'à se commettre avec ce Demon possesseur, & qu'à tâcher de le domter au péril de sa propre vie. Marescot, l'un des cinq Medecins, répond qu'il accepte le defi, & tout aussi-tôt saisit à la gorge la Possedée, & lui commande de s'arrêter. Elle obeït, & allégua pour ses excuses que l'Esprit l'avoit quittée ; ce que le P. Seraphin confirma de son suffrage. Marescot en infera que c'etoit lui qui avoit chassé ce Diable. L'Evêque fit encore proceder aux Exorcismes, qui d'abord n'emurent point Marthe, & l'obligérent seulement à dire en voiant Marescot tout prêt à la colleter, que lui, Riolan, & Hautin, feroient bien de se mêler de leur Médecine ; mais lors qu'elle fut qu'ils n'étoient plus là, elle se jetta à terre, & fit selon sa coutume le Diable à quatre. Ils revinrent & la mirent aisément à la raison, & soutinrent au Pere Seraphin qu'il n'y avoit rien là de surnaturel, exhortérent la fille à cesser d'abuser le peuple, & la menacérent de la question. Ils délibérérent encore là-dessus, & faisant grand fond sur ce que Marthe, interrogée en Grec en Latin, avoit confessé qu'elle ignoroit ces deux Langues, ils conclurent tous hormis un (d), qu'elle n'étoit point possédée. Il est vrai qu'il y en eut un autre (e), qui, nonobstant les indices d'imposture desquels il convenoit, opina qu'elle fût encore observée pendant trois mois. Deux jours aprés, on appella d'autres Médecins, à l'exclusion des prémiers. Le Pere Seraphin, accompagné d'un de ses Confreres, Anglois de Nation, prononça les Exorcismes, & alors Marthe, outre les postures accoutumées, répondit à quelques Questions qui lui furent faites en Grec & en Anglois (f) (D). Là-dessus, les Medecins attestérent que c'étoit une véritable possession. Marescot réfuta toutes les preuves qu'ils prétendirent en avoir données. Comme cela partageoit tous les esprits, & qu'il y avoit lieu d'appréhender qu'on ne fit faire des Réponses a cette fille capables d'exciter une sédition, sous le prétexte de l'Edit accordé aux Huguenots, on conseilla à Henri IV de ne point négliger cette affaire. Il en comprit l'importance, & commanda au Parlement de Paris d'user là-dessus d'autorité. Le Parlement ordonna que Marthe seroit mise entre les mains du Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roi au Châtelet. Ils la gardérent quarante jours, pendant lesquels ils la firent voir aux plus savans Médecins, qui attestérent n'avoir remarqué en elle rien qui fût au delà de la nature. Cependant les Prédicateurs se donnérent une furieuse licence (g) (E) : ils déclamérent qu'on empietoit sur les privileges de l'Eglise, & que c'etoient les Herétiques qui suggéroient un tel procéde. André du Val Docteur de Sorbonne, & le Capucin Archange Du-Puy, furent les plus emportez de ces Déclamateurs séditieux. Le Parlement eut beaucoup de peine à tirer raison de ce dernier ; mais enfin, on lui fit sentir le pouvoir de la Compagnie, & l'on ordonna, le 24 de Mai 1599, au Prévôt de mener Jaques Brossier & ses trois filles a Romorantin, avec défense au pere de laisser sortir sa fille Marthe sans la permission du Juge, à peine de punition corporelle (h). *Ainsi le Diable fut condamné par Arrest* (i). Nous verrons ailleurs (k) ce qu'elle devint.

(c) *Unanimi ab iis responso, Epriceto rotante, responsum est, nihil à spiritu, multa ficta, pauca à morbo esse.* Thuanus, Lib. CXXIII, pag. 880.

(d) *Il s'appelloit Duret.*

(e) *Nommé Martin, Altimont, L'auteur des Notes sur la Confession Catholique de Sancy, pag. 480 de l'Edition de 1699, le nomme Altilion, & dit que ce fut lui qui mit le Jugement que prirent les Moines. Il dit qu'il a suivi Mons. de Thou : cependant je n'ai point trouvé cela dans Mr. de Thou.*

(f) *Remarquez qu'elle répondit toujours en François.*

(g) *Non propterea plebis jam commota fremitus aut concionatorum ad omnium linguas fusa voces cessarunt, illa hortante hujusmodi Ecclesiasticæ à Magistratu receptæ quærimoniam.* Thuanus, Lib. CXXIII, pag. 882.

(h) *Extrait du CXXIII Livre de Mr. de Thou.*

(i) Du Chesne, Antiq. des Villes de France, pag. 262.

(k) *Dans le Tome de l'Article d'(Alexandre de la) Rochefoucaud.*

(C) *Elle ne paroissoit rien savoir, ni en Grec, ni en Latin.*] Voiez ci-dessous la Remarque (B) de l'Article GRANDIER.

Et notez que l'on avoit fait accroire au peuple que Marthe Brossier entendoit & parloit beaucoup de Langues savantes. Etant a Clery, on lui demanda en Grec comment le Démon étoit entré dans son corps (7), elle répondit que c'étoit pour la gloire de Dieu. La Réponse n'etoit point juste : on lui avoit demandé *le comment, & elle donna le pourquoi* (8) ; néanmoins, *dés-lors on dist qu'elle parloit & entendoit le Grec : & comme en ces occasions le bruict ne laisse rien passer sans le charger de quelque nouvelle fausseté, on adjousta qu'elle parloit l'Hebrieu, l'Arabe, & le Chaldée ; si qu'il fut impossible d'oster cette creance au peuple, que Marthe estoit veritablement possédée du Diable* (9). Comptons ceci pour un grand exemple de la facilité avec laquelle les peuples se laissent tromper, & de l'extrême difference qu'il y a entre le jugement du vulgaire, & celui des Doctes qui examinent une affaire sans prevention. Ceux-ci trouvérent que la prétendue Possedée n'entendoit, ni le Grec, ni le Latin, & se servirent de cette ignorance comme d'une preuve de la fraude ; mais *la plus part du peuple creut* que Marthe Brossier *parloit Alemand, Anglois, Latin, Hebrieu, & toutes sortes de Langues* (10).

(D) *Elle répondit à quelques Questions en Grec & en Anglois.*] Marescot eut raison de dire (11), I, qu'il n'etoit point assez certain que Marthe interrogée en Grec & en Anglois eut répondu : II, que s'il étoit vrai qu'elle eut répondu, c'étoit une piéce faite à la main, c'est qu'on l'avoit instruite à répondre certaines choses, quand on lui diroit certains mots Grecs & Anglois dont on etoit convenu : car, disoit-il, si elle entend le Grec, pourquoi, aiant été interrogée en Latin, qui est une Langue si commune dans tout l'Occident, a-t-elle répondu qu'elle n'y entendoit rien ? Pourquoi ensuite, aiant été interrogée en Grec, n'a-t-elle rien répondu ? Jamais on ne mit mieux en pratique qu'en cette rencontre ce que Montagne a observé quelque part. Les Exorcistes, aiant aperçu qu'on leur objectoit comme une grande difficulté que leur Possédée ne sût point les Langues Savantes, y remédiérent le mieux qu'ils purent, en lui suggérant quelque Reponse à certaines Demandes en Grec ; & comme ils avoient à leur dévotion un Moine Anglois, il leur fut facile de joindre la Langue Angloise à la Greque. Mais écoutons Montagne. *J'ai vu*, dit-il (12), *la naissance de plusieurs Miracles de mon temps. Encore qu'ils s'étouffent en naissant, nous ne laissons pas de prevoir le train qu'ils eussent pris, s'ils eussent vécu leur age : car il n'est que de trouver le bout du fil, on en devide tant qu'on veut, & y a plus loin de rien à la plus petite chose du monde, qu'il n'y a de celle-là jusques a la plus grande. Or les premiers qui sont abreuvez de ce commencement d'étrangeté, venans à semer leur Histoire, sentent par les oppositions qu'on leur fait où loge la difficulté de la persuasion, & vont calfeutrant cet endroit de quelque piéce fausse.*

(E) *Le Parlement la mit entre les mains du Lieutenant Criminel . . . les Prédicateurs se donnérent là dessus une furieuse licence.*] Quand on songe qu'une miserable fille de tisseran, menée de ville en ville comme un ours, & enfin empaumée par deux ou trois Moines qui la font passer pour Démoniaque, remplit d'inquietude Henri le Grand, le Parlement de Paris, & tous les bons François : quand on songe qu'une semblable créature fait craindre qu'un grand Roiaume ne retombe dans la combustion qu'on venoit d'eteindre : quand on songe, que sur l'avis qu'elle va a Rome, les Agens de la Cour de France reçoivent ordre de ne rien oublier auprès du Pape afin de parer ce coup (13) : quand, dis-je, on fait reflexion sur toutes ces choses, on ne sauroit s'empêcher de plaindre la destinée des Souverains, & leur dépendance inévitable de leur Clergé. Dévots ou non, ils seront toujours obligez de le ménager & de le craindre : c'est un véritable *Imperium in Imperio.* Il est vrai, le Regne de Jesus-Christ n'est point de ce monde ; il l'a dit lui-même (14) : mais ceux qui le représentent ne laissent pas d'être bien souvent les maitres des Rois de la terre, & d'ôter ou de donner des couronnes : & ceux qui nous parlent tant de l'Eglise militante ont plus de raison qu'ils ne croient. On ne lui sauroit contester ce titre, elle est trop mêlée dans les guerres, elle a des armes trop formidables, pour devoir essuier là dessus aucun procès. Elle se dit desarmée, je l'avoue ; mais de quoi sert cela à ceux qui la craignent, puis qu'elle a mille moiens d'armer le monde, & de rendre fausse la Maxime, *Nemo dat quod non habet ?* Combien a-t-elle de gens de chacun desquels on peut dire ce que le Poete dit de Misenus ?

Quo non præstantior alter
Ære ciere viros, Martemque accendere cantu (15).

(7) Πῶς ἦλθες εἰς τὸ σῶμα. Matthieu, Hist. de la Paix, p. 181.

(8) *La même*, pag. 110.

(9) *La même*, pag. 111, 114.

(10) Cayet, Chronol. Septen. folio 92.

(11) *Dans la Refutation de l'Ecrit des Medecins qui avoient conclu pour la Possession. Apud* Thuan. Lib. CXXXIII.

(12) Essais, Liv. III, Chap. XI, pag. 438.

(13) *Voiez le Tome de l'Article d'(Alexandre de la) Rochefoucaud.*

(14) Evang. selon St. Jean, *Chap.* XVIII, *Vers.* 36.

(15) Virgil. Æn. Lib. VI, Vers. 164.

BROUGHTON (Hugues) Théologien Anglois, qui mourut l'an 1612, étoit fort docte, & publia beaucoup de Livres. Il etoit si laborieux, qu'à moins que de puissantes raisons ne l'en empêchassent, il étudioit 12 ou 14, & fort souvent 16 heures par jour (a). Ses *Commentaires sur l'Apocalypse*, & *sur le Prophète Daniel* (A), sont pitoiables, & il est lui-même un Ecrivain furieux & injurieux, si l'on en croit le Scaligerana (b). Il avoit un extrême attachement à la discipline de l'Eglise Anglicane, & il condamnoit avec aigreur celle des Presbytériens. La *Harangue*, qu'il adressa aux Genevois (c) (B), le témoigne d'une façon tout-a-fait vive. Il en vouloit particuliérement à Theodore de Beze; & c'est lui, qui lui reprocha ce que l'on a vu ailleurs (C). Il lui écrivit des *Lettres* fort dures; & il en communiquoit des Copies au Jésuite Serarius, avec une pleine permission de les publier (D).

(a) Samuel Clark apud Observation. Selectas ad Rem Litterariam spectant. Tom. III, pag. 198.

(b) Broughton fuit, à in Apocalypsin profecit magnus, a fecit un Commentaire qu'il fut visio & maledicum, hujus hujus(?) ligetana secunda, pag. 38.

(c) Voiez-en le Titre ci-dessous dans la Remarque (B).

(A) *Il a fait un* Commentaire sur le Prophète Daniel] Ce qu'il composa, en Anglois, sur ce Prophète, fut traduit & publié en Latin à Bâle, l'an 1599, par un jeune homme qui a été ensuite Pensionaire de la Province de Zelande, & qui se nommoit Adam Boreel (1).

(1) Voetius, Pol. Eccles. Tom. III, pag. 772.

(B) *Il adressa une* Harangue *aux Genevois*] Elle fut imprimée en Grec, à Mayence, *apud Joannem Albinum*, l'an 1601, in 8, sous ce Titre-ci: *Λόγος πρὸς τοὺς Γενεβαίους περὶ τῆς καταβάσεως εἰς ᾅδου, τί δηλοῖ ἡ λέξις, Oratio ad Genevenses de descensu ad inferos, quid locutio velit.* Elle contient 93 pages *in* 8. C'est une Piece fort docte. *Praclara est & rebus scitu dignissimis referta. Facilè trecenti autorum textus ut plurimum sine auctorum nomine & Librorum allegatione recitantur in Opusculo illo. Defricatum est ejus de Beza, Bilsono, Barlao (2), ac aliis judicium nemini non placere potest* (3).

(2) Il s'y veut parler de Guillaume Barlow, qu'il nomme Barlaeus(?).

Il se plaint d'avoir ouï dire à Geneve, qu'un Seigneur Anglois etoit Apostat de la foi, pour avoir cru que la Discipline Genevoise n'étoit point Apostolique. „Quæ Broughtonus se cum Genevæ esset, audivisse refert de imputatâ „Domino suo Apostasia ex hoc Capite, quod non crederet Genevenses τὴν ἀποστολικὴν ἀρχαίαν πολιτεύεσθαι. Verba „ejus adscribere non pigrabimur, ita vero illa habent: *Παρ' οὗ μου, ἀκούω, τὸν ἐμὸν κύριον ἀποστάτην τῆς πίστεως, ὅτι „μὴ ἐπίστευε ὑμᾶς τὴν ἀποστολικὴν ἀρχαίαν πολιτεύειν.* Quinam ille sit Dominus, quodammodo ex sequentibus colligere promtum est; nam, paulo post, ut Broughtonum „Latine loqui non nemo fecit, Genevenses ita compellat: „*Diligentiam praterea adhibete ut tandem beneficia adjiciatis „eos, qui vobis succurrerunt in extremâ paupertate vestrâ octo „chiliadibus coronatorum, quibus mei Dominus, Henricus Comes „Huntingdonensis, & Franciscus Valsingamus, & Gualterus Mildemaius, &c, vobis subvenerunt* (4)". Un Médecin de Vitré a un Exemplaire Grec & Latin de cette Harangue, accompagnée de Notes, & il a dessein de le déposer dans quelque Bibliotheque publique, ou de le fournir au premier venu, qui voudra le faire imprimer (5).

(3) Observat. Select. ad Rem Litterariam spectant. Tom. III, pag. 199 Edit. in. Hall Magdeb. an. 1701.

(4) Ibid. pag. 199.

(5) Ibid. pag. 200.

(C) *C'est lui qui reprocha à* Theodore de Beze *ce que l'on a vu ailleurs* (6).] C'est-à-dire les changemens continuels de ses Notes sur le Nouveau Testament à chaque nouvelle Edition. Mr. Colomiés a cru que la Lettre où ce reproche se trouve est de Drusius (7); mais il s'est trompé, & aparemment il n'a fait que suivre l'erreur du Jésuite Rosweide. Remontons jusqu'à la source. Le Jésuite Serarius, aiant dit que Casaubon avoit remarqué quelques fautes faites par Beze sur le Nouveau Testament, ajoûte qu'un autre Auteur non Catholique promettoit d'en marquer un plus grand nombre. Tout aussi-tôt, il raporte les termes injurieux dont cet autre Auteur s'étoit servi, en accusant d'ignorance Theodore de Beze; & il cite *Oratio πρὸς τοὺς Γενεβαίους* (8). Quelques pages après, il raporte le Passage dont il s'agit, & observe qu'il le tire d'une *Lettre* écrite à Theodore de Beze par un Novateur, qu'il avoit déjà cité (9). Il est certain qu'il designe là l'Auteur de l'*Oratio πρὸς τοὺς Γενεβαίους*; & neanmoins, le Jésuite Rosweide se persuada que Drusius avoit écrit cette Lettre; car en copiant le Passage que Serarius avoit allégué, il mit en marge *Joh. Drus. Ep. ad Bezam* (10). Mais Sixtinus Amama lui fit voir que Drusius n'etoit point l'Auteur de cette Lettre, & que Serarius avoit pretendu l'attribuer à Hugues Broughton, homme qui avoit eu de grans diférens avec Theodore de Beze, & avec Livelejus. *Novit universa Anglia, omnis Germania, quàm acres contentiones ferrum, (nec enim est quod hoc dissimulemus, nec est quod Papista eo nomine nobis insultent;*

Trojanos intra muros peccatur & extra:)

cum Beza & Livelejo reciprocaverit. Novunt hoc optimè Moguntini Jesuita, qui à se oleum in hunc ignem contra Legis prascripta injectum, non ibunt inficias. Drusii itaque non est. Nota, Stylus, & Libri ejus repugnant. Norunt omnes qui ipsum, testes sunt Libri ejus quàm de Livelejo praclarè senserit. Culpam ergo agnoscat Rosweidus aut alia prodat documenta (11).

(6) Dans la Remarque (E) de l'Article Beze.

(7) Voiez la même Remarque.

(8) Serarii Minerval, Libr. II, Cap. VI, pag. 99. Vide etiam Libr. IV, Cap. III, pag. 89.

(9) Idem, ibid. Libr. II, Cap. X, pag. 47.

(10) Rosweyd. in Anti-Casaubono, pag. 81.

(D) *Il communiquoit au Jésuite Serarius des Copies de ses Lettres à Beze, avec une pleine permission de les publier.*] Un Chanoine de Cologne révéla bien-tôt ce manege; car il inséra dans un Livre, qu'il publia en 1602, une *Lettre* que ce Jésuite lui avoit communiquée, & que Broughton avoit écrite à Theodore de Beze un peu auparavant. Elle est fort propre à faire conoître l'animosité du Docteur Anglois. *Idem iste Brochtonus in Epistolâ Gracâ ad Bezam* (*) *tria crimina gravissima illi exprobrat, quam Epistolam Gracam fideliter Latinè translatam, ut ab omnibus melius intelligatur, ad eorum aperienda & publicanda dissidia, subjicio. Multa habeo adversus te, à Theodore, de quibus me accusasti: quare te omninò injustarum postulare cogor. Primum crimen est, quod duos teste Magnates Anglia contra testificari perhibeatur, qua jam typis excuduntur. Postquam eorum gratia, qua de rebus Byzantinorum ad te scripsi, eum, ferme nunc omnibus palam fore, vanum hominem cognominasti. Nisi ostendas hos testes non locupletes, ac fide dignos esse, tuam stoliditatem promulgabo. Volui etiam Geneva typis mandare nuncupationem, ac illam Hebraa Epistolam illustre encomium Heroina Anglia continentem. At permittente synhodo & syndico tu abstitisti, pars modo admonitus, quam inconsideratè & absurdè, & cum fidei periculo, interpretamini illud, descendere ad inferos, obdurastis er, ac jactastis. Tertium est illud quod mendaciter contra Senatum vestrum locutus es, quasi mihi ut homini turbulento, & in Anglia Regnum maledica, necem illaturus esset. Hac enim ad Primatem Ecclesia Anglicana scripsisti. Expecto quid sis ad ista solide responsurus. Literas tuas celebri Medico tradas, Domino nova turris, hospiti meo: Ipse dabit operam ut ad me perferantur. Quod si mihi respondebis, polliceor tibi rem omnibus Ecclesiis me patefacturum, etiam exhausta jam propè tibi vita. Opinor autem, & mihi ipsi adhuc paululum vita superesse, idcirque conabor offensionis expers videri. Vale, Francofurti decimâ Aprilis 1601.*

Tuus Brochtonus.

Inscriptio Epistola erat,

Theodoro Beza, multi nominis viro, Geneva (12).

(11) Voiez la Lettre que Sixtinus Amama écrivit à Sibrandus Siccama, & qu'il mit au devant de la seconde Edition du Traité de Drusius de Hasidæis, &c, folio 1 1 1 verso.

(*) Hanc Epistolam Brochtonus Francofurto Moguntiam misit ad doctissimum virum Nicolaum Serarium, qui mihi communicavit, Autore ut Serario publicaret, permisit.

Le même Auteur venoit de citer diverses choses, tirées d'une *Lettre* que Broughton avoit écrite à Serarius, & qui sont d'une violence prodigieuse contre Theodore de Beze. *Pacificus, ut apparet, Calvinista Hugo Broughton in Epistola manuscripta ad doctissimum virum D. Nicolaum Serrarium docentem Moguntia in Collegio Societatis Jesu, ait, Genevensem rabiem prorumpere in Cyclopicam immanitatem, nullam sincere lenitatem, neque placidè differere, unde fiat, ut Pacifici cum seditiosis in unam mentem coalescere non possint* (13). . . . *In eâdem Epistola scribit se de Beza mendaciis conquestum fuisse ad Summates Anglia, ad Senatum Genevensem, ad Tigurinos, Morgissanos, Basilienses, & complures alios. Nam cum scriberet de usu Sadaic Arabici ad Mosen, & Persici commentariis, & scriberet Gracè de multiplici Rabbinorum varietate, Beza non destitit ipsum vexare maledictis, omninò nolens credere talia studia sibi nota, vel utilia fuisse. Rabiem autem Beza inde ortam fuisse conjicit, quod sanda aliquid pervenerit ad illius aures spretum suum studium ad Novum Testamentum. quod cum 70: postulent 2000 vocabula sic exponi, ut apud se ex altera parte respondeant lingua Judaica, & plurima sint à S. Apostolis diventius accommodata ad Prophetas, & fere totum Novum Testamentum conflatum ex stylo priorum Rabbinorum ut aliunmmum hodie exstens vestigia sparsim in eorum Libris, & minima pars sit more grammatica orationis usu ex tibuito, hoc ultimum attulit secum Beza, omnibus relictis, uti sese sapè affirmasse comestatur. Destitatur idem hoc etiam in Beza, quod testimonia Veteris Testamenti citata ab Apostolis directè ad suam causam, ut etiam Judai antiquissimi assumuntur, solus Beza cum Calvino interpretatur, ut Cabalistica vis tantum concedatur Apostolis; quod & recentes Judai libenter jam annos 500 ac Aben Ezra in Prafatione ad Mosen, absolutè conspiciuntur. Hac in Beza, inquit, reprehendi sapius, & hinc illas persequutio & maledicta adversum eum* (14).

(12) Ex Cornelii Schultingii Epist. Dedicator. Tom. II Biblioth. Catholicæ & Orthodoxæ, folio 9.

(13) Ibid. folio 2 verso.

(14) Ibidem.

BRUYN (Jean de) Professeur à Utrecht en Physique & en Mathématique, nâquit à Gorcum, le 25 d'Août 1620. Il fit son cours de Philosophie à Leide, sous le Professeur Heerbord, & puis il continua ses études à Boisleduc, où il fut fort estimé de Samuel Des-Marets, qui y enseignoit la Philosophie & la Théologie. Il alla ensuite à Utrecht, & s'apliqua fortement aux Mathématiques sous le Professeur Ravensberg, qui conçut pour lui une amitié singuliere. Après cela, il fut à Leide, & y obtint permission d'enseigner les Mathématiques. Ravensberg, se sentant près de sa fin, le recommanda de telle sorte aux Magistrats, & aux Curateurs de l'Académie, comme un homme très-propre à remplir sa place, qu'en effet on lui conféra la Charge de Professeur en Physique & en Mathématique: & comme les Professeurs en Philosophie étoient con-

convenus entre eux, que chacun pourroit enseigner dans sa maison telle partie de la Philosophie qu'il lui plairoit, de Bruyn ne se contenta pas d'enseigner ce qui étoit contenu dans sa Profession publique, il fit aussi des Anatomies, & il expliqua le Livre de Grotius *De Jure Belli & Pacis*. Il avoit beaucoup de talent pour la Dissection des Animaux, il s'attacha beaucoup à faire des Expériences, & il se mêla même des Observations Astronomiques. Les Dissertations qu'il a publiées *de Vi altrice*; *de Corporum Gravitate & Levitate*; *de Cognitione Dei naturali*; *de Lucis Caussis & Origine, &c* (A), sont des preuves parlantes de ce qu'il valoit. Il se maria en 1652 avec la fille d'un Marchand d'Utrecht, sœur de la femme du fameux Libraire d'Amsterdam Daniel Elzevier, & en eut deux enfans, qui ne vécurent que peu de jours. Il mourut le 21 d'Octobre 1675, après vingt-trois ans de Profession (a).

(a) *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Mr. Grævius le 3 de Novembre 1675.*

(A) *Il a fait un Traité* de Lucis Caussis & Origine.] Il entra en dispute sur cette matiere avec Isaac Vossius, auquel il écrivit une *Lettre* de 68 pages *in 4*, qui fut imprimée à Amsterdam, l'an 1663. Il y fait la Critique du Livre de Vossius *de Naturâ & Proprietate Lucis*, & y soutient fortement l'Hypothese de Mr. Des-Cartes, dont il étoit Sectateur. Il a fait aussi une *Apologie de la Philosophie Cartésienne* contre un Théologien nommé Vogelsang.

BRUN (ANTOINE LE) Ambassadeur d'Espagne aux Conférences de Munster, a été un très-habile Négociateur. Il étoit natif de la Franche Comté, & il exerçoit dans le Parlement de Dôle la Charge de Procureur Général, lors qu'il fut nommé à l'Ambassade de Munster. Pour le rang, il cédoit à tous les Plénipotentiaires d'Espagne; mais il les surpassoit tous en habileté: il conoissoit mieux qu'eux les affaires du Païs-Bas; & comme il avoit *l'humeur plus accommodante* (A), *& la conversation plus agréable, il étoit aussi plus propre pour la Négociation. C'est à lui particuliérement que le Roi d'Espagne fut obligé de la paix que les Hollandois firent* à Munster *à l'exclusion de la France. Ce service fut reconu de l'Ambassade qu'on lui donna auprès des Estats des Provinces-Unies, & en suite par une Charge considérable aux Finances à Bruxelles. . . . . Il se faisoit aimer à la Haye, & y auroit utilement servi le Roi son maistre, si son emploi n'eust point fini avec sa vie, lors qu'on commençoit à le bien connoistre, & à estimer son mérite* (a). Il laissa quatre fils (b), dont je ne sai point quelle a été la destinée. C'étoit un esprit fort intriguant, & qui se faisoit redouter aux Ambassadeurs de France (B). Il étoit sans doute à redouter, puis qu'il vint à bout des difficultez qui retardoient le Traité de paix de l'Espagne & des Provinces-Unies (C). Il ne se trouva pas bien de s'être voulu mêler des différens domestiques qui s'élevérent en Hollande l'an 1650 (D); mais comme il ne se rebutoit pas aisément, il ne laissa pas d'apuier ceux qui demandoient la supression de la dignité de *Stadhouder* (E). Il emploioit pour le service de son maître, non seule-

(a) Wicquefort, de l'Ambassadeur, *Tom. II, pag. 422, 423.*

(b) Jaques Richard, *Roi d'Armes du Roi d'Espagne & son Consul à Amsterdam*, Delegué de la Franche Comté, & de l'Artois de Alsace.

(A) *Il avoit l'humeur . . . . accommodante.*] D'autres ont dit qu'il étoit fort populaire, & par conséquent fort propre à faire donner les peuples dans le panneau. *Ingenio populari aptissimoque fuco plebs facundo* (1); & que Servien, qui affectoit en toutes choses un certain air de grandeur, devoit par cela moins capable de réussir en Hollande que le Brun, qui avoit les manieres bourgeoises. *Huic* (Serviano) *omnia nobilia, magnifica, excelsa fuere: Bruno verò vulgaris & popularis omnis ratio; eo facilius nisi quo familior his cum quibus agebat, ità & apud ipsos valilior fuerit* (2).

(1) Labardæus, de Rebus Gallicis, *Lib. V, pag. 130.*

(2) *Idem, ib. d. pag. 219.*

(B) *Il se faisoit redouter aux Ambassadeurs de France.*] De là vint que Mr. Servien ne voulut point consentir qu'on permît à Mr. le Brun de prendre sa route par la Haie, en retournant du Païs-Bas aux Conférences de Munster. „Après que les 70 Articles eurent été signez le 8 Janvier 1647 entre les Plénipotentiaires d'Espagne & ceux des Provinces-Unies, *Antoine le Brun*, l'un des Plénipotentiaires d'Espagne, partit de Munster dès le lendemain, pour en aller porter les nouvelles à Bruxelles. Pendant qu'il y estoit, il envoya demander aux Estats un *passeport* qui lui permist d'aller à la Haye. Son dessein estoit d'y observer & de traverser la Negotiation de Servien, qui y travailloit à un traité de garantie: mais Servien s'opposa à l'expédition du passeport, & fit en sorte que les Estats, après avoir pris l'advis du Prince d'Orange, le refusérent à Mr. le Brun (3)". Mr. de la Barde exprime encore plus fortement les inquiétudes de Mr. Servien sur la nouvelle que Mr. le Brun devoit venir à la Haie. Mr. Servien declara, dit-il (4), que si le passeport s'expedioit, il partiroit incessamment. La Princesse d'Orange, poursuit-il, travailla pour les interêts de le Brun; mais le Prince fut d'avis que l'on contentât Servien: & aussi le Brun se vit réduit à négocier par Lettres. Il écrivit aux Etats: Servien refuta sa Lettre (5); le Brun repliqua (6). Mr. de la Barde observe qu'il y avoit une haine personelle entre ces deux Ambassadeurs.

(3) Wicquefort, de l'Ambassadeur, *Tom. I, pag. 413, 414.*

(4) Labardæus, *Lib. V, pag. 118.*

(5) *Idem, ibid. pag. 253.*

(6) *Ibid. pag. 120.*

(C) *Il vint à bout des difficultez qui regardoient le traité de paix de l'Espagne & des Provinces-Unies.*] Ces difficultez venoient du dedans & du dehors. Celles de dehors étoient suscitées par les Ambassadeurs de France, & n'étoient pas les principales. Si Mr. le Brun n'avoit pas été secondé aussi vivement & aussi adroitement qu'il le fut par Mrs. Pauw & Knuit, Plenipotentiaires de Hollande, & qu'il eut néanmoins conclu le Traité de paix, il mériteroit cent fois plus d'éloges qu'il n'en mérite; car il faut avouer que ces deux Plénipotentiaires lui abregérent & lui aplanirent extrémement le chemin. On mit tout en œuvre, jusques aux contradictions, pour combattre ceux qui vouloient prolonger la guerre. On faisoit peur, & de la misere, & de la puissance de la France (7). Tantôt on la représentoit si épuisée, qu'elle ne pourroit plus secourir ses Alliez: tantôt on la faisoit si puissante, qu'il faloit craindre que la continuation de la guerre ne la rendît formidable à ses voisins. Mr. Servien s'emporta un jour si étrangement contre Messieurs Pauw & Knuit dans l'Assemblée des Etats Généraux, qu'il lui échapa de dire qu'ils étoient les parties honteuses de la République. Le Brun tourna la chose à leur avantage: il les apella les parties viriles de l'Etat, lesquelles Servien vouloit couper, afin que la République perdît cette vigueur male qui lui étoit nécessaire pour se maintenir. *Quandoque dicendi studio cum apud Fœderatos Ordines de Republica dissereret, elatus in transitu, ut ambos pudenda Reipublicæ appellaret, quod est ab Bruno haud illepide correctum, ubi Serviano scripto postea respondit, eosdem res Sociarum Civitatum publica virilia appellando, quæ Servianus exsecare vellet, ut huic minimi masculæ virtutis inesset, quo tutare se aut adversum hostes possint, aut adversum socios æquo prope detrimento, qui visibilis et omnem societatis fructum sibi habere studerent, de societatum commodis nihil solicitis* (8). Mais si ce que Mr. de la Barde raporte étoit vrai, il faudroit infiniment moins s'étonner que les intrigues de deux Ambassadeurs de Hollande, secondées par celles du Sieur le Brun, eussent surmonté les obstacles de la paix. Il prétend que la Princesse d'Orange, piquée de ce que le Cardinal Mazarin ne lui avoit pas fait assez d'honneurs, travailla pendant la maladie de son époux à la paix particuliere. *Hic* (Knutius) *Zelandiæ publicè Legatus, privatim Aransi cliens erat, qui tum ob perditam valetudinem, sicuti ferme homines tali suo tempore, in uxoris Solmsæ fuit potestate: quæ quoniam ab Mazarino haud satis se cultam arbitrabatur, ei nobis infesta erat, atque omni ope nitebatur, ubi pax Hispanos inter, & Sociae Civitates posthabito fœdera nostro sanciretur, de quâ re Knutium continuò, sicuti & Batavorum Civitas Pavium, fatigabat* (9).

(7) Voiez un Ecrit imprimé l'an 1648, sous le Titre de La Confession de l'Impartialité.

(8) Labardæus, de Rebus Gallicis, *pag. 156.*

(9) *Idem, ibid. pag. 247.*

(D) *Il ne se trouva pas bien de s'être voulu mêler des différens domestiques de la Hollande, en 1650.*] Voici ce que Mr. de Wicquefort a dit là-dessus. „En l'an 1650, il y eut quelque démeslé entre le Prince d'Orange & les Estats de Hollande. Quelques-uns de leurs Deputez furent envoyés prisonniers au Chasteau de Louvestein, & le Prince porta les armes de l'Etat devant la ville d'Amsterdam. *Antoine le Brun*, Ambassadeur d'Espagne, qui d'ailleurs estoit un adroit & un fort sage Ministre, croyant faire une chose fort agréable au Prince, lui alla offrir les armes du Roi son maistre, pour la réduction de la ville; mais le Prince lui repondit, que *le Roi d'Espagne n'avoit que faire de se mesler des affaires domestiques du païs*, & que lui, ni les Etats, n'avoient pas besoin de ses armes. Que si le Roi faisoit avancer ses Troupes, ces petites mesintelligences cesseroient bientost, & on verroit en un moment toutes les forces de l'Etat se réunir, pour s'opposer aux estrangeres. Elles cessérent bientost en effet: & le mesme Ambassadeur, voulant réparer sa premiere faute, en fit une seconde, en demandant audience aux Estats, pour les complimenter sur la reconciliation. On la lui accorda: mais dès qu'ils en sceurent le sujet, ils lui envoyérent dire, quoi qu'il fust desjà au pied de l'escalier, où leurs Députez le devoient recevoir, qu'ils estoient obligez de le faire prier de trouver bon qu'on le remist à une autre fois; de sorte qu'il s'en retourna, avec une espece d'affront, *pour avoir voulu parler d'une affaire domestique*, dont il ne devoit pas prendre connoissance (10)".

(10) Wicquefort, de l'Ambassadeur, *Tom. II, pag. 93, 94.*

(E) *Il apuia ceux qui demandoient la supression de la dignité de Stadhouder.*] Mr. de la Barde raporte le precis de la Harangue

seulement les Libelles (*F*), mais aussi les fausses supositions (*G*). Les Ecrivains François se sont plûs à le maltraiter (*H*).

Cet Article étoit imprimé depuis quelques mois, lors que nous reçûmes un Mémoire qui nous mettra en état de parler plus distinctement & plus sûrement de la personne dont il s'agit. Disons donc que Messire ANTOINE DE BRUN, né à Dole l'an 1600, ne fut pas seulement considérable par son esprit, & par ses emplois, mais aussi par la Noblesse de son Extraction, & par le mérite de son pere (*I*). Il exerça avec beaucoup d'habileté la Charge de Procureur Général au Parlement de Dole, & pendant ce tems-là il fut emploié à toutes les Négociations d'Etat qui regardoient la Province. On peut voir sur cela l'Histoire du siége de Dole composée par le Président Boivin. Il fut ensuite envoié de la part de Philippe IV à la Diete de Ratisbonne, & puis à la Cour de l'Empereur Ferdinand III. On le fit alors Conseiller du Conseil d'Etat pour les affaires de Flandres & de Bourgogne. Nous avons déja dit qu'il fut l'un des Plénipotentiaires de Sa Majesté Catholique aux Conferences de Munster, qu'il y resta seul chargé de cette importante Négociation assez long-tems, & qu'aiant conclu le Traité de paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies il fut envoié en Ambassade à la Haie. Il y rendit des services si agréables à Philippe IV, que ce Prince le fit Conseiller au Conseil Suprême, & au Conseil d'Etat, & ensuite Chef de ses Finances au Païs-Bas. Cette derniere Charge n'a jamais été occupée que par des personnes de qualité, elle l'a été souvent par des Chevaliers de la Toison d'or. Le Comte d'Isembourg, Collegue de Monsr. de Brun en cette Charge, étoit du nombre de ces Chevaliers. Mr. de Brun fut honoré en ce même tems de la qualité de Baron pour lui & pour ses descendans mâles (*c*). Il mourut à la Haie pendant son Ambassade, & fut enterré aux Carmelites de Malines (*d*). Nous parlerons ci-dessous de ses enfans (*K*). Il ne faut pas omettre ces paroles de Balzac : „ Je m'en rapporte aux „ Fran-

(*c*) *Vous trouverez avec ses quartiers les Terres érigées en Baronie d'Apremont dans l'Atlas de Blaeu à la Carte de la Franche Comté qui lui a été dédiée.*

(*d*) *Tiré d'un Memoire manuscrit.*

rangue qui fut faite par Mr. le Brun, tant aux Etats Généraux, qu'aux Etats de la Province de Hollande. Ce qu'il dit étoit fort desobligeant pour la Sérénissime Maison d'Orange: & il ne parla ainsi, qu'après avoir été prendre langue des Ministres de Sa Majesté Catholique à Bruxelles. La Cour de France, bien éloignée de cet esprit, depécha un Ambassadeur extraordinaire aux Etats, pour leur recommander les intérêts de cette Maison (11).

(*F*) *Il emploioit . . . non seulement les Libelles.*] Il en publia beaucoup pendant les Conferences de Munster: il y maltraitoit la France, & y répandoit assez d'agrément & beaucoup de feu; mais sa médisance étoit trop comique, & s'aprochoit trop du burlesque, si l'on s'en raporte à l'Auteur que je cite. *Hic* (Brunus) *fors rerum in quibus ætatem egit prudens, neque aliarum ignarus est, cæterùm ingenio populare, aptissimoque fuco plebi facundo. Eâ gratiâ Libellos sæpius apud Monasterium Vestfalorum edebat, haud illepidos hos quidem, sed qui saperent Atellanum, & quibus plebeja planè lascivia ipsi ab naturâ insita maledicta in Legatos, cæterosque Gallos jaceret, omnemque eorum tum in bello gerendo, quam in pacis negotio rationem vituperaret* (12).

(*G*) . . . . *mais aussi les fausses supositions*] Quand Mr. de Wicquefort parle de certains Ambassadeurs, qui font courir de fausses nouvelles, il n'oublie point de dire qu'il y en a *qui ne craignent point de débiter des Lettres qu'ils font accroire avoir été interceptées, pour décrier les affaires & la conduite de ceux dont la prospérité leur est incommode.* Il dit, que *pendant la guerre des Barberins*, l'Ambassadeur d'Espagne *fit courir une Lettre à Venise, où le Cardinal Mazarin exhortoit le Cardinal Bichi . . . . de ne rien précipiter &c, que ces Lettres furent envoyées à toutes les Cours de l'Europe, mais qu'on en découvrit bien-tôt la fourbe.* Le Brun, poursuit-il, *Ambassadeur d'Espagne à Munster, y procéda avec plus d'adresse, mais avec aussi peu de succès. Il savoit que les Plenipotentiaires de France n'étoient point satisfaits de ceux de Suede, & qu'ils ne manqueroient pas de le témoigner dans les premieres dépêches qu'ils envoyeroient à la Cour: c'est pourquoi il trouva le moyen d'en recouvrer une, qui parloit en des termes bien forts de l'humeur & du procédé d'Oxenstern, & du Chancelier son pere. Le Brun croyoit devoir enchérir sur ce que la Lettre en disoit, & en altéra quelques passages, en sorte que cela n'étoit pas seulement capable d'offenser extrêmement ces deux Ministres, mais aussi de brouiller les deux Couronnes alliées. Il en fit trop, & donna par ce moyen un grand avantage aux François, qui pouvant facilement découvrir ce qu'il y avoit de faux, n'eurent point de peine à rendre tout le reste suspect, & à faire croire que ce n'étoit qu'imposture* (13). On peut ici raisonner tout au rebours de Virgile: „ Si les valets, „ disoit-il, „ sont si hardis, que ne feront pas les maîtres ".

Quid Domini faciant audent cum talia fures (14)?

Renversons cet ordre, & disons, Si les Ambassadeurs des plus grans Monarques osent divulguer les fausses nouvelles & les calomnies qu'ils forgent eux-mêmes, que ne doit-on pas attendre de ces personnes, qui sans nom & sans aveu se mêlent d'écrire sur les affaires du tems pour se tirer de la misere, & pour contenter leur inclination médisante? Se faut-il étonner que ces gens-là osent publier les fictions les plus grossieres, & débiter comme des événemens certains les faussetez qu'ils inventent pour satisfaire leurs passions, & pour s'accommoder à la maladie du public? Ils trouvent des Casuistes, qui flatent cette passion: car je ne doute pas qu'il n'y ait des Escobars, & des Baunis, qui absolvent les particuliers, & les personnes publiques, qui forgent des calomnies en faveur de la patrie: & je sai qu'un Ministre Protestant, celui-là même qui par tant de Lettres Pastorales s'est érigé pour ainsi dire en Pasteur Oecuménique, en Evêque Universel, a décidé que tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré (15). Mr. de Wicquefort, qui étoit un homme d'Etat, & non pas un Théologien, connoissoit mieux la Morale; car voici comme il parle, après avoir dit qu'un Ministre de la Cour de Vienne (16) fabriqua une Piéce fort scandaleuse, l'an 1672, sous le Titre d'un Discours que le Commandeur de Gremonville, Ministre de France, auroit fait au Conseil de l'Empereur contre les Provinces-Unies: *Le Ministre public doit détester ces impostures & ces artifices criminels, & il doit être au dessus de ces petites finesses & duplicitez, qui ne sont que des productions d'un esprit foible & maltourné* (17).

(*H*) *Les Ecrivains François se sont plûs à le maltraiter.*] Voici comment on en parle dans un Livre dont le Sieur Naudé est Auteur (18). On veut montrer que les Espagnols furent cause que la paix ne se conclut pas à Munster, & l'on se sert de ces paroles: „ Dès que l'accommodement „ particulier des Hollandois fut conclu, *Penneranda* ne son„ gea plus qu'à rompre avec nous, qu'à difficulter non seu„ lement les Articles dont l'on n'étoit point encore con„ venu, mais ceux-là mesme où il n'y avoit plus de diffi„ culté; jusques là qu'il sortit de *Munster*, où il ne laissa „ que le nommé *Brun*, sans aucun pouvoir, dont toute „ l'Assemblée demeura d'autant plus scandalisée, que quand „ mesme il eust esté muni de bons pouvoirs, personne ne „ s'imaginoit que le Roi d'Espagne voulust confier ses plus „ importans interests à un *Bourguignon*, ny faire conclurre „ ce grand ouvrage . . . . par un homme de si médiocre „ qualité, & en mesme temps qu'il tenoit son principal „ Plenipotentiaire à qui *Brun* avoit coutume d'obeïr com„ me un valet fait à son Maistre (19) ". Il n'y a personne qui ne sache que c'est mal connoitre la confiance que la Cour d'Espagne avoit en Mr. le Brun. Un autre Ecrivain François n'en pouvant disconvenir, & rendant justice au credit de ce Ministre, lui fait d'ailleurs un procès sur la pauvreté de son equipage. *Ab Hispaniæ Rege Comes Penneranda cui additus Antonius Brunus è Sequanis, qui duobus servulis, scissili cista & rheda fumulacera plus ponderis rebus addidit, quam demidia pars totius Cœtus* (20).

(*I*) *Il fut . . . considérable . . . par la Noblesse de son Extraction, & par le mérite de son pere.*] Cette Famille est noble dès le tems du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. On prouve par des Actes publics registrez à la Chambre des Comtes de Dole, que JEAN BRUN étoit Ecuier possédant des Terres & des Seigneuries en fief, qui relevoient de ce Duc, & desquelles il lui fit hommage l'an 1447. L'Acte de cet hommage est signé du même Duc. Les armes de cette Famille (21) sont d'or à trois raisins de pourpre, supports deux lions d'or armez & lampassez de gueules. Le pere de notre Antoine de Brun, s'apelloit CHARLES BRUN. Il fut Conseiller au Parlement de Dole, dès l'an 1595. On l'envoia deux fois de la part du Roi d'Espagne à la Cour de France, au tems des troubles que le Maréchal de Biron Gouverneur du Duché de Bourgogne avoit excitez, & lors qu'on renouvella la neutralité des deux Bourgognes. Il fut aussi envoié auprès du Duc de Savoie, du Duc de Lorraine, & du Duc de Wirtemberg, pour des affaires importantes de la Maison d'Autriche. Il fut aussi Député de son Parlement, & de sa Province pour aller rendre l'hommage de fidélité à l'Archiduc Albert & à l'Infante Isabelle Claire Eugenie, lors que le Roi d'Espagne leur céda la Franche Comté & les Païs-Bas. Il s'aquita de tous ces emplois avec la satisfaction du public, & avec celle de son Prince. Son autre fils JEAN BRUN fut Conseiller au Parlement de Dole (22).

(*K*) *Nous parlerons ci-dessous de ses enfans.*] Il épousa Dona Magdalena de Accosta Famille noble & ancienne en Espagne. Il en eut plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe. Don LORENZO DE BRUN l'un d'eux, Baron d'Apremont, &c, étoit Capitaine de Cuirassiers au service du Roi d'Espagne, contre les Portugais, lors qu'il fut tué à la bataille de Villaviciosa. Deux de ses freres sont morts au même service, sans avoir été mariez. Il en reste un quatrième, qui

(11) Labardæus, de Rebus Gallicis, p. 823.

(12) Ibidem, pag. 156.

(13) Wicquef. de l'Ambassadeur, Tom. II, pag. 138, 139.

(14) Virgil. Eclog. III, Vers. 16.

(15) *Il en convient seulement à l'Amsterdam dans un autre ordre. Voiez les Entretiens sur la Cabale chimerique, pag. 88 & suiv.*

(16) *C'est apparemment le Baron Lisola.*

(17) Wicquef. de l'Ambassadeur, Tom. II, pag. 140, 141.

(18) *Jugement* de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin, depuis le 6 Janvier jusques à la Declaration du 1 Avril 1649.

(19) *Là-même, pag. 587.*

(20) Priolus, de Rebus Gallicis, Lib. X, num. 1, pag. 344.

(21) *Voiez les, dans l'Atlas de Blaeu à la Carte de la Comté de Bourgogne.*

(22) *Tiré d'un Memoire manuscrit.*

„ François & aux Bourguignons, à Monsieur Brun le Demosthene de Dole, aussi bien qu'à „ Monsieur le Maistre le Ciceron de Paris (e)".

(e) Balzac, Discours II au Cardinal Bentivoglio, *imprimé avec le Socrate Chrétien, pag. 472.*

qui s'est marié en Languedoc, & qui a famille. Il réside en Bourgogne (23), & il est Chevalier d'honneur au Parlement de cette Province. La France lui a érigé une terre en Marquisat (24).

(23) *Je croi qu'il faut entendre la Franche Comté.*

(24) *Tiré du même Mémoire.*

BRUN (CHARLES LE) prémier Peintre du Roi de France, Directeur des Manufactures, &c (*A*), a été un des plus grans hommes que la France ait produits pour la Peinture. Il suffiroit de dire pour le prouver, qu'il fut élu Prince de l'Académie des Peintres à Rome, où l'on s'est piqué depuis tant de siécles d'exceller dans les beaux Arts sur toutes les autres Nations. Il nâquit l'an 1618, & il aporta en venant au monde tant de dispositions à devenir ce qu'on l'a vu, que dès l'âge de trois ans il tiroit des charbons du feu, & dessinoit sur l'âtre & contre la cheminée, sans autre lumiere que celle du feu. A l'âge de quatorze ans, il fit le Portrait de son pere (*a*), qui étoit Sculpteur, & s'en aquitta si bien, que ce Portrait passe encore aujourd'hui pour très-beau. En ce tems-là, il n'y avoit point de Peintre en France plus estimé que Mr. Vouet (*B*). Mr le Brun demeurant chez lui, & se distinguant par dessus les autres Eleves, s'aquit l'affection & l'estime de Mr. le Chancelier Seguier, qui lui donna de bonnes pensions, & l'envoia ensuite à Rome, où il l'entretint quelques années. La facilité qu'il avoit à dessiner, & la correction de ses Ouvrages, surprirent les plus fameux Peintres, & les plus habiles Sculpteurs d'Italie. Il y vit tout ce qu'on y pouvoit voir de beau, soit pour l'Antique, soit pour le Moderne, & acheva de se former le bon goût qu'on a depuis admiré en lui. Les sentimens de reconoissance qu'il conserva toûjours pour Mr. le Chancelier Seguier étoient fort vifs; &, après la mort de ce bienfaiteur, il les témoigna admirablement par un Service qui lui fut fait aux Peres de l'Oratoire, & par un Mausolée que l'on y vit élevé sur ses desseins & sous sa conduite. A son retour de Rome, il parut avec une grande distinction au dessus des meilleurs Peintres de Paris, & rencontra en la personne du prémier Président de Bellievre un nouveau patron. Il peignit si bien Madame du Plessis-Belliere, mere de Madame la Maréchale de Crequi, que ce Portrait a passé & passe encore pour un chef-d'œuvre. Quelques autres Tableaux qu'il fit pour la même Dame le firent conoitre à Mr. le Cardinal Mazarin, par le moien de Mr. Fouquet; desorte que cette Eminence, qui se conoissoit admirablement en Peinture, aiant fait un cas tout particulier du pinceau de Monsr. le Brun, le rendit célèbre par tout. Après la paix des Pyrenées, le Roi s'étant voulu apliquer à faire fleurir les beaux Arts, ne trouva persome plus digne que Mr. le Brun d'être établi aux Gobelins, avec toutes les Charges dont il lui plut de l'honorer; ce qui n'a servi qu'à faire paroitre davantage l'étendue de ses riches talens. Il ne faut pas le considérer seulement comme Peintre: son génie étoit vaste, inventif, propre à tout. Il savoit bien les Histoires & les mœurs de tous les peuples. En une heure de tems il tailloit de la besogne à plusieurs différens Ouvriers. Il donnoit des desseins à tous les Sculpteurs du Roi: il en donnoit aux Orfevres, il en donnoit pour peindre des Apartemens entiers, pour faire des Cabinets & pour des Tapisseries. Lors qu'il faisoit le grand Tableau de la Famille de Darius, sur lequel on a fait une des cinq piéces de Tapisserie de l'Histoire d'Alexandre, & qui est aujourd'hui dans le grand apartement du Roi à Versailles, Sa Majesté lui donnoit près de deux heures chaque jour à Fontainebleau pour le voir peindre; &, quelque tems après, elle lui envoia son Portrait, & puis des Lettres de Noblesse (*b*) & des Armes (*c*). Monsieur le grand Duc de Florence conçut une considération si particuliere pour lui, qu'il lui fit l'honneur de lui demander son Portrait, & d'avoir commerce avec lui. On a pu conoitre, durant la maladie dont il est mort le 12 de Fevrier 1690, combien il étoit considéré à la Cour de France (*C*). Il a été inhumé dans la Chapelle qu'il s'étoit fait faire à St. Nicolas du Chardonneret sa Paroisse, où il a fondé deux Messes par jour à perpétuité. Il a aussi laissé un fond pour marier tous les ans trois pauvres filles. Il n'a point laissé d'enfans; ainsi son unique héritier, après la mort de sa femme, sera Mr. le Brun son néveu, Auditeur des Comptes (*d*).

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire, le public a vu dans les Hommes Illustres de Mr. Perrault l'Eloge de Mr. le Brun. J'en pourrois tirer bien des particularitez; mais il vaut mieux que je me contente d'indiquer cette bonne source. Notez que la veuve de ce grand Peintre est morte l'an 1699.

(a) *Mr. Perrault, dans ses Hommes Illustres, pag. 216, dit que le Brun fit à l'age de 10 ou 12 ans le Portrait de son Aieul, Sculpteur à Paris.*

(b) *Elles sont datées du mois de Decembre 1662.*

(c) *Qui sont un Soleil en champ d'argent, & une Fleur de Lis d'azur, avec un Timbre de face.*

(d) *Cet Article, tant pour le Texte, que pour les Remarques, n'est qu'un Abrégé de ce qui se trouve concernant Mr. le Brun dans le Mercure Galant du mois de . . . 1690.*

(*A*) *Il étoit Directeur des Manufactures, &c.*] Pour remplir cet *&c cetera*, je dis ici que Mr. le Brun étoit Directeur des Manufactures Roiales des Meubles de la Couronne aux Gobelins, Directeur, Chancelier, & Recteur de l'Académie Roiale de Peinture & de Sculpture, & Prince de l'Académie de St. Luc à Rome.

(*B*) *A l'âge de quatorze ans, il fit le Portrait de son pere . . . Il n'y avoit point alors de Peintre en France plus estimé que Mr. Vouet.*] Je parle de Simon Vouet, qui avoit deux freres aussi Peintres. Voiez le Livre intitulé *Noms des Peintres les plus célèbres*, imprimé à Paris, l'an 1679, pag. 48. Il avoit pension du Roi, & logeoit aux Galleries du Louvre. C'est lui qui a peint la Voute de la Chapelle de St. Germain en Laie, & dont les plus grans Peintres qu'on ait vus en France, comme les Mignards, les Bourdons, les Tetelins, les Sueurs, ont été Eleves. Il étoit de Paris: il mourut l'an 1649.

(*C*) *Sa derniere maladie fit conoitre combien il étoit considéré à la Cour de France.*] Le Roi & les plus grans Seigneurs envoioient savoir de ses nouvelles très-souvent: Mr. de Louvois lui envoia les plus fameux Médecins: Mr. le Prince lui rendit visite: plusieurs Seigneurs du prémier rang la firent aussi.

BRUNUS (LEONARD). Cherchez ARETIN (LEONARD).

BRUNUS (JORDANUS) nâtif de Nole, au Roiaume de Naples, étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais il emploia mal ses lumieres: car non seulement il attaqua la Philosophie d'Aristote (*A*), dans un tems où on ne le pouvoit faire sans exciter mille troubles, & sans s'expo-

(*A*) *Il attaqua la Philosophie d'Aristote.*] Voiez le Livre intitulé *Jordani Bruni Nolani Camœracensis Acrotismus, seu Rationes Articulorum Physicorum adversus Peripateticos Parisiis propositorum, &c.* Il fut imprimé à Wittemberg, l'an 1588, in 8. Vous y trouverez une Lettre, que Brunus écrivit à Henri troisiéme, celle qu'il écrivit au Recteur de l'Université de Paris, & celle qu'il écrivit aux Amis de la bonne Philosophie, *Parisiensibus & aliis è generosiss. Galliarum regno Philosophis sensatioris Philosophiæ Dogmatum Amicis & Defensoribus.* Vous y trouverez, *Excubitor, seu Jo. Henhequini Apologetica Declamatio habita in Auditorio Regio Parisiensis Academiæ in festo Pentecost. anno 1586 pro Nolani Articulis*: &, à la fin des Articles, vous lirez, *Articuli de Naturâ & Mundo à Nolano in Principibus Europæ Academiis propositi, quos Jo. Henhequinus, nobilis Parisiensis, sub ejusdem felicibus auspiciis contra vulgares & cujuscunque adversariæ Philosophiæ Professores tuendo

(a) *Voiez la II Lettre d'Acidalius: elle fut écrite, l'an 1592, au Baron Forgats, qui étoit alors à Padoue. Acidalius lui demande s'il étoit vrai, comme le bruit en avoit couru, que Jordanus Brunus enseignoit à Padoue?*

s'exposer à mille persécutions ; mais il attaqua aussi les véritez les plus importantes de la foi (B). On l'avoit chassé d'Italie, & il s'étoit retiré dans un païs moins dangéreux pour des Philosophes de son caractere (a). Il avoit couru l'Allemagne, la France, &c, & il auroit bien fait de continuer ; car étant retourné en Italie, il y fut brûlé, dit-on, comme un impie, l'an 1600. Nous donnerons le Titre de quelques-uns de ses Ouvrages (C), & quelque chose de plus touchant quatre ou cinq de ses autres Livres (D). Il en fit qui n'étoient point Philosophiques ; car il

duo Pentecostes in Universitate Parisiorum defendendos evulgavit, brevibus adjectis rationibus (1). Ceci nous donne l'idée d'un personnage, qui, en matiere de Philosophie, fait le Chevalier errant, & s'engage en divers lieux à l'emprise à l'écu pendant, à des gardes de pas, &c.

(1) *Tiré de* Nicodemi, Addizioni alla Bibliot. Napolet. *pag.* 90. *Ce Livre fut imprimé à Naples, l'an* 1683.

(B) . . . *& les véritez les plus importantes de la foi.*] On pretend qu'il fit des Livres où il soutenoit, qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels ; qu'il n'y avoit que les Juifs qui descendissent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes sortoient d'une race que Dieu avoit faite long-tems auparavant ; que tous les miracles de Moïse étoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent supérieurs à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrès qu'eux dans la Magie ; qu'il avoit forgé lui-même les Loix qu'il donna aux Israëlites ; que l'Ecriture Sainte n'est qu'un songe ; &c. Jean Henri Ursin, qui m'aprend cela, ajoute que Brunus, pour ces impiétez, fut brûlé à Rome, au Champ de Flore, le 9 de Février 1600 (2). Il raporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la Relation dans une certaine Lettre. Le Sieur Nicodème, dans ses Additions à la Bibliothéque de Naples, dit qu'on ne sait point certainement si tout ce que Jean Henri Ursin débite est véritable. Voilà qui est singulier. On ne sait point au bout de quatre vingts ans, si un Jacobin (3) a été brûlé à Rome, en place publique, pour ses blasphêmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans des faits de cette nature.

(2) Joh. Henr. Ursinus, in Praefatione Tractatus de Zoroastre.

(3) Ursin *dit que Brunus erat professione* Dominicanus.

(C) *Nous donnerons le Titre de quelques-uns de ses Ouvrages.*] Il donna dans les idées de Raimond Lulle, & les rafina : il inventa diverses Methodes de Memoire artificielle. Tout cela, dit-on, marque beaucoup de génie ; mais on y trouve tant d'obscuritez, qu'on ne s'en sauroit servir. Voiez le Polyhistor de Mr Morhof (4). Quoi qu'il en soit, voici des Titres. *De Specierum Scrutinio & Lampade combinatoriâ Raimundi Lullii*, à Prague, en 1588, in 8. Ce Livre fut mis dans l'Index de l'Inquisition (5) : il a été imprimé plusieurs fois avec le Traité du même Auteur, *de Progressu logicæ venationis*, parmi les Oeuvres de Lulle. *Jordanus Brunus de Monade, Numero, & Figurâ : item de Innumerabili, Immenso, &c*, à Francfort, en 1591, in 8. *Jordani Bruni Nolani de Imaginum, Signorum, & Idearum Compositione, ad omnia Inventionum, Dispositionum, & Memoriæ genera, Libri tres* (6), à Francfort, en 1591, in 8. *De Umbris Idearum*, à Paris, en 1582. *Cantus Circæus ad Memoriæ praxim ordinatus, quam ipse judiciariam appellat*, à Paris, en 1583. *De compendiosa Architecturâ & complemento Artis Lullii*, là-même, en 1580 (7). *Artificium perorandi.* Alstedius le publia à Francfort, en 1612 (8). Mr. Voet, à la page 110 du I Volume de ses Disputes de Théologie, a cité *Jordanus Brunus de Haeresibus* ; mais il faloit dire *Conradus Brunus.*

(4) *Pag.* 365 *& sequent.*

(5) *Le Toppi*, Biblioteca Napoletana, *pag.* 158.

(6) Nicodemo, Addizioni alla Bibliot. Napolet. *pag.* 90.

(7) Du Verdier, ou Supplem. Bibl. Gesn. *p.* 31.

(8) Morhof. Polyh. *pag.* 355.

(D) . . . *& quelque chose de plus touchant quatre ou cinq de ses autres Livres.*] Je n'ai vu aucun des Livres de notre Brunus mentionnez dans les Remarques précédentes, & j'en ai vu quelques autres dont les Titres ne paroissent point dans les Catalogues que j'ai consultez (9). J'ai vu l'Ouvrage qui a pour Titre *Giordano Bruno Nolano de la Causa, Principio, & Uno.* Il fut imprimé à Venise, l'an 1584, in 12, & dedié par l'Auteur à Michel de Castelnau Seigneur de Mauvissiere, Ambassadeur de France auprès de la Reine Elizabeth. L'Epitre Dédicatoire nous aprend, que ce Seigneur protégeoit Giordano Bruno contre la malice de ses ennemis. *Mi riduco à mente come . . . me siete sufficiente & saldo difensore ne gl' ingiusti oltraggi ch' io patisco.* L'Auteur prétend que s'il n'eût pas eu une fermeté héroïque, il se fût abandonné au desespoir ; car sa mauvaise fortune étoit compliquée de mille disgraces : il n'y manquoit que les dédains malicieux d'une Maitresse. *Dove bisognava che fusse un animo veramente heroico per non dismetter le braccia, desperarsi, & darsi vinto a sì rapido torrente di criminali imposture, con quali a tutta possa m'have fatto empito l'invidia d'ignoranti, la presuntion de sophisti, la detrattion di malevoli, la murmuration de servitori, gli susurri di mercenarii, le contradittioni di domestici, le suspettioni di stupidi, gli scrupoli di riportatori, gli zeli d'hypocriti, gl' odii di barbari, le furie di plebei, furori de populari, lamenti de ripercossi, & voci di castigati. Ove altro non manchava ch' un discortese, pazzo, & malitioso sdegno feminile, di cui le false lachrime soglion esser più potenti, che quantosivoglia tumide onde, & rigide tempeste di presuntioni, invidie, detrattioni, mormorii, tradimenti, ire, sdegno, odii, & furori.* La même Epitre Dédicatoire contient le précis des cinq Dialogues dont l'Ouvrage est composé. Le prémier sert d'Apologie à *la Cena de le Ceneri* : c'est le Titre d'un Ouvrage dont je parlerai ci-dessous. Le second traite du principe ou de la cause prémiere, & fait voir comment la cause efficiente & la formelle se reunissent à un seul sujet, qui est l'ame de l'Univers, & comment la cause formelle générale qui est unique diffère de la causa formelle particuliere qui est infiniment multipliée. L'Auteur déclare entre autres choses, que son Systême ôte la peur des enfers, qui empoisonne, dit-il, les plus doux plaisirs de la vie (10). Il montre dans le troisiéme Dialogue, que David de Dinant avoit raison de considérer la matiere comme une chose divine. Il soutient que la forme substantielle ne perit jamais, & que la matiere & la forme ne diferent que comme la puissance & l'acte : d'où il conclut que tout l'Univers n'est qu'un être. Il montre dans le Dialogue suivant, que la matiere des corps n'est point diferente de la matiere des esprits. Et enfin, dans le cinquieme Dialogue, il conclut que l'être réellement existent est un, & infini, & immobile, & indivisible, *senza differenza di tutto & parte, principio & principiato* ; qu'une étendue infinie se reduit necessairement à l'individu, comme le nombre infini se réduit à l'unité. Voilà une idée générale de ce qu'il expose plus en detail dans ses sommaires, & plus amplement dans ses Dialogues ; d'où paroit que son Hypothese est au fond toute semblable au Spinozisme. Notez qu'on trouve à la fin du prémier Dialogue une digression à la louange de la Reine Elizabeth.

(9) *Je parle ainsi autant qu'il m'en peut souvenir, & j'excepte même la* Cena de le Cineri ; *car c'est un Livre dont du Verdier, Supplement, Bibliother. Gesner. pag. 31, a donné le Titre.*

(10) *Sprezzo e fatto il terror vano & puerile de la morte, si conosce una parte de la felicità che apporta la nostra contemplatione, secondo i fondamenti de la nostra Philosophia, atteso che lei toglie il fosco velo del pazzo sentimento circa l'Orco & avaro Caronte, onde il più dolce della nostra vita ne si rape & avvelena.*

Voici un autre Ouvrage qu'il dédia au même Mr. de Castelnau. *Giordano Bruno* Nolano. *De l'infinito Universo & Mondi. Stampato in Venetia. Anno M. D. LXXXIIII*, in 12. Il est composé de cinq Dialogues, où il soutient par un très-grand nombre de raisons, que l'Univers est infini, & qu'il y a une infinité de Mondes. Il se déclare pour le sentiment de Copernic touchant la mobilité de la Terre autour du Soleil. J'ai vu aussi son *Spaccio de la bestia trionfante, proposto da Giove*, Effettuato dal conseglio, *Revelato da Mercurio, Recitato da Sophia, Udito da Saulino*, Registrato dal Nolano. Diviso in tre Dialogi, subdivisi in tre parti . . . . *Stampato in Parigi M D LXXXIIII*, in 12. Il le dédia au Chevalier Philippe Sidnei, qui lui avoit rendu en Angleterre plusieurs bons offices. C'est un Traité de Morale bizarrement digéré, car on y expose la nature des vices & des vertus sous l'embléme des constellations célestes, chassées du firmament pour faire place à de nouveaux astérismes qui représentent la vérité, la bonté, &c. Du Verdier Vau-Privas met entre les Oeuvres de notre Jordano, *la Cena de le Ceneri descritta in cinque Dialoghi, per quattro interlocutori con tre considerationi circa dos Sogetti. Stampata nell' anno* 1580 (11). L'Exemplaire que j'en ai vu est in douze, & porte qu'il fut imprimé l'an 1584. Ce Livre fut dédié par l'Auteur à Mr. de Castelnau *unico refugio de le Muse*, pendant son Ambassade d'Angleterre. La raison du Titre est qu'on supose que ce sont des entretiens tenus à table le prémier jour de Carême. On y soutient entre autres choses l'opinion de Copernic, & l'on ajoûte qu'il y a une infinité de Mondes semblables à celui-ci, & qu'ils sont tous des animaux intellectuels qui ont des individus végétatifs & raisonnables, comme il y en a sur la terre. L'opinion contraire est traitée de puérile. *La quarta afferma esser conformi in materia questo mondo nostro ch' è detto globo della terra, con gli mondi che son gli corpi de gl' altri astri : & che è cosa da fanciulli haver creduto & credere altrimente. Et che quei son tanti animali intellettuali : & che non meno in quelli vegetano & intendono molti & innumerabili individui semplici, & composti, che veggiamo vivere & vegetar nel dorso di questo* (12). Enfin j'ai vu *li Heroici Furori* de cet Ecrivain. Ils contiennent deux parties, dont chacune est divisée en cinq Dialogues. Il les fit pendant son séjour en Angleterre, & les dédia à Mr. (13) Sidnei. Il y a beaucoup de Vers Italiens dans cet Ouvrage, & beaucoup d'imaginations cabalistiques ; car sous des figures qui semblent représenter les transports & les desordres de l'amour, il prétend élever l'ame à la contemplation des vérités les plus sublimes, & la guérir de ses défauts. On voit sur la fin quelques Poesies où il chante la beauté des femmes de Londres.

(11) Du Verdier, Supplem. Biblioth. Gesn. *p.* 31.

(12) Giordano Bruno, *Epist. Dedicat.* della Cena de le Ceneri.

(13) *Philippe.*

On peut faire deux Remarques générales sur les idées de cet Auteur : l'une est que ses principales doctrines sont mille fois plus obscures que tout ce que les Sectateurs de Thomas d'Aquin, ou de Jean Scot (14), ont jamais dit de plus incomprehensible. car y a-t-il rien d'aussi oposé aux notions de notre esprit, que de soutenir qu'une étendue infinie est toute entiere dans chaque point de l'espace, & qu'un nombre infini ne difere point de l'unité (15) ? L'autre Observation est qu'il se figure ridiculement, que tout ce qu'il dit s'éloigne des Hypotheses des Péripatéticiens. C'est le Sophisme *ignoratio elenchi.* Il n'y a entre eux & lui qu'une dispute de mot à l'égard de l'immutabilité, ou de la destructibilité des choses. Ils n'ont jamais prétendu que la matiere en tant que substance, entant que sujet commun des générations & des corruptions, souffre le moindre changement. Mais ils soutiennent que la production, & la destruction des formes supose que le sujet qui les aquiert, & qui les perd successivement, n'est point immuable & inaltérable. Brunus ne sauroit nier cela qu'en prenant les mots dans un sens particulier ; ce n'est donc qu'un mal entendu, ce ne sont que des équivoques. Nous allons voir qu'il reconnoit de la mutabilité dans son être unique *Per il che*, dit-il (16), *non vi sonera*

(14) *C'est-à-dire* Scotistes *quant à la Philosophie.*

(15) *L'uno, l'infinito, lo ente & quello che è in tutto, è per tutto anzi è l'istesso* UBIQUE. *Et che cosi la infinita dimensione per non esser magnitudine coincide con l'individuo, come la infinita moltitudine, per non esser numero coincide con la unità.* Giordano Bruno, *Epist. Dedicat. del Trattato de* la Causa, Principio, & Uno.

(16) *Dialogo quinto del medesimo Trattato, pag.* 137.

il publia à Paris, en 1582, une Comédie Italienne intitulée *Candelaio* (*b*). Il s'y donna le titre d'*Academico di nulla Academia, detto il Fastidito*. Il y a d'habiles gens, qui prétendent que Mr. Descartes a pris de lui quelques-unes de ses idées (*E*).

(*b*) Du Verdier, *in Supplem. Biblioth. Gesn. p. 88.*

novo mal nel orecchio la sentenza di Heraclito, che disse tutte le cose essere uno, il quale per la MUTABILITA *ha in se tutte le cose; & perche tutte le forme sono in esso, conseguentemente tutte le diffinitioni gli convengono: & per tanto le contradittorie enunciationi son vere. Et quello che fa la moltitudine ne le cose non è lo ente, non è la cosa: ma quel che appare, che si rapresenta al senso, & è nella superficie della cosa.* Un Péripateticien lui avoueroit presque tout cela, dès que l'on auroit levé les équivoques. Notez, je vous prie, une absurdité: il dit que ce n'est point l'être qui fait qu'il y a beaucoup de choses, mais que cette multitude consiste dans ce qui paroît sur la superficie de la substance. Qu'il me réponde, s'il lui plait: ces apparences qui frapent nos sens existent-elles, ou n'existent-elles pas? Si elles existent, elles sont un être, c'est donc par des êtres qu'il y a une multitude de choses. Si elles n'existent pas, il s'ensuit que le néant agit sur nous, & se fait sentir; ce qui est absurde & impossible. On ne se peut évader qu'à la faveur d'une équivoque. Le Spinozisme est sujet à ces mêmes inconvéniens.

Le Sieur Sorel a raporté & combatu quelques opinions de notre Bruno, & il a même táché de l'excuser; mais il ne s'y est pas bien pris (17). Lisez ces paroles: „Quoy „que Jordan Brun ayt pu estre dans l'erreur aussi bien que „quelques autres, il faut considérer la qualité de son Li„vre qui est un Poeme, & que comme il a tousiours esté „permis d'employer des Fables & des Songes en ce genre „d'escrire, on ne doit pas trouver estrange qu'il l'ayt fait; „& cela semble d'autant plus divertissant, que par une agrea„ble industrie, il a fait la description de l'infinité des Mon„des, & nous a fait sçavoir de quelle façon Metrodore, „Leucippe, Epicure, & quelques autres Philosophes ont „pu concevoir cecy. . . . Il asseure tousjours que Dieu „est par tout, & remplit toutes choses, attribuant à la su„preme Essence tout ce que nous luy devons: & comme „il ne touche aucun des poincts de la Foy, nonobstant „quelques petits mots de ses Commentaires, qui parois„sent un peu libres à ceux qui les entendent, il auroit „bien pû sauver le reste & se sauver soy-mesme, faisant „passer tout cela pour des Hypotheses & des suppositions „qu'il n'aprouvoit point, & qu'il avoit composées dans „l'Allemagne où il avoit esté quelque temps, qui estoit un „pays où ces opinions là plaisoient, & où la liberté estoit „plus grande qu'en Italie(18)". On peut répondre, I, que le Sieur Sorel avouant comme il a fait (19), & comme il y a été obligé, que le Poeme de Bruno est semblable au Poëme de Lucrece, n'a pas dû dire que l'on y pouvoit impunément débiter des Songes; car il y a bien de la différence entre cette espece de Poemes, & ceux du Tasse, & de l'Arioste: ceux-là sont des Livres Dogmatiques, ceux-ci sont pleins de fictions. On est aussi responsable d'une impiété, quand on la débite dogmatiquement dans un Systême composé en vers, que quand on l'avance dans un Systême composé en prose. En II lieu, il faut savoir que Jordano Bruno a fait des Livres en prose, où il débite les mêmes opinions que dans ses vers. Sorel ne l'ignoroit pas entierement (20). III, L'immensité de Dieu & le reste ne sont pas un dogme moins impie dans Jordanus Brunus, que dans Spinoza: ces deux Ecrivains sont unitaires outrez; ils ne reconoissent qu'une seule substance dans la nature. Voila ce que le Sieur Sorel n'est pas excusable d'avoir ignoré. IV, Il est faux que les opinions d'un Monde infini, & d'un nombre innombrable de Terres & de Soleils fussent agreables aux Allemans en ce tems-là. *Il est fascheux*, conclut-il (21), *qu'un Homme qui avoit composé de fort belles choses soit si malheureusement pery*. Cela dépend de ce qu'il venoit de dire dans la page précédente: „Le Pere Mersene a raporté quel„ques-unes des opinions de Jordan Brun dans son Livre „contre les Déistes, où il parle de cet Autheur comme „d'un Athée & d'un Docteur d'impiété, qui a esté bruslé „à Rome par jugement de l'Inquisition: Toutesfois, on „peut croire que c'estoit pour autre chose que ce qui est „compris dans ses Livres *De Minimo, & de Immenso* (22)".

On parle d'un certain Brunus, qui a composé le Panegyrique du Diable (23): je ne doute point que ce ne fut le Brunus de Nole, dont il s'agit dans cet Article.

(*E*) *D'habiles gens prétendent que Mr. Descartes a pris de lui quelques-unes de ses idées.*] Mr. Leibniz cite un savant Mathématicien, qui a observé que Mr. Descartes suprime le nom des Auteurs qu'il pille; & que c'est à Jordanus Brunus, & à Kepler, qu'il est redevable de ses tourbillons. Voiez le Journal de Leipsic de 1682, à la page 187. Le savant Mr. Huet, Evêque d'Avranches, a donné un long détail des pensées que ce Brunus a pu fournir à Descartes. *Exstitit inter novitios Philosophos Jordanus quidam Brunus Nolanus, quem Cartesianæ doctrinæ antesignanum jure dicas: adeo accurate omnem propemodum ejus compositionem præsignavit in eo Libro quem de Immenso & Innumerabilibus conscripsit* (24).

(17) Sorel, de la Perfection de l'Homme, pag. 238, & suiv.

(18) Là-même, pag. 241.

(19) Là-même, pag. 242.

(20) *Bruno Nolano* . . . *a composé des Poemes sur lesquels il a fait lui-même des Commentaires en prose* . . . *Le premier Poeme est*, De Minimo . . . *un autre est* De Monade & Figura . . . , *pour donner entrée à son Poëme de* Immenso & Innumerabilibus seu de Universo & Mundis, *Là même, pag.* 238.

(21) Sorel, de la Perfection de l'Homme, pag. 242.

(22) *Là-même, p.* 241.

(23) *Johannes Bruno laudavit diabolum Wittembergæ publicè*, Keckerm. Syst. Rhet. Special. *Lib. I, Cap. XIII, pag.* 1647, *Tom. II, Oper. Edit. Genev.* 1614, *in folio. Le Prenom Johannes s'est fourré là à la place de Jordanus, si je ne me trompe.*

(24) Huetii Censura Philosophiæ Cartesianæ, *Cap. VIII, pag.* 215. *Edit. Paris.* 1689.

BRUSCHIUS (GASPAR) naquit à Egra dans la Boheme, le 19 d'Août 1518 (*a*). Il eut, & beaucoup d'inclination, & beaucoup de facilité, à faire des Vers. Il en pouvoit faire sur le champ un très-grand nombre qui n'étoient pas mauvais (*b*). Rien n'est plus coulant, ni d'un caractere plus aisé & plus naturel, que ses Vers Latins. Il se mit de très-bonne heure à en publier sur diverses sortes de matiere. Il se fit par là un nom, & il parvint à la Couronne Poëtique, à la dignité de *Poeta Laureatus*, & de Comte Palatin. Ce fut de Ferdinand d'Autriche, Roi des Romains, qu'il reçut cet honneur-là à Vienne l'an 1552 (*c*). Il y étoit allé pour présenter à Maximilien, Roi de Hongrie, un Ouvrage qu'il lui avoit dédié (*d*). C'étoit la *prémiere Centurie des Monasteres d'Allemagne*. En revenant de Vienne, il s'arrêta à Passau, & y trouva un Protecteur & un Bienfaiteur en la personne de Wolfgang de Salms Evêque du lieu. Il résolut de s'y fixer, & d'y transporter sa Bibliothéque & sa famille (*e*), & il espéra de pouvoir y travailler commodément à un grand Ouvrage qu'il avoit entrepris. C'étoit l'*Histoire des Evêchés, & des Eveques de toute l'Allemagne*. Il avoit fait plusieurs voiages (*f*), & fouillé dans beaucoup d'Archives, & dans beaucoup de Bibliothéques, afin d'assembler les matériaux qu'il lui faloit. Je ne sai si ce nouvel établissement dura beaucoup; car je trouve que Bruschius étoit à Bâle au mois de Juin 1553 (*g*), & qu'il avoit regagné la citadelle d'Oporin, *Arcem Oporinianam*: c'est ainsi qu'on apelloit la maison de ce fameux Imprimeur (*h*), située sur une éminence (*i*). Ce fut en ce tems-là qu'il fit voir le jour à quelques Ecrits qu'il avoit faits à Passau, les uns en prose, les autres en vers. Il y parloit fort librement de la corruption des moeurs qu'il avoit vue dans Vienne, & des ravages que les Troupes de Maurice Electeur de Saxe, envoiées au secours de la Hongrie contre les Turcs, avoient faits sur les Terres mêmes du Roi des Romains (*A*). Il étoit marié (*k*), mais il n'avoit point encore d'enfans, lors qu'au mois de Janvier 1553 il recommanda Gaspar Bruschius son néveu au principal du College de Passau (*l*). Il n'étoit rien moins que riche,

(*a*) Bruschius, in Poëmatiis, pag. 326.

(*b*) Melch. Adam. in Vitis Philosoph. pag. 283.

(*c*) Brusch. in Poëmatiis, pag. 320 & alibi.

(*d*) Idem, ibid. pag. 314.

(*e*) Idem, ibid. pag. 338, 306.

(*f*) Ibidem, pag. 318.

(*g*) Ibidem, pag. 316.

(*h*) Ibidem, pag. 313.

(*i*) Melch. Adam. Vitis Philosoph. pag. 285.

(*k*) Brusch. in Poëmat. pag. 300.

(*l*) Idem, ibid. pag. 281.

(*A*) *Il parla librement de la corruption des mœurs qu'il avoit vue dans Vienne, & des ravages que les Troupes de l'Electeur de Saxe . . . avoient faits sur les Terres du Roi des Romains.*] Je vai copier plusieurs de ses Vers: cela servira à deux choses, à commenter mon Texte, & à donner un échantillon de la Muse de cet Auteur:

Luxuriat tanquam tota omni parte Vienna,
Luxuriat miseris Austria tota modis.
Et cum copia nunc sit Bacchi, ut vivitur illic
Ac si Turca ferox nullus in orbe foret:
Aut procul ad Tanaim à nostris dissitus oris
Non nostras raperet barbarus hostis opes.
Tantum indulgetur genio, mercantur ut omnes
Austriaci recte hoc nomen utrosie viri:
Quo Paschalitri populo dicuntur ab omni
Quàm late nomen Rhenus, & Ister habent;
Paschata dum semper celebrant, jejunia nunquam,
Dum semper Baccho, dum Cererique vacant.
Nullus ibi aut earum timor est Dominique Deique
Rarus honos legum, rara pudicitia.
Et quia vulgus ibi variis ex partibus orbis
Collectum est discors nil nisi colluvies.
Nunc Hispanorum succumbunt ense Croatæ:
Nunc Germani etiam Pannoniique viri.
Vidi Germano stillantes sanguine fuces
Hispanorum enses non equidem ipse semel:
Imo impunè etiam fiers hoc, nec rursus ad ullum
Supplicium hæc adeo noxia monstra rapi (1).

Voilà pour ce qui regarde les déréglemens de Vienne, & l'impunité que l'audace des Espagnols y trouvoit. Voici la description de la bonne discipline des Troupes auxiliaires:

(1) Bruschius, in Poëmatiis cum Tractatu de Laureatis & Palatiis Germaniæ conjunctis, pag. 318.

che, & il auroit eu bien de la peine à se nourrir, s'il n'eût été assisté de ceux pour qui il faisoit des Vers. Il recevoit aussi des présens des Abbez & des Abbesses dont il décrivoit les Monastéres. Il fut très-bien reçu par l'Abbesse du Couvent de Caczi (m) : il soupa & il dansa avec elle, & il en obtint quelques présens, un ecu d'or, un mouchoir, &c (n). Les gratifications que lui firent quelques Abbez, pendant qu'il étoit à Bâle chez Oporin, l'encouragérent à se faire faire un habit : mais quand il eut vu qu'en se montrant dans les rues bien habillé, il recevoit de la populace beaucoup de marques de respect, il déchira cette nouvelle parure, comme si elle eût été un esclave qui s'emparoit des honneurs du maitre (B). Quelques-uns disent que ses *Traités de l'Histoire Ecclésiastique d'Allemagne* ressentent trop le Luthéranisme qu'il avoit déja goûté (C). On verra cela dans l'une de mes Remarques (o), & quelque chose aussi touchant ses Ecrits (D). On le tua dans un bois, l'an 1559. Mr. de Thou raporte cela, en faisant mention d'une Prophétie que Bruschius avoit publiée (E).

(m) Melch. Adam. in Vitis Philosoph. p. 182.

(n) *Descriptio* [illegible] (Caczensia) *Aurea* [illegible] *ducem* [illegible] *non dedit* [illegible] *fudar* [illegible] *tium, quo* [illegible] *alia plurima.* Melch. Adam. Vit. Philosoph. *pag.* 182.

(o) *Dans la Remarque* (C).

Descendit nuper dux auxiliaribus armis
Saxonicus, secum millia multa trahens :
Ingentes equidem peditum equitumque cohortes,
Instructas animis militiaque viras :
Sed quos absimiles Turcisque Gotisque profectò
Si rectè inspicias, dixeris esse parum.
Qui quamvis Christo sint per baptisma renati
Insertique Deo, & turba professa Deum
Quem scelerum ultorem norunt, quem sumere pœnas
A raptoribus, à furibus atque scimus,
Per fas perque nefas nihilominus obvia quæque
Sunt ausi hostili diripuisse manu.
Vidi egomet, quantam fuerit cladem atque rapinis
Intulerint Nassi, Austriacisque casis.
Imo casis non tantum & haris : sed & omnibus aris
Divorum templis, muneribusque sacris.
Nil fuit intra etiam divûm penetralia tutum,
Nec puerile genus, nec muliebre genus.
An tales homines evertent Turcica regna ?
Barbarico qui ipsi sunt magis hoste mali ?
Si tortus tortum, lupus aut lancabit avare
Dente lupum, nostro milite Turca cadet (2).

(2) Bruschius in Poematis, pag. 163.

L'un des malheurs de la guerre est que les soldats destinez à repousser l'ennemi sont presque aussi redoutables au pauvre peuple, que l'ennemi même.

(B) *Voians qu'un habit neuf lui attiroit des marques de respect . . ., il le déchira, comme si il . . . s'emparoit des honneurs du maitre.*] Raportons ici le narré de Melchior Adam : *Basileæ in arce Oporiniana (sic enim domum Oporini ob situm excelsum vocabant) tenuis re familiari vivens, a vicinis Abbatibus stipe corrogatâ, novis vestibus ornatus in publicum aliquando prodiit. Ibi plebecula splendorem vestitus mire sibi admirata, assurgendo capiteque aperiendo honorem homini exhibuit. Tum ille honorem non sibi, sed vestibus deferri animadvertens, domum revertitur, & vestimenta partim conscidit, partim detrupat, tanquam improba mancipia sui domini gloriam præripientia accusans* (3).

(3) Melch. Adam. in Vitis Philosoph. pag. 181.

(C) *Quelques-uns disent que ses* Traités de l'Histoire Ecclésiastique d'Allemagne *ressentent trop le Lutheranisme qu'il avoit gouté.*] Citons Gewoldus : *Levissimam quamque occasionem arripit perquam avide*, dit-il (4), *Romæ & Romano Pontifici obloquendi : sed jam tum in Lutheri heresin, Cererisque Bacchique mancipium, Bruschius totus propendebat.* Il reconnoit d'ailleurs que l'Ouvrage que cet Ecrivain a fait sur les Monastéres d'Allemagne n'est point méprisable (5). Le Jésuite Gretser sera mon second témoin. *Bonam operam navavit Caspar Bruschius Ægranus, tametsi jam tunc Evangelii genio afflatus, tam Catalogos Episcopatuum, & qui eos administrarunt Episcoporum, &c, collegit, cujus vestigia alii postea secuti, accuratius quarundam diœceseon, & præsulum indices texuerunt* (6). Notez que Nicolas Serrarius, & Christophle Brower, ont parlé de notre Auteur avec beaucoup de mépris, celui-là dans son Histoire de Maience, celui-ci dans ses Antiquitez de Fulde. Voiez Zeillerus à l'endroit que j'ai cité. On verra dans la Remarque suivante, par le seul Titre de quelques Livres de Bruschius, qu'il gouta d'assez bonne heure les sentimens de Luther.

(4) Christoph. Gewoldus, Tom. I, Metropol. Salisburg. *fol.* 412, *apud* Zeiler. de Histor. *Parte II*, *pag.* 20.

(5) *Idem*, Tom. II Metrop. *fol.* 595, *apud* Zeill. *ibid.*

(6) Gretf. H[illegible], Catal omnium Episcop. Eystett. *ibid.* *Præfat.* *apud* Zeill. *ibid.*

(D) *Voici quelque chose . . . . touchant ses Ecrits.*] On en voit le Catalogue à la fin d'un Livre de l'Abbé Engelbert (7), qu'il publia. On le trouve aussi dans l'Epitome de la Bibliothéque de Gesner. J'y renvoie mon Lecteur ; mais je marquerai pourtant quelques Titres. Bruschius publia à Tubinge, en 1537, *Tabula Philosophiæ partitionem continens*. Le voilà donc Auteur à l'âge de dix-neuf ans. L'un de ses Livres a pour Titre, *Capita Doctrinæ Christianæ versu elegiaco comprehensa* : un autre est intitulé, *Narratio tumultus cujusdam Magdeburgi a Monacho quodam Carmelita excitati, heroico carmine scripta.* Il traduisit en Allemand le *Catéchisme* & les *Postilles* de Melanchthon, & une *Lettre* du même au *Comte de Weda*, & le Traité de George Major *de Authoritate Verbi Dei*. Il traduisit en Latin un Livre Allemand où Luther avoit expliqué les *Dominicales*, & son *Traité des Consolations* : & il mit une *Preface* au devant de quelques Cantiques du même Luther. Ces travaux-là sont des preuves de Luthéranisme. Voici d'autres Titres : *De omnibus totius Germaniæ Episcopatibus Epitomes tomus primus. Archiepiscopatum Maguntinum cum aliis 12 Episcopatibus qui Moguntino subsunt comprehendens*, à Nuremberg, 1549. *Monasteriorum Germaniæ præcipuorum ac maxime illustrium Centuria prima*, à Ingolstad, 1551. Ces deux Ouvrages ne sont point en Vers, comme on l'assûre dans le Suplément de Moréri. Notre Bruschius travailla beaucoup sur la Description du Fichtelberg, & sur celle des quatre Fleuves qui ont leur source sur cette montagne (8). Il fit là-dessus une Carte, avec un Traité, où il s'étendit beaucoup à décrire la ville d'Egra, & les Païs adjacens. Ce Traité fut inséré dans la Cosmographie de Munster, & il a été reimprimé à Wittemberg, l'an 1640, *in* 4 (9). Son Traité *de Laureaco, veteri admodumque celebri olim in Norico civitate, & de Patavio Germanico, ac utriusque loci Archiepiscopis ac Episcopis omnibus*, fut imprimé à Bâle, chez Oporin, l'an 1553, *in* 8, avec un Recueil des *Poësies Latines* qu'il avoit faites en Baviere. La ville, qu'il nomme *Laureacum* (a), a été autrefois le siege d'un Archevêché. Elle étoit située à l'endroit où la riviere d'Ens se décharge dans le Danube, à trois milles au dessous de Lintz (10). Quant au *Patavium Germanicum*, c'est la ville qu'on nomme Passau. Il déclare dans l'Epitre Dédicatoire de ce Traité, que s'il raporte des choses contraires aux communes traditions, & s'il parle desavantageusement de quelques Prélats, on ne doit s'en prendre qu'à l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de suivre les Loix de l'Histoire :

(7) Engelbertus *Abbas Admontensis*.

(8) *Mænus*, *Egra*, *Nabo*, *Sala*.

(9) Voiez la Bibliothéque Germanique de Michel Hertzius, num. 20.

(a) C'est encore un Bourg, appellé *Lorch* dans la Carte du Danube de N. du Fer. Rem. crit.

(10) Bruschius, de Laureaco, pag. 20.

Multa hic scripta legentur,
Dicta videbuntur quæ non clementer in ipsos
Pontifices quosdam Latios, neque sat reverenter
De summis aliquot vestræ Pastoribus urbis.
Invenies & hic non pauca inserta, quibus cum
Pugnabunt vestri Annales forsassis. Ad ista,
Quod res est, breviter respondeo : plurima summis
Esse à præsulibus Romana facta cathedra,
Quæ laudare bonus (nisi quis vel tartara cœlum,
Cuncta vel atra velit candentem dicere lucem)
Nemo potest : quæ qui laudaverit, haud bonus ille
Esse potest : veluti qui non reprenderit, idem
Nec bonus esse potest, verum ex Acheronte profectus
Est Dæmon. Sive est igitur de Patribus urbis
Romuleæ, seu de vestris Primatibus istic
Dictum aliquid durum : sic dictum credite, vero
Ut servandus honos fuerit suus, & mihi leges
Historiæ quoque non violandæ, aut transgrediundæ (11).

(11) Bruschius, de Laureaco, in Epist. Dedicatoriâ.

Les principes qu'il étale dans ces Vers-là sont les plus justes du monde : & c'est une chose bien étrange, qu'un Historien qui les veut suivre religieusement soit exposé à passer pour un faiseur de Satires. La corruption des mœurs a été si grande, tant parmi ceux qui ont vécu dans le monde, que parmi ceux qui ont vécu hors du monde (12), que plus on s'attache à donner des Relations fidelles & véritables, plus on court risque de ne composer que des Libelles diffamatoires. Il y a sans doute une grande oposition entre l'Histoire & la Satire ; mais peu de choses suffiroient pour métamorphoser l'une en l'autre. Si d'un côté vous ôtez à la Satire cet esprit d'aigreur, cet air de colere qui fait juger que la passion a plus de part que l'amour de la vertu aux médisances que l'on raconte, & si vous y joignez de l'autre l'obligation de narrer indifféremment le bien & le mal, ce ne seroit plus une Satire, ce seroit une Histoire. Engagez d'autre côté les Historiens à raconter fidélement tous les crimes, toutes les foiblesses, tous les desordres de l'homme, leur Ouvrage sera plutôt une Satire qu'une Histoire, pour peu qu'ils témoignent d'emotion à la vue de tant de faits condamnables dont ils feront raport au public. Je ne crois pas qu'on doive exiger d'un Historien tout le sang froid avec quoi il faut que les Juges prononcent une Sentence de condamnation contre les voleurs & les homicides. Quelques réflexions un peu animées ne lui siéent pas mal.

(12) C'est-à-dire les gens d'Eglise.

(E) *On le tua dans un bois l'an 1559. Mr. de Thou raporte cela, en faisant mention d'une Prophétie que Bruschius avoit publiée.*] Il dit, I, que Regiomontan, le plus habile Astronome qui eût été depuis Ptolomée, avoit prédit que l'an 1588 seroit remarquable par de grandes Révolutions : II, que cette Prophétie, contenue dans quatre Vers Allemans, avoit été publiée l'an mille cinq cens cinquante-trois : III, que Gaspar Bruschius, qui l'inséra dans un petit Livre de l'Abbé Engelbert (13) *de Ortu & Fine Romani Imperii*, la mit en Latin, & en altéra le sens, quoi qu'il entendît fort bien la Langue Allemande : IV, que sa mauvaise Traduction fut une nouvelle Prophétie plus surprenante que celle de Regiomontan ; car il marque que ces grandes choses arriveroient sous un certain Sextus. Mr. de Thou ajoute qu'il avoit souvent admiré cette conduite de Bruschius ; & là-dessus il observe qu'on le tua l'an 1559 long-tems avant que Sixte V, qui étoit Pape en 1588, fut parvenu

(13) Il vivoit sous Rodolphe de Habsbourg.

parvenu au Papat. Voici ses paroles : *Joannes . . . Regiomontanus . . . diu ante id praemonuerat, quatuor versibus seu rhythmis vernaculâ linguâ exaratis, qui in Castellensi superioris Noricæ cœnobio hodie leguntur, ante XXXV annos à Gaspare Bruschio Egrano, cum Engelberti Abbatis Admontensis, qui sub Habspurgio floruit, Libello de ortu & fine R. Imperii publicatis, quos cum ille interpretaretur, quod mihi mirari sæpius subiit, quamquam, mentione linguâ sua ignarus, tamen dum verba Germanica aliter, quam scripta erant, latinè reddit, vaticinium Regiomontani longè alio majore cumulavit. Si quidem id, quod ab illis prædictum erat, sub Sexto quodam eventurum tradit; atque is est, ex quo Bruschius fatis concessit; anno videlicet hujus seculo LIX à sicariis juxta Rotenburgum ad Duberam interfectus, multo antequam Sixtus V summum magistratum in ecclesia iniret, & Verba Regiomontani, sicuti dixi, id minime significant* (14). Notez qu'on a cru que des Gentilshommes, contre qui notre Bruschius devoit écrire quelque chose, le firent assassiner. Ils le firent tuer dans la forêt de Schlingenbach, entre Roteubourg sur le Taubes, & Winsheim. Voiez Crusius dans ses Annales de Suaube (15). Si l'on eût donné à nôtre Poëte l'avis que reçut Horace de s'abstenir de médire, puis qu'autremens on le meneroit (16), cet avis eût été pour le moins aussi prophétique que les quatre Vers dont parle Mr. de Thou.

(14) Thuan. Lib. XC, init. pag. 176.

(15) Parte III, Lib. X, Cap. VII, apud Zeiller. de Histor. pag. 27.

(16) *O puer ut sis Vitalis metuo, & majorum ne quis amicus Frigore te feriat.* Horat. Sat. I, Lib. II, v. 60.

BRUTUS (Lucius Junius) fils d'une sœur de Tarquin (*a*), fut obligé de contrefaire le stupide, afin de ne passer point pour capable de venger la mort de son pere & de son frere; car si Tarquin, qui les avoit fait mourir, lui avoit trouvé de l'esprit & du courage, il ne l'auroit pas laissé vivre (*b*). Cette stupidité aparente lui procura le surnom de *Brutus* (*c*). Sous ce faux semblant de bêtise, il attendoit avec impatience l'occasion de chasser Tarquin. Il la trouva, lors que Lucrece se fut tuée après l'injure qu'elle avoit reçue du fils aîné du Tyran; & il fit si bien valoir cette occasion, qu'en peu de tems la ville de Rome se trouva métamorphosée de Monarchie en République. Cette Révolution arriva l'an 245 de Rome. On institua la dignité de Consul, qui devoit être conférée pour un an à deux personnes. Lui, & Collatin mari de Lucrece, furent les prémiers à qui on la conféra. Il ne survêcut pas long-tems à son Ouvrage, je veux dire à l'établissement de la liberté, puis qu'avant que l'année de son Consulat fut expirée, il périt dans une bataille (*A*), s'étant attaché à un si rude combat de corps à corps contre l'un des fils de Tarquin (*B*), qu'ils demeurérent tous deux sur la place. Il avoit eu le tems de faire voir par une action de vigueur, qu'il préféroit sa patrie à ses propres fils (*d*) (*C*). Les Dames Romaines portérent le deuil de sa mort pendant un an, à cause qu'il avoit si bien vengé la pudicité violée (*e*). Je ne critique qu'une seule chose à Mr. Moréri (*D*).

De toutes les entreprises qui ont été si souvent formées pour changer le Gouvernement, & pour déthrôner les Rois, il n'y en a presque point d'aussi raisonnable que celle-ci; car enfin ce Roi de Rome, que notre Brutus travailla avec tant de succès à faire tomber du Thrône, étoit un Tyran à double titre (*E*). Il régnoit injustement & violemment, & il avoit usurpé la souveraine puissance : il en avoit dépouillé son beau-pere qui la possédoit légitimement, il l'avoit fait massacrer, il avoit agi en cela contre l'intention du peuple, & il n'avoit jamais fait légitimer son usurpation; mais au contraire, il ne s'étoit maintenu que par toutes sortes de violence. Ce fut un bonheur pour Rome de n'avoir pas eu avant ce tems-là, ou un Roi tyran, ou un Citoien aussi amateur de l'état libre que Brutus; car si on l'avoit réduite en Démocratie sous les Regnes précédens, lors qu'elle n'étoit point encore parvenue à un état de consistence, elle n'auroit jamais pu

(*a*) Voiez la Remarque (D).

(*b*) Dionys. Halicarnass. Lib. IV.

(*c*) Idem, ibid. Livius, Lib. I. Plut. in Valerio Public.

(*d*) Dionys. Halic. Lib. IV & V. Livius, Lib. I & II. Plut. in Valerio Public.

(*e*) *Matronæ annum ut parentem eum luxerunt, quod tam acer ultor violatæ pudicitiæ fuisset.* Livius, Lib. II, pag. 49.

(*A*) *Avant que l'année de son Consulat fût expirée, il périt dans une bataille.*] Tite Live, & Denys d'Halicarnasse, le disent expressément. Florus a donc commis une lourde faute, que je ne vois point censurée dans le *Variorum* de Hollande. Il prétend que la mort de Brutus suivit la paix que Porsenna fit avec Rome. *Et rex quidem tot tantisque virtutum territus monstris valere liberosque esse jussit. Tarquinii tamdiu dimicaverunt donec Aruntem filium regis manu sua Brutus occidit, superque ipsum mutuo vulnere exspiravit, plane quasi adulterum ad inferos usque sequeretur* (1).

(*B*) . . . *s'étant attaché à un . . . combat . . . de corps à corps contre l'un des fils de Tarquin.*] Le Passage de Florus, qu'on vient de citer, pourroit nous induire à prendre ces mots au pied de la lettre: cependant il vaut mieux ne les prendre pas à la rigueur; car il est certain que Brutus & Aruns (2) se batirent à cheval, & qu'ils coururent l'un sur l'autre avec leurs lances. C'est ainsi que Tite Live, & Denys d'Halicarnasse, le racontent. Avec toute la violence dont Brutus étoit animé contre les Tarquins, ce ne fut point lui qui provoqua : ce fut Aruns, qui aiant démêlé Brutus, courut vers lui, l'insulta, l'injuria, & le provoqua à un combat singulier. Mais Brutus, qui accepta le défi, ne se rua pas avec moins de force sur son aggresseur, que celui-ci sur Brutus. Ils ne songérent chacun qu'à tuer son ennemi, & nullement à parer les coups. *Adeo infestis animis concurrerunt, neuter dum hostem vulneraret sui protegendi corporis memor, ut contrario ictu per parmam uterque transfixus duabus hærentes hastis moribundi ex equis lapsi sint* (3).

(*C*) *Il fit voir . . . . . qu'il préféroit sa patrie à ses propres fils.*] Il avoit épousé une femme de la famille Vitellia (4), & en avoit deux fils qui étoient à peine parvenus à l'âge de puberté (5). Ils se laissérent engager par deux de leurs oncles maternels, & par quelques autres qui aimoient mieux la Roiauté que la République, à comploter pour le rapel de Tarquin. La conspiration fut découverte, & Brutus condamna lui-même ses enfans au dernier suplice, & les fit executer en sa présence. *Consules in sedem processere suam: missique lictores ad sumendum supplicium nudatos virgis cædunt, securique feriunt : cum inter omne tempus pater, vultusque & os ejus spectaculo esset, eminente animo patrio inter publicæ pœnæ ministerium* (6).

(*D*) *Je ne critique qu'une seule chose à Mr. Moréri.*] Il dit que Brutus étoit fils d'une *fille de Tarquinius Priscus Roi de Rome.* Je conviens que c'est le sentiment de Denys d'Halicarnasse. Brutus, dit-il (7), étoit fils de Marcus Junius descendu d'un des compagnons d'Enée, & il avoit pour mere Tarquinia, fille du prémier Tarquin. Cela ne m'empêche pas de dire que Mr. Moreri avance une fausseté, & qu'il devoit dire avec Tite Live (8), que Tarquinia mere de Brutus étoit sœur du dernier Tarquin. Voici ma raison. Il est constant que Brutus étoit fort jeune, lors que son pere fut tué (9) : il étoit à peu près de l'âge des fils de Tarquin, & on l'éleva avec eux : il est vrai que ce fut afin qu'il leur servît de jouët, plutôt que pour autre chose (10). Il est d'ailleurs certain que son pere ne fut mis à mort que depuis l'usurpation de Tarquin (11) : on peut donc légitimement supposer que Brutus n'avoit que quinze ans, lors que Tarquin s'empara de la couronne. Il auroit donc falu que sa mere eût été bien vieille, lors qu'elle acoucha de lui, si elle avoit été fille de Tarquinius Priscus. Il auroit falu qu'elle eût été fille de Tanaquil; car Tarquinius Priscus n'eut point d'autre femme que Tanaquil. Ce Tarquinius, par le conseil de sa femme, vint à Rome sous le Regne d'Ancus Martius. Il avoit tenté en vain d'avoir part au Gouvernement dans sa patrie. De la maniere qu'elle raisonna avec son mari pour l'engager à ce voiage de Rome (12), ce ne pouvoit pas être une femme de quinze à vingt ans; elle en avoit bien vingt cinq : son habileté à expliquer les augures confirme ma suposition. Il faloit qu'ils fussent mariez depuis bien du tems, puis qu'ils n'espéroient rien dans leur pais. On ne se rebute qu'après plusieurs tentatives. Ils vêcurent à Rome plusieurs années, & s'y firent considérer à un tel point, que Tarquin nommé tuteur des enfans du Roi emporta la succession d'Ancus Martius. Ce n'est pas trop que d'attribuer dix ans à un séjour qui eut des suites si avantageuses. Disons donc qu'ils arrivérent à Rome dix ans avant qu'Ancus Martius mourût. De cette maniere, Tanaquil aura eu trente-cinq ans, lors que son mari devint Roi de Rome : on ne peut donc reculer ses derniers accouchemens que jusques à la quinziéme année du Regne de son mari. Disons donc que la prétendue mere de Brutus, fille de Tarquinius Priscus, naquit l'an quinziéme du Regne de son pere. Elle avoit donc vingt-trois ans, lors que son pere mourut (13), à quoi si nous ajoûtons les quarante quatre ans que Servius Tullius regna, nous trouverons qu'elle avoit soixante-sept ans lors que Tarquin le Superbe s'empara du Thrône. Or nous suposons que Brutus étoit alors âgé de quinze ans : il faudroit donc qu'il fût né sa mere en aiant cinquante deux. Si cela n'est point impossible, il est du moins peu aparent. Or jamais un Historien judicieux ne s'embarasse, sans une extrême nécessité, à une Chronologie qui choque les aparences. C'est tirer pour ainsi dire le Diable par la queue, que d'être obligé, afin d'ajuster ses comptes, de mettre le mariage des filles à leur douze ou quinziéme année, & à les suposer fecondes jusqu'à l'âge de cinquante ans. Voiez Laurent Valle, qui a trouvé que si la mere de Brutus avoit été fille de Tanaquil, on devroit conclure que la mere d'un jeune homme auroit eu plus de quatre vingt dix ans (14).

(*E*) *Le Roi, que Brutus . . . . . fit tomber du Thrône, étoit*

(1) Florus, Lib. I, Cap. X.

(2) C'est ainsi que s'apelloit ce Fils de Tarquin.

(3) Livius, Lib. II. Voiez aussi Denys d'Halicarnasse, Lib. V, & Plutarque in Valer. pag. 102.

(4) Livius, Lib. II. Plut. in Val. Public. pag. 98.

(5) Dion. Halic. Lib. V.

(6) Livius, Lib. II. Vide quoque Dionys. Halicarn. Lib. V, & Plutarch. in Valer. Public. pag. 99.

(7) Lib. IV.

(8) Livius, Lib. I, pag. 64.

(9) Idem, ibid. Dionys. Halicarn. Lib. IV.

(10) Idem, ibid.

(11) Dion. Halicarn. Lib. IV.

(12) Livius, Lib. I, pag. 53.

(13) Le Regne de Tarquinius Priscus dura 38 ans.

(14) Voiez sa Dissertation contre Tite Live sur la Question si Tarquin le Superbe étoit fils de Tarquinius Priscus?

pu s'afermir, & se feroit dissipée par les factions, & par les discordes que les Tribuns du peuple excitérent à tous momens sous le spécieux prétexte de la liberté (*F*). Il n'y a rien de plus beau dans tous les Romans qui ont paru sous le nom de Monsr. de Scuderi, que ce qui concerne Brutus dans le Roman de Clelie.

Quelque austere & quelque farouche que fût sa vertu, il ne laissa pas de mitiger si notablement un Article de Religion, qu'au lieu de victimes humaines, il n'en couta que des têtes de pavot (*G*).

étoit un tyran à double titre.] Il ne faut donc pas donner cette conduite des Romains comme l'exemple d'un droit des peuples exercé contre un Souverain légitime qui abuse de son pouvoir. Tarquin le Superbe étoit non seulement un Tyran d'administration, mais aussi un Tyran d'usurpation. Lisez ces paroles de Tite Live: *Conscius deinde male quærendi regni ab se ipso adversus se exemplum capi posse, armatis corpus circumsepsit. Neque enim ad jus regni quicquam præter vim habebat; ut qui neque populi jussu, neque auctoribus patribus regnaret. Eo accedebat, ut in charitate civium nihil spei reponenti metu regnum tutandum esset: quem ut pluribus incuteret, cognitiones capitalium rerum sine consiliis per se solus exercebat, perque eam causam occidere, in exsilium agere, bonis multare poterat, non suspectos modo aut invisos, sed unde nihil aliud quam prædam sperare posset. Ita patrum præcipue numero imminuto, statuit nullos in patres legere, quo contemptior paucitate ipsa ordo esset, minusque per se nihil agi indignarentur. Hic enim regum primus traditum a prioribus morem de omnibus Senatum consulendi solvit; domesticis consiliis Rempublicam administravit: bellum, pacem, fœdera, societates per se ipse cum quibus voluit, injussu populi ac Senatus fecit, diremitque* (15). Voilà une Description très élegante de la Tyrannie.

(15) Titus Livius, Dec. I, Libr. I, pag. 90, 91.

(*F*) *Si Rome avoit eu plutôt un Roi tyran, ou un Citoien tel que Brutus, ... elle se feroit dissipée par les factions . . . excitées par les Tribuns du peuple sous prétexte de la liberté.*] Cette Réflexion ne vient point de moi: elle est de Tite Live, & marque le jugement & le grand sens de cet Auteur. *Neque ambigitur*, dit-il (16), *quin Brutus idem, qui tantum gloriæ Superbo exacto rege meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset. Quid enim futurum fuit, si illa pastorum convenarumque plebs transfuga ex suis populis, sub tutela inviolati templi aut libertatem aut certe impunitatem adepta, soluta regio metu, agitari cœpta esset tribuniciis procellis? & in aliena urbe cum patribus serere certamina, priusquam pignora conjugum ac liberorum, charitasque ipsius soli, cui longo tempore adsuescitur, animos eorum consociasset? dissipata res nondum adulta discordia forent; quas fovit tranquilla moderatio imperii, eoque nutriendo perduxit, ut bonam frugem libertatis maturis jam viribus ferre possent.* Les prémiers habitans de Rome avoient besoin d'un Monarque. Leur nouvelle Ville eût été ruinée bientôt si elle eût été exposée de bonne heure aux contestations continuelles des Patriciens, & des Plébéiens. C'est une espece de miracle, qu'elles lui aient permis de se maintenir & de s'agrandir.

(16) Titus Livius, Dec. I, Libr. II, init. pag. 97.

(*G*) *Il mitigea si notablement un Article de Religion, qu'au lieu de victimes humaines, il n'en couta que des têtes de pavot.*] Tarquin le Superbe aiant rétabli, selon l'ordre d'Apollon, les jeux compitaux, en l'honneur des Dieux Penates & de la Déesse Mania, on se crut obligé de sacrifier des Enfans à Mania la mere des Lares, pour le bien commun des familles; car l'Oracle avoit répondu qu'il faloit ofrir des têtes, si l'on vouloit conserver des têtes. Cette coutume dura quelque tems: mais Brutus, après l'expulsion de Tarquin, interpréta favorablement les paroles de l'Oracle, & ordonna qu'on ofrît des têtes d'ail & de pavot; & il abolit par ce moien la cruauté du Sacrifice. C'est Macrobe, qui nous l'aprend: *Qualem nunc permutationem Sacrificii . . . memorasti, inveni postea Compitalibus celebratam; cum ludi per urbem in compitis agitabantur, restituti scilicet a Tarquinio Superbo Laribus ac Maniæ, ex responso Apollinis: quo præceptum est ut pro capitibus, capitibus supplicaretur; idque aliquandiu observatum, ut pro familiarum sospitate pueri mactarentur Maniæ Deæ matri Larum: quod sacrificii genus Junius Brutus Consul, pulso Tarquinio, aliter constituit celebrandum; nam capitibus allii & papaveris supplicari jussit, ut responso Apollinis satisfieret de nomine capitum, remoto scilicet scelere infaustæ sacrificationis* (17). Cet Auteur ajoute, que l'on pendoit à la porte des maisons l'effigie de Mania, afin d'éloigner les perils dont la famille pouvoit être menacée. Il ne faut point douter que cette effigie ne fût hideuse; car les masques laids, & qui faisoient peur aux enfans, étoient appellez *Maniæ* (18). Je voudrois que Macrobe eut essaié de résoudre une Question que Plutarque se propose, *Pourquoi l'on prioit la Déesse Geneta Mana* (c'est la même que Mania, c'est celle qui présidoit aux naissances,) *que rien de tout ce qui naîtroit dans le logis ne devint bon* (19). Les Réponses de Plutarque ne contentent guere les esprits un peu dificiles. Il dit, en I lieu, que peut-être cela ne s'entendoit que des chiens, sorte d'animal domestique, qu'on doit souhaiter méchante, & propre à se faire craindre, mais quelle aparence que les anciens se fussent servis d'une expression générale (20), s'ils n'eussent entendu qu'une seule espece? En II lieu, il conjectura qu'ils souhaitoient que rien ne mourût, & il cite une Autorité, qui prouve que la Phrase *rendre bon* a signifié quelquefois *faire mourir*. C'est bien tirer les choses par les cheveux. Un Ecrivain François (21) conjecture que la bonté se prenoit là *pour une simplicité grossiere, dont parle le monde, quand il dit c'est un bon homme.* Boxhornius avoit déja emploié cette Explication de Berault; mais il avoue qu'elle est plus subtile que véritable (22).

(17) Macrob. Saturnal. Libr. I, Cap. VII, pag. 184. Edition. Lugdun. an. 1694, in 80.

(18) Scholiastes Persii in Sat. VI, Vers. 56.

(19) Plutarc. in Quæst. Romanis, pag. 277. Edition. Francof. an. 1627, où il y a deux fois ἀχρηστον, au lieu de χρηστόν.

(20) Καταεύχονται μηδένα χρηστὸν ἀποβῆναι τῶν οἰκογενῶν. Voto petunt ne quis domesticorum bonus fiat, idem, ibid.

(21) Jean Berault, dans ses Notes sur l'Euphormion de Barclai, qui a dit dans son Epitre Dédicatoire, qu'il n'a personne trouvé personne qui n'ait eu le malheur de voir assister à sa naissance cette Déesse Genita Mana, à qui les Anciens faisoient des vœux, afin que rien de bon ne naquit dans leur famille, ne quis nasceretur domi probus. On pourroit douter que le mot probus, qui ne signifie point doux & simple comme le mot Χρηστός de Plutarque le signifie quelquefois, est ici bien emploié.

(22) Boxhornius in Plutarchum de Quæst. Roman. pag. 114.

BRUTUS (MARC JUNIUS) fils de Marc Junius Brutus & de Servilie sœur de Caton, fut un des meurtriers de Jules Cesar. C'étoit le plus grand Républicain que l'on vit jamais: il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi ni la religion du serment à ceux qui tyrannisoient la ville de Rome (*A*). Il s'étoit coiffé de ces grandes & nobles idées de liberté, & d'amour de la patrie, que les Auteurs Grecs & Romains ont décrites si pompeusement; il s'en étoit, dis-je, tellement coiffé, que ni les obligations qu'il avoit à Jules Cesar, ni l'espérance certaine de s'agrandir autant qu'il voudroit sous ce nouveau maitre de Rome, ne balancérent point dans son esprit l'envie de remettre les choses au prémier état, par le meurtre du Tyran. Il conspira contre lui avec plusieurs autres, & leur trame fut si bien conduite, que Jules Cesar fut poignardé dans le Senat le 15 de Mars 709. Le peuple aplaudit d'abord à cette action, & puis tout d'un coup, comme une mer agitée d'une autre sorte de vent, il s'anima contre les meurtriers. Ce fut à eux à chercher leur sûreté dans la fuite. Brutus & Cassius ne se rebutérent point: ils tâcherent de soutenir le parti dans les Provinces. Ils firent ferme dans la Macedoine, avec de très-bonnes troupes; mais la fortune se déclara pour les oppresseurs de la liberté. Ces deux grands Républicains, qu'on a nommez les derniers Romains (*B*), furent batus par Octave & par Marc Antoine, & réduits à la nécessité de se faire mourir eux-mêmes l'an 711. On a blâme Brutus d'avoir emploié les dernieres paroles de sa vie à injurier la vertu (*a*) (*C*): il n'avoit pas tout

(a) Voiez Plutarque, dans la Vie de Brutus.

(*A*) *Il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi . . . à ceux qui tyrannisoient Rome.*] Οὐδὲν ποιεῖν ὑπὲρ Ῥωμαίων, disoit-il en haranguant le peuple Romain dans le Capitole, πρὸς τυράννους, οὐδ᾽ ὅρκους: *Cum tyranno Romanis nulla fides, nulla jurisjurandi religio* (1). Cette Maxime a paru déraisonnable à Grotius: voiez comment il l'a refutée dans le paragraphe XV du chapitre XIII du second livre *De Jure Belli & Pacis*. Boeclerus aprouve cette Réfutation dans ses Notes sur le chapitre LVI du II livre de Velleius Paterculus. En tout cas, cette Maxime de Rome Païenne seroit moins inexcusable que celle qu'on dit que Rome Chrétienne a établie dans le Concile de Constance, qu'il ne faut point garder la foi à un Hérétique.

(1) Appian. de Bellis Civil. Libr. III, pag. 489.

(*B*) *Lui & Cassius ont été nommez les derniers Romains.*] Cremutius Cordus, selon Tacite, n'a dit cela que de Cassius: *Postulatur . . . quod editis Annalibus laudatoque M. Bruto C. Cassium Romanorum ultimum dixisset* (2); mais, selon Suetone, il l'a dit de tous les deux. *Objectum & Historico quod Brutum Cassiumque ultimos Romanorum dixisset* (3). Cet Historien, que Suetone ne nomme pas, est indubitablement Cremutius Cordus. L'éloge qu'il donne à ces deux Républicains fut donné à Cassius par son camarade Brutus, lors que la nouvelle de sa mort lui fut aportée (4).

(2) Tacit. Annal. Libr. IV, Cap. XXXIV.

(3) Sueton. in Tiber. Cap. LXI.

(4) Plut. in Bruto, pag. 1000.

(*C*) *Il emploia les dernieres paroles de sa vie à injurier la vertu.*] *Malheureuse vertu*, s'écria-t-il, *que j'ai été trompé à ton service! J'ai cru que tu étois un être réel, & je me suis attaché à toi sur ce pié-là; mais tu n'étois qu'un vain nom & un fantôme, la proie & l'esclave de la fortune.* Il n'étoit pas le prémier qui se fût servi de ces paroles. Un Poete Grec les avoit mises dans la bouche d'Hercule (5). Je

(5) Ἀναβοήσας τοῦτο δὴ τὸ Ἡρακλειον ἀπλόμενον ἀρετῆ λόγος ἄρ᾽ ἦσθ᾽.

Ἐγὼ δέ σ᾽ ὡς ἔργον ἤσκουν, σὺ δ᾽ ἄρ᾽ ἐδούλευες τύχῃ. *Atque verò exclamans Herculis isto dicto, O infelix virtus itane quam nihil quam nomen esse ego te tanquam rem aliquam exercui, quum tu fortunæ serviebas.* Dio, Libr. XLVII sub finem. Item, Plutarque de Superstit. init.

tout le tort que l'on s'imagine *(D)*. C'est dommage qu'il ait terni par l'assassinat de son bienfaiteur un des plus beaux assemblages de grandes qualitez qu'un homme puisse posséder (*E*). Cette action fut condamnée par plusieurs Romains de ce tems-là (*b*), & l'on ne peut presque point disconvenir que pour le moins elle n'ait été disproportionnée aux circonstances, je veux dire qu'elle n'ait été commise mal-à-propos. Vous en trouverez la preuve dans Dion Cassius (*F*). Il

(*b*) *Voiez dans la Remarque (F), Citation (18), les paroles de Tacite.*

Je ne croi pas que l'on sache qui étoit ce Poete, puis qu'un savant homme s'est contenté de lui donner le titre vague de Poëte tragique. C'est en traduisant un des Opuscules de Plutarque où ces paroles sont alleguées. Si l'on n'y voit pas tout ce que Dion fait dire à Brutus, on y voit en récompense quelque chose que Brutus ne disoit pas, & qui est une suite assez naturelle de ce qu'il disoit. Selon Plutarque, celui qui faisoit ces plaintes d'avoir suivi la vertu comme une chose réelle, ajoutoit qu'il avoit quitté l'injustice la source féconde des richesses, & l'intempérance la dispensatrice copieuse de toutes sortes de plaisirs. *Ἀφεὶς τὴν πλουτοποιὸν ἀδικίαν, καὶ τὴν γόνιμον ἁπάσης ἡδονῆς ἀκολασίαν. Omissa divitias largiente injustitiâ, & omnis voluptatis ferace intemperantiâ* (6). Je ne sai pourquoi le Traducteur dont je parle (7) a donné tout un autre sens à l'Original. Ce qu'il substitue ne vaut pas ce qu'il a laissé, & ne représente pas si bien l'indignation d'une personne qui se repente d'avoir suivi le chemin de la vertu, & qui supose que c'est un terroir ingrat & stérile.

(6) *Plut. de Superstitit, pag. 164.*

(7) *Mr. le Fevre de Saumur.*

Notez que Florus a donné son aprobation à cette plainte de Brutus. *Sed quanto efficacior est fortuna*, dit-il (8), *quam virtus! & quam verum est, quod moriens efflavit*, non in re, sed in verbo tantum, esse virtutem! *Victoriam illi prælio error dedit.*

(8) *Florus, Lib. IV, Cap. VII, sub fin. pag. 416.*

(*D*) . . . . *il n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine.*] Tant s'en faut qu'on doive le condamner à tous égards, qu'au contraire nous devons dire que jamais peut-être aucun Paien n'a rien dit de plus raisonnable, ni de plus juste. Mais, afin de voir cela, il faut se mettre à la place de ce Romain. Il avoit considéré la vertu, la justice, le droit, comme des choses très réelles, c'est-à-dire comme des êtres dont la force étoit supérieure à celle de l'injustice, & qui mettoient enfin leurs fideles sectateurs au dessus des accidens & des outrages de la fortune; & il éprouvoit tout le contraire. Il voioit pour la seconde fois le parti de la justice, la cause de la patrie, aux pieds du parti rebelle: il voioit un Marc Antoine, le plus scélérat de tous les hommes, qui, les mains toutes degoûtantes du sang des plus illustres citoiens de Rome, venoit de terrasser ceux qui maintenoient la liberté du peuple Romain. Il se voioit donc malheureusement abusé par l'idée qu'il s'étoit faite de la vertu: il n'avoit gagné à son service que l'alternative de se tuer, ou de devenir le jouët d'un usurpateur, pendant que Marc Antoine avoit gagné au service de l'injustice la pleine puissance de satisfaire toutes ses passions. Voilà ce qui faisoit dire à Brutus que la vertu n'avoit aucune réalité, & que si l'on ne vouloit pas être pris pour dupe, il faloit la regarder comme un vain nom, & non pas comme une chose. Mais n'avoit-il pas tort de dire cela? Distinguons. Dans la Thése générale, & absolument parlant, il avançoit une grande absurdité, une fausseté impie. Selon son Hypothése, & vu le Systême qu'il s'étoit fait, ses plaintes étoient bien fondées. On peut même dire que les Paiens, dans l'obscurité où ils vivoient par raport à une autre vie, raisonnoient peu conséquemment sur les réalitez de la vertu. C'est aux Chrétiens à raisonner de la sorte, & si l'on ne joignoit pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir que l'Ecriture promet aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon a prononcé son Arrêt definitif, *Vanité des vanitez, tout est vanité.* S'apuier sur son innocence seroit s'apuier sur le roseau cassé, qui perce la main de celui qui s'en veut servir. Dieu sur la terre, entant que dispensateur des événemens, & distributeur des bons succès & des malheurs, n'a pas moins soumis aux Loix générales la vertu & l'innocence, que la santé & les richesses. Un des plus considérables Etats de l'Europe perdoit & gagnoit pendant qu'il ne faisoit la guerre qu'injustement; il gagnoit même beaucoup plus qu'il ne perdoit. Depuis qu'il n'a que des guerres justes à soutenir, il ne fait que perdre. D'où vient cela? Il étoit alors puissant, & il ne l'est plus. Concluons: quiconque s'engagera dans le Systême de Brutus, & regardera la vertu comme la source des bons succès temporels, courra risque de se plaindre un jour comme lui d'avoir pris pour une chose ce qui n'est qu'un nom.

BRUTUS *Raison de ceux qui pretendent que l'injustice est un moien de prosperer.*

Mais gardons-nous bien des Observations fougueuses de ces esprits extrêmes, qui prétendent qu'avoir tort dans une cause, est un bon moien de la gagner. Disons au contraire, que toutes choses étant égales d'ailleurs, c'est un très-bon adminicule pour remporter la victoire, que d'avoir de son côté la raison & la justice. Les desordres du genre humain, quelque grans qu'ils soient, ne sont pas encore parvenus à un tel comble, qu'on puisse dire que le droit éloigne ou retarde la victoire. Il n'y a pas longtems (9) que je me trouvai dans une Conversation, où l'on parloit de deux Princes qui avoient été nommez à une très haute dignité. Il n'y eut point de partage de conjectures: on s'accorda à prédire que tel rendroit nulles les prétentions de son concurrent (10). On se fondoit sur plusieurs raisons qu'on articula: l'intérêt de toute l'Europe à favoriser l'un des deux Antagonistes, la situation des païs d'où chacun d'eux devoit attendre du secours, la trop grande puissance du promoteur de celui dont on prédisoit le mauvais succès, cent autres choses furent alléguées (11). *Vous croiez avoir tout dit*, s'écria fort brusquement un François qui n'avoit point encore parlé; *mais c'est un abus: je vais vous fournir une raison qui est des plus fortes. Un tel a le droit de son côté: son élection est reguliere; il faut qu'il succombe. L'élection de l'autre a tous les défauts possibles; elle est contraire aux formalitez les plus essentielles, & aux Loix les plus fondamentales de la nation: cela seul seroit capable de lui assurer la superiorité & le triomphe.* On se moqua de cet Argument, & il y eut des personnes qui voulurent bien se donner la peine de l'examiner de sens froid, & qui dirent que l'injustice par elle-même est plus propre à préjudicier à une cause, qu'à la faire réüssir, & que ce n'est que par accident qu'en plusieurs rencontres la justice est un obstacle aux bons succès. Il arrive très-souvent, que ceux qui agissent pour la bonne cause sont moins actifs que leur Adversaire. Ils se flatent comme faisoit Brutus, que le ciel se declarera pour eux: ils s'imaginent que le bon droit n'a pas besoin d'autant d'apuis que l'injustice: là-dessus, ils relâchent leur vigilance, & quelquefois même ils sont si honnêtes gens, qu'ils ne voudroient pas emploier de mauvais moiens pour soutenir le bon parti. Mais ceux qui s'engagent à faire valoir de mauvaises causes, ne font point scrupule d'ajoûter iniquitez à iniquitez, & dans la défiance qu'ils ont, ils recourent avec une extrême activité à tous les expédiens imaginables: ils n'oublient rien de ce qui peut ou avancer leur afaire, ou retarder les progrès de l'ennemi (12). On peut même suposer dans l'Hypothése des bons & des mauvais Anges, que par les mêmes principes, ceux-ci sont bien plus actifs. Quoi qu'il en soit, il n'y a nulle conséquence à tirer de la justice, ou de l'injustice d'une cause, à son bon succès; &, hormis les cas où Dieu agit par miracle, ce qui n'arrive que rarement, le sort d'une afaire est attaché aux circonstances, & au concours des moiens que l'on emploie. C'est par là qu'il arrive quelquefois que l'injustice succombe, & que l'on peut s'écrier, *tandem bona causa triumphat.*

(9) *On écrit ceci en 1698.*

(10) *Cela est arrivé effectivement.*

(11) *Voiez ci-dessus la Citation (21) de l'Article de BELLARMIN.*

(12) *Voiez qu'en quelques rencontres les ennemis, parce qu'ils n'osent pas être assez mechans.*

(*E*) *Il a terni par l'assassinat* de Jules Cesar *un des plus beaux assemblages de grandes qualitez qu'on puisse posseder.*] Les flateurs les plus outrez des descendans de Cesar ne trouvoient que cette tache dans Brutus. *Hunc exitum M. Bruti partium septimum & trigesimum annum agentis fortuna esse voluit, incorrupto animo ejus in diem quæ illi omnes virtutes unius temeritate facti abstulit* (13). Celui qu'il fit mourir, je l'avoue, méritoit la mort: cent mille vies, s'il les avoit eues, n'auroient pas suffi à l'expiation de son crime; mais ce n'étoit point à trois ou quatre particuliers d'entreprendre de le punir. Apliquons donc ici la Maxime, *Passio justa actio injustissima.* Leur entreprise d'ailleurs étoit fort contraire aux interêts de la patrie: l'événement le montra, & il n'étoit pas mal-aisé de le prévoir. Voiez Seneque, qui a dit si noblement qu'en l'état où étoient alors les choses, il ne faloit pas espérer le retour du Gouvernement Républicain. Les mœurs des Romains étoient changées: le prix de l'ambition étoit trop grand; le poste, d'où l'on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée, étoit tellement envié, qu'il étoit facile de pressentir, qu'à mesure qu'on l'ôteroit à une personne, plusieurs autres se présenteroient pour le remplir. *Cum vir magnus fuerit* (M. Brutus) *in aliis, in hac re videtur vehementer errasse: qui speravit libertatem futuram, ubi tam magnum præmium erat & imperandi, & serviendi; aut existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus: futuramque ibi æqualitatem civilis juris, & staturas suo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an servirent; sed utri. Quanta vero illum aut rerum natura, aut urbis suæ tenuit oblivio, qui uno interempto, defuturum credidit alium, qui idem vellet, cum Tarquinius esset inventus post tot reges ferro ac fulminibus occisos* (14)?

(13) *Paterculus, Lib. II, Cap. LXXII.*

(14) *Seneca, de Benef. Lib. II, Cap. XX.*

(*F*) . . . . *Cette Action fut* . . . . *commise mal-à-propos. Vous en trouverez la preuve dans Dion Cassius.*] Cet Historien observe deux choses, I, qu'une fureur de scélerat s'empara de quelques-uns qui portoient envie à Jules Cesar, & les poussa à le tuer injustement: II, qu'encore qu'ils alléguassent le beau prétexte de rétablir la liberté, leur action fut réellement impie, & replongea dans les séditions un Etat qui commençoit à goûter les avantages d'une bonne administration. Il déclare ensuite, que la Monarchie est préferable au Gouvernement Démocratique, & que l'Histoire Greque, & même l'Histoire Romaine, prouvent que les villes & que les particuliers ont senti plus de douceurs, & beaucoup moins d'adversitez, sous l'Autorité d'un seul, que sous le Gouvernement populaire; que s'il y a eu des Etats qui aient fleuri sous un tel Gouvernement, cela n'a duré que jusques à ce qu'ils eussent aquis un certain point de grandeur & de puissance, au delà duquel on n'a vu que des discordes causées par l'envie & par l'ambition; & qu'ainsi, puis que la ville de Rome se voioit alors maîtresse d'une infinité de nations, & comblée de richesses & de gloire, il étoit impossible que les habitans n'y lâchassent point la bride à leurs passions au milieu de la liberté

Il suivit la Secte des Stoïciens : il aimoit les Livres & en faisoit (*G*). Il étoit bon Orateur, & comme il avoit choisi pour sa part le style concis & grave (*c*), il ne faut pas s'étonner qu'il trouvât destituée de nerfs l'Eloquence de Ciceron (*H*). Il a eu un excellent Panégyriste en la personne de cet Orateur, dont il fut infiniment estimé dès son enfance (*d*). Il étoit plus âgé que Paterculus ne dit (*I*). Il ne faloit pas décider qu'il descendoit de ce Brutus qui chassa Tarquin (*K*), & qu'il avoit été adopté par Jules Cesar (*L*). C'est neanmoins ce que Moréri decide. Je ne dis rien de ses péchés d'omission.

Je ne saurois passer sous silence la preuve que notre Brutus donna de son amour pour la justice au commencement de la guerre de Cesar & de Pompée. Il étoit fils d'un homme que Pompée avoit fait mourir, il avoit donc le plus grand sujet du monde de haïr Pompée : il n'avoit point caché sa haine, il n'avoit jamais daigné ni le saluer, ni lui parler. Cela fit croire qu'il s'attacheroit à la faction de Jules Cesar : néanmoins, il entra dans le parti de Pompée, parce qu'il le prit pour le meilleur, & pour le plus juste (*M*), & qu'il jugea qu'il faut préférer les intérêts de la patrie, aux ressentimens & aux intérêts personnels (*e*). Je ne parlerai point de la tendresse que

(*c*) *Gratiarum Brut. Quintil. Lib. XII, Cap. X, pag.* 140.

(*d*) *Voiez* Ciceron, *in Bruto, in Philippicis, & alibi.*

(*e*) Plut. *in Bruto, pag.* 985. *Voiez aussi in Pompeio, pag.* 818.

berté Républicaine, & encore plus impossible qu'en ne refrenant point leur cupidité, ils s'accordassent entr'eux. *Ἀδύνατον μὲν ἐν δημοκρατίᾳ σωφρονῆσαι, ἀδυνατώτερον δὲ, μὴ συμφρονῆσαι ...* *In populari republica statu impossibile erat cives animis suis moderari ; atque continentia sublata ne concordes permanerent, id adhuc minus fieri poterat* (15). Que si Brutus & Cassius avoient bien considéré ces choses, ils n'eussent jamais tué le chef de la République, ni plongé par là leurs personnes, & tout l'Empire Romain dans une infinité de malheurs (16). Notez que Xiphilin a desaprouvé en ceci Dion Cassius (17) ; mais je ne croi pas que personne puisse raisonnablement nier, qu'au point de grandeur où les Romains étoient parvenus, qui les avoit accoutumés au luxe & à l'ambition, ils eussent pu jouir d'aucune tranquillité, ni dans les Provinces, ni dans la ville capitale, sous le Gouvernement Démocratique. Il y avoit assez long-tems que Rome n'étoit République que de nom. Le changement de Gouvernement sera toujours inévitable dans les Etats populaires qui s'amuseront à conquérir. Ils doivent, s'ils veulent se conserver, fuir comme la peste toutes les guerres offensives, & se contenter d'une petite étendue de païs : ils doivent s'agrandir, se fortifier, *intensivè*, & non pas *extensivè*, s'il m'est permis d'emploier cette distinction de l'Ecole.

J'ai dit dans le corps de cet Article, que plusieurs Romains desaprouvérent l'action de Brutus : il faut en alléguer un témoin. *Die funeris* (Augusti) *milites velut præsidio stetere, multum irridentibus qui ipsi viderant, quique a parentibus acceperant diem illum crudi adhuc servitii, & libertatis improsperè repetitæ, cum occisus Dictator Cæsar, aliis pessimum, aliis pulcherrimum facinus videretur* (18). Consultez Forstnerus sur ce Passage de Tacite, & Boeclerus sur le chapitre LVI du II livre de Paterculus.

(*G*) *Il aimoit les Livres & en faisoit.*] Plutarque raconte que Brutus, au plus fort des guerres civiles, emploioit une partie de la nuit à étudier (19). Il abrégea l'*Histoire Romaine* de *Fannius* (20), & celle d'*Antipater* (21) : il fit un Livre des Devoirs, *de Officiis*, cité par Charisius, & par Priscien. C'est sans doute celui que Seneque apelle *περὶ καθήκοντος* (22). Ciceron (23), & Seneque (24), parlent de celui *de Virtute* : Diomede fait mention de celui *de Patientiâ*. Il nous reste encore quelques-unes des *Lettres* de Brutus, soit en Grec qui ont été imprimées à part, soit en Latin parmi celles de Ciceron. Il avoit fait l'*Eloge de Caton*, & César n'avoit pas trouvé cette Piece trop bien écrite. *Bruti Catone lecto se sibi visum disertum* (25). La *Harangue*, qu'il fit dans le Capitole, touchant le meurtre de Cesar, plut beaucoup à Ciceron, encore qu'ils n'eussent pas le même goût sur l'Eloquence. Voiez la I Lettre du XV livre à Atticus. Je ne sai s'il acheva l'*Abregé de l'Histoire de Polybe*, auquel il travailloit dans le camp même de Pompée, la nuit qui précéda la bataille de Pharsale. (26).

(*H*) *Il trouvoit destituée de nerfs l'Eloquence de Ciceron.*] L'Auteur du Dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ* nous aprend cela : *Ciceronem*, dit-il, *malè audivisse à Bruto, ut ipsius verbis utar tanquam fractum atque elumbem*. Ciceron lui rendoit le change : il trouvoit le style de Brutus négligé, & mal lié : *Ciceroni visum Brutum otiosum atque disjunctum* (27). Le style de Brutus avoit un autre défaut ; c'est qu'il étoit plein de Vers : *Versus hi fere excidunt, quos Brutus ipse componendi ductus studio sæpissimè facit* (28). Ciceron avoue que Brutus desaprouvoit assez franchement le goût de lui Ciceron en matiere de bien dire. Voiez la XX Lettre du XIV livre à Atticus.

(*I*) *Il étoit plus âgé que Paterculus ne dit.*] Il nâquit dix ans après qu'Hortensius eut commencé de plaider (29). Hortensius fit cela sous le Consulat de Lucius Crassus & de Quintus Scævola (30) ; ce Consulat tombe sur l'an de Rome 658 (31) : Il faut donc que Brutus soit né l'an 668, & qu'étant mort l'an 711, il ait vécu quarante-trois ans. Paterculus a donc eu tort de ne lui donner que trente-sept ans de vie (32).

(*K*) *Il ne faloit pas décider qu'il descendoit de ce Brutus qui chassa Tarquin.*] Denys d'Halicarnasse soutient que notre Marc Brutus n'étoit pas issu de celui-là (33). C'est l'opinion, dit-il, des Historiens qui ont recherché ces choses avec le plus grande exactitude (34) ; & ils aportent plusieurs preuves de ce fait, & entre autres celle-ci. Les *Junius* & les *Brutus*, qui ont paru dans la suite, étoient de famille Plébéienne, comme il paroit par les Tribunats du peuple qu'ils ont exercez. Or il est certain que les *Junius* du tems de Tarquin étoient de Maison Patricienne. L'Historien que j'ai cité trouve que cette raison est très-forte. *Τεκμήριον δυσαντίλεκτον. Signum non facile contradici non possit.* Dion déclare nettement que le prémier Brutus fit mourir les deux seuls enfans qu'il avoit, qui étoient encore petits garçons (35). Cela sans doute est de plus grand poids que l'autorité de Plutarque, qui dit que ce Brutus avoit grand nombre d'enfans. *Ἀδελφὴν γὰρ αὐτῶν ὁ Βροῦτος εἶχε καὶ παῖδας ἐξ αὐτῆς πλείονας. Sororem eorum* (Vitelliorum) *habebat Brutus in matrimonio, & ex ea numerosam prolem* (36). Ciceron aiant parlé en Orateur dans ses Philippiques, & non pas en Historien, n'est pas bien propre à affoiblir le témoignage de Denys d'Halicarnasse & de Dion : mais, en tout cas, il est propre à faire voir que les Brutus de son tems se disoient issus de celui qui délivra Rome de la tyrannie de Tarquin ; & Dion ne nie point que l'on n'abusât à Rome de la conformité des noms pour exhorter Brutus à conspirer contre Cesar, comme l'ancien Brutus duquel il étoit issu, disoit-on, avoit conspiré contre Tarquin le Superbe (37). Plusieurs seront bien aises de trouver ici les paroles de Ciceron. *Fuerit ille L. Brutus, qui & ipse regio dominatu Rempublicam liberavit, & ad similem virtutem & simile factum stirpem jam propè in quingentesimum annum propagavit* (38). *Si auctores ad liberandam patriam desiderarentur illis auctoribus, Brutos ego impellerem, quorum uterque L. Bruti imaginem quotidie videret, alter etiam Ahala. Hi igitur his majoribus ab alienis potius consilium peterent quam a suis, & foris potius quam domi* (39) ? On ne peut pas faire grand fond sur ces paroles, parce qu'un Orateur se soucie peu que de tels faits soient certains : il se contente qu'une partie du peuple les croie (40). Mais, voici un Historien, qui se range du parti de Ciceron, & qui allegue des preuves. Plutarque affirme que Marc Brutus descendoit de celui qui chassa Tarquin ; & qu'il n'y eut que les amis de Jules Cesar, qui, en haine de son assassin, divulguérent que le prémier Brutus ne laissa aucune postérité, & que les autres Brutus descendoient du maître d'hôtel du prémier (41). Il ajoûte que le Philosophe Posidonius, dans l'un de ses Livres, assuroit que Lucius Brutus avoit eu trois fils, dont le dernier fut la tige des autres Brutus ; & que de son tems, il y avoit des hommes illustres de cette famille, qui ressembloient de visage à la statue de Lucius Brutus. Joignons à ceci, que la raison qui paroit si forte à Denys d'Halicarnasse n'est point sans replique, vu qu'il y a des exemples que des Maisons Patriciennes sont devenues Plébéiennes (42). Un savant homme débite, que selon Plutarque, les ennemis que Brutus s'étoit attirez par l'assassinat de Jules Cesar assuroient que cela étoit arrivé à la famille Junia. *Sed & fieri potuisse ut Junia gens à patriciis ad plebem transiverit, & scribit Plutarchus id ab iis qui ob Cæsaris necem Bruto erant infensi fuisse jactatum* (43). Si Plutarque disoit cela, il choqueroit directement le sens commune. Que doit-on faire dans ce conflit de raisons & de témoins ? Toute autre chose que Mr. Moréri. On doit demeurer neutre : mais, si l'on veut être décisif, il faut préférer le parti de Denys d'Halicarnasse & de Dion, à celui de Ciceron & de Plutarque.

(*L*) . . . . *ni qu'il avoit été adopté par Jules Cesar.*] Je ne pense pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela. Il eût falu dire que Cesar l'apelloit son fils (44), & qu'il croioit même être son pere, à cause de ses galanteries avec Servilia mere de Brutus. Voyez l'Article de cette Dame, Remarque (*B*).

(*M*) *Il entra dans le parti de Pompée, parce qu'il le prit pour le meilleur, & pour le plus juste.*] Il n'étoit point de ceux qui haïssent le Tyran, mais non pas la Tyrannie ; ou qui aiment non la liberté, mais la personne de celui qui se déclare pour la liberté. Il haïssoit Pompée, & néanmoins il le seconda : il avoit toutes les raisons du monde d'aimer Cesar, & néanmoins il conspire contre lui ; c'est qu'il crut que Pompée soutenoit la cause de la patrie, & que Cesar étoit devenu Tyran. Cette droiture de ses intentions passa pour un fait certain : on ne jugeoit pas aussi de celles de Cassius son Collegue ; car on se persuada qu'il travailloit beaucoup plus pour son agrandissement particulier, que pour l'avantage de Rome. *Πάντες μᾶλλον ᾤοντο πολεμεῖν, καὶ πλανᾶσθαι καὶ κινδυνεύειν, αὐτῷ τινα δυναστείαν κατασκευαζόμενον, οὐκ ἐλευθερίαν τοῖς πολίταις. Omnino arbitrabantur* (Cassium) *bellum gerere & circumcursitare, & discrimina*

(15) Dio Cassius, *Lib. XLIV, pag.* 271.

(16) *Tiré de* Dion Cassius, *Livre XLIV, au commencement.*

(17) Xiphil. Epit. Dion. *Lib. XLIV, init. pag.* 85.

(18) Tacit. Annal. *Lib. I, Cap. VIII.*

(19) Plut. *in Bruto, pag.* 1000, *E.*

(20) Cicero ad Attic. *Lib. XII, Epist. V.*

(21) *Idem, ibid. Epist. VIII Libri XIII.*

(22) Seneca, Epist. *XCV.*

(23) Cicero, Tuscul. I, *& de Finib.* I.

(24) Seneca, Consol. ad Helviam, *Cap. IX.*

(25) *Apud* Ciceron. Epist. *XLVI* ad Attic. *Lib. XII.*

(26) Plut. *in Bruto, pag.* 985, *B.*

(27) Dialog. de Causis corr. Eloq.

(28) Quintil. *Lib. IX, Cap. IV, pag.* 448.

(29) Cicero in Bruto, *pag.* 447.

(30) *Idem, ibid pag.* 140.

(31) Sigon. in Fastis.

(32) Patercul. *Lib. II, Cap. LXXII.*

(33) Dionys. Halic. *Lib. V.*

(34) *Οἱ τῶν Ῥωμαίων ἀκριβέστατα ἐξετάσαντες γενεαλογίας. Ii qui separatius res Romanas investigarunt, ... tradiderunt.*

(35) Dio, *Lib. XLIV.*

(36) Plut. *in Valerio, pag.* 98, *D.*

(37) Dio, *Lib. XLIV.*

(38) Cicero, Philipp. I.

(39) *Idem,* Philipp. II.

(40) *Voiez ce qui sera dit dans l'Article* Cassius, *Famille, Remarque* (*B*).

(41) Plut. *in Vitâ Bruti, initio, pag.* 984.

(42) Steichio, *au II Chap. de la Vie d'Auguste, en donne pour exemple la Famille Octavia.*

(43) Abram. in Cicer. Philippic. I, *pag.* 480.

(44) *C'est aussi qu'il le nommoit, au le vérité de nombre des Conjurez.* Sueton. in Julio, *Cap. LXXXII.*

que Cesar marqua pour lui avant la bataille de Pharsale, par les ordres qu'il donna à ses Capitaines de lui faire bon quartier, ou même de le laisser échaper en cas qu'ils ne pussent le résoudre à se rendre (*f*). Je ne parlerai point non plus du bon accueil qu'il lui fit après la bataille; mais je dirai quelque chose de l'entretien particulier qu'il eut avec lui sur la route que Pompée pouvoit avoir prise. Brutus en parla d'une maniere qui fit juger à Cesar que Pompée s'étoit retiré en Egypte (*g*), & cela étoit vrai. Quelques-uns prétendent que Brutus est fort blâmable d'avoir donné ces ouvertures au vainqueur (*N*).

(*f*) Plut. in Bruto, pag. 985.

(*g*) Idem, ibid. pag. 986.

animo subire potius ad quærendam sibi potentiam, quam civibus libertatem (45). On peut confirmer cela par un autre endroit de Plutarque. [illegible Greek] *Verùm fervidis vir animi Cassius, magisque privatim Cæsari, quàm publicè tyranno infensus, incendit & stimulavit Brutum. Dicitur Brutus regnum non tulisse, Cassius odisse regem* (46). On ne croioit pas que Pompée en eut bien usé, s'il eût gagné la victoire: il se seroit maintenu dans l'autorité sous le titre de Dictateur, ou de Consul perpétuel, ou sous le nom de quelque autre Charge moins odieuse. Cinna, Marius, Carbon, n'avoient pris les armes que pour devenir tyrans: la conquête de la patrie étoit le prix qu'ils se proposoient de remporter (47); mais on avoit une toute autre pensée de notre Brutus. Ses ennemis mêmes le disculpoient là-dessus: plusieurs personnes avoient ouï dire à Marc Antoine, que c'étoit le seul des Conjurez qui eût été dirigé par la beauté aparente de cette action. Les termes de Plutarque ont beaucoup de force. [illegible Greek] *At Bruto perhibent ne hostes quidem eum objectasse varietatem: imò ex Antonio etiam multos audivisse, quum diceret solum se putare Brutum adortum Cæsarem facti splendore & opinato bono adductum, alios in illum conspirasse odio provectos & invidiâ* (48).

(45) Plut. in Bruto, pag. 997, D.

(46) Idem, ibid. pag. 987, D.

(47) Idem, ibid. pag. 997.

(48) Idem, ibid. pag. 997, D.

Ce fut peut-être ce qui obligea Marc Antoine à rendre bien des honneurs au corps mort de Brutus (49), & Octave à laisser en son entier dans Milan la statue de cet illustre Conspirateur (50).

(*N*) *Il s'entretint avec Cesar de la route... de Pompée... : on l'a blâmé d'avoir donné ces ouvertures au vainqueur.*] Je ne puis aquiescer à l'Apologie que Don Francisco de Quevedo a tâché de faire de cette action. Il prétend qu'il étoit permis à Brutus, dans l'état où étoient alors les choses, de venger la mort de son pere en découvrant à Cesar le chemin qu'il faloit prendre afin de poursuivre le vaincu. S'il n'y avoit pas de meilleures choses que celle-là dans l'Ecrit de cet Espagnol (51), il n'en faudroit point faire le cas qu'il mérite. J'aimerois mieux alléguer pour la justification de Brutus, 1, qu'il n'avoit eu aucune part à la confidence de Pompée touchant le choix d'un lieu de retraite: 2, qu'il ne voioit pas qu'en communiquant ses conjectures à Cesar, il pût empirer la malheureuse destinée du fugitif; car peut-être s'imagina-t-il que l'Egypte paroitroit un si bon asyle qu'on ne se résoudroit pas à y aller attaquer le grand Pompée. Quoi qu'il en soit, admirons ici la sagacité de son jugement: il devina tout-à-fait bien quelle étoit la route que le Chef vaincu avoit choisie. Il ne fut pas moins bon Prophéte dans une autre conjoncture: ce fut lors qu'il condamna l'imprudence de Marc Antoine, qui aiant pu se faire compter parmi les Brutus, les Cassius, & les Catons, s'étoit uni comme un accessoire à Octavius. *S'il n'est pas vaincu avec lui*, ajoûta-t-il, *on les verra bientôt sous les armes l'un contre l'autre* (52).

(49) Idem, ibidem, pag. 1009, C.

(50) Idem, ibidem, pag. 1010, D.

(51) C'est un Commentaire sur une partie de la Vie de Brutus composée par Plutarque. Il a été traduit d'Espagnol en Latin par Gronwinkel. Cette Traduction Latine fut imprimée à la Haye, l'an 1660, in 8. Je ne vois pas l'Original.

(52) Plut. in Bruto, pag. 99, F.

BRUTUS (JEAN MICHEL) savant homme au XVI siécle, étoit de Venise, & il y eut je ne sai quoi qui l'obligea d'en sortir (*A*), & qui pourroit le faire prendre pour un exilé. Il étudia à Padoue, & s'attacha particuliérement aux Conversations, & aux Leçons de Lazare Bonamicus (*a*). Il voiagea beaucoup (*B*); mais cette vie ambulatoire ne l'empêcha pas de devenir docte, ni de composer. Il écrivoit poliment, quoi qu'il condamnât les scrupules de la Secte Ciceronienne (*b*), & il peut passer pour un fort bon Humaniste. Les *Notes* qu'on a de lui *sur Horace*, *sur Cesar*, *sur Ciceron*, &c, en sont de très-bonnes preuves. Nous verrons ce qu'il répondit à ceux qui lui imputérent le Plagiarisme (*C*). Il ne se contenta pas de faire des Livres,

(*a*) Joh. Mich. Brutus, Epist. pag. 586. Edit. an. 1698.

(*b*) Ibidem, pag. 588.

(*A*) *Il étoit de Venise, & il y eut je ne sai quoi qui l'obligea d'en sortir.*] Les paroles que je vais copier, & qui sont tirées de la page 1067 de la nouvelle Edition de ses Lettres, témoignent qu'il ne sortit pas volontairement de son païs, & que néanmoins il le quitta sans qu'il y allât de son honneur: *Nam quod illâ* (patriâ) *hoc tempore careo, neque ulla illius culpa hoc, neque dedecore ullo meo accidit, sed fortunæ injuriâ. Fons enim mihi iniquitate ereptus est inter meos locus quem Majores mei per CCC annos retinuerunt honestissimum.* Cela, direz-vous, ne prouve pas qu'il fut de Venise; mais vous ne douterez pas qu'il n'en fût, si vous consultez la suite de ce Passage: *Quo quidem*, continue-t-il parlant à un Venitien qui l'exhortoit à écrire l'Histoire de la République de Venise, *cum adsum, non possum æquo animo carere, fore ut aliquando eundem cum pristinâ fortuna recuperem, tuâ gratiâ fretus non despero. Sed ne hac vos cura magnopere angat, quot patria nostra habet* (1), *qui has illi partes possunt egregiè præstare? Nam enim etsi est Petrus Bembus jam, & Andreas Navagerius mortuus, summi homines, & quorum est apud posteros meritò futurum semper illustre nomen, simul etiam cum iis est lumen eloquentiæ in civitate extinctum.*

(1) Il dit dans la page 1070: At ne cui tamen videar esse oblitus hanc mihi patriam esse.

(*B*) *Il voiagea beaucoup.*] Il passa une partie de sa vie en Espagne, en Angleterre (2), en France, en Allemagne, en Transilvanie, & en Pologne. Il remarque qu'il eut beaucoup de maux à souffrir dans son voiage d'Espagne (3); mais qu'il avoit vu tranquilement la plupart des Cours de l'Europe, & qu'il avoit acquis par ce moien une assez grande expérience des choses pour pouvoir écrire l'Histoire. *Magna quædam res est Historiam scribere: quâ quidem ego in re ità sum per multos annos versatus, ut me longa jam exercitatio doceat, quàm prudenter ea sit & cunctanter aggredienda. Quâ autem ego re confisus & scribere jam instituerim, & nunc quidem . . . scribendi studio insistam, dicerem, si id mihi per meam modestiam liceret: certè ut non me destituat spes eo perveniendi, quo contendo, non ingenio confido magis, cujus haud me pœnitet tamen, quàm diligentiâ & studio. usu quidem rerum tanto, quantum esse in eo homine æquum est, qui magnam Europæ partem, aulas ferè Regum omnium maximorum per summum otium lustravit. Itaque si qua mihi incommoda (id quod necesse fuit) vel terrâ obeunti obtigerunt, sit quidem fructu, quem ex his capio, maximo quidem ac uberrimo, eorum etiam ut mihi sit jucunda recordatio* (4). Il a raison de prétendre que les lumieres qu'on peut aquérir en voiageant sont très-utiles à ceux qui composent une Histoire. Ils devroient tous mériter qu'on leur apliquât ce qui se disoit d'Ulysse,

(2) Voiez la page 1069 de ses Lettres, Edit. de Berlin, an 1698.

(3) La-même, pag. 1065.

(4) Jo. Mich. Brutus, Epistol. pag. 1064. Voiez aussi pag. 418.

Qui mores hominum multorum vidit & urbes (5).

(5) Horat. de Arte Poëticâ, v. 142.

(*C*) *On a ses* Notes sur Horace, sur Cesar, sur Ciceron, &c. . . . *On verra ce qu'il répondit à ceux qui lui imputérent le Plagiarisme.*] Ses *Observations sur les IV Livres des Odes d'Horace, & sur l'Epodon*, furent imprimées à Venise, chez Paul Manuce, avec celles de Lambin, l'an 1566, *in 4.* Ses *Scholies sur Jules Cesar* avoient été imprimées chez le même Manuce, l'an 1564, *in 8.* On les a insérées dans l'Edition de Jungerman, à Francfort, l'an 1606, comme l'observent les Journalistes d'Utrecht (6), qui observent aussi qu'il fit imprimer, *in douze*, les *Oeuvres de Ciceron*, avec des *Notes*, chez Antoine Gryphius, l'an 1571. Ils raportent ce que j'ai à dire sur l'autre point de mon Texte. On l'avoit accusé de s'être servi des Observations de Lambin sur Ciceron: il écrivit à Lambin, qu'il pouvoit aller aux sources aussi bien que lui; & que lors qu'il emploioit les pensées d'un autre Ecrivain, il le citoit ponctuellement, par où il se mettoit à couvert de tout reproche de volerie: car si c'étoit prendre, ce n'étoit pas dérober. „ *Falsam hanc opinionem Lambino eripere conatur, his* „ *inter alia verbis usus:* Quisquis is est, qui me in his, quæ „ scripta edidi, surripuisse ab ullo affirmet, quæ transfer„ rem in mea; is neque planè me novit, & facit ipse ut „ se prodat, tacente etiam me: ut enim qui aquâ indi„ gent, ubi facultas sit, è fonte sumere, quam è rivo „ malunt; egentes, divitum adire, quàm infirmorum „ domus: Ità, mi Lambine, ut benè sis à literis & ab „ ingenio paratus, cùm mihi iidem fontes pateant, e qui„ bus tu hausisti, (nondum enim exaruerunt) æquè pateant „ eorum penetralia etc, stultè faciam, si de tuo surripiam, „ non minus quam tu, si inducas animum surripere de „ meo (7). *Postea addit, se sumpsisse quidem ab aliis, non* „ *verò surripuisse. Sumere enim eum, qui, à quo mutuetur,* „ *indicet; & laudet, quem auctorem habeat: Surripere verò* „ *qui taceat, qui ex alterius industriâ fructum quærat; quod* „ *quidem à se omnino alienum esse dicit* (8)". Ces Mrs. ignorent si son Livre *de Instauratione Italiæ* a vu le jour: je n'en sai rien non plus. Il en fait mention dans la page 600, 1007, & 1071, de ses Epitres, & il en raporte des Fragmens. Au reste, ce qu'il composa sur Cesar ne consistoit point uniquement en *Scholies* & en *varia Lectiones*. Il en donne une idée plus avantageuse dans le Passage que je vais copier: *Habeo in manibus Cæsaris Commentarios, multis à me Animadversionibus emendatos, quibus justum volumen accedet, in quo, certo ordine, politissimi scriptoris voces phrasesque omnes, tum, quod permagni faciendum est, rerum omnium descriptiones*

(6) Au mois de Juillet & d'Août 1698, pag. 160.

(7) Brutus, pag. 190 Epistolar. Edit. anni 1698. sive la-même.

(8) Journal d'Utrecht, Juillet, Août 1698, pag. 321, 322.

Livres, il donna aussi ses soins à déterrer des Manuscrits, & à les mettre sous la presse (*D*). Il passa quelques années à Lion, d'où selon toutes les aparences il alla à Bâle. Il y reçut mille honnêtetez du savant Theodore Zuinger, Auteur du *Theatrum Vitæ humanæ* (*c*). Il étoit en Transilvanie, dès le commencement de l'année 1574 (*d*). Il y avoit été attiré par le Prince Etienne Battori, pour composer une Histoire de ces païs-là (*e*) (*E*), & il se loue beaucoup de l'accueil qui lui fut fait (*f*). Une de ses Lettres, datée de Cracovie le 23 de Novembre 1577, nous aprend qu'il avoit suivi ce Prince alors Roi de Pologne à l'expédition de Prusse (*g*). On lui donna un apartement commode dans le Château de Cracovie (*h*), afin qu'il pût s'attacher plus aisément à ses fonctions d'Historiographe (*F*). Il quitta la Pologne après la mort de ce Monarque (*i*), & entra chez Guillaume de Saint Clement Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de l'Empereur. Il fut honoré du titre d'Historiographe de Sa Majesté Impériale (*k*). Il étoit à Prague le prémier de Janvier 1590, date d'un Livre qu'il dédia à l'Ambassadeur Espagnol dont j'ai parlé (*l*). Il devoit avoir alors septante-trois ans, puis qu'il remarque dans une Lettre datée du 19 d'Août 1582, qu'il étoit parvenu à sa soixante-cinquiéme année (*m*). Il fait mention du mariage de sa fille, dans une Lettre datée de Clausembourg le 23 de Janvier 1574 (*n*). Il eut beaucoup de part à l'amitié de Dudithius, & à celle de Craton. Celui-ci avoit porté l'Empereur Maximilien à le retenir à son service (*o*). Je ne sai point ce que devint Jean Michel Brutus depuis l'an 1590, ni où, ni quand il mourut. Ses Ecrits devenus fort rares étoient souhaitez si ardemment des conoisseurs, qu'on aprit avec une extréme joie dans la République des Lettres, que Mr. Cramer (*p*) avoit entrepris d'en procurer une nouvelle Edition. La prémiere partie de ce dessein est déjà executée (*G*), & l'on fait espérer les autres en peu de tems. On dit que l'*Histoire de Florence*, composée par notre Brutus, & imprimée à Lion l'an 1562, n'est point favorable à la Maison de Medicis (*q*), & qu'elle déplut extrémement au Duc de Florence. Je n'ai point trouvé parmi les *Lettres* de cet Auteur celle qu'il avoit promis d'y joindre, & où il devoit traiter de la mauvaise coutume qui s'est introduite depuis long-tems, de donner les mémes titres pompeux aux personnes à qui l'on écrit en Latin, qui leur sont donnez en Langue vulgaire (*H*). L'ancienne Rome, au tems de sa gloire la plus brillante, & de sa politesse la plus accomplie, ne conoissoit point cet usage-là. Brutus ne voulut point s'assujetir au nouveau style, non

(*c*) Brutus, Epistolar. pag. 509.

(*d*) Idem, ibid. pag. 113.

(*e*) Idem, ibid. pag. 290, item pag. 69.

(*f*) Idem, ibid. pag. 111, item pag. 288.

(*g*) Idem, ibid. pag. 180.

(*h*) Ibidem, pag. 128, 129.

(*i*) Ibidem, pag. 598.

(*k*) Ibidem, pag. 901.

(*l*) Ibidem, pag. 900.

(*m*) Ibidem, pag. 851.

(*n*) Ibidem, pag. 510.

(*o*) Ibidem, pag. 283.

(*p*) Je parle de lui à la fin de la Remarque (*C*) de l'Article GRUTERUS. Il a été Precepteur du Prince Electoral de Brandebourg.

(*q*) Ceci ne s'accorde point avec ce qui fut écrit par Franciscus Luisinus à l'Auteur. Brutus, Epistolar. pag. 1141.

criptiones in locos communes redacta habentur: ut si tibi sit scribenda historia, & lauta supellex, & luculenta ex sancte scriptoris monumentis, ad ea ornanda atque illustranda quæ velis, suppeditentur. Eum librum Basileæ excusum animus est inscribere Transylvaniæ principi (9).

(9) Brutus, Epistolar. pag. 420.

(*D*) *Il donna ses soins à déterrer des Manuscrits, & à les mettre sous la presse.*] Il fut le premier qui fit voir le jour aux dix Livres de Barthelemi Facius *de Rebus ab Alphonso I Rege Neapolitano gestis*. Il les fit imprimer à Lyon, chez Gryphius, l'an 1560, *in* 4. Il publia deux ans aprés, au même lieu, *Francisci Contareni libros tres de Rebus in Hetruria à Senensibus gestis*, Ouvrage qui fut reimprimé à Venise, l'an 1623, *in* 4. Il publia en Pologne, l'an 1582, les trois Livres de *Callimachus Experiens de Rebus gestis Uladislai Ungarorum & Polonorum Regis* (10).

(10) Idem, ibid. pag. 166.

(*E*) *Il fut en Transilvanie . . . , attiré par le Prince Etienne Battori pour écrire une Histoire de ces païs-là.*] Simon Forgats, qui avoit dessein de composer une Histoire de Hongrie, souhaita d'avoir auprès de lui Jean Michel Brutus, afin d'en être secondé dans ce travail (11): & pour cet effet, il lui proposa des conditions honorables & avantageuses, qu'il crut capables de l'attirer en Transilvanie. Brutus étoit alors à Venise, & ne parut pas fort affamé de ce voiage (12); car huit ans après, il n'y avoit rien de conclu (13). Enfin l'affaire fut terminée: il fit savoir par une Lettre datée de Bâle le 1 de Juin 1572, qu'il partiroit promptement (14). Il fit néanmoins un voiage en France, avant que de commencer celui-là. Je trouve qu'il écrivit au Prince de Transilvanie une Lettre datée de Lion le 1 de Juin 1573 (15), & qu'il partit de Lion le 17 d'Octobre de la même année (16). Il arriva à Vienne en Austriche le 24 de Novembre suivant (17).

(11) Idem, ibid. pag. 221.

(12) Ibidem, pag. 241.

(13) Ibidem.

(14) Ibidem, pag. 216.

(15) Ibidem, pag. 26.

(16) Ibidem, pag. 222.

(17) Ibidem.

(*F*) *Il s'attacha . . . . . à ses fonctions d'Historiographe.*] Il devoit commencer où Bonfinius avoit fini, & conduire jusques à son tems l'Histoire de ce païs-la (18). On voit dans une Lettre qu'il écrivit au Roi de Pologne le 1 de Décembre 1579, qu'il s'apliquoit diligemment à cette fonction, & que des douze Livres en quoi l'Ouvrage devoit être divisé (19), il y en avoit quatre d'achevez, qui s'étendoient jusques à l'année 1542. Il avoue qu'il se sert de l'Histoire de Paul Jove; mais qu'il la rectifie en divers endroits où cet Auteur s'étoit trompé, & n'avoit pas eu des instructions assez amples, ni assez exactes. Il se proposoit, après qu'il auroit achevé ces douze Livres, d'écrire en particulier l'*Histoire d'Etienne Battori* (20). Une Lettre, qu'il écrivit le 15 de Janvier 1578, témoigne la passion extrême qu'il avoit de bien remplir tous les devoirs d'un Historien; car il demande avec beaucoup d'empressement qu'on lui permette de consulter les Archives, & qu'on lui fasse recouvrer la Bibliothéque qu'il avoit laissée en Transilvanie (21). Il marque qu'elle n'étoit pas nombreuse, mais composée de Livres choisis, & selon les meilleures Editions: *ut numero non ità copiosa est, at Libris optimis, atque ex elegantissimis Editionibus est instructa* (22). Il avoit mis dans les conditions de son marché les frais du transport de ses Livres, & il avoit déclaré qu'il ne sauroit vivre sans sa Bibliothéque: *Præmissis, cum aliis impedimentis, Bibliotheca, quâ quidem carere, ut dixi, nisi ut vita simul mihi carendum sit, haud facile possum* (23). Il remarque aussi que les Libraires de Bâle lui demandoient déja son *Histoire de Hongrie* (24). Il nous aprend dans une Lettre écrite de Cracovie le 7 de Fevrier 1580, que son travail égaloit quant à la grosseur les trois prémiers Livres de Cesar (25), & s'étendoit jusqu'à la prise de Lippa: il ajoûte qu'il s'étoit servi très-utilement de l'Ouvrage d'Ascanius Centorius (26), & que ceux qui voudroient examiner de quelle maniere il écrivoit, ne trouveroient pas étrange que son Livre fût petit. *Multum inquis? sane tum videbitur multum, ubi leges non quantum scripserim solum, sed quid & quemadmodum ut adeo scripserim* (27).

(18) Ibidem, pag. 74, 75.

(19) Ibidem, pag. 284.

(20) Ibidem, pag. 80.

(21) Ibidem, pag. 206, 207.

(22) Ibidem, pag. 207.

(23) Ibidem, pag. 219.

(24) Ibidem, pag. 206.

(25) Brutus, Epistolar. pag. 220.

(26) Ibidem, pag. 228.

(27) Ibidem, pag. 220.

(*G*) *Mr. Cramer a entrepris une nouvelle Edition des Oeuvres de J. M. Brutus. La premiere partie de ce dessein est déjà executée.*] Voiez le Livre intitulé *Joh. Michaelis Bruti Opera varia selecta, nimirum Epistolarum liber V, de Historiæ Laudibus, sive de Ratione legendi Scriptores Historicos liber: Præceptorum Conjugalium liber, Epistolis & Orationibus compluribus Editione Cracoviensi auctiora.* Il fut imprimé à Berlin, l'an 1698, *in* 8, & contient 1155 pages. Cette seconde Edition est plus ample que la prémiere, qui est celle de Cracovie, 1582; car on y a joint deux Lettres que Mr. Grævius avoit recouvrées de la Bibliothéque de Breslaw, & les Lettres de notre Brutus qui avoient été insérées dans le Recueil *Epistolarum clarorum Virorum* qu'il avoit fait imprimer à Lion l'an 1561.

(*H*) *Il devoit traiter de la mauvaise coutume . . . de donner en Latin les mêmes titres pompeux . . . . . qu'on donne en Langue vulgaire.*] J'ai trouvé cela dans une Lettre qu'il écrivit à Craton, l'an 1582. *Credo te miraturum, cum mihi summos homines vides, in his sint maximi reges appellandi, parcum me esse hoc, titulis honestandis, tum nullo meo incommodo liceat in hoc genere officii effuso esse. De quibus titulis adeo mihi parum opportunus animus est epistolam scribere, quam illius argumentum* (28). Il déclame ensuite contre la vanité dominante, qui faisoit que les plus petits particuliers vouloient dans l'adresse d'une Lettre, & dans les Actes publics, le titre de *magnifici, clarissimi, atque amplissimi*, & qu'il faloit recourir aux noms substantifs de Majesté, & d'Altesse, en parlant aux Rois, & aux Princes. Il ajoûte, que sous pretexte que le titre d'Excellence avoit été avili pour avoir été prodigué aux Médecins & aux Légistes, le Seigneur d'un petit Etat avoit emploié tant de prieres auprès du Pape, qu'enfin on lui avoit accordé le titre d'Altesse. Voici ses paroles tout du long. *Tanta autem hominum levitas in hac usque gloriola titillatione, ut nullus sit hoc tempore in Europa regulus, quin se Altum, Sublimem, Excelsum appellari velit: nullus tam tenuis census privatus, quin sibi clamet insignem fieri injuriam, nisi illi magnifici, clarissimi, atque amplissimi nomen in literarum inscriptionibus, publicis actis, regum diplomatis exstet, quasi tituli viros parians, non tituli viri. Quid? quod cum est nobis cum regibus & veris principibus loquendum, cogimur ab iis recedentes per abstracta nomina quibus vulgo utuntur in Philosophorum scholis, cum eorum majestatibus loqui, celsitudines affari, & quas vos Germani mirexcellas colpecalemos, nostri sublimitatos invidentes. Nihil verius est quam tenuis ditionis principem hoc tempore, cum Excellentia contemptui, quasi vilescere visset inter Medicos & Legulejos, at mi ... gentium regalis, maxime ambiret, dicitur apud Pontificem maximum, ut se altitudinis titulo honestaret; cum meius illo aquo uteretur, non prius orare, fatigare precibus, contendere destitisse, quam exoratum in sententiam traduxerit. Quod frustra contendisse ... civitas dicitur, cum Serenitatis titulum Venetorum principi, propter civitatis amplitudinem concessum, Pontifex negaret se passurum vulgari per minores potestates evulgatum* (29). La derniere partie de ce Passage nous aprend que le Pape fut inexorable

(28) Ibidem, Libr. III, pag. 117, 118.

(29) Idem, ibidem.

non pas même en écrivant à des Seigneurs Polonois (I). N'oublions pas qu'il eut beaucoup de chagrin à essuïer en Pologne : il s'y fit des ennemis qui lui rendirent de mauvais offices, & qui déchirerent sa reputation (r). Ses gages lui étoient si mal païez, qu'il craignoit d'être obligé à contracter de nouvelles dettes (s) : & cette peur-là ne pouvoit pas être petite pour un homme qui comme lui avoit éprouvé plus d'une fois les rigueurs des créanciers. Il s'étoit réduit depuis long-tems à ne faire qu'une petite dépense, afin de soutenir son crédit sans incommoder persomne (K) ; & ; par cette frugalité, il épargna sur ses gages de la premiere année une somme qui lui servit à paier les dettes les plus pressantes. Il se proposoit de faire dans la même vue une semblable épargne sur les gages de la seconde année (t).

(r) Brutus, Epistolar. pag. 912, & alibi.

(s) Ibidem, pag. 920.

(t) Ibidem, pag. 904.

inexorable à l'égard d'une petite République qui demandoit* la Serenité. Depuis la mort de Jean Michel Brutus, les choses sont étrangement empirées. Tel titre, qui eut contenté en 1580 la vanité la plus excessive, est à present une charge insuportable, dont on s'efforce de se delivrer par l'aquisition de quelque terme plus pompeux, & plus sublime. J'aurai sans doute une occasion favorable de donner sur ce sujet bien des Recueils.

(I) *Il ne voulut point s'assujettir au nouveau stile, non pas même en écrivant à des Seigneurs Polonois.*] Il n'y a guere de païs où l'on soit plus délicat sur ce point là qu'en Pologne ; & néanmoins notre Brutus s'y dispensa des cérémonies qui eussent pu l'écarter de la pureté de l'ancien langage de Rome. Ce fut son motif : l'orgueil n'eut aucune part à sa conduite : il ne considéra ses intérêts qu'en qualité de bon Ecrivain Latin. *Hæ meæ sunt Literæ ad te prima*, dit-il (30) dans une Lettre à Jean Ponetowski, *quas ut soleo ad regem etiam, Romano more. Alia possem à me omnia impetrare, te colere, observare, ferre in oculis, id quod mihi sponte, tuo merito maximo faciam : cum Latinè quid ad te scribendum, patere me nulla tui cum offensione ex usu Latini sermonis scribere, non tuino ad amplitudinis vestiæ quas tuæ, & magnificentia, cum nulla sub orbe lunæ sint, sed ad te cures scribendum mihi esse intelligo.* Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (31).

(30) Brutus, Epist. 116 & 17, pag. 449, 450, Vratisl. 1670, pag. 156.

(K) *Il ne faisoit qu'une petite dépense, afin de se soutenir sans incommoder personne.*] Voici comment il s'exprime : *Ut mihi liceret nullo unquam incommodo cuiri meam fidem, hoc à me impetravi jam pridem, ut victu frugi uterer, mensa tenui, parvo lare, uno aut altero puero, LX annos natâ muliercula quæ domestica ministeria obiret* (32). C'étoit déclarer qu'il renonçoit à la bonne chere, qu'il se contentoit d'un valet ou deux, & qu'il faisoit gouverner son petit menage par une femme de soixante ans. Il la choisit de cet age-là sans doute, afin d'éloigner tous les soupçons à quoi bien des gens s'exposent, qui n'ont ni la prudence, ni peut-être la vertu avec quoi il faut choisir une gouvernante de son domestique. Que n'eussent point dit ses ennemis, s'ils eussent vu que le ménage d'un seul Italien étoit gouverné par une jeune servante ?

(31) Mois de Septembre 1684, Art. I, pag. 449, 451, Edit. de 1686.

(32) Brutus, Epistolar. pag. 362.

BRUTUS (Etienne Junius) Auteur déguisé d'un Livre de Politique intitulé *Vindiciæ contra Tyrannos.* Cherchez Languet.

BUCER (Martin) Théologien Protestant, né à Schelestad (a), l'an 1491, mort à Cambrige, l'an 1551 (b), étoit l'un des plus habiles Ministres de son siécle. Non seulement il savoit prêcher, & faire des Livres & des Leçons ; mais aussi il étoit très-propre à manier les affaires, & il n'y eut guere de Négociations Ecclésiastiques où il ne fût apellé. Il travailla avec un grand zéle, & avec beaucoup de dextérité, à pacifier les Differens des Luthériens & des Zwingliens ; mais il n'en vint point à bout. Il eût voulu que de part & d'autre l'on eût été moins rigide ; & si tous les chefs eussent été comme lui des personnes d'accommodement, cette grande affaire eût pu reüssir. Il ne s'amusa point en Angleterre à condamner la Hiérarchie : il ne fit rien moins que suivre en cela le goût de Calvin (A). Monsr. l'Evêque de Meaux s'efforce de le faire passer pour un fourbe, & il allegue sur cela le témoignage de Calvin (c) (B) ; mais il vaut mieux croire, qu'en faveur de la concorde, & par un desir ardent & sincere de la paix, Bucer inventoit des expressions qui fussent capables de faire trouver son compte à chaque Parti. Il y a beaucoup d'aparence qu'il a toûjours cru le mérite des bonnes œuvres (C). On a fort

(a) Melch. Adam. in Vit. Theolog. pag. 211. Conrad. Schlusselburg, in Elencho Hæretic. pag. 106 ; & P. Gautier in Tabula Chronog. pag. 718, & plusieurs autres, qui le font natif de Strasbourg.

(b) Melch. Adam. in Vit. Theolog. pag. 220.

(c) Voiez son 4. Livre de l'Histoire des Variations.

(A) *Il ne s'amusa point en Angleterre à condamner la Hiérarchie : il ne fit rien moins que suivre le goût de Calvin.*] J'ai lu dans une Lettre de Vossius, que les amis de Calvin accusoient Bucer d'introduire un nouveau Papisme, qu'ils apelloient *Bucerisme* par oposition au Calvinisme. Ce Bucerisme consistoit principalement dans l'aprobation de l'Episcopat. *Traducebant Calvini amici Bucerum quasi novum Papismum erigeret .... Bucerum urget à se hoc nomine accusari Calvinus, sed optare tamen ut ne ansam præbeat calumniæ deinceps ..... insistat viam. Quod cum ex concertatione pateat scriptis, tum præcipuè, à formâ reformationis, præscripta Hermanno Archiepiscopo Coloniensi ; & illis quæ Anglicanæ Reformationis ergo scripsit. Cùm vero Bucerus propius ad Romanam Ecclesiam accederet, quàm Lutherus ; Calvinus longius ab eâ abiret, quàm idem Lutherus ; extra Lutheranismum, duæ orta Appellationes, Bucerismi, & Calvinismi : & fatebatur Calvinus, Bucerismum esse magis tolerabilem, quàm Calvinismum, si non ad obrussam Scripturæ rem exigi oporteret. Nunc Bucerum pati ansam dare, se omnia metiri veritate. Sed Calvini verba audiamus.* „ *Frustrà mihi excusas,* „ *novo Papismo erigendo ... te non studere ; sed vellem aliis* „ *omnibus, sic exploratam esse puritatem tuam, ut ne suspicionis locum relinqueres. Frustra etiam ad te dare operam ut* „ *quid Calvinismus admiretur. Si à Scripturâ semel deflectendum sit, non ignoro, quanto sit tolerabilior Bucerismus, quàm* „ *Calvinismus, &c* " (1). Voici un Passage où Calvin exhorte Bucer à faire ensorte que la Réformation d'Angleterre soit bien repurgée de tout reste de Papisme. On lui represente, que s'il ne travaille fortement, il ne pourra jamais effacer les mauvais soupçons que plusieurs personnes avoient conçus, qu'il panchoit des deux côtez. *Dominum Protectorem, ut volebas, omnino sum hortari, ut stagnabat præsens rerum status : tuum quoque erit modis omnibus instare, si modo detur audientia ; quod te facere sum persuasus) præsertim verò, ut ritus qui superstitionibus aliquid redolent, tollantur è medio. Hoc tibi nominatim commendo, ut te invidia liberes, quâ te falsò gravari apud multos non ignoras. nam medius consilii vel auctorem, vel approbatorem semper inscribunt. Scio tamen quorundam animos suspicionem altius infixam esse, quàm ut eam revellere facile sit, etiamsi nihil omittas. Et sunt qui te malignè nullo errore inducti calumniantur. Denique fatale quodammodo hoc tibi malum est, quod fugere vix possis. Cavendum tamen ne imperitis detur malè suspicandi occasio, improbi verò obloquendi prætextum arripiant* (2). Il ne paroit point que Bucer ait eu égard à ces remontrances. Néanmoins Calvin témoigne qu'il avoit esperé de lui de grandes choses, si la mort ne l'eût emporté trop tôt. *Dum mecum reputo, quantam in unius hominis morte jacturam fecerat Dei Ecclesia, fieri non potest quin novo subinde mœrore excrucier. Anglia multum profuisset. Plus aliquanto in posterum sperabam ex ejus Scriptis, quam hactenus præstiterat* (3).

(1) Vossius, Epistol. CCLVII, pag. 400, col. 1.

(2) Calvinus, Epist. ad Bucerum. C'est la XCIII, dans mon Edition, qui est celle de Hanovre, en 1597, pag. 199.

(B) *Mr. de Meaux le traite de fourbe, & allegue sur cela le témoignage de Calvin.*] Voici les paroles de Monsr. de Meaux (4). „ Sçavoir maintenant si Bucer avoit un dessein formel d'amuser le monde par des equivoques affectées, ou si quelque idée confuse de réalité luy fit croire qu'il pouvoit de bonne foy souferire à des expressions si evidemment contraires au sens figuré, j'en laisse le jugement aux Protestans. Ce qui est certain, c'est que Calvin, son ami, & en quelque façon son disciple, quand il vouloit exprimer une obscurité blâmable dans une Profession de Foy, disoit qu'il *n'y avoit rien de si embarassé, de si obscur, de si ambigu, de si tortueux, dans Bucer même* (*) ". Voici les paroles de Calvin : *Tu Buceri obscuritatem vituperas, & merito. At nihil est in Bucero adeò perplexum, obscurum, flexiloquum, atque, ut sic loquar, tortuosum* (5). Je ne me fie pas au jugement desavantageux que fit de Bucer un Théologien de Saxe, après les Conférences de Marpourg, l'an 1529. *In Zwinglio*, dit-il (6), *agreste quiddam est & arrogantulum : in Oecolampadio mira bonitas naturæ & clementia : in Hedione non minor humanitas ac liberalitas ingenii : in BUCERO calliditas vulpina, perversè imitata acumen & prudentiam.*

(3) Idem, Epistol. CXXIII, pag. 248.

(4) Histoire des Variations, Livr. IV, num. 25, pag. 189 Edit. de Hollande.

(*) Epist. Calvini, pag. 50.

(5) Calvin, Epist. XLIV, pag. 94.

(6) Justus Jonas, in Relatione de Conventu Marpurgensi, apud Seckendorf. Histor. Lutheran. Libr. II, pag. 140.

(C) *Il y a beaucoup d'aparence qu'il a toûjours cru le mérite des bonnes Oeuvres.*] „ Il ne sera pas inutile, pendant que „ nous sommes sur cette matiere, de considérer ce qu'en „ a pensé ce Docteur, un des Chefs du second parti de la „ nouvelle Réforme, dans une Conférence solennelle, où „ il parla en ces termes : *Puisque Dieu jugera chacun selon* „ *ses œuvres, il ne faut pas nier que les bonnes œuvres faites* „ *par la grace de Jesus-Christ, & qu'il opere luy-même dans* „ *ses serviteurs,* NE MERITENT *la vie éternelle : non point* „ *à la verité par leur propre dignité ; mais par l'acceptation* „ *& la promesse de Dieu, & le pacte fait avec luy : car c'est* „ *à de telles œuvres que l'Ecriture promet la recompense de la* „ *vie éternelle, qui pour cela n'en est pas moins une grace à un*

a fort parlé d'une *Lettre* qu'il écrivit à Calvin (*D*). Il eut beaucoup d'enfans (*E*). mais je ne saurois bien dire ce qu'ils devinrent. On doit regarder comme une insigne calomnie ce que plu-

„ *autre égard, parce que ces bonnes œuvres, auxquelles on donne une si grande recompense, sont elles-mesmes des dons de Dieu* (5). Voila ce qu'écrit Bucer en 1539, dans la Dispute de Lapsis, afin qu'on ne pense que ce sont des choses écrites au commencement de la Reforme, & avant qu'elle eust eu le loisir de se reconnoistre. Selon ce mesme principe, le mesme Bucer decide en un autre endroit, qu'il ne faut pas nier qu'on *puisse estre justifié par les œuvres, comme l'enseigne Saint Jaques, puis que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres* (6). *Et*, poursuit-il, *la question n'est pas* DES MÉRITES: *nous ne les rejettons en aucune sorte, & mesme nous reconnoissons qu'on* MÉRITE *la vie éternelle selon cette parole de Nostre Seigneur:* Celuy qui abandonnera tout pour l'amour de moy, aura le centuple dans ce siecle, & la vie éternelle en l'autre. On ne peut reconnoistre plus clairement les mérites que chacun peut aquérir pour soy-mesme, & mesme par rapport à la vie éternelle. Mais Bucer passe encore plus loin; & comme on accusoit l'Eglise d'attribuer des mérites aux Saints, non-seulement pour eux-mesmes, mais encore pour les autres, il la justifioit par ces paroles: *Pour ce qui regarde ces prieres publiques de l'Eglise, qu'on appelle Collectes, où l'on fait mention des prieres & des merites des Saints, puis que dans ces mesmes prieres tout ce qu'on demande en cette sorte est demandé à Dieu, & non pas aux Saints, & mesme qu'il est demandé par Jesus-Christ: dès-là, tous ceux qui font cette priere reconnoissent que tous les mérites des Saints sont des dons de Dieu gratuitement accordez.* Et un peu après: *Car d'ailleurs nous confessons & nous preschons avec joye que Dieu recompense les bonnes œuvres de ses serviteurs, non seulement en eux-mesmes, mais encore en ceux pour qui ils prient, puis qu'il a promis qu'il feroit du bien à ceux qui l'aiment jusqu'à mille generations.* Bucer disputoit ainsi pour l'Eglise Catholique en 1546, dans la Conference de Ratisbonne (7)". On peut ajouter à ces Passages celui que Vossius raporte dans la Lettre que j'ai citée: *Non possum non sanius judicium optare quibusdam, qui hoc nostro sæculo plurimos admodum turbarunt hoc paradoxo; sola nos fide servari. Cum viderim tamen hoc eo ipso, ne se justitiam sola animi existimatione haurirent, & bona opera secluderent. Quæ jam illa Charitas, quæ huic malo, uno verbulo modera delegatur, ac dicerent, Fide formata justificamur, aut per fidem bonorum Operum voluntatem, ac ita justitiam consequimur, aut fides fundamentum, & radix est justitiæ, ut Augustinus dixit. Neque vero enim quisquam offendendus est, &c.* (8). Vossius remarque que ces paroles sont tirées de l'Edition de Strasbourg en 1529, & qu'on les a corrompues dans l'Edition de Geneve en 1554. En général, il observe, que pour conoitre la modération de ce Ministre, il faut consulter ses Ecrits imprimez en Allemagne, & non pas les Editions de Geneve. *Consulenda sunt Editiones illa quas orbis Germania produxit, non quas ex sententiâ Calvini castrata prodierant Genevæ . . . . . Cum verò omnia fere Buceri sint moderatissima, tum imprimis Præfatio in Commentarios super quatuor Evangelistas in Editione Argentoratensi anni* CIↃ IↃ XXX, *quæ & ipsa præterita in Editione Rob. Stephani* CIↃ IↃ LIII (9).

Vossius se trompe, quand il dit que la *Préface* du *Commentaire de Bucer sur les quatre Evangélistes* a été suprimée dans l'Edition de Geneve, faite par Robert Etienne, en 1554 (10). Grotius, à qui il écrit cela, se servit de cette Remarque dans son *Votum pro Pace*; mais il ne repliqua rien de bon à André Rivet, qui lui avoit soutenu que cette *Préface* se trouve dans l'Edition de Robert Etienne (11). On a justifié beaucoup mieux sur cet Article la bonne foi de cet Imprimeur, qu'à l'égard de ce qui concerne la dépravation du Passage du *Commentaire sur le second Pseaume*. Rivet tâche de persuader, que la différence, qui se trouva entre l'Edition de l'an 1539, & celle de l'an 1554, vient de ce que l'Auteur se corrigeoit & se retractoit de tems en tems. Le Passage, que je vais citer, étant fort propre à faire conoitre le génie de cet Auteur, pourra passer pour nécessaire. *Solitum . . . . fuisse Bucerum quod plerisque doctis accidit quamdiu vivunt, Lucubrationes suas recensere, addere vel demere quædam, nonnulla etiam* retractare. *Id de se profitetur Bucerus* in Præfat. in Enarrationem Evang. *quam omissam tur dicit D. Grotius* omissam fuisse in Stephanica Editione. *In meo enim exemplari non reperio totam, integris sex foliis continentem, in qua hæc lego.* Perturbat postremo & hoc nonnullos, quod non dubitant plerosque offensum iri, quod videmur jam ipsi parum nobis constare. *Et post pauca:* Quia Dominus donavit ut quædam loca nunc solidius intelligam quam aliquando intellexi, id quod cum mihi tam benignè largitus est, cur non impartirem liberaliter fratribus, & Domini benignitatem ingenue prædicarem? Quid inconstantiæ sit proficere in causâ salutis? & quis in hoc sæculo, vel superiore Scripturas tractavit, qui non expertus sit hoc quoque in studio priorem diem discipulum esse posterioris? *Postea, exemplum Augustini profert in retractationibus: optatque ut hac tempestate plures ejus retractationum libros videremus. Si Bucerus professus ipse, quod multa retractavit ex prioribus suis meditationibus, quæ consequentè, vel etiam constanter, posteriores ejus Editiones corruptas esse probabit aliquis, si in illis non omnia totidem verbis reperiantur in nonnul-lis locis expressa* (12)? Je remarquerai en passant, que David Pareus fit (13) un aveu fort semblable à celui de notre Bucer; & qu'il fut insulté, à ce sujet, par un Jesuite de Mayence (14).

(*D*) *On a fort parlé d'une* Lettre *qu'il écrivit à* Calvin.] On prétend qu'il lui écrivit, *Vous jugez selon que vous aimez, ou selon que vous haissez: or vous aimez, ou vous haissez, selon vôtre fantasie.* Vossius, qui dans son ame étoit bon Arminien, releve cela un peu durement, & raporte (15) ce que Calvin répondit à un reproche si injurieux. *Calvinus sic a magno viro increpitus respondere: hoc* (16) *esse genii potius sui, quàm judicii; & (ut Calvini ipsius verba, ad Bucerum retineam) sic scribere.* Ut verum fatear, nulla mihi cum malis, & plurimis vitiis meis, difficilior est lucta, quam cum ista impatientiâ; neque certe nihil proficio, sed nondum id sum consecutus, ut belluam planè domuerim. *Hac sanè satis modestè, si id postea consecutus. Illud verò conquere non potuit, quod idem Bucerus, qui eum vel norat, vel nosse putabat, non veritus esse scribere*, Judicas prout amas, vel odisti; amas autem, vel odisti prout lubet. *Quod cum legisset, literas scripsit, quarum hoc initium.* Cum literæ tuæ mihi sub cœnam allatæ essent, tanto gaudio profusus fui, ut non meminerim tribus totis mensibus, lætiorem mihi horam affulsisse. At cum eas super cœnam, utcamque percurrissem, lectione ipsâ sic fui flagellatus, ut proximâ nocte irrequietus semper æstuarim, nec toto post triduo fuerim apud meipsum, *&c.* Aparemment on n'eût jamais eu conoissance de cette Lettre, si François Baudouin, qui avoit logé chez Calvin, n'eût eu la malhonnêteté de révéler ce secret. Il le fit peu-à-peu: la prémiere fois, il se contenta de dire que Calvin, au jugement de Bucer, ne gardoit aucune mesure, ni dans son amour, ni dans sa haine, & qu'il élevoit les gens au dessus du ciel, ou les abaissoit jusques aux enfers. Calvin protesta avec serment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette censure: *Quin etiam Buceri judicium recitat* (Balduinus) *quod ab ipso improbissimè confictum esse Deum & Angelos ejus testor. Bucerus, inquit, aliquando tibi dixit, nullum te servare odii vel amoris modum, sed eâ te esse vehementia, ut vel supra cœlos attolleres, vel ad inferos usque dejiceres. Ità verò mihi propitius sit Deus, siquid unquam tale audierim. Quin potius vir ille, quem loco patris reverebar, tantâ comitate vicissim fraternam mecum amicitiam coluit, ut ægerrimè passus sit Argentinâ me avelli. Certè ad extremum neque contendit, quibuscumque fieret modis me retinendum. Extant etiam ejus ad Senatum nostrum literæ, quibus conqueritur cum maximâ Ecclesiæ totius jacturâ me hinc retrahi: ac demum eò atque provehitur, ut dicat me inter sanæ doctrinæ ministres neminem esse secundum, paucos verè habere pares* (17). Baudouin, dans sa Replique, confesse qu'il n'a point vu ce que Bucer avoit écrit à Calvin; mais il se vante d'avoir la Réponse que Calvin fit à Bucer. Il dit que cette Réponse est de la main de Calvin, & qu'il l'a montrée à plusieurs personnes qui conoissent l'écriture de l'Auteur, & il soutient que cette Lettre témoigne que Bucer avoit reproché à Calvin de juger selon sa passion, *judicas prout amas, amas autem prout libet* (18). Par cet Ouvrage de Baudouin, il paroit que son Adversaire s'étoit plaint qu'on lui apliquât personnellement ce que Bucer avoit dit en général, & sans s'exclure soi-même, *judicamus prout amamus, &c* (19); mais Baudouin soutient que Calvin lui-même s'en étoit fait l'aplication. L'endroit fâcheux dans ce Procès est le serment de Calvin; mais il est néanmoins facile de parer ce coup, en soutenant, que Baudouin s'étoit exprimé d'une maniere à faire juger qu'il avançoit que Bucer s'étoit servi de cette dure censure en conversation. Or il est certain que jamais Calvin n'avoit essuïé ce reproche de cette maniere: ainsi il pouvoit jurer sincerement ce qu'il jura. Lisez ce qui suit: c'est l'Apologie que Theodore de Beze fit pour lui sur ce point-là. *At enim, inquis, imprecatus est sibi Calvinus si quis unquam tale ex Bucero audisset. Verùm cur ea omittis quod ad rem maximè facit, sycophanta? Num hæc sunt Calvini verba,* Bucerum inquit Balduinus aliquando mihi dixisse, nullum me servare odii vel amoris modum: sed eâ me esse vehementiâ, ut vel supra cœlos attollerem, vel ad inferos usque dejicerem. Ità verò mihi propitius sit Deus, si quid unquam tale audierim. *Vides manifestè, sycophanta, etiamsi iracundiâ & odio cæcus nihil vides, quæ de Buceri objurgatione obscurè scripseras, Calvinum ut de quopiam colloquio accepisse, ac proinde memorem ejus suavissimæ, & nunquam interruptæ communicationis quæ inter se & Bucerum fuisset, non temerè in votum illam erupisse. Nihil hoc ergo ad literas, quas ipsas etiam corrumpis. Neque enim scripserat Bucerus, cum ἀυτόγραφον habemus,* Ità judicas ut amas, *sed* Ità judicamus ut amamus: *sic nimirum ut seje in hoc etiam numero comprehenderet, & commune hominum vitium deploraret* (20). Beze remarque entre autres choses, que ces deux grans hommes changérent bientôt de style en s'écrivant, & qu'on a des Lettres de Bucer postérieures à celle-là, & toutes pleines de douceur.

(*E*) *Il eut beaucoup d'enfans.*] Herman de Wida, Archevêque de Cologne, aiant envie d'établir la Reformation dans son Diocese, y fit venir Martin Bucer l'an 1542 (21). La plupart des Chanoines s'oposérent à cette entreprise, & publiérent un Ouvrage, où ils mélérent beaucoup d'invec-tives

(5) Disp. Lips. an. 1539.

(6) Resp. ad Abrinc.

(7) Bossuet, Evêque de Meaux, Histoire des Variations, Liv. III, num. 42, alo pag. 124, 125.

(8) Bucerus, Commentar. in Psalm II, apud Vossium Epist. CCCLVII, pag. 401. col. 2. Nota qu'il corrige les fautes qu'il fait dans ce Passage de Vossius.

(9) Vossius, ibid.

(10) C'est ainsi qu'il faut lire, comme Vossius l'écrit de ses propres, & non pas 1552.

(11) Voiez l'Apologeticum pro vera Pace Ecclesiastica de Rivet, Oper. Tom. III, pag. 1071; & Grotius Discussio Rivetiani Apologetici, pag. 729 & de la nouvelle (sic).

(12) Rivetus, in Apologetico pro verâ Pace Ecclesiast. Operum Tom. III, pag. 1071.

(13) Dans ses Prolegomenes sur le Prophete Osée.

(14) Voiez le Jesuite Mulhusinum en Chapitre II de l'Auslanium primum Speculi Miscellaneorum Davidis Parei.

(15) Epist. CCCLIII, p. 403, col. 2.

(16) C'est-à-dire de s'emporter contre ceux qui n'étoient pas de son Opinion.

(17) Calvinus, in Respons. ad Balduinum, pag. 367, vol. 2, Tractatuum Theologicorum.

(18) Franciscus Balduinus, in Responsione altera ad Jo. Calvinum, pag. 58 Edit. Coloniensis, apud Jo. Birkmann, 1562.

(19) Voiez Theodore de Beze, Respons. ad Franciscum Balduinum, pag. 212.

(20) Idem, ibid. pag. 214.

(21) Voiez la Remarque (C) de l'Article WIDA.

plusieurs Ecrivains assûrent qu'il mourut Juif, & ce que Sanderus raconte d'une certaine conversation (F). Vous trouverez dans Monsr. Teissier les Eloges que le savant Historien de la Reformation d'Angleterre a donnez à ce Ministre (d). On a effleuré dans le Dictionaire de Moréri les principales actions : cela est cause que je ne donne pas à cet Article toute l'étenduë que j'aurois voulu. Je coterai les méprises de Mr. Moréri (G); ce qui me fournira l'occasion de raporter

(d) Teissier, Addit. aux Eloges, Tom. I, pag. 10.

tives contre Bucer. Ils lui reprochérent entre autres choses qu'il étoit bigame. Melanchthon, en refutant cet Ecrit, n'oublia point cet Article. Il declara que la Religieuse, que Bucer avoit épousée en premieres noces, avoit bien fait de quitter l'Eglise Romaine, puis qu'elle y avoit reconu un culte idolatre. Il ajouta qu'elle avoit mené une vie tres-exemplaire par sa pudicité, par sa modestie, & par sa pieté : qu'elle étoit accouchée treize fois, & qu'elle étoit morte de la peste; ce qui ne lui seroit pas arrivé, si elle eut voulu s'éloigner de son mari. *In matrimonio moderate puerpera, pietate, pudicitia, & in omni actione modestiâ multis bona exempla fuerit. . . . Tandem peste quam, nisi marito ex statione suâ non descedendi, adesse maluisset, effugere potuerat, obierat* (12). C'eût été dommage qu'une fille si propre à multiplier fût restée dans le Couvent. Et comme quantité d'autres non moins propres à peupler le monde en sont empêchées par la clôture, on peut juger quel tort font les vœux Monastiques au bien temporel de l'Etat. Bucer se remaria avec une veuve, ce qui donna lieu aux Chanoines de Cologne de lui reprocher une nouvelle irregularité, attendu que selon St Paul il faut que l'Evêque soit mari d'une seule femme, c'est-à-dire, pretendoient-ils, qu'il ne se remariât point, ou qu'il ne se mariât pas avec une veuve. *Verbum Dei docet adjiciendum ministerio, oportere esse virum unius uxoris.* 1. Tim. 3 *& Titi* 1. *quod Canones Apostolorum, & Apostolici patres in hoc usque tempus sic intellexerunt, ut secundis nuptiis copulatus, aut qui viduam accepit non posse esse ex numero eorum qui ministerio sacro deserviunt* (13). Melanchthon réfuta facilement cette instance. Mr. de Meaux dit que Bucer convola en troisiémes noces. *C'estoit un homme assez docte*, dit-il (24), *d'un esprit pliant, & plus fertile en distinctions que les Scholastiques les plus raffinez; agreable Predicateur, un peu pesant dans son style; mais il imposoit par la taille, & par le son de la voix. Il avoit esté Jacobin, & s'estoit marié comme les autres, & mesme, pour ainsi parler, plus que les autres, puis que sa femme estant morte, il passa à un second & à un troisiéme mariage. Les Saints Peres ne recevoient pas au Sacerdoce ceux qui avoient esté mariez deux fois estant Laïques. Celuy-ci Prestre & Religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministere. C'estoit une recommandation dans le parti, & on aimoit à confondre par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Eglise.* Ce que Mr. de Meaux observe, qu'en ce tems-là, le mariage *estoit une recommandation dans le parti*, n'est pas entierement faux; car il est certain qu'un Ecclesiastique converti, qui ne se seroit point marié, eut fait naître des soupçons qu'il n'avoit pas renoncé au dogme de la loi du celibat. Je croi que Bucer insinua cette raison à Calvin, lors qu'il le pressa de se marier (25). Sanderus conte que les Visiteurs établis en Angleterre sous Edouard VI, exhortoient les Ecclesiastiques au mariage comme à une marque certaine de l'abjuration du Papisme. „ Ils s'informoient encore avec grand soin de la continence des Pasteurs. Ils avoient même l'impudence de leur demander publiquement, comment, avec de la santé & de la jeunesse, ils avoient pu garder leur Chasteté? S'ils en avoient le don, & quelle certitude ils avoient de la pouvoir conserver à l'avenir? Ils leur conseilloient donc de se marier, de peur de brûler, ou de tomber en des pechez dont la seule pensée fait horreur. Enfin ils leur declaroient franchement, qu'ils tenoient pour Papistes & ennemis du Roy, tous ceux qui préferoient un celibat dangereux à un mariage pudique & honnête; principalement ayant devant les yeux le saint exemple de deux Archevêques célébres, qui n'avoient point fait difficulté de se marier (26).

(12) Melanchthon, Tome II Operum, apud Seckendorf. Hist. Lutheran. Lib. III, pag. 460, in-folio.

(13) Sententia Delectorum per venerabile Capitulum Ecclesiæ Coloniensis de Vocatione Martini Buceri, fol. 180.

(24) Histoire des Variations, Livre III, num. 1, pag. 83, 84.

(25) Voiez la Critique Generale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, Lettre IX, pag. 158 de la 3 édition.

(*F*) *C'est une calomnie, que de dire qu'il mourut Juif, de même que ce que Sanderus raconte d'une certaine conversation.*] Le Jesuite Possevin, parlant de Bucer, se sert de la Parenthese que l'on va lire : *At vero Bucerus (quem moriens tem testibus esse professum nondum natum esse Messiam) se latinum lutorem viam stravit* (27). Dans un autre endroit du même Livre, il avance cela comme un fait certain : *Bucerus, cum animam ageret, fassus est verum Messiam adhuc non venisse, venturum tamen* (28). Prenez garde, que selon ce Jesuite, cette Profession de Foi fut celle que Bucer fit en mourant. Mais pour refuter cette fable, on n'a besoin que de Sanderus, qui n'accuse ce Theologien que d'une pente secrete vers le Judaïsme, & d'une confidence de libertinage faite à un homme sans Religion. Voici ses paroles : vous y trouverez que Bucer mourut dans la Profession d'un Luthérien. „ Pour Bucer, il étoit porté pour le Judaïsme : aussi étoit-il descendu d'une famille Juive. Il est certain que depuis sa mort, & sous le regne de Marie, le Baron Paget, Conseiller du Roy Catholique, a dit, qu'un jour il lui avoit servy d'Interprete chez Dudley Duc de Northombelland; & que ce Duc luy ayant demandé *ce qu'il pensoit de la presence réelle du Corps de Jesus-Christ au S. Sacrement*, il luy répondit, *qu'à moins de douter de la Foy des Evangiles, on ne pouvoit douter de la presence réelle : mais*, ajoûte-t-il, *je ne tombe pas d'accord de tout ce que le Nouveau Testament nous raconte de Jesus-Christ & de ses actions, quoy que jusques icy il ne m'ait pas été permis de le dire* (29). Il parloit de la sorte devant un homme qu'il sçavoit bien n'avoir pas beaucoup de Religion. Au reste, jusqu'à la mort, dans les Discours & dans ses Ecrits, il fit profession du Lutheranisme, accommodé aux nouvelles opinions d'Angleterre (30) ". Ceux qui connoissent cet Auteur, n'ont pas besoin que je leur dise qu'il est crédule dans les choses qui servent à la justification des Protestans, & indigne de créance dans les choses qui leur sont desavantageuses. Mais n'oublions pas de remarquer que Possevin n'est que le Copiste de Lindanus, tres-mauvais Auteur. Ce Lindanus aiant raporté plusieurs changemens de croiance desquels il accuse Bucer conclut ainsi : *Sane ut in Christianismo fuit inconstantissimus, ita in paterno Judaismo constantissimus. Prater quorum enim defensas licitas, etiam Christi adventum sub mortem narrant oculati testes revocasse in dubium* (31). Quelques pages aprés, il repete la même chose : *Alii*, dit-il (32), *Christum nostrum negans verum illum promissum fuisse, sed alium tum Judæis expectandum, uti Bucerum moribundum testatum reliquisse narrant fide digni, adeoque quidam clarissimi viri, se ab ejus discipulis in Angliâ accepisse.* Prateolus, & plusieurs autres, n'ont pas manqué de copier cela (33). Ils n'ont point copié ce que Surius raporte, & qu'il n'ose pas affirmer : c'est que ce Ministre fit circoncir son fils. La raison pourquoi Surius ne l'affirme pas est que la personne grave & tres-docte, dont il le tenoit, ne le savoit que par oüi-dire. *Audivi ego*, dit-il (34), *ex quodam gravi longèque doctissimo viro, fuisse eum Judæum, & eum quandoque puerum quendam nescio ex qua femina sustulisset, eum circumcidisse. Utrùm autem hoc prorsus certum sit, non possum affirmare, præsertim quod ille quoque qui hæc referebat, se ab aliis accepisse diceret.*

(26) Sander. du Schisme d'Angleterre, Livre II, pag. 213 je me sers de la Version de Maucroix.

(27) Ant. Possevinus, de Atheis suis Hæreticorum, Cap. VIII, pag. 22.

(28) Idem, ibid. Cap. ult. pag. 81.

(29) Je n'ai pas le Latin de Sanderus; mais j'ai la Version Françoise qui fut imprimée l'an 1587, on y lit ainsi cet endroit. Je ne voudrois pas croire tout ce qui est écrit des Actes & de la vie de Jesus-Christ dans le Nouveau Testament, tout de même que je ne voudrois aussi aperte-ment le nier.

(30) Sanderus Histoire du Schisme d'Angleterre, Livre II, pag. 287 de la Traduction de Mr Maucroix, Edit. de Hollande.

(31) Lindanus, in Dialogo II Dubitantii, pag. 146.

(32) Idem, ibid pag. 185.

(33) Prateolus, in Elencho Hæret. pag. 107.

(34) Surius, Comment. Rerum in Orbe gestarum, ad ann. 1551, p. 581.

Il y a long-tems qu'on a dit que tout Roman a son fondement dans l'Histoire. Je ne sai si cette fable touchant la foi pretendue Judaïque de Martin Bucer n'auroit point tiré son origine de quelques discours où il auroit declaré que le Messie n'est pas encore venu, mais qu'il viendra sous les principaux caractéres que les Prophetes lui attribuent, & sous lesquels les Juifs l'attendent. Je veux dire, sous un état triomphant, & comme un vainqueur, qui établira par tout le regne de la pieté, & de la paix. Si, parce que Mr. Jurieu a publié un tel sentiment, on a jugé qu'il favorisoit le Judaïsme, & si l'on a supposé que la Synagogue d'Amsterdam lui a écrit une Lettre remplie de gratitude (35), les Controversistes auroient bien pu au tems de Bucer bâtir ce méchant Roman sur une doctrine semblable, en cas que Bucer l'eût debitée. Il est sûr, qu'en ce tems-là, l'esprit de fable, & la hardiesse d'exagérer grossiérement les calomnies, étoient à leur comble. Si Mr. Jurieu avoit vécu au XVI siecle, il se fut vu accusé de Judaïsme par cent Ecrivains, & de toucher une pension annuelle de la Synagogue.

(*G*) *Je coterai les méprises de Mr. Moréri.*] I. L'Apostasie pretenduë de Bucer est mal placée à l'an 1530 : car il acheva de se confirmer dans les opinions de Luther, aprés les conférences qu'il eut avec lui à Worms l'an 1521; & depuis ce tems-là, il en fit une profession ouverte. *Paulò post, anno* millesimo quingentesimo vicesimo primo, *cum ad comitia* Wormatiam Vangionum *Lutherus evocatus esset : Bucerus eodem venit, cumque Luthero colloquiis eius familiariter ut innotuisse, sententiamque ejus amplexus, apertè eandem postea est professus* (36). Deux ans aprés, il fut aggregé dans Strasbourg au nombre des Prédicateurs de la Reforme, & il souscrivit avec eux un Livre qu'ils publierent l'an 1524, pour expliquer les raisons qui les avoient excitez à renoncer au Papisme. Il assista en 1529 comme Deputé de l'Eglise de Strasbourg, aux Conferences de Marpourg, où l'on tacha de pacifier les dissensions des Lutheriens, & des Zuingliens (37). II. Il est faux qu'il ait commencé par être Sacramentaire. Il suivit d'abord Luther comme son Convertisseur. III. Il est faux qu'il ait fait *une Secte à part*. Il demeura toujours uni avec l'une des deux Communions Protestantes, quoi que les rigides de chaque Parti n'approuvassent pas ses relâchemens. IV. Il n'y a rien de plus absurde, que de lui imputer comme des Erreurs particulieres, *Que le Corps de Jesus-Christ n'est present en l'Eucharistie qu'en la réception; Que le Batême ne procure point le salut aux enfans; Qu'il n'y a point de péché par l'incredulité; Que les Prêtres ne sont point obligés de garder le Celibat* (38). La 1 de ces quatre Propositions est la doctrine commune des Lutheriens. La 2 & la 4 sont la doctrine commune des Protestans. La 3 n'est point imputée à Bucer par ceux qui ont fait le Catalogue des Hérésies : au contraire Prateolus lui imputa d'avoir soutenu que l'Incrédulité est le seul peché mortel qu'on puisse commettre (39); Accusation calomnieuse, s'il en fut jamais. Notez que le Jésuite Gaultier citant Sanderus, dit que Bucer enseignoit, que les enfans mêmes, qui ont reçu le Baptême, ne sont point sauvez. C'est peut-être ce qu'un Moréri vouloit dire; mais il n'a point

(35) Voiez le Livret intitulé Lettre des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam à Mr. Jurieu, traduite de l'Espagnol, suivant la Copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias. A Bruxelles, 1690.

(36) Melch. Adam, in Vitâ Buceri, pag. 211.

(37) Tiré de Melchior Adam, ibidem. Voiez Seckendorf, Histor. Lutheran. Livr. II, pag. 240, num. 5, où il dit que Bucer passoit pour Lutherien l'an 1528.

(38) On a retranché tout ceci dans le Moréri de Hollande.

(39) *Asserit nullum esse peccatum mortale nisi incredulitatem.* Prateolus, Elencho Hæretic. pag. 107. Le Pere Gaultier copie ceci de Prateolus.

ter quelques faits. Mais je ne dois pas oublier, qu'en quelques rencontres, notre Bucer fait paroitre qu'il ne desaprouvoit pas les fraudes pieuses (*H*).

Quand j'ai dit (*e*), que pour procurer une bonne paix entre les Lutheriens & les Zwingliens, il cherchoit des expressions générales & ambigues, j'aurois bien pu ajouter, qu'il en usoit aussi de la sorte, afin de calmer les inquiétudes de sa conscience, par un Formulaire qui ne contint nettement, ni le dogme de Luther, ni celui de Zwingle. Il se trouvoit embarassé entre ces deux sentimens : l'un lui paroissoit trop fort, & l'autre trop foible (*I*). On peut apliquer vraisembla-

(*e*) Ci-dessus, après la Citation (1).

point sû s'exprimer. Là-dessus, je remarque, que puis que les Protestans enseignent que les enfans des fideles sont sauvez, lors même qu'ils meurent avant le Batême, leur opinion est que ceux qui reçoivent le Batême, ne sont point redevables de leur salut à ce Sacrement : ainsi l'Erreur pretendue que Moréri impute à Bucer est une doctrine Protestante. Quant à la Proposition du Pere Gaultier, je suis sûr qu'elle est imputée faussement à ce Ministre, si l'on ne l'explique en ce sens, c'est que Dieu n'aiant point fondé le Décret de Réprobation sur les pechés actuels des enfans d'Adam, il peut avoir réprouvé des enfans aussi bien que des adultes ; &, en ce cas-là, il arriveroit que certains enfans, qui mourroient après le Batême, seroient damnez. Disons à la honte des Faiseurs de Catalogue d'Hérésies, Lindanus, Sanderus, Prateolus, Gaultier, &c, qu'ils nous donnent pour des Hérésies particulieres à Bucer les doctrines les plus generales des Protestans. Notez que Prateolus lui impute d'avoir enseigné l'inutilité des bonnes œuvres. Si vous comparez cela avec l'Auteur de l'Histoire des Variations, vous serez bien étonnez (40). Notez aussi que Surius dit, qu'à la Conference de Ratisbonne, Malvenda réduisit Bucer à de telles extremitez, qu'il le contraignit de dire, I, que tous les pechés sont des péchés d'Incredulité : II, qu'il n'y en a point de foiblesse & d'ignorance ; qu'ils sont tous commis par malice, & contre le dictamen de la conscience (41). A l'égard de la prémiere Proposition, Mr. Seckendorf soutient, ou que Bucer ne l'avance pas, ou qu'elle ne fut avancée que selon le sens orthodoxe que Luther lui donne, & qui revient à ceci : c'est que les péchés des fideles n'excluant jamais du Paradis, il n'y a que les péchés des incredules qui damnent (42). Quant à la seconde, il croit qu'elle est imputée faussement à Martin Bucer (43). Joignons à cela que ce Ministre, si l'on en croit Surius (44), se vit obligé à declarer qu'un homme qui péche mortellement cesse de croire la Trinité, la naissance & la mort de Jesus-Christ, &c. Mr. Seckendorf semble avouer que ce dogme fut avancé (45) ; &, à la maniere dont il raconte que Bucer se defendit, on peut conoitre que ce ne fut point sans quelque embarras. Dans le fond, pourroit-on rien dire de plus monstrueux, que de soutenir, que tous ceux qui tombent dans le peché de fornication, traitent de fable tout ce qui se lit dans l'Evangile ?

(40) Voiez ci-dessus la Remarque (C), où l'on montre qu'il a enseigné la nécessité des Oeuvres.

(41) Surius, Comment. Rer. in Orbe gest. ad ann. 1546, pag. 527.

(42) Seckendorf. Histor. Lutheran. Lib. III, pag. 620. Voiez le même Seckendorf, là même, pag. 193.

(43) Ibidem, pag. 620.

(44) Surius, Comment. Rer. in Orbe gestarum, pag. 596.

(45) Seckendorf. Histor. Lutheran. Lib. III, pag. 620.

(*H*) *Il ne desaprouvoit pas les fraudes pieuses.*] Il eut un grand Demêlé avec Pomeranus, pour avoir fait imprimer le Commentaire de Martin Luther sur les Pseaumes avec des altérations (46). Il fourra aussi dans les Postilles de Luther certaines choses, qui favorisoient les Zuingliens ; ce qui obligea ce Reformateur à se plaindre sévérement de ce qu'on avoit aussi corrompu le meilleur de ses Ouvrages. Mr. Seckendorf observe que les reproches que fit Luther là-dessus furent suprimez dans l'Edition de Wittemberg, & que Bucer allegua quelques excuses. *Offenderat etiam Bucerus Lutherum, quod in editione ejus* Postillam, *quam vocant, ecclesiasticam, quædam interjecisset, quæ pro Helveticâ sententiâ de cœnâ facerent, adeo in libello illo* de verbis institutionis, *vehementer de Bucero queritur, quod Librum suum Homiliarum, quem optimum ex omnibus, quos unquam scripserit, vocat, quoque etiam Pontificiis placeat, corruperit. Ista exprobratio in editione Tomorum Wittenbergensi expuncta fuit, indignante & publicâ apologiâ culpam a se amoliente* Georgio Rorario, *ut* d. Tom. III. Alt. fol. 740. *legi potest. Eandem verò querelam in Epistolâ ad* Johannem Secerium *Basileensem Typographum prolixè post repetiit ; ibid. (id est, 13.) Sept. hujus anni, vide* Epistolar. Lib. II. pag. 348. b. *Non defuit tamen Bucero excusatio* (47). Je ne sai point s'il allegua la Maxime qu'Erasme lui attribue, qu'une tromperie, qui ne fait mal à personne, & qui est utile à plusieurs, est une action de pieté. Erasme le réfute là-dessus à l'occasion d'un Ouvrage que Bucer, sous un faux Titre, avoit dedié au Dauphin. *Is falso titulo scripsit Librum ad primogenitum Regis* Galliæ, *admixtis aliquot verbis* Gallicis, *quo videretur à* Gallo *scriptus ad* Gallum. Pium, *inquit*, dolus est, qui nocet nemini, prodest multis. *Primùm, nulli nocet hæresis ? Hoc pronunciet aut ob alios ; nam hoc de istis pronunciatum est. Non læditur tantus Princeps ac noxio religiosissima quæ gravatur invidiâ ? Quod autem simile exemplum ab Apostolis, aut probatis Ecclesiæ doctoribus prolatum est ? Si hoc fucus nulli nocet, cur Lutherus tam undique vulnus suos libros per hunc fucum corruptos ? Cur* Pomeranus *de fermula temeritate illum questus est ? Quod ab aliis & ab ipsis adeo legibus falsi gravissimo crimine notatur, hunc lepidè Evangelistæ pium dolum est* (48). Je n'allegue point le faux nom qu'il prit à la tête de l'un de ses Livres : car c'est une chose très-innocente. Cela fut cause que son Livre fut lu par les Adversaires, qui n'auroient osé le toucher, s'ils en eussent su l'Auteur. Lisez ces paroles de Naudé : *Martinus Bucerus, cum suos in librum Psalmorum commentarios, à Catholicis legi vehementer cuperet, eosdem sub Aretii, quæ Græca vox est Martino respondens, & Felini quod verbum Germanicum Buceri significationem Latinè repræsentat, publici*

(46) Ibidem, Lib. II, pag. 82, num. 8. ad ann. 1527.

(47) Idem, ibidem.

(48) Erasmus, Epist. LIX Libri XXXI, pag. 2110.

juris fieri voluit, ac si proprium suum nomen illis affixisset, quod pridem omnia cucullati sacerdotes diris devoverant, statim eorumdem lectione Catholicis omnibus interdiceretur (49). L'Inquisition d'Espagne supose que le Livre de Bucer *adversus meritum bonorum operum*, fut publié comme un Ouvrage de l'Evêque de Rochester *de Misericordiâ Dei*.

(*I*) *Il se trouvoit embarrassé entre les sentimens de Luther & de Zwingle sur l'Eucharistie ; l'un lui paroissoit trop fort, & l'autre trop foible.*] Le dogme des Lutheriens lui sembloit donner à la Presence de Jesus-Christ au Sacrement de l'Eucharistie un peu trop de réalité : il n'en pouvoit digérer les conséquences ; mais il lui sembloit aussi que le dogme des Zuingliens laissoit trop de vuide, & ne pouvoit point remplir les idées que l'Ecriture & l'ancienne Tradition impriment dans nos esprits. Cela lui causoit beaucoup d'inquiétude. Voions ce que nous aprend là-dessus un Ministre de Breda. *Loquitur* Vita Martyris, *& quæ ibi de fluctuatione Buceri dicuntur. Videatur quoque in Centuriâ primâ Epist. select. à Belgis vel ad Belgas, ep. 5. quæ est* Buceri *ad* Joannem à Lasco *Curatorem Ecclesiarum Frisiæ Orientalis, ubi tam sollicitè explorat, an etiam agnoscat à* Lasco *præter vim obsignandi, vim exhibendi ipsum Christum & Dominum eamque corporis & sanguinis ejus communionem dari ac percipi, quâ sumus membra ejus ex parte, & caro de carne ejus, & os de ossibus ejus, quâ manemus in ipso, & ipse in nobis. & dari eam atque percipi dum Dominus ipse est in suo ministerio efficax, eumque verba, & symbola sua Domini, & ut ab ipso Domini dispensatione libera per ministrum accipiuntur, quam vocant* unionem, *non sensualem, non localem, non naturalem, sed* sacramentalem & pacti, *propter illas Scripturæ phrases, quæ loquuntur de mysterio incorporationis Ecclesiæ, & de communione & manducatione & potatione carnis & sanguinis Christi. Et paulò post dicit* Luthero *satisfieri, si tantum non inania signo Christi absentis in Cœna sentiamus & explicetur, etiam hic dari & percipi ipsum Dominum, modo quo ipse novit. Et ibidem, p. 33. hæc Buceri conquerentis verba ad animum revocentur* : Cruciat me, *inquit*, meritò, nos quibus Dominus cætera regni sui mysteria tam benigne revelavit, non potuisse jam intra totos 34 annos convenire de hoc sacratissimo, & omnino populari mysterio, quod non minus intelligere, quàm usurpare omnes debent (50). Vous voiez dans ces dernieres paroles, les tourmens que Bucer sentoit, en considérant que les Ministres Réformateurs de l'Eglise n'avoient su encore tomber d'accord sur le Sacrement de la Cene, après vingt-quatre ans de travail.

(49) Gabr. Naudæus, in Judicio de Augustino Nipho, pag. 19. Conferez ce qui est à la Remarque (D) de l'Article d'Unæus, au 2 à linea.

(50) Ludov. Gerardus à Renesse, Notis in Apologet. Reformat. in Belgio Ecclesiæ Epistolam, pag. 202, 203.

On a remarqué que les irrésolutions ne durérent point jusques à sa mort, & qu'il rendit l'ame dans la foi Calviniene. Celui qui fait cette Remarque, est un Docteur Luthérien, qui l'accuse de s'être conduit avec tant de fraude, & avec tant d'inconstance, qu'on ne pouvoit deviner le fond de son cœur. *Buceri nomen nunquam redditum fuisset celebrius, nisi instar Protei aliunde in omnes formas sese transmutasset, & jam à nostris, jam à Zwinglianorum partibus stetisset, omniaque suo consilia, dicta, facta, si insidiosè & versatorie inflexisset, ut in nomen Parti ex animi favens, satis perspectum cognitumque esse haud posset. Quamquam in fide Calvinianâ tandem spiritum exhalasse, ex postremo ipsius Scripto, non tamen ad finem perducto, satis evidenter colligitur* (51). Mais de peur qu'on ne soupçonnât ce Luthérien de le décrier de la sorte, par interês de Parti, il cite deux Ecrivains Calvinistes, qui se sont servis des mêmes couleurs, pour dépeindre le genie de Bucer. *Hoc pulchellum elogium ne à Lutheranis ex præpostero quopiam affectu confictum videri possit, produco* Lavaterum *Scriptorem olimque Sacramentarium, Buceri genium & ingenium his flosculis depingentem* : » *Bucerus ambiguis & obscuris loquendi formulis sententiam suam* » *proposuit, ut in utram partem magis propenderet, colligi planè non potuerit*". *Tota certaminis hujus tempore ejusmodi phrasibus ipsum studuisse*, Josias Simlerus, *Schola Tigurina Professor, in Oratione de Vita & obitu* Petri Martyris *testatur, quem & ipsum persuadere aliquando conatum fuit suum ut exemplum sequatur, talibus loquendi modis, ex quibus nihil certi concludi posset, ut in utrique parti inserviens, ambiguis illis & flexiloquis loquendi formulis dissidium hoc paulatim sopiret atque tolleret. Hasce insidiosas ac subdolas molitiones Tigurini animadvertentes minimè probamus, & liberè atque apertè professi sunt, non velle se Concordiam fucatam atque insidiosam, quæ juxta Buceri declarationem, cothurni instar, utrique parti accommodari posset* (52). Je n'ai point trouvé les dernieres lignes de ce Passage dans la Vie de Pierre Martyr, tirée par Melchior Adam du Livre que le Docteur Lutherien a cité (53) ; mais j'y trouve, que Martyr se conforma pendant quelque tems au langage de Bucer, & l'abandonna ensuite, après en avoir conu les dangéreuses consequences ; qui étoient, que d'un côté on ne satisfaisoit point pleinement les Luthériens, & que de l'autre on scandalisoit les infirmes, qu'on les troubloit & embarrassoit de telle façon, qu'ils ne savoient plus ce qu'il faloit croire sur ce point-là (54). Martyr & Bucer ne laissérent pas d'être bons amis, & d'être persuadez de l'ortho-doxe

(51) Leon. Hutterus, de Sincero verè Christiano, sive de Synodo & Unione Evangelicorum non fucatâ concilianda, Tractat. Theolog. adversus D. Parei Irenicum, pag. 190 Edit. Wittemb. anno 1618, in folio.

(52) Idem, ibid.

(53) Oratio Josiæ Simleri de Vitâ & Obitu Petri Martyris.

(54) Melch. Adam. in Vitâ Petri Martyris, pag. 38.

semblablement cette Observation à son sentiment sur le mérite des œuvres (*K*). Il en parloit avec plus de force que les autres Ministres ; & s'il a varié là-dessus, on s'en doit prendre aux difficultez qu'il rencontroit dans cette matiere, ou aux progrès qu'il faisoit en vieillissant. Il s'excusa sur cette derniere raison, quand il vit qu'on se choquoit de ne le voir pas assez uniforme dans ses Ouvrages (*f*). Quelque doctes & solides que fussent ses Leçons, on y remarquoit néanmoins trois défauts : I, l'abondance de son érudition l'entrainoit quelquefois trop loin hors de son sujet ; II, il ne se souvenoit pas toujours du nombre des points en quoi il avoit divisé d'abord sa matiere ; III, il y avoit dans son style une certaine obscurité, comme il l'avouoit lui-même, qui faisoit que si les Auditeurs n'étoient pas bien attentifs, ils n'entendoient point ce qu'il vouloit dire (*g*).

(*f*) *Voiez ci-dessus l'Addition à la Remarq.* (*C*).

(*g*) Josias Simlerus, *in Vitâ Petri Martyris*, *apud Melch. Adam, Vit. ex Theologorum*, *pag.* 37.

doxie l'un de l'autre (55). Notez que Bucer, pendant son sejour en Angleterre, fut exhorté à parler plus rondement & plus nettement sur l'Eucharistie (56).

(*K*) ... *On peut apliquer* ... *cette Observation à son sentiment sur le mérite des œuvres.*] Le Docteur Lutherien que je cite accuse Bucer de s'être servi d'un style accommodé aux dogmes de Rome sur la Justification dans le Formulaire de Foi que quatre Villes Imperiales (57) présenterent à la Diete de l'Empire, l'an 1530. Voici les paroles de ce Docteur : *Articulo IV Confessionis Civitatum explicandum erat, Quomodo fidei Justificatio adscribatur ; sed* Bucerus *stylum, ne Pontificios offenderet, ad ipsorum forum sic attemperavit :* Quod Concionatores nostri Fidei tantum tribuunt, non eo sit sensu, quasi salus & pietas nostra consistat in otiosis cogitationibus, vel in fide quæ sit charitatis expers, quam Fidem informem sive informatam nominare consueverunt : sed ideo hoc fit, *quia fateri cogimur, neminem verè pium esse aut salvari posse, qui Deum non summè diligat, & consimmus ipsi fieri summo studio annitatur. Et post pauca :* Fides, per quam regeneratur, ea est fides quæ per charitatem est efficax. *Hæc Bucerus. Quid vero hoc est aliud, quam sensu Pontificio docere nos justificari coram* DEO FIDE FORMATA (58) ? On venoit de dire que Bucer se rétracta quelque tems après, & avoua, qu'en faveur des Catholiques, il avoit accordé certaines choses qu'il ne vouloit plus accorder (59). Ne demandez point si là-dessus on le charge de beaucoup d'injures : vous allez bientôt en être éclairci. *Quia versipellis iste* Bucerus *fuit Autor Confessionis Tetrapolitanæ, fatente ipso quoque Pareo, facile judicari potest, quo candore & spiritu in eâ concinnandâ usus fuerit : eo nimirum qui nuspiam sibi constat, sed tamquam Vertumnus aliquis, nec calidus nec frigidus est. Cujus rei argumento esse potest, quod ipse* Bucerus *paulo post benè multa Confessionis hujus sua capita publice tractavit, & fassus est se in gratiam Pontificiorum multa tum concessisse, quæ jam concedere amplius nolit* (60). On observe, que dans tout le IV Article, destiné au dogme de la Justification de l'homme pécheur, il n'y a pas un seul mot touchant le merite de Jesus-Christ, l'unique & le premier fondement de notre salut (61) ; & que Bucer, reconnoissant sa supercherie, rectifia la chose quelque tems après. *Agnovit hanc vafriciam & aleatoriam versutiam* Bucerus *ipse, qui hunc ipsum Articulum retractavit postea, sic scribens* (*) : „ *Verbum* (efficax) *tolli debet, aut ita declarari, ut intelli-* „ *gatur de fiduciâ apprehendente misericordiam propter Chris-* „ *tum promissam, & erigente perterrefactas mentes* (62)". Pour le convaincre d'une semblable mauvaise foi sur l'Article des bonnes œuvres, on raporte ces paroles de la Confession : *Renovatio & restitutio hominis, quæ fit & confertur per fidem, declaratur* PERFECTAQUE *fit operibus charitatis* .... *Tantum vero abest ut bona Opera rejiciamus, ut libere fateamur Hominem nunquam* PERFECTE *beatum esse posse, nisi per Christi Spiritum eò perducatur, ut* NIHIL *penitus ei desit opus bonum omnium eorum ad quæ a* DEO *est conditus* (63). Il me semble que la charité & la raison veulent qu'on croie, qu'en tout cela, il agissoit selon sa propre persuasion, & non pas par politique. Nous avons vu ci-dessus (64) ce qu'il a écrit constamment sur le chapitre des bonnes œuvres. Le Passage, que j'ai cité de son *Commentaire sur le Pseaume II* (65), est propre, si l'on en croit Grotius, à faire voir que les Protestans & les Catholiques s'accorderoient aisément sur cette matiere, pourvu qu'on voulût bannir les chicanes des Scholastiques, & les animositez de Parti (66). Grotius prétend qu'il faut lire ce Passage selon l'Edition de Strasbourg, & non pas selon celle de Robert Estienne, qui est toute corrompue (67). Il nous renvoie aussi à la Préface du *Commentaire* de Bucer *sur les quatre Evangelistes, laquelle*, dit-il, *a été aussi omise dans l'Edition de Robert Estienne.* Ce qu'André Rivet répondit à Grotius est remarquable. Il lui declara (68), I, que le Passage du *Commentaire* de Bucer *sur le second Pseaume*, que ce Passage, dis-je, tel que Grotius l'a raporté, ne contient rien que les Calvinistes n'admettent, en l'entendant comme il faut. En II lieu, qu'il ne manque rien à l'Edition de Robert Estienne, quant au sens des paroles que Grotius cite de l'Edition de Strasbourg. En III lieu, que si les mêmes paroles ne se trouvent point dans l'Edition de Robert Estienne & dans celle de Strasbourg, Grotius devoit se souvenir que cet Ouvrage de Bucer fut imprimé prémierement sous le nom d'*Aretius Felinus*, l'an 1529 ; secondement, sous le nom de Martin Bucer, l'an 1532 ; troisiemement à Geneve, chez Robert Estienne, l'an 1554 : & que cet Auteur avoue, qu'en revoiant ses Ouvrages, il en ôtoit, il y ajoutoit, & même il retractoit certaines choses (69). On ne peut donc pas prétendre que les dernieres Editions de ses Livres ont été gâtées par les Libraires : la difference entre celles-là & les précédentes ne peut-elle pas venir des Retractations de l'Auteur ? Au reste, l'aveu de Bucer se trouve dans la Préface de son *Commentaire sur les Evangiles*, & Rivet assure qu'elle n'a pas été supprimée par Robert Estienne, comme Grotius l'avoit debité (70). Ensuite de cela, Rivet raporte plusieurs Passages de Bucer, qui prouvent son orthodoxie sur le dogme de la Justification. Grotius ne repliqua presque rien : il dit seulement, que si l'on veut être cru, lors que l'on affirme que les différences des Editions de Bucer viennent de l'Auteur, il en faut donner des preuves ; & qu'il y a des Editions de Geneve, où la *Preface* du *Commentaire sur les Evangiles* ne se trouve point (71). Il passe condamnation, par son silence, à l'égard de l'Edition de Robert Estienne ; d'où il paroit, que lui, & Vossius, en avoient parlé sans l'avoir vue (72) : faute inexcusable.

(55) Melch. Adam in Vitâ Petri Martyris, *pag.* 38.

(56) *Idem, in Vitâ Calvini, pag.* 82.

(57) *Strasbourg, Constance, Memmingen, &* Lindau.

(58) Hutterus, de Synodo Evangelicor, &c. *pag.* 150, 151.

(59) *Idem, ibid. pag.* 150.

(60) *Idem, ibidem.*

(61) *Idem, ibid. pag.* 151.

(*) *Vide Librum Actorum Ratisbon. pag.* 21.

(62) Hutterus, de Synodo Evangelicor &c. *pag.* 151.

(63) *Idem, ibid.*

(64) *Dans la Remarque* (*C*).

(65) *Dans la même Remarque, citation* (8).

(66) Grotius, in Voto pro Pace Eccles. *ad Art.* II, *apud* Rivetum, Operum *Tom.* III, *pag.* 1042.

(67) *Voiez la Remarque* (*C*), *citation* (18).

(68) Rivetus, in Apologet. pro verâ Pace Eccles. *Operum Tom.* III, *pag.* 1071.

(69) *Voiez ci-dessus l'Addition à la Remarque* (*C*).

(70) *Voiez, dans la même Addition, citation* (12), *les paroles Latines de Rivet.*

(71) Grotius, in Discuss. Apologet. ei Rivetiani, *pag.* 47. *Vide* Riveti Oper. *Tom.* III, *pag.* 1140.

(72) *Voiez la Remarque* (*C*), *citations* (9), (10), & (11).

BUCHANAN (GEORGE) a été un fort habile homme, & l'un des plus grans Poëtes Latins du XVI siécle. Il nâquit dans un village d'Ecosse l'an 1506. Sa famille, qui n'étoit rien moins que riche, pensa tomber dans la derniere misere par la mort de son pere, & par la banqueroute de son aieul. Sa mere, qui étoit demeurée veuve avec huit enfans, les éleva comme elle put ; mais elle avoit un frere, qui prit quelque soin de celui-ci. L'aiant trouvé propre aux Lettres, il l'envoia à Paris. Le jeune homme y passa deux ans, & puis il se vit contraint par la misere, & par son peu de santé, à retourner en Ecosse. Quand il se sentit guéri, il voulut goûter de la guerre parmi les Troupes Françoises qui avoient abordé en son païs ; mais il retomba bientôt malade, après sa guerison, il s'en alla à Saint André, où il étudia en Logique sous le bon vieillard Jean Major. Il le suivit en France cette même année ; & après avoir passé deux ans à Paris aux prises avec la mauvaise fortune, il fut apellé à régenter la Grammaire au College de Ste. Barbe. Il fit cela pendant trois ans. Il fut ramené en Ecosse par un jeune Comte (*a*) qui l'avoit retenu cinq ans à Paris auprès de lui. Il voulut encore retourner en France ; mais le Roi d'Ecosse l'en empêcha, en le donnant pour Précepteur à son bâtard. Il avoit fait une *Piéce de Poësie*, qui déplut aux Cordeliers. Ces bons Peres, au lieu de se revêtir de cet esprit de patience qui sied si bien aux gens d'Eglise, se mirent dans une ardente colere ; & pour se venger plus adroitement, ils criérent que Buchanan étoit un Impie, & un Hérétique. Leurs cris furent cause qu'il pancha un peu plus qu'il ne faisoit au Lutheranisme (*b*). Le Roi retourna de France vers ce tems-là (*c*), & mit en inquiétude les gens d'Eglise, parce qu'ils craignoient que la Reine Magdeleine, qu'il amena avec lui, n'eût été imbue des nouvelles opinions auprès de la Reine de Navarre sa tante. La mort de la Reine Magdeleine dissipa bientôt leur inquiétude. Quelque tems après, on découvrit une espece de conjuration contre le Roi, dans laquelle ce Prince se persuada que les Cordeliers n'avoient pas fait leur devoir. Il commanda à Buchanan de faire des *Vers* contre eux : le Poëte obéit sans répugnance ; mais il garda des mesures, & se servit d'expressions qu'on pouvoit interpréter en divers sens. Le Prince, peu satisfait de ces Vers, en commanda de plus piquans, & fut servi selon ses desirs. Buchanan lui présenta la fa-

(*a*) *Gilbertus Kennedus Cassilissæ Comes.* Buchan. *in Vitâ propriâ, Poematis præfixâ.*

(*b*) *Dum suspectus suo indulgens stomacho ...* [illegible] *...* *& Lutherana dogmata ...* Buchanan, *in Vitâ suâ.*

(*c*) *C'est-à-dire en* 1537. *Buchanan dans sa Vie, ne marque presque jamais les années.*

meuse Silve qui s'apelle *Franciscanus*. Peu après il fut averti que le Cardinal Beton tramoit sa ruine, c'est pourquoi il se sauva en Angleterre (*A*), mais les choses y étant si confuses, qu'en un même jour on brûloit les Luthériens d'un côté, & les Papistes de l'autre, il repassa en France : & de crainte que le Cardinal Beton (*d*) ne lui jouât quelque mauvais tour, il se retira tout doucement de Paris, & s'en alla à Bourdeaux, où André Goveanus savant Portugais l'attira. Il y régenta trois ans (*B*), non sans craindre les Cordeliers & le Cardinal Beton (*e*), desquels il entendoit les menaces. Après cela, il suivit André Goveanus en Portugal; Goveanus, dis-je, qui avoit eu ordre du Roi son maitre de lui amener un certain nombre de gens qui fussent capables d'enseigner la Philosophie, & les belles Lettres, dans l'Université qui venoit d'être érigée à Conimbre. Tout alla bien pendant la vie de Goveanus; mais après sa mort, qui ne tarda guere, on exerça toutes sortes d'avanies contre les Savans qui l'avoient suivi, & en particulier contre Buchanan. On lui reprochoit le Poeme contre les Cordeliers : on trouvoit mauvais qu'il osât manger de la viande pendant le carême, en quoi il ne faisoit que se conformer à l'usage du païs (*f*). On prétendoit que dans ses discours il avoit témoigné quelque éloignement de l'Eglise Catholique. On le chicana pendant plus d'un an; & enfin, de peur de donner à conoitre qu'on avoit inutilement harcelé un homme de réputation, on le condamna à demeurer quelques mois dans un Couvent pour se faire mieux instruire. Ce fut là qu'il entreprit sa *Paraphrase des Pseaumes*, Ouvrage excellent, & victorieux de la critique de Louis de la Croix (*g*). Aiant obtenu la liberté, il passa en Angleterre, & ne s'y arrêta point. Il aima mieux retourner en France. Il y arriva au tems de la levée du siége de Mets (*h*). Il entra quelques années après au service du Maréchal de Brissac, pour être Précepteur de son fils. Ce Maréchal commandoit alors en Piémont. Buchanan passa cinq ans dans cet emploi, tantôt en Italie, tantôt en France. Il le quitta en 1560. Etant passé en Ecosse, après que les troubles que Mrs. de Guise y avoient causez eurent été assoupis, il se rangea publiquement à la Communion de l'Eglise Réformée. Il fut mis pour Précepteur auprès de Jaques VI Roi d'Ecosse l'an 1565. Voilà tout ce qu'il a trouvé à-propos de nous aprendre touchant sa Vie (*i*). Je ne sai par quelle affectation il n'a rien dit de sa grande prospérité. Ce silence pourroit paroitre mystérieux à des gens qui se plairoient à tourner les choses du mauvais sens. Ils seroient capables de croire que Buchanan, sur ses vieux jours, plein de confusion & de repentir de s'être livré à la faction qui chassa la Reine Marie, dont il avoit reçu tant de bienfaits & qu'il avoit tant loué, n'osoit se faire conoitre par ce tems-là, ni réveiller dans l'esprit de ses Lecteurs l'idée des Livres qu'il avoit faits selon l'intérêt de ceux qui étoient alors les maîtres (*C*). Ces Livres l'ont rendu si odieux aux Catholiques Romains, qu'il faut

(*d*) *Il étoit Ambassadeur d'Ecosse en France.*

(*e*) *Ce Cardinal écrivit à l'Archevêque de Bourdeaux, de faire arrêter Buchanan; mais il donna la Lettre à de grans amis de Buchanan.* Buchanan. *in Vitâ propriâ.*

(*f*) *Carnem* [illegible] *in Vitâ propriâ.*

(*g*) *Jésuite Portugais, Auteur d'une Version des Pseaumes en Vers Latins, dans la Préface de laquelle il censure Buchanan.*

(*h*) *C'est-à-dire en 1553.*

(*i*) *Tirée de sa Vie, composée par lui même l'an 1580. Elle est à la tête de ses Poësies.*

(*A*) *Il se sauva en Angleterre.*] Je ne sai pourquoi il suprime qu'il avoit été mis en prison; car c'est le suprimer, que de dire seulement d'une façon vague, qu'il trompa ses gardes. *Brevi post per amicos ex aula certior factus se peti, & Cardinalem Betonium à Rege pecunia vitam ejus mercari*, ELUSIS CUSTODIBUS, *in Angliam contendit*. Il étoit Precepteur du batard du Roi : on peut donc croire raisonnablement que les gardes qu'il trompa n'étoient point les geoliers des prisons publiques, mais seulement certaines personnes qui avoient ordre de l'observer, parce qu'on l'avoit rendu suspect. Il ne s'est donc pas expliqué assez clairement. L'Histoire de la Reformation d'Angleterre est plus précise là-dessus : nous y trouvons même en quel tems on l'emprisonna, circonstance que Buchanan auroit dû mettre pour le moins en marge, s'il craignoit que la date des années ne rendît ses périodes moins coulantes. C'est donc de Mr. Burnet que l'on aprend, qu'en l'année 1539, *les Ecclésiastiques, outrez des Satires que Buchanan avoit écrites contre eux, le firent mettre en prison; & que comme le Roi leur abandonnoit tout le monde, ce grand homme auroit sans doute été condamné au dernier suplice, s'il n'eut eu l'adresse de se sauver de prison* (1). J'ai dit que Buchanan étoit Précepteur du bâtard du Roi, & j'ai eu droit de le suposer; car puis qu'il a dit lui-même que le Roi lui conféra cette charge, la présomption est qu'il veut qu'on l'en croie revêtu, pendant qu'il ne marque pas, ni expressément, ni par quelque fait incompatible, qu'il ne l'a plus. Or il n'a point fait cela : je puis donc présuposer qu'il l'avoit encore. Pour ne rien dissimuler, je dois convenir qu'il s'est servi d'une expression, d'où il semble qu'on pourroit conclure qu'il n'avoit pas cet emploi. Il a dit qu'étant à la Cour par hazard, il fut mandé par le Prince. *Rex Buchananum* FORTE *tum in aula agentem ad se advocat*. Le Précepteur d'un fils naturel du Roi n'est-il pas pour l'ordinaire à la Cour? Dit-on de lui que par hazard il s'y trouva en tel tems? Je réponds, I, qu'il est du moins très-possible qu'il n'y soit pas quelquefois; cela me suffit : II, qu'il n'est pas d'un bon Ecrivain de narrer tellement les choses, qu'il faille se servir de la voie du raisonnement, pour savoir qu'elles ont changé de face (2). Voila le principal but de ma Critique. Buchanan fait son Histoire poliment : il dit beaucoup en peu de paroles : mais il saute par dessus des choses qu'il ne devoit point oublier. Il est plus difficile qu'on ne pense de ne pas tomber dans ce défaut. Faites réflexion sur ma Note marginale.

(*B*) *Il se retira . . . . . à Bourdeaux, & y régenta trois ans.*] C'est ici que je mettrai l'impertinent Conte que j'ai lu dans la page 50 de la Doctrine curieuse du P. Garasse. „ On dit que George Buchanan, faisant la Premiere au „ College de Guyenne dans Bourdeaux, ayant pris un peu „ plus de vin que de raison, s'en alla, le coup des classes „ étant sonné, promener jusques en Angleterre avec sa „ robe de chambre & ses pantoufles, ayant tout à propos „ sur le port des Chartreux rencontré un navire qui levoit „ l'ancre ". *Voilà*, poursuit cet Auteur, une gentille promenade *causée par l'ivrognerie*. Ce mensonge est trop ridicule pour mériter d'être refuté. Buchanan ne sortit alors de France que pour s'en aller en Portugal. J'examinerai par occasion un endroit de l'Anti-Baillet, qui ne me semble pas assez exact. *Morers a écrit dans son Dictionaire*, c'est Mr. Menage qui parle (3), *que Turnebe, Bucanan, & Muret, régentoient en même tems dans le College du Cardinal le Moine. Turnebe la premiere, Bucanan la seconde, & Muret la troisième. J'ai oui dire la même chose au Pere Bourbon, qui étoit un bon Regître de semblables choses. . . . . Si Bucanan a régenté dans le College du Cardinal le Moine dans le tems qu'y regentoit Muret, comme j'en suis aucunement persuadé à cause du témoignage du Pere Bourbon, il faut que ç'ait été depuis 1544, (qui est la date de son Elégie à Tastaus & à Tevius,) jusques en 1545 : car auparavant il regentoit à Bordeaux, dans le College de Guyenne, où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans sa Vie : & en 1539, le premier de Decembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint, qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit régenté avant ce tems-là au College du Cardinal le Moine avec Bucanan, il faudroit qu'il y eut régenté du moins en 1538 : & en ce tems là il n'avoit que quatorze ans.* Voici mes Remarques sur ce long Passage. I. Il ne paroit point par la Vie de Buchanan, qu'il ait régenté dans aucun College de Paris, depuis qu'il y retourna après s'être sauvé des prisons d'Ecosse l'an 1538. Ainsi tout le tems qu'il a regenté à Paris, si nous en croions sa Vie, est anterieur au voiage qu'il fit en Ecosse avec un Comte Ecossois. Or depuis ce voiage, il eut envie de repasser à Paris : il en fut empêché par le Roi son maitre, qui lui donna à instruire son fils naturel. Ce Prince revint de France avec la Reine Magdelaine, qu'il avoit épousée au commencement de 1537. Il faut donc dire que Buchanan, pour le plus tard, étoit sorti de Paris, afin de s'en retourner en Ecosse, l'an 1536. Il est donc faux qu'il eût alors régenté avec Muret dans un College de Paris; car en ce cas là, Muret eut exercé une Régence avant l'âge de dix ans (4). II. Mr. Menage n'a point dû considérer comme une chose possible, que Muret & Buchanan aient régenté à Paris l'an 1538, vu qu'il est certain que Buchanan étoit alors en Ecosse. III. Puis qu'il a mis la naissance de Muret en 1526, il n'a point dû lui donner en 1538 les quatorze ans qu'il lui donne dans la même page. IV. Il devoit dire expressément, qu'en l'année 1544, Buchanan étoit à Paris. Cela est clair par son Elégie à Tastæus & à Tevius, mentionnée par Monsr. Ménage. V. Il devoit dire que Buchanan a parlé de Gelida dans cette Elegie comme d'un Collegue (5), & en tirer une preuve que Buchanan régentoit alors au College du Cardinal le Moine; car il est sûr que c'étoit dans ce College que Gelida enseignoit. VI. Si j'avois à dire, malgré la Vie de Buchanan, qu'il a régenté à Paris l'an 1539, j'aimerois mieux prendre l'année de Mr. Ménage (6), que le tems qui s'écoula depuis qu'il fut revenu à Paris, lors de la levée du siége de Mets, jusques à ce qu'il eut à instruire Timoleon de Cossé fils du Marechal de Brissac. Cet entredeux comprend trois années; car il fut Precepteur pendant cinq ans (7), & il sortit de cet emploi l'an 1560 (8).

(*C*) *Il composa des Livres . . . . . . selon l'interêt de ceux qui étoient alors les maitres.*] Nous parlerons ci-dessous

(1) *Hist. de la Reformation d'Anglet.* I *Part. Livre III, pag.* 385. *Buchanan, dans son Histoire d'Ecosse, Livre XIV, pag.* 509, *dit qu'il se sauva par la fenêtre de sa chambre, pendant que les* [illegible] *dormoient.*

(2) *Il y a des Auteurs d'Histoire,* [illegible] *que les Espagnols* [illegible] *qu'ils* [illegible] *l'année suivante, sans que l'Auteur ait marqué qu'ils l'avoient perdue. J'ai trouvé des gens qui m'ont soutenu que ce n'étoit pas un défaut :* Un Lecteur, *disoient-ils,* conclut assez que les Espagnols l'avoient perdue, puis qu'ils sont obligez de la reprendre. *Je répliquois que c'est un défaut; mais* [illegible] *les Abregez.*

(3) Ménage, Anti-Baillet, *Chap.* LXXXIII. *Il a tiré pour l'endroit de Moreri, C'est dans l'Art. de* Muret.

Des Colleges où Buchanan a regenté, & en quel tems.

(4) *Mr. Ménage, Anti-Baillet, Chap. LXXXIII, dit que Muret naquit l'an* 1526.

(5) *Collegam et* [illegible] *par* [illegible] *Mr. Menage, Ibid. corrige* [illegible] *Gelide par Gelida.*

(6) *C'est-à-dire de* 1544 *à* 1545.

(7) [illegible] *Varillas,* [illegible] *Hist. de l'Heresie, Livre XXVIII, pag.* 148.

(8) *Voiez la Vie de Buchanan.*

faut attribuer à cela les médisances horribles qu'on a publiées contre lui. On l'a diffamé comme un ivrogne le plus profane & le plus impie qui eût jamais existé (*D*), & comme un traitre, un conspirateur, un esclave de l'impudicité & de la satire, & un falsificateur de l'Histoire (*E*). Il mourut à Edimbourg, le 28 de Septembre 1582 (*k*). Son Dialogue *de Jure Regni apud Scotos*, reproché tant de fois aux Protestans, a été cause qu'ils ont quelquefois parlé de lui comme d'un homme sans nom, & sans conséquence (*F*). Il y a lieu de douter du repentir que

(*k*) Thuan. *Lib. LXXVI*, *pag.* 441. *Le Pere* L'Enfant *se trompe, mettant cette mort au* 25 *d'Avril*.

dessous du *Dialogue sur le Droit des Rois*. Il écrivit deux autres Livres, qui étoient encore plus conformes que celui-là aux interêts de sa Faction. L'un est l'*Histoire d'Ecosse*, entant qu'il y dit beaucoup de mal des mœurs & de la conduite de la Reine : l'autre est celui qu'il intitula *Eclaircissement* (9). Voici de quelle maniere Mr. Varillas en parle. *Je dois encore avertir les curieux*, dit-il (10), *que le pire des Ouvrages de Buchanan contre cette Princesse n'est pas son Histoire d'Ecosse, & qu'il y en a un autre, où il n'a osé mettre son nom, qui est plus satirique sans comparaison que celui-là. On ne le trouvoit pas de mon tems à la Bibliotheque du Roi, & Mr. Clement, Conseiller de la Cour des Aides, le tira de la sienne pour me le prêter. Il est écrit en François, & imprimé à la Rochelle, en l'année mil cinq cens soixante douze. Il contient tant d'injures & d'ordures, d'aucun autre Livre que j'aye vu n'en aproche ; & le seul endroit des prétendues impudicitez de la Reine Marie Stuart, qu'elle aimoit & favorisoit la Demoiselle de Rares sa fille d'honneur, n'est pas de beaucoup inferieur à ceux des Auteurs anciens & modernes qui se sont le plus licentiés à salir l'imagination de leurs Lecteurs.* Il n'est pas besoin de dire que rien ne pouvoit être plus conforme aux intérêts des ennemis de cette Reine, que les Satires de Buchanan ; car il faloit de deux choses l'une, ou que ceux qui l'avoient chassée fussent les plus scélerats de tous les hommes, ou qu'elle fut la plus infame de toutes les femmes. Ce sont deux plats de balance chargez en équilibre : vous ne sauriez apesantir la charge de l'un, sans alléger la charge de l'autre, précisément au même dégré. Tout de même, ce qui sert à la décharge de la Reine aggrave d'autant la faute de ses ennemis ; & ce qui charge la Reine diminue d'autant leur crime. Il est donc certain que les Satires de Buchanan étoient une Apologie de sa Faction ; & qu'à mesure qu'elles étoient plus sanglantes, elles justifioient davantage ceux qui avoient chassé Marie Stuart. Qui ne jugeroit que par la voie des préjugés seroit capable de soupçonner qu'une Satire d'une utilité si importante & si necessaire est une fiction que l'intérêt de la cause a fait inventer ; mais comme il y a des tyrannies & des infamies très-réelles qui font soulever les sujets, il n'est pas toujours vrai que les Manifestes de ceux qui se soulevent soient calomnieux : & ainsi, sans écouter les préjugés, il faut conoître de la cause de Buchanan. Notez qu'afin que la comparaison des plats de balance en équilibre soit juste, il faut entrer dans les principes de cet Ecrivain, & suposer comme lui que le Roi d'Ecosse, & ceux qui représentent sa Nation, sont deux puissances collatérales ; car dans une Monarchie proprement dite, la comparaison ne seroit pas juste : l'injustice du Souverain ne disculpe point les soulévemens.

(9) Varillas, Histoire de l'Heresie, *Livre XXVIII*, *pag.* 570.

(10) *Préface du V Tome de l'Histoire de l'Heresie.*

(*D*) *On l'a diffamé comme un ivrogne le plus profane & le plus impie qui ait jamais existé.*] J'ai déjà cité un Auteur, qui lui reproche un voiage ridicule comme un effet d'ivrognerie (11) ; mais voici bien pis : il lui reproche d'avoir eu le verre & la mort entre les dents à la même heure, & de s'être moqué des Ministres qui l'exhortoient à prier Dieu. Je ne veux rien retrancher de l'Historiette. Il est utile de faire voir aux Lecteurs, par des exemples sensibles, jusqu'où peut aller la hardiesse de mentir publiquement, quand une fois on a l'impudence de faire imprimer tous les Contes qui courent les rues. Voici comme parle le P. Garasse : „ Je veux raconter à nos nouveaux Athéistes la „ malheureuse fin d'un homme de leur créance & de leur „ humeur, quant au manger & au boire. Ce fut George „ Buchanan, parfaict Epicurien durant sa vie, & vray „ Athéiste à l'heure de sa mort. Ce Libertin, ayant passé sa jeunesse desbauchée dans Paris & dans Bordeaux, „ plus soigneux du lierre, des cabarets, & des bouchons „ de taverne, que du laurier de Parnasse, & estant sur la „ fin de ses jours rapellé en Ecosse pour instruire le jeune „ Prince, qui est aujourd'hui le Sérénissime Roy de la gran„de Bretagne, continuant ses desbauches de gueule, fit „ si bien qu'il vient hydropique à force de boire, quoy „ qu'on disoit de lui par maniere de gausserie, qu'il estoit „ travaillé, *vino inter cute*, non pas *aqua inter cute*. Tout malade qu'il estoit, il ne s'abstenoit non plus de boire à longs „ traicts, qu'il faisoit en santé, & aussi pur, qu'il le beuvoit „ jadis dans Bordeaux. Les Medecins, qui avoient charge „ de le traiter de la part du Roy leur maistre, voyant les „ excès de leur malade, luy dirent assez séchement & en „ cholere, qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se tuer, „ & que continuant ce train de vie, il ne pouvoit pas „ traisner plus de quinze jours ou trois sepmaines. Il les „ pria de faire une consultation par ensemble, pour voir „ combien il pourroit vivre en s'abstenant de boire du vin : „ ils le firent, & sa résolution fut, qu'il pourroit encores „ vivre cinq ou six ans, s'il se pouvoit commander jus„ques là, à quoi il fit une responce digne de son humeur. „ *Allez*, dit-il, *avec vos ordonnances, & régimes, & sçachez que j'aime mieux vivre trois sepmaines m'enyvrant tous les jours, que six ans sans boire du vin* : & aussi-tôt ayant, „ en personne desesperée, donné congé à ses Medecins, il

(11) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 59.

„ se fit porter au chevet de son lict un tonneau de vin „ de Grave, resolu d'en voir le fond devant que de mourir ; & s'y comporta si valeureusement, qu'il l'espuisa jusques à la lie, accomplissant à la lettre le contenu de ce gentil Epigramme d'Epigonus touchant „ une grenouille, laquelle estant tombée dans un ton„neau plein de vin s'escria,

„ Φεῦ νίσος νέμω
„ Πίνων, μακὰν φθέγγομαι μαινόμενος.

„ Ayant la mort & le verre entre les dens, les Ministres „ le visitérent, pour lui remettre l'esprit, & le résoudre a „ mourir avec quelque sentiment de Religion. Un d'en„tr'eux, pour toute exhortation, lui recommanda de réciter l'Oraison Dominicale : & lui, ouvrant les yeux, „ regarde affreusement le Ministre, *Qu'est-ce que cela*, „ dit-il, *que vous appellez l'Oraison Dominicale?* Les assistans repartent que c'est le *Pater noster*, & que s'il n'a „ pas le moyen de prononcer cette Oraison, qu'on le supplioit à tout le moins de réciter quelque Oraison Chres„tienne, afin qu'il mourust en homme de bien : *Pour moi*, „ dit-il, d'un sens ferme & asseuré, *je n'ay jamais sceu d'autre priere que celle-là.*

„ *Cinthia primis suis miserum me cepit ocellis*
„ *Contactum nullis ante cupidinibus.*

„ Et à peine eust-il récité dix ou douze vers continus de „ cette Elégie de Properce, qu'il expira entre les verres „ & les pintes : & on peut dire de lui, que véritablement „ *purpuream vomit ille animam* ; & telle est ordinairement „ l'issue de tous les Epicuriens (12).

Ou trouve le même conte dans *Grammaticus profanus* du Jesuite Sandæus (13), qui allegue (14), pour toute autorité un Ouvrage qui parut l'an 1615, sous le titre d'*Elixir Calvinisticum*, &c. C'est un Ouvrage que l'on attribue au Pere Garasse, comme on le verra ci-dessous (15).

(12) *Là-même, pag.* 748.

(13) *Au I Tome, pag.* 164.

(14) *Ibid. pag.* 181.

(15) *Dans la Remarque* (*S*) *de l'Article* Scioppius.

(*E*) . . . . *& comme un traitre, un conspirateur* . . . . *& un falsificateur de l'Histoire.*] Ce sont là les médisances dont Barclai son compatriote s'est servi pour le dépeindre. *At Buchananum quidem non solum depravatis desperatisque moribus ex libero Liberi Venerisque mancipium factum sciunt omnes, quicunque eum probè noverunt ; sed & hæreticum insignem, & mendacem historicum sacra juxta ac profana audaci conatu temerantem, ostendit illud ejus opus, cui*, Rerum Scoticarum Historia, *titulum dedit.* . . . . . *Quod cùm ita sit, ecquid mirum videri possit, in egregium nequitiæ artificem evasisse eum, qui in primis juventæ annis, scelere omnium maximè flagitiosa vitæ rudimentum posuit? Jam verò Historiam reliquam ea fide scripsit, quam in meo me pudet popularis referire : probissimos quosque lancinat maledictis, pios per calumniam opprimit. quò autem quisque scelerator, & promptior ad malam manum, eò pluribus ille laudibus celebratur. Quid multis? in illa ejus Historia, qua ultra Boethii nobilis historiographi epitomen se præfert, tot mihi mendacia occurrunt, ut cùm vera videam, vix vera esse, nisi cunctanter, credam. Id ipsum & alii mecum queruntur gnari temporum, quæ res gestas postremis ab eo Libris mandatas continent* (*). *Sed aris spero veri, patriæque amator aliquis, qui venenatum ejus styli mucronem retundet, & fraudem fide solida patefaciens incorruptos eorum temporum Annales evulgabit. Hoc igitur homine relicto, qui ut viri adhuc viventes clarissimi norunt, vinitor & Veneri obediens, malorum in principes conjurationum fautor, quarundam etiam auctor, hæreses quà domi, quà foris, quà privatim, quà publicè pertinax propugnator exstitit : ad Stephanum Junium Brutum venio* (16).

(*) *Nempe septem posteriores quos de induxtrii in mores & filio Regum novem & quantumvis mala miscuit mala composuit.*

(16) Guill. Barclaius adv. Monarchomach. *Lib. III, Cap.* I, *pag.* 110.

(*F*) *Les Protestans* . : . . *en ont quelquefois parlé comme d'un homme sans nom & sans conséquence.*] Voici les paroles de Mr. Daillon, Ministre François, réfugié en Angleterre : *Qu'on ne nous fasse point l'injustice de compter entre nos Docteurs un Poete Ecossois sans caractere, qui a voulu s'egayer à debiter ses songes sur la politique* (17). Un autre Ministre François n'a point parlé de Buchanan avec ce mépris ; mais il n'a pas laissé de le condamner, & de trouver fort injuste que l'on imputât les Maximes Républicaines de cet Auteur à ceux de la Religion. *Ces Maximes de Buchanan*, dit-il (18), *& de Parœus ne sont point nos Maximes : nous les avons diverses fois desavouées ; on ne les trouvera dans aucun de nos Ecrits authentiques . . . Elles sont assurément fausses dans la généralité dans laquelle ces Auteurs les proposent* (19). Pour un homme qui s'est erigé en Prophete, il avoit la vue bien courte sur l'avenir, quant à sa propre destinée (20). Il ne savoit pas que cinq ans n'auroient point passé sur son Livre, qu'il feroit des Lettres Pastorales remplies des Maximes de ces deux Auteurs. Quoi qu'il en soit, ce Dialogue de Buchanan fit grand bruit. Un certain Adam Blacwod, du même païs que Buchanan, & Conseiller au Présidial de Poitiers, réfuta son compatriote le mieux qu'il lui fut possible. Un Allemand nommé *Nicolaus Vincentius* fit la même chose. Barclai,

(17) Daillon, Examen de l'Oppression des Reformez, *pag.* 12.

(18) Jurieu, Réponse à l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. II, pag.* 287, *Edit. in* 4.

(19) *Là-même, pag.* 286.

(20) *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ Et servare modum rebus sublata secundis.* Virgil. Æn. *Lib. X, Vers.* 501.

que lui attribue l'Annaliste de la Reine Elizabeth (G). En tout cas, on ne lui sauroit refuser l'éloge de bel esprit, & de belle plume (H). Il a merveilleusement réussi en toutes sortes de Vers Latins, & il a très-bien écrit en prose. Je ne sai s'il faut croire qu'il ait été Moine (I). Il n'en dit rien : plusieurs l'affirment, & son silence n'est pas une preuve décisive contre eux. Mais on peut être très-assuré qu'il ne mourut point impie de la maniere que Mr. Moréri le conte

clai, autre Ecossois, beaucoup plus fort qu'eux, vint à la charge, & eut la malignité de dire que Boucher Docteur de Sorbonne avoit emprunté les armes de Buchanan, & de quelques autres Hérétiques (21). Les Protestans d'Ecosse firent une Réponse bien plus tranchante; car le Parlement du Royaume jetta un Arrêt de proscription sur ce *Dialogue* de Buchanan, sur son *Histoire*, & sur sa *Detectio*. Voiez dans la Remarque (G) les Citations de Camdenus.

(21) Guil. Barclaius, adversus Monarchomach. [illegible]

(G) *Il y a lieu de douter du repentir que* Camden *lui attribue.*] Raportons premierement les paroles de ce fameux Historien. *Quod Georgius Buchananus hæc de ea cum in Historia, tum in Libello, cui* Detectio *titulum fecit, prodiderit, ex Libris impressis memo non nescit. Cum autem ille partium studio & Moravii munificentiâ abreptus ita scripsit, ut Libri isti falsitatis damnati sint ab ordinibus Regni* Scotiæ, *quorum fidei plus tribuendum : & ipse ingemiscens coram Rege, cui fuit Pædagogus, subinde se reprehenderit (ut accepi) quod tam virulentum calamum in* Reginam *bene meritam strinxisset, moriensque optaverit ut tantisper superesset, donec maculas, quas maledicentia falso aspersarat, revocata veritate, vel sanguine elueret; nisi (quod ipse dixit) hoc vanum esset, cum præ ætate delirare videretur* (22). Le même Auteur parle ainsi sous l'année 1584. *Probrosa in Regem, ejus matrem, & Consiliarios Scripta, nominatim vero* Georgii Buchanani Historia & de Jure regni apud Scotos Dialogus, *interdicta, ut quæ multa culpanda & delenda continerent* (23). Ailleurs le même Historien assure, que Buchanan n'eut aucun égard aux prieres qui lui furent faites peu avant sa mort d'écrire pour la excuse des rebelles, & qu'il témoigna d'être bien fâché de leur avoir autrefois devoué sa plume. *Buchananum tamen inducere non poterant ut hoc eorum factum vel scripto Libello, vel persuasione per nuntium approbaret, qui se sæ[illegible] causam contra præcepta jam antea suscepisse, dolenter ingemuit, & paulo post obiit* (24). Qui ne regarderoit ce témoignage de Camden comme quelque chose de très-solide? Néanmoins il en faut rabatre beaucoup, pour deux raisons : l'une est prise de ce qu'on conte que son Manuscrit fut corrigé au gré & selon la fantaisie du Roi Jaques, comme nous le dirons en son lieu; l'autre est prise d'une Note marginale que Mr. Varillas a lue. Ecoutons-le parler : „ Il y a dans la Bibliotheque du Roi les cinq Volumes de l'Histoire du Président „ de Thou, aux marges desquels le plus jeune de Messieurs „ du Puy avoit écrit de sa propre main les faits les plus curieux que son frere & lui avoient jugé à propos d'en retrancher quand elle fut imprimée. J'ai lu dans les Additions au quatrieme Volume, que Buchanan, étant prêt „ d'expirer, Jaques six Roi d'Ecosse, dont il avoit été „ Précepteur, l'alla trouver, & l'avertit de retracter, pour „ la décharge de sa conscience, ce qu'il avoit écrit au desavantage de la Reine Marie Stuart sa mere; & que Buchanan le refusa tout net (25)". C'est ainsi que parle Mr. Varillas dans sa Préface. Il touche le même fait dans le corps du Livre; mais il le raporte autrement : *Dans l'Original*, dit-il (26), *de l'Histoire de Monsieur de Thou, au lieu où il est parlé de la mort de Buchanan, il est écrit de la main de cet illustre Président, que Jaques six Roi d'Ecosse, de qui Buchanan avoit été Précepteur, lui fit l'honneur de le visiter lors qu'il étoit à l'extremité, & le pressa de retracter ce qu'il avoit dit contre la Reine sa mere. Que Buchanan repartit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la verité.* Entre des témoignages si contradictoires, celui de Camden, & celui qui est aux marges de Mr. de Thou, peut-on avoir une certitude raisonnable des dernieres dispositions de Buchanan? Nullement : chacun de ces témoignages affoiblit l'autre; mais il ne faut pas disconvenir que le premier ne soit sans comparaison plus puissant que le dernier. Celui-là est imprimé : l'autre n'est que manuscrit. Celui-ci, selon la Préface de Varillas, se trouve sur un Exemplaire de Mr. de Thou; mais selon le corps du Livre, il se trouve sur l'Original de Mr. de Thou : selon la Préface, il est de la main de Mr. du Puy le cadet; selon le corps du Livre, il est de la propre main de Mr. de Thou. Ces variations & ces brouilleries maintiennent la préséance que Camden mérite. Ajoûtez que si Mr. de Thou aprouva que Mrs. du Puy retranchassent cet endroit de son Histoire, c'est une marque qu'il n'y ajoûtoit pas une entiere foi; car le zèle pour la mémoire de Marie Stuart ne l'empêchoit point de faire imprimer cent choses qui étoient copiées de Buchanan (27). Le Roi Jaques le reprocha au fils de Mr. de Thou avec tant d'aigreur, qu'il lui causa une maladie de trois mois (28). J'ai ouï dire à un Seigneur Ecossois, que quand on demanda à Buchanan au lit de mort s'il ne se repentoit pas de ce qu'il avoit écrit contre le Droit des Rois, & en particulier contre l'honneur de la Reine Marie Stuart, il répondit, *Je m'en vais en un lieu où il n'y a guere des Rois.*

(22) Camd. in Annal. Elizabethæ, ad annum 1567, [illegible]

(23) Idem, ad an. 1584, pag. 410.

(24) Idem, ibidem, ad an. 1582, pag. 374.

(25) Varillas, Préface du I Vol. de l'Histoire de l'Heresie.

(26) Le même, Liv. XXVIII, pag. 176.

(27) Voiez la [illegible] d'Orleans, Revolutions d'Anglet. Tom. II. pag. 430, 431.

(28) Varillas, Réponse à la Critique de Burnet, pag. 77 & 78 Edit. de Hollande. Le Docteur Burnet, [illegible] de la Critique, pag. 62, [illegible]

(H) *On ne sauroit lui refuser l'éloge de bel esprit & de belle plume.*] Le tour que Mr. de Thou a pris pour louër George Buchanan est admirable : rien ne pourroit mieux donner une grande idée de l'esprit de cet Ecossois. „ Son Histoire d'Ecosse „, dit-il, „ ne semble point l'Ouvrage d'un „ homme qui a regenté long tems, mais celui d'un homme „ qui a manié toute sa vie les affaires les plus importantes „ de l'Etat. La bassesse de sa condition & de sa fortune n'a „ point empêché Buchanan de bien juger des plus grandes „ choses, & d'en écrire avec beaucoup de prudence. Il „ étoit un de ces hommes extraordinaires, qui ont le bonheur de ne pas devenir pedans parmi les occupations de „ l'Ecole ". Le Latin de Mr. de Thou exprime cela plus noblement & plus amplement; c'est pourquoi je le raporte. *In senili otio patriam Historiam scribere aggressus est. Quam tanta puritate, prudentia, & acumine scripsit (quamvis interdum libertate genti innatâ contra* Regium fastigium *acerbior) ut ea scripta non hominem in pulvere literario versatum, sed in medio hominum luce & in tractandis Reipublicæ negotiis totâ vita exercitatum redoleant. Adeo ingenii felicitas & animi magnitudo omnia obstacula humilis fortunæ impedimenta ab eo removerant, ut propterea non minus recte de maximis rebus judicare & scribere prudenter posset. Et sane memini P. Ronsardum virum acerrimi judicii (qui licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ scholastico otio oblectatus fuerat) cum de Buchanano, Hadr. Turnebo, Ant. Goveano, M. Ant. Mureto (quibuscum arctâ amicitiâ conjunctus fuerat) verba facere, dicere solitum, illos Homines nihil Pædagogia præter togam & pileum habuisse, & tamen de vulgo Pædagogorum sic eos ere, nunquam incorrigibiles ineptias ex Pædagogica contracta characterem vel longissimi aut exercuisse delere posse* (29).

(29) Thuan. Histor. Libr. LXXVI. pag. 445, 446. Voiez aussi Mr. Burnet, Hist. de la Reformation d'Anglet. I Part. Livr. III, pag. 725.

(I) *Je ne sai s'il faut croire qu'il ait été Moine.*] Mr le Laboureur l'assure d'une maniere si positive, que pour en douter, il faut s'être fait une habitude Cartésienne de ne souscrire qu'aux choses qu'on a examinées exactement. *George Buchanan*, dit-il (30), *Ecossois, premierement Cordelier en France, depuis Precepteur du Comte de Brissac, & passionné Huguenot, autant connu pour ses vices, qu'il meritoit d'estime pour son bel esprit s'il ne l'avoit abandonné au libertinage, & pour sa science s'il n'en avoit abusé, a été le plus cruel ennemi de la personne & de la reputation de cette Princesse, qui l'avoit défendu en ce Royaume de la rigueur des Edits, & comme arraché du bucher & de la main du Bourreau. Il alloit être condamné comme Hérétique & comme Moine transfuge : elle lui fit avoir grace.* Brantome dit bien qu'elle lui sauva la vie (31), mais non pas comme à un Moine défroqué. Je doute fort du récit de Mr. le Laboureur : car la prémiere Piéce de Poësie par où Buchanan ait irrité les Cordeliers est un Songe, où il supose que St. François lui aparut pour l'exhorter à prendre l'habit de son Ordre (32). Eût-il osé feindre qu'il répondit, *je n'en ferai rien*, s'il eût été actuellement Cordelier? Les persécutions, que cette prémiere Satire lui attira de la part des Cordeliers, n'émousserent point sa plume à leur égard, & sur tout lors que le Roi d'Ecosse son maître lui ordonna de les maltraiter. D'où vient qu'ils ne le reclamérent pas comme un transfuge, quand ils le virent Précepteur du bâtard du Roi? D'où vient qu'ils se contentérent de l'accuser simplement de Luthéranisme? D'où vient qu'ils n'ont pu que le menacer, pendant qu'il régentoit à Bourdeaux au vu & au su de toute la France? En ce tems-là, un Moine transfuge, & suspect de Luthéranisme, pouvoit-il échaper en France à des Cordeliers satirisés? D'où vient, s'il a été Cordelier en France, qu'il ose demeurer à Paris, & enseigner dans le College de Ste. Barbe? Mais, enfin, d'où vient que Buchanan, entre les mains des Inquisiteurs Portugais, qui mirent tout en usage pendant plus d'un an pour le convaincre d'Hérésie, n'éprouve pas qu'on allegue contre lui qu'il a violé malheureusement ses vœux, & deserté lâchement la Religion de St. François? Une telle chose, si elle eût été véritable, ne pouvoit pas être ignorée, ni difficile à prouver. D'où vient encore un coup qu'il sort sain & sauf des mains de ces barbares Inquisiteurs? Quand on aura satisfait à ces demandes, je pourrai croire qu'il a été Cordelier. Je ne comprens pas même comment la Reine d'Ecosse l'auroit préservé en France de la rigueur des Edits. Ne demeura-t-il pas chez le Maréchal de Brissac jusqu'en 1560? Ne dissimuloit-il point ses sentimens sur la Religion? N'attendit-il pas à les produire au dehors, qu'il fut en Ecosse? Ce qu'il y a d'aparent est que cette Reine cassa la Sentence qui fut rendue contre lui l'an 1539, après qu'il se fut sauvé de prison. C'est sans doute la seule grace que Brantome a désignée. Mr. Varillas raconte (33), que Buchanan étoit Cordelier l'an 1539, lors qu'il fut emprisonné pour le crime d'Hérésie; qu'étant allé *fort jeune en France*, il y prit l'habit de St. François; qu'il passa de là en Portugal; qu'il y donna les premieres marques d'être Luthérien; qu'il y fut dixhuit mois en prison; qu'il en sortit en abjurant le Luthéranisme; qu'il retourna dans son païs; que sa rechute le fit mettre dans les prisons du Roi : qu'on l'eut condamné au feu, s'il n'eût eu l'adresse de se sauver par une fenêtre; & qu'il en raconte plaisamment les particularitez (34). C'est un tissu continuel de mensonges. Il y avoit près de dix ans qu'il s'étoit sauvé des prisons d'Ecosse, lors qu'il alla en Portugal. Je laisse au Lecteur le soin de compter les autres fautes.

(30) Additions aux Memoires de Castelnau, Tom. I, pag. 546.

(31) Ce sont été des imposteurs qui l'ont dit & écrit, entr'autres Mr. Buchanan, en quoi il a mal recognu les biens que sa Reine lui avoit faits en France & en Ecosse, pour la grace de sa vie & du relief de son bannissement, Eloge de Marie Stuart.

(32) Buchanan in Vitâ suâ. Ce Poëme est dans le Recueil des Piéces qu'il intitula, Fratres fraterrimi.

(33) Histoire de l'Heresie Liv. XXVIII, pag. 122.

(34) Il ne dit que deux mots, le demi-sien, & cela sans aucune plaisanterie.

ge (*K*). Ce n'est pas la seule fausseté qui soit dans son Dictionaire à l'égard de Buchanan (*L*). Mr. Varillas n'a point eu toute l'exactitude nécessaire en parlant de cet habile homme (*M*).

Mr. de Thou nous aprend une particularité que mes Lecteurs seront bien aises de trouver ici (*N*).

(*K*) *Il ne mourut point impie de la maniere que Mr. Moréri le conte.*] Voici ce qu'il dit. „Le Roi lui envoia ses Medecins, qu'il refusa de voir ; & il ne traita pas mieux un „Ministre, qui le trouva occupé à lire l'Histoire Naturelle „de Pline. Celui-ci lui voulut presenter la Bible ; mais „Buchanan la rejettant avec une fureur extrême, *Allez*, „lui dit-il, en lui montrant son Histoire de Pline, *je trouve plus de verité dans ce Livre, que dans toutes vos Ecritures.* „Cet Athée finit ainsi ses jours, & toute l'Ecosse a rendu „témoignage de ce fait". Il y a des mensonges qu'on ne sauroit lire sans indignation ; mais pour celui-ci, il est plus propre à faire rire, qu'à mettre en colere. *Toute l'Ecosse a rendu témoignage de ce fait.* Pourroit-on bien citer un seul Auteur grave, & muni de quelque preuve ? Je ne croirois pas hazarder beaucoup, si j'en défiois tous les amis de Mr. Moréri. En effet, si ce beau conte avoit eu la moindre aparence, Mr. de Sponde, qui ne se possede pas quand il parle de Buchanan, n'eût point manqué de l'adopter. Je le trouve dans le Kalendries du P. l'Enfant, Moine Jacobin (35), qui cite le Thresor Chronologique de Dom Pierre de St. Romuald ; & il ne dit pas que *toute l'Ecosse a rendu témoignage de ce fait*, mais que *toute l'Ecosse le peut attester* (36). Cette derniere expression est plus suportable que l'autre.

(35) C'est ainsi que s'apelle ce que l'Auteur nomme, Histoire generale de tous les Siecles de la nouvelle Loi. Cet Ouvrage est en VI Tomes in 8°. imprimé à Paris, l'an 1683.

(36) Sous le 28 d'Avril, pag. 807.

(*L*) . . . . . *Ce n'est pas la seule fausseté qui soit dans son Dictionaire à l'égard de Buchanan.*] Mr. Moreri assure, I, Que Buchanan prit l'habit de St. François : je n'en crois rien (37). II. *Qu'il fut convaincu d'avoir voulu manger l'agneau Paschal à la façon des Juifs, & condamné à être brulé.* Mr. de Sponde raporte la même chose ; mais en termes plus forts ; car il assure que Buchanan fut pris en flagrant délict, mangeant actuellement cet agneau Paschal à la Judaïque, pendant le Carême, avec quelques autres. *Quod cum aliis quibusdam agnum Paschalem more & ritu Judaica tempore Quadragesima comedere repertus fuisset* (38). On ne l'eût pas laissé à Bourdeaux pendant trois ans, au sortir des prisons de l'Inquisition en Portugal, si cela eût été vrai. III. Qu'aiant évité le suplice du feu par la fuite, il vint en France, où il enseigna assez long tems à Paris dans le College du Cardinal le Moine, & ailleurs. Il est certain que s'étant sauvé des prisons d'Ecosse, il n'osa s'arrêter à Paris, à cause du Cardinal Beton, & qu'il se retira à Bourdeaux. Ut *Lutetiam venit*, (remarquez bien ce terme, il est exclusif d'un long sejour,) *Cardinalem Betonium pessimè erga se animatum ibi legatione fungi comperit. Itaque eius ira se subtraxit, Burdegalam invitante Andrea Goveano profectus* (39). Voiez la Remarque (*B*) : vous y trouverez, que s'il régenta dans le College du Cardinal le Moine, ce ne fut qu'après avoir enseigné trois ans à Bourdeaux ; & ainsi la narration de Moréri est defectueuse.

(37) Voiez nos raisons dans la Remarque (*I*).

(38) Spondan. Annal. Eccles. ad ann. 1558, num. 7. Il cite David Camerar. de Scot. Lib. IV, Cap. II, Lang. in Vit. Calvin. Cap. I.

(39) Buchan. in Vitâ suâ.

(*M*) *Mr. Varillas n'a point eu toute l'exactitude necessaire en parlant de cet habile homme* (40).] S'il l'avoit eue dans un sujet comme celui-ci, nous aurions bien lieu d'en être étonnez. *On avoit bien vû avant lui*, dit-il (41), *des Auteurs composer des Satires contre des Têtes couronnées, & faire imprimer ces Satires durant leurs vies, ou les mettre entre les mains de quelques amis pour les donner au public après leur mort : mais on n'en avoit encore vû aucun, lequel après s'être declaré contre sa Souveraine jusqu'à passer en Angleterre, pour deposer en qualité de temoin dans le procès criminel qu'on lui fit, ait continué de la persécuter après qu'on lui eût tranché la tête ; & c'est pourtant là le crime dont les plus attachés à Buchanan n'oseroient disconvenir qu'il n'ait été coupable.* Monsr. Varillas trouve des singularitez dans la conduite du monde la plus ordinaire. Jamais aucun Prince n'a été, ou detroné, ou decapité juridiquement, parmi des peuples qui ont des Auteurs, sans qu'on ait publié mille choses flétrissantes contre lui. L'ordre veut cela ; car ceux qui se portent à de telles extrémitez doivent pour le moins témoigner à toute la terre, qu'ils soutiennent qu'on croie qu'ils ont eu raison d'en user ainsi : or comment le pourroient-ils témoigner, s'ils faisoient scrupule de mettre au jour la mauvaise vie de ce Prince? Ainsi Buchanan n'auroit fait que suivre le chemin batu. Ce ne seroit point à cause que depuis la mort de Marie, il auroit mis sous la presse son Histoire, qu'il faudroit le censurer : car si d'ailleurs il avoit raison, c'est-à-dire s'il n'avançoit rien que de vrai, il auroit été fort condamnable de la suprimer. C'eût été sacrifier l'innocence vivante à un crime puni du mort (42) : c'eût été epargner aux dépens de deux Nations la memoire d'une Reine criminelle. Mr. Varillas se trompe donc, & quant au fait, & quant au droit : quant au fait ; puis qu'il dit que l'on n'avoit jamais vu d'exemple de la conduite de Buchanan : quant au droit ; puis qu'il condamne une conduite, qui, en cas de fidelité dans l'Historien, est entierement selon l'ordre & selon la droite raison. Mais sa plus étrange méprise est de pretendre que Buchanan, qui étoit mort cinq ans avant que l'on fit mourir la Reine d'Ecosse, a continué de la persecuter depuis qu'on l'eut décapitée, & que c'est un crime que ses plus grans amis n'oseroient nier. *Il n'y avoit point eu d'Ecossois*, dit-il (43), *plus devoüé que lui à la Reine Marie Stuart, jusqu'à ce qu'elle cessa d'être heureuse.* Mr. Varillas outre un peu la chose ce me semble : mais il ne laisse pas d'être vrai que Buchanan suivit d'abord le parti de cette Reine, & qu'il la loua magnifiquement à la tête de sa Traduction des Pseaumes. *Le Comte de Mourrai*, c'est Mr. Varillas qui parle (44), *lui offrit une des plus belles charges d'Ecosse, qui etoit celle de Garde du petit Seau Royal, à condition qu'il lui aidât à perdre la Reine Marie Stuart.* J'avois cru que c'étoit une hyperbole, aussi bien que la Primatie, que d'autres veulent que l'on ait promise à Buchanan (45) ; mais je sai à cette heure qu'il a été Garde du Seau privé, Charge tres-considérable en Ecosse. Dans la Préface du François I, Mr. Varillas observe *qu'on avoit horriblement calomnié* Marie de Lorraine Reine d'Ecosse, *& que tous les Auteurs qui en avoient parlé s'etoient dechainez contre elle sur la seule deposition d'un ingrat* (46) *à qui elle avoit fait grace de la vie.* Il ajoute *qu'il a defendu la réputation* de cette Princesse. Il y a là pour le moins deux fautes ; car ce n'est point à cette Reine que l'on attribue d'avoir *sauvé la vie à l'Historien* Buchanan ; & l'on ne justifie pas une Princesse contre les calomnies d'un Historien, lors que l'on déclare qu'on ne dira rien pour sa justification dont cet Historien ne convienne. Or c'est ce que Mr. Varillas declare à l'égard de Buchanan (47).

(40) Preface du V Tom. de l'Histoire de l'Heresie.

(41) Voiez, à cela ce qu'on a dit dans la Remarque (*I*).

(42) Voiez la Remarque (*C*) à la fin.

(43) Varillas, Preface du V Tome de l'Hist. de l'Heresie.

(44) Là-même.

(45) Spondanus a Menvanno si ne regem pessimo, se in Patriam oftentant. Strada de Bello Belg. Decad. II, Lib. VIII, ad ann. 1567, pag. 318. Le P. Caussin dit la même chose dans sa Cour Sainte.

(46) Buchanan.

(47) Hist. de François I, Liv. XI, pag. 115, 218.

(*N*) *Mr. de Thou nous aprend une particularité, que mes Lecteurs seront bien aises de trouver ici.*] Monsr. de Thou raconte, que tous les ans, Elie Vinet recevoit des Lettres de Buchanan par les Marchans Ecossois qui venoient charger du vin à Bourdeaux. Vinet montra ces Lettres à Monsr. de Thou, qui remarqua dans la derniere beaucoup de courage, quoi qu'elle eût été écrite d'une main tremblante. Buchanan y faisoit des plaintes, non pas tant des incommoditez de la vieillesse, que de l'ennui où il étoit de sa longue vie : *De senectutis incommodis non tam querebatur, quàm de vita longioris tadio* (48). Il disoit qu'il avoit quitté la Cour, & qu'il s'étoit retiré à Sterlin, où il ne travailloit qu'à une chose, qui étoit de quitter avec le plus petit bruit qu'il feroit possible la compagnie de ceux qui ne lui ressembloient point. Il vouloit parler des vivans, & il se consideroit comme mort. *Interea hoc unum satago, ut quam minimo cum strepitu ex inaqualium meorum, hoc est mortuus è vivorum contubernio demigrem* (49). Ses plus grans ennemis ne sauroient nier qu'il n'ait été Philosophe pour le moins une fois en sa vie ; car ces sentimens-là ne seroient desavouez, ni par les Stoïciens, ni par les Brachmanes, si ce n'est peut-être à l'égard de quelques petits accessoires.

(48) Thuan. de Vitâ suâ, Libr. II, pag. 1180, ad ann. 1582.

(49) Idem, ibid.

BUDE' (GUILLAUME) en Latin *Budæus*, né à Paris l'an 1467, & issu d'une Famille ancienne & illustre (*A*), a été le plus savant homme qui fût de son tems en France. On peut dire qu'il se mit à étudier un peu tard ; car encore qu'on l'eût envoié de bonne heure dans les Ecoles pour l'étude du Latin, & puis à l'Université d'Orleans pour l'étude de la Jurisprudence, il ne savoit presque rien à son retour d'Orleans, où il avoit passé trois années. La barbarie, qui régnoit alors dans les Colleges, avoit été cause qu'il étoit allé à Orleans sans entendre les Auteurs Latins ;

(*A*) *Il est né à Paris, l'an 1467, ... d'une Famille illustre*] Louis le Roi, le seul Auteur que j'aie suivi, ne marque point l'année de la naissance ; mais puis qu'il dit que Budé mourut le 23 d'Août 1540, à la septante-troisiéme année de sa vie, il me donne droit de le faire naître l'an 1467. Le Dictionaire de Moréri contient une faute très-grossiere. On y met la naissance de Budé à l'an 1476 (1), & sa mort au 26 Août 1540, & on ne laisse pas de le faire vivre septante-trois ans.

(1) Cette faute est originaire de l'Imprimerie. La transposition d'un seul chiffre a changé 1467 en 1476.

Voions ce qu'on trouve touchant sa Généalogie dans un Ouvrage du Sieur Guichenon. *Jean Budé, Escuyer Seigneur de Verace, qui se signala à la bataille de Pontcharra, où il estoit Lieutenant de la Compagnie de Gensdarmes du Seigneur de Briquemaut en l'an 1591 . . . . , estoit yssu de cette ancienne maison des Budés, Seigneurs d'Ierre, de Villiers sur Marne, de Marly, Trossi, la Motte St. Loup, & autres places, laquelle tient rang parmi les meilleures Familles de l'Isle de France, & de Paris ; car il estoit filz d'un autre Jean Budé, Escuyer Seigneur de Verace, & de Marie de Jonan, fille de Rogerin de Jonan, Escuyer Seigneur de Jonvilliers en Beausse : ledit Jean Budé estoit filz de Guillaume Budé, Chevalier Seigneur de Marly & de Villeneufve, Conseiller & Maistre des Requestes du Grand Roi François, & de Roberte le Lyeur, fille de Roger le Lyeur, Seigneur du Bois-Benard & de Malemains, & d'Isabeau de Lailly. . . Ce Guillaume . . . estoit filz de Jean Budé, Seigneur d'Ierre, de Villers sur Marne & de Marly,* &

Latins, & cette ignorance l'empêcha de profiter dans le Droit Civil (*B*). Etant retourné chez son pere, il perdit beaucoup plus son tems : il s'amusa à la chasse, & aux plaisirs de la jeunesse; mais il en revint au bout de quelques années, & se trouva saisi d'une telle inclination pour les Sciences, qu'on ne sauroit exprimer l'ardeur avec laquelle il s'apliqua à l'étude. Il renonça a toute sorte de divertissemens, & il regrettoit même les heures qu'il faloit nécessairement donner aux repas & au dormir. Le jour même de ses nôces, il se déroba pour le moins trois heures, afin de les passer avec ses Livres. On eut beau lui représenter qu'il ruineroit sa santé (*C*), & qu'il se priveroit des moiens de faire fortune : rien ne fut capable de ralentir son ardeur. La profonde Erudition qu'il aquit par un si grand attachement à l'étude seroit un peu moins étonnante, s'il avoit eu de bons Maitres, qui lui eussent au moins servi de guides; ou s'il avoit eu des concurrens, dont les lumieres lui eussent donné avec une grande émulation, un parallele instructif : mais il ne trouvoit personne dont il pût devenir Disciple (*D*), ni qui courût avec lui dans cette carriere. On peut donc dire qu'il n'etudia que sous lui-même (*E*). Une des choses qu'il cultiva avec le plus d'assiduité fut la Langue Greque : & il débuta même par là, lors qu'il voulut donner des marques publiques de ses progrès; car les prémiers Ouvrages qu'il ait donnez au public sont la *Traduction de quelques Traités de Plutarque*. Il publia ensuite ses *Notes sur les Pandectes* (*F*), & puis son Traité *de Asse*, &c. On lui contesta la gloire d'être le prémier qui eût défriché les matieres épineuses des Monnoies, & des Mesures des Anciens (*G*); mais il montra qu'on ne lui raviroit pas aisément cette couronne. Quelque grans que soient les services qu'il a rendus à la République des Lettres par ses Ecrits, on peut assûrer que ce n'est point de ce côté-là qu'elle lui est le plus redevable. Il se ménagea de telle sorte que son grand savoir ne le rendit pas odieux aux Inquisiteurs : ainsi sa réputation demeurant saine & entiere fut une puissante protection aux belles Lettres, que l'on s'efforçoit d'étouffer dans leur renaissance, comme la mere & la nourrice des

& de Catherine le Picart, fille de Jean le Picart, Seigneur de Plattvville, de Sevrey, & de la Boissoliere, & de Catherine de Poncher, fille de François de Poncher, Chevalier & Chambellan des Roys Jean, Charles V, & Charles VI, Baillif de Touraine, & de Marguerite de Dormans : & ledit Jean Budé, Seigneur d'Ierre, estoit fils de Dreux Budé, Seigneur des mesmes lieux; & le feu Dreux Budé, fils d'un autre Dreux Budé, Seigneurs de Villers sur Marne & d'Ierre, & ce Dreux Budé, fils de Jean Budé, qui vivoit sous le Roy Charles V (2).

(2) Guichen, Hist. de Bresse, III Partie, pag. 251, 252.

(*B*) *Il etoit allé à Orleans sans entendre les Auteurs Latins, & cette ignorance l'empecha de profiter dans le Droit Civil.*] Qui in Gymnasio triennium versatus operam penè omnem perdidit. Neque enim ignarus Latinæ linguæ & ab aliis disciplinis imparatus artem illam reconditam & multiplicem subtilemque cui sese dediderat, cognitione & scientia poterat comprehendere (3).

(3) Lud. Regius, in Vita Budæi, initio.

(*C*) *Il s'attacha tellement à l'étude, . . . quoi'on lui représenta qu'il ruineroit sa santé.*] De fort habiles gens pretendent que l'evenement fit voir la vanité de ces menaces, & qu'il *sut conserver toute sa santé* (4). Mais d'autres disent qu'il tomba dans une longue & facheuse maladie; & que les maux de tête, qui lui prenoient tous les jours, obligerent les Medecins à lui ordonner une espece de trepan (5). L'opération fut tres-douloureuse, mais fort inutile. *In gravem & diuturnum morbum est prolapsus, quo annos plus viginti ita afflictatus est, ut omnis prope hilaritas à fronte, alacritas ex animo, festivitas ex acerbis, urbanitas & comitas in convictu eximeretur, ingravescens quoque studiis literarum amor infringeretur, ne vestigium quidem ejus aut simulachrum, sed quædam effigies spirantis mortui appareret* (6). Il ne faut pas s'etonner que des incommoditez si longues, & si opiniâtres, le rendissent chagrin, & produisissent tant de changement dans son corps & dans son esprit.

(4) Voiez les Enfans celebres par leurs Etudes, Artic. LXXXVIII, §. 10.

(5) Lud. Regius, in Vita Budæi, pag. 10, 11.

(6) Idem, ibidem.

(*D*) *Il ne trouvoit personne dont il pût devenir Disciple.*] Il faut donner quelque restriction à ces termes generaux; car il est certain que George Hermonymus, natif de Lacedemone, Jean Lascaris, & Jaques Faber d'Etaples, ont enseigné quelque chose a notre Guillaume. Dès qu'il fut l'arrivée d'Hermonymus à Paris, il l'arrêta auprès de lui par de gros gages. *Quem Budæus nactus magnâ mercede conduxitum ad se attersivus, & antequam dimitteret amplius quingentos nummos aureos donavit* (7). Hermonymus lui lut Homere, & les autres principaux Auteurs; mais, comme il ne les entendoit pas, il étoit incapable de les expliquer. *Huic Græca cum aliquot annos operam dedisset, & eo prælegente audivisset Homerum Authoresque alios insignes, nihilo doctior est factus. Neque enim Præceptor ille plura docere quam sciret poterat* (8). Jean Lascaris vint peu apres à Paris : il conçut beaucoup d'estime pour Budé, le voiant enclin à la Langue Greque; mais, en tout, il ne lui donna pas plus de vingt Leçons (9). Jaques Faber lui aprit les Mathematiques; mais l'Ecolier comprenoit si aisément tout ce que le Maitre proposoit, qu'il épuisa bientôt la Science du Maître. Celui-ci, quoi que largement paié de ses Leçons, fut plutôt las d'enseigner, que l'autre d'être enseigné. *Mathematicas disciplinas ab* Jacobo Fabro *nobili Philosopho didicit : ad quas tantum ingenii alacritatis intulit, ut evolare non excurrere videretur. Itaque dum Faber multa proponit, Budæus omnes assequitur, eo res venit, ut potius ille docendo defatigaretur, atsi magnam mercedem accipiebat, quam hic discendo. Neminem præterea audivit* (10).

(7) Idem, pag. 18.

(8) Ibidem.

(9) Ibidem, pag. 19. Voiez aussi la Lettre de Budé à Tonstal : c'est la XXX du II Livre de celles d'Erasme, pag. 113.

(10) Lud. Regius, in Vita Budæi, pag. 19.

(*E*) *On peut dire qu'il n'étudia que sous lui-même.*] Il representa en mots Grecs les deux circonstances notables de ses études, l'une qu'il les commença fort le tard, l'autre qu'il n'eut point de Maîtres; il les représenta, dis je, par les termes d'αὐτομαθὴς τε καὶ ὀψιμαθὴς, dans une *Lettre* qu'il ecrivit a Erasme, & qui fut montrée à Cutbert Tonstal (11). Il écrivit ensuite une *Lettre* à ce dernier, où il lui fit une description assez longue de la maniere dont il avoit etudié. Il avoue, qu'apres son retour de l'Université d'Orleans, il passa quelques années à ne faire que ce que font les jeunes gens qui ne savent rien. *Domum reversus salutem dixi literis, studiis atque indulgens juventuti illiberali, quoad post aliquot annos una a paternos parietes etiam studere motum ipse institui* (12). Il dit ailleurs, qu'outre ces deux choses, il y en eut une troisiéme qui l'obligea a s'apliquer extremement à l'etude : c'est qu'il n'avoit pas beaucoup de penetration d'esprit. *Omnem majorem in modum facere atque etiam maximum mihi necesse erat homini nec ingenio felici prædito, & qui in adolescentia clanjula non duci discipulus, sed tantum tyrunculus hujus studii esse cœpissem, & vere genuslis illius Aristippi qui metrodidactus appellatus est : denique qui à memet ipso omnia mutuarer, si quidem nullius erat unde rogare possem* (13).

(11) C'est l'XI du I Livre, pag. 12.

(12) Epistol. XXX Lib. II Erasmi, pag. 11.

(13) Budæus, de Philologia, Lib. I, Operum Tom. I, pag. 15.

(*F*) *Il publia des Notes sur les Pandectes.*] C'est-à-dire sur les XXIV prémiers Livres des *Pandectes*. L'Epitre Dédicatoire au Chancelier de France *Joannes Deganaius*, *Jean de Ganay*, est datée de Paris, le 4 de Novembre 1508. Badius donna en 1530 une Edition corrigée & augmentée. Il avoit imprimé la suite de cet Ouvrage l'an 1526.

(*G*) *On lui contesta la gloire d'etre le premier qui eût défriché les . . . . Monnoies & les Mesures des Anciens.*] Un Italien, nommé Leonardus Portius, pretendit être le vrai possesseur de cette gloire. Budé, l'aiant apris, n'entendit point raillerie. Il s'en facha tout de bon, & declara qu'il ne tenoit d'aucune personne vivante ce qu'il avoit publié sur cette matiere, & que Portius étoit son voleur. *Quod cum est ad Budæum allatum, graviter exarsit, quod nihil tam præter opinionem audisset quam ut depelleretur de ejus laudis possessione, quam caducam & vacuam primus bona fide occupasset, & sine cujusquam injuria quasi usucepisset. Igitur vehementissimo animi, ingenii, verium, contentione jus suum defendit, atque hoc ipsum palam testatus est, à nullo se unquam homine duntaxat qui viveret, his de rebus quas tradidisset, quicquam didicisse vel fando vel legendo : tantumque abesse ut quid a Portio acceperit, ut omnia quæ sub nomine Portii ad eam prodierant, illa uno eodem consiliante perpetuoque furto essent ex suo Asse translata. At æmulo illi sempiternam ustum ac ignominiam inussisset, nisi intercessisset amicus* (14). Jean Lascaris, qui etoit ami de l'un & de l'autre, empêcha que cette querelle n'allât plus avant, & obtint a force de prieres que Budé n'inseràt point dans la seconde Edition le Discours piquant qu'il avoit fait contre Portius. L'Auteur connut lui-même, quand le feu de la colere fut passé, qu'il avoit eu trop d'emportement; & c'est ce qui fit qu'il ne voulut plus prendre interêt aux attaques qui lui furent faites. Il laissa dire tout ce qu'on voulut : il souffrit tranquillement qu'Agricola se donnât telle portion que bon lui sembloit de cette gloire (15).

(14) Lud. Regius, in Vita Budæi, pag. 61.

(15) Ibid. pag. 24.

Lors qu'il fit son Livre *de l'Institution du Prince*, il n'avoit reçu encore que des aplaudissemens sur son Ouvrage *de Asse*. Il s'en glorifia; mais sans sortir des limites de la modestie. Comme il s'exprima d'une maniere qui peut servir de patron à plusieurs autres grans personnages, je ne ferai point difficulté de raporter ses propres paroles, quoi que son style soit rude. *A vostre tresdesire & treshcureux advenement à la tresnoble Couronne de* FRANCE, (il s'adresse à François I,) *qui fut le jour des Calendes de Janvier . . . . Je parachevay & mis en avant & evidence, le Livre des poix & mesures, nombres, monoyes, & toute la maniere de compter des Antiens, tant Grecs, que Latins, auquel j'ai monstré & estimé les richesses des grands Royaulmes, Principaultez, Dominations, & Empires, dont les Histoires font mention. Et le tout reduict à la monnoye de present. Et en ce faisant, ay esclarcy & interpreté grand nombre de lieux & passages, sans rien obmettre à mon pouvoir & sçavoir tant de Histoires, que des autres Autheurs*

des opinions qui ne plaisoient pas à la Cour de Rome (*H*). Il fut fort considéré à la Cour de France (*I*), depuis qu'une fois son Erudition eut été conue; mais il s'abstint le plus qu'il put d'aller à la Cour, jusques à ce qu'il eût apris l'inclination de François I pour les belles Lettres. Ce fut quand la Cour étoit à Ardres, lors de l'entrevue de ce Prince avec le Roi d'Angleterre, que François I fit venir pour la prémiere fois notre Guillaume Budé (*K*). Depuis ce tems-là, il se plut à l'entendre discourir, il lui commit sa Bibliothéque, & il lui donna une Charge de Maitre des Requêtes. En même tems, la Maison de ville de Paris l'élut Prévôt des Marchans. Il fut l'un des principaux promoteurs du dessein que François I exécuta, de fonder des Chaires à Paris pour la Profession des Langues, & des Sciences. Il se brouilla avec Antoine du Prat Chancelier de France; ce qui fut cause qu'il ne parut à la Cour, qu'autant que sa Charge le demandoit: mais le tems vint qu'il n'en bougea guere; car son bon ami Poyet fut promu à la Charge de Chancelier, & le voulut avoir presque toûjours auprès de lui. Les chaleurs excessives de l'an 1540 obligérent François I à faire un voiage sur les côtes de Normandie, pour chercher quelque fraicheur. Budé fut de ce voiage, & y gagna une fiévre qui lui fit prendre l'envie de se faire porter chez lui. Cela fut exécuté; mais il ne guérit pas pourtant: il eut seulement la consolation de mourir au milieu de sa Famille qui étoit nombreuse (*a*) (*L*). La date de sa mort a été falsifiée par quantité d'Ecrivains

(*a*) *Tiré de sa Vie composée par Louïs le Roi.*

Autheurs Grecs & Latins. Lesquelz au paravant estoient mal entenduz, combien que plusieurs gens sçavants s'en fussent mis en effect: & pense qu'il me sera permis d'en dire ce petit mot, sans aulcune arrogance, puis que aulcuns plus sçavants que moy estrangiers, & aultres la confessent, ainsy que aulcuns de leurs Livres le tesmoignent, que par eulx ont esté depuis publiés par impression. Et en cela seulement je me vouldroye maintenir avoir mieulx faict, ou par adventure mieulx demonstré en test endroict, que les aultres. Car j'ay esté quasi seul opinant de ceste matiere contre tous ceulx, qui paravant moy ont escript, & mesmes depuis cent ans, ou au moins tout aultrement qu'ilz n'ont faict. Qui a esté la cause & le moyen du grand labeur, & du temps de quinze moys que j'ai occupé à entendre & escripre ceste matiere, & la mener jusques à resolution finale, & conclusion du Livre . . . . . . (16). *Nul ne s'est encore depuis apparu, qui en ce m'ayt ouvertement contredict. Mais y en a (comme dict est) qui l'ont expressément apprové: combien que au reste des choses concernantes le faict des bonnes lettres, je me répute moindre que les aultres, ainsy que la raison le veult, & ma congnoissance le juge: & mesmement que ceulx mesmes, contre lesquelz j'ay esté d'opinion contraire en ceste matiere. Car je confesse avoir beaucoup apprins d'eulx en aultres choses, comme de gens de souveraine science & industrie. Dont la plus part sont allés de vie à trespas. Mais un homme moyen en intelligence de sçavoir, & moindre que mediocre, comme je suis, peult bien surmonter un grand & excellent homme en une intention, en laquelle il est fort addonné, jaçoit ce que en aultres choses il ne soit égal à luy* (17).

(16) *Budé, de l'Institution du Prince, Chap. XLV, pag. 126.*

(17) *Là-même, pag. 127.*

(*H*) *Sa réputation . . . fut une puissante protection aux belles Lettres, que l'on s'efforçoit d'etouffer, . . . comme la mere & la nourrice des hommes qui ne plaisoient pas à la Cour de Rome.*] Il vaut mieux, & pour cause, que j'explique cela par les paroles de Louïs le Roi, que par les miennes. *Cum in maximis*, dit-il (18), *opinionum procellis & turbulentissimis tempestatibus starent Græca lingua conflata esset invidia, quod harum stirps, & semen malorum omnium videretur, cum odio suis undique ab improbis præferentur, cum in perturbatione veteris disciplinæ spem haberent interiturum elegantium literarum non dignitatem modo extinguendam* (19), *sed etiam gloriam per principes viros infringendam, cum in hos asperrimos rerum eruditi plerique de religione falsæ te haberentur, cum justi essent inter impostorum greges etiam: hic solus non modo integra mente, verum etiam existimatione permansit. Nihil in ejus vita aut in oratione quisquam potuit invenire, quod iure reprehenderet. Quod labenti rei literariæ certissimum præsidium attulit. Nisi enim is contigisset orbæ politiori doctrinæ quasi legitimus tutor, qui eam apud Principem, ut senatu, in concionibus exagitant tueretur, ac tanti per dum invidia consideret, domi sapientum teneret liberali custodia, atque a sceleratorum hominum impetu prohiberet, haud dubie nostris finibus exacta esset excedere.*

(18) *Lud. Regius, in Vita Budæi, pag. 86.*

(19) *Conférez avec ceci la Lettre d'Erasme rapportée ci-dessus dans la Remarque (L) de l'Article de Catherine des Bons.*

(*I*) *Il fut fort considéré à la Cour de France.*] Il y fut connu dès avant la mort de Charles VIII. Ce Prince, aiant oui dire que Budé étoit fort savant, le voulut voir, & le fit venir auprès de lui; mais il ne vécut pas assez depuis ce tems-là pour l'avancer. C'est Budé lui-même, qui nous l'aprend. *A Carolo ego commodum ut aulam accersitus fueram, cum ille repentino casu sublatus est: exierat tunc rumusculus quidam studiorum meorum quid enim permanavat nihil minus me agente* (20). Gui de Rochefort, Chancelier de France, procura cet honneur à notre Budé, comme on le remarque dans la page 87 de sa Vie. Louïs XII, Successeur de Charles VIII, emploia deux fois Budé à des Ambassades en Italie, & le mit ensuite au nombre de ses Secrétaires. *De maximis rebus Legatum in Italiam misit cum aliquot proceribus suis: quibus in Legationibus sic fidem suam, diligentiam, ingenium Regi probavit, ut magnam gratiam ab eo ipso iniret, ac paulo mox in scribarum regiorum numerum adsciberetur* (21). On l'eût fait Conseiller au Parlement de Paris, s'il n'eût mieux aimé ménager son tems pour ses études, que de s'engager à une Charge qui lui eût causé trop de distractions.

(20) *Budæus, de Philologia, Libr. I.*

(21) *Lud. Regius, in Vita Budæi, pag. 22.*

(*K*, *Ce fut lors que la Cour étoit à Ardres, . . . que François I le fit venir pour la premiere fois.*] Je ne croi pas avoir tort de me conduire généralement parlant par ce principe, c'est qu'un Auteur, qui écrit la Vie d'un homme, est plus croiable que ceux qui ne parlent de cet homme que par occasion. Cela ne m'empêche pas de croire, qu'en certains cas, on doit préférer à ce qu'on trouve dans la Vie particuliere d'un homme ce qu'on lit dans d'autres Livres. J'en donne un exemple dans cette Remarque. Louïs le Roi, non seulement ne dit pas que François I ait envoié Guillaume Budé à Rome pour négocier avec le Pape Leon dixiéme; mais aussi il remarque expressément, qu'on ne fit venir Guillaume Budé à la Cour de François I, que lors que ce Prince étoit à Ardres pour s'aboucher avec le Roi d'Angleterre: PRIMUM *evocatus Ardeam quem in locum Rex quoque Britannorum Henricus convenerat, cum tantis conventus splendore exestuaras, tum admirabili fama incredibilium virtutum sui principis incensus, sane quam libenter regis imperio obtemperavit, neque eo magis quod vereretur, & literarum ergo se intelligebat accersiri* (22). L'entrevue d'Ardres se fit l'an 1520. Il seroit donc faux, selon Louïs le Roi, que notre Guillaume eût négocié pour François I avec Leon X l'an 1515. Cependant je n'oserois revoquer en doute l'Ambassade dont Mr. Varillas a fait mention sous l'année 1515. „ Budé n'étoit pas mal adroit en Negotiation, quoi qu'il „ eût vécu dans Paris sans autre conversation que celle de „ ses Livres. L'Academie de Rome, qui n'avoit jamais „ été si polie depuis le siecle d'Auguste qu'elle l'étoit alors, „ lui fit un accueil extraordinaire, & il aquit bientot la „ familiarité du Pape, parce qu'il excelloit principalement „ dans la connoissance des Antiquitez Greques, que Sa „ Sainteté se piquoit de savoir (23)". Cet Auteur ajoute, que les Objections que faisoit le Pape, *fournissoient à Budé un champ assez vaste pour étaler sa profonde doctrine, & que le Pape, qui ne demandoit pas mieux que d'alonger la negotiation & de ne rien conclure, n'avoit garde de l'interrompre, ni de le faire apercevoir des digressions où il s'engageoit insensiblement: qu'au contraire, Sa Sainteté lui faisoit naitre de tems en tems les occasions d'en faire de nouvelles.* Joignez à ceci ce qu'il dit dans sa Préface. „ L'exemple de Budé sert admi„ rablement à montrer, que pour être des plus savans, „ on n'en est pas plus propre à negotier les affaires delica„ tes; & l'on me doit savoir bon gré de l'avoir raporté, „ quand ce ne seroit que pour la rareté du fait". Mais comment est-ce que Mr. Varillas a pu débiter que *Budé avoit vécu dans Paris sans autre conversation que celle de ses Livres*, si les deux Ambassades sous Louïs XII, sont véritables? Ne fait-il pas bien conoitre qu'il ignoroit, non seulement ce que Louïs le Roi en a dit, mais aussi ce que Budé en insinue? Budé represente à Cutbert Tonstal de quelle maniere il s'étoit conduit dans ses études: il avoue qu'il avoit vu en Italie plusieurs Savans, & il ajoûte qu'il n'avoit pas eu le loisir de les bien conoitre, parce qu'il étoit chargé d'affaires publiques. *Interim his Romam ndis, urbesque insignes Italiæ, doctos ubi homines per transennam vidi potius quam audivi, & literarum meliorum Professores tanquam à limine salutavi, quantum solet homini licere Italiam raptim peragranti nec libera legatione* (24). Enfin, je remarque qu'il étoit devenu homme de Cour auprès de François I, avant l'entrevue de ce Prince & de Henri VIII. Cela paroit par une Lettre d'Erasme, datée du mois de Février 1519 (25), où il écrit à Budé, *Quomodo tibi successerit expeditio quemadmodum votis aulica partim ex tuis ad* Ludovicum Vivem *literis intellexi.* Cela paroit encore plus clairement par une Lettre de Budé, où il parle d'un voiage qu'il devoit faire avec Etienne Poncher promu depuis peu de jours à l'Archevêché de Sens. *Episcopus Parisiensis jam Senonensis Archiepiscopus factus est liberalitate regiâ, etsi nondum res peracta est. Totus jam est aulæ, nec nobis licet eum ut loqui. Quodam tamen die, cum in interiori cubiculo Principis esset, dixit mihi se ad te scribere statuisse. Iturus est propediem in legationem Narbonam versus cum aulicorum dispensatorum deturione cum quo etiam ire me Rex jussit, ut numerus sim potius quam ut aliquam operam certam navem in ea provincia: sic enim interpretor* (26). Il ne marque point l'année dans la date de cette Lettre; mais on conoit qu'il l'écrivit pendant que la Cour se remuoit à l'occasion de la mort de l'Empereur Maximilien. Cet Empereur décéda le 12 de Janvier 1519.

(22) *Ibid. pag. 96.*

(23) *Varillas, Histoire de François I, Livr. I, pag. 82. Il cite en marge, Dans la Negotiation de Budé, Maitre des Requêtes & de la Libraire du Roi avec Leon X, en 1515. Sainte Marthe, dans ses Eloges, pag. 6, parle ainsi: Viri tamen eximii contulerunt Musis operam a civilibus omnino negotiis & Republ. curâ non abfuit. Nam & à Francisco petitus in eulam sæpe accersitus & Romam de bello societate cum Leone summo Pontifice adversus Cæsarem & Helvetios contrahendo unâ cum aliquot seg. ni proceribus ab eodem principe legatus est.* *Il ne dit rien des Ambassades sous Louïs XII.*

(24) *Epist. Erasmi XXX, Libr. II, pag. 136.*

(25) *La LXX du III Livre, pag. 295.*

(26) *Epist. Erasmi LIX, Libr. III, pag. 242.*

(*L*) *Sa Famille . . . étoit nombreuse.*] Il laissa sept fils & quatre filles. On n'en dit pas davantage dans son Histoire; mais j'ai lu dans d'autres Livres, qu'à cause qu'il avoit un grand nombre de fils & de petit-fils, il ordonna que

vains (*M*) ; & cela est bien étrange, vu la gloire qui accompagnoit sa réputation. La maniere dont il voulut être enterré a produit quelques soupçons contre sa créance (*N*), qui ont été fort augmentez par la profession ouverte que sa veuve alla faire du Protestantisme à Geneve, avec une partie de ses enfans (*O*). Il est neanmoins certain qu'il paroit dans ses Ecrits fort contraire aux Réfor-

l'on l'enterrât de nuit ; car il prévoioit que si on l'eût fait de jour, il y auroit eu trop de cris de petits enfans, & trop de larmes répanduës dans la maison. L'Auteur, qui m'a-prend cela, remarque, que la femme de Budé, bien loin d'empêcher que son mari n'étudiât, lui servoit de second aussi bien dans le cabinet que dans le lit, & lui cherchoit les Passages & les Livres necessaires. Je ne traduis pas litéralement : on s'en apercevra bien-tôt ; mais je ne pense pas m'écarter de la pensée de mon Auteur. *Nec Budæum à literis uxor avocavit, sed magis in iis confirmavit, quam sibi in Musarum sacrario semper assidentem, & aliquid liberorum in manibus habentem, non tantum vitæ, sed studiorum quoque sociam & commilitonem nominabat : nec tandem magnus liberorum nepotumque numerus in studiis interpellavit, qui quidem dicitur sæpe tantùm, in antequam moreretur, noctu suum funus efferri, tumulatique mandaret, ut aliquo modo compesceret fletum ejulatumque puerorum, quem funeùm non obscurè providebat* (27). J'ai lu une Lettre de Budé (28), où il se contente de dire que les caresses de sa femme n'avoient pas été capables de le détacher de ses Livres : il ne dit point qu'il trouvât en elle une aide semblable à lui par raport à ses études. Il se représente comme marié à deux femmes : l'une étoit celle qui lui donnoit fils & filles ; l'autre étoit la Philologie, qui lui produisoit des Livres. Il étoit marié depuis douze ans, lors qu'il écrivoit cette Lettre, & il avoit deja six fils & une fille (29). La Philologie avoit été moins feconde. Budé avoit produit moins de Livres que d'enfans, il avoit plus travaillé du corps que de l'ame ; mais il espéroit qu'enfin il feroit plus de Livres que d'enfans. „ La fecondité de l'ame aura son tour „, disoit-il ; „ elle s'élevera sur les ruines de celle du corps : la vertu „ prolifique n'est point donnée tout à la fois aux organes „ naturels & à la plume ". *Sic enim statuebam mihi esse faciendum, ut conjugem quem legitimam haberem librorum parentem, ex Philologia autem libros, id est, nominis mei æternam memoriam, prolemque immortalem gignerem. Liberos jam plures nisi quam libros genui, plus corpori fortasse quam animo indulgens. Post-hac (ut spero) marcescente corpore, animus in dies vegetior & vividior fiet, utramque autem simul ex æquo prolificam esse nequis, sed tum emerita facultates corporis esse cæperint, tum demum viribus animi stipendia plene proventura* (30). Nous parlerons ci-dessous (31) du changement de Religion de cette Famille.

(*M*) *La date de sa mort a été falsifiée par quantité d'Ecrivains.*] La Croix du Maine le fait mourir le 25 d'Aout 1540, Mr. de Sponde le 20 d'Aout (32), & Pierre de St. Romuald le 3 d'Aout de la même année (33). Le Pere Garasse en 1539 (34), Mr. de Launoi le 1 de Septembre 1573 (35). La vérité est qu'il mourut le 23 d'Aout 1540. Celui qui a cru pouvoir corriger Reusnerus par Mr. de Launoi, se trompe : *Launoius . . . . . dicit Budæum obiisse A. 1573, Calend. Septembr. ut falsò arguisse ps Nicolaum Reusnerum, qui in Iconibus ejus obitum refert ad A. 1540* (36).

(*N*) *La maniere, dont il voulut être enterré, a produit quelques soupçons contre sa creance.*] Il declara par son Testament, un an avant qu'il mourut, qu'il vouloit être enterré sans aucune ceremonie. Voici ses paroles : *Je veux estre porté en terre de nuit, & sans semonce, à une torche ou à deux seulement, & ne veux estre proclamé à l'Eglise ne à la Ville, ne alors que je serai inhumé, ne le lendemain. Car je n'appreuvai jamais la coûtume des cérémonies lugubres & pompes funébres. . . . . . Je defens qu'on m'en fasse, tant pour ce, que pour autres choses qui ne se pouvent faire sans scandale : & si je ne veux qu'il y ait ceremonies funebres, ne outre representation à l'entour du lieu où je seray enterré, le long de l'année de mon trépas, parce qu'il me semble imitation des cénotaphes, dont les Gentils anciennement ont usé* (37). Un Jesuite, qui étoit d'ailleurs mal endurant, & fort aisé à effaroucher sur les moindres innovations, a condamné ceux qui ne donnoient pas un bon sens à cette conduite. Il veut que ce savant homme n'en ait usé de la sorte, que par un principe d'humilité, & par une suite de cette humeur studieuse, qui l'avoit tant fait vivre dans la retraite. *Ce bon esprit*, dit-il (38), *ayant vescu parmi les morts, pour vivre à tout jamais entre les vivans, & s'estant entièrement sevré des compagnies pour s'adonner à la solitude durant sa vie, retint encores cette humeur en sa mort ; car il ordonna par son Testament, que son corps fust porté de nuict, sans flambeaux, & sans pompe funebre, depuis la rue sainct Avoye, où il demeuroit lors de sa mort, jusques aux Celestins* (39), *qui est une assez longue traitte : & voulut estre enterré sans cérémonie, sans advertissement & son de cloches. Il est vrai que cette nouveauté donna sujet de discourir diversement, & que les Predicateurs de ce temps-là prindrent l'affaire au criminel, à l'occasion du temps, qui commençoit à ressentir le fagot, & c'estoit desja abbreuvé de certaines opinions soupçonneuses ; car ce fut l'an M. D. XXXIX* (40), *lors que Luther avoit embrasé quasi toutes les Allemagnes : mais la vie precedente de Budé, l'integrité & innocence de ses mœurs, l'opinion publique, & les actions heroïques qu'il avoit fait, tant à l'endroit du Roi, qu'à Paris, pour l'honneur de la Religion, & l'avancement des Lettres, furent fidelles tesmoings du contraire ; de façon que les plus sages demeurerent édifiez de son humilité, au lieu que les autres se formalisoient de sa nouveauté : & de faict, il est vray que Budé pouvoit faire ce qu'il fit par pur sentiment d'humilité, comme nous voyons plusieurs saincts, qui ont desiré que leur corps fust exposé à la voyrie, ou enseveli sans honneur.* Peu après, il continue de cette maniere : *Melin de S. Gelais, sçachant que l'intention de Budé avoit esté bonne & saincte, conforme à ses humeurs, qui estoient retirées, & ennemies du tracas des compagnies, fit un excellent Epigramme en l'honneur du défunct, par lequel il faisoit voir, que Budé, en s'humiliant, avoit acquis plus de gloire par cette action, que les autres par leurs pompeuses obseques ; car il disoit,*

Qui est celui que tout le monde suit ?
Las ! c'est Budé au cercueil estendu.
Pourquoi n'ont fait les cloches plus grand bruit ?
Son nom sans cloche est assez espandu.
Que n'a-t-on plus en torches despendu,
Suivant la mode accoustumée & saincte ?
Afin qu'il fust par l'obscur entendu,
Que des François la lumiere est esteinte.

Le Prieur Ogier ne fut pas aussi indulgent que Garasse : il le blâme d'avoir défendu la conduite de Budé : il l'eut blâmé peut-être de l'avoir critiquée, si Garasse eût fait ce que fit l'un de ses Confreres en parlant du Chancelier de l'Hôpital (41) ; car voila ce que font pour l'ordinaire ceux qui critiquent un Livre : ils prenent par tout le contrepied. Voions les paroles du Censeur de la Doctrine curieuse : „ Page 919, il veut justifier Guillaume Budé des accusations des Docteurs & Prédicateurs de son temps, qui „ avoient conceu quelque soupçon de lui depuis sa mort, „ à cause de la nouveauté de son enterrement. Ils avoient „ certes quelque sujet de faire un sinistre jugement de lui. „ Car outre la mauvaise impression que donne la nou„veauté de son convoi, en un temps où il falloit se bander contre l'Heresie naissante, & ne rien relâscher des „ ceremonies ordinaires de l'Eglise, il estoit d'ailleurs de „ mesme advis que ce bon Grammairien dont Garasse parle „ en la Section 7 du Liv. 3, qui estimoit, que de disputer „ de Questions importantes de Theologie, estoit perte de „ temps mal employé. Voici comme il parle en une sien„ne Epistre à Erasme. *Reddiderat Epistolam juvenis, is quem mihi commendasti, Sorbona nunc agentem μᾶλλον δὲ ἐν τῇ σορβονείᾳ ... ἤτοι γὰρ ...* „ Si Garasse eust esté informé de „ ce passage (42), je veux croire qu'il estime tant la Sor„bonne, qu'il eust renvoyé Budé aux falots des Romains, „ aussi falotement qu'il relegue ce bon Grammairien au „ port des Lanternois, parmi les lanternes des Athe„niens (43) ".

(*O*) *Sa veuve alla faire profession ouverte du Protestantisme à Geneve, avec une partie de ses enfans.*] Le passage des Lettres de Melanchthon, que je m'en vais raporter, témoigne que l'exemple de cette femme fut d'un grand poids, parce qu'on crut que les beaux discours de son mari l'avoient fort aidée à connoître la verité. *Venit huc quispiam ex Gallia nobilis vir ac doctus, qui narrat honestissimam matronam viduam Budæi, una cum filiabus Lutetia migrasse ad Calvini Ecclesiam, ut ibi & vocem Evangelii audiat, & longius absit à sævitia quæ in regno Gallico adversus Evangelii studiosos exercetur. Hoc exemplo matronæ valde moveri multos homines in Gallia idem affirmat ; propterea quod mortuus maritus sui doctissimi & gravissimi viri judicio existimatur hanc doctrinam amplexus, de qua ipsum multa pie disseruisse ante mortem constat* (44). Dans une Lettre de Melanchthon à Camerarius, datée du 11 Septembre 1549, se trouvent ces paroles, page 908 de l'Edition de Londres 1642. *Hæc narratio si vera est, admirationem magnam res parit. Budæi conjugem aiunt cum filiabus usque migrasse Genevam ad Calvini Ecclesiam, in qua & alii multi nobiles homines in Gallia exulare dicuntur.* Les filles du grand Budé ne furent pas les seules de la Famille qui se retirerent à Geneve : LOUIS BUDÉ, leur frere, s'y retira aussi, & y fut Professeur en Langue Hebraïque. Il publia une Traduction Latine des *Pseaumes*, avec des *Notes*. Voiez la *Gallia Orientalis* de Colomiés, page 55 & 56. Nous avons parlé ci-dessus (45) de JEAN BUDÉ (*a*), qui fut l'un des trois Députez, qu'on envoia en Allemagne, pour les affaires de l'Eglise. MATTHIEU BUDÉ, leur frere, est loué par Henri Etienne, comme un homme qui entendoit à fond la Langue Hebraïque (46). Les descendans de Budé subsistent encore à Geneve, & y font une figure très-considérable.

§. (*a*) Le *Citadin de Geneve*, qui le qualifie *Sieur de Verace* (*) remarque qu'il avoit été Disciple de Duaren, & ce Livre, imprimé en 1600, parle aussi d'une sœur de Jean Budé, *matrone* de 80 ans, laquelle vivoit encore en ce tems-là. Du reste, un *Guillaume Budé*, aussi *Sieur de Verace*, & *petit-fils* du grand Budé, car c'est en ce sens-là, & non pas en celui de *neveu*, comme a fait Varillas (†), qu'il faut prendre le *Guilielmus nepos* de Mr. de Thou (‡) : Ce Guillaume Budé, dis-je, Lieutenant des Gens-d'armes de Briquemaut, commandoit les coureurs à la Bataille de Pontcharra. REM. CRIT.

(27) Antonius Possevinus, in Bibliotheca ... de Lud. Sam. Marthanis, pag. 157. & est inserée avec les Eloges de Baudius.

(28) *Elle est la XXV du II Livre parmi celles d'Erasme.*

(29) *Ma ... femme ... qu'il eût ... fils & deux filles.*

(30) Epist. XXX Lutetiana, Lib. II, pag. 110.

(31) *Dans la Remarque* (O).

(32) Spondan. ad ann. 1540, num. 30.

(33) Pierre de Saint Romuald, Journal Chronolog. Tom. II, pag. 157.

(34) Garasse, Doctrine Curieuse, pag. 920.

(35) Launoi, Hist. Gymnas. Navarr. pag. 522.

(36) Joh. Albertus Fabric. Decade Decad. ...

(37) *Voiez Mr. de Launoi, Histoire du College de Navarre, pag. 581.*

(38) Garasse, Doctrine Curieuse, pag. 920.

(39) *C'est ... des Celestins qu'il fut enterré, selon ...*

(40) *Il se trompe ; ce fut en 1540.*

(41) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, pag. 102, sur quoi voiez la Critique Generale, Lettre XVI, pag. 274 de la 3 Edition.

(42) Launoi, pag. 517, montre que ce passage ne fait rien contre la Catholicité de Budé.

(43) Ogier, Jugement & Censure du Livre de la Doctrine Curieuse, pag. 130, 131.

(44) Melanchth. Epist. pag. 553 Edition Basil. 1565, apud Colomesium, in Gallia Orient. pag. 16.

(45) *Dans la Remarque* (G) *de l'Article de Beze.*

(46) Henr. Stephan. in Præfat. Dicæarchi, apud Colomesium in Gallia Orient. pag. 018.

(*) *Pag.* 48.

(†) Histoire du Connétable de Lesdiguieres, Livr. IV, Chap. IV.

(‡) *Livr.* CII.

Réformateurs (*P*), quoi qu'il eût parlé quelquefois avec une extrême force contre la Cour de Rome, & contre les déréglemens des Ecclésiastiques (*b*). On dit qu'il ne se voulut jamais laisser peindre (*Q*), & qu'aiant voulu haranguer Charles-Quint, il demeura court (*R*). Son style, tant Latin que François, étoit un peu rude (*S*). Son pere, comme je l'ai déja dit, étoit d'une Famille considérable depuis long tems : néanmoins j'ai lu qu'elle a été ennoblie à cause de notre Guillaume (*T*). Celui-ci s'étant piqué de quelque chose qu'Erasme avoit faite ou dite, en garda toûjours beaucoup de ressentiment, & ne voulut jamais lui faire la grace de le citer, & le critiqua quelquefois sans le nommer (*U*). Il étoit bien difficile que l'émulation ne dégénerât en haine entre deux hommes de cette force (*c*). Ceux qui ont dit, que nonobstant leurs brouilleries, Budé fit ensorte qu'Erasme fut apellé à Paris (*d*), n'y entendent rien ; car ces brouilleries étoient encore à naître, lors que Budé, en s'aquitant de la commission qui lui fut donnée, de faire des offres à Erasme de la part de François I, lui conseilla de les accepter (*e*). On fit une Edition de toutes ses Oeuvres à Bâle, l'an 1557, en quatre Volumes *in folio*, avec une ample Préface de Celius Secundus Curion.

On ne peut pas voir un plus bel éloge que celui qu'a fait Louis Vives de notre Budé (*f*) ; car en peu de mots, il le représente comme un prodige de savoir, & il lui attribue les vertus morales les plus dignes de l'admiration de toute la terre. Je pense qu'on pourroit dire assez justement, que ce grand homme se fit plus craindre qu'aimer dans la République des Lettres, & il ne me semble pas que ç'ait été une perfection, mais plutôt une forte marque qu'il étoit fier & malendurant, & qu'il s'armoit de toutes pieces contre ceux qui le critiquoient. Nous conoîtrions sufisamment qu'il s'étoit rendu très-redoutable, quand nous ne saurions que le chagrin qu'un Professeur de Venise fit paroitre, de ce qu'on avoit fait prendre garde au public qu'il ne suivoit pas le sentiment du docte Budé (*X*).

(*b*) *Voiez dans le XX Livre du Catalogue des Temoins de la Verité, pag. 1934 & suiv. plusieurs Extraits du Livre de Asse.* Voiez aussi la Remarq. (*D*) de l'Article JULES II.

(*c*) *Voiez la Remarque* (*U*) *à la fin.*

(*d*) Du Verdier, Prosopogr. *pag.* 2404.

(*e*) Epist. Erasmi XV *Libro I.*

(*f*) Ludov. Vives in *Libr. II. cap. XVII.* Augustini de Civitate Dei.

(*P*) *Dans ses Ecrits, il paroit fort contraire aux Réformateurs.*] Voiez l'Ouvrage qu'il intitula *de Transitu Hellenismi ad Christianismum*, & qu'il dédia à François premier l'an 1535, peu après que Calvin eut dédié à ce Monarque son Institution Chrétienne. Budé lui recommande l'ancienne foi, & le loue de la fameuse Procession qui fut faite pour expier l'attentat des Heretiques (47), (c'est ainsi que l'on parloit.) Mr. de Launoi cite ce passage (48), & y en ajoûte un autre, qui fait voir le zèle de notre Budé contre ceux qu'on apelloit Novateurs.

(*Q*) *On dit qu'il ne se voulut jamais laisser peindre.*] Je ne puis donner autre preuve de cela que ces quatre Vers :

Nec voluit vivus fingi pingive Budæus,
Nec vatum mortuus quæsiit elogia.
Hunc qui tamen sua mentis monumenta reliquit
Externâ puduit vivere velle manu.

L'Auteur, que je cite en marge, dit qu'ils sont l'Epitaphe de Budé composée par Etienne Paquier (49).

(*R*) . . . . *& qu'en voulant haranguer Charles-Quint, il demeura court.*] Je n'ai lu cela que dans le prémier Volume du Pere Abram sur les Oraisons de Ciceron. *Petrus Messius, Libro III variarum Lectionum cap. VIII, multa magnorum Oratorum exempla corradit, quos initio dicendi perturbatos repentè memoria defecit. Ut Demosthenem coram Philippo, Theophrastum coram Areopagitis, Herodem Atticum coram M. Antonino, Heraclidem Lycium coram Severo Augusto, Bartholomæum Socinum coram Alexandro Sexto. Addi potuisset & magnus ille Budæus, qui Carolum V Cæsarem Parisiis non eadem Oratione excepturus repentè obmutuit* (50).

(*S*) *Son style . . . . François étoit un peu rude.*] „ On „ a trouvé à redire ce qu'il dit au Livre de l'Instruction „ du Prince, addressé à François I, appellant en l'Epistre „ au Roy sa maniere d'écrire *un style de haute lice & resplen-* „ *dissant* : outre qu'il estoit obscur & peu poly, temoin ces „ mots de la mesme Epistre : *Je vous requiers de recevoir mon* „ *offre avec grand liesse & alacrité, offre d'exigue estimation* „ *comparé à vostre hauteur* (51) ". Voiez ce que Genebrard & Daniel Augentius disent de lui dans la Bibliotheque de du Verdier.

Aiant consulté l'Epitre Dédicatoire de l'Institution du Prince, je n'y ai trouvé quoi que ce soit de ce que Saint Romuald en allegue. Mon Edition est celle que Messire Jean de Luxembourg, Abbé d'Ivry, de la Rivou, & de Salmoisy, fit faire dans son Abbaie de la Rivou, l'an 1546, *in folio*. Notez en passant une faute de Mr. Joli, qui a dit que cet Ouvrage ne fut imprimé que sous le Regne de Henri II, en 1547, *in folio* & *in* 8 (52). Il est d'ailleurs très-certain qu'on peut conoitre par l'Epitre Dédicatoire, & par tout le reste du Livre, que l'Auteur se conoissoit en avoüant qu'il ne pourroit, ni ne se *vouldroit bonnement louer* . . . . *de sçavoir la pureté de la diction Françoise* . . . . , *& qu'il estoit bien peu exercité en ce style François* (53).

(*T*) *Sa Famille fut ennoblie à cause de lui.*] „ Ses héritiers „ furent déclarez Nobles, par Arrêt de la Cour des Aides, „ à cause de ses mérites, l'an 1578 (54) ". Je croi que le Moine qui dit cela n'a point eu de bons Mémoires. Voiez ci-dessus la Remarque (*A*).

(*U*) *Il ne voulut jamais . . . . . citer Erasme, & le critiqua sans le nommer.*] Il en falut venir à des éclaircissemens, qui ne firent pas un trop bon effet. Voiez parmi les Lettres d'Erasme celles qu'ils s'entr'écrivirent : il m'a toûjours paru qu'Erasme eut plus de modération & d'honnêteté envers Budé, que celui-ci envers Erasme. N'étoit-ce pas être bien farouche, que de ne vouloir pas accorder la grace d'une citation ? *Id parum amicæ voluntatis argumentum crediderunt, quod à Budæo in tot numero libris mentio nusquam facta sit Erasmi, quanquam ut fieret multis precibus ab Erasmo ambiretur. Præterea putant id quoque ad ista quæ dixi accedere, quod Budæus dissimulanter Erasmum in suis libris nonnunquam perstringere videtur, velut in Commentariis, quando ridet illos, qui de singularum ingenio, & eloquentia sententiam ferre audent, qui Laurentio inferiores præscribunt loquendi formulas, qui leviora quædam scripta in vulgus edunt, quæ nec salem nec ætatem ferant* (55). Voiez ci-dessus (56) les vacarmes qu'on fit contre Erasme, sur ce que l'on prétendit qu'il mettoit en parallele Budé & Badius. Je citerai encore un passage, qui témoigne quelles sont pour l'ordinaire les suites de l'émulation entre les grans hommes. *Et difficillimum inter illos nullam intercedere obtrectationem, inter quos tanta laudis est æmulatio, quantum fuit intèrcederè necesse, inter Erasmum atque Budæum, cum sì uterque in literis esse principem cuperet. Nam quicquid est ejusmodi, in quo excellere præclarum existimetur, in eo plerumque fit tanta contentio, ut vix possit benevolentia servari* (57).

(*X*) *Un Professeur de Venise fit paroître son chagrin de ce qu'on avoit fait prendre garde au public qu'il ne suivoit point le sentiment de Budé.*] Nous avons vu (58), que sur les Monnoies & les Mesures des Anciens, il s'éleva une Dispute entre Guillaume Budé, & Leonard Portius. Or il arriva que Jean Baptiste Egnatius, dans quelque endroit de son Commentaire sur Suetone, se conforma aux calculs de ce Portius, & qu'Erasme ajoûtant une Préface à ce même Commentaire, dans une nouvelle Edition (59), dit nommément & expressement, qu'Egnatius n'étoit pas du sentiment de Budé. Il arriva aussi qu'Egnatius se fâcha beaucoup de cette Note d'Erasme : il en craignit les suites, il emploia promptement les voies de la justification, il recourut aussi-tôt à l'intercession d'une personne d'importance, qu'il conjura d'apaiser Budé ; il l'en conjura, dis-je, par tout ce qui est le plus propre à émouvoir les entrailles : on verra ceci plus clairement dans son Latin. *Cum vidisset tertius in Tranquillum Cæsaresque meos Basileæ nuper excusos annotationes, & in his nescio quid ab Erasmo nostro de nummis scriptum legissem, ubi dissentire me à Budæo doctus aliquis vir & amicissimus asserebat, dum Portium sequor, animadverti aliquanto altius vulnus descendisse, quam ego ab initio suspicatus essem, affecitque me vis minime expectata, uti solet, non admiratione solum, verum etiam molestiâ. Quæ enim mihi cum Budæo studiorum dissensio esse potest, ubi tanta sit animorum conjunctio ? aut quæ satisfactio mea honestior aut amplior esse potuit tum benevolentiæ erga Budæum meæ, tum judicii, quam ea, quæ à me in iis annotamentis adhibita est ? Ubi facile declaravi me tantum in hoc studiorum genere Budæo tribuere, quantum mihi ipsi vix optarem : ut si aliter vel Budæus vel Erasmus sentit, ne ambo cum summo animi mei mœrore id sentiant. Quare ego te Grolierie per eam animi propensionem, quam in doctos pra te fers, oro ; per humanitatem & divinam istam tuam beneficentiam obtestor ; per eam pietatem, quam tibi reliquaque gentis debeo, adjuva, uti hunc Budæo scrupulum per literas etiam tuas eximas, neque illi ita concilies, ut intelligat vir doctissimus, esse in terris hodie neminem, cujus ego doctrinam magis admirer, de cujus ingenio libentius prædicem, quemque ego pluris faciam* (60). Il dit plusieurs autres choses de la même force, qui marquoient son attachement pour Budé, sa vénération, son admiration ; & puis il decharge sur Erasme tout son chagrin : l'endroit est bien meprisant. *Quare non possum non vehementer admirari, quid tandem Erasmo in mentem venerit, ut etiam aliud agens de studiorum dissensione nostrorum, præsertim falsa, publicandum sibi censuerit, cum Budæi vestigia me sequi profitear, cum doctrinam hominis tantopere laudem, & ejus præsertim libros quinque de Asse. Sed homo aliquis doctus cum numerorum rationem non probe calleat, & scriptione multùm sese oblectet, & sibi plus æquo placeat, dummodo aliquid edat, quis tandem dixit non satis prius habuit. Ita fit ut dum verborum copiæ studet, minus rei observet. Quod si maturiore sibi pateretur divinis ea quæ parturit, pareret ille sæpè nos liberos, qui & vitales essent, nec vitiosi illi & morbosi sæpè in lucem prodirent* (61).

(47) Voiez le Lutheranisme de Maimbourg, *Tom. I. pag.* 339 *Edit. de Hollande.*

(48) Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 276 & *seq.*

(49) St. Romuald, Journal Chronologique, *sous le 3 d'Aout.*

(50) Nicol. Abramus in Cicer. Orat. *Tom. I. pag.* 499.

(51) St. Romuald, Journal Chronol. *sous le 3 d'Aout.*

(52) Joli, Codicile d'Or, *pag.* 98.

(53) Budé, *dans l'Epitre Dedicatoire de son Institution du Prince.*

(54) St. Romuald, Journal Chronol. *sous le 3 d'Aout.* Voiez *l'Inventaire de l'Hist. Journaliere, pag.* 169.

(55) Lud. Regius, in Vitâ Budæi, *pag.* 77.

(56) *Dans la Remarq.* (*E*) *de l'Article* BADIUS.

(57) Lud. Regius, in Vitâ Budæi, *pag.* 78.

(58) *Dans la Remarque* (*G*).

(59) *Celle de Bâle apud Joh. Frobenium, 1518, in folio, où sont avec Suetone plusieurs autres Historiens.*

(60) Jo. Baptista Egnatius Epist. ad Jo. Grolierium. *Elle est datée de Venise, le 3 de Janvier 1518 : C'est la* XXXV *de la Centurie publiée par Goldast.*

(61) *Idem, ibid. pag.* 150, 151.

BULGARUS, l'un des plus célébres Jurisconsultes du XII siécle, fut surnommé *Bouche-d'or*, à cause de la bonne grace avec laquelle il parloit (a). Il fut l'un des quatre Professeurs (b), que Frideric Barberousse consulta l'an 1158, pour savoir jusqu'où se devoient étendre les Droits de l'Empereur en Italie (c), & il fit paroitre tant d'habileté dans cette consultation, que ce Prince lui confera une Charge de Judicature (d). Il s'en aquitta avec beaucoup d'intégrité; desorte que ses Sentences servirent de regle dans tous les Tribunaux d'Italie, quand il s'agissoit de choses douteuses. Il persuada aux habitans de Boulogne de se donner à cet Empereur. Il avoit enseigné, que lors qu'une femme mariée meurt avant son pere, le mari est obligé de restituer la dot. Il se trouva dans le cas, & il se conforma généreusement à sa doctrine. L'un de ses Disciples ne témoigna pas le même desintéressement (A); car étant sommé de mettre en pratique ce dogme, il déclara qu'il avoit changé d'opinion. Bulgarus avoit eu plusieurs enfans qui moururent tous avant lui. Il en fut très-affligé, & pour réparer cette perte autant qu'il lui seroit possible, il convola en secondes nôces; mais au lieu de se marier avec une fille comme il l'avoit cru, il choisit malheureusement une épouse qui passoit pour femme. Il fit Leçon le lendemain de ses nôces, & il expliqua une Loi qui commence par *Nous entreprenons une affaire qui n'est pas nouvelle.* Tous ses Auditeurs apliquérent ces paroles à l'état où ils suposérent qu'il avoit trouvé sa femme (B), & cela les fit bien rire. On ne sait pas en quelle année il mourut, ni où il fut enterré. C'est à tort que l'on debite qu'il traduisit en Latin les Loix Greques qui se rencontrent dans les Pandectes; car il ignoroit absolument la Langue Greque. Il publia des *Gloses sur le Droit Civil*, & un excellent Commentaire *in Regulas Juris* (e).

(a) Panzirol. de clar. Legum Interpret. Lib. II, Cap. X, pag. 127.

(b) En Tocopenhague, dans l'Université de Boulogne.

(c) Panzir. Lib. II, Cap. XII, pag. 124.

(d) Ob confirmationem quam ejus [illegible] (Fridericus Ænobarbus) [illegible] Panzirol de clar. Legum Interpret. Lib. II, Cap. XV, pag. 127.

(e) Tiré de Panzirole de clar. Legum Interpret. Lib. II, Cap. XV.

(A) *Il se conforma généreusement à sa doctrine. . . : . . . L'un de ses Disciples ne témoigna pas le même desintéressement.*] Martin Gosia, son Collegue, avoit soutenu le sentiment oposé: de là vint qu'on le consulta après la mort de la femme de Bulgarus. Le pere de cette femme voulut savoir de ce Professeur s'il seroit fondé à redemander la dot de sa fille. On lui répondit que son gendre s'étoit condamné lui-même, & que s'il refusoit la restitution, on le convaincroit honteusement d'être un mauvais Interprete du Droit. Le beau-pere commença là-dessus ses procedures; mais le gendre ne fit pas long-tems le rétif. Tout ceci montre qu'il se passa dans son ame quelques combats entre le desir de garder la dot, & la crainte des reproches de démentir sa doctrine. On voit qu'il ne se pressoit pas trop de mettre en pratique ce qu'il avoit enseigné; car il falut que son beau-pere lui intentât un procès. Il y a beaucoup d'aparence qu'il eut quelque repentir d'avoir soutenu une opinion qui se trouva si contraire à ses intérêts, & que s'il avoit prévu le préjudice qu'elle lui feroit, il auroit dogmatisé d'une autre maniere. Ne lui refusons pas neanmoins la louange qui lui est due. Il aima mieux enfin perdre de l'argent, que de s'exposer au blame de démentir sa theorie, & il attrapa son Antagoniste, qui se préparoit à l'insulter. *Martinus Gosia aquitatis ratione subnixus eam* (dotem) *velut mariti patrum suum*, (†) *posteritati acquiri tenebat, qua ex hoc facto à Bulgari Socero consultus: Si mihi, respondit, qui contra te sentio, hic casus contigisset, jure fuissem absolvendus; sed Gener tuus, qui diversum docuit, sua se jam sententia condemnavit, & nisi ut falsus Interpres à me turpiter reprehendi maluerit, petitam dotem reddere cogetur. Ita demissus cum Generum interpellasset, Bulgarus, ne vel sordida avaritia, aut falsa doctrina notari posset, ad confirmandam, quam temerat, opinionem, restituta pecunia, Martinum Antisophistam prudenter elusit, (‡) magnaque cum laude conservata existimatione, patrimonii quam fama dispendium pati maluit. Sed Albericus ejus discipulus etsi cum Præceptore sentiret, cum sibi idem accidisset, sententiam se mutasse dixit, nec preclarum Præceptoris exemplum secutus est* (1).

(B) *Ses Auditeurs apliquérent les premieres paroles d'une Loi à l'état où ils suposérent qu'il avoit trouvé sa femme.*] Les personnes qui parlent en public sont exposées à mille inconveniens; car il leur échape des choses que l'on aplique à leurs avantures, & quelquefois cela leur fait un afront en plein auditoire. Ils sont principalement à plaindre, lors que du côté du mariage leurs affaires domestiques donnent lieu aux mauvais bruits, & à la plaisanterie. Quoi qu'il en soit, faisons voir que Panzirole nous a fourni tout le fait que nous avons raporté (2). *Deficiente sobole, ad procreandam prolem uxorem ætate maturam, & qua vulgo mulier credebatur, pro virgine duxit, postridieque cum interpretaturus legem, cujus initium est*, Rem non novam, neque insolitam aggredimur, *dum ea verba recitaret, audientibus risum movit, qui hoc ad conjugem, quam corruptam invenerat, retulerant. Itaque universi libris, quos tum secum gerebant, plaudentes strepitum excitarunt* (‡). On pouvoit alléguer en faveur de Bulgarus une très-bonne reponse; mais qu'eut-on gagné contre des rieurs? Rien n'étoit capable de faire taire une troupe d'Ecoliers, bien résolus à se divertir de la disgrace de ce grand Jurisconsulte. Ils se seroient bien moqués de tous ceux qui auroient voulu leur représenter, que les paroles de la Loi apliquées au mariage du Professeur pouvoient souffrir un bon sens, quoi qu'on supofat qu'il avoit trouvé sa femme toute telle qu'il la souhaitoit; car même en ce cas-là, il pouvoit dire que l'affaire qu'il entreprenoit n'étoit pas nouvelle, & qu'il y étoit accoutumé. C'étoit son second mariage, & il avoit eu de sa prémiere femme plusieurs enfans. Mais il parloit au pluriel, me dira-t-on: *Nous entreprenons une affaire qui n'a point la grace de la nouveauté, nous y sommes accoutumez* (3). Je replique, que dans l'usage de toutes les Langues, il est permis de parler de soi au nombre pluriel; & qu'ainsi l'on ne pouvoit pas prétendre que Bulgarus parloit de lui & de son épouse conjointement. On eût donc pu le justifier par de solides Remarques: mais, encore un coup, cela n'eût de rien servi: les rieurs auroient toûjours continué à le bafouer. La faute étoit faite, & irréparable: il avoit donné des Leçons à son epouse, qui ne l'avoient instruite de rien de nouveau: cette source de plaisanteries ne s'épuise point.

Notez que François Duaren supose que ce Professeur s'exposa à la raillerie, non pour s'être marié avec une femme qui avoit perdu sa virginité criminellement; mais pour s'être marié avec une femme qui l'avoit perdue dans le lit d'honneur. Il supose que Bulgarus avoit epousé une veuve; & là-dessus il declame contre ceux qui se marient avec des veuves. C'est dans le chapitre où il montre que les Digames ont été exclus du Sacerdoce par les Canons, & que ceux qui épousent une veuve sont censez Bigames (4). *Lege Mosaicà præceptum fuit ut pontifex virginem tantum uxorem ducere posset: Levit. 21. adde si lubet quod ridicula vulgo res est, & cavillis hominum obnoxia uxorem viduam ducere quod vel tritum apud juris civiles doctores dicterium Bulgari Jurisconsulti discipulorum in præceptorem satis ostendit. gl. l. rem non novam C. de judic.* (5).

(1) In Leg. 5. § fin. ff. solut. matr. & de [illegible] de jur. dot.

(1) Odofr. in L. [illegible] § [illegible] de jur. dot.

(1) Panzirol. de clar. Legum Interpret. Lib. II, Cap. XV, pag. 128.

(2) Idem, ibid.

(‡) Go. de Odofr. in L. Rem non novam, C. de Judic.

(3) Rem non novam neque insolitam aggredimur.

(4) Voiez ci-dessus la Citation (25) de l'Article Accia.

(5) Franciscus Duarenus, de sacris Ecclesiæ Ministeriis ac Beneficiis, Lib. IV, Cap. VIII, pag. 187. Part. II, Operum Edit. Genev. 1608.

BULLINGER (HENRI) l'un des Réformateurs de l'Eglise au XVI siecle, nâquit à Bremgarten (a), le 18 de Juillet 1504. Il fut envoié à Emmeric, au pais de Cleves, à l'âge de douze ans, pour y étudier les Humanitez. C'étoit une bonne Ecôle en ce tems-là: Mosellanus étoit un de ceux qui y régentoient. Bullinger y demeura trois ans, & s'entretint des aumônes qu'il amassoit en allant chanter de porte en porte. Son pere étoit assez riche pour lui fournir une pension: mais il se contenta, en l'envoiant à Emmeric, de l'habiller, & de lui donner de quoi faire le voiage; & quant au reste, il s'en raporta à la charité de son prochain: il engagea son fils à y recourir, afin de le rendre plus sensible un jour aux prieres des mendians. Le jeune Ecolier suporta si patiemment cette mortification, & s'assujettit de si bon cœur à la discipline de son Ecôle, qui étoit assez sévère, qu'il souhaita de goûter d'un genre de vie beaucoup plus rigide. Il voulut se faire Chartreux; mais les conseils de son frere ainé l'en empêchérent. A l'âge de quinze ans, il fut envoié à Cologne. La barbarie, avec laquelle on enseignoit la Philosophie, ne servit qu'à l'attacher à ceux qui enseignoient les Humanitez. Il composa même quelque chose en 1520 contre les Théologiens Scholastiques (A). Il demeura à Cologne jusqu'en 1522, & y fit des études qui le disposérent à sortir de la Communion Romaine dès que l'occasion s'en présenta. Aiant passé quelques mois dans la maison de son pere, il fut apellé (b) par l'Abbé de la Chapelle (c), pour ensei-

(a) C'est une petite Ville sur les frontieres du Canton de Zurich, [illegible] dans les Bailliages libres. Simler, in Vitâ Bullingeri.

(b) Au commencement de l'an 1523.

(c) Abbaïe de l'Ordre de Cîteaux, près de Zurich.

(A) *Il composa . . . . quelque chose contre les Théologiens Scholastiques.*] C'étoient cinq *Dialogues*: les deux premiers attaquoient directement ces Théologiens, les deux suivans étoient une Apologie de Reuchlin contre Pipericorne Juif converti, le cinquiéme avoit pour Titre *Promotores*. Rien de tout cela ne fut imprimé (1).

(1) Simlerus, in Vitâ Bullingeri, folio 6.

enfeigner dans fon Couvent. Il le fit avec beaucoup de réputation jusqu'en 1527. La Réformation de Zuingle fut reçue l'an 1526, dans l'Abbaïe de la Chapelle, de quoi Bullinger fut le principal inftrument. Il ouït les Leçons de Zuingle à Zurich pendant cinq mois l'an 1527. Il reprit l'Etude de la Langue Greque, & commença celle de l'Hebreu, & prêcha publiquement avec la miffion du Synode. Il fe trouva avec Zuingle, l'an 1528, à la celebre Difpute qui fe fit à Berne. L'année fuivante, il fut donné pour Pafteur aux Reformez de Bremgarten, & il fe maria avec Anne Adlifchuiler. Ce mariage produifit fix garçons & cinq filles *(B)*, & dura jusqu'en 1564. La femme mourut alors de pefte : le mari ne fe voulut point remarier, & en fut blâme *(C)*. A peine fe vit-il en repos dans fon Eglife par raport à la Communion Romaine, qu'il eut à combatre les Anabaptiftes. Il difputa contre eux publiquement, & fit des Livres où il réfuta leurs opinions erronées. La victoire que les Cantons Catholiques remportérent fur les Réformez, l'an 1531, contraignit Bullinger à fortir de fa patrie avec fon pere, fon frere, & fon collegue. Il fe retira à Zurich, & y occupa la place que la mort de Zuingle avoit laiffée vacante *(d)*. Il edifia cette Eglife, tant par fes Predications, que par fes Ecrits. Il eut d'abord à réfuter les infultes & les fanfaronneries de Jean Faber *(e)* : il lui montra qu'il ne faloit pas juger de la bonté d'une Religion par le bon ou par le mauvais fuccès d'une bataille. Depuis ce tems-là, il fut fouvent emploié à diverfes Négociations Ecclefiaftiques, par lesquelles Bucer fit enforte de mettre d'accord les Zuingliens & les Luthériens. Bullinger fe conduifit de telle maniere que les foupçons qu'on eut contre lui ne durérent pas long tems : il fit voir que l'amour de la concorde ne le porteroit jamais à donner les mains à un Formulaire captieux, & préjudiciable aux faines paroles. Il compofoit tous les ans beaucoup de Livres, dont je laiffe les particularitez ; mais je ne veux pas omettre celui qu'il publia contre Luther l'an 1545. Les Eglifes Suiffes avoient gardé un long filence, quoi que Luther écrivit d'une maniere très-emportée contre leur Doctrine touchant la Cêne, mais enfin on trouva bon de lui répondre pendant fa vie, de peur que fi on ne le faifoit qu'après fa mort, on ne donnât lieu à des difcours peu avantageux. Outre qu'on jugea qu'une Réponfe très-vigoureufe feroit caufe qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main *(D)*, & n'abuferoit pas du ménagement que l'on avoit pour lui. Bullinger, qui confeilloit le filence, fut chargé du foin de répondre, & s'en aquitta dignement. Luther étant mort peu après, il y eut fans doute quelques efprits téméraires, (car il n'y en a que trop de tels dans toutes les Communions,) qui dirent, entre autres chofes, que le chagrin de fe fentir incapable de répondre à l'*Apologie de Bullinger* l'avoit fait mourir. Le Landgrave de Heffe, fachant que l'on fe plaignoit de l'Eglife de Zurich fous prétexte de ces fortes d'infultes, en avertit notre Bullinger, qui, au nom de fes Collegues lui écrivit une *Lettre Apologétique*. Il dreffa, en 1549, avec Calvin, qui s'étoit rendu à Zurich pour cela, le Formulaire de la conformité de créance entre l'Eglife de Zurich & l'Eglife de Geneve. Calvin avoit fait ce voiage, parce qu'on le foupçonnoit d'avoir fur l'Euchariftie un fentiment qui favorifoit celui de Luther. En la même année, Bullinger allégua tant de raifons contre le renouvellement d'alliance que le Roi Henri II demandoit aux Suiffes, que cette propofition fut rejettée. L'une de fes raifons fut, qu'il n'étoit point jufte de s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort *(f)* *(E)*. Il fit un Livre, en 1551, pour montrer

(d) Il avoit été tué à la Bataille ... [illegible] ... 1531.

(e) Il avoit été le principal Antagonifte de Zuingle.

(f) Docens non effe ... [illegible] ... Simler. in Vitâ Bullingeri, folio 24.

(B) *Il eut fix garçons & cinq filles.*] Les deux prémiers furent Miniftres : le troifiéme fut mis auprès du Landgrave de Heffe, & mourut en France dans les Troupes du Prince d'Orange, l'an 1569 : les trois derniers moururent enfans. Trois de fes filles furent mariées à des Miniftres de Zurich, à Hulric Zuingle (a), à Louis Lavater, & à Jofias Simler : elles moururent toutes trois de pefte, la feconde l'an 1564, les deux autres l'an 1565 (3).

(a) *Fils du Reformateur Zuingle.*

(3) Simlerus, in Vitâ Bullingeri, folio 12.

(C) *Il ne fe voulut point remarier, & en fut blâmé.*] On réfute foigneufement dans fon Hiftoire ces efprits critiques, qui ne trouvérent pas bon qu'il ne fe remariât pas. On nous aprend d'abord fon Orthodoxie : on déclare qu'il ne doutoit point que Dieu ne permît les fecondes noces aux Miniftres de l'Evangile, & puis on ajoute qu'il répondit à ceux qui lui confeilloient d'époufer une autre femme, que la premiere vivoit encore dans fon cœur, & dans les enfans qu'elle lui avoit donnez, qu'il avoit une fille auprès de lui, qui gouvernoit fort fagement le ménage ; & qu'après tout, la charge de foixante ans qu'il portoit lui ôtoit cette penfée. Les Cenfeurs fondoient leur critique principalement fur des raifons de fanté : ils croioient que s'il avoit convolé en fecondes nôces, il n'auroit pas eu les maux de reins qu'il fentoit. On refute cela par la raifon que ceux qui vivent dans le mariage ne font pas moins fujets à ces incommoditez, que ceux qui vivent dans le célibat. *Et croiez-vous*, pourfuit-on, *qu'un homme de l'age & de la prudence de Bullinger ne connut pas ce qui étoit convenable à fon naturel, ou qu'il négligeât les interêts de fa fanté ?* Enfin, on recourt à des raifons inconnues, qui faifoient peut-être qu'il perfévéroit dans la condition d'homme veuf, au préjudice même de fa fanté. Comme plufieurs Lecteurs s'imagineroient aparemment que ce que je viens de dire eft tout plein de Glofes de mon invention, je raporterai le Latin de Simler. *Poft hujus obitum quamvis annos ferè XI, fuperftes fuerit, nunquam tamen adduci potuit ut aliam uxorem duceret. Non quod fecundas nuptias Chriftiano homini atque etiam Ecclefiæ Miniftro non conceffas effe crederet, fed primam uxorem in animo fuo adhuc vivere dicebat, quæ tot fibi chariffima pignora reliquiffet, & quia filiam haberet quæ familiam domus adminiftraret, fe hac ætate (erat autem fexagenarius) nullis de nuptiis & conjugio folicitum effe. Et quidem non defunt qui hoc ejus factum & confilium damnant, hoc nomine omnino quod eum melius confulturum fuiffe fuæ valetudini exiftimant, fi alteram uxorem duxiffet ; homines ridiculi ; quafi in conjugio viventes non æque nephriticis & dyfuriæ doloribus obnoxii fint atque cælibes. An vero exiftimant eum nullam fuæ valetudinis rationem habuiffe, & tanta ætate atque prudentia hominem ignoraffe quidnam fuæ naturæ conveniens fit ? Atque ut maximè vera fit eorum ratio, ... tamen ille forte habuit confilii fui rationes vulgo incognitas, ut etiam cum damno valetudinis id fibi perfequendum ftatuerit* (4). Le meilleur de tout cela eft le férieux avec quoi on le débite.

(4) Simlerus, in Vitâ Bullingeri, folio 12 verfo.

(D) *On le chargea de répondre à Luther, ... jugeant qu'une Réponfe très-vigoureufe feroit caufe qu'à l'avenir il iroit un peu plus bride en main.*] Je déclare que je ne fais aplication à perfonne de ce que je m'en vais dire, & que fur tout je mets Luther hors d'intérêt ; mais il eft fur qu'on ne fait quel parti prendre envers certains temperamens fougueux & impétueux. De quelque côté qu'on fe tourne, on s'en trouve mal. Repondez leur, vous rendez leur bile cent fois plus furieufe (5). Ne leur répondez pas, ils en deviennent plus fiers & plus infolens, ils vous infultent, & ils attaquent tout le monde avec beaucoup plus de hardieffe. L'expérience de l'impunité les fait efperer que tout leur reuffira, & qu'il n'eft que de faire bien le méchant. Il y a donc des difficultez de part & d'autre, foit qu'on leur refifte, foit qu'on ne leur réfifte pas. Je crois néanmoins que felon la prudence humaine il vaut mieux leur réfifter ; & cela, par des Reponfes felon leurs manieres & felon leur ftyle, que de garder le filence. Ces efprits violens ne font pas tout également intraitables ; il y en a que l'on peut tenir en refpect, fi on les fait mettre fur la défenfive. Ce que je m'en vais copier eft digne d'être pefé ; les Miniftres de Zurich en comprirent l'importance. *Alii vero omnino refpondendum cenfebant & quidem acriter, qui non paterentur publice fuas tanta petulantia vivos & defunctos infultares. Effe enim Lutherum bene meritum fic de Ecclefia, non tamen tantum illi tribuendum ut nunc plus reliquis omnibus poffit, & ut ob metum offenfionum cavendam veritas turpe filentio prodatur. Ac fore utilem hujusmodi refponfionem tum quoad ipfum Lutherum, qui dum omnes illi indulgent ut fibi omnia permittens magis in illa fua nimis vehementia confirmaretur ; quod fi fortiter fe illi viri boni & docti opponant cum diligentiam expenfurum, & moderatius acturum, tum ad alios commovendos ne tyrannidem in renafcentem ecclefiam inducant. . . . . In hanc fententiam concefferunt Tigurini* (6).

(5) [illegible] *Ecclef. cap. ... vers. ...*

(6) Simlerus, in Vitâ Bullingeri, folio 22 verfo.

(E) *Il ne trouvoit point jufte de s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort.*] Je ne pretens point m'ériger en juge ni en cenfeur des Cantons Suiffes, qui facrifient la vie de leurs fujets à la querelle d'autrui ; & cela, lors qu'ils ne peuvent douter que cette querelle ne foit injufte : car, par exemple, ils donnent préfentement (7) des Troupes à la France, & aux ennemis de la France ; & il faut néanmoins que l'un ou l'autre de ces deux partis faffe injuftement la guerre. Mais quoi qu'il en foit, je ne veux pas difcuter fi Bullinger avoit tort ou non,

(7) *On écrit ceci en 1694.*

montrer qu'on n'avoit autre dessein dans le Concile de Trente, que d'oprimer la bonne cause; & qu'ainsi il ne faloit tenir aucun compte des demarches que faisoit le Pape auprès des Cantons, en les invitant d'envoier des Deputez au Concile. Ce Livre n'a paru qu'en Italien, & ce fut Paul Verger, qui le mit en cette Langue, avec quelques Additions. La Dispute de Bullinger & de Brentius sur le dogme de l'Ubiquité commença l'an 1561. Bullinger publia un Livre, où il montroit que Jesus-Christ, selon sa nature humaine, n'est qu'au ciel, à la main droite de Dieu. Brentius, ardent Ubiquitaire, refuta ce Livre: Bullinger lui répondit (g). Brentius fit un autre Ouvrage contre quoi Bullinger ne manqua pas de prendre la plume (h). Brentius revint à la charge (i), & Bullinger aussi (k). Il écrivit un Livre, en 1571, contre le Testament de Brentius, que Guillaume Bidenbach Théologien de Wittemberg avoit publié, par lequel Testament Brentius avertissoit tout le monde de ne tolérer en aucun lieu les Zuingliens (l). Le Synode National de la Rochelle aiant condamné en 1571 ceux qui rejetteroient les mots de *substance* & de *substantiellement*, lors qu'il s'agit de l'Eucharistie, les Ministres de Zurich crurent que ce Canon les condamnoit. Ils en écrivirent à Theodore de Beze, qui leur fit réponse que le Synode ne les avoit eus nullement en vue; mais Bullinger ne laissa pas de representer à Theodore de Beze, qu'il faloit que l'on changeât les expressions du Décret, ensorte que personne ne pût croire qu'il y eût entre les Eglises quelque difference de sentiment (F). Cette *Lettre* de Bullinger fut efficace; car le Synode de Nîmes l'an 1572 donna tous les éclaircissemens que l'Eglise de Zurich pouvoit souhaiter. Il falut répondre en 1575 à l'Apologie du Testament de Brentius composée par Jaques André. Les Ministres de Zurich se chargerent de tout ce qui regardoit le fond des dogmes, & ne laisserent à Bullinger que la peine de répondre à ce qui le concernoit. Ce fut son dernier Ouvrage; & il est à remarquer que jamais il n'étoit sorti comme il fit alors des termes de la modestie: il traita durement son Adversaire, il le railla, il le berna d'importance. Il mourut chrétiennement le 17 de Septembre 1575 (m). Il est Auteur d'un nombre infini de Livres; car outre ceux qui ont été imprimez, & qui montent à X Volumes, il en fit plusieurs que l'on garde en manuscrit (n). Jean Stuckius fit son Oraison funebre (G). La plupart des fautes de Mr. Moréri sont peu de chose (H). Celles de Mr. Teissier ne sont pas plus considérables, ni en si grand nombre (I).

(g) L'an 1562.

(h) Au commencement de 1563.

(i) Au commencement de 1564.

(k) La même année.

(l) [illegible] Simlerus, in Vitâ Bull. folio 41.

(m) Tiré de sa Vie, composée par Josias Simlerus.

(n) Voiez Hottinger, in Bibl. Tigurinâ, pag. 78 & seq.

non, par raport à la République Suisse. Je dirai seulement, que par raport aux particuliers qui s'enrolent volontairement pour aller tuer les alliez de leur patrie, je ne voi pas ce qu'on peut répondre à Bullinger. Un particulier peut porter les armes contre l'ennemi de sa patrie, soit que les Souverains le lui ordonnent, soit qu'ils laissent à la liberté d'un chacun de s'enrôler, ou de ne s'enrôler pas; mais lors qu'on a cette liberté, & qu'on s'engage à aller tuer des gens qui sont les amis & les alliez de son Souverain, je ne sai si l'on ne s'engage pas à commettre des homicides, & si ce n'est pas imiter les Gladiateurs, qui pour divertir le peuple Romain se louoient au premier venu afin de s'entretuer. Un de nos Nouvellistes a dit quelque chose depuis peu touchant la conduite des Cantons: je crois que c'est dans les Lettres Historiques de Septembre 1694. Vous verrez dans un Ouvrage d'Hottinger que Zuingle, & les autres Reformateurs de ce païs-là, eurent les mêmes scrupules que nôtre Bullinger (8).

(8) Hotting. de Methodo legendi Hist. Helvet. pag. 603 & seq.

(F) *Il demanda à Beze que l'on changeât les expressions d'un Décret du Synode de la Rochelle, afin qu'on ne crût point qu'il y eût entre les Eglises difference de sentimens*] Il ne sera pas inutile de mettre ici les paroles que Josias Simler a emploiées. *Videri decretum verbis paulo inconsideratius conceptum & pronunciatum esse.* Damnamus eos qui non recipiunt substantiæ vocabulum. *Quis enim ignorat nos ex eorum numero esse qui hoc non recipimus, neque unquam recipere voluimus? Quamobrem consultissimum fore ut cum iterum in synodum convenirent hæc de re sermones & decreta sua sic temperent, ut omnibus ubique manifestum sit neque de nobis, neque de nostri similibus ubicunque locorum fuerint canonem latum esse. . . . . Atque ita quidem postea contigit* (9). La Réponse, que Theodore de Beze fit par ordre du Synode à l'Eglise de Zurich, est la LXV de ses Lettres, & se trouve à la page 379 du III Tome de ses Oeuvres.

(9) Simler. in Vitâ Bulling. folio 44.

(G) *Jean Stuckius fit son Oraison funebre*] On n'a pas bien traduit Mr. de Thou. On lui impute d'avoir dit que Josias Simler composa l'Oraison funebre de Bullinger (10). Mr. de Thou dit simplement que Simler loua Bullinger: *Senio gravis decessit 15 Kalend. Octob. à Josia Simlero . . . . , laudatus, & variis variorum carminibus epitaphiis celebratus* (11). Cela est très-vrai, encore que Stuckius, & non pas Simler, ait fait l'Oraison funebre; car Simler a fait la Vie de Bullinger, où il le loue beaucoup.

(10) Teissier, Eloges tirez de Mr. de Thou, Tom. I, pag. 449.

(11) Thuan. Libr. LXI, pag. 139.

(H) *Les fautes de Mr. Moreri sont peu de chose*] I. La riviere, qui passe à Bremgarten, ne s'apelle pas *Rust*, mais *Rusi* (12). II. Il ne paroit point par la Vie de Bullinger, quoi que Simler l'ait decrite amplement & exactement, qu'il ait été homme d'Eglise dans la Communion Romaine. On remarque expressément qu'il ne faisoit aucune fonction de Catholique Romain dans l'Abbaïe de la Chapelle. *Religio illi manebat integra, neque quicquam negotii habebat cum votis monasticis, monachatu, cucullâ, canin, choro, & e i s q u e superstitionibus papisticis* (13). Mr. Moreri a été trompé apparemment par Mr. de Sponde, qui a dit que Henri Bullinger, Prêtre apostat & marié, succeda à Zuingle. *Zuinglio porro Tiguri in Cathedra pestilentiæ suffectus est Henricus Bullingerus itidem Helvetius ex Presbytero apostata uxoratus* (14). III. Il est bien vrai que Jean Bullinger, frere de Henri, mourut l'an 1570 (15), mais il est faux qu'il fût âgé de quatre-vingt ans. Il avoit huit ans plus que son frere (16): il étoit donc né l'an 1496, il n'avoit donc que septante-quatre ans lors qu'il mourut. Melchior Adam, à quoi songeoit-il de lui en donner quatre-vingt-six, lui qui marque les huit années de difference entre les deux freres,

(12) Ex Lavat. Vitâ.

(13) Siml. Vitâ Bull. folio 9.

(14) Spondan. Annal. Eccles. ad ann. 1531. num. 7.

(15) Simler. Vitâ Bull. folio 42 verso.

(16) Alterum [illegible] Simlerus, in Vitâ Bull. folio 6.

& qui met la mort de l'aîné à l'année 1570? Ce Jean Bullinger fut quelque tems Curé de village dans le Canton d'Uri: il aimoit la guerre & la chasse, & il suivit quelquefois les Suisses de son Canton dans les combats: il fut depouillé & bien blessé dans une bataille qu'ils perdirent. Depuis ce tems-là, il dit adieu à la guerre & à la Prêtrise: il se fit Protestant, il se remit à l'étude, il devint Ministre, & exerça fidélement cette charge jusques à sa mort (17). Cette Periode de Moréri, *Il s'attira depuis dans le parti des Protestans, & il mourut en* 1570 *âgé de quatre-vingts ans*, est si mal batie, que les meilleurs Connoisseurs y peuvent être attrapez. Le prémier *il* se raporte à Henri Bullinger, & le second à Jean Bullinger. Mais selon la maniere de bien écrire, ils se doivent raporter tous deux au même homme, & il n'y a point de Lecteur qui ne les entende ainsi du prémier coup. C'est le sens qu'on leur a donné dans l'Edition d'Amsterdam; & c'est pour cela, qu'on a cru que le dernier membre de la Periode contenoit deux faussetez. On a donc rectifié la Periode en cette maniere, *Il s'attira depuis dans le parti des Protestans, & mourut en* 1575, *âgé de* 71 *ans*. Il est sur qu'en cet endroit Moreri ne parle point de la mort d'Henri Bullinger, mais de celle de Jean. Il marque à la fin de l'Article celle de Henri, & la met au 24 de Mai 1575. IV. Il faloit dire, non pas que *dès l'âge de* 20 *ans* Bullinger fit *deux Dialogues contre un Juif . . . . . en faveur de Capnion*; mais qu'il les fit à seize ans (18) contre un Juif converti au Christianisme. La raison, pourquoi il faloit ajouter cela, est que les Moines qui persécutoient Capnion alleguoient pour prétexte qu'il s'oposoit à la ruine des Livres des Juifs, & qu'il favorisoit le Judaïsme. Il est bien certain que les Juifs n'étoient point ses Adversaires. V. Il n'est point vrai qu'à 20 ans il ait eu *dessein de se faire Chartreux* (19). VI. La Vie de Bullinger n'eût point oublié les deux tentatives dont on parle dans le Moreri. On y dit que la premiere fois que ce Ministre voulut prêcher à Bremgarten, il y trouva tant d'oppositions, qu'il fut obligé de se retirer à la campagne. On confond ici le pere & le fils: ce fut le pere de Bullinger, que l'on chassa de sa patrie, lors qu'il se fut déclaré contre la Messe; mais, pour le fils, il n'y alla qu'une fois pour y faire les fonctions de Pasteur du lieu. VII. Il n'est pas vrai que les Calvinistes aient écrit contre lui. VIII. Sa fermeté dans ses Demêlez avec Brentius ne dépendoit nullement de la promesse qu'il auroit faite à Zuingle; car il s'agissoit entre eux du dogme de l'Ubiquité, qui n'étoit venu au monde que depuis la mort de Zuingle. Seroit-on assez deraisonnable pour dire que Bullinger fit une promesse generale de combattre les Lutheriens, en tout ce qu'ils inventeroient à l'avenir? Je laisse trois autres petites fautes que l'on a vu censurées dans ma premiere Edition.

(17) Idem, folio 6 verso, & folio 43 verso.

(18) Simler, & Melchior Adam, marquent que ces Dialogues furent faits l'an 1520.

(19) Voiez la Remarque suivante.

(I) . . . . *Celles de Mr. Teissier ne sont pas . . . . en si grand nombre*] Il dit, I, que Bullinger, *après qu'il eut achevé ses études, résolut de se faire Chartreux*; II, Qu'il *établit la Réformation dans la ville de Cappel en Suisse*; III, Qu'il *se retira à Zurich, & qu'après la mort de Zuingle, il fut choisi . . . pour remplir sa place*; IV, Qu'il *exerça la charge du Ministere l'espace de cinquante ans* (20). Dès l'âge de douze ans Bullinger eut la pensée de se faire Chartreux (21), & il ne l'avoit plus à l'âge de dixsept (22). *Cappel*, ou la Chapelle, n'est point une Ville, mais une Abbaïe. Bullinger n'alla à Zurich, qu'après que Zuingle eut été tué (23). Il ne fut point *Ministre l'espace de* 50 *ans*. Par l'Histoire de sa Vie on juge qu'il ne reçut ce caractere qu'en 1527, ou 1528.

(20) Teissier, Additions aux Eloges, Tom. I, pag. 476.

(21) Quamvis puer adhuc [illegible] Carthusianorum [illegible] Simlerus, in Vitâ Bull. folio 5, ad ann. 1516.

(22) Propositum de Carthusianorum vita amplectenda [illegible] Simlerus, in Vitâ Bulling. folio 9, ad ann. 1521.

(23) Tigurum . . . venit anno 1531 XXXI die [illegible] Kalend. Decemb. Simlerus, in Vitâ Bulling. folio 7 verso.

BUNEL

BUNEL (Guillaume) Professeur en Médecine dans l'Université de Toulouse, vers le commencement du XVI siécle. Il composa un Ouvrage dont Gesner, ni Vander Linden, ni leurs Continuateurs, ne parlent point, & dont du Verdier Vau-Privas raporte le Titre & quelques Extraits (*A*).

(*A*) *Il a fait un Livre . . . . ; dont du Verdier raporte le Titre & quelques Extraits.*] Voici ce Titre : *Œuvre excellente & à chacun desirant de peste se préserver tresutile. Contenant les Médicines preservatives & curatives des maladies pestilentieuses & conservatives de la santé. Composée par Maistre Guillaume Bunel en la Faculté de Medecine Docteur Regent de l'Université de Tholose, lesquelles par luy sont ordonnées tant en Latin qu'en François par rime. Avec plusieurs Epistres à certains excellens personnages en la louange de Justice & de la Chose publique* (1). Ce Livre fut imprimé à Toulouse, l'an 1513, *in* 4. Raportons les premiers Vers des Extraits que l'on en trouve dans du Verdier :

(1) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Françoise, pag. 492.

En après il se fault garder
De faire proù ne peu autès.
Dequoy lon se puisse esthausser
Car il en vient des maux assés.
Les femmes à part delaissez
Sans toucher aux bas instaumens ;
Plusieurs en ont souffert tourmens.
Je ne dy pas quen mariage,
A fin qu'on puisse avoir du fruict,
Vous ne faciez aucun ouvrage
De tard en tard ainsi que duit ;
Mais ce soit après la minuict,
Parfaicte la digestion,
Pour faire génération.
Aussi grands inconvéniens
Viennent pour trop manger & boire :
On a veu de grands accidens
Desquels devons avoir memoire.
Et pource, si me voulez croire,
Mangez peu, sur & bon il soit :
Fol est que soy mesmes deçoit (2).

(2) Du Verdier, Biblioth. Franç. pag. 492.

BUNEL (Pierre) natif de Toulouse, a été l'un des plus polis Ecrivains en Langue Latine, qui aient paru au XVI siécle (*A*). Il étudia à Paris, dans le College de Coqueret, & s'y distingua d'une façon éclatante par la beauté de son génie. Etant retourné à Toulouse, & ne trouvant pas dans sa famille les moiens de subsister, il chercha ailleurs. Il s'en alla à Padoue, & y fut nourri par Emilius Perrot. Ensuite on lui procura une condition avantageuse chez Lazare de Baif, Ambassadeur de François I à Venise. Il y passa trois années agréablement & utilement ; & il fut même aidé dans les études du Grec par l'Ambassadeur son Maitre. Après s'être fortifié dans la conoissance de cette Langue, il étudia l'Hébraïque. George de Selve, Evêque de Lavaur, qui eut à Venise la Charge d'Ambassadeur de François I après Lazare de Baif, prit Bunel à son service. Ils furent si contens l'un de l'autre, que quand l'Evêque repassa les monts, & se réduisit à la résidence, selon le devoir d'un bon Prélat, il trouva Bunel tout disposé à passer ses jours dans cette retraite de Lavaur. Ce savant homme y trouva ce qui étoit le plus convenable à son humeur, beaucoup de tranquillité, beaucoup de tems à consacrer à l'étude, & le plaisir de n'avoir pas sous ses yeux les grans exemples de la corruption du siécle. Après la mort de son Prélat (*a*), il retourna à Toulouse : il y auroit éprouvé les persécutions de la misere (*B*), si Messieurs du

(*a*) Il mourut l'an 1541.

(*A*) *Il étoit l'un des plus polis Ecrivains en Langue Latine du XVI siécle.*] Il servit de modele à Paul Manuce : c'est un grand éloge. Catel n'avoit garde d'oublier cela. *Pierre* (1) *Bunel*, dit-il (2), *qui a cultivé ledit Sieur de Pybrac ès bonnes Lettres, & duquel nous restent encores des Epistres Latines que l'on a faict imprimer, tant en Italie qu'ailleurs, a esté le premier qui de son temps a appris aux Romains & Italiens, de parler purement Latin, & au style de Ciceron, lesquels auparavant erroient grandement en leur Langue, suivant la façon de parler de Politian, Hermolaus Barbarus, & autres, ainsi que tesmoigne de soy-mesme Paul Manuce très-élégant Romain, & Juge bien competant, en ses Epistres.* Henri Etienne s'étoit deja prévalu de cette reconoissance de Paul Manuce. Donnons un petit détail de ce qu'il fit. Il conta un jour au Roi Henri trois, que dans un Ouvrage public, un Italien avoit osé dire, que l'Italie avoit produit plusieurs Ciceroniens, & que la France n'en avoit produit aucun. Le Roi en fut fort surpris, & voulut savoir si la chose étoit véritable : on lui répondit qu'elle étoit fausse : là-dessus, il souhaita que l'on fit des paralléles entre les Cicéroniens d'Italie, & les Cicéroniens de France (3). Pour lui obéir, Henri Etienne publia les *Lettres* de notre Bunel, & l'élite de celles de Longolius, & joignit au même Volume l'élite de celles de Paul Manuce, & de celles de Sadolet, avec quelques unes de Pierre Bembus. Il s'étoit bien souvenu de nommer Pierre Bunel à Henri trois ; mais il avoit oublié de dire que cet homme seul en valoit plusieurs : *Atqui cum alios tum Petrum Bunellum suggessit quidem memoria : sed, vel unum hunc esse instar multorum posse, id verò addere, in mentem non venit* (4). Il s'assure que ceux qui ne portent point d'envie à la gloire de la France jugeront de Pierre Bunel comme il en juge : *Quod apud te tacui de Bunellio, publicè ita dico, ut nihi, quicunque Gallicæ laude non invidebunt, assensuros, persuasum propemodum habeam* (5). Il ne se contente pas de le proposer comme un Ciceronien, il le propose même comme le Maître des Cicéroniens d'Italie (6), & il allegue là-dessus la confession de Manuce. *Is enim, quem summum Ciceronianitatis ascendisse gradum existimetur, ad eum tamen se nonnisi ductu & auspiciis hominis Galli pervenisse fatetur. Ita enim hic in quadam ad Vidum Fabrum Epistolâ, (quæ est libro ejus Epistolarum primo) de nostro Petro Bunello.* Ego ab illo maximum habebam beneficium, quod me cum Politianis & Erasmis nescio quibus miserè errantem, in hanc rectè scribendi viam primus induxerat. *Sed in posterioribus Editionibus* cum Philelphis & Campanis *pro illis* cum Politianis & Erasmis, *scriptum est. Utrocunque tamen scribatur modo, primum Ciceronianè scribendi nostro Bunello laus constat ; non parva illa quidem, vel ipsius Manutii judicio. Is enim Politianos & Erasmos (in quorum postea locum Philelphi & Campani substituti fuerunt) quod eam quam ipsi Bunellus ostendit scribendi viam non tenuerint, miserè errasse arbitratur* (7).

(1) Il falloit dire Pierre.

(2) Catel, Memoires de l'Histoire du Languedoc, pag. 148.

(3) Tiré de l'Epitre Dédicatoire de Henri Etienne à Henri trois, au devant de l'Edition des Lettres de Pierre Bunellus, &c. 1581.

(4) Henr. Stephan. in Epist. Dedic. Epist. Bunelli.

(5) Idem, ibid.

(6) Idem, in Præfat.

(7) Idem, ibid.

(*B*) *Il revint à Toulouse, & y auroit éprouvé les persécutions de la misere.*] C'est ici que je dois dire, qu'on le mit fort mal dans l'esprit des freres de son Prélat. On leur fit accroire, qu'il lui avoit inspiré l'envie de renoncer à la Cour, & de s'attacher uniquement aux fonctions épiscopales, & de se jetter même dans l'austerité de vie, & dans la contemplation des choses celestes avec excès. On representa que de tels conseils avoient eu des suites funestes, puis que non seulement ce Prelat avoit arrêté le cours de sa fortune, lors qu'elle pouvoit aller le plus vite, mais aussi qu'il étoit mort à la fleur de l'âge, pour avoir été Sectateur rigide de la spiritualité. Bunel, aiant su que ces Messieurs, ajoûtant foi à ces raports, étoient fâchés contre lui, n'osa leur écrire pour sa justification ; mais il écrivit à Pierre Danes, & à du Ferrier, sur ce sujet. Il représenta que deux especes de gens lui rendoient ce mauvais office. Les uns avoient vû avec chagrin que George de Selve s'étoit confiné dans son Evêché, les autres l'avoient trouvé trop rigide contre leurs dereglemens. Les uns & les autres haïssoient Bunel : ceux-là, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la résidence qui les avoit privez des avancemens qu'ils s'étoient promis, ceux-ci, parce qu'ils le regardoient comme l'instrument des peines dont le Prelat s'étoit servi pour reprimer leur mauvaise vie. Bunel excuse en quelque maniere l'ambition des premiers, & méprise le ressentiment des autres. Il ne trouve pas étrange que des personnes infatuées des grandeurs humaines, & qui ne voioient presque point d'exemple d'un noble détachement des biens du monde, eussent été si fâchées de la retraite du Prelat : mais il trouve si belle la résolution de la résidence, qu'il n'ose s'attribuer la gloire d'en avoir été le conseiller. Voions ses paroles : *Duo sunt hominum genera, quos mihi succensere minimè miror, & non ita molestè fero. unum est eorum, qui Vaurensem Antistitem Vaurum sedere molestè ferebant : quod perinde est, atque si ducem exercitus in castra venire, aut acie versari, cum hoste, si eas ferat, consistere nunquam pateare. Verùm ii, quoniam rerum humanarum splendore capti, fortunis hæsere, ne jam in cælum suspicere queunt, ferendi sunt, etsi incursabit aliquando in nos eorum dolor, non sunt asperius repellendi. Oppressi sunt opinionibus, magnas sequuntur duces, ut jam quod exemplo multorum faciant, jure quodammodo facere videantur. Sed omnino quid mihi vitio vertant, satis intelligere non possum. Georgius Selva Vaurensis Antistes religionem Christianam sua, & suorum commodis, decima hominum, æterna saluti prætulit. Quod ad me? si hoc mihi tribuunt, rerum pulcherrimarum authorem me laudant quod ego neque agnosco, neque sanè mihi tribui postulo. . . . . Sunt nonnulli . . . . qui ad secundum distributionis meæ genus pertinent, quorum ea rationibus cum una vivebamus, optimè quidem consultum semper volui : sed quia ipsius patroni illorum cupiditatibus adversabar, odisse me pessimè nunquam destiterunt : horum ego existimationem, quoniam nullius ponderis est, refellere non constitui, neque scelera & flagitia acerbius insectari. Ergo & illos priores minimè miror, & istos facile contemno* (8). Bien loin d'avouer qu'il poussât son maitre à une trop forte spiritualité, il soutient qu'il l'exhorta très-souvent à se moderer, & à faire

(8) Petrus Bunellus, Epist. Lib. p. 180, 185.

(b) *Tiré de la Preface que Mr. Graverol l'Avocat a mise au devant des Epîtres de Bunel à l'Edition de Toulouse en 1687.*

du Faur, Protecteurs de la vertu & de la science, ne lui eussent fait sentir de leur propre mouvement les effets de leur libéralité. L'un d'eux lui donna ses fils à instruire, & à conduire en Italie. Bunel n'acheva pas ce voiage; car il mourut d'une fievre chaude à Turin. Il ne vêquit que quarante-sept ans. Ce fut un homme encore plus recommandable par ses bonnes moeurs, que par la délicatesse de son style (b). On ne le vit point courir après les richesses, & après les établissemens de la fortune: content du nécessaire, il ne s'apliquoit qu'à la culture de son ame (C). Cette conduite est, presque aussi rare dans la République des Lettres que par tout ailleurs. On a des *Lettres*

faire réflexion qu'en négligeant trop le corps, on perd la santé & même la vie. *Simulatque enim ad res divinas aeternasque contemplandas evolare, neque solum divitias & honores contemnere, sed parvam etiam valetudinis partem animadverti, quid praetermisi, quo enim a nimia illa animi contentione revocarem? Quoties illud usurpavi, curandum esse, ut quae libenter, ea etiam diutius facerem? Ego interdum liberius, & eam quam nunc video rerum commutationem, & pene genus ipsum mortis praedixi. Cum enim corpus, meo judicio, neque satis ali, neque exerceri, animum unum ad caelestium rerum cogitationem continenter sevocari summa everterem, non fuit difficile colligere, hoc duraturum esse non posse* (9).

(9) *Idem, Epist. XLVIII, pag. 163, 166. Voiez aussi la Lettre LIII, pag. 186.*

(C) *Content du nécessaire, il ne s'apliquoit qu'à la culture de son ame*] Voici ce qu'il écrivit à du Ferrier (10): *Quanquam postulare videbatur fortunarum mearum ratio, ut longè mihi in posterum prospicerem, tamen, ut verum fatear, ego mei dissimilis esse non possum. Post Deum, in studiis literarum mihi sunt omnia, quae etiam dabo operam, ut ad eum ipsum referantur. Dices hominum egestate oppressum, praeclari nihil efficere posse: verum id quidem est, sed ego cum parvo contentus sim, nunquam existimavi id mihi deesse posse: quae spes adhuc me non fefellit* (11). Ce qu'il écrivit à Reynold Chandon mérite d'être pesé. C'étoit un homme qui l'aimoit beaucoup, & qui lui avoit procuré chez l'Ambassadeur de France (12), une condition honnête, & bien nécessaire. *In Italia cum ex magna rerum omnium difficultate laborarem, tu principis sponte tua ad me amandum & tuendum omnes conatus tuos & impetus contulisti* (13). Quelques années après, il tâcha de le servir, & de lui faire faire fortune. Mais Bunel lui fit réponse, qu'il n'avoit point d'ambition, & qu'il ne se soucieroit guere de monter aux Charges, quand même l'état des choses publiques seroit bien reglé; qu'à plus forte raison y renonce-t-il, voiant qu'elles sont la récompense du vice, & qu'il n'a point les mauvaises qualitez qui sont nécessaires pour y parvenir. *Si rempublicam recta ratione geri viderem, & ad summos honores acquirendos mihi facillima essent omnia, ascendere tamen altius non magnoperè laborarem. Nunc verò cum insignia ista dignitatum, non virtuti, industriaeque, sed improbitati inertiaeque tribui videam, neque hujusmodi praemia, si mei similis esse volo, optare debeo, neque cum ab iis artibus, quibus haec parantur, pessime instructus sim, sperare possim* (14). Il ajoute, que si l'on veut s'emploier pour lui selon son goût, il faut que l'on sache qu'il ne travaille qu'à vivre tranquillement, & qu'il a choisi la retraite du cabinet comme un port où il pût être à couvert des tempêtes de l'ambition & de l'envie, que les hommes n'ont besoin des choses qu'à proportion qu'ils les desirent; que quant à lui, il a donné des bornes étroites à ses desirs, ce qui fait qu'il ne s'estime point pauvre en n'aiant pas ce qu'il ne souhaite point; que ceux qui méprisent sa résolution peuvent courir tant qu'il leur plaira où leur aveugle cupidité les pousse; qu'il ne s'en soucie point, pourvu qu'ils le laissent en repos dans le sein de sa Philosophie Chrêtienne. *Ego animi tranquillitatem mihi proposui, ad quam meas actiones & cogitationes omnes referre volo: quicquid ab hac abducit, aversor & abominor. . . . . . Ego ne maximas ambitiones & invidiae procellas subire cogerer, in portum hunc literarum me abdidi: in me egredi, & turbulentissima tempestate vela facere jubet magnum est id quidem, quod me consecuturum speras, sed non satis ad id quod volo, accommodatum. Perexiguum est, mi Reynolde, quod mihi deest, quoniam in rebus humanis tantum cuique opus est, quantum quisque cupit: ut cupiditati angustos cancellos circundedi, eosdem terminos inopiam, quibus desideriorum rerum definio. Hanc sententiam si quis non laudat, aut si etiam meum hoc consilium contemnit, nihil me movet, modo ne mihi molestus sit: eat quò caeca cupiditates eum constrictum trahunt, me in hac Philosophia Christiana liberum acquiescere patiatur* (15). Il n'y a point de doute qu'il ne donne là un portrait fidele de son coeur. C'étoit donc un honnête homme; c'étoit celui que Diogene cherchoit: c'est ainsi que tous les hommes devroient tourner leur esprit; c'est principalemant ce que devroient faire tous les Chrêtiens: mais c'est ce qu'ils ne font pas; à peine entre six cens mille en voit-on un qui le fasse. Ceux de la Religion ont un petit Catéchisme, où la premiere Demande est, *Pourquoi Dieu nous a-t-il mis au monde:* Le Catéchumene répond, *pour le connoitre & servir*. C'est en général le principe de tous les Chrêtiens; mais ce n'est qu'un principe de théorie, & qu'une pure spéculation. Si l'on proportionnoit sa Réponse à sa Morale pratique, tous les Chrêtiens, à quelques-uns près, répondroient que Dieu les a mis au monde afin qu'ils s'y enrichissent, & qu'ils y parviennent aux Charges, car, effectivement, c'est le but de tous leurs soins. Plusieurs, à la vérité, ne songent d'abord qu'à se mettre un peu à leur aise; mais s'ils gagnent assez de bien pour cela, ils aspirent aussi-tôt à s'agrandir notablement, & de dégré en dégré ils se proposent de monter aux Dignitez les plus éminentes. Cet esprit dirige un pere, tant pour lui que pour ses enfans, & il le

(10) *Idem, Epist. LIII, pag. 187, 188.*

(11) *Il y a dans l'Edition de Toulouse en 1687, me fefel.: faute d'Imprimeur, qui gâte le sens.*

(12) *Lazare de Baïf.*

(13) *Bunel. Epist. XXI, pag. 80. Voiez aussi la Lettre XXVII, pag. 104.*

(14) *Idem, pag. 76, 77. Conferez avec ceci la Remarque (G) de l'Article AFRICAIN.*

(15) *Idem, pag. 77, 78.*

leur communique dès que l'âge le permet. Personne ne se contente de la condition de sa naissance, chacun tâche de faire plus de figure que son pere (16). Le fils d'un vil artisan fait tous ses efforts pour s'élever à la condition d'un riche bourgeois. Si son industrie avare & insatiable lui fait gagner de grandes richesses, il se jette dans la prodigalité, afin d'obtenir les Charges, & d'avoir part au Gouvernement. Il n'y a point de depenses qui lui paroissent excessives, pourvu qu'elles servent à lui procurer les bons offices des distributeurs médiats ou immédiats des Magistratures. Les personnes les plus engagées par leur caractere à mettre en pratique les preceptes de Jesus-Christ touchant le mépris du monde oublient un peu trop souvent cette obligation: elles se prévalent un peu trop des occasions d'amasser du bien, & d'agrandir leur famille, & d'élever leurs chiens. Ceci me remet en mémoire ce qu'un honnête homme me conta un jour. Il étoit chez Mr. ***, avec neuf ou dix personnes qui s'entretenoient de diverses choses. Enfin la conversation tomba sur les qualitez d'un certain Ministre. L'un de ces Messieurs le blâma assez librement par certains endroits: un autre prit la parole; & sans le justifier trop nettement là-dessus, il fit valoir d'autres endroits plus favorables. Il insista principalement sur le chapitre de l'Amitié. *On ne vit jamais de meilleur Ami que ce Ministre*, dit-il, *ni de personne plus ardente à faire du bien à ceux qui épousent ses interêts. Il a procuré des pensions à tels & à tels: un tel & un tel ont obtenu par sa recommandation un poste qui vaut deux mille livres de rente, & ils sont en état de faire grosse fortune. D'autres font rouler le carrosse en vertu des avis secrets qu'il leur donna d'acheter des marchandises qui deviendroient cheres en peu de tems. D'autres souhaitant passionnement de parvenir aux Magistratures, ont levé par son moien les difficultez qui leur fermoient le chemin.* Après qu'il eut achevé son Catalogue, il laissa parler qui voulut, & tout aussi-tôt Mr. *** prenant la parole, „ Je suis bien „ scandalisé „, dit-il, „ de la maniere dont vous loüez „ un Successeur des Apôtres. Je ne trouverois pas étran„ge que vous louassiez ainsi un Païen, ou même quelque „ Laïque de notre Religion; mais je ne saurois souffrir „ que vous nous donniez cela pour de très-belles actions „ d'un Ministre de Jesus-Christ. Est-ce à lui à savoir si les „ marchandises seront cheres en un tel tems (17)? Lui „ sied-il bien d'en avertir ses Amis, & de leur aplanir la „ voie large des Richesses & des Dignitez? N'est ce point „ jetter de l'huile sur le feu de l'avarice, & de l'ambition; „ feu, qu'il est oblige d'éteindre dans l'ame de toutes ses „ ouailles autant qu'il lui est possible? Ne fait-il pas que „ les Richesses, & les Honneurs de ce monde, sont l'aliment „ de la vanité, & autant d'entraves, & de pierres d'achope„ment dans la voie du salut? Il seroit aussi louable, s'il „ obligeoit ses amis à donner aux pauvres ce qu'ils depen„sent pour s'agrandir, qu'il est blâmable en favorisant „ leur ambition. S'il avoit porté quelque Ami à renoncer „ au carosse, à marcher à pied, & à vendre son équipage „ au profit des Hôpitaux, je regarderois cela comme un „ vrai office d'Ami: voilà quel est le devoir de votre Hé„ros ".

Ces pensées sont sans doute bien Chrêtiennes; mais dans l'état corrompu où nous vivons, ce sont des idées Platoniques. On ne trouve plus guere, ni dans le monde, ni dans l'Eglise, ce mépris des biens & des dignitez, qui faisoit le caractere de notre Bunel. Pour comble de corruption, il n'y a presque personne, qui ne méprise ceux qui conservent cette indiférence: tant il est vrai que les véritez de l'Evangile, qu'on lit & qu'on entend lire tous les jours de la semaine, font peu d'impression sur nôtre coeur! On loue, on adore un homme de Lettres, qui fait s'enrichir, & grimper de Charge en Charge, & qui, afin de faire fortune, coupe son loisir en deux parties, l'une pour ses Livres, l'autre pour briguer la faveur des grands, & pour se fourrer par tout. Un tel homme, dans le fond très-méprisable, n'est point méprisé. Bunel & ses semblables, dans le fond très-dignes d'estime, sont regardez avec mépris. Quel partage de l'aprobation! Bunel est dans l'ordre, les autres dans le desordre; Bunel, dis-je, qui préfera la tranquilité de ses études à tout l'éclat des honneurs mondains. *Recuperata animi tranquillitate mihi in animo est, in desertissimam solitudinem secedere, ubique cum libris meis, & uno fortasse studiorum socio unius aliquot saluto & vacuo animo Neptunum procul à terra spectare furentem. Quod meum consilium res familiaris angustia impedire posse videbantur, nisi Fabri hunc mala liberalitate sua mederi se velle confirmarent. Quòd si res ex sententia succedent, equidem neque Regibus potentiam & voluptates, neque foeneratoribus divitias, neque tibi & Montauro nostro Respub. gerendae laudem invidebo* (18). S'il eût été en passe de parvenir aux avancemens ou aux honneurs Académiques, & qu'à son tour on ne l'y eût point promu, parce qu'il n'eût pas été dans les intérêts d'une cabale plus accréditée, croiez-vous qu'il s'en feroit chagriné, & que pour

(16) *Chacun veut faire comme Horace: Me libertino natum patre &, in tenui re Majores pennas nido extendisse loqueris.* Horatius, Epist. XX Libri I, v. 20.

(17) *C'est à l'égard de telles choses, qu'on peut dire d'un Ecclesiastique, Nescire quaedam magna pars est sapientiae: Nescire ea sui est aussi glorieux que d'entendre un passage obscur de St. Paul.*

(18) *Bunel. Epist. XLIX, pag. 159.*

Lettres Latines de cet honnête homme, qui sont écrites avec la derniere pureté (*D*), & qui contiennent des faits curieux (*E*). Quelques personnes (*c*) croient qu'il étoit fils de ce Guillaume Bunel, dont j'ai parlé dans l'Article précédent; mais cela n'est point vraisemblable, puis qu'on n'en trouve nul vestige, ni dans ses Lettres, ni dans les Auteurs qui parlent de lui (*d*). Sainte Marthe, qui observe que le pere de Pierre Bunel étoit Normand (*e*), eût-il oublié un caractere aussi honorable que l'est celui de Docteur Régent dans une fameuse Université? Les Capitouls de Toulouse ont fait faire une Statue de marbre en l'honneur de Pierre Bunel, & l'ont placée dans la maison de ville (*F*).

(*c*) Graverol, in *Præf. Ep. P. Bun.*

(*d*) Catel. Sainte Marthe, Henri Etienne, *&c.*

(*e*) *Thiesiis Normano patre natus.* Sammarthanus, Elog. *Lib. I, pag.* 42.

pour se délivrer de ce prétendu deshonneur, il seroit passé dans le parti plus puissant? Je ne le pense pas. Il eut été plus Philosophe que mille autres ne le sont: la privation de ces récompenses les afflige, ils succombent tôt ou tard, je veux dire qu'ils se mettent dans le chemin de la faveur. On excuseroit leur inconstance, si l'exclusion étoit un signe de peu de mérite; mais quand elle prouve seulement que leur parti est le plus foible en autorité, elle ne fait aucun tort à la véritable gloire d'une personne, elle peut même contribuer à la rendre plus brillante, & pour le present, & pour l'avenir. Ce qu'on a dit des martyrs, que c'est la cause, & non pas la peine qui les fait (19), est véritable, & en ce sens-là, & au sens contraire: car ce n'est pas la privation des Dignitez qui deshonore: c'est la cause de la privation. Ceux donc, qui n'y montent pas, parce qu'ils se tiennent fermes dans le parti de la Justice, quoi qu'inférieur en crédit, devroient regarder cela, non pas comme un deshonneur, mais comme un titre de gloire. C'est ce qu'auroit fait notre Bunel (*a*).

(19) *Causa, non pœna, facit martyrem.*

§. (*a*) Pierre Bunel avoit goûté étant jeune la Doctrine des Réformez, & une Lettre de Paul Manuce à Gui du Faur, pag. 23 des Lettres de Paul Manuce, Edition de Morges, fait présumer qu'il y eut des Catholiques qui crûrent que jusqu'à la mort Bunel avoit retenu quelque chose du Protestantisme. *Satis scio*, dit cette Lettre, *fuisse qui illum* (Bunellum) *depravatæ religionis nomine in crimen vocaverunt.* Mais du moins n'étoit-ce pas sur l'article de la Justification, puisque, selon Beze, Hist. Eccl. Tom. I, pag. 48, sur l'an 1545. Bunel, dès ce tems-là, donnoit dans le plus outré Pelagianisme. Calvin, qui d'abord avoit compté sur Bunel, étoit en 1550 bien éloigné de le regarder encore comme son disciple. *Paucos . . . . . videat*, dit-il en cette année-là, *sapientiæ suæ persuasione inflatos, qui non sint obstinati veritatis hostes. Hypocrita vero utque rabiem insefti. Et quæ alia causa Bunello fuit, cur ab Evangelio desceret: nisi quod homo ad ostentationem natus, & sibi plus nimio placens, in Ordinem se cogi ægrè sustinebat* (†)? Si, au reste, la Lettre de Paul Manuce étoit datée, nous pourrions savoir à peu près le tems de la mort de Bunel. Cependant, comme cette Lettre s'adresse à Gui du Faur (Pibrac) *etiamtum adolescent*, & que ce personnage étoit né environ l'année 1528, je m'imagine qu'en 1551, lors que Charles Etienne publia les Lettres de Bunel, celui-ci étoit mort, mais tout récemment. REM. CRIT.

(†) *Calvin, pag.* 50 *de son Traité de Scandalis, Edit. de* 1550.

(*D*) *On a ses* Lettres Latines *écrites avec la derniere pureté.*] Charles Etienne les recueillit en un corps, & en donna l'Edition l'an 1551 (20). Il en avoit déja paru quelques-unes imprimées à Toulouse (21): on en inséra aussi quelques-unes dans le Volume intitulé *Epistolæ clarorum Virorum.* L'Edition de Charles Etienne fut contrefaite à Cologne l'an 1568 (22). Henri Etienne publia tout de nouveau les Epitres de Bunel l'an 1581. On les reimprima à Toulouse l'an 1687. Cette derniere Edition est préferable à toutes les autres, par les Notes que feu Mr. Graverol, Avocat de Nimes, y a jointes; mais elle est inferieure à celle d'Henri Etienne par les fautes d'impression. Quelques-unes de ces fautes gatent tout à fait le sens. J'en ai donné un exemple (23): en voici un autre. *Cum ille in omne genere doctrina sibi meritò tantum tribuat, quantum nemini, nec quem abs se commendari audevit, sua beneficiis dignum judicat* (24). C'est ainsi qu'on lit dans l'Edition de Toulouse, au lieu de *suis beneficiis indignum judicat* qu'on trouve dans celle d'Henri Etienne. Encore un autre: *Illud me in eo sæne imprimis delectabat, quod institutum eorum vehementer reprehenderet, qui philosophiæ studiis plusquam necesse Christiano esset, deditis, literas aut nunquam, aut serò admodum attingerent* (25). C'est ce que porte l'Edition de Toulouse: le mot *sacras* ne s'y trouve point après *literas*, comme dans celle d'Henri Etienne; & cette omission fait une énigme très-importune.

(20) Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 668.

(21) Jacob à Graverol, in Præfatione Epist. Bunelli.

(22) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 668.

(23) Ci-dessus, Citation (18).

(24) Bunellus, Epist. *LVI, pag.* 190.

(25) *Idem*, Epist. *LVI, pag.* 187.

(*E*) . . . . *& qui contiennent des faits curieux.*] J'en donnerai un exemple. On y trouve qu'un Professeur de Padoue censuroit dans ses Leçons ceux, qui pour être plus attachez aux études de la Philosophie qu'il n'est nécessaire à un Chrétien, négligeoient les Saintes Lettres toute leur vie, ou ne les examinoient que bien tard (26). Les raisons de ce Professeur étoient si fortes, qu'elles touchérent quelques-uns de ceux qui méritoient sa censure (27); mais une Lettre de Sadolet ralentit leur résolution: ils commençoient de renoncer à leur concubine, c'est-à-dire, à la Philosophie, pour s'attacher à la Theologie comme à une chaste épouse, lors que la Lettre de Sadolet les rengagea tout de nouveau au concubinage. *Cujus* (Sadoleti) *authoritate & eloquentia, quoniam nonnullos ita commoveri audio, ut in eo quod facere statuerant, non perseverent: magis autem repudiata Theologia, quam paulo antè, veluti castissimam conjugem sibi despondrant, ad veterem pellicem, quam à se dimittere cogitabant, & ejus blandissimas illecebras revolvantur: placet in præsentia, &c* (28). Voici l'occasion de cette Lettre. Reginald Polus, écrivant à Sadolet, le supplia de faire ensorte que Lazare Bonamicus s'attachât aux Saintes Lettres, ou qu'au moins il abandonnât la Rhetorique, pour s'apliquer à l'étude de la Philosophie. Polus espéroit que cette étude n'arrêteroit pas long tems Bonamicus, & qu'elle le meneroit beaucoup plus loin. Il crut que Bonamicus s'apercevroit que les lumieres Philosophiques ne peuvent conduire l'homme qu'à lui faire enfin avouer qu'il sait seulement qu'il ne sait rien; que c'est là le *non plus ultra* de la Philosophie, d'où l'on doit conclure nécessairement que l'esprit de l'homme a besoin d'une autre lumiere, pour dissiper les ténebres de son ignorance. Or où trouve-t-on cette autre lumiere que dans la Révélation? *Petierat Polus, eo est religionis amplificanda cupidissimus, à Sadoleto per Epistolam, ut Lazarum Bonamicum, suum contubernalem ad studia literarum sacrarum impelleret: velle id Antistitem non dubitabat: valere plurimum apud Bonamicum authoritatem ejus sciebat. Quod si id fieri posse desperaret, saltem ab eloquentia studiis ad graviora illa philosophiæ moralis præcepta traduceret: se sperare, ut cum eo pervenisset, non consistendum sibi in ea disciplina putaret, quæ altius evehere hominum cæcò non potest, quam ut tandem fateatur, se hoc unum scire, quòd nihil sciat: majore quâdam luce opus esse ad tam crassas ignorantiæ tenebras discutiendas* (29). Sadolet répondit qu'il trouvoit étrange que l'on méprisât ainsi la Philosophie, puis que sans elle la Théologie ne peut subsister: *Cui respondet Sadoletus, se aliquantum ægrè ferre, quod videre videatur hæc ornamenta ab eo contemni, quæ tanta sunt, ut sine his illa quæ omnibus præfert, constare non possint* (30); & là-dessus il étala amplement les avantages de la Philosophie. Bunel éclaircit cela, & montre que les véritables sentimens de Sadolet ne sont pas ceux qui semblent être d'abord dans cette Lettre. Mais quoi qu'il en soit, je trouve que le jugement de Polus est le plus sensé que l'on puisse faire de la Philosophie; & je suis ravi qu'un tel Auteur me fournisse dequoi confirmer ce que j'établis en divers endroits, que notre raison n'est propre qu'à brouiller tout, & qu'à faire douter de tout: elle n'a pas plutôt bâti un ouvrage, qu'elle vous montre les moiens de le ruiner. C'est une véritable Penelope, qui pendant la nuit défait la toile qu'elle avoit faite le jour. Ainsi le meilleur usage que l'on puisse faire des études de la Philosophie, est de conoître qu'elle est une voie d'égarement, & que nous devons chercher un autre guide qui est la Lumiere révélée.

(26) Bunellus, Epist. *LVI, pag.* 187.

(27) *Nonnullos horum perçu proficisset insolentia sua Oratione permoveri visus est.* Bunellus, Epist. *LVI, pag.* 198.

(28) *Idem, ibid. pag.* 195.

(29) Bunellus, Epist. *LVI, pag.* 199, 200.

(30) *Idem, ibid. pag.* 200, 201.

(*F*) *Les Capitouls de Toulouse ont fait faire une Statue de marbre en l'honneur de Pierre Bunel, & l'ont placée dans la maison de ville.*] Nec silentio prætereundum est Capitolinos Tolosanos, nè quid gloriæ tam illustris viri deesset, marmoream ejus statuam in Capitolio aliquod abhinc annis collocasse, accurante clarissimo viro D. Germano Lafaille, Urbis Syndico, amico multis nominibus venerando, de Republica literariâ benè merito, cuique suum posteritas decus vicissim rependet (31).

(31) Graverol. in *Præf.* Epist. Bunelli.

BUPALUS étoit un célèbre Sculpteur, nâtif de l'Ile de Chio (*a*), fils, petit-fils, & arriere-petit-fils de Sculpteur. Il avoit un frere nommé Athenis (*b*) (*A*), de même profession que lui; &, aparemment, ils travailloient de concert, puis que Pline parle conjointement d'eux & de leurs Ouvrages. Ils florissoient dans la 60 Olympiade, en même tems qu'Hipponax, qui étoit un Poëte d'une figure méprisable, laid, & floüet tout ce qui se peut. Ils égaiérent leur imagination

(*a*) Plinius, *Lib.* XXXVI, *Cap.* V.

(*b*) *Il est nommé Anthermus, dans les Editions de Pline. Voiez l'Article* ANTHERMUS.

Les Dictionaires citez.

(*A*) *Il avoit un frere nommé Athenis.*] Mr. Moreri a bien dit que *Bupale a vécu avec Anthermus*, (c'est ainsi qu'il parle selon les vieilles Editions de Pline,) mais non pas que ce fussent deux freres: or chacun voit que ce n'étoit pas une circonstance qui dût être omise; & que, sans cela, il est presque ridicule de remarquer que ces deux hommes aient vécu en même tems. D'autre coté, il nous forge un Bubalus différent de notre Bupale, & ce n'est qu'une chimere. Il est certain qu'il en fait deux hommes; car sous le mot *Bubalus*, il nous renvoie à *Anthermus*, où il a dit qu'Anthermus & Bubalus étoient freres: il nous y renvoie, dis-je, sans nous renvoier à Bupale; &, dans l'Article de celui-ci, il ne dit point que Bupale soit frere d'Anthermus. Tout cela marque que Bubalus & Bupale ont passé dans son esprit pour deux hommes. Enfin il varie sur la profession de ces gens-ci: ce font deux Peintres dans

nation sur lui, & le représentérent sous une forme ridicule; mais ils trouvérent à qui parler: il leur décocha une Satire si violente, qu'au raport de quelques Auteurs, ils s'en pendirent de dépit & de chagrin (c) (B). Pline n'en demeure pas d'accord: il dit, au contraire, que depuis qu'Hipponax se fut vengé, ils firent plusieurs belles Statues en divers lieux. Il parle d'une Diane de leur façon, qu'on voioit à Jasus dans la Carie, & qui n'étoit pas aussi admirable que l'autre Diane qu'ils firent à Chio: celle-ci étoit posée bien haut, & paroissoit d'un visage refrogné à ceux qui entroient, & d'un visage gai à ceux qui sortoient. On voioit à Rome plusieurs Statues qu'ils avoient faites. Ils ne travailloient qu'en marbre blanc de l'Ile de Paros. Pausanias fait bien mention de Bupalus (d); mais il ne dit rien d'Athenis, il remarque que Bupalus étoit, & bon Architecte, & bon Sculpteur. On pourroit ce me semble recueillir d'un passage d'Aristophane, que la vengeance que l'on prit de Bupalus ne consista pas toûjours en Vers (C), & qu'on usa aussi de main mise.

(c) Voiez l'Article Hipponax, Remarques (C) & (D).

(d) Pausan. Libr. IV, pag. 140, & Libr. IX, pag. 303.

l'Article d'Hipponax (1); & deux Sculpteurs, ou Statuaires, par tout ailleurs. Il n'est point le prémier qui ait ainsi varié, & multiplié. Charles Etienne dit en un lieu (2), que ceux qui représentérent Hipponax étoient des Peintres; en un autre (3), que Bubalus étoit un Peintre qui fit un Portrait grotesque d'Hipponax; & un autre (4), qu'Anthermus & Bubalus étoient deux fameux Sculpteurs, qui firent une Figure ridicule d'Hipponax. Mrs. Lloyd & Hofman ont gardé une partie de ces variations. Voiez la Remarque (C) de l'Article Hipponax. Bupalus est un grand Peintre dans Calepin. Consultez le docte Hadrien Junius, au chapitre XVI du I Livre de ses Observations.

(1) Il cite dans cet Article le Livre 36 de Pline, chapitre 5.

(2) In Hipponax.

(3) In Bubalus.

(4) In Anthermus & in Bupalus.

(B) ... *Hipponax fit contre eux une Satire si violente ... qu'ils s'en pendirent de dépit & de chagrin.*] Je dirai quelque chose là-dessus dans l'Article d'Hipponax. Ici, je me contenterai de remarquer que nos Dictionaires sophistiquent le narré de Pline: ils (5) nous racontent la chose comme si plusieurs Peintres avoient eu part à l'insulte qui fut faite à Hipponax, & comme si la vengeance que ce Poëte en prit en avoit porté quelques-uns au desespoir. Cela supose que quelques autres n'en moururent pas. Or ce n'est point ce que nous dit Pline: Il ne parle que de Bupalus & d'Athenis. L'un de ces Auteurs (6) se brouille encore davantage en un autre endroit; car n'aiant fait mention que de ces deux Statuaires, il ne laisse pas de dire qu'on a cru que les Satires d'Hipponax en avoient porté quelques-uns à se pendre, *aliquos ex iis ad laqueum compulisse.*

(5) Calepinus, Carol. Stephanus, Lloyd, Hofman, in Hipponax.

(6) Carol. Stephanus, in Anthermus.

(C) *On pourroit recueillir d'un passage d'Aristophane, que la vengeance.... ne consista pas toujours en Vers.*] Raportons les paroles d'Aristophane.

Εἰ νὴ Δία τις τὰς γνάθους τούτων δὶς ἢ τρὶς ἔκοψεν
Ὥσπερ Βουπάλου, φωνὴν ἂν οὐκ ἔχοιεν.

C'est-à-dire,

Par Dieu, si quelqu'un leur avoit donné deux ou trois bons soufflets, comme à Bupale, ils auroient apris à se taire.

Un savant Critique (7) a cru que ce Poëte a fait allusion à un Vers où Hipponax demande qu'on lui ôte son habit, afin qu'il créve les yeux à Bupalus:

Λάβετέ μου θοἰμάτιον, κόψω Βουπάλου τὸν ὀφθαλμόν.
Auferte vestem meam ut Bupali exsculpam oculum;

(7) Adrian. Junius, Animadv. Libr. I, Cap. XI.

mais peut-être y avoit-il quelques autres Vers d'Hipponax, qui faisoient mention des coups que lui ou d'autres avoient donnés à Bupalus: l'allusion à ceux-là seroit beaucoup plus vraisemblable. Le même Critique a trouvé un Proverbe de la haine de Bupalus, où il est certain qu'il n'y a point de Proverbe: c'est dans une Epigramme de l'Anthologie, qui avertit les passans que les cendres d'Hipponax jettent encore des iambes en haine de Bupalus.

Οὗ τε χ' ἡ τέφρη ἰαμβιάζει Βουπάλειον εἰς στύγος.
Cujus cinis etiamnum in odium Bupali iambos jacit (8).

(8) Anthol. Libr. III, pag. 560.

Il ne s'agit donc là que de la haine personnelle, & pour ainsi dire individuelle de ce Poëte, & non pas d'une Epithete générale d'une grande haine. On ne peut donc pas, en vertu de ce passage, comparer l'*Odium Vatinianum* avec l'*Odium Bupalium*. Cependant, si vous consultez les Adages de Junius, vous trouverez que *Bupali Odium* est le LII Adage de la cinquieme Centurie; & cela, à cause de l'Epigramme que j'ai citée (9). Vous y trouverez une autre faute; car on entend par la haine de Bupalus celle qu'il avoit pour Hipponax, au lieu que l'Epigramme ne parle que de celle d'Hipponax pour Bupalus. L'Adage suivant, *Bupalia Pugna*, est mieux fondé, puisqu'il est pris d'une Lettre de Julien l'Apostat (10), où parlant de quelques iambes qu'il avoit reçus de son frere, il les qualifie de cette sorte: *Οὐ μάχην ᾄδοντας τὴν Βουπάλειον κατὰ τὸν Κυρηναῖον ποιητήν, ἀλλ' οἵους ἡ καλὴ Σαπφὼ βούλεται τοῖς ὕμνοις ἁρμόττειν.* *Ils ne chantent pas la querelle contre Bupalus, pour me servir de l'expression de Callimaque; ils sont tels que la belle Sappho les demande pour être propres aux Hymnes.*

(9) Junius l'attribue à Leonidas. Dans l'Anthologie il est dit que l'Auteur en est incertain.

(10) Ad Alypium Cæsarem: vid. Junium, Animadv. Libr. I, Cap. XVI.

BURANA (Jean François) nâtif de Verone, a fleuri au XVI siécle. Il fut Disciple de Bagolin, qui expliquoit la Logique d'Aristote dans l'Académie de Boulogne, & il fit paroitre beaucoup de subtilité en disputant. Cela fut cause que les Ecoliers témoignérent beaucoup d'envie qu'il fit des Leçons publiques sur cette partie de la Philosophie. Ils eurent ce contentement, & s'ils entendirent bien ce nouveau Maitre, ils ne furent point malhabiles; car il se plaisoit à les promener dans le païs des Interprêtes Grecs & Arabes. Il avoit étudié la Langue Hebraïque avec beaucoup de succès. Aiant quitté sa profession, il s'apliqua à la pratique de la Médecine. Il travailla aussi à la *Traduction* de quelques *Traités d'Aristote*, & *d'Averroes*, & à y joindre des *Commentaires*. La mort ne lui permit pas d'y mettre la derniere main: il souhaita pourtant que cela fut imprimé, & il enjoignit à ses héritiers d'en procurer l'Edition après que son Manuscrit auroit été corrigé par quelque habile homme. Bagolin prit ce soin-là (a) (A).

(a) Tiré de l'Epitre Dédicatoire que Jerôme Bagolin mit au devant de la Traduction des Analytiques d'Aristote &c., composée par Burana.

(A) *Il enjoignit à ses héritiers de procurer l'Edition de ses Ecrits: Bagolin prit ce soin-là.*] Voiez l'Epitre Dédicatoire qu'il mit au devant du Livre intitulé, *Aristotelis priora resolutoria, Latino sermone donata, & Commentariis illustrata à Joanne Francisco Burano, adjecto Averrois Expositione in eosdem Libros cum Expositione secundi socii de facultate propositionum, & Averrois in eosdem compendio, eodem Burana interprete, cum Annotationibus Hieronymi Bagolini.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris, chez Wechel, l'an 1539, *in folio*, après l'avoir été à Venise (1).

(1) Voiez la Bibliotheque de Gesner, folio 317.

BURIDAN (Jean) nâtif de Bethune dans l'Artois (a), a été un des plus renommez Philosophes du XIV siécle. Il professa dans l'Université de Paris avec une extrême réputation, & fit des *Commentaires sur la Logique*, *sur la Morale*, & *sur la Métaphysique d'Aristote*, qui furent fort estimez. Quelques-uns disent qu'il étoit Recteur de l'Université de Paris en 1320 (b). Ils ajoûtent qu'il fut député à la Cour de Rome. Robert Gaguin le fait fleurir sous le Regne de Philippe de Valois l'an 1348, & réfute par là un conte tres-injurieux à la Fondatrice du College de Navarre (A) (c). C'est un conte fort semblable à celui qui a couru contre une Reine Douairiere dont

(a) Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 471.

(b) Dullard, in Præfat. ad Logicam Buridani, apud Valer. Andream, ibid.

(A) *Gaguin le fait fleurir en 1348, & réfute par là un conte tres injurieux à la Fondatrice du College de Navarre.*] Cette Fondatrice étoit Jeanne, Reine de Navarre, & femme de Philippe le Bel, Roi de France. L'Acte de la fondation est de l'année 1304. Il a couru des bruits fort impertinens contre l'honneur de cette Reine; c'est qu'elle se faisoit amener des Ecoliers, afin de coucher avec eux, & qu'après en avoir tiré tout le service qu'elle souhaitoit, elle les faisoit jetter dans la Seine par les fenêtres de sa chambre, pour cacher les desordres de sa vie; qu'il n'y eut que Buridan qui fut épargné, & qu'en reconnoissance de ce privilege, il inventa un certain Sophisme (1). Mr. de Launoi réfute ce conte par un passage de Robert Gaguin, qui contient ces deux raisons: l'une, que Buridan a vécu après cette Reine; l'autre, que cette illustre Princesse a témoigné trop de charité envers les pauvres par la fondation du College de Navarre, pour mériter qu'on l'accusât d'un déréglement de cette nature. Gaguin ne prouve sa prémiere raison, qu'en disant que ce Philosophe a fleuri sous le Regne de Philippe de Valois, lors que Foulques étoit Evêque de Paris,

(c) Les Auteurs ne parlent que d'un Sophisme inventé par Buridan : c'est celui de l'Ane. Or quelle relation y a-t-il entre ce Sophisme & les faveurs d'une Reine ? Voiez ci-dessous la Citation (1).

dont l'Hôtel ne subsistoit plus au tems de François I (*B*). Aventin raporte que Buridan étoit Disci-

ris, l'an 1357 (2). La chose valoit la peine d'être beaucoup mieux éclarcie: car si l'on répondoit à Robert Gaguin, qu'il est vrai que Buridan faisoit des Leçons & des Livres l'an 1357, mais qu'il étoit déja bien vieux, on ne laisseroit presque aucune force à l'Apologie. Ceux qui faisoient le conte, ne suposoient pas que la Reine fut dans sa jeunesse, ou qu'elle choisit des Ecoliers avancés en âge. Ils suposoient aparemment qu'elle étoit sur le retour, & qu'elle demandoit de fort jeunes Ecoliers. Qu'elle soit donc morte tant qu'on voudra l'an 1304, Buridan aura pu être son fait encore qu'il ait été en vie l'an 1357. Il faut seulement suposer qu'alors il avoit soixante quinze ans: Robert Gaguin ne dit rien qui réfute une telle suposition; ainsi il n'a pas bien défendu l'honneur de cette Princesse. Ce seroit bien pis, s'il faloit ajouter foi à ceux qui disent que Buridan étoit Recteur de l'Université de Paris l'an 1320 (3). Gaguin devoit établir solidement que ce Professeur n'avoit qu'un tel ou un tel age l'an 1357. Sa seconde raison n'est point forte; car ce n'est point une chose rare, que des Princesses impudiques aient d'ailleurs mille bonnes qualitez, & fassent des fondations tres-utiles à l'Eglise & au Public. Le bon moien de justifier cette Reine de Navarre est de dire premierement que le conte n'est soutenu d'aucune preuve; & qu'ainsi on le doit traiter de calomnie, puis qu'il ne suffit point pour n'être pas calomniateur, que ce qu'on debite contre l'honneur de son prochain soit vrai, il faut de plus qu'on le croie vrai sur des raisons convaincantes. Il faut dire en second lieu, qu'il est contre toutes les notions communes, qu'une Reine de France souhaitant de se divertir au jeu d'amour soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faille faire mourir, si l'on veut cacher son crime. N'y a-t-il pas assez de gens dans le Louvre plus en main, & plus à portée, que ne le sauroient être des Etudians? Voions quoi qu'il en soit les paroles de Robert Gaguin raportées par Mr. de Launoi (4). *Fuerunt quoque insignibus feminis sua fata, nam uxores filiorum Philippi tres adulteris infamulata sunt. . . . . Ob hanc impudicitiam insignium mulierum natam fabulam reor, qua de Joanna Philippi Pulchri uxore à rerum imperitis memorari solet, eam videlicet aliquot Scholasticorum concubitu usam, eosque ne pateret facinus, protinus extinxisse, & in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse, sed unum tantum Joannem Buridanum eo periculo forte liberatum, & propterea sophisma* (5) *ab eo editum esse: Reginam interficere nolite, timere bonum est. Fuit siquidem Buridanus Joanna posterior, quippe qui Philippo Valesio regnum moderante, cum liberalium Artium nominatissimus Professor esset, multa & in rationali & morali Philosophia scripsit, dum Parisiensi Ecclesia Fulco præsidebat anno Christiana resurrectionis* MCCCLVIII (6). *Nec commeruit præclara mulier hujusmodi titulo taxari, cujus liberalitata & misericordia erga pauperes &c.*

Arrêtons nous un peu sur la conjecture de Robert Gaguin: il s'imagine que les impudicitez des trois Princesses, qui avoient épousé les trois fils du Roi Philippe le Bel, donnérent lieu à la fable dont nous parlons. Il y a des Historiens, qui attribuent à l'une de ces trois Princesses l'infamie dont Gaguin a voulu justifier l'epouse de ce Monarque. „ Marguerite Reine de Navarre, Jeanne Comtesse de Poitiers, & Blanche Comtesse de la Marche, „ qui avoient épousé les trois fils de France, ... furent „ accusées d'adultere, & mises prisonnieres au Château de „ Gaillard. . . . . La prémiere mourut, on ignore de „ quelle maniere. . . . . (7). C'est cette Reine de Navarre, dont on dit le tempérament si emporté, que „ quand elle voyoit un homme de bonne mine, elle le „ faisoit mener dans son appartement, d'où il ne sortoit „ que pour être précipité dans la Seine, afin qu'il ne publiat pas ses débordemens. Un Ecolier, que l'on n'avoit pas bien attaché, se sauva à la nage, & découvrit „ la vérité (8). On trouve des Auteurs, qui attribuent ces „ impuretez à Jeanne mere de Louis Hutin (9)". Celle-ci ne difere point de la fondatrice du College de Navarre. Ce passage, qu'on vient de citer, se trouve en stile un peu Gaulois dans l'Histoire d'Espagne composée par Mayerne. (10) Il s'exprime mal, lors qu'il donne à la femme de Louis Hutin le nom de *Reine Marguerite de Navarre*. Cela signifie qu'elle etoit de la Maison de Navarre: or il n'est pas vrai qu'elle en fût; elle étoit fille de Robert II Duc de Bourgogne (11). Il n'y a point de faute à la nommer Reine de Navarre, puis que Louis Hutin son mari en etoit Roi.

(2) *Cet endroit de Gaguin n'est point exact, car Philippe de Valois n'avoit pas encore l'an 1357 il mourut l'an 1350. Mais notez que mon Edition a 1348. Voiez ci dessous la Citation* (6).

(3) Dullardus, *apud* Valer. Andream, Biblioth. Belg. *pag.* 479.

(4) Launoius, Hist. Navarræ Gymnasii *Parte* I, *Libr.* I, *Cap.* II, *pag.* 15: *il cite le VII Livre de l'Histoire* de France de Gaguin.

(5) *Ce mot ne signifie point ici, comme à l'ordinaire, un raisonnement captieux & trompeur, mais [illegible] que peut-être ils avoient [illegible] Enigme qu'il donnoit à deviner.*

(6) *Mon Edition de Gaguin, qui est de Paris, apud* [illegible] *Vidovæum,* 1528, *in* 8, *au feuillet* 219 *verso, porte anno Christianæ resurrectionis* MCCCXLVIII. [illegible]

(7) Hist. Chronol. D'Espagne, *par Mader*[illegible], *Tom.* II, *pag.* 177, 178, *à l'an.* 1312.

(8) *Là-même.*

(9) *C'étoit le fils aîné de Philippe le Bel & notez que Mezerai, Abr. Chron. Tom. II. pag. 376, à l'an. 1291, a eu tort de dire que Philippe le Long étoit fils aîné de Philippe le Bel.*

(10) Mayerne, Hist. d'Espagne, *Tom.* I, *pag.* 531, 520, *à l'an.* 1313, *Notez que* [illegible] *l'an* 1358. (11) Anselme, Hist. Geneal. *pag.* 81.

§. (*a*) C'est une Tradition generale, que dans la jeunesse de Jean Buridan, cet homme, qui dans la suite acquit une si grande reputation, s'étoit trouvé dans le cas de quantité d'Ecoliers de l'Université de Paris, que certaine Reine de France, apres se les être fait amener jusque dans son lit, faisoit précipiter de sa Chambre dans la Seine, pour cacher les desordres de sa vie. Il s'agit seulement de savoir, I. Quelle étoit cette Reine? II. S'il est vrai, comme tant de gens le croient, que le jeune Buridan, plus heureux que ses Compagnons, ait evité le sort des autres Mignons de cette femme, en mémoire de quoi, à ce qu'on pretend, il auroit inventé le Sophisme apellé dans les Ecoles l'*Asne de Buridan*. Et enfin, Quel peut avoir été ce fameux Sophisme?

Au prémier égard, si, selon Gaguin, ceux qui prennent pour cette Reine impudique, Jeanne Reine de Navarre, laquelle en 1304 fonda le College de Navarre, semblent combattre l'Epoque de la belle réputation de Buridan, par lui fixée à l'année 1348, ils s'accordent bien moins encore avec Marsile *ab Inghen* (*d'Ingenonem*) lequel, bien que decédé seulement en 1396 (†), parloit néanmoins de Buridan, comme d'un homme qui avoit été son contemporain (‡). Il y a, selon moi, bien plus d'aparence que, comme les femmes des trois fils de Philippe le Bel, mari de l'illustre Jeanne de Navarre, furent également notées d'impudicité, c'est Marie de Bourgogne, femme de Louis Hutin, l'aîné des trois freres, que doit regarder l'accusation qu'on veut mal-à-propos faire tomber sur sa belle-mere.

Quant au 2 point, il est si faux que Buridan encore Ecolier ait été préservé du sort des autres Ecoliers qui avoient été reçus dans le lit de la Reine en question, quelle qu'elle soit, que même cette terrible femme commanda de le jetter dans la riviere. C'est ce que nous aprend le Poëte Villon Parisien, dans ces Vers de sa Ballade des Dames du tems jadis, composée en 1461.

Semblablement où est la Royne,
Qui commanda que Buridan
Fut jetté en ung sac en Seine?

Or loin qu'un tel commandement porte à croire que Buridan avoit couché avec la Reine qui l'avoit donné, qu'au contraire, c'est que le sage Buridan, en ce tems-là Professeur en Philosophie à Paris, avoit travaillé avec succès à empêcher ses Disciples, de se rendre aux invitations de cette Sirene. Ce fait étoit d'une notorieté bien publique, du moins dans les pais étrangers, puis que dans la Saxe, où vraisemblablement Buridan, banni de sa patrie pour raison de ses Dogmes, n'avoit guéres sejourné sur la route de France à Vienne en Autriche, un Maître ez Arts de l'Université de Leipsic composa en 1471 un petit Ouvrage sous le titre de *Commentariolus Historicus de Adolescentulis Parisiensibus per Buridanum natione Picardum ab illecebris cujusdam Reginæ Franciæ amoribus retractis.* M. Krause qui, pag 186 de son Journal Litéraire Aleman, imprimé *in* 8 à Leipsic en 1715, parle de cette Piéce comme étant un Manuscrit de la Bibliothéque du Monastere de Seitenstadt dans la haute Autriche, devroit bien, soit dit en passant, en procurer l'Impression.

En ce qui concerne le Sophisme apellé l'*Asne de Buridan*, ce pourroit bien n'être autre chose que le *Pont-aux Asnes de Logique*, mentionné par Rabelais, l. 2, ch. 28, où, incertain s'il doit, ou décrire le combat d'entre Pantagruel & les Géans, ou en omettre le récit, il invoque Thalie & Calliope, & les prie de le tirer de ce mauvais pas. Au ch. 3 du même Livre Gargantua déja vieux est représenté dans un embarras tout pareil, ne sachant s'il devoit, ou pleurer pour le deuil de sa femme Badebec morte en couche, ou rire pour la joie de son fils nouveau-né. De côté & d'autre, dit Rabelais, le bon-homme avoit argumens *Sophistiques*, qui le suffoquoient, mais il ne les pouvoit souldre, & par ce moien demeuroit empestré, comme la souris empeigée, ou un milan pris au lacet.

On veut que l'*Asne de Buridan* soit proprement l'état d'un *Asne* situé entre deux picotins d'avoine, dont rien ne le determine à entamer l'un plutôt que l'autre: mais peut-être n'a-t-on pas pris garde à l'equivoque d'*Asne* à l'Adverbe *An*, synonyme du fameux *Utrum* des Philosophes représenté d'après le Symbole du Logicien Marc Antoine *de Passeribus Genua*, (‡) par Merlin Cocaie, dans ces Vers de sa 25 Macaronée:

Inter eos (*) *stabat vir quidam corpore duplex,*
Qui sustentatur binis tantummodo gambis.
Dicitur hic UTRUM, *dubiosis sanjibus implens,*
Hæreticosque facit, negat hunc, probat hunc, tenet illum,
Et semper durus semper das verbera pugnis.

Pont-aux Asnes, signifie aussi, tantôt une *Mer* de ces *An* ou de ces *Utrum* dont on ne sait comment sortir; tantôt un Repertoire de ces mêmes *An* ou *Utrum*, avec des solutions, ou les moiens de passer par dessus en tremblant, comme les *Asnes* sur un pont, dont les ais mal-joints leur laissent entrevoir l'eau qui passe par dessous (::). Et c'est à cette derniere signification de ce mot, que Nicolas Clenard fait allusion dans ces paroles d'une de ses Lettres datée d'Ebora le 25 Avril 1534 *Sum totus in Dialectica* (les Topiques, *qui docent invenire argumenta*:) *faxit Deus, ut hic feliciter inveniamus medium, non in ponte asinorum, sed in thesauris Lusitanicis,* (*sunt enim loci Dialectici, tanquam thesauri, in quibus latent argumenta*) *quo possimus isthoc apud vos tandem bonos facere Syllogismos.* Rem. crit

(†) Bulæus, Index Chron. *sur l'année* 1387.

(‡) Nolea nebulam Guilhelmum Occam, *Buridanum contemporaneum nostrum* (quo vix occurrit quisquam in Ethicis scriptor) Gregorium de Arimino: Adamum (Dorp) Henricum Oyta: Henricum de Hassia: Matthæum de Cracovia: Nicolaum Oresme: Robertum Holcot. Albertum Saxonem: Petrum de Eliaco (Alliaco) Joannem Gerson: Nicolaum de Cusa: Stephanum [illegible] Gabrielem Biel Spirensem: & cæteros innumeros (qui in Viennensi: Erfordensi: Lovaniensi (Lovaniensi) cæterisque Germaniæ Gymnasiis ab eorum in nunc usque diem exordio (vixerunt) floruerunt (omnium bonarum artium [illegible] [illegible] propterea quod Nominalium via & moderno um doctrinam (veteri non appellation) [illegible] [illegible] Marsil. de Inghen Oratio distinctus, completus, & elegantius [illegible] [illegible] notis signatis complectens. Heidelb. 1499. *A la suite de cette Piece on voit que Marsile de Inghen mourut le premier jour de la S. Bernard.* 1396.

* *Avec je cité par Mr. Bayle sur Buridan pour Fondateur de l'Académie de Vienne.*
(‡) *Eloges de Tomasini, Part I, pag.* 104. (*) *Les Logiciens, dont l'Auteur* [illegible] *de parler.* (::) *Pline, l.* 2, *ch.* 41.

(*B*) . . . *Ce conte est semblable à celui d'une Reine dont l'hôtel ne subsistoit plus au tems de François I.*] Lisez cette Epigramme de Jean Secundus Poëte Hollandois, qui mourut l'an 1536.

In

Disciple d'Ockam, & qu'étant chassé de Paris, à cause que la faction des Nominaux dont il étoit se trouva inférieure à celle des Reaux, il se retira en Allemagne, & y fut le Fondateur de l'Académie de Vienne (c). L'Ane de Buridan a été une espece de Proverbe, ou d'Exemple, qui a duré fort long-tems dans les Ecôles. Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit (C); car je n'ai encore trouvé personne qui ait pu me l'expliquer, ni aucun Livre qui descende dans le détail sur cette matiere. Gabriel Naudé, qui connoissoit tant les Livres & les Auteurs, n'a pas bien su le tems de notre Jean Buridan (D). Il y a eu dans le XVII siécle un Auteur nommé JEAN BAPTISTE DE BURIDAN, qui a fait des *Commentaires sur les Coutumes de Vermandois, de Ribemont, de Saint Quentin, de Noion, de Couci, & de Reims.* On en parle dans le Journal des Savans du 8 de Février 1666.

(c) *Lib. VII, folio* 209, *apud* Jacobum Thomasium, *Orat. XII, pag.* 274.

Notez que Jean Buridan a été mis par Illyricus dans le Catalogue des Témoins de la Vérité (E).

In Arcem Reginæ Albæ, Parisiis.

Cernite, flaventes ubi volvit Sequana lymphas,
Semiramam, forma quam vicisse petus
Efferâ funesta regina libidinis, arcem,
Nunc ultore mali ut tempore jala jacet!
Et, quassata undis, ventis habitatur & imbri,
Multa ubi ferales nocte queruntur aves:
Cypris ubi mitis, flammas exosa teninas,
Chaonias sedem ponere nolit aves:
Quà flexit, quà Furiæ volitant, quà plurima fatum
Exululet raucis questibus umbra suum.
Sic damnis æternum numerosa conscia cadis
Impia lasciva facta luis Domina.
Labuntur, lentis & condemnata ruinis
Implorant hominum pendula saxa manus.
Implorant frustra: stant hæc rata lege severâ,
Instauratricem ne ferat ullus opem,
Aut subeat gladios, pretium pietatis iniqua:
Et quis adhuc ausit facta nefanda sequi?
En, etiam saxis mortem censura minatur;
Longaque post cineres stant monumenta mali (12).

(12) Jo. Secundus, Epigrammat. *Libro* ..., *pag.* 190 ... *in* ... *Lugd. Batav.* 1619.

(C) *L'Ane de Buridan . . . est une espece de Proverbe . . . Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit.*] J'ai cru assez long-tems que ce n'étoit autre chose qu'un Exemple que Buridan avoit donné de la dépendance dans laquelle les bêtes vivent par raport aux objets des sens. Ceux qui tiennent le franc arbitre proprement dit admettent dans l'homme une puissance de se déterminer ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs sont parfaitement égaux de la part des deux objets oposez; car ils prétendent que notre ame peut dire, sans avoir d'autre raison que celle de faire usage de sa liberté, *J'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voie rien de plus digne de mon choix dans ceci que dans cela.* Mais ils ne donnent point cette force aux bêtes brutes: ils suposent donc qu'elles ne pourroient point se déterminer à la présence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté, & l'autre de l'autre: que par exemple, un Ane bien affamé mourroit de faim entre deux boisseaux d'avoine, qui agiroient également sur ses facultez; car n'aiant point de raison de préférer l'un à l'autre, il demeureroit immobile comme un morceau de fer entre deux aimans de même force. La même chose arriveroit, si la faim & la soif le pressoient également, & qu'il eût devant lui un boisseau d'avoine & un seau d'eau qui agissent de même force sur ses organes. Il ne sauroit par où commencer; & s'il mangeoit avant que de boire, il faudroit que sa faim fût plus grande que sa soif, ou que l'action de l'eau fût plus foible que celle de l'avoine, ce qui est contre la suposition. Buridan se servoit de cet Exemple, pour montrer que si un motif externe ne détermine les bêtes, leur ame n'a pas la force de choisir entre deux objets égaux. Il y avoit lieu de rire & de plaisanter sur la suposition d'un tel Ane, & même de bien subtiliser les chicaneries de la Dialectique selon la mode de ce tems-là. Il ne faut donc point s'étonner que l'Ane de Buridan soit devenu celebre dans les Ecoles. Je remarque que le Sieur Naudé a mis cet Ane entre les fictions de l'esprit humain (13); & je dirai par occasion, que les Scholastiques se tourmentent de telle sorte pour assigner une cause à chaque effet, qu'ils demandent la raison pour laquelle un individu de chaleur, par exemple, est plutôt produit qu'un autre. La chaleur est, selon eux, une espece de qualité qui comprend sous son enceinte une infinité d'individus possibles. Le feu produit un de ces individus toutes les fois qu'il échauffe l'eau; mais pourquoi plutot l'un que l'autre? Tournez-vous de tous les côtez, vous ne trouverez aucun point fixe nulle part que dans la pure volonté de Dieu: il faut ici transgresser la Loi des Ecoles, *Non est Philosophi recurrere ad Deum*, & enseigner que comme la cause seconde détermine la prémiere quant à l'espece, la prémiere cause détermine la seconde quant à l'individu. Si vous remontez plus haut, si vous demandez pourquoi Dieu choisit plutôt un individu de chaleur qu'un autre, on vous répondra, *son independance supréme lui donne droit de choisir, sans que la superiorité de l'objet le détermine.* Ceci n'est pas sans difficulté: il y a là plus de profondeurs que l'on ne pense. Voici le passage de Naudé qui vient d'être indiqué: *L'opinion anticipée de ces illuminez Freres de la Rose Croix . . . est certainement vaine, fausse, & impossible, ne participant autre estre que celuy de l'Abbaye de Theleme dans Rabelais, de la Lesine parmy les Italiens, des voix de Ruccelai, des universaux d'Occham, de l'Asne de Buridan,*

(13) Voiez ses paroles à la fin de cette Remarque.

anges de Saducéens, Utopie de Morus, secondes inventions, vuide, infinité, equinité, mont-d'or, chimere, & ens rationis des Philosophes (14). Ceci s'accorde avec ma supposition; car un Ane affamé & attiré egalement par deux mesures d'avoine, & demeurant immobile a cause de cette egale attraction, paroit un cas physiquement impossible.

(14) Naudé, Instruction sur les Freres de la Rose-Croix, *pag.* 19. *Voiez aussi son* Dialogue de Mascurat, *pag.* 28.

Il m'est venu depuis peu une autre pensée; c'est que l'Ane de Buridan étoit un Sophisme que ce Philosophe proposoit comme une espece de Dilemme, afin que quelque chose qu'on lui répondit, il en tirât des conclusions embarrassantes. Il suposoit, ou un Ane bien affamé entre deux mesures d'avoine de même force, ou un Ane autant pressé de la soif que de la faim, entre une mesure d'avoine & un seau d'eau qui agissoient egalement sur ses organes. Aiant fait cette suposition, il demandoit, *que fera cet Ane* (15)? Si on lui répondoit, il demeurera immobile: *donc*, concluoit-il, *il mourra de faim entre deux mesures d'avoine, il mourra de soif & de faim, aiant tout auprès de lui dequoi boire & dequoi manger.* Cela paroissoit absurde: il pouvoit donc mettre les rieurs de son côté contre celui qui lui auroit fait cette réponse. Que si on lui répondoit, cet Ane ne sera pas assez bête pour se laisser mourir de faim ou de soif dans une telle situation: *donc*, concluoit-il, *il se tournera d'un côté plutôt que de l'autre, encore que rien ne le pousse plus fortement vers cet endroit-là que vers celui-ci; donc il est doué de franc arbitre; ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre, l'un fasse remuer l'autre.* Ces deux conséquences sont absurdes: il ne restoit donc que de répondre que l'Ane se trouveroit plus fortement ébranlé par l'un des objets; mais c'étoit renverser la suposition, & ainsi Buridan gagnoit le procès de quelque maniere que l'on répondit à sa Demande. Ce Sophisme me fait souvenir du Crocodile des Stoïciens (16), de l'Electra d'Eubulides (17), & de semblables Questions captieuses des anciens Dialecticiens, ausquelles on donnoit le nom de la chose qu'on y prenoit pour exemple. Spinoza ne parle point de l'Ane, mais de l'Anesse de Buridan (18), & il avoue sans façon, qu'un homme, qui seroit dans le cas de cette Anesse, mourroit de faim & de soif (19). L'Ane Burdin est un Proverbe en Bourgogne, dont Paradin a donné une fausse Etymologie (20); car il est visible que *Burdin* a succedé par corruption à *Buridan*. Pour le dire en passant, l'aveu de Spinoza est très-mal fondé; car il y a pour le moins deux voies par lesquelles l'homme se peut dégager des piéges de l'equilibre. L'une est celle que j'ai deja alléguée; c'est que pour se flater de l'agréable imagination qu'il est le maître chez lui, & qu'il ne dépend pas des objets, il feroit cet acte, *Je veux préférer ceci à cela, parce qu'il me plait d'en user ainsi*; & alors, ce qui le détermineroit ne seroit pas pris de l'objet: le motif ne seroit tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturelles. L'autre voie est celle du sort ou du hazard. On donne à décider à un homme sur la préséance de deux Dames: il ne trouve rien en elles qui le détermine; cependant s'il faloit de toute nécessité qu'il fit passer l'une devant l'autre, il ne demeureroit point court, il les feroit tirer à la courte paille. Il feroit la même chose à l'egard de deux Courtisanes avec qui il se voudroit divertir, mais sans vouloir marquer aucune ombre de préférence. La courte paille décideroit par où il commenceroit: l'equilibre ne le feroit pas demeurer dans l'inaction, comme Spinoza le prétend. On en trouveroit le remede.

(15) *Je n'assûre point ceci, je le suppose. Je dis la même chose à l'Exposition qui est dans la précédente colonne.*

(16) *Voiez* Lucien, *in* Hermotimo, & *in* Auctione vitarum, *apud* Gassendum *in* Logica, *Cap.* 13, *pag.* 51.

(17) Laërt. *Lib.* II, *apud* Gassend. *ibid. Cap.* III, *pag.* 40.

(18) Spinoza, Ethices *Parte* II, *pag.* 82.

(19) *Idem, ibid. pag.* 92.

(20) Annales de Bourgogne, *Livre* II, *pag.* 179.

(21) *Il le qualifie Archidiacre de Bayeux: il faloit dire Evêque de Lisieux, & en tout cas Bayeux n'est qu'un Evêché.*

(D) *Gabriel Naudé . . . n'a pas bien su le tems de notre Buridan.*] Il a cru que Nicolas Oresme (21), Précepteur de Charles V Roi de France, a précédé Buridan; car après avoir observé que ce Précepteur de Charles cinquieme publia en François la Politique & la Morale d'Aristote, il ajoûte que Buridan publia quelques Questions sur la Politique d'Aristote un peu après. *Paulo post etiam Johannes quidam Buridanus celeberrimi nominis Sophista suas in libros politicorum quæstiones evulgavit, sed nugaces ac ineptas, ut eorum modi Scholasticorum fermè omnia* (22). Il faut savoir que cet Ouvrage de Nicolas Oresme fut fait entre l'an 1370 & l'an 1377 (23). Or, selon Gaguin, les Ouvrages de Buridan sur la Logique & sur la Morale apartiennent à l'année 1348 (24). Nous ne devons pas douter qu'il ne comprenne les Ecrits sur la Politique sous ceux de Morale.

(22) Naudæus, Bibliogr. Politica, *p.* 26.

(23) *Voiez* Monsr. de Launoy, Hist. Colleg. Navar. *pag.* 407.

(24) *Voiez ci-dessus la Citation* (6).

(E) *Buridan a été mis . . . . . au Catalogue des Témoins de la Verité.*] On nous le donne là comme un Auteur Orthodoxe sur les Questions du franc arbitre. *Andreas de Castro & Joannes Buridanus disputant de libero arbitrio contra alios sententiarios, & veram tuentur sententiam. Vide Andr. in* 1. *sent. dist.* 45. & *Buridanum in* 3. *Ethic.* (25). Voions le

(25) Flacius Illyricus, *in* Catal. Test. Veritatis, *Libr.* XVIII, *pag.* 1800. *Edit. Genev.* 1608, *in folio.*

la Paraphrase qu'a faite de ces paroles un Ministre de Hollande. *Johannes Buridanus Rector Scholæ Parisiensis ejusque nomine Romam Legatus, professione quoque Philosophus, scriptis clarus, stylo quidem Barbarus, verum sententia orthodoxus, adeoque ut inter Theologos referendus, pro studiorum communione, ita & inter testes veritatis. Nulla enim modo placuit ipsi quod Romæ ex Pelagii sententia de Peccatoris coram Deo justificatione eum temporis audiverat; & passim receptum erat: atque adeo renascentis de gratuita per fidem in Christo juxta Scriptura doctrinam, justificatione, renunciente inanane sententia adstipulabatur Buridanus noster, ... sententiam suam orthodoxam . . . . . . in 3. Ethicorum Aristotelis propofuit* (26).

(26) Jacob; Batelius, in Sulpit. Belgic. sive Histor. Belgii militante corrupta & reformata, in Belgio & à Belgis, *pag.* 146.

BURNETTUS, ou **BRUNETTUS** Latinus, étoit Florentin. Il a fait un Livre intitulé, *Thrésor de l'Origine & de la Nature de toutes choses*. Il le composa prémierement en François, & puis il en fit une Version Italienne (*a*). Ce qu'il repondit a ceux qui lui demandérent pourquoi il avoit écrit en François, & non pas en Italien qui étoit sa Langue maternelle, montre qu'il y a long-tems que notre Langue est fort en vogue dans les pais etrangers (*A*). Il composa plusieurs autres Livres, & mourut & à Florence, l'an 1295 (*b*). Voiez l'Article DANTE.

(*a*) Mabillon, Mus. Italic. *Tom. I, pag.* 169.

(*b*) Michael Poccianti, de Scriptor. Florent. *pag.* 34.

(*A*) *Ce qu'il répondit . . . montre qu'il y a long-tems que la Langue Françoise est en vogue chez les etrangers.*] Il donna deux raisons de sa conduite: la prémiere, qu'il demeuroit en France, lors qu'il composa son Traité; la seconde, que la Langue Françoise étoit plus agréable & plus commune que les autres: *Perche che la parlatura Francesesha u piu dilettevole & piu commune che tutti li altri linguaggi* (1). C'est ce qu'on lit au I chapitre de son Livre. Il n'a paru qu'en Italien.

(1) Mabill. Mus. Italic. *Tom. I. pag.* 169.

BURRUS (AFRANIUS) étoit un homme de mérite, & digne d'un meilleur siécle que celui de Neron. Agrippine, mere de ce Prince, se voulant aquérir Burrus, qui s'étoit rendu fort recommandable dans les Armées, persuada à l'Empereur Claude son mari d'éloigner les deux Commandans des Cohortes Prétoriennes (*a*), & de conférer cette Charge à Burrus tout seul (*b*). On lui conféra ensuite celle de Gouverneur du jeune Neron, & on lui donna Seneque pour adjoint. La bonne intelligence, où vécurent ces deux Gouverneurs (*c*), fait conoitre qu'ils avoient un grand fond de probité, & qu'ils songeoient principalement au bien public en élevant ce jeune Prince, qui sous de tels Maîtres seroit devenu un Empereur accompli, si une méchanceté supérieure de naturel n'avoit rendu inutiles tous leurs soins. Neron aiant resolu de se desaire de sa mere, pensa ôter à Burrus la Charge de Colonel des Gardes (*d*), se souvenant qu'il la tenoit d'Agrippine, & craignant que ce bienfait ne l'attachât aux intérêts de la mere préférablement à ceux du fils: mais, soit que Seneque empêchât le coup, soit pour quelque autre raison, Burrus conserva son poste, & aprouva qu'on fit mourir Agrippine, pourvu qu'on la convainquit de ce dont on l'accusoit. Il representa à Neron, que le moins qu'on dût à une mere, étoit de lui donner lieu de répondre aux accusations (*e*). Cet expédient détourna l'orage pour le coup: Burrus fut accusé lui-même quelque tems après, & se justifia (*f*). Enfin Neron ne voulut plus differer la mort d'Agrippine, & Burrus ne pouvant s'y oposer, s'excusa à tout le moins d'en donner l'ordre à aucun des Soldats des Gardes (*g*). Il eut plus d'une fois le chagrin de faire semblant d'aprouver les infamies de Neron, ausquelles il ne pouvoit trouver de remede (*h*). Il mourut l'an 62 du I siécle, trois ans après Agrippine, non sans soupçon de poison (*i*).

(*a*) C'est-à-dire du Regiment des Gardes.

(*b*) Tacit. Annal. *Lib. XII, Cap. XLII, ad ann.* 804.

(*c*) *Idem, Lib. XIII, Cap. II.*

(*d*) *Idem, ibid. Cap. XX, ad ann.* 808.

(*e*) *Ibidem.*

(*f*) *Ibidem, Cap. XXIII.*

(*g*) Tacit. Annal. *Lib. XIV, Cap. VII, ad ann.* 812.

(*h*) *Idem, Cap. XV.*

(*i*) *Idem, Cap. LI, ad ann.* 815.

BUSBEC (AUGER GISLEN (*a*), SEIGNEUR DE) homme illustre par ses Ambassades, nâquit à Commines (*b*), l'an 1522, d'une mere de basse naissance, mais d'un pere qui étoit de bonne maison, & Seigneur de Busbec sur la riviere de Lis, & qui ne s'étoit point mesallié pour mettre cet enfant au monde. Sans commentaire, on peut voir aisément dans ces paroles qu'Auger Busbec étoit bâtard. Il ne dementit point la bonne opinion que l'on a communément de l'esprit de ceux qui comme lui naissent hors du mariage. Il fit des progrès merveilleux de tres-bonne heure; ce qui obligea son pere, qui l'élevoit dans sa maison, à n'épargner ni soins ni dépenses pour le faire bien instruire, & à le légitimer par un Rescrit de l'Empereur Charles V. On l'envoia étudier dans les plus célebres Académies, à Louvain, à Paris, à Venise, à Boulogne, & à Padoue (*c*). Il profita extrémement sous les grans Maîtres qu'il ouit en ces lieux-là. Il fut quelque tems à Londres chez l'Ambassadeur de Ferdinand Roi des Romains (*d*) (*A*), d'où étant retourné en Flandre, il y reçut une Lettre de ce Prince, qui lui aprit qu'on le destinoit à l'Ambassade de Constantinople. Il se rendit promtement à Vienne, d'où il partit bientôt pour cette Ambassade (*B*). N'aiant point trouvé Soliman à Constantinople, il fut obligé de l'aller chercher

(*a*) En Latin Augerius Gislenius Busbequius.

(*b*) Bourg de Flandres sur la Riviere de Lis. La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 425, *le fait natif de Bruges.*

(*c*) Ex Valer. Andr. Bibl. Belg. *pag.* 94.

(*d*) *Nommé Pierre Lasso.*

(*A*) *Il fut quelque tems à Londres chez l'Ambassadeur de Ferdinand Roi des Romains.*] L'Anonyme, qui a publié en 1693 l'Histoire de l'Archiduc Albert, dit (1) que *l'Empereur Ferdinand II* (2) *mit notre Busbec avec son Ambassadeur en Angleterre, & le donna pour Précepteur a ses enfans.* Je ne crois pas que l'un de ces faits soit plus vrai que l'autre. Je vois par la prémiere *Relation de Busbec*, qu'il ne commença à être conu de Ferdinand, qu'après avoir eté à Londres chez l'Ambassadeur de ce Prince. *Nam ut scit eum ipsum ex Anglia domum reversus a Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Lassi quem honoris causa eò Romanorum Rex Ferdinandus dominus meus clementissimus legaverat, quemadmodum idem Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit* (3). Il raconte peu après comment il fut introduit par Jean Vander Aa Secrétaire de Ferdinand, & avec quelle bonté il fut reçu de ce Prince. *Ut Viennam veni per Jo Vander Aa ad Ferdinandum qui ei erat à secretis introductus eum ea benevolentia Sententiarum excipior, qua is rex nis solet erga eos quorum de fide & probitate opinionem aliquam conceperit* (4). Tout cela sent sa premiere conoissance; d'autant plus que les Historiens de notre Busbec remarquent qu'il fut attiré à Vienne par les bons offices de ce Vander Aa, qui étoit Flamand comme lui (5). Quand même ce ne seroit pas une preuve de prémiere conoissance, on ne me pourroit pas raisonnablement contester ce que je prétens, vu que Busbec ne dit pas un mot qui fasse sentir que Ferdinand eût contribué au voiage d'Angleterre. N'eût-il pas été bien glorieux au Sieur de Busbec, d'avoir été mis de la main de Ferdinand chez l'Ambassadeur envoié à Londres au tems des nôces du Prince d'Espagne? Pourquoi eût-on tû une circonstance si honorable? Joignez à cela le silence de tous les Auteurs que j'ai consultez, & l'observation expresse de Valere André, que ce fut l'Ambassadeur même qui attira Busbec à Londres. Comptons donc ceci pour une faute de l'Anonyme. En voici une autre. Il est sur par les Relations de Busbec, que depuis son introduction a la Cour de Ferdinand, jusques a l'année 1562, il ne s'occupa qu'a les Ambassades de Constantinople. Il faudroit donc, s'il avoit été Précepteur des enfans de Ferdinand, qu'il l'eût été depuis l'année 1562. Or alors les fils de ce Prince n'étoient point d'un âge a cela. C'étoient les fils de Maximilien Roi des Romains qui avoient besoin de Gouverneur & de Précepteur, & ce furent eux aussi dont l'éducation fut commise à notre Busbec (6). Je ne doute point que Moreri n'ait trompé cet Anonyme. Voiez la Remarque suivante.

(*B*) . . . *Ce Prince . . . le destina a l'Ambassade de Constantinople . . . . : il partit bientôt pour cette Ambassade.*] Il avoit reçu à l'Ile la Lettre de Ferdinand le 3 jour de Novembre, & il lui falut être à Bude au commencement de Decembre (7). Jugez s'il eut le tems de se préparer à sortir: jamais on ne pressa le depart d'un Ambassadeur autant que le sien. Cependant si nous en voulions croire Mr. Moreri, la chose se seroit passée ainsi. *L'Empereur Ferdinand I l'auroit apellé a Vienne en Autriche, où il l'auroit choisi quelque tems après pour être Precepteur de ses enfans, & en suite il l'auroit envoyé Ambassadeur a la Porte.* Voilà les confusions de tems & de faits où tombent ceux qui ne consultent pas les Piéces originales. Si on les avoit bien consultées, on auroit vu que Ferdinand n'étoit que Roi des Romains,

(1) *Pag.* 9.

(2) *Il falloit dire Ferdinand I.*

(3) Busbeq. Epistol. I.

(4) *Ibidem.*

(5) Melch. Adam. in Vit. Jurisc. pag. 312. Bullart, Academie des Sciences, *Tom I, pag.* 20, *qui le nomme Pierre Vandeream.*

(6) *La Vie de Busbec a la tête de ses Oeuvres;* Melchior Adam, *pag.* 166, Bullart, *pag.* 60, Swert, Athenæ Belgicæ, Teisier, Elog. de Monsr. de Thou, *Tom. II, pag.* 190, *ne parlent que des Fils de Maximilien.*

(7) *Voiez sa I Lettre, au commencement.*

cher à Amasie (C). Il avoit été envoié à la Porte, pour y demeurer en qualité d'Ambassadeur ordinaire; néanmoins il y fit très-peu de séjour. Il ne put obtenir de Soliman qu'une treve de six mois (D), & il fut trouvé à propos qu'il s'en retournât promtement vers Ferdinand, pour lui porter la Lettre de l'Empereur Turc. Il le fit, & fut aussitot renvoié avec d'autres ordres à ce fier Monarque, qui ne vouloit entendre aucune raison sur les affaires de Transilvanie. Cette seconde Ambassade fut beaucoup plus longue & plus heureuse que la prémiere; car elle dura sept ans, & finit par un bon Traité (e). N'oublions pas, qu'encore qu'il ne négligeât rien de tout ce qui concernoit les affaires de l'Ambassade, il ne laissoit pas de travailler pour la République des Lettres, tant par raport à la Critique, que par raport à la Physique. Il ramassoit des Inscriptions

(e) Ex Epistolis Busbequii de Legatione Turcica.

mains, lors qu'il apella Busbec à Vienne, & que le prémier emploi qu'il lui donna fut l'Ambassade de la Porte. L'Historien, que j'ai refuté dans la Remarque précedente, avoit sans doute consulté Moreri: c'est là qu'il a vu qu'*Auger fit deux voyages en Turquie, après que l'Empereur Ferdinand I l'eut donné pour Precepteur à ses enfans* (8). Je suis moins surpris de ces fautes, que de celles que je m'en vais remarquer. Les paroles de Busbec, que j'ai citées, témoignent qu'il ne quitta l'Angleterre, où il avoit été chez l'Ambassadeur du Roi Ferdinand, qu'après les nôces de Philippe & de la Reine Marie, c'est-à-dire, qu'après le 25 de Juillet 1554, & qu'il ne fit son premier voiage de Constantinople qu'après son retour d'Angleterre. Il faut donc que l'on confonde la Chronologie, lors qu'on dit qu'aiant demeuré quelques mois chez l'Ambassadeur d'Angleterre, où il étoit allé à l'âge de vingt-trois ans, il retourna dans sa patrie, & s'y arrêta jusques à ce qu'il fut apellé à la Cour de Ferdinand (9). Cela supose que le voiage d'Angleterre, & celui de Vienne, ne furent pas fort éloignez l'un de l'autre: il n'est donc pas vrai, comme on l'assure, qu'il ait fait celui d'Angleterre à l'âge de vingt-trois ans. On ne sauroit être disculpé d'une lourde faute: car d'un côté, on donne à Busbec soixante & dix ans en 1592; & l'on dit, de l'autre, qu'à l'âge de vingt-trois ans il s'arrêta quelques mois à Londres chez l'Ambassadeur de Ferdinand: il s'y seroit donc arrêté l'an 1545; mais il dit lui-même qu'il fit le voiage de Constantinople après avoir été chez ce même Ambassadeur, & après les noces de Philippe avec Marie Reine d'Angleterre, qui se firent le 25 de Juillet 1554. Il étoit donc plus âgé que Valere André ne dit lors de ce voiage de Londres. Cet Auteur fait une autre faute: il dit que Busbec ne passa chez l'Ambassadeur, qu'après la mort de son pere: *Patre è vivis sublato, juvenis ætatis anno tertio ac vicesimo in Angliam à Ferdinande Imp. Oratore evocatur, cujus contubernio per menses aliquot familiariter usus in patriam revertitur* (10); mais Busbec témoigne qu'aiant reçu, après son retour de Londres, la Lettre de Ferdinand, il ne differa son voiage de Vienne qu'autant de tems qu'il lui en falut pour aller dire adieu à son pere & à ses amis. *Quas* (Literas) *cum Insulis 3 Novembris accepissem tantum mora interposita dum ad Busbequium deflecterem, patrique & amicis valedicerem* (11). D'ailleurs est-il de la bonne exactitude de donner en 1545 la qualité d'Empereur à Ferdinand? Il y a une chose qui pourroit embarrasser dans ces paroles de Busbec: *Non te fugit cum essem ex Angliâ domum reversus a Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Dni Petri Lassi . . . . . quemadmodum Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit. Quas cum Insulis 3 Novembris accepissem.* Elles signifient qu'il ne retourna en Flandre, qu'après les nôces de Marie Reine d'Angleterre, d'où il s'ensuit que la Lettre, qu'il reçut à l'Ile le 3 de Novembre, ne fut reçue pour le plutôt que le 3 de Novembre 1554: & cependant la *Relation du prémier Voiage* qu'il fit à Constantinople après la réception de cette Lettre, est datée de Vienne le 1 de Septembre 1554, & la *Relation du second Voiage* est datée de Constantinople le 14 de Juillet 1555. Pour lever cet embarras, il ne faut que corriger ces deux fausses dates, en mettant 1555 à la premiere, & 1556 à la seconde; car puis que Busbec déclare que ses Ambassades ont duré huit ans (12), & qu'il fut de retour de la derniere peu avant que l'on couronnât Maximilien Roi des Romains, ce qui se fit le 30 jour de Novembre 1562, il est manifeste que le mois de Novembre auquel il se disposa au premier voiage est celui de l'année 1554, & que le mois de Novembre auquel il commença le second est celui de l'année 1555. Quand il parle de son arrivée à Francfort, peu avant qu'on couronnât Maximilien, il dit qu'il y avoit sept ans moins un jour qu'il étoit parti de Vienne pour son second Voiage (13). Puis donc que sa seconde Lettre est la Relation du second Voiage de Constantinople, il est clair qu'elle doit être datée, non pas du 14 de Juillet 1555, mais du 14 de Juillet 1556. Nous trouverons encore ici en faute Mr. Moreri. Il dit que Busbec *procura en 1560 la liberté d'Alvarez de Sande, de Sanche de Leve, & de Berenguel de Requesens, pris par le Bassa Piali en l'Ile de Gerbes, & qu'il s'en revint avec le prémier sur la fin de la même année à* Vienne. Il n'y a que deux ans de mécompte. Melchior Adam a été ici le mauvais guide de Moreri.

(8) Hist. de l'Arch. Albert, pag. 9.

(9) Valer. Andre, Bibl. Belg. pag. 88.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Busbeq. Epist. I. *à initio.*

(12) *Bonis ac bis sub finem tractis* [illegible] Busbequius, Epist. IV, pag. 360.

(13) *Idem,* Epist. IV, pag. 371.

(C) *Il fut obligé d'aller chercher Soliman à Amasie.*] Il ne faut qu'avoir jetté les yeux sur la prémiere de ses Lettres, pour y voir cette vérité; & cela me persuade, que de cent Auteurs qui parlent d'Auger Busbec, il n'y en a pas six qui remontent à la source. Pour Mr. Moreri, il est bien certain qu'il ne se donne pas cette peine. Soliman, dit-il, *étoit alors à Constantinople, Busbec fit un second voiage auprès de lui à Amasia en Asie.* Mr. Moreri n'est pas le seul qui partage de la sorte les deux Ambassades, je veux dire qui prétend que Busbec alla la prémiere fois à Constantinople, & la seconde à Amasia: Valere André croupit dans la même erreur. *Hæc prima illius in Asiam legatio*, il parle de l'Ambassade de Constantinople, *altera Amasiana fuit.* Melchior Adam (14), & Sweit (15), s'expriment de la même maniere. Dans la Vie de Busbec à la tête de ses Oeuvres, l'expression est encore plus defectueuse: on y distingue l'Ambassade d'Asie d'avec celle d'Amasia. *Legationibus claruit quarum prima Asiana fuit . . . altera Amasiana fuit* (16). Le bon est qu'il y en a qui ont cru sans doute que l'Ambassade d'Amasia n'étoit pas pour le grand Turc, mais pour quelque autre Prince de l'Orient. *Il porta aussi sa renommée*, c'est ainsi que parle un Auteur François (17), *dans les Cours de l'Asie. Ses Ambassades à Amasie & à Constantinople l'ont fait regarder avec admiration par ces peuples de l'Orient.* Ce qui a donné lieu à l'erreur est aparemment de voir qu'on le cite comme l'Auteur d'une *Relation d'un Voiage de Constantinople*, & comme l'Auteur d'une *Relation d'un Voiage d'Amasie.* Sa premiere Lettre contient en effet ces deux Relations; mais outre que ces deux Voiages se raportent à une seule & même Ambassade, qui est la prémiere, ce seroit parler très-improprement, que de caracteriser la seconde par Amasia, quand même il seroit allé la seconde fois à Amasia sans passer par Constantinople. La dénomination des Ambassades ne se prend point des villes où l'on donne audience aux Ambassadeurs, mais de la Cour à laquelle ils sont envoiés. Ce seroit une chose bien plaisante, si un Ambassadeur de l'Empereur au Roi d'Angleterre, qui n'aiant point trouvé à Londres le Prince, auroit été le chercher en Irlande l'année 1690, se vantoit de deux Ambassades, l'une d'Angleterre, l'autre d'Irlande; mais on pourroit fort bien dire s'il faisoit une Relation, qu'elle contiendroit son Voiage de Londres, & son Voiage de Dublin. Corrigeons une autre faute. Lors que Melchior Adam traite de la curiosité de Busbec pour les drogues & pour les plantes, il lui attribue d'avoir entrepris le Voiage d'Amasie, afin de ramasser des herbes & semblables raretez. Il ajoûte qu'Amasie est sur le fleuve Halys, qui sépare la Galatie & la Cappadoce. Ce que j'ai dit ci-dessus suffit pour montrer que le Voiage d'Amasie fut une affaire de necessité, & non pas de curiosité. Il est faux d'ailleurs que cette ville soit sur le Halys: elle est sur l'Iris.

(D) . . . *Il n'en obtint qu'une treve de six mois.*] Nous avons ici une belle preuve de ce que je disois naguéres, que peu de gens ont consulté les Pieces originales par raport à notre Busbec. L'Auteur de sa Vie à la tête de ses Oeuvres lui attribue l'avantage d'avoir tellement adouci l'humeur fiere de Soliman, qu'il en obtint une treve de huit années, *Prout*, ajoute-t-on, *latius è Legationis Turcicæ Epistolis patet.* Voilà ce qu'on lui attribue par raport à sa prémiere Ambassade: quant à la seconde, on se contente de lui donner l'epithete d'*Amasiana.* C'est le monde renversé. La prémiere ne produisit autre chose qu'une treve de six mois. *Tantum de semestribus induciis dum deferri responsum celeriùsque posset inter nos conventis* (18). *Feci Regem Romanorum de meo reditu semestribusque induciis & summa rerum gestarum certiorem* (19). La seconde produisit un Traité que l'Empereur Ferdinand ratifia, & qui contenoit une treve de huit ans (20). Valere André fait encore plus de fautes que l'Auteur de la Vie de Busbec. Il prétend que le grand Seigneur ne respiroit que menaces & que guerre, à cause du Traité d'échange que Ferdinand avoit conclu concernant la Transilvanie; & qu'étant nécessaire d'envoier un Ambassadeur au Sultan, afin de le radoucir, on lui envoia Malvezzi, qui fut mis en prison & puis relâché, & qui s'en revint après tout sans rien conclure; mais que Busbec, qui lui fut substitué, ne revint en Allemagne qu'après avoir conclu une treve de huit ans. *Suffectus Busbequius quâ erat animi modestiâ atque constantiâ mitigato Solimanni animo, & impetratis octennii induciis in Germaniam revertitur. Hæc prima illius in Asiam Legatio, altera* Amasiana *fuit* (21). Ne repetons point la Refutation de cette derniere faute: disons seulement que Jean Marie Malvezzi fut envoié à la Porte avant qu'il se parlât de l'échange de la Transilvanie (22), & qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il avoit trompé le prémier Vizir, en l'assurant que tous les bruits qui couroient des entreprises de Ferdinand sur la Principauté de Transilvanie étoient des mensonges. *Cum jam potitâ totius Transilvaniæ Ferdinando certa res esset neque dissimulationi locus relinqueretur, vehementer Turcarum Imperator in Rustanum* (c'étoit le Grand Vizir) *quod affirmationi Malvezzii tantum fidei habuisset, multo etiam magis in Malvezzium Rustanus cujus se fraude circumventum clamabat, excanduerunt* (23).

(14) *Eorum (Legationum) altera* [illegible] *fuere Constantinopolitana & Amasiana.* Melchior Adam. in Vit. Jurisc. pag. 316.

(15) *In Legationibus* [illegible] *fuere Constantinopolitana & Amasiana.* Swertii Athenæ Belgicæ.

(16) Vita Busbequii, ante Operum.

(17) Baillet, Academie des Sciences, Tom. I, pag. 80.

(18) Busbeq. Epistol. I, pag. 105.

(19) *Idem,* pag. 119.

(20) *Idem,* Epist. IV, pag. 374, 360.

(21) Andreas, Bibliot. Belg. pag. 93.

(22) Busbequii, Epist. I, pag. 15.

(23) *Ibidem,* pag. 16.

tions *(E)*, il achetoit des Manuscrits *(F)*, il recherchoit les Plantes rares, il s'informoit de la nature des Animaux. On a les preuves de tout cela, soit dans le Thrésor de Gruterus, soit dans la Bibliothéque Impériale, soit dans les Livres de Mathiol; & l'on sait qu'à son second Voiage de Constantinople, il amena avec lui un Peintre, afin de pouvoir communiquer aux curieux la figure pour le moins des Plantes & des Bêtes qui n'étoient pas fort conues dans l'Occident *(f)*. Il pénétra parfaitement l'état de la Monarchie Ottomanne, & les véritables moiens de l'attaquer avec succès, sur quoi il composa un Discours fort judicieux *(g)*. La *Relation* qu'il composa *de ses deux Voiages de Turquie* est aussi un bon Ouvrage, & qui a mérité l'aprobation de ceux qui savent juger de cette sorte d'Ecrits *(G)*. Il avoit quelque envie de passer le reste de ses jours dans une vie privée *(h)*; mais il falut qu'il se rembarquât plus que jamais à la Cour. On lui confia le Gouvernement des jeunes Princes fils de Maximilien II *(i)*; & lors que la Princesse Elizabeth, fille de cet Empereur, fut mariée avec Charles IX Roi de France *(k)*, on lui donna la commission de la conduire à Paris. Cette Reine lui donna toute l'intendance de sa maison & de ses affaires; & quand elle sortit de France, apres la mort de son mari, elle l'y laissa comme son Ambassadeur *(l)*. Il eut aussi ce caractere de la part de l'Empereur Rodolphe jusques en 1592 *(m)*. Alors aiant obtenu permission de faire un voiage en Flandres, pour y donner ordre à ses affaires particulieres, il prit la route de Normandie. Mais il eut beau se munir, tant des passeports du Roi *(n)*, que des passeports de la Ligue, il ne laissa pas d'être volé & mal-traité par un parti de Ligueux *(H)*, dans

(f) Melch. Adam. Vit. Jurisconsf. pag. 318.

(g) *Intitulé De Re Militari contra Turcam instituenda Consilium.*

(h) Busbeq. Epist. II, pag. 172, 173.

(i) Voiez la Remarque (A).

(k) En 1570.

(l) Thuan. *Libr. CIV*, pag. 485.

(m) Melch. Adam. pag. 316.

(n) Thuan. *Libr. CIV*, pag. 310.

(E) *Il ramassoit des Inscriptions.*] Moreri dit qu'il les envoioit à Scaliger, à Lipse, & à Gruterus. Je ne lui demande pas pourquoi il s'écarte de son guide Melchior Adam, qui dit que Busbec envoia ses Inscriptions à Clusius, que celui-ci les envoia à Gruterus, & que celui-ci les a insérées dans son gros Recueil avec les corrections de Scaliger: je ne m'arrête point à cela, puis que je trouve dans la Vie de Busbec qu'il communiqua plusieurs Inscriptions à Lipse, par le moien duquel elles ont été publiées dans les Recueils de Smetius & de Gruterus. Cela soulage Mr. Moreri; mais non pas jusqu'à lui ôter tout le fardeau. Il ne faut pas oublier que le public est redevable à notre Busbec du *Monumentum Ancyranum*, qui seroit une des plus curieuses & des plus instructives Inscriptions de l'Antiquité, si elle étoit entiere; car on y verroit une liste de toutes les actions d'Auguste. Busbec passant par Ancyre ville de Galatie, fit copier tout ce qui étoit de reconnoissable de cette Inscription sur le marbre d'un Palais ruiné (24), & l'envoia au Jesuite Schottus (25). On peut voir dans le Suetone de Mr. Grevius ce que c'est: Lipse & Casaubon se sont escrimez là-dessus.

(24) Busbequius, Epist. I, pag. 87.

(25) Melch. Adam Vitæ Jurisc. pag. 316.

Notez que Monsr. Gronovius publia, à Leide, en 1695, avec des Notes, ce *Monumentum Ancyranum*, sur une copie & plus ample & plus correcte que celle de Busbec.

(F) *Il achetoit des Manuscrits.*] L'Anonyme Panégyriste de l'Archiduc Albert dit (26), que Busbeque *a enrichi la Bibliothèque Imperiale d'une infinité de rares & d'excellens Manuscrits.* Pourquoi s'écarte-t-il de ses guides? Pourquoi ne se pas borner au nombre de cent comme font les autres? *Quin & centum amplius antiqua tum Græca tum Latina in membranis calamo exarata volumina media in Græcia studiosè collecta in Cæsaream Viennæ Austriæ Bibliothecam intulit* (27). Je ne nie pas que Busbec n'en ait acheté davantage *Reporto*, dit-il (28), *magnam farraginem veterum numismatum quorum præcipua donabo Dominum meum. Adhæc Librorum Græcorum Manuscriptorum tota plaustra, totas naves; sunt, credo, Libri haud multo infra 240, quos mari misi Venetias; ut inde Viennam deportentur. Converri omnes angulos ut quicquid restabat hujusmodi mercis, tanquam novissimo spicilegio, cogerem.*

(26) Pag. 9.

(27) Melch. Adam Vit. Jurisc. pag. 316. Voiez aussi Bullart, Academie des Sciences, Tom. I, pag. 80.

(28) Busbequii, Epist. IV, fol. pm.

(G) *La* Relation *de ses* Voiages *a mérité l'aprobation de ceux qui savent juger de cette sorte d'Ecrits.*] Mr. de Thou en dit ceci: *Vir eruditione, rerum agendarum peritiâ, candore & probitate insignis, qui unam atque alteram Legationem ad Portam Othomanicam sub Ferdinando Cæsare magnâ suâ cum laude gessit, & elegantissimis ac lectu jucundissimis Epistolis explicavit, ex quibus quam plurima in hos Annales me transcripsisse ingenuè profiteor* (29). Mr. Teissier reduit à deux les Lettres d'Auger Busbec (30). Peut-être se servoit-il d'une Edition où Mr. de Thou n'en reconoissoit que deux; car il est vrai que d'abord on n'en publia point davantage. Ce fut Louis Carrion, qui publia ces deux-là, à Anvers, chez Plantin, l'an 1581, sans savoir si l'Auteur lui en sauroit mauvais gré ou non: il espera seulement de ne le pas trop fâcher. Ces deux prémieres avoient pour Titre, *Itinera Constantinopolitanum & Amasianum.* Quelque tems après, on en vit paroitre quatre, sous le Titre de *Augerii Gisleniï Busbequii Legationis Turcicæ Epistolæ quatuor.* On les a reimprimées plusieurs fois. Scaliger les a fort louées, & *François* (31) *Hotman* les cite *en son Traité de l'Office d'un Ambassadeur comme un Livre digne de ce caractere, & qui contient des amples leçons pour ceux que l'on employe en ces grandes fonctions* (32). On a tort de considerer ces quatre *Lettres* comme un Ouvrage different de celui qui a pour Titre, *Itinera Constantinopolitanum & Amasianum* (33): elles n'en different que comme le tout est different de quelques-unes de ses parties. Quant aux *Lettres de Busbec à Rodolphe* touchant l'Ambassade de France, elles regardent principalement l'expedition du Duc d'Alençon au Païs-Bas, & ne furent publiées qu'en 1632, *curante Jo. Baptista Houwaert J. C. & Patritio Bruxellensi.* On les reimprima à Leide, l'année suivante, avec toutes les Oeuvres de Busbec. Au reste, Mr. de Thou, dans les paroles que j'ai citées, aplique les deux Ambassades au Regne de Ferdinand I. Il a raison; mais Mr. Teissier ne le croit pas, puis qu'il veut que les Ambassades de Busbec aient été posterieures à la Charge de Gouverneur des enfans de l'Empereur Maximilien (34). Carrion n'a pas été bien exact, lors qu'il a dit que les Ambassades de Turquie regardent le Regne de Ferdinand & celui de Maximilien (35). Qui voudra conoitre les Eloges qui ont été donnez à notre Busbec n'aura qu'à consulter Mr. Pope Blount, à la page 554, & Louis Guicciardin à l'endroit où il parle de Commines dans la Description du Païs-Bas. Il dit que Busbec parloit sept Langues en perfection, la Latine, l'Italienne, la Françoise, l'Espagnole, l'Allemande, la Flamande, & la Sclavone. Les Lettres patentes de l'Empereur Ferdinand sur la promotion à l'Ordre de Chevalerie, dont Maximilien Roi des Romains honora Busbec, valent bien un Panegyrique: elles sont du 3 d'Avril 1564 (36). Voiez aussi Camerarius au chapitre XIV du dernier Livre de ses Meditations Historiques.

(29) Thuan. *Libr. CIV*, pag. 485.

(30) Teissier, Elog. tirez de Mr. de Thou, Tom. II, pag. 182.

(31) *Il faloit dire Jean.*

(32) Bullart, Academie des Sciences, Tom. I, pag. 80.

(33) *C'est ce que font Melchior Adam, Swert, Valere André, Teissier, Moreri, Pope Blount, & ceux qui font mettre jusqu'à six Epistolæ Turcicæ, comme Melchior Adam & Konig.*

(34) Teissier, Additions aux Eloges, Tom. II, pag. 190.

(35) *Cum Busbequium nomine Imp. Ferdinandi & Maximiliani secund Turcam Oratorem partes aterat.* Epist. Dedicat. ad Nicolaum Micaultum, qu'il croit avoir été celui qui Busbec envoia ses Relations.

(36) Swert, Athenæ Belgicæ.

L'Auteur des Mélanges d'Histoire & de Littérature a fait un si beau jugement de l'un des Ouvrages de Busbec, que je n'ai pu m'empêcher de le copier. *Les Lettres de Busbeque* (37) *à l'Empereur Rodolphe II*, dit-il (38), *sont mieux remplies, & beaucoup plus utiles* que les Lettres de Bongars. *C'est un portrait au naturel des affaires de France sous le Regne de Henry III. Il raconte les choses avec une naïveté si grande, qu'elles semblent se passer à nos yeux. On ne trouve point ailleurs tant de faits historiques en si peu de discours. Les grands mouvemens, comme la conspiration d'Anvers, & les petites intrigues de la Cour, y sont également bien marquées. Les attitudes (pour ainsi dire,) dans lesquelles il met Henry III, la Reine Mere, le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, la Reine Marguerite, le Duc de Guise, le Duc d'Epernon, & les autres Courtisans ou Favoris de ce temps-là, nous les montrent du côté que nous en decouvre à coup seur le fort & le foible, le bon & le mauvais. En un mot, les Lettres de Busbeque sont un modele de bien écrire pour les Ambassadeurs qui rendent compte à leurs Maitres de ce qui se passe dans les Cours où ils resident.*

(37) *Il faudroit dire Busbec, ou Busbeque.*

(38) Vigneul-Marville, Melanges d'Hist. & de Litter. pag. 52, 53, Edition de Rouen, en 1699.

(H) *Il fut volé & mal traité par un parti de Ligueux.*] Avant que de rendre compte des variations & des faussetez concernant la mort de Busbec, je dirai que Monsr. de Thou ne devoit pas oublier que cet honnête homme étoit Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France. Il a fait tout ce qu'il faloit pour que ses Lecteurs s'imaginassent que Busbec n'y avoit eu autre caractere, que celui d'Agent de la veuve de Charles IX (39). Quant à ce qu'il ajoute, que les Ligueux qui l'arrêterent, & qui le pillerent, joignirent à cela un traitement fort cruel qui le fit mourir de chagrin, pendant qu'on attendoit des Lettres du Duc de Maienne, je ne le trouve nullement conforme à la narration des autres Auteurs. Melchior Adam, Swert, Valere André, la Vie qui est à la tête de ses Oeuvres, Bullart, &c, s'accordent à dire qu'on lui rendit tout son bagage; qu'on le laissa en pleine liberté de faire ce qu'il voudroit; que le Gouverneur de Rouen lui promit de châtier ces coquins; & qu'il ne se fit porter à la maison où il mourut, que parce qu'il avoit des pressentimens de la maladie qui le saisit peu après. Il s'en faut tenir là comme à la chose la plus probable: car pour ce qui est du bruit qui courut, & qui a été canonisé par quelques Auteurs, savoir qu'il fut tué dans un bois, on en sait la fausseté depuis long-tems. Le bon Philippe Camerarius n'en étoit point desabusé, lors qu'il publia ses Méditations Historiques; car en voici un passage (40) selon la Version Françoise: *C'est un cas lamentable en toutes sortes, que ce tant excellent personnage, les services duquel estoient si profitables au public, qui pour les Empereurs* (41), *avoit esté deux fois Ambassadeur à Constantinople d'où il estoit revenu sain & sauf, après avoir heureusement surmonté plusieurs dangers, finalement en un voiage à Dieppe vers le Roi Henri quatrieme* (42), *fut devalisé & tué dedans une forest par certaine troupe de brigans: personnage digne de plus longue vie & de plus douce mort!* Scaliger n'étoit point non plus desabusé: il disoit que Busbec fut tué auprès de Paris (43). Je ne m'étonnerois pas que Lipse, qui étoit des bons amis de Busbec, eût mis dans une Epitaphe faite à la

(39) *Voiez la Remarque suivante, Citation (50).*

(40) *Du Livr. V, Chap. XIV, du III Volume.*

(41) *Il ne le fut que pour Ferdinand I.*

(42) *Il n'est pas vrai qu'il alloit vers Henri IV.*

(43) *Voiez le Scaligerana.*

dans le village de Cailli, à trois lieues de Roüen (o). Ces brigans n'osérent pas le retenir prisonnier, ni emporter son bagage, quand ils eurent fait réflexion sur ce qu'il leur représenta touchant les droits inviolables de son caractere; mais quoi qu'ils lui eussent rendu sa liberté & ses coffres, il ne laissa pas d'interrompre son voiage. Il se fit mener dans la maison de la Dame de Maillot, à St. German proche de Roüen, & il y fut saisi d'une fievre qui l'emporta dans quelques jours, le 28 d'Octobre 1592. Son corps fut honorablement enterré dans l'Eglise du lieu, & son cœur fut aporté au Païs-Bas, pour être mis au tombeau de ses ancêtres (p). Il se plaisoit tellement en France, qu'il y acheta des terres, & qu'il paroissoit avoir envie de s'y fixer (l). On a loüé des *Harangues* qu'il avoit faites en François aux Rois de France (q). La terre de Busbec fut érigée en Baronie par l'Archiduc Albert, Gouverneur & puis Souverain du Païs-Bas Espagnol (r). Ce Prince voulut par là honorer la mémoire de son Gouverneur, & lui témoigner sa reconoissance.

(o) Bullart, Acad. des Sciences, Tom. I, p. 81. (p) Melch. Adam, Vit. Jurisc. pag. 116; Valer. Andreæ Bibl. Belg. pag. 91. Histoire de l'Archiduc Albert, imprimée à Cologne, 1693, pag. 9.

(q) La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoise, pag. 471.

(r) Hist. de l'Archiduc Albert, pag. 9, & 172.

à la clausule le prétendu assassinat dont la renommée avoit parlé; mais il est un peu étrange qu'au bout de neuf ans il ait consacré cette erreur, & qu'en aiant été averti, il n'ait pas mis ordre que l'Epitaphe ne parût point sans correction. Vous la voiez encore dans toutes les Editions de ses Oeuvres avec ce peché originel, *ecce sustulit quam per ipsam miles incertum an latro, sed sustulit* (44). Vous la voiez aussi toute telle dans plusieurs Auteurs qui parlent d'Auger Busbec. On ne peut pas excuser Lipse sur la tendresse des Poëtes pour leurs Ouvrages, ni sur les exemples de plusieurs Poëtes, qui, aiant composé des Vers en l'honneur de quelque ami dont ils croioient faussement la mort, n'ont pas laissé de les publier pendant que cet ami étoit plein de vie (45). L'Auteur dont je parle en usa de même pour sa prose: vous voiez encore aujourd'hui dans ses Lettres: *In Busbequii morte & tali morte in animo meo dolui. Servatum bonum virum per tot discrimina apud exteras, apud barbaros, ut in limine ferè patriæ latronum manibus (ita audimus) periret* (46)? On l'avoit averti de ce mensonge (47); & cependant il ne le corrigea pas. Au reste, comme sa Lettre est datée du 15 de Janvier CIↃ IↃXCIII, il en faudroit conclure que la mort de Busbec n'a pas été bien marquée sous le 28 d'Octobre 1592: il faudroit, dis-je, en tirer cette conclusion, s'il n'étoit plus raisonnable de soupçonner la l'omission d'un I: car je ne voi aucune aparence que Lipse ait daté selon le style de ceux qui ne commençoient point l'année au mois de Janvier.

Je ne finirai point sans aporter un exemple du peu de soin que les Auteurs prenent de verifier ce qu'ils puisent loin de la source. Quenstedt (48) assûre que Busbec fut non seulement un Politique excellent, grave & prudent, mais aussi qu'il aima beaucoup les belles Lettres, & qu'il fut sur tout très-curieux de la Philosophie naturelle. Il cite pour cela une Lettre de Juste Lipse, où l'on ne trouve que ces paroles, *suavem famam reliquit doctrinæ suæ, prudentiæ, probitatis* (49). L'erreur de Quenstedt est venue d'avoir copié Melchior Adam, sans se donner aucune autre peine que celle de copier; car s'il avoit pour le moins pris garde sur quoi Melchior Adam fait tomber sa Citation, il se seroit cru obligé de se renfermer dans les mêmes bornes. Voici le passage: Je le raporte tout entier, afin qu'en quelque façon il serve d'epouvantail aux Copistes. C'est le jugement que l'on doit faire de plusieurs choses que je raporte. ce n'est pas pour elles-mêmes que je le fais, mais afin qu'elles servent de miroir où les Auteurs à compilation puissent conoitre ce qu'ils doivent fuir. *Fuit hic*, c'est le passage de Melchior Adam, *non solum politicus excellens gravis* (*) *ac prudens: sed mansuetiorum etiam Musarum amantissimus: ac imprimis rerum naturalium cognoscendarum cupidissimus*. Lipse n'est ici apellé en témoignage que pour l'eloge de *prudens*: tout le reste est du cru de l'autre.

(l) *Il acheta des terres en France, & sembloit vouloir s'y fixer.*] C'est Mr. de Thou qui me l'aprend. Je raporterai le passage tout entier, parce qu'il confirme ce que j'observois tantôt, savoir qu'il ne tient pas à Mr. de Thou que nous n'ignorions absolument le caractere que Busbec avoit en France de la part de Sa Majesté Impériale. Il y a d'ailleurs dans ce passage je ne sai quoi qui pourroit surprendre les Lecteurs. *Elizabetha Caroli uxor viduâ . . . in Germaniam ad Maximilianum patrem se conferente, relicto in Galliâ qui res suas procuraret, Augerio Gislenio Busbequio . . . . qui toto vitæ Elizabethæ tempore in Galliâ mansit, & post mortem ejus sive loci commoditate, sive ingeniorum amœnitate captus, comparatis apud nos prædiis larem fixit, donec hiis calamitatis ultimis temporibus cum novam patriam deserere cogeretur, cum agrè se itineri accingeretem mors oppressit* (50). On concluroit de là naturellement, I, qu'après la mort de la veuve de Charles IX, rien ne retint le Sieur de Busbec en France que les agrémens qu'il y trouvoit; II, qu'il se passa beaucoup de tems depuis la mort de cette Reine jusques au départ de son Resident; car acheter des terres dans un païs, & y fixer sa demeure jusques à ce que la derniere de sept ou huit guerres civiles vous en chasse, sont des choses qui signifient plus de sept ou huit mois. Cependant voila tout le sejour de cet honnête homme depuis la mort de la Reine sa Maîtresse. Je n'en veux point d'autre témoin que Mr de Thou. Il nous dit que cette Reine mourut sur la fin du mois de Janvier 1592, & que Busbec decéda vers la fin du mois d'Octobre de la même année (51). En cet endroit-là, l'Historien ne donne pour cause du départ que la mort d'Elizabeth. *Cum vero ille* (Busbequius) *post principis benè de se meritæ obitum in Belgium, hoc est in patriam, cum tota familiâ remeaturus ad iter se accinxisset.*

(44) Lipsius, Epist. LXXIII ad Belgas, Cent. II: elle est datée du 12 Janvier 1601.

(45) Cottin, réponse à Mr. Menage: l'Epicedium sur Corneille pour la mort d'une Personne vivante.

(46) Lipsius, Epist. XCIX Centur. II Miscell.

(47) *De Busbequii morte, fit erratum: sed auctiber ... famam Epistola non Hic ... sert* ... Lipsius, Epist. LXXXI Cent. IV Miscell.

(48) De Patriis Virorum illustr. pag. 109.

(49) La XCIX de la Centurie II Selectarum, ou, comme portent les autres Editions, Miscellan.

(*) Justus Lipsius, Centur. II, Epist. Select. XCIX Epist.

(50) Thuan. Hist. Libr. LX, pag. 184.

(51) Idem, Libr. CIV.

BUSBEQUIUS (AUGERIUS GISLENIUS) Cherchez BUSBEC.

BUSIRIS. Si nous en croions Diodore de Sicile, il y a eu en Egypte plusieurs Busiris: car il raconte qu'Osiris, aiant en tête une grande expédition, déclara Régente d'Egypte la Reine sa femme (a), & lui laissa deux Lieutenans, l'un pour le conseil, l'autre pour le commandement des Troupes; & qu'il donna le Gouvernement de la Phenicie & des Places maritimes à BUSIRIS (b). En un autre lieu (c), il dit qu'après que cinquante-deux Princes eurent successivement occupé le thrône de Menas, duquel ils étoient issus, BUSIRIS fut Roi d'Egypte. Huit de ses descendans, continue-t-il, lui succédérent, dont le dernier eut nom BUSIRIS, & bâtit la superbe & puissante ville que les Grecs nommétent Thebes. C'est celle que les Egyptiens nommoient *Cité du Soleil* (d). Ailleurs il déclare que ce qu'on disoit de la barbarie d'un Busiris étoit une fable des Grecs; mais une fable, qui avoit pour fondement une coutume qui se pratiquoit en Egypte. On y sacrifioit aux Manes du Roi Osiris tous les rousseaux que l'on rencontroit (e); & comme les naturels du païs n'étoient presque jamais de cette couleur, il n'y avoit guere que les étrangers qui servissent de victime. Or, en Langue Egytienne, Busiris signifioit le sépulcre d'Osiris: voilà l'origine du conte qui a tant couru parmi les Grecs, que BUSIRIS Roi d'Egypte, étoit si barbare, qu'il faisoit égorger tous les étrangers (f). On suposa qu'il fut immolé lui-même par Hercule (A), qu'il avoit eu la hardiesse de vouloir traiter comme les autres. Il y a touchant Bu-

(a) Elle s'apelloit Isis.

(b) Diod. Sicul. Libr. I, Cap. XVII.

(c) Idem, Libr. I, Cap. XLV.

(d) Idem, ibid.

(e) C'étoit en haine de Typhon, qui étoit de cette couleur, & qui avoit tué Osiris. Diod. Sicul. Libr. I, Cap. LXXXVIII.

(f) Idem, ibidem.

(A) *Il fut immolé lui-même par Hercule.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans Apollodore (1). Après qu'Hercule eut tué Antée, il s'en alla en Egypte, où Busiris fils de Neptune & de Lysianasse fille d'Epaphe étoit Roi. Ce Busiris immoloit les étrangers à Jupiter, & c'étoit pour obéïr à un Oracle. La récolte avoit été très-mauvaise neuf ans de suite dans l'Egypte. Là-dessus, voici arriver de Cypre un devin nommé Thrasius, qui assure que ce malheur cessera, pourvu qu'on immole tous les ans un étranger à Jupiter. Busiris, ajoûtant foi à cette denonciation prophétique, commença de l'exécuter par le Devin même: il commanda que Thrasius fût sacrifié tout le prémier, & depuis il traitoit de la même sorte les personnes étrangeres. Hercule étoit destiné à la même peine: on l'avoit pris, & on le menoit tout garroté à l'Autel; mais il rompit ses chaînes, & tua Busiris, & Iphidamas, & Chalbes. Celui-là étoit fils de Busiris, celui-ci étoit son Héraut d'armes. Isocrate refute ce conte, & voici comment. Ceux qui disent que Busiris immoloit les étrangers, disent aussi qu'Hercule le fit mourir. Or tous les Historiens conviennent qu'Hercule est postérieur de quatre générations à Persée & à Danaé, & de plus de deux cens ans à Busiris (2). Celui-ci étoit fils de Neptune & de Libye fille d'Epaphe, laquelle fut la premiere qui régna dans le païs qui porta son nom (3). Notez qu'un vieux Commentateur de Virgile différe un peu d'Apollodore quant aux circonstances: *Busiris*, dit-il (4), *Ægypti rex omnibus annis Jovi hospites immolabat. Nam per octo annos sterilitate Ægypto laborante, Pygmalion Cyprius finem futurum non ait, nisi sanguine hospitis litatum fuisset. Primus autem Thrasius alienigena immolatus originem sacrificio dedit.* Ovide conte le fait comme Apollodore (5).

(1) Apollod. Bibliot. Libr. II, pag. 119.

(2) Isocrates in Busiridis Laudatione, pag. 883 Edit. Basil. 1570, in folio.

(3) Idem, ibid., pag. 222.

(4) Philargyrius in Georg. Virgil. Libr. III, Vers. 5.

(5) Ovidius, de Arte amandi, Lib. I.

Busiris un passage de Virgile qui a exercé les Interprêtes (*B*). Il me semble qu'on n'entre pas bien dans la pensée d'Isocrate, lors qu'on dit qu'il a fait le Panégyrique de l'infame tyran Busiris (*C*). Il

(B) *Touchant Busiris, un passage de Virgile ... a exercé les Interprêtes.*] Virgile met la barbarie de ce tyran entre les contes que les Poëtes avoient chantez mille & mille fois, & qu'il n'avoit pu choisir pour le sujet de ses Poësies, parce que c'étoit une matiere trop usée :

(6) Virg. Georgic. Libr. III, Vers. 4.

Cetera quæ vacuas tenuissent carmine mentes
Omnia jam vulgata. Quis aut Eurysthea durum,
Aut illaudati nescit Busiridis aras (6) ?

Observations de Grammaire touchant le mot *illaudatus*.

Le mot *illaudati* a frapé tous les Lecteurs : on l'a trouvé tout-à-fait impropre : se faut-il contenter de dire d'un monstre aussi inhumain que celui-là, qu'il n'a pas été loué, ou qu'il n'est pas digne de louange ? Ne faloit-il pas se servir d'un terme qui inspirât aux Lecteurs toute l'horreur qu'une telle cruauté merite ? Cette Censure n'est pas nouvelle, ni de l'invention de ceux qui prenent parti pour Mr. Perrault : les Grammairiens qui vécurent peu après Virgile lui intentérent ce procès. *Nonnulli Grammatici ætatis superioris, in quibus est Cornutus Annæus, haud sane indocti neque ignobiles, qui Commentaria in Virgilium composuerunt . . . illaudati parum idoneum esse verbum dicunt, neque id satis esse ad faciendam scelerati hominis detestationem, qui quod hospites omnium gentium immolare solitus fuit, non laude indignus, sed detestatione execrationeque totius generis humani dignus esset* (7). Il ne manqua point d'Apologistes, non plus qu'aujourd'hui : & nous allons voir les deux moiens que l'un de ses Avocats allegua dans le second siécle. I. En premier lieu, il soutient que le terme d'*inlaudatus*, ou d'*illaudatus*, signifiant une personne qui n'a jamais rien fait de louable, est très-propre à donner l'idée d'un très-méchant homme ; car rarement voit on des gens si perdus & si scelerats, que jamais il ne leur échape, ou quelque parole, ou quelque action, qui mérite d'être aprouvée. Il ajoûte, que puis que le terme d'*inculpatus* signifie la derniere borne du bien moral, celui d'*illaudatus* doit signifier l'extrémité de la malice : & il prouve par des passages d'Homere, que les louanges les plus sublimes sont contenues dans les termes exclusifs de l'imperfection, & qu'ainsi un terme qui exclut la louange est le plus propre du monde pour blamer. Il allégue le terme *inamabilis*, dont Virgile s'est contenté pour exprimer la chose du monde la plus detestée. *Nemo quisquam tam afflictis est moribus, quin faciat aut dicat nonnunquam aliquid quod laudari queat. Unde hic antiquissimus versus vicem proverbii celebratus est*, Πολλάκι γὰρ καὶ μωρὸς ἀνὴρ μάλα καίριον εἶπεν. *Sed enim qui omni in re atque omni tempore laude omni vacat, is illaudatus est, isque omnium pessimus deterrimusque est : sicuti omnis culpæ privatio inculpatum facit, inculpatus autem instar est absolutæ virtutis, illaudatus igitur quoque finis est extremæ malitiæ. Itaque Homerus non virtutibus appellandis sed vitiis detrahendis laudare ampliter solet. . . . Eadem ratione idem Virgilius* inamabilem *dixit stygiam paludem, nam sicut* illaudatum *κατὰ laudis στέρησιν, ita* inamabilem, *κατὰ amoris στέρησιν detestatus est* (8). II. La seconde maniere de justifier Virgile est celle ci. En vieux Latin *laudare* signifioit nommer, desorte que comme *illaudatus* est le même qu'*illaudabilis*, il se trouve que le Poëte a declaré que Busiris ne meritoit pas même que l'on prononçât son nom. Or c'est exprimer très-fortement la barbarie de ce tyran, c'est la représenter comme la chose du monde la plus odieuse. *Altero modo* illaudatus *ità defenditur.* Laudare *significat priscâ linguâ nominare appellareque. Sic in actionibus civilibus auctor laudari dicitur, quod est nominari.* Illaudatus *enim est quasi* illaudabilis, *qui neque mentione aut memoriâ ullâ dignus, neque unquam nominandus est. Sicuti quondam à communi concilio Asiæ decretum est, uti nomen ejus, qui Templum Dianæ Ephesiæ incenderat, ne quis ullo in tempore nominaret* (9). Macrobe a copié tout cet endroit d'Aulugelle, sans citer personne. Voiez le chapitre VII du VI Livre de ses Saturnales.

(7) Aulus Gellius, Libr. II, Cap. VI.

(8) Idem, ibidem.

(9) Idem, ibidem.

Il seroit bien difficile présentement de juger si les Critiques de Virgile ont plus de raison qu'Aulugelle son Avocat ; car pour conoitre toute la force de l'Objection & de la Reponse, il faudroit savoir quelle étoit l'idée que tels & tels mots Latins excitoient dans les esprits au tems de Virgile. Le raisonnement sert de peu de chose dans tout cela, parce que la force des mots dépend toute de l'usage. Or pour bien conoitre l'usage, il faut ou vivre avec ceux qui se servent d'une Langue, ou consulter des Auteurs qui aient marqué nettement & precisément les idées qui répondoient à tels & tels mots. Il est bien certain que si aujourd'hui l'un de nos Poëtes se servoit de l'Epithete *non loüé*, ou *non louable*, en parlant de Caligula, non seulement il s'exposeroit sans replique à la censure qu'Aulugelle a tâché de repousser, mais aussi qu'on le tourneroit en ridicule. Bien entendu que la Piéce où il parleroit ainsi seroit du style grave, & non pas du style burlesque ou comique. Ce seroit en vain qu'il se couvriroit de la premiere raison d'Aulugelle, & qu'il philosopheroit sur les termes exclusifs de perfection, ou d'imperfection. *Monsieur*, lui répondroit-on, *nous sommes accoutumez d'attacher l'idée d'un fort petit mal au mot* non louable, *de sorte que quand vous nous dites que Caligula n'est point louable, bien loin de nous faire concevoir un scelerat, & un monstrueux criminel, vous nous portez à croire qu'il n'étoit méchant qu'au dessous de la médiocrité.* Il seroit donc impossible de sauver l'honneur de Virgile, si du tems d'Auguste *illaudatus* n'avoit pas eu plus de force que notre expression Françoise, *n'avoir pas été loüé* ou *n'être pas louable*. La seconde raison d'Aulugelle n'ôte pas la difficulté ; car s'il est permis à un grand Auteur d'emploier quelque vieux mot, ce n'est qu'au cas que ce mot n'ait point changé de nature par l'aquisition d'un nouveau sens. C'est une regle que Virgile auroit violée, si l'on jugeoit de son expression par la seconde Reponse de son Avocat. Sous Auguste, la signification principale, dominante, commune des mots *laudare*, *laudatus*, *inlaudatus*, n'étoit point *nommer*, *nommé*, *non nommé*, *indigne d'être nommé* ; mais *louer*, *loüé*, *non loüé*, ou si l'on veut, *non louable*. C'eut été donc parler très-mal, que de se servir du mot *inlaudatus* dans une signification derivée d'une signification de *laudare*, qui n'avoit presque plus de lieu, & qui avoit cédé la place à une autre signification. Outre que c'est une licence un peu bien vicieuse, que de se servir d'un mot où l'on ne peut trouver un sens raisonnable, qu'en suposant qu'un participe a été mis au lieu d'un nom : & encore quel participe ? Un participe qui nie le fait ; un nom qui nie le droit ; un participe où l'on trouve l'événement ; un nom où l'on trouve ce qui ne merite pas d'arriver ? Que dirons nous donc ? Je ne trouverois pas un fort grand inconvenient à suposer que cet endroit de Virgile est un de ces Vers où la necessité des syllabes breves & longues engage les Poëtes à se servir de paroles inutiles, ou même prejudiciables au sens. La quantité des syllabes demande bien des sacrifices aux Poëtes dans les Langues mortes, comme la rime leur en demande beaucoup dans les vivantes.

J'ai distingué ci-dessus entre le style comique & le style grave, parce que je me suis souvenu de quelques façons de parler populaires, qui ont assez de raport à *Caligula non louable*. „ Les voleurs ont dépouillé jusqu'à la chemise „ ce bon vieillard au milieu d'un bois tout couvert de nei„ge ; cela n'est pas commode. Un tel a reçu un coup de „ mousquet à travers le corps devant Philisbourg ; cela „ n'est pas sain ". Voila des Phrases populaires, & pour ainsi dire quolibetaires : elles sont composées de termes exclusifs d'une bonne qualité. Aulugelle admire Homere, qui, par de semblables termes, faisoit monter l'éloge au degré superlatif. Ce sont sans doute des priviléges de la Langue Greque, sur lesquels les Auteurs Latins n'auroient pas du faire la reflexion que Martial a faite pour un autre cas (10), si le docte Casaubon avoit bien justifié Tite Live. On a trouvé un peu étrange que ce Romain se soit contenté d'apeller Polybe un Auteur non meprisable (11). Selon nos idées, c'est un fort petit éloge ; on ne peut pas encenser plus foiblement un Auteur : néanmoins Casaubon assure, par je ne sai combien d'exemples, que cette expression de Tite Live est d'une vaste signification à l'honneur & à la gloire de Polybe (12). J'y consens : c'est une forte preuve de la bizarrerie de l'usage en fait de Langues.

(10) *Dicunt Earinon tamen Poëtæ Sed Græci quibus est nihil negatum, Et quos,* Ἆρες Ἄρες *decet sonare : Nobis non licet esse tam disertis Qui Musas colimus severiores.* Martialis, Epigr. XI, Libr. IX.

(11) *Haud quaquam spernendus Auctor.* Livius, Libr. XXX in fine.

(12) Casaub. Præfat. in Polyb.

(C) *Il semble qu'on n'entre pas dans la pensée d'Isocrate, lors qu'on dit qu'il a fait le Panégyrique de Busiris.*] Presque tous ceux qui donnent la Liste des Ecrivains qui ont égaié leur plume à faire l'Eloge du mal, à louer par exemple la fievre, la goute, la folie, Neron (13), mettent Isocrate dans leurs premiers rangs, comme Panégyriste de Busiris. S'ils avoient lu avec quelque sorte d'attention la Harangue qu'ils ont prise pour le Panégyrique de ce tyran, ils eussent fait je m'assûre ces deux reflexions : I. la premiere, que le principal but d'Isocrate est de critiquer un Orateur (14), qui avoit composé l'Eloge de Busiris, & l'Accusation de Socrate. Il critique cet Eloge par la raison que l'Auteur avoit avoué le mal qu'on disoit de Busiris, & n'avoit pas fait valoir le bien qui s'en pouvoit dire. Voilà les defauts les plus grossiers d'un Panégyriste. Isocrate là-dessus se donne des airs de Maître, & montre à cet Orateur ce qu'on pouvoit dire à la gloire de Busiris. II. La seconde reflexion est qu'Isocrate en marquant à ce mauvais Panégyriste les lieux communs qu'il faloit choisir, & la maniere dont il les faloit traiter afin de faire l'Eloge de Busiris, n'indique que des actions très-belles & très-louables, qu'il prétend qu'on auroit du lui attribuer. Il ne convient pas de la cruauté qu'on attribuoit à ce Prince envers les étrangers, & il n'invente pas des raisons pour justifier une si barbare conduite : au contraire il blame le Panegyriste qui avoit avoué cette barbarie dans son Héros, & qui l'avoit même exagérée : & quant à lui, il enseigne à la réfuter (15). Τοσοῦτον δεῖς μοι κεχωρῆσθαι τοῖς λόγοις, ἀνεπιχειρήσας Βουσίριδος ἀπολογήσασθαι φανεὶς, οὐχ ὅπως τῆς ὑπαρχούσης αὐτὸν διαβολῆς ἀπήλλαξας, ἀλλὰ καὶ τηλικαύτην αὐτῷ τὸ μέγεθος παρανομίαν προσῆψας, ἧς οὐκ ἔστιν ὅπως ἄν τις δεινοτέραν ἐξευρεῖν δυνηθείη. τῶν γὰρ ἄλλων τῶν ἐπιχειρούντων ἐκείνου λοιδορεῖν, τοσοῦτον μόνον περὶ αὐτοῦ βλασφημούντων, ὡς τοὺς τῶν ξένων τοὺς ἀφικνουμένους : σὺ καὶ κατεσθίειν αὐτὸν τοὺς ἀνθρώπους ᾐτιάσω. *Tantum abest ut tam in dicendo exercitatus fueris, ut Busiridis defensionem professus, non modò crimina quæ illi objiciuntur, non refutaveris, sed & tam insignem ei notam immanitatis inusseris, ut nihil contumeliosius excogitari queat. Nam cum alii quibus illi maledicere visum est, unam in eo mactationem hospitum exercerent : tu etiam devorare homines solitum, eo criminatus* (16). Il est donc manifeste qu'il ne doit point être mis entre ceux qui ont fait le Panégyrique des méchantes

(13) *Infames materias, sive quis mavult dicere inopinabiles quas Græci* ἀδόξους ὑποθέσεις *appellant.* Aul. Gellius, Libr. XVII, Cap. XII.

(14) Il s'apelloit Polycrate, & enseignoit l'Art Oratoire dans l'Isle de Cypre.

(15) Voiez ci-dessus la Remarque (A), Citation (2).

(16) Isocrat. in Busir. initio.

Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un Roi de ce nom (*D*); mais du moins faut-il convenir qu'on y trouvoit une ville ainsi nommée (*E*). Melanchthon a trouvé assez vraisemblable que Busiris étoit le même Pharao qui faisoit périr les enfans des Israelites (*g*). Orose le place 775 ans avant la fondation de Rome (*F*).

(*g*) Melancht. in Chron. Libr. II.

chantes choses, puis qu'outre que sa Harangue est plutôt une Critique de l'Eloge qu'on avoit fait pour Busiris, que l'Eloge même de Busiris, il n'entreprend point l'Apologie des crimes qu'on imputoit à ce tyran: il supose en l'air, qu'on pouvoit décrire plusieurs belles actions de ce Prince, desquelles il confesse qu'il n'a nul Auteur pour garant; mais il dit que l'Orateur qu'il critique ne peut pas lui faire un procès là-dessus, lui qui avance sans aucune preuve bien des choses plus incroiables. Il ne nie point que dans la bouche d'un autre cette Objection ne fût bonne. N'est-ce pas témoigner qu'il ne se soucioit guere des intérêts de Busiris, & qu'il n'avoit en vue que de censurer un impertinent Panegyrique? *Ἐγὼ δὲ εἰ μὲν ἄλλος τίς μοι τὸν τρόπον τοῦτον ἐπετίμησεν, ἐγνώκειν ἂν αὐτὸν πεπαιδευμένον ... καὶ δ' οὐ προσήκει τοῦτον ποιεῖσθαι τὴν ἀναλογίαν. Ego verò, si quis alius hoc mihi opponeret, eruditum me ab eo reprehendi putarem. Sed tibi sic argumentari nefas est* (17). Il me semble donc que Servius a manqué d'exactitude, lors qu'il a dit qu'*inlaudatus* dans Virgile se doit prendre pour *illaudabilis* (18). Sa raison est, que puis qu'Isocrate a loué ce Prince, on ne pouvoit pas dire que Busiris fût un homme qui n'eût jamais été loué. Servius auroit mieux fait, s'il avoit cité l'Orateur critiqué par Isocrate (19); car cet Orateur loua Busiris consideré par le même endroit par lequel Virgile le considere.

(17) Isocrat. in Busir. pag. 223.

(18) Servius in Georg. Libr. III, Vers. 5.

(19) Quintilien, Livr. II, Chap. XVII, ne cite point Isocrate, mais cet Orateur.

(*D*) *Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un Roi Busiris.*] Strabon cite Eratosthene, qui assure qu'il n'y avoit eu ni Roi, ni Tyran, qui s'apellât Busiris; mais que le conte qu'on avoit publié de lui étoit fondé sur la barbarie que les habitans de la ville & de la Province de Busiris exerçoient sur les étrangers. *Οὐδὲ βασιλέα μὲν εἶναι, οὐδὲ τύραννον Βούσιριν. Cum verò illis nullus neque rex fuerit Busiris nec tyrannus* (20).

(*E*) ..... *mais il y avoit une ville ainsi nommée.*] Divers Auteurs en font mention. Elle étoit bâtie au milieu de l'Egypte dans le Delta: on y voioit un très-beau Temple d'Isis, & le tombeau d'Osiris. Quelques-uns disoient qu'Isis, aiant fait mettre le corps d'Osiris (21) dans un bœuf de bois, lui avoit construit ce tombeau. Cela eût pu être l'Etymologie du nom qu'avoit cette ville-là. D'autres prétendent qu'elle fut ainsi nommée à cause qu'Osiris en donna le Gouvernement à Busiris (22). Nous avons dit dans l'Article (23), que selon Diodore de Sicile, il y eut un Busiris, qu'Osiris laissa Gouverneur de Phenicie & des villes maritimes, en partant pour une grande expedition. Isocrate raconte que Busiris, laissant la Libye où il étoit né, & où sa mere régnoit, s'en alla en Egypte, & y fonda un Roiaume (24). Ce fut sans doute dans la contrée qui porta son nom; car il y avoit en Egypte non seulement une ville qui s'apelloit Busiris, mais aussi un Gouvernement, ou un *Nomos*, de ce nom (25). Cette ville fut ruinée de fond en comble, au tems de Diocletien, parce qu'elle s'étoit soulevée (26).

(*F*) *Orose le place 775 ans avant la fondation de Rome.*] Eusebe le fait vivre en même tems que Josué, sept cens ans ou environ avant que Romulus bâtit Rome. Voici les paroles d'Orose: *Busiridis in Ægypto crudelissimi tyranni crudelis hospitalitas & crudelior religio tunc fuit, qui innocentum hospitum sanguinem diis scelerum suorum participibus propinabat* (27). St. Augustin a parlé à peu près sur ce ton-là (28).

(24) Isocrates, in Busiridis Laudatione, pag. 228. (25) Strabo, pag. 552. (26) Euseb. in Chronico. (27) Oros. Libr. I, Cap. XI. de Civitat. Dei, Libr. XVIII, Cap. XII.

(20) Strabo, Libr. XVII, pag. 552.

(21) Il faut lire dans Etienne de Byzance ἐν ξύλῳ βοῒ Ὀσίριν, & non pas Βούσιριν. C'est la correction de Mr. Bochart. Voiez Berkelius in Stephan. de Urbibus.

(22) Stephanus de Urbibus, voce Βούσιρις: c'est ce fait presque que rapporte Herodote, Livr. II, Chap. LIX.

(23) Citation (b).

(28) August. Libr. XVIII.

BUSLEIDEN (JERÔME) en Latin *Buslidius*, illustre par ses Ambassades, & par l'amour qu'il témoigna pour les Sciences, en fondant le College des trois Langues dans l'Université de Louvain (*A*). J'ajoûterai peu de chose à ce qu'on a dit de lui dans le Dictionaire de Mr. Moreri. Je ne croi pas *qu'il ait été l'artisan de sa propre fortune* (*B*), comme on l'assure dans ce Dictionaire là. Il fut fort regretté d'Erasme (*a*). On trouva des *Vers*, des *Harangues*, & des *Epîtres* de sa façon, à Bruges, long-tems après sa mort (*b*). Je ne sache point que le public ait rien vu de lui, qu'une *Lettre* qui fut imprimée avec l'Utopie de Thomas Morus. C'est une grande bévue, que de dire qu'à son exemple le Cardinal Ximenes fonda des Colleges (*C*).

(*a*) Voiez, dans l'Epitre VI du Livre III, les Vers Grecs & Latins qu'il fit à sa louange.

(*b*) Valer. Andre. Bibliotheca Belgica, pag. 397.

(*A*) *Il fonda le College des trois Langues dans l'Université de Louvain.*] Par son testament fait à Malines le 22 de Juin 1517, peu de mois avant sa mort, il laissa un fond destiné aux gages de trois Professeurs, un en Latin, un en Grec, un en Hébreu (1).

(1) Miræus, de Scriptor. Sæc. XVI, pag. 19.

(*B*) *Je ne croi pas qu'il ait été l'artisan de sa propre fortune.*] Il avoit un frere nommé FRANÇOIS, qui fut Precepteur du Prince Philippe, pere de l'Empereur Charles-Quint. Ce Précepteur conserva toujours beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son Disciple, & fut fait Archevêque de Besançon. Aiant joint ses sollicitations à celles des Ambassadeurs de Ferdinand & d'Isabelle, il vainquit la répugnance de Philippe pour le voiage d'Espagne (2). *On le lui donna pour son Conseil* (3), & il mourut l'an 1500. Il fut fort regretté de ce Prince, dont il avoit su se faire aimer par sa probité & par sa prudence. C'est ce que j'emprunte de la Vie du Cardinal Ximenes, composée par l'éloquent Mr. Flechier, Evêque de Nimes. Toutes les apparences veulent que l'Archevêque de Besançon, avec le credit qu'il avoit dans le Païs-Bas, ait mis à son frere Jerôme la fortune en main. Ils avoient un frere nommé GILLES, qui avoit une Charge dans la Chambre des Finances du Roi d'Espagne (4). Il fut exécuteur du Testament de Jerôme à l'égard du College des trois Langues. Erasme l'exhorte dans une Lettre à ne se point laisser détourner d'une si louable exécution (5). Dans une autre Lettre (6), il lui recommande un Juif converti, comme un personnage très-capable d'enseigner la Langue Hébraique dans le nouveau College. C'étoit un Medecin Espagnol, nommé Matthieu Adrien. On le pourvut de la Profession à laquelle Erasme le jugeoit propre, & pour laquelle il le fit venir d'Allemagne. Ce Professeur fit sa premiere Leçon le 1 Décembre 1518 (7).

(2) Flechier, Vie du Cardin. Ximenes, Livr. I, pag. 102 Edition de Hollande.

(3) Là même, pag. 190.

(*C*) *C'est une grande bévue, que de dire qu'à son exemple le Cardinal Ximenes ait fondé des Colleges.*] Il ne se passa point trois mois entre la mort de Busleiden & la sienne, & il avoit mis le comble à son Université d'Alcala quelques années avant sa mort. Aubert le Mire a fait la bévue dont je parle. *Ea certè laus*, dit il, *Buslidio nostro debetur quod primus in orbe Christiano collegium trilingue instituit: cujus deinde exemplum secuti sunt alii, in his Franciscus I Rex Lutetiæ in Galliâ, & Franciscus Ximenes..... Compluti in Hispaniâ* (8).

(4) C'est ainsi que je traduis le Catholici Regis à rationibus, dont je sers Erasme, Epist. VI, Libro III.

(5) Erasm. ibidem.

(6) La XI. du III Livre.

(7) Miræus, de Scriptor. Sæc. XVI, pag. 10 & 19.

(8) Idem, pag. 10.

BUSTAMANTINUS (JEAN) Professeur en Philosophie & en Médecine dans l'Université de Complute sa patrie, a fait un Livre qui est admirable, si l'on s'en raporte au Titre (*A*). Il fut imprimé à Complute, l'an 1595, en 2 Volumes *in* 4; & à Lion, l'an 1620, en 2 Volumes *in* 8.

(*A*) *Il a fait un Livre admirable, si l'on s'en raporte au Titre.*] Le voici: *Joannis Bustamantini Camarensis* (1), *apud Complutenses Philosophiæ & Medicinæ primarii Moderatoris publici, de Reptilibus verò Animantibus S. Scripturæ Libri sex. Opus eximiæ eruditionis & utilitatis, cum Theologis tam Scholasticis, quam Concionatoribus sacris, Scripturæque interpretibus, tum Medicis, Philosophis, & iis qui de bellis literarum supellectile benè sentiunt* (2). Mr. Bochart cite quelquefois ce Livre dans son *Hierozoicon*, qui roule sur la même matiere.

(1) Nicolas Antonio, Biblioth. Hisp. Tom. I, pag. 502, le nomme Joannes de Bustamante de la Camara, & dit qu'il étoit natif de Complute.

(2) C'est depuis Opus, est au Titre du II Tome.

BUTAS, Poëte Grec, Auteur d'un Ouvrage en Vers Elégiaques, où il donnoit la raison des Cérémonies Paiennes. Plutarque le cite dans la Vie de Romulus (*A*). Ceux qui doutent qu'Arnobe le cite, ont tort (*B*), ce me semble.

(*A*) *Plutarque le cite dans la Vie de Romulus* (1).] C'est dans l'endroit où il parle des Lupercales. *Βούτας δέ τις αἰτίας μυθώδεις ἐν ἐλεγείοις περὶ τῶν Ῥωμαϊκῶν ἀναγράφων, φησί. Causas fabulosas Butas quidam in Elegis rerum Romanarum prodit* (2). C'étoit peut-être un assez pitoiable Auteur; mais il ne laisseroit pas d'être fort utile, si on l'avoit aujourd'hui: nos Critiques trouveroient de l'or dans ce fumier, je veux dire l'explication de plusieurs choses qu'on n'entend pas bien concernant la Religion des Gentils.

(1) Pag. 31, C.

(2) Plut. in Romulo, pag. 31.

(*B*) *Ceux qui doutent qu'Arnobe le cite ont tort.*] Après avoir dit que Fauna ou la bonne Déesse, aiant bu un plein baril de vin à l'insu de son mari, fut fouettée avec des verges de myrte, il ajoûte que c'est à cause de cela que le myrte est de contrebande lors que les femmes célebrent la fête de la bonne Déesse, & il cite Butas: *Nec myrteas fas sit inferre verbenas sicut suis scribit in Causalibus Butas* (3). Ceux qui n'ont point su que cet Auteur a été au monde, ont tant corrigé ce mot, qu'enfin ils y ont trouvé Plutarque. D'abord ils ont mis *Pusas* au lieu de *Butas*, & puis *Plutar* au lieu de *Pusas*, & puis encore ils ont dit que *Plutar* étoit l'abreviation de Plutarque (4). Cette Conjecture leur a paru d'autant plus heureuse, qu'il est certain que Plutarque (5) a dit ce qu'Arnobe allégue. Disons néanmoins qu'Arnobe a cité Butas; car rien n'empêche que ce qu'on lit dans Plutarque, touchant l'interdiction du myrte, ne se trouvât encore plus clairement dans l'Ouvrage de ce même Butas qui a été cité par Plutarque.

(3) Arnobius adversus Gentes, Libr. V, pag. 168. Vossius, de Hist. Græc. pag. 357, cite in textu.

(4) Heraldus, dans ses Notes sur cet endroit d'Arnobe. Il avoüe ce

Aéreo tout cela. (5) Dans les Demandes des choses Romaines. Il apelle ce Livre αἰτίας ῥωμαϊκὰς, in Romulo & Camillo, apud Vossium, de Histor. Græc. pag. 157.

BUTEO (JEAN) fameux Mathématicien du XVI siécle, étoit né à Charpei, auprès de Valence, dans le Dauphiné (*a*). Il fut Religieux de Saint Antoine, & ne laissa pas de cultiver les Mathématiques avec la derniere aplication. Il inventa plusieurs Instrumens, & plusieurs Machines, & composa quantité d'Ouvrages (*A*). Il en publia un entre autres *sur les Dimensions de l'Arche de Noé*, où il fit voir qu'elle pouvoit facilement contenir tous les animaux qu'on y enferma, & les provisions necessaires à leur nourriture pendant le déluge. Il disputa contre son Maitre Oronce Finé sur la Quadrature du Cercle (*b*). La guerre civile de Religion, qui désola le Roiaume, & qui causa sur tout dans le Dauphiné un furieux bouleversement les prémieres années du Regne de Charles IX, le sépara de ses Livres; car il fut contraint de quitter sa résidence, & de s'en aller à Romans, où il mourut de chagrin l'an 1564, âgé de soixante & quinze ans. C'est Mr. de Thou qui le débite (*c*); mais un autre Historien, plus croiable là dessus que lui, assûre que Buteo mourut l'an 1560, dans l'Abbaie de Saint Antoine (*B*); & ainsi, voilà ceux de la Religion absous du crime d'avoir causé la mort à ce savant personnage. Outre les Mathématiques, il savoit fort bien la Langue Greque, & le Droit. Il a fait de bons Livres en Jurisprudence, Voiez Mr. Moreri au mot *Buteon* (*C*).

(*a*) Allard, Bibliotheque de Dauphiné, pag. 42.

(*b*) Thuanus, Lib. XXXVI, pag. 727.

(*c*) Ibidem.

(*A*) *Il composa quantité d'Ouvrages* (1).] Voici les Titres de quelques-uns: *De Libra & Staterâ. Cujus forma & capacitatis fuerit Arca Noe. De sublicio ponte Cæsaris. Explanatio ad Quintilians locum Geometricum. Emendatio figurationis organi a Columella descripti. De fluctuatis insulis, secundum jus civile dividendis. De quadraturâ circulorum tam antiquis quam novis. De fluentis aquæ mensurâ. Ad problema cubi duplicandi. Geometria cognitio Jurisconsulto necessaria. Ad legem Juliam si ita scriptum. Ad legem Africani qui quadraginta. Ad locum Vitruvii de proportionis lapidum corruptum restitutio.* Vous trouverez quelques autres Titres dans Mr. Teissier (2). Le Sieur Allard témoigne que Buteo *traduisit le Menologe & l'Horloge des Grecs* (3).

(*B*) *Un . . . Historien, plus croiable là-dessus que Mr. de Thou, assûre que Buteo mourut . . . dans l'Abbaie de Saint Antoine.*] Cet Historien est Mr. Chorier (4): la préférence que je lui donne vient de ce que son Ouvrage se renferme dans la Province de Dauphiné. Par consequent, la presomption est qu'il a travaillé sur des Memoires plus exacts que Mr. de Thou, en ce qui regarde les Hommes Illustres de cette Province; car Mr. de Thou ramassoit indiferemment des Memoires touchant les Hommes Illustres de tout païs, & il ne traitoit cela que comme un petit accessoire. Son aplication principale regardoit l'Histoire de France, & même celle de toute l'Europe.

(C) *Voiez Mr. Moreri au mot* Boteon.] C'est le nom François qu'il fait repondre au nom Latin *Buteo*, sous lequel notre Mathématicien s'étoit fait connoitre. Il remarque que *le Traducteur de l'Histoire de Mr de Thou tourne mal* Buteo *par* Bourel (*u*). Les Editions de Hollande ont changé *Bourel* en *Boutel*. Effectivement, *Boutel* a plus de raport que *Bourel* à *Buteo*: il est donc probable que du Rier a dit Boutel & non pas Bourel. Cependant je trouve dans sa Traduction *Bourel* (5), & Mr. Teissier, dans ses Additions, répete le même mot. Bien plus, je trouve dans la Bibliotheque de Dauphiné (6) composée par un homme du païs (7), que *Buteo* est en François *Borel* ou *Boteon*.

§. (*u*) Jean Buteo est apellé *Bourel* dans l'*Index Thuani*. REM. CRIT.

(1) Thuanus, Lib. XXXVI, pag. 727.

(2) Additions aux Eloges tirez de Mr. de Thou, Tom. I, pag. 266.

(3) Bibliotheque de Dauphiné, pag. 42.

(4) Chorier, Abrégé de l'Histoire de Dauphiné, *cité par* Teissier, Eloges, *Tom. II*, pag. 403.

(5) Dans Teissier, Eloges, Tom. I, pag. 264.

(6) Pag. 42.

(7) Guy Allard, *Conseiller du Roi, Président en l'Election de Grenoble.*

BZOVIUS (*a*) (ABRAHAM) a été un des plus célèbres Ecrivains du XVII siécle, par la fécondité étonnante de sa plume. Quelques-uns soutiennent que ce n'est pas une Hyperbole, que de dire qu'il a composé plus de Livres que les autres n'en ont lu. Le Titre seul de ses Ecrits pourroit à peine tenir dans deux pages (*b*). Le principal de ses Livres est la Continuation de Baronius. Il commença à l'an 1198, par où ce Cardinal a fini, & composa douze Volumes d'*Annales de l'Eglise*, qui n'ont pas été encore tous imprimez. On n'en fit pas beaucoup de cas au commencement (*A*). Il étoit Polonois de Nation, & Dominicain. Etant allé à Rome, il y fut reçu à bras ouverts par le Pape, & logé au Vatican. Il étoit digne de cet accueil; car il a merveilleusement imité Baronius dans le dessein de diriger toutes choses à la pleine puissance, & à la plus grande gloire du Siege Papal. Son zêle inconsideré & déréglé le poussa dans des démarches dont il eut sujet de se repentir. Il avoit fort mal traité l'Empereur Louis de Baviere, & l'avoit effacé ignominieusement du Catalogue des Empereurs. Le Duc de Baviere fut si indigné de cette audace, qu'il ne se contenta point de faire écrire une Apologie pour cet Empereur: il fit un Procès en forme à l'Annaliste, & le fit condamner à se retracter publiquement (*B*). Bzovius n'en fut pas quitte pour cet affront; car il fut traité comme un chien dans l'Apologie de Louis de Baviere que George Herwart publia (*C*), ce qui fit de grandes breches à la réputation du Dominicain. On pretend que Simon Starovolscius les répara le mieux qu'il put (*D*). Bzovius

(*a*) *C'est ainsi qu'on a latinisé son nom Polonois* Bzowski.

(*b*) *Qui* (*tituli*) *si referendi sint vix bina aut paginæ caperent.* Janus Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 192.

(*A*) *Il composa XII Volumes d'Annales, . . . qui n'ont pas été encore tous imprimez. On n'en fit pas beaucoup de cas au commencement.*] Il y en a neuf d'imprimez: le premier fut imprimé à Cologne, l'an 1616; les sept suivans le furent dans la même ville l'un après l'autre; le huitiéme l'an 1641; le neuviéme fut imprimé à Rome, l'an 1672; le huitiéme commence à l'an 1534, & finit à la mort de Pie IV en 1565, le neuviéme comprend le Pontificat de Pie V. L'Auteur que je cite remarque que le très-mauvais succès de ceux qui coururent dans la même lice donna du relief au travail de celui-ci, qui étoit sans cela une mauvaise marchandise chez les Libraires. Voici ses paroles: *Præsertim cum non parum multi ab excessu Baronii affecto opere eandem incudem dies noctesque tunderint, neque adhuc quidquam in hoc genere quod magnopere probares attulerint. Quamobrem Bzovii Annales quorum pretia in æstimatione hominum diu jacuerant, cum nondum quidquam quod sit vendibilius appareat, cœperunt caput attollere, suqm alitue efferre. Itaque merces quæ prope invendibiles videbatur jam pretium accessit* (1).

(*B*) *Le Duc de Baviere . . . . . le fit condamner à se retracter publiquement.*] Les paroles de Nicius Erythræus sont celles-ci: *Verum ille in Ludovico Imperatore ad eundem scopulum navem offendit ad quem suam Vecchietus affixerat* (2). *Etenim censoriâ quâdam authoritate quam sibi ipse attribuerat, est conatus eundem* (*tanquam nec iure nec legibus creatum*) *Imperatorum quasi Senatu movere; sed postulante Bavariæ Duce, ac tantam domus sue injuriam factam querente, in judicium vocatus judicum sententiis est coactus abolere quod scripserat, ac Ludovicum in eâ, unde dejecerant, sede reponere* (3). Oderic Rainaldus n'est point devenu plus sage par cet exemple; car dans ses Annales de l'Eglise, il affecte, aussi bien que Bzovius, *de n'appeller ce Prince que le Bavarois*, & il *attribue les 33 années de son regne à l'Empire vacant, comme si durant tout ce tems là il n'y eut point eu d'Empereur* (4). La Retractation de Bzovius fut imprimée à Ingolstad, *in* 8, l'an 1628.

(*C*) *Il fut traité comme un chien dans l'Apologie . . . que George Herwart publia.*] Elle a pour Titre, *Ludovicus IV Imperator defensus contra Bzovii calumnias in Annalibus suis*, & fut imprimée à Munich, l'an 1618, *in* 4. Il pretend que Bzovius n'a paié dans ses Annales, ni de bonne foi, ni d'esprit, ni de jugement, ni de mémoire, ni d'aucune autre bonne partie d'un Ecrivain. S'il eût déchargé toute sa colere sur la personne de l'Annaliste, peut-être auroit-il mis son Apologie à couvert des foudres de l'Inquisition: mais il etendit sa Censure sur d'autres choses; & ainsi son Ouvrage encourut l'indignation de ce Tribunal. *Invectus est in eum*, c'est encore Nicius Erythræus qui parle, *acriter vehementerque Georgius Hervartus qui Ludovici defensionem arripuerat, adeo ut quantum in ipso fuerit omnem ab eo ingenii, memoriæ, solertiæ, acuminis, diligentiæ, fidei, & integritatis commendationem everterit: qui Hervarti liber Ludovici defensi iussis inscriptus superiorum decreta vetitus, statim depulsus est ab hominum manibus, propterea quod ille cum Ludovici defensione conjunxerat multorum præterea dedecus.*

(*D*) . . . *Starovolscius repara cela le mieux qu'il put.*] Cela veut dire qu'il donna à Bzovius toutes les louanges qui sont dues à un excellent Ecrivain. Mais ce n'étoit pas répondre aux preuves de l'Adversaire. Quoi qu'il en soit, voions encore ce que Nicius Erythræus a dit. *Quod Hervartus Bzovio ingenii, judicii, memoriæ, eruditionis, eloquentiæque patrimonium est conatus eripere, id illi Simon Starovolscius* (5) *in Scriptorum Polonicorum Hecatontade tanquam tutor fidelis ac fortis summa ope studuit conservare, ac præter alias laudes quibus eum exornat, virum vocat ad laudem, ad gloriam, ad immortalitatem nominis, ad sæculi sui miraculum, ad posteritatis utilitatem divinitus datum atque concessum.* Pure déclamation de Rhétorique.

(1) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 192.

(2) Erythræum vertunt de dont, pag. 197, que Hieronime Vecchiettus avoit mal parlé de Louis de Baviere. Scripserat etiam in eo (*Libro*) de Ludovico Imperatore nonnulla quæ Ducis Bavariæ animum offenderant. Legi ego dictum ad Hieronymum à Ludovico Cardinali Ludovisio, cum quo fortasse Dux ille questus fuerat, quinque tum rerum potiebatur Epistolam, in qua eum vicem dolet qui eâ ætate quæ esset oculi in primis cupidi tantam in se negotii molem attraxisset.

(4) Maimbourg, Décad. de l'Empire, Liv. VI, pag. 410.

(5) Il falloit dire Starovolscius.

(c) Il est de l'Ordre des Dominicains.

(d) Tiré de Janus Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 198 & suivantes.

vius auroit attendu la mort dans le Vatican, si l'assassinat de l'un de ses domestiques ne l'eût rempli d'une certaine fraieur, qui l'obligea à se retirer au Couvent de la Minerve (c). L'assassin étoit capable de tout entreprendre, après la vie qu'il avoit menée (E). Bzovius décéda dans ce Couvent, peu d'années après qu'il y fut entré (d). Ce fut l'an 1637. Il s'étoit fait beaucoup d'affaires avec les Cordeliers (F), non seulement par la raison que Mr. Moreri raporte (e), mais aussi pour d'autres sujets. Les Jésuites ne sont gueres plus contens de ses *Annales*, que les Cordeliers (G). Outre ce qu'il a composé sur les Papes en général, il a fait en particulier la *Vie*

(e) C'est-à-dire, pour avoir parlé desavantageusement du Docteur subtil Jean Scot.

(E) *Il se retira au Couvent de la Minerve, de crainte d'un assassin capable de tout entreprendre, après la vie qu'il avoit menée.*] Voici en peu de mots quel homme c'étoit. Sa premiére profession avoit été celle de Moine Benédictin : il jetta le froc aux orties, & se fit Protestant. Il suivit en Angleterre Marc Antoine de Dominis, il s'en retourna avec lui en Italie, il rentra avec lui dans la profession du Catholicisme, & fut son maître d'hôtel à Rome. Il y avoit dans le voisinage une femme dont il devint amoureux. Il jouit d'elle assez long-tems, sans que le mari s'en aperçût : mais enfin le bonhomme découvrit le pot aux roses : car étant revenu à l'improviste chez lui, il trouva dans son lit les marques encore fraiches de la place qu'un autre y avoit tenue. *Captus amore vicinæ mulieris honesto viro nuptæ, multos menses continuos ejus usuram corporis cepérat priusquam id viro suboleret ; sed cum palam facta res esset, quod ex improviso domum rediens in lecto recens impressa adulterii vestigia deprehendisset* (6). Le galant ne douta point qu'à l'avenir il ne lui fut impossible de continuer son commerce : c'est pourquoi il prit la résolution de se defaire de ce mari ; & aiant pris ses mesures avec la femme, il le tua un beau matin dans la rue. C'étoit pendant l'interregne qui suivit la mort de Gregoire XV. Il se commet mille desordres dans Rome, depuis la mort d'un Pape jusques à l'élection de son successeur, & la plupart des crimes qu'on commet alors ne sont point punis. La femme fut presente à ce meurtre, & ne s'en émut point. On ne fit nulle recherche contre le meurtrier : ainsi il eut le loisir de faire épouser sa maîtresse au valet de chambre de Marc Antoine de Dominis, & d'en partager tranquillement la jouïssance avec le nouveau mari ; car ce fut un homme qui consentit de bon cœur que son épouse gagnât à cela de quoi entretenir le ménage : les frais en furent considérables, & l'homme adultere ne pouvant plus fournir à l'apointement, se mit à voler & à tuer. *Cum domestici omnes sumptus in ipsum incumberent, nec esset unde faceret, ad rapinas cædesque confugeret* (7). Il aprit que Bzovius avoit son coffre bien garni d'argent ; cela lui fit naître l'envie de le voler : sachant donc un jour que ce bon Moine n'étoit pas chez lui, il entra par force dans sa chambre, après avoir tué le valet, & enleva tout ce qu'il trouva, & le porta chez sa garce. Cela fut bientôt mangé ; & comme il ne venoit point de nouvelles provisions, le mari se dégouta de son cocuage volontaire, il conçut de l'aversion pour son collegue, & le deféra. La suite fut que ce méchant assassin fut pendu. Je ne m'étonne pas que l'Annaliste, effraié du meurtre de son valet, & marri de la perte de son argent, voulut chercher un meilleur asyle dans le Couvent de la Minerve.

(6) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 200.

(7) Idem, ibidem.

(F) *Il s'étoit fait beaucoup d'affaires avec les Cordeliers.*] Tout le monde sait la jalousie qui a régné si long-tems, & qui n'est pas encore éteinte, entre l'Ordre de St. François & celui de St. Dominique. On en voit de continuelles marques dans les Annales de Bzovius, par l'affectation qu'il a eue de médire des Franciscains, lors que l'occasion s'en est présentée. Il avoit terni la mémoire de leur grand Héros le subtil Scot. Ils ne purent se taire : ils firent imprimer une Apologie ; mais un confrere de Bzovius leur repliqua (8). Outre cette Apologie particuliere de Jean Scot, les Cordeliers en publierent une générale, à Lion, l'an 1625, dont l'Auteur se nomme Dermicius Thadæus. Son Livre est intitulé, *Nitela Franciscanæ Religionis, & Abstersio sordium quibus eam conspurcare tentavit Abr. Bzovius.* Nous allons voir que Wadingus, l'Annaliste de l'Ordre de St. François, a été un Antagoniste perpetuel de Bzovius, pour ce qui regarde les choses où les Franciscains sont interessés ; nous l'allons voir, dis-je, dans ces paroles du P. Mainbourg : *Je sai*, dit-il (9), *que Bzovius Dominicain, le persecuteur implacable des Manes de ce grand Docteur* (10), *a deshonoré d'une étrange maniere sa memoire, en le traitant d'hérésiarque, de corrupteur de la Philosophie & de la Theologie, & l'accusant d'avoir été l'Auteur de tout le mal que Louis de Baviere a fait à l'Eglise & au Pape ; mais je sai bien aussi que Wadingue, très-savant Cordelier, qui le refute fort solidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargne jamais dans l'occasion, a fait contre lui l'Apologie d'Okam dans ses Annales des Freres Mineurs.*

(8) Nicolaus Jansenius, cujus Animadversionum & Scholiorum Apologiam nuper editam contra Bzovium de vita & morte Joh. Duns Scoti, extant in calce Tomi XV Annalium Bzovii. C'est le XIII Tome de Bzovius ; car le I est compté pour le XIII ou étoit aux XII de Baronius.

(9) Decadence de l'Empire, Liv. VI, pag. 606 de l'édition de Hollande.

(10) C'est-à-dire d'Okam.

(G) *Les Jésuites ne sont guere plus contens de ses Annales, que les Cordeliers.*] Un Apologiste des Jacobins observe, qu'il y a des gens qui veulent qu'une petite Note marginale de Bzovius ait été la cause de l'indignation des Jésuites. Il inséra dans son III Volume la Prophétie de Sainte Hildegarde, & il mit en marge qu'elle pouvoit être raportée au tems présent. Ce fut, dit-on, l'origine de la haine que les Jésuites lui témoignent, & du mépris qu'ils font paroitre pour ses Annales. *Hostili animo in Bzovium feruntur ferè omnes Societatis Scriptores. causam haud scio, prætextum autem suggessit mihi vir eruditus ; quod scilicet Bzovius in suis Annalibus tomo 15, ad annum 1415, parag. 39, inseruerit Prophetiam quandam Sanctæ Hildegardis ; & ad marginem Bzovius apposuerit hæc verba*, Prophetia quædam S. Hildegardis, quæ ad hæc tempora referri potest ; *quasi Bzovius eam Prophetiam Societati addixerit. Hinc dicunt iraram & odium in Bzovium originem fuisse : cum tamen Bzovius Societatis non meminerit, sed tantum, Prophetiam ad hæc tempora extulerit* (11). Louis Carthier, l'un d'eux, a traitté d'addition de paille, *stramineum additamentum* (12), cette Continuation de Baronius. Un autre Jésuite assure que ce sont plutôt les Annales des Dominicains, que les Annales de l'Eglise ; que Bzovius, homme de petit jugement, ne peut servir que de mouche à Baronius ; qu'il ne fait que raporter avec beaucoup d'étendue ce qui concerne son Ordre, si ce n'est à l'égard des choses desavantageuses qui ne pouvoient être refutées ; qu'il s'écarte de ces endroits-là bien plus muet qu'un poisson ; & qu'il se montre d'une diligence extrême, quand il s'agit de censurer & de tourner en ridicule les Franciscains. *Peraximm indectus scriptor, nec tam autor quam consarcinator ; emisit multa volumina continuationis Ecclesiasticæ Historiæ post Baronium, cui succedaneam in eo argumento operam navavit ; ut objectu contrario, magis eluceret Baronii accuratio, juxta Plutarchi observationem lib. quis rer. divinar. hæres. Tomi Bzoviani sunt potius Annales Dominicanorum, quam Annales Ecclesiastici. Est enim totus in rebus domesticis efferendis, ac dilatandis ; nisi cum aliquid Ordini probrosum, quod convellere non posset, malis avibus in historia ferisum intidit. Tum omnino supra piscem tacitus ubi. At cum agitur de mordendis & eorum omnium exponendis Fratribus Minoribus, probat exquisitè diligentiam. Arripit omnia, fere aperte falsa, ut quod de robe Scoti morientis exaravit ; sive è solis rumoribus manantia hausta, ut cum F. Bertholdum infamat ob inventas bombardas, & aliis sexcentis locis consimilibus* (13). Le même Ecrivain affirme que Bzovius avoit inséré dans l'un de ses Tomes l'Histoire du Concile de Trente composée par le Pere Paul, & qu'il ne tint pas à lui que ce Volume ne fût imprimé avec cette piéce de raport si farcie de venin ; mais aiant déja fait examiner ce Tome, aiant déja obtenu du Maître du Sacré Palais la permission d'imprimer, il lui prit envie de demander à Urbain VIII un nouvel Examinateur. Ce Pape fit d'abord le difficile ; mais enfin il commit à cette nouvelle révision le Vicaire Général de Citeaux, qui n'eût pas plutôt parcouru quelques feuillets, qu'il fut frapé de l'odeur du poison mortel de Fra-Paolo. Le Pape en fut averti, & nomma encore d'autres Commissaires pour l'examen de ce Livre. Ceux-ci, d'un commun accord, condamnérent ce Manuscrit, & en colérent toutes les feuilles l'une contre l'autre : *Subiit Abrahamum cupido, novo recognitionis quocunda, quam aliquis nominatim a summo Pontifice delectus præstaret. Interpellavit ea de re Urbanum VIII initio morosum ad concedendam novam recognitionem. D. Hilarium Rancatus Vicarius Generalis Cismontanus Cisterciensium, denique ad id delectus est a Pontifice. Is vix paucis foliis evolutis, putorem operis, & pro suavi odore, antotis exstirpit fœtorem illico odoratus, de morte in illa Pontificem admonuit, à quo alii insuper recognitores sunt adhibiti, de tanto obesitate ad veritatem pronunciaturi. De omnium sententia, factum est Codici Bzoviano, Pauli Suavis pestifera scriptione fagnato, ita ut Paulus Suavis sub nomine Bzovii edendus esset, si codex Bzovii prodiisset ; factum nequam eo est, quod à S. Ephremo olim esse præstitum circa librum hereticum, retulit Gregorius Nyssenus. Mutuo utrinque per famulum sumpto ipso volumine, omnia folia interposito glutine simul sunt compacta ; ita ut deinceps explicari ac evolvi paginas, ut ad legendum necesse fuisset, impossibile fuerit* (14).

(11) Vincentius Baronius, Apologet. Lib. IV, Sect. III, Art. II, pag. 106.

(12) Ludovicus Cartherius, in Expostulationibus, apud Vincent. Baronium, ibid.

(13) Theophil. Raynaudus de immunit. Cyriacor. Diatr. VII, pag. 303 Apopompæi.

Le Pere Baron a répondu le mieux qu'il a pu pour son Confrere l'Annaliste aux Censures de Theophile Raynaud, & l'on peut dire qu'à certains égards son Apologie n'est pas mauvaise ; mais voici deux points où elle me semble defectueuse. Le prémier concerne la Prophétie de Sainte Hildegarde : le second concerne l'incorporation du Livre du Pere Paul. L'Apologiste répond, I, que Bzovius, sans faire aucune mention des Jésuites, a dit seulement que la Prophétie de Ste. Hildegarde peut être apliquée à ce tems-ci (15) : II, qu'il ne sauroit croire que cet Annaliste ait voulu transporter dans ses Annales l'Ouvrage de Fra-Paolo, & voici les raisons qu'il donne de son incrédulité. Bzovius n'ignoroit pas que cet Ouvrage avoit été publié par Marc Antoine de Dominis Archevêque apostat, dont l'infamie ne lui pouvoit point être inconue : c'étoit un Ouvrage condamné ; il n'est donc point croiable que Bzovius l'ait voulu mettre dans ses Annales. Cette Histoire choque si souvent l'Eglise de Rome & les Papes, que Bzovius n'a pu être assez aveugle, pour ne pas voir le poison qui en sort de toutes parts. *Tot ac tanta sunt in eâ Historiâ contra summos Pontifices, contra Romanam Ecclesiam, ut non potuerit Bzovius ita caecutire quin venenum quod undequaque erumpit non annotaret* (16). Il conclut par dire qu'au pis aller la précaution de l'Annaliste doit être louée. Il demanda une nouvelle révision de son Ecrit, afin que le mal, qui pouvoit s'y être glissé par sa négligence, ne demeurât point sans remede.

(14) Idem, ibid. Diatr. V, pag. 290 Apopompæi.

(15) Vinc. Baronius, Apologet. Lib. I, Art. II, Parag. II, pag. 20, & pag. 106.

(16) Idem, ibidem.

Vie de Silvestre II & celle *de Paul V*. On peut juger du discernement de cet Auteur par les fables qu'il a contées sur la Généalogie de ce Silvestre *(H)*.

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire, j'ai trouvé dans un Eloge de Bzovius les faits suivans. Son aieule paternelle étoit de la Famille Szezepanowski, qui avoit produit Saint Stanislas Evêque de Cracovie. Thomas Ostola fils de cette Dame, ni Magdeleine Vilicia son épouse, n'eurent pas le tems d'élever notre Bzovius leur fils; car il n'avoit que dix-huit mois, lors que sa mere mourut, & il perdit son pere bientôt après. Il fut élevé chez son aieule maternelle dans la ville de Prosovitz, & il profita si bien des instructions de l'un de ses oncles *(f)*, qu'à l'âge de dix ans il savoit écrire en Latin, & composer en Musique, & faire des Vers *(g)*. Une de ses tantes les fit venir ensuite à Secemin, où quelques François bons Philosophes & bons Humanistes, que Stanislas Szafranietz avoit attirez, enseignoient la jeunesse de Pologne. C'étoient des Hérétiques; mais Bzovius, quoi qu'il n'eût encore que quinze ans, se préserva de leur venin, & ramena même à la bonne voie quelques-uns de ses camarades. Après cela il fut continuer ses études à Cracovie, & y fit de grans progrès. Il prit l'habit de Dominicain dans la même ville, au Couvent de la Trinité; & aiant été envoié en Italie, il fit des Leçons en Philosophie à Milan, & des Leçons en Théologie à Boulogne. Etant retourné en son païs, il prêcha avec l'aplaudissement de l'Auditoire dans Posnanie & dans Cracovie; il enseigna la Philosophie & la Théologie, il fut Principal d'un College de son Ordre, il établit une Confrairie du Rosaire, il consacra une Chapelle à l'Image de Ste. Marie la grande, qu'il avoit aportée de Rome à Cracovie, il enrichit d'une infinité de Livres la Bibliothéque du Couvent des Dominicains, il pacifia la Pologne, il inspira aux mécontens la modération qui leur étoit nécessaire, il fit bâtir dans Varsovie l'Eglise de St. Hyacinthe, qui est la prémiere que ce Saint ait eue en Pologne, il fonda dans la même ville un Couvent de Dominicains sous le titre de St. Hyacinthe, il procura à ce nouveau Monastere toutes sortes de commoditez, & à ce Saint-là l'introduction dans le Missel & dans le Breviaire *(h)*; il recouvra les Monasteres de Silesie, qui depuis vingt ans avoient été détachés de la Province de Pologne; il fit mettre en lieu de sûreté les reliques de St. Ceslaus Odrovasius; il fut commis par ses Supérieurs à rédiger en meilleure forme les Constitutions des Dominicains; & il publia un très-grand nombre de *Sermons*, & d'autres Ecrits (i). L'un de ses Ouvrages, lui prépara le chemin à la succession de Baronius: ce fut l'*Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique*, qu'il tira principalement des Annales de ce Cardinal. Il en montra le Manuscrit à quelques personnes, qui non seulement l'exhortérent à le publier, mais aussi à entreprendre la suite de cette Histoire jusques à son tems. Il étoit alors à Rome, chez Virginio Ursini Duc de Bracciano, qui l'avoit fait son Bibliothécaire *(k)*. La déférence qu'il eut pour l'exhortation dont j'ai parlé fit éclore dans la suite le gros Ouvrage de la Continuation de Baronius. La Lettre, que le Roi de Pologne écrivit au Pape l'an 1633, fait beaucoup d'honneur à notre Dominicain *(l)*.

(f) *Ab Laurentio avunculo, &c.* Starovolscius, *de Scriptor. Poloniæ*. Voiez la Citation (i).

(g) *Musices modulos componere, Versus patrios Latinos pangere.* Idem, ibidem.

(h) *Ejusdem Divi Hyacinthi memoriam & cultum in festos Ecclesiæ (Breviarium & Missale loquor) reponi apud Urbanum VIII Pont. Max. procuravit.* Idem, ibid.

(i) *Tiré de Simon Starovolscius, in Scriptorum Polonicorum Centuriâ, à la tête du VIII Volume des Annales de Bzovius imprimé à Cologne l'an 1641. Ce qui je remarque, à cause que dans mon Edition de ce Traité de Starovolscius, qui est celle de Francfort, en 1625, il n'y a presque aucun fait touchant la Vie de ce Jacobin.*

(k) *Tiré de la Préface du I Tome des Annales de Bzovius.*

mede. Tout cela est fort foible: car, I, en prémier lieu, l'on ne pouvoit point se faire le moindre mérite de ce que la Note marginale ne nomme personne; car la malignité de Bzovius ne laisse pas de paroître en son entier: il savoit assez que les ennemis des Jésuites leur apliquoient la Prédiction de Ste. Hildegarde. Il s'expliquoit donc suffisamment, & il n'eût pu spécifier les Jésuites sans s'exposer à de facheuses affaires, & à des procès en forme devant les Tribunaux du Pape. II. Je dis en second lieu, que Theophile Rainaud aiant avancé une accusation accompagnée de circonstances de fait, il est presque inutile de la combattre par des raisons de vraisemblance. On s'en peut contenter, on en peut demeurer-là contre des Accusateurs qui n'allégueront que de ces sortes de preuves; mais lors qu'ils alleguent des témoins, & qu'ils marquent les circonstances du tems, & les qualitez des personnes, il est nécessaire de recourir à quelques preuves de fait, & de détruire par là le témoignage qu'ils citent. L'Accusateur avoit soutenu qu'Urbain VIII avoit commis à la révision du Livre de Bzovius Dom Hilarion Rancato, il avoit en quelque façon marqué le domicile de ce Commissaire. Il faloit donc que les Jacobins prouvassent que ce Religieux n'avoit jamais eu cet emploi, ou n'avoit jamais fait au Pape le raport dont il s'agit. Il y avoit encore beaucoup de gens en Italie, qui avoient connu Dom Hilarion Rancato, qui lui avoient parlé, qui pouvoient montrer de ses Papiers, &c. C'est une forte présomption en faveur du Pere Theophile, que de voir que le défenseur de Bzovius n'allégue aucune sorte de témoignage de ces gens-là; car cela montre que les Jacobins n'ont osé faire des enquêtes, ou publier ce que leurs informations leur avoient apris. Une déposition négative pouvoit être de quelque usage; que par exemple un ami de ce Dom Hilarion depose, que lui aiant oui dire plusieurs faits curieux touchant l'examen des Livres, leur aprobation, la defense ou la permission d'imprimer, & cela dans des conversations de confidence où certaines particularitez qui concernoient Bzovius s'étoient mêlées, il se souvenoit très-bien qu'il ne lui avoit jamais oui rien dire de la prétendue insertion de Fra-Paolo: qu'un ami, dis-je, de ce Dom Hilarion dépose cela, c'est un coup plus rude à l'Accusateur, que de répéter deux ou trois fois *il n'y a point d'aparence, il n'est pas croiable*, &c. J'avoue qu'il est difficile de croire que Bzovius ait ignoré que cette Histoire du Concile de Trente ne plaisoit pas à la Cour de Rome: mais, au fond, cela n'est pas impossible, & l'on nous allegue des faits qui prouvent qu'il ignoroit cette vérité. Un Ecrivain comme lui avoit besoin qu'on lui indiquât beaucoup de choses, & n'avoit pas le tems de les lire toutes: s'il eût bien examiné tout ce qu'il donnoit aux Imprimeurs, il n'eût pas pu enfanter des *in folio* avec tant de diligence. Il est sur qu'il a inséré dans ses Annales quelques Traités que d'autres avoient publiés. Il en usa de la sorte à l'égard de l'*Amelius patricius* du Pere Monod. *Hunc Commentarium pene ad verbum descripsit, & ad calcem voluminis sui 17 Annalium Ecclesiasticorum adjecit Abrahamus Bzovius, ut qua de Felice parum res consentanea scripserat, castigaret* (17).

(H) On peut juger de son discernement par les fables qu'il a contées sur la Généalogie du Pape Silvestre II.] Je pense que je ferai plaisir à plusieurs de mes Lecteurs, si je leur montre un échantillon par lequel ils puissent juger de toute la Piéce: car il y a une infinité de gens, qui aiment mieux qu'on leur dise le caractere d'esprit d'un Ecrivain, que la suite de sa Vie. Bzovius s'est fait une affaire, & avec raison, de refuter mille fables impertinentes qui ont été debitées sur la naissance de Gilbert Cerbius, natif de Guienne, Archevêque de Reims, & puis de Ravenne & enfin Pape sous le nom de Silvestre II. Mais il ne faloit pas substituer à ces fables la Généalogie romanesque dont Bzovius s'est rendu garant. Il veut que son Pape Silvestre soit descendu d'un Roi d'Argos nommé Temenus, & qu'il reste encore en France & en Italie quelques descendans de ce Temenus (18). Il faut savoir que ce Roi d'Argos étoit descendu d'Hercule, & qu'il étoit l'un des chefs des Heraclides dans l'expedition où ils regagnérent le Peloponnese. Or cette expédition est si ancienne, qu'elle précede le tems historique, elle apartient au tems fabuleux. Les Chronologues la mettent au tems du Prophéte Samuel. Jugez s'il est possible que l'on sache présentement que telle ou telle Famille, qui subsiste encore, est issue de ce Temenus. Jugez si un Historien judicieux, & amateur de l'exactitude, dira jamais qu'un Pape, qui a vécu mille ans après Jesus-Christ, descend d'Hercule.

(l) La Lettre, que le Roi de Pologne écrivit au Pape en 1633, ... fait beaucoup d'honneur à notre Dominicain.]. Elle a été imprimée dans l'Eloge que Starovolscius a consacré à la gloire de Bzovius (19). Le Roi suplie très-humblement Urbain VIII de laisser revenir en Pologne ce bon vieillard, qu'il souhaite d'emploier à la composition de l'Histoire des choses qui s'étoient passées depuis peu. Il déclare qu'il s'estimera très-redevable à Sa Sainteté, si elle lui accorde cette faveur qu'il lui demande instamment. *Certus sum*, dit-il, *id Sanctitatem Vestram ouxta petitionem meam daturam, ut vir mihi compromis charus, ad natale solum . . . redeat . . . . . quod ego inter insignia Sanctis. Vestra erga me benevolentia argumenta, non postremo loco reponam, quando virum tam paterna quam mea gloria studiosum propinquius complecti, & consuetudine illius atque lucubratione frui licebit.*

(17) Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu, pag. 184.

(18) Voiez le Journal des Savans du 8 Août 1678, pag. 952, où l'on donne l'Extrait de cet Ouvrage de Bzovius, sans se soucier que ce n'est point la 1 Edition. Il avoit été imprimé à Rome, in 4, l'an 1629, & puis à la fin du VIII Volume des Annales, l'an 1641.

(19) Je l'ai vu au devant du VIII Tome des Annales de Bzovius.

FIN DU TOME I.